206

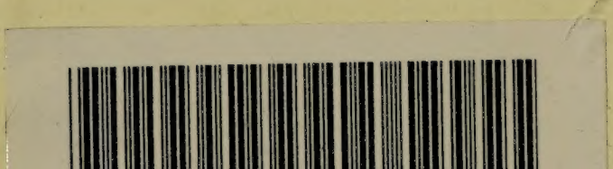

WELLCOME
LIBRARY
General Collection
M
4127

LAROUSSE
UNIVERSEL
EN 2 VOLUMES

Les 2 volumes du ***LAROUSSE UNIVERSEL*** *contiennent :*

128.416 Articles. — 27.000 Gravures. — 632 Planches et tableaux synoptiques, dont 38 en couleurs. — 274 Cartes, dont 34 en couleurs. 112 Planches photographiques. — 648 Chefs-d'œuvre des Musées.

Ouvrage imprimé et édité par la MAISON LAROUSSE

(Augé, Gillon, Hollier-Larousse, Moreau et Cie)

13 à 21, rue Montparnasse, PARIS (6e)

LAROUSSE

UNIVERSEL

EN 2 VOLUMES

NOUVEAU DICTIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

CLAUDE AUGÉ

TOME PREMIER

63.733 Articles. — 14.008 Gravures. — 292 Planches et tableaux synoptiques. — 148 Cartes
54 Planches photographiques : 300 Chefs-d'œuvre des Musées.



PARIS

LIBRAIRIE LAROUSSE

17, RUE MONTPARNASSE, 17

—

Tous droits réservés.

Gallen
YK.36

LA COLLABORATION DU « LAROUSSE UNIVERSEL »

Claude AUGÉ,
Directeur et Rédacteur en chef.

Paul AUGÉ,
Secrétaire général de la Rédaction.

PRINCIPAUX RÉDACTEURS

Boucheny (Gaston).
Bouquet (Dr Henri).
Coquelin (Louis).
Froidevaux (Henri).
Gagnepain (François).
Guirand (Félix).
Legrand (Max).
Molinié (Marcel).
Monnot (Pierre).

CORRECTEURS-REVISEURS

d'Oliveira-Veisseyre (Arthur).
Walter-Jourde (Jules).
Zimmermann (Paul).

ARTISTES DESSINATEURS ET CARTOGRAPHES

Auriol (George).
Avril (Paul).
Bolzé (René).
Bomblèd de Richemond (Louis).
Boyé (Paul).
Carlier (Marius-Georges).
Dessertenne (Maurice).
Faucher-Gudin (Henri).
Garcia (Gumersindo).
Grasset (Eugène).
Kreutzberger (Charles).
Laubadère (Paul de).
Leblond (René).
Lévy (Albert).
Libonis (Léon).
Loévy (Edouard).
Millot (Adolphe).
Redier (Alphonse).
Tropé (Henri).

WELLCOME HISTORICAL MEDICAL LIBRARY

TOUS DROITS DE REPRODUCTION, DE TRADUCTION, D'ADAPTATION ET D'EXÉCUTION RÉSERVÉS POUR TOUS PAYS. COPYRIGHT 1922, BY THE LIBRAIRIE LAROUSSE, PARIS

Préface

Tous les *Dictionnaires Larousse* ont un caractère commun : une même méthode préside à leur élaboration et à leur rédaction. Mais chacun d'eux est l'objet d'un travail nouveau, d'un plan distinct, d'une mise au point commandée par sa destination spéciale. Comme ses devanciers, le *Larousse Universel* a son originalité propre et son objet déterminé.

La Grande Guerre, en ajoutant à l'histoire un chapitre douloureux et grandiose, en bouleversant la géographie politique de l'Europe, en amenant sur la scène du monde nombre de personnages hier peu connus et aujourd'hui illustres, en lançant dans l'usage une foule de mots nouveaux pour désigner des choses nouvelles, nous faisait un devoir de présenter un dictionnaire au courant de cet univers changé.

Nous avons profité de ce remaniement nécessaire, pour améliorer et compléter en même temps, chaque fois que l'occasion s'en présentait, tout le reste de l'ouvrage. Le *Larousse Universel* conservera d'ailleurs tous les caractères et avantages qui ont fait le succès de ses devanciers.

Le principal de ces avantages, c'est de donner, en deux volumes extrêmement substantiels, la quintessence d'une encyclopédie complète, de permettre à ceux-là mêmes qui ne peuvent acheter un dictionnaire d'un prix relativement élevé d'avoir eux aussi leur *Larousse*, c'est-à-dire le livre par excellence où l'on trouve tout, le livre qu'on peut consulter à tout propos et sur tous les sujets possibles, bref le livre indispensable entre tous, celui qui vous donne dans la vie, peut-on dire, une véritable supériorité intellectuelle et pratique. Le *Larousse Universel* met à la portée du grand public, pour un prix modique, les avantages considérables que donne la possession d'un dictionnaire encyclopédique digne de ce nom.

On n'y trouvera pas des définitions sèches et un catalogue de noms propres. Tous les mots consacrés par l'usage, tous ceux qui appartiennent au vieux langage français et qui ne sont pas absolument tombés en désuétude, tous les néologismes et les termes d'argot de quelque portée ou de quelque saveur, ont été enregistrés et appuyés d'exemples qui précisent le sens et l'éclairent, le plus souvent sous forme de pensée morale, de fait historique, de renseignement scientifique, de conseil pratique ou de citation littéraire. Les allusions et les « mots » célèbres, les locutions latines et étrangères sont expliqués en eux-mêmes et dans leurs applications. Si l'on considère enfin que la définition de chaque mot mentionne les principaux synonymes, et que les antonymes sont indiqués sous une rubrique spéciale, on reconnaîtra qu'un dictionnaire ainsi conçu, résultat d'une sélection judicieuse, constitue un répertoire et un guide de premier ordre.

Quant à la partie proprement encyclopédique, dont l'objet n'a pas besoin d'être défini, il suffira de dire que les notices qui la composent sont autant de petits résumés de la vie des hommes célèbres, des caractères géographiques d'une région, des événements historiques mémorables, des connaissances philosophiques, des théories et des applications scientifiques (si profondément renouvelées au cours de la Grande Guerre), médicales et juridiques les plus usuelles, et même des ouvrages de l'esprit, puisque les chefs-d'œuvre des littératures française et étrangères, en même temps que les grandes œuvres d'art, sont analysés et appréciés. A côté du détail caractéristique, le détail anecdotique a sa place, et ainsi sont le plus souvent réunis l'utilité de l'encyclopédie et l'agrément du livre de lecture.

En ce qui concerne particulièrement la Grande Guerre, on trouvera la notice biographique des personnalités militaires et civiles qui y ont joué un rôle important, la mention des lieux géographiques qui ont été le théâtre d'un engagement, avec un résumé des principales batailles, l'indication des localités dévastées, enfin les dernières précisions sur les remaniements territoriaux qui ont suivi la paix.

Qu'on veuille contrôler l'orthographe d'un mot, en connaître l'étymologie, chercher une date, une biographie, un conseil de médecine ou d'hygiène, un renseignement commercial ou agricole, éclaircir un point de droit, avoir l'explication d'un appareil scientifique ou d'un procédé industriel, la reproduction d'un tableau ou l'appréciation d'un opéra, voire même la règle d'un jeu ou une recette de cuisine, c'est dans toutes les circonstances de la vie qu'on pourra s'adresser à lui. Le *Larousse Universel* crée vraiment pour toutes les catégories du public d'extraordinaires facilités de se renseigner et de s'instruire ; on voit quels services il rendra, quelle influence même il pourra exercer sur le développement intellectuel de chacun : c'est une œuvre que tout le monde voudra introduire à son foyer.

Nous ajouterons que ce nouvel ouvrage, par son format maniable et sa consultation rapide, sera infiniment précieux même pour les personnes qui possèdent déjà un grand dictionnaire encyclopédique : ce sera le livre usuel qu'elles auront constamment sous la main, à demeure sur leur bureau ou leur table de travail, qu'elles consulteront sans se déranger, qu'elles pourront même au besoin emporter dans leurs déplacements.

On a dû employer des caractères fins, pour faire tenir en aussi peu de place une telle quantité de matières, mais on est parvenu, grâce à la netteté de la disposition typographique et au soin de l'impression, à assurer néanmoins une lisibilité parfaite.

On sait quel intérêt présente l'illustration d'un dictionnaire encyclopédique. Le *Larousse Universel* contient des milliers de gravures, portraits des personnages célèbres de tous les temps et de tous les pays, y compris les contemporains, reproduction des principaux chefs-d'œuvre de la peinture, de la sculpture, de l'architecture, types et costumes, animaux, plantes et fossiles, appareils scientifiques, machines et outils, etc. D'une facture très fine, exécutées pour l'ouvrage d'après des documents sérieusement contrôlés, elles mettent sous les yeux du lecteur la représentation exacte des choses, et c'est un *véritable musée* qu'on a ainsi entre les mains avec le *Larousse Universel*. Outre la quantité considérable de gravures répandues dans le texte, on trouve encore dans ce dictionnaire une multitude de *tableaux synthétiques*, présentant des groupements des plus instructifs, ainsi que de *nombreuses planches* et *cartes en couleurs* d'une remarquable exécution. De belles *planches en simili-gravure*, représentant les *tableaux les plus célèbres*, constituent une des innovations de cet ouvrage. (V. le Classement des planches et cartes à la fin de chaque volume).

Claude Augé, qui a précédemment attaché son nom au *Nouveau Larousse illustré*, au *Larousse pour tous*, au *Petit Larousse illustré*, au *Larousse Classique*, au *Larousse Élémentaire*, au *Larousse de poche* et à la Revue encyclopédique le *Larousse Mensuel illustré*, a dressé le plan de l'ouvrage ; et c'est à lui qu'est revenu le soin d'appliquer exactement les méthodes qui ont assuré le succès des œuvres dont il est l'auteur, où qui ont été publiées sous sa direction.

LES ÉDITEURS.

TABLE DES ABRÉVIATIONS

EMPLOYÉES DANS LE « LAROUSSE UNIVERSEL »

Abl.	Ablatif.
Abrév.	Abréviation.
Abs.	Absolu.
Absolum.	Absolument.
Abusiv.	Abusivement.
Acad.	Académie.
Accus.	Accusatif.
Acoust.	Acoustique.
Activ.	Activement.
Actuellem.	Actuellement.
Adj.	Adjectif.
Adjectiv.	Adjectivement.
Admin.	Administration, administratif.
Adm.	*Idem.*
Adv.	Adverbe.
Adverb.	Adverbialement.
Aéron.	Aéronautique.
Affl.	Affluent.
Agric.	Agriculture.
Alch.	Alchimie.
Alg.	Algèbre.
All. *ou* Allem.	Allemand.
Alph.	Alphabétique.
Allus.	Allusion.
Amér.	Américain.
Anagr.	Anagramme.
Anal.	Analogie. Analytique, analyse.
Anat.	Anatomie.
Anc.	Ancien, anciennement.
Angl.	Anglais.
Ant.	Antonyme *ou* Antonymie.
Anthrop.	Anthropologie.
Antiq.	Antiquité.
Antonom.	Antonomase.
Apic.	Apiculture.
Apr.	Après.
Ar.	Arabe.
Arbor.	Arboriculture.
Archéol.	Archéologie.
Archit.	Architecture.
Arg.	Argot.
Arg. des éc.	Argot des écoles.
Arg. paris.	Argot parisien.
Arith.	Arithmétique.
Armur.	Armurerie.
Arr. *ou* Arrond.	Arrondissement.
Art.	Article.
Art culin.	Art culinaire.
Artill.	Artillerie.
Arts décor.	Arts décoratifs.
Art milit.	Art militaire.
Art vétér.	Art vétérinaire.
Ascét.	Ascétisme.
Astr.	Astronomie.
Auj. *ou* Aujourd'h.	Aujourd'hui.
Autom.	Automobilisme.
Autref.	Autrefois.
Auxil.	Auxiliaire.
Av.	Avant.
Aviat.	Aviation.
Bactér.	Bactériologie.
B. gr.	Bas grec.
B. lat. *ou* Bas lat.	Bas latin.
Béarn.	Béarnais.
Bibl.	Bible.
Bibliogr.	Bibliographie.
Bijout.	Bijouterie.
Biogr.	Biographie.
Biol.	Biologie.
Blas.	Blason.
Bot.	Botanique.
Boucher.	Boucherie.
Boulang.	Boulangerie.
Boulevard.	Boulevardier.
Bours.	Bourse.
Bret.	Breton.
Ex arts.	Beaux-arts.
C.	Code, centime, centimètre.
C.-à-d.	C'est-à dire.
Calligr.	Calligraphie.
Cant. *ou* C.	Canton.
Cap. *ou* Capit.	Capitale.
Carross.	Carrosserie.
Cathol.	Catholique.
Celt.	Celtique.
Céram.	Céramique.
Cf. *ou* Conf.	Conférez *ou* comparez.
Chancell.	Chancellerie.
Charp.	Charpenterie.
Chass.	Chasse.
Ch.-l.	Chef-lieu.
Ch.-l. d'ar.	Chef-lieu d'arrondissement.
Ch.-l. de c.	Chef-lieu de canton.
Ch. de f.	Chemin de fer.
Chevaler.	Chevalerie.
Chim.	Chimie.
Chin.	Chinois.
Chir.	Chirurgie.
Chirom.	Chiromancie.
Chorégr.	Chorégraphie.
Cinématogr.	Cinématographe.
Civ.	Civil.
Collectiv.	Collectivement.
Comm.	Commune.
Com. *ou* Comm.	Commerce.
Commenc.	Commencement.
Comp.	Composé.
Comptab.	Comptabilité.
Conchyl.	Conchyologie.
Cond. prés.	Conditionnel présent.
Confis.	Confiserie.
Conj.	Conjonction.
Conj. *ou* conjug.	Conjuguaison.
Constr.	Construction.
Contr.	Contracté.
Contrib. indir.	Contributions indirectes.
Cout.	Couture. Coutume.
Cuis.	Cuisine.
Déf.	Défini.
Dém.	Démonstratif.
Dénigr.	Dénigrement.
Dép. *ou* Départ.	Département.
Dét.	Déterminatif.
Dialect.	Dialectal.
Didact.	Didactique.
Dimin.	Diminutif.
Divin.	Divinatoire.
Dr.	Droit.
Dram.	Dramatique.
Dr. admin.	Droit administratif.
Dr. anc.	Droit ancien.
Dr. can.	Droit canon.
Dr. civ.	Droit civil.
Dr. forest.	Droit forestier.
Dr. marit.	Droit maritime.
Dr. pén.	Droit pénal.
Dr. rom.	Droit romain.
E.	Est (point cardinal ; ch. de f.).
Eaux et for.	Eaux et forêts.
Econ. dom.	Economie domestique.
Econ. polit.	Economie politique.
Econ. rur.	Economie rurale.
Egypt.	Egyptien.
Electr.	Electricité.
Ell.	Elliptique.
Elliptiq.	Elliptiquement.
Encycl.	Encyclopédie.
Entom.	Entomologie.
Epigr.	Epigraphie.
Erpét.	Erpétologie.
Escr.	Escrime.
Esp.	Espagnol.
Et.	Etat (ch. de f.).
Ethnogr.	Ethnographie.
Ethnol.	Ethnologie.
Ethol.	Ethologie.
Ex.	Exemple.
Ext.	Extension.
Fam.	Familier.
Fauconn.	Fauconnerie.
F. *ou* Fém.	Féminin.
Féod.	Féodalité.
Fig.	Figuré, figurément.
Filat.	Filature.
Fin.	Finances.
Fl.	Fleuve.
Flam.	Flamand.
Fluv.	Fluvial.
Forest.	Forestier.
Fortif.	Fortifications.
Franç. *ou* Fr.	Français.
Fréquent.	Fréquentatif.
Fr.-maçonn.	Franc-maçonnerie.
Fut.	Futur.
G.	Gauche.
Généal.	Généalogie.
Géod.	Géodésie.
Géogr.	Géographie.
Géol.	Géologie.
Géom.	Géométrie.
Germ.	Germanique.
gn mll.	*gn* mouillé.
Gouv.	Gouvernement.
Gr.	Grec.
Gr. mod.	Grec moderne.
Gramm. *ou* Gram.	Grammaire.
Graphol.	Graphologie.
Grav.	Gravure.
Gross.	Grossier.
Gymn.	Gymnastique.
Gynécol.	Gynécologie.
H. *ou* Hab.	Habitant.
Hébr.	Hébreu, hébraïque.
Helminth.	Helminthologie.
Hérald.	Héraldique.
Hind.	Hindou.
Hipp.	Hippiatrique.
Hippol.	Hippologie.
Hist.	Histoire.
Hist. nat.	Histoire naturelle.
Histol.	Histologie.
Holl.	Hollandais.
Horl.	Horlogerie.
Hortic.	Horticulture.
Hydraul.	Hydraulique.
Hyg.	Hygiène.
Ichtyol.	Ichtyologie.
Iconogr.	Iconographie.
Imparf.	Imparfait.
Impér.	Impératif.
Impers.	Impersonnel.
Impr.	Imprimerie.
Ind.	Indicatif.
Indéf.	Indéfini.
Industr.	Industrie.
Inf.	Infinitif.
Injurieus.	Injurieusement.
Instr. publ.	Instruction publique.
Interj.	Interjection.
Interjectiv.	Interjectivement.
Inus.	Inusité.
Inv. *ou* Invar.	Invariable.
Iron.	Ironie.
Ironiq.	Ironiquement.
Irr.	Irrégulier.
Ital.	Italien.
J.-C.	Jésus-Christ.
Japon.	Japonais.
Jard.	Jardinage.
Jeu.	Jeux, jeu.
Kilogr.	Kilogramme.
Kil. carr.	Kilomètre carré.
Kilom. ou kil.	Kilomètre.
l mll.	*l* mouillé.

Lat.	Latin.
Lég.	Légal.
Lituan.	Lituanien.
Litt. *ou* Littér.	Littéraire, littérature.
Littéralem.	Littéralement.
Liturg.	Liturgie.
ll mll.	*ll* mouillé.
Loc, adv.	Locution adverbiale.
Loc. angl.	Locution anglaise.
Loc. conj.	Locution conjonctive.
Loc. fam.	Locution familière.
Loc. lat.	Locution latine.
Loc. prép.	Locution prépositive.
Loc. prov.	Locution proverbiale.
Log.	Logique.
Long.	Longitude.
M.	Monsieur. Masculin. Mètre. Mot. Mort.
M.	Midi (ch. de f.).
Maçonn.	Maçonnerie.
Magnét.	Magnétisme, magnétique.
Mamm.	Mammalogie.
Man.	Manège.
Mar.	Marine.
Math.	Mathématique.
Mauv. part.	Mauvaise part.
Mécan. *ou* Méc.	Mécanique.
Méd.	Médecine, médical.
Méd. lég.	Médecine légale.
Menuis.	Menuiserie.
Métall.	Métallurgie.
Météor.	Météorologie.
Métriq.	Métrique.
Métrol.	Métrologie.
Mexic.	Mexicain.
Milit.	Militaire.
Min.	Mines.
Minér.	Minéralogie.
Mobil.	Mobilier.
Mod.	Modes.
Moll.	Mollusques.
Monn., Monnay.	Monnaie, monnayage.
Musiq. *ou* Mus.	Musique.
Myth.	Mythologie, mythologique.
N.	Nom.
N.	Nord (ch. de f.).
N.	Nord (point cardinal).
Navig.	Navigation.
Néol.	Néologisme.
Neutral.	Neutralement.
N. f.	Nom féminin.
N. f. pl.	Nom féminin pluriel.
N. m.	Nom masculin.
N. m. pl.	Nom masculin pluriel.
N. pr.	Nom propre.
Norm.	Normand.
Norv.	Norvégien.
Num.	Numéral.
Numér.	Numération.
Numism.	Numismatique.
O.	Ouest (point cardinal).
O. *ou* Or. *ou* Orl.	Orléans (ch. de f.).
Obstétr.	Obstétrique.
Occult.	Occultisme.
Œnol.	Œnologie.
Onomat.	Onomatopée.
Oppos.	Opposition.
Optiq. *ou* Opt.	Optique.
Ord.	Ordinal.
Orfevr.	Orfèvrerie.
Orient.	Oriental.
Orig.	Origine.
Ornith.	Ornithologie.
Orthogr.	Orthographe.
Paléogr.	Paléographie.
Paléont.	Paléontologie.
Papet.	Papeterie.
Par anal.	Par analogie.
Par antiphr.	Par antiphrase.
Par dénigr.	Par dénigrement.
Par exagér.	Par exagération.
Par métaph.	Par métaphore.
Par ext.	Par extension.
Par métonym.	Par métonymie.
Par plais.	Par plaisanterie.
Par plaisant.	*idem.*
Part. pass.	Participe passé.
Part. prés.	Participe présent.
Partic.	Particulièrement.
Pass. simp.	Passé simple.
Pass. comp.	Passé composé.
Pathol.	Pathologie.
Pâtiss.	Pâtisserie.
Pêch.	Pêche.
Pédag.	Pédagogie.
Peint.	Peinture.
Péjor.	Péjoratif.
Péjorativ.	Péjorativement.
Pers.	Personne. Persan.
P. et ch.	Ponts et chaussées.
Peu us.	Peu usité.
Pharm.	Pharmacie.
Philos.	Philosophie.
Phot.	Photographie.
Phrénol.	Phrénologie.
Physiol.	Physiologie.
Physiq.	Physique.
Pl. *ou* Plur.	Pluriel.
Plaisamm.	Plaisamment.
P.-L.-M.	Paris-Lyon-Méditerranée (ch. de f.).
Poét.	Poétique.
Polit.	Politique.
Pop.	Populaire. Population.
Poss.	Possessif.
Post.	Postes.
Pr.	Propre.
Prat.	Pratique.
Préf.	Préfixe.
Préf.	Préfecture.
Prem.	Premier, première.
Prép.	Préposition.
Prés.	Présent.
Priv.	Privatif.
Procéd.	Procédure.
Pron.	Pronom.
Proprem.	Proprement.
Prosod.	Prosodie.
Prov.	Proverbe. Province.
Provenç.	Provençal.
Psychol.	Psychologie.
Pyrotechn.	Pyrotechnie.
Quelquef.	Quelquefois.
Rad.	Radical.
R. dr.	Rive droite.
Rel.	Reliure.
Relig.	Religion.
Rem.	Remarque.
R. g.	Rive gauche.
Rhét.	Rhétorique.
Riv.	Rivière.
Rom.	Romain.
Roy.	Royaume.
Rur.	Rural.
S.	Siècle. Sud. Seconde.
S. *ou* Sing.	Singulier.
S.-affl.	Sous-affluent.
Sanscr.	Sanscrit.
Scandin.	Scandinave.
Scolast.	Scolastique.
Sculpt.	Sculpture.
Seller.	Sellerie.
S.-ent.	Sous-entendu.
Serrur.	Serrurerie.
Signif.	Signifiant.
Sp.	Sport.
Spir.	Spiritisme.
S.-pr. *ou* S.-préf.	Sous-préfecture.
Subj.	Subjonctif.
Substantiv.	Substantivement.
Subst. particip.	Substantif participial.
Subs. verb.	Substantif verbal.
Suéd.	Suédois.
Suff.	Suffixe.
Superf.	Superficie.
Superl.	Superlatif.
Superst.	Superstition.
Sylvic.	Sylviculture.
Syn.	Synonyme.
T.	Terme. Tonne.
Tann.	Tannerie.
Taurom.	Tauromachie.
Techn.	Technologie.
Télégr.	Télégraphie.
Tératol.	Tératologie.
Théâtr.	Théâtre.
Théol.	Théologie.
Thérap.	Thérapeutique.
Topogr.	Topographie.
Trav. publ.	Travaux publics.
Trigon.	Trigonométrie.
Triv.	Trivial.
Typogr.	Typographie.
Us.	Usité.
V.	Verbe. Ville. Voir.
V. a.	Verbe actif.
V. imp.	Verbe impersonnel.
V. int.	Verbe intransitif.
V. n.	Verbe neutre.
V. pr.	Verbe pronominal.
V. pr.	Ville principale.
Véloc.	Vélocipédie.
Vén. *ou* Vén.	Vénerie.
Verr.	Verrerie.
Vitic.,	Viticulture.
Vulg.	Vulgaire.
Vx.	Vieux.
Vx fr.	Vieux français.
Vx m.	Vieux mot.
Yacht.	Yachting.
Zool.	Zoologie.
Zootechn.	Zootechnie.







A n. m. Première lettre et première voyelle de l'alphabet français et des alphabets des langues à écriture phonétique, sauf l'éthiopien : *un* A, *des* A. (L'A nous vient de l'alphabet des Romains et se retrouve, au même rang, dans l'*aleph* des Hébreux et l'*alpha* des Grecs.)

Considéré comme signe graphique, l'A prend différentes formes, soit dans l'écriture, soit dans l'impression ; on distingue l'*A* majuscule et l'*a* minuscule. Il subit en outre de nombreuses modifications, suivant que

ÉCRITURES MODERNES

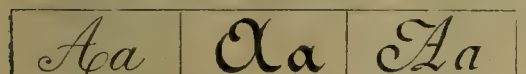

Anglaise. Ronde. Bâtarde.

le caractère est de l'anglaise, de la ronde, de la bâtarde, de la coulée, ou du romain, de l'italique, de la normande, de l'égyptienne, etc. Loc. prov. : *Ne savoir ni* A *ni* B, se dit d'une personne qui ne sait pas même lire, et, par extension, qui ignore les premiers éléments d'une science, d'un art, etc. *Prouver par* a *plus* b, prouver avec une rigueur mathématique. *Depuis* A *jusqu'à* Z, du commencement à la fin. *Numism.* Sur les monnaies de France, A désignait la monnaie fabriquée à Paris et, parfois, celle fabriquée à Marseille ; AA, celle de Metz ; Æ, celle d'Aix.

a (sans accent), 3e pers. du sing. de l'ind. prés. du verbe *avoir* : *l'alphabet français a vingt-six lettres.*

a ou **ab** ou **abs,** prép. lat. signifiant *de, par.* Elle indique un rapport d'éloignement, d'extraction, de séparation, de privation et entre comme préfixe dans la composition de certains mots français : *atone, abjuration, abstention.*

a prép. (lat. *ad*). Prend l'accent grave et exprime un rapport de tendance : *aller à Paris ;* de situation : *être à la maison ;* de provenance : *boire à une source ;* etc. A marque aussi : la distance : *de Paris à Londres ;* la relation : *de vous à moi ;* le lieu, l'endroit : *le Louvre est à Paris ;* le temps, l'époque : *se lever à six heures ;* une circonstance, un événement : *à ma mort, partir à l'aurore ;* un espace de temps : *payer à l'année ;* l'appartenance, la possession : *avoir une maison à soi ;* l'espèce, la qualité : *canne à sucre, vache à lait ;* la forme : *clou à crochet ;* la destination, l'usage : *terre à blé, marché à la volaille ;* etc.

A. abrév. de *Altesse,* de *austral ;* **a.** abrév. de *are,* de *ampère.*

aa (pour *ana,* prép. grecque distributive), signe que l'on place contre une accolade réunissant les noms de plusieurs médicaments et qui signifie qu'on doit mélanger ces médicaments en parties égales :

Bicarbonate de soude. . . } *aa* 5 gr.
Phosphate de chaux. . . . }

c'est-à-dire 5 grammes de bicarbonate de soude et 5 grammes de phosphate de chaux.

Aa (d'un mot germanique qui signifie *eau* et qui est resté le nom d'un grand nombre de rivières des pays celtiques et germaniques), fleuve côtier de France, qui baigne Saint-Omer et se jette dans la mer du Nord ; cours 80 kil. — Fleuve de Russie (Livonie), tributaire du golfe de Riga ; cours 395 kil.

Aa (Pierre van der), éditeur hollandais, né dans la seconde moitié du XVIIe siècle, m. vers 1730. Il publia, dans sa librairie de Leyde, des ouvrages importants de géographie et de botanique.

Aachen, nom allemand d'Aix-la-Chapelle.

Aadorf, bourg de Suisse (cant. de Thurgovie) ; 2.650 h. Filatures de coton, tissage. Fromagerie.

Aah-Hotep, reine d'Egypte, dont Mariette découvrit le tombeau en 1859. Les bijoux merveilleux qu'il contenait sont au nom de Kamès, roi obscur de la XVIIe dynastie, dont elle fut peut-être la femme, ou du roi Ahmès (Amosis), qu'on pense être son fils. Ces bijoux, parmi lesquels figurent des bracelets et

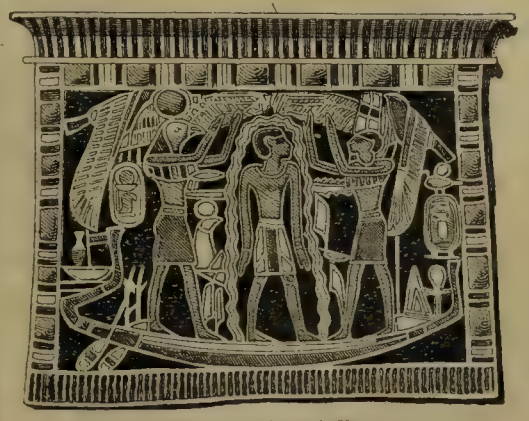

Pectoral de la reine Aah-Hotep.

un merveilleux pectoral en or, sont bien antérieurs à l'époque de Moïse et constituent de remarquables spécimens de l'orfèvrerie égyptienne.

Aalborg, v. et port du Danemark, ch.-l. du diocèse de ce nom ; 38.000 h. Ecole de navigation.

Aalen, v. d'Allemagne (Wurtemberg), sur la Kocher ; 10.500 h. Centre d'un district minier.

Aalesund, v. maritime de Norvège ; 17.500 h. Station importante pour la pêche de la morue. Patrie du chef normand Rollon. Cette ville fut, en 1904, presque totalement détruite par un incendie.

Aali-pacha (Méhémet-Emin), homme d'Etat turc, né et mort à Constantinople (1815-1871). Il a attaché son nom à la politique de réformes intérieures du *Tanzimat,* dont il ne put voir la réalisation.



Aali-pacha.

Aalsmeer, v. des Pays-Bas, prov. de la Hollande septentrionale ; 5.000 h. ; sur la rive orientale du lac desséché de Harlem. Grande culture de fraises.

Aar, riv. de Suisse, qui naît au col du Grimsel, forme la cascade de la Handeck, arrose Berne, Soleure, Aarau, reçoit la Reuss, la Limmat, la Thièle et se jette dans le Rhin (rive gauche) ; cours 280 kilom.

Aarau, v. de Suisse, ch.-l. du cant. d'Argovie, sur l'Aar ; 9.000 h. Nombreuses industries : filatures, coutellerie, fonderie de canons. Près d'Aarau se trouvent les ruines du château de Habsbourg, berceau de la maison impériale d'Autriche.

Aarbourg, v. de Suisse (cant. d'Argovie), sur l'Aar ; 2.300 h. Filature et tissage.

Aarhus, v. et port du Danemark, ch.-l. du diocèse de ce nom ; 66.000 h. Commerce actif.

Aaron, frère aîné de Moïse et premier grand prêtre des Hébreux. Ayant toléré, en l'absence de Moïse, que les Hébreux élevassent le Veau d'or, il mourut sur la montagne de Hor, avant d'avoir atteint la Terre promise. (*Bible.*)

Aasen [*sèn*] (Iwar André), philologue norvégien, né à Œrsten, m. à Christiania (1813-1896) ; auteur d'une *Grammaire* et de *Dictionnaires* de la langue norvégienne.

ab, prép. lat. marquant le point de départ, et qui fait partie de certaines locutions ou phrases latines fréquemment employées dans notre langue, telles que *ab absurdo, ab irato, ab intestat,* etc. V. A.

aba ou **abba** n. m. Manteau de laine grossière, en usage en Turquie. Titre des évêques coptes.

Aba (Samuel), roi de Hongrie, beau-frère du roi saint Etienne. Il fut porté au trône par la réaction païenne en 1041 et renversé en 1044 par l'empereur Henri III, qui rétablit Pierre le Vénitien ou l'Allemand, dont Aba avait usurpé la couronne.

Ababdehs [*dè*], tribu nomade d'Egypte, entre le Nil et la mer Rouge.

ababouiné, e adj. Se dit d'un navire arrêté en pleine mer par un calme subit.

ab abrupto loc. lat. signif. Brusquement, sans préparation : *entrer en matière ab abrupto.* (On dit mieux EX ABRUPTO.)

ab absurdo loc. lat. signif. Par, d'après l'absurde : *raisonner ab absurdo.*

abaca n. m. Espèce de bananier des Philippines, dit *boffo*, qui fournit une matière textile appelée *chanvre de Manille*, dont on fait des tapis, des paillassons, des câbles, etc.



Abaca : a, fruit.

abacète n. m. Genre de coléoptères noirs, bronzés ou bleuâtres, des régions chaudes de l'ancien monde, et qui vivent au bord des eaux.

Abaco ou **Grande Lucaye,** la plus grande des îles Lucayes (arch. de Bahama), fertile, mais sans eau potable ; 7.000 h. Aux Anglais. Ch.-l. *Carleton.*

Abad Ier [*bad'*], premier roi maure de Séville et fondateur de la dynastie dite des *Abadites ;* il régna de 1023 à 1042.— Son fils, ABAD II, régna de 1042 à 1069, et son petit-fils, ABAD III, de 1069 à 1095. Ce dernier soumit Cordoue, mais fut vaincu par le sultan du Maroc Yousouf, qui le relégua en Afrique, où il mourut.

Abadie [*dî*] (Paul), architecte français, né à Paris, m. à Chatou (1812-1884). Il restaura de nombreux monuments historiques, et on lui doit les plans du *Sacré-Cœur*, à Paris.

Abadie (Louis), compositeur français, né vers 1814 ; auteur de romances et chansons. Il mourut presque de misère dans un hôpital de Paris, vers 1858.

Abadites, dynastie maure, fondée par Abad Ier et qui régna sur Séville au XIe siècle. — Un *Abadite.* — Adj. : *prince abadite.*

Abafi ou **Apaffi Ier,** prince élu de Transylvanie ; il régna de 1661 à 1690, sous la tutelle des Turcs. — Son fils, Abaffi II, qui lui succéda, vit son pays annexé à l'Autriche ; m. en 1713.

Abailard. *Biogr.* V. ABÉLARD.

abaissable [*bè-sa-ble*] adj. Qu'on peut abaisser : *tarif abaissable.*

abaissant [*bè-san*], **e** adj. Qui sert à abaisser, *Fig.* Humiliant, dégradant : *acte abaissant.*

abaisse [*bè-se*] n. f. Pâte que l'on amincit en l'étendant avec le rouleau : *l'abaisse forme la croûte de dessous d'un grand nombre de pâtisseries.*

abaissé [*bè-sé*], **e** adj. *Blas.* Se dit : 1° de toute pièce placée au-dessous de la place que la règle héraldique lui assigne ; 2° des ailes (vol) d'un oiseau qui, au lieu d'être étendues, se dirigent vers la pointe de l'écu ; 3° d'une pièce ou d'un écu contenant une pièce destinée à perpétuer le souvenir d'une action déshonorante.

abaisse-langue [*lan-ghe*] n. m. invar. Sorte de palette métallique, que l'on emploie en médecine pour abaisser la langue et apercevoir l'intérieur de la gorge.


Abaisse-langue.

abaissement [*bè-se-man*] n. m. Action de diminuer quelque chose en hauteur : *l'abaissement d'un mur.* Action d'un corps qui, en baissant, s'éloigne d'un point plus élevé : *le froid produit l'abaissement du mercure dans le thermomètre. Fig.* Diminution de force, d'intensité, de puissance : *l'abaissement de la voix, du ton ; Louis XI travailla à l'abaissement des grands vassaux.* Diminution, amoindrissement : *l'abaissement des salaires.* Etat de décadence, dégénérescence : *l'abaissement des consciences ; l'abaissement de la littérature.*

abaisser [*bè-sé*] v. a. (de *à*, et *baisser*). Mettre plus bas pour couvrir : *abaisser les paupières.* Diminuer la hauteur : *abaisser un mur.* Faire descendre : *abaisser un store.* Réduire : *abaisser une taxe. Abaisser une perpendiculaire,* la mener d'un point sur une ligne ou sur un plan. *Alg. Abaisser le degré d'une équation,* la réduire en équation de degré moindre. *Fig.* Diminuer le pouvoir de : *Richelieu abaissa les grands.* **S'abaisser** v. pr. Devenir plus bas : *les nuages s'abaissent.* S'humilier, s'avilir : *s'abaisser à de plates excuses.* ANT. **Elever, hausser, glorifier, vanter, exalter.**

abaisseur [*bè-seur*] adj. et n. m. Se dit d'un muscle qui sert à abaisser la partie du corps à laquelle il est attaché ; *les muscles abaisseurs ont pour antagonistes les éleveurs.*

abait [*bè*] ou **abet** [*bè*] n. m. *Pêch.* Appât. *Fig.* Ruse. (Vx.)

abaiter [*bè-té*] ou **abéter** [*té*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) *Pêch.* Appâter. (Vx.)

abajoue [*joû*] n. f. (de *bajoue*). Poche que certains animaux (singes, chiroptères, etc.) ont à l'intérieur des joues et où ils mettent en réserve des aliments non consommés immédiatement. *Fig.* Joue volumineuse et pendante.



A, abajoue.

abaliénation [*si-on*] n. f. *Dr. rom.* Cession, aliénation : *abaliénation de terres, de troupeaux.*

abaliéner [*né*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) Faire une abaliénation : *abaliéner des terres.*

abalourdir v. a. Rendre lourd, stupide : *les mauvais traitements abalourdissent un enfant.*

abalourdissement [*di-se-man*] n. m. Action d'abalourdir. Etat d'une personne abalourdie.

abandon n. m. (de *à*, et de l'anc. franç. *bandon*, pouvoir). Etat d'une personne ou d'une chose délaissée : *Christophe Colomb mourut dans l'abandon.* Négligence aimable dans le discours, le style, les manières, etc. : *l'abandon de l'intimité.* Oubli : *abandon de soi-même.* Confiance entière : *abandon à la Providence.* Renonciation, désistement : *abandon d'un droit.* Loc. adv. *A l'abandon,* sans soin, en désordre : *laisser ses enfants, sa maison à l'abandon.*

— ENCYCL. *Dr.* Le propriétaire d'un navire est responsable des faits et des engagements du capitaine qu'il a chargé du commandement, mais il peut s'affranchir de ces obligations par l'abandon du navire et du fret. — Les particuliers peuvent s'affranchir de la contribution foncière qui frappe les terres vagues, bruyères, etc., en faisant l'abandon légal de ces propriétés. — Tout copropriétaire d'un mur mitoyen peut se dispenser de contribuer aux réparations de ce mur en faisant l'abandon du droit de mitoyenneté. — L'héritier qui accepte une succession sous bénéfice d'inventaire peut se soustraire au payement des dettes de la succession en abandonnant tous les biens qu'elle comprend. — Le failli peut obtenir un concordat en abandonnant aux créanciers tout ou partie de son actif. — Le Code punit sévèrement l'abandon des enfants, et les peines qu'il prononce sont plus ou moins graves, selon que le coupable a, ou n'a pas, sous sa dépendance l'enfant abandonné, ou suivant le cas dans lequel l'abandon a été fait. — La loi punit, comme responsable, le propriétaire de bestiaux à l'abandon qui ont commis des dégâts à la propriété d'autrui.

abandonnable [*do-na-ble*] adj. Qui peut, qui doit être abandonné : *tout mauvais projet est abandonnable.*

abandonnataire [*do-na-tè-re*] n. *Dr.* Personne au profit de qui est fait un abandon ou abandonnement de biens par un créancier.

abandonnateur, trice [*do-na*] n. *Dr.* Personne qui fait abandon de ses biens. (Se dit par opposition à *abandonnataire*).

abandonné [*do-né*], **e** n. Personne qui est dans l'abandon : *soulageons les abandonnés.*

abandonnement [*do-ne-man*] n. m. Action d'abandonner. Cession. Délaissement entier. Acte de cession : *abandonnement de biens.*

abandonnément [*do-né-man*] adv. A l'abandon, sans réserve : *les assaillants entrèrent abandonnément dans la ville.* (Vx.)

abandonner [*do-né*] v. a. (de *abandon*). Quitter, délaisser entièrement : *abandonner sa maison.* Renoncer à : *abandonner ses prétentions.* Confier, remettre : *Anne d'Autriche abandonna l'exercice du pouvoir à Mazarin.* Négliger : *abandonner ses devoirs.* Livrer : *abandonner une ville au pillage.* **S'abandonner** v. pr. Se livrer, se laisser aller sans réserve à : *s'abandonner à la joie.* Perdre courage : *une âme forte ne s'abandonne jamais.* ANT. **Garder, retenir.**

abandonneur, euse [*do-neur, eu-ze*] adj. et n. Se dit d'une personne qui abandonne. (Peu us.)

Abano (Pierre d'), médecin et alchimiste italien, né à Abano-Bagni, mort à Padoue : auteur du *De remediis venenorum.* Accusé de magie, il fut poursuivi par l'Inquisition (1250-1316).

Abano-Bagni, v. d'Italie (prov. de Padoue) ; 4.000 h. Eaux minérales chlorurées sodiques, employées contre les rhumatismes, la goutte, etc.

Abanto, v. d'Espagne (prov. de Biscaye) ; 7.500 h. Mines de fer.

abaque n. m. (lat. *abacus*). *Archit.* Tailloir, tablette formant la partie supérieure du chapiteau d'une colonne. *Antiq.* Machine à calculer, en usage chez les Romains. (V. BOULIER.) Système de lignes tracées sur un plan et permettant d'effectuer certains calculs numériques. Table à jouer, sorte d'échiquier, de damier. Tableau de lecture pour les enfants. Buffet où l'on étalait la vaisselle.

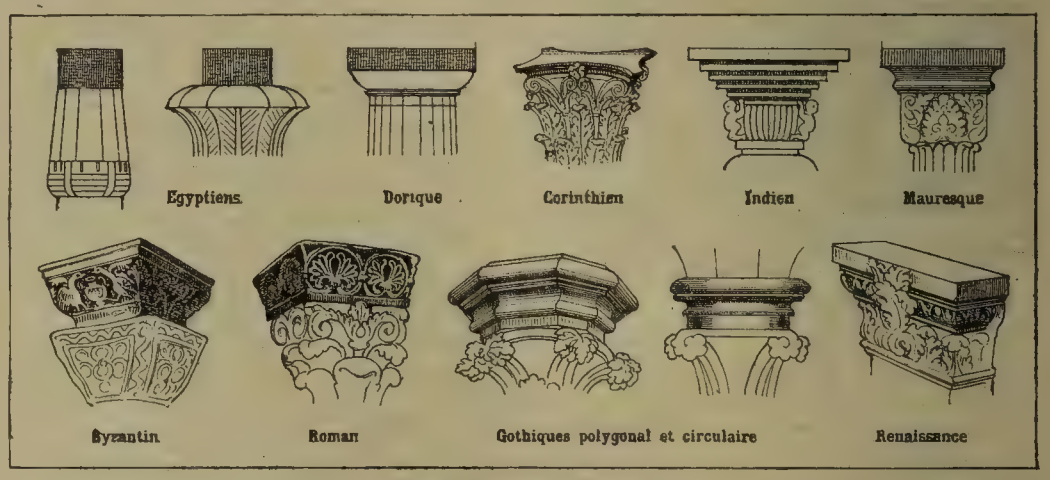

Formes principales de l'abaque.

Abarca (don Joaquin), prélat espagnol, né en Aragon (1780-1844), l'un des chefs du parti de don Carlos contre Isabelle II ; banni, il mourut au couvent de Lanzo, près de Turin.

Abarim [*rim'*], chaîne de montagnes de l'Anti-Liban (Palestine), au N.-E. de la mer Morte. A cette chaîne appartient le mont Nébo, où la Bible fait mourir Moïse.

abarthrose [*trô-ze*] n. f. (du lat. *ab*, et du gr. *arthron*, articulation) ou **abarticulation** [*si-on*] n. f. Syn. de DIARTHROSE.

Abascal (don José Fernando), général espagnol, né à Oviedo, m. à Madrid (1743-1821). Vice-roi du Pérou en 1804, il fut révoqué en 1816 par Ferdinand VII.

abasourdir [*zour*] v. a. (rad. *sourd*). Assourdir, étourdir par un grand bruit : *coup de tonnerre qui abasourdit. Fig.* Consterner, accabler, jeter dans la stupeur : *nouvelle qui abasourdit.*

abasourdissant [*zour-di-san*], **e** adj. Qui est propre à abasourdir, à étourdir : *bruit abasourdissant ; nouvelle abasourdissante.*

abasourdissement [*zour-di-se-man*] n. m. Assourdissement. *Fig.* Stupeur, stupéfaction, consternation.

abat ou **abas** [*ba*] n. m. Averse. Pluie abondante qui tombe tout à coup : *un grand abat d'eau.*

abat [*ba*] n. m. Action d'abattre, de tuer : *l'abat des animaux.* Ce qui est abattu. (Syn. de ABATIS.) N. m. pl. Parties de certains animaux abattus qui se vendent chez les tripiers, telles que pieds et rognons de mouton, de veau, foie de veau, gras-double, etc.

abatage ou **abattage** [*ba-ta-je*] n. m. Action de renverser, de coucher. Action d'abattre les arbres, de tuer les animaux. Action de détacher des galeries de mines, des carrières, le charbon, le minerai, la pierre. *Mar. Faire abatage,* agir sur une manœuvre pour la roidir, tandis qu'à chaque effort on abraque le mou de la manœuvre qui fait retour sous un taquet ou un cabillot. *Fig.* et *fam.* Verte semonce : *recevoir un abatage.*

— ENCYCL. *Arbor.* L'abatage des arbres se fait à la hache, à la scie (passe-partout), à la poudre, à la dynamite ; mais on utilise encore des scies circulaires actionnées par un petit moteur électrique et montées sur un chariot. Il a lieu communément de la fin janvier à la fin avril. V. ARBRE.

— *Boucher.* Les procédés d'abatage des bœufs, des chevaux sont : l'assommement au moyen d'un merlin ou du masque frontal à boulon percutant, dit *masque Bruneau ;* la mort au moyen du pistolet ; l'énervation et, chez les juifs, l'égorgement. Les porcs sont assommés d'un coup de maillet, puis égorgés. Les veaux et les moutons sont égorgés.

abâtardir v. a. (de *bâtard*). Altérer, faire dégénérer. *Fig. : une longue servitude abâtardit le courage.* **S'abâtardir** v. pr. Dégénérer.

abâtardissement [*di-se-man*] n. m. (de *abâtardir*). Dégénération, corruption, altération : *l'abâtardissement d'une race.* Abrutissement, dégradation : *l'abâtardissement des esprits.*

abat-chauvée [*ba-chô-vé*] n. f. Laine de qualité inférieure qu'on abat, qu'on détache de la peau, au moyen de la chaux. Pl. des *abat-chauvées.*

abatée [*té*] n. f. Mouvement d'un navire sans vitesse, dont la proue s'écarte de la ligne du vent : *navire qui fait des abatées.*

abatellement [*tè-le-man*] n. m. Sentence par laquelle les consuls français, dans le Levant, interdisent le commerce avec tous ceux qui désavouent leurs marchés ou qui refusent de payer leurs dettes.

abat-faim [*ba-fin*] n. m. invar. Pièce de résistance qu'on sert d'abord pour apaiser, abattre la première faim des convives.

abat-foin [*ba*] n. m. invar. Ouverture pratiquée dans le plancher d'un grenier, au-dessus d'une écurie, d'une étable, et par laquelle on jette le fourrage dans le râtelier.

— ENCYCL. L'abat-foin entraîne le gaspillage et laisse pénétrer dans le fenil les émanations de l'étable ou de l'écurie. En outre les poussières provenant des abat-foin salissent les fourrages, les animaux et provoquent des irritations de la gorge et des yeux.

abatis ou **abattis** [*ba-ti*] n. m. Quantité de choses abattues, telles que bois, arbres, maisons ; ou tuées, telles que bêtes fauves, gibier. Tête, cou, ailerons, pattes de volailles. *Milit.* Barricade ou retranchement accessoire, consistant en un amas d'arbres dont les branches entrelacées sont tournées vers l'ennemi. *Pop.* Bras, jambes ; mains, pieds. *Vénet.* Petit chemin que se font les bêtes fauves en passant à travers les taillis.

abat-jour [*ba*] n. m. invar. Réflecteur en métal, en porcelaine, en papier, etc., qui rabat la lumière des lampes. Fenêtre inclinée qui reçoit le jour d'en haut : *abat-jour à persiennes.* Auvent élevé

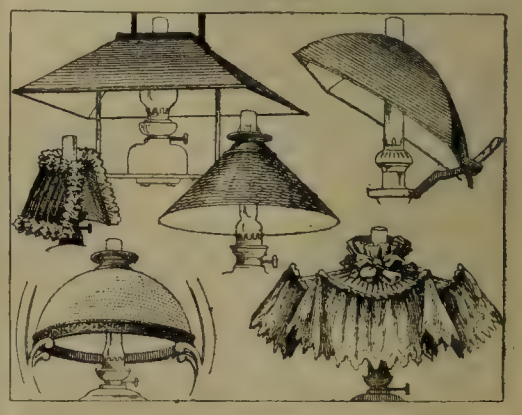
Abat-jour.

devant les magasins ou boutiques pour intercepter les rayons du soleil. Appareil en planches appliqué aux fenêtres des prisons pour interdire aux prison-

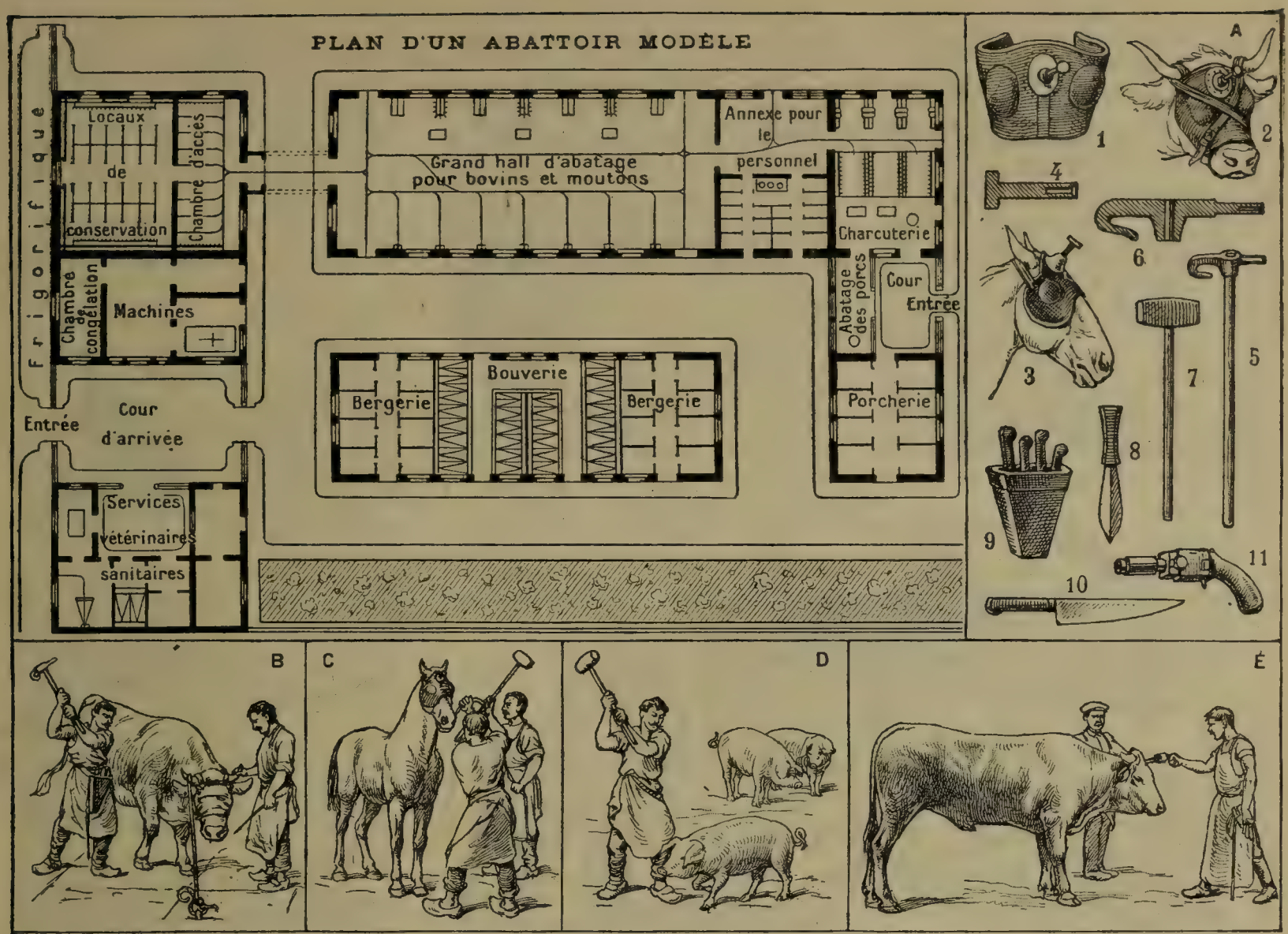

Abattoir et procédés d'abatage des animaux de boucherie. — A, outillage : 1, masque Bruneau ; 2, masque Bruneau appliqué à un bœuf; 3, le même appliqué à un cheval ; 4, coupe du boulon du masque Bruneau ; 5, merlin anglais ; 6, coupe du merlin anglais ; 7, merlin ordinaire ; 8, lame d'énucage ; 9, gaine à couteaux ; 10, couteau ; 11, pistolet. — B, abatage d'un bœuf avec le merlin anglais. — C, abatage d'un cheval avec le masque Bruneau et le merlin ordinaire. — D, abatage d'un porc avec un maillet de bois. — E, abatage d'un bœuf avec le pistolet.

niers toute communication avec le dehors. Sorte de visière qui sert à préserver les yeux d'une lumière trop vive.

Abatos [*tos*], île d'Egypte, formée par le Nil, près de Philæ, et dans laquelle les prêtres prétendaient conserver les tombeaux d'Isis et d'Osiris, qu'ils avaient seuls le droit de visiter.

abat-son ou **abat-sons** [*ba*] n. m. Série de lames de bois recouvertes de plomb ou d'ardoises, que l'on pose de biais dans les baies des clochers pour renvoyer le son ou les sons vers le sol. Pl. des *abat-son* ou *abat-sons*.

Abat-jour à persiennes.

abattable [*ba-ta-ble*] adj. Susceptible d'être abattu : *chevaux, arbres abattables.*

abattant [*ba-tan*] ou **abatant** [*tan*] n. m. Pièce de menuiserie, qui s'élève ou s'abaisse à volonté : *secrétaire, table à abattant.*


Abat-son.

abattement [*ba-te-man*] n. m. Action d'abattre. (V. ABATAGE.) *Fig.* Découragement, accablement, affaiblissement. ANT. **Energie, courage**.

— ENCYCL. L'abattement procède en général d'une cause nerveuse et peut porter soit sur les fonctions physiques, soit sur les fonctions intellectuelles. Dans le premier cas, on aura recours pour le combattre au café, à la kola, à la coca et, surtout, au formiate de soude ; dans le second, on fera agir les bromures et la valériane.

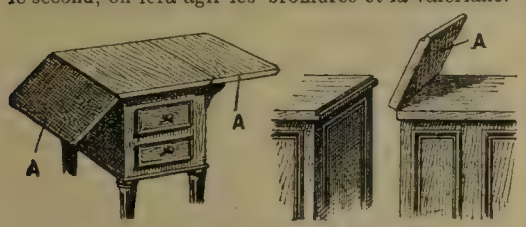

A, abattant de table et abattant de comptoir.

abatteur [*ba-teur*] n. m. Celui qui abat : *abatteur d'arbres. Grand abatteur de besogne*, celui qui fait beaucoup d'ouvrage.

abattoir [*ba-toir*] n. m. Etablissement dans lequel on abat et prépare les animaux destinés à la consommation : *les abattoirs doivent être tenus très proprement.*

— ENCYCL. Un abattoir comprend des bouveries, des bergeries, des porcheries, des brûloirs ou grilloirs pour les porcs, des triperies, des fonderies pour le suif, des écuries, des réservoirs d'eau, des égouts, une voirie pour recevoir les détritus, etc.

— *Dr.* Les abattoirs sont rangés parmi les établissements dangereux et insalubres, c'est-à-dire qu'ils doivent être éloignés des habitations particulières. Ils sont placés sous la surveillance de l'autorité, au point de vue de l'hygiène et de l'admission des bestiaux à abattre. L'établissement d'un abattoir entraîne la suppression des tueries particulières ; les habitants conservent toujours le droit d'abattre chez eux les porcs qu'ils élèvent pour leur consommation personnelle, pourvu que l'abatage se fasse dans un lieu clos et séparé de la voie publique.

abattre [*ba-tre*] v. a. (de *à*, et *battre*. — Se conj. comme *battre*.) Mettre à bas, renverser, détruire, démolir : *abattre un arbre, un mur.* Tuer : *abattre du gibier ; bestiaux abattus. Fig.* Affaiblir : *la fièvre abat.* Décourager : *le malheur nous abat.* Abaisser : *abattre l'orgueil.* Faire cesser : *la réflexion abat la colère.* Accomplir avec rapidité : *abattre de la besogne.* PROV. : **Petite pluie abat grand vent** (au *pr.*), quand il vient à pleuvoir, le vent s'apaise ; (au *fig.*), souvent peu de chose suffit pour calmer une grande colère. **S'abattre** v. pr. Tomber : *les vieux chevaux s'abattent souvent.* Se précipiter sur : *l'épervier s'abat sur sa proie.* Cesser, s'apaiser, diminuer : *le vent s'abat.* ANT. **Elever, relever.**

abattu [*ba-tu*], **e** adj. Renversé ; jeté à terre : *arbres abattus.* Tué : *bestiaux abattus. Fig.* Découragé, affaibli.

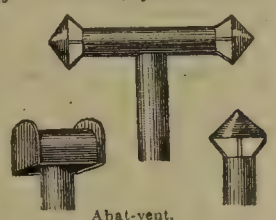
Abat-vent.

abattu [*ba-tu*] n. m. Etat d'un chien de fusil, lorsqu'il est renversé sur la cheminée ou le percuteur : *l'abattu d'une arme. A l'abattu* loc. adv. : *mettre le chien à l'abattu.*

abatture [*ba-tu-re*] n. f. Action d'abattre les glands laissées par le cerf dans les broussailles : *le cerf se reconnaît à ses abatture*s. N. f. pl. Foulures

a battuta [*ba-tou-ta*] loc. adv. italienne, signifiant sans battre, sans observer la mesure, ad libitum : *chanter a battuta.*

abat-vent [*ba-van*] n. m. invar. Petit auvent qui garantit de la pluie et du vent. Appareil en terre ou en tôle, que l'on dispose au-dessus de l'orifice extérieur des cheminées pour empêcher le vent d'y pénétrer ou d'y refouler la fumée.


Abat-voix.

abat-voix [*ba-voi*] n. m. invar. Couronnement d'une chaire à prêcher, qui sert à abattre la voix.

Abauzit [*zit*] (Firmin), philosophe et théologien protestant français, né à Uzès, m. à Genève, où il s'était réfugié après la révocation de l'édit de Nantes (1679-1767).

abax [*bakss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères carabiques, noirs et aplatis, qui habitent les forêts de l'Europe tempérée et montagneuse.


Abax.

Abazie ou **Grande-Abazie** [*zi*], région septentrionale de la Russie transcaucasienne, au N.-O. du pays des Tcherkesses. Ses habitants, les *Abazes*, au nombre de 145.000 environ, jadis pillards, sont aujourd'hui sédentaires et agriculteurs.

Abbadie [*di*] (Jacques), théologien protestant français, né à Nay (Basses-Pyrénées), m. à Marylebone, près de Londres (1654-1727). Il est l'auteur d'une remarquable *Histoire de la Grande Conspiration d'Angleterre*, écrite par ordre de Guillaume III.

Abbadie (Antoine-Thomson **d'**), voyageur français, né à Dublin, m. à Paris (1810-1897). Il explora l'Ethiopie et fut nommé membre de l'Académie des sciences en 1867.

Abbaretz, comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 21 kil. de Châteaubriant, sur l'Isac naissant ; 2.730 h.

Abbas [*bass*], oncle paternel de Mahomet, dont l'un des descendants, Aboul-Abbas, fut le chef de la dynastie des *Abbassides* (566-652).


Abbas Ier.

Abbas Ier, dit **le Grand,** schah de Perse, de la dynastie des Séfis, conquérant et administrateur éminent, équitable et sévère. Il régna de 1585 à 1628, lutta avec succès contre les Turcs et choisit Ispahan comme capitale ; il est considéré comme le plus grand roi de la Perse musulmane. — ABBAS II régna de 1641 à 1666. — ABBAS III régna de 1732 à 1736 et fut le dernier schah de Perse de la dynastie des Séfis.

Abbas-pacha, vice-roi d'Egypte, petit-fils de Méhémet-Ali. Il régna à partir de 1848 et se montra hostile aux influences européennes (1813-1854).

Abbas-pacha-Hilmi, khédive d'Egypte, né en 1874. Il a régné de 1892 à 1914, époque à laquelle les Anglais l'ont déposé.

Abbassides, dynastie de 37 califes arabes, fondée par Aboul-Abbas, qui détrôna les Ommiades en 750. Les Abbassides, se désintéressant des affaires de l'Espagne et de l'Afrique, régnèrent à Bagdad de 762 à 1258. Ils concentrèrent toute leur attention sur l'Asie, dont ils réorganisèrent l'administration. Au temps d'Haroun-al-Raschid (786-809), leur empire fut à la tête de la civilisation. Un *Abbasside.* Adj. : *prince abbasside.*

abbatial, e, aux [*a-ba-si-al*] adj. Qui se rapporte à l'abbé, à l'abbesse, à l'abbaye : *palais abbatial ; église abbatiale ; droits abbatiaux.*

Abbatucci, nom d'une famille originaire de

Zicavo (Corse). Elle a fourni plusieurs personnages remarquables : Jacques-Pierre, général, le constant adversaire de Paoli (1726-1812) ; — Charles, son fils, également général, né en 1771, tué au siège de Huningue en 1796 ; — Jacques-Pierre-Charles, neveu du précédent, ministre de la justice sous Napoléon III, mort à Paris (1792-1857).

abbaye [*a-bè-i*] n. f. (lat. *abbatia*). Monastère gouverné par un abbé ou une abbesse. Bénéfice, revenu dont jouissait l'abbé. Bâtiments d'un monastère. Prov. : **Pour un moine, l'abbaye ne se perd pas** (ou **ne chôme pas**), l'absence d'une personne ne doit pas faire abandonner une entreprise, un projet.

— Encycl. On désignait sous le nom d' « abbaye » un monastère d'hommes ou de femmes, dont les revenus constituaient un bénéfice au profit de l'abbé ou de l'abbesse. L'abbaye *régulière* était celle dont l'abbé était un religieux, et l'abbaye *en commende* celle dont l'abbé était un séculier sans autorité sur les moines, mais jouissant des revenus de l'abbaye. En France, la constitution des abbayes, dont les plus anciennes sont celles de Ligugé et de Marmoutier, fondées par saint Martin de Tours, fut favorisée par les progrès de la règle de saint Benoît. Dans la réforme *clunisienne* (de Cluny), il ne devait subsister qu'une abbaye mère ; mais la discipline *cistercienne* (de Cîteaux) laissa, au contraire, aux abbayes particulières leur titre et leur personnalité. La présence de douze moines était nécessaire pour qu'une abbaye pût être constituée. Les principales charges, généralement à la nomination de l'abbé, étaient celles de *prieur*, *sacristain*, *aumônier*, *infirmier*, *cellérier*, etc.

Le développement de la vie monastique rendit de bonne heure nécessaire la construction de bâtiments spéciaux pour les abbayes. Celles-ci contenaient, au centre, une *église* entourée d'un *cloître* et, tout autour, les jardins et les bâtiments de servitude. Quelques abbayes, comme celle du Mont-Saint-Michel, étaient de véritables forteresses.

Abbaye (*prison de l'*), construite à Paris en 1631 et 1635, pour servir de prison seigneuriale à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Affectée après 1789 aux détenus militaires, elle fut le principal théâtre des massacre des 2 et 3 septembre 1792 ; démolie en 1854.

Abbaye-au-Bois (*l'*), communauté de religieuses, établie à Paris, rue de Sèvres, en 1667, célèbre par le séjour qu'y fit, à partir de 1814, Mme Récamier, qui attira autour d'elle toutes les illustrations de l'époque. Le couvent a été démoli au début du xxe siècle.

Abbe (Cleveland), météorologiste et astronome américain, né à New-York, m. à Washington (1838-1916) ; véritable créateur des services météorologiques aux Etats-Unis.

abbé [*a-bé*] n. m. (du lat. *abbas*, père). Supérieur d'une abbaye : *abbé mitré*. Titre donné à tout homme portant l'habit ecclésiastique : *un jeune abbé*. *Abbé de cour*, abbé qui fréquentait plutôt la cour que l'église.

— Encycl. Seuls, les bénédictins et les chanoines réguliers de Saint-Augustin ont appelé leurs supérieurs de ce nom ; les autres ordres religieux les nommaient *prieur*, *gardien*, *provincial*, etc.


Abbé de cour au xviiie siècle.

Abbé du peuple, nom que l'on donna, au xiiie siècle, au chef de la république de Gênes, à qui l'on conférait toutes sortes d'honneurs, sans lui déférer de pouvoir bien réel. Les abbés du peuple furent remplacés au siècle suivant par les doges.

Abbé (*l'*), roman historique de Walter Scott (1820), dont le sujet est l'évasion de Marie Stuart du château de Lochleven.

Abbé Constantin (*l'*), roman, par Ludovic Halévy (1882). L'abbé Constantin est la providence des pauvres de son village. Mme Scott, riche Américaine, propriétaire du château voisin, l'aide généreusement dans ses œuvres charitables. Sa sœur, Suzy, après des péripéties intéressantes, épouse le capitaine Jean Renaud, filleul de l'abbé. Récit agréable, où l'auteur met délicatement en scène des gens vertueux et charmants. — Une comédie en trois actes, en prose, en a été tirée par Crémieux et Decourcelle (1887).

Abbéma (Louise), femme peintre française, née à Etampes en 1858. On lui doit des portraits et des peintures décoratives d'une facture franche et souple.

Abbéokouta ou **Abéokouta,** v. d'Afrique (Guinée, colonie anglaise de Lagos) ; 150.000 h.

abbesse [*a-bè-se*] n. f. Supérieure d'un monastère de religieuses ayant titre d'abbaye : *le corps d'Abélard fut porté au Paraclet, dont Héloïse était abbesse.*

— Encycl. L'institution des abbesses est postérieure à celle des abbés. Leur position et leurs immenses revenus donnaient aux abbesses un rang très élevé dans le monde ; des familles puissantes, et même souveraines, se montrèrent souvent jalouses d'obtenir ce titre pour une fille de leur maison. Les insignes de l'abbesse sont : la croix abbatiale, l'anneau et la crosse.

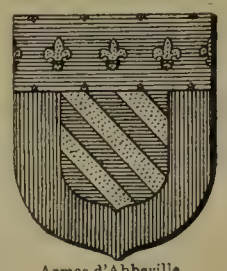
Armes d'Abbeville.

Abbesse de Jouarre (*l'*), drame philosophique en cinq actes, par Ernest Renan (1886) ; exaltation de l'amour, analyse d'un curieux cas de conscience. Les principales scènes se passent dans une prison, sous la Terreur.

Abbeville, ch.-l. d'arr. (Somme), port sur la Somme ; ch. de f. du Nord, à 45 kil. d'Amiens ; 20.400 h. (*Abbevillois*). Serrurerie ; filatures ; toiles, corderies ; entrepôt de textiles (lin, chanvre, jute, etc.). Patrie de Millevoye, Pongerville, de l'amiral Courbet, etc. — L'arrond. a 11 cant., 172 comm., 129.150 h. ; le cant. Nord a 6 comm. et 13.500 h. : le cant. Sud, 6 comm. et 12.010 h.

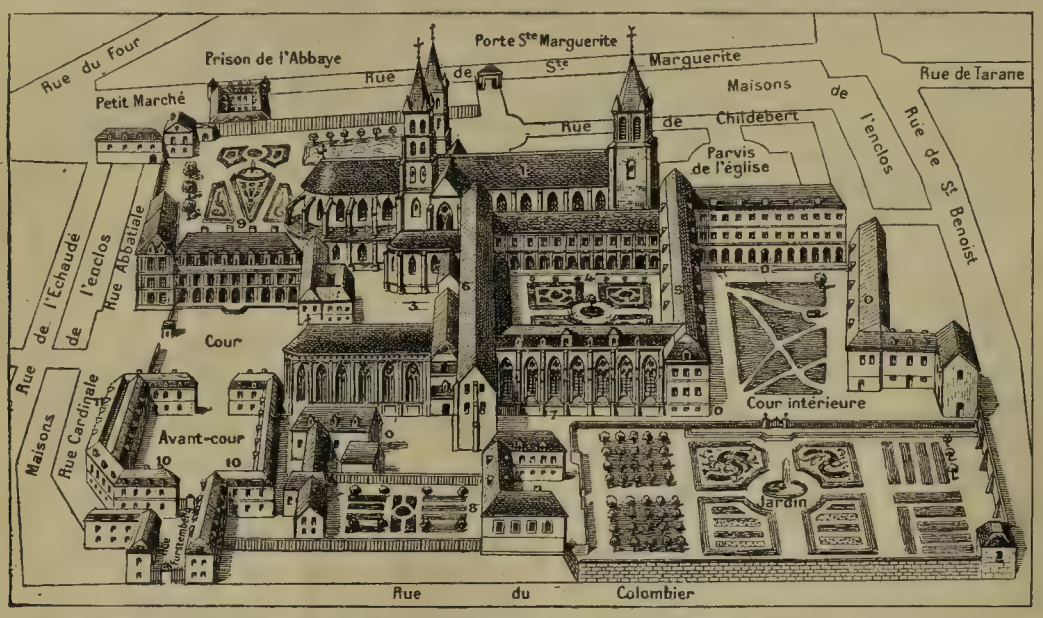

L'abbaye de Saint-Germain-des-Prés (Paris), au xviiie siècle : 1. Eglise ; — 2. Chapelle de la Vierge ; — 3. Petit cloître ; — 4. Grand cloître ; — 5. Bibliothèque ; — 6. Dortoir ; — 7. Réfectoire ; — 8. Infirmerie et jardin de l'infirmerie, — 9. Palais abbatial et jardin ; — 10. Appartements des officiers ; — 11. Bailliage ; — o, communs.

Abbey [*bè*], v. d'Ecosse (Renfrewshire) ; 35.000 h. Mines de houille et de fer.

Abbiategrasso, v. d'Italie (prov. de Milan), sur le Naviglio Grande, et près de laquelle fut tué Bayard en 1524 ; 10.700 h.

Abbon, dit **le Courbe,** moine de Saint-Germain-des-Prés, auteur du *Siège de Paris par les Normands*, poème latin d'un grand intérêt historique (850-923).

Abbon, abbé de Fleury-sur-Loire, chroniqueur du xe s., tué à La Réole, dans une émeute, en 1004 ; auteur d'un *Abrégé de la vie des papes*.

Abbot (George), archevêque de Cantorbéry et célèbre théologien anglican ; il prit une part active à la traduction de la Bible (1562-1633).

Abbotsford, magnifique manoir d'Ecosse, construit sur la rive méridionale de la Tweed, par Walter Scott, dont il fut la résidence.

a b c n. m. Livre où l'on apprend les lettres et les premiers éléments de la lecture ; alphabet. *Fig.* Premiers éléments d'un art, d'une science : *l'arithmétique est l'a b c des mathématiques. N'en être qu'à l'a b c d'un art, d'une science*, n'en posséder que les premières notions.

abcéder [*dé*] v. n. (Se conj. comme *accélérer.*) Dégénérer en abcès, se transformer en abcès : *tumeur qui abcède.*

abcès [*sè*] n. m. (lat. *abscessus*). Amas de pus dans une cavité accidentelle ou naturelle du corps : *Racine mourut d'un abcès au foie.*

— Encycl. On distingue les *abcès chauds* ou inflammatoires et les *abcès froids*, d'origine tuberculeuse. Les abcès chauds sont douloureux et doivent être ouverts au bistouri dès que le pus est collecté, c'est-à-dire vers le troisième ou quatrième jour ; auparavant, on applique sur la région enflammée des compresses imbibées d'un antiseptique (sublimé). Les abcès froids sont à marche indolente ; on essayera tout d'abord les régimes reconstituants : l'iode, la cure saline, solaire et marine ; si la fluctuation apparaît, on vide l'abcès par ponction fine, et on injecte dans la poche des modificateurs énergiques, comme l'éther iodoformé.

abcisse n. f. *Géom.* V. abscisse.

abd, mot arabe qui signifie *serviteur* et entre dans la composition de nombreux noms propres : *Abd*-el-Kader, *Abd*-el-Mélik, etc.

Abd-Allah, père de Mahomet, né à La Mecque (545-570).

Abd-Allah, prince vaillant, mais cruel, oncle d'Aboul-Abbas, à l'élévation duquel il contribua ; il fut tué dans un combat en 755.

Abd-al-Latif, savant médecin et géographe arabe, né à Bagdad, auteur d'une curieuse *Description de l'Egypte* (1161-1231).

Abd-al-Moumen [*mèn*], premier calife almohade (1100-1163). Il régna sur le Maroc, qu'il conquit sur les Almoravides (1146) et sur une partie de l'Espagne. Il fut le protecteur d'Avicenne et d'Averrhoès.

Abd-el-Aziz (**Moulaï**), sultan du Maroc, né à Marrakech en 1880. Il succéda à son père Moulaï-Hassan en 1894. Sa mauvaise administration provoqua des révoltes, entre autres celle de Bou-Hamara, et motiva l'intervention de la France, consacrée par la conférence d'Algésiras (1906). Il fut détrôné (1908) par son frère Moulaï-Hafid.

Abd-el-Kader [*dèr*] (*el Hadj*), célèbre émir arabe, né près de Mascara, mort à Damas (1807-1883). Il soutint pendant quinze ans la guerre contre les Français. Proclamé émir en 1832, il prêcha la guerre sainte, attaqua Oran, fut repoussé, mais demeura redoutable et conclut avec le général Desmichels un traité qui lui assurait un véritable royaume, avec Mascara pour chef-lieu (1834). Continuant néanmoins la lutte, il remporta à la Macta, sur le général Trézel, une victoire qui redoubla le fanatisme de ses partisans (1835). Le maréchal Clauzel brûla Mascara et prit Tlemcen, où Abd-el-Kader vint bloquer le général Cavaignac. L'avantageux traité de la Tafna (1837), que le maréchal Bugeaud accorda à l'émir, n'empêcha pas ce dernier de recommencer les hostilités deux ans plus tard. Mais, après la prise de sa smala par le duc d'Aumale (1843) et la défaite de ses alliés marocains à l'Isly (1844), il dut se rendre en 1847 au général Lamoricière, fut interné à Toulon, à Pau, enfin à Amboise, et rendu à la liberté en 1853. Il devint dès lors notre fidèle ami, selon la parole donnée.


Abd-el-Kader.

Abd-el-Mélik (**Moulaï**), empereur du Maroc de 1576 à 1578. Il périt dans la victoire qu'il remporta sur son neveu Mouhammad et sur le roi de Portugal Sébastien II, près d'Alcazar-Quivir.

Abd-el-Wahab, réformateur musulman, né sur les bords de l'Euphrate, fondateur de la secte des wahabis ou wahabites (1692-1787).

Abdérame, émir d'Espagne. Il ravagea l'Aquitaine et fut battu par Charles-Martel à Poitiers, où il périt dans la mêlée, en 732.

Abdérame Ier, le Juste, premier calife ommiade d'Espagne ; il ruina dans la péninsule la puissance des Abbassides (756-787). — Abdérame II, *le Victorieux*, quatrième calife ommiade ; il prit Barcelone et chassa les pirates normands ; il protégea les sciences, les lettres et les arts (821-852). — Abdérame III, huitième calife ommiade ; il fonda l'école de médecine de Cordoue (912-961).

Abdère, v. de l'anc. Thrace, sur la mer Egée, à l'embouchure du Nestos. Ses habitants (*Abdéritains*) étaient renommés pour leur sottise. Patrie de Démocrite, d'Anaxarque et de Protagoras.

Abd-er-Rahman. *Biogr.* V. Mouley Abd-er-Rahman.

Abdias [*ass*], le 4e des douze petits prophètes juifs.

abdicable adj. Qui peut, qui doit être abdiqué : *fonctions abdicables ; pouvoir, charge, titre, dignité abdicable.*

abdicataire [*tè-re*] n. et adj. Se dit d'une personne qui a abdiqué : *Charles-Quint, abdicataire, se retira au monastère de Yuste.*

abdication [*si-on*] n. f. Action d'abdiquer, de renoncer à.

— Encycl. Les plus célèbres abdications sont celles de Cincinnatus, qui retourna deux fois à sa charrue (458 et 438 av. J.-C.) ; de Sylla (80 av. J.-C.), qui se retira à Pouzzoles ; de Dioclétien (305 de notre ère), qui se retira à Salone ; du pape Benoît IX (1045 et 1048) ; du pape Félix V (1449) ; de Charles-Quint (1555), qui alla finir ses jours au couvent de Yuste ; de Christine de Suède (1654), qui se retira à Rome ; de Casimir V, roi de Pologne (1667) ; de Stanislas II, roi de Pologne (1795) ; du roi d'Espagne Charles IV (1808) ; celles de Napoléon : la première à Fontainebleau, la seconde à Paris (1814 et 1815) ; de Bolivar, libérateur de l'Amérique espagnole (1825) ; de Charles X (1830), qui mourut à Goritz, en Italie ; de Pedro IV, roi de Portugal (1831) ; de Louis-Philippe, (1848), qui alla finir ses jours en Angleterre ; de Guillaume Ier, roi de Hollande (1840) ; de Charles-Albert, roi de Sardaigne (1849) ; d'Othon, roi de Grèce (1862) ; d'Isabelle II, reine d'Espagne (1870) ; d'Amédée Ier, roi d'Espagne (1873) ; du prince Alexandre de Bulgarie (1886) ; de Milan Ier de Serbie (1889) ; de Nicolas II, tsar de Russie (1917) ; de Constantin, roi de Grèce (1917) ; de Guillaume II, empereur d'Allemagne (1918) ; de Charles Ier, empereur d'Autriche-Hongrie (1918) ; de Ferdinand, tsar de Bulgarie (1918).


Château d'Abbotsford.

abdiquer [*ké*] v. a. (lat. *abdicare*). Renoncer volontairement ou de force à de hautes fonctions et, particulièrement, à l'autorité souveraine : *Dioclétien abdiqua l'empire.* Renoncer à une chose que l'on possédait : *abdiquer toute dignité, ses devoirs, ses biens.* Absolum. : *tout parti qui s'abstient abdique.*

Abdolonyme, descendant des rois de Sidon, que la misère avait réduit à se faire jardinier. Alexandre le Grand, suivant une tradition, le rétablit sur le trône en 332 av. J.-C.

abdomen [*mèn*] n. m. (m. lat.). Partie du corps entre le thorax et le bassin et qui renferme les intestins. *Ironiq.* Ventre, gros ventre. Partie postérieure du corps des insectes, qui est quelquefois séparée de la partie antérieure du thorax par un étranglement.

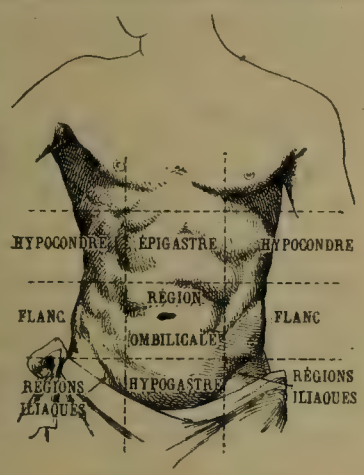

Abdomen (chez l'homme).

— Encycl. On divise l'abdomen par deux lignes horizontales et deux lignes verticales fictives en neuf régions, qui sont latéralement les *hypocondres*, les *flancs* et les *régions iliaques* et, au centre, l'*épigastre*, l'*ombilic* et l'*hypogastre*.

abdominal, e, aux adj. Qui appartient, qui se rapporte à l'abdomen : *la cavité abdominale est tapissée intérieurement par le péritoine.*

abdominoscopie [*nos-ko-pi*] n. f. (de *abdomen*, et du gr. *skopein*, examiner). Exploration de l'abdomen par la palpation et la percussion.

Abdon, juge d'Israël pendant huit ans, antérieurement à Samuel.

abducteur [*duk*] n. et adj. m. Se dit de tout muscle qui produit l'abduction : *muscle abducteur ; l'abducteur de l'œil, du doigt.*

abduction [*duk-si-on*] n. f. (du lat. *abducere*, supin *abductum*, écarter). Mouvement qui écarte un membre du plan médian que l'on suppose diviser le corps en deux moitiés symétriques.


Abd-ul-Aziz.

Abd-ul-Aziz, sultan de Turquie, frère d'Abd-ul-Medjid, né en 1830. Il monta sur le trône en 1861 et accorda de nombreuses concessions aux étrangers. Il se suicida ou fut assassiné en 1876, par ordre de Mourad V.

Abd-ul-Hamid Ier, sultan de Turquie de 1774 à 1789, successeur de son frère Mustapha III. Il dut signer avec les Russes le désastreux traité de Koutchouk-Kaïnardji, qui assura l'influence russe en Orient et l'indépendance des Tatars de Crimée. — Abd-ul-Hamid II, fils d'Abd-ul-Medjid, né et mort à Constantinople (1842-1918). Il succéda, en 1876, à son frère Mourad V. Sous son règne eut lieu la tentative d'organisation constitutionnelle de la Turquie, ébauchée par Midhat-pacha ; la guerre turco-russe, marquée par la prise de Plevna et terminée par le traité de Berlin (1878), qui commença le démembrement de l'Empire ottoman ; la guerre gréco-turque et l'émancipation presque complète de la Crète ; enfin l'inauguration du régime constitutionnel en Turquie. Il fut déposé en 1909, et son frère Mohammed Rechad efendi lui succéda sous le nom de Mahomet V.


Abd-ul-Hamid II.

Abdullah (Es Saïd), calife africain, né au Darfour. Il succéda en 1885 au madhi Mohammed-Ahmed comme calife de son royaume, fut défait à Omdurman en 1898, puis battu par l'armée anglo-égyptienne et tué à Om-Debrikat en 1899.


Abd-ul-Medjid.

Abd-ul-Medjid, sultan de Turquie de 1839 à 1861, né en 1823, m. en 1861. Il succéda à son père Mahmoud, participa à l'expédition de Crimée, et promulgua en vain le *Tanzimat* (lois et réformes heureuses). Son frère Abd-ul-Aziz lui succéda.

Abd-ur-Rahman, émir d'Afghanistan, souverain énergique et intelligent (1830-1901). Il monta sur le trône en 1880, avec l'appui des Anglais et mourut à Caboul.

abeausir (s') [*bô-zir*] v. pr. *Mar.* Se mettre au beau : *le temps s'abeausit* (ou *abeausit* v. n.).

abécédaire [*dé-re*] adj. Qui concerne l'alphabet : *ordre abécédaire.* N. m. Livre élémentaire de lecture. Elément d'une science.

Abécher ou **Abéché,** capitale du Ouadaï (Soudan central), dans le pays des Mabas ; environ 30.000 h. Centre militaire du pays.

abecquement [*bè-ke-man*] n. m. (rad. *bec*). Action d'abecquer : *l'abecquement d'un oiseau.* (Vx.)

abecquer [*bè-ké*] v. a. Donner la becquée : *abecquer un petit oiseau.*

abée [*bé*] n. f. (du vieux mot *bée*, ouverture, auj. *baie*). Ouverture par laquelle coule l'eau qui fait mouvoir un moulin. Canal de décharge par lequel l'eau s'écoule quand les moulins ne tournent pas.

abeillage [*bè, ll* mll.] n. m. *Dr. féod.* Droit des seigneurs sur les ruches de leurs vassaux.

abeille [*bè, ll* mll., *è*] n. f. (lat. *apicula*). Insecte hyménoptère porte-aiguillon, produisant le miel et la cire : *l'abeille, emblème du travail, fut choisie comme symbole par Napoléon Ier.*

— Encycl. *Entom.* Les abeilles ont un corps velu, d'un brun fauve, six pattes et quatre ailes. Les femelles sont pourvues d'un aiguillon très acéré à l'extrémité de l'abdomen ; leur bouche est munie d'une trompe, qui leur sert à puiser le *suc* des fleurs avec

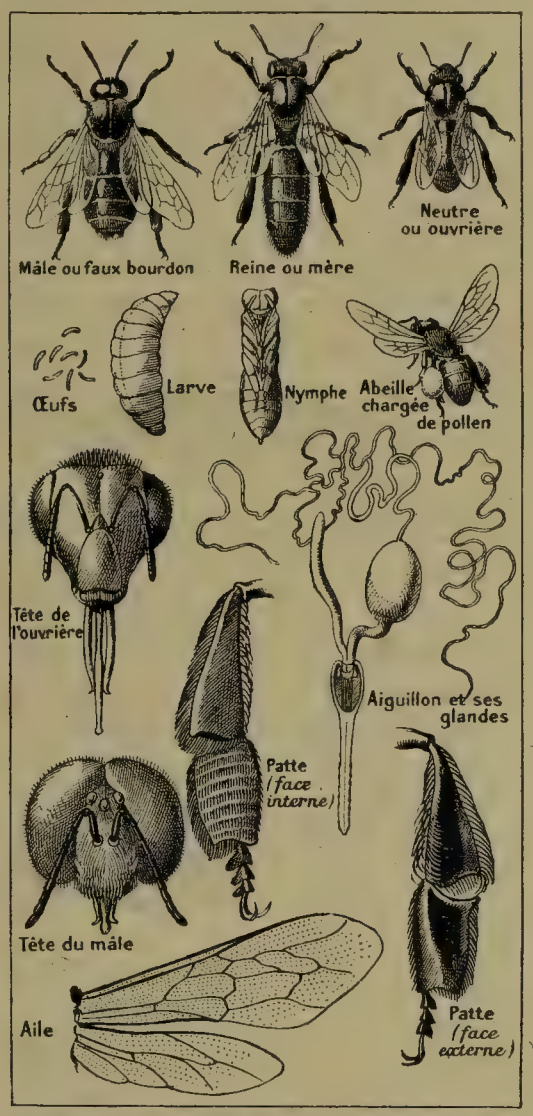

lequel elles fabriquent la *cire* et le *miel*. L'abeille ne vit pas solitaire, mais en sociétés nombreuses ou *essaims*, comptant jusqu'à 20.000 individus. A l'état sauvage, les essaims s'abritent dans les arbres creux, dans les fissures de rocher ; à l'état domestique, on les loge dans de petites huttes appelées *ruches*. Les colonies d'abeilles comprennent : 1° une *mère* ou *reine*, qui est l'unique femelle vraiment féconde ; 2° les *mâles* ou *faux bourdons*, que l'essaim extermine à coups d'aiguillon quand il veulent rentrer après la fécondation de la reine ; 3° les *ouvrières* ou *neutres*, qui sont des femelles infécondes, et qui vont butiner sur les fleurs pour faire provision de matériaux et de vivres ; elles façonnent à l'intérieur de la ruche des cellules (ou *alvéoles*) hexagonales de cire disposées en rayons, dans lesquelles la reine dépose ses œufs, et où elles font elles-mêmes des provisions de miel (cire et miel sont de véritables sécrétions du corps de l'animal) ; les neutres ont aussi la charge de l'éducation des larves et des jeunes abeilles. Quand la colonie devient trop nombreuse et qu'une seconde reine se trouve adulte, l'essaim se dédouble ; une partie émigre sous la conduite de l'ancienne reine ; le reste demeure au service de la nouvelle. En toute autre circonstance, quand deux reines se trouvent simultanément dans une ruche un combat singulier s'engage entre elles et ne se termine que par la mort de l'une des rivales. L'essaim qui émigre peut aller assez loin ; il s'arrête ordinairement en grappe compacte sur une branche d'arbre, où on le cueille pour l'introduire dans une nouvelle ruche. Pour éviter la perte des essaims, on procède quelquefois à des essaimages artificiels par déboublement au moyen de ruches à étages. Les ouvrières ne diffèrent des reines que par l'arrêt de développement des organes sexuels ; et, suivant la largeur de sa cellule et la nourriture qu'elle reçoit, une larve ou pupe peut devenir ouvrière ou reine. Grâce à cette particularité, l'essaim peut pourvoir au remplacement de la reine, quand celle-ci vient à mourir. La récolte du miel et de la cire exige que les abeilles soient enfumées, ce qui en fait périr beaucoup : on évite cet inconvénient avec les ruches à étage. V. apiculture.

— *Méd.* Les piqûres d'abeilles sont assez douloureuses. On les traite par l'extraction de l'aiguillon et par des fomentations avec de l'eau de Cologne, du vinaigre, de l'extrait de Saturne, de l'ammoniaque liquide ou, à défaut, de l'eau salée.

Abeille (Gaspard), littérateur français, né à Riez (Provence), m. à Paris (1648-1718) ; auteur de tragédies médiocres.

abeiller [*bè, ll* mll., *è*], **ère** adj. Relatif aux abeilles : *industrie abeillère.* N. m. Rucher. (On écrit aussi abeillier.)

abeillon [*bè, ll* mll., *on*] n. m. Essaim d'abeilles.

Abel, deuxième fils d'Adam et d'Eve, tué par Caïn, son frère. (*Bible.*) Ce tragique épisode a inspiré dans les temps modernes la *Mort d'Abel*, poème de Gessner ; une tragédie de Legouvé (1792), etc. C'est dans cette dernière pièce qu'on trouve le vers :

Un frère est un ami donné par la nature,

qui prête à des applications généralement plaisantes. C'est ainsi qu'on a dit :

Un « oncle » est un « caissier » donné par la nature.

Abel (Charles-Frédéric), musicien allemand, né à Kœthen (Anhalt) (1719-1787) ; auteur de belles compositions mélancoliques et harmoniques.

Abel (sir Frederick Augustus), chimiste anglais, né à Londres (1827-1902), connu par ses travaux sur les explosifs.

Abel de Pujol (Alexandre-Denis), peintre français, né à Valenciennes, m. à Paris (1785-1861) ; auteur de nombreuses peintures murales dans les églises de Paris (Saint-Sulpice, Saint-Denis, etc.).

Abel (Henri), mathématicien norvégien, né à Frindoë (Norvège) (1802-1829). Malgré ses belles et fécondes découvertes, il mourut pauvre et méconnu.

Abélard [*lar*] (Pierre), théologien et philosophe scolastique français, né au Pallet, près de Nantes, mort à l'abbaye de Saint-Marcel, près de Chalon-sur-Saône (1079-1142) ; célèbre par sa passion pour Héloïse et par la mutilation cruelle que lui fit subir le chanoine Fulbert, oncle de cette dernière. Il professa avec éclat à Melun, à Corbeil, sur la montagne Sainte-Geneviève, à Paris, enfin se retira à l'abbaye de Saint-Denis, puis au couvent du *Paraclet*, près de Nogent-sur-Seine. Ses hardiesses théologiques le firent deux fois condamner par l'Eglise : au concile de Soissons (1121), puis, à l'instigation de saint Bernard, au concile de Sens (1140). Il est un des créateurs de la doctrine connue sous le nom de *conceptualisme*. Un tombeau, peu authentique, d'Abélard et d'Héloïse se trouve au cimetière du Père-Lachaise, à Paris.

abélien, enne [*li-in, è-ne*] adj. Sert, depuis Jacobi, à qualifier des fonctions introduites en analyse par Abel : *intégrales abéliennes.*

Abelli (Louis), théologien français, né dans le Vexin, m. à Paris (1603-1691), adversaire des jansénistes ; auteur de la *Moelle théologique*, livre qui l'a fait appeler par Boileau *le Moelleux.*

abelmosch [*bèl-mosk*] n. m. Genre de plantes de la famille des malvacées, de la région indo-malaise, dont les graines sont employées en parfumerie sous le nom d'*ambrette.*

Abénaquis [*ki*], peuple de l'Amérique, de la race des Algonquins, habitant au nord des Etats-Unis et au Canada. — Un *Abénaqui.* Adj. : *chasseur abénaqui.*

Abencérages [*bin-sé-ra-je*], tribu maure du royaume de Grenade, au XVe siècle. — Un *Abencérage.* Adj. : *histoire abencérage.*

Abencérages (*le Dernier des*), nouvelle du genre chevaleresque, par Chateaubriand (1826) ; pure fiction inspirée par l'*Histoire des factions des Zégris et des Abencérages*, composée au XVIe siècle par Ginès Perez de Hita.

Abensberg [*bins-bèrgh*], v. de Bavière, sur l'Abens, affluent du Danube ; 2.000 h. Eaux minérales employées contre la goutte, les rhumatismes. Napoléon y battit les Autrichiens le 20 avril 1809.

Abéokouta. *Géogr.* V. Abbéokouta.

aber [*bèr*], terme celtique signif. *embouchure, estuaire, havre*, et qui se rencontre dans les noms géographiques bretons et écossais.

Abercorn (James Hamilton, duc d'), homme politique anglais du parti tory, né à Londres (1811-1885) ; vice-roi d'Irlande.

Abercrombie [*bi*] (John), médecin et philosophe anglais, né à Aberdeen, m. à Edimbourg (1781-1844). Il fut un des précurseurs de la psychophysiologie.

Abercromby (sir Ralph), général anglais, battu par Brune à Bergen, et blessé mortellement devant Alexandrie (Egypte) (1734-1801).

Aberdare, v. de la Grande-Bretagne (pays de Galles, comté de Glamorgan), dans la vallée du Cynon ; 51.000 h. Mines de houille, hauts fourneaux.

Aberdeen [*din*], v. d'Ecosse, ch.-l. du *comté d'Aberdeen ;* port sur la mer du Nord : 170.000 h. Fabriques de cotonnades, toiles, lainages, papiers ; importants chantiers de constructions navales. Patrie de Bain. Le comté a 340.000 h.

Aberdeen [*din*] (Georges Hamilton Gordon, comte d'), homme d'Etat anglais, né à Edimbourg (1784-1860). Il signa en 1814 une alliance avec Louis XVIII. Premier ministre en 1852, il signa contre la Russie une alliance avec la France.

Abergavenny, ville d'Angleterre (comté de Monmouth), au confluent de l'Usk et du Gavenny ; 8.000 h. Houille.

aberrant [*bèr-ran*], **e** adj. (de *aberrer*). Qui s'écarte, dévie. (Peu us.)

aberration [*bèr-ra-si-on*] n. f. (de *aberrant*). *Astron.* Phénomène qui a pour résultat de nous faire voir les corps célestes dans une direction autre que celle où ils se trouvent en réalité. *Optiq.* Phénomène qui a pour résultat la déformation ou le manque de netteté des images, dans les systèmes optiques. *Fig.* Trouble, égarement, erreur de jugement : *aberration du goût ; aberration des idées.*

— Encycl. *Opt.* D'une façon générale, on indique par le mot *aberration* que les instruments d'optique ne donnent pas des images parfaitement nettes ni rigoureusement semblables aux objets ; ainsi, par exemple, l'aberration dite *chromatique* fait que les images des objets ont leurs bords irisés. On corrige ce défaut en *achromatisant* le système optique qui fournit l'image.

aberrer [*bèr-ré*] v. n. (lat. *aberrare*). Dévier, s'écarter de. *Fig.* Etre loin de la vérité, se tromper : *vous aberrez complètement.*

Abertillery, v. d'Angleterre (comté de Monmouth) ; 9.500 h. Usines sidérurgiques.

abêtir v. a. (rad. *bête*). Rendre bête, stupide : *l'alcoolisme abêtit l'homme.* V. n. et **S'abêtir,** v. pr. Devenir stupide : *le paresseux abêtit* (ou *s'abêtit*) *de jour en jour.*

abêtissement [*ti-se-man*] n. m. Action d'abêtir. Etat de celui qui est abêti : *l'abêtissement de beaucoup d'enfants est souvent dû aux mauvais traitements.*

Abezan, jug d'Israël pendant sept ans, antérieurement à Samuel.

Abgar, nom de huit rois d'Edesse, en Mésopotamie (132 av. J.-C. — 216 apr.). Le plus connu vivait au temps de Jesus-Christ.

ab hoc et ab hac loc. lat. signif. *D'ici et de là ; à tort et à travers. Parler ab hoc et ab hac,* avoir une conversation décousue, incohérente.

abhorrable [*bo-ra-ble*] adj. Qui mérite d'être abhorré. (Peu us.)

abhorrer [*bo-ré*] v. a. Avoir en horreur, haïr, détester, exécrer : *on abhorre les fripons.* ANT. **Aimer, chérir, affectionner.**

Abia, roi de Juda, fils et successeur de Roboam, vainqueur de Jéroboam, roi d'Israël (957-955 av. J.-C.)

Abidjan ou **Abidjean,** localité de l'Afrique-Occidentale française (Côte d'Ivoire), sur la rive septentrionale de la lagune d'Ebrié.

abiès [*bi-ès*] n. m. (lat. *abies*). Nom scientifique du sapin (qui a donné son nom aux *abiétinées*).

abiétine n. f. Substance résineuse des térébenthines de Strasbourg, des Vosges et du Canada.

abiétinées [*né*] n. f. pl. (de *abiès*). Tribu de conifères, comprenant des arbres généralement élevés, résineux, comme le *pin,* le *sapin,* l'*épicéa,* le *cèdre,* le *mélèze,* etc. S. une *abiétinée.*

abiétique adj. Se dit d'un acide solide, blanc, qui se forme lorsqu'on laisse digérer pendant quelque temps de la colophane avec de l'alcool à 70 degrés.

abiétite n. f. (de *abiès*). Composé que l'on extrait des aiguilles de certains sapins.

Abigaïl, femme du riche Nabal. David l'épousa quand elle fut devenue veuve. — Sœur du roi David.

abigéat [*jé-a*] n. m. (du lat. *abigere,* chasser devant soi). *Dr. anc.* Vol de bestiaux.

abigoti, e adj. Devenu, rendu bigot. (Vx.)

Abilly, comm. d'Indre-et-Loire, arr. et à 32 kil. de Loches ; 1.160 h. Forges, fonderies.

abîme n. m. (du gr. *a* priv., et *bussos,* fond). Gouffre, précipice très profond. *Fig.* Tout ce qui est extrême : *un abîme de misère.* Impénétrable : *le cœur de l'homme est un abîme. Etre sur le bord de l'abîme,* être sur le point de se ruiner, de se perdre. LOC. LITTÉR. V. ABYSSUS, et PASCAL. *Blas.* V. CŒUR.

Abimélech [*lèk*], fils de Gédéon. Il devint juge d'Israël après avoir fait égorger ses frères ; il établit son pouvoir sur Sichem et fut tué au siège de Thèbes, en Palestine, par une pierre que lui lança une femme (vers 1100 av. J.-C.).

abîmer [*mé*] v. a. (de *abîme*). Renverser, culbuter : *Condé abîma l'infanterie espagnole à Rocroi.* Gâter, salir, endommager : *la pluie abîme les chemins.* **S'abîmer** v. pr. Tomber dans un abîme, s'engloutir : *le Lusitania, torpillé, s'abîma dans les flots.* S'écrouler : *maison qui s'abîme dans les flammes. Fig.* Se plonger : *s'abîmer dans sa douleur.*

ab imo pectore ou **imo pectore** mots lat. signif. *Du plus profond du cœur ; avec une entière franchise.* On dit : *exprimer son indignation ab imo pectore.*

ab intestat [*tès-ta*] loc. prép. V. INTESTAT.

Abiodh-sidi-Cheikh, koubba d'Algérie (départ. d'Oran), à 63 kil. de Géryville. Tombeau du marabout Sidi-Cheikh, qui vivait au XVIIe siècle.

abiogénèse [*zè*] n. f. (gr. *a* priv., *bios,* vie, et *genesis,* production). *Biol.* Théorie de la formation des êtres vivants au moyen des corps bruts. V. BIOGÉNÈSE.

abiose [*zo*] n. f. (du gr. *a* priv., et *bios,* vie). *Biol.* Suspension de la vie apparente.

ab irato loc. lat. signif. *Par un mouvement de colère.* On dira : *ne prenez aucune résolution ab irato ; un testament ab irato.*

Abiron, lévite qui, avec ses compagnons Coré et Dathan, se révolta contre Moïse et Aaron. Ils furent engloutis avec deux cent cinquante complices par la terre, qui s'ouvrit devant eux. (*Bible.*)

abirritant [*ab-ir-ri-tan*], **e** adj. Qui est propre à diminuer l'irritation : *remède abirritant.* N. m. : *un abirritant mécanique, chimique.*

abirritation [*ab-ir-ri-ta-si-on*] n. f. En médecine, état opposé à l'irritation.

abirriter [*ab-ir-ri-té*] v. a. Diminuer la sensibilité, l'irritation dans une partie du corps.

Abisag [*zagh*], jeune Sunamite, compagne de David dans sa vieillesse. (C'est la *jeune Sunamite* de l'Ecriture.)

Abiu, fils d'Aaron, dévoré par les flammes, avec son frère Nadab, pour avoir mis du feu profane dans son encensoir. (*Bible.*)

Abjat, c. de la Dordogne, arr. et à 10 kil. de Nontron ; 1.700 h.

abject [*ab-jèkt*], **e** adj. (du lat. *abjectus,* jeté hors). Méprisable, bas, vil : *homme abject ; sentiments abjects.* ANT. **Elevé, noble.**

abjectement [*ab-jèk-te-man*] adv. D'une manière abjecte, méprisable, vile.

abjection [*ab-jèk-si-on*] n. f. Abaissement, avilissement, bassesse, en parlant du caractère, des sentiments : *vivre dans l'abjection n'est pas vivre.*

ab Jove principium mots lat. signif. *Commençons par Jupiter,* et employés par Virgile (*Eglogues,* III, 60). Le berger Damœtas déclare qu'il va commencer son chant par Jupiter, père de toutes choses. Dans l'application, signifie : Commençons par le personnage le plus important ou par la chose principale ; à tout seigneur, tout honneur.

abjurable adj. Qu'on peut, qu'on doit abjurer : *hérésie abjurable.*

abjuration [*si-on*] n. f. (du lat. *abjuratio,* reniement). Renonciation solennelle à une religion : *l'abjuration de Henri IV mit fin à la Ligue.* Action de renoncer à une opinion, à une doctrine, etc.

— ENCYCL. L'histoire offre de nombreux exemples d'abjurations : celles de Henri IV à Saint-Denis (1593) ; de Christine de Suède à Innsbruck (1655) ; de Turenne (1668) ; d'Auguste II, roi de Pologne (1706) ; de Bernadotte, devenu prince royal de Suède, en 1810 ; d'Alix de Hesse, devenue tsarine sous le nom d'Alexandra-Fedorovna (1894) ; de Boris, prince héritier de Bulgarie (1896) ; d'Hélène de Monténégro, devenue reine d'Italie (1896) ; d'Ena de Battenberg, devenue reine d'Espagne sous le nom de Victoria (1906).

abjuratoire adj. Qui concerne l'abjuration : *acte, formule abjuratoire.*

abjurer [*ab-ju-ré*] v. a. Renoncer publiquement à une religion : *Turenne abjura le calvinisme. Fig.* Renoncer à une opinion, à une doctrine, etc. : *abjurer Aristote, Descartes, etc.*

Abkases ou **Abkhases,** ancien peuple du Caucase occidental, à identifier sans doute avec les *Abasges* des Romains et les *Abazes* d'aujourd'hui. — Un *Abkase* ou *Abkhase.* Adj. : *peuplade abkase.*

ablactation [*blak-ta-si-on*] n. f. (préf. *ab,* et lat. *lac, lactis,* lait). Cessation de l'allaitement. (Ce mot s'applique à la mère, et celui de *sevrage* à l'enfant.)

Ablain-Saint-Nazaire, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 11 kil. d'Arras ; 1.127 h. (en 1914). Détruite pendant la Grande Guerre.

ablais [*blè*] n. m. pl. *Dr. anc.* Blés coupés dans les champs et non rentrés.

Ablancourt [*kour*] (PERROT **d'**), écrivain français, né à Châlons-sur-Marne, m. à Paris (1606-1664). Auteur de traductions de classiques grecs et latins que l'on a justement surnommées *les belles infidèles,* à cause de leur élégance et de leur inexactitude.

ablatif, ive adj. (du lat. *auferre,* supin *ablatum,* enlever). Qui a le caractère, la valeur de l'ablatif : *proposition ablative.* N. m. Cas de la déclinaison sanscrite, latine, indiquant l'instrument, l'éloignement, l'origine, la matière.

ablation [*si-on*] n. f. (lat. *ablatio*). *Chir.* Action de retrancher, d'enlever : *pratiquer l'ablation d'un membre, d'une tumeur.*

ablativo adv. lat. Avec confusion, en désordre : *il a mis cela ablativo tout en un tas.* (*Fam.*)

ablo n. m. (du lat. *albus,* blanc). Nom générique sous lequel on désigne les petits poissons d'eau douce à écailles argentées.


Able.

—ENCYCL. Les ables sont appelés aussi *poissons blancs ;* les espèces les plus communes sont : l'*ablette,* le *meunier* ou *chevesne,* le *gardon,* le *rotengle,* la *vandoise,* le *véron,* etc.

ablégat [*gha*] n. m. (préf. *ab,* et lat. *legatus,* envoyé). Vicaire d'un légat. Commissaire chargé par le pape d'une mission gracieuse, notamment de porter la barrette à un nouveau cardinal.

ablégation [*si-on*] n. f. Dignité, fonction d'ablégat.

ablepsie [*blèp-si*] n. f. (du gr. *a* priv., et *blepsis,* vue). Cécité. *Fig.* Aveuglement de l'esprit.

ableret [*rè*] ou **ablier** [*bli-é*] n. m. Filet carré, dit aussi *carrelet.* (V. ce mot.)

ablette [*blè-te*] n. f. (de *able*). Petit poisson d'eau douce, aux écailles argentées.

— ENCYCL. L'ablette est commune dans presque tous les cours d'eau d'Europe, mais sa chair est peu estimée. On la pêche au carrelet ou à la ligne, au moyen d'hameçons très petits et en se servant comme appât de vers, d'asticots, etc. La matière argentée qui recouvre ses écailles est appelée *essence d'Orient* et trouve son emploi dans la fabrication des perles fausses.


Ablette.

Ablois, c. de la Marne, arr. et à 9 kil. d'Epernay ; 1.147 h. Ch. de f.

Ablon, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 16 kil. de Corbeil, sur la Seine ; 1.420 h. Ch. de f. O.

abluant [*blu-an*], **e** adj. Se dit des médicaments propres à enlever les matières putrides et visqueuses des ulcères : *lotion abluante.* N. m. : *un abluant.*

abluer [*blu-é*] v. a. (lat. *abluere*). Laver du parchemin ou du papier avec une préparation, pour enlever les taches ou raviver l'écriture.

ablution [*si-on*] n. f. (de *abluer*). Chez les Orientaux, purification religieuse, qui consiste à se laver le corps ou une partie du corps. Chez les catholiques, vin et eau que le prêtre verse sur ses doigts après la communion. *Fam.* Action de se laver : *faire ses ablutions.*

— ENCYCL. Dans l'islamisme, on distingue la *grande ablution* ou immersion de tout le corps, et la *petite ablution,* dans laquelle on se lave seulement les mains, les pieds et le visage. Faute d'eau, on simule l'opération avec de la terre ou du sable.

ablutionner [*si-o-né*] v. a. Laver, faire une ablution. **S'ablutionner** v. pr. Se faire une ablution.

abnégantisme [*ghan-tis-me*] n. m. Esprit d'abnégation : *les moralistes prêchent l'abnégantisme.*

abnégation [*si-on*] n. f. (lat. *abnegatio,* action de nier). Renoncement, sacrifice : *faire abnégation de soi.*

Abner [*nèr*], général sous Saül, dont il était cousin, et sous David. Il fut assassiné par Joab, envieux de la faveur qu'il avait acquise.

Abner, général israélite, personnage de la tragédie de Racine, *Athalie.* Confident de Joad, il personnifie le soldat courageux, mais à volonté timide.

Abo, v. et port de Finlande, sur la Baltique, ch.-l. du gouvernement d'Abo-Björneborg ; 56.000 h. Constructions navales. Traité de paix entre la Suède et la Russie (1713). (Auj. *Turku*).

aboi n. m. (de *aboyer*). Cri du chien domestique. N. m. pl. Dernières extrémités où le cerf est réduit, quand il est forcé par les chiens. *Fig.* Situation désespérée : *commerçant ruiné et aux abois.*

aboiement ou **aboîment** [*boi-man*] n. m. Faculté, action d'aboyer, aboi : *l'aboiement n'existe pas chez le chien sauvage. Fig.* Cris importuns, poursuites réitérées et fatigantes : *les aboiements perpétuels de la critique amoindrissent l'inspiration.*

abolir v. a. (lat. *abolere*). Supprimer, annuler, anéantir : *abolir une loi. La Constituante abolit les droits féodaux.* ANT. **Conserver, maintenir.**

abolissable [*li-sa-ble*] adj. Qui doit ou peut être aboli : *coutume, loi abolissable.* (Peu us.)

abolissement [*li-se-man*] n. m. Action d'abolir, suppression, anéantissement : *l'abolissement des privilèges, des abus.*

abolisseur [*li-seur*] n. m. Celui qui abolit : *un grand abolisseur d'abus.*

abolitif, ive adj. Qui abolit : *loi abolitive.*

abolition [*si-on*] n. f. (de *abolitif*). Action d'abolir ; suppression, anéantissement : *l'abolition de l'esclavage ; le chloroforme produit l'abolition de la sensibilité.* Annulation (en parlant des lois). *Lettres d'abolition,* avant 1789, décision royale qui soustrayait un délinquant aux poursuites commencées ou à la peine prononcée. ANT. **Conservation, maintien.**

abolitionnisme [*si-o-nis-me*] n. m. Doctrine des partisans de l'abolition de l'esclavage : *l'abolitionnisme est né en Angleterre.*

abolitionniste [*si-o-nis-te*] adj. Qui se rapporte à l'abolitionnisme : *système abolitionniste.* N. Partisan de ce système.

abolitoire adj. Qui abolit, qui a la puissance d'abolir : *sentence abolitoire.*

abomasum [*zom'*] n. m. (de *ab,* et du lat. *omasum,* panse). Quatrième estomac des ruminants, appelé plus communément *caillette : l'abomasum des veaux et des agneaux fournit la présure qui sert à faire cailler le lait.*

Abomey [*mè*], anc. cap. du Dahomey, capit. du *royaume* indigène *d'Abomey ;* environ 20.000 h. Les Français s'en sont emparés en 1892.

abominable adj. Qui excite l'aversion, l'horreur : *crime abominable ; calomnie abominable.* Très mauvais, exécrable, détestable : *tableau, goût, temps abominable.*

abominablement [*man*] adv. D'une manière abominable. *Fam.* Fort mal : *chanter abominablement.*

abomination [*si-on*] n. f. Horreur : *être en abomination aux gens de bien.* Chose abominable : *assister à des abominations ; c'est une abomination.*

abominer [*né*] v. a. (lat. *abominari*). Avoir en horreur, en exécration, détester.

abondamment [*da-man*] adv. Avec abondance ; copieusement, à foison, considérablement.

abondance n. f. (de *abondant*). Grande quantité : *l'abondance des récoltes réjouit le laboureur.* Ressources considérables : *vivre dans l'abondance. Fig.* Richesse, facilité d'élocution : *parler avec abondance.* En terme de collège, vin fortement coupé d'eau. *Parler d'abondance,* sans préparation. *Corne d'abondance,* corne remplie de fruits et de fleurs, qui symbolise l'abondance. PROV. : **Abondance de biens ne nuit pas,** on accepte encore, par mesure de prévoyance, une chose dont on a déjà une quantité suffisante. ANT. **Disette, dénuement.**


Corne d'abondance.

Abondance, ch.-l. de c. (Haute-Savoie), arr. et à 30 kil. de Thonon, sur la Dranse ; 1.460 h. Fromages dits *vacherins ;* race de bovidés estimée. — Le cant. a 7 comm. et 5.820 h.

abondant [*dan*], **e** adj. Qui abonde : *récolte abondante.* Fertile, qui produit en abondance : *la Beauce est abondante en blé. Fig.* Riche en expressions, fécond en idées : *le style abondant de Chateaubriand.*

abonder [*dé*] v. n. (lat. *abundare*). Etre, avoir ou produire en abondance : *la vigne abonde en France. Abonder dans le sens de quelqu'un,* se ranger à son opinion, être pleinement de son avis. PROV. : **Ce qui abonde ne vicie pas** ou **ne nuit pas,** ce qui est de trop n'empêche pas la validité d'un acte de procédure.

abonnataire [*bo-na-tè-re*] adj. Qui est concédé par abonnement : *gestion abonnataire.* N. Entrepreneur chargé d'un marché par abonnement.

abonné [*bo-né*], **e** adj. et n. Qui a pris un abonnement : *personne abonnée à un journal ; les abonnés d'un théâtre.*

abonnement [*bo-ne-man*] n. m. Convention, marché à forfait pour un temps limité : *prendre un abonnement à un journal, à un théâtre.*

— ENCYCL. *Dr.* L'abonnement est une convention entre l'administration et un contribuable, en vue de substituer le versement d'une somme forfaitaire au payement successif des droits pendant une période déterminée. C'est ainsi que les brasseurs peuvent s'abonner avec la commune pour l'acquittement des droits d'octroi.

Taxe d'abonnement. On nomme ainsi une taxe représentative des droits de mutation à titre gratuit (donation et succession), perçue sur la valeur des biens de certaines associations. On a d'abord appelé cette taxe *droit d'accroissement.*

abonner [*bo-né*] v. a. (de *à,* et *bonne,* anc. forme de *borne*). Prendre pour autrui un abonnement. **S'abonner** v. pr. Prendre un abonnement pour soi-même. ANT. **Désabonner, se désabonner.**

abonnir [*bo-nir*] v. a. (rad. *bon*). Améliorer : *abonnir un terrain.* V. n. Devenir bon : *le vin abonnit en bouteille.* **S'abonnir** v. pr. Devenir meilleur : *le vin s'abonnit en vieillissant.*

abonnissement [*bo-nis-se-man*] n. m. Le fait d'abonnir, de s'abonnir. (Vx.). [On dit plutôt BONIFICATION, AMÉLIORATION.]

abord [*bor*] n. m. (de *aborder*). Action d'aborder : *tenter l'abord d'un port.* Manière d'accueillir : *Henri IV était d'un abord facile.* N. m. pl. Les alentours d'une ville, d'une maison, d'un jardin : *les abords de Paris.* Chez les bovidés, maniements compris, de chaque côté, entre la base de la queue et la pointe de la fesse. Loc. adv. : *D'abord, de premier abord, de prime abord, tout d'abord,* dès le premier instant.

abordable adj. Accessible, qu'on peut aborder : *les écueils rendent peu abordables les côtes du sud de l'Italie. Fig.* Accueillant : *Louvois était violent et peu abordable.* ANT. **Inabordable.**

abordage n. m. (de *aborder*). Assaut donné à un vaisseau ennemi : *Jean Bart s'illustra dans les combats d'abordage ; monter à l'abordage.* Choc im-

prévu de deux bâtiments, de deux embarcations en mer ou sur un cours d'eau : *les vaisseaux portent des feux la nuit pour éviter les abordages.*

— Encycl. *Dr.* L'abordage *fluvial* donne lieu à l'application des règles ordinaires en matière de responsabilité. L'abordage *maritime* est l'objet de dispositions spéciales du Code de commerce. Le règlement de 1897, qui résulte des délibérations de la conférence internationale de Washington (1889), la loi du 10 mars 1891 sur les accidents et collisions en mer et le décret du 26 juin 1903 déterminent les manœuvres à faire pour éviter l'abordage, les règles de barre et de route, les engins de sauvetage, les inspections périodiques ordonnées à bord des navires.

abordé, e adj. et n. Se dit du navire ou de l'embarcation qui reçoit l'abordage : *l'abordé peut réclamer une indemnité à l'abordeur.*

abordée [*dé*] n. f. Action d'aborder. Loc. adv. : *A l'abordée, d'abordée*, tout d'abord.

aborder [*dé*] v. n. (de *à*, et *bord*). Prendre terre : *Robinson aborda dans une île déserte.* V. a. Approcher, accoster : *les Portugais abordèrent les premiers les côtes de l'Inde.* Combattre un vaisseau bord à bord ; le heurter par accident. Accoster quelqu'un : *aborder un passant. Fig. Aborder une question*, en venir à la traiter. **S'aborder** v. pr. S'approcher : *souverains qui s'abordent amicalement.*

abordeur adj. et n. Se dit du navire, de l'embarcation qui aborde : *l'abordeur doit indemniser l'abordé ; navire abordeur.*

ab ore ad aurem loc. lat. signif. *De la bouche à l'oreille.* Se dit d'une confidence faite discrètement.

aborigène adj. et n. (préf. *ab*, et lat. *origo*, origine). Autochtone. Considéré comme originaire du pays qu'il habite : *plante aborigène.* N. m. pl. Naturels d'un pays, par opposition à ceux qui sont venus s'y établir. Ant. **Aubain, étranger, exotique.**

ab origine loc. lat. signif. *Depuis l'origine.* On dira par exemple : *reprendre les choses ab origine.*

abornement [*man*] n. m. Action d'aborner, de borner. (On disait jadis *abornage.*) V. bornage.


Abot.

aborner [*né*] v. a. Mettre des bornes à un terrain pour le distinguer des terres voisines : *aborner un champ.*

abortif, ive adj. (lat. *abortivus*). Prématuré, qui avorte : *le fruit abortif ne parvient pas à maturité.* Propre à provoquer l'avortement : *la vente des substances abortives est prohibée.*

abot [*bo*] n. m. (de *aboutir*). Entrave qu'on attache au pâturon des chevaux pour les retenir.

abou, préf. arabe signifiant *père : Abou-Bekr* (père de la vierge).

Abou-Bekr [*bèkr*], beau-père et successeur de Mahomet, et premier des califes. Il rassembla et fit écrire les *Révélations* éparses de Mahomet de manière à en former le Coran ; m. à Médine en 634.

abouchement [*man*] n. m. Action d'aboucher, de mettre bout à bout deux tuyaux, deux tubes, etc. Entrevue, conférence.

aboucher [*ché*] v. a. (rad. *bouche*). Joindre bout à bout : *aboucher deux tubes.* Réunir deux ou plusieurs personnes pour qu'elles confèrent ensemble : *aboucher un vendeur et un acquéreur.* **S'aboucher** v. pr. Se mettre en rapport : *s'aboucher avec un avoué.*

abouchouchou n. m. Drap, composé de parties égales de laines française et espagnole, que l'on fabrique dans le midi de la France pour être expédié dans le Levant.

Abou-Hanifa, célèbre iman, chef des *hanéfites*, l'une des quatre sectes musulmanes orthodoxes ; il mourut empoisonné (700-767).

Aboukir, bourg de la Basse-Egypte, sur la *presqu'île d'Aboukir ;* 1.200 h. Combat naval où Nelson détruisit la flotte française commandée par Brueys (1798) ; victoire de Bonaparte sur les Turcs (1799). Abercromby s'empara de cette ville en 1801.

Aboukir (*Bataille d'*), tableau de Gros (1808) [Versailles]. Belle peinture pleine de fougue et d'éclat, représentant la victoire de Bonaparte sur les Turcs. Au premier plan, Murat sur un cheval blanc ; les soldats turcs s'enfuient éperdus vers la mer.

Aboukir, v. d'Algérie (dép. d'Oran), arr. et à 12 kil. de Mostaganem ; 2.000 h. Eaux minérales.

Aboul-Abbas, le premier calife abbasside, descendant d'Abbas, souverain remarquable, mais cruel. Il fit massacrer les Ommiades, et mérita par ses cruautés le surnom de *Sanguinaire* (as-Saffah) ; il régna de 751 à 754.

abouler [*lé*] v. a. *Pop.* Donner, apporter : *abouler de l'argent.* V. n. Arriver, venir : *invité qui aboule.*

Aboul-Faradj, historien arabe, né à Mélitène (1226-1286) : auteur de deux *Chroniques* ou *Histoires universelles.*

Aboul-Féda, historien et homme d'Etat arabe, de la race des Ayoubites, né à Damas (1273-1331). Il prit une part active à la guerre contre les croisés ; il a laissé une *Histoire abrégée du genre humain*, précieuse pour l'histoire de l'islamisme.

aboulie ou **abulie** [*lî*] n. f. (du gr. *a* priv., et *boulê*, volonté). Absence de la volonté. Espèce de névrose où ce symptôme est dominant : *les personnes atteintes d'aboulie sont déprimées.*

aboulique adj. et n. Atteint d'aboulie.

abouna n. m. (littéralem. *notre père*). Métropolitain de l'Eglise éthiopienne, qui reçoit son investiture du patriarche copte d'Alexandrie.

abouquement [*man*] n. m. Action d'abouquer.

abouquer [*ké*] v. a. Placer du sel nouveau sur un monceau de vieux sel pour l'épurer : *abouquer du sel.*

about [*bou*] n. m. Pièce de charpente ou de menuiserie ajoutée à une autre. Dépose du pavé et repose de ce pavé sur une forme neuve.

About [*bou*] (Edmond), littérateur français, né à Dieuze (Meurthe-et-Moselle), m. à Paris (1828-1885). Ecrivain clair, spirituel et brillant, plutôt que profond, auteur de : *la Question romaine, le Roi des montagnes, le Roman d'un brave homme, le Nez d'un notaire, l'Homme à l'oreille cassée*, etc. Il fonda en 1871 le journal *le XIXe siècle*, et fut élu membre de l'Académie française en 1884.


Edmond About.

aboutage n. m. Action de réunir par un nœud les bouts de deux cordages.

aboute, e adj. (de *abouter*). Joint par les deux bouts, placé bout à bout. *Blas.* Se dit des petites pièces allongées qui se touchent par les pointes.

aboutement [*man*] n. m. Etat de deux choses aboutées. Action d'abouter. Point de jonction de deux choses aboutées.

abouter [*té*] v. a. Joindre bout à bout. *Abouter la vigne*, la tailler jusqu'au bout.

aboutir v. n. (de *à*, et *bout*). Toucher par un bout : *tous les rayons d'un cercle aboutissent au centre. Fig.* Tendre à, avoir pour résultat : *les désordres du règne de Louis XV aboutirent à la ruine de la monarchie.* Conduire : *la vie aboutit à la mort. Méd.* Arriver à suppuration, en parlant d'un abcès.

aboutissant [*ti-san*], **e** adj. Qui aboutit : *prairie aboutissante à la forêt.* N. m. pl. *Tenants et aboutissants*, se dit des relations de quelqu'un, des circonstances détaillées d'une affaire : *l'intrigant connaît les tenants et les aboutissants de tous et de tout.*

aboutissement [*ti-se-man*] n. m. Résultat : *l'aboutissement des efforts. Méd.* Commencement de suppuration : *l'aboutissement d'un abcès.*

ab ovo loc. lat. signif. *A partir de l'œuf*, et empruntée d'Horace (*Art poét.*, 147) ; allusion à l'*œuf de Léda*, d'où était sortie Hélène. Homère aurait pu y remonter, s'il avait voulu raconter *ab ovo* la guerre de Troie ; mais Horace le loue précisément d'avoir, sans reprendre les choses de si loin, tiré l'*Iliade* d'un seul événement du siège, la colère d'Achille.

aboyant [*boi-ian*], **e** adj. Qui aboie continuellement : *chiens aboyants ; meute aboyante.*

aboyer [*boi-ié*] v. n. (du vx fr. *bayer*, avoir la bouche ouverte. — Change l'*y* en *i* devant un *e* muet : *il aboie.* Prend un *y* et un *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous aboyions, vous aboyiez ; que nous aboyions, que vous aboyiez.*) Crier, en parlant du chien et de quelques animaux du même genre. *Fig.* Crier après quelqu'un, le presser avec importunité : *créanciers qui aboient après un débiteur.*

aboyeur, euse [*boi-ieur, eu-ze*] adj. Qui aboie souvent : *les petits chiens sont aboyeurs.* N. m. *Chasse.* Chien peureux qui, devant les bêtes sauvages, aboie sans approcher. Oiseau d'Europe et de l'Inde du genre chevalier, au cri analogue à l'aboiement du chien. *Fig.* et *fam.* Celui qui fatigue par ses cris, ses réclamations : *qui a des dettes, a des aboyeurs à ses trousses.* Crieur à la porte d'un théâtre.

abracadabra n. m. Mot cabalistique auquel les anciens attribuaient une vertu magique pour guérir certaines maladies. (Les lettres de ce mot devaient être écrites en triangle où il fût possible de le lire en divers sens.)

ABRACADABRA
BRACADABR
RACADAB
ACADA
CAD
A

abracadabrant [*bran*], **e** adj. *Fam.* Extraordinaire, merveilleux, stupéfiant.

Abraham, patriarche hébreu, descendant de Sem, oncle de Loth, mari de Sara, père d'Isaac et d'Ismaël, et de la nation juive. Obéissant aux ordres de Dieu, il alla s'établir en Mésopotamie, puis dans le pays de Chanaan. C'est avec lui que Dieu conclut la troisième alliance. Dieu, pour éprouver sa foi, lui demanda le sacrifice de son fils Isaac, qu'il allait immoler lorsqu'un ange arrêta son bras. (*Bibl.*) Abraham est une des grandes figures de la Bible, et son nom est resté célèbre dans tout l'Orient.

Abraham (*le Sacrifice d'*), tableau de Rembrandt (Ermitage, à Petrograd), remarquable par le modelé. (V. p. 17.) — Tableau d'Andrea del Sarto (Dresde), où l'on trouve beaucoup de vigueur et de clarté.

abranche adj. et n. (du gr. *a* priv., et *bragkhia*, branchies). Se dit d'un animal privé de branchies, comme la sangsue.

Abrantès, v. du Portugal, près du Tage, dont la prise, en 1807, valut à Junot le titre de duc d'Abrantès ; 5.000 h.


Duchesse d'Abrantès.

Abrantès (Laure Saint-Martin-Permon, duchesse **d'**), femme du général Junot, née à Montpellier, m. à Paris (1784-1838) ; auteur de romans et de *Mémoires* sur l'Empire et la Restauration, mémoires d'un grand intérêt anecdotique, mais qu'il ne faut consulter qu'avec circonspection.

abraquer [*ké*] ou **embraquer** [*an-bra-ké*] v. a. *Mar.* Raidir un cordage.

abras [*bra*] n. m. (de *à*, et *bras*). Garniture de fer d'un marteau ou de tout autre outil, pour l'empêcher de se fendre.

abrasif [*zif*] n. m. (du lat. *abradere*, supin *abrasum*, enlever en rasant). Nom donné dans l'industrie aux matières usantes (grès, sable, émeri, verre, corindon, carborundum, etc.).

abrasion [*zi-on*] n. f. (de *abrasif*). Action d'enlever par grattage : *l'abrasion des os cariés ; l'abrasion du tartre des dents.* Ulcération superficielle, qui fait tomber des parties de certains tissus.

abraxas [*ksass*] n. m. Pierre gravée qu'on portait en Orient, comme amulette, dès le IIe siècle.


Abraxas.

abre n. m. V. abrus.

abrégé n. m. Réduction en petit. Ouvrage contenant le résumé d'un art, d'une science, etc. Résumé, précis, sommaire : *un abrégé de géométrie. En abrégé* loc. adv. En raccourci, en peu de mots, sommairement : *c'est le monde en abrégé ; contez-moi la chose en abrégé. Ecrire en abrégé*, en employant des abréviations.

Abrégé de l'Histoire romaine, par Florus (IIe s. apr. J.-C.). C'est à la fois un panégyrique de Rome et un curieux essai de philosophie de l'histoire, écrit dans un style très brillant.

abrégement [*man*] n. m. Action d'abréger.

abrégément [*man*] adv. D'une manière abrégée. (Peu us.)

abréger [*jé*] v. a. (lat. *abbreviare ;* de *brevis*, court. — Prend un *è* ouvert devant une syllabe muette : *il abrège ;* excepté au fut. et au cond., où il conserve l'*é* fermé : *j'abrégerai, nous abrégerions.* Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il abrégea, nous abrégeons.*) Rendre plus court : *abréger un texte.* Faire paraître plus court : *le travail abrège les heures.* Ant. **Allonger, développer, augmenter, compléter, amplifier.**

abrenuntio [*ré-non-si-o*] m. lat. signif. *Je renonce*, et qu'on emploie pour exprimer que l'on désespère de réussir : *deviner ce rébus ? abrenuntio.*

Abrets (Les), comm. de l'Isère, arr. et à 12 kil. de La Tour-du-Pin ; 1.820 h.

abreuvage ou **abreuvement** [*man*] n. m. Action d'abreuver : *l'abreuvage des chevaux.*

abreuver [*vé*] v. a. (préf. *ab*, et lat. *bibere*, boire). Faire boire : *abreuver des chasseurs, des bestiaux.* Imbiber, arroser : *abreuver les terres. Fig.* Accabler : *abreuver quelqu'un d'outrages, de chagrins.* **S'abreuver** v. pr. Boire, se désaltérer.

abreuvoir n. m. (de *abreuver*). Lieu où l'on mène boire les bestiaux : *les abreuvoirs doivent toujours être propres.*

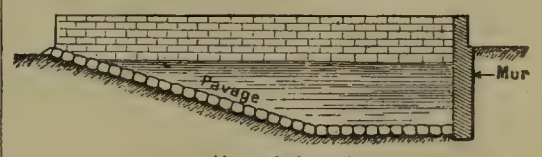

Abreuvoir (coupe).

— Encycl. *Dr.* La police des abreuvoirs appartient à l'autorité municipale, qui doit veiller à ce que les pentes ne soient pas trop rapides, faire entourer de clôtures les abreuvoirs établis dans les cours d'eau, défendre d'y laver du linge ou d'y conduire des animaux malades. A Paris, un conducteur ne peut mener plus de trois chevaux à la fois à l'abreuvoir, et jamais pendant la nuit. Les femmes et les mineurs de moins de dix-huit ans ne sont pas autorisés à les y conduire. Défense est faite de rouir du chanvre, du lin et autres plantes textiles dans les abreuvoirs.

Abreuvoir (*l'*), tableau de H. Berghem, représentant une paysanne faisant désaltérer son troupeau (Louvre) ; très joli effet de matin transparent. (V. p. 17.)

abréviateur, trice n. et adj. Celui, celle qui abrège les écrits d'un auteur : *Florus fut l'abréviateur de Tite-Live.*

abréviatif, ive adj. Qui désigne en abrégé : *signes abréviatifs.*

abréviation [*si-on*] n. f. (lat. *abbreviatio*). Action d'abréger. Retranchement des lettres pour écrire certains mots plus rapidement. (On trouvera les abréviations les plus usitées à l'ordre alphabétique de chacune d'elles.) *Mus.* Signes ou caractères usités dans la notation pour suppléer aux notes.

— Encycl. *Dr.* Il est interdit de rien écrire par abréviations sur les registres de l'état civil, les livres des agents de change et des courtiers de commerce, sur les actes notariés, sur les exploits d'huissiers.

abréviativement [*man*] adv. Sous forme abrégée ; par abréviation.

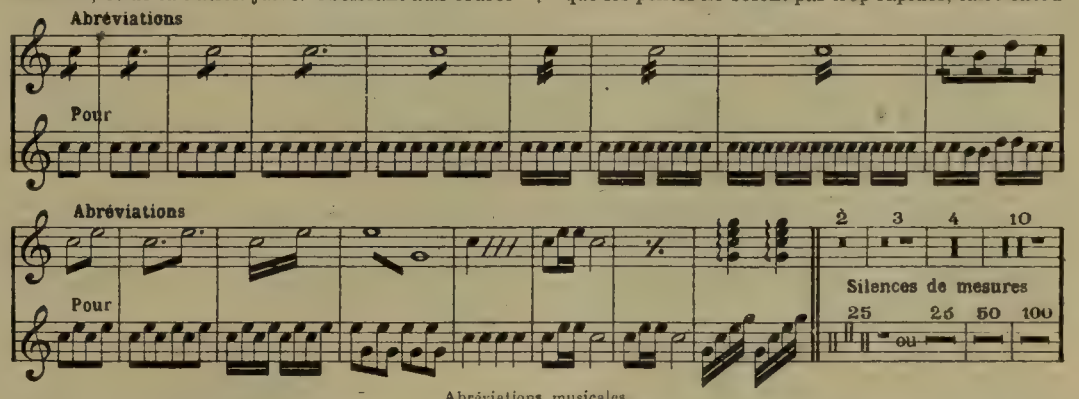

Abréviations musicales.

abri n. m. Lieu où l'on peut se mettre à couvert de la pluie, du soleil, du danger, etc. : *les premiers hommes cherchaient un abri dans les cavernes. Fig.* Refuge, ce qui préserve de quelque mal : *la solitude est un abri contre les embarras du monde. Hortic.* Tout dispositif propre à protéger les plantes contre les intempéries. *A l'abri* de loc. prép. A couvert, en sûreté : *le travail et l'économie mettent un homme à l'abri de l'indigence.*

abricot [*ko*] n. m. (ar. *albirkouk*, dérivé par le grec du lat. *præcox*, précoce). Fruit à noyau dont la chair et la peau tirent sur le jaune, et qui est produit par l'abricotier : *compote d'abricots. Abricot-pêche*, abricot qui se rapproche de la pêche. (Pl. des *abricots-pêches.*)

— Encycl. On fait avec les abricots des beignets, de la compote, des confitures, de la marmelade, de la liqueur, des fruits à l'eau-de-vie, etc.

abricoté, e adj. Qui tient de l'abricot : *pêche, prune abricotée.* N. m. Tranche d'abricot confite.

abricotier [*ti-é*] n. m. Arbre fruitier du genre prunier et de la famille des rosacées.


Abricotier.

— Encycl. L'abricotier est originaire de l'Asie occidentale; il fleurit de bonne heure dans les jardins; ses fleurs, blanches, paraissent avant les feuilles. On le cultive en plein vent ou en espalier, de préférence dans les terrains calcaires. Il se propage par greffe sur la variété commune, le prunier ou l'amandier, ou par semis.

abrine n. f. Toxalbumine extraite de l'*abrus precatorius* ou *jéquirity.* (L'abrine exerce son rôle de toxine sur les globules rouges du sang.) Syn. JÉQUIRITYNE.

abriter [*té*] v. a. Mettre à l'abri, protéger : *l'Atlas abrite le nord de l'Algérie des vents brûlants.* **S'abriter** v. pr. Se mettre à l'abri, chercher un refuge : *il ne faut pas s'abriter sous un arbre pendant l'orage.*


Abrivent.

abrivent [*van*] n. m. Tout ce qui abrite du vent. Hutte de bivouac pour les sentinelles. Paillasson qui garantit les plantes.

abrocome n. m. Genre de mammifères de l'Amérique du Sud, voisins des chinchillas et remarquables par l'extrême finesse de leur fourrure.

abrogatif, ive adj. Qui a pour objet d'abroger : *loi abrogative.*

abrogation [*si-on*] n. f. (de *abroger*). Annulation d'une loi, d'un usage, etc.

— Encycl. *Dr.* L'abrogation est *expresse* si la loi déclare formellement que la loi antérieure est abrogée; elle est *tacite*, quand les dispositions de la loi nouvelle sont incompatibles avec les anciennes.

abrogatoire adj. Qui a pour but d'abroger : *clause abrogatoire.*

abrogeable [*ja-ble*] adj. Qui peut être abrogé.

abroger [*jé*] v. a. (lat. *abrogare.* — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il abrogea, nous abrogeons.*) Annuler, abolir, en parlant d'une loi, d'un décret, etc. : *abroger un règlement.*

abrolhos [*los*] n. m. pl. *Géol.* Iles coralliennes formant de grands récifs plats, à contours très irréguliers, percés comme des écumoires et ressemblant généralement à de vastes champignons.

Abrolhos, îlots et récifs de l'Atlantique, éloignés de plus de 50 kilom. de la côte brésilienne, et dont le principal est Santa-Barbara.

abroma n. m. Arbrisseau d'Asie, très voisin des genres theobroma (cacao) et kola, dont l'écorce sert à faire des cordages.

abronia n. f. Genre de plantes vivaces nyctaginées, originaires de la Californie, à tiges grêles, rampantes ou grimpantes, à fleurs d'un beau rose lilacé, exhalant une odeur de vanille.

abrotone n. f. Nom vulgaire de l'aurone et de quelques plantes semblables (armoise, santoline, etc.).

abrouti, e adj. Se dit des bois dont les premières pousses ont été broutées par le bétail.

abroutissement [*ti-se-man*] n. m. Action de brouter les taillis. Etat des taillis abroutis. Peu us.

abrupt [*brupt'*], **e** adj. (lat. *abruptus*). Coupé droit, escarpé : *rocher abrupt. Fig.* Rude, peu poli, non dégrossi : *style, caractère abrupt.* Ant. **Plat; aimable, courtois, affable.**

abruptement [*brup-te-man*] adv. D'une manière abrupte.

abruption [*brup-si-on*] n. f. *Chir.* Fracture transversale d'un os, avec surfaces inégales et rugueuses. *Rhét.* Figure qui consiste à supprimer les transitions, pour donner au style plus de vivacité, d'animation.

abrus [*bruss*] ou **abre** n. m. Genre de plantes légumineuses des pays chauds (Gabon, Egypte, Indes, etc.), dont les graines servent à faire des chapelets et des colliers. (Ces graines, pulvérisées, sont employées en thérapeutique sous le nom de *jéquirity.*)

abruti, e adj. et n. Devenu brute, stupide, hébété.

abrutir v. a. Rendre stupide, hébété : *l'ivrognerie abrutit l'homme.* **S'abrutir** v. pr. Devenir stupide : *le paresseux s'abrutit.*

abrutissant [*ti-san*], **e** adj. Qui abrutit : *une oisiveté abrutissante.*

abrutissement [*ti-se-man*] n. m. Etat d'une personne abrutie. Dégradation de l'intelligence : *l'alcoolisme conduit à l'abrutissement.*

abrutisseur, euse [*ti-seur, eu-z'*] adj. et n. Se dit d'une personne, d'une chose qui abrutit : *joug abrutisseur; abrutisseuse d'enfants.*

Abruzzes (les), région montagneuse du centre de l'Italie, dans l'Apennin, divisée, sous le nom d'*Abruzze-et-Molise*, en 4 prov. : *Campobasso, Chieti, Teramo, Aquila;* 1.600.000 h. (*Abruzzains*).

Abruzzes (Louis-Amédée de Savoie, duc des), prince italien, né à Madrid en 1873; a publié d'intéressants récits de ses explorations dans les mers arctiques.

abs préfixe. V. A.

Absalon, fils de David, révolté contre son père. Vaincu dans un combat, il s'enfuit; mais, comme il passait sous un arbre, sa longue chevelure s'embarrassa dans les branches, et il resta suspendu. Joab, qui le poursuivait, le perça de trois dards, malgré les ordres de David.

Absalon ou **Axel,** prélat suédois, archevêque de Lund, né dans l'île Seeland (1128-1201). Il fonda Copenhague, resserra les liens entre l'Etat et l'Eglise et travailla aux codes publiés par Valdemar Ier.

abscisse [*ab-si-se*] n. f. (du lat. *abscissus*, coupé). *Géom.* L'une des deux coordonnées qui servent à fixer un point dans un plan, l'autre s'appelant *ordonnée.* V. COORDONNÉES.

abscission [*ab-si-si-on*] n. f. (du lat. *abscissus*, coupé). Action de couper, de retrancher une partie du corps, et surtout une partie molle; excision : *abscission d'une loupe.*

Abscon, comm. du Nord, arr. et à 18 kil. de Valenciennes; 3.050 h. Sucrerie. Ch. de f.

abscondre [*absse*] v. a. (lat. *abscondere*). Cacher, dérober aux yeux. (Vx.) **S'abscondre** v. pr. Se cacher, se dérober aux yeux.

abscons [*abs-konss'*], **e** adj. Caché, abstrus : *doctrine absconse, sciences absconses.*

absconse [*absse*] n. f. Petite lanterne sourde, jadis en usage dans quelques cérémonies de l'Eglise catholique. (On s'en servait notamment pour la lecture des offices nocturnes.)

absence [*san-se*] n. f. (lat. *absentia*). Eloignement; défaut de présence. *Dr.* Etat de celui qui a disparu de son domicile depuis un certain temps. *Fig.* Manque : *absence de goût.* Distraction, manque d'attention : *avoir des absences.* Ant. **Présence.**

— Encycl. *Dr.* Au sens de la loi, l'absent est celui qui a disparu de son domicile et dont on n'a point de nouvelles. Lorsque quatre ans se sont écoulés depuis la disparition ou les dernières nouvelles, les héritiers dont les droits sont subordonnés au décès de la personne disparue, ont la faculté de demander au tribunal civil de prononcer la *déclaration d'absence*, et ils peuvent, un an après, à la suite d'une enquête, être envoyés en *possession provisoire* des biens de l'absent. Si l'absence se prolonge pendant trente ans depuis l'envoi en possession provisoire, ou s'il s'est écoulé cent ans révolus depuis la naissance de l'absent, il y a lieu de l'envoi en *possession définitive*, et ceux à qui ont été remis les biens en sont désormais considérés comme propriétaires. Les envoyés en possession provisoire ne sont que des administrateurs, qui ne peuvent ni vendre, ni hypothéquer. Les envoyés en possession définitive sont considérés comme propriétaires et, en cas de retour de l'absent, ne lui rendent les biens qu'en l'état où ils se trouvent et le produit de ceux qui sont aliénés.

absent [*san*], **e** adj. (lat. *absens*). Hors de sa demeure; non présent : *être absent au moment de l'appel.* En état d'absence juridique. *Fig.* Distrait : *son esprit est absent.* N. : *ne dites pas de mal des absents.* Prov. : **Les absents ont toujours tort,** on sacrifie les intérêts de ceux qui ne sont pas là pour se défendre. Ant. **Présent.**

absentéisme [*san-té-is-me*] n. m. Mode d'exploitation de la terre, comportant, entre le propriétaire absent et le cultivateur, un intermédiaire (régisseur ou entrepreneur).

— Encycl. Provoqué par l'habitude qu'ont souvent les riches propriétaires de passer une partie de leur vie hors de leur pays, ce mode d'exploitation rend impossible les baux à long terme, et grève la terre d'une charge de plus, l'intermédiaire. L'Irlande, l'Angleterre, l'Italie, la Roumanie, la Hongrie, entre autres pays, souffrent de l'absentéisme.

absentéiste [*san-té-is-te*] adj. et n. Qui pratique ou approuve l'absentéisme : *doctrine absentéiste; l'Angleterre est un pays d'absentéistes.*

absenter (s') [*sab-san-té*] v. pr. S'éloigner momentanément : *s'absenter de son pays, de sa maison.*


Abside et absidioles.

absidal, e, aux adj. Qui tient de l'abside : *chapelle absidale.*

abside n. f. (du gr. *apsis, idos*, cercle, voûte). Extrémité d'une église, derrière le chœur. (V. ÉGLISE.)

— Encycl. Ordinairement située à l'orient, l'abside est généralement circulaire, et souvent entourée de chapelles *absidioles*. La partie extérieure de l'abside se nomme le *chevet.*

absidiole n. f. Petite abside. Chapelle en hémicycle, construite autour de l'abside. Châsse contenant les ossements d'un saint.


Absinthe.

Absie (L'), comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 27 kil. de Parthenay; 1.620 h.

absinthe [*te*] n. f. (gr. *apsinthion*). *Bot.* Genre de composées amères et aromatiques. Liqueur alcoolique, aromatisée avec cette plante : *l'abus de l'absinthe entraîne de graves inconvénients. Fig.* Douleur, amertume : *la vie est mêlée de miel et d'absinthe.*

— Encycl. On emploie en médecine les feuilles et les fleurs de l'absinthe, qu'on récolte en juillet et en août, comme stomachique, fébrifuge et stimulant. Sa préparation alcoolique, ou *liqueur d'absinthe*, constitue un apéritif très répandu, mais dont l'abus engendre un empoisonnement de tout l'organisme appelé *absinthisme.* La loi du 16 mars 1915 en a prohibé l'usage.

absinthé, e adj. Mélangé d'absinthe : *sirop de gomme absinthé; anisette absinthée.*

absinther [*té*] v. a. Mélanger d'absinthe : *absinther une potion.* **S'absinther** v. pr. *Pop.* Boire de l'absinthe avec excès.

absinthine n. f. Principe amer de l'absinthe; peu soluble dans l'eau, très soluble dans l'alcool.

absinthique adj. Se dit : 1° d'un acide découvert dans l'absinthe; 2° d'une personne atteinte d'absinthisme. Substantiv. : *un, une absinthique.*

absinthisme [*tis-me*] n. m. Etat maladif causé par l'abus de l'absinthe : *l'absinthisme produit des troubles nerveux très graves chez celui qui en est atteint et chez ses descendants.* (V. ALCOOLISME.)

absinthol n. m. Huile oxygénée contenue dans l'essence d'absinthe, et à laquelle on attribue les effets physiologiques de cette plante : *l'absinthol est incolore et d'une odeur pénétrante.*

absolu, e adj. (préf. *ab*, et lat. *solutus*, délié). Souverain, sans contrôle : *la monarchie, sous Louis XIV, était un pouvoir absolu.* Complet, sans restriction : *l'homme est dans l'impossibilité absolue de ne pas mourir.* Impérieux : *vous parlez d'un ton bien absolu. Algèbr. Valeur absolue* (ou *arithmétique*) *d'une quantité*, se dit lorsque l'on considère cette quantité sans se préoccuper de savoir si elle doit être ajoutée ou retranchée. *Gramm.* Se dit généralement par opposition à *relatif* : homme *est un terme absolu*, père *est un terme relatif. Mode, temps absolu*, celui qui ne dépend d'aucun autre. *Proposition absolue* ou *indépendante*, celle qui par elle-même énonce un sens complet : *la terre est ronde. Nom, adjectif, verbe pris dans un sens absolu*, employés sans complément et exprimant un sens complet par eux-mêmes : *espérer, c'est vivre.* **L'absolu** n. m. Ce qui existe indépendamment de toute condition : *l'absolu est inaccessible à l'entendement humain.* Ant. **Relatif** (*terme*), **constitutionnel** (*roi*).

— Encycl. *Philos.* L'absolu est ce qui existe indépendamment de toute condition, ce qui n'est limité par rien, ce qui n'est dérivé de rien. Pour les philosophes théistes, l'absolu se confond avec l'Etre premier, qui existe par lui-même et ne peut pas ne pas exister. Dans le système de Spinoza, l'absolu, c'est la substance unique dont tous les êtres ne sont que des modes. Pour Kant, le phénomène, c'est le relatif, et le noumène, c'est l'absolu, inaccessible à l'esprit humain. L'objet de la critique de Kant avait été d'enfermer la connaissance dans le relatif : après lui, Fichte, Schelling, Hegel ont soutenu que la philosophie manquerait à sa mission si elle ne prenait dans l'absolu le point de départ de ses spéculations. En France, Cousin a prétendu qu'on peut atteindre l'absolu par la méthode d'observation psychologique. Les diverses philosophies de l'absolu sont combattues par le positivisme, l'associationnisme et le criticisme.

absoluité n. f. Qualité de ce qui est absolu : *l'absoluité d'un principe.*

absolument [*man*] adv. D'une manière absolue, sans restriction : *Louis XIV régna absolument.* Indispensablement : *il faut absolument apprendre pour savoir.* Entièrement, tout à fait, complètement. Malgré tout : *Louis IX voulut absolument aller à la croisade. Gramm. Mot employé absolument*, sans complément, comme *aimer, chanter.*

absolution [*si-on*] n. f. (préf. *ab*, et lat. *solutio*, dégagement). Pardon, rémission : *l'absolution d'un coupable. Dr.* Relaxe d'un inculpé lorsque le fait dont il a été déclaré convaincu ne donne lieu à l'application d'aucune peine. Ant. **Condamnation.**

— Encycl. *Théol.* L'absolution, dans l'enseignement catholique, fait partie du sacrement de pénitence. C'est un acte par lequel le prêtre, en qualité de juge et comme représentant de Jésus-Christ, remet les péchés à celui qui les a confessés avec contrition.

— *Dr.* Il ne faut pas confondre l'absolution et l'acquittement. L'*acquittement* suppose la non-culpabilité; il fait tomber l'accusation. Il y a lieu à *absolution* lorsque le fait dont l'inculpé a été déclaré convaincu ne donne lieu à l'application d'aucune peine, par exemple lorsque l'action publique ne peut plus s'exercer parce qu'elle est atteinte par la prescription.

absolutisme [*tis-me*] n. m. Théorie ou pratique d'une autorité absolue. Système de gouvernement où l'autorité du monarque est absolue.

absolutiste [*tis-te*] adj. Qui a rapport à l'absolutisme : *théorie absolutiste.* N. Partisan de l'absolutisme, d'un gouvernement absolu.

absolutoire adj. Qui absout : *bref, sentence absolutoire.*

absorbable adj. Qui peut être absorbé : *matière absorbable.*

absorbant [*ban*], **e** adj. Qui absorbe, qui boit : *terres absorbantes. Fig.* Qui occupe entièrement : *travail absorbant. Bot. Poils absorbants*, expansions très ténues des radicelles, qui absorbent dans le sol les principes nutritifs. N. m. Substance qui a

la propriété d'absorber: *la ouate est un absorbant. Méd.* Substance propre à absorber les gaz, les sécrétions.

absorbement [*man*] n. m. ou **absorbation** [*si-on*] n. f. Etat d'un esprit absorbé.

absorber [*bé*] v. a. (lat. *absorbere*). S'imbiber de, pomper : *le sable absorbe l'eau, les racines des plantes absorbent les sucs nutritifs du sol.* Neutraliser, faire disparaître, retenir : *le noir absorbe la lumière; la chaux absorbe l'acide carbonique.* Boire, manger : *absorber des aliments. Fig.* Dissiper entièrement : *le luxe absorbe les richesses.* Occuper fortement : *le travail absorbe l'attention.* **S'absorber** v. pr. Etre absorbé, pompé. *Fig.* Se plonger, s'abîmer : *s'absorber dans la méditation.*

absorption [*ab-sorp-si-on*] n. f. Action d'absorber : *l'absorption des alcools est nuisible.*

— Encycl. *Physiol.* L'absorption est une action moléculaire qui permet à tout tissu vivant de s'approprier les matériaux mis en contact avec lui. Chez les animaux supérieurs, l'absorption alimentaire se fait par les veines et les vaisseaux lymphatiques, qui prennent les matières élaborées par l'estomac et l'intestin. L'absorption de l'oxygène de l'air nécessaire aux combustions se fait par les poumons et un peu par la peau. — Chez les végétaux, l'absorption des sucs nutritifs se fait par les racines, pendant que les feuilles absorbent l'oxygène pour la respiration de la plante, l'acide carbonique pour sa nutrition; elles peuvent même absorber parfois de l'eau.

absorptivité [*ab-sorp-ti*] n. f. Propriété que possèdent certains corps d'absorber les liquides ou les gaz.

absoudre v. a. (préf. *ab*, et lat. *solvere*, dégager. — *J'absous, tu absous, il absout, nous absolvons, vous absolvez, ils absolvent. J'absolvais, nous absolvions.* Passé déf. manque. *J'absoudrai, nous absoudrons. J'absoudrais, nous absoudrions. Absous, absolvons, absolvez. Que j'absolve, que nous absolvions.* Imp. du subj. manque. *Absolvant. Absous, absoute.*) Renvoyer d'une accusation une personne coupable, mais que la loi n'atteint pas : *la prescription permet d'absoudre un coupable.* Remettre les péchés au pénitent. Disculper, pardonner, excuser. Ant. **Condamner.**

absoute n. f. *Liturg.* Absolution publique donnée au peuple le jeudi saint avant la messe. Prières dites autour du cercueil après l'office des morts : *donner l'absoute.*

abstème [*abs-tè-me*] adj. et n. (lat. *abstemius*). Qui ne boit pas de vin : *les premiers Romains voulaient que les femmes fussent abstèmes. Prêtre abstème*, celui qui, pendant la messe, est exempté de boire le vin du calice.

Abstémius [*uss*] (Laurent), littérateur italien du XVIe siècle, né à Macerata, auteur d'un recueil de fables latines (*Hecatomythium*), dont La Fontaine a imité quelques-unes.

abstenir (s') [*sabs-te*] v. pr. (préf. *abs*, et lat. *tenere*, tenir. — Se conj. comme *tenir.*) S'empêcher de faire une chose, d'user d'une chose : *s'abstenir de jouer.* Pratiquer l'abstinence. Ne pas se prononcer : *dans le doute, abstiens-toi.* Se dit des juges qui se récusent, des citoyens qui ne veulent pas prendre part à un vote, à une délibération. Ant. **Participer, prendre part.**

abstention [*abs-tan-si-on*] n. f. Action de s'abstenir, de ne pas prendre part à un vote, à une discussion, etc.

— Encycl. L'abstention politique qui a pour cause la négligence ou l'indifférence prouve un oubli égoïste et blâmable des devoirs du citoyen. Quelquefois elle est pratiquée systématiquement comme un mode de protestation, soit contre le gouvernement établi, soit contre un mode de suffrage qui n'offre pas des garanties jugées suffisantes.

abstentionnisme ou **abstentionisme** [*abs-tan-si-o-nis-me*] n. m. Doctrine qui préconise l'abstention en matière électorale.

abstentionniste ou **abstentioniste** [*abs-tan-si-o-nis-te*] n. Qui s'abstient, qui veut qu'on s'abstienne de prendre part à un vote, à une discussion, etc. Adjectif. : *doctrine abstentionniste.*

abstergent [*abs-tèr-jan*], **e** adj. Se dit des médicaments propres à nettoyer les plaies : *remèdes astergents.* N. m. : *les antiseptiques sont de bons abstergents.*

absterger [*abs-tèr-jé*] v. a. (préf. *abs*, et lat. *tergere*, essuyer. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il abstergea, nous abstergeons*). *Méd.* Nettoyer : *absterger une plaie.*

abstersif, ive [*abs-tèr*] adj. *Méd.* Propre à nettoyer. Abstergent. (On dit mieux détersif.)

abstersion [*abs-tèr*] n. f. Action d'absterger, de nettoyer : *l'abstersion d'une plaie.*

abstinence [*abs-ti-nan-se*] n. f. Action de s'abstenir, surtout en parlant d'aliments. Diète, jeûne.

— Encycl. Presque toutes les religions ont prescrit l'abstinence, soit comme moyen hygiénique, soit comme moyen de mortifier les sens. Dans l'Eglise catholique, l'abstinence, distincte du jeûne, consiste dans la privation (sauf les cas de dispense) d'aliments gras à certains jours : vendredi, vigile, quatre-temps.

abstinent [*abs-ti-nan*], **e** adj. Sobre dans le boire et le manger : *le peuples du Midi sont abstitents.* Qui s'abstient de voter dans les élections.

abstracteur [*abs-trak*] n. et adj. m. Celui qui abstrait. *Abstracteur de quintessence*, celui qui extrait ce qu'il y a de plus subtil dans une chose.

abstractif, ive [*abs-trak*] adj. Qui sert à exprimer les idées abstraites ou qui est formé par abstraction : *termes abstractifs.*

abstraction [*abs-trak-si-on*] n. f. (de *abstractif*). Opération de l'esprit, par laquelle on considère les qualités indépendamment des substances dans lesquelles elles résident : *quand on considère la blancheur, en général, sans l'appliquer à un objet, on opère une abstraction.* Faculté d'abstraire : *l'attention et l'abstraction sont nécessaires au penseur. Faire abstraction de* ou *abstraction faite de*, laisser de côté, en ne tenant pas compte de : *pour juger sainement, il faut faire abstraction de la haine et de l'amour. Par abstraction* loc. adv., d'une manière abstraite. Pl. Idées vagues et confuses, préoccupations : *les esprits chimériques se perdent dans les abstractions.*

— Encycl. *Philos.* L'abstraction consiste à séparer une chose d'une autre dont elle faisait partie : les idées abstraites sont donc des idées partielles séparées de leur tout et l'abstraction est la faculté qu'a l'esprit de produire ces idées. L'abstraction est *spontanée*, lorsqu'elle vient des sens, de l'attention involontaire, etc.; *réfléchie*, lorsqu'on fixe à dessein son attention sur une certaine propriété en négligeant les autres. Tant que les idées représentent une qualité particulière d'un objet, elles sont abstraites; elles deviennent générales, lorsque, par un nouveau point de vue, elles représentent une qualité commune à plusieurs objets. L'abstraction est la condition de la science, parce qu'elle permet d'isoler chacune des qualités dont la somme forme un objet, et l'on peut dire que chaque science est un système d'abstractions : l'arithmétique abstrait le nombre; la géométrie, l'étendue; la mécanique, le mouvement, etc.

abstractivement [*abs-trak-ti-ve-man*] adv. Par abstraction.

abstractivité [*abs-trak*] n. f. Faculté d'abstraire, de faire des abstractions.

abstraire [*abs-trè-re*] v. a. (préf. *abs*, et lat. *trahere*, tirer.— Se conj. comme *traire.*) Faire abstraction. **S'abstraire** v. pr. Etre complètement absorbé dans; s'isoler entièrement des choses environnantes.

abstrait [*abs-trè*], **e** adj. Qui est le résultat de l'abstraction; qui est considéré comme une propriété isolée, séparée de l'ensemble des propriétés : *idées, notions abstraites. Gram. Nom abstrait*, nom qui exprime une qualité, une manière d'être, et non des objets existants par eux-mêmes, comme *amitié, courage, sagesse.* Qui opère sur des qualités pures et non sur des réalités : *sciences abstraites.* Difficile à comprendre : *écrivain abstrait.* Préoccupé : *esprit abstrait. Arith. Nombre abstrait*, nombre dont la nature des unités n'est pas exprimée : *3, 8, 40 sont des nombres abstraits, tandis que 3 chevaux, 8 chevaux, 40 chevaux sont des nombres concrets.* **L'abstrait** n. m. Ce qui est abstrait : *considérer l'abstrait et le concret.* Ant. **Concret.**

abstraitement [*abs-trè-te-man*] adv. D'une manière abstraite.

abstrich [*strik*] n. m. Nom donné aux substances pâteuses formées d'oxydes métalliques autres que le plomb et l'argent, et qui surnagent sur le bain pendant la coupellation des plombs argentifères.

abstrus, e [*abs-tru, u-ze*] adj. (lat. *abstrusus*). Abstrait, obscur, difficile à comprendre : *raisonnement, philosophe abstrus.*

absurde adj. (préf. *ab*, et lat. *surdus*, sourd). Contraire à la raison, au sens commun : *raisonnement absurde.* Stupide, insensé. **L'absurde** n. m. : *tomber dans l'absurde.* Ant. **Sensé.**

— Encycl. On appelle *démonstration par l'absurde* un procédé qui consiste à prouver une vérité par les absurdités qui s'ensuivraient si on ne l'admettait pas.

absurdement [*man*] adv. D'une manière absurde : *parler, raisonner absurdement.*

absurdité n. f. (de *absurde*). Défaut des personnes ou des choses qui vont contre la raison, le bon sens : *la quadrature du cercle est une absurdité.* Chose absurde : *conter des absurdités.*

Absyrte, frère de Médée, qui le mit en pièces et dispersa ses membres sur la route pour arrêter ceux qui la poursuivaient dans sa fuite avec Jason. (*Myth.*)

ab uno disce omnes m. lat. signif. *D'après un seul, connaissez tou les autres*, et que Virgile (*Enéide*, II, 65), place dans la bouche d'Enée, racontant à Didon comment Sinon, le Grec perfide, persuada aux Troyens de faire entrer dans leurs murs le cheval de bois. Se cite à propos de quelque trait distinctif, servant à caractériser une classe d'individus.

ab urbe condita m. lat. signif. *Depuis la fondation de la ville.* Les Romains dataient les années de la fondation de Rome : *ab urbe condita* ou *urbis conditæ*, qui correspond à 753 av. J.-C. Ces mots se marquent souvent par les initiales *U. C.*: *l'an 532 U. C.*, c'est-à-dire *l'an 532 de la fondation de Rome.*



Animaux des abysses : 1. Psychropotes. — 2. Melanocetus. — 3. Eurypharyx. — 4. Stomias boa. 5. Malacosteus. — 6. Oneirophanta. — 7. Bathypterois.

abus [*bu*] n. m. (préf. *ab*, et lat. *usu*, usage). Usage mauvais, excessif ou injuste : *faire abus de sa force est un acte coupable.* Erreur : *c'est un abus de croire aux revenants. Abus d'autorité*, acte d'un fonctionnaire qui outrepasse son droit. *Abus de confiance*, action d'abuser de la confiance de quelqu'un. *Dr. Appel comme d'abus*, recours contre les abus de pouvoir de l'autorité ecclésiastique dans ses rapports avec l'autorité civile, et *vice versa.* Pl. Pratiques injustes : *la Révolution supprima des abus.*

— Encycl. *Dr. Abus de confiance.* Le Code pénal punit de peines plus ou moins graves : 1° l'abus de confiance de la part des prêteurs d'argent contre les mineurs; 2° l'abus de blanc-seing; 3° le détournement d'objets confiés; 4° la soustraction des pièces produites en justice.

Abus d'autorité. La loi les divise en deux classes, suivant qu'ils ont été commis contre les particuliers ou contre la chose publique. Dans la première catégorie, on range la violation de domicile, le déni de justice, les violences des fonctionnaires, la suppression ou la violation du secret des lettres; dans la seconde, l'emploi de la force publique pour empêcher l'exécution des lois ou l'action en justice, la perception illégale des impôts.

abuser [*zé*] v. a. (rad. *abus*). Tromper, égarer : *abuser un esprit faible.* V. n. User mal : *abuser de son crédit. Abuser de quelqu'un*, profiter sans aucune discrétion de sa complaisance, de sa crédulité. Séduire, déshonorer une femme. **S'abuser** v. pr. Se tromper : *il s'abuse étrangement.*

abuseur, euse [*zeur, eu-ze*] n. et adj. *Fam.* Se dit de celui, de celle qui abuse, qui trompe, qui séduit.

abusif (*zif*), **ive** adj. Trompeur : *espérance abusive.* Contraire aux règles, aux lois, à la justice. Excessif : *usage abusif.*

abusivement [*zi-ve-man*] adv. D'une manière abusive.

abusseau [*bu-sô*] n. m. Nom vulgaire d'une espèce d'athérine, poisson très commun dans l'Atlantique, sur les côtes de la Rochelle : *l'abusseau a des raies argentées, et sa chair est estimée.*


Abusseau.

abusus non tollit usum loc. lat. signif. *l'abus n'enlève pas l'usage* C'est une maxime de l'ancien droit. Dans l'application, l'abus qu'on pourrait faire d'une chose n'entraîne pas nécessairement l'obligation de s'en abstenir.

abuter [*té*] v. a. (de *à*, et *but*). Tendre, viser à un but : *abuter un emploi.* V. n. Lancer le palet, la boule, etc., le plus près possible du but, pour jouer le premier. Joindre deux pièces de bois par leurs extrémités, pour qu'elles se servent d'appui.

abutilon n. m. Genre de plantes malvacées des régions chaudes et tempérées, dont la tige et l'écorce ont des fibres textiles, les feuilles des propriétés émollientes, et les graines des propriétés apéritives et diurétiques.

Abydos [*doss*], v. d'Asie, sur l'Hellespont, vis-à-vis de Sestos, en Europe; fameuse par l'aventure de Héro et Léandre, et par le pont de bateaux que Xerxès y fit jeter sur le détroit (480 av. J.-C.). [Hab. *Abydéniens* ou *Abydiens.*]

Abydos, v. de la Haute-Egypte, où furent trouvées, en 1817, les tables dites *d'Abydos*, sur lesquelles sont gravées deux séries de noms de pharaons.

Abyla, cap du N.-O. de l'Afrique. Avec le mont Calpé, situé sur la côte d'Espagne, le promontoire d'Abyla formait les *colonnes d'Hercule* (détroit de Gibraltar).

Abymes (Les), comm. de la Guadeloupe, arr. et à 2 kil. de la Pointe-à-Pitre; 6.500 h.

abyssal [*bis-sal*], **e, aux** adj. Dont la profondeur est ou paraît insondable. Qui concerne les abysses : *la faune et la flore abyssales.*

abysse [*bi-se*] n. m. (du gr. *a* priv., et *bussos*, fond). Grande profondeur sous-marine.

— Encycl. Les conditions de la vie dans les profondeurs abyssales donnent naissance à une faune très intéressante. Outre que la pression s'accroit avec la profondeur, la lumière diminue progressivement d'intensité, pour disparaître tout à fait vers 300 m. Placés dans ce milieu spécial, à l'abri des bouleversements qui agitent la surface de la mer, les animaux qui peuplent les abysses (foraminifères, cœlentérés, échinodermes, petits crustacés aux vives couleurs, poissons phosphorescents) revêtent la plupart du temps des formes étrangement tourmentées. — Les plus grandes profondeurs abyssales relevées par les sondages sont comprises entre 8.500 et 9.000 m.

Abyssinie [*bi-si-ni*], contrée de l'est de l'Afrique, faisant partie de l'empire éthiopien. Région montagneuse, arrosée par l'Atbarah et ses affluents; 10 millions d'h. environ (*Abyssins* ou *Abyssiniens*). V. pr. : *Addis-Abéba, Adoua, Gondar, Addis-Alam* (résidence). Coton, indigo, café, oranges, citrons, sucre, dattes et gomme. V. Ethiopie.

Abyssinien, enne [*bi-si-ni-in, è-ne*] ou **Abyssin, e** [*bi-in, i-ne*], habitant ou originaire de l'Abyssinie : *les Abyssins* ou *Abyssiniens.* Adjectiv. : *syllabaire abyssin.* (On dit aussi abyssinique.) N. m. : *parler l'abyssin* (ou *l'abyssinien.*)

abyssus abyssum invocat m. lat. signif. *L'abîme appelle l'abîme.* C'est une expression figurée d'un psaume de David (ps. XLI, 8), que l'on emploie pour exprimer qu'un malheur, une faute en entraînent d'autres.

Abzac, comm. de la Gironde, arr. et à 15 kil. de Libourne; 1.570 h. Ch. de f. Et.

Abzac, comm. de la Charente, arr. et à 11 kil. de Confolens, sur la Vienne; 1.280 h. Sources minérales. Tuileries, fours à chaux.

abzug n. m. (m. allem., de *abziehen*, tirer). Matières pâteuses, qui surnagent à la surface du bain de plomb en fusion au début de la coupellation et précèdent la formation des *abstrichs* dans l'affinage des plombs argentifères.

acabit [*bi*] n. m. Qualité bonne ou mauvaise d'une chose : *drap d'un bon acabit. Fam.* Nature, caractère : *deux coquins du même acabit.*

acacia n. m. (m. lat.). Arbre épineux de la famille des légumineuses, à fleurs odorantes disposées en grappes.

— ENCYCL. L'acacia ne croît que dans la zone équatoriale ; c'est l'espèce des régions chaudes qui donne des produits destinés à la médecine et aux arts : tanin, cachou, gomme, matières colorantes, etc. Le sol du Sénégal et du Sahara occidental lui est particulièrement propice. L'arbre de la zone tempérée auquel on donne ce nom, et qui est très répandu dans les jardins, les promenades, est le *faux acacia* ou *robinier*.



Acacia d'Arabie.

académicien [*si-in*] n. m. Autref., en Grèce, sectateur de Platon. (V. ACADÉMIE.) Auj., membre d'une classe de l'Institut et spécialement de l'Académie française.

académicienne [*i-è-ne*] n. f. Femme élue membre d'une académie.

Académie, école philosophique fondée dans les jardins d'Académus, à Athènes, par Platon. On distingua, d'après les variations que subit la doctrine de Platon, l'*ancienne Académie*, avec Speusippe, Xénocrate, la *moyenne*, avec Arcésilas, et la *nouvelle*, avec Carnéade. — Le nom d'*académie* a été appliqué dans la suite à des sociétés ou institutions scientifiques, littéraires, artistiques, etc., mais il désigne spécialement aujourd'hui les cinq classes dont se compose l'Institut de France.



Académicien.

académie [*mi*] n. f. (gr. *akadêmia*). Société de gens de lettres, de savants ou d'artistes. Particulièrem. (avec une majuscule), l'Académie française. École de peinture, d'escrime, d'équitation. Division universitaire en France. *L'Académie nationale de musique* (à Paris), l'Opéra.

— ENCYCL. Il existe en France 17 académies (en comptant l'Algérie), dirigées chacune par un recteur, qu'assistent autant d'inspecteurs d'académie qu'il y a de départements dans sa circonscription. Auprès de chaque recteur, fonctionne un conseil académique.

Voici le nom des dix-sept académies et l'indication des départements qui ressortissent à chacune d'elles :

AIX.	Alpes-Maritimes, Basses-Alpes, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse, Corse.
ALGER.	Alger, Constantine, Oran.
BESANÇON . . .	Doubs, Jura, Haute-Saône, territoire de Belfort.
BORDEAUX. . .	Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Basses-Pyrénées.
CAEN.	Calvados, Eure, Manche, Orne, Sarthe, Seine-Inférieure.
CLERMONT. . .	Allier, Cantal, Corrèze, Creuse, Haute-Loire, Puy-de-Dôme.
DIJON.	Aube, Côte-d'Or, Haute-Marne, Nièvre, Yonne.
GRENOBLE. . .	Hautes-Alpes, Ardèche, Drôme, Isère, Savoie, Haute-Savoie.
LILLE.	Aisne, Ardennes, Nord, Pas-de-Calais, Somme.
LYON	Ain, Loire, Rhône, Saône-et-Loire.
MONTPELLIER.	Aude, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales.
NANCY.	Meurthe-et-Moselle, Meuse, Vosges.
PARIS.	Cher, Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Loiret, Marne, Oise, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise.
POITIERS. . . .	Charente, Charente-Inférieure, Indre, Indre-et-Loire, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne, Haute-Vienne.
RENNES.	Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Mayenne, Morbihan.
STRASBOURG. .	Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin.
TOULOUSE . . .	Ariège, Aveyron, Gers, Haute-Garonne, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn-et-Garonne.

Académie française. D'abord simple réunion de lettrés, l'Académie fut définitivement constituée en 1635. Richelieu, protecteur de la société, lui donna ses statuts. L'Académie compte 40 membres ; elle enregistre l'usage en matière de langue et d'orthographe, et tend par là même à fixer cet usage. Elle a publié un *Dictionnaire* (1re éd. 1694 ; 7e, 1878), code de la langue française, et décerne chaque année de nombreux prix (prix littéraires et prix dits *de vertu*). L'élection des membres a lieu à la majorité absolue des suffrages. Le secrétaire perpétuel est élu à vie. Le directeur et le chancelier sont élus de trimestre en trimestre.

Académie des sciences. L'Académie des sciences comprend 11 sections de 6 membres chacune ; elle a 2 secrétaires perpétuels, 10 académiciens libres, 6 membres non résidants, 6 membres de la division des applications de la science à l'industrie, 12 associés étrangers et 116 correspondants. Elle fut fondée en 1666. Ses séances, où sont présentées de nombreuses communications scientifiques, sont analysées dans un recueil intitulé : *Comptes rendus de l'Académie des sciences*. Comme les autres académies, l'Académie des sciences décerne des prix annuels.

Académie des inscriptions et belles-lettres. Fondée en 1663, l'Académie des inscriptions et belles-lettres compte 40 membres choisis surtout parmi les savants qui se sont distingués dans l'histoire, l'archéologie et la philologie ; 10 membres libres ; 8 associés étrangers ; 70 correspondants. Elle publie de grands travaux d'histoire et de critique : *Mémoires de l'Académie ; Notices et extraits des manuscrits ; Histoire littéraire*, commencée par les bénédictins : *Recueil des historiens de la France*.

Académie des sciences morales et politiques. L'Académie des sciences morales et politiques fut fondée par la Convention en 1795 ; elle formait alors la seconde classe de l'Institut national. Elle compte actuellement 5 sections (philosophie, morale, législation, économie politique, histoire), 40 membres titulaires, 10 membres libres, 5 membres non résidants, 8 associés étrangers, 60 correspondants.

Académie des beaux-arts. L'Académie des beaux-arts, qui succéda en 1795 à l'Académie royale de peinture et de sculpture et à l'Académie royale d'architecture, comprend cinq sections : peinture, 14 membres ; sculpture, 8 ; architecture, 8 ; gravure, 5 ; composition musicale, 6 ; 10 académiciens libres ; 10 associés étrangers et 50 correspondants. Autrefois maîtresse absolue de l'enseignement à l'École des beaux-arts de Paris et des concours aux prix de Rome, l'Académie y conserve encore aujourd'hui une influence prépondérante.

Académie de médecine. Fondée en 1820, elle a pour mission d'éclairer le gouvernement sur toutes les questions d'hygiène publique. Elle compte 100 membres, est divisée en 11 sections : 1° anatomie et physiologie ; 2° pathologie médicale ; 3° pathologie chirurgicale ; 4° thérapeutique et histoire naturelle médicale ; 5° médecine opératoire ; 6° anatomie pathologique ; 7° accouchements ; 8° hygiène publique, médecine légale et police médicale ; 9° médecine vétérinaire ; 10° physique et chimie médicales ; 11° pharmacie. L'Académie de médecine entretient un service de vaccination gratuite (deux fois par semaine), au local même de l'Académie, à Paris, rue Bonaparte. Elle ne fait pas partie de l'Institut.

Académie d'agriculture. Fondée en 1761 sous le nom de *Société royale d'agriculture*, réorganisée par des décrets de 1878, 1879 et 1880, sous le nom de *Société nationale d'Agriculture*, puis transformée (décr. du 23 fév. 1915) en *Académie d'agriculture*, elle est composée du ministre de l'agriculture (président), de 72 membres titulaires, 15 membres étrangers, 20 membres non résidants, 150 correspondants nationaux et 50 correspondants étrangers. Divisée en deux sections (sciences agricoles et sciences appliquées à l'agriculture), elle a pour mission de répondre aux demandes du gouvernement sur tout ce qui intéresse le progrès agricole, d'étudier toutes les questions se rattachant à la législation et à l'économie rurales et d'apprécier les nouveaux procédés concernant les diverses branches de l'agriculture.

Académies alliées et associées. V. RECHERCHES (*Conseil international des recherches scientifiques*).

Académie française (*Lettre à l'*), par Fénelon, où il est traité du dictionnaire, de projets de grammaire, d'enrichissements de la langue, d'une rhétorique, d'une poétique, et qui contient d'intéressantes et judicieuses appréciations littéraires, particulièrement sur la littérature des anciens (1716).

Académie britannique. Fondée en 1901, elle compte 100 membres répartis en 4 sections : histoire et archéologie, philologie, philosophie, jurisprudence, économie.

académie [*mi*] n. f. Figure entière dessinée d'après un modèle nu, et qui n'est pas destinée à entrer dans la composition d'un tableau.



Académie.

académique adj. Propre à une académie : *fauteuil, séance académique. Style académique*, où l'art se fait trop sentir. *Pose académique*, pose prétentieuse. *Palmes académiques*, V. PALME.

Académiques (les), ouvrages de Cicéron, dont il ne subsiste qu'une partie. L'auteur s'y occupe de la question qui était le principal objet de la philosophie de Platon et d'Aristote : la théorie de la connaissance. Il prend le problème tel qu'il est discuté dans la nouvelle Académie et au Portique. Les stoïciens soutenaient la véracité des sens, les philosophes académiciens la niaient. Cicéron se prononce pour le probabilisme de la nouvelle Académie, dont Carnéade était le chef.

académiquement [*ke-man*] adv. D'après les usages, les traditions de l'Académie : *traiter un sujet académiquement*.

académiser [*zé*] v. a. En peinture et en sculpture, donner aux figures la pose académique.

académiste [*mis-te*] n. Personne qui tient une académie. Élève d'une académie.

Académus [*muss*], héros mythique de l'Attique, sur le domaine duquel s'étendaient, croyait-on, les jardins, situés à six stades d'Athènes et fréquentés par des philosophes, qui furent l'origine de la célèbre *Académie*, où enseignait Platon.

Acadie [*dî*], presqu'île de l'Amérique du Nord. (Hab. *Acadiens.*) V. NOUVELLE-ÉCOSSE.

acagnarder [*gnar-dé*] v. a. (rad. *cagnard*). *Fam.* Rendre mou, lâche : *les mauvaises compagnies nous acagnardent*. **S'acagnarder** v. pr. S'habituer à une vie obscure et oisive.

Acaire ou **Achaire** (*saint*), évêque de Noyon, m. en 639. On attribua à ses reliques la vertu de guérir l'humeur aigre (acariâtre). De là cette locution : *Avoir le mal de saint Acaire*, avoir le caractère bizarre, mal fait. Fête le 27 novembre.

acajou n. m. (m. brésilien). Nom donné à divers arbres d'Amérique, et notamment au genre *swietenia* d'Amérique, dont le bois rougeâtre, très dur, est susceptible d'acquérir un beau poli : *l'acajou, très employé en ébénisterie, prend une teinte rouge foncé en vieillissant*.

— ENCYCL. L'acajou est peu employé seul pour la construction des meubles : il sert plutôt à l'industrie du placage. Ses racines servent pour la marqueterie. La noix, la pomme et la gomme d'acajou proviennent de l'*anacardier* (v. ce mot). La noix se mange en cerneaux ou rôtie, et fournit un suc visqueux employé comme caustique et comme encre à marquer : la pomme fournit un sirop, etc. ; la gomme donne un astringent et sert aussi à la fabrication des vernis.



Acajou.

acalèphes n. m. pl. *Zool.* Ordre de cœlentérés, comprenant les méduses, etc. S. un *acalèphe*.

acalot [*lo*] n. m. Nom vulgaire d'un échassier du Mexique, nommé aussi *corbeau aquatique*, et dont la chair huileuse est peu estimée.

acalyphe [*li-fe*] n. f. Genre d'euphorbiacées des régions chaudes. (L'*acalyphe de l'Inde* est employée en friction contre la goutte et la syphilis.)

acanthacées [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, à fleurs brillantes, dont l'*acanthe* est le type. (Quelques-unes de ces plantes ont des propriétés émollientes ou toniques.) S. une *acanthacée*.

acanthe n. f. (du gr. *akantha*, épine). Plante remarquable par ses feuilles très larges, élégamment découpées et d'un beau vert. (L'acanthe croît dans les sols humides et pierreux du Midi. Ses fleurs répandent une odeur forte et peu agréable.)



1. Pied d'acanthe épineuse ; 2. Corbeille de Callimaque, d'après Vitruve ; 3. Feuille d'acanthe (ornement d'architecture).

Ses feuilles sont émollientes ; les décoctions de racines s'emploient contre l'hémoptysie et la ménorragie). Ornement d'architecture employé surtout sur les chapiteaux d'ordre corinthien, et qui imite cette plante : *feuille d'acanthe*.

— ENCYCL. L'idée de la feuille d'acanthe comme ornement aurait été inspirée, suivant la tradition, à l'architecte grec Callimaque, par la vue d'une corbeille recouverte d'une tuile placée sur la tombe d'une jeune Corinthienne, et autour de laquelle des tiges et des feuilles d'acanthe s'enroulaient en volute.

acanthidés [*dé*] n. m. pl. Famille d'insectes hémiptères, renfermant les genres *acanthie* et voisins. S. un *acanthidé*.

acanthie [*tî*] n. f. Genre d'insectes, dont l'espèce la plus connue est la punaise des lits.

acanthobole n. m. (du gr. *akantha*, épine, et *bolê*, action de jeter). Instrument de chirurgie qui servait à enlever les esquilles d'os, les corps étrangers introduits dans les organes. (Vx.)

acanthocéphale n. m. Genre de vers nématodes, appelés aussi *échinorynques*.

acanthoglosse n. m. (du gr. *akantha*, épine, et *glôssa*, langue). Genre d'échidnés des montagnes de la Nouvelle-Guinée, de 0m,70 de long. *L'acanthoglosse se nourrit de lombrics*.



Acanthoglosse.

acantholimon n. m. Genre de plantes à fleurs roses, de la famille des plombaginées, originaires de l'Orient et cultivées dans les jardins.

acanthoptères n. m. pl. (du gr. *akantha*, épine, et *pteron*, aile). Ordre de poissons téléostéens, comprenant ceux dont les nageoires sont munies de rayons épineux : *les épinoches, perches, trigles, maquereaux sont des acanthoptères*. S. un *acanthoptère*.

acanthoptérygiens [*ji-in*] n. m. pl. Syn. ancien de ACANTHOPTÈRES. S. un *acanthoptérygien*.

acanthosome [*zo-me*] n. m. Genre d'insectes hémiptères, à corps plat, triangulaire, dont une espèce, commune sur les chênes et les peupliers, est la plus grande punaise des bois de France.

acanthure n. m. Genre de poissons acanthoptères de forme arrondie, qui habite des mers chaudes. (L'acanthure a, de chaque côté de la queue, une forte épine tranchante, qui lui a fait donner le nom vulgaire de *chirurgien*.)



Acanthure.

a cappella loc. ital. signif. *A chapelle* (s.-ent. *style, forme*), et qui est usitée en musique. Dans le style *a cappella*, les voix chantent sans accompagnement, ou les instruments les doublent à l'unisson ou à l'octave.

Acapulco, v. et port du Mexique, sur le Pacifique ; 6.000 h. Commerce de fruits, cuirs et peaux.

acariâtre adj. et n. (de saint *Acaire*, qui pas-

sait pour guérir l'humeur aigre.) D'une humeur difficile, querelleuse; qui aime à crier, à contrarier, à disputer. ANT. **Doux, sociable.**

acariâtreté n. f. Humeur acariâtre. ANT. **Douceur, aménité.**

acariens [*ri-in*] ou **acarides** n. m. pl. Ordre d'arachnides non articulés et souvent parasites. S. un *acarien* ou *acaride*.

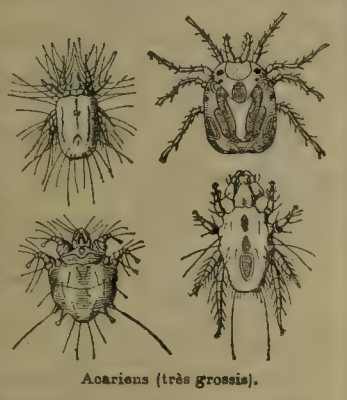

Acariens (très grossis).

— ENCYCL. L'ordre des acariens renferme un certain nombre d'espèces, parmi lesquelles il faut citer l'acarus de la gale ou sarcopte, les tiques, les mites du fromage, les trombidions, aoutats ou rougets.

acariose [*ri-o-ze*] n. f. Nom donné aux affections engendrées par les acariens.

Acarnanie [*ni*], contrée de l'ancienne Grèce, arrosée par l'Achéloüs. (Les *Acarnaniens* étaient réputés comme frondeurs.)

acaroïde adj. Se dit d'une gomme-résine jaune rougeâtre, friable, d'une odeur balsamique, qui coule d'une liliacée, dite *xanthorrea hastilis*.

acarpe adj. (gr. *a* priv., et *karpos*, fruit). Se dit d'une plante privée de fruit.

acarus [*russ*] n. m. Nom donné à un genre d'acariens (le *sarcopte* ou *acarus de la gale*), mais qui s'applique aussi à tous les animaux de cet ordre.

acatalectique ou **acatalecte** [*lèk-te*] adj. (*a* priv., et *catalectique*). Se dit, en métrique ancienne, d'un vers qui ne se termine pas par un pied incomplet.

acatalepsie [*lèp-si*] n. f. (du gr. *a* priv., et *katalêpsia*, compréhension). Dans la philosophie grecque, impossibilité d'arriver à la certitude. *Méd.* Maladie nerveuse, dont les symptômes sont opposés à ceux de la catalepsie.

acataleptique [*lèp*] adj. Qui concerne le doute philosophique sceptique : *les principes acataleptiques. Méd.* Qui est atteint d'acatalepsie. Substantiv., dans ce sens : *un acataleptique*.

acatapose [*pô-ze*] n. f. (du gr. *a* priv., et *katapo-sis*, action d'avaler). Difficulté, impossibilité d'avaler.

Acatenango, volcan de l'Amérique centrale (Guatemala); 4.150 m. d'altitude.

acatène adj. et n. (*a* priv., et lat. *catena*, chaîne). Sans chaîne : *bicyclette acatène; une acatène*.

acatholique adj. et n. (du gr. *a* priv., et de *catholique*). Se dit des chrétiens qui repoussent l'autorité du pape et de l'Eglise romaine.

acaule [*kô-le*] adj. (du gr. *a* priv., et *kaulos*, tige). Se dit d'une plante qui n'a pas de tige apparente, comme le *pissenlit*, le *plantain*, etc.

accablant [*a-ka-blan*], **e** adj. (de *accabler*). Difficile à supporter; trop lourd; qui accable : *poids accablant; chaleur accablante. Fig.* : *chagrin accablant; preuve accablante; nouvelle accablante*.

accablement [*a-ka-ble-man*] n. m. (de *accabler*). Prostration physique ou morale. Extrême abattement : *l'accablement d'un malade*.

accabler [*a-ka-blé*] v. a. (*a* priv., et gr. *katabolè*, machine à lancer les pierres). Faire succomber sous le poids. *Fig.* Surcharger : *accabler de travail.* Combler : *accabler d'honneurs.*

Acca Laruntia, d'après la légende, femme de Faustulus, berger de Numitor, surnommée *la Louve;* elle recueillit Romulus et Remus exposés sur une colline, et leur servit de nourrice.

accalmie [*a-kal-mi*] ou plus rarem. **accalmée** *a-kal-mé*] n. f. (de *calme*). *Mar.* Calme momentané du vent et de la mer. *Fig.* Temps de repos momentané, après une période d'activité ou d'agitation.

accaparement [*a-ka, man*] n. m. Action d'accaparer, de prendre tout pour soi : *l'accaparement est un crime odieux.*

— ENCYCL. *Dr.* L'accaparement consiste, pour un commerçant ou un consortium, à retirer de la circulation une forte quantité de denrées ou marchandises de même espèce, afin d'en avoir le monopole et de pouvoir, en écartant toute concurrence, les revendre au taux jugé le plus avantageux. Les mesures contre l'accaparement, très sévères sous l'ancienne monarchie, abolies par l'Assemblée constituante, reparurent sous la Convention, qui déclara l'accaparement crime capital. Aujourd'hui, la loi punit de l'amende et de la prison l'accaparement non seulement des marchandises proprement dites, mais encore de tout ce qui est objet de commerce et de concurrence, par exemple, l'accaparement des moyens de transport. La peine est plus grave, si la spéculation a porté sur les grains, farines, pains ou boissons.

accaparer [*a-ka-pa-ré*] v. a. (ital. *accaparrare*). Amasser un objet de commerce en grande quantité, pour en produire la rareté et le revendre fort cher. *Fig.* Prendre pour soi, au détriment des autres : *l'empereur Auguste accapara tous les pouvoirs. Accaparer quelqu'un*, l'attirer sans cesse près de soi.

accapareur, euse [*a-ka, eu-ze*] adj. et n. Celui, celle qui accapare : *accapareur de denrées, de faveurs.*

Accarias [*ass*] (Calixte), jurisconsulte et magistrat français, né à Mens (Isère), m. au Raincy (1831-1903). Auteur d'un remarquable *Précis de droit romain.*

accastillage [*a-kas-ti, ll* mll.] n. m. (de l'espagn. *castillo*, château). Autref., châteaux qui s'élevaient à l'avant et à l'arrière des navires. Auj., partie du vaisseau qui est hors de l'eau.

accastiller [*a-kas-ti, ll* mll., *é*] v. a. Garnir un navire de son accastillage (de ses gaillards, de sa dunette, etc.).

accéder [*ak-sé-dé*] v. n. (du lat. *accedere*, s'approcher. — Se conj. comme *accélérer*). Avoir accès dans, arriver, parvenir : *salon auquel on accède par la salle à manger.* Adhérer, consentir, acquiescer : *refuser d'accéder à une demande.* ANT. **Rejeter, refuser.**

accelerando [*ak-sé-lé*] adv. (mot ital.). Terme de musique indiquant qu'il faut presser le mouvement d'un morceau et que l'on écrit d'ordinaire en abrégé : *accel.* N. m. Morceau écrit dans ce mouvement : *un accelerando.*

accélérateur, trice [*ak-sé*] adj. Qui accélère, précipite : *forme accélératrice.* N. m. *Autom.* Mécanisme qui suspend momentanément l'action du régulateur et permet au moteur de tourner à une vitesse supérieure à sa vitesse normale. *Phot.* Substance qui rend plus actif, plus rapide le révélateur. *Techn.* Appareil adapté aux horloges régulatrices, pour leur faire regagner progressivement les retards.

accélératif, ive [*ak-sé*] adj. Qui accélère, qui active, qui stimule.

accélération [*ak-sé, si-on*] n. f. Augmentation, accroissement de vitesse : *accélération du pouls.* Prompte exécution : *accélération d'une affaire, des travaux.* ANT. **Ralentissement.** V. MOUVEMENT.

accéléré, e [*ak-sé*] adj. Dont la vitesse dépasse la moyenne ordinaire : *pas accéléré. Mouvement uniformément accéléré*, V. MOUVEMENT.

accélérer [*ak-sé-lé-ré*] v. a. (lat. *accelerare*. — Prend un *è* ouvert devant une syllabe muette : *j'accélère;* excepté au fut. et au cond., où il conserve l'*é* fermé : *j'accélérerai, nous accélérerions.*) Hater, presser, activer : *l'exercice accélère le mouvement du sang.* ANT. **Ralentir, modérer, retarder.** V. MOUVEMENT.

accélérographe [*ak-sé*] n. m. (lat. *accelerare*, et gr. *graphein*, écrire). Instrument permettant d'étudier graphiquement l'accélération d'un mouvement.

accense [*ak-san-se*] ou **acense** n. m. (lat. *accensus*). Chez les Romains, citoyen qui, d'après la constitution de Servius Tullius, n'atteignait pas le cens de la dernière classe. Appariteur attaché à la personne des magistrats, tels que les consuls, les préteurs.

accensement [*ak-san, man*] ou **acensement** n. m. *Dr. anc.* Convention par laquelle on prenait un héritage à cens ou à rente foncière.

accenser [*ak-san-sé*] ou **acenser** [*sé*] v. a. *Dr. anc.* Donner, prendre à cens, à ferme une propriété.

accenseur [*ak-san*] ou **acenseur** n. m. *Dr. anc.* Celui qui donnait ou prenait une ferme à cens. Celui qui était chargé de recueillir les dîmes.

accent [*ak-san*] n. m. (préf. *ad*, et lat. *cantus*, chant). Elévation ou abaissement de la voix sur certaines syllabes : *accent oratoire.* Prononciation, intonation spéciale à une région : *accent gascon, marseillais; avoir, n'avoir pas d'accent.* Expression de la voix : *accent plaintif.* Signe qui se met sur une voyelle : *il y a trois accents en français : l'accent aigu* (´), qui se met sur la plupart des *e* fermés : *bonté, café; l'accent grave* (`), qui se met sur les *e* ouverts : *père, mère*, sur *où* (adv.), *à* (prép.), *holà, déjà*, etc.; et *l'accent circonflexe* (^), qui se met généralement sur les voyelles longues : *pâte, fête, gîte, côte, flûte. Accent tonique*, V. TONIQUE. *Accent musical*, expression, renforcement de son qui donne une importance spéciale à certaines notes, à certains accords. *Fig.* Intensité de touche dans la peinture.



Accenteur.

accenteur [*ak-san*] n. m. Genre d'oiseaux passereaux, entre les mésanges et les alouettes, qui vivent surtout dans les montagnes.

accentoridés [*ak-san, dé*] n. m. pl. Famille de passereaux, dont l'accenteur est le type. S. un *accentoridé.*

accentuable [*ak-san*] adj. Qui peut être accentué : *mot accentuable; syllabe accentuable.*

accentuation [*ak-san, si-on*] n. f. Manière d'accentuer, de prononcer, en parlant ou en écrivant : *accentuation vicieuse; faute d'accentuation.*

accentuer [*ak-san-tu-é*] v. a. Marquer d'un accent : *accentuer les voyelles.* Prononcer selon les règles de l'accent tonique : *bien accentuer en parlant.* Exprimer avec force : *accentuer un passage.*

acceptabilité [*ak-sèp*] n. f. Qualité de ce qui est acceptable : *l'acceptabilité d'une proposition; l'acceptabilité d'un travail.*

acceptable [*ak-sèp*] adj. Qui peut ou doit être accepté : *offres acceptables; propositions, conditions acceptables.*

acceptant [*ak-sèp-tan*], **e** n. et adj. Qui accepte, qui donne un consentement par lequel une convention devient valable.

acceptation [*ak-sèp-ta-si-on*] n. f. Action d'accepter, de recevoir, d'agréer : *acceptation d'une donation.* Déclaration par laquelle une personne s'oblige à payer une lettre de change tirée sur elle : *acceptation d'une traite.* ANT. **Refus.**

— ENCYCL. *Dr.* Pour marquer sur une lettre de change l'acceptation par laquelle il s'engage à payer la somme indiquée à date fixée, le tiré écrit sur la lettre en travers : *accepté pour la somme de...*, et il signe au-dessous; si l'acceptation était donnée par acte séparé, elle serait sans effet. L'acceptation des lettres de change payables à tant de jours, ou de mois, ou d'usances de vue, doit être datée du jour où on les présente, parce que c'est ce jour qui détermine le terme du payement; à défaut de la date d'acceptation, la lettre de change est exigible au terme qu'elle exprime à compter de sa date.

accepter [*ak-sèp-té*] v. a. (lat. *acceptare*). Agréer, recevoir ce qui est offert : *accepter un don.* Se montrer prêt à : *accepter la bataille. Accepter une lettre de change*, s'engager à la payer à l'échéance. ANT. **Refuser, récuser, repousser, rejeter.**

accepteur [*ak-sèp*] n. m. Celui qui s'engage à payer une lettre de change. (On dit plutôt TIRÉ.)

acceptilation [*ak-sèp-ti-la-si-on*] n. f. *Dr. rom.* Mode solennel d'extinction des obligations qui s'appliquait aux obligations nées *verbis*, et exigeait l'emploi d'une formule verbale.

acception [*ak-sèp-si-on*] n. f. (lat. *acceptio*). Egard, préférence : *le juge ne doit faire acception de personne. Gram.* Sens dans lequel un mot est employé : *acception propre; acception figurée.* EX. : *la chaleur* (acception propre) *du feu; la chaleur* (acception figurée) *du discours.*

accès [*ak-sè*] n. m. (lat. *accessus*). Abord, entrée : *la barre de l'Adour rend difficile l'accès du port de Bayonne.* Facilité d'approcher quelqu'un : *avoir accès près d'un ministre.* Moyen ou droit d'exercer une profession : *l'accès de certaines carrières libérales a été facilité aux femmes. Fig. : l'accès de la vérité.* Attaque d'un mal : *accès de fièvre.* Mouvement intérieur et passager : *accès de colère.*

accessibilité [*ak-sè-si*] n. f. Caractère de ce qui est accessible, approchable, abordable : *l'accessibilité d'une montagne.* Droit reconnu de prétendre à un emploi, une fonction : *la Constituante proclama l'accessibilité de tous les citoyens à tous les emplois.*

accessible [*ak-sè-si-ble*] adj. Abordable, dont on peut approcher : *les mers polaires ne sont pas accessibles; prince accessible à tout le monde.* Où l'on peut atteindre : *emploi accessible.* Compréhensible : *simplifier les choses pour les rendre accessibles.* ANT. **Inaccessible.**

accession [*ak-sè-si-on*] n. f. Action d'arriver à : *accession au pouvoir.* Action de s'ajouter à : *l'accession de la Corse à la France eut lieu en 1768.* Action d'adhérer avec d'autres : *accession d'un pays à un traité. Dr.* Acquisition du droit de propriété par suite de l'union d'une chose accessoire à une chose principale.

— ENCYCL. *Dr.* L'accession rend le propriétaire du principal propriétaire de l'accessoire, d'où l'aphorisme : « *L'accessoire suit le principal.* » C'est ainsi que le croît des animaux appartient à l'usufruitier par droit d'accession.

accessit [*ak-sè-sit*] n. m. (m. lat. signif. *Il s'est approché*). Distinction accordée à ceux qui ont le plus approché du prix. Pl. des *accessits.*

accessoire [*ak-sé-soi-re*] adj. Qui accompagne une chose principale : *clause accessoire.* N. m. : *l'accessoire suit le principal.* ANT. **Essentiel, principal.** Pl. Au théâtre, menus objets nécessaires à la représentation, tels que flambeaux, vaisselle, etc.

accessoirement [*ak-sè-soi-re-man*] adv. D'une manière accessoire : *détails accessoirement ajoutés au sujet principal.*

acciaccatura [*a-tchia-ka-tou-ra*] n. f. (m. ital. : rad. *acciaccare*, froisser, concasser). *Mus.* Appogiature qu'il faut frapper presque en même temps que la note principale. V. APPOGIATURE.

Acciajuoli, famille florentine, d'où sortirent : NICOLAS (1310-1365), grand sénéchal de Naples, et son neveu RENIER, duc d'Athènes, qui conquit presque toute la Grèce, où ses descendants se maintinrent jusqu'en 1456, époque de la conquête turque.

accident [*ak-si-dan*] n. m. (du lat. *accidens*, qui arrive). Evénement fortuit, ordinairement inattendu et fâcheux : *un accident d'automobile.* Malheur, revers : *les accidents de la vie. Accident de terrain*, mouvement du sol qui s'abaisse et s'élève irrégulièrement. *Mus.* Se dit des signes qui servent à altérer les notes : *il y a trois accidents : le dièse, le bémol et le bécarre. Philos.* Ce qui modifie passagèrement l'être. *Par accident* loc. adv., par hasard : *beaucoup de découvertes n'ont eu lieu que par accident.*

— ENCYCL. *Dr. Responsabilité, assurances, accidents du travail.* L'auteur d'un dommage en doit la réparation, à moins qu'il ne puisse prouver qu'il y a eu cas fortuit ou force majeure. Les chefs de certaines industries sont responsables de plein droit, qu'ils soient ou non en faute, des accidents dont sont victimes leurs ouvriers; par cela même que le travailleur court un *risque professionnel* par l'exercice de sa profession, il a droit, en cas d'accident, à une indemnité fixée à forfait par la loi, selon l'importance du salaire. A défaut, soit par le chef d'entreprise débiteur, soit par une société d'assurance contre les accidents, soit par un syndicat de garantie, de s'acquitter des indemnités dues, l'Etat en garantit le recouvrement au moyen d'un fonds spécial constitué par des centimes additionnels au principal de la contribution des patentes. La victime a droit, en outre, gratuitement aux soins médicaux et aux médicaments qui lui sont nécessaires et peut choisir elle-même son médecin.

L'indemnité n'est due que si l'accident a entraîné une interruption de travail de plus de quatre jours, ou une incapacité de travail permanente, ou enfin la mort. La loi, dont le domaine a été étendu à toutes les entreprises commerciales, ne s'applique aux ouvriers agricoles que s'il est fait emploi de machines mues mécaniquement.

accidentaliser [*ak-si-dan, zé*] v. a. Rendre accidentel. Abandonner aux hasards de l'accident.

accidentalité [*ak-si-dan*] n. f. Etat, qualité de ce qui est accidentel.

accidenté, e [*ak-si-dan*] adj. Varié dans ses aspects, mouvementé : *terrain accidenté. Fig.* Agité : *vie accidentée.* Inégal : *style accidenté.* Substantiv. Se dit d'un ouvrier atteint par un accident de travail.

accidentel, elle [*ak-si-dan-tèl, è-le*] adj. Qui arrive par accident, par hasard, qui n'est pas prévu : *mort accidentelle. Mus. Signe accidentel*, tout dièse, bémol ou bécarre, qui, n'étant pas à la clef, se trouve dans le cours du morceau. *Lignes accidentelles*, V. SUPPLÉMENTAIRES. ANT. **Certain, fixe, nécessaire.**

accidentellement [*ak-si-dan-tè-le-man*] adv. Par accident, par hasard : *Louis V périt accidentellement à la chasse; les Islandais découvrirent accidentellement l'Amérique du Nord.*

accidenter [*ak-si-dan-té*] v. a. Rendre un pays, un terrain inégal, d'aspects variés : *montagnes et collines accidentent un pays. Fig. Accidenter son style*, lui donner une forme variée, pittoresque.

accipitres [*ak-si*] n. m. pl. (du lat. *accipiter*, épervier). Nom collectif des oiseaux de proie. S. un *accipitre.* Syn. de RAPACES.

accipitridés n. m. pl. Famille d'oiseaux rapaces, ayant pour type l'aigle. S. un *accipitridé.*

accise [*ak-si-ze*] n. f. (bas lat. *accisia*). Impôt indirect sur les objets de consommation, principalement en Angleterre.

Accius [*ak-si-uss*] ou **Attius** [*ti-uss*] (Lucius), poète tragique latin, né à Rome (170-94 av. J.-C.). Il fut l'un des premiers à porter au théâtre les sujets nationaux.

acclamateur [*a-kla*] n. m. Celui qui acclame, qui applaudit.

acclamatif *[a-kla-ma-tif]*, **ive** adj. Qui est accompagné ou exprimé par des acclamations : *vote acclamatif.*

acclamation *[a-kla-ma-si-on]* n. f. (de *acclamer*). Cri de joie, d'admiration, d'enthousiasme d'une assemblée, d'une multitude : *les rois francs étaient élevés sur le pavois aux acclamations des guerriers.* Loc. adv. *Par acclamation* ou *d'acclamation*, tout d'une voix et sans recourir au scrutin : *loi votée par acclamation.* ANT. **Huée.**

acclamer *[a-kla-mé]* v. a. (préf. *ad*, et lat. *clamare*, crier). Saluer par des cris de joie : *acclamer un orateur.* Nommer sans recourir au vote : *on acclama Charlemagne empereur d'Occident.* ANT. **Huer, conspuer.**

acclamper *[a-klan-pé]* v. a. *Mar.* Fortifier par des clamps ou jumelles : *acclamper un mât, une vergue.*

acclimatable *[a-kli]* adj. Qui peut être acclimaté, qui s'acclimate facilement : *plante, animal acclimatable.*

acclimatation *[a-kli, si-on]* n. f. Action d'acclimater artificiellement : *jardin d'acclimatation.* V. ACCLIMATEMENT.

— ENCYCL. L'homme s'acclimate assez facilement dans les pays froids ou les régions de hautes altitudes, mais il lui est très difficile de s'habituer aux pays chauds. C'est vers l'âge de 35 ans que l'acclimatation est le plus facile, et c'est vers l'âge de 12 ans qu'elle est le plus pénible. Les Européens établis dans les pays tropicaux doivent envoyer leurs enfants dans leurs pays d'origine de 2 à 20 ans.

L'acclimatation des animaux se prépare en les faisant passer graduellement de leur pays d'origine dans le pays où on veut les acclimater, et, lorsqu'on a obtenu leur multiplication. L'acclimatation se réalise au bout de plusieurs générations. Les Grecs ont acclimaté en Europe le paon et le faisan ; les Romains, la pintade ; au XVIe siècle, les Espagnols acclimatèrent le dindon et le cobaye. Les plus remarquables acquisitions de notre époque ont été faites en matière de pisciculture. De même, certaines espèces végétales : le platane, le lilas, la tulipe, le tabac, la pomme de terre sont des produits d'une acclimatation relativement récente. En 1854, Geoffroy Saint-Hilaire fonda la Société nationale d'acclimatation en vue de multiplier les espèces utiles.

Acclimatation (*Jardin zoologique d'*), créé en 1860 et situé au bois de Boulogne (Paris) ; on y voit des plantes et des animaux exotiques, rassemblés surtout pour l'amusement du public.

acclimatement *[a-kli, man]* n. m. Etat de ce qui est acclimaté. Evolution spontanée par laquelle un organisme se met en harmonie avec un milieu nouveau. (On ne doit pas confondre *acclimatement* et *acclimatation*, cette dernière supposant que l'adaptation s'accomplit, au moins en partie, sous l'effort de l'industrie humaine, tandis que l'acclimatement indique la révolution spontanée par laquelle l'organisme se met en harmonie avec un milieu nouveau.)

acclimater *[a-kli-ma-té]* v. a. Accoutumer à un nouveau climat : *acclimater une plante.* **S'acclimater** v. pr. S'habituer à vivre dans un lieu. Se dit aussi des choses : *usage qui s'est acclimaté en France.*

acclimateur *[a-kli]* n. m. Celui qui acclimate : *Jean Nicot fut l'acclimateur du tabac en France.*

accliné, e *[a-kli]* adj. (du lat. *acclinis*, appuyé). Se dit, en histoire naturelle, d'une partie qui en couvre une autre par le côté : *dents acclinées.*

accoinçon *[a-koin]* n. m. (de *à*, et *coin*). Partie de la charpente ajoutée à un toit pour rendre sa pente régulière. (On dit aussi ACCOINÇAN.)

accointable *[a-koin]* adj. Susceptible de s'accointer.

accointance *[a-koin]* n. f. Liaison, fréquentation, rapports, intelligences : *accointance compromettante.*

accointé, e *[a-koin]* n. Mot qui signifiait autrefois ami, parent, allié : *lui et ses accointés.*

accointer *[a-koin-té]* v. a. (de *à*, et du lat. *cognitus*, connu). Faire connaissance, entrer en relations avec quelqu'un. **S'accointer** v. pr. Se lier, entrer en relations avec quelqu'un.

accoisement *[a-koi-ze-man]* n. m. (de *à*, et *coi*). Apaisement : *l'accoisement des flots.* (Vx.)

accoiser *[a-koi-zé]* v. a. Rendre coi, apaiser. (Vx.) **S'accoiser** v. pr. S'affaiblir, perdre de sa force.

accolade *[a-ko]* n. f. (de *accoler*). Embrassement : *donner l'accolade.* Petit coup du plat d'une épée donné sur l'épaule d'un chevalier au moment de sa réception : *on donne aujourd'hui l'accolade au militaire que l'on décore de la Légion d'honneur.* V. COLÉE. Trait de plume ou signe typographique pour réunir plusieurs articles en un seul, ou, en musique, pour joindre ensemble des portées qui doivent être exécutées en même temps.

accolader *[a-ko-la-dé]* v. a. Réunir par une accolade. *Fam.* Donner l'accolade à quelqu'un. **S'accolader** v. pr. Se donner mutuellement l'accolade.

accolage *[a-ko]* n. m. Action de fixer les sarments ou des rameaux à des tuteurs ou à des espaliers.

— ENCYCL. L'accolage, destiné à préserver les branches des secousses du vent et à favoriser une meilleure répartition de l'air, de la chaleur et de la lumière solaires, s'opère au commencement de l'été.



Accolage d'un sarment.

accolé, e *[a-ko]* adj. Attaché, lié, joint, contigu à. *Blas.* Se dit des pièces posées à côté les unes des autres et se touchant.

accolement *[a-ko-le-man]* n. m. Action de joindre, de réunir. V. ACCOTEMENT.

accoler *[a-ko-lé]* v. a. (préf. *ad*, et lat. *collum*, cou). Jeter les bras autour du cou de quelqu'un pour l'embrasser. Faire figurer ensemble : *accoler deux noms. Accoler la vigne*, la lier à l'échalas.

accolure *[a-ko]* n. f. Lien de paille, d'osier, etc., pour fixer la vigne, les branches d'arbre. Assemblage de bûches flottées. Ligature qui, en reliure, maintient les feuillets d'un livre.

accombant *[ak-kon-ban]*, **e** adj. (du lat. *accumbere*, se coucher sur). Se dit d'une partie de la plante qui est couchée sur une autre.

accommodable *[a-ko-mo]* adj. Qui se peut accommoder, s'arranger : *la mauvaise foi rend les querelles peu accommodables.*

accommodage *[a-ko-mo]* n. m. Action d'accommoder. Apprêt des aliments : *un bon accommodage relève une viande médiocre.*

accommodant *[a-ko-mo-dan]*, **e** adj. Complaisant, traitable, d'un commerce facile : *homme accommodant, d'un commerce accommodant.* ANT. **Intraitable.**

accommodateur, trice *[a-ko-mo]* adj. Qui se rapporte, qui sert à l'accommodation : *muscles accommodateurs.*

accommodation *[a-ko-mo-da-si-on]* n. f. Action d'accommoder : *accommodation d'un local. Accommodation de l'œil*, changement qui s'opère dans l'œil, pour rendre la vision distincte à des distances différentes.

— ENCYCL. *Physiol.* L'accommodation visuelle a pour but de donner au cristallin une courbure telle que l'image d'un objet se fasse nettement sur la rétine. Ce changement de courbure a lieu sous l'influence du muscle ciliaire. Plus ce muscle se contracte, plus on voit les objets proches. L'œil est dit *normal* quand il voit à l'infini sans accommodation ; il est *hypermétrope* quand il doit s'accommoder même pour les objets placés très loin ; l'œil est *myope* quand il ne peut voir les objets situés à l'infini ; enfin, il est *presbyte* quand il n'existe plus d'accommodation.

accommodement *[a-ko-mo-de-man]* n. m. Arrangement, disposition nouvelle et convenable à la destination ; appropriation : *accommodements à faire dans une maison.* Accord d'un différent : *un mauvais accommodement vaut mieux qu'un bonp rocès.*

accommoder *[a-ko-mo-dé]* v. a. (lat. *accommodare*). Rendre commode, propre à : *accommoder un appartement.* Concilier : *accommoder une affaire à l'amiable.* Apprêter, assaisonner : *accommoder de la viande, du poisson.* Convenir : *cette maison m'accommode.* **S'accommoder** v. pr. Etre content, satisfait : *le philosophe s'accommode de tout. Physiol.* Se mettre au point, en parlant de l'œil.

accompagnateur, trice *[a-kon-pa-gna]* n. et adj. Qui accompagne avec la voix ou avec quelque instrument la partie principale d'un morceau de musique.

accompagné, e *[a-kon-pa-gné]* adj. *Blas.* Se dit de certaines pièces honorables (pal, barre, bande, fasce, chevron, etc.) et de certains animaux ayant à leurs côtés des pièces secondaires.

accompagnement *[a-kon-pa-gne-man]* n. m. Action d'accompagner. *Fig.* : *la douleur est souvent l'accompagnement du plaisir.* Accessoire destiné à compléter certaines choses : *cette chambre manque des accompagnements nécessaires. Mus.* Ensemble instrumental ou vocal, harmonique, qui soutient, enrichit une mélodie exécutée par une voix ou par un instrument : *chanter avec accompagnement de piano, de chœur, d'orchestre.* Parties secondaires destinées à soutenir la partie principale : *sonate pour le piano, avec accompagnement de basse et de violon.*

accompagner *[a-kon-pa-gné]* v. a. Aller de compagnie avec quelqu'un. Escorter : *accompagner un convoi.* Joindre, ajouter à une chose de manière à la faire valoir : *accompagner ses plaintes de vifs reproches. Mus.* Soutenir le chant au moyen d'un accompagnement : *l'orgue accompagne admirablement les chants d'église.* **S'accompagner** v. pr. Mener avec soi. *Mus.* Se faire à soi-même l'accompagnement.

accompli, e *[a-kon]* adj. Achevé, révolu, réalisé : *vœu accompli ; vingt ans accomplis. Fait accompli*, chose décidée par l'événement et pour laquelle il n'y a plus à revenir : *s'incliner devant le fait accompli.* Parfait dans son genre : *homme, mérite accompli.*

accomplir *[a-kon]* v. a. (préf. *ad*, et lat *complere*, remplir). Achever, remplir entièrement : *accomplir un devoir.* Exécuter, effectuer, réaliser : *accomplir un projet.* Pratiquer, suivre : *accomplir ses devoirs.*

accomplissement *[a-kon-pli-se-man]* n. m. Action d'accomplir, de suivre, de pratiquer. Achèvement. Réalisation complète.

accon, acconage, acconier n. m. V. ACON, ACONAGE, ACONIER.

accorage *[a-ko]* n. m. *Mar.* Action de placer des accores : *l'accorage d'un navire.*

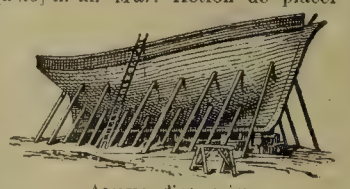

Accorage d'un navire.

accord *[a-kor]* n. m. (de *accorder*). Conformité de sentiments, bonne intelligence : *vivre en parfait accord avec ses voisins.* Harmonie : *il faut de l'accord entre le geste et la parole.* Transaction : *accord intervenu entre deux puissances. Tomber d'accord*, être d'accord, être du même avis. *Gram.* Rapport des mots, concordance : *il y a accord du genre et du nombre entre l'adjectif et le nom ; il y a accord de personne et de nombre entre le sujet et le verbe. Mus.* Union de sons formant harmonie : *il y a des accords de trois, quatre*

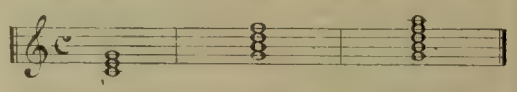

Acc. de 3 sons (Accord parfait) — Accord de 4 sons — Accord de 5 sons

et cinq notes, parmi lesquels on distingue les accords consonants et les accords dissonants. Accord parfait, réunion de la tonique, de la médiante et de la dominante, auxquelles on ajoute la réplique de la tonique à l'octave. Loc. adv. *D'accord*, j'y consens, j'en conviens. *D'un commun accord*, unanimement. ANT. **Désaccord, discorde, discordance, dissonance.**

— ENCYCL. *Mus.* On distingue, en harmonie, les accords *consonants* (v. ce mot), tels que l'accord parfait majeur et l'accord parfait mineur, et les accords *dissonants* (v. ce mot), tels que l'accord de septième, les accords avec prolongation, retards, altérations, etc. Pour l'exécution, les accords peuvent être *plaqués*, lorsque toutes les notes sont exécutées

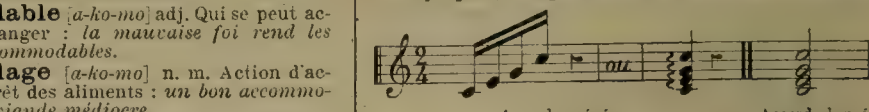

Accord arpégé — Accord plaqué

en même temps, ou *arpégés*, lorsqu'elles sont exécutées successivement.

accordable *[a-kor]* adj. Qui peut être accordé : *grâce accordable.* Que l'on peut mettre d'accord : *plaideurs accordables.*

accordage *[a-kor]* ou **accordement** *[a-kor-de-man]* n. m. Action d'accorder un instrument à cordè : *l'accordage d'un piano.*

accordailles *[a-kor-da, ll* mll., *e]* n. f. pl. Fiançailles : *le repas des accordailles.* (Ne s'empl. pas au sing. — On dit aussi ACCORDS.)

accordant *[a-kor-dan]*, **e** adj. Qui s'accorde bien. *Mus.* Consonant : *do et sol sont des tons accordants entre eux.*

accorde ! *[a-kor-de] Mar.* Commandement adressé aux rameurs pour qu'ils rament ensemble. N. f. : *commander l'accorde.*

accordé, e *[a-kor]* n. Fiancé, fiancée.

Accordée de village (*l'*), tableau de Greuze (1761) [Louvre]. C'est la signature du contrat. La charmante accordée, toute timide, une rose à son corsage blanc, est conduite par son fiancé. Aimable scène de famille, heureuse composition, quoique les poses soient un peu maniérées. (V. p. 17.)

accordéon *[a-kor]* n. m. Instrument de musique, composé de languettes de métal qui sont mises en vibration par un soufflet.

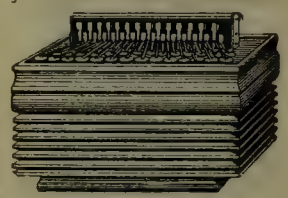

Accordéon.

— ENCYCL. L'accordéon a été inventé en 1827, par C. Buffet. Pour jouer de cet instrument, on le soutient de la main gauche, tandis que de la main droite on fait agir la soufflerie en tirant et en poussant alternativement le soufflet ; les doigts agissant sur un système de clefs (de dix à seize), obtiennent de chacune d'elles le son désiré.

accordéoniste *[a-kor, nis-te]* n. et adj. Personne qui joue de l'accordéon.

accorder *[a-kor-dé]* v. a. (préf. *ad*, et lat. *cor, cordis*, cœur). Mettre d'accord : *accorder deux adversaires.* Concéder, octroyer : *accorder du temps, une grâce.* Consentir à admettre, avouer, reconnaître pour vrai : *j'ai eu tort, je l'accorde. Gram.* Mettre les mots en concordance : *on accorde le verbe avec son sujet. Mus.* Mettre d'accord entre elles les cordes d'un instrument. Mettre au même ton tous les instruments d'un orchestre, d'une harmonie, d'une fanfare. *Fig.* et *fam. Accorder ses flûtes*, prendre ses dispositions, ou s'entendre avec un autre, principalement pour duper quelqu'un. **S'accorder** v. pr. Etre d'accord : *deux scélérats ne s'accordent que pour faire le mal.* Etre octroyé : *les dignités devraient toujours s'accorder au mérite. Gram.* Etre en concordance : *l'adjectif s'accorde avec le nom.* ANT. **Brouiller ; refuser, repousser, rejeter.**

accordeur *[a-kor]* n. et adj. m. Qui accorde les instruments de musique : *un accordeur de pianos.*

accordoir *[a-kor]* n. m. Outil pour accorder les instruments de musique (pianos, orgues, etc).



Accordoir de piano.

Accords (TABOUROT **des**), écrivain français (1547-1590) ; auteur de poésies ingénieuses et d'amusantes facéties, dont certaines sont de véritables tours de force littéraires : *les Bigarrures et Touches.*

accore *[a-ko-re]* adj. (de l'angl. *score*, entaille). Se dit d'une côte coupée verticalement à la surface de la mer et dont les navires peuvent s'approcher à la toucher. N. m. *Mar.* Pièce de bois pour soutenir un vaisseau en construction.

accorer *[a-ko-ré]* v. a. Maintenir par des accores : *accorer un navire.* Assujettir pour empêcher de vaciller : *accorer un tonneau, une malle.*

accorné, e *[a-kor]* adj. *Blas.* Se dit des animaux représentés avec des cornes d'un émail particulier.

accort *[a-kor]*, **e** adj. (de l'ital. *accorto*, avisé). Civil, complaisant : *femme douce et accorte.* Rusé, fin : *une accorte soubrette.*

accortement *[a-kor-te-man]* adv. Adroitement, gracieusement.

accortise *[a-kor-ti-ze]* n. f. Humeur gracieuse et complaisante.

accostable *[a-kos-ta-ble]* adj. Facile à aborder, à approcher : *bâtiment, plage accostable. Fig.* : *les bourrus sont difficilement accostables.*

accostage *[a-kos-ta-je]* n. m. Action d'accoster : *par gros temps, les accostages sont difficiles.*

accoste ! *[a-kos-te]* interj. *Mar.* Commandement aux rameurs d'un canot de se rendre à bord ou à terre. N. f. : *commander l'accoste.*

accosté *[a-kos-té]*, **e** adj. *Blas.* Se dit de pièces comme le pal, la bande, la barre, ayant à leurs côtés des pièces secondaires placées dans la même direction : *d'azur au pal d'or accosté de six étoiles d'argent.*

accoster *[a-kos-té]* v. a. (préf. *ad*, et lat. *costa*, côte). Aborder quelqu'un pour lui parler, se tenir à côté de lui : *Vitry accosta Concini et le tua d'un coup de pistolet. Mar.* S'approcher aussi près que possible : *accoster un vaisseau, une terre, un quai.*

accot *[a-ko]* n. m. (de *accoster*). *Agric.* Adossement de fumier autour d'une couche, pour empêcher le froid d'y pénétrer. *Techn.* Terme de céramique désignant les pièces en terre cuite destinées à maintenir les piles de cazettes.

accotement *[a-ko-te-man]* n. m. *P. et ch.* Espace compris entre la chaussée et le fossé, le ruisseau et la maison. (On dit aussi ACCOLEMENT.) *Ch. de f.* Espace entre le rail et le bord de la voie.

accoter *[a-ko-té]* v. a. (de *à*, et *côté*). Appuyer d'un côté, soutenir à l'aide d'une cale : *accoter un tonneau.* Etayer : *accoter une muraille.* **S'accoter** v. pr. S'appuyer : *s'accoter contre un mur.*

accotoir [*a-ko*] n. m. Appui pour s'accoter : *les accotoirs d'un carrosse.*

accouardir [*a-kou*] v. a. Rendre couard : *la mollesse accouardit.* **S'accouardir** v. pr. Devenir couard.

accouchée [*a-kou-ché*] n. f. Femme qui vient d'accoucher, de mettre un enfant au monde. Loc. prov. *Parée comme une accouchée*, très parée. *Caquet de l'accouchée*, conversation futile.

accouchement [*a-kou-che-man*] n. m. Action d'accoucher, d'enfanter : *accouchement laborieux.* Action d'aider une femme à accoucher : *se spécialiser dans les accouchements.*

— Encycl. L'accouchement a lieu vers le deux cent soixante-dixième jour de la grossesse. Avant ce temps, il est précoce ; plus tard, il est dit retardé. L'accouchement est dû aux contractions de l'utérus, qui constituent le travail. Le début s'annonce par des douleurs légères, dites *mouches ;* dix à seize heures plus tard, viennent les *grandes douleurs* ou *douleurs conquassantes*, qui amènent l'expulsion du fœtus. Enfin, après, s'effectue la *délivrance* par expulsion du placenta. Les plus grands soins antiseptiques doivent accompagner les accouchements, pour éviter l'infection puerpérale. Il est nécessaire avant l'accouchement de donner un lavement, de vider la vessie et de faire la toilette des organes externes. Le lit sera protégé par du papier goudronné ou des toiles cirées, pour permettre de changer l'accouchée sans l'enlever de son lit. Après l'accouchement, il faut veiller aux soins de propreté, laisser reposer l'accouchée qui doit se tenir horizontalement pendant une huitaine de jours, pour éviter la descente de la matrice.

accoucher [*a-kou-ché*] v. n. Enfanter, mettre au monde. *Fig.* Se dit des productions de l'esprit : *accoucher d'un bon mot.* V. a. Faire un accouchement : *accoucher une femme.*

accoucheur, euse [*a-kou, eu-ze*] n. Médecin ou sage-femme dont la profession est de faire des accouchements. Adjectiv. : *médecin accoucheur.*

accoudement [*a-kou-de-man*] n. m. Action de s'appuyer sur le coude. Rapprochement des fantassins qui, dans le rang, sont placés coude à coude.

accouder (s') [*sa-kou-dé*] v. pr. S'appuyer du coude, sur le coude. Se placer coude à coude.

accoudoir [*a-kou*] n. m. Appui pour s'accouder : *accoudoir d'un prie-Dieu, d'une stalle.*

accouer [*a-kou-é*] v. a (préf. *ad*, et *queue*). Attacher des chevaux à la queue l'un de l'autre, de manière qu'ils marchent à la file.

accouple [*a-kou-ple*] n. f. Lien avec lequel on accouple les chiens de chasse. Lien pour accoupler différents objets.

accouplement [*a-kou-ple-man*] n. m. Action d'accoupler. Assemblage d'animaux par couple : *accouplement des bœufs.* Rapport d'un mâle et d'une femelle pour l'acte de la génération : *le mulet naît de l'accouplement de l'âne et de la jument. Physiq.* Réunion de deux ou plusieurs générateurs électriques : éléments de piles, accumulateurs, dynamos, etc.

— Encycl. *Physiq.* Les piles et en général les générateurs d'électricité peuvent être accouplés de plusieurs façons : 1° *En surface* ou *en quantité.* On réunit toutes les électrodes positives et d'autre part toutes les électrodes négatives, de sorte que, si l'on a *n* éléments de piles par exemple, l'ensemble fonctionne comme une pile unique ayant une surface *n* fois plus grande, c'est-à-dire une résistance intérieure *n* fois plus petite. 2° *En tension* ou *en série.* On réunit l'électrode négative de chaque élément à l'électrode positive du suivant, et ainsi de suite. 3° *A la fois en quantité et en tension.* On forme plusieurs groupes d'éléments que l'on réunit en tension, puis on assemble ces groupes en quantité.

L'accouplement de générateurs semblables se fait comme celui des piles.

accoupler [*a-kou-plé*] v. a. Joindre deux choses ensemble, mettre deux à deux : *accoupler des bœufs.* Unir charnellement. Grouper ensemble plusieurs générateurs d'électricité : *accoupler des piles. Fig.* : *accoupler deux mots contradictoires.* **S'accoupler** v. pr. Former un couple. S'unir pour la génération, en parlant des animaux.

accourci [*a-kour*] n. m. Réduction d'un ouvrage : *un accourci de la vie des saints.*

accourcie [*a-kour-si*] n. f. *Pop.* Chemin plus court qu'un autre : *prendre l'accourcie.*

accourcir [*a-kour*] v. a. Rendre plus court, raccourcir : *accourcir une robe, un bâton.* Ant. **Allonger.**

accourcissement [*a-kour-si-se-man*] n. m. Diminution de longueur, de durée : *l'accourcissement des jours.*

accourir [*a-kou*] v. n. (préf. *ad*, et lat. *currere*, courir. — Se conj. comme *courir.* Prend *avoir* ou *être*, selon que l'on veut exprimer l'action ou l'état.) Venir à la hâte : *à Marengo, Desaix accourut au bruit du canon.*

accourres [*a-kou-re*] n. f. pl. (de *accourir*). Plaines ou landes entre deux bois, où l'on place les chiens pour guetter le gibier au débucher.

accourse [*a-kour-se*] n. f. Galerie extérieure, par laquelle on communique dans les appartements. *Mar.* Syn. de courSive.

Accous [*a-kouss*], ch.-l. de c. (Basses-Pyrénées, arr. et à 28 kil. d'Oloron, sur un affl. du gave d'Aspe ; 1.020 h. Sources minérales. Phosphates. — Le cant. a 13 comm. et 7.920 h.

accoutrement [*a-kou-tre-man*] n. m. Le vêtement considéré dans son ensemble. Habillement bizarre, ridicule.

accoutrer [*a-kou-tré*] v. a. Habiller ridiculement. Chez le tireur d'or, serrer, polir le trou de la filière. **S'accoutrer** v. pr. S'habiller, s'affubler, se parer d'une manière grotesque.

accoutreur, euse [*a-kou, eu-ze*] n. et adj. Chez le tireur d'or, personne qui resserre ou polit le trou de la filière.

accoutumance [*a-kou*] n. f. Habitude, action de se familiariser avec une chose : *l'accoutumance diminue le plaisir.*

accoutumé, e [*a-kou*] adj. Ordinaire, habituel. *A l'accoutumée* loc. adv., à l'ordinaire, comme on a l'habitude de faire.

accoutumer [*a-kou-tu-mé*] v. a. Faire prendre une habitude : *accoutumons les enfants au travail.* V. n. Avoir coutume (seulem. aux temps composés) : *j'avais accoutumé d'aller, de faire.* **S'accoutumer** v. pr. S'habituer. Ant. **Déshabituer, désaccoutumer.**

accouvage [*a-kou*] n. m. Industrie qui consiste à faire éclore, en général au moyen de couveuses artificielles, les œufs des oiseaux de basse-cour.

accouver [*a-kou-vé*] v. a. Préparer un nid avec des œufs, pour qu'un oiseau couve : *accouver une poule.* V. n. Couver : *poule qui couve.* **S'accouver** v. pr. Commencer à couver : *poules qui s'accouvent.*

accouveur, euse [*a-kou, eu-ze*] n. et adj. Personne qui pratique l'accouvage.

accréditer [*a-kré-di-té*] v. a. (de *à*, et *crédit*). Mettre en crédit, inspirer la confiance : *sa loyauté l'a accrédité.* Faire croire à : *accréditer un bruit. Accréditer un ambassadeur*, lui donner des lettres de créance. **S'accréditer** v. pr. Gagner en réputation, en crédit. Se propager : *cette nouvelle s'accrédite.* Ant. **Discréditer.**

accréditeur [*a-kré*] n. et adj. m. Celui qui donne sa garantie en faveur d'un tiers pour une somme quelconque.

accrescent [*a-krès-san*], **e** adj. (du lat. *accrescere*, croître). Se dit des parties de la fleur autres que l'ovaire, qui continuent à s'accroître après la fécondation jusqu'à la maturité.

accrétion [*a-kré-si-on*] n. f. Action de croître, de se développer ; accroissement, augmentation.

Accrington, v. d'Angleterre (Lancastre) ; 32.000 h. Filatures de coton, houille.

accroc [*a-kro*] n. m. (de *accrocher*). Déchirure faite par ce qui arrache (clou, épine, etc.). *Fig.* Difficulté. *Fam.* : *il est survenu un accroc dans cette affaire.* Tache : *avoir un accroc à sa réputation.*


Accroche-cœur.

accrochage [*a-kro*] n. m. Action d'accrocher. Résultat de cette action : *l'accrochage d'un tableau.*

accroche-cœur [*a-kro-che-keur*] n. m. invar. Petite mèche de cheveux lissée en crochet et aplatie sur la tempe.

accrochement [*a-kro-che-man*] n. m. Action d'accrocher, de s'accrocher : *l'accrochement de deux voitures. Fig.* Difficulté, embarras.

accroche-plat [*a-kro-che-pla*] n. m. invar. Support fait de lames métalliques, destiné à accrocher à plat, sur les murs, des porcelaines, des faïences, etc.


Accroche-plat.

accrocher [*a-kro-ché*] v. a. (de *à*, et *croche*). Suspendre à un crochet : *accrocher un tableau.* Retenir par quelque pointe crochue : *cette branche a accroché mon paletot.* Retarder, arrêter, heurter : *accrocher une voiture. Fig.* : *c'est une affaire accrochée.* Obtenir par ruse : *accrocher une place.* **S'accrocher** v. pr. Etre retenu par quelque chose : *s'accrocher aux branches.* Importuner vivement : *s'accrocher à quelqu'un.* Ant. **Décrocher.**

accrocheur, euse [*a-kro, eu-ze*] n. Personne qui accroche. *Fam.* Qui obtient quelque chose par adresse, par ruse.

accroire [*a-kroi-re*] **(faire)** v. a. Faire croire ce qui n'est pas. *En faire accroire à quelqu'un*, lui en imposer, le tromper. **S'en faire accroire** v. pr. Présumer trop de soi-même.

accroissement [*a-kroi-se-man*] n. m. Action de croître, de pousser : *l'accroissement d'une plante.* Augmentation, agrandissement : *accroissement de fortune.* Ant. **Diminution, amoindrissement.**

accroît [*a-kroî*] n. m. Accroissement, augmentation d'un troupeau. En parlant d'une plante, action de croître.

accroître [*a-kroî-tre*] v. a. (Se conj. comme *croître*, mais le part. pass. *accru* ne prend pas d'accent circonflexe.) Augmenter, rendre plus grand, au propr. et au fig. : *accroître sa fortune ; tout accroît mes ennuis.* V. n. et **S'accroître** v. pr. Aller en augmentant : *son bien accroît, s'accroît tous les jours.* Ant. **Amoindrir, diminuer, réduire, restreindre.**

accroupetonner (s') [*sa-krou-pe-to-né*] v. pr. S'accroupir.

accroupi, e [*a-krou*] adj. Assis sur les talons.

accroupir (s') [*sa-krou*] v. pr. (de *à*, et *croupe*). S'asseoir sur ses talons, se baisser : *le chameau s'accroupit pour se laisser charger.*

accroupissement [*a-krou-pi-se-man*] n. m. Position d'une personne ou d'un animal accroupi. *Fig.* Affaissement moral.

accru [*a-kru*] n. m. Rejeton produit par les racines. (La prescription de trente ans fait reconnaître comme acquis au propriétaire d'un arbre le terrain sur lequel des accrus de cet arbre ont rejeté pendant cet espace de temps.)

accrue [*a-krû*] n. f. Augmentation d'un terrain par la retraite des eaux, ou par atterrissement. Augmentation d'une forêt par l'extension des racines de ses arbres sur le terrain voisin.

accubitum [*ak-ku-bi-tom'* — mot lat.] ou **accubitoire** [*a-ku*] n. m. Lit ou sofa destiné à un convive, dans les festins romains.


Accubitum.

accueil [*a-keu, l* mll.] n. m. (de *accueillir*). Réception bonne ou mauvaise. *Faire accueil*, bien recevoir. *Faire bon accueil à une traite*, l'accepter ou la payer à l'échéance.

accueillant [*a-keu, ll* mll., *an*], **e** adj. Qui fait bon accueil : *personne accueillante.*

accueillir [*a-keu, ll* mll. *ir*] v. a. (préf. *ad*, et *cueillir*. — Se conj. comme *cueillir.*) Recevoir quelqu'un bien ou mal : *accueillir avec bonté.* Agréer : *accueillir une demande.* Ant. **Repousser, éconduire.**

accul [*a-kul*] n. m. Le fait d'être acculé. Lieu sans issue, impasse : *être pris dans un accul.*

acculée [*a-ku-lé*] n. f. Action d'un navire qui frappe la mer avec sa poupe.

acculement [*a-ku-le-man*] n. m. Etat de ce qui est acculé ; action d'acculer au prop. et au fig. : *l'acculement d'une voiture ; l'acculement des ennemis.*

acculer [*a-ku-lé*] v. a. (de *à*, et *cul*). Pousser dans un endroit où l'on ne puisse plus reculer. *Fig.* Mettre dans l'impossibilité de répondre, d'agir : *cet argument l'acula.* V. n. En parlant d'un navire, pencher de manière que l'arrière baisse. **S'acculer** v. pr. S'adosser : *il s'accula contre un mur.*

Accum [*a-kom'*] (Frédéric), chimiste allemand, né à Bückebourg, m. à Berlin (1769-1838). Le premier, il appliqua en grand le gaz hydrogène à l'éclairage.

accumulateur, trice [*a-ku*] n. et adj. Qui accumule : *un accumulateur d'écus ; machine accumulatrice.* N. m. Appareil électrique, emmagasinant l'énergie et capable, à un moment donné, de restituer cette énergie sous forme de courant.

— Encycl. *Physiq.* Le premier accumulateur électrique est dû à Planté (1860). Les accumulateurs sont employés pour l'éclairage, pour les voitures automobiles, etc. ; ils permettent de transporter l'énergie électrique à des distances quelconques. L'accumulateur de Planté comprend deux lames de plomb parallèles et très rapprochées, qui plongent dans de l'eau acidulée d'un réservoir (A) et jouent le rôle d'électrodes positive (P) et négative (N). On les met en communication, l'une avec le pôle positif, l'autre avec le pôle négatif d'une pile (B) ou d'une source de courant ; il y a électrolyse de l'eau : l'oxygène se porte sur l'une des lames (électrode positive), l'hydrogène sur l'autre (électrode négative) ; quand ces gaz ne sont plus absorbés, l'accumulateur est chargé. Si l'on enlève la pile ou la source électrique et qu'on réunisse les deux lames de l'accumulateur par un fil conducteur, celui-ci sera parcouru par un courant inverse du premier. On reconnaît que l'élément est chargé en plaçant un fil métallique très fin entre les bornes P et N ; en appuyant sur une borne O, le courant passe dans le fil, qui rougit.

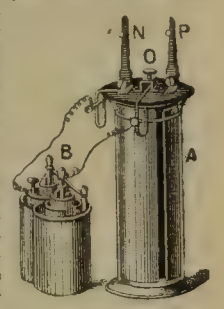

Accumulateur.

Accumulateur hydraulique. Cet appareil, inventé par Armstrong, est employé pour mouvoir les grues des docks et, d'une façon générale, pour actionner certaines machines-outils ; sa force motrice est empruntée à l'eau, et son alimentation se fait à l'aide d'une pompe actionnée par une machine à vapeur.

accumulation [*a-ku, si-on*] n. f. (de *accumuler*). Entassement, amas, amoncellement : *accumulation de richesses, de preuves.*

accumuler [*a-ku-mu-lé*] v. a. (lat. *accumulare*). Entasser et mettre l'un sur l'autre. Amasser, amonceler, rassembler : *accumuler des trésors, des preuves.* Ant. **Disperser, dépenser, dissiper, dilapider.**

Accurse (François), jurisconsulte italien, né à Florence, m. à Bologne (1182-1260) ; un des rénovateurs du droit romain, auteur de la *Grande Glose.*

accusable [*a-ku-sa-ble*] adj. Qui peut être accusé.

accusateur, trice [*a-ku-sa*] n. et adj. Qui accuse quelqu'un ; délateur, dénonciateur. *Accusateur public*, magistrat qui, pendant la Révolution, était chargé du ministère public, près un tribunal criminel : *Fouquier-Tinville remplit avec férocité les fonctions d'accusateur public.*

— Encycl. *Dr.* En Grèce et à Rome, où il n'y avait pas de ministère public, les particuliers avaient l'initiative de l'accusation. Ils étaient récompensés en cas de succès ; mais ils encouraient de graves pénalités quand ils calomniaient des innocents, ou étaient impuissants à soutenir leurs accusations.

accusatif, ive [*a-ku-za*] adj. Qui concerne l'accusatif : *forme accusative.* N. m. Cas des déclinaisons grecque, latine, etc., qui indique le complément direct, le mouvement vers.

accusation [*a-ku-za-si-on*] n. f. Imputation, reproche d'un fait blâmable. Action de déférer à la justice la connaissance d'un crime pour en provoquer la répression : *comparaître devant le jury sous une accusation d'assassinat ; la procédure criminelle comprend trois périodes distinctes : l'inculpation, la prévention ou l'accusation et le jugement.* S'emploie aussi comme synonyme de Ministère public : *l'accusation dit oui, la défense* (l'avocat) *dit non. Acte d'accusation*, exposé des faits imputés à un accusé par le ministère public.

accusatoire [*a-ku-za*] adj. Qui motive une accusation, qui s'y rapporte.

accusé [*a-ku-zé*], **e** n. Personne à qui on impute une infraction pénale. Plus spécialem., personne traduite pour crime devant la cour d'assises : *absoudre un accusé. Accusé de réception*, avis donné qu'on a reçu une chose. Syn. **Prévenu, inculpé.**

— Encycl. *Dr. Inculpé* désigne en général toute personne soupçonnée d'une infraction. L'inculpé reconnu coupable par l'instruction est dit *accusé* lorsqu'il est renvoyé devant la cour d'assises, et *prévenu* lorsqu'il est renvoyé devant la police correctionnelle ou le tribunal de simple police.

accuser [*a-ku-zé*] v. a. (lat. *accusare*). Imputer une faute, un délit à quelqu'un : *accuser de lâcheté.* Révéler, avouer : *accuser ses péchés, son âge.* Servir d'indice : *les apparences nous accusent. Fig.* Indiquer : *cette action accuse de la folie. Bx-arts.* Faire ressortir certaines parties du corps cachées sous ce qui les couvre : *accuser les muscles sous la peau. Comm. Accuser réception*, donner avis qu'on a reçu une chose. **S'accuser** v. pr. Se reconnaître, s'avouer coupable. Se confesser : *il faut s'accuser de ses péchés.* Ant. **Disculper, justifier, excuser.**

acénaphtène [*naf*] n. m. (de *acétylène*, et *naphtaline*). Carbure d'hydrogène $C^{12}H^{10}$ cristallisé, qui s'extrait des huiles lourdes du goudron de houille.

acense, acensement, acenser, acenseur. V. ces mots par deux *c* : accense, etc.

acéphale adj. Caractérisé par l'acéphalie : *les huîtres sont acéphales.* N. m. : *un acéphale.* (On dit aussi acéphalien, enne. V. lamellibranches.

acéphalie [*lî*] n. f. (du gr. *a* priv., et *kephalé*, tête). Absence totale de tête.

acéphalopode adj. et n. m. (de *acéphale*, et du gr. *pous*, *podos*, pied). Se dit d'un monstre sans tête ni pieds.

acéracées [*sé*] n. f. pl. *Bot.* V. ACÉRINÉES.

acérage n. m. Action d'acérer un outil, un instrument en y soudant de l'acier pour le rendre plus dur, plus résistant,

acérain, e [*rin, è-ne*] adj. Qui tient de la nature de l'acier : *fer acérain.*

acéras [*rass*] n. m. Genre d'orchidacées qui vivent dans les terrains sablonneux ou calcaires, et dont les tubercules servent à la préparation du salep.

acératie [*tî*] ou **acératosie** [*zî*] n. f. (du gr. *a* priv., et *keras*, *atos*, corne). *Zool.* Absence d'antennes ou de cornes.

acerbe [*sèr-be*] adj. (lat. *acerbus*). D'un goût âpre, d'une saveur astringente : *fruits acerbes. Fig.* Sévère, mordant : *langage acerbe.*

acerbité [*sèr*] n. f. Apreté : *l'acerbité des fruits sauvages. Fig.* Sévérité : *l'acerbité du langage.*

acerdèse [*sèr-dè-ze*] n. f. (du gr. *akerdès*, non profitable). Oxyde de manganèse hydraté, corps presque noir, que l'on nomme aussi *manganite.*

acère adj. et n. m. (du gr. *a priv.*, et *keras*, corne). *Entom.* Qui est privé de cornes, de tentacules, d'antennes.

acéré, e adj. Qui est garni d'acier : *outil acéré.* Tranchant, aigu : *lame acérée. Fig.* Mordant, caustique : *les traits acérés de la calomnie.*

acérer [*ré*] v. a. (de *acier*. — Se conj. comme *accélérer*.) Souder de l'acier à du fer : *acérer un sabre. Fig.* Rendre piquant, mordant : *le doux Racine acérait bien une épigramme.*

acérinées [*né*] ou **acéracées** [*sé*] n. f. pl. *Bot.* Tribu de la famille des sapindacées, ayant pour type l'*érable* (lat. *acer*). S. une *acérinée* ou *acéracée.*

Acerra, v. d'Italie (prov. de Caserte) ; 15.200 h. Sources minérales.

acérure n. f. Morceau d'acier préparé pour être soudé à une pièce, à un outil qu'on veut acérer.

acescence [*sès-san-se*] n. f. Disposition à s'aigrir, à devenir acide. Etat de ce qui est acescent : *vin tournant à l'acescence.*

— ENCYCL. *Œnol.* L'acescence est due à l'action du *mycoderma aceti* (v. MYCODERME), qui transforme l'alcool en acide acétique. Elle atteint de préférence les vins jeunes et peu chargés en alcool. On l'évite par une propreté rigoureuse des vaisseaux vinaires et le méchage ou le sulfitage des fûts. Quand un vin renferme plus de 1 gramme d'acide acétique par litre, il est impossible de le traiter, et la seule ressource est de le convertir en vinaigre ; s'il en contient moins, on peut essayer de lui rendre son goût primitif en le pasteurisant, ou bien encore en lui ajoutant par petites quantités du tartrate neutre de potassium.

acescent [*sès-san*], **e** adj. (lat. *acescens*). Qui commence à devenir acide, qui s'aigrit : *bière acescente.*

Acesto [*sès-te*], personnage de l'*Enéide*, roi de Ségeste (Sicile) ; il secourut Priam à Troie, accueillit Enée en Sicile, et fit ensevelir Anchise.

acétabulaire [*lè-re*] n. f. Algue dont le thalle unicellulaire se termine par une sorte de dôme dressé en tube ressemblant au chapeau d'un champignon.

acétabule n. m. (du lat. *acetabulum*, vase). *Anat.* Cavité articulaire qui reçoit la tête d'un os. *Zool.* Excavation d'une coquille ou d'un polypier dans lequelle l'animal est fixé. Cavité ou s'insère la patte de derrière des insectes.

acétabulifères n. m. pl. Mollusques céphalopodes pourvus de cupules ou ventouses (poulpe, seiche, calmar, etc.). S. un *acétabulifère.*

acétal n. m. Corps résultant de l'oxydation de l'alcool de vin : *l'acétal ne s'altère pas à l'air.* (C'est un liquide incolore, d'une odeur éthérée et suave.)

acétamide n. f. Corps solide, blanc, cristallin, obtenu par l'action de l'ammoniaque sur l'éther acétique : *l'acétamide a une saveur fraîche et sucrée.*

acétate n. m. (du lat. *acetum*, vinaigre). *Chim.* Sel dérivant de l'acide acétique : *acétate de plomb, de cuivre, de fer*, etc.

— ENCYCL. Un certain nombre d'acétates sont employés en médecine et dans l'industrie ; l'acétate d'ammonium (*esprit de Mindererus*), ceux de potassium (*terre foliée de tartre*), de mercure ; l'acétate neutre de cuivre ou *verdet* et *cristaux de Vénus* employés en médecine ; l'acétate d'aluminium est employé comme mordant dans la fabrication des toiles peintes ; l'acétate ferrique sert dans la fabrication des indiennes ; l'acétate neutre de plomb sert à la fabrication du blanc de céruse ; l'acétate basique de cuivre ou *vert-de-gris* ou *verdet de Montpellier* est employé comme mordant et oxydant dans la teinture, etc. ; la photographie utilise les acétates d'ammoniaque, d'argent, d'amyle, de chaux, de fer, de potassium, de sodium, etc.

acétène n. m. Nom donné à un carbure d'hydrogène, qui est un homologue du gaz des marais.

acéteux, euse [*teû, eu-ze*] adj. Qui a le goût du vinaigre.

acétification [*si-on*] n. f. Action de convertir en vinaigre, en acide acétique.

acétifier [*fi-é*] v. a. (lat. *acetum*, vinaigre, et *facere*, faire. — Se conj. comme *prier*). *Chim.* Convertir en vinaigre, en acide acétique : *acétifier du vin.* **S'acétifier** v. pr. Se convertir en vinaigre.

acétimètre ou **acétomètre** n. m. (du lat. *acetum*, vinaigre, et gr. *metron*, mesure). Instrument, gradué comme un alcoomètre, pour apprécier le degré de concentration d'un vinaigre.

acétimétrie ou **acétométrie** [*trî*] n. f. (de *acétimètre*). Appréciation du degré de concentration du vinaigre

acétique adj. (du lat. *acetum*, vinaigre). Se dit de l'acide auquel le vinaigre doit sa saveur et des composés qui en dérivent. *Fermentation acétique*, fermentation qui donne naissance au vinaigre, à l'acide acétique.

— ENCYCL. *Chim.* L'acide acétique, dont la formule chimique est $C^2H^4O^2$, est la base du vinaigre (v. VINAIGRE) ; il fond à 16°,7 et bout vers 117°. On l'utilise à l'état impur pour la fabrication des acétates, et notamment de l'acétate de plomb ; l'acide pur est employé comme réactif en chimie et en photographie. L'acide employé dans l'industrie est extrait de l'acide pyroligneux.

acétol n. m. *Chim.* Liquide incolore, bouillant vers 145°, qui est le premier terme d'une série de composés organiques dont la molécule renferme un ou plusieurs groupes carbonyles et un groupement alcoolique. *Pharm.* Vinaigre médical, préparé par distillation. *Acétol normal*, aldéhyde acétique ou vinaigre. Syn. ACÉTYLCARBINOL.

acétonamine n. f. Composé résultant de l'acétone avec l'ammoniaque ou une amine grasse.

acétomel [*mèl*] n. m. Sirop de vinaigre miellé.

acétone n. f. Liquide incolore, d'odeur éthérée, volatil, inflammable, qui se forme dans la distillation sèche des acétates, et qui est le type d'une classe de composés ayant une constitution et des propriétés analogues.

acétonémie [*mî*] n. f. (de *acétone*, et du gr. *haima*, sang). Etat pathologique, déterminé par la présence dans le sang de produits toxiques et notamment de l'acétone.

— ENCYCL. L'acétonémie est une complication redoutable du diabète. Elle doit faire craindre l'apparition du coma terminal.

acétonurie [*rî*] n. f. (de *acétone*, et du gr. *ouron*, urine). Elimination d'acétone par l'urine.

acétoselle [*sè-le*] n. f. Nom vulgaire de l'oxalide acide, dite aussi *furelle*, *alléluia*, *surelle.*

acétosellé, e [*sèl-lé*] adj. Qui a la saveur de l'oseille.

acétosité [*zi*] n. f. Etat, qualité des substances acéteuses.

acétoxime n. f. Composé organique fondant à 59°, qui est le premier terme d'une série (acétoximes) de corps obtenus par l'action de l'hydroxylamine sur les acétones. Syn. ISONITROSOPROPANES, DIMÉTHYLCARBOXIME.

acétyl n. m. Radical hypothétique des composés acétiques.

acétyl-carbinol n. m. Syn. de ACÉTOL.

acétylène n. m. (de *acétique*). Gaz hydrocarboné C^2H^2, que l'on obtient en traitant le carbure de calcium par l'eau : *l'acétylène est très employé pour l'éclairage. Acétylène dissous*, acétylène en dissolution dans l'acétone. Syn. PROTOHYDRURE DE CARBURE.

— ENCYCL. Le gaz acétylène fut entrevu par Ed. Davy en 1836, mais il fut ensuite délaissé, et ce ne fut qu'une vingtaine d'années plus tard que Perrot, Bœttiger, Torrey, etc., en reprirent l'étude. Berthelot en détermina, en 1862, le remarquable pouvoir éclairant, et Bullier, trente ans après, dota l'industrie de la méthode de préparation du carbure de calcium et, par suite, de l'acétylène, que l'on obtient en décomposant ce carbure par l'eau.



Lampe à acétylène ; A, brûleur.

L'acétylène est un gaz incolore, qui brûle à l'air en donnant une flamme blanche, très éclairante ; sa densité est 0,92. Il est soluble dans l'eau, le sulfate de carbone, l'acétone, etc. ; il est liquéfiable à 18°, sous la pression de 13 atmosphères. Son emploi pour l'éclairage exige de grandes précautions. Il peut, comme gaz d'éclairage, produire l'asphyxie ; son mélange avec l'air, dans des proportions déterminées, est détonant, et des explosions se produisent souvent lors de l'ouverture et de la fermeture des récipients, dont on ne doit jamais approcher avec une lumière. La présence du gaz se décèle par une odeur d'ail. En mélange avec l'oxygène (*chalumeau oxyacétylénique*), l'acétylène est utilisé par l'industrie pour la soudure autogène et pour le coupage des métaux.

Achab [*kab*], roi d'Israël, qui épousa Jézabel, et fit mourir Naboth pour s'emparer de sa vigne ; il fut tué au siège de Ramoth en Galaad. Les chiens, suivant la prédiction du prophète Elie, léchèrent le sang de ses blessures (917-897 av. J.-C.).

achade n. f. Houe pour biner les vignes.

Achæus [*ké-uss*], frère d'Ion, neveu d'Hellen, ancêtre mythique des Achéens. — Roi de Syrie, né vers 270 av. J.-C., mort en 215.

Achaïe [*ka-i*], contrée de l'anc. Grèce (Péloponèse), habitée par les Achéens. Elle forma au moyen âge une principauté de l'empire latin de Constantinople qui, après différentes vicissitudes, tomba en 1461 aux mains des Turcs.

achaine [*kè-ne*] n. m. *Bot.* V. AKÈNE.

achalandage n. m. Action d'achalander : *l'enseigne et la réclame sont deux bons moyens d'achalandage.* Clientèle d'un marchand.

achalandé, e adj. Qui a beaucoup de chalands, d'acheteurs : *boutique bien achalandée.*

achalander [*dé*] v. a. (de *à*, et *chaland*). Attirer, faire venir des clients : *propreté et confort achalandent un hôtel.*


Achantis.

Achanti, contrée de l'Afrique occidentale (Guinée septentrionale), arrière-pays de la Côte de l'Or, dont la capitale est *Coumassie* ; 3 millions d'h. (*Achantis*).

Achantis [*tî*] n. Habitants ou originaires de l'Achanti : *un Achanti.* Adjectiv. : *peuple achanti.* N. m. : *parler l'achanti.* — Les Achantis, soumis aux Anglais, sont un peuple de race noire, d'une civilisation assez avancée, cultivateur, industriel, sachant tirer un excellent parti des richesses agricoles, minières et autres que lui offre le pays. Ils font le commerce de la poudre d'or, de l'ivoire, etc.

achard [*char*] ou **achar** n. m. (du malais *atchar*.) Condiment fait de légumes, de fruits macérés dans du vinaigre ou de la moutarde.

— ENCYCL. L'achard est, dans l'Inde, un condiment composé de bourgeons de bambou, confits dans du vinaigre. Importé en Europe par un nommé Achard, dont il a pris le nom, il a été très modifié ; on y fait entrer toutes sortes de légumes et de fruits : haricots verts, fonds d'artichauts, câpres, tomates, oignons, piments, citrons verts, amandes pelées, truffes, champignons, etc.

Achard [*char*] (Frédéric-Charles), chimiste allemand, d'origine française, né à Berlin, m. à Kummern (Silésie) [1753-1821]. Il réussit un des premiers à extraire du sucre de la betterave.

Achard (Amédée), fécond romancier français, né à Marseille, m. à Paris (1814-1875) ; auteur de : *Belle-Rose, la Cape et l'Epée, la Toison d'or*, etc. C'est un écrivain plein d'imagination et d'un sentiment délicat.


Amédée Achard.

Achard (Léon), chanteur français, à la voix pleine de grâce et de charme, né à Lyon, m. à Paris (1831-1905). Il chanta avec grand succès les rôles de ténor à l'Opéra-Comique (Paris). — Son frère, FRÉDÉRIC, acteur français, né à Paris en 1848, s'est fait applaudir sur diverses scènes par son jeu leste et gai.

acharné, e adj. Attaché furieusement à sa proie, à son idée : *ennemi, joueur acharné.* Qui dénote de l'acharnement : *combat acharné.*

acharnement [*man*] n. m. Animation furieuse ; ardeur opiniâtre ; ardeur d'un animal qui s'attache opiniâtrement à sa proie. Action de s'acharner. *Fig.* Animosité, ténacité : *se battre avec acharnement ; l'acharnement des joueurs.*

acharner [*né*] v. a. (de *à*, et *chair*). Exciter, animer : *acharner des chiens.* Garnir de chair : *acharner le leurre.* **S'acharner** v. pr. S'attacher avec passion, avec opiniâtreté : *s'acharner au jeu.*

Acharnes [*kar-ne*], nom d'un dème d'Attique, auj. remplacé par le village de *Minidé.* (Hab. *Acharnéens* ou *Acharniens.*) Les Grecs disaient : *muse acharnéenne*, pour désigner une poésie grossière.

Acharniens [*kar-ni-in*] (*les*), comédie d'Aristophane, représentée en l'an 426 av. J.-C., où le poète tourne en ridicule les partisans de la guerre avec Sparte. C'est là que figure l'amusant personnage de Dicæopolis, simple citoyen qui, ayant conclu, à lui seul, une trêve de trente ans avec Sparte, vit dans la joie et l'abondance, tandis que le fougueux général Lamachos revient éclopé et gémissant du champ de bataille.

achat [*cha*] n. m. Action d'acheter : *l'achat d'une terre.* La chose achetée, emplette : *montrer ses achats.* ANT. **Vente.**

Achate [*ka-te*] (LE FIDÈLE), personnage de l'*Enéide*, compagnon dévoué d'Enée. Son nom a passé dans la langue pour désigner celui qui ne quitte jamais une personne, qui est toujours à ses côtés.

Achaz [*kaz*], roi de Juda, cruel et impie, qui livra l'or du temple de Jérusalem au roi d'Assyrie, Téglathphalazar (740-724 av. J.-C.).

ache n. f. (lat. *apium*). Genre de plantes ombellifères, comprenant plusieurs espèces, entre autres le *céleri.*


Ache.

— ENCYCL. L'ache des marais (qui a produit par la culture, le céleri) est une plante diurétique, expectorante et résolutive. Associée au quinquina, elle est employée comme fébrifuge. C'est une des *cinq racines apéritives.*

achée [*ché*] n. f. (de *ache*). Nom générique sous lequel les pêcheurs désignent les vers de terre, vermisseaux, larves, insectes, dont ils se servent pour amorcer leurs lignes.

achéen, enne [*ké-in, è-ne*] adj. Qui concerne les Achéens : *la race achéenne.*

Achéenne [*ké-è-ne*] (*ligue*), confédération de douze villes du Péloponèse, auxquelles s'adjoignit Athènes, et dirigée surtout contre l'influence macédonienne. Aratus et Philopœmen en furent les héros. Elle subsista jusqu'à la défaite de Leucopetra, qui livra la Grèce aux Romains.

Achéens [*ké-in*] n. Grecs descendants d'Achæus. Originaires de la Thessalie, les Achéens s'emparèrent d'abord du Péloponèse presque tout entier ; mais ils en furent chassés par les Doriens et s'établirent alors sur la côte septentrionale du Péloponèse, qui fut appelée de leur nom *Achaïe.* — Un *Achéen.*

achéilie [*ké-i-lî*] ou **achilie** [*ki-li*] n. f. (du gr. *a* priv., et *kheilos*, lèvre). *Méd.* Absence de lèvres.

achéirie [*ké-i-rî*] ou **achirie** [*ki-rî*] n. f. (du gr. *a* priv., et *kheir*, main). Absence de mains.

Achéloüs [*ké-lo-uss*], fl. de l'anc. Grèce, en Epire ; auj. *Aspropotamo*, tributaire de la mer Ionienne.

Achéloüs [*ké-lo-uss*], dieu du fleuve de ce nom, père des sirènes. Hercule lui arracha une de ses cornes qui, remplie par les nymphes de fleurs et de fruits, devint la *corne d'abondance.* (*Myth.*)

Achem [*chèm*] ou mieux **Atchin** [*at-chin*], ancien sultanat indépendant au nord de l'île de Sumatra, actuellement aux Hollandais ; richesses minérales et végétales (pétrole, poivre, etc.) ; 740.000 h. Cap. *Kota-Radja* ; port sur l'océan Indien. (Hab. *Achémois* ou *Atchinois.*)

Achéménès [*ké-mé-nès*], le premier des rois perses qui se délivra du joug des Mèdes ; il fut la souche de la famille des Achéménides.

Achéménides [*ké*], dynastie perse, fondée par Achéménès. Elle commence en 688 pour s'éteindre

en 330 av. J.-C., à la mort de Darius III Codoman. — Un *Achéménide*. Adj. : *histoire achéménide*.

acheminement [*man*] n. m. Marche en avant, progrès. Avancement par degrés vers un but. Disposition, moyen de parvenir.

acheminer [*né*] v. a. Diriger vers un lieu, vers un but. *Manég.* Accoutumer un cheval à marcher droit devant lui : *acheminer un cheval; jument acheminée.* **S'acheminer** v. pr. Se diriger vers.

Achen (LAC D') ou **Achensee,** lac du Tyrol septentrional, d'où sort l'*Achen*, petit affl. de l'Isar.

Achenwal [*kèn-val*] (Godefroy), économiste allemand, né à Elbing (Prusse), m. à Gœttingue (1719-1772). Il fut le créateur de la statistique.

Achères, c. de Seine-et-Oise, arr. et à 24 kil. de Versailles ; 1.260 h., entre la forêt de Saint-Germain et la Seine. Ch. de f. de Grande-Ceinture ; champs d'épandage des eaux des égouts de Paris.

Achéron [*ké* ou *ché*], fleuve des enfers. (*Myth.*) Nul ne pouvait le franchir deux fois. Racine a écrit :

Et l'avare Achéron ne lâche point sa proie.

(On emploie aussi ce mot comme syn. de ENFER, de la MORT.)

achérontia [*ké, si-a*] n. m. Lépidoptère nocturne, nommé aussi *atropos* (Parque de la mort), parce que les taches du thorax figurent une tête de mort.

achérontique [*ké* ou *ché*] adj. Qui a rapport à l'Achéron.

Achery (dom Luc d'), bénédictin français, né à Saint-Quentin, m. à Paris (1609-1685). Il fut le collaborateur de Mabillon pour la publication des *Acta Sanctorum*, et a écrit le *Spicilegium*, ouvrage sur l'histoire ecclésiastique.

achet [*ché*] ou **achète** n. m. Non donné à tout insecte qui produit une stridulation (comme cigale, grillon, etc.).

achetable adj. Qui peut être acheté.

acheter [*té*] v. a. (lat. pop. *accaptare*, de *accipere*, recevoir. — Prend un è ouvert devant une syllabe muette : *j'achète, il achètera.*) Acquérir à prix d'argent. *Fig.* Obtenir au moyen d'autre chose : *acheter de son sang.* Arg. Se moquer de quelqu'un. Loc. prov. : *Acheter chat en poche*, sans bien connaître ce que l'on acquiert. ANT. **Vendre.**

acheteur, euse [*eu-ze*] n. Celui, celle qui achète ; qui a la manie d'acheter : *le vendeur trompe souvent l'acheteur.* ANT. **Vendeur.**

acheuléen, enne [*lé-in, è-ne*] adj. Qui se rapporte aux restes préhistoriques trouvés à Saint-Acheul (Somme) et qui caractérisent la seconde époque de la période paléolithique, dont la première est l'époque chelléenne : *l'homme acheuléen.*

Acheux [*cheû*], ch.-l. de c. (Somme), arr. et à 19 kilom. de Doullens ; 610 h. (en 1914). Ch. de f. N. Sucrerie. — Le cant. a 26 comm. et 9.790 h.

achevage n. m. Action d'achever. Dernière façon donnée à un ouvrage : *l'achevage d'une poterie.*

achevaler [*lé*] v. a. (rad. *cheval*). Se dit d'une armée qui occupe les deux rives d'un cours d'eau, les deux côtés d'une route : *l'armée achevalait la rivière.* **S'achevaler** v. pr. Etre achevalé.

achevé, e adj. (de *achever*). Accompli dans son genre : *modèle achevé de toutes les vertus.* N. m. : *œuvre d'un achevé admirable.*

achèvement [*man*] n. m. Action d'achever. Etat de ce qui est achevé : *l'achèvement d'une maison.*

achever [*vé*] v. a. (préf. *ad*, et lat. *caput*, chef. — Prend un è ouvert devant une syllabe muette : *j'achève, il achèvera*). Terminer, finir une chose commencée ; rendre complet : *travail achevé.* Consommer : *cette aventure achèvera sa ruine. Par ext.* Perdre complètement. Tuer, donner le coup de grâce. ANT. **Commencer.**

achevoir n. m. Outil qui sert à achever, à donner la dernière façon à un ouvrage. Lieu où l'on porte certains ouvrages pour les terminer.

Achicourt, c. du Pas-de-Calais, arr. et à 8 kil. d'Arras ; 2.090 h. (en 1914). Ch. de f. N.

Achillas [*kil-lass*], ministre de Ptolémée XII, roi d'Egypte. Il conseilla de tuer Pompée et participa au meurtre. César le fit mettre à mort (48 av. J.-C.).

Achille, fils de Thétis et de Pélée, roi des Myrmidons, le plus fameux des héros grecs de l'*Iliade*. Dès sa naissance, sa mère le plongea dans le Styx, ce qui le rendit invulnérable, sauf au talon par lequel sa mère le tenait. Il fut instruit par Phœnix et par le centaure Chiron. Le devin Calchas ayant prédit que, sans lui, Troie ne pourrait être prise, Ulysse le découvrit dans l'île de Scyros, où Thétis l'avait caché, et l'emmena devant la cité de Priam. Achille remporta victoires sur victoires ; mais la dixième année du siège, Agamemnon lui ayant enlevé Briséis, sa captive, il se retira sous sa tente et resta dans une inaction fatale aux Grecs ; Patrocle, son ami d'enfance, fut tué par Hector. A cette nouvelle, Achille accourt pour le venger, se réconcilie avec Agamemnon et marche aux Troyens tenant un bouclier que Vulcain lui a forgé à la prière de sa mère. Hector tombe sous ses coups ; il l'attache à son char par les pieds et le traine autour des murs de Troie ; il consentit ensuite à rendre son corps aux larmes du vieux Priam. Peu de temps après, Pâris (ou Apollon sous les traits de Pâris) le tua en le blessant au talon. Ajax et Ulysse sauvèrent son corps et se disputèrent ensuite les armes devant les chefs assemblés. — Le nom d'Achille est resté dans toutes les langues la personnification de la bravoure. Différentes particularités de sa vie sont fréquemment rappelées, telles que : *Achille plongé dans le Styx* par sa mère Thétis pour le rendre invulnérable ; le *talon d'Achille*, seule partie de son corps à laquelle il pût être blessé ; l'*éducation d'Achille*, allusion à la manière virile dont l'éleva le centaure Chiron, qui, pour développer en lui la force et une mâle ardeur, le nourissait de la moelle des lions ; *Achille à Scyros*, où, déguisé en femme, il menait une vie molle et efféminée au milieu des filles de Lycomède. Ulysse vint l'y chercher, et le découvrit aisément en lançant, au milieu des filles de Lycomède, une corbeille de bijoux au milieu desquels se cachait une épée. Les jeunes filles se disputèrent les bijoux, mais Achille se jeta sur l'épée) ; la *lance d'Achille*, qui guérissait les blessures qu'elle avait faites ; *Achille se retirant sous sa tente*, à la suite d'une querelle avec Agamemnon. *Se disputer les armes d'Achille*, allusion à la querelle fameuse qui s'éleva entre Ajax et Ulysse, après la mort du héros. V. ÉDUCATION.



Achille (statue antique).

achillée [*kil-lé*] n. f. Genre de plantes composées radiées, dont les plus connues sont l'*achillée dorée* et la *millefeuille*, que l'on employait autrefois pour la guérison des blessures. (Plusieurs espèces sont ornementales, d'autres sont cultivées comme plantes fourragères.)

Achillée [*chil-lé*], général romain, proclamé empereur à Alexandrie en 292. Au bout de cinq ans de règne, il fut attaqué et pris par Dioclétien, qui le fit dévorer par des lions.

Achilléide (*l'*), poème épique de Stace, inachevé, qui a pour sujet la partie de la vie d'Achille antérieure aux événements de l'*Iliade* (1er s.).

achimène [*ki*] n. m. Genre de gesnériacées, originaires de l'Asie orientale, de l'Amérique tropicale, et que l'on cultive en serre pour leurs fleurs.

achirite [*ki*] n. f. *Géol.* V. DIOPTASE.

achlamyde ou **achlamydé, e** [*kla*] adj. (du gr. *a* priv., et de *chlamyde*). Se dit des algues à une seule enveloppe.

achlys [*klis*] n. m. (du gr. *akhlus*, obscurité). Obscurcissement de la cornée.

Achmet [*ak-mèt*]. *Biogr.* V. AHMED.

acholie [*ko-lî*] n. f. (du gr. *a* priv., et *kholê*, bile). Absence ou diminution notable de la sécrétion biliaire.

achondroplasie [*kon, zî*] n. f. (du gr. *a* priv., *khondros*, cartilage, et *plassein*, former). Maladie caractérisée par le développement des os dans le sens de la longueur.

achoppement [*cho-pe-man*] n. m. Obstacle, choc. *Pierre d'achoppement*, embarras, difficulté imprévue. Occasion de faillir : *les élèves paresseux sont des pierres d'achoppement pour les élèves studieux.*

achopper [*cho-pé*] v. n. et **S'achopper** v. pr. (de *à*, et *chopper*). Heurter du pied contre un obstacle. *Fig.* Echouer devant une difficulté : *s'achopper au moindre obstacle.*

achores [*ko-re*] n. m. pl. (du gr. *akhôr*, gourme). Croûtes de lait, ulcérations superficielles de la peau du visage et de la tête, chez les jeunes enfants.

achorion [*ko*] n. m. Champignon voisin des oïdiums, parasite du favus de l'homme.

achoriste [*ko-ris-te*] adj. (du gr. *a* priv., et *khôristos*, séparé). Se dit d'un symptôme qui accompagne ordinairement une maladie.

achrodextrine [*kro*] n. f. Composé que l'on peut obtenir par l'action du malt sur l'amidon au-dessus de 60°.

achromatine [*kro*] n. f. Substance du noyau des cellules, qui ne prend pas les réactifs colorants.

achromatique [*kro*] adj. (du gr. *a* priv., et *khrôma, atos*, couleur). Qui laisse passer la lumière blanche sans la décomposer en ses sept couleurs fondamentales : *lentille achromatique.*

— ENCYCL. Les lentilles ordinaires ne peuvent donner un fort grossissement sans que le bord des images soit irisé des couleurs de l'arc-en-ciel, à cause de l'inégale réfrangibilité des diverses radiations colorées qui composent le blanc. En formant des lentilles par l'accolement de deux ou trois verres de nature différente et de courbure convenablement calculée, on arrive à faire coïncider exactement les foyers de deux ou de trois couleurs (violet et rouge, ou violet, vert et rouge) ; tous les autres coïncident alors à très peu près.

achromatisation [*kro, za-si-on*] n. f. Action d'achromatiser, de rendre achromatique : *l'achromatisation d'un objectif.*

achromatiser [*kro, zé*] v. a. Rendre achromatique.

achromatisme [*kro-ma-tis-me*] n. m. Destruction des colorations accompagnant l'image d'un objet fournie par un prisme ou une lentille. Propriété des lunettes ou des verres achromatiques.

achromatope [*kro*] adj. et n. Qui est atteint d'achromatopsie.

achromatopsie [*kro-ma-top-si*] n. f. (du gr. *a* priv., *khrôma, atos*, couleur, et *ôps, ôpos*, œil). Affection de l'œil, caractérisée par l'impossibilité de distinguer les couleurs. V. DALTONISME.

achromatopsique adj. (de *achromatopsie*). Qui est atteint d'achromatopsie.

achrome ou **achromique** [*kro*] adj. (du gr. *a* priv, et *khrôma*, couleur). Qui n'a pas de couleur : *sang achrome ; flamme achromique.*

achromie [*kro-mî*] n. f. (de *achrome*). Décoloration partielle de la peau.

achthéomètre [*ak-té*] n. m. (du gr. *akhthos, eos*, poids, et *metron*, mesure). Instrument qui sert à déterminer la surcharge des voitures sur les routes.

achyranthe [*ki*] n. f. Genre de plantes amaranthacées de la zone équatoriale et de la région méditerranéenne, employées comme dépuratives.

acículaire [*lè-re*] adj. (du lat. *acicula*, petite aiguille). *Minér.* Qui cristallise en fines aiguilles. *Bot.* Qui se termine en pointe.

acide adj. (du lat. *acidus*, aigre). Qui a une saveur aigre : *fruit acide; le lait caillé est acide.* ANT. **Doux, sucré.** N. m. *Chim.* Composé hydrogéné qui possède la propriété de faire passer au rouge la teinture bleue de tournesol, et qui peut former des sels par substitution d'un métal à l'hydrogène entrant dans sa composition : *les acides, en se déshydratant, donnent naissance aux anhydrides.*

— ENCYCL. *Chim.* Les acides sont des composés oxygénés ou non oxygénés, mais toujours hydrogénés, qui ont la propriété de former, en dégageant de la chaleur, des composés neutres à la teinture de tournesol, appelés sels, soit au contact des bases avec élimination d'eau, soit au contact des métaux avec dégagement d'hydrogène. On appelle *basicité* la propriété caractéristique qu'ont les acides de renfermer dans leur molécule des atomes d'hydrogène remplaçables par des atomes métalliques ; ils sont dits *mono, bi, tri... basique* suivant que leur molécule renferme un, deux, trois atomes d'hydrogène remplaçables. Ainsi l'acide sulfurique SO^4H^2 est bibasique. V. ANHYDRIDE.

Les principaux acides minéraux sont : l'acide sulfurique ou vitriol, l'acide chlorhydrique ou esprit de sel, l'acide nitrique ou eau-forte, l'acide carbonique ; les principaux acides organiques sont : l'acide acétique, l'acide tartrique, l'acide stéarique.

— *Econ. dom.* On fait disparaître les taches d'acide chlorhydrique, d'acide sulfurique et autres, sans détérioration de l'étoffe, en ayant soin, aussitôt la brûlure faite, d'humecter ces taches d'alcali volatil (ammoniaque). Pour décolorer les mains tachées d'acide picrique, on les lave dans une solution de carbonate de lithine.

acidifère adj. Qui produit des acides.

acidifiable adj. Qui peut être converti en acide : *le bore, le carbone, le phosphore, le soufre, sont acidifiables.*

acidifiant [*fi-an*], **e** adj. Qui a la propriété de convertir en acide. N. m. : *l'oxygène fut le premier acidifiant connu.*

acidification [*si-on*] n. f. Action de convertir ou de se convertir en acide ; passage à l'état acide.

acidifier [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) *Chim.* Convertir en acide : *acidifier du vin.* **S'acidifier** v. pr. Devenir acide.

acidimètre n. m. (de *acide*, et du gr. *metron*, mesure). Instrument à l'aide duquel on évalue le degré de concentration d'un acide.

acidimétrie [*tri*] n. f. (de *acidimètre*). Appréciation du degré de concentration d'un acide.

acidité n. f. Saveur acide, aigre, piquante : *l'acidité du verjus.*

acidose [*si, ze*] n. f. Etat pathologique, caractérisé par la réaction acide des tissus et qui est l'annonciateur d'une évolution défavorable du diabète.

acidule ou **acidulé, e** adj. Légèrement acide : *les oranges, les grenades, les groseilles sont acidules ou acidulées; bonbon acidulé.*

aciduler [*lé*] v. a. Rendre légèrement aigre, piquant, acide : *aciduler une tisane.*

acier [*si-é*] n. m. (du lat. *aciarum ;* de *acies*, pointe). Fer combiné avec une faible quantité de carbone et que l'on peut rendre très dur par la trempe (*acier trempé*). *Acier damassé*, V. DAMAS. *Poétiq.* Arme : *un homicide acier. Fig. Jarret d'acier*, jarret vigoureux. *Cœur d'acier*, cœur dur, homme inébranlable. *Mettre du baume d'acier*, recourir au chirurgien

— ENCYCL. *Chim.* Le minerai de fer traité dans les hauts fourneaux fournit la fonte, qui n'est autre chose qu'un carbure de fer contenant environ 95 p. 100 de fer, de 2 à 5 p. 100 de carbone et, en général, certaines autres matières. Dans l'acier, la teneur en carbone ne dépasse pas 1,5 p. 100. On l'obtient soit par décarburation de la fonte (*acier naturel, acier puddlé*), soit en carburant le fer (*acier de cémentation*). L'acier est caractérisé par la propriété qu'il possède de devenir dur, cassant ou très élastique lorsque, après l'avoir fortement chauffé (800° au moins), on le refroidit brusquement ; il constitue alors l'*acier trempé.* Pour le rendre un peu moins cassant, on le porte de nouveau à une température plus ou moins élevée (*acier recuit*).

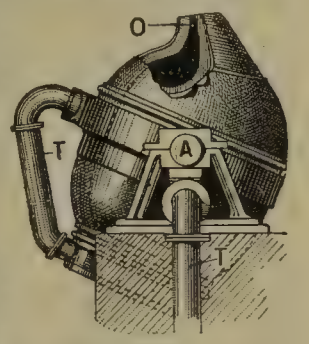

Convertisseur Bessemer : O, ouverture ; A, axe de rotation ; T, tuyaux.

L'acier renfermant 3 p. 100 de tungstène (*acier au tungstène*) est encore plus dur que l'acier trempé. On obtient des aciers très élastiques et très résistants au choc et à la rupture en ajoutant, aux aciers ordinaires, des fontes chromées (*acier chromé*).

L'acier, plus dur et plus résistant que le fer, le remplace avantageusement dans beaucoup d'applications : rails, arbres de machines à vapeur, essieux de locomotives, matériel d'artillerie, tabliers de ponts, blindage des navires, etc. L'acier de cémentation est employé surtout pour la coutellerie, les instruments de chirurgie, la quincaillerie, etc. L'*acier fondu* ou *acier Bessemer* s'obtient en affinant la fonte dans une vaste cornue en tôle garnie à l'intérieur de terre réfractaire argileuse et mobile autour d'un axe horizontal. C'est le *convertisseur Bessemer.* L'appareil imaginé par ce dernier en 1856 a été adopté en 1862. On remplit la cornue de coke incandescent, dont la combustion est activée par l'air des soufflerie. On fait pivoter le convertisseur pour faire tomber le coke et on introduit la fonte en fusion par une ouverture située à la partie supérieure. La soufflerie fonctionnant toujours, on relève l'appareil ; l'air décarbure la fonte, et l'on obtient l'acier fondu, qui a de nombreuses applications dans l'industrie ; dans le procédé Martin, l'affinage est obtenu dans un four spécial.

aciérage n. m. Opération qui consiste à donner à différents métaux la dureté de l'acier. Procédé galvanoplastique, par lequel on fait déposer une couche d'acier plus ou moins épaisse sur un autre métal.

aciération [*si-on*] n. f. Action d'aciérer.

aciérer [*ré*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) Convertir du fer en acier : *le carbone acière le fer.* SYN. **Aciériser.** Souder de l'acier sur du fer : *aciérer une pioche.* Effectuer l'aciérage galvanoplastique.

aciéreux, euse [*reû, eu-ze*] adj. Qui se rapporte à l'acier, qui en a les qualités : *le fer aciéreux; dureté aciéreuse.*

aciérie [*ri*] n. f. Usine où l'on fabrique l'acier.

aciériser [*zé*] v. a. Transformer en acier : *aciériser du fer.* **S'aciériser** v. pr. Se transformer en acier : *le fer s'aciérise.*

Aigné, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 13 kil. de Rennes, sur la Vilaine ; 1.830 h.

acinace n. m. (lat. *acinaces*). Dans l'antiquité, sorte de coutelas ou poignard à lame droite et à un ou deux tranchants.

acinaciforme adj. (de *acinace*, et *forme*). Qui a la forme d'un sabre.

acinésie [*zi*] ou **acinèse** [*zè*] n. f. Paralysie.

acinète ou **acinétien** [*si-in*] n. m. Infusoire qui vit en parasite sur d'autres infusoires.

acinétidés [*dé*] n. m. pl. Famille d'infusoires tentaculifères, ayant pour type le genre *acinète*. S. un *acinétidé*.

acinétique ou **acinésique** [*zi-ke*] adj. (du gr. *a* priv., et *kinèsis*, mouvement). Qui se rapporte à la privation ou à la modération des mouvements. (Se dit des médicaments et des poisons qui provoquent ce résultat.) N. m. : *la digitale est un acinétique* (ou *un poison acinétique*) *pour le cœur*.

acineux, euse [*neû, eu-ze*] adj. (du lat. *acinus*, grain de raisin). Qui est arrondi en forme de grain de raisin : *glande acineuse*.

acinier [*ni-é*] n. m. (du lat. *acinus*, grain de raisin). Nom de l'aubépine, parce que ses baies ressemblent au raisin.

acinus [*nuss*] ou **acine** n. m. (du lat. *acinus*, grain de raisin). *Anat.* Cul-de-sac d'un canal glandulaire ou pulmonaire. *Bot.* Petite baie, petit grain, tel que celui du raisin, etc. Plur. : des *acines*.

Acireale, v. et port de Sicile (prov. de Catane), au pied de l'Etna et à l'embouchure du fleuve côtier Aci ; 38.600 h. Eaux minérales, toiles, soieries, commerce de soufre et de cire.



Acis et Galatée surpris par Polyphème, groupe d'Ottin.

Acis [*siss*], berger sicilien aimé de Galatée. Le cyclope Polyphème, son rival, l'ayant surpris avec son amante, les écrasa sous un rocher.

Acis et Galatée, tableau de Claude Lorrain (Dresde). Au premier plan, les deux amants se regardent avec tendresse ; Polyphème joue de la flûte sur un rocher. L'importance de la scène est subordonnée à celle du paysage, qui représente la côte de Sicile et la mer. Tableau d'une belle lumière.

Acis et Galatée surpris par Polyphème, groupe colossal en bronze et en marbre, par Ottin (1852 ; il décore la fontaine de Médicis, dans le jardin du Luxembourg, à Paris.

Aci Sant'Antonio, v. d'Italie (prov. de Catane) ; 6.200 h.

aciseler [*se-lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *j'aciselle*.) Coucher pour la première fois le plant de la vigne.

Acker (Paul), romancier français, né à Saverne, mort à Moosch (1874-1915), auteur de romans d'une inspiration délicate : *la Petite Madame de Thianges*, *le Soldat Bernard*, etc.

Ackermann [*a-kèr*] (Louise), femme poète, née à Paris, m. à Nice (1813-1890) ; auteur de poèmes philosophiques d'une forme élevée et vigoureuse et d'une inspiration très pessimiste : *Poésies philosophiques*, *Pensées d'un Solitaire*. Parmi ses plus belles pièces : *l'Amour et la Mort*, *la Guerre*, *le Déluge*, etc.



Mme Ackermann.

A. C. L. Abréviation des mots *Assuré contre l'incendie*, qui figure sur les maisons d'habitation.

aclaste [*klas-te*] adj. (du gr. *a* priv., et *klastès*, qui brise). Se dit des corps qui jouissent de la propriété de laisser passer les rayons lumineux sans les réfracter.

aclinique adj. (du gr. *aklinès*, qui ne penche pas). Se dit d'un lieu où l'inclinaison de l'aiguille aimantée est nulle.

acmé n. m. (du gr. *akmé*, sommet). Phase où une maladie est à son plus haut degré d'intensité.

acné [*ak-né*] n. f. (du gr. *akmé*, pointe). Maladie de la peau ayant pour cause une lésion ou un trouble fonctionnel des glandes sébacées et pilaires. *Acné ponctuée*, v. COMÉDON.

— ENCYCL. *Pathol.* L'acné est caractérisée par des pustules plus ou moins dures et souvent suppurantes. Elle a pour sièges principaux la face, le front et les épaules. Il faut éviter les aliments épicés, les alcools, etc. On emploiera des laxatifs, des lotions chaudes. On aura recours parfois à la cautérisation au fer rouge ou aux rayons X. Le traitement de l'acné est souvent fort long, surtout dans la variété qui atteint les adolescents.

Acollas [*lass*] (Emile), jurisconsulte, publiciste et homme politique français, né à La Châtre, m. à Asnières (1820-1891). Il professait des doctrines très radicales en droit comme en politique. Il fut le promoteur et l'organisateur du premier Congrès de la paix (Genève, 1867). On lui doit un remarquable *Manuel de droit civil*.

acologie [*jî*] n. f. (gr. *akos*, remède, et *logos*, discours). Traité des moyens thérapeutiques en général.

acologique adj. Qui concerne l'acologie.

acolytat [*ta*] n. m. (de *acolyte*). Le plus élevé des quatre ordres mineurs, dans la religion catholique.

acolyte n. m. (du gr. *akolouthos*, serviteur). Clerc chargé, dans l'église, des bas offices. *Par ext.* Aide subalterne ; compagnon.

acomas [*mass*] n. m. Nom vulgaire d'une plante bixacée, employée à la Guyane au traitement des maladies vénériennes.

Acomat Etienne, grand vizir de Bajazet II, m. après 1511. Ce fut lui qui obtint du sultan, pour le célèbre Jean Lascaris, envoyé de Laurent de Médicis, la permission de rechercher les manuscrits grecs ensevelis dans les bibliothèques de l'empire d'Orient depuis la conquête turque. Racine a donné le nom d'Acomat à l'un des principaux personnages de sa tragédie *Bajazet*.

acompte [*a-kon-te*] n. m. Payement partiel, à valoir sur le montant d'une dette : *donner des acomptes*. Adverbialem., s'écrit en deux mots : *il a reçu cent francs à compte*.

— ENCYCL. *Dr.* Un débiteur ne peut obliger son créancier à ne recevoir qu'un acompte, mais les tribunaux peuvent lui accorder un *délai* ou *terme de grâce* pour se libérer, s'il est malheureux et de bonne foi.



Acon.

acon ou **accon** [*a-kon*] n. m. Chaland à fond plat, dont on se sert pour le chargement des navires de commerce. Petit bateau plat, en usage dans les parcs à moules.

aconage ou **acconage** [*a-ko*] n. m. Ensemble des entreprises faites par un aconier.

Aconcagua, volcan des Andes (Argentine), un des plus hauts sommets de la Cordillère (6.953 m.).

aconier ou **acconier** [*a-ko-ni-é*] n. m. Patron d'un acon. Entrepreneur de débarquement ou d'embarquement.

aconit [*nit*] n. m. (gr. *akoniton*). Plante de la famille des renonculacées, à haute tige, aux feuilles d'un vert sombre, aux fleurs d'un bleu foncé.



Aconit.

— ENCYCL. L'aconit habite les régions montagneuses de l'Europe centrale et du sud de la Sibérie ; on le trouve surtout dans les lieux ombragés et humides. Ses feuilles et ses racines contiennent un poison très violent, *l'aconit napel* est employé en médecine.

aconitine n. f. Alcaloïde que l'on extrait de la racine d'aconit : *l'aconitine est un poison très violent*.

— ENCYCL. L'aconitine est employée en médecine dans le traitement des névralgies, de la goutte, du rhumatisme, des affections cardiaques. On combat l'empoisonnement par l'aconitine au moyen de vomitifs, de tanin, de stimulants internes et externes et en pratiquant la respiration artificielle.

aconitique adj. Se dit d'un acide qui se trouve à l'état de sel de chaux dans le suc d'aconit napel et d'autres aconits. Syn. ÉQUISÉTIQUE, CITRIDIQUE.

à-contre adv. Du côté opposé : *courir à-contre*. *Abattre à-contre*, s'abattre du côté contraire à celui qui était prévu : *un navire qui abat à-contre*.

acoquinant [*ki-nan*], **e** adj. Qui attache, retient par l'habitude : *le coin du feu, l'hiver, est acoquinant*.

acoquiner [*ki-né*] v. a. (de *à*, et *coquin*). Corrompre, et, par extension, retenir par une habitude agréable : *la chasse, la pêche vous acoquinent*. **S'acoquiner** v. pr. S'adonner trop ; se corrompre, s'attacher par corruption. (Se prend en mauv. part.)

acore n. m. Genre d'aroïdées aromatiques et sudorifiques d'Europe, d'Asie et d'Amérique, appelées *lis des marais*.

Açores, archipel de neuf îles de l'océan Atlantique, à 1.300 kilom. environ à l'ouest du Portugal, dont elles dépendent. Les principales, généralement montueuses, volcaniques, sujettes aux tremblements de terre, sont Fayal, Terceira et San-Miguel ; 256.300 h. (*Açoriens*). Oranges, citrons, grains et vins. Climat très doux. Lorsque Cabral découvrit cet archipel, en 1431, il y trouva beaucoup de milans (*açor*, dans le langage indigène) ; de là le nom d'*Açores*.

acotylédone ou **acotylédoné, e** adj. (du gr. *a* priv., et *kotulè*, cavité). *Bot.* Se dit des plantes qui n'ont point de cotylédons, telles que les *champignons*, les *fougères*, etc. N. f. : *une acotylédone* ou *acotylédonée*. Syn. de CRYPTOGAME.

acoumètre n. m. (du gr. *akouein*, entendre, et *metron*, mesure). Instrument pour apprécier le degré de surdité d'une personne.

à-coup [*kou*] n. m. Mouvement brusque ou temps d'arrêt subit : *procéder par à-coups*.



1. Tuyau acoustique ; 2, 3, 4. Cornets acoustiques pour surdité.

acousmate [*kous-ma-te*] n. m. (du gr. *akousma*, *atos*, ce qu'on entend). Bruit imaginaire ou dont on ne voit pas la cause, l'auteur.

acousticien, enne [*kous-ti-si-in, è-ne*] n. Personne qui s'occupe de l'acoustique.

acoustile n. m. Cornet acoustique inventé par Daguin (1871), pour reconnaître les courants souterrains.

acoustique [*kous-ti-ke*] adj. (du gr. *akoustikos*, relatif au son). Relatif à la perception des sons : *nerf acoustique*. *Tuyau acoustique* ou simplem. *acoustique* n. m., long tuyau en caoutchouc terminé à chaque extrémité par un embout muni d'un sifflet avertisseur, et qui sert à porter le son à distance. *Cornet acoustique*, instrument qui renforce le son et dont se servent les personnes sourdes. *Psychol. Type acoustique*, caractère psychique de ceux dont les souvenirs consistent surtout en représentations sonores. N. f. Science qui a pour but d'étudier les sons, c'est-à-dire les impressions perçues par notre oreille. *Par ext.* Qualité d'un local au point de vue de la propagation du son : *cette salle a une bonne acoustique*.

acoustiquement [*kous-ti-ke-man*] adv. Par des moyens acoustiques ; en s'adressant au sens de l'ouïe.

Acquasanta, ville d'Italie (prov. d'Ascoli), non loin d'Ascoli ; 6.000 h. Eaux thermales sulfureuses chlorurées sodiques.

acqua-toffana [*a-koua--to-fa-na*] n. f. (ital. *acqua*, eau, et *Toffana*, n. de femme). Poison célèbre en Italie, au XVIe et au XVIIe siècle. (C'était sans doute une solution d'acide arsénieux.)

Acquaviva [*a-kou-a*], célèbre famille napolitaine, dont le membre le plus remarquable fut CLAUDE, cinquième général des jésuites, qui gouverna l'ordre avec beaucoup de fermeté (1542-1615).

Acquaviva delle Fonti, c. d'Italie (prov. de Bari) ; 8.500 h. Vins, olives.

acquéreur [*a-ké*] n. Personne qui acquiert ; acheteur : *il s'est rendu, elle s'est rendue acquéreur*.

acquérir [*a-kê*] v. a. (lat. *acquirere*. — *J'acquiers, tu acquiers, il acquiert, nous acquérons, vous acquérez, ils acquièrent. J'acquérais, nous acquérions. J'acquis, nous acquîmes. J'acquerrai, nous acquerrons. J'acquerrais, nous acquerrions. Acquiers, acquérons, acquérez. Que j'acquière, que tu acquières, qu'il acquière, que nous acquérions, que vous acquériez, qu'ils acquièrent. Que j'acquisse, que nous acquissions. Acquérant. Acquis, e.*) Devenir possesseur ou propriétaire par achat, par le travail, etc. : *acquérir un immeuble, des talents*. Gagner le dévouement, la faveur, etc., des personnes : *la bonté acquiert des amis. Absolum.* Se perfectionner : *le vin acquiert en vieillissant*. **S'acquérir** v. pr. Obtenir pour soi. Etre acquis. PROV. **Le bien mal acquis ne profite jamais**, on ne peut jouir en paix du bien obtenu par les voies illégales. ANT. **Perdre, vendre**.

acquêt [*a-kè*] n. m. *Dr.* Acquisition. Bien acquis à titre onéreux pendant la durée de l'association conjugale, par opposition aux *propres*, et qui tombe dans la communauté. PROV. **Il n'y a si bel acquêt que le don,** il n'y a point de bien plus agréablement acquis que celui qui est donné.

— ENCYCL. *Dr.* La communauté conjugale peut être réduite aux acquêts, c'est-à-dire aux biens acquis pendant le mariage. En ce cas, les biens « propres », c'est-à-dire apportés par l'un ou par l'autre des époux, restent la propriété exclusive de chacun d'eux et sont repris par eux quand le mariage est dissous par la mort de l'un des conjoints, le divorce ou la séparation de biens.

acquêter [*a-kê-té*] v. a. Acquérir un immeuble par un acte.

Acqui, v. d'Italie (prov. d'Alexandrie), ch.-l. d'arr. ; 12.000 h. ; sur la Bormida. Evêché ; eaux thermales. Victoire de Bonaparte sur les Autrichiens de Beaulieu et les Piémontais, en 1796.

acquiescement [*a-ki-ès-se-man*] n. m. Adhésion, consentement que l'on donne à une proposition : *acquiescement aux volontés de quelqu'un*. ANT. **Refus, protestation contre**.

— ENCYCL. *Dr.* L'acquiescement équivaut à une renonciation absolue à tout recours possible ; il suppose l'aliénation d'un droit, et par suite il faut être capable de contracter pour donner son acquiescement. L'acquiescement se donne par acte authentique ou sous seing privé, et même par simple lettre, mais il peut être *tacite*, c'est-à-dire résulter indirectement de certains faits ou actes impliquant acquiescement.

acquiescer [*a-ki-ès-sé*] v. n. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il acquiesça, nous acquiesçons*). Consentir, déférer, se soumettre, se conformer à : *acquiescer à un désir*. ANT. **S'opposer, protester contre**.

acquis, e [*a-ki, i-ze*] adj. (de *acquérir*). Dont on est devenu possesseur : *bien mal acquis ne profite jamais*. Dévoué : *être tout acquis à quelqu'un*. *Vitesse acquise*, vitesse dont un corps est animé à un moment donné. V. ACQUÉRIR.

acquis [*a-ki*] n. m. (de *acquérir*). Connaissances acquises par l'expérience, par l'étude ; usage du monde : *il a de l'acquis*.

acquisitif, ive [*a-ki-zi*] adj. Qui a rapport à l'acquisition ; qui équivaut à une acquisition : *prescription acquisitive*.

acquisition [*a-ki-zi-si-on*] n. f. Action d'acquérir. Chose acquise. Achat, emplette : *faire des acquisitions avantageuses*. ANT. **Vente, cession**.

— ENCYCL. *Dr.* L'acquisition de la propriété résulte : 1° de la succession ; 2° de la donation entre vifs ou testamentaire ; 3° des contrats à titre onéreux (vente, échange, etc.) ; 4° de l'accession ; 5° de l'occupation (droit de chasse, par ex.), etc. On distingue les modes d'acquérir à titre gratuit (donation) et les modes d'acquérir à titre onéreux (vente) ; — à titre universel (legs d'un patrimoine) et à titre particulier (une chose isolée). Les biens vacants et sans maître appartiennent à l'Etat. Les choses dont l'usage est commun à tous, comme un monument public, ne sont pas susceptibles d'acquisition.

acquisivité [*a-ki-zi*] n. f. Instinct qui porte l'homme à acquérir : *l'acquisivité n'implique pas l'avarice*.

acquit [*a-ki*] n. m. (de *acquitter*). Quittance, décharge : *les acquits sont soumis à un droit de timbre*. *Dr.* Acquittement : *sentence d'acquit*. *Pour acquit*, mot qu'on écrit au bas d'un billet, d'un compte, pour certifier qu'ils ont été payés. Loc. adv. *Par manière d'acquit*, négligemment. *Fig. Pour l'acquit de sa conscience* ou *Par acquit de conscience*, pour en avoir la conscience déchargée.

— ENCYCL. *Dr.* Sauf les exceptions spécifiées par la loi pour les quittances d'ordre, pour les quittances de secours donnés aux indigents, etc., les acquits sont soumis à un droit de timbre. L'acquit est la reconnaissance écrite d'un payement ; il se donne au bas des factures, au dos des billets et des lettres de change par les mots *pour acquit*, suivis de la date et de la signature de celui qui reçoit le payement. V. QUITTANCE.

acquit-à-caution [*a-ki-ta-kô-si-on*] n. m. Pièce de régie qui permet de faire circuler librement des marchandises soumises à l'impôt indirect et de



Le Sacrifice d'Abraham (Rembrandt), v. p. 7.



L'Accordée de village (Greuze), v. p. 12.



Les Adieux de Napoléon à la Garde impériale (Horace Vernet), v. p. 22.



L'Adoration des Mages (Luini), v p 24.



L'Adoration des Bergers (Ribera), v. p. 24.



L'Abreuvoir (H. Berghem), v. p. 7.



L'Agneau mystique ou le Triomphe de l'Agneau (Hubert et Jean Van Eyck), v. p. 36.



L'Alchimiste ou le Chimiste (David Teniers), v. p. 47.



Amour et Psyché (Gérard), v. p. 76.



Bataille de l'Alma (Pils), v. p. 62

ne payer cet impôt qu'après livraison. Pl. des *acquits-à-caution*.

— Encycl. *Dr.* L'acquit-à-caution est délivré par la douane ou par les contributions indirectes; il permet de transporter en franchise des marchandises d'un entrepôt à un autre, sous la garantie qu'elles seront visitées au bureau de leur destination et que les droits y seront acquittés. Il y a aussi l'*acquit-à-caution de transit*, qui se délivre pour l'exportation ou l'importation des marchandises affranchies du payements des droits.

acquittable [*a-ki-ta-ble*] adj. Qui peut ou doit être acquitté : *accusé acquittable; dette acquittable.*

acquittement [*a-ki-te-man*] n. m. Action d'acquitter, en parlant d'une dette ou d'un impôt : *acquittement d'un droit de succession.* Renvoi d'un accusé reconnu non coupable. Ant. **Condamnation.**

acquitter [*a-ki-té*] v. a. (de *à*, et *quitter*). Payer ce qu'on doit : *acquitter une dette.* Constater le payement de : *acquitter un billet, une facture.* Rendre quitte d'une obligation : *acquitter quelqu'un d'une dette.* Renvoyer absous : *acquitter un accusé.* **S'acquitter** v. pr. Payer une dette. Remplir un devoir : *s'acquitter d'une mission.*

acrasiées [*zi-é*] n. f. pl. (du gr. *akrasios*, intempérant). Famille de champignons myxomycètes, qui vivent, en général, sur les excréments des animaux (cheval, vache). S. une *acrasiée.*

acratie [*si*] n. f. (du gr. *a* priv., et *kratos*, force). Débilité, manque absolu de forces.

acre n. f. (angl. *acre*). Mesure agraire, usitée autrefois en France et valant environ 52 ares, mais variant d'un pays à un autre : *aujourd'hui, en Angleterre, l'acre est de 40 ares et demi.*

Acre (Saint-Jean d') [autref. *Ptolémaïs*], v. de Syrie, port sur la Méditerranée ; 12.000 h. Archevêché grec ; commerce de riz, coton, etc. Cette ville, prise par Philippe Auguste et Richard Cœur de Lion en 1191, résista à Bonaparte en 1799. En 1832, elle fut prise par Ibrahim-pacha, vice-roi d'Egypte ; mais, en 1840, elle fut bombardée par les flottes anglo-turques et rendue au sultan.

âcre adj. (lat. *acer*). Piquant, irritant au goût, à l'odorat : *fruit âcre. Fig.* Mordant, piquant, revêche : *caractère âcre.* Ant. **Doux.**

âcrement [*man*] adv. D'une manière âcre, piquante.

âcreté n. f. Qualité de ce qui est âcre ; aigreur, acrimonie. *Fig. : l'âcreté du style.* Ant. **Douceur.**

Acri, v. d'Italie (prov. de Cosenza) ; 11.500 h.

acribie [*bi*] n. f. (gr. *akribeia*, exactitude). Qualité de l'érudit qui travaille avec le soin le plus scrupuleux.

acribologie [*ji*] n. f. (du gr. *akribès*, exact, et *logos*, discours). Précision dans l'emploi des termes ; choix rigoureux du mot.

acribomètre n. m. (du gr. *akribès*, exact, et *metron*, mesure). Instrument destiné à mesurer des objets très petits.

acridiens [*di-in*] ou **acridiidés** [*dé*] n. m. pl. Famille d'insectes orthoptères sauteurs, renfermant les *criquets.* S. un *acridien* ou *acridiidés.*

acridine n. f. Base isomère du carbazol, retirée de l'anthracène brut : *les solutions étendues d'acridine s'illuminent d'une belle fluorescence bleue.*

acridophage [*fa-je*] adj. (du gr. *akris, idos*, sauterelle, et *phagein*, manger). Qui se nourrit de criquets, de sauterelles : *il y a en Afrique des peuples acridophages.*

acrimonie [*ni*] n. f. (lat. *acrimonia*). Acreté, acidité, âpreté : *l'acrimonie des humeurs. Fig.* Ton mordant ; maussaderie, aigreur : *quelle acrimonie dans ses paroles!*

acrimonieusement [*ni-eu-ze-man*] adv. Avec acrimonie.

acrimonieux, euse [*ni-eû, eu-ze*] adj. Acre, qui a de l'acrimonie : *sels acrimonieux. Fig.* Aigre, mordant, acerbe : *critiques acrimonieuses.*

acrinie [*ni*] n. f. (du gr. *a* priv., et *krinein*, séparer). *Méd.* Diminution, absence d'une sécrétion.

Acrisius [*zi-uss*], roi fabuleux d'Argos, père de Danaé ; il fut tué involontairement, d'un coup de disque, par Persée, son petit-fils.

acroamatique ou **acroatique** adj. (du gr. *akroama, atos*, ce qu'on écoute). Se dit, dans les systèmes de philosophie grecque et en particulier dans celui d'Aristote, des parties les plus secrètes et les plus scientifiques des doctrines qui se transmettaient oralement, dans des entretiens intimes.

acrobate n. (du gr. *akros*, haut, et *batein*, marcher). Celui, celle qui fait métier d'exécuter des exercices de gymnastique. Danseur ou danseuse de corde *Fig.* Se dit en littérature, en politique, etc., de ceux qui cherchent à éblouir par des procédés extraordinaires.

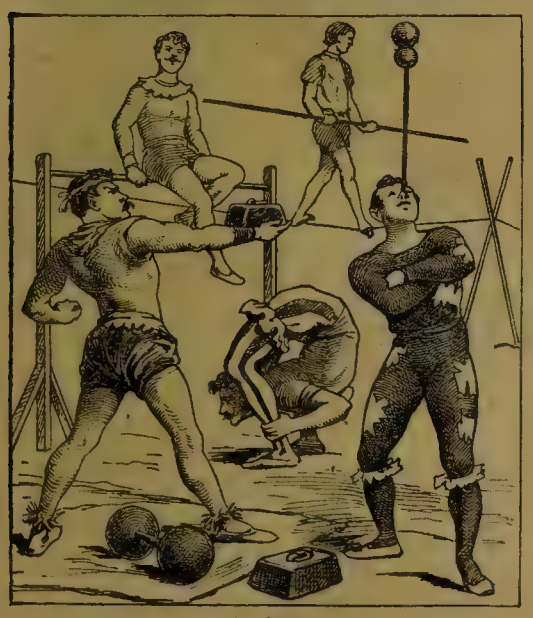

Acrobates.

— Encycl. On désigne sous le nom d'*acrobates* tous ceux qui exécutent en public des tours de force ou d'adresse : gymnastes, clowns, hercules, équilibristes, jongleurs, hommes-serpents, etc.

acrobatie [*si*] n. f. Exercice de l'acrobate.

acrobatique adj. Qui concerne les acrobates ; qui est à la manière des acrobates : *exercices acrobatiques. Mécan.* Se dit des machines qui servent à élever des fardeaux.

acrobatisme [*tis-me*] n. m. Profession d'acrobate : *l'acrobatisme exige une longue pratique.*

acrocarpe adj. (du gr. *akros*, sommet, et *karpos*, fruit). Se dit des mousses dont la capsule termine la tige ou les rameaux.

acrocéphale adj. et n. (du gr. *akros*, extrême, et *kephalê*, tête). Se dit d'un homme ou d'une femme ayant le haut du crâne terminé en pointe.

acrocéphalie [*fa-lî*] n. f. Etat d'un homme ou d'une femme acrocéphales.

Acrocérauniens [*rô-ni-in*] (monts), chaîne de montagnes de l'Epire anc., près de la côte ; auj. *Khimra.*

acrochorde [*kor-de*] n. m. Gros serpent court, d'existence aquatique, habitant l'île de Java.

acrochordon [*kor*] n. m. (du gr. *akros*, extrême, et *khordê*, corde). Tumeurs des paupières : verrue, acné, hypertrophie partielle du derme du bord des paupières.

acrocine n. m. Insecte coléoptère de l'Amérique tropicale, beau longicorne de 10 centimètres de long, appelé *arlequin de Cayenne*, à cause des taches qui ornent ses élytres.

acrocome n. m. Palmier de l'Amérique tropicale, à tige dilatée en fuseau, à graine oléagineuse, et dont les bourgeons passent pour fournir d'excellents choux-palmistes.

Acrocorinthe, citadelle de l'ancienne Corinthe.

acrodynie [*ni*] n. f. (du gr. *akron*, sommet, et *odunê*, douleur). Maladie épidémique dont le symptôme le plus saillant est un fourmillement douloureux aux mains et aux pieds, avec troubles de la sensibilité, paralysie, atrophie et troubles digestifs.

acrogène adj. (du gr. *akron*, sommet, et *genos*, naissance). Se dit de divers cryptogames, parce que ces plantes croissent surtout par le sommet.

acroléine n. f. ou **acrol** n. m. Liquide volatil, qui s'obtient par déshydratation de la glycérine au moyen de l'anhydride phosphorique, ou par oxydation de l'alcool allylique.

acroléique ou **acrylique** adj. Se dit d'un acide qui se produit par l'oxydation de l'acroléine.

acromégalie [*gha-lî*] n. f. (du gr. *akros*, extrême, et *mégas, alou*, grand). Maladie caractérisée par l'hypertrophie des extrémités : tête, mains, pieds.

— Encycl. Dans cette maladie, les mains sont énormes et dites *en battoir;* la face a un aspect typique, dit *faciès acromégalique.* L'acromégalie débute vers vingt-cinq ans et conduit à la cachexie. Il semble que cette affection soit liée à une dystrophie. La plupart des géants sont des acromégaliques du *corps pituitaire.*

acromégalique [*gha-li-ke*] n. et adj. Qui est atteint d'agromégalie.

acromial, e, aux adj. Qui appartient à l'acromion : *artère acromiale.*

acromion n. m. (du gr. *akrômion*, extrémité). Apophyse qui termine l'épine de l'omoplate.

acronyque adj. (du gr. *akros*, extrême, et *nux, nuktos*, nuit). *Astr.* Se dit quand un astre se lève au coucher du soleil, ou se couche à son lever. Ant. **Cosmique.**

acropole n. f. (du gr. *akros*, élevé, et *polis*, ville). Partie la plus élevée des cités grecques, qui servait en général de citadelle. (Employé absolum., avec une majuscule [*l'Acropole*], ce mot désigne toujours l'Acropole d'Athènes.)

— Encycl. La plupart des villes grecques étaient protégées par une citadelle située sur un rocher qui les dominait, défendue par une enceinte et renfermant les principaux édifices sacrés. L'acropole (*ville haute*) était donc à la fois une forteresse et un sanctuaire. Les plus connues sont celles de Mycènes, de Tyrinthe, de Corinthe, d'Athènes. Cette dernière, la plus célèbre, était située sur un rocher haut de 50 mètres, et l'on y arrivait par les *Propylées.* Le sommet était couvert de temples, de monuments, notamment le *Parthénon*, la *Pinacothèque*, l'*Erechthéion*, de statues, etc. L'Acropole, fort endommagée par un incendie en 1656 et par l'explosion d'une poudrière lors du siège de 1687, a été de nos jours presque complètement déblayée, et elle a fourni une riche moisson de documents archéologiques, partiellement réunis sur le plateau même, dans le riche *musée de l'Acropole.*



Acropole d'Athènes.

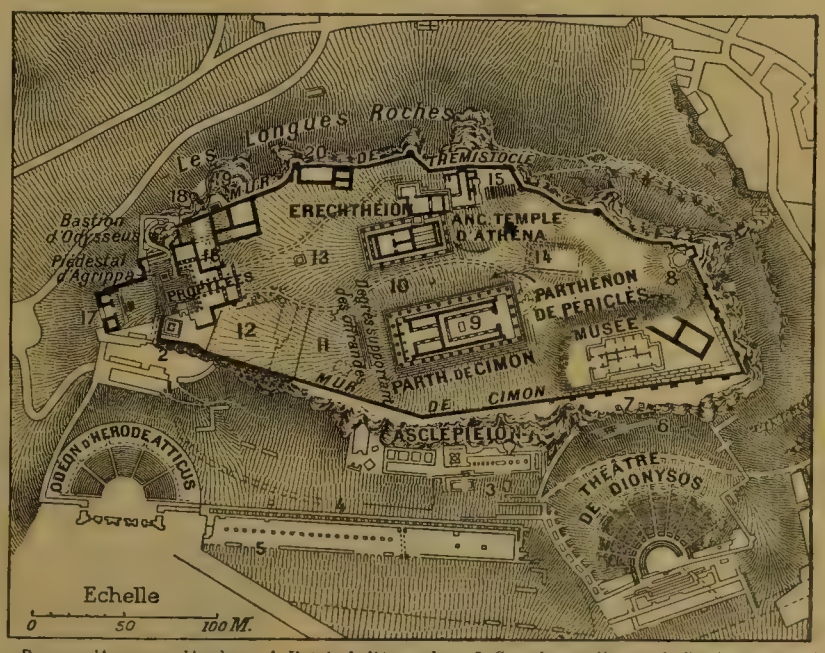

Plan de l'Acropole d'Athènes : 1. Entrée de l'Acropole. — 2. Cour des gardiens. — 3. Portique et temple d'Esculape. — 4. Mur de Serpenizé. — 5. Portique dit « d'Eumène ». — 6. Panaglia Chrysospiliotissa. — 7. Colonnes corinthiennes. — 8. Belvédère. — 9. Cella. — 10. Voie sacrée. — 11. Enceinte d'Athéna Ergané. — 12. Enceinte d'Artémis Brauronia. — 13. Piédestal d'Athéna Promachos. — 14. Autel d'Athéna. — 15. Ancien escalier. — 16. Pinacothèque. — 17. Porte de Beulé. — 18. Grotte de Pan. — 19. Grotte d'Apollon. — 20. Grotte d'Agraule.

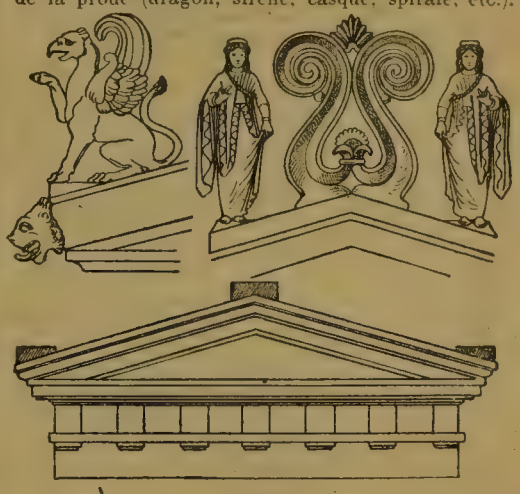

Acrotères.

acrotère n. m. (gr. *akrôtêrion*). Sommet, extrémité d'un objet quelconque. *Archit.* Socle disposé aux extrémités ou au sommet d'un fronton et servant de support à divers ornements (statues, vases, etc.).

acrotériasme [*as-me*] n. m. (du gr. *akrôtériazein*, mutiler). Amputation d'un membre. (Inus.)

acrylique adj. Syn. de acroléique. *Série acrylique*, ensemble des corps de fonctions diverses (alcools, aldéhydes, acides, éthers, amines, etc.), qui dérivent des carbures éthyléniques.

Acta diurna, sorte de *Moniteur*, indiquant les événements quotidiens, établi à Rome vers 131 et rendu officiel par César en 59 av. J.-C.

acta est fabula loc. lat. signif. *La pièce est jouée*, et par laquelle, dans le théâtre antique, on annonçait la fin de la représentation. *Acta est fabula*, dit Auguste à son lit de mort, et ce furent ses dernières paroles. *La farce est jouée*, aurait dit aussi Rabelais.

Acta sanctorum (*Actes des Saints*), immense recueil dit *des Bollandistes*, qui renferme la vie de tous les saints (62 vol. in-fol.). V. BOLLANDISTES.

acte n. m. (du lat. *actum*, chose faite). Action, manifestation de la volonté : *on connaît l'homme par ses actes.* Pièce légale qui constate un fait : *acte de naissance.* Mouvement de l'âme vers Dieu : *acte de foi.* Division d'une pièce de théâtre : *pièce en cinq actes. Donner acte*, constater légalement : *le tribunal lui a donné acte de son acquiescement. Prendre acte*, faire consigner un fait. *Faire acte de présence*, se montrer un instant. *Acte d'accusation*, exposition des faits imputés à un accusé. Pl. Décision de l'autorité publique : *les actes du gouvernement.* Mémoires, procès-verbaux des sociétés savantes : *travail inséré dans les Actes de l'Académie* (prend une majuscule dans ce sens).

Acte respectueux, acte notarié par lequel, avant la loi du 21 juin 1907, les futurs conjoints, âgés de plus de vingt-cinq ans pour les hommes et de plus de vingt et un ans pour les filles, étaient tenus, en cas de refus de consentement de leurs parents, de demander « conseil » à ceux-ci. V. NOTIFICATION, MARIAGE.

— ENCYCL. *Dr.* On distingue plusieurs sortes d'actes ou écrits constatant des conventions : les principaux sont les *actes authentiques* et les *actes sous seing privé*. Les premiers sont ceux dont la minute est rédigée par un notaire et conservée en son étude ; les seconds sont rédigés par les particuliers, sans le ministère d'un notaire. Les donations, testaments autres que les testaments olographes, les contrats de mariage, les actes conférant hypothèque doivent nécessairement être passés par-devant notaire. Les actes authentiques ont l'avantage de faire pleine foi des conventions qu'ils renferment entre les parties et les héritiers ou ayants cause.

Acte additionnel aux constitutions de l'Empire, ensemble des articles supplémentaires que Napoléon, à son retour de l'île d'Elbe (1815), ajouta aux constitutions de l'Empire. L'acte additionnel proclamait la liberté de la presse, déclarait les Bourbons à jamais exclus du trône et partageait le pouvoir législatif entre l'empereur et un parlement composé de deux Chambres : une Chambre des pairs et une Chambre des députés, élue au second degré. C'est Benjamin Constant qui fut le principal rédacteur des articles.

Actes des apôtres, un des livres du Nouveau Testament, écrit en grec par saint Luc vers l'an 63 ; il contient l'histoire du christianisme, depuis l'Ascension du Christ (an 33) jusqu'à l'arrivée de saint Paul à Rome (63).

Actes des apôtres, journal royaliste, pamphlet périodique fondé en 1789 par Peltier, Champcenetz, Suleau, Rivarol, Régnier, etc., contre les nouveaux apôtres de la Révolution et contre l'Assemblée constituante. Il cessa de paraître en 1791.

Actes et paroles, par V. Hugo (1875-1876), ouvrage autobiographique qui embrasse la vie publique du poète de 1841 à 1875. Il comprend trois parties : *Avant l'exil*, *Pendant l'exil*, *Depuis l'exil*.

Acté, affranchie grecque, que Néron préféra à sa femme Octavie.

actée [*ak-té*] n. f. Genre de plantes renonculacées, appelées *herbes de Saint-Christophe*, et qui portent à maturité de petites baies noires vénéneuses.

Actéon, grand chasseur, fils d'Aristée et petit-fils de Cadmus. Il eut la malheureuse indiscrétion de surprendre Diane au bain, et la déesse, irritée, le changea en cerf ; il fut aussitôt dévoré par ses propres chiens. (*Myth.*)

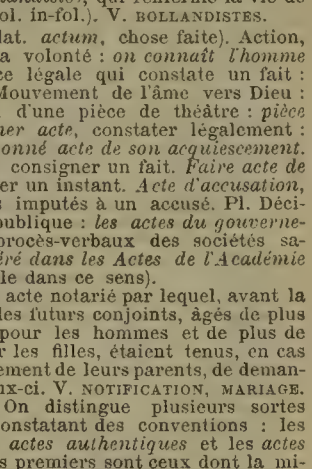
Actéon. (Musée britannique.)

acteur, trice n. (lat. *actor*). Qui joue un rôle dans un événement : *Mirabeau fut un des principaux acteurs de la Révolution.* Artiste qui joue dans un théâtre.

— ENCYCL. Chez les anciens, les femmes ne paraissaient pas sur la scène. Honorable chez les Grecs, la profession d'acteur était surtout, à Rome, exercée par des esclaves. En France, sous l'ancien régime, malgré la faveur royale, la situation sociale des acteurs était regardée comme inférieure. Il n'en est plus de même de nos jours.

actiaque [*si*] adj. (de *Actium*). *Ere actiaque*, ère alexandrine ou ère d'Auguste, ou des Augustes. V. ÈRE.

actif, ive adj. Qui agit : *le principe actif du café est la caféine.* Vif, laborieux : *ouvrier actif. Citoyen actif*, celui qui, sous le régime censitaire, a la jouissance et l'exercice du droit de vote. Energique : *remède actif. Dettes actives*, sommes dont on est créancier. *Service actif*, première période du service militaire, celle pendant laquelle on est effectivement sous les drapeaux. *Gram. Verbe actif*, verbe qui peut avoir un complément direct. Se dit de ce qui a rapport aux verbes actifs : *voix active ; sens actif. Forme active*, forme du verbe transitif ou intransitif qui présente l'action faite par le sujet. N. m. *Comm.* Ce qu'on possède, par opposition à *passif*, ce qu'on doit. ANT. **Inactif, indolent, passif**.

actinal, e, aux adj. (du gr. *aktis, inos*, rayon). En forme de rayons.

actinauxisme [*nôk-sis-me*] n. m. (du gr. *aktis, inos*, rayon, et *auxein*, accroître). Action de la radiation sur la croissance des végétaux.

actinie [*ni*] n. f. (du gr. *aktis, inos*, rayon). Genre de polypes vulgairement appelés *orties de mer*, à cause de leurs propriétés urticantes, ou *anémones de mer*, à cause de leurs brillantes couleurs. (Elles ont un corps charnu très contractile, couronné par plusieurs rangées de tentacules, au centre desquels est une bouche ; elles se nourrissent de petits animaux qu'elles attirent à l'aide de ces tentacules.)


Actinie.

actinique adj. (du gr. *aktis, inos*, rayon). Se dit des rayons lumineux qui peuvent exercer une action chimique, telle que la décomposition d'un corps : *les rayons actiniques sont plus généralement appelés* rayons chimiques.

actinisme [*nis-me*] n. m. (du gr. *aktis, inos*, rayon). Propriété que possèdent certains rayons lumineux d'être actiniques.

actinium [*ak-ti-ni-om*] n. m. Substance découverte dans le pechblende par A. Debierne, en 1900, et qui émet un rayonnement analogue à celui du radium.

actinographe n. m. (du gr. *aktis, inos*, rayon, et *graphein*, écrire). Actinomètre particulier, dans lequel l'intensité des radiations solaires est enregistrée par un procédé photographique.

actinologie [*ji*] n. f. (du gr. *aktis, inos*, rayon, et *logos*, discours). Histoire, description des animaux rayonnés.

actinomètre n. (du gr. *aktis, inos*, rayon, et *metron*, mesure). Instrument pour mesurer l'intensité des radiations et, plus particulièrement, des radiations solaires.

actinométrie [*trî*] n. f. (rad. *actinomètre*). Mesure de l'intensité des radiations et plus particulièrement des radiations solaires.

actinométrique adj. Qui concerne l'actinométrie : *méthode actinométrique.*

actinomycès [*sèss*] ou **actinomycète** n. m. Genre de champignons microscopiques, de couleur jaune soufre, qui croissent sur les épis des céréales, les feuilles des arbres. (Ils peuvent devenir parasites de l'homme et des animaux.) V. ACTINOMYCOSE.

actinomycose [*kô-ze*] n. f. (du gr. *aktis, inos*, rayon, et *mukès*, champignon). Maladie infectieuse commune à l'homme et aux animaux, causée par la présence d'*actinomycès* dans les tissus. (Le traitement intensif par l'iode réussit en général, mais il doit être parfois complété par l'exérèse chirurgicale.)

actinotropisme [*pis-me*] n. m. (du gr. *aktis, inos*, rayon, et *tropos*, tour). Flexion des plantes vers les radiations lumineuses.

actinozoaires [*è-re*] n. m. pl. Animaux de forme rayonnante, constituant une division des cœlentérés. S. un *actinozoaire*. (On dit aussi ANTHOZOAIRES et CORALLIAIRES.)

action [*ak-si-on*] n. f. (lat. *actio*). Manifestation d'une énergie ; manière dont un corps agit sur un autre : *action chimique ; action d'un poison.* Manifestation de la volonté : *bonne, mauvaise action.* Occupation, mouvement : *on le voit toujours en action.* Combat : *soldat intrépide dans l'action.* Chaleur dans le débit et le geste : *parler avec action. Action oratoire*, gestes qui accompagnent la parole. Sujet d'un poème : *action intéressante.* Marche d'une pièce de théâtre : *action rapide.* Poursuite en justice : *action criminelle.* Part dans une entreprise financière ou commerciale : *acheter une, deux, trois actions de chemin de fer.* Remerciement : *action de grâces.*

— ENCYCL. *Dr.* L'action est le titre de propriété des actionnaires, véritables associés qui partagent les bénéfices de la société dont ils ont « fait » le capital. Toutes les actions vendues ou émises donnent les mêmes droits aux actionnaires : le *dividende* attribué à chacun d'eux est le quotient résultant de la division des bénéfices par le nombre des actions. — Les *obligataires* ne sont pas des associés, mais des prêteurs, des créanciers, qui ont pour gage l'actif tout entier de l'emprunteur : l'*obligation* rapporte un revenu fixe, prélevé sur les recettes de la société avant tout payement de dividende aux actionnaires.

Action au porteur. C'est l'action dont le propriétaire n'est pas nominativement désigné, et qui est présumée appartenir à celui entre les mains duquel elle se trouve.

Action nominative. C'est l'action appartenant à un propriétaire désigné nominativement. La propriété d'une action nominative ne s'acquiert que par un transfert sur les registres de la société qui l'a émise.

Action de jouissance. Se dit du titre donné en échange d'une action amortie. L'action de jouissance n'a plus droit aux intérêts, mais elle a droit aux bénéfices.

Action d'apport. C'est l'action remise en représentation des apports faits à une société anonyme.

Action de priorité. On appelle ainsi l'action d'une nature spéciale qui se distingue des actions ordinaires en ce qu'elle confère à son titulaire des droits d'antériorité soit sur les bénéfices, soit (lors de la liquidation) sur l'actif social, soit enfin sur les deux. Elle tient le milieu entre l'action et l'obligation.

actionnable [*ak-si-o-na-ble*] adj. Contre qui on peut intenter une action judiciaire ; qui peut être actionné.

actionnaire [*ak-si-o-nè-re*] n. Qui possède une ou plusieurs actions dans une entreprise financière ou commerciale. V. ACTION.

actionnairement [*ak-si-o-nè-re-man*] adv. Au moyen d'actions, par actions industrielles. (Peu us.)

actionné, e [*ak-si-o-né*] part. pass. du v. *actionner*. Poursuivi en justice : *diffamateur actionné en dommages-intérêts. Fam.* Occupé, affairé. Mû, mis en mouvement : *moulin actionné par l'eau.*

actionner [*ak-si-o-né*] v. a. Intenter une action en justice : *on actionne les débiteurs qui ne payent pas.* Exciter, harceler. Produire un mouvement ; *cours d'eau qui actionne des scieries mécaniques.*

Actium [*ak-si-om*], v. et promontoire de Grèce, à l'entrée méridionale du golfe d'Ambracie, auj. *golfe d'Arta ;* victoire navale d'Octave et d'Agrippa sur Antoine et Cléopâtre le 2 septembre de l'an 31 av. J.-C., qui décida du sort du monde romain.

activant [*van*], **e** adj. Qui active : *sel activant.*

activateur adj. m. Se dit d'un appareil au moyen duquel on pratique l'activation.

activation [*va-si-on*] n. f. Action de communiquer à un milieu des propriétés radio-actives : *l'activation artificielle des eaux de boisson a été tentée dans un but thérapeutique.*

activement [*man*] adv. D'une manière active. *Gram.* Dans le sens actif : *certains verbes intransitifs s'emploient activement ;* ex. : courir un danger, dormir un sommeil, etc.

activer [*vé*] v. a. Presser, accélérer : *activer les travaux.* Donner de l'activité à : *activer le feu.* Pratiquer l'activation.

activisme [*vis-me*] n. m. Doctrine géologique établie par Stanislas Meunier, et montrant l'activité chimique des masses minérales. Doctrine politique que ses partisans cherchent à réaliser par l'action : *l'activisme flamingant, finlandais, suédois.*

activiste [*vis*] adj. et n. *Polit.* Qui concerne l'activisme ; partisan de l'activisme.

activité n. f. Vertu d'agir : *l'activité du feu.* Promptitude : *l'activité de l'esprit. Soldat, fonctionnaire en activité* (ou *en activité de service*), qui sont actuellement en service. ANT. **Nonchalance, mollesse, congé, non-activité.**

Acton, bourg du Dominion canadien (prov. de Québec) ; 2.000 h. Mines de cuivre.

Acton (Jean-François-Edouard), aventurier, né à Besançon, m. à Palerme (1736-1811). Il devint ministre de la reine Caroline de Naples et se signala par sa haine contre la France.

actrice n. f. V. ACTEUR.

actuaire [*è-re*] n. m. (du lat. *actuarius*, greffier). Spécialiste qui s'occupe de l'application des mathématiques aux assurances sur la vie et, en général, aux questions financières. Chez les Romains, scribe rédacteur de procès-verbaux.

actualisation [*za-si-on*] n. f. Action d'actualiser. Résultat de cette action.

actualiser [*zé*] v. a. Rendre actuel.

actualisme [*lis-me*] n. m. Doctrine d'après laquelle les phénomènes géologiques du passé s'expliquent par la longue activité des causes qui produisent les phénomènes actuels.

actualité n. f. Etat de ce qui est actuel. Chose du moment : *les journaux vivent d'actualités.*

actuel, elle [*èl, è-le*] adj. (lat. *actualis*). Effectif : *service actuel.* Présent : *les mœurs actuelles. Théol. Péché actuel*, péché qui résulte d'un acte personnel, par opposition à *péché originel. Grâce actuelle*, secours de circonstance que Dieu donne à l'âme pour éviter le mal et faire le bien, par opposition à *grâce habituelle* ou *sanctifiante*, don divin permanent, qui constitue l'état de justice.

actuellement [*è-le-man*] adv. Présentement, maintenant, au moment où l'on parle.

acuité n. f. (du lat. *acutus*, aigu). Qualité de ce qui est aigu, pointu : *l'acuité d'un clou. Fig. : l'acuité de la douleur ; l'acuité d'un son. Acuité visuelle*, faculté de l'œil qui lui permet de distinguer un objet.

acul [*a-ku*] n. m. Fond des parcs à huitres du côté de la mer.

aculé, e adj. (du lat. *aculeus*, aiguillon). Qui porte un aiguillon, comme l'abeille, la guêpe, le bourdon, etc. : *insecte aculé.*

aculéiforme adj. (du lat. *aculeus*, aiguillon, et de *forme*). *Bot.* Qui est en forme d'aiguillon, qui ressemble à une aiguille : *feuilles aculéiformes.*

acuminé, e adj. (du lat. *acumen, inis*, pointe). *Bot.* Se dit de tout organe foliacé, feuille, fruit, dont le sommet est terminé en pointe : *les feuilles du cornouiller mâle sont acuminées. Méd.* Se dit des tumeurs en pointe : *les furoncles sont acuminés.*

Acuña (don Pedro Bravo d'), général espagnol. Il se signala à la bataille de Lépante (1572), et mourut en 1606.

Acuña de Figueroa (don Francisco), poète américain, né et mort à Montevideo (Uruguay) (1790-1862). La plus grande partie de ses œuvres a été réunie sous le titre de *Mosaïque poétique.*

Acunha. V. CUNHA (DA).

acuponcture ou **acupuncture** [*ponk*] n. f. (du lat. *acus*, aiguille, et *punctura*, piqûre). *Chir.* Opération qui consiste à piquer une partie malade avec une aiguille très fine.

— ENCYCL. *Chir.* L'acuponcture s'effectue avec des aiguilles très fines en or, en argent ou en acier ; parfois, on se sert d'aiguilles traversées par un courant électrique. Cette opération est usitée surtout contre les névralgies rebelles.

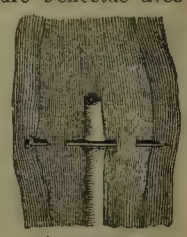
Acupressure.

acuponcturer ou **acupuncturer** [*ponk-tu-ré*] v. a. (de *acuponcture*). *Chir.* Brûler les tissus avec une aiguille pour détruire les tissus morbides.

acupressure [*prè-su-re*] n. f. (du lat. *acus*, aiguille, et de *presser*). Compression d'une artère à l'aide d'une aiguille, pour arrêter l'hémorragie.

acutangle adj. (lat. *acutus*, aigu, et *angulus*, angle). Se dit d'un triangle dont les trois angles sont aigus.

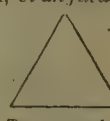
Tr. acutangle.

acutangulaire [*lè-re*] adj. Qui fait un angle aigu.

acutangulé, e adj. Qui a des angles aigus.

acutesse [*tè-se*] n. f. (lat. *acutus*, aigu). Etat de ce qui est aigu, pointu : *l'acutesse d'un clou*

ad prép. lat. signif. *à, vers, pour*, etc., et qui entre soit sous cette forme, soit sous celle de *ac, af, an, ap, ar, as, at*, comme préfixe dans un certain nombre de mots français.

Ada, v. de Hongrie, sur la Theiss ; 11.000 h.

adaction [*dak-si-on*] n. f. (lat. *adactio*). Action de contraindre. Assujettissement rigoureux, forcé.

adactyle [*dak*] adj. (du gr. *a*, priv., et *daktulos*, doigt). Qui n'a pas de doigts. En parlant des crustacés, dépourvu de pinces.

adage n. m. (lat. *adagium*). Proverbe, maxime, sentence, dire populaire. Ex. : *fais ce que dois, advienne que pourra.*

adagio [*ji-o*] adv. (mot ital.) *Mus.* Lentement, gravement, posément. *Adagio assai*, plus lent, plus large que le simple adagio. N. m. L'air même : *un adagio mélancolique.* Pl. des *adagios.*

Adalbéron ou **Ascelin,** évêque de Laon en 977, m. en 1030 ou 1031. Il contribua à la révolution qui donna la couronne à Hugues Capet, en livrant à ce prince son compétiteur Charles de France, duc de Lorraine, fils de Louis IV d'Outremer.

Adalbéron d'Ardenne, archevêque de Reims depuis 969, chancelier de Lothaire et de Louis V, qu'il couronna ; il contribua beaucoup à l'avènement de Hugues Capet et le sacra roi ; m. en 988 ou 989.

Adalbert [*bèr*] (saint), évêque de Prague en 983, martyrisé en Prusse (997). Fête le 23 avril.

Adalgise [*ji-ze*], roi des Lombards, fils de Didier, détrôné en 775 par Charlemagne, son beau-frère ; m. en 788.

Adalia (ou **Atalia** ou **Satalièh**), v. et port de la Turquie d'Asie, sur la côte sud de l'Anatolie ; 20.000 h.

Adam [*dan*], suivant les Ecritures, le premier homme. Dieu le forma à son image et du limon de la terre. Il lui associa une compagne, Eve, formée d'une de ses côtes, et les plaça tous deux dans le paradis terrestre, en leur défendant de toucher aux seuls fruits de l'arbre de la science du bien et du mal. Séduit par Eve (v. EVE), Adam désobéit à Dieu, qui le punit en le condamnant, lui et sa postérité, au travail et à la mort. Chassé du paradis terrestre, livré aux misères de l'existence, Adam mena sur la terre une vie errante. Il eut, entre autres enfants, Caïn et Abel, puis Seth et plusieurs filles. *Fam. Fourchette, mouchoir* ou *peigne d'Adam*, les doigts. Loc. prov. : *il se croit sorti de la côte d'Adam*, il se croit issu d'une très haute origine. *Je ne le connais ni d'Eve ni d'Adam*, corruption de *Je ne le connais ni des lèvres ni des dents.* (Je ne lui ai jamais parlé, je n'ai jamais partagé un repas avec lui, je ne le connais pas du tout).

Adam (*le Mystère d'*), drame rimé en trois parties, un des plus anciens monuments de notre littérature dramatique (XIIe s.).

Adam (PIC D'), montagne de l'île de Ceylan (2.250 m.). Célèbre pèlerinage bouddhique, où l'on va contempler l'empreinte du pied de Bouddha.

Adam Billaut. V. BILLAUT.

Adam de La Halle, surnommé *le Bossu d'Arras*, trouvère du XIIIe siècle. On trouve de la grâce et de la malice dans ses chansons, motets, rondeaux et *jeux* ou pièces dramatiques. Son œuvre maîtresse, *le Jeu de Robin et Marion*, est le plus ancien opéra-comique connu.

Adam (Lambert-Sigisbert), sculpteur français, né à Nancy, m. à Paris (1700-1759), auteur d'œuvres distinguées (*Neptune* et *Amphitrite*). — Son frère NICOLAS, né à Nancy, m. à Paris (1705-1778), sculpteur.

Adam (Adolphe), compositeur de musique français, né et m. à Paris (1803-1856). Il étudia sous Boieldieu et donna comme opéras : *le Chalet, Si j'étais roi ! le Postillon de Longjumeau, Giralda, le Corsaire, la Poupée de Nuremberg, le Toréador*, etc., œuvres d'une facture soignée, élégante et brillante. Adam fut aussi un critique musical des plus distingués, à qui l'on doit d'intéressants *Souvenirs d'un musicien.* Il a écrit un *Noël* célèbre.


Ad. Adam.

Adam (Juliette LAMBER, dame), femme de lettres française, née à Verberie (Oise) en 1836 ; fondatrice de la *Nouvelle Revue* et auteur, entre autres, de romans : *Païenne, Jean et Pascal, Laïde*, etc. Elle avait épousé Edmond Adam (1816-1877), préfet de police, en 1870.


Mme Adam.

Adam (Charles), philosophe français, né à Charleville en 1857 ; auteur d'une importante édition des *Œuvres* de Descartes.

Adam (Paul), littérateur, publiciste et romancier français, né et m. à Paris (1862-1920) ; écrivain fécond, à tendances philosophiques et sociales, auteur d'ouvrages au style nerveux : *Chair molle, la Force, le Mystère des foules, l'Enfant d'Austerlitz, la Ruse, le Trust*, etc.


Paul Adam.

Adam Bede, célèbre roman de George Eliot (1859) ; peinture de mœurs rurales.

Adama, une des cinq villes brûlées avec Sodome et Gomorrhe, dont les ruines ont été retrouvées par de Saulcy en 1850.

adamantin, e adj. (lat. *adamantinus*). Qui a la dureté et l'éclat du diamant.

Adamaoua, pays du Soudan central (Cameroun britannique), au S. du lac Tchad, sur la Bénoué ; 4 millions d'hab. environ, en général nègres. Le sultan de Yola est le chef suprême du pays.

Adamastor ou le Géant des tempêtes, personnage fictif des *Lusiades*, une des plus belles évocations que nous offre la poésie épique. Camoëns suppose qu'au moment où Vasco de Gama va franchir le cap des Tempêtes, appelé depuis *cap de Bonne-Espérance*, un géant, gardien de ce cap, se dresse devant lui, pour l'empêcher d'aller plus loin.

Adamello, massif montagneux des Alpes du Trentin, au S. de la passe de Tonale (Lombardie et Tyrol). Alt. moy. : 3.357 m. — Au cours de la Grande Guerre, les Italiens ont fait dans le massif de l'Adamello, jusqu'à plus de 3.000 m. d'altitude, de très hardies opérations militaires (1915-1916).

adamique adj. Qui a rapport à Adam : *la race adamique.*

adamisme [*mis-me*] n. m. (de *Adam*). Doctrine de certains hérétiques qui paraissaient nus dans les assemblées, pour imiter, disaient-ils, l'état d'innocence où se trouvait Adam, lors de la création.

adamite ou **adamien** [*mi-in*] n. m. Membre d'une secte religieuse du IIe siècle, qui défendait l'emploi des vêtements. V. ADAMISME.

Adams [*dam's*] (Samuel), un des auteurs de la révolution des Etats-Unis, né à Boston, surnommé *le Caton de l'Amérique ;* il vécut et mourut pauvre (1722-1803).

Adams (John), deuxième président des Etats-Unis, né à Braintree (Massachusetts) (1730-1826), élu en 1797 ; il fut remplacé en 1801 par son rival Jefferson. — Son fils aîné, JOHN-QUINCY, fut le 6e président des Etats-Unis (1767-1848) ; il fut l'adversaire de l'esclavage.


Adanson.

Adan (Louis-Emile), peintre français, né à Paris en 1839 ; auteur de charmants tableaux : *la Fille du passeur, Soir d'automne, l'Etang*, etc.

Adana, v. de la Turquie d'Asie (Cilicie), sur le Seihoun ; 50.000 h. Tapis, fruits, etc.

Adanson (Michel), botaniste français, né à Aix (Provence), m. à Paris (1727-1806). Il exposa le premier la classification naturelle des plantes.

adansonie [*nî*] n. f. Nom donné par Adanson aux arbres du genre baobab.

ad aperturam libri loc. lat. sign. A livre ouvert : *peu de personnes sont capables d'expliquer les auteurs anciens ad ap rturam libri.*

adaptable [*dap*] adj. Qui peut être adapté.

adaptatif, ive adj. Qui est propre à s'adapter.

adaptation [*dap-ta-si-on*] n. f. Action d'adapter, d'approprier une chose à une autre : *le façonnage et l'adaptation des peaux. Biol.* Modification qui rend un organe plus apte à sa fonction. *Littér.* Travail littéraire, au moyen duquel un écrivain transforme plus ou moins l'œuvre d'un autre.

— ENCYCL. *Biol.* Un organe particulier est adapté lorsque, parmi les diverses manières d'être possibles, il réalise le maximum d'effets ; un être est adapté quand ses organes le sont. L'adaptation domine toutes les théories évolutionnistes. Darwin a bien montré que, parmi les variations, seules, celles qui peuvent s'adapter sont conservées. Dans les classifications naturelles, il faut éliminer toutes les ressemblances *adaptatives*. Ainsi, chez les vertébrés qui volent et, par suite, se ressemblent par adaptation à cette fonction, les uns seront rangés parmi les mammifères, d'autres parmi les reptiles, le plus grand nombre parmi les oiseaux.

adapter [*dap-te*] v. a. (préf. *ad*, et lat. *aptare*, ajuster). Appliquer, ajuster : *adapter un robinet à une fontaine.* Proportionner : *adapter un cadre. Fig.* Appliquer convenablement : *adapter les moyens au but.* **S'adapter** v. pr. Etre ajusté, convenir.

adargue [*ghe*] n. f. (esp. *adarga*). Bouclier ovalaire ou cordiforme d'origine, mauresque, dont le champ présente deux saillies convexes (XIVe et XVe s.).

adatais [*tè*] ou **adatis** [*ti*] n. m. Mousseline ou toile de coton fine et claire, qui vient des Indes orientales, surtout du Bengale.

adaubages [*dô-ba-je*] n. m. pl. (de *daube*). Viandes conservées dans des barils pour longs voyages.

ad augusta per angusta loc. lat. signif. *A des résultats augustes par des voies étroites.* Mot de passe des conjurés au quatrième acte d'*Hernani*, de V. Hugo. On n'arrive au triomphe qu'en surmontant maintes difficultés.

Adda, riv. d'Italie, née dans le Tyrol. Elle sort des Alpes Rhétiques, arrose la Valteline, traverse le lac de Côme et se jette dans le Pô (riv. g.) ; 300 kil. Bonaparte a livré sur ses bords plusieurs glorieux combats aux Autrichiens, notamment à Lodi.

addax [*ad-daks*] n. m. Antilope de grande taille, aux cornes annelées et en spirale, habitant la Nubie et le Sahara méridional : *l'addax a une bande transversale blanche sur le museau.*

addenda [*ad-din*] n. m. invar. (mot lat.). Ce qu'on ajoute à un ouvrage pour le compléter.

Addigrat ou **Adighérat,** v. du nord de l'Abyssinie (Tigré). Marché important.

Addington (Henri). V. SIDMOUTH.

Addis-Ababa ou **Addis-Abéba** [*diss*] ou **Finfini,** ville principale de l'Abyssinie (Choa), située au milieu des montagnes, près d'une source du fleuve Aouache ; 70.000 h. Commerce important. Un traité y fut signé entre Ménélik et l'Italie en 1896, mettant fin à la guerre qui a réduit l'Erythrée à ses limites de 1889.


J. Addison.

Addison [*ad-di-zon*] (Joseph), homme d'Etat et célèbre écrivain anglais, né à Milston (Wiltshire), m. à Kensington (1672-1719). Il publia dans le *Spectateur* des articles pleins de finesse et de bon goût, qui contribuèrent à donner à la littérature anglaise plus de sérieux et de dignité. Il fut moins heureux comme auteur dramatique.

Addison (Thomas), médecin anglais, né à Long-Benton, m. à Brighton (1793-1860). Il a découvert la maladie des capsules surrénales appelée *maladie d'Addison* et *maladie bronzée*, à cause de la couleur ardoisée de la peau des personnes qui en sont atteintes.

additif, ive [*ad-di*] adj. (du lat. *addere*, supin *additum*, ajouter). Se dit d'une quantité affectée du signe +, ou considérée comme affectée du signe +, et qui doit être ajoutée.

addition [*ad-di-si-on*] n. f. (de *additif*). Action d'ajouter ; ce qu'on ajoute. Total d'une note de dépense dans un restaurant : *garçon, l'addition ! Arith.* Première des quatre opérations fondamentales de l'arithmétique.

— ENCYCL. *Math.* L'addition a pour but de grouper en un seul nombre toutes les unités ou fractions d'unités contenues dans plusieurs autres ; l'addition des nombres entiers s'effectue en groupant d'abord les unités simples, puis les dizaines, puis les centaines, etc. L'opération se ramène ainsi à d'autres plus simples, qui dépendent directement de la numération. L'addition de deux ou plusieurs nombres s'indique par le signe + (*plus*), que l'on place entre les nombres à additionner. Ex. : 8 + 4 + 2. Le résultat s'appelle *somme* ou *total.*

L'addition des fractions décimales se fait comme celle des nombres entiers. Pour les fractions ordinaires, on commence par les réduire au même dénominateur ; on fait la somme des numérateurs, et on prend pour dénominateur le dénominateur commun.

additionnable [*ad-di-si-o-na-ble*] adj. Qui peut être additionné, ajouté : *sommes additionnables.*

additionnel, elle [*ad-di-si-o-nèl, è-le*] adj. Qui est ou doit être ajouté : *article additionnel. Centimes additionnels*, centimes qu'on ajoute au principal de l'impôt pour faire face à des besoins imprévus.

additionner [*ad-di-si-o-né*] v. a. *Arith.* Ajouter ensemble plusieurs nombres ou quantités. *Additionner de sucre une liqueur*, y ajouter du sucre. ANT. **Soustraire, retrancher.**

adducteur [*ad-duk*] n. et adj. m. (du lat. *adducere*, supin *adductum*, amener). *Anat.* Muscle rapprochant de l'axe du corps les parties auxquelles il est attaché. *Hydraul.* Tube ou canal souterrain amenant les eaux d'une source à un réservoir.

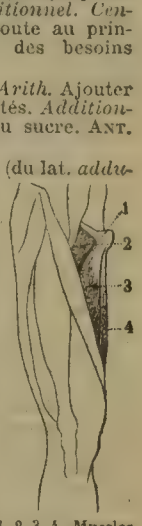

1, 2, 3, 4. Muscles adducteurs de la cuisse.

adductif, ive [*ad-duk*] adj. Qui produit, qui détermine l'action des muscles adducteurs.

adduction [*ad-duk-si-on*] n. f. *Anat.* Action des muscles adducteurs. *Hydraul.* Action de dériver les eaux d'un lieu dans un autre.

Adegem, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Eecloo) ; 4.000 h.

Adel, partie de la côte d'Afrique, au fond du golfe d'Aden, et habitée par les Afar ou Danakil.

Adelaïde, capit. de l'Australie méridionale fondée en 1837 ; 200.000 h. Port très actif sur l'Océan à *Port-Adélaïde.*

Adélaïde (sainte), reine et impératrice, femme du roi d'Italie Lothaire, ensuite de l'empereur Othon le Grand (931-999). Fête le 16 décembre.

Adélaïde de France (Madame), fille aînée de Louis XV, roi de France, née à Versailles, m. à Trieste (1732-1808).

Adélaïde d'Orléans, née et m. à Paris (1777-1847), fille de Philippe d'Orléans et sœur de Louis-Philippe, dont elle fut la conseillère prudente et écoutée.


Adélaïde d'Orléans.

Adelboden, comm. de Suisse (cant. de Berne) ; 1.580 h. Station climatérique.

adèle n. f. Genre d'insectes lépidoptères européens, remarquables par leurs couleurs métalliques très brillantes et par la longueur de leurs antennes.

Adèle (sainte), abbesse, fille de Dagobert II, roi d'Austrasie ; morte près de Trèves en 734. Fête le 24 déc. — Epouse de Beaudouin IV, comte de Flandre ; m. près d'Ypres. Fête le 8 janv.

adelgine [*ji-ne*] ou **adelge** [*dèl-je*] n. f. Hémiptère voisin du phylloxera, qui produit la gale des conifères.

Adelphes (*les*) ou *les Frères*, comédie de Térence, imitée de Ménandre (160 av. J.-C.). Térence y oppose le caractère de deux frères complètement divisés d'opinions sur les principes d'après lesquels doit être dirigée l'éducation. De la donnée de cette pièce, Molière a tiré l'*Ecole des maris*, mais en transformant complètement la pensée de Térence. Dans le poète latin, en effet, c'est le parti de la sévérité qui triomphe.

adelphie [*dèl-fi*] n. f. (du gr. *adelphos*, frère). Réunion de plusieurs étamines par leurs filets.

Adelsberg [*dèls-bèrgh*], v. d'Italie (Carniole), au N.-E. de Trieste ; 3.600 h. Grottes célèbres, que traverse une rivière souterraine.

Adelung (Jean-Christophe), philologue allemand, né à Spantekow (Poméranie), m. à Dresde (1732-1806) ; auteur d'un *Dictionnaire grammatical et critique du haut allemand.*

ademption [*dan-psi-on*] n. f. (lat. *ademptio*, action de prendre). Prise de possession ou acceptation d'un bénéfice.

Aden [*dèn*], v. forte de la côte d'Arabie (Yémen) ; port sur le *golfe d'Aden*, formé par la mer des Indes ; aux Anglais ; 46.000 h. (*Adenais*). Excellente position maritime. Café moka. Dépôt de charbon.

adénalgie [*ji*] n. f. (du gr. *adên*, glande, et *algos*, douleur). Douleur qui a son siège dans les glandes.

adénanthère n. f. Plante de la famille des légumineuses, dont la racine est vomitive. (Les graines, dites *fèves d'Amérique*, servent à faire des chapelets.)

adénérer [*ré*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) Estimer, apprécier, faire argent d'une chose ; la vendre aux enchères. (Vx.)

Adenez (Adam) ou **Adam le Roi,** trouvère du XIIIe siècle, ménestrel de Guy de Dampierre, comte de Flandre, auteur du *Roman de l'enfance d'Ogier le Danois* et du *Roman de Pépin et de Berthe.*

Adenis (Jules), littérateur et auteur dramatique français, né et m. à Paris (1823-1900). Il a écrit des drames et des livrets d'opéra : *une Bonne à tout faire ; la Jolie fille de Perth ; les Templiers*, etc.

adénite n. f. (du gr. *adên*, glande). Inflammation des glandes et particulièrement des ganglions lymphatiques.

— Encycl. *Pathol.* L'adénite provient d'une infection située dans le territoire des vaisseaux lymphatiques qui aboutissent aux ganglions. Quand l'adénite est aiguë, la suppuration arrive presque toujours, et, dans ce cas, il faut évacuer le pus par une incision. Quand l'adénite est chronique, elle est, particulièrement au cou, d'origine tuberculeuse ou syphilitique. Dans ce dernier cas, il faut relever l'état général par une alimentation fortifiante ; puis pratiquer des applications de teinture d'iode, d'onguent mercuriel ; enfin, prescrire le séjour au bord de la mer,

adénographie [*fi*] n. f. (du gr. *adên*, glande, et *graphê*, description). Description des glandes ; ouvrage qui traite des glandes.

adénoïde adj. (du gr. *adên*, glande, et *eidos*, forme). Qui a la forme du tissu glandulaire. (V. adénome.) *Végétations adénoïdes*, hypertrophie des petites glandes, qui constitue l'amygdale pharyngée. (Cette hypertrophie gêne la respiration et entrave la croissance. Le seul traitement est l'extirpation.)

adénoïdien, enne [*no-i-di-in, è-ne*] adj. Qui a rapport aux végétations adénoïdes : *faciès adénoïdien.*

adénologie [*jî*] n. f. (du gr. *adên*, glande, et *logos*, discours). Partie de la médecine qui traite des glandes.

adénome n. m. (du gr. *adên*, glande). Tumeur bénigne formée par le tissu des glandes et développée à leur niveau.

— Encycl. Cette tumeur, dure et indolente, survient souvent sans cause connue ; en général, les glandes mammaires, les parotides, etc., en sont le siège. Les adénomes ne deviennent dangereux que si leur grosseur est excessive ; il faudra dans ce cas pratiquer l'énucléation complète.

adénopathie [*tî*] n. f. (du gr. *adên*, glande, et *pathos*, douleur). Nom générique des maladies des glandes ou ganglions lymphatiques. (Se dit surtout de l'hypertrophie.)

adénostyle [*nos-ti-le*] n. f. Plante de la famille des composées, herbe vivace des montagnes de l'Europe, dont on fait des infusions contre la toux et les maladies de poitrine.

adénote n. m. Antilope de l'Afrique occidentale, de la taille d'un chevreuil et à petites cornes arquées.

adent [*dan*] n. m. (de *à*, et *dent*). Entaille ou partie saillante exécutée sur des pièces de bois pour assurer exactement leur assemblage.


Adent en queue d'aronde.

adenter [*dan-té*] v. a. Joindre avec des adents.

adéphage adj. et n. (du gr. *adên*, beaucoup, et *phagein*, manger). Se dit de tout animal vorace et carnassier.

adéphagie [*jî*] n. f. (de *adéphage*). Voracité.

adepte [*dèp-te*] n. (du lat. *adeptus*, qui a acquis). Membre d'une secte, d'une coterie ; personne initiée aux secrets d'une doctrine, d'une science.

adéquat [*kou-a*], **e** adj. (préf. *ad*, et lat. *æquare*, égaler). Entier ; complet, d'une compréhension égale : *avoir une idée adéquate d'une chose ; la science, pour être complète, doit être adéquate à son objet.* Synonyme, équivalent : *expressions adéquates.*


Clément Ader.

Ader (Clément), ingénieur français, né à Muret, m. à Toulouse (1841-1925). Il inventa, en 1878, un microphone qui fit passer dans la pratique le téléphone de Graham Bell, installa à Paris le premier réseau téléphonique (1880), imagina le théâtrophone (1881). Il s'adonna surtout au problème de la navigation aérienne et réalisa, avec l'*Eole*, la première machine volante (1890).

Aderbaïdjan, Aderbéidjan ou **Azerbéidjan,** v. azerbaïdjan.

Aderer (Adolphe), littérateur français, né à La Roche-sur-Yon en 1855 ; a écrit des romans (*le Vœu*), des pièces de théâtre et fait surtout de la critique dramatique.

Aderno, v. d'Italie (prov. de Catane) : 25.000 h.

adextré [*dèks-tré*], **e** adj. (du lat. *ad*, et *dexter*, droit). *Blas.* Se dit de toute pièce principale accompagnée, à dextre, d'une pièce secondaire : *d'azur au griffon d'or adextré d'une étoile du même.* Se dit de l'écu lui-même quand son flanc dextre est d'une couleur particulière. Ant. **Sénestré.**

ad gloriam loc. lat. signif. *Pour la gloire. Travailler ad gloriam*, c'est travailler pour la gloire, et, ironiquement, pour rien.

Adhémar ou **Adzémar** (Guillielm), troubadour français du XIIe siècle, né à Marvejols. Il a laissé des pièces de vers sur différents sujets.

Adhémar (Alphonse-Joseph), mathématicien français né et m. à Paris (1797-1862). Il eut le premier l'idée d'établir à Paris un chemin de fer de ceinture, et publia plusieurs ouvrages, notamment un *Cours de mathématiques.*

Adhémar de Chabannes, moine et chroniqueur français, né dans le Limousin en 988, m. à Jérusalem en 1034. Il a laissé une chronique qui s'étend du roi fabuleux Pharamond à l'année 1028.

Adhémar de Monteil, évêque du Puy, prélat guerrier et brillant orateur, l'un des prédicateurs de la 1re croisade au concile de Clermont ; m. de la peste à Antioche en 1098. Le Tasse le fait figurer dans sa *Jérusalem délivrée.*

Adherbal, amiral carthaginois ; vainquit Claudius Pulcher à la bataille navale de Drépane (Sicile, en 249 av. J.-C.

Adherbal, fils de Micipsa, roi de Numidie en 118. Il fut assiégé et pris à Cirta par son cousin Jugurtha, qui le fit mettre à mort (113 av. J.-C.).

adhérence [*dé-ran-se*] n. f. Union intime d'une chose à une autre : *l'adhérence de deux morceaux de cire ; l'adhérence des deux feuillets pleuraux est fréquente dans la pleurésie. Fig.* Attachement à une doctrine, à un parti : *être soupçonné d'adhérence avec les rebelles ; l'adhérence du cœur aux vérités éternelles.*

adhérent [*dé-ran*], **e** adj. Fortement attaché : *branche adhérente au tronc.* N. *Fig.* Attaché à un parti, à une doctrine, etc.

adhérer [*dé-ré*] v. n. (préf. *ad*, et lat. *hærere*, s'attacher. — Se conj. comme *accélérer.*) Tenir fortement à une chose : *l'épiderme adhère à la peau. Fig.* Accéder, acquiescer : *adhérer à une doctrine, à une clause.* Ant. **Se détacher, rejeter, refuser.**

adhésif [*dé-zif*], **ive** adj. Qui marque l'adhésion, le consentement : *formule adhésive.* Qui adhère, s'applique bien : *emplâtre adhésif ; tentacule adhésive.* N. m. Substance adhésive, dans le collage à sec des photographies.

adhésion [*dé-zi-on*] n. f. Union, jonction : *force d'adhésion. Fig.* Consentement, approbation, acquiescement : *donner, refuser son adhésion.*

— Encycl. L'adhésion est la force en vertu de laquelle deux corps mis en contact adhèrent l'un à l'autre. Entre deux solides, elle est d'autant plus forte que les surfaces sont plus polies et le contact plus parfait.

adhésivement [*dé-zi-ve-man*] adv. D'une manière adhésive ; par adhésion.

adhésivité [*dé-zi*] n. f. (de *adhésif*). Faculté qui nous porte à nous rapprocher de nos semblables. Faculté de fixer fortement l'attention sur une idée.

ad hoc loc. lat. signif. *A cela ; pour cela.* D'une manière directe, positive : *faire une réponse ad hoc. Homme ad hoc*, spécial, connaissant bien la matière dont il s'agit.

ad hominem loc. lat. signif. *A l'homme*, et qui ne s'emploie que dans cette expression : *argument ad hominem*, argument par lequel on confond un adversaire en lui opposant ses propres paroles ou ses propres actes.

ad honores loc. lat. signif. *Pour l'honneur ; gratuitement.* S'emploie en parlant d'un titre purement honorifique, sans rétribution : *des fonctions ad honores.*

adhuc sub judice lis est loc. lat. signif. *Le procès est encore devant le juge.* Hémistiche d'Horace (*Art poétique*, 78) examinant la question controversée de l'origine du rythme élégiaque. On emploie cette locution pour dire que la question n'est pas résolue, que l'accord n'est pas encore fait.

adiabatique adj. (du gr. *adiabatos*, impénétrable). Se dit de certaines substances qui s'opposent à la transmission de la chaleur. Se dit d'une transformation d'un corps qui s'effectue sans que celui-ci cède de sa chaleur, ou qu'il en reçoive du milieu ambiant : *détente adiabatique d'un corps.* Se dit de ce qui se rapporte à un phénomène adiabatique : *ligne adiabatique.*

adiabatiquement [*ke-man*] adv. D'une manière adiabatique.

adiabatisme [*tis-me*] n. m. (du gr. *a* priv., et *diabainein*, traverser). Etat d'un gaz qui ne communique ni ne reçoit aucune quantité de chaleur.

Adiabène, contrée de l'Assyrie ancienne, soumise d'abord aux Perses, devenue ensuite un royaume tributaire des Parthes, dont Trajan fit la conquête. (Hab. *Adiabéniens.*)


Adiante.

adiante n. m. Genre de fougères.

— Encycl. La principale espèce est l'*adiante capillaire*, appelée aussi *capillaire de Montpellier, cheveux de Vénus ;* elle est douée d'une odeur aromatique, d'une saveur légèrement amère. On en fait le sirop dit *de capillaires*, employé comme pectoral. On la cultive aussi comme plante d'appartement pour le gracieux aspect de son feuillage.

adiaphorèse [*fo-rè-ze*] n. f. (du gr. *a* priv., et *diaphoresis*, transpiration) ou **adiapneustie** [*pneus-tî*] n. f. (du gr. *a* priv., et *diapneusis*, transpiration). Défaut ou suppression de la transpiration.

adieu loc. elliptique (de *à*, et *Dieu*). Terme de civilité et d'amitié quand on se quitte : *adieu, madame. Sans adieu*, au revoir. *Dire adieu à une chose*, y renoncer. N. m. : *des adieux touchants.* Prov. : **Adieu paniers, vendanges sont faites,** se dit quand une chose, une occasion est perdue sans ressource.

C'est ainsi qu'en partant je vous fais mes adieux,

vers de *Thésée*, opéra de Quinault (acte V, sc. VI). Se dit (souvent par plaisanterie), pour exprimer une dernière vengeance, la plus terrible.

Adieux de Napoléon à la Garde impériale (*Les*), tableau d'Horace Vernet, dont une copie de Montfort se trouve au musée de Versailles. La scène se passe au château de Fontainebleau, le 20 avril 1814. Napoléon vient d'abdiquer et part pour l'île d'Elbe. Il embrasse le général Petit, commandant de la garde. Tableau fameux, d'une composition un peu théâtrale. (V. p. 17.)

à-Dieu-va ! loc. interj. *Mar.* Commandement pour mettre la barre dessous dans un virement de bord vent devant, manœuvre dangereuse.

Adige, fleuve d'Italie, qui naît dans les Alpes Rhétiques, arrose Vérone, Legnano, et se jette dans la mer Adriatique ; 375 kil.

adimonie [*ni*] n. f. Genre de coléoptères phytophages, renfermant des galéruques de l'hémisphère nord, de grande taille et de couleur noire ou brune, qui vivent à la fin de l'été sur les plantes basses.

Adinkerke, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Furnes) ; 1.400 h.

adipeux, euse [*peû, eu-ze*] adj. (du lat. *adeps, ipis*, graisse). Qui a les caractères de la graisse ou qui en admet dans sa composition : *le tissu adipeux constitue sous la peau une couche de graisse.*

adipique adj. Se dit d'un acide solide cristallisé, que l'on obtient par oxydation de certains corps gras ou cireux ou par réduction de l'acide mucique.

adipocire n. f. (du lat. *adeps, ipis*, graisse, et de *cire*). Gras des cadavres, qui est un savon ammoniacal produit par l'altération des matières animales.

adipogénie [*nî*] n. f. (du lat. *adeps, ipis*, graisse, et du gr. *genesis*, formation). Production de graisse dans l'organisme : *l'adipogénie exagérée devient l'adipose.*

adipose [*pô-ze*] n. f. (de *adipeux*). Maladie produite par excès de graisse : *les exercices physiques garantissent de l'adipose.*

adiposité [*po-zi*] n. f. (de *adipeux*). Qualité de ce qui est adipeux. Surcharge graisseuse morbide.

adipsie [*psî*] n. f. (du gr. *a* priv., et *dipsa*, soif). Absence de soif, que l'on observe dans quelques fièvres et dans certaines maladies mentales.

adirement [*man*] n. m. Action d'adirer, perte : *l'adirement d'un titre ne dispense pas le débiteur de remplir son obligation.*

adirer [*ré*] v. a. (de *à*, et *dire*). *Dr.* Perdre, égarer : *on a adiré les pièces de ce procès* (ce qui signifie qu'elles *sont à dire*, qu'elles font défaut). [Usité surtout au participe passé : *titre adiré.*]

adition [*si-on*] n. f. (lat. *-aditio*). *Dr. Adition d'hérédité*, acceptation d'une succession.

adjacence [*san-se*] n. f. (de *adjacent*). Propriété de ce qui se touche : *l'adjacence de deux angles.*

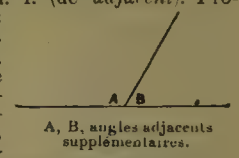
A, B, angles adjacents supplémentaires.

adjacent [*san*], **e** adj. (préf. *ad*, et lat. *jacere*, être situé). Qui se touche, attenant, contigu : *terres adjacentes. Angles adjacents*, angles qui ont même sommet, un côté commun, et sont situés de part et d'autre de ce côté commun : *deux angles adjacents qui ont leurs côtés non communs en ligne droite sont supplémentaires.*

adjectif, ive [*jèk*] adj. (lat. *adjectivus*, qui s'ajoute). Qui tient de l'adjectif : *locution adjective.* N. m. Mot que l'on joint au nom pour le qualifier ou le déterminer : *on distingue : 1° les adjectifs qualificatifs ; 2° les adjectifs possessifs, démonstratifs, interrogatifs, indéfinis, numéraux. Adjectif verbal*, v. participe présent.

adjection [*jèk-si-on*] n. f. Jonction de deux choses : adjection *est un terme didactique.*

adjectival, e, aux adj. *Gram.* Propre à l'adjectif : *terminaison adjectivale.* Qui a la même nature que l'adjectif : *nom d'un caractère adjectival.*

adjectivement [*jèk', man*] adv. Comme adjectif, à la manière d'un adjectif : *le nom s'emploie quelquefois adjectivement.*

Adjmir, province de l'Hindoustan anglais, dans le Radjpoutana ; 500.000 h. Capit. *Adjmir ;* 74.000 h. Ville sainte.

adjoindre v. n. (préf. *ad*, et *joindre*. — Se conj. comme *craindre.*) Associer une personne ou une chose à une autre comme auxiliaire ou accessoire. **S'adjoindre** v. pr. Se donner un aide, un associé, etc.

adjoint [*join*], **e** adj. et n. Se dit d'une personne associée à une autre pour l'aider dans son travail : *instituteur, professeur, officier adjoint.* N. m. Magistrat qui remplace le maire.

— Encycl. *Dr.* Les adjoints, comme le maire, sont élus par le conseil municipal, parmi ses membres. Leur nombre est de un dans les communes de 2.500 hab. et au-dessous, de deux dans celles de 2.501 à 10.000 ; dans les communes d'une population supérieure, il y a un adjoint en plus par chaque excédent de 25.000 hab., sans que le nombre puisse dépasser douze (sauf à Lyon, où il est de dix-sept). A Paris, il y a, dans chaque arrondissement, trois adjoints, et quelquefois plus, selon le chiffre de la population, nommés par décret. (Ils sont pris en dehors du conseil municipal.) Le maire peut leur déléguer une partie de ses fonctions, et ils le remplacent en cas d'empêchement. V. maire, conseil municipal.

adjonction [*jonk-si-on*] n. f. Action d'adjoindre quelqu'un ou quelque chose : *adjonction d'un auxiliaire, de deux jurés.*

adjudant [*dan*] n. m. (du lat. *adjuvare*, aider). Sous-officier au-dessus du sergent-major ou du maréchal des logis chef. *Appel à l'adjudant*, roulement de tambour, sonnerie de clairon ou de trompette, pour appeler l'adjudant. *Adjudant-chef*, sous-officier au-dessus de l'adjudant. (Pl. des *adjudants-chefs.*) *Adjudant-major*, officier, le plus souvent capitaine, qui aide, supplée le chef de bataillon. Adjectiv. : *capitaine adjudant-major.* Pl. des *adjudants-majors.*

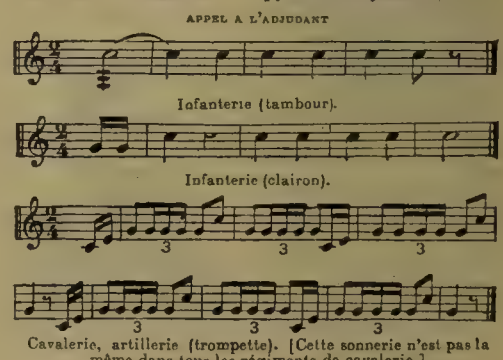

Cavalerie, artillerie (trompette). [Cette sonnerie n'est pas la même dans tous les régiments de cavalerie.]

adjudicataire [*tè-re*] n. et adj. A qui une chose (fournitures, exploitation, etc.) est attribuée dans une adjudication publique : *être adjudicataire d'une maison, des droits de place, de pesage.*

adjudicateur, trice n. et adj. Personne qui adjuge.

adjudicatif, tive adj. Se dit des choses qui se rattachent à une adjudication : *jugement adjudicatif, sentence adjudicative.*

adjudication [*si-on*] n. f. (de *adjudicatif*). Marché de travaux ou de fournitures, qui diffère du marché de gré à gré en ce qu'il est fait avec publicité et concurrence : *l'adjudication se fait au rabais ou à la surenchère.*

— Encycl. *Dr.* On distingue : 1° l'*adjudication* proprement dite, ou vente que fait une personne de ses biens, meubles et immeubles, soit volontairement, soit par autorité de justice ; 2° l'adjudication *administrative*, marché entre un particulier et l'État, le département, la commune, etc., pour l'exécution d'un travail ou d'une fourniture. Elle a lieu avec concurrence et publicité, ou, exceptionnellement, de gré à gré.

adjugé! expression elliptique et invar. qui, dans les ventes aux enchères, annonce qu'un objet a trouvé preneur : *personne ne dit mot? Adjugé!*

adjuger [*jé*] v. a. (préf. *ad*, et lat. *judicare*, juger. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il adjugea, nous adjugeons.*) Attribuer en justice à l'une des parties une propriété contestée : *arrêt qui adjuge un legs.* Accorder, concéder, donner des travaux par adjudication : *adjuger une entreprise.* Vendre par adjudication publique ou aux enchères : *maison qui a été adjugée pour dix mille francs.* Attribuer, décerner : *adjuger un prix, une récompense.*

adjuration [*si-on*] n. f. Action d'adjurer. Formule d'exorcisme qui commence par *adjuro te* (je t'adjure). Prière instante, supplication : *Coriolan a cédé aux adjurations de sa mère.*

adjurer [*ré*] v. a. (lat. *adjurare*). Commander au nom de Dieu. Supplier avec instance : *on adjura vainement Régulus de rester à Rome.*

adjuteur n. m. Celui qui aide. Auxiliaire.

adjuvant [*van*], **e** adj. Se dit d'un médicament qu'on fait entrer dans une formule pour seconder l'action du médicament principal : *substance adjuvante.* N. m. : *un adjuvant.*

adjuvat [*va*] n. m. (mot lat. signif. *il aide*). Qualité, fonction d'aide, plus particulièrement d'aide de médecine, de chirurgie.

Adler [*lèr*], riv. de Silésie et de Tchécoslovaquie (en tchèque *Orlice*), affl. gauche de l'Elbe ; cours 95 kilom. Sur ses rives fut livrée, en 1866, la première grande bataille entre la Prusse et l'Autriche.

Adler (Victor), homme politique autrichien, né et mort à Vienne (1853-1918) ; un des chefs du socialisme et directeur du parti ouvrier.

Adler (Jules), peintre français, né à Luxeuil en 1865. Observateur du monde des travailleurs, il a donné : *la Rue, le Chemineau, la Grève du Creusot, la Soupe des pauvres*, etc.

Adlercreutz (Charles-Jean), général suédois, un des principaux chefs de la révolution de 1809, qui renversa Gustave IV pour donner la couronne de Suède à Charles XIII (1757-1815).

Adlersparre (George, comte d'), général et homme politique suédois, qui, avec Adlercreutz, prépara le renversement de Gustave IV ; il fut ensuite écarté du pouvoir par Adlercreutz (1760-1835).

ad libitum loc. lat. signif. *Au choix; à volonté.* Jouer un passage d'un morceau de musique *ad libitum*, c'est le jouer dans le mouvement que l'on veut. Ecrite, cette locution s'abrège souvent ainsi : *ad lib.*

ad limina apostolorum et par abrév. **ad limina** loc. lat. signif. *Au seuil des apôtres*, Rome, le saint-siège : *faire un pèlerinage ad limina.*

Adliswil, comm. de Suisse (canton de Zurich), sur la Sihl ; 2.900 h. Filatures ; tissage de soie.

ad litem loc. lat. signif. *Pour un procès. Procuration, mandat ad litem*, procuration, mandat limités à tel procès.

ad litteram loc. lat. signif. *A la lettre.* S'emploie particulièrem. dans cette phrase : *citer un auteur ad litteram.*

ad majorem Dei gloriam loc. lat. signif. *Pour la plus grande gloire de Dieu*, devise de l'ordre des jésuites. Les initiales **A. M. D. G.** servent d'épigraphe à la plupart des livres émanés de cette compagnie.

Admète, fondateur et roi de Phères, en Thessalie, et l'un des Argonautes ; mari d'Alceste, qui s'offrit en sacrifice pour prolonger ses jours. Apollon garda les troupeaux de ce prince. (*Myth.*)

admettre [*mè-tre*] v. a. (préf. *ad*, et lat. *mittere*, envoyer. — Se conj. comme *mettre.*) Recevoir, agréer : *être admis dans une société.* Reconnaître comme vrai : *admettre un principe.* Comporter : *cette affaire n'admet aucun retard.* Accueillir favorablement : *admettre une requête.* Ant. **Eliminer, exclure.**

adminicule n. m. (lat. *adminiculum*). Moyen auxiliaire, secours. *Dr.* Circonstance qui, dans un procès, ne forme pas preuve complète, mais contribue à faire preuve.

administrateur, trice [*nis-tra*] n. Qui régit, administre, dirige. Gérant d'une société anonyme. *Administrateur colonial*, fonctionnaire chargé d'un service administratif dans une colonie sous les ordres du gouverneur.

— Encycl. *Dr.* On appelle *administrateurs*, dans les sociétés anonymes, les mandataires pris parmi les coassociés et chargés de gérer les affaires sociales. Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, à moins qu'ils ne soient désignés par les statuts. Vis-à-vis des actionnaires et vis-à-vis des tiers, les administrateurs encourent des responsabilités pécuniaires, civiles et parfois pénales, pour infraction aux lois sur les sociétés, pour fautes de gestion, pour distribution de dividendes fictifs, etc.

administratif, ive [*nis-tra*] adj. Qui tient ou à rapport à l'administration : *décision administrative. Corps administratif*, ensemble des hauts fonctionnaires qui concourent à l'administration de l'État.

administration [*nis-tra-si-on*] n. f. Action d'administrer, de diriger les affaires publiques ou privées, de régir des biens : *l'administration des biens communaux, des biens d'un mineur ; Louis XIV centralisa l'administration.* Science et art de gouverner un État : *bonne, habile administration.* Ensemble des employés d'une branche particulière d'un service public : *administration des postes.* L'ensemble des services qui s'occupent de l'intendance, des subsistances, de l'habillement et du campement, des hôpitaux et de la justice militaire : *les officiers d'administration sortent de l'école d'administration de Vincennes. Administration publique*, ensemble des pouvoirs chargés de l'exécution des lois. *Conseil d'administration*, réunion de personnes chargées de faire observer les statuts d'une société dont elles font partie.

— Encycl. Au point de vue de la compétence territoriale, l'administration est *centrale* (président de la République, ministres, conseil d'État, cour des comptes) ; *départementale* (préfets, sous-préfets, conseils de préfecture et d'arrondissement, conseil général, commission départementale) ; *communale* (maires, conseillers municipaux).

L'administration est l'ensemble des organes à qui incombe l'application des règles auxquelles sont soumis les rapports entre les particuliers et l'État, ainsi que les relations réciproques des diverses autorités publiques. On distingue l'administration *active*, qui prend des mesures d'exécution ; l'administration *délibérative* ou *consultative*, qui contrôle ou éclaire la précédente ; l'administration *contentieuse*, chargée d'assurer aux particuliers, pour des jugements ou arrêts, le respect des lois administratives.

Il y a en France trois unités administratives : l'*État*, le *département*, la *commune*. A ces trois unités correspondent les autorités qui constituent : l'administration *centrale*, l'administration *départementale*, l'administration *communale.*

administrativement [*nis-tra, man*] adv. Suivant les formes, les règlements administratifs : *administrativement parlant.*

administré [*nis-tré*], **e** n. Qui est soumis à une administration : *maire respecté de ses administrés.*

administrer [*nis-tré*] v. a. (préf. *ad*, et lat. *ministrare*, servir). Gouverner, diriger, gérer : *administrer un pays.* Conférer : *administrer les sacrements.* Faire prendre : *administrer un vomitif.* Appliquer : *administrer des coups de canne. Administrer un malade*, lui conférer les sacrements. **S'administrer** v. pr. S'attribuer : *s'administrer la meilleure part.*

admirable adj. Digne d'admiration : *la nature est admirable.* **L'admirable** n. m. Ce qui est digne d'être admiré.

admirablement [*man*] adv. D'une manière admirable, parfaite, étonnante.

admirateur, trice adj. et n. Qui admire : *peuple admirateur; les admirateurs de Raphaël; un censeur vaut mieux qu'un admirateur.*

admiratif, ive adj. Qui exprime, qui marque l'admiration : *geste admiratif; exclamations admiratives.* Porté à l'admiration : *nature admirative. Point admiratif*, v. admiration.

admiration [*si-on*] n. f. Sentiment qu'éprouve l'âme quand elle est frappée par les caractères du beau : *être saisi d'admiration. Etre, faire l'admiration de*, être admiré par. *Point d'admiration*, signe de ponctuation (!) que l'on met après un mot ou une phrase qui exprime l'admiration, l'étonnement. (On dit aussi *point d'exclamation*, ou *point admiratif, exclamatif.*) Ant. **Mépris, dédain.**

admirativement [*man*] adv. D'une manière admirative. (Peu us.)

admirer [*ré*] v. a. (préf. *ad*, et lat. *mirari*, regarder avec étonnement). Considérer avec admiration : *admirer la vertu, un tableau ; ceux qui savent beaucoup admirent peu.* Trouver étrange : *j'admire ses prétentions.* Ant. **Dédaigner, mépriser.**

admis, e [*mi, i-ze*] adj. et n. Reçu dans une société, dans une réunion : *personne admise ; les admis sont nombreux.* Adopté par l'usage : *coutume admise.* Reconnu exact, véritable : *question admise.*

admissibilité [*mi-si*] n. f. Qualité de ce qui est admissible : *l'admissibilité d'une proposition.* Etat de celui qui est admissible à un emploi, à une charge, à un grade : *candidat porté sur la liste d'admissibilité.* Ant. **Inadmissibilité.**

admissible [*mi-si-ble*] adj. Recevable, valable : *proposition admissible.* Qui, reçu dans un concours à la première épreuve, est jugé capable de subir la seconde : *candidat admissible.* Substantiv. en ce sens : *les admissibles à Saint-Cyr.* Ant. **Inadmissible.**

admission [*mi-si-on*] n. f. Action par laquelle une personne ou une chose est admise dans un milieu, dans un corps, à une fonction. Le fait d'être admis. *Admission temporaire*, importation en franchise de certains produits étrangers destinés à être réexportés après avoir subi en France un complément de fabrication ou de main-d'œuvre.

admittatur n. m. (mot lat. signif. *qu'il soit admis*). Pièce signée par l'évêque, exigée de tout prêtre qui veut dire sa messe dans une paroisse où il n'est pas connu. Syn. celebret (*qu'il célèbre*).

admixtion [*miks-ti-on*] n. f. (préf. *ad*, à, et lat. *mixtio*, mélange). En pharmacie, action d'ajouter en mélangeant.

admodiateur, trice n. et adj. ; **admodiation** n. f. ; **admodier** v. a. V. amodiateur, amodiation, amodier.

admonestation [*nès-ta-si-on*] n. f. (de *admoneste*r). Avertissement, réprimande, semonce : *admonestation à un écolier.*

admonester [*nès-té*] v. a. (du lat. *admonere*, avertir). Faire une remontrance, une réprimande : *admoneste*r *un écolier paresseux. Dr.* Faire une réprimande à huis clos, avec défense de réitérer. (Dans ce sens, on dit encore admonéter.)

admoniteur, trice n. et adj. Se dit d'une personne qui avertit, qui réprimande.

admonitif, ive adj. Qui admoneste, qui réprimande, qui censure : *formule admonitive ; consistoire admonitif.*

admonition [*si-on*] n. f. Avertissement, réprimande. (Peu us.)

adné, e adj. (préf. *ad*, et lat. *natus*, né). Se dit de toute partie attachée, soudée à une autre et qui semble faire corps avec elle : *anthères adnées ; disque adné.*

adnotation [*si-on*] n. f. Réponse que le pape fait à une supplique, en se contentant d'y apposer sa signature, ce qui signifie *accordé.*

adogmatisme [*dogh-ma-tis-me*] n. m. de *a* priv., et de *dogmatisme*). Système de philosophie religieuse, qui n'admet pas de dogmes.

adogmatique adj. (de *adogmatisme*). Qui n'admet pas les dogmes : *libéralisme adogmatique.*

adolescence [*lès-san-se*] n. f. (du lat. *adolescere*, croître). Age de la vie qui suit l'enfance.

— Encycl. L'adolescence (de 12 jusqu'à 19 ou 20 ans pour les femmes, de 14 jusqu'à 22 ans pour les hommes) se caractérise par la transformation complète de l'individu. V. âge.

adolescent [*lès-san*], **e** n. et adj. Se dit de celui, de celle qui est dans l'âge de l'adolescence : *un adolescent ; candeur adolescente.*

Adolphe (saint), évêque d'Osnabruck (Westphalie), de 1202 à 1222 ; m. en 1224. Fête le 11 février.

Adolphe, roman de B. Constant, sorte d'autobiographie, peinture vraie et saisissante de l'inconstance, des inquiétudes et des inconséquences du cœur humain (1815).

Adolphe (Guillaume-Aug.-Ch.-Frédéric), duc de Nassau (1817-1905). Renversé en 1866 par la Prusse pour avoir pris le parti de l'Autriche, il renonça l'année suivante à ses droits, moyennant 8 millions 500.000 marks. Il prit, en 1890, le gouvernement du grand-duché de Luxembourg, à la mort du roi de Hollande Guillaume III. Son fils Guillaume lui succéda.

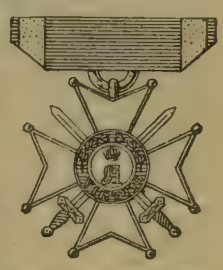

Ordre d'Adolphe de Nassau.

Adolphe de Nassau (ordre civil et militaire d'), ordre de chevalerie luxembourgeois, institué le 8 mai 1858 et comprenant cinq grades. Le bijou est une croix d'or pattée et pommetée, émaillée de blanc pour les quatre premiers grades, d'argent pour le cinquième. La décoration pour les militaires est ornée de glaives. Le ruban est bleu avec liséré orange.

Adolphe de Nassau, empereur d'Allemagne en 1292, défait et tué par Albert d'Autriche, son concurrent à l'empire (1250-1298).

Adolphe-Frédéric, duc de Holstein-Gottorp, puis roi de Suède en 1751 sous le nom de Wasa (1710-1771). A la faveur de son gouvernement peu énergique, se formèrent les factions des *Bonnets* et des *Chapeaux.* Son fils Gustave III lui succéda.

adomestiquer [*mès-ti-ké*] v. a. Attacher à sa maison, à son service, etc. (Vx.) **S'adomestiquer** v. pr. Se faire de la maison ; s'attacher au service de quelqu'un.

Adon (saint), archevêque de Vienne, en Dauphiné, auteur d'une *Chronique universelle ;* né dans le Gâtinais (799-874). Fête le 16 décembre.

Adonaï (mot hébreu signif. *seigneur, souverain maître*), nom donné à Dieu par l'Ancien Testament.

adonc, adoncques ou **adonques** [*donke*] adv. Alors, dans cet instant, dans cette conjoncture. (Vx.)

Adonias [*ass*], quatrième fils de David. Il disputa le trône à Salomon, qui le fit mettre à mort (1014 av. J.-C.).

adonide ou **adonis** [*niss*] n. f. Genre de renonculacées vénéneuses d'Europe, à fleurs jaunes et rouges, qui abondent dans les blés.

adonien, enne [*ni-in, è-ne*] ou **adonique** adj. et n. m. (de *Adonis*, n. pr.). Se dit des vers composés d'un dactyle et d'un spondée.

Adonis [*niss*], divinité phénicienne, introduite par les Grecs dans leur mythologie. C'était un jeune homme de Byblos d'une beauté si merveilleuse que Vénus, éprise de lui, quitta l'Olympe pour le suivre à la chasse. Il fut tué par un sanglier, et Jupiter, à la demande de Vénus, le changea en anémone. (*Myth.*) On célébrait en son honneur les fêtes appelées *adonies.* Adonis est resté le type de la beauté masculine ; son nom est passé dans la langue, et l'on dit d'un jeune homme qui prend un soin exagéré de son maintien et de sa parure : *c'est un Adonis.*



Adonis (musée de Naples).

Adonis (*l'Adone*), poème italien en vingt chants, du cavalier Marini, ayant pour sujet les amours de Vénus et d'Adonis ; œuvre célèbre, où l'on peut louer l'imagination, une versification harmonieuse, mais qui est entachée par l'abus du faux brillant et du mauvais goût (1623). Ce poème, qui était dédié à Louis XIII, exerça une influence fâcheuse sur la littérature française et espagnole.

adoniser [*zé*] v. a. (de *Adonis*). Parer avec beaucoup de soin et de recherche. **S'adoniser** v. pr. Se parer avec trop de soin.

adonné [*do-né*], **e** adj. Personne appliquée, livrée à : *adonné aux plaisirs, au jeu.*

adonner (s') [*sa-do-né*] v. pr. Se livrer entièrement à une chose : *adonnons-nous au travail.*

adoptable adj. Qui peut ou doit être adopté.

adoptant [*dop-tan*], **e** n. Celui, celle qui adopte.

adopté, e adj. et n. Se dit de celui, de celle qui est l'objet d'une adoption : *enfant adopté ; l'adoptant et l'adopté.*

adopter [*dop-té*] v. a. (préf. *ad*, et lat. *optare*, choisir). Prendre légalement pour fils ou pour fille : *Auguste adopta Tibère.* Embrasser, admettre : *adopter le barreau, une opinion.* Approuver, sanctionner, voter : *le Sénat adopte ou rejette les projets de loi votés par la Chambre des députés.*

adoptif, ive adj. Qui a été adopté : *fils adoptif ; fille adoptive.*

adoption [*dop-si-on*] n. f. lat. *adoptio*). Action d'adopter.

— Encycl. *Dr.* L'adoption n'est permise qu'aux personnes âgées de plus de 50 ans, qui n'ont, à l'époque de l'adoption, ni enfants, ni descendants légitimes, qui ont au moins quinze ans de plus que l'adopté, et qui lui ont fourni pendant six ans au moins des secours et des soins non interrompus. L'adopté sera nécessairement majeur et, jusqu'à 25 ans, demandera le consentement de ses père et mère, car il conserve sa place dans sa famille naturelle, tout en ajoutant à son nom celui de l'adoptant et en succédant aux biens de ce dernier.

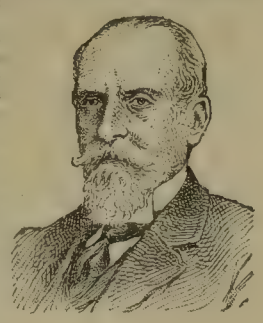

Gustave Ador.

La personne qui se propose d'adopter et celle qui consent à être adoptée se présentent devant le juge de paix du domicile de l'adoptant. L'adoption résulte d'une inscription sur les registres de l'état civil, après un jugement du tribunal de première instance en chambre du conseil, et ce jugement doit être confirmé par la cour d'appel, saisie dans le délai d'un mois.

Ador (Gustave), homme d'Etat suisse, né à Genève en 1845. Vice-président du comité international de la Croix-Rouge, il fut président de la Confédération helvétique en 1919.

adorable adj. Digne d'être adoré. *Par exagér.* Qui est digne d'être aimé avec passion ; exquis, charmant : *enfant adorable ; mère adorable.*

adorablement [*man*] adv. D'une manière adorable, exquise : *un visage adorablement joli.*

adorateur, trice n. Celui, celle qui adore. Qui vénère ou qui aime avec excès : *les adorateurs du pouvoir.*

adoratif, ive adj. Qui a le caractère de l'adoration : *culte adoratif.*

adoration [*si-on*] n. f. Action d'adorer : *l'adoration de Dieu, des idoles.* Affection, amour extrême : *aimer ses enfants à l'adoration.*

Adoration des bergers (*l'*), tableau de Raphaël (Berlin) ; de Ribera (Louvre), toile pleine de vigueur et d'expression (v. p. 17), de Murillo (Madrid) ; etc.

Adoration des mages ou **des rois** (*l'*), tableau d'Alb. Dürer, d'un caractère très réaliste, au musée des Offices (Florence) ; de Raphaël (Berlin) ; de Paul Véronèse (Dresde) ; de Memling, célèbre triptyque (Madrid) ; de Rubens (Anvers) ; de Poussin (Louvre) ; de Luini, œuvre remarquable par la délicatesse et la fraîcheur du coloris (Louvre) [v. p. 17], etc.

adorer [*ré*] v. a. (lat. *adorare*). Rendre un culte, les honneurs divins : *adorer Dieu.* Aimer avec idolâtrie : *adorer sa mère, les arts.*

Adorf, v. d'Allemagne (roy. de Saxe), sur l'Elster ; 7.000 h. Tissage ; filatures.

Adorno, nom d'une illustre famille plébéienne de Gênes, qui a fourni plusieurs doges à la république, du XIVe au XVIe siècle. Le plus fameux, Antoniotto (fin du XIVe s.), plaça sa patrie sous la suzeraineté de la France.

ados [*do*] n. m. (de *adosser*). Talus en terre, servant à soustraire les cultures à l'influence des vents du nord et à les exposer à l'action du soleil : *les ados sont aussi établis pour l'aménagement des rigoles d'irrigation.*



Ados. (Hort.)

— Encycl. En agriculture, l'ados ou labourage en billons s'obtient en formant une succession parallèle et continue de terres extraites du sillon, à droite et à gauche de ce dernier. Ces terres sont ensuite reprises et rejetées en sens inverse. En horticulture, l'ados est un talus composé de terres rapportées et adossées contre un mur, et orientées de telle manière que le soleil les frappe du matin au soir. On les utilise pour la culture des primeurs.

adossé [*do-sé*], **e** adj. *Blas.* Se dit de deux figures ou de deux objets placés dos à dos : *lions adossés ; croissants adossés.*

adossement [*do-se-man*] n. m. Etat de ce qui est adossé : *adossement d'une échoppe à une maison.*

adosser [*do-sé*] v. a. (de *à*, et *dos*). Appuyer contre : *adosser un bâtiment contre un mur.* **S'adosser** v. pr. Appuyer le dos contre : *s'adosser à la muraille.*



Adoubement (XIIe siècle).

ad ostentationem loc. lat. signif. Par ostentation, pour la montre, par orgueil et désir d'éblouir : *faire quelque chose ad ostentationem.*

Adou ou **pays des Quaqua,** région française de la Côte d'Ivoire, entre le Bandama et le Sassandra. Postes militaires à Grand-Lahou, Petit-Lahou, etc.

Adoua, capit. du Tigré (Abyssinie) ; 4.000 h. environ. Défaite des Italiens sous les ordres du général Baratieri par les Abyssins de Ménélik II, en 1896.

adoubement [*man*] n. m. Action d'adouber. Cérémonie à la fois religieuse et militaire, qui consistait dans la remise au nouveau chevalier de ses armes et de son armure. Vêtement qui était une défense de corps et que portait l'homme de guerre au moyen âge.

— Encycl. L'adoubement consistait simplement dans une tunique de tissu ou de cuir renforcée par des clous, de petites plaques ou des anneaux de métal, puis dans une chemise de maille à laquelle s'adjoignaient des manches et des chausses de même nature. Il était donc très différent de l'armure composée de pièces de fer ou d'acier battu. V. armure.

adouber [*bé*] v. a. (orig. germ.). *Chevaler.* Remettre solennellement au nouveau chevalier ses armes et son armure. Arranger. (Vx.) *Mar.* Réparer : *adouber un navire.* (On dit mieux radouber.) *Jeux.* Aux échecs, aux dames, au trictrac, etc., toucher un pion et le mettre sur une case, mais en se réservant le droit de le replacer sur sa case primitive.

adouci n. m. (rad. *doux*). Première façon donnée aux glaces brutes et au cristal ébauché par la taille.

adoucir v. a. Rendre plus doux ce qui est amer, salé. Donner le poli à un métal. *Fig.* Rendre supportable, moins grossier : *adoucir la peine, les mœurs.* **S'adoucir** v. pr. Devenir plus doux, moins dur : *le fer s'adoucit par le feu.* Ant. **Aigrir, irriter.**

adoucissage [*si-sa-je*] n. m. Action d'adoucir les métaux, les glaces, un cristal, etc. Sorte de poli que l'on donne aux métaux.

adoucissant [*si-san*], **e** adj. Qui adoucit, qui calme la souffrance : *certaines plantes ont une vertu adoucissante.* N. m. Médicament adoucissant : *le lait est un adoucissant.* Substance utilisée pour l'adoucissage : *le tripoli, l'émeri sont des adoucissants.*

adoucissement [*si-se-man*] n. m. Action d'adoucir : *l'adoucissement d'une substance acide. Fig.* Soulagement, amélioration, diminution de peine : *l'adoucissement du sort des esclaves.* Changement favorable dans la température : *l'adoucissement du temps.*

adoucisseur, euse [*si-seur, eu-ze*] n. et adj. Ouvrier, ouvrière qui polit les glaces.

adoué, e adj. (de *à*, et *deux*). En T. de chasse, Accouplé, apparié : *perdrix adouées.*

Adour, fleuve de France, qui prend sa source près du col du Tourmalet (Hautes-Pyrénées), arrose la pittoresque *vallée de Campan*, Bagnères-de-Bigorre, Tarbes, Aire, Saint-Sever, Dax, Bayonne, reçoit la Midouze à droite, le gave de Pau et la Nive à gauche, et se jette dans le golfe de Gascogne ; cours 335 kil.

adoxe [*dok-se*] n. m. ou **adoxa** [*dok-sa*] n. f. Genre de plantes de la famille des caprifoliacées, à odeur de musc et antispasmodiques, vulgairement appelées *moscatelle* ou *herbe au musc.*

ad patres loc. lat. signif. *Vers les ancêtres. Aller ad patres,* mourir ; *envoyer ad patres,* tuer. (S'emploie toujours familièrement.)

ad perpetuam rei memoriam loc. lat. signif. *Pour perpétuer le souvenir de la chose,* formule qui s'inscrivait en tête de certaines bulles contenant la solution de difficultés soumises au saint-siège, sur les monuments commémoratifs, les médailles, etc.

adragant [*ghan*], **e** adj. (corrupt. de *tragacanthe*). Se dit d'une gomme qui découle d'arbres du genre des astragales : *la gomme adragante vient de l'Asie Mineure.* (On dit aussi gomme d'adragant.)

— Encycl. La gomme adragante, d'une couleur blanche, se gonfle dans l'eau froide et prend l'apparence d'une gelée. Les pharmaciens l'utilisent pour les pastilles, les lochs, etc. ; les confiseurs pour les crèmes ; enfin, elle sert à la composition des couleurs pour l'aquarelle et à l'apprêt des tissus.

Adrar, oasis montagneuse de la Mauritanie (Sahara occidental), au sud du Maroc ; 8.000 h. Culture du blé et de l'orge ; pâturages. — Ville du Touat (Sahara français) ; 7.500 h.

Adraste, roi d'Argos. Il accueillit Polynice, chassé de Thèbes par son frère Etéocle, et entreprit contre celui-ci la guerre dite *des Sept-Chefs,* dans laquelle Adraste fut tué devant Thèbes.

ad referendum loc. lat. signif. *Sous condition d'en référer,* formule de chancellerie : *accepter une proposition ad referendum.*

ad rem loc. lat. signif. *A la chose.* Nettement, précisément : *répondre ad rem.*

adrénaline n. f. (préf. *ad*, et *rein*). Substance organique vaso-constrictive, extraite des capsules surrénales. (On la fabrique aussi synthétiquement, et on l'emploie comme hémostatique.)

adresse [*drè-se*] n. f. (rad. *adroit*). Dextérité du corps : *adresse des mains.* Finesse de l'esprit : *dessein plein d'adresse.* Ant. **Maladresse, gaucherie.**

adresse [*drè-se*] n. f. (de *adresser*). Suscription d'une lettre, etc., indiquant la demeure du destinataire : *écrivez très lisiblement l'adresse.* Endroit où quelqu'un demeure : *changer d'adresse.* Discours *adressé* au chef de l'Etat par une assemblée pour faire connaître ses vœux, son opinion sur telle question : *présenter une adresse* (dans ce sens vient de l'anglais *address*).

— Encycl. *Polit.* L'adresse est un acte par lequel un corps délibérant exprime au souverain ses vœux et ses sentiments. Particulièrement, c'est la réponse que, dans les monarchies constitutionnelles, le Parlement fait au discours du trône. L'opposition profite de la discussion de l'adresse pour présenter des motions condamnant tel acte du ministère, ou l'engageant à modifier telle partie de sa politique.

adresser [*drè-sé*] v. a. (de *à*, et *dresser*). Envoyer directement : *adresser un paquet. Adresser la parole à quelqu'un,* lui parler. **S'adresser** (à quelqu'un) v. pr. Lui adresser la parole, une requête.

adressier [*drè-si-é*], **ère** adj. et n. Se dit d'une personne dont le travail consiste à copier des adresses.

Adrets [*drè*] (François de Beaumont, baron **des**), chef protestant, né et m. à La Frette, près de Grenoble (1513-1587). Une injure des Guises l'ayant jeté en 1562 dans le parti protestant, il souleva le Dauphiné et souilla ses triomphes par d'ignobles cruautés. Il obligeait, dit-on, ses prisonniers à sauter du haut d'une tour sur la pointe des piques de ses soldats. Comme l'un d'entre eux hésitait : « Allons donc, poltron ! est-ce donc si difficile ? » s'écria des Adrets. « Je vous le donne en quatre ! » répliqua le soldat. Le baron fit grâce. Il ne prit aucune part à la Saint-Barthélemy, et mourut catholique.

Adria, v. d'Italie (prov. de Rovigo), sur le canal Bianco ; 16.000 h. A donné son nom à la mer Adriatique, dont les alluvions du Pô l'ont éloignée aujourd'hui de plus de 20 kilomètres. Commerce de grains, bétail et cuirs.

Adriana ou **Hadriana villa** (*villa d'Adrien*), immense domaine situé à environ 24 kil. de Rome, au pied des collines de Tivoli. L'empereur Adrien y avait fait reproduire les monuments et les lieux qu'il avait le plus admirés au cours de ses voyages. Ruinée par Totila, roi des Goths, pillée ensuite à partir du XVIe siècle par les archéologues, elle offre encore aujourd'hui un admirable ensemble de ruines.

Adriani (Jean-Baptiste), historien florentin. Son *Histoire* continue celle de Guichardin (1513-1579).

Adriatique (golfe ou mer), long golfe de la Méditerranée, qui baigne l'Italie, la Serbie-Croatie-Slovénie et l'Albanie et communique avec la mer Ionienne par le canal d'Otrante. Le Pô est son principal tributaire.

Adrien ou mieux **Hadrien** [*dri-in*], empereur romain, né à Rome en 76 ; il régna de 117 à 138. Fils adoptif de Trajan, auquel il succéda, il sut donner à l'empire vingt années de prospérité ; il encouragea l'industrie, les lettres, les arts, réforma l'administration, construisit à Rome le *môle d'Adrien,* auj. château Saint-Ange, et protégea l'empire contre les Barbares au moyen de fortifications continues en Germanie et en Angleterre. En 131, il promulgua l'*Edit perpétuel,* compilation judiciaire rédigée par le jurisconsulte Salvius Julianus, qui a régi l'empire romain jusqu'à Justinien. Adrien passa les dernières années de sa vie dans la *villa Adriana,* entouré de poètes et d'artistes.



Adrien.

Adrien (saint), martyr à Nicomédie en 303. On l'invoque contre la peste. Fête le 8 septembre.

Adrien Ier, pape de 772 à 795, né à Rome. Allié des Carolingiens, comme son prédécesseur Etienne II, il appela Charlemagne en Italie, contre Didier, roi des Lombards, et le créa patrice de Rome. Sous son pontificat, se tint le deuxième concile œcuménique de Nicée en 787. — Adrien II, pape de 867 à 872. Il fit condamner le patriarche Photius par le concile de Rome et reconnaître sa souveraineté sur toutes les communions par le concile de Constantinople. — Adrien III, pape de 884 à 885. Il fit de nouveau condamner et déposer Photius. — Adrien IV, pape de 1154 à 1159. D'abord moine de Frédéric Barberousse, grâce à l'appui duquel il fit périr sur le bûcher Arnaud de Brescia, il ne tarda pas à se brouiller avec l'empereur, et ce fut l'origine de la longue querelle des investitures. Il s'appelait Nicolas Breakspear, et fut le seul pape de nationalité anglaise. — Adrien V, pape en 1276. Il ne régna que six semaines. — Adrien VI (Adrien Florisse), né à Utrecht en 1459, pape de 1522 à 1523. Précepteur de Charles d'Autriche (plus tard Charles-Quint), il fut envoyé en Espagne comme ambassadeur, fut promu à la dignité cardinalice en 1516, devint régent du royaume d'abord avec Ximénès, puis seul, réprima la révolte des communeros en 1521 (combat de Villalar) et fut élu pape l'année suivante. Il se fit remarquer par son savoir et ses vertus, mais déplut aux Romains par sa simplicité austère. Aussi ennemi de la Réforme naissante que de l'islamisme, il essaya inutilement de réconcilier Charles-Quint et François Ier sur le terrain de la religion.

Adrienne Lecouvreur, drame en cinq actes, en prose, par Scribe et E. Legouvé (1849). Il a pour sujet la rivalité de la princesse de Bouillon et de la grande actrice Adrienne Lecouvreur, éprises toutes les deux du maréchal de Saxe. Œuvre forte et pleine d'émotion. (V. Lecouvreur.)

Adriers [*dri-é*], comm. de la Vienne, arr. et à 21 kil. de Montmorillon ; 1.900 h. Carrières.

adrogation [*gha-si-on*] n. f. (lat. *adrogatio*). *Dr. rom.* Action d'adopter pour fils une personne qui n'était pas sous la puissance paternelle.

adroit [*droi*], **e** adj. (de *à*, et *droit*). Qui a de l'adresse, de la dextérité dans les organes du corps, dans le travail des mains : *tireur adroit ; ouvrier adroit. Fig.* Rusé : *adroit fripon.* En parlant des choses : *discours adroit.* Ant. **Maladroit, gauche, lourd, inepte.**

Adroite Princesse (*l'*) ou *les Aventures de Finette,* nouvelle de Mlle Lhéritier de Villandon, où l'auteur cherche à prouver que l'oisiveté est la mère de tous les vices et la défiance la mère de la sûreté.

adroitement [*man*] adv. Avec adresse, dextérité.

Adrumète ou **Hadrumète,** v. de l'Afrique ancienne, colonie phénicienne, longtemps métropole de la Byzacène. Ruines romaines, près de Sousse.

Adry (Jean-Félicissime), bibliographe français, né à Vincelotte (Bourgogne), m. à Paris (1749-1818). On lui doit de bonnes éditions annotées de Boccace, de La Fontaine, du *Télémaque,* etc.

adscrit [*ad-skri*], **e** adj. (lat. *adscriptus*). *Gram.* Ecrit à côté : *iota adscrit.* (Se dit par opposition à *souscrit.*)

adsorption [*si-on*] n. f. Adhésion ou concentration de substances dissoutes à la surface d'un corps ou autour des corps pulvérulents.

Aduatuques ou **Aduatiques,** peuple issu des Cimbres et des Teutons, établi dans la Gaule, entre l'Escaut et la Meuse, lors de la conquête de César. — Un *Aduatuque* ou *Aduatique.* Adj. : *antiquité aduatuque* ou *aduatique.*

Adula ou **Adule,** massif des Alpes Lépontiennes, en Suisse (3.398 m.), s'étendant du Gothard au Splügen, et d'où descendent les trois branches du Rhin ; Boileau le cite dans le *Passage du Rhin.*

adulaire [*lè-re*] adj. Se dit d'un feldspath qui se trouve au mont Saint-Gothard (autref. *Adule*). N. f. : *une adulaire.*

adulateur, trice adj. et n. Qui flatte bassement. Flatteur, louangeur, flagorneur : *écarter les adulateurs ; paroles adulatrices.*

adulatif, ive adj. Qui sert à aduler, qui a le caractère de l'adulation : *vers adulatifs.*

adulation [*si-on*] n. f. (de *adulatif*). Flatterie basse, servile, intéressée.

adulatoire adj. Qui tient de l'adulation : *poésie adulatoire.*

aduler [*lé*] v. a. (lat. *adulari*). Flatter bassement, servilement : *on n'adule que par intérêt.*

Adulis [*liss*], nom ancien de *Zoulla* (v. ce mot).

adulte adj. et n. (lat. *adultus*; de *adolescere*, croître). Parvenu à son complet développement, à la période de la vie comprise entre l'adolescence et la vieillesse : *un adulte; un garçon adulte.*

— ENCYCL. Les *cours d'adultes*, destinés soit à combler les lacunes laissées par l'école primaire, soit à compléter l'instruction précédemment acquise, sont créées par le préfet, à la demande du conseil municipal. Les élèves doivent être âgés de treize ans. L'enseignement peut être divisé ou varié, suivant l'instruction des élèves ou les besoins de la région.

adultérant [*ran*], **e** adj. Qui peut adultérer : *matière adultérante.*

adultérateur n. et adj. m. Celui qui frelate, falsifie : *adultérateur de monnaies.* (Peu us.)

adultération [*si-on*] n. f. Action d'adultérer; falsification : *l'adultération d'une marchandise, d'un médicament, des monnaies. Fig.* Altération : *l'adultération d'un texte.*

adultère adj. et n. (préf. *ad*, et lat. *alter*, un autre). Qui viole la foi conjugale : *un adultère; une femme adultère.* N. m. Violation de la foi conjugale.

— ENCYCL. *Dr.* L'adultère peut servir de base à une demande en divorce, en séparation de corps, en désaveu de paternité. Le mari seul peut porter plainte contre sa femme, et réciproquement. Cette faculté est retirée au mari s'il est convaincu d'avoir entretenu une concubine dans la maison conjugale. La loi *excuse* le meurtre de la femme adultère et de son complice par le mari, s'il les surprend en flagrant délit dans la maison conjugale. La femme adultère poursuivie peut être condamnée à un emprisonnement de trois mois à deux ans, si le mari ne consent à la reprendre; le complice est passible de la même peine et d'une amende de 100 à 200 francs. Le conjoint divorcé pour adultère peut épouser son complice.

adultérer [*ré*] v. a. (lat. *adulterare*. — Se conj. comme *accélérer*.) Falsifier, altérer, au prop. et au fig. : *adultérer un remède, un texte, une intention.*

adultérin, ine adj. et n. Né de l'adultère : *enfant adultérin; sœur adultérine; un adultérin, une adultérine.*

adultérinité n. f. Caractère de celui qui est adultérin : *l'adultérinité d'un enfant.*

ad unguem loc. lat. (Horace, *Satires*, I, 5, 32) signif. *A l'ongle*, allusion au dernier poli qu'on obtient en passant l'ongle sur une surface parfaitement lisse : *les vers de Racine sont ad unguem*, c'est-à-dire du dernier fini. (On dit aussi : *savoir une chose ad unguem*, très bien.)

ad unum loc. lat. signif. Jusqu'à un seul, jusqu'au dernier : *Aux Thermopyles, Léonidas et ses Spartiates se firent tuer ad unum.*

adurent [*ran*], **e** adj. (préf. *ad*, et lat. *urere*, brûler). *Méd.* Ardent, brûlant : *soif adurente.*

aduste [*dus-te*] adj. (lat. *adustus*). Brûlé, hâlé par le soleil : *teint aduste. Fig.* Triste, chagrin : *caractère aduste.*

adustion [*dus-ti-on*] n. f. (de *aduste*). Cautérisation par le feu : *l'adustion est regardée comme efficace contre les morsures venimeuses.*

ad usum loc. lat. signif. Selon l'usage, la coutume : *célébrer un anniversaire ad usum.*

ad usum Delphini loc. lat. signif. *A l'usage du Dauphin*, nom donné aux excellentes éditions des classiques latins entreprises pour le Dauphin, fils de Louis XIV, et dont on avait retranché quelques passages trop crus. (On emploie ironiquement cette formule à propos de publications expurgées ou arrangées pour les besoins de la cause.)

ad valorem loc. lat. signif. *Selon la valeur*, et qui indique qu'une marchandise importée paye un droit d'entrée de tant p. 100 proportionnellement à sa valeur. (Les objets importés d'un pays dans un autre sont soumis à des droits de douane qui peuvent être établis sur deux bases distinctes : ils sont proportionnels à la valeur des objets [*droits ad valorem*], ou basés sur la nature des objets importés [*droits spécifiques*].)

advenir v. n. (préf. *ad*, et lat. *venire*, venir. — Ce verbe n'est usité qu'aux 3es pers. et à l'infin. : *il advenait, il advint*, etc.) Arriver par accident : *quoi qu'il advienne. Advienne que pourra*, loc. signif. qu'on est prêt à subir toutes les conséquences d'une résolution : *fais ce que dois, advienne que pourra.*

adventice [*van*] adj. (du lat. *adventicius*). Qui vient accidentellement : *circonstance adventice. Bot.* Se dit des plantes (chiendent, ivraie, agrostis, cuscute, orobanche, etc.) qui croissent sur un terrain cultivé sans y avoir été semées : *les plantes adventices, dans un champ mal entretenu, ne tardent pas à se substituer aux plantes cultivées.*

adventif, ive [*van*] adj. *Bot.* Se dit d'un organe qui se développe dans un point où l'on ne trouve pas d'organe de la même nature. (C'est ainsi que certaines racines nées sur les tiges, certains bourgeons nés ailleurs qu'à l'aisselle des feuilles,



A, racines adventives : 1. De lierre; 2. De fraisier.

sont dits *racines adventives, bourgeons adventifs.* V. PLANTE.) *Astr.* Qui arrive par rencontre; qui vient s'ajouter à une masse préexistante : *Buffon suppose que les planètes auraient leur origine dans un courant de matière qu'une comète adventive aurait balayée loin du soleil. Dr. anc. Biens adventifs*, biens acquis par la femme depuis son mariage. (Ils n'augmentaient pas sa dot et restaient comme paraphernaux.)

adventiste [*van-tis-te*] adj. et n. (angl. *adventist*). Se dit d'une secte américaine fondée par William Miller et qui attend une seconde et imminente arrivée (*advent*) du Christ.

adverbe [*vèr-be*] n. m. (préf. *ad*, et lat. *verbum*, verbe). *Gram.* Mot invariable, qui modifie un verbe, un adjectif ou un autre adverbe : *il y a des adverbes de lieu, de temps, de quantité, etc.*

adverbial, e, aux [*vèr*] adj. *Gram.* Qui tient de l'adverbe, qui en a la signification : *locution, expression adverbiale.*

adverbialement [*vèr, man*] adv. D'une manière adverbiale : *les adjectifs employés adverbialement restent invariables.*

adverbialiser [*vèr, zé*] v. a. Donner à un mot une désinence ou la fonction d'adverbe.

adverbialité [*vèr*] n. f. Qualité de l'adverbe ou d'un mot pris comme adverbe. (Peu us.)

advers [*vèr*], **e** adj. V. ADVERSE.

adversaire [*vèr-sè-re*] n. m. (du lat. *adversarius*, opposé). Celui qui est d'un parti opposé, d'une opinion contraire, et que l'on combat soit avec les armes, soit avec la parole. Compétiteur, concurrent, rival.

adversatif, ive [*vèr*] adj. *Gram. Conjonction adversative*, qui marque opposition, comme *mais, cependant, bien que, quoique*, etc.

adversativement [*vèr, man*] adv. D'une manière opposée : *adversativement au droit hypothécaire.*

adverse [*vèr-se*] adj. (lat. *ad*, contre, et *versus*, tourné). Opposé, contraire. *Partie adverse*, contre laquelle on plaide. *Fortune adverse*, mauvaise chance. (L'ancien masculin *advers* n'est plus usité et la forme *adverse* sert pour les deux genres.)

adversité n. f. (de *advers*). Sort contraire; infortune, malheur, misère : *tomber dans l'adversité.*

ad vitam æternam loc. lat. signif. *Pour la vie éternelle, pour jamais, pour toujours.*

adynamie [*mi*] n. f. (du gr. *a* priv., et *dunamis*, force). Débilité générale; abattement, prostration physique et morale.

adynamique adj. Faible, abattu, sans force. *Méd.* Qui a pour caractère l'adynamie : *être dans un état adynamique.* Se dit aussi des maladies accompagnées d'adynamie : *la fièvre typhoïde est le type des maladies adynamiques.*

Æa, ville et presqu'île de Colchide, arrosées par le Phase, où la Fable fait débarquer les Argonautes, et place les incidents relatifs aux mythes de Médée, de Circé et des Argonautes.

æchmea [*èk-mé-a*] ou **æchmée** [*èk-mé*] n. f. Genre de plantes de la famille des broméliacées, habitant l'Amérique tropicale, et dont un grand nombre d'espèces sont cultivées dans nos serres.

aède n. m. (du gr. *aoïdos*, chantre). Poète chanteur de l'époque primitive, chez les Grecs : *Orphée était un aède.*

Ædesius [*é-dé-zi-uss*], philosophe néo-platonicien, disciple de Jamblique, né en Cappadoce; m. en 355.

ædicule [*é*] n. m. V. ÉDICULE.

Aédon, épouse de Zéthos, frère d'Amphion. Jalouse de la nombreuse famille de sa belle-sœur Niobé, elle résolut d'égorger le fils aîné de celle-ci, mais elle tua par méprise son propre fils unique, Itylе. Elle se donna la mort de désespoir, et les dieux, touchés de compassion, la métamorphosèrent en rossignol.

ægagre [*é-gha*] n. f. (gr. *aigagros*). Chèvre sauvage, plus forte que la chèvre ordinaire, qui habite l'Asie centrale, et surtout la Perse.

ægagropile ou **égapropile** n. m. (du gr. *aigagros*, chèvre sauvage, et *pilos*, laine foulée). Concrétion formée de poils et de débris végétaux inassimilables, que l'on trouve parfois dans l'estomac des ruminants et, plus rarement, dans celui des hommes. Syn. BÉZOARD.

Ægates. *Géogr.* V. EGATES.

Ægeri, nom de deux comm. de Suisse (cant. de Zoug), au bord du lac alpestre d'Ægeri : *Ober-Ægeri* a 1.900 h. et *Unter-Ægeri*, 2.450 h.

Ægidius. V. EGIDIUS.

ægilops [*lopss*] n. m. *Bot.* Genre de graminées très voisin des froments, à épis munis de barbes raides : *l'ægilops croît dans le midi de la France. Pathol.* Petit ulcère qui se forme dans l'angle interne des paupières et qui succède à une petite tumeur appelée *anchilops.*

Ægipan. V. EGIPAN.

ægophonie n. f. V. ÉGOPHONIE.

ægosome [*gho-zo-me*] n. m. Genre de coléoptères, renfermant de grands longicornes à antennes rugueuses, qui vivent dans toutes sortes de bois.


Ægosome.

Ægos-Potamos [*ghoss, moss*] (*fleuve de la Chèvre*), fleuve de la Thrace, près duquel l'amiral lacédémonien Lysandre, à la fin de la guerre du Péloponèse, détruisit la flotte athénienne (405 av. J.-C.).

ægyrine n. f. Minéral du genre pyroxène, paraissant identique à l'acmite. (On trouve l'ægyrine en cristaux dans des syénites de Norvège et du Groenland.)

ægyriniques adj. f. pl. *Géol.* Se dit de roches riches en éléments ferro-magnésiens, avec soude non feldspathisable, telles que les roches à ægyrine de Pantellaria (île de la Méditerranée).

A. E. I. O. U. (abréviation du lat. *Austriæ est imperare orbi universo*). Devise de la maison d'Autriche. V. AUSTRIÆ.

Aelbeke, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Courtrai); 2.000 h.

Ælia Capitolina, nom donné à Jérusalem par l'empereur Adrien, lorsqu'il y eut, en 122 ou 131, envoyé une colonie romaine.

Aeltre, v. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Gand); 7.200 h. Filatures, amidonneries.

Ænésidème, philosophe sceptique, né à Gnosse (Crète). Il professa à Alexandrie (1er s. ap. J.-C.). C'est le plus célèbre représentant du scepticisme empiriste, doctrine qui n'attribue de valeur qu'aux phénomènes, qu'à la réalité perceptible. Il fut l'un des précurseurs du positivisme moderne.

Æpinus [*nuss*] (François-Ulrich Hoch, dit), physicien allemand, né à Rostock. On lui attribue la première idée de l'électrophore et du condensateur électrique (1724-1802).

æpiornis [*niss*] n. m. Oiseau gigantesque, auj. disparu, dont on a retrouvé les ossements à Madagascar. (L'œuf de l'æpiornis avait une contenance de 8 litres et équivalait à 150 œufs de poule.)

æquo animo loc. lat. signif. D'une âme égale, avec constance : *le sage supporte æquo animo les coups de l'adversité.*

æquo pulsat pede m. lat. signif. *Frappe d'un pied égal*, et appliqués par Horace (*Odes*, I, 4, 13 à la mort qui pousse d'un pied indifférent la porte des palais et celle des chaumières.

aérable adj. Qui peut être aéré, que l'on doit aérer : *les ateliers doivent être facilement aérables.*

aérage n. m. ou **aération** [*si-on*] n. f. Action d'aérer : *conduit d'aérage; l'aération assainit.* V. VENTILATION.

aérant [*ran*], **e** adj. Qui est propre à donner de l'air, à faire circuler l'air : *ouverture aérante.*

ærarium [*om*] n. m. (du lat. *æs, æris*, argent monnayé. Trésor public et administration des caisses de l'Etat dans l'ancienne Rome.

aéré, e adj. Qui est à bon air : *maison, chambre bien aérée.*

Ærenthal (**Alexis Lexa, comte d'**), homme d'Etat autrichien, né à Hruba-Skala, m. à Vienne (1854-1912). Nommé chancelier de l'Empire austro-hongrois en 1906, il réalisa, en 1908, l'annexion de la Bosnie-Herzégovine et inaugura ainsi une politique balkanique qui aboutit à la Grande Guerre de 1914.

ære perennius, mots d'Horace signif. *Plus durable que l'airain.* V. EXEGI MONUMENTUM.

aérer [*ré*] v. a. (du gr. *aër*, air. — Se conj. comme *accélérer*). Donner de l'air, renouveler l'air; ventiler : *aérer un atelier.*

aéricole adj. (du lat. *aer, aeris*, air, et *colere*, habiter). Se dit des plantes qui vivent tout entières dans l'air, comme certaines orchidées.

aéride n. f. Orchidée à fleurs très belles, généralement pourpres ou jaunes, originaire de l'Inde.

aérien, enne [*ri-in, è-ne*] adj. Formé d'air, de la nature de l'air : *corps aérien.* Qui se passe dans l'air : *phénomène aérien.* Qui vit ou croît dans l'air, par opposition à *aquatique : plante aérienne. Fig.* Léger, vaporeux : *tissu aérien; démarche aérienne. Peuple aérien*, les oiseaux. *Esprits aériens*, anges, génies, etc. *Voies aériennes, conduits aériens*, larynx, trachées, bronches.

aériennement [*ri-è-ne-man*] adv. D'une manière aérienne.

aérifère adj. Qui porte, conduit, distribue l'air : *tube aérifère.* V. AÉROPHONE.

aérification [*si-on*] n. f. Opération par laquelle on fait passer à l'état gazeux une matière solide ou liquide. Résultat de cette opération.

aérifier [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Faire passer à l'état d'air, de gaz : *aérifier un corps liquide.*

aériforme adj. (du lat. *aer*, air, et de *forme*). Qui a l'apparence de l'air, qui en a les propriétés physiques : *fluide aériforme.*

aériser [*zé*] v. a. Syn. de AÉRIFIER.

aérivore adj. (du lat. *aer, aeris*, air, et *vorare*, manger). Qui vit de l'air, qui se nourrit d'air.

aérobie [*bî*] adj. (du gr. *aër, aeros*, air, et *bios*, vie). Se dit d'êtres microscopiques qui ne vivent qu'en présence de l'air : *ferments aérobies.* N. m. : *un aérobie.* ANT. **Anaérobie.**

— ENCYCL. Tandis que les animaux et les végétaux supérieurs empruntent l'oxygène à l'atmosphère ou à l'air en dissolution dans l'eau, certains organismes inférieurs et généralement microscopiques le puisent dans des combinaisons stables, qu'ils décomposent; ils provoquent ainsi des fermentations. Tels sont les ferments du vin, de la bière, des fumiers, qui prennent l'oxygène du sucre et des substances organiques.

aérobus [*buss*] n. m. (gr. *aër, aeros*, air, et terminaison *bus*, tirée de *omnibus*). Avion de vastes dimensions, destiné à plusieurs passagers. (V. AVIATION.)

aérocave n. m. Machine capable de se soutenir dans l'air. V. AVIATION.

Aéro-Club de France (*l'*), association d'aéronautes et d'aviateurs amateurs, fondée en 1898 à Paris. Elle organise des concours, des épreuves, etc., pour le développement de l'aéronautique.



Insigne de l'Aéro-Club.

aérocyste [*sis-te*] n. f. (du gr. *aër, aeros*, air et *kustis*, vésicule). Vésicule gazeuse de la fronde des algues.

aérodrome n. m. (du gr. *aër, aeros*, air, et *dromos*, course). Endroit où s'effectuent les essais et le lancement des aérostats et des aéroplanes.

aérodynamique n. f. Syn. PNEUMATIQUE.

aérographe n. (du gr. *aër, aeros*, air, et *graphê*, description). Personne qui écrit sur l'air, sur ses propriétés. N. m. Pinceau à air.

aérographie [*fî*] n. f. Théorie, description de l'air ou des gaz.

aérographique adj. Qui concerne l'aérographie : *carte aérographique.*

aérohydroplane n. m. (du gr. *aër, aeros*, air, *hudôr*, eau, et de *planer*). Canot qui glisse à la surface de l'eau et qu'actionnent des hélices aériennes. (Ne pas confondre avec HYDRO-AÉROPLANE.)

aérolithe n. m. (du gr. *aër, aeros*, air, et *lithos*, pierre). Nom donné à des masses minérales tombant des profondeurs de l'espace céleste sur la surface de la terre.

— ENCYCL. Les aérolithes sont des débris planétaires qui circulent dans l'espace et qu'attire notre

globe lorsqu'ils passent suffisamment près de nous ; en traversant notre atmosphère, le frottement de l'air les échauffe et produit une fusion superficielle. Leur chute est généralement accompagnée de phénomènes lumineux et souvent d'un bruit de détonation. Quelques-uns atteignent un poids considérable.

aérolithique adj. Qui est propre aux aérolithes.

aérologie [*jî*] n. f. (du gr. *aêr*, *aeros*, air, et *logos*, discours). Partie de la physique qui traite des propriétés de l'air. (Peu us.)

aérologique adj. Qui a rapport, qui appartient à l'aérologie : *discours, traité aérologique.*

aéromancie [*sî*] n. f. (du gr. *aêr*, *aeros*, air, et *manteia*, divination). Art de prédire l'avenir par certaines apparences manifestées en l'air.

aéromancien, enne [*si-in, è-ne*] adj. Qui a rapport à l'aéromancie. N. Personne qui pratique l'aéromancie.

aéromel [*mèl*] n. m. (du gr. *aêr*, *aeros*, air, et du lat. *mel*, miel). Nom donné à la manne, miel aérien.

aéromètre n. m. (du gr. *aêr*, *aeros*, air, et *metron*, mesure). Instrument qui sert à déterminer la densité ou la raréfaction de l'air : *l'aéromètre a été imaginé par le physicien Hall.*

aérométrie [*trî*] n. f. (de *aéromètre*). Science qui a pour objet l'étude des propriétés physiques de l'air.

aérométrique adj. Qui a rapport à l'aérométrie : *expériences aérométriques.*

aéromoteur n. m. Moteur actionné par l'air.

aéronat [*na*] n. m. (du gr. *aêr*, *aeros*, air, et du lat. *natare*, nager). Ballon dirigeable à moteur.

aéronaute [*nô-te*] n. (du gr. *aêr*, *aeros*, air, et *nautês*, navigateur). Personne qui parcourt les airs en aérostat.

aéronautique [*nô*] adj. Qui a rapport à l'aérostation et à l'aviation : *observation aéronautique.* N. f. Science de l'aérostation. Art de fabriquer les aérostats, dirigeables, aéroplanes. Corps des aéronautes militaires.

aéronef [*nèf*] n. m. Appareil à l'aide duquel on s'envole et on se dirige dans les airs.

aérophagie [*fa-jî*] n. f. (du gr. *aêr*, air, et *phagein*, manger). Déglutition de l'air atmosphérique.

— ENCYCL. L'aérophagie se rencontre chez certains névropathes ou dyspeptiques. La dilatation de l'estomac consécutive à cette déglutition anormale et les compressions déterminées par l'estomac ainsi distendu peuvent donner lieu à des symptômes parfois graves.

aérophane adj. (du gr. *aêr*, *aeros*, air, et *phanos*, transparent). Qui a la transparence de l'air.

aérophobe adj. et n. (du gr. *aêr*, *aeros*, air, et *phobos*, crainte). Qui a peur de l'air, qui redoute le contact de l'air : *les aérophobes sont des névrosés.*

aérophobie [*bî*] n. f. (de *aérophobe*). Crainte maladive de l'air (symptôme de maladies nerveuses).

aérophone n. m. (du gr. *aêr*, *aeros*, air, et *phônê*, voix). Appareil à air comprimé, qui amplifie la voix humaine et la rend perceptible à une grande distance : *Edison inventa l'aérophone en 1878.*

aérophore n. m. (du gr. *aêr*, *aeros*, air, et *phoros*, qui porte). Appareil destiné à conduire l'air dans les endroits viciés. (On dit aussi AÉRIFÈRE.)

— ENCYCL. L'aérophore a été inventé, en 1873, par Denayrouse, officier de marine. Il est employé pour les caissons ou cloches à plongeurs et dans les galeries des mines.

aéroplane n. m. (du gr. *aêr*, *aeros*, air, et de *planer*). Machine capable de se soutenir dans l'air, sans être plus légère que lui, en vertu de la pression du vent sur les surfaces inclinées. (L'aéroplane est dit *monoplan* quand il n'a qu'une surface portante, *biplan* quand il en a deux, etc.). V. AVIATION.

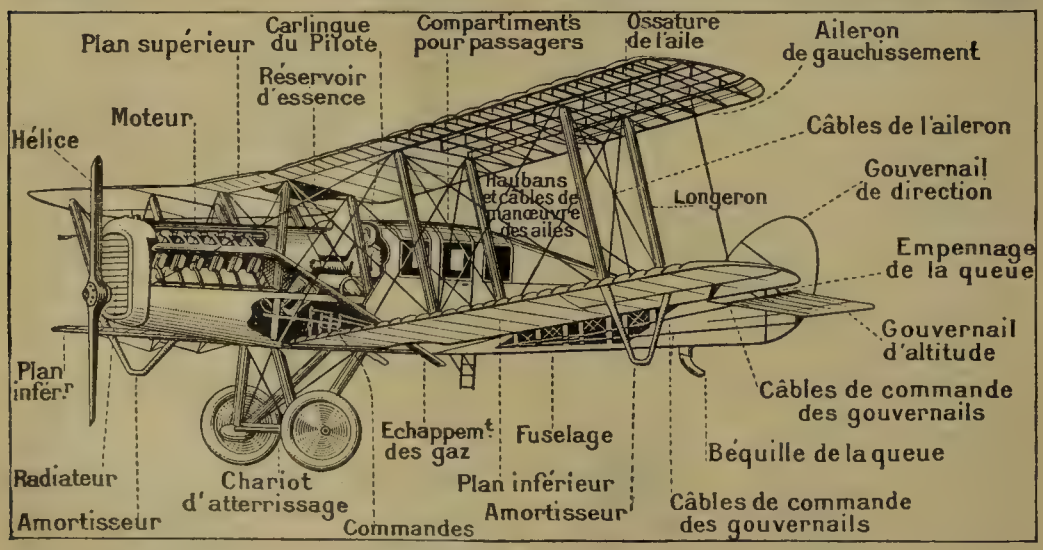

Aéroplane. V. AVIATION.

aérostatique [*ros-ta*] adj. Qui a rapport à l'aérostation : *parc aérostatique.* N. f. Théorie de l'équilibre de l'air et, plus particulièrement, théorie des aérostats. (Syn. dans ce sens de AÉRONAUTIQUE.)

aérostier [*ros-ti-é*] ou **aérostatier** [*ros-ta-ti-é*] n. m. Celui qui dirige un aérostat. Soldat d'un corps créé pendant la Révolution pour la manœuvre des aérostats militaires et aujourd'hui préposé à celle des dirigeables et des ballons captifs. V. BALLON.

Insignes des aérostiers militaires.

aérotechnique [*tèk*] n. f. (du gr. *aêr*, air, et de *technique*). Science de la navigation aérienne. Adj. Qui a rapport à la science de la navigation aérienne : *études aérotechniques ; institut aérotechnique.*

aérothérapie [*pî*] n. f. (du gr. *aêr*, *aeros*, air, et *therapeia*, traitement). Traitement des maladies par l'air des altitudes, l'air comprimé, raréfié ou plus ou moins saturé de substances médicamenteuses.

aérotorpille n. f. Torpille aérienne.

Aerschot, v. de Belgique (Brabant, arr. de Louvain), sur la Demer ; 7.230 h. Prise par les Français en 1705, 1746, 1793. Héroïque résistance des troupes belges contre les forces allemandes supérieures (18 août 1914). Occupée par les Allemands, Aerschot a été le théâtre d'atrocités de leur part.

Aerseele, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Thielt) ; 3.150 h.

Aertrycke, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Bruges) ; 4.600 h.

Aertselaer, comm. de Belgique (prov. et arr. d'Anvers) ; 2.300 h.

Æschi ou **Eschi,** comm. de Suisse (cant. de Berne), entre Thoune et Interlaken ; 1.200 h. Station climatérique (860 m.).

æschne [*ès-kne*] n. f. Grande libellule de l'Europe et de l'Amérique du Nord, à vol rapide et puissant, qui dévore les abeilles.

æschynanthe [*ès-ki*] n. f. Plante de la famille des gesnéracées, croissant dans les Indes orientales, et dont plusieurs espèces cultivées dans nos serres donnent des fleurs brillamment colorées.

æsculinées ou **æsculacées** [*ès-ku-la-sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, comprenant des arbres de l'Inde et dont le *marronnier* (æsculus) est le type. S. une *æsculinée* ou *æsculacée.*

Æsopus [*puss*], célèbre acteur tragique romain, ami de Pompée et de Cicéron.

æs triplex m. lat. signif. *Triple airain*, et dont se sert Horace (*Odes*, I, 3, 9) pour caractériser l'audace du premier navigateur. (On rappelle cette locution pour exprimer l'intrépidité, ou la dureté du cœur.)

æternum vale. V. SUPREMUM VALE.

æthrioscope [*os-ko-pe*] n. m. (du gr. *aithria*, fraîcheur, et *skopein*, explorer). Instrument propre à mesurer le rayonnement calorifique de la surface de la terre vers les espaces célestes.

æthuse [*tu-ze*] n. f. Genre de plantes ombellifères, comprenant des herbes dont le type est la *petite ciguë* (*ache des chiens, persil des fous, faux persil*).

aétite n. f. Trioxyde de fer, vulgairement appelé *pierre d'aigle*, parce que, suivant une légende, les aigles portaient cette pierre dans leur nid pour faciliter la ponte.

Aétius [*si-uss*], général romain, né en Mœsie vers la fin du IVe siècle, assassiné en 455. Elevé dans les gardes du palais, il parvint, sous l'empereur Valentinien III, aux plus hautes dignités militaires et fit mettre à mort son rival Boniface (432). Quand Attila fondit sur la Gaule, il fut assez habile pour précipiter contre lui tous les peuples germaniques établis ou campés en deça du Rhin, et secondé par Théodoric et Mérovée, défit les Huns aux champs Catalauniques (451). Jaloux de sa gloire et de son prestige, Valentinien III l'assassina de sa propre main.

Afar. V. DANAKIL.

Afer (Domitius), orateur romain, né à Nîmes, consul sous Caligula (16 av. J.-C. — 59 apr.) ; il fut le maître de Quintilien.

affabilité [*a-fa*] n. f. (de *affable*). Aménité, courtoisie, qualité des personnes douces et bienveillantes.

affable adj. (lat. *affabilis ;* de *ad*, à, et *fari*, parler). Qui a de l'affabilité, qui se rend agréable à ceux qui l'approchent : *un homme affable.* Aimable, courtois : *des paroles affables.* ANT. **Bourru.**

affablement [*a-fa-ble-man*] adv. D'une manière affable ; avec affabilité : *accueillir quelqu'un affablement.*

affabulation [*a-fa, si-on*] n. f. (lat. *affabulatio*). Sens moral d'une fable. Arrangement des faits constituant la trame d'un roman.

affadir [*a-fa*] v. a. Rendre fade : *affadir une sauce. Affadir le cœur*, causer du dégoût. *Fig.* Rendre froid, insipide : *affadir une épigramme.*

affadissant [*a-fa-di-san*], **e** adj. Propre à affadir ; insipide, sans saveur. *Fig.* Fatigant : *flatteries affadissantes.*

affadissement [*a-fa-di-se-man*] n. m. Etat de ce qui devient fade : *l'affadissement d'un ragoût. Fig. : louer jusqu'à l'affadissement.*

affaibli, e [*a-fè*] adj. Dont les forces ont diminué : *personne affaiblie par la maladie.* Dont l'intensité est plus faible : *son affaibli.*

affaiblir [*a-fè*] v. a. Rendre faible : *l'abstinence affaiblit le corps. Fig.* Diminuer l'activité, l'intensité, l'énergie d'une chose : *affaiblir la vérité ; affaiblir un cliché trop posé.* **S'affaiblir** v. pr. Devenir faible : *la vue des vieillards s'affaiblit.* ANT. **Renforcer, fortifier.**

affaiblissant [*a-fè-bli-san*], **e** adj. Qui affaiblit : *régime affaiblissant.* ANT. **Réconfortant, fortifiant.**

affaiblissement [*a-fè-bli-se-man*] n. m. Diminution de force, d'activité, débilitation, au pr. et au fig.

affaiblisseur, euse [*a-fè-bli-seur, eu-ze*] adj. Qui affaiblit. Se dit principalement en photographie des bains ou des solutions dans lesquelles on plonge les clichés qui ont subi un excès de pose ou un excès de développement. (Les bains affaiblisseurs, outre qu'ils emploient souvent des produits dangereux, comme le prussiate rouge de potasse, par exemple, ne donnent pas toujours des résultats très appréciables.) N. m. : *un affaiblisseur.* (On dit aussi RÉDUCTEUR.)

affainéantir (s') [*sa-fé*] v. pr. (rad. *fainéant*). Devenir mou, lâche.

affaire [*a-fè-re*] n. f. (de *à*, et *faire*). Tout ce qui est l'objet d'une occupation. Transaction commerciale ; entreprise quelconque : *négocier une affaire.* Chose qui cause des embarras, de l'inquiétude : soin, souci, difficulté, danger : *assoupir une affaire.* Procès : *plaider une affaire civile, criminelle.* Combat : *affaire très chaude. Affaire d'honneur*, duel. *Faire son affaire* (*à soi-même*), réussir, s'enrichir. *Faire son affaire* (*à un autre*), le châtier ou le tuer. *Avoir affaire à quelqu'un*, avoir besoin de lui parler. (On dit aussi par menace : *il aura affaire à moi !*) *Avoir affaire avec quelqu'un*, être en rapport avec lui. *J'en fais mon affaire*, je m'en charge. *Il fait mon affaire*, il me convient. *Se tirer d'affaire*, se procurer une position honorable ou sortir d'un mauvais pas. Pl. Intérêts de l'Etat ou des particuliers : *les affaires vont mal.* Choses usuelles, objets d'habillement



Ballon à air chaud des freres Montgolfier (1783)

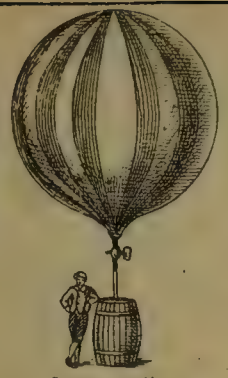

Premier ballon à hydrogène (1783)



Aérostat de Blanchard (1784)

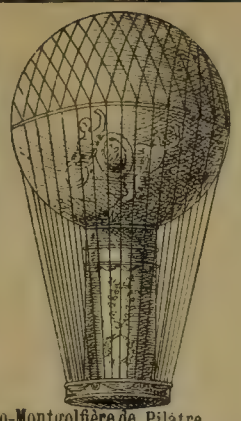

Aéro-Montgolfière de Pilâtre de Rozier (1785)



Première Montgolfière avec aéronautes (Pilâtre de Rozier, 1783)



Premier ballon à hydrogène avec aéronautes (1783)

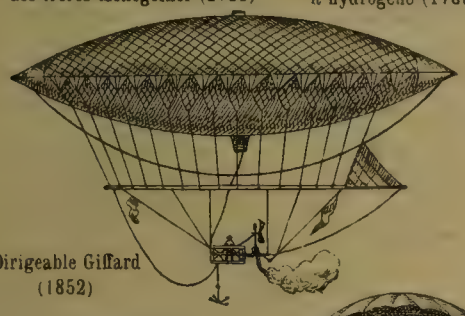

Dirigeable Giffard (1852)

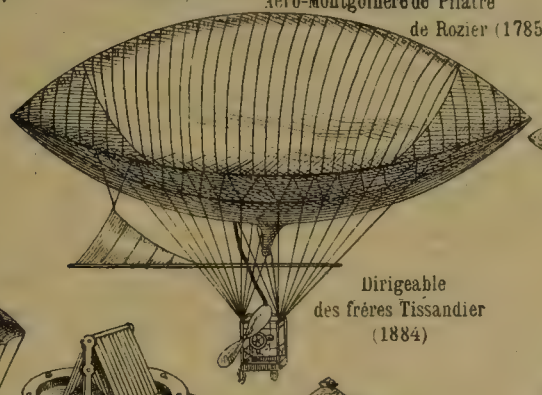

Dirigeable des frères Tissandier (1884)

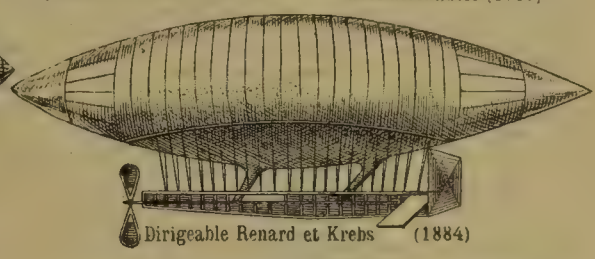

Dirigeable Renard et Krebs (1884)



Nacelle de ballon libre



Parachute

Soupape ordinaire

Ancre Hervé

Ancre Renard

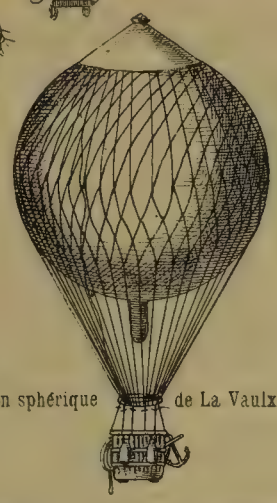

Ballon sphérique de La Vaulx

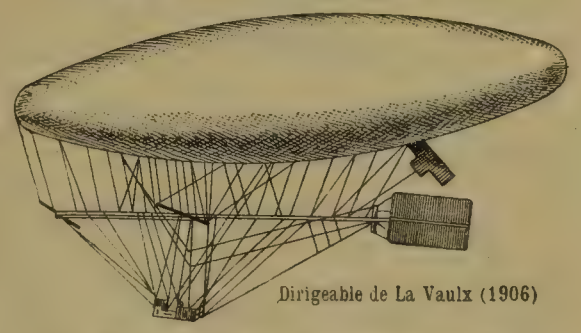

Dirigeable de La Vaulx (1906)

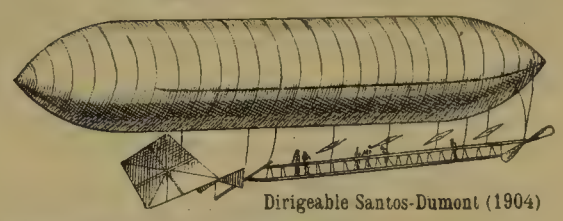

Dirigeable Santos-Dumont (1904)

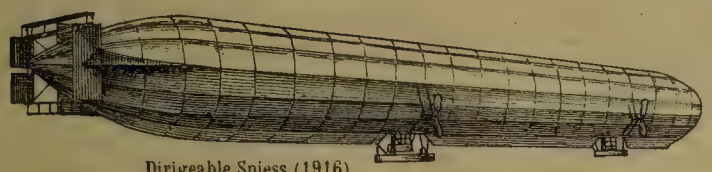

Dirigeable Spiess (1916)

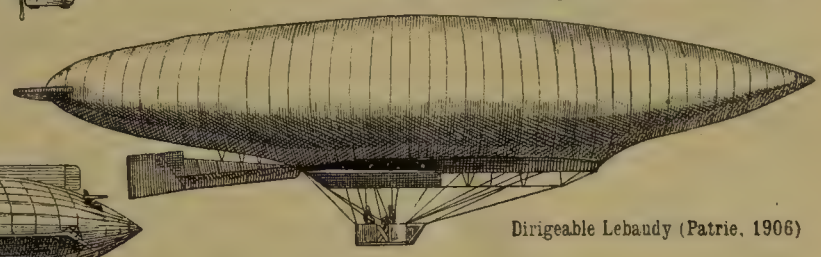

Dirigeable Lebaudy (Patrie, 1906)

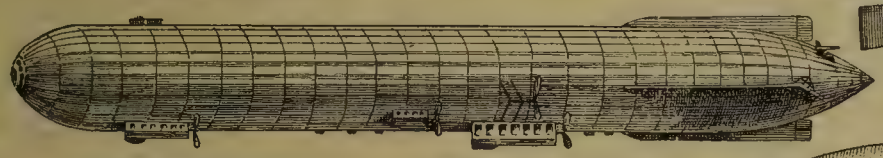

Dirigeable Zeppelin (1914)

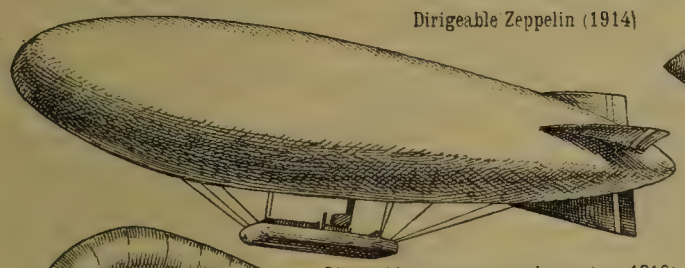

Dirigeable, patrouilleur de marine (1918)

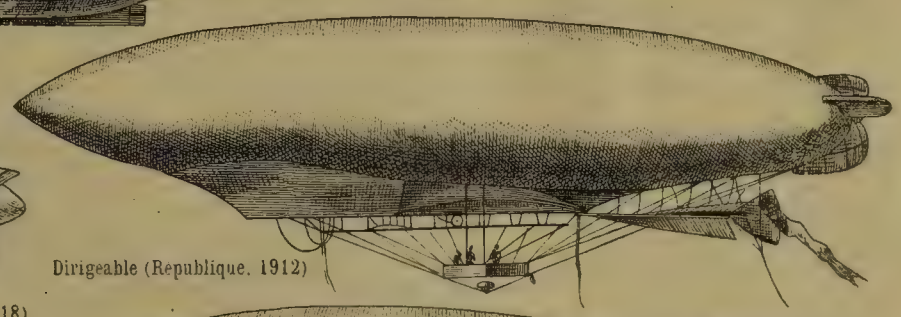

Dirigeable (République, 1912)

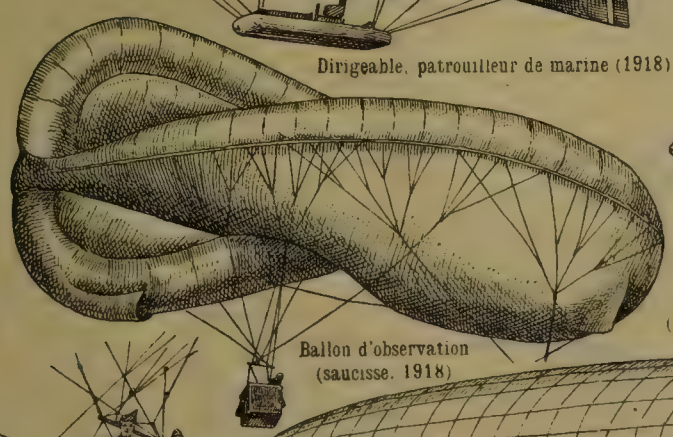

Ballon d'observation (saucisse, 1918)

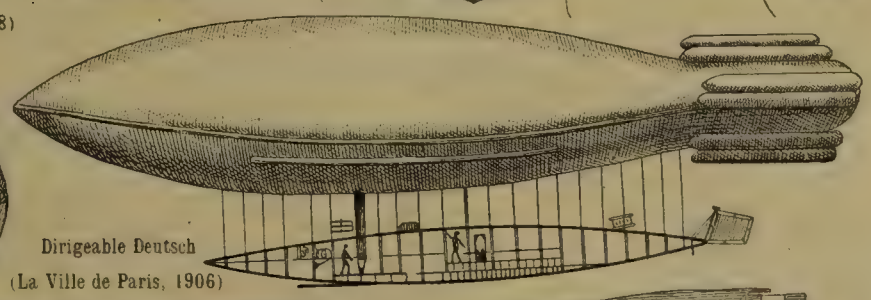

Dirigeable Deutsch (La Ville de Paris, 1906)

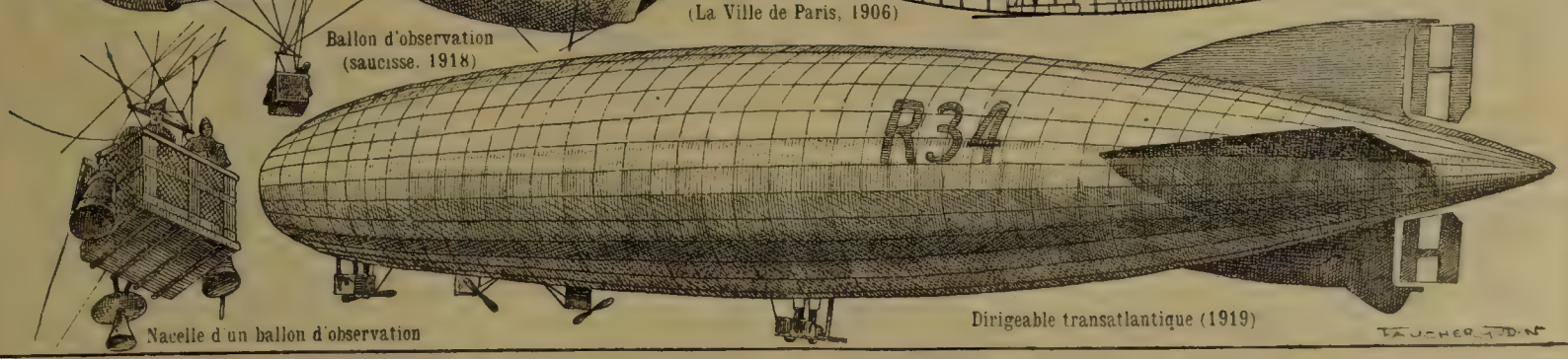

Nacelle d'un ballon d'observation

Dirigeable transatlantique (1919)

et de toilette : *mettre ses affaires dans une malle.* Prov. : **Les affaires sont les affaires,** les considérations d'intérêt excluent toutes les autres. **Il vaut mieux avoir affaire à Dieu qu'à ses saints,** il vaut mieux s'adresser au chef qu'aux subordonnés.

Affaires étrangères (*ministère des*). Le ministère des affaires étrangères est l'organe des relations du gouvernement français avec les puissances étrangères. Il fait en outre recueillir au dehors tous les renseignements de nature à servir notre influence et prête ses bons offices aux intérêts de nos nationaux à l'étranger. L'administration centrale comprend : le cabinet du ministre, les directions des affaires politiques, des consulats et des affaires commerciales, des archives, des fonds et de la comptabilité. Le service extérieur comprend : le corps diplomatique et consulaire, les drogmans et interprètes, les commis expéditionnaires de chancellerie, etc. Dans le but de favoriser les intérêts nationaux à l'étranger, des *attachés commerciaux* ont été institués auprès des postes diplomatiques.

Affaires sont les affaires (*Les*), comédie en trois actes d'Octave Mirbeau (1903), peinture énergique de l'homme d'affaires, dur, brutal et sans scrupules.

affairé [*a-fè-ré*], **e** adj. Qui a ou paraît avoir beaucoup d'affaires, empressé, agité : *les gens affairés ; avoir l'air affairé.*

affairement [*a-fè-re-man*] n. m. Etat d'une personne affairée. (Peu us.)

affaissement [*a-fè-se-man*] n. m. Etat de ce qui est affaissé : *l'affaissement d'un édifice.* Accablement, abattement des forces physiques, intellectuelles et morales : *un affaissement moral.*

affaisser [*a-fè-sé*] v. a. (de *à*, et *faix*). Faire ployer, courber sous le faix. Faire baisser : *la pluie affaisse le sol. Fig.* Accabler : *être affaissé sous le poids des années.* **S'affaisser** v. pr. Se courber. Etre accablé.

affaitage [*a-fè*] ou **affaitement** [*a-fè-te-man*] n. m. Action de dresser un oiseau de proie. Façonnage des cuirs à la tannerie.

affaiter [*a-fè-té*] v. a. (lat. *affectare*). Apprivoiser, en parlant d'un oiseau de proie. Façonner, en parlant des cuirs.

affalement [*a-fa-le-man*] n. m. *Pop.* Accablement, découragement.

affaler [*a-fa-lé*] v. a. (holl. *afhalen*). Faire descendre : *affaler un cordage.* **S'affaler** v. pr. S'approcher trop de la côte, en parlant d'un navire. *Fam.* Se laisser tomber.

affamé, e [*a-fa*] adj. et n. Qui a faim : *loup affamé. Fig.* Avide, qui désire passionnément une chose : *affamé de gloire.* Ant. **Rassasié.**

affamement [*a-fa-me-man*] n. m. ou **affamation** [*a-fa-ma-si-on*] n. f. Action d'affamer ; résultat de cette action.

affamer [*a-fa-mé*] v. a. (du lat. *fames*, faim). Faire souffrir de la faim ; priver de vivres : *affamer une ville.* Ant. **Rassasier, gaver.**

affameur, euse [*a-fa, eu-ze*] n. et adj. Celui, celle qui affame.

affangissements [*ji-se-man*] n. m. pl. Amas de fange, de vase, dans le lit des cours d'eau.

affanure [*a-fa*] n. f. (préf. *ad*, et *fænum*, foin). Portion de blé par laquelle on paye les moissonneurs, dans quelques provinces.

affeage [*a-fé*] n. m. *Dr. anc.* Droit qui était dû pour chaque feu d'un village.

affeagement [*a-fé-a-je-man*] n. m. Action d'affeager.

affeager [*a-fé-a-jé*] v. a. (de *à*, et *féage*. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il affeagea, nous affeageons.*) Aliéner une partie des terres nobles d'un fief pour être tenues en fief ou en roture par l'acquéreur, à charge d'une redevance.

affectable [*a-fèk*] adj. Qui est susceptible de s'affecter, qui peut être touché, affligé. Qui peut être hypothéqué : *terres affectables.*

affectant [*a-fèk-tan*], **e** adj. Qui affecte, qui cause de la peine.

affectation [*a-fèk-ta-si-on*] n. f. (de *affecter*). Destination, emploi dans un but déterminé : *affectation d'une somme à une dépense, d'un édifice à un usage.* Manière d'être ou d'agir qui n'est pas naturelle : *parler avec affectation.* Simulation. Ant. **Naturel, simplicité, aisance.**

affecté, e [*a-fèk-té*] adj. Qui n'est pas naturel : *modestie, pose affectée.* Outré, exagéré : *louange affectée.* Qui est ému, affligé.

affecter [*a-fèk-té*] v. a. (lat. *affectare*). Faire un usage fréquent de : *affecter certains mots.* Faire ostentation de ; feindre : *affecter des dehors vertueux.* Prendre une forme : *affecter une forme pyramidale.* Destiner à un usage : *affecter des fonds à une dépense.* Toucher, émouvoir : *son état m'affecte.* **S'affecter** v. pr. Ressentir une impression pénible : *l'égoïste voudrait ne s'affecter de rien, et tout l'affecte.*

affectibilité [*a-fèk*] n. f. Etat d'une personne facilement affectable.

affectif, ive [*a-fèk*] adj. Relatif aux affections de l'âme : *phénomènes affectifs.* Qui marque l'affection : *geste affectif.* Sensible, impressionnable : *nature affective.*

affection [*a-fèk-si-on*] n. f. (lat. *affectio*). Attachement, amitié tendre : *affection maternelle.* Impression : *affections de l'âme. Méd.* Etat maladif : *affection nerveuse.* Ant. **Antipathie, haine, aversion.**

affectionné [*a-fèk-si-o-né*], **e** adj. et n. Aimé, recherché : *affectionné de tous.* Attaché de cœur, dévoué : *je vous suis affectionné.*

affectionnément [*a-fèk-si-o-né-man*] adv. Avec affection, d'une manière affectionnée.

affectionner [*a-fèk-si-o-né*] v. a. Avoir de l'affection pour quelqu'un ou pour quelque chose : *César affectionnait Brutus.* Avoir un goût marqué pour : *affectionner l'étude, le jeu.* Ant. **Haïr, abhorrer, détester.**

affectivité [*a-fèk*] n. f. *Philos.* Fonction générale sous laquelle on range les phénomènes affectifs.

affectueusement [*a-fèk-tu-eu-ze-man*] adv. D'une manière affectueuse, avec affection. Tendrement.

affectueux, euse [*a-fèk-tu-eû, eu-ze*] adj. Plein d'affection : *caractère affectueux.* Ant. **Froid, haineux, malveillant.**

affectuosité [*a-fèk, zi-té*] n. f. Qualité d'une personne affectueuse ; sentiment d'affection profonde.

affenage [*a-fe*] n. m. Action d'affener, de donner la pâture : *l'affenage des bestiaux.* (Peu us.)

affener [*a-fe-né*] v. a. (préf. *ad*, et lat. *fænum*, foin. — Se conj. comme *amener.*) Pourvoir de fourrage les bestiaux. (On dit aussi AFFENAGER.)

affenoir [*a-fe*] n. m. Syn. de ABAT-FOIN.

afférent [*a-fé-ran*], **e** adj. Qui revient à chacun : *portion, part afférente. Méd.* Qui apporte un liquide à un organe : *vaisseaux afférents.*

affermable [*a-fèr*] adj. Qui peut être affermé.

affermage [*a-fèr*] n. m. Action d'affermer.

affermataire [*a-fèr-ma-tè-re*] n. Personne qui prend à ferme.

affermateur, trice [*a-fèr*] n. Celui, celle qui donne à ferme.

afferme n. f. Syn. de FERMAGE. (Vx.)

affermer [*a-fèr-mé*] v. a. Donner ou prendre à ferme, à bail : *affermer une propriété ; affermer les annonces d'un journal.*

affermir [*a-fèr*] v. a. Rendre ferme, consolider : *la gelée affermit les chemins. Fig. : affermir le pouvoir.* Ant. **Affaiblir, ébranler.**

affermissement [*a-fèr-mi-se-man*] n. m. Action d'affermir. Etat de la chose affermie, au prop. et au fig. : *l'affermissement des chairs, des gencives, de la santé.*

affété, e [*a-fé*] adj. (de *affaiter*). Plein d'affectation dans son air, son langage ; prétentieux : *manières affétées ; style, language affété.*

affèterie [*a-fé-te-ri*] n. f. (de *affété*). Petites manières étudiées, recherchées, affectées. Soin trop marqué de plaire : *affèterie du langage.*

affettuoso [*af-fèt-tou-o-zo*] adv. Terme de musique italien, indiquant que le morceau doit être rendu à l'aide d'accents marqués de tendresse et de douceur.

affeurage n. m. V. AFFORAGE.

affichable [*a-fi*] adj. Qui peut ou doit être affiché : *avis affichable.*

affichage [*a-fi*] n. m. Action d'afficher ; résultat de cette action ; *tout propriétaire peut empêcher l'affichage sur ses immeubles.*

affichant [*a-fi-chan*], **e** adj. Compromettant, scandaleux : *luxe affichant.*

affiche [*a-fi-che*] n. f. (de *afficher*). Avis placardé dans un lieu public. *Fig.* Indice moral : *la vanité est l'affiche de la sottise.*

— ENCYCL. *Dr.* Un droit de timbre frappe les affiches qui ont trait à des intérêts privés et celles qui sont apposées pour des particuliers. Les affiches peintes ou fabriquées en toute autre matière que le papier sont, lorsqu'elles sont apposées sur les murs, soumises à un droit de timbre par mètre carré. Les affiches des actes émanés de l'autorité publique peuvent seules être imprimées sur papier blanc. La loi pénale réprime la lacération des affiches.

— *Cout.* L'affiche illustrée, qui apparut en France au XVIIIe siècle, s'est développée avec la lithographie et est devenue un art, depuis que Chéret imagina, vers 1866, les affiches en plusieurs tons. Les principaux maîtres de l'affiche sont : Grasset, Steinlen, Mucha, Hugo d'Alesi, Cappiello, Willette, Geo Dorival, etc.

affichement [*a-fi-che-man*] n. m. Syn. de AFFICHAGE.

afficher [*a-fi-ché*] v. a. (de *à*, et *ficher*). Poser une affiche : *afficher une ordonnance de police. Fig.* Rendre public : *afficher sa honte.* Montrer avec affectation, étaler avec ostentation : *afficher des prétentions ; afficher un grand luxe.* **S'afficher** v. pr. Se faire remarquer : *s'afficher en public avec des mauvais sujets.* (Se prend en mauv. part.)

afficheur [*a-fi*] n. m. Qui pose les affiches contre les murs.

affidavit [*vit*] n. m. (mot lat. signif. *il affirma*). Dans certains pays, déclaration sous serment faite devant une autorité, par exemple par le porteur étranger de certaines valeurs d'Etat, qui veut s'affranchir de l'impôt dont ces valeurs sont frappées dans leur pays d'origine : *valeurs soumises à la formalité de l'affidavit.* Pl. *des affidavit* ou *des affidavits.*

affidé, e [*a-fi*] adj. A qui l'on se fie : *un ami affidé.* N. Agent secret, dévoué ; intrigant, espion : *un affidé du conseil des Dix.*

affier [*a-fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Planter ou provigner des arbres de bouture.

affilage [*a-fi*] ou **affilement** [*a-fi-le-man*] n. m. Action d'affiler un outil, un instrument tranchant.

affilé, e [*a-fi*] adj. Aiguisé, tranchant : *couteau bien affilé. Fig. Avoir la langue bien affilée,* parler beaucoup et facilement.

affilée [*a-fi-lé*] n. f. (rad. *fil*). Suite, continuité. S'emploie surtout dans la loc. adv. *D'affilée,* de suite, sans s'arrêter, sans discontinuer : *l'alouette chante une heure d'affilée, sans s'interrompre une seconde.*

affiler [*a-fi-lé*] v. a. Aiguiser une lame, lui donner le fil : *affiler un sabre. Fig. : affiler une épigramme.*

affilerie [*a-fi-le-ri*] n. f. Lieu, usine où l'on affile les outils.

affileur [*a-fi*] n. et adj. m. Celui qui affile les outils.

affiliation [*a-fi, si-on*] n. f. (de *affilié*). Association à une corporation, à une société secrète. Société, association secrète.

affilié, e [*a-fi*] adj. et n. Qui est dans une affiliation : *les sociétés secrètes ont partout des affiliés.* Ant. **Intrus, profane.**

affilier [*a-fi-li-é*] v. a. (préf. *ad*, et lat. *filius*, fils. — Se conj. comme *prier.*) Associer à une corporation, à une société secrète, politique, etc. **S'affilier** v. pr. S'associer à, avec : *s'affilier à une académie, à une congrégation.*



Affiloirs.

affiloir [*a-fi*] n. m. Instrument qui sert à affiler.

affiloire [*a-fi*] n. f. Pierre à aiguiser.

affin [*a-fin*], **e** adj. (du latin *ad*, auprès, et *finis*, limite). Semblable, conforme : P *et* B *sont deux lettres affines.* Allié : *les parents alliés ne sont pas affins des parents de l'autre époux.* N. Parent, proche, allié : *il y a certaines prohibitions de mariage entre les affins.*

affinage [*a-fi*] ou **affinement** [*a-fi-ne-man*] n. m. Action d'affiner : *l'affinage des laines.* Purification des métaux : *l'affinage de l'or ; l'affinage de l'acier. Verr.* Travail qui consiste à épurer le verre par l'élimination des bulles gazeuses et des matières étrangères qui surnagent : *l'affinage s'effectue sous l'action d'un feu violent.*

affiner [*a-fi-né*] v. a. Rendre une substance plus pure, la débarrasser des matières étrangères qui y sont mêlées : *affiner des lainages, des métaux. Fig.* Perfectionner, rendre plus fin, plus subtil : *affiner le goût.*

affinerie [*a-fi-ne-ri*] n. f. Lieu où l'on affine les métaux.

affineur, euse [*a-fi*] adj. et n. Se dit d'une personne qui affine les lainages, les métaux, etc.

affinité [*a-fi*] n. f. (de *affin*). Parenté que le mariage établit entre un époux et les parents de son conjoint. (On dit plus couramment ALLIANCE.) Conformité, ressemblance, analogie ; rapport, liaison : *il y a de l'affinité entre la poésie et la musique. Chim.* Tendance des corps à se combiner. Ant. **Répulsion, antipathie.**

Affinités électives, célèbre roman de Gœthe, d'une grande richesse d'analyse psychologique, qui a pour sujet le développement parallèle de deux amours illégitimes et leurs conséquences tragiques (1809).

affinoir [*a-fi*] n. m. Instrument en forme de peigne, pour affiner le chanvre, le lin.

affiquet [*a-fi-kè*] n. m. (même étym. que *affiche*). Petit instrument qui soutient l'aiguille à tricoter. Pl. Ajustements, atours de femme.

affirmatif, ive [*a-fir*] adj. Qui affirme, qui soutient qu'une chose est vraie : *proposition affirmative.* **L'affirmative** n. f. Proposition qui affirme : *soutenir l'affirmative.* Ant. **Négatif ; négative.**

affirmation [*a-fir-ma-si-on*] n. f. Action d'affirmer, de soutenir comme vrai : *affirmation formelle.* Ant. **Négation.**

affirmativement [*a-fir, man*] adv. D'une manière affirmative, avec assurance : *répondre affirmativement.* Ant. **Négativement.**

affirmer [*a-fir-mé*] v. a. (lat. *affirmare*). Assurer, soutenir qu'une chose est vraie : *affirmer une proposition.* Ant. **Nier, démentir.**

affixe [*a-fik-se*] n. m. (du lat. *affixus*, collé à). Particule qui se met au commencement ou à la fin des mots pour en modifier la signification. (Dans *parsemer, par* et *er* sont des affixes ; la racine est *sem.* Les affixes se divisent en *préfixes* et en *suffixes.*)

affleurage [*a-fleu*] n. m. Action de délayer la pâte qui sert à la fabrication du papier. *Econ. dom.* Farine qui rend beaucoup.

affleurement [*a-fleu-re-man*] n. m. Action d'affleurer. Résultat de cette action : *l'affleurement d'un filon.*

affleurer [*a-fleu-ré*] v. a. Mettre de niveau deux choses contiguës : *affleurer les battants d'une porte.* Toucher de fort près. V. n. Etre au niveau de : *planches qui affleurent.*

affleurie [*a-fleu-ri*] n. f. La fine fleur de la farine.

afflictif, ive [*a-flik*] adj. (du lat. *afflictus*, frappé). Se dit des châtiments qui atteignent le corps lui-même : *les peines afflictives sont : la mort, les travaux forcés, la déportation, la détention, la réclusion.* V. INFAMANT.

affliction [*a-flik-si-on*] n. f. (de *afflictif*). Chagrin vif, douleur profonde et durable, peine de l'âme : *être plongé dans l'affliction ; la véritable affliction est muette.* Ant. **Joie, ravissement.**

affligé, e [*a-fli*] adj. Qui éprouve de l'affliction. Qui est atteint de quelque mal : *être affligé d'une bosse, d'un cancer. Dialect.* Infirme. Par plaisant. : *être affligé de vingt mille francs de rente.* N. Personne qui est dans l'affliction : *consoler les affligés.* Ant. **Content, heureux, ravi.**

affligeant [*a-fli-jan*], **e** adj. Qui afflige. Ant. **Réjouissant.**

affliger [*a-fli-jé*] v. a. (préf. *ad*, et lat. *figere*, frapper. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il affligea, nous affligeons.*) Atteindre douloureusement : *maux qui affligent le corps.* Causer de l'affliction. Désoler, dévaster, miner, ravager : *la peste affligea Marseille en 1720.* Ant. **Consoler, égayer, réjouir.**

affluage [*a-flou*] n. m. Action d'affluer une embarcation.

affluer [*a-flou-é*] v. a. (de *à*, et *flouer*). Ramener un navire échoué à un endroit où il y a assez d'eau pour qu'il flotte.

affluence [*a-flu-an-se*] n. f. Grand concours de personnes : *affluence de peuple.* Abondance d'eaux, d'humeurs, etc. *Fig.* Grande abondance : *affluence de biens.* Ant. **Insuffisance, manque.**

affluent [*a-flu-an*], **e** adj. Se dit des cours d'eau qui se jettent dans un autre ou dans la mer : *rivière affluente.* N. m. Chacun de ces cours d'eau : *la Marne est un affluent de la Seine, qui est elle-même un affluent de la Manche.*

affluer [*a-flu-é*] v. n. (préf. *ad*, et lat. *fluere*, couler). Couler vers, aboutir au même point : *le Rhône afflue dans la Méditerranée ; le sang afflue des extrémités vers le cœur. Fig.* Abonder, arriver en grand nombre : *les étrangers affluent à Paris.*

afflux [*a-flu*] n. m. (lat. *affluxus*). Abondance plus grande des liquides dans une partie du corps : *l'afflux du sang.*

affolant [*a-fo-lan*], **e** adj. Qui affole, qui trouble la raison : *nouvelle affolante.* Ant. **Rassurant.**

affolé, e [*a-fo*] adj. et n. Se dit d'une personne rendue comme folle par la passion, la terreur, etc. *Aiguille affolée,* se dit de l'aiguille d'une boussole lorsqu'elle est dérangée de sa direction naturelle vers le N., soit par le voisinage du fer, soit par un violent orage, etc.

affolement [*a-fo-le-man*] n. m. Etat d'une personne affolée.

AFRIQUE


OCÉAN ATLANTIQUE
MER MÉDITERRANÉE
MER NOIRE
MER ROUGE
ARABIE
PERSE
FRANCE
ESPAGNE
PORTUGAL
ITALIE
ROUMANIE
GRÈCE
TURQUIE D'ASIE
ALGÉRIE
MAROC
TERRITOIRES DU SUD
LIBYE
TRIPOLITAINE
CYRÉNAÏQUE
FEZZAN
ÉGYPTE
Désert de Libye
AFRIQUE-OCCIDENTALE-FRANÇAISE
MAURITANIE
SÉNÉGAL
SOUDAN
NIGER
HAUTE-VOLTA
GUINÉE FRSE
SIERRA LEONE
LIBERIA
CÔTE D'IVOIRE
CÔTE DE L'OR
TOGO
DAHOMEY
NIGERIA
TCHAD
SOUDAN-ANGLO-ÉGYPTIEN
ÉRYTHRÉE
ÉTHIOPIE
SOMALIE ANGL.
SOMALIE ITALIENNE
SOMALIE FRANÇAISE
CÔTE DES SOMALIS
KENIA
OUGANDA
CONGO BELGE
RHODESIA DU NORD
RHODESIA SUD
ANGOLA
AFRIQUE-ÉQUATORIALE-FRANÇAISE
CAMEROUN
GUINÉE ESPGN.
GABON
CONGO
BRAZZAVILLE
AFRIQUE-SUD-OUEST ALLEMANDE
AFRIQUE-SUD-OUEST BRITANNIQUE
AFRIQUE-ORIENTALE PORTUGAISE
SUD-OUEST AFRICAIN
UNION SUD-AFRICAINE
TRANSVAAL
ORANGE
NATAL
BASUTOLAND
BECHUANA
MADAGASCAR
COMORES
ÎLES DU CAP VERT
LA RÉUNION
BASSE ÉGYPTE
CÔTE DE GUINÉE
Golfe de Guinée
Mer Rouge
Canal de Suez
Canal de Mozambique
Tropique du Cancer
Tropique du Capricorne
Équateur
Trop. du Capricorne
Sahara
Hedjaz
Yémen
Hadramaout
Caucase
Mer Caspienne
Mer d'Aral
Mer Noire
Mer Caspienne
Océan Indien
Océan Atlantique
Ascension (A)
Ste Hélène (A)
AFRIQUE
0 500 1000 1500 K.



AFRIQUE : 1. Arabe. — 2. Femme Ouled-Naïl. — 3. Abyssin. — 4. Soudanais. — 5. Cafre. — 6. Hottentot. — 7. Chimpanzé. — 8. Colobe. — 9. Hamadryas. — 10. Girafe. — 11. Dromadaires. — 12. Zèbre. — 13. Mouflons à manchettes. — 14. Gerboises. — 15. Oryctérope. — 16. Eléphants. — 17. Hippopotame. — 18. Phacochère. — 19. Rhinocéros. — 20. Elan du Cap. — 21. Guib. — 22. Bubale. — 23. Gnous. — 24. Lion. — 25. Panthère. — 26. Chacals. — 27. Autruche. — 28. Grue couronnée. — 29. Flamants. — 30. Balæniceps. — 31. Marabouts. — 32. Ibis. — 33. Crocodile. — 34. Python. — 35. Baobabs. — 36. Palmier doum. — 37. Dattiers. — 38. Welwitschies. — 39. Bananiers. — 40. Latanier. — 41. Papyrus. — 42. Buffle.

AFRIQUE DU NORD

LAROUSSE UNIVERSEL.

AFRIQUE SEPTENTRIONALE FRANÇAISE

0 100 200 300 400 K.

Chemin de fer

PORTUGAL
ESPAGNE
MÉDITERRANÉE
OCÉAN ATLANTIQUE
ALGÉRIE
TUNISIE
TERRITOIRES DU SUD
TERRITOIRE DU SUD TUNISIEN
TRIPOLITAINE
FEZZAN
RIO DE ORO (Esp.)
Dunes d'Iguidi
Erg en Raoui
Erg Chech
Plau de Tademaït
Plateau du Tassili
Hammada el Homra
Hammada de Tinghert
Sables d'Edeyen (ITALIE)
Erg d'Eghelé
Plau d'Eghelé
Hammada de Tinghert
Grand Erg Occidental
Grand Erg Oriental
Chott el-Djerid
Chott Melghir
Chott Merouan
Chott Kebili
Chott Gharsa
Chott Tigri
Chott Zarkis
Chott Tinsilt
Chott Tarfaya



AFRIQUE DU NORD : 1. La prière dans le désert. — 2. Type maure de Tunisie. — 3. Mosquée des Sabres, à Kairouan. — 4. Marabout du Bois sacré, en Algérie. — 5. Epicerie arabe, à Tunis. — 6. Boutique arabe, à Tunis. — 7. Juif de Tunis; Juives de Gabès : jeune Bédouine. — 8. Femme marocaine. — 9. Tissage des tapis, à Kairouan. — 10. Femmes khroumirs, en Tunisie. — 11. Anier et marchande d'oranges en Algérie. — 12. Une noria, en Tunisie. — 13. Un chadouf, en Tunisie. — 14. Type de Rekkas, au Maroc. — 15. Murailles de Fez. — 16. Récolte du chêne-liège, en Algérie. — 17. Caravane traversant un oued, au Maroc. — 18. Caïd dans sa maison, à Rabat. V. AFRIQUE, ALGÉRIE, MAROC, TUNISIE.

affoler [*a-fo-lé*] v. a. Troubler complètement la raison. **S'affoler** v. pr. Se troubler follement; se prendre de passion pour. ANT. **Rassurer.**

affolir [*a-fo*] v. n. Devenir fou : *les alcooliques affolissent un peu chaque jour.* (Peu us.)

Affoltern, c. de Suisse (cant. de Zurich, sur la Jonen; 2.800 h. Agriculture, sériciculture.

afforage [*a-fo*] ou **affeurage** [*a-feu*] n. m. Droit que l'on devait payer au seigneur en échange du privilège de vendre certaines boissons dans toute la seigneurie.

afforestage [*a-fo-rès-ta-je*] n. m. Droit de prendre du bois dans une forêt : *avoir l'afforestage, le droit d'afforestage dans un bois.*

afforestation [*a-fo-rès-ta-si-on*] n. f. Plantation de bois sur un terrain nu : *l'afforestation protège les terres du ravinement.*

afforester [*a-fo-rès-té*] v. a. Concéder le droit d'afforestage : *afforester une commune dans tels bois.*

affouage [*a-fou-a-je*] n. m. (du lat. *ad*, vers, et *focus*, foyer). Droit donné aux habitants d'une commune de prendre du bois dans les forêts de cette commune.

— ENCYCL. *Dr.* Les coupes *affouagères* sont déterminées par l'administration des forêts et abattues par un entrepreneur spécial.

Le partage de l'affouage (bois de chauffage ou de construction) se fait selon l'un des trois modes suivants : 1° par feu; 2° moitié par chef de famille et moitié par habitant; 3° par tête d'habitant. Le conseil municipal détermine chaque année lequel de ces trois modes sera appliqué, ou bien il décide la vente de tout ou partie de l'affouage au profit de la commune.

affouagé, e n. Syn. de AFFOUAGISTE. (On dit aussi AFFOUAGER, ÈRE.)

affouagement [*a-fou-a-je-man*] n. m. Action d'affouager.

affouager [*a-fou-a-jé*], **ère** adj. Concédé par l'affouage; qui fait partie d'un affouage : *coupe affouagère.* Syn. de AFFOUAGISTE, AFFOUAGÉ.

affouager [*a-fou-a-jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il affouagea, nous affouageons.*) Dresser la liste des habitants d'une commune qui ont droit à l'affouage. Déterminer les coupes d'une forêt qui seront partagées en vertu du droit d'affouage.

affouagiste [*a-fou-a-jis-te*] n. Personne qui jouit du droit d'affouage. (On dit aussi AFFOUAGÉ, AFFOUAGER, ÈRE).

affouillable [*a-fou, ll* mll.] adj. Susceptible de subir l'affouillement : *berge affouillable; le sol des pentes est affouillable.*

affouillement [*a-fou, ll* mll., *e-man*] n. m. Action d'affouiller. Dégradation causée par les eaux.

affouiller [*a-fou, ll* mll., *é*] v. a. (de *à*, et *fouiller*). Creuser, dégrader, en parlant des eaux : *l'eau affouille les berges des rivières.*

affouragement ou **affourragement** [*a-fou-ra-je-man* n. m. Distribution de fourrage aux bestiaux.

affourager ou **affourrager** [*a-fou-ra-jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il affourageа, nous affourageons.*) Donner du fourrage aux bestiaux. (On dit aussi AFFOURER.)

affourche [*a-four-che*] n. f. Ensemble de l'ancre et du câble servant à affourcher un bâtiment. (On dit aussi ANCRE et CABLE D'AFFOUR.)

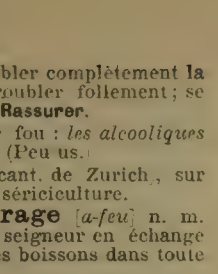

Navire affourché.

affourcher [*a-four-ché*] v. a. (de *à*, et *fourche*). Mettre au mouillage en disposant en forme de fourche les câbles de deux ancres : *affourcher un vaisseau.*

affourer [*ré*] v. a. Syn. de AFFOURAGER.

affraichie [*a-frè-chi*] n. f. *Mar.* Augmentation dans l'intensité du vent.

affraîchir [*a-frè*] v. n. *Mar.* Augmenter de force, en parlant du vent. (On dit mieux FRAÎCHIR.)

affranche [*a-fran-che*] n. f. Pièce de bois qui soutient les ridelles aux quatre coins d'une voiture.

affranchi, e [*a-fran*] adj. et n. Se dit d'un esclave rendu libre : *esclave affranchi; les affranchis grecs n'étaient pas considérés comme citoyens.* (V. ESCLAVE.) Se dit d'un plan greffé, dont le greffon a poussé des racines au-dessus du point de suture.

Affranchie (l'), comédie en trois actes de Maurice Donnay (1898), dont l'héroïne, affranchie en apparence par sa situation indépendante et riche, est en réalité esclave de ses faiblesses féminines.

affranchir [*a-fran*] v. a. (de *à*, et *franc*). Rendre la liberté à un esclave. Exempter d'une charge : *affranchir une propriété.* Payer d'avance le port d'une lettre, d'un envoi. Délivrer : *affranchir de la tyrannie, de la misère, de la crainte.* Œnol. *Affranchir un tonneau, une cuve,* les nettoyer intérieurement pour leur enlever toute odeur susceptible d'altérer le contenu. **S'affranchir** v. pr. Se rendre libre, indépendant.

— ENCYCL. *Arbor.* Une greffe s'affranchit lorsqu'étant recouverte de terre par-dessus le point de greffage, le greffon émet des racines qui lui créent une vie indépendante du sujet. C'est un accident qu'il faut éviter. ANT. **Asservir.**

affranchissable [*a-fran-chi-sa-ble*] adj. Qui peut, qui doit être affranchi.

affranchissement [*a-fran-chi-se-man*] n. m. Action de rendre la liberté : *l'affranchissement des esclaves.* Acquittement préalable des frais de port : *l'affranchissement d'une lettre. Hortic.* Action d'affranchir une plante; état d'une plante affranchie.

— ENCYCL. *Dr.* Chez les anciens, l'affranchissement était entouré de formules solennelles. L'affranchi, en Grèce, devenait libre, mais non citoyen, et entrait dans la classe des *métèques;* à Rome, il devenait citoyen. En France, les rois donnèrent l'exemple de l'affranchissement des serfs (Louis le Gros, Louis X, Philippe V). Dans nos colonies, l'abolition de l'esclavage a été proclamée par la seconde République (1848).

— *Post.* La poste fait parvenir tout pli ordinaire, affranchi ou non; mais à l'arrivée tout pli non affranchi est passible d'une taxe double de la taxe initiale. Les papiers d'affaires ou de commerce, les imprimés et les échantillons, non affranchis, sont taxés comme lettres ordinaires. L'affranchissement est obligatoire pour les lettres chargées, les valeurs cotées et les articles d'argent. V. LETTRE.

affranchisseur [*a-fran-chi-seur*] n. m. Celui qui affranchit de la tyrannie, de l'oppression. (Peu us.)

affre [*a-fre*] n. f. (origine germ.) Sentiment d'angoisse, d'horreur : *les affres de la mort.* (Ne s'emploie qu'au plur.)

Affre (Denis-Auguste), archevêque de Paris, né à Saint-Rome-de-Tarn (Aveyron) en 1793, blessé mortellement par une balle égarée le 25 juin 1848 sur les barricades du faubourg Saint-Antoine (Paris), où il était allé porter des paroles de paix.

affrètement [*a-frè-te-man*] n. m. (rad. *fret*). Louage d'un navire pour un temps déterminé.

— ENCYCL. *Dr.* L'affrètement est un contrat par lequel le propriétaire d'un navire le loue en tout ou en partie pour le transport des marchandises, ou bien s'engage à transporter des marchandises sur son bâtiment. Ce contrat s'appelle *affrètement* dans l'Océan, *nolissement* dans la Méditerranée; le prix du loyer s'appelle *fret;* le fréteur est celui qui donne le navire à loyer; l'*affréteur* est celui qui le loue. L'écrit obligatoire rédigé pour constater la convention s'appelle *charte-partie;* le nom de *connaissement* est donné à la reconnaissance que le fréteur doit remettre à l'affréteur des marchandises dont le capitaine s'engage à assurer le transport.

affréter [*a-frè-té*] v. a. (de *à*, et *fréter*. — Se conj. comme *accélérer.*) Prendre un navire à louage : *affréter un yacht.*

affréteur [*a-frè*] n. et adj. m. Celui qui loue un navire, par opposition au *fréteur* qui le donne à loyer.

affreusement [*a-freu-ze-man*] adv. D'une manière affreuse.

affreux, euse [*a-freû, eu-ze*] adj. (rad. *affre*). Qui cause de l'effroi : *spectacle affreux.* Repoussant, très laid ou très méchant : *homme affreux.* ANT. **Consolant, rassurant; aimable, joli.**

affriander [*a-fri-an-dé*] v. a. Rendre friand. Attirer par les douceurs : *l'appât affriande les poissons. Fig. : le gain l'a affriandé.*

affricher [*a-fri-ché*] v. a. Laisser un terrain en friche.

affriolant [*a-fri-o-lan*], **e** adj. (de *affrioler*). Très appétissant : *mets affriolants.*

affrioler [*a-fri-o-lé*] v.a. (de *à*, et *frioler*). Attirer, allécher par un appât, et, *au fig.*, par quelque chose de séduisant : *les cadeaux affriolent les enfants.*

affriter [*a-fri-té*] v. a. Rendre propre à faire une bonne friture : *on affrite une poêle neuve en y faisant chauffer de la graisse et en l'essuyant à sec.*

affront [*a-fron*] n. m. (préf. *ad*, et lat. *frons, tis*, front). Injure, insulte, outrage fait publiquement et qui fait monter le rouge au front : *recevoir, essuyer un affront.* Déshonneur, honte : *ce garçon fait affront à sa famille.* Insuccès, échec déshonorant : *la bataille d'Iéna lava l'affront de Rossbach. En avoir l'affront,* ne pas réussir. *Faire l'affront d'une chose à quelqu'un,* la lui reprocher vertement, hautement.

affrontable [*a-fron*] adj. Qui peut, qui doit être affronté. (Peu us.)

affrontailles [*a-fron-ta, ll* mll., *e*] n. f. pl. Limites d'une terre; ligne où elle confine à d'autres terres.

affronté, e [*a-fron*] adj. *Blas.* Se dit de deux animaux, de deux têtes qui se regardent; de deux objets opposés de front, de tranchant ou de pointe : *lions affrontés; croissants affrontés.*

affrontement [*a-fron-te-man*] n. m. Action d'affronter, de mettre de niveau et bout à bout : *affrontement de deux pièces de bois.*

affronter [*a-fron-té*] v. a. Mettre de niveau et bout à bout ou face à face : *affronter deux panneaux. Fig.* Faire front à, attaquer avec intrépidité, braver : *affronter l'ennemi, la mort.*

affronterie [*a-fron-te-rî*] n. f. Action d'affronter, de tromper, de duper. (Peu us.)

affronteur, euse [*a fron, eu-ze*] n. Impudent, trompeur, fourbe. (Peu us.)

affruiter [*a-fru-i-té*] v. n. Porter, produire des fruits : *un arbre bien taillé affruite.* V. a. Pourvoir d'arbres à fruits : *affruiter un jardin.* **S'affruiter** v. pr. Donner des fruits : *ce pommier s'affruite.*

affublement [*a-fu-ble-man*] n. m. Habillement bizarre, ridicule, de mauvais goût.

affubler [*a-fu-blé*] v. a. (du bas lat. *affibulare*, agrafer). Habiller, vêtir, surtout d'une manière bizarre, ridicule. **S'affubler** v. pr. Se vêtir d'une façon ridicule : *s'affubler d'habits grotesques.*

affusion [*a-fu-zi-on*] n. f. (lat. *affusio*). Arrosement, aspersion : *une affusion d'eau froide peut ranimer une personne évanouie.*

— ENCYCL. Les affusions froides ont été employées avec succès dans la fièvre typhoïde, les affections cérébrales, la scarlatine, les brûlures. Les affusions chaudes sont employées dans un but sédatif.

affût [*a-fû*] n. m. (de *affûter*). Support d'un canon. *Chasse.* Endroit où l'on se poste pour attendre le gibier. *Fig. Etre à l'affût,* épier l'occasion favorable, guetter.

— ENCYCL. La chasse à l'affût est permise pendant le jour seulement. L'affût de nuit peut être autorisé par exception pour les oiseaux de passage. Le chasseur à l'affût doit se poser sur le passage habituel des animaux, et de telle manière que le vent ne puisse pas révéler sa présence au gibier.

— *Artill.* Les parties principales de l'affût (autrefois *travail* ou *charpenterie*) sont les *flasques,* l'*essieu,* les *roues,* le *système de pointage,* le *frein.* Suivant leur destination, on distingue les affûts de campagne, les affûts de montagne, de siège, de place et de côte, enfin les affûts de mortier. V. CANON.

affûtage [*a-fû*] n. m. Action d'affûter, d'aiguiser un outil : *l'affûtage des scies s'opère au moyen de limes appelées tiers-points.*

— ENCYCL. L'affûtage d'un instrument tranchant se fait mieux sur la pierre mouillée que sur la pierre sèche. Il faut donner à l'outil une inclinaison variable suivant la finesse du taillant que l'on désire.

affûté [*a-fû*] adj. m. *Blas.* Se dit d'un canon dont l'affût est d'un émail particulier.

affûter [*a-fû-té*] v. a. (de *à*. et *fût*). Aiguiser des outils : *affûter un couteau; meule à affûter.* Mettre un canon sur l'affût.

affûteur [*a-fû*] n. et adj. m. Celui qui aiguise les outils. Chasseur à l'affût : *l'affûteur est souvent un braconnier.*

affûtiau [*a-fû-ti-ô*] n. m. Brimborion, affiquet, bagatelle : *emportez vos affûtiaux.*

Afghan, e, habitant ou originaire de l'Afghanistan : *les Afghans.* Adjectiv. : *les tribus afghanes.*



Afghans.

Afghanistan, Etat du centre de l'Asie; 558.000 kilomètres carrés; 5 millions d'hab. (*Afghans*); cap. *Caboul;* v. pr. *Hérat* et *Kandahar.* Pays montagneux, où s'élève le massif de l'Hindou-Kouch, arrosé par l'Amou-Daria au N., par le Hilmend au S.; peu fertile, sous un climat rigoureux. Population en grande partie nomade, de race iranienne, gouvernée par des émirs possédant une armée régulière. Chevaux, fourrures, étoffes de soie, châles, fruits. Depuis le traité anglo-afghan du 22 novembre 1921, l'Afghanistan forme un Etat indépendant.

aficionado n. m. Nom donné en Espagne aux amateurs de courses de taureaux.

afin que loc. conj. ou **afin de** loc. prép. qui marquent l'intention, le but.

afioume n. m. Lin du Levant extrêmement fin.

Afioum-Kara-Hissar (en turc *Forteresse noire de l'opium*), v. de Turquie d'Asie (Anatolie); 25.000 h. Culture de pavots à opium, lainages, armes.

afistolement [*fis-to-le-man*] n. m. *Pop.* Action d'afistoler, de s'afistoler.

afistoler [*fis-to-lé*] v. a. *Pop.* Parer, endimancher, ajuster d'une manière minutieuse. **S'afistoler** v. pr. Se parer.

a fortiori [*si-ô*] loc. adv. V. FORTIORI (À).

Afragola, v. d'Italie (prov. de Naples); 20.000 h.

Afranius [*uss*] (Lucius), poète comique latin; il porta le premier à la scène des sujets nationaux (IIe s. av. J.-C.).

Afranius Nepos [*uss, poss*] (Lucius), général et consul romain (60 av. J.-C.), lieutenant et ami de Pompée, qu'il aida à Pharsale. Il fut vaincu et tué par Sitius, lieutenant de César, en 47 av. J.-C.

Africain, e [*kin, è-ne*], habitant ou originaire de l'Afrique : *les Africains.* Adjectiv. : *faune africaine.*

Africaine (l'), opéra en cinq actes; paroles de Scribe, musique de Meyerbeer (1865). Le sujet, tout d'imagination, est un épisode du voyage de Vasco de Gama autour de l'Afrique, vers l'an 1500. La partition abonde en beautés de premier ordre. Citons l'air du sommeil *Sur mes genoux;* le *Chœur des évêques, des matelots;* la ballade *Adamastor, roi des vagues;* le grand air *O paradis,* etc.

Africander ou **Afrikander** [*dèr*] n. Personne de race blanche hollandaise, née dans l'Afrique du Sud ou y résidant depuis longtemps. Adjectiv. : *politique africander.*

africanisme [*nis-me*] n. m. Amour de l'Afrique. (Peu us.) Locution propre aux écrivains latins nés en Afrique.

Africanus [*nuss*] (Julius), orateur romain du IIIe siècle, d'origine gauloise.

Afrique, une des cinq parties du monde. L'Afrique est une presqu'île triangulaire, tenant à l'Asie par l'isthme de Suez ouvert par un canal, et bornée au N. par la Méditerranée, à l'O. par l'Atlantique, à l'E. par l'océan Indien, au N.-E. par la mer Rouge. Superficie : 38 millions de kilom. carr. Population : 180 millions d'hab. (*Africains*). L'Afrique est 3 fois plus grande que l'Europe et 57 fois plus grande que la France.

Principales régions naturelles : 1° au N., sur le littoral méditerranéen, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Tripolitaine et l'Egypte; 2° les déserts : Sahara (coupé de rares oasis), déserts de Libye, de Nubie; 3° le Soudan, région de clairières; savanes, cultures, arrosées par le Sénégal, le Niger, le Nil supérieur, et où l'on distingue de l'O. à l'E. : la Sénégambie, la Guinée, le bassin du lac Tchad, les marécages du Bahr-el-Ghazal, la montagneuse Abyssinie; 4° l'Afrique équatoriale (forêts vierges, grandes pluies), comprenant les bassins du Congo et du Zambèze, les soulèvements montagneux du Kénia et du Kilima-N'jaro, du Cameroun, etc., les lacs Nyassa, Bangouéolo, Tanganyika, Victoria, etc., le pays de Zanzibar; 5° l'Afrique australe, désertique à l'intérieur (Kalahari), mais montagneuse et cultivée sur les côtes : le Cap, Orange, Transvaal, Mozambique.

Races : Arabes, Berbères (Kabyles, Touareg, etc.), Egyptiens, Nubiens et Peuls, Ethiopiens (Danakil, Gallas, etc.); races nègres, Bantous ou Cafres, Hottentots, Boschimans, Malgaches (Hovas, etc.).

Faune, flore et productions. On rencontre en Afrique l'éléphant, le rhinocéros, l'hippopotame, la girafe, le buffle, le zébu, le lion, le léopard, la panthère, l'hyène, le zèbre, l'antilope, le gnou, le chacal, le dromadaire, les singes anthropomorphes, le gorille, le chimpanzé, le cynocéphale, l'autruche, les perroquets, le grand serpent python, etc.

Les ressources du sous-sol sont considérables, et varient avec les régions : gisements aurifères du Transvaal, de Madagascar et du Fouta-Djalon; districts diamantifères de la colonie du Cap et de la région de Kimberley. Le fer est exploité en Algérie, le plomb dans le Maghreb, le natron en Egypte, le sel gemme au Soudan, etc.

La flore, sur les bords de la Méditerranée, fournit l'oranger, l'olivier, le citronnier. La vigne est prospère en Algérie et en Tunisie. Dans la zone tempérée australe, ces cultures réapparaissent sur la côte, favorisées par un climat doux et marin. Mais dans la zone tropicale sont cantonnés les palmiers, les dattiers, les bananiers, utiles plantes alimentaires, et surtout un certain nombre d'espèces dont tire parti l'industrie européenne : la liane à caoutchouc, l'arbre à beurre, le gommier, les arachides, le palmier à

huile, le cocotier, etc. La canne à sucre, le café sont exploités sur les côtes est de l'Afrique, ainsi que dans les îles de l'océan Indien (Bourbon, Maurice, etc.), qui cultivent aussi les épices et la vanille. Enfin, dans l'Afrique équatoriale, éléphants, rhinocéros, hippopotames, fournissent l'ivoire.

Colonisation européenne. L'Afrique est à peu près intégralement colonisée aujourd'hui par les puissances européennes. Théoriquement, en dehors de l'Abyssinie, de la république de Libéria et de quelques régions désertiques, il n'est aucune partie de l'Afrique qui ne soit comprise dans le domaine ou dans la sphère d'influence d'un État européen. C'est à la conférence de Berlin, en 1885, qu'a commencé le partage de l'Afrique. La France domine dans l'Afrique septentrionale (Algérie, Tunisie, Maroc), occidentale (Afrique-Occidentale française, Congo et Cameroun français), et elle possède la Réunion, Madagascar et ses satellites, la côte des Somalis. L'Angleterre détient l'Égypte, et possède la Guinée anglaise, Sierra-Leone, le bassin inférieur du Niger, le ci-devant Sud-Ouest africain allemand, le Cap, Transvaal, Orange, Natal, les territoires du Tanganyika, l'Est-Africain. Le Congo belge est, depuis 1908, une colonie de la Belgique. Le Portugal occupe Angola à l'O. et Mozambique à l'E. Pendant la Grande Guerre (1914-1918) les colonies que l'Allemagne possédait en Afrique (Togo, Cameroun, Afrique Sud-Occidentale, Afrique-Orientale, ont été conquises par les Français, les Anglais, les Belges et les Portugais.

L'Afrique fut incomplètement connue des anciens. Les Grecs, les Égyptiens et les Phéniciens se contentèrent de naviguer plus ou moins loin sur ses côtes. Les Romains fondèrent dans le Maghreb une province admirablement prospère, mais à partir de l'invasion des Vandales, la conquête du pays par les Arabes et, dans l'intérieur, la création de grands, mais éphémères, empires musulmans fondés sur l'esclavage, maintinrent tout le pays dans un état de profonde torpeur économique. Dans les temps modernes, la pénétration de l'Afrique par les Européens fut surtout l'œuvre des Portugais, notamment de Barthélemy Diaz, qui découvrit le cap de Bonne-Espérance, de Vasco de Gama, etc. Les Français établirent des comptoirs au Sénégal dès le XVIIe siècle; le Cap était, à la même époque, colonisé par les Hollandais. Au XIXe siècle, le mouvement d'exploration et de conquête de l'Afrique s'est accentué. L'Afrique a été traversée d'un océan à l'autre par Livingstone, Cameron, Stanley, Serpa Pinto, Mateucci, Wissmann, Arnot, Brito Capello et Ivens. Autres voyageurs célèbres : Duveyrier, Soleillet, Largeau, Flatters, Mungo-Park, Clapperton, Caillé, Barth, Nachtigal, de Brazza, Burton, Speke, Baker, Foureau, Lamy, Toutée, Marchand, Lenfant, etc.

Afrique du Nord ou **Afrique Septentrionale,** nom donné aux possessions françaises du nord de l'Afrique, comprenant l'Algérie, le Maroc et la Tunisie (V. ces mots.)

Afrique-Equatoriale française, gouvernement englobant les colonies françaises du Gabon, du Moyen-Congo, de l'Oubangui-Chari-Tchad, ainsi que les parties françaises de l'ex-Cameroun allemand. Le siège du gouvernement est *Brazzaville.*

Afrique française (*Comité de l'*), fondé en 1890. Il a contribué efficacement à la formation de l'empire colonial français en Afrique.

Afrique-Occidentale française, gouvernement général englobant la totalité des colonies françaises de l'Afrique du Nord-Ouest : Sénégal, Haut-Sénégal et Niger, avec pour annexe un territoire militaire, Guinée française, Côte d'Ivoire, Dahomey, et le territoire civil de la Mauritanie ; 13 millions d'hab. environ. L'Afrique-Occidentale française a à sa tête un *gouverneur général* résidant à Dakar; il a sous ses ordres les *lieutenants gouverneurs* de chacune des colonies, qui conservent néanmoins une certaine autonomie administrative et financière. La Mauritanie est administrée par un *commissaire civil.*

Afrique-Orientale allemande (*Deutsch-Ostafrika*), ancienne colonie allemande d'Afrique, entre l'océan Indien et les grands lacs (950.000 kilom. carr.; 10 millions d'hab.), organisée en 1884 par la Société allemande de l'Afrique-Orientale et passée en 1891 sous la suzeraineté directe de l'empire allemand. Conquise par les Anglais et les Belges, au cours de la Grande Guerre, entre 1915 et 1917. Elle est aujourdhui officiellement dénommée par les Anglais « Territoire du Tanganyika. V. TANGANYIKA.

Afrique-Orientale anglaise (*Imperial British East Africa*, et par abréviation *Ibea*), ensemble des territoires situés dans la partie orientale de l'Afrique équatoriale, et soumis à l'administration d'une compagnie privilégiée; 6 millions d'hab. environ. On peut y distinguer une zone côtière, où *Mombaz* est la ville principale, une région montagneuse (monts Kenia et Nyiro), et la dépression du grand lac Victoria. V. KENIA.

Afrique-Orientale portugaise (*Estado d'Africa oriental*), colonie portugaise de la côte orientale d'Afrique, entre la côte de l'océan Indien et la Zambézie britannique ; 1.500.000 hab. V. pr. *Mozambique* et *Lourenço-Marquez.* Houille, gisements aurifères. Sucre, tabac, thé et café.

afrite n. m. Génie malfaisant, dans la mythologie arabe. (On dit aussi AFRIET, IFRIET et ÉFRIT.)

Afzélius (Adam), botaniste suédois, élève de Linné, né à Larf, m. à Upsal (1750-1837). — Son frère, PIERRE **d'Afzélius,** médecin, né à Larf, m. à Upsal (1760-1843), exerça une grande influence sur les sciences médicales en Suède. Il fut anobli et comblé d'honneurs.

Ag, symbole chimique de l'argent.

aga ou **agha** [*gha*] n. m. (m. turc qui signifie *chef*). Nom donné, en Turquie, aux officiers à partir du grade de major, et à certains fonctionnaires civils. C'était autrefois le titre du commandant des janissaires et de certains officiers de la cour. Le *kislar-aga* était le chef des eunuques noirs. En Angleterre, dans la hiérarchie des *goums*, le titre d'*aga* équivaut à peu près à celui de *colonel.*

agaçant [*san*], **e** adj. Qui agace, qui impatiente : *bruit agaçant.* Provoquant, séduisant : *mine, tournure agaçante; yeux agaçants.*

agace ou **agasse** [*gha-se*] n. f. Nom familier de la pie.

agacement [*man*] n. m. Sensation irritante produite sur l'oreille, les dents, etc. : *agacement des dents. Fig.* Irritation : *agacement des nerfs.*

agacer [*sé*] v. a. (lat. *acies.* — Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il agaça, nous agaçons.*) Causer de l'agacement : *l'oreille agacée les dents. Fig.* Exciter, provoquer, irriter : *agacer un chien.*

agacerie [*rî*] n. f. (de *agacer*). Regards, paroles, manières séduisantes pour attirer l'attention, pour plaire : *les agaceries d'une coquette.*

Agache (Alfred-Pierre), peintre français, né à Lille, m. à Court-Cheverny (Loir-et-Cher) (1843-1915). Il a fait surtout de l'allégorie décorative : *les Parques, Fortune, la Justice défendant le monde, les Masques,* etc.

Agadès, capit. de la grande oasis d'Aïr ou Asben; un des principaux entrepôts du commerce de l'Afrique centrale; 10.000 h.

Agadir, port du sud du Maroc, sur l'océan Atlantique; 1.500 h.; fut, en 1910, le théâtre d'un incident que les Allemands cherchèrent à soulever par l'envoi d'un croiseur dans ce port, et qui fut l'origine de l'accord franco-allemand de 1911.

Agag [*ghagh*], roi des Amalécites, vaincu et pris par Saül, et coupé en morceaux par ordre du grand prêtre Samuel. (*Bible.*)

agaillardir [*gha ll* mll.] v. a. Rendre plus gaillard.

agalacte adj. et n. (du gr. *a* priv., et *gala, galaktos*, lait). Se dit d'une femme, d'une femelle qui n'a pas de lait ou d'un jeune enfant qui n'as encore tété.

agalactie [*gha-lak-tî*] ou **agalaxie** [*gha-lak-si*] n. f. (de *agalacte*). Absence de lait dans les mamelles au moment de la lactation.

agalloche [*gha-lo-che*] n. m. Genre d'euphorbiacées, comprenant des arbustes (*excœcaria agallocha*) qui habitent les Indes orientales, Ceylan, les Moluques, etc., et dont le suc, âcre et caustique, peut, s'il touche les yeux, déterminer la cécité, ce qui a fait donner à cette plante le nom d'*arbre aveuglant.*

agame adj. (du gr. *a* priv., et *gamos*, mariage). Se dit des plantes dépourvues d'étamines et de pistils. (Tels sont les *champignons.*)

Agamède, frère de Trophonius, avec qui il construisit le temple d'Apollon, à Delphes.

Agamemnon [*mém-non*], fils d'Atrée, frère de Ménélas, roi de Mycènes et d'Argos, chef des héros grecs qui assiégèrent Troie. Pour faire cesser le courroux de Diane, Agamemnon, qui avait tué un cerf consacré à cette déesse, et dont la flotte était depuis lors retenue par les vents contraires à Aulis, en Béotie, se décida à immoler sa fille Iphigénie, sur les conseils du devin Calchas. Devant Troie, il soutint avec éclat la supériorité de son rang, mais il excita la fureur d'Achille en lui enlevant sa captive Briséis. Après la chute de la ville, il revint à Mycènes, où il fut assassiné par sa femme Clytemnestre et par Egisthe, l'amant de cette dernière.

Agamemnon, tragédie d'Eschyle, d'une élévation farouche et superbe, formant avec les *Choéphores* et les *Euménides* la grande trilogie de l'*Orestie* (460 av. J.-C.); — tragédie d'Alfieri; une de ses principales productions (XVIIIe s.); — tragédie en cinq actes et en vers de Lemercier, son chef-d'œuvre (Théâtre-Français, 1797).

agami n. m. Oiseau tenant des gallinacés et des échassiers. (On l'appelle aussi OISEAU TROMPETTE et CARACARA).



Agami.

— ENCYCL. L'agami (*psophias crepitans*), originaire de l'Amérique du Sud, est de la taille d'une poule, mais plus haut monté; son plumage est noir et gris, avec des reflets irisés, vert doré sur la poitrine. Il vole lourdement, s'attache à son maître et le suit comme un chien; dans une basse-cour, il joue, auprès des volailles, le rôle d'un chien de berger.

agamie [*gha-mi*] n. f. Etat des plantes agames.

Agana ou **San-Ignacio-de-Agana,** ch.-l. de l'île américaine de Guam, de l'archipel des Mariannes; 6.000 h. Port.

Aganippe. *Myth.* Nymphe de la fontaine de même nom, consacrée aux Muses, au pied de l'Hélicon, en Béotie.

aganippide adj. Qui appartient à la fontaine Aganippe : *l'onde aganippide.*

aganter [*té*] v. a. *Mar.* Prendre, saisir, happer.

agapanthe n. m. Genre de liliacées, comprenant des plantes africaines, à belles fleurs bleues. Syn. TUBÉREUSE BLEUE.

agape n. f. (du gr. *agapê*, affection). Nom du repas du soir, que faisaient entre eux les premiers chrétiens, en commémoration de la cène de J.-C., et dans lequel on se donnait le baiser de paix. (Les agapes, ayant donné lieu à des abus, furent supprimées par le concile de Carthage, en 397. Dans le culte catholique romain, le pain bénit est destiné à rappeler les agapes.)

Agapet [*pè*] (saint), pape de 535 à 536, adversaire des eutychiens. — AGAPET II, pape de 946 à 956. Il se prononça pour Othon Ier de Germanie contre Bérenger II, et convoqua le concile d'Ingelheim, pour faire cesser les différends entre Louis d'Outremer et le duc Hugues de France.

agapètes n. pl. (du gr. *agapêtos*, aimé). Nom donné, dans la primitive Eglise, à des clercs habitant les communautés de femmes, et à des femmes associées au service des prêtres. S. un, une *agapète.*

Agar, personnage biblique, esclave égyptienne d'Abraham, dont elle eut un fils, Ismaël. Elle fut renvoyée avec son fils par Sara, la femme du patriarche, après la naissance d'Isaac. La mère et l'enfant errèrent longtemps dans le désert de Bersabée. L'eau étant venue à leur manquer, Ismaël tomba sur le sable et Agar s'éloigna en pleurant, pour ne pas voir mourir son fils. Un ange lui apparut alors et lui montra une source où elle put se désaltérer avec Ismaël, qui était destiné à devenir la souche du peuple arabe (*Ismaélites*).

Agar (Marie-Léonide CHARVIN, dite **Mme**), tragédienne française, née à Sedan, m. à Mustapha, auj. réuni à Alger (1832-1891). Belle et d'un maintien sculptural, elle interpréta avec une grande puissance dramatique les rôles de l'ancien répertoire.



Mme Agar.

agar-agar n. m. Sorte de glu extraite d'une algue marine des Indes. Gelée qu'on en extrait par ébullition dans l'eau.

— ENCYCL. L'agar-agar sert en Orient à la préparation d'une sorte de confiture; on l'emploie dans l'industrie à l'apprêt de certains papiers et étoffes et, dans les laboratoires (sous le nom de *gélose*), comme milieu de culture pour les microbes.

agaric [*rik*] n. m. (lat. *agaricus*). Ancien nom de genre employé aujourd'hui pour désigner tous les champignons, comestibles ou non, dont le chapeau est garni en dessous de lamelles rayonnantes ou feuillets, tels que les champignons de couche, chanterelles, amanites, lactaires, russules, etc. *Méd. Agaric blanc* (ou *des pharmaciens*), substance blanche, préparée avec le polypore du mélèze, et employée autrefois comme purgatif et contre les sueurs des phtisiques. *Agaric astringent* (ou *des chirurgiens*), substance qui ressemble à l'amadou et qui provient des mêmes champignons. (On s'en servait pour arrêter le sang dans les hémorragies légères.)

agaricine n. f. Alcaloïde volatil extrait des agarics. (C'est un poison violent, à odeur repoussante.) Syn. AMANITINE.

agaricinées [*né*] n. f. pl. (de *agaric*). Famille de champignons hyménomycètes, renfermant tous les genres désignés communément sous le nom d'*agarics.* S. une *agaricinée.*

agaricique adj. Se dit d'un acide que l'on retire de l'agaric blanc.

agarum [*rom'*] n. m. Algue de la famille des laminariées, qu'on rencontre dans les mers boréales.

Agasias [*zi-ass*], sculpteur grec d'Ephèse, auteur de la belle statue antique *le Gladiateur Borghèse* ou *Gladiateur combattant*, exécutée vers 100 av. J.-C., et découverte à Antium au XVIIe siècle.

agasse [*gha-se*] n. f. V. AGACE.

agassin [*gha-sin*] n. m. Bourgeon le plus bas d'une branche de vigne et qui ne donne pas de fruit.

Agassiz [*gha-si*] (Louis), géologue et paléontologiste suisse, né à Motier (canton de Fribourg), mort à Cambridge-Boston (1807-1873). Il professa longtemps à l'université de Cambridge (Etats-Unis). Partisan des idées de Cuvier, il a soutenu qu'il existait un parallélisme constant entre la succession des types aux différents âges de la terre et celle des formes par lesquelles passe chaque individu dans le cours de son développement embryogénique. Il n'admet ni l'unité de composition organique, ni la variabilité des espèces (transformisme). On lui doit de remarquables travaux sur les glaciers et les terrains erratiques, et sur le rôle que ces derniers jouent dans la constitution du sol des Etats-Unis. — Son fils ALEXANDRE, naturaliste (1835-1910), s'est occupé principalement de biologie marine.



Louis Agassiz.

agate n. f. (lat. *achates*). Variété de quartz très dur, à grain fin, de couleurs vives et variées.

— ENCYCL. Parmi les différentes sortes d'agate, on distingue la *cornaline*, d'un rouge cerise; la *sardoine*, de couleur brune : la *chrysoprase*, d'un vert pomme; la *saphirine*, bleue; la *calcédoine*, laiteuse; l'*onyx*, présentant des couches parallèles planes ou courbes, de couleurs bien tranchées; l'*agate œillée*, jaspée; l'*agate herborisée* ou *arborisée;* l'*agate enhydre*, qui contient des gouttes d'eau, etc. Les belles agates sont employées en joaillerie. Les agates communes servent à faire divers objets : billes, mortiers, pilons, etc. On fabrique de la fausse agate avec du verre, dans lequel on introduit des fragments de basalte, de lave, de scories de minerai de fer, etc., mélangés à du bichlorure d'étain.

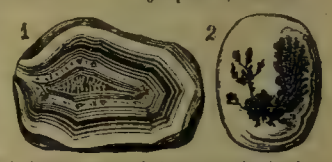

1. Agate (onyx); 2. Agate en arborisation.

agaté, e adj. Qui contient de l'agate : *jaspe agaté, roche agatée.*

Agathe (sainte), vierge et martyre, née à Palerme, m. en 251. Patronne de l'île de Malte. Fête le 5 février.

Agathias [*ti-ass*], poète et historien grec du VIe siècle, auteur d'une *Histoire du règne de Justinien.*

Agathocle, tyran de Syracuse, né à Rhegium (361-289 av. J.-C.), ennemi des Carthaginois. Il mourut empoisonné.

Agathois ou **Agathais,** habitant ou originaire d'Agde : *les Agathois* ou *Agathais.* Adjectiv. : *jeunesse agathoise* ou *agathaise.*

Agathon, poète tragique d'Athènes (448-401 av. J.-C.), émule d'Euripide.

Agathon (saint), né à Palerme, pape de 678 à 682. Il affranchit la papauté du tribut qu'elle payait à l'empereur de Constantinople lors de son élection. Fête le 10 janvier.

Agathon, roman de Wieland (1766); sorte d'apologue, autobiographique, où sont exposés les préceptes d'une morale pratique.

agathosme [*tos-me*] n. m. Genre de plantes diosmées, de la famille des rutacées, qui croissent particulièrement dans l'Afrique australe. Leurs feuilles, très aromatiques, servent à préparer des boissons digestives et stimulantes.)

agati n. m. Genre de plantes, des Indes, de la famille des légumineuses papilionacées.

— Encycl. Les graines de l'agati sont comestibles; elles ont la saveur des haricots. Son écorce, amère et vénéneuse, est prescrite en infusions contre les affections catarrhales ; ses feuilles sont utilisées pour blanchir le linge et sont employées aussi comme vulnéraires et comme remedes laxatifs.

agatifier [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier*), ou **agatiser** [*zé*]. Convertir en agate. **S'agatifier** v. pr. Se transformer en agate.

agatis [*ti*] n. m. (de *à*, et *gâter*). *Dr. anc.* Dommage causé par des animaux sur le terrain d'autrui.

agatoïde [*to-i*] adj. Qui ressemble à l'agate.

agave ou **agavé** n. m. *Bot.* Genre d'amaryllidées, originaires de l'Amérique.

— Encycl. L'agave, dont le port rappelle l'aloès, avec plus de raideur, est acclimaté dans le bassin méditerranéen. Les fibres des feuilles sont employées en sparterie. Les feuilles atteignent jusqu'à trois mètres et se terminent par une pointe noirâtre très acérée. La sève de cette plante, sucrée et très abondante, est employée par les Mexicains à la préparation d'une boisson fermentée, appelée *pulqué*.


Agave.

Agde, ch.-l. de c. (Hérault), arr. et à 21 kil. de Béziers, au pied de la montagne de Saint-Loup ; 9.270 h. (*Agathais* ou *Agathois*) ; port sur l'Hérault, près de la mer ; ch. de f. M. Commerce de vins. — Le cant. a 4 comm. et 19.000 h.

age n. m. (german. *haya*). Longue pièce de bois ou timon auquel se tiennent le soc et tout le système de la charrue. (On dit aussi FLÈCHE).

âge n. m. (lat. *ætas*). Durée ordinaire de la vie. Temps écoulé depuis la naissance : *cacher son âge*. Chacune des différentes parties de la vie : *l'éducation est de tous les âges*. Vieillesse : *être sur l'âge*. *Retour d'âge*, v. MÉNOPAUSE. *Age légal*, âge fixé par la loi pour l'exercice de certaines fonctions ou certains droits : *l'âge légal pour être électeur est 21 ans*. Division dans la série des formations géologiques : *l'âge quaternaire*. *Age héroïque*, époque que l'on assigne à l'existence des héros de l'antiquité : Hercule, Thésée, etc. *Les quatre âges*, division adoptée par les anciens dans l'histoire du genre humain : l'*âge d'or* est le temps pendant lequel un printemps perpétuel régna sur la terre et pendant lequel aussi les hommes gardèrent des mœurs douces et pures ; l'*âge d'argent* marque l'époque où les hommes commencèrent à déchoir de leur innocence ; le mal domine dans l'*âge d'airain* et l'*âge de fer* est signalé par le débordement de tous les excès et de tous les crimes. *Ages de la pierre taillée, de la pierre polie, des métaux*, époques où les outils de l'homme furent en pierre taillée, polie, en métal. V. PRÉHISTORIQUE.

— Encycl. *Hist.* L'histoire générale est divisée en quatre grandes périodes ou *âges* : 1° *antiquité*, comprenant tous les faits historiques qui se sont succédé depuis les temps les plus reculés jusqu'à la mort de Théodose (395 après J.-C.) ; 2° le *moyen âge*, de l'année 395 apr. J.-C. jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs (1453) ; les *temps modernes*, jusqu'à la Révolution française (1453-1789) ; la période contemporaine, de 1789 à nos jours.

— *Physiol.* La vie humaine a été divisée en trois périodes, correspondant à son évolution : croissance, état, déclin. 1re La *jeunesse* comprend la *première enfance* jusqu'à la deuxième dentition, où commence la *seconde enfance*, qui se termine à 12 ou 14 ans, époque de la puberté ; alors, débute l'*adolescence*, qui s'étend jusqu'à 20 ou 22 ans. 2e L'*âge adulte* s'étend de 22 à 50 ou 60 ans, et aboutit à la 3e période, la *vieillesse*.

— *Zool.* La détermination de l'âge, très importante pour l'achat des animaux domestiques, se fait généralement par l'examen des dents. V. BŒUF, CHEVAL, CHIEN, etc.

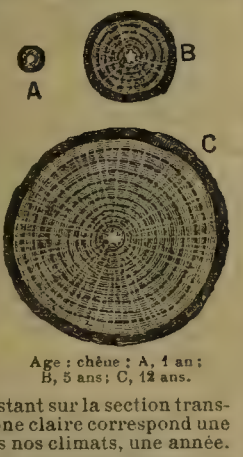

Age : chêne : A, 1 an ; B, 5 ans ; C, 12 ans.

Beaucoup d'animaux vivent fort longtemps ; si la durée moyenne de la vie d'un lion, d'un ours, d'un tigre est de 50 à 60 ans, certains animaux peuvent atteindre un âge beaucoup plus avancé ; des cygnes auraient vécu 300 ans ; des faucons, plus de 160 ans ; des perroquets atteignent 100 ans. La baleine vit plusieurs siècles, et l'éléphant 200 ans. Parmi les poissons, la carpe et le brochet peuvent atteindre 200 ans et plus.

— *Bot.* Pour déterminer l'âge des arbres, on compte les couches concentriques existant sur la section transversale de la tige. A chaque zone claire correspond une saison végétative, c.-à-d., dans nos climats, une année.

Age difficile (*l'*), comédie en trois actes et en prose, de Jules Lemaître (Gymnase, 1893). L'âge difficile, c'est la soixantaine, où l'homme ne sait plus trop où aller ni que devenir ; il flotte alors, tantôt irrésolu, tantôt plein de nouveaux désirs, avant le renoncement final. Sur cette donnée, J. Lemaître a écrit une de ses meilleures comédies, d'une haute tenue littéraire.

Age ingrat (*l'*), comédie en trois actes, en prose, d'Edouard Pailleron (Gymnase, 1878). L'âge ingrat est la période de la vie humaine qui va de 35 à 40 ans, où les viveurs demandent à se ranger et où les sages sont disposés à faire des sottises. Deux hommes, l'un blasé, l'autre demeuré trop sage, après diverses aventures, rentrent au foyer conjugal. Cette pièce s'annonce comme une comédie de mœurs, puis tourne au vaudeville.

âgé, e adj. Qui a tel âge : *pour être majeur, il faut être âgé de 21 ans*. Avancé en âge, vieux. *homme âgé ; respectez les gens âgés*.

ageasse [*ja-se*] n. f. Nom vulgaire de la pie-grièche.

Agéladas ou **Agélaïdas,** sculpteur grec, né à Argos, fondateur de l'école argienne (Ve s. av. J.-C.).

Agelet [*lè*] (Joseph LEPANTE d'), astronome français (1751-1786). Il accompagna de Kerguelin dans les mers polaires et périt avec la Pérouse.

age, libertate decembri... Utere, paroles d'Horace à son esclave Davus (*Satires*, II, 5), et qui signifient *Allons, profite de la liberté de décembre*. (En décembre se célébraient les saturnales, pendant lesquelles les esclaves jouissaient d'une grande liberté.)

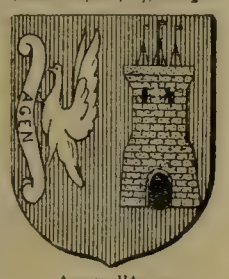
Armes d'Agen.

Agen [*jin*], ch.-l. du dép. de Lot-et-Garonne ; 23.300 h. (*Agenais* ou *Agenois*). Ch. de f. Orl. et M., à 651 kil. de Paris. Evêché. Cour d'appel. Remarquable pont-canal de 23 arches sur la Garonne. Belle promenade du Gravier. Prunes, volailles. Patrie de Lacépède, de Jasmin. — L'arr. a 9 cant., 72 comm. 68.800 h. ; le 1er cant. a 5 comm. et 12.420 h. ; le 2e cant. a 5 comm. et 19.170 h.

Agenais [*nè*] ou **Agenois** [*noi*], ancien pays de France, dans la Guyenne (Lot-et-Garonne) ; il fut réuni à la couronne en 1615. Capit. *Agen*.

agence [*jan-se*] n. f. (de *agent*). Emploi d'agent, charge d'agent. Temps durant lequel un agent remplit ses fonctions. Administration où l'on s'occupe de différentes affaires ; les bureaux mêmes de l'agence. *Agence de placement*, bureau où l'on se charge de procurer des places aux personnes sans emploi. *Agence de publicité*, administration qui fait, pour le compte d'autrui, des annonces, des réclames, etc. *Agence d'affaires, de renseignements*, agence privée qui se charge, moyennant rémunération, de recouvrer des effets, de procurer de l'argent, de vendre des fonds de commerce ou des propriétés immobilières, etc., de donner des indications confidentielles sur la solvabilité ou la moralité des personnes. *Agence matrimoniale*, office qui se charge, moyennant finances, d'enregistrer les offres et les demandes en mariage, de fournir des renseignements aux personnes qui se sont inscrites à l'agence. *Agence théâtrale*, bureau de location des théâtres ou bureau de placement pour les artistes des deux sexes. *Agence télégraphique*, administration qui se charge de centraliser, puis de transmettre au public, aux journaux, par le télégraphe ou le téléphone, les nouvelles politiques, financières, commerciales, maritimes, etc., de toutes les parties du monde. La plus ancienne est l'agence Havas, fondée sous le premier empire.

agencement [*jan-se-man*] n. m. Action d'arranger ; arrangement.

agencer [*jan-sé*] v. a. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *j'agençai, nous agençons*.) Ajuster, arranger, disposer comme il convient : *agencer des draperies*. *Fig.* : *agencer les parties d'un discours*.

agenceur, euse [*jan, eu-ze*] n. et adj. Se dit de celui, celle qui dispose, qui agence les diverses parties d'un ouvrage.

agenda [*jin*] n. m. (m. lat. signif. *choses qui doivent être faites*). Registre, carnet sur lequel on inscrit jour par jour ce qu'on a fait ou ce qu'on doit faire. Pl. des *agendas*.

Agendicum [*jin-di-kom'*] ou **Agedincum** [*jé-din-kom'*], nom lat. de Sens.

agénésie [*zi*] n. f. (du gr. *a* priv., et *genesis*, génération). Incapacité d'engendrer par suite d'une conformation vicieuse des organes.

agénésique [*zi-ke*] adj. (de *agénésie*). Qui est impuissant, ne peut engendrer.

Agénor, fils d'Anténor, l'un des vaillants défenseurs de Troie.

agenouillement [*nou, ll* mll., *e-man*] n. m. Action de s'agenouiller.

agenouiller [*a-je-nou, ll* mll., *é*] v. a. Faire mettre à genoux : *l'amour agenouilla Hercule devant Omphale*. **S'agenouiller** v. pr. Se mettre à genoux. *Fig.* S'incliner, plein d'admiration, devant une personne ou une chose : *s'agenouiller devant la vertu, devant l'argent*.

agenouilloir [*nou, ll* mll.] n. m. Petit escabeau sur lequel on s'agenouille : *l'agenouilloir d'un prie-Dieu*.

agent [*jan*] n. m. (lat. *agens* de *agere*, agir). Tout ce qui agit : *la lumière et la chaleur sont des agents de la nature*. Celui qui fait les affaires d'autrui, de l'Etat : *les receveurs, les préfets, les ambassadeurs, etc., sont des agents du gouvernement. Agent de police*, employé attaché à la police d'une ville. *Agent de change*, officier ministériel institué par le gouvernement auprès des Bourses pour la négociation des effets publics. *Agent d'affaires*, celui qui se charge de diriger pour autrui des affaires d'intérêt. *Agent voyer*, fonctionnaire préposé à la construction, à l'entretien et à la police des chemins vicinaux : *il y a, dans chaque département, un agent voyer en chef et des agents voyers de canton*.

— Encycl. *Dr.* Les agents de change sont des officiers ministériels institués près les Bourses de commerce et qui ont le droit de négocier les effets publics et autres susceptibles d'être cotés ; de réaliser pour le compte d'autrui les négociations de lettres de change, billets et autres papiers de commerce ; d'en constater le cours, etc.

Les agents de change sont nommés par décret, sur la proposition du ministre des finances ou du ministre du commerce, suivant qu'ils exercent leur ministère près d'une Bourse de commerce pourvue ou non d'un parquet. Nul ne peut être nommé agent de change s'il n'est âgé de vingt-cinq ans, Français et jouissant de ses droits de citoyen, s'il est failli non réhabilité, s'il n'a satisfait aux obligations de la loi sur le recrutement ; s'il n'a travaillé pendant quatre ans au moins dans une maison de banque ou de commerce ou chez un notaire ; s'il n'a versé un cautionnement et prêté le serment professionnel devant le tribunal de commerce (à défaut, devant le tribunal civil). L'agent de change est un commerçant. Il doit tenir des livres et coter sur un carnet chacune de ses opérations.

L'agent d'affaires ou de renseignements est considéré par la loi comme un commerçant, et il est par suite soumis à toutes les obligations qu'emporte cette qualité (patente, faillite, etc.). Lorsque les renseignements fournis par un agent sont erronés et de nature à porter atteinte au crédit d'un commerçant, celui-ci peut réclamer des dommages-intérêts. L'agent d'affaires conserve pendant trente ans le droit de réclamer ses honoraires.

age quod agis loc. lat. signif. littéralem. *Fais ce que tu fais*, c'est-à-dire Sois attentif à ce que tu fais, conseil que l'on donne à une personne qui se laisse distraire par un objet étranger à son occupation.

agérasie [*jé-ra-zi*] n. f. (du gr. *a* priv., et *gêras*, vieillesse). Vieillesse verte et vigoureuse, exempte des infirmités ordinaires à cet âge.

agérate n. m. Genre de plantes composées, dont l'espèce la plus remarquable est l'*agérate du Mexique*, cultivé dans nos jardins pour ses belles fleurs d'un bleu lilas.

Agésandre, sculpteur rhodien, qui exécuta, avec ses deux fils, le groupe du *Laocoon* (1er s. av. J.-C.). Ce groupe fut retrouvé à Rome, en 1506.

Agésilas [*zi-lass*], roi de Sparte (397-360 av. J.-C.). Il vainquit les Perses, en Asie, battit les ennemis grecs de Sparte à Coronée (394), et sauva sa patrie menacée par Epaminondas, vainqueur à Leuctres et à Mantinée. Il entra au service du roi d'Egypte Takhos, qu'il détrôna, et périt dans une tempête en revenant de Grèce.

Agésilas, tragédie en cinq actes, de P. Corneille (1667), une des plus faibles productions de l'illustre tragique. Elle est écrite en vers libres et croisés. V. ATTILA.

Aggée [*agh-jé*], l'un des douze petits prophètes du canon juif. Il vivait au temps de Zorobabel (VIe s. av. J.-C.).

agger [*agh-jèr*] n. m. (mot. lat.). Retranchement ou rempart en terre, surmonté d'une palissade ou

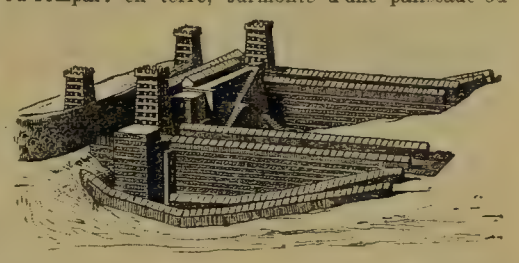
Agger construit par César devant Bourges.

de murailles, souvent flanqué de tours, qui entourait les camps romains. (Il était protégé en avant par un fossé.)

agglomérat [*a-glo-mé-ra*] n. m. Agrégation naturelle de substances minérales diverses. (Quelques-uns disent CONGLOMÉRAT.)

agglomératif, ive [*a-glo*] adj. Qui a le pouvoir d'agglomérer. N. m. : *un agglomératif*.

agglomération [*a-glo, si-on*] n. f. Action d'agglomérer les personnes ou les choses. Etat de ce qui est aggloméré.

aggloméré [*a-glo*] n. m. Combustible en mottes ou briquettes formées par l'agglomération de poussières de houille, de coke, etc., avec du brai ou autre substance agglutinante : *la marine et les chemins de fer emploient beaucoup d'agglomérés*.

agglomérer [*a-glo-mé-ré*] v. a. (préf. *ad*, et lat. *glomus, eris*, peloton. — Se conj. comme *accélérer*.) Amonceler, entasser, réunir en masse, assembler. ANT. **Désagréger, disséminer.**

agglutinable [*a-glu*] adj. Qui peut s'agglutiner. (Peu us.)

agglutinant [*a-glu-ti-nan*], **e** adj. *Méd.* Qui est de nature à réunir, à coller : *substance agglutinante*. (On dit aussi dans ce sens AGGLUTINATIF, IVE.) N. m. : *un agglutinant. Langues agglutinantes* ou *agglomérantes*, celles dans lesquelles les radicaux s'agglomèrent, sans se fondre complètement, pour former des composés exprimant différentes relations.

— Encycl. Parmi les langues agglutinantes, on range les langues américaines, les langues malayo-polynésiennes, le japonais, le coréen, les langues oural-altaïques, les langues dravidiennes de l'Inde, etc.

agglutinateur, trice [*a-glu*] adj. Qui a la propriété d'agglutiner : *faculté agglutinatrice*.

agglutinatif, ive [*a-glu*] adj. Qui recolle les chairs : *emplâtre agglutinatif*. N. m. : *le sparadrap, le diachylon, la baudruche, le taffetas d'Angleterre, le collodion, etc., sont des agglutinatifs*.

agglutination [*a-glu, si-on*] n. f. Action d'agglutiner, de s'agglutiner. Réunion des parties accidentellement divisées. Réunion en une seule masse d'une culture microbienne en présence de certains sérums. Procédé morphologique des langues agglutinantes.

— Encycl. Le phénomène d'agglutination est utilisé pour le diagnostic précoce de diverses maladies. V. TYPHOÏDE.

agglutiné, e [*a-glu*] adj. Rejoint, recollé. *Langue agglutinée*, qui procède par voie d'agglutination. V. AGGLUTINANT.

agglutiner [*a-glu-ti-né*] v. a. (préf. *ad*, et lat. *glutinum*, colle). Rejoindre, réunir en collant. **S'agglutiner** v. pr. Se recoller : *les lèvres d'une plaie s'agglutinent*.

aggravant [*a-gra-van*], **e** adj. Qui rend plus grave, plus grief, plus dangereux : *symptômes aggravants ; la préméditation est une circonstance aggravante pour un criminel*. ANT. **Atténuant.**

aggravation [*a-gra-va-si-on*] n. f. Augmentation : *aggravation de peine*. (On dit quelquef. AGGRAVEMENT.) ANT. **Atténuation.**

aggrave [*a-gra-ve*] n. f. Anathème prononcé contre celui que l'excommunication n'avait pas amené à soumission et qui le privait de tout usage de la société religieuse.

aggravée [*a-gra-vé*] ou **engravée** [*en-gra-vé*] n. f. Lésion de la patte des chiens qui ont couru sur des graviers : *l'aggravée se guérit par le repos et l'application de compresses d'eau-de-vie camphrée*.

aggraver [*a-gra-vé*] v. a. (préf. *ad*, et lat. *gravis*, lourd). Rendre plus grave : *souvent on aggrave les torts par la manière dont on les excuse*. Augmenter : *aggraver les impôts*. ANT. **Atténuer, diminuer.**

Aghlabites, dynastie arabe de l'Afrique, qui établit sa résidence à Kairouan et régna sur la plus grande partie du nord de l'Afrique, sous la suzeraineté des Abassides (800-909). — Un *Aghlabite*.

Agides, une des deux dynasties royales de Sparte. — Un *Agide*.

Agila, roi des Wisigoths d'Espagne de 549 à 554. Sa tyrannie souleva ses sujets, et il périt assassiné après avoir été défait près de Séville par son compétiteur Athanagilde.

agile adj. (lat. *agilis*). Léger, dispos, souple. ANT. **Lourd.**

agilement [*man*] adv. Avec agilité, aisance, souplesse.

agilité n. f. Légèreté, souplesse dans les mouvements.

Agilolfinges, dynastie lombarde, descendant du guerrier bavarois Agilolfe, qui chassa les Ostrogoths de la Bavière (533). Son dernier représentant fut Tassilon II, gendre de Didier, roi des Lombards, que Charlemagne vainquit et fit enfermer dans un couvent en 788. — Un *Agilolfinge*.

Agilulphe ou **Agilolfe,** roi des Lombards; il lutta contre les Avares et ceignit le premier la « couronne de fer » (590-615).

agio n. m. (de l'ital. *aggio*, mis en sus). Différence entre la valeur nominale et la valeur réelle des monnaies. Bénéfice qui résulte de l'échange des valeurs. Spéculation sur le cours des effets publics.

agiotage n. m. (de *agio*). Trafic sur les effets publics.

— ENCYCL. *Dr.* La spéculation est une opération régulière; l'agiotage est un pari où les joueurs conservent l'arrière-pensée de tricher au besoin. Dans l'agiotage, on traite souvent à terme pour ne point employer de capital, et sans la moindre intention de prendre livraison de la chose achetée, et, d'un autre côté, on vend souvent avec promesse de livrer ce qu'on ne possède pas.

agioter [*té*] v. n. Faire, pratiquer l'agiotage.

agioteur, euse [*eu-ze*] n. et adj. Qui fait l'agiotage : *la gent agioteuse*.

agir v. n. (lat. *agere*). Faire quelque chose : *pour connaître les hommes, il faut les voir agir*. Produire un effet : *le feu agit sur les métaux*. Se comporter : *agir en homme d'honneur*. Poursuivre en justice : *agir civilement*. Impers. *Il s'agit*, il est question.

Agira, v. de la Sicile (prov. de Catane), sur le Salso; 14.000 h. Vins, olives, céréales. Patrie de Diodore de Sicile.

Agis [*jiss*], nom de plusieurs rois de Sparte, de la famille des Agides. Le plus fameux, AGIS III, régna de 244 à 235 av. J.-C., et fut condamné à mort par les éphores, après avoir tenté de faire revivre la constitution de Lycurgue, et d'arrêter les progrès de l'aristocratie.

agissant [*ji-san*], **e** adj. Qui produit de l'agitation. Qui a de l'activité, qui se donne beaucoup de mouvement.

agissement [*ji-se-man*] n. m. Façon d'agir, conduite : *la police surveille les agissements des coquins*. (Se prend le plus souvent en mauv. part.)

agitable adj. Susceptible d'être agité, discuté.

agitant [*tan*], **e** adj. Qui produit de l'agitation : *nouvelle agitante*. Qui agite, secoue les membres : *maladie agitante*.

agitateur n. m. Celui qui agite les masses populaires. *Chim.* Petite baguette de verre qui sert à remuer les réactifs dans les vases. Appareil qui sert à remuer les masses liquides.

agitation [*si-on*] n. f. Mouvement prolongé et irrégulier : *agitation de la mer*. Suite de mouvements irréguliers : *l'agitation d'un fiévreux*. *Fig.* Inquiétude de l'âme : *l'agitation des esprits*. ANT. **Calme, quiétude, paix.**

agitato mot ital. signif. *Avec animation*. On le place au-dessus d'une phrase musicale dont l'exécution doit être très vive, passionnée.

agité, e n. et adj. Se dit des aliénés qui exécutent des mouvements violents et rapides : *l'alcoolisme accroît le nombre des agités; personne agitée*.

agiter [*té*] v. a. (lat. *agitare*). Ebranler, secouer en divers sens : *agiter un liquide*. *Fig.* Troubler : *les passions l'agitent*. Exciter : *agiter le peuple*. Discuter : *agiter une question*. **S'agiter** v. pr. Se remuer continuellement : *la mer s'agite*. Se donner du souci, du tracas. PROV. LITT. : **L'homme s'agite, Dieu le mène,** paroles de Fénelon dans son sermon pour la fête de l'Epiphanie.

Aglaé, la plus jeune des trois Grâces, épouse d'Héphaistos. (*Myth.*)

aglène n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, de couleur brune, qui vivent en France dans les celliers, sous les débris de bois.

aglobulie [*li*] n. f. (du gr. *a* priv., et de *globule*). Insuffisance de globules rouges dans le sang.

aglosse [*glo-se*] n. f. Genre d'insectes, comprenant de petits papillons de nos pays, dont les chenilles se nourrissent dans les maisons de matières organiques, surtout de graisse.

aglosse [*glo-se*] n. et adj. (du gr. *a* priv., et *glôssa*, langue). Privé de langue.

aglosses [*glo-se*] n. m. pl. Groupe de batraciens anoures des régions chaudes, surtout d'Amérique, caractérisés par l'absence de langue. S. un *aglosse*.

aglossie [*glo-si*] n. f. (de *aglosse*). Absence de la langue.

Agly, petit fleuve côtier du midi de la France (Roussillon), né dans les Corbières; baigne Rivesaltes, et se jette dans le golfe du Lion; 80 kil. Régime torrentiel.

aglyphe adj. (du gr. *a* priv., et *gluphê*, sillon). Se dit des dents des reptiles qui ne sont ni cannelées ni tubulées, et, *par ext.*, des reptiles eux-mêmes qui possèdent des dents de ce genre : *la couleuvre est un ophidien aglyphe*. N. m. : un *aglyphe*.

agmatologie [*agh, ji*] n. f. (gr. *agma, atos*, fracture, et *logos*, discours). *Chir.* Traité des fractures.

Agnadel [*dèl*], village d'Italie (Lombardie), où Louis XII battit les Vénitiens le 14 mai 1509.

Agnan (saint). V. AIGNAN.

Agnano (LAC D'), lac à moitié desséché, occupant le bassin d'un ancien cratère dans les champs Phlégréens, près de Naples, et dont les eaux sont constamment en ébullition.

agnat [*agh-na*] n. m. (lat. *agnatus*). Chez les Romains, se disait de tous ceux qui, descendant d'une même souche masculine, composaient la famille légale. V. COGNAT.

agnation [*agh-na-si-on*] n. f. (de *agnat*). *Dr. rom.* Lien de parenté civile par rapport à la parenté naturelle ou *cognation*.

agnatique [*agh-na*] adj. Qui se rapporte aux agnats : *ligne agnatique*.

agneau [*a-gnô*] n. m. (lat. *agnus*). Petit de la brebis. *Fig.* Personne d'humeur douce. *L'agneau sans tache*, Jésus-Christ. *Blas. Agneau pascal*, agneau tenant d'une patte la hampe d'une croix à laquelle est attachée une banderole.



Agneau.

— ENCYCL. Les agneaux ne sont bons à manger que de décembre en août. Les meilleurs sont les forts agneaux de deux mois. On reconnaît la bonne qualité de l'agneau à l'épiderme fin et transparent, à la chair blanche et grasse, aux rognons bien couverts de graisse. L'agneau rôti est un mets délicat.

Agneau mystique (*l'*) ou *le Triomphe de l'Agneau*, célèbre tableau à compartiments, peint par les frères Hubert et Jean Van Eyck. Ce retable, d'une exécution remarquable, se composait de douze volets; au revers des volets centraux se trouvaient six peintures. On voit dans la scène essentielle que nous reproduisons (p. 18) : au premier plan, la fontaine de vie; à gauche, les prophètes et les précurseurs païens du christianisme; à droite, les douze apôtres et les serviteurs de l'Evangile; au second plan, sur l'autel, l'agneau; un jet de sang jaillit de sa gorge; des anges l'entourent; à gauche, sortant d'un bois, les martyrs; à droite, les saintes femmes. L'œuvre, longtemps dispersée (il y avait des panneaux à Bruxelles et à Berlin), se trouve aujourd'hui rassemblée à l'église Saint-Bavon, à Gand.

Agneessens (Edouard), peintre belge, né et mort à Bruxelles (1842-1885). Il a peint des tableaux d'histoire et de genre d'un dessin serré et d'un coloris vigoureux.

agnel [*a-gnèl*] ou **aignel** [*è-gnèl*] n. m. Ancienne monnaie d'or du temps de saint Louis à Charles VII, et dont l'effigie était un agneau. (Sa valeur varia sans cesse.)

agnelage ou **agnèlement** [*man*] n. m. Epoque où une brebis met bas; cette action même : *l'agnelage a lieu vers le cent cinquantième jour*.

agnelée [*lé*] n. f. La portée d'une brebis (un agneau, quelquefois deux).

agneler [*lé*] v. n. (Prend un *è* ouvert devant une syllabe muette : *elle agnèle, elle agnèlera*.) Mettre bas, en parlant de la brebis.

agnelet [*lè*] n. m. Petit agneau.

agnelin n. m. Peau mégissée d'agneau, à laquelle on a laissé la laine. Laines d'agneau employées pour la fabrication des chapeaux.

agneline adj. f. Se dit d'une laine courte, soyeuse et frisée, première tonte de l'agneau.

agnelle [*a-gnè-le*] n. f. Féminin de *agneau*.

Agnello [*gnèl-lo*] (COL D'), col des Alpes, au S. du mont Viso, reliant les vallées de la Durance (par le Guil) et du Pô (par la Varoche). François Ier le franchit en 1515, et le maréchal de Berwick en 1702.

Agnès (sainte), vierge de Salerne, martyre à treize ans, en 303, sous Dioclétien. La mort de sainte Agnès a fourni au Tintoret et au Dominiquin le sujet de deux tableaux célèbres. Fête le 21 janvier.

Agnès, personnage de l'*Ecole des femmes*, comédie de Molière, et qui est resté le type de l'ingénue. On dit : *une Agnès, c'est une Agnès*, quand on veut désigner une jeune fille naïve, simple, ignorante, qui dit sans rougir les choses les plus risquées.

Agnès de Méranie [*nî*], fille de Berthold, duc de Méranie, en Tyrol, seconde épouse de Philippe Auguste (1196), qui avait répudié pour elle Ingeburge, sœur du roi de Danemark. Ce mariage fut déclaré nul par l'Eglise, et le royaume mis en interdit. Philippe reprit Ingeburge, et Agnès mourut peu après (1201) au château de Poissy, laissant deux enfants, que le pape, sur la demande du roi, consentit à légitimer.

Agnès de Méranie, tragédie en cinq actes et en vers, de Fr. Ponsard, dans le genre classique (1846).

agnette [*agh-nè-te*] n. f. Burin particulier, tenant le milieu entre le burin ordinaire et la gouge.

Agnetz, comm. de l'Oise, arr. et à 3 kil. de Clermont; 1.200 h. en 1914.

Agni [*agh-ni*], dieu du feu, dans la mythologie védique. Eclair et soleil au ciel, il est, sur la terre, le dieu du foyer et de l'autel.

Agnolo (Baccio d'), architecte et sculpteur florentin, né et m. à Florence (1460-1543).

Agnone, v. d'Italie (prov. de Campobasso); 11.000 h. Métallurgie du cuivre.

agnosco veteris vestigia flammæ, fin d'un vers de Virgile (*Enéide*, IV, 23) signif. *Je reconnais la trace de mes premiers feux*. C'est en ces termes que Didon, veuve de Sichée, avoue à sa sœur qu'elle retrouve en elle-même, pour Enée, la passion qu'elle éprouvait pour son premier époux. (Les allusions qu'on fait à ces paroles ont rapport à une passion mal éteinte.)

agnosticisme [*agh-nos-ti-sis-me*] n. m. (du gr. *a* priv., et *gnôsis*, connaissance). Doctrine qui déclare l'absolu inaccessible à l'esprit humain.

— ENCYCL. Dire que l'origine première, la substance et la fin dernière des choses sont inaccessibles à l'esprit humain, c'est être agnostique. Auguste Comte et Herbert Spencer, qui sont des positivistes, sont par la même des agnostiques.

agnostique [*agh-nos-ti-ke*] ou **agnosticiste** [*agh-nos-ti-sis-te*] adj. et n. Se dit de ceux qui professent l'agnosticisme.

agnus-castus [*agh-nuss-kas-tuss*] n. m. Arbrisseau vulgairement appelé *faux poivrier* ou *arbre au poivre*, qui croit dans la région méditerranéenne.

agnus Dei [*agh-nuss-dé-i*] n. m. (mots lat. signif. *Agneau de Dieu*). Cire bénie par le pape et portant l'image d'un agneau. Prière de la messe, qui commence par ces mots : *l'Agnus Dei se trouve entre le Pater et la communion*.



Agnus Dei.

Agobard [*bar*], savant archevêque de Lyon (779-840). Il participa à la révolte des fils de Louis le Débonnaire, et contribua à la déposition de cet empereur.

Agon, comm. de la Manche, arr. et à 10 kil. de Coutances; 1.660 h.

Agonac, comm. de la Dordogne, arr. et à 15 kil. de Périgueux, sur la Beauronne de Chancelade; 1.430 h.

agonie [*nî*] n. f. (du gr. *agônia*, combat). Dernière lutte contre la mort : *être à l'agonie*. *Fig.* Souffrances morales : *notre vie n'est qu'une agonie*. Fin prochaine : *le règne de Louis XVI marqua l'agonie de l'ancien régime*.

agonir v. n. (du v. fr. *ahonnir*). Accabler. (Est presque toujours suivi des mots *injures, sottises : agonir quelqu'un d'injures*.) — Ne pas dire *agoniser*.

agonisant [*zan*], **e** adj. et n. Qui est à l'agonie : *il faut se rappeler que les agonisants, même lorsqu'ils paraissent privés de connaissance, entendent souvent tout ce qui se dit autour d'eux*. *Fig.* Qui est à son déclin : *empire agonisant*.

agoniser [*zé*] v. n. Etre à l'agonie.

agoniste [*nis-te*] n. m. (du gr. *agônistês*, combattant). Chez les anciens Grecs, celui qui se livrait aux exercices physiques, pour augmenter ses forces et se rendre plus propre au service militaire.

agonistique [*nis-ti-ke*] adj. (de *agoniste*). Qui concerne l'art des athlètes : *jeux agonistiques*. N. f. Partie de la gymnastique relative aux luttes d'athlètes, chez les Grecs.

agonothète n. m. (gr. *agôn*, combat, et *tithenai*, établir). Président des jeux publics, chez les Grecs.

agora n. f. (m. grec). Principale place publique, dans les villes de la Grèce ancienne.

— ENCYCL. L'agora la plus célèbre est l'agora d'Athènes, où se tenaient les marchés et souvent aussi

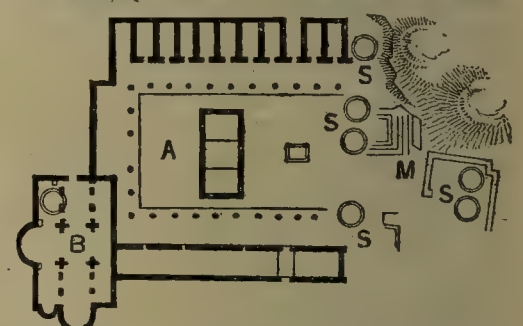

A, agora; B, basilique; S, silos; M, magasins creusés dans le roc.

les assemblées du peuple. C'était ainsi le centre de la vie athénienne. Tout autour régnaient des portiques; à l'intérieur s'élevaient des temples, des statues, etc.

agoranome n. m. (du gr. *agora*, et *nomos*, loi). Magistrat chargé dans l'ancienne Grèce de la police des marchés.

agoraphobe adj. et n. Personne qui est atteinte d'agoraphobie.

agoraphobie [*bî*] n. f. (de *agora*, et du gr. *phobos*, crainte). Vertige morbide que certaines personnes éprouvent quand elles ont à traverser un pont, une rue, une place.

Agosta ou **Augusta,** port de Sicile (prov. de Syracuse); 13.300 h. Victoire de Duquesne sur l'amiral hollandais Ruyter, en 1676.

Agostino, sculpteur italien, né et mort à Sienne (1269-1344). Surintendant des bâtiments à Sienne, il exécuta, avec son frère Agnolo et son maître Giovanni Pisano, d'importants travaux à Sienne, à Pise et à Orvieto (tombeau de Gui d'Arezzo, église Ste-Marie de Sienne).

Agostino di Duccio (ou **Guccio**), dit aussi **Augustin de Florence,** sculpteur et architecte, né à Florence en 1418, mort à Pérouse en 1498. Il exécuta de nombreux et remarquables travaux (sculptures de l'église Saint-François, à Rimini).



Comtesse d'Agoult.

Agoult [*ghou*] (Marie DE FLAVIGNY, comtesse **d'**), écrivain français, née à Francfort-sur-le-Mein, m. à Paris (1805-1876). Sa liaison avec le compositeur Liszt est célèbre. Elle a publié, sous le nom de DANIEL STERN, des ouvrages historiques et philosophiques, au style mâle, aux idées énergiques et fières. Citons notamment ses *Lettres républicaines* et son *Histoire de la Révolution de 1848*.

Agout [*ghou*], rivière de France, qui naît au massif de l'Espinouse (Cévennes), parcourt des gorges pittoresques, arrose Castres, Lavaur, Saint-Sulpice-la-Pointe, et se jette dans le Tarn (riv. g.); cours, 180 kil.



Agouti.

agouti n. m. Mammifère rongeur, de la taille d'un lièvre, originaire d'Amérique et d'Océanie. (Il se domestique facilement; sa chair est délicate, et sa fourrure sert à confectionner des vêtements.)

Charrue à avant-train
Brabant double
Défonceuse
Polysoc
Charrue fouilleuse
Défonceuse à vapeur
Scarificateur
Buttoir
Houe
Déchausseuse
Pioche à défonc.
Serfouette
Extirpateur
Distributeur d'engrais
Bêche à dents
Bêche
Herse triangulaire
Semoir à cheval
Pioche à défricher
Semoir portatif
Houe à céréales
Bigot
Herse à chainons
Rouleau lisse
Binette
Cerceau
Rouleau brise-mottes
Houe avec distribut. d'engrais
Rouleau ondulé
Houe pleine
Moissonneuse-faucheuse
Faucilles
Enclumette
Râteau à foin
Coffin
Moissonneuse-lieuse
Faucheuse
Couteau à foin
Batteuse à plan incliné
Fourche vosgienne
Faneuse
Faux armée
Râteau mécanique
Arracheur de pommes de terre
Sape
Fourche en bois
Crible
Croc à Pommes de terre
Fourche à dents
Tarare
Van
Trieur
Crochet de sape
Faux
Batteuse mécanique
Fourche à betteraves
Manège à cheval
Fléau
Moteur électrique
Aéromoteur
Locomobile à vapeur
Locomobile à pétrole
Moteur à air chaud

Agra, *r.* de l'Inde anglaise, ch.-l. de la province du Bengale, sur la Djemna; 188.000 h. (*Agréens*). Grand commerce.

agrafage n. m. Action d'agrafer, de poser des agrafes. *Agrafage des métaux*, assemblage des bords de deux pièces métalliques à l'aide de replis façonnés sur ces bords et que l'on accroche l'un dans l'autre puis que l'on presse l'un sur l'autre.

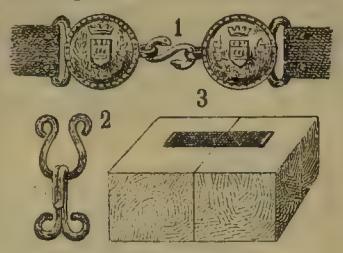

Agraies : 1. De ceinturon ; 2. De couturière ; 3. De construction.

agrafe n. f. (de *agrafer*). Crochet de métal qui s'engage dans un anneau appelé *porte*, et sert à joindre les bords opposés d'un vêtement. *Archit.* Crampon de fer, qui unit les pierres entre elles. Ornement de sculpture placé à la tête des arcs. Sorte de crochet métallique fixé au goulot d'une bouteille pour retenir le bouchon.

agrafer [*fé*] v. a. (orig. germ.) Attacher avec une agrafe: *agrafer un corsage*. Par ext. se dit de la personne dont on attache les agrafes : *femme de chambre qui agrafe sa maîtresse. Métal agrafé*, métal ayant subi l'agrafage. ANT. **Dégrafer.**

agrafeuse n. f. Machine à poser des agrafes sur les bouteilles de vin mousseux.

agrainage [*grè-na-je*] n. m. Action d'agrainer. (On écrit aussi AGRENAGE.)

— ENCYCL. L'agrainage se fait soit en répandant chaque jour le long de certains sentiers des poignées de graines, que le gibier y viendra consommer, soit en ensemençant d'orge, d'avoine ou de sarrasin quelques espaces libres pour procurer au gibier sa nourriture d'une façon ininterrompue.

agrainer [*grè-né*] v. a. Nourrir avec du grain : *agrainer la volaille.* Répandre du grain pour le gibier, les animaux qu'on élève. (On écrit aussi AGRENER ; se conj. comme *amener.*)

agraire [*grè-re*] adj. (lat. *agrarius*; de *ager*, champ). Qui a rapport aux terres : *mesure agraire ; l'are est l'unité de mesure pour les surfaces agraires.* Qui concerne la propriété du sol : *socialisme agraire.*

agraires (*lois*), lois présentées, à Rome, à diverses époques, dans le but de donner aux plébéiens pauvres une part plus considérable dans la répartition des terres du *domaine public*, c'est-à-dire conquises sur l'ennemi, et que les patriciens accaparaient presque en totalité. Leur application donna toujours lieu à de graves désordres. La première fut présentée par Spurius Cassius, qui proposa de distribuer aux pauvres une partie des terres publiques ; elle fut votée, mais la coalition des patriciens et des riches plébéiens en empêcha l'exécution. Accusé d'aspirer à la royauté, Spurius Cassius fut condamné à mort (486). En 376, une nouvelle loi agraire, due au tribun Licinius, porta que chacun ne devait pas posséder plus de 500 arpents du domaine public. Enfin, en 133, Tibérius Gracchus, devant l'extension constante des grands domaines, ou *latifundia*, présenta une loi destinée à étendre les effets de la loi Licinia : il fut chargé, avec son frère Caïus et son beau-père Appius Claudius, de la mettre à exécution ; mais il fut assassiné en plein Forum, dans un mouvement de réaction dirigé par Scipion Nasica. Son frère Caïus, qui avait repris ses projets, eut le même sort, douze ans plus tard. César, pendant son consulat, fut plus heureux, et réussit à faire distribuer des terres publiques en Campanie, aux plébéiens pères de trois enfants.

Agram (**Zagreb** en croate), v. de Yougo-Slavie (Croatie), sur la Save, affl. du Danube ; 90.000 h. (*Agramiens*). C'est le principal foyer intellectuel des Slaves du Sud, et ce fut le centre de l'*illyrisme*.

Agramant, personnage du *Roland furieux* de l'Arioste, chef des Sarrasins qui assiégèrent Paris. Son nom est passé en proverbe comme synonyme de valeur impétueuse ; il est surtout resté dans cette locution : *La discorde est au camp d'Agramant*, par allusion aux troubles et à la division que la Discorde, obéissant aux ordres de saint Michel, jeta parmi les chefs sarrasins.

agrandir v. a. Rendre plus grand : *agrandir une maison.* Faire paraître plus grand : *ce vêtement vous agrandit. Fig.* Elever, ennoblir : *la lecture agrandit l'âme.* ANT. **Rapetisser, amoindrir, diminuer.**

agrandissement [*di-se-man*] n. m. Accroissement en étendue : *agrandissement photographique. Fig.* Augmentation en dignité, en fortune, en puissance. ANT. **Amoindrissement, réduction.**

agrandisseur [*di-seur*] n. et adj. m. Appareil employé en photographie pour les agrandissements. (On dit aussi AMPLIFICATEUR.)

agranditif, ive adj. Se dit d'un mot qui sert à donner plus d'étendue à une expression, à l'agrandir. N. m. : *un agranditif.*

agraphie [*fi*] n. f. (du gr. *a* priv., et *graphein*, écrire). Impossibilité d'écrire, quoique le malade entende, comprenne et lise correctement : *l'agraphie est l'aphasie de la main.*

agrapper [*gra-pé*] ou **agraper** v. a. Saisir avec la main. Syn. de AGRIPPER.

agrarianisme [*nis-me*] n. m. Système de ceux qui préconisent l'agrariat, c'est-à-dire le partage des terres.

agrariat [*ri-a*] n. m. (du lat. *ager*, champ). Partage des terres entre ceux qui cultivent le sol.

agrarien [*ri-in*, ou **agrairien, enne** [*grè-ri-in, è-ne*] adj. Qui concerne la législation agraire. N. Partisan des lois agraires. N. m. pl. En Prusse, parti des grands propriétaires fonciers protectionnistes.

agrassol [*gra-sol*] n. m. Nom vulgaire du groseillier à maquereau.

agréable adj. Qui plaît, qui agrée : *figure, conversation, odeur agréable. Avoir pour agréable*, trouver bon. **L'agréable** n. m. Ce qui est agréable : *préférer l'utile à l'agréable.* V. UTILE DULCI. ANT. **Désagréable, fâcheux, déplaisant, blessant.**

agréablement [*man*] adv. D'une manière agréable. ANT. **Désagréablement.**

Agreda (Marie d'), religieuse cordelière espagnole, née et m. à Agreda (prov. de Soria) [1602-1665]. Célèbre par ses extases et ses visions. On a d'elle une *Vie de la sainte Vierge*, qu'elle prétendait dictée par la révélation divine, mais qui fut censurée par le saint-siège, et une *Correspondance* avec le roi Philippe II.

agréé n. m. Homme de loi agréé par un tribunal de commerce, pour exercer devant lui les fonctions d'avoué et d'avocat.

— ENCYCL. *Dr.* Les agréés ne sont pas des officiers ministériels ; leur ministère n'est pas obligatoire. Quoique leurs cabinets n'aient aucune existence légale, ils se cèdent comme les charges d'avoués, avec l'agrément du tribunal.

agréer v. a. (rad. *gré*). Recevoir favorablement, accueillir avec plaisir, approuver : *agréer une demande ; agréer quelqu'un pour gendre. Mar.* Syn. de GRÉER. V. n. Plaire : *cela ne m'agrée pas.* ANT. **Récuser, refuser, rejeter.**

agréeur n. et adj. m. Syn. peu usité de GRÉEUR. Dégustateur qui, dans le commerce des spiritueux, constate le poids et le goût des alcools.

agrégat [*gha*] n. m. Assemblage de parties qui adhèrent entre elles et forment un tout : *le granit est un agrégat de feldspath, de quartz et de mica.*

agrégatif, ive adj. (de *agréger*). Qui joint, qui réunit : *force agrégative.*

agrégation [*si-on*] n. f. Admission dans un corps : *j'ai reçu ma lettre d'agrégation.* Dans l'Université, admission après examen ou concours au titre d'agrégé : *l'agrégation des lettres, des sciences.* Titre d'agrégé : *concourir pour l'agrégation. Physiq.* Assemblage de parties homogènes formant un tout : *l'état cristallin est le mode d'agrégation le plus parfait des substances minérales.*

— ENCYCL. Dans l'enseignement secondaire, il existe 11 ordres d'agrégation : 8 pour les lycées de garçons, 3 pour les lycées de jeunes filles. Pour l'agrégation des lycées de garçons, il faut produire : 1° le diplôme de licence ; 2° un diplôme d'études supérieures. Le diplôme de licencié peut être remplacé pour l'agrégation des langues vivantes par un certificat spécial. Les candidats à l'agrégation de philosophie peuvent produire une licence littéraire ou scientifique. Un traitement de 1.500 francs est attaché à ce titre. — Dans l'enseignement supérieur, les docteurs en médecine, en droit, les pharmaciens docteurs ès sciences ou pourvus d'un diplôme spécial, peuvent concourir pour obtenir respectivement l'agrégation de médecine, de droit, de pharmacie. Ces agrégés appartiennent à une faculté ou à une école de pharmacie comme professeurs temporaires.

agrégé, e n. Personne qui, après un concours, est déclarée apte à professer dans un lycée, une faculté : *agrégé d'histoire, de philosophie, des lettres, des sciences physiques, mathématiques, naturelles.*

agréger [*jé*] v. a. (du lat. *aggregare*, réunir ; préf. *ad*, et *grex, gregis*, troupeau. — Se conj. comme *abréger.*) Admettre dans un corps : *agréger un païen au christianisme. Physiq.* Réunir dans un tout des parties sans liaison naturelle : *la nature agrège les grains de sable en cristaux.*

agrément [*man*] n. m. (de *agréer*). Approbation, consentement : *obtenir l'agrément de sa famille pour...* Qualité par laquelle on plaît : *livre plein d'agrément.* Plaisir : *l'agrément de la société. Arts d'agrément*, la musique, la peinture, la danse, l'équitation, l'escrime, etc., en un mot tous les arts qui sont cultivés en dehors d'un but utilitaire. Pl. Ornements du discours, du chant, de la toilette. *Mus. Agréments* ou *notes d'agrément*, traits improvisés ou écrits dont on orne les mélodies : *les principaux agréments sont : l'appogiature, le port de voix, le mordant, le gruppetto, le trille, le point d'orgue, etc.* (On dit aussi FIORITURES, BRODERIES et ORNEMENTS.) ANT. **Désapprobation, refus, désagrément.**

agrémenter [*man-té*] v. a. Relever par des agréments, orner : *habit agrémenté de broderies.*

agréministe [*nis-te*] n. Personne qui dispose les agréments ou ornements sur les habits, les meubles, tentures, étoffes, etc. (On dit aussi AGRIMINISTE.)

agrenage, agrener. V. AGRAINAGE, AGRAINER.

agréner [*né*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) Vider l'eau d'une embarcation.

agrès [*grè*] n. m. pl. (de *agréer*). Ce qui sert à la manœuvre d'un navire (voiles, cordages, etc.). V. NAVIRE. *Par anal. : les agrès d'un aérostat.* Appareils de gymnastique, de sauvetage. V. GYMNASTIQUE.

agresseur [*grè-seur*] n. m. Auteur d'une agression. ANT. **Provoqué.**

agressif, ive [*grè-sif*] adj. Qui a un caractère d'agression : *mesure agressive ; discours agressif.* Qui est porté à attaquer, à provoquer les autres : *les petits chiens sont les plus agressifs.*

agression [*grè-si-on*] n. f. (lat. *aggressio ;* de *aggredi*, attaquer). Attaque non provoquée : *la France a été victime, en 1914, de l'agression allemande.*

agressivement [*grè-si-ve-man*] adv. D'une manière agressive.

agressivité [*grè-si*] n. f. Qualité d'une personne, d'une chose agressive.

agreste [*grès-te*] adj. (lat. *agrestis*). Rustique, champêtre : *site agreste.* Rude : *mœurs agrestes.* ANT. **Urbain, cultivé.**

agrestement [*grès-te-man*] adv. D'une façon agreste.

agréyeur [*gré-i-eur*] n. et adj. m. Ouvrier qui fait passer le fil de fer par la filière. (On dit aussi AGRÉEUR.)

Agricola (Cneius Julius), général romain, beau-père de l'historien Tacite. Il acheva la conquête de la Grande-Bretagne. Il fut empoisonné, dit-on, par ordre de Domitien, jaloux de sa gloire (37-93).

Agricola (*Vie d'*), éloquente biographie d'Agricola par Tacite, son gendre (97 ou 98 apr. J.-C.).

Agricola (Jean SCHNEIDER, dit), théologien protestant, né à Eisleben, mort à Berlin (1494-1566 ; il fonda, contre Luther, dont il avait été le disciple, la secte des *antinomiens.*

agricole adj. (du lat. *agricola*, laboureur ; de *ager, agri*, champ, et *colere*, cultiver). Adonné à l'agriculture : *peuple agricole.* Qui a rapport à l'agriculture : *industrie agricole. Ingénieur agricole*, élève diplômé des écoles nationales d'agriculture. *Enseignement agricole*, v. ÉCOLE.

agricole (*ordre du* **Mérite**). V. MÉRITE *agricole.*

agriculteur n. m. (du lat. *agricola*, laboureur). Celui qui cultive la terre : *l'agriculteur fait valoir la terre par lui-même et en grand.*

agricultural, e, aux adj. Qui a rapport à l'agriculture.

agriculture n. f. (lat. *agricultura*). Culture du sol, travail et soins qu'on lui donne pour le faire produire.

— ENCYCL. L'agriculture se divise naturellement en deux branches : 1° la *culture pastorale* (élevage du bétail), objet de la *zootechnie ;* 2° la *culture proprement dite* (culture des plantes), objet de l'*agronomie.* Le *jardinage* est une culture restreinte, faite d'ordinaire à la bêche ; il comprend l'*horticulture* ou culture des fleurs, et la *culture maraîchère* ou culture des légumes. Au jardinage se rattache l'*arboriculture fruitière* et *d'ornement* (arbres à fruit et arbres d'ornement). La *culture arable* est une culture sur de grands espaces, au moyen de la charrue. La *sylviculture* (exploitation des arbres forestiers) se rattache, en raison des étendues de terrain exploitées, à la culture arable. La *viticulture* (culture de la vigne) est à la fois jardinage (greffe, taille des vignes) et culture arable (labour entre les lignes des ceps). Parmi les branches annexes de l'agriculture, citons la *pisciculture* (culture des eaux pour la production du poisson) ; la *sériciculture* (vers à soie) ; l'*apiculture* (abeilles). Le système de culture est en relation avec le régime économique de la région. La culture doit être *extensive*, c'est-à-dire s'exercer sur de grandes étendues et sans grands frais, dans les pays neufs où la terre coûte peu ; *intensive*, au contraire, c'est-à-dire à grandes dépenses et à rendements élevés par hectare quand le prix de la terre est élevé. Au point de vue de l'exploitation, on distingue la *grande* (plus de 50 hectares), la *moyenne* et la *petite* culture (moins de 10 hectares). On reproche à la petite culture d'être un obstacle à une meilleure exploitation du sol, tandis que la grande culture permet l'emploi de meilleures méthodes. Mais le reproche sera vain lorsque le petit cultivateur, qui possède d'incontestables qualités de sobriété, d'endurance et d'économie, aura reçu l'enseignement qui lui fait défaut. Affranchi de la routine par cet enseignement, il comprendra tout le profit que les agriculteurs peuvent tirer de l'association et des groupements professionnels, et saura s'adapter aux méthodes nouvelles de culture mécanique destinées à parer à l'insuffisance de la main-d'œuvre. V. MOTOCULTURE.

Agriculture (*académie d'*), v. ACADÉMIE.

Agriculture (*chambres d'*), v. CHAMBRES.

Agriculture (*écoles d'*), v. ÉCOLES.

Agriculture (*ministère de l'*), chargé de veiller aux intérêts généraux de l'agriculture. Il comprend des services nombreux, parmi lesquels l'enseignement agricole, la surveillance de certaines industries au point de vue de la fraude, le crédit agricole, l'hydraulique, les haras, les eaux et forêts. Il y a, au ministère, un *conseil supérieur de l'agriculture*, et, dans chaque arrondissement, une *chambre consultative d'agriculture.* Le ministère organise des concours nationaux et spéciaux, pour faire connaître et pour récompenser les meilleurs procédés de culture et d'élevage, exerce un contrôle par l'intermédiaire des inspecteurs de l'agriculture, subventionne les institutions agricoles, donne des primes à la sériciculture, à la culture des lins, etc. Les *stations agronomiques* procèdent à des recherches scientifiques ; les *laboratoires agricoles* à des recherches pour le compte des particuliers. Pour les établissements d'enseignement agricole, v. ÉCOLES.

Agriculture (*De l'*), par Columelle ; intéressant traité d'économie rurale (1er s. de notre ère).

Agriculture (*De l'*), par Varron ; œuvre d'un agronome et d'un écrivain de mérite (1er s. av. J.-C.).

Agriculture (*Théâtre d'*) **et Mesnage des champs,** célèbre ouvrage d'Olivier de Serres (1600).

agrie [*grî*] n. f. (du gr. *agrios*, cruel, sauvage). Nom scientifique de la goutte.

agrier [*gri-é*] n. m. (du lat. *ager, agri*, champ). *Dr. anc.* Droit seigneurial. Syn. de CHAMPART.

agriffer [*gri-fé*] v. a. Prendre avec les griffes, avec les ongles : *agriffer un morceau de fromage.* **S'agriffer** v. pr. S'attacher, se suspendre avec les griffes : *le chat s'agriffe aux rideaux.*

Agrigente ou **Akragas,** v. ancienne de la Sicile, fondée vers 600 av. J.-C., prise tour à tour par les Carthaginois et les Romains. (Hab. *Agrigentins.*) Patrie d'Empédocle, qui lui donna une constitution. Auj. *Girgenti.*

agrilus [*lus*] ou **agrile** n. m. Genre d'insectes coléoptères pentamères, comprenant des animaux de petite taille, d'un vert bronzé, qu'on trouve dans les arbres.

agrimensor [*min*] n. m. (mot lat. signif. *mesureur des champs*). Titre donné autrefois, à Rome, aux arpenteurs officiels, chargés de fixer les bornes des propriétés.

agrion n. m. Insecte orthoptère à corps fin et allongé, vulgairement appelé DEMOISELLE, et qu'on trouve volant au bord des eaux.

agriote, agriotte ou **aigriette** [*è-gri-è-te*] n. f. Espèce de merise aigre et sauvage, d'où son nom.

agriothymie [*ti-mi*] n. f. (du gr. *agrios*, sauvage, et *thumos*, colère). Tendance maladive à commettre des actes de folie furieuse.


Corneille Agrippa.

agripaume n. f. *Bot.* V. LÉONURE.

Agrippa (Menenius). V. MENENIUS AGRIPPA.

Agrippa (Vipsanius), général romain, gendre et ministre préféré d'Auguste ; se distingua à Actium et fit construire le Panthéon de Rome (63-12 av. J.-C.).

Agrippa de Nettesheim (Corneille), savant alchimiste et philosophe, né à Cologne, historiographe de Charles-Quint, emprisonné à Bruxelles

sous l'accusation de magie et mort dans la misère à Grenoble (1486-1533).

agripper [*gri-pé*] v. a. (de *à*, et *gripper*). Prendre, saisir avidement ou avec finesse : *l'avare agrippe tout ce qu'il voit.*

agrippeur, euse [*gri-peur, eu-ze*] n. *Fam.* Celui, celle qui agrippe, qui saisit avec avidité.

Agrippine, petite-fille d'Auguste, fille de Vipsanius Agrippa et de Julie ; épousa Germanicus, dont elle rapporta les cendres d'Antioche à Rome et



Statue d'Agrippine (au Capitole).

dont elle avait eu neuf enfants (parmi lesquels Caligula et Agrippine la Jeune). Elle fut exilée dans l'île de Pandataria, par Tibère, auquel ses vertus et son crédit portaient ombrage ; m. en 33.

Agrippine *la Jeune*, fille de la précédente et de Germanicus, née à Cologne, m. près de Baïes (16-59 apr. J.-C.). Habile, ambitieuse, sans scrupules, elle fut mariée d'abord à Domitius Ahenobarbus, dont elle eut un fils, Néron. Après un nouveau mariage, elle épousa l'empereur Claude, son oncle, lui fit adopter son fils, puis empoisonna Claude, aidée par la fameuse Locuste, pour placer Néron sur le trône ; mais celui-ci, trouvant trop lourde l'impérieuse tutelle de sa mère, après avoir inutilement tenté de la noyer au moyen d'un bateau préparé qui devait s'ouvrir en pleine mer, la fit assassiner par un centurion. « Frappe au ventre ! » dit-elle à celui-ci, comme si elle voulait punir ses entrailles d'avoir porté un pareil monstre. Elle est l'héroïne de la tragédie de Racine, *Britannicus*.

agrogéologie [*jî*] n. f. (du gr. *agros*, champ, et de *géologie*). Science de la constitution physique et chimique du sol, envisagée dans ses rapports avec l'agriculture : *l'agrogéologie est une science moderne.*

agrogéologique adj. Qui a rapport à l'agrogéologie : *les études agrogéologiques.*

agrographie [*fî*] n. f. (du gr. *agros*, champ, et *graphê*, description). Description des champs et particulièrement de ce qui a rapport à l'agriculture.

agrologie [*jî*] n. f. (du gr. *agros*, champ, et *logos*, discours). Science qui a pour objet la connaissance des terres, dans leurs rapports avec l'agriculture.

agromane n. et adj. (du lat. *ager*, champ, et du gr. *mania*, manie). Personne qui a la passion, la manie de l'agriculture. (Peu us.)

agromanie [*nî*] n. f. (de *agromane*). Passion de l'agriculture poussée jusqu'à la manie. (Peu us.)

agromotive n. f. (du lat. *ager*, champ, et de *moteur*). Type de locomobile routière, spécialement destinée au battage des céréales.

agronome n. m. (du gr. *agros*, champ, et *nomos*, loi). Celui qui est versé dans la théorie de l'agriculture. *Ingénieur-agronome*, élève diplômé de l'Institut national agronomique. (Pl. des *ingénieurs-agronomes.*) [C'est avec raison que l'agronome peut prendre le titre d'ingénieur, car il met en pratique les données de presque toutes les sciences, depuis la mécanique (art du bâtiment, hydraulique), jusqu'à la chimie et la physiologie (engrais, lait, etc.).]

agronométrie (de *agronome*, et du gr. *metron*, mesure) n. f. Mesure de la force productive du sol.

agronomie [*mî*] n. f. (de *agronome*). Nom collectif des sciences qui se rapportent à l'agriculture et considérées dans leurs rapports avec elle.

agronomique adj. Qui a rapport à l'agronomie : *institut agronomique.*

— Encycl. Les stations agronomiques sont destinées à éclairer les cultivateurs sur la composition de leurs terres, le choix des semences, etc. Elles sont organisées par l'Etat, les départements ou les municipalités, et peuvent être subventionnées par l'Etat. *Institut agronomique*, v. écoles.

agropyre n. m. Genre de graminées voisines des paturins et que l'on rencontre dans les prairies.

agrostemme [*gros-tè-me*] n. f. *Bot.* V. nielle.

agrostide [*gros-ti-de*] n. f. Genre de graminées, qui poussent dans les prés, et dont quelques espèces sont appréciées comme fourrage, notamment l'*agrostide élevée*. (Une espèce [*agrostide traçante* ou *traînante*] peut devenir gênante dans les luzernières.)



Agrostide.

agrotide ou **agrotis** [*tiss*] n. f. Genre de lépidoptères du groupe des noctuelles, qu'on trouve en Europe et en Amérique. (Sa chenille est très nuisible aux céréales et aux betteraves.)

agrotisage n. m. Destruction systématique des agrotides.

agroupement [*man*] n. m. Action d'agrouper. Etat de ce qui est agroupé : *un agroupement méthodique des faits.*

agrouper [*pé*] v. a. Disposer, réunir en groupe. **S'agrouper** v. pr. Se mettre en groupe.

agrypnie [*grip-ni*] n. f. (du gr. *agrupnia*, insomnie). Insomnie, défaut de sommeil.

agua [*gho-a* ou *ghou-a*] n. m. Crapaud de l'Amérique méridionale, qui est la plus grande espèce du genre (20 centimètres de longueur) : *le cri de l'agua ressemble à un fort aboiement.*

Agua, volcan du Guatemala, à 25 kil. de la capitale, *Guatemala Nova*, qu'il a détruite en 1918 ; altitude 4.438 mètres.

Aguado [*ghou-a*] (Alexandre), riche banquier espagnol et collectionneur d'art, né à Séville, m. à Dijon (1784-1842), naturalisé Français. Il possédait une magnifique galerie de tableaux, dont une grande partie après sa mort est entrée au musée du Louvre.

Aguas-alientes [*a-ghou-as-ka-li-in-tèss*], v. du Mexique, ch.-l. de l'Etat du même nom ; 45.000 h. — L'Etat a 119.000 h.

aguerri [*ghè-ri*], **e** adj. Accoutumé à la guerre : *soldat aguerri ; armée aguerrie.*

aguerrir [*ghè-rir*] v. a. Accoutumer à la guerre, à une chose pénible : *la nécessité aguerrit souvent un poltron.* **S'aguerrir** v. pr. S'accoutumer à la guerre, aux choses fatigantes, pénibles, périlleuses : *il faut s'aguerrir à la fatigue.*

aguerrissement [*ghè-ri-se-man*] n. m. Action d'aguerrir. Qualité de celui, de ce qui est aguerri : *l'aguerrissement des troupes.*

Aguesseau [*ghè-sô*] (Henri-François **d'**), magistrat français, né à Limoges, m. à Paris (1668-1751). Orateur éloquent et profond érudit, il se distingua par l'élévation de son caractère, une admirable intégrité et le dévouement le plus absolu aux intérêts publics. Chancelier en 1717, son indépendance le fit disgracier et exiler à plusieurs reprises (en 1718 pour son opposition au système de Law, et de nouveau en 1722). Partisan des libertés gallicanes, il s'opposa à l'enregistrement de la bulle *Unigenitus* Il prit part à la rédaction des principales ordonnances de la première moitié du XVIIIe s., notamment celles relatives aux donations, aux testaments, aux substitutions.



D'Aguesseau.

aguets [*ghè*] n. m. pl. (de *à guet*, en guettant). Surveillance attentive. *Etre, se tenir aux aguets*, être en embuscade, aux écoutes ; épier.

agueusie ou **agueustie** n. f. (du gr. *a* priv., et *geusis*, goût). Diminution ou abolition du goût : *l'agueusie est toujours de signification morbide directe ou indirecte.*



Nœud d'agui.

agui [*ghi*] n. m. *Mar.* Nœud qui lie une corde à une chaise en sangle pour hisser un gabier, un charpentier, etc., chargé d'exécuter des réparations.

aguichant, e [*ghi*] adj. *Pop.* Qui attire par des agaceries : *femme aguichante.*

aguicher [*ghi-ché*] v. a. *Pop.* Attirer par un manège d'agaceries.

Aguilar de la Frontera, v. d'Espagne (prov. de Cordoue) ; 23.000 h. Vignes, mines de cuivre.

Aguilera (don Ventura Ruiz), poète et journaliste espagnol, né à Salamanque, m. à Paris (1820-1881). Ses *Cantares* ou « Chansons populaires » le firent surnommer *le Béranger espagnol.*

aguille [*ghi, ll* mll., *e*] ou **aguillie** [*ghi, ll* mll., *î*] n. f. Toile de coton, qui se fabrique à Alep.

aguillot [*ghi, ll* mll., *o*] n. m. Cheville de fer, qui réunit deux cordes en une.

Aguinaldo (Emilio), chef des insurgés cubains qui lutta contre les Espagnols, puis contre les Américains, de 1896 à 1900 ; né à Imus en 1871.

agynaire [*nè-re*] ou **agyne** adj. (du gr. *a* priv., et *gunê*, femme). Se dit des fleurs doubles, dans lesquelles le pistil manque.

agyniens [*ni-in*] ou **agionites** n. m. pl. Membres d'une secte du VIIe siècle, qui prétendaient que le mariage et la chasteté étaient une suggestion du mauvais principe. S. un *agynien* ou *agionite.*

ah ! [*â*] interj. qui sert à marquer la joie : *ah ! quel plaisir !* la douleur : *ah ! vous me faites mal !* l'admiration : *ah ! que c'est beau !* la commisération : *ah ! que je vous plains !* l'impatience : *ah ! que vous êtes lent !* etc.

Ahaggar ou **Hoggar,** pays montagneux du Sahara central, habité par les Touareg. V. pr. *Idelès.*

ahan n. m. (onomatopée). Effort pénible. Cri de fatigue. (Vx.)

ahaner [*né*] v. n. Supporter une grande fatigue ; faire entendre le cri de *ahan* en travaillant.

Ahasvérus [*russ*], personnage légendaire, plus connu sous le nom de *Juif errant.*

Ahasvérus, ouvrage de Quinet, livre étrange qui est, suivant l'auteur, « l'histoire du monde, de Dieu dans le monde, et enfin du doute dans le monde » (1883).

Ahasvérus à Rome, épopée en six chants, du poète autrichien Robert Hamerling (1866) ; œuvre en partie historique, dont Néron est le héros principal.

Ahénobarbus (en latin : *qui a la barbe couleur d'airain*, rousse). Surnom d'une branche de la famille Domitius.

aheurté, e adj. Qui a heurté contre. *Fig.* Buté à : *être aheurté à un préjugé.*

aheurtement [*man*] n. m. Obstination extrême, attachement invincible à une opinion.

aheurter (s') v. pr. S'attacher opiniâtrément à quelque chose : *s'aheurter à une opinion, à une difficulté insurmontable.* Etre arrêté par un obstacle.

ahi interj. V. aïe.

Ahlgren (Victoria Bruzelius, Mme Benedictsson, dite *Ernst*), romancière suédoise, née à Schonen, m. à Copenhague (1858-1888). Ses œuvres (*En Scanie. Vie populaire*, etc.), sont d'un réalisme vigoureux.

Ahmadou, ancien sultan de Ségou, fils du célèbre prophète El Hadj Omar, auquel il succéda en 1866. Fut, à la suite de ses intrigues, chassé de sa capitale par le commandant Archinard.

Ahmed [*mèd*] ou **Achmet Ier** [*ak-mèt*], sultan de Constantinople, né en 1589 ; régna de 1603 à 1617. — Ahmed II, sultan des Turcs, de 1691 à 1695 abandonna l'exercice du pouvoir au grand vizir Kupruli. — Ahmed III, sultan des Turcs, de 1703 à 1730 ; donna asile à Charles XII après la bataille de Pultava et dut signer avec l'Autriche le traité, défavorable à la Turquie, de Passarowitz.



Ahmed III.

Ahmedabad, v. de l'Inde anglaise (présid. de Bombay), sur le Sabarmati ; 186.000 h.

Ahmed Fuad, roi d'Egypte, né en 1868, fait khédive par le gouvernement anglais, en octobre 1917, en remplacement de son frère, Hussein Kemal-pacha. Roi en 1922.

Ahmed-schah, schah de Perse, né à Tabriz (1898), monté sur le trône après l'abdication de son frère Mohammed Ali-schah (1909).

Ahmed-schah-l'Abdaly, fondateur du royaume de Kandahar et souverain des Afghans ; vainqueur des Mahrattes (1724-1771).

Ahouramazda, nom zend d'Ormazd ou Ormuzd.

Ahriman [*man*], le principe du mal dans la religion de Zoroastre, opposé à *Ormazd*, le génie du bien, qui doit finir par le vaincre.

ahrimans ou **hermans** n. m. pl. (littéralemt *hommes libres*). Nom donné, chez les Germains et les Francs, aux guerriers libres, pourvus de bénéfices, distincts des leudes. S. un *ahriman* ou *herman.*

Ahun, ch.-l. de c. (Creuse), arr. et à 16 kil. de Guéret, près de la Creuse ; 2.220 h. ; ch. de f. Orl. Houille. — Le cant. a 11 comm. et 10.050 h.

ahuri, e adj. (de *à*, et *hure*). Qui a perdu la tête. Stupéfait, troublé, étourdi. N. : *un ahuri ; une ahurie.*

ahurir v. a. (de *ahuri*). Troubler, étourdir, faire perdre la tête : *trop de sévérité ahurit un enfant.*

ahurissement [*ri-se-man*] n. m. Etat d'une personne ahurie, qui ne sait où donner de la tête. Etonnement, stupéfaction.

A. I. Abréviation des mots Altesse impériale.

aï [*a-ï*] n. m. Nom vulgaire des mammifères du genre bradype : *on nomme l'aï* paresseux *à cause de la lenteur de ses mouvements.* (V. bradype.) *Méd.* Inflammation des synoviales du poignet.

aï [*a-ï*] n. m. *Œnol.* V. ay.

aïaut ou **aïault** [*a-ï-ô*] n. m. Nom vulgaire du narcisse des prés.

Aicard [*kar*] (Jean), écrivain français, né à Toulon, m. à Paris (1848-1921). On lui doit, entre autres poèmes : *la Chanson de l'Enfant, Maternité, Jésus*, etc. ; plusieurs romans : *Don Juan, le Roi de la Camargue, Maurin des Maures*, etc., et une remarquable pièce : *le Père Lebonnard.* Membre de l'Acad. française.



Jean Aicard.

Aïcha, fille d'Abou-Bekr et seconde femme de Mahomet ; m. en 678. Elle fut l'ennemie d'Ali, qu'elle éloigna longtemps du califat.

aiche, èche ou **esche** [*è-che*] n. m. (du lat. *esca*, aliment). Nom donné par les pêcheurs à un petit ver et aux divers appâts qu'ils accrochent à l'hameçon d'une ligne. (On dit mieux achée.)

aicher [*è-ché*] v. a. Mettre un aiche à l'hameçon.

Aïda, opéra en quatre actes, parole de Ghislanzoni, d'après un scénario de Mariette-bey, musique de Verdi, représenté au Caire en 1871, à Paris en 1876. L'action se déroule à Memphis et à Thèbes, au temps des pharaons, au milieu d'une guerre entre les Ethiopiens et les Egyptiens. Partition émouvante et colorée.

aidable [*è*] adj. Qui peut aider ou être aidé.

aidant [*è-dan*], **e** adj. Qui aime à aider, à secourir : *personne aidante.*

aide [*è-de*] n. f. (de *aider*). Secours, assistance. N. m. Personne qui aide. (Dans cette acception, s'emploie aussi au fém. : *cette garde-malade est une aide adroite.*) *Verr.* Ouvrier qui fait les premiers essais avec la canne. *Aide de camp*, officier d'ordonnance attaché à la personne d'un souverain, d'un général. N. f. pl. Impôts, subsides, levées de deniers, qui se faisaient sur le peuple pour aider à soutenir les dépenses de l'Etat sous l'ancienne monarchie. *Cour des aides*, cour souveraine qui jugeait les affaires concernant ces subsides. Moyens dont dispose le cavalier (rênes et jambes) pour imposer sa volonté au cheval. N. f. Eglise ou chapelle servant de succursale à l'église paroissiale. *A l'aide de*, loc. prép., avec le secours de, au moyen de.

— Encycl. La cour des aides, instituée au début du XVe siècle, connaissait non seulement de toutes les causes relatives aux aides proprement dites, mais les gabelles, taille, droits d'octroi, de marque sur les matières d'or et d'argent étaient de sa compétence. Il n'exista d'abord qu'une cour des aides, sise à Paris. Plus tard, des juridictions analogues furent créées dans différentes villes de province, mais bientôt rattachées à des parlements ou à des chambres des comptes. En 1790, les trois dernières (Bordeaux, Clermont et Montauban) furent supprimées.

aideau [*è-dô*] n. m. Morceau de bois passé dans les ridelles d'une charrette pour soutenir les charges.

aide-maçon n. et adj. m. Ouvrier qui sert les maçons. Pl. des *aides-maçons.*

aide-major n. et adj. m. Médecin adjoint au médecin-major d'un régiment et assimilé au grade de lieutenant ou de sous-lieutenant, suivant qu'il est de 1re ou de 2e classe. Pl. des *aides-majors*.

aide-mémoire n. m. inv. Nom donné à tout ouvrage abrégé propre à fixer facilement dans la mémoire des faits importants, les données ou les formules principales d'un art, etc. Pl. des *aide-mémoire*.

aider [*è-dé*] v. a. (lat. *adjutare*). Porter secours, seconder, assister : *aider ses amis ; aider quelqu'un de sa bourse*. V. n. Prêter son concours en prenant soi-même une partie de la peine : *je lui aiderai à porter ce paquet*. **S'aider** v. pr. Se servir : *s'aider des deux mains*. S'assister : *il faut s'aider les uns les autres*. LOC. PROV. : **Aide-toi, le ciel t'aidera,** donne-toi du mal si tu veux réussir. **Dieu aidant, le temps aidant,** avec l'aide de Dieu, du temps. ANT. **Nuire, gêner.**

Aïdin [*d'n*], v. de la Turquie d'Asie, au S.-E. de Smyrne, sur le Tabak-Tchaï; 80.000 h. Aux environs, nombreuses sources minérales. C'est l'antique *Tralles*.

aïe ! ou **ahi !** [*a-i*] interj. qui exprime une douleur physique : *aïe ! je me suis fait mal !*

aïeul [*a-i-eul*], **e** n. (du lat. *avus*, grand-père). Le grand-père, la grand'mère. Pl. des *aïeuls, aïeules*. N. m. pl. *Les aïeux*, les ancêtres. Se dit de ceux qui ont devancé les autres dans une entreprise : *Renaudot a été l'aïeul des journalistes*.

aigaire [*è-ghè-re*] n. f. (de *aigue*). Rigole large et profonde pour l'écoulement des eaux dans les champs : *on pratique l'aigaire dans les terrains gras*.

aiglat [*gla*] n. f. *Blas.* V. AIGLETTE.

aigle [*è-gle*] n. m. (lat. *aquila*). Un des plus forts et le plus courageux des oiseaux de proie : *l'aigle place son aire sur les rochers escarpés*. Pupitre d'église, surmonté d'une figure d'aigle. *Fig.* Esprit supérieur : *l'aigle de Meaux* (Bossuet); *l'aigle de Pathmos*, saint Jean l'Evangéliste (parce qu'il composa l'*Apocalypse* à Pathmos). *Yeux d'aigle*, yeux très perçants. *Regards d'aigle*, vues de génie. *Crier comme un aigle*, d'une voie aiguë, perçante. Insigne de décoration figurant un aigle : *l'aigle noir de Prusse. Grand aigle*, format de papier (env. 0m,75 sur 1m,06). N. f. Femelle de l'oiseau de proie. Etendard, drapeau : *les aigles romaines*. Figure héraldique, représentant un aigle : *une aigle couronnée*. PROV. V. AQUILA.


Aigles romaines.


Aigles héraldiques.


Aigle impériale.

— ENCYCL. *Ornith.* Les aigles ont généralement le plumage brun, mélangé de roux; ils habitent les régions montagneuses; ils vivent par couples et se nourrissent d'animaux. Leur très grande taille (jusqu'à 3 mètres d'envergure), leur vue perçante, leur vol rapide, leurs serres puissantes, les rendent dangereux pour les chèvres, les chamois, les moutons, etc.; on en a vu même enlever des enfants. Les principales espèces sont : l'*aigle fauve* ou *doré* (Europe); l'*aigle impérial* (Europe et Asie); l'*aigle criard* (Europe, Asie et Afrique); etc. V. CIRCAÈTE, PYGARGUE, etc.


Aigle et aiglons dans leur aire.

— *Blas.* L'aigle héraldique est le plus souvent représentée vue de face, la tête tournée à dextre ou sénestre, les ailes d'ordinaire tombantes (vol abaissé). Elle peut être *becquée, membrée, lampassée* d'un émail particulier, *couronnée, essorante, bicéphale*, etc. Elle apparaît comme emblème héraldique au XVe siècle, puis devient le signe du Saint-Empire; elle figure dans les armoiries des empires de Russie, d'Allemagne, etc. Napoléon, qui avait modifié assez profondément les choses du blason, avait adopté l'aigle représentée au naturel. Napoléon III reprit cette aigle impériale.


Aigle blanc (Russie).

Aigle blanc (*ordre de l'*), ordre de chevalerie créé en 1325 par Ladislas IV de Pologne, rétabli en 1705 par Auguste II, et réuni plus tard aux ordres russes. Une seule classe de chevaliers; grand cordon (avec plaque) bleu foncé. — Ordre serbe, fondé en 1883 par Milan Ier; c'est le premier des ordres de chevalerie de la Serbie; ruban rouge, liséré bleu.


Aigle blanc (Serbie).

Aigle d'or (*ordre de l'*), ancien ordre wurtembergeois, confondu aujourd'hui avec l'*ordre de la couronne*.

Aigle noir (*ordre de l'*), ordre prussien, fondé par Frédéric Ier en 1701, la veille de son couronnement; c'est le premier ordre de la Prusse : une seule classe de chevaliers (au nombre de 30) portant le grand cordon avec plaque. Ruban orange.

Aigle rouge (*ordre de l'*), ordre prussien, fondé en 1705 par le prince Georges-Guillaume, margrave de Bayreuth, et confirmé comme ordre prussien après la réunion du margraviat à la couronne. Cinq classes; ruban blanc avec bordure orange.

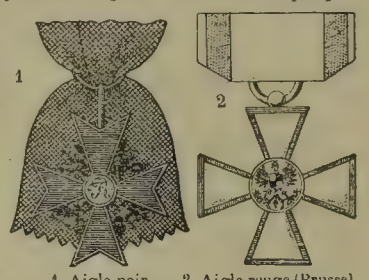
1. Aigle noir. 2. Aigle rouge (Prusse).

Aigle n. f. *Astr.* Constellation de l'hémisphère septentrionale, entre le Serpentaire et le Dauphin; sa principale étoile est Altaïr.

Aigle, v. de Suisse (canton de Vaud), sur la Grande-Eau, affl. du Rhône; 4.000 h. Vins. Soieries; parqueterie, chaussures.

aiglefin [*è*] n. m. Poisson du genre gade, voisin des morues, mais plus petit, et qu'on pêche dans les mers du Nord. (On dit aussi AIGREFIN.)

aiglette [*è-glè-te*] n. f. *Blas.* Petite aigle. (On dit aussi AIGLAT.)

aiglon, onne [*è-glon, o-ne*] n. Petit de l'aigle.

Aiglon (*l'*), drame en six actes, en vers, d'Edmond Rostand (1900), remarquable par l'ampleur lyrique et par la virtuosité de la forme. Il a pour héros le duc de Reichstadt, tourmenté par des rêves de gloire, et impuissant à les réaliser. Un des plus pittoresques personnages de ce drame, qui vaut surtout par les scènes épisodiques, est Flambeau, vieux grognard de la Grande Armée.

aiglure [*è*] n. f. Taches rousses sur le plumage d'un oiseau de proie : *faucon bigarré d'aiglures*.

Aignan, ch.-l. de c. (Gers), arr. et à 39 kil. de Mirande; 1.220 h. — Le cant. a 13 comm. et 5.710 h.

Aignan (saint) ou **Agnan,** évêque d'Orléans, né à Vienne (Isère); il défendit victorieusement Orléans contre Attila (451). Fête le 17 novembre.

Aignay-le-Duc, ch.-l. de c. (Côte-d'Or), arr. de Châtillon, sur la Coquille; 780 h. — Le cant. a 16 comm. et 3.610 h.

Aigoual (MONT), massif des Cévennes, entre le Gard et la Lozère; le *pic de l'Aigoual* a 1.567 m. d'alt. Important observatoire météorologique.

Aïgoun, ville de la Chine (Mongolie); 12.000 h.

aigre [*è-gre*] adj. (du lat. *acer*, âcre). Acide, piquant : *vin aigre*. *Fig.* Criard, aigu : *voix aigre*. Rude, désagréable : *ton aigre*. Revêche : *femme aigre*. Se dit d'un métal qui n'est pas ductile, malléable : *le fer et le cuivre aigres renferment des traces de soufre et de phosphore*. N. m. : *ce levain sent l'aigre. Vin qui tourne à l'aigre*, se dit d'un vin qui subit l'action du *mycoderma aceti*. (V. ACESCENCE et VINAIGRE.) ANT. **Doux.**

Aigre, ch.-l. de c. (Charente), arr. et à 22 kil. de Ruffec, sur l'Homme; 1.400 h. Ch. de f. Eaux-de-vie, vins. — Le cant. a 16 comm. et 8.850 h.

aigre-doux [*dou*], **ce** adj. Mêlé d'aigre et de doux : *fruits aigres-doux*. *Fig.* Dont l'aigreur se revêt d'une apparence de douceur : *parole aigre-douce*. Pl. *aigres-doux, aigres-douces*.

Aigrefeuille, ch.-l. de c. (Loire-Inf.), arr. et à 19 kil. de Nantes; 1.280 h. (*Aigrefeuillais*). Ch. de f. — Le cant. a 7 comm. et 13.500 h.

Aigrefeuille-d'Aunis, ch.-l. de c. (Charente-Inf.), arr. et à 20 kil. de Rochefort; 1.530 h. (*Aigrefeuillais*); ch. de f. Etat. Eaux-de-vie. — Le cant. a 11 comm. et 8.390 h.

aigrefin [*è*] n. m. Homme rusé, indélicat. Chevalier d'industrie. *Zool.* Syn. de AIGLEFIN.

aigrelet, ette [*è-gre-lè, è-t-e*] adj. Un peu aigre : *saveur aigrelette*.

aigrelier [*è-gre-li-é*] ou **aigretier** [*è-gre-ti-é*] n. m. Nom vulgaire de l'alisier des bois.

aigrement [*è-gre-man*] adv. D'une manière aigre, avec aigreur : *répondre aigrement*.

aigremoine [*è*] n. f. Genre de rosacées à fleurs jaunes, très commune dans les haies et sur le bord des chemins; elle est employée comme astringente et vulnéraire.

aigremore [*è*] n. m. Charbon pulvérisé de bois tendre, employé aux préparations pyrotechniques.

aigret, ette [*è-grè, è-te*] adj. Un peu aigre : *vin, fruit aigret*.

aigrette [*è-grè-te*] n. f. (de *aigron*, forme dialect. de *héron*). Faisceau de plumes qui orne la tête de certains oiseaux. Parure de tête parfois rehaussée de pierres précieuses ou de perles, qui orne certaines coiffures de femmes ou d'hommes. Panache d'un casque, d'un dais. Bouquet de diamants. *Bot.* Touffe de poils ou appendices de formes variées qui couronnent certains fruits ou accompagnent certaines graines. *Ornith.* Genre d'oiseaux échassiers, voisins des hérons, renfermant de nombreuses espèces répandues sur tout le globe et caractérisées, chez le mâle, par des faisceaux de plumes déliées, blanches ou rousses, dont la plumasserie fait un commerce important.

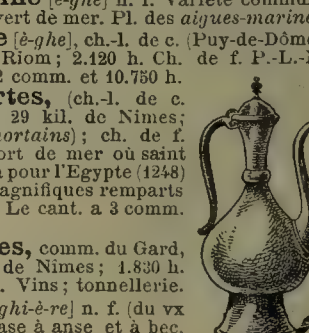
Aigrettes.


Aigrette.

aigretté [*è-grè-té*], **e** adj. *Bot.* Qui porte une aigrette : *gaine aigrettée*.

aigreur [*è*] n. f. (lat. *acror*). Etat de ce qui est aigre. Sensation désagréable, causée par des aliments mal digérés. *Fig. Parler avec aigreur*, dire des choses désagréables, blessantes. Amertume d'un sentiment : *avoir de l'aigreur contre quelqu'un*.

— ENCYCL. *Méd.* Les aigreurs de l'estomac proviennent généralement de l'hyperchlorhydrie. Pour les combattre, on emploie le bicarbonate de soude à la dose de 5 à 15 gr. Il faut surtout traiter la cause et, par suite, instituer un régime approprié. V. DILATATION stomacale.

aigrin [*è*] n. m. Poirier, pommier jeunes, ainsi nommés à cause de l'aigreur de leurs fruits.

aigrir [*è*] v. a. Rendre aigre : *la chaleur aigrit le vin. Fig.* Irriter, mettre dans un état de mécontentement constant : *le malheur aigrit le cœur*. V. n. : *ce vin aigrit*. **S'aigrir** v. pr. Devenir aigre. *Fig.* Devenir irritable. S'aggraver : *ressentiment qui s'aigrit*.

aigrissement [*è-gri-se-man*] n. m. Action d'aigrir. Résultat de cette action.

aigu [*è-ghu*], **ë** adj. (du lat. *acutus*, pointu). Terminé en pointe. *Fig.* Clair et perçant : *voix aiguë*. Vif et piquant : *douleur aiguë. Accent aigu*, qui va de droite à gauche. (V. ACCENT.) *Angle aigu*, angle plus petit qu'un angle droit. (V. ANGLE.) *Maladie aiguë*, rapide dans sa marche et son développement. ANT. **Emoussé; grave, sourd; chronique.**

aiguade [*è-gha-de*] n. f. (vx fr. *aigue;* du lat. *aqua*, eau). Provision d'eau douce pour un navire. (Vx.) Lieu où se fait cet approvisionnement.

aiguadier [*è-gha-di-é*] n. m. Employé chargé de la surveillance et de la distribution des eaux d'un canal d'irrigation entre les riverains.

aiguage [*è-gha-je*] n. m. (même étymol. qu'à *aiguade*). Droit de conduire de l'eau sur son terrain à travers le terrain d'autrui, au moyen d'un tuyau. (On écrit aussi AIGAGE, et on dit AIGUERIE n. f.)

aiguail ou **aigail** [*è-gha, l* mll.] n. m. (de *aigue*). Rosée sur les feuilles : *l'aiguail ôte au chien de chasse la finesse de son flair*.

aiguayer [*è-ghè-ié*] v. a. (Se conj. comme *balayer*.) Baigner, laver dans l'eau : *aiguayer du linge*.

aigue [*è-ghe*] n. f. (lat. *aqua*). Eau, dans le vieux français. (Ce mot est resté dans plusieurs noms de villes : *Aigues*mortes, *Aigue*perse, Chaudes*aigues*, etc., et dans plusieurs mots de la langue comme *a guière, aiguade*, etc.)

Aiguebelle [*è-ghe-bè-le*], ch.-l. de c. (Savoie), arr. et à 34 kil. de Saint-Jean-de-Maurienne, sur l'Arcq, affl. de l'Isère; 830 h. (*Aiguebellains*); ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 12 comm. et 8.770 h.

Aiguefonde, comm. du Tarn, arr. et à 18 kil. de Castres; 1.550 h. Bonneterie; filature de laine.

aigue-marine [*è-ghe*] n. f. Variété commune d'émeraude d'un vert de mer. Pl. des *aigues-marines*.

Aigueperse [*è-ghe*], ch.-l. de c. (Puy-de-Dôme), arr. et à 17 k. de Riom; 2.120 h. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 12 comm. et 10.750 h.

Aiguesmortes, (ch.-l. de c. Gard), arr. et à 29 kil. de Nîmes; 3.900 h. (*Aiguemortains*); ch. de f. P.-L.-M. Jadis port de mer où saint Louis s'embarqua pour l'Egypte (1248) et Tunis (1270). Magnifiques remparts du XIIIe siècle. — Le cant. a 3 comm. et 7.450 h.

Aiguière.

Aiguesvives, comm. du Gard, arr. et à 20 kil. de Nîmes; 1.830 h. Ch. de f. P. L. M. Vins; tonnellerie.

aiguière [*è-ghi-è-re*] n. f. (du vx fr. *aigue*, eau). Vase à anse et à bec, où l'on met de l'eau.

— ENCYCL. On a façonné des aiguières en terre, en cristal, en verre, en matières précieuses. On en cite plusieurs de remarquables, exécutées par Benvenuto Cellini.

aiguiérée [*è-ghi-é-ré*] n. f. Contenu d'une aiguière : *une aiguiérée d'eau*.

aiguillade [*è-ghu-i, ll* mll.] n. f. Syn. de AIGUILLON, pour piquer les bœufs.

aiguillage [*è-ghu-i, ll* mll.] n. m. Manœuvre des aiguilles d'une voie ferrée.

aiguillat [*è-ghu-i, ll* mll., *a*] n. m. Espèce de chien de mer, de squale, qui fournit l'huile de foie de requin : *l'aiguillat doit son nom à une pointe cornée, qu'il a sur le bord antérieur des nageoires dorsales*.

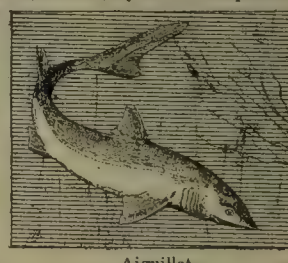
Aiguillat.

aiguille [*è-ghu-i, ll* mll., *e*] n. f. (du lat. *acicula*, petite aiguille). Petite tige d'acier poli, dont on se sert pour coudre. Petite verge de métal, servant à divers usages : *aiguille à tricoter, aiguille de cadran*. Extrémité d'une pyramide, d'un clocher, d'un obélisque. Sommet d'une montagne qui s'élève en pointe aiguë et élancée. Nom que l'on donne, en géologie, à certaines formes d'érosion ou de dégradation. Portion de rail mobile sur le sol, autour d'un point fixe, qui sert à faire passer un train d'une voie sur une autre. *Techn. Point à l'aiguille*, dentelle faite à l'aiguille

sur un fond de mailles et exécutée à la main. *Phys.* *Aiguille aimantée*, v. BOUSSOLE. *Fig.* et *fam.* *Pointe d'aiguille*, subtilité, vétille. Loc. prov. : *De fil en aiguille*, d'une chose à une autre. *Chercher une aiguille dans une botte de foin*, chercher chose impossible à trouver. *On le ferait passer dans* (ou *par*) *le trou d'une aiguille*, se dit d'un homme extrêmement timide, poltron.


Aiguille (géol.)

— ENCYCL. *Techn.* L'aiguille à coudre comprend la *pointe*, le *corps* et la *tête* percée d'un trou appelé *œil* ou *chas*. Sa fabrication exige de nombreuses manipulations, telles que : 1° le *façonnage*, transformation du fil métallique en aiguilles brutes, qui demande vingt opérations successives, parmi lesquelles : le *calibrage*, le *choix du fil*, le *découpage* en tronçons de la longueur de deux aiguilles, le *dressage*, l'*empointage*, l'*estampage*, le *perçage de la tête*, etc ; 2° la *cémentation*, douze opérations telles que la *trempe*, la *recuite*, le *redressage*, etc. ; 3° le *polissage*, cinq opérations répétées chacune dix fois, et dont la dernière est le *nettoyage* ; 4° le *triage*, cinq opérations comme la *mise à part* des aiguilles défectueuses, un dernier *redressage*, etc. ; 5° le *bronzage*, le *drillage* ou *polissage* du chas, le *brunissage*, la *mise en paquets*, etc., soit dix opérations.

La bonne aiguille est droite, le corps et la tête d'épaisseur égale, le chas bien drillé. L'aiguille longue sert aux reprises, la courte aux piqûres et surjets. On les conserve piquées dans une pelote, de préférence à leur mise en étui, qui finit par les épointer.

— *Chir.* Pour réunir les sections accidentelles ou thérapeutiques des tissus, on se sert d'aiguilles portées par un manche spécial, dont le type est l'*aiguille de Reverdin*. La suture se fait point par point ou en surjet. En médecine, on emploie, pour pratiquer les injections hypodermiques, de petits cylindres creux dits *aiguilles de Pravaz*.

— *Ch. de f.* Dans l'exploitation des chemins de fer, l'aiguille permet de réunir la voie principale à d'autres secondaires, *voies de garage*, et *d'évitement* servant aux croisements des trains, à leurs bifurcations. L'aiguille se compose de deux barres mobiles

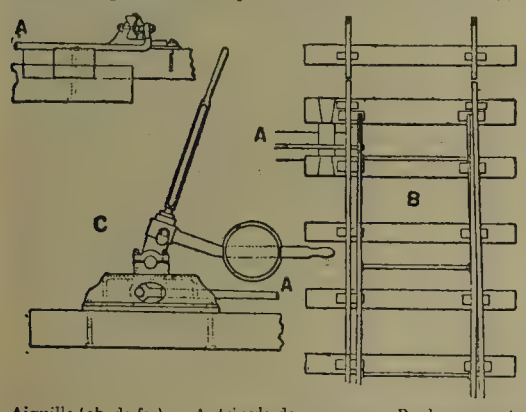

Aiguille (ch. de fer). — A, tringle de manœuvre ; B, changement de voie ; C, levier de manœuvre.

réunies par des entretoises et terminées en pointe. Les entretoises rendent la position des barres immuable. L'aiguille, suivant l'importance de la voie, est manœuvrée mécaniquement et à distance, au moyen d'une combinaison de tringles articulées recevant leur mouvement par la mise en action d'un levier placé dans un poste spécial sous la main de l'agent chargé de ce service. Sur les voies secondaires, l'aiguille se manœuvre à la main en ayant recours à un levier coudé portant, à l'extrémité du bras le plus court, un pesant contrepoids, qui s'oppose, lorsque l'aiguille est mise en place, à ce que les barres reviennent en arrière lors du passage d'un train. On fait aussi usage d'appareils spéciaux qui bloquent les barres dans la position qui leur a été donnée. De petits signaux, solidaires des changements et bifurcations de voies et manœuvrés par eux, indiquent la position de l'aiguille et son emplacement sur la voie, lorsqu'elle doit être prise en pointe. V. CHEMIN de fer.

Aiguille (l'), montagne du département de l'Isère ; 2.097 m. C'est une des sept merveilles du Dauphiné.

aiguillée [*è-ghu-i, ll* mll., *é*] n. f. Longueur de fil, de soie, etc., nécessaire pour travailler à l'aiguille.

aiguiller [*è-ghu-i, ll* mll., *é*] v. a. Disposer les aiguilles des rails pour qu'un train, un tramway, etc., change de voie : *aiguiller un wagon sur une voie de garage*. *Fig.* Orienter vers une certaine direction : *aiguiller une enquête*.

aiguillerie [*è-ghu-i, ll* mll., *e-rî*] n. f. Fabrique, commerce d'aiguilles.

Aiguilles, ch.-l. de c. (Hautes-Alpes), arr. et à 65 kil. de Briançon, près du Guil, affl. de la Durance ; 550 h. Bons fromages. — Le cant. a 7 comm. et 4.370 h.

Aiguilles (CAP DES), pointe la plus méridionale de l'Afrique, à l'E. du cap de Bonne-Espérance.

aiguilletage [*è-ghu-i, ll* mll.] n. m. Action d'aiguilleter. Etat de ce qui est aiguilleté : *l'aiguilletage d'un haut-de-chausse*.

aiguilleter [*è-ghu-i, ll* mll., *e-té*] v. a. (Prend deux *t* devant un *e* muet : *j'aiguillette, il aiguillettera*). Attacher des aiguillettes : *aiguilleter son pourpoint. Aiguilleter des lacets*, les ferrer. *Mar.* Réunir deux cordages par un amarrage ou fixer un filin sur un espar.

aiguilletier [*è-ghu-i, ll* mll., *e-ti-é*] ou **aiguillettier** [*è-ghu-i, ll* mll., *è-ti-é*], **ère** n. et adj. Personne qui fait des aiguillettes et qui les ferre.

aiguillette [*é-ghu-i, ll* mll., *è-te*] n. f. Cordon ferré par les deux bouts. *Mar.* Cordage. Pl. Ornement militaire, marque distinctive de certains officiers ou de certains corps, comme la gendarmerie. *Fig.* Morceau de chair coupé mince et en long : *aiguillettes de canard*.

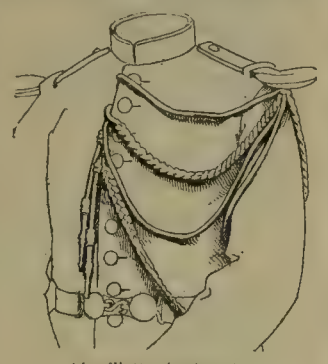
Aiguillettes (costume).

— ENCYCL. Pendant tout le moyen âge, les aiguillettes servirent à attacher ensemble les diverses pièces du costume, notamment le pourpoint aux chausses ; de là l'expression *nouer l'aiguillette* pour désigner un maléfice qui empêchait la consommation du mariage. Comme insigne militaire, les aiguillettes furent adoptées en France au temps de Louis XIII.

aiguilleur [*è-ghu-i, ll* mll.] n. et adj. m. Celui qui manœuvre les aiguilles sur une voie ferrée.

aiguillier [*è-ghu-i, ll* mll., *é*] n. m. Etui à aiguilles.

aiguillon [*è-ghu-i, ll* mll., *on*] n. m. Long bâton, muni d'une fine pointe de fer à son extrém pour piquer les bœufs. Dard des abeilles, des guêpes. *Bot.* Production dure et pointue que présente l'écorce de certaines plantes (ronces, rosiers, acacias). *Fig.* Tout ce qui excite : *la gloire est un puissant aiguillon*.

— ENCYCL. *Zool.* L'aiguillon, chez les insectes hyménoptères, est toujours situé à l'extrémité de l'abdomen, et il peut être dirigé dans tous les sens. Les abeilles laissent ordinairement leur aiguillon dans la piqûre. Chez les scorpions, l'aiguillon est la pointe arquée du dernier segment de l'abdomen.

Aiguillon, comm. de Lot-et-Garonne, arr. et à 50 kil. d'Agen, près du confl. du Lot et de la Garonne ; 2.890 h. (*Aiguillonnais*). Ch. de f. M.

Aiguillon (Marie-Madeleine DE WIGNEROT, duchesse **d'**), nièce de Richelieu (1604-1675). Elle fut l'auxiliaire de saint Vincent de Paul. Fléchier prononça son oraison funèbre.

Aiguillon (Emmanuel-Armand DE WIGNEROT, duc **d'**), ministre de Louis XV (1720-1782). Nommé gouverneur de Bretagne, il persécuta La Chalotais, procureur général près le parlement de Rennes, et souleva contre lui les états de Bretagne par son despotisme administratif. Obligé de donner sa démission, il fit une opposition très active à Choiseul, et, grâce à la protection de Mme du Barry, fit partie, avec Maupeou et Terray, du scandaleux *Triumvirat*. Devenu ministre des affaires étrangères, il ne sut pas empêcher le partage de la Pologne, et se montra inférieur à sa tâche. Il fut exilé à l'avènement de Louis XVI.


Duc d'Aiguillon.

aiguillonnant [*è-ghu-i, ll* mll., *o-nan*], **e** adj. Qui aiguillonne, excite : *curiosité aiguillonnante*.

aiguillonnement [*è-ghu-i, ll* mll., *o-ne-man*] n. m. Action d'aiguillonner. Résultat de cette action.

aiguillonner [*è-ghu-i, ll* mll., *o-né*] v. a. Piquer avec l'aiguillon. *Fig.* Exciter, stimuler, encourager : *aiguillonner un enfant paresseux*.

aiguillonnier [*è-ghu-i, ll* mll., *o-ni-é*] n. m. Nom vulgaire d'un coléoptère longicorne qui s'attaque aux céréales sur pied et notamment au blé. (Sa larve ronge le chaume à la base de l'épi ; celui-ci tombe, laissant une tige dressée comme un aiguillon.)

Aiguillon-sur-Mer (L'), comm. de la Vendée, arr. et à 49 kil. de Fontenay-le-Comte, sur le Lay, et non loin de l'*anse de l'Aiguillon* ; 2.010 h. Petit port.

aiguillot [*è-ghu-i, ll* mll., *o*] n. m. Mamelon des gonds fixés sur le gouvernail d'un navire : *le gouvernail tourne sur les aiguillots*.

aiguisable [*è-ghu-i-za-ble*] adj. Qui peut être aiguisé.

aiguisage [*è-ghu-i-za-je*] ou **aiguisement** [*è-ghu-i-ze-man*] n. m. Action d'aiguiser une arme, un outil : *l'aiguisage d'un rasoir*.

aiguisé [*è-ghu-i-zé*], **e** adj. *Blas.* Se dit d'une pièce en longueur dont les extrémités sont taillées en pointe : *d'argent au pal aiguisé en chef d'azur*.

aiguiser [*è-ghu-i-zé*] v. a. Rendre aigu, tranchant, légèrement acide : *aiguiser une scie ; aiguiser de l'eau avec du vinaigre. Fig. Aiguiser l'appétit*, l'exciter. *Aiguiser une épigramme*, la rendre plus mordante.

aiguiserie [*è-ghu-i-ze-rî*] n. f. Lieu où l'on polit et aiguise les armes blanches, les instruments tranchants.

aiguiseur, euse [*è-ghu-i-zeur, eu-ze*] n. et adj. Celui, celle dont le métier est d'aiguiser, qui travaille dans une aiguiserie.

aiguisoir [*è-ghu-i-zoir*] n. m. Outil à aiguiser.

aiguïté [*è-ghu-i*] n. f. Etat d'un angle aigu : *adoucir l'aiguïté des angles*. Qualité des sons aigus : *l'aiguïté de la voix*. (On dit mieux ACUITÉ.)

aigûment [*è-gû-man*] adv. D'une manière aiguë.

Aigurande, ch.-l. de c. (Indre), arr. et à 25 kil. de La Châtre, près de la source de la Bouzanne ; 2.530 h. (*Aigurandais*). — Le canton a 9 comm. et 14.590 h.

Aikin (John), écrivain anglais, né à Kibworth-Harcourt, m. à Stoke-Newington (1747-1822), surtout connu par ses *Soirées à la Maison*, ouvrage pour la jeunesse écrit en collaboration avec sa sœur Mme Barbauld.

ail [*a, l* mll.] n. m. (lat. *allium*). Oignon d'une odeur très forte. Pl. des *aulx*. (En botanique, on dit cependant la famille des *ails*.)


Ail.

— ENCYCL. Le genre ail renferme un grand nombre d'espèces, telles que l'oignon, le poireau, l'échalote, la ciboule, la civette, etc. Cependant, en général, on appelle *ail* une plante vivace, dont les bulbes sont vulgairement connus sous le nom de *gousses d'ail*. Ces gousses sont utilisées dans les préparations culinaires, en particulier dans l'*ailloli ;* on s'en sert encore comme vermifuge et aussi pour faire une colle très adhésive.

ailante [*è*] n. m. Genre de simarubacées asiatiques et océaniennes, renfermant de grands arbres qu'on appelle à tort *vernis du Japon*.

— ENCYCL. L'ailante croît très vite et garde son feuillage longtemps en automne. Il sert, malgré l'odeur forte et peu agréable de ses fleurs, à la plantation des avenues. Il nourrit un ver à soie (*attacus*) plus rustique que celui du mûrier, mais dont la soie est bien moins belle.

aile [*è-le*] n. f. (lat. *ala*). Membre des oiseaux et de quelques insectes, qui leur sert à voler. *Par ext.* *Ailes d'un moulin*, ses châssis garnis de toiles. *Ailes d'un aéroplane*, ses plans de sustentation. *Aile d'hélice*, branche de l'hélice. *Ailes d'un bâtiment*, ses côtés. *Ailes d'une automobile*, chacun des garde-boue placés au-dessus des roues. *Ailes d'une armée*, ses flancs. *Fig.* Protection, surveillance : *se réfugier sous l'aile de sa mère*. En parlant de personnifications représentées avec des ailes : *les ailes du temps ;* de ce qui tend vers les régions élevées : *les ailes de la foi, de la pensée*, etc. Loc. prov. : *Voler de ses propres ailes*, se passer d'autrui. *Battre*

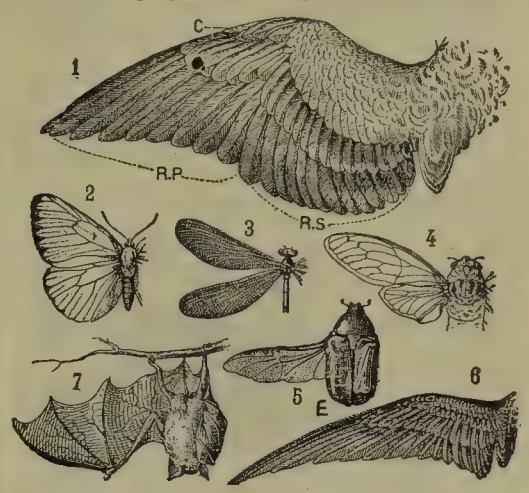

Ailes : 1. De pigeon (C, couverture ; R, P, rémiges primaires ; R, S, rémiges secondaires) ; 2. De papillon ; 3. De libellule ; 4. De cigale ; 5. De cétoine (E, élytre) ; 6. Aile allongée d'oiseau à long vol (de martinet) ; 7. Membrane de chiroptère.

de l'aile, être embarrassé, mal à l'aise. *Rogner les ailes à quelqu'un*, lui retrancher de son autorité, de son revenu. *Tirer une plume de l'aile à quelqu'un*, lui attraper quelque chose, lui extorquer de l'argent. *En avoir dans l'aile*, être atteint d'une maladie grave ou d'une disgrâce. *À tire-d'aile*, v. TIRE-D'AILE.

— ENCYCL. *Zool.* L'aile de l'oiseau est constituée par les os du membre thoracique et par des plumes. Les plumes les plus importantes sont celles qui, sur le dessus de l'aile, constituent la *couverture* et recouvrent une partie des pennes, les *pennes* ou *rémiges* insérées sur le bras, l'avant-bras et la main ; elles sont recouvertes à leur base par les *tectrices*. La forme des ailes est très variable.

Chez les mammifères (chauves-souris), c'est une membrane tendue entre les doigts qui constitue l'aile.

Chez les insectes, ce sont des lames membraneuses articulées sur la face dorsale et recouvertes de poils, d'écailles ou parfois même nues, qui constituent les organes du vol. Il existe deux paires d'ailes chez les insectes, dont les antérieures, souvent dures, sont dites *élytres*. Chez les diptères, il n'existe que deux ailes. La classification des insectes utilise la forme, l'aspect des ailes.

aile [*è-le*] n. f. V. ALE.

ailé [*è-lé*], **e** adj. Qui a des ailes : *insecte ailé. La gent ailée*, les oiseaux.

aileron [*è*] n. m. Extrémité de l'aile. Se dit des nageoires de quelques poissons : *les ailerons du requin, de la carpe*. Nom des petits plans mobiles accolés aux ailes et qui permettent d'en faire varier l'incidence. Nom de petits ais qui garnissent les roues des moulins à eau. Espèce de consoles renversées, placées des deux côtés d'une lucarne.

ailette [*è-lè-te*] n. f. Petite aile. Expansions extérieures dont sont munis certains projectiles et qui ont pour but d'en faciliter le lancement ou d'en activer la progression : *torpille à ailettes*. Saillies circulaires, lisses ou gaufrées, que l'on dispose sur le tube d'un radiateur pour en augmenter la surface de refroidissement.

Ailette (l') ou **Lette** (la), petite rivière du département de l'Aisne, qui se jette dans l'Oise (riv. g.) ; cours 63 kil. Pendant la Grande Guerre, de nombreux combats eurent lieu sur ses bords, pour la possession du massif de Saint-Gobain. Avec l'Oise, l'Ailette a donné son nom à une bataille où les Français vainquirent les Allemands (17-29 août 1918) et que l'on appelle aussi bataille de Noyon (v. NOYON).

aillade [*a, ll* mll.] n. f. Sauce à l'ail. Morceau de pain frotté d'ail.

Aillant [*a, ll* mll., *an*], ch.-l. de c. (Yonne), arr. et à 13 kil. de Joigny ; 1.260 h. Ch. de f. de Joigny à Toucy. — Le cant. a 22 comm. et 12.710 h.

Aillas, comm. de la Gironde, arr. et à 13 kil. de Bazas ; 1.380 h.

ailler [*a, ll* mll., *é*] n. m. Filet. V. ALLIER.

ailler [*a, ll* mll, *é*] v. a. Garnir, frotter d'ail : *ailler un gigot ; pain aillé*.

ailleurs [*a, ll* mll., *eur*] adv. (lat. *aliorsum*). En un autre lieu : *ne cherchez pas ici, il est ailleurs*. Loc. adv. : *D'ailleurs*, d'un autre lieu ; de plus, en

outre : *et quand, d'ailleurs, cela serait vrai!* Du reste, sous d'autres rapports : *certains raisonnements, fort justes d'ailleurs, nous touchent peu.* D'une autre cause : *votre disgrâce vient d'ailleurs.*

Aillevillers-et-Lyaumont, comm. de la Haute-Saône, arr. et à 36 kil. de Lure; 2.860 h. Ch. de f. Est. Distillerie et fabrique de liqueurs; broderies.

ailloli [*a, ll* mll.] n. m. Coulis d'ail finement pilé avec de l'huile d'olive.

— Encycl. Pour préparer l'ailloli, réduire des gousses d'ail en pâte fine en les pilant dans un mortier; y incorporer un peu d'huile d'olive en tournant le mélange toujours dans le même sens; ajouter du sel, un cuillerée à bouche d'eau, un bon jus de citron et, si l'on veut, une noix de mie de pain trempée dans du lait, ou deux jaunes d'œuf.


Pierre d'Ailly.

ailloliser [*a, ll* mll., *o-li-zé*] v. a. Mêler de l'ail à une substance pour lui en donner le goût : *ailloliser une sauce.*

Ailly (Cap d'), cap de la Seine-Inférieure, sur la Manche, entre Dieppe et Saint-Valery-en-Caux.

Ailly (Pierre d'), théologien et cardinal français, né à Compiègne, m. à Avignon (1350-1420), légat d'Avignon et l'un des chefs des conciles de Pise et de Constance. On lui doit un remarquable ouvrage : *De emendatione Ecclesiæ* (Sur la réforme de l'Eglise).

Ailly-le-Haut-Clocher, ch.-l. de c. (Somme), arr. et à 13 kil. d'Abbeville; 940 h. Papeteries. — Le canton a 19 comm. et 9.530 h.

Ailly-sur-Noye, ch.-l. de c. (Somme), arr. et à 21 kil. de Montdidier; 1.140 h. Ch. de f. N. — Le canton a 28 comm. et 7.660 h.

Ailly-sur-Somme, comm. de la Somme, arr. et à 8 kil. d'Amiens; 2.100 h. Ch. de f. N. Filature et tissage de lin et de jute.

ailurope n. m. Genre de mammifères carnivores, comprenant des ours remarquables par leur fourrure blanche et noire : *l'ailurope vit dans les hautes régions du centre de l'Asie.*


Ailurope.

aimable [*è*] adj. Digne d'être aimé. De nature à plaire. Substantiv. : *faire l'aimable.* Ant. **Hargneux, grincheux, insupportable.**

aimablement [*è, man*] adv. Avec amabilité.

aimant [*è-man*] n. m. (contract. du gr. *adamas*, diamant). Oxyde de fer qui attire le fer et quelques autres métaux; barreau aimanté, aiguille aimantée. *Aimant naturel*, celui que l'on trouve tout formé dans la nature. *Aimant artificiel*, celui qui a été fabriqué : *les aimants artificiels ne paraissent pas avoir été connus en Europe avant le* XIIe *siècle. Fig.* Attrait : *la douceur est un aimant.*

— Encycl. Les aimants artificiels sont à peu près les seuls employés, car on peut régler à volonté leur forme, leurs dimensions et leur donner une puissance supérieure à celle des aimants naturels. Le fer, le nickel, le cobalt, etc., sont des corps susceptibles d'être aimantés. Toute substance attirable par l'aimant est dite *substance magnétique.* L'action de l'aimant et d'une substance magnétique est réciproque; la force mise en jeu est dite *force magnétique.* La force magnétique d'un aimant s'exerce à distance, soit dans le vide, soit à travers des substances non magnétiques; elle diminue avec la température.


Aimant.

Les aimants ne possèdent pas dans toutes leurs parties une égale force magnétique; ainsi, dans un barreau d'acier aimanté, la force magnétique, nulle dans la région moyenne, croît à mesure qu'on s'approche de ses extrémités. Les deux points extrêmes, paraissant agir comme de véritables centres d'attraction, ont reçu le nom de *pôles;* la région moyenne est appelée *région neutre.* Dans les barreaux d'acier mal aimantés ou dans les aimants naturels, on trouve d'autres centres d'attraction que les pôles extrêmes; on les appelle *points conséquents.*

Si un aimant est rompu en fragments, chaque fragment présente toujours une ligne neutre et deux pôles. Si un aimant peut se mouvoir dans un plan horizontal autour de son centre de gravité, il prend une direction fixe qui est sensiblement celle du nord au sud, et tend à y revenir quand on l'en écarte. L'extrémité qui se porte vers le nord est appelée *pôle nord;* l'autre, *pôle sud.* L'expérience montre que *les pôles de même nom se repoussent* et que *les pôles de nom contraire s'attirent.* L'aimantation se communique par contact; si l'on place un morceau de fer pur ou *fer doux* en contact avec le pôle d'un aimant, ce morceau de fer devient un aimant complet, qui présente deux pôles et une ligne neutre, attire la limaille et peut à son tour aimanter par contact un morceau de fer. L'aimantation par contact est appelée *aimantation par influence.* Avec le fer doux, l'aimantation communiquée par contact cesse immédiatement, dès que le contact cesse; il n'en est pas de même avec l'acier, lequel conserve l'aimantation qui lui a été communiquée.

On aimante les barreaux d'acier par contact ou friction avec un aimant; en général, on préfère aujourd'hui les soumettre à l'influence d'un fort courant électrique. (V. électromagnétisme.) La forme qu'on donne aux aimants dépend de l'usage auquel ils sont destinés; pour utiliser leur force attractive, on leur donne la forme d'un fer à cheval.

Les aimants sont utilisés pour la construction des boussoles, pour séparer les poussières de fer d'autres poudres métalliques; ils constituent une des parties essentielles des téléphones, etc. Enfin, on s'en sert en thérapeutique, où leur action est remarquable surtout chez les personnes hystériques.

aimant [*è-man*], **e** adj. Porté à aimer, affectueux : *caractère aimant; âme aimante.*

aimantation [*è, si-on*] n. f. Action d'aimanter.

aimanter [*è-man-té*] v. a. Communiquer à un corps la propriété de l'aimant : *aimanter l'aiguille d'une boussole; aiguille aimantée.*

aimantin, e [*è*] adj. Qui appartient, qui se raporte à l'aimant : *vertu aimantine.*

Aimard (Olivier Gloux, dit **Gustave**), romancier français, né et m. à Paris (1818-1883), auteur de romans d'aventures qui ne manquent ni d'imagination ni de vie : *les Trappeurs de l'Arkansas, les Pirates des prairies,* etc. Il mourut à l'asile Sainte-Anne, atteint de la folie des grandeurs.

Aimargues, comm. du Gard, arr. et à 20 kil. de Nîmes; 2.760 h. Ch. de f. P.-L.-M.

Aime, ch.-l. de c. (Savoie), arr. et à 14 kil. de Moutiers, sur l'Isère; 1.070 h. (*Aimens*). Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 12 comm. et 6.920 h.

Aimé (saint), archevêque de Sens, m. en 690. Fête le 13 septembre.

aimer [*è-mé*] v. a. (lat. *amare*). Avoir de l'affection, de l'attachement pour quelqu'un ou quelque chose : *aimer sa mère, sa patrie.* Eprouver de la passion, de l'amour : *Paul aimait Virginie.* Avoir du goût, du penchant pour : *aimer les légumes, la lecture.* Prov. : **Quand on n'a pas ce que l'on aime, il faut aimer ce que l'on a,** il faut savoir se contenter de son sort. (V. qui bene amat, et pardonner.) **Qui m'aime me suive!** allusion à un mot de Philippe VI de Valois, quand il partit guerroyer en Flandre, contre l'avis de ses barons. *Aimer mieux,* préférer. *Aimer à,* se plaire à : *aimer à se promener. Aimer que,* savoir gré : *aimez qu'on vous conseille.* Ant. **Haïr, détester.**

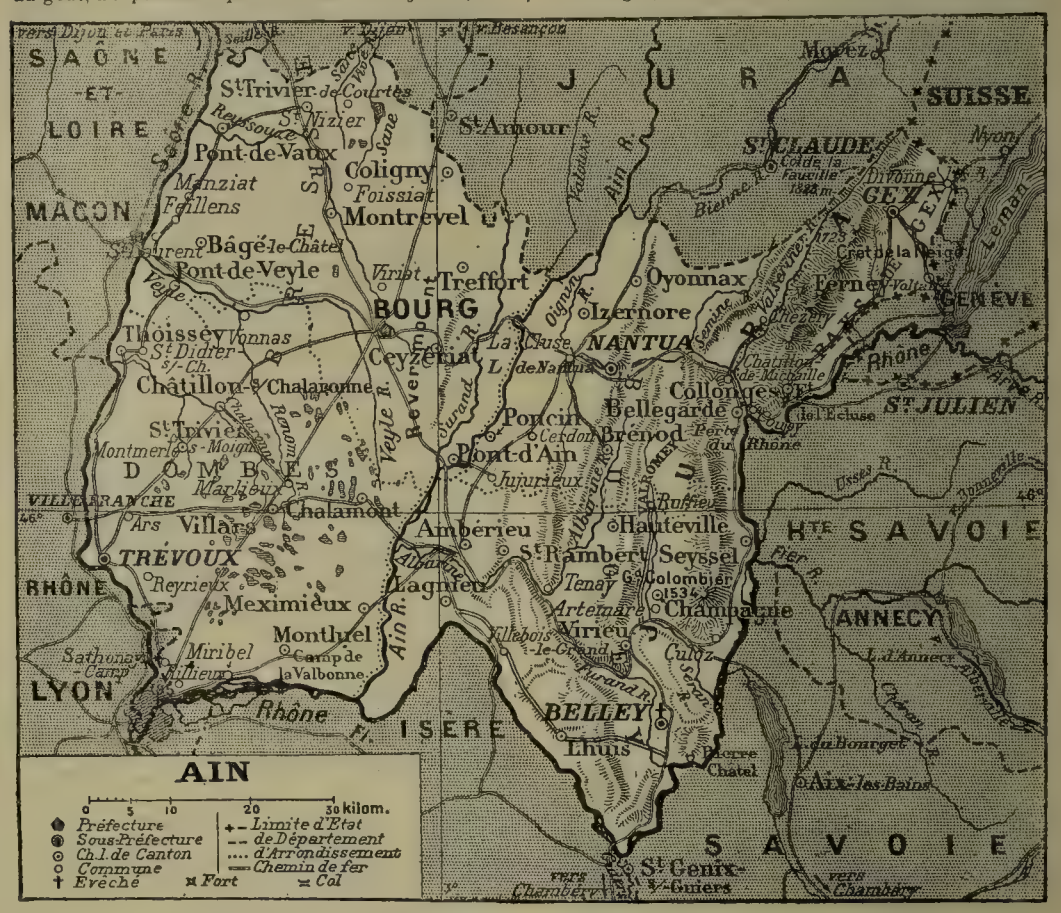

Aimoin, chroniqueur français, né en Périgord, auteur d'une *Histoire des Francs* (Xe et XIe s.).

ain [*in*], suffixe que l'on ajoute à un adjectif numéral (dix-huit, vingt, vingt-deux) pour désigner, dans le tissage des draps, les centaines de fils de la trame. (Le mot *ain* proviendrait d'une abréviation de *centa n*, écrit Cain et définitivement *ain*, les draps se désignant par les centaines de fils dont la trame est composée : un drap ayant dix-huit cents fils de trame s'appelait un *dix-huitain.*)

Ain, riv. de France, qui sort des monts du Jura, et se jette dans le Rhône (riv. d.); cours 190 kil.

Ain (départ. de l'), département formé de la Bresse, du Bugey, du pays de Gex et de la principauté de Dombes; préf. *Bourg;* s.-préf. *Belley, Gex, Nantua, Trévoux.* 5 arr., 36 cant., 457 comm.; 342.500 h.; 7e région militaire; cour d'appel de Lyon; évêché à Belley. Ce département tire son nom de l'Ain qui l'arrose. Production de céréales, vin, lin, chanvre; élevage du mouton et des volailles; vastes étangs. Fabrication d'étoffes, de tabletterie, gisements de fer, lignite, pierre lithographique. Carrières de marbre.

aïn [*a-in'*], mot arabe qui signifie *source, fontaine,* et qui entre dans le nom de plusieurs localités.

Aïn-Abessa, comm. d'Algérie (départ. de Constantine, arr. de Sétif); 5.700 h.

Ainay-le-Château, comm. de l'Allier, arr. et à 45 kil. de Montluçon; 1.920 h. Ch. de f. O.

Aïn-Beïda, comm. d'Algérie (départ. et arr. de Constantine); 7.000 h.

aine [*è-ne*] n. f. Baguette à laquelle on enfile par la tête les harengs à fumer. (On dit aussi ainette, alinette.) Bande de peau qui garnit la tête, les plis d'un soufflet d'orgue.

aine [*è-ne*] n. f. (lat. *inguen*). Partie du corps entre le haut de la cuisse et le bas-ventre. Pli de flexion de la cuisse sur l'abdomen. V. homme.

— Encycl. La région de l'aine comprend la partie supérieure et antérieure de la cuisse et la partie inférieure de l'abdomen. La peau de l'aine est doublée d'un panicule adipeux, au-dessous, s'étalent des lames aponévrotiques, protégeant un espace triangulaire, dit *triangle de Scarpa,* dans lequel cheminent la veine et l'artère fémorale, le nerf crural. Les lésions dermiques de l'aine sont fréquentes, et l'inflammation des vaisseaux lymphatiques ainsi que des ganglions donne lieu à des abcès ou des bubons. Enfin, le pli de l'aine est souvent le siège de hernies (*hernies inguinales*).

aîné [*è-né*], **e** adj. et n. (vx fr. *ains,* avant, et *né*). Né le premier : *sœur aînée.* Plus âgé qu'un autre : *il est mon aîné.*

Aînée (L'), comédie en 4 actes de Jules Lemaître (1898). Fine satire d'un milieu en apparence austère, où cinq filles, au détriment de leur aînée, attrapent des maris par des moyens un peu risqués.

ainesse [*è-nè-se*] n. f. Priorité d'âge : *l'aînesse entre frères et sœurs. Droit d'aînesse,* droit qu'avait l'aîné de prendre dans la succession des parents plus que les autres enfants. Priorité de fonctions, etc.

— Encycl. Le droit d'aînesse tendait à empêcher la division de la propriété et à maintenir l'unité et la richesse dans les grandes familles. En France, on le voit naître et grandir avec la féodalité; l'Assemblée constituante l'abolit. Il subsiste dans quelques Etats de l'Europe, notamment en Angleterre.

aïnhum [*a-i-nom'*] n. m. Maladie spéciale à la race nègre, caractérisée par la perte du petit orteil.

Aïn-Madhi, v. d'Algérie (dép. d'Alger), sur les confins du Sahara; 1.000 h. Ville prise et rasée en 1838 par Abd-el-Kader.

Aïn-Mokra, ch.-l. de cant. d'Algérie (dép. de Constantine), arrond. et à 31 kil. de Bône; 3.000 h. Mines de fer.

Aïn-Moularis, ville de la Tunisie méridionale. Importantes carrières de phosphates.

Aïnos [*no*], race asiatique qui se rencontre dans l'île Yéso, l'île Sakhaline et dans les Kouriles. Elle est aujourd'hui en voie d'extinction. — Un *Aïno.*

— Encycl. Les Aïnos sont forts, robustes, très velus, à pommettes saillantes, à nez court et large. Leur intelligence est très bornée; ils sont surtout chasseurs. Leur vénération pour l'ours est célèbre.


Aïnos.

ains [*inss*] conj. (du lat. *ante*). Vieux mot qui signifie *mais : digne non de pitié, ains de compassion.*

Aïn-Sefra, v. et oasis de la prov. d'Oran (Algérie), à la source de l'oued *Aïn-Sefra;* 18.000 h. Centre militaire important.

ainsi [*in*] adv. (lat. *in sic*, de cette manière). De cette façon. Conj. De même, donc. *Ainsi que* loc. conj., de la même manière que, comme. *Ainsi soit-il* loc. adv., mots qui, traduisant l'hébreu *amen,* terminent ordinairement les prières de l'Eglise et qui, *par ext.,* servent à demander l'accomplissement de ce que l'on souhaite.

Ainsi parla Zarathoustra, sorte de poème philosophique de Nietzsche (1898), où l'auteur a exposé la philosophie du surhomme dans un style d'un lyrisme fulgurant et grandiose.

Ainsworth (William Harrison), fécond romancier anglais, né à Manchester, m. à Londres (1805-1882), auteur de *Jack Sheppard.*

Aïntab, v. de la Turquie d'Asie (distr. d'Alep) ; 40.000 h. Et it au moyen âge un grand fief de la principauté d'Edesse. Prise par les Français en 1921.

Aïn-Témouchent, comm. d'Algérie (Oran), sur l'oued *Témouchent;* 7.000 h.

Aïol, chanson de geste du cycle carolingien (XIIe s.), qui a pour héros Aïol, neveu de Louis le Débonnaire.

aioli [*a-io*] n. m. Autre orthogr. de AILLOLI.

air [*èr*] n. m. (gr. *aêr*). Fluide élastique que nous respirons : *c'est Lavoisier qui, le premier, fit connaître la véritable nature de l'air.* Vent : *il fait de l'air. Prendre l'air,* se promener. *Prendre un air de feu,* s'approcher du feu pour s'y chauffer un instant. *Contes en l'air,* discours invraisemblables. *Promesses en l'air,* promesses vaines. Pl. L'atmosphère : *planer dans les airs.*

— ENCYCL. L'air est le fluide gazeux qui forme autour du globe terrestre une enveloppe désignée sous le nom d'*atmosphère.* Il est sans saveur, sans odeur, transparent et incolore sous une faible épaisseur ; sous une grande épaisseur, il possède une teinte bleue plus ou moins foncée. Il est compressible, élastique, mauvais conducteur de la chaleur et de l'électricité, à moins qu'il ne soit humide. L'air est un mélange de plusieurs gaz, dont les deux principaux sont l'oxygène et l'azote. L'air contient environ 21 parties d'oxygène pour 79 parties d'azote ; il renferme en outre de l'argon (environ 1/100e), du gaz carbonique, de la vapeur d'eau et des traces d'un certain nombre d'autres gaz (néon, krypton, xénon, hélium, etc.). Enfin, il tient en suspension une multitude de poussières microscopiques, parmi lesquelles se trouvent des germes organisés (*microbes*), qui, rencontrant un milieu propice, peuvent s'y développer et produire des fermentations et des putréfactions. Certains de ses microbes, en pénétrant dans nos poumons, peuvent y développer de terribles maladies. L'air joue un rôle important dans la nature : il est indispensable à la vie des animaux et des plantes, il entretient la combustion et la respiration ; il est le véhicule du son ; enfin, l'industrie l'utilise comme force motrice dans une foule de circonstances, entre autres dans la navigation à voile et pour les moulins à vent. (V. ATMOSPHÈRE.) L'air comprimé est utilisé pour le serrage des freins de wagons, le transport des cartes pneumatiques, l'alimentation des cloches à plongeurs, etc.

Galilée, puis son disciple Torricelli, établirent que l'air est pesant ; un litre d'air pur à 0° et sous la pression ordinaire pèse 1gr,293. Cette pression exercée par l'air est appelée *pression atmosphérique.* C'est à cette pression atmosphérique qu'est due l'ascension de l'eau dans les pompes et non, comme on disait autrefois, à l'*horreur de la nature pour le vide.*

La liquéfaction de l'air est restée du domaine du laboratoire jusqu'en 1895 ; mais Linde, de Munich, puis le Français G. Claude ont inventé des machines industrielles permettant d'obtenir l'air liquide en quantités importantes. L'air liquide bout entre — 182° et — 192°. On l'utilise dans les mines pour l'abatage du charbon.

Airs, des eaux et des lieux (*Traité des*), célèbre ouvrage d'Hippocrate, qui contient une remarquable ébauche de la théorie actuelle des milieux.

air [*èr*] n. m. (du précédent). Manière, façon : *parler d'un air convenable.* Expression des traits : *avoir l'air fier.* Ressemblance : *il a de votre air. Avoir l'air,* paraître. *N'avoir l'air de rien,* ne point paraître songer à une chose alors qu'on y songe précisément. *Prendre des airs,* affecter des manières au-dessus de son état.

L'adjectif qui suit l'expression *avoir l'air,* s'accorde avec le mot *air,* quand il désigne l'expression de la physionomie : *femme qui a l'air bon ;* il s'accorde avec le sujet, quand celui-ci est un nom de chose : *pomme qui a l'air mûre,* ou quand l'expression *avoir l'air* est synonyme de *sembler : femme qui a l'air bossue.*

air [*èr*] n. m. (du précédent). Suite de notes composant un chant, une mélodie : *chaque peuple a ses airs nationaux. L'air et la chanson,* l'apparence et la réalité.

Aïr, oasis. V. ASBEN.

airage [*è*] n. m. Angle que fait la voile d'une aile de moulin avec le plan de circulation de celle-ci. Galerie pour appel d'air dans les mines.

airain [*è-rin*] n. m. (lat. *æramen*). Alliage de différents métaux, dont le cuivre forme la base. *Fig. Cœur d'airain,* cœur dur et impitoyable. *Poétiq.* Le canon, une cloche : *l'airain tonne ; les sons lugubres de l'airain. Âge d'airain,* v. ÂGE. PROV. : **Les injures s'inscrivent sur l'airain, et les bienfaits sur le sable,** on conserve longtemps le souvenir des injures alors que l'on oublie vite les bienfaits.

Airaines, comm. de la Somme, arr. et à 28 kil. d'Amiens ; 820 h. Ch. de f. N. Corderies ; toiles d'emballage et sacs ; machines aratoires.

aire [*è-re*] n. f. (lat. *area*). Lieu où l'on bat le grain. *Astron. Loi des aires,* l'une des lois de Képler. (V. PLANÈTE.) *Géom.* Espace limité par des lignes : *aire d'un triangle, d'un plancher, d'un champ.* Nid des oiseaux de proie : *l'aire de l'aigle.* (V. AIGLE.) *Mar.* Direction du vent : *il y a trente-deux aires de vent.* V. ROSE.

Aire, riv. de France, qui prend sa source dans l'Argonne (Meuse), arrose Varennes et se jette dans l'Aisne (riv. d.) ; cours 131 kil. De nombreux combats ont eu lieu sur les bords de l'Aire au cours de la Grande Guerre de 1914-1918.

Aire, ch.-l. de c. (Pas-de Calais), arr. et à 18 kil. de Saint-Omer, sur la Lys ; 8.000 h. (*Airiens*). Ch. de f. N. Bière, huile, grains. — Le cant. a 14 comm. et 16.260 h. (en 1914).

Aire, ch.-l. de c. (Landes), arr. et à 34 kil. de Saint-Sever, sur l'Adour ; 4.300 h. (*Aturins*). Ch. de f. M. Evêché. Ancienne résidence d'Alaric II. — Le cant. a 12 comm. et 9.460 h.

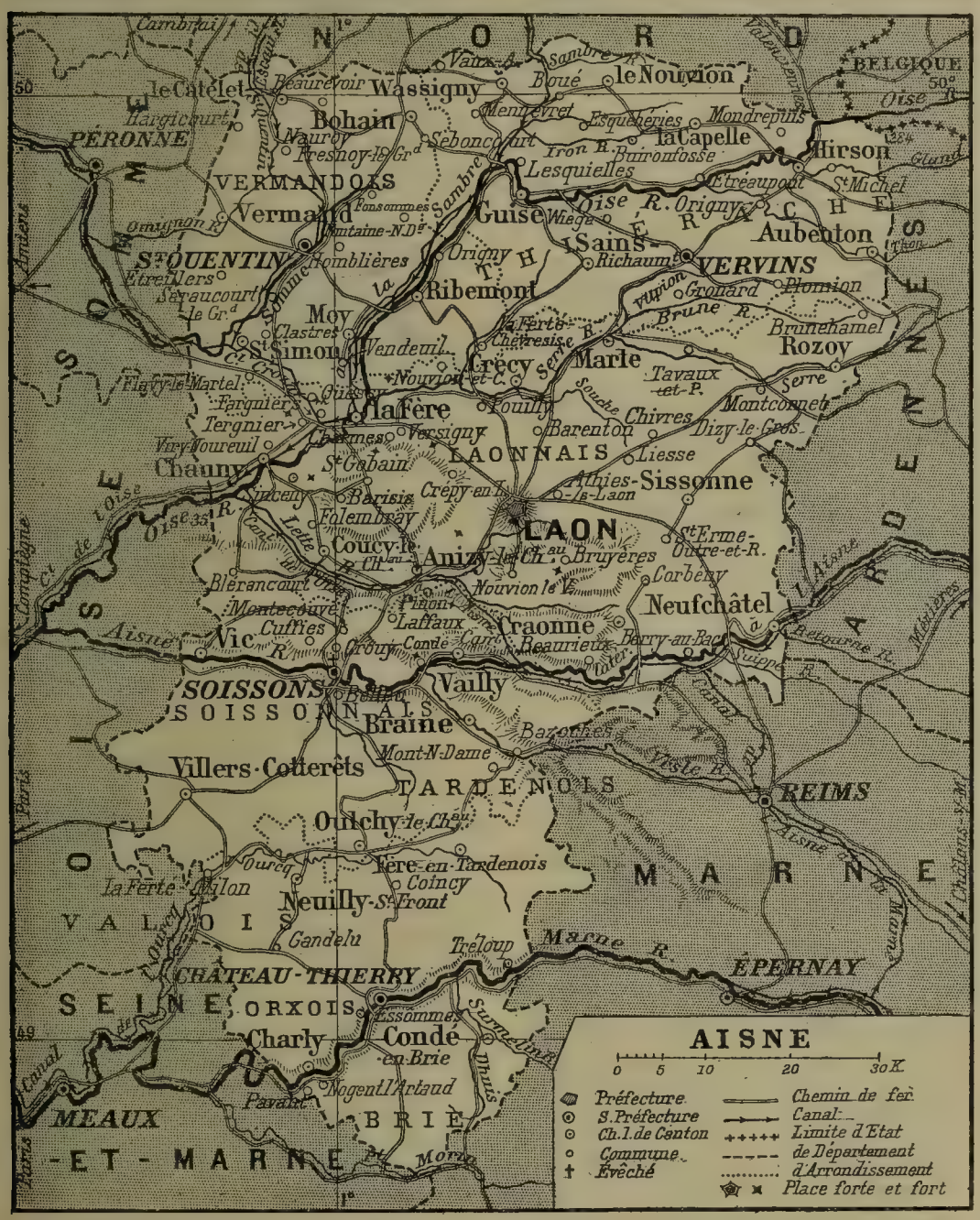

airée [*è-ré*] n. f. Quantité de gerbes qu'on met en une fois sur l'aire : *airée de blé, de seigle.*

airelle [*è-rè-le*] n. f. Genre d'arbrisseaux (*vacciniées*), à baies d'un pourpre noirâtre, acides et rafraîchissantes, qui portent le même nom, mais qu'on appelle encore communément MYRTILS ou MYRTILLES, MORETS, BRIMBELLES, TEINT-VIN, etc. : *l'airelle myrtille se trouve dans les lieux montueux, frais et boisés.*

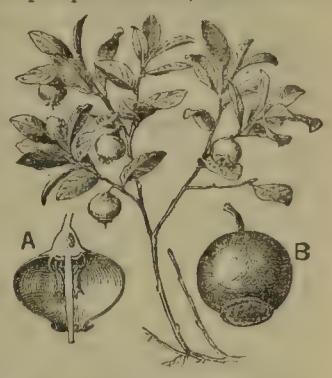

Airelle myrtille : A, coupe de la fleur ; B, fruit.

airer [*è-ré*] v. n. (de *aire*). Faire son nid, en parlant de certains oiseaux de proie.

Airolo [*a-ï*], comm. de Suisse (cant. du Tessin), sur le versant méridional du Saint-Gothard et à l'extrémité dn grand tunnel ; 1.600 h.

airure [*è*] n. f. Extrémité d'une grande veine métallifère ou de houille.

Airvault, ch.-l. de c. (Deux-Sèvres), arr. et à 24 kil. de Parthenay, sur le Thouet ; 1.780 h. ; ch. de f. Etat. — Le cant. a 9 comm. et 6.620 h.

Airy (George Biddell), astronome et mathématicien anglais, né à Alnwick, m. à Londres (1801-1892). Il a donné le premier la théorie complète de l'arc-en-ciel.

ais [*è*] n. m. (lat. *axis*). Planche de bois rendue propre à divers usages : *les ais d'une cloison.*

aisance [*è-zan-se*] n. f. Facilité qui se montre dans les actions, les manières, le langage : *un homme timide manque d'aisance.* Fortune suffisante : *vivre dans l'aisance. Lieux, cabinets d'aisances,* lieux destinés à la satisfaction des besoins naturels. ANT. **Difficulté, gêne.**

aisceau [*è-so*] n. m. Syn. de AISSETTE.

aise [*è-ze*] n. f. Contentement, joie, état agréable : *je ne me sens pas d'aise.* Loc. adv. : *à l'aise, à son aise,* sans peine, sans se gêner. Ironiq. *A votre* (ou *ton*) *aise,* ne vous gênez pas, ne te gêne pas. Pl. Commodités de la vie : *aimer ses aises.*

aise [*è-ze*] adj. Content, joyeux, ravi : *le juste est aise du bonheur d'autrui.*

aisé [*è-zé*], **e** adj. Facile : *la critique est aisée et l'art est difficile.* Qui a quelque fortune : *c'est un homme aisé.* ANT. **Pénible, difficile, gêné, malaisé.**

Aiseau, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Charleroi) ; 3.200 h.

aisément [*è-zé-man*] adv. Facilement, avec aisance. Sans privations : *vivre aisément.*

Aisne [*è-ne*] riv. de France, qui prend sa source dans l'Argonne occidentale, arrose Sainte-Menehould, Vouziers, Rethel, Soissons, et se jette dans l'Oise (r. g.), près de Compiègne ; cours 280 kil.

Aisne (DÉPART. DE L'), département formé en partie par l'Ile-de-France, en partie par la Picardie ; préf. *Laon ;* s.-préf. *Château-Thierry, Saint-Quentin, Soissons, Vervins ;* 5 arr., 37 cant., 841 comm., 530.200 h. (en 1914) ; 2e région militaire ; cour d'appel d'Amiens ; évêché à Soissons. Ce département tire son nom de l'Aisne (riv.). Grande culture de céréales ; lin, chanvre, betterave. Industrie active et variée : sucreries, distilleries d'alcool, tissages d'étoffes légères, bonneteries ; verreries, glaces (à Saint-Gobain), carrières de marbre et d'ardoises. Ce département a beaucoup souffert au cours de la Grande-Guerre.

Aisne (*Batailles de l'*). Au cours de la Grande Guerre, les bords de l'Aisne ont été le théâtre de trois grandes batailles d'ensemble et d'une bataille moins considérable. Dans la première bataille d'ensemble (13-20 sept. 1914), immédiatement consécutive à la victoire de la Marne, les généraux alliés Maunoury, French et Franchet d'Esperey ont été arrêtés par les Allemands devant le massif dont la rivière de l'Aisne constitue le fossé du côté S. — Au cours de la seconde bataille de l'Aisne (avr.-juill. 1917), les troupes françaises ont attaqué le Chemin des Dames et rejeté les Allemands loin au N. de la rivière. — Elles ont été, à leur tour, dépossédées de leur conquête l'année suivante, lors de la troisième bataille de l'Aisne (27 mai-juin 1918) et refoulées au S. et à l'O. de ce cours d'eau. — Mais, pendant la campagne offensive de la seconde moitié de cette même année, elles ont, sous la conduite du général Mangin, reconquis tout le terrain précédemment perdu, en marchant non plus du S. au N. mais d'O. en E., depuis la vallée de l'Aisne jusqu'aux pentes orientales du massif de l'Aisne et aux plaines de la Champagne (29 sept.-30 oct. 1918).

aissade [*è-sa-de*] n. m. Sorte de pioche pointue.

aissante [*è-san-te*] n. f. V. AISSEAU.

aissaouas [*sa-ou-a*] n. m. pl. Confrérie musulmane de l'Afrique du Nord, ainsi nommée du fondateur de la secte, le marabout Aïssa. (Ils se croient invulnérables et se moquent des morsures, des piqûres et blessures de toutes sortes. Leur chef réside, dit-on, au Maroc.) S. un *aissaoua.*

Aïssé (Mlle), Circassienne achetée comme esclave par l'ambassadeur français de Ferriol, amenée à Paris vers 1700, m. dans cette ville (1695-1733). Elle fut aimée du chevalier d'Aydie. Elle a laissé des lettres pleines d'esprit et d'intérêt sur la société de son temps.

aisseau [*è-sô*] n. m. Planche mince qui sert à couvrir les constructions légères. (On dit aussi ESSEUTE.) V. AISSETTE.

aisselette [*è-se-lè-te*] n. f. Chacune des pièces qui forment le fond d'un tonneau, entre les douves extrêmes (chanteaux) et la douve du milieu.

aisselier [*è-se-li-é*] n. m. Pièce de bois destinée à former la charpente d'une voûte.

aisselière [*è-se*] n. f. Syn. de AISSETTE.

aisselle [*è-sè-le*] n. f. (lat. *axilla*). Cavité qui se trouve au-dessous de la jonction des bras avec l'épaule. V. HOMME.

— ENCYCL. Le *creux de l'aisselle* ou *région axillaire* est une cavité en forme de pyramide, dans laquelle se trouvent de nombreux ganglions lymphatiques, l'artère et la veine axillaire, le plexus bra-

chial. L'aisselle est le siège fréquent d'*abcès tuberculeux* et d'adénites.

aissette [*è-sè-te*] n. f. (lat. *ascia*). Petite hache recourbée, dont les tonneliers se servent pour tailler les douves. (On dit aussi AISCEAU, AISSEAU, AISSELIÈRE.


Aissette.

aisson [*è-son*] n. m. Ancre à quatre bras.

aitre [*è-tre*] n. m. (lat. *atria*). Terrain libre servant de cimetière autour d'une église. (Le n. m. pl. *êtres*, dér. de *extera*, est parfois écrit *aîtres*. V. ÊTRES.)

Aïvali ou **Aïvalik,** ville de Turquie d'Asie (Asie Mineure), en face de Mytilène ; 40.000 h. Port sur la baie du même nom. C'est l'antique *Cydonia.*

Aivazovsky (Ivan), peintre russe, d'origine arménienne, né et m. à Théodosie(Crimée) [1817-1900]. D'un talent vigoureux et original, il excella à rendre les effets de la lumière et les fureurs de la mer démontée. Il a exposé un grand nombre de ses œuvres à Paris et le musée de l'Ermitage à Petrograd en possède plusieurs.

Aix [*èks*], anc. capit. de la Provence, ch.-l. d'arr. (Bouches-du-Rhône), à 28 kil. de Marseille ; 29.830 h. (*Aixois* ou *Aquisextains*) ; ch. de f. P.-L.-M. Archevêché ; université ; cour d'appel ; Ecole des arts et métiers. Savons, huiles, amandes, Eaux bicarbonatées sodiques pour les rhumatismes, l'eczéma, les dermatoses. Patrie de Vauvenargues, du poète Brueys, de Vanloo, de Tournefort, d'Adanson, de d'Entrecasteaux. Aix (lat. *Aquæ Sextiæ*) fut fondée par les Romains en 123 av. J.-C.) Non loin de là, Marius vainquit les Teutons en 102 av. J.-C. — L'arr. a 10 cant., 59 comm., 118.000 h. ; le canton Nord a 5 comm. et 17.700 h. ; le canton Sud, 3 comm. et 14.800 h.

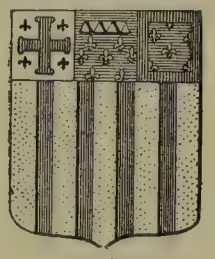
Armes d'Aix.

Aix (ÎLE D'), île française fortifiée, de l'Atlantique (Charente-Inférieure), non loin de l'embouchure de la Charente ; 390 h. Belle et vaste rade, qui est l'avant-port fortifié de Rochefort. Bains de mer. Victoire navale des Français sur les Anglais en 1806, et bataille indécise en 1809. Napoléon s'y embarqua sur le *Bellérophon* en 1815, pour aller à Sainte-Hélène.

Aix-d'Angillon (Les), ch.-l. de c. (Cher), arr. et à 19 kil. de Bourges ; 1.530 h. Ch. de f. O. — Le cant. a 11 comm. et 8.100 h.

Aix-en-Othe, ch.-l. de c. (Aube), arr. et à 28 kil. de Troyes ; 2.480 h. Ch. de f. E. — Le cant. a 10 comm. et 7.150 h.

Aixe-sur-Vienne, ch.-l. de c. (Haute-Vienne), arr. et à 12 kilom. de Limoges, sur la *Vienne;* 3.450 h. (*Aixois*); ch. de f. Orl. Papeteries, mégisseries. — Le cant. a 10 comm. et 12.890 h.

Aix-la-Chapelle (all. *Aachen*) v. des provinces Rhénanes, sur le Wurm, affl. de la Roer; 145.000 h. Ville industrielle, un des centres de la fabrication de draps et lainages en Allemagne. Fonderies, hauts fourneaux, quincaillerie. Eaux chlorurées sulfurées pour les rhumatismes chroniques et les voies respiratoires. Belle cathédrale. Aix-la-Chapelle fut la capitale de l'empire de Charlemagne, qui y résida longtemps et y mourut. Deux conciles y furent tenus (816, 817). Un traité y fut signé en 1668, qui mit fin à la guerre de Dévolution et donna la Flandre à la France ; un autre, en 1748, termina la guerre de la succession d'Autriche. Louis XV, qui n'y obtenait, malgré ses victoires, que des avantages insignifiants, voila cet insuccès diplomatique en déclarant qu'il avait fait la paix « non pas en marchand, mais en roi ». En 1818, y eurent lieu des conférences à la suite desquelles les Alliés évacuèrent la France.

Aix-les-Bains, ch.-l. de c. (Savoie), arr. et à 14 kil. de Chambéry, sur le lac du Bourget ; 8.680 h. (*Aixoi*). Ch. de f. P.-L.-M. Eaux sulfurées calciques employées principalement sous forme de *douche-massage* dans le traitement des rhumatismes chroniques, la goutte, les névralgies. On y soigne aussi les affections de la peau et certaines maladies de la gorge. — Le cant. a 14 comm. et 16.630 h.

Aix-Noulette, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 13 kil. de Béthune ; 1.670 h. (en 1914). Centre de combats meurtriers pendant la Grande Guerre.

Aizelin (Eugène), statuaire français, né et mort à Paris (1821-1902), auteur de l'*Idylle* (à la façade de l'Opéra), de la *Danse* au Châtelet, etc.

Aizenay, comm. de la Vendée, arr. et à 16 kil. de La Roche-sur-Yon ; 4.600 h. Ch. de f. Etat. Céréales.

Ajaccio [*jak-si-o*], ch.-l. du dép. de la Corse, à 1.089 kil. de Paris; 22.300 h. (*Ajacciens* ou *Ajaccéens*). Belle rade, place forte ; évêché, vice-rectorat. Patrie de Charles et Lætitia Bonaparte et de leurs huit enfants (v. BONAPARTE), du cardinal Fesch et de Bacciochi. — L'arr. a 12 cant., 80 com., 75.000 h.; le cant. a 6 comm. et 25.680 h.


Armoiries d'Ajaccio.

Ajain, comm. de la Creuse, arr. et à 11 kil. de Guéret ; 1.790 h.

Ajalbert (Jean), avocat et écrivain français, né à Levallois-Perret en 1863. Il a écrit des vers, des impressions de voyage, des romans et des études sur le Laos : *le P'tit, En amour, le Cœur gros, Sous le sabre, la Tournée, Sao Van Di.* Il se rattache à l'école naturaliste.

Ajax, nom de deux héros grecs de la guerre de Troie, dont le nom est resté synonyme de Guerrier bouillant, impétueux : 1° **Ajax,** fils de Télamon. Il fut vaincu par Ulysse dans la lutte relative aux armes d'Achille, et, devenu fou de douleur, égorgea les troupeaux des Grecs, croyant tuer ses adversaires ; reconnaissant bientôt son erreur, il se donna la mort. Un jour qu'une divinité tutélaire de Troie avait enveloppé d'un nuage les deux armées pour favoriser la fuite des Troyens, il s'écria : *Grand Dieu, rends-nous le jour et combats contre nous.* — 2° **Ajax,** fils d'Oïlée, fit naufrage au retour du siège de Troie ; il se réfugia sur un rocher, d'où il défia le ciel, s'écriant : « J'échapperai malgré les dieux. » Neptune fendit le rocher avec son trident, et Ajax fut englouti dans les flots. On fait allusion à *Ajax menaçant les dieux.*


Ajax (pierre gravée).

Ajax furieux, tragédie de Sophocle, où est mise en scène la folie de l'orgueil (415 av. J.-C.).

ajointer [*té*] v. a. (rad. *joint*). Joindre bout à bout : *ajointer deux planches.*

ajonc [*jon*] n. m. Genre de légumineuses papilionacées, renfermant des arbustes épineux à fleurs jaune d'or, qui croissent dans les endroits arides. — ENCYCL. Les ajoncs ou genêts épineux se rencontrent dans les terres pauvres de l'Europe. On peut les employer comme fourrage quand les pousses sont jeunes et tendres et après broyage ou se servir de leur cendre comme engrais.

ajoupa n. m. Hutte de sauvages, de nègres.

ajour n. m. Ce qui est à jour, dans une sculpture.

ajouré, e adj. Se dit de ce qui est percé d'ouvertures, de vides, de ce qui est à jours : *étoffe ajourée ; balustrade ajourée. Blas.* Se dit principalement des édifices dont les fenêtres sont d'un émail différent et des pièces qui, percées à jour, laissent voir ainsi le champ de l'écu.

ajourer [*ré*] v. a. Pratiquer des jours dans : *ajourer une balustrade.* Eclairer, donner du jour, de la lumière : *ajourer une mansarde.*

ajourné n. et adj. m. Se dit d'un conscrit qui a bénéficié d'un ajournement (v. ce mot) ou d'un candidat renvoyé à une autre session.

ajournement [*man*] n. m. Remise d'une affaire à un autre jour. Assignation, par huissier, à comparaître à jour fixe devant un tribunal. Décision du conseil de revision, par laquelle un conscrit débile est renvoyé à un nouvel examen du conseil.

ajourner [*né*] v. a. Renvoyer à un autre jour, à une autre session : *ajourner une visite, un candidat.* En parlant du conseil de revision, renvoyer un conscrit faible de constitution à un nouvel examen du conseil, ordinairement à une année plus tard. *Procéd. civ.* Assigner à titre fixe : *ajourner un débiteur au 2 mai.*

ajoutable adj. Qui peut, qui doit être ajouté.

ajoutage n. m. Chose ajoutée à une autre. (Peu us.) V. AJUSTAGE.

ajouté n. m. Addition que l'on fait à un écrit.

ajouter [*té*] v. a. (du lat. *ad*, à, et *juxta*, auprès). Joindre, augmenter : *la mode tie ajoute au mérite. Ajouter foi,* croire. ANT. **Retrancher, ôter, déduire, défalquer, supprimer.**

ajoutoir ou **ajutoir** n. m. V. AJUTAGE.

ajuga n. f. Genre de plantes de la famille des labiées, vulgairement appelées *bugles,* et dont une espèce est employée comme vulnéraire.

ajust ou **ajut** [*ju*] n. m. Nœud, appelé aussi *nœud de vache,* servant aux marins à joindre deux cordages.

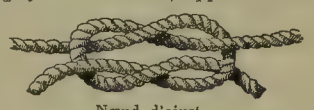
Nœud d'ajust.

ajustage [*jus-ta-je*] n. m. Action de donner aux monnaies le poids légal. Action de finir, polir, etc., pour les fixer dans la place qu'elles doivent occuper, les différentes pièces d'une machine, d'un instrument. Joint.

ajustement [*jus-te-man*] n. m. Action d'ajuster : *l'ajustement d'une balance.* Conciliation, accommodement : *chercher un ajustement à un différend.* Parure : *être recherché dans son ajustement.*

ajuster [*jus-té*] v. a. (de *à*, et *juste*). Rendre juste : *ajuster une mesure.* Adapter : *ajuster un couvercle à une boîte.* Mettre en état de fonctionner : *ajuster une machine.* Viser : *ajuster un lièvre.* Habiller, parer : *ajuster une actrice.* Donner le poids légal à une monnaie.

ajusteur [*ju-teur*] n. et adj. m. Ouvrier qui ajuste. *Ajusteur-monteur,* ou simplem. *monteur,* ouvrier chargé de l'assemblage des pièces d'une machine, préalablement ajustées.

ajustoir [*jus-toir*] n. m. Petite balance qui sert à mettre les monnaies au poids voulu.

ajusture [*jus-tu-re*] n. f. Concavité ménagée au fer à cheval pour qu'il s'adapte facilement au pied.

ajut [*ju*] n. m. V. AJUST.

ajutage n. m. (rad. *ajouter*). Petit tuyau soudé à l'extrémité d'un tube d'écoulement pour en régulariser le débit. (On dit quelquef. AJUTOIR et AJOUTOIR.)

Akabah (GOLFE D'). golfe très étroit et allongé, formé par une branche de la mer Rouge, entre la péninsule Sinaïtique et la côte nord-ouest de l'Arabie.

Akakia (Martin), lecteur au Collège de France, médecin de François Ier, dont le vrai nom, qu'il traduisit en grec, était **Sans-Malice,** né à Châlons-sur-Marne ; m. en 1551. — Son petit-fils JEAN, m. en 1630, fut le médecin de Louis XIII.


Akbar.

Akakia (c'est-à-dire *sans malice*), nom sous lequel Voltaire a couvert de ridicule le géomètre Maupertuis dans sa *Diatribe du docteur Akakia, médecin du pape,* que Frédéric II fit brûler par le bourreau.

Akbar, empereur mogol de l'Inde, de la race de Tamerlan, né à Amarkot (1542-1605). Il agrandit et organisa son empire, avec l'aide de son ministre Aboul-Fazl ; de l'année de son avènement (1556) date la *grande ère orientale* ou *ère d'Akbar.*

Akbou, ch.-l. de c. (Algérie, dép. de Constantine), arr. et à 77 kilom. de Bougie ; 2.300 h.

akébie [*bî*] n. f. (mot japon.). Genre de plantes renfermant des lianes chinoises et japonaises, à feuilles palmées, à grappes de fleurs roses ou lilas.

a Kempis [*kin-piss*]. V. KEMPIS.

akène ou **achaine** [*kè-ne*] n. m. (du gr. *a* priv., et *khainein,* ouvrir). *Bot.* Fruit sec, dont le péricarpe n'est pas soudé avec la graine.

Akenside (Marc), médecin et poète anglais, né à Newcastle-upon-Tyne, m. à Londres (1721-1770), auteur des *Plaisirs de l'imagination,* trad. en franç. par d'Holbach, poème en 3 chants, plus remarquable par l'élévation des idées et la pureté du style que par l'originalité.

Akhal-Tekké, oasis du Turkestan russe (prov. Transcaspienne), au pied du Kopet-Dagh, et sur l'Atrek. Les Russes s'en sont emparés en 1881

Akhal-zikhé, v. de Géorgie (gouv. de Tiflis), sur le Poskhov-Tchaï, affluent du Kour ; 16.000 h.

Ak-Hissar, v. de la Turquie d'Asie (prov. de Smyrne) ; 92.000 h.

akis [*kiss*] n. m. Genre de coléoptères hétéromères noirs, répandus dans les terrains arides.

Akkads, nom donné à l'une des populations primitives de la Basse-Chaldée, d'origine touranienne ou sémitique, et dont la langue subsista comme langue savante jusqu'à Alexandre.

Akkas, peuple nain, nègre, de l'Afrique centrale, habitant la zone torride, sur les bords du Nil Blanc.

Akkerman [*a-kèr-man'*], v. forte de Roumanie (Bessarabie), port sur l'estuaire du Dniester ; 45.000 h.

Akmolinsk, v. de la Sibérie, ch.-l. de prov., sur l'Ichine; 7.000 h. Commerce important; fourrures.

Akra ou **Accra,** v. de la Guinée septentrionale, sur la Côte de l'Or ; 10.000 h. Aux Anglais.

Akron, v. des Etats-Unis (Ohio) ; 28.000 h. Commerce important de céréales.

Aksakov (Ivan), littérateur et publiciste russe, né à Nadeshmo (gouv. d'Oufa), m. à Moscou (1823-1886), ardent défenseur de l'idée panslaviste. Il fut l'instigateur de la guerre russo-turque. Il fonda plusieurs journaux, entre autres la *Rouss,* « la Russie ».

Aksou, v. du Turkestan chinois, sur la rivière homonyme, affl. du Tarym, et au milieu d'une riche oasis ; 51.000 h.

al ou **el,** article arabe (*le*), qui entre dans la composition de plusieurs mots dérivés de l'arabe : *alcool, algèbre,* etc.

Al, symbole chimique de l'aluminium.

Alabama, fl. des Etats-Unis ; passe à Montgomery et se jette dans le golfe du Mexique ; 1.400 kil.

Alabama, un des Etats de l'Union américaine ; 1.828.700 h.; cap. *Montgomery.* Grande production de coton et de tabac.

alabandine n. f. Variété de grenat d'un rouge foncé. Sulfure de manganèse naturel, qui doit son nom à la ville d'*Alabanda* (Carie), où on le rencontre.

alabastrite [*bas-tri-te*] n. f. Variété de gypse, très blanche, qui se trouve en Toscane et est employée à faire des vases, des statuettes, etc.

alabastron n. m. *Antiq.* Vase à parfums qu'on trouve surtout dans les tombeaux.

Alacoque (*sainte* Marguerite-Marie), religieuse de la Visitation de Paray-le-Monial, née à Lauthecour, comm. de Verosvres (diocèse d'Autun) [1647-1690], célèbre par ses austérités et son mysticisme, béatifiée en 1864 et canonisée en 1920. C'est elle qui institua la dévotion au *Sacré-Cœur.*

alacrité n. f. (lat. *alacritas*). Enjouement, gaieté d'humeur.

Aladin ou **Ala-ed-Din,** un des princes qui commandèrent aux hachichins (par corruption *assassins*), et plus connu sous le nom de *Vieux de la Montagne* (XIIIe s.).

Aladin ou *la Lampe merveilleuse,* titre d'un conte charmant des *Mille et une Nuits.* Le jeune Aladin, fils d'un tailleur nommé Mustapha, rencontre un sorcier qui le charge d'aller chercher au centre de la terre une lampe aux propriétés merveilleuses. Devenu possesseur de cette lampe magique, Aladin réalise la plus brillante fortune. Les écrivains font souvent allusion à la *lampe d'Aladin* pour désigner le moyen secret que possède un homme de satisfaire promptement tous ses désirs.

Alagnon, riv. de France, née au massif du Cantal, affl. de l'Allier (r. g.) ; cours 80 ki. Très pittoresque.

Alagoas [*gho-ass*], un des Etats du Brésil; 785.000 h. Ch.-l. *Maceio.*

Alai, un des hauts plateaux du Turkestan russe, près de la passe de Sari-Kol (3.000 m. environ).

Alaigne, ch.-l. de c. (Aude) ; arr. de Limoux ; 560 h. — Le cant. a 27 comm. et 7.500 h.

Alain de Lille, professeur de théologie à l'université de Paris, poète latin, surnommé *le Docteur universel.* né à Lille, m. à Cîteaux (1114-1202).

Alains [*lin*], barbares originaires de la région entre la mer d'Azov et le Caucase. Poussés par les Huns, ils pénétrèrent par fractions dans l'empire romain, et envahirent la Gaule en 406. Ils furent anéantis en Espagne par les Wisigoths. — Un *Alain.*

alaire [*lè-re*] adj. (du lat. *ala*, aile). Relatif aux ailes des oiseaux, d'un moulin, etc.

alaire n. f. Algue de la famille des phéosporées, très commune sur les côtes de la Grande-Bretagne, et recherchée comme aliment, à cause de son goût légèrement sucré.


Armes d'Alais.

alais [*lè*] n. m. *Fauconn.* Nom donné à un oiseau de la famille des faucons, très propre à la chasse aux perdrix.

Alais [*lè*], ch.-l. d'arr. (Gard), sur le *Gardon d'Alais.* Ch. d. f. P.-L.-M., à 42 kil. de Nîmes ; 36.450 h. (*Alaisiens*). Verreries ; forges. Aux environs, importantes mines de fer et de houille, parmi lesquelles on remarque celles de la Grand'Combe. Ecole de mineurs. Patrie

du chimiste J.-B. Dumas. En 1629, Richelieu y conclut avec les protestants un traité, ou *Edit de grâce*, qui leur laissait la liberté de conscience, mais supprimait leurs privilèges politiques, notamment les places de sûreté. — L'arr. a 11 cant., 100 comm., 132.200 h. ; le cant. Est a 11 comm. et 24.730 h. ; le cant. Ouest 6 comm. et 17.270 h.

alaise [*lè-ze*] ou **alèse** n. f. (lat. pop. *allatiare*, mettre en large). Lien de jonc. Drap plié, placé sous le corps d'un malade. Planche ajoutée à une autre.

Alaise, comm. du dép. du Doubs, arr. et à 40 kil. de Besançon ; 90 h. On avait cru que Alaise était l'ancienne *Alésia* ; cette opinion est aujourd'hui abandonnée. V. ALISE-SAINTE-REINE.

alalie [*lî*] n. f. (du gr. *a* priv., et *lalein*, parler). Mutisme accidentel. Mutité acquise. Syn. APHASIE.

Alamanni (Louis), poète italien, né à Florence, m. à Amboise (1495-1556), protégé de François Ier, auteur de : *la Coltivazione* (l'Art de cultiver), de l'*Avarchide*, épopée, etc., œuvres qui se distinguent par l'élégance et la pureté du style. Il est l'inventeur, en Italie, du vers non rimé (*sciolto*).

Alamans. V. ALEMANS.

alambic [*lan-bik*] n. m. (ar. *al*, le, et *ambic*, vase à distillation). Appareil pour distiller : *la circulation et l'usage des alambics font l'objet d'une réglementation fiscale. Fig. Passer à l'alambic*, examiner avec soin.

— ENCYCL. L'alambic se compose d'une chaudière appelée *cucurbite*, dans laquelle on place les matières à distiller, d'un couvercle ou *chapiteau*, qui recouvre

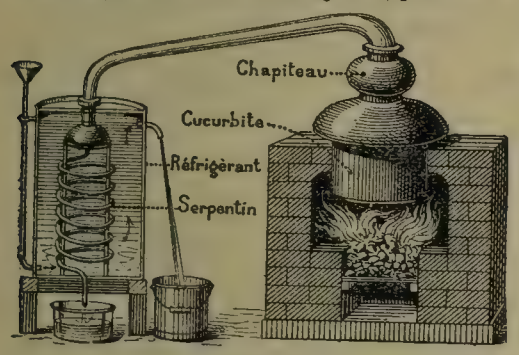

Alambic.

la cucurbite, reçoit les vapeurs et les dirige, par un tuyau incliné, dans le *réfrigérant*. Là, ces vapeurs se refroidissent en passant par un tube en spirale appelé *serpentin*, qui plonge dans l'eau froide, et elles se condensent en gouttelettes liquides, que l'on recueille en dessous de l'appareil. V. DISTILLATION.

alambiquage [*lan-bi-ka-je*] n. m. Raffinement, subtilité excessive.

alambiqué [*lan-bi-ké*], **e** adj. Raffiné, compliqué : *le style alambiqué des précieuses.*

alambiquer [*lan-bi-ké*] v. a. Distiller à l'alambic. *Fig.* Rendre trop subtil : *alambiquer son style.*

alambiqueur, euse [*lan-bi-keur, eu-ze*] n. Personne dont le style, la parole, sont raffinés, composés : *alambiqueur de phrases.*

alan n. m. Grand dogue qui sert à chasser le sanglier, le loup.

Aland (ILES D'), archipel de la mer Baltique, formé d'environ 300 îles ; 25.000 h. ; à la Russie jusqu'en 1917, à la Finlande depuis 1921 ; neutralisé.

alandier [*di-é*] n. m. Nom donné aux foyers des fours ronds répartis d'une façon régulière sur la circonférence, faits de maçonnerie réfractaire et ouverts à la partie supérieure : *les alandiers présentent des orifices opposés, l'un destiné à l'entrée de la flamme, l'autre au passage de la flamme dans le four.*

alanguir [*ghir*] v. a. Fatiguer, affaiblir : *alanguir un malade ; alanguir l'intérêt.* Rendre langoureux : *alanguir ses yeux.* **S'alanguir** v. pr. Perdre de sa force.

alanguissement [*ghi-se-man*] n. m. Etat d'abattement, de langueur.

Alanson (Edouard), chirurgien anglais, né à Newton, m. à Wavertree (1747-1823). Il inventa un procédé d'amputation qui évite la saillie des os.

Alapetite (Gabriel), administrateur et homme politique français, né à Clamecy en 1854. Résident général en Tunisie (1906), ambassadeur de France à Madrid (1918), haut commissaire de la République pour l'Alsace et la Lorraine (1920).

alapin n. m. (du lat. *alapa*, plante herbacée). Teinture servant autrefois dans l'impression de l'indienne. Adjectiv. invar. : *teinture alapin.*

Alarcon y Mendoza (Jean Ruiz), célèbre poète dramatique espagnol, né à Tasco (Mexique) vers la fin du XVIe siècle, m. à Madrid en 1639. Son drame le plus connu, *le Tisserand de Ségovie*, est un des chefs-d'œuvre de la littérature espagnole. Sa comédie, *la Vérité suspecte*, a été imitée par Corneille dans le *Menteur*. Il est remarquable par la profondeur et la vérité de ses caractères.


Alarcon y Mendoza.

Alarcon (Pedro-Antonio de), poète et romancier espagnol, né à Guadix, m. à Valdemoro (1833-1891), auteur de l'*Enfant à la boule.*

alarguer [*ghé*] v. n. Gagner le large.

Alaric Ier, roi des Wisigoths. Il ravagea l'Orient, pilla Rome et mourut à Cosenza en 410. Pour assurer l'inviolabilité de sa sépulture, ses soldats l'enterrèrent dans le lit du fleuve, le Busento, détourné momentanément par eux de son cours. — ALARIC II, roi des Wisigoths, fut battu et tué par Clovis même à Vouillé, en 507.

Alaric (*bréviaire d'*). V. BRÉVIAIRE.

alarmant [*man*], **e** adj. Qui alarme, cause de l'inquiétude, de l'épouvante : *maladie alarmante, nouvelle alarmante.*

alarme n. f. (de l'ital. *all'arme*, aux armes !). Cri, appel aux armes : *sonner l'alarme.* Frayeur : *jeter l'alarme dans les cœurs.* Pl. Inquiétudes : *cessez vos alarmes.*

alarmer [*mé*] v. a. Donner l'alarme : *alarmer un camp.* (Peu us.) Causer de l'inquiétude, de la frayeur : *tout alarme une mère.* **S'alarmer** v. pr. S'inquiéter, s'effrayer. ANT. **Rassurer, enhardir.**

alarmiste [*mis-te*] adj. et n. Pessimiste ; qui répand l'alarme : *nouvelle alarmiste.*

Alascher, ville de la Turquie d'Asie ; 15.000 h.

Alaska, territoire formant presqu'île au N.-O. de l'Amérique ; aux Etats-Unis ; 90.000 h. Capit. *Juneau.* Mines d'or ; commerce de pelleteries et d'ivoire. Importantes pêcheries de saumons.

Alastor n. m. *Myth.* Divinité qui poursuit la vengeance d'un crime. Titre d'un beau poème de Shelley : *Alastor or the Spirit of solitude* (1815).

Alataou, système de montagnes de l'Asie centrale, près du lac Issik-Koul, orientées de l'E. à l'O. ; 5.000 m. d'altitude.

a latere loc. lat. signif. *Du côté, d'auprès*, et qui s'applique à certains cardinaux choisis par le pape dans son entourage, *à son côté*, pour remplir des missions diplomatiques : *un légat a latere.*

alaterne [*tèr-ne*] n. m. *Bot.* Espèce de nerprun d'Europe (*rhamnus alaternus*), toujours vert, exhalant une odeur de miel agréable, à fruits purgatifs.

Alatri, v. d'Italie (prov. de Rome), sur le Cosa ; 14.000 h. Soie.

alaudidés [*ló-di-dé*] n. m. pl. (du lat. *alauda*, alouette). Famille de passereaux conirostres, dont l'alouette est le type. S. un *alaudidé.*

Alaux (Jean), surnommé *le Romain*, peintre d'histoire français, né à Bordeaux, mort à Paris (1786-1864). Œuvre principale : à Versailles, décoration entière de la salle des Etats généraux.

Alava, prov. d'Espagne ; 96.500 h. Ch.-l. *Vitoria ;* la plus grande des trois provinces basques.

Alavoine (Jean-Antoine), architecte français, né et m. à Paris (1776-1834), auteur du modèle d'une fontaine monumentale, dite *Fontaine de l'Eléphant*, qui fut dressée sur la place de la Bastille, et des plans de la colonne de Juillet.

Alba, v. d'Italie (Piémont, prov. de Coni), sur le Tanaro ; 12.500 h.

Alba, c. du dép. de l'Ardèche, arr. et à 30 kil. de Privas ; 1.220 h.

Albacète, prov. d'Espagne ; 254.000 h. Ch.-l. *Albacète*, sur le rio de Balazote ; 21.000 h.

Albain [*bin*] (MONT), montagne du Latium, qui dominait Albe-la-Longue ; auj. *Monte-Cavo.*

Alban, ch.-l. de c. (Tarn), arr. et à 29 kilom. d'Albi ; 920 h. — Le cant. a 7 comm. et 7.530 h.

Alban ou **Albans** (saint), le premier martyr de l'Angleterre ; périt vers 330. Fête le 22 juin.

Albanais, e [*nè, è-ze*], habitant ou originaire de l'Albanie : *les Albanais.* Adjectiv. : *race albanaise.* N. m. Langue indo-européenne parlée en Albanie. (Syn. SKIPÉTAR.)

albanaise [*nè-ze*] n. f. Sorte d'anémone blanche.

Albane (Francesco ALBANI, dit l'), peintre italien, élève des Carrache, né et m. à Bologne (1578-1660). Ses compositions, gracieuses, mais sans vigueur, lui ont valu les surnoms de *Peintre des Grâces* et d'*Anacréon de la peinture* (*Vénus endormie, Diane au bain*, etc.).


L'Albane.

Albani, nom d'une famille italienne, qui a donné à l'Eglise plusieurs cardinaux et le pape Clément XI.

Albani (*villa*), célèbre maison de plaisance que fit élever près de Rome le cardinal Alexandre Albani, et qui, construite sur le plan des maisons pompéïennes, fut décorée par les grands artistes de l'époque. Elle renfermait des œuvres d'art, qui ont été dispersées dans divers musées.

Albanie [*nî*], région montagneuse de la presqu'île des Balkans, sur la côte occidentale de la péninsule. Détachée de l'empire ottoman, elle fut un royaume pendant quelques mois, en 1914, avec environ 280.000 kil. car. et 1.750.000 h. (*Albanais*). V. pr. : *Scutari, Vallona, Durazzo.* Orangers, oliviers, élevage ; gisements miniers. A plusieurs reprises, au cours de la Grande Guerre, l'Albanie a été plus ou moins un champ d'opérations militaires : d'abord de décembre 1916 à mars 1917, à la suite de la manœuvre de Monastir ; puis de mai à juillet 1918 (batailles d'Ostrovitza, de Kamia-Ouest et de Bofnia ; enfin, en octobre-novembre 1918. C'est par les ports de l'Albanie que l'armée serbe a pu, après l'invasion de sa patrie par les Autrichiens et les Bulgares (1915-1916), être évacuée sur Bizerte et sur Corfou. — L'Albanie est administrée par un gouvernement provisoire.



Albany, v. d'Italie (prov. de Rome), sur le lac de ce nom ; 6.600 h. Eaux chlorurées sodiques pour les rhumatismes.

Albano (LAC D'), à 20 kil. de Rome. C'est un ancien cratère ; sur ses bords s'élève *Castelgandolfo.*

Albany, v. des Etats-Unis, cap. de l'Etat de New-York, sur l'Hudson ; 100.000 h. C'est un des grands entrepôts du commerce intérieur aux Etats-Unis.

Albany, v. de la prov. d'Australie-Occidentale ; 3.000 h. Port actif sur l'océan Indien.

Albany, nom celtique de l'Ecosse.

Albany (ducs d'), titre que portaient à la fin du XVe siècle les princes puînés de la maison d'Ecosse.

Albany (Louise-Marie-Caroline DE STOLBERG-GEDERN, comtesse d'), née à Mons, m. à Florence (1753-1824) ; femme du prétendant anglais Charles-Edouard Stuart, qu'elle quitta à cause de ses brutalités. Elle vécut alors avec le poète Alfieri, et, à la mort de ce dernier, avec le peintre Fabre, de Montpellier.

albarelle [*rè-le*] n. f. Champignon comestible du genre bolet, croissant sous le châtaignier, le peuplier, et commun en Italie.


Albarelle.

Vase italien de faïence, de forme cylindrique, en usage aux XVIe et XVIIe siècles, et souvent appelé *cornet de pharmacie.*

Albarracin (SIERRA D'), chaîne de montagnes d'Espagne, aux confins des provinces de Guadalajara et de Teruel.

Albarracin, v. fortifiée d'Espagne (Aragon, prov. de Teruel) ; 2.500 h.

Albarran (Joaquim), chirurgien français, né à Cuba, m. à Paris (1860-1912), spécialiste des maladies des voies urinaires.

albâtre n. m. (gr. *alabastron*). Espèce de pierre blanche translucide, tendre et susceptible d'un beau poli. *Fig.* Blancheur extrême : *cou d'albâtre.*

— ENCYCL. L'albâtre calcaire est une variété de chaux carbonatée ; l'albâtre gypseux est une variété de gypse ou sulfate de chaux. Les deux espèces sont employées pour fabriquer des coupes, des vases, des statuettes, etc.

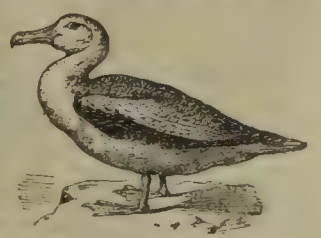
Albatros.

albâtrier [*tri-é*] n. et adj. m. Ouvrier, négociant en albâtre.

albatros [*tross*] n. m. (portug. *albatraz*). Genre d'oiseaux palmipèdes, des mers australes.

— Encycl. L'albatros est le plus grand des oiseaux de mer; il atteint 4 mètres d'envergure. Il vole, plonge et nage facilement. Très vorace, il se nourrit de mollusques, des cadavres des grands cétacés et se laisse prendre à l'hameçon.


Duc d'Albe.

Albe (Ferdinand-Alvarez de Tolède, duc **d'**), m. à Tomar (1508-1582), général des armées de Charles-Quint et de Philippe II. Il remporta en 1547 la victoire de Muhlberg sur les protestants, puis se rendit célèbre par ses cruautés dans les Pays-Bas révoltés, où il institua le sanglant *Tribunal des troubles*. Il exerça aussi sa cruauté en Portugal, qu'il fut chargé de conquérir en 1580.

Albe-la-Longue, la plus ancienne ville du Latium, fondée par Ascagne, fils d'Enée, rivale de Rome, détruite par les cités voisines, au cours du règne du roi romain Tullus Hostilius. La plus grande partie de ses habitants (*Albains*) émigra à Rome.

albedo [*bé*] n. m. (mot lat. signif. *blancheur*). Rapport entre la quantité de lumière réfléchie d'une manière diffuse par un corps non lumineux et la quantité de lumière incidente : *l'albedo de la lune est environ 0,15.*

Albemarle (George Thomas Keppel, comte **d'**), homme politique et écrivain anglais, né et m. à Londres (1799-1891).

Albeniz (Isaac), compositeur espagnol, né à Camprodon (Catalogne) (1861-1909). On lui doit des compositions originales pour le piano : *Sérénade espagnole, Chants d'Espagne, Iberia.*

Albens [*binss*], ch.-l. de c. (Savoie), arr. et à 24 kil. de Chambéry, sur l'Albenche; 1.610 h. (*Albanais*). — Le canton a 9 comm. et 5.590 h.

Albères (monts), nom donné à la partie des Pyrénées, entre la Catalogne et le département des Pyrénées-Orientales; 1.600 m. d'altitude environ. Forêts de chênes-lièges.

Albergati Capacelli (François), littérateur italien, né à Bologne, m. à Zola (1728-1804). Il traduisit plusieurs pièces de Voltaire et écrivit lui-même des comédies.

alberge [*bèr-je*] n. f. Noms de certaines variétés de pêche et d'abricot, à chair blanche, aigrelette, et qui adhère au noyau.

albergier [*ji-é*] n. m. Arbre qui donne l'alberge.

Alberoni (Jules), abbé italien et ministre d'Espagne, né à Fiorenzuola, non loin de Parme, m. à Rome (1664-1752). Fils d'un jardinier, il s'éleva aux plus hautes situations par son habileté, sa souplesse adulatrice et sa verve spirituelle. Devenu cardinal et ministre de Philippe V, il chercha, au lendemain du traité d'Utrecht, à relever l'Espagne de sa décadence, noua des intelligences dans toute l'Europe et s'efforça notamment par l'intermédiaire de son ambassadeur en France, Cellamare, de faire donner à son souverain la régence de Louis XV; mais il ne put que provoquer une coalition de la France et de l'Angleterre contre l'Espagne, et il fut exilé.


Alberoni.

Albert [*bèr*], ch.-l. de c. (Somme), arr. et à 25 kil. de Péronne, sur l'Ancre, affl. de la Somme; 7.050 h. (en 1914) (*Albertins*). Ch. de f. N. Papeterie, filature de coton; fonderie, distillerie, sucrerie. La ville fut dévastée par l'artillerie allemande (1914-1918). — Le cant. a 26 comm. et 16.000 h.

Albert (terre du **Prince-**), région des mers polaires arctiques, au nord du Canada.

Albert (saint), évêque de Liége, assassiné en 1195 par des émissaires de l'empereur Henri VI. Fête le 21 novembre.

Albert Ier de Brandebourg, dit *l'Ours*, margrave de Brandebourg et fondateur de la maison du même nom, fondateur de Berlin (1106-1170). — Un de ses descendants, Albert, fut le dernier grand maître de l'ordre Teutonique, dont il sécularisa, en 1525, les domaines de Prusse, qu'il érigea en duché à son profit (1490-1568).


Ordre d'Albert-l'Ours.

Albert-l'Ours (*ordre d'*), ordre de chevalerie des ducs d'Anhalt, fondé en 1836 par les princes souverains de la maison d'Anhalt. Le ruban est vert foncé, avec bordure rouge.

Albert Ier, duc d'Autriche et empereur d'Allemagne, de 1298 à 1308. Il fut assassiné par son neveu Jean de Souabe. — Albert V, duc d'Autriche, empereur d'Allemagne sous le nom d'Albert II, de 1438 à 1439, ramena l'ordre et la paix dans l'Empire et contribua à fonder définitivement la puissance des Habsbourg.

Albert Ier (Léopold-Clément-Marie-Meinrad), roi des Belges, né à Bruxelles en 1875. Il a succédé à son oncle Léopold II, en décembre 1909. Il a épousé en 1900 Elisabeth, duchesse en Bavière. Esprit très réfléchi, d'une culture sérieuse et solide, il a révélé toute la noblesse de son âme lors de l'agression allemande en 1914. Durant toute la guerre, il a partagé l'existence pénible de ses soldats.

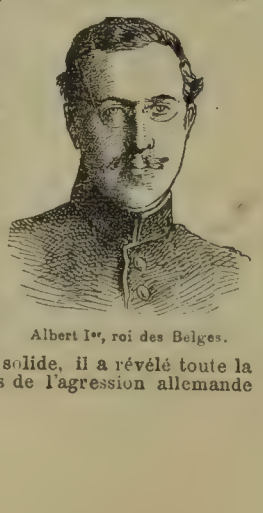
Albert Ier, roi des Belges.

Albert le Grand, moine dominicain, théologien, philosophe et alchimiste, un des plus grands savants du moyen âge, né à Lauingen, en Souabe, m. à Cologne (1193-1280). Il fut le maître de saint Thomas d'Aquin. Il s'inspira des travaux des Arabes, des rabbins et surtout d'Aristote; béatifié en 1652. Ses connaissances en sciences naturelles le firent passer pour magicien, et son nom a été donné à des grimoires de sorcellerie, tels que *les Secrets du grand Albert.*


Albert le Grand

Albert (Alexandre Martin, dit), ouvrier mécanicien français, membre du gouvernement provisoire de 1848, né à Bury (Oise), m. à Mello (1815-1895).

Albert (archiduc), fils de l'archiduc Charles et oncle de l'empereur François-Joseph, général autrichien, né à Vienne, m. à Arco (1817-1895). Il remporta en 1866 sur les Italiens la victoire de Custozza.

Albert (prince), duc de Saxe, prince de Saxe-Cobourg-et-Gotha (1819-1861). Il épousa en 1840 la reine d'Angleterre Victoria.

Albert (Paul), littérateur français, né à Thionville, m. à Paris (1827-1880); brillant professeur et critique délicat. On lui doit : *la Prose, la Poésie, la Littérature française.* — Son fils, Maurice, né à Angoulême, m. à Paris (1854-1907), critique littéraire.

Albert (Frédéric-Auguste), roi de Saxe (1828-1902). Il commanda le 12e corps pendant la guerre franco-allemande (1870-1871) et monta sur le trône en 1873. — Son frère Georges lui succéda en 1902.

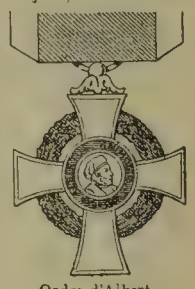
Ordre d'Albert-le-Valeureux.

Albert-le-Valeureux (*ordre d'*), ordre de chevalerie du royaume de Saxe, fondé par Frédéric-Auguste en 1850. Il comprend quatre classes. Le ruban est vert, avec bordure blanche.

Albert (Honoré-Charles), prince de Monaco, né et m. à Paris (1848-1922). Il s'est distingué comme savant et comme océanographe. Il a fondé à Paris, en 1906, un *Institut océanographique*, et à Monaco, un *Musée océanographique.*


Albert, prince de Monaco.

Alberta, province du nord-ouest du Canada. Vastes espaces déserts; 588.500 h. Ch.-l. *Edmonton.*

Albertacce, comm. de la Corse, arr. et à 27 kil. de Corte; 1.330 h.

Albert-Edouard ou **Louta-N'zighé,** lac de l'Afrique équatoriale, tributaire, par le Semliki, de l'Albert-Nyanza.

Alberti, famille de Florence, rivale des Médicis et des Albizzi (XIVe, XVe s.).

Alberti (Leo-Battista), architecte florentin, né à Gênes, m. à Paris (1404-1472); talent érudit et classique, auteur de l'*Architecture* ou *Art de bâtir.* On lui doit, à Florence, la façade de Santa-Maria-Novella et le palais Ruccellai.

albertine [*bèr*] n. f. Variété d'anémone.

Albertine (ligne), une des deux branches, la cadette, de la maison de Saxe, dynastie régnante (jusqu'en 1918) dans la Saxe royale. Elle s'oppose à la branche *Ernestine.* L'une remonte à Albert, l'autre à Ernest, les deux fils de l'électeur Frédéric II, qui se partagèrent la Saxe en 1485.

Albertinelli (Mariotto), peintre italien, né à Florence; fut l'ami et le collaborateur de Fra Bartolomeo (1474-1515).

Albertis (Luigi Maria **d'**), géographe et voyageur italien (1841-1901). On a de lui un grand ouvrage sur ses explorations en Nouvelle-Guinée.

albertite n. f. Variété de résine fossile.

Albert-Nyanza ou **M'vouta-N'zighé,** lac de l'Afrique équatoriale, d'où sort une des branches du Nil. Il a été découvert par Baker en 1864.

Albertoni (Giovanni), sculpteur italien, né à Varallon en 1806, m. en 1887; auteur du tombeau de la reine Marie-Christine à l'abbaye de la Haute-Combe (Savoie).

Albertville [*bèr-vi-le*], ch.-l. d'arr. (Savoie), sur l'Arly, affl. de l'Isère; ch. f. P.-L.-M., à 60 k. de Chambéry; 6.280 hab. (*Albertvillains*). Scieries, ardoises. — L'arr. a 4 cant., 12 com., 34.854 h.; le cant. a 18 com. et 16.090 h.

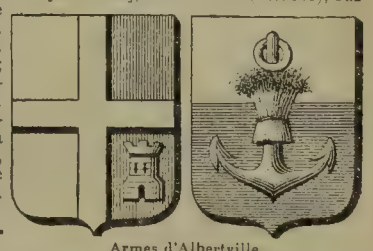
Armes d'Albertville.

albertypie [*pi*] n. f. (de *Albert*, et de *type*). Procédé d'impression avec encres spéciales sur planches de gélatine ou sur verre, permettant de reproduire et multiplier les photographies. Syn. de gélatinographie et de phototypie.

albescence [*bè-san-se*] n. f. (du lat. *albus*, blanc). Etat de ce qui est blanc, qui blanchit. (Se dit surtout de l'aube du jour.)

Albestroff, ch.-l. de c. (Moselle), arr. de Château-Salins; 600 h.

Albi, ch.-l. du dép. du Tarn, sur le Tarn; 25.100 h. (*Albigeois*). Ch. de f. Orl. et M., à 709 kil. de Paris. Anis, pastel, vins, fabrication de toiles, verreries. Belle cathédrale (v. cathédrale). Archevêché. Patrie de l'abbé Boyer, de La Pérouse. — L'arr. a 9 cant., 95 comm. et 102.200 h.; le cant., 17 comm. et 34.270 h.

albide adj. (lat. *albus*). Blanchâtre.

Albigeois [*joi*] (l'), pays de France (dép. du Tarn), réuni à la couronne sous Louis IX en 1247. (Hab. *Albigeois.*)


Armes d'Albi.

albigeois ou **cathares** n. m. pl. Secte religieuse qui se répandit dès le XIe siècle dans le midi de la France, aux environs d'Albi, et contre laquelle le pape Innocent III ordonna une croisade (1209). Les albigeois croyaient à l'existence de deux créateurs, niaient la réalité de l'incarnation de Jésus-Christ et condamnaient la procréation des enfants. S. un *albigeois* ou *cathare.*

— Encycl. Les croisés, commandés par Simon de Montfort, saccagèrent Béziers, Carcassonne, et, malgré la protection du comte de Toulouse, Raymond IV, les albigeois furent vaincus à Murat et à Toulouse (1213). Cette guerre désastreuse, à laquelle Louis VIII, roi de France, prit part, ne se termina que sous la régence de Blanche de Castille, par le traité de Paris (1229).

Albignac (Louis, baron **d'**), général français, né à Arrigas, près du Vigan (1739-1820). Il défendit brillamment Pondichéry contre les Anglais en 1778, fut nommé lieutenant général en 1792 et se distingua dans les armées des Alpes et du Rhin.

Albignac (Philippe-Maurice, comte **d'**), né à Millau (1775-1834). Après avoir émigré en 1792, il rentra en France après le 18-Brumaire, entra au service de Jérôme Bonaparte, roi de Westphalie et, après les Cent-Jours, passa du côté des Bourbons.

Albigny, comm. du Rhône, arr. et à 16 kil. de Lyon; 1.440 h. Sur la Saône.

Albini (Giuseppe), physiologiste italien, né à Milan en 1830. Professeur à l'université de Naples de 1860 à 1905, il compte parmi les savants les plus distingués de son pays.

albinisme [*nis-me*] n. m. (du lat. *albus*, blanc). Anomalie congénitale de la peau, consistant dans la diminution ou même l'absence complète de la matière colorante de la peau et du système pileux, qui sont d'un blanc mat et blafard, tandis que les yeux sont rougeâtres.

— Encycl. L'albinisme, chez l'homme, est surtout fréquent dans la race nègre, où l'on trouve des individus (nés de parents noirs) qui ont la peau blanche comme du lait, sans que les autres caractères de la race nigritique soient modifiés. D'une façon générale la fréquence de cette anomalie inexpliquée est en raison directe de la teinte foncée du tégument. Dans le règne animal, l'albinisme est très fréquent et s'observe parmi les animaux domestiques ou sauvages, les poissons, les mollusques, etc. La cause en est inconnue. Chez les végétaux, l'albinisme affecte la feuille ou la corolle; il n'est pas transmissible par le semis, mais bien par la greffe ou le bouturage.

albinos [*noss*] n. et adj. Qui est affecté d'albinisme : *lapin albinos.*

Albion (du lat. *albus*, blanc), nom donné par les anciens à l'Angleterre, probablement à cause de la blancheur de ses falaises. (N'est plus usité que par plaisanterie.)

Albireo [*ré*] n. f. Etoile de troisième grandeur, β de la constellation du Cygne. Magnifique étoile double jaune et bleu.

albite n. f. Silicate double d'albumine et de soude, voisin des feldspaths.

Albizzi, puissante famille de Florence, rivale des Médicis et des Alberti (XIVe et XVe s.). Le plus fameux de ses membres, Pierre, dirigea quelque temps la faction gibeline et aristocratique de la ville.

albizzie [*zi*] n. f. Genre de légumineuses mimosées, comprenant de beaux arbres des régions chaudes du globe.

Alboche ou **Alleboche** adj. et n. V. Boche.

Alboïn, roi des Lombards (561 à 573). Il envahit l'Italie et y fonda un nouvel Etat, dont Pavie fut la capitale (572).


Marietta Alboni.

albo lapillo notare diem loc. lat. signif. littéralem. *Marquer un jour d'une pierre blanche*, c'est à-dire : Considérer un jour comme heureux. Pour les Romains, le blanc était le symbole du bonheur, le noir celui du malheur.

Albon, comm. de la Drôme, arr. et à 42 kil. de Valence; 1.390 h.

Alboni (Marietta), cantatrice italienne, douée d'une admirable voix de contralto, née à Citta di Castello, m. à Ville-d'Avray (1826-1894). Elle légua sa fortune à la Ville de Paris, pour que les revenus en fussent employés à diverses œuvres de bienfaisance.

Al Borak ou **Borak,** monture de Mahomet dans son voyage nocturne au ciel.

albornoz n. m. Burnous de poil de chèvre, en usage dans l'Afrique du Nord.

Albornoz (Alvarez Carillo), homme d'Etat espagnol, archevêque de Tolède et cardinal, né à Cuenca, m. à Viterbe (1310-1367). Il réussit à ramener Rome sous l'obéissance des papes, alors à Avignon.

albran, halbran ou **alebran** n. m. Jeune canard sauvage.

Albrechtsberger (Jean-Georges), organiste allem., né à Klosterneubourg, m. à Vienne (1736-1809), savant harmoniste, maître de Hummel et de Beethoven.

Albret [*brè*] ou **Labrit** [*bri*], ancien pays de Gascogne (Landes), réuni à la Couronne par Henri IV.

Albret (maison d'), illustre famille à laquelle appartenait Jeanne d'Albret, mère de Henri IV.

Albucasis, médecin arabe, né à Zabra, près de Cordoue, m. vers 1013. Auteur d'un curieux traité intitulé : *Exposition des matières.*

Albuera (**La**), v. d'Espagne (Estrémadure); 630 h. Défaite de Soult par les Anglo-Espagnols (1811).

Albufera, lac et marécage d'Espagne, près de Valence, victoire remportée en 1812, sur les Anglais, par le maréchal de France Suchet, qui fut créé duc d'Albufera.

albuginé, e adj. (du lat. *albus*, blanc). *Méd.* Se dit des humeurs, membranes et tissus très blancs.

albugineux, euse [*neû, eu-ze*] adj. Blanchâtre. (Peu us.)

albugo n. m. ou **albugine** n. f. *Méd.* Tache blanche, qui se forme dans le tissu de la cornée.

Albula, massif des Alpes Rhétiques, dans le canton suisse des Grisons; 3.420 m. d'alt. — Col du même nom, qui relie les vallées du Rhin et de l'Inn.

album [*bom'*] n. m. (m. lat.; de *albus*, blanc). Chez les Romains, panneau de muraille recouvert d'un enduit de plâtre sur lequel on inscrivait les actes officiels et des annonces des particuliers : *en 1821, on a retrouvé l'album de Pompéi.* Registre destiné à recevoir des vers, des dessins, etc. : *l'album d'un touriste.* Recueil de morceaux choisis, de musique, etc. : *l'album du jeune littérateur.* Sorte de livre où des espaces sont ménagés pour qu'on y collectionne des photographies, etc. : *un album de cartes postales.* Pl. des *albums*.

albumen [*mèn'*] n. m. (mot lat.). Blanc d'œuf. Partie de la graine entourant l'embryon.

— Encycl. *Ornith.* L'albumen ou blanc d'œuf n'est qu'une dissolution aqueuse d'albumine; il enveloppe le jaune et est destiné à fournir des matériaux nutritifs à l'embryon de l'oiseau.

— *Bot.* L'albumen est l'ensemble des matériaux nutritifs répandus autour de l'embryon dans la graine. L'albumen manque chez quelques plantes; il est remplacé alors par les cotylédons. L'albumen est dit farineux, huileux, corné, grumeleux ou ruminé, suivant sa composition ou son aspect.

albuminate n. m. Combinaison mal définie de l'albumine avec des métaux.

albumine n. f. (de *albumen*). Substance très répandue dans la nature, et qui en particulier forme la presque totalité du blanc d'œuf et du sérum du sang

— Encycl. L'albumine fait partie de tous les tissus et de tous les liquides animaux et végétaux. Elle est presque à l'état de pureté dans le blanc d'œuf. Sa composition en centièmes est, dans ce cas, de : carbone, 54,3; oxygène, 21; azote, 15,8, hydrogène, 7,1; soufre, 1,8. L'albumine est soluble, mais ses solutions peuvent être coagulées par la chaleur, l'alcool, les acides, etc.; elle devient alors complètement insoluble dans tous les réactifs. On utilise l'albumine pour clarifier les sirops, les vins, les vinaigres, et, en médecine, l'eau albumineuse (4 blancs d'œufs dans un litre d'eau) est employée contre les gastrites, les gastralgies, la gastro-entérite. Elle sert aussi pour combattre les empoisonnements par le bichlorure de mercure (sublimé).

albuminé, e adj. Qui contient de l'albumine ou de l'albumen.

albumineux, euse [*neû, eu-ze*] adj. Qui contient de l'albumine.

albuminimètre (de *albumine*, et du gr. *metron*, mesure) n. m. Appareil servant à mesurer la quantité d'albumine contenue dans un liquide.

albuminoïde [*no-i-de*] adj. (de *albumine*, et du gr. *eidos*, aspect). Qui ressemble à l'albumine, ou qui en a les caractères : *substances albuminoïdes.* N. m. : *les albuminoïdes jouent un très grand rôle dans l'économie animale.*

— Encycl. Les albuminoïdes sont de composition voisine de celle de l'albumine; ils sont généralement solides, amorphes, insolubles dans les éthers et les alcools. On les divise en deux groupes, suivant leur origine animale ou végétale. Les globulines, les fibrines, les albumoses, les peptones, les protéides, les gélatines, les caséines, etc., sont des matières albuminoïdes.

albuminose [*nô-ze*] n. f. Produit obtenu par l'action des alcalis sur l'albumine.

albuminurie [*rî*] n. f. (de *albumine*, et du gr. *ourein*, uriner). Symptôme morbide caractérisé par la présence de l'albumine dans les urines.

— Encycl. Pour constater la présence de l'albumine dans les urines, on a recours à l'acide azotique, qui, ajouté à froid, détermine un précipité blanchâtre caractéristique. On peut aussi le déceler à chaud par l'acide acétique et différents réactifs. On observe l'albuminurie dans les maladies infectieuses et dans la grossesse, où elle est passagère, mais surtout dans les néphrites aiguës ou chroniques. Le traitement est celui de la maladie causale, mais, dans tous les cas, le régime lacté s'impose presque absolument.

albuminurique adj. Qui a rapport à l'albuminurie. N. m. Personne atteinte d'albuminurie.

albumoïde adj. et n. m. Se dit de matières albuminoïdes particulières.

albumose n. f. Nom générique de composés qui se forment dans la digestion pancréatique et qui se distinguent nettement des albumines et des peptones.

Albuñol, v. d'Espagne (Andalousie, prov. de Grenade), près du fleuve côtier *Albuñol;* 10.000 h.

Albuquerque, v. d'Espagne (prov. de Badajoz), non loin de la frontière portugaise; 8.000 h.

Albuquerque [*kèr-ke*] (Alphonse **d'**), dit *le Grand*, conquistador portugais, né à Alhandra, mort à Goa (1453-1515). Nommé vice-roi des Indes et résolu à y ruiner la puissance musulmane, il bombarda Calicut, prit Goa et Malacca, reçut les tributs des souverains de Java, de Sumatra, de Siam, mais fut brusquement destitué par le roi Emmanuel, à qui on avait persuadé qu'il voulait se tailler un royaume indépendant. Il mourut de chagrin. Albuquerque était désintéressé, juste et relativement humain. — Son fils naturel, Alphonse (1500-1580), a rédigé des *Commentaires* d'après ses papiers.



Albuquerque.

Albussac, comm. de la Corrèze, arr. et à 15 kil. de Tulle; 1.500 h.

Alby, ch.-l. de c. (Haute-Savoie), arr. et à 13 kil. d'Annecy, sur le Chéran, affl. du Fier; 950 h. — Le cant. a 12 comm. et 7.010 h.

Alcaçar-Quivir. V. Alcazar-Quivir.

alcade n. m. (ar. *le* et *kadi*, juge; esp. *alcalde*). Juge ou magistrat municipal en Espagne. (Les fonctions des alcades sont à la fois civiles et judiciaires; leur attribut est une baguette blanche, surmontée d'une main d'ivoire.)

Alcaforada (Marianna), religieuse portugaise, morte au couvent de Beja (1640-1723), auteur des *Lettres Portugaises*, chef-d'œuvre de passion.

alcaïque [*ka-i-ke*] adj. Se dit d'une sorte de vers grec (hendécasyllabe iambique) ou de strophe inventée par Alcée et adoptée par les lyriques latins. (Le vers alcaïque est un iambique de cinq pieds, dont le quatrième est toujours un anapeste et qui a sa césure après le deuxième.) N. m. : *un alcaïque.*

Alcala de Hénarès, v. d'Espagne (Nouvelle-Castille), sur le *Hénarès;* 13.500 h. Jadis université célèbre. Patrie de Cervantes et de Solis.

Alcala la Real, v. d'Espagne (Andalousie, prov. de Jaen); 16.000 h. Victoire du général français Sébastiani sur les Espagnols (1810).

alcalamide n. f. Corps qui dérive de l'ammoniaque, par la substitution, à l'hydrogène, de cet alcali, de plusieurs radicaux, dont les uns sont positifs et les autres négatifs.

alcalescence [*lè-san-se*] n. f. Etat des substances dans lesquelles il s'est formé spontanément de l'ammoniaque, qui est un alcali.

alcalescent [*lès-san*], **e** adj. Qui prend les propriétés alcalines : *les corps contenant de l'azote peuvent devenir alcalescents.*

alcali n. m. (ar. *al*, le, et *kali*, plante marine dont on extrait la soude). *Chim.* Nom donné à un certain nombre de composés comme la soude, la potasse, l'ammoniaque et la lithine. *Alcali volatil* ou simplem. *alcali*, l'ammoniaque.

— Encycl. Les alcalis sont les oxydes des métaux alcalins (potassium, sodium, etc.); ils ont pour caractères distinctifs de verdir le sirop de violette, de ramener au bleu les couleurs végétales rougies par un acide; enfin, ils donnent, lorsqu'on les traite par les acides, des composés appelés *sels.* Ils enflamment et ulcèrent les tissus vivants. Dans les empoisonnements par les alcalis, on conseille comme antidote des boissons acidulées.

alcalifiant [*fi-an*], **e** adj. Qui fait naître une manifestation alcaline : *principe alcalifiant.*

alcaligène adj. et n. m. Qui donne naissance aux alcalis.

alcalimètre n. m. (de *alcali*, et du gr. *metron*, mesure). Appareil à l'aide duquel on détermine le degré de pureté des alcalis.

alcalimétrie [*trî*] n. f. (de *alcalimètre*). Partie de la chimie qui traite des procédés employés pour le dosage des alcalis.

alcalin, e adj. Qui se rapporte aux alcalis : *saveur alcaline. Chim. Métaux alcalins*, métaux qui, par leur combinaison avec l'oxygène, produisent les alcalis. *Terres alcalines*, oxyde des métaux alcalino-terreux : baryum, strontium, calcium. N. m. Médicament qui renferme un alcali.

— Encycl. *Thérap.* Les alcalins s'emploient en lotions, pommades ou bains, dans certaines maladies de la peau, mais leur usage est surtout interne. Les bicarbonates de soude ou de potasse, le carbonate de chaux facilitent la digestion, favorisent les fonctions du foie et neutralisent les acides du tube digestif. On emploie le bicarbonate de soude à la dose de 1 à 15 gr. Les bains alcalins contiennent 500 gr. de carbonate de soude.

alcalinité n. f. Etat alcalin.

alcalino-terreux, euse [*tè-reû, eu-ze*] adj. Se dit d'un groupe de métaux comprenant le baryum, le strontium et le calcium.

alcalisation ou **alcalinisation** [*za-si-on*] n. f. Action d'alcaliser.

alcaliser ou **alcaliniser** [*zé*] v. a. Donner à une substance des propriétés alcalines.

alcaloïde [*lo-i-de*] adj. et n. m. Substance organique azotée, rappelant les alcalis par ses propriétés. (La *morphine*, la *nicotine*, la *cocaïne*, la *strichnine*, la *caféine*, l'*atropine*, etc., sont des alcaloïdes.)

Alcamène, sculpteur grec, élève de Phidias, né à Lemnos, un des plus grand artistes du ve siècle av. notre ère. Son œuvre maîtresse est l'*Aphrodite Ourania*, connue seulement par des descriptions.

Alcamo, v. de Sicile (prov. de Trapani), au pied du mont Bonifato; 55.000 h. C'est l'antique *Segeste.*

alcannine n. f. Matière colorante de couleur rouge qui existe dans la racine d'orcanette (*alkanna tinctoria*).

Alcantara, v. forte d'Espagne (Estrémadure, prov. de Cacérès), sur le Tage; 3.800 h. Ruines d'un pont de Trajan.



Ordre d'Alcantara.

Alcantara (*ordre d'*), ordre religieux et militaire d'Espagne, fondé en 1176 à l'imitation des Templiers, reconstitué sous la tutelle des rois d'Espagne, supprimé par la république en 1872, rétabli en 1874 par Alphonse XII. Ruban vert.

Alcantara, v. maritime du Brésil (Etat de Maranhão), sur la baie de San Marcos; 16.000 h. Grande exportation de coton.

alcantarins n. m. pl. Branche de l'ordre des franciscains, fondée par saint Pierre d'Alcantara en 1562. S. un *alcantarin.*

alcarazas [*zass*] n. m. (de l'ar. *al quaraz*, la cruche). Vase de terre poreux en forme de carafe, dans lequel les boissons se rafraîchissent par évaporation.



Alcarazas.

Alcatraz, île de la côte de Guinée; à la France.

Alcazar, nom des palais des rois maures à Tolède, Cordoue, Ségovie et Séville. — L'Alcazar de Séville, le plus beau, construit par les Arabes au XIIe siècle,

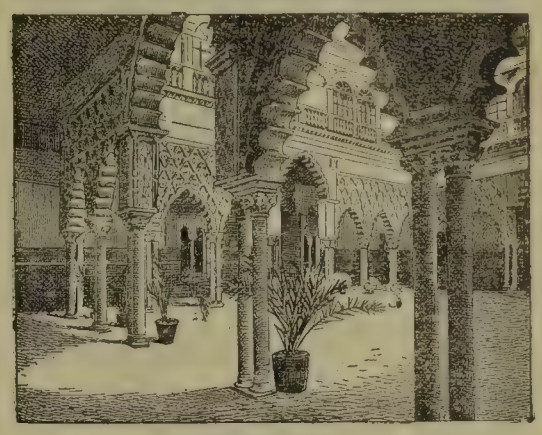

Alcazar de Séville.

fut agrandi par les rois d'Espagne, notamment par Philippe II et Philippe V. Il contient 78 appartements principaux, parmi lesquels le fameux salon des ambassadeurs.

Alcazar de San Juan, v. d'Espagne (prov. de Ciudad-Real); 5.700 h. Eaux-de-vie.

Alcazar-Quivir ou **Alcaçar-Quivir,** v. du Maroc; 8.000 h. Sébastien de Portugal y fut battu par les Maures, et périt dans la bataille (1578).

alcée [*sé*] n. f. (du gr. *alkea*, mauve). Genre de malvacées, qui renferme la *rose trémière.*

Alcée, fils de Persée, aïeul d'Hercule, qui prit de lui le nom d'Alcide.

Alcée, poète lyrique grec (VIIe s. av. J.-C.), né à Mytilène, inventeur du vers et de la strophe *alcaïques.* Il mit sa verve satirique au service de l'aristocratie de sa patrie.

alcémérope n. m. V. nyctiornis.

Alceste, fille de Pélias et femme d'Admète; elle se dévoua à la mort pour sauver son mari. Hercule pénétra aux enfers pour la ramener. (*Myth.*)

Alceste, tragédie d'Euripide (439 av. J.-C.); drame extrêmement touchant, fort admiré de Racine.

Alceste, tragédie lyrique en 5 actes, paroles de Quinault, musique de Lulli (1674).

Alceste, opéra en 3 actes, paroles du bailli du Rollet, musique de Gluck (1776); un des ouvrages les plus justement admirés du grand musicien, remarquable par l'union intime de la musique et de l'action dramatique.

Alceste, principal personnage du *Misanthrope*, de Molière. C'est le grand seigneur d'une probité inflexible et d'une franchise intransigeante et un peu brutale, qui le font redouter de ses meilleurs amis. Il s'oppose à *Philinte* (v. ce nom). Le nom d'Alceste a servi depuis à désigner un homme bourru, d'une impitoyable franchise, ennemi des ménagements qu'impose la vie de société.

alchémille [*ké-mi, ll* mll., *e*] n. f. Genre de rosacées, comprenant des plantes vivantes qui croissent dans les prés et les montagnes boisées : *l'alchémille est appelée encore* pied-de-lion, pied-de-lapin, mantelet-de-dame, porte-rosée, *etc.*

alchimie [*mî*] n. f. (de l'ar. *al kimia*, la chimie). Art de la transmutation des métaux.

— Encycl. L'alchimie est la chimie du moyen âge; mais, se rattachant aux doctrines des alexandrins et des gnostiques, elle comporte un élément de mysticisme oriental. Selon les alchimistes, l'or était le plus noble des métaux et leurs recherches (leur *grand œuvre*) tendaient à trouver un moyen de multiplier l'or, à l'aide de la *pierre philosophale.*

La science alchimique pénétra au temps des croisades en Occident. Les auteurs arabes, exclusivement, sont commentés par les premiers alchimistes. Les principales notions alchimiques et beaucoup de découvertes acquises à la chimie actuelle sont dues aux Arabes (perfectionnement de la distillation et de l'alambic, préparation de l'eau-forte, de l'eau régale, de l'huile de vitriol, de l'esprit-de-vin, de la pierre infernale et du sublimé corrosif). On peut compter, au nombre des principaux alchimistes arabes, Geber (Al-Djaber) et Avicenne. Au moyen âge, les alchimistes comptèrent parmi eux des noms illustres (Albert le Grand, Thomas d'Aquin). Raymond Lulle, Roger Bacon et Arnault de Villeneuve ont été réellement des alchimistes. Aux XIVe et XVe siècles, on voit des charlatans, mais aussi des chercheurs, dont les erreurs elles-mêmes font progresser la science chimique (Basile Valentin, les deux Isaac, Bernard Trévisan). Au XVIe siècle, outre Marcile Ficin et Pic de La Mirandole, qui ont écrit sur la chimie, nous trouvons encore Cornélius Agrippa et Paracelse. Parmi les esprits sérieux qui ont cru à la pierre philosophale, on cite Gaubert, Becker, Kunckel et même Stahl.

alchimique adj. Qui a rapport à l'alchimie.

alchimiste [*mis-te*] n. m. Qui s'occupait d'alchimie : *Roger Bacon fut un célèbre alchimiste.*

Alchimiste (*l'*) ou *le Chimiste*, tableau de David Teniers le Jeune (musée de Dresde) : œuvre aux mille détails amusants, d'une exécution spirituelle et pittoresque. (V. p. 18.)

Alciat [*si-a*] (André), jurisconsulte italien, né à Alzate, m. à Pavie (1492-1550). Il enseigna le premier le droit romain d'après la méthode historique, éclairant l'étude du droit au moyen des institutions, des langues et de la littérature de l'antiquité. Auteur du *Livre des Emblèmes*, recueil de sentences en distiques latins.

Alcibiade, général athénien, plein de qualités brillantes, mais ambitieux et sans moralité. Il appartenait à la famille illustre des Alcméonides, et fut l'élève favori de Socrate. Devenu, plutôt par intérêt que par conviction, le chef du parti démocratique, il entraîna sa patrie dans l'aventureuse expédition contre la Sicile. Il en fut nommé le chef, mais bientôt rappelé comme coupable de la mutilation sacrilège des statues d'Hermès. Il s'enfuit alors auprès du satrape Tissapherne, servit un moment

Lacédémone contre sa propre patrie, puis se réconcilia avec Athènes, et, finalement, mourut en exil, assassiné par ordre de Pharnabaze, satrape de Bithynie (450-404 av. J.-C.). — Son nom, passé dans la langue, sert à désigner un homme plein de qualités naturelles et d'esprit, mais que gâtent d'irrémédiables vices de caractère. On le représente aussi comme désireux de la renommée plutôt que de la vraie gloire et cherchant à occuper l'attention publique par tous les moyens possibles. C'est ainsi qu'il fit couper la queue d'un chien magnifique qui lui avait coûté 7.000 drachmes, et qui faisait l'admiration d'Athènes. De là cette expression proverbiale : *couper la queue de son chien* ou *couper la queue du chien d'Alcibiade*, qu'on applique à celui qui commet quelque extravagance pour attirer sur lui l'attention.


Alcibiade.

Alcibiade (saint), un des premiers martyrs des Gaules, mort à Lyon en 177. Fête le 2 juin.

Alcide, petit-fils d'Alcée, surnom d'Hercule et de ses descendants. (*Myth.*).

Alcine, enchanteresse près de laquelle Roger oublie Bradamante dans le *Roland furieux* de l'Arioste.

Alcinoüs [*no-uss*], d'après l'*Odyssée*, roi des Phéaciens, père de Nausicaa : accueillit Ulysse naufragé et protégea Médée fuyant contre Jason.

Alciphron, rhéteur grec du IIIe siècle après J.-C. ; auteur de 118 *Lettres* fictives qui fournissent de précieux renseignements sur les mœurs.

Alcira, v. d'Espagne (prov. de Valence), sur le Jucar ; 18.500 h. Magnifique culture d'orangers, d'où vient surtout « *la belle valence* » vendue à Paris.

Alcman de Sardes ou **Alcméon,** poète grec du VIIe s. av. J.-C., fondateur de la poésie chorale, le premier en date des grands lyriques grecs. On lui attribue l'invention du vers *alcmanien* ou *alcmanique*, qui est un iambique de cinq pieds ou un tétramètre dactylique.

Alcmène, épouse d'Amphitryon, roi de Tirynthe et mère d'Hercule. (*Myth.*)

Alcméon, médecin et philosophe grec de la secte de Pythagore, né à Crotone (VIe s. av. J.-C.).

Alcméonides, puissante famille venue de Messénie à Athènes. Elle prétendait descendre d'Alcméon, petit-fils de Nestor, et compta parmi ses membres Mégalès, Périclès et Alcibiade. S.un *Alcméonide*.

Alcofribas Nasier, pseudonyme anagrammatique de François Rabelais.

alcool [*kol* ou *ko-ol*] n. m. (ar. *al*, le, et *cohol*, chose subtile). Liquide obtenu par la distillation du vin et d'autres liqueurs fermentées, et appelé aussi *esprit-de-vin*. (Il bout à 78° et ne peut être solidifié qu'à — 130°.) *Dr. fiscal*, v. BOISSONS.

— ENCYCL. L'alcool ordinaire, appelé encore *alcool vinique* ou *esprit-de-vin*, etc., se prépare toujours par la distillation de liqueurs sucrées provenant de fruits ou de céréales qui ont subi la fermentation ; les substances employées pratiquement sont : les céréales, les pommes de terre, les betteraves, les châtaignes, les topinambours et les mélasses, mais la distillation donne un liquide qui renferme de 50 à 20 pour 100 d'éau ; pour avoir de l'*alcool absolu*, il faut recourir à des produits très avides d'eau (chaux, baryte caustique, etc.) qui l'en débarrassent par digestion ; l'alcool titre alors 100°. Certains alcools, comme ceux de betterave, ont une odeur très désagréable, due à la présence d'aldéhydes ; d'ailleurs, on n'obtient l'alcool pur qu'après *rectification*.

Les alcools du commerce proviennent de la distillation des substances déjà indiquées et aussi de celle des vins, cidres, fruits, etc. Ils sont appelés *eaux-de-vie* (quand ils renferment moins de 66 p. 100 d'alcool pur) ou *esprit* (de 66 à 70 p. 100). V. EAU-DE-VIE.

La plus grande partie de l'alcool est consommée comme boisson (eau-de-vie, liqueurs, etc.), mais il trouve encore son emploi comme dissolvant des résines et des huiles essentielles en pharmacie, en parfumerie ; la propriété qu'il possède de coaguler l'albumine le fait employer pour la conservation des pièces anatomiques ; à l'état anhydre, il sert à construire des thermomètres pour basses températures. Enfin, l'industrie l'utilise à la fabrication des vernis, et il joue un rôle important dans le chauffage et l'éclairage. Les alcools employés par l'industrie sont exonérés d'une partie des droits qui frappent les alcools de consommation, mais ils doivent être dénaturés, c'est-à-dire additionnés de substances (méthylène le plus souvent) qui les rendent impropres à toute autre destination.

On désigne encore sous le nom générique d'*alcools* une classe très nombreuse de corps qui, par leurs propriétés et leur constitution, se rapprochent de l'alcool ordinaire ; ainsi l'alcool propylique que l'on a retiré des eaux-de-vie de marc ; l'alcool butytique des alcools de betterave, etc. Tous ces alcools se préparent d'ailleurs par des procédés généraux.

— *Thérap.* A doses faibles, l'alcool active la digestion et favorise la diurèse ; mais à haute dose c'est un poison énergique, qui peut même causer la mort rapide. Les troubles physiologiques de l'alcoolisme chronique portent surtout sur les fonctions du foie ; aussi, dans ces cas, observe-t-on souvent des cirrhoses. Au point de vue thérapeutique, à la dose de 50 centimètres cubes par jour, on emploie l'alcool comme tonique antithermique ; on l'utilise en frictions contre les douleurs ; enfin, l'alcool sert de véhicule à divers médicaments dans les alcoolats, les alcoolatures et les alcoolés.

alcoolase n. f. Ferment soluble qui existe dans la levure et dans les fruits sucrés.

alcoolat [*ko-la* ou *ko-o-la*] n. m. Médicament qui résulte de la distillation de l'alcool sur une substance aromatique : *l'eau de mélisse est un alcoolat*.

— ENCYCL. Les alcoolats se préparent avec des plantes fraîches ou desséchées, que l'on fait macérer dans l'alcool, puis que l'on distille au bain-marie. En général, les alcoolats sont des excitants ; on les prend par gouttes sur du sucre, ou, à l'extérieur, on s'en sert comme liniments, gargarismes ou collyres.

alcoolate [*ko* ou *ko-o*] n. m. Corps résultant de la substitution d'un métal alcalin à l'hydrogène dans la fonction alcool.

alcoolature [*ko-la* ou *ko-o-la*] n. f. Produit obtenu par macération d'une plante dans l'alcool. (On dit aussi TEINTURE.)

alcoolé [*ko* ou *ko-o*] n. m. Mélange d'une ou plusieurs substances médicamenteuses dans l'alcool : *l'eau-de-vie camphrée est un alcoolé*.

alcoolification [*ko-li* ou *ko-o-li*, *si-on*] n. f. Transformation d'une substance en alcool, par suite de fermentation.

alcoolique [*ko-li-ke* ou *ko-o-li-ke*] adj. Qui contient de l'alcool : *boisson alcoolique*. N. Personne atteinte d'alcoolisme : *les alcooliques sont prédestinés à la folie et leurs descendants à la tuberculose*.

alcoolisable [*ko* ou *ko-o-li-za-ble*] adj. Qui peut être converti en alcool : *le sucre est alcoolisable*.

alcoolisation [*ko* ou *ko-o-li-za-si-on*] n. f. Production ou addition de l'alcool dans les liquides.

alcooliser [*ko* ou *ko-o-li-zé*] v. a. Produire l'alcoolisation. Ajouter de l'alcool à un autre liquide : *alcooliser du vin*. **S'alcooliser** v. pr. Devenir alcoolisé. *Fam.* Boire de l'alcool.

alcoolisme [*ko* ou *ko-o-lis-me*] n. m. Maladie produite par l'abus des liqueurs alcooliques.

—ENCYCL. L'alcoolisme aigu est l'*ivresse*. (V. ce mot.) L'alcoolisme chronique, œnilisme, ou absinthisme, se caractérise par la perte de l'appétit, la sensation de brûlures œsophagiennes, par des vomissements matutinaux, etc. Puis le foie est lésé et l'ictère apparaît, précurseur d'une fin prochaine, ou encore de la démence alcoolique ou du delirium tremens. Le traitement est surtout moral : il faut montrer à l'alcoolique les conséquences de son vice, qui poursuivent sa descendance, prédisposée à la méningite tuberculeuse, aux accidents hystériformes et épileptiformes, à l'infantilisme, à l'idiotie, etc.

alcoolyse [*ko* ou *ko-o-li-ze*] n. f. Action d'un mélange d'alcool et d'une petite quantité d'acide sur un corps gras : *l'alcoolyse de l'huile de ricin*.

alcoolyser [*ko* ou *ko-o-li-zé*] v. a. Faire une alcoolyse : *alcoolyser un corps gras*.

alcoomètre ou **alcoolomètre** [*ko* ou *ko-o*] n. m. (de *alcool*, et du gr. *metron*, mesure). Aréomètre pour mesurer la richesse en alcool des esprits et eaux-de-vie : *les alcoomètres centésimaux ne peuvent être vendus ni employés avant d'avoir reçu la marque de vérification légale, au Laboratoire d'essais du Conservatoire des arts et métiers*.

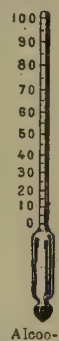

Alcoomètre.

— ENCYCL. L'alcoomètre légal employé en France est celui de Gay-Lussac : c'est un tube cylindrique de verre, terminé à l'une de ses extrémités par une ampoule contenant de la grenaille de plomb ou du mercure pour le lester. Pour graduer l'instrument (on opère à la température de 15° C.), on le plonge d'abord dans de l'alcool absolu et on règle le lest de façon que le point d'affleurement soit au sommet de la tige ; en ce point on marque 100, puis on plonge l'instrument dans une solution contenant, en volume, 95 d'alcool pour 100 ; on marque 95 au point d'affleurement. On opère ainsi successivement avec des liqueurs contenant, en volume, 90, 85, 80, etc. d'alcool pour 100. Si l'instrument s'enfonce dans un mélange d'alcool et d'eau jusqu'à la division 50, c'est que le mélange contient 50 d'alcool pour 100.

alcoométrie [*ko* ou *ko-o-mé-tri*] ou **alcoolométrie** [*ko* ou *ko-o-lo-mé-tri*] n. f. Partie de la physique qui traite des procédés employés pour la détermination de la contenance en alcool des liqueurs spiritueuses.

alcooscopie [*ko* ou *ko-os-ko-pi*] n. f. Science qui s'occupe de l'étude des alcools au point de vue de leur pureté.

Alcor, n. f. Petite étoile située près de Mizar, deuxième étoile de la queue de la Grande Ourse. (On dit aussi *le Cavalier*.)

Alcoran. V. CORAN.

Alcott (Louise), femme de lettres américaine, née à Germantown, morte à Boston (1832-1888) ; a écrit, pour la jeunesse, des récits spirituels.

alcôve n. f. (esp. *alcoba*, chambre à coucher). Enfoncement dans une chambre, pour recevoir un ou plusieurs lits. *Fig.* Vie conjugale intime : *les secrets de l'alcôve*.


Noces Aldobrandines. (V. ALDOBRANDINI.)

— ENCYCL. Les alcôves sont en général malsaines, car l'air s'y renouvelle difficilement. Souvent, une maladie des systèmes circulatoire ou respiratoire a pour origine le sommeil habituel dans un lit d'alcôve.

alcoviste [*vis-te*] n. m. Bel esprit qui fréquentait les ruelles ou *alcôves* des Précieuses au XVIIe s.

Alcoy [*koï*], v. d'Espagne (prov. d'Alicante) ; 32.000 h. Faïences, étoffes, papier à cigarettes.

Alcuin, théologien et savant anglais, né vers 735, m. en 804, un des maîtres de l'Ecole palatine fondée sur l'ordre de Charlemagne, et promoteur de l'éducation publique en Occident. Il mourut à l'abbaye de Saint-Martin de Tours, où il s'était retiré. Il partage avec le grand empereur l'honneur de la Renaissance littéraire qui se produisit en Occident au IXe siècle.

alcyon n. m. (gr. *alkuón*). Oiseau fabuleux. (L'alcyon, chez les anciens, passait pour ne faire son nid que sur une mer calme, et il était regardé comme oiseau d'heureux présage. V. ALCYONIEN.) Genre de polypiers de l'ordre des *alcyonaires* ou *alcyoniens*.

alcyonaires [*nè-re*] ou **alcyoniens** [*ni-in*] n. m. pl. Division de l'embranchement des cœlentérés (*corail*, etc.). S. un *alcyonaire* ou *alcyonien*.

Alcyone, fille d'Eole et femme de Céyx, roi de Trachis, changée en alcyon avec son mari. (*Myth.*)

Alcyone, étoile de troisième grandeur, la plus brillante des Pléiades.

Alcyonée [*né*], géant qui attaqua Hercule et qui fut tué par lui.

alcyonelle [*nè-le*] n. f. Genre de bryozoaires qui vivent dans nos eaux douces.

alcyonien, enne [*ni-in*, *è-ne*] adj. Qui se rapporte à l'alcyon. *Jours alcyoniens*, les sept jours qui précèdent et les sept jours qui suivent le solstice d'hiver, pendant lesquels on dit que l'alcyon fait son nid et que la mer est calme.

Aldabra, petit archipel anglais de l'océan Indien, au N.-O. de Madagascar.

Aldan, riv. de Sibérie, affl. dr. de la Léna ; cours 1.870 kil.

Alde, prénom du chef de la famille des Manuces, dont les éditions sont appelées *aldines*. N. m. Un livre de ces éditions : *bibliothèque qui possède des aldes*.

Aldébaran ou **l'Œil du Taureau,** étoile de première grandeur, α de la constellation du Taureau. Cette étoile est d'une belle couleur orangée.

aldée [*dé*] n. f. Village dépendant des possessions européennes d'Afrique, du Brésil et des Indes, habité par des autochtones.

Aldegonde (sainte), née dans le Hainaut, fondatrice du chapitre des chanoinesses de Maubeuge (630-680). Fête le 30 janvier.

Aldegrever ou **Aldegrave** (Heinrich), peintre, graveur et orfèvre allemand, né et mort à Soest (1502-1558).

aldéhyde [*dé-i-de*] n. f. Liquide volatil, qui se produit soit lorsqu'on oxyde un alcool, soit quand on réduit un acide.

— ENCYCL. Les aldéhydes constituent une série nombreuse de composés ; elles dérivent des alcools par perte d'hydrogène, d'où leur nom d'aldéhyde (*alcool déshydrogéné*). Citons, parmi ces composés : l'*aldéhyde formique* ou *méthanol*, ou *formol*, qui est très employé dans l'industrie des matières colorantes et comme antiseptique en médecine (V. FORMOL) ; l'*aldéhyde éthylique*, appelée simplement aldéhyde, produit industriel que l'on obtient en distillant les produits de tête résultant de la rectification des alcools.

Aldenhoven, v. d'Allemagne (distr. d'Aix-la-Chapelle), sur le Merzbach, s.-affl. de la Meuse ; 1.250 h. Victoire de Jourdan sur les Autrichiens, le 2 octobre 1794.

alderman [*dèr-man*] n. m. (m. angl.). Magistrat municipal, en Angleterre et aux Etats-Unis. Pl. des *aldermen*.

Aldershot [*chot*], v. d'Angleterre (Hampshire) ; 35.000 h. Camp, établissements militaires.

aldin, e adj. Qui a rapport aux Aldes, qui vient des Aldes : *l'édition aldine de Virgile, publiée en 1501, est très estimée*.

Aldini (Jean), physicien italien, né à Bologne (1762-1834). Il a inventé, pour combattre les incendies, un appareil qui porte son nom.

Aldobrandini (Sylvestre), jurisconsulte florentin (1499-1558) ; son fils Hippolyte devint pape sous le nom de Clément VIII ; un de ses descendants, le cardinal Pietro Aldobrandini, neveu du pape Clément VIII, fut possesseur de la villa où furent transportées les fameuses fresques antiques appelées *Noces Aldobrandines*, représentant une scène nuptiale, découvertes en 1606 sur le mont Esquilin, et qui sont aujourd'hui au Vatican. Ces fresques datent du début de l'empire romain, et trahissent fortement l'influence grecque.

aldol n. m. Liquide mobile résultant d'une polymérisation de l'aldéhyde et possédant à la fois la fonction aldéhyde et la fonction alcool ; corps ayant la même fonction chimique que l'alcool type.

Aldrich (Thomas BAILEY), romancier et poète américain, né à Portsmouth (New-Hampshire) [1837-1907]. Psychologue pénétrant, aussi bien dans ses poèmes (*les Cloches ; le Drap d'or*) que dans ses romans (*le Collier de Daisy ; Histoire d'un mauvais garçon ; la Reine de Saba ;* etc.).

aldrovande n. f. Genre de plantes de la famille des droséracées, qui croissent dans les marais.

Aldrovandi (Ulysse), savant naturaliste et voyageur italien, né et m. à Bologne, auteur d'une *Histoire naturelle* fort méritoire pour son temps (1522-1607).

Aldudes, comm. des Basses-Pyrénées, arr. et à 61 kil. de Mauléon, sur la Nive Baïgorri et près du *col des Aldudes*, entre la France et l'Espagne ; 1.100 h.

ale [*è-le*] n. f. (m. angl.). Bière anglaise, fabriquée avec du malt peu torréfié.

aléa n. m. (lat. *alea*). Chance, hasard.

alea jacta est loc. lat. signif. *Le sort en est jeté*, paroles fameuses que l'on attribue à César (Suétone, *Cæsar*, 32) se préparant à franchir le Rubicon, parce qu'une loi ordonnait à tout général entrant en Italie par le nord de licencier ses troupes avant de passer ce fleuve. Cette phrase s'emploie quand on prend une décision hardie et importante, après avoir hésité.

Aleandro (Jérôme), cardinal et littérateur italien, né à Motta, m. à Rome (1480-1542). Il se signala comme membre de la commission qui rédigea la bulle d'excommunication contre Luther, à la diète de Worms.

aléatoire adj. (lat. *aleatorius*). Qui repose sur un événement incertain, qui est soumis aux chances du hasard : *le bénéfice que l'on demande au jeu est toujours aléatoire ; le pari est un contrat aléatoire.*

aléatoirement [*man*] adv. D'une manière aléatoire. (Peu us.)

alecto [*lèk*] n. m. Genre d'oiseaux passereaux ayant pour type le tisserin d'Afrique.

Alecto, une des trois Erinnyes ou Furies. (*Myth.*)

alector [*lèk*] n. m. Hocco de la Guyane.

alectryomancie [*lèk, st*] n. f. (du gr. *alektruón*, coq, et *manteia*, divination). Divination pratiquée par les anciens Grecs, à l'aide d'un coq.

alem [*lem'*] n. m. Etendard impérial de l'empire ottoman. Savant ou jurisconsulte, en pays musulman.

Aleman (Mateo), écrivain espagnol, né à Séville, m. au Mexique vers 1620, auteur du roman picaresque *Guzman d'Alfarache*, imité par Le Sage.

Alemannie ou **Alamannie** [*ma-nî*], grand-duché allemand (xe et xie s.), qui dura jusqu'en 1096.

alemannique adj. Se dit de la Suisse de langue allemande.

Alemans ou **Alamans,** confédération de plusieurs tribus germaniques faisant partie du peuple des Semnons et établies sur le Rhin. Elles furent battues par Clovis à Tolbiac (496). De leur nom dérive le mot *Allemands* appliqué à l'ensemble des peuples germaniques. — Un *Aleman* ou *Alaman*.

Alembert [*lan-bèr*] (Jean Le Rond **d'**), écrivain, philosophe et mathématicien français, fils naturel de Mme de Tencin, né et m. à Paris (1717-1783), un des fondateurs, avec Diderot, de l'*Encyclopédie*. Sceptique en religion et en métaphysique, mais tolérant, il exposa, dans son célèbre *Discours préliminaire* sur l'Encyclopédie, la philosophie purement naturelle qui présidait à l'œuvre entreprise. Ses travaux scientifiques amenèrent une révolution dans la science du mouvement. Membre de l'Académie des sciences en 1741, secrétaire perpétuel de l'Académie française (1772), il a laissé de remarquables *Eloges historiques* des académiciens décédés. Il eut avec Mlle de Lespinasse une longue liaison.

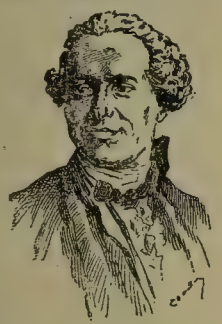
D'Alembert.

Alemtejo [*lèm-té*], prov. du Portugal; 410.000 h.; ch.-l. *Evora*, v. pr. *Beja*.

alénas [*nas*] n. m. (de l'anc. allem. *alensa*, outil aigu). Arme du xive siècle, à lame triangulaire, de coupe longue et fine, qui est, suivant la façon dont elle est montée, une dague ou une sorte de pique.

Alencar (José Martiniano **de**), écrivain et homme politique brésilien, né à Fortalezza, m. à Rio-Janeiro (1829-1877). Comme écrivain, il fut le chef de la nouvelle école brésilienne.

Alençon, ch.-l. du dép. de l'Orne, sur la Sarthe ; ch. de f. Etat, à 210 kil. de Paris ; 17.850 h. (*Alençonnais*). Fabrique de toile, tanneries ; dentelles dites *point d'Alençon*. Patrie d'Hébert, de Desgenettes, de Mlle Lenormand. — L'arr. a 6 cant., 92 comm., 56.050 h. ; le cant. Est a 8 comm. et 16.860 h. ; le cant. Ouest, 17 comm. et 11.810 h.


Armes d'Alençon.

Alençon (*point d'*), genre de dentelle à l'aiguille exécutée sur parchemin, à fond de réseaux ou brides. Ces réseaux constituent une figure géométrique formée par un fil dont les points d'attache aux fils voisins déterminent les angles, créant ainsi des réseaux réguliers à six pans. Ce point, qui se fabrique surtout à Alençon, se distingue des autres, non seulement par son réseau, mais aussi par son relief et la fermeté de ses riches dessins. La plupart des motifs sont d'admirables copies de fleurs, entremêlées d'herbes et de fougères, produisant un effet aussi riche que varié.

Alençon (comtes *et* ducs **d'**), titres portés par divers membres de la famille de Valois. Les plus célèbres sont : Charles de Valois, tué à la bataille de Crécy (1346) ; — Jean IV, tué à la bataille d'Azincourt (1415) ; — Jean V, compagnon d'armes de Jeanne d'Arc (1409-1476) ; — René, enfermé par Louis XI dans une cage de fer, m. en 1492 ; — Charles IV, époux de Marguerite de Valois, sœur de François Ier, m. en 1525 ; — François, 4e fils de Henri II, et qui devint duc d'Anjou (1554-1584). Le détenteur actuel du titre est le petit-fils du duc de Nemours, Philippe-Emmanuel d'Orléans, né en 1872, dont la mère, Sophie, périt en 1897 dans l'incendie du bazar de la Charité.

alêne n. f. (anc. allem. *alensa*). Poinçon avec lequel les cordonniers, selliers, etc., percent le cuir.


Alênes.

— Encycl. Les alênes sont en acier, et se font à la forge et à la lime. On leur donne la forme droite ou courbe, puis on les trempe et on les recuit avant de les polir.

alénier [*ni-é*] n. et adj. m. Fabricant, marchand d'alênes.

alénois [*noi*] adj. m. (pour *orlenois ;* du lat. *Aurelianensis*, d'Orléans). Se dit du cresson des jardins, qui sert à relever le goût des salades : *cresson alénois.*

alentir [*lan*] v. a. Rendre lent, plus lent. (Rare ; on dit plus souvent ralentir.)

alentissement [*lan-ti-se-man*] n. m. Action d'alentir. (Rare ; on dit mieux *ralentissement*.)

alentour [*lan*] adv. (de *à, l'*, et *entour*). Aux environs, dans les lieux circonvoisins. (*Alentour* ne prend pas de complément : ne dites pas *alentour de la table*, mais *autour de la table.*)

alentours [*lan-tour*] n. m. pl. Lieux circonvoisins : *les alentours d'une ville. Fig. : les alentours de la vérité.*

Aléoutes ou **Aléoutiennes** [*si-è-ne*] (îles), chapelet d'îles montagneuses et volcaniques sur la côte nord-ouest de l'Amérique du Nord ; aux Etats-Unis ; 6.000 h. (*Aléoutiens* ou *Aléoutes*).

Alep [*lép*], v. d'Asie arabe ; 135.000 h. (*Alepins*). Brocarts d'or et d'argent, étoffes de soie et de coton ; centre de convergence d'un grand nombre de routes de caravanes.

alépine n. f. (de *Alep*, n. de ville). Etoffe de soie et de laine.

alépocéphale adj. (gr. *a* priv., *lépis*, écaille, et *képhalê*, tête) Se dit de certains poissons dont la tête est dépourvue d'écailles.

Aleria, comm. de Corse, arr. et à 51 kil. de Corte, près de l'embouchure du Tavignano ; 749 h. ; sur le site d'une grande ville romaine.


Alérion.

alérion n. m. (de l'anc. allem. *adalaro*, aigle). *Blas.* Petite aigle au vol abaissé, et toujours représentée sans bec ni pattes.

aléron ou **aleiron** [*lè*] n. m. Tringle de bois au moyen de laquelle on hausse et on relève les lisses d'un métier à tisser.

alerte [*lèr-te*] adj. (de l'ital. *all'erta*, sur la hauteur). Vigilant ; agile, vif dans ses mouvements. Ant. **Indolent, engourdi, mou, inerte**. N. f. Alarme : *l'alerte a été vive.* Interj. Debout, garde à vous !

alerter [*lèr-té*] v. a. Donner l'alerte, l'alarme ; avertir qu'il y a danger : *alerter des troupes.*

alésage [*za-je*] n. m. Action d'aléser. *Alésage d'un cylindre*, son diamètre intérieur. (On écrit aussi alaisage.)

alésé [*zé*], **e** adj. *Blas.* Se dit des pièces honorables dont les extrémités ne touchent pas les bords de l'écu : *croix alésée.* (On écrit aussi alaisé et alézé.)

aléser [*zé*] v. a. (pour *aliser*, de l'anc. fr. *alis*, lisse. — Se conj. comme *accélérer.*) Polir ou agrandir l'intérieur d'un tube, d'un trou quelconque. *Blas.* Diminuer de longueur, en parlant des pièces honorables.

Alésia, place forte gauloise, où César assiégea et prit Vercingétorix (52 av. J.-C.).

Alésia (*siège d'*). C'est au-dessus d'Alise-Sainte-Reine, sur le sommet du mont Auxois (Côte-d'Or), que s'élevait l'ancienne *Alesia* des Mandubiens, autour de laquelle les Gaulois soutinrent leur dernière lutte pour l'indépendance. Vercingétorix s'étant retiré sur ce plateau, César vint l'y assiéger. La Gaule entière se souleva pour délivrer Vercingétorix. César vainquit l'armée de secours, et Vercingétorix dut se rendre (52 av. J.-C.).



Plan d'Alésia.

Alésia avait été identifiée avec le village d'Alaise (Doubs), notamment par Quicherat. Mais des fouilles exécutées à Alise-Sainte-Reine, sur l'ordre de Napoléon III, ont confirmé l'opinion de la plupart des savants. Reprises en 1906, par le commandant Espérandieu, sur l'emplacement même de la ville, elles ont conduit à la découverte des restes d'une importante cité, qui paraît avoir été, de toute antiquité, un nœud de routes et un grand marché, ainsi qu'une métropole religieuse dont le rôle aurait survécu à la conquête romaine.

alésoir [*zoir*] n. m. Outil ou machine pour aléser.

— Encycl. On fait usage de l'alésoir pour polir intérieurement les corps de pompe, les canons de fusil, etc. On distingue deux espèces d'alésoirs mécaniques : l'alésoir *horizontal*, employé pour l'alésage des petites pièces, et l'alésoir *vertical*, employé pour les grands cylindres, que l'alésoir horizontal, par son poids, déformerait.


Alésoir.

Alessi (Galeazzo), architecte italien, né et m. à Pérouse (1512-1572). Imitateur de Michel-Ange, il édifia de très beaux palais (Pérouse, Gênes), mais sur la fin abusa de l'ornement.

alester [*lès-té*] ou **alestir** [*lès-tir*] v. a. Alléger, dégager : *alester un navire.*

alésure [*zu-re*] n. f. Ensemble des débris détachés d'une pièce métallique par l'alésoir.

Alet ou **Aleth** [*lèt*], comm. de l'Aude, arr. et à 10 kil. de Limoux, sur l'Aude ; 830 h. Ancien évêché. Eaux thermales bicarbonatées calciques, employées contre la chlorose, la dyspepsie, la gastrite, etc.

Aletsch, le plus grand glacier des Alpes et de l'Europe, long de 23 kil., depuis le côté sud-est du glacier de la Jungfrau jusque dans le haut Valais.

alette [*lè-te*] n. f. *Archit.* Chacune des deux parties du pied-droit s'étendant depuis la colonne ou le pilastre jusqu'au tableau de la baie. Partie d'une balustrade comprise de chaque côté du piédestal, entre le socle et la tablette.

aleurite n. f. Genre d'euphorbiacées, dont une espèce, le bancoulier des Moluques, donne la noix de bancoul, célèbre par ses propriétés purgatives.

aleurobie [*bî*] n. f. Genre d'acariens qui vivent sur les fromages, les graines, les farines.

aleuromancie [*st*] n. f. (du gr. *aleuron*, farine, et *manteia*, divination). Divination par la farine.

aleuromètre n. m. (du gr. *aleuron*, farine, et *metron*, mesure). Instrument servant à déterminer la quantité de gluten contenue dans la farine.

aleurone n. f. Corpuscule azoté qui se trouve, chez les plantes, dans les cellules de l'embryon et des graines.

alevin n. m. (du lat. *allevare*, élever). Menu poisson, qui sert à peupler les étangs.

alevinage n. m. Art de propager l'alevin. (V. pisciculture.) Fretin. Action d'aleviner un étang.

aleviner [*né*] v. a. Jeter de l'alevin dans un étang, un vivier : *aleviner un étang.*

alevinier [*ni-é*] n. m. ou **alevinière** n. f. Etang où l'on élève de l'alevin.

Alexander (archipel), grand archipel d'Amérique, sur la côte occidentale de l'Alaska, comprenant près de douze cents îles.

Alexander (John White), peintre américain né à Allegheny en 1856, portraitiste original (*Portraits de Rodin, Walt Whitman*).

Alexandra ou **Salomé,** reine de Judée de 78 à 69 av. J.-C., après la mort d'Alexandre Jannée, son époux. Elle gouverna au gré des pharisiens.

Alexandra, reine d'Angleterre, née à Copenhague, m. à Sundringham (1844-1925). Fille de Christian IX, roi de Danemark, elle épousa en 1863, Albert-Edouard, prince de Galles, qui devint roi d'Angleterre en 1901, sous le nom d'Edouard VII.

Alexandra-Féodorovna, impératrice de Russie, femme de l'empereur Nicolas Ier, et fille du roi de Prusse Frédéric-Guillaume III (1798-1850).

Alexandra-Féodorovna, impératrice de Russie, née princesse Alix de Hesse, à Darmstadt (1872-1918). Elle épousa en 1894 à Saint-Pétersbourg le tsarevitch Nicolas, devenu tsar la même année. Restée très allemande, et d'une nervosité maladive, elle subit l'ascendant d'une bande d'intrigants, entre autres le fameux Raspoutine, et elle favorisa, pendant la Grande Guerre, les intérêts de l'Allemagne, au détriment même de la Russie. Elle périt, assassinée par les bolcheviks, en 1918, à Ekaterinenbourg.

Alexandre-Ier (terre), île glaciale antarctique, découverte en 1821 par le capitaine russe Bellingshausen.

Alexandre Ier, roi d'Epire, fils de Néoptolème et beau-frère de Philippe de Macédoine par sa sœur Olympias. Il secourut les Tarentins contre les Brutiens, qu'il vainquit en 332 av. J.-C., mais qui prirent leur revanche en 328 ; Alexandre périt dans la bataille, qui eut lieu sur les bords de l'Achéron ; — Alexandre II, roi d'Epire, de 272 à 242 av. J.-C. Il envahit la Macédoine, fut vaincu par Démétrius, fils d'Antigone Gonatas, et ne put reconquérir l'Epire qu'avec l'appui des Acarnaniens.

Alexandre Ier, roi de Macédoine, de 500 à 462 av. J.-C., fils d'Amyntas Ier. Sous son règne, Mardonius soumit la Macédoine (492), et Alexandre dut en apparence prendre le parti des Perses contre les Grecs, dont il était secrètement l'ami.

Alexandre II, roi de Macédoine, de 369 à 367 av. J.-C., fils d'Amyntas II. Il soumit les Thessaliens, fut aidé par Pélopidas contre Ptolémée Alorus, qui s'était insurgé pendant son absence, fit alliance avec les Thébains, et périt assassiné avec la complicité de sa mère et de Ptolémée Alorus.

Alexandre III, le Grand, roi de Macédoine, fils de Philippe et d'Olympias, né en 356, m. en 323 av. J.-C. Il fut élevé par Aristote et monta sur le trône en 336. Après avoir soumis la Grèce, il se fit décerner à Corinthe le titre de généralissime des Hellènes contre les Perses, et franchit l'Hellespont. Il vainquit les troupes de Darius au Granique (333) et à Issus (332), prit Tyr, Sidon, etc., conquit l'Egypte, fonda Alexandrie, puis, passant par l'Euphrate et le Tigre, remporta sur les Perses la victoire décisive d'Arbelles (331). Poursuivant sa marche, il prit Babylone, Suse, brûla Persépolis, arriva jusqu'à l'Indus et vainquit Porus, qui, subjugué par sa générosité, devint son allié. Les Macédoniens refusant d'aller plus loin, le conquérant revint à Babylone, où il mourut d'une fièvre aiguë, sans avoir pu réaliser les projets grandioses qu'il formait encore. Il avait alors 33 ans. L'œuvre d'Alexandre fut profondément bienfaisante et civilisatrice, par la pénétration qu'elle assura entre les civilisations hellénique et asiatique. Mais son empire fut, aussitôt après sa mort, partagé entre ses généraux. —

Le nom d'Alexandre a passé dans la langue comme synonyme de conquérant. Un grand nombre d'allusions, empruntées à divers épisodes de sa vie, sont également usitées en littérature : 1° *Si je n'étais Alexandre, je voudrais être Diogène*, réponse du héros aux généraux qui l'entouraient et qui s'étonnaient des égards qu'il témoignait au célèbre cynique ; 2° *Mon fils, rien ne peut te résister*, paroles fatidiques de la prêtresse de Delphes à Alexandre, qui l'entraînait violemment sur son trépied ; 3° *Alexandre se réservant l'espérance*, allusion à la réponse que le héros fit à ses amis au moment de son départ pour l'Asie. Comme il leur distribuait tout ce qu'il possédait, ceux-ci lui demandèrent ce qu'il se réservait pour lui-même : *L'espérance*, répondit-il ; 4° *Alexandre tranchant le nœud gordien* (v. GORDIEN) ; 5° *le médecin d'Alexandre*, allusion à l'un des traits les plus admirables de la vie du héros. Celui-ci, gravement malade pour s'être baigné dans le Cydnus, fut averti que son médecin Philippe, suborné par Darius, voulait l'empoisonner. Lorsque Philippe lui présenta le breuvage qui devait le guérir, Alexandre, sans manifester la moindre émotion, saisit la coupe et la vida d'un trait en montrant au médecin la lettre accusatrice ; 6° *Celui-ci est aussi Alexandre*, réponse du conquérant à la mère de Darius, qui prenait son favori Éphestion pour lui ; 7° *Et moi aussi, si j'étais Parménion*, réponse d'Alexandre à ce général, qui lui conseillait d'accepter les offres brillantes de Darius, en lui disant : J'accepterais si j'étais Alexandre ; 8° *O Athéniens, qu'il en coûte pour être loué de vous!* exclamation d'Alexandre au milieu des périls qu'il bravait en reportant sa pensée sur cette brillante Athènes, dispensatrice suprême de la renommée ; 9° *Au plus digne*, réponse d'Alexandre mourant à ses généraux, qui lui demandaient à qui il laissait l'empire ; 10° *les funérailles d'Alexandre*, allusion aux batailles sanglantes que se livrèrent les lieutenants du héros après sa mort pour se partager son empire ; 11° *démembrement de l'empire d'Alexandre*, même allusion que ci-dessus. Le souvenir d'Alexandre resta populaire dans le monde bien longtemps même après l'avènement du christianisme. C'est ainsi que, en Occident, un des cycles de la poésie épique du moyen âge a pour thème principal le récit, d'ailleurs profondément défiguré, de ses aventures.



Alexandre le Grand.

Alexandre (*représentations diverses d'*). Apelle, Lysippe et Pyrgotèle étaient le peintre, le sculpteur et le graveur en pierres fines attitrés d'Alexandre ; mais aucun des ouvrages de ces artistes n'est parvenu jusqu'à nous ; nous avons cependant quelques œuvres antiques, dont certaines sont très probablement des copies d'originaux remarqnables, perdus aujourd'hui. Le Louvre possède un *Alexandre Hermès* en marbre, trouvé à Tivoli ; la glyptothèque de Munich, une statue en marbre de Paros ; la villa Albani, un haut-relief en marbre. La Renaissance s'est inspirée largement de la vie du conquérant. Parmi les œuvres des modernes, il faut citer le bas-relief de Puget (Louvre) représentant *Alexandre et Diogène*, puis les *Batailles d'Alexandre* de Lebrun. (V. l'art. suiv.)

Alexandre (*les Batailles d'*), série de cinq vastes tableaux peints par Ch. Lebrun et représentant : *le Passage du Granique, la Bataille d'Arbelles, la Famille de Darius prisonnière, la Défaite de Porus* et *le Triomphe d'Alexandre à Babylone* (musée du Louvre) ; scènes savamment distribuées, figures d'un beau style, mais dont la couleur est froide. Elles ont été reproduites en tapisseries aux Gobelins.

Alexandre (*Histoire d'*), par Quinte-Curce ; sorte de roman historique plus intéressant qu'exact, mais auquel la vivacité des peintures et l'élégance du style communiquent un véritable charme.

Alexandre (*Expédition d'*) ou *Anabase*, ouvrage d'Arrien ; résumé élégant de relations originales. C'est la source principale de l'histoire du héros (IIe s.).

Alexandre (*le Roman d'*), roman historique dont le héros est Alexandre le Grand, et qui fut composé au XIIe siècle par le trouvère Alexandre de Bernay ou de Paris. Il est écrit en vers de douze pieds, d'où le nom d'*alexandrins* donné aux vers de cette mesure.

Alexandre IV, roi de Macédoine, fils d'Alexandre le Grand, né en 323 av. J.-C. Quand Alexandre le Grand mourut à Babylone, le jeune prince, âgé seulement de quelques mois, fut proclamé régent et reconduit en Macédoine. Il y fut, ainsi que sa mère Roxane, victime des rivalités des généraux qui se disputaient le pouvoir, et périt assassiné par ordre de Cassandre, fils du régent défunt Antipater (310 av. J.-C.).

Alexandre V, roi de Macédoine, troisième fils de Cassandre, assassiné en 294 av. J.-C., par ordre de son frère Antipater, à qui il avait disputé le pouvoir.

Alexandre, fils du dernier roi de Macédoine, Persée. Quand celui-ci fut vaincu par Paul-Emile (168 av. J.-C.), il fut conduit à Rome avec son père et sa sœur. Il y vécut d'un petit emploi que lui donnèrent ses vainqueurs.

Alexandre, tyran de Phères, en Thessalie, de 370 à 357 av. J.-C. ; se rendit odieux par ses violences, fut vaincu à Cynocéphales par Pélopidas (365) et fut assassiné à l'instigation de sa femme Thébé.

Alexandre Balas, roi grec de Syrie de 151 à 147 av. J.-C. C'était un aventurier rhodien, qui renversa et tua Démétrius Soter et fut à son tour détrôné par le fils de ce dernier.

Alexandre Zabinas, fils d'un fripier, roi de Syrie de 126 à 122 av. J.-C. Il arriva au trône en renversant Démétrius Nicator ; il fut détrôné et mis à mort par ordre de Ptolémée, roi d'Egypte.

Alexandre Jannée, roi des Juifs de 104 à 78 av. J.-C., de la famille des Asmonéens. Il fit plusieurs guerres en Phénicie, chez les Philistins, en Syrie, et réprima une importante révolte des pharisiens. Chassé, après de longues luttes, il revint et se vengea de son exil par d'horribles cruautés.

Alexandre d'Aphrodisias, philosophe grec de l'école péripatéticienne (IIe et IIIe s.), né en Carie ; auteur d'un important *Traité du destin et du pouvoir libre*, consacré à la réfutation du fatalisme stoïcien.

Alexandre Ier, pape de 109 à 119 ; — ALEXANDRE II (Anselme de Baggio), pape de 1061 à 1073, prédécesseur de son chancelier Hildebrand, dont il subit l'influence ; — ALEXANDRE III (Orlando Bandinelli), pape de 1159 à 1181. Il lutta contre Frédéric Barberousse, à qui il opposa la *ligue Lombarde* ; — ALEXANDRE IV (Rinaldi de Segna), pape de 1254 à 1264, ennemi des Hohenstaufen ; — ALEXANDRE V (Pietro Filargo), pape de 1409 à 1410 ; il fut élu à Pise, en même temps que Grégoire VII régnait à Rome et Benoît XIII à Avignon ; — ALEXANDRE VI (Borgia), né à Jativa (Espagne) en 1431, pape de 1492 à 1503. Politique éminent, il partagea entre le Portugal et l'Espagne le nouveau monde découvert par Colomb et les autres navigateurs et fit une guerre sans pitié aux grands seigneurs italiens ; mais, par sa vie privée, sa duplicité, son népotisme, il fut un prince de la Renaissance italienne beaucoup plus qu'un pape. Il mourut de la *malaria* (et non pas, comme on l'a dit, empoisonné par une pastèque (v. BORGIA) ; — ALEXANDRE VII (Fabio Chigi), pape de 1655 à 1667, savant et vertueux. Il confirma la condamnation prononcée par Innocent X contre les jansénistes ; fit construire la colonnade de la place Saint-Pierre. Le duc de Créqui, ambassadeur de France, ayant été insulté par la garde corse, Louis XIV exigea que cette garde fût cassée et que la réparation fut attestée par une pyramide élevée sur une place de Rome ; — ALEXANDRE VIII (Pietro Ottoboni), pape de 1689 à 1691. Il s'opposa aux libertés de l'Eglise gallicane.



Alexandre VI.



Alexandre et Diogène, œuvre de Puget.

Alexandre (saint), patriarche d'Alexandrie de 312 à 326 ; il fit condamner Arius au concile de Nicée (325). Fête le 26 février.

Alexandre de Tralles, célèbre médecin grec (VIe s. ap. J.-C.).

Alexandre de Hales, théologien anglais, appelé *le Docteur irréfragable*, m. en 1245.

Alexandre Nevski, prince russe du XIIIe siècle (1220-1263), dont le nom est demeuré populaire en Russie, par suite des victoires qu'il remporta, près de la Néva, sur les Suédois et les Allemands Livoniens.



Ordre de Saint-Alexandre-Nevski.

Alexandre-Nevski (*ordre de Saint-*), ordre russe fondé par Pierre le Grand ; une seule classe de chevaliers ; costume spécial. La décoration se porte suspendue à un large ruban rouge ponceau, passé en écharpe.

Alexandre Ier, né à Petrograd en 1777, empereur de Russie en 1801, après la fin tragique de son père Paul Ier ; m. à Taganrok en 1825. Il lutta contre Napoléon Ier, qui battit ses armées à Austerlitz, à Eylaud, à Friedland. Réconcilié avec son vainqueur par la paix de Tilsit, il se déclara de nouveau contre lui en 1812 et, après la campagne de Russie si funeste à Napoléon, il lança un manifeste appelant l'Europe aux armes. Il envahit la France avec ses alliés, d'abord en 1814, puis en 1815, et fut le principal auteur de la restauration des Bourbons sur le trône de France. Il fut ensuite, sous l'influence d'Araktcheiev, puis de la mystique Mme de Krüdener, le représentant des idées absolutistes, qu'il contribua, par la Sainte-Alliance, à faire prévaloir en Europe. D'aucuns disent qu'il mourut d'une fièvre paludéenne, d'autres qu'il expira dans des circonstances assez mystérieuses. Il eut pour successeur son frère Nicolas Ier.



Alexandre Ier.

Alexandre II, fils et successeur de Nicolas Ier, né à Moscou, m. à Petrograd (1818-1881). Il monta sur le trône en 1855, signa la paix avec la France après la guerre de Crimée, réprima durement le soulèvement de la Pologne en 1863, abolit le servage (1863). En 1875, il intervint auprès de l'empereur allemand Guillaume Ier pour empêcher Bismarck de recommencer la lutte avec la France ; et il entreprit contre la Turquie la guerre de 1876-1877, qui eut comme conséquence le traité de Berlin (1878) ; il mourut frappé par les bombes des nihilistes.



Alexandre II.

Alexandre III, fils et successeur d'Alexandre II, tsar de Russie, né à Petrograd en 1845, monté sur le trône en 1881. Il renonça aux tendances libérales de son père et reprit les traditions absolutistes. Il se détacha de la triple alliance formée par la Russie, l'Allemagne et l'Autriche. Il se tourna du côté de la France, s'affranchit de la dépendance financière de Berlin, et affirma sa nouvelle politique par la réception des marins français à Cronstadt (1891), suivie de celle des marins russes à Paris (1893). Il mourut à Livadia en 1894, laissant le trône à son fils Nicolas II.



Alexandre III.

Alexandre Ier, prince de Bulgarie, né à Vérone, m. à Gratz (1857-1893). Fils du prince Alexandre-Emile de Hesse, Alexandre-Joseph de Battenberg fut élu en 1879 prince de Bulgarie et régna jusqu'en 1886. La réunion de la Bulgarie et de la Roumélie orientale lui enleva la faveur d'Alexandre III. Vainqueur des Serbes à Slivnitza, le prince rentra triomphant dans sa capitale ; mais l'hostilité de la Russie l'obligea à abdiquer. Il fut remplacé par Ferdinand Ier, et prit le nom de comte de Hartenau.



Ordre de Saint-Alexandre.

Alexandre (*ordre de Saint-*), ordre de chevalerie bulgare fondé en 1881 par Alexandre Ier, organisé en 1883 et confirmé en 1888. Cinq classes ; ruban rouge.

Alexandre Jagellon, né en 1461, grand-duc de Lithuanie, roi de Pologne de 1501 à 1506.

Alexandre Ier, roi de Grèce, fils de Constantin, né et m. à Tatoï, près d'Athènes (1893-1920), proclamé roi en 1917, après l'abdication de son père.



Alexandre Ier, roi de Grèce.

Alexandre Ier, roi de Serbie, fils de Milan Ier et de la reine Nathalie, né et m. à Belgrade (1876-1903). Proclamé roi en 1889, il provoqua le mécontentement de ses sujets par l'absolutisme de son gouvernement et son mariage avec Draga Maschin (1900) ; tous deux furent assassinés par une conjuration militaire, à la suite de laquelle la couronne fut offerte à Pierre Ier Karageorgevitch, qui l'accepta.

Alexandre Ier, roi des Serbes, Croates et Slovènes, né à Cettigné en 1888, fils de Pierre Ier de Serbie. Prit une part brillante à la Grande Guerre ; régent en 1918, roi en 1921.



Alexandre de Serbie.

Alexandre (Arsène), critique d'art, né à Paris en 1859, auteur d'études sur la peinture militaire, la caricature, Daumier, Carrière, etc.

Alexandrescu (Grégoire), poète roumain, né à Tirgoviste, m. à Bucarest (1812-1885). Il défendit les idées libérales dans ses satires et ses fables politiques. On lui doit: *l'An 1848; Méditations et Élégies.* Il fut ministre des finances en 1849.

Alexandre-Sévère, empereur romain en 222 (208-235). Adopté par son cousin Héliogabale, il lui succéda. Secondé par sa mère Julia Mammæa et sa grand'mère Julia Mæsa, et conseillé par le grand jurisconsulte Ulpien, il s'efforça de rendre à l'empire la dignité qu'il avait perdue. Il encouragea les jurisconsultes, se montra très tolérant, et lutta heureusement en Asie contre les Sassanides. Au retour, il se porta sur le Rhin pour repousser une invasion germanique, mais il fut tué dans une émeute militaire conduite par Maximin.


Alexandre-Sévère.

Alexandrette ou **Iskanderoun,** v. et port très fréquenté de Syrie, au fond du *golfe d'Alexandrette*, formé par la Méditerranée; 6.800 h.

Alexandri (Basile), poète roumain, né à Bacau, m. à Paris (1821-1890). Ministre des affaires étrangères en 1859-1860. Il a composé des drames, des églogues, des *Chansons guerrières*, écrites pendant la guerre russo-turco-roumaine (1877), et un célèbre dithyrambe sur le *Génie latin*, couronné à Montpellier en 1874.

Alexandria, v. industrielle d'Ecosse (comté de Dumberton), sur la Léven; 12.000 h.

Alexandria, v. des Etats-Unis (Virginie), sur le Potomac; 15.000 h. Près du fleuve, à Mount-Vernon, se trouve la fameuse maison de campagne où Washington finit ses jours en 1799.

Alexandrie [*drî*], v. et port d'Egypte, sur la Méditerranée; 350.000 h. (*Alexandrins*). Grand commerce : coton, blés, céréales, sucres, gommes, dattes, laines, plumes d'autruche, ivoire, etc. Patrie de saint Athanase. Cette ville, fondée par Alexandre le Grand (331 av. J.-C.), célèbre par le phare haut de 400 pieds qui éclairait sa rade, fut, au temps des Ptolémées, le centre artistique et littéraire de l'Orient, héritier de la civilisation hellénique. La ville possédait une bibliothèque remarquable, créée par Ptolémée Soter, qui fut détruite une première fois quand César prit la ville, et de nouveau en 390, dans les luttes des païens contre les chrétiens. Une légende veut que les derniers restes de la bibliothèque aient été détruits en 641, sur l'ordre du calife Omar. Les Français s'emparèrent d'Alexandrie en 1798, les Anglais en 1801. Elle a été bombardée en 1882 par la flotte britannique.

Alexandrie (ital. **Alessandria**), v. forte d'Italie (Piémont), et ch.-l. de la *prov. d'Alexandrie*, sur le Tanaro, affl. du Pô; 75.000 h. Industrie active : toiles, draps, soieries. Elle fut bâtie, en 1168, par la ligue Lombarde, pour tenir en respect les partisans de l'empereur Barberousse, et la rapidité de sa construction lui valut le surnom d'*Alexandrie de la paille.* — La prov. a 826.000 h.

Alexandrie (*école d'*), appelée aussi *école éclectique*, *école néo-platonicienne.* Ammonius Saccas est le véritable fondateur de l'école d'Alexandrie. Plotin fut son disciple. Il écrivit le traité intitulé *Ennéades*, qui fut publié par Porphyre. Jamblique transporta l'école à Alexandrie : Syrianus et Proclus à Athènes. La doctrine de l'école philosophique d'Alexandrie (le néo-platonisme) doit beaucoup à l'école juive d'Alexandrie, dont le représentant le plus illustre est Philon le Juif.

alexandrin, ine adj. D'Alexandrie : *dialecte alexandrin. Poésie alexandrine*, poésie grecque qui fleurit à Alexandrie sous les Ptolémées, érudite et raffinée, représentée par Philétas, Callimaque, Théocrite, Apollonios de Rhodes, etc. *Ère alexandrine*, syn. *Ère actiaque* ou *d'Auguste* ou *ère des Augustes.* V. ÈRE.

alexandrin [*lèk-san*] adj. m. (du *Roman d'Alexandre* [XIIe s.], où ce vers était employé). Se dit du vers français de douze syllabes. N. m. Ce vers lui-même. Ex. :

Lau-riers, sa-crés ra-meaux qu'on veut ré-duire en poudre.

C'est le vers héroïque, le vers de l'épopée, de la tragédie, des grands poèmes.

alexandrinisme [*lèk-san-dri-nis-me*] n. m. Doctrine de l'école philosophique d'Alexandrie. Style orné des poètes grecs de la période alexandrine.

Alexandropol, v. de Russie (gouv. d'Erivan), sur l'Arpatchaï, affl. de l'Araxe; 40.000 h. Sériciculture.

Alexandrovsk, v. de Russie (gouv. d'Iékatérinoslav), sur le Dniéper, en face de l'île de Khortitza; 25.000 h. Entrepôt important.

Alexeiev (Michail-Vassilievitch), général russe, mort à Ekaterinodar (1855-1918). Pendant la Grande Guerre, avec le titre de chef d'état-major, il fut en réalité général en chef des armées russes de 1915 à mars 1917.

alexipharmaque [*lèk-si-far-ma-ke*] adj. (gr. *alexein*, repousser, et *pharmakon*, poison). Se disait autrefois des remèdes que l'on croyait propres à détruire l'action du poison ou des principes morbifiques. N. m. : *un alexipharmaque.*

Alexis, poète comique grec, m. en 299 av. J.-C. Auteur de 245 pièces, dont nous avons de nombreux fragments.

Alexis [*lèk-si*] (saint), solitaire de la fin du IVe siècle. Mort vers 412. Fête le 17 juillet.

Alexis (*Vie de saint*), un des plus anciens poèmes français (1re moitié du XIe s.); il est antérieur à la *Chanson de Roland.* Il raconte la vie de ce saint, qui s'enfuit de la maison paternelle par horreur du mariage, passe le reste de ses jours à mendier et n'est reconnu des siens qu'après sa mort.

Alexis, nom de plusieurs empereurs de Constantinople : ALEXIS Ier, *Comnène*, contemporain de la 1re croisade (1081-1118). Il eut successivement à défendre son empire contre les Normands et les Turcs et ne s'entendit pas avec les croisés, sur lesquels il avait fondé de grandes espérances; — ALEXIS II *Comnène* (1180-1183), détrôné et mort étranglé par ordre de son cousin Andronic Ier Comnène; il avait épousé Agnès, fille de Louis VII le Jeune, roi de France; — ALEXIS III *l'Ange* (1195-1203), renversé par les croisés; m. en 1210; — ALEXIS IV *le Jeune*, placé sur le trône par les croisés en 1203, mort étranglé par ordre d'Alexis Ducas en 1204; — ALEXIS V *Ducas*, détrôné et précipité du haut de la colonne de Théodose par ordre de Baudouin (1204).

Alexis Michaïlovitch, né en 1629, tsar de la Moscovie de 1645 à 1676; père de Pierre le Grand.

Alexis Petrovitch, fils de Pierre le Grand, né à Moscou (1690-1718). Il conspira contre son père, qui le fit mettre à la torture, et mourut en prison. Pierre II, son fils, monta sur le trône en 1727.

Alexis (Paul), littérateur et auteur dramatique français, né à Aix (Bouches-du-Rhône), m. à Levallois-Perret (1847-1901); un des représentants de l'école naturaliste, et l'un des écrivains des *Soirées de Médan.*

alexitère [*lèk-si*] adj. (du gr. *alexêtêr*, qui porte secours). Se disait autrefois des médicaments employés pour prévenir les effets d'un poison : *eau alexitère.* N. m. : *un alexitère.*

alezan, e adj. et n. (esp. *alezan*). Se dit d'un cheval, d'un mulet, dont la robe est d'un jaune rougeâtre et les crins de la même couleur que le poil : *un alezan clair, doré, brûlé; une mule alezane, d'un poil alezan.*

alèze ou **alèse** [*lè-ze*] n. f. V. ALAISE.

alézé, e adj. *Blas.* V. ALÉSÉ.

alfa n. m. (ar. *halfa*). Graminée agrostidée d'Algérie, d'Espagne, etc., dont on fait du papier, des tapis, des semelles d'espadrilles, etc.

— ENCYCL. *Bot.* et *agric.* L'alfa occupe en Algérie et notamment dans le département d'Oran, d'immenses étendues (*mer d'alfa*); c'est une herbe vivace, à tiges droites, d'environ 1 mètre de long, portant des feuilles semblables à celles des agrostides, et qui croît en touffes buissonneuses. La récolte des feuilles, qui a lieu au mois d'août, est faite suivant une méthode spéciale qui consiste à enrouler un bouquet de feuilles sur un bâtonnet; le bâtonnet est ensuite tiré brusquement. Ainsi on respecte la tige de la graminée et l'on ne récolte que ce qui est utile industriellement. L'alfa croît spontanément et peut donner 50 à 60 années de récoltes. Les feuilles coupées, sont réunies par petites bottes. Ces bottes sont séchées, puis réunies pour former de grosses bottes, qui sont mises en meules ou préparées pour la vente, en mettant de côté les feuilles gâtées. On presse ensuite l'alfa, et l'on en fait des balles d'environ 150 kilogr.


Alfa.

— *Techn.* L'alfa sert à fabriquer des objets dits « de sparterie » : paillassons, semelles de chaussures, paniers, cordes, mais surtout du papier, dont l'Angleterre fabrique la majeure partie. La fibre rouie peut être utilisée par l'industrie du tissage. Les immenses réserves d'alfa de l'Algérie sont susceptibles de fournir à la papeterie française une matière première abondante.

alfange n. f. (mot esp.). Cimeterre mauresque.

Alfarabi, philosophe arabe du Xe siècle, né à Farab, mort à Damas vers 950. Il répandit parmi les Arabes les doctrines d'Aristote, et eut Avicenne pour disciple, Averrhoès pour rival.

Alfaro, v. d'Espagne (Vieille-Castille), sur l'Alhama, affl. de l'Ebre; 6.000 h. Conquise par le Cid sur les Maures, en 1072.

alfatier [*ti-é*], **ère** adj. Qui se rapporte à l'alfa : *l'industrie alfatière.* N. Industriel qui s'occupe du traitement ou du commerce de l'alfa.

alfénide n. m. Composition métallique blanche, imaginée en 1850 par le chimiste Hâlfen : *l'alfénide est du maillechort argenté, qui sert surtout à fabriquer des couverts de table.*


Alfieri.

Alfieri (le comte Victor), le premier poète tragique de l'Italie, né à Asti, m. à Florence (1749-1803), auteur de *Marie Stuart. Mérope, Timoléon* et du traité : *De la tyrannie.* Son style est mâle, pur, rempli d'images frappantes et de fortes pensées, mais une extrême concision lui donne de la sécheresse. Il a écrit contre la France révolutionnaire un pamphlet : *Misogallo.* Ses mémoires sont fort intéressants. Alfieri épousa en 1788 la comtesse d'Albany, veuve du dernier des Stuarts, dont l'influence le fixa sérieusement au travail.

Alfort (*école vétérinaire d'*). V. ÉCOLES.

Alfortville [*for*] (autref. **Alfort**), comm. de l'arr. et à 13 kil. de Sceaux (Seine), cant. de Charenton, au confl. de la Seine et de la Marne; 20.000 h. (*Alforvillais*).

Alfours [*four*], peuple de la Malaisie, qui habite les Moluques, le plus souvent à l'état sauvage. Les Alfours sont de taille élevée, dolichocéphales, d'un brun foncé et très poilus. Ce sont des guerriers.


Type alfour.

Alfred le Grand, roi anglo-saxon de Wessex. Après avoir conquis une partie de l'Angleterre sur les Danois, il se montra habile législateur, administrateur et protecteur des lettres. Il fonda l'université d'Oxford (849-901).


Alfred le Grand.

Alfred (*saint*), évêque de Hildesheim (Hanovre) au IXe siècle; m. vers 869. Fête le 15 septembre.

Alfreton, ville d'Angleterre (Derby); 13.500 h.

alganon n. m. (b. lat. *arganum*). Chaîne qu'on mettait au cou des galériens qui avaient la permission de circuler hors du bagne.

algarade n. f. (esp. *algarada*). Sortie, insulte brusque et bruyante contre quelqu'un : *faire, essuyer une algarade.*

Algardi (Alessandro), dit *l'Algarde*, sculpteur et architecte italien, né à Bologne, m. à Rome (1602-1654); artiste d'une imagination fougueuse. Auteur d'un bas-relief à Saint-Pierre de Rome, dans le goût du Bernin : *Saint Léon et Attila.*

algaroth [*rot*] n. m. Oxychlorure d'antimoine précipité, émétique et purgatif, obtenu en traitant le chlorure d'antimoine par l'eau distillée.

Algarotti (François), poète et critique italien; ami de Voltaire, qui l'appelait *le Cygne de Padoue*, né à Venise, m. à Pise (1712-1764). Il vécut longtemps à la cour de Frédéric II.

Algarve, province la plus méridionale du Portugal; 255.000 h. (*Algarves*). Cap. *Faro.* Son nom, d'origine arabe (*el Gharb*, le Pays du couchant), lui vient d'un ancien royaume maure, dont Silves était la capitale.

Algaviennes [*vi-è-ne*] (ALPES), un des principaux massifs des Alpes septentrionales, au S.-E. du lac de Constance.

algazelle [*zè-le*] n. f. Variété d'antilope africaine blanche, que l'on trouve surtout en Egypte.

algèbre n. f. (ar. *al-djebr*). Science du calcul des grandeurs représentées par des lettres. Livre qui traite de cette science : *acheter une algèbre.*

— ENCYCL. L'algèbre, qui a pour but d'abréger et de généraliser la solution des questions relatives aux quantités, fut introduite en Europe, en 950, par les Arabes, qui en avaient puisé la connaissance dans les livres grecs et surtout dans Diophante d'Alexandrie, l'auteur du plus ancien traité d'algèbre connu (IVe s.). La connaissance de l'algèbre a été longtemps le patrimoine exclusif des savants. Veut-on, encore aujourd'hui, parler d'une chose difficile, inconnue à quelqu'un, on dit : *C'est de l'algèbre pour lui.*

algébrique adj. Qui tient à l'algèbre : *formule, notation, équation algébrique.*

algébriquement [*ke-man*] adv. D'une manière algébrique. Suivant les règles de l'algèbre : *résoudre un problème algébriquement.*

algébriste [*bris-te*] n. Qui connaît l'algèbre, l'enseigne. Qui fait des opérations d'algèbre.

Algénib n. m. Etoile secondaire, marquant l'angle inférieur à gauche du grand carré de Pégase.

Alger [*jé*] (DÉPART. D'), une des trois divisions de l'Algérie; préf. *Alger*; sous-préf. *Médéa, Miliana, Orléansville, Tizi-Ouzou*; 5 arr., 130 comm., 1.596.300 h.; 19e corps d'armée, cours d'appel et archevêché à Alger. La colonisation européenne y est en plein essor : vigne, tabac, oranger, olivier, céréales, élevage du mouton et du cheval. Dans le Sud, on exploite l'alfa, le dattier, et on élève le chameau.

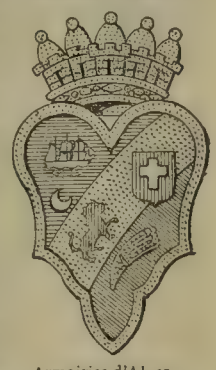
Armoiries d'Alger.

Alger, cap. de l'Algérie, ch.-l. du dép. d'Alger. Belle rade sur la Méditerranée; à 800 kil. de Marseille; 145.200 h. (*Algérois* ou *Algériens*). Archevêché, université, cour d'appel. Grand commerce de vins, céréales, alfa, dattes, fruits. En 1541, Charles-Quint essaya de s'emparer d'Alger, qui fut bombardé par Duquesne (1682), par d'Estrées (1688), et pris par l'armée française du général de Bourmont, après une série de combats qui durèrent une vingtaine de jours (1830). — L'arr. a 69 comm. de plein exercice et 417.700 h.

Algérie [*rî*], colonie française du nord-ouest de l'Afrique; capit. *Alger.*

I. GÉOGRAPHIE. L'Algérie est la principale des colonies françaises; elle est limitée au N. par la Méditerranée, à l'E. par la Tunisie, au S. par le Sahara, à l'O. par le Maroc. Elle est divisée en 3 départ. : *Alger, Oran, Constantine*; pop. 5.232.000 h. (*Algériens*); superf. 575.300 kilom. car. On y distingue 3 régions naturelles : 1° le *Tell*, région des cultures (céréales, vignobles, orangers, coton, oliviers), entre la Méditerranée et l'Atlas, parcourue par de nombreuses, mais peu importantes rivières, dont la principale est le Chéliff; 2° les *hauts plateaux* ou région de l'Atlas, secs, couverts de champs d'alfa, de pâturages maigres, et coupés de chotts ou lacs salés; 3° le *Sahara*, dont la lisière algérienne est occupée par d'importantes oasis (Biskra, Laghouat), où vit le dattier. Climat relativement tempéré dans le Nord, très chaud dans le Sud. Productions minérales : cuivre, fer, plomb, zinc, sel gemme, marbres, phosphates. En échange de ces divers produits, qu'elle exporte surtout en France, l'Algérie importe des étoffes, des métaux, des charbons, machines, etc. La population comprend des Européens, des Kabyles, des Arabes, des Maures et des nègres. On y trouve le lion, la panthère, l'hyène, le chacal, le mouflon, le bouquetin, la gazelle, l'antilope, le chameau, le cheval et tous les animaux domestiques.

II. HISTOIRE. Occupée dès la plus haute antiquité par des Berbères, la partie de l'Afrique qui forme l'Algérie actuelle fut depuis le VIe siècle av. J.-C. sous la domination des Carthaginois, puis, après

les guerres puniques, sous celle des Romains, qui donnèrent au pays une prospérité remarquable, ainsi qu'en témoignent les ruines mises à jour sur tous les points de la contrée. Dévastée par les Vandales, occupée ensuite par les Byzantins, les Arabes et enfin par les Turcs, la région d'Alger devint, dès le XIVe siècle, un nid de pirates, sous l'influence des Barberousse. Les expéditions de Charles-Quint et de Louis XIV contre ces hardis corsaires, pas plus que celle de lord Exmouth en 1816, n'eurent de résultats durables, et ce fut seulement en 1830 que les troupes françaises, chargées de venger une insulte faite par le dey Hussein au consul de France, commencèrent la conquête du pays. Celle-ci débuta, en 1830, par la prise d'Alger, dont s'empara le général de Bourmont, et par l'occupation des principaux points de la côte : Bougie, Bône, etc. En 1832 étaient organisés par le général Voirol les bureaux arabes chargés de servir d'intermédiaires entre l'administration française et les chefs indigènes. Cependant, les Français eurent bientôt à lutter contre un redoutable adversaire, l'émir Abd-el-Kader, qui infligea à nos troupes le désastre de la Macta (1835). Abd-el-Kader ne put être réduit, après la prise de Constantine (1837), que grâce aux efforts persévérants de Bugeaud, qui remporta sur son allié, le sultan du Maroc, la victoire de l'Isly (1844). La smala de l'émir avait été enlevée par le duc d'Aumale en 1844 ; lui-même dut se soumettre au général Lamoricière en 1847. Dès lors, l'Algérie entre dans la période d'organisation, à peine troublée par les révoltes de Kabylie (1850 et 1871) et du Sud-Oranais (1881 et 1901). L'Algérie, aujourd'hui pacifiée, pourvue d'un réseau de chemins de fer qui se développe chaque jour, s'étend peu à peu vers le S. par l'occupation successive des oasis sahariennes.

III. ADMIN. Représentée au Parlement par trois sénateurs et par des députés (deux par département), l'Algérie a à sa tête un gouverneur général nommé par décret, assisté d'un *conseil de gouvernement* (réunion de fonctionnaires), d'un *conseil supérieur* (dont les attributions sont surtout budgétaires et fiscales), de *délégations financières* (qui délibèrent et votent le budget avant que celui-ci soit soumis au conseil supérieur). Au point de vue de l'administration, l'Algérie est divisée en 3 départements (Alger, Oran, Constantine), administrés chacun par un préfet et des sous-préfets en territoire civil, par des officiers et par des chefs indigènes en territoire militaire, c'est-à-dire dans les régions où l'élément indigène est encore en minorité. Suivant l'importance de ce même élément, on distingue les *communes de plein exercice*, les *communes mixtes* et les *communes indigènes*. L'Algérie jouit de la personnalité civile ; elle a un budget spécial, distinct de celui de la métropole. — Une partie des territoires militaires a été dotée de la personnalité civile, sous le nom de *Territoires du Sud*.



Vue d'Alger.

Algérien, enne [*ri-in, è-ne*], habitant ou originaire de l'Algérie : *les Algériens*. Adjectiv. : *troupes algériennes*.

algésimètre [*zi*] n. m. (du gr. *algésis*, douleur, et *metron*, mesure). Appareil qui sert à mesurer l'intensité de l'excitation nécessaire pour provoquer une sensation douloureuse.

Algésiras [*rass*], v. et port au sud de l'Espagne (prov. de Cadix), sur le détroit de Gibraltar : 12.400 h. Prise en 711 par les Maures. L'amiral français Linois y vainquit la flotte anglaise (1801). En 1906, une conférence internationale s'y réunit pour régler la situation internationale du Maroc. V. MAROC.

Alghero, v. et port sur la côte ouest de Sardaigne (prov. de Sassari) ; 10.000 h.

algide adj. (lat. *algidus*). Se dit des affections caractérisées par des sensations de froid : *fièvre algide ; période algide du choléra*.

algidité n. f. Etat, qualité de ce qui est algide.

algine n. f. Substance azotée visqueuse, que l'on trouve dans les plantes marines et surtout dans les algues : *l'algine convient à la préparation et à l'émulsion des huiles*.

Algoa (BAIE D'), grande baie de l'Afrique australe (colonie du Cap), entre le cap Récife et le cap Woody.

Algol n. m. *Astr.* Etoile β de la constellation de Persée ; on l'appelle aussi *Tête de Méduse*. Variable, son éclat de grandeur 2.1 s'abaisse à la grandeur 3.2 tous les 2 j. 20 h. 49 m.

Algonquins [*kin*], peuple indien de l'Amérique du Nord, qui ne subsiste plus guère qu'au Canada. — Un *Algonquin*.

algorithme [*rit-me*] n. m. (de l'ar. *Al-Korismi*, n. pr.). Procédé de calcul, forme de la génération des nombres : *algorithme de calcul intégral*.

Algrange, comm. de la Moselle, arr. de Thionville ; 9.500 h. Ch. de f.

alguazil [*ghou-a*] n. m. (ar. *al-wazir*). Agent de police en Espagne.

algue [*al-ghe*] n. f. (lat. *alga*). Plante qui vit à la surface ou au fond des eaux douces ou salées.

— ENCYL. Les algues sont des cryptogames cellulaires. On les trouve dans toutes les eaux ; les algues marines renferment des substances azotées et de l'iode ; plusieurs sont alimentaires ou médicinales, aucune n'est vénéneuse. La plupart des algues sont pourvues de chlorophylle, mais souvent aussi la teinte verte de la chlorophylle est masquée par d'autres principes colorants, où dominent le bleu, le brun et le rouge. Leur thalle est tantôt fixé par des crampons, tantôt libre ou supporté par des flotteurs. On observe des algues microscopiques comme les bactériacées et d'autres immenses, pouvant atteindre 200 à 300 mètres de long. Elles se reproduisent par spores ou par fécondation en formant des œufs. On les divise en *chlorophycées* (vertes), *cyanophycées* (bleues), *phéophycées* (brunes) et *floridées* ou *rhodophycées* (rouges). Dans certains pays, les algues sont employées comme engrais. Lavées et desséchées, elles peuvent être employées comme litière ou pour la fabrication de matelas. Leurs cendres fournissent des sels de potasse, de l'iode, du brome. V. GOÉMON, VARECH.



Algues : 1. Bactéries du tétanos ; 2. Protocoques ; 3. Diatomées ; 4. OEdogonie ; 5. Ulve ; 6. Varech ; 7. Caulerpe ; 8. Rhodyménie ; 9. Coralline.

algueux, euse [*gheû, eu-ze*] adj. Couvert d'algues : *les fonds algueux de la mer*.

alhagi n. m. (mot arabe). Genre de légumineuses, tribu des hédysarées. (C'est cet arbrisseau qui aurait donné la *manne* dont les Hébreux se sont nourris dans le désert.)

Alhama de los Baños, v. d'Espagne (Andalousie, prov. de Grenade), près de la *sierra de Alhama* ; 8.000 h. Eaux thermales sulfureuses.

Alhama de Murcie, v. d'Espagne (Andalousie, prov. de Murcie) ; 7.200 h. Eaux thermales.

Alhambra, célèbre palais des rois maures, à Grenade (Espagne), commencé au XIIIe siècle. L'extérieur offre un aspect assez lourd, mais, dès qu'on a franchi la *porte du Jugement* (la principale entrée), l'œil reste ébloui par la variété et la grâce incomparable des décors et de l'architecture. On admire principalement la *cour des Abencérages* et la *cour des Lions*, entourée de 128 colonnes de marbre blanc et ornée au centre d'un bassin d'albâtre porté par 12 lions en marbre noir.

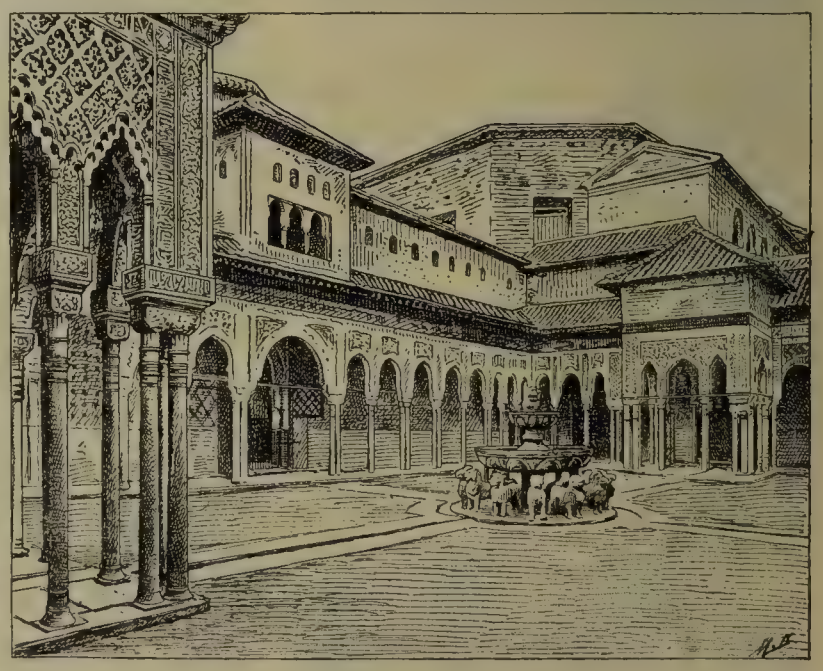

Alhambra : la Cour des lions.

Ali, cousin et gendre de Mahomet, dont il fut le disciple préféré ; 4e calife, de 656 à 661 ; il fut assassiné dans une mosquée, à Coufa.

Ali, pacha de Janina, né à Tébelen, m. à Janina (1741-1822). Il s'empara de l'Albanie, qu'il essaya de rendre indépendante de la Turquie, et où il tenta d'introduire la civilisation européenne. Mais il se rendit surtout célèbre par ses cruautés. Pris par les soldats du sultan Mahmoud, il fut égorgé.



Ali, pacha de Janina.

Ali (Sidi-), bey de Tunis (1847-1902). Il succéda en 1842 à son frère Mohammed es-Sadok et se montra un ami fidèle de la France.

Aliamet (Jacques), graveur français, né à Abbeville, m. à Paris (1726-1788), consciencieux interprète de Joseph Vernet, etc.

alias [*ass*] adv. lat. signif. Ailleurs, autrement, en d'autres termes : *Poquelin, alias Molière*.

Aliaska, dénomination russe primitive du territoire d'Alaska. Les Américains l'ont conservée, pour distinguer la partie du tout, à l'étroite langue de terre qui relie les îles Aléoutiennes au nouveau monde.

Ali-Baba, héros d'un des contes les plus populaires des *Mille et une nuits*. C'est un pauvre artisan de Perse, à qui le hasard a fait connaître la formule cabalistique : *Sésame, ouvre-toi*, qui fait tourner sur ses gonds la porte de la caverne où les quarante voleurs entassaient leur butin. Ali-Baba s'empare du trésor. Ce personnage, les quarante voleurs et surtout les mots : *Sésame, ouvre-toi*, employés pour désigner les moyens devant lesquels cèdent comme par magie toutes les difficultés, sont restés célèbres.

alibanies [*ni*] n. f. pl. Toile de coton des Indes orientales.

Alibaud (Louis), conspirateur qui tenta d'assassiner Louis-Philippe (1810-1836).

Alibert [*bèr*] (Jean-Louis), médecin français, né à Villefranche (Aveyron), m. à Paris (1766-1837) ; il s'occupa surtout des maladies de la peau.

alibi n. m. (m. lat. signif. *ailleurs*). Absence d'un lieu, prouvée par la présence dans un autre : *un alibi innocente un accusé*. Pl. des *alibis*.

alibiforain [*rin*] n. m. (du lat. *alibi*, ailleurs, et de *forain*). *Dr.* Propos extérieur au sujet ; explication sans rapport avec la cause que l'on juge, dont il est question ; fausse excuse, échappatoire.

alibile adj. (du lat. *alere*, nourrir). Se dit d'une substance propre à la nutrition : *on nomme* nutriments *les matières alibiles*.

alibilité n. f. Qualité d'une substance alibile.

ALGÉRIE

ÉCHELLE :
0 50 100 200 Kilomètres
------- Limites d'état
..... " de département
——— Chemins de fer

Termes géographiques et leurs abréviations :
Ras_Cap, Aïn_Source, Bir, Hassi_Puits, O, Oued_Rivière, Sebka_Lac salé, Daya_Prairie, Dj. Djebel_Montagne


Cahors
Rodez
Montauban
Tarn
Albi
Toulouse
Garonne
Nîmes
Avignon
Durance
Rhône
Digne
Alpes
Gênes
Spezia
Massa
Golfe de Gênes
Lucques
Pise
Livourne
Arno
Nice
MONACO
Draguignan
Aix
Arles
Montpellier
Béziers
Cette
Carcassonne
Narbonne
Marseille
Toulon
T.d'Hyères
Foix
Aude
Golfe du Lion
Perpignan
ANDORRE
Pyrénées
Pt Vendres
C. Creus
Seo de Urgel
Ségre
Gérone
Balaguer
Soria
Alagon
Saragosse
Lerida
Ebre
Jalon
Escatron
Mequinenza
Barcelone
ESPAGNE
Tortose
Tarragone
MER
Teruel
Cuença
Castellon de la Plana
Guadalaviar
Valence
Albacète
Cullera
Júcar
Alicante
C. St Antoine
Murcie
Lorca
Sanganera
C. de Palos
Carthagene
Almería
C. de Gata
Iles Baléares
Minorque
Pt Mahon
Majorque
Palma
Cabrera
Ibiza
Formentera
MÉDITERRANÉE
Corse
C. Corse
I. d'Elbe
Bastia
CORSE
Ajaccio
Détroit de Bonifacio
I. Maddalena
I. Caprera
Sassari
SARDAIGNE
Cagliari
C. Teulada
MER TYRRHÉNIENNE
ITALIE
ALGER
Tiz Ouzou
Bougie
Philippeville
Bône
Khroumirie
TUNIS
Constantine
Sétif
Batna
CONSTANTINE
Tebessa
Kairouan
Enfida
Hammamet
Sousse
Monastir
Mahdia
Sfax
Gabès
TUNISIE
Kasserine
Feriana
Gafsa
Metlaouï
Nefzaoua
Douz
Oran
Mascara
Sidi Bel-Abbès
Tlemcen
Oudjda
Maroc
Ain Sefra
Figuig
Géryville
Mecheria
Saida
Frenda
Tiaret
Orléansville
Médéa
Blida
Mostaganem
Mers-el-Kébir
Arzew
Mazagran
Hélizane
Boghari
Laghouat
Ghardaïa
Berryan
Guerrara
Touggourt
Ouargla
Hassi Mey
Bir Ghardaya
Ft Lallemand
Hassi Zirara
Timmimoun
Plateau de Tadémaït
Sebka de Gourara
Hassi Ouchen
el Goléa
Ain-el-Taiba
Chadamès
LIBYE (IT.)
Hassi Inifel
El Mekkesa
Hassi Chebaba
Beni-Abbès
Igli
Taghit
Colomb (Béchar)
El Kenadsa
Beni Ounif
Bône
Bizerte
C. Blanc
C. Rosa
C. Roux
C. de Fer
Philippeville
Collo
Djidjelli
Bougie
Dellys
Tizi Ouzou
Kabylie
Djurdjura
Bibans
Biskra
Tougourt
Oued Rhir
Oued Souf
Oued Naïl
Ouled Naïl
Région de la Daya
Région de la Chebka
Région des Hauts Plateaux
Région des Steppes
Région des Dunes
Territoire de Ghardaïa
Territoire de Touggourt
Territoire d'Aïn Sefra
Territoires du Sud
Territoire des Oasis sahariennes
Sahara algérien
El Erg ou Areg
Erg du Sud
Tunisien
Chaamba
Ouled Sidi-Cheikh
Ouled Sidi-Chekir
Mts des Ksour
Mts de Saïda
Mts de l'Ouarsenis
Mts du Hodna
Mts du Zab
Mts de la Medjerda
Mts des Nemencha
Mts des Ouled Naïl
Dj. Amour
Dj. Aurès
Dj. Chelia
Dj. Tessala
Dj. Sahari
Dj. Nador
Dj. Mzi
Dj. Dira
Dj. Isser
Dj. Sersou
Dj. Ksel
Dj. Ksour
Dj. Tebaga
Dj. Tebessa
Dj. Tarf
Dj. Bissra
Dj. Ahmra
Dj. Melghir
Dj. Chemsa
Dj. Metlili
Dj. Mzab
Dj. Nessa
Dj. Tolga
Dj. Sfaïa
Dj. Sidi-Cheikh
Dj. Zenaten
Dj. Zerdaza
Dj. Zegdou
Dj. Zerga
Dj. Zaouia
Dj. Mia
Dj. Tahalout
Dj. Mzyad
Dj. Lighodhan
Dj. Ouenza
Dj. Mokta
Dj. Debbar
Dj. Bou Kahil
Dj. Bou Khil
Dj. Ouled Naïl
Dj. Sahari
Dj. Nador
Dj. Mzi
Dj. Dira
Dj. Isser
Dj. Sersou
Dj. Ksel
Dj. Ksour
Dj. Tebaga
Dj. Tebessa
Dj. Tarf
Dj. Bissra
Dj. Ahmra
Dj. Melghir
Dj. Chemsa
Dj. Metlili
Dj. Mzab
Dj. Nessa
Dj. Tolga
Dj. Sfaïa
Dj. Sidi-Cheikh
Dj. Zenaten
Dj. Zerdaza
Dj. Zegdou
Dj. Zerga
Dj. Zaouia
Dj. Mia
Dj. Tahalout
Dj. Mzyad
Dj. Lighodhan
Dj. Ouenza
Dj. Mokta
Dj. Debbar
Dj. Bou Kah

ALGÉRIE : 1. Gourbi arabe. — 2. Campement d'Arabes nomades, à Biskra. — 3. Types d'Ouled-Naïl. — 4. Chaamba sur son méhari. — 5. Chameau surmonté d'un palanquin et conduit par un Mozabite. — 6. Yaouled (petit cireur). — 7. Homme et femme kabyles. — 8. Arabes faisant leurs ablutions. — 9. Cavalier arabe (officier indigène). — 10. Femmes mauresques dans une rue du quartier arabe, à Alger. — 11. Une école arabe, à Alger. — 12. Un café maure, à Alger.

aliboron n. m. (de *ellébore*). Chez La Fontaine, l'âne. *Fig.* Homme ignorant qui se croit propre à tout : *c'est un maître aliboron.*

aliboufier [*fi-é*] n. m. Nom vulgaire du styrax qui fournit le *baume styrax*, découlant d'incisions pratiquées dans le tronc. V. STYRAX.

alicante n. m. Vin liquoreux, originaire du territoire d'Alicante et que produit beaucoup l'Algérie : *un verre d'alicante.* Cépage français à fruits rouges que l'on appelle aussi *grenache.* (V. ce mot.)

Alicante, v. d'Espagne (Valence), ch.-l. de province, port sur la Méditerranée ; 55.300 h. Excellents vins de liqueur. — La province d'Alicante a 497.600 h.

Alicata, v. de Sicile, port sur la Méditerranée, saccagé par les Turcs en 1543 ; 17.500 h.

alicate ou **alégate** n. f. Pince d'émailleur à la lampe.

Alice (sainte), martyre à Nicomédie, sous l'empereur Dioclétien. Fête le 23 juin.

alichon n. m. V. AILERON.

alidade n. f. (ar. *al idad*). Règle de bois ou de métal mobile autour d'un de ses points, et dont l'une des extrémités se meut sur un cadran divisé.

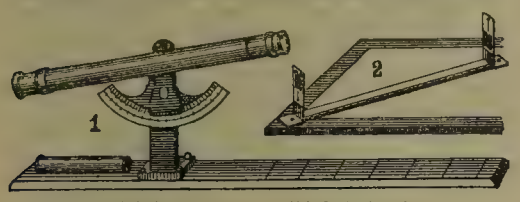

1. Alidade à lunette ; 2. Alidade à pinnules.

(Les alidades servent à mesurer les angles ; les visées se font à l'aide de pinnules [alidade à pinnules] ou d'une lunette [alidade à lunette et à cadran].)

aliénabilité n. f. Qualité de ce qui est aliénable.

aliénable adj. *Dr.* Qui peut être aliéné : *biens aliénables.*

aliénataire [*tè-re*] n. Personne en faveur de qui on aliène une propriété, une rente, etc.

aliénateur, trice n. Personne qui aliène.

aliénation [*si-on*] n. f. Action d'aliéner. *Fig.* Folie : *aliénation d'esprit ; aliénation mentale.*

— ENCYCL. *Path.* L'aliénation mentale n'est pas synonyme de folie ; tout dérangement des facultés intellectuelles peut être appelé « aliénation mentale » et, par suite, la folie n'est qu'un genre d'aliénation. Les maladies mentales se divisent en : *vésanie, démence*, et en *formes mixtes*, aboutissant plus ou moins à l'abolition de l'intelligence. L'aliénation mentale exige l'internement dans des maisons de santé, si l'on veut conserver un espoir de guérison.

— *Dr.* L'aliénation est faite *à titre gratuit* (donation, testament) ou *à titre onéreux* (vente, échange). On ne peut aliéner que lorsque l'on est propriétaire, et la femme doit, pour aliéner, être autorisée par son mari ou par la justice, le mineur par son tuteur.

alien-bill n. m. (m. angl.) En Angleterre, loi votée en 1793 et qui permet d'expulser les étrangers (*aliens*) dont la présence paraît nuisible.

aliéné, e adj. et n. Fou, folle : *maison d'aliénés.*

— ENCYCL. La loi distingue deux catégories d'aliénés : 1° ceux dont la folie n'est pas de nature à porter atteinte à la sûreté et à l'ordre public, et qui peuvent être placés volontairement dans un établissement spécial ; 2° ceux dont la folie est dangereuse, et qui doivent être internés d'office. Les asiles d'aliénés sont publics ou privés. Le placement d'office des aliénés dangereux est ordonné par le préfet de police à Paris, et par les préfets dans les départements. Tant que dure sa détention, l'aliéné est frappé de la même incapacité que l'interdit, c'est-à-dire qu'il ne peut plus personnellement exercer ses droits civils.

aliéner [*né*] v. a. (du lat. *alienare*, rendre autre. — Se conj. comme *accélérer.*) Vendre, transférer à un autre la propriété d'une chose : *le mari ne peut aliéner les biens de sa femme sans son consentement. Par ext.* Se dit des choses morales : *aliéner sa liberté.* Rendre hostile, perdre l'estime, la bienveillance : *aliéner les esprits.* Troubler, déranger : *aliéner la raison.* ANT. **Conserver, garder.**

aliénisme [*nis-me*] n. m. Partie de la science médicale qui s'occupe des maladies mentales.

aliéniste [*nis-te*] n. et adj. m. Médecin qui soigne spécialement les aliénés.

alifère adj. (du lat. *ala*, aile, et *ferre*, porter). Se dit des insectes pourvus d'ailes. *Tronc alifère*, les deux segments postérieurs des insectes.

aliforme adj. (du gr. *ala*, aile, et de *forme*). Qui a la forme d'une aile : *muscle aliforme.*

Alighieri, nom de famille de Dante.

alignage [*gna-je*] n. m. Opération qui consiste à effectuer, au moyen de barres et de coins, une première division des gros blocs d'ardoise.

Alignan-du-Vent, comm. de l'Hérault, arr. et à 19 kil. de Béziers ; 1.380 h. Eaux-de-vie ; tartre.

alignée [*gné*] n. f. Etat de ce qui est aligné : *une alignée d'arbres.*

alignement [*man*] n. m. Action d'aligner. Situation de plusieurs objets sur une ligne droite. Ligne qui détermine la largeur d'une rue, d'une allée, etc. *Servitude d'alignement*, obligation pour les propriétaires de ne pas dépasser cette ligne.

— ENCYCL. *Dr.* Les propriétaires riverains de la voie publique sont tenus de subir la *servitude d'alignement*, qui les oblige à observer, soit en avançant, soit en reculant leur construction, la ligne que l'administration a fixée pour séparer la voie publique des immeubles riverains. Les règles d'approbation des plans généraux d'alignement (plans qui déterminent la direction des voies de communication) sont les suivantes :

Voirie urbaine. L'approbation des plans d'alignement des villes et villages appartient au préfet, sauf pour les rues formant le prolongement des chemins vicinaux, lesquelles sont assimilées à ces chemins, et pour les rues de la ville de Paris, à l'égard desquelles il est statué par décrets en conseil d'Etat.

Chemins vicinaux. Les plans sont approuvés par le conseil général s'il s'agit de chemins de grande communication ou d'intérêt commun, et par la commission départementale s'il s'agit de chemins ordinaires.

Chemins ruraux. La commission départementale prononce sur l'ouverture, le redressement et la fixation de la largeur de ces chemins au vu de « plans d'exécution » qui tiennent lieu de plans d'alignement.

Dès qu'il existe un plan *général* d'alignement, aucune construction ne peut être élevée en bordure de la voie publique sans que l'alignement, *qui ne peut être refusé*, ait été demandé (alignement individuel). Lorsqu'une maison est en saillie importante sur le plan général, elle est frappée de la *servitude de reculement*, condamnée à tomber de vétusté, et le propriétaire ne peut y faire aucun travail de consolidation (ni même de réparation) sans autorisation administrative. A la chute de la maison, la valeur seule du sol (réuni de plein droit à la voie publique) est payée au propriétaire. Lorsque, au contraire, le plan général d'alignement met une maison en recul, le propriétaire doit acheter la partie délaissée, au droit de son immeuble.

aligner [*gné*] v. a. Ranger sur une ligne droite. Trop soigner, compasser : *aligner ses phrases. Véner.* Couvrir, saillir : *le cerf aligne la biche.* **S'aligner** v. pr. Se mettre sur l'alignement. *Fam.* Se mettre en face d'un autre pour se battre en duel.

aligneur n. m. *Turf.* Homme préposé à l'alignement des chevaux au départ.

alignoir n. m. Instrument ayant la forme d'un coin et servant à fendre les blocs d'ardoise.

alignole n. f. Filet employé par les pêcheurs de la Méditerranée pour pêcher le thon, l'espadon, etc.

Aligny (Théodore CARUELLE **d'**), paysagiste français, né à La Chaume (Nièvre), m. à Lyon (1798-1871). On lui doit des paysages de Grèce, d'Italie, de Fontainebleau, et des peintures décoratives dans le style académique.

aligoté n. m. Cépage à raisins blancs, de la basse Bourgogne.

Aligre (Etienne **d'**), chancelier de France, né et m. à Chartres (1580-1635), magistrat honnête, mais timide. Il fut disgracié par Richelieu en 1626. — Son fils ETIENNE (1592-1677) fut aussi chancelier.

Alima, riv. d'Afrique, affl. dr. du Congo. Dans sa vallée se trouvent des postes français ; cours 500 kil.

aliment [*man*] n. m. (du lat. *alimentum*). Nourriture : *le pain est le premier des aliments. Fig.* Ce qui sert à développer les facultés intellectuelles ou morales : *les sciences sont l'aliment de l'esprit.*

— ENCYCL. *Hyg.* Les aliments, d'après leur état physique, sont liquides ou solides. Ils peuvent être d'origine minérale, végétale ou animale. Dans tous les cas, au point de vue chimique, ce sont soit des albuminoïdes renfermant du carbone, de l'azote, de l'hydrogène et de l'oxygène, soit des hydrocarbonés ne renfermant pas d'azote, ou enfin des aliments gras. Grâce à la chimie, on peut établir d'une façon absolue les rations alimentaires, et, en envisageant les différentes races humaines on constate, malgré l'énorme variété des aliments, que la ration est la même. Les aliments les plus nutritifs sont ceux qui contiennent des corps gras. Une bonne alimentation doit comprendre des aliments d'origine animale, qui sont stimulants, et des aliments d'origine végétale, qui permettent une meilleure assimilation et favorisent les excrétions. A côté de ces aliments nutritifs se placent des aliments d'épargne, comme l'alcool, le café et le thé, qui permettent, quand il n'y a pas abus, un meilleur rendement de la machine humaine.

Au point de vue digestif, les aliments sont dits légers ou lourds ; les premiers sont la volaille, les œufs peu cuits, le lait, les poissons cuits à l'eau, etc. ; les autres sont les viandes noires, les salades, le pain tendre, les pâtisseries, les choux, la graisse, etc. La cuisson favorise la digestion de presque tous les aliments, car elle les ramollit et facilite l'action des sucs digestifs.

— *Dr.* On entend en droit, par *aliments*, la somme nécessaire à une personne pour sa nourriture, son vêtement et son logement. L'obligation alimentaire existe : 1° pour les père, mère et autres ascendants à l'égard de leurs enfants et descendants dans le besoin ; 2° pour les descendants à l'égard de leurs père, mère et autres ascendants ; 3° pour chaque époux à l'égard de son beau-père et de sa belle-mère non remariée ; 4° pour les beau-père et belle-mère à l'égard de leurs gendre et belle-fille.

alimentaire [*man-tè-re*] adj. Propre à servir d'aliment : *plante alimentaire.* Servant à procurer la subsistance, l'entretien : *pension alimentaire. Provision alimentaire*, somme accordée pour vivre, à l'une des parties, en attendant le jugement d'une affaire. *Pâtes alimentaires :* vermicelle, macaroni, nouilles, et aussi tapioca, semoule. *Fourneau alimentaire*, établissement philanthropique, qui délivre à bon marché des aliments.

alimentateur, trice [*man*] adj. Qui alimente, qui nourrit : *substance alimentatrice.*

alimentation [*man-ta-si-on*] n. f. Action de nourrir, de se nourrir ; résultat de cette action : *l'alimentation doit être proportionnée à la dépense générale de l'économie.* Approvisionnement renouvelé des choses nécessaires : *l'alimentation d'un marché.*

alimentativité ou **alimentivité** [*man*] n. f. *Phrénol.* Instinct qui porte les individus à rechercher les aliments, ce qui conduit à la gourmandise et à l'ivrognerie.

alimenter [*man-té*] v. a. (de *aliment*). Nourrir : *alimenter une famille.* Fig. : *l'étude alimente l'esprit.* Approvisionner : *la province alimente Paris.*

alimenteux, euse [*man-teû, eu-ze*] adj. Qui a des propriétés alimentaires ; nutritif : *remède alimenteux.*

alimoche n. m. Autre nom de la *poule de Pharaon.* V. PERCNOPTÈRE.

Aline (sainte), vierge et martyre, en 640. Fête le 19 juin.

Aline, reine de Golconde, conte de Boufflers (1761). A quatre moments de sa vie, un homme rencontre la même femme Aline, d'abord petite laitière innocente ; puis brillante marquise ; ensuite puissante reine de Golconde ; enfin aimable petite vieille retirée dans un désert, et chaque fois son amour se renouvelle. Ce conte a fourni des livrets pour des opéras de Monsigny (1766) ; Berton (1803) ; Boieldieu (1804) ; Donizetti (1828).

alinéa n. m. (du lat. *a linea*, en s'écartant de la ligne). Ligne dont le premier mot est rentré. Passage commençant par cette ligne jusqu'à une autre de même disposition. Pl. des *alinéas.*

alinéaire [*è-re*] adj. Qui marque l'alinéa.

alios [*oss*] n. m. Grès grossier, de couleur brune, qui forme le sous-sol des Landes et du Médoc.

aliotique adj. Qui se rapporte à l'alios, qui contient de l'alios : *sous-sol aliotique.*

aliptique n. f. (du gr. *aleiphein*, oindre). Dans l'ancienne médecine, art d'oindre le corps.

aliquante [*kan-te*] adj. f. *Math.* Qui n'est pas exactement contenu un certain nombre de fois dans un tout : *deux est une partie aliquante de neuf.* ANT. **Aliquote.**

aliquote [*ko-te*] adj. et n. f. (du lat. *aliquot*, un certain nombre). *Math.* Qui est connu un nombre exact de fois dans un tout : *le nombre trois est une partie aliquote de douze.* ANT. **Aliquante.** *Mus. sons aliquotes*, sons secondaires qu'un corps en vibration fait entendre en même temps que le son principal.

Aliscamps. V. ALYSCAMPS.

Ali-Schir, poète persan du XVe siècle, auteur de quatre *divans* de poésies turques, d'un *divan* persan et de *mesnevis* ou poésies historiques.

alise [*li-ze*] ou **alize** n. f. Fruit rouge de l'alisier, aigrelet et d'un goût agréable.

Alise-Sainte-Reine, comm. de la Côte-d'Or, arr. et à 15 kil. de Semur, sur le mont Auxois ; 600 h. Statue de Vercingétorix. V. ALÉSIA.

alisier [*zi-é*] ou **alizier** [*zi-é*] n. m. (anc. h. allem. *eliza*). Genre d'arbre de la famille des rosacées, à fleurs blanches ou roses : *le bois de l'alisier est excellent pour l'ébénisterie.*



Alisier : A, fruit.

alismacées [*lis-ma-sé*] n. f. pl. Famille de plantes monocotylédones, comprenant des herbes ayant pour type l'*alisme.* S. une *alismacée.*

alisme [*lisme*] n. m. Genre de plantes, dont l'espèce la plus commune est le *plantain d'eau*, commun dans les mares.

Alison (Archibald), historien anglais, né à Kenley, m. près de Glasgow (1792-1867) ; auteur d'une remarquable *Histoire de l'Europe durant la Révolution française.*

alitement [*man*] n. m. Séjour forcé au lit. Mise au lit d'un malade.

aliter [*té*] v. a. Forcer à garder le lit. **S'aliter** v. pr. Se mettre au lit par suite de maladie.

alitronc [*tron*] n. m. (du lat. *ala*, aile, et de *tronc*). Chez les insectes, partie du thorax portant les ailes.

aliturgique adj. (de *a* priv., et *liturgique*). Se dit des jours qui n'ont pas d'office particulier.

alivrer ou **allivrer** [*a-li-vré*] v. a. Diviser par poids d'une livre.

Alix [*likss*] **de Champagne,** reine de France, m. en 1206 ; troisième femme de Louis VII, qui avait précédemment épousé Eléonore de Guyenne et Constance de Castille. Elle fut la mère de Philippe Auguste, qui lui confia la régence lorsqu'il partit pour la croisade. Alix gouverna avec sagesse et fermeté.

Alixan, comm. de la Drôme, arr. et à 12 kil. de Valence ; 1.470 h. Ch. de f. P. L. M.

alizari n. m. (m. esp. d'orig. ar.). Racine entière de la garance.

alizarine n. f. Matière colorante, extraite de la racine de la garance.

— ENCYCL. L'alizarine s'obtient en traitant la racine de garance pulvérisée par l'acide sulfurique concentré, mais on la prépare industriellement en partant de l'anthracène. C'est une substance incolore ; elle se présente, après cristallisation dans l'alcool, sous forme d'aiguilles jaunes ou orangées. L'alizarine ne se fixe sur les tissus qu'avec le concours de *mordants*, et alors, l'étoffe mordancée à l'alumine est teinte en rouge ; avec un mordant ferrugineux, on obtient le noir et le violet. L'alizarine artificielle extraite de l'anthracène remplace partout les produits extraits de la garance.

alizé ou **alisé** [*zé*] n. et adj. m. Se dit des vents réguliers qui soufflent entre les tropiques, dans la direction de l'O.

— ENCYCL. Les vents alizés soufflent de l'E. à l'O. dans les régions intertropicales, de l'E.-N.-E. à l'O.-S.-O. dans l'hémisphère boréal et de l'E.-S.-E. à l'O.-N.O. dans l'hémisphère sud. Ils ont leur cause dans l'appel vertical d'air qui se produit régulièrement sous l'équateur même, et que les couches d'air voisines, au N. et au S., viennent combler. Mais le mouvement propre de la Terre modifie légèrement leur direction qui, de normale, devient oblique à l'équateur. Leur régularité, depuis très longtemps observée, favorise la navigation.

alizéen, enne [*zé-in, è-ne*] adj. Relatif aux vents alizés.

alizier n. m. V. ALISIER.

Alkan (Charles-Valentin MORHANGE), musicien français, né et m. à Paris (1813-1888), connu par ses compositions pour le piano.

alkanna [*ka-na*] n. f. Autre nom de l'orcanette.

alkannine n. f. V. ALCANNINE.

alkékenge [*kan-je*] n. f. (ar. *al kekendj*). Plante de la famille des solanacées, vulgairement *coqueret*, à baies rafraîchissantes et diurétiques dites *physalis*.


Alkékenge : A, coupe du fruit.

Alken, comm. de Belgique (Limbourg, arr. de Tongres) ; 3.500 h.

alkermès [*kèr-mèss*] n. m. (ar. *al kirmiz*). Liqueur agréable, mais excitante, qui tire son nom du kermès animal employé pour la colorer en rouge.

— Encycl. Il entre dans l'alkermès de la cannelle, du girofle, de la vanille, de la cochenille, de l'alun, de la fleur d'oranger, de l'alcool, du sucre, etc.

Alkmaar, v. de Hollande, port sur le canal d'Amsterdam ; 22.000 h. Beurre, fromages. Brune y vainquit le duc d'York, le 19 septembre 1799.

Alkoran. V. Coran.

alla breve [*brè-vé*], loc. ital. signif. *A la brève*, et qui, placée au commencement d'un morceau de musique d'église (on dit aussi *a cappella*) indique un mouvement rapide d'une mesure à quatre-quatre ou deux-deux ou 𝔠, composée d'une ou deux rondes, de deux ou quatre blanches (on ne compte pas les noires).

allactite n. f. *Min.* Arséniate manganeux hydraté.

Allada, v. commerçante du Dahomey, capit. du *royaume protégé d'Allada ;* 10.000 h.

Allah (en arabe *al ilah*, la divinité), nom que les musulmans donnent à Dieu.

Allahabad, v. sainte au nord-ouest de l'Inde, au confluent du Gange et de la Djemna ; 172.000 h. C'est la cité sainte par excellence des Hindous.

Allainval (Soulas **d'**), auteur dramatique français, né à Chartres, m. à Paris (1700-1753).

Allaire [*a-lè-re*], ch.-l. de c. (Morbihan), arr. et à 60 kil. de Vannes ; 2.300 h. Nombreux monuments mégalithiques. — Le canton a 9 comm. et 13.080 h.

Allais (Alphonse), littérateur français, né à Honfleur, m. à Paris (1854-1905), écrivain plein de verve et de gaieté humoristiques.

allaise [*a-lè-ze*] n. f. Dépôt de sable qui se trouve dans le lit des rivières après une crue.

allaitant [*a-lè-tan*], e adj. Qui allaite : *brebis allaitante*.

allaitement [*a-lè-te-man*] n. m. Action d'allaiter ; résultat de cette action.

— Encycl. L'*allaitement maternel* doit toujours être préféré à tout autre mode d'élevage du nourrisson ; après, dans l'ordre, on doit placer l'*allaitement mercenaire* ou *étranger* (à l'aide d'une nourrice), l'*allaitement mixte* (partie au sein, partie au biberon) et l'*allaitement au biberon ;* parfois, l'*allaitement animal*, par une chèvre ou une ânesse, donne

ÂGE	QUANTITÉ en grammes par tétée.	QUANTITÉ en grammes par 24 heures.
1 jour	3 à 4	20 à 30
2 jours	14	120 à 130
3 jours	40	400
4 jours	50	500
1 mois	60	600
2 mois	80	700
3 mois	100	800
4 mois	120	900
5 à 10 mois	140	1000
Au delà environ 1lit,25 par 24 heures.		

de très bons résultats. Dans tous les cas, l'allaitement doit être exclusif pendant 6 à 8 mois ; il se fera systématiquement, à des heures et par quantités déterminées par l'âge de l'enfant. Après cette première période, on remplace insensiblement les tetées par des potages légers et très courts : cette seconde période doit être très surveillée, pour permettre de revenir au lait exclusivement au moindre incident. Le tableau ci-joint indique les quantités de lait nécessaires à l'enfant au biberon suivant son âge. Quand on ne peut être sûr de la provenance du lait, ce qui est le cas le plus fréquent, surtout dans les villes, il vaut mieux le stériliser ; dans le cas contraire, le lait cru est de beaucoup préférable. V. sevrage.

allaiter [*a-lè-té*] v. a. Nourrir de son lait.

allamande ou **allamanda** [*a-la*] n. f. Genre de plantes de la famille des apocynacées, renfermant des arbrisseaux de l'Amérique tropicale, à belles fleurs jaunes, que l'on cultive dans les serres chaudes et qu'on multiplie par boutures.

alla militare [*ta-ré*] loc. ital. signif. *A la militaire*, et qui, placée en tête d'un morceau de musique, indique qu'il faut l'exécuter dans un mouvement net et vif, à la manière des marches militaires.

Allan, comm. de la Drôme, arr. et à 7 kil. de Montélimar, près du Rhône ; 820 h. Eaux minérales bicarbonatées, employées dans les affections cutanées.

Allan (sir William), peintre d'histoire anglais, né et mort à Edimbourg (1782-1850). Principale œuvre : *la Bataille de Waterloo*.

Allanche, ch.-l. de c. (Cantal), arr. et à 25 kil. de Murat, sur l'*Allanche* ; 1.760 h. Ch. de f. O. Patrie de l'abbé de Pradt. — Le canton a 12 comm. et 8.950 h.

allant [*a-lan*], e adj. Qui aime le mouvement : *une femme fort allante*. Qui a de la vigueur : *les vieux ne sont plus allants*. Substantiv. Qui va. (N'est plus usité que dans la locution : *les allants et venants ;* s'oppose alors à celui qui vient.) Entrain : *avoir beaucoup d'allant*.

allantoïde [*a-lan-to-ï-de*] n. f. (gr. *allas, antos*, boyau et *eidos*, forme). Annexe embryonnaire du fœtus, ayant la forme d'un long boyau. Adjectiv. : *la vésicule allantoïde*.

allantoïdien, enne [*to-ï-di-in, è-ne*] adj. Qui se rapporte à l'allantoïde : *les vaisseaux allantoïdiens*. N. m. Vertébré possédant une allantoïde (mammifères, oiseaux, reptiles).

allantoïne n. f. Composé azoté que l'on trouve dans les organismes végétaux.

alla ottava loc. ital. signif. *A l'octave*, et qui indique qu'un passage doit être exécuté à l'octave inférieure ou supérieure.

Allar (André-Joseph), sculpteur français, né à Toulon en 1845. Membre de l'Académie des beaux-arts (1905). On lui doit des œuvres d'un sentiment élevé : *les Adieux d'Alceste ; Jeanne d'Arc écoutant les voix ; Isis se dévoilant ;* etc.

Allard [*a-lar*] (Jean-François), général français, né à Saint-Tropez, m. à Lahore (1785-1839). Il entra au service du roi de Lahore Runjeet-Singh, dont il disciplina les troupes à l'européenne.

Allard (Paul), historien français, né à Rouen, m. à Seneville-sur-Mer (1841-1916), auteur d'intéressants travaux sur les premiers temps du christianisme.

Allart [*a-lar*] (Hortense), dame de Méritens, femme de lettres française, née à Milan, m. à Montlhéry (1801-1879), auteur de romans et des *Enchantements de Prudence*, souvenirs littéraires curieux mais sujets à caution.

Allassac, comm. de la Corrèze, arr. et à 16 kil. de Brives ; 4.600 h. Ch. de f. O. Ardoisières.

Allasseur (Jean-Jules), sculpteur français, né à Paris (1818-1903), auteur de statues d'hommes célèbres et de figures symboliques pour les monuments de Paris.

Allauch, comm. des Bouches-du-Rhône, arr. et à 11 kil. de Marseille ; 3.340 h. Huile ; craie ; ruines du château de Ners.

Alle, riv. de la Prusse-Orientale, affl. du Pregel. Passe à Friedland ; cours 200 kil.

alléchant [*al-lé-chan*], e adj. (de *allécher*). Attrayant, séduisant : *proposition alléchante*.

allèchement [*al-lè-che-man*] n. m. Action d'allécher. (Peu us.)

allécher [*al-lé-ché*] v. a. (du lat. *allicere*, attirer. — Se conj. comme *accélérer*.) Attirer en flattant le goût, l'odorat : *on allèche les souris avec du lard. Fig.* Attirer par le plaisir, l'espoir : *le jeu nous allèche*.

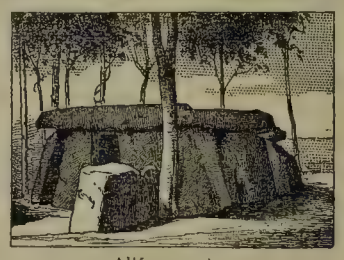
Allée couverte.

allée [*a-lé*] n. f. Passage étroit. Chemin bordé d'arbres. Rangée de pierres ou de figures sculptées, sphinx ou autres, disposées en allées. *Allée couverte*, alignements de dolmens rangés pour former couloir. *Allées et venues*, courses réitérées.

allégation [*al-lé-gha-si-on*] n. f. Action d'alléguer. Ce qui est allégué, affirmation : *une allégation fausse*.

allège [*al-lè-je*] n. f. (de *alléger*). Embarcation servant au chargement ou au déchargement des navires. Petit mur d'appui, sous la baie d'une fenêtre, moins épais que l'embrasure.

allégeable [*al-lé-ja-ble*] adj. Qui peut être allégé.

allégeage [*al-lé-ja-je*] n. m. Action d'alléger.

allégeance [*al-lé-jan-se*] n. f. Adoucissement. *Serment d'allégeance*, serment de fidélité prêté au roi, en Angleterre.

— Encycl. Au moyen âge, les sujets qui n'étaient pas vassaux prêtaient au roi le serment d'allégeance. Aujourd'hui encore, ce serment est prêté par la magistrature et les membres des corps élus.

allégeas [*al-lé-jass*] n. m. Etoffe fabriquée aux Indes (coton et lin).

allégement [*al-lé-je-man*] n. m. Diminution de poids, de charge : *l'allégement d'un navire. Fig. : l'allégement de l'impôt*.

alléger [*al-lé-jé*] v. a. (lat. *allevare*. — Se conj. comme *abréger*.) Rendre moins lourd : *alléger un fardeau. Fig.* Rendre moins onéreux, diminuer : *alléger les impôts, le chagrin ;* rendre moins chargé : *alléger une voiture, les contribuables*. Ant. **Alourdir.**

Alleghany, v. des Etats-Unis (Pensylvanie), sur l'Ohio, en face de Pittsburg ; 138.000 h. Fabriques.

Alleghanys [*ni*] ou **Apalaches** (monts), grande chaîne de montagnes de l'Amérique du Nord (Etats-Unis), s'étendant parallèlement à la côte de l'Atlantique, sur une longueur de 2.000 kil. environ ; 1.000 m. d'altitude moyenne. Belles forêts. Importants gîtes de houille, fer, plomb, or, bitume, anthracite, pétrole.

allégir [*al-lé*] v. a. Diminuer le volume : *alléger une pièce de bois*.

allégorie [*al-lé-gho-rî*] n. f. (lat. *allegoria*). Fiction, apologue, parabole, qui présente un objet à l'esprit, de manière à éveiller la pensée d'un autre objet : *en cachant la Vérité au fond d'un puits, les poètes ont fait une allégorie*. Peinture ou sculpture représentant une idée abstraite : *un squelette armé d'une faux est une allégorie de la Mort*. Ouvrage dont le sujet et les personnages sont empruntés à une fiction allégorique : *le* Roman de la Rose, *en France, le* Voyage du pèlerin de ce monde au monde à venir, *en Angleterre, sont les chefs-d'œuvre de l'allégorie*.


Allégorie (la Mort).

— Encycl. En poésie, le mot *allégorie* s'applique particulièrement aux fictions où des êtres moraux sont personnifiés : telle est la *Mollesse* dans le *Lutrin* de Boileau, l'*Envie* dans la *Henriade* de Voltaire. L'allégorie est aussi d'un usage fréquent dans les arts. Des artistes comme Michel-Ange, Raphaël, A. Dürer, Poussin, Rubens en ont tiré un grand parti.

allégorique [*al-lé*] adj. Qui appartient à l'allégorie, qui tient de l'allégorie : *discours allégorique*.

allégoriquement [*al-lé, ke-man*] adv. Par allégorie.

allégorisation [*al-lé, za-si-on*] n. f. Représentation allégorique.

allégoriser [*al-lé, zé*] v. a. Donner un sens allégorique ; expliquer par des allégories : *on allégorise l'Ancien Testament*.

allégoriseur [*al-lé, zeur*] n. m. Qui voit partout des allégories. Qui explique les choses allégoriquement.

allégorisme [*al-lé-gho-ris-me*] n. m. Etat d'une chose présentée allégoriquement. Manie, abus de l'allégorie : *l'allégorisme fleurit chez les Orientaux*.

allégoriste [*al-lé-gho-ris-te*] n. m. Celui qui explique un texte, un auteur dans un sens allégorique.

Allegrain, famille d'artistes français, à laquelle appartiennent notamment : Etienne, né et m. à Paris (1653-1736), peintre et graveur distingué, auteur de paysages historiques, et son petit-fils Christophe-Gabriel, né et m. à Paris (1710-1795), qui a traité des sujets mythologiques.

allègre [*al-lè-gre*] adj. (du lat. *alacer*, vif). Dispos, agile : *la santé, le succès rendent allègre*.

Allègre, ch.-l. de c. (Haute-Loire), arr. et à 21 kil. du Puy, près du cratère éteint des Bories ; 1.680 h. Dentelles. Ch. de f. P. L. M. — Le cant. a 7 comm. et 7.750 h.

allégrement [*al-lé-gre-man*] adv. D'une manière allègre, vive, décidée, avec courage : *supporter allégrement une infortune*.

allégresse [*al-lé-grè-se*] n. f. Grande joie qui se manifeste extérieurement : *chants d'allégresse*.

allégretto [*al-lé-grè-to*] adv. (m. ital.). *Mus.* Diminutif de *allégro*, indiquant un mouvement d'une rapidité modérée, qui tient le milieu entre l'*andante* et l'*allégro*. N. m. Air d'un mouvement gracieux et léger. Pl. des *allégrettos*.

Allegri, nom de famille du Corrège.

Allegri (Gregorio), compositeur de musique religieuse italien, né et m. à Rome (1587-1652), auteur d'un *Miserere* célèbre, dont les papes avaient défendu de donner copie, mais que Mozart enfant réussit à reconstituer après l'avoir entendu deux fois seulement.


Allegri.

allégro [*al-lé*] adv. (m. ital.). *Mus.* Mot qui indique un degré de vitesse assez vif dans le mouvement des morceaux. N. m. Air ou partie d'un air chanté ou joué dans ce mouvement : *jouer un allégro*. Pl. des *allégros*.

alléguer [*al-lé-ghé*] v. a. (lat. *allegare*. — Se conj. comme *accélérer*.) Citer une autorité : *alléguer un texte de loi*. Mettre en avant, prétexter : *alléguer des raisons*.

alléluia [*al-lé-lui-ia*] n. m. (hébr. *halelu*, louez, et *Iah*, Dieu). Mot hébreu qui signifie *louez Dieu*, et qui marque l'allégresse. Petit morceau liturgique placé à la suite du graduel ; dans la messe. *Fig. Entonner l'alléluia*, louer quelqu'un outre mesure. Pl. des *alléluias*.

alléluia [*al-lé-lui-ia*] n. m. Plante qui fleurit vers Pâques (d'où son nom), et dont les feuilles ont un goût aigrelet. Pl. des *alléluias*.

Allemagne, Etat fédéral constitutionnel de l'Europe centrale, capit. *Berlin*.

— I. Géographie. L'*Allemagne* ou *Empire républicain allemand* a une superficie de 440.000 kil.carr., et une population de 60.000.000 d'h. (*Allemands*). La partie méridionale, ou haute Allemagne, sillonnée par d'importants massifs montagneux (monts de Bohême, Harz, Eifel), est d'une grande richesse minéralogique : houille, plomb, étain, fer, zinc, etc. L'industrie et l'agriculture y sont très développées. La partie septentrionale, ou basse Allemagne, forme une plaine sablonneuse ou marécageuse, mais bien cultivée. Principaux fleuves, dont la plupart naissent hors de l'Allemagne : Rhin, Oder, Elbe, Weser, Danube. L'Allemagne est devenue une grande puissance industrielle, grâce à ses riches gisements de houille et de minerais divers. La Westphalie, la Saxe et la Silésie constituent trois centres considérables pour les travaux métallurgiques : aciéries, fabrication de machines-outils, etc. Il existe de grands chantiers de constructions navales à Hambourg, à Brême et à Stettin ; d'importantes filatures de coton, jute, etc., en Silésie et en Saxe, où fleurit aussi l'industrie de la porcelaine. Enfin, l'organisation de l'enseignement technique a permis à l'Allemagne de prendre une place prépondérante dans les industries relevant de la chimie. Le gouvernement allemand avait cherché à ouvrir à son commerce et à son industrie de nouveaux débouchés en fondant des colonies (Togoland, Cameroun, Afrique-Occidentale, Est-Africain, Kiao-Tchéou, Nouvelle-Guinée, archipel Bismarck, îles Salomon et Marshall, etc.), en développant sa marine et en organisant un système complet de canaux intérieurs. Mais l'Allemagne a perdu toutes ses colonies au cours de la Grande Guerre (1914-1918).

L'Allemagne comprend les Etats de Prusse, Bavière, Saxe, Wurtemberg, Bade, Hesse, Mecklembourg-Schwerin, Saxe-Weimar, Mecklembourg-Strelitz, Oldenbourg, Brunswick, Saxe-Meiningen, Saxe-Altenbourg, Saxe-Cobourg-et-Gotha, Anhalt, Schwarzbourg-Sondershausen, Waldeck, Reuss (ligne ainée), Reuss (ligne cadette), Schaumbourg-Lippe, Lippe, Lubeck, Brême, Hambourg. Chacun de ces Etats a un gouvernement et un parlement spéciaux, mais il nomme des députés dont la réunion formait le *Reichstag*, qui délibérait sur les affaires communes. Le Reichstag partageait le pouvoir législatif avec le *Bundesrath* (Conseil fédéral). Une Assemblée natio-

ALLEMAGNE

Echelle

0 25 50 100 150 200 K

Abréviations :

Old.	*Oldenbourg*	S.Alt	*Saxe-Altenbourg*
S.W.E.	*Saxe-Weimar-Eisenach*	Schw.R.	*Schwarzburg-Rudolstadt*
Br.	*Brunswick*	Schw.S.	*Schwarzburg-Sondershausen*
S.M	*Saxe-Meiningen*	Sch.L.	*Schaumbourg-Lippe*
A.	*Anhalt*	R	*Reuss*
S.C.G.	*Saxe-Cobourg-Gotha*		

Echelle

0 5 10K

BERLIN et ses environs

RÉGION DE LA RUHR

0 10K.

ALLEMAGNE

LAROUSSE UNIVERSEL.



ART ALLEMAND.

1. Panneau de crédence (XVIIe s.). — 2. Pistolet à rouet (XVIe s.). — 3. Morion de Saxe (XVIe s.). — 4. Grès de Raeren. — 5. Verre. — 6. Tour du château de Braunfels. — 7. Chocolatière en porcelaine de Saxe. — 8. Verre. — 9. Epée à garde incrustée d'argent (XVIIe s.). — 10. Statuette en bois (XVIe s.). — 11. Horloge (XVe s.). — 12. Vidrecome en verre émaillé (XVIe s.). — 13. Hanap (XVIe s.). — 14. Vase en grès cérame (XVIIe s.). — 15. Baptistère en bronze. — 16. Epi de faîtage. — 17. Crosse d'évêque (XIIIe s.). — 18. Bague. — 19. Châsse de sainte Anne (XVe s.). — 20. Hôtel de ville de Munster. — 21. Cartouche héraldique (XVIe s.). — 22. Pont sur l'Elbe, à Hambourg.

nale constituante élue, siégeant à Weimar, a remplacé temporairement l'ancien parlement, mais le Reichstag élu en 1919 siège à Berlin.

— II. Histoire. Occupée à l'origine par des tribus finnoises, l'Allemagne le fut ensuite par les Celtes, qu'une invasion de Germains refoula dans les contrées occidentales. Le plus puissant des Etats fondés en Gaule par les Germains au début du moyen âge, le royaume des Francs, fut agrandi et érigé sous Charlemagne en empire d'Occident ; mais, après le traité de Verdun (843), il y eut un royaume de Germanie indépendant, sur lequel la race carolingienne cessa de régner au xe siècle, et qui, lors de l'épanouissement de la féodalité, devint une monarchie élective. Othon le Grand, roi en 936, ayant conquis l'Italie, se fit couronner empereur à l'exemple de Charlemagne, et dès lors l'Allemagne s'appela dans



Armoiries de l'ancien Empire allemand.

le langage diplomatique *Saint-Empire romain germanique*. L'autorité des empereurs resta d'ailleurs toujours plus théorique que réelle. Les électeurs (au nombre de sept : trois ecclésiastiques et quatre laïques), ainsi que les grands vassaux *immédiats*, restaient, de fait, indépendants. L'Allemagne demeura fort longtemps un Etat fédéral dans toute la force du terme. La maison impériale de Saxe s'éteignit en 1024 ; le sceptre passa alors à la maison de Franconie, célèbre par ses démêlés avec le saint-siège (querelle des *Investitures*), puis à la maison de Souabe ou de Hohenstaufen, qui fournit l'intéressante figure de Frédéric II Barberousse, et enfin à celle des Habsbourg, à qui l'étendue de leurs domaines héréditaires d'Autriche permit de se faire plus constamment obéir du reste de l'Allemagne. La puissance impériale, portée à son apogée par Charles-Quint, fut ébranlée bientôt par les luttes religieuses et politiques nées de la Réforme, qui sépara nettement l'*Allemagne du Nord*, protestante et particulariste, de l'*Allemagne du Sud*, catholique et relativement unifiée, sous la direction de l'Autriche. Les



Soldats allemands : 1. Uhlan ; 2. Hussard ; 3. Dragon ; 4. Chasseur ; 5. Officier et soldats d'infanterie.

traités de Westphalie (1648), qui mettent fin à la guerre de Trente ans, confirment la division et l'impuissance de l'Allemagne du Nord, d'où peu à peu se dégage et s'agrandit la Prusse, érigée en royaume en 1700 (v. Prusse), tandis que l'Autriche s'affaiblit pendant les guerres de la succession d'Espagne, de la succession d'Autriche et la guerre de Sept ans. Napoléon Ier, ayant supprimé le Saint-Empire romain germanique, constitua une *Confédération du Rhin*, qui fut dissoute par le Congrès de Vienne, et reconstituée sur de nouvelles bases sous le nom de Confédération germanique (1815). Le roi de Prusse, aidé par la diplomatie de Bismarck, après avoir exclu l'Autriche de la Confédération par sa victoire de Sadowa (1866), rétablit l'empire d'Allemagne à son profit et fut couronné à Versailles pendant la guerre franco-allemande de 1870-1871. Depuis, les principaux incidents de la politique allemande ont été la lutte contre l'influence catholique, ou *Kulturkampf* (1872-1886), le rapprochement avec l'Autriche et l'Italie en vue de la conclusion de la triple alliance, en 1879 ; la chute du chancelier Bismarck (1890), peu après l'avènement de l'empereur Guillaume II, enfin l'expansion commerciale et coloniale de l'empire. En 1914, l'Allemagne, prétendant à la domination universelle, déchaîna la Grande Guerre où, avec ses vassales l'Autriche, la Turquie et la Bulgarie, elle fut vaincue par les Alliés (France, Russie, Angleterre, Belgique, Italie, Etats-Unis, etc.) et obligée d'accepter toutes les conditions des vainqueurs par le traité de Versailles (1919). A la suite de la révolution de 1918 et de l'abdication de Guillaume II, l'Allemagne a adopté le gouvernement républicain, mais conserve le nom d'Empire (*Reich*). D'après la Constitution du 11 août 1919, le pouvoir suprême, qui émane du peuple, est géré par le président de l'Empire, élu pour sept ans et chef des forces militaires, l'Assemblée nationale et le Conseil des ministres du Reich, présidé par le chancelier.

— III. Langue. L'allemand moderne, parlé par 70 millions d'hommes, dérive du haut allemand, subdivision de la branche germanique des langues indo-européennes. C'est une langue synthétique, qui possède une déclinaison, une aptitude spéciale à former des mots composés, et une construction laborieuse où le verbe et les particules sont rejetés à la fin. De là, un certain manque de rapidité et de précision dans l'expression de la pensée.

— IV. Littérature. La vieille littérature allemande est représentée par le *Chant de Hildebrand*, fragment épique, la plus ancienne œuvre en allemand (ixe s.), les épopées féodales et guerrières des *Nibelungen* et de *Gudrun* (xiie et xiiie s.), les épopées chevaleresques et les poèmes lyriques des *minnesinger* (chantres d'amour) : Wolfram d'Eschenbach, Walther von der Vogelweide ; les écrits religieux de maître Eckhard et de Jean Tauler (xive et xve s.). Au xvie siècle, qui marque la rupture de l'Allemagne avec Rome, l'empereur Maximilien, le satirique Sébastien Brandt, l'humaniste Ulrich de Hutten, le réformateur Luther, le maître chanteur Hans Sachs, l'humoriste Fischart sont les principaux noms à citer. Le xviie siècle voit le génie allemand se modifier sous l'influence des littératures étrangères (française, espagnole, etc.). La période classique commence vers le règne de Frédéric II. Défendue par Gottsched, l'imitation française est battue en brèche par Bodmer, par l'école de Halle, par Klopstock, l'auteur de la *Messiade*, par le critique Lessing. A la même époque se signalent Wieland, Musæus, Voss, Bürger. L'école dite *Sturm und Drang* (*Ouragan et Emportement*) se distingue par l'originalité à tout prix. Mais déjà apparaissent les écrivains de la grande école de Weimar : le philosophe Herder, Gœthe, génie universel, le poète Schiller.

Au milieu du trouble que cause la dissolution de l'empire se développe l'école romantique, avec Novalis, les deux Schlegel, Tieck, Brentano, d'Arnim, La Motte-Fouqué, Hoffmann, les dramaturges H. de Kleist et Werner. Le soulèvement de 1812 produit les poètes patriotes Kœrner, Arndt, etc. La révolution de 1830 donne naissance au parti de la *Jeune Allemagne*, avec H. Heine, Gutzkow. La Souabe fournit à la littérature allemande les poètes Kerner, Uhland, le romancier Hauff ; l'Autriche, les poètes Zedlitz, Lenau, Grillparzer. Cependant, les prosateurs s'orientaient vers les études historiques et critiques, avec les Humboldt, les frères Grimm, avec Strauss, Baur, Ranke, Gervinus, Curtius, Mommsen. Après 1848, des tendances réalistes se manifestent chez des romanciers tels que Freytag, Hacklænder, Auerbach, etc. La fin du siècle voit paraître les dramaturges : Sudermann, Hauptmann, Halbe, Wildenbruch, Fulda ; les poètes Detler, de Liliencron, Delomel, Falke, Bierbaum, Holz ; les romanciers P. Lindau, P. Heyse, Spielhagen, G. Keller, Th. Fontane, G. d'Ompteda, C.-F. Mayer, W. Jensen, Marie Ebner-Eschenbach, Mme B.-R. Suttner.

— V. Beaux-arts. Les plus anciens monuments de l'architecture allemande datent de la conquête romaine. Dès le viiie siècle se révèlent les influences byzantines (monastère de Fulde, église d'Aix-la-Chapelle). Un peu plus tard, l'Occident apporte ses formes plus variées (églises de Worms, Mayence, Nuremberg). Au xiiie siècle, le style ogival pénètre en Germanie (cathédrales de Magdebourg, Strasbourg, Cologne). Aux xive et xve siècles, l'Allemagne perd son originalité, et emprunte ses architectes à l'Italie. Au xviie siècle, le goût français prédomine, jusqu'à ce que, vers 1780, on adopte les formes de l'antiquité, pour revenir ensuite au xixe siècle, à l'art du moyen âge. Il faut alors signaler les noms de Klenze, Ziebland, Stüler, Schinkel, Georges Müller.

Le foyer de la peinture allemande primitive est Cologne. Au xive siècle brille Guillaume de Herle. Au xve siècle, l'art flamand, le réalisme des Van Eyck pénètrent en Allemagne : Schongauer à Colmar, Zeitblom à Ulm, Holbein le Vieux à Augsbourg, sont les noms à citer. Illustrée dès le xv e siècle avec Wohlgemuth, l'école de Nuremberg produit, au xvie, Albert Dürer, qui domine l'art allemand. Il a pour contemporains Grünewald, Baldung Grün, Altdorfer, Cranach. L'école d'Augsbourg se signale, au xvie siècle, avec Hans Burgmair. Quant au célèbre Holbein le Jeune, il a surtout vécu hors d'Allemagne. Au commencement du xviie siècle, l'influence italienne prédomine ; des académies se fondent à Berlin (1694) et à Dresde (1697). Au xviiie siècle, Chodowicki tente un retour vers le naturel, mais Raphaël Mengs établit à Rome une école néo-classique ; il a pour élèves Carstens et Angelica Kauffmann. Au début du xixe siècle, les écoles de Munich, de Dusseldorf, puis de Dresde et de Berlin, tentent une rénovation de l'art. Overbeck, Schnorr et Cornelius préconisent un art romain refroidi ; Kaulbach étale une fougue romantique. Leurs successeurs Menzel, Liebermann, Lenbach, De Uhde, reviennent à l'imitation de la vie ordinaire.

La sculpture allemande date de la période ogivale. Au xve siècle, l'art ogival fait place à un naturalisme débordant de vie, surtout dans la sculpture sur bois. Les deux grands sculpteurs du xvie siècle sont Adam Krafft et Peter Vischer. Au xviie, le pseudo-classicisme l'emporte. Au xixe siècle, Schadow crée une tradition de sculpture monumentale et sévère, continuée par Rauch, dont l'influence dure encore.

A l'artiste anonyme connu sous le nom de « maître de 1466 », initiateur en Allemagne de la gravure au burin, succède Martin Schongauer, bientôt éclipsé par Albert Dürer, le maître de la gravure allemande. Il a pour continuateurs Burgmair et Lenczelburger. Aldegrever, H.-S. Béham s'imprégnèrent de la manière italienne. Parmi les burinistes allemands postérieurs, citons : Pressler, Schmidt, Wagner, Merz, Felsing, Zeller.

Le mouvement musical en Allemagne commence au xiiie siècle avec les *minnesinger* (v. plus haut), se continue au xive avec les *meistersinger*. A la Réforme, Luther modifie le chant religieux à l'usage des églises protestantes. Au xviie, se distinguent déjà nombre de théoriciens, d'organistes et de compositeurs. Mais l'âge d'or commence au xviiie, avec J.-Séb. Bach et Hændel, auxquels il faut joindre Gluck, Haydn, et le grand Mozart. Leurs successeurs dignes d'eux sont : Beethoven, Weber, Schubert, Mendelssohn, R. Schumann et Richard Wagner.

L'air de l'hymne national allemand n'est (encore en 1918), autre que la mélodie du *God save the king*, à laquelle on a adapté des paroles appropriées.

Allemagne (*De l'*), ouvrage philosophique et littéraire de Mme de Staël (1810). C'est une œuvre de protestation contre Napoléon qui confisquait, pour ainsi dire, tout l'enthousiasme de la nation au profit de la gloire militaire. Cet ouvrage fit connaître en France la littérature et la philosophie allemandes. L'auteur déclare préférer le romantisme des races septentrionales aux formes de la littérature classique française.

Allemagne (*De l'*), ouvrage de critique philosophique, par H. Heine ; c'est une contre-partie du livre de Mme de Staël (1835).

Allemagne à la fin du moyen âge (*l'*), ouvrage de J. Jansen. L'auteur cherche à y démontrer que la Réforme a abaissé le niveau intellectuel et moral de la société germanique (1876-1884).

Allemagne au temps de la Réforme (*Histoire de l'*), par L. Rancke ; ouvrage d'une exposition vivante et d'une méthode pénétrante (1839-1847).

Allemand [*a-le-man*], **e**, habitant ou originaire de l'Allemagne : *les Allemands. Querelle d'Allemand*, querelle suscitée sans sujet. Adjectiv. : *nation allemande ; la choucroute est un mets allemand.* N. m. La langue allemande : *parler l'allemand. Fam. C'est de l'allemand, c'est du haut allemand*, on n'y comprend absolument rien.

ALPHABET ALLEMAND

IMPRIMERIE		ÉCRITURE		APPELLATION		IMPRIMERIE		ÉCRITURE		APPELLATION	
𝔄	𝔞	𝒜	𝒶	*a*	à	𝔑	𝔫	𝒩	𝓃	*n*	enn
𝔅	𝔟	ℬ	𝒷	*b*	bé	𝔒	𝔬	𝒪	ℴ	*o*	ô
ℭ	𝔠	𝒞	𝒸	*c*	tsé	𝔓	𝔭	𝒫	𝓅	*p*	pé
𝔇	𝔡	𝒟	𝒹	*d*	dé	𝔔	𝔮	𝒬	𝓆	*q*	kou
𝔈	𝔢	ℰ	ℯ	*e*	é	𝔎	𝔯	ℛ	𝓇	*r*	err
𝔉	𝔣	ℱ	𝒻	*f*	eff	𝔖	𝔰	𝒮	𝓈	*s*	ess
𝔊	𝔤	𝒢	ℊ	*g*	ghé	𝔗	𝔱	𝒯	𝓉	*t*	té
ℌ	𝔥	ℋ	𝒽	*h*	hâ	𝔘	𝔲	𝒰	𝓊	*u*	ou
ℑ	𝔦	ℐ	𝒾	*i*	i	𝔙	𝔳	𝒱	𝓋	*v*	faou
𝔍	𝔧	𝒥	𝒿	*j*	iott	𝔚	𝔴	𝒲	𝓌	*w*	vé
𝔎	𝔨	𝒦	𝓀	*k*	kâ	𝔛	𝔵	𝒳	𝓍	*x*	iks
𝔏	𝔩	ℒ	𝓁	*l*	ell	𝔜	𝔶	𝒴	𝓎	*y*	ipsilonn
𝔐	𝔪	ℳ	𝓂	*m*	emm	ℨ	𝔷	𝒵	𝓏	*z*	tsett

allemande [*a-le*] n. f. Danse vive et gaie, à deux temps (ressemblant à la valse) ou trois temps (rappelant la contredanse). Air sur lequel on l'exécute. *Cuis.* Sauce blonde faite avec de la farine, du beurre, du bouillon de viande blanche, et liée avec des jaunes d'œufs.

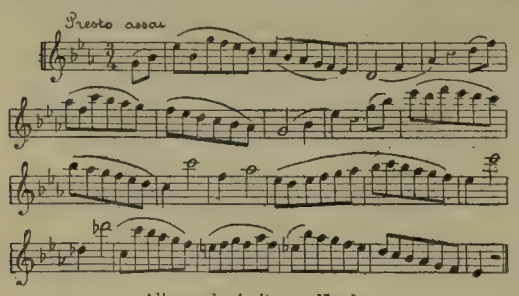

Allemande, écrite par Haydn.

allemanderie [*a-le, ri*] n. f. Forge où l'on réduit les fers en barres calibrées.

Allemane (Jean), socialiste et journaliste français, né à Sauveterre (Haute-Garonne) en 1843, fondateur du groupe socialiste révolutionnaire dit *allemaniste*.

allemontite n. f. *Min.* Composé isomorphe d'arsenic et d'antimoine.

Allen (Charles Grant BLAIRFINDIE, dit **Grant**), naturaliste et romancier anglais, né à Kingston, m. à Hindhead (1848-1899).

Allenby (Edmond), général anglais, né en 1861; a commandé, pendant la Grande Guerre, le corps qui a conquis la Palestine.

Allende, v. du Mexique (Etat de Guanajuato); 14.000 h. Sources thermales.

Allennes-les-Marais, comm. du dép. du Nord, arr. et à 13 kil. de Lille; 1.200 h. (en 1914). Ch. de f. N. Houille.

Allenstein, v. d'Allemagne (Prusse-Orientale), sur l'*Alle*; 27.500 h. Victoire de Soult sur les Russes et les Prussiens, le 4 février 1807.

Allentown, v. des Etats-Unis (Pensylvanie), sur la rivière Letrig, affl. de la Delaware; 25.000 h. Fer et houille.

aller [*a-lé*] v. n. (des verbes latins *vadere, ire*, et peut-être du partic. *allatus*. — *Je vais, tu vas, il va, nous allons, vous allez, ils vont. J'allais. J'allai. Je suis allé. J'irai. J'irais. Va, allons, allez. Que j'aille, que nous allions, que vous alliez, qu'ils aillent. Que j'allasse. Allant. Allé, e*). Se mouvoir, marcher, se transporter d'un lieu dans un autre : *aller au pas; aller à la campagne, à la guerre, à la chasse.* Conduire : *ce chemin va à Paris.* Marcher : *ce cheval va bien.* Avancer : *ce travail ne va pas.* Prospérer : *le commerce va.* S'élever : *cette montagne va jusqu'aux nues.* S'ajuster : *cet habit vous va bien.* Être sur le point de : *nous allons partir.* Se porter : *comment allez-vous? Aller aux voix*, voter. *Se laisser aller*, s'abandonner. Impers. *Il y va de*, il s'agit de. **S'en aller** v. pr. Se retirer. Mourir : *ce malade s'en va.* — Ne dites pas : *je me suis en allé, je m'étais en allé*, mais *je m'en suis allé*, etc. Ecrivez *va-t'en* et non pas *va-t-en*. On remplace quelquefois *je suis allé, j'étais allé* par *j'ai été, j'avais été*, etc.; mais alors on fait entendre que l'aller a été suivi du retour. On ne doit jamais dire *je fus* pour *j'allai*. **A** l'impératif, on dit *vas-y* pour *va-y*. ALLUS. LITTÉR. : **Allez et ne péchez plus**, paroles miséricordieuses de Jésus à la femme adultère et auxquelles on fait de fréquentes allusions, tantôt sérieuses, tantôt plaisantes (*Jean*, VIII, 3-12). V. QUI SINE PECCATO EST.

Jean s'en alla comme il était venu,

premiers vers de l'épitaphe composée par La Fontaine pour lui-même, et qui caractérise son insouciance.

aller [*a-lé*] n. m. Action d'aller; résultat de cette action : *l'aller et le retour.* PROV. : **Au long aller, petit fardeau pèse,** il n'y a pas de charge si légère qui ne devienne pénible à la longue. ANT. **Retour.**

Aller, v. d'Espagne (Asturies, prov. d'Oviedo); 12.000 h. Mines de houille.

alleu [*a-leu*] n. m. (anc. allem. *allod*). *Féod.* Propriété héréditaire et exempte de toute redevance, par opposition au *fief*, qui était grevé de certains services. Ce nom n'est guère usité que dans la locution *franc-alleu*. (V. ce mot.)

— ENCYCL. Dans la loi salique, le mot *alleu* désigne tout ce que l'on reçoit par héritage, par opposition aux *acquêts*. Dans la suite, l'alleu, terre concédée sans conditions, fut opposé au bénéfice, lequel était concédé à charge de redevances. Le nombre des alleux alla en décroissant, à mesure que le système féodal prit de l'extension. La Révolution a fait disparaître la distinction entre les alleux et les fiefs, et tous les biens, aujourd'hui, sont allodiaux.

alleutier [*a-leu-ti-é*] n. m. Propriétaire d'un alleu, par opposition au détenteur d'un bénéfice ou fief.

Allevard [*var*], ch.-l. de c. (Isère), arr. et à 40 kil. de Grenoble, sur le Bréda, affl. de l'Isère; 2.560 h. (*Allevardais*). Ch. de f. Forges, papeteries; eaux minérales sulfurées calciques, pour les affections des voies respiratoires. — Le cant. a 6 comm. et 6.500 h.

Alley, comm. de la Drôme, arr. et à 47 kil. de Die; 1.460 h. Tuilerie, briqueterie.

Allia, riv. de l'anc. Italie, affluent du Tibre (riv. g.); les Romains y furent battus par les Gaulois, qui parvinrent jusqu'à Rome (390 av. J.-C.). Auj. *Fosso di Marcigliana.*

alliable [*a-li*] adj. Qui peut être allié : *plaisir alliable au devoir.*

alliacé [*a-li*], **e** adj. Qui tient de l'ail : *goût alliacé.*

alliage [*a-li*] n. m. Combinaison de métaux par la fusion : *les monnayeurs doivent faire l'alliage selon les lois et les règlements. Fig.* Mélange impur : *il n'est guère de vertu sans alliage. Arith. Règle d'alliage* ou *règle de mélange*, opération qui consiste à déterminer le prix d'un mélange quand on connaît le prix et la quantité des éléments qui le composent.

— ENCYCL. *Chim.* Il est rare qu'un métal employé seul réunisse toutes les qualités exigées par l'usage qu'on en veut faire; certains sont trop cassants, d'autres sont trop mous, d'autres s'oxydent trop facilement, etc. On est le plus souvent obligé d'allier le métal à un ou plusieurs autres, de façon que, par le mélange obtenu, certaines propriétés du métal primitif se trouvent entièrement modifiées. Les alliages constituent de véritables combinaisons chimiques. En général, les alliages sont plus durs que celui des métaux constituants qui l'est le plus; ils sont plus cassants et présentent moins de ductilité, de malléabilité et de ténacité que celui des métaux constituants qui est le plus tenace et le plus ductile; ils sont toujours plus fusibles que le moins fusible des métaux composants, etc. Parmi les alliages les plus employés, citons : les alliages monétaires et de bijouterie; l'alliage Darcet, composé de bismuth, de plomb, de zinc et d'étain, employé pour les rondelles de sûreté des chaudières; le laiton, composé de cuivre et de zinc; le bronze, composé de cuivre et d'étain, auxquels on ajoute parfois du plomb, du platine, du zinc, de l'antimoine, etc., suivant l'usage auquel on destine l'alliage; le maillechort, composé de cuivre, de zinc et de nickel; l'alliage de plomb et d'antimoine, servant à la fabrication des caractères d'imprimerie; la soudure des étameurs, formée d'un alliage de plomb et d'étain, etc.



alliaire [*a-li-è-re*] n. f. Nom vulgaire d'une plante crucifère, à fleurs blanches, qui croît dans les lieux ombragés et rocailleux et qui doit son nom à l'odeur d'ail qu'elle répand.

alliance [*a-li*] n. f. (de *allier*). Mariage, parenté qui en résulte. Anneau de mariage. Ligue, coalition, confédération entre Etats souverains : *traité d'alliance. Fig.* Union, mélange de plusieurs choses : *alliance de la prudence et du courage. Ancienne alliance*, pacte que, suivant l'Ecriture sainte, Dieu conclut avec Adam et renouvela avec Noé, Abraham, Moïse; le mosaïsme. *Nouvelle alliance*, celle que Dieu a contractée avec tous ceux qui croient en Jésus-Christ; le christianisme. *Alliance de mots*, rapprochement de mots formant une expression remarquable, comme dans ce vers de Delille :

Il ne voit que la NUIT, n'entend que le SILENCE.

— ENCYCL. *Dr.* L'alliance ou *affinité* est le lien qui existe entre un époux et les parents de l'autre. Le mariage est interdit entre tous les ascendants et descendants, et les alliés dans la même ligne, entre les frères et sœurs, et les alliés au même degré (sauf les dispenses que le chef de l'Etat peut accorder pour causes graves). Dans les communes de 501 habitants et au-dessus, les ascendants et les descendants, les frères et alliés au même degré ne peuvent être en même temps membres du même conseil municipal.

Alliance (*Triple-*), pacte formé par l'Angleterre, la Hollande et la Suède, en 1668, contre les envahissements de Louis XIV dans les Pays-Bas.

Alliance (*Quadruple-*), pacte formé en 1718 entre la France, l'Angleterre, la Hollande et l'Autriche, pour le maintien du traité d'Utrecht, que compromettaient les grands projets d'Alberoni.

Alliance (*Sainte-*), pacte mystique formé en 1815, sur l'initiative du chancelier autrichien Metternich, par la Russie, l'Autriche et la Prusse, pour le maintien des traités de 1815, en face des aspirations libérales et nationalistes des petits Etats d'Italie et d'Allemagne, opprimés par les grandes puissances. C'était une coalition des rois contre les nations.

Alliance (*Triple-*), accord défensif survenu après la guerre de 1870-1871, entre l'Allemagne, l'Autriche et la Russie, à l'instigation de Bismarck (1872). Le tsar Alexandre III s'étant retiré de la Triple-Alliance en 1886, sa place fut occupée par l'Italie (1887). Elle cessa d'exister en 1915.

Alliance française, association fondée en 1883 pour étendre l'influence de la France par la propagation de la langue française dans les colonies et à l'étranger, pour y fonder des écoles et faciliter notre commerce d'exportation.

alliciant, e [*si-an*] adj. (forme savante de *alléchant*). Qui attire, séduit, captive.

allié [*a-li-é*], **e** n. Personne unie à d'autres par parenté, par mariage. Peuple confédéré, ligué.

Alliés (les), nom sous lequel on désigne les confédérés (Anglais, Russes, Prussiens, Autrichiens, etc.) qui, en 1814 et en 1815, envahirent la France et rétablirent les Bourbons. — Nom sous lequel on désigne les puissances qui ont combattu, pendant la Grande Guerre, contre l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Bulgarie et la Turquie. (V. GRANDE GUERRE.)

alliement [*a-li-man*] n. m. Nœud que l'on fait à la corde d'une grue pour enlever un fardeau.

allier [*a-li-é*] v. a. (du lat. *alligare*, lier. — Se conj. comme *prier.*) Mêler, combiner : *allier l'or avec l'argent. Fig.* : *allier la force à la prudence.* **S'allier** v. pr. S'unir par mariage. Se liguer. ANT. **Brouiller, désunir, séparer.**

allier [*a-li-é*] ou **hallier** [*h* asp.] n. m. Filet pour prendre les oiseaux, surtout les cailles et les perdrix.

Allier [*li-é*], riv. de France, qui prend sa source dans la Lozère, près de Chabalier, arrose Brioude, Issoire, Vichy, Moulins, et se jette dans la Loire (r. g.), au-dessous de Nevers, au *bec d'Allier*; cours 410 kil. Crues violentes.

Allier (DÉPART. DE L'), département formé par le Bourbonnais; préf. *Moulins*; s.-préf. : *Gannat, Lapalisse, Montluçon*; 4 arr., 29 cant., 321 comm., 406.300 h. 13e région militaire; cour d'appel de Riom; évêché à Moulins. Ce département doit son nom à l'Allier, qui le traverse. Grâce à de riches bassins houillers (Commentry) et aux gisements de minerai de fer voisins, l'Allier possède des industries variées et actives : métallurgie (surtout à Montluçon), verreries, filatures, etc. Des sources minérales très fréquentées existent à Vichy, Néris, Bourbon-l'Archambault, Saint-Yorre, etc.

alligator [*al-li*] n. m. (du portug. *al lagator*, le lézard). *Zool.* Caïman d'Amérique, qui atteint jusqu'à 5 mètres de long.

— ENCYCL. Les alligators étant sur le point de disparaître, à cause de la chasse sans merci qui leur

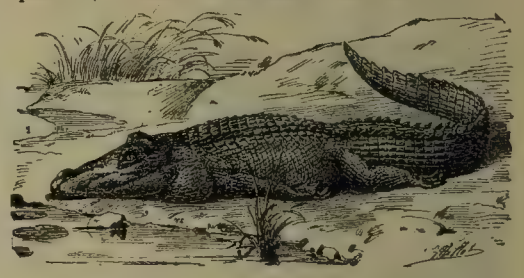
Alligator.

est faite, car leur peau est très estimée (on en fait des chaussures, des porte-cartes, des porte-monnaie, etc.), on a établi en Amérique des fermes destinées à la reproduction de ces reptiles.

Alligny-Cosne, comm. de la Nièvre, arr. et à 11 kil. de Cosne; 1.630 h. Ch. de f.

Alligny-en-Morvand, comm. de la Nièvre, arr. et à 36 kil. de Château-Chinon, sur le Ternin; 1.940 h. Ch. de f. Ecorce de chêne.

Allineuc, comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 19 kil. de Loudéac; 1.380 h.

allingue n. m. Obstacle établi dans une rivière pour arrêter le bois flottant.

allitératif, ive adj. Fondé sur l'allitération : *vers allitératif.*

allitération [*al-li, si-on*] n. f. (préf. *ad*, et lat. *littera*, lettre). Répétition de lettres, de syllabes, parfois voulue :

Pour qui sont ces serpents qui sifflent sur vos têtes? [RAC.];

parfois involontaire :

... Non, il n'est rien que Nanine n'honore. [VOLT.]

— ENCYCL. L'allitération joue un rôle important dans l'ancienne poésie germanique ou scandinave.

allivrement [*al-li-vre-man*] n. m. Somme à laquelle le revenu net imposable est fixé pour l'assiette de la contribution foncière.

allivrer [*al-li-vré*] v. a. (de *à*, et *livre*). Répartir les impositions foncières en proportion du revenu.

Allix [*a-liks*] (François), général français, né à Percy (Manche) [1776-1836], colonel à vingt ans, auteur d'un célèbre *Système d'artillerie de campagne.*

allô interj. (de l'angl. *halloo*, holà!). Appel préparatoire à toute conversation téléphonique.

Alloa, v. d'Ecosse, sur l'estuaire du Forth; 13.000 h. Commerce actif.

allobroge [*al-lo*] n. m. *Fam.* Homme grossier, lourd, qui manque de sens.

Allobroges, peuple de la Gaule, qui habitait, au temps de César, le Dauphiné et la Savoie. — S. un *Allobroge.* Adj. : *peuplade allobroge.*

allocataire [*al-lo-ka-tè-re*] n. Personne qui reçoit une allocation.

allocation [*al-lo-ka-si-on*] n. f. (préf. *ad*, et *locare*, placer). Action d'allouer, d'accorder une somme pour crédit, indemnité, etc. Somme ainsi allouée : *toucher une forte allocation. Partic.* Somme allouée quotidiennement, pendant la Grande Guerre, aux familles nécessiteuses, dont le soutien était mobilisé (*allocation militaire*), ou qui avaient été chassées de leur foyer par l'invasion allemande (*allocation aux réfugiés*).

allochroïte [*al-lo-kro-i-te*] n. f. Variété compacte de mélanite, sorte de grenat verdâtre.

allochromasie [*al-lo-kro-ma-zî*] n. f. (gr. *allos*, autre, et *khrôma*, couleur). Syn. de DYSCHROMATOPSIE.

allochtone [*al-lok*] adj. et n. (du gr. *allos*, autre, et *khthôn*, terre). Qui n'est pas originaire du pays qu'il habite. ANT. **Autochtone.**

allocution [*al-lo-ku-si-on*] n. f. (préf. *ad*, et lat. *loqui*, parler). Harangue de peu d'étendue : *une allocution militaire.*

allodial, e, aux [*al-lo*] adj. (rad. *alleu*). Tenu en franc-alleu : *biens allodiaux.* N. m. : *un allodial.*

allodialité [*al-lo*] n. f. (de *allodial*). Qualité d'une terre tenue en franc-alleu.

allogène adj. et n. (du gr. *allos*, autre, et *génos*, race). D'une autre race : *les Slaves de Russie sont mêlés à des populations allogènes.*

allomorphie [*al-lo-mor-fî*] n. f. (gr. *allos*, autre, et *morphê*, forme). Passage d'une forme à une autre essentiellement différente.

allomorphite [*al-lo*] n. f. (gr. *allos*, autre, et *morphê*, forme). Variété de barytine (sulfate de baryte).

allonge [*a-lon-je*] n. f. Pièce pour allonger. (On dit aussi RALLONGE.) Crochet de fer pour suspendre des quartiers de viande. Bande de papier que l'on ajoute à une lettre de change déjà couverte d'endos, pour permettre des endossements ultérieurs.

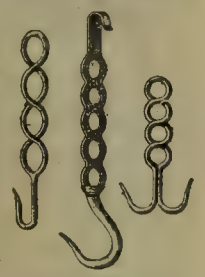

Allonges de boucher.

allongé, e [*a-lon*] adj. Rendu plus long. *Mine, figure allongée,* qui exprime la déconvenue.

Allongé (Auguste), paysagiste français, né à Paris, m. à Marlotte, comm. de Bourron (Seine-et-Marne) [1833-1898], célèbre par ses fusains qui représentent toujours des paysages.

allongement [*a-lon-je-man*] n. m. Augmentation de longueur. ANT. **Raccourcissement.**

allonger [*a-lon-jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *j'allongeai, nous allongeons*). Rendre plus long : *allonger une bretelle.* Étendre : *allonger le bras.* Porter : *allonger un coup d'épée. Fig. Allonger le pas,* se presser. *Allonger la courroie,* traîner une affaire, accorder du temps. ANT. **Abréger, raccourcir, écourter.**

Allonne, comm. de l'Oise, arr. et à 4 kil. de Beauvais; 2.680 h.

Allonne, comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 13 kil. de Parthenay; 2.010 h.

Allonnes, comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 15 kil. de Saumur; 2.020 h. Vins.

allonyme [*al-lo*] adj. (du gr. *allos*, autre, et *onuma*, nom). Publié sous le nom d'un autre : *livre allonyme.* N. Celui qui publie son livre sous le nom d'un autre.

allopathe [*al-lo*] ou **allopathiste** [*al-lo-pa-tis-te*] n. et adj. Médecin qui traite par l'allopathie. ANT. **Homéopathe, homéopathiste.**

allopathie [*al-lo-pa-tî*] n. f. (du gr. *allos*, autre, et *pathos*, maladie). Nom donné à la médecine usuelle qui consiste à attaquer la maladie par des moyens contraires à sa nature. ANT. **Homéopathie.**

allopathique [*al-lo-pa-ti-ke*] adj. Qui a rapport à l'allopathie : *traitement allopathique.* ANT. **Homéopathique.**

allopathiquement [*al-lo-pa-ti-ke-man*] adv. D'après la méthode allopathique. ANT. **Homéopathiquement.**

allopathiser [*al-lo, zé*] v. a. Traiter un malade d'après la méthode allopathique.

allophane [*al-lo*] n. f. (du gr. *allos*, autre, et *phainein*, paraître). Variété d'argile.

allopôle adj. et n. m. (du gr. *allos*, autre, et de *pôle*). *Hist. nat.* Se dit des formes dont les pôles sont différents : *l'œuf d'oiseau est allopôle.* ANT. **Isopôle.**

allopte [*al-lop-te*] n. m. Genre d'arachnides de l'ordre des acariens, qui vit en parasite sur les échassiers de rivage : chevaliers, bécasseaux, etc.

Allori (Alessandro), peintre italien, né et m. à Florence (1535-1607), imitateur assez banal de Michel-Ange et connu quelquefois sous le nom de **Bronzino**, qu'il ne faut pas confondre avec *il Bronzino.* — Son fils, CRISTOFANO, né à Florence (1577-1621), a peint de beaux portraits et *Judith tenant la tête d'Holopherne.*

Allos [*a-loss*], ch.-l. de c. (Basses-Alpes), arr. et à 28 kil. de Barcelonnette, sur le Verdon; 860 h. — Le cant. n'a qu'une commune. Près de là se trouve le *lac d'Allos* (alt. 2.239 m.).

allotir [*al-lo*] v. a. Faire ou distribuer des lots : *allotir une terre.*

allotissement [*al-lo-ti-se-man*] ou **allotement** [*al-lo-te-man*] n. m. Action d'allotir : *l'allotissement d'un domaine.*

allotriophage [*al-lo*] n. et adj. Atteint d'allotriophagie.

allotriophagie [*al-lo, jî*] n. f. (du gr. *allotrios*, étranger, et *phagein*, manger). Dépravation de l'appétit, qui porte à manger des substances non alimentaires.

allotropie [*al-lo-tro-pî*] n. f. (du gr. *allos*, autre, et *tropos*, manière d'être). Propriété que possèdent certains corps de pouvoir affecter plusieurs états correspondant à des propriétés différentes.

— ENCYCL. Le soufre, le phosphore, le carbone, etc., peuvent affecter, sans subir aucune altération chimique, des états très différents. Ainsi le *phosphore rouge,* que l'on obtient en chauffant à 240°, en vase clos, du phosphore blanc, diffère beaucoup de ce dernier comme aspect, et cependant c'est le même corps au point de vue chimique; il y a là un phénomène d'allotropie, et l'on dit que ces deux états du phosphore sont deux états « allotropiques ».

allotropique [*al-lo*] adj. Qui résulte de l'allotropie, ou qui s'y rapporte : *état allotropique.* Qui présente les phénomènes d'allotropie : *le phosphore est allotropique.*

allotropisme [*al-lo-tro-pis-me*] n. m. Qualité des corps qui ont plusieurs états allotropiques.

Allou (Gilles), peintre français, né et m. à Paris (1670-1751); un des bons portraitistes du XVIIIe siècle (*Portrait de Coysevox*).

allouable [*a-lou*] adj. Qui peut être alloué.

Allouagne, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 11 kil. de Béthune; 2.520 h.

Allouard (Henri-Emile), sculpteur français, né à Paris en 1844. Il s'est distingué dans la sculpture historique : *Marguerite au sabbat; Molière mourant; Beaumarchais; Héloïse au Paraclet; Richelieu à La Rochelle;* etc.



H.-E. Allouard.

Alloué, comm. de la Charente, arr. et à 13 kilom. de Confolens; 1.400 h. Ch. de f.

allouer [*a-lou-é*] v. a. (préf. *ad*, et *locare*, placer). Décréter : *allouer un crédit.* Accorder : *allouer une indemnité.* **S'allouer** v. pr. S'accorder à soi-même.

alloxane [*al-lok-sa-ne*] n. m. Substance qui se produit par l'action de l'acide azotique sur l'acide urique : *l'alloxane colore la peau en pourpre, et lui donne une odeur nauséabonde.* Syn. de MÉSOXALYLURÉE.

alloxanique [*al-lok-sa*] adj. Se dit d'un acide dont les sels se préparent par l'action des bases sur l'alloxane.

alloxantine [*al-lok-san*] n. f. Substance qui se produit lorsque l'on dissout l'axolane dans l'acide dialurique obtenu par l'action du chlorure d'étain sur l'axolane.

all right [*ôl-ra-it*] loc. angl. signif. *Tout va droit.* Tout va bien; c'est bien, etc.

Allschwil, comm. de Suisse (cant. de Bâle-campagne); 3.200 h. Briqueteries, poteries.

Allston (Washington), peintre et poète américain, né dans la Caroline du Sud, m. à Cambridgeport (1779-1843). Bon coloriste : *le Songe de Jacob; Elie dans le désert; les Sylphes des saisons* (1813).

alluchon [*al-lu*] n. m. Dent de bois ou de fonte, qu'on adapte à certaines roues.

allumage [*a-lu-ma-je*] n. m. Action d'allumer. Action d'enflammer, au moyen d'un brûleur ou d'une étincelle électrique, l'air carburé, dans un moteur à explosion. *Autom. Retard, avance à l'allumage,* action d'enflammer l'air carburé avant ou après le moment où le piston est au bout de sa course de compression.

allumé [*a-lu*], **e** adj. *Blas.* Se dit d'un bûcher ou d'un flambeau représenté avec des flammes d'un émail particulier. Se dit aussi des animaux dont les yeux sont d'un autre émail que celui du corps : *un lion rampant de sable, allumé de gueules.*

allume-feu [*a-lu*] n. m. invar. Bûchette, matière très combustible, destinée à allumer le feu.

allumelle [*a-lu-mè-le*] n. f. Fourneau de charbon de bois.

allumement [*a-lu-me-man*] n. m. Syn. de ALLUMAGE.

allumer [*a-lu-mé*] v. a. (préf. *ad*, et lat. *lumen*, lumière). Produire, communiquer le feu, la lumière : *allumer une allumette, une bougie. Fig.* Exciter, provoquer : *allumer la guerre, la colère.* ANT. **Eteindre.**

allumette [*a-lu-mè-te*] n. f. Brin de bois ou de chanvre soufré, qu'on enflamme. *Allumette chimique,* allumette dont l'extrémité a été trempée dans une pâte formée de phosphore ou de diverses compositions chimiques, de façon que cette extrémité prenne feu par frottement. *Allumette-bougie,* celle dans laquelle on a substitué aux bûchettes de bois une mèche de coton trempée préalablement dans un bain de stéarine et de gomme fondues ensemble. (Pl. des *allumettes-bougies.*) Gâteau allongé, de pâte feuilletée.

— ENCYCL. *Techn.* A l'origine, les allumettes étaient des bûchettes de bois, des chènevottes, dont on imbibait les extrémités de soufre fondu; elles ne s'allumaient qu'au contact du feu. En 1809, vinrent les *allumettes chimiques* ou *oxygénées,* dont l'extrémité soufrée était plongée dans un mélange de chlorate de potassium, de lycopode, de soufre et d'eau gommée. On les allumait en les immergeant dans de l'acide sulfurique concentré. Les *allumettes congrèves* ou *à friction* les remplacèrent; leur pâte se composait d'un mélange de chlorate de potassium, de sulfure d'antimoine et d'eau gommée; on les frottait sur du papier de verre. En 1831, Charles Sauria, élève au collège de Dôle (Jura), créa les *allumettes phosphoriques,* en faisant entrer dans la pâte du phosphore blanc; mais la présence du phosphore dans les allumettes, et leur grande inflammabilité, les rendaient dangereuses. Ces inconvénients disparaissent par l'emploi du phosphore rouge, ne s'allumant que sur un frottoir spécial. La pâte est ici un mélange de chlorate de potassium, de sulfure d'antimoine et de colle forte; sur le frottoir, se trouve le phosphore rouge. En substituant au bois une mèche de coton imprégnée de stéarine et de gomme, on a les *allumette-bougies.* On a aussi fait des *allumettes sans phosphore* avec une pâte de chromate et de chlorate de potassium, de peroxyde de plomb, de sulfure d'antimoine, de verre pilé et d'eau gommée. Les *allumettes* dites *suédoises,* au lieu d'être soufrées, sont plongées dans de la paraffine fondue. Les *allumettes* appelées *tisons* sont imprégnées d'une pâte sur la combustion de laquelle le vent reste sans effet.

Empoisonnement par les allumettes. L'empoisonnement par les allumettes est dû au phosphore; il peut être aigu ou chronique. Il n'est aigu que dans certains cas de malveillance et d'accident, quand un paquet d'allumettes s'est trouvé en contact avec un aliment. On observe des brûlures de l'estomac, qui déterminent des perforations et la mort. L'empoisonnement chronique est plus connu sous le nom de *nécrose phosphorée;* il atteint les ouvriers allumettiers, dont les maxillaires et les os de la face sont rongés peu à peu. Il n'existe d'autre traitement, une fois que la nécrose a débuté, que l'éloignement définitif des malades, des fabriques.

— *Dr.* L'Etat exploite le monopole de la fabrication et de la vente des allumettes chimiques, qui ne peuvent circuler ou être mises en vente qu'en boîtes ou paquets fermés et revêtus d'une vignette timbrée. La fabrication frauduleuse des allumettes est punie de l'amende et de l'emprisonnement. Les allumettes et instruments de fabrication sont saisis et confisqués.

allumettier [*a-lu-mè-ti-é*], **ère** n. et adj. Personne qui fabrique ou vend des allumettes.

allumeur, euse [*a-lu, eu-ze*] n. Personne chargée d'allumer les réverbères, les becs de gaz, etc. N. m. Nom de petits appareils destinés à faciliter l'allumage des mèches, des moteurs à explosion, etc.

allumière [*a-lu*] n. f. Fabrique d'allumettes. Boîte aux allumettes.

allumoir [*a-lu*] n. m. Appareil servant à allumer : *les allumoirs des bureaux de tabac.*

— ENCYCL. Les allumoirs sont de différentes sortes, suivant les besoins auxquels ils répondent; les uns, comme ceux dont font usage les allumeurs de becs de gaz, sont fixés à l'extrémité d'un long manche et constitués par un petit réservoir rempli d'essence ou

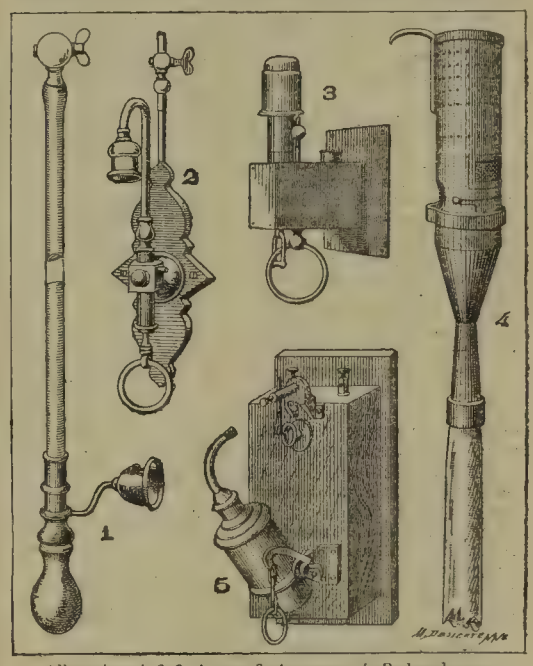

Allumoirs : 1, 2, 3. A gaz; 3. A essence; 4. De bec de gaz; 5. Électrique.

d'alcool, dont on active la flamme au moment opportun par le moyen d'une soufflerie à main; d'autres consistent en une sorte de petite lampe munie sur les côtés de tiges métalliques terminées par une substance poreuse plongeant dans le réservoir, et qu'il suffit de retirer et de présenter à la flamme quand on veut allumer cigare ou cigarette. Enfin, les bureaux de tabac sont pourvus d'allumoirs à gaz, à essence, ou d'allumoirs électriques, reposant sur la production d'une étincelle ou sur l'incandescence d'un fil de platine au passage du courant électrique. V. BRIQUET.

allure [*a-lu-re*] n. f. (de *aller*). Façon de marcher : *allure vive. Fig.* Manière de se conduire : *son allure n'est pas franche.* Direction, aspect : *affaire*

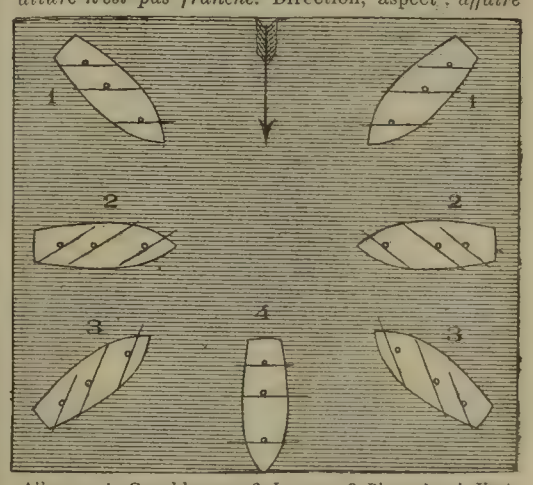

Allures : 1. Grand largue; 2. Largue; 3. Plus près; 4. Vent arrière.

qui prend une mauvaise allure. Mar. Direction de la route d'un bâtiment, par rapport à celle du vent.

— ENCYCL. On désigne sous le nom d'*allures* les différents modes de locomotion employés par les quadrupèdes et le cheval en particulier. Les allures se divisent en allures naturelles : le *pas,* le *trot,* le *galop,* et allures acquises : l'*amble,* le *pas relevé,* le *traquenard* et l'*aubin.* V. ces mots et la planche CHEVAL.

— *Mar.* Les principales allures sont : *vent arrière* (quand le vent souffle dans la direction suivie); *grand largue,* quand il souffle de l'arrière du tra-

vers ; *largue*, quand il est perpendiculaire à la direction suivie ; *plus près*, quand la route fait un angle aussi aigu que possible avec la direction du vent.

allusif [*al-lu-zif*], **ive** adj. Qui contient une allusion : *phrase allusive.*

allusion [*al-lu-zi-on*] n. f. (préf. *ad*, et lat. *ludere*, supin *lusum*, jouer). Mot, phrase, qui fait penser à une personne, à une chose, etc., sans qu'on en parle. Ex. : On demandait à Voltaire comment il avait trouvé une oraison funèbre : « Comme l'épée de Charlemagne », dit-il. Personne ne comprenant, il ajouta : « *longue* et *plate* ».

alluvial,e, aux [*al-lu*] ou **alluvien, enne** [*al-lu-vi-in, è-ne*] adj. Produit par alluvion : *terrains alluviaux.*

alluvion [*al-lu*] n. f. (préf. *ad*, et lat. *luere*, laver). Dépôt argileux ou sableux, que les eaux apportent ou laissent en se retirant : *la majeure partie de la Hollande est formée d'alluvions marines.*

— ENCYCL. On distingue les *alluvions d'eaux douces* et les *alluvions marines*. Les alluvions d'eaux douces sont produites par les eaux courantes, dont les variations donnent aux dépôts une forme particulière : amas très allongés et diversement inclinés. C'est ainsi que la vallée du Nil ne doit sa prospérité qu'aux alluvions du fleuve. Les alluvions marines sont dues à l'action du flux. La plus grande partie du sol de la Hollande n'a pas d'autre origine.

alluvionnaire [*al-lu-vi-o-nè-re*] adj. Produit par l'alluvion ; qui tient de l'alluvion : *sol alluvionnaire.*

alluvionnement [*al-lu-vi-o-ne-man*] n. m. Déplacement par les eaux de matériaux d'alluvion. Formation d'alluvions.

Ally, comm. du Cantal, arr. et à 11 kil. de Mauriac ; 1.210 h.

allyle n. m. (du lat. *allium*, ail). Radical dont le sulfure existe dans l'essence d'ail. (Un grand nombre de composés, tels que l'alcool allylique [hydrate d'allyle], le sulfocyanate d'allyle [essence de moutarde], etc., le renferment ; enfin, on peut l'obtenir combiné à lui-même, dans le diallyle.)

allylène n. m. Carbure d'hydrogène acétylénique, différent de l'allyle par un atome d'hydrogène en moins.

allylique adj. Se dit d'un alcool et d'un éther et de divers composés contenant le radical allyle.

Alma, fleuve côtier de Crimée, tributaire de la mer Noire. Les Français et les Anglais, commandés par Saint-Arnaud et lord Raglan, y battirent les Russes du général Mentchikof, le 20 septembre 1854.

Alma (*Bataille de l'*), nom de plusieurs tableaux parus à l'Exposition de Paris en 1855 (Bellangé, Beaume, G. Doré, Eugène Lami et Darjou), d'une grande composition d'Horace Vernet (1857), et d'un tableau par H. Pils (1861). Ce n'est pas la bataille proprement dite qu'a représentée Pils, mais la manœuvre hardie du général Bosquet : le passage de l'Alma. Bon tableau, plein de mouvement (Versailles). [V. p. 18.]

Almach [*mak*] n. m. Belle étoile jaune, de deuxième grandeur, β de la constellation d'Andromède. C'est une magnifique étoile triple.

Almaden [*dèn'*], v. d'Espagne (prov. de Ciudad-Real). Mines de mercure.

almadie [*dî*] n. f. (de l'ar. *madà*, creuser). Grande pirogue creusée dans un tronc d'arbre, employée en Afrique.

almageste [*jès-te*] n. m. (de l'ar. *al*, le, et du gr. *megistè*, très grande). Nom donné à des recueils d'observations astronomiques, dont l'*Almageste* de Ptolémée est le type.

Almageste (l'), traité d'astronomie composé par Claude Ptolémée, sous le règne d'Antonin le Pieux, résumé des connaissances mathématiques de l'antiquité.

Almagro, v. d'Espagne (prov. de Ciudad-Real), 9.000 h. Patrie du conquistador Almagro.

Almagro (Diego d'), compagnon de Pizarre dans la conquête du Pérou, étranglé par ordre de ce dernier (1475-1538). — Son fils, DIEGO, le vengea en tuant Pizarre ; mais, vaincu par Vaca de Castro, il fut lui-même décapité (1520-1542).

Almahdi (BILLAH), calife abbasside, fils et successeur d'Al-Mansour ; m. en 785.

alma mater ou **alma parens,** mots lat. signif. *Mère nourricière*, employés par les poètes latins pour désigner la patrie, et quelquefois par les écrivains de nos jours pour désigner l'Université.

Al-Mamoun, fils d'Haroun-al-Raschid et 7e calife abbasside ; m. en 833.

almamy ou **almami** n. m. Chef de grande tribu ou souverain indigène, dans certaines régions du Soudan.

almanach [*na*] n. m. (gr. *almenakhon*). Calendrier avec indications astronomiques, météorologiques, etc. *Faiseur d'almanachs*, faiseur de pronostics. *Un almanach de l'an passé*, une chose qui n'a plus d'intérêt.

— ENCYCL. Les almanachs ont été connus de tous les peuples civilisés de l'antiquité. L'usage des almanachs annuels date de l'invention de l'imprimerie. Les rédacteurs de ces premiers almanachs étaient des médecins et des astrologues. De là, à côté d'indications scientifiques, des prédictions hasardées et des conseils ridicules. De nos jours, l'almanach tend à devenir un agenda, auquel s'ajoute une sorte de mémento pratique et pittoresque.

Almanach de nos grands hommes (*Petit*), opuscule satirique de Rivarol ; chaque nom d'auteur contemporain est accompagné d'un éloge ironique, gai, original et presque toujours judicieux (1788).

Almanach de Gotha, annuaire généalogique et diplomatique, qui paraît chaque année à Gotha, en français et en allemand, depuis 1763. Il contient, outre d'utiles renseignements administratifs et statistiques sur tous les Etats du monde, les généalogies des familles régnantes et princières.

almandine n. f. Grenat alumino-ferreux, appelé aussi GRENAT ORIENTAL, GRENAT SYRIEN, GRENAT NOBLE, ESCARBOUCLE.

Al-Mansor ou **Al-Mansour,** calife abbasside, frère et successeur d'Aboul-Abbas (745-775). Il massacra les derniers Ommiades et fonda, en 762, Bagdad, qui devint la capitale du califat.

Almanza, v. d'Espagne (prov. d'Albacète) ; 10.000 h. Victoire de Berwick sur les Anglais, les Espagnols, les Portugais et les Hollandais, réunis sous le commandement du réfugié français Ruvigny, comte de Galloway (25 avr. 1707).

Almanzor (Mohammed), célèbre capitaine des Maures d'Espagne. Régent du royaume de Cordoue, il administra avec habileté et courage, remporta de nombreuses victoires sur les chrétiens, et mourut du chagrin que lui causa la bataille de Calatanasar, où les rois de Léon, de Navarre et de Castille lui tuèrent cinquante mille hommes (939-1001).

alma parens. V. ALMA MATER.

Alma-Tadema (Laurens), peintre anglais d'origine hollandaise, né à Dronryp, m. à Wiesbaden (1836-1912). Il a peint la vie antique avec une grande érudition, un dessin précis et ferme, une belle exécution : *le Bain romain ; les Roses d'Héliogabale ;* etc.

Almaviva, personnage du *Barbier de Séville* et du *Mariage de Figaro*, chefs-d'œuvre de Beaumarchais. Il est resté le type du grand seigneur corrompu et corrupteur, rappelant dans sa personne toutes les grâces, tous les privilèges et tous les abus de l'ancienne noblesse, et qui n'en est pas moins la dupe de son valet Figaro, personnifiant l'esprit, l'habileté et l'intrigue.



Almée.

almée [*mé*] n. f. (de l'ar. *almet*, savant, ces femmes apprenant la poésie, le chant, etc.). Danseuse égyptienne dont les danses lascives sont mêlées de chants le plus souvent improvisés.

Almeida, v. forte du Portugal (Beira) ; 9.000 h. Sources sulfureuses.

Almeida (François d'), premier vice-roi des Indes portugaises en 1505 ; tué par les Cafres en 1510.

Almeïda-Garrett (Jean-Baptiste d'), poète portugais, né à Oporto en 1799, m. à Lisbonne en 1854 ; il introduisit les idées romantiques dans le théâtre portugais.

Almelo, v. de Hollande, sur le Vecht ; 12.000 h.

Almendralejo, v. d'Espagne (prov. de Badajoz) ; 13.000 h. Vignobles.

Almeria, v. d'Espagne, ch.-l. de la province de ce nom ; 45.200 h. Port sur la Méditerranée ; exportation de fruits. — La prov. a 354.000 h.

almicantarat [*ra*] n. m. Cercle imaginé sur la sphère parallèle à l'horizon. (On dit aussi CERCLE PARALLÈLE DE HAUTEUR.)

Almissa, v. de Dalmatie, à l'embouchure du Cottina ; 13.500 h. Vins.

Almodovar del Campo, v. d'Espagne (prov. de Ciudad-Real), près de la Vega ; 12.000 h.

almogavares ou **almugavares** n. m. pl. Au moyen âge, aventuriers espagnols armés à la légère.

Almogia, v. d'Espagne (prov. de Malaga) ; 8.000 h. Sources minérales.

Almohades, dynastie arabe qui chassa les Almoravides. Elle régna sur le nord de l'Afrique et l'Andalousie, de 1130 à 1269. Elle eut pour fondateur Mohammed-ibn-Zoumert. — S. un *Almohade*. Adj. : *dynastie almohade.*

Almondbury, v. d'Angleterre (comté d'York) ; 14.000 h. Fabrication de lainages.

Almonte (Juan-Népomucène), général et homme d'Etat mexicain. Adversaire de Juarez, il suivit les troupes françaises dans leur expédition au Mexique. Après la mort de Maximilien, qui l'avait favorisé, il se retira à Paris, où il mourut (1804-1869).

Almora, v. de l'Inde (présid. du Bengale) ; 71.000 h. Prise par les Anglais en 1815.

Almoravides, dynastie arabe qui soumit d'abord Fez et le Maroc, puis le sud de l'Espagne, de 1055 à 1147. — S. un *Almoravide*. Adj. : *prince almoravide.*

Almquist (Charles-Jonas-Louis), poète et romancier suédois, né à Stockholm, m. à Brême (1793-1866). Son chef-d'œuvre poétique est le *Livre de roses d'églantiers*. Ses principaux romans sont : *les Seigneurs d'Ekolsund ; Amorina ; Amélie Hillner.*

Almucenar, v. maritime d'Espagne (prov. de Grenade) ; 8.850 h. Commerce de cabotage.



Aloès.

alocasie [*ka-zî*] n. f. Plante indienne de la famille des aroïdées, cultivée dans nos jardins pour la beauté de son feuillage, à reflets métalliques ou brillamment panaché.

aloès [*ès*] n. m. (gr. *aloè*). Genre de liliacées de l'Afrique tropicale et de l'Amérique. Résine extraite de cette plante.

— ENCYCL. Les *aloès* sont de petites plantes ou de grands végétaux à feuilles charnues, épaisses, dont on extrait un suc dénommé aussi *aloès*, qui est un purgatif à la dose de 0gr,50 à 1 gramme, et un stomachique à doses inférieures. On emploie aussi ce suc pour colorer les étoffes.

aloétine n. f. Suc d'aloès purifié.

aloétique adj. Qui contient de l'aloès : *purgatif aloétique.* N. m. : *un aloétique.*

alogie [*ji*] n. f. (du gr. *a* priv., et *logos*, discours). Absurdité, impertinence, sottise.

aloi n. m. (de *aloyer*). Titre légal de l'or et de l'argent : *monnaie d'aloi. Fig.* Bonne ou mauvaise qualité d'une chose : *marchandises de bon aloi ; noblesse de mauvais aloi.*

Aloïdes, nom donné aux deux titans, Otos et Ephialtes, fils jumeaux de Neptune et d'Iphimédie, femme du titan Aloéus. Ils tentèrent d'escalader le ciel et furent tués par Apollon. (*Myth.*)

aloïne n. f. Substance cristallisable, qu'on extrait de l'aloès et qui en constitue le principe purgatif.

aloïnées [*né*] n. f. pl. Tribu de la famille des liliacées, dont le type est l'*aloès*. — S. une *aloïnée.*

alombrados [*lon-bra-doss*] n. m. pl. (mot esp., qui signifie *illuminés*). Nom donné à des sectaires chrétiens qui apparurent en Espagne vers 1509, et qui se développèrent surtout dans l'ordre de Saint-François. L'Inquisition les poursuivit sans relâche. — S. un *alombrado.*

Alompra, souverain birman, chef de la dynastie actuelle (1710-1760).

Along ou **Halong,** baie du golfe du Tonkin, au voisinage des houillères de Hong-Haï. Petit port de *Port-Courbet.*

alonsoa ou **alonzoa** n. f. Plante de la famille des antirrhinées, cultivée dans les jardins d'agrément.

Alopa, imprimeur florentin (fin du XVe s.) ; il a le premier employé les capitales dans ses élégantes et belles éditions.

alopécie [*si*] n. f. (gr. *alôpekia*). Chute ou absence totale ou partielle des cheveux, des sourcils, etc.

— ENCYCL. L'alopécie mal soignée conduit à la *calvitie ;* aussi, dès que les cheveux commencent à tomber, on doit chercher la cause de cette chute. Ordinairement, outre les fièvres générales et les inflammations locales, il faut incriminer les fatigues et le surmenage. Le traitement consiste en une bonne hygiène physique et en applications locales, aromatiques et alcooliques un peu irritantes, renouvelées chaque semaine.

alopécure n. f. (du gr. *alôpèx, ekos*, renard, et *oura*, queue). Genre de graminées plus connues sous le nom de *vulpin*. V. ce mot.

Alora, v. d'Espagne (prov. de Malaga), près du Guadalhora ; 10.500 h. Orangers.

alors [*lor*] adv. (de *à*, et *lors*). En ce temps-là : *Jean régnait alors.* En ce cas-là : *alors, n'en parlons plus.* Loc. adv. *Jusqu'alors*, jusqu'à ce moment-là. Loc. conj. *Alors que*, lorsque : *alors que vous étiez malade.* Quoique : *vous avez fait cela, alors que je vous l'avais défendu.*

alose [*lô-ze*] n. f. (lat. *alausa*). Poisson de mer, famille des clupéidés, qui ne se reproduit que dans l'eau douce : *l'alose atteint jusqu'à 1 mètre de long.*



Alose.

— ENCYCL. On pêche surtout l'alose au filet, quand elle remonte les fleuves pour frayer, au printemps ; mais on la pêche aussi à la ligne, au ver, ou au vairon. Ce poisson, dont la chair est assez estimée, offre l'inconvénient de se conserver très mal et n'est bon, par conséquent, que consommé tout frais.

alosier [*zi-é*] n. m. ou **alosière** [*zi*] n. f. Filet pour prendre les aloses.

Alosno, v. d'Espagne (prov. de Huelva) ; 11.000 h. Mines de cuivre dites *de Tharsis.*

Alost [*lost'*], v. de Belgique, ch.-l. d'arr. de la Flandre-Orientale, sur la Dendre ; 32.000 h. Toiles, dentelles. Un vif engagement a eu lieu, en septembre 1914, aux environs d'Alost, entre les Belges et les Allemands, qui subirent des pertes sérieuses.

alouate n. m. Espèce de sapajou d'Amérique, vulgairement appelé *singe hurleur.*

alouchier [*chi-é*] n. m. *Bot.* V. SORBIER.

alouette [*è-te*] n. f. (lat. *alauda*, d'orig. celt.). Petit oiseau des champs, à plumage gris marqué de taches foncées : *l'alouette ne perche pas sur les arbres. Alouette de mer*, oiseau du genre des vanneaux, dit *bécasseau*. PROV. : **Attendre que les alouettes tombent toutes rôties,** compter tout obtenir sans se donner de peine.

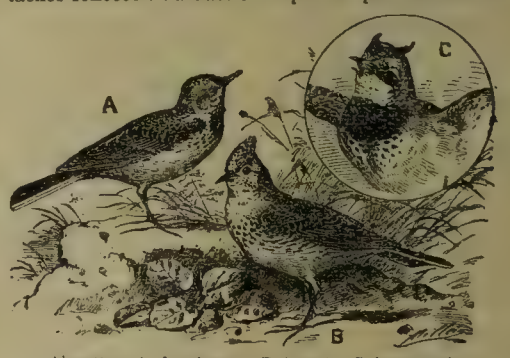

Alouettes ; A, des champs ; B, huppée ; C, hausse-col.

— ENCYCL. L'alouette est un passereau conirostre, à plumage gris, marqué de grivelures plus foncées à la gorge et à la poitrine ; son bec est cylindrique, pointu, allongé en alène. Elle hiverne en Afrique et en Asie. On la chasse surtout au miroir, soit avec le fusil, soit avec des nappes, de juillet à fin octobre. La chasse au collet réussit bien en hiver. — L'alouette est un animal plus utile que nuisible à l'agriculture.

Alouette *(légion de l')*, légion romaine, formée par J. César de soldats gaulois; ils portaient sur le casque une alouette de bronze, les ailes déployées.



Soldat de la légion de l'Alouette.

alourdir v. a. Rendre lourd : *l'âge alourdit le pas.* ANT. **Alléger, décharger.**

alourdissant *[san]*, **e** adj. Qui alourdit : *chaleur alourdissante.*

alourdissement *[di-se-man]* n. m. Etat de celui ou de ce qui est alourdi : *l'alourdissement des sens.*

alouvi, e ou **allouvi, e** n. et adj. (de *loup, louve*). Qui a une faim dévorante.

Aloxe-Corton, comm. de la Côte-d'Or, arr. et à 5 kil. de Beaune; 230 h. Vins rouges renommés.

aloyage *[loi-ia-je]* n. m. Action d'aloyer. Résultat de cette action : *l'aloyage d'un lingot.*

aloyau *[loi-iô]* n. m. Pièce de bœuf coupée le long des reins : *aloyau rôti, braisé; chaque bœuf fournit deux aloyaux.* V. BŒUF.

aloyer *[loi-ié]* v. a. (lat. *alligare*, anc. forme de *allier*. — Se conj. comme *aboyer.*) Donner à l'or et à l'argent l'aloi ou le titre légal. Mettre un alliage dans l'étain.

alpaca ou **alpaga** n. m. Ruminant du genre lama, qui vit dans l'Amérique du Sud. Etoffe de laine, faite avec le poil de l'alpaca.



Alpaca.

— ENCYCL. Le poil de l'alpaca peut être associé à la laine, à la soie et au coton (fabrication des étoffes brochées, des étoffes de nouveauté, des orléans, des damas pour meubles).

alpage n. m. Pâturage dans les hauteurs. Droit de pâturage dans les montagnes. Saison passée par les troupeaux dans ces pâturages.

alpargate ou **alpargata** n. f. (m. espagn.). Espadrille en usage chez les Espagnols.

Alp-Arslan, deuxième sultan seldjoukide de Perse (1029-1072); il soumit la Géorgie et l'Arménie.

alpe n. f. Pâturage dans les hautes altitudes (dans le massif des Alpes).

alpenglühen *[pèn'-glu-èn']* n. m. (allem. *Alpen*, Alpes, et *glühen*, ignition). Coloration en rouge de feu des sommets des Alpes au coucher du soleil.

alpenstock *[pèn'-stok]* n. m. (de l'all. *Alpen*, Alpes, et *stock*, bâton). Long bâton ferré pour excursion dans la montagne.



Alpenstocks.

Alpes, grande chaîne de montagnes de l'Europe occidentale. — Les Alpes commencent au col de Cadibone, près du golfe de Gênes, et vont finir au-dessus du Danube moyen, près de Vienne. On divise cette chaîne en trois principales sections :

1° Les ALPES OCCIDENTALES, qui comprennent les *Liguriennes*, allant des côtes de la Méditerranée au col de Tende; les *Maritimes*, du col de Tende au mont Viso; les *Cottiennes*, du mont Viso au mont Cenis; les *Grées* (ou *Graies*), du mont Cenis au mont Blanc;

2° Les ALPES CENTRALES, qui comprennent les *Helvétiques* (*Bernoises, Grisonnes, de Glaris*, etc.); les *Pennines*, allant du mont Blanc au Simplon; les *Léontiennes*, du Simplon au lac de Côme; les *Rhétiques* et les *Bergamasques*, du lac de Côme jusqu'en Autriche;

3° Les ALPES ORIENTALES, qui comprennent notamment les *Algaviennes* et les *Bavaroises*, entre l'Autriche et la Bavière; les *Styriennes* et les *Noriques*, en Autriche; les *Cadoriques*, les *Carniques* et les *Juliennes*, entre l'Autriche et l'Italie; les *Dinariques*, qui longent la côte de Dalmatie.

La chaîne des Alpes, qui est la plus élevée de l'Europe, et dont le plus haut pic, le mont Blanc, atteint 4.810 mètres, mesure une altitude moyenne de 2.200 à 3.000 mètres et une longueur de 1.200 kil. Ses principaux sommets sont les monts Blanc, Rose, Cervin, Pelvoux, Viso, Genèvre, Simplon, Cenis, Saint-Gothard, etc. Certains de ces massifs, sont flanqués de puissants glaciers, particulièrement dans l'Oberland Bernois, le Tœdi et l'Adula. Sur le pourtour du système se sont creusés des lacs profonds et pittoresques, où viennent s'épurer les cours d'eau alpins : le lac de Genève, que traverse le Rhône, les lacs de Brienz et de Thun, formés par l'Aar, le lac des Quatre-Cantons (Reuss), le lac de Constance (Rhin) et, au S., les lacs Majeur, de Lugano, et de Côme, que traversent les grands affluents du Pô.

Les Alpes sont généralement couvertes, jusqu'aux altitudes moyennes (1.800 m. environ), de magnifiques forêts de sapins et de mélèzes, au-dessus desquelles s'étagent des prairies ou *alpages*, utilisées pour l'élevage d'un bétail renommé. Le loup, l'ours, la marmotte, le chamois, l'aigle, sont les principaux hôtes sauvages du massif. Les richesses minérales (fer de Styrie et de Carinthie, tourbe, lignite, etc.) et les sources thermales n'y ont qu'une importance secondaire.

On va de France en Italie par les cols de Tende, de L'Argentière ou de Larche, d'Agnello, du mont Genèvre, du mont Cenis, du Petit-Saint-Bernard, etc. On passe de Suisse en Italie par les cols du Grand-Saint-Bernard, du Simplon, du Saint-Gothard, du San-Bernardino, du Splügen, de la Maloja, de l'Albula et de la Bernina. Dans les Alpes orientales se trouvent les cols du Brenner, du Tarvis, de Laybach, etc. Cinq lignes principales de chemin de fer franchissent les Alpes. Ce sont : les lignes de Lyon à Turin par le tunnel du mont Cenis; de Genève et Lausanne à Milan par le tunnel du Simplon; de Bâle à Milan par le tunnel du Saint-Gothard; de Bâle à Innsbrück par le tunnel de l'Arlberg; enfin, d'Innsbrück à Vienne par Brixen, Botzen et Trente. — Les armées d'Annibal, de Pépin le Bref, de Charlemagne, de Charles VIII, Louis XII, François Ier, Henri II, Louis XIII, Louis XIV, Louis XV, enfin de Bonaparte, franchirent les Alpes pour descendre en Italie.

Alpes (*Route des*), route de France, qui longe la frontière franco-italienne à 15 ou 20 kilomètres de distance, et, partant d'Evian, passe par Thonon, Cluses, Saint-Gervais, Albertville, Saint-Jean-de-Maurienne, le Lautaret, Briançon, Barcelonnette, Puget-Théniers, et se termine à Nice.

Alpes (DÉPART. DES **Basses-**), département formé d'une partie de la Provence; préf. *Digne;* s.-préf. *Barcelonnette, Castellane, Forcalquier, Sisteron;* 5 arr., 30 cant., 248 comm., 107.250 h. (*Bas-Alpins*). 15e région militaire, cour d'appel d'Aix; évêché de Digne. Ce département tire son nom des Alpes qui le traversent en s'abaissant graduellement vers l'O. — L'agriculture y est faiblement développée; mais les basses vallées produisent encore l'olivier et la vigne. Truffes; apiculture. Belles forêts. L'industrie consiste surtout en filage de la laine, du lin, fabrication de toiles, cuirs, tannerie, coutellerie, magnaneries et filatures de soie. Gisements de lignite, marbre, calcaire lithographique.

Alpes (DÉPART. DES **Hautes-**), département formé par une partie du Dauphiné et une partie de la Provence; préf. *Gap;* s.-préf. *Briançon, Embrun;* 3 arr., 24 cant., 186 comm., 105.000 h. (*Hauts-Alpins*). 14e région militaire; cour d'appel de Grenoble; évêché à Gap. Ce département doit son nom aux Alpes et renfermait, avant l'annexion de la Savoie, la plus haute montagne de France (le mont Pelvoux, 3.954 m.). L'industrie et l'agriculture sont médiocres, et la population diminue constamment. Fabrication de serges, draps communs, mégisseries, distilleries, etc.

Alpes-Maritimes (DÉPART. DES), département formé par le comté de Nice et une partie de la Provence; préf. *Nice;* s.-préf. *Grasse, Puget-*


BASSES-ALPES
Préfecture
S.Préfecture
Ch.l. de Canton
Commune
Evêché
Fort, Col
Chemin de fer
Limite d'État
de Département
d'Arrondissement
ALPES
EMBRUN
GAP
HAUTES
DRÔME
SISTERON
DIGNE
BARCELONNETTE
ALLOS
ALPES-MARITIMES
CASTELLANE
FORCALQUIER
VAUCLUSE
Turriers
la Motte
Seyne
Colmars
Mezel
Barrême
Senez
Moustiers
Valensole
Riez
Manosque
Reillanne
Oraison
Volonne
Peyruis
les Mées
Banon
St-Etienne
Noyers
Entrevaux
Annot
Guillestre
Vars
Queyras
Aiguilles
Orcières
Champsaur
Devoluy
Veynes
Chorges
Savines
Barcillonnette
Serres
Rosans
Orpierre
Laragne
Ribiers
Tallard
Aspres
Veynes
la Bâtie-Neuve
la Mure
la Grave
le Bourg-d'Oisans
le Monêtier-les-Bains
Briançon
Cesanne
Pelvoux
Argentière
Massif du Champsaur
Col de Vars
Col de la Cayolle
Col de la Cluse
Col de Cabre
Col de Lus-la-Croix-Haute
Col de Larche
Col de Tende
Col de Longet
Col de la Sancte
Col de Vars
Col de Lautaret
Col de Chambeyron
Col de Larche
Col de Vallante
Col de Vallonet
Col de Valgelaye
Col de Fenestre
Col de Raus
Col de Pelvoux
Col de Sabion
Col de Cerces
Col de Granon
Col de Malrif
Col de Mont-Dauphin
Col de Festre
Col de Manse
Col de Grimone
Col de Bayard
Col de Motte
Col de Perty
Col de Fontbelle
Col de Fontgillarde
Col de Fontlade
Col de Fontlade
Col de Fontlade

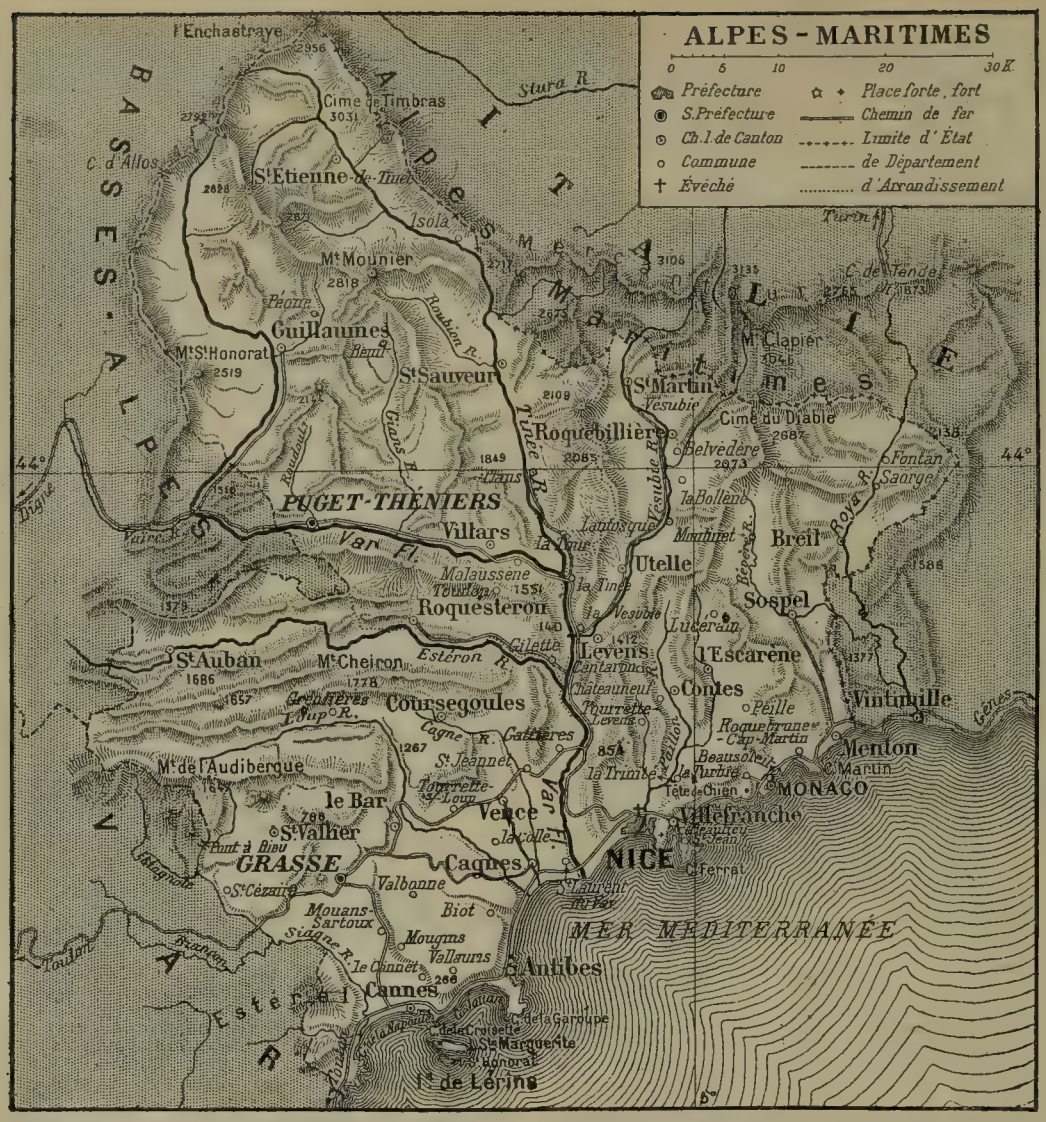

Théniers; 3 arr., 27 cant., 159 comm., 356.350 h. 15e région militaire; cour d'appel d'Aix; évêché à Nice. Ce département doit son nom aux Alpes, qui dominent de près la mer. La principale richesse agricole du pays vient des fruits (olives, oranges, citrons, figues), des primeurs et des fleurs, qu'on expédie en bouquets ou qu'on distille pour la parfumerie. L'industrie comprend surtout des fabriques d'huile d'olive, de savon, de cires, de pâtes alimentaires, de conserves, et quelques manufactures de draps. Les étrangers ont accru la richesse du pays en affluant de plus en plus vers les stations hivernales de la *Côte d'Azur :* Cannes, Nice, Menton, Beaulieu, cap Martin, etc.

alpestre [*pès-tre*] adj. Des Alpes, qui ressemble aux Alpes : *site alpestre.*

alpha [*fa*] n. m. Première lettre de l'alphabet grec. *Fig. : l'alpha et l'oméga*, le commencement et la fin. V. Grèce.

alphabet [*bè*] n. m. (du gr. *alpha* et *bêta*, premières lettres de l'alphabet grec). Réunion de toutes les lettres d'une langue. Petit livre qui contient l'alphabet et les éléments de la lecture. Prov. : **N'en être qu'à l'alphabet,** ne posséder que les premiers éléments d'une science, d'un art.

— Encycl. Plus de 3.000 ans avant notre ère, les Egyptiens possédaient déjà 22 articulations différentes, et se servaient pour chacune d'elles d'un ou de plusieurs signes. Mais leur écriture restait encore idéographique, c'est-à-dire représentative, partiellement, des idées, au lieu de représenter exclusivement des sons. Le groupe sémitique des populations chananéennes (Phéniciens, Syriens, Hébreux) fut contraint par les nécessités des transactions commerciales (Phéniciens) d'imaginer un système plus simple, l'écriture alphabétique. Les Phéniciens ont, sans doute, imité l'écriture hiéroglyphique, mais ils n'ont emprunté directement aux Egyptiens que douze ou treize lettres. L'alphabet phénicien se propagea dans l'ancien monde, non seulement en Occident, mais encore jusque dans l'Inde. Tous les alphabets en sont issus, directement ou indirectement. Les Grecs firent faire à l'écriture un progrès immense en inventant les signes représentatifs des voyelles qui n'étaient indiquées, chez les Hébreux par exemple, qu'au moyen de signes affectant les consonnes, s'il y avait lieu, et dits *points-voyelles.*

De l'alphabet grec sortit l'alphabet étrusque, auquel se rattachent les alphabets ombrien, osque et sabellique. De l'alphabet grec encore, mais par l'intermédiaire des colonies grecques du sud de l'Italie, est sorti l'alphabet latin, employé aujourd'hui non seulement par les langues dérivées du latin ou *romanes,* mais par les langues scandinaves et germaniques (l'alphabet allemand n'est que l'écriture du moyen âge assez improprement appelée *gothique*), certaines langues slaves, les idiomes celtiques, et même des langues tout à fait étrangères à la famille indo-européenne (hongrois et basque). — A l'alphabet phénicien se rattache de très près l'alphabet hébreu primitif, qui donna naissance, mais avec d'importantes modifications de forme, à l'*hébreu carré,* usité depuis le retour de l'exil et qui est à peu près tel qu'on l'écrit encore aujourd'hui. — L'*araméen,* qui se confond dans les plus anciennes inscriptions avec l'alphabet phénicien, a donné l'*indo-bactrien* des inscriptions du nord de l'Inde et qui contient comme en germe le type indien d'où sont dérivées toutes les variétés postérieures des écritures de l'Inde. L'alphabet *sanscrit,* en effet, a donné naissance à tous les alphabets aujourd'hui en usage, non seulement dans l'Inde proprement dite, mais au Siam, au Cambodge, en Malaisie. — A côté de l'hébreu carré, nous trouvons deux alphabets très voisins : l'alphabet *palmyrénien* et l'alphabet *nabatéen.* Au palmyrénien se rattache l'alphabet syriaque ou estranghelo (d'où procèdent les alphabets mongol, kalmouk et mandchou). L'alphabet *arabe* procède du syriaque et du nabatéen.

ALPHABET FRANÇAIS

MAJUSCULES	MINUSCULES
A B C D E F	a b c d e f
G H I J K L	g h i j k l
M N O P Q R	m n o p q r
S T U V W X	s t u v w x
Y Z	y z

alphabétique adj. Selon l'ordre de l'alphabet : *table alphabétique.*

alphabétiquement [*ke-man*] adv. D'après l'ordre alphabétique : *classer alphabétiquement des mots, des manuscrits, des documents.*

alphabétiser [*zé*] v. a. Classer par ordre alphabétique : *alphabétiser des notes.* Absolum. Lire, épeler l'alphabet. (Peu us.)


Alphand.

Alphand (Jean-Charles-Adolphe), ingénieur français, né à Grenoble, m. à Paris (1817-1891). Il a eu une grande part aux travaux d'embellissement de Paris sous le second empire et à la préparation des Expositions universelles de 1878 et de 1889. Il a transformé en parcs le bois de Boulogne, le bois de Vincennes, les Buttes-Chaumont, etc.

alphanet [*nè*] n. m. ou **alphanette** [*nè-te*] n. f. Oiseau de proie de l'Afrique, que l'on dresse à la chasse à la manière du faucon.

Alphard ou **Alfard** [*far*], étoile de deuxième grandeur, α de la constellation de l'Hydre. (Elle s'appelle aussi *cœur de l'Hydre*).

Alphée, fleuve divinisé de l'Elide, le plus grand de l'ancien Péloponèse. Il passait à Olympie et se jetait dans la mer Ionienne. Auj. le *Roufia.* V. Aréthuse.

alphénic [*nik*], **alphœnix** [*fé-niks*] ou **alfénic** [*nik*] n. m. Sucre candi, sucre d'orge.

Alphérat [*fé-ra*], étoile de première grandeur, de la constellation d'Andromède, et marquant à gauche l'angle supérieur du grand carré de Pégase.

Alphonse, comte de Poitiers, quatrième fils de Louis VIII et frère de saint Louis (1220-1271). Il fut fait prisonnier avec ce dernier à Mansourah, mais put revenir bientôt en Europe, où il prit possession du comté de Toulouse. Il avait épousé Jeanne, fille et héritière de Raymond VII. Il administra ses Etats avec une grande habileté. Auteur de la *charte alphonsine,* qui servit de code de droit public à l'Auvergne, pendant le moyen âge.

Alphonse Ier, le Batailleur, roi d'Aragon et de Navarre de 1104 à 1134; devint roi de Castille en 1110 sous le nom d'Alphonse VII. Il remporta de nombreuses victoires sur les Maures et mourut de la défaite qu'il essuya devant Fraga. — Alphonse II, roi d'Aragon (1162-1196). Il fit la guerre aux provinces du midi de la France et cultiva la poésie romane. — Alphonse III, *le Magnifique,* roi d'Aragon (1285-1291). Il tenta en vain de placer son frère don Jayme sur le trône de Sicile et se laissa imposer par Philippe le Bel et Charles II, roi de Naples, le traité de Tarascon, qui attribuait la Sicile à ce dernier. — Alphonse IV, *le Débonnaire,* roi d'Aragon (1327-1336). Il soutint contre Gênes une guerre ruineuse, pour la possession de la Sardaigne. — Alphonse V, *le Sage* ou *le Magnanime,* roi d'Aragon en 1416, conquit Naples, où il mourut en 1458. Sa cour fut le rendez-vous des plus illustres savants de l'époque.

Alphonse Ier, fondateur du royaume de Portugal en 1139, après la victoire d'Ourique sur les Maures, qu'il défit de nouveau à Santarem en 1185; il mourut la même année. — Alphonse II, *le Gros,* roi de Portugal de 1211 à 1223; vainqueur des Maures à Alcacer-do-Sal; il eut des démêlés avec le clergé et mourut excommunié. — Alphonse III, roi de Portugal de 1248 à 1279, conquit les Algarves sur les Maures; il fut excommunié pour avoir épousé la fille du roi de Castille, du vivant de sa première femme, Mathilde de Bourgogne. — Alphonse IV, *le Brave,* roi de Portugal de 1325 à 1357, prit une part glorieuse à la bataille de Tarifa (1340). Ayant laissé poignarder par ses favoris Inès de Castro, que son fils dom Pèdre avait épousée en secret, ce dernier mit le royaume à feu et à sang. — Alphonse V, *l'Africain,* roi de Portugal de 1438 à 1481; il guerroya en Afrique et en Castille. Sous son règne, les Portugais découvrirent la Guinée. Il fut vaincu par Ferdinand le Catholique à la bataille de Toro (1476). Ami des lettres, il fonda à Coïmbre la première bibliothèque du Portugal. — Alphonse VI, roi de Portugal. Infirme et incapable, il se livra à la débauche. C'est sous son règne que l'Espagne fut obligée de reconnaître l'indépendance du Portugal (1656-1683).

Alphonse Ier, le Catholique, roi des Asturies et de Léon, mort en 757. Il chassa les Maures de la Galice, de Léon et de Castille. — Alphonse II, *le Chaste,* roi des Asturies (791-835); il battit les Arabes et leur prit Lisbonne (797). — Alphonse III, *le Grand,* roi de Léon et des Asturies (866-910); il conquit définitivement sur les Maures une partie du Portugal et de la Vieille-Castille. — Alphonse IV, *le Moine,* roi de Léon et des Asturies (924-927); il fut jeté dans un couvent, où il mourut en 933. — Alphonse V, roi de Léon et de Castille; il guerroya contre les Maures du Portugal et fut tué au siège de Vizeu (999-1027). — Alphonse VI, roi de Castille. Il lutta contre les Maures et mourut du chagrin causé par la mort de son fils, tué à la bataille d'Uclez. Sous son règne vécut le *Cid* (1065-1109). — Alphonse VII, v. Alphonse Ier, d'Aragon. — Alphonse VIII, roi de Castille; il vainquit les Maures à Jaen; sous son règne fut fondé l'ordre d'*Alcantara* (1126-1157). — Alphonse IX, *le Noble* ou *le Bon,* roi de Castille de 1458 à 1214; il vainquit les Maures à Tolosa (1212). Il fonda à Palencia la première université qu'ait eue l'Espagne. — Alphonse X (1252-1284), roi de Castille et de Léon, surnommé *l'Astronome.* Après quelques victoires sur les Maures, il vit sa flotte brûlée par eux à Tarifa (1278). Les Français, entrés en Navarre, lui imposèrent un traité malheureux. Prince instruit, il rétablit l'université de Salamanque et fit dresser les tables astronomiques appelées de son nom *Alphonsines.* — Alphonse XI, roi de Castille de 1312 à 1350; vainquit les Maures à Tarifa (1340); il mourut de la peste à Gibraltar.

Alphonse Ier, roi de Naples et de Sicile en 1442, après avoir renversé René d'Anjou. Il était roi d'Aragon depuis 1416, sous le nom d'Alphonse V. — Alphonse II, son petit-fils, roi de Naples de 1494 à 1495. Il dut abdiquer par suite de son impopularité.

Alphonse XII, fils d'Isabelle II, né à Madrid en 1857, mort en 1885; roi d'Espagne de 1874 à 1885.

Alphonse XIII, roi d'Espagne, fils posthume du précédent, né à Madrid en 1886; régna sous la tutelle de sa mère Marie-Christine jusqu'en 1902, date de sa majorité. C'est pendant sa minorité qu'éclata la guerre entre l'Espagne et les Etats-Unis, guerre malheureuse pour l'Espagne, qui perdit sa flotte et ses colonies. Alphonse XIII a épousé, en 1906, la princesse Victoria Ena de Battenberg. Souverain actif, épris d'idées modernes, fervent de sports, il a toujours marqué pour la France une vive sympathie; il l'a particulièrement témoigné pendant la Grande Guerre, en s'occupant des prisonniers et en organisant un service d'informations aux familles.


Alphonse XIII.

alphonse n. m. Homme qui vit aux dépens des femmes. (Nom tiré d'une comédie en trois actes d'A. Dumas fils : *Monsieur Alphonse.*)

Alphonsines ou **Alonsines** (*tables*), tables astronomiques, dressées, en 1252, par ordre d'Alphonse X, roi de Castille. Elles divisaient l'année en 365 jours 5 heures 49 minutes 16 secondes.

alphos [*foss*] n. m. (du gr. *alphos,* blanc). Maladie de la peau, qui se couvre de taches blanches.

alpicole adj. (de *Alpes,* et du lat. *colere,* habiter). Qui croît dans les Alpes : *plantes alpicoles.*

alpin, e adj. Qui vit, qui croît dans les Alpes, et, *par ext.,* sur les hautes montagnes : *plantes alpines; chalets alpins.* Qui a rapport aux Alpes, aux montagnes : *club alpin. Chasseurs alpins* ou simplem. *alpins* n. m. pl. Bataillons de chasseurs à pied, destinés à la défense des montagnes et, particulièrement, des Alpes. S. un *alpin* ou *chasseur alpin.* V. chasseur.

Alpines ou **Alpilles,** petit massif montagneux de Provence, compris entre le Rhône, la Durance et la Crau. C'est un prolongement de la chaîne du Luberon, 492 m. d'alt. On a donné le nom de *canal des Alpines* au canal d'irrigation qui distribue les eaux de la Durance dans la plaine de Saint-Rémy.

alpinie [*ni*] n. f. Plante de la famille des zingibéracées, croissant dans l'Asie tropicale, et cultivée dans nos serres pour la beauté de ses fleurs.

alpinisme [*nis-me*] n. m. Goût des ascensions dans la montagne : *l'alpinisme est à la mode.*

— Encycl. La montagne, longtemps délaissée, attire aujourd'hui un grand nombre de touristes. Depuis Jacques Balmat qui, le premier, en 1786, parvint au sommet du Mont-Blanc, l'alpinisme n'a fait que croître. Il a augmenté la richesse des régions montagneuses, en même temps que leurs moyens de défense.

alpiniste [*nis-te*] n. Touriste qui aime gravir les montagnes : *un alpiniste aventureux.*

alpinol n. m. *Chim.* Principe extrait du galanga.

alpiou n. m. (de l'ital. *al più*, au plus). Se dit, au jeu de la bassette, de la marque qu'on fait à sa carte, pour indiquer qu'on double sa mise après avoir gagné. *Arg.* Tricheur qui biseaute les cartes.

alpique adj. Qui se rapporte aux Alpes : *chaîne alpique.*

alpiste [*pis-te*] n. m. Espèce de graminées, dite aussi *millet long*, qui fournit un bon fourrage.

Alpujarras, partie montagneuse de l'Espagne, entre la sierra Nevada au N., et au S. les sierras Contravilsa et de Gador. Gisements métallifères. Ce fut le dernier refuge des Maures en Espagne.

alque [*al-ke*] n. f. Nom scientifique du genre pingouin.

alquifoux [*ki-fou*] n. m. Terme employé par les potiers pour désigner la *galène* ou sulfure de plomb.

Alsace [*al-za-se*], anc. province de France, cap. *Strasbourg*, formant le Haut-Rhin et le Bas-Rhin, annexée à la couronne sous Louis XIV par le traité de Westphalie (1648). A la suite de la guerre de 1870-1871, cette province fut cédée à l'Allemagne, moins Belfort et son territoire, par le traité de Francfort (1871). Mais, vaincue dans la Grande Guerre (1914-1918), l'Allemagne fut obligée de signer le traité de Versailles (1919), qui rendit cette province à la France. (Hab. *Alsaciens.*) L'Alsace, entre les Vosges et le Rhin, est un pays très riche, tant par ses produits agricoles (bois, vins, céréales, etc.) que par ses gisements de potasse, de pétrole, etc., et par ses industries. La principale rivière de l'Alsace est l'Ill, qui longe sur presque tout son cours le canal du Rhône au Rhin et qui a donné son nom au pays (*Illsass, Elsass*, pays de l'Ill).

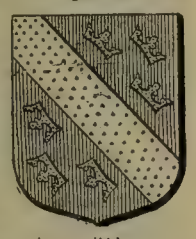

Armes d'Alsace.

Alsace (*bataille d*). La bataille d'Alsace (7-20 août 1914) a valu par deux fois aux troupes françaises, d'abord du général Bonneau, puis du général Pau, l'éphémère possession d'Altkirch et de Mulhouse, ainsi que celle de Thann, de Dannemarie et de Cernay.

Alsace-Lorraine [*al-za-se-lo-rè-ne*], territoires qui avaient été cédés par la France à l'Allemagne (traité de Francfort, 1871), et qui comprenaient l'Alsace, moins le territoire de Belfort, et une partie de la Lorraine. Ils étaient administrativement désignés sous le nom de *Terre d'Empire* (Reichsland). Le régime oppressif auquel furent soumis ses habitants depuis 1871 ne put rompre les liens d'affection qui les unissaient à la France. L'Alsace-Lorraine, gouvernée par un délégué de l'empereur allemand, ou *statthalter*, était divisée en trois districts : Basse-Alsace, ch.-l. *Strasbourg ;* Haute-Alsace ch.-l. *Colmar ;* Lorraine-Allemande, ch.-l. *Metz ;* 1.820.000 h. (*Alsaciens-Lorrains*) ; 14.518 kil. carr. Rendue à la France par le traité de Versailles (1919), elle est provisoirement administrée par un haut commissaire de la République française, et divisée en trois départements : Haut-Rhin, Bas-Rhin et Moselle.

Alsacien, enne [*za-si-in, è-ne*], habitant ou originaire de l'Alsace : *les Alsaciens.* Adjectiv. : *coutumes alsaciennes ; accent alsacien.*

alsatique [*za*] adj. Qui regarde, concerne l'Alsace : *la littérature alsatique.* N. m. Ecrit historique, géographique, etc., sur l'Alsace : *une riche collection d'alsatiques.*

al segno loc. ital. employée en musique et renvoyant au signe. (S'abrège souvent *al seg.*)

Alsen ou **Als,** île de la mer Baltique, d'abord danoise, puis à la Prusse de 1866 à 1920. Alors, un plébiscite l'a rendue au Danemark, en même temps que la première zone du Slesvig. Importante position stratégique ; 24.000 h.

alsine n. f. *Bot.* V. MOURON.

alsophile n. f. Genre de fougères américaines appartenant à la famille des cyathéacées.

Alsten [*als-tèn'*], île célèbre de Norvège, où l'on remarque une montagne à sept sommets, qu'on appelle *les Sept Sœurs ;* 1.340 m.

Alsting-Zinzing, comm. de la Moselle, arr. de Forbach ; 2.115 h. Ch. de f.

Alston [*als-ton'*] ou **Alston-Moor** [*als-ton'-mour*], v. d'Angleterre (Cumberland), sur la Tyne ; 6.000 h. Importantes mines de plomb.

alstonidine n. f. Alcaloïde qui se trouve avec la porphyrine dans l'écorce d'alstonie.

alstonie [*ni*] n. f. Genre d'apocynacées renfermant de beaux arbres de l'Océanie et de l'Asie tropicale, dont certaines espèces sont exploitées pour leur écorce employée comme succédané du quinquina.

Alstrœmer [*als*] (Jonas), industriel suédois, né à Alingsaas (1685-1761). Il introduisit dans sa patrie l'industrie de la laine et la culture de la pomme de terre. — Son fils Claude, né à Alingsaas (1736-1796), fut un botaniste distingué.

alstrœmère ou **alstrœmérie** [*als, ri*] n. f. Genre de plantes de la famille des amaryllidacées, originaires de l'Amérique méridionale, et dont plusieurs sont cultivées dans les jardins pour la beauté de leurs fleurs.



Altaï [*ta-ï*], chaîne de montagnes de l'Asie centrale, divisée en Altaï mongol et Altaï russe ; 3.450 m. d'altitude au mont Bieloukha, 4.500 au mont Kiityne. Mines d'or et d'argent, très anciennement exploitées.

altaïque [*ta-i-ke*] ou mieux **ouralo-altaïque** adj. V. OURALO-ALTAÏQUE.

Altaïr, étoile blanche de première grandeur, α de la constellation de l'Aigle.

Altamura, v. d'Italie (prov. de Bari) ; 20.000 h. Patrie de Mercadante.

altariste [*ris-te*] n. m. (du lat. *altar*, autel). Chanoine chargé de décorer le maître-autel de la basilique de Saint-Pierre de Rome.

altavelle [*vè-le*] n. f. Nom vulgaire de la raie (poisson).

Altdorf. V. ALTORF.

Altdorfer [*fèr*] (Albrecht), peintre, graveur et architecte allemand, né à Altorf, m. à Ratisbonne (1480-1538) ; élève d'Albert Dürer. On lui doit des tableaux remarquables par un grand souci des détails, un coloris puissant.

Altena, v. de Prusse (Westphalie) ; 13.600 h. Importante fabrication de fils de fer et d'acier.

Altenbourg [*tèn-bour*], cap. du duché de Saxe-Altenbourg (empire d'Allemagne), sur la Pleisse, affl. de l'Elster ; 40.000 h. (*Altenbourgeois*).

Altendorf-Frohnhausen, v. de Prusse (prov. du Rhin), près d'Essen ; 50.000 h. Houille.

Altenessen, v. d'Allemagne (Prusse-Rhénane) ; 33.400 h. Importantes houillères.

Altenkirchen [*tèn'-kir-chèn*], bourg de Prusse (prov. du Rhin) ; 2.240 h. Victoire de Kléber sur les Autrichiens (4 juin 1796). Marceau fut mortellement blessé dans ses environs (19 août 1796).

altérabilité n. f. Qualité de ce qui peut être altéré : *l'altérabilité des couleurs.* ANT. **Inaltérabilité.**

altérable adj. Dont l'état peut se modifier : *métaux altérables.* ANT. **Fixe, inaltérable.**

altérant [*ran*], **e** adj. (de *alter*, pour *haleter*). Qui altère, qui cause la soif : *les liqueurs sucrées sont altérantes.* ANT. **Désaltérant.**

alterant [*ran*], **e** adj. (de *altérer*, changer). Qui modifie l'état, la composition : *les médicaments altérants.* N. m. : *un altérant.*

altérateur, trice n. Personne qui altère, qui falsifie des substances, des monnaies.

altératif, ive adj. Qui altère, qui modifie les propriétés des corps.

altération [*si-on*] n. f. (de *altérer*, changer). Changement de bien en mal : *altération de la santé.* Falsification, dénaturation : *altération des monnaies, d'un texte.* Résultat d'une émotion intérieure qui se manifeste dans les traits, la voix, etc. *Mus.* Fait de modifier le son, l'intonation d'une note en plaçant devant elle un signe accidentel dont le rôle est d'opérer cette modification : *les altérations se marquent par des dièses et des bémols.* En harmonie, modification (par dièse, bécarre ou bémol) que subit un accord par rapport à sa constitution spécifique. (L'altération peut être chromatique, ascendante ou descendante, mélodique ou harmonique, et affecter une ou plusieurs notes de l'accord.)

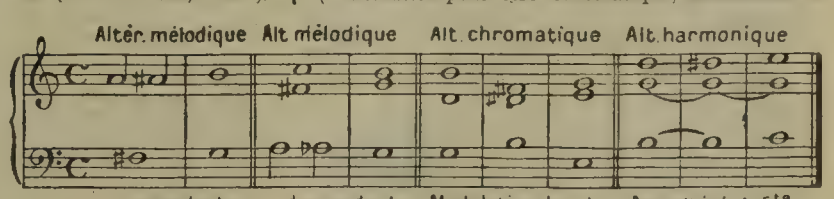

altération [*si-on*] n. f. (de *alter*, pour *haleter*). Soif ardente : *la fièvre cause une ardente altération.*

altercation [*tèr-ka-si-on*] n. f. (lat. *altercatio*). Débat. Vive contestation. Dispute, querelle. (On a dit ALTERCAS.)

alter ego mots lat. signif. *Un autre moi-même.* On dira par exemple : *Fiez-vous à lui, c'est mon* alter ego ; *Ephestion était l'*alter ego *d'Alexandre.*

altérer [*ré*] v. a. (lat. *alterare ;* de *alter*, autre. — Se conj. comme *accélérer*). Changer en mal. Falsifier : *altérer les monnaies.* Dénaturer, corrompre : *altérer le texte d'un auteur.* Refroidir : *altérer l'amitié. Mus. Altérer une note*, la dièser ou la bémoliser. *Altérer un intervalle*, abaisser ou élever, au moyen de dièses ou de bémols, une des deux notes dont il se compose. *Altérer un accord*, modifier sa constitution spécifique. (V. ALTÉRATION, *mus.*) **S'altérer** v. pr. Se détériorer.

altérer [*ré*] v. a. (même étymologie que le précédent) — Se conj. comme *accélérer.*) Exciter la soif : *les salaisons altèrent.* ANT. **Désaltérer.**

alternance [*tèr*] n. f. Action d'alterner : *l'alternance des couches dans les terrains stratifiés ; l'alternance des rimes. Bx-arts.* Système d'ornementation consistant dans la répétition alternative, et dans le même ordre, de deux motifs différents. *Bot.* Disposition des feuilles, des fleurs alternes. *Biol. Alternance des générations*, cycle évolutif comprenant deux modes de génération différents, qui se suivent et alternent régulièrement.

alternant [*tèr-nan*], **e** adj. Qui alterne : *cultures alternantes.*

alternat [*tèr-na*] n. m. Ordre dans lequel des choses différentes se succèdent périodiquement : *l'alternat des cultures est le principe des assolements.*

alternateur [*tèr*] n. m. Machine dynamo-électrique à courants alternatifs.

alternatif, ive [*tèr*] adj. Qui a lieu tour à tour : *le mouvement alternatif des jambes. Proposition alternative*, proposition contenant deux termes entre lesquels on a le choix. Ex. : *Payez la marchandise, ou rendez-la. Courant alternatif*, v. COURANT.

alternation [*tèr-na-si-on*] n. f. Action d'alterner ; son résultat : *l'alternation d'un mouvement.*

alternative [*tèr*] n. f. Succession de choses qui reviennent tour à tour : *l'alternative des saisons. Fig.* Nécessité de faire un choix entre deux partis à prendre : *le chevalier d'Assas eut l'alternative du silence ou de la mort. Taurom.* Investiture solennelle conférée à un *torero*, pour l'élever au rang de *matador.*

alternativement [*tèr, man*] adv. Tour à tour, l'un après l'autre. ANT. **Simultanément.**

alterne [*tèr-ne*] adj. (lat. *alternus*). *Géom.* Se dit, lorsque deux droites parallèles sont coupées par une troisième, des angles placés de côtés différents de la sécante. *Angles alternes internes*, angles situés en dedans des deux parallèles d'un côté différent de la sécante, comme les deux angles A ou les deux angles B. *Angles alternes externes*, angles situés en dehors des deux parallèles d'un côté différent de la sécante, tels les deux angles C et les deux angles D. (Les angles alternes internes sont égaux entre eux, les angles alternes externes le sont aussi.) *Bot. Feuilles, fleurs alternes*, disposées de chaque côté de la tige, mais non en face les unes des autres.

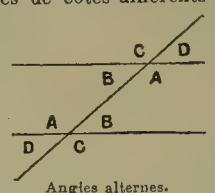

Angles alternes.

alterné, e [*tèr*] adj. *Blas.* Se dit des pièces d'émaux différents et de forme régulière, placées côte à côte et se renouvelant alternativement.

alternement [*tèr, man*] n. m. Syn. peu us. de ALTERNANCE.

alterner [*tèr-né*] v. n. Se succéder avec plus ou moins de régularité : *les saisons alternent.* V. a. *Agric.* Varier la culture : *alterner les semences.*

altesse [*tè-se*] n. f. (de l'ital. *altezza* m. s.) Titre d'honneur donné aux princes et aux princesses. Personne qui porte ce titre : *recevoir une altesse.* (*Abrév.* S. A., Son Altesse.)

— ENCYCL. Ce titre honorifique a été porté par les rois des divers pays jusqu'au XVIe siècle. Aujourd'hui, sauf quelques rares exceptions, le titre d'*altesse royale* ou *impériale* appartient à tous les princes issus en ligne directe d'un roi ou d'un empereur, et celui d'*altesse sérénissime* à leurs collatéraux. De plus, on donne le titre d'*altesse* aux princes souverains qui ne sont pas rois (Monaco, Luxembourg, principautés et duchés souverains d'Allemagne).

althæa [*té-a*] ou **althée** [*té*] n. m. Nom scientifique de la guimauve.

Althen [*tèn'*] (Jean), agronome, né en Perse, m. en France (1709-1774). Vendu comme esclave en Anatolie, il s'évada et vint en France, où il introduisit la culture de la *garance.*

Althing n. m. Parlement de l'Islande.

altier [*ti-é*], **ère** adj. (ital. *altiero ;* du lat. *altus*, élevé). Orgueilleux, fier, hautain : *Louvois était dur et altier.* Qui marque l'orgueil : *le lion a une allure altière. Fig. : des monts altiers.* ANT. **Affable, modeste.**

altièrement [*man*] adv. Avec fierté, hauteur.

Altillac, comm. de la Corrèze, arr. et à 41 kil. de Tulle ; 1.380 h.

altimètre (du lat. *altus*, élevé, et du gr. *metron*, mesure). n. m. Appareil destiné à mesurer l'altitude : *altimètre enregistreur.*

altimétrie [*trî*] n. f. (*de altimètre*). Science de la mesure des hauteurs, accessibles ou inaccessibles.

Altis, enceinte sacrée d'Olympie.

altise [*ti-ze*] n. f. Insecte coléoptère phytophage sauteur, qui s'attaque aux plantes potagères et à la vigne.


Altise.

— ENCYCL. Les altises sont nuisibles aux plantes telles que le chou, la vigne, etc. ; et l'exiguïté de leur taille rend souvent inefficaces les procédés mis en œuvre pour les détruire. On combat l'altise des vignes en faisant tomber les insectes dans des entonnoirs métalliques, d'où ils glissent pour se réunir dans des sacs de toile.

altissime [*ti-si-me*] adj. (lat. *altissimus*). Très haut, très puissant.

altiste [*tis-te*] n. m. Chanteur ou musicien qui exécute une partie d'alto.

altitude n. f. (du lat. *altitudo*, hauteur). Elévation verticale d'un lieu au-dessus du niveau de la mer : *l'altitude du mont Blanc est de 4.810 mètres.*

— ENCYCL. V. HAUTEUR.

altitudinal, e, aux adj. Qui appartient, qui a rapport à l'altitude. (On dit aussi ALTITUDINAIRE.)

Altkirch [*kirk*], ch.-l. de c. (Haut Rhin), sur l'Ill ; 3.400 h. Ch. de f. E. Par deux fois, Altkirch a été occupé pendant quelques jours par les Français, au cours de la bataille d'Alsace (août 1914).

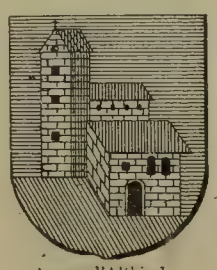
Armes d'Altkirch.

Altmeyer (Jean-Jacques), érudit belge, né à Luxembourg, m. à Bruxelles (1804-1877). Démocrate et libre penseur, il était très lié avec Proudhon. Il a laissé plusieurs ouvrages d'histoire et de philosophie.

Altmühl, riv. d'Allemagne, affl. de gauche du Danube ; cours 195 kil.

alto n. m. (mot ital. signif. *haut*). Autrefois, nom de la plus grave des voix de femme. (On dit aujourd'hui CONTRALTO.) Partie chantée par ces voix, dans un chœur. Instrument à quatre cordes, exactement semblable au violon, mais un peu plus grand : *les cordes de l'alto sont accordées par quinte en descendant :* la (*chanterelle*), ré (2e *corde*), sol (3e *corde*), do (4e *corde*). Instrument de cuivre à vent, à embouchure et à pistons, de la famille des saxhorns, intermédiaire entre le bugle et le baryton ; il est en *mi* b. et il a l'étendue de tous les saxhorns (v. SAXHORN). Pl. des *altos.*

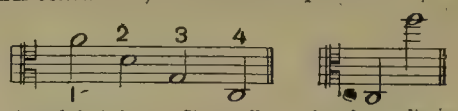

Accord de l'alto : 1. Chanterelle; 2. 2e corde ; 3. 3e corde ; 4. 4e corde.

Etendue ordinaire de l'alto.

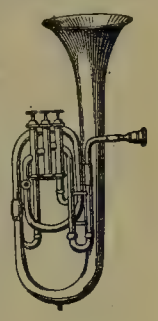
Alto.

— ENCYCL. Le violon alto tient la troisième place dans le quatuor des instruments à cordes, entre le deuxième violon et le violoncelle. Il s'écrit en clef d'*ut* 3e ligne. Son caractère est grave et mélancolique ; sa sonorité, douce et moelleuse, semble parfois un peu voilée. Les Italiens le désignent sous le nom de *viola* ou *alto-viola.* On l'appelle aussi *quinte*, parce qu'il est accordé à la quinte du violon.

alto-fréquence [*kan-se*] n. f. *Electr. méd.* Emploi thérapeutique des courants de haute fréquence : *les malades bénéficient de l'alto-fréquence sous forme d'effluves et d'étincelles.*

alto-fréquent [*kan*] adj. (du lat. *altus*, haut, et de *fréquent*). *Electr. méd.* Qui a rapport aux courants de haute fréquence.

Altona, v. du duché de Holstein, à la Prusse ; port sur l'Elbe ; 175.000 h. (*Altonais*). Commerce actif.

Alton-Shée (Edmond d'), pair de France, m. à Paris (1810-1874). Il se prononça en 1848 pour la république démocratique et sociale.

Altorf ou **Altdorf,** v. de Suisse, ch.-l. du c. d'Uri, non loin de la Reuss et du lac des Quatre-Cantons ; 3.200 h. Monument de Guillaume Tell.

Altranstadt, village de Prusse (prov. de Saxe). Traités de paix entre la Suède et l'électeur de Saxe (1706), entre la Suède et l'Empire (1707).

Altringham, v. du Royaume-Uni (Angleterre, comté de Chester), près de la Mersey ; 12.500 h.

altruisme [*is-me*] n. m. (du lat. *alter*, autre). Amour d'autrui. ANT. **Egoïsme.**

— ENCYCL. On comprend sous le nom d'*altruisme* l'ensemble des penchants ou instincts sympathiques, tels que l'affection, la vénération, la bonté.

altruiste [*is-te*] adj. et n. Qui a rapport à l'altruisme, qui le professe : *morale altruiste ; un altruiste.* ANT. **Egoïste.**

Altstætten ou **Altstätten** [*al-chtèt'-tèn'*], v. de Suisse (cant. de Saint-Gall) ; 8.400 h. Fruits. Mousselines, broderies. Tourbe.

alucite n. f. Genre d'insectes lépidoptères, qui attaquent les grains.


Alucite.

— ENCYCL. L'alucite des céréales a les ailes brunâtres ; la tête, les antennes, les pattes et le corps sont d'un gris plombé ; sa fécondité est prodigieuse. On la détruit avec la fumée de tabac, le sulfure de carbone, etc.

alucité, e adj. Se dit d'un pain, d'une farine, de grains, qui renferment des cadavres d'alucites.

alude n. f. V. ALUTE.

aludel [*dèl*] n. m. (mot esp.). Assemblage de pièces de poterie qui s'emboîtent pour former un tuyau, et qu'on employait autrefois dans les laboratoires de chimie pour différentes sublimations.

aluine n. f. (du gr. *aloé*, aloès, et *oxinès*, aigre). Ancien nom de l'absinthe.

alumelle [*mé-le*] n. f. (de *à*, et *lamelle*). Lame de couteau, d'épée. Lame d'acier pour planer le bois.

aluminage n. m. Dépôt d'alumine sur une étoffe, pour la rendre apte à recevoir la teinture.

aluminaire [*nè-re*] adj. Qui contient de l'alun.

aluminate n. m. Terme générique sous lequel on désigne les corps composés dans lesquels l'alumine joue le rôle d'acide : *aluminate de potassium.*

alumine n. f. (du lat. *alumen*, alun). *Chim.* Oxyde métallique dérivant de l'aluminium : *les verres à base d'alumine sont employés pour l'imitation des pierres précieuses.*

— ENCYCL. L'alumine, Al^2O^3, existe dans la nature, soit anhydre, soit à l'état d'hydrate. Dans le premier cas, elle constitue une pierre précieuse, que l'on rencontre surtout dans les Indes, au Thibet et à Ceylan ; incolore, elle constitue le *corindon ;* quand elle est colorée par des oxydes métalliques, elle prend différents noms : *rubis* (rouge), *topaze orientale* (jaune), *saphir* (bleu), *améthyste orientale* (violet pourpre) ; cristallisée avec du sesquioxyde de fer, elle constitue l'*émeri.* (V. ce mot.) On obtient l'alumine artificiellement ; on l'emploie dans la préparation du chlorure double d'aluminium et de sodium, qui sert à obtenir l'aluminium ; on s'en sert encore pour la fabrication de laques, qui sont utilisées en peinture et dans l'industrie des papiers peints.

aluminer [*né*] v. a. Mélanger, combiner avec l'alumine.

aluminerie [*rî*] n. f. Lieu où l'on fabrique l'aluminium ; lieu où on le vend.

alumineux, euse [*neû, eu-ze*] adj. Qui a les propriétés de l'alumine, qui contient de l'alumine : *terrain alumineux ; eau alumineuse.*

aluminium [*om'*] n. m. Métal blanc, léger, solide, qui a l'éclat de l'argent.

— ENCYCL. L'aluminium, Al, peut se brunir et se polir parfaitement ; il est malléable, ductile, et se moule bien ; il fond à 650°. C'est le plus léger de tous les métaux ; il a pour densité 2,56 quand il est fondu. Il conduit bien la chaleur et l'électricité, s'amalgame facilement, et forme des alliages avec un certain nombre de métaux ; on le retire de la *cryolithe*, fluorure double d'aluminium et de sodium, qui existe dans la nature et peut être reproduit artificiellement. On l'emploie aujourd'hui pour un grand nombre d'usages où l'on a besoin d'un métal léger et très tenace, en bijouterie, en orfèvrerie, etc. ; on en fait des instruments d'arpentage, des tubes de lunettes marines, des ustensiles de cuisine, etc. Le bronze d'aluminium (10 p. d'aluminium pour 90 p. de cuivre), aussi tenace que le fer et dont la couleur rappelle celle de l'or, est très employé. Le papier d'aluminium est employé aux mêmes usages que le papier d'étain.

aluminothermie [*tèr-mî*] n. f. (de *aluminium*, et du gr. *thermos*, chaleur). Application de l'aluminium à la production des températures élevées et à la préparation des métaux.

alumnat [*lom'-na*] n. m. (du lat. *alumnus*, disciple). Mot employé en Allemagne et aux Etats-Unis pour désigner des internats scolaires. Dans quelques ordres religieux, établissement d'instruction secondaire réservé à leur propre recrutement. (On dit aussi ALUMNÉUM [*lom'-né-om'*].)

alun (lat. *alumen*) n. m. Sulfate double d'aluminium et d'un autre métal. Sel analogue ; *alun de chrome.*

— ENCYCL. L'*alun ordinaire* est un sulfate double d'aluminium et de potassium ; si le sulfate double, au lieu de potassium, contient du sodium, de l'ammonium, du fer, du chrome, etc., on le désigne sous le nom d'*alun de soude*, d'*ammoniaque*, *de fer, de chrome*, etc. Les aluns se trouvent à l'état naturel, mais on peut les préparer en partant de l'alun ordinaire ; celui-ci s'obtient d'ailleurs par le traitement des schistes alumineux ou de l'*alunite*, ou encore au moyen des argiles et de l'acide sulfurique. L'alun ordinaire fixe les matières colorantes ; il rend certaines matières animales imputrescibles, sert de mordant en teinture ; on l'utilise aussi pour la clarification de certaines eaux, la conservation des peaux, le collage du papier, le durcissement du plâtre, la conservation des clichés photographiques, etc. En médecine, il est employé comme astringent et comme caustique quand il est anhydre (*alun calciné*). — Par analogie, on appelle encore *alun* en chimie un des sulfates doubles dont nous avons parlé, dans lequel l'aluminium est remplacé par le chrome, le fer, etc.

alunage n. m. Action d'aluner les étoffes sur lesquelles on veut fixer les couleurs. Action de passer dans un bain d'alun un cliché photographique pour en durcir la gélatine.

alunation [*si-on*] n. f. Formation de l'alun.

alundum [*lon-dom'*] n. m. Abrasil que l'on obtient en fondant la bauxite au four électrique.

aluner [*né*] v. a. Pratiquer l'alunage ; imprégner d'alun : *aluner des étoffes.*

alunerie [*rî*] n. f. Fabrique d'alun. (On dit aussi ALUNIÈRE.)

aluneux, euse [*neû, eu-ze*] adj. Qui contient de l'alun : *dissolution aluneuse.*

alunier [*ni-é*] n. m. Fabricant d'alun.

alunière n. f. Mine d'alun ; fabrique d'alun.

alunifère adj. (de *alun*, et du lat. *ferre*, porter). Qui contient de l'alun : *schiste alunifère.*

alunite n. f. Sulfate d'alumine naturel d'où l'on tire de l'alun. (Se trouve aux environs des anciens volcans : mont Dore, etc.)

Alunno (Niccolo), peintre italien, qui vivait à Foligno pendant la seconde moitié du XVe siècle. Contemporain du Pérugin et du Pinturicchio, on pense qu'il eut quelque influence sur ces deux maîtres. Il peignit surtout à la détrempe, la peinture à l'huile étant alors peu répandue ; ses tableaux valent par une remarquable intensité d'expression.

alunogène n. m. Sulfate d'alumine hydraté.

Aluta, Olt ou **Oltu,** affluent gauche du Danube. Né dans les Carpathes de Transylvanie (Roumanie), il franchit le défilé de la Tour-Rouge ; cours 420 kil.

alutacé, e adj. (du lat. *aluta*, cuir). Qui est chagriné ou coloré comme le cuir, en parlant des téguments chez certains insectes.

alute ou **alude** n. f. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Basane molle et colorée, qui sert à la reliure.

Alvarado (Pierre d'), lieutenant de Fernand Cortez, au Mexique, né à Badajoz, m. à Avalos (Mexique) en 1541. Sa cruelle répression de la conjuration formée contre les Espagnols par les nobles mexicains souleva contre lui la population de Mexico.

Alvarez (don José), sculpteur espagnol, né à Priego (1768-1827). Auteur d'un *Ganymède ;* il se rattache à l'école de Canova.

alvéolaire [*lè-re*] adj. Qui appartient aux alvéoles : *artère, veine, nerfs alvéolaires.*

alvéole n. m. (du lat. *alveolus*, petite auge). Cellule de l'abeille. *Anat. Alvéole dentaire*, cavité où la dent est enchâssée. *Alvéoles pulmonaires*, partie terminale des plus petites bronches. (Quelques-uns font ce mot féminin.)

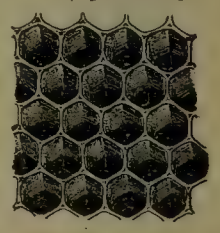
Alvéoles.

alvéolé, e adj. Qui est composé d'alvéoles.

Alveringem, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Furnes) ; 2.750 h.

Alves (Francisco de Paula Rodrigues), homme d'Etat brésilien, né dans l'Etat de São-Paulo, m. à Rio de Janeiro (1848-1919). Président de la République en 1902, réélu en 1918.

alvin, e adj. (du lat. *alvus*, ventre). Qui a rapport au bas-ventre. *Flux alvin*, diarrhée.

Alvinzy (Nicolas, baron d'), général autrichien, né en Transylvanie, m. à Bude (1735-1810). Il battit Dumouriez à Neerwinden, mais fut plus tard vaincu par Bonaparte à Arcole et à Rivoli.

Alyatte, roi de Lydie (618-562 av. J.-C.), père de Crésus.

Alyscamps ou **Aliscamps** (du lat. *Elysæi campi*, champs Elysées), nécropole de la ville d'Arles, célèbre pendant tout le moyen âge. Dante en parle dans son *Enfer.* Il n'en reste plus aujourd'hui qu'une allée bordée de tombeaux.

Alyscamps (*les*), chanson de geste du XIIe siècle appartenant au cycle de Guillaume au Court-nez et où sont narrées deux batailles livrées contre les Sarrasins, aux Alyscamps, près d'Arles.

alysie [*zî*] n. f. Genre d'insectes hyménoptères voisins des ichneumons, et qui sont d'utiles auxiliaires de l'agriculteur, car la femelle pond ses œufs dans les larves d'autres insectes pour la plupart nuisibles.

alysson [*li-son*] ou **alysse** [*li-se*] n. m. *Bot.* Genre de crucifères, dont une espèce, appelée également *corbeille d'or* ou *thlaspi jaune*, est cultivée comme plante ornementale.

alyte ou **alytès** [*tèss*] n. m. Genre de batraciens, dont le type est le *crapaud accoucheur*.

— Encycl. Les alytes n'ont pas de sac vocal : ils ont le dos gris, avec des taches foncées. Le mâle enroule autour de ses pattes postérieures les œufs disposés en cordons, s'enterre, et ne va dans l'eau que lorsque les têtards sont près d'éclore.



Alyte accoucheur.

Alzire, tragédie de Voltaire, représentée en 1736. C'est dans cette pièce que Guzman, gouverneur du Pérou, assassiné par son rival, l'Américain Zamore, lui adresse au moment d'expirer ces admirables paroles :

Des dieux que nous servons connais la différence :
Les tiens t'ont commandé le meurtre et la vengeance ;
Et je mien, quand ton bras vient de m'assassiner,
M'ordonne de te plaindre et de te pardonner.

Alzon, ch.-l. de c. (Gard), arr. et à 19 kil. du Vigan, sur l'Alzonenque ; 670 h. Ch. de f. M. — Le cant. a 6 comm. et 2.940 h.

Alzonne, ch.-l. de c. (Aude), arr. et à 15 kil. de Carcassonne, sur le Fresquel, affl. de l'Aude ; 1.570 h. Ch. de f. M. Vins. — Le cant. a 11 comm. et 7.580 h.

Am, symbole chimique de l'ammonium.

A. M. Abréviation des mots *Assurance mutuelle*.

ama n. f. Nom que donnent les Japonais aux religieuses bouddhistes.

amabile [*lé*] adv. Mot ital. qui, placé en tête d'un morceau, indique que le mouvement doit tenir le milieu entre l'andante et l'adagio, et que l'exécution doit être empreinte de grâce et de tendresse.

amabiliser [*zé*] v. a. Rendre aimable : *la société des femmes amabilise les hommes.* (Peu us.)

amabilité n. f. Caractère d'une personne aimable. Affabilité, douceur. Ant. **Brutalité, rudesse.**

Amable (saint), curé de Riom, m. en 475. On l'invoque pour les morsures de serpents. — Fête le 11 juin.

Amack ou **Amager,** petite île du Danemark, jointe à l'île de Seeland et à Copenhague par deux ponts ; 20.000 h.

Amadeï (Giovanni Antonio), sculpteur et architecte italien, né à Pavie, m. à Milan (1447-1522). Il construisit la chapelle Colleoni, à Bergame, et contribua à l'édification de la cathédrale de Milan. Œuvre principale : le monument funéraire des Colleoni (Bergame).

Amadiah, v. de la Turquie d'Asie (Kurdistan), sur le Ghara ; 8.000 h. Place forte.

amadis [*diss*] n. f. Manche collante et se boutonnant au poignet. (Vx.)

Amadis de Gaule, célèbre roman en prose, par divers auteurs espagnols et français (XVe s.). Les quatre premiers livres, attribués au Portugais Vasco de Lobeira, sont regardés par Cervantes comme un chef-d'œuvre. Le héros de ce livre, Amadis, surnommé *le Chevalier du lion*, est resté le type des amants constants et respectueux, aussi bien que de la chevalerie errante, dont le seigneur don Quichotte n'a été que la caricature.

Amadis de Gaule, tragédie lyrique en cinq actes et un prologue, paroles de Quinault, musique de Lulli (1684).

amadou n. m. (m. provenç.) Substance spongieuse provenant de l'amadouvier du chêne, du frêne, du saule, du peuplier, et préparée pour prendre feu aisément. *Fig.* et *fam. Prendre feu comme de l'amadou*, s'emporter, etc., facilement.

— Encycl. Les jeunes champignons amadouviers, ramollis par un séjour plus ou moins long dans une cave, dépouillés de leur écorce, coupés en tranches minces, battus au maillet, donnent l'amadou des chirurgiens, hémostatique, mais non astringent. L'amadou des fumeurs est imprégné de nitre et de chlorate de potasse, afin de faciliter sa combustion.

amadouement [*doû-man*] n. m. Action d'amadouer ; son résultat. Caresse. Flatterie.

amadouer [*dou-é*] v. a. Flatter, caresser adroitement quelqu'un, pour gagner son affection, pour l'apaiser, pour le disposer à ce qu'on désire de lui : *amadouer quelqu'un par des promesses, par des flatteries, par des caresses.*

amadoueur, euse [*eu-ze*] adj. et n. Personne qui amadoue. (Vx.) Qui fabrique de l'amadou.

Amadour (saint), en latin *Amatòr*, solitaire du Quercy. Son oratoire devint un lieu de pèlerinage célèbre (*Rocamadour*). — Fête le 10 août.

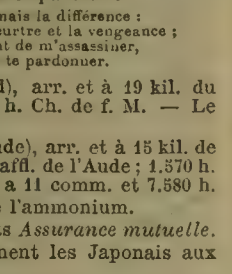

Amadouvier.

amadouvier [*vi-é*] n. et adj. m. Espèce de champignons du groupe des polyporées, qui donne l'amadou : *un amadouvier ; agaric amadouvier.*

Amagat (Emile-Hilaire), physicien français, né et m. à Saint-Satur (Cher) (1841-1915). Il s'est occupé de l'élasticité des fluides. Membre de l'Académie des sciences (1902).

Amager. *Géogr.* V. Amack.

amaigrir [*mè*] v. a. Rendre maigre : *le jeûne nous amaigrit. Fig.* Ruiner, accabler : *les impôts nous amaigrissent ; le bœuf répare le pâturage, le cheval l'amaigrit.* V. n. Devenir maigre : *les vieillards amaigrissent.* Ant. **Engraisser.**

amaigrissant [*mè-gri-san*], **e** adj. Qui amène l'amaigrissement : *régime amaigrissant.*

amaigrissement [*mè-gri-se-man*] n. m. Diminution d'embonpoint. Etat d'une personne amaigrie. Ant. **Engraissement.**

Amailloux, comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 13 kil. de Parthenay ; 1.350 h.

Amalaric [*rik*], roi des Wisigoths d'Espagne, fils d'Alaric II. Il épousa Clotilde, fille de Clovis, à laquelle il voulut imposer la foi arienne ; mais elle appela son frère Childebert, qui le vainquit à la bataille de Narbonne, où Amalric fut tué (511-531).

Amalasonte, fille de Théodoric le Grand, roi des Ostrogoths. Elle gouverna sagement après ce prince, et fut étranglée par ordre de son mari Théodat (535).

Amalécites (de *Amalech*, fils d'Esaü), ancien peuple de l'Arabie, aux confins de l'Idumée, souvent en guerre avec les Juifs au temps de Saül et de David, qui les extermina. — Un *Amalécite.*

Amales, nom de la plus noble famille des Goths, dont faisait partie Théodoric le Grand.

Amalfi, v. et port d'Italie, sur la Méditerranée (prov. de Salerne, principauté Citérieure) ; 7.800 h. (*Amalfitains*). Ce fut longtemps, au moyen âge, une cité indépendante, rivale de Venise. Belle cathédrale.

amalgamateur n. m. Appareil pour produire l'amalgamation.

amalgamation [*si-on*] n. f. Action d'amalgamer. *Fig.* Fusion, mélange. *Dr. com.* Dissolution de plusieurs compagnies similaires dans une vaste société nouvelle.

— Encycl. L'amalgamation, usitée dans l'extraction de l'or et de l'argent, peut s'effectuer de différentes manières, mais elle a toujours pour but de séparer le métal pur de sa gangue par une union avec le mercure (amalgame). Il suffit ensuite de distiller l'amalgame, pour obtenir le métal pur.

amalgame n. m. (orig. arabe). Union du mercure avec un autre métal : *l'amalgame d'étain sert à étamer les glaces. Fig.* Mélange bizarre, confusion : *amalgame de couleurs.* Incorporation en une seule troupe, de militaires de corps différents.

amalgamer [*mé*] v. a. Faire un amalgame ; former un alliage de mercure avec d'autres métaux : *amalgamer l'or, l'argent, l'étain,* etc. **S'amalgamer** v. pr. S'unir : *l'or s'amalgame bien avec le mercure.*

amalgameur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui amalgame.

Amalric [*rik*] (Arnaud), abbé de Cîteaux, un des chefs de la croisade contre les albigeois, m. en 1225. On a raconté qu'en 1209, lors de la prise de Béziers, il aurait adressé aux croisés, qui lui demandaient comment on pourrait distinguer les hérétiques des catholiques, la fameuse et impitoyable réponse : *Tuez-les tous ; Dieu reconnaîtra les siens.* Il est aujourd'hui avéré que c'est une légende.

Amalthée [*té*], chèvre qui nourrit Jupiter. L'une de ses cornes devint la corne d'abondance. (*Myth.*)

aman n. m. (mot ar. signifie *sûreté*). Cri par lequel les Arabes, les musulmans demandent grâce dans un combat. *Demander l'aman,* se soumettre.

Aman, Amalécite, favori et ministre d'Assuérus, roi des Perses. Il voulut perdre les Juifs ; mais la reine Esther, prévenue par son oncle Mardochée, les sauva. Aman, disgracié, fut pendu (*Bibl.*) [508 av. J.-C.]

Amance, ch.-l. de c. (Haute-Saône), arr. et à 24 kil. de Vesoul, sur la Superbe ; 800 h. Ch. de f. — Le cant. a 13 comm. et 6.420 h.

Amance, village de Meurthe-et-Moselle, arr. et à 13 kil. de Nancy ; 400 h. Adossé au *plateau d'Amance*, au pied duquel les Allemands furent défaits par les Français le 26 août 1914.

Amancey [*sè*], ch.-l. de c. (Doubs), arr. et à 20 kil. de Besançon ; 620 h. — Le canton a 23 comm. et 5.070 h.

Amand [*man*] (saint), apôtre des Flandres, évêque de Maëstricht vers 635. Fête le 6 janvier. — Un autre *saint* Amand fut évêque de Bordeaux en 403. Fête le 18 juin.

amandaie [*dè*] n. f. Lieu, terrain planté d'amandiers.

amande n. f. (lat. *amygdala*). Fruit de l'amandier : *amande douce, amère.* Toute graine contenue dans un noyau. *Amande pralinée* ou *grillée*, syn. de praline. Prov. : **Pour avoir l'amande, il faut casser le noyau,** il faut se donner de la peine pour retirer du fruit de quelque chose. *Théol. Amande mystique*, symbole de la virginité de la sainte Vierge, qui forme auréole autour de ses images. (Le sens mystique attaché à la verge d'Aaron, qui fleurit en une nuit et porta, dit-on, une amande, doit être regardé comme l'origine de ce symbole).



Amande mystique.

— Encycl. Les amandes sont la graine du fruit de l'amandier ; on les divise en *amandes douces* et *amandes amères.* Les premières fournissent de l'huile, sont très employées en pâtisserie et en confiserie, et servent à faire le sirop d'orgeat, la pâte et le lait d'amandes ; les autres sont vénéneuses, et on les emploie seulement en médecine.

amandé, e adj. Qui contient un suc extrait de l'amande : *lait amandé.* N. m. Emulsion d'amandes : *prendre un amandé.*

amandier [*di-é*] n. m. Genre d'arbres de la famille des rosacées, qui porte des amandes : *l'amandier, originaire d'Asie, fut importé en France en 1548.* L'espèce la plus répandue est *l'amandier commun*, cultivé sur tout le littoral méditerranéen.)



Amandier : A, coupe de l'amande.

amandine n. f. Sorte de cosmétique dont l'amande forme la base. Gelée d'huile d'amande.

ama nesciri mots lat. qui signifient : *Aime à être ignoré* (*Imitation de J.-C.*, I, II, 3), c'est-à-dire Aime l'obscurité.

amanite n. f. Genre de champignons hyménomycètes, qui croissent dans les bois.

— Encycl. Le genre amanite renferme des espèces comestibles (*amanite des Césars* ou *oronge vraie, amanite rougeâtre* ou *golmotte*, etc.) ; mais il possède également les espèces les plus vénéneuses de toute la classe des champignons (*amanite tue-mouche* ou *fausse oronge, amanite citrine, amanite panthère* ou *fausse golmotte*). V. champignon.



Amanite tue-mouches (fausse oronge).

Aman-Jean (Edmond-François), peintre français, né à Chevry-Cossigny (Seine-et-Marne) en 1860. On lui doit de charmants portraits d'une touche très délicate, d'un charme fin et voilé. Il a porté les mêmes qualités dans la peinture décorative.

Amanlis, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 22 kil. de Rennes ; 1.810 h.

amant [*man*], **e** n. Personne qui a de l'amour pour une personne d'un autre sexe. *Partic.* Qui entretient un commerce illégitime avec une personne d'un autre sexe. Qui est passionné pour une chose : *amant de la gloire.*

amant alterna Camenæ, mots lat. signif. *Les Muses aiment les chants alternés.* C'est la fin d'un vers de Virgile (*Eglogues*, III, 59), dans un passage où deux bergers chantent à tour de rôle, suivant l'usage bucolique.

Amants, comédie en quatre actes de M. Donnay (1895). Histoire de deux cœurs épris, que la destinée sépare, contée avec un esprit gracieux et un sentiment délicat.

Amants magnifiques (*les*), comédie de Molière, en cinq actes, en prose. Cette pièce, commandée à Molière par Louis XIV, est un simple prétexte à des divertissements et à des ballets (1670).

Amanvillers, comm. d'Alsace-Lorraine, arr. et à 11 kil. de Metz ; 530 h. Ch. de f. E. Sanglants combats entre Français et Allemands, le 18 août 1870.

Amar (J.-B. André), conventionnel, né à Grenoble, m. à Paris (1750-1816). Il se signala par son hostilité contre les girondins.

Amara, v. de la Turquie d'Asie (prov. de Bassora), sur le Tigre ; 10.000 h. Fruits.

amarantacées [*sé*] n. f. pl. Familles de plantes, qui a pour type le genre *amarante.* S. une *amarantacée.*

amarante n. f. (du gr. *amarantos*, qui ne se flétrit pas). Herbe annuelle qui donne en automne une fleur d'un rouge de pourpre velouté. (Elle était, chez les anciens, le symbole de l'immortalité.) — Se prend adjectiv., mais reste invariable : *des étoffes amarante.*

— Encycl. Les amarantes sont des herbes annuelles de toutes les régions du globe. On cultive dans les jardins surtout l'amarante *crête-de-coq* et l'amarante *queue-de-renard.*



Amarante crête-de-coq.

Amarapoura une des anciennes capitales de la Birmanie indépendante, sur l'Iraouaddy ; environ 40.000 h.

amareilleur [*ré, ll* mll., *eur*] n. m. (de *marée*). Ouvrier qui soigne les parcs à huîtres.

amarelle [*rè-le*] n. f. Nom d'une espèce de gentiane.

amarescent [*rè-san*], **e** adj. (du lat. *amarus*, amer). Qui a un léger goût d'amertume.

Amari (Michel), historien orientaliste et homme d'Etat italien, né à Palerme, m. à Florence (1806-1889). Il joua un rôle important lors de la révolution de 1848 en Sicile, et fit partie de l'expédition des Mille. On lui doit, entre autres œuvres estimables : *la Guerre des Vêpres siciliennes ; Histoire des musulmans en Sicile ;* etc.

amarinage n. m. Action d'amariner un navire.

amariner [*né*] v. a. Envoyer des hommes pour remplacer l'équipage d'un bâtiment pris sur l'ennemi. Habituer un équipage à la mer, aux manœuvres, au régime du bord : *amariner des matelots.* **S'amariner** v. p. S'habituer à la mer.

amarinite ou **amarine** n. f. *Chim.* Principe amer de certains végétaux.

amarque n. f. (de *à*, et *marque*). Bouée, balise, mât, tonneau flottant qui indique un écueil.

amarrage [*ma-ra-je*] n. m. *Mar.* Action d'amarrer. Position de ce qui est amarré : *quitter l'amarrage.* Union de deux cordages par un autre plus petit. ANT. **Démarrage.**

amarre [*ma-re*] n. f. Câble, chaine pour amarrer.

amarrer [*ma-ré*] v. a. (du holl. *maaren*, attacher). *Mar.* Attacher, fixer, retenir au moyen d'une amarre : *amarrer un bâtiment.* ANT. **Démarrer.**

amaryllidacées [*ril-li-da-sé*] ou **amaryllidées** [*ril-li-dé*] n. f. pl. Famille de plantes herbacées, qui a pour type le genre *amaryllis.* S. une *amaryllidacée* ou *amaryllidée.*

amaryllis [*ril-liss*] n. f. Plante bulbeuse, de la famille des amaryllidacées.



Amaryllis belladone.

— ENCYCL. L'*amaryllis très belle*, ou *lis de Saint-Jacques*, est originaire du Mexique. Elle est remarquable par la grandeur, la forme et l'éclat de ses fleurs, qui exhalent une odeur suave ; elle est très répandue dans les jardins.

Amaryllis [*ril-liss*], nom donné par Virgile à une bergère dans sa première églogue, et sous lequel les écrivains désignent plaisamment une jeune paysanne.

amas [*ma*] n. m. (de *amasser*). Accumulation, monceau, tas : *amas de pierres, de fruits, d'eaux; amas d'étoiles.*

Amasia ou **Amasiah,** v. de la Turquie d'Asie, sur le Yéchil-Irmak ; 30.000 h. Commerce de vins, essences, tissus, soies, etc. Patrie de Strabon.

Amasias [*zi-ass*], roi de Juda de 838 à 889 av. J.-C. Il succéda à Joas, son père, dont il vengea le meurtre. Vainqueur des Iduméens, puis vaincu par Joas, roi d'Israël, il périt assassiné.

Amasis Ier [*ziss*] ou **Ahmas** [*mass*], roi d'Egypte de la XVIIIe dynastie. — AMASIS II, roi d'Egypte de la XXVIe dynastie (VIe s. av. J.-C.). Il usurpa la couronne en détrônant Apriès, et se montra habile administrateur. Il couvrit le pays de beaux monuments, ouvrit aux Grecs le commerce de l'Egypte, et enleva Chypre aux Phéniciens.

amassement [*ma-se-man*] n. m. Action d'amasser ; objets amassés. (Vx.)

amasser [*ma-sé*] v. a. (de *à*, et *masse*). Réunir, accumuler, entasser : *amasser des moellons.* Thésauriser : *la vieillesse aime à amasser.* **S'amasser** v. pr. S'accumuler, s'assembler : *les eaux pluviales s'amassent dans les citernes.* ANT. **Dépenser, disperser, éparpiller**

amassette [*ma-sè-te*] n. f. Petit couteau à lame flexible, pour amasser ou mélanger les couleurs broyées.



Amassettes.

amasseur, euse [*ma-seur, euze*] n. Qui amasse, thésaurise. PROV. : **Mieux vaut bon gardeur que bon amasseur,** il ne suffit pas d'amasser, il faut encore savoir garder, conserver ce qu'on a amassé.

amatelotage [*je*] ou **amatelotement** [*man*] n. m. Action d'amateloter.

amateloter [*té*] v. a. *Mar.* Associer les matelots deux à deux pour le service. (Vx.)

Amatéras ou **Ama-térasou-Oho-mi-Kami,** la divinité la plus populaire du Japon, qui veille sur les hommes, et les comble de bienfaits. Elle est figurée tenant le disque du soleil.



Amatéras.

amateur n. et adj. (du lat. *amare*, aimer). Qui a du goût, du penchant pour quelque chose : *amateur de tableaux. Fig.* Qui s'adonne à la poésie, aux beaux-arts, aux sports, sans en faire profession : *tableau d'amateur; photographe amateur; musicienne amateur; course d'amateurs.* Qui manque de zèle : *travailler en amateur.*

Amathonte, anc. v. de Chypre, célèbre par le culte d'Adonis et de Vénus. (Hab. *Amathontiens* ou *Amathusiens.*) Fouilles et découvertes.

Amati, nom d'une célèbre famille de luthiers de Crémone, dont un des membres, NICOLAS (1596-1684), fut le maître de Stradivarius et de Guarnerius.

amatir v. a. Rendre mat l'or, l'argent, en leur ôtant le poli.

amativité n. f. (du lat. *amare*, supin *amatum*, aimer). Impulsion qui porte les individus à s'aimer.

amaurose [*mô-rô-ze*] n. f. (du gr. *amaurôsis*, obscurcissement). Cécité plus ou moins complète, causée par l'atrophie du nerf optique, la syphilis, etc. (Vulgairement GOUTTE SEREINE.)

amaurotique [*mô*] adj. et n. Qui a rapport à l'amaurose, qui est atteint d'amaurose : *accident amaurotique ; un amaurotique.*

Amaury Ier, roi de Jérusalem, né en 1135 ; régna de 1162 à 1173. Il lutta longtemps contre l'Egypte, et favorisa les lettres. — AMAURY II, *de Lusignan*, né en 1144, gendre du précédent, roi de Chypre en 1194, puis roi titulaire de Jérusalem en 1197, qu'il s'efforça en vain de reconquérir sur les infidèles (1194-1205).

Amaury-Duval (Eugène-Emmanuel PINEUX-DUVAL, dit), peintre français, né et m. à Paris (1808-1885). Il se distingua dans le portrait et dans les décorations murales d'églises.

Amaxiki, ch.-l. de l'île Sainte-Maure (îles Ioniennes) ; 550 h. Evêché grec.

Amay, v. de Belgique (prov. de Liége, arr. de Huy) ; 5.300 h.

amazone n. f. (du gr. *a* priv., et *mazos*, mamelle). Femme d'un courage mâle et guerrier. Femme qui monte à cheval, qui est à cheval. Longue jupe que les femmes portent pour monter à cheval. Longue plume d'autruche préparée pour la mode. Perroquet américain à plumage vert et bleu, varié de rouge et de jaune, et qui apprend assez facilement à parler.



Amazone.

Amazones (les). *Myth.* Peuplade fabuleuse de femmes qui habitait les rives du Thermodon, en Cappadoce. Elles renvoyaient au père leurs enfants mâles, et se brûlaient la mamelle droite, afin de tirer de l'arc avec plus de facilité. On cite parmi les Amazones plusieurs reines célèbres : Antiope, qui attaqua Thésée, et fut vaincue par lui sur le pont du Thermodon ; Penthésilée, qui secourut les Troyens et fut tuée par Achille (le héros pleura sur sa beauté, et assomma Thersite qui insultait à son cadavre) ; Thomyris, qui fit périr Cyrus ; Thalestris, qui visita Alexandre. — Les modernes ont cru retrouver des nations toutes semblables dans l'Amérique méridionale, sur les bords du Marañon, qu'ils appelèrent *fleuve des Amazones*, parce que, sur les deux rives, on rencontra des femmes qui combattaient aussi vaillamment que des hommes. Avant la conquête française, il existait au Dahomey un corps d'amazones.



L'Amazone du Vatican.

Amazones (*représentations diverses des*). Dans la sculpture ancienne, l'Amazone est le type féminin du guerrier : elle porte un costume tantôt asiatique, tantôt dorien. Elle est souvent représentée blessée (musées de Berlin, du Capitole, du Vatican). La lutte des Amazones avec Hercule, Thésée, etc., a inspiré un grand nombre d'œuvres d'art. Citons les frises du temple de Phigalée, du mausolée d'Halicarnasse. Rubens a peint le *Combat des Amazones* (1619), œuvre importante, pleine de fougue, représentant la victoire de Thésée, mêlée horrible sur le pont du Thermodon de (Munich). [V. p. 77.]

Amazones (FLEUVE DES) ou **Amazone,** ou **Marañon,** grand fleuve de l'Amérique méridionale. Il prend sa source dans les Andes, arrose le Pérou, le Brésil, traverse d'immenses forêts vierges, et se jette dans l'Atlantique. Cours 6.420 kil. environ. Navigation fluviale très active. C'est, par son débit, le premier fleuve du monde.

Amazonie [*nî*], vaste territoire de l'Amérique du Sud, formé par le bassin de l'Amazone et occupé en grande partie par des forêts vierges où poussent les principaux arbres à caoutchouc.

amazonite n. f. Variété verte de microcline, famille des feldspaths.

ambacte n. m. (du bas lat. *ambactus*, du germ. *ambaht*, serviteur) Homme d'armes gaulois, qui s'attachait à son chef, et se dévouait pour lui jusqu'à la mort. Syn. SOLDURIER.

ambages [*an-ba-je*] n. f. pl. (du lat. *ambages*, détours). Circonlocutions, circuit de paroles embarrassées, ambiguës, équivoques. *Parler sans ambages*, parler sans détours.

Ambala ou **Umballa,** v. de l'Inde (Pendjab), sur le Ghaggar ; 79.000 h. Commerce important.

ambalard [*an-ba-lar*] n. m. Dans les manufactures de papier, brouette qui sert à transporter la pâte à papier sortant des malaxeurs.

Ambarès-et-Lagrave, comm. de la Gironde, arr. et à 15 kil. de Bordeaux ; 3.190 h. Tonnellerie ; vins.

Ambarres, peuple de la Gaule celtique, établi, au moment de la conquête de César, entre la Saône et le Rhône. — Un *Ambarre.*



Costume d'ambassadeur français.

ambarvales ou **ambarvalies** [*an, lî*] n. f. pl. Processions champêtres des Romains, en l'honneur de Cérès. (Elles se célébraient le 29 mai. Nos Rogations rappellent les ambarvales romaines.)

ambassade [*an-ba-sa-de*] n. f. (du bas lat. *ambactiare*; de *ambactus*, valet qui fait les commissions). Fonction d'ambassadeur : *obtenir une ambassade.* Hôtel de l'ambassadeur : *aller à l'ambassade.* Députation à un chef d'Etat : *envoyer une ambassade. Secrétaire d'ambassade, attaché d'ambassade,* agents diplomatiques en service dans une ambassade ou une légation. *Fig.* et *fam.* Message entre particuliers : *confier une ambassade à un commissionnaire.*

ambassadeur [*an-ba-sa*] n. m. Représentant d'un Etat près une puissance étrangère. *Fig.* et *fam.* Toute personne chargée d'un message.

— ENCYCL. Les ambassadeurs sont des agents diplomatiques chargés de représenter, auprès des gouvernements étrangers, leur propre gouvernement, et de défendre les intérêts, principalement politiques, de l'Etat dont ils sont sujets. La France a ordinairement des ambassadeurs à Londres, Berlin, Vienne, Rome, Madrid, Berne, Constantinople, Pétrograd, Washington, Tokio, Bruxelles. Dans les Etats secondaires, il y a non plus des ambassades, mais des *légations*, à la tête desquelles sont des *ministres plénipotentiaires.* Les ambassadeurs jouissent de certaines immunités, et notamment, l'ambassade est considérée comme partie du territoire national (privilège d'exterritorialité).

Ambassadeurs (*les*), tableau de Hans Holbein le Jeune (1529), le plus important, au point de vue de la



Les Ambassadeurs, tableau de Holbein.

composition et de la richesse, que le peintre ait laissé en Angleterre.

Ambassadeurs et ministres de France (*Recueil des instructions données aux*). Ce recueil diplomatique, publié sous les auspices du ministère des affaires étrangères, embrasse la période comprise entre le traité de Westphalie et la Révolution. Il a pour complément l'*Inventaire* analytique des archives du ministère des affaires étrangères.

ambassadrice [*an-ba-sa*] n. f. Femme d'ambassadeur. *Fig.* Femme chargée d'un message.

Ambassadrice (*l'*), opéra-comique en trois actes, paroles de Scribe et Saint-Georges, musique d'Auber (1836). Le livret met en scène l'histoire d'une cantatrice qui devient la femme d'un noble diplomate. La partition est pleine de grâce et de distinction.

ambasse [*an-ba-se*] n. m. Genre de poissons acanthoptères, dont la chair est très estimée : *les ambasses, qui ressemblent à la perche, vivent dans les estuaires et les étangs salés des mers du Pacifique et de l'océan Indien.*

Ambazac, ch.-l. de c. (Haute-Vienne), arr. et à 18 kil. de Limoges, sur l'*Ambazac ;* 3.550 h. (*Ambazaciens*). Commerce de bestiaux. Ch. de f. Orl. — Le cant. a 8 comm. et 12.260 h.

ambe [*an-be*] n. m. (du lat. *ambo*, deux). Deux numéros pris ou sortis ensemble à la loterie : *gagner un ambe.* Au loto, deux numéros sortis et placés sur la même ligne horizontale.

Amberg, v. de Bavière, sur la Vils, s.-affl. du Danube ; 24.300 h. Mines de fer.

Amberger (Christophe), peintre allemand, né à Nuremberg vers 1490, m. à Augsbourg en 1561 ou 1563. Portraitiste remarquable, il fut un des meilleurs coloristes de la Renaissance allemande. Portraits de *Charles-Quint*, de *Hieronymus Sulzer*, de *Sebastian Munster ; Madone avec l'enfant Jésus.*

Ambérieu [*an*], ch.-l. de c. (Ain), arr. et à 44 kil. de Belley ; 4.400 h. (*Ambarrois*). Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 8 comm. et 8.250 h.

Ambert [*an-bèr*], ch.-l. d'arr. (Puy-de-Dôme), sur la Dore, affl. de l'Allier ; à 82 kil. de Clermont-Ferrand ; 7.850 h. Ch. de f. P.-L.-M. Papeteries, fabriques d'étamines ; fromages. Sources minérales. — L'arr. a 8 cant., 55 comm., 66.120 h. ; le cant. a 9 comm. et 17.670 h.

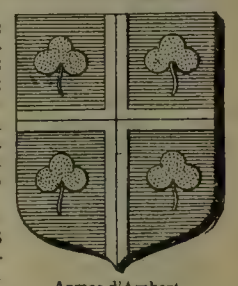

Armes d'Ambert.

Ambert (Jules), général et écrivain français, né à Chillas (Lot) [1804-1890]. On lui doit de très intéressants *Récits militaires.*

Ambès [*an-bèz*], comm. de la Gironde, arr. et à 26 kil. de Bordeaux, sur la Dordogne ; 1.410 h. Vignobles.

Ambès (BEC D'), pointe de terre au confluent de la Dordogne et de la Garonne, à l'extrémité du pays d'Entre-deux-Mers (Gironde). Elle tire son nom du bourg d'Ambès. De là à l'Océan, la Garonne prend le nom de Gironde.

ambesas [*an-be-zass*] n. m. *Jeu.* V. BESET.

Ambialet [*an, lè*], comm. du Tarn, arr. et à 22 kil. d'Albi ; 2.150 h.

ambiance [*an-bi*] n. f. (de *ambiant*). Ce qui environne quelqu'un ou quelque chose ; ce qui constitue un milieu matériel, intellectuel ou moral : *vivre dans une ambiance dangereuse ; échapper à l'ambiance.*

Ambiani, peuple de la Gaule, dans la vallée de la Somme, ayant pour capitale *Ambianum* (Amiens). S. un *Ambianus* [*nuss*].

ambiant [*an-bi-an*], **e** adj. (lat. *ambiens*). *Physiq.* Qui entoure, enveloppe de tous côtés : *les réchauds vicient l'air ambiant ; température ambiante.*



AMBULANCE MILITAIRE. — 1. Tente Tortoise; 2. Tente Bessonneau et tentes du personnel; 3. Chaise roulante; 4. Litière roulante; 5. Salle de pansement à voûte blindée; 6. Litières réglementaires à dos de mulet; 7. Brancards; 8. Cacolet; 9. Chargement de blessés dans une ambulance régimentaire; 10. Ambulance en plein air; 11. Poste de secours blindé; 12. Brouette-brancard des alpins; 13. Side-car; 14. Chargement d'un blessé dans un wagon sanitaire; 15. Chargement d'un blessé dans une péniche-ambulance; 16. Vue intérieure d'une péniche-ambulance; 17. Vue intérieure d'un wagon sanitaire; 18. Vue extérieure d'un train sanitaire; 19. Chariot-autoclave stérilisateur pouvant chauffer l'ambulance; 20. Ambulance-automobile Ford; 21. Voiture radiologique; 22. Plate-forme aménagée pour le transport des blessés sur Decauville; 23. Ambulance chirurgicale automobile, dite « auto-chir »; 24. Ambulance automobile; 25. Infirmières et chien sanitaire. V. SANTÉ (*Service de*).

ambidextre [*an-bi-dèks-tre*] adj. et n. (du lat. *ambo*, deux, et *dextra*, main droite). Qui se sert également bien des deux mains.

— Encycl. On a voulu attribuer à l'éducation plutôt qu'à la nature la particularité d'une main plus adroite que l'autre. Ainsi, tous les hommes *naîtraient ambidextres*. Cependant, on trouve peu d'ambidextres, même chez les sauvages.

Ambierle [*an*], comm. de la Loire, arr. et à 18 k. de Roanne; 2.280 h.

ambieux, euse [*an-bi-eû, eu-ze*] adj. (du lat. *ambire*, aller autour). Qui a des détours, des sinuosités : *esprit ambieux*.

Ambigat [*an-bi-gha*], chef gaulois qui aurait régné vers la fin du VIe siècle av. J.-C. sur les Bituriges d'après les uns et, d'après les autres, sur un immense empire celtique, comprenant la Gaule et un grande partie du bassin du Danube. Il fut l'oncle de Bellovèse et de Sigovèse.

ambigu, ë [*an-bi-ghu*] adj. (du lat. *ambiguus*, équivoque). Dont le sens est incertain : *réponse ambiguë*. Qui participe de deux natures différentes : *caractère ambigu*. Ant. **Clair, net, précis.**

ambigu [*an-bi-ghu*] n. m. Repas froid, où l'on sert à la fois tous les mets et le dessert. Jeu de cartes qui tient du whist, de la bouillotte, etc. Mélange de gens ou de choses disparates : *un ambigu de démocrates et d'aristocrates. Ambigu comique*, pièce de théâtre où étaient mêlés plusieurs genres.

Ambigu-Comique (théâtre de l'), théâtre de Paris (boulevard Saint-Martin), fondé par Audinot en 1769; depuis 1830, il s'est voué au drame.

ambiguïté [*an-bi-ghu-i-té*] n. f. Défaut de ce qui est ambigu : *il faut parler sans ambiguïté*. Ant. **Clarté, netteté, précision.**

ambigument [*an-bi-ghu-man*] adv. D'une manière ambiguë, équivoque. Ant. **Clairement, nettement.**

Ambiorix [*an, riks*], roi des Eburons, qui tenta d'affranchir la Gaule et la Belgique pendant que César était passé en Bretagne. Vainqueur de Sabinus et de Cotta, il fut vaincu par César, mais put lui échapper (54 ans av. J.-C.).

ambité, e [*an*] adj. Se dit du verre qui a perdu sa transparence.

ambitieusement [*an-bi-si-eu-ze-man*] adv. Avec ambition.

ambitieux, euse [*an-bi-si-eû, eu-ze*] adj. et n. Qui a ou qui annonce de l'ambition : *homme, projet ambitieux; un ambitieux. Fig. Style ambitieux*, trop recherché. Ant. **Simple, modeste, humble.**

ambition [*an-bi-si-on*] n. f. (du lat. *ambitio;* de *ambire*, rechercher ardemment). Désir immodéré de gloire, de fortune, d'honneur, de puissance, etc. : *l'ambition dénature le cœur*. Se prend aussi en bonne part : *l'ambition de servir son pays*.

ambitionner [*an-bi-si-o-né*] v. a. (de *ambition*). Rechercher, poursuivre avec ardeur : *ambitionner les honneurs*.

amble [*an-ble*] n. m. (de *ambler*). Allure d'un quadrupède qui se déplace en levant en même temps les deux jambes du même côté : *l'ours, la girafe, le chameau et certains chevaux vont l'amble*.

— Encycl. Cette allure, rejetée aujourd'hui en équitation, était très recherchée autrefois pour certains services, à cause de la douceur des réactions, et les bêtes qui en étaient douées étaient dites *haquenées*.

ambler [*an-blé*] v. n. (du lat. *ambulare*, marcher). Aller, marcher l'amble.

Ambleteuse, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 11 kil. de Boulogne, à l'embouchure de la Slack; 780 h. Bains de mer.

ambleur, euse [*an, eu-ze*] adj. Qui va l'amble : *jument, girafe ambleuse; cheval, ours ambleur*.

amblygone adj. (du gr. *amblus*, obtus, et *gônia*, angle). Qui a un angle obtus; obtusangle.

amblyope [*an*] adj. et n. Qui est atteint d'amblyopie; qui a la vue faible : *personne amblyope; un amblyope*.

amblyopie [*an, pi*] n. f. (du gr. *amblus*, émoussé, et *ôps*, œil). Affaiblissement de la vue : *l'amblyopie est le premier degré de l'amaurose*.

— Encycl. L'amblyopie peut être congénitale, et elle est due, dans ce cas, à un vice de conformation de la rétine. Mais le plus souvent elle est provoquée par la présence de *scotomes* ou par la compression des nerfs optiques par des tumeurs cérébrales. On l'observe aussi dans l'hystérie, l'albuminurie, la glycosurie, certains empoisonnements par le tabac, l'alcool, le plomb, etc.

amblyornis [*niss*] n. m. Genre de passereaux,



Amblyornis.

à belle huppe, comprenant des paradisiers de la Nouvelle-Guinée et qu'on appelle aussi *oiseaux-jardiniers*, le mâle ayant l'habitude de rassembler autour du nid de la femelle des feuilles, des fleurs, pour en faire à terre une sorte de jardin.

amblyrynque [*an*] n. m. Genre de reptiles sauriens iguanidés, qui vivent sur les côtes rocheuses et désolées de l'Amérique.

amblystome [*an-blis-to-me*] n. m. Genre de batraciens urodèles d'Amérique, ayant pour type l'*axolotl*.

Amboine ou **Ambon,** une des îles Moluques; aux Hollandais; 299.000 h. Culture du giroflier.

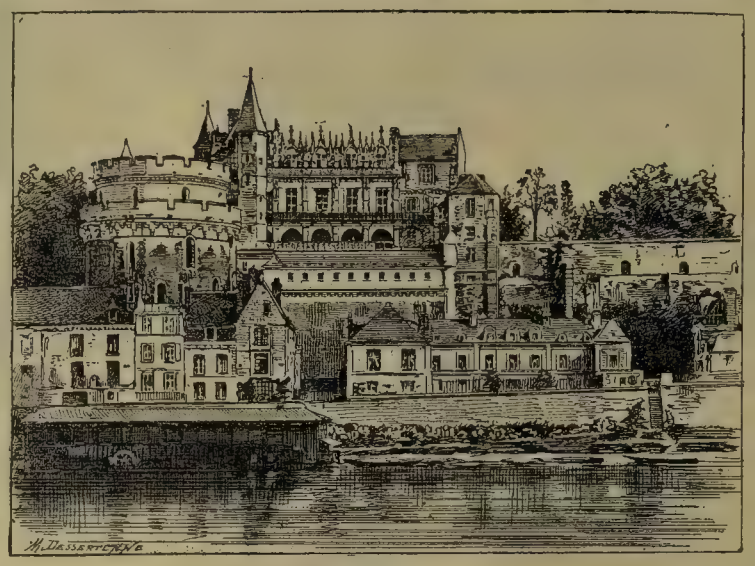

Château d'Amboise.

Amboise [*boi-ze*], ch.-l. de c. (Indre-et-Loire), arr. et à 23 k. de Tours, sur la Loire; 4.730 h. (*Ambaciens* ou *Amboisiens*). Ch. de f. O. Château célèbre, où naquit et mourut Charles VIII, et qui servit quelque temps de résidence à Abd-el-Kader prisonnier (1848-1852). En mars 1563, Catherine de Médicis, signant la paix avec le prince de Condé, y fit proclamer un édit qui permettait aux protestants le libre exercice de leur culte (*paix* et *édit d'Amboise*). — Le cant. a 15 comm. et 15.680 h.

Amboise (*conjuration d'*), formée par Condé et les huguenots, sous la conduite de Le Renaudie, en 1560, contre François II, Catherine de Médicis et les Guises. Elle échoua, et fut cruellement réprimée.

Amboise (Georges **d'**), cardinal, né au château de Chaumont-sur-Loire, m. à Lyon (1460-1510), ministre et ami de Louis XII, dont il administra sagement les finances. On cite souvent les paroles qu'il adressa, avant de mourir, au frère infirmier Jean, qui le soignait : « Frère Jean, que n'ai-je été toute ma vie frère Jean! » On a publié ses *Lettres au roi Louis XII*.



Cardinal d'Amboise.

ambon [*an*] n. m. (du gr. *ambôn*, saillie). *Arch.* Tribune, chaire placée dans la nef des basiliques primitives, pour les lectures liturgiques et les discours aux fidèles. V. jubé.

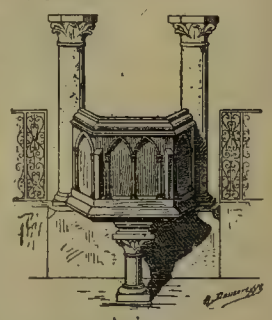

Ambon.

Ambon, comm. du Morbihan, arr. et à 25 k. de Vannes; 1.650 hab.

Ambracie [*si*], v. de l'anc. Grèce, sur le *golfe d'Ambracie*. Elle fut la capitale de Pyrrhus, roi d'Epire. Auj. *Arta*.

ambre [*an-bre*] n. m. (ar. *anbar*). Nom donné à certaines substances résineuses et aromatiques, qui ont la consistance de la cire : *parfumé d'ambre. Fig. Fin comme l'ambre*, adroit, pénétrant.

— Encycl. L'*ambre gris*, substance tenace et flexible, est constitué par des concrétions intestinales des cachalots, et formé par la matière noire que sécrètent les mollusques dont les cachalots se nourrissent. Il a une odeur semblable à celle du musc, et, de ce fait, trouve son emploi en parfumerie.

L'*ambre jaune* ou *succin* est une résine fossile, dure, cassante, presque transparente, d'une couleur qui varie du jaune pâle au rouge hyacinthe. Il sert à la préparation du vernis; on l'emploie aussi pour faire des tuyaux de pipe et des pommes de canne. L'ambre jaune (en grec *élektron*) a donné son nom à l'*électricité*), parce que, frotté, il acquiert la propriété d'attirer les corps légers.

On soude aisément l'ambre en faisant usage d'une composition liquide formée en chauffant une partie de copal et deux parties d'alun. On y trempe les surfaces à souder, puis on les réunit par juxtaposition pour les laisser sécher lentement; on peut encore déposer sur les parties à souder un peu de potasse ou de soude caustique en solution, puis les rapprocher en les chauffant légèrement.

Ambre (cap d'), cap situé à l'extrémité septentrionale de Madagascar.

ambré, e [*an*] adj. Qui a le parfum de l'ambre gris : *eau de toilette ambrée*. Qui a la couleur dorée de l'ambre jaune : *un teint ambré* (on dit aussi *ambrin*) ; *peinture au ton chaud et ambré*.

ambréine [*an*] n. f. Matière analogue à la cholestérine, et que l'on extrait de l'ambre gris.

ambrer [*an-bré*] v. a. Parfumer d'ambre gris : *ambrer de l'eau de Cologne*.

ambrette [*an-brè-te*] n. f. Graine d'une plante du genre ketmie, appelée *abelmosch*, qui exhale une odeur de musc.

ambrin, ine adj. Qui est de la couleur ou de nature de l'ambre. (On dit aussi *ambré*).

ambrine n. f. Préparation fusible à base de paraffine, qui a été préconisée pour le pansement des brûlures.

Ambrières, ch.-l. de c. (Mayenne), arr. et à 12 k. de Mayenne, sur la Varenne, affl. de la Mayenne; 2.400 h. Ch. de f. É. — Le cant. a 8 comm. et 8.510 h.

Ambriz, établissement portugais (Guinée); 2.450 h. — Le district d'Ambriz a 2.100.000 h.

Ambroise (saint), Père de l'Eglise latine, archevêque de Milan, né à Trèves (340-397). Fonctionnaire de l'empire romain, il fut, dit-on, désigné pour l'épiscopat par la voix d'un enfant. Il fut l'adversaire énergique de Symmaque, qui réclamait le maintien dans le Sénat de l'autel de la Victoire. A la suite du massacre de Thessalonique, il interdit à l'empereur Théodose l'entrée de l'église de Milan et ne l'admit à la communion qu'après une longue expiation. Ses ouvrages portent l'empreinte de la douceur de son caractère. Il réforma le chant sacré, et créa le rit ambrosien (v. ambrosien). Saint Augustin, qui reçut de lui le baptême, le dépeint comme le plus beau modèle de l'épiscopat chrétien. Fête le 7 décembre.

Ambroise (*Saint*) **refusant à Théodose l'entrée de son église,** tableau de Rubens, au musée impérial de Vienne, coloris très brillant; — de Van Dyck, à la National Gallery de Londres, visiblement inspiré de celui de Rubens.

ambroisie [*an-broi-zi*] n. f. (du gr. *a* pr., et *brotos*, mortel). Substance délicieuse dont se nourrissaient les dieux de l'Olympe. *Fig.* Mets exquis.

— Encycl. L'ambroisie rendait immortels ceux qui en goûtaient. Elle était, disent les poètes anciens, *neuf fois plus douce que le miel;* mais ils ne sont pas d'accord sur sa nature : le plus grand nombre en font un aliment solide, et l'opposent au *nectar*, qui était un breuvage.

Ambronay, comm. de l'Ain, arr. et à 50 kil. de Belley; 1.280 h. Ch. de f. P.-L.-M.

Ambrons, peuple de la Gaule (Helvétie), exterminé par Marius à la bataille d'Aix (102 av. J.-C.).

ambrosiaque [*an-bro-zi-a-ke*] adj. Qui répand une odeur très agréable, que l'on compare à celle de l'ambroisie.

ambrosien, enne [*an-bro-zi-in, è-ne*] adj. Qui concerne le rit attribué à saint Ambroise : *chant ambrosien*.

— Encycl. Le chant ambrosien était varié et mélodieux, son rythme très marqué. C'est pour réagir contre les excès où était tombé le chant ambrosien que Grégoire le Grand institua le plain-chant. — On donne le nom de *rit ambrosien* à la liturgie particulière à l'Eglise de Milan.

Ambrosienne (*bibliothèque*), célèbre bibliothèque de Milan, fondée en 1602 par le cardinal Frédéric Borromée, et qui possède, entre autres raretés, un des meilleurs manuscrits de Virgile, annoté par Pétrarque. Une galerie de peintures est annexée à la bibliothèque.

Ambrym, île des Nouvelles-Hébrides; 10.000 h.

ambubaies n. f. pl. (lat. *ambubaiæ*; du syr. *ambub*, fifre.) A Rome, joueuses de flûte d'origine orientale.

ambulacraire [*an, krè-re*] adj. Qui concerne l'ambulacre : *organe ambulacraire*.

ambulacre [*an*] n. m. (lat. *ambulacrum*). *Zool.* Mamelon d'où sort, chez les oursins, un des tentacules locomoteurs. *Hortic.* Lieu planté d'arbres en rangées régulières.

ambulance [*an*] n. f. (du lat. *ambulare*, marcher). Etat de ce qui est ambulant. Emploi d'un commis des contributions indirectes, dont l'office est de parcourir sans cesse le même district. Hôpital mobile qui suit une armée : *infirmier, brancardier d'ambulance*. Etablissement provisoire où l'on donne des soins médicaux.

— Encycl. Les ambulances constituent le deuxième échelon du service de santé en campagne, le premier étant le *poste de secours*. C'est à l'ambulance que sont transportés les blessés relevés par le *service régimentaire*, avant d'être évacués sur les *hôpitaux de campagne*. Les ambulances sont en nombre indéterminé et fixé, au moment de l'action, par le médecin divisionnaire. Elles sont établies, pendant l'action, dans des endroits d'un accès facile, abrités, abondamment pourvus d'eau. Les médecins n'y pratiquent, en principe, que les opérations absolument urgentes, se bornant à l'apposition de pansements destinés à permettre le transport ultérieur des blessés vers les hôpitaux de campagne. Le personnel et le matériel des ambulances portent la croix rouge. V. Convention de Genève.

ambulancier [*an, si-é*], **ère** n. Personne attachée au service d'une ambulance.

ambulant [*an-bu-lan*], **e** adj. (du lat. *ambulare*, marcher). Qui va d'un lieu à un autre, sans résidence fixe : *marchand ambulant; comédiens ambulants. Receveur, contrôleur ambulant*, qui visite plusieurs localités. *Post.* Qui transporte les correspondances sur les voies ferrées et en opère le tri d'un bout à l'autre de la route : *les bureaux ambulants* (ou, substantiv., *les ambulants*).

ambulation [*an, si-on*] n. f. Action de marcher, de se promener. (Peu us.)

ambulatoire [*an*] adj. Qui a rapport à la marche : *mouvement ambulatoire. Thérap. Méthode ambulatoire*, traitement spécial des fractures de la jambe. *Dr.* Qui n'a pas de siège fixe : *le parlement fut d'abord ambulatoire. Zool.* Se dit des pattes d'insectes ou de crustacés qui ne servent qu'à la marche, par opposition aux pattes-mâchoires. *Pédag. Ecoles ambulatoires*, écoles qui se déplacent selon les besoins de la population, afin de leur porter l'instruction, que leur dissémination leur interdirait de recevoir.

ambustion [*an-bus-ti-on*] n. f. (du lat. *ambustus*, brûlé autour). Cautérisation chirurgicale.

A. M. D. G. Abréviation des mots lat. *Ad majorem Dei gloriam*. V. à l'ordre alphabétique.

AMÉRIQUE


ASIE
EUROPE
OCÉAN PACIFIQUE
OCÉAN ATLANTIQUE
OCÉAN GLACIAL DU NORD
MER DU NORD
MER DE BERING
Détroit de Béring
C. Barrow
Terre de Grant
Terre de Hall
Terre de Hayes
Is Parry
Passage du Nord-Ouest
Détroit de Davis
GROENLAND (D)
Christianshaab
Godthaab
Julianshaab
Cercle Polaire arctique
Islande
Reykiavik
Scandinavie
Iles Britanniques
Londres
C. St Mathieu
Brest
C. Farewell
C. Bathurst
TERRITOIRE DU YOUKON
TERRITOIRE DE L'ALASKA (E. U.)
Youkon
Klondyke
Dawson
Fresq d'Alaska
M. St Elie
Nlle Archangel
I. Sitka
I. du Prince de Galles
Arch. de la Reine Charlotte
Colombie britannique
Montagnes Rocheuses
Territoire du Nord-Ouest
Cd Lac de l'Ours
Cd Lac de l'Esclave
Territoire de Franklin
I. du Pce Albert
MER DE BAFFIN
Terre de Baffin
Détroit de Davis
Détroit d'Hudson
Baie d'Hudson
Labrador
DOMINION DU CANADA
Edmonton
Mts Hooker
Saskatchewan
Lac Winnipeg
L. Manitoba
Winnipeg
Pt Arthur
L. Supérieur
Québec
St Laurent
Dt de Belle Ile
Terre-Neuve
St Jean
Is St Pierre et Miquelon (F)
Is Açores (P)
Halifax
OTTAWA
Montréal
St Paul
L. Michigan
L. Ontario
Niagara
Boston
Chicago
Détroit
New York
Philadelphie
Baltimore
WASHINGTON
Cincinnati
St Louis
Louisville
Mts Alleghany
Vancouver
Victoria
Portland
Helena
Gd Bassin
Platte
Omaha
Gd Lac Salé
Gd Salt Lake City
Denver
Colorado
Arkansas
Missouri
Mississipi
Ohio
Francisco
Los Angeles
St Diego
Sierra Nevada
Gd Cañon
ETATS-UNIS
Rio Rouge
Nlle Orléans
Austin
Galveston
Charleston
Is Bermudes (B)
Gulf Stream
Floride
Is Bahama (A)
G. du Mexique
la Havane
Tropique du Cancer
C. St Lucas
Mazatlan
Tampico
Guadalajara
MEXICO
Is Revilla Gigedo (M)
Vera Cruz
Cuba
Haiti
St Domingue
Pt au-Prince
Porto Rico (E. U.)
Guadeloupe (F)
Martinique (F)
Barbade (A)
Grandes Antilles
Jamaïque (A)
Acapulco
GUATEMALA
Honduras brit.
Guatemala
HONDURAS
NICARAGUA
S. Salvador
Managua
Nicaragua
COSTA-RICA
San José
PANAMA
Panama
AMÉRIQUE CENTRALE
MER DES ANTILLES
Maracaibo
Carthagène
Colon
Buenaventura
CARACAS
VENEZUELA
Mérida
Bolivar
Orénoque
la Guayra
la Trinité (A)
Georgetown
Paramaribo
Cayenne
GUYANES
COLOMBIE
BOGOTA
QUITO
Is Galapagos (Eq)
Guayaquil
ÉQUATEUR
Cuenca
Yaguza
Iça
R. Negro
R. Branco
Mts Tumuc-Humac
I. Marajo
Equateur
Amazonie
Manaos
Amazone
Belem (Para)
St Luiz de Maranhão
Céara
C. S. Roch
Natal
Pernambouc
Joâzeiro
Maceio
Aracaju
Bahia
Tocantins
Xingu
Tapajox
Madeira
Purus
Jurua
Marañon
Trujillo
PEROU
Ie Callao
LIMA
Cuzco
BRÉSIL
Matto-Grosso
Diamantino
Cayabá
Goyaz
Minas Geraes
Ouro Preto
Pétropolis
São Paulo
RIO DE JANEIRO
Santos
Tropique du Capricorne
I. Trinité (B)
Victoria
Arequipa
BOLIVIE
La Paz
Illimani
Sucre
Arica
Antofagasta
I. S. Félix (Ch)
Chaco
Rio Salado
Paraguay
PARAGUAY
ASSOMPTION
Corrientes
Desterro
Porto Alegre
Rio Grande do Sul
Coquimbo
Valparaiso
I. Juan Fernandez (Ch)
SANTIAGO
REPUBLIQUE ARGENTINE
Cordoba
Rosario
Parana
URUGUAY
MONTÉVIDÉO
la Plata
BUENOS-AIRES
Concepcion
Valdivia
Ancud
I. Chiloé
Bahia Blanca
I. Clipperton (F)
Is Galapagos (Eq)
I. Wellington
G. de S. Jorge
Patagonie
Dt de Magellan
Punta Arenas
Is Falkland (A)
Terre de Feu
C. Horn
Echelle 0 50 100 k.
Porto-Rico (E. U.)
Is Vierges (E. U.)
St Thomas
Ste Croix
St Eustache (H)
S. Christophe (A)
Nevis (A)
Anguille (A)
S. Martin (H. et F)
St-Barthélemy (F)
Barboude (A)
Antigoa (A)
Montserrat (A)
Pointe à Pitre
la Désirade (F)
Guadeloupe (F)
Basse-Terre
Marie Galante (F)
les Saintes (F)
Dominique (A)
Martinique (F)
Fort-de-France
Ste Lucie (A)
St Vincent (A)
Grenade (A)
ANTILLES
PETITES ANTILLES
Iles du Vent
Iles sous le Vent (V)
Tortuga
Marguerite (V)
Tobago (A)
Trinité (A)
Barcelone
Pen de Paria
Pt of Spain
VENEZUELA
AMÉRIQUE
Echelle
0 500 1000 1500 2000 k



Amérique : 1. Esquimaux (femme et enfant). — 2. Peau-Rouge. — 3. Mexicaine. — 4. Péruvien. — 5. Femme botocudo. — 6. Araucan. — 7. Sajous. — 8. Atèle. — 9. Hurleur. — 10. Puma. — 11. Jaguar. — 12. Ours grizzly. — 13. Coatis. — 14. Mouffette. — 15. Tapir. — 16. Bison. — 17. Cerf wapiti. — 18. Lama. — 19. Castors. — 20. Marmottes des prairies. — 21. Cabiai. — 22. Paresseux. — 23. Tatou. — 24. Fourmilier. — 25. Condors. — 26. Ara. — 27. Toucan. — 28. Oiseau-mouche. — 29. Nandous. — 30. Jabiru. — 31. Cariama. — 32. Hocco. — 33. Boa. — 34. Crotale. — 35. Caïmans. — 36. Quinquina. — 37. Cacaoyer. — 38. Palétuvier. — 39. Victoria regia. — 40. Cereus géant. — 41 Cereus en arbre. — 42. Opuntia. — 43. Echinocactus. — 44. Agave. — 45. Anthurium. — 46. Tornelia. — 47. Oncidium. — 48. Vanille. — 49 Bromelia. — 50. Fougères en arbre.

âme n. f. (du lat. *anima*, souffle, vie). Ensemble des facultés morales et intellectuelles. *Facultés de l'âme*, la sensibilité, l'intelligence et la volonté. Qualités morales, bonnes ou mauvaises : *âme noble, abjecte.* Conscience, pensée intime : *les yeux sont le miroir de l'âme.* Habitant : *ville de 20.000 âmes.* Agent, moteur principal : *la discipline est l'âme d'une armée.* Expression, sentiment : *chanter, réciter avec âme. Homme sans âme*, qui ne sent rien. *Rendre l'âme*, expirer. *Etre, errer comme une âme en peine*, être tellement tourmenté qu'on ne peut tenir en place. *Se donner corps et âme*, tout entier. *Etre comme un corps sans âme*, avoir perdu ce qui faisait la vie, la force. *Sur mon âme!* formule de serment. *Par ext.* Petit morceau de bois qui, placé dans l'intérieur d'un instrument à cordes, sert à soutenir la table et à mettre en communication de vibration toutes les parties de l'instrument : *l'âme d'un violon.* Vide intérieur d'une bouche à feu, dit aussi *chambre.*

— ENCYCL. Nous sentons, nous pensons, nous voulons. On désigne sous le nom d'*âme* ce qui en nous sent, pense et veut. Diversement dénommée, niée par certaines écoles philosophiques, l'activité spirituelle reste irréductible jusqu'ici à toute explication mécanique ou physiologique. L'école spiritualiste voit en tout de la pensée, de l'âme ; pour l'école matérialiste, la pensée est un produit du cerveau. La croyance en l'immortalité de l'âme est un des dogmes fondamentaux du christianisme.

Ames mortes (*les*), roman de Nicolas Gogol (1854), curieux tableau des mœurs russes.

amé, e n. et adj. *Chancell.* S'est dit autrefois pour Aimé : *à nos amés et féaux conseillers.*

amébée adj. (du gr. *amoibaios*, alterné). Se dit d'un chant ou dialogue où deux interlocuteurs se répondent par des couplets ordinairement de même longueur.

Amédée [*dé*], nom de plusieurs princes de Savoie, dont le plus célèbre est Amédée VIII, qui devint pape sous le nom de Félix V, et renonça à la tiare en 1449, pour mettre fin au schisme d'Occident.

Amédée Ier, roi d'Espagne, né et m. à Turin (1845-1890), second fils du roi Victor-Emmanuel. Il fut appelé au trône en 1870, après l'avortement de la candidature Hohenzollern, montra des tendances libérales, mais abdiqua en 1873 devant l'insurrection carliste.

Ameilhon [*mè, ll* mll., *on*] (l'abbé Hubert-Pascal), littérateur et érudit français, né et m. à Paris (1730-1811).

amel [*mèl*] n. m. (mot ar. signif. *gouverneur*). Au Maroc, nom donné aux gouverneurs de provinces, de villes, etc.

amélanchier [*chi-é*] n. m. Genre de rosacées, voisin des alisiers.

Ameland, île de Hollande (Frise), dans la mer du Nord, à 8 kil. de la côte ; 2.300 h.

Amélie, reine de France. V. MARIE-AMÉLIE.

Amélie-les-Bains [*lè-bin*], comm. des Pyrénées-Orientales, arr. et à 10 kilom. de Céret ; 1.330 h. Eaux thermales sulfurées sodiques, employées en bains, douches, inhalations, boissons, contre les maladies des voies respiratoires, les dyspepsies, la tuberculose. Hôpital militaire.

Amélineau (Emile-Clément), égyptologue français, né à La Chaize-Giraud (Vendée) en 1850, m. à Châteaudun en 1915. De 1887 à sa mort, il fut professeur à l'Ecole des hautes études ; ses principaux travaux se rapportent à la littérature copte et à l'histoire de l'Egypte chrétienne.

améliorable adj. Qui peut, qui doit être amélioré : *terrain améliorable.*

améliorant [*ran*], **e** adj. Qui améliore, fertilise le sol.

— ENCYCL. En agriculture, on nomme *plantes améliorantes* celles qui accroissent la fécondité du sol, soit en lui apportant, comme les légumineuses, des produits profitables aux cultures suivantes, soit en laissant la terre ameublie et débarrassée des mauvaises herbes.

améliorateur, trice adj. Qui a la propriété d'améliorer. (Peu us. ; on dit aussi AMÉLIORATIF, IVE.)

amélioration [*si-on*] n. f. Progrès vers le mieux : *amélioration dans l'état d'un malade.* Réparations, embellissements dans un fonds de terre, une maison : *on est obligé de payer les améliorations mais non les dépenses de pur luxe, au possesseur de bonne foi que l'on dépossède.* ANT. **Empirement, dégradation.**

améliorer [*ré*] v. a. (de *à*, et du lat. *melior*, meilleur). Produire une amélioration. **S'améliorer** v. pr. Devenir meilleur. ANT. **Empirer, détériorer.**

Amelot de La Houssaye [*lo, ou-sè*] (Nicolas), historien français, auteur de *Mémoires* piquants et d'une *Histoire du gouvernement de Venise*, né à Orléans, m. à Paris (1634-1706).

amen [*mèn*], mot hébreu qui signifie *ainsi soit-il.* Dans le langage ordinaire, *dire, répondre amen*, consentir à une chose. Pl. des *amen.*

amenage n. m. Transport : *frais d'amenage.*

aménagement [*man*] n. m. Action d'aménager : *l'aménagement d'un lieu, d'une maison, d'un navire.* Résultat de cette action.

— ENCYCL. *Sylvic.* L'aménagement d'une forêt consiste à régler son exploitation de façon que son rendement soit le plus avantageux possible. On pratique actuellement trois espèces de régimes forestiers : le *taillis*, la *futaie*, et le *taillis sous futaie.* C'est avec le taillis que la forêt fournit le revenu le plus élevé (exploitation des forêts particulières). Par contre, l'aménagement en futaie défend le sol contre les ravages des eaux torrentielles. C'est le mode d'exploitation des forêts domaniales.

aménager [*jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il aménagea, nous aménageons.*) Régler les coupes d'une forêt. Disposer avec ordre, en vue d'un certain but : *aménager une maison.*

aménagiste [*jis-te*] n. m. Celui qui sait aménager les forêts.

amendable [*man*] adj. Qui est susceptible d'amélioration : *terres amendables.*

amende [*man-de*] n. f. (de *amender*). Peine pécuniaire infligée pour une infraction aux lois : *payer une amende. Amende honorable*, peine infamante qui consistait dans l'aveu public d'une faute, d'un crime : *la Constituante abolit l'amende honorable en 1791. Fam. Faire amende honorable*, avouer ses torts, demander pardon.

— ENCYCL. L'origine de l'amende paraît remonter au système des compensations, usité chez les Francs, sur lesquelles le roi prélevait une somme (*fredum*). L'amende est une peine pécuniaire, et il ne faut pas la confondre avec les *dommages-intérêts*, qui n'ont pas le caractère d'une peine, mais d'une simple réparation civile accordée en compensation d'un préjudice subi. L'amende est une peine tantôt principale, tantôt accessoire en matière de contraventions et de délits, toujours accessoire en matière de crimes. Elle est essentiellement *personnelle*, et, si le condamné vient à mourir, elle change de caractère ; elle n'est plus qu'une dette ordinaire à la charge des héritiers, sans qu'aucune idée de répression sociale vienne désormais s'y rattacher.

amendement [*man-de-man*] n. m. (de *amender*). Changement en mieux : *l'amendement d'un criminel.* Modification apportée à un projet ou à une proposition de loi en discussion. Toute substance qui, incorporée au sol, améliore ses propriétés physiques.

— ENCYCL. *Agric.* D'après l'étymologie même du mot, on pourrait comprendre sous le nom d'*amendements* toutes les substances qui, incorporées à la terre, tendent à améliorer sa fertilité. Cependant, il y a lieu d'établir une distinction entre les *amendements* et les *engrais.* Si le sable dans les terres argileuses ou l'argile dans les terres sablonneuses sont de véritables amendements ; si, d'autre part, le sulfate d'ammoniaque, le chlorure de potassium, le phosphate de chaux, etc., sont de véritables engrais, la distinction devient plus difficile à établir pour des substances comme la marne, le plâtre, la chaux, le fumier de ferme même, qui jouent le plus souvent dans le sol où elles sont incorporées le double rôle d'amendements et d'engrais, tantôt plus amendements qu'engrais, et tantôt plus engrais qu'amendements.

En définitive, il faut réserver l'appellation d'*amendements* pour les substances qui améliorent les propriétés physiques (compacité, porosité, perméabilité, etc.) d'un sol, et celle d'*engrais* pour les substances qui en modifient les propriétés chimiques (propriétés nutritives, riches en tels ou tels éléments chimiques que les plantes sont susceptibles d'y puiser, etc.).

amender [*man-dé*] v. a. (du lat. *amendare*, corriger). Améliorer, rendre meilleur, plus fertile : *amender une terre.* Modifier : *amender un projet de loi.* **S'amender** v. pr. Se corriger, devenir meilleur : *enfant qui s'est beaucoup amendé.* PROV. : **Mal vit qui ne s'amende,** c'est mal user de la vie que de ne pas se corriger. ANT. **Corrompre, violer, gâter.**

amène adj. (lat. *amænus*). Doux, agréable : *avoir un caractère amène.*

amenée n. f. Action d'amener ; état de ce qui est amené. *Tuyaux d'amenée*, tuyaux de drainage.

Amenemhât, nom de quatre rois d'Egypte de la XIIe dynastie. Le plus fameux, Amenemhât III, fit exécuter de grands travaux ; il créa le lac Mœris, et édifia le Labyrinthe.

amener [*mé*] v. a. (de *à*, et *mener*. — Prend un *è* ouvert devant une syllabe muette : *j'amène, il amènera.*) Mener, conduire en menant vers une personne ou en quelque lieu : *amenez-moi mon cheval. Fig.* Introduire : *amener une mode.* Préparer avec art : *amener un incident.* Occasionner : *la guerre amène bien des maux. Mar. Amener les voiles*, les mettre bas. *Amener son pavillon, ses couleurs*, se rendre.

Amenhotep ou **Aménophis,** nom de quatre souverains égyptiens de la XVIIIe dynastie.

Amenhotpou, Aménothès [*tèss*] ou **Ménephtah,** quatrième roi de la XIXe dynastie égyptienne, fils et successeur de Ramsès II. Il embellit Thèbes et Memphis, et fut enterré dans la vallée des Rois.

aménité n. f. (de *amène*). Douceur, politesse, affabilité, amabilité. *Ironiq.* au plur., invectives : *échanger des aménités.* ANT. **Aigreur, maussaderie, acariâtreté.**

aménomanie [*nî*] n. f. (lat. *amænus*, agréable, et gr. *mania*, manie). Délire gai, monomanie joyeuse.

aménorrhée [*no-ré*] n. f. (du gr. *a* priv., *mèn*, mois, et *rhein*, couler). Absence, suppression ou diminution pathologique des règles, chez les femmes.

amentacées [*min-ta-sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones à fleurs en chatons (*amentum*) [orme, bouleau, saule, chêne, noyer, etc.]. S. une *amentacée.*

amentifère [*min*] adj. (du lat. *amentum*, chaton, et *ferre*, porter). *Hist. nat.* Qui porte des espèces de chatons.

amentiforme [*mi n*] adj. *Hist. nat.* En forme de chaton.

amenuisement n. m. Action d'amenuiser.

amenuiser [*zé*] v. a. (de *à*, et *menu*). Rendre plus mince, plus menu : *amenuiser une poutre, une planche, une cheville.*

amer [*mèr*], **ère** adj. (lat. *amarus*). Qui a une saveur rude et désagréable : *la quinine est amère. Fig. : douleur amère. L'onde amère*, la mer. Triste, douloureux : *souvenir amer.* Irritant, mordant, dur, offensant : *raillerie amère, critique amère, reproches amers.* N. m. Ce qui est amer : *substance amère, l'aloès est un amer.* Vésicule du fiel de quelques animaux : *un amer de bœuf.* PROV. : **Ce qui est amer à la bouche est doux au cœur,** des choses désagréables peuvent être salutaires. **On ne peut mâcher amer et cracher doux** (*fam.*), les mauvais traitements aigrissent le caractère. ANT. **Sucré, suave.**

— ENCYCL. Les amers sont des médicaments toniques, qui provoquent l'appétit, et activent la digestion. Les principaux sont : la *petite centaurée*, la *gentiane*, le *houblon*, la *menthe*, les *chicoracées*, la *rhubarbe*, la *strychnine*, le *quassia amara.* On les emploie soit en tisane, soit sous forme d'élixirs, à la dose de quelques gouttes avant les repas.

amer [*mèr*] n. m. *Mar.* Se dit de tout objet fixe (tour, balise, etc.) servant à indiquer aux navigateurs la route qu'ils doivent suivre aux abords de la côte.


Américic Vespuce.

Amerbach (Jean), imprimeur de Bâle, né à Reutlingen, m. à Bâle (1444-1514 ; créateur du caractère d'imprimerie dit anciennement *saint-augustin.*

amèrement [*man*] adv. Avec amertume : *se plaindre amèrement d'une injustice.*

Américic Vespuce, navigateur, né à Florence, m. probablement à Séville (1451-1512), qui, au service soit de l'Espagne soit du Portugal, visita quatre fois le Nouveau monde, déjà découvert par Colomb. Les premiers cartographes donnèrent son nom à l'*Amérique.*

Américain, e [*kin, è-ne*], habitant ou originaire de l'Amérique : *les Américains.* Adjectiv. : *mœurs américaines.*

américaine [*kè-ne*] n. f. Espèce de phaéton ou de char à bancs à quatre roues, dont les deux sièges (l'un avec capote) sont interchangeables.

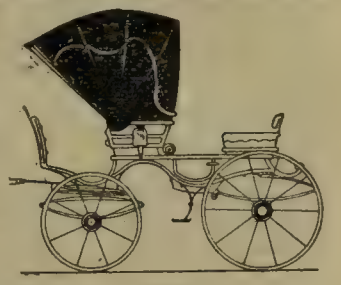
Américaine.

américaniser [*zé*] v. a. Donner le caractère américain. **S'américaniser** v. pr. Prendre les mœurs américaines.

américanisme [*nis-me*] n. m. Manière d'être des Américans. Admiration outrée des mœurs américaines. Science, étude des antiquités américaines. Ensemble des principes libéraux attribués à certains ecclésiastiques des Etats-Unis.

américaniste [*nis-te*] adj. et n. Qui est partisan des Américains. Qui appartient à l'américanisme (au sens religieux), ou qui en est partisan. Qui se livre à l'étude des antiquités américaines.

Amérique, une des cinq parties du monde, découverte par Christophe Colomb en 1492. Dès le VIIIe ou le IXe siècle, les Norvégiens étaient arrivés jusqu'au Groenland, et avaient atteint la côte orientale de l'Amérique du Nord. Cette découverte ne diminue en rien la gloire de l'illustre Génois, car elle n'eut aucune influence sur le progrès des relations de peuple à peuple. Après Colomb, les principaux explorateurs de l'Amérique sont : Américic Vespuce, Jacques Cartier, Cabot, Magellan, La Condamine, Champlain, Humboldt, Crevaux, etc.

On distingue, au point de vue géographique : 1° l'Amérique du Nord ; 2° l'Amérique centrale ; 3° l'Amérique du Sud. L'Amérique du Nord mesure 6.800 kil. de long. et 5.200 kil. de larg. ; l'Amérique du S., 7.343 kil. de long. et 4.861 kil. de larg. ; ensemble, elles ont une superficie de plus de 38 millions de kil. carr., et environ 200 millions d'h. (*Américains*). L'Amérique est, ainsi, près de quatre fois plus grande que l'Europe, et soixante-treize fois plus grande que la France.

Des mélanges innombrables se sont accomplis entre toutes les races qui ont foulé le sol américain. Une grande majorité de la population est formée d'Européens immigrés, ou de leurs descendants : Portugais, Anglais, Français, Irlandais, Allemands, Espagnols, etc. Les principales races indigènes sont, en allant du N. au S. : les *Esquimaux* ou *Innuit*, les Peaux-Rouges, les *Mexicains* (Aztèques, Otomis, Zapotèques, etc.), les *Indiens* (Guaranis, Botocudos, Quichuas, Araucans, Fuégiens, Patagons, etc).

Le Nouveau monde produit en abondance la plupart des denrées recherchées par le commerce et l'industrie : parmi les minéraux, l'or et l'argent se trouvent en Bolivie, au Pérou, au Mexique, dans l'Alaska et le Canada (Klondyke). De très importants gisements de fer et de houille existent aux Etats-Unis, tandis qu'au Chili on extrait le cuivre en grande quantité.

Même variété dans la végétation : les céréales, notamment le blé et le maïs, sont cultivées avec succès dans la vallée du Mississipi. On les retrouve au Chili, au Mexique et dans les hautes vallées des Andes, qui sont la patrie de la pomme de terre. Les produits de la végétation tropicale, la canne à sucre, le café, la vanille, le coton, sont fournis en abondance par les provinces méridionales des Etats-Unis, le Mexique, la Colombie et le Brésil. Enfin, la végétation arborescente, très développée, fournit d'excellents bois de construction, surtout au Canada ; des bois d'ébénisterie très recherchés (chêne, acajou, palissandre), des bois de teinture, etc.

L'élevage a pris une grande extension dans les plaines tempérées des deux continents, et les animaux importés d'Europe : le cheval, le bœuf et le mouton, s'y trouvent en troupeaux innombrables.

La faune de l'Amérique est des plus variées. On y rencontre le caïman, le tamanoir, l'ours, le jaguar, le puma, le tapir, le lama, le bison, le condor, les perroquets, le boa, les singes à queue prenante, etc., et tous les animaux domestiques.

Amérique du Nord. En forme de triangle aminci vers le S., elle est bornée au N. par l'océan Glacial arctique, à l'E. par l'Atlantique, au S. par le golfe du Mexique, à l'O. par le Pacifique. — Principales régions naturelles : 1° tout au N., en lisière de l'océan Glacial et de la *baie d'Hudson*, terres froides, marécageuses, lacustres du Canada, confinant au S. à la région des grands lacs : *Supérieur, Michigan, Huron, Erié, Ontario*, qui s'écoulent par le grand fleuve *Saint-Laurent* ; 2° à l'O., s'étendant de la presqu'île d'*Alaska*, au N., jusqu'au Mexique, au S., soulèvement montagneux des *Rocheuses*, prolongées par la *sierra Madre*, et qui enferment le *Grand Bassin* ; 3° à l'O., le long du littoral océanique, soulèvement des *Alleghanys* ; 4° entre les deux régions précédentes, profonde et

large vallée du *Mississipi*, dont les grands affluents supérieurs (Ohio, Missouri) drainent la *Prairie*, et qui vient finir au milieu des terres basses, humides et chaudes bordant le golfe du Mexique ; 5° le plateau volcanique du *Mexique*.

Etats : le Canada, les États-Unis, le Mexique.

Amérique centrale. C'est une région montagneuse, aux contours étranglés (presqu'île de *Yucatan*, *isthme de Panama*), et partagée en petites républiques : *Guatémala*, *San-Salvador*, *Nicaragua*, *Honduras*, *Costa-Rica*, *Panama*. L'archipel des *Antilles* dépend géographiquement de l'Amérique centrale.

Amérique du Sud. En forme de triangle, elle est terminée au S. par le cap Horn. Régions naturelles : 1° à l'O., en bordure du Pacifique, soulèvement volcanique de la *cordillère des Andes* ; 2° à l'E., bordé par l'océan Atlantique, *plateau brésilien* (1.200 à 1.500 m. d'alt.) ; 3° s'inclinant à l'E. et au S. vers l'océan Atlantique, *larges plaines* des grands fleuves Orénoque, Amazone, Parana et Paraguay (rio de la Plata) ; 4° au S., terres sèches, presque désertiques, des *Pampas* et de la Patagonie.

Principaux Etats : Colombie, Equateur, Bolivie, Pérou, Chili, Venezuela, Guyanes, Brésil, Paraguay, Uruguay, Argentine. Les îles de la Trinité, Falkland, la Terre de Feu dépendent de l'Amérique du Sud.

Amérique espagnole ou **Amérique latine.** C'est le nom donné à l'ensemble des parties de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud qui furent colonisées par les Espagnols (Mexique, Pérou, Bolivie, Chili, Colombie, etc.).

Amerongen [*ghèn'*], bourg du royaume des Pays-Bas (prov. d'Utrecht), près du Rhin inférieur ; 2.200 h. C'est dans son château que le kaiser Guillaume II s'est retiré en fuyant d'Allemagne, en 1918.

amerrir [*mè-rir*] v. n. (de *mer*, par analogie avec *atterrir*). Se dit d'un hydravion qui se pose à la surface de l'eau : *amerrir doucement.*

amerrissage [*mè-ri-sa-je*] n. m. Action d'amerrir : *l'amerrissage d'un hydravion.*

Amers (LACS), lacs salés, situés dans la basse Egypte et traversés par le canal de Suez. On distingue le *Grand* et le *Petit lac Amer*.

Amersfoort, v. de Hollande (prov. d'Utrecht), sur l'Eem ; 15.400 h. Damas. Patrie de Jean Barneveldt.

amertume [*mèr*] n. f. (lat. *amaritudo*). Saveur amère : *l'amertume de la quinine. Fig.* Affliction : *les amertumes de la vie.* Aigreur : *critiquer avec amertume. Œnol.* Maladie d'origine microbienne, qui se développe dans les vins rouges et leur donne une saveur amère. ANT. **Aménité, douceur.**

améthyste [*tis-te*] n. f. du (gr. *amethustos*, qui n'est pas ivre). Pierre précieuse de couleur violette, qui est une variété de quartz coloré par l'oxyde de manganèse : *les anciens attribuaient à l'améthyste la propriété de préserver de l'ivresse* (d'où son nom).

amétrope adj. Qui est atteint d'amétropie.

amétropie [*pi*] n. f. (du gr. *a* priv., *métron*, mesure, et *ôps*, œil). Ensemble des imperfections de l'œil considéré comme système optique, et comprenant l'hypermétropie, la myopie, l'astigmatisme.

Amette (Léon-Adolphe), prélat français, né à Douville (Eure), m. à Antony (Seine) [1850-1920]. Archevêque de Paris (1908), cardinal (1911), il fut un ardent patriote et un grand artisan de la réconciliation de l'Eglise et de l'Etat.

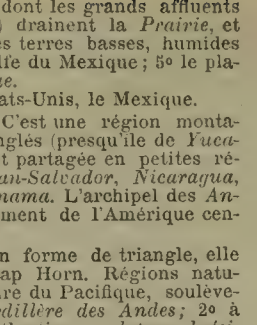

Cardinal Amette.

ameublement [*man*] n. m. Ensemble de meubles garnissant une maison, un appartement.

ameublir v. a. *Dr.* Convertir en biens meubles : *ameublir un domaine.* Faire entrer ses immeubles dans la communauté. *Agric.* Rendre une terre plus meuble, plus légère.

ameublissement [*bli-se-man*] n. m. Action d'ameublir : *l'ameublissement d'une terre, des immeubles. Dr.* Clause par laquelle des époux font passer un immeuble à l'état de meuble, pour le faire entrer dans la communauté.

— ENCYCL. *Agric.* L'ameublissement a pour effet : 1° de faciliter la germination des semences et le développement des jeunes plantes ; 2° d'assurer la production des fermentations et des réactions grâce auxquelles la matière organique des fumiers passe à l'état minéral et devient assimilable par les plantes.

ameulonner [*lo-né*] v. a. Mettre en meules le foin, la paille ou les céréales moissonnées.

ameutement [*man*] n. m. Action d'ameuter : *ameutement de la foule.* Assemblage des chiens dans une meute.

ameuter [*té*] v. a. (de *à*, et *meute*). Assembler des chiens courants pour la chasse, ou les jeunes chiens avec les vieux pour les dresser. Soulever, attrouper : *ameuter le peuple. Fig. : ameuter toutes les colères.* ANT. **Apaiser, calmer, disperser.**

Amfreville-la-Campagne [*an*], ch.-l. de c. (Eure), arr. et à 20 kil. de Louviers ; 540 h. Ch. de f. Et. Beurre. — Le canton a 24 comm. et 6.230 h.

Amfreville-la-Mi-Voie, comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 5 kil. de Rouen ; 1.500 h.

Amhara, région de l'Abyssinie centrale. C'est la partie la plus élevée du massif abyssin.

amherstie [*am'-hèrs-ti*] n. f. Genre de légumineuses, dont l'unique espèce est un arbre de l'Inde, à grandes fleurs écarlates.

ami, e n. (lat. *amicus*). Personne avec qui l'on est lié d'une affection réciproque : *un ami fidèle. Ami d'enfance*, avec qui l'on est lié depuis l'enfance. *Ami de la maison*, celui qui vit dans l'intimité d'une famille. *Ami de cœur*, celui que l'on préfère. *Ami de cour*, celui qui n'a que les apparences de l'amitié. *Nos amis les ennemis*, nom ironique donné aux Alliés envahisseurs (1814). *Fig.* Partisan : *ami de la vérité.* Adj. Sympathique, amical : *voix amie.* Propice, favorable : *rivage ami ; vents amis.* (La construction de *ami* avec la prép. *avec* est mauvaise.) PROV. : **Les bons comptes font les bons amis,** à chacun son dû, c'est le meilleur moyen de s'entendre. **Ami au prêter, ennemi au rendre,** on aime à emprunter, mais, quand il s'agit de rendre, la brouille survient. **Les amis de nos amis sont nos amis,** nos bons procédés doivent s'étendre à ceux à qui nos amis portent intérêt. **Pour se dire amis, il faut avoir mangé ensemble un minot de sel,** l'amitié ne devient solide qu'avec le temps. ANT. **Ennemi.**

— ALLUS. LITTÉR. :

Soyons amis, Cinna, c'est moi qui t'en convie,

vers de Corneille, dans *Cinna* (acte V, sc. 3). On ne cite généralement que le premier hémistiche, et presque toujours par plaisanterie.

Rien n'est plus dangereux qu'un ignorant ami;
Mieux vaudrait un sage ennemi,

vers de La Fontaine, devenus proverbe (*l'Ours et l'Amateur des jardins*).

Nul n'aura de l'esprit hors nous et nos amis,

vers de Molière, dans les *Femmes savantes* (acte III, sc. 2.).

L'ami du genre humain n'est point du tout mon fait,

vers de Molière, dans le *Misanthrope* (acte Ier, sc. 1re).

Un frère est un ami donné par la nature,

vers de Legouvé père. V. FRÈRE.

Ami des enfants (*l'*), par Berquin ; charmant recueil de dialogues et de récits enfantins (1784). On donne souvent ce titre à Berquin lui-même.

Ami des femmes (*l'*), comédie en cinq actes et en prose, d'Alex. Dumas fils (1864). Elle a pour héros de Ryons, qui s'est institué le protecteur de vertu des femmes. Etincelante de verve et d'esprit, elle abonde en mots d'une acuité remarquable.

Ami des hommes (*l'*) ou **Traité de la population**, par le marquis Riquetti de Mirabeau, père du célèbre orateur ; livre d'économie politique, que le Dauphin, fils de Louis XV, appelait le « bréviaire des honnêtes gens » ; ouvrage de théorie un peu confuse, mais empreint d'une large philanthropie (1755).

Ami du peuple (*l'*), feuille ultra-révolutionnaire, rédigée par Marat, et qui parut du 12 septembre 1789 au 21 septembre 1792.

Ami du roi (*l'*), journal ultra-royaliste, rédigé en grande partie par l'abbé Royou, et qui était au royalisme ce que l'*Ami du peuple* était à la démagogie (1er juin-1790-4 mai 1792).

Ami Fritz (*l'*), comédie en trois actes, en prose, d'Erckmann-Chatrian (1876), tirée de leur roman, qui avait paru en 1864. Fritz Kobus, célibataire endurci, est peu à peu amené au mariage par la grâce de Suzel, la fille de son fermier. La pièce, formée d'épisodes de la vie alsacienne, vaut surtout par la poésie et l'émotion douce. Le compositeur italien Mascagni en a tiré une comédie lyrique (1893).

amiabilité n. f. Qualité de ce qui se fait à l'amiable : *l'amiabilité des concordats.*

amiable adj. Affectueux, gracieux : *accueil amiable.* (VX.) Qui a lieu par la voie de la conciliation, par opposition à la voie contentieuse : *partage amiable. Math. Nombres amiables*, paire de nombres dont chacun est égal à la somme des parties aliquotes de l'autre. (Ainsi 284 et 220 ; les parties aliquotes sont : 1, 2, 4, 71, 142 ; celles de 220 : 1, 2, 4, 5, 10, 11, 20, 22, 44, 55, 100. Or, $284 = 1 + 2 + 4 + 5 + 10 + 11 + 20 + 22 + 44 + 55 + 110$; et $220 = 1 + 2 + 4 + 71 + 142$.) *A l'amiable* loc. adv., de gré à gré, sans intervention judiciaire : *terminer un différend à l'amiable ; vendre à l'amiable.*

amiablement [*man*] adv. D'une manière amiable, par voie de conciliation : *résoudre amiablement un différend.*

amiantacé, e adj. Qui ressemble à l'amiante.

amiante n. m. (du gr. *amiantos*, incorruptible). Minerai filamenteux, qui résiste puissamment à l'action du feu.

— ENCYCL. L'amiante est un silicate de chaux et de magnésie, principes difficilement fusibles. L'amiante était connu des anciens, qui le cardaient, le filaient, et en faisaient des nappes, des serviettes, etc., que l'on jetait au feu quand elles étaient sales, et qui en sortaient plus blanches que si on les eût lavées. C'est dans une toile d'amiante qu'ils brûlaient les corps des personnages distingués dont ils voulaient conserver les cendres pures et séparées de celles du bûcher. Entre autres applications, on s'en sert aujourd'hui, en mécanique, pour garnir les joints qui sont destinés à être portés à une température élevée. On utilise également l'amiante pour remplacer le verre dans les portes de poêles à feu visible ; on en garnit les bûches de fonte des cheminées à gaz, on en fait aussi des mortiers (fibrociment) résistant à de hautes températures, en mélangeant des déchets d'amiante avec de la chaux ou du ciment et de l'eau ; le *papier d'amiante* sert à faire des filtres pour produits chimiques ; le *bois d'amiante*, employé pour la construction, est un mélange complexe obtenu en faisant solidifier de l'amiante et du ciment avec des oxychlorures de magnésium ou des silicates et aluminates de chaux. L'amiante entre encore dans la préparation de certaines peintures destinées à préserver de l'oxydation les pièces métalliques.

amiantin, e adj. Fait d'amiante : *rideau amiantin.*

amibe n. f. (du gr. *amoibê*, fermentation). Protozoaire microscopique des eaux douces et salées, muni de pseudopodes qui lui servent à se mouvoir.

amibiase [*zé*] n. f. Maladie causée par les amibes.

amibien, enne [*bi-in, è-ne*] adj. Se dit d'une maladie causée par les amibes : *dysenterie amibienne.*

amiboïde adj. (de *amibe*, et du gr. *eidos*, forme). Se dit des mouvements ou des déformations que présentent les éléments cellulaires, et qui sont comparables à ceux des amibes.

— ENCYCL. Les mouvements amiboïdes s'observent dans le protoplasma, les noyaux et les nucléoles des cellules sans enveloppes, ainsi que chez les globules blancs et les cellules nerveuses.

amiboïsme n. m. Déplacement d'une cellule, à la façon d'une amibe.

amical, e, aux adj. Inspiré par l'amitié, qui témoigne de l'amitié : *conseils amicaux.* N. fém. Nom donné aux sociétés formées par les membres de l'enseignement pour la défense de leurs intérêts : *les amicales d'instituteurs ; chaque lycée a son amicale.* ANT. **Hostile.**

amicalement [*man*] adv. D'une manière amicale : *traiter amicalement un inférieur ; bien amicalement à vous.*

amicaliste n. et adj. Qui fait partie d'une association amicale. Qui concerne une association amicale : *sentiments amicalistes.*

Amici (Jean-Baptiste), astronome et opticien italien, né à Modène (1786-1864). Il inventa ou perfectionna des microscopes, des instruments d'optique, etc.

amict [*mi*] n. m. (lat. *amictus*). Linge bénit qui couvre le cou et les épaules du prêtre, à la messe.

— ENCYCL. Fait de toile fine, l'amict affecte la forme d'un rectangle ; une croix est brodée au centre, et des cordons sont attachés aux angles de la partie supérieure. Ces cordons se croisent sur le dos, et s'attachent sur la poitrine. Jusqu'au XIIIe siècle, le prêtre officiant s'en voilait encore la tête avant de monter à l'autel.

amicus humani generis loc. lat. signif. *L'ami du genre humain, l'ami de tout le monde*, c'est-à-dire l'ami de personne. C'est à un homme de ce genre que répond Alceste (*Misanthrope*, I, 1) :

L'ami du genre humain n'est point du tout mon fait.

amicus Plato, sed magis amica veritas prov. lat. signif. *Platon m'est cher, mais la vérité me l'est encore davantage.* Les philosophes l'ont souvent cité pour exprimer qu'il ne suffit pas qu'une opinion soit recommandée par l'autorité d'un nom respectable comme celui de Platon ; qu'il faut encore qu'elle soit conforme à la vérité. C'est la traduction d'une phrase d'Aristote (*Ethique à Nicomaque*, I, 4).



Amida.

Amida, v. de la Mésopotamie ancienne ; auj. *Diarbékir.*

Amida, l'un des cinq *Niorais* ou Bouddhas éternels, qui personnifie l'intelligence de prédication et la vertu de charité et d'amour. Il est ordinairement figuré assis, les jambes croisées, sur un lotus.

amide n. f. *Chim.* Classe de composés qui résultent de la substitution d'un radical acide à l'hydrogène de l'ammoniaque : *J.-B. Dumas découvrit la première amide en 1830.*

amidine, amidone ou **amidonite** n. f. Principe immédiat des grains d'amidon.

amidol n. m. Réducteur employé en photographie (chlorhydrate de diamidophénol).

amidon n. m. (gr. *amulon*). Substance granuleuse hydrocarbonée que l'on retire des graines de céréales : *l'amidon délayé dans l'eau sert à faire de l'empois.*

— ENCYCL. *Econ. dom.* L'amidon existe dans un grand nombre de plantes, principalement dans les semences des céréales et des légumineuses, dans les tubercules de la pomme de terre, dans les tiges de certains palmiers, dans les fruits du chêne, du châtaignier, etc. On lui donne des noms particuliers, suivant le végétal qui l'a fourni : *fécule* (pomme de terre), *sagou* (palmier sagoutier), *tapioca* (manioc), etc., L'amidon des céréales s'emploie pour donner de l'apprêt au linge, pour épaissir les mordants, faire les dragées, préparer la colle de pâte, etc. Pour reconnaître si l'amidon n'est pas falsifié avec de l'argile blanche ou de l'albâtre gypseux, il suffit de le brûler : la cendre doit représenter le centième du poids de l'amidon employé. — Pour déceler la présence de l'amidon dans un corps, il suffit de mettre en contact avec ce corps de petites quantités d'iode. L'amidon prend immédiatement une teinte bleue.

— *Techn.* On extrait l'amidon du blé, du riz ou du maïs, au moyen de deux procédés : l'un *chimique*, à peu près complètement abandonné en France, et qui était fondé sur la fermentation du gluten dans l'eau, à une température convenable ; l'autre, mécanique.

Dans le *procédé mécanique*, on broie le blé très mouillé et placé dans une cuve circulaire, dont le fond est une toile métallique. Pendant que deux meules verticales procèdent au broyage, un courant d'eau continu entraîne l'amidon, qui se dépose sur des tables à décantation. On le lave ensuite et on le sèche. Le *procédé Martin*, très en usage aujourd'hui, donne un produit supérieur et abondant. On fait de la pâte avec la farine de blé. On roule cette pâte en cylindres appelés *pâtons*, que l'on introduit dans un récipient circulaire, où se meut un piston de bois à périphérie striée. L'eau tombe continuellement sur cette pâte, que broie le piston, et l'amidon entraîné passe à travers le récipient en toile métallique. On le lave et on le sèche.

Pour obtenir l'amidon de riz, on procède à diverses opérations successives : le *trempé* dans de l'eau additionnée de soude caustique, pendant vingt-quatre heures ; le *broyage* sous des meules ; l'*épuration* dans des bacs, avec agitateurs malaxant la masse dans de l'eau contenant de la soude caustique qui dissout le gluten ; la *décantation* de l'amidon en suspension dans la partie médiane de la cuve ; le *lavage* et le *séchage* de l'amidon obtenu.

L'amidon de maïs s'obtient à l'aide des mêmes opérations ; seul, le trempé dure plus longtemps, dans de l'*eau additionnée d'un bisulfite.*

amidonnage [*do-na-je*] n. m. Action d'amidonner : *l'amidonnage du linge.*

amidonner [*do-né*] v. a. Enduire d'amidon : *amidonner un faux col.*

amidonnerie [*do-ne-ri*] n. f. Usine où l'on fabrique de l'amidon.

amidonnier [*do-ni-é*], **ère** n. Personne qui fabrique ou vend de l'amidon.

amidonnier [*do-ni-é*] n. et adj. m. Se dit d'une variété de blé analogue à l'épeautre, et que l'on cultive dans les régions montagneuses.

amidure n. m. Ammoniaque dans laquelle un atome de métal remplace un atome d'hydrogène.

amie [*mi*] n. f. Genre de poissons ganoïdes des fleuves des Etats-Unis, à corps allongé et comprimé en arrière.

Amiel (Henri-Frédéric), littérateur, poète et moraliste suisse, né et m. à Genève (1821-1881). Les *Fragments d'un journal intime* témoignent d'une sensibilité inquiète et maladive, en même temps que d'une réelle profondeur de pensée.

Amiénois [*noi*] (l'), pays de l'ancienne France, en Picardie, autour d'Amiens. Il fut réuni à la couronne par Philippe Auguste, en 1185.

Amiens [*mi-in*], anc. cap. de la Picardie ; ch.-l. du dép. de la Somme, sur la Somme ; ch. de f. N., à 131 kil. de Paris ; 92.800 h. (*Amiénois, oises*). Evêché ; belle cathédrale. (V. CATHÉDRALE, GOTHIQUE.) Velours, étoffes de laine. Patrie de Pierre l'Ermite, Voiture, Ducange, Gresset, de Wailly, Laclos, Gaillard, Gribeauval, Legrand d'Aussy, Delambre, Genin, Dejean. Amiens fut pris par les Espagnols et repris par Henri IV (1597). En 1802 y fut conclu un traité de paix entre la France, l'Angleterre, l'Espagne et la Hollande. La France s'y voyait restituer la Martinique et la Guadeloupe. La ville eut à subir de nombreux bombardements pendant la Grande Guerre. — L'arr. a 13 cant., 251 comm., 196.100 h. Le cant. Nord-Est a 3 comm. et 19.300 h. ; le cant. Nord-Ouest a 5 comm. et 18.070 h. ; le cant. Sud-Est, 5 comm. et 31.340 h. ; le cant. Sud-Ouest, 2 comm. et 33.000 h.

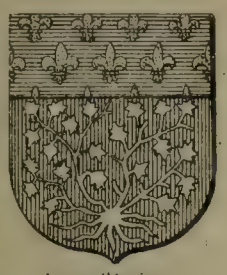

Armes d'Amiens.

amierte n. f. Sorte de toile de coton des Indes.

amignarder [*dé*] v. a. Rendre mignard. Cajoler, flatter, caresser. (Vx.)

Amigoni ou **Amiconi** (Jacopo), peintre, né à Venise, m. à Madrid (1675-1752). Ses œuvres se distinguent par une touche spirituelle (*les Amours de Jupiter et d'Io, Flore et Zéphyre*, etc.)

a-mi-la n. m. *Mus.* Note *la*. Ton de *la*. (Vx).

Amilcar ou mieux **Hamilcar,** général carthaginois, qui commanda une expédition contre la Sicile et fut vaincu par Gélon, tyran de Syracuse. Il périt dans la déroute qui entraîna pour Carthage la perte de la Sicile (480 av. J.-C.).

Amilcar Barca, général carthaginois, père d'Annibal, à qui, d'après la tradition, il fit jurer une haine éternelle aux Romains. Il combattit ces derniers en Sicile (1re guerre punique), réprima à Carthage une révolte de mercenaires, et entreprit la conquête de l'Espagne, où il fut tué (228 av. J.-C.).

Amilly, comm. du Loiret, arr. et à 4 kil. de Montargis, sur le Loing ; 2.240 h. Filature de bourre de soie. Ch. de f. P.-L.-M.

amincir v. a. Rendre ou faire paraître plus mince : *le corset amincit la taille*. **S'amincir** v. pr. Devenir plus mince : *les lames s'amincissent en passant au laminoir*. ANT. **Epaissir.**

amincissement [*si-se-man*] n. m. Action d'amincir. ANT. **Epaississement.**

amine n. f. Nom générique d'une série de corps qui ont des propriétés et une constitution très comparables à celles de l'ammoniaque.

a minima. V. MINIMA (À).

Aminta ou **Aminte,** drame pastoral, au style pur et gracieux, modèle des compositions de ce genre, par le Tasse ; représenté en 1572.

amiral n. m. (de l'ar. *amir*, chef). Officier du grade le plus élevé, dans la marine. Vaisseau monté par un amiral.

— ENCYCL. La dignité d'amiral, qui correspond à celle de maréchal de France, n'est plus conférée.

Costumes d'amiral : 1. Sous Louis XVI ; 2. Sous la Restauration ; 3. Sous Louis-Philippe ; 4. Sous le second Empire.

Il n'existe que les grades de *vice-amiral* et de *contre-amiral*, correspondant à ceux de général de division et de général de brigade.

amiral, e adj. Se dit du navire monté par un amiral : *le vaisseau amiral*.

amiralat [*la*] n. m. Dignité d'amiral, attributions de l'amiral.

amirale n. f. Femme d'un amiral : *madame l'amirale*.

amiralissime n. m. (superlat. de *amiral*). Commandant en chef des armées de mer.

amirante n. m. Grand amiral, en Espagne.

Amirantes (ÎLES), archipel de la mer des Indes, au N.-E. de Madagascar ; aux Anglais. Découvertes en 1502 par Vasco de Gama, ces îles furent occupées par les Anglais en 1814.

amirauté [*ré*] n. f. Dignité de grand amiral : *parvenir à l'amirauté*. Tribunal maritime : *les juges de l'amirauté*. En Angleterre, administration supérieure de la marine de l'Etat : *les six lords de l'amirauté*.

Amirauté (ÎLE DE L'), île anglaise du grand Océan, entre la côte américaine et l'archipel du Roi-George, découverte par Vancouver en 1794.

Amirauté (ÎLES DE L'), archipel de la Mélanésie, au N. de la Nouvelle-Guinée. Visitées pour la première fois en 1616, et baptisées par Le Maire « *les Vingt-cinq îles* », elles furent appelées *îles de l'Amirauté* par Carteret, en 1767. Les Allemands les occupèrent de 1885 à 1914.

Amis (ÎLES DES). V. TONGA.

amissibilité [*mi-si*] n. f. *Dr.* Qualité de ce qui est amissible : *la qualité d'électeur est amissible*.

amissible [*mi-si-ble*] adj. (de *amission*). *Dr.* Qui peut être perdu. ANT. **Inamissible.**

amission [*mi-si-on*] n. f. (lat. *amissio*). *Dr.* Perte.

Amiterne, anc. v. d'Italie (Sabine) ; auj. *Amatrica*. Patrie de l'historien Salluste.

amitié n. f. (lat. *amicitia*). Affection pure, mêlée d'estime, qui unit une personne à une autre : *se lier d'amitié avec quelqu'un*. Plaisir, bon office : *faites-moi l'amitié de...* Pl. Caresses, paroles obligeantes : *il m'a fait mille amitiés*. PROV. : **Les petits cadeaux entretiennent l'amitié,** les attentions maintiennent les bons rapports. ALLUS. LITTÉR. :

L'amitié d'un grand homme est un bienfait des dieux,

vers de Voltaire, dans *Œdipe* (acte I, sc. 1). ANT. **Inimitié, haine, aversion.**

Amitié (*Traité de l'*), dialogue philosophique de Cicéron. Le principal interlocuteur, C. Lælius, définit l'amitié, examine par quels motifs on cherche à se faire des amis, quelle est l'origine de l'amitié, entre quelles personnes elle peut s'établir, quelles en sont les obligations, et par quels moyens on doit la conserver.

amman [*a-man*] n. m. Chef de village, dans certaines parties de la Suisse. Titre donné à certains magistrats flamands, brabançons, etc.

Amman (Jost), peintre et graveur, né à Zurich, m. à Nuremberg (1539-1591). Il est réputé surtout pour ses gravures sur bois, où il prend sur le vif les petites gens de son époque dans leur vie courante.

Ammanati (Bartolommeo), sculpteur et architecte florentin, né à Settignano (1511-1592). Il fut, en sculpture, imitateur ampoulé de Michel-Ange, mais il se montra un architecte remarquable ; il a construit le pont *Santa Trinita*, à Florence.

ammeistre [*am'-mès-tre*] n. m. Echevin, dans certaines villes d'Allemagne.

ammélide n. f. Amide de l'acide cyanurique. Syn. ACIDE MÉLANURIQUE

amméline n. f. Seconde amide de l'acide cyanurique.

Ammerschwihr, comm. du Haut-Rhin, arr. de Ribeauvillé ; 1.600 h. Culture de la vigne.

ammi [*am'-mi*] n. m. Ombellifère voisine des carottes, originaire des Canaries et des Açores.

Ammien Marcellin, historien latin du IVe s. ; bien informé, impartial, mais au style confus. De son ouvrage : *Rerum gestarum libri XXXI*, qui allait de l'avènement de Nerva à la mort de Valens, les treize premiers livres (jusqu'au milieu du règne de Constance) sont perdus.

Ammi-Mousa, comm. mixte d'Algérie (Oran) ; 54.600 h.

Ammirato (Scipion), historien italien, né à Lecce, mort à Florence (1531-1601) ; auteur d'une remarquable *Histoire de Florence*.

ammite [*am'-mi-te*] n. f. Nom générique des roches à grains arrondis.

ammocète [*am'-mo*] n. m. Nom vulgaire de la larve de la lamproie. (On dit aussi LAMPRILLON.)

ammodyte [*am'-mo*] n. m. Genre de poissons anacanthines, comprenant les lançons et les équilles.

Ammon ou **Rabbath Ammon,** ville de la Palestine, à 100 k. N.-E. de Jérusalem ; capit. du royaume des Ammonites. Elle s'appela plus tard *Philadelphie*.

Ammon ou **Amoun,** dieu égyptien du soleil ; il avait un temple à Thèbes et dans l'oasis voisine, qui porte son nom. Il est figuré tantôt avec une tête de bélier, tantôt avec un visage humain portant des cornes de bélier, ou la tête surmontée d'un disque et de deux longues plumes. C'est en se rendant vers l'oasis d'Ammon que l'armée de Cambyse fut ensevelie dans les sables. Les Grecs identifièrent Ammon avec leur Jupiter.



Ammon.

Ammon, fils de Loth, frère de Moab, tige des Ammonites. (*Bible.*)

ammonéen, enne [*am'-mo-né-in, è-ne*] adj. Qui contient des ammonites.

ammoniac [*am'-mo-ni-ak'*], **aque** adj. (de *Ammon*, un des surnoms de Jupiter). *Gaz ammoniac*, V. AMMONIAQUE. *Sel ammoniac*, chlorhydrate d'ammoniaque ou chlorure d'ammonium. (V. AMMONIAQUE.) *Gomme ammoniaque*, gomme-résine produite par une plante d'Afrique (le *dorème ammoniac*).

ammoniacal, e, aux [*am'-mo*] adj. *Chim.* Qui contient de l'ammoniaque, qui s'y rapporte : *dissolution ammoniacale ; odeur ammoniacale ; sel ammoniacal*. V. AMMONIAQUE.

ammoniacé, e [*am'-mo*] adj. Qui contient de l'ammoniaque.

ammoniaque [*am'-mo-ni-a-ke*] n. f. Dissolution du gaz ammoniac dans l'eau, vulgairement appelée *alcali volatil*. Le gaz ammoniac lui-même. (Quelques-uns font ce mot masculin.)

— ENCYCL. L'ammoniaque ou gaz ammoniac est un composé d'azote et d'hydrogène, dont la formule chimique est AzH^3. A la température ordinaire, c'est un gaz incolore, à odeur piquante, très soluble dans l'eau ; un litre de gaz ammoniac pèse 0 gr, 765. Il se forme souvent dans la décomposition des matières organiques ; on le prépare en traitant le sel ammoniac par la chaux vive et en chauffant modérément, et aussi par synthèse.

Dans l'industrie, on utilise des eaux ammoniacales que l'on trouve à diverses sources : eaux de vidanges, urines putréfiées, eaux de lavage du gaz d'éclairage, etc. ; on les distille après leur avoir ajouté de la chaux. L'ammoniaque qui se dégage est recueillie dans l'eau si l'on veut préparer la dissolution ammoniacale, ou dans les acides nitrique, chlorhydrique, sulfurique, si l'on veut obtenir les sels correspondants : *azotate d'ammonium* ou *d'ammoniaque*, *chlorure d'ammonium* ou *chlorhydrate d'ammoniaque* ou *sel ammoniac*, etc.

La dissolution d'ammoniaque dans l'eau sert à nettoyer l'argenterie, dégraisser les étoffes, dissoudre certaines couleurs ; on l'emploie aussi dans la fabrication de la glace. Elle est employée en médecine pour cautériser les morsures ou piqûres d'insectes ou d'animaux venimeux ; quelques gouttes dans un verre d'eau suffisent pour dissiper l'ivresse.

Les *sels ammoniacaux* qui résultent de l'action des acides sur l'ammoniaque sont, en raison de leur richesse en azote, fort employés en agriculture comme engrais ; on les utilise aussi dans la fabrication de la soude dite *soude à l'ammoniaque*.

ammoniate n. m. Syn. de AMMONIURE.

ammonite [*am'-mo*] n. f. Genre de coquilles fossiles, très abondantes dans les terrains primaire et secondaire, et vulgairement appelées autrefois *cornes d'Ammon*.

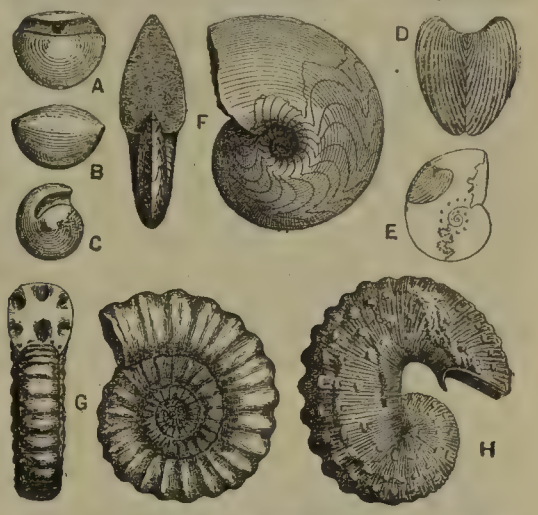

Ammonites : A, B, C, loges initiales (trachycerus) ; D, aptychus ; E, aptychus en place ; F, goniatites ; G, ægoceras ; H, scaphites.

Ammonites, peuple de la Palestine, issu d'Ammon, fils de Loth, et établi sur les plateaux de la rive droite du Jourdain. Rivaux des Hébreux, ils furent battus par Jephté et Saül, puis exterminés par Joab, général de David. — S. un *Ammonite*.

ammonitidés ou **ammonidés,** ou **ammonés** [*am'-mo*] n. m. pl. Ordre de mollusques céphalopodes, aujourd'hui éteints. S. un *ammonitidé*, ou *ammonidé*, ou *ammoné*.

ammonium [*am'-mo-ni-om'*] n. m. Métal hypothétique, qui existerait dans les sels ammoniacaux et dont les propriétés rappelleraient celles du potassium et du sodium ; il aurait pour formule AzH^4.

ammoniure [*am'-mo*] n. m. Nom de certains corps formés par la combinaison de quelques oxydes avec l'ammoniaque.

Ammonius Saccas (*le Portefaix*, parce qu'il avait exercé cette profession dans sa jeunesse), philosophe d'Alexandrie du IIIe siècle de notre ère. Il fut le fondateur de l'école néo-platonicienne, et le maître de Longin, d'Origène et de Plotin.

ammophile [*am'-mo*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, dont les espèces vivent dans les lieux sablonneux et se nourrissent de chenilles.

amnésie [*am'-né-zî*] n. f. (du gr. *a* priv., et *mnèsis*, mémoire). Diminution ou perte de la mémoire : *pendant la guerre, les cas d'amnésie ont été nombreux*.

— ENCYCL. L'amnésie existe à l'état chronique dans le crétinisme et l'idiotisme ; elle apparaît d'une façon passagère à la suite d'accidents nerveux, de travaux excessifs, de privations, d'excès alcooliques ou vénériens, etc. Enfin, elle s'observe dans diverses maladies graves du cerveau, et peut, dans ce cas, subsister jusqu'à la mort. Le traitement varie avec la cause.

amnésique [*am'-né-zi-ke*] adj. et n. (de *amnésie*). Se dit d'une personne qui perd ou a perdu la mémoire : *vieillard amnésique ; un amnésique*.

amnestique [*am'-nès-ti-ke*] adj. (de *amnésie*). Se dit de substances vénéneuses, ou des accidents cérébraux qui font perdre la mémoire. N. m. : *un amnestique*.

amnicole [*am'-ni*] adj. (du lat. *amnis*, fleuve, et *colere*, habiter). *Hist. nat.* Qui vit, qui croît sur le bord des eaux : *plante amnicole*.

amnios [*am'-ni-oss*] n. m. (gr. *amnion*). La plus interne des membranes qui entourent le fœtus.

— ENCYCL. L'amnios, constitué par le feuillet externe du blastoderme, est une des membranes persistantes de l'œuf ; il contient le fœtus et le liquide amniotique.

amniotique [*am'-ni*] adj. Qui appartient à l'amnios.

— ENCYCL. Le liquide qui est contenu dans l'amnios, et dit *liquide amniotique*, baigne le fœtus presque de toute part. Il protège le fœtus contre les pressions ou les chocs extérieurs ; il s'écoule, en général, un peu avant l'accouchement, au moment de la rupture des *membranes* et de la *poche des eaux*.

amnistiable [*am'-nis-ti*] adj. Qui peut, qui doit être amnistié : *prisonniers amnistiables*.

amnistie [*am-nis-ti*] n. f. (du gr. *amnèstia*, oubli). Pardon général. Acte du pouvoir législatif, qui efface un fait punissable, empêche ou arrête les poursuites, anéantit les condamnations.

— ENCYCL. Les Athéniens donnèrent ce nom à la loi que Thrasybule, après avoir chassé les trente tyrans, fit voter par le peuple. L'amnistie a pour effet d'oublier et de détruire l'infraction elle-même, et par suite d'éteindre l'action publique aussi bien que les condamnations. L'individu amnistié est censé n'avoir jamais été condamné. Aussi l'amnistie ne peut-elle résulter que d'une *loi*, tandis que le président de la République a le droit de faire *grâce*, parce

que la grâce laisse subsister la flétrissure morale et les incapacités légales attachées à la condamnation. Au point de vue *civil*, on admet généralement que l'*amnistie* laisse subsister les actions en réparation du dommage causé et les condamnations prononcées.

amnistié [*am'-nis-ti-é*], **e** adj. et n. Se dit d'une personne qui a été l'objet d'une amnistie : *émigrés amnistiés ; les amnistiés*.

amnistier [*am'-nis-ti-é*] v. a. (Se conj. comme *prier*.) Accorder une amnistie : *amnistier un criminel d'Etat. Par ext.* Pardonner.

Amnon, fils aîné de David, ravisseur de Thamar, sa sœur consanguine ; il fut tué, dans un festin, par Absalon.

amocher v. a. (de *à*, et *moche*). *Arg.* Atteindre, abîmer, défigurer, blesser, décimer : *amocher une troupe.*

amodiataire [*tè-re*] n. Qui prend une terre à ferme, moyennant une redevance en denrées ou en argent.

amodiateur, trice n. Qui cède une terre par amodiation.

amodiation [*si-on*] n. f. Action d'amodier.

amodier [*di-é*] v. a. (du préf. *ad*, et du lat. *modius*, boisseau. — Se conj. comme *prier*.) Affermer une terre moyennant une redevance en denrées ou en argent.

Amoï. *Géogr.* V. AMOY.

amoindrir v. a. Rendre moindre, diminuer : *la maladie amoindrit les forces.* **S'amoindrir** v. pr. Devenir moindre : *la fortune s'amoindrit par le gaspillage.* ANT. **Agrandir, accroître.**

amoindrissement [*dri-se-man*] n. m. Diminution : *l'amoindrissement des forces.* ANT. **Accroissement, agrandissement.**

Amol ou **Amou,** v. de Perse (Mazanderan), sur le fleuve Heraz ; 10.000 h.

amollir [*mo-lir*] v. a. Rendre mou : *le feu amollit la cire. Fig.* Émouvoir, fléchir : *la supplication amollit notre cœur.* Rendre efféminé, affaiblir : *le repos nous amollit.* ANT. **Durcir, endurcir.**

amollissant [*mo-li-san*], **e** adj. Qui amollit, affaiblit : *la paresse est amollissante.*

amollissement [*mo-li-se-man*] n. m. Action d'amollir ; son résultat ; affaiblissement. ANT. **Durcissement.**

amomacées [*sé*] ou **amomées** [*mé*] n. f. pl. *Bot.* Famille de monocotylédones, ayant pour type le genre *amome*. — S. une *amomacée* ou *amomée*.

amome n. m. Genre d'amomacées africaines, dont les graines sont connues sous les noms de *maniguette, graines de paradis.* Parfum extrait de cette plante. (Les anciens l'employaient pour embaumer les corps, et les dames romaines pour parfumer leur chevelure.)

Amon, roi de Juda de 642 à 640 av. J.-C. Il imita la conduite impie de son père Manassé, et fut assassiné par ses officiers.

amonceler [*lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *il amoncelle, nous amoncellerons.*) Entasser, mettre en tas : *les vents amoncellent le sable des dunes. Fig.* Accumuler : *amonceler des preuves.* ANT. **Disperser, éparpiller, disséminer.**

amoncellement [*sè-le-man*] n. m. Action d'amonceler ; son résultat : *l'amoncellement des neiges, des terres, des capitaux.* Amas : *un amoncellement de cailloux.* ANT. **Eparpillement, dispersion.**

amont [*mon*] n. m. (du préf. *ad*, et du lat. *mons, montis*, montagne). Côté d'où descend un cours d'eau : *le pays d'amont. En amont* loc. adv., en remontant le cours de l'eau : *aller en amont. En amont de* loc. prép. au-dessus de : *Orléans est en amont de Blois.* ANT. **Aval.**

Amontons [*ton*] (Guillaume), physicien français, né à Paris (1663-1705). Il eut le premier l'idée du télégraphe aérien.

amoral, e, aux adj. (du gr. *a* priv., et de *moral*). Qui n'a pas la notion des prescriptions morales, qui n'en tient pas compte comme règles de vie, sans, toutefois, y être opposé. [Ne pas confondre avec *immoral*] : *le monde physique est amoral.*

amoralisme [*lis-me*] n. m. (de *amoral*). Doctrine amorale : *l'amoralisme d'un système ; l'amoralisme de Nietzsche.* Etat de ce qui est amoral : *l'amoralisme de la sensibilité.*

amoralité n. f. Caractère de ce qui est amoral.

amorçage n. m. Action d'amorcer. (On dit aussi *amorcement.*)

amorce n. f. (du préf. *ad*, et du lat. *morsus*, action de mordre). Appât ; ce qui attire : *mettre une amorce à une ligne, à un piège.* Poudre qu'on mettait dans le bassinet d'une arme à feu, pour enflammer la charge. *Sans brûler une amorce*, sans tirer un coup de fusil. *Fig.* Tout ce qui attire en flattant : *les amorces du plaisir.*

— ENCYCL. Les amorces pour les pistolets ou fusils d'enfants sont composées d'une parcelle de fulminate de mercure mise entre deux feuillets minces de papier, et détonant sous le choc. Les amorces pour cartouches sont de petits cylindres de cuivre fermés à une extrémité, et contenant du fulminate de mercure broyé avec du salpêtre et du sulfure d'antimoine. Enfin, il existe un certain nombre d'amorces dites *électriques*, utilisées pour l'inflammation des cartouches de dynamite ou de poudre ordinaire et à grande distance.

amorcer [*sé*] v. a. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il amorça, nous amorçons.*) Garnir d'une amorce : *amorcer une ligne.* Jeter de l'amorce en un point déterminé d'un cours d'eau, pour y attirer le poisson. *Fig.* Attirer par des choses qui flattent : *amorcer par la louange. Hydraul.* Remplir un siphon, ou y faire le vide pour y déterminer l'ascension du liquide. *Amorcer une pompe*, verser de l'eau dans son corps pour qu'elle puisse fonctionner.

amorceur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui amorce, au prop. et au fig.

amorçoir n. m. Sorte de tarière pour commencer un trou dans le bois. *Pêch.* Ustensile à l'aide duquel on dépose l'amorce au fond de l'eau. Petite poire à poudre pour amorcer les anciennes armes à feu.

amordancer [*sé*] v. a. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il amordança, nous amordançons.*) Traiter par un mordant : *amordancer des laines à l'oxychlorure d'étain.* V. MORDANCER.

Amoretti (abbé), minéralogiste italien, né à Oneglia, près de Gênes, m. à Milan (1741-1816).

Amorgo (anc. *Amorgos*), une des Cyclades ; 4.000 h. Patrie du poète Simonide.

Amori et Dolori sacrum, par Maurice Barrès (1903). Suite de méditations (la principale a pour titre *la Mort de Venise*), d'un lyrisme mélancolique et raffiné.

Amorim (Francisco GOMÈS **de**), historien, romancier et poète portugais, né à Avelomar, non loin de Porto, en 1827.

Amoros (François), colonel et ministre espagnol, né à Valence, m. à Paris (1769-1848). A la chute de Joseph Bonaparte, il se fixa en France où il créa l'enseignement de la gymnastique civile et militaire.

amoroso [*ro-zo*] adv. (m. ital.). *Musiq.* D'une manière tendre, langoureuse : *chanter amoroso.*

amorphe adj. (du gr. *a* priv., et *morphè*, forme). Se dit des substances qui n'ont pas une forme régulière et déterminée : *l'état amorphe du phosphore.*

amorphe n. f. Arbuste de la famille des légumineuses, dit aussi *indigo bâtard.*

amorphie [*fi*] n. f. ou **amorphisme** [*fis-me*] n. m. (de *amorphe*). Difformité. Absence de forme, de structure.

amorphophalle n. f. Genre d'aroïdées renfermant des plantes originaires des Indes, à rhizome court et tubéreux. (On les cultive dans les serres et les jardins comme plantes ornementales, mais leurs fleurs dégagent ordinairement une odeur cadavéreuse repoussante.)

Amorrhéens [*mo-ré-in*], peuple chananéen, issu d'Amor, fils de Chanaan. Établi sur le plateau à l'E. du Jourdain, il se souleva contre la domination égyptienne au temps de Ramsès II, lutta contre les Hébreux et finit par être soumis par Samuel. — S. un *Amorrhéen.* Adjectiv. : *tribu amorrhéenne.*

amortir v. a. (rad. *mort*). Rendre moins violent : *amortir un coup.* Affaiblir : *l'âge amortit les passions. Amortir une rente*, l'éteindre en en payant graduellement le capital. *Amortir les viandes*, les rendre plus tendres. ANT. **Attiser, aviver.**

amortissable [*ti-sa-ble*] adj. Qui peut être amorti, éteint : *rente, emprunt amortissable.*

amortissement [*ti-se-man*] n. m. Extinction graduelle d'une rente, d'une dette, du prix d'achat des machines d'une industrie, etc. *Caisse d'amortissement*, caisse dont les fonds sont destinés à l'extinction graduelle de la dette publique. *Archit.* Toute œuvre qui finit le comble d'un bâtiment. *Tables d'amortissement*, tables qui donnent immédiatement l'annuité qui amortit une dette en un temps déterminé.

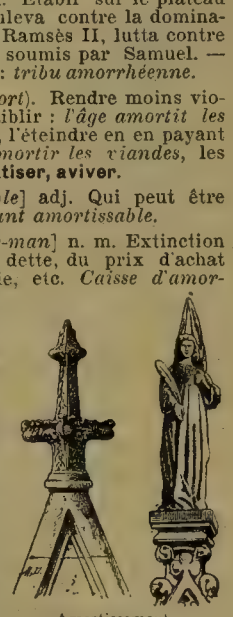
Amortissement.

— ENCYCL. L'amortissement des dettes de l'Etat doit s'effectuer, soit au moyen d'annuités toujours égales, soit par la constitution d'un fonds dit « d'amortissement » ; cette dotation fixe se grossit chaque année de la somme que l'Etat continue de payer pour les rentes précédemment rachetées et il peut ainsi racheter les rentes, qui s'offrent sur la place.

amortisseur [*ti-seur*] n. m. Dispositif amortissant les oscillations d'un moteur, le mouvement des roues, le son, les chocs, etc.

Amos [*moss*], le troisième des petits prophètes du canon juif. C'était un berger de la ville de Thécué, qui prophétisait vers le milieu du IXe siècle av. J.-C., au temps des rois Osias et Jéroboam.

Amou, ch.-l. de c. (Landes), arr. et à 28 kil. de Saint-Sever, sur le Luy-de-Béarn ; 1.620 h. — Le cant. a 16 comm. et 10.800 h.

Amou-Daria ou **Djihoun** (l'anc. *Oxus*), grand fleuve du Turkestan. Il prend sa source au plateau de Pamir, baigne Khiva, fertilise de nombreuses oasis, et se jette dans la mer d'Aral. Il est relié à la mer Caspienne (dans laquelle il se jetait autrefois), par le chemin de fer transcaspien, qui passe à Merv ; 1.850 kil.

amouillante [*ll* mll.] adj. f. Se dit des vaches qui vont vêler ou qui viennent de vêler.

amouille [*ll* mll., *e*] n. f. Premier lait fourni par la vache qui vient de vêler.

amouiller [*ll* mll., *é*] v. n. Être près de vêler, venir de vêler.

amouler [*lé*] v. a. Aiguiser, affiler en passant sur une meule.

amour n. m. (lat. *amor* ; de *amare*, aimer). Sentiment par lequel le cœur se porte vers ce qui lui plaît fortement et en désire la possession : *amour de la patrie, de la vertu.* Penchant dicté par les lois de la nature : *amour maternel, filial.* Passion d'un sexe pour l'autre : *Paul brûlait d'amour pour Virginie.* Passion : *amour des arts. Amour platonique*, amour dégagé de tout désir sensuel. *Amour libre*, amour affranchi des liens civils et religieux. *Pour l'amour de Dieu*, sans aucun intérêt : *obliger quelqu'un pour l'amour de Dieu. Avec amour*, avec un soin extrême : *peindre un tableau avec amour.* — *Amour* est masculin au singulier, et féminin au pluriel : *un amour insensé ; des amours insensées.* Il reste masculin au pluriel (avec une majuscule), lorsqu'il désigne les représentations du dieu de la Fable ou des frères qu'elle lui donne : *sculpter de petits Amours.* Le complément qui suit *amour* indique aussi bien la personne qui éprouve l'amour que celle qui en est l'objet : *l'amour d'un père* signifie également l'amour qu'on a pour un père et l'amour qu'un père a pour ses enfants. PROV. : **Froides mains, chaudes amours,** des mains habituellement froides marquent un tempérament ardent. **On revient toujours à ses premières amours,** on pense longtemps à la première personne, à la première chose que l'on a aimée. ANT. **Antipathie, aversion, horreur, haine.** — ALLUS. LITTÉR. :

Amour, amour, quand tu nous tiens,
On peut bien dire : Adieu, prudence !

vers de La Fontaine, dans la fable *le Lion amoureux*, et qui s'appliquent à toutes les folies que l'amour fait commettre.

... Amour, tu perdis Troie !

hémistiche de La Fontaine (*les Deux coqs*), que l'on cite à propos des malheurs causés par l'amour. **Pour l'amour du grec,** V. GREC.

amour (*cours d'*), nom donné à des tribunaux qui, composés de dames illustres par leur naissance et leur savoir, auraient, du XIIe au XIVe siècle, étendu leur juridiction sur toutes les questions de galanteries et les contestations d'amour. L'existence des cours d'amour, affirmée par Nostradamus, est fortement mise en doute par la critique contemporaine.

Amour (*De l'*), petit traité de philosophie, par Plutarque. L'auteur y rend à la femme un hommage que l'on est peu accoutumé à rencontrer chez les écrivains de l'antiquité.

Amour (*l'*), par Michelet (1858), ouvrage dans lequel l'auteur attache une grande importance à l'élément physiologique et fatal de l'amour, qui trouve dans le mariage son développement normal.


Amour.

Amour de Dieu (*Traité de l'*), ouvrage de dévotion, fort goûté des âmes pieuses, par saint François de Sales (XVIIe s.)

Amour (*De l'*), par Stendhal : étude célèbre de psychologie (1822), où se trouve la célèbre théorie de la *cristallisation.* Stendhal désigne ainsi le phénomène par lequel nous ornons de mille beautés imaginaires l'être que nous commençons à aimer.

Amour ou **Cupidon,** dieu de la Fable, fils de Vénus, qu'on représente avec des ailes, un arc, un carquois, et souvent un bandeau sur les yeux.

Amour (*représentations diverses de l'*). D'abord inséparable de sa mère, l'Amour (*Eros*) est figuré seul à partir du IVe siècle : il a des ailes, et le corps nu d'un adolescent. Plus tard, il apparaît avec les traits de l'enfance, comme dans les terres cuites de Tanagra, et, à Rome, dans les peintures de Pompéi. La Renaissance fait reparaître la figure de l'Amour dans une foule de tableaux allégoriques, dus à Botticelli, Pérugin, Raphaël, Titien, etc. En France, c'est surtout au XVIIIe siècle que le type de l'Amour a inspiré d'une façon charmante les peintres (Boucher, Fragonard, Prud'hon, etc.), les graveurs, les sculpteurs (Bouchardon, Falconet, Clodion).


L'Amour bandant son arc. (Bouchardon.)

Amour brodé (*L'*), comédie en trois actes, de François de Curel (1893). Marivaudage dramatique, où une jeune femme, pour s'assurer de la sincérité de celui qu'elle aime et qui l'aime, finit par le pousser au suicide. De Curel a repris ce sujet dans la *Danse devant le miroir* (1914).

Amour médecin (*l'*), amusante comédie-ballet, de Molière, en trois actes et en prose, musique de Lulli (1665). C'est là que figure l'orfèvre M. Josse, (V. ORFÈVRE.) Il en a été tiré un élégant opéra-comique en trois actes, livret de Ch. Monselet, musique de F. Poise (1880).

Amours (*les*), un des recueils élégiaques d'Ovide, plein d'élégance, d'ingéniosité et d'éclat.

Amour et Psyché (*l'*), épisode de l'*Ane d'or* d'Apulée, une des plus gracieuses allégories que nous ait léguées l'antiquité. V. PSYCHÉ.

Amour et Psyché (*l'*). Ce sujet a été fréquemment traité par les peintres et les sculpteurs. Parmi les tableaux, nous citerons celui de Gérard (1798) qui traduit sous une forme chaste les premières émotions de l'âme qui s'éveille au souffle de la passion. Psyché reçoit avec étonnement le premier baiser de l'Amour, gracieusement penché vers elle (Louvre) [v. p. 18.]

Amour sacré (*l'*) et **l'Amour profane,** chef-d'œuvre de Titien. V. FONTAINE D'AMOUR.

Amour (DJEBEL), massif montagneux d'Algérie, reliant la chaîne des Ksour à celle des Ouled-Naïl ; 1.100 à 1.200 m. d'altitude en moyenne.

Amour ou **Sakhalin-Oula,** fl. du nord-est de l'Asie, formé par la réunion de l'Argoun et de la Chilka. Il sépare pendant une partie de son cours la Sibérie de la Mandchourie, et se jette dans la mer d'Okhotsk ; 4.377 kil. Il donne son nom à une province russe peuplée de 90.000 h.

amouracher [*ché*] v. a. Inspirer un amour peu justifié, une folle passion : *une simple œillade amourache certains hommes.* **S'amouracher** v. pr. S'éprendre d'une folle passion : *s'amouracher des sciences occultes.*

amourette [*rè-te*] n. f. Amour passager : *des amourettes d'étudiant.* Moelle épinière du mouton et du veau, dont on fait des garnitures : *vol-au-vent aux amourettes. Bot.* Nom vulgaire du muguet et de plusieurs graminées, telles que la *brize. Bois d'amourette*, V. MIMOSA.

Amoureuse, comédie en trois actes, de G. de Porto-Riche (1891). Une femme qui aime trop son mari, au gré de celui-ci, et qui, rebutée par lui, se donne à un autre, dans un coup de tête : le mari, d'abord irrité, qui ensuite pardonne ; tel est le sujet brillamment développé.

amoureusement [*ze-man*] adv. Avec amour.

amoureux, euse [*reû, eu-ze*] adj. Qui aime d'amour : *amoureux d'une blonde ; amoureux de la gloire.* Qui marque l'amour : *regards amoureux.*



L'Angélus (J.-F. Millet), v. p. 87.



L'Ange gardien (Le Dominiquin), v. p. 86.



La Douleur d'Andromaque (David), v. p. 85.



La Leçon d'anatomie (Rembrandt), v. p. 83.



Combat des Amazones (Rubens), v. p. 68.



Antiope endormie (Le Corrège), v. p. 96



Antoine et Cléopatre (Tiépolo), v. p. 98.



L'Annonciation (Lorenzo di Credi), v. p. 91.

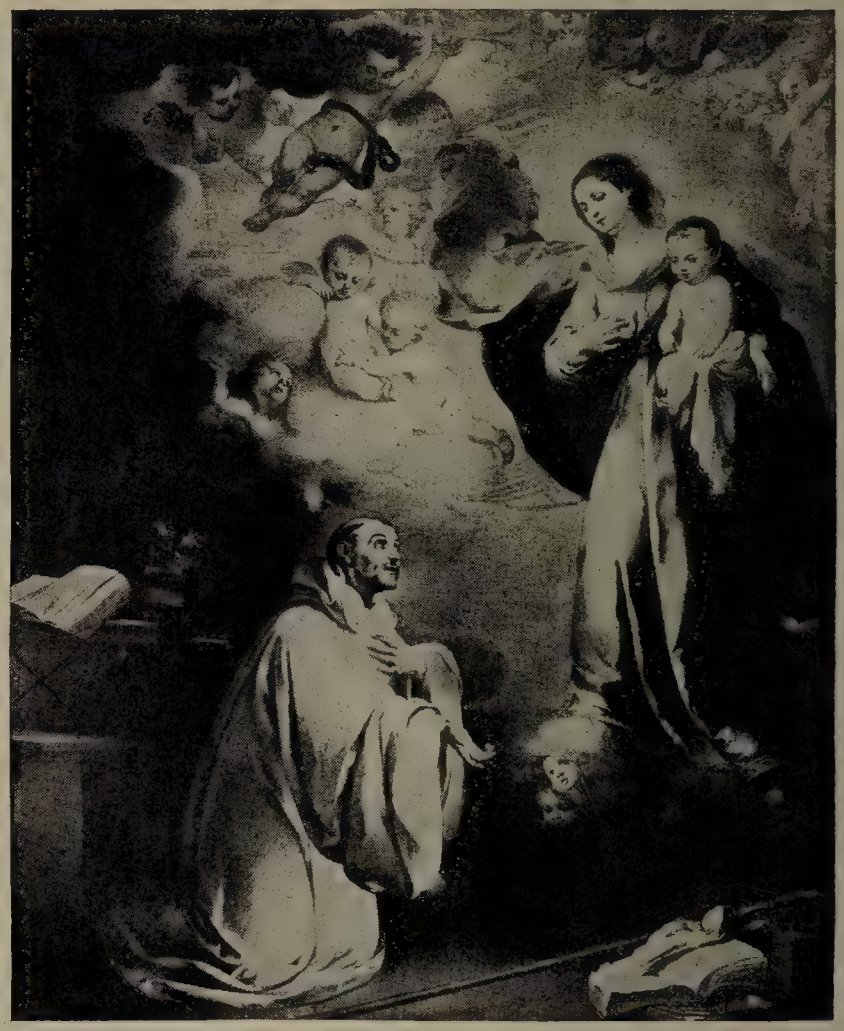

L'Apparition de la Vierge à saint Bernard (Murillo), v. p. 103.



Les Bergers d'Arcadie (Nicolas Poussin), v. p. 112.



Ste Anne, la Vierge et l'enfant Jésus (Léonard de Vinci), v. p. 90.

N. Amant, amante : fiancé, fiancée. *Art dram.* : *jouer les amoureux, les amoureuses.*

amouristes [*ris-te*] n. m. pl. Nom donné à des poètes anglais de la Renaissance, qui ne sont guère connus que par des poésies amoureuses. — S. un *amouriste.* Adjectiv. : *poète amouriste.*

amour-propre n. m. Respect de soi-même, sentiment qu'on a de sa dignité, de sa propre valeur. (S'emploie souvent en mauv. part; attachement excessif d'un homme à ce qui lui est personnel, opinion trop avantageuse qu'il a de lui-même : *amour-propre ridicule ; être pétri d'amour-propre.*) Pl. des *amours-propres.*

amovibilité n. f. Etat de ce qui est amovible : *l'amovibilité des fonctionnaires.* ANT. **inamovibilité.**

amovible adj. (du lat. *amovere*, déplacer). Qui peut être changé de place ou destitué, en parlant de certains fonctionnaires : *les magistrats du parquet sont amovibles.* Qui peut être écarté, séparé : *jante amovible,* V. JANTE. ANT. **inamovible.**

Amoy ou **Amoï,** v. de Chine (Fo-kien), port au N. de la mer de Chine, dans l'île de Hia-Men ; 114,000 h. Port ouvert au commerce européen. Exportation de soie.

ampélidées [*an, dé*] n. f. pl. (du gr. *ampelos*, vigne). Famille de plantes, dont le type est la *vigne.* — S. une *ampélidée.*

ampéline [*an*] n. f. Substance semblable à la créosote, obtenue avec l'huile de schiste. (C'est une huile un peu jaunâtre, soluble dans l'eau, l'acool et l'éther.)

ampélique [*an*] adj. Se dit d'un acide qu'on obtient en traitant par l'acide nitrique l'huile de schiste rectifiée.

ampélite [*an*] n. f. (du gr. *ampelos*, vigne, et *lithos*, pierre). Schiste argileux, non cristallin et noirâtre, qui passe pour amender les vignes à cause des sulfates de fer et d'alumine qui l'imprègnent.

ampélodesme [*an, dès-me*] ou **ampelodesmos** [*an-pé-lo-dès-moss*] n. m. Genre de plantes de la famille des graminées, renfermant des plantes très élevées qui croissent dans les régions méditerranéennes de l'Europe et de l'Afrique. (On en fait des objets de sparterie.)

ampélographe [*an*] n. m. Ecrivain qui s'occupe d'ampélographie.

ampélographie [*an, fi*] n. f. (du gr. *ampelos*, vigne, et *graphein*, décrire). Description de la vigne. Etude de la vigne et de ses caractères.

ampélophage adj. et n. (du gr. *ampelos*, vigne, et *phagein*, manger). Se dit des insectes qui s'attaquent à la vigne (eudémis, cochylis, phylloxéra).

ampélopsis [*an, psiss*] n. m. (du gr. *ampelos*, vigne, et *opsis*, ressemblance). Genre d'ampélidées, ayant pour type la vigne vierge.

ampélothérapie [*an, pi*] n. f. (du gr. *ampelos*, vigne, et *therapeia*, traitement). Traitement par le raisin.

— ENCYCL. L'ampélothérapie ou cure de raisin agit surtout en produisant un effet laxatif, qui favorise l'élimination des substances toxiques. Elle est préconisée chez les constipés, les goutteux, les rhumatisants ; la quantité de raisin absorbée chaque jour s'élève souvent à 4 et 5 kilogrammes.

ampère [*an*] n. m. (de *Ampère*, n. pr.) *Physiq.* Unité pratique d'intensité des courants électriques. (Abrév. : A.)

Ampère (André-Marie), savant mathématicien et physicien français, né à Lyon, m. à Marseille (1775-1836). Il fut longtemps professeur à l'Ecole polytechnique. C'était un travailleur infatigable, un caractère désintéressé et timide. Il trouva les principes de la télégraphie électrique, et découvrit la loi fondamentale de l'électrodynamique, d'après laquelle deux fils conducteurs, traversés par des courants, s'attirent ou se repoussent, suivant que les courants sont de même sens ou de sens contraire. Il entreprit, sur la fin de sa vie, un travail gigantesque sur la classification des sciences : *Essai sur la philosophie des sciences.*

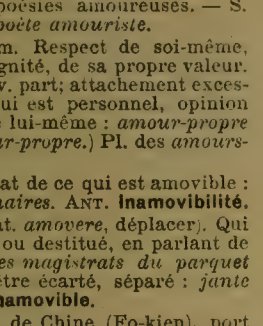

A.-M. Ampère.

Ampère (Jean-Jacques-Antoine), fils du précédent, littérateur et historien français, né à Lyon, m. à Pau (1800-1864). On lui doit notamment une *Introduction à l'histoire française au moyen âge* et une *Histoire romaine à Rome*, excellent ouvrage d'archéologie. Sa correspondance est très intéressante. Il fut membre de l'Académie française et professeur au Collège de France.

ampère-heure n. m. Unité électrique de quantité. (C'est la quantité d'électricité qui traverse un conducteur en une heure, quand l'intensité du courant est de un *ampère.*) Pl. des *ampères-heures.*

ampèremètre [*an*] n. m. (de *ampère*, et du gr. *metron*, mesure). Galvanomètre destiné à mesurer l'intensité d'un courant électrique.

Ampezzo, vallée alpestre entourée de sommets superbes des Alpes Dolomites, et conduisant du Trentin (Italie) en Carinthie (Autriche).

amphémérine [*an*] n. et adj. f. (du gr. *amphi*, autour, et *hêmera*, jour). Se dit d'une fièvre quotidienne rémittente.

Amphiaraüs [*an-fi-a-ra-uss*], devin grec célèbre, un des Argonautes. Gendre d'Adraste, roi d'Argos, il fut entraîné au siège de Thèbes, où il fut englouti avec son char dans le sein de la terre.

amphiarthrose n. f. V. SYMPHYSE.

amphibie [*an-fi-bi*] adj. (gr. *amphi*, double-ment, et *bios*, vie). Qui peut vivre dans l'air et dans l'eau (grenouille, crocodile, etc.). N. m. : *un amphibie.*

— ENCYCL. Les amphibies sont les êtres qui peuvent vivre indifféremment dans les eaux et dans l'air, comme les phoques, les tortues et quelques sauriens. Ces divers animaux possèdent des poumons ; aussi, si l'on voulait s'en tenir au sens rigoureux du mot, les seuls amphibies seraient les batraciens (grenouille, salamandre, etc.), qui vivent d'abord dans l'eau, et plus tard respirent dans l'air.

amphibiens [*an-fi-bi-in*] n. m. pl. (de *amphibie*). Classe de vertébrés, comprenant des animaux à sang froid, à peau nue, généralement aquatiques dans le jeune âge et aériens dans l'âge adulte. (On applique quelquefois ce nom aux *batraciens.*) V. BATRACIENS. — S. un *amphibien.*

amphibole ou **amphibolique** [*an-fi*] adj. (du gr. *amphibolos*, ambigu). Se dit de la période qui, dans les maladies, est intermédiaire entre la période d'état et la défervescence.

amphibole [*an-fi*] n. f. (du gr. *amphibolos*, ambigu). Silicate de composition variable (silice, chaux, magnésie, oxyde de fer, oxyde de manganèse), que l'on rencontre dans les terrains anciens et les terrains volcaniques, et qui entre dans la composition d'un grand nombre de roches.

amphibolite [*an-fi*] n. f. (de *amphibole*, et du gr. *lithos*, pierre). Schiste composé en grande partie d'amphibole, à laquelle se joignent du quartz, du feldspath, etc.

amphibologie [*an-fi, ji*] n. f. (du gr. *amphibolos*, ambigu, et *logos*, discours). Ambiguïté, sens équivoque, qui résulte soit d'une construction vicieuse, soit de l'homonymie des mots, soit enfin du double sens que présentent quelques-uns d'entre eux : *je porte des bonbons à mes enfants qui sont dans la poche de mon habit.*

amphibologique [*an-fi*] adj. A double sens : *les oracles étaient souvent amphibologiques.*

amphibologiquement [*an-fi, ke-man*] adv. D'une manière amphibologique. (Peu us.)

amphibraque n. m. (du gr. *amphi*, des deux côtés, et *brakhus*, court). Pied formé d'une longue entre deux brèves, dans la métrique grecque et latine.

amphicréatine n. f. Base que l'on rencontre dans les muscles et l'extrait musculaire.

amphictyon [*an-fik-si-on*] n. m. (gr. *amphiktuôn*). Membre de l'amphictyonie.

amphictyonide [*an-fik-si-o*] adj. Se disait des villes grecques ayant droit d'envoyer un représentant au conseil des amphictyons.

amphictyonie [*an-fik-si-o-ni*] n. f. Droit qu'avaient certaines villes de la Grèce d'envoyer un député au conseil des amphictyons. Ce conseil lui-même.

— ENCYCL. Les amphictyonies étaient des assemblées où des peuples de la Grèce ancienne, fédérés dans un but religieux et politique, envoyaient des délégués (*amphictyons*), chargés de délibérer en vue de l'intérêt commun et de juger les différents survenus entre eux. La plus célèbre des amphictyonies était celle qui avait lieu au printemps à Delphes, et en automne aux Thermopyles.

amphictyonique [*an-fik-si-o*] adj. Qui a rapport aux amphictyons : *ligue amphictyonique.*

amphigame [*an*] adj. (du gr. *amphi*, doublement, et *gamos*, mariage). Qui a les deux sexes.

amphigastre [*an-fi-ghas-tre*] n. m. (du gr. *amphi*, autour, et *gastêr*, ventre). *Bot.* Appendice foliacé de certaines hépatiques.

amphigène [*an-fi*] adj. (du gr. *amphi*, doublement, et *genos*, origine). *Bot.* Se dit des plantes qui poussent en tous sens pendant la germination (algues, champignons, lichens). *Chim. anc.* Corps qui donne avec les bases des composés basiques ou acides. *Min.* Silicate de potassium et d'aluminium.

amphigouri [*an-fi*] n. m. Galimatias ; langage ou écrit obscur, embrouillé, inintelligible. (L'amphigouri peut être employé comme artifice littéraire : Rabelais, Scarron en ont usé. Un exemple célèbre est la plaidoirie de Petit-Jean dans les *Plaideurs*, de Racine.)

amphigourique [*an-fi*] adj. (de *amphigouri*). Obscur : *style amphigourique,*

amphigouriquement [*an-fi, ke-man*] adv. D'une manière amphigourique. (Peu us.)

amphigourisme [*an-fi-ghou-ris-me*] n. m. Caractère de ce qui est amphigourique. Amour de l'amphigouri.

amphimacre n. m. (du gr. *amphi*, des deux côtés, et *makros*, long). Pied formé d'une brève entre deux longues, dans la métrique grecque et latine.

Amphion, petit village de la Haute-Savoie, dépendant de la comm. de Publier, arr. et à 6 kil. de Thonon ; 1.100 h. Ch. de f. P.-L.-M. Situé sur les bords du Léman. Eaux bicarbonatées mixtes ou ferrugineuses pour la chlorose, l'anémie, les affections du tube digestif.

Amphion, fils de Jupiter et d'Antiope, époux de Niobé, poète et musicien, qui bâtit les murs de Thèbes ; selon la Fable, les pierres venaient se placer d'elles-mêmes au son de sa lyre. On fait de fréquentes allusions à ce pouvoir merveilleux de la musique.

amphioxus [*an-fi-ok-suss*] n. m. Animal marin piciforme, qui représente le premier échelon des vertébrés et qui se trouve sur les côtes sablonneuses de France.

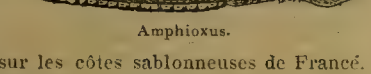

Amphioxus.

amphipneuste [*an-fi-pneus-te*] adj. (du gr. *amphi*, autour, et *pnein*, respirer). Se dit des animaux munis de branchies et de poumons.

amphipode [*an-fi*] adj. (du gr. *amphi*, doublement, et *pous, podos*, pied). Qui a deux sortes de pieds : *un crustacé amphipode.* N. m. pl. Ordre de crustacés, caractérisés par deux sortes de pattes, qui leur servent à sauter et à nager. (Ils habitent les eaux douces et salées.)

Amphipolis [*an-fi-po-liss*], v. de Macédoine, colonie d'Athènes, sur le Strymon ; patrie de Zoïle. Thucydide fut exilé pour n'avoir pas su la défendre contre le Lacédémonien Brasidas (424 av. J.-C.). Philippe de Macédoine la prit d'assaut (358 av. J.-C.)

amphiprostyle adj. (du gr. *amphi*, de part et d'autre, *pro*, devant, et *stulos*, colonne). Se disait, dans l'antiquité, des édifices qui avaient un portique en saillie à chaque extrémité.

amphiptère [*an-fi*] n. m. (du gr. *amphi*, des deux côtés, et *pteron*, aile). *Blas.* Serpent ou dragon ailé, qu'on voit dans quelques armoiries.

amphisarque [*an-fi-zar-ke*] n. m. (du gr. *amphi*, autour, et *sarx*, chair). Fruit indéhiscent, sec à l'extérieur, pulpeux à l'intérieur.

amphisbène [*an-fis-bè-ne*] n. m. (du gr. *amphi*, des deux côtés, et *bainein*, marcher). Reptile saurophidien, qui rampe dans les fourmilières africaines et américaines. *Blas.* Serpent dont la queue est terminée par une seconde tête.

amphisciens [*an-fis-si-in*] n. m. pl. (du gr. *amphi*, des deux côtés, et *skia*, ombre). Habitants de la zone torride, qui, par cette raison, projettent leur ombre en un temps de l'année vers le midi, et en l'autre vers le nord. — S. un *amphiscien.*

amphismile [*an-fis-mi-le*] n. f. (du gr. *amphi*, des deux côtés, et *smilê*, couteau). Bistouri à deux tranchants.

Amphissa [*an*], v. de la Grèce ancienne, à l'O. du Parnasse, capit. des Locriens Ozoles ; auj. *Salona.*

amphithéâtral, e, aux [*an*] adj. Qui a rapport à l'amphithéâtre. (Peu us.)

amphithéâtre [*an*] n. m. (du gr. *amphi*, autour, et *theatron*, théâtre). Partie d'un théâtre qui s'élève en pente, en face de la scène et au-dessus des loges. Lieu garni de gradins, où un professeur fait son cours. Chez les Romains, vaste enceinte ronde ou ovale, avec des gradins, pour les fêtes publiques. Salle de dissection. *Terrain en amphithéâtre,* qui va en s'élevant graduellement.

— ENCYCL. Un amphithéâtre romain comprenait : au centre, l'*arène*, réservée aux combattants, entourée d'un mur large et haut appelé *podium*. Au delà



Amphithéâtre. (Colisée de Rome.)

s'élevaient en gradins, jusqu'au faîte de l'édifice, les sièges destinés aux spectateurs. Ces gradins étaient divisés en coins (*cunei*) par de petits escaliers de communication, qui aboutissaient aux portes de dégagement (*vomitoria*). Les gradins supérieurs s'adossaient à un portique couvert. Extérieurement, l'amphithéâtre offrait un ou deux étages de portiques en arcades, avec des colonnes ou des pilastres. Le Colisée de Rome, les arènes de Nîmes, d'Arles, sont des amphithéâtres de ce genre.

Amphitrite [*an*], déesse de la mer, fille de l'Océan, épouse de Neptune. (*Myth.*) En poésie, la mer.

Amphitryon [*an*], fils d'Alcée, roi de Thyrinthe, époux d'Alcmène. Jupiter, s'étant présenté à celle-ci sous les traits d'Amphitryon, pendant que ce prince faisait la guerre aux Thébains, la rendit mère d'Hercule. (*Myth.*)



Amphitrite.

Amphitryon, comédie de Plaute, qui était si estimée des Romains que, sous Dioclétien encore, on la faisait jouer dans les calamités publiques pour apaiser Jupiter. Rotrou, puis Molière, l'ont imitée.

Amphitryon, comédie de Molière, en trois actes et en vers libres (1668). Les personnages d'Amphitryon et surtout de son esclave Sosie sont du plus haut comique. On y remarque des vers passés en proverbe :

Cet homme, assurément, n'aime pas la musique.
Le Seigneur Jupiter sait dorer la pilule.
Le véritable Amphitryon
Est l'Amphitryon où l'on dîne.

Depuis, le mot *amphitryon,* devenu nom commun, sert à désigner celui qui réunit des convives à sa table : *un fastueux amphitryon.*

amphore [*an-fo-re*] n. f. (lat. *amphora*). Vase antique, de forme ovoïde, terminé en pointe et à deux anses, que les Grecs et les Romains employaient à la conservation et au transport des liquides : *à cause de sa forme pointue, l'amphore ne pouvait se tenir en équilibre que plantée dans le sable ou soutenue par un support spécial.*



Amphore.

amphorique [*an-fo*] adj. Qui tient ou vient de l'amphore. *Souffle amphorique,* souffle symptomatique que révèle l'auscultation.

amphotère [*an-fo*] adj. (du gr. *amphoteros*, l'un et l'autre). *Chim.* Indifférent, ni acide ni basique. (VX.)

Amphryse [*an*], fleuve de Thessalie (auj. le *Xéras*), sur les bords duquel, d'après la légende, Apollon garda les troupeaux d'Admète.

ample [*an-ple*] adj. (lat. *amplus*). Large : *vêtement ample.* Copieux, abondant : *ample repas.* Etendu, complet : *ample récit. Fig.* : *une ample moisson de gloire.* ANT. **Etroit, étriqué, mesquin, restreint.**

amplectif, ive [*an-plèk*] adj. (du lat. *amplecti*, embrasser). *Bot.* Se dit des organes qui en embrassent d'autres d'une façon complète, comme les feuilles dans la préfoliation.

amplement [*an-ple-man*] adv. D'une manière ample, large. ANT. **Etroitement, petitement.**

Amplepuis [*an, pu-i*], ch.-l. de c. (Rhône), arr. et à 46 kil. de Villefranche ; 7.000 h. Ch. de f. P.-L.-M. Soieries, mousselines, cotonnades. — Le cant. a 5 comm. et 12.630 h.

ampleur [*an*] n. f. (de *ample*). Qualité de ce qui est ample, large : *l'ampleur d'une robe. Fig.* Abondance, élévation : *ampleur du style.*

amplexicaule [*an-plèk-si-kô-le*] adj. (du lat. *amplecti*, supin *amplexum*, embrasser, et *caulis*, tige). *Bot.* Se dit des feuilles, pédoncules, pétioles, stipules, etc., lorsqu'ils embrassent la tige.

amplexiflore [*an-plèk-si*] adj. (du lat. *amplecti*, supin, *amplexum*, embrasser, et *flos, floris*, fleur). *Bot.* Qui embrasse la fleur.

ampliateur [*an*] n. m. Qui fait une ampliation.

ampliatif, ive [*an*] adj. Qui augmente, qui ajoute. *Dr.* Se dit du duplicata authentique d'un acte.

ampliation [*an-pli-a-si-on*] n. f. (de *amplier*). Action de rendre plus ample. Dilatation, augmentation. Double d'un acte administratif.

amplier [*an-pli-é*] v. a. (lat. *ampliare*. — Se conj. comme *prier*.) Rendre plus ample. (Vx.) Différer une condamnation, un payement.

amplifiant [*an-pli-fi-an*], e adj. Qui grossit les objets : *verre amplifiant*.

amplificateur, trice [*an*] n. et adj. Qui amplifie, exagère : *un ennuyeux amplificateur*. N. m. : *amplificateur de sons*. *Phot.* Appareil d'agrandissement, permettant de tirer d'un phototype négatif des photocopies agrandies, aussi aisement qu'avec un châssis-presse. (On dit aussi AGRANDISSEUR.)

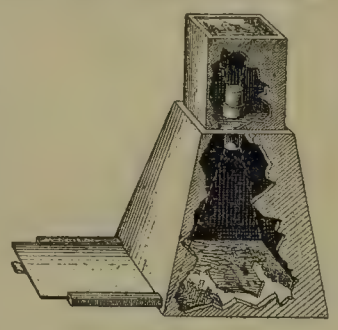

Amplificateur.

amplificatif, ive [*an*] adj. Qui sert à agrandir, à grossir : *le télescope est amplificateur*.

amplification [*an, si-on*] n. f. Développement d'un sujet donné : *une amplification oratoire*. Grossissement du volume apparent des objets. *Fig.* Exagération : *les amplifications des Méridionaux*. ANT. **Réduction, abrégé, sommaire.**

amplifier [*an-pli-fi-é*] v. a. (du lat. *amplificare*, étendre, augmenter.— Se conj. comme *prier*.) Etendre par le discours. Exagérer. ANT. **Abréger, réduire.**

amplissime [*an-pli-si-me*] adj. (lat. *amplissimus*). Très considérable. Autrefois, titre honorifique du recteur de l'université de Paris.

amplitude [*an*] n. f. (lat. *amplitudo*). Grandeur, étendue d'une chose, d'un lieu : *l'amplitude de la mer*. Degré d'ampleur. *Amplitude du jet*, corde de la trajectoire d'un projectile. Grandeur angulaire : *l'amplitude des oscillations du pendule*.



Ampoules : 1, 2, 3, 4. Antiques : 5, 6. De laboratoire.

ampoule [*an*] n. f. (du lat. *ampulla*, sorte de vase). Petite tumeur constituée par une accumulation de sérosité sous l'épiderme. *Ne pas se faire d'ampoules aux mains*, travailler mollement. Dilatation, renflement d'un conduit. Petite fiole renflée se terminant en pointe, dans laquelle on introduit un liquide et qu'on ferme à la lampe d'émailleur. Petite fiole renflée, en général. Petit vase de verre, qui renferme le conducteur d'une lampe électrique. *Ampoule de Crookes*, v. TUBE.



La sainte ampoule.

— ENCYCL. Les ampoules surviennent surtout sur les endroits du corps soumis aux frottements répétés, aux mains, aux pieds. Pour les traiter, se bien garder d'écorcher l'épiderme, trouer l'ampoule avec une aiguille pour amener l'écoulement, et panser avec un antiseptique : eau ou vaseline boriquée.

ampoule (la *sainte*), fiole conservée dans la cathédrale de Reims et contenant l'huile qui servait à l'onction des rois de France, dans la cérémonie du sacre. (La légende la faisait dater de saint Remi, qui sacra Clovis. Le conventionnel Rühl la brisa à coups de marteau, sur la place publique de Reims [1793].)

ampoulé, e [*an*] adj. Boursouflé, emphatique : *style, discours ampoulé*. ANT. **Naturel, simple.**

ampoulément [*an, man*] adv. D'une manière ampoulée. (Vx.)

ampoulette [*an-pou-lè-te*] n. f. Petite ampoule. Nom vulgaire de la mâche.

Ampsagas [*amp-sa-ghass*], riv. d'Afrique, qui séparait les deux Numidies ; auj. le *Rummel*.

Ampsin, v. de Belgique (prov. de Liége, arr. de Huy) ; 2.500 h.

Ampuis [*an-pu-i*], comm. du Rhône, arr. et à 39 kil. de Lyon ; 1.700 h. Ch. de f. P.-L.-M. Vins de *Côte-Rôtie*.

ampullacé, e [*an-pu-la*] adj. Qui a la forme d'une bouteille, d'une ampoule : *corolle ampullacée*.

ampullaire [*an-pu-lè-re*] adj. Syn. de AMPULLACÉ. N. f. Genre de mollusques gastéropodes, vivant dans les fleuves des pays chauds : *les ampullaires peuvent séjourner très longtemps dans la vase desséchée, sans mourir*.

amputation [*an, si-on*] n. f. Action d'enlever, à l'aide d'instruments tranchants, tout ou partie d'un membre, d'un organe. *Fig.* Suppression, coupure : *faire des amputations dans un article*.

— ENCYCL. Une amputation a pour but de sauver la vie du malade ou du blessé, ou de le débarrasser, sans mettre sa vie en danger, d'un membre atteint de lésions très graves ou très douloureuses. L'extrémité de la partie conservée est dite *moignon*. L'amputation peut porter sur les membres : le bras, la jambe, la cuisse, ou encore sur le nez, l'oreille, etc. Les méthodes varient avec la région et l'étendue des lésions ; mais, en général, l'antisepsie, l'asepsie et l'hémostase permettent aujourd'hui de faire des amputations sans grand danger.

amputé, e [*an*] adj. et n. Qui a subi une amputation : *un amputé des deux bras*.

amputer [*an-pu-té*] v. a. (du lat. *amputare*, couper). Faire subir une amputation : *amputer un membre, un article*. Par ext. *Amputer un blessé*, lui faire subir une amputation.

Amri [*am'-ri*], roi d'Israël de 928 à 917 av. J.-C. Il bâtit Samarie, et fut le père d'Achab.

Amriswil [*am'-riss*], v. de Suisse (canton de Thurgovie) ; 3.260 h. Broderies, fabrique de tricot.

amrîta n. m. Dans la mythologie de l'Inde, liqueur qui donne l'immortalité ; ambroisie.

Amritsar [*am'*], v. de l'Inde (Pendjab) ; 162.500 h. C'est la ville sainte des Sikhs. Foires importantes.

Amrou [*am'-rou*], général musulman, un de ceux qui ont le plus contribué à la diffusion, par les armes, de l'islamisme ; conquérant de la Syrie et de l'Egypte ; m. en 663.

Amrou-'l-Kaïs, prince et poète arabe du VIe siècle, auteur d'une des sept moallakas.

Amschaspands [*am'-chass*], ou **Ameshaçpentes,** les sept premières créatures d'Ormazd, qu'elles ont assisté dans l'œuvre de la création. Les Amschaspands veillent sur le monde et le défendent contre les six Darvands, créés par Ahriman, le principe du mal (*mazdéisme*).

Amsler (Jacob), savant mathématicien et mécanicien suisse, né à Schinznach (canton d'Argovie), m. à Schaffhouse (1823-1912). Il fut correspondant de l'Académie des sciences.

Amstel [*am-stèl*], petite rivière canalisée de Hollande. Elle traverse Amsterdam, et se jette dans le golfe de l'Y.

Amsterdam [*am'-stèr-dam'*], cap. du roy. des Pays-Bas (province de Nord-Hollande). Port très commerçant sur le Zuyderzée, à 500 kil. N.-E. de Paris ; 642.000 h. (*Amstellodamiens* ou *Amstellodamois*). Amsterdam, qui est partiellement bâtie sur pilotis et divisée en un grand nombre d'îles par de multiples canaux (d'où son nom de *Venise du Nord*), peut, en temps de guerre, inonder toute la région avoisinante au moyen de ses écluses : ce qui la sauva des armées de Louis XIV. Cependant, les hussards français de Pichegru y entrèrent en 1795, la gelée ayant transformé les eaux en une route solide.

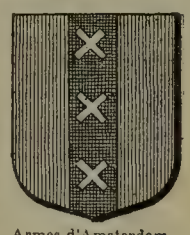

Armes d'Amsterdam.

Amsterdam (Nouvelle-). V. NOUVELLE-AMSTERDAM.

amuir v. n. (de *à*, et du rad. *mu*, lat. *mutus*, muet). Etre, devenir muet. (Vx.) **S'amuir** v. pr. *Phonét.* Devenir muet (en parlant d'un élément du langage).

amuissement [*man*] n. m. (du vx franç. *amuir*). *Phonét.* Etat de ce qui est ou devient muet : *il y a eu amuissement des finales vocaliques latines dans la transformation du latin en français*.

amulette [*lè-te*] n. f. autref. m. (lat. *amuletum*). Objet que l'on porte sur soi par superstition et auquel on attribue la vertu d'écarter les maléfices, les maladies, les accidents, etc. : *les nègres accordent une grande confiance aux amulettes*.

Amulius [*uss*], roi légendaire d'Albe, qui détrôna son frère Numitor et fut tué par ses petits-neveux Romulus et Rémus.

Amundsen (Roald), marin et explorateur polaire norvégien, né à Borje en 1872. Il a atteint le pôle sud en 1911.

amunitionnement [*si-o-ne-man*] n. m. Action d'amunitionner. Son résultat.

amunitionner [*si-o-né*] v. a. Pourvoir des munitions nécessaires : *amunitionner une citadelle*.

Amurat [*ra*] **Ier** ou **Mourad,** souverain turc (1319-1389), sultan en 1360. Il prit Andrinople pour capitale et organisa la milice des janissaires. Il écrasa à Kossovo la ligue des princes bulgares, hongrois et serbes ; en visitant le champ de bataille, il fut assassiné par un soldat serbe près d'expirer : — AMURAT II (1401-1451), prince éclairé et philosophe, célèbre par sa victoire sur Jean Hunyade ; Scanderbeg, despote d'Albanie, réussit à l'arrêter : — AMURAT III (1546-1596), sultan en 1574, vainquit les Persans et les Druses. Il mourut d'un excès de table ; — AMURAT IV, s'empara de Bagdad (1611-1640) ; — AMURAT V ou MOURAD V, sultan de Turquie, m. en 1904. Proclamé en 1876, il ne régna que trois mois et, atteint d'aliénation mentale, fut remplacé par Abd-ul-Hamid II.

amure n. f. *Mar.* Cordage servant à fixer le point d'une voile du côté du vent : *amure de misaine, de brigantine, de grand'voile, des focs. Avoir les amures à tribord, à bâbord*, se dit quand la voilure est disposée pour recevoir le vent par la droite, ou par la gauche. *Changer d'amures*, virer de bord.

amurer [*ré*] v. a. Raidir l'amure d'une voile. Tendre l'amure d'une voile du côté d'où vient le vent : *amurer à tribord, à bâbord*.

amurgue [*ghe*] n. f. Résidu de la fabrication de l'huile d'olive, qui entre dans la composition des savons communs. (On dit aussi AMURCA.)

amusable [*za-blé*] adj. Qui peut être amusé.

amusant [*zan*], e adj. Qui est propre à amuser, à divertir, à distraire : *récit amusant, un homme amusant*. ANT. **Ennuyeux, assommant, fastidieux.**

amusement [*ze-man*] n. m. Action d'amuser, de s'amuser ; *les jouets servent à l'amusement des enfants*. Ce qui amuse, distrait : *il y a des amusements pour tous les âges. Etre l'amusement d'une société*, être l'objet de ses railleries. ANT. **Ennui, peine.**

amuser [*zé*] v. a. (de *à*, et *muser*). Divertir : *amuser les enfants*. Récréer : *amuser l'esprit*. Tromper en préoccupant : *amuser l'ennemi*. Duper, repaître de vaines espérances : *amuser par des promesses. Amuser le tapis*, jouer petit jeu en attendant la partie sérieuse et, *fig.*, parler de vétilles avant d'arriver à l'affaire. **S'amuser** v. p. Se divertir, perdre son temps : *s'amuser en route*. ANT. **Ennuyer, contrarier, importuner.**

amusette [*zè-te*] n. f. Petite bagatelle qui amuse. Jouet.

amuseur, euse [*zeur, eu-ze*] n. Personne qui amuse.

amusoire [*zoi-re*] n. f. Moyen d'amuser. (P. us.)

Amy (Jean-Barnabé), sculpteur français, né et m. à Tarascon (1839-1907). On lui doit de remarquables bustes.



Amsterdam : le Poids Saint-Antoine, un jour de marché.

Amyclée, v. anc. de Laconie, auj. *Slavo-Khori*, sur l'Eurotas. Patrie des Dioscures, d'Hélène et de Clytemnestre. (Hab. *Amycléens*.)

amyctique [*mik-ti-ke*] adj. (gr. *amuktikos*). Se dit des topiques corrosifs : *onguent amyctique*. N. m : *un amyctique*.

amyélonévrie [*vri*] n. f. (du gr. *a* priv., *muèlos*, moelle, et *neuron*, nerf). Paralysie de la moelle épinière.

amygdale n. f. (du gr. *amugdalè*, amande). Glande en forme d'amande, située de chaque côté de la gorge.

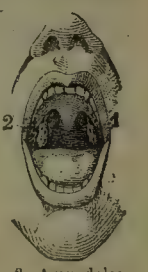

1, 2. Amygdales.

— ENCYCL. La fonction physiologique des amygdales est encore mal connue ; on suppose qu'elles sécrètent un liquide favorisant la déglutition, et qu'elles seraient un lieu de production des globules blancs. L'inflammation douloureuse de ces glandes ou *amygdalite*, est assez fréquente pour qu'on ait proposé leur ablation systématique.

amygdalées [*lé*] n. f. pl. Tribu de rosacées, dont le type est l'*amandier*. — S. une *amygdalée*.

amygdalifère adj. (du gr. *amugdalè*, amande, et du lat. *ferre*, porter). Se dit d'une plante qui porte des amandes.

amygdalin, e adj. Dans lequel il entre des amandes : *sirop, savon amygdalin*.

amygdaline n. f. Principe qui existe dans les amandes amères, les noyaux de pêches, de cerises, etc. (Sous l'influence des acides ou par l'électrolyse de sa solution aqueuse, il se dédouble en glucose, acide cyanhydrique et essence d'amandes amères.)

amygdalite n. f. Inflammation des amygdales, appelée aussi *angine, esquinancie*.

— ENCYCL. L'amygdalite est produite généralement par des variations de froid subites ; l'inflammation s'étend presque toujours aux parties voisines, arrière-gorge, voile du palais, luette. Elle se caractérise par un gonflement, une rougeur des amygdales, avec céphalalgie et fièvre ; le traitement consiste en gargarismes émollients à l'acide borique ou au chlorate de potasse.

amygdaloïde [*lo-i-de*] adj. Se dit de roches qui contiennent de petits corps blancs en forme d'amandes.

amygdalotome n. m. (de *amygdale*, et du gr. *tomè*, action de couper). Instrument qui sert à exciser les amygdales.

amygdalotomie n. f. (de *amygdale*, et du gr. *tomè*, action de couper). Excision des amygdales.

amylacé, e adj. (du gr. *amulon*, amidon). De la nature de l'amidon ; qui contient de l'amidon.

amylane n. f. Hydrate de carbone extrait de l'orge.

amylase n. f. Diastase qui se trouve dans l'orge germée.

amyle n. m. (du gr. *amulon*, amidon). Radical qui entre dans la constitution des composés amyliques : *chlorure, bromure, iodure d'amyle ; phosphite, phosphate d'amyle ; carbonate, silicate, cyanure d'amyle*, etc.

amylène n. m. Carbure liquide à la température ordinaire, à odeur éthérée, que l'on obtient en décomposant l'alcool amylique.

amylidène n. m. *Chim.* Radical bivalent dérivant de l'aldéhyde amylique.

amylique adj. Se dit d'un alcool qui se produit dans la fermentation de la fécule de pomme de terre : *l'alcool amylique est utilisé dans l'extraction de la paraffine des goudrons de houille.* Se dit des composés qui dérivent de l'alcool amylique.

amylobacter [*bak-tèr*] n. m. Microbe anaérobie très répandu, qui agit sur les matières sucrées, grasses, etc., et donne de l'acide butyrique.

amylodextrine n. f. Composé résultant de l'hydrolyse de l'amidon. Syn. de AMIDON SOLUBLE.

amyloïde [*lo-i-de*] adj. et n. f. (du gr. *amulon*, amidon, et *eidos*, forme). Se dit d'une substance, en apparence amylacée, qui se rapproche des albuminoïdes, et qui infiltre divers organes, tels que le foie, la rate, le rein, à la suite de certaines maladies,

amylomyces [*sèss*] n. m. (du gr. *amulon*, amidon, et *mukos*, champignon). Espèce de mucédinée du genre mucor qui transforme l'amidon en sucre, et joue ainsi un rôle important dans la fabrication de l'alcool de grains.

amylose [*lô-ze*] n. f. Maladie dans laquelle les organes sont infiltrés de substance amyloïde. (On dit aussi AMYLOÏDE ou MALADIE AMYLOÏDE.)

Amyntas [*tass*], roi de Macédoine, père de Philippe II (396-370 av. J.-C.). Il conserva son trône grâce à la protection des Spartiates.

Amyot [*mi-o*] (Jacques), né à Melun, m. à Auxerre (1513-1593). D'une famille pauvre, il apprit, à force de privations, de persévérance et d'énergie, le grec, le latin, la philosophie et les mathématiques. Précepteur, puis grand aumônier de Charles IX et de Henri III, et évêque d'Auxerre, il fut, par ses traductions de Plutarque (notamment les *Vies* et les *Œuvres morales*), de Longus (*Daphnis et Chloé*), d'Héliodore (*Théagène et Chariclée*), etc., un des créateurs de la belle langue du XVIe siècle, originale et naïve, souple et abondante, savoureuse et pittoresque.


Amyot.

amyotrophie [*fî*] n. f. (du gr. *a* priv., *muion*, muscle, et *trophê*, nourriture). Atrophie des muscles.

amyride ou **amyris** [*riss*] n. f. Genre de plantes de la famille des rutacées, comprenant des arbres résineux de l'Amérique tropicale, dits *bois chandelle*, *bois citron*, *beaumier de la Jamaïque*, à bois aromatique, jaunâtre et d'un beau grain.

an n. m. (du lat. *annus*, année). Année (v. ce mot). *Le jour de l'an*, le 1er janvier. Se dit de certaines grandes époques historiques : *l'an 250 de Rome ; l'an 12 de l'hégyre ; l'an III de la République. Se soucier, se moquer de quelqu'un comme de l'an quarante*, ne pas s'en préoccuper du tout. (On crut que le monde finirait en l'an 40 du XIe siècle. La date fatale une fois passée, on ne fit alors que rire des anciennes terreurs.) *Bon an, mal an*, compensation faite des bonnes et des mauvaises années. Pl. Vieillesse, temps : *l'outrage des ans.*

An mille (*l'*). Suivant une tradition généralement répandue, l'an mille aurait marqué une époque de crise pour toutes les nations de l'Occident, qui croyaient voir alors se produire la fin du monde et le second avènement du Christ. Mais il résulte des documents historiques que la terreur de l'an mille ne fut ni aussi profonde ni aussi générale qu'on l'a répété en interprétant dans un sens trop universel certaines chroniques, où les misères du Xe siècle étaient dépeintes sous les plus sombres couleurs.

ana n. m. invar. (terminaison latine de recueils anecdotiques : *Ménagiana*, *Voltairiana*). Recueil de bons mots, d'anecdotes : *défiez-vous des faiseurs d'ana.*

anabaptisme [*ba-tis-me*] n. m. Doctrine des anabaptistes.

anabaptiste [*ba-tis-te*] n. et adj. (du gr. *ana*, de nouveau, et *baptizein*, plonger dans l'eau). Membre d'une secte politique et religieuse du XVIe siècle : *un anabaptiste*, *doctrine anabaptiste.*

— ENCYCL. Les anabaptistes, issus du protestantisme, rejetaient le baptême des enfants comme inefficace, et soumettaient à un second baptême ceux qui embrassaient leurs doctrines. Thomas Münzer fut leur principal chef. La secte des anabaptistes recruta parmi les paysans le plus grand nombre de ses adhérents, que la noblesse protestante d'Allemagne, conduite par Luther, vainquit à Frankenhausen (1525). Chassés de toutes parts, les anabaptistes se dispersèrent, répandant leurs doctrines le long du Rhin et des Pays-Bas ; en 1534, Munster devint leur centre d'action, avec le *prophète*, Jean de Leyde, qui périt à son tour, ainsi que ses principaux partisans, lorsque l'évêque de Munster eut repris possession de sa ville. Leurs sectateurs, appelés *baptistes*, se trouvent encore en Angleterre et en Amérique.

anabas [*bass*] n. m. Genre de petits poissons acanthoptères d'Indochine, qui grimpent, à l'aide de leurs nageoires épineuses, sur les buissons bordant les cours d'eau.

Anabase (*l'*) (c'est-à-dire *l'Expédition dans l'intérieur*), ouvrage historique de Xénophon, récit précis et attachant de l'expédition de Cyrus le Jeune contre Artaxerxès II et de la retraite des Dix-Mille, que l'auteur lui-même avait conduite (IVe s. av. J.-C.).

Anabase (*l'*), ouvrage d'Arrien. V. ALEXANDRE (*Expédition d'*).

anabatique adj. (du gr. *anabainein*, monter). *Pathol.* Qui s'accroît : *fièvre anabatique.*

anabiose [*bi-ô-ze*] n. f. (du gr. *anabiosis*, résurrection). Retour à la vie après une interruption des fonctions vitales ayant plus ou moins le caractère de la mort.

anableps [*blèpss*] n. m. Genre de poissons physostomes de l'Amérique tropicale, à corps allongé, aux yeux très saillants. (Ils nagent dans les bancs vaseux des fleuves, ayant une partie de la tête hors de l'eau, et peuvent voir sans doute à la fois dans l'air et dans l'eau. Ils peuvent même sortir de l'eau.)


Anableps.

anabolisme [*lis-me*] n. m. (du gr. *ana*, en haut, et *bolos*, jet). Accroissement de l'individu vivant.

anabrose [*bró-ze*] n. f. (du gr. *ana*, à travers, et *brôsis*, action de ronger). Ulcération superficielle.

anabrotique adj. (rad. *anabrose*). Se dit d'une substance qui corrode les surfaces avec lesquelles on la met en contact. N. m. : *un anabrotique.*

anacamptique [*kanp-ti-ke*] adj. (du gr. *anakamptein*, réfléchir). Qui réfléchit la lumière ou le son. Syn. de CATOPTRIQUE. (Rare.)

anacarde n. m. Fruit de l'anacardier, dont le péricarpe, dit *pomme d'acajou*, est comestible, et dont l'amande, appelée *noix d'acajou* donne une huile caustique.

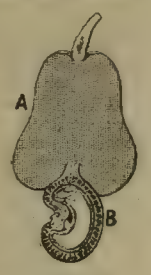

Fruit de l'anacardier : A, pomme d'acajou ; B, noix d'acajou.

anacardiées [*di-é*] n. f. pl. Tribu de térébinthacées, dont le type est l'*anacardier*. — S. une *anacardiée*.

anacardier [*di-é*] ou **anacarde** n. m. *Bot.* Genre de térébinthacées américaines, dont une espèce fournit l'anacarde ou *noix d'acajou.*

anacharis [*ka-riss*] n. m. Genre d'hydrocharidées, comprenant des plantes aquatiques de l'Amérique du Sud.

Anacharsis [*kar-siss*], philosophe scythe (VIe s. av. J.-C.). C'est vers l'an 589 qu'il parut à Athènes ; il devint l'ami de Solon et de Périandre de Corinthe. On fait quelquefois allusion à ce Scythe vivant au milieu d'un pays civilisé et le jugeant avec indépendance. Les Grecs l'ont parfois compté parmi les sept Sages. De retour dans sa patrie, il voulut y introduire la religion de Déméter, et fut tué pour cette impiété par le roi Saulius, son frère.

Anacharsis en Grèce (*Voyage du jeune*), reconstitution pleine d'intérêt de la vie publique et privée des Grecs au IVe siècle, par l'abbé Barthélemy (1779).

anachorète [*ko*] n. m. (du gr. *ana*, à l'écart, et *khôrein*, se retirer). Religieux qui vit seul dans un endroit retiré. Celui qui mène une vie très retirée.

— ENCYCL. Le premier anachorète fut saint Paul *l'Ermite* ou *le Thébain*, qui se retira dans la Thébaïde en 250 apr. J.-C. Il fut imité par saint Antoine, saint Pacôme, etc. ; mais, avec eux, la vie cénobitique ou en commun commence à se substituer à la vie solitaire.

anachorétique [*ko*] adj. Qui a rapport aux anachorètes.

anachorétisme [*ko-ré-tis-me*] n. m. Existence d'anachorète. Amour pour la vie d'anachorète.

anachronique [*kro*] adj. Entaché d'anachronisme. Contraire à la chronologie.

anachronisme [*kro-nis-me*] n. m. (du gr. *ana*, en arrière, et *khronos*, temps). Faute contre la chronologie ; erreur dans la date des événements : *rendre contemporains des auteurs de deux siècles différents, c'est commettre un grossier anachronisme.* Chose non conforme aux mœurs d'une époque : *le duel commence à paraître un anachronisme.*

— ENCYCL. Les anachronismes sont fréquents chez les écrivains. Certains sont voulus, notamment dans les parodies, pour obtenir un effet comique : ainsi la charade de *la Belle Hélène* sur le mot *locomotive*. D'autres sont l'effet de traditions, tel Racine prêtant aux Grecs et aux Romains les idées et le langage des gens du XVIIe siècle. Mais parfois ce sont de simples inadvertances : ainsi Shakespeare, dans *Jules César*, fait tirer le canon, et Victor Hugo, dans *Aymerillot*, fait ainsi parler Charlemagne :

Tu rêves, dit le roi, comme un « clerc en Sorbonne »,

oubliant que la fondation de R. Sorbon date seulement de saint Louis.

Dans les beaux-arts, les anachronismes consistent soit à grouper dans une même composition des personnages ayant vécu à des époques différentes (tableaux avec figures de *donateurs*), soit à modifier l'ordonnance d'une scène historique, comme dans cette *Adoration des mages* que Breughel d'Enfer a placée en pays flamand, auprès d'une église et d'un cabaret, soit enfin à ne tenir aucun compte de la couleur locale : c'est ainsi que Véronèse représente les *Noces de Cana* ou le *Repas chez le pharisien* dans des édifices de son époque et avec des personnages vêtus comme l'étaient ses contemporains. Il faut citer aussi les anachronismes allégoriques, comme les représentations de Louis XIV en Alexandre, ou de Napoléon Ier en empereur romain.

Anaclet ou **Clet** [*klè*] (saint), pape, de 78 à 91. Il est regardé comme le deuxième successeur de saint Pierre, dont il aurait été le disciple. — Fête le 26 avril.

anacoluthe n. f. (du gr. *an* priv., et *akolouthos*, compagnon). *Gramm.* Ellipse par laquelle on omet dans une phrase le corrélatif d'un mot exprimé : *qui dort dîne*, pour *celui qui dort dîne.* Tour de phrase où la construction grammaticale change brusquement :

Et, pleurés du vieillard, « il » grava sur leur marbre...
Ce que je viens de raconter.

anaconda n. m. V. EUNECTE.

anacoste [*kos-te*] n. f. Etoffe dont la chaîne et la trame sont en laine et à double croisure.

anacousie [*zî*] n. f. Méthode de rééducation de l'ouïe perdue ou déviée.

Anacréon, célèbre poète lyrique grec, né à Téos, en Lydie (560-478 av. J.-C.). Il ne reste que de courts fragments de ses œuvres authentiques. Quant aux poésies qui lui ont été attribuées par Henri Estienne (1554) et qui sont probablement un recueil d'œuvres lyriques dues à des anonymes grecs de la décadence], elles célèbrent le plaisir, la bonne chère et brillent surtout par l'enjouement, la grâce et la délicatesse. *Emule, disciple d'Anacréon*, poète qui a cultivé le genre de poésies légères où l'on célèbre l'amour et le vin. On désigne parfois Anacréon par cette périphrase : *le chantre, le vieillard de Téos.*


Anacréon.

anacréontique adj. Léger, gracieux, bachique, dans le goût des odes dites « d'Anacréon » : *poésie anacréontique. Vers anacréontique*, vers ïambique de trois pieds et demi, dont le deuxième et le troisième sont nécessairement des ïambes.

— ENCYCL. La poésie anacréontique a été cultivée en France par Ronsard, Chaulieu, La Fare, Voltaire, Parny, Dorat, Bertin, Béranger, etc.

anacréontisme [*tis-me*] n. m. Imitation de la poésie anacréontique : *le poète Gresset a fait de l'anacréontisme.*

anacrouse [*krou-ze*] n. f. (gr. *ana*, en haut, et *krousis*, action de frapper). *Musiq.* Notes initiales d'un rythme, qui précèdent la première barre de

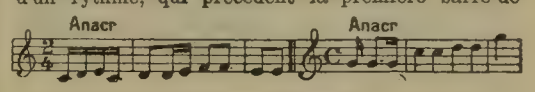

Anacrouses intégrantes.

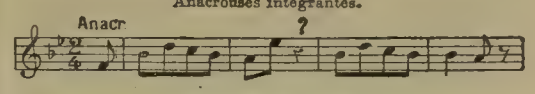

Anacrouse accessoire.

mesure et mènent au premier temps fort. (L'anacrouse est *intégrante* lorsqu'elle est indispensable au point de vue mélodique ; elle est *accessoire* lorsqu'elle peut être à volonté employée ou délaissée.) *Métriq. anc.* Une ou plusieurs syllabes placées avant la première syllabe accentuée.

Anactorium, anc. v. d'Arcarnanie, à l'entrée du golfe d'Ambracie ; importante place de commerce.

anacyclique [*si-kli-ke*] adj. et n. m. (du gr. *anakuklein*, retourner en sens inverse). Se dit de vers qui présentent toujours un sens, qu'on les lise naturellement ou à rebours. Ainsi le vers :

L'âme des uns jamais n'use de mal,

se lit dans les deux sens.

anadème n. m. (du gr. *anadêma*, bandeau). Nom donné chez les Grecs à toutes les bandelettes ou liens qui servaient à relever ou à maintenir les cheveux.

anadiplose [*plô-ze*] n. f. (du gr. *ana*, de nouveau, et *diplôsis*, action de doubler). Action de répéter, au commencement d'une phrase ou d'un vers, le mot qui terminait la phrase ou le vers précédent.

anadipsie [*dip-sî*] n. f. (du gr. *ana*, en haut, et *dipsa*, soif). Soif exagérée.

anadrome adj. (du gr. *ana*, en arrière, et *dromos*, course). Se dit des poissons qui remontent de la mer dans les fleuves (saumon, esturgeon, etc.).

anadyomène adj. (du gr. *anaduomai*, j'émerge). Surnom donné à Vénus, sortie, dit la Fable, de l'écume de la mer.

Anadyr, fleuve très poissonneux de la Sibérie, qui se jette dans le *golfe d'Anadyr*, formé par la mer de Behring ; cours 740 kil.

anaérobie [*bî*] adj. (du gr. *an*, sans, *aêr*, air, et *bios*, vie). Se dit des organismes microscopiques pouvant vivre dans un milieu privé d'air ou d'oxygène. N. m. : *un anaérobie.* ANT. **Aérobie.**

Anafesto (Paul-Luc), premier doge de Venise (697-717). Il fonda l'unité des îles vénitiennes, et fixa les frontières de la Vénétie.

anagallis [*ghal-liss*] n. m. (m. gr.). Nom scientifique du mouron des champs, dit encore *mouron bleu* ou *mouron rouge*, suivant la couleur de ses fleurs.

anagénèse n. f. (du gr. *anagenesis*, régénération). Régénération des tissus vivants, accidentellement détruits.

anaglyphe ou **anaglypte** n. m. (gr. *anaglyphos*). Ouvrage ciselé ou sculpté en relief : *plateau d'argent orné d'anaglyphes.* Dessin gravé au burin.

anaglyptique [*glip-ti-ke*] adj. Se dit d'un mode d'impression en relief, à l'usage des aveugles. N. f. Ce mode lui-même.

Anagni, v. d'Italie (prov. de Rome), au-dessus du Sacco ; 7.800 h. (*Anagnites* ou *Anagniens*), Mines de soufre et sources sulfureuses aux environs. Le pape Boniface VIII y fut insulté par Nogaret, envoyé de Philippe IV le Bel, et par Sciarra Colonna en 1303.

anagnoste [*ghnos-te*] n. m. (gr. *anagnôstês*). A Rome, esclave chargé de lire à haute voix pendant le repas ou le bain.

anagogie [*jî*] n. f. (du gr. *ana*, en haut, et *agôgos*, qui conduit). Elévation de l'âme vers les choses célestes. Interprétation des Ecritures, par laquelle on s'élève du sens littéral au sens mystique : *dire* la Jérusalem céleste, *pour* le séjour des élus, *c'est procéder par anagogie.*

anagogique adj. Qui tient de l'anagogie.

anagogiste [*jis-te*] n. m. Celui qui s'occupe de l'anagogie, de l'interprétation des saintes Ecritures.

anagrammatique [*gram'-ma*] adj. Qui tient de l'anagramme : *charade, exercice anagrammatique.*

anagrammatiquement [*gram'-ma-ti-ke-man*] adv. D'une manière anagrammatique.

anagrammatiser [*gram-ma-ti-zé*] v. a. Transcrire en forme d'anagramme : *anagrammatiser un nom.* Absol. : *Dorat aimait à anagrammatiser.*

anagrammatiste [*gram'-ma-tis-te*] n. Personne qui fait des anagrammes.

anagramme [*gra-me*] n. f. (gr. *ana*, en arrière, et *gramma*, lettre). Mot formé par la transposition des lettres d'un autre mot : *l'anagramme du mot*

gare *est* rage ; *celle de* signe *est* singe. (Dans *Révolution française*, on trouve : *un Corse la finira.*)

anagyre n. m. Genre de légumineuses papilionacées, dont le type est un arbrisseau de la région méditerranéenne, dit *bois puant*, à cause de son odeur repoussante.

Anahuac [*ak*], l'un des noms du Mexique, avant la conquête espagnole. Il est encore appliqué aujourd'hui à tout le plateau du Mexique entouré de grands sommets (Orizaba, Popocatepetl, etc.).

anal, e, aux adj. Qui a rapport à l'anus.

analcime n. f. (du gr. *analkis*, sans force). Zéolithe sodico-calcique, ainsi nommée parce qu'elle s'électrise peu. (On la trouve en gros cristaux dans les tufs du Tyrol.)

analectes [*lèk-te*] n. m. pl. (du gr. *analektos*, recueilli). Morceaux choisis d'un ou de plusieurs auteurs.

analemme [*lè-me*] n. m. (du gr. *ana*, en haut, et *lemma*, prise). Syn. approximatif de PLANISPHÈRE.

analepsie [*lèp-si*] n. f. (gr. *analepsis*). Retour des forces après une maladie. Convalescence.

analeptique [*lèp*] adj. Se dit des substances propres à rétablir les forces épuisées : *les fécules, les bouillons sont analeptiques.* N. m. : *un analeptique.* ANT. **Débilitant.**

analge n. m. Genre d'acariens, parasites des oiseaux.

analgésie [*zi*] ou **analgie** [*ji*] n. f. (du gr. *an* priv., et *algos*, douleur). Perte de la sensibilité à la douleur : *l'analgésie accompagne souvent l'hystérie.*

analgésier [*jé-zi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Rendre indolore : *analgésier une dent.*

analgésine ou **analgine** n. f. *Pharm.* Syn. de ANTIPYRINE.

analgésique [*zi-ke*] ou **analgique** [*ji-ke*] adj. Qui produit l'insensibilité. N. m. : *un analgésique* ou *analgique.* N. Insensible à la douleur : *l'alcoolisme fait des analgésiques.*

anallagmatique [*nal-lagh-ma*] adj. et n. f. Se dit d'une figure géométrique identique à son inverse, ou transformée par rayons vecteurs réciproques : *conique anallagmatique.*

anallantoïdien, enne [*nal-lan, di-in, è-ne*] adj. Se dit de certains vertébrés, comme les poissons et les amphibiens, qui sont dépourvus d'allantoïde.

analogie [*jî*] n. f. (du gr. *analogia*, rapport). Rapport, ressemblance, conformité, similitude partielle d'une chose avec une autre : *la langue italienne a beaucoup d'analogies avec la langue latine. Par analogie*, d'après les rapports qui existent entre les choses : *juger, raisonner par analogie. Log. Raisonnement par analogie*, raisonnement qui consiste à conclure de la ressemblance de certains objets à quelques égards, à leur ressemblance à d'autres égards. ANT. **Différence.**

analogique adj. Qui tient de l'analogie : *lois analogiques.* Qui classe d'après l'analogie : *dictionnaire analogique.*

analogiquement [*ke-man*] adv. D'une manière analogique ; par analogie.

analogisme [*jis-me*] n. m. Raisonnement par voie d'analogie.

analogue [*lo-ghe*] adj. Qui a de l'analogie avec autre chose : *mener une vie analogue à son âge.* N. m. : *bien des termes grecs n'ont pas d'analogues en français.* ANT. **Dissemblable.**

analphabétisme n. m. (du priv. gr. *an* et de *alphabet*). Absence de toute instruction.

analysable [*za-ble*] adj. Qu'on peut analyser.

analyse [*li-ze*] n. f. (du gr. *analusis*, décomposition). Décomposition d'un corps en ses principes constituants : *analyse de l'eau, de l'air*, etc. Résumé, compte rendu d'un texte, d'un livre, etc. : *l'analyse d'un drame.* Etude approfondie : *l'analyse du cœur humain. En dernière analyse*, après mûr examen. *Chim. Analyse spectrale*, analyse chimique au moyen du spectre. *Philos.* Méthode qui va du composé au simple. *Gram.* Etude de l'espèce, de la forme et de la fonction des mots, de la composition de la proposition, de celle de la phrase : *analyse du mot, de la proposition, de la phrase. Analyse logique*, analyse qui consiste à décomposer la phrase en propositions, et chaque proposition en sujet, verbe et attribut. *Analyse grammaticale*, analyse qui prend les mots un à un pour en indiquer l'espèce, le genre, le nombre, la fonction, etc. *Math. Analyse mathématique*, algèbre pure, ou toute autre partie de la science : géométrie, mécanique, etc., soumise aux calculs algébriques. *Analyse transcendante, analyse infinitésimale*, le calcul différentiel et intégral. ANT. **Synthèse.**

— ENCYCL. *Chim.* L'analyse chimique a pour objet de déterminer la nature des éléments qui forment un corps composé (*analyse qualitative*), et aussi les proportions en poids ou en volume, suivant lesquelles chacun d'eux entre dans la composition (*analyse quantitative*). Dans une analyse chimique, tantôt on opère sous l'influence de la chaleur et avec des réactifs à l'état sec, tantôt on se sert de réactifs liquides : dans le premier cas, l'analyse est dite par *voie sèche*, dans le second, par *voie humide.* On utilise aussi pour certaines analyses le spectre (*analyse spectrale*), le microscope (*analyse microscopique*).

analyser [*zé*] v. a. Faire une analyse ; décomposer un tout en ses parties : *analyser l'eau d'une source; analyser une phrase; analyser un état d'âme.* ANT. **Synthétiser.**

analyseur [*zeur*] n. m. Qui a la manie de l'analyse. *Physiq.* Prisme biréfringent, et, d'une façon générale, appareil d'optique permettant de reconnaître si une lumière est polarisée. Plaque métallique pour étudier la direction électrolytique.

analyste [*lis-te*] n. m. Qui est versé dans l'analyse, surtout l'analyse mathématique.

analytique adj. Qui procède par voie d'analyse : *méthode analytique*, par opposition à *méthode synthétique. Langues analytiques*, celles qui expriment les diverses idées et les rapports qui les lient, par des mots et des signes distincts. *Géométrie analytique*, application de l'algèbre à la géométrie. *Philos. Jugement analytique*, forme de jugement dans lequel on extrait de la notion du sujet l'attribut ou prédicat qui y est logiquement et nécessairement contenu. Ex. : *les rayons d'un cercle sont égaux.* (S'oppose à *jugement synthétique.*)

— ENCYCL. *Linguist.* En général, les langues modernes de l'Europe sont analytiques. Elles se caractérisent par l'absence ou le nombre très réduit des cas, le peu d'importance des flexions qui marquent le genre et le nombre, une construction obligatoire, qui les rend moins souplesq ue les langues synthétiques.

analytiquement [*ke-man*] adv. D'une manière analytique.

Analytiques (*Traité des*), par Aristote, troisième traité de l'*Organon*, dans lequel le philosophe étudie la nature du syllogisme, les principes communs ou propres, et la définition.

anamirte n. m. Genre de ménispermacées, comprenant une seule espèce, dont le fruit est la *coque du Levant*, qui renferme un principe amer et vomitif.

anamnèse n. f. (du gr. *anamnèsis*, commémoration) Prière de la messe, qui suit l'élévation et rappelle le souvenir de la Rédemption ; elle commence par ces mots : *Unde et memores...*

anamnestique [*nam'-nès-ti-ke*] adj. (du gr. *ana*, en arrière, et *mimnèskein*, faire souvenir). Se disait des remèdes que l'on croyait propres à rendre la mémoire. Se dit de ce qui est propre à rappeler un souvenir : *signes anamnestiques.* N. m. : *un anamnestique.*

anamnié [*nam'-ni-é*], **e** adj. (du lat. *an*, priv., et *amnium*, amnios). Se dit des animaux (poissons amphibiens) qui n'ont pas d'amnios.

anamorphose [*fô-ze*] n. f. (du gr. *ana*, qui marque retour vers, et *morphè*, forme). *Physiq.* Phénomène qui se produit lorsque le dessin déformé

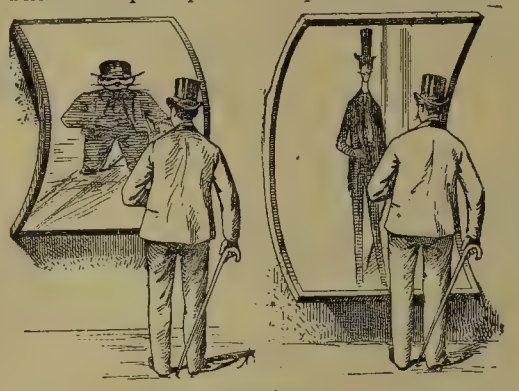

Anamorphose.

d'un objet, étant placé perpendiculairement à l'axe d'un miroir cylindrique ou conique, donne, par réflexion une image de l'objet sans déformation. *Par ext.* Image grotesque, difforme, d'un objet, donnée par un miroir courbe. Jeu d'optique.

anamorphotique adj. Qui tient de l'anamorphose ; qui la produit : *miroir anamorphotique.*

anampsès [*nan-psèss*] n. m. Genre de poissons acanthoptères, de l'océan Indien : *les anampsès sont remarquables par leurs belles couleurs.*

Anamur, capit. du pachalik d'Adana (Turquie d'Asie).

ananas [*na-na*] n. m. (brésil. *nanas*). Plante de la famille des broméliacées, originaire d'Amérique, et qui fournit un fruit délicieux. Fruit de l'ananas : *ananas au kirsch.*



Ananas et son fruit.

— ENCYCL. Les ananas sont des plantes vivaces, à feuilles épineuses, dont le fruit est surmonté d'un bouquet de petites feuilles. Originaires de l'Amérique du Sud, ils furent importés en France vers 1733. On mange les ananas crus ou en conserve, en confitures.

Ananda, moine bouddhiste, premier disciple de Çakya-Mouni.

Anandadhvadja, prêtre et missionnaire thibétain, né en 1182, qui convertit au bouddhisme la Mongolie, et inventa, dit-on, l'alphabet mongol.

anandraire [*drè-re*] ou **anandre** adj. (du gr. *an* priv., et *anêr, andros*, mâle). Se dit des fleurs qui manquent d'étamines ou d'*androcée.*

Ananias [*ass*], jeune Hébreu qui, avec Mizaël et Azarias, fut jeté par ordre de Nabuchodonosor dans une fournaise, d'où ils sortirent tous trois sains et saufs. On les appelle aussi *Sidrach, Mizach* et *Abdenago.* (*Bible.*)

Ananias, Juif converti, frappé de mort avec son épouse Saphira, pour avoir menti à saint Pierre. (*Actes des Apôtres.*)

Ananie [*ni*] (saint), martyr en Perse. Fête le 1er décembre. — Martyr à Damas. Fête le 25 janvier.

ananthe adj. (du gr. *an* priv., et *anthos*, fleur). Privé de fleurs. (Peu us.)

anapeste [*pès-te*] n. m. (gr. *anapaistos*). Pied de vers grec ou latin, composé de deux brèves et d'une longue. Adjectiv. : *pied anapeste.*

anapestique [*pès-ti-ke*] adj. Se dit des vers grecs et latins composés d'anapestes : *les poésies d'Anacréon sont remplies de vers anapestiques.*

anaphore n. f. (du gr. *anaphora*, report ou retour). *Rhétor.* Répétition qui consiste à recommencer par le même mot divers membres d'une phrase, afin de frapper l'esprit. Les imprécations de Camille, dans l'*Horace* de Corneille, en offrent un bel exemple :

« Rome », l'unique objet de mon ressentiment ;
« Rome », à qui vient ton bras d'immoler mon amant ;
« Rome », qui t'a vu naître, et que ton cœur adore ;
« Rome », enfin, que je hais, parce qu'elle t'honore.

anaphorique adj. *Rhét.* Se dit d'une période, d'une phrase, dont plusieurs membres commencent par le même mot.

anaphorisme [*fo-ris-me*] n. m. Abus de l'anaphore.

anaphrodisiaque [*zi-a-ke*] adj. du gr. *an*, priv., et de *aphrodisiaque*. Se dit d'une personne, qui n'éprouve aucun désir vénérien, dont les organes génitaux sont frappés d'atonie. *Substance anaphrodisiaque*, qui éteint les désirs vénériens. (Dans ce sens, s'emploie aussi substantiv. : *un anaphrodisiaque.*) SYN. **Antiaphrodisiaque.**

anaphylactique [*fi-lak-ti-ke*] adj. Qui a rapport à l'anaphylaxie : *état anaphylactique.*

anaphylactisant [*zan*], **e** adj. Qui détermine l'anaphylaxie : *parmi les substances anaphylactisantes, on peut citer les sérums, le lait, les œufs, les moules, certains poissons et crustacés,*

anaphylactiser [*fi-lak-ti-zé*] v. a. Augmenter la sensibilité de l'organisme à un poison. Déterminer l'anaphylaxie.

anaphylaxie [*fi-la-ksî*] n. f. (du gr. *ana*, contraire, et *phulaxis*, protection). Augmentation de la sensibilité de l'organisme à un poison ou à une albumine, sous l'influence d'une réinjection de ce poison ou de cette albumine. ANT. **Immunisation.**

anaplastie [*plas-ti*] ou **anaplasie** [*zi*] n. f. (du gr. *anaplassein*, réformer). Opération chirurgicale qui consiste à restaurer des parties détruites, au moyen d'autres parties empruntées au même individu.

anaplastique [*plas-ti-ke*] adj. Qui a rapport à l'anaplastie.

anapnographe n. m. (du gr. *anapnoè*, respiration, et *graphein*, écrire). Instrument qui sert à enregistrer les divers mouvements auxquels donne lieu la respiration.

Anapus [*puss*], petit fleuve de Sicile, qui tombe dans la mer au S. de Syracuse : auj. *Anapo.*

Anaradjapoura, emplacement de l'ancienne capitale de l'île de Ceylan.

anarchie [*chî*] n. f. (du gr. *an* priv., et *arkhê*, commandement). Système politique et social où l'individu se développe librement, en dehors de toute tutelle gouvernementale. Situation d'un Etat qui n'a plus de chef, ou dans lequel le pouvoir gouvernemental est entravé ou suspendu : *l'empire d'Alexandre s'écroula dans l'anarchie.* Désordre, confusion.

anarchique adj. Qui se rapporte à l'anarchie : *état anarchique ; principes anarchiques.*

anarchiquement [*ke-man*] adv. D'une manière anarchique.

anarchiser [*zé*] v. a. Exciter à l'anarchie.

anarchisme [*chis-me*] n. m. Doctrine, théorie, idées des anarchistes ; *le père véritable de l'anarchisme fut le Russe Bakounine.*

anarchiste [*chis-te*] n. Partisan de la doctrine anarchique. Criminel qui, sous couleur de « propagande par le fait » en faveur des idées anarchiques, commet des crimes et des délits contre les personnes et contre les biens. *Adjectiv.* Syn. de ANARCHIQUE : *doctrines anarchistes.* Qui se rapporte aux anarchistes : *crimes anarchistes.*

— ENCYCL. *Dr.* Les crimes et délits anarchistes sont frappés de peines spéciales, qui furent motivées par l'attentat d'un anarchiste du nom de Vaillant (1894) contre la Chambre des députés. La loi sur la presse fut modifiée de façon à atteindre la propagande anarchiste ; la législation sur les explosifs et sur les associations de malfaiteurs fut renforcée, etc. Toutes ces mesures ont pour objet de saisir, dans ses moindres manifestations, l'idée anarchiste, aussitôt qu'elle ne se cantonne pas dans le domaine purement spéculatif.

anarrhique [*na-ri-ke*] n. m. Genre de poissons acanthoptères de la famille des blenniidés, et dont le *loup* de la mer du Nord est une espèce.

anarta n. f. Genre de lépidoptères, comprenant de petites noctuelles aux couleurs vives, communes en France.

anas [*nass*] n. m. Nom scientifique du canard.

anasarque [*zar-ke*] n. m. (du gr. *ana*, au travers, et *sarx, sarkos*, chair). *Méd.* Infiltration généralisée de sérosité dans le tissu cellulaire.

— ENCYCL. L'anasarque apparaît surtout au cours de l'albuminurie ou du *mal de Bright* et dans la dernière période des maladies du cœur. Le traitement consiste à combattre la maladie principale et à administrer des diurétiques, des sudorifiques et des purgatifs. L'anasarque peut atteindre également les animaux domestiques (cheval, bœuf, mouton).

anastaltique [*nas-tal*] adj. et n. m. Se dit d'un médicament styptique et astringent énergique. N. m. : *un anastaltique.*

Anastase Ier, pape de 398 à 402 ; — ANASTASE II, pape de 496 à 498 ; — ANASTASE III, pape de 911 à 913 ; — ANASTASE IV, pape de 1153 à 1154.

Anastase (saint), patriarche d'Antioche (561-599). Fête le 21 avril. — Saint ANASTASE *le Sinaïte*, moine du mont Sinaï (VIIe s.)

Anastase Ier le Silentiaire, empereur d'Orient de 491 à 518 ; il entoura de murs Constantinople. — ANASTASE II, empereur de 713 à 716.

Anastasie [*zî*] (sainte), martyre sous Néron. — Fête le 15 avril.

Anastasie. En littérature, nom familier donné à la censure : *les ciseaux d'Anastasie.*

anastatique [*nas-ta*] n. f. Genre de crucifères arabidés, dont la *rose de Jéricho* est une espèce.

anastigmate [*nas-tigh-ma-te*] ou **anastigmatique** [*nas-tigh-ma*] adj. Qui est dépourvu d'astigmatisme : *objectif anastigmate.* (En parlant d'un objectif, on dit aussi ANASTIGMAT adj. m., et substantiv. *un* ANASTIGMAT.)

anastigmatisme [*nas-tigh-ma-tis-me*] n. m. Propriété que possèdent certains objectifs d'éviter l'astigmatisme, grâce généralement à une parfaite sphéricité des surfaces réfringentes.

anastome [*nas-to-me*] n. m. Genre de gallinacés échassiers, des Indes orientales, dont le nom vulgaire est *becs-ouverts.*

anastomose [*nas-to-mô-ze*] n. f. (gr. *anastomôsis*). *Anat.* Communication entre deux vaisseaux. Filet de communication entre deux nerfs.

anastomoser (s') [*sa-nas-to-mo-zé*] v. pr. S'aboucher, se joindre par les bouts en formant une anastomose : *les veines et les artères s'anastomosent.*

anastomotique *[nas-to]* adj. Qui tient de l'anastomose : *rameau anastomotique.*

anastrophe *[nas-tro-fe]* n. f. (gr. *anastrophê*). Renversement de l'ordre naturel des mots. Ex. : *me voici* pour *voici moi; sa vie durant*, pour *durant sa vie.*

anate n. f. Teinture rouge employée aux Indes orientales, extraite des fleurs d'un arbrisseau, le *borossol.*

anathématique adj. Qui est offert en expiation pour combattre les effets d'un anathème.

anathématisation *[za-si-on]* n.f. Action d'anathématiser. Formule employée pour anathématiser.

anathématiser *[zé]* v. a. Frapper d'anathème, excommunier : *l'Eglise anathématise les hérétiques. Par ext.* Désapprouver, blâmer avec force : *une dame qui anathématise la pipe.*

anathématisme *[tis-me]* n. m. Bulle, canon qui frappe d'anathème une hérésie.

anathème n. m. (du gr. *anathèma*, offrande aux dieux). Sentence rejetant hors du sein de la société religieuse ceux qu'elle frappait : *prononcer, lever un anathème.* Blâme énergique, malédiction : *tout le monde jette l'anathème à l'avare.* Adj. Qui appartient à l'anathème, qui prononce l'anathème : *bulle anathème.* N. et adj. Personne frappée de cette malédiction : *un anathème; un hérétique anathème.*

— Encycl. L'anathème eut au moyen âge un retentissement terrible. Cette peine était considérée comme plus grave encore que l'excommunication, séparation momentanée de la communion des fidèles. Les actes des conciles se terminaient par une suite d'anathèmes dirigés contre les hérétiques qui combattaient les dogmes ou l'autorité de l'Eglise.

anatidés n. m. pl. Famille d'oiseaux palmipèdes, dont le *canard* est le type. — S. un *anatidé.*

anatife n. m. Genre de crustacés cirripèdes, dont on trouve souvent d'immenses quantités fixées sur les bois flottant en mer.


Anatifes.

anatocisme *[sis-me]* n.m. (du gr. *ana*, de nouveau, et *tokos*, intérêt). Capitalisation des intérêts d'une somme prêtée.

— Encycl. Comme la loi a voulu éviter les conséquences, redoutables pour le débiteur, de l'accumulation du capital et des intérêts, l'anatocisme n'est licite que lorsqu'il résulte d'une convention spéciale ou d'une demande en justice, et qu'il s'agit d'intérêts dus au moins pour une année entière, c'est-à-dire échus ; cette restriction n'est pas applicable en matière de compte courant, et en matière de fermages et loyers les revenus produisent intérêt à dater du jour de la demande ou de la convention.

Anatole (saint), évêque de Laodicée, vers 270. Il cultiva avec succès toutes les sciences de son temps. — Fête le 3 juillet.

Anatolie *[lî]* ou **Pays du Levant** (du gr. *anatolê*, lever du soleil). Nom fréquemment donné à la presqu'île de l'Asie Mineure.

anatomie *[mî]* n. f. (du gr. *ana*, à travers, et *tomê*, section). Etude de la structure des êtres organisés, à l'aide de la dissection : *Vésale est un des créateurs de l'anatomie.* Action de disséquer : *faire l'anatomie d'un homme. Fam.* Conformation du corps : *avoir une belle anatomie. Fig.* Analyse minutieuse. *Pièce d'anatomie*, partie disséquée d'un corps. Reproduction en plâtre, en cire, d'une partie d'un corps.

— Encycl. L'anatomie a été étudiée par les anciens, et Hippocrate aurait disséqué des cadavres humains. Galien n'aurait eu à sa disposition que des singes ; après lui, jusqu'au XIVe siècle, cette science resta stationnaire. Mais, à partir de cette époque, les progrès ont été de tout temps très rapides, et l'histologie permet chaque jour de nouvelles découvertes.

L'anatomie est dite *descriptive* quand elle décrit les organes les uns après les autres, et indique leur poids, leur forme, etc. ; elle se divise en *ostéologie, arthrologie, angiologie, névrologie, splanchnologie.* L'anatomie est dite *générale* quand elle étudie les tissus et non les organes ; elle est *pathologique* quand elle étudie les lésions dues aux maladies ; *topographique*, quand elle se limite à une région déterminée. On la dénomme *comparée*, quand elle concerne l'étude d'un organe dans la série des êtres. Enfin, l'anatomie *végétale* s'occupe des tissus végétaux.

Dans un tout autre ordre, l'anatomie *artistique* s'occupe de la forme des corps, des proportions qui dépendent de la structure intime.

Anatomie (*la Leçon d'*), chef-d'œuvre de Rembrandt (1632), une des merveilles de la peinture (v. p. 77). Le savant professeur hollandais Nicolas Tulp y est représenté démontrant l'anatomie du bras sur un cadavre ; les figures sont pleines d'expression (La Haye).

anatomique adj. Qui a rapport à l'anatomie : *description anatomique ; pièces anatomiques.*

anatomiquement *[ke-man]* adv. D'une manière anatomique ; en anatomiste.

anatomiser *[zé]* v. a. Syn. de disséquer : *anatomiser un cadavre.* Fig : *anatomiser un roman.*

anatomiste *[mis-te]* n. m. Celui qui s'occupe d'anatomie : *Vésale fut un célèbre anatomiste.*

anatron n. m. Carbonate hydraté naturel de sodium.

anatrope adj. (du gr. *anatropê*, renversement). *Bot.* Se dit de l'ovule dont le micropyle est placé près du hile, tandis que la chalaze est à l'autre extrémité.

Anaxagore, philosophe grec de l'école ionienne, m. l'an 428 av. J.-C. Au lieu de ramener la nature à un petit nombre d'éléments primitifs (air, eau, etc.), il soutient que chaque corps déterminé contient toutes choses mélangées en proportions diverses ; à l'origine, les parties des choses étaient confondues : le mouvement qui les a séparées et distinguées est venu de l'intelligence divine, véritable motrice du monde. L'intelligence (νοῦς), unité souveraine, a en effet pour attributs fondamentaux la connaissance et le mouvement. Sa morale paraît être une résignation sévère aux lois naturelles. Anaxagore est considéré comme le fondateur du théisme philosophique. Il ouvrit à Athènes la première école de philosophie, où Périclès, Euripide et même, dit-on, Socrate, suivirent ses leçons.

Anaxarque, philosophe grec de l'école de Démocrite, ami d'Alexandre (IVe s. av. J.-C.).

Anaximandre, philosophe dit ionien (610-547 av. J.-C.), disciple et ami de Thalès. Cherchant le principe du monde, il le nomma *infini* (ἄπειρον), terme négatif désignant ce qui n'est déterminé ni en qualité ni en relation. L'infini contient en lui-même les contraires, tels que le chaud et le froid. Toute naissance s'explique par la séparation des contraires, toute mort par leur retour à l'union dans l'infini. Anaximandre enseigna le premier l'obliquité de l'écliptique.

Anaximène de Lampsaque, un des précepteurs d'Alexandre, qu'il suivit en Asie. Ce prince, s'étant emparé de Lampsaque, alliée de Darius, résolut de détruire la ville. Voyant approcher Anaximène, et devinant l'objet de sa mission, il jura de ne point lui accorder ce qu'il allait lui demander. Alors, Anaximène le supplia de détruire Lampsaque, et de réduire les habitants en esclavage. Lié par son serment, Alexandre épargna la ville.

Anaximène de Milet, philosophe de l'école ionienne. Il voyait dans l'air le principe du monde et passe pour avoir perfectionné le cadran solaire : m. vers 480 av. J.-C.

Anazarba, v. de la Cilicie (Asie Mineure). Les chrétiens y furent défaits par les Sarrasins en 1130.

Ancelet *[lè]* (Gabriel-Auguste), architecte français, né et m. à Paris (1829-1895). Il entra à l'Institut en 1892. Il a restauré les châteaux de Pau et de Compiègne.


Jacques Ancelot.

Ancelot *[lo]* (Jacques), auteur dramatique français, né au Havre, m. à Paris (1794-1854). Il entra, en 1841, à l'Académie française, son principal ouvrage est un drame : *l'Homme du monde.* — Sa femme, Marguerite Chardon, née à Dijon, m. à Paris (1792-1875), fut aussi un auteur dramatique et un romancier distingué.

Ancenis *[ni]*, ch.-l. d'arr. (Loire-Inférieure), sur la Loire, à 38 kil. de Nantes ; 5.000 h. (*Anceniens*) ; ch. de f. Orl. Forges, houille, vins, grains, bois. Louis XI y conclut en 1468 un traité de paix avec François II, duc de Bretagne. Le 15 déc. 1793, le général Westermann y dispersa les restes d'une armée vendéenne. — L'arr. a 5 cant., 28 comm., 47.000 h. ; le cant. 7 comm. et 13.900 h.

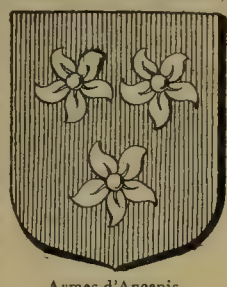
Armes d'Ancenis.

Ancerville *[sèr]*, ch.-l. de c. (Meuse), arr. et à 20 kil. de Bar-le-Duc, près de la Marne : 2.000 h. Ch. de f. E. — Le canton a 18 comm. et 11.200 h.

ancestral *[sès-tral]*, **e, aux** adj. Qui appartient aux ancêtres, aux siècles écoulés.

ancêtres n. m. pl. (du lat. *antecessor*, qui marche avant). Ceux de qui l'on descend : *une vertu personnelle vaut mieux que d'illustres ancêtres.* Tous ceux, en général, qui ont vécu avant nous : *nos ancêtres croyaient que le soleil tournait autour de la terre.* S. un *ancêtre*, une *ancêtre.* Ant. **Descendants.**

— Encycl. D'après Fustel de Coulanges, le culte des ancêtres serait le point de départ de l'évolution religieuse ; chez les peuples primitifs, la croyance à une vague survie poussa à honorer les morts pour s'assurer leur protection ; ce culte, associé à celui du foyer, constitua la religion domestique, religion très rigide, aux rits déterminés et variables avec chaque famille, dont l'ancêtre devint le dieu. De ce dieu particulier on s'éleva ensuite à la conception d'une divinité supérieure et universelle. La religion des ancêtres disparut alors, mais le culte en subsista jusque chez les peuples de l'antiquité classique.

Ancey (Georges Mathevon de Curnieu, dit *Georges*), auteur dramatique français, n. et m. à Paris (1860-1917). Ses pièces : *l'Ecole des veufs ; la Dupe ; l'Avenir ; Ces Messieurs*, se recommandent par la vigueur de l'observation.

anche n. f. (anc. all. *ancha*). Languette dont les vibrations produisent les sons, dans certains instruments à vent.

— Encycl. Les clarinettes, ainsi que les saxophones, qui en dérivent, sont des instruments à anche simple ; le hautbois, le basson, des instruments à anche double. Ces anches sont des languettes de roseau qui, fixées sur le bec de l'instrument, produisent leurs vibrations en frémissant contre lui. — L'orgue possède un certain nombre de jeux d'anches (voix humaine, musette, etc.). Ce sont les plus brillants, et ceux qui ont le plus d'éclat. Les anches des jeux d'orgue, faites de laitons, sont tantôt libres, tantôt battantes. Celle-ci ferment entièrement le tuyau et viennent battre ses bords à chaque oscillation.

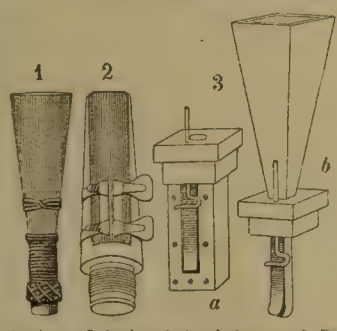

Anches : 1. De hautbois, de basson ; 2. De clarinette, de saxophone ; 3. De tuyau d'orgue (a, anche libre ; b, anche battante).

ancher *[ché]* v. a. Munir d'anches : *ancher un jeu d'orgue.*

Anchieta (José d'), célèbre jésuite (1533-1597), apôtre du Brésil ; il fut général de sa compagnie.

anchilops *[ki-lopss]* n. m. (gr. *agkhilôps*). *Méd.* Petite tumeur dans l'angle interne de l'œil.

anch' io son' pittore *(Et moi aussi, je suis peintre)*, exclamation poussée, dit-on, par le Corrège devant la *Sainte Cécile* de Raphaël, et dans le premier élan d'une noble ambition. On la rappelle quand une vocation se révèle d'une façon analogue, en la modifiant suivant les circonstances : Et moi aussi, je suis poète, etc.

anchisaure *[ki-zô-re]* n. m. Genre de reptiles dinosauriens, fossiles dans les terrains de la période triasique.

Anchise *[chi-ze]*, prince troyen, époux de Vénus, dont il eut Enée. Lors de l'embrasement de Troie, Enée le plaça sur ses épaules et l'emporta jusqu'aux vaisseaux. On fait souvent allusion à ce trait d'amour filial. V. Enée.

anchois *[choi]* n. m. (espagn. *anchoa*). Petit poisson de l'Atlantique et de la Méditerranée : *salade d'anchois.*

— Encycl. *Ichtyol.* L'anchois, dont on connaît une trentaine d'espèces, vit en troupes nombreuses dans toutes les mers du globe ; il atteint de 0m,10 à 0m,12 de long. La pêche se fait d'avril à juillet, au moyen de filets.


Anchois.

— *Cuis.* L'anchois, excellent hors-d'œuvre, est servi cru et mariné, quelquefois aussi découpé en filets. Garnir le ravier de persil, de jaune d'œuf et d'oignon blanc, hachés très finement ; assaisonner d'huile et de vinaigre. — *Beurre d'anchois.* Pour le préparer, prendre des anchois, les nettoyer, ôter l'arête, les piler au mortier, ajouter à cette farce la même quantité de beurre sans sel ; passer le tout au tamis de crin. Les Anglais font usage d'une sauce aux anchois (*anchovy sauce*).

anchusine *[ku-zi-ne]* n. f. Matière colorante d'un rouge foncé, employée dans la teinturerie et la parfumerie, et qu'on extrait de la racine d'orcanette.

ancien, enne *[si-in, è-ne]* adj. (du lat. *ante*, auparavant). Qui existe depuis longtemps ; antique, vieux : *meuble ancien.* Qui a existé autrefois, mais qui n'existe plus : *les écrivains anciens.* Qui n'est plus en fonctions : *l'ancien préfet.* N. m. Personnage de l'antiquité : *un ancien disait...* Qui a précédé quelqu'un dans un service, dans une école : *c'est mon ancien. Sylvic.* Arbre qui a l'âge d'au moins trois coupes. Pl. Vieillards ; nos ancêtres : *les anciens.* Ant. **Nouveau, moderne, comtemporain, actuel.**

Ancien Régime et la Révolution (*l'*), par Alexis de Tocqueville (1856) ; étude pleine d'érudition et de profondeur, sur l'administration de la France avant 1789, dont l'auteur montre la survivance après la période révolutionnaire.

Anciens (*conseils des*). V. conseil.

Anciens et des modernes (*querelle des*). Commencée par Boisrobert et Desmarets de Saint-Sorlin, elle fut à son apogée lorsque Ch. Perrault publia son *Parallèle des anciens et des modernes* (1688-1698), ouvrage ingénieux mais paradoxal, dans lequel il essayait d'établir la prééminence des modernes sur les anciens, dans les grands genres littéraires. Ce *parallèle* déchaîna dans l'Académie et le public cette guerre littéraire fameuse où Boileau, Racine et l'helléniste Mme Dacier se montrèrent les plus rudes adversaires de Perrault, de Fontenelle et de Lamotte. L'histoire de cette querelle a été écrite par Hippolyte Rigault, dans son *Histoire de la Querelle des anciens et des modernes* (1856).

anciennement *[si-è-ne-man]* adv. Autrefois, jadis. Ant. **Actuellement, aujourd'hui.**

ancienneté *[si-è-ne]* n. f. Etat de ce qui est vieux, ancien : *l'ancienneté d'une loi.* Priorité de réception dans un grade, un poste : *avancement à l'ancienneté.* Ant. **Actualité, nouveauté.**

ancile n. m. (m. lat.). Bouclier sacré que le roi Numa prétendait être tombé du ciel et auquel, selon la légende, était attaché le sort de Rome.

ancillaire *[sil'-lè-re]* adj. (du lat. *ancilla*, servante). *Fam.* Qui a rapport aux servantes : *Ménage reproche à La Fontaine ses amours ancillaires.*

Ancillon *[ll* mll.] (David), pasteur protestant, né à Metz, m. à Berlin (1617-1692). — Son fils Charles, historien français, né à Metz, m. à Berlin (1659-1715). — Frédéric, arrière-petit-fils du précédent, écrivain et homme d'Etat, né et m. à Berlin (1767-1837).

ancipité, e adj. (du lat. *anceps, itis*, à deux tranchants). *Hist. nat.* Qui a deux tranchants comme un glaive.

Anckarstrœm (Jean-Jacques), gentilhomme suédois (1759-1792). Passionné pour les privilèges de la noblesse, il haïssait Gustave III, qui avait ruiné le pouvoir des grands. Il entra dans un complot, fut désigné par le sort pour frapper et, en 1792, dans un bal masqué, il tua le roi d'un coup de pistolet. Il fut torturé et décapité.

Anclam, v. de Prusse (Poméranie), sur la Peene ; 13.000 h. Draps, toiles.

ancœur *[keur]* n. m. Enflure que les bêtes à cornes éprouvent aux fanons. Nom vulgaire donné aux tumeurs siégeant au poitrail du cheval.

ancolie *[li]* n. f. (du lat. *aquilegia*). *Bot.* Genre de renonculacées des pays tempérés, qui donne de belles fleurs de couleurs variées.


Ancolie.

— *Blas.* Fleur de fantaisie, comprenant trois pétales, une tige et des feuilles.

— Encycl. *Bot.* Les ancolies sont des plantes herbacées, vivaces, qui croissent dans les lieux humides ; on les emploie quelquefois en médecine, mais leur usage est dangereux. Les poètes considèrent l'ancolie comme le symbole de la tristesse.

Ancona (Alexandre d'), littérateur italien, né à Pise, m. à Florence (1835-1914), auteur de remarquables travaux sur les origines du théâtre en Italie.

Ancône, v. forte d'Italie, ch.-l. de prov., port sur l'Adriatique ; 63.200 h. (*Anconitains*). Commerce actif de fruits, céréales, vins. Le général Victor s'en empara en 1797, et, en 1799, les Français y soutinrent un siège glorieux. Le ministre Casimir Perier fit occuper la ville de 1832 à 1838, pour faire échec aux Autrichiens, qui la bombardèrent en 1849. Le 29 septembre 1860, la flotte italienne prit Ancône sur les troupes du pape, commandées par Lamoricière.

anconé adj. et n. m. (du gr. *agkôn*, coude). Muscle de la région postérieure et supérieure de l'avant-bras ; extenseur de l'avant-bras sur le bras.

ancrage n. m. Lieu pour ancrer. (On dit mieux MOUILLAGE.)

ancre n. f. (lat. *ancora*). *Mar.* Instrument en fer à deux ou plusieurs becs, qu'on laisse tomber au fond

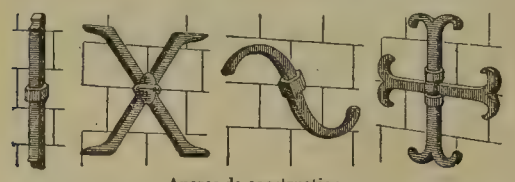

Ancres de construction.

de la mer pour fixer un navire. Pièce d'horlogerie servant à régler l'échappement. Pièce de fer passant dans l'anneau d'un tirant et servant à empêcher l'écartement des murs. *Fig. Jeter l'ancre*, s'établir solidement, se fixer. *Ancre de salut*, dernière ressource. (L'ancre est le symbole de l'espérance.)

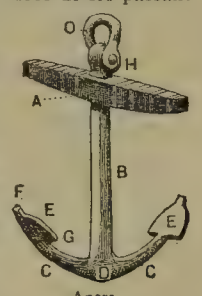

Ancre.

— ENCYCL. L'ancre comprend : le *jas* ou *joal* (A), de deux pièces ; la *tige* (B) ou *verge*, avec son carré (H), qui l'empêche de tourner dans le jas ; les *bras* (C), terminés par les *pattes* (E), composées du *bec* (F) et des *oreilles* (G) ; l'*organeau* (O). La partie inférieure (D) s'appelle le *diamant*.

Ancre, petite riv. de France, qui passe à Albert et se jette dans la Somme (riv. dr.), près de Corbie ; 35 kil. Sur ses rives eurent lieu de sanglants combats, pendant la Grande Guerre.

Ancre (maréchal d'). V. CONCINI.

ancré, e adj. *Blas.* Se dit des croix, sautoir, et en général de toute pièce dont les extrémités sont en forme d'ancre.

ancrer [*kré*] v. n. Jeter l'ancre. V. a. Attacher avec une ancre : *ancrer une cheminée. Fig.* Consolider, affermir : *la contradiction ancre une idée.*

ancrure n. f. Ensemble de l'ancre, de l'organeau et du jas. *Techn.* Pli qui se fait dans un drap mal tondu.

Ancud [*kud'*] ou **San Carlos,** v. du Chili, le port le plus actif de l'archipel de Chiloé ; 10.000 h.

Ancus Martius [*kuss-mar-si-uss*], petit-fils de Numa, 4e roi légendaire de Rome (640-616 av. J.-C.). Il fonda le port d'Ostie, et creusa dans le mont Capitolin la première prison de Rome.



Ancyle.

ancyle [*si-le*] n. m. Genre de mollusques gastéropodes, à mince coquille patelliforme, qui habitent les eaux douces des régions tempérées.

Ancy-le-Franc [*fran*], ch.-l. de c. (Yonne), arr. et à 18 kil. de Tonnerre, sur l'Armançon ; 1.290 h. Ch. de f. P.-L.-M. Magnifique château du XVIe siècle. Carrières. — Le canton a 19 comm. et 9.420 h.

Ancyre, v. de l'Asie Mineure, ancienne capitale de la Galatie ; auj. *Angora*. Bajazet Ier y fut vaincu et pris par Tamerlan en 1402. (Hab. *Ancyrans.*)

Ancyre (*monument d'*), inscription gréco-latine du temple d'Ancyre, qui est la traduction du testament d'Auguste ; déchiffrée et commentée par G. Perrot.

ancyroïde [*si-ro-i-de*] adj. (du gr. *agkura*, crochet, et *eidos*, aspect). Qui a la forme courbe d'un crochet.

Anczyc (Stanislas-Ludovic), écrivain et auteur dramatique polonais, né à Wilna, m. à Cracovie (1829-1883). Il a composé des comédies populaires.

andabate n. m. (du lat. *andabata*). Gladiateur dont la tête était couverte d'un casque fermé, et qui combattait à l'aveugle.

Andabre, hameau de l'Aveyron, écart de la comm. de Gissac, arr. et à 18 kil. de Saint-Affrique ; 350 h. Eaux bicarbonatées sodiques ou ferrugineuses, pour les gastrites.

andain [*din*] n. m. (de l'ital. *andare*, marcher). Quantité d'herbe qu'un faucheur peut abattre à chaque pas qu'il fait.

Andalou, se [*lou-ze*], habitant ou originaire de l'Andalousie : *les Andalous.* Adjectiv. : *mœurs andalouses.* N. et adj. Cheval propre à l'Andalousie : *la race des genets andalous.*

Andalousie [*zî*], contrée au sud de l'Espagne, arrosée par le Guadalquivir, divisée en 8 provinces ; v. p. *Séville, Grenade, Jaen, Cordoue, Cadix*, etc. (Hab. *Andalous.*) Cette province, riche et fertile, qui fut la *Bétique* des anciens, longtemps occupée par les Arabes, lesquels y ont laissé de nombreux monuments et d'admirables restes d'un utile réseau d'irrigations, fut éprouvée, en 1884, par de violents tremblements de terre. Orangers, oliviers, céréales, vignobles renommés.

andalousite [*zi-te*] n. f. Silicate anhydre d'alumine : *l'andalousite est d'un brun rougeâtre ou violacé.*

Andaman (ILES), archipel du golfe de Bengale ; aux Anglais ; 24.600 h. Cap. *Port-Blair.*

andante [*dan-te*] ou **andanté** adv. (m. ital.). *Musiq.* A moitié lent, entre l'adagio et l'andantino. N. m. Air d'un mouvement modéré. Pl. des *andantes* ou *andantés.* (Cette expression s'abrège ainsi : *Andte.*)

andantino adv. (m. ital.) *Musiq.* D'un mouvement un peu plus animé que l'andante. N. m. Morceau joué dans ce mouvement. Pl. des *andantinos.* (Cette expression s'abrège ainsi : *Andno.*)

andarèse [*ze*] n. f. Nom générique de plusieurs arbrisseaux de la famille des verbacées, que l'on trouve dans l'Inde.

andarin n. m. (de l'espagn. *andarino*). Coureur.

andarini n. m. (m. ital.) Pâte de vermicelle réduite en petits grains comme les anis.

Andaté ou **Andraste,** déesse de la victoire chez les anciens Bretons. On lui faisait des sacrifices humains dans un bois sacré.

Andécaves ou **Andes,** ancien peuple de la Gaule, établi, au temps de César, au confluent de la Loire et de la Maine, dans l'Anjou. S. un *Andécave* ou *Ande.*

Andelle, rivière qui se jette dans la Seine (riv. dr.), en amont de Pont-de-l'Arche (Eure) ; cours 54 kil.

Andelot [*lo*], ch.-l. de c. (Haute-Marne), arr. et à 21 kil. de Chaumont, sur le Rognon, affl. de la Marne ; 860 h. Ch. de f. E. En 587, Gontran et Brunehaut y signèrent un important traité, par lequel Gontran adoptait Childebert II et s'alliait avec ce dernier contre les leudes révoltés ; tous deux assuraient aux leudes fidèles la possession viagère de leurs charges et bénéfices. — Le cant. a 19 comm., et 5.440 h.

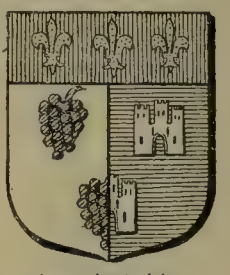

Armes des Andelys.

Andelys [*li*] (**Les**), ch.-l. d'arr. (Eure), sur la Seine, grossie du Gambon, à 28 kil. d'Evreux ; 5.510 h. (*Andelysiens*). Ch. de f. Et. Lainages, cuirs, filatures de soie. Patrie de Turnèbe, de Nicolas Poussin, de l'aéronaute Blanchard. Près des Andelys se trouvent les ruines du château Gaillard et celles du château dit « de Robert le Diable ». — L'arr. a 6 cant., 117 comm., 54.520 h. ; le cant. a 18 comm. et 9.760 h.

Andenne [*dè-ne*], v. de Belgique (prov. et arr. de Namur), sur la Meuse ; 8.000 h. Centre industriel important ; fabriques de creusets réfractaires, briques, porcelaines ; filatures de coton, papeteries.

Andéol (saint), apôtre du Vivarais (IIIe s.). Fête le 1er mai.

Anderlecht [*dèr-lèkt*], faubourg de Bruxelles, sur la Senne ; 64.500 h. Victoire de Dumouriez sur les Autrichiens du duc de Wurtemberg (1792).

Anderledy (Antoine-Marie), général des jésuites, né à Brigue (Suisse), m. à Fiesole (1819-1895).

Anderlues, v. de Belgique (prov. de Hainaut, arr. de Thuin), à la source de la Haine, affl. de l'Escaut ; 9.600 h. Houille.

Andermatt, village de Suisse, canton d'Uri, près duquel, sur la Reuss, se trouve le *Pont du Diable.* Centre d'excursions pour les passages du Saint-Gothard et de la Furka.

Andernach, v. de la Prusse-Rhénane, sur le Rhin ; 6.150 h. En 876, défaite de Charles le Chauve par Louis, fils de Louis le Germanique.

Andernos-les-Bains, comm. de la Gironde, arr. et à 47 kil. de Bordeaux, sur le bassin d'Arcachon ; 1.350 h. Ch. de f. Bains de mer ; parcs à huîtres.

Andersen (Hans Christian), poète et romancier danois, né à Odensee, m. à Rolighed (1805-1875) ; auteur de *Contes* remarquables par la fertilité de l'imagination et la grâce un peu mélancolique du récit. On lui doit, entre autres ouvrages, des *Poésies* et des *Esquisses de voyage.*



Andersen.

Anderson (Laurent), chancelier de Gustave Wasa ; introduisit la Réforme en Suède (1480-1552).

Anderson (James), agronome anglais, né près d'Edimbourg (1739-1808). Il inventa la charrue dite *écossaise*, et écrivit différents ouvrages d'agriculture.

Andersson (Nils Johan), botaniste suédois, né dans la province de Smaaland, m. à Stockholm (1821-1880) ; auteur de plusieurs ouvrages sur la géographie botanique de la Scandinavie.

Andes ou **cordillère des Andes,** grande chaîne de montagnes, dominant la côte occidentale de l'Amérique du Sud ; 7.500 kil. de longueur. On y distingue les *Andes de la Patagonie, du Chili, du Pérou*, et *de la Colombie.* Les Andes du Chili et de la Colombie ont les cimes les plus élevées ; elles dépassent partout les limites des neiges perpétuelles, avec de nombreux volcans en activité et une foule de lacs dans les vallées. Les tremblements de terre sont très fréquents dans toute la chaîne. Le point culminant des Andes est l'Aconcagua (6.953 m.) ; les points les plus élevés sont ensuite : l'Illampou ou Nevado de Sorata (6.560 m.) ; le Chimborazo (6.253) ; le Cotopaxi (5.960 m.) ; etc. Outre les mines d'or et d'argent, dont les plus renommées sont celles de Potosi et de Copiapo, on trouve dans les Andes quelques gisements de platine.

andésite [*zi*] n. f. (de *Andes*). Roche éruptive de couleur foncée, analogue au trachyte, dans laquelle domine le plagioclase.

Andeville, comm. de l'Oise, arr. et à 24 kil. de Beauvais ; 1.520 h.

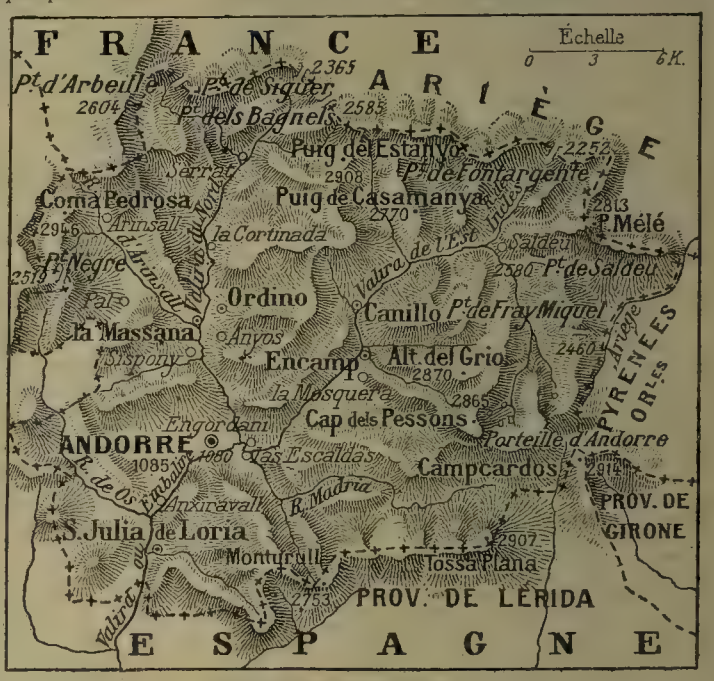

Carte de la république d'Andorre.

andicole adj. (de *Andes*, et du lat. *colere*, habiter) ou **andin, ine.** Qui habite les Andes : *animal andicole ; flore andine.*

Andidjan, v. du Turkestan ; 75.000 h. Coton.

andira n. f. Genre de légumineuses papilionacées, renfermant des plantes originaires de l'Amérique, et dont l'écorce, le bois et les fruits sont employés comme vermifuges dans les pays chauds.

Andkhoui, v. de l'Afghanistan, non loin de la frontière russe ; environ 50.000 h. Station importante de caravanes.

Andlau-au-Val, comm. du Bas-Rhin, arr. de Sélestat ; 1.800 h. Ch. de f.

Andler (Charles), professeur français, né à Strasbourg en 1866. Auteur de pénétrants travaux sur le socialisme allemand.

Andocide, orateur et homme d'Etat athénien, né vers 468 av. J.-C., adversaire des Trente tyrans, qui le bannirent. Il reste de lui quatre discours.



Armes d'Andorre.

Andolsheim [*dols-ha-im'*], ch.-l. de c. (Haut-Rhin) ; 900 h.

andorite n. f. Sulfate naturel d'argent, plomb et antimoine.

Andorre (VAL D'), petit pays situé sur le versant méridional des Pyrénées, au S. du dép. de l'Ariège. La République d'Andorre est placée sous la protection de la France et de l'évêque d'Urgel ; elle a une organisation encore féodale. Le président de la République française et l'évêque d'Urgel portent le titre de coprinces. L'Andorre paye la dime à l'évêque, et un tribut annuel de 960 francs à la France. Superf. 452 kil. carr., pop. 5.250 h. (*Andorrans*). Capit. *Andorra la Vieja ;* 1.000 h.

Par suite d'un traité conclu sous Louis le Débonnaire, les Andorrans, en reconnaissant la suzeraineté de la France, achetèrent, moyennant une redevance annuelle de 960 livres, la faculté d'exporter certains produits. Supprimée comme droit féodal par la Révolution, cette redevance a été rétablie sous l'Empire à la demande même des Vallées (décret du 27 mars 1806). Elle figure aujourd'hui encore parmi les produits divers du budget français.

andouille [*dou, ll* mll., *e*] n. f. (lat. pop. *inductile*). Boyau de porc rempli soit de tripes, d'intestins ou de chair du même animal : *andouille fumée ; andouille truffée. Pop.* et *triv.* Niais, imbécile.

Andouillé, comm. de la Mayenne, arr. et à 14 kil. de Laval, près de l'Ernée ; 2.370 h. Ch. de f.

andouiller [*dou, ll* mll., *é*] n. m. (du lat. *ante*, avant, et *oculus*, œil). Branche adventive qui pousse au bois du cerf, du daim et du chevreuil, et qui permet d'établir l'âge de ces animaux.

— ENCYCL. Le *maître andouiller, andouiller de massacre* ou *d'œil*, celui qui se trouve le premier sur la tige, est l'arme la plus redoutable du cerf ; le 2e andouiller est appelé *surandouiller ;* le 3e, *chevillure ;* le 4e (quand il existe), *trochure.* Lorsque le cerf a atteint un certain âge, l'extrémité de la tige s'aplatit et se garnit d'andouillers, de façon à imiter la disposition d'une main (*empaumure* ou *paumure*). Pour compter le nombre des cors d'un cerf, on compte toujours les trois premiers andouillers, auxquels on ajoute le nombre des andouillers du côté où ils sont en plus grand nombre. Puis on double. Ainsi un cerf qui porte cinq andouillers, outre les trois premiers, porte $(5+3)\times 2=16$. Un cerf dont les andouillers ne sont pas en nombre égal de chaque côté de la tête est dit *mal semé.*

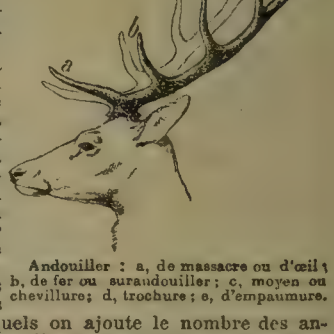

Andouiller : a, de massacre ou d'œil ; b, de fer ou surandouiller ; c, moyen ou chevillure ; d, trochure ; e, d'empaumure.

andouillette [*dou, ll* mll., *è-te*] n. f. Petite

andouille : *les andouillettes de Troyes sont renommées.*

Andouque, comm. du Tarn, arr. et à 22 kil. d'Albi ; 1.820 h.

Andoyer (Marie-Henri), mathématicien et astronome français, né à Paris en 1862. Ses travaux ont trait principalement à la mécanique céleste. Membre de l'Académie des sciences (1919).

Andrada e Sylva (Joseph-Boniface), un des fondateurs de l'indépendance brésilienne, né à Santos, m. à Nictheroy (1765-1838).

Andral (Gabriel), célèbre médecin français, né à Paris, m. à Châteauvieux (1797-1876). On lui doit une remarquable *Clinique médicale*. Il fut membre de l'Académie des sciences.


Comte Andrassy.

Andrassy (Jules, comte), homme d'Etat hongrois, né à Zemplin, m. à Volosca (1823-1890). Il conclut avec l'Allemagne le traité qui, par l'accession de l'Italie, devint la Triple Alliance.

André (saint), apôtre, frère de saint Pierre. Il prêcha l'évangile en Achaïe et fut crucifié sur une croix en X. Fête le 30 novembre.

André (*Martyre de saint*), immense et belle fresque du Dominiquin, couvent de Saint-Grégoire (Rome) ; — tableau de Murillo (Madrid) ; — belle toile énergique du Calabrèse (Louvre).

André (*ordre de* **Saint-**), ordre de chevalerie, le plus élevé parmi les ordres russes. Institué en 1698 par Pierre le Grand et remanié plus tard par Paul Ier et Nicolas Ier. Une seule classe de chevaliers, qui sont de droit grands-croix des ordres de Sainte-Anne et de Saint-Stanislas et chevaliers des ordres de Saint-Alexandre et de l'Aigle-Blanc. Cordon bleu clair, porté en écharpe.


Ordre de Saint-André.

André, nom de trois rois de Hongrie, dont le second, roi de 1205 à 1235, prit part à la 5e croisade et confirma les privilèges des magnats et du clergé.

André (André Boullanger, dit **le Petit Père**), moine augustin, né à Paris (1577-1657). Il est connu surtout par la simplicité et la naïveté de son éloquence.

André (Jean), dit **le Frère André,** peintre français, né et m. à Paris (1662-1753), auteur d'un grand nombre d'estimables tableaux religieux.

André (Yves-Marie), dit **le Père André,** jésuite et philosophe cartésien français, né à Châteaudun, m. à Caen (1675-1764) ; ami de Malebranche, auteur d'un *Essai sur le beau.*

André (Etienne), le *tambour d'Arcole,* né à Cadenet (Vaucluse), m. à Paris (1777-1838). A la bataille d'Arcole, il traversa la rivière à la nage, et, parvenu sur l'autre rive, battit la charge, de sorte que l'ennemi, se croyant pris entre deux feux, livra aux Français l'accès du pont (1796).

André (Jules), peintre paysagiste français, né et m. à Paris (1807-1869). Ses tableaux valent par une remarquable entente de la perspective aérienne.

André (Louis-Jules), architecte français, né et m. à Paris (1819-1890). Membre de l'Institut (1884).

André (Louis), général français, né à Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or, en 1838, m. à Dijon en 1913, ministre de la guerre de 1901 à 1905.

André Charles-Louis-François), astronome français, né à Chauny, m. à Lyon (1842-1912). On lui doit, outre des mémoires, de nombreux ouvrages de physique et d'astronomie. Il était correspondant de l'Académie des sciences.

André Cornélis, par Paul Bourget (1887), longue et fine étude de psychologie, où est repris, modernisé, le sujet d'*Hamlet.*

Andrea del Sarto. V. Sarto.

Andrea Pisano. V. Pisano.

andréacées [*sé*] n. f. pl. Famille de mousses généralement noirâtres, vivant sur les roches. S. une *andréacée.*

Andreani (Andrea), peintre et graveur italien, né à Mantoue vers 1560, m. en 1623.

Andréanov (îles), groupes d'îles volcaniques, de l'archipel des Aléoutiennes.

Andreasberg, v. de Prusse (Hanovre), près de Glockenberg ; 4.600 h. Mines de plomb et d'argent.

Andrée [*dré*] (Salomon-Auguste), explorateur suédois, né à Grenna (Dalécarlie) en 1854. En 1897, il partit du Spitzberg en ballon vers le pôle nord, et ne reparut plus.

Andreiev (Léonide), romancier russe, né dans le gouvernement d'Orel (1871-1919), auteur de : *l'Epouvante, le Gouffre, le Rire rouge.*

andrène n. f. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des apidés, et comprenant des abeilles solitaires, répandues surtout dans l'hémisphère boréal.

Andréossi (François), ingénieur français, né à Paris, m. à Castelnaudary (1633-1688 : employé par Riquet à la construction du canal du Midi. — Son arrière-petit-fils, Antoine-François, général et diplomate français, né à Castelnaudary, m. à Montauban (1761-1828), seconda Bonaparte au coup d'Etat du 18 Brumaire.

Andrésy, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 16 kilom. de Versailles, près du confluent de la Seine et de l'Oise ; 1.310 h. Ch. de f. E. Là se tinrent les conférences pour la conversion de Henri IV.

Andrews (Thomas), physicien anglais, né à Belfast (1813-1886). Il s'est surtout occupé de l'étude du gaz, et du développement de la chaleur dans les réactions chimiques.

Andrews (*Joseph*), roman de Fielding, qui inaugura la réputation du romancier (1742). Les aventures d'un laquais et d'une servante, compliquées de péripéties multiples, forment le sujet de cette œuvre humoristique.

Andrezé, comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 15 kil. de Cholet ; 1.200 h. Ch. de f. Mouchoirs et toiles.

Andrézieux, comm. de la Loire, arr. et à 19 kil. de Montbrison, sur la Loire ; 1.370 h. Ch. de f. P.-L.-M. Briqueterie, verrerie, carrelages céramiques, tresses et lacets.

Andria, v. d'Italie (prov. de Bari ; 37.500 h.

Andrienne (*l'*), comédie de Térence (166 av. J.-C.). La pièce est habilement construite, le caractère bien soutenu, et il y a dans le dialogue une facilité élégante ; imitée par Baron (1703).

Andrieu (Bertrand), graveur sur médailles, né à Bordeaux, m. à Paris (1761-1822). Sa médaille sur la *Prise de la Bastille* est célèbre.

Andrieux [*dri-eû*] (François), littérateur et poète français, né à Strasbourg, m. à Paris (1759-1833) ; auteur d'élégantes fables, d'agréables comédies, et de contes en vers, dont le *Meunier Sans-Souci* est resté le plus célèbre. Président du Tribunat, secrétaire perpétuel de l'Académie française.


Andrieux.

Andrimont, v. de Belgique (prov. de Liége, arr. de Verviers), sur la Vesdre ; 5.000 h.

andrinople n. f. (de la v. d'*Andrinople*). Etoffe de coton à bon marché, généralement d'une couleur rouge appelée *rouge d'Andrinople* ou *rouge andrinople.*

Andrinople, v. de Turquie, ch.-l. de vilayet, sur la Maritza, tributaire de l'Archipel ; 56.000 h. (*Andrinopolitains*). Arsenal ; fonderie de canons ; industrie très florissante ; tissus de soie, laine, cotons ; tapis ; parfums. Constantin y vainquit Licinius en 323 ; les Goths y battirent Valens (378). Le sultan turc Amurat Ier s'en empara en 1360, les Russes en 1829, les Serbes et Bulgares en 1913. Le tsar y signa en 1829 avec les Turcs un traité par lequel ceux-ci reconnaissaient l'indépendance de la Grèce, et cédaient à la Russie les bouches du Danube. Pendant la guerre des Balkans (1912-1913), la ville a été prise par les Bulgares, puis réoccupée par les Turcs.

Andriscus [*dris-kuss*], aventurier grec, qui se fit passer pour le fils de Persée et fut vaincu à Pydna par Metellus (146 av. J.-C.).

androcée [*sé*] n. m. ou **andrœcie** [*dré-sî*] n. f. (du gr. *anêr, andros,* homme, et *oikia,* maison). *Bot.* Ensemble des organes mâles d'une fleur. V. plantes (planche).

Androclès [*klèss*], esclave romain, héros d'une histoire touchante racontée par Aulu-Gelle. Livré aux bêtes dans le cirque romain, il fut épargné par un lion. L'empereur se fit amener Androclès, qui lui apprit que, fugitif en Afrique, il avait délivré ce lion d'une épine qui lui traversait la patte, et qu'il avait vécu trois mois dans un antre avec le fauve. L'empereur lui accorda la vie, et lui fit présent du lion. On rappelle le nom d'Androclès quand on veut faire allusion à la reconnaissance des animaux.

Androgée [*jé*], fils de Minos et de Pasiphaé, célèbre par sa force prodigieuse. Il se rendit à Athènes, où il obtint de tels succès aux jeux des Panathénées, que le roi Egée le fit tuer par jalousie. Minos le vengea en prenant Athènes, et en imposant le tribut du Minotaure.

androgénie [*nî*] n. f. (du gr. *anêr, andros,* homme, et *genesis,* génération). Ce qui concerne la reproduction de l'homme. Succession des mâles aux mâles.

androgyne n. m. et adj. (du gr. *anêr, andros,* homme, et *gunê,* femme). Qui tient des deux sexes ; hermaphrodite : *divinité androgyne. Bot.* Se dit des végétaux qui réunissent à la fois des fleurs mâles et des fleurs femelles, comme le *noyer,* le *noisetier.*

androïde [*dro-i-de*] n. m. (du gr. *anêr, andros,* homme, et *eidos,* aspect). Automate à figure humaine.

androlâtre n. Qui pratique l'androlâtrie.

androlâtrie [*trî*] n. f. (du gr. *anêr, andros,* homme, et *latreia,* culte). Culte divin rendu à un homme.

Andromaque, femme d'Hector et mère d'Astyanax. Après la prise de Troie, elle devint l'esclave de Pyrrhus, fils d'Achille, qui eut d'elle trois fils, puis la répudia et la donna en mariage à Hélénus, frère d'Hector. Andromaque est une des plus belles figures de l'*Iliade,* par sa profonde affection conjugale et maternelle, ses malheurs et sa touchante résignation.

Andromaque, tragédie d'Euripide (420 av. J.-C.) ; peinture superbe des mœurs des temps barbares. Racine, en plusieurs endroits, s'en est inspiré.

Andromaque, tragédie de Racine, représentée en 1667, la première où se révèle le génie de l'auteur, qui n'avait alors que vingt-sept ans. Elle opéra une révolution dans l'art dramatique. C'est une œuvre admirable de psychologie passionnée et profonde. Hermione, Andromaque, Oreste et Pyrrhus en sont les personnages principaux. Elle renferme de beaux vers souvent cités :

Oui, puisque je retrouve un ami si fidèle,
Ma fortune va prendre une face nouvelle.
..... Dans cet aveu dépouillé d'artifice,
J'aime à voir que du moins vous vous rendez justice.
Je ne l'ai point encore embrassé d'aujourd'hui.
Va, cours, mais crains encor d'y trouver Hermione.
Pourquoi l'assassiner ? qu'a-t-il fait ? A quel titre ?
Qui te l'a dit ?...
Pour qui sont ces serpents qui sifflent sur vos têtes ?

L'œuvre, très admirée par les uns, critiquée par les autres, fut parodiée : *la Folle Querelle,* de Subligny.

Andromaque (*la Douleur d'*), tableau de Louis David (Ecole des Beaux-Arts, Paris, 1783). Andromaque exhale sa douleur près du corps de son mari, tandis que son fils Astyanax cherche à la consoler : œuvre expressive et bien composée. V. p. 77.

Andromède, fille de Céphée, roi d'Ethiopie, et de Cassiopée. Celle-ci ayant eu la témérité de disputer le prix de la beauté aux Néréides, Neptune, pour venger ses nymphes, suscita un monstre marin qui désola tout le pays. L'oracle, consulté, répondit qu'il fallait exposer Andromède aux fureurs du monstre. La princesse, liée sur un rocher par les Néréides, allait être dévorée, lorsque Persée, monté sur son cheval ailé Pégase, tua le monstre, brisa les liens d'Andromède, et devint son époux.

Andromède délivrée par Persée, tableau de Rubens ; — tableau du Guide ; — tableau de Burne-Jones ; — groupe du sculpteur Puget (Louvre). V. Persée.

Andromède, tragédie-opéra de P. Corneille (1650), pièce pleine d'un sentiment profond, dont Racine s'est inspiré dans *Iphigénie.* Corneille s'y révéla le précurseur de Quinault et l'initiateur de l'opéra moderne.

Andromède, constellation de l'hémisphère boréal, située sur le prolongement de la diagonale du carré de Pégase, au-dessous de Cassiopée ; les trois principales étoiles (Almach, Mirach, Alpherat) forment une longue ligne un peu brisée. V. Pégase.

Andronic (saint), martyr à Jérusalem, au IVe siècle. Fête le 9 octobre. — Martyr à Tarse, en Cilicie, au IVe siècle. Fête le 11 octobre.

Andronic Ier [*nik*], *Comnène,* empereur d'Orient de 1183 à 1185. Il fit étrangler Alexis II pour s'emparer du trône et fut renversé par Isaac l'Ange (1110-1185). — Andronic II, *Paléologue,* empereur de 1283 à 1328, vit son royaume dévasté par les Turcs, et fut dépossédé (vers 1258-1332). — Andronic III, *le Jeune,* petit-fils d'Andronic II, empereur de 1325 à 1328, détrôna son grand-père et combattit vaillamment les Turcs (vers 1296-1341) — Andronic IV, *Paléologue,* détrôna son père Jean VI, mais ne put conserver que quelques mois le pouvoir (1377).

Andronicos [*koss*], architecte grec du Ier siècle av. J.-C., né à Cyrrha, en Macédoine. Il construisit à Athènes la curieuse *Tour des Vents,* encore admirée aujourd'hui. V. tour.

Andronicus [*kuss*] (Livius), le plus ancien poète dramatique latin. Grec d'origine, il avait été esclave, et jouait lui-même ses pièces (IIIe s. av. J.-C.).

andropétale n. m. (du gr. *anêr, andros,* mâle, et *petalon,* pétale). Pétale provenant de la métamorphose d'une étamine.

androphobe adj. et n. (du gr. *anêr, andros,* homme, et *phobos,* crainte). Misanthrope. Qui fuit ou déteste le sexe masculin.

androphobie [*bî*] n. f. (de *androphobe*). Aversion, haine des hommes.

andropogon n. m. Genre de graminées dont on connaît plus de deux cents espèces, très répandues dans les régions chaudes et tempérées. (Quelques-unes sont utilisées en médecine et pour les usages domestiques.) V. vétiver.

Andros [*dross*], île la plus septentrionale des Cyclades ; 18.000 h. (*Andriens*) ; à la Grèce. Vins, fruits. V. pr. *Andros ;* 2.500 h.

androsace [*za-se*] n. m. *Bot.* Genre de primulacées, dont une espèce, qui croît en France, est utilisée en médecine comme diurétique.

Androtion, orateur athénien, un des adversaires de Démosthène (vers 320 av. J.-C.).

Androuet du Cerceau. V. Du Cerceau.

Androussov, village de Russie (gouv. de Smolensk), connu par le traité de paix qu'y signèrent la Russie et la Pologne (1667).

Andujar, v. d'Andalousie (prov. de Jaen), sur le Guadalquivir ; 15.200 h. Fabrication de poteries, alcarazas, etc. A Andujar fut rendue, en 1823, par le duc d'Angoulême, une ordonnance célèbre ayant pour but de concilier les royalistes et les libéraux, mais qui resta malheureusement sans grand effet.

Anduze, ch.-l. de c. (Gard), arr. et à 14 kilom. d'Alais, sur le *Gardon d'Anduze ;* 4.400 h. (*Anduziens*). Ch. de f. P.-L.-M. Papeterie, poterie ; plomb argentifère. Mûriers. — Le cant. a 8 comm. et 8.700 h.

âne n. m. (lat. *asinus*). Mammifère solipède domestique, plus petit que le cheval et à longues oreilles. *Fig.* Homme ignorant ou entêté. *Ane bâté,* même sens renforcé. *L'âne du moulin,* celui sur qui tombent tous les coups et tous les reproches. *Mener l'âne,* regarder faire par les autres ce qu'on voudrait faire soi-même. *Vouloir tirer un pet d'un âne mort,* vouloir l'impossible. Sorte d'étau. *En dos d'âne,* présentant une arête médiane et deux versants opposés. *Bonnet, oreilles d'âne,* coiffure à longues oreilles, que l'on mettait à un écolier pour le punir. *Pont aux ânes,* difficulté qui n'arrête que les ignorants. *Ane de Buridan,* v. Buridan. *Mâchoire d'âne de Samson,* v. Samson. *L'âne chargé de reliques, L'âne vêtu de la peau du lion,* allusions à des fables de La Fontaine, v. peau, et reliques. Prov. : **Le plus âne des trois n'est pas celui qu'on pense,** allusion à la fable de La Fontaine : *le Meunier, son fils et l'Ane.* (On remplace souvent le mot *âne* par tout autre, approprié aux circonstances.) **Faire l'âne pour avoir du son,** faire l'idiot pour attraper des dupes. **Coup de pied de l'âne,** allusion à la fable de La Fontaine : *le Lion devenu vieux,* insulte qu'adresse un homme lâche ou faible à celui dont il n'a plus à redouter la force ou le pouvoir. **Faute d'un point, Martin perdit son âne,** il manque parfois fort peu de chose pour qu'une partie soit gagnée, ou qu'une affaire réussisse. **Il y a plus d'un âne à la foire qui s'appelle Martin,** beaucoup de personnes portent le même nom.


Ane.

— Encycl. *Zool.* Il est à peu près certain que l'âne sauvage d'Abyssinie, ou *onagre,* est la souche des ânes domestiques. L'âne est recherché à cause de sa patience, de sa sobriété et de sa robustesse. L'ânesse fournit, outre son travail, d'excellent lait, qui, par sa composition, se rapproche beaucoup du lait de la femme. La chair de l'ânon, assez tendre, entre dans la composition du saucisson de Lyon. C'est princi-

palement comme *père* du mulet que l'âne est précieux, et, en France, son élevage a surtout pour objet l'industrie mulassière (très florissante dans le Poitou).

— *Art vétér.* Les maladies particulières à l'âne sont la paralysie du train postérieur et l'affection appelée *mal d'âne* ou *crapaudine*, qui est une inflammation chronique de la peau au bord supérieur du sabot, c'est-à-dire des bourrelets kératogènes. Cette inflammation est suivie de la perversion de la sécrétion de la corne. On peut guérir le mal d'âne ou tout au moins en pallier les conséquences nuisibles, en tenant compte des indications suivantes : maintenir mince et souple la corne originaire des points malades, afin d'éviter les compressions. Placer quelques jours le pied malade dans un cataplasme, puis recouvrir la partie tuméfiée avec un topique (goudron, térébenthine liquide ou onguent de pied). S'il existe des parties ulcérées, cautériser à l'acide nitrique ou au goudron caustique.

Ane (*l'*), poème philosophique de V. Hugo (1880). Le poète se propose d'y montrer la supériorité de la nature, de l'instinct, sur la science, et à plus forte raison sur la fausse science.

Ane d'or (*l'*) ou **la Métamorphose,** roman fantastique d'Apulée, dont la magie forme le principal ressort (IIe s. apr. J.-C.) et où se trouve pour la première fois la fable de Psyché. — Le même sujet a été traité par Lucien et Lucius de Patras. L'ouvrage de Lucius de Patras est perdu ; celui de Lucien a été traduit par P.-L. Courier.

Ane mort (*l'*) **et la Femme guillotinée,** roman de Jules Janin ; parodie du roman romantique, d'une grande finesse d'observation (1829). C'est l'histoire d'une jeune fille sortie sage de son village, qui débute à Paris par le vice élégant, tombe de chute en chute et finit sur l'échafaud.

anéantir v. a. (de *à*, et *néant*). Réduire à néant : *nous ne pouvons rien créer ni rien anéantir.* Détruire entièrement, abolir, exterminer : *anéantir une ville, un peuple. Par ext.* Rendre stupéfait, accabler : *certaines nouvelles nous anéantissent.* Exténuer de fatigue : *l'insomnie nous anéantit.* **S'anéantir** v. pr. Se détruire mutuellement ; être détruit, aboli : *objection qui s'anéantit d'elle-même.* S'humilier, s'abîmer : *s'anéantir en Dieu.* ANT. **Créer, construire.**

anéantissement [*ti-se-man*] n. m. Action d'anéantir, de s'anéantir ; son résultat. *Par ext.* Abattement, accablement, prostration.

anèbe adj. (gr. *anèbos*). Impubère, non nubile.

anecdote [*nèk*] n. f. (du gr. *anekdotos*, non publié). Particularité d'histoire peu connue : *beaucoup d'anciens ne nous sont connus que par des anecdotes.* Plus souvent, historiette, récit succinct d'un fait piquant, curieux : *les anecdotes du boulevard.*

anecdotier [*nèk-do-ti-é*], **ère** n. Celui, celle qui recueille ou raconte des anecdotes : *Tallemant des Réaux est un anecdotier.*

anecdotique [*nèk*] adj. Qui tient de l'anecdote : *genre anecdotique.* Qui contient surtout des anecdotes : *histoire anecdotique de Henri IV.*

— ENCYCL. *Peint.* Le genre anecdotique, intermédiaire entre la peinture d'histoire et la peinture de genre, contient les tableaux qui retracent des sujets historiques d'une importance secondaire. P. Delaroche, Cabanel, Meissonier, Gérôme, Alma-Tadema en sont les principaux représentants.

anecdotiser [*nèk, zé*] v. n. Conter à tout propos des anecdotes. Recueillir des anecdotes.

anèche n. m. Cépage blanc cultivé dans le département de l'Isère.

ânée [*né*] n. f. Charge d'un âne.

anel [*nèl*] n. m. Anneau de fer, destiné à maintenir rapprochées les deux branches d'une tenaille de forgeron, quand elle a saisi un objet.

anelace n. f. (bas lat. *anelacius*). Dague à forte lame et à deux tranchants, en usage au moyen âge.

anélectrique [*lèk-tri-ke*] adj. (du gr. *an* priv., et de *électrique*). Qui ne peut conserver les propriétés électriques : *corps anélectrique.*

Anelli (Louis), prêtre et historien italien, né à Lodi, m. à Milan (1813-1890). Ses idées avancées le firent nommer, en 1848, membre du gouvernement provisoire de Milan ; il publia une *Histoire d'Italie de 1815 à 1867.*

anémie [*mî*] n. f. (du gr. *an* priv., et *haima*, sang). Appauvrissement du sang : *l'insuffisance de nourriture, une habitation mal aérée, le manque d'exercice causent l'anémie.* ANT. **Pléthore.**

— ENCYCL. L'anémie est produite par altération du sang, consistant généralement en une diminution du nombre des globules rouges ; elle est tantôt la maladie même de l'organisme, tantôt elle n'est qu'un symptôme d'une autre lésion. Elle se caractérise par le teint pâle et blafard, la décoloration des muqueuses (gencives, lèvres, conjonctives), les palpitations. A l'examen, les globules rouges sont très diminués de nombre. Le traitement consiste en une bonne hygiène, l'hydrothérapie, les préparations ferrugineuses, le repos au grand air.

L'*anémie cérébrale* est provoquée par une lésion, comme une hémorragie, un ramollissement, etc. V. ces mots.

anémier [*mi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Causer, déterminer l'anémie.

anémique adj. Qui est causé par l'anémie : *constitution anémique.* N. : *une anémique.*

anémocorde n. m. (du gr. *anemos*, vent, et de *corde*). Sorte d'harmonium à cordes.

anémographe n. m. (du gr. *anemos*, vent, et *graphein*, écrire). Appareil enregistreur qui indique d'une façon continue certains caractères du vent, comme la direction, la vitesse, etc.

anémographie [*fî*] n. f. (de *anémographe*). Description des vents.



Anémomètre.

anémomètre n. m. (du gr. *anemos*, vent, et *metron*, mesure). *Physiq.* Instrument qui sert à mesurer la vitesse ou la force du vent.

anémométrie [*trî*] n. f. (de *anémomètre*). Mesure de la vitesse et de la force du vent.

anémone n. f. *Bot.* Genre de renonculacées, à fleurs de couleurs variées et éclatantes. *Zool. Anémone de mer*, nom donné à l'actinie.


Anémone.

— ENCYCL. *Bot.* Les anémones habitent les bois, les prairies, les bords des eaux. Ce sont de jolies plantes, à fleurs très différemment nuancées. L'anémone des bois ou *sylvie* est d'un blanc rosé.

anémonine n. f. Substance blanche, vénéneuse, découverte dans les feuilles de l'anémone.

anémophile [*fi-le*] adj. (du gr. *anemos*, vent, et *philos*, ami). Se dit des plantes chez lesquelles la dissémination pollinique se fait par l'intermédiaire du vent, par opposition aux plantes *entomophiles*, qui sont fécondées par l'intermédiaire des insectes.

anémophilie [*fi-lî*] n. f. Mode de pollinisation des plantes anémophiles.

anémoscope [*mos-ko-pe*] n. m. (du gr. *anemos*, vent, et *skopein*, examiner). Instrument qui sert à faire connaître la direction du vent.

anémotrope n. m. (du gr. *anemos*, vent, et *tropos*, tour). Moteur fonctionnant à l'aide du vent.

anencéphale [*nan*] adj. et n. Affecté d'anencéphalie.

anencéphalie [*nan-sé-fa-lî*] n. f. (du gr. *an* priv., et *kephalê*, tête). Monstruosité caractérisée par l'absence du cerveau.

anépigraphe ou **anépigraphique** adj. Qui n'a point d'inscription ou de titre : *monument anépigraphe.*

anerie [*rî*] n. f. (rad. *âne*). Imbécillité, stupidité, ignorance crasse : *on voyait autrefois des médecins d'une parfaite anerie. Fam.* Balourdise, sottise : *dire, faire des âneries.*

anéroïde [*ro-i-de*] adj. (du gr. *a* priv., et *nêros*, mouillé). Se dit d'un baromètre métallique. (V. BAROMÈTRE.) N. m. : *l'anéroïde de Vidi.*

ânesse [*nè-se*] n. f. Femelle de l'âne : *le lait d'ânesse est très facile à digérer. Anesse de Balaam*, v. BALAAM. *Anesses de Saül*, v. SAÜL.

anesthésie [*nès-té-zî*] n. f. (du gr. *an* priv., et *aisthêsis*, sensibilité). Privation plus ou moins complète de la faculté de sentir : *l'emploi du chloroforme produit l'anesthésie.* ANT. **Hyperesthésie.**

— ENCYCL. L'anesthésie peut affecter suivant les cas la sensibilité *tactile, thermique, musculaire, à la douleur*, ou encore les sensibilités spéciales de l'*odorat*, du *goût*, de l'*audition*, de la *vue*. C'est un symptôme commun à diverses maladies, qui permet de préciser beaucoup le diagnostic. L'anesthésie générale avec perte de connaissance peut être obtenue par des moyens artificiels, et est utilisée pour les opérations chirurgicales : le chloroforme, l'éther, le chlorure d'éthyle sont les corps les plus employés. Dans les petites opérations superficielles, on cherche souvent à supprimer simplement la douleur. On emploie alors en injections sous-cutanées, ou en simple contact avec les muqueuses, la cocaïne, la stovaïne, la novocaïne, ou encore des pulvérisations d'éther ou de chlorures d'éthyle et de méthyle.

anesthésier [*nès-té-zi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Endormir avec un anesthésique. Suspendre la sensibilité à la douleur.

anesthésique [*nès-tè-zi-ke*] adj. Se dit des substances qui, comme le chloroforme, l'éther, etc., produisent l'anesthésie. N. m. : *un anesthésique.*

Anet [*nè*], ch.-l. de c. (Eure-et-Loir), arr. et à 14 kilom. de Dreux, près de l'Eure ; 1.370 h. En 1552, Henri II y fit élever pour Diane de Poitiers un magnifique château, dont Philibert Delorme dessina le plan, et que décorèrent Jean Goujon et le peintre Cousin. Presque entièrement démoli pendant la Révolution, le château a été restauré dans quelques-unes de ses parties. Le portique de la cour est aujourd'hui à l'École des beaux-arts. — Le cant. a 21 comm. et 9.740 h.

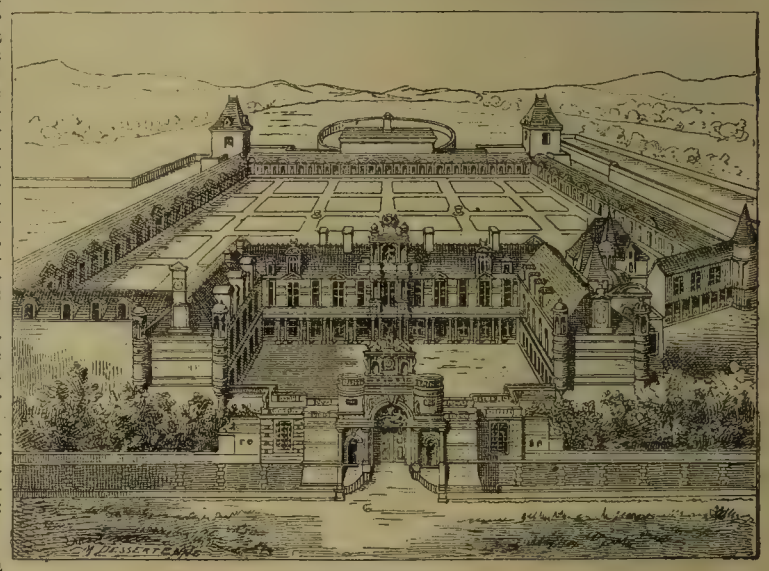
Le Château d'Anet, au XVIe siècle.

aneth ou **anet** [*nèt*] n. m. *Bot.* Syn. de FENOUIL.

Anéthan (Joseph d'), magistrat et homme d'État belge, né et mort à Bruxelles (1803-1888), l'un des chefs du parti conservateur.

anéthol n. m. Partie solide de l'essence d'anis, qui cristallise en paillettes brillantes.

Aneto (PIC D'). V. NÉTHOU.

aneurose [*rô-ze*] ou **aneurie** [*rî*] n. f. (du gr. *a* priv., et *neuron*, nerf). *Méd.* Défaut d'action nerveuse ; paralysie.

anévrismal [*vris-mal*], **e, aux,** adj. Qui tient de l'anévrisme : *tumeur anévrismale.*

anévrismatique [*vris-ma*] adj. Qui ressemble à un anévrisme : *tumeur d'apparence anévrismatique.*

anévrisme [*vris-me*] n. m. (du gr. *aneurusma*, dilatation). Tumeur formée par du sang, et communiquant avec une artère : *la rupture d'un anévrisme entraîne la mort.*

— ENCYCL. L'anévrisme est une tumeur développée par la dilatation brusque ou spontanée des tuniques d'une artère ; il présente des pulsations isochrones à celles du pouls, et à l'auscultation fait entendre un bruit de râpe ou de soufflet. Le pronostic de l'anévrisme est grave, par suite de la menace de la rupture de la tumeur. Le traitement consiste, quand on le peut, à lier l'artère au-dessus et au-dessous de la tumeur. Pour les anévrismes inaccessibles, le régime lacté, l'ergotine, le repos sont indiqués ; parfois on cherche à provoquer la formation d'un caillot.

anévrismé [*vris-mé*], **e** adj. Qui est atteint d'anévrisme : *un cœur anévrismé.*

anévrose n. f. (gr. *aneurusis*) Manque de nerfs.

anfractueux, euse [*frak-tu-eû, eu-ze*] adj. Plein de détours, de sinuosités, de courbures : *chemin anfractueux.* ANT. **Uni, droit, plan, plat.**

anfractuosité [*frak, zi*] n. f. lat. *anfractus*). Inégalité, sinuosité, détours, enfoncement : *les anfractuosités d'un rocher, du cerveau.*

Angara, riv. de la Sibérie, qui sort du lac Baïkal, arrose Irkoutsk, et se jette dans l'Iénisséi ; cours 1.600 kil.

angarie [*rî*] n. f. (du gr. *aggareia*, servitude). Obligation imposée par un État aux navires étrangers de suspendre leur route pour faire un service dans l'intérêt de cet État. Corvée, vexation.

— ENCYCL. L'*angarie*, qui peut tout au plus se comprendre en temps de guerre, est, en temps de paix, une atteinte inique à la liberté du commerce. Elle disparaît presque complètement des usages internationaux.

angarier [*ri-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Forcer à une angarie, mettre en réquisition.

ange n. m. (du gr. *aggelos*, messager ; lat. *angelus*). Dans la théorie catholique, et dans quelques religions plus anciennes, être purement spirituel, intermédiaire entre Dieu et l'homme. *Fig.* Personne très douce. *Comme un ange*, expression qui indique un haut degré de perfection : *être beau comme un ange ; chanter comme un ange*, etc. *Être aux anges*, dans le ravissement. Dans la religion catholique, *ange gardien*, celui qui est attaché à la personne de chaque chrétien. *Rire aux anges*, niaisement et sans sujet. (En bonne part, se dit des bébés qui, parfois, en dormant, semblent rire.) ANT. **Diable, démon.**

— ENCYCL. La croyance aux anges, c'est-à-dire à des êtres supérieurs à la nature humaine, tient une grande place, non seulement dans l'Ancien et le Nouveau Testament, mais dans les théories religieuses de l'Inde, de la Chine, de l'Égypte et de la Perse. Suivant une classification qui remonte aux premiers siècles de l'ère chrétienne, on les partage en trois *hiérarchies*, distribuées chacune en trois *chœurs* : 1° séraphins, chérubins et trônes ; 2° dominations, vertus, puissances ; 3° principautés, archanges et anges. On appelle *mauvais anges* ou *anges des ténèbres* ceux que Dieu a précipités dans l'abîme après leur révolte ; les *bons anges* ou *anges de lumière* sont ceux que Dieu a confirmés en gloire pour récompenser leur fidélité. Plusieurs bons anges sont cités dans les Écritures : Michel, qui terrassa Lucifer ; Raphaël, qui conduisit le jeune Tobie ; Gabriel, qui vint annoncer à Marie l'incarnation du Verbe. Parmi les mauvais anges : Satan, Belzébuth, Asmodée, etc.

Le type de l'ange ailé s'est formé dans l'art au IVe siècle. Tantôt il est représenté sous la forme d'un bel adolescent, tantôt sous celle d'un poupon gras et joufflu ou d'un Amour souriant et pomponné.

Ange gardien (*l'*), chef-d'œuvre du Dominiquin, musée des Études (Naples). L'ange défend l'Innocence contre les embûches de Satan (v. p. 77).

Anges musiciens (*les*). Un triptyque de Hans Memling, provenant de l'église Santa Maria la Real de Najera (Castille), et actuellement au musée d'Anvers représente dans sa partie centrale : *le Christ entouré de six séraphins chantant la gloire de l'Eternel.* Sur le volet de droite, cinq anges ou chérubins jouant de la flûte, de la trompette, de la cithare, du monocorde et de la guiterne ; sur le volet de gauche, cinq autres anges jouant de la trompe, de la trompette, de la harpe et de la viole.

ange n. m. Nom vulgaire d'un poisson du genre squatine, requin des mers de France, nommé aussi ANGE DE MER, ANGELOT, ANGEL : *l'ange atteint 2 mètres de long.* Monnaie d'or de France sous les Valois, qui valait un peu plus de 21 francs de notre monnaie actuelle.

Ange (saint), religieux carme, martyr en Sicile (1185-1220). Fête le 5 mai.

Ange Pitou, roman historique, par Alexandre Dumas (1852). Il fait suite à *Joseph Balsamo* ou *Mémoires d'un Médecin* et a lui-même pour continuation la *Comtesse de Charny.* La prise de la Bastille, les journées des 5 et 6 octobre 1789 servent de cadre au récit intéressant et pittoresque du grand conteur.

Angelaume saint, confesseur de la foi, évêque d'Auxerre de 810 à 827. Fête le 7 juillet.

Angèle de Corbara (sainte), fondatrice des religieuses cloîtrées du tiers ordre de Saint-François (XVe s.). Fête le 22 décembre.

Angèle Mérici (la Mère), fondatrice des Ursulines, née à Desenzano, sur le lac de Gardet (1470-1540).

Angeles [*lès*] (**Los**), v. des Etats-Unis (Californie), port sur le *rio de los Angeles*; 635.000 h. Grand commerce de fruits, céréales, vins. Pétrole, asphalte, ciment.

angelet [*lè*] ou **angelot** [*lo*] n. m. Petit ange.

angélical, e aux, adj. Syn. de ANGÉLIQUE. (Vx.)

Angelico (**Fra**). V. GIOVANNI.

angélique adj. Qui est de la nature de l'ange : *vertu angélique. Salutation angélique*, prière catholique commençant par les mots : *Ave, Maria.* ANT. **Diabolique, satanique.**

angélique n. f. Plante ombellifère fort odorante, dont on confit la tige : *bâton d'angélique.* Adj. *Acide angélique*, acide que l'on retire de la racine d'angélique et de l'essence de camomille romaine.

— ENCYCL. L'*angélique sauvage* atteint parfois deux mètres de haut ; elle croît au bord des eaux. L'*angélique officinale* habite les Alpes et les Pyrénées ; ses grosses tiges cannelées se mangent confites ; elle est employée en pâtisserie. On en fait aussi un ratafia.



Angélique.

Angélique (*la Belle*), une des plus gracieuses héroïnes du *Roland furieux* de l'Arioste. Les plus fameux paladins se la disputent ; elle échappe à tous. Des pirates l'enlèvent, et l'offrent en pâture à un monstre ; elle est délivrée par Roger, monté sur l'hippogriffe. Angélique est le type poétisé de la femme, offrant un gracieux contraste avec la belliqueuse Marphise et la fière Bradamante. C'est la femme capricieuse et tendre, faible et forte en même temps, dédaignant les hommages des plus valeureux paladins pour s'éprendre de Médor, jeune Sarrasin blessé, inconnu dont les malheurs ont éveillé sa générosité.

— *Iconogr.* V. ROGER.

angéliquement [*ke-man*] adv. D'une manière angélique. Comme les anges.

angéliser [*zé*] v. a. Assimiler à l'ange, aux anges ; donner la nature de l'ange.

Angellier (Auguste), poète français, né à Dunkerque en 1848, mort à Boulogne-sur-Mer en 1911. Auteur d'une pénétrante étude sur Burns et de poésies d'une inspiration noble et généreuse : *A l'amie perdue ; le Chemin des saisons ; Dans la lumière antique.*

Angelo, *tyran de Padoue*, drame historique en trois *journées*, en prose, de Victor Hugo. C'est l'histoire d'une bohémienne, Tisbé, devenue grande comédienne et célèbre courtisane, aimée d'Angelo Malapieri, podestat de Padoue. Style coloré, vif et émouvant (1835).

angélolâtre n. Qui pratique l'angélolâtrie.

angélolâtrie [*trî*] n. f. (du gr. *aggelos*, ange, et *latreia*, culte). Hérésie qui consiste en l'adoration des anges.

angelot [*lo*] n. m. Ancienne monnaie d'or de France, représentant un ange terrassant le dragon. (On disait aussi ANGEL.) Fromage fabriqué dans le pays d'Auge, en Normandie. V. ANGELET.

angélus [*lusse*] n. m. (du lat. *angelus*, ange). Prière commençant par ce mot et qui se fait le matin, à midi et le soir, en l'honneur de l'Incarnation : *réciter l'angélus.* Sonnerie de cloche qui indique aux fidèles l'heure de cette prière : *se lever à l'angélus.*

— ENCYCL. L'angélus se compose de trois versets, suivis chacun d'un *Ave Maria ;* une oraison termine l'ensemble. On fait remonter cette prière au XIe s. ; mais elle fut commandée spécialement par le pape Calixte III, effrayé du succès des armes de Mahomet II. Peu après, en France, Louis XI consacra la douzième heure du jour à la sainte Vierge ; et c'est lui, croit-on, qui introduisit à Paris l'usage de sonner les cloches trois fois par jour pour avertir les fidèles de réciter l'angélus. Depuis Benoît XIV (XVIIIe s.), au lieu de l'angélus on récite, pendant le temps pascal, l'antienne *Regina cæli*, en mémoire de la Résurrection.

Angélus (*l'*), tableau de J.-F. Millet (Louvre) : un paysan et une paysanne prient, debout, la tête inclinée ; autour d'eux s'étend la campagne, à demi baignée par l'ombre du soir ; au dernier plan, le modeste clocher d'une église de village ; œuvre admirable de poésie simple et profonde (1860) [v. p. 77].

Angély (l'), fou en titre de Louis XIII, célèbre par son esprit satirique. Il fit une fortune considérable ; les courtisans payaient fort cher pour être épargnés par ses saillies.

angemme [*jè-me*] n. f. (lat. *ingemmare*). *Blas.* Fleur de fantaisie à quatre, six ou huit pétales arrondis, et dont le centre laisse apercevoir le champ de l'écu.

Angennes (Julie d'), fille de la marquise de Rambouillet. C'est pour elle que les poètes de l'hôtel de Rambouillet composèrent la fameuse *Guirlande.* Elle épousa le duc de Montausier. V. GUIRLANDE.



Anges musiciens, d'après Memling.

Angerman, fleuve de la Suède septentrionale, qui se jette dans le golfe de Bothnie, après un cours de 300 kil., coupé de cataractes et de nombreuses chutes.

Angermanie ou **Angermanland,** pays pittoresque de la Suède, dans la préfecture de Wester-Norrland, sur le golfe de Bothnie ; cap. *Hernösand.*

Angerone, divinité des champs qui, chez les Romains, symbolisait la fertilité. Les Romains célébraient en son honneur les *angéronales.*

Angers [*jé*], ch.-l. du dép. de Maine-et-Loire, anc. cap. de l'Anjou, sur la Maine, à 308 kil. de Paris ; 86.150 h. (*Angevins*). Ch. de f. Orl. Commerce important de vins d'Anjou, guignolet réputé ; laines, cuirs, huiles. Aux environs, grandes carrières d'ardoises. Evêché, cour d'appel, belle cathédrale, château commencé sous Philippe Auguste et achevé sous saint Louis. Ecole d'arts et métiers. Patrie du roi René, de Jean et Félix Bodin, Ménage, Fr. Brenier, David, Chevreul. Les Vendéens y furent battus les 3 et 4 décembre 1793. Après Waterloo, la ville fut occupée par 5.000 Prussiens, qui lui imposèrent d'énormes sacrifices. — L'arr. a 9 cant., 89 comm., 174.800 h. : le cant. Nord-Ouest a 10 comm. et 24.780 h. ; le cant. Nord-Est, 8 comm. et 47.710 h. ; le cant. Sud-Est, 3 comm. et 31.980 h.

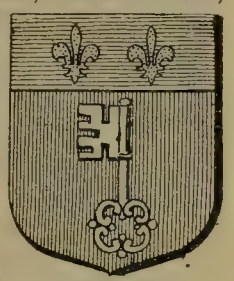

Armes d'Angers.

Angerville, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 19 kil. d'Etampes ; 1.640 h. Ch. de f. Orl.

Angevin, e, habitant ou originaire d'Angers ou de l'Anjou : *les Angevins.* Adjectiv. : *guerres angevines.* N. m. Dialecte de l'Anjou : *parler l'angevin.*

Anghiari, v. d'Italie (Vénétie), près de Legnago ; 2.200 h. Victoire des Français sur les Autrichiens, le 14 janvier 1796.

Anghiera (Pietro **d'**), historien italien, né à Arona, m. à Grenade (1457-1526) ; il a raconté l'histoire des découvertes des Européens dans les Indes.

angiite n. f. (du gr. *aggeion*, vaisseau). Inflammation des vaisseaux.

Angilbert [*bèr*] (saint), ministre de Charlemagne, dont il épousa, dit-on, secrètement la fille, Berthe ; il eut d'elle deux fils, dont l'annaliste Nithard ; il se fit moine à Saint-Riquier ; m. en 814. Fête le 18 fév.

angine n. f. (du lat. *angere*, suffoquer). Inflammation de la gorge. *Angine couenneuse*, celle qui est due au bacille diphtérique. V. DYPHTÉRIE. *Angine de poitrine*, douleur angoissante de la région précordiale.

— ENCYCL. Les angines sont dues souvent à des causes externes (refroidissement ou respiration de gaz irritants), mais peuvent aussi être sous la dépendance de causes internes fièvres éruptives, infections, etc.). Généralement, on les divise en *aiguës, chroniques* et *spécifiques.* L'angine *aiguë catarrhale* ou *érythémateuse* est l'inflammation de la muqueuse de l'arrière-bouche et du pharynx et est dite, suivant la prédominance de l'inflammation, *amygdalite* ou *pharyngite.* Elle se caractérise par des frissons, de la fièvre, de la courbature, de la céphalalgie, de l'inappétence ; la muqueuse est rouge, et se recouvre d'enduits pultacés. Le traitement consiste en gargarismes, lavages de la gorge, attouchements avec des collutoires phéniqués, salicylés, ou au simple jus de citron. Il est bon, en outre, de donner aux enfants un vomitif, et aux adultes un purgatif.

Les angines *pultacées, herpétiques*, ont les mêmes symptômes, et se traitent par la même médication.

L'*angine chronique* est fréquente chez les arthritiques, les herpétiques, les orateurs, les buveurs : elle se caractérise par une rougeur de la muqueuse, une voix rauque, et l'absence de fièvre. Elle se traite par le repos, et l'usage des eaux sulfureuses en gargarismes.

Les angines spécifiques ont pour type l'angine syphilitique (v. SYPHILIS) ; elles exigent des gargarismes fréquents et un traitement général.

L'*angine de poitrine* est caractérisée par une douleur constrictive siégeant au niveau du cœur et s'accompagnant d'angoisse intense ; la douleur s'irradie vers l'épaule et le bras gauche. C'est un symptôme commun à diverses affections et dont le pronostic est parfois très grave. Le traitement est variable suivant les cas ; au moment des crises, l'inhalation de nitrite d'amyle donne de bons résultats.

angineux, euse [*neû, eu-ze*] adj. Qui a rapport à l'angine : *affection angineuse.*

angiographie [*ff*] n. f. du gr. *aggeion*, vaisseau, et *graphein*, décrire). Description des vaisseaux de l'homme et des animaux.

angioleucite n. f. du gr. *aggeion*, vaisseau, et *leukos*, blanc). Inflammation des vaisseaux lymphatiques. Syn. de LYMPHANGITE.

angiologie [*ji*] n. f. du gr. *aggeion*, vaisseau, et *logos*, discours . Partie de l'anatomie qui traite des organes de la circulation. On dit aussi ANGIOGRAPHIE.)

angiome ou **angionome** n. m. du gr. *aggeion*, vaisseau . Tumeur formée par la dilatation de capillaires artériels ou veineux.

— ENCYCL. L'angiome, dit aussi *tumeur érectile, nævus*, ou, s'il est constitué par une simple tache, *envie*, date presque toujours de la naissance. Le traitement consiste à extirper la tumeur au bistouri, à faire des cautérisations, des scarifications, de l'électrolyse. Les rayons X et le radium y donnent des succès.

angioptère ou **angiopteris** [*riss*] n. f. du gr. *aggeion*, vaisseau, et *pteron*, aile). Genre de fougères arborescentes, originaires de l'Asie tropicale et de l'Insulinde.

angiospermes [*os-pèr-me*] n. f. pl. du gr. *aggeion*, vaisseau, et *sperma*, semence). Plantes qui ont la graine enveloppée par une cavité close, un péricarpe. (L'opposé est GYMNOSPERMES.) S. une *angiosperme.*

angiospermie [*os-pèr-mî*] n. f. Deuxième ordre de la 14e classe, dans le système de Linné.

ang-khak n. m. Matière colorante rouge, produit de sécrétion d'une bactérie, employée en Chine pour les matières alimentaires.

Angkor, localité du Cambodge, où se trouvent d'imposantes et curieuses ruines de l'art kmer (à 18 kil. du Tonlé-Sap).

Anglade, comm. du dép. de la Gironde, arr. et à 12 kil. de Blaye ; 1.200 h.

Anglais, e [*glè, è-ze*], habitant ou originaire de l'Angleterre : *les Anglais.* Adjectiv. : *la marine anglaise.* N. m. La langue anglaise : *parler l'anglais.* Cheval anglais de pur sang : *préférer les anglais aux arabes.* N. f. Sorte de danse très vive à deux-quatre ou à six-huit. Sorte d'écriture penchée à droite. (V. ÉCRITURE.) *A l'anglaise*, loc. adv., à la manière des Anglais : *s'habiller à l'anglaise.* Techn. *Broderie à l'anglaise*, broderie blanche, au feston, mélangée ou non de quelque autre espèce de broderie. *Trotter à l'anglaise*, en s'enlevant sur les étriers pour éviter une réaction du cheval sur deux. *S'en aller* (ou *filer*) *à l'anglaise*, sans que personne s'en aperçoive. N. f. pl. Boucles de cheveux longues et ourlées en spirale : *porter des anglaises.*

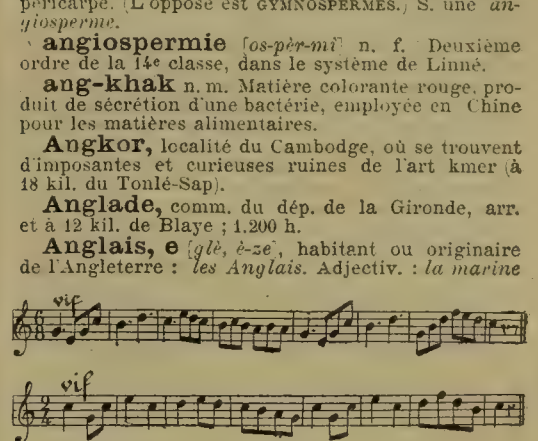

Anglaises.



Coiffure ornée d'anglaises.

Anglais (*Histoire du peuple*), par John R. Green (1874) ; ouvrage traitant du développement de la civilisation anglaise. Les faits saillants et les idées maîtresses y sont remarquablement mis en relief. Traduit en français par G. Monod (1888).

anglaisage [*glè-za-je*] n. m. Action d'anglaiser.

anglaiser [*glè-zé*] v. a. Enlever à un cheval les muscles abaisseurs de la queue, pour qu'elle se tienne dans une position horizontale : *anglaiser un cheval.*

Anglards, comm. du Cantal, arr. et à 9 kil. de Mauriac ; 1.960 h.

angle n. m. (lat. *angulus*). Coin, encoignure : *angles des murs, des maisons. Géom. Angle rectiligne*, portion du plan comprise entre deux droites qui se coupent et qui sont limitées à leur point d'intersection. (Les droites qui comprennent l'angle en sont les *côtés*, leur point d'intersection est le *sommet* de l'angle.) *Angle droit*, angle dont l'un des côtés est perpendiculaire sur l'autre. *Angle aigu*, celui qui est plus petit qu'un angle droit. *Angle obtus*, celui qui est plus grand qu'un angle droit. *Angles adjacents*, se dit de deux angles qui ont même sommet, un côté commun, et sont situés de part et d'autre d'un côté commun. *Angles opposés par le sommet*, se dit de deux angles tels que les côtés de l'un sont formés par les prolongements des côtés de l'autre. *Angles complémentaires*, se dit de deux ou plusieurs angles dont la somme vaut un angle droit. *Angles supplémentaires*, se dit de deux ou plusieurs angles dont la somme vaut deux angles droits. *Angles alternes internes, alternes externes*, v. ALTERNE. *Angles correspondants*, v. CORRESPONDANT. *Angle d'incidence, de réflexion*, v. INCIDENCE, RÉFLEXION. *Angle dièdre*, v. DIÈDRE. *Angle plan* ou *rectiligne d'un dièdre*, v. DIÈDRE. *Angle solide* ou *polyédrique*, portion de l'espace comprise entre plusieurs plans qui se coupent en un même point et qui sont limités à leurs intersections, v. TRIÈDRE, POLYÈDRE. *Angle facial*, v. FACIAL. *Phot. Angle d'un objectif*, angle formé par deux droites joignant le centre optique de l'objectif à deux points diamétralement opposés de la plus grande image visible ou nette formée dans le plan focal. L'*angle embrassé*

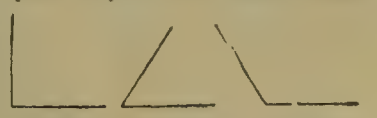

Angle droit. Angle aigu. Angle obtus.

par un objectif est l'angle au sommet d'un triangle isocèle qui a pour sommet le centre optique, comme hauteur la distance focale de l'objectif, et comme base le plus grand côté de la plaque sensible employée. Un objectif *grand angle* ou *grand angulaire* est un objectif dont l'angle embrassé est supérieur à 50°.)

angler [*glé*] v. a. Donner la forme d'un angle. Former exactement les moulures dans les plus petits angles du contour, dans un ouvrage de métal.

Angles, anc. peuple de la Germanie (Slesvig), qui envahit la Grande-Bretagne au IVe siècle, en chassa les Bretons, et donna son nom à l'Angleterre.

Angles, comm. de la Vendée, arr. et à 32 kil. des Sables-d'Olonne ; 1.420 h.

Anglès, ch.-l. de c. (Tarn), arr. et à 32 kil. de Castres ; 1.890 h. Draps. — Le cant. a 3 comm. et 2.600 h.

Anglesey [*zé*], île et comté d'Angleterre, dans la mer d'Irlande ; 54.000 h. Ch.-l. *Beaumaris*. Unie à la principauté de Galles par un pont tubulaire sur le détroit de Menai. Marbres verts ; cuivre et plomb argentifère ; bétail ; laines.

anglésite [*zi-te*] n. f. Sulfate naturel de plomb.

anglet [*glè*] n. m. Petite cavité à angle droit, comme celles qui séparent les bossages ou pierres de refend.

Anglet, comm. des Basses-Pyrénées, arr. et à 4 kil. de Bayonne ; 5.690 h. Bains de mer. Vin blanc.

Angleterre, partie sud de la Grande-Bretagne, la plus grande et la plus riche des trois contrées qui composent le royaume britannique ; 151.015 kil. carr., 45.366.000 hab. (*Anglais*). Capit. *Londres*. V. GRANDE-BRETAGNE.

Angleterre (*Histoire d'*), par David Hume (1754-1761), recommandable par la netteté et l'impartialité. Au delà de 1688, elle a été continuée par Smolett.

Angleterre (*Expansion de l'*), par Seeley, étude sur la formation de l'empire colonial anglais, où l'auteur préconise la fédération de l'Angleterre et de ses colonies (1884).

Angleterre (*Histoire d'*), par Lingard. Cette histoire, écrite au point de vue catholique, se recommande par l'étendue des recherches, la nouveauté des aperçus, et par un grand art de composition et de style (1819-1830).

Angleterre (*Histoire de la conquête de l'*) **par les Normands,** par Augustin Thierry (1825). Cette œuvre éloquente n'est plus au courant de l'érudition ; à ce point de vue, il faut lui préférer l'histoire écrite par Freeman sur le même sujet (1870).

Angleterre (*Histoire de la Révolution d'*), par Guizot ; narration exacte et philosophique (1827).

Ang eterre depuis l'avènement de Jacques II (*Hi toire d'*), par Macaulay ; se distingue par une connaissance approfondie des sources, un grand talent d'exposition, une peinture exacte des mœurs et des caractères, et un style coloré (1848-1861).

Angleterre (*Histoire du droit et des institutions de l'*), par E. Glasson ; tableau historique du régime civil et politique de la Grande-Bretagne (1882-1883).

Angleterre (*point d'*), dentelle fabriquée dans les Flandres, consistant à appliquer, sur un fond de réseau fait aux fuseaux, des fleurs travaillées à part, soit à l'aiguille, soit aux fuseaux.

Angleur, v. de Belgique (prov. et arr. de Liége), sur le canal de l'Ourthe ; 9.800 h. Métallurgie du zinc. Tanneries.

angleux, euse [*gleû, eu-ze*] adj. Se dit de certains fruits dont la chair est enchâssée dans des angles, des coins : *la plupart des noix sont angleuses*.

anglican, e adj. Qui a rapport à l'anglicanisme : *clergé anglican*. N. Qui professe cette religion.

anglicanisme [*nis-me*] n. m. Religion de l'Etat, en Angleterre.

— ENCYCL. L'anglicanisme date du règne de Henri VIII. Ce roi, irrité contre le pape Clément VII, dont il n'avait pu obtenir la rupture de son mariage avec Catherine d'Aragon (1534), résolut de se placer lui-même à la tête de l'Eglise d'Angleterre. Edouard VI accentua cette scission. Marie Tudor, reine catholique, voulut étouffer l'œuvre de ses deux prédécesseurs, mais le sang qu'elle fit couler ne servit qu'à rendre odieuses les anciennes croyances ; aussi Elisabeth n'eut-elle aucune peine à faire approuver les *Trente neuf articles* de la « Confession de foi » de l'Eglise anglicane (1562).

Le roi (ou la reine) est le chef de cette Eglise. Bien que les anglicans aient adopté quelques croyances protestantes, ils ont conservé beaucoup de points de ressemblance avec le catholicisme, particulièrement la hiérarchie.

Dans la religion anglicane, la communion est administrée sous les deux espèces, aussi bien aux simples fidèles qu'aux prêtres ; la confession auriculaire faite à un prêtre n'a pas le caractère d'un sacrement et n'est pas imposée comme une obligation formelle ; enfin, tous les prêtres, au moment de leur ordination ou quand ils reçoivent une cure paroissiale, doivent signer la déclaration des *Trente neuf articles*.

angliciser [*si-zé*] v. a. Donner un air, un accent anglais : *angliciser ses manières, un mot*. **S'angliciser** v. pr. Prendre le ton, les mœurs, les manières des Anglais.

anglicisme [*sis-me*] n. m. Façon de parler particulière à la langue anglaise : *Walter Scott abonde en anglicismes*. Locution propre à la langue anglaise, et transportée dans une autre langue : *l'expression* lune de miel *est un anglicisme*.

anglo-arabe adj. et n. Se dit d'un cheval qui provient de croisement entre pur sang arabe et anglais.

anglomane n. et adj. (de *anglo*, pour *anglais*, et de *manie*). Imitateur, admirateur outré des usages anglais.

anglomanie [*ni*] n. f. (de *anglomane*). Manie d'imiter les Anglais.

anglo-normand [*man*], **e** adj. et n. Se dit d'un cheval issu d'un croisement entre le pur sang anglais et le cheval normand. (On dit aussi DEMI-SANG.)

Anglo-normandes (ILES). V. NORMANDES (*Iles*).

anglophile adj. et n. (de *anglo*, pour *anglais*, et du gr. *philos*, ami). Partisan des Anglais.

anglophobe adj. et n. (de *anglo*, pour *anglais*, et du gr. *phobos*, aversion). Qui a de l'aversion pour les Anglais.

anglophobie [*bi*] n. f. (de *anglophobe*). Aversion pour les Anglais.

anglo-saxon, onne [*sak-son, o-ne*] adj. et n. Qui se rapporte aux Anglo-Saxons. N. m. pl. Nom général des peuples germaniques qui envahirent la Grande-Bretagne au Ve siècle : *les Anglo-Saxons*.

— ENCYCL. Les peuples germaniques qui envahirent la Grande-Bretagne vers le milieu du Ve siècle de notre ère, et y fondèrent l'Heptarchie, comprenaient surtout des Jutes, originaires du Jutland, et des Saxons et des Angles. Vers 787, ils furent supplantés par des envahisseurs danois.

Anglure, ch.-l. de c. (Marne), arr. et à 60 kil. d'Epernay, sur l'Aube ; 760 h. Ch. de f. E. — Le cant. a 18 comm. et 6.880 h.

Anglure (Ogier d'), seigneur français qui suivit Philippe Auguste à la Croisade. Fait prisonnier par Saladin, et relâché sous la promesse de se rendre en France pour réunir sa rançon, il ne put la parfaire et retourna se constituer prisonnier. Saladin lui rendit la liberté, à condition de garder les armoiries qu'il lui donnait, et de prendre pour lui et ses descendants le nom de Saladin.

Ango ou **Angot** [*gho*] (Jean), riche armateur de Dieppe, qui bloqua Lisbonne avec une flotte équipée à ses frais, et seconda les armements de François Ier contre l'Angleterre ; m. en 1551.

angoissant, e adj. Qui cause l'angoisse.

angoisse [*ghoi-se*] n. f. (du lat. *angustia*, resserrement). Douleur morale, inquiétude profonde : *vivre dans l'angoisse. Poire d'angoisse*, poire très âpre. *Fig.* Instrument en forme de poire, que l'on introduisait dans la bouche d'un patient, et qui, s'ouvrant au moyen d'un ressort, étouffait ses cris. *Avaler des poires d'angoisse*, éprouver d'amers déplaisirs.



Types angolais.

Angoisse, comm. de la Dordogne, arr. et à 40 kil. de Nontron ; 1.400 h.

angoisser [*ghoi-sé*] v. a. Causer de l'angoisse.

Angola, colonie portugaise de la côte occidentale de l'Afrique du Sud ; capit. *Saint-Paul-de-Loanda* ; envir. 4.180.000 h. (*Angolais* ou *Angolans*). Huile de palme, gomme, manioc, cire, miel, café, etc.

Angolais, e [*lè, è-ze*], habitant ou originaire de l'Angola : *les Angolais*. Adjectiv. : *population angolaise*. (On dit aussi ANGOLAN.)

angon n. m. (mot franc) Arme d'hast et de jet, munie de deux crocs, à l'usage des Francs.

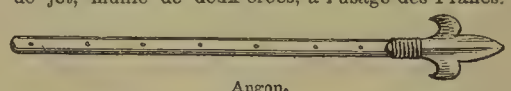

Angon.

angora adj. et n. Chat, lapin, chèvre, originaires d'Angora, au poil long et soyeux : *un angora ; un chat, des chèvres angoras*.

Angora, v. de l'Anatolie, cap. de la Turquie en 1923. Commerce d'opium, miel, cire, de laines, poil de chèvre ; 27.800 h. C'est l'antique *Ancyre*.

Angot (Charles-Alfred), météorologiste français, né à Paris en 1848. Directeur du Bureau central météorologique de France. On lui doit de nombreux mémoires de physique, astronomie physique et météorologie.

Angot [*gho*] (*Madame*), type populaire du Directoire, dans lequel se résument tous les ridicules d'une époque ; c'est la femme partie de bas étage pour arriver subitement à la fortune, et qui conserve, sous les dehors du luxe, le langage et les goûts de son premier état, alliés aux prétentions que fait naître le second. Ce type, popularisé vers 1795 par les pièces d'Eve, dit Maillot, revécut en 1873 dans un opéra-comique de Lecoq. V. FILLE DE Mme ANGOT.

Angoulême, anc. capit. de l'Angoumois ; ch.-l. du dép. de la Charente, sur la Charente ; Ch. de f. Orl., à 445 kil. de Paris ; 35.000 h. (*Angoumois* ou *Angoumoisins*). Evêché. Curieuse cathédrale de style roman. (V. CATHÉDRALE, ROMAN [*Art*].) Papeteries, distilleries d'eau-de-vie. Patrie de Marguerite de Valois, sœur de François Ier, des deux Saint-Gelais, de J.-L. Guez de Balzac, du marquis de Montalembert, de Coulomb. De 1710 à 1830, Angoulême devint l'apanage des princes de la maison royale, et le roi Charles X porta, avant son avènement au trône, le titre de duc d'Angoulême. — L'arr. a 9 cant., 136 comm. et 133.700 h. ; le 1er cant. a 9 comm. et 24.620 hab. ; le 2e a 13 comm. et 44.210 hab.

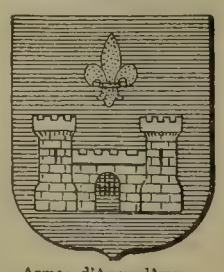

Armes d'Angoulême.

Angoulême (Henri d'), fils naturel de Henri II et d'une dame d'honneur de Marie Stuart (1551-1586). Il fut tué à Aix par un capitaine des galères.

Angoulême (Charles de Valois, duc d'), fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet (1573-1650). Partisan de Henri IV, il se distingua à Arques, à Ivry et plus tard sous Louis XIII.

Angoulême (Louis-Antoine DE BOURBON, duc d'), dernier dauphin de France, fils aîné de Charles X, né à Versailles, m. exilé à Goritz (1775-1844). Grand amiral de France, il commanda l'expédition d'Espagne (1823) et tenta vainement d'arrêter les excès réactionnaires de ceux qu'il était venu secourir. A la mort de Louis XVIII, il reçut le titre de dauphin ; il abdiqua en 1830, en même temps que son père. Il avait épousé, à Mitau, sa cousine MARIE-THÉRÈSE-CHARLOTTE DE FRANCE (*Madame Royale*), fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette, née à Versailles, m. à Frohsdorf (1778-1851). Cette princesse,



Duc d'Angoulême. Duchesse d'Angoulême.

enfermée au Temple avec ses parents, avait vu mourir tous les siens. Echangée contre des conventionnels arrêtés par l'Autriche, elle fut rendue à la liberté (1795). Energique et hautaine, elle eut une grande influence sur Louis XVIII et Charles X, et conseilla à ce dernier la résistance lors de la révolution de 1830. Napoléon Ier disait d'elle qu'elle était « le seul homme de la famille ».



Armes de l'Angoumois.

Angoulevent [*van*] (Nicolas JOUBERT, sieur d'), fou célèbre et valet de chambre de Henri IV. Il prenait le titre de *Prince des sots* ou *de la sottise*.

Angoumois [*moi*] (l'), ancien pays de France, réuni à la couronne sous Charles V, qui le conquit, sur les Anglais (1373), mais annexé définitivement sous François Ier (1515) ; capit. *Angoulême*. A formé en partie le département de la Charente, en partie celui de la Dordogne. (Hab. *Angoumoisins*.)

Angoumoisin, e [*zin*] habitant ou originaire de l'Angoumois : *les Angoumoisins*. Adjectiv. : *campagne angoumoisine*. (On dit aussi ANGOUMOIS, E.)

Angra-do-Heroismo, v. de l'île de Terceira et capitale de toutes les Açores ; 12.000 h. Place forte. Exportation de vins et de grains.

Angra-dos-Reys, v. du Brésil (prov. de Rio-Janeiro), sur la grande baie de son nom ; 5.000 h. Commerce considérable de riz, de grains, de sucre, etc.

Angra-Pequeña [*pé-ké-gna*], baie du sud-ouest de l'Afrique, au N. de l'embouchure de l'Orange, découverte par Barthélemy Diaz.

Angres, comm. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et à 18 kil. de Béthune ; 1.330 h.

Angri, v. d'Italie (prov. de Salerne) ; 11.300 h.

Angrie, c. de Maine-et-Loire, arr. et à 18 kil. de Segré ; ch. de f. Etat ; 1.640 h.

Angrivariens, peuple de l'anc. Germanie, établis entre l'Ems et l'Oder.

angrois [*groi*] n. m. Petit coin de fer que l'on enfonce à travers l'œil du marteau dans le bois, afin d'affermir le manche.

Angstrœm (André-Jean), physicien suédois, auteur de remarquables travaux sur le spectre solaire, né à Modelpad, m. à Upsal (1814-1874). Il fut correspondant de l'Académie des sciences.



Michel Anguier.

Angstrœm (Knus, Johan), petit-fils du précédent, physicien suédois, né et m. à Upsal (1857-1910).

Anguier [*ghi-é*] (François [1604-1669] et Michel [1614-1686]), nom de deux frères, sculpteurs français du XVIIe siècle, nés à Eu et morts à Paris. Une des salles de sculpture du Louvre est consacrée à leurs principales œuvres et porte leur nom. Michel, le plus célèbre des deux, travailla à l'église du Val-de-Grâce et à la Porte-Saint-Denis. — GUILLAUME, frère des précédents, peintre, n. à Eu, m. à Paris, fut directeur des Gobelins (1628-1708).

anguiforme [*ghi*] adj. (du lat. *anguis*, serpent, et de *forme*). Qui a la forme d'un serpent.

Anguilla [*ghu-il-la*] ou **Snake-Island** (*île du serpent*), une des petites Antilles anglaises ; 3.700 h. V. pr. *Anguilla*.

anguillade [*ghi, ll* mll.] n. f. Coup cinglé avec une peau d'anguille, un mouchoir tortillé, etc.

anguille [*ghi, ll* mll, *e*] n. f. (du lat. *anguilla*, petit serpent.) Poisson d'eau douce, de la famille des murénidés, à peau visqueuse, très glissante, dont la forme rappelle celle du serpent, et qui est recherché pour la délicatesse de sa chair. *Anguille de mer*, le congre. *Mar.* Pièce de bois sur lequel s'appuie le navire qu'on va lancer. *Nœud d'anguille*, sorte de nœud coulant. Loc. prov. : *Echapper comme une anguille*, au moment où l'on croit vous tenir. *Rompre l'anguille sur le genou*, tenter l'impossible. *Ressembler à l'anguille de Melun, qui crie avant qu'on l'écorche*, se plaindre avant d'avoir souffert aucun mal. (Cette expression vient, dit-on, d'un nommé *Languille*, de Melun, qui, lors de la représentation d'un mystère, où il jouait le rôle de saint Barthélemy, se mit à hurler, à la seule vue du bourreau.) *Il y a anguille sous roche*, il se trame quelque intrigue. *Toujours pâté d'anguille !* allusion à un conte de La Fontaine, qui tendrait à démontrer que la satiété nous rebute des mets les plus succulents.



Nœud d'anguille.

— Encycl. *Zool.* L'anguille a le corps allongé comme celui des serpents : sa nageoire dorsale se prolonge jusqu'à l'extrémité du corps et s'unit à la nageoire ventrale impaire. — On rencontre l'anguille dans les eaux dormantes ou courantes; elle se reproduit dans la mer; des œufs (5 millions par animal) naissent de petits poissons dits *leptocéphales*, qui, vers un an, remontent dans les eaux douces et deviennent des anguilles adultes. La chair de l'anguille est très estimée.


Anguille.

— *Pêch.* La pêche des anguilles se fait à la main, à la ligne, à la nasse, aux filets, au râteau (herse de fer), au moyen d'un peloton de fil, le long duquel on a enfilé des vers, en piétinant la vase quand on vide les étangs. La pêche est ordinairement très fructueuse. On conserve les anguilles en les salant, en les marinant, ou en les fumant.

— *Cuis.* L'anguille s'accommode de différentes façons : *à la tartare, en matelote* (v. ces mots), etc.

anguiller [*ghi, ll* mll., *é*] n. m. Petit canal pratiqué dans la membrure des navires pour permettre à l'eau de s'écouler dans la cale.

anguillère [*ghi, ll* mll.] n. f. Vivier à anguilles.

anguillette [*ghi, ll* mll., *è-te*] n. f. Petite anguille salée.

anguilliforme [*ghi, ll* mll.] adj. Qui ressemble à l'anguille. N. m. pl. Ordre de poissons malacoptérygiens. S. un *anguilliforme*.

anguillule [*ghi, ll* mll.] n. f. Genre de très petits vers, qui vivent dans la terre, ou sont parasites de l'homme, de divers animaux et des plantes (*nielle* des graminées, *nématode* de la betterave ; on en trouve également dans le vinaigre et la colle de farine aigrie).

anguinée [*ghi-né*] n. f. (du lat. *anguis*, serpent). Nom donné par Newton à certaines hyperboles.

anguis [*ghu-iss*] n. m. (mot lat.) Nom scientifique des sauriens du genre orvet.

anguis in herba, loc. lat. tirée des *Eglogues* de Virgile (III, 93), et qui signif. *Un serpent sous l'herbe*. On l'emploie en manière d'avertissement à ceux qui pèchent par excès de confiance.

angulaire [*lè-re*] adj. (du lat. *angulus*, angle). Qui a un ou plusieurs angles : *corps angulaire. Pierre angulaire*, pierre fondamentale, qui fait l'angle d'un bâtiment. *Fig.* Base, fondement d'une chose : *le crédit est la pierre angulaire du commerce. Distance angulaire de deux étoiles*, angle formé par les rayons visuels joignant l'œil de l'observateur aux deux étoiles. *Phot. Grand angulaire*, v. angle.

angulairement [*lè-re-man*] adv. En angle.

angulé, e adj. Qui est pourvu d'angles.

anguleux, euse [*leû, eu-ze*] adj. Qui a, qui présente des angles : *rue anguleuse. Visage anguleux*, visage dont les traits ont une saillie excessive.

angulus ridet mots lat. signif. *Ce coin de terre me sourit*. Horace (*Odes*, II, 6, 13) applique ces mots à Tarente ; on peut les rappeler au sujet de tout endroit qui nous charme.

angus [*ghuss*] n. m. et adj. (de *Angus*, comté d'Ecosse). Race de bœufs, sans cornes, très estimée en Angleterre comme race de boucherie : *un angus; race angus ou d'Angus*.

angusticlave [*ghus-ti*] n. m. (du lat. *angustus*, étroit, et *clavus*, clou). Pièce de pourpre qui bordait la tunique des chevaliers romains. Cette tunique elle-même.

angustie [*ghus-ti*] n. f. (du lat. *angustia*, difficulté de respirer). Anxiété, souffrance morale.

angustifolié, e [*ghus-ti*] adj. Qui a des feuilles très étroites.

angusture ou **angosture** [*ghus-tu-re*] n. f. Ecorce d'un arbuste américain, de la famille des diosmées, usitée contre la fièvre et la dysenterie.

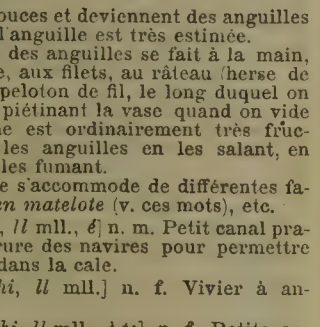
Armoiries du duché d'Anhalt.

angusturine [*ghus-tu*] n. f. Alcaloïde extrait de l'écorce d'angusture vraie (*galipea febrifuga*).

Anhalt [*an'-halt'*] (duché d'), un des Etats de l'Allemagne, enclavé dans la province prussienne de Saxe ; 2.300 kil. carr. de superficie et 331.000 h. (*Anhaltins*). Cap. *Dessau*.

anharmonique [*a-nar*] adj. (du gr. *an* priv., et de *harmonique*).

— Encycl. *Rapport anharmonique*. On appelle rapport anharmonique de quatre points :

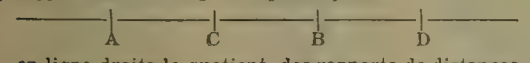

en ligne droite le quotient des rapports de distances de deux de ces points aux deux autres, quand le rapport n'est pas égal à — 1, auquel cas, le rapport est dit *harmonique*.

anhélation [*a-né-la-si-on*] n. f. Respiration fréquente et oppressée. Essoufflement.

anhéler [*a-né-lé*] v. n. (lat. *anhelare*. — Se conj. comme *accélérer*.) Respirer péniblement. Chez les verriers, entretenir le feu.

anhéleux, euse [*a-né-leû, eu-ze*] adj. Se dit d'une respiration pénible, ou de quelqu'un qui respire avec peine.

anhidrose n. f. V. anidrose.

anhinga [*a-nin-gha*] n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes, d'Amérique et d'Afrique, à tête étroite et fine, à très long cou. (Leur nom scientifique est *plotus*.)

an'hui [*a-nui*] adv. Aujourd'hui. (Vx mot.)

anhydre [*a-ni-dre*] adj. (du gr. *an* priv., et *hudôr*, eau). *Chim.* Qui ne contient pas d'eau : *sel anhydre*.

anhydride [*a-ni*] n. m. Nom générique de certains composés qui, au contact de l'eau, donnent naissance à des acides : *anhydride phosphorique ; anhydride sulfurique*.

anhydrite [*a-ni*] n. f. Sulfate de chaux anhydre, plus dur que le gypse.

anhydrobiose [*a-ni, ô-ze*] n. f. (du gr. *an* priv., *hudôr*, eau, et *bios*, vie). Vie latente, déterminée par la privation complète d'eau, par la dessiccation des tissus : *les organismes en état d'anhydrobiose manifestent de nouveau l'activité vitale quand on leur rend l'eau dont ils étaient privés*.

ani n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, famille des cuculidés, renfermant plusieurs espèces américaines.

Ani ou **Anisi,** v. ruinée de la Turquie d'Asie, ancien siège des rois d'Arménie.

Aniane, ch.-l. de c. (Hérault), arr. et à 25 kil. de Montpellier, sur la Corbière, affluent de l'Hérault ; 2.230 h. Ch. de f. dép. Doit son origine au monastère fondé au XIe siècle par saint Benoît. Distilleries de plantes aromatiques, confiserie d'olives. — Le canton a 7 comm. et 5.030 h.

Anicet [*sè*] (saint), pape de 157 à 168, martyr sous le règne de Marc-Aurèle. Fête le 17 avril.

Anicet-Bourgeois [*sè-bour-joi*] (Auguste), auteur dramatique français, né et mort à Paris (1806-1871) ; auteur de drames et de féeries longtemps populaires : *la Bouquetière des Innocents, les Pilules du Diable, Latude*, etc.

Aniche, comm. du dép. du Nord, arr. et à 14 k. de Douai ; 8.320 h. (en 1914). Ch. de f. N. Verreries.

anicroche n. f. *Fam.* Petit obstacle, ennui, embarras : *affaire pleine d'anicroches*.

anidrose [*drô-se*] n. f. (du gr. *an* priv., et *idrôs*, sueur). Absence de sueur.

Anie (pic d'), pic des Basses-Pyrénées ; 2.504 m. d'altitude.

ânier [*ni-é*], **ère** n. Qui conduit des ânes.

anil [*nil'*] n. m. Syn. de indigotier.

aniline n. f. (du portug. *anil*, indigo). Liquide incolore, ou légèrement coloré en brun, que l'on tire aujourd'hui de la houille en réduisant la *nitrobenzine*.

— Encycl. L'aniline fut découverte en 1826 par Unverdorben, dans les produits de la distillation de l'indigo. On la prépare aujourd'hui par le procédé de Béchamp, qui consiste à réduire la nitrobenzine sous l'action du fer et d'un acide. C'est un liquide incolore et légèrement brun, d'une odeur particulière, de densité 1,036 à 0°. Elle est la base de toute une série de couleurs artificielles, parmi lesquelles nous citerons seulement la *fuchsine*, la *rosaniline*.

L'aniline est toxique ; elle produit des sueurs, des vertiges, de la cyanose ; ce mode d'intoxication est appelé *anilisme* ; le traitement consiste à faire respirer de l'oxygène ou administrer des grogs, et à lutter contre l'asphyxie.

aniliné, e adj. Qui contient de l'aniline : *solution anilinée*.

anille [*ll*, mll., *e*] n. f. Pièce en fer, scellée dans l'œillard de la meule courante d'un moulin à farine. *Blas.* Figure héraldique, formée de deux courbes en forme de C adossées et liées par une ou deux traverses.


Anille.

anillé, e [*ll* mll.] adj. *Blas.* Se dit de la croix et du sautoir dont les extrémités se terminent en forme d'anille.

animadversion [*vèr*] n. f. (du lat. *anima*, âme, *ad*, contre, et *vertere*, tourner). Blâme, censure : *s'attirer une sévère animadversion*. (Rare.) Haine persévérante : *poursuivre quelqu'un de son animadversion*. Ant. **Bienveillance, sympathie.**

animal, e, aux adj. Qui appartient à l'animal : *fonctions animales*. Qui provient des animaux : *alimentation animale* (s'oppose à *alimentation végétale*).

animal n. m. (mot lat. ; de *anima*, principe de vie). Etre organisé et doué de mouvement et de sensibilité : *l'homme est un animal raisonnable. Fig.* et *fam.* Personne stupide, grossière. *Animal domestique*, v. domestique. Allus. littér. :

Cet animal est très méchant :
Quand on l'attaque il se défend.

vers d'une ancienne chanson, *la Ménagerie*, que l'on cite par ironie quand une personne attaquée riposte.

— Encycl. *Hist. nat.* La distinction entre le règne animal et le règne végétal, facile à établir lorsqu'on est en présence d'êtres très différenciés comme un vertébré ou une plante phanérogame, devient difficile entre certaines algues et des protozoaires. On peut dire que l'animal *se meut*, que ses organes de nutrition, de respiration, de reproduction, sont situés à l'intérieur du corps, qu'il est composé surtout de matières azotées et se nourrit de substances organiques. La science qui s'occupe des animaux est la *zoologie*.

— *Dr.* On est responsable du dommage causé par un animal dont on est propriétaire, ou dont on se sert. La loi Grammont (2 juill. 1850) punit d'une amende de 5 à 15 francs et parfois de 1 à 5 jours de prison ceux qui ont exercé abusivement et publiquement des mauvais traitements envers des animaux domestiques, dans un lieu public. La peine de la prison est toujours appliquée en cas de récidive. La *Société protectrice des animaux* s'est fondée pour veiller à l'observation de la loi Grammont et pour favoriser la protection des animaux domestiques.

Animaux (*Histoire des*), par Aristote ; exposé de la zoologie des anciens, que le grand philosophe a complété par d'autres traités relatifs au mouvement, aux parties, à la marche des animaux.

Animaux malades de la peste (*les*), une des plus belles fables de la Fontaine. C'est, déjà, la démonstration de cette maxime brutale : *la force prime le droit*. Plusieurs vers ou hémistiches sont devenus proverbes :

... Vous leur fîtes, seigneur,
En les croquant, beaucoup d'honneur.

Le petit doit se montrer très honoré des licences que le grand se permet à son égard.

La faim, l'occasion, l'herbe tendre, et je pense,
Quelque diable aussi me poussant...

Se rappelle quand on cherche des excuses dans des circonstances alléchantes, irrésistibles.

Haro sur le baudet !

Que les responsabilités retombent sur le plus faible, coupable ou non !

Ce pelé, ce galeux, d'où venait tout leur mal,

vers qui résume avec énergie la réprobation générale dont une personne ou une chose est injustement l'objet.

Selon que vous serez puissant ou misérable,
Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir.

C'est la moralité de la fable.

Animaux utiles et nuisibles (*Leçons sur les*), par Carl Vogt (1882) ; ouvrage très savant sur les animaux nuisibles à l'agriculture ou dont celle-ci peut tirer profit.

animalcule n. m. Animal très petit en général, visible seulement au microscope.

animalesque [*lès-ke*] adj. Qui tient de l'animal.

animalier [*li-é*] n. m. Peintre ou sculpteur d'animaux : *Barye fut un animalier remarquable*. Adj. : *sculpteur animalier*.

animalisable [*za-ble*] adj. Qui peut être animalisé : *substance animalisable*.

animalisation [*za-si-on*] n. f. Transformation des aliments en la propre substance de l'animal : *l'animalisation élimine les substances non assimilables*.

animaliser [*zé*] v. a. Convertir en substance propre à l'entretien ou au développement de l'animal : *la digestion commence et la respiration achève d'animaliser les aliments. Fig.* Rabaisser à l'état de l'animal : *certaines passions animalisent l'homme*. **S'animaliser** v. pr. Acquérir les qualités des substances animales. Se rabaisser à l'état de l'animal.

animalité n. f. Ensemble des qualités substantielles de l'animal.

animateur, trice adj. et n. Qui anime : *principes animateurs ; l'animateur est celui qui possède le don de donner vie aux idées et de les insuffler aux autres*.

animation [*si-on*] n. f. (de *animer*). Manifestation de la vie : *l'animation du fœtus ne commence qu'après 40 jours ; les rues de Paris présentent une grande animation*. Vivacité, chaleur : *parler avec animation*. Eclat des couleurs, vivacité de l'expression : *l'animation du teint, du regard*. Emportement : *calmer l'animation de deux plaideurs*.

animato, mot ital. signif. *animé*, et qui, mis en tête d'un morceau de musique, indique que celui-ci doit être exécuté avec animation.

anime n. f. Corps de cuirasse en usage du XVe au XVIIe siècle, et formé de lames d'acier imbriquées.

animé, e adj. Doué de vie : *créature animée*. Excité : *animé au travail*. Plein d'animation : *rue animée. Blas.* Se dit des animaux héraldiques quand leurs yeux sont d'un émail spécial. Ant. **Inanimé.**

animer [*mé*] v. a. (du lat. *anima*, âme). Donner la vie : *la Fable dit que Prométhée anima une statue. Fig.* Exciter, encourager : *animer des soldats au combat*. Donner de la force, de la vigueur : *animer son style*. Ant. **Engourdir.**

animique adj. (du lat. *anima*, âme). Qui a rapport à l'âme : *passions animiques*.

animisme [*mis-me*] n. m. (du lat. *anima*, âme). Système dans lequel l'âme est la cause première des faits vitaux, aussi bien que des faits intellectuels : *Stahl créa l'animisme*.

— Encycl. Les animistes attribuent à une cause unique, l'âme, les phénomènes vitaux, aussi bien que les phénomènes de l'ordre intellectuel et moral. Les vitalistes admettent, à côté de l'âme, un principe vital. Stahl a réuni en un corps de doctrine les idées éparses sur l'animisme, et dont les principales remontent à Aristote. La vie, suivant lui, ne peut être ramenée ni aux lois générales du mouvement, ni à un système de combinaisons chimiques : le principe vital est proprement l'âme pensante.

animiste [*mis-te*] adj. Qui se rapporte à l'animisme : *doctrine animiste*. N. Partisan de l'animisme.

animosité [*zi-té*] n. f. (lat. *animositas*). Haine, désir de nuire : *avoir de l'animosité contre quelqu'un*. Emportement dans un débat : *répliquer avec animosité*. Ant. **Bienveillance, cordialité, sympathie.**

Animuccia (Jean), musicien italien de la Renaissance, né à Florence, m. à Rome en 1571. Il écrivit les premiers oratorios.

animula vagula, blandula, mots lat. signif. *Petite âme errante, caressante*. Vers que l'empereur Hadrien composa au moment de sa mort et par lesquels ce prince marquait le peu de foi qu'il avait dans l'existence de l'âme.

animus meminisse horret, mots lat. signif. *Mon âme tremble d'horreur à évoquer ces souvenirs*. Virgile (*Enéide*, II, 12) les met dans la bouche d'Enée commençant le récit douloureux de la guerre de Troie.

Anio, riv. de l'Italie ancienne, affluent du Tibre ; auj. le *Teverone*.

anion n. m. Ion qui possède une charge d'électricité négative, et qui dans une solution électrolytique se déplace vers l'anode du courant, c'est-à-dire vers le pôle positif. V. cation.

aniridie [*di*] n. f. (du gr. *an* priv., et *iris, idos*, iris). Absence de l'iris.

anis [*ni*] n. m. (gr. *anison*). Plante ombellifère odorante. Sorte de dragée faite avec sa graine. *Anis étoilé*, la badiane.

— Encycl. Les fruits (akènes) d'anis s'emploient contre les dyspepsies avec renvois, à la dose de 5 à 10 grammes en infusion dans un litre d'eau ; on peut encore utiliser la teinture, 5 à 10 gouttes avant les repas.

anisamine n. f. *Chim.* Nom générique des bases qui résultent de la substitution d'un radical de l'alcool anisique à l'hydrogène dans l'ammoniaque.

anisateur [*za*] n. m. Appareil employé pour la fabrication de l'eau-de-vie d'anis.

aniser [*zé*] v. a. Aromatiser avec de l'anis : *aniser un gâteau, une liqueur*.

anisette [*zè-te*] n. f. Liqueur spiritueuse, faite avec de l'anis : *l'anisette est digestive*.

— Encycl. On obtient l'anisette en distillant au moyen de l'anisateur un mélange d'anis étoilé, de coriandre, de fenouil, d'eau et d'alcool et en ajoutant au produit un sirop de sucre. On peut encore en fabriquer plus simplement : mettre dans un grand flacon, avec 2 litres d'eau-de-vie et 1 kilogramme de sucre, 60 grammes d'anis vert concassé, 30 grammes de coriandre, 20 grammes de cannelle, 1 gramme de macis. Laisser macérer un mois, et filtrer.

anisique [*zi-ke*] adj. Se dit d'un acide qui se forme dans l'oxydation des essences d'anis, de fenouil amer et d'estragon, ainsi que d'un alcool et d'un aldéhyde.

anisodonte [*zo*] adj. (du gr. *anisos*, inégal, et *odous, ontos*, dent). Qui a les dents inégales.

anisométropie [*pi*] n. f. (du gr. *anisos*, inégal, *metron*, mesure, et *ôps*, œil). Inégalité du pouvoir visuel des deux yeux, un œil étant, par exemple, normal et l'autre myope.

anisopétale [*zo*] adj. (du gr. *anisos*, inégal, et de *pétale*). Qui a des pétales inégaux.

anisophylle [*zo-fi-le*] adj. (du gr. *anisos*, inégal, et *phullon*, feuille). Qui a des feuilles inégales.

anisoplie [*zo-pli*] n. f. Genre de coléoptères lamellicornes, renfermant de petits hannetons répandus en Europe, et dont les larves rongent les racines des plantes.

anisostémone [*zos-té*] adj. (du gr. *anisos*, inégal, et *stèmôn*, filet). *Bot.* Se dit des fleurs dont le nombre des étamines est différent des pétales.

Anisson-Dupéron (Alexandre-Jacques), érudit français, né et mort à Paris (1748-1794). Il appartenait à une ancienne famille originaire du Dauphiné, établie à Lyon et à Paris, et qui a fourni beaucoup d'hommes distingués à la librairie et à l'imprimerie ; il fut directeur de l'Imprimerie royale. Décapité sous la Terreur.

Anizy-le-Château, ch.-l. de c. (Aisne), arr. et à 12 kil. de Laon, sur la Lette, affl. de l'Oise ; 1.130 h. (en 1914) ; ch. de f. N. Poteries. Sanglants combats au cours de la Grande Guerre. — Le cant. a 22 comm. et 7.210 h.

Anjou, anc. prov. de France, correspondant au pays gaulois des Andécaves ; capit. *Angers*. L'Anjou, qui eut des comtes puissants au XIe siècle avec les *Plantagenets*, fut réuni à la couronne sous Louis XI (1480), et a formé le département de Maine-et-Loire, ainsi qu'une partie d'Indre-et-Loire, de la Mayenne et de la Sarthe. (Hab. *Angevins*.)


Armes du duché d'Anjou.

Anjou (duc d'), titre porté par Henri III avant son avènement au trône de France ; par François, son frère, d'abord duc d'Alençon, et par celui des petits-fils de Louis XIV qui devint roi d'Espagne sous le nom de Philippe V.

Anjouan ou **Joanna,** une des îles Comores, dans l'océan Indien ; 20.000 h. Sous le protectorat français. V. princ. : *Anjouan* et *Makhadou*.

Anjouan (*ordre de l'*Étoile d'). V. Étoile.

Ankarstrœm. *Géogr.* V. Ankarstrœm.

Anker (Albert), peintre suisse, né à Ins, mort à Anet (1831-1910). Il excellait dans les scènes intimes et familières.

Ankiam, v. de Prusse (Poméranie), sur la Peene, tributaire du Kleines Haff ; 15.600 hab. Raffineries de sucre ; fabrique de savon, brasseries.

Ankober [*bèr*], v. d'Ethiopie (Choa, prov. d'Ifat) ; 10.000 h.

ankylose [*lô-ze*] n. f. (du gr. *agkulosis*, courbure). Privation du mouvement des articulations.

— Encycl. L'ankylose est vraie ou complète lorsque la soudure osseuse est établie ; dans ce cas, la guérison est impossible. Quand il y a seulement formation de tissu fibreux autour de l'articulation, des frictions, du massage, des mouvements progressifs arrivent parfois à amener la guérison. Les ankyloses s'observent à la suite de fractures, de luxations, de rhumatismes ; on cherche parfois à les obtenir pour guérir des tumeurs blanches.

ankylosé [*lô-zé*], e adj. Atteint d'ankylose.

ankyloser [*lô-zé*] v. a. Déterminer une ankylose : *l'immobilité ankylose les membres*. **S'ankyloser** v. pr. Devenir ankylosé : *son genou s'ankylose*.

ankylostome n. m. Espèce de ver nématode du genre *uncinaria*, qui vit dans l'intestin de l'homme et des animaux et provoque l'affection dite *ankylostomiase*.

ankylostomiase n. f. Maladie caractérisée par une anémie résultant de la présence dans le tube digestif de vers parasites (*ankylostomes*), qui se gorgent de sang. (Appelée d'abord *anémie des mineurs*, l'ankylostomiase atteint les ouvriers travaillant la terre humide et chaude des tunnels, des mines, etc. On la prévient en général par des soins de propreté et d'hygiène, et on la guérit par des purgatifs.)

Anna Ivanovna, nièce de Pierre le Grand, née en 1693, impératrice de Russie de 1730 à 1740. Elle gouverna sous l'empire de son favori Ernest-Jean de Biren. Sous son règne, eurent lieu la guerre de succession de Pologne et d'heureuses expéditions contre les Turcs. Elle mourut de la pierre.

Anna Karenine, roman de Tolstoï, où l'auteur oppose le calme bonheur d'un ménage honnête aux humiliations et aux déboires qui accompagnent la passion coupable (1877). — Une pièce en cinq actes et sept tableaux a été tirée de ce roman par Guiraud et représentée en 1907 au théâtre Antoine.

Anna Perenna, déesse du Latium, dont on ignore la véritable nature. Quelques auteurs la considéraient comme une sœur de Didon. Lors de la retraite du peuple de Rome sur le mont Sacré, elle serait, dit la légende, apparue aux plébéiens sous les traits d'une vieille femme, et leur aurait distribué les vivres dont ils avaient besoin.

Annaberg [*bèrgh*], v. d'Allemagne (Saxe) ; 16.800 h. C'est le centre de la fabrication de la dentelle en Saxe. Mines d'argent, d'étain, cobalt.

annal [*an'-nal*], e adj. Qui ne dure qu'un an : *location annale*. (Le pluriel masc. est inus.)

annales [*an'-na-le*] n. f. pl. lat. *annales ;* de *annus*, année). Ouvrage qui rapporte les événements année par année ou en suivant uniquement l'ordre chronologique : *les annales d'une province*. Histoire : *parcourez les annales de tous les peuples...*

Annales, poème national de l'ancienne Rome, par Ennius ; grande épopée en dix-huit livres, écrite d'un style rude, mais animée du souffle de l'enthousiasme et renfermant de grandes beautés (IIIe s. av. J.-C.). Il n'en reste que des fragments.

Annales, le chef-d'œuvre de Tacite (IIe s.), sur l'histoire romaine, depuis la mort d'Auguste jusqu'à celle de Néron. Tacite s'y montre, dans une langue à la fois éloquente et concise, un peintre énergique, un observateur profond de la société romaine sous l'empire. Les *Annales* se composaient de seize livres, mais plusieurs sont perdus (les livres 7, 8, 9, 10 en entier et une partie des livres 5, 11 et 16).

Annales du théâtre et de la musique, par Noël et Stoullig, répertoire précieux pour l'histoire de 41 années de notre théâtre (1875-1918).

annaliste [*an'-na-lis-te*] n. m. Historien qui écrit des annales : *les moines de Saint-Denis furent des annalistes*.

— Encycl. L'annaliste ne montre entre les faits qu'un rapport de succession, tandis que l'historien met en lumière l'enchaînement, le développement logique des faits.

annalistique n. f. Partie de la critique historique relative aux annalistes.

annalité [*an'-na*] n. f. Etat de ce qui dure un an : *l'annalité d'une charge*.

Annam [*an'-nam'*], Etat de l'Indochine orientale, sur la côte orientale de la péninsule ; 5.514.000 h. (*Annamites*). Cap. *Hué*. Bande montagneuse, fertile sur la côte de la mer de Chine. Plateaux pauvres et incultes à l'intérieur. Soie, riz. V. pr. : *Tourane, Qui-Nhon, Quang-Ngaï, Bin-Thouan, Bin-Dinh*. Les provinces méridionales qui forment la Cochinchine en ont été détachées en 1862 et en 1867. (V. Cochinchine.) Depuis 1883, l'Annam, de même que le Tonkin, est sous le protectorat de la France, mais a conservé son empereur et ses mandarins. (V. *la carte* Indochine.)


Types annamites.

Annamite [*an'-na*], habitant ou originaire de l'Annam : *les Annamites*. Adjectiv. : *tirailleur annamite*.


Tirailleur annamite.

Annapes, comm. du dép. du Nord, arr. et à 6 kil. de Lille, sur la Marcq ; 2.960 h. (en 1914). Ch. de f. N.

Annapolis [*an'-na-po-liss*], ville des Etats-Unis ; cap. de l'Etat de Maryland, sur la Severn, tributaire de la baie de Chesapeake ; 7.600 h. Ecole navale.

Annat (François), jésuite, confesseur de Louis XIV, né à Rodez, m. à Paris (1590-1670). Il se signala par son hostilité violente contre Port-Royal.

annate [*an'-na-te*] n. f. (bas lat. *annata*). Redevance équivalente à une année de revenu que payaient au saint-siège ceux qui étaient pourvus d'un bénéfice.

— Encycl. On constate l'existence des annates dès le XIIIe siècle. Sous Boniface IX, elles devinrent un impôt régulier et général. La Pragmatique sanction de Bourges (1438) les repoussa. Le concordat de Bologne, entre François Ier et Léon X, rétablit le droit d'annate au profit du pape (1516). Elles furent abolies par l'Assemblée constituante (1789).

Annay, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 21 kil. de Béthune ; ch. de f. N. ; 2.430 h. (en 1914). Houille.

Anne (sainte), épouse de saint Joachim, et mère de la sainte Vierge. Patronne des menuisiers, tourneurs, etc. Fête le 26 juillet.

Anne (*ordre de* **Sainte-**), ordre de chevalerie russe, institué en 1735 par le duc de Holstein-Gottorp, Charles-Frédéric. C'est l'ordre russe qui est habituellement conféré aux étrangers. Ruban rouge, bordé de jaune.

Anne (*ordre de* **Sainte-**), nom de deux ordres de chevalerie bavarois : le premier, *ordre de Sainte-Anne de Wurtzbourg*, institué en 1714 en faveur des dames nobles et catholiques (ruban violet à double liséré blanc) ; le second, *ordre de Sainte-Anne de Munich*, créé en 1784, a été calqué sur le précédent (ruban bleu clair bordé de deux raies, blanche et jaune).

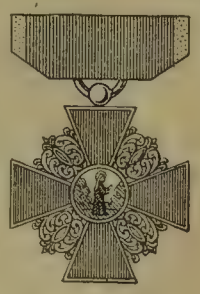
Ordre de Sainte-Anne (Russie).


Ordre de Sainte-Anne (Wurtzbourg).

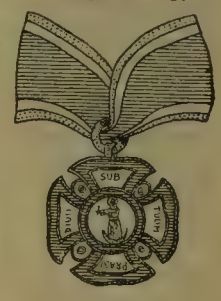
Ordre de Sainte-Anne (Munich).

Anne (*la Légende de sainte*), triptyque de Quentin Metsys (Bruxelles).

Anne (Sainte), *la Vierge et l'Enfant Jésus*, tableau de Léonard de Vinci (Louvre) ; figures charmantes, exprimant la grâce et la douceur (v. p. 78).

Anne, sœur de la femme de *Barbe-Bleue*, dans les contes de Perrault. Barbe-Bleue, ayant résolu de tuer sa femme, ne lui accorde que quelques minutes pour se recommander à Dieu. Ce temps écoulé, il lui crie à plusieurs reprises : « Descendez bien vite, ou je vais monter là-haut. » C'est alors que la malheureuse, qui a envoyé chercher ses frères, demande à sa sœur, montée sur le haut d'une tour : « Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir ? — Je ne vois rien, répond d'abord celle-ci, que le soleil qui poudroie et l'herbe qui verdoie. » D'où l'allusion que l'on fait quand on attend vainement : *je suis comme sœur Anne, je ne vois rien venir*.

Anne Comnène. V. Comnène.

Anne d'Autriche, fille de Philippe III d'Espagne et de Marguerite d'Autriche. Elle épousa Louis XIII, en 1615, et fut régente pendant la minorité de Louis XIV, son fils. Elle fut, du vivant de son mari, l'adversaire de Richelieu. Après la mort de Louis XIII, elle gouverna avec le concours de Mazarin, à qui elle accorda un empire absolu, et qu'elle épousa, dit-on, secrètement. Elle fit bâtir l'église du Val-de-Grâce ; m. à Paris (1601-1666).


Anne d'Autriche.

Anne de France ou **de Beaujeu,** fille aînée de Louis XI et de Charlotte de Savoie, et « la moins folle femme de France », disait son père. Elle gouverna, comme régente, avec énergie et habileté, pendant la minorité de Charles VIII, son jeune frère. La réunion des États généraux de 1484 et la répression, à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, d'une révolte des grands (la *guerre folle*), furent les principaux événements de sa régence ; m. au château de Chantelle (Allier). Sa fille Suzanne épousa le connétable de Bourbon (1462-1522).


Anne de Beaujeu.

Anne de Boleyn [*lèn'*], reine d'Angleterre, seconde femme de Henri VIII, qui, pour l'épouser, divorça d'avec Catherine d'Aragon, dont Anne était demoiselle d'honneur. Elle fut supplantée à son tour par Jane Seymour, qui la fit accuser de trahison et d'adultère. Anne, condamnée à mort, fut décapitée dans la tour de Londres. Elle fut la mère de la reine Elisabeth, l'ennemie de Marie Stuart (1507-1536).


Anne de Bretagne.

Anne de Bretagne, fille de François II, duc de Bretagne et de Marguerite de Foix, née à Blois (1477-1514) ; femme de Charles VIII (1491), puis de Louis XII (1499). Elle apporta en dot la Bretagne à la France.

Anne de Clèves, fille du duc Jean III de Clèves, reine d'Angleterre, quatrième femme de Henri VIII, qui l'épousa en 1540, pour divorcer quelques mois après ; m. en 1557. Son portrait, par Holbein, est au Louvre.

Anne de Russie, reine de France, fille de Iaroslav, grand-duc de Russie. Elle épousa en 1051 le roi Henri Ier et fut mère de Philippe Ier ; m. après 1075.

Anne Stuart [*stu-ar*], reine d'Angleterre, fille de Jacques II (1665-1714). Mariée au prince Georges de Danemark, elle épousa la cause de Guillaume d'Orange, à qui elle succéda sur le trône d'Angleterre (1702). Elle lutta contre Louis XIV, conquit Gibraltar et réunit l'Ecosse à l'Angleterre. Elle essaya en vain, avant de mourir, de rouvrir le trône aux Stuarts. George Ier de Hanovre lui succéda.


Anne Stuart.

anneau [*a-nô*] n. m. (lat. *annellus*). Cercle de matière dure, auquel on attache quelque chose : *les anneaux d'une chaîne*. Bague : *anneau de mariage*. (V. bague.) *Fig.* Ce dont la forme rappelle un anneau : *les anneaux d'une chevelure*. Agrès de gymnastique composés de deux cercles métalliques terminant deux cordes suspendues au portique. V. gymnastique. *Anneau pastoral*, anneau d'or orné d'une pierre précieuse non gravée, que portent les évêques. *Astr. Anneau de Saturne*, v. Saturne. *Géom. Anneau sphérique*, solide engendré par la révolution d'un segment de cercle autour d'un diamètre du cercle sur lequel il est tracé (ce diamètre ne traversant pas le segment). *Anneau nasal*, appareil de contention servant à maîtriser les taureaux. *Physiq. Anneaux colorés*,


Anneau.

nom que l'on donne à de vives colorations que présentent tous les corps diaphanes solides, liquides ou gazeux, lorsqu'ils sont réduits en lames très minces. *Zool.* Se dit de pièces qui forment par leur réunion la partie extérieure du corps de certains animaux, tels que les vers, les arthropodes, etc. (On dit auj. *zonite, segment, méride.*)

— Encycl. L'usage des anneaux portés aux doigts remonte à la plus haute antiquité. Il existait chez les Hébreux. Les Egyptiens, les Grecs et les Romains en ont laissé un grand nombre : c'étaient de véritables sceaux, qui servaient à sceller des actes importants et constituaient une marque de propriété et d'autorité. A Rome, au temps d'Auguste, les sénateurs et les chevaliers portaient l'anneau d'or.

Anneau du Nibelung (*l'*) ou *la Tétralogie*, drame lyrique en quatre parties (*l'Or du Rhin, la Walkyrie, Siegfried* et *le Crépuscule des dieux*), de Wagner (1876) ; vaste et belle tétralogie, inspirée du poème épique *die Nibelungen*. V. Nibelungen.

Anneau d'améthyste (*l'*), roman d'Anatole France. V. Histoire contemporaine.

Annebaut [*a-ne-bô*] (Claude **d'**), maréchal et amiral de France. Il défendit avec succès Turin contre Charles-Quint ; m. à La Fère en 1552.

Annecy [*a-ne*], ch.-l. du dép. de la Haute-Savoie, sur le *lac d'Annecy* ; ch. de f. P.-L.-M. ; à 622 kil. de Paris ; 15.000 h. (*Annéciens*). Evêché ; tribunal de 1re instance. Filatures, tanneries, papeteries. Patrie d'Eustache Chapuis ; aux environs sont nés saint François de Sales et le chimiste Berthollet. — L'arr. a 7 cant., 99 comm. et 78.400 h. ; le cant. Nord, 24 comm. et 21.590 h. ; le cant. Sud 18 comm. et 13.550 h. — Le *lac d'Annecy*, à 446 m. d'altitude, a 13 kil. de long sur 3 kil. 300 m. de large. Sa profondeur moyenne est de 30 m.


Armes d'Annecy.

Annecy-le-Vieux, comm. de la Haute-Savoie, arr. et à 3 kil. d'Annecy ; 1.220 h. Fonderie de cloches. Patrie du cardinal d'Ostie, président du concile de Constance.

année [*a-né*] n. f. (lat. *annus*). An ; temps que met la terre à faire sa révolution autour du soleil : *l'année se compose de 365 jours un quart.* Période de 12 mois, du 1er janvier au 31 décembre. Période de 12 mois en général.

> Des moments les heures sont nées,
> Et les heures forment des jours,
> Et les jours forment des années
> Dont le siècle grossit son cours. (Lamartine).

Bonne année, souhait de prospérité au commencement de chaque an nouveau. *Année scolaire*, temps qui s'écoule entre l'ouverture des classes et les vacances. *Année civile*, année de 365 jours, telle qu'on la considère couramment. *Année solaire*, durée d'une révolution complète de la terre autour du soleil. *Année bissextile*, année de 366 jours.

— Encycl. L'année est la même chez presque tous les peuples de l'Europe. Les Russes et les Grecs seuls ont conservé le calendrier Julien, ce qui établit entre eux et nous une différence de 13 jours ; en sorte que leur année commence le 14 janvier de la nôtre. Celle des Turcs est plus défectueuse encore, puisqu'elle se compose de douze mois lunaires, alternativement de 29 et de 30 jours. L'époque du commencement de l'année a varié chez tous les peuples ; les Egyptiens, les Chaldéens, les Perses, etc., la commençaient à l'équinoxe d'automne (21 septembre), d'autres au solstice d'hiver, d'autres enfin au solstice d'été. En France, à l'avènement de Charles IX, elle commençait à Pâques. Un édit de ce roi, en 1564, ordonna que l'année commencerait le 1er janvier, date purement civile. Sous le gouvernement républicain de 1792, l'année commençait à l'équinoxe d'automne, qui se trouvait être le 22 septembre 1792. V. mois, calendrier.

Année littéraire (*l'*), recueil périodique publié par Fréron contre les novateurs du XVIIIe siècle. Cette feuille, souvent partiale, raillée par Voltaire, renferme pourtant de bons articles de critique (1754-1776).

Année terrible (*l'*), par V. Hugo ; poèmes écrits sous l'impression des événements de 1870-1871, et où l'on voit se dérouler les pages héroïques ou sinistres de cette période de notre histoire (1872).

Anneessens (François), artisan belge, simple tourneur de chaises, né à Bruxelles ; un des héros du soulèvement national de 1717, condamné à mort et exécuté (1660-1719).

annelé, e [*a-ne*] adj. *Zool.* Disposé en anneaux. N. m. pl. Un des embranchements du règne animal, comprenant les arthropodes et les vers. S. un *annelé*.

anneler [*a-ne-lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *j'annelle, nous annellerons.*) Disposer en anneaux, en boucles, en parlant des cheveux.

annelet [*a-ne-lè*] n. m. Petit anneau. Petit filet qui entoure les chapiteaux doriques. *Blas.* Petit anneau qui figure toujours en nombre sur l'écu.

annélides [*an'-né*] n. m. pl. Division des annelés, comprenant ceux qui sont segmentés et qui ont des vaisseaux sanguins. S. un *annélide*.

— Encycl. Les annélides vivent tantôt enfoncés dans la terre humide (*lombrics*), tantôt dans les eaux douces (*sangsues*), tantôt enfin dans les eaux salées (*aphrodites*). Les uns sont sédentaires et se fixent dans les pierres, où ils creusent des cavités, dans les coquillages ou les interstices des madrépores ; d'autres sont errants et vagabonds. On les divise en hirudinées et chétopodes (oligochètes et polychètes). V. la planche mollusques.

annelure [*a-ne*] n. f. Disposition de la chevelure en anneaux, en boucles.

Annemasse [*a-ne*], ch.-l. de c. (Haute-Savoie), arr. et à 15 kilom. de Saint-Julien, près de l'Arve ; 3.050 h. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 14 comm. et 11.620 h.

Annen, bourg de Prusse (prov. de Westphalie) ; 12.200 h. Verreries ; houille.

Annenkov (Michel-Nicolaïevitch), général russe, né et m. à Saint-Pétersbourg (1838-1899) ; il a attaché son nom à la construction du chemin de fer transcaspien, inauguré en 1887.

Annequin, comm. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et à 7 kil. de Béthune ; 1.730 h. (en 1914).

annexe [*an'-nèk-se*] adj. (du lat. *annexus*, attaché à). Se dit de ce qui est relié à une chose principale : *école annexe*. N. f. : *les paupières, les cils sont les annexes de l'œil.*

annexé [*an'-nèk-sé*], **e** n. Se dit des habitants d'un pays annexé, qui continuent à l'habiter. Adjectiv. : *pays annexé.*

annexer [*an'-nèk-sé*] v. a. Joindre, attacher : *Louis XI annexa la Bourgogne à ses Etats* (1482).

annexion [*an'-nèk-si-on*] n. f. Action d'annexer : son résultat : *grossir un dossier par des annexions.*

annexionnisme [*an'-nèk-si-o-nis-me*] ou **annexionisme** n. m. Théorie qui préconise l'annexion d'un territoire, des petits Etats aux grands Etats voisins.

annexionniste [*an'-nèk-si-o-nis-te*] ou **annexioniste** adj. et n. Partisan de l'annexionnisme ; qui concerne cette théorie.

Anneyron, comm. de la Drôme, arr. de Valence, sur le ruisseau de l'Argentelle ; 2.590 h.

Annezin [*a-ne*], comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 2 kil. de Béthune ; 2.020 h. Sable.

Annibal ou **Hannibal,** fameux général carthaginois, fils d'Amilcar Barca, né à Carthage, m. en Bithynie. Après avoir pris Sagonte, alliée des Romains, il traversa l'Espagne, le sud de la Gaule, franchit les Alpes au mont Genèvre, battit les Romains au Tessin et à la Trébie (218), à Trasimène (217), à Cannes (216), s'empara de Capoue, où il passa l'hiver ; mais, ne recevant pas de secours de Carthage, il dut, après la défaite de son frère Asdrubal au Métaure (207), repasser en Afrique pour défendre sa patrie menacée par les Romains. Il fut vaincu à Zama, par Scipion l'Africain (202). Après sa défaite, il se réfugia chez Antiochus, roi d'Ephèse, puis chez Prusias, roi de Bithynie. Apprenant que son hôte voulait le livrer aux Romains, il se donna la mort avec du poison qu'il portait toujours sur lui dans un anneau (247-183 av. J.-C.). Annibal n'avait que neuf ans lorsque, voyant son père, l'illustre Amilcar Barca, aller au temple pour offrir un sacrifice aux dieux et leur demander de lui être favorables pendant la guerre qu'il allait porter en Espagne, il se jeta à son cou et le conjura de l'emmener avec lui. Vaincu par les caresses de son fils, en qui il voyait déjà un futur héros, Amilcar le prit entre ses bras, et, arrivé dans le temple, il lui fit jurer une haine éternelle aux Romains. Ce *serment d'Annibal* enfant est fréquemment rappelé en littérature. On fait encore allusion : 1° au cri d'alarme que poussèrent les Romains après la bataille de Cannes : *Annibal ad portas!* (Annibal est à nos portes !), cri qu'ils faisaient entendre toutes les fois que le péril était imminent ; 2° à l'amollissement de son armée dans les délices de Capoue ; 3° à ces mots que lui adressa son lieutenant Maharbal après la victoire de Cannes, en lui reprochant de ne pas marcher immédiatement sur Rome : « Tu sais vaincre, Annibal, mais tu ne sais pas profiter de la victoire. » Dans l'application, ces paroles s'adressent à celui qui ne sait point tirer parti d'un avantage et s'endort sur un succès.

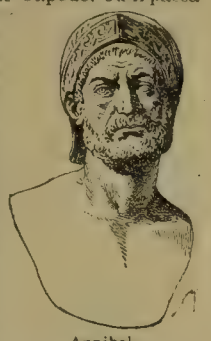
Annibal.

annihilable [*an'-ni-i*] adj. Qui peut s'annihiler : *la plupart des actes des mineurs sont annihilables.*

annihilation [*an'-ni-i-la-si-on*] n. f. Action d'annihiler ; son résultat. Anéantissement : *l'annihilation d'un acte.*

annihilationnisme [*an'-ni-i-la-si-o-nis-me*] ou **annihilationisme** n. m. (du lat. *ad*, à, et *nihil*, rien). Doctrine qui admet l'anéantissement définitif de l'âme du pécheur impénitent.

annihilationniste [*an'-ni-i-la-si-o-nis-te*] ou **annihilationiste** adj. et n. Qui professe l'annihilationnisme ; qui concerne cette doctrine.

annihiler [*an'-ni-hi-lé*] v. a. (du préf. *ad*, et du lat. *nihil*, rien). Réduire à rien, anéantir : *annihiler un testament.* Ant. **Consolider, maintenir.**

anniversaire [*a-ni-vèr-sè-re*] adj. (du lat. *annus*, année, et *versus*, tourné). Qui rappelle le souvenir d'un événement arrivé à pareil jour une ou plusieurs années auparavant : *fête anniversaire.* N. m. Retour annuel du jour signalé par quelque événement : *l'anniversaire d'une victoire.* Service religieux qu'on célèbre annuellement pour une personne décédée : *fonder un anniversaire.*

— Encycl. La religion, la politique et la famille ont leurs anniversaires. Chez les Juifs, la Pâque rappelait la sortie d'Egypte ; la Pentecôte, la promulgation de la Loi. Chez les chrétiens, Noël, l'Epiphanie, Pâques, l'Ascension, les Rameaux se rattachent au jour même de l'année où fut accompli le mystère qu'elles célèbrent. Le calendrier n'est à proprement parler qu'une série d'anniversaires. La fête nationale du 14 juillet, rappelant la prise de la Bastille en 1789, est le plus solennel anniversaire de notre histoire nationale contemporaine. Citons encore l'anniversaire de Jeanne d'Arc, célébré le 8 mai, à Orléans ; les anniversaires de Molière, de Corneille et de Racine, qui donnent lieu à des cérémonies annuelles, etc.

Annobon, île espagnole du golfe de Guinée ; 3.000 h. Capit. *San-Antonio de Praia.*

anno Domini, mots lat. signif. *l'an du Seigneur*, et qu'on abrège généralement A. D.

anno ætatis suæ, mots lat. signif. *Dans l'année de son âge*, formule tumulaire, que l'on fait suivre du chiffre d'années atteint par la personne décédée.

Annœullin, comm. du dép. du Nord, arr. et à 17 kil. de Lille, près de la Deule canalisée ; 5.290 h. (en 1914). Ch. de f. N. Briqueteries, houilles.

annonaire [*an'-no-nè-re*] adj. (de *annone*). Qui a rapport à la récolte du blé, à l'approvisionnement.

Annonay [*an'-no-né*], ch.-l. de c. (Ardèche), arr. et à 34 kilom. de Tournon, sur la Cance ; 16.660 h. (*Annonéens*). Ch. de f. P.-L.-M. Papeteries, soieries, mégisseries, tanneries. Patrie des frères Montgolfier. — Le cant. a 14 comm. et 29.100 h.

annonce [*a-non-se*] n. f. (subst. verb. de *annoncer*). Avis d'un fait supposé, ignoré : *l'annonce d'une victoire.* Avis verbal, écrit ou imprimé, donné au public : *annonce au prône ; annonces judiciaires.* Signe, indice : *en hiver, une élévation soudaine de la colonne thermométrique est souvent une annonce de neige.*

annoncer [*a-non-sé*] v. a. (du préf. *ad*, et du lat. *nuntiare*, annoncer. — Prend une cédille sous le c devant *a* et *o* : *il annonça, nous annonçons.* Faire savoir, apprendre : *annoncer une nouvelle à un ami.* Publier : *annoncer une vente.* Prévenir de l'arrivée, de la présence de quelqu'un : *annoncer un visiteur.* Manifester, proclamer : *mille progrès annoncent le triomphe de la science.* Prédire, présager : *annoncer une éclipse.* Prêcher : *annoncer l'évangile.*

annonceur [*a-non*] adj. et n. m. Celui qui annonce : *annonceur de nouvelles.* (Vx.)

annonciade [*a-non*] n. f. Religieuse de l'une des congrégations placées sous le vocable de l'Annonciade. *Annonciades de Bourges*, congrégation de femmes instituée en 1500 par Jeanne de France, pour honorer le mystère de l'Incarnation. *Annonciades célestes* ou *Filles bleues*, congrégation établie à Gênes en 1604 par Marie-Victoire Fornaro, et qui vint s'installer à Paris, rue Culture-Sainte-Catherine, en 1622.


Ordre de l'Annonciade.

Annonciade (*ordre de l'*), ordre de chevalerie, le plus élevé de l'Italie actuelle, fondé en 1362 par le duc Amédée VI de Savoie et placé sous l'invocation de la Vierge. La décoration, attachée à une chaînette, est portée en sautoir, avec plaque sur le côté gauche. Cette décoration est réservée aux souverains et aux grands personnages ; les titulaires sont traités de cousins par le roi.

annonciateur, trice [*a-non-si*] adj. et n. Se dit de celui, de celle qui annonce.

Annonciation [*a-non, si-on*] n. f. Message de l'ange Gabriel à la Vierge pour lui annoncer le mystère de l'Incarnation. Jour où l'Eglise célèbre ce mystère (25 mars). Tableau représentant le message de l'ange : *Murillo a peint plusieurs Annonciations.* (V. l'art. suiv.)


L'Annonciation, d'après Léonard de Vinci.

Annonciation (*représentations de l'*), tableau de Léonard de Vinci (Florence) ; — de Murillo (Madrid) ; — de Fra Bartolomeo (Louvre) ; — de Lorenzo di Credi (Florence) [v. p. 78] ; — Volet gauche du célèbre triptyque de Stéphane Lochner (cathédrale de Cologne).

annoncier [*a-non-si-é*] adj. et n. m. Celui qui est chargé des annonces dans les journaux.

annone [*an'-no-ne*] n. f. (lat. *annona*). Autrefois, à Rome, approvisionnement en céréales pour un an. Service public qui, dans la Rome ancienne, était chargé d'assurer l'approvisionnement en blé de la ville.

Annot [*a-no*], ch.-l. de c. (Basses-Alpes), arr. et à 32 kilom. de Castellane, sur la Vaire, affl. du Var ; 1.480 h. Ch. de f. Draps. — Le cant. a 7 comm. et 3.720 h.

annotateur, trice [*an'-no*] adj. et n. Qui annote : *un bon annotateur doit être un érudit de premier ordre.*

annotatif, ive [*an'-no*] adj. Qui sert d'annotation.

annotation [*an'-no-ta-si-on*] n. f. Note faite sur un texte pour l'éclaircir, l'expliquer. *Hist.* Sous le Bas-Empire, rescrit, diplôme signé de la main de l'empereur.

annoter [*an'-no-té*] v. a. Faire des remarques explicatives, des notes sur un auteur : *Voltaire annota Corneille.*

Annoville, comm. de la Manche, arr. et à 12 kilom. de Coutances ; 760 h. Bains de mer.

annuaire [*an'-nu-è-re*] n. m. (du lat. *annuus*, annuel). Recueil annuel, contenant le résumé des événements de l'année précédente et des renseignements statistiques, administratifs, etc., pour l'année. Sorte d'almanach, indiquant l'état et le mouvement du personnel de certaines professions : *annuaire militaire.*

Annuaire du Bureau des longitudes, publié chaque année par le Bureau des longitudes de Paris, et qui contient, outre le calendrier de l'année, des observations astronomiques et météorologiques, des articles de statistiques, des tables où sont consignés les résultats usuels de la physique, et souvent des notices sur les faits scientifiques contemporains. Le premier annuaire parut en 1797.

annualité [*an'-nu*] n. f. Qualité de ce qui est annuel : *l'annualité de l'impôt.*

annuel, elle [*an'-nu-èl, è-le*] adj. Qui dure un an : *à Rome, le consulat était annuel.* Qui revient, chaque année : *les Salons annuels. Plantes annuelles,* qui meurent tous les ans, comme les graminées.

annuellement [*an'-nu-è-le-man*] adv. Par an, chaque année : *en Egypte, le sol donne annuellement trois récoltes.*

annuitaire [*an-nu-i-tè-re*] adj. Qui est acquitté par annuité : *dette annuitaire.*

annuité [*an'-nu*] n. f. (lat. *annuus*). Mode de payement dans lequel le débiteur s'acquitte envers le créancier, en lui versant chaque année une certaine somme qui comprend à la fois le remboursement d'une partie du capital et les intérêts.

— Encycl. On peut s'acquitter d'une dette en payant annuellement une rente qui surpasse l'intérêt de la dette ; la somme payée constitue l'*annuité*, elle est dite *variable* quand les payements annuels sont différents, *fixe* quand ces derniers sont égaux. On calcule aisément les annuités fixes d'après la formule

$$a = \frac{A\,r\,(1+r)^n}{(1+r)^n - 1},$$

où A représente le capital à rembourser, r l'intérêt de 1 franc pendant l'unité de période, et n le nombre de périodes. Mais on a aussi formé des tables qui permettent de résoudre facilement tous les problèmes relatifs aux annuités.

annulabilité [*an'-nu*] n. f. Disposition d'un acte qui le rend annulable : *un simple vice de forme peut constituer une annulabilité.*

annulable [*an'-nu*] adj. Qui peut, qui doit être annulé : *testament annulable.*

annulaire [*an'-nu-lè-re*] adj. (lat. *annularius ;* de *annulus*, anneau). Qui a la forme d'un anneau : *éclipse annulaire.* N. m. Le quatrième doigt de la main, où se met ordinairement l'anneau.

annulatif, ive [*an'-nu*] adj. Qui annule.

annulation [*an'-nu-la-si-on*] n. f. Action de rendre nul : *l'annulation d'un acte.* Ant. **Confirmation, conservation, validation, maintien.**

annulement [*an'-nu-le-man*] n. m. *Mar.* Signal qui annule le signal précédent.

annuler [*an'-nu-lé*] v. a. (lat. *annullare*). Rendre, déclarer nul : *annuler un acte.* Rendre impuissant : *annuler une assemblée.* Ant. **Conserver, maintenir.**

Annunzio [*a-non*] (Gabriele d'), écrivain italien, né à Pescara, dans les Abruzzes, en 1863. Poète, romancier et auteur dramatique, au style coloré, c'est le chantre de la beauté, de la passion, des sensations rares. Ses principaux romans sont : *le Triomphe de la mort, l'Enfant de volupté, les Vierges aux rochers, le Feu ;* ses principales pièces : *la Ville morte, la Fille de Jorio, le Martyre de saint Sébastien* (écrit en vers français). — A été un des plus fougueux partisans de l'intervention italienne pendant la Grande Guerre, où il a servi comme aviateur. Pour forcer la main aux puissances et faire attribuer Fiume à l'Italie, il s'y est établi militairement en 1919.



G. d'Annunzio.

anoa n. m. (mot malais). Genre de mammifères ruminants, de taille moyenne, comprenant des bovidés de l'île Célèbes, qui ont l'allure des antilopes.

anobie [*bî*], **anobion** ou **anobium** [*om'*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, dont les larves attaquent le bois, les herbiers, les livres, qu'ils perforent de petits trous profonds, d'où le nom de *vrillettes* qu'on leur donne aussi.

anobli, e adj. et n. Qui a reçu des lettres de noblesse.

anoblir v. a. Faire noble : *Napoléon Ier anoblit ses lieutenants.* (V. ennoblir.) *Le ventre anoblit,* se disait des pays, des familles où la noblesse pouvait se transmettre par les femmes.

anoblissement [*bli-se-man*] n. m. Action d'anoblir ; son résultat : *l'anoblissement résultait de l'exercice de certaines charges publiques.*

anode n. f. (du gr. *anô*, en haut, et *odos*, route). Nom donné à l'électrode positive d'une pile. Surface métallique placée à l'électrode positive de la pile, dans la galvanoplastie.

anodin, e adj. (du gr. *an* priv., et *odunê*, douleur). *Méd.* Qui apaise la douleur : *remède anodin.* Doux, inoffensif, insignifiant : *critique anodine.* N. m. : *un anodin.* (L'opium, le pavot, la ciguë, la jusquiame, etc., sont des anodins.) Ant. **Violent.**

anodonte n. m. Genre de mollusques lamellibranches, comprenant des animaux à grande coquille, et qui vivent dans les eaux douces et tempérées des deux mondes.

anodontie [*ti*] n. f. (du gr. *an* priv., et *odous, ontos*, dent). Absence de dents : *l'anodontie peut compromettre la santé de ceux qui en sont atteints.*

anolis [*liss*] n. m. Genre de sauriens de la famille des iguanidés, comprenant de petits animaux américains et asiatiques, très agiles, qui vivent sur les arbres.

anomal, e, aux adj. (du gr. *anômalos*, irrégulier). Irrégulier, exceptionnel, anormal : *constitution anomale.* Ant. **Normal, régulier.**

anomale n. m. Genre de coléoptères lamellicornes, de la famille des scarabéidés, répandus sur tout le globe, et comprenant des hannetons à coloration métallique, dont quelques-uns sont nuisibles à la vigne.

anomalie [*lî*] n. f. (de *anomal*). Irrégularité : *chaque langue a ses anomalies. Anat.* Déviation insolite d'un type normal ; monstruosité. Ant. **Régularité.**

anomalistique [*lis-ti-ke*] adj. Qui a rapport à l'anomalie. *Année anomalistique,* temps que met une planète à revenir d'un point de son orbite au même point.

anomalon n. m. Genre d'insectes hyménoptères, renfermant de grands ichneumons qui attaquent les larves de lépidoptères (bombyx du pin) et de noctuelles.



Anomalure.

anomalure n. m. Genre d'écureuils volants, de l'Afrique centrale.

anomie [*mî*] n. f. Genre de mollusques lamellibranches, voisins des huîtres.

ânon n. m. Petit âne. *Fig.* Enfant sot, ignare.

anonacées [*sé*] n. f. pl. Famille de dicotylédones, comprenant des arbres et des arbrisseaux des pays chauds, qui ont pour type le genre *anone.* S. une *anonacée.* (On dit aussi anonées.)

anone n. f. Genre d'anonacées, dont l'espèce type produit la *pomme cannelle,* fruit recherché.

ânonnement [*man*] n. m. Action d'ânonner.

ânonner [*no-né*] v. n. (de *ânon*). Mettre bas, en parlant de l'ânesse. Lire, parler avec peine et en hésitant. V. a. : *ânonner sa leçon.*

ânonneur, euse [*no-neur, eu-ze*] adj. et n. Qui ânonne, hésite, balbutie en lisant, en parlant.

anonymat [*ma*] n. m. Etat de tout ce qui est anonyme : *dans les journaux anglais, l'anonymat est la règle.*

anonyme adj. (du gr. *an* priv., et *onuma*, nom). Qui est sans nom d'auteur : *écrit anonyme. Société anonyme,* société commerciale qui n'a pour élément de crédit que le capital social, sans considération des personnes ; elle n'a pas de nom, de raison sociale, et n'est désignée que par l'objet de son entreprise. N. Qui ne fait pas connaître son nom : *un, une anonyme.* N. m. Caractère de ce qui est anonyme. *Garder l'anonyme,* ne pas se déclarer l'auteur.

— Encycl. La plupart des œuvres d'art antiques parvenues jusqu'à nous sont anonymes. Les artistes du moyen âge ont négligé de signer leurs œuvres. Ce n'est guère qu'à la Renaissance, que les maîtres commencent à se faire connaître par leurs signatures. De nombreux ouvrages littéraires ont d'abord paru anonymes : les *Provinciales* de Pascal, les *Maximes* de La Rochefoucauld, les *Caractères* de La Bruyère, l'*Esprit des lois* par Montesquieu, la plupart des œuvres de Voltaire.

Anonymes et pseudonymes (*Dictionnaire des*), par Antoine-Alexandre Barbier (1806-1808).

anonymement [*man*] adv. En gardant l'anonymat : *écrire anonymement.*

anonymie [*mî*] n. f. Syn. de anonymat. (Peu us.)

anophèle [*fè*] n. m. Genre d'insectes diptères, type de la sous-famille des *anophélinés.*

anophélinés [*fé-li-né*] n. m. pl. Insectes diptères némocères, de la famille des culicidés, comprenant de nombreux genres. S. un *anophélinè.*

— Encycl. Les moustiques de cette sous-famille (*myzomyie, stégomyie, anophèle,* etc.) comptent parmi les plus nuisibles, car c'est leur piqûre qui propage les fièvres paludéennes. V. moustique.

anoplothérium [*ri-om'*] n. m. Ruminant artiodactyle, fossile dans l'éocène : *l'anoplothérium avait la taille d'un petit cheval.*

Anor, comm. du Nord, arr. et à 22 kil. d'Avesnes; 4.600 hab. Ch. de f. N. Marbre; forges, affineries ; grès.

anordie [*dî*] n. f. Vent frais et fort, venant du nord.

anordir v. n. (de *à*, et *nord*). Se dit du vent quand il tourne au nord : *le vent anordit.*

anorexie [*rèk-sî*] n. f. (du gr. *an* priv., et *orexis*, appétit). Perte de l'appétit. Ant. **Panorexie.**

— Encycl. L'anorexie est un symptôme de maladie, ou un simple dérangement fonctionnel. Comme symptôme, l'anorexie signale l'invasion des maladies fébriles, à moins qu'elle n'apparaisse à la période ultime des maladies chroniques. Les amers sont excellents quand l'anorexie relève d'une mauvaise hygiène alimentaire ; en particulier, 5 à 10 gouttes amères de Baumé avant chaque repas.

anorchidie [*ki-dî*] n. f. (du gr. *an* priv., et *orchis, idos*, testicule). Absence des testicules.

anormal, e, aux adj. (*a* priv., et *normal*). Contraire aux règles. Irrégulier, anomal. *Enfant anormal,* dont le développement intellectuel est défectueux. Subst. : *Selon Lombroso, les criminels et les hommes de génie sont des anormaux.* Ant. **Normal, régulier.**

anormalement [*man*] adv. D'une façon anormale. Ant. **Normalement, régulièrement.**

anorthoscope [*tos-ko-pe*] n. m. (du gr. *an* priv., *orthos*, droit, et *skopein*, examiner). Instrument destiné à produire certaines illusions d'optique, dues à la persistance des impressions lumineuses sur la rétine.

anosmie [*nos-mî*] n. f. (du gr. *an* priv., et *osmê*, odeur). Diminution ou perte de l'odorat.

Anost, comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 24 kil. d'Autun, sur un affluent de l'Arroux ; 2.610 h. Ch. de f.

Anosyre, v. de la Grèce, dans l'île de Syra, dont c'est l'ancienne capitale ; 9.000 h.

Anould, comm. des Vosges, arrond. et à 12 kil. de Saint-Dié, près de la Meurthe ; 3.320 h. Ch. f. Est.

anoure adj. (du gr. *an* priv., et *oura*, queue). Se dit des animaux dépourvus de queue. N. m. pl. Ordre de batraciens, comprenant les grenouilles, crapauds, etc. S. un *anoure.*

a novo mots lat. signif. De nouveau : *affaire renvoyée a novo devant une autre cour.*

anoxémie *nok-sé-mî*] n. f. (du gr. *an* priv., *oxus*, aigu, et *haima*, sang). Défaut d'oxygénation du sang : *l'anoxémie existe chez les habitants des hautes montagnes*

Anquetil [*ke-til'*] (Louis-Pierre), abbé et historien français, né et mort à Paris (1723-1806) ; il est l'auteur d'une *Histoire de France* assez connue, mais médiocre.

Anquetil-Duperron (Abraham-Hyacinthe), frère du précédent, orientaliste français, né et mort à Paris (1731-1805). On lui doit la découverte et la première traduction du *Zend-Avesta.*

Ans, v. de Belgique (prov. et arr. de Liége), à la source de la Légie, tributaire de la Meuse ; 10.080 h. Houille, usines.

Anschaire [*ans-kè-re*] (saint), dit *l'Apôtre du Nord,* né à Corbie (Picardie), mort à Brême (816-864). Il prêcha le christianisme en Scandinavie.

Ansdell (Richard), peintre anglais, né à Liverpool, m. à Farnborough (1815-1883). Auteur distingué de tableaux de genre et de scènes d'animaux.

anse n. f. (lat. *ansa*). Partie courbée en arc, par laquelle on prend un vase, un panier. *Faire danser l'anse du panier,* se dit d'une cuisinière qui compte à ses maîtres, pour les denrées achetées, plus qu'elles n'ont coûté. *Géogr.* Très petit golfe. *Géom. Anse de panier,* courbe que l'on obtient au moyen d'arcs de cercles raccordés.

— Encycl. *Géom.* Pour tracer la courbe appelée *anse de panier,* on peut procéder de la manière suivante : diviser la droite AB en trois parties égales ; élever au milieu O une perpendiculaire. Des points C, D comme centres et avec un rayon égal à AC, décrire un arc de cercle qui coupe cette perpendiculaire (au point I). Mener les droites ICM et IDN. Du point I comme centre et avec IE pour rayon, tracer l'arc EF. Enfin, des points C et D comme centres et avec AC, DB pour rayons, tracer les arcs AE, BF. L'*anse de panier* est une des caractéristiques de l'architecture de la Renaissance française.

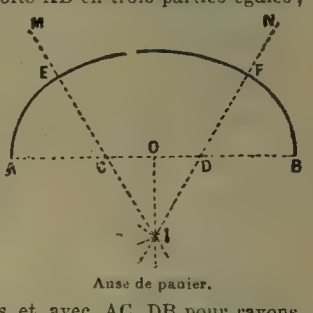

Anse de panier.

anse n. f. et **anséatique** adj. V. hanse, et hanséatique.

Anse, ch.-l. de c. (Rhône), arr. et à 6 kil. de Villefranche, sur l'Azergues, affl. dr. de la Saône ; 2.100 h. ; ch. de f. P.-L.-M. Vins ; tartre. — Le cant. a 15 comm. et 9.550 h.

ansé, e adj. Qui porte une anse. *Croix ansée,* chez les Egyptiens, symbole formé d'un *tau* (τ) surmonté d'une anse. (C'est le signe de la résurrection future.)

Anseghem, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Courtrai) ; 3.700 h.

Anségise, abbé de Fontenelle ou Saint-Wandrille ; fut chargé de missions importantes par Charlemagne, et forma le premier recueil de capitulaires ; m. en 833.

Anségise, évêque de Troyes, chancelier de France sous le roi Raoul ; m. vers 970.

Anselme (saint), né à Aoste, mort archevêque de Cantorbéry (1033-1109). Théologien célèbre et philosophe réaliste, un des fondateurs de la scolastique, il donna cette preuve de l'existence de Dieu : Nous avons l'idée d'un être parfait ; or, la perfection implique l'existence ; donc, l'Etre parfait existe. C'est lui qui définissait la spéculation philosophique : *fides quærens intellectum* (foi cherchant l'intelligence). Principaux ouvrages : le *Monologium* et le *Proslogium.* Fête le 21 avril.

Anselme de Laon, théologien scolastique, directeur de l'école de Laon, où il enseigna pendant une vingtaine d'années et où étudièrent Guillaume de Champeaux, Abélard, etc. ; m. en 1117.

Anselme (Antoine), célèbre prédicateur, né à l'Isle-Jourdain (Gers), m. à Saint-Sever ; surnommé *le Petit Prophète* (1652-1737).

Anselmi (Michel-Ange), peintre italien, né à Lucques, m. à Parme ; artiste au coloris agréable et chaud, mais dont la composition est trop chargée (1491-1554).

anser [*sèr*] n. m. Oie sauvage, bernache.

anser [*sé*] v. a. Garnir d'une anse : *anser un vase, un panier.*

anséridés n. m. pl. Famille de palmipèdes lamellirostres, dont l'anser est le type. S. un *anséridé.*

anserine adj. f. (du lat. *anserinus*, qui appartient à l'oie). Se dit de la peau de l'homme quand elle est couverte de petites aspérités analogues à celles que présente une oie plumée. (On dit vulgairement *chair de poule.*)

ansérine n. f. *Bot.* Nom vulgaire de diverses plantes : *ambroisie, chénopode, potentille, vulvaire,* etc.

ansette [*sè-te*] n. f. Bout de corde terminé en forme d'anneau. Réchaud muni d'une petite anse.

Ansiaux [*si-ô*] (Antoine), peintre d'histoire, né à Liége, m. à Paris (1764-1840).

ansière n. f. Filet de pêche, que l'on tend dans les anses ou petites baies.

Anson (George), amiral anglais, né à Shuckboroughmanor (1697-1762). Il se distingua pendant la guerre de succession d'Autriche et pendant la guerre de Sept ans.

Anson (sir William), jurisconsulte et homme politique anglais, né à Walberton, m. à Londres, (1843-1914), dont les travaux font autorité dans le droit constitutionnel britannique.

Anspach [*ans-pak*], v. d'Allemagne (Bavière), sur le Rezat ; 18.500 h. Fabrication d'étoffes de coton, laine et soie. Patrie du poète Uz et du médecin Stahl.

Anspach-Bayreuth [*ans-pak-ba-i-reut'*] (Charles-Frédéric, margrave d'), neveu du grand Frédéric ; m. en 1806. Il vendit en 1791 ses deux principautés à la Prusse.

Anspach-Bayreuth (lady Elisabeth Craven, margravine d'), femme du précédent (1750-1828). Elle a publié des *Mémoires* intéressants et une curieuse relation d'un voyage à Constantinople.

anspect [*ans-pèkt*] n. m. (de l'angl. *hand*, main, et *spike*, pointe). Sorte de levier pour manœuvrer



Anspect.

les pièces d'artillerie, surtout sur les navires, ainsi que les lourds véhicules (wagons, voitures, etc.).

anspessade [*ans-pe-sa-de*] n. m. (de l'ital. *lancia spezzata*, lance brisée). Soldat d'élite, sorte de bas officier dans l'infanterie française (XVIe et XVIIe s.).

ant, anté, anti (prép. lat. *ante*, avant, ou gr. *anti*, contre), préfixes qui entrent dans un grand nombre de mots composés, pour exprimer une idée d'opposition, d'antériorité, de précession. Ex. *antidote*, *antédiluvien*, *antidate*, etc.

Anta, déesse égyptienne ; elle a pour coiffure la mitre ornée de deux plumes ; elle tient d'une main une massue et de l'autre une lance et un bouclier.



Anta.

antagonique adj. (de *antagoniste*). Contraire, en opposition, en lutte : *les États les plus antagoniques sont les États limitrophes.*

antagonismo [*nis-me*] n. m. (de *antagoniste*). Rivalité, lutte : *il y a antagonisme entre le vendeur et l'acheteur.*

antagoniste [*nis-te*] adj. et n. (de *anti*, et du gr. *agônistês*, combattant). Adversaire, ennemi. Qui agit dans un sens opposé : *muscles antagonistes.* ANT. **Ami, partisan, congénère.**

Antakièh. *Géogr.* V. ANTIOCHE.

Antalcidas [*dass*], général lacédémonien. Il conclut avec la Perse un traité honteux, par lequel Sparte abandonnait au Grand Roi, pour conserver son alliance, la plupart des villes grecques de l'Asie Mineure (387 av. J.-C.).

antalgique adj. (de *ant*, et du gr. *algos*, douleur). Anodin, propre à calmer la douleur. N. m. : *un antalgique.*

Antalo, v. de l'Abyssinie, sur un plateau à 2.700 m., et qui eut jadis une certaine importance.

antan n. m. (du lat. *ante*, avant, et *annum*, année). Le temps passé. (Usité surtout dans cette sorte de proverbe littéraire, qui est un vers de Villon :

Mais où sont les neiges « d'antan » ?

c'est-à-dire les neiges, et, *au fig.*, les choses d'autrefois ; exprime le regret, la mélancolie.) V. BALLADE.

antanaclase [*kla-ze*] n. f. (gr. *antanaklasis*). Répétition d'un mot pris dans des sens différents. Ex. : *le cœur a ses raisons que la raison ne connaît pas.* (PASCAL.)

antanagoge n. f. (du gr. *anti*, contre, et *anagein*, renvoyer). Réponse à un argument, à une accusation.

antannaire [*ta-nè-re*] adj. Né dans l'année précédente : *un poulain antannaire.*

Antar, guerrier et poète arabe du VIe siècle, auteur d'une des sept *Moallakas*, poèmes suspendus à la porte de la Kaaba ; héros de l'épopée *le Roman d'Antar* (VIIe siècle), qui est une peinture exacte des mœurs primitives des Arabes avant Mahomet. Cette œuvre a inspiré un drame en vers, en cinq actes, de Chekri Ganem (1910), et une symphonie de Rimsky-Korsakov.

antarctique [*tark*] adj. (de *ant*, et du gr. *arktikos*, du nord). Du sud, austral : *pôle antarctique.* ANT. **Arctique, septentrional.**

Antarctique (OCÉAN) ou **océan Glacial antarctique,** partie de l'océan, comprise entre le pôle sud et le cercle antarctique ; 20 millions de kil. carr. Immenses banquises. C'est dans l'océan Glacial antarctique que se sont réfugiés en plus grande abondance les mammifères marins de forte taille : baleines, etc. V. PÔLE.

Antarctiques (TERRES), terres situées dans l'intérieur du cercle antarctique, ou dans les régions glaciales voisines. V. PÔLE.

Antarès, étoile de première grandeur, dans la constellation du Scorpion, et située au cœur du Scorpion.

ante n. f. (lat. *anta*). Pièce de bois placée parallèlement au bras de l'aile d'un moulin à vent, pour en augmenter la résistance. N. f. pl. Pilastres carrés placés de chaque côté des jambages des portes, ou saillant sur la face des murs.

ante n. f. (lat. *hasta*). Manche adapté au pinceau à laver.

anté préf. V. ANT.

antebois ou **antibois** [*boi*] n. m. Baguette posée sur le plancher d'une chambre, à une certaine distance des murs, pour empêcher la détérioration de ceux-ci par le frottement des meubles.

antécédemment [*da-man*] adv. (de *antécédent*). Avant, antérieurement. ANT. **Postérieurement.**

antécédence [*dan-se*] n. f. Etat de ce qui est antécédent. (Peu us.) *Astr.* Marche des planètes, quand elles paraissent rétrograder de l'E. à l'O. : *planète en antécédence.*

antécédent [*dan*], **e** adj. (du lat. *antecedere*, précéder). Qui précède : *faits antécédents.* N. m. Fait antérieur sur lequel on s'appuie : *invoquer un antécédent. Gram.* Mot qui précède et auquel se rapporte le pronom relatif. *Log.* et *Math.* Premier terme d'un rapport. N. m. pl. Faits qui appartiennent à la vie passée de quelqu'un : *avoir de bons, de mauvais antécédents.* ANT. **Conséquent, subséquent.**

antécesseur [*sè-seur*] n. m. Autref., professeur de droit dans une université.

Antéchrist [*krist*] (gr. *anti*, contre, et *Christ*), imposteur qui, suivant l'Apocalypse, doit venir quelque temps avant la fin du monde pour remplir la terre de crimes et d'impiété, et enfin être vaincu par le Christ lui-même. (L'Antéchrist a été identifié avec Néron, en particulier par Renan). — S'emploie *au fig.* pour désigner un impie, un athée : *un antéchrist ; des antéchrists.*

Antéchrist (*l'*), savante étude de critique historique et religieuse, par Renan, qui forme le 4e volume de l'*Histoire des origines du christianisme* et où l'on trouve un tableau intéressant du règne de Néron (1873).

antédéviation [*si-on*] n. f. *Pathol.* Déplacement de l'utérus en avant de sa position normale, avec changement dans la direction de son axe : *le traitement de l'antédéviation consiste dans le massage.*



Hercule étouffant Antée. (Musée de Florence.)

antédiluvien, enne [*vi-in, è-ne*] adj. (de *anté*, et du lat. *diluvium*, déluge). Qui a précédé le déluge : *animal antédiluvien.* ANT. **Postdiluvien.**

Antée [*té*], géant, fils de Neptune et de la Terre, qu'Hercule étouffa dans ses bras. Le héros s'étant aperçu, dans sa lutte contre le monstre, que celui-ci reprenait de nouvelles forces chaque fois qu'il touchait la terre, le souleva, et parvint ainsi à lui ôter la vie. — On fait de fréquentes allusions à cet épisode mythologique pour caractériser la vigueur nouvelle qui se manifeste lorsque quelqu'un se met en contact, soit moralement, soit physiquement, avec la source première de ses idées, de ses sentiments, etc. Ainsi Thiers a dit de Napoléon vainqueur à Brienne, Champaubert, Montmirail, Montereau, que, semblable à Antée, il avait recouvré toute la puissance de son génie en se retrouvant sur le sol français.

antéfixe n. f. (lat. *antefixa*). Ornement, souvent en terre cuite, placé sur un toit, une frise.



Antéfixe.

anténistorique adj. Syn. de PRÉHISTORIQUE.

ante mare, undæ mots lat. signif. *Avant la mer, les eaux*, et que l'on emploie pour faire comprendre que la cause précède l'effet, que le tout résulte de la réunion des parties : *pour avoir une armée, il faut des soldats : ante mare, undæ.*

Antemnæ, v. de l'anc. Latium, dont les habitants, vaincus par Romulus, furent transférés à Rome.

antenais, aise [*nè, è-ze*] ou **antenois, oise** [*noi, oi-ze*] adj. et n. Se dit des agneaux, poulains, etc., qui ont plus d'un an et moins de deux ans.

antennaire [*tèn-nè-re*] n. m. Genre de poissons acanthoptères, qui vivent dans les sargasses et les algues flottantes, principalement sous les tropiques.

antennaire [*tèn-nè-re*] n. f. *Bot.* Genre de composées dioïques, dont l'espèce la plus connue croit sur les montagnes, dans les pâturages découverts, et porte le nom d'*herbe blanche* ou *pied-de-chat.* (Une autre espèce est cultivée dans les jardins, sous le nom d'*immortelle blanche.*)



Antenne.

antenne [*tè-ne*] n. f. (lat. *antenna*). *Mar.* Longue vergue qui soutient les voiles. *Phys.* Long conducteur électrique, employé dans la télégraphie sans fil. *Zool.* Nom des cornes mobiles que la plupart des insectes, comme le hanneton, le papillon, l'abeille, portent sur la tête.

— ENCYCL. *Zool.* Sauf les arachnides, tous les arthropodes sont munis d'*antennes.* Les crustacés en ont deux paires, tandis que les autres classes en ont une seule paire. Les antennes sont des appendices renfermant les organes sensoriels de l'odorat, du tact et, dans certains cas, de l'ouïe.



Types d'antennes.

antennule [*tèn-nu-le*] n. f. (dimin. de *antenne*). Petit organe situé au sommet de la tête, et appelé aussi, chez les crustacés, *antenne interne.*

Anténor, prince troyen, qui aborda en Italie et fonda Padoue. (*Enéide.*)

Anténor, sculpteur grec de la fin du VIe siècle av. J.-C., auteur du groupe d'*Harmodios et Aristogiton.*

anténuptial, e, aux [*nup-si*] adj. Antérieur au mariage : *dons anténuptiaux.*

antéoccupation [*o-ku-pa-si-on*] n. f. Figure de rhétorique, qui consiste à aller au-devant d'une objection pour la détruire immédiatement ; anticipation, prolepse.

antépénultième adj. et n. f. Qui précède la pénultième ou avant-dernière : *li est la syllabe antépénultième* (ou *l'antépénultième*) *du mot re-li-gi-on*

antéphélique adj. (du gr. *anti*, contre, et *ephêlis*, tache de rousseur). Qui fait disparaître les taches de rousseur : *lotion antéphélique.*

antéphialtique adj. et n. (du gr. *anti*, contre, et *ephialtès*, cauchemar). Propre à guérir ou à prévenir le cauchemar : *l'opium est, dit-on, antéphialtique.*

Antequera [*té*], v. d'Espagne (Malaga) ; 21.800 h. Fabrication d'étoffes, tapis, etc. La ville fut reprise aux Maures en 1410.

antérieur, e adj. (lat. *anterior*). Qui est devant, en avant : *la partie antérieure d'un vaisseau.* Qui précède dans l'ordre des temps : *les faits antérieurs à notre époque. Gram. Passé antérieur*, temps du verbe qui exprime qu'une chose s'est faite avant une autre : *je l'eus reconnu avant qu'il me parlât. Futur antérieur*, temps qui exprime qu'une chose sera faite avant une autre : *je serai parti quand il viendra.* ANT. **Postérieur, ultérieur.**

antérieurement [*man*] adv. Avant, précédemment. ANT. **Postérieurement, ultérieurement.**

antériorité n. f. (de *antérieur*). Priorité de temps, de date : *l'antériorité d'un droit, d'une découverte.* ANT. **Postériorité.**

Anterne (COL D'), col des Alpes de Savoie, entre les vallées du Giffre et de l'Arve ; 2.263 m. d'altitude.

anternon [*tèr*] n. m. Chaussée praticable aux voitures, tracée à travers les marais salants.

antéro-postérieur, e adj. (de *antérieur*, et *postérieur*). S'emploie pour marquer la direction d'avant en arrière : *diamètre antéro-postérieur du bassin, du crâne.*

antéros [*ross*] n. m. Pierre précieuse qui ressemble au jaspe.

antéversion [*vèr-si-on*] n. f. Déviation utérine, caractérisée par l'inclinaison du corps de l'utérus en avant, et du col en arrière.

Antheit, comm. de Belgique (Liége, arr. de Huy) ; 3.600 h.

Anthela, v. de l'anc. Grèce, à l'entrée du défilé des Thermopyles.

anthélie [*lî*] n. f. (du gr. *anti*, en face de, et *hélios*, soleil). Image du soleil, que l'on aperçoit à l'opposé de cet astre sur le cercle *parhélique.*

— ENCYCL. Cette image paraît être due à des aiguilles de glace flottant dans l'atmosphère, ou descendant lentement.

anthélix [*likss*] n. m. (de *ant*, et *hélix*). Circonvolution du pavillon de l'oreille, au-devant et en dedans de l'hélix.

Anthelme (saint), évêque de Belley (1105-1178).

anthelminthique [*tèl*] adj. (du gr. *anti*, contre, et *helmins, inthos*, ver). Se dit des remèdes propres à détruire les vers intestinaux. Vermifuge. N. m. : *un anthelminthique.*

— ENCYCL. Les anthelmintiques sont des substances délétères pour les vers du tube digestif. On emploie le *cousso*, la *racine de grenadier*, la *fougère mâle*, contre les ténias, et la *mousse de Corse*, l'*absinthe*, le *semen-contra*, le *calomel* contre les autres vers. Les doses varient avec l'âge et le sexe.

anthémène n. m. Carbure extrait des fleurs de camomille.

anthémidées [*dé*] n. f. pl. *Bot.* Nom d'une tribu de composées, ayant pour type la *camomille.* S. une *anthémidée.*

anthémis [*miss*] n. m. *Bot.* Genre de composées, comprenant des herbes aromatiques des régions tempérées, et qui ont pour type la *camomille.*

Anthémius [*uss*], un des ministres les plus remarquables qu'ait eus l'empire d'Orient, au Ve siècle. Il se démit du pouvoir en 414, lors de l'élévation de Pulchérie. — Son petit-fils, **Anthémius,** devint empereur d'Occident, mais il fut détrôné et mis à mort par son gendre le Suève Ricimer, en 472.

Anthémius [*té-mi-uss*], né à Tralles (Lydie), architecte qui construisit l'église Sainte-Sophie, à Constantinople (VIe s.).

anthère n. f. (du gr. *anthêros*, fleuri). *Bot.* Petit sac situé à la partie supérieure de l'étamine et qui renferme le pollen.

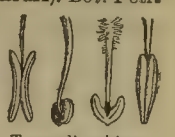

Types d'anthères.

— ENCYCL. L'anthère est la partie essentielle de l'étamine ; elle se compose de deux petits sacs contenant le pollen destiné à féconder les pistils.

anthéridie [*dî*] n. f. *Bot.* Organes reproducteurs mâles de la plupart des cryptogames, dans lesquels se forment les anthérozoïdes.

anthérifère adj. (de *anthère*, et du lat. *ferre*, porter). Qui porte des anthères.

anthérologie [*jî*] n. f. (du gr. *anthêros*, fleuri, et *logos*, discours). Style orné, fleuri.

anthérozoïde [*zo-i-de*] n. m. (de *anthère*, et du gr. *zôon*, animal, et *eidos*, aspect). Petit corps en tire-bouchon, qui est l'élément fécondateur mâle des cryptogames.

anthèse [*tè-ze*] n. f. (du gr. *anthêsis*, floraison). *Bot.* Epanouissement de la fleur, qui donne issue au pollen : *il est des fleurs dont l'anthèse arrive la nuit.*

anthestéries [*tès-té-ri*] n. f. pl. Fêtes qu'on célébrait dans toute la Grèce en l'honneur de Dionysos (Bacchus), pendant le mois *anthestérion* (correspondant à notre mois de février). (C'était, en réalité, la fin de l'hiver et le retour du printemps, qu'on célébrait.)

anthidie [*ti-dî*] n. f. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, renfermant de petites abeilles solitaires, répandues particulièrement dans tout l'ancien monde.

anthocharis [*ka-riss*] n. m. Genre d'insectes lépidoptères, comprenant de jolis papillons blancs, tachés de rouge vif et orange : *les anthocharis, vulgairement nommés* aurores, *sont répandus dans l'hémisphère boréal.*

anthocyanine n. f. Matière colorante bleue, extraite des fleurs.

anthographie n. f. (du gr. *anthos*, fleur, et *graphein*, écrire). Langage des fleurs.

Anthoine (François-Paul), général de division français, né au Mans en 1860. Il commanda, en 1917, l'armée française des Flandres.

anthologie [*jî*] n. f. (du gr. *anthos*, fleur, et *legein*, choisir). Recueil de morceaux choisis dans les œuvres des poètes, des prosateurs, des musiciens.

— ENCYCL. Les anthologies de Méléagre, de Philippe de Thessalonique, de Straton, d'Agathias sont perdues, mais elles se trouvent reproduites en grande partie dans l'*Anthologie* de Constantin Cephalas (Xe s.) et dans celle de Maxime Planude (XIIIe s.), dont la réunion forme l'*Anthologie grecque* que nous possédons aujourd'hui.

anthomye [*mî*] n. f. Genre d'insectes diptères, renfermant des mouches dont les larves s'attaquent aux plantes bulbeuses (ail, oignon) et aux crucifères.

anthonomage [*ma-je*] n.m. Action de détruire les anthonomes.

anthonome n. m. Genre d'insectes coléoptères rynchophores, des régions tempérées, renfermant de petits charançons qui attaquent les pommiers, les poiriers, les pêchers, etc.

anthophage adj. (du gr. *anthos*, fleur, et *phagein*, manger). Qui se nourrit de fleurs.

anthophile adj. (du gr. *anthos*, fleur, et *philos*, ami). Qui se tient habituellement sur les fleurs.

anthophore n. m. Genre d'insectes hyménoptères, comprenant des abeilles solitaires dont les espèces sont répandues sur tout le globe. *Bot.* Prolongement du réceptacle.

anthoxanthe n. m. Genre de graminées, plus souvent désignées sous le nom de *flouve*. (V. ce mot.

anthozoaires [*zo-è-re*] n. m. pl. Syn. de CORALLIAIRES ou POLYPIERS. S. un *anthozoaire*.

anthracène n. m. ou **anthracine** n. f. Carbure d'hydrogène, que l'on extrait du goudron de houille.

— ENCYCL. L'anthracène, $C^{14}H^{10}$, fond à 210° et bout à 350° ; on le retire des huiles lourdes et des huiles provenant de la distillation du brai restant, après l'extraction des huiles lourdes : il est soluble dans l'alcool, et donne par oxydation l'*anthraquinone*, qui sert à préparer l'alizarine.

anthracénique adj. Qui se rapporte à l'anthracène, qui en dérive : *alcools anthracéniques*.

anthracifère ou **anthracitifère** adj. (du gr. *anthrax*, *akos*, charbon, et du lat. *ferre*, porter). Qui contient de l'anthracite : *terrain anthracifère*.

anthracite n. m. (du gr. *anthrax*, *akos*, charbon). Charbon fossile, nommé aussi *houille sèche*, qui brûle avec difficulté et ne donne qu'une flamme courte, sans odeur ni fumée.

— ENCYCL. L'anthracite (*houille éclatante* ou *charbon incombustible*) est une substance noire, à cassure conchoïdale, souvent irisée, sèche au toucher, avec un éclat métallique assez prononcé. L'anthracite dégage, en brûlant, une chaleur très intense et n'a besoin, pour brûler, que de peu d'air (cuisson de la chaux et des poteries, chauffage des fours de verrerie, et des poêles domestiques à combustion lente). On trouve l'anthracite aux Etats-Unis (dans la Pensylvanie), en France (Bretagne, Maine, Anjou, Dauphiné, les Alpes, etc.), en Angleterre.

anthraciteux, euse [*teû, eu-ze*] adj. De la nature de l'anthracite. Syn. de ANTHRACIFÈRE.

anthracnose [*trak-nó-ze*] n. f. (du gr. *anthrax*, charbon, et *nosos*, maladie). Maladie parasitaire de la vigne, produite par un champignon, et qu'on nomme vulgairement *rouille noire*, *carie*, *charbon*.

— ENCYCL. L'anthracnose est produite par des champignons microscopiques du groupe des pyrénomycètes (*glæosporium ampelophagum*, *sphaceloma ampelinum*). Ces champignons se reproduisent et se propagent par des spores que disperse le vent, et que la moindre trace d'humidité fixe sur les feuilles et les branches. Au mois de mai, on voit ces spores envahir peu à peu toutes les parties aériennes, sous forme de taches noires ou brunes ; la plante s'épuise, et finit par périr. On distingue trois formes spéciales d'anthracnose : *maculée*, *ponctuée*, et *déformante*. La maladie exerce surtout ses ravages sur les vignes plantées en sol bas, sous les climats brumeux, et au cours des années humides. On la combat préventivement par des badigeonnages avec une solution de sulfate de fer (sulfate à 50 p. 100 ou sulfate de fer 50 kilogr. acide sulfurique, versé sur le sulfate, 1 litre, eau 100 litres) ; ces badigeonnages doivent être effectués immédiatement avant le débourrement. Quand l'anthracnose a fait son apparition, des soufrages répétés de dix en dix jours donnent de bons résultats. On peut d'ailleurs remplacer avantageusement le soufre par un mélange de soufre et de chaux.

anthracokali n. m. (du gr. *anthrax*, *akos*, charbon, et de l'ar. *kali*, potasse). Carbure de potassium, employé en thérapeutique contre les scrofules, les affections cutanées, eczémateuses, etc.

anthracosis [*ziss*] n. f. (du gr. *anthrax*, *akos*, charbon). Affection caractérisée par la présence dans les poumons de particules de charbon.

— ENCYCL. L'anthracosis constitue la maladie des houilleurs, des chauffeurs, etc., qui vivent dans la poussière de charbon. L'emphysème envahit peu à peu tous les poumons ; il se produit des cavernes, des tubercules, et l'ouvrier meurt de tuberculose. Le seul remède à la marche de cette affection est le changement de profession.

anthranol n. m. Alcool anthracénique.

anthraquinone [*ki*] n. f. Composé qu'on obtient en oxydant l'anthracène, et qui sert à la préparation industrielle de l'alizarine. Syn. de DIOXYANTHRACÈNE.

anthrax [*trakss*] n. m. (mot gr. signif. *charbon*). Tumeur inflammatoire du tissu cellulaire, plus grosse que le furoncle.

— ENCYCL. L'anthrax consiste en une multitude de petits furoncles réunis en une seule tumeur dure, luisante et très douloureuse. Quand l'anthrax est *circonscrit*, la guérison est la règle ; quand il est *diffus* ou *envahissant*, la mort peut survenir. Le traitement consiste à ouvrir largement, par une incision cruciale, et à faire des pulvérisations antiseptiques ; on ne négligera pas de soutenir les forces du malade par des toniques et une alimentation substantielle.


Anthrax.

anthrax [*antrakss*] n. m. Genre d'insectes diptères, comprenant des mouches de grande ou moyenne taille, à ailes vitrées, tachées de noir ou de brun : *les anthrax sont répandus sur tout le globe*.

anthrène n.m. Genre de coléoptères clavicornes, comprenant de petits dermestidés, dont les larves détruisent les étoffes et les collections zoologiques.

anthropocentrique [*san*] adj. Relatif à l'anthropocentrisme : *théorie anthropocentrique*.


ANTHROPOMÉTRIE. — Mensuration : 1. De la taille ; 2. De l'envergure ; 3. Du buste ; 4. De la longueur de la tête ; 5. De la largeur de la tête ; 6. De l'oreille droite ; 7. Du pied gauche ; 8. Du médius gauche ; 9. De la coudée gauche.

anthropocentrisme [*san-tris-me*] n. m. (du gr. *anthrôpos*, homme, et de *centre*). Système qui considère l'homme comme le centre de l'univers, et lui rapporte toute chose.

Anthropogénie ou *Histoire de l'évolution humaine*, par E. Haeckel ; recueil de leçons et de conférences, qui fait suite à l'*Histoire naturelle de la création* du même auteur (1875), traduit en français par Letourneau.

anthropogéographie n.f. (du gr. *anthrôpos*, homme, et de *géographie*). Partie de la géographie comparée, qui étudie la répartition de l'homme sur la terre. Syn. de GÉOGRAPHIE HUMAINE.

anthropographie [*fî*] n. f. (du gr. *anthrôpos*, homme, et *graphein*, décrire). Description anatomique du corps humain.

anthropoïde adj. (du gr. *anthrôpos*, homme, et *eidos*, forme). Se dit des singes qui ressemblent le plus à l'homme. N. m. : *un anthropoïde*.

anthropolâtrie n. f. (du gr. *anthrôpos*, homme, et *latreia*, culte). Adoration de l'homme déifié.

anthropolithe n. m. (du gr. *anthrôpos*, homme, et *lithos*, pierre). Nom donné aux ossements humains fossiles. (Vx.)

anthropologie [*ji*] n. f. (du gr. *anthrôpos*, homme, et *logos*, traité). Histoire naturelle de l'homme.

— ENCYCL. L'anthropologie est l'histoire naturelle de l'homme, faite comme l'entendrait un zoologiste qui étudierait un animal. L'anthropologiste étudie l'homme du point de vue de ses caractères physiques, de ses organes, depuis la vie intra-utérine jusqu'à l'extrême vieillesse. La physiologie a pour lui presque autant d'importance que l'anatomie. Il étudie surtout les fonctions d'un organe dont la perfection a assuré à l'homme sa prééminence sur


ANTHROPOLOGIE : 1. Hache silex taillée ; 2. Hache pierre polie ; 3. Hache bronze ; 4. Poterie néolithique ; 5. Crane brachycéphale ; 6. Crâne dolychocéphale ; 7. Crâne orthognathe ; 8. Crâne prognathe ; 9. Race noire ; 10. Race jaune ; 11. Race blanche.

les autres animaux : le cerveau. Les manifestations de l'activité intellectuelle sont étudiées dans la *sociologie* (mœurs, coutumes, arts, industries, etc.), la *linguistique*, la *psychique* (moralité, mythologie). Certains caractères pathologiques ont paru assez importants pour justifier la création d'une division spéciale : l'*anthropologie criminelle*, fondée par le savant italien Lombroso et ses disciples. L'*anthropologie générale* s'occupe de l'étude de l'homme envisagé comme individu isolé de la grande famille humaine (étude de l'origine de l'homme, ancienneté de l'espèce humaine, centre d'apparition, races, hérédité, croisements). L'*anthropologie préhistorique* n'est qu'un rameau de l'anthropologie générale. Il convient ensuite d'examiner quelle place il faut assigner à l'homme au milieu des autres êtres vivants. Il faut, pour cela, comparer l'être humain aux autres animaux : c'est l'objet de l'*anthropologie zoologique* (cette science étudie notamment, et toujours par rapport à l'homme, les théories célèbres soutenues par Lamarck, Darwin et Haeckel). L'*anthropologie descriptive* ou *ethnologie* compare les divers groupes humains entre eux. Enfin, l'*ethnographie* étudie l'ensemble des manifestations matérielles de l'intelligence humaine.

anthropologique adj. Qui concerne l'anthropologie : *l'anatomie, la physiologie et la pathologie sont des sciences anthropologiques*.

anthropologiste [*jis-te*] ou **anthropologue** [*lo-ghe*] n. Qui s'occupe d'anthropologie.

anthropométrie [*trî*] n. f. (du gr. *anthrôpos*, homme, et *metron*, mesure). Art de mesurer les différentes parties du corps humain.

— ENCYCL. L'anthropométrie judiciaire a pour but de soumettre une personne à un certain nombre de mensurations relevées à l'aide d'instruments de précision. L'expérience a démontré que le signalement anthropométrique assurait pour la vie entière, d'une façon absolument certaine, la reconnaissance de l'adulte. Voici la manière dont sont utilisés les signalements anthropométriques : soient 90.000 fiches individuelles portant un signalement ; 30.000 appartiendront à des individus ayant pour la tête une longueur petite, 30.000 à des individus ayant une longueur moyenne, 30.000 à des individus ayant une longueur grande. Chacun de ces groupes est ensuite divisé en trois, d'après la largeur de la tête. De divisions en divisions, toujours basées sur des mensurations rigoureuses, on arrive vite à la fiche individuelle, sur laquelle figurent en outre toutes les particularités non mesurées. Le Dr A. Bertillon a attaché son nom à ce système, qui rend de grands services à la justice criminelle.

anthropométrique adj. Qui a rapport à l'anthropométrie : *le service anthropométrique permet d'établir vite l'identité d'un individu*.

anthropomorphe adj. (du gr. *anthrôpos*, homme, et *morphê*, forme). Qui a la forme, l'apparence humaine : *l'orang-outan est anthropomorphe. Lettre anthropomorphe*, lettre majuscule représentant une ou plusieurs figures humaines, plus ou moins contournées. N. m. Syn. de ANTHROPOÏDE.


Lettre anthropomorphe.

anthropomorphisme [*fis-me*] n. m. (de *anthropomorphe*). Système de ceux qui attribuent à la Divinité une forme corporelle ou des passions semblables à celle des hommes : *l'anthropomorphisme se retrouve au fond de beaucoup de croyances. Philos.* Tendance à attribuer à la cause première les attributs de la nature humaine idéalisés et élevés à leur plus haute perfection.

anthropomorphiste [*fis-te*] ou **anthropomorphite** n. et adj. Partisan de l'anthropomorphisme : *les anciens étaient anthropomorphistes*.

anthropophage [*fa-je*] adj. et n. (du gr. *anthrôpos*, homme, et *phagein*, manger). Qui pratique l'anthropophagie.

anthropophagie [*fa-jî*] n. f. (de *anthropophage*). Habitude de manger de la chair humaine.

— ENCYCL. L'anthropophagie, en tant que coutume, semble avoir régné en Europe à l'époque préhistorique, et règne encore chez un grand nombre de peuples sauvages. Le cannibalisme était autrefois de règle chez les Hurons, les Iroquois, les Caraïbes, et la plupart des tribus de l'Amérique du Sud. On observe encore l'anthropophagie dans la Nouvelle-Zélande et dans toute la Polynésie, dans la Malaisie, à l'intérieur de l'Afrique ; mais elle tend de plus en plus à disparaître, devant les progrès de la civilisation.

anthropopithèque n. m. (du gr. *anthrôpos*, homme, et *pithêkos*, singe). Genre d'animaux fossiles, découverts à Java, et qui semblent être intermédiaires anatomiquement entre les singes et l'homme.

anthurium [*ri-om*] ou **anthure** n. m. Genre de plantes aroïdées d'Amérique, remarquables par la beauté de leur feuillage et de leurs inflorescences.

anthydriase [*a-ze*] n. f. (du gr. *anti*, contre, et *hudôr*, eau). Système opposé à l'hydrothérapie.

anthyllide [*til-li-de*] n. f. Genre de légumineuses papilionacées, comprenant des herbes et des arbrisseaux des pays tempérés. (L'espèce type est la *vulnéraire* ou *trèfle jaune*.)

anthyllis n. m. *Bot.* Syn. de POLYCARPON.

anti préf. V. ANT.

antiadministratif, ive [*ti-ad*] adj. Qui est contraire aux habitudes d'une administration.

antialcoolique [*ti-al*] adj. Qui combat l'abus, l'usage de l'alcool : *ligue antialcoolique*.

antialcoolisme n. m. Opinion, système de ceux qui combattent l'abus, l'usage de l'alcool.

antiannexionisme [*ti-an'-nèk-si*] n. m. *Polit*, Opinion politique défavorable à l'annexion d'un territoire.

antiannexioniste adj. et n. Qui désapprouve l'annexion d'un territoire.

antiaphrodisiaque [*fro*] adj. et n. Syn. de ANAPHRODISIAQUE.

antiapoplectique [*ti-a, plèk*] adj. Propre à prévenir l'apoplexie : *la diète est antiapoplectique*. N. m. : *un antiapoplectique*.

antiar [*ti-ar*] ou **antiaris** [*riss*] n. m. Genre d'ulmacées artocarpées, comprenant des arbres de l'Inde, à suc laiteux, très vénéneux (*upas*), dans lequel les Malais trempent leurs flèches pour les empoisonner.

antiaristocrate [*ris-to*] n. et adj. Qui est opposé à l'aristocratie.

antiarthritique adj. Bon contre l'arthritisme : *la vie au grand air est antiarthritique*. N. m. : *un antiarthritique*.

antiartistique [*ti-sti-ke*] adj. Qui est opposé, antipathique au sentiment de l'art.

antiasthmatique [*as-ma*] adj. Bon contre l'asthme : *la stramoine est antiasthmatique*. N. m. : *un antiasthmatique*.

Anti-Atlas, chaîne de montagnes du Maroc méridional, peu connue, séparée de l'Atlas proprement dit par l'oued Sous ; 2.000 m. d'altitude. Il est surtout habité par la tribu berbère des Zenaga.

Antibes, ch.-l. de c. (Alpes-Maritimes), arr. et à 23 kil. de Grasse ; 12.000 h. (*Antibois* ou *Antipolitains*.) Port sur la Méditerranée ; ch. de f. P.-L.-M. Oranges, oliviers, tabacs. Patrie du général Reille. — Le cant. a 3 comm. et 20.360 h.

antibois n. m. V. ANTEBOIS.

antibulle [*bu-le*] n. f. (du gr. *anti*, contre, et de *bulle*). Bulle d'un antipape.

anticancéreux, euse [*reû, eu-ze*] adj. et n. m. Qui combat le cancer : *sérum anticancéreux*.

anticatarrhal [*ta-ral*], **e, aux** adj. Qui combat, qui prévient le catarrhe : *révulsif anticatarrhal*. N. m. : *un anticatarrhal*.

anticathode n. f. Petite lame de platine iridié où se forment les rayons X dans l'ampoule de Crookes.

antichambre [*chan-bre*] n. f. Pièce qui précède un appartement. *Par ex.* Ensemble des domestiques d'une maison. *Faire antichambre*, attendre avant d'être introduit près de quelqu'un.

antichlorique [*ko*] adj. Propre à combattre ou à prévenir le choléra. N. m. : *un antichlorique*.

antichrèse [*krè-ze*] n. f. (du gr. *anti*, contre, et *khrêsis*, usage). Abandon de l'usufruit d'un immeuble fait par un débiteur à son créancier. V. NANTISSEMENT.

antichrésiste [*kré-zis-te*] n. Personne qui jouit d'une antichrèse. Adjectiv. : *créancier antichrésiste*.

antichrétien, enne [*kré-ti-in, è-ne*] adj. et n. Qui est opposé à la religion chrétienne : *maximes antichrétiennes*.

antichristianisme [*kris-ti-a-nis-me*] n. m. Doctrine contraire à la religion chrétienne.

anticipant [*pan*], **e** adj. *Méd.* Se dit de phénomènes périodiques qui vont se reproduisant à des intervalles de plus en plus rapprochés.

anticipation [*si-on*] n. f. Action de faire une chose d'avance : *anticipation de payement*. Loc. adv. *Par anticipation*, par avance. Empiétement, usurpation : *les anticipations sur les chemins vicinaux sont*

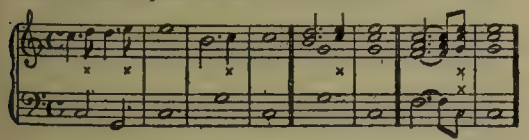

Anticipation (les notes qui anticipent sont marquées ×).

fréquentes. *Mus.* Manifestation prématurée d'un son appartenant à la note suivante, d'une note avant l'accord dont elle est note intégrante. (L'anticipation consiste donc à ôter à une note une partie de sa valeur, que l'on remplace par l'unisson de la suivante.) *Rhétor.* Syn. de ANTÉOCCUPATION.

anticipé, e adj. (de *anticiper*). Fait par avance : *veuillez agréer mes remerciements anticipés*.

anticiper [*pé*] v. a. (lat. *anticipare;* de *ante*, avant, et *capere*, prendre). Devancer, prévenir : *anticiper le temps*. V. n. Empiéter : *anticiper sur ses revenus*.

anticivique adj. Contraire au civisme.

anticivisme [*vis-me*] n. m. Caractère de ce qui est anticivique.

Anticlée, épouse de Laërte et mère d'Ulysse.

anticlérical, e, aux adj. et n. Qui est opposé aux idées, à l'influence du clergé.

anticléricalisme [*lis-me*] n. m. Système opposé aux idées, à l'influence du clergé.

anticlimax [*makss*] n. m. (du gr. *anti*, contre et *klimax*, échelle). Opposition, dans une même phrase, de deux gradations, l'une ascendante, l'autre descendante.

anticlinal, e, aux adj. Se dit d'un pli convexe géologique relevé en forme de selle, de manière à plonger dans deux directions opposées : *pli, axe anticlinal*. N. m. : *un anticlinal*. ANT. **Synclinal.**

anticœur n. m. Syn. de ANCŒUR.

anticohéreur n. m. Appareil employé en télégraphie sans fil, et disposé de telle façon que sa résistance augmente lorsqu'il est soumis à l'influence des ondes hertziennes.

anticomanie n. f. Manie des objets antiques.

anticombustible [*kon-bus-ti-ble*] adj. Qui s'oppose à la combustion : *le sel marin est anticombustible*. N. m. : *un anticombustible*.

anticoncordataire [*tè-re*] adj. Opposé au Concordat : *écrivain anticoncordataire*. N. m. Nom donné aux schismatiques qui refusèrent de reconnaître le Concordat.

anticonstitutionnel, elle [*kons-ti-tu-si-o-nèl, è-le*] adj. Opposé, contraire à la constitution.

anticonstitutionnellement [*kons-ti-tu-si-o-nè-le-man*] adv. Contrairement à la Constitution.

Anti-corn-law-league (mot à mot *contre la loi sur les céréales*), association politique anglaise, formée en 1838 sous l'influence de Richard Cobden, pour obtenir l'abolition du régime protectionniste et l'établissement du libre-échange. (Elle triompha en 1840, avec le ministère de sir Robert Peel.)

anticorps [*kor*] n. m. Toute substance défensive engendrée dans l'organisme par l'introduction de microbes ou produits microbiens, de cellules ou d'humeurs provenant d'un sujet d'espèce différente.

Anticosti ou île de l'Assomption, grande île du Dominion canadien, dans l'embouchure du Saint-Laurent ; 8.150 kil. carr., peuplée seulement de 250 h. Pêche de la morue, du saumon. Découverte par Jacques Cartier au XVIe siècle, elle appartient à l'Angleterre et dépend de la province de Québec.

anticryptogamique adj. Se dit d'une substance propre à combattre les maladies cryptogamiques : *les principales substances anticryptogamiques sont le soufre, le cuivre et leurs composés*.

anticyclone n. m. Centre de hautes pressions barométriques.

Anticyre, v. de l'anc. Phocide, sur le golfe de Corinthe, célèbre par la culture de l'ellébore. Auj. *Aspra Spitia*.

anticytotoxique [*tok-si-ke*] adj. Se dit d'un remède propre à arrêter la destruction des cellules, et par suite à reculer la vieillesse. N. m. : *un anticytotoxique*.

antidartreux, euse [*treû, eu-ze*] adj. Propre à guérir les dartres : *pommade antidartreuse*. N. m. : *un antidartreux*.

antidate n. f. Date antérieure à la véritable. ANT. **Postdate.**

— ENCYCL. L'apposition, sur un acte, d'une date antérieure à celle où cet acte a été passé peut, en matière d'actes authentiques ou d'écritures de commerce, constituer le crime de faux, lorsqu'elle a pour objet de porter préjudice à autrui. V. FAUX.

antidater [*té*] v. a. Mettre une antidate : *antidater un acte, une lettre*. ANT. **Postdater.**

antidéperditeur, trice [*pèr*] adj. Qui empêche les pertes : *aliment antidéperditeur*. N. m. : *un antidéperditeur*.

— ENCYCL. Les antidéperditeurs ralentissent la déperdition des forces musculaires, et permettent d'attendre le renouvellement des aliments assimilables. Les plus connus sont : le café, le thé, la coca, la kola et l'alcool.

antidérapant [*pan*], **e** adj. et n. m. Se dit, en vélocipédie et automobilisme, d'un bandage, d'une bande striée, d'une dentelure, d'une semelle ou

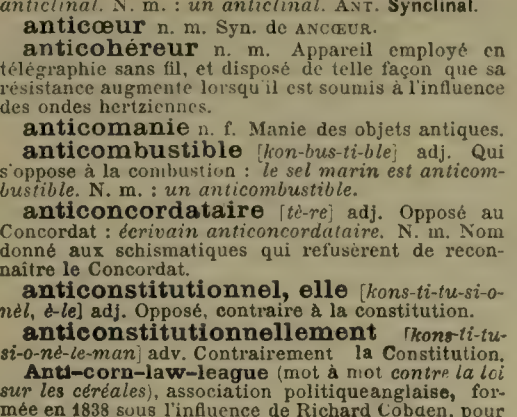

Antidérapants.

d'une enveloppe ferrée ou garnie de clous, d'une chaîne, etc., qu'on applique sur le pneumatique pour l'empêcher de déraper.

antidespote [*dèss*] adj. et n. Opposé au despotisme. (Peu us.)

antidiarrhéique [*di-a-ré*] adj. Propre à combattre la diarrhée : *régime antidiarrhéique*. N. m. : *un antidiarrhéique*.

antidogmatisme [*tis-me*] n. m. Négation de tout dogme philosophique ou religieux.

antidote n. m. (du gr. *anti*, contre, et *dotos*, donné). Contrepoison. *Fig.* Préservatif : *le travail est un antidote contre l'ennui*.

— ENCYCL. V. CONTREPOISON.

antidramatique adj. Opposé à l'art dramatique, à l'art théâtral.

antidysentérique [*san*] adj. Propre à combattre la dysenterie. N. m. : *l'opium à faible dose est un antidysentérique*.

antiémétique [*an-ti-é*] adj. Qui est propre à combattre le vomissement. N. m. : *un antiémétique*.

— ENCYCL. L'antiémétique le plus employé est le gaz acide carbonique, soit à l'état d'eau minérale, soit en le faisant dégager dans l'estomac du bicarbonate de soude, en administrant après une potion au bicarbonate une potion à l'acide citrique.

antienne [*ti-è-ne*] n. f. (lat. *antiphôna*). Verset qu'on annonce avant un psaume ou un cantique, et qu'on chante ensuite tout entier. Hymne en l'honneur de la Vierge, qui se chante à la fin des complies. *Fam. Chanter toujours la même antienne*, redire continuellement les mêmes choses.

antiépileptique [*lèp-ti-ke*] adj. Bon contre l'épilepsie : *le bromure de potassium est antiépileptique*. N. m. : *un antiépileptique*.

Antier [*ti-é*] (Benjamin), auteur dramatique français, né et m. à Paris (1787-1870). Il a écrit : *Robert Macaire* et *l'Auberge des Adrets*.

antiesclavagiste [*ès-kla-va-jis-te*] adj. et n. Adversaire de l'esclavage.

antiévangélique adj. Contraire à l'esprit de l'Evangile : *doctrine antiévangélique*.

antifébrile n. m. et adj. Syn. de FÉBRIFUGE.

antifébrine n. f. (de *anti*, et du lat. *febris*, fièvre). Médicament qui abaisse la température, dans les maladies fébriles : *l'antifébrine est un dérivé de l'aniline*. (On l'appelle encore ACÉTANILIDE et PHÉNYLACÉTAMIDE.)

Antifer [*fèr*] (CAP D'), promontoire de France, sur la Manche, département de la Seine-Inférieure, près du Havre.

antiferment [*fèr-man*] n. m. Nom donné à tout corps susceptible d'empêcher une fermentation : *le naphtol est un antiferment*.

antifermentescible [*fèr-man-tès-si-ble*] adj. Se dit de toute substance qui ne fermente pas.

antifluctuateur n. m. Appareil fixé à un moteur à gaz et qui en règle l'alimentation automatiquement, en supprimant les fluctuations de pression dans les conduites. (On dit aussi ANTIPULSATEUR.)

antifriction [*frik-si-on*] n. f. Alliage particulier, destiné à garnir l'intérieur des coussinets des machines à vapeur, de façon à diminuer le frottement.

antigaleux, euse [*leû, eu-ze*] adj. Se dit des remèdes propres à guérir la gale : *le soufre est antigaleux*. N. m. : *un antigaleux*. Syn. de ANTIPSORIQUE.

antigène [*jè-ne*] n. m. (du gr. *anti*, et *gennân*, engendrer). Toute substance qui, introduite dans un organisme, est susceptible d'y provoquer la formation d'anticorps.

Antigna (Alexandre), peintre français, né à Orléans, m. à Paris (1818-1878). Il passa de la peinture d'histoire à la peinture de genre : *Episode de la guerre de Vendée ; le Dernier Baiser d'une mère ;* etc.

Antigny, comm. de la Vendée, arr. et à 22 kil. de Fontenay-le-Comte ; 1.250 h. Ch. de f. Et.

Antigoa ou **Antigua** (ÎLE), une des petites Antilles anglaises ; 36.800 h. avec la Barboude). Ch.-l. *John's Town* (ou *Saint-Jean*). Canne à sucre.

Antigone, fille d'Œdipe et de Jocaste, sœur d'Etéocle et de Polynice. Elle servit de guide à son père, quand il se fut crevé les yeux. Elle fut condamnée à être enterrée vive pour avoir, malgré la défense de Créon, roi de Thèbes, donné la sépulture à son frère Polynice : mais elle s'étrangla ou se pendit. Hémon, fils de Créon, qui l'aimait, se poignarda de douleur. Sophocle a immortalisé Antigone, dont le nom est resté le modèle de la piété filiale et fraternelle.

Antigone, très noble et très touchante tragédie de Sophocle, représentée à Athènes l'an 440 av. J.-C. ; elle a pour sujet la condamnation et la mort d'Antigone, dont le poète a fait une admirable héroïne de douceur, d'humanité et de grandeur morale ; — tragédie de Rotrou, imitée de Sophocle, représentée à Paris en 1638 ; — tragédie d'Alfieri et l'une de ses principales productions (XVIIIe s.) ; — poème symbolique, par Ballanche, sur les misères humaines (1813).

Antigone, roi des Juifs de 38 à 35 av. J.-C., le dernier des Macchabées ; il fut mis à mort par ordre d'Antoine.

Antigone le Cyclope, un des généraux d'Alexandre le Grand ; roi de Syrie en 306. Il essaya de fonder un empire en Asie, mais fut vaincu et tué à Ipsus par la coalition de ses rivaux, Cassandre, Ptolémée, Séleucus et Lysimaque (301 av. J.-C.) ; — ANTIGONE *Gonatas*, né à Goni en 318, fils de Démétrius Poliorcète, roi de Macédoine de 278 à 242 av. J.-C. ; — ANTIGONE *Doson*, fils de Démétrius le Beau, roi de Macédoine de 229 à 228 av. J.-C.

antigoutteux, euse [*ghou-teû, eu-ze*] adj. Bon contre la goutte : *la lithine est antigoutteuse*. N. m. : *un antigoutteux*. Syn. de ANTIARTHRITIQUE.

antigouvernemental, e, aux [*ghou-vèr-ne-man*] adj. Opposé au gouvernement.

Antigua (LA), v. du Guatémala ; 15.00 h. On l'appelle ainsi par abréviation, au lieu de *Guatemala la Antigua*, et par opposition à *Guatemala Nueva*.

antihalo n. m. Se dit, en photographie, des substances dont on enduit le dos des plaques sensibles pour éviter les effets du halo.

antihémorragique adj. Se dit des substances propres à arrêter l'écoulement du sang : *l'ergotine est antihémorragique*. N. m. : *un antihémorragique*.

antihémorroïdal, e, aux [*mo-ro*] adj. Bon contre les hémorroïdes : *l'adrénaline est antihémorroïdale*. N. m. : *un antihémorroïdal*.

antihumain, e [*min, è-ne*] adj. Contraire aux lois, aux sentiments de l'humanité.

antihygiénique adj. Contraire à l'hygiène.

antihypnotique adj. Qui agit contre l'hypnose, qui empêche de dormir. N. m. : *un antihypnotique*.

antihystérique [*is-té*] adj. Qui agit sur l'hystérie. N. m. : *les bromures et les valérianates sont des antihystériques*.

antijuif, ive adj. et n. Syn. de ANTISÉMITE.

antilaiteux, euse [*lè-teû, eu-ze*] adj. Qui fait passer le lait : *un régime débilitant est antilaiteux*.

antilarvaire adj. Qui sert à détruire les larves : *préparation antilarvaire ; dans les pays à moustiques, on a établi des services antilarvaires*.

antilégal, e, aux adj. Contraire aux lois : *mesure antilégale*.

Anti-Liban, chaîne de montagnes de Syrie, parallèle au Liban, dont elle est séparée par la vallée de la Cœlésyrie. Elle se termine au N. par le massif du Grand-Hermon.

antilibéral, e, aux adj. Qui est contraire à la liberté civile et politique : *politique antilibérale*.

antilibéralisme [*lis-me*] n. m. Doctrine, système politique antilibéral.

Antilles [*ll*mll.., *e*], archipel entre l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud, divisé en *Grandes* et *Petites Antilles ;* 4.620.000 h. (*Antillais, aises*). Les grandes sont : Cuba, la Jamaïque, Haïti, Porto-Rico. Parmi les petites, citons : la Barbade, la Guadeloupe, la Martinique, la Désirade, Marie-Galante, Tabago, Sainte-Lucie, la Trinité, Saint-Martin, Grenade, etc. Elles sont les fragments d'un continent effondré, qui rattachait jadis la Floride à l'Amérique du Sud. On compte souvent les Lucayes parmi les Antilles. Dans la population actuelle des Antilles, on distingue l'élément *créole* (blancs venus de l'Ancien continent), des *nègres* amenés d'Afrique au temps de l'esclavage, et les différentes variétés de *métis*. Les Antilles produisent en abondance le sucre, le rhum, le café, mais elles sont dévastées par de fréquents tremblements de terre et des éruptions volcaniques.



Antilles (MER DES), située entre les deux Amériques et limitée à l'E. et au N. par les Antilles, au S. et à l'O. par le continent américain, et nommée aussi *mer des Caraïbes*.

antilogie [*ji*] n. f. (préf. *anti*, et gr. *logos*, discours). Contradiction entre deux idées philosophiques. Contradiction d'un auteur avec lui-même.

antilogique adj. Contraire à la logique.

antilope n. f. (angl. *antelope*). Genre de mammifères ruminants cavicornes, des pays chauds, très légers à la course : *la gazelle est une antilope.*

antilopinés [*né*] n. m. pl. Tribu de ruminants, de la famille des bovidés (anciens cavicornes), comprenant les *antilopes*, les *chamois*, les *gnous*, etc. S. un *antilopiné*.


Antilope.

Anti-Machiavel (*l'*) ou *Essai de critique sur le* Prince *de Machiavel*, par Frédéric le Grand, alors qu'il n'était encore que prince royal. Réfutation plus ou moins sincère des doctrines du célèbre publiciste italien (La Haye, 1740).

Antimaque, de Colophon, poète épique grec, contemporain des guerres médiques, à qui Quintilien assignait le premier rang après Homère. Ses œuvres sont perdues.

antimiéphitique adj. Propre à neutraliser les miasmes : *le chlore est antimiéphitique.* N. m. : *un antimiéphitique.*

antimétabole n. f. Figure de grammaire, consistant à intervertir deux ou plusieurs lettres d'un mot pour en obtenir un autre. (C'est l'*anagramme.*) Ex. : *marcheur, charmeur.* Transposition de mots : *il faut manger pour vivre et non vivre pour manger.*

antimiasmatique adj. Propre à chasser les miasmes. N. m. : *un antimiasmatique.*

antimigraine [*grè-ne*] n. m. Médicament qui guérit la migraine : *l'analgésine est un antimigraine.*

antimigraineux, euse [*grè-neû, eu-ze*] adj. Qui est employé contre la migraine : *crayon antimigraineux ; pilule antimigraineuse.*

antimilitaire [*tè-re*] adj. Contraire à l'esprit militaire.

antimilitarisme [*ris-me*] n. m. Sentiment contraire à l'esprit militaire. Système opposé aux institutions militaires.

antimilitariste [*ris-te*] adj. et n. (de *anti*, et *militariste*). Qui attaque violemment les lois militaires et prêche la désertion : *affiche antimilitariste.*

antiministériel, elle [*nis-té-ri-èl, è-le*] adj. et n. Opposé à la politique du ministère.

antimoine n. m. (lat. *antimonium*). Métal d'un blanc bleuâtre, cassant, qui n'est ni ductile ni malléable, et dont la densité est 69 environ à 20°.

— ENCYCL. Le plus important des minerais d'antimoine est la *stibine* ou *sulfure d'antimoine*, que l'on rencontre dans l'Ariège, l'Aude, la Vendée, etc. L'antimoine pur est blanc bleuâtre ; il fond vers 440° ; il ne s'oxyde pas à l'air à la température ordinaire, mais, lorsqu'il est fondu, il brûle avec une flamme très éclairante. On utilise plusieurs de ses composés pour la peinture et les papiers peints ; le métal lui-même est surtout employé dans la composition de divers alliages ; il augmente la dureté de certains métaux : citons l'alliage de Réaumur (antimoine et fer), le métal anglais (zinc et antimoine), etc. L'oxyde d'antimoine est employé pour donner aux verres plombeux une belle couleur jaune. Le symbole chimique de l'antimoine est Sb (en lat. *stibium*).

antimonacal, e, aux adj. Opposé aux communautés religieuses : *esprit antimonacal.*

antimonarchique adj. Opposé à la monarchie : *journal antimonarchique.*

antimonarchiste [*chis-te*] adj. et n. Opposé au gouvernement monarchique.

antimonial, e, aux adj. Qui tient de l'antimoine : *préparation antimoniale.* N. m. Médicament à base d'antimoine : *appliqués à dose convenable, dans la pneumonie, la pleurésie, la phlébite, les antimoniaux ont sur la circulation et la respiration une action sédative.*

antimoniate n. m. Sel de l'acide antimonique.

antimonide adj. Se dit d'une famille de sels minéraux contenant de l'antimoine : *préparation antimonide.* N. m. : *un antimonide.*

antimonié, e adj. Qui contient de l'antimoine.

antimonieux, euse [*ni-eû, eu-ze*] adj. Se dit des combinaisons de l'antimoine avec l'oxygène.

antimonique adj. m. Se dit d'un acide appelé autrefois *hézoard minéral*, et qui résulte d'une combinaison d'antimoine, d'oxygène et d'hydrogène.

antimonite n. m. Sel de l'acide antimonieux.

antimoniure n. m. Combinaison de l'antimoine avec un autre métal.

Antin (Louis-Antoine DE PARDAILLAN DE GONDRIN, duc d'), fils du marquis et de la marquise de Montespan, né et mort à Paris (1665-1736). Parfait courtisan, il fit abattre en une nuit une allée de marronniers de son parc du Petit-Bourg, parce qu'elle avait été critiquée la veille par Louis XIV, comme nuisant à l'effet du paysage.

antinational, e, aux [*si-o*] adj. Opposé au caractère, à l'intérêt national : *politique antinationale.*

antinéphrétique adj. Se dit des médicaments employés contre les douleurs de reins et la lithiase rénale : *le benzoate de lithine est antinéphrétique.* N. m. : *un antinéphrétique.*

antinévralgique adj. Qui guérit les névralgies : *fumigation antinévralgique.* N. m. : *un antinévralgique.*

Antinoé, v. de l'anc. Egypte (Thébaïde), sur le Nil. Cette ville fut construite par l'empereur Hadrien en souvenir de son favori Antinoüs, qui s'était noyé près de là. Ses ruines, qui ont été fouillées par Gayet, ont fourni d'innombrables momies, des meubles, des costumes, des vases, etc., très remarquables, particulièrement la tombe présumée de Thaïs et de Sérapion.

antinomie [*mi*] n. f. (de *anti*, et du gr. *nomos*, loi). Contradiction entre deux lois, deux principes de philosophie. (Ce mot a été introduit dans la langue philosophique par Kant, qui l'appliqua au système de deux propositions contradictoires affirmées à égal titre par la raison.)

antinomique adj. Qui forme antinomie.

Antinoüs [*no-uss*], jeune Bithynien d'une grande beauté, esclave de l'empereur Hadrien, qui en fit son favori. Il se noya dans le Nil. (Il est devenu le type de la beauté plastique.)

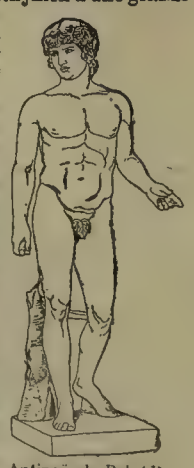
Antinoüs du Belvédère.

Antinoüs (*représentations diverses d'*). Les plus célèbres statues d'Antinoüs sont celles du Capitole, et l'Antinoüs du Belvédère, belle figure en marbre de Paros, que certains savants croient être un Mercure.

Antioche, auj. **Antakièh**, v. de la Syrie, qui fut autrefois la florissante capitale de la Syrie, sur l'Oronte ou Nahr-el-Asi, tributaire de la Méditerranée ; elle compta jusqu'à 500.000 h. ; elle a aujourd'hui 20.000 h. (*Antiochéens*). Cette ville tient une place considérable dans l'histoire des origines du christianisme. Ce fut une des sept Eglises primitives. Elle fut souvent visitée par saint Paul et saint Pierre. C'est là que les disciples du Christ prirent pour la première fois le nom de chrétiens. De 252 à 308, il s'y tint dix conciles. Patrie d'Archias, de saint Jean Chrysostome. Les musulmans s'en emparèrent en 635, les croisés en 1098, et la ville retomba entre les mains des musulmans en 1268. De nombreux tremblements de terre l'ont dévastée.

Antioche (PERTUIS D'), détroit entre l'île d'Oléron et l'île de Ré.

Antiochus [*kuss*], nom de treize rois de Syrie de la dynastie des Séleucides, dont les plus fameux sont : ANTIOCHUS Ier, dit *Sôter* (Sauveur), fils de Séleucus Ier, roi de Syrie de 281 à 260 av. J.-C. (Il réussit à sauver son royaume d'une invasion des Gaulois) ; — ANTIOCHUS II, *Théos* (Dieu), roi de Syrie de 260 à 247 av. J.-C. ; — ANTIOCHUS III, *le Grand*, roi de Syrie de 222 à 186 av. J.-C., qui déclara la guerre aux Romains à l'instigation d'Annibal, et fut vaincu aux Thermopyles (191) et à Magnésie (190) ; — ANTIOCHUS IV, *Epiphane* (Illustre), roi de Syrie de 174 à 164 av. J.-C., qui persécuta les Juifs, saccagea Jérusalem, fit périr les sept Macchabées, et mourut dans des accès de frénésie ; — ANTIOCHUS V, *Eupator* (Né d'un bon père), roi de Syrie de 164 à 162 av. J.-C.

Antiope [*ti*], reine des Amazones, vaincue par Hercule ; elle épousa Thésée, et fut mère d'Hippolyte. — Fille de Nycteus, roi de Thèbes ; fut séduite pendant son sommeil par Jupiter, qui avait pris la forme d'un satyre et qui eut d'elle deux fils : Zéthus et Amphion. Elle fut persécutée par sa tante Dircé, reine de Thèbes. (*Myth.*)

Antiope ou *Antiope endormie*, chef-d'œuvre du Corrège, au Louvre. L'Amour, couché sur une peau de lion, dort près d'Antiope, pendant que Jupiter, sous les traits d'un satyre, soulève la draperie dont s'était enveloppée la dormeuse. Modelé admirable, harmonie exquise de la couleur. (V. p. 77).

Antioquia, ancien Etat de la Colombie, dont il forme aujourd'hui un département ; 464.000 h. Capit. *Mételin.*

antipape n. m. Pape irrégulièrement élu et non reconnu par l'Eglise : *on compte ordinairement trente-cinq antipapes.*

antipapisme [*pis-me*] n. m. Etat de l'Eglise pendant le règne d'un antipape. Opposition au pape.

antipapiste [*pis-te*] adj. et n. Qui est opposé aux papistes.

antiparalytique adj. Se dit d'un remède employé contre la paralysie. N. m. : *un antiparalytique.*

antiparlementaire [*man-tè-re*] adj. Contraire aux usages parlementaires : *acte antiparlementaire*, et, *par ext.*, aux convenances : *expression antiparlementaire.* Opposé aux assemblées délibérantes : *publiciste antiparlementaire.* N. Adversaire du régime représentatif ou spécialement des assemblées élues au suffrage universel : *un antiparlementaire.*

Antiparos, île des Cyclades, en face de Paros. Cette île, masse de marbre blanc, est célèbre par sa magnifique grotte à stalactites ; 500 h.

Antipater [*tèr*], général macédonien, lieutenant d'Alexandre le Grand. Il gouverna la Macédoine pendant l'absence de ce dernier, et, vaincu à Lamia, vainquit à son tour à Cranon les Athéniens révoltés, après la mort du conquérant (397-317 av. J.-C.). — ANTIPATER, petit-fils du précédent, roi de Macédoine de 296 à 294, fut chassé de ses Etats par Démétrius Poliorcète, et tué plus tard par Lysimaque.

antipathe n. m. Genre de coralliaires, renfermant des polypiers désignés sous le nom de *corail noir.*

antipathie [*pa-tî*] n. f. (de *anti*, et du gr. *pathos*, passion). Aversion instinctive, répugnance naturelle : *avoir, éprouver de l'antipathie pour une personne, pour une chose.* ANT. **Sympathie.**

antipathique adj. (de *antipathie*). Contraire, qui répugne instinctivement. (Se construit avec la préposition *à*.) ANT. **Sympathique.**

antipatriote n. Personne qui a des sentiments contraires au patriotisme.

antipatriotique adj. Contraire au patriotisme. (Se dit des actes, des sentiments, etc., mais non des personnes.)

antipatriotisme n. m. Sentiment opposé au patriotisme.

antipériodique adj. et n. m. Qui prévient les accès d'une maladie périodique : *le quinquina et ses préparations se placent en tête des antipériodiques.*

antipéristaltique [*ris-tal*] adj. (de *anti*, et du gr. *peristellein*, contracter). Se dit des contractions de l'œsophage et de l'intestin, qui se font de bas en haut.

antipéristase [*ris-ta-ze*] n. f. (du gr. *anti*, contre, et *peristasis*, circonstance). Dans l'ancienne physique, action de deux qualités contraires, dont l'une rend l'autre plus puissante : *l'hiver augmente la chaleur du corps par antipéristase.* (A.Paré.)

antipesteux, euse [*pès-teû, eu-ze*] adj. Propre à combattre la peste : *sérum antipesteux.* N. m. : *un antipesteux.*

antipestilentiel, elle [*pès-ti-lan-si-èl, è-le*] adj. Se dit d'un remède employé contre la peste. N. m. : *un antipestilentiel.*

Antiphane, auteur comique grec, de la comédie moyenne, né à Rhodes, mort en 306. Ses œuvres sont perdues.

antiphernal, e, aux [*fèr*] adj. (du gr. *anti*, à la place de, et *phernè*, dot). Se dit des biens donnés par le mari à la femme, par contrat de mariage.

Antiphile, peintre grec, contemporain d'Apelle, de Philippe et d'Alexandre (IVe s. av. J.-C.).

antiphilosophique [*zo-fi-ke*] adj. Contraire à la saine philosophie.

antiphlogistique [*jis-ti-ke*] adj. Bon contre les inflammations : *la saignée est antiphlogistique.* N. m. : *un antiphlogistique.*

— ENCYCL. La médication antiphlogistique est l'ensemble des moyens employés pour combattre l'inflammation et l'élévation de température. Dans l'inflammation, on emploie les saignées, la glace, les lotions, etc. Pour combattre l'élévation de température, les meilleurs antiphlogistiques sont les bains froids, les lotions d'alcool, etc.

Antiphon, orateur athénien (479-411 av. J.-C.), maître de Thucydide, dévoué au parti aristocratique. Il dut boire la ciguë, comme traître à sa patrie.

antiphonaire [*nè-re*] ou **antiphonier** [*ni-é*] n. m. (du lat. *antiphona*, antienne). Livre d'église, contenant les diverses parties de l'office notées en plain-chant : *l'antiphonaire de saint Grégoire le Grand.* (On dit aussi ANTIPHONAL et ANTIPHONIER.)

antiphonie [*fo-ni*] n. f. Nom que les anciens donnaient à la consonance de plusieurs voix chantant à l'octave ou à la double octave, par opposition au chant à l'unisson, qu'ils désignaient sous le nom d'*homophonie*.

antiphrase [*fra-ze*] n. f. *Rhét.* Figure qui consiste à employer un mot dans un sens contraire à sa véritable signification. (C'est par *antiphrase* qu'on a surnommé *Philopator* [Qui aime son père] celui des Ptolémées qui fit périr son père.)

antiphtisique adj. Contraire à la phtisie. N. m. : *un antiphtisique.*

antiphysique adj. Contraire à la nature.

antipneumococcique [*kok-si-ke*] adj. Se dit d'un remède propre à combattre les infections à pneumocoques. N. m. : *un antipneumococcique.*

antipodal, e, aux adj. Situé aux antipodes : *points antipodaux.*

antipode n. m. (de *anti*, et du gr. *pous, podos*, pied). Lieu de la terre, diamétralement opposé à un autre lieu. Habitant de ce lieu. *Par exagér.*, lieu très éloigné : *habiter aux antipodes. Fig.* Tout à fait contraire : *votre raisonnement est l'antipode du bon sens.*



Antipodes.

— ENCYCL. Nos antipodes ont leurs pieds opposés aux nôtres; mais, comme il n'y a, en réalité, ni haut ni bas dans l'espace, et que le bas est pour tous les hommes la direction du centre de la terre, ils ont comme nous les pieds en bas et la tête en haut. La Nouvelle-Zélande est à peu près l'antipode de la France. Quand il est midi pour l'un des antipodes, il est minuit pour l'autre. L'antiquité et le moyen âge ne croyaient pas aux antipodes; aussi, Colomb ne parvint-il qu'avec peine à faire approuver ses projets de voyage.

Antipodes (ÎLES), petit groupe d'îles inhabitées de l'océan Pacifique, au S.-E. de la Nouvelle-Zélande, ainsi nommées en raison de leur position à proximité des antipodes de Greenwich.

antipoétique adj. Contraire à la poésie.

antipolitique adj. Se dit d'un acte législatif ou gouvernemental considéré comme nuisible à une politique déterminée : *mesure antipolitique.*

antipopulaire adj. Contraire au peuple, opposé aux intérêts du peuple.

antiprogressiste [*grè-sis-te*] adj. et n. Contraire aux idées de progrès.

antiprohibitionniste [*si-o-nis-te*] adj. et n. Opposé, en matière de commerce extérieur, aux tarifs prohibitifs.

antiprotectionniste [*tèk-si-o-nis-te*] adj. et n. Opposé au système protectionniste.

antipsorique adj. (de *anti*, et du gr. *psôra*, gale). Syn. de ANTIGALEUX. N. m. : *un antipsorique.*

antipulsateur n. m. V. ANTIFLUCTUATEUR.

antiputride adj. Propre à empêcher la putréfaction. N. m. : *un antiputride.* V. ANTISEPTIQUE.

antipyrétique adj. Se dit d'un médicament qui combat la fièvre. N. m. : *un antipyrétique.* V. FÉBRIFUGE.

antipyrine n. f. (du gr. *anti*, contre, et *pur*, feu). Poudre blanche, un peu amère, alcaline, dérivée du goudron de houille, employée comme fébrifuge et analgésique : *l'antipyrine est appelée également* analgésine.

— ENCYCL. L'antipyrine est un analgésique puissant; elle possède aussi une action sur la température. Elle s'emploie à la dose de 50 centigr. à 3 gr. par jour, par prises de 50 ceutigr. à 1 gr., contre les douleurs névralgiques, les rhumatismes, etc. Son ingestion détermine quelquefois des vomissements, ou des éruptions scarlatiniformes bénignes.

antiquaille [*ka, ll* mll., *e*] n. f. Chose antique et de peu de valeur. ANT. **Nouveauté.**

Antiquaille (*l'*) ou **Antiquailles** (*les*), nom d'un hôpital de Lyon, qui occupe des bâtiments construits au début du XVIe siècle par le Lyonnais Pierre Sala pour y réunir des collections d'antiquités.

antiquaire [*kè-re*] n. m. Celui qui étudie les objets anciens. Celui qui les recueille et les vend.

— ENCYCL. La *Société nationale des antiquaires de France*, fondée en 1805 sous le titre d'*Académie celtique*, réformée en 1813, étudie l'archéologie grecque, romaine et gauloise. Elle admet quarante-cinq membres résidents, dix membres honoraires, et un nombre illimité d'associés libres. Elle publie un bulletin trimestriel.

Antiquaire (*l'*), roman de Walter Scott, amusante peinture des mœurs et des caractères dans un bourg de l'Ecosse (1816).

antique adj. (lat. *antiquus*). Très ancien : *vase antique.* De mode passée : *habit antique.* Qui a les qualités des choses de même genre, chez les anciens : *simplicité antique.* N. m. L'ensemble des productions artistiques qui nous restent des anciens : *copier l'antique.* N. f. Ouvrage d'art produit par les anciens : *une belle antique.* Loc. adv. *A l'antique*, à l'ancienne mode : *être vêtu à l'antique.* ANT. **Moderne, contemporain, neuf.**

antiquement [*ke-man*] adv. D'une manière antique. Anciennement.

antiquer [*ké*] v. a. Relier à l'antique. Enjoliver les tranches d'un livre de figures coloriées.

antiquité [*ki*] n. f. (lat. *antiquitas*). La partie des temps historiques qui a précédé le moyen âge : *l'antiquité ignorait les applications de la vapeur.* Dans un sens restreint, l'antiquité classique, c'est-à-dire les civilisations grecque et romaine. Ancienneté très reculée : *l'antiquité des traditions hébraïques.* Statue, médaille, monument antiques : *les antiquités de Rome sont célèbres.* ANT. **Nouveauté, postérité.**

— ENCYCL. On distingue l'*antiquité préhistorique*, étude des races d'hommes antérieures à l'histoire; l'*antiquité orientale* ou histoire des Egyptiens, Chaldéens, Assyriens, Phéniciens, Hébreux, Mèdes, Perses, Lydiens; l'*antiquité classique* ou antiquité proprement dite : histoire des Grecs et des Romains jusqu'aux grandes invasions barbares; l'*antiquité chrétienne*, histoire du christianisme pendant les six premiers siècles.

Antiquité expliquée (*l'*), vaste ouvrage d'érudition, par le P. de Montfaucon; c'est un des livres classiques de l'archéologie (1725).

Antiquités grecques et romaines (*Dictionnaire des*), publié par une réunion d'archéologues, sous la direction de Daremberg et Saglio (1886-1917), ouvrage qui fait honneur à l'érudition française.

Antiquités judaïques, histoire des Juifs, par Flavius Josèphe, ouvrage d'un grand intérêt historique, mais où l'auteur a trop sacrifié au goût de ses lecteurs grecs et romains.

Antiquités romaines, ouvrage de Denys d'Halicarnasse, renfermant, dans un style un peu prolixe, des renseignements précieux (l'an 8 av. J.-C.).

antirabique adj. Se dit d'un remède employé contre la rage. N. m. : *un antirabique.*

antiraisonnable [*rè-zo-na-ble*] adj. Contraire à la raison.

antirationalisme [*si-o-na-lis-me*] n. m. Doctrine opposée au rationalisme.

antiréalisme [*lis-me*] n. m. Doctrine opposée au réalisme.

antiréformiste [*mis-te*] adj. et n. Opposé à la réforme ou aux réformistes.

antiréglementaire [*man-tè-re*] adj. Contraire au règlement.

antireligieux, euse [*ji-eû, eu-ze*] adj. Contraire à la religion; hostile aux opinions religieuses.

antirépublicain, aine [*kin, è-ne*] adj. et n. Opposé à la république et aux républicains.

antirépublicanisme [*nis-me*] n. m. Système opposé aux doctrines républicaines.

antirévolutionnaire [*si-o-nè-re*] adj. et n. Opposé à la révolution. Syn. de CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRE.

antirhumatismal [*tis-mal*], **e, aux** adj. Employé contre le rhumatisme.

antirouille [*rou, ll* mll., *e*] n. m. Substance destinée à protéger le fer de la rouille, à l'enlever.

antirrhine [*ti-ri-ne*] n. f. Genre de plantes de la famille des scrofulariacées, dont l'espèce principale, communément appelée *muflier* ou *gueule-de-loup*, est cultivée dans les jardins.

Antisana, ramification des Andes péruviennes (Equateur), présentant deux volcans en éruption, dont l'un est à 5.800 m. d'altitude.

antiscarlatineux, euse [*tis-kar-la-ti-neû, eu-ze*] adj. Propre à combattre la scarlatine. N. m. : *un antiscarlatineux.*

antiscien, enne [*ti-si-in, è-ne*] adj. et n. (de *anti*, et du gr. *skia*, ombre). Se dit des peuples qui habitent sous le même méridien, mais de chaque côté et à égale distance de l'équateur et dont, à midi, les ombres sont opposées.

antiscléreux, euse [*sklé-reû, eu-ze*] adj. Se dit d'un remède destiné à combattre la sclérose, et en particulier l'artériosclérose : *sérum antiscléreux.* N. m. : *un antiscléreux.*

antiscorbutique [*tis-kor*] adj. Propre à guérir le scorbut. N. m. : *un antiscorbutique.*

— ENCYCL. Presque toutes les crucifères sont antiscorbutiques; tels sont le cochléaria, le cresson de fontaine, le raifort, la gentiane, etc. Mais le meilleur moyen de prévenir ou d'arrêter le scorbut consiste dans l'usage des légumes frais et des citrons.

antiscrofuleux, euse [*skro-fu-leû, eu-ze*] adj. Propre à guérir les scrofules : *les toniques sont antiscrofuleux.* N. m. : *un antiscrofuleux.*

antisémite n. Partisan de l'antisémitisme.

antisémitique adj. Qui est contraire, qui est hostile aux Sémites, aux Juifs.

antisémitisme [*tis-me*] n. m. Mouvement d'opinion opposé à l'influence des Juifs.

antisepsie [*sèp-sî*] n. f. (préf. *anti*, et gr. *sêpsis*, putréfaction). Ensemble de méthodes thérapeutiques qui détruisent les microbes.

— ENCYCL. L'antisepsie cherche à détruire les microbes par des substances toxiques et, par suite, ne doit pas être confondue avec l'asepsie, la stérilisation et la désinfection. On doit l'employer dès qu'on soupçonne la présence d'un agent infectieux, mais cependant on ne doit pas l'exagérer, car on détruirait en même temps les organes qu'on cherche à protéger. Aussi, dans bien des cas, elle doit faire place à l'asepsie.

antiseptique [*sèp-ti-ke*] adj. Se dit des agents propres à arrêter la pullulation microbienne, qui préviennent où arrêtent la putréfaction. N. m. : *un antiseptique.*

— ENCYCL. Les antiseptiques les plus employés sont : le sublimé corrosif, le biiodure de mercure, le permanganate de potasse, le chlorure de zinc, l'acide borique, les phénols, le menthol, l'iodoforme, le salol, l'eau oxygénée, le nitrate d'argent, le formol, le chlore, etc. Pour l'antisepsie du tube digestif, on fait usage surtout du charbon et du naphtol-β.

antiseptiser [*sèp-ti-zé*] v. a. Rendre antiseptique : *antiseptiser un liquide, une plaie.*

antisociable adj. Qui ne peut ou ne sait pas vivre en société.

antisocial, e, aux adj. Contraire à l'organisation de la société.

antisocialiste [*lis-te*] adj. et n. Adversaire du socialisme, de ses partisans, de ses théories.

antispasmodique [*spas-mo*] adj. Se dit des remèdes qu'on emploie contre les spasmes. N. m.: *un antispasmodique.*

— ENCYCL. Les antispasmodiques ont des effets rapides, mais peu durables, et encore l'accoutumance est-elle prompte; aussi doit-on les changer souvent. Les principaux sont : la valériane, le camphre, l'assa-fœtida, le galbanum, le musc, tous les bromures, etc.

antispastique adj. Syn. de ANTISPASMODIQUE.

antispiritualisme [*spi, lis-me*] n. m. Doctrine opposée au spiritualisme.

antispiritualiste [*spi, lis-te*] adj. et n. Adversaire du spiritualisme.

antisportif, ive adj. Qui est opposé au sport; qui méprise les règlements sportifs.

Antisthène, philosophe grec, né à Athènes, disciple de Socrate, chef de l'école cynique, et maître de Diogène (444-365 av. J.-C.). Il faisait consister le souverain bien dans la vertu, qu'il plaçait dans le mépris des richesses, des grandeurs et de la volupté. C'est lui qui, le premier, prit la besace et le bâton du mendiant comme symbole de la philosophie; mais ce mépris des convenances sociales et des choses extérieures n'était pas exempt d'affectation. Socrate lui dit un jour ces paroles, dont on fait souvent l'application : « O Antisthène, j'aperçois ton orgueil à travers les trous de ton manteau ! »

antistrophe [*tis-tro-fe*] n. f. Seconde stance de la poésie lyrique, chantée par les chœurs sur le théâtre grec. (La première se nommait *strophe.*) Sorte d'anagramme constitué par une permutation de lettres qui altère le sens en conservant la consonance. (C'est faire une antistrophe que de dire à un ivrogne ruiné : *Vous avez Vendu votre Terre pour avoir trop Tendu votre Verre.*)

antisudoral, e, aux adj. Qui empêche la sueur, ou diminue sa sécrétion. N. m. : *un antisudoral.*

antisyphilitique adj. Propre à prévenir ou à combattre la syphilis. N. m. : *un antisyphilitique.*

Anti-Taurus [*tô-russ*], chaîne de montagnes formant le talus septentrional de l'Asie Mineure. Son point culminant, le Tchorsch-Dagh, a 2.450 m.

antitétanique adj. Qui est employé contre le tétanos ou les convulsions. N. m. : *un antitétanique.*

antithéâtral, e, aux adj. Qui ne convient pas au théâtre, à la scène.

antithénar adj. Syn. de HYPOTHÉNAR. (Vx.)

antithermique [*tèr*] adj. Qui abaisse la température. N. m. : *la quinine est un antithermique.*

antithèse [*tè-ze*] n. f. (du gr. *antithèsis*, opposition). Figure de rhétorique par laquelle, dans la même période, on oppose des pensées, des mots : *la nature est* grande *dans les* petites *choses.* Toute espèce d'opposition frappante : *Charlemagne est l'antithèse de Néron.* Proposition qui forme le second terme d'une antinomie, dont le premier s'appelle la *thèse.*

antithétique adj. Rempli d'antithèses : *le style de Victor Hugo est souvent antithétique.*

antithrombine n. f. (préf. *anti*, et gr. *thrombos*, caillot). Substance existant dans le plasma sanguin, et qui s'oppose à la coagulation du sang dans les vaisseaux.

antitoxine [*tok-si-ne*] n. f. Substance qui détruit ou annihile les toxines.

antitoxique [*tok-si-ke*] adj. Qui agit contre les toxiques.

antitrinitaire [*tè-re*] n. m. Qui refuse d'accepter le dogme de la Trinité.

antituberculeux, euse [*bèr-ku-leû, eu-ze*] adj. Qui est propre à combattre la tuberculose : *sérum antituberculeux.*

Antium [*si-om'*], anc. ville du Latium, où se réfugia, dit-on, Coriolan exilé. Patrie de Caligula et de Néron. C'est dans les ruines d'Antium qu'ont été découverts l'*Apollon du Belvédère* et le *Gladiateur combattant.* (Hab. *Antiates.*) Auj. *Porto d'Anzio.*

Antivari, v. de Yougo-Slavie (Monténégro), près de l'Adriatique; 4.000 h. Petit port à l'embouchure de la Bojana, qui sert d'émissaire au lac de Scutari.

antivénéneux, euse [*neû, eu-ze*] adj. Se dit des substances propres à combattre les poisons. N. m. : *un antivénéneux.*

antivermineux, euse [*vèr-mi-neû, eu-ze*] adj. Se dit des remèdes contre les vers. N. m. : *un antivermineux.*

antivivisection [*sèk-si-on*] n. f. Doctrine des adversaires de la vivisection.

antizymique adj. (de *anti*, et du gr. *zumê*, levain). Qui empêche la fermentation. N. m. : *un antizymique.*

Antofagasta, v. du Chili, ch.-l. de la *province d'Antofagasta*, sur le Pacifique ; 35.000 h. Port très actif. — La prov. a 40.000 h. Riches mines de cuivre, argent, nitrates.

Antogast, village du grand-duché de Bade, à 18 kilom. E. de Offenburg ; 1.200 h. Eaux minérales, efficaces pour les maladies de la peau.

Antoine (Marc), **l'Orateur,** grand-père du suivant, né en 143, mort en 87 av. J.-C. Son éloquence était telle que Cicéron dit qu'il fit de l'Italie l'égale de la Grèce.

Antoine (Marc), neveu et vaillant lieutenant de César (83-30 av. J.-C.). Il battit Brutus et Cassius à Philippes en 42, organisa avec Octave et Lépide le deuxième triumvirat (43), et obtint de ses collègues la tête de Cicéron, qui avait écrit contre lui les *Philippiques* Ayant eu en partage la Grèce et l'Orient, il se laissa subjuger par les charmes de la reine d'Egypte Cléopâtre, se brouilla avec Octave, et fut vaincu par celui-ci à la bataille navale d'Actium, en 31. Assiégé dans Alexandrie, il se donna la mort.


Marc Antoine.

Antoine et Cléopâtre, tragédie de Shakespeare, évocation pittoresque, romanesque et poétique d'un des plus dramatiques épisodes de l'histoire ancienne.

Antoine et Cléopâtre, belle fresque murale de Tiepolo ; elle représente Cléopâtre recevant à dîner Antoine (palais Labbia, Venise) [v. p. 78].

Antoine (saint), **le Grand**, célèbre anachorète de la Thébaïde (251-356). Il fonda plusieurs monastères, puis se retira dans la solitude. Il résista à un grand nombre de tentations, que les légendes ont popularisées. Il est souvent représenté avec son compagnon familier, le cochon. (V. ANTONINS.) Patron des bouchers, des charcutiers, des grainetiers, des vanniers. — Fête le 17 janvier. V. TENTATION.

Antoine de Padoue (saint), frère mineur, né à Lisbonne, m. à Padoue (1195-1231). Il prêcha l'évangile aux Maures d'Afrique. Les Espagnols et les Italiens ont pour lui une grande dévotion. On l'invoque spécialement pour retrouver les objets perdus, etc. — Patron des faïenciers. Il est ordinairement figuré tenant à la main un livre, sur lequel est posé l'enfant Jésus. — Fête le 13 janvier.

Antoine de Padoue (*saint*), tableau de Murillo, à la cathédrale de Séville ; — de Ribera (Madrid).

Antoine de Palerme. V. PANORMITA.

Antoine (**Faubourg** et **Porte Saint-**), V. SAINT-ANTOINE.

Antoine (Jacques-Denis), architecte français, né et m. à Paris (1733-1801). Il exécuta le grand escalier de la voûte du Palais de Justice et l'Hôtel des monnaies de la ville de Paris, etc.

Antoine (Dominique), homme politique lorrain, né à Sierck en 1845, député au Reichstag. Il se signala par son attachement à la France, et vint se fixer à Paris en 1889.

Antoine (André), acteur et directeur de théâtre français, né à Limoges en 1858, à qui l'on doit, avec la fondation du *Théâtre libre*, d'intéressantes innovations dans l'art dramatique.

Antoing, v. de Belgique (Hainaut, arr. de Tournai), sur l'Escaut ; 3.520 h. Carrières. Près de là, se trouve le champ de bataille de Fontenoy.

antoiser [*zé*] v. a. Mettre le fumier en tas.

antoit [*toi*] n. m. Instrument de fer recourbé et pointu, dont se servent les charpentiers de navires pour rapprocher et fixer les pièces de bois.

Antokolski (Mark), sculpteur russe, d'un talent fougueux et expressif, né à Vilna, m. à Hambourg (1842-1902). On lui doit une statue colossale de Pierre le Grand.

Antommarchi (C.-François), dernier médecin de Napoléon Ier, né en Corse, m. à Cuba (1780-1838).

Antonelle (marquis **d'**), révolutionnaire français, né et m. à Arles (1774-1817). Il présida les procès de Marie-Antoinette et des girondins.

Antonelli (Jacques), cardinal italien, né à Sonnino, m. à Rome (1806-1876), premier ministre de Pie IX. Sa rigueur et son imprévoyance contribuèrent à la chute du pouvoir temporel des papes.

Antonello de Messine, peintre italien, né à Messine, m. à Venise (1444-1493). Il apprit de Jean Van Eyck le secret de la peinture à l'huile. Coloriste remarquable, il triomphe surtout dans le portrait.

Antongil, grande baie sur la côte N.-E. de Madagascar. Les Français y fondèrent, en 1774, l'établissement de Port-Choiseul.

Antonin le Pieux, empereur romain, successeur d'Adrien, qui l'avait adopté, né en 86 ; il régna avec modération et justice, de 138 à 161. « J'aime mieux, disait-il, conserver la vie d'un seul citoyen, que de faire périr mille ennemis. » Il diminua les impôts, réforma la législation, et toléra les chrétiens. Il mourut laissant l'empire plongé dans le deuil, après avoir désigné le vertueux Marc-Aurèle pour son successeur.


Antonin le Pieux.

Antonin (*saint*), archevêque de Florence, né et m. à Florence (1389-1459). Il a composé la *Chronique tripartite*, des *Sermons*, des *Traités de morale*, etc. Fête le 10 mai.

Antonin (*Itinéraire d'*), important travail géographique ancien, dont on ignore la date de publication. C'est une énumération des lieux de l'empire romain et de leurs distances.

Antonin (MURAILLE D') [*Vallum Antonini*], mur de défense construit sous Antonin en Grande-Bretagne, entre le golfe de la Clyde et le golfe de Forth. Il en subsiste des vestiges, connus sous le nom de *Graham's Dyke.*

Antonine, femme de Bélisaire et amie de Théodora, fameuse par le dérèglement de sa conduite.

Antonins (les), nom donné à sept empereurs romains (*Nerva, Trajan, Adrien, Antonin le Pieux, Marc-Aurèle, L. Verus, Commode*), qui régnèrent de 96 à 192, période de paix et de prospérité, désignée sous le nom de *siècle des Antonins.*

antonins n. m. pl. Religieux de l'ordre de Saint-Antoine, voués au soin des malades atteints de la maladie pestilentielle nommée *feu de Saint-Antoine.* Supprimés en 1790. Ils avaient mis dans leurs emblèmes un cochon comme symbole de la maladie qu'ils soignaient. Ce serait là l'origine du fameux compagnon attribué à saint Antoine. — S. un *antonin.*

Antonio da Murano, peintre vénitien du XVe siècle. Son chef-d'œuvre est une *Madone trônant*, en collaboration avec Giovanni Alamanni (Académie de Venise).

antonomase [*ma-ze*] n. f. (du gr. *anti*, contre, et *onoma*, nom). Figure de rhétorique, par laquelle on emploie un nom propre pour un nom commun ou une périphrase, et réciproquement, comme *Aristarque* pour *critique, l'Apôtre des gentils* pour *saint Paul.*

Antony, comm. de la Seine, arr. et à 5 kil. de Sceaux, sur la Bièvre ; 3.480 h. Ch. de f. Orl.

Antony, drame romantique d'Alexandre Dumas père (1831), glorification de la passion mélancolique et fatale, et qui souleva d'ardentes polémiques. C'est dans cette pièce que se trouve le mot fameux : « Elle me résistait... je l'ai assassinée ».

antonyme n. m. (du gr. *anti*, contre, et *onoma*, nom). Contraire ; mot qui a un sens opposé à celui d'un autre : laideur *et* beauté *sont des antonymes.* ANT. **Synonyme.**

antonymie [*mî*] n. f. (rad. *antonyme*). Opposition de noms ou de mots ayant un sens contraire : *un* honnête *fripon.* ANT. **Synonymie.**

Antraigues (Emmanuel de LAUNAY, comte **d'**), [*trè-ghe*], publiciste, constituant, puis aventurier politique, né à Villeneuve-de-Berg [Ardèche] (1755-1812). Il mourut assassiné à Barnes-Terrace, près de Londres, en même temps que sa femme, la fameuse Saint-Huberty.

Antraigues [*trè-ghe*], ch.-l. de c. (Ardèche), arr. et à 20 kil. de Privas, au-dessus de la Volane, et à 3 kil. de Vals ; 1.360 h. (*Antraiguins*). Eaux minérales ferrugineuses. — Le cant. a 11 comm. et 9.140 h.

Antrain [*trin*], ch.-l. de c. (Ille-et-Vilaine), arr. et à 26 kil. de Fougères, sur le Couesnon ; 1.440 h. (*Antrainois*). Ch. de f. Et. Tanneries. — Le cant. a 10 comm. et 14.550 h.

antre n. m. (lat. *antrum*). Caverne de bête féroce : *l'antre d'un tigre.* Tanière profonde et sombre : *les antres jouent un grand rôle dans les cultes antiques. Fig.* Lieu où l'on court un risque : *l'antre de la chicane.* Loc. prov. *L'antre du lion*, lieu dangereux, d'où il est très difficile de sortir.

Antrim [*trim*'], comté du N.-E. de l'Irlande (prov. d'Ulster) ; 422.000 h. Ch.-l. *Antrim ;* 3.700 h. C'est dans le comté d'Antrim que se trouve la coulée basaltique dite *Chaussée de Géants.*

antrustion [*trus-ti-on*] n. m. (de l'anc. all. *trust*, fidèle). Chez les Francs mérovingiens, leude lié vis-à-vis du roi par un serment plus particulièrement étroit, et à qui le souverain promettait en retour une protection spéciale et des honneurs nombreux. L'antrustion faisait partie de la *trustis* (de la *foi*) du roi, le suivait à la guerre, etc.

Antsirabé, ville de Madagascar, sur le plateau central, au pied du massif volcanique de l'Askaratra ; 2.000 h. Eaux thermales.

Antsirane, ville maritime du nord de Madagascar, près de Diégo-Suarez ; 8.000 h. Port.

Antuco, volcan du Chili ; hauteur, 2.250 m. Il a, dit-on, des mouvements éruptifs tous les quarts d'heure.

Antully, comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 13 kil. d'Autun ; 1.190 h.


Anubis.

Anubis [*biss*], dieu de l'ancienne Egypte, figuré avec le corps d'un homme et la tête d'un chacal. Il présidait à la sépulture et à l'embaumement.

anuer v. a. Tirer à propos : *anuer une perdrix.*

anuiter (s') [*sa-nu-i-té*] v. pr. Se laisser surprendre par la nuit : *il est dangereux de s'anuiter dans les montagnes.*

anurie [*rî*] ou **anurèse** [*rè-ze*] n. f. (du gr. *an* priv., et *ouron*, urine, ou bien *ourêsis*, action d'uriner). Diminution, suppression de l'élimination urinaire.

anus [*nuss*] n. m. (m. lat.) Orifice du rectum.

Anvers [*vèr* ou *vèrs*], place forte et ville de Belgique, ch.-l. de la prov. homonyme ; port très fréquenté, sur l'Escaut ; 302.000 h. (*Anversois*). Industrie très active : raffineries, fonderies, fabrication de lainages et de tapis, chantiers de constructions navales. Patrie de Rubens, Van Dyck, des deux Teniers, Snyders, Jordaens, Edelinck. Les Français s'en emparèrent en 1746 et en 1792 ; Bernadotte y repoussa les Anglais en 1809 ; Carnot la défendit glorieusement en 1814. Enfin, en 1832, après l'émancipation de la Belgique, les Français, commandés par le maréchal Gérard, s'emparèrent de la citadelle d'Anvers, occupée par les Hollandais. En 1914, lors de l'invasion de la Belgique par les Allemands, Anvers commença à être investie le 26 septembre. Dès le 6 octobre, la première ligne des forts construits naguère par Brialmont était forcée : l'armée belge évacua alors la ville, et gagna la côte de la mer du Nord sous la protection de troupes franco-britanniques. Le 9 octobre, les Allemands étaient les maîtres d'Anvers, où ils restèrent jusqu'en novembre 1918. — La prov. d'Anvers a un million d'h.


Armes d'Anvers (province).

Anvers (*le Siège de la citadelle d'*), tableau d'Horace Vernet (Versailles).

Anvéry, célèbre poète persan, né à Badané (Khoraçan), m. vers 1200. On a de lui des éloges, des satires et des *ghazels* ou poésies amoureuses. Son *Elégie* sur la captivité de Sandjar est un des plus beaux poèmes de la langue persane.

Anville (Jean-Baptiste BOURGUIGNON **d'**), géographe français, né et m. à Paris (1697-1782), auteur de remarquables études sur la métrologie et la géographie anciennes. La cartographie lui doit d'importants progrès. Il était le frère du graveur Gravelot.

anxiété [*an-ksi*] n. f. (lat. *anxietas*). Angoisse causée surtout par l'incertitude : *attendre avec anxiété l'arrivée d'un navire.* ANT. **Confiance, sécurité.**

anxieusement [*an-ksi-eu-ze-man*] adv. Avec anxiété : *attendre anxieusement.*

anxieux, euse [*ksi-eû, eu-zè*] adj. Qui éprouve ou qui marque de l'anxiété : *mère anxieuse ; regards anxieux.*

Anytos [*toss*], citoyen d'Athènes, un des chefs de la démocratie, le principal accusateur de Socrate, avec Mélitos et Lykon. Après la mort du philosophe, il fut, dit-on, exilé à Héraclée, où les habitants l'assassinèrent à coups de pierres.

Anzac, mot formé des initiales de *Australian* [*and*] *New Zealand Army Corps*, et désignant les Australiens et Néo-Zélandais qui servaient dans l'armée britannique, pendant la Grande Guerre.

Anzat-le-Luguet, comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 41 kil. d'Issoire ; 1.170 hab. Mine d'antimoine.

Anzême, comm. de la Creuse, arr. et à 12 kil. de Guéret, au-dessus de la Creuse ; 1.520 h.

Anzin, v. du département du Nord, arr. et à 2 kil. de Valenciennes, sur l'Escaut ; 14.440 h. (*Anzinois*) [en 1914]. Ch. de f. N. Riches mines de houille exploitées depuis le commencement du XVIIIe siècle, en grande partie détruite par les Allemands pendant la Grande Guerre.

Aod ou mieux **Ehoud,** l'un des juges d'Israël, qui, selon la tradition, délivra les Juifs de la tyrannie d'Eglon, roi des Moabites.

aoriste [*ô-ris-te* ou *a-o-ris-te*] n. m. (du gr. *aoristos*, indéterminé). Temps de la conjugaison grecque, qui indique une action passée.

aorte [*a-or-te*] n. f. (du gr. *aortê*, veine). Artère qui est le tronc commun des artères portant le sang rouge dans toutes les parties du corps.



— ENCYCL. L'aorte part de la base du ventricule gauche du cœur, se dirige en haut, puis se recourbe en crosse (*crosse de l'aorte*) pour descendre le long de la colonne vertébrale jusqu'au niveau de la quatrième vertèbre lombaire, où elle se divise dans les deux iliaques. Les maladies de l'aorte sont surtout chroniques, et doivent être considérées comme des artérites ; seul, l'*anévrisme de l'aorte* est une affection spéciale, qui ne se traite que par des moyens palliatifs.

aortique [*a-or*] adj. Qui a rapport à l'aorte.

aortisme [*a-or-tis-me*] n. m. Ensemble des phénomènes consécutifs à l'artériosclérose de l'aorte.

aortite [*a-or*] n. f. Inflammation de l'aorte.

Aoste, comm. de l'Isère, arr. et à 14 kil. de La Tour-du-Pin ; 1.220 h. Bandages herniaires.

Aoste, v. du roy. d'Italie, dans le *val d'Aoste*, formé par la Doire Baltée, affl. du Pô ; 7.800 h. Fourrages, cuirs, vins. Nombreuses antiquités romaines.

Aoste (Vittorio Emmanuele Torino Giovanni, duc **d'**), fils du prince Amédée, né à Turin en 1870. Il commanda pendant la Grande Guerre une armée italienne.

Aoudh ou **Oude,** anc. roy. de l'Inde anglaise ; 11 millions d'hab. ; rattaché aujourd'hui au vice-gouvernement des provinces du Nord-Ouest, et considéré dans les légendes hindoues comme le berceau de la race aryenne. Capit. *Laknau.*

Aoudjelah, oasis et ville de la Tripolitaine, au S. du plateau de Barka ; 12.000 h. Dattes renommées.

Aouellimiden, fraction importante des Touareg du Sud.

Aouste, comm. de la Drôme, arr. et à 34 kil. de Die ; 1.230 h. Ch. de f. P.-L.-M. Pâtisserie.

août [*ou*] n. m. (lat. *augustus*). Huitième mois de l'année : *août a 31 jours.* Moisson : *faire l'août.* PROV. : **Ce sont faucilles après août,** se dit d'une chose qui arrive quand on n'en a plus besoin. **Qui dort en août, dort à son coût** celui qui ne profite pas du temps, de l'âge favorable, pour travailler, s'en repent.

— ENCYCL. Le mois d'août est le mois des moissons, et, surtout, le mois des fruits. *Aux champs :* Déchaumer les terres moissonnées ; épandre les engrais et commencer les labours pour les semailles d'automne ; semer le colza, la navette, le trèfle incarnat, faire quelques cultures dérobées ; pratiquer l'irrigation des prairies avant d'y mettre des bestiaux en pâture, etc. *Aux vignes :* Dernier traitement contre les maladies cryptogamiques (oïdium, anthracnose, mildiou), aération des ceps par rognage et épamprage. *Au jardin :* Arroser matin et soir ; semer les derniers haricots et toutes les salades d'hiver ; semer aussi des carottes, des navets, pour l'hiver, et des épinards. *Au verger :* Récolter les


Armes d'Anvers (ville).



Août (mois de Cérès), composition d'Eugène Grasset.

fruits : achever les palissages et écussonner les jeunes sujets ; effeuiller et écussonner les pêchers, écussonner les pommiers et les cerisiers ; protéger les raisins contre les guêpes par des sacs en crin, en papier. — Provision d'œufs pour l'hiver.

Août 1789 (*nuit du 4*), nuit pendant laquelle l'Assemblée constituante abolit les privilèges féodaux.

Août 1792 (*journée du 10*), insurrection parisienne motivée par le renvoi des ministres girondins, et qui eut pour résultat définitif l'emprisonnement de Louis XVI et la chute de la royauté.

aoûtage [*a-ou*] n. m. Travaux rustiques qui ont lieu en août. Moisson.

aoûtat [*a-ou-ta*] n. m. V. TROMBIDION.

aoûté, e [*a-ou*] adj. Mûri par la chaleur d'août : *fruits aoûtés.*

aoûtement [*a-ou-te-man*] n. m. Effet d'une température favorable à la maturation des fruits.

aoûter [*a-ou-té*] v. a. Rendre mûr. **S'aoûter** v. pr. Devenir mûr : *fruits qui s'aoûtent.*

aoûteron [*a-ou*] n. m. Journalier loué pour le temps de la moisson.

aoûteur [*a-ou*] n. et adj. m. Moissonneur.

apache n. m. Nom que l'on donne, à Paris, aux bandits qui commettent des agressions nocturnes : *les apaches des quartiers extérieurs.*

Apaches, Peaux-Rouges chasseurs, errant à l'O. des États-Unis et au N. du Mexique, célèbres par leur hardiesse, leur férocité et leurs ruses de guerre. — S. un *Apache.* V. PEAUX-ROUGES.

Apadâna, recueil pali, qui raconte les vertus des moines bouddhiques. Salle des réceptions solennelles dans les palais des rois de la Perse antique : *on voit au Louvre une reconstitution de l'Apadâna de Darius à Suse.*

apagogie [*jî*] n. f. (gr. *apagôgê*). Démonstration par l'absurde.

apaisement [*pè-ze-man*] n. m. Action d'apaiser ; état de ce qui est apaisé : *l'apaisement du vent. Fig. : l'apaisement des passions.* ANT. **Excitation.**

apaiser [*pè--zé*] v. a. (de *à*, et *paix*). Calmer : *apaiser les flots, le vent.* Adoucir, rendre moins violent : *apaiser une émeute, les passions.* Satisfaire, assouvir : *apaiser la faim, la soif* **S'apaiser** v. pr. Se calmer. ANT. **Exciter, attiser.**

Apalaches, ancienne peuplade indienne de l'Amérique du Nord.

Apalaches (MONTS). V. ALLEGHANYS.

apalachine n. f. Genre de houx, qui croît dans les monts Apalaches (Amérique du Nord), et dont les feuilles ont des propriétés vomitives.

Apamée, nom de plusieurs villes de l'Asie ancienne. La plus fameuse, APAMÉE-SUR-L'ORONTE, au S. d'Antioche, fut célèbre au temps des croisades sous le nom de *Famieh.*

apanage n. m. (du lat. *apanagium*, revenu annuel ; de *ad*, à, et *panis*, pain). Portion de domaine que les souverains assignaient parfois à leurs fils puînés, à leurs frères, mais qui devait en général revenir à la couronne après la mort de ceux-ci. *Fig.* Lot : *la France n'est plus l'apanage d'une famille.* Ce qui est propre à une personne, inhérent à un état : *la raison est l'apanage de l'homme ; les infirmités sont l'apanage de la vieillesse.*

— ENCYCL. Henri Ier donna le premier un apanage à son fils Robert (la Bourgogne), mais l'institution ne prit une réelle importance que sous Louis VIII. Les apanages devinrent funestes quand ils ne répondirent plus à un besoin politique : l'assimilation des pays conquis. Ils furent, sous la seconde maison de Bourgogne surtout, une source d'embarras et même de dangers pour la monarchie. Charles V, voyant le péril, décida, en 1374, que les apanages consisteraient non plus en terres mais en argent ; cette décision resta lettre morte. Les apanages, abolis en 1792, furent rétablis par Napoléon Ier, Louis XVIII et Charles X. Depuis 1832, sous les régimes monarchiques, il ne fut plus question d'apanage : le mot fut remplacé par celui de *dotation.*

apanager [*jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il apanagea, nous apanageons.*) Donner un apanage.

apanager [*jé*], **ère** adj. Donné en apanage.

apanagiste [*jis-te*] n. et adj. Qui possède un apanage : *prince apanagiste.*

apanon n. m. Morceau de fer aplati, qui attache au train la flèche d'une voiture.

apapelardir (s') v. pr. Devenir papelard.

aparté n. m. (du lat. *a parte*, à part). Ce qu'un acteur dit à part soi sur la scène. Réflexion, entretien faits à l'écart. Pl. des *apartés.*

apatame n. m. Sorte d'abri grossier que se construisent les nègres de la côte occidentale d'Afrique.

apathie [*tî*] n. f. (du gr. *a* priv., et *pathos*, passion). Insensibilité, indolence, mollesse, nonchalance : *l'apathie se rencontre souvent chez les tempéraments lymphatiques. Philos.* Etat d'une âme inaccessible aux émotions et aux passions : *les stoïciens affectaient une entière apathie.* ANT. **Ardeur, sensibilité, vivacité.**

apathique adj. et n. Insensible à tout, indolent : *Louis XV était profondément apathique.* ANT. **Vif, enthousiaste.**

apathiquement [*ke-man*] adv. D'une manière apathique : *vivre apathiquement.*

Apatin, v. du royaume serbo-croate-slovène (comitat de Bacs-Bodrog), sur le Danube ; 13.000 h. Tissage de la soie.

apatite n. f. Phosphate de chaux naturel.

apaturies [*rî*] n. f. pl. Fêtes solennelles, durant trois jours, qui rappelaient l'antique organisation d'Athènes en communautés.

Apchéron ou **Abchéron,** péninsule et cap de la mer Caspienne, à l'extrémité est du Caucase, dans la république de l'Azerbaïdjan. Gisements de pétrole, exploités par de nombreux puits.

apédioscope [*oss*] n. m. (du gr. *a* priv., *pedion*, plaine, et *skopein*, examiner). Appareil servant aux projections stéréoscopiques. (L'aspect général de l'instrument rappelle celui du stéréoscope ordinaire. On projette sur l'écran deux images, et c'est en les regardant avec l'apédioscope qu'elles se superposent et que l'œil a la sensation du relief.)

Apédioscope.

Apelle, le plus illustre des peintres grecs (IVe s. av. J.-C.). Il naquit à Colophon, en Lydie, et vécut à la cour d'Alexandre le Grand, dont il fit le portrait. Il se signala par le charme souverain de ses figures, rehaussé d'un brillant coloris. Apelle, loin de s'offenser des critiques, les provoquait pour en faire son profit. On rapporte qu'il exposait quelquefois ses tableaux en public, et qu'il se cachait derrière la toile pour entendre les réflexions de chacun. Un jour, un cordonnier trouva à redire à la sandale d'un personnage. Apelle corrigea le défaut. Le lendemain, le même ouvrier s'avisa d'étendre ses critiques à d'autres parties du tableau. L'artiste sortit aussitôt de sa cachette et lui dit : « Cordonnier, tiens-t'en à la chaussure. » De là est venu ce proverbe latin : *Ne sutor ultra crepidam.*

Apennins [*pè-nin*], chaîne de montagnes calcaires, sèches, parfois boisées, qui font suite aux Alpes maritimes à partir du col de Cadibone, et s'allongent sur toute la péninsule italique ; environ 1.300 kil. de long ; 1.200 à 2.000 m. d'alt. moyenne. Point culminant : le Grand Sasso (2.921 m.). Beaux pâturages. Carrières de marbre.

apepsie [*pèp-sî*] n. f. (du gr. *a* priv., et *pepsis*, cuisson). Défaut de digestion ; mauvaise digestion.

apeptique [*pè-pti-ke*] adj. Qui concerne l'apepsie : *troubles apeptiques.*

Aper (Marcus), Gaulois de naissance, un des meilleurs orateurs latin du Ier siècle.

Aper (Arrius). V. ARRIUS APER.

aperceptibilité [*pèr-sèp*] n. f. *Philos.* Qualité de ce qui est aperceptible. (Inus. au sens physique.)

aperceptible [*pèr-sèp*] adj. *Philos.* Qui peut être perçu.

aperceptif, ive [*pèr-sèp*] adj. *Philos.* Qui a la faculté d'aperception.

aperception [*pèr-sèp-si-on*] n. f. *Philos.* Intuition, faculté ou action de saisir immédiatement par la conscience une idée, une vérité. (Dans la philosophie de Leibniz, ce mot signifiait la perception jointe à la réflexion.)

aperceptivité [*pèr-sèp*] n. f. *Philos.* Faculté d'aperception.

apercevable [*pèr*] adj. Qu'on peut apercevoir.

apercevance [*pèr*] n. f. Faculté d'apercevoir. Perspicacité, pénétration. (Vx.)

apercevant [*pèr-se-van*], **e** adj. Se dit d'un cheval dont les yeux sont trop saillants.

apercevoir [*pèr*] v. a. (de *à*, et *percevoir*). Commencer à voir, découvrir à une certaine distance : *apercevoir une voile à l'horizon.* Remarquer, distinguer, et, moralement, pénétrer, saisir, comprendre : *nous apercevons les défauts d'autrui, mais non les nôtres.* **S'apercevoir** v. pr. Remarquer : *ils se sont aperçus de... ; ils se sont aperçus que...*

apercher [*pèr-ché*] v. a. En term. de chass. *Apercher un oiseau,* remarquer l'endroit où il se perche.

aperçu [*pèr*] n. m. Première vue, coup d'œil : *publier l'aperçu d'une cause.* Exposé sommaire, estimation approximative : *demander l'aperçu d'une dépense.* Appréciation, jugement : *des aperçus très fins.*

apérispermé, e [*ris-pèr*] adj. Se dit d'une graine dépourvue de périsperme.

apériteur n. m. (du lat. *aperire*, ouvrir). En matière d'assurance multiple, celui des assureurs qui, en cas de contestation, aurait qualité pour ouvrir l'instance.

apéritif, ive adj. (du lat. *aperire*, ouvrir). Qui ouvre les pores aux liquides de l'organisme comme le *chiendent*, la *chicorée*, certaines *eaux minérales*, etc. Qui ouvre l'appétit. N. m. Médicament, remède apéritif. Liqueur alcoolique (*absinthe, vermout, bitter, quinquina*, etc.) que l'on prend avant le repas, dans le but ou sous prétexte de stimuler l'appétit : *prendre un apéritif.* Stimulant de l'appétit : *l'exercice et le grand air sont les meilleurs apéritifs.*

apertement [*pèr-te-man*] adv. (du lat. *apertus*, ouvert). D'une manière ouverte.

apertise [*pèr-ti-ze*] n. f. Acte d'adresse. (Vx.)

aperto libro loc. lat. signif. *A livre ouvert.* On dira : *traduire aperto libro.* V. AD APERTURAM LIBRI.

Apet, déesse égyptienne, adorée spécialement à Thèbes et représentée avec un corps d'hippopotame. Symbolisait la maternité.



Apet.

apétale adj. (du gr. *a* priv., et de *pétale*). Qui n'a pas de pétales : *la fleur du noisetier, du saule, est apétale.*

apetissement [*ti-se-man*] n. m. Diminution. (Vx.)

apetisser [*ti-sé*] v. a. Rendre plus petit. **S'apetisser** v. pr. Devenir plus petit. ANT. **Grandir, agrandir.**

à peu près loc. adv. Environ. N. m. Approximation : *ne vous contentez pas des à peu près.* Sorte de calembour qui se fait en remplaçant un mot par un autre qui lui ressemble.

apeuré, e adj. V. ÉPEURÉ.

apex [*pèkss*] n. m. invar. (mot lat.). Chez les Romains, bonnet des flamines. Auj. Sommet du casque auquel s'attache la crinière. *Astron.* Point de la sphère céleste, vers lequel s'avance le soleil avec son cortège de planètes. *Hist. nat.* Pointe, sommet (d'un organe, du bec d'un oiseau, du cœur, etc.).

aphakie [*fa-kî*] n. f. (du gr. *a* priv., et *phakos*, lentille). *Méd.* Absence de cristallin.

aphaniptères [*fa-nip-tèr*] n. m. pl. Sous-ordre d'insectes diptères, renfermant ceux qui, comme les puces, n'ont pas d'ailes. S. un *aphaniptère.*

aphasie [*zî*] n. f. (du gr. *a* priv., et *phasis*, parole). Perte de la parole.

— ENCYCL. Dans l'aphasie, les organes de la pensée et de la phonation peuvent être intacts, la parole articulée étant seule abolie ; ses lésions siègent dans le cerveau, au pied de la troisième circonvolution frontale gauche. Le traitement consiste dans l'administration d'iodures alcalins.

aphasique [*zi-ke*] adj. Qui concerne l'aphasie. N. Qui est atteint d'aphasie : *un aphasique.*

aphélie [*fé-lî*] n. m. (du gr. *apo*, loin de, et *hêlios*, soleil). Point de l'orbite d'une planète, qui est le plus éloigné du soleil. ANT. **Périhélie.**

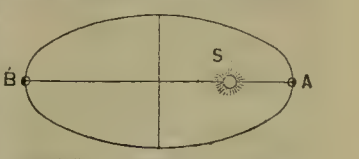

S, soleil ; A, périhélie. B, aphélie.

— ENCYCL. Chaque planète décrit dans le ciel une orbite de forme elliptique, dont le soleil occupe un des foyers. Le point le plus éloigné du soleil est l'*aphélie* de la planète ; le point de la courbe le plus rapproché du soleil forme le *périhélie* de la même planète. La terre est à son *aphélie* vers le 1er juillet.

aphérèse [*rè-ze*] n. f. (gr. *aphairêsis* ; de *aphairein*, enlever). *Gramm.* Retranchement d'une syllabe au commencement d'un mot : *las!* pour *hélas! lors* pour *alors, Colas* pour *Nicolas, Naïs* pour *Anaïs*, etc.

aphésie [*zî*] ou **aphésis** [*ziss*] n. f. (du gr. *aphésis*, rémission). Amélioration des symptômes d'une maladie. Relâchement des forces musculaires.

aphidiens [*di-in*] ou **aphididés** [*dé*] n. m. pl. Famille d'insectes hémiptères, ayant pour type les *pucerons.* S. un *aphidien* ou *aphididé.*

aphlogistique [*flo-jis-ti-ke*] adj. (du gr. *a* priv., et *phlogos*, flamme). Qui ne peut s'enflammer : *l'amiante est aphlogistique.* N. m. : *un aphlogistique.*

aphone adj. (du gr. *a* priv., et *phônê*, voix). Qui n'a pas de voix, de son.

aphonie [*nî*] n. f. (de *aphone*). Extinction de voix.

— ENCYCL. L'aphonie peut être *complète* ou *incomplète. Complète*, elle est due à une affection grave des organes vocaux, à une lésion cérébrale ou parfois à un trouble nerveux d'origine hystérique ; le traitement est variable suivant la cause. *Incomplète*, elle est le résultat d'une inflammation, d'une angine, ou est due à des ulcérations syphilitiques, cancéreuses ou tuberculeuses. L'aphonie qui survient au début du coryza se traite par des inhalations de vapeur.

aphorisme [*ris-me*] n. m. (du gr. *aphorismos*, définition). Maxime énoncée en peu de mots : *tel père, tel fils.* (Dans la langue du Palais, les aphorismes prennent le nom de *brocards* : *donner et retenir ne vaut ; qui a terme ne doit rien* ; etc.).

Aphorismes d'Hippocrate, traité de médecine par préceptes, où chaque ligne est un fait clairement et sobrement exprimé. Style simple et nerveux, péchant quelquefois par excès de concision (Ve s. av. J.-C.).

Aphorismes de l'école de Salerne, célèbre poème didactique, attribué à Jean de Milan (XIe s.) ; il résume toute la pratique hygiénique et médicale du moyen âge.

Aphorismes sur la sagesse dans la vie, ouvrage philosophique de Schopenhauer, qui est comme la paraphrase de cette pensée de Chamfort : « Le bonheur n'est pas chose aisée : il est très difficile de le trouver en nous, et il est impossible de le trouver ailleurs. » (1851.)



APICULTURE. (V. ABEILLE, RUCHE).

aphoristique [*ris-ti-ke*] adj. Qui tient de l'aphorisme : *style aphoristique.*

aphrodisiaque [*fro, zi-a-ke*] adj. Se dit de certaines substances qui produisent une excitation génésique, telles que le *phosphore*, la *cantharide*, etc. N. m. : *un aphrodisiaque.*

aphrodite n. f. Genre d'annélides errants, comprenant de nombreuses espèces de toutes les mers du globe : *l'aphrodite hérissée, qui se trouve sur les côtes de France, s'appelle aussi* taupe de mer.

Aphrodite, divinité grecque de la beauté, de l'amour, de la vie universelle, dont le culte est d'origine asiatique. (Son nom n'est peut-être qu'une altération de *Astarté.*) Elle a été assimilée plus tard à la Vénus des Romains. V. VÉNUS.

Aphrodite, roman de Pierre Louys (1896), dont l'action se passe dans l'antique Alexandrie. C. Erlanger en tira un drame musical (1906).

aphromètre n. m. (du gr. *aphros*, mousse, et *metron*, mesure). Sorte de manomètre servant à mesurer la tension de la mousse dans les bouteilles de vins mousseux.



Aphromètre Salleron.

aphte [*af-te*] n. m. (gr. *aphthê*). Petite ulcération qui vient dans la bouche.

— ENCYCL. Les aphtes siègent sur la muqueuse des lèvres, des joues, du palais, et sur les bords de la langue ; ils se montrent surtout dans l'enfance. Les lavages au borate de soude, à l'alun, suffisent en général pour hâter la cicatrisation. Cependant, quelquefois il faut toucher les ulcérations au crayon de nitrate d'argent.

aphteux, euse [*af-teû, eu-ze*] adj. Caractérisé par la présence d'aphtes : *angine aphteuse. Fièvre aphteuse*, fièvre épidémique des bestiaux.

— ENCYCL. *Art vétér.* La fièvre aphteuse, qui atteint le bœuf, le mouton, le porc, se caractérise par de petites phlyctènes, qui se développent dans la bouche, sur les lèvres, les mamelles, et aussi dans l'espace interdigitaire, ce qui fait boiter les animaux. C'est une maladie contagieuse, qui nécessite la désinfection des étables par des lavages crésylés ; elle fait l'objet de prescriptions légales dont la non-observation entraîne des pénalités diverses. Le traitement consiste en lotions antiseptiques salicylées, surtout si la boiterie est considérable. La fièvre aphteuse ne compromet pas la vie des animaux, mais cause toujours une perte de travail ou de lait.

aphylle [*fi-le*] adj. (du gr. *a* priv., et *phullon*, feuille). Se dit des plantes dont la tige est dépourvue de feuilles, comme la *cuscute*, la *véronique.*

api n. m. (pour *Appie*, du lat. *Appius*, nom de celui qui, au moyen de la greffe, obtint cette sorte de pomme). Petite pomme rouge et jaune pâle, ferme et sucrée : *un api, des apis ; une pomme d'api.*

Api, une des Nouvelles-Hébrides ; 10.000 h. environ.

apiaires [*è-re*] n. m. pl. Groupe d'insectes hyménoptères, comprenant les *abeilles* et genres voisins. S. un *apiaire.*

apical n. m. (du lat. *apex, icis*, sommet). Aréole qui se termine à la pointe de l'aile des insectes.

Apicius [*si-uss*], célèbre gastronome romain du temps d'Auguste et de Tibère. Il s'empoisonna, dit-on, parce qu'il ne lui restait plus pour vivre qu'une fortune d'environ deux millions de notre monnaie. (On dit l'*art d'Apicius*, pour désigner la science culinaire.)

apicole adj. (du lat. *apis*, abeille, et *colere*, cultiver). Qui concerne l'élève des abeilles : *exploitation apicole.*

apicule n. m. (lat. *apiculum*). Pointe courte, aiguë et peu consistante.

apiculé, e adj. Qui est muni d'un apicule.

apiculteur n. m. Qui pratique l'apiculture.

apiculture n. f. (du lat. *apis*, abeille, et de *culture*). Art d'élever les abeilles ou de tirer profit de leurs produits. V. ABEILLE, ESSAIM, RUCHE.

— ENCYCL. Avant d'installer un rucher, il faut connaître les ressources d'un pays en plantes mellifères : les abeilles affectionnent les trèfles, les sainfoins, les bruyères, le sarrasin. Dans certaines contrées, lorsque les fleurs du printemps sont épuisées, on transporte les ruches dans les lieux où les bruyères abondent, pour faire une seconde récolte. Ce système permet de récolter le premier miel, et de laisser comme provision aux abeilles le miel de bruyère, de qualité inférieure. L'apiculture peut se diviser en apiculture *fixiste*, qui exploite des ruches dans lesquelles les abeilles construisent, fixent elles-mêmes leurs rayons. (Ce système oblige l'apiculteur à briser les rayons pour récolter le miel), et en apiculture *mobiliste*, qui emploie des ruches de formes diverses, mais toutes renfermant des cadres mobiles dans lesquels on dispose des feuilles de cire gaufrée, et qu'il est facile de retirer ou de replacer sans déranger les abeilles. Les principales maladies des abeilles sont la *dysenterie* (causes : alimentation forcée, manque d'air, humidité) ; la *constipation*, causée par le froid, la *loque*, le *narcotisme*, le *mal de mai*. Elles peuvent aussi être attaquées par la *petite teigne*, le *clairon* des abeilles, dont les chenilles percent les rayon de cire en tout sens ; le *méloé*, qui dévore les larves, le *philanthe apivore*, qui fait la chasse ux abeilles elles-mêmes, le *pou des abeilles*, sans compter les *guêpes*, *frelons*, *asiles*, *sphinx*, qui leur font une guerre plus ou moins acharnée. Les régions où l'apiculture a pris le plus de développement en France sont : le Gâtinais, le Limousin, les landes de Gascogne, les environs de Reims et de Caen, le Narbonnais, la Bretagne, la Beauce, la Savoie.

apiècement n. m. Une des principales pièces qui entrent dans la confection d'une chemise ou d'un habit.

apiéceur, euse [*eu-ze*] n. Ouvrier, ouvrière qui travaille à la pièce. Ouvrier chargé du montage des vêtements.

apigé, e adj. Se dit, dans le Levant, d'un navire qui n'a pas pris tout son chargement, mais qui est assez lesté pour tenir la mer.

apinelle n. f. Bot. Syn. de TRINIE.

apiol n. m. (du lat. *apium*, persil). Principe actif des graines du persil. (S'utilise comme antipériodique, emménagogue et, dans nos climats, comme fébrifuge.) Syn. **Camphre du persil.**

apion n. m. Genre de coléoptères rynchophores, de la famille des curculionidés, comprenant de petits charançons qui vivent sur les légumineuses.

Apion, rhéteur alexandrin (1er s.). Il avait composé une *Histoire d'Egypte* et des commentaires sur Homère.

apios [*oss*] n. m. Genre de légumineuses papilionacées, originaires d'Asie et d'Amérique, cultivées dans les serres à cause de l'odeur suave de leurs fleurs : *l'apios possède des tubercules très nutritifs.*

apiquage [*ka-je*] n. m. Action d'apiquer.

apiquer [*ké*] v. a. *Mar.* Incliner les vergues de haut en bas.

Apis [*piss*] ou mieux **Hapi,** bœuf sacré, que les anciens Egyptiens considéraient comme l'expression la plus complète de la divinité sous la forme animale, et qui procédait à la fois d'Osiris et de Phtah. Il devait avoir certains signes ou taches : sur le front une tache blanche en forme de croissant, sur le dos la figure d'un vautour ou d'un aigle, sous la langue l'image d'un scarabée. Au bout d'un certain temps, les prêtres le noyaient dans une fontaine consacrée au Soleil, et sa momie devenait l'objet d'un culte.


Bœuf Apis.

apitoiement [*toi-man*] n. m. Action de s'apitoyer.

apitoyant [*toi-ian*], **e** adj. Qui apitoie, excite la pitié : *misère apitoyante.*

apitoyer [*toi-i-é*] v. a. (Se conj. comme *aboyer.*) Exciter la pitié. **S'apitoyer** v. pr. Compatir : *il ne suffit pas de s'apitoyer sur le sort des malheureux.*

apivore adj. et n. (du lat. *apis*, abeille, et *vorare*, dévorer). Qui mange, qui détruit les abeilles : *insecte apivore ; la philanthe est apivore.*

aplaigner [*plè-gné*] ou **aplaner** [*né*] v. a. (du lat. *ad*, à, et *planus*, plan). Coucher dans le même sens les brins de laine du drap.

aplaigneur, euse [*plè-gneur, eu-ze*] adj. et n. Qui aplaigne les draps. (On dit aussi APLANEUR ou APLANISSEUR.)

aplanat [*na*] n. m. et adj. Objectif photographique, composé de deux systèmes optiques, identiques, formés chacun d'un ménisque convergent en flint léger, et d'un ménisque divergent en flint lourd.

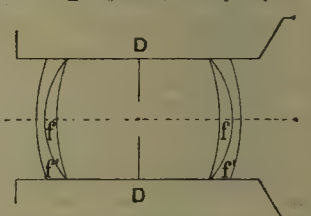

Objectif aplanat : DD, diaphragme; f, flint léger ; f' flint lourd.

aplaner [*né*] v. a. Polir un morceau de bois à l'aide de la plane.

aplanétique adj. (du gr. *a* priv., et *planê*, erreur). Se dit d'un système optique, miroir ou lentille, ne présentant pas d'aberration de sphéricité, c'est-à-dire tel que tous les rayons lumineux issus d'un même point vont se rencontrer au même foyer.

aplanétisme [*tis-me*] n. m. (de *aplanétique*). Qualité d'un système optique consistant dans l'absence d'aberration des radiations simples.

aplaneur, euse [*eu-ze*] n. Qui aplane le bois.

aplanir v. a. Rendre uni : *aplanir un chemin. Fig.* Faire disparaître : *aplanir les difficultés.*

aplanissement [*ni-se-man*] n. m. Action d'aplanir : *l'aplanissement d'une route.*

aplanisseur, euse [*ni-seur, eu-ze*] n. Personne qui aplanit.

aplastique [*plas-ti-ke*] adj. (du gr. *a* priv., et de *plastique*). Qui n'est pas plastique ; qui a perdu la faculté de se coaguler.

aplat [*pla*] n. m. Teinte plate, unie, dans le langage des graveurs, des peintres, des imprimeurs, etc.

aplatir v. a. Rendre plat. : *aplatir une barre de fer à coups de marteau. Fig.* Vaincre, réduire au silence : *aplatir un contradicteur.* **S'aplatir** v. pr. Devenir plat. *Fig.* S'abaisser.

aplatissement [*ti-se-man*] ou **aplatissage** [*ti-sa-je*] n. m. Action d'aplatir : *l'aplatissage des grains donnés au bétail en augmente la digestibilité.* Etat de ce qui est aplati. *Fig.* Abaissement : *l'aplatissement des caractères.* Critique violente : *l'aplatissement d'un confrère.*

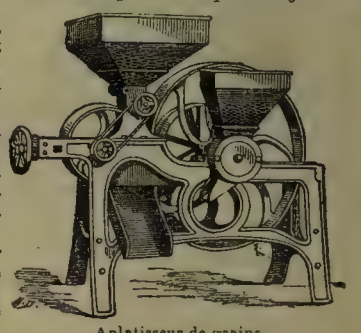
Aplatisseur de grains.

aplatisseur, euse [*ti-seur, eu-ze*] n. Personne qui aplatit. N. m. Instrument agricole qui sert à écraser les grains destinés à l'alimentation des bestiaux.

aplatissoir [*ti-soir*] n. m. ou **aplatissoire** [*ti-soi-re*] n. f. Sorte de marteau, de laminoir pour aplatir des métaux.

aplomb [*plon*] n. m. (de *à*, et *plomb*). Direction perpendiculaire au plan de l'horizon. Equilibre. *Fig.* Assurance : *avoir de l'aplomb.* Loc. adv. *D'aplomb*, perpendiculairement, solidement, en équilibre : *être d'aplomb.* N. m. Disposition et direction des jambes d'un cheval par rapport au sol.

— ENCYCL. *Art vétér.* Pour examiner les aplombs d'un cheval, on doit le maintenir en repos, les quatre pieds formant les quatre coins d'un rectangle.

Si les membres antérieurs, vus de profil, sont déviés en arrière, le cheval est dit *sous lui du devant;* cette direction surcharge les membres antérieurs et expose l'animal à buter et à forger. La déviation en avant est rare ; le cheval est dit alors *campé du devant*. Ce défaut l'expose à la foulure des tendons et surcharge l'arrière-main.

Une verticale abaissée du tiers postérieur de la partie supérieure et externe de l'avant-bras doit partager le genou, le canon, le boulet en deux parties égales, et tomber à quelques travers de doigt des talons. Si le genou est trop en avant, le cheval est *brassicourt;* on le dit *arqué*, lorsque cette défectuosité résulte de l'usure. Si le genou est trop en arrière, on l'appelle *genou creux, effacé* ou *de mouton* Si la ligne tombe trop en arrière des talons, l'animal est *long-jointé* ; cette conformation donne beaucoup de souplesse aux allures, mais amène rapidement la ruine des extrémités. Si la ligne se rapproche des talons, le cheval est *court-jointé* ou *droit sur ses boulets*, ce qui donne des réactions dures, et prédispose l'animal à se bouleter.

Lorsque les pieds antérieurs sont rapprochés l'un de l'autre, le cheval est *serré du devant ;* s'ils sont éloignés, il est *écarté du devant*.

Une verticale abaissée au milieu de la face antérieure de l'avant-bras doit partager le membre en deux parties égales. Si le membre est tourné en dehors, le cheval est qualifié de *panard du devant ;* quand il est tourné en dedans, de *cagneux du devant*. Ces vices d'aplombs, qui se trouvent également aux membres postérieurs, nuisent à la rapidité des allures. V. la planche CHEVAL.

aplysie [*zi*] n. f. Genre type de la famille des *aplysiidés*, renfermant des espèces connues sur les côtes françaises sous le nom de *lièvres de mer*.

aplysiides [*dé*] n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes opisthobranches. S. un *aplysiidé*.

apnée [*ap-né*] n. f. (du gr. *a* priv., et *pnein*, respirer). Absence momentanée de la respiration.

apneumie n. f. (du gr. *a* priv., et *pneumôn*, poumon). Absence de poumons, chez certains batraciens, qui sont, pour cela, appelés *apneumes*.

apocalypse n. f. (du gr. *apokalupsis*, action de révéler, de découvrir). Livre qui a pour objet la révélation des destinées de l'humanité, la fin du monde actuel et l'avènement d'une ère de justice : *l'Apocalypse d'Esdras*. Spécialem., le dernier livre du Nouveau Testament. V. l'art. suiv.

Apocalypse, livre symbolique et mystique, fort obscur, mais éclatant de poésie, dû à saint Jean l'Evangéliste, qui l'écrivit dans l'île de Pathmos, sous le règne de Domitien. C'est l'avenir de la religion chrétienne, son triomphe final après le règne de l'*Antéchrist*, que saint Jean aperçoit en sept visions saisissantes. — Le mot *Apocalypse* est resté comme synonyme d' « allégorie obscure », prêtant à des commentaires sans fin. C'est ainsi que *parler comme l'Apocalypse* signifie parler d'une manière peu intelligible ; *style de l'Apocalypse* ou *style apocalyptique*, style métaphorique et allégorique jusqu'à l'obscurité. *Bête de l'Apocalypse*, sorte de monstre symbolique qui joue un grand rôle dans le livre de saint Jean ; caractérise auj. quelque chose qui porte avec soi le mystère et l'épouvante. *Fam. Cheval de l'Apocalypse*, haridelle.

Apocalypse (*Scènes de l'*), série de quinze estampes, par Albert Dürer : sentiment profond du mysticisme apocalyptique ; — peintures du Campo-Santo de Berlin, par l'Allemand Cornélius : vastes compositions d'une ordonnance imposante.

apocalyptique adj. Obscur, trop allégorique : *style apocalyptique*. Fantastique : *animal apocalyptique*.

apocarpé, e adj. (du gr. *apo*, marquant séparation, et *karpos*, fruit). Se dit des fruits formés de carpelles distincts et libres.

apocope n. f. (du gr. *apo*, hors de, et *kopê*, coupure). *Gram.* Ellipse d'une lettre à la fin d'un mot : *les poètes écrivent quelquefois, par apocope : je* voi *pour je* vois, encor *pour* encore, *etc. Chir.* Fracture dans laquelle une partie de l'os a été enlevée.

apocopé, e adj. Qui a subi une apocope.

apocrisiaire [*zi-è-re*] n. m. (du gr. *apokrisis*, réponse). Dans l'empire byzantin, officier chargé de porter les réponses de l'empereur. Mandataire des papes, des patriarches.

apocryphe adj. (du gr. *apokruphos*, caché). Dans l'antiquité, caché, secret : *les livres des sibylles étaient apocryphes*. Chez les premiers chrétiens, dénué de caractère divin : *tel ouvrage pouvait être à la fois authentique et apocryphe*. Auj., non authentique : *livre, auteur, histoire apocryphe*. N. m. : *un apocryphe*. — S'applique particulièrement aux parties de l'Ancien et du Nouveau Testament, dont l'authenticité n'a pas été suffisamment établie, et qui, en conséquence, ont été rejetées par l'Eglise.

apocyn ou **apocin** [*sin*] n. m. Genre d'*apocynacées*, comprenant des plantes à propriétés vomitives et purgatives.

apocynacées [*sé*] ou **apocynées** [*si-né*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre *apocyn*. S. une *apocynacée* ou *apocynée*.

apode adj. (du gr. *a* priv., et *pous, podos*, pied). Qui n'a pas de pieds, de pattes : *larve apode*. N. m. pl. Ordre de poissons physostomes, renfermant les anguilles et genres voisins. Ordre de batraciens dépourvus de membres. S. un *apode*.

apodictique [*dik*] adj. (du gr. *apodeiknumi*, je démontre). Se dit d'une proposition démontrée et incontestable. Ex. : *tout cercle a un centre*.

apodie [*dî*] n. f. (rad. *apode*). Absence de pieds.

apodose [*dô-ze*] n. f. (gr. *apodôsis*). Proposition principale, placée après une proposition conditionnelle appelée *protase* : si vous voulez (*protase*), il partira (*apodose*).

apogamie [*gha-mî*] n. f. (du gr. *apo*, loin de, et *gamos*, mariage). Phénomène par lequel certaines plantes (et notamment les végétaux ligneux) peuvent se reproduire par bourgeonnement, bouturage, etc., indépendamment de la voie sexuée.

apogée [*jé*] n. m. (du gr. *apo*, loin de, et *gê*, terre). Point de l'orbite d'un astre, où il se trouve à sa plus grande distance de la terre, par opposition à PÉRIGÉE. *Fig.* Le plus haut degré d'élévation : *être à l'apogée de sa fortune, de sa gloire*. ANT. **Périgée.**

apographe adj. (du gr. *apo*, loin de, et *graphein*, écrire). Se dit de la copie d'un écrit original. N. m. : *un apographe*. (Son opposé est AUTOGRAPHE.)

Apokolokinthose (*Métamorphose en citrouille*), œuvre satirique attribuée à Sénèque le Philosophe, sur la mort de l'empereur Claude.

Apolda, v. du grand-duché de Saxe-Weimar ; 21.300 h. Sources minérales ; fabrication de bonneterie.

apollinaire [*nè-re*] adj. Qui appartient, qui a rapport à Apollon : *culte apollinaire*.

Apollinaire, nom de deux grammairiens et rhéteurs grecs chrétiens du IVe siècle, le père et le fils. Ils composèrent divers ouvrages en vers ou en prose, pour remplacer les livres païens dont l'empereur Julien avait interdit l'enseignement aux chrétiens. Le second fonda la secte dite des *apollinaristes*.

Apollinaire. V. SIDOINE.

Apollinaris [*pol-li-na-riss*], source minérale, située dans la vallée de l'Ahr, affluent du Rhin ; eau gazeuse, analogue à l'eau de Seltz.

Apolline (sainte), vierge et martyre d'Alexandrie ; fut brûlée vive (249). Fête le 9 février.

Apollodore, peintre athénien, le premier qui ait donné du relief aux figures (405 av. J.-C.).

Apollodore de Damas, célèbre architecte, qui fit construire à Rome le forum de Trajan (60-125).

apollon n. m. Espèce de papillon du genre doris.

Apollon, dieu grec des oracles, de la médecine, de la poésie, des arts, des troupeaux, du jour et du soleil, et, en cette qualité, nommé aussi Phébus. Il était fils de Jupiter et de Latone, frère jumeau de Diane, et né dans l'île de Délos. Il avait à Delphes



Apollon du Belvédère. Apollon Sauroctone.

un sanctuaire et un oracle fameux. Le culte d'Apollon fut importé à Rome, où l'on célébrait tous les ans en son honneur les *jeux apollinaires*. On fait de fréquentes allusions : 1° *à son exil chez Admète*, roi de Thessalie, où il fut réduit à garder les troupeaux et où il poliça les bergers (Jupiter l'avait exilé parce qu'il avait tué les Cyclopes) ; 2° *au satyre Marsyas*, qu'il écorcha vif, pour avoir osé lui disputer le prix de la musique ; 3° *au roi Midas*, à qui il fit pousser des oreilles d'âne parce qu'il avait préféré la flûte de Pan à sa lyre.

Apollon (*représentations diverses d'*). Elles ont beaucoup varié avec les époques. Primitivement, les statues d'Apollon sont de simples piliers coniques ; on surmonte plus tard ces piliers d'une tête casquée, avec des pieds, des bras, une lance et un arc. Ensuite, les représentations sont de grossières idoles de bois, et au VIe siècle apparaissent les lourdes statues de pierre, raides et sans grâce, dont il subsiste encore de nombreux spécimens. Phidias, Scopas, Praxitèle, etc., créent les types de l'Apollon Citharède (tenant une cithare), Sauroctone (tueur de lézards),

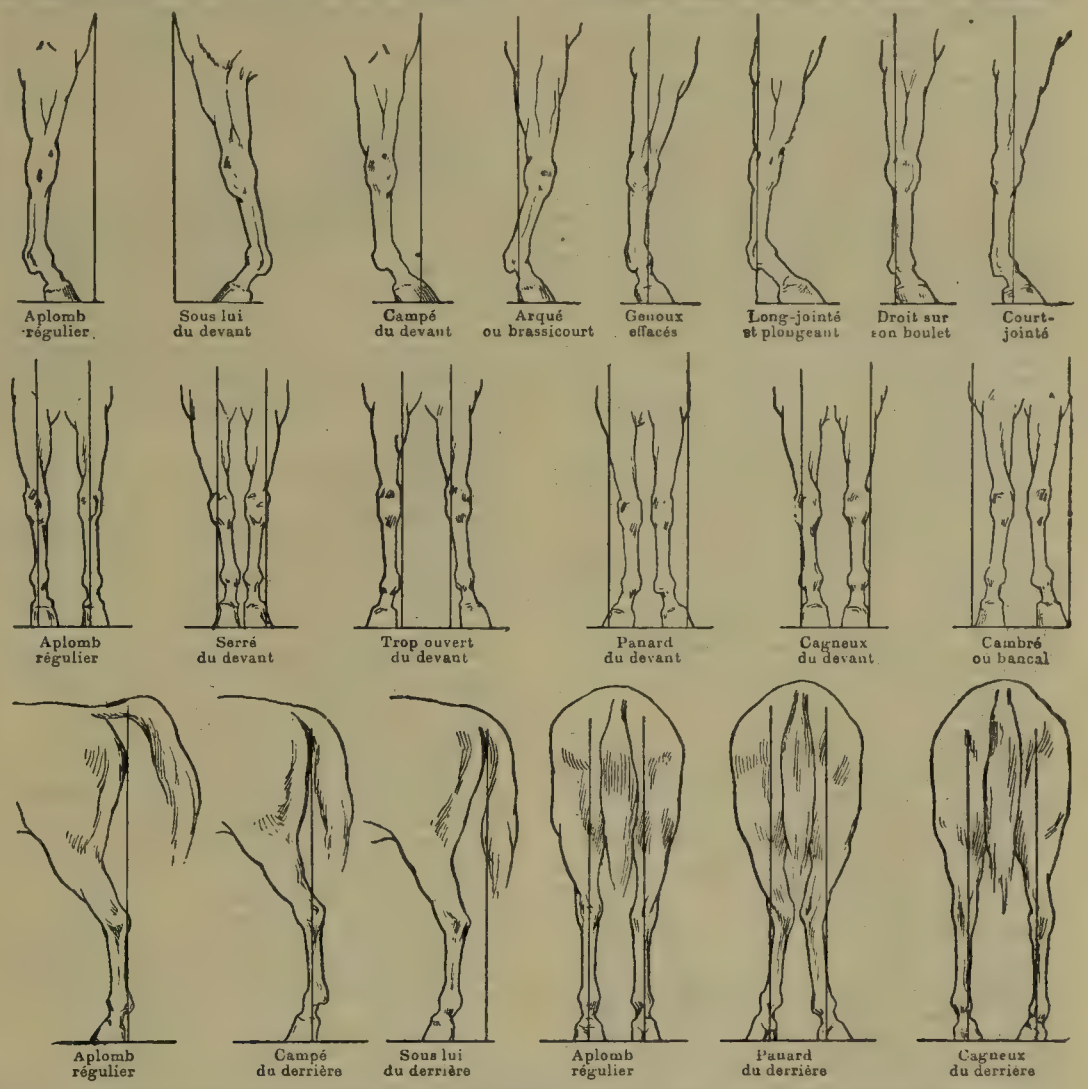

Aplombs du cheval. Membres antérieurs (les deux premières bandes). — Membres postérieurs (la bande du bas).

Musagète (chef des Muses), etc., que les Romains ont copiés. L'*Apollon* du Belvédère (Vatican) est une des plus belles statues antiques : formes vigoureuses et élégantes, attitude pleine de majesté. On y fait souvent allusion, d'ailleurs, comme au prototype de la beauté plastique. L'*Apollon au cygne* (musée de Naples) est une œuvre très remarquable, la meilleure après la précédente. Enfin, parmi les peintres, Delacroix a exécuté à la galerie d'Apollon (musée du Louvre) un plafond remarquable : *Apollon vainqueur du serpent Python*, d'un coloris éblouissant et d'une exécution large, et qui est une allégorie du triomphe de la lumière sur les ténèbres, de la vie sur la mort.

Apollonia, v. anc. de l'Illyrie, près de l'embouchure du fleuve Aoüs, et réputée à l'époque gréco-romaine comme centre intellectuel et commercial.

Apollonius [*uss*] **de Rhodes,** poète et grammairien alexandrin, né à Naucratis, auteur érudit des *Argonautiques*, psychologue délicat dans l'analyse de l'amour de Médée. Les critiques de Callimaque l'obligèrent à quitter Alexandrie et à vivre à Rhodes. De retour à Alexandrie, il fut bibliothécaire avec Eratosthène (IIIe s. av. J.-C.). Virgile lui a beaucoup emprunté.

Apollonius de Perga, célèbre géomètre grec d'Alexandrie (fin du IIIe s. av. J.-C.), qui a laissé un traité des *Sections coniques*.

Apollonius de Tralles en Carie, sculpteur grec, qui vivait vers 200 av. J.-C. Il exécuta, avec son frère Tauriscus, le *Taureau Farnèse*.

Apollonius de Tyane, philosophe pythagoricien et thaumaturge, né à Tyane en Cappadoce, un des hommes les plus extraordinaires de son temps pour le savoir, la vertu et l'éloquence, auquel on attribua des miracles que les païens mirent en parallèle avec ceux de J.-C. ; m. à Ephèse en 97. Sa vie a été écrite par Philostrate.

apologétique adj. Qui contient une apologie : *discours apologétique*. N. f. *Apologétique chrétienne*, partie de la théologie, qui a pour but de défendre la religion chrétienne contre les attaques.

Apologétique de Tertullien, défense vigoureuse du christianisme contre les païens (vers l'an 200).

apologie [*jî*] n. f. (gr. *apologia*). Discours écrit pour justifier une personne, une chose : *faire l'apologie de quelqu'un*. ANT. **Blâme, dénigrement. Satire.**

Apologie de Socrate. V. SOCRATE.

Apologie pour Hérodote, ouvrage célèbre d'Henri Estienne (1566), qui est à la fois une œuvre de critique historique et un pamphlet hardi contre les superstitions de son temps.

apologique adj. Syn. de APOLOGÉTIQUE.

apologiste [*jis-te*] n. Qui fait l'apologie de quelqu'un, de quelque chose : *Platon a été l'apo-*

loyiste de Socrate. Docteur qui défend la foi chrétienne.

— ENCYCL. Parmi les docteurs chrétiens des premiers siècles, qui composèrent des apologies de la foi nouvelle, il faut citer, chez les Grecs : saint Justin, saint Apollinaire, Tatien, Athénagore, Hermas; chez les Latins : Tertullien, Minutius Félix, Arnobe; au moyen âge : saint Thomas d'Aquin, Raymond Martini, dans les temps modernes : Pascal, Bossuet, Huet, Chateaubriand, Lacordaire, Lamennais, qui en ont été les principaux apologistes.

apologue [*lo-ghe*] n. m. (gr. *apo*, sur, et *logos*, discours). Sorte de fable, d'où se dégage une vérité morale. V. FABLE.

apoltronir v. a. Rendre poltron. Couper l'extrémité des serres à un oiseau de proie.

apomorphine n. f. Corps blanc, de saveur amère, dérivé de la morphine par perte d'eau : *l'apomorphine est vomitive et purgative.*

aponévrose [*vrô-ze*] n. f. Membrane blanche, résistante, qui enveloppe les muscles et sert à les fixer aux os.

— ENCYCL. L'aponévrose d'un muscle lui forme une sorte de gaine spéciale, qui l'isole des muscles voisins. Elle diffère ainsi de l'aponévrose d'insertion, qui n'est autre chose que le tendon aplati de certains muscles. Les aponévroses ont un aspect brillant, blanc nacré, quelquefois un peu jaune. Les plus connues sont l'*aponévrose abdominale*, l'*aponévrose palmaire*, l'*aponévrose plantaire*, etc.

aponévrotique adj. Qui concerne l'aponévrose : *membrane aponévrotique.*

aponogéton n. m. Genre de plantes aquatiques de la famille des naïadacées, que l'on cultive pour la décoration des pièces d'eau.

apophtegme [*ftègh-me*] n. m. (du gr. *apophtegma*, sentence). Parole, sentence mémorable de quelque personnage illustre : *les apophtegmes des sept sages de la Grèce.*

Apophtegmes des rois et capitaines célèbres, sorte d'histoire anecdotique de l'antiquité, par Plutarque.

apophyge [*fi-je*] n. f. (du gr. *apo*, de, et *fugê*, fuite). *Archit.* Congé ou profil concave qui joint le fût d'une colonne aux moulures saillantes de la base ou du chapiteau. (On dit aussi APOPHYSE.)

apophysaire [*zè-re*] adj. Qui se rapporte aux apophyses.

apophyse [*fi-ze*] n. f. (du gr. *apo*, hors de, et *phusis*, croissance). Eminence qui s'élève sur un os et fait corps avec lui : *les vertébrés ont trois sortes d'apophyses : épineuse, transverses et articulaires.* V. HOMME et APOPHYGE.

apophysé, [*zé*] **e** adj. Muni d'une apophyse.

apoplectiforme ou mieux **apoplectoïde** [*plèk'k*] adj. Qui ressemble à l'apoplexie : *syncope apoplectiforme* ou *apoplectoïde.*

apoplectique [*plèk*] adj. Qui appartient à l'apoplexie : *symptômes apoplectiques.* Prédisposé à l'apoplexie : *femme apoplectique.* N. : *un apoplectique.*

apoplexie [*plèk-sî*] n. f. (du gr. *apo*, sur, et *plessein*, frapper). Maladie caractérisée par une hémorragie cérébrale qui suspend brusquement le sentiment et le mouvement, sans que la respiration et la circulation soient suspendues. Epanchement de sang au poumon ou dans un autre organe : *apoplexie rénale, pulmonaire. Apoplexie foudroyante*, celle qui frappe subitement de mort. *Apoplexie séreuse*, épanchement de sérosité au cerveau.

— ENCYCL. L'apoplexie est souvent précédée d'étourdissements, de vertiges; elle peut survenir lentement, en une demi-heure, ou brusquement : c'est l'*apoplexie foudroyante.* Elle est due à une hémorragie cérébrale. Ordinairement, le malade est dans une résolution musculaire complète, la face est congestionnée ou d'une pâleur livide; la respiration est bruyante, la température s'élève peu à peu, et l'examen révèle l'existence d'une paralysie. L'apoplexie peut guérir, mais laisse toujours après elle des infirmités incurables : hémiplégie, troubles de la miction, affaiblissement de l'intelligence, etc. Au début, on appliquera des sangsues derrière l'oreille, des sinapismes aux jambes; on administrera des lavements purgatifs. Plus tard, on fera prendre de l'iodure.

aporie [*ri*] n. f. (du gr. *a* priv., et *poros*, passage). Figure de rhétorique, plus connue sous le nom de *dubitation.*

aposiopèse [*pè-ze*] n. f. (du gr. *aposiôpein*, se taire). *Rhétor.* Syn. de RÉTICENCE.

apostase [*pos-ta-ze*] n. f. Syn. de APOSTÈME.

apostasie [*pos-ta-zî*] n. f. (du gr. *apostasia*, abandon). Abandon public d'une religion pour une autre. (Se dit surtout du christianisme : *l'apostasie de l'empereur Julien, de Henri VIII.*) *Fig.* Désertion d'un parti : *les apostasies sont fréquentes en politique.*

apostasier [*pos-ta-zi-é*] v. n. (Se conj. comme *prier.*) Renoncer à sa religion, à ses vœux, à son parti.

apostat [*pos-ta*] adj. Qui a apostasié : *moine apostat; Julien l'Apostat.* N. m. : *un apostat.* (Le fém. *apostate* est peu us.)

apostème [*pos-tè-me*] ou **apostume** [*pos-tu-me*] n. m. (du gr. *apo*, à l'écart, et *istêmi*, je me tiens). Tumeur extérieure avec suppuration.

apostement [*pos-te-man*] n. m. Action d'aposter.

aposter [*pos-té*] v. a. Placer quelqu'un dans un endroit, pour observer, ou dans un mauvais dessein : *aposter des espions, des assassins.*

à posteriori. V. POSTERIORI (À).

apostille [*pos-ti, ll* mll., *e*] n. f. (du bas lat. *apostilla*, note, explication). Note placé en marge ou au bas d'un écrit. Recommandation ajoutée à une pétition : *les députés donnent beaucoup d'apostilles.*

apostiller [*pos-ti, ll* mll., *é*] v. a. Mettre une apostille au bas d'une lettre, d'une pétition, etc. : *apostiller une demande.*

apostolat [*pos-to-la*] n. m. (du gr. *apostolê*, départ). Ministère d'apôtre : *l'apostolat de saint Paul.* Action de propager des idées nouvelles, une doctrine : *l'apostolat du crime.*

apostolicité [*pos-to*] n. f. Caractère de ce qui est conforme à la doctrine des apôtres.

apostolique [*pos-to*] adj. (du gr. *apostolos*, apôtre). Qui vient, qui procède des apôtres : *zèle apostolique.* Qui émane du saint-siège : *bref apostolique. Siège apostolique*, le saint-siège. *Chambre apostolique*, administration des finances pontificales.

apostoliquement [*pos-to-li-ke-man*] adv. D'une manière apostolique.

apostoliser [*pos-to, zé*] v. a. Convertir en prêchant comme les apôtres : *apostoliser les infidèles.*

apostrophe [*pos-tro-fe*] n. f. (du gr. *apo*, loin de, et *strophê*, tour; c'est-à-dire *détour*). Figure de rhétorique par laquelle on s'adresse directement et brusquement aux présents, aux absents, aux êtres animés ou inanimés : *l'apostrophe, c'est la mitraille de l'éloquence.* (P.-L. Courier). Signe de l'élision ('), qui marque la suppression de certaines lettres. *Fam.* et *par plaisant.* Coup, balafre.

— ENCYCL. On emploie l'apostrophe : 1° avec les mots *le, la, je, me, ne, te, se, de, que, ce, si* devant un mot commençant une voyelle ou un *h* muet : *l'homme, l'amitié, s'il*, etc. [quelques mots comme *onze, oui, uhlan, yacht*, etc., font exception : *le onze*] ; 2° avec les mots *lorsque, puisque, quoique* devant *il, elle, on, un, une* ; 3° avec *entre, presque*, lorsqu'ils font partie d'un mot composé : *entr'acte, presqu'île* ; 4° avec *quelque* devant *un, une* ; 5° avec *jusque* : *jusqu'ici.* La littérature populaire ou très familière (chansons, etc.) utilise l'apostrophe pour remplacer l'e muet au milieu comme à la fin des mots.

apostropher [*pos-tro-fé*] v. a. Adresser vivement la parole à quelqu'un, pour lui dire quelque chose de désagréable, d'injurieux : *une poissarde vous apostrophe.*

apostume [*pos-tu-me*] n. m. autref. f. (gr. *apostêma*). *Méd.* Tumeur avec suppuration. (On dit aussi APOSTÈME.)

apostumer [*pos-tu-mé*] v. n. Tourner en apostume, venir à suppuration : *la tumeur apostume.* (On dit mieux ABCÉDER.)

apothecie [*sî*] ou **apothèce** n. f. (du gr. *apothêkê*, réservoir). Réceptacle des lichens, qui renferme les corpuscules reproducteurs.

apothème n. m. (du gr. *apotithêmi*, j'abaisse). *Géom.* Perpendiculaire menée du centre d'un polygone régulier sur un de ses côtés : *on obtient la surface d'un polygone régulier en multipliant le périmètre par la moitié de l'apothème.* Perpendiculaire abaissée du sommet d'une pyramide régulière sur un des côtés du polygone de base. Dans un cône, génératrice qui joint le sommet à la circonférence de base.

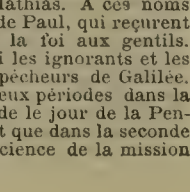

Apothème.

apothéose [*té-ô-se*] n. f. (gr. *apothéôsis ;* de *apo*, à part, et *theos*, dieu). Arrivée, réception des héros de la Fable chez les dieux : *l'apothéose d'Hercule.* Déification : *l'apothéose d'Auguste, des héros et des empereurs romains. Fig.* Honneurs extraordinaires rendus à quelqu'un. *Théât.* Partie finale et la plus brillante d'une pièce à spectacle (féerie, etc).

— ENCYCL. L'apothéose, dans l'antiquité, fut une forme de la reconnaissance civique. Athènes mit au nombre de ses dieux Cécrops et Thésée. Romulus fut proclamé dieu, sous le nom de Quirinus, par un décret du Sénat. César et nombre d'empereurs romains furent aussi mis au nombre des dieux, par gratitude ou par flatterie. Cette coutume subsista jusque dans les premiers temps du christianisme.

Apothéose d'Homère. V. HOMÈRE.

apothéoser [*zé*] v. a. Mettre au rang des dieux. *Par exagér.* Louer, glorifier avec excès : *apothéoser un auteur.*

apothérapie [*pî*] n. f. (du gr. *apo*, par, et *therapeia*, cure). *Méd. anc.* Terminaison de la cure par les bains.

apothèse [*tè-ze*] n. f. (du gr. *apo*, du côté de, et *thêsis*, action de placer). Position à donner à un membre fracturé, après le pansement et l'application des bandages.

apothicaire [*kè-re*] n. m. (du gr. *apothêkê*, boutique). Se disait autrefois pour PHARMACIEN. *Compte d'apothicaire*, compte sur lequel il y a beaucoup à rabattre.

apothicairerie [*kè-re-rî*] n. f. Syn. anc. de PHARMACIE. *Grotte de l'apothicairerie*, célèbre grotte marine de Belle-Ile-en-Mer.

apôtre n. m. (gr. *apostolos ;* de *apo*, loin, et *stellein*, envoyer). Chacun des douze disciples que Jésus-Christ chargea de prêcher l'Evangile. *Par ext.* Celui qui se voue à la propagation et à la défense d'une doctrine : *un apôtre du socialisme. Le prince des apôtres*, saint Pierre ; *l'apôtre des gentils*, saint Paul ; *l'apôtre des Gaules*, saint Denis ; *le symbole des apôtres*, le Credo. *Fig. Bon apôtre*, mauvais garnement. *Faire le bon apôtre*, contrefaire l'homme de bien. *Mar.* Chacune des deux allonges qui consolident et retiennent le beaupré.

— ENCYCL. Le Christ choisit, parmi les soixante-douze disciples qui le suivaient, douze hommes qui furent chargés d'assurer, par eux et par leurs successeurs, l'extension et la perpétuité de son œuvre. C'étaient Simon, qu'il appela Pierre; André, son frère, Jacques le Majeur, Jean, son frère ; Philippe, Matthieu (appelé aussi Lévi), Barthélemy, Thomas, Jacques le Mineur ; Jude (nommé encore Thaddée et Lebbée), Simon le Zélé et Judas l'Iscariote, qui, après sa trahison, fut remplacé par Mathias. A ces noms s'ajoutèrent ceux de Barnabé et de Paul, qui reçurent la mission spéciale de prêcher la foi aux gentils. Le Christ prit les apôtres parmi les ignorants et les humbles. Beaucoup étaient des pêcheurs de Galilée. L'Eglise catholique distingue deux périodes dans la vie des apôtres : celle qui précède le jour de la Pentecôte, et celle qui le suit; ce n'est que dans la seconde qu'ils prennent pleinement conscience de la mission divine du Messie. C'est une tradition reçue que tous ont subi le martyre pour leur foi. Avant de se séparer, ils rédigèrent comme une règle de foi le symbole dit *des apôtres.*

Apôtres (*les*), ouvrage de critique religieuse, par Renan ; le second volume de l'*Histoire des origines du christianisme* fait suite à la *Vie de Jésus* (1866).

Apôtres (*les Quatre*), superbes figures des apôtres saint Jean, saint Pierre, saint Marc et saint Paul, peintes de grandeur naturelle par Albert Dürer sur des panneaux (musée de Munich). On les appelle aussi *les Quatre Tempéraments.*

Apoxyomène (*l'*), statue antique, découverte en 1846 au Transtevère et placée au musée du Vatican, belle figure d'athlète qui se frotte avec un strigile ; de là son nom.


Apoxyomène.

apozème n. m. (du gr. *apozema*, bouillon). Décoction de substances végétales : *apozème amer purgatif.*

Appaméen, enne [*a-pa-mé-in, è-n'*], habitant ou originaire de Pamiers : *les Appaméens.* Adjectiv. : *population appaméenne.*

apparaître [*a-pa-rê-tre*] v. n. (lat. *apparere.* — Se conj. comme *connaître.*) Devenir visible : *quand la lune apparaît à l'horizon.* Se montrer tout à coup : *Dieu apparut à Moïse.* ANT. **Disparaître.**

apparat [*a-pa-ra*] n. m. (lat. *apparatus*). Pompe, éclat qui accompagne certaines actions : *dîner d'apparat.* Classification de livres, d'auteurs, d'idées, sous forme de table ou de dictionnaire : *les apparats sont des répertoires. Apparat critique*, ensemble des remarques critiques dont on accompagne une édition. *L'Apparat royal*, dictionnaire français-latin, en usage dans les écoles avant la Révolution.

apparaux [*a-pa-rô*] n. m. pl. *Mar.* Agrès destinés à effectuer des travaux de force : *apparaux des ancres.*

appareil [*a-pa-rè, l* mll.] n. m. (du lat. *apparatus*, apprêt). Préparatif de tout ce qui a de la pompe, de l'éclat : *l'appareil d'une fête.* Apparence, extérieur, abstraction faite de toute idée de pompe : *l'appareil de la modestie.* Costume : *un simple appareil.* Machine, assemblage d'instruments propres à exécuter un travail : *appareil de sauvetage ; appareils de gymnastique. Archit.* Mode de structure spécial que possède un édifice. *Chir.* Pièces nécessaires à un pansement : *lever l'appareil. Anat.* Ensemble des organes qui concourent à une fonction : *l'appareil respiratoire.*

— ENCYCL. *Archit.* Les divers appareils connus se classent comme suit, par ordre d'antiquité : *cyclopéen, grec, romain, latin* et *roman.*

L'*appareil cyclopéen* est composée de blocs de pierre, assemblés sans équarrissage, les uns au-des sus des autres. Dans l'*appareil pélasgique*, les blocs

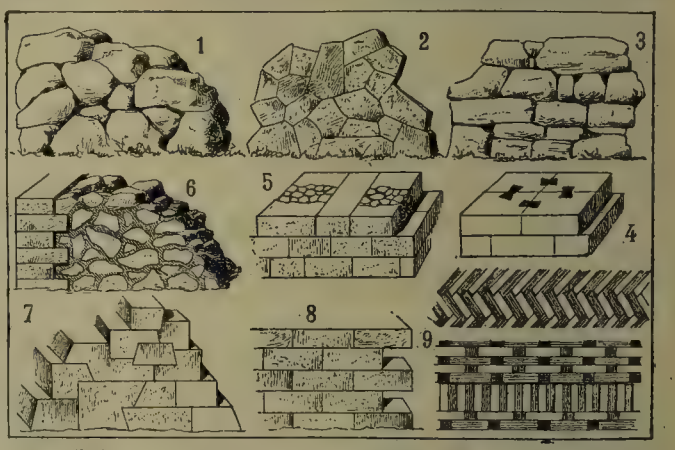

Appareils de construction : 1. Cyclopéen ; 2. Pélasgique ; 3. Hellénique primitif; 4. Romain ; 5. Emplecton ; 6. Mixte ; 7. Irrégulier ; 8. Régulier ; 9. De briques.

polygonaux, sont bien rapportés, et taillés de façon à obtenir une surface unie.

Les *appareils helléniques* sont constitués par des matériaux, pierre ou marbre, taillés à vive arête et quadrangulaires, posés à joints horizontaux et croisés. Ils se subdivisent en appareils *isodomon, pseudisodomon, emplecton, dictyothéton*, et *en bossage.*

Les *appareils romains* se nomment, suivant les dispositions extérieures et intérieures des matériaux : *opus incertum, opus reticulatum, opus spicatum*, dans lesquels les pierres ou briques employées formaient parement à joints horizontaux ou obliques, tandis que l'intérieur du mur était composé de cailloux noyés dans le mortier. Puis vint le *grand appareil*, qui consistait à poser à joints croisés et horizontaux des pierres de taille reliées entre elles par des crochets ou crampons. Le *moyen appareil* et le *petit appareil allongé* n'étaient que des réductions du précédent.

Les *appareils latins* n'étaient que des combinaisons plus ou moins heureuses des *appareils romains.*

Les *appareils romans* sont, pour la plupart, des combinaisons d'appareils grecs et romains. Les *appareils romans* proprement dits sont : l'*appareil oblique*, dans lequel les matériaux, pierres, forment des losanges ; l'*appareil imbriqué*, constitué par la superposition de pierres allongées, arrondies ou pointues par un bout, et formant des sortes d'écailles.

— *Chir.* Pour le traitement des fractures, on se servait jadis d'attelles de bois attachées aux membres par des bandes de toile, puis on employa les bandes silicatées. Aujourd'hui, on se sert surtout des *appareils plâtrés*, qui prennent exactement la forme du membre fracturé. Ils permettent aussi, lorsqu'il y a plaie, de surveiller la cicatrisation. Pour les appareils que nécessitent la coxalgie, les tumeurs blanches, les luxations, v. ORTHOPÉDIE.

appareillade [*a-pa-rè, ll* mll.] n. f. Action d'appareiller par couples les perdrix, en vue de la reproduction.

appareillage [*a-pa-rè, ll* mll., *a-je*] n. m. *Mar.* Action d'appareiller, de tout disposer pour le départ : *appareillage d'un navire.* Syn. de APPAREILLEMENT.

appareillement [*a-pa-rè, ll* mll., *e-man*] n. m. Action d'appareiller des objets : *l'appareillement d'un service de table.* Accouplement d'animaux domestiques : 1° pour le travail ; 2° pour la reproduction. (Dans ce dernier sens, on dit mieux APPARIEMENT OU APPARIMENT.)

appareiller [*a-pa-rè, ll* mll., *é*] v. a. (de *à*, et *pareil*). Mettre ensemble des choses pareilles : *appareiller des vases.* Réunir des animaux domestiques : 1° pour le travail ; 2° pour la reproduction. (Dans ce dernier sens, on dit mieux APPARIER.) ANT. **Déparreiller.**

appareiller [*a-pa-rè, ll* mll., *é*] v. n. (lat. *apparare*). *Mar.* Se préparer à partir : *la flotte appareille.*

appareilleur [*a-pa-rè, ll* mll., *eur*] n. m. Ouvrier qui trace la coupe des pierres d'après les plans. Ouvrier qui fait le mélange des laines, des soies. *Appareilleur à gaz*, ouvrier chargé d'installer, de surveiller, etc., une tuyauterie à gaz.

apparemment [*a-pa-ra-man*] adv. (de *apparence*). Manifestement : *ce psaume est apparemment de Salomon.* (Vx.) En apparence, à en juger par l'extérieur : *des raisins mûrs apparemment ; nombre de gens ne sont vertueux qu'apparemment.* (Vx.) Sans doute, vraisemblablement : *si vous faites un aparté, c'est apparemment pour ne pas être entendu.*

apparence [*a-pa-ran-se*] n. f. (du lat. *apparere*, apparaître). Ce qui frappe la vue ou l'esprit : *il ne faut pas se fier aux apparences.* Vraisemblance, probabilités : *il n'y a nulle apparence. Sauver les apparences*, ne rien laisser paraître qui décèle un mal. *En apparence* loc. adv. apparemment, extérieurement, à en juger d'après ce que l'on voit. ANT. **Réalité.**

apparent [*a-pa-ran*], **e** adj. (de *apparence*). Visible : *les mondes apparents.* Evident, manifeste : *une preuve apparente.* Tel qu'il se manifeste à la vue. *Grandeur apparente d'un objet, diamètre apparent d'un astre*, angle visuel sous lequel apparaît cet objet, ce diamètre. Qui n'est pas tel qu'il semble être : *l'apparente imbécillité de Brutus.* Remarquable, considérable : *personne apparente.* ANT. **Caché, invisible.**

apparentage [*a-pa-ran*] n. m. Le fait d'apparenter, d'être apparenté.

apparentement [*ran-te-man*] n. m. (de *apparenter*). Nom donné, dans les systèmes politiques de la représentation proportionnelle, à la faculté offerte aux listes de candidats d'une même circonscription électorale, ayant un programme analogue, de se grouper au bénéfice de la plus favorisée.

apparenter [*a-pa-ran-té*] v. a. (rad. *parent*). Donner à quelqu'un des parents par alliance : *être honorablement apparenté.* **S'apparenter** v. pr. S'allier à quelqu'un : *s'apparenter à la bourgeoisie.*

apparesser [*a-pa-rè-sé*] v. a. Rendre paresseux : *l'oisiveté, les plaisirs apparessent l'homme.* (Vx.) **S'apparesser** v. p. Devenir paresseux : *s'engourdir.*

appariement ou **apparîment** [*a-pa-ri-man*] n. m. Action d'apparier, d'unir par couples ou par paires.

apparier [*a-pa-ri-é*] v. a. (de *à*, et *parier*. — Se conj. comme *prier.*) Assortir par paires, par couples : *apparier des bœufs de labour, des gants, des bas.* ANT. **Déparier, désapparier.**

apparieur, euse [*a-pa, eu-ze*] n. *Fam.* Celui, celle qui aime à faire des mariages.

appariteur [*a-pa*] n. m. (lat. *apparitor*). Huissier d'une faculté. En certaines régions, nom donné à un agent attaché à la mairie, et qui est chargé de la police subalterne.

apparition [*a-pa-ri-si-on*] n. f. (lat. *apparitio.*) Manifestation subite d'un être, d'un objet : *l'apparition d'une comète.* Séjour d'un moment : *il n'a fait qu'une apparition.* Spectre, vision, fantôme : *effrayé par une apparition.* ANT. **Disparition.**

Apparitions (*représentations diverses d'*). *Apparition de la Vierge à saint Antoine de Padoue*, tableau du Dominiquin, au Louvre. *Apparition de la Vierge à saint Bernard*, chef-d'œuvre, de Filippino Lippi, à Florence. *Apparition de la Vierge à saint Bernard*, chef-d'œuvre de Murillo, musée royal de Madrid [v. p. 78], et *Apparition de la Vierge à saint Ildefonse*, triptyque de Rubens, musée de Vienne. *Apparition de la Vierge à saint Hyacinthe*, tableau de L. Carrache (Louvre). *Apparition de la Vierge à saint Luc*, tableau d'A. Carrache (Louvre). *Apparition de sainte Scholastique à saint Benoît*, tableau d'E. Le Sueur (Louvre). V. SCHOLASTIQUE.

apparoir [*a-pa*] v. imp. (lat. *apparere.* — N'est plus usité qu'à l'infin. et dans *il appert.*) *Dr.* Paraître, résulter : *faire apparoir son bon droit ; il appert de l'enquête que...*

appartement [*a-par-te-man*] n. m. (ital. *appartamento*). Logement composé de plusieurs pièces : *il faut assainir les appartements en y faisant pénétrer l'air et la lumière.* Autref., réunion de gala à la cour : *la cour tint appartement.*

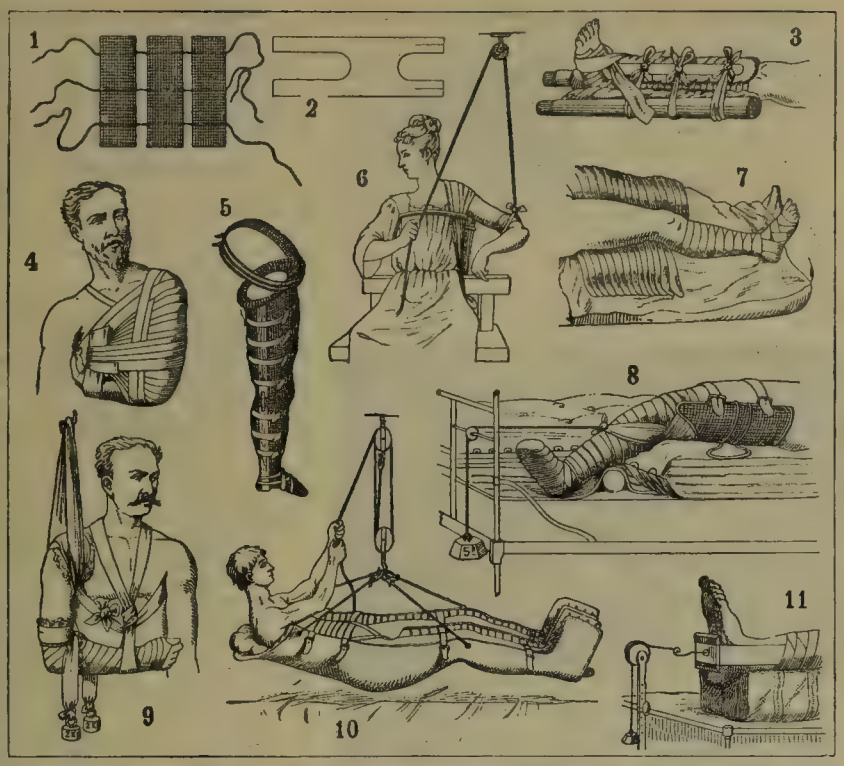

APPAREILS à fractures : 1. Attelles métalliques développées; 2. Plâtré pour l'humérus; 3. Attelles et bandelettes appliquées à la jambe; 4. Pour fracture de la clavicule; 5. Métallique, pour la cuisse; 6. Pour mobiliser l'épaule; 7. Bandelettes appliquées au pied et à la jambe; 8. Pour fracture de la cuisse; 9. Pour fracture de l'humérus : extension et contre-extension avant l'application de l'appareil plâtré; 10. Pour maladies chroniques des articulations; 11. Improvisé, pour l'extension de la cuisse.

appartenance [*a-par*] n. f. Dépendance : *château vendu avec toutes ses appartenances.*

appartenant [*a-par-te-nan*], **e** adj. Qui appartient de droit : *voilà des biens à eux appartenants ; maison à lui appartenante.*

appartenir [*a-par*] v. n. (du lat. *ad*, à, et *pertinere*, concerner. — Se conj. comme *tenir.*) Etre la propriété de droit ou de fait : *ce que vous avez acheté et payé vous appartient.* Etre la propriété morale, la prérogative, etc. : *l'avenir appartient aux sciences.* Etre propre à quelqu'un : *la gaieté appartient à l'enfance.* Faire partie de : *le pin appartient à la famille des conifères.* En parl. d'une femme, se donner à quelqu'un. **S'appartenir** v. pr. Etre libre, indépendant. V. impers. Etre de devoir, de droit : *il appartient aux parents d'élever les enfants. Par antiphr. Il vous appartient bien de*, il vous sied mal. *Dr. Ainsi qu'il appartiendra*, selon ce qui sera convenable.

appas [*a-pa*] n. m. (forme plur. de *appât*). Attraits, charmes : *les appas d'une femme. Fam.* Gorge de femme : *de robustes appas. Fig.* : *les appas de la gloire.*

appassionato adj. Terme italien qui indique que l'exécution d'un morceau ou d'une phrase doit prendre un caractère passionné. S'emploie parfois au féminin : *fantaisie appassionata* (de Vieuxtemps). *Absolum. L'Appassionata*, fameuse sonate de Beethoven.

appât [*a-pâ*] n. m. (de *ad*, et du lat. *pastus*, nourriture). Pâture placée dans un piège, ou fixée à un hameçon. *Fig.* Tout ce qui attire : *l'appât du gain.*

appâter [*a-pâ-té*] v. a. Attirer avec un appât : *appâter du poisson, du gibier.* Engraisser, donner la pâture à la volaille : *appâter des oies.*

appaumée [*a-pô-mé*] adj. f. *Blas.* Se dit de la main représentée de manière qu'on en voie la paume.

appauvrir [*a-pô*] v. a. Rendre pauvre : *la guerre appauvrit un pays. Fig.* Diminuer la fertilité, l'abondance : *appauvrir un terrain, une langue.* **S'appauvrir** v. pr. Devenir pauvre. ANT. **Enrichir.**

appauvrissement [*a-pô-vri-se-man*] n. m. Etat de pauvreté où l'on tombe peu à peu. *Fig.* Diminution de force, d'abondance : *appauvrissement du sang, d'une langue.* ANT. **Enrichissement.**

appeau [*a-pô*] n. m. (de *appel*). Sifflet avec lequel on imite le cri des oiseaux pour les attirer, les *appeler* : *l'usage des appeaux est interdit par la loi.*

— ENCYCL. On distingue trois espèces d'appeaux : les appeaux *à sifflet*, les appeaux *à languette*, les appeaux *à frouer.* — Les appeaux à sifflet servent à appeler les alouettes, les perdrix, les cailles. Un simple noyau d'abricot, percé des deux côtés et vidé, forme un excellent appeau à sifflet. Les appeaux en métal ne sont qu'une imitation de ce noyau. — Les appeaux à languette, ou *pipeaux*, sont destinés à contrefaire le cri de la chouette. A ce cri, détesté des oiseaux, ceux-ci accourent et viennent s'abattre sur les gluaux disposés sur les arbres. — Les appeaux à frouer imitent le cri ou le bruissement du vol des divers oiseaux. — On fait aussi jouer le rôle d'appeaux à des oiseaux élevés en cage. Ainsi, dans la chasse à la perdrix, on se sert d'une perdrix femelle ou *chanterelle* ; dans la chasse aux canards, de canes ou *appelants.*

appel [*a-pèl'*] n. m. (de *appeler*). Action d'appeler, d'attirer l'attention au moyen de la voix, d'un signe : *cri d'appel. Par anal.* : *appel à la bonne foi, à la charité.* Excitation : *appel à l'insurrection.* Action de nommer les personnes qui doivent être présentes : *répondre à l'appel ; manquer à l'appel.* (Au *fig.*, cette dernière expression prend différents sens :

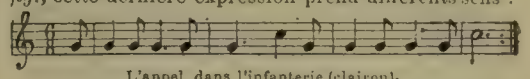

L'appel, dans l'infanterie (clairon).

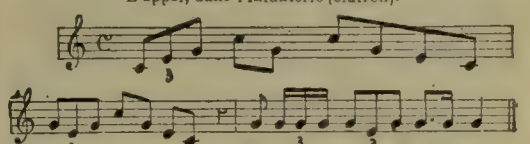

L'appel, dans la cavalerie et dans l'artillerie (trompette).
(La première mesure et le premier sol de la deuxième constituent le demi-appel.)

être mort, s'être égaré, etc.) Dans l'armée, roulement de tambour, sonnerie de clairon ou de trompette qui donne le signal de cette action : *sonner l'appel.* Action d'appeler les conscrits sous les drapeaux : *l'appel de la classe. Dr.* Recours à un juge, à un tribunal supérieur : *interjeter appel. Appel comme d'abus.* V. ABUS. *Escr.* Battement du pied droit, sans marcher. *Appel de fonds*, demande de nouveaux fonds à des actionnaires, souscripteurs, etc.

— ENCYCL. *Dr.* L'appel des jugements des juges de paix est porté devant les tribunaux de première instance : l'appel des jugements de ces derniers est porté devant les cours d'appel, qui statuent également sur les jugements en premier ressort des tribunaux de commerce. L'appel est suspensif, c'est-à-dire qu'il a pour conséquence d'arrêter l'exécution du premier jugement. Il y a, en France, vingt-sept cours d'appel ; en voici l'énumération, avec les départements qui ressortissent à chacune d'elles :

AGEN.	Gers, Lot, Lot-et-Garonne.
AIX.	Alpes-Maritimes, Basses-Alpes, Bouches-du-Rhône, Var.
AMIENS. . . .	Aisne, Oise, Somme.
ANGERS	Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe.
BASTIA. . . .	Corse.
BESANÇON . . .	Doubs, Jura, Haute-Saône, Territoire de Belfort.
BORDEAUX. . .	Charente, Dordogne, Gironde.
BOURGES. . . .	Cher, Indre, Nièvre.
CAEN.	Calvados, Manche, Orne.
CHAMBÉRY. . .	Savoie, Haute-Savoie.
COLMAR	Haut-Rhin, Bas-Rhin, Moselle.
DIJON	Côte-d'Or, Haute-Marne, Saône-et-Loire.
DOUAI	Nord, Pas-de-Calais.
GRENOBLE. . .	Drôme, Isère, Hautes-Alpes.
LIMOGES. . . .	Corrèze, Creuse, Haute-Vienne.
LYON.	Ain, Loire, Rhône.
MONTPELLIER.	Aude, Aveyron, Hérault, Pyrénées-Orientales.
NANCY.	Ardennes, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Vosges.
NÎMES	Ardèche, Gard, Lozère, Vaucluse.
ORLÉANS . . .	Loiret, Loir-et-Cher, Indre-et-Loire.
PARIS.	Aube, Eure-et-Loir, Marne, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Yonne.
PAU	Landes, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées.
POITIERS . . .	Charente-Inférieure, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne.
RENNES	Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Morbihan.
RIOM.	Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme.
ROUEN.	Eure, Seine-Inférieure.
TOULOUSE. . .	Ariège, Haute-Garonne, Tarn, Tarn-et-Garonne.

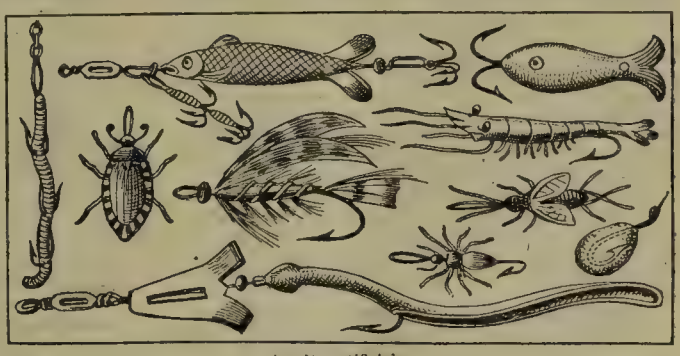

Appâts artificiels.

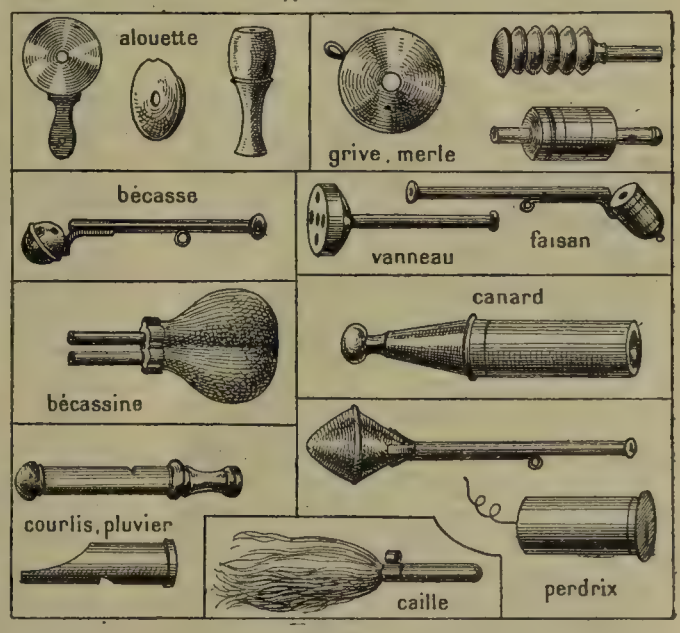

Appeaux.

Appel au peuple (*comité et parti de l'*), comité et parti bonapartiste, qui se constituèrent au début de la troisième République, sous la présidence de Rouher, en vue du rétablissement de l'empire.

Appel des dernières victimes de la Terreur (*l'*), tableau de Ch.-L. Muller (musée de Versailles). Vaste toile représentant la prison de Saint-Lazare, où sont groupés d'une manière dramatique les condamnés du commencement de thermidor 1794. C'est une véritable galerie de portraits historiques, parmi lesquels on voit A. Chénier assis au centre, le poète Roucher, disant adieu à son fils, etc. Une impression d'horreur se dégage du coloris triste et du sentiment d'épouvante qui se peint sur les visages [v. p. 119].

Appel des girondins (*l'*), tableau de Fr. Flameng (1879) inspiré par la légende du dernier banquet des girondins (30 octobre 1793) ; expression sobre, contrastes saisissants dans les couleurs et les attitudes. Valazé, qui s'est poignardé, gît sur un brancard.



L'Appel des girondins, tableau de Fr. Flameng.

appelable [*a-pe*] adj. *Dr.* Dont on peut appeler.

appelant [*a-pe-lan*], **e** adj. et n. *Dr.* Qui appelle d'un jugement : *la partie appelante. Chass.* Oiseau captif que l'on poste sur un point où viendront ses congénères, attirés par ses appels. N. m. pl. Nom donné, au début du XVIIIe siècle, aux évêques et aux prêtres qui avaient interjeté appel de la bulle *Unigenitus* au futur concile.

appelé adj. et n. m. Se dit d'un soldat appelé à rejoindre son corps : *réserviste appelé ; les appelés de la classe.* V. ÉLU.

appeler [*a-pe-lé*] v. a. (lat. *appellare.* — Prend deux *l* devant une syllabe muette : *j'appellerai.*) Nommer pour faire venir : *appeler la garde.* Se servir de la voix ou d'un signe pour faire venir quelqu'un : *la poule appelle ses poussins; appeler de la main.* Convoquer au service militaire : *appeler la réserve sous les drapeaux.* Citer en justice : *appeler en témoignage.* Destiner à : *son mérite l'appelle à commander.* Avertir : *l'heure m'appelle.* Désigner par un nom : *appeler un enfant Jacques.* Attirer des animaux au moyen d'un appeau : *appeler des perdrix. Appeler les choses par leur nom,* dire crûment la vérité.

C'est le chien de Jean de Nivelle...
Il s'enfuit quand on l'appelle,

se dit de quelqu'un qui s'en va quand on a besoin de lui. ANT. **Chasser, renvoyer.** V. n. Recourir à un tribunal supérieur : *ne pas appeler d'un jugement, c'est l'accepter.* (On dit plus souvent EN APPELER.) *En appeler à,* s'en référer, s'en référer à : *en appeler à la bonne foi de quelqu'un.* **S'appeler** v. pr. Être désigné par un nom : *s'appeler Pierre.*

appeleur [*a-pe*] n. m. *Chass.* Syn. de APPELANT.

Appell (Paul-Emile), mathématicien français, né à Strasbourg en 1855, auteur de savants mémoires. Membre de l'Académie des sciences (1892) et président de cette compagnie (1914) ; recteur de l'Académie de Paris.

appellatif, ive [*a-pèl-la*] adj. et n. m. *Gram.* Qui convient à toute une espèce, comme les noms *homme, arbre.* (On dit plutôt NOM COMMUN.)

appellation [*a-pèl-la-si-on*] n. f. Action d'appeler. (Peu us.) Dénomination, qualificatif : *appellation ingénieuse.* Manière d'appeler chacune des lettres de l'alphabet.

appendice [*a-pin*] n. m. (lat. *appendix*). Supplément à la fin d'un ouvrage. Partie qui sert de prolongement à une partie principale. *Anat. Appendice vermiforme* ou *iléo-cæcal*, petit cul-de-sac qui s'implante sur la partie inférieure du cæcum. *Aérost.* Manche en étoffe, adaptée à la partie inférieure d'un ballon pour permettre l'échappement du gaz.

appendicectomie [*apin, sèk-to-mî*] n. f. Opération chirurgicale qui consiste dans l'ablation de l'appendice iléo-cæcal.

appendicite [*a-pin*] n. f. *Pathol.* Inflammation de l'appendice du cæcum.

— ENCYCL. L'appendicite débute par une colique intense partant de la fosse iliaque droite, par de la constipation et par un point douloureux situé à quatre travers de doigt au-dessus de l'épine iliaque antérieure et supérieure. Les symptômes s'apaisent souvent, mais dans les cas graves on voit apparaître de la péritonite. Au début, on doit essayer du traitement médical consistant en purgatifs doux (calomel, huile de ricin). Plus tard, si l'appendicite récidive fréquemment, on fera l'ablation de l'appendice, quand tout phénomène inflammatoire aura disparu (*opération à froid*). Cependant, si la péritonite devenait menaçante, l'*opération à chaud* peut être le seul moyen de sauver le malade.

appendicitaire [*a-pin*] adj. Sujet aux crises d'appendicite. N. m. : *un appendicitaire.*

appendiciteux, euse [*a-pin, teû, eu-ze*] adj. Qui tient de l'appendicite : *péritonite appendiciteuse.* N. Personne atteinte d'appendicite : *un appendiciteux.*

appendiculaire [*a-pin, lè-re*] adj. *Hist. nat.* Qui ressemble à un appendice. *Méd.* Qui a rapport à l'appendice iléo-cæcal : *colique appendiculaire.*

appendicule [*a-pin*] n. m. Petit appendice.

appendiculé, e [*a-pin*] adj. Qui est pourvu d'un ou de plusieurs appendices.

appendre [*a-pan-dre*] v. a. (lat. *appendere*). Suspendre, attacher : *appendre des drapeaux.*

appension [*a-pan*] n. f. (de *appendre*). Suspension d'un membre à l'aide d'une écharpe.

appentis [*a-pan-ti*] n. m. (de *ad*, et du lat. *pendere*, pendre). Petit toit à une seule pente, appuyé du faîte à un mur, tandis que sa partie inférieure est soutenue par des poteaux. Petit bâtiment adossé contre un grand.



Appentis.

Appenzell [*a-pèn-zèl*], v. de la Suisse, sur la Sitter ; 4.600 h. (*Appenzellois*). Broderies ; commerce de bois ; élève de bétail. Le canton de ce nom est subdivisé en deux demi-cantons : *Rhodes intérieures* (13.500 h.), ch.-l. *Appenzell* et *Rhodes extérieures* (55.300 h.), ch.-l. *Trogen* et *Hérisau.*

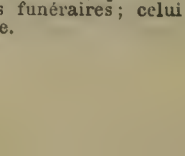

Armes du canton d'Appenzell.

appert (il). V. APPAROIR.

Appert [*ap'-pèr*] (Benjamin-Nicolas-Marie), philanthrope français, né à Paris (1797). — Son frère, FRANÇOIS, est l'inventeur d'un procédé de conservation des substances alimentaires ; m. en 1840.

Appert (Félix-Antoine), général et diplomate français, né à Saint-Remi-sur-Bussy (Marne), m. à Paris (1817-1891). Il se signala à la bataille de Champigny et fut ambassadeur en Russie de 1883 à 1886.

appesantir [*a-pe-zan-tir*] v. a. (de *à*, et *pesant*). Alourdir : *l'eau appesantit les vêtements.* Rendre moins propre pour le mouvement, pour l'action : *la vieillesse appesantit le corps. Fig. Appesantir son bras, sa main,* châtier. *Appesantir le joug, son pouvoir,* rendre sa domination plus oppressive. **S'appesantir** v. pr. Devenir plus lourd. *S'appesantir sur,* frapper, accabler. Insister longuement sur : *s'appesantir sur un sujet.* ANT. **Alléger, alléger.**

appesantissement [*a-pe-zan-ti-se-man*] n. m. Etat d'une personne appesantie par l'âge, etc. Lourdeur.

appétence [*a-pé-tan-se*] n. f. Désir instinctif. Convoitise. ANT. **Inappétence.**

appéter [*té*] v. a. (du lat. *appetere*, désirer. — Se conj. comme *accélérer.*) Désirer vivement : *l'estomac appète les aliments.* ANT. **Rebuter, repousser.**

appétibilité [*a-pé*] n. f. Propriété de ce qui est appétible, désirable. Faculté d'appéter.

appétible [*a-pé*] adj. Qui excite l'appétit : *mets appétible.*

appétissant [*a-pé-ti-san*], **e** adj. Qui excite l'appétit, les désirs. ANT. **Rebutant.**

appétit [*a-pé-ti*] n. m. (du lat. *appetitus*, désir). Inclination qui porte à désirer une chose pour la satisfaction des sens (en ce sens, s'emploie presque toujours au pluriel) : *il ne faut pas se laisser gouverner par ses appétits.* Désir, besoin de manger : *l'exercice donne de l'appétit.* N. m. pl. Nom donné à certaines plantes excitantes : ciboule, ciboulette, cive, civette, échalotte, oignon, ail, persil, cerfeuil ; aux harengs salées et fumés à demi, etc. PROV. : **L'appétit vient en mangeant,** plus on a de biens, plus on en veut avoir. ALL. LITTÉR : *Bon appétit, messieurs,* célèbre hémistiche de Victor Hugo dans *Ruy Blas* (acte III, sc. II). ANT. **Anorexie, inappétence, satiété.**

— ENCYCL. L'appétit est surtout accentué dans le jeune âge, pendant l'hiver ou après le travail corporel non excessif. S'il devient très impérieux, il prend le nom de *faim.* Pour le réveiller, il est bon parfois de prendre quelques amers.

appétitif, ive [*a-pé*] adj. (de *appétit*). Qui fait désirer vivement, en parlant des besoins positifs.

appétition [*a-pé-ti-si-on*] n. f. Vif désir.

Appian (Adolphe), paysagiste et graveur français, né et m. à Lyon (1819-1898) ; sut tirer de la lumière des effets surprenants.

Appiani (Andrea), peintre de fresque italien, né et m. à Milan (1754-1817). Il fut le peintre de la cour de Napoléon Ier, perdit sa situation avec la chute de l'Empire et finit dans la misère.

appiécement [*a-pi-é-se-man*] n. m. Syn. de RAPIÉCEMENT.

Appien [*ap-pi-en*], historien grec du IIe siècle de notre ère ; auteur d'une précieuse *Histoire romaine,* où les faits sont groupés par nation.

Appienne (*voie*), route magnifique qui allait de Rome à Brindes, et fut commencée par Claudius Appius (312 av. J.-C.). Elle était bordée, près de Rome, de somptueux monuments funéraires ; celui de Cecilia Metella subsiste encore.

appiler [*a-pi-lé*] v. a. Mettre, rassembler en pile.

applaudir [*a-plô*] v. a. (lat. *applaudere*). Battre des mains en signe d'approbation : *applaudir une pièce, un acteur.* Approuver, louer. V. n. *Applaudir à,* témoigner son approbation : *j'applaudis à tout ce que vous dites.* **S'applaudir** v. pr. Se glorifier, se féliciter, se réjouir : *s'applaudir d'avoir pris une résolution.* ANT. **Huer, siffler, blâmer, réprouver.**

applaudissement [*a-plô-di-se-man*] n. m. Battement de mains qui manifeste l'approbation ; acclamations. Eloge. ANT. **Huée.**

applaudisseur [*a-plô-di-seur*] n. m. Qui applaudit beaucoup, et surtout, qui affecte d'applaudir avec ou sans motif.

apple-cake n. m. (angl. *apple*, pomme, et *cake*, gâteau). Gâteau anglais, qui se mange avec le thé.

applégement n. m. *Dr. anc.* Constitution, en justice, de *plèges* ou cautions.

appléger v. a. (Se conj. comme *abréger.*) *Dr. anc.* Cautionner.

appli [*a-pli*] n. m. Objet quelconque du matériel d'attelage des bêtes de somme.

applicabilité [*a-pli*] n. f. Qualité de ce qui est applicable.

applicable [*a-pli*] adj. Qui peut ou doit être appliqué. *Géom. Surfaces applicables,* qui peuvent s'appliquer l'une sur l'autre, ANT. **Inapplicable.**

applicage [*a-pli*] n. m. Action d'appliquer pour la décoration ou la solidité.

applicata [*a-pli*] n. m. pl. (mot lat. signif. *choses appliquées*). Tout ce qu'on applique à la surface du corps (vêtements, cosmétiques, etc.).

application [*a-pli-ka-si-on*] n. f. (lat. *applicatio*). Action de poser une chose sur une autre, de façon qu'elles adhèrent : *application d'or sur du cuivre. Dentelle d'application,* dentelles dont les motifs d'ornement qui la composent, exécutés séparément, d'abord à l'aiguille ou aux fuseaux, sont ensuite appliqués et cousus sur le fond de tulle à la mécanique. *Broderie d'application,* manière de broder sur double fond, de telle sorte que le dessin, après avoir été découpé dans l'un des fonds, se trouve appliqué sur l'autre. (Parfois, les dessins se composent de découpures de drap, de velours, etc., cousues sur l'étoffe.) Attention soutenue : *application à l'étude.* Action d'adapter une maxime, un précepte, etc. : *application d'un article du code.* Adaptation d'un procédé, d'une méthode : *l'application de l'algèbre à la géométrie. Ecoles d'application,* v. ÉCOLES. ANT. **Inapplication.**

applique [*a-pli-ke*] n. f. Tout ce qu'on applique sur un objet pour l'orner. Candélabres à une ou plusieurs branches, qui se fixe au mur.

Applique.

appliquer [*a-pli-ké*] v. a. (lat. *applicare*). Mettre une chose sur une autre : *appliquer des couleurs.* Donner : *appliquer un soufflet.* Diriger avec attention : *appliquer son esprit à.* Employer : *appliquer un remède une loi, une règle,* etc. Faire servir : *appliquer l'algèbre à la géométrie.* **S'appliquer** v. pr. Mettre toute son attention : *s'appliquer à bien faire.* Prendre pour soi : *s'appliquer des louanges.* Convenir à, viser : *observation qui s'applique à tout le monde.*

appliqueuse [*a-pli-keu-se*] n. f. Ouvrière chargée d'appliquer les fleurs sur les dentelles dites *d'application.*

appogiature [*a-po*] ou **appoggiature** [*a-po-dji-a*] n. f. (ital. *appogiatura*). *Mus.* Petite note d'agrément que l'on place devant une note principale, à un degré (un ton ou un demi-ton) au-dessus ou au-dessous de cette note : *l'appogiature simple enlève ordinairement à la note principale la moitié de sa valeur.* — L'appogiature est *brève* quand elle est faite d'une petite croche à queue barrée ; on l'appelle alors *acciaccatura* : elle n'a pas de valeur, et on l'exécute rapidement. L'appogiature est *double* quand elle est formée de deux petites notes placées l'une à un degré au-dessus, l'autre à un degré au-dessous de la note principale.

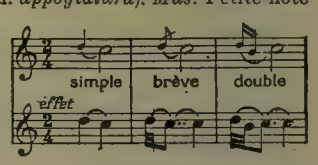

Appogiature.

Appoigny, comm. de l'Yonne, arr. et à 8 kil. d'Auxerre, sur l'Yonne ; 1.330 h. Eaux ferrugineuses.

appoint [*a-poin*] n. m. Somme qui solde un compte : *payer un achat par un billet à ordre et par un appoint.* Menue monnaie, complétant une somme qu'on ne peut former exactement avec les pièces principales. *Faire l'appoint,* ajouter à une somme le complément nécessaire pour parfaire le prix.

appointage n. m. Action de rendre pointu.

appointé, e [*a-poin*] adj. Qui reçoit des appointements. *Blas.* Se dit des pièces qui se touchent, ou qui convergent vers un point.

appointements [*man*] n. m. pl. Salaire fixe pour un emploi. *Etre aux appointements,* recevoir des appointements. *Dr. anc.* Jugement interlocutoire par lequel le juge demandait les conclusions et les productions des parties sur un point obscur du procès.

appointer [*a-poin-té*] v. a. Donner des appointements : *appointer un fonctionnaire.*

appointer [*a-poin-té*] v. a. (préf. *ad*, et *pointe*). Tailler en pointe : *appointer un crayon, un bâton.* ANT. **Emousser, épointer.**

appointeur, euse [*a-poin, eu-ze*] n. Personne qui appointe.

appointir [*a-poin*] v. a. Rendre pointu : *appointir des aiguilles.*

appointissage n. m. Action d'appointir.

appondure [*a-pon*] n. f. Perche ajoutée au bout d'une autre, pour maintenir et rendre plus solide un train de bois flotté.

appontement [*a-pon-te-man*] n. m. Construction en bois ou en fer, destinée à permettre le chargement et le déchargement des navires et bateaux.

Apponyi (Antoine-Rodolphe, comte), diplomate autrichien, ambassadeur à Paris sous Charles X et Louis-Philippe (1782-1852). — GEORGES, homme d'État hongrois, neveu du précédent (1808-1899), chef du parti conservateur en Hongrie. Très populaire en son pays, et partisan d'une politique de conciliation avec l'Autriche, il contribua à l'établissement du régime dualiste de 1867. — ALBERT-GEORGES, fils du précédent, né en 1846, homme politique hongrois.

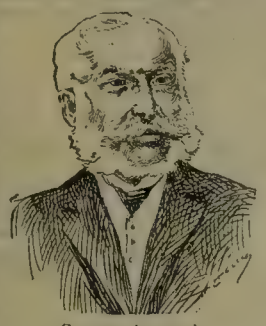

Georges Apponyi.

apport [*a-por*] n. m. Biens qu'un époux apporte dans la communauté conjugale. Part d'un associé dans l'actif social. Marché, lieu où l'on apporte des denrées. Syn. de ALLUVION.

apporter [*a-por-té*] v. a. (de *ad*, et du lat. *portare*, porter). Porter où se trouve quelqu'un : *apportez-moi ce livre.* *Fig.* Fournir, faire apport : *apporter tant en mariage.* Alléguer : *apporter des raisons.* Communiquer, transmettre, annoncer : *apporter une nouvelle.* Employer : *apporter des soins.* Susciter : *apporter des obstacles.* ANT. **Emporter, enlever.**

apposer [*a-po-zé*] v. a. Appliquer, mettre : *apposer un timbre, une affiche, sa signature. Apposer les scellés*, appliquer le sceau de justice sur la serrure d'une porte d'appartement, de meuble, pour qu'on ne puisse soustraire aucun des objets qui y sont renfermés. *Apposer une clause, une condition à un acte*, l'y insérer.

apositif, ive [*a-po-zi*] adj. *Gramm.* Se dit d'un mot qui, placé à côté d'un nom, ne désigne avec lui qu'une seule et même personne, une seule et même chose. (Ainsi, dans *Jean lapin, sire Grégoire*, le second nom est l'apositif, le complément apositif du premier.) N. m. : *un apositif.*

apposition [*a-po-zi-si-on*] n. f. Action d'apposer : *l'apposition d'un sceau. Gram.* Union de deux noms, dont le second sert d'épithète au premier : *Foch, maréchal de France.*

appréciabilité [*a-pré*] n. f. Qualité de ce qui est appréciable.

appréciable [*a-pré*] adj. Qui peut être apprécié, assez considérable : *quantité appréciable.* ANT. **Inappréciable.**

appréciateur, trice [*a-pré*] et adj. n. Qui apprécie : *il est rare de trouver un juste appréciateur du mérite des autres.*

appréciatif, ive [*a-pré*] adj. Qui marque l'appréciation : *l'état appréciatif d'un mobilier.* Propre à apprécier : *les facultés appréciatives des lèvres et du palais.*

appréciation [*a-pré-si-a-si-on*] n. f. Estimation, évaluation : *appréciation de marchandises.* Jugement : *appréciation juste, raisonnée.*

apprécier [*a-pré-si-é*] v. a. (de *ad*, et du lat. *pretium*, prix. — Se conj. comme *prier.*) Evaluer : *apprécier des meubles.* Soumettre à un jugement : *apprécier un drame.* Faire cas de : *Henri IV appréciait Sully.* ANT. **Mépriser.**

appréhender [*a-pré-an-dé*] v. a. (lat. *apprehendere*). Saisir : *appréhender au corps un voleur.* Craindre, redouter : *j'appréhende qu'il ne soit trop tard ; je n'appréhende guère qu'il soit trop tard.*

appréhensibilité [*a-pré-an*] n. f. Qualité de ce qui peut être saisi par l'esprit.

appréhensible [*a-pré-an*] adj. Qui peut être saisi par l'esprit.

appréhensif, ive [*a-pré-an*] adj. Timide, craintif : *caractère appréhensif.*

appréhension [*a-pré-an*] n. f. Crainte vague, peur mal définie.

apprendre [*a-pran-dre*] v. a. (du lat. *apprehendere*, saisir par l'esprit. — Se conj. comme *prendre.*) Acquérir des connaissances, étudier : *apprendre l'histoire.* Contracter une habitude : *apprendre à se taire.* Informer, être informé : *apprendre une nouvelle à quelqu'un, de quelqu'un.* Enseigner : *apprendre le dessin à un enfant.* ANT. **Désapprendre, oublier.** ALLUS. HIST. : **Ils n'ont rien appris, rien oublié,** mot prêté à Talleyrand et qui caractérise l'état d'esprit des émigrés à la Restauration.

apprenti, e [*a-pran*] n. Celui, celle qui apprend un métier, une profession sous un maître : *les apprentis sont protégés par la loi. Fig.* Personne peu habile, débutant, novice. PROV. : **Apprenti n'est pas maître,** il ne faut pas attendre d'un débutant la perfection.

apprentissage [*a-pran-ti-sa-je*] n. m. Action d'apprendre un état. Le temps qu'on met à l'apprendre : *tout art demande un apprentissage. Fig.* Premiers essais : *l'apprentissage de la vertu.*

— ENCYCL. Le contrat d'apprentissage est celui par lequel un patron, un chef d'atelier ou un ouvrier s'oblige à enseigner la pratique de son métier à une autre personne ; celle-ci, en retour, prend l'engagement de travailler pour le patron pendant un temps déterminé et à des conditions convenues. Nul ne peut recevoir des apprentis mineurs s'il n'est âgé de 21 ans. Le maître doit surveiller la conduite de l'apprenti, et aviser ses parents ou représentants des fautes graves qu'il a commises. L'apprenti doit soumission à son maître. Il est tenu de remplacer, à l'expiration du contrat, le temps qu'il n'a pu employer par suite de maladie ou d'absence ayant duré plus de quinze jours. Les deux premiers mois d'apprentissage sont considérés comme un temps d'essai, pendant lequel le contrat peut être annulé par la seule volonté de l'une des parties, sans indemnité de résiliation de part ou d'autre.

apprêt [*a-prè*] n. m. (de *apprêter*). Manière d'apprêter les étoffes, les cuirs, etc. Matière qui sert à l'apprêt : *étoffe sans apprêt.* Assaisonnement : *apprêt des viandes. Fig.* Affectation dans le discours : *style plein d'apprêt.* Pl. Préparatifs : *les apprêts d'un voyage.*

— ENCYCL. Pour les étoffes de soie ou de laine et pour les gazes, l'apprêt est une dissolution de colle de poisson ou de gomme adragante. On mouille les étoffes de laine ou de soie au moyen d'une éponge fine imbibée de cette dissolution. On fait ensuite sécher l'étoffe, tendue, le plus promptement possible. Pour les gazes, on tend sur un châssis, et l'on passe une seule fois l'éponge imbibée de la dissolution de gomme. Pour les dentelles de fil, même procédé avec un apprêt différent : faire dissoudre dans un litre d'eau bouillante 40 grammes de borax ; quand la dissolution est terminée, on ajoute 200 grammes de gomme laque. Faire bouillir jusqu'à fusion complète.

apprêtage [*a-prè*] n. m. Emploi de l'apprêt.

apprêté [*a-prè-té*], **e** adj. Affecté, dépourvu de naturel : *style apprêté ; langage apprêté.*

apprêter [*a-prè-té*] v. a. (du lat. *ad*, à, et *præsto*, près). Donner l'apprêt : *apprêter des peaux.* Préparer : *apprêter ses armes.* Accommoder : *apprêter des aliments.* **S'apprêter** v. pr. Se disposer, se préparer.

apprêteur, euse [*eu-ze*] n. Ouvrier, ouvrière qui donne l'apprêt aux étoffes, etc. Peintre sur verre. N. f. Modiste qui pose les ornements du chapeau.

Apprieu, comm. de l'Isère, arr. et à 28 kil. de La Tour-du-Pin ; 1.720 h. Aciéries.

apprivoisable [*a-pri-voi-za-ble*] adj. Qu'on peut apprivoiser.

apprivoisement [*a-pri-voi-ze-man*] n. m. Action d'apprivoiser ; résultat de cette action.

apprivoiser [*a-pri-voi-zé*] v. a. (de *ad*, et du lat. *privus*, privé). Rendre un animal moins farouche, : *apprivoiser un ours. Fig.* Rendre une personne plus sociable : *Rien ne put apprivoiser Alceste.* **S'apprivoiser** v. pr. Se familiariser, s'accoutumer : *s'apprivoiser avec le danger.* ANT. **Effaroucher.**

apprivoiseur, euse [*a-pri-voi-zeur, eu-ze*] n. et adj. Qui apprivoise.

approbateur, trice [*a-pro*] adj. et n. Qui approuve : *sourire approbateur ; un approbateur ; l'approbateur d'un médisant devient son complice.* ANT. **Dépréciateur, dénigreur, désapprobateur.**

approbatif, ive [*a-pro*] adj. Qui marque l'approbation : *geste approbatif.* ANT. **Critique, improbatif.**

approbation [*a-pro-ba-si-on*] n. f. (lat. *approbatio*). Consentement, acquiescement, adhésion : *un mineur ne contracte pas valablement sans approbation.* Jugement favorable : *l'approbation des honnêtes gens est précieuse.* ANT. **Désapprobation.**

approbativement [*a-pro, man*] adv. D'une manière approbative.

approbativité [*a-pro*] n. f. *Phrénol.* Désir de plaire, d'être louangé.

approchable [*a-pro*] adj. Abordable, accessible : *les gens irascibles ne sont pas approchables.*

approchant [*a-pro-chan*], **e** adj. Peu différent, presque semblable : *le singe a des traits approchants de ceux de l'homme.* Approximatif : *les calculs astronomiques ne sont jamais guère qu'approchants.*

approchant [*a-pro-chan*] adv. Environ, à peu près : *mille francs ou approchant.*

approche [*a-pro-che*] n. f. Action d'approcher, de s'approcher : *s'enfuir à l'approche de l'ennemi.* Pl. Abords, accès : *les approches d'une ville. Travaux d'approche*, travaux de terrassement, etc., au moyen desquels l'assiégeant s'avance vers l'assiégé.

approchement [*a-pro-che-man*] n. m. Action d'approcher. Etat de ce qui est approché.

approcher [*a-pro-ché*] v. a. (de *à*, et *proche*). Mettre proche : *approcher une chaise.* V. n. Devenir proche : *l'heure approche.* **S'approcher** v. pr. S'avancer, se mettre auprès de. ANT. **Ecarter, éloigner.**

approfondir [*a-pro*] v. a. Rendre plus profond : *approfondir un puits. Fig.* Examiner à fond : *approfondir une question.*

approfondissement [*a-pro-fon-di-se-man*] n. m. Action d'approfondir, au pr. et au fig. : *l'approfondissement d'un puits, d'une question.*

appropriable [*a-pro*] adj. Qu'on peut s'approprier : *l'air, l'eau, la lumière ne sont pas appropriables.*

appropriation [*a-pro, si-on*] n. f. Action de rendre propre à : *l'appropriation du sol à la culture.* Action de s'approprier une chose : *le chasseur possède par appropriation le gibier qu'il a tué.*

approprier [*a-pro-pri-é*] v. a. (de *ad*, et du lat. *proprius*, convenable. — Se conj. comme *prier.*) Rendre propre à une destination : *approprier les lois aux mœurs.* Mettre en état de propreté : *approprier un appartement. Fig.* Conformer : *approprier le style au sujet.* **S'approprier** v. pr. S'attribuer, usurper : *s'approprier un héritage, une pensée.*

Approuague, territoire de la Guyane française (2.000 h.), arrosé par le fleuve du même nom (300 kil.). Gisements aurifères. Atelier disciplinaire.

approuvable [*a-prou*] adj. Qui peut, qui doit être approuvé : *plan, conduite approuvable.*

approuver [*a-prou-vé*] v. a. (du lat. *approbare*, prouver). Agréer une chose, y consentir : *approuver un mariage.* Juger bon, louable : *approuver un orateur, un discours.* ANT. **Désapprouver.**

approuvé, e adj. Qui a reçu l'approbation : *prêtre approuvé.* S'emploie adverbialem. (avec ellipse, et invar.) : *approuvé l'écriture ci-dessus.*

approvisionnement [*a-pro-vi-zi-o-ne-man*] n. m. Action de munir de provisions une ville, une armée, une flotte, etc. Provisions réunies : *recevoir des approvisionnements frais.*

approvisionner [*a-pro-vi-zi-o-né*] v. a. Garnir, munir de provisions : *la terre entière approvisionne Paris.* **S'approvisionner** v. pr. Se munir de provisions. ANT. **Démunir, dénantir.**

approvisionneur, euse [*a-pro-vi-zi-o-neur, eu-ze*] n. Celui, celle qui approvisionne.

approximatif, ive [*a-pro-ksi*] adj. Fait par approximation : *calcul approximatif ; évaluation approximative.* ANT. **Exact, précis.**

approximation [*a-pro-ksi-ma-si-on*] n. f. (du lat. *approximare*, approcher). Estimation, évaluation par à peu près. (Se dit de tout ce qui n'offre pas une exactitude rigoureuse.) ANT. **Exactitude, précision.**

approximativement [*a-pro-ksi, man*] adv. Par approximation. D'une manière approximative.

appui [*a-pui*] n. m. (de *appuyer*). Soutien, support : *mettre un appui à un arbre. Fig. : être l'appui du faible. Archit.* Qui sert à s'appuyer : *appui de fenêtre. A hauteur d'appui*, à la hauteur ordinaire du coude. *Art vétér.* Temps pendant lequel le cheval a le pied en contact avec le sol, pendant la marche. *Mécan. Point d'appui*, point fixe autour duquel la puissance et la résistance tendent à se mettre en équilibre. (V. LEVIER.) *A l'appui de* loc. prépos, pour appuyer, prouver : *les exemples viennent à l'appui des règles.*

appui-main [*a-pui-min*] n. m. Baguette dont se servent les peintres pour appuyer la main qui tient le pinceau. Pl. des *appuis-main.*

appui-tête [*a-pui*] n. m. Appareil destiné à soutenir immobile la tête des personnes que l'on photographie. Pl. des *appuis-tête.*

appulse [*a-pul-se*] n. f. (du lat. *appulsus*, voisinage). Rapprochement de deux astres, permettant de les voir dans la même lunette.

appuyer [*a-pui-é*] v. a. (du lat. *ad*, vers, et *podium*, base). — (*J'appuie, tu appuies, il appuie, nous appuyons, vous appuyez, ils appuient. J'appuyais, nous appuyions. J'appuyai, nous appuyâmes. J'appuierai, nous appuierons. Appuie, appuyons, appuyez. J'appuierais, nous appuierions. Que j'appuie, que nous appuyions. Que j'appuyasse, que nous appuyassions. Appuyant. Appuyé, e.*) Soutenir par le moyen d'un appui : *appuyer un mur par des contreforts.* Accoter, appliquer contre ou sur : *appuyer une échelle contre un mur ; appuyer ses coudes sur la table. Fig.* Soutenir de son influence, de son crédit : *appuyer une demande.* V. n. Peser : *appuyer sur la plume. Fig.* Insister : *appuyer sur une circonstance.* Prendre une direction : *appuyer sur la droite.* **S'appuyer** v. pr. S'aider comme d'un appui, d'un soutien : *s'appuyer sur une canne.*

appuyoir [*a-pui-i-oir*] n. m. Outil en bois, dont se sert le ferblantier pour appliquer l'une sur l'autre deux pièces à souder.

Apraxine, nom d'une famille noble russe, qui joua un rôle considérable au XVIIIe siècle. Un de ses membres les plus fameux, ETIENNE-FÉDOROVITCH (1702-1758), se distingua pendant la guerre de Sept ans contre les Prussiens.

âpre adj. (lat. *asper*). Rude au goût, au toucher : *fruit âpre. Fig.* Avide : *âpre au gain.* Violent, plein d'aigreur : *caractère âpre.* ANT. **Doux.**

âprement [*man*] adv. Avec âpreté : *réprimander quelqu'un âprement.*

Apremont, comm. de la Vendée, arr. et à 33 kil. des Sables-d'Olonne ; 1.660 h.

Apremont, comm. et forêt du dép. de la Meuse, arr. et à 18 kil. de Commercy ; 511 h. (en 1914). Violents combats au cours de la Grande Guerre. — Comm. et bois du dép. des Ardennes, arr. et à 22 kil. de Vouziers, sur Aire, près de la lisière de la forêt d'Argonne ; 624 h. (en 1914). Ch. de f. E. Le bois d'Apremont fut aussi le théâtre de luttes sanglantes pendant la Grande Guerre.

après [*prè*] prép. (de *à*, et *près*). A la suite : *entrer après quelqu'un.* Contre : *crier après quelqu'un.* A la poursuite de : *courir après un lièvre.* Ensuite : *mangez d'abord, buvez après. D'après* loc. prép., à l'imitation, à la manière : *peindre d'après nature. Après coup* loc. adv., trop tard, après qu'une chose est faite. *Après tout*, au surplus, quoi qu'il en soit. ANT. **Avant.**

après-demain [*prè-de-min*] adv. Le second jour après celui où l'on est. N. m. : des *après-demain.*

après-dîner [*prè-di-né*] n. m. Temps qui suit le dîner. Pl. des *après-dîners.* (On écrivait autref. APRÈS-DINÉ n. m., et APRÈS-DINÉE n. f.) (Ecrivez : *je viendrai* cet *après*-dîner, ou *je viendrai après* dîner.)

après-guerre [*prè-ghè-re*] n. m. invar. Temps, régime qui a suivi la Grande Guerre.

après-midi [*prè*] n. m. ou f. invar. Partie du jour depuis midi jusqu'au soir. (Ecrivez : *je viendrai cet* ou *cette après-midi*, ou *je viendrai après midi.*)

après-souper [*prè-sou-pé*] n. m. Temps entre le souper et le coucher. Pl. des *après-soupers.* (On écrivait autref. APRÈS-SOUPÉ n. m. et APRÈS-SOUPÉE n. f.). (Ecrivez : *je viendrai cet après-souper* ou *je viendrai après souper.*)

âpreté n. f. Etat de ce qui est âpre : *l'âpreté des fruits verts. Fig.* Sévérité, rudesse : *l'âpreté des reproches.* Avidité : *l'âpreté des créanciers.*

Apriès [*ès*], roi d'Egypte de la XXVIe dynastie, fils de Psammétik II ; il eut des démêlés avec Nabuchodonosor, et fut détrôné par un de ses généraux, Amasis.

à priori. V. PRIORI (À).

apriorisme [*ris-me*] n. m. Méthode de raisonnement *à priori.*

aprioristique adj. Qui procède à priori : *méthode aprioristique.*

apriorité n. f. Caractère de ce qui est *à priori : l'apriorité des formes intuitives de la sensibilité.*

apron n. m. Genre de poissons acanthoptères, de la famille des percidés, mais à corps plus allongé que ceux-ci, et qui vivent dans les eaux douces d'Europe : *l'apron atteint de 0m, 15 à 0m, 25 de long ; sa chair est très estimée.* (On le pêche comme la perche.)

à-propos [*pô*] n. m. Chose dite ou faite en temps et lieu convenables : *l'à-propos donne du prix à tout.* Pièce de théâtre, poème de circonstance : *des à-propos en vers.* V. PROPOS (À).

Apsaras. *Mythol. hind.* Déesses inférieures, musiciennes et danseuses chargées de distraire les dieux. S. une *Apsara.*

apsichet [*chè*] n. m. Rebord saillant ménagé sur la surface extérieure des portières, et qui sert à maintenir les glaces d'une voiture.

apsidal, e adj. Se dit, en géométrie, d'une surface que l'on peut dériver d'une autre, d'après une loi de géométrie spéciale : *une surface apsidale d'une autre.*

apside n. f. (gr. *apsis, idos*). *Astron.* Chaque extrémité du grand axe de l'orbite d'une planète : *la ligne des apsides.* V. APHÉLIE, PÉRIHÉLIE.



Armes d'Apt.

Apsines, rhéteur grec, né à Gadara (Phénicie), au IIIe siècle ; auteur de l'*Art de la rhétorique* et d'un traité *Sur les problèmes figurés.*

apsychie [*chi*] n. f. (du gr. *a* priv., et *psukhê*, âme). Défaillance, syncope, perte de connaissance.

apsychisme [*chis-me*] n. m. (du gr. *a* priv., et *psukhê*, âme). Idiotisme, absence complète d'intelligence.

Apt [*apt*], ch.-l. d'arr. (Vaucluse), sur le Calavon, affl. de la Durance ; ch. de f. P.-L.-M., à 45 kil.

d'Avignon ; 6.340 h. (*Aptésiens* ou *Aptois*). Confitures, faïences ; truffes. — L'arr. a 5 cant., 50 comm. 41.750 h. ; le cant. a 13 comm. et 12.480 h.

apte adj. (du lat. *aptus*, propre à). Qui a des dispositions à, qui est propre à : *l'enfant est apte à apprendre.* ANT. **Inapte, impropre, incapable.**

aptère adj. (du gr. *a* priv., et *pteron*, aile). Se dit d'un insecte sans ailes : *phylloxéra aptère.* Se dit des statues de certaines divinités antiques qui, par exception, étaient représentées sans ailes : *la Victoire aptère.* N. m. pl. Ordre d'insectes complètement dépourvus d'ailes : *le pou est un aptère.*

aptéryx [*ap-té-rikss*] n. m. Genre d'oiseaux d'Australie, n'ayant que des rudiments d'ailes, des plumes ressemblant à des soies, et pas de queue.



Aptéryx.

aptitude n. f. (rad. *apte*). Disposition naturelle à une chose : *aptitude pour les sciences.* S'emploie aussi pour les animaux : *aptitude à l'accroissement, à la ponte.* *Dr.* Capacité, habileté à : *aptitude à recevoir un legs.* ANT. **Inaptitude.** *Brevet d'aptitude militaire*, brevet institué par la loi du 8 avril 1903, et qui confère des avantages spéciaux (accès rapide au grade de caporal ou brigadier, choix du corps d'affectation, etc.) aux jeunes gens qui en sont pourvus.

aptyalisme n. m. (du gr. *a* priv., et *ptyalon*, salive). Défaut de sécrétion salivaire.

apud m. lat. signif. *Dans, chez*, et qu'on emploie dans les références bibliographiques. (On l'abrège souvent *Ap.*)

Apulée [*lé*], écrivain latin du IIe siècle, né à Madaura, en Numidie ; auteur du curieux roman *les Métamorphoses* ou *l'Ane d'or*, où se trouve la charmante histoire de Psyché. On lui doit également une éloquente *Apologie.*

Apulie [*li*], contrée de l'ancienne Italie, qui fit d'abord partie de la Grande-Grèce, aujourd'hui la *Pouille.* (Hab. *Apuliens.*)

Apure, riv. du Venezuela, affl. gauche de l'Orénoque ; cours 900 kil.

apurement [*man*] n. m. (de *apurer*). Vérification d'un compte, faisant ressortir les droits contestés, les recouvrements, les restes à recouvrer, etc.

apurer [*ré*] v. a. (rad. *pur*). Vérifier et arrêter définitivement : *apurer un compte.*

Apurimac ou **Catonga,** riv. de l'Amérique du Sud, la plus importante des deux branches mères de l'Ucayalé ; cours 800 kil.

apus [*puss*] n. m. Genre de crustacés branchiopodes, type d'une famille dite des *apusidés*, répandus sur tout le globe, dans les eaux douces et stagnantes.

apyre adj. (du gr. *a* priv., et *pur*, feu). Inaltérable au feu, et surtout infusible : *le cristal de roche est apyre.*

apyrène adj. (du gr. *a* priv., et *purên*, noyau). *Bot.* Dont les fruits n'ont pas de noyau.

apyrétique adj. (de *apyrexie*). Qui fait tomber la fièvre. Qui n'a pas de fièvre.

apyrexie [*rèk-si*] n. f. (du gr. *a* priv., et *pur*, feu). Absence, cessation de fièvre.

aquæ potoribus, mots lat. signif. *Par les buveurs d'eau*, allusion à cette pensée fantaisiste d'Horace (*Epîtres*, I, 19, 3) :

..... nec vivere carmina possunt
Quæ scribuntur aquæ potoribus.

(Ils ne peuvent pas vivre, les poèmes qui sont écrits par des buveurs d'eau.)

aqua-fortiste ou **aquafortiste** [*kou-a-fortis-te*] n. (de l'ital. *acqua-forte*, eau-forte). Graveur à l'eau-forte. Pl. des *aqua-fortistes* ou *aquafortistes.*

aquamanile [*kou-a*] n. m. (du lat. *aqua*, eau, et *manus*, main). Au moyen âge, bassin pour se laver les mains avant et après les repas. Petite fontaine en dinanderie.

aquapuncture [*kou-a-ponk*] n. f. (du lat. *aqua*, eau, et *punctura*, piqûre). *Chir.* Révulsion obtenue par la projection brusque et violente d'un filet d'eau filiforme.

aquarelle [*kou-a-rè-le*] n. f. (ital. *acquerella ;* de *acqua*, eau). Peinture en couleurs délayées dans l'eau.

— ENCYCL. Dans le principe, les miniaturistes du moyen âge se servirent de couleurs délayées à l'eau pure, qu'ils appliquaient à plat sur des dessins faits à la plume : ce fut l'enfance de l'*aquarelle.* Plus tard on aviva les couleurs en y mêlant de la gomme, et on les posa par couches successives : procédé qui reçut le nom de *gouache.* Toutefois, on conserva le procédé primitif, mais on se borna généralement à l'emploi d'une seule couleur : ce genre de couleur fut appelé *lavis.* A la fin du XVIIIe siècle, Fragonard, Moreau le jeune, etc., essayèrent de remettre à la mode l'aquarelle à plusieurs teintes, mais la véritable renaissance de ce genre s'accomplit en Angleterre en 1804. L'Anglais Bonington et le Français Géricault la popularisèrent en France. Depuis, P. Delaroche, Devéria, les Johannot, Charlet, Delacroix, Meissonier, Decamps s'y distinguèrent et, après eux, Bellangé, Eug. Lami, Valerio, Pils, de Curzon, Ziem, Harpignies, etc.

aquarelliste [*kou-a-rèl-lis-te*] n. Peintre à l'aquarelle.

aquarium [*kou-a-ri-om*] n. m. (du lat. *aqua*, eau). Réservoir dans lequel on entretient des plantes et des animaux d'eau douce ou d'eau salée. Pl. des *aquariums.*

— ENCYCL. L'établissement d'un aquarium varie suivant qu'il est destiné à contenir des poissons en petit nombre ou de faible taille, ou, au contraire, des poissons de taille moyenne en assez grand nombre (aquariums scientifiques). Les petits bocaux qui contiennent des poissons, dans les appartements, sont les plus simples des aquariums. Ils demandent des soins constants : changer l'eau chaque jour l'hiver (deux fois par jour l'été au moyen d'un siphon pour ne pas sortir tout à fait les poissons de leur élément) ; chaque semaine, nettoyer l'aquarium complètement, en transportant les poissons dans un autre vase, sans jamais les prendre à la main, mais à l'aide d'une petite épuisette. Les grands aquariums scientifiques permettent de conserver vivantes beaucoup d'espèces peu connues ; le plus célèbre est celui de Naples.



Aquariums.

aquatile [*kou-a*] adj. (du lat. *aqua*, eau). *Bot.* Se dit d'une plante qui naît, qui vit dans l'eau, comme le lotus, le nénuphar, etc.

aqua-tinta [*kou-a*] n. f. (de l'ital. *aqua tinta*, eau teinte). Gravure imitant le dessin au lavis, faite à l'encre de Chine, au bistre, à la sépia. Pl. des *aqua-tinta.* (On dit aussi AQUATINTE. Pl. des *aquatintes.*)

aqua-tintiste ou **aquatintiste** [*kou-a-tintis-te*] n. Personne qui grave à l'aqua-tinta. Pl. des *aqua-tintistes* ou *aquatintistes.*

aquatique [*kou-a*] adj. Qui croît, qui vit dans l'eau : *plante, animal aquatique.*

aquatiquement [*kou-a-ti-ke-man*] adv. D'une manière aquatique. Par le moyen de l'eau.

aquatubulaire [*kou-a, lè-re*] adj. Se dit d'une chaudière à vapeur dans laquelle l'eau circule à l'intérieur de tubes exposés directement à la chaleur du foyer : *l'emploi des chaudières aquatubulaires permet de réduire le volume des générateurs de vapeur.*

aqueduc [*ke-duk*] n. m. (du lat. *aqua*, eau, et *ducere*, conduire). Canal en maçonnerie pour conduire l'eau.

— ENCYCL. Les aqueducs sont tantôt souterrains, tantôt apparents. Les Grecs eurent une préférence marquée pour les canaux souterrains. C'est sous l'époque romaine que les aqueducs apparents, à arcades, se multiplièrent. Chaque aqueduc aboutissait

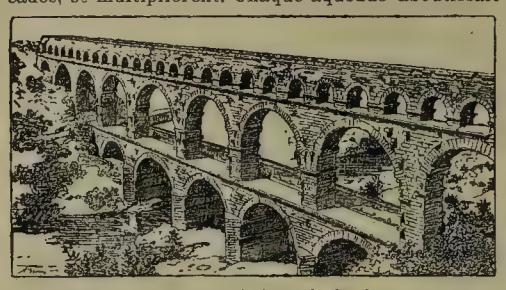

Aqueduc romain (pont du Gard).

à un bassin terminal, appelé château (*castellum*), d'où l'eau se distribuait dans la ville. Quatorze aqueducs amenaient à Rome l'eau nécessaire ; trois furent réparés par les papes et suffirent aux besoins de la ville. Les ruines célèbres connues sous le nom de « pont du Gard » sont des vestiges d'un aqueduc de quarante kilomètres de long, servant à l'alimentation de Nîmes. L'aqueduc d'Arcueil (*arculi*, arches de l'aqueduc), près de Paris, réparé au XVIIe siècle, surélevé au XIXe, a encore des parties romaines.

aqueux, euse [*keû, eu-ze*] adj. (du lat. *aqua*, eau). De la nature de l'eau : *humeur aqueuse ; la partie aqueuse du sang.* Qui contient de l'eau : *légumes trop aqueux. Météore aqueux*, météore formé par les mouvements de l'eau et les diverses formes qu'elle prend : *la pluie, la neige, le brouillard, etc., sont des météores aqueux.*

a quia [*ku-i*] (loc. form. de *à*, et du lat. *quia*, parce que). *Être à quia*, ne plus savoir que répondre, éprouver un grand embarras pécuniaire ou autre.

aquicole [*ku-i*] adj. Relatif à l'aquiculture. Qui vit dans l'eau.

aquiculteur [*ku-i*] n. m. Celui qui s'occupe d'aquiculture.

aquiculture [*ku-i*] n. f. (du lat. *aqua*, eau, et de *culture*). Culture des eaux. Art de multiplier et d'élever les animaux et les plantes aquatiques.

— ENCYCL. L'aquiculture recherche et applique les moyens propres à enrayer le dépeuplement des eaux. Les deux principaux sont : 1° le repeuplement direct des eaux (pisciculture) ; 2° l'élevage en bassins fermés (ostréiculture). Dans le premier cas, les animaux sont élevés jusqu'au moment où ils sont valides et peuvent être mis en liberté : dans le second, l'élevage est continué jusqu'à ce que les animaux aient acquis la taille marchande. Il existe en France et à l'étranger des sociétés d'aquiculture (Société centrale d'aquiculture et de pêche, à Paris) et de nombreux établissements (laboratoires maritimes, etc.) où les diverses questions relatives à l'élevage des animaux aquatiques sont étudiées scientifiquement.

aquifère [*ku-i*] adj. (du lat. *aqua*, eau, et *ferre*, porter). Qui porte, qui contient de l'eau : *couche géologique aquifère ; niveau aquifère.*

aquifoliacées [*ku-i, sé*] n. f. pl. Famille de dicotylédones, dont le *houx* est le type. S. une *aquifoliacée.*

aquigène [*ku-i*] adj. (du lat. *aqua*, eau, et *genesis*, naissance). Qui naît ou croît dans l'eau.

Aquila (saint), disciple de l'apôtre saint Paul, né dans le Pont et mort, croit-on, à Rome (Ier s.). Fête le 8 juillet.

Aquila [*ku-i*], en ital. **Aquila degli Abruzzi,** v. d'Italie, ch.-l. de la prov. d'*Aquila des Abruzzes*, sur le fleuve côtier Aterno, tributaire de l'Adriatique ; 18.600 h. Evêché.

Aquila (Pietro), peintre et graveur italien, né à Marsala (1650-1700). Il a gravé les *Loges du Vatican*, d'après Raphaël.

aquilain [*ki-lin*] ou **aquilant** [*ki-lan*] adj. et n. m. Se dit d'un cheval de couleur fauve ou brune, à peu près semblable à celle de l'aigle.

aquila non capit muscas prov. lat. signif. *L'aigle ne prend pas de mouches.* (S'emploie pour faire entendre qu'un homme supérieur ne doit pas s'occuper de choses au-dessous de lui.)

Aquilée [*ki-lé*], v. considérable dans l'antiquité, port sur le golfe Adriatique, détruite par Attila en 452 ; aujourd'hui, bourg du royaume d'Italie ; 2.000 h. (*Aquiléens*). Deux conciles y furent tenus, l'un en 381 sur l'initiative de saint Ambroise, l'autre, en 556, qui repoussa la décision du concile de Constantinople.

aquilifère [*ku-i*] n. m. (du lat. *aquila*, aigle, et *ferre*, porter). Soldat romain qui portait l'aigle d'une légion.

aquilin, e [*ki*] adj. (du lat. *aquila*, aigle). Recourbé en bec d'aigle : *nez aquilin.* ANT. **Camard, épaté.**

aquilinés [*ku-i-li-né*] n. m. pl. (du lat. *aquila*, aigle). Tribu des accipitridés, renfermant les aigles. S. un *aquiliné.*

aquilon [*ki*] n. m. (lat. *aquilo ;* de *aquila*, aigle, à cause de l'impétuosité de ce vent). Vent du nord, violent et impétueux : *le fougueux aquilon. Blas.* Représentation de ce vent, que l'on figure par une tête d'enfant joufflue et qui souffle avec force.

Aquin ou **Aquino,** ville de l'Italie méridionale (prov. de Caserte) ; 2.175 h. Patrie de Juvénal et de saint Thomas d'Aquin.

Aquitaine [*ki-té-ne*], contrée de l'ancienne Gaule, correspondant à peu près au bassin de la Garonne. Ce fut une des grandes divisions de la Gaule romaine, et, à l'époque carolingienne, un duché, puis un royaume indépendant. Possédée par l'Angleterre du XIIe au XVe siècle, l'Aquitaine fut définitivement acquise à la France en 1453. (Hab. *Aquitains.*)



Ara.

aquitanien [*ki-ta-ni-in*] n. m. Etage géologique de la période tertiaire.

aquosité [*ko-si-té*] n. f. Qualité de ce qui est aqueux.

A. R. Abréviation de *Altesse royale* et du lat. *anno regni* (l'année du règne...).

ara n. m. Genre de grands perroquets de l'Amérique du Sud, à longue queue et à beau plumage.

araba n. f. Voiture légère, à deux roues, en



Araba.

usage dans l'Afrique du Nord pour le transport des personnes, des bagages, des vivres, etc.

Arabe, habitant ou originaire de l'Arabie. Adjectiv. : *poésie arabe. Cheval arabe*, cheval de selle, très sobre et très résistant, qui est originaire de l'Arabie. (V. CHEVAL.) *Arithm. Chiffres arabes*, les dix signes de la numération, qui sont : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 0. N. m. Langue arabe. *Fam.* Usurier, homme dur en affaires : *quel arabe est-ce là?* (Mol.)



Types arabes.

— ENCYCL. *Hist.* V. ISLAM.

— *Ethnol.* Les Arabes, qui appartiennent au groupe méridional de la grande famille sémitique, tirent leur nom de leur primitive résidence, d'où ils sont

ART ARABE : 1. Coupole ogivale, au Caire. — 2. Salle des Ambassadeurs, à l'Alcazar de Séville. — 3. Vase blasonné aux armes du sultan Beibarz el-Bondoukary. — 4. Djokan de Toman Baï. — 5. Boiserie ajourée de la grande mosquée de Kairouan. — 6. Lampe de mosquée en cristal émaillé (collection Spitzer). — 7. Fontaine de la cour des Lions (Alhambra de Grenade). — 8. Mosquée des Sabres, à Kairouan. — 9. Chapiteau de l'Alhambra de Grenade. — 10. Minaret de la mosquée El-Azhar, au Caire. — 11. Minaret, à Sidi-Okba (Algérie). — 12. Tabouret de mosquée. — 13. Bordure de Koran (xve siècle). — 14. Détail de la boiserie d'un moucharabieh. — 15. Vase de l'Alhambra. — 16. Casque sarrasin du xiie siècle. — 17. Epée de Boabdil (fin du xve siècle). — 18. Fusils. — 19. Mosaïque (Alhambra). — 20. Entrée de la cour des Lions (Alhambra de Grenade). — 21. Lampe de mosquée (Musée de Madrid). — 22. La Puerta del Sol, à Tolède.

sortis au VIIe siècle de notre ère pour répandre la religion musulmane. (V. ISLAMISME.) Sauf dans le nord de l'Afrique, où ils sont souvent métissés, leurs caractères physiques ont été remarquablement conservés. L'Arabe de race pure est d'une taille un peu au-dessus de la moyenne ; il a la peau hâlée ou brune, le crâne elliptique et allongé, les yeux noirs et vifs, le nez droit. L'élevage nomade des troupeaux est l'occupation habituelle de cette race batailleuse, superstitieuse et pillarde.

— *Langue.* L'arabe est le plus développé des idiomes sémitiques. Son alphabet se compose de 28 lettres, toutes consonnes ; les trois voyelles, *a*, *i*, *ou*, sont des signes adventices, qu'on n'écrit qu'exceptionnellement. Les racines, ordinairement trilittères, servent à former les verbes, noms, adjectifs, etc. La syntaxe est compliquée. L'écriture arabe actuelle (*neskhi*) dérive de l'alphabet nabathéen, voisin de l'hébreu. Elle sert à écrire la plupart des langues des peuples musulmans : persan, turc, hindoustani, malais, etc.

— *Littér.* Avant Mahomet, les monuments littéraires sont constitués par les sept poèmes *Moallakât* qui unissent les genres lyrico-héroïque, élégiaque, érotique et satirique. Le Coran est l'ensemble des révélations que Mahomet disait lui avoir été apportées par l'archange Gabriel de la part de Dieu. C'est le point de départ de la civilisation musulmane, du droit et des institutions, développés dans la *Sunna* ou coutume, dont l'étude donna naissance aux quatre principales écoles juridiques arabes. La littérature historique est représentée par Tabari, Ibn Koteiba, Masoudi, Ibn-el-Athir, Aboul-Féda, Makrizi ; la géographie par Ibn-Batouta, Ibn-Djobéir, Bekri, Edrisi. Les apologues du livre de Bidpaï (ou Calila et Dimna) et les fables de Lokman, les énigmes et jeux de mots de Hariri, le roman d'Antar, les célèbres *Mille et une nuits*, montrent le goût des Arabes pour les apologues et les beaux récits. Les Arabes empruntèrent les mathématiques et l'astronomie, les sciences physiques, chimiques, naturelles et médicales aux Grecs, dont ils traduisirent les ouvrages, qu'ils transmirent plus tard à l'Occident. Les médecins Avenzoar, Avicenne, Averrhoès sont demeurés célèbres.

— *Art.* On prétend souvent que les Arabes se sont interdit, pour des motifs religieux, la représentation des êtres animés, c'est une erreur, et plus d'une fois ils ont représenté, dans leurs miniatures, leurs tapisseries et leurs sculptures, des animaux, parfois même des hommes. Cependant, d'habitude, leur peinture et leur sculpture se limitent à l'enjolivement des caractères d'écriture par un capricieux assemblage de fleurs, de fruits, de feuillages et de rinceaux, ce qui constitue l'art raffiné des *arabesques*. Mais ils ont excellé dans un genre d'architecture qui, d'abord inspiré des Romains, puis des Byzantins, s'est surtout développé en Espagne, et a produit des monuments tels que l'Alcazar et la Giralda de Séville ou l'Alhambra de Grenade. L'édifice type de l'architecture arabe est la mosquée, sanctuaire sacré, de forme carrée avec une cour centrale, une chaire à prêcher, un mihrab et un minaret. Les monuments arabes comportent des arcs de toutes formes, des pendentifs très ornés, et des motifs décoratifs d'une extrême richesse. Il faut citer les mosquées d'Egypte, de Constantinople, de Cordoue.

arabesque [*bès-ke*] adj. Propre aux Arabes : *décoration arabesque*. N. f. *Peint.* et *sculpt.* Entrelacement de feuillages et de figures de caprice, à la manière des Arabes.

— ENCYCL. V. ARABE.

arabette [*bè-te*] n. f. Genre de crucifères, comprenant des herbes annuelles d'Europe.

arabidées n. f. pl. Tribu de la famille des crucifères, ayant pour type le genre *arabette*. S. une *arabidée*.

Arabie [*bi*], vaste péninsule à l'ouest de l'Asie méridionale. Superf. 3 millions de kil. carr. ; capit. *La Mecque* ; 12 millions d'h. (*Arabes*). Le centre est un grand plateau, formé de plaines pierreuses et désertes, où règne un climat très chaud et exceptionnellement sec (*Arabie Pétrée*) ; les côtes, notamment le Yémen, le Hedjaz, l'Hadramaout, sont très fertiles et donnent : café, coton, encens, gomme, myrrhe, aloès, canne à sucre, cocotier, aromates précieux, arbres fruitiers. Au point de vue politique, l'Arabie, qui s'est soustraite à la suzeraineté de Constantinople, compte un certain nombre de petits royaumes indépendants, dont le principal est le Hedjaz. A citer aussi des pays plus ou moins soumis par les Européens (sultanat de Mascate) ou de vraies colonies britanniques (Suez, Périm). — C'est de l'Arabie que partit au VIIe siècle le mouvement musulman (v. ISLAM), grâce auquel la race arabe s'est répandue dans tout le nord et le centre de l'Afrique, dans le centre de l'Asie et, un moment même, dans le midi de l'Europe.

arabine n. f. Principe soluble des gommes végétales. Syn. ACIDE ARABIQUE, ACIDE MÉTAPECTIQUE.

Arabi-pacha, officier égyptien, né à Heryan. Qui connaît l'histoire, les institutions arabes. Qui en fait une étude spéciale.

ALPHABET ARABE

FIGURE Isolées	Finales	Médiales	Initiales	NOM	VALEUR	FIGURE Isolées	Finales	Médiales	Initiales	NOM	VALEUR
ا	ـا	ـا	ا	Elif	*a, é*	ض	ـض	ـضـ	ضـ	Dhâd	*dh*
ب	ـب	ـبـ	بـ	Bé	*b*	ط	ـط	ـطـ	طـ	Thâ	*th*
ت	ـت	ـتـ	تـ	Té	*t*	ظ	ـظ	ـظـ	ظـ	Zzâ	*zz*
ث	ـث	ـثـ	ثـ	Tsé	*ts*	ع	ـع	ـعـ	عـ	'Aïn	*'a*
ج	ـج	ـجـ	جـ	Djim	*dj*	غ	ـغ	ـغـ	غـ	Ghaïn	*gh*
ح	ـح	ـحـ	حـ	Ha	*h*	ف	ـف	ـفـ	فـ	Fé	*f*
خ	ـخ	ـخـ	خـ	Kha	*kh*	ق	ـق	ـقـ	قـ	Qâf	*q*
د	ـد	ـد	د	Dal	*d*	ك	ـك	ـكـ	كـ	Kef	*k*
ذ	ـذ	ـذ	ذ	Zal	*z*	ل	ـل	ـلـ	لـ	Lam	*l*
ر	ـر	ـر	ر	Ré	*r*	م	ـم	ـمـ	مـ	Mim	*m*
ز	ـز	ـز	ز	Zé	*z*	ن	ـن	ـنـ	نـ	Noun	*n*
س	ـس	ـسـ	سـ	Sin	*s*	ه	ـه	ـهـ	هـ	Hé	*h*
ش	ـش	ـشـ	شـ	Chin	*ch*	و	ـو	ـو	و	Ouaou	*ou*
ص	ـص	ـصـ	صـ	Sâd	*ss*	ى	ـى	ـيـ	يـ	Yé	*y, a*



Carte de l'Arabie.

Rozna, m. au Caire (1839-1911). Il essaya de lutter contre les Anglais, en s'appuyant sur un « parti national » (1882) et fut déporté à Ceylan.

arabique adj. Qui est d'Arabie : *gomme arabique.*

Arabique (GOLFE), autre nom de la mer Rouge.

arabisant [*bi-zan*], **e** ou **arabiste** [*bis-te*] n. Qui connaît l'histoire, les institutions arabes. Qui en fait une étude spéciale.

arabisme [*bis-me*] n. m. Locution propre à la langue arabe.

Arabkir, v. de la Turquie (Asie d'Arménie turque), sur un sous-affluent de l'Euphrate ; 20.000 h. (*Arabkirlis*). Céréales, vignobles, fruits.

arable adj. (du lat. *arare*, labourer). Se dit d'une terre qui peut être labourée plusieurs fois en un temps relativement court : *sol arable ; terre arable.*

— ENCYCL. On appelle *terres arables* celles qui sont ou peuvent être, en un court espace de temps (environ un an), plusieurs fois labourées, ensemencées et mises à nu par la récolte des produits, pour être presque aussitôt labourées et ensemencées à nouveau avec une espèce de plante qui diffère en général de l'espèce cultivée précédemment. La terre franche est le type par excellence de la terre arable. Elle renferme en proportions convenables de l'argile, du sable, du calcaire, de l'humus ; elle est pourvue des éléments chimiques indispensables à une bonne fertilité, et se prête très bien à la nitrification.

Aracaja, v. du Brésil, capit. de l'Etat de Sergipe, sur le Colinguiba ; 15.000 h. Grande exportation de sucre.

aracari n. m. Nom vulgaire de certaines espèces de toucans : *les aracaris volent très mal.*

Aracaty, v. du Brésil (Etat de Ceara), sur le Yaguaribe ; 17.000 hab. Commerce de coton et de cuivre.

aracées [*sé*] n. f. pl. V. AROÏDÉES.

Aracena, v. d'Espagne (Andalousie), dans la *sierra de Aracena* et près de l'Odiel naissant ; 6.000 h. Aux environs, gisements de cuivre.

arachide [*chi-de*] n. f. Plante légumineuse, dont les graines (*cacahuètes*) fournissent de l'huile.


Arachide.

— ENCYCL. Le genre arachide renferme six ou sept espèces, dont l'une, l'arachide souterraine, désignée vulgairement sous le nom de *pistache de terre*, plante annuelle fleurissant en été, possède un gros embryon, qu'on peut manger grillé. L'arachide croît surtout en Espagne et au Sénégal, où elle est une culture industrielle des plus prospères. On extrait de ses graines une huile utilisée surtout pour la confection des savons.

Arachné [*rak-né*], jeune Lydienne, qui osa défier Minerve dans l'art de la tapisserie et la surpassa. La déesse, irritée, déchira son travail. Arachné se pendit de désespoir, et Minerve la changea en araignée. (*Myth.*)

arachnéen, enne [*rak-né-in, è-ne*] adj. Qui est propre à l'araignée.

arachnides [*rak*] n. m. pl. Classe d'animaux articulés, comprenant les *araignées*, *scorpions*, *acariens*, etc. S. un *arachnide.*

— ENCYCL. Le corps des arachnides se compose soit de deux régions (*céphalothorax* et *abdomen*), soit de trois (*céphalothorax*, *abdomen* et *postabdomen*). Souvent le segment thoracique est fusionné

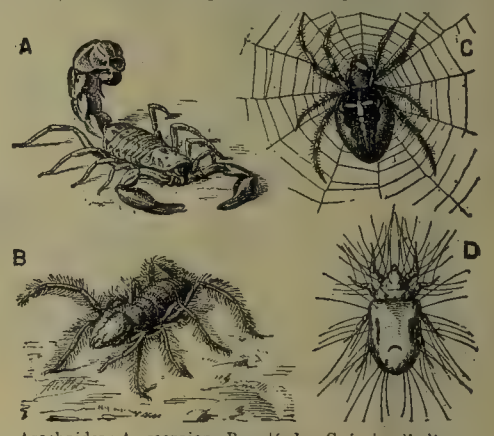

Arachnides : A, scorpion ; B, galéode ; C, épeire diadème ; D, acarus du fromage.

avec les suivants ; le corps peut parfois ne pas présenter de segmentation apparente, ou être vermiculaire. Les arachnides possèdent trois sortes d'appendices : chélicères, maxillipèdes et pattes ambulatoires ; les premiers forment des pinces plus ou moins fortes. En général, chez ces animaux, les sexes sont séparés, quoique l'hermaphrodisme puisse s'observer. On divise les arachnides en *scorpionides*, *pédipalpes*, *aranéides*, *acariens*, *tardigrades*, *linguatulides*, etc. Les aranéides sont les plus nombreux. V. la planche ARTHROPODES.

arachnoïde [*rak-no-i-de*] n. f. (du gr. *arakhnê*, araignée, et *eidos*, aspect). Nom donné, à cause de sa ténuité, à l'une des trois membranes qui enveloppent l'appareil cérébro-spinal : *l'arachnoïde est placée entre la dure-mère et la pie-mère.*

arachnoïdien, enne [*rak-no-i-di-in, è-ne*] adj. Qui appartient à l'arachnoïde. Qui a la finesse d'une toile d'araignée.

Arachosie [*ko-zi*], nom d'une province de l'ancien empire de Perse. (Hab. *Arachosiens.*)

arack [*rak*] ou **arak** n. m. (ar. *araca*). Liqueur spiritueuse, tirée du riz fermenté. (On écrit aussi ARACH, ARAC, ARAKI, etc.)

Arad [*rad*], v. de Roumanie, ch.-l. du comitat de ce nom, sur le Maros, affl. de la Theiss ; 63.000 h.

aragne n. f. (lat. *aranea*). Ancien nom de l'araignée.

Arago (Dominique-François), l'un des plus grands savants du XIXe siècle, né à Estagel (Pyrénées-Orientales), m. à Paris (1786-1853). A dix-sept ans, il entra à l'Ecole polytechnique, après un brillant examen. A vingt-trois, il devenait membre du conseil supérieur de cette école, après avoir été admis à l'Académie des sciences. Nommé directeur de l'Observatoire, il fit des cours d'astronomie restés célèbres. La physique et l'astronomie lui doivent de précieuses découvertes. Esprit libéral, il acquit une grande popularité, fut nommé membre du gouvernement provisoire en 1848, et dirigea quelque temps les ministères de la guerre et de la marine. — Un de ses frères, JACQUES, écrivain et voyageur français, né à Estagel (Pyrénées-Orientales), m. au Brésil (1790-1855), est l'auteur d'un *Voyage autour du monde*, qui eut un grand succès. — Un autre de ses


Fr. Arago.

frères, ETIENNE, littérateur et homme politique, né à Estagel, mort à Paris (1802-1892), s'occupa de chimie, puis de littérature et écrivit des vaudevilles et des comédies qui eurent beaucoup de succès. Comme homme politique, il prit une part active à toutes les

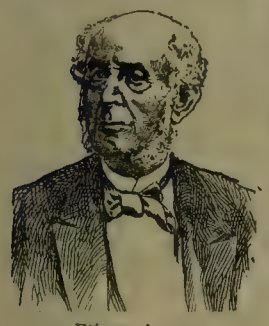

Etienne Arago.



Emm. Arago.

luttes du parti républicain depuis la Restauration. Il fut maire de Paris après le 4 septembre 1870. — EMMANUEL, fils de François, né et mort à Paris (1812-1896), avocat et homme politique français, fut membre, en 1870, du gouvernement de la Défense nationale ; ambassadeur en Suisse de 1880 à 1894.

Aragon, riv. de l'Espagne septentrionale, affl. de l'Ebre ; cours 167 kilom.

Aragon, contrée au nord-est de l'Espagne, divisée en 3 provinces. (Hab. *Aragonais.*) Cap. *Saragosse.* L'Aragon fut longtemps, au moyen âge, un royaume indépendant, réuni à la Castille seulement en 1479. Depuis cette date, les Aragonais ont montré un attachement inébranlable à leurs privilèges traditionnels, ou *fueros.*



Armes d'Aragon.

Aragon (Jeanne d'), Italienne du XVIe siècle, née à Naples (1500-1577), fille naturelle de Ferdinand d'Espagne, épouse d'Ascanio Colonna. Elle prit part aux querelles des Colonna contre le pape Paul IV, et, par ses grâces, ses vertus, son intelligence, son mâle courage, inspira tous les poètes de son temps. Son portrait, un des chefs-d'œuvre de Raphaël, est au Louvre (V. p. 120.)

Aragona, v. du roy. d'Italie (Sicile, prov. de Girgenti) ; 12.700 h. Aux environs, volcan de boue.

Aragonais, e [*gho-nè, è-ze*], habitant ou originaire de l'Aragon : *les Aragonais.* Adjectiv. : *princesse aragonaise.*

aragonite n. f. Variété de carbonate de chaux naturel, découverte en Aragon en 1775.

Araguay [*ghu-è*], riv. du Brésil, un des deux cours d'eau qui forment le Tocantins ; cours 2.200 kil.

araignée [*rè-gné*] n. f. (lat. *aranea*). Animal articulé à huit pattes et sans ailes, de l'ordre des arachnides. Crochet de fer à plusieurs branches, pour retirer les seaux des puits. Filet pour prendre les oiseaux. (L'usage en est interdit par la loi.) Grand filet rectangulaire à mailles carrées, pour prendre le poisson. Rainures en croix creusées dans un coussinet pour régulariser le graissage.

— ENCYCL. *Entom.* Les araignées sécrètent un liquide gommeux qui s'étire et se durcit à l'air en devenant de la soie. C'est avec cette soie qu'elles tissent leur toile pour prendre les insectes dont elles font leur nourriture. Certaines araignées possèdent des venins qui leur permettent d'immobiliser leur proie, mais qui n'ont aucune action appréciable sur l'homme sous notre climat.

arain [*rin*] n. m. Taffetas rayé ou à carreaux, fabriqué surtout dans les Indes.

araire [*rè-re*] n. m. (lat. *aratrum*). Charrue simple sans avant-train et sans roues.

Arakan ou **Arrakan,** district de la Birmanie anglaise ; 672.000 h. Capit. *Akyab ;* v. pr. *Arakan.* Vastes forêts : manguier, tek, cocotier, etc.

Araktcheiev (Alexis-Andréievitch), général russe (1769-1834), favori du tsar Paul, puis ministre de la guerre du tsar Alexandre Ier ; il fit d'importantes réformes.

Aral (LAC OU MER D'), grand lac salé d'Asie, dans le Turkestan occidental ; 67.000 kilom. carr. Il reçoit le Syr-Daria et l'Amou-Daria, dont les alluvions, en même temps que la sécheresse du climat, contribuent à diminuer progressivement sa surface.

aralia ou **aralie** [*lî*] n. f. Genre de plantes, type de la famille des *araliacées.*

araliacées [*sé*] n. f. pl. Famille de dicotylédones polypétales, comprenant des plantes des régions chaudes de l'Amérique. S. une *araliacée.*

Aram, nom donné par la Bible à la Syrie et à la Mésopotamie, peuplées des descendants d'Aram, cinquième fils de Sem.

arame n. m. Palais des rois persans, (mot qui correspond à celui de *sérail* chez les Turcs).

araméen, enne [*mé-in, è-ne*] adj. Qui concerne les Araméens. *Langues araméennes,* rameau de la branche sémitique, comprenant le chaldaïque et le syriaque.

Araméens [*mé-in*], nom générique donné aux tribus sémitiques qui habitaient l'Aram, région marécageuse située aux embouchures du Tigre et de l'Euphrate. (Les Assyriens, puis les Hébreux, les soumirent.) — Un *Araméen ; une Araméenne.*

Aramits [*mitss*], ch.-l. de c. (Basses-Pyrénées), arr. et à 14 kilom. d'Oloron, sur le Vert, affl. du gave d'Oloron ; 950 h. Ch. de f. — Le cant. a 6 comm. et 5.000 h.

aramon n. m. Cépage très répandu dans les vignobles du midi de la France.

Aramon, ch.-l. de c. (Gard), arr. et à 30 kilom. de Nîmes, sur le Rhône ; 2.580 h. Ch. de f. P.-L.-M. Eaux minérales. — Le cant. a 10 comm. et 10.630 h.

Aramon (Gabriel DE LUITZ, baron d'), né probablement à Nîmes vers la fin du XVe siècle, mort après 1553. Ambassadeur de François Ier auprès du sultan Soliman ; il a laissé une curieuse relation de son voyage en Orient.

Aran (VAL D'), vallée espagnole (Catalogne), dans les Pyrénées. La Garonne y prend sa source et la traverse jusqu'au Pont-du-Roi. *Bosost* (1.000 h.) en est le bourg le plus important.

Aranda (don Pedro ARARACA Y BOLEA, comte d'), célèbre ministre espagnol, né et m. à Saragosse (1718-1799). Il chassa les jésuites (1767), et essaya de tirer l'Espagne de sa décadence. Renversé en 1773, il fut ambassadeur en France jusqu'en 1784, et de nouveau ministre en 1792.

aranéeux, euse [*né-eû, eu-ze*] adj. Qui ressemble à une toile d'araignée : *tissu aranéeux.* V. ARACHNÉEN.

aranéides [*né-i-de*] n. m. pl. Ordre d'arachnides, comprenant les araignées proprement dites. S. un *aranéide.*

aranéiforme adj. (du lat. *aranea,* araignée, et de *forme*). Qui ressemble à une araignée.

aranéole n. f. (du lat. *aranea,* araignée). Nom donné par les pêcheurs à la vive quand elle est jeune.

aranéologie [*jî*] n. f. (du lat. *aranea,* araignée, et du gr. *logos,* traité). Partie de l'entomologie qui traite des araignées.

aranéologue [*lo-ghe*] n. m. Celui qui s'occupe d'aranéologie. (On dit aussi ARANÉOGRAPHE.)

arani n. m. Dans l'Inde védique, ustensile de bois servant à allumer le feu sacré.

Aranjuez [*èz'*], v. d'Espagne (prov. de Madrid), sur le Tage ; beau château, résidence royale ; 9.800 h.

arantèle ou **arantelle** [*tè-le*] n. f. (du lat. *aranea,* araignée, et *tela,* toile). Toile d'araignée. (Vx.) Tissu de lin très léger. (Vx.) *Vénet.* Filandres qui s'entre-croisent comme une toile d'araignée sur les pieds du cerf.

aranteloir n. m. Tête de loup pour balayer les toiles d'araignée.

Arany (Jean), poète hongrois, né à Nagy-Szalonta, m. à Budapest (1817-1882), auteur du poème : *la Constitution perdue* et de la trilogie du héros *Toldi.* — Son fils, LADISLAS, né à Nagy-Szalonta, m. à Budapest (1844-1898), auteur du poème patriotique : *la Bataille des Huns,* fut aussi un poète de valeur.

Aranzi (Jules-César), anatomiste italien, né à Bologne, élève d'André Vésale (1530-1589). On lui doit de remarquables travaux sur le cerveau.

arapaïma n. m. Genre de poissons des eaux douces du Brésil et de la Guyane, qui peuvent atteindre près de 5 mètres de long et peser jusqu'à 200 kilogrammes : *l'arapaïma est le plus grand des poissons d'eau douce.*

arapède n. m. Nom donné aux patelles, sur les côtes de Provence.

Arapiles (Les), bourg d'Espagne (prov. de Salamanque). Wellington y vainquit Marmont, le 22 juillet 1812.

arar n. m. Arbre ressemblant au thuya, qui croît dans l'Afrique septentrionale et fournit la gomme sandaraque.

Ararat [*ra*], massif volcanique d'Arménie, où, suivant la Bible, se serait arrêtée l'arche de Noé (Grand-Ararat, 5.211 mètres ; Petit-Ararat, 3.960 m.)

Aras [*rass*], anc. **Araxes,** riv. d'Arménie, le plus important affluent du Kour ; environ 800 kil.

arasement [*ze-man*] n. m. Action d'araser. Dernière assise d'un mur.

araser [*zé*] v. a. (de *à,* et *ras*). Mettre de niveau les assises d'une construction. Scier à une certaine épaisseur le bas des planches où l'on veut mettre des emboîtures, et conserver assez de bois pour faire les tenons.

arases [*ra-ze*] n. f. pl. Pierres qui servent à l'arasement. (On dit aussi PIERRES D'ARASE.)

aratoire adj. (du lat. *arator,* laboureur). Qui concerne l'agriculture : *instruments aratoires.*

Aratus [*tuss*], poète et astronome grec (IIIe s. avant J.-C., m. en 213) ; auteur d'un célèbre poème didactique sur les *Phénomènes.*

Aratus de Sicyone, général grec, né à Sicyone ; fondateur de la ligue Achéenne, dont il voulait faire le point d'appui de l'indépendance hellénique. Il mourut empoisonné à l'instigation de Philippe III de Macédoine (272-213 avant J.-C.).

araucan [*rô*] n. m. Idiome des habitants de l'Araucanie, appartenant à la famille des langues agglutinantes.

Araucana (*l'*), poème épique espagnol, en trente-sept chants, par Alonzo de Ercilla, qui avait pris part à l'expédition de Philippe II contre les Araucans (XVIe s.), et qui la célébra avec une brillante imagination.



Araucaria.

Araucanie [*rô-ka-nî*], région de l'Amérique du Sud, dans la partie méridionale du Chili, entre les Andes et l'Océan. Divisée depuis 1887 en quatre provinces : Arauco, ch.-l. *Lébu ;* Cautin, ch.-l. *Témuco ;* Malleco, ch.-l. *Angol ;* Biobio, ch.-l. *Los Angeles ;* environ 341.000 hab. (*Araucaniens* ou *Araucans.*)

araucaria [*rô*] n. m. Genre de conifères des régions tropicales de l'Amérique et de l'Océanie, que l'on cultive comme plante d'appartement dans les régions tempérées. (On dit aussi ARAUCARIE n. f.)

Arauco, v. et port du Chili, dans la prov. du même nom ; 3.500 h. Mines de houille ; port actif.

Araujo-Porto-Alegre (Manoël d'), architecte et poète brésilien, né à Rio-Pardo en 1806, m. en 1879.

Araules, comm. de la Haute-Loire, arr. et à 9 kil. d'Yssingeaux ; 2.040 h.

Aravalli (MONTS), chaîne de montagnes de l'Inde (Radjpoutana). Gisements d'or et d'argent ; marbres, etc.

Aravis (*chaîne des*), chaîne du massif des Bornes, aux confins de la Savoie et de la Haute-Savoie ; point culminant, mont Charvin (2.414 m.).

Araxes, ancien nom de l'Aras, fleuve d'Arménie.

Arazzi (*les*) ou *Tentures d'Arras,* célèbres tapisseries faites en Flandre sur des cartons de Raphaël et conservées au Vatican. V. CARTONS.

Arbâ (**L'**), comm. du départ. et arr. d'Alger ; 9.000 h. Mines de zinc et de plomb argentifère. Tabac, vignobles ; marché important.

Arbace ou **Arbacès** [*sèss*], prince légendaire de Médie. Il aurait gouverné ce pays pour le compte de Sardanapale, puis se serait rendu indépendant (VIIIe s.)

arbalète n. f. (du lat. *arcus,* arc, et *balista,* baliste). Arc d'acier, monté sur un fût et se bandant avec un ressort. V. ARME.

— ENCYCL. L'arbalète permet mieux que l'arc un tir précis et puissant. C'est de son principe que dérivent la plupart des balistes et autres machines

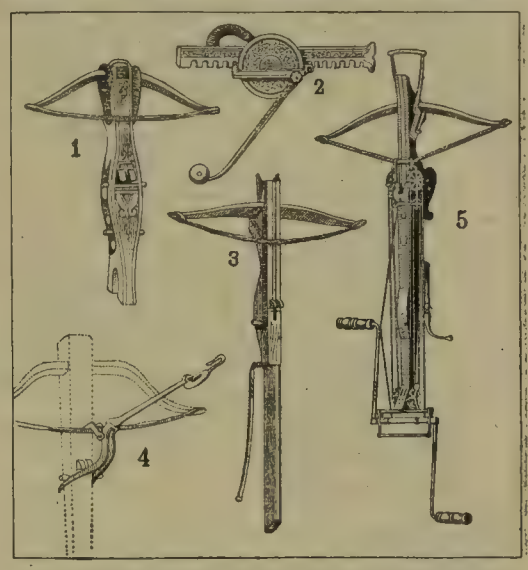

1. Arbalète à cire ; 2. Cric ; 3. Arbalète à pied-de-biche ; 4. Pied-de-biche ; 5. Arbalète à tour, munie de son tour.

de l'antiquité et du moyen âge. L'arbalète se compose de deux pièces : l'*arc* et la pièce de bois qui le supporte, l'*arbrier.* L'arc, de bois ou de corne, était d'une très grande force ; la corde était tendue au moyen d'une machine (cric, tour). L'arbalète fut l'arme de jet la plus redoutable du moyen âge. Le trait de l'arbalète (flèche, vireton, carreau, etc.) tuait un homme à plus de deux cents pas.

arbalétée [*té*] n. f. Portée d'arbalète.

arbalétrier [*tri-é*] n. m. Soldat armé d'une arbalète. *Ornith.* Martinet noir. *Charp.* Pièces de

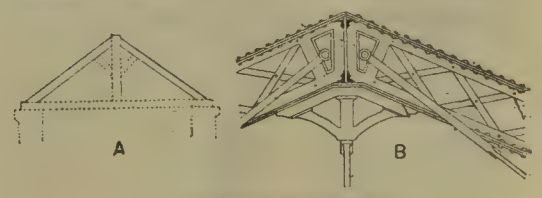

A, B, arbalétriers (construction).

bois qui soutiennent la couverture d'un bâtiment. V. FERME.

— ENCYCL. Les armées des Romains, des Carthaginois, ainsi que celles du Bas-Empire, comptèrent dans leurs rangs des arbalétriers. Les arbalétriers du moyen âge n'étaient pas, dans les armées, un élément aussi utile que les archers, parce que leurs armes étaient d'un maniement plus difficile et plus lent. Ils étaient cependant très redoutables dans la guerre de siège. Le *grand maître des arbalétriers* était un grand officier de la couronne, qui, au moyen âge, commandait tous les gens de pied, et partageait avec le connétable, chef suprême des gens à cheval, l'autorité militaire.



Arbalétrier (XVe siècle).

arbalétrière ou **arbalétière** n. f. Ouverture étroite, pratiquée dans les murailles des châteaux forts du moyen âge pour tirer de l'arbalète.

Arban (Jean-Baptiste), compositeur français, virtuose du cornet à pistons, né à Lyon, m. à Paris (1825-1889).

Arbatache, comm. du départ. et arrond. d'Alger ; 3.500 hab.

Arbelles [*bè-le*], v. de l'Asie Mineure, près de laquelle Alexandre vainquit Darius en 331 av. J.-C.

Arbelles (*Bataille d'*), célèbre mosaïque romaine trouvée à Pompéi (musée de Naples), un des chefs-d'œuvre de la mosaïque antique ; — tableau de Le Brun (Louvre), une des quatre fameuses batailles peintes en l'honneur de Louis XIV. A gauche, on voit les chariots de Darius renversés, brisés. Au second plan, Alexandre, à cheval, est suivi de son invincible phalange ; au-dessus de sa tête, plane l'aigle de Jupiter ; à droite, Darius, sur un char en forme de trône, s'avance avec ses éléphants, portant des tours garnies de soldats (v. p. 119)

Arbicot, Arbi, Bicot [*ko*] n. m. *Arg.* Arabe

arbitrage n. m. Jugement amiable d'un différend par arbitre : *demander l'arbitrage.* Sentence rendue par les arbitres : *exécuter un arbitrage. Bours.* Opération qui consiste à remplacer une valeur par une autre qui paraît plus avantageuse. V. SPÉCULATION.

— ENCYCL. *Dr.* L'arbitrage ne peut s'exercer que sur les droits dont on a la libre disposition. L'acte par lequel on consent à recourir à un arbitrage s'appelle *compromis.* On ne peut compromettre sur les dons et legs d'aliments, logement, vêtements, ni sur les séparations, divorces et autres questions d'état civil. Les arbitres, désignés sous le nom d'*amiables compositeurs*, jugent en équité, et il ne peut être appelé de la sentence. En cas de partage ou de désaccord, le président du tribunal nomme un tiers arbitre ou un surarbitre. Les patrons, employés ou ouvriers peuvent soumettre les questions qui les divisent à un *comité de conciliation*, et, à défaut d'entente dans ce comité, à un *conseil d'arbitrage.* Ils s'adressent au juge de paix, chargé des détails de la procédure, mais étranger à la décision sur le fond, prise par les arbitres. Des *Commissions d'arbitrage* ont été instituées, pour régler les situations particulières qu'avait créées la Grande Guerre entre les propriétaires et les locataires.

Arbitrage international. On appelle de ce nom une procédure pacifique employée pour le règlement des litiges internationaux et qui consiste dans la désignation, par deux Etats en conflit, d'une puissance tierce, d'un corps constitué ou même d'un simple particulier chargé de les départager. Sur l'initiative du tsar Nicolas II, une « Conférence de la paix » s'est tenue à La Haye en 1898, en vue d'assurer le règlement pacifique des conflits internationaux, et a signé un acte final daté du 29 juillet 1898. Depuis, La Haye fut le siège d'une cour permanente d'arbitrage.

arbitraire [*trè-re*] adj. (lat. *arbitrarius*). Qui dépend de la seule volonté, en dehors de toute considération de raison, d'équité, de légalité : *des votes arbitraires; appréciation arbitraire.* Despotique : *pouvoir arbitraire.* N. m. Despotisme, autorité sans autre règle que celle du bon plaisir : *la tyrannie, c'est l'arbitraire permanent. Arbitraire légal*, faculté d'appréciation laissée par la loi à la conscience du juge. ANT. **Légal, juste, équitable.**

arbitrairement [*trè-re-man*] adv. D'une manière arbitraire. ANT. **Légalement, justement.**

arbitral, e, aux adj. Qui est prononcé par des arbitres : *jugement arbitral.* Qui est composé d'arbitres : *tribunal arbitral.*

arbitralement [*man*] adv. Par l'intermédiaire d'arbitres.

arbitration [*si-on*] n. f. Estimation en bloc.

arbitre n. m. (lat. *arbiter*). Qui est choisi par un tribunal ou par les parties pour prononcer dans un différend. Maître souverain : *les arbitres du monde.* Qui a une grande influence : *être l'arbitre de la mode. Libre arbitre* ou *franc arbitre*, puissance que la volonté a de choisir, de se déterminer.

Arbitre (*Traité du Libre*), par Bossuet; un de ses principaux ouvrages de philosophie théologique, dans lequel il essaye de concilier la nécessité morale de la liberté avec la prescience divine.

arbitrer [*tré*] v. a. Juger en qualité d'arbitre : *arbitrer un différend. Bours.* Soumettre à l'opération de l'arbitrage.

Arboga, v. de Suède (Vestmanland), sur le fleuve *Arboga*, affl. du lac Mælar; 4.600 h. Sources minérales, forges, fonderies de fer.

Arbogast [*ghast*], Gaulois, général de Valentinien II, qu'il fit tuer pour proclamer le rhéteur Eugène. Vaincu par Théodose, il se donna la mort (394).

Arbogast (saint), évêque de Strasbourg, mort vers 678. Fut en grande faveur auprès de Dagobert.

Arbois, ch.-l. de c. (Jura), arr. et à 10 kil. de Poligny, sur la Cuisance, s.-affl. du Doubs; 4.100 h. (*Arboisiens, Arboisins* ou *Arbosiens*). Ch. de f. P.-L.-M. Bons vins. Patrie de Pichegru. — Le cant. a 15 comm. et 8.000 h.

Arbois de Jubainville (Henri **d'**), historien et linguiste celtisant français, né à Nancy, m. à Paris (1827-1910), membre de l'Institut. Il a publié : *Histoire des ducs et des comtes de Champagne; Cours de littérature celtique;* etc.

Arboleda (Jules), président de la Nouvelle-Grenade (auj. *Colombie*), poète et brillant orateur; né en 1817. Chassé du pouvoir, trahi par ses soldats, il fut assassiné en 1862.

Arbon, v. de Suisse (cant. de Thurgovie), sur le lac de Constance; 5.700 h. Broderie mécanique; fabrique de machines, tissage.

arborer [*ré*] v. a. (du lat. *arbor*, arbre). Planter, élever quelque chose droit comme un arbre : *arborer un drapeau. Arborer un pavillon*, le hisser, le déployer. *Arborer l'étendard de la révolte*, se révolter.

arborescence [*rès-san-se*] n. f. Etat d'un végétal arborescent. Forme arborescente.

arborescent [*rès-san*], **e** adj. Qui a la forme, le caractère d'un arbre : *fougères arborescentes.*

arboricole adj. (du lat. *arbor, oris*, arbre, et *colere*, habiter). Qui vit sur les arbres.

arboriculteur n. m. Qui s'occupe d'arboriculture, de la culture des arbres.

arboriculture n. f. (du lat *arbor, oris*, arbre, et de *culture*). Culture des arbres.

— ENCYCL. La sylviculture étant l'exploitation des arbres considérés en masse, l'arboriculture est l'exploitation des arbres considérés individuellement. L'arboriculture est une branche annexe du jardinage. L'arboriculture fruitière est un art compliqué, qui exige la connaissance de diverses pratiques (taille, greffage, effeuillage, ébourgeonnement, etc.), mais aussi et surtout l'appréciation de la mesure dans laquelle il importe de pratiquer ces opérations et de l'époque où il faut les pratiquer. L'arboriculture d'ornement consiste à savoir élever en pépinière ou soigner au jardin les arbres ou arbrisseaux d'ornement. Elle demande autant l'œil sûr de l'artiste, que le savoir et l'habileté du jardinier.

arboriforme adj. Qui a la forme d'un arbre.

arborisation [*ri-za-si-on*] n. f. Dessin naturel, représentant des branches d'arbre dans les corps minéraux.

— ENCYCL. Les arborisations de glace qui recouvrent les fenêtres des appartements, l'hiver, sont dues à la condensation de la vapeur d'eau sur les vitres refroidies par la température extérieure. L'or, l'argent, le cuivre, certains minéraux ont souvent formé, en se solidifiant, des groupes de cristaux dont l'aspect rappelle celui d'un arbre (*dendrites* des oxydes de manganèse, agates renfermant des arborisations d'oxyde de fer et de manganèse).

arborisé [*ri-zé*], **e** adj. Qui représente des arborisations : *agate arborisée.*

arboriser [*ri-zé*] v. n. Cultiver des arbres.

arboriste [*ris-te*] n. m. Syn. peu usité de PÉPINIÉRISTE et de ARBORICULTEUR.

arbouse [*bou-ze*] n. f. Fruit de l'arbousier.

arbousier [*bou-zi-é*] n. m. Arbre du Midi, à fruits rouges, assez semblables extérieurement à la fraise, d'une saveur aigrelette.


Arbousier des Alpes : a, fruit de l'arbousier commun.

— ENCYCL. Les arbousiers (*arbutus*) ont des fleurs d'un blanc rosé ; les fruits, comestibles, sont d'un rouge vif. On emploie les feuilles pour le tannage des peaux.

arbre n. m. (lat. *arbor*). *Bot.* Végétal ligneux dont la tige ou *tronc*, fixée au sol par ses *racines*, est nue à la base et chargée de *branches* et de *feuilles* à son sommet : *les arbres sur pied sont immeubles comme le sol qui les porte. Arbres verts*, ceux qui conservent leurs feuilles pendant l'hiver : chêne vert, laurier, etc. *Arbre de la croix*, la croix de J.-C. *Arbre de Noël*, arbre vert garni de jouets et de friandises, que l'on dresse dans la nuit de Noël. *Arbre généalogique*, v. GÉNÉALOGIQUE. *Arbre symbolique*, arbre attribué à une divinité, à un culte et que l'on place devant les autels, les monuments, les maisons, sur les places, etc. : *arbre de la Liberté ; arbre sacré ; arbre de mai ;* etc. *Mécan.* Axe de bois ou de métal servant à transmettre le mouvement dans les machines : *arbre de moulin, de pressoir*, etc. *Fig.* Ce qui peut se comparer à un arbre par ses racines, l'étendue de ses rameaux, etc. : *l'arbre de la science. L'arbre de la science du bien et du mal*, celui qui, dans l'Eden, portait le fruit défendu. PROV. : **Entre l'arbre et l'écorce, il ne faut pas mettre le doigt**, il ne faut pas intervenir dans une discussion délicate, surtout lorsqu'elle a lieu entre parents, amis, etc. **Couper l'arbre pour avoir le fruit**, sacrifier sottement l'avenir au présent.

— ENCYCL. *Bot.* Les végétaux ligneux sont généralement distingués en arbres, arbrisseaux, arbustes et sous-arbrisseaux. Les arbres eux-mêmes sont dits *forestiers, d'ornement* et *fruitiers.* Les *arbres forestiers* fournissent du bois d'œuvre (bois de construction et bois d'industrie), du bois de chauffage, des écorces (tan, liège), de la résine, etc. ; les *arbres d'ornement* servent à la décoration et à l'ombrage des parcs, des avenues ; quant aux *arbres fruitiers*, leur culture se fait en plein vent ou en espalier : c'est une branche annexe du jardinage (*arboriculture fruitière*). La hauteur des arbres est très variable ; il en est qui n'atteignent que trois ou quatre fois la taille de l'homme, d'autres dépassent souvent 100 mètres (*eucalyptus, wellingtonia*). Les individus d'une même espèce peuvent, suivant les conditions où ils se trouvent, offrir dans leur développement des différences très considérables. — L'abatage des arbres a lieu pendant l'hiver (fin septembre à fin avril), c'est-à-dire à l'époque où la végétation est en repos ; il se fait, suivant deux méthodes : la *coupe à ras de terre*, ou la *coupe en pivotant.* On coupe à *ras de terre* le taillis et les arbres susceptibles de fournir des rejets. La coupe *en pivotant* est faite plus profondément par l'ouverture d'une tranchée autour du pied ; on coupe à la hache toutes les racines, puis la souche centrale ; après l'abatage, on comble les trous des arbres déracinés. V. ABATAGE.

— *Protection contre les rongeurs.* Pour prévenir les dégâts que peuvent commettre sur les jeunes arbres certains animaux (lièvres, lapins, etc.), on badigeonne le pied de ces arbres jusqu'à hauteur de 0m,80 à 1 mètre avec un mélange composé en parties égales d'huile de poisson et d'ocre brune dont l'odeur éloigne les rongeurs.

— *Dr.* Il n'est permis de planter des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance prescrite par les règlements et usages ou, à défaut, qu'à la distance de 2 mètres de la ligne séparative des deux héritages pour les arbres dont la hauteur dépasse 2 mètres, à la distance de 0m,50 pour les autres plantations, y compris les haies vives.

Le voisin peut exiger que les arbres ou haies plantés à une moindre distance soient arrachés ou réduits à la hauteur légale, à moins qu'il n'y ait titre contraire ou prescription (trente ans). Les arbres en espaliers ne doivent pas dépasser la crête du mur ; le propriétaire a seul le droit de planter en espaliers, dans le cas où le mur ne serait pas mitoyen. Celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres du voisin peut contraindre celui-ci à couper ces branches.

Sur les routes, les plantations sont faites par l'administration des ponts et chaussées, à la distance de 1 mètre au moins du bord extérieur des fossés.

Arbre de Jessé, arbre généalogique de Jésus-Christ. Il a été souvent représenté par la peinture et la sculpture, depuis le XIIe siècle jusqu'au XVIe. Le patriarche Jessé est représenté couché à terre et endormi. De son corps s'élance un tronc, dont chaque ramification porte un ancêtre du Christ. La branche la plus haute se termine par une fleur épanouie, qui sert de trône à la Vierge tenant l'enfant Jésus entre ses bras.

Arbresle [*brè-le*] **(L')**, ch.-l. de c. (Rhône), arr. et à 25 kil. de Lyon, sur la Brévenne, s.-affl. du Rhône ; 3.200 h. Ch. de f. P.-L.-M. Soie, pierres de taille. — Le canton a 17 comm. et 17.800 h.

arbreux, euse [*breû, eu-ze*] adj. Planté, couvert d'arbres : *pays arbreux ; terres arbreuses.*



Arbre de Jessé (grav. du XVIe siècle).

arbrier [*bri-é*] n. m. *Archéol.* Fût de l'arbalète, sur lequel est monté l'arc où repose la flèche, et qui porte le mécanisme de détente.

arbrisseau [*bri-sô*] n. m. Petit arbre qui se ramifie dès sa base, comme le *lilas*, le *sureau*, etc.

Arbrissel. V. ROBERT D'ARBRISSEL.

Arbroath, v. d'Ecosse (comté de Forfar) ; 22.000 h. Port actif.

arbrot [*bro*] ou **arbret** [*brè*] n. m. Branche d'arbre plantée dans le sol et enduite de glu, qui sert à prendre les moineaux.

arbuste [*bus-te*] n. m. (lat. *arbustum*). Plante ligneuse plus petite que l'arbrisseau, comme le *groseillier*, le *chèvrefeuille*, les *bruyères*, certains *rosiers*, etc.

arbustif [*bus-tif*], **ive** adj. Qui appartient à l'arbuste. Qui se compose d'arbustes : *plantations arbustives.*

Arbuthnot [*but-no*] (Jean), savant et écrivain écossais, né à Arbuthnot, m. à Londres (1658-1735), médecin de la reine Anne. Il a écrit : *l'Art de mentir en politique ; le Procès sans fin* ou *Histoire de John Bull;* etc. C'est de ce dernier ouvrage qu'est sorti le sobriquet de *John Bull* donné aux Anglais.

arbutine n. p. Glucoside extrait des feuilles de busserolle et des baies de l'airelle rouge.

arc [*ark*] n. m. (lat. *arcus*). Arme formée d'une verge de bois ou de métal, que l'on courbe au moyen d'une corde tendue avec effort, et servant à lancer des flèches : *bander un arc ; tirer de l'arc.* (V. ARMES.) *Par anal. : l'arc des sourcils, des lèvres. Fig. Avoir plusieurs cordes à son arc*, avoir plusieurs moyens de réussir. *Débander l'arc*, donner quelque relâche à l'esprit. *Géom.* Portion de circonférence (v. ce mot) ou d'une courbe quelconque. *Physiq. Arc voltaïque*, lumière éclatante qui jaillit entre deux morceaux de charbon reliés aux deux pôles d'un générateur électrique. *Archit.* Courbe que décrit une voûte en pierre taillée, en moellons ou en briques : *arc brisé, rampant*, etc. *Arc de triomphe*, monument formant un grand portique cintré, orné de bas-reliefs, etc., consacrant le souvenir d'une victoire, d'un fait mémorable, etc. *Arc d'Ulysse*, v. ULYSSE.

— ENCYCL. *Balist.* Les hommes de l'âge de pierre se servaient déjà de l'arc. C'était l'arme préférée des peuples orientaux de l'antiquité : les Romains, les

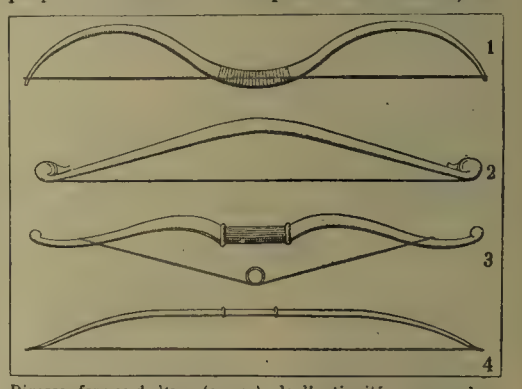

Diverses formes de l'arc (armes), de l'antiquité au moyen âge.

Grecs et Gaulois se servaient plutôt de javelines et de frondes. Les monuments figurés de l'ancien Orient classique portent l'arc à deux courbures appelé, au moyen âge, *arc turquois.* Le vrai type de l'arc occidental est le grand arc droit, employé à la chasse et à la guerre. Son usage devint courant au XVe siècle. C'était alors une longue verge de la hauteur d'un homme ; la corde était de chanvre, parfois de boyau. On appelait *archais* l'étui des archers, qui renfermait leur arc et les cordes de rechange.

— *Géom.* Sur une circonférence de rayon R, un arc de n degrés a une longueur l donnée par la formule : $l = \frac{\pi R n}{180}$, π étant le nombre 3,1416. L'arc de n grades a pour longueur $\frac{\pi R n}{200}$.

— *Archit.* L'origine des arcs de triomphe remonte à la coutume qu'avaient les Romains d'en dresser

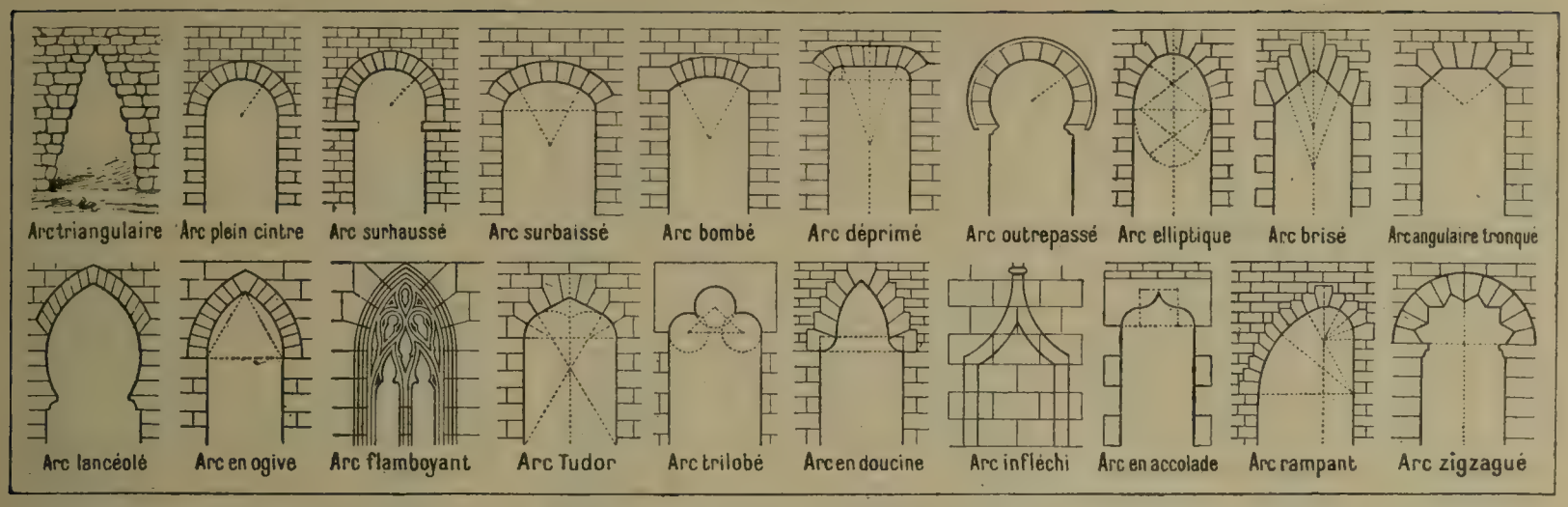

sur le passage de leurs triomphateurs. Les cinq arcs de triomphe existant encore à Rome sont ceux de Drusus, Titus, Septime-Sévère, Galien, Constantin. En France, on trouve les arcs de Saint-Rémi, de Carpentras, d'Orange. Dans les temps modernes, on peut citer ceux que la ville de Paris édifia à la gloire de Louis XIV, et auxquels on a donné depuis les noms de Porte Saint-Denis et de Porte Saint-Martin. Sous Napoléon Ier, les arcs du Carrousel et de l'Etoile furent dédiés à la Grande Armée.

Arc de triomphe de l'Etoile, le monument le plus considérable qu'on ait construit en ce genre ; il s'élève sur une éminence qui termine la promenade des Champs-Elysées, à Paris, au milieu d'une place circulaire, d'où rayonnent douze avenues. Son érection fut décrétée par Napoléon le 12 février 1806. Construit d'après le plan de l'architecte Chalgrin, l'édifice fut inauguré le 29 juillet 1836. Sa hauteur est de 49m,55, sa largeur de 44m,82 et son épaisseur de 22 m, 10. Des décorations superbes ornent le monument ; entre autres, les figures de la *Renommée* par Pradier, le *Départ* ou la *Marseillaise* de Rude, le *Triomphe* de Cortot, la *Résistance* et la *Paix* d'Etex. Il porte inscrits les noms de 386 généraux ayant figuré dans les guerres de la République et de l'Empire et ceux des principales victoires de l'Empire.

Arc de triomphe du Carrousel, sur la place de ce nom à Paris ; élevé en 1806 d'après les plans de Percier et Fontaine. Richement décoré, il rappelle l'arc de Constantin à Rome.

Arc, comm. de la Haute-Saône, arr. et à 1 kil. de Gray ; 2.900 h.

Arc, riv. des Bouches-du-Rhône, tributaire de l'étang de Berre ; cours 70 kil. — Torrent de la Savoie, qui passe à Modane, Saint-Jean-de-Maurienne, et se jette dans l'Isère (r. g.) ; cours 150 kil.

Arc (sainte Jeanne d') ou **Darc,** surnommée **la Pucelle d'Orléans,** héroïne française, née à Domrémy, m. à Rouen (1412-1431). Elle appartenait à une famille de villageois. Extrêmement pieuse, il lui arrivait fréquemment de tomber en extase. Elle entendait, disait-elle, des voix, notamment celles de saint Michel et de sainte Catherine, qui lui ordonnaient d'aller sauver la France, désolée par l'invasion anglaise. Robert de Baudricourt, capitaine de Vaucouleurs, ne voulut pas d'abord déférer au désir de Jeanne d'être conduite auprès de Charles VII ; il n'y consentit qu'à l'époque du siège d'Orléans (1429). Jeanne vit le roi de France à Chinon, le découvrit au milieu de ses courtisans, réussit à le convaincre, fut mise à la tête d'une petite troupe armée, obligea les Anglais à lever le siège d'Orléans, les vainquit à Patay et fit sacrer Charles VII à Reims. Elle essaya ensuite de prendre Paris, mais elle dut renoncer à son projet sur l'ordre du roi lui-même, après avoir été blessée dans un assaut. Abandonnée, trahie peut-être par les siens devant Compiègne, elle tomba aux mains des Bourguignons, qui la vendirent à leurs alliés, les Anglais. Ceux-ci la firent juger par un tribunal ecclésiastique, que présidait l'évêque de Beauvais, Pierre Cauchon. Elle s'y défendit avec autant d'habileté que de simplicité et de courage. Déclarée hérétique et relapse, elle fut brûlée vive, sur la place du Vieux-Marché, à Rouen.

Jeanne d'Arc, personnification du patriotisme populaire français, qui arracha aux Anglais la terre nationale, est restée la gloire la plus pure de notre histoire. On fait souvent allusion aux traits les plus caractéristiques de sa vie : son voyage à Chinon, la divination avec laquelle elle reconnut Charles VII, sa fière et simple réponse à ceux qui lui demandaient pourquoi elle avait porté son étendard à l'église lors du sacre du roi à Reims : « Il avait été à la peine, il était bien juste qu'il fût à l'honneur ! » sa réponse à Pierre Cauchon, qui lui demandait si elle se croyait en état de grâce : « Si je n'y suis, que Dieu m'y mette ; et si j'y suis, que Dieu m'y tienne, » enfin, à son courage devant la mort, qui fit dire aux Anglais : « Nous avons brûlé une sainte ! » Jeanne fut, dès le moyen âge, l'objet de la vénération populaire ; elle a été béatifiée en 1909 et canonisée en 1920. Fête le 2e dimanche de mai.

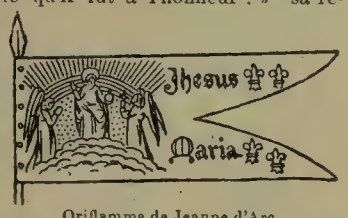

Oriflamme de Jeanne d'Arc.

Arc (*représentations diverses de Jeanne d'*). Les peintres et les sculpteurs ont célébré à l'envi la gloire de la bonne Lorraine. Parmi les œuvres qui lui sont consacrées, citons les tableaux de Paul Delaroche (1824) ; — d'Eug. Devéria (1831), musée d'Angers ; — d'Ingres (1854) ; — de Bastien-Lepage (1880) ; — l'*Entrée de Jeanne d'Arc à Orléans*, beau tableau de Scherrer (1887), [v. p. 119] ; — *Jeanne d'Arc à Reims*, peinture murale de Lenepveu, au Panthéon [v. p. 119], etc., et, parmi les statues, celles de Barrias, à Rouen ; — de Gois (1804), à Orléans ; — de la princesse Marie d'Orléans ; — de Rude (1852), au Louvre ; — de Foyatier (1855), à Orléans ; — de Chapu (1872), au Luxembourg ; — de Frémiet (1874), sur la place des Pyramides, à Paris ; — de Roulleau, à Chinon ; — de Chatrousse, à Paris ; — d'Albert Lefeuvre (1875) ; — de Paul Dubois (1889), sur la place Saint-Augustin, à Paris ; de Péchiné, etc. Sa maison natale, à Domrémy, est devenue un musée, où sont réunis des souvenirs et des œuvres d'art.



Statues équestres de Jeanne d'Arc : 1. De Paul Dubois ; 2. De Frémiet.


Jeanne d'Arc, (statue par Marie d'Orléans).

Arc (*Procès de condamnation* et *de réhabilitation de Jeanne d'*), par Jules Quicherat (1841-1849). — Le tome Ier contient les pièces du procès de condamnation, les tomes II et III celles du procès de réhabilitation, les tomes IV et V un choix de témoignages contemporains de la Pucelle. C'est une des œuvres


Jeanne d'Arc, tableau d'Ingres (Louvre).



qui honorent le plus l'érudition française. Quicherat l'a complétée par des *Aperçus nouveaux sur l'histoire de Jeanne d'Arc* (1850).

Arc (*Jeanne d'*) **à Domremy**, par Siméon Luce. Recherches critiques et originales sur l'enfance de la Pucelle et sur les origines de sa mission.

Arc (*Jeanne d'*), mystère représenté à Orléans en 1435, — drame en cinq actes et sept tableaux de J. Barbier, musique de Ch. Gounod (1873) ; — opéra en quatre actes et six tableaux, livret et musique de Mermet (1876) ; — poème de Southey, conception simple et noble (1795) ; — tragédie de Schiller (1801) ; — épopée d'Alex. Soumet (1845).

Arca (Niccolo dell'), sculpteur italien du XVe siècle, né à Bari, mort à Bologne en 1494, connu par ses belles sculptures du toit du sarcophage de saint Dominique.

Arcachon, ch.-l. de c. de la Gironde, arr. et à 59 kil. de Bordeaux, sur le *bassin d'Arcachon*, formé par le golfe de Gascogne ; 9.280 h. Ch. de f. M. (*Arcachonnais*). Station balnéaire et sanatoria. Parcs à huîtres. — Arcachon est, en même temps que le ch.-l., la seule comm. du cant.

arcade n. f. Ouverture en forme d'arc dans un

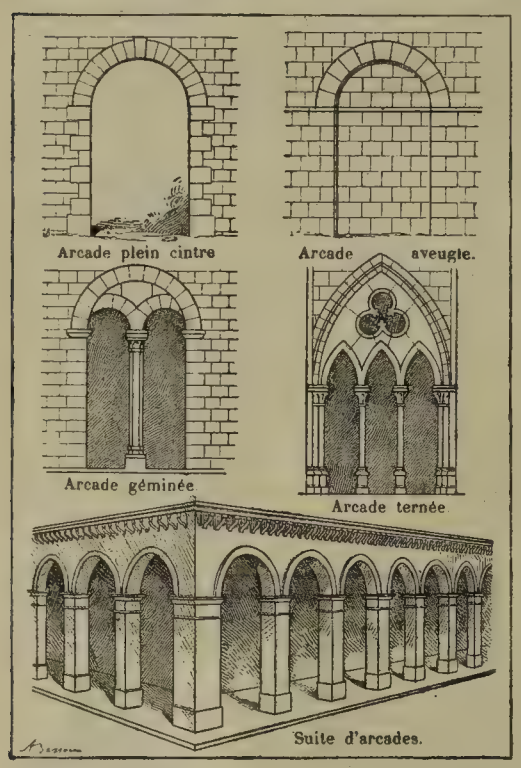

ouvrage d'architecture. *Par anal.* Courbe décrite par certaines parties osseuses, etc. : *les arcades sourcilières.*

Arcadelt (Jacques), compositeur hollandais du XVe siècle, m. sans doute à Paris. Il a laissé de nombreuses et diverses œuvres musicales.

Arcades ambo, mots lat. signif. *Arcadiens tous deux*, que Virgile (*Eglogues*, VII, 4) applique aux deux bergers Tircis et Corydon, tous deux Arcadiens et, par conséquent, habiles à chanter.

Arcadie [*di*], région montagneuse de la Grèce ancienne, dans la partie centrale du Péloponèse, habitée par les *Arcadiens*, peuple de pasteurs, et dont les fictions des poètes antiques avaient fait le séjour de l'innocence et du bonheur. Au figuré, nom que l'on donne au pays imaginaire des bergers purs dans leurs mœurs, au séjour du bonheur pastoral. (V. ARCADIE, (*les Bergers d'*). Les villes principales de l'Arcadie étaient *Tégée*, *Orchomène*, *Mantinée*.

Arcadie (*l'*) pastorale italienne de Sannazar 1502), qui a eu une grande influence littéraire et artistique ; — roman pastoral anglais de Philippe Sidney (posthume, 1591).

Arcadie (*les Bergers d'*), tableau de Poussin Louvre), chef-d'œuvre dans lequel l'artiste a voulu exprimer la fragilité du bonheur. Quatre personnages (bergers), groupés devant la tombe d'un pasteur, déchiffrent cette inscription : *Et in Arcadia ego*, « Et moi aussi, j'ai vécu en Arcadie », par laquelle le mort semble leur dire : « Comme vous j'ai vécu heureux en Arcadie et, maintenant, je ne suis plus ». (V. p. 78).

Arcadien, enne [*di-in, èn*] n. Habitant de l'Arcadie : *les Arcadiens.* Adjectiv. : *jeunesse arcadienne.*

Arcadius [*uss*], fils de Théodose, né en Espagne en 376, m. en 408 ; empereur d'Orient de 395 à 408. Il fut le jouet de deux ministres ambitieux. Rufin et Eutrope, et de son épouse Eudoxie, et laissa dévaster l'empire par les Barbares.

Arcæus [*sé-uss*] (François), chirurgien espagnol, dit *l'Ambroise Paré de l'Espagne* (1494-1576).

arcane n. m. (du lat. *arcanus*, secret). Opération mystérieuse des alchimistes. *Fig.* et *iron.* Chose mystérieuse ; secret : *les arcanes de la diplomatie.*

arcanne [*ka-ne*] n. f. (de l'ar. *alkenna*, racine de henné). Craie rouge délayée dans l'eau et avec laquelle les charpentiers font des tracés sur les pièces de bois. (On dit aussi ARCAUX n. m. pl.)

arcanseur n. m. Sorte de levier en forme de pied-de-biche.

arcanson n. m. Résine jaunâtre, obtenue par la distillation de la térébenthine et appelée plus souvent *colophane.*

Arcas, fils de Jupiter et de Callisto. Il donna son nom à l'Arcadie ; métamorphosé en ourse ainsi que sa mère, il forme avec elle les constellations de la grande et de la petite Ourse.

arcasse [*ka-se*] n. f. (prov. *arcassa*). Charpente de l'arrière d'un navire en bois.

arcature n. f. Suite de petites arcades, réelles ou simulées, dans une construction.


Arc-boutant.

arc-boutant [*ark-bou-tan*] n. m. Pilier qui se termine en demi-arc, et qui sert à soutenir un mur, une voûte. *Fig.* Appui, défenseur (se dit même des choses) : *le travail, c'est l'arc-boutant de l'ordre.* Pl. des *arcs-boutants.*

— ENCYCL. L'arc-boutant est une invention propre à l'architecture ogivale, nécessitée par la poussée des voûtes sur les murs latéraux, poussée qui ne cessait de s'accroître à mesure que les églises devenaient plus vastes, tandis que les murs, percés de fenêtres plus hautes, offraient moins de résistance. L'arc-boutant, qui naît à peine au XIIe siècle, est arrivé à l'abus au XIVe. Tantôt l'arc-boutant est simple, tantôt il est double, tantôt il est renforcé par des rayons.


Arcature.

arc-boutement [*ar-bou-te-man*] n. m. Arrêt du mouvement des roues dentées, par suite d'un défaut de construction des dents.

arc-bouter [*ar-bou-té*] v. a. Soutenir au moyen d'un arc-boutant : *arc-bouter un mur.* **S'arc-bouter** v. pr. S'appuyer, se raidir en pesant sur les pieds : *s'arc-bouter sur ses jambes.*

arc-de-cloître n. m. Voûte formée par la pénétration de deux cylindres ayant même base.

arc-doubleau [*ar-dou-blô*] n. m. Arc en saillie. Pl. des *arcs-doubleaux.*

Arce (Gaspar NUÑEZ **de**), poète lyrique et dramatique, et homme d'Etat espagnol, né à Valladolid, m. à Madrid (1839-1903). Ses *Cris de combat* 1874) sont dirigés contre des républicains. Il a publié encore : *la Dernière Plainte de lord Byron* ; *Idylle et Elégie.*


Arc-doubleau.

arceau [*sô*] n. m. Partie cintrée d'une voûte. Petite arche : *arceaux d'un jeu de croquet.*

Arc-en-Barrois, ch.-l. de c. (Haute-Marne), arr. et à 26 kil. de Chaumont, sur l'Aujon, affl. de l'Aude ; 870 h. (*Arquois*). Tanneries, scieries; pierres de taille. — Le cant. a 9 comm. et 3.780 h.

arc-en-ciel [*ar-kan*, même au plur.] n. m. Météore en forme d'arc, présentant les sept couleurs du spectre et résultant de la réfraction et de la réflexion des rayons solaires sur les nuages. Pl. des *arcs-en-ciel.* (Dans la Bible, l'arc-en-ciel fut le gage de réconciliation donné par Dieu à Noé après le déluge. Les païens en avaient fait l'écharpe d'Iris, messagère des dieux.)

— ENCYCL. Ce météore, un des plus beaux des phénomènes qui se rapportent à la lumière, s'observe quand un nuage se résout en pluie ; l'arc-en-ciel est


Arc-en-ciel.

généralement situé dans la partie du ciel opposée au soleil par rapport à l'observateur. La lumière venant du soleil a été réfractée et dispersée par le nuage, puis, après avoir subi des réflexions à l'intérieur des gouttelettes, est renvoyée dans l'œil de l'observateur. Les sept couleurs de l'arc-en-ciel se succèdent dans l'ordre suivant : *violet, indigo, bleu, vert, jaune, orangé, rouge.* (V. SPECTRE, COULEURS.)

Arc-en-ciel (*l'*), paysage de Rubens, musée de l'Ermitage, à Petrograd, — du même, au Louvre ; — tableau de Millet (Louvre).

arc-en-terre [*ar-kan*] n. m. Phénomène analogue à l'arc-en ciel et qui est produit sur la terre par la pluie ou la rosée. Pl. des *arcs-en-terre.*

Arcésilas [*zi-lass*], philosophe grec, né à Pitane (Eolide), rival de Zénon, fondateur de la Nouvelle Académie. Il s'abstenait de toute affirmation et se contentait pour critérium de la *vraisemblance rationnelle.* Son système consistait à ne trancher aucune question. La célèbre maxime : *Nil admirari* en est sortie (316-241 av. J.-C.).

Arc-et-Senans, comm. du Doubs, arr. et à 33 kil. de Besançon, sur la Loue, affl. du Doubs ; 1.200 h. Scieries.

arch n. m. Nom de la propriété de la terre indigène musulmane en Algérie, lorsque l'usufruit appartient collectivement à une tribu ou à une famille.

archaïque [*ka-i-ke*] adj. Qui a rapport à l'archaïsme : *mot, tournure, style archaïque.*

archaïsme [*ka-is-me*] n. m. (du gr. *arkhaios*, ancien). Mot, tour de phrase suranné, comme *dans l'abord, treuve*, pour *d'abord, trouve* : dans l'abord *il se met au large... Dans la citrouille je la treuve.* (La Font.) Ainsi encore *étrait, s'éjouir, faire l'août, peu ni prou, aucuns*, etc., pour *étroit, se réjouir, faire la moisson, peu ni beaucoup, quelques-uns*, etc. Imitation de la manière des anciens : *l'archaïsme du dessin.* ANT. **Néologisme, modernisme.**

archaïste [*ka-is-te*] n. Celui, celle qui se sert d'archaïsmes.

archal [*chal*] **(fil d')** n. m. (du lat. *aurichalcum*, laiton). Fil de laiton passé à la filière : *fil d'archal.*

archange [*kan-je*] n. m. (du gr. *arkhos*, chef, et de *ange*). Ange d'un ordre supérieur. (L'Ecriture dit qu'il y a sept archanges, mais elle n'en nomme que trois : Gabriel, Michel, Raphaël.)

archangélique [*kan*] adj. Qui tient de l'archange : *âme archangélique.*

arche n. f. (de *arc*). Voûte en forme d'arc, supportée par les piles d'un pont. *Verr.* Se dit des fours accessoires qui entourent le four principal.

arche n. f. (du lat. *arca*, coffre). Grand bateau que, selon la Bible, Noé construisit sur l'ordre de Dieu pour échapper au déluge, et dans lequel il mit, outre lui-même et sa famille, des couples de tous les animaux alors existants. (V. DÉLUGE). *C'est l'arche de Noé*, se dit, par plaisanterie, d'une maison où vivent toutes sortes de gens, de bêtes. *Arche d'alliance* ou *arche sainte*, coffre où les Hébreux gardaient les tables de la loi.

— ENCYCL. *Bibl.* L'arche d'alliance, faite sur les ordres de Moïse, était garnie de lames d'or. La garde en était confiée aux lévites, qui, pour la transporter, passaient deux bâtons dorés dans les anneaux d'or fixés aux extrémités. Le couvercle, appelé *propitiatoire*, formait tout autour une espèce de couronne d'or, et supportait deux chérubins en or battu. Les Hébreux la portaient dans leurs expéditions militaires comme gage de la protection divine. Elle tomba entre les mains des Philistins ; rendue aux Israélites, elle resta dans la maison du lévite Abinadab, puis fut placée dans le palais de David, et ensuite dans le temple de Salomon.

archée [*ché*] n. f. *Anciennem.* Principe immatériel de la vie. Matière ignée, au centre de la terre.

archéen, enne [*ké-in*] adj. et n. (du gr. *arkhaios*, ancien). *Géol.* Se dit du terrain primitif, formant la partie fondamentale de l'écorce terrestre (*gneiss, micaschiste*).

archégone [*ké*] n. m. (du gr. *arkhé*, principe, et *gonos*, rejeton). Organe reproducteur femelle des mousses, des hépatiques et des fougères.

archégosaure [*ké-gho-zô-re*] n. m. (du gr. *arkhégos*, premier, et *sauros*, lézard). Grand amphibie aujourd'hui disparu, mais dont on trouve les vestiges dans les terrains houiller et permien.

Archélaüs [*ké-la-uss*] **de Milet,** philosophe grec du Ve siècle av. J.-C., un des maîtres de Socrate. Selon lui, le juste et l'injuste n'existent que par la loi.

Archélaüs, roi de Macédoine (413-400 av. J.-C.). Il accueillit Euripide exilé et fut assassiné par son favori Cratère.

Archélaüs, roi de Judée, fils d'Hérode, banni par Auguste à cause de sa cruauté ; m. l'an 6 apr. J.-C.

Archélaüs le Cappadocien, un des généraux de Mithridate. Il fut vaincu par Sylla à Chéronée et à Orchomène, mais obtint de lui une paix honorable (87 apr. J.-C.).

Archélaüs, sculpteur grec, né à Priène, qui vécut à Rome du temps de Claude ; auteur du bas-relief *l'Apothéose d'Homère.*

archelet [*che-lè*] n. m. Petit archet d'horloger.

archenda [*kin*] n. m. Poudre de henné, dont les femmes d'Egypte se servent pour peindre en rouge la paume de leurs mains et la plante de leurs pieds.

archéographe [*ké*] n. m. (du gr. *arkhaios*, ancien, et *graphein*, décrire). Celui qui reproduit par la peinture ou la sculpture des scènes ou des paysages anciens.

archéologie [*ké-o-lo-jî*] n. f. (du gr. *arkhaios*, ancien, et *logos*, discours). Science des monuments et des arts de l'antiquité.

— ENCYCL. Dans son sens large, le mot *archéologie* désigne l'étude de l'antiquité tout entière : langues, religions, arts, institutions, mœurs. Mais, dans son sens le plus usuel, elle est la science des *monuments figurés* de l'antiquité : (1° monuments artistiques; 2° armes ; 3° objets domestiques). L'archéologie date de la Renaissance des lettres en Europe. De grands humanistes tels que Pétrarque en sont les promoteurs. Elle est servie par les grands artistes italiens, puis par les antiquaires tels que Spon, Ernesti, Montfaucon et entre dans sa période scientifique avec Winckelmann. La découverte d'Herculanum et de Pompéi, le déchiffrement des hiéroglyphes égyptiens par Champollion lui préparent de magnifiques trouvailles. Elle se divise alors en archéologies égyptienne, assyrienne et chaldéenne, phénicienne et carthaginoise, juive, perse, grecque et romaine, chrétienne, du moyen âge, etc. La science des monuments antérieurs à l'histoire écrite est appelée *archéologie préhistorique.*

Archéologie française (Manuel d') *depuis les temps mérovingiens jusqu'à la Renaissance*, par Camille Enlart, 3 vol. (1902-1920). Excellent instrument de travail, qui abonde en renseignements sur l'architecture, la sculpture, la peinture, les arts mineurs, le mobilier, le costume.

archéologique [*ké*] adj. Qui a rapport à l'archéologie : *découverte archéologique.*

archéologue [*ké-o-lo-ghe*] n. m. Celui qui est versé dans l'archéologie, qui s'occupe d'archéologie.

archéoptéryx [*ké-op-té-riks*] n. m. (du gr. *arkhaios*, ancien, et *pterux*, aile). Animal fossile, qui tient de l'oiseau et du reptile.

archer [*ché*] n. m. Soldat armé de l'arc. Agent de justice ou de police. *Francs archers*, première troupe d'infanterie régulière instituée en France par Charles VII en 1448, et supprimée par Louis XI en 1480. (Ces archers étaient appelés *francs* parce qu'ils étaient exempts de tout impôt.)

— ENCYCL. *Hist.* A mesure qu'on avance dans le moyen âge, on voit les gens de guerre armés d'arc tenir une place de plus en plus prépondérante dans les armées. C'est surtout durant la guerre de Cent ans que les archers, principalement les archers anglais, brillèrent du plus vif éclat. En France, il n'y eut pas d'archers nationaux régulièrement orga-

nisés, avant Charles VII. Ce roi réorganisa aussi les archers à cheval. Les archers à cheval de la maison du roi étaient une troupe d'élite. Après le règne de Louis XII, leur armement fut reformé, mais ils gardèrent bien plus longtemps leur nom.



Archer du XIVe siècle.

Archers (*Réunion des Officiers et des Archers de Saint-Adrien*), tableau de Franz Hals (Haarlem), un des chefs-d'œuvre du peintre, remarquable par le naturel des attitudes, l'habileté de la composition et la puissance du coloris (1633) [v. p. 120].

Archer (William), critique dramatique anglais, né à Perth en 1856. Il a contribué à faire connaître dans son pays les dramaturges étrangers.

archère n. f. V. ARCHIÈRE.

archerot [*che-ro*] n. m. Petit archet. *Poétiq.* Cupidon (à cause de l'arc qu'il porte). (Vx.)

Arches, comm. des Vosges, arr. et à 11 kil. d'Epinal; 1.570 h. Ch. de f. E. Papeteries, tissage.

archet [*ché*] n. m. (de *arc*). Baguette le long de laquelle sont tendus des crins, et qui sert à jouer de certains instruments: contrebasse, violon, violoncelle, etc. Arc d'acier ou de baleine, pour tourner ou percer.

— ENCYCL. *Mus.* L'archet est formé d'une baguette, à la fois ferme et rigide, sur laquelle est tendue, sans la toucher, une mèche de crins de cheval enduite de

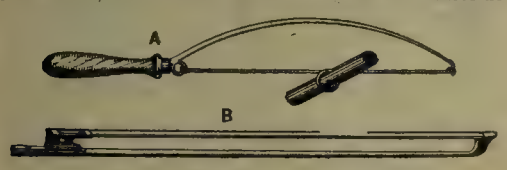

A, archet de tourneur; B, archet de violon.

colophane. Comme son nom l'indique, l'archet avait autrefois la forme d'un arc; ce n'est que vers la fin du XVIIIe siècle qu'il prit sa forme actuelle, forme définitive et parfaite, grâce aux travaux d'une famille d'artisans français, les Tourte, dont le dernier, François Tourte, fut pour l'archet ce que Stradivarius avait été pour le violon.

archétype [*ké*] n. m. (du gr. *arkhé*, principe, et *tupos*, type). Modèle sur lequel on fait un ouvrage, matériel ou intellectuel. Etalon des monnaies, poids et mesures.

— *Phil.* Dans la philosophie platonicienne, ce nom est donné aux idées qui, suivant Platon, sont des exemplaires éternels, dont les choses individuelles ne sont que des reflets ou copies.

archevêché n. m. Diocèse, palais d'un archevêque. Etendue de pays sous sa juridiction.

— ENCYCL. La France est partagée en 17 archevêchés (18 en comptant l'Algérie), dont voici la liste avec les évêchés suffragants :

AIX..... Ajaccio, Digne, Fréjus, Gap, Marseille, Nice.
ALBI..... Cahors, Mende, Perpignan, Rodez.
ALGER.... Constantine, Oran.
AUCH .... Aire, Bayonne, Tarbes.
AVIGNON.. Montpellier, Nîmes, Valence, Viviers.
BESANÇON. Belley, Metz, Nancy, Saint-Dié, Strasbourg, Verdun.
BORDEAUX. Agen, Angoulême, La Rochelle, Luçon, Périgueux, Poitiers.
BOURGES.. Clermont, Le Puy, Limoges, Saint-Flour, Tulle.
CAMBRAI.. Arras, Lille.
CHAMBÉRY. Annecy, Saint-Jean-de Maurienne, Tarentaise (*Moûtiers*).
LYON .... Autun, Dijon, Grenoble, Langres, Saint-Claude.
PARIS.... Blois, Chartres, Meaux, Orléans, Versailles.
REIMS.... Amiens, Beauvais, Châlons-sur-Marne, Soissons.
RENNES... Quimper, Saint-Brieuc, Vannes.
ROUEN ... Bayeux, Coutances, Evreux, Séez.
SENS .... Moulins, Nevers, Troyes.
TOULOUSE. Carcassonne, Montauban, Pamiers.
TOURS.... Angers, Laval, Le Mans, Nantes.

archevêque n. m. (gr. *arkhiépiskopos*). Premier évêque d'une province ecclésiastique.

— ENCYCL. La juridiction métropolitaine ou archiépiscopale remonte au temps de Constantin, où les évêques, établis dans les métropoles de l'empire, exerçaient une certaine autorité sur les villes inférieures; mais le terme d'*archevêque* ne se rencontre qu'au VIe siècle.

Aujourd'hui, en France, l'archevêque n'a conservé pratiquement de ses droits particuliers que celui de visiter ses diocèses suffragants (droit qu'il exerce rarement), de consacrer ses suffragants, de leur notifier les bulles pontificales, de casser leurs jugements, s'il y a lieu, lorsqu'on en appelle devant lui, ce qui n'a pas lieu souvent. Il a pour insignes propres le pallium et la croix recroisetée.

Archevêque de Grenade (*l'*), un des personnages les plus originaux de *Gil Blas*, roman de Le Sage. Gil Blas entre chez l'archevêque de Grenade en qualité de secrétaire. Le prélat, qui se pique d'éloquence, recommande expressément au jeune homme de l'avertir s'il s'aperçoit que, sous l'influence de l'âge, son talent baisse, et lui promet en récompense une bonne place dans son testament. Gil Blas prend ce conseil au pied de la lettre, et il se voit immédiatement congédié, comme ayant plus de zèle que de goût. On rappelle cet amusant épisode pour montrer combien est chatouilleuse la vanité des grands en général, des auteurs en particulier.

archi [*ki* ou *chi*], préfixe emprunté du grec *arkhé*, primauté, et qui ajoute à la signification du mot qu'il précède une idée extrême.

archiabbé [*chi-a-bé*] n. m. Titre que portait l'abbé de Cluny.

Archiac [*chi-ak*], ch.-l. de c. (Charente-Inférieure), arr. et à 15 kil. de Jonzac; 870 h. Ch. de f. Dolmens. — Le cant. a 17 comm. et 8.370 h.

Archiac (Etienne-Jules-Adolphe DESMIER DE SAINT-SIMON, vicomte d'), minéralogiste français, né à Reims (1802), m. à Meulan (Seine-et-Oise) en 1869; membre de l'Académie des sciences en 1857, il démissionna en 1868.

Archias [*ki-ass*], tyran de Thèbes, égorgé au milieu d'un festin en 478 av. J.-C. Imposé à Thèbes par Lacédémone, il s'était fait exécrer pour sa cruauté; un complot se trama contre lui. Au milieu du banquet où les conjurés devaient l'assassiner, il reçut un billet qu'on l'invitait à lire sans retard : « *A demain les affaires sérieuses!* » s'écria-t-il en glissant la lettre sous son coussin. C'était un avis détaillé du complot. Quelques instants après, les conjurés, ayant à leur tête Pélopidas, pénétraient dans la salle du festin et le massacraient. La phrase : *A demain les affaires sérieuses!* est souvent citée en littérature.

Archias [*ki-as*] (Licinius), poète et grammairien grec, né à Antioche et établi à Rome; un des maîtres de Cicéron (80 av. J.-C.). Comme il avait obtenu le droit de cité, ce droit lui fut contesté par le censeur Gratius. C'est alors qu'il fut défendu par Cicéron.

Archias (*Discours pour*), un des plaidoyers les plus célèbres de Cicéron; il contient un magnifique éloge des lettres (62 av. J.-C.).

archiatre [*chi*] n. m. (du gr. *arkhos*, chef, et *iatros*, médecin). Dans l'antiquité, à Rome, à Constantinople, médecin de l'empereur. (Le titre passa à la cour des princes barbares, et subsista même longtemps près des rois de France.)

archicamérier [*chi, ri-é*] n. m. Dignitaire de l'ancien empire d'Allemagne.

archichambellan [*chi-chan-bèl-lan*] n. m. Dans l'ancien empire d'Allemagne, électeur de Brandebourg.

archichancelier [*chi, li-é*] n. m. Grand chancelier : *Napoléon Ier institua deux archichanceliers : l'archichancelier de l'empire et l'archichancelier d'Etat.*

archichapelain [*chi, lin*] n. m. Chef de la chapelle royale. Chef de tout le clergé de France. (Ce titre a disparu depuis Henri Ier.)

archiconfrérie [*chi, ri*] n. f. Confrérie par excellence. Titre donné à certaines sociétés pieuses, charitables.

Archidamus [*muss*] ou **Archidamos** [*ki, moss*], nom commun à plusieurs rois de Sparte de la dynastie des Proclides. Le plus fameux, ARCHIDAMUS II, qui régna de 469 à 427 av. J.-C., prit une part brillante à la guerre du Péloponèse. — ARCHIDAMUS IV, roi de Sparte de 339 à 261 av. J.-C., eut pour femme ARCHIDAMIE. Lorsque Pyrrhus vint assiéger Sparte, elle entraîna les femmes à défendre la ville, et Pyrrhus fut obligé de lever le siège.

archidiaconat [*chi, na*] n. m. Dignité d'archidiacre.

archidiaconé [*chi*] n. m. Partie d'un diocèse soumise à la juridiction d'un archidiacre.

archidiacre [*chi*] n. m. Supérieur ecclésiastique, ayant droit de visite sur les curés d'un diocèse.

archidiocésain, e [*chi, sé-zin, è-ne*] adj. Qui dépend d'un archevêché.

archiduc [*chi-duk*] n. m. Titre des princes de la maison d'Autriche.

archiducal, e, aux [*chi*] adj. Qui a rapport à l'archiduc : *palais archiducal.*

archiduché [*chi*] n. m. Domaine d'un archiduc.

archiduchesse [*chi, chè-se*] n. f. Femme d'un archiduc. Princesse de la maison d'Autriche : *Napoléon Ier épousa l'archiduchesse Marie-Louise.*

archiépiscopal, e, aux [*ki-é-pis-ko*] adj. Appartenant à l'archevêque : *dignité archiépiscopale.*

archiépiscopat [*ki-é-pis-ko-pa*] n. m. Dignité d'archevêque. Sa durée.

archière [*chi*] ou **archère** [*chè-re*] n. f. Ouverture longue et étroite dans les murailles, pour tirer de l'arc ou de l'arbalète. V. CHATEAU FORT.

archifou, folle [*chi*] adj. Extrêmement fou.

archifripon [*chi*] adj. Extrêmement fripon.

Archigny [*chi*], comm. de la Vienne, arr. et à 20 kil. de Châtellerault; 1.810 h.

Archiloque [*ki*], poète lyrique grec, du VIIIe s. av. J.-C., né à Paros. Il inventa le vers ïambique, dont il se fit dans ses satires une arme terrible. Lycambe lui ayant, dit-on, promis sa fille en mariage, pour se rétracter ensuite, le poète se vengea par des vers si sanglants, que le père et ses trois filles se pendirent de désespoir. Archiloque serait mort de la main d'une de ses victimes.

archiloquien [*ki-in*] n. m. Vers métrique de trois pieds, inventé par Archiloque, et composé de deux dactyles et d'une syllabe. *Grand archiloquien*, vers de sept pieds dont les trois premiers sont des dactyles ou des spondées, le quatrième un dactyle, et les trois derniers des trochées.

archiluth [*chi-lut'*] n. m. Ancien instrument de musique, plus grand que le luth et à double clavier.

archimage [*chi-ma-je*] n. m. Alchimiste qui s'occupait d'archimagie.

archimagie [*chi-ma-jî*] n. f. Partie de l'alchimie qui enseignait l'art de faire de l'or.

archimandritat [*chi, ta*] n. m. Dignité d'archimandrite. Bénéfice, revenu d'un archimandrite.

archimandrite [*chi*] n. m. (du gr. *arkhos*, chef, et *mandra*, enclos, cloître). Titre que l'on donne aux supérieurs de quelques monastères grecs.

Archimède [*chi*], illustre géomètre de l'antiquité, né à Syracuse en 287 av. J.-C. Il inventa les moufles, la vis sans fin, la poulie mobile, les roues dentées, etc. Il tint pendant trois ans en échec les Romains, qui assiégeaient Syracuse. On prétend qu'il avait trouvé, à l'aide de miroirs ardents, réfléchissant et concentrant la lumière solaire, le moyen d'incendier à distance les bateaux ennemis. La ville prise, Marcellus, général romain, donna des ordres pour qu'on épargnât le grand homme; mais celui-ci, absorbé par la recherche d'un problème, ne s'aperçut pas de la prise de la cité et fut tué par un soldat qui, ne le connaissant pas, s'irrita de ne pouvoir obtenir de lui aucune réponse (212 av. J.-C.).

Une circonstance curieuse de la vie d'Archimède se rattache à la découverte d'un des plus féconds principes de l'hydrostatique. Hiéron, roi de Syracuse, soupçonnait un orfèvre qui lui avait fabriqué une couronne d'or d'y avoir allié une certaine quantité d'argent. Il consulta Archimède sur les moyens de découvrir cette fraude en conservant intacte la couronne. L'illustre savant y réfléchit longtemps sans trouver de solution. Un jour qu'il était au bain, il s'aperçut que ses membres, plongés dans l'eau, perdaient considérablement de leur poids; que, par exemple, il pouvait soulever une de ses jambes avec la plus grande facilité. Ce fut pour lui un trait de lumière, qui le conduisit à la détermination de ce grand principe, dit « principe d'Archimède » : *Tout corps plongé dans un fluide subit de la part de ce fluide une pression verticale de bas en haut égale au poids du volume du fluide qu'il déplace.* Dans l'enthousiasme que lui causa cette découverte, il sortit du bain et s'élança dans la rue en s'écriant : « *Eurêka! eurêka!* » (J'ai trouvé! j'ai trouvé!) En effet, il avait trouvé le moyen de déterminer la pesanteur spécifique des corps en prenant l'eau pour unité. L'exclamation d'Archimède est souvent citée par les écrivains, soit en français, soit en grec.

— *Principe d'Archimède* On vérifie expérimentalement le principe d'Archimède, énoncé ci-dessus, avec la balance hydrostatique. On fixe sous l'un des plateaux un cylindre creux A, et, au-dessous de A, un cylindre plein B, de volume égal à la capacité de A. L'équilibre obtenu à l'aide de poids placés sur l'autre plateau, on plonge le cylindre B dans un vase rempli d'eau. La balance incline du côté des poids : l'eau exerce donc une poussée sur B. L'équilibre se rétablit, si B étant immergé, on remplit d'eau le cylindre A. La perte de poids de B est donc égale au poids de l'eau déplacée.

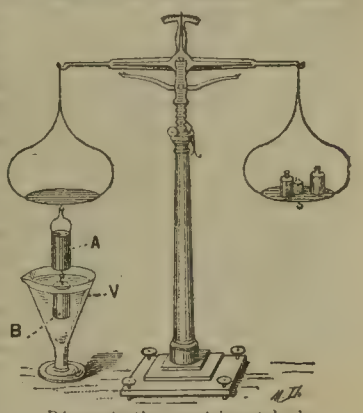

Démonstration expérimentale du principe d'Archimède.

archimillionnaire [*chi-mi-li-o-nè-re*] n. et adj. Fam. Plusieurs fois millionnaire.

archimonastère [*chi-mo-nas-tè-re*] n. m. Monastère chef d'ordre ou de congrégation.

Archinard [*chi-nar*] (Louis), général français, né au Havre en 1850; auteur d'expéditions glorieuses et de fructueuses reconnaissances au Soudan.

archine [*chi-ne*] n. f. Arc formant la charpente qui soutient le ciel d'une carrière.

archine [*chi-ne*] n. f. Mesure de longueur, usitée en Russie (0m,71).

Archinos [*ki-noss*], Athénien, compagnon de Thrasybule, et un de ceux qui chassèrent les Trente tyrans. Vers 403, il fit substituer, dans les documents publics, l'écriture ionienne à l'écriture attique.

archipatelin, e [*chi*] n. et adj. Fourbe très insinuant, très patelin.

archipel [*chi-pèl*] n. m. (du préf. *archi;* et de *pelagos*, mer; proprement, nom donné à la mer Egée). Ensemble d'îles disposées en groupe sur une portion de mer : *les archipels de l'Océanie.*

Archipel, partie de la Méditerranée orientale, parsemée d'îles (Sporades, Cyclades, etc.); elle baigne la Grèce et la Turquie d'Asie. Côtes et îles sont habitées par des Hellènes. C'est la mer *Egée* des anciens.

Archipel asiatique. V. MALAISIE.

archipompe [*chi-pon-pe*] n. f. Cage rectangulaire de planches, entourant les pompes d'un navire.

archipresbytéral, e, aux [*chi-près*] adj. Qui concerne l'archiprêtre.

archipresbytérat [*chi-près, ra*] n. m. Dignité, juridiction de l'archiprêtre.

archiprêtre [*chi*] n. m. Titre qui donne aux curés de certaines églises une prééminence honorifique sur les autres curés.

archirabin [*chi-ra-bin*] n. m. Chef des rabbins.

architecte [*chi-tèk-te*] n. m. (du préf. *archi*, et *tektôn*, ouvrier). Qui exerce l'art de l'architecture.

— ENCYCL. Le profession d'architecte exige des connaissances en dessin, en géométrie, en perspective, en stéréotomie, en physique. Toutefois, le titre d'*architecte* peut être pris sans qu'on ait à justifier d'aucun diplôme. Est dit *architecte diplômé* celui qui, après ses études à l'Ecole des beaux-arts, à Paris, a obtenu le diplôme décerné à la suite d'un concours par un jury d'artistes nommé à cet effet.

— *Hist.* La plupart des architectes de l'antiquité, et de ceux du moyen âge, qui s'appelaient *maîtres d'œuvre*, auxquels nous devons tant de temples et de cathédrales, ne sont pas connus. A dater de la Renaissance, on peut citer, en Italie : Bramante, Michel-Ange, Serlio, Vignole; en Angleterre, Inigo Jones et Wren; en France, Philibert Delorme, Pierre Lescot, Bullant, Claude Perrault, Blondel, Mansart, Servandoni, Soufflot, Percier, Visconti, Baltard, Viollet-le-Duc, Charles Garnier, Duc.

— *Dr.* L'architecte est tenu de se conformer aux obligations qui résultent du contrat avec le propriétaire, et il doit garantie à celui-ci de toutes les suites qui pourraient résulter de l'inobservation des lois ou règlements sur le voisinage et la voirie. Il est en outre responsable, pendant dix ans, si l'édifice qu'il a construit périt, en tout ou en partie, par vice de construction et même par le vice du sol. En cas de mort de l'architecte, la convention tombe de plein droit. Pour le payement de ses honoraires, l'architecte est muni : 1° du droit de rétention jusqu'à

complet payement, des pièces, plans et devis qui sont entre ses mains ; 2° d'un privilège sur la plus-value acquise par l'immeuble à la suite des travaux. A moins de conventions contraires, les honoraires doivent être calculés sur le chiffre de la dépense réelle, c'est-à-dire sur la somme nette restant à payer aux entrepreneurs, après déduction des rabais par eux consentis.

architectonique [*chi-tèk*] adj. Qui appartient, qui a rapport à l'architecture : *conception architectonique*. N. f. Cet art lui-même.

architectonographe [*tèk'*] n. m. Celui qui s'occupe d'architectonographie.

architectonographie [*chi-tèk, fi*] n. f. Description, histoire des grands édifices.

architectural, e, aux [*chi-tèk*] adj. Qui appartient à l'architecture. V. ORDRES.

architecture [*chi-tèk*] n. f. (lat. *architectura*). Art de construire et d'orner les édifices selon des règles déterminées. Par anal. Structure : *l'architecture du corps humain*.

— ENCYCL. L'architecture est un des trois arts du dessin. Elle dispose de proportions auxquelles ne peuvent prétendre ni la sculpture ni la peinture. Mais, en plus du style et de la beauté, elle doit tenir compte de l'utilité. Elle se divise en *architecture religieuse*, *architecture civile* et *architecture militaire*. L'Egypte et l'Asie occidentale (Assyrie, Chaldée, Perse), ont été le double berceau de l'architecture. Il suffit de rappeler les pyramides, les sphinx, les hypogées, les colonnes, les temples de l'Egypte ; les murailles, les digues, les temples de Ninive et de Babylone ; les palais des Perses. La Grèce donna à l'apport de l'Orient l'harmonie et les admirables proportions qui ont rendu classique l'art de ce pays. Tirant parti de l'architecture athénienne et empruntant la voûte aux Etrusques, les Romains ont été des constructeurs grandioses. Le christianisme, combinant l'art gréco-romain avec les influences orientales, donna naissance à l'art byzantin, tandis qu'en Occident de la basilique romaine sortait l'église romane, à laquelle devait succéder l'église gothique. Les Arabes imitent les édifices romans, puis ceux de Byzance, avec la riche ornementation qui leur est propre. Dès le XVe siècle se dessine en Italie le mouvement de la Renaissance, qui marque un retour subit vers l'art de l'antiquité greco-latine, retour qui se fait sentir jusqu'à nos jours, sauf, naturellement, en extrême Orient, dans l'Inde, en Chine, au Japon, où l'architecture conserve son originalité propre et ses formes tourmentées.

Architecture (*Traité d'*), par Vitruve ; un des ouvrages les plus précieux pour l'étude ou la reconstitution des monuments antiques (Ier s. de notre ère). — Dans les temps modernes, de remarquables traités d'architecture, inspirés de l'antique, sont dus aux Italiens Jacopo Barozzio (*Vignole*) et Andrea Palladio.

architecturiste [*chi-tèk-tu-ris-te*] n. m. Peintre d'architecture.

architrave [*chi*] n. f. (du préf. *archi*, et du lat. *trabs*, poutre). Partie de l'entablement, qui porte immédiatement sur les chapiteaux des colonnes.

— ENCYCL. L'architrave représente dans l'architecture en pierre la maîtresse poutre qui, dans les constructions primitives en bois, était couchée horizontalement sur les colonnes ou piliers pour les relier les uns aux autres. Dans les monuments les plus anciens, l'architrave est presque toujours formée de longues pierres qui règnent de l'axe d'une colonne à l'axe de la colonne voisine.

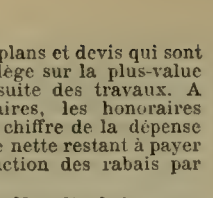
Architrave.

Dans les monuments modernes, on la compose souvent de claveaux cunéiformes, qui se soutiennent par leur coupe.

architravée [*chi-tra-vé*] n. f. Corniche qui se lie directement à l'architrave, sans frise. Adjectiv. : *corniche architravée*.

architrésorier [*chi, ri-é*] n. m. Un des six grands dignitaires de l'Empire français, créés en 1804. (Lebrun en fut le seul titulaire).

architriclin [*chi*] n. m. (lat. *architriclinus*). *Antiq. rom.* Personne qui présidait à l'ordonnance d'un festin. *Fam.* Celui qui organise un repas.

archives [*chi-ve*] n. f. pl. (lat. *archivum* ; gr. *archeion*). Anciens titres, chartes, manuscrits et autres documents importants, concernant l'histoire d'un Etat, d'une ville, d'une famille, etc. Lieu où les archives sont déposées. Dépôt des actes, des lois, etc.

— ENCYCL. Les *Archives nationales*, créées par l'Assemblée constituante, furent, sous l'Empire, établies dans l'ancien hôtel de Soubise, où elles sont encore. Elles centralisèrent à l'origine tous les titres existant à Paris, tant historiques qu'administratifs, de l'ancien régime, et s'augmentent chaque jour des documents dont les administrations n'ont plus besoin pour les affaires courantes. Elles ressortissent au ministère de l'instruction publique et sont sous la direction d'un garde général, assisté de 3 chefs, 3 sous-chefs de division, et de 20 archivistes. Une salle, pour les documents à communiquer, est ouverte au public tous les jours non fériés. Chaque département renferme aussi un dépôt d'archives ; ces *Archives départementales* sont administrées par des archivistes choisis par le préfet, de préférence parmi les élèves de l'Ecole des chartes. Il y a aussi des *archives communales hospitalières*, et des archives spéciales à tel ou tel établissement public.

Archives parlementaires, recueil de tous les débats dont les assemblés politiques françaises ont été le théâtre, depuis 1787 jusqu'en 1860.

archiviste [*chi-vis-te*] n. m. Garde des archives.

— ENCYCL. Le titre d'archiviste, en France, est réservé : 1° aux archivistes des Archives nationales, choisis parmi les élèves diplômés de l'Ecole des chartes (*archivistes-paléographes*), ou les archivistes départementaux ayant au moins trois ans d'exercice ; 2° aux archivistes départementaux, choisis par les préfets, parmi les élèves de l'Ecole des chartes diplômés ou munis d'un certificat spécial ; 3° aux archivistes des bureaux d'état-major. Ces derniers, répartis en cinq classes, se recrutent parmi les sous-officiers de toutes armes. Ils conservent les archives, et contribuent au service des bureaux d'état-major.

archivolte [*chi*] n. f. (du lat. *arcus*, arc, et *volutus*, roulé). Moulure qui règne sur la tête des voussoires d'une arcade : *les moulures des archivoltes imitent celles des architraves*.


Archivolte.

archontat [*kon-ta*] n. m. Dignité d'archonte. Sa durée.

archonte [*kon-te*] n. m. (du gr. *arkhôn*, chef). Magistrat chargé des plus hautes fonctions publiques, dans diverses cités de l'ancienne Grèce.

— ENCYCL. A Athènes, l'organisation de l'archontat, établi après la mort de Codrus, marque le triomphe des nobles et riches familles sur les rois ; mais bientôt l'institution prit un caractère plus démocratique. L'archontat, d'abord héréditaire et viager, devint décennal (752), et, bientôt (683), les pouvoirs confiés à un seul archonte furent déférés à neuf magistrats annuels. Le premier, ou *archante éponyme*, donnait son nom à l'année civile ; le second, ou *archonte roi*, exerçait les fonctions religieuses des anciens rois ; le troisième, ou *archonte polémarque*, commandait les armées ; les six derniers, ou *archontes tesmothètes*, préparaient les lois et veillaient à leur exécution. L'aréopage était composé d'anciens archontes. L'archontat, devenu une fonction surtout honorifique après la constitution de Clisthènes, subsista encore longtemps, et des archontes sont mentionnés à Athènes jusqu'au Ve siècle de notre ère.

archure n. f. (de *arche*). Espèce de tambour circulaire ou polygonal, qui entoure chaque meule d'un moulin à farine, pour prévenir les pertes.

Archytas [*ki-tass*], philosophe pythagoricien, né à Tarente, contemporain et ami de Platon. Il vécut entre 430 et 360 av. J.-C. Ce philosophe fut à la fois mathématicien, astronome, homme d'Etat et général. On le croit inventeur de la vis, de la poulie, de la crécelle, ainsi que l'auteur de plusieurs découvertes en géométrie. Il périt dans un naufrage sur les côtes de la Pouille.

arcière n. m. (de l'ital. *arciere*, archer). Garde du corps de l'empereur d'Autriche, autrefois armé d'un arc. (On dit aussi ARZIÈRE.)

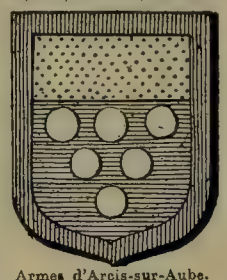
Armes d'Arcis-sur-Aube.

arcifère adj. (du lat. *arcus*, arc, et *ferre*, porter). Qui porte un arc : *Cupidon, Diane et Apollon, arcifères*.

arciforme adj. (du lat. *arcus*, arc, et de *forme*). En forme d'arc.

arcilières n. f. pl. Pièces de bois cintrées et tournant sur place, qui entrent dans la construction d'un bateau foncet. S. une *arcilière*.

Arcis-sur-Aube, ch.-l. d'arr. (Aube), sur l'*Aube* ; 3.040 h. (*Arcisiens*). Ch. de f. E. à 27 kil. N. de Troyes. Bonneterie. Château historique, qui fut habité par Brunehaut, Diane de Poitiers, etc. Patrie de Danton. Sanglante bataille livrée par Napoléon Ier aux Alliés (1er mars 1814). — L'arr. a 4 cant., 93 comm., 26.700 h. ; le cant. a 22 comm., et 8.830 h.

Arcole, bourg d'Italie, sur l'Alpone, affl. de l'Adige ; 3.100 h. Bonaparte y battit les Autrichiens, payant bravement de sa personne, un drapeau à la main, à la tête de ses soldats, quand il fallut enlever le *pont d'Arcole* (17 nov. 1796).

arçon [*son*] n. m. (du lat. *arcus*, arc). Armature de la selle, formée de deux arcades (le pommeau et le troussequin), reliées par deux bandes de bois. *Vider les arçons*, tomber de cheval, et *fig.*, être déconcerté, interdit. *Vitic.* Rameau de vigne que l'on courbe en arc. *Techn.* Instrument servant à nettoyer le coton, la laine, etc.

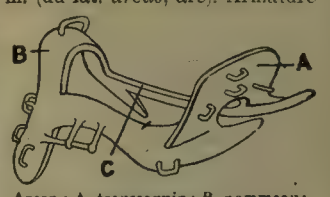

Arçon : A, troussequin ; B, pommeau ; C, bandes d'arçon.

Arçon (Claude d'), officier du génie et écrivain militaire français, né à Pontarlier, m. à Paris (1733-1800). Il imagina les batteries flottantes insubmersibles qui furent essayées au siège de Gibraltar en 1782.

arçonnage [*so-na-je*] n. m. Action d'arçonner.

arçonner [*so-né*] v. a. Battre, nettoyer avec l'arçon : *arçonner la laine*.

arçonnerie n. f. Fabrique d'arçons de selle. Métier de l'arçonnier.

arçonneur [*so-neur*] n. m. Celui qui travaille les substances comme le poil, la laine, le coton, avec l'arçon.

Arcos (Rodrigue PONCE DE LÉON, duc d'), vice-roi de Naples pour l'Espagne (1646). Son gouvernement maladroit et ses exactions provoquèrent le soulèvement dont le pêcheur Masianello fut le chef (1647).

Arcos de la Frontera, v. d'Espagne (Andalousie, prov. de Cadix), sur le Guadalete ; 16.200 h. Tanneries, mégisseries ; chevaux.

arcot [*ko*] n. m. Chez les fondeurs, parties de métal tombées dans les cendres pendant la coulée.

Arcot [*ko*] ou **Arcote,** v. de l'Inde anglaise (prés. de Madras) ; 10.700 h. Elle fut prise et reprise par les Anglais et les Français au milieu du XVIIIe siècle.

arc-rampant [*ark-ran-pan*] n. m. Courbe métallique, destinée à soutenir une rampe. Pl. des *arcs-rampants*.

Arcs (Les), comm. du Var, arr. et à 10 kil. de



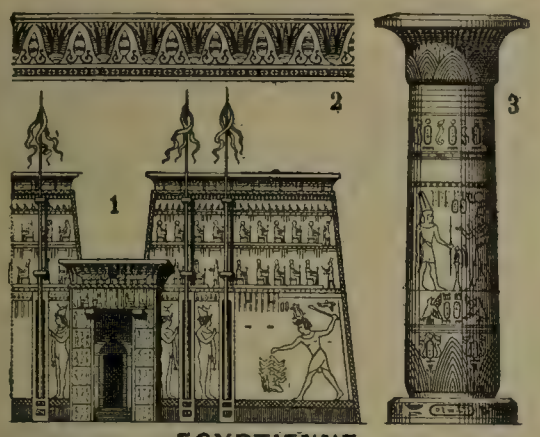

EGYPTIENNE
1. Temple à Edfou_2, 3. Bordure et Colonne à Thèbes

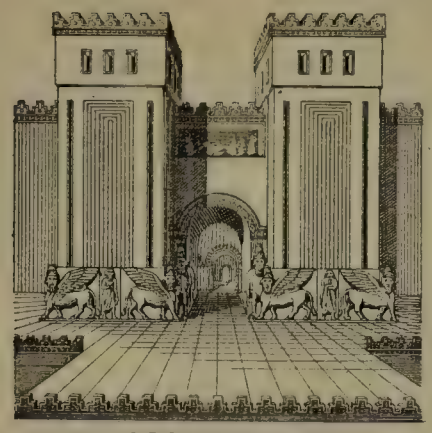

ASSYRIENNE
Palais de Sargon à Khorsabad



GRECQUE
1. Chapiteau Corinthien_2. Antéfixe en brique_3. Rinceaux et palmette
4. Temple de Neptune, à Pæstum

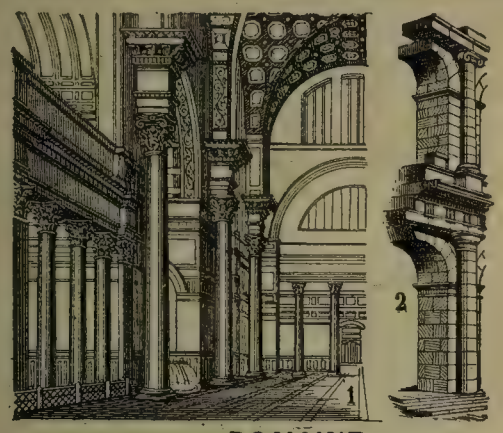

ROMAINE
1. Thermes de Caracalla_2. Partie d'un Théâtre à Rome

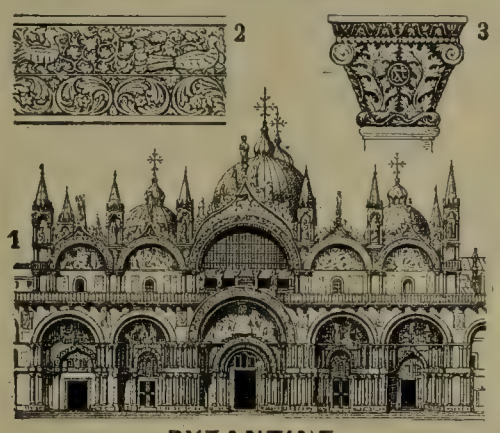

BYZANTINE
1. Basilique de St Marc, à Venise_2. Frise, à Ravenne
3. Chapiteau de Ste-Sophie, à Constantinople.

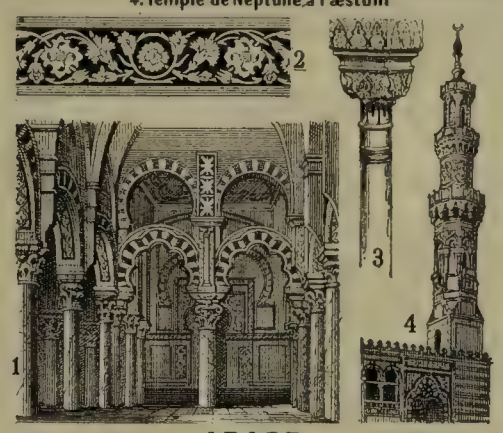

ARABE
1. Mosquée de Cordoue_2. Faïence murale du XVIIIe siècle
3. Chapiteau de l'Alhambra de Grenade_4. Mosquée de Kaitbai au Caire

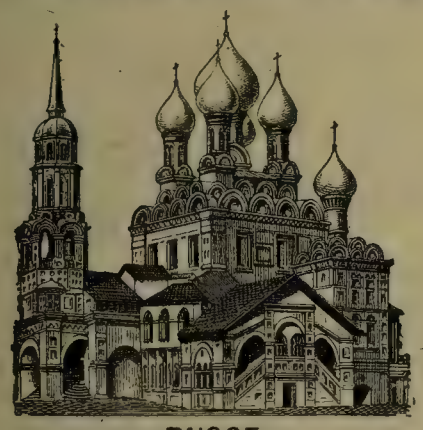

RUSSE
Eglise d'Ostankino, à Moscou

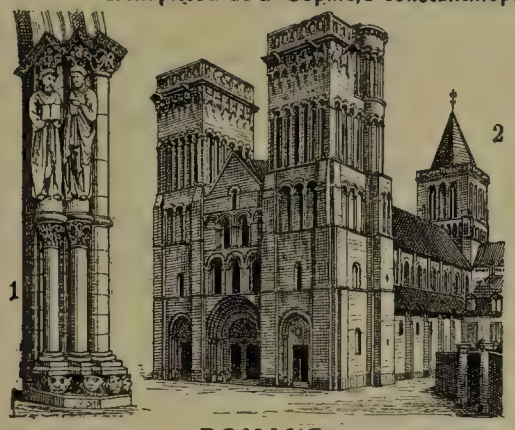

ROMANE
1. Porte de la Cathédrale de Santiago (fragment)_2 Abbaye aux Dames, à Caen



GOTHIQUE
1. Maison en bois, à Rouen_2. Frise à feuille d'érable_3. Cathédrale de Burg

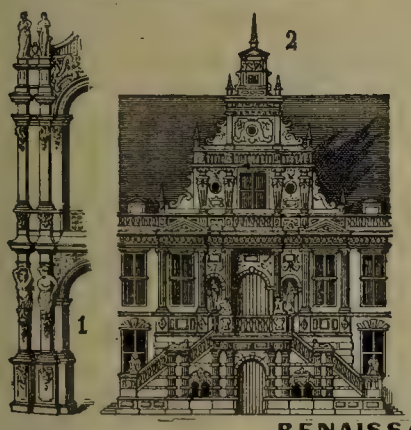

RENAISSANCE
1. Partie de Maison à Hanovre_2. Hôtel de Ville, à Leyde_3. Lanterne du Château de Chambord_4. Grand escalier du Château de Blois

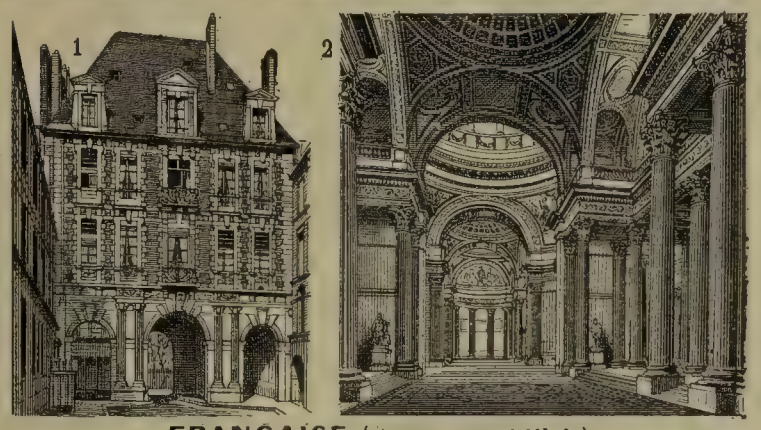

FRANÇAISE (XVIIe et XVIIIe Siècle)
1. Pavillon du Roi, place des Vosges, à Paris_2. Intérieur du Panthéon, à Paris.

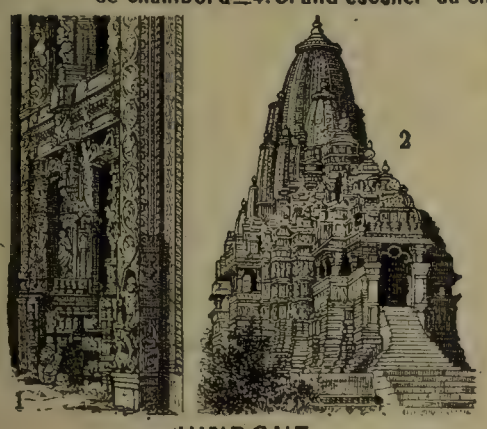

HINDOUE
1. Porte d'un temple, à Tiroupati_2. Temple de Kayraha



CHINOISE
1. Porte de la légation française, à Pékin_2. Ornement en bois
3. Tour de faïence émaillée, près Pékin.

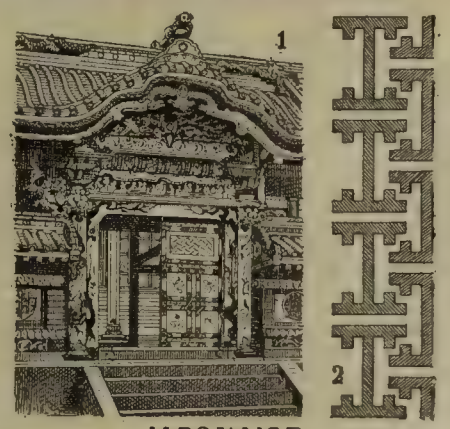

JAPONAISE
1. Porte principale du Gt temple de Nikko_2. Ornement en bois.

R. Leblond

Voir : ARABE, BYZANTIN, ROMAN, GOTHIQUE, RENAISSANCE, etc.



Draguignan, sur le *riou des Arcs* ; 2.980 h. Ch. de f. P.-L.-M. Bouchons.

arctation [*ark-ta-si-on*] n. f. (du lat. *arctus*, étroit). *Méd.* Rétrécissement.

arctia [*ark-si-a*] ou **arctie** [*ark-ti*] n. f. Genre de lépidoptères, comprenant des bombyx de couleurs peu brillantes, qui vivent dans l'hémisphère boréal.

arctique [*ark-ti-ke*] adj. (gr. *arktikos*). Septentrional, boréal : *pôle arctique*. ANT. **Antarctique.**

Arctique (OCÉAN) ou **Océan Glacial arctique,** ensemble de mers, situées dans la partie boréale du globe, et que limitent les côtes septentrionales de l'Asie, de l'Amérique, de l'Europe, le cercle polaire (66°, 33′ de lat. N.).

Arctiques (TERRES), ensemble de terres comprises au delà ou aux abords du cercle polaire arctique. Le Groenland, le Spitzberg, la Nouvelle-Zemble, etc., sont les principales et les mieux connues des terres arctiques. V. PÔLES.

arctitude n. f. (de *arctus*, étroit). Rétrécissement.

arctolite n. f. Composé qui se forme par hydratation de l'amphibole.

Arcturus [*russ*] ou **Arcture** (du gr. *Arktos*, l'Ourse, et *oura*, queue), étoile double de première grandeur, présentant des variations fort singulières et située dans la constellation du Bouvier, sur le prolongement de la queue de la grande Ourse.

arcuation [*si-on*] n. f. (du lat. *arcus*, arc). Courbure des os chez les enfants rachitiques.

Arcueil-Cachan [*keu, l* mll.], comm. de la Seine, arr. et à 7 kil. de Sceaux, sur la Bièvre ; 11.320 h. Ch. de f. Orl. Bel aqueduc. Blanchisseries.

arcure n. f. Action de courber les branches d'un arbre fruitier ou les sarments d'une vigne, pour en diminuer la vigueur.

arcyrie [*si-ri*] n. f. Champignon myxomycète vivant sur les vieux bois.

Arcy-sur-Cure, comm. de l'Yonne, arr. et à 32 kil. d'Auxerre ; 1.010 h. Ch. de f. P.-L.-M. Grottes préhistoriques.

Ardèche, riv. de France, qui naît dans les Cévennes et se jette dans le Rhône (r. d.) ; cours 112 kilom. Crues redoutables.

Ardèche (DÉPART. DE L'), département formé par le Vivarais ; préf. *Privas ;* s.-préf. *Largentière, Tournon ;* 3 arr., 31 cant., 345 comm., 331.800 h. (*Ardéchois*). 15e région militaire, cour d'appel de Nimes, évêché à Viviers. — Culture des céréales, de la pomme de terre, du châtaignier et du mûrier. Sériciculture, filatures de soie. Papeteries. Mégisseries. Gisements de fer, houille, lignite, kaolin, marbre, pierre à chaux. Nombreuses sources minérales, dont les plus renommées sont celles de Vals. Ce département doit son nom à la rivière qui l'arrose.

Ardée [*dé*], village d'Italie (prov. de Rome), anc. *Ardea ;* souvent en proie à la *mal'aria ;* 100 h. (*Ardéates*). Célèbres murailles antiques.

Ardelay, comm. de la Vendée, arr. et à 40 kil. de La Roche-sur-Yon ; 1.630 h.

ardélion n. m. (lat. *ardelio*). Homme qui fait l'empressé, l'officieux, qui se mêle de tout.

ardemment [*da-man*] adv. Avec ardeur.

Ardennais, aise [*dè-nè, è-ze*], originaire ou habitant des Ardennes : *les Ardennais.* Adjectiv. : *population ardennaise.*

Ardennes (FORÊT DES) ou **Ardenne** (l'), plateau boisé, de nature schisteuse, de 400 à 700 mètres d'altitude, situé en grande partie dans le département français du même nom, et qui se prolonge dans la Belgique wallonne. (Hab. *Ardennais.*) La forêt des Ardennes était jadis beaucoup plus étendue ; elle fut au moyen âge l'objet de nombreuses légendes, et le théâtre des exploits des quatre fils Aymon.

Ardennes (DÉPART. DES), département formé par la Champagne et une partie de la Picardie et du Hainaut ; préf. *Mézières ;* s.-préf., *Rocroy, Sedan, Rethel, Vouziers.* 5 arr., 31 cant., 503 comm., 318.900 h. (*Ardennais*). 6e région militaire ; cour d'appel de Nancy ; diocèse de Reims. — Culture des céréales très prospère dans les vallées, en même temps que l'élevage. Grandes forêts. L'industrie est très active : métallurgie du fer, filatures de laine, draps ; verreries, tanneries. Gisements de fer, ardoisières, phosphates. Ce département doit son nom à la forêt des Ardennes.

Ardennes (CANAL DES), qui réunit la Meuse à l'Aisne ; cours 100 kil. Trafic considérable.

Ardennes (BATAILLE DES). Au début de la Grande Guerre, une sérieuse bataille a été livrée dans les Ardennes, du 20 au 24 août 1914. Les 3e et 4e armées françaises, commandées par les généraux Ruffey et de Langle de Cary, s'y sont heurtées aux armées allemandes de Von Hausen, du duc de Wurtemberg et du kronprinz, en marche sur Givet, Neufchâteau et Longwy. Après une série de durs combats, elles ont dû, l'une et l'autre, se replier en combattant derrière la Meuse. V. ARGONNE.

ardent [*dan*], **e** adj. (du lat. *ardere*, brûler). En feu : *foyer ardent.* Brûlant : *soleil ardent.* Qui brûle en rongeant : *corrosif ardent.* Qui cause une vive chaleur interne : *fièvre ardente ; soif ardente. Fig.* Violent : *désir ardent.* Actif, plein d'ardeur : *enfant ardent à l'étude ; cheval ardent.* Tirant sur le roux : *cheveux d'un blond ardent. Chapelle ardente,* luminaire nombreux qui brûle autour d'un cercueil. *Chambre ardente,* v. CHAMBRE. *Mal des ardents,* du xe au XIIe siècle, maladie épidémique à laquelle on attribuait un caractère surnaturel, et qui était une sorte de charbon pestilentiel ou d'ergotisme gangreneux. *Bal des Ardents,* v. BAL. ANT. **Froid, indolent, éteint.**

Ardentes [*dan-te*], ch.-l. de c. (Indre), arr. et à 14 kilom. de Châteauroux, sur l'Indre ; 2.680 h. (*Ardentais*). Ch. de f. Orl. Métallurgie, fabriques de chaux. — Le cant. a 9 comm. et 9.220 h.

arder [*dé*] ou **ardre** v. a. (lat. *ardere*). Brûler. V. n. Etre brûlant. (Vx.)

arderelle [*rè-le*] n. f. Un des noms vulgaires de la mésange charbonnière.

Ardes, ch.-l. de c. (Puy-de-Dôme), arr. et à 23 kilom. d'Issoire, sur la *Couze d'Ardes ;* 1.250 h. (*Ardoisiens*). Eaux minérales employées dans le traitement des maladies d'estomac. — Le cant. a 16 comm. et 7.510 h.

Ardéshir-Babegan, premier roi perse de la dynastie des Sassanides. Il tua le roi parthe Artaban IV et se fit proclamer *Roi des rois* en l'an 226 de notre ère.

ardeur n. f. (lat. *ardor ;* de *ardere*, brûler). Chaleur extrême : *l'ardeur du soleil. Fig.* Activité, fougue, vivacité excessive : *cheval plein d'ardeur.* Passion amoureuse. ANT. **Fraîcheur, tiédeur, indolence.**

ardez [*dé*]. S'est dit pour Regardez : *ardez le beau museau !* (Molière.)

ardier [*di-é*] n. m. Corde qui fait tourner l'ensouple dans un métier de tisserand.

ardillon [*ll* mll.] n. m. Pointe de métal au milieu d'une boucle, pour arrêter la courroie.

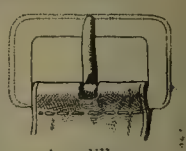
A, ardillon.

Ardin, comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 20 kil. de Niort, sur l'Autise, affl. de la Sèvre-Niortaise ; 1.740 h.

arditi n. m. pl. (m. ital.) Nom donné pendant la Grande Guerre aux chasseurs alpins italiens.

ardito adv. (m. ital.) *Mus.* Avec ardeur (marque l'éclat dans l'exécution).

Ardjich, Argès ou **Argesu,** rivière du royaume de Roumanie, affluent gauche du Danube, qui sort des Alpes de Transylvanie, arrose la plaine valaque et se jette dans le Danube près d'Oltenitza et en face de Turtukaia. Cours d'environ 300 kilom. L'Argès baigne la Curtea d'Argès et se grossit de la Dimbovitza, qui passe à Bucarest. Sur ses bords a été livrée, entre les armées allemandes de Falkenhayn et de Mackensen et l'armée roumaine dirigée par le général français Berthelot, une bataille qui fut perdue par la faute du général roumain Socecu (3 déc. 1916). De là, résulta aussitôt la prise de Bucarest par les Allemands.

Ardjouna, un des cinq héros de l'épopée hindoue le *Mahâbhârata.* Fils du dieu Indra, il se couvrit de gloire comme guerrier.

ardoise [*doi-ze*] n. f. Pierre tendre et bleuâtre, qui sert à couvrir les maisons et à faire des crayons, des tablettes, etc. Feuille d'ardoise sur laquelle on écrit, on dessine : *faire un compte sur l'ardoise. Pop.* Compte de marchandises prises à crédit (parce que le montant en était inscrit sur une ardoise) : *faire, avoir une ardoise chez le restaurateur. Ardoise métallique,* plaque de tôle galvanisée ou de zinc, que l'on emploie à la couverture des gares, des grands hangars, etc.

— ENCYCL. L'ardoise est une variété fine, compacte et homogène, de phyllade (silicate d'alumine impur, assez riche en débris organiques). Il y a en

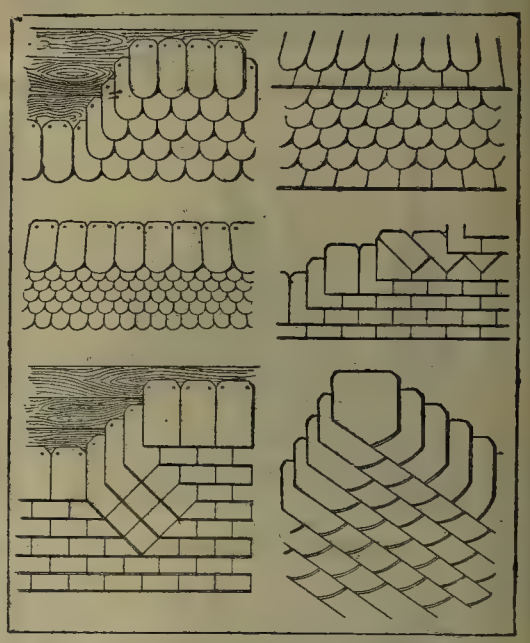
Dispositions diverses des ardoises dans la couverture.

France quatre massifs ardoisiers principaux : ceux de Bretagne, des Ardennes, des Pyrénées et de Brive. L'exploitation des ardoisières se fait de deux façons : à ciel ouvert (par gradins droits, par gradins avec plan incliné, ou par gradins inclinés et grandes chambres à ciel ouvert), ou par des chambres et des galeries. L'abatage des massifs d'ardoises, appelés *ouvrages*, se fait surtout par la mine. L'ardoise se débite en feuillets droits, longs, larges, flexibles et très élastiques (couverture des bâtiments), ou en dalles (tables de billards, urinoirs). L'ardoise, plus légère que la tuile, a, de plus, l'avantage de mieux résister aux intempéries.

ardoisé [*zé*], **e** adj. Qui a la couleur de l'ardoise.

ardoiser [*zé*] v. a. Couvrir d'ardoises : *ardoiser un toit. Peint.* Donner la couleur de l'ardoise.

ardoiserie [*ze-ri*] n. f. Commerce d'ardoises.

ardoisier [*zi-é*], **ère** ou **ardoiseux, euse** [*zeû, eu-ze*] adj. De la nature de l'ardoise : *schiste ardoisier* ou *ardoiseux.*

ardoisier [*zi-é*] n. m. Celui qui exploite une ardoisière. Ouvrier employé à exploiter l'ardoise.

ardoisière [*zi-è-re*] n. f. Carrière d'ardoise.

ardoisin [*zin*], **e** adj. Qui imite l'ardoise.

Ardouin-Dumazet (Victor-Eugène), publiciste français, auteur du *Voyage en France*, intéressante publication qui comprend environ soixante volumes. Né à Vizille (Isère) en 1852.

Ardoye, v. de Belgique (Flandre-Occidentale), arr. de Roulers ; 6.100 h. Dentelles.

ardre v. n. V. ARDER.

Ardres, ch.-l. de c. (Pas-de-Calais), arr. et à 24 kilom. de Saint-Omer, sur le *canal d'Ardres ;* 2.780 h. (*Ardrésiens*). Ch. de f. N. Tulles ; raffineries de sel. En 1520, eut lieu à Ardres la fameuse entrevue du *Camp du drap d'or.* (V. CAMP.) — Le cant. a 23 comm. et 14.460 h.

Ardrossan, v. d'Ecosse (comté d'Ayr), sur le golfe de la Clyde ; 5.300 h. Bon port. Bains de mer fréquentés.

ardu, e adj. (lat. *arduus*). Escarpé : *montagne ardue. Fig.* Difficile : *travail ardu.* ANT. **Aisé.**

arduité n. f. Qualité de ce qui est ardu : *l'arduité d'une entreprise, d'un problème.*

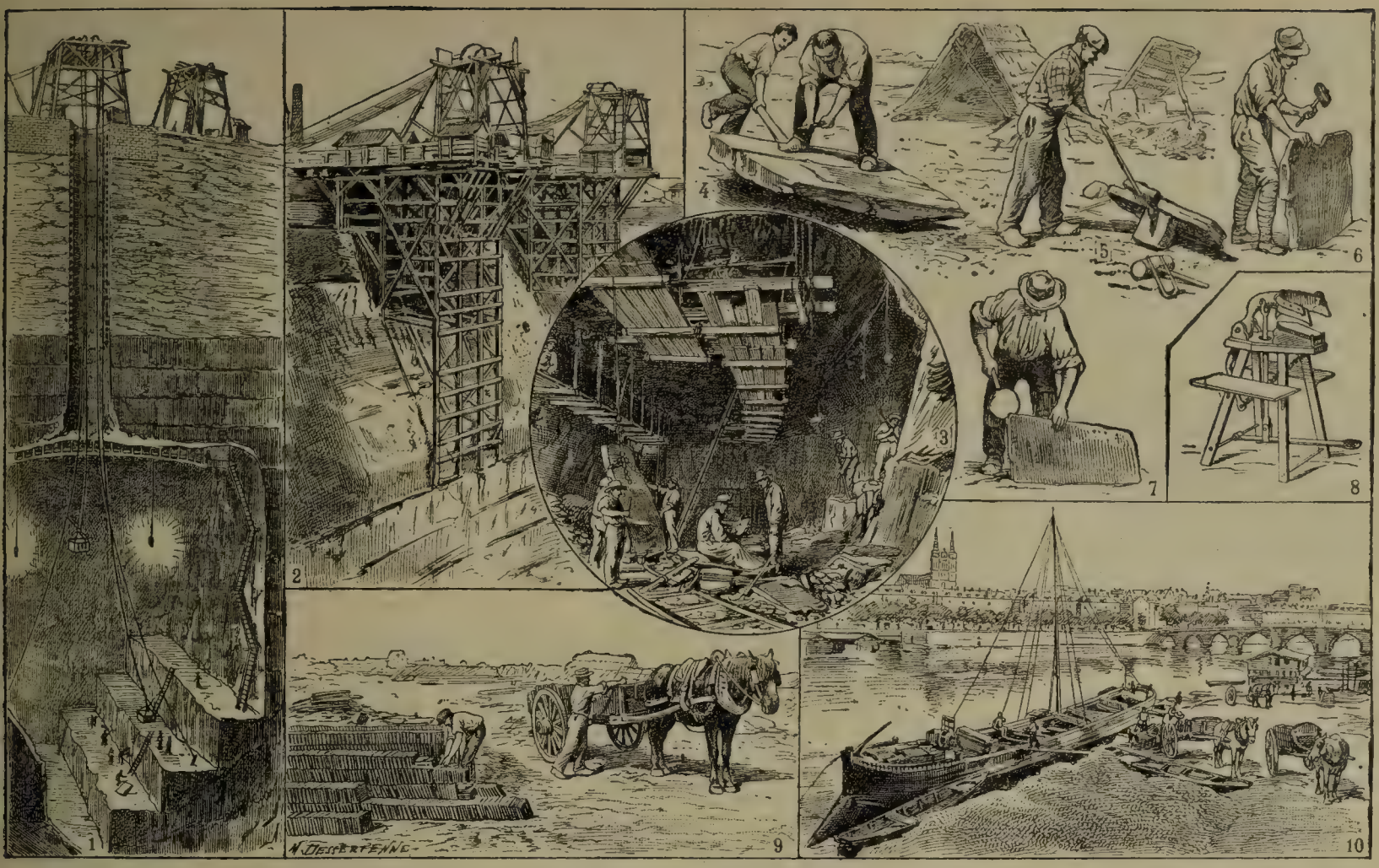

Exploitation d'une ardoisière : 1. Puits d'extraction souterraine par gradins droits; 2. Pans de bois et machines pour l'exploitation à ciel ouvert; 3. Exploitation par gradins renversés; 4. Alignage des pièces d'ardoise; 5. Débitage des pièces, dit boucage; 6. Débitage des blocs, dit quernage ou quernure; 7. Fente des ardoises; 8. Machine pour la taille des ardoises; 9. Chargement des ardoises; 10. Embarquement des ardoises au port d'Angers.

are n. m. (du lat. *area*, surface). Unité de mesure pour les surfaces agraires : *l'are vaut cent mètres carrés*. Abrév. : a.

— Encycl. L'are est une mesure fictive, l'équivalent d'un carré de 10 mètres de côté ou décamètre carré. Il a pour multiple l'*hectare* ou hectomètre carré, et pour sous-multiple le *centiare* ou mètre carré.

area [*ré*] n. f. (m. lat.). Cour sacrée, généralement plantée d'arbres, au milieu de laquelle furent bâties les premières églises d'Orient.

aréage n. m. Mesurage des terres par ares.

A rebours, roman de J.-K. Huysmans, et d'un style artistement fouillé (1884). C'est l'histoire d'un névrosé, des Esseintes, qui, dégoûté de la vie, imagine de faire, jusque dans les plus petits détails, le contraire de ce que l'on fait en général.

arec [*rèk*] ou **aréquier** [*ki-é*] n. m. Genre de palmiers des régions chaudes de l'ancien continent. (Le fruit, appelé *noix d'arec* ou *arec*, fournit du cachou; le bourgeon se mange [*chou-palmiste*]; l'amande sert à faire du bétel, et l'écorce des cordages.)



Arec.

arécaïne n. f. Alcaloïde provenant de la noix d'arec.

Arecibo, v. de Porto-Rico (Antilles), sur le *rio de Arecibo*; 30.000 h.

arécine n. f. Matière colorante jaune, extraite de la noix d'arec.

arécinées [*né*] n. f. pl. Tribu de la famille des palmiers, ayant pour type l'*arec*. S. une *arécinée*.

arécoline n. f. Alcaloïde provenant de la noix d'arec.

Arécomici, anc. peuple de la Gaule, entre l'Hérault et le Rhône. V. pr. *Nemausus* (Nîmes).

aréfaction [*fak-si-on*] n. f. (du lat. *arefacere*, dessécher). Action de sécher, de dessécher.

areignol [*rè, gn* mll.] n. m. Filet nommé ordinairement *bastude*.

a remotis loc. lat. signif. A l'écart : *mettre un objet a remotis. Fig. Mettre un ami a remotis*, cesser de le voir.

Arena (Joseph), homme politique français, né en Corse, m. à Paris (vers 1770-1801). Député de la Corse au Corps législatif de 1796, il entra dans une conspiration contre le premier consul Bonaparte et fut guillotiné. — Son frère Barthélemy, né en Corse, m. à Livourne (vers 1775-1829). Membre du conseil des Cinq-Cents, il aurait tenté, suivant quelques-uns, de poignarder Bonaparte au 18-Brumaire.

arénacé, e adj. (du lat. *arena*, sable). De la nature du sable. Qui lui ressemble : *roche arénacée*.

arénaire [*nè-re*] adj. (du lat. *arena*, sable). Qui vit dans le sable : *plante arénaire*.

arénaire [*nè-re*] n. f. Genre de caryophyllacées, renfermant des plantes qui croissent dans les terrains sablonneux des régions tempérées. Syn. sabline.

arénation [*si-on*] n. f. (du lat. *arena*, sable). Action de couvrir de sable une surface, un corps.

Arenberg [*rin-bèr*] (Auguste d'), comte de La Mark, né et m. à Bruxelles (1753-1834). Propriétaire du régiment de La Mark au service de la France, il se fit nommer député de la noblesse aux états généraux de Versailles, devint l'ami de Mirabeau et l'intermédiaire de ses relations avec la famille royale.

Arenberg (Louis, prince d'), homme politique français, né et m. à Paris (1837-1924). Vice-président du Jockey-Club, président du comité de l'Afrique française, membre libre de l'Académie des beaux-arts.

Arendonck, comm. de Belgique (Anvers, arr. de Turnhout); 4.600 h. Bonneterie.

arène n. f. (du lat. *arena*, sable). Sable fin qui couvre les rivages de la mer et des fleuves, ou qui se trouve au sein de la terre : *arène maritime, fluviatile, fossile. Par ext.* Désert de sable : *les arènes de Libye*. Espace sablé, au centre des amphithéâtres, des cirques, pour les combats, les exercices, les jeux. Au pl., anciens amphithéâtres des Romains. *Fig.* Carrière, assemblée, etc., où se combattent les idées, les partis : *l'arène littéraire, politique*.

Arènes de Nîmes (les), grand amphithéâtre romain, à forme elliptique, dont le grand axe a 133 mètres et le petit 101. La hauteur, qui mesure 21m,32, comprend

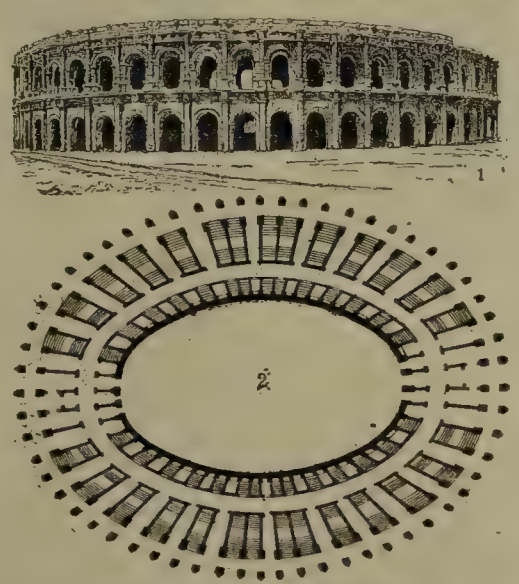

Arènes de Nîmes : 1. Élévation; 2. Plan.

deux rangs de portiques superposés au nombre de 60, et séparés par des pilastres. Les 35 rangs de gradins pouvaient recevoir 30.000 spectateurs. Charles-Martel incendia les arènes de Nîmes en 737, pour en chasser les barbares.

Arènes de Lutèce. Découvertes à Paris (Ve arrondissement) en 1867 et 1880, lors du percement de la rue Monge, elles sont aujourd'hui complètement déblayées.

Arène (*Paul*-Auguste), écrivain français et poète provençal, né à Sisteron, m. à Antibes (1843-1896). Citons, parmi ses contes, au style spirituel, vif et coloré : *Jean des Figues; Au bon soleil; le Canot des six capitaines*, etc.



Paul Arène.

Arène (Emmanuel), homme politique et écrivain français, né à Ajaccio, m. au Fayet (Savoie) (1856-1908). Il a écrit : *l'Adversaire*, avec Capus, et *le Roi*, avec de Flers et Caillavet (1908).

Arenenberg [*nin-bèr*], château du canton de Thurgovie, en Suisse, une des résidences de Napoléon III avant son avènement. Ce château, situé sur les bords du lac de Constance, est aujourd'hui occupé par une école agricole, qu'y a installée le canton de Thurgovie, à qui l'impératrice Eugénie a fait don du château, en 1906.

aréner v. n. ou **s'aréner** v. pr. (Se conj. comme *accélérer*.) Se dit d'un bâtiment qui s'affaisse : *plancher qui arène* ou *s'arène*.

aréneux, euse [*neû, eu-ze*] adj. Sablonneux.

areng [*ran*] n. m. Genre de palmiers, comprenant de grands arbres des Indes, à tronc épais.

arénicole adj. (du lat. *arena*, sable, et *colere*, habiter). Qui vit dans le sable. N. f. Annélide qui vit dans les sables au bord de la mer et que les pêcheurs en mer emploient pour amorcer leurs lignes.

arénière n. f. (du lat. *arena*, sable). Sablière, sablonnière, lieu d'où l'on tire du sable.

arénifère adj. (du lat. *arena*, sable, et *ferre*, porter). Qui contient du sable : *roche arénifère*.

aréniforme adj. (du lat. *arena*, sable, et de *forme*). Qui ressemble à du sable.

Arensbourg, v. de la république lettonne (Livonie), port sur la côte sud de l'île d'Œsel; 4.000 h.

arénulacé, e adj. Qui ressemble à de petits grains de sable.

arénuleux, euse [*leû, eu-ze*] adj. (rad. *arène*). Empli de menu sable. Semblable au menu sable.

aréolaire [*lè-re*] adj. Qui se rapporte à l'aréole.

aréolation [*si-on*] n. f. Disposition aréolaire d'un tissu quelconque.

aréole n. f. (du lat. *areola*, petite aire). *Anat.* Cavité entre les faisceaux de fibres d'un tissu. *Méd.* Cercle rougeâtre qui entoure un point inflammatoire.

aréolé, e adj. *Anat.* Qui présente des aréoles.

aréomètre n. m. (du gr. *araios*, peu dense, et *metron*, mesure). Instrument qui sert à déterminer la densité des liquides, ou encore le degré de concentration d'une dissolution.



Aréomètre.

— Encycl. Plongé dans un liquide, l'aréomètre flotte verticalement et s'enfonce d'autant plus que le liquide est moins dense. Il se compose d'une boule ou cylindre de verre lesté par un petit poids et sur

monté d'une tige graduée. Suivant sa destination, l'aréomètre prend le nom d'*alcoomètre*, de *pèse-lait*, de *pèse-liqueurs*, *pèse-moût*, *pèse-sels*, etc.

aréométrie [*tri*] n. f. Art de déterminer la densité des liquides au moyen de l'aréomètre.

aréométrique adj. Qui a rapport à l'aréométrie : *échelles aréométriques.*

aréopage n. m. (du gr. *Areios pagos*, colline de Mars.) Tribunal suprême d'Athènes, qui fut en même temps, jusqu'à la veille des guerres médiques, son principal corps politique. (En ce sens et pris absolum, s'écrit avec une majuscule.) *Fig.* Réunion de gens vertueux, savants, etc. Assemblée de magistrats, de juges : *l'aréopage des examinateurs.*

— Encycl. *Antig. gr.* A partir de Périclès, l'Aréopage fut composé de 31 membres, anciens archontes, et chargé du jugement des affaires criminelles les plus graves. On n'y permettait aucun artifice oratoire pour émouvoir ou attendrir les juges. La sévérité des arrêts, l'esprit d'équité qui les dictait acquirent à l'aéropage d'Athènes une immense réputation de sagesse et d'impartialité. Arès passait pour s'y être justifié du meurtre d'un fils de Poseidon, et une tradition, suivie par Eschyle, nous montre Oreste, accusé du meurtre de sa mère Clytemnestre, y plaidant sa cause devant Athéna elle-même. C'est l'Aréopage qui condamna Démosthène (324). La colline de l'Aréopage offre encore aujourd'hui quelques ruines intéressantes.

aréopagite n. m. Membre de l'Aréopage. Surnom de saint Denys, premier évêque d'Athènes, qui était membre de l'Aréopage, quand il fut converti par saint Paul. Membre d'un aréopage.


Aréostyle.

aréopagitique adj. Qui se rapporte à l'Aréopage, à un aréopage.

aréostyle [*os-ti-le*] n. m. (du gr. *araios*, non serré, et *stulos*, colonne). Entre-colonnement, dans lequel l'intervalle qui sépare deux colonnes voisines est de trois diamètres et demi à quatre diamètres.

aréosystyle [*sis-ti-le*] n. m. (du gr. *araios*, peu serré, *sun*, avec, et *stulos*, colonne). Système d'entre-colonnement, dans lequel les colonnes sont accouplées deux à deux, de manière que l'intervalle entre deux couples soit de trois diamètres et demi, et l'intervalle entre les deux colonnes d'un même couple, d'un demi-diamètre.


Aréosystyle.

aréotectonique [*tèk*] n. f. (du gr. *areios*, belliqueux, et *tektonikê*, art de bâtir). Art de fortifier, d'attaquer ou de défendre les places fortes.

aréquier n. m. V. AREC.

Arequipa [*ku-i*], v. du Pérou, ch.-l. de dép., fondée par Pizarre en 1640 ; 35.000 h. Un des principaux centres littéraires de l'Amérique du Sud ; université depuis 1825. Près de là, volcan du Misti.

aréquipite n. f. Silico-antimoniate de plomb.

Arès [*rèss*], comm. de la Gironde, arr. et à 47 kil. de Bordeaux, sur le bassin d'Arcachon ; 1.860 h. Parcs à huitres.

Arès, dieu de la mythologie grecque, identifié avec le dieu Mars des Romains. (V. MARS.) Le centre de son culte était en Thrace, d'où on l'apporta en Béotie. Il ne semble pas qu'il ait été jamais très populaire en Grèce.

arête n. f. (du lat. *arista*, épi). Os de certains poissons. *Bot.* Barbe des épis de l'orge, du seigle, etc. *Archit.* Angle saillant : *l'arête d'un toit. Géom.* Ligne d'intersection de deux plans : *les arêtes d'un cube.*

Arété, femme d'Alcinoüs, roi des Phéaciens, mère de Nausicaa.

Arétée [*té*], médecin grec du Ier siècle de notre ère, né en Cappadoce, contemporain de Néron, dont nous avons conservé quatre traités.

Aréthuse [*tu-ze*], fontaine célèbre de l'île d'Ortygie, près de Syracuse. D'après la Fable, Aréthuse était une nymphe de Diane, qui, se baignant dans les eaux de l'Alphée, en Grèce, fut poursuivie par le dieu du fleuve jusque dans l'île d'Ortygie. Elle implora le secours de Diane, qui la métamorphosa en fontaine. Et, comme ses eaux ne se mêlaient pas à celles du fleuve, les mythographes ont supposé qu'Aréthuse avait la propriété de conserver toute sa pureté à travers des eaux amères et fangeuses. Ce mythe a enrichi notre langage d'une de ses métaphores les plus gracieuses, pour faire entendre que certaines organisations heureusement douées peuvent traverser des milieux corrompus sans en subir l'influence.

arêtier [*ti-é*] n. m. (rad. *arête*). Pièce de charpente qui forme l'encoignure d'un comble.

arêtière n. f. Couche de plâtre ou de mortier sur les angles saillants d'un toit. Nom des tuiles qui recouvrent l'angle des couvertures sur l'arêtier.


L'Arétin.

Arétin (Pierre l'), fameux satirique et pamphlétaire italien, né à Arezzo, m. à Venise (1492-1557) ; auteur de *Dialogues* pleins d'esprit et de verve, de sonnets licencieux, d'une intéressante correspondance, de comédies, etc.

Arette, comm. des Basses-Pyrénées, arr. et à 17 kil. d'Oloron ; 1.730 h.

Arezzo [*rèt-so*], v. d'Italie, ch.-l. de la prov. de son nom ; 46.500 h. (*Arétins*). Eaux minérales. Patrie de Mécène, Pétrarque, Vasari, Guittone d'Arezzo, de l'Arétin, de Concini.

Arfeuilles, comm. de l'Allier, arr. et à 15 kil. de Lapallisse ; ch. de f. P.-L.-M. ; 3.180 h.

Arga, riv. d'Espagne, affl. de l'Aragon. Sort des Pyrénées occidentales ; arrose Pampelune et la Navarre ; cours 160 kil.

argali n. m. Variété de mouflon qui habite la partie septentrionale du continent asiatique.

argamasse [*gha-ma-se*] n. f. Plate-forme en terrasse, placée au-dessus d'un édifice, en Orient.

Argand [*ghan*] (Aimé), physicien suisse, né à Genève, m. en Angleterre (1755-1803) ; inventeur des lampes auxquelles Quinquet a donné son nom.

arganier [*ni-é*] n. m. Arbuste de la famille des sapotacées, qui croît au Maroc. (On tire, de l'amande contenue dans le noyau de son fruit, une huile très appréciée des Marocains.)

argas [*ghass*] n. m. Genre d'acariens du groupe des ixodidés, qui vivent en parasites sur les oiseaux de basse-cour. (On n'en débarrasse les volailles que par insufflation de poudres insecticides dans le plumage, ou le passage à la soufreuse, tandis qu'on désinfecte en même temps le poulailler, ses murs, ses parquets et perchoirs à la chaux. L'argas est aussi parasite d'autres animaux et même de l'homme, auquel il peut communiquer certaines maladies infectieuses.)


Argas (très grossi).

Argelander (Frédéric-Guillaume-Auguste), astronome allemand, né à Memel (Prusse), m. à Bonn (1799-1875) ; auteur de belles cartes célestes.

Argelès-Gazost [*lèss-gha-zost*], ch.-l. d'arr. (Hautes-Pyrénées), sur le *gave d'Argelès* ; ch. de f. M., à 32 kil. de Tarbes ; 1.740 h. (*Argelésiens*). Belle vallée ; eaux minérales sulfurées sodiques, bromurées et iodurées, pour la chlorose, les maladies des voies respiratoires, la tuberculose. — L'arr. a 5 cant., 91 comm., 39.100 h. ; le cant. a 23 comm. et 9.590 h.

Argelès-sur-Mer [*lèss, mèr*], ch.-l. de c. (Pyrénées-Orientales), arr. et à 26 kil. de Céret, près de la Méditerranée ; 2.840 h.. (*Argelésiens*). Ch. de f. M. Bouchons ; huile, miel ; oliviers, pêchers. — Le cant. a 13 comm. et 20.170 h.

Argeliers, comm. de l'Aude, arr. et à 18 kil. de Narbonne ; 1.300 h.

Argellati (Philippe), savant littérateur italien, né à Bologne, m. à Milan (1685-1755) ; publia avec Muratori l'importante collection des historiens italiens (*Scriptores Rerum Italicarum*).

argémon n. m. (du gr. *argos*, blanc). Petit ulcère superficiel de la cornée. Syn. ARGÉMA.

argémone n. f. Genre de papavéracées d'Amérique, qui possèdent un suc jaune et caustique, que l'on croyait autrefois propre à guérir certaines maladies d'yeux, et en particulier l'*argémon*.

Argences, comm. du dép. du Calvados, arr. et à 15 kil. de Caen ; 1.390 h.

Argens [*janss*], fleuve côtier du dép. du Var, affl. de la Méditerranée, à Saint-Raphaël ; cours 116 kil.

Argens [*janss*] (Jean-Baptiste DE BOYER, marquis d'), littérateur français, né à Aix (Provence), m. à La Garde, près de Toulon (1704-1771) ; protégé de Frédéric II, dont il fut le chambellan ; auteur d'écrits spirituels et sceptiques, dont le plus connu a pour titre : *Lettres juives, chinoises et cabalistiques.*

Argensola [*jan*], nom de deux frères, poètes espagnols du commencement du XVIIe siècle.

Argenson [*jan*] (Marc-René DE VOYER DE PAULMY d'), né à Venise, m. à Paris (1652-1721). Il succéda à La Reynie dans les fonctions de lieutenant de police à Paris, et devint garde des sceaux. — René-Louis, son fils aîné, né et m. à Paris (1694-1757), ministre des affaires étrangères (1744-1747), a laissé d'intéressants *Mémoires*. — Marc-Pierre, son second fils, né et m. à Paris (1696-1764), fut ministre de la guerre ; il fonda l'Ecole militaire (1751) ; Diderot et d'Alembert lui dédièrent l'*Encyclopédie*. — Antoine-René, fils de René-Louis, né à Valenciennes, m. à Paris (1722-1787), fut ministre de la guerre en 1757 ; il réunit une riche bibliothèque, qui est devenue la *Bibliothèque de l'Arsenal*. — Marc-René, fils de Marc-Pierre, né et m. à Paris (1722-1782), se distingua à Fontenoy. On lui doit les fortifications de l'île d'Aix et l'assainissement des marais de Rochefort. — Marc-René, fils du précédent, né et m. à Paris (1771-1842), homme politique, prit part, et en leur faveur, à toutes les luttes légales du parti républicain. — Charles-Marc-René, son fils, né à Boulogne (Seine), m. à Paris (1796-1862), a écrit des *Mémoires* et des ouvrages sur divers membres de sa famille.


Marc-René d'Argenson.

argent [*jan*] n. m. (lat. *argentum*). Métal blanc, brillant et très ductile : *lingot d'argent.* Monnaie faite de ce métal : *recevoir un payement en argent.* Toute sorte de monnaie : *dépenser beaucoup d'argent. Fig.* Richesse : *l'argent est le maître du monde. Argent comptant*, somme que l'on verse immédiatement. *Prendre quelque chose pour argent comptant*, croire sans examen. *Bourreau d'argent*, prodigue. *En avoir pour son argent*, au pr. et au fig., recevoir proportionnellement à ce que l'on a dépensé, à la peine que l'on a prise. *Jouer bon jeu bon argent*, jouer ou agir de bonne foi. *L'argent est le nerf de la guerre*, au pr. et au fig., on ne peut, sans des sommes considérables, se livrer utilement à aucune entreprise militaire, commerciale, ou autre. *Blas.* L'un des métaux héraldiques. (V. la planche BLASON.) PROV. : **Point d'argent, point de Suisse,** rien pour rien, point de service sans rétribution. **Plaie d'argent n'est pas mortelle,** les pertes d'argent peuvent toujours se réparer. **L'argent n'a point de maître,** il appartient à celui qui le tient, puisque rien ne peut le faire reconnaître. **L'argent est un bon serviteur et un mauvais maître,** il sert à faire de bonnes et grandes choses, mais avilit celui que domine la cupidité, l'avarice, etc. — ALLUS HIST. : **L'argent n'a pas d'odeur,** mot de Vespasien. Cet empereur ayant établi un impôt sur ce que nous avons appelé depuis des *vespasiennes*, c'est-à-dire sur les urinoirs publics, Titus lui rapporta que les Romains s'égayaient à ce sujet. Vespasien lui donna à flairer une pièce de monnaie, en disant : « *L'argent n'a pas d'odeur.* » On rappelle cette phrase pour indiquer que l'on ne rougit d'aucun moyen de s'enrichir.

— Encycl. L'argent (Ag) se rencontre rarement à l'état pur dans le sein de la terre : on le trouve à l'état de sulfure dans les galènes et pyrites cuivreuses, ou encore uni aux sulfures d'arsenic ou d'antimoine ; on le rencontre aussi à l'état de chlorure, seul ou associé au sel marin. On trouve des minerais d'argent dans le nord de l'Europe : en Suède, en Norvège, en Russie ; mais les plus riches du monde sont ceux du Pérou et du Mexique. L'argent est le plus ductile et le plus malléable de tous les métaux, après l'or ; il fond à 1.000°. La densité de l'argent est de 10,5 ; on l'allie au cuivre pour lui donner plus de dureté. (V. TITRE.) Il sert à la fabrication des *monnaies* (v. ce mot), et, outre son emploi dans la bijouterie et l'orfèvrerie, on l'utilise encore dans l'argenture ; plusieurs de ses sels (bromure et azotate d'argent) ont une importance capitale en photographie. La thérapeutique utilise l'azotate d'argent comme caustique, l'argent colloïdal (ou collargol) comme antiseptique et désinfectant. En verrerie, l'oxyde d'argent donne, par cémentation, aux verres, un ton jaunâtre.

Argent (*l'*), roman d'E. Zola (1891), où le romancier dépeint la lutte, le triomphe, puis la ruine d'un banquier catholique, hardi spéculateur, vaincu à la longue par un banquier juif.

Argenta, v. d'Italie (prov. de Bologne), sur le Pô de Primaro ; 17.200 h.

argentage [*jan*] n. m. Action d'argenter. Son résultat. (On dit mieux ARGENTURE.)

argental, e, aux [*jan*] adj. Qui contient de l'argent métallique : *mercure argental ; or argental.*

Argental [*jan*] (Charles-Augustin DE FERRIOL d'), conseiller au parlement de Paris, admirateur et correspondant de Voltaire, né et m. à Paris (1700-1788).

argentan [*jan*] n. m. Alliage de cuivre, de nickel et de zinc, dont on se sert en orfèvrerie. (Lorsque l'étain remplace le zinc, l'alliage est appelé *argenton.*)

Argentan [*jan*], ch.-l. d'arr. (Orne), sur l'Orne ; 6.870 h. (*Argentinais* ou *Argentanais*). Ch. de f. Et., à 50 kil. d'Alençon. Dentelles, vitraux peints, cuirs ; volailles, chevaux. Patrie de Mézeray. — L'arr. a 11 cant., 174 comm., 71.850 h. ; le cant. a 11 comm. et 9.160 h.


Armes d'Argentan.

Argentan (*point d'*), dentelle à l'aiguille, dans laquelle on emploie des gros réseaux et des fins réseaux sur le même fond. Il se distingue du point d'Alençon, avec lequel on le confond souvent, par le point de réseaux, dont la bride est tortillée, c'est-à-dire que le fil du tracé de la maille, au lieu d'être à point de boutonnière, n'est que recouvert d'un fil tortillé. V. DENTELLE.

Argentat [*jan-ta*], ch.-l. de c. (Corrèze), arr. et à 29 kil. de Tulle, sur la Dordogne ; 2.830 h. (*Argentacois*). Ch. de f. O. Houille. — Le cant. a 11 comm. et 10.650 h.

argentation [*jan-ta-si-on*] n. f. Coloration en brun des éléments anatomiques par le nitrate d'argent.

argenté, e [*jan*] adj. Recouvert de feuilles d'argent ou d'une solution d'argent : *couverts en métal argenté.* Qui a l'éclat de l'argent : *flots argentés.*

argenter [*jan-té*] v. a. Couvrir d'une feuille d'argent ou d'un dépôt d'argent. (V. ARGENTURE.) *Fig.* et *poét.* Donner l'éclat, la blancheur de l'argent : *la lune argente les flots.* ANT. **Désargenter.**

argenterie [*jan-te-ri*] n. f. Vaisselle et autres ustensiles d'argent. Lieu où l'on versait autrefois les deniers publics. Chez le roi, fonds qui s'établissaient tous les ans pour certaines dépenses extraordinaires.

— Encycl. *Econ. dom.* Pour blanchir les couverts en argent ou autres ustensiles, on peut employer l'eau de savon chaude ou une bouillie claire de blanc d'Espagne, qu'on essuie une fois sèche, à l'aide d'une peau de chamois. On peut utiliser aussi le procéder suivant : on prépare une forte lessive de potasse avec de l'eau dans laquelle on a fait dissoudre 15 grammes de crème de tartre et 15 grammes d'alun. On plonge l'argenterie dans ce bain, et l'on place le tout sur le feu, en laissant bouillir cinq minutes ; on retire les pièces sans les essuyer, et on les laisse sécher. D'autre part, on réduit en cendres un peu de paille de froment, que l'on pile ensuite et que l'on tamise. De cette cendre on frotte l'argenterie, que l'on passe enfin à la peau de chamois. L'argenterie reprend par ce moyen le brillant et l'aspect du neuf. Lorsqu'on veut vendre de l'argenterie ancienne, on doit la soumettre à un nouveau contrôle, sous peine d'amende.

— *Hist.* L'argenterie faisait partie de l'Hôtel du roi, la création de cet office date du début du XIVe siècle ; elle fut motivée par l'accroissement des dépenses de la famille régnante et de la domesticité royale.

Argenteuil [*jan-teu, l* mll.], ch.-l. de c. (Seine-et-Oise), arr. et à 21 kil. de Versailles, sur la Seine ; 32.170 h. (*Argentoliens*). Ch. de f. N. et Et. Vignobles, cultures maraîchères ; plâtre. Patrie de Jacques de Vitry. — Le cant. a 10 comm. et 44.680 h.

argenteur [*jan*] n. et adj. m. Ouvrier qui argente : *un argenteur sur cuivre.*

argenteux, euse [*jan-teû, eu-ze*] adj. *Pop.* Qui a beaucoup d'argent : *vieillard argenteux.*

argentier [*jan-ti-é*] n. m. Autrefois, en France, surintendant des finances. Meuble pour l'argenterie.

— Encycl. Le titre d'argentier paraît pour la première fois en 1317. C'était le chef de l'argenterie



L'Appel des dernières victimes de la Terreur (Muller), v. p. 104



Bataille d'Arbelles (Le Brun), v. p. 109.



Entrée de Jeanne d'Arc dans Orléans (Scherrer), v. p. 111.



Jeanne d'Arc au sacre de Charles VII (Lenepveu), v. p. 111.



Jeanne d'Aragon (Raphaël), v. p. 109.



Réunion des officiers et des archers de Saint-Adrien (Franz Hals), v. p. 113



L'Ascension (Ecole de Ferrare), v. p. 140.



Armide et Renaud (N. Poussin), v. p. 127.



Argus et Mercure (Rubens), v. p. 123.



L'Assomption (Murillo), v. p. 148.

comptabilité particulière de l'hôtel du roi ; il était préposé à la garde des joyaux de la couronne et de tout ce qui concernait, dans l'hôtel du roi, l'ameublement et l'habillement. Jacques Cœur, argentier de Charles VII, a été le plus illustre titulaire de cette charge.

Argentière [*jan*], célèbre vallée de la Haute-Savoie, près de Chamonix ; source de l'Arve.

Argentière (COL DE L'), dans les Alpes-Maritimes, aux sources de l'Ubaye et conduisant de Barcelonnette à Demonte (Italie) ; 1.995 m. d'altitude.

Argentière (L'), ch.-l. de c. (Hautes-Alpes), arr. et à 18 kil. de Briançon, sur la Durance ; 960 h. Ch. de f. P.-L.-M. Plomb argentifère. — Le cant. a comm. et 5.330 h.

argentifère [*jan*] adj. (du lat. *argentum*, argent, et *ferre*, porter). Qui renferme de l'argent : *terrain argentifère.*

argentin, e [*jan*] adj. Qui a le son clair, retentissant de l'argent : *voix argentine.*

Argentin, e [*jan*], habitant ou originaire de la république Argentine : *les Argentins.* Adjectiv. : *les exportations argentines.*

argentine [*jan*] n. f. *Bot.* Nom vulgaire de la potentille argentée. *Techn.* Poudre d'étain. *Zool.* Nom vulgaire de divers poissons à écailles brillantes.

Argentine [*jan*] (RÉPUBLIQUE) [On dit aussi, par abrév. : *l'Argentine*], république fédérale de l'Amérique du Sud, comprenant le versant oriental de la cordillère des Andes (mines d'argent, de plomb), les déserts du Chaco, une partie des vallées fertiles de l'Uruguay et du Paraguay (céréales), les grandes plaines des *pampas* (prairies, élevage), et la sauvage Patagonie ; sup. 2.800.000 kil. c. ; pop. 7.092.000 h. (*Argentins*). Cap. *Buenos-Ayres.* La république Argentine, qui se peuple de plus en plus par l'immigration, fait un actif commerce avec l'Europe, à laquelle elle expédie des blés, des bananes, des bestiaux, des pelleteries, des viandes conservées, etc., et dont elle reçoit des produits manufacturés.



Armoiries de la république Argentine.

Argentine, comm. de la Savoie, arr. et à 23 kil. de Saint-Jean-de-Maurienne ; 1.600 h.

argenton n. m. V. ARGENTAN.

Argenton [*jan*], ch.-l. de c. (Indre), arr. et à 30 kil. de Châteauroux, sur la Creuse ; 6.280 h. (*Argentonnais*). Ch. de f. Orl. Papeteries, draps, carrières, poteries, filatures. — Le cant. a 10 comm. et 15.490 h.

Argenton (Marie-Louise-Madeleine-Victoire LE BEL DE LA BOISSIÈRE DE SÉRY, comtesse d'), maîtresse de Philippe d'Orléans, née vers 1680, m. en 1748.

Argenton-Château [*jan, tô*], ch.-l. de c. (Deux-Sèvres), arr. et à 18 kil. de Bressuire, sur l'*Argenton*, affl. de la Loire ; 1.220 h. (*Argentonnais*). Granit, toiles. — Le cant. a 19 comm. et 13.120 h.

Argentoratum [*jin, tom'*], nom latin de *Strasbourg.*

Argentré [*jan*], ch.-l. de c. (Mayenne), arr. et à 11 kil. de Laval, sur la Jouanne, affl. de la Mayenne ; 1.400 h. Ch. de f. Et. Marbre, fours à chaux. — Le cant. a 9 comm. et 6.550 h.

Argentré [*jan*] (Bertrand d'), savant jurisconsulte, né à Vitré (1519-1590) ; auteur d'une *Histoire de Bretagne.*

Argentré-du-Plessis [*jan, plè-si*], ch.-l. de c. (Ille-et-Vilaine), arr. et à 9 kil. de Vitré ; 2.170 h. Marbre noir ; tanneries. — Le cant. a 9 comm. et 11.450 h. Ch. de f. Et.

Argent-sur-Sauldre [*jan', sô-dre*], ch.-l. de c. (Cher), arr. et à 47 kil. de Sancerre, sur la *Sauldre*, affl. du Cher ; 2.340 h. Ch. de f. O. Poteries. — Le cant. a 4 comm. et 7.460 h.

argenture [*jan*] n. f. Couche d'argent, appliquée sur un métal ou sur un corps quelconque : *l'argenture des glaces.* Art, action d'argenter.

— ENCYCL. Il y a des procédés anciens et des procédés modernes d'argenture. Parmi les procédés anciens, nous énumérerons simplement, sans les expliquer : l'*argenture en feuilles*, l'*argenture à la bouillitoire*, l'*argenture au trempé à chaud* ou *à froid*, l'*argenture au pinceau, au bouchon*, ou *au pouce.* On procède aujourd'hui par galvanoplastie (*argenture galvanique*), en employant comme bain une solution de cyanure double de potassium et d'argent. — Pour argenter les glaces, on se sert d'une solution ammoniacale d'azotate d'argent, à laquelle on ajoute de l'acide tartrique, et qui dépose sur le verre, préalablement nettoyé, une couche d'argent métallique, qu'on recouvre finalement de peinture. Il existe aussi divers procédés pour argenter les tissus, les porcelaines, le papier, les boiseries et les murs.

Arghana ou **Argana,** v. de l'Asie Mineure (prov. de Diarbékir), sur le Tigre ; 7.000 h.

Argien, enne [*ji-in, è-ne*], habitant ou originaire d'Argos : *les Argiens.* Adjectiv. : *soldats argiens.*

argilacé, e adj. Qui ressemble à l'argile.

argile n. f. (que les poètes et de bons prosateurs H. de Balzac, etc. ont fait du masculin ; du lat. *argilla*). Terre molle, grasse, qui n'est autre qu'un silicate d'alumine hydraté, rarement pur : *l'argile rend les terres imperméables. Poétiq.* Vase fait d'argile. *Céram.* Terre de composition variable qui fait pâte avec l'eau, se façonne aisément et durcit au feu. *Argiles réfractaires*, argiles qui résistent sans se vitrifier aux températures les plus élevées, à la cuisson de la céramique. (Le mot *argile* s'emploie souvent au *fig.* : 1° par allusion à la terre avec laquelle, d'après la Bible, le premier homme a été formé : *nous sommes tous de la même argile ;* 2° à la nature plastique de cette matière : *l'enfant est une argile facile à pétrir ;* 3° à la fragilité de l'argile cuite : *la réputation de l'intrigant est d'argile.*)

— ENCYCL. Les argiles se distinguent d'après leurs propriétés : 1° les argiles *infusibles* ou *réfractaires* sont constituées par le *kaolin* et les *argiles plastiques.* Le kaolin se trouve aux environs de Limoges ; il est généralement blanc, friable, se délaye difficilement, et sert à la fabrication des porcelaines ; l'argile plastique est douce et onctueuse au toucher ; elle sert à la fabrication des creusets, faïences, briques réfractaires, poteries ; 2° les *argiles fusibles* comprennent les *argiles figulines* et les *argiles smectiques :* les premières se colorent au feu, à cause des oxydes métalliques qu'elles renferment ; elles servent à la fabrication des faïences communes, des tuiles, des briques, et les argiles smectiques servent à dégraisser les draps ; 3° les *argiles ocreuses* servent pour la peinture. On appelle *argile colloïdale* un silicate d'alumine qui joue le rôle de ciment dans les argiles, pour en agréger les éléments sablonneux. Plus une argile contient d'argile colloïdal, et plus elle est plastique.

Argilète, quartier de Rome, entre le Forum et la Subura.

argileux, euse [*leû, eu-ze*] adj. Qui tient de l'argile : *on amende les terres argileuses par adjonction de sable, qui les rend plus perméables.*

argilière n. f. Terre d'où l'on extrait l'argile.

argilifère adj. (du lat. *argilla*, argile, et *ferre*, porter). Qui renferme de l'argile : *calcaire argilifère.*

argilite n. f. Schiste dans lequel domine l'argile.

argiloïde adj. Qui ressemble à l'argile.

Argine, la dame de trèfle dans le jeu de cartes. (C'est l'anagramme de *regina*, reine ; ou encore Argine est Argie ou Argia, fille du roi d'Argos et femme de Polynice.)

arginine n. f. Base extraite d'une variété de lupin.

Arginuses, groupe d'îles de la mer Egée. Victoire navale des Athéniens sur les Lacédémoniens (406 av. J.-C.) ; en rentrant à Athènes, les généraux vainqueurs furent condamnés à la peine capitale, pour avoir négligé d'ensevelir leurs morts.

argiope n. m. Genre d'arachnides, comprenant des formes dont l'abdomen est chargé de bandes sombres, et qui vivent dans les régions chaudes et tempérées.

Argo, nom du navire qui transporta les Argonautes en Colchide. Il tirait son nom soit de son





RÉGION DE L'ARGONNE. (V. VERDUN.)

constructeur Argos, soit de la ville d'Argos, soit de sa couleur (gr. *argos*, blanc). (*Myth.*)

Argo n. m. (du n. du navire *Argo*). Constellation australe, dite aussi *Navire*, dans laquelle se trouve *Canopus*, belle étoile de première grandeur.

argol n. m. Excréments desséchés de bœufs, chevaux, moutons, etc., que l'on emploie comme combustible dans certains pays privés de bois : Tartarie, Mongolie, hauts plateaux algériens.

Argol, comm. du Finistère, arr. et à 22 kil. de Châteaulin ; 1.460 h.

Argolide, contrée montagneuse de l'ancienne Grèce, au N.-E. du Péloponèse ; cap. *Argos ;* v. pr. *Mycènes*, *Epidaure*. Fait aujourd'hui partie du nome d'*Argolide-et-Corinthie*. Ch.-l. *Nauplie*.

argon n. m. (du gr. *argôn*, inactif). Gaz simple, incolore, inodore et insipide, qui entre environ pour un centième dans la composition de l'air. Découvert en 1894 par lord Rayleigh et Ramsay ; un litre d'argon pèse 1 gr. 78.

argon n. m. Morceau de bois courbé en arc, formant un trébuchet pour prendre les oiseaux.



Argonaute : 1. Femelle nageant ; 2. Mâle.

argonaute [*nô-te*] n. m. Mollusque céphalopode des mers tropicales, appelé aussi *nautile*.

Argonautes [*nô-te*], héros grecs qui, montés sur le navire *Argo*, allèrent conquérir la Toison d'or en Colchide. Ils étaient environ cinquante : Jason, leur chef, Hercule, Castor et Pollux, Orphée, Télamon, Pélée, etc. Après maintes péripéties, souvent racontées par les poètes, Jason s'empara de la fameuse Toison, aidé par la fille du roi de Colchide, Médée, qui s'enfuit avec lui. (*Myth.*). *Par plaisant.*, navigateurs ; esprits novateurs, aventureux. — Un *Argonaute*.

Argonautiques (*les*), poème épique sur l'expédition des Argonautes, par Apollonius de Rhodes. C'est une sorte de chronique versifiée spirituellement, et avec une élégante érudition. On y admire une psychologie pénétrante dans la peinture de l'amour de Médée (IIIe s. av. J.-C.) ; Valerius Flaccus en a fait, au IVe siècle, une médiocre imitation.

Argonne, région de France, constituée par des collines boisées qui s'étendent entre la Meuse et l'Aisne, autour de Sainte-Menehould (Marne, Meuse et Ardennes). Célèbre par la belle campagne dirigée par Dumouriez en 1792, et qui finit par la bataille de Valmy. L'Argonne a été le théâtre de violents combats pendant la Grande Guerre (v. l'art. suiv.). [Hab. *Argonnais.*]

Argonne (*bataille de l'*). Dès l'année 1914, les Allemands ont pénétré jusqu'à l'Argonne, qui a aussitôt constitué une des meilleures lignes de défense du bassin parisien contre l'invasion. Aussi, durant tout le cours de la Grande Guerre, ses défilés boisés et leurs abords ont-ils été le théâtre de coups de main, d'embuscades et d'escarmouches, et aussi de courtes périodes de très violente offensive. Mais il n'y a pas eu de véritable bataille dans l'Argonne avant l'année 1918. Alors, le nom de l'Argonne figure à côté de celui de la Champagne parmi ceux des batailles d'ensemble livrées au cours de la grande campagne offensive qui s'est poursuivie sans interruption entre le 18 juillet et l'armistice. De cette bataille de Champagne et d'Argonne, qui dura du 26 septembre au 15 octobre, la longue et dure bataille de Montfaucon (mêmes dates) est, dans l'Argonne, le principal épisode. Elle s'est terminée, grâce aux efforts combinés des Français du général Gouraud et de la 1re armée américaine (major général Liggett), par le dégagement complet de toute la forêt d'Argonne et par le recul total des Allemands. Tôt après, les batailles du Chesne et de Buzancy ont même rejeté les soldats du kronprinz bien au N. des prolongements septentrionaux de cette même forêt d'Argonne.

Argos [*ghôss*], v. du Péloponèse, près du golfe de Nauplie ; 10.000 h. (*Argiens*). Ancienne capitale de l'Argolide, plus tard subjuguée par Sparte, Argos joue un grand rôle dans les récits mythologiques. Pyrrhus fut tué au siège de cette ville (272 av. J.-C.). S'appelle auj. *Planitza*.

Argostoli, v. de Grèce, ch.-l. de l'île de Céphalonie ; 9.000 h. Commerce actif.

argot [*gho*] n. m. Langue spéciale aux malfaiteurs, souvent très expressive : *refroidir* (tuer), *la sorbonne* (la tête), etc. Langage particulier adopté dans certaines professions : *l'argot des peintres*.

— ENCYCL. L'argot français paraît dater du XIVe au XVe siècle ; il était alors en usage parmi les mendiants, merciers, porte-balles, et parmi les voleurs. Les œuvres du poète François Villon nous ont transmis des pièces entières rédigées dans cet ancien argot, qui demeure fort difficile à déchiffrer. D'ailleurs, rien n'est plus varié et plus changeant que l'argot. A côté de l'argot des malfaiteurs, il s'est développé une foule d'argots particuliers pour chaque métier, chaque profession, chaque école. La Grande Guerre a créé de nouveaux mots d'argot et surtout développé et répandu l'argot déjà existant.

argot [*gho*] n. m. Bois au-dessus de l'œil d'une branche. (On dit plutôt ERGOT.)

argoter [*té*] v. a. (rad. *argot*). Couper l'extrémité d'une branche morte.

argotier [*ti-é*], **ère** n. et adj. Qui connaît l'argot, le parle.

argotique adj. De la nature de l'argot *langage argotique*.

argotiser [*zé*] v. n. Parler argot. (Peu us.)

Argou (Gabriel), avocat au parlement de Paris, né dans le Vivarais, m. au début du XVIIIe siècle : auteur d'une célèbre *Institution du droit français* (1682).

argoulet [*lè*] n. m. (de *Argolide*). Corps de cavalerie légère, qui servait dans l'armée française au XVIe siècle. (Les argoulets furent appelés d'abord *stradiots* ou *estradiots*.)

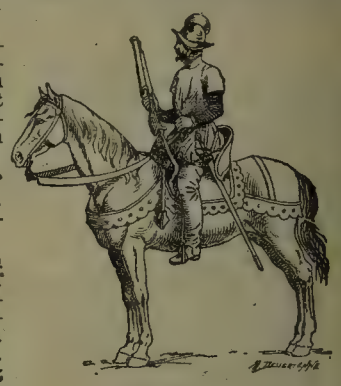

Argoulet.

Argoun, rivière de la Mongolie, sortie du Dalaï-Nor, et l'une des branches mères du fleuve *Amour*.

argousier [*zi-é*] n. m. *Bot.* Syn. de HIPPOPHAÉ.

argousin [*zin*] n. m. (ital. *algozzino*). Surveillant des forçats. *Par dénigr.* Agent de police.

Argout [*ghou*] (Antoine-Maurice-Apollinaire, comte d'), homme d'État français, né à Veyssilieu (Isère), m. à Paris (1782-1858) ; ministre de Louis-Philippe.

Argovie [*vî*], un des cantons de la Suisse ; 230.650 h. (*Argoviens*). Capit. *Aarau*.



Armes d'Argovie.

argue [*ar-ghe*] n. f. (de *orgue*). Machine qui sert à dégrossir, au moyen de filières, les lingots d'or, d'argent, etc. *Bureaux de l'argue*, bureaux publics établis autrefois à Paris et à Lyon, où les tireurs d'or allaient faire dégrossir leurs lingots.

Argueil [*gheu, l* mll.], ch.-l. de c. (Seine-Inférieure), arr. et à 25 kil. de Neufchâtel ; 410 h. — Le cant. a 15 comm. et 5.780 h.

Arguelles (Augustin), homme d'État espagnol, né à Ribadasella, m. à Madrid (1775-1844) ; surnommé *le Cicéron espagnol*. Ministre après la révolution de 1820, puis exilé en Angleterre, il rentra en Espagne à la suite de l'amnistie en 1832, et fut tuteur de la jeune reine Isabelle jusqu'à la révolution de 1843.

arguer [*ghu-é*] v. a. (du lat. *arguere*, prouver). V. n. Tirer une conséquence de : *il ne faut pas arguer du général au particulier*. Reprendre, contredire **v. a.** *Prat.* Accuser : *arguer de faux un acte*. (VX.)

arguer [*ghé*] v. n. Passer, par les trous de l'argue, l'or et l'argent.

argueux, euse [*ghu-eû, eu-ze*] adj. Qui tient du reproche, de l'offense : *paroles argueuses*.

Arguin (BANC D'), banc de sable, sur la côte océanique de la Mauritanie (Afrique Occidentale française). Pêcheries. C'est là que vint, en 1816, s'échouer la frégate *Méduse*.

argule n. m. Genre de crustacés copépodes, dont une espèce (argule ou pou des poissons), de taille minuscule, vit en parasite sur les poissons d'eau douce.

argument [*man*] n. m. (lat. *argumentum*). Raisonnement par lequel on tire une conséquence : *la négation est l'argument de l'ignorance*. Preuve : *tirer argument d'un fait*. Sommaire d'un livre, d'un chapitre, d'une narration. *Math.* Quantité d'où dépend une circonstance mathématique, équation ou égalité, ou détermination.

argumentant [*man-tan*] n. m. Celui qui argumente dans un acte public contre le répondant.

argumentateur, trice [*man*] n. Qui aime à argumenter : *un ennuyeux argumentateur*.

argumentation [*man-ta-si-on*] n. f. Action, art d'argumenter : *briller dans l'argumentation*.

argumenter [*man-té*] v. n. Faire des arguments.

argumenteur [*man*] n. m. Celui qui argumente : *un bon argumenteur*.

argumentum ad crumenam loc. lat. signif. *Argument à la bourse*. A défaut de bonnes raisons, ouvrir sa bourse : *dans le* Barbier de Séville, *le comte Almaviva emploie avec Basile* l'argumentum ad crumenam.

argumentum baculinum loc. lat. signif. *Argument au bâton*. Donner des coups de bâton en guise d'arguments : *dans le* Médecin malgré lui, *de Molière, c'est l'*argumentum baculinum *qui convertit Sganarelle*.

argus [*ghuss*] n. m. (de *Argus*, n. mythol.). Homme très clairvoyant. Surveillant incommode, espion. *Yeux d'argus*, yeux très pénétrants. (V. l'art. suiv.) *Zool.* Espèce de papillon. Oiseau voisin du faisan, et qui vit dans l'Inde et la Malaisie.


Argus.

Argus [*ghuss*], prince argien, qui, d'après la Fable, avait cent yeux, dont cinquante restaient toujours ouverts, et qui fut chargé par Junon de la garde d'Io changée en vache. Mercure parvint à l'endormir tout à fait au son de sa flûte, et lui coupa la tête; Junon sema ses yeux sur la queue du paon, qui fut dès lors consacré à cette déesse. — Le nom d'Argus, passé dans la langue comme symbole de la vigilance, sert surtout à désigner un surveillant trop clairvoyant, incommode.

Argus et Mercure, tableau de Rubens (Dresde). Argus, gardant Io, est endormi par la flûte de Mercure ; belle composition [v. p. 120].

Argus, nom du chien d'Ulysse, immortalisé par Homère (*Odyssée*, ch. XVII). Il fut le premier être qui reconnut le héros, quand celui-ci revint à Ithaque après vingt ans d'absence, sous les haillons d'un mendiant. Il expira après ce touchant souvenir d'attachement donné à son maître.

argutie [*sî*] n. f. (lat. *argutia*). Finesse excessive et outrée ; subtilité de langage : *les arguties de la chicane.*

Argy, comm. de l'Indre, arr. et à 29 kil. de Châteauroux ; 1.330 h. Ch. de f. O.

Argyll ou **Argyle,** comté de l'Ecosse, sur la mer d'Irlande ; 76.000 h. Ch.-l. *Inverary*. Plomb, cuivre, ardoise.

Argyll (Archibald, duc d'), seigneur écossais (1598-1661). Il souleva en 1650 l'Ecosse contre Cromwell, et fut décapité à la Restauration. — Georges Douglas CAMPBELL, 8e duc D'ARGYLL, homme d'Etat anglais (1823-1900). — John Douglas Sutherland CAMPBELL, fils du précédent, homme d'Etat anglais (1845-1914); gouverneur du Dominion canadien (1878).

argynne ou **argynnis** [*niss*] n. m. Genre d'insectes lépidoptères, renfermant de jolis papillons fauves, tachetés de noir et d'argent, des forêts d'Europe.

argyraspide [*rass*] n. m. (du gr. *arguros*, argent, et *aspis, idos*, bouclier). Soldat d'un corps de fantassins qui formait la garde d'Alexandre le Grand.

argyrisme n. m. (du gr. *arguros*, argent, et du suffixe *isme*). Ensemble des accidents que présente l'intoxication par des sels d'argent.

Argyro-Castro ou **Erkeri,** v. de l'Albanie, dans la vallée de Diropoli, sur un sous-affluent de la Voïoussa, par le Drin ; 8.000 h. Ch.-l. d'un caïmacan dépendant de Janina.

argyrolithe n. f. (du gr. *arguros*, argent, et *lithos*, pierre). Pierre précieuse décrite par les anciens, et dont on n'a pu préciser la nature.

argyronète n. f. Genre d'arachnides, vivant sous l'eau dans une cloche de soie, qu'elles filent et sous laquelle elles accumulent de l'air par petites bulles fixées à leur abdomen.

Argyropoulo (Jean), savant grec, né à Constantinople, mort à Rome (1416-1476). Il vint enseigner les lettres grecques en Italie, où il eut Politien et Laurent de Médicis pour élèves.

argyrose [*rô-ze*] n. f. Sulfure d'argent, dont les cristaux appartiennent au système cubique.

aria n. m. (de l'anc. verbe *harier*, harceler). *Pop.* Embarras, ennui harcelant : *que d'arias !*

aria n. f. (m. ital. signif. *air*). Air, mélodie : *une aria de Bach.*

aria cattiva n. f. (mots ital. signif. *air mauvais*) V. MALARIA.

Ariane ou plutôt **Ariadne,** fille de Minos. Elle donna à Thésée le fil à l'aide duquel il put sortir du Labyrinthe, après avoir tué le Minotaure, puis fut abandonnée par lui dans l'île de Naxos et se jeta du haut d'un rocher dans la mer, ou, suivant une autre version, se laissa consoler par Bacchus. (*Myth.*) — Ce mythe symbolise l'ingratitude et l'inconstance naturelles, la première à l'homme, la seconde à la femme. De plus, le *fil d'Ariane* sert à désigner ce qui nous guide, nous éclaire au milieu des difficultés d'une entreprise, d'un raisonnement.

Ariane (*représentations diverses d'*). Le Vatican possède une *Ariane endormie*, statue antique, pleine de langueur et d'abandon ; le Luxembourg, une *Ariane abandonnée* d'A. Milet. Le Tintoret a peint *Ariane couronnée par Vénus ;* le Titien, *Bacchus et Ariane*, etc.

Ariane, tragédie de Th. Corneille, et son chef-d'œuvre ; quelques passages sont traités avec une émotion digne de Racine (1672). — Opéra en cinq actes, poème de C. Mendès, musique de Massenet (1906).

Ariane et Barbe-Bleue ou *la Délivrance inutile*, drame lyrique de Paul Dukas, paroles de Maurice Maeterlinck (1907). Adaptation fantaisiste du conte de Perrault, commentée par une musique très moderne, d'une grande richesse instrumentale.


Ariane abandonnée. (Statue d'Aimé Millet.)

arianisme [*nis-me*] n. m. Hérésie d'Arius, qui combattait l'*unité* et la *consubstantialité* des trois personnes de la Trinité, et soutenait que le Verbe, tiré du néant, était très inférieur au Père. Il regardait Jésus-Christ comme essentiellement parfait, mais il niait sa divinité. Cette doctrine, qui, prêchée vers l'an 318, par Arius, prêtre attaché à l'Eglise d'Alexandrie, fut appuyée par divers empereurs de Constantinople et plusieurs rois barbares, balança pendant quelque temps la puissance du catholicisme. Elle fut condamnée au concile de Nicée (325).

Ariano, v. d'Italie (Pouille, prov. d'Avellino) ; 21.000 h. Evêché.

Ariarathe, nom de plusieurs rois de la Cappadoce.

Arica, v. du Chili (prov. de Tacna), sur le Pacifique ; 4.000 h.

Arich (El), v. d'Egypte, à l'E. de Port-Saïd : 4.000 h. ; port sur la Méditerranée. Les Français y signèrent, en 1800, le traité par lequel ils évacuaient l'Egypte. Prise par les Turcs au début de leurs attaques contre le canal de Suez en 1915, cette ville a été reprise par les Anglais le 23 décembre 1916.

Aricie [*sî*], princesse athénienne de la race des Pallantides, qui fut épousée par Hippolyte. Racine en a fait une figure touchante dans sa *Phèdre.*

aride adj. (lat. *aridus*). Sec, stérile : *terre aride. Fig. Esprit aride*, qui ne peut rien produire. *Sujet aride*, qui prête peu aux développements. ANT. **Humide, fécond.**

Aridée ou **Arrhidée,** fils naturel de Philippe de Macédoine et frère d'Alexandre le Grand, auquel il succéda en 323. Il fut mis à mort par ordre d'Olympias.

aridité n. f. (de *aride*). Sécheresse, stérilité. *Fig.* : *aridité de l'esprit, du style.* ANT. **Humidité, fécondité.**

Arie [*rî*] ou **Aria,** province de l'ancienne Asie, formant le Khoraçan oriental et le Seïstan.

Ariège, riv. de France, qui naît à la frontière franco-andorrane, arrose les dép. de l'Ariège et de la Haute-Garonne, passe à Foix, Pamiers, Saverdun, et se jette dans la Garonne, r. dr. ; cours 170 kil. Grandes crues.

Ariège (DÉPART. DE L'), département formé par le comté de Foix, une partie de la Gascogne et du Languedoc ; préf. : *Foix ;* s.-préf. : *Pamiers, Saint-Girons ;* 3 arr., 20 cant., 388 comm., 198.730 h. (*Ariégeois*). 17e région militaire, cour d'appel de Toulouse, évêché à Pamiers. Céréales, élevage de chevaux, mules, chèvres, etc. ; l'industrie comprend surtout le travail des laines : draps, tricots, etc. ; gisements de fer. Nombreuses sources minérales : Aulus, Ussat, Ax, etc. Ce département doit son nom à la rivière qui l'arrose.

Ariel, nom biblique signifiant « Lion de Dieu » ou « Foyer de Dieu ». Génie aérien aux ordres de Prospero, personnage de la *Tempête* de Shakespeare.

arien, enne [*ri-in, è-ne*] n. et adj. Partisan de l'arianisme : *un arien ; princesse arienne.*

ariette [*ri-è-te*] n. f. (ital. *arietta*). Petit air de proportions réduites, qui se rapproche du cadre de la romance, tantôt tendre et expressive, tantôt gaie, vive et enjouée. Paroles chantées sur cet air.

Ari-Haïan, massif montagneux du Maroc central, point culminant du moyen Atlas (3.000 m.) ; important centre de distribution hydrographique.

arille [*ll* mll., *e*] n. m. Tégument accessoire qui, dans certaines graines, se développe au voisinage du hile.

arillé, e [*ll* mll.] adj. Qui est pourvu d'un arille : *graine arillée.*

Arimane. V. AHRIMAN.

Arimaspes, peuple de l'ancienne Scythie, sur la côte orientale de la mer Caspienne. — Les Arimaspes n'avaient, dit la Fable, qu'un œil, et disputaient aux Griffons l'or que roulaient les fleuves de leur pays.

Arimathie [*tî*] ou **Rama,** v. de la Judée, patrie de Joseph, qui ensevelit Jésus-Christ.

arimer [*mé*] v. a. Chez les épingliers, ajuster le poinçon sur l'enclume.

Arinthod [*tô*], ch.-l. de c. (Jura), arr. et à 40 kil. de Lons-le-Saulnier ; 940 h. Travail du bois. — Le cant. a 26 comm. et 6.600 h.

Ariobarzane, nom de trois satrapes du Pont, d'un satrape de Perse et de trois rois de Cappadoce, qui régnèrent sous la tutelle romaine.

Ariodant, drame lyrique en trois actes, paroles d'Hoffmann, musique de Méhul (1799). Œuvre véhémente, où se trouve la fameuse romance *Femme sensible.*

arion n. m. Genre de mollusques de la famille des limacidés, renfermant des limaces noires ou rouges, communes dans tout l'Ancien monde.


Arion.

Arion, célèbre poète et musicien grec du VIIe siècle av. J.-C. La légende raconte qu'il fut sauvé de la mort par des dauphins, que les sons de sa lyre avaient charmés. Cette merveilleuse puissance de la musique est souvent rappelée en littérature.

arioso [*zo*] adj. et n. (mot. ital. ; de *aria*, air). *Mus.* Air de grand style, à mouvement large, à haute expression dramatique et lyrique. On donne aussi ce nom à une phrase mélodique de courte durée, qui survient dans le cours ou à la fin d'un récitatif.



Arioste [*os-te*] (Lodovico ARIOSTO, dit l'), brillant et fécond poète de la Renaissance italienne, né à Reggio, m. à Ferrare (1474-1533); auteur du *Roland furieux* (v. ROLAND), de comédies originales, de satires, de poésies diverses. Il vécut dans l'entourage du cardinal d'Este et de son frère Hercule Ier, duc de Ferrare.

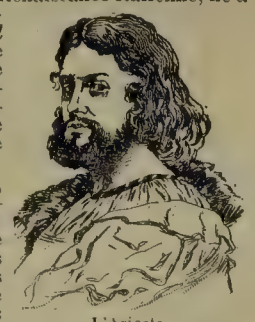
L'Arioste.

Arioviste [*vis-te*], chef des Suèves. Les Séquanes, opprimés par les Éduens, l'appelèrent de Germanie. Il vainquit les Éduens, mais traita ses protégés aussi mal que les vaincus. Les uns et les autres appelèrent César à leur secours, et le Romain vainquit Arioviste près de Besançon, en 58 av. J.-C.

arisème n. m. Genre de plantes de la famille des aroïdées, que l'on rencontre dans toute l'Asie et l'Amérique boréale.

Arispe [*ris-pe*], v. du Mexique (Etat de Sonora), au pied de la sierra Madre ; 3.500 h. Mines d'or.

Aristagoras [*ris-ta-gho-rass*], tyran de Milet. Sa révolte contre Darius et l'appui qu'il reçut des Athéniens furent le prétexte de la première guerre médique ; m. en 497 av. J.-C.

Aristarque de Samos [*ris-tar-ke, môss*], astronome grec du IIIe siècle av. J.-C. Il eut le premier l'idée que la terre tourne sur son axe et autour du soleil ; il fut accusé, pour cette opinion, de troubler le repos des dieux.

Aristarque, célèbre grammairien et critique grec, né dans l'île de Samothrace ; fut précepteur des enfants de Ptolémée Philométor (IIe s. av. J.-C). On appréciait surtout ses travaux sur Homère. — Le nom d'Aristarque est passé dans la langue ; on dit d'un critique sévère, mais juste et éclairé : *c'est un Aristarque.* Ce nom s'oppose souvent à celui de *Zoïle*, critique envieux et injuste. V. ZOÏLE.

aristé, e adj. (du lat. *arista*, épi). Muni d'une arête.

Aristée [*ris-té*], fils d'Apollon. Il apprit aux hommes à élever les abeilles. La mythologie raconte qu'il causa involontairement la mort d'Eurydice, et que les nymphes, compagnes de l'épouse d'Orphée, la vengèrent en faisant périr toutes les abeilles d'Aristée. Celui-ci, désolé, alla trouver le devin Protée, qui lui conseilla d'immoler quatre taureaux et autant de génisses, pour apaiser les mânes irritées d'Eurydice ; aussitôt, des entrailles des victimes s'échappa un essaim d'abeilles. Cette légende a fourni à Virgile le sujet d'un des plus beaux épisodes des *Géorgiques* (ch. IV). Les écrivains font allusion à cet événement mythologique, pour caractériser une naissance merveilleuse, qui se produit au sein même de la mort et de la corruption.


Aristée.

Aristénète [*ris-té*], sophiste et romancier grec, né à Nicée, m. en 358 après J.-C.; auteur de *Lettres érotiques* qui contiennent de curieux détails de mœurs.

Aristide [*ris-ti-de*], fils de Lysimaque, général et homme d'Etat athénien, que son intégrité fit surnommer *le Juste* (né vers 540, m. vers 468 av. J.-C.). Il se couvrit de gloire à Marathon, mais fut, à l'instigation de Thémistocle, son rival, banni par l'ostracisme. Il sortit d'Athènes en formant des vœux pour la prospérité de son ingrate patrie. On rapporte que, le jour où cette sentence fut rendue, Aristide fut invité à tracer son propre nom sur la coquille servant de bulletin de vote à un habitant de la campagne, qui ne savait pas écrire et s'était adressé à lui sans le connaître ; il demanda à cet homme si Aristide l'avait personnellement offensé : « Non, répondit le paysan, mais *je suis las de l'entendre toujours nommer* le Juste ». Rappelé plus tard par sa patrie, qu'avait envahie Xerxès, il se réconcilia avec Thémistocle, combattit vaillamment à Salamine et à Platée, puis participa à la formation de l'empire colonial d'Athènes par la constitution de la confédération de Délos. Il géra les finances de la Grèce avec une inviolable probité, et mourut pauvre.


Aristide. (Musée de Naples.)

Différentes particularités de la vie d'Aristide donnent lieu à des allusions ; d'abord son nom, qui sert souvent à désigner un homme d'Etat juste et intègre ; l'ostracisme inconsidéré dont il fut frappé ; les vœux qu'il forma pour la grandeur de sa patrie, en partant pour l'exil ; enfin et surtout, le motif que l'ombrageux paysan donna de son vote à Aristide lui-même.

Aristide, peintre grec, né à Thèbes (Béotie), contemporain d'Apelle (IVe s. av. J.-C.).

Aristide, né à Athènes, auteur de la plus ancienne *Apologie* de la religion chrétienne. L'empereur Adrien se trouvant à Athènes en 125, il lui présenta son œuvre, qui contribua à faire rendre l'édit prescrivant de ne faire mourir personne qu'après une accusation et une conviction juridique de son crime. Le sort des chrétiens en fut notablement adouci.

Aristide de Milet, écrivain grec du IIe siècle av. J.-C.; auteur des *Milésiaques*, contes licencieux.

Aristide (Ælius), rhéteur grec, né en Bithynie l'an 129 de J.-C., m. vers 189; auteur de déclamations intéressantes pour l'histoire du temps.

Aristion [*ris-ti*], tyran d'Athènes, mis à mort par ordre de Sylla (86 av. J.-C.).

Aristippe [*ris-ti-pe*], philosophe grec, né à Cyrène, élève de Socrate. Maître en l'art de flatter les tyrans, il passa une partie de sa vie en Sicile à la cour des deux Denys. Il fut le chef de l'école cyrénaïque. Il fondait le bonheur sur le plaisir (IVe s. av. J.-C.).

Aristippe le Jeune, petit-fils du précédent ; il vivait vers 364 av. J.-C. Il enseigna également la doctrine du plaisir.

Aristippe ou *la Cour*, par Guez de Balzac. Traité sur les mœurs de la cour et les moyens de concilier le devoir avec la politique, dédié à la reine Christine de Suède. C'est le chef-d'œuvre de Balzac (1658).

aristo [*ris-to*] n. m. et adj. Abréviation familière du mot *aristocrate*.

Aristobule [*ris-to*] Ier, roi de Judée. Il régna de 107 à 106 av. J.-C. — ARISTOBULE II, roi de Judée, de 70 à 63 ; assassiné l'an 50 av. J.-C.

aristocrate [*ris-to*] n. Partisan, membre de l'aristocratie. Adjectiv. Syn. de ARISTOCRATIQUE.

aristocratie [*ris-to-kra-sî*] n. f. (du gr. *aristos*, excellent, et *kratos*, pouvoir). Classe des nobles, des privilégiés. ANT. **Démocratie, démagogie.**

— ENCYCL. Etymologiquement, l'aristocratie désigne le gouvernement des meilleurs. Chez certaines peuplades sauvages, le pouvoir est dévolu soit aux guerriers les plus forts, soit aux vieillards les plus expérimentés. J.-J. Rousseau, H. Spencer admettent que les sociétés primitives ont été gouvernées par des aristocraties de ce genre. Puis cette aristocratie naturelle et mobile du début s'est transformée en une aristocratie de naissance et héréditaire, qui se distingua de plus en plus par des différences d'habitudes. L'établissement d'une aristocratie a parfois pour cause directe une conquête. L'aristocratie a, d'ailleurs, le plus souvent un rôle militaire important ; parfois, aussi, elle a une origine religieuse, comme au Tibet.

aristocratique [*ris-to*] adj. Qui appartient à l'aristocratie. ANT. **Démocratique.**

aristocratiquement [*ris-to, man*] adv. D'une manière aristocratique. ANT. **Démocratiquement.**

aristocratiser [*ris-to, zé*] v. a. Rendre aristocratique. ANT. **Démocratiser.**

Aristodème [*ris-to*], roi de Messénie. Il fit vingt ans la guerre aux Spartiates, et se tua sur le tombeau de sa fille, qu'il avait sacrifiée pour l'accomplissement d'un vœu ; m. vers 724 av. J.-C.

Aristodème, sculpteur grec (IVe s. av. J.-C.).

Aristogiton [*ris-to*], ami de Harmodius, un des meurtriers d'Hipparque. V. HARMODIUS.

aristol n. m. (du gr. *aristos*, excellent). Thymol biiodé, dont les propriétés sont analogues à celles de l'iodoforme, et que l'on emploie en thérapeutique comme désinfectant.

aristoloche [*ris-to*] n. f. Genre de plantes à tige grimpante : *l'aristoloche est diurétique.*

— ENCYCL. Les aristoloches sont des plantes vivaces ; l'espèce la plus connue est l'*aristoloche clématite*, qui croît dans tous les lieux incultes.


Aristoloche.

aristolochiacées [*ris-to, sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre *aristoloche*. S. une *aristolochiacée.*

Aristomène [*ris-to*], chef des Messéniens, célèbre par sa lutte contre les Spartiates pendant la deuxième guerre de Messénie (683 av. J.-C.), et par sa résistance de onze ans sur le mont Ira (VIIe s. av. J.-C.) ; m. exilé à Rhodes.

ariston [*ris-ton*] n. m. Instrument de musique, à manivelle.

— ENCYCL. L'ariston donne à peu près les sons de l'orgue de Barbarie, mais adoucis. La manivelle commande un engrenage qui met en mouvement un carton circulaire, perforé suivant le rythme et la notation du morceau à exécuter. La partie essentielle du mécanisme est une tige métallique, munie de dents correspondant chacune à un tuyau sonore, et que le carton placé sur la tablette de l'instrument actionne suivant la succession des trous.


Ariston.

Aristonic, fils naturel d'Eumène II, roi de Pergame. Il battit Crassus, mais fut vaincu par Perpenna et étranglé à Rome (129 av. J.-C.).

Aristonoüs [*ris-to*] (*les Aventures d'*), conte dans le genre antique, par Fénelon ; récit touchant et écrit avec un charme exquis.

Aristophane [*ris-to*], le plus célèbre des poètes comiques grecs, né vers 450, m. vers 386 av. J.-C. Il écrivit cinquante-quatre comédies, dont onze seulement nous sont parvenues : *les Acharniens, la Paix, les Chevaliers, les Nuées*, où il attaquait Socrate ; *les Oiseaux, Lysistrata, l'Assemblée des femmes, les Thesmophories, les Grenouilles* (celle-ci dirigée contre Euripide), *les Guêpes* (satire de l'organisation des tribunaux athéniens), *Plutus*. Elles appartiennent au genre de la *comédie ancienne*. Ce sont des satires politiques et sociales, parfois littéraires, où le poète se fait le champion du parti aristocratique contre la démocratie. Aristophane a une verve incroyable et une étonnante fantaisie poétique.



Aristophane.

Aristophane de Byzance, grammairien d'Alexandrie. Il travailla à l'établissement du texte d'Homère, et fut le maître d'Aristarque.

aristophanesque [*ris-to-fa-nès-ke*] adj. Dans le genre du poète grec Aristophane : *fantaisie aristophanesque.*

Aristote [*riss*], célèbre philosophe grec, né à Stagire, en Macédoine, m. à Chalcis, en Eubée (384-322 av. J.-C). Fils de Nicomaque, médecin du roi de Macédoine, il fut le précepteur et l'ami d'Alexandre le Grand et le fondateur de l'école péripatéticienne, et l'une des intelligences les plus vastes qui aient jamais existé. Il a été surnommé *le Prince des philosophes* et mérite d'être considéré comme le véritable créateur de l'anatomie et de la physiologie comparées, de la logique et de l'histoire de la philosophie. Son *Histoire des animaux*, sa *Rhétorique*, sa *Politique*, sa *Météorologie*, etc., abondent en vues originales et profondes. Pendant tout le moyen âge, il resta l'oracle des philosophes et des théologiens scolastiques, qui, d'ailleurs, le connaissaient et l'interprétaient mal. Il est l'auteur d'un grand nombre de traités de logique, de politique, d'histoire naturelle, de physique, dont les progrès de la science moderne ont démontré la valeur. Le nom d'Aristote est souvent cité comme la personnification de l'esprit philosophique et scientifique. A propos de ce nom, on rappelle aussi ces deux vers, qui se trouvent dans le *Festin de Pierre*, comédie de Thomas Corneille :


Aristote.

Quoi qu'en dise Aristote et sa docte cabale,
Le tabac est divin, il n'est rien qui l'égale.

(Dans l'application, le mot *tabac* se prête à de faciles variantes.)

Aristote (*Commentaires sur*), ouvrage, resté longtemps célèbre, du philosophe arabe Averrhoès (XIIe s.).

aristotélicien, enne [*ris-to-té-li-si-in, è-ne*] adj. Conforme à la doctrine d'Aristote. N. Partisan de ce philosophe.

aristotélique [*ris-to*] adj. D'Aristote : *doctrine aristotélique.*

aristotéliser [*ris-to, zé*] v. n. Etre partisan d'Aristote ; soutenir ses principes, les suivre.

aristotélisme [*ris-to-té-lis-me*] n. m. (du gr. *Aristotelès*, Aristote). Doctrine d'Aristote.

Aristoxène de Tarente [*ris-to-ksè-ne*], philosophe et musicien grec (IVe s. av. J.-C.), disciple d'Aristote ; auteur des *Eléments harmoniques*, le plus ancien traité de musique connu. Il voulait que l'on donnât à l'oreille et au sentiment une place beaucoup plus large qu'au calcul et à la science.

arithméticien, enne [*rit-mé-ti-si-in, è-ne*] n. Qui sait, qui pratique l'arithmétique.

arithmétique [*rit-mé*] n. f. (du gr. *arithmos*, nombre). Science des nombres. Art de calculer. Adjectiv. Fondé sur l'arithmétique : *calcul arithmétique.*

— ENCYCL. D'après les travaux récents de P. Tannery, la numération décimale et ses principales règles sont originaires de l'Inde et ont été introduites en Occident vers le XIe ou XIIe siècle par les Arabes. Les Grecs de l'école d'Alexandrie avaient d'ailleurs une notation très systématique et se sont fort attachés à la recherche des propriétés des nombres; mais il faut remonter au XVIe siècle, avec Viète et Bachet, puis enfin à Fermat, pour voir cette science faire des progrès considérables. V. ADDITION, DIVISION, FRACTION, MULTIPLICATION, NOMBRE, NUMÉRATION, RACINE CARRÉE, SOUSTRACTION, etc.

arithmétiquement [*rit-mé-ti-ke-man*] adv. Conformément à l'arithmétique.

arithmographe [*rit-mo*] n. m. (du gr. *arithmos*, nombre, et *graphein*, écrire). Appareil pour effectuer mécaniquement les opérations arithmétiques.

arithmographie [*rit-mo, fî*] n. f. (rad. *arithmographe*). Art d'exprimer par des signes conventionnels les quantités dont la composition est connue.

arithmologie [*rit-mo, jî*] n. f. (gr. *arithmos*, nombre, et *logos*, discours). Science générale des nombres, de la mesure des grandeurs.

arithmomancie [*rit-mo-man-sî*] n. f. (du gr. *arithmos*, nombre, et *manteia*, divination). Divination au moyen des nombres. (On dit aussi ARITHMANCIE.)

arithmomètre [*rit-mo*] n. m. (du gr. *arithmos*, nombre, et *metron*, mesure). Calculateur mécanique.

Arius [*uss*], prêtre, né à Alexandrie, m. à Constantinople (280-336) ; fameux hérésiarque, fondateur de la secte des ariens. V. ARIANISME.

Arizona, Etat de l'Union américaine, formé en 1906 de la réunion des anciens territoires de l'Arizona (204.000 h.) et du Nouveau-Mexique (327.000 h.) ; 531.000 h. Ch.-l. *Phénix*. Or, cuivre, plomb ; élevage.

Arjuzanx [*zankss*], comm. des Landes, arr. et à 22 kil. de Mont-de-Marsan ; 650 h. ; ch. de f. M. Marne.

Arkansas [*zass*], un des Etats unis de l'Amérique du Nord ; 1.575.000 h. Capit. *Little-Rock*. Grandes richesses minérales.

Arkansas, riv. d'Amérique, qui sort des Rocheuses (Etat de Colorado), passe à Little-Rock, et se jette dans le Mississipi (r. dr.) ; cours 3.470 kil.

Arkhangel, v. de la Russie d'Europe, port sur la Dwina, près de son embouchure dans la mer Blanche ; 30.000 h. Toiles, cordages, cuirs. Grand mouvement maritime et commercial ; ch.-l. du *gouv. d'Arkhangel* ou *Arkhangelsk*, peuplé de 437.000 h. Au cours de la Grande Guerre, Arkhangel a été pendant une longue période (1915-1917) le port de ravitaillement de la Russie par les Alliés. En même temps, des troupes y ont débarqué pour défendre le chemin de fer de la côte mourmane contre les attaques des

Pertuisane
Hallebarde
Boumerang
Arc
Flèche
Fronde
Lance
Corsecque
Faux de guerre
Massue
Casse-tête
Fléau d'armes
Hache d'armes
Coutelas
Pique
Epieu
Epée à deux mains
Rapière
Estramaçon
Guisarme
Plançon
Marteau
Poignard
Epée militaire moderne
Bancal
Stylet
Rondache
Latte
Eco
Bec de Faucon
Cimeterre
Javeline
Sabre de marine
Briquet
Arbalète
Epée-baïonnette
Trousse
Fleuret
Mortier
Arquebuse
Bombarde
Mousquet
Fusil à pierre
Fusil à piston
Canardière
Pistolet
Cartouche
Carabine
Revolver
Fusil de guerre Lebel
Fusil de chasse
Torpille automobile
Mitrailleuse
Canon-revolver
Pistolet automatique
Torpille fixe
Obus
Grenade
Canon de campagne
Obusier

R. Leblond

Voir : ARMURES, ARTILLERIE, CANON, FUSIL, etc.

Finlandais et des Allemands, et pour aider les partisans de l'ordre à lutter contre le bolchevisme. Arkhangel a été évacuée par les Alliés après la conclusion de la paix, en 1919.

Arkhangel (**Nouvelle-**). V. NOUVELLE-ARKHANGEL.

arkose n. f. Roche détritique, assez voisine du grès, mais à matériaux sensiblement plus grossiers.

Arkwright [*ark-ra-it*] (sir Richard), mécanicien anglais, né à Preston, m. à Cromford (1732-1792) ; inventeur de la *mull jenny* pour filer le coton.

Arlanc [*lan*], ch. de c. (Puy-de-Dôme), arr. et à 16 kil. d'Ambert, sur la Dorlore, affl. de la Dore ; 3.360 h. Ch. de f. P.-L.-M. Eaux ferrugineuses ; dentelles. — Le cant. a 9 comm. et 10.130 h.

Arlandes (François-Laurent d'), né à Anneyron (1742-1809). Il fit, en 1783, avec Pilâtre de Rozier, la première ascension en ballon libre.

Arlaud (Jacques-Antoine), miniaturiste, né et mort à Genève (1668-1743).

Arlberg [*bèrgh*], col s'ouvrant entre les Alpes Algaviennes et les Alpes Rhétiques, dans le Tyrol (Autriche) ; il est percé par un tunnel de 10.270 m.

Arlequin [*kin*], personnage comique dont on fait remonter l'origine au *sannio*, bouffon des farces latines, et qui, de la scène italienne, a passé depuis le XVIIe siècle sur presque tous les théâtres de l'Europe. Il porte un habit composé de petits morceaux de drap triangulaires, de diverses couleurs, un masque noir, et, à la ceinture, un sabre de bois, nommé *latte* ou *batte*. — PROV. : **Etre comme Arlequin, dire la vérité en riant**, critiquer, dire son fait avec un air de bonhomie.



Arlequin, œuvre de Saint-Marceaux.

arlequin [*kin*] n. m. Masque revêtu du costume de ce personnage ; ce costume : *louer un arlequin*. *Par comparaison*, homme qui change sans cesse d'opinion : *un arlequin politique*. (On emploie quelquef. le fém. ARLEQUINE.) *Habit d'arlequin*, tout ce qui est composé de pièces disparates. *Manteau d'arlequin*, châssis placés de chaque côté de la scène, et supportant une draperie visible seulement quand le rideau est levé. *Pop.* Mets composé de restes divers.

arlequinade [*ki*] n. f. Pièce ou Arlequin joue le principal rôle. Bouffonnerie d'arlequin. Ecrit, composition ridicule.



Armes d'Arles.

Arles [*ar-le*], ch.-l. d'arr. (Bouches-du-Rhône), sur le Rhône et sur le *canal d'Arles* ; 31.000 h. (*Arlésiens*) ; ch. de f. P.-L.-M., à 89 kil. de Marseille. Fruits, vins, huiles, saucissons, laines. Antiquités romaines remarquables (statues de Vénus, d'Auguste, etc.) ; arènes. — L'arr. a 8 cant., 33 comm. 94.100 h. ; le cant. Est a 2 comm. et 19.230 h. ; le cant. Ouest a 2 comm. et 16.580 h.

Arles (ROYAUME D'), formé en 879, par Boson, de la Franche-Comté, du sud de la Bourgogne, du Dauphiné, de la Provence et du Vivarais. Il fut démembré en 1033, après la mort de Rodolphe III.



Vénus d'Arles.

Arlésienne (*l'*), mélodrame en trois actes et cinq tableaux, avec symphonies et chœurs, paroles d'Alph. Daudet. Un jeune paysan de Camargue, Frédéri, est amoureux d'une belle Arlésienne, dont il apprend bientôt l'indignité. Après avoir lutté contre son amour, il se tue de désespoir. Musique de scène de G. Bizet (1872).

Arles-sur-Tech, ch.-l. de c. (Pyrénées-Orient), arr. et à 13 kil. de Céret ; 2.350 h. Ch. de f. M. Forges. — Le cant. a 10 comm. et 7.370 h.

Arlette ou **Harlette**, fille d'un bourgeois de Falaise (Calvados), et mère de Guillaume le Conquérant.

Arleuf, comm. de la Nièvre, arr. et à 9 kil. de Château-Chinon ; 2.360 h. Ch. de f. Château de la Tournelle.

Arleux [*leû*], ch.-l. de c. (Nord), arr. et à 14 kil. de Douai, sur la Sensée, affl. de l'Escaut ; 1.580 h. (en 1914). Ch. de f. N. Sucrerie, distillerie. Patrie de Merlin de Douai. — Le cant. a 15 comm. et 14.000 h.

Arleux-en-Gohelle, comm. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et à 11 kilom. d'Arras ; 610 h. (en 1914). A été le théâtre de sanglants combats pendant la Grande Guerre, comme tous les environs de Vimy. Arleux-en-Gohelle a été enlevé aux Allemands par les troupes britanniques le 23 avril 1917, lors du repli allemand déterminé en mars-avril de cette année par les opérations franco-anglaises.

Arlincourt [*kour*] (Charles-Victor PRÉVOT, vicomte d'), romancier et poète français, né près de Versailles, m. à Paris (1789-1856) ; auteur du *Solitaire*, fameux par son style bizarrement emphatique.

Arlington (comte Henri **d'**), homme politique anglais, ministre d'Etat sous Charles Ier (1618-1685). Il fit partie du ministère célèbre de la *Cabale*.

Arloing (Saturnin), vétérinaire et physiologiste français, né à Cusset (Allier), m. à Lyon (1846-1911). A découvert la vaccination contre le charbon, une méthode curative de la gangrène gazeuse, et s'est appliqué à l'étude de la tuberculose. Il fut membre correspondant de l'Académie des sciences, et directeur de l'Ecole vétérinaire de Lyon.

Arlon, v. de Belgique, ch.-l. de la prov. de Luxembourg, sur la Semoy, affl. de la Meuse ; 12.000 h. Fer, grains. Jourdan y battit les Autrichiens (1793 et 1794).

Armada (*l'Invincible*), flotte géante, envoyée par Philippe II, roi d'Espagne, contre l'Angleterre, en 1588. Le duc de Medina Sidonia la commandait ; elle fut détruite en grande partie par la tempête. L'*Invincible Armada* est demeurée célèbre, et l'on désigne quelquefois sous ce nom de grandes expéditions maritimes, mais toujours dans un sens ironique.

armadille [*ll* mll., *e*] n. f. (espagn. *armadillo*). Flottille que l'Espagne envoyait dans ses colonies d'Amérique pour les protéger et empêcher les navires étrangers d'y commercer.

armadille [*ll* mll., *e*] n. f. Genre de crustacés isopodes, renfermant des cloportes terrestres qui s'enroulent en boule.

Armagh, v. d'Irlande, sur le Callan ; ch.-l. du *comté d'Armagh* (prov. d'Ulster), anc. capit. du royaume ; 10.200 h. — Le comté a 163.200 h.

armagnac [*gnak*] n. m. Eau-de-vie très renommée, que l'on fabrique dans les départements formés par l'ancien pays d'Armagnac. (On distingue les haut-Armagnac (cant. de Condom, Valence, Vic-Fezensac, Jegun et Montesquiou, dans le Gers) ; les ténarèzes (cant. d'Eauze et de Montréal dans le Gers, et la partie sud du dép. de Lot-et-Garonne) ; et les bas-Armagnac (cant. de Cazaubon et Nogaro dans le Gers ; de Gabarret dans les Landes).

Armagnac [*gnak*], ancien pays de France (Gascogne), compris presque entièrement dans le dép. du Gers ; v. princ. *Auch*, *Lectoure*, *Eauze*. (Hab. *Armagnacais* ou *Armagnacs*.) Eaux-de-vie renommées (V. ARMAGNAC).



Armes d'Armagnac.

Armagnacs (*faction des*), parti du duc d'Orléans, dont un des chefs principaux était le comte Bernard VII d'Armagnac. Il déchira la France sous Charles VI et sous Charles VII, par ses luttes avec la faction des Bourguignons. Toutefois, à la différence de ce dernier parti, il ne s'allia jamais avec les Anglais ; le conflit ne prit fin qu'au traité d'Arras, en 1435. *Armagnacs* et *Bourguignons* sont deux mots restés dans la langue comme synonymes d'ennemis irréconciliables.

armaillade [*ma, ll* mll.] n. f. Sorte de filet.

armaillis [*ma, ll* mll., *i*] n. m. Nom donné dans la Suisse française aux bouviers de la Gruyère. (Ils portent le gilet et la culotte rouges, et la petite toque ronde. Le *ranz des vaches* est le chant des armaillis.)

Armançon, riv. de France, qui prend sa source dans le dép. de la Côte-d'Or, passe à Semur, Tonnerre, Saint-Florentin, et se jette dans l'Yonne (r. dr.) ; cours 174 kil.

Armand-Dumaresq (Charles-Edouard), peintre français, né et mort à Paris (1826-1895) ; il a laissé de remarquables tableaux militaires.

armateur n. m. Celui qui arme ou qui équipe un navire à ses frais.

— ENCYCL. *Dr.* L'armateur choisit le capitaine du navire, compose l'équipage, et munit le navire de tout ce qui est nécessaire à la navigation. Tout propriétaire de navire est responsable des faits du capitaine, et tenu des obligations non illicites contractées par ce dernier pour ce qui est relatif au navire et à l'expédition. Il peut, dans tous les cas, s'affranchir de ces obligations par l'abandon du navire et du fret.

Armatoles ou **Klephtes** n. m. pl. Tribus guerrières et pillardes du nord de la Grèce. (Elles ont joué un grand rôle durant la guerre de l'Indépendance. Botzaris compta parmi leurs principaux chefs.) — Un *Armatole* ou *Klephte*.

armature n. f. (lat. *armatura*). Assemblage de liens de métal, soutenant les parties d'un ouvrage (charpente, vitrail, pièce d'architecture, de modelage, etc.). Plaque métallique, faisant partie des condensateurs électriques. *Fig.* La fortune, considérée comme force qui aide à soutenir la société. (V. l'art. suivant.) *Mus.* Réunion des dièses ou des bémols qui se trouvent à la clef et sont affectés au ton dans lequel le morceau est écrit.

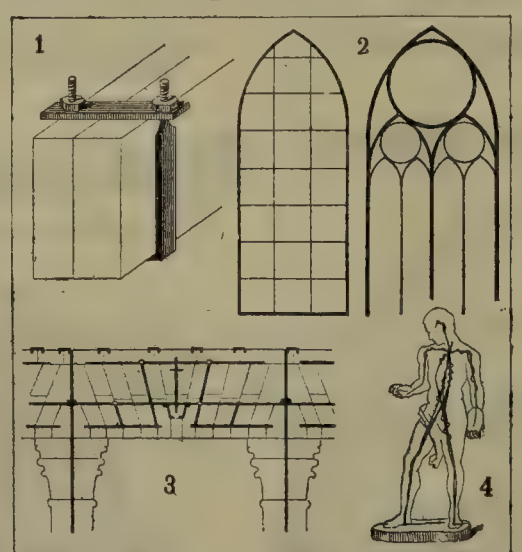

Armatures : 1. De charpente ; 2. De vitraux ; 3. D'architecture ; 4. De modelage.

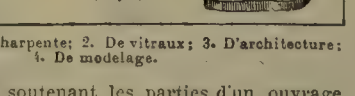

Armatures. (Mus.)

Armature (*l'*), roman de Paul Hervieu (1895). Œuvre remarquable par l'observation aiguë de la réalité, et dont le principal personnage est le baron Saffre, un riche financier. L'auteur y montre la famille, la société, le beau monde soutenus par une armature en métal, qui est l'argent. — E. Brieux a tiré du roman une pièce en cinq actes (1905).

Armbouts-Cappel, comm. du départ. du Nord, arr. et à 48 kil. de Dunkerque ; 1.200 h.

arme n. f. (du lat. *arma*, armes). Instrument qui sert à attaquer ou à défendre : *arme offensive, défensive. Arme blanche*, épée, baïonnette, poignard, etc. *Arme à feu*, fusil, pistolet, etc. Les différents corps de l'armée, cavalerie, infanterie, artillerie, génie, etc. : *appartenir à l'arme du génie*. Pl. Armure : *endosser ses armes*. Profession de la guerre : *né pour les armes*. Escrime : *faire des armes. Maître d'armes*, professeur d'escrime. Emblèmes figurés sur l'écu : *les armes de Paris*. (V. ARMOIRIES.) *Passer quelqu'un par les armes*, le fusiller. *Etre sous les armes*, être armé. *Fig. Fournir des armes contre soi*, donner prise sur soi par ses actes, ses paroles, etc. *Fait d'armes*, trait de bravoure. *Faire ses premières armes*, sa première campagne, et, *au fig.*, débuter. *Prendre les armes*, se mettre sur le pied de guerre. *Poser les armes*, se rendre. *Fig. Rendre les armes*, céder. *Faire arme de tout*, employer tous les moyens. *Fig.* Tout ce qui sert à attaquer ou à se défendre : *les armes de l'éloquence, de la beauté ; l'arme de la calomnie. Milit. Commandant d'armes*, l'officier le plus élevé en grade des troupes de la garnison. *Mar. Capitaine d'armes*, officier qui a la police du bord. Loc. prov. et pop. *Passer l'arme à gauche*, mourir. ALLUS. LITTÉR. : **Se disputer les armes d'Achille. Patrocle couvert des armes d'Achille.** V. DISPUTER et PATROCLE. **Que les armes cèdent à la toge.** V. CEDANT ARMA TOGÆ.

— ENCYCL. *Archéol.* et *milit.* Il existe deux classes d'armes : les armes offensives, les armes défensives.

On peut diviser les armes offensives en : 1° *armes de main* : épées et toutes leurs variétés, couteaux et poignards ; 2° *armes de coup* ou *armes de choc* : masses d'armes, casse-tête ; 3° *armes d'hast*, dont le fer aigu, tranchant ou crochu, suivant les espèces, est emmanché sur un long fût ou hampe de bois : lances, piques ; 4° *armes de jet*, se subdivisant en deux séries selon qu'elles sont lancées à la main (javelot et toutes ses variétés), ou au moyen d'un engin bandé (arc) ; 5° *armes à feu* (armes à feu portatives : mousquets, fusils, mitrailleuses, revolvers, pistolets, et artillerie) ; 6° *projectiles* (flèches, grenades, balles, boulets, obus, etc.) ; 7° *machines de guerre* (béliers, tours de guerre, etc.).

Les armes défensives, comme leur nom l'indique, servent uniquement à défendre l'individu : boucliers, cuirasses, cottes de mailles, etc.

— *Dr.* Au point de vue pénal, certains instruments sont considérés comme *armes* indépendamment de l'usage qui en est fait, tandis que d'autres (couteaux, ciseaux de poche, cannes simples, bâtons) ne sont ainsi qualifiés qu'autant qu'ils ont servi à tuer, à blesser ou à frapper.

Le port des armes *apparentes* est licite ; par exception, il est interdit dans les salles d'élections, les églises, marchés, foires et autres lieux de rassemblement. Les armes prohibées sont celles qui, à raison de leur dimension et de leur nature, peuvent être *dissimulées*. Tout individu porteur d'une arme prohibée peut être puni de l'emprisonnement et de l'amende. Le port d'armes apparentes ou cachées est une circonstance aggravante du vol.

— *Econ. dom. Entretien des armes.* Pour maintenir les armes en parfait état de conservation, et notamment pour les empêcher de rouiller, il faut les graisser. On obtient de bons résultats avec le mélange suivant : on fait fondre au bain-marie 40 grammes de suif frais de mouton. Quand la fusion est complète, on décante dans un vase propre. D'autre part, on incorpore au suif 80 grammes d'huile d'amandes douces, que l'on verse peu à peu et en remuant constamment le mélange. Le suif se fige, et le tout prend l'aspect d'une sorte de pommade, avec laquelle on graisse les armes en se servant d'une peau de chamois.

Il existe un second procédé, consistant à délayer 25 grammes de vaseline dans 25 grammes de pétrole rectifié, et à frotter les armes avec ce mélange dont on imbibe un morceau de flanelle.

Vernis pour armes. Dissoudre au bain-marie, dans la quantité d'alcool à 90°, strictement suffisante, 10 parties en poids de mastic en grains, 5 parties de camphre, 5 de gomme arabique et 5 de sandaraque. On obtient ainsi un liquide épais, dont on fait l'application sur les armes au moyen d'un pinceau doux ; on laisse ensuite sécher à l'air.

armé, e adj. Qui a des armes : *homme, navire armé. Armé jusqu'aux dents*, couvert de toute sorte d'armes. *A main armée*, par la force des armes. *Force armée*, ensemble des troupes destinées à faire respecter la loi. Pourvu d'une armature de métal : *ciment armé. Blas.* Se dit des animaux, et en particulier du lion, de l'aigle, etc., dont les griffes ou les serres sont d'un émail particulier. Se dit également d'une figure de guerrier tenant une arme, ou d'un bras (dextrochère ou sénestrochère) revêtu de son armure.

armée [*mé*] n. f. (de *arme*). Ensemble des troupes régulières d'un Etat : *les armées de France*. Réunion nombreuse de troupes de toutes armes, sous les ordres d'un général en chef : *l'armée de Turenne. Groupe d'armées*, réunion de plusieurs armées sous le commandement d'un même chef. *Corps d'armée*, nom donné à plusieurs divisions d'une armée réunie en une masse isolée et obéissant à un général qui, lui-même, reçoit ses ordres du général en chef : *l'armée française est divisée en vingt et un corps d'armée. Armée*, réunion de plusieurs corps d'armée sous un seul chef : *la Ve armée, sous les ordres du général Gouraud, brisa l'offensive allemande en Champagne (juillet 1918)*. [V. FRANCE]. *Fig.* Ensemble des personnes qui remplissent les mêmes fonctions, ont les mêmes idées, etc. : *l'armée des fonctionnaires ; l'armée du crime*.

— ENCYCL. *Antiq. Orient.* Hors la garde royale, il n'y avait pas d'armées permanentes. En Egypte, l'armée régulière se recrutait dans la classe privilégiée des guerriers ; plus tard, on recourut à des mercenaires libyens et asiatiques.

Grèce. A partir du VIIe siècle av. J.-C., tous les citoyens doivent le service ; les plus riches forment la cavalerie ; l'infanterie des *hoplites* se recrute parmi la classe moyenne ; les pauvres constituent les troupes légères. L'armée est commandée par des *polémarques*, des *stratèges*, des *lochages*. Au IVe siècle, apparaissent les armées de métier.



ARMÉNIE.

Rome. Sous la république, l'armée se composait uniquement de citoyens, astreints au service jusqu'à soixante ans. L'unité militaire était la *légion*, divisée en *centuries* ou *manipules*. Marius institua les *cohortes*, et ouvrit l'armée aux non-citoyens : Auguste constitua des armées permanentes, d'abord cantonnées sur les frontières.

Période gauloise et franque. L'armée était formée par les contingents de chaque petit Etat, réunis autour de leurs chefs ordinaires. Les levées se faisaient selon les besoins. En cas de guerre, le roi, chef suprême de la guerre, convoquait ses *leudes* ; cet appel se nommait le *ban*.

Epoque féodale. Les vassaux s'armaient à l'appel du seigneur. De leur côté, les villes constituèrent des *milices* bourgeoises, sur lesquelles la royauté s'appuya contre les seigneurs féodaux. Ces *milices* firent glorieusement leur apparition à la bataille de Bouvines. Charles VII, par la création des *compagnies d'ordonnance*, institua une armée permanente.

Temps modernes. L'organisation régimentaire remonte à Charles IX, mais l'armée moderne ne date réellement que de Louvois. Les officiers restent propriétaires de leurs compagnies, mais tous les corps sont dotés d'armes et d'uniformes. Les soldats touchent une solde régulière et sont logés dans des casernes. L'avancement est ouvert à tous, mais la vénalité des grades permet aux incapables d'exercer des commandements. Le recrutement était basé sur l'engagement volontaire. La conscription fut établie sous le Directoire. L'Empire rétablit les régiments, et créa les corps d'armée. Cette organisation s'est maintenue dans les armées modernes. Avant la Grande Guerre, les nations européennes, à l'exception de l'Angleterre, avaient adopté le régime du service obligatoire, avec passage successif dans l'armée active, la réserve, l'armée territoriale et la réserve de la territoriale. La conscription fut établie en Angleterre pendant la Guerre, mais supprimée après l'armistice de 1918.

armeline n. f. (ital. *armellina*). Pelleterie blanche et fine, provenant de la fourrure de l'hermine.

armement [*man*] n. m. Action de pourvoir d'armes : *l'armement d'une place*. Ensemble des objets servant à armer : *doubler l'armement*. Préparatifs de guerre : *armement par mer*. Equipement en matériel, subsistance, etc., d'un vaisseau : *armement en course*. ANT. **Désarmement**.

Armement (*ministère de l'*), créé pendant la Grande Guerre pour intensifier la fabrication des munitions (1916-1918).

Armengaud [*min-ghô*] (Désiré), littérateur et critique d'art français, né à Castres, mort à Paris (1797-1869).

Arménie [*nî*], contrée de l'Asie occidentale, au sud du Caucase, et aux sources de l'Euphrate et du Tigre, qui forma longtemps un royaume indépendant, puis fut, au XIXe siècle, partagée entre la Turquie, la Russie et la Perse. Elle constitue aujourd'hui, dans des frontières encore indéterminées, une république indépendante. Erivan, Erzeroum, Tabriz, Van, sont ses principales villes. On donne le nom de *Petite Arménie* au royaume fondé à l'époque des croisades par les *Arméniens* émigrés en Cilicie.

— *Langue et littérature.* La langue arménienne appartient à la famille indo-européenne. L'alphabet arménien a été inventé par Mesrob à la fin du IVe siècle : il comprend 38 lettres. Le christianisme a fait disparaître les monuments de l'ancienne littérature de l'Arménie païenne. Le Ve siècle est l'âge d'or de la littérature arménienne : il est illustré par l'historien Moïse de Khoren. Citons ensuite : Lazare de Parb (Ve s.), Eznig (VIe s.), Thomas Ardzrouni et Jean VI. Catholicos (IXe s.), Etienne Açogih (Xe s.), Grégoire Magistros et Arisdagès de Lasdivertz (XIe s.). Au XIIe siècle la petite Arménie compte un poète de marque, Nersès Glaietsi. Aux époques suivantes, la littérature arménienne produit des œuvres de second ordre et beaucoup de traductions des auteurs étrangers. De nos jours, les presses des mékhitaristes de Venise, les imprimeries arméniennes de Vienne, Tiflis, Pétrograd, Madras, ne cessent de produire des livres arméniens.

Minuscules	Majuscules	VALEUR	Minuscules	Majuscules	VALEUR	Minuscules	Majuscules	VALEUR
ա	Ա	a	ձ	Ձ	dz	ղ	Ղ	dch
բ	Բ	p *doux*	ճ	Ճ	g, gu	ռ	Ռ	r *français*
գ	Գ	k *doux*	հ	Հ	h	ս	Ս	s *dur*
դ	Դ	t *dental*	յ	Յ	tz	վ	Վ	v
ե	Ե	é (et ié)	ղ	Ղ	r *grasseyé*	տ	Տ	d
զ	Զ	z	շ	Շ	dj	ր	Ր	r *dental*
է	Է	è *ouvert*	ո	Ո	m	ց	Ց	ts
ը	Ը	e *bref*	չ	Չ	*muet ou* ĭ	ւ	Ւ	ou, u, v *doux*
թ	Թ	t' ou t *fort*	պ	Պ	n	փ	Փ	p' (p *fort*)
ժ	Ժ	j	ջ	Ջ	ch	ք	Ք	k *fort*
ի	Ի	i	ռ	Ռ	o *et* ouo	օ	Օ	ô
լ	Լ	l	ս	Ս	tch	ֆ	Ֆ	f
խ	Խ	kh	վ	Վ	b			

arméniste [*nis-te*] ou **arménisant** [*zan*], e n. Qui est versé dans la connaissance de l'arménien.


Types arméniens.

armenteux, euse [*man-teû, eu-ze*] adj. (du lat. *armentum*, troupeau). Riche de gros bétail, en parlant d'un pays : *contrée armenteuse*. (Peu us.)

Armentières [*man*], ch.-l. de c. (Nord), arr. et à 16 kil. de Lille, sur la Lys ; 28.620 h. (*Armentiérais*) ; ch. de f. N. Linge, toiles, dentelles ; distillerie. Forges. Au cours de la troisième bataille des Flandres, Armentières a dû être évacuée par les Anglais (11 avril 1918) ; la ville était devenue intenable à la suite d'émissions de gaz faites par les Allemands. Elle fut reprise quelques mois après. — Le cant. a 8 comm. et 48.700 h.

armer [*mé*] v. a. (lat. *armare*). Procéder à l'armement, dans tous les sens de ce mot : *armer un fort, une troupe, un brick*. Lever des troupes : *Etat qui peut armer cent mille hommes*. Tendre le ressort d'une arme à feu : *armer son fusil. Armer chevalier*, recevoir dans la chevalerie. Garnir d'une chose qui donne de la force : *armer de fer une poutre*. Equiper : *armer un navire pour la pêche*. *Fig.* Fortifier, prémunir : *la philosophie nous arme contre les passions ; s'armer de courage, de patience*. ANT. **Désarmer**.

Armeria de Madrid, célèbre collection d'armes anciennes, établie à Madrid dans le palais royal. La formation de l'Armeria date de Philippe II.

armet [*mè*] n. m. (de *arme*). Casque de cavalier complètement clos, et qui protégeait la tête et la nuque des hommes de guerre au moyen âge : *l'armet fut en usage du XVe au XVIIe siècle*. V. MAMBRIN.


Armet.

Armide, une des plus séduisantes héroïnes de la *Jérusalem délivrée*, du Tasse, la Circé de l'épopée chrétienne. Son nom est souvent employé pour désigner une femme qui fascine par ses charmes enchanteurs. On fait aussi de fréquentes allusions aux *jardins*, au *palais d'Armide*, où la magicienne retenait le beau Renaud loin de l'armée des Croisés.

Armide, opéra en cinq actes, paroles de Quinault, musique de Gluck (1777) ; l'une des œuvres les plus parfaites du musicien.

Armide et Renaud, tragédie lyrique en cinq actes et un prologue ; poème de Quinault, musique de Lulli (1686).

Armide et Renaud, beau tableau de Poussin : Armide, s'apprêtant à frapper le héros endormi, est désarmée par sa beauté. L'amour retient son bras. (V. p. 120.) V. RENAUD.

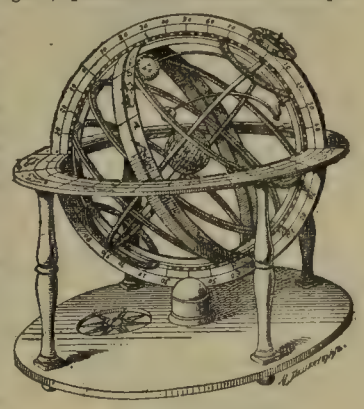
Sphère armillaire.

armillaire [*mil-lè-re*] adj. (de *armille*). *Sphère armillaire*, assemblage de plusieurs cercles de métal, de bois ou de carton, représentant le ciel et le mouvement des astres, et au centre desquels est placé un petit globe figurant la Terre.

armillaire [*mil-lè-re*] n. f. Genre de champignons du groupe des agaricinées, qui poussent fréquemment sur les vieilles souches, et dont certaines espèces sont comestibles : *l'armillaire couleur de miel est commune en automne*.

armille [*ll* mll., *e*] n. f. (du lat. *armilla*, bracelet). Bracelet grec, romain, gaulois, franc, etc. Instrument dont Hipparque et les anciens astronomes se sont servis pour faire des observations astronomiques. N. f. pl. Petites moulures qui entourent le chapiteau des colonnes doriques. (On dit aussi ANNELETS.)


Armilles.

armillé, e [*ll* mll.] adj. (de *armille*). Qui est entouré d'un anneau ou d'un cercle.

arminianisme [*nis-me*] n. m. Doctrine des arminiens.

arminien [*ni-in*] ou **remontrant** [*tran*] n. m. Sectateur d'Arminius, qui combattait une partie des doctrines de Calvin (XVIIe s.)

— ENCYCL. Adoptant les idées de son compatriote Koornhert, qu'il avait été chargé de réfuter, le théologien Arminius s'éleva contre le dogme calviniste de la double prédestination et soutint que les bienfaits de la grâce étaient offerts à tous. Il eut comme adversaire Gomar, zélé calviniste. Arminius étant mort (1609), ses adhérents présentèrent (1610) aux états de Hollande un mémoire intitulé *Remontrance* (d'où leur nom de *remontrants*), où ils résumaient leurs doctrines. Les gomaristes présentèrent une contre-remontrance. La politique exploita ces controverses. Maurice d'Orange fit condamner les arminiens au synode de Dordrecht (1618), et les frappa de la persécution et de l'exil. Après sa mort, ils purent professer leur doctrine, qui d'ailleurs se répandit aussi en Angleterre, en Prusse, en France.

Arminius [*uss*], chef des Germains, au temps d'Auguste et de Tibère, demeuré populaire en Allemagne sous le nom de *Hermann*. Il détruisit les légions de Varus, l'an 9 apr. J.-C.

Arminius (Jacques), théologien protestant hollandais (1560-1609), fondateur de la secte des *arminiens* ou *remontrants*, qui adoucissait la doctrine de Calvin sur la prédestination et fut énergiquement combattue par les *gomaristes*, ou sectateurs de *Gomar*.


Arminius.

armistice [*mis-ti-se*] n. m. (du lat. *arma*, armes, et *statio*, repos). Interruption momentanée des hostilités par accord mutuel : *la signature de l'armistice, le 11 novembre 1918, consacra la défaite de l'Allemagne dans la Grande Guerre*.

— ENCYCL. L'armistice est conclu par les gouvernements, tandis que la *suspension d'armes* (ou armistice local) est conclue par les autorités militaires. L'armistice est ou général, ou restreint à une partie du théâtre de la guerre. Malgré l'armistice, les belligérants conservent l'administration des pays qu'ils occupent respectivement. Tout chef militaire qui prolonge les hostilités après avis officiel d'un armistice encourt la peine de mort, ou, en cas d'admission de circonstances atténuantes, celle de la détention.

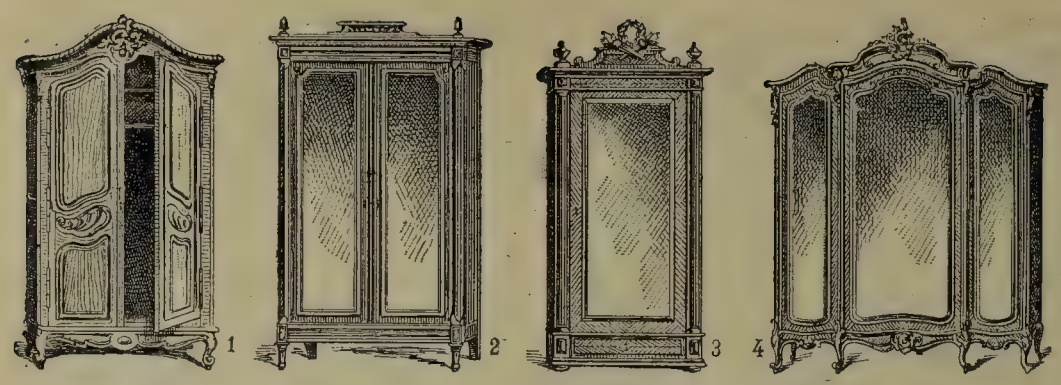

Armoires : 1, à portes pleines ; 2, à glace, à deux vantaux ; 3, à glace, à un vantail ; 4, à glace, à trois vantaux.

Armitage (Edward), peintre anglais, né à Londres, m. à Cambridge-Wells (1817-1896) ; auteur de tableaux historiques et religieux.

armoire n. f. (lat. *armarium*). Meuble haut, fermé d'une ou de deux portes, garni de tablettes, de tiroirs, pour serrer le linge, les vêtements, etc.

— ENCYCL. A l'origine, l'armoire fut une cavité creusée dans le mur ; puis elle devint mobile. Sa destination première était de contenir des armes. Au moyen âge, les armoires ménagées dans les murs des monastères ou des églises renfermaient les livres ou les objets sacrés. La Renaissance a produit de belles armoires en menuiserie, aux vantaux ornés de sculptures, de peintures, d'incrustations.

Armoire de fer (*l'*), cachette pratiquée dans le mur d'un corridor intérieur des appartements du roi aux Tuileries, et fermée par une porte en fer. Louis XVI avait lui-même travaillé à cette cachette, aidé par le serrurier Gamain, qui dénonça, en 1792, le secret au ministre Roland. Les documents trouvés dans l'*armoire de fer* contribuèrent beaucoup à la condamnation de Louis XVI.

armoiries [*ri*] n. f. pl. (du lat. *arma*, armes). Ensemble des signes, devises et ornements intérieurs et extérieurs de l'écu d'un Etat, d'une ville, d'une famille noble : *les armoiries datent des croisades*. V. BLASON.



1. Armes ; 2. Armoiries.

— ENCYCL. L'origine des armoiries remonte assez loin dans l'histoire, et tient à l'usage où étaient les guerriers de faire représenter sur leur bouclier des figures symboliques ou ornementales de toutes sortes, destinées à les faire distinguer dans la mêlée ; mais le caractère de ces ornementations, qui ne suit pas de règles bien déterminées, ne devient la science du blason qu'à l'époque des croisades. V. BLASON.

On distingue plusieurs sortes d'armoiries : 1° les armoiries *de domaine* ou *de souveraineté* (ce sont celles des pays, terres ou fiefs qui appartiennent à un seigneur) ; 2° les armoiries *de prétention* (domaines sur lesquels un prince croit avoir des droits) ; 3° les armoiries *de concession* (concédées par un souverain) ; 4° les armoiries *de patronage* (indiquant une protection particulière) ; 5° les armoiries *de famille* (qui sont *légitimes*, *vraies*, *pleines*, *pures*, *brisées*, *bâtardes*, *parlantes*, etc.) ; 6° les armoiries *de dignité* (destinées à faire connaître les charges spéciales dont le propriétaire est revêtu) ; 7° enfin, les armoiries *de communautés* (ordres, chapitres, corporations, sociétés, etc.).



Armoise.

armoise [*moi-ze*] n. f. (lat. *artemisia*). *Bot.* Genre de plantes aromatiques, de la famille des composées, comprenant l'*armoise commune* ou *herbe de la Saint-Jean*, tonique et emménagogue, l'*armoise des champs*, l'*armoise absinthe*, d'où l'on tire la liqueur dite *absinthe*, l'*armoise de Judée*, qui fournit le *semen-contra* (vermifuge). *Techn.* Syn. de ARMOISIN.

Armoises (Jeanne **des**), intrigante du XVe siècle, qui, grâce à une surprenante ressemblance, réussit à se faire passer pour Jeanne d'Arc, de 1436 à 1441. Les frères même de Jeanne d'Arc, Jean et Pierre du Lys, la reconnurent pour leur sœur. Elle profita de sa situation pour faire des dupes, et elle épousa un noble lorrain, Robert des Armoises. Après de nombreuses aventures, elle fut sommée par le Parlement et l'Université à comparaître ; elle parvint à s'échapper. Mais, devant le roi de France, Charles VII, elle dut avouer sa supercherie. Elle ne fut pas inquiétée. Devenue veuve, elle épousa un personnage obscur d'Anjou, fut condamnée, on ne sait pourquoi, à la prison et graciée par le roi René en 1457. Depuis, on perdit sa trace.

armoiseur, euse [*zeur*, *eu-ze*] n. Ouvrier, ouvrière qui fabrique l'étoffe appelée *armoisin* ou *armoise*.

armoisin [*zin*] n. m. ou **armoise** [*moi-ze*] n. f. Sorte d'étoffe de soie fabriquée à Lyon et qui fut surtout en usage du XVIe au XVIIIe s. On l'appelait ainsi à cause des armoiries qui étaient sur la toile d'enveloppe de cette soierie.)

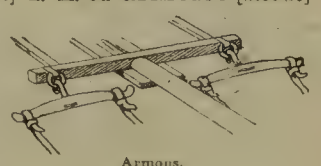

Armoins.

armon n. m. (lat. *artemo*). Nom de deux pièces symétriques entre lesquelles se trouve le gros bout du timon d'une voiture : *l'intervalle compris entre les armons, où se fait l'assemblage du timon, se nomme* tétard.

Armor ou **Arvor,** nom celtique de la Bretagne, signifiant « sur mer ». De là vient le mot *Armorique*.

armoracie [*si*] n. f. Genre de plantes crucifères, abondantes dans tout le nord de l'Europe et qu'on appelle vulgairement *moutarde d'Allemagne*, *moutarde des capucins*. (L'armoracie croît dans les lieux humides ; ses racines sont douées de propriétés antiscorbutiques.)



Armoracie.

armorial n. m. Recueil d'armoiries : *l'armorial général de la France est l'œuvre de d'Hozier*.

armorial, e, aux adj. Qui a rapport aux armoiries : *description armoriale*.

Armoricain, e [*kin*, *è-ne*], habitant ou originaire de l'Armorique : *les Armoricains*. Adjectiv. : *antiquités armoricaines*.

armorier [*ri-é*] v. a. (Se conj. comme *prier*.) Peindre des armoiries sur : *armorier sa voiture*.

Armorique (de *Armor*, pays de la mer). Nom celtique de la Bretagne française. (Hab. *Armoricains*.)

armoriste [*ris- te*] n. et adj. Qui fait des armoiries. Qui enseigne le blason.

Armstrong (Jean), médecin et poète écossais, né à Castletown, m. à Londres (1709-1779) ; auteur d'un poème sur *l'Art de conserver la santé*.

Armstrong (William George), ingénieur anglais, né à Newcastle-sur-Tyne, mort à Rothbury (1810-1900). Il dirigea longtemps, à Woolwich, une célèbre fabrique de canons et de blindages. Inventeur d'un canon rayé qui porte son nom.

armure n. f. (lat. *armatura*). *Archéol.* Ensemble des défenses métalliques (casque, cuirasse, etc.) qui protégeaient le corps de l'homme de guerre. *Fig.* : *la patience est une bonne armure*. *Physiq.* Plaque de fer attachée à un aimant. *Agric.* Appareil dont on



Arbres protégés par des armures.

entoure les arbres pour les protéger. *Techn.* Ferrures maintenant, fortifiant, etc., une charpente, une machine, etc. Nom donné aux combinaisons de chaîne et de trame en tissage. *Mus.* Syn. de ARMATURE.

— ENCYCL. Jusqu'au XVe siècle, les hommes de guerre ne portaient que des défenses de corps mixtes (V. ADOUBEMENT). L'armure proprement dite, qui fait de l'homme de guerre une véritable statue d'acier, n'apparaît que vers 1410 ; dès cette date, toutes les pièces essentielles se retrouvent ; ce sont : l'*armet*, qui renferme la tête ; la *mentonnière* et la *crête de l'épaulière* qui protègent la gorge ; l'*épaulière*, que prolongent le *canon d'arrière-bras*, la *cubitière*, le *canon d'avant-bras* et le *gantelet* ; le *plastron*, qui défend la poitrine ; la *braconnière*, qui enveloppe le ventre et les hanches ; enfin, le *cuissot*, la *genouillère*, la *grève* ou *jambière* et le *soleret*, qui garantissent les jambes. Avec le temps, les pièces se compliquent, se renforçant et s'articulant ; certaines armures du XVIe siècle sont composées de plus de cent pièces. Certains corps d'armures étaient formés de lames articulées en queue d'écrevisse, formant ce qu'on appelait un *halecret* ou une *anime*. Sur le plastron, on ajoutait au besoin un renfort mobile à l'épreuve des balles. Dans les armures de joute, le cheval et l'homme sont armés de pièces doublées et renforcées. La tête de la bête est prise dans un chanfrein complet ; son cou est armé de bardes, dites « de gorge et de crinière » ; le poitrail a sa pissière, qui, par les flancs, se réunit à la bande de croupe. Les armures de parade se couvraient de gravures à l'eau-forte, ou étaient ciselées, niellées, damasquinées. Les dernières armures complètes datent de Louis XIII. (V. la planche ARMURES.)

armurerie [*ri*] n. f. Profession d'armurier. Commerce d'armes. Atelier, fabrique d'armes : *les armureries de Saint-Etienne*.

armurier [*ri-é*] n. m. Qui fabrique, qui vend des armes.

— ENCYCL. Au moyen âge, Abbeville, Montpellier, Marseille avaient des armuriers qui travaillaient même pour l'étranger. Mais les armuriers français ne tardèrent pas à être supplantés par leurs rivaux d'Italie et d'Allemagne, et cet art disparut presque complètement de France au XVIIe siècle. Au XIVe siècle, on recherchait surtout les fameuses lames de Solingen et de Passau, en Allemagne ; plus tard, la vogue allait aux lames de Tolède, surtout entre 1500 et 1650. Les plus fameux armuriers d'Italie furent les Missaglia d'Ello, les Negroli de Milan, fournisseurs de Charles-Quint, les Picinini. C'est à tort qu'on attribue des pièces d'armures à Benvenuto Cellini. En Allemagne, les maîtres de Solingen, les Colman d'Augsbourg, Wolf de Landshut, Lochner, Worms, les Frauenbries eurent le plus de renom.

Arnac-la-Poste, comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 35 kil. de Bellal ; 2.100 h. Ch. de f.

Arnac-Pompadour, comm. de la Corrèze, arr. et à 38 kil. de Brive ; 1.750 h. Haras national. Conserves.

Arnal (Etienne), acteur comique français, né à Meulan, m. à Genève (1794-1872). Il excellait dans la naïveté ahurie et dans la niaiserie excentrique.

Arnaud (Daniel), troubadour françois, né à Ribévac, m. vers 1189, Il inventa une sorte de poésie nommée *sestine* et excella dans les bouts-rimés.

Arnaud de Brescia [*nô*], réformateur politique et religieux italien, né à Brescia, m. à Rome (vers 1100-1115). Elève d'Abélard, il voulut supprimer les biens temporels du clergé, obligea le pape Eugène III à quitter Rome et institua dans cette ville un nouveau gouvernement ; mais il fut livré par l'empereur Frédéric Barberousse à ses ennemis, qui l'étranglèrent, brûlèrent son corps et jetèrent ses cendres dans le Tibre.

Arnaud de Cervole, célèbre chef de routiers, surnommé *l'Archiprêtre*, né en Périgord vers 1300. Charles V l'employa à combattre les tard-venus ; il fut tué par un de ses soldats en 1366.

Arnaud de Villeneuve, alchimiste et médecin, né en Catalogne vers 1240, m. en 1311. Excommunié pour avoir tenu des propos peu orthodoxes, il se réfugia en Sicile. Quelque temps après, appelé en France pour soigner le pape Clément V, il périt dans la traversée, près de Gênes.

Arnaud (Henri), pasteur et chef des vaudois du Piémont, qu'il tenta de rétablir dans leurs vallées, d'où ils avaient été chassés comme protestants ; né près de Die, m. dans le Wurtemberg (1641-1721).



Antoine Arnauld.

Arnaud (François-Thomas-Marie DE BACULARD **d'**), auteur dramatique et poète français, né et m. à Paris (1718-1805).

Arnauld [*nô*] (Antoine), nommé **le Grand Arnauld,** célèbre docteur en Sorbonne et théologien français, fils d'un fameux avocat au Parlement, né à Paris, m. à Bruxelles (1612-1694) ; défenseur des jansénistes contre les jésuites. Il a composé le traité *De la fréquente communion* ; avec Nicole, en 1662, la *Logique de Port-Royal*, et avec Lancelot, en 1664, la *Grammaire générale et raisonnée*. — ARNAULD *d'Andilly*, son frère aîné, né à Paris, m. à Port-Royal-des-Champs, traduisit des ouvrages religieux (1588-1674) ; il eut pour fils Arnauld DE POMPONNE (v. ce nom.) — ANGÉLIQUE, leur sœur, fut abbesse de Port-Royal-des-Champs dès l'âge de quatorze ans et réforma son abbaye à dix-sept. Elle y introduisit le jansénisme. Elle a laissé divers écrits et un recueil de lettres (1591-1661). — JEANNE-CATHERINE-AGNÈS, sœur des précédents (1593-1671), plus connue sous le nom de *Mère Agnès*, fut aussi abbesse de Port-Royal.



Angélique Arnauld.



A.-V. Arnault.

Arnault [*nô*] (Antoine-Vincent), poète tragique et fabuliste français, né à Paris, m. à Goderville (1766-1834) ; auteur de tragédies : *Lucrèce* ; *Marius à Minturnes*. Il a laissé d'intéressants mémoires : *Souvenirs d'un sexagénaire*. — EMILIEN-LUCIEN, son fils, composa aussi des tragédies : *Regulus* ; *Gustave-Adolphe* (1787-1863).

Arnauné (François-Auguste), économiste français, né à Toulouse en 1855. Il a publié d'importants ouvrages : *la Monnaie, le Crédit et le Change* (1894) ; *le Commerce extérieur et les Tarifs de douanes* (1911). Membre de l'Académie des sciences morales et politiques (1912).

Arnautes [*nô-te*] ou **Arnaoutes,** nom donné aux Albanais par les Turcs. — S. un *Arnaute* ou *Arnaoute*.

Arnay-le-Duc [*nè-le-duk*], ch.-l. de c. (Côte-d'Or), arr. et à 34 kilom. de Beaune, sur l'Arroux ; 2.780 h. Ch. de f. P.-L.-M. Brasseries, tanneries, toiles. En 1570, le maréchal de Cossé-Brissac et les catholiques y furent vaincus par Coligny. Le 3 décembre 1870, un combat entre Français et Allemands y eut lieu. — Le cant. a 20 comm. et 10.290 h.

Arndt (Ernest-Maurice), poète allemand, né dans l'île de Rügen, m. à Bonn (1769-1860) ; connu surtout par des chants de guerre, qui contribuèrent, en 1812, à soulever l'Allemagne contre Napoléon.



1. 2. Armures du XIVe siècle. — 3. Harnois complet du XVe siècle. — 4. Parties diverses d'une armure du XVe siècle. — 5. Armet du XVe siècle. — 6. Armure, XVIe siècle. — 7. Armure, XVIIe siècle. — 8. Armure, XIVe siècle (de Du Guesclin). — 9. Armure de joute, XVIe siècle. — 10. Casque de parement, XVIe siècle. — 11. Armure à tonne, XVIe siècle. — 12. Armure de parement, XVIe siècle. — 13. Armure maximilienne, XVIe siècle. — 14. Bras gauche d'une armure, XVIe siècle. — 15. Soleret à grande poulaine, XVe siècle. — 16. Harnois de joute, XVIe siècle. — 17. Armure du XVIe siècle (Bayard).

Arne (Thomas-Augustin), musicien anglais, né à Londres (1710-1778). Auteur de nombreux opéras (*Rosamonde*, etc.), de la musique de plusieurs tragédies de Shakespeare et du chant national *Rule, Britannia*. Il était frère de la célèbre actrice Mme Cibber.

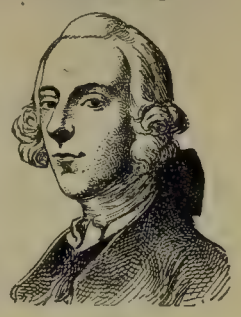
Arne.

arnébie n. f. Genre de borraginées, que l'on cultive dans les jardins pour la décoration des rocailles et des grottes.

Arneiro (José Ferreira Veiga, vicomte d'), compositeur portugais, né à Macao (Chine) en 1838 : auteur de nombreuses œuvres consistant en opéras, ballets, symphonies, morceaux religieux.

Arnèke, comm. du Nord, arr. et à 20 kil. d'Hazebrouck ; 1.460 h. Ch. de f.

Arneth (Alfred d'), historien autrichien, né à Vienne (1819-1897) ; auteur d'une remarquable *Histoire de Marie-Thérèse*.

Arnhem, v. du roy. des Pays-Bas, capit. de la prov. de Gueldre, sur le Rhin ; 64.200 h. Céréales. Hôtel de ville remarquable ; environs célèbres par leur beauté.

arni n. m. Nom des grandes espèces de buffles indiens.

arnica ou **arnique** n. f. *Bot.* Genre de composées, utilisées en médecine, et qui croissent dans les régions montagneuses ou froides de l'hémisphère boréal : *la teinture d'arnica et employée dans les contusions et les foulures*.


Arnica.

Arnim (Louis-Joachim, dit Achim d'), romancier prussien, né à Berlin, m. à Wiepersdorf (1781-1831) ; auteur de contes fantastiques et de chants populaires. — Sa femme, née Elisabeth Brentano, la fameuse Bettina de Gœthe, née à Francfort-sur-le-Mein, morte à Berlin (1785-1859), échangea avec le poète une correspondance passionnée.

Arnim (comte Charles d'), diplomate allem., né à Moitzelfitz (Poméranie), m. à Nice (1824-1881), ambassadeur à Paris. Il est célèbre par ses démêlés avec Bismarck, qui le fit poursuivre et condamner sous prétexte de lèse-majesté et de haute trahison.

Arnim (Friedrich *Sixt* von), général allemand, né à Wetzlar en 1851. Commanda, pendant la Grande Guerre, la IVe armée dans les Flandres (1917-1918).

Arno, fl. de Toscane (Italie), qui passe à Florence, Pise, et se jette dans la Méditerranée ; 250 kil.

Arnobe, écrivain latin, né en Numidie, m. en 327, apologiste de la religion chrétienne ; auteur du traité *Contre les nations*.

Arnold de Winckelried, dit *le Décius des Suisses*, héros suisse, paysan du canton d'Unterwald, qui, par son dévouement, aurait déterminé la victoire de Sempach (1386). Il se précipita sur les piques des ennemis, en saisit un faisceau dans ses bras, et ouvrit ainsi un vide où se précipitèrent les confédérés.

Arnold (Bénédict), général américain, né dans le Connecticut, m. à Londres (1741-1801). Il trahit sa patrie pendant la guerre de l'Indépendance.

Arnold (Matthew), poète, historien, critique et philosophe anglais, né à Laleham, m. à Londres (1822-1888) ; esprit ingénieux et original.

Arnolfo di Cambio, architecte et sculpteur italien, né près de Florence en 1232, m. en 1300 ou 1310. Créateur du *style gothique florentin*. Il construisit, à Florence, le Palais-Vieux, et commença Sainte-Marie-de-la-Fleur.

Arnon, riv. de France, qui arrose les départ. de la Creuse, l'Allier, l'Indre et le Cher ; affl. du Cher en aval de Vierzon ; cours 140 kil.

Arnoul (saint), évêque de Metz (580-640), grand-père de Pépin d'Héristal.

Arnoul ou **Arnulf,** roi de Germanie, petit-fils de Louis le Germanique (850-899).


Sophie Arnould.

Arnould [*nou*] (Sophie), cantatrice de l'Opéra de Paris, née à Paris, m. à Luzarches (1744-1802) ; interprète de Rameau et de Gluck, célèbre par sa beauté et son esprit.


Mme Arnould-Plessy.

Arnould (Arthur), littérateur, romancier (sous le pseudonyme d'A. Matthey) et théosophe français, né à Dieuze, m. à Paris (1833-1895).

Arnould-Plessy (Jeanne), actrice française, née à Metz (1819-1897). Elle excella au Théâtre-Français dans l'emploi des grandes coquettes.

Arnouville-lès-Gonesse, comm. du dép. de Seine-et-Oise, arr. et à 30 kilom. de Pontoise, sur le Crould ; 509 hab. Centre d'instruction de la D. C. A. (défense contre avions) pendant la Grande Guerre.

Arnstadt, v. d'Allemagne (principauté de Schwarzbourg-Sondershausen) ; 16.300 h. Mines de manganèse et de spath.

Arnswalde, v. de Prusse (Brandebourg) ; 7.500 h. Houille, fer.

arobe ou **arrobe** [*a-ro-be*] n. f. Mesure de capacité pour les liquides, usitée en Espagne et en Portugal, contenant de 10 à 16 litres : *les vins de Malaga se vendent à l'arobe*. Nom de différents poids variant de 12 à 15 kilogr.

aroïdées [*ro-i-dé*] n. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre *arum*. S. une *aroïdée*.

arole ou **arolle** n. m. Nom vulgaire du pin cembro.

aromadendron [*din-dron*] n. m. (du gr. *arôma*, parfum, et *dendron*, arbre). Arbre de Java, de la famille des magnoliacées et qui fournit un beau bois de construction.

aromate n. m. (du gr. *arômata*, parfums). Toute substance qui répand une odeur suave ou pénétrante. — Encycl. Les substances aromatiques (girofle, muscade, vanille, cannelle, poivre, menthe, lavande, marjolaine, romarin, thym, origan, hysope, sarriette, mélisse, camomille, armoise, anis, fenouil, coriandre, cumin, carvi, angélique, etc.), appartiennent presque toutes au règne végétal, en particulier aux familles des labiées, des composées, des ombellifères, des légumineuses, des térébinthacées, des conifères, etc. Celles fournies par le règne animal sont : l'ambre gris, le musc, la civette, etc. On emploie les aromates en médecine comme stimulants ou excitants, narcotiques, astringents, purgatifs, antispasmodiques, etc. ; en parfumerie, pour la fabrication des cosmétiques ; dans l'art culinaire, sous forme de condiments (poivre, piment, girofle, muscade, vanille, anis, badiane, genièvre, laurier, thym, raifort, moutarde, etc.). Les aromates venaient anciennement d'Arabie, et ont formé de tout temps une branche importante du commerce de l'Orient.

aromaticité n. f. Qualité de ce qui est aromatique.

aromatique adj. De la nature des aromes : *herbes aromatiques. Série aromatique*, nom donné en chimie à l'ensemble des corps dérivés de la benzine ou d'un hydrocarbure analogue.

aromatiquement [*ke-man*] adv. D'une façon aromatique.

aromatisation [*za-si-on*] n. f. Action d'aromatiser.

aromatiser [*zé*] v. a. Parfumer avec des aromates : *aromatiser une boisson, une pommade*.

arome n. m. (du gr. *arôma*, parfum). Principe odorant de certaines substances végétales ou animales : *l'arome des fleurs, du café*.

aromie [*mî*] n. f. *Entom.* Genre de coléoptères, de la famille des cérambycidés, dont certaines espèces vivent en France.

Aron, comm. de la Mayenne, arr. et à 4 kil. de Mayenne ; 1.440 h. Tissu de caoutchouc.

Arona, ville du royaume d'Italie (Piémont, prov. de Novare), sur le lac Majeur ; 3.300 h. Patrie de saint Charles Borromée.

aronde n. f. (lat. *hirundo*). Ancien nom de l'hirondelle. *A* (ou *en*) *queue d'aronde*, se dit d'un assemblage (menuiserie) dans lequel le tenon est en forme de queue d'hirondelle. (Le même terme s'emploie aussi pour les pierres.) V. adent.

arondelle [*dè-le*] n. f. Grosse ligne pour pêcher, composée d'une corde de 25 brasses environ, garnie de cordes plus fines dites *avançons*, armées chacune d'un hameçon. *Mar.* Bâtiment très léger.

Arou, archipel de la Malaisie hollandaise. Perles, nids d'hirondelles, oiseaux de paradis ; 15.000 h.

Aroudj, premier souverain turc d'Alger. V. Barberousse.

Arouet, nom de famille de Voltaire.

Arouhouimi, grand affluent droit du Congo, reconnu par Stanley ; 1.300 kil.

Arpad, conquérant hongrois, m. en 907 ; fondateur de la dynastie des Arpadiens, qui s'éteignit en 1301.

Arpajon, ch.-l. de c. (Seine-et-Oise), arr. et à 23 kil. de Corbeil, sur l'Orge ; 2.980 h. (*Arpajonais*) ; ch. de f. O. — Le cant. a 20 comm. et 16.170 h.

Arpajon, comm. du Cantal, arr. et à 4 kil. d'Aurillac ; 3.200 h. Ch. de f. O. Fours à chaux.

arpedium [*pé-di-om*] n. m. Genre d'insectes coléoptères de la famille des staphylinidés, et dont certaines espèces habitent la France.

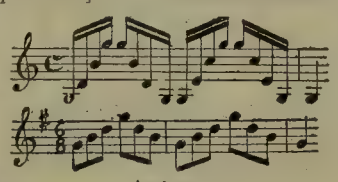
Arpège.

arpège n. m. (ital. *arpeggio*). *Mus.* Accord dont les notes sont entendues successivement et rapidement, au lieu de l'être simultanément.

arpégement [*man*] n. m. Action d'arpéger.

arpéger [*jé*] v. n. (Se conj. comme *abréger*). Faire des arpèges.

arpeggio [*pèd-ji-o*], mot ital. signif. *En faisant des arpèges*, et qu'on place au-dessus d'un accord pour indiquer qu'il faut attaquer les notes successivement, au lieu de les frapper toutes à la fois.

arpent [*pan*] n. m. (du lat. *arepennis*, mesure agraire des Gaulois). Ancienne mesure agraire de 30 à 51 ares, suivant les pays.

arpentage [*pan*] n. m. (de *arpent*). Art de mesurer la superficie des terres ; ce mesurage : *faire l'arpentage d'un champ*. V. topographie. — Encycl. On attribue l'invention de l'arpentage aux Egyptiens. Les connaissances géodésiques furent ensuite importées en Grèce. La pratique de l'arpentage nécessite un certain nombre d'opérations, telles que : jalonner une ligne, mesurer la distance entre deux points, abaisser ou élever une perpendiculaire sur une ligne jalonnée, etc. Ces opérations s'exécutent à l'aide d'instruments spéciaux : *jalons, chaîne d'arpenteur, équerre*, etc. (V. ces mots.)

Pour évaluer la superficie d'un terrain polygonal, on jalonne un certain nombre de lignes, de façon à le décomposer en surfaces simples, principalement en triangles, rectangles et trapèzes ; on évalue séparément chacune des superficies composant la superficie totale, et on obtient par addition la surface à évaluer.

Si la surface à évaluer est limitée par des lignes courbes, on partagera ces lignes en un certain nombre de parties, pour lesquelles on pourra confondre la courbe avec une ligne droite ; on opérera alors comme avec un terrain polygonal.

arpenter [*pan-té*] v. a. Autref. Mesurer en arpents. Auj. Mesurer la superficie des terres. *Fig.* Parcourir à grands pas : *arpenter les rues*.

arpenteur [*pan*] n. m. Qui mesure la superficie des terres. *Chaîne d'arpenteur*, décamètre constitué par un ruban d'acier ou de maillons métalliques, et que l'on emploie pour arpenter.

arpenteuse [*pan-teu-ze*] n. f. Nom donné aux chenilles des phalènes dites aussi *géomètres*, qui, au lieu de ramper, avancent en rapprochant la queue de la tête, le milieu du corps étant élevé en boucle.

arpète [*pèt*] n. *Arg. paris*, Apprenti, apprentie : *il est interdit de faire porter de lourds fardeaux par les arpètes*.

Arphaxad, l'un des fils de Sem, d'après la Bible. — Roi des Mèdes mentionné par la Bible, qu'on identifie avec Phraortès.

Arphe, nom d'une famille d'orfèvres espagnols, dont le plus célèbre, Juan, né à Léon en 1535, mort après 1602, fut employé par Philippe II et Philippe III et a été surnommé *le Cellini espagnol*.

arpin n. m. (nom d'un fameux lutteur du XIXe siècle). Lutteur de profession : *fort comme un arpin de baraque*.

Arpinum [*nom*], v. anc. de l'Italie, dans le Latium ; patrie de Marius et de Cicéron ; auj. *Arpino* (prov. de Caserte) ; 11.200 h.

arpion n. m. *Arg.* Pied. Au plur. Orteils.

arpon n. m. Scie longue et large, dont on fait usage dans les chantiers de construction de la marine.

arqué [*ké*], **e** adj. Courbé en arc. *Cheval arqué*, dont les genoux sont portés en avant par suite du raccourcissement accidentel des tendons. *Tombeaux arqués*, tombeaux des catacombes romaines, qui sont creusés dans le tuf et surmontés d'une sorte d'arcade

arquebusade [*ke-bu-sa-de*] n. f. Coup d'arquebuse : *être tué d'une arquebusade*.

arquebuse [*ke-bu-ze*] n. f. (ital. *archibuso*, corruption de l'allem. *hakenbüchse*, boîte à croc). Ancienne arme à feu, qui se portait sur l'épaule (V. armes). *Eau d'arquebuse* (ou *d'arquebusade*), infusion ou macération de plantes vulnéraires, employée en boisson et contre les blessures. — Encycl. L'arquebuse, modification du trait à

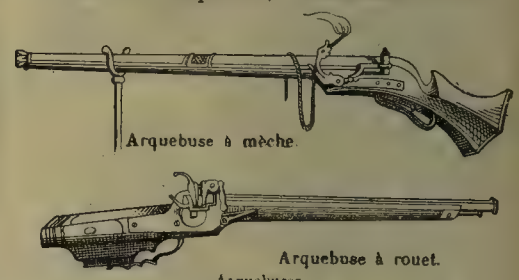
Arquebuse à mèche.

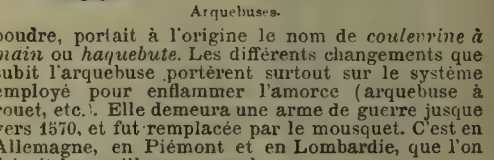
Arquebuse à rouet.
Arquebuses.

poudre, portait à l'origine le nom de *couleuvrine à main* ou *haquebute*. Les différents changements que subit l'arquebuse portèrent surtout sur le système employé pour enflammer l'amorce (arquebuse à rouet, etc.). Elle demeura une arme de guerre jusque vers 1570, et fut remplacée par le mousquet. C'est en Allemagne, en Piémont et en Lombardie, que l'on faisait les meilleures arquebuses.

arquebuser [*ke-bu-zé*] v. a. Tuer d'un coup d'arquebuse.

arquebuserie [*ke-bu-ze-rî*] n. f. Profession d'arquebusier. Atelier d'arquebusier.

arquebusier [*ke-bu-zi-é*] n. m. Autrefois, soldat armé d'une arquebuse. Anc. syn. de armurier. — Encycl. C'est au commencement du XVIe siècle que l'arquebuse apparaît comme arme de guerre courante. Dans les effectifs des armées, le nombre des arquebusiers alla sans cesse en augmentant. Sous le règne de Charles IX, les arquebusiers devinrent les mousquetaires. Mais, bien auparavant, on avait déjà armé d'arquebuses des compagnies de cavaliers dits « arquebusiers à cheval ». Ce sont les ancêtres de nos dragons. Des confréries importantes d'arquebusiers subsistèrent longtemps en Flandre.


Arquebusier (XVIe siècle).

Arquennes, comm. de Belgique (Hainaut), arr. de Charleroi ; 2.500 h.

arquepincer ou **arc-pincer** [*sé*] v. a. Pop. Prendre, arrêter, appréhender au corps.

arquer [*ké*] v. a. (lat. *arcuare*). Courber en arc : *arquer une poutre*. V. n. Fléchir, se courber : *poutre qui arque*. **S'arquer** v. pr. Se courber en arc : *le jambes des cavaliers s'arquent souvent*.

Arques, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 83 kil. de Saint-Omer, sur l'Aa ; 4.480 h. (en 1914). Ch. de f. N. Fabrique de bâches, de cordages, de passementerie ; distilleries de grains, huileries. Ascenseur des Fontinettes, sur le canal de Neuffossé.

Arques-la-Bataille, comm. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, sur l'*Argues*, fl. côtier de 50 kil. ; 1.330 h. (*Arquais*). Ch. de f. Et. Henri IV y vainquit le duc de Mayenne le 21 septembre 1589. Patrie de Blainville. Ruines d'un château fort du XIe siècle.

Arquian, comm. de la Nièvre, arr. et à 17 kilom. de Cosne ; 1.330 h.

arquifoux [*ki-fou*] n. m. Sulfure de plomb, que les potiers emploient comme couverte pour les poteries communes.

arrachage [*a-ra*] n. m. Action d'arracher des herbes, des racines, etc. : *l'arrachage des betteraves*. — Encycl. L'arrachage des betteraves et des pommes de terre peut s'opérer soit à la main, soit

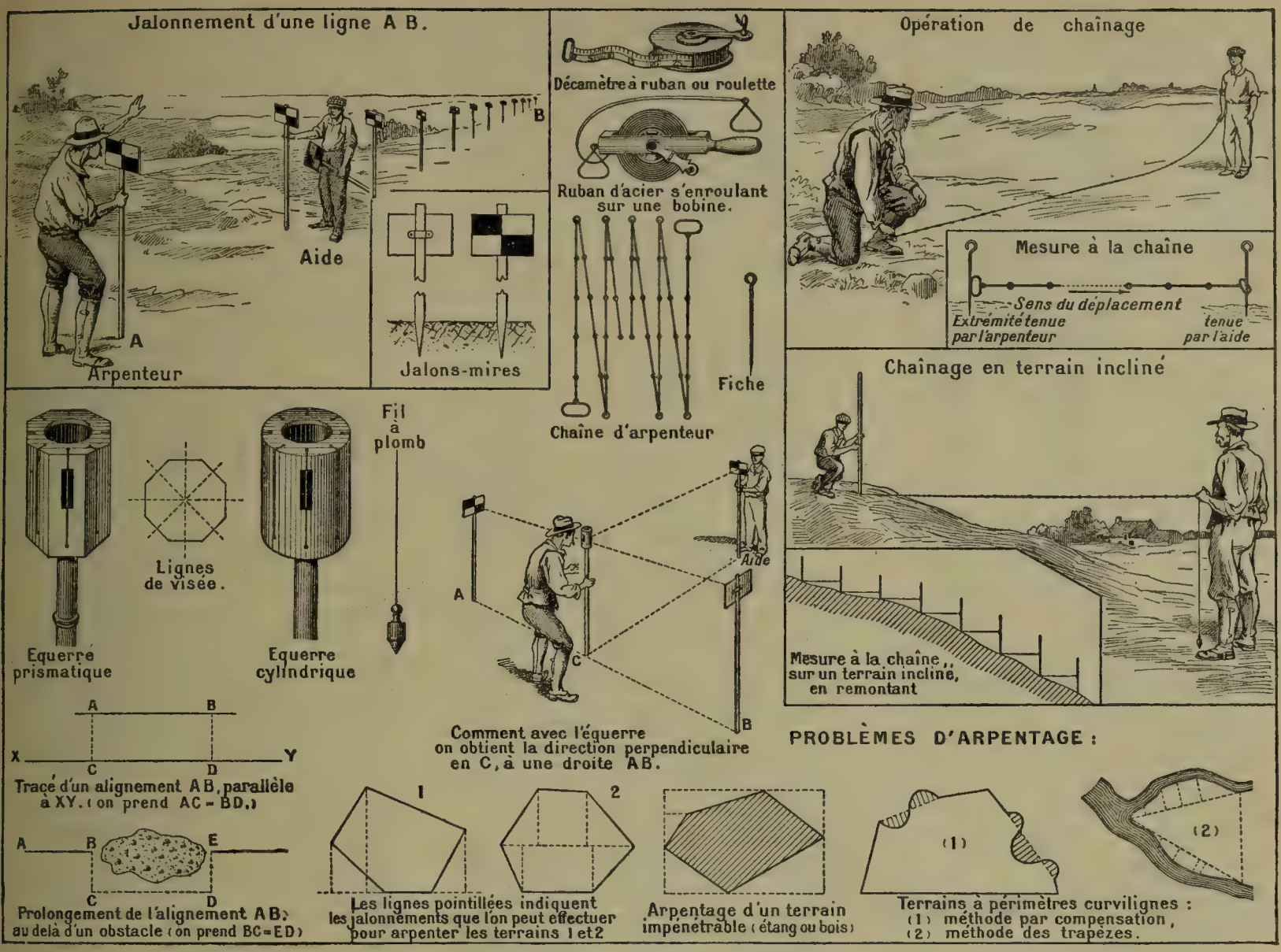

à l'aide d'instruments nommés *arrachoirs*. Pour l'arrachage mécanique des betteraves, l'arrachoir est formé d'une fourche que porte un bâti. La fourche pénètre en terre profondément, et, quand la machine est en mouvement, soulève successivement les betteraves. Pour l'arrachage mécanique des pommes de terre, l'arrachoir est une charrue sous-soleuse, dont le soc, que termine en arrière une espèce de versoir, est constitué par des lames métalliques qui divergent en éventail. (V. la planche AGRICULTURE.)

arraché, e [*a-ra*] adj. *Blas.* Se dit d'un végétal dont les racines sont apparentes, ou d'un membre dont la section n'est pas nette.

arrache-clou n. m. *Autom.* et *cycl.* Appareil destiné à retirer des pneumatiques les clous, épines, graviers, etc., avant que le roulement ne les ait fait pénétrer profondément.

arrachement [*a-ra-che-man*] n. m. Action d'arracher. *Archit.* Ensemble des pierres saillantes, etc., laissées à une partie de maçonnerie pour servir de liaison avec d'autre maçonnerie postérieure.


Arrachement.

arrache-pied (d') [*a-ra-che-pi-é*] loc. adv. Sans interruption : *travailler six heures d'arrache-pied.*

arracher [*a-ra-ché*] v. a. (du lat. *exradicare*, enlever avec la racine). Détacher avec effort : *arracher un arbre, une dent. Fig.* Obtenir avec peine, de force ou par adresse : *arracher une promesse ; arracher de l'argent à un avare.* Enlever, détacher : *arracher un jeune homme aux plaisirs. Vouloir arracher les yeux à quelqu'un*, être très irrité contre lui, prêt à le maltraiter. *Fig. Arracher l'âme, le cœur*, causer une extrême affliction. PROV. : **Il vaut mieux laisser son enfant morveux que de lui arracher le nez**, il faut tolérer un petit mal, quand on risque, en y remédiant, d'en causer un plus grave. **S'arracher** v. pr. *Fam.* Se disputer une personne, une chose très recherchée : *un livre est-il interdit, on se l'arrache.* ANT. **Planter.**

arrache-racine ou **arrache-racines** n. m. Sorte de houe pour arracher les racines et tubercules.

arracheur, euse [*a-ra, eu-ze*] n. Celui, celle qui fait le métier d'arracher : *arracheur de dents, de cors.* (V. ARRACHOIR.) Loc. prov. : *Mentir comme un arracheur de dents*, effrontément, impudemment.

Arracheur de dents (*l'*), tableau de Gérard Dov, au Louvre. Ce tableau a fait partie de la collection de Louis XIV. L'opérateur, placé près d'une fenêtre, montre au public, comme un témoignage de sa dextérité, la dent qu'il vient d'arracher.

arrachis [*a-ra-chi*] n. m. Arrachage, enlèvement des arbres. Terre précédemment en culture forestière, et qu'on vient de défricher. Plant arraché dont les racines sont à nu.

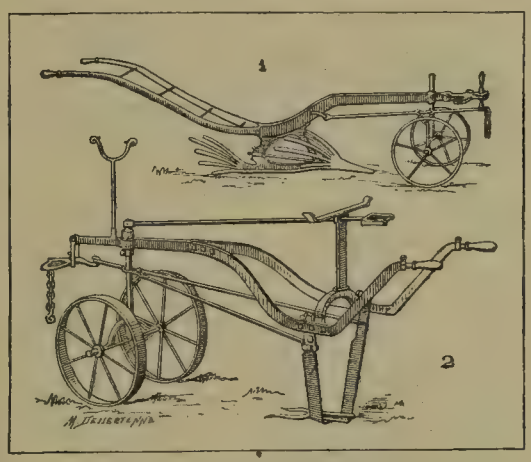

Arracheur ou Arrachoir :
1. Pour les pommes de terre ; 2. Pour les betteraves.


L'Arracheur de dents, tableau de Gérard Dov, (Louvre.)

arrachoir ou **arracheur** [*a-ra*] n. m. Instrument destiné à opérer ou à faciliter l'arrachage des plantes. (On dit aussi ARRACHEUSE n. f.)

Arracourt [*kour*], ch.-l. de c. (Meurthe-et-Moselle), arr. et à 16 kil. de Lunéville ; 650 h. (en 1914). La chute d'un zeppelin y détermina, au printemps de 1914, un véritable incident entre la France et l'Allemagne. — Le cant. a 9 comm. et 2.570 h.

Arradon, comm. du Morbihan, arr. et à 7 kil. de Vannes ; 1.930 h. Ostréiculture.

arraisonnement [*a-rè-zo-ne-man*] n. m. Examen de la patente d'un navire, au point de vue notamment de la police sanitaire.

arraisonner [*a-rè-zo-né*] v. a. Raisonner quelqu'un. (Vx.) *Arraisonner un navire*, constater l'état sanitaire, la nationalité, la composition, etc., du personnel d'un bâtiment, sa destination, etc.

Arran, île d'Ecosse, près de l'embouchure de la Clyde ; 4.700 h.

Arran (James HAMILTON, comte **d'**), régent d'Ecosse pendant la minorité de Marie Stuart, de 1542 à 1554 ; m. en 1575.

arrangeable [*a-ran-ja-ble*] adj. Que l'on peut arranger : *une affaire arrangeable.*

arrangeant [*a-ran-jan*], **e** adj. Qui est facile en affaires : *un homme très arrangeant.*

arrangement [*a-ran-je-man*] n. m. Action de mettre en rang, en ordre : *arrangement de draperies.* Conciliation : *l'arrangement d'un différend.* Transaction : *un mauvais arrangement vaut mieux qu'un bon procès. Mus.* Disposition ou réduction d'un morceau de manière qu'il puisse être joué par un seul instrument, ou par plusieurs, différents de ceux pour lesquels il avait été écrit. ANT. **Dérangement, bouleversement.** V. PROCÈS.

Arrangement des mots (*Traité de l'*), par Denys d'Halicarnasse, ouvrage plein d'intérêt sur l'élocution poétique et oratoire.

arranger [*a-ran-jé*] v. a. (de *à*, et *ranger*. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *j'arrangeai, nous arrangeons.*) Mettre en rang, en ordre : *arranger des livres.* Terminer à l'amiable : *arranger une affaire.* Concilier : *arranger des plaideurs.* Accommoder : *arranger du veau à l'oseille. Fam. Arranger quelqu'un*, le maltraiter. *Cela m'arrange*, me convient. **S'arranger** v. pr. Se mettre d'accord. Terminer à l'amiable un différend. Prendre ses dispositions : *arrangez-vous pour être toujours prêt.* ANT. **Déranger, bouleverser.**

arrangeur, euse [*a-ran, eu-ze*] n. Personne qui arrange, donne une forme.

Arras [*a-rass*], ch.-l. du dép. du Pas-de-Calais, anc. capit. de l'Artois, sur la Scarpe ; 26.100 h. (*Arrageois* ou *Artésiens*). Ch. de f. N., à 192 kil. de Paris. Evêché. Sucre de betterave, huile d'œillette, de colza ; dentelles ; fonderie. Patrie de Jean Bodel, Maximilien et Joseph Robespierre, Lebon. Trois traités y furent signés : l'un (1414), entre Charles VI et Jean sans Peur ; l'autre (1435), réconciliant Charles VII et Philippe le Bon ; le troisième (1482), entre Louis XI et Maximilien d'Autriche. Louis XI s'empara de la ville en 1477. Louis XIII la prit sur les

Espagnols en 1640; ceux-ci avaient fait graver sur une des portes :

« Quand les Français prendront Arras,
Les souris mangeront les rats. »

La ville prise, un soldat français effaça le *p* du quatrième mot, et on laissa subsister l'inscription ainsi modifiée. En 1654, Turenne y repoussa Condé et les Espagnols; Vauban fortifia la ville. A différentes reprises, au cours de la Grande Guerre, les Allemands ont tenté de s'emparer d'Arras, mais jamais ils n'y sont parvenus. En vain ont-ils monté plusieurs attaques (dès la fin de 1914, en 1915, 1916 et 1917) et fait subir à la ville un effroyable bombardement, qui en détruisit le superbe hôtel de ville et les vieilles et pittoresques maisons : ils n'ont jamais pu s'avancer au delà des faubourgs mêmes d'Arras. — L'arr. a 10 cant., 211 comm., 178.840 h.; le cant. Nord a 12 comm. et 19.230 h.: le cant. Sud 9 comm. et 23.630 h.



Armoiries d'Arras.

Arras (*dentelle d'*), dentelle aux fuseaux, genre de la malines, en plus ordinaire.

Arreau [*a-rô*], ch.-l. de c. (Hautes-Pyrénées), arr. et à 36 kil. de Bagnères-de-Bigorre, sur la Neste; 980 h. Ch. de f. M. Ardoises, marbres; chevaux. (Le *val d'Arreau* est un des plus beaux des Pyrénées.) — Le cant. a 19 comm. et 4.850 h.

Arreboe (Anders Kristensen), poète danois (1587-1637). Il fut d'abord évêque de Trondhjem. Auteur d'un poème, *les Six jours de la création*, imité de la *Semaine* de du Bartas.

Arrée (MONTS D'), collines de Bretagne (Finistère); altitude 400 m. Landes arides.

Arrênes, comm. de la Creuse, arr. et à 23 kil. de Bourganeuf; 1.180 h.

arrentement [*a-ran-te-man*] n. m. Action d'arrenter.

arrenter [*a-ran-té*] v. a. (de *à*, et *rente*). Donner ou prendre à rente : *les ecclésiastiques arrentaient leurs domaines.*

arrérager [*a-ré-ra-jé*] v. n. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *j'arrérageai, nous arrérageons.*) Se dit des rentes en redevance annuelle qui s'accumulent.

arrérages [*a-ré*] n. m. pl. (de *arrière*). Ce qui est dû, échu d'une terre affermée, d'un revenu quelconque.

— ENCYCL. *Fin.* Les arrérages des pensions ne peuvent plus être réclamés au bout de trois ans à compter de l'échéance du dernier payement. Les arrérages des rentes sur l'Etat se prescrivent par cinq ans.

arrestation [*a-rès-ta-si-on*] n. f. Action de se saisir de quelqu'un pour l'emprisonner. Etat de celui qui est arrêté : *être en état d'arrestation.* ANT. **Libération, élargissement, relaxation.**

— ENCYCL. *Dr.* Les gardes champêtres et forestiers ont qualité pour arrêter et conduire devant le juge de paix ou devant le maire tout individu qu'ils ont surpris en flagrant délit ou qui est dénoncé par la clameur publique, lorsque ce délit emporte la peine de l'emprisonnement ou une peine plus grave.

L'arrestation d'un inculpé a lieu en vertu d'un *mandat d'amener* du procureur de la République, sauf le cas de flagrant délit où toute personne est tenue de saisir le prévenu et de le conduire devant ce magistrat, sans qu'il soit besoin de mandat d'amener, si le crime ou délit emporte peine afflictive ou infamante. — Pour que l'acte qui ordonne l'arrestation d'une personne puisse être exécuté, il faut : 1° qu'il exprime formellement le motif de l'arrestation et la loi en exécution de laquelle elle est ordonnée; 2° qu'il émane d'un fonctionnaire à qui la loi ait donné formellement ce pouvoir; 3° qu'il soit notifié à la personne arrêtée, et qu'il lui en soit laissé copie. Sinon, l'arrestation constitue le crime de détention arbitraire, puni en principe des travaux forcés.

arrêt [*a-rè*] n. m. (de *arrêter*). Action d'arrêter, de s'arrêter : *l'arrêt des affaires.* Jugement d'une juridiction supérieure : *les arrêts de la Cour de cassation, des cours d'appel.* Décision, jugement quelconque : *prononcer un arrêt de mort; les arrêts de la conscience sont irrévocables. Fig.* Saisie d'une personne ou de ses biens : *faire arrêt sur des marchandises, des appointements. Maison d'arrêt*, prison. *Mandat d'arrêt*, ordre donné par le juge d'instruction d'arrêter quelqu'un. *Chien d'arrêt*, qui « arrête » le gibier. *Escr. Coup d'arrêt*, coup pris sur une marche avec opposition. Pl. Punition qui consiste à défendre à un officier de sortir de chez lui ou de s'éloigner d'un lieu déterminé pendant un certain temps. (On distingue, par ordre de gravité, les *arrêts simples*, les *arrêts de rigueur* et les *arrêts de forteresse.*) *Par ext.*, dans les écoles, punition consistant en privation de récréation ou de sortie : *être, mettre aux arrêts.*

arrêté, e [*a-ré*] adj. *Blas.* Se dit des quadrupèdes représentés immobiles sur leurs quatre pieds. (S'emploie par opposition à *passant.*)

arrêté [*a-ré*] n. m. Décision de l'autorité, ordonnance, prescription : *arrêté du ministre, du préfet, du sous-préfet, de mairie, de police. Arrêté de compte*, règlement de compte.

— ENCYCL. Le nom d'*arrêté* est donné : 1° aux décisions prises par les ministres, préfets, sous-préfets, maires, dans les limites de leurs attributions légales; 2° aux décisions des conseils de préfecture en matière contentieuse.

arrête-bœuf [*a-rê*] n. m. invar. Nom donné parfois à la bugrane, dont les racines offrent une grande résistance au passage de la charrue.

arrêter [*a-rê-té*] v. a. (du préf. *ad*, et du lat. *restare*, rester). Empêcher de marcher, faire rester en place : *arrêter un cheval.* Mettre en état d'arrestation, appréhender : *arrêter un voleur.* Suspendre le cours d'une chose : *arrêter une révolte; arrêter une horloge. Fig.* Fixer : *arrêter ses regards, sa pensée.* Engager à son service : *arrêter un domestique.* Déterminer : *arrêter un plan.* Régler d'une manière définitive : *arrêter un compte, un marché.* Interrompre : *arrêter court un contradicteur. Chass.* v. a ou absol. Se dit du chien qui, après avoir approché le gibier, se tient immobile et le maintient immobile jusqu'à l'arrivée du chasseur. *Cout.* Faire un point spécial qui empêche une couture de se défaire. **S'arrêter** v. pr. Cesser de marcher, de parler, d'agir. Avec la prépos. *à*, faire attention à : *s'arrêter au moindre détail.* Avec la prépos. *sur*, insister : *s'arrêter sur une circonstance.* Loc. prov. : *S'arrêter en beau chemin*, cesser d'agir quand le succès paraissait assuré. ANT. **Mouvoir, remuer; relâcher, relaxer.**

arrêtiste [*a-rè-tis-te*] n. m. Celui qui annote et publie un recueil d'arrêts : *tant vaut l'arrêtiste, tant vaut le recueil.*

arrêtoir [*a-rè*] n. m. Saillie qui arrête un mouvement dans un mécanisme. Petite digue qui arrête l'eau.

arrhement [*a-re-man*] n. m. Action d'arrher.

Arrhenius (Svante Auguste), physicien suédois, né près d'Upsal en 1859; connu par sa théorie de la *dissociation électrolytique.*

arrher [*a-ré*] v. a. S'assurer par arrhes : *arrher des marchandises.*

arrhes [*a-re*] n. f. pl. (lat. *arrha*). Somme d'argent ou valeur mobilière quelconque que l'une des parties remet à l'autre, lors de la conclusion d'un contrat, soit comme moyen de dédit, soit avec la signification que le contrat est définitif : *donner des arrhes. Fig.* Gage, garantie : *les présents sont [des arrhes d'amitié.* (Pas de singulier.)

— ENCYCL. *Dr.* Les arrhes ne doivent pas être confondues avec l'*acompte*, somme à valoir sur le prix convenu. C'est surtout en matière de vente et de louage, que des arrhes sont données et reçues. Si une promesse de vendre a été faite avec des arrhes, chacun des contractants est maître de s'en départir : celui qui les a données, en les perdant, et celui qui les a reçues, en restituant le double. Lorsque le contrat est exécuté, les arrhes s'imputent sur le prix. V. DENIER A DIEU.

Arriaga (Manoel de), homme d'Etat portugais, né aux Açores, m. à Lisbonne (1840-1917) : fut élu en 1911 président de la République portugaise.

arrian [*a-ri-an*] ou **arian** n. m. Espèce de vautour des montagnes d'Europe et particulièrement des Pyrénées.

Arrie [*a-ri*] ou **Arria** [*a-ri-a*], dame romaine qui, pour donner l'exemple du courage à son mari Pœtus, condamné à mort comme conspirateur par Claude, s'enfonça un poignard dans le sein, puis le présenta à son mari en lui disant froidement : « *Pœte, non dolet* » (Pœtus, cela ne fait pas mal.) Pœtus se donna la mort à l'exemple de sa femme.

Arrien [*a-ri-in*] (Flavius), philosophe stoïcien et historien grec du IIe siècle, né à Nicomédie (Bithynie). Il rédigea les *Entretiens* et le *Manuel d'Epictète*, son maître, et composa une précieuse histoire d'Alexandre le Grand, intitulée *Anabase.* Il devint consul.

arriération [*a-ri, si-on*] n. f. Etat d'un enfant arriéré : *un retard d'intelligence égal à deux ans constitue une présomption grave d'arriération.*

arrière [*a-ri-è-re*] interj. (du lat. *ad retro*, par derrière). Au loin : *arrière les médisants! En arrière*, loc. adv. qui marque un mouvement de recul : *faire un pas en arrière. En arrière de* loc. prép., derrière, en retard : *rester en arrière, en arrière de ses condisciples.*

arrière [*a-ri-è-re*] n. m. Partie postérieure d'un navire : *les voiles de l'arrière. Vent arrière*, en poupe. *Football.* Joueur qui reste près du but pour en écarter le ballon. ANT. **Avant.**

— ENCYCL. L'arrière d'un navire s'appelait autrefois *poupe.* Il a été de tout temps réservé au logement du commandant. Les arrières des anciens vaisseaux de ligne étaient couverts de magnifiques sculptures. C'est à l'arrière que se trouvent le gouvernail, la barre, l'étambot.

arriéré, e [*a-ri*] adj. Qui est en retard : *payement arriéré. Fig.* Qui n'est pas éclairé, instruit comme le voudraient son âge, son époque : *peuple arriéré.* N. m. Ce qui reste dû : *solder l'arriéré.* ANT. **Avancé.**

arrière-alliance [*a-ri, a-li*] n. f. Alliance qui remonte à des temps lointains.

arrière-ban n. m. Levée en masse ordonnée par le souverain, et qui englobait les combattants non compris dans la première levée ou *ban* : *proclamer l'arrière-ban. Par ext.* Totalité des personnes qui font partie d'un ensemble : *le ban et l'arrière-ban des cousins, des actionnaires.* Pl. des *arrière-bans.*

arrière-bec n. m. Eperon d'une pile de pont en aval. Pl. des *arrière-becs.*

arrière-bouche n. f. Le fond de la bouche. Pl. des *arrière-bouches.*

arrière-boutique n. f. Pièce de plain-pied derrière la boutique. Pl. des *arrière-boutiques.*

arrière-chœur n. m. Chœur placé derrière le maître-autel dans certaines églises. Pl. des *arrière-chœurs.*

arrière-corps n. m. invar. Partie placée à l'arrière d'un bâtiment.

arrière-cour n. f. Petite cour servant de dégagement. Pl. des *arrière-cours.*

arrière-cousin, ine n. Cousin à un degré assez éloigné. Pl. des *arrière-cousins, cousines.*

arrière-faix n. m. Ce qui reste dans la matrice après l'expulsion du fœtus. Syn. de DÉLIVRE.

arrière-fief n. m. Fief relevant d'un autre fief. Pl. des *arrière-fiefs.*

arrière-fleur n. f. Seconde floraison. Pl. des *arrière-fleurs.*

arrière-foin n. m. Seconde coupe de foin, regain. Pl. des *arrière-foins.*

arrière-garde n. f. Partie d'une troupe qui ferme la marche. Pl. des *arrière-gardes.*

— ENCYCL. La composition et le rôle de l'arrière-garde varient beaucoup suivant les circonstances. Quand une troupe se porte en avant, l'arrière-garde n'a guère qu'un rôle de surveillance à exercer sur les traînards, les éclopés, les malades, etc.: mais, en cas de retraite, son rôle devient capital. C'est elle qui doit protéger la colonne, en retardant le plus possible la poursuite; dans ce but, elle livre sur des positions choisies une série de petits combats, qu'elle doit savoir rompre à temps, ou couper de retours offensifs, selon l'attitude de l'ennemi. La cavalerie et l'artillerie ont la part principale dans cette tactique.

arrière-gorge n. f. Portion du pharynx, située derrière les amygdales et le bord mobile du voile du palais. Pl. des *arrière-gorges.*

arrière-goût n. m. Goût qui revient dans la bouche après qu'on a absorbé un mets, une boisson, et qui, le plus souvent, diffère de celui qu'on avait d'abord trouvé. Pl. des *arrière-goûts.*

arrière-grand'mère [*gran-mè-re*] n. f. Mère du grand-père ou de la grand'mère. Bisaïeule. Pl. des *arrière-grand'mères.*

arrière-grand-oncle [*gran-ton-kle*] n. m. Frère de l'arrière-grand-père ou de l'arrière-grand-mère. Pl. des *arrière-grands-oncles.*

arrière-grand-père [*gran*] n. m. Père du grand-père ou de la grand'mère. Bisaïeul. Pl. des *arrière-grands-pères.*

arrière-grand'tante [*gran*] n. f. Sœur de l'arrière-grand-père ou de l'arrière-grand'mère. Pl. des *arrière-grand'tantes.*

arrière-main n. m. Revers de la main. Partie postérieure du cheval. Pl. des *arrière-mains.*

arrière-neveu ou **arrière-nièce** n. f. Le fils, la fille du neveu ou de la nièce. Pl. des *arrière-neveux*, des *arrière-nièces.* N. m. pl. Descendants, postérité : *nous paraîtrons bien ignorants à nos arrière-neveux.*

arrière-pensée n. f. Pensée, intention que l'on cache, tandis qu'on en manifeste une autre. Pl. des *arrière-pensées.*

arrière-petit-fils n. m., **arrière-petite-fille** n. f. Le fils, la fille du petit-fils ou de la petite-fille : *Louis XV était l'arrière-petit-fils de Louis XIV.* Pl. des *arrière-petits-fils*, des *arrière-petites-filles.*

arrière-petits-enfants [*ti-zan-fan*] n.m.pl. Enfants du petit-fils, de la petite-fille.

arrière-plan n. m. Ligne de perspective la plus éloignée du spectateur. Pl. des *arrière-plans.*

arrière-point n. m. Point d'aiguille, empiétant sur le précédent. Pl. des *arrière-points.*

arrière-port n. m. La partie d'un port la plus éloignée de l'entrée. Pl. des *arrière-ports.*

arrièrer [*a-ri-é-ré*] v. a. (Se conj. comme *accélérer*). Mettre en retard : *arrièrer un payement.* **S'arrièrer** v. pr. Demeurer en arrière.

arrière-rang n. m. Dernier rang d'une troupe en bataille. Pl. des *arrière-rangs.*

arrière-saison n. f. Fin de l'automne. Dernière période, en général. Pl. des *arrière-saisons.*

arrière-train n. m. Partie d'un véhicule porté par les roues de derrière. Train postérieur d'un animal. Pl. des *arrière-trains.*

arrière-vassal n. m. Celui qui relevait d'un seigneur vassal d'un autre seigneur. Pl. des *arrière-vassaux.*

arrière-voussure n. f. Sorte de voûte pratiquée derrière une porte, une fenêtre, pour couronner l'embrasure. Pl. des *arrière-voussures.*

Arrieta (don Juan Emilio), compositeur espagnol, né à Puente-la-Reina en 1823, m. à Madrid en 1894. Il a fait fleurir en Espagne les *zarzuelas* (genre d'opérettes propre à son pays).

Arrighi (Toussaint), créé duc de Padoue, né à Corte, m. à Paris (1778-1853); un des généraux de Napoléon.

arrimage [*a-ri*] n. m. Action d'arrimer.

— ENCYCL. Dans les navires de guerre, chaque objet a sa place indiquée à l'avance. Sur les navires de commerce, les marchandises sont mises dans de grandes cales. De la symétrie de leur arrimage dépendent les qualités nautiques du navire : elles doivent être également réparties.

arrimer [*a-ri-mé*] v. a. Arranger méthodiquement et solidement la cargaison d'un vaisseau.

arrimeur [*a-ri*] n. m. Celui qui arrime.

arrioler (s') [*sa-ri-o-lé*] v. pr. (rad. *ris*). Se calmer, en parlant d'une mer clapoteuse. Voguer d'après le cours du vent.

arrisser ou **ariser** [*a-ri-sé*] v. a. (de *à*, et *ris*). Amener les vergues ou les voiles hautes, pendant un grain.

Arrius [*a-ri-uss*] (Aper), préfet du prétoire, qui assassina son gendre, l'empereur Numérien, pour s'emparer du pouvoir (284), et fut tué par Dioclétien.

arrivage [*a-ri*] n. m. Atterrage, abord des navires dans un port : *lieu d'arrivage.* Arrivée de marchandises : *l'arrivage des légumes aux halles de Paris offre un coup d'œil pittoresque.* Les marchandises elles-mêmes : *de beaux arrivages.*

arrivant [*an*], **e** n. Celui, celle qui arrive : *les arrivants et les partants.*

arrivée [*a-ri-vé*] n. f. Action d'arriver : moment précis de cette action : *saluer l'arrivée de quelqu'un.* ANT. **Départ, partance.**

arriver [*a-ri-vé*] v. n. (de *à*, et *rive*. — Prend toujours l'auxiliaire *être*). Parvenir dans un lieu : *arriver à Pau.* Atteindre : *arriver à la vieillesse.* Venir : *la nuit arrive. Mar. Laisser arriver*, venir de telle façon que l'avant du navire s'éloigne du lit du vent. V. imp. : *il m'est arrivé un malheur.* PROV. : **Cela arrive comme mars en carême**, aussi nécessairement que le mois de mars se trouve au temps du carême. **Cela arrive comme marée en carême**, fort à propos. ANT. **Partir.**

arrivisme [*vis-me*] n. m. Manière d'être, tendances de l'arriviste.

arriviste [*a-ri-vis-te*] n. Personne qui veut réussir, arriver à tout prix; ambitieux sans scrupule.

arrobe [*a-ro-be*] n. f. V. AROBE.

arroche [*a-ro-che*] n. f. Nom vulgaire de plusieurs espèces de plantes chénopodées, souvent cultivées dans les jardins, et consommées à la façon des épinards (*arroche bonne dame*).

arrogamment [*ar-ro-gha-man*] adv. Avec arrogance : *dévisager quelqu'un arrogamment.*

arrogance [*a-ro*'] n. f. (lat. *arrogantia*). Morgue, hauteur méprisante et insultante : *l'arrogance des parvenus.* ANT. **Modestie, humilité, affabilité.**

arrogant [*a-ro-ghan*], **e** adj. Qui a ou qui indique de l'arrogance : *maître arrogant; air arrogant.* ANT. **Modeste, humble, courtois, affable.**

arroger (s') [*sa-ro-jé*] v. pr. (lat. *arrogare.* — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *je m'arrogeai, nous nous arrogeons*). S'attribuer avec hauteur une chose sans y avoir droit : *ils se sont arrogé des pouvoirs excessifs.*

arroi [*a-roi*] n. m. (même origine que *corroyer*). Equipage, appareil, train. (Vieux mot que l'on trouve encore parfois dans la loc. fam. : *être en mauvais arroi*, en piteux équipage, et dans le mot *désarroi.*)

Arromanches-les-Bains, comm. du Calvados, arr. et à 10 kil. de Bayeux, sur la Manche, en face des rochers du Calvados ; 380 h. Ch. de f. Bains de mer (plage de sable fin).

arrondir [*a-ron*] v. a. Rendre rond : *arrondir une meule. Par anal.* Donner une forme courbe : *arrondir son bras. Fig. Arrondir son bien*, l'augmenter. *Arrondir une période*, lui donner du nombre, de l'harmonie.

arrondissement [*a-ron-di-se-man*] n. m. Action d'arrondir ; état de ce qui est arrondi : *l'arrondissement du globe terrestre est l'effet de la gravitation.* Circonscription administrative : *les départements français sont divisés en arrondissements.*

— ENCYCL. *Dr.* L'arrondissement n'est pas, comme le département et la commune, une personne civile. Il n'a pas qualité pour acquérir et posséder.

Dans chaque arrondissement, l'administration active est aux mains d'un sous-préfet; l'administration délibérative et consultative y est représentée par un *conseil d'arrondissement*, se réunissant au chef-lieu, où le sous-préfet a sa résidence, et où se trouvent également un tribunal de première instance, un receveur particulier des finances, un conservateur des hypothèques.

— *Mar.* Les côtes de France et d'Algérie-Tunisie sont divisées en six arrondissements maritimes, qui sont : *Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort, Toulon* et *Bizerte.* Chaque arrondissement est sous les ordres d'un vice-amiral, commandant en chef, préfet maritime. Les arrondissements sont divisés en *secteurs de défense*, et aussi en sous-arrondissements, quartiers et syndicats, au point de vue administratif.

arrondissementier [*a-ron-di-se-man-ti-é*] n. m. *Polit.* Partisan du scrutin d'arrondissement.

arrondisseur [*a-ron-di-seur*] n. m. Outil pour arrondir les dents des peignes, un corps de lime, etc.

Arros [*a-ross*], riv. des Hautes-Pyrénées, affl. de l'Adour ; cours 100 kil.

arrosable [*a-ro-za-ble*] adj. Que l'on peut arroser.

arrosage [*a-ro-za-je*] ou **arrosement** [*a-ro-ze-man*] n. m. Action d'arroser : *arrosage d'une prairie, des fleurs, des rues. Argot milit.* Bombardement méthodique.

— ENCYCL. *Hortic.* L'eau est indispensable à la végétation ; lorsque celle-ci est activée, comme dans le jardinage, par tous les moyens possibles, il faut humecter le sol artificiellement. L'eau d'arrosage doit avoir une température égale à celle de l'atmosphère. Il faut arroser avec un arrosoir à pomme, pour éviter de former une mare ; arroser modérément et peu fréquemment les plantes grasses ; arroser plus fréquemment les plantes à fibres sèches et ligneuses. Au printemps, éviter les arrosages trop copieux et trop fréquents. En été, arroser plus fréquemment, le soir de préférence. Une terre légère, pauvre en humus, a besoin d'être arrosée souvent, à moins qu'elle ne repose sur un sous-sol imperméable. L'eau, qui est en elle-même l'aliment le plus utile à la plante, renferme en outre des principes minéraux sous une forme éminemment assimilable. Elle favorise dans le sol des réactions chimiques, grâce auxquelles certains éléments minéraux, naturellement inassimilables, le deviennent.

— *Hyg.* L'arrosement de la voie publique, au tonneau ou à la lance, est le complément du balayage. Il existait déjà à Paris en 1473. Mais les ordonnances qui l'imposaient tombèrent en désuétude jusqu'en 1777. A Paris, depuis 1789, le service d'arrosement de la voie publique ressortit à la préfecture de police.


Arroseuse hippomobile.

arroser [*a-ro-zé*] v. a. (du préf. *ad*, et du lat. *ros*, rosée). Humecter par irrigation ou par aspersion : *arroser les fleurs.* Couler à travers : *la Seine arrose Paris. Fam.* Faire une libéralité, offrir à boire à l'occasion d'un succès, etc. : *arroser ses galons.* Distribuer de l'argent pour obtenir une faveur ou un service : *arroser quelqu'un. Argot milit.* Canonner, bombarder méthodiquement, couvrir de projectiles.


Arroseuse-balayeuse automobile.

arroseur, euse [*a-ro-zeur, eu-ze*] n. Personne préposée à l'arrosage. N. f. Machine à arroser : *arroseuse automobile; arroseuse hippomobile.*

arroseuse-balayeuse n. f. Machine automobile pour arroser et balayer les rues. V. BALAYEUSE.

arrosion [*a-ro-zi-on*] n. f. Action de ce qui ronge : *l'arrosion de la rouille.*

arrosoir [*a-ro-zoir*] n. m. Récipient auquel on donne différentes formes et dont on se sert pour arroser.


Arrosoirs.

Arrou, com. d'Eure-et-Loir, arr. et à 18 kil. de Châteaudun, sur l'Yères, affl. du Loir ; 2.710 h. (*Arroutains*). Ch. de f. Etat.

Arroux, riv. de France, qui naît dans la Côte-d'Or, arrose Autun et se jette dans la Loire (rive droite), en aval de Digoin ; cours 120 kil.

arrow-root [*a-rô-rout*] n. m. (en angl. *racine à flèche*). Fécule comestible, tirée de diverses racines (maranta, curcuma, etc.).

arroyo [*a-ro-io*] n. m. (mot espagn.) En divers pays (Indochine, Brésil, etc.), canal naturel ou artificiel, reliant des cours d'eau.

arrugie [*a-ru-jî*] n. f. Canal pour l'écoulement des eaux dans les mines.

ars [*ar* ou *arss*] n. m. (du lat. *artus*, membre). Point d'union du membre antérieur du cheval avec le poitrail : *saigner un cheval à l'ars.*

Ars [*arss*] ou **Ars-en-Ré,** ch.-l. de c. et port dans l'île de Ré (Charente-Inférieure), arr. et à 35 kil. de La Rochelle ; 1.430 h. — Le cant. a 5 comm. et 4.710 h. — Comm. de l'Ain, arr. et à 10 kil. de Trévoux ; 481 hab. Résidence du curé d'Ars (v. VIANNEY). Pèlerinage.

Arsace [*ar-za-se*], seigneur parthe, fondateur de la monarchie des Parthes (255 av. J.-C.) et de la dynastie des *Arsacides.*

Arsacides [*ar-za*], dynastie parthe, fondée par Arsace. Elle a fourni 28 rois, qui ont régné sur la Perse pendant 468 ans, de 256 av. J.-C. à 226 de notre ère. Le dernier des Arsacides, Artaban IV, périt dans une guerre contre les Romains (226), trahi par son lieutenant Ardeshir Babegan, qui fonda la dynastie des Sassanides. — Un *Arsacide.* Adjectiv. : *dynastie arsacide.*

arsenal n. m. (ital. *arsenale*). Fabrique et magasin d'armes et de munitions de guerre. Etablissement maritime où se construisent, se réparent et s'arment les bâtiments de guerre : *les arsenaux de l'Etat. Par anal.* Tout ce qui fournit des moyens d'attaque et de défense : *l'arsenal de l'érudition, de la coquetterie, etc.*

— ENCYCL. Dans l'armée de terre, les arsenaux sont surtout les *ateliers de construction*, et portent ce titre. Dans la marine, il existe, dans chaque port de guerre, un arsenal où l'on arme, construit, répare et ravitaille la flotte de guerre en vivres, munitions, charbon et personnel. Le major général est, en principe, directeur de l'arsenal.

Arsenal (*Bibliothèque de l'*), à Paris, la plus importante de France après la Bibliothèque nationale, logée dans la demeure de l'ancien grand maître de l'artillerie, qui fut habitée par Sully. Parmi ses administrateurs, il faut citer Charles Nodier et J.-M. de Heredia.

Arsène (saint), né à Rome, précepteur d'Arcadius, fils de Théodose. Désespérant de vaincre l'orgueil et l'opiniâtreté de son élève, il se retira dans les déserts de la Thébaïde, où il mourut (350-445). Fête le 19 juillet.

arséniate n. m. *Chim.* Sel dérivant de l'acide arsénique : *arséniate de plomb, de soude, de chaux, de fer*, etc.

arsenic [*ni, nik'* devant une voyelle] n. m. (du gr. *arsenikos*, viril). Corps simple, d'apparence métallique, qu'on rencontre fréquemment dans certains minerais.

— ENCYCL. *Chim.* L'arsenic (As) est un corps solide à la température ordinaire, couleur gris d'acier, cassant, se sublimant sans fondre à 400°, en répandant une forte odeur d'ail ; à l'état cristallin, il a pour densité 5,72 et 4,71 à l'état amorphe. Il s'oxyde à l'air, et brûle avec une flamme bleue quand on le chauffe suffisamment. On le prépare en chauffant le *mispickel* (Fe As S), ou par le grillage des sulfures. Le plus important des composés de l'arsenic est l'anhydride arsénieux ($As^4 O^6$), plus connu sous le nom d'*acide arsénieux*, et appelé aussi *mort aux rats, oxyde blanc d'arsenic, arsenic blanc*, ou simplement *arsenic ;* c'est lui qui cause le plus souvent les empoisonnements par l'arsenic. D'ailleurs, tous les composés arsenicaux sont toxiques, et peuvent produire soit un empoisonnement rapide quand on les ingère à forte dose, soit un empoisonnement lent quand on en absorbe souvent et à petites doses. Dans le premier cas, le traitement consiste en vomitifs, puis on fait absorber au patient de la magnésie calcinée ou du sesquioxyde de fer hydraté ; enfin, des diurétiques et stimulants.

L'arsenic est employé pour la fabrication de certains verres, du plomb de chasse, etc. L'acide arsénieux sert à l'impression des indiennes, à la fabrication des papiers peints, du vert de Scheele et du vert de Schweinfurth, etc. L'acide arsénique est employé dans la fabrication de la fuchsine, etc. L'arsenic et les sels arsenicaux sont employés aussi en agriculture, soit seuls soit associés aux sels de cuivre, et sous forme de bouillies pour combattre certains insectes phytophages (altises, cochylis, hyponomeute, etc.), ou des maladies cryptogamiques (mildiou, notamment).

— *Méd.* On emploie, en médecine, l'acide arsénieux, l'arsénite de potasse, l'arséniate de soude, ce dernier à la dose de 2 à 10 milligrammes. On utilise aussi de plus en plus différents composés organiques sous les noms de cacodylates, de méthylarsinates et d'arsénobenzols. Quelle que soit la forme pharmaceutique choisie, l'arsenic s'ordonne pour combattre les affections cutanées, la scrofule, l'herpétisme, la chlorose, et pour activer la convalescence des fièvres graves. L'empoisonnement par l'arsenic se produit, de nos jours surtout, par imprudence ; il est facile à diagnostiquer, et la guérison, quoique longue, arrive presque toujours. Jadis, il fut employé par des empoisonneurs célèbres (les Borgia, la Brinvilliers, etc.).

arsenical, e, aux adj. Qui contient de l'arsenic : *sels arsenicaux ; pâte arsenicale.*

arsenicisme [*sis-me*] n. m. Intoxication arsenicale. (On dit aussi ARSENICIASE.)

arsenicophage n. et adj. (de *arsenic*, et du gr. *phagein*, manger). Se dit de ceux qui absorbent souvent de l'arsenic : *une partie de la population de Styrie est arsenicophage.*

arsénié, e adj. Qui renferme de l'arsenic : *hydrogène arsénié.*

arsénieux [*ni-eû*] adj. m. Se dit d'un anhydride dérivé de l'arsenic. (Par *acide arsénieux*, on désigne improprement un *oxyde d'arsenic* appelé aussi *arsenic blanc* ou *mort aux rats.*) V. ARSENIC.

arsénique adj. m. Se dit d'un acide qui est une combinaison de l'arsenic avec l'oxygène et l'hydrogène : *acide arsénique.*

arsénite n. m. Sel dérivant de l'acide arsénieux. V. ARSENIC.

arséniure n. m. Combinaison de l'arsenic avec un autre métal : *arséniure de nickel.*

arsénobenzol [*bin*] n. m. Composé arsenical organique, employé pour combattre certaines maladies parasitaires et notamment la syphilis : *les arsénobenzols le plus souvent utilisés ont été primitivement désignés sous les chiffres 606 et 914.*

Arsiero, v. d'Italie (Vénétie, prov. de Vicence), sur la Posina, affluent droit de l'Astico (bassin du Bacchiglione) ; 3.200 h. Carrières de marbre ; papeteries. Ville prise par les Autrichiens au cours de leur « expédition de châtiment » de mai 1916, et incendiée par eux le mois suivant, lors de leur retraite.

arsin n. m. (du lat. *ardere*, supin *arsum*, brûler). Bois détruit ou endommagé par le feu. Chez les anciens Saxons, exécution de justice qui consistait à brûler la maison du condamné.

arsine n. f. Combinaison de l'arsenic avec des radicaux alcooliques.

Arsinoé, princesse égyptienne, fille de Ptolémée Lagus. Elle épousa successivement Lysimaque, Ptolémée Céraunos et Ptolémée III Philadelphe, son frère, après avoir fait égorger les enfants qu'elle avait eus d'un précédent mariage. — Le nom d'Arsinoé a été donné à plusieurs princesses égyptiennes et à plusieurs villes anciennes.

Arsinoé, personnage du *Misanthrope*, de Molière, type de la coquette surannée, qui se jette dans la fausse dévotion. — Ce nom s'emploie quelquefois comme nom commun : *les arsinoés sont nombreuses.*

arsis [*siss*] n. m. (m. grec). *Métriq. anc.* Le levé, par opposition au frappé. Temps faible, chez les Grecs ; temps fort, chez les Latins. Syllabe accentuée.

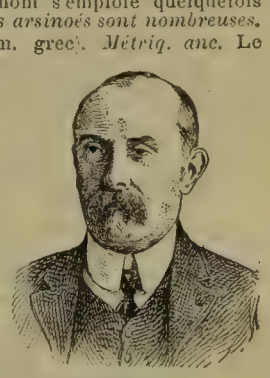
A. d'Arsonval.

ars longa, vita brevis, loc. lat. signif. : *L'art est long, la vie est courte.* C'est la traduction latine du premier aphorisme d'Hippocrate (*Ho biosbrakhus, hè de tekhnè makrè*).

Arsonval (Arsène **d'**), physicien et médecin français, professeur au Collège de France, né à Laborie (Haute-Vienne), en 1851, inventeur de divers appareils électriques et surtout connu par ses applications médicales de l'électricité. Membre de l'Académie des sciences (1895) et président (1917).

arsonvalisation [*za-si-on*] **(d')** n. f. Traitement de diverses maladies et, en particulier, de l'artériosclérose par les courants de haute fréquence.

arsouille [*sou, ll* mll., *e*] n. et adj. *Pop.* Débauché crapuleux : *un arsouille ; l'air arsouille.*

Ars-sur-Moselle, v. du dép. de la Moselle, arr. de Metz, sur la Moselle ; 3.550 h. Ch. de f. E. Forges et haut fourneau.

art [*ar*] n. m. (lat. *ars, artis*). Application de connaissances raisonnées et de moyens spéciaux à la réalisation d'une conception (s'oppose à *science théorique* et à *pratique spontanée*) : *l'art s'acquiert par l'étude et l'exercice.* Ensemble des règles d'un métier, d'une profession : *l'art de l'ébéniste, de l'avocat.* Ensemble des moyens que l'homme emploie pour exciter des sensations, des sentiments, en particulier le sentiment du beau : *les joies de l'art.* Travail de l'homme, par opposition à Nature : *ville fortifiée par la nature et par l'art.* Adresse : *avoir l'art de...* Pl. *Arts libéraux*, où l'esprit a plus de part que la main. *Faculté des arts*, dans l'ancienne université, celle où l'on enseignait les humanités et la philosophie. *Arts mécaniques*, qui dépendent de la main. *Beaux-arts*, v. à son ordre alph. *Arts d'agrément*, la musique, le dessin, la danse, considérés comme des moyens de plaire et d'être agréable. *Art nouveau* ou *art moderne*, nom donné au mouvement d'art décoratif qui s'est manifesté dans l'Europe occidentale à partir de 1892. (V. NOUVEAU, DÉCORATIF.)

Art chez les anciens (*Histoire de l'*), ouvrage de Winckelmann, qui renouvela la connaissance de la civilisation antique (1764).

Art (*Philosophie de l'*), un des principaux ouvrages de Taine (1865). Il y établit que l'œuvre d'art est déterminée par le milieu intellectuel et moral où elle se produit.

Art (*Histoire de l'*), ouvrage entrepris en 1905 sous la direction d'André Michel, et qui s'étend depuis les premiers temps chrétiens jusqu'à nos jours.

Art d'aimer (*l'*), poème d'Ovide, théorie de la galanterie ; œuvre élégante, aimable, souvent piquante dans sa futilité.

Art dans l'antiquité (*Histoire de l'*), par Perrot et Chipiez ; œuvre remarquable, dont les auteurs montrent ce que furent l'art ancien, ses origines et son développement en Egypte, en Grèce, etc. (1er volume paru en 1883).

Art au XVIIIe siècle (*l'*), par E. et J. de Goncourt (1881-1883), ensemble de treize études sur les peintres et graveurs du XVIIIe siècle, traitées avec beaucoup de compétence et de goût.

Art de la guerre (*Discours de l'*), par Machiavel, un de ses plus remarquables ouvrages.

Art de penser, traité philosophique de Condillac. Il y étudie les sensations en tant qu'origine des idées, la mémoire, l'association des idées, l'origine de nos erreurs. Cet ouvrage forme, avec l'*Art de raisonner* et l'*Art d'écrire*, le *Cours d'études* de Condillac (1775).

Art d'être grand-père (*l'*), poésies dédiées par V. Hugo à ses petits-enfants, Jeanne et Georges, et qui toutes sont pleines d'émotion et de sentiments exquis (1877).

Art de vérifier les dates (*l'*), savant ouvrage chronologique, par les bénédictins (XVIIIe s.)

Art militaire (*De l'*), traité de Végèce, judicieux, instructif et concis (IVe s.).

Art poétique (*l'*) d'Horace, ou mieux *Epître aux Pisons*, causerie pleine de charme, de finesse et de jugement (1er s. av. J.-C.), où se trouvent un grand nombre de vers restés proverbes, et dont beaucoup ont été imités par Boileau. Ceux qu'on cite le plus souvent ont été reproduits dans ce dictionnaire à leur ordre alphabétique.

Art poétique, par Vauquelin de La Fresnaye, calqué sur celui d'Horace. Œuvre de bon goût, d'une langue saine et correcte (1604).

Art poétique (*l'*), poème didactique de Boileau, imité d'Horace, en quatre chants ; excellent ouvrage de saine et judicieuse critique, qui a fait appeler son auteur *le Législateur du Parnasse* (1674). En règle générale, il y recommande, dans tous les genres, le respect de la nature, de la vérité, de la raison et de la grammaire. D'ailleurs, Boileau n'a pas méconnu la nécessité du génie et de l'inspiration. Son *Art poétique* est une œuvre de bon sens et de bon goût. Un grand nombre de vers de l'*Art poétique* sont cités comme de véritables proverbes. Voici les principaux :

La rime est une esclave, et ne doit qu'obéir.
Ce ne sont que festons, ce ne sont qu'astragales.
Passer du grave au doux, du plaisant au sévère.
Enfin, Malherbe vint. . . . . .
Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement,
Et les mots pour le dire, arrivent aisément.
Sans la langue, en un mot, l'auteur le plus divin
Est toujours, quoi qu'il fasse, un méchant écrivain.
Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage ;
Polissez-le sans cesse et le repolissez.
Faites-vous des amis prompts à vous censurer.
Un sot trouve toujours un plus sot qui l'admire.
Chez elle (l'ode), un beau désordre est un effet de l'art.
Un sonnet sans défaut vaut seul un long poème,
Le latin, dans les mots, brave l'honnêteté ;
Mais le lecteur français veut être respecté.
Le Français, né malin, forma le vaudeville.
Il n'est pas de serpent ni de monstre odieux
Qui par l'art imité ne puisse plaire aux yeux.
Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.
O le plaisant projet d'un poète ignorant,
Qui de tant de héros va choisir Childebrand !
Il n'est point de degré du médiocre au pire.
Soyez plutôt maçon, si c'est votre talent.

Art universel (*l'*) ou *le Grand Art* (*Ars magna*), ouvrage de Raymond Lulle, premier essai d'encyclopédie qui a été longtemps célèbre (XIIIe s.)

Art du dessin (*Grammaire des*), par Ch. Blanc ; exposé précis des principes élémentaires des beaux-arts (1867), complété par une *Grammaire des arts décoratifs* (1882).

Arts et Manufactures, Arts et Métiers (*Ecole des*). V. ÉCOLE.

Arts décoratifs (*Union centrale des*), société fondée en 1877 dans le but de favoriser en France la culture des arts appliqués à l'industrie. Elle a au Pavillon de Marsan (Tuileries) un musée et une bibliothèque.

art [*ar*] n. m. Sorte de filet appelé aussi BAULIER.

Arta, v. de la Grèce, port sur le *golfe d'Arta* (jadis golfe Ambracique), formé par la mer Ionienne, 9.000 h. Commerce actif ; vins, chanvre, bétail. C'est l'ancienne *Ambracie*.

Artaban (*Ardevan*), capitaine des gardes de Xerxès (465 av. J.-C.), qui tua ce prince pour s'emparer du trône, mais il fut tué à son tour par Artaxerxès Ier, fils de Xerxès. — Nom de quatre rois des Parthes du IIIe av. J.-C.

Artaban, héros d'un roman de La Calprenède, (*Cléopâtre*), dont le caractère plein de fierté a passé en proverbe : *fier comme Artaban*.

Artabaze, un des généraux de Xerxès ; il combattit à Platée (Ve s. av. J.-C.).

Artabaze, nom de plusieurs rois d'Arménie, dont le plus célèbre est le fils de Tigrane le Grand (50 ans av. J.-C.). Il trompa Antoine, et causa en partie ses désastres dans l'expédition contre les Parthes. Cléopâtre le fit mourir en l'an 30.

Artagnan (Charles DE BAATZ, seigneur **d'**), gentilhomme gascon, né à Lupiac (Gers) entre 1610 et 1620, capitaine aux mousquetaires du roi (Louis XIV), tué au siège de Maëstricht en 1673, type de l'officier de fortune, incarnation de la valeur et de la droiture militaire. Les romans d'A. Dumas, notamment *les Trois Mousquetaires*, *Vingt ans après*, *le Vicomte de Bragelonne*, l'ont rendu fameux. Ses prétendus *Mémoires* ne sont qu'un roman historique de Courtilz de Sandras.

Artaki, v. de Turquie d'Asie (Anatolie, prov. de Khodavendikiar) ; 6.500 h. Vignobles, oliviers.

Artamène ou *le Grand Cyrus*, roman du genre précieux, jadis fameux, par Mlle de Scudéry. Tous les beaux esprits du temps, y compris l'auteur lui-même, y figurent sous des noms d'emprunt (1650).

Artapherne, général perse, neveu de Darius Ier, dont il commandait l'armée avec Datis, à Marathon (490 av. J.-C.).

Artaud (Nicolas-Louis-Marie), helléniste français, né et m. à Paris, à qui l'on doit d'inestimables traductions des poètes dramatiques grecs (1794-1861).

Artaxate, anc. capitale de la Grande-Arménie, sur l'Araxes (auj. *Aras*).

Artaxerxès [*ksèr-ksèss*] **Ier Longue Main,** roi de Perse, fils de Xerxès. Il régna de 465 à 425 av. J.-C., fut battu par Cimon, et accueillit Thémistocle exilé, qu'il combla d'honneurs. — ARTAXERXÈS II *Mnémon*, roi de Perse de 405 à 359 av. J.-C., vainquit et tua à Cunaxa (401) son frère Cyrus le Jeune, révolté contre lui. En 387, il conclut avec le général spartiate Antalcidas le traité qui brisait toutes les confédérations helléniques. — ARTAXERXÈS III *Ochus*, fils du précédent, roi de Perse de 361 à 338 av. J.-C., conquit l'Egypte en 345.

Arteijo, v. d'Espagne (Galice) ; 7.770 h. Eaux minérales.

artel [*tèl*] n. f. Société coopérative russe d'artisans et d'ouvriers. (Les membres des artels s'appellent *artelstchik*.)

Artème (saint), général romain, qui commandait en Egypte sous le règne de Constance ; martyr en 362. Fête le 20 octobre.

Artémis [*miss*], divinité de la mythologie grecque, correspondant à la Diane des Romains. C'est une déesse lunaire, fille de Zeus et de Lêtô, et sœur d'Apollon, dont elle est, pour ainsi dire, l'équivalent féminin. V. DIANE.

Artémise, reine d'Halicarnasse. Elle prit part à l'expédition de Xerxès contre les Grecs, et combattit à Salamine (480 av. J.-C.). — ARTÉMISE II, reine d'Halicarnasse en Carie. Elle éleva à son époux Mausole un tombeau, qui fut l'une des sept merveilles du monde (353 av. J.-C.), d'où le nom de *mausolée* donné aux riches monuments funéraires. Artémise est souvent représentée comme un symbole de la fidélité conjugale.

artemisia [*tè*] ou **artémisie** [*zi*] n. f. Nom scientifique de l'armoise.

Artémisium [*zi-om'*], promontoire de la côte nord de l'île d'Eubée, près duquel les Grecs défirent la flotte de Xerxès, en 480 av. J.-C.

Artenay [*né*], ch.-l. de c. (Loiret), arr. et à 20 kilom. d'Orléans ; 1.150 h. Ch. de f. Orl. Grains et fourrages. Combats entre les Français et les Allemands (10 oct. et 3 déc. 1870). — Le cant. a 11 comm. et 6.100 h.

artère n. f. (gr. *artêria*). Vaisseau qui porte le sang du cœur aux extrémités. (V. la planche HOMME.) *Fig.* Grande voie de communication.

— ENCYCL. Les artères émanent des ventricules du cœur. Il y a par suite deux sortes de systèmes artériels : le premier formé par l'artère pulmonaire et ses divisions, le second par l'aorte. Ce dernier renferme le sang artériel qui, par des subdivisions de plus en plus petites, va porter le sang à tous les organes, puis par les capillaires communique avec le système veineux. Les artères sont composées de trois tuniques distinctes : externe, moyenne et interne ; elles jouissent d'une élasticité qui emmagasine la force d'impulsion cardiaque, laquelle peut ainsi se transmettre dans tous les organes ; on la perçoit nettement dans le phénomène du *pouls*. Les maladies des artères sont fort nombreuses ; les plus dangereuses sont les plaies, qui nécessitent souvent la *ligature*, et les inflammations. V. ARTÉRITE.

artérialisation [*za-si-on*] n. f. Oxygénation du sang, dans son passage à travers les poumons.

artérialiser [*zé*] v. a. Transformer le sang veineux en sang rouge ou artériel.

artériel, elle [*ri-él, è-le*] adj. Qui appartient aux artères : *sang artériel*.

artérieux, euse [*ri-eû, eu-ze*] adj. Qui tient de l'artère. *Veine artérieuse*, la veine pulmonaire.

artériographie [*fi*] n. f. (de *artère*, et du gr. *graphê*, description). Description des artères.

artériole n. f. Petite artère.

artériologie [*ji*] n. f. (du gr. *artêria*, artère, et *logos*, discours). Partie de l'anatomie, qui traite des artères.

artériologique adj. Qui a rapport à l'artériologie.

artériomalacie [*si*] n. f. (du gr. *artêria*, artère, et *malaxis*, ramollissement). Ramollissement d'un tissu artériel.

artériopathie [*ti*] n. f. (de *artère*, et du gr. *pathos*, maladie). Maladie des artères.

artériorragie [*ri-o-ra-ji*] n. f. (de *artère*, et du gr. *rhagê*, rupture). Hémorragie par une artère.

artérioscléreux, euse [*sklé-reû, eu-ze*] adj. Qui concerne l'artériosclérose. N. Qui est atteint d'artériosclérose.

artériosclérose [*os-klé-rô-ze*] n. f. (du gr. *artêria*, artère, et *skléros*, dur). Durcissement (sclérose) des artères.

— ENCYCL. L'artériosclérose est due à l'épaississement de la tunique interne des artères, qui transforme le vaisseau en un tube dur, souvent flexueux, donnant au doigt la sensation d'un *tuyau de pipe*. Sur les plus grosses artères, il existe, en général, simultanément, de l'athérome. L'artériosclérose se manifeste par de l'hypertension sanguine, des vertiges, des hémiplégies transitoires, des troubles fonctionnels du cœur, de l'angine de poitrine, de la néphrite, etc. Certains considèrent l'artériosclérose comme la phase ultime de l'arthritisme ; elle constitue, en tous cas, un vieillissement plus ou moins précoce de l'appareil circulatoire. Le traitement est surtout affaire d'hygiène ; on donne généralement de l'iode à ces malades et l'on a préconisé, dans ces cas, les courants de haute fréquence, qui semblent agir surtout sur l'hypertension.

artériotomie [*mi*] n. f. (du gr. *artêria*, artère, et *tomê*, section). *Anat.* Saignée faite sur les artères.

artériotomique adj. Qui concerne l'artériotomie.

artérite n. f. Inflammation d'une artère.

— ENCYCL. Les artérites sont *infectieuses*, *traumatiques* ou *chroniques*. Les artérites infectieuses, de beaucoup les plus fréquentes, surviennent au cours de maladies générales ; les lésions portent surtout sur la tunique interne, qui est rouge, puis s'épaissit peu à peu et parfois oblitère l'artère, provoquant la gangrène.

Les artérites traumatiques proviennent d'un foyer purulent, qui enflamme la tunique externe ; elles ne se révèlent que par l'hémorragie. Les artérites chroniques sont les athéromes et l'artériosclérose.

Artésien, enne [*zi-in, è-ne*], habitant ou originaire de l'Artois : *les Artésiens*. Adjectiv. : *histoire artésienne*. *Puits artésien*, puits creusé à la sonde et qui donne de l'eau jaillissante (ainsi nommé parce que le premier puits de ce genre fut creusé en Artois).

— ENCYCL. Dans les puits artésiens ou forés à la sonde, l'eau s'élève et jaillit d'elle-même au-dessus du sol. Cette ascension de l'eau est une conséquence

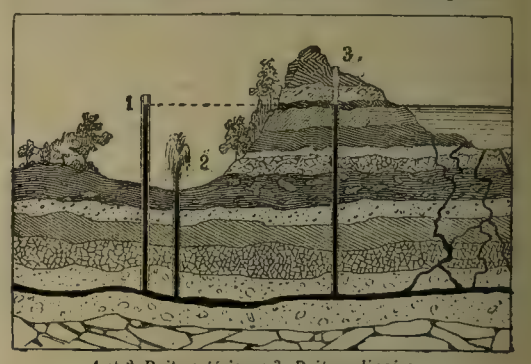

1 et 2. Puits artésiens ; 3. Puits ordinaire.

de la loi des vases communicants. On ne peut, en effet, obtenir d'eau jaillissante qu'autant que l'on rencontre une couche aquifère en communication avec des réservoirs naturels plus élevés que la surface du sol où l'on fore le puits. Les puits artésiens sont étroits : les terres y sont soutenues par des tubes en tôle superposés. On a percé à Paris trois puits artésiens : le puits de Grenelle, dû à Mulot, et sur l'emplacement duquel s'élève aujourd'hui la statue de Pasteur, le puits de Passy, dû à Kind, et le puits de la Butte-aux-Cailles, dû à Arrault. Le forage du puits de Grenelle, profond de 548 mètres, dura huit ans. Les puits artésiens sont utilisés en Algérie pour alimenter d'eau certaines contrées qui en sont dépourvues. L'étude de la géologie saharienne a fait reconnaître une nappe d'eau souterraine suivant toutes les ondulations du sol. Grâce à l'eau abondante fournie par les puits artésiens, de nombreuses oasis se sont relevées. — On creuse quelquefois des puits artésiens pour en employer l'eau comme force motrice.


Statue de Jacques d'Artevelde, à Gand.

Artevelde (Jacques **d'**), brasseur et échevin de Gand, chef des Flamands révoltés contre la France. Il périt dans une émeute. Son grand titre de gloire est d'avoir essayé de réaliser, dès le XIVe siècle, l'union des grandes provinces qui forment aujourd'hui la Belgique (1345). — Son fils PHILIPPE, né à Gand (1340-1382), capitaine des Gantois, combattit vaillamment et fut tué à la bataille de Roosbecque.

Arth, comm. de Suisse (cant. de Schwyz), sur le lac de Zoug ; 4.800 h. Distilleries de kirsch, filature de soie.

Arthénice, surnom poétique et anagrammatique de la marquise de Rambouillet (*Catherine* DE VIVONNE).

Arthez [*tèz*], ch.-l. de c. (Basses-Pyrénées), arr. et à 15 kil. d'Orthez ; 1.270 h. (*Arthésiens*). — Le cant. a 21 comm. et 7.640 h.

Arthez [*tèz*], comm. du Tarn, arr. et à 7 kil. d'Albi, sur le Tarn ; 1.340 h. Cascade.

Arthon-en-Retz [*rè*], comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 24 kil. de Paimbœuf ; 2.300 h. Tuileries.

arthralgie [*ji*] n. f. (du gr. *arthron*, articulation, et *algos*, douleur). Douleur articulaire.

arthralgique adj. Qui appartient à l'arthralgie.

arthrite n. f. (du gr. *arthritis*, goutte). Inflammation d'une articulation : *arthrite aiguë*, *chronique*.

— ENCYCL. Les arthrites sont chroniques ou aiguës. Aiguës, elles peuvent frapper toutes les articulations ; elles s'observent à la suite de contusions, de plaies, d'entorses, ou relèvent de la blennorragie, de la variole, de la scarlatine, du rhumatisme, etc. L'arthrite aiguë débute par une douleur très vive, qui s'exaspère par la pression ou par le moindre mouvement. Rapidement, l'articulation est envahie par un liquide ou du pus. La terminaison se fait par résolution ou passage à l'état chronique. Le traitement consiste en immobilisation, révulsions, compressions, applications de baumes analgésiques. On veillera surtout à placer le membre dans une bonne position, pour permettre un bon usage, si l'ankylose se produit. Les arthrites chroniques sont les hydarthroses, les tumeurs blanches et les arthrites sèches. L'arthrite sèche dite *déformante* se rencontre surtout à la hanche, au coude, à l'épaule, etc. Sa durée est illimitée, car le traitement est peu efficace. On conseille néanmoins la teinture d'iode, les douches sulfureuses, l'iodure de potassium, les eaux minérales de Plombières, de Néris, de Bourbonne et d'Aix.

arthritique adj. Qui a rapport à l'arthritisme : *phénomènes arthritiques*. *Douleurs arthritiques*, douleurs de goutte, d'arthrite. Plus rarement, qui a rapports aux articulations. N. Qui est atteint d'arthritisme.

arthritisme [*tis-me*] n. m. Diathèse constitutionnelle, appelée aussi *herpétisme* ou *neuro-arthritisme*.

— ENCYCL. L'arthritisme se traduit par un grand nombre d'affections : les principales sont la goutte, le rhumatisme chronique, le diabète, l'obésité. Les affections cutanées sont fréquentes (eczéma, psoriasis, calvitie), ainsi que la migraine, les coliques hépatiques, etc. L'arthritisme, dont la cause est un ralentissement des phénomènes nutritifs, semble sous la dépendance d'un surmenage soit général, soit nerveux, soit d'un appareil important et surtout de l'appareil digestif. L'arthritisme se transmet héréditairement. On recommande, comme trai-

ARTHROPODES



Voir INSECTES, PAPILLONS.



ARTILLERIE ANCIENNE. — 1. Bombarde (1346). — 2. Coulevrine (XVe s.). — 3. L'artillerie des frères Bureau (XVe s.). — 4. Mortier bombarde (1550). — 5. Canon à crémaillère (1450). — 6. Canon de siège (1500). — 7. Canon double (1550). — 8. Canon de campagne (1500). — 9. L'artillerie de François Ier (1515). — 10. Faucon et officier d'artillerie (1600). — 11. L'artillerie de Louis XIV. — 12. Canon (1770). — 13. Canon (1793). — 14. Canon sur son avant-train (1796-1815). — De 15 à 16. Uniformes de l'artillerie à pied ou à cheval, de 1760 à 1820. — De 17 à 18. Uniformes de l'artillerie à pied ou à cheval, de 1820 à 1840. — 19. Mortier de place (1812). — 20. Mortier de marine (1800). — 21. Mortier de 18 (1766). — 22. Mortier de 22 (1850). — 23. Pierrier. — 24. Espingole. — 25. Caronade (1800). — 26. Canon de 36, de côte (1802). — 27. Canon (1860). — 28. Canon de 12, de siège (1860). — 29. Canon de 12, de place (1860). — 30. Canon de 138, de place (1875). — 31. Canon de 80 de montagne, artillerie coloniale (1895). — 32. Canon de marine de 240 en tourelle barbette (1895). — 33. Canon de 47 contre torpilleurs (1880). — 34. Canon de 95, de Lahitolle, sur affût de place (1890). — 35. Canon de 90, de Bange (1880). — 36. Mortier de 270 (1913). — 37. Artillerie lourde. 155 court de campagne. — 38. 155 court de siège. — 39. 120 court de campagne. — 40. 155 long de siège, sur patins Singoli (1913).

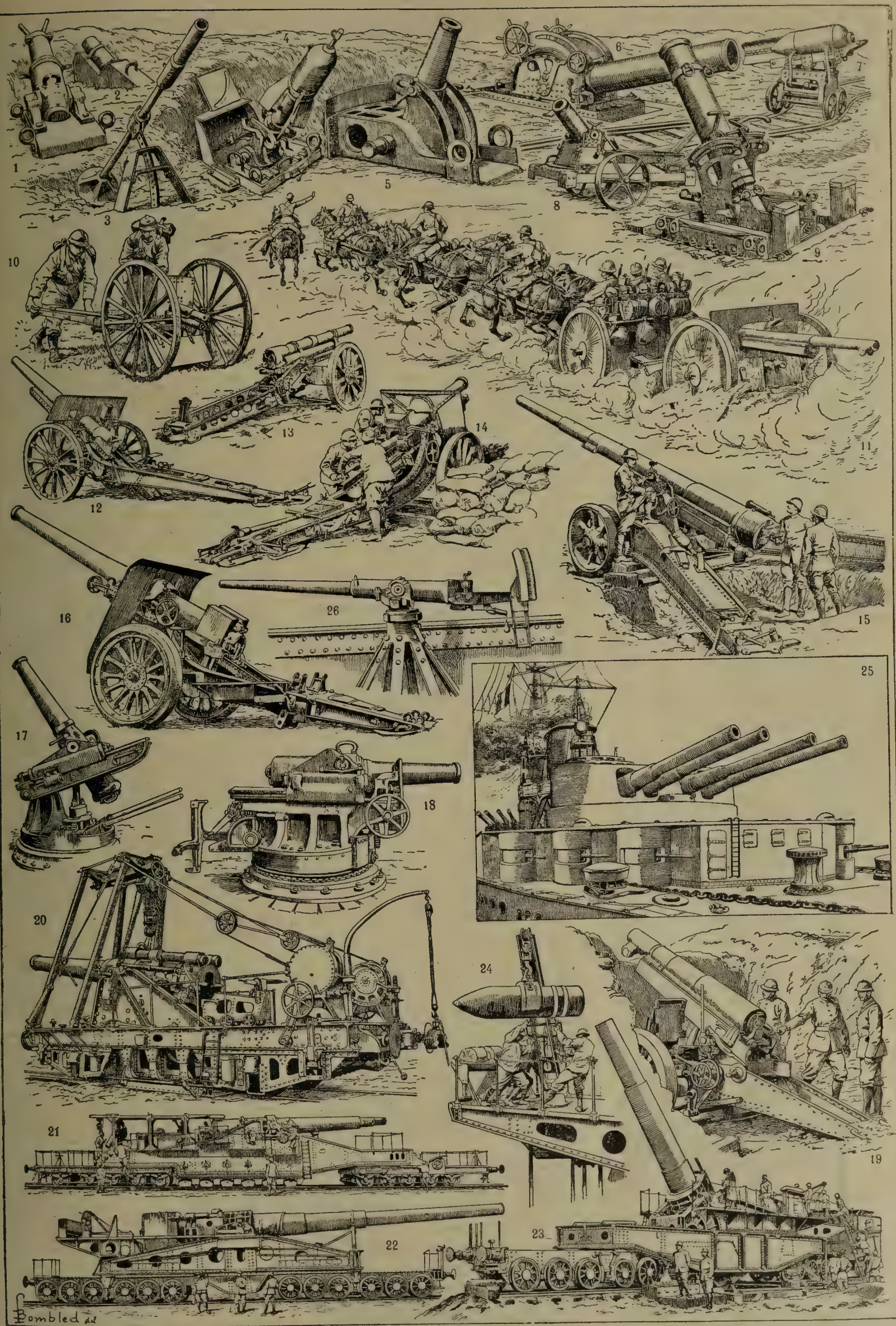

ARTILLERIE MODERNE.

Artillerie de tranchées (crapouillots) : 1. Mortier de 150, chargé d'une bombe à cornes. — 2. Taupier, mortier Cellerier (canon de 58). — 3. Mortier Benoist nº 1. — 4. Canon de 58 nº 1 *bis*, chargé d'une bombe à ailettes. — 5. Canon de 58 nº 2. — 6. Canon de 340 ; 7. son wagonnet de chargement. — 8. Mortier de 75, modèle 1915, sur roues. — 9. Canon de 240 court. — *Artillerie de campagne* : 10. Canon de 37 d'infanterie. — 11. Pièce de 75 allant prendre position. — 12. Canon de 105 Schneider. — *Artillerie de montagne* : 13. Canon de 65, de montagne. — *Artillerie lourde* : 14. Canon de 155 court au chargement. — 15. Canon de 155 long, Filloux. — 16. Canon de 155 Schneider, modèle 1917. — 17. Canon de 155 court. — 18. Mortier de 270 Schneider-Canet, sur affût de côte. — 19. Canon de 155 TR Rimailho. — 20. Canon de 240 (artillerie lourde sur voie ferrée). — 21. Canon de 320 (artillerie lourde à grande puissance). — 22. Canon de 340 (A. L. G. P.). — 23. Canon de 400 (A. L. G. P.). — 24. Obus de 400. — *Artillerie de marine* : 25. Disposition de l'artillerie sur les navires du type « Normandie », tourelles quadruples. — 26. Canon de 47, TR.

tement, une hygiène générale et principalement alimentaire bien réglée, la vie au grand air, l'exercice, sans compter le traitement particulier des manifestations variées de la diathèse.

arthrocèle n. f. (du gr. *arthron*, articulation, et *kèlé*, tumeur). Tumeur, épanchement articulaire.

arthrodèse n. f. (du gr *arthron*, articulation, et *dèsis*, ligature). Opération par laquelle on se propose de déterminer l'ankylose d'une articulation.

arthrodie [*di*] n. f. (du gr. *arthrôdia*, articulation). Articulation formée d'une cavité osseuse peu profonde, dans laquelle s'emboîte l'extrémité peu saillante d'un autre os.

arthrologie [*ji*] n. f. (du gr. *arthron*, articulation, et *logos*, discours). Traité des articulations.

arthropathie [*ti*] n. f. (du gr. *arthron*, articulation, et *pathos*, affection). Maladie des articulations en général.

arthrophyte [*fi-te*] n. m. (du gr, *arthron*, articulation, et *phuton*, plante). Corps étranger articulaire.

arthropodes n. m. pl. (du gr. *arthron*, articulation, et *pous*, *podos*, pied). Embranchement du règne animal, comprenant les animaux chitineux (carabe, mygale, écrevisse). S. un *arthropode*.

— Encycl. Les arthropodes (qu'on appelle encore parfois *articulés*) sont des animaux à téguments chitineux, dont le corps présente trois régions distinctes : la tête, le thorax et l'abdomen. Ils sont munis d'appendices : ceux de la tête forment les antennes et les organes masticateurs ; le thorax porte les membres ambulatoires. On divise les arthropodes en cinq classes : *crustacés*, *arachnides*, *protrachéates*, *myriapodes*, et enfin en *insectes* ou *hexapodes*. V. la planche en couleurs.

arthropyose [*pi-ô-ze*] n. f. (du gr. *arthron*, articulation, et *puon*, pus). Suppuration, abcès des articulations.

arthrose n. f. (gr. *arthrôsis*, m. sens). Syn. de ARTICULATION.

arthrotomie n. f. (du gr. *arthron*, articulation, et *tomé*, incision). Opération qui consiste à ouvrir une articulation.

Arthur ou **Artus** [*tuss*], roi légendaire du pays de Galles (VIe s. apr. J.-C). Il aurait lutté avec succès contre les Saxons, et rétabli le culte chrétien en Angleterre. Il institua l'ordre des Chevaliers de la Table ronde. Selon une tradition, Arthur ne serait pas mort : il serait gardé par neuf fées dans l'île sainte d'Avalon, d'où il doit revenir un jour. Ses aventures ont donné naissance au *cycle d'Arthur*, appelé aussi *cycle breton* et *cycle de la Table ronde*. V. TABLE RONDE.

Arthur, duc de Bretagne, fils posthume de Geoffroi Plantagenet, prétendant au trône d'Angleterre à la mort de son oncle Richard Cœur de Lion. Il fut emprisonné dans la tour de Rouen et tué par ordre de Jean sans Terre, frère de Richard Cœur de Lion, en 1203.

Arthur II, duc de Bretagne, fils de Jean II et de Béatrix d'Angleterre (1262-1312). Sous son règne, le tiers état figure pour la première fois à l'assemblée générale de Ploërmel (1309).

Arthur III, duc de Bretagne, comte de Richemont (1393-1458), fils de Jean IV. Il figura avec éclat dans toutes les guerres du temps, contribua à reprendre aux Anglais la Guyenne et la Normandie, et obtint la dignité de connétable de France.

Arthur (Chester Alan), président des Etats-Unis d'Amérique de 1881 à 1885, né à Albany, mort à New-York (1830-1886).

artichaut [*chô*] n. m. (ital. *articiocco*, venu de l'arabe *al-kharchouf*, par l'intermédiaire de l'espagnol *alcachofa*). Plante potagère dont la fleur, avant de s'ouvrir, forme une tête (capitule) composée d'écailles charnues à leur base, et comestibles. Pièce de serrurerie hérissée de crocs. Fusée volante.

— Encycl. L'artichaut est une herbe vivace, à tige dressée, cannelée, à feuilles très amples, vert pâle en dessus, blanchâtres en dessous. Les rameaux sont terminés par un capitule très volumineux, solitaire, formé d'un réceptacle concave, charnu, très épais (le *fond* de l'artichaut), et d'un involucre composé de bractées charnues à la base (les « feuilles » de l'artichaut).

— *Culture.* L'artichaut préfère une terre plutôt forte que légère et se multiplie par la séparation des œilletons ou rejetons, qui s'opère ordinairement au



Artichauts.

printemps. On plante ces œilletons à la distance de 1 mètre environ en tous sens. Arroser pendant les chaleurs, biner pour détruire les mauvaises herbes. Butter les touffes aux approches de l'hiver pour préserver des gelées. Une plantation d'artichauts peut durer plusieurs années. L'artichaut est cultivé partout en France, et l'on a adopté pour chaque climat la race qui lui est appropriée. Les principales de ces races sont : 1° l'artichaut gros vert de Laon ; 2° l'artichaut camus de Bretagne ; 3° l'artichaut de Niort ; 4° l'artichaut vert de Provence ; 5° l'artichaut violet. — Les artichauts sont surtout exposés aux ravages des mulots (il faut détruire les rongeurs par les pièges ou le poison), et des pucerons (puceron noir des parties aériennes, puceron blanc des racines, que l'on détruit par des pulvérisations insecticides) ; mais ils peuvent être envahis encore par des maladies cryptogamiques (fumagine, blanc, etc.).

— *Art culin.* Les artichauts se mangent surtout à l'huile ou à la sauce blanche, après avoir été cuits à l'eau de sel (5 gr. pour 1 lit. d'eau). Les artichauts se font aussi à la barigoule, ou frits. Les fonds d'artichaut se font à l'italienne ou farcis. Bien tendres, les artichauts peuvent se manger crus, à la poivrade.

artichautière [*chô*] n. f. Terrain planté d'artichauts. Vase à cuire les artichauts.

article n. m. (lat. *articulus*). Division d'un traité, d'une loi, d'un contrat, d'un compte : *les articles du code*. Partie formant un tout distinct dans un journal, un dictionnaire, etc. : *un article violent, spirituel*. Tout objet de commerce : *article de mercerie*. Partie comprise entre deux points d'articulation dans une plante ou un insecte. *Méd.* Terme ancien pour désigner une articulation. *Faire l'article*, vanter une chose, la faire valoir. *Gramm.* Mot qui détermine les noms : *il y a trois sortes d'articles : les articles définis* (le, la, les ; au, aux, du, des) ; *les articles indéfinis* (un, une, des) ; et les *articles partitifs* (du, de la, des). [V. ÉLIDÉ, CONTRACTÉ.] *Article de foi*, point de croyance religieuse : *tout ce qui est dans le* Symbole des apôtres est *article de foi*. *Article de Paris*, objet de mode ou industriel, qui se fabrique spécialement à Paris. *A l'article de la mort*, au dernier moment de la vie.

— Encycl. *Gramm.* Les articles *définis* se mettent devant les noms dont le sens est déterminé, défini : le *drapeau de* la France *flotte sur* les *forts et* les *citadelles*. Les noms propres de personnes et de villes ne sont pas précédés de l'article : *Paul, Pierre, Paris, Lyon ;* mais les autres noms géographiques doivent être précédés de l'article : la *France*, le *Rhin*, les *Alpes*. Les articles *indéfinis* se mettent devant le nom dont le sens est vague, indéterminé : un *jour* des *cavaliers*, des *amazones et* une *meute partirent pour* une *chasse*. On emploie les articles *partitifs* devant les mots pris dans un sens partitif, c'est-à-dire exprimant une partie des objets dont on parle : *j'ai mangé* du *beurre*, de la *crème*, des *fruits*. Si le nom est précédé d'un adjectif, on emploie *de* au lieu de *du, de la, des* : *j'ai mangé* de *bon beurre*, de *bonne crème*, de *bons fruits*. Mais, si l'adjectif et le nom forment une sorte de nom composé, comme *jeunes gens, petits pois, bas-relief*, on met *du, de la, des*, et non *de* : *j'ai mangé* des *petits pois*.

— *Hist. relig. Articles organiques.* Le culte catholique ayant été rétabli en France par le Concordat passé entre Pie VII et le premier consul Bonaparte (15 juill. 1801), quand ce dernier publia le Concordat, le 18 avril 1802, il y joignit 77 articles, dits *organiques*, dans lesquels il réglait non seulement la police extérieure du culte, mais encore les rapports des évêques avec le saint-siège, entre eux, avec le gouvernement, et les conditions d'admission aux ordres sacrés. L'Eglise ne reconnut pas les articles organiques, qui furent l'objet d'une protestation de Pie VII en 1803. Certains articles tombèrent en désuétude, d'autres restèrent en vigueur jusqu'en 1905, date de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat.

articlier [*kli-é*] n. m. Faiseur d'articles de journal, de revue : *débuter comme petit articlier*.

articulaire [*lè-re*] adj. Qui a rapport aux articulations : *rhumatismes articulaires*.

articulation [*si-on*] n. f. (de *articuler*). Jointure des os : *les articulations des doigts*. Prononciation : *articulation sifflante*. *Dr.* Enonciation, article par article, des faits dont on offre la preuve : *les articulations du demandeur*. *Techn.* Assemblage de deux ou plusieurs pièces mobiles les unes sur les autres.

— Encycl. *Anat.* Il y a lieu de distinguer dans chaque articulation : 1° les surfaces osseuses en contact ou *surfaces articulaires ;* 2° les cartilages ou fibro-cartilages qui servent d'intermédiaires entre ces surfaces ; 3° les synoviales ; 4° les ligaments. On classe les articulations suivant leur constitution en *articulations immobiles* ou *fixes*, et en *articulations mobiles*. Les articulations sont le siège d'inflammations, de plaies, etc. Leurs lésions sont toujours graves, car elles peuvent déterminer l'ankylose.

articulatoire adj. Propre à l'articulation : *procédé articulatoire ; la position articulatoire d'une voyelle*.

articulé, e adj. Qui a une ou plusieurs articulations : *tige articulée*. Enoncé, exprimé nettement : *paroles bien articulées*.

articulés n. m. pl. Grand embranchement du règne animal, comprenant les êtres dont le corps est composé d'articles (insectes, arachnides, crustacés). S. un *articulé*.

— Encycl. Les articulés constituaient dans la classification de Cuvier l'un des quatre embranchements du règne animal et comprenaient les *annélides*, les *arachnides*, les *insectes* et les *myriapodes*. Aujourd., les annélides rentrent dans l'embranchement des annelés, alors que les autres classes appartiennent aux *arthropodes*. Toutefois, on emploie encore le mot *articulés* comme synonyme de ARTHROPODES.

articuler [*lé*] v. a. Joindre, unir par articulations : *articuler un squelette*. Déduire par articles : *articuler des preuves, des faits*. Prononcer distinctement : *articuler un son, des syllabes*. ANT. **Désarticuler.**

articulet [*lè*] n. m. *Fam.* Petit article (écrit).

artien, enne [*si-in, è-ne*] adj. (du lat. *ars, artis*, art). Qui appartient aux arts, ou qui étudie les arts.

artifice n. m. (du lat. *artificium*, de *ars, artis*, art, et *facere*, faire). Art, habileté, talent : *tout est aménagé dans le corps humain avec un artifice merveilleux*. (Buff.) Déguisement, fraude, ruse : *les artifices des marchands*. Composition de matières faciles à enflammer, employée soit à la guerre, soit dans les réjouissances : *feu d'artifice*. *Fig.* Profusion de mots spirituels, de traits étincelants : *les feux d'artifice de Chamfort*.

— Encycl. Comme la fabrication des pièces d'artifice est très dangereuse, elle se fait dans des locaux spéciaux appelés *salles d'artifices*. Il y a trois catégories principales d'artifices, suivant leur destination particulière : 1° les *artifices de réjouissance*, qui ont pour objet de produire des effets agréables et pittoresques (feux d'artifice) ; 2° les *artifices de théâtre*, qui imitent les éclairs, les incendies, etc. ; 3° les *artifices de guerre*, qui comprennent toutes les préparations usitées à la guerre.

Feux d'artifice. Les feux d'artifice des réjouissances publiques sont composés de diverses pièces constituées elles-mêmes par la combinaison d'artifices élémentaires. On peut ranger ces pièces en trois séries : 1° les compositions rayonnantes (pièces à étincelles) ; 2° les compositions fusantes (fusées) ; 3° les compositions colorées (feux de Bengale, etc.).

artificiel, elle [*si-èl, è-le*] adj. Qui est produit, contrefait au moyen de l'art : *fleurs artificielles*. *Prairie artificielle*, prairie dont la formation est due à la culture et qui se compose de plantes dont les plus communes sont : le trèfle, la luzerne, le sainfoin, le ray-grass, etc. *Fig.* Factice, convenu : *vie artificielle*. ANT. **Naturel.**

artificiellement [*si-è-le-man*] adv. D'une manière artificielle, factice. ANT. **Naturellement.**

artificier [*si-é*] n. et adj. m. Qui fait des feux d'artifice. Artilleur employé à la confection des pièces de pyrotechnie. *Chef artificier* et *sous-chef artificier*, noms donnés aux sous-officiers qui, dans chaque régiment, dirigent les travaux pyrotechniques.

artificieusement [*ze-man*] adv. D'une manière artificieuse : *présenter des faits artificieusement*.

artificieux, euse [*si-eû, eu-ze*] adj. Plein de ruse, qui s'efforce de tromper par des artifices : *conduite artificieuse ; paroles artificieuses*.

artiller [*ll* mll., *é*] v. a. (de *art*). Munir d'artillerie. (Vx.)

artillerie [*ti, ll* mll., *e-ri*] n. f. (de *art*). Partie du matériel de guerre qui comprend les canons, les mitrailleuses, etc. : *avant l'invention de la poudre, on entendait par* artillerie *l'ensemble des machines qui servaient à envoyer des projectiles*. Le corps des artilleurs : *l'artillerie à pied, l'artillerie à cheval*. *Pièce d'artillerie*, canon, obusier, etc. *Artillerie de campagne*, celle qui comprend les calibres inférieurs ou égaux au 95. *Artillerie lourde*, celle qui comprend des calibres au-dessus de 95. *Artillerie lourde de campagne* (ALC), celle qui se déplace par ses propres moyens. *Artillerie lourde de position* (ALP), batteries à pied qui empruntent des moyens de transport. *Artillerie lourde à grande puissance* (ALGP), celle qui comprend les calibres de 270 et au-dessus. *Artillerie lourde sur voie ferrée* (ALVF), celle dont les canons se déplacent et exécutent leurs tirs sur voie ferrée. *Artillerie anti-aérienne* (AAA), ensemble des batteries chargées d'exécuter les tirs contre avions et dirigeables. *Artillerie d'assaut* ou *spéciale*, chars d'assaut ou tanks. *Artillerie de tranchée*, celle qui comprend des mortiers et autres engins permettant d'atteindre à petite distance des positions abritées. *Fig.* Ce qui sert à attaquer, à défendre : *l'imprimerie est l'artillerie de la pensée*. (Rivarol.)

— Encycl. C'est au XIVe siècle que l'usage courant de la poudre amena l'invention des tubes en métal ou *veuglaires*, qui furent les premiers canons, d'ailleurs difficilement maniables, et relativement peu dangereux. Ils lançaient de petits boulets de fer et de plomb, mais surtout de gros carreaux semblables à d'énormes traits d'arbalète, et qu'on nommait *garots*.

Dans la seconde moitié du XIVe siècle, la création des bombardes, mortiers, coulevrines, etc., rendit l'artillerie véritablement pratique. Elle joua un rôle dans les batailles de la guerre de Cent ans, et Charles VII, puis Louis XI eurent à cœur de la développer. Au XVe et au XVIe siècle, les pièces construites en bronze deviennent plus légères, les affûts plus mobiles, et l'artillerie peut évoluer rapidement sur les champs de bataille. Sous Louis XIV est créée la première troupe destinée spécialement au service de l'artillerie. Depuis lors, celle-ci ne fera que se développer, grâce aux efforts de Vallière, de Gribeauval, du général Valée, de Reffye, de Bange, etc. L'acier a succédé au bronze dans la fabrication des canons ; l'âme de ceux-ci a été rayée, pour assurer la justesse du tir ; le chargement par la culasse a augmenté la rapidité du feu ; l'usage des projectiles explosifs (obus, shrapnells) s'est généralisé ; enfin, l'invention des canons à tir rapide a permis de donner au feu une efficacité exceptionnelle.

Artillerie (*Musée d'*), magnifique collection d'armes exposée à l'hôtel des Invalides, à Paris. Organisé officiellement sous le Consulat, son origine remonte au XVIIe siècle. Il possède plus de 200 armures complètes, dont celles de tous nos rois. La plus belle est l'armure de François Ier.

artilleur [*ll* mll.] n. m. Soldat d'artillerie.

artimon n. m. (lat. *artemo*). *Mar.* Mât de l'arrière, le plus petit mât d'un grand bâtiment : *l'artimon ; le mât d'artimon*. Voile en forme de trapèze, qui est la plus rapprochée de l'arrière. V. NAVIRE.

artiodactyles n. m. pl. Ordre de mammifères ongulés, à doigts pairs (hippopotame, bœuf), qui, avec les *périssodactyles*, constituent le groupe des pachydermes. S. un *artiodactyle*.

artiozoaire [*ti-o-zo-è-re*] adj. (du gr. *artios*, pair, et *zôon*, animal). Se dit des métazoaires (v. ce mot) à corps bilatéralement symétrique, très souvent métamérisé. N. m. pl. Ces animaux eux-mêmes.

artisan [*zan*] n. m. (ital. *artigiano*). Homme qui exerce un métier, qui fait un travail manuel, comme charpentier, serrurier, etc. *Fig.* Auteur responsable, cause d'une chose : *être l'artisan de sa propre ruine*. (Le féminin *artisane* a été quelquefois employé.)

artisanat n. m. Catégorie des artisans non salariés.

artison [*zon*] n. m. Insecte qui ronge les pelleteries, les étoffes (teigne, vrillette, psoque, etc.).

artisonné [*zo-né*], **e** adj. Attaqué par les artisons : *bois artisonné ; fourrure artisonnée*.

artiste [*tis-te*] n. (de *art*). Personne qui cultive professionnellement les beaux-arts, ou qui joue sur un théâtre : *un ingénieux artiste ; une puissante artiste lyrique*. Par ext. et souvent par ironie : *artiste culinaire*, habile cuisinier ; *artiste capillaire*, habile coiffeur. Adjectiv. Qui a ou qui exprime le sentiment de l'art : *les Italiens sont un peuple artiste*. Qui a rapport aux artistes : *le genre artiste*. Syn. de ARTISTIQUE : *un luxe artiste*.

— Encycl. Il existe plusieurs groupements d'artistes, qui sont soit des sociétés de secours mutuels, soit des associations destinées à présenter au public les œuvres des artistes et à défendre leurs intérêts. Dans le premier ordre d'idées, nous citerons les trois fondations du baron Taylor, qui ont été toutes trois reconnues d'utilité publique : l'*Association des artistes dramatiques*, la *Société des artistes musiciens*, l'*Association des artistes peintres, sculpteurs*, etc. Dans le second ordre d'idées, mentionnons la *Société des artistes français*, reconnue d'utilité pu-

blique en 1883, la *Société nationale des beaux-arts* et la *Société des artistes indépendants*, qui a supprimé les jurys d'admission.

artistement [*tis-te-man*] adv. Avec art : *travailler artistement.*

artistique [*tis-ti-ke*] adj. Qui a rapport aux arts, qui est fait avec art.

artistiquement [*tis-ti-ke-man*] adv. D'une manière artistique : *meubler artistiquement sa maison.*

artocarpe n. m. Genre d'ulmacées, comprenant des arbres d'Asie et d'Océanie.



Artocarpe.

— Encycl. Les artocarpes sont nommés vulgairement *arbres à pain*; ils ont une grosse tige et des fruits volumineux, comestibles, composés un peu avant la parfaite maturité par une chair blanche, un peu farineuse. On les mange cuits au four comme du pain, bouillis ou accommodés de diverses manières. Toute la plante renferme un suc laiteux dont on fait de la glu.

Artois [*toi*] (l'), anc. province au nord de la France, réunie à la couronne sous Louis XIV par le traité des Pyrénées (1659) ; cap. *Arras*. A formé la majeure partie du dép. du Pas-de-Calais. (Hab. *Artésiens*). Cette province a été en grande partie ravagée pendant la Grande Guerre (1914-1918).



Armes de l'Artois.

Artois (*les batailles de l'*). On compte trois batailles de l'Artois au cours de la Grande Guerre ; la première a été livrée en 1914, et les deux autres en 1915.

La première bataille de l'Artois est un épisode de la « course des Allemands à la mer ». Elle a eu lieu du 30 septembre au 14 décembre 1914. Le général de Maud'huy sut y arrêter les troupes de Ruprecht de Bavière sur le plateau de Thiepval et l'empêcher de prendre Arras, puis conquit Vermelles et les premières tranchées de Notre-Dame-de-Lorette. Quelques mois plus tard, c'est plus au nord, entre Béthune et Lille, que les Anglais du maréchal French ont remporté le succès de Neuve-Chapelle (10-12 mars 1915).

La deuxième bataille de l'Artois s'est livrée du 9 mai au 17 juin de la même année. Le général Foch s'y est efforcé sans succès d'atteindre la plaine de Douai et de Lens, mais il y acquit les positions d'Ablain-Saint-Nazaire, de Notre-Dame-de-Lorette, de Souchez, etc.

Au cours de l'automne suivant (septembre-octobre), la troisième bataille de l'Artois engagée, par les Franco-Anglais commandés par les mêmes chefs, n'a marqué que de petits progrès. Elle a simplement permis aux Français de prendre les falaises de Vimy et aux Anglais de conquérir Loos et Hulluch, que défendaient les soldats de Ruprecht de Bavière.

Artois (comte d'), titre porté par l'un des frères de Louis XVI, plus tard Charles X.

Artonne, comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 14 kil. de Riom ; 1.270 h. Eaux minérales.

Artot (Alexandre-Joseph Montagney, dit), célèbre violoniste belge, né à Bruxelles (1815-1845).

Art Roë, pseudonyme de **Mahon** (Benjamin-Léon-Marcelin-*Patrice*), officier d'artillerie et littérateur français, né à Lons-le-Saunier, tué à l'ennemi à Wisembach (Vosges) (1865-1914), auteur d'intéressants romans militaires : *Pingot et moi* (1893) ; *Sous l'étendard* (1895) ; *Mon régiment russe* (1899).

Artus (Louis), auteur dramatique et écrivain français né à Paris en 1870 ; auteur de *Cœur de moineau*; *l'Ingénu libertin*, etc., pièces écrites dans un style gracieux et léger et de romans : *la Maison du Fou, la Maison du Sage, le Vin de ta Vigne.*

Arucas, v. des Canaries (Grande Canarie) ; 7.900 h. Canne à sucre.

Arudy, ch.-l. de c. (Basses-Pyrénées), arr. et à 19 kil. d'Oloron, près du gave d'Ossau ; 1.870 h. Ch. de f. M. Marbres. — Le cant. a 11 comm. et 8.790 h.

arum [*rom*] n. m. Genre de plantes aroïdées, vulgairement appelées *pied-de-veau* ou *gouet.*



Arum.

— Encycl. L'*arum maculé* (arum maculatum), l'espèce la plus connue de ce genre, croît en Europe dans les lieux humides, le long des haies et des fossés humides. Il fleurit au printemps. Son rhizome contient un suc âcre et laiteux, très caustique.

Arundel, v. d'Angleterre (Sussex), non loin de la Manche ; 2.750 h.

Arundel (Thomas Howard, comte **d'**), maréchal d'Angleterre, mort à Padoue (1580-1646), qui fit venir de Paros les fameuses plaques de marbre gravées connues sous le nom de *marbres d'Arundel*, contenant les principaux événements de l'histoire grecque, de la fondation d'Athènes à l'an 264 av. J.-C.

arundo [*ron*] n. m. Genre de graminées, comprenant des plantes aromatiques, dont le type est le roseau, canne de Provence : *les tiges de l'arundo servent à faire des cannes à pêche, des emballages légers, etc.*

Aruns, fils de Tarquin le Superbe. S'étant rencontré avec Brutus dans un combat, ils se transpercèrent mutuellement, en 536 av. J.-C.



ARTOIS ET PICARDIE.

aruspice [*rus-pi-se*] n. m. lat. *aruspex*). Chez les Romains, prêtre qui prédisait l'avenir par l'inspection des entrailles des victimes offertes en sacrifice.

— Encycl. Les aruspices étaient d'origine étrusque ; les trois premiers furent établis à Rome par Romulus. Peu à peu ils s'accrurent au point de former un véritable ordre. Outre l'examen des entrailles des victimes, ils étaient chargés d'interpréter les tremblements de terre, éclairs, éclipses, etc.

arvale n. et adj. m. *Antiq.* Membre du collège religieux des frères arvales, à Rome.

— Encycl. Les frères arvales étaient commis au culte d'une antique divinité romaine, déesse de l'agriculture, qui symbolisait la terre productrice et qui était honorée par des processions autour des champs (*ambarvalies*), célébrées au mois de mai. Le chant des frères arvales est un des plus vieux monuments de la langue latine.

Arvant, station des ch. de f. d'Orléans, P.-L.-M., et du Midi (comm. de Vergongheon), très importante en raison des divers embranchements qui s'y croisent.

Arve, riv. torrentueuse de la Haute-Savoie, qui prend sa source au col de Balme, traverse la vallée de Chamonix, passe à Bonneville, et atteint le Rhône (r. g.) en aval de Genève ; cours 100 kil.

Arvède-Barine (Mme Charles Vincens, dite), femme de lettres, née et m. à Paris (1840-1908) ; écrivain pénétrant, qui a donné plusieurs bonnes études littéraires et historiques : *la Jeunesse de la Grande Mademoiselle; Louis XIV et la Grande Mademoiselle.*

Arvernes, puissant peuple de la Gaule ancienne, dans la partie qui s'appelle aujourd'hui *Auvergne.* Les Arvernes, dont la capitale était *Gergovie*, furent, un moment, les chefs de toute la Gaule, des Pyrénées au Rhin. Vercingétorix fut leur chef.

Arvers [*vèr*] (Alexis-Félix), poète et auteur dramatique français, né et m. à Paris (1806-1850), connu surtout par le beau *sonnet* auquel son nom est attaché, et commençant par ce vers :

Mon âme a son secret, ma vie a son mystère.

Arvert, comm. de la Charente-Inférieure, arr. et à 10 kil. de Marennes, au milieu de la *presqu'île d'Arvert;* 2.330 h. Ch. de f. Etat. Ostréiculture ; marais salants.

Arveyres, comm. de la Gironde, arr. et à 4 kil. de Libourne ; 1.650 h. Ch. de f. Orl. Vins.

arvicole adj. (du lat. *arvum*, champ, et *colere*, habiter). Qui vit dans les champs.

Arvieu, comm. de l'Aveyron, arr. et à 25 kil. de Rodez ; 1.640 h.

aryanisme n. m. Caractère propre aux Aryas. Science des Aryas.

Aryas [*ass*] ou **Aryens** [*ri-in*]. On donne le nom d'Aryas ou d'Aryens, ou encore d'Indo-Européens, à la presque totalité des races blanches de l'Asie et de l'Europe. Vers la fin du XVIIIe siècle, la connaissance des deux langues sanscrite et zende fit constater, entre ces langues et la plupart de celles parlées en Europe (toutes, sauf le basque, le finnois, le magyar et le turc), une étroite affinité. La famille entière reçut le nom de sanscritique ou indo-européenne ou même indo-germanique. De l'affinité linguistique faut-il conclure à une parenté ethnologique ? La réponse reste douteuse, si l'on considère que l'on ne s'accorde guère sur les caractères qu'il convient d'attribuer aux Aryens primitifs. Les uns affirment que ce sont les Latins, les autres les Germains, qui reproduisent le type des vieilles races blanches de l'Asie. Il est probable que, par les caractères physiques, nous ne nous rattachons que de bien loin aux races aryennes proprement dites. On a également donné le nom d'Aryens aux populations de l'Inde les plus anciennes.

aryen, enne [*ri-in, è-ne*] adj. Qui concerne les Aryens ou Aryas, peuple de l'Inde très ancien. (V. l'art. précéd.)

aryténoïde [*no-i-de*] adj. et n. m. Se dit de deux cartilages du larynx.

arythmie [*mi*] n. f. (du gr. *a* priv. et *rhuthmos*, rythme). Irrégularité des contractions cardiaques.

arythmique adj. (de *arythmie*). Qui n'est pas rythmique. Irrégulier : *pouls arythmique.*

Arz, une des îles du golfe du Morbihan ; 1.100 h.

Arzacq ou **Arzacq-Arraziguet,** ch.-l. de c. (Basses-Pyrénées), arr. et à 39 kil. d'Orthez, près de la Loust. affl. de l'Adour ; 1.120 h. — Le cant. a 23 comm. et 8.100 h.

Arzal, comm. du Morbihan, arr. et à 42 kil. de Vannes, près de la Vilaine ; 1.270 h.

Arzamas [*mass*], v. de Russie (gouv. de Novgorod), sur la Tecna ; 15.000 h. Tuileries, cuirs.

Arzano, ch.-l. de c. (Finistère), arr. et à 9 kil. de Quimperlé, entre l'Ellé et le Scorff ; 1.920 h. — Le cant. a 4 comm. et 6.090 h.

arzel [*zèl*] n. m. (ar. *ardjel*). Cheval ayant les pieds de derrière blancs, le chanfrein blanc ou étoilé de blanc.

Arzew, ch.-l. de c. de l'Algérie arr. d'Oran) ; 4.250 h. Le meilleur mouillage de l'Algérie. Minerai de fer. Sels du *lac d'Arzew.*

Arzignano, v. d'Italie (Vénétie, prov. de Vicence) ; 9.000 h. Soie, houille, vins estimés.

Arzon, comm. du Morbihan, arr. et à 32 kil. de Vannes ; 1.750 h. Ch. de f. Non loin de l'Océan ; bains de mer à Port-Navalo.

Arzua, v. d'Espagne (Galice, prov. de la Corogne) ; 8.700 h.

as [*ass*] n. m. (m. lat. signif. *unité de monnaie*). Carte à jouer, marquée d'un seul point : *as de cœur, as de trèfle.* Face du dé, marquée d'un seul point : *amener les deux as.* Moitié de domino marquée d'un seul point : *as partout.* Périssoire à un seul rameur. Unité de poids, de monnaie, de mesure, chez les anciens Romains.



As.

Arg. Le numéro un. Le premier dans son genre : *un as de l'aviation.* Celui qui excelle en quelque chose : *c'est un as. Fam. As de pique*, croupion de volaille ; *pop.* homme mal bâti, mal vêtu ou nul. Loc. fam. *N'avoir plus d'as dans son jeu*, n'avoir plus d'argent, plus de moyen d'action. *As de carreau*, le sac des fantassins. *As qui court*, jeu de cartes dans lequel chaque joueur reçoit une carte, qu'il peut échanger une fois avec son voisin de droite s'il la trouve trop faible. (L'as étant la carte la plus faible, c'est lui qui est le plus souvent l'objet des échanges, d'où le nom du jeu.)

A. S. Abréviation de Altesse sérénissime.

As, symbole chimique de l'arsenic.

Asa, roi de Juda de 944 à 904 av. J.-C. Il vainquit les Madianites et le roi d'Israël Baasa.

a sacris, mots lat. signif. à l'écart des choses sacrées : *le prêtre interdit a sacris ne peut exercer aucune des fonctions de son ministère.*

Asadi-Thousi, poète persan, maître de Ferdousi, dont il termina le *Schah Nameh* (IXe-Xe s.).

Asaky ou **Assaky** (Georges), poète roumain, m. à Jassy (1788-1869). Ministre de l'instruction publique, il fonda en Roumanie un grand nombre d'écoles. Sa fille épousa Edgar Quinet.

asaphe n. m. Genre de crustacés fossiles, du groupe des trilobites.

asaret [*za-rè*] n. m. Petite plante européenne, à odeur nauséeuse, dite *oreille d'homme*, à cause de la forme de ses feuilles. (A servi d'émétique avant l'introduction de l'ipécacuana. On en a retiré aussi une couleur vert pomme.)

asarique [*za*] adj. Se dit d'un acide que l'on extrait de l'asarome.

asarone [*za*] n. f. Composé que l'on retire de l'asaret.

Asben [*as-bèn'*] ou **Aïr,** oasis du Sahara central, entre le Fezzan et le Haoussa ; région montagneuse et bien arrosée. V. princ. *Aghadès.*

asbeste [*as-bès-te*] n. m. (du gr. *asbestos,* incombustible). Substance minérale incombustible, de la nature de l'amiante. (L'asbeste est encore appelé *papier fossile, liège fossile* ou *cuir fossile.* Les anciens en fabriquaient des tissus, dans lesquels ils brûlaient leurs morts.)

Asbjœrnsen (Pierre Christian), naturaliste et romancier norvégien, né et m. à Christiana (1812-1885) ; auteur d'une *Histoire naturelle* et de *Contes*

Ascagne [*ass*] (Iule *ou* Jules), fils d'Enée et de Créuse. Il fut emmené par son frère en Italie après la prise de Troie, lui succéda comme roi de Lavinium et fonda la ville d'Albe-la-Longue. (*Enéide.*) Il est la souche de la famille des *Iules,* dont César se glorifiait d'être issu.

ascalaphe [*as-ka-la-fe*] n. m. Genre d'insectes névroptères, comprenant de beaux myrméléonidés des régions chaudes, dont quelques espèces habitent la France.

Ascalon [*as-ka*], ville de l'ancienne Palestine, une des cinq principales cités des Philistins, port sur la Méditerranée. Ses ruines se voient aujourd'hui près d'El-Djourah, à 70 kil. de Jérusalem.

Ascanie [*as-ka-nî*], nom d'un ancien comté de l'Allemagne, berceau des princes d'Anhalt. Auj. compris dans la province prussienne de Saxe.

Ascaniens, famille féodale de l'Allemagne médiévale, qui possédait dans le Harz, entre autres châteaux, celui d'Aschersleben (*Ascania* en latin ; de là son nom). A partir de 1134, et jusqu'au XIVe siècle, elle a donné au Brandebourg, des margraves, dont le premier fut Albert l'Ours. — S. un *Ascanien.* Adjectiv. : *ère ascanienne.*

Ascanio, roman d'A. Dumas père (1843), dans lequel Benvenuto Cellini et son élève Ascanio, aimé de la duchesse d'Etampes, jouent les principaux rôles. — Opéra en cinq actes de Saint-Saëns, sur un livret de L. Gallet, tiré du roman (1898).

ascaride [*as-ka*] ou **ascaris** [*as-ka-riss*] n. m. Genre de vers intestinaux, de l'ordre des nématodes.

— ENCYCL. Les ascarides habitent l'intestin de l'homme, ils peuvent donner naissance à des troubles divers, dus surtout à leurs migrations. Souvent, leur présence n'est révélée que par le rejet d'un ver par l'anus ou la bouche. Chez les enfants, la dilatation des pupilles, le sommeil agité, des troubles nerveux, des convulsions sont parfois des signes de leur présence. D'une façon générale, les troubles qu'ils provoquent sont bénins. Pour les détruire, on emploie le semen-contra (3 à 6 gr.), la santonine (1 à 15 centigr.) ; un purgatif doit accompagner les vermifuges.

ascarides [*as-ka-ri-dé*] n. m. pl. Famille de vers nématodes, dont le genre *ascaride* est le type. S. un *ascaridé.*

ascaridiose [*as-ka*] n. f. Troubles occasionnés par la présence des ascarides dans l'intestin.

Ascasubi (colonel don Hilario), poète hispano-américain, né à Buenos-Ayres, m. à Cordova (1807-1875). Il prit une part active dans la lutte contre Quiroga et Rosas, pour la séparation des provinces confédérées et écrivit des œuvres qui sont le *romancero* de la pampa.

ascendance [*as-san*] n. f. (rad. *ascendant*). Action de monter, de s'élever : *mouvement d'ascendance.* Ensemble des générations qui ont précédé une génération actuelle : *ascendance paternelle.* ANT. **Descendance.**

ascendant [*as-san-dan*], **e** adj. (du lat. *ascendere,* monter). Qui va en montant, et *au fig.,* en progressant : *mouvement ascendant.* N. m. pl. Les parents (père, mère), dont descend une personne (ou un animal), par opposition à la série des parents qui constituent sa postérité et qu'on appelle *descendants : les ascendants d'un mineur font de droit partie du conseil de famille.* ANT. **Descendant.**

ascendant [*as-san-dan*] n. m. *Astr.* Mouvement d'une planète qui monte à l'horizon : *astre à l'ascendant.* ANT. **Déclinant.** *Fig.* Autorité morale, influence : *prendre* de *l'ascendant sur quelqu'un.* ANT. **Descendant.**

ascenseur [*as-san*] n. m. (du lat. *ascensor,* celui qui monte). Appareil au moyen duquel on élève automatiquement les personnes ou les fardeaux.

— ENCYCL. Les ascenseurs sont de différentes sortes : *hydrauliques, électriques, hydro-électriques.*

Le premier type est constitué par un solide corps de pompe vertical, dans lequel se meut un piston plongeur. En comprimant l'eau dans le cylindre, on soulève le piston ; au contraire, en laissant écouler le liquide, le piston redescend. Dans l'ascenseur de Combaluzier, Lepape et Roux, le piston n'est pas rigide, mais formé de segments articulés, qui lui permettent de suivre une course légèrement courbe

Outre les installations dans les maisons particulières, l'ascenseur a reçu d'importantes applications ; telles sont celles de la Tour Eiffel, où les ascenseurs Combaluzier et ceux d'Edoux fonctionnent ; tel est aussi l'ascenseur à bateaux situé aux Fontinettes, près d'Arques (Pas-de-Calais), etc.

L'ascenseur électrique, d'un usage très répandu, a été imaginé en 1889. Son fonctionnement est basé sur l'utilisation de la puissance d'une machine électrodynamique. Un autre ascenseur, imaginé par Amiot sous le nom de *monte-escalier* et mû électriquement, permet à une personne assise dans un fauteuil de gagner les étages supérieurs sans fatigue.

ascension [*as-san*] n. f. (lat. *ascensio ;* de *ascendere,* monter). Action de monter, de s'élever : *l'ascension d'un ballon, d'un alpiniste.* Action de gravir : *l'ascension du mont Blanc. Fig.* Progrès, élévation : *l'ascension de la démocratie.* Elévation miraculeuse de Jésus-Christ au ciel ; fête que l'Eglise célèbre pour commémorer cet événement le jeudi, dix jours avant la Pentecôte. (Dans ce sens, s'écrit avec une majuscule.) *Math. Ascension droite d'une étoile,* angle dièdre formé par le cercle horaire contenant l'étoile, avec un cercle horaire fixe. ANT. **Descente.**

Ascension (l'), tableau du Pérugin, à Lyon ; — de Véronèse, à l'Ermitage (Petrograd) ; — du Tintoret, église du Rédempteur, à Venise ; — œuvre anonyme de l'école de Ferrare (en 1539), au musée de Berlin [v. p. 120].

Ascension (ÎLE DE L'), petite île anglaise de l'océan Atlantique, découverte en 1501 par Jean de Nove, le jour de l'Ascension ; 300 h.

ascensionnel, elle [*as-san-si-o-nèl, è-le*] adj. Qui tend à monter ou faire monter : *mouvement ascensionnel ; force ascensionnelle.*

ascensionner [*as-san-si-o-né*] v. n. Faire une ascension.

ascensionniste ou **ascensioniste** [*as-san-si-o-nis-te*] n. Personne qui fait une ascension.

ascèse [*as-sè-ze*] n. f. (du gr. *askèsis,* application). Etat d'âme de l'ascète ; aspiration aux plus hautes vertus.

ascète [*as-sè-te*] n. (du gr. *askètès,* qui s'exerce). Personne qui se consacre aux exercices de piété, aux mortifications.

ascétique [*as-sé*] adj. Qui a rapport aux ascètes ou à l'ascétisme : *vie ascétique.*

ascétiser [*as-sé-ti-zé*] v. a. Rendre ascétique. **S'ascétiser** v. pr. Devenir ascétique.

ascétisme [*as-sé-tis-me*] n. m. Doctrine religieuse consistant dans la pratique de mortifications corporelles, en vue de la perfection morale. Morale philosophique fondée sur le mépris du corps et tendant au triomphe de l'âme sur les instincts et les passions.

Asch, v. de la Tchéco-Slovaquie (Bohême), entre le Fichtelgebirge et l'Erzgebirge, près de l'Elster, tributaire de la Saale ; 16.000 h. Soieries et lainages.

Aschaffenbourg [*a-cha-fèn-bour*], v. de Bavière, sur le Mein, grossi de l'*Aschaff* ; 25.300 h. Port de rivière actif.

Aschersleben [*a-chèrs-lè-bèn*], v. de Prusse, sur l'Eine, s.-affl. de la Saale ; 28.000 h. Lignite.

ascidie [*as-si-dî*] n. f. (gr. *askidion*). *Bot.* Feuille dont l'extrémité ressemble à un vase. *Zool.* Genre de tuniciers répandus dans toutes les mers du globe.



Ascidies : a, de sarracénia ; b, de népenthès.

— ENCYCL. *Bot.* Les ascidies sont des organes en forme de cornets ou d'ampoules, munis ou non d'un couvercle au niveau de l'orifice qui conduit dans la cavité. On les rencontre comme terminaison de certaines feuilles : népenthès, céphalote, sarracénie, etc. Au fond des ascidies s'amasse un liquide sucré, dont les insectes paraissent friands.

asciens [*as-si-in*] n. m. pl. (du gr. *a* priv., et *skia,* ombre). Habitants de la zone torride, qui, ayant deux fois par an le soleil au zénith, ne voient pas, ces jours-là, d'ombre à midi. S. un *ascien.*

ascite [*as-si-te*] n. f. (du gr. *askos,* outre). Hydropisie du péritoine.

ascitique [*as-si*] adj. Qui appartient à l'ascite. N. Personne atteinte d'une ascite.

asclépiadacées [*as-klé, sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones gamopétales, ayant pour type le genre *asclépiade.* S. une *asclépiadacée.*

asclépiade [*as-klé*] n. m. (du n. d'un poète grec qui l'inventa). Sorte de vers lyrique, grec ou latin, formé d'un spondée (ou trochée), d'un ou deux choriambes, d'un dactyle, d'un trochée et d'une syllabe. Adjectiv. : *vers asclépiades.* Syn. CHORIAMBIQUE.



Asclépiade.

asclépiade [*as-klé*] n. f. ou **asclépias** [*as-klé-pi-ass*] n. m. Genre de plantes d'origine américaine, à graines soyeuses, cultivées en Europe comme ornementales.

Asclépiade [*as-klé*], célèbre médecin grec, né à Prusе (Bithynie). Il fonda à Rome une école fameuse, où il combattit les doctrines d'Hippocrate (134-96 av. J.-C.)

asclépiades [*as-klé*] n. m. pl. Membres de corporations de médecins grecs, qui prétendaient descendre d'Esculape (*Asclépios*). [Ces principales corporations d'asclépiades étaient celles de Rhodes, de Cos et de Cnide.] S. un *asclépiade.* (Dès le Ve siècle av. J.-C., l'asclépiade a cessé d'être un médecin religieux.)

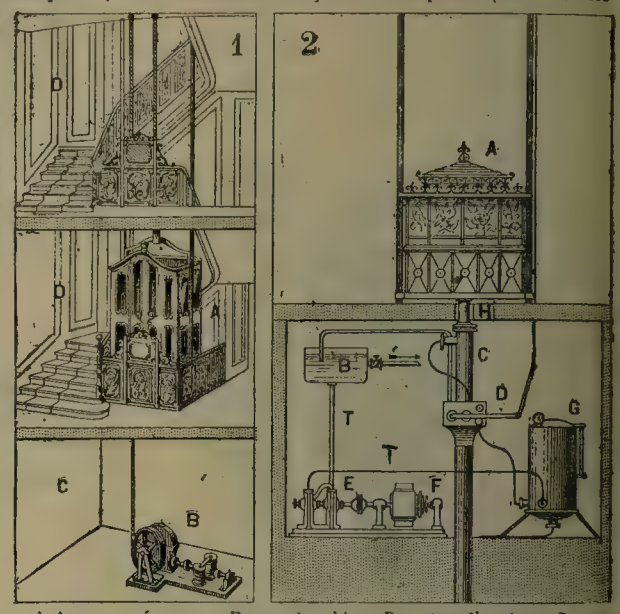

1. ASCENSEUR ÉLECTRIQUE EDOUX : A, cabine ; B, moteur électrique ; C, sous-sol ; D, cage de l'escalier. — 2. ASCENSEUR HYDRO-ÉLECTRIQUE HEURTEBISE : A, cabine ; B, bâche recevant l'eau d'évacuation ; C, cylindre ; D, distributeur ; E, pompe ; F, dynamos ; G, réservoir accumulateur aéro-hydraulique ; H, piston de l'ascenseur ; T, tuyau de refoulement à l'accumulateur G.

asclépieion n. m. En Grèce, nom donné aux temples d'Esculape, près desquels on soignait les malades dans de véritables hôpitaux.

Asclépios [*as-klé-pi-oss*] ou **Esculape** [*èss*], dieu de la médecine chez les Grecs. V. ESCULAPE.

ascobole [*as-ko*] n. m. (du gr. *askos,* outre, et *bolos,* action de jeter). Genre de champignons discomycètes, voisins des pézizes.

ascochyte [*as-ko-ki-te*] n. m. Genre de champignons, qui vivent en parasites sur les feuilles et les fruits et dont l'espèce la plus nuisible attaque les légumineuses (lentilles, pois, haricots, etc.).

Ascoli [*as-ko*], v. d'Italie, ch.-l. de la prov. du même nom, sur le Tronto, tributaire de l'Adriatique ; 23.300 h. Faïence, verrerie, draps, papier, cire. Patrie du pape Nicolas IV.

Ascoli (Cecco d'), poète italien, né à Ascoli, m. à Florence (1257-1327), auteur du poème encyclopédique *l'Acerba.*

Ascoli (Graziadio Isaïa), philologue romanisant et sanscritiste italien, né à Goritz, m. à Milan (1829-1907).

Ascoli di Satriano, anc. *Asculum,* v. d'Italie (prov. de Foggia) ; 7.860 h. Asculum est célèbre par la bataille que Pyrrhus gagna sur les Romains (279 av. J.-C.), et dans laquelle Décius sacrifia sa vie en hommage aux dieux, pour assurer la victoire de son armée.

ascomycètes [*as-ko*] n. m. pl. Ordre de la classe des champignons, renfermant ceux dont le mode de reproduction habituel est l'*asque.* (A ce groupe appartiennent des genres divers, dont les uns sont comestibles, comme l'*helvelle,* la *morille,* la *truffe ;* d'autres, microscopiques, constituent de redoutables parasites des tissus animaux et végétaux, comme l'*aspergille,* le *pénicille,* l'*oïdium,* etc. ; d'autres, enfin, ont un rôle important dans la transformation des substances végétales : ce sont les levures ou ferments. L'ordre des ascomycètes comprend quatre familles : les *discomycètes,* les *périsporiacées,* les *pyrénomycètes* et les *lichens.*) S. un *ascomycète.*



Ascomycètes : a, levure de bière ; b, helvelle (discom.) ; c, aspergille (périsp.) ; d, ergot de seigle (pyrénom.) ; e, parmélie du tilleul (lichen).

Asconius Pedianus (Quintus), grammairien latin du Ier siècle, commentateur de Cicéron, maître de Tite-Live et de Quintilien.

ascophore [*as-ko*] n. m. Genre de champignons, comprenant des moisissures qui se développent dans le pain et sur la colle de farine.

ascophylle [*as-ko*] n. f. Algue de la famille des fucacées, qui vit dans la Manche et l'Atlantique, fixée sur les rochers par un petit disque.

Ascq, comm. du Nord, arr. et à 8 kil. de Lille ; 2.670 h. Ch. de f. N.

Ascra [*as-kra*], petite ville de l'anc. Béotie. Patrie d'Hésiode.

Asculum [*as-ku-lom'*], ville de l'Italie ancienne. V. ASCOLI.

Asdrubal ou **Hasdrubal** [*ass*], dit *Barca,* général carthaginois, frère d'Annibal, vaincu et tué par les Romains, à la bataille du Métaure, en 207 av. J.-C., comme il allait rejoindre son frère. Le consul Néron fit jeter sa tête dans le camp d'Annibal, qui s'écria, dit-on : « Je reconnais là la fortune de Carthage. »



Aselle.

aselle [*zè-le*] n. m. Genre de crustacés isopodes, renfermant de petits cloportes plats, très répandus dans les eaux douces de l'hémisphère boréal.

LAROUSSE UNIVERSEL

ASIE

OCÉAN GLACIAL ARCTIQUE
OCÉAN ATLANTIQUE
OCÉAN PACIFIQUE
OCÉAN INDIEN
EUROPE
AFRIQUE
ASIE
RUSSIE
SIBÉRIE OCCIDENTALE
SIBÉRIE ORIENTALE
Steppes des Khirgiz
Monts Oural
Lacs des Toungouses
Toungouses
Yakoutes
Tchouktchis
Koriaks
Lamoutes
Tchouktchis
Anadyrs
MER DE BÉRING
MER D'OKHOTSK
MER DU JAPON
MER JAUNE
MER DE CHINE MÉRIDIONALE
MER DE CHINE
MER NOIRE
MER CASPIENNE
MER D'ARAL
MER ROUGE
MER D'OMAN
MER
Golfe du Bengale
Golfe Persique
Détroit de Malacca
Détroit de Formose
Détroit de Behring
Détroit de Corée
Détroit de Sunda
Détroit de Torres
Détroit de Bass
Détroit de Cook
Détroit de Magellan
Détroit de Gibraltar
Détroit de Bosphore
Détroit de Dardanelles
Détroit de Bab-el-Mandeb
Détroit de Ormuz
Détroit de Behring
Détroit de Corée
Détroit de Sunda
Détroit de Torres
Détroit de Bass
Détroit de Cook
Détroit de Magellan
Détroit de Gibraltar
Détroit de Bosphore
Détroit de Dardanelles
Détroit de Bab-el-Mandeb
Détroit de Ormuz
Monts Célestes
Monts Altaï
Monts Khingan
Monts Himalaya
Monts Kouen-Loun
Monts Nan-Ling
Monts Stanovoï
Monts Sayansk
Monts Khangai
Monts Thian-Chan
Monts Kara-Korom

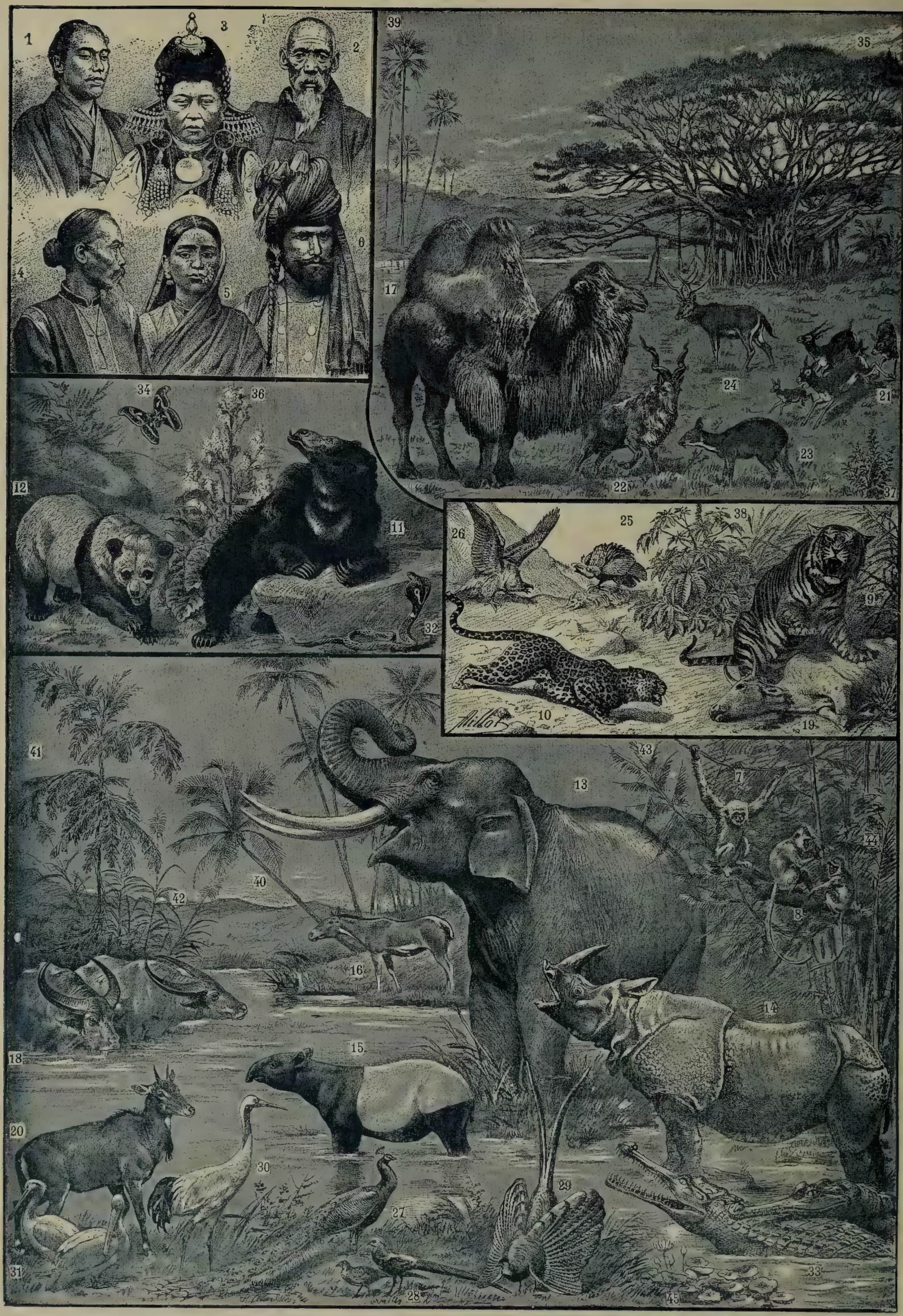

Asie : 1. Japonais. — 2. Chinois. — 3. Femme mongole (Bouriate). — 4. Annamite. — 5. Femme hindoue. — 6. Afghan. — 7. Gibbon. — 8. Cercopithèques. — 9. Tigre. — 10. Panthère. — 11. Ours à grandes lèvres. — 12. Ailurope. — 13. Eléphant de l'Inde. — 14. Rhinocéros. — 15. Tapir à chabraque. — 16. Hémione. — 17. Chameau. — 18. Buffles kérabau. — 19. Zébu. — 20. Nilgaut. — 21. Antilopes cervicapra. — 22. Chèvre markhor. — 23. Chevrotain porte-musc. — 24. Cerf de David. — 25. Vautour de l'Inde. — 26. Gypaète. — 27. Paon. — 28. Faisan doré. — 29. Argus. — 30. Grue de Mandchourie. — 31. Pélicans. — 32. Naja à lunettes. — 33. Gavials. — 34. Saturnie atlas. — 35. Figuier banian. — 36. Rhubarbe. — 37. Thé. — 38. Ricin. — 39. Borassus. — 40. Cocotier. — 41. Caryota. — 42. Canne à sucre. — 43. Rotang. — 44. Bambou. — 45. Nélombo.

Aselli (Gaspard), médecin italien, né à Crémone, m. à Milan (1581-1626) ; découvrit les vaisseaux chylifères.

aselline n. f. Base retirée de l'huile de foie de morue.

asemum [*zé-mom*] n. m. Genre de coléoptères longicornes, comprenant des capricornes qui vivent sur les pins des montagnes d'Europe.

asepsie [*sèp-si*] n. f. (du gr. *a* priv., et *sèpsis*, infection). Absence de tout microbe : *l'asepsie d'une plaie.* Ensemble des méthodes thérapeutiques qui évitent l'introduction des microbes sans agent antiseptique : *l'antisepsie combat une infection existante ; l'asepsie prévient cette infection.*

— Encycl. L'asepsie consiste à écarter toute cause d'infection sans faire usage de produits antiseptiques. Quand il n'existe pas de pus, une plaie traitée simplement avec des mains stériles (propreté chirurgicale), des instruments et des pansements stérilisés se ferme rapidement. Aussi, actuellement, l'asepsie a-t-elle détrôné, chaque fois qu'il était possible, l'*antisepsie*, qui reste indispensable si la plaie est déjà infectée.

aseptique [*sèp*] adj. Qui tient de l'asepsie : *pansement aseptique.* N. m. : *un aseptique.*

aseptisation [*sèp-ti-za-si-on*] n. f. Action d'aseptiser, d'écarter toute cause d'infection.

aseptiser [*sèp-ti-zé*] v. a. Rendre aseptique : *aseptiser un pansement, une plaie.*

aseptol n. m. Antiseptique très puissant, que l'on obtient par l'action de l'acide sulfurique concentré sur l'acide phénique. Syn. ACIDE OXYPHÉNYLSULFONÉ, ACIDE SULFOBENZIDIQUE.

Aser [*zèr*], un des fils de Jacob, chef d'une des douze tribus d'Israël ; cette tribu.

Ases, nom que l'on donne aux dieux bienfaisants de la mythologie scandinave.

— Encycl. Les Ases représentent les forces de la nature et leur antagonisme. Ils doivent succomber dans leur lutte avec les géants, mais pour renaitre plus forts. Ce sont *Odin* (l'Air), *Vili* (la Lumière) et *Vé* (le Feu), *Freyja* (le Ciel serein), *Thor* (le Tonnerre), *Baldr* (le Printemps), etc.

asexué [*sèk-su-é*], **e** ou **asexuel, elle** [*sèk-su-èl, è-le*] adj. Qui n'a pas de sexe : *ce sont les phylloxeras asexués qui produisent les galles sur les feuilles de la vigne.* (On dit aussi ÉSEXUÉ, ASEXÉ.)

Asfeld [*fèld*], ch.-l. de c. (Ardennes), arr. et à 21 kil. de Rethel, sur l'Aisne et le canal des Ardennes ; 930 h. (*Asfeldois*). — Le cant. a 19 comm. et 7.020 h. (en 1914).

Asfeld (BIDAL d'), famille originaire de Brême, qui donna, au XVIIe siècle, plusieurs personnages distingués.

Ashburne [*ach-beurn*], v. d'Angleterre (Derby), sur la Dove, s.-affl. du Humber ; 5.500 h. Etoffes, dentelles.

Ashburnham [*ach-beur-nam*] (John, comte), riche Anglais, qui avait réuni une collection admirable de manuscrits et de livres rares, connus sous le nom de *collection Ashburnham* (1797-1878).

Ashehoug (Torkel Halvorsen), juriste et homme politique norvégien, né à Idd, m. à Christiania (1822-1909).

Ashton-under-Lyne, ville d'Angleterre (comté de Lancastre), sur la Tame ; 50.000 h. Houillères ; forges et laminoirs, filature de coton.

Asiago, v. d'Italie (Vénétie, prov. de Vicence), ch.-l. du district des Sette Communi ; 5.500 h., en grande partie d'origine allemande. Manufacture de chapeaux de paille. Le *plateau d'Asiago* ou des Sette Communi, situé au sud des Alpes Dolomitiques et dominé par elles, a été, pendant la Grande Guerre, le théâtre de violents combats. Au cours de leur « expédition de châtiment » de mai 1916, les Autrichiens de l'archiduc Eugène s'emparèrent du plateau d'Asiago et chassèrent les Italiens de Cadorna de la ville même d'Asiago (30 mai). Mais ils durent reculer quelques semaines plus tard, et incendièrent Asiago en l'abandonnant. Dix-huit mois plus tard, lors de l'écroulement de Caporetto (octobre-novembre 1917), les troupes autrichiennes du maréchal Conrad se brisèrent sur le plateau d'Asiago contre le front italien.

asialie [*zi-a-lî*] n. f. (du gr. *a* priv., et *sialon*, salive). Défaut de salive.

asiarcat [*zi-ar-ka*] n. m. Fonction d'asiarque.

asiarque [*zi-ar-ke*] n. m. Nom donné dans la province romaine de l'Asie aux magistrats supérieurs des rites religieux, chargés d'organiser les fêtes et les jeux sacrés.

Asiatique [*zi-a*], habitant ou originaire de l'Asie : *les Asiatiques.* Adjectiv. Propre à l'Asie ou aux Asiatiques : *mollesse asiatique. Luxe asiatique*, excessif. *Style asiatique*, emphatique, ampoulé, tel que le devint l'éloquence de l'école de Rhodes.

aside [*zi-de*] n. f. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, renfermant de nombreuses espèces de taille moyenne, de couleur grise ou noire, qui habitent les régions sablonneuses de l'Europe.

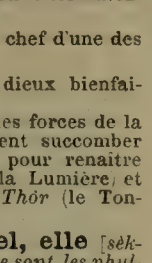
Aside.

Asie [*zî*], une des cinq parties du monde, la plus anciennement peuplée et le berceau de notre civilisation. L'*Asie* est bornée au N. par l'océan Glacial, à l'E. par le Grand Océan et la mer de Behring, au S. par la mer de Chine et l'océan Indien, à l'O. par la mer Rouge, le canal de Suez, la Méditerranée et ses dépendances, la mer Caspienne, le fleuve Oural et les monts Ourals. L'Asie est 4 fois et demie plus grande que l'Europe et plus de 80 fois plus grande que la France ; sa superficie est de 45 millions de kil. carr., et sa population s'élève à 900 millions d'hab. (*Asiatiques*). — Divisions anciennes : Asie Mineure, Arménie, Parthie, Mésopotamie, Babylonie ou Chaldée, Assyrie, Syrie, Colchide, Arabie, Perse, Inde, Scythie ou Sarmatie et pays des Sères (Chine). — Divisions actuelles ; l'Asie russe (*Sibérie et prov. caucasiennes*), la Chine, le Japon, la Turquie d'Asie, l'Arabie, la Perse, l'Afghanistan, le Béloutchistan, le Turkestan (*presque entièrement à la Russie*), l'Hindoustan (*aux Anglais*), et l'Indochine qui comprend la Birmanie (*aux Anglais*), le royaume indépendant de Siam, le Cambodge, l'Annam, le Laos et le Tonkin (*sous le protectorat français*), la basse Cochinchine (*à la France*) et le sud de la presqu'île de Malacca (*aux Anglais*).

Principales régions naturelles : 1° au N. les grandes plaines glacées et presque désertes de la Sibérie, traversées, entre autres fleuves notables, par l'Obi, l'Iénisséi, la Léna ; 2° au centre, chaines de montagnes et plateaux surélevés : massif arménien, Elbourz, dominant le plateau de l'Iran, Hindou-Kouch ; Pamir, d'où rayonnent vers le N.-E. les Thian-Chan, les monts Altaï, Saïansk, Yablonoï et Stanovoï, et vers le S.-E. l'Himalaya, prolongé par les monts du Sé-Tchouen. Entre ces deux soulèvements s'étendent les plateaux déserts du Tibet et de Gobi ; 3° au S., péninsules à climat tropical : Arabie, Inde, arrosée par le Gange et l'Indus, Indochine, arrosée par l'Iraouaddy, la Salouen, le Ménam, le Mékong, et prolongée par la presqu'île de Malacca. Sauf l'Arabie, la majorité de ces péninsules est habitée par une population exceptionnellement dense. A l'E., régions tempérées : Chine, arrosée par le Yang-tsé-Kiang, le Hoang-Ho ; Mandchourie, traversée par l'Amour. *Iles* : les Laquedives, les Maldives, Ceylan, les îles Andaman, Nicobar, Haïnan, Formose, les îles du Japon, les Kouriles, l'île Sakhaline, et les îles Liakof ou Nouvelle-Sibérie.

On trouve en Asie les pierres précieuses, l'or, l'argent, le cuivre, la houille, les céréales, le riz, la gomme, le caoutchouc, le bambou, le cocotier, la canne à sucre, le camphre, le thé, l'opium, le café, les dattes, les épices, le coton, le bananier, le mûrier et les bois précieux. On y rencontre le tigre, l'éléphant, le rhinocéros, le tapir, l'ours, le loup, le renard, l'hermine, le chameau, le yack, le buffle, les antilopes, et les animaux domestiques, puis le gavial, et une foule de singes, d'oiseaux et de serpents (python, cobra ou naja, etc.).

— *Races.* L'Asie a été habitée à une époque aussi ancienne que l'Europe, et certains auteurs pensent même qu'il faudrait y voir le berceau de l'humanité. En tout cas, dans les 850 millions d'individus qui vivent sur le sol asiatique sont représentées les trois subdivisions principales de la race humaine. Dans l'ouest et l'Hindoustan, habitent presque tous les blancs d'Asie, populations du Caucase, au type merveilleusement pur : *Iraniens* de l'Afghanistan, de la Perse, du Béloutchistan ; *Sémites* de l'Arabie, de la Syrie et de l'Asie Mineure. Les Arméniens, et les Kurdes paraissent mélangés de Sémites et d'Iraniens. Le tronc jaune est plus largement représenté avec les *Mongols* (Bouriates, Kalmouks, etc.), les Toungouses, les Coréens, les Chinois, les Japonais, les Tibétains, Birmans, Annamites, Malais, etc. Au tronc nègre appartiennent les *Negritos* (Sémans, Andamanais, etc.).

Asie française (*Comité de l'*), comité fondé en 1901, à l'instar et sur le modèle du Comité de l'Afrique française, pour étudier sous tous leurs aspects les problèmes du Levant et de l'Extrême Orient. Il publie une revue intitulée *l'Asie française.*

Asie Mineure, nom que donnaient les anciens à la partie occidentale de l'Asie, au S. de la mer Noire. Région montagneuse sur les côtes, sèche et parsemée de lacs salés dans l'intérieur. Villes principales : *Brousse, Trébizonde, Sinope, Amasia.* Elle forme aujourd'hui la Turquie d'Asie, sauf certaines parties : le territoire de Smyrne, attribué à la Grèce ; la Cilicie, sous la protection de la France ; l'Arménie, reconnue indépendante ; etc.

asiento ou **assiento** [*as-si-èn'-to*] n. m. Nom donné par les Espagnols au monopole de la vente des nègres dans les colonies. Il fut cédé aux Anglais par le traité d'Utrecht (1713).

asile [*zi-le*] n. m. (lat. *asylus*, du gr. *a* priv., et *sulaô*, j'enlève). Lieu de refuge : *respecter, violer un asile. Fig.* Protection, retraite : *l'asile de la paix.* Etablissement où l'on trouve une retraite dans l'indigence, la vieillesse, les infirmités : *asile de nuit, asile de vieillards. Asile d'aliénés*, V. ALIÉNÉ. *Poétiq. Le dernier asile*, le tombeau. *Salle d'asile*, établissement où les enfants des deux sexes étaient admis de deux à six ans : *les salles d'asile ont été remplacées en 1881 par les écoles maternelles.* (V. ÉCOLE.) *Droit d'asile*, droit d'inviolabilité accordé autrefois à certains lieux, soit à cause de leur sainteté propre, soit à cause des personnes qui les habitaient.

— Encycl. Le mot *asile*, qui veut dire, en grec : *d'où l'on ne peut être enlevé*, désignait un lieu établi pour servir de refuge aux débiteurs et aux criminels. Chez les anciens Grecs, les temples, les statues des dieux, les tombeaux, les autels jouissaient, en général, du droit d'asile. Cette coutume passa du paganisme au christianisme. Pendant longtemps, en France, le clergé se montra jaloux du droit d'asile, comme le prouve l'attitude irréductible de Grégoire de Tours bravant les menaces et la fureur de Chilpéric, et refusant de lui livrer le jeune Mérovée, qui était venu chercher un asile dans la basilique de Saint-Martin. Les coupables qui s'étaient réfugiés au pied des autels n'étaient point livrés avant qu'un serment prêté sur l'Evangile les eût garantis de la mort, de la mutilation et de la torture. A partir du XIVe siècle, ce droit subit de nombreuses restrictions, et l'ordonnance de Villers-Cotterets (1539) ne reconnut comme endroits inviolables que les maisons royales, les hôtels des ambassadeurs et le Temple. Le droit d'asile n'existe plus actuellement en Europe.

asile [*zi-le*] n. m. Genre d'insectes diptères, renfermant des mouches de grande taille, dont les nombreuses espèces sont répandues sur tout le globe : *les asiles font la chasse aux autres insectes.*

asimine [*zi*] n. f. Fruit de l'asiminier.

asiminier [*zi, ni-é*] n. m. Genre d'anonacées, renfermant des arbrisseaux des régions tempérées de l'Amérique du Nord, et dont les fruits sont comestibles.

Asinaire (l'), comédie de Plaute, imitée du Grec Démophile, curieuse étude de mœurs, pleine de scènes amusantes, au style étincelant de verve. La pièce tire son nom d'une troupe d'ânes frauduleusement vendus.

Asinara, île d'Italie, sur la côte N.-O. de la Sardaigne, habitée par des pêcheurs et des bergers.

Asinaros [*ross*], fleuve de Sicile, tributaire de la mer Ionienne ; auj. le *Noto*. Défaite des Athéniens par les Syracusains (413 av. J.-C).

asine [*zi-ne*] adj. f. (du lat. *asinus*, âne). Qui a rapport à l'âne. *Bête asine*, âne ou ânesse.

Asinius Pollio (Caius). V. POLLION.

asinus asinum fricat loc. lat. signif. *l'âne frotte l'âne.* Se dit de deux personnes qui s'adressent mutuellement des éloges outrés.

asitie [*zi-sî*] n. f. (du gr. *a* priv., et *sition*, aliment). Abstinence forcée. Perte de goût pour les aliments.

Ask, nom du premier homme, dans la mythologie scandinave.

askari ou **asker** n. m. Nègre enrôlé par les explorateurs partis de la côte orientale d'Afrique pour protéger les caravanes : *chaque caravane engage un certain nombre d'askaris.* Fantassin recruté dans les tribus indigènes de Nubie.

Askhabad, v. forte du Turkestan russe, ch.-l. de la province Transcaspienne, au pied du Kopet-Dagh, dans l'oasis d'Atek ; 12.000 h.

Asmodée [*as-mo-dé*], personnalité diabolique qui figure dans le livre de *Tobie*, comme démon des plaisirs impurs. Epris de la belle Sara, il fit successivement périr ses sept époux, mais fut mis en fuite par Tobie. Le Sage en a fait le principal personnage de son *Diable boiteux*, enlevant les toits des maisons de Madrid et découvrant les secrets les plus intimes de chaque habitation.

Asmonéens [*as-mo-né-in*], nom donné à la famille des Macchabées, originaire d'Asmon (tribu de Siméon). Les Asmonéens gouvernèrent la Judée pendant 126 ans, depuis Simon, descendant du prêtre Hasmon, jusqu'à Antigone, roi, et Aristobule, sacrificateur, qu'Hérode immola à son ambition. S. un *Asmonéen*. Adjectiv. : *famille asmonéenne.*

Asnelles [*a-nèl*] ou **Asnelles-la-Belle-Plage,** comm. du Calvados, arr. et à 12 kil. de Bayeux ; 370 h. Ch. de f. Bains de mer (jolie plage de sable fin).

Asnières-sur-Oise, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 27 kil. de Pontoise ; 1.220 h.

Asnières-sur-Seine [*a-ni-è-re*], ch.-l. de c. (Seine), arr. et à 7 kil. de Saint-Denis, sur la Seine ; 49.600 h. (*Asniérois*). Ch. de f. Etat. Nombreuses industries. — Le cant. a 2 comm. et 48.070 h.

Asnyk (Adam), poète lyrique et dramatique polonais, né à Kalisz, m. à Cracovie (1838-1897).

Asoka; nom d'un bouddha et de plusieurs rois de l'Inde, dont l'un, Dharma Asoka (vers 264 av. J.-C.) a fait du bouddhisme une religion d'Etat.

Asola, v. d'Italie (prov. de Mantoue), sur la Chiese ; 7.000 h.

asopie [*pî*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères, de la famille des pyralidès, comprenant de petites teignes qui vivent dans la farine, le pain, etc.

asotter [*a-so-té*] v. a. Rendre sot, et surtout sottement amoureux. **S'asotter** v. pr. s'amouracher ridiculement, sottement. (On écrit aussi ASSOTTER.)

Aspar, général byzantin et patrice, mis à mort par Léon Ier, qu'il avait placé sur le trône (470 ap. J.-C.). — Titre d'une médiocre tragédie de Fontenelle, de laquelle une épigramme de Racine date plaisamment l'origine du sifflet au théâtre (1680).

asparagiculteur [*as-pa*] n. m. Agriculteur qui s'adonne plus particulièrement à la culture de l'asperge.

asparagiculture [*as-pa*] n. f. (du gr. *aspa rayos*, asperge, et de *culture*). Culture de l'asperge : *Argenteuil s'est fait une spécialité de l'asparagiculture.*

asparagine [*as-pa*] n. f. Substance qui se trouve dans les jeunes pousses d'asperge, et qui est employée en médecine comme diurétique.

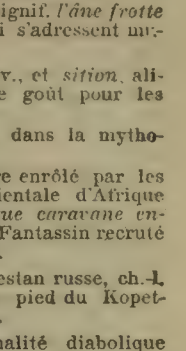
Aspasie.

asparaginées [*as-pa, né*] n. f. pl. (du gr. *asparagos*, asperge). Tribu de plantes ayant pour fruit une baie, et dont le type est l'*asperge*. S. une *asparaginée.*

asparagus [*ghuss*] n. m. Genre d'asparaginées, cultivées comme plantes d'ornement pour leur feuillage délicat.

aspartique adj. Se dit d'un acide dérivé de l'asparagine.

Aspasie [*as-pa-zî*], courtisane grecque, née à Milet, célèbre par sa beauté et son esprit, qui devint la femme de Périclès. Sa maison était fréquentée par les philosophes, les artistes et les écrivains les plus célèbres, particulièrement Socrate. On fait souvent allusion à Aspasie en lui donnant le rôle d'une sorte d'Egérie (Ve s. av. J.-C.).

aspe [*as-pe*] ou **asple** [*as-ple*] n. m. Dévidoir qui sert à tirer la soie des cocons.

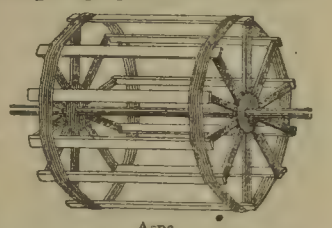
Aspe.

Aspe (VALLÉE D'), belle et pittoresque vallée des Basses-Pyrénées, arr. d'Oloron ; elle est arrosée par le gave d'Aspe. (Hab. *Aspois.*)

aspect [*as-pè ; pèk* devant une voyelle] n. m. (lat. *aspectus*). Vue d'un être, d'un objet : *les animaux fuient à l'aspect du lion.* Manière dont il se présente à la vue : *château d'un aspect majestueux. Fig.* Face d'une affaire : *entreprise qui se présente sous un fâcheux aspect.*

Aspendus [*as-pin-duss*] ou **Aspendos** [*as-pin-doss*], v. de l'anc. Pamphylie, près de l'Eurymédon. Il en subsiste aujourd'hui un magnifique théâtre d'époque romaine.

asperge [*as-pèr-je*] n. f. (gr. *asparagos*). Plante potagère, de la famille des liliacées, dont on mange les tiges (*turions*) quand elles sont encore tendres. *Pointes d'asperges*, l'extrémité verte des asperges. *Fig.* et *fam. Asperge, asperge montée*, personne mince et très grande.

— Encycl. *Bot.* Le genre asperge renferme une cinquantaine d'espèces, qui ont pour caractères principaux : périanthe à six divisions, soudées inférieurement en un tube grêle et filiforme ; six étamines insérées à la base de ce tube ; stigmate trilobé ; ovaires à trois loges biovulées.


Asperge.

— *Cult.* L'asperge se reproduit au moyen de semis. On sème au printemps à la volée. A l'automne, on retire de la terre où ils ont grandi, les jeunes plants (*griffes*), et on les dépose dans une nouvelle terre soigneusement préparée et ameublie à 0m,80 ou 1 mètre de profondeur. On les recouvre de 3 à 4 centimètres de terre, mais chaque année on ajoute une nouvelle couche de fumier et de terre franche, et c'est seulement au bout de quatre ans que l'on récolte les asperges. La période de production dure quinze ou vingt ans, si la culture est conduite avec intelligence et si le sol est bien fumé. Les asperges les plus renommées sont celles d'Argenteuil et de Montreuil.

— *Art culin.* Les asperges, ratissées, lavées et coupées de même longueur, sont mises à cuire pendant quinze à vingt minutes dans l'eau bouillante, avec

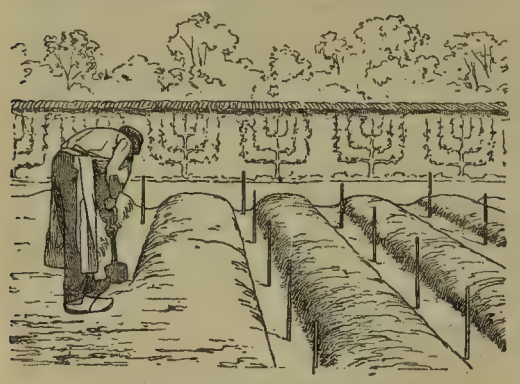
Préparation d'un plant d'asperges.

un peu de sel. Elles se mangent à la vinaigrette, à la sauce blanche ; les pointes, dans les œufs brouillés, certains potages, etc. Très diurétiques, les asperges communiquent en outre à l'urine une odeur particulière, que l'on peut éviter toutefois en mettant au fond du vase une goutte d'essence de térébenthine.

Conservation des asperges. On place la section de la tige contre une plaque de métal fortement chauffée jusqu'à ce que la section soit entièrement carbonisée, puis on enveloppe soigneusement dans un cornet de papier de soie chaque tête d'asperge. Cela fait, on place chaque asperge dans un lit de poussière de charbon de bois bien sec, de façon que les tiges soient séparées les unes des autres, sans se toucher. On couvre encore le tout avec le charbon et on ferme hermétiquement la boîte. On a ainsi en décembre des asperges ayant toutes les qualités de la plante fraîchement cueillie.

aspergement [*as-pèr-je-man*] n. m. Action d'asperger. Son résultat. (On dit mieux ASPERSION.)

asperger [*as-pèr-jé*] v. a. (du lat. *aspergere*, répandre. — Prend un e muet après le *g* devant *a* et *o* : *j'aspergeai, nous aspergeons.*) Arroser légèrement avec une branche, un goupillon, etc. : *asperger du linge.*

aspergerie [*as-pèr-je-rî*] ou **aspergière** [*as-pèr-ji-è-re*] n. f. Terrain planté d'asperges.

asperges [*as-pèr-jès*] n. m. (mot lat. signif. *tu aspergeras*, par lequel commence le chant liturgique *Asperges me hyssopo*, etc.). Goupillon pour asperger. Moment de l'aspersion à la messe : *on en est à l'asperges.*

aspergillaire [*as-pèr-jil-lè-re*] adj. Qui est produit par une aspergille.

aspergille [*as-pèr-ji-le*] n. f. ou **aspergillus** [*as-pèr-jil-luss*] n. m. (du lat. *aspergillum*, goupillon). Genre de champignons ascomycètes de la famille des périsporiacées, qui se développe sur les matières en décomposition. (C'est une aspergille, l'*aspergille glauque*, qui forme sur les confitures et les sirops des taches d'un beau vert glauque. D'autres espèces sont parasites de l'homme et des animaux, et engendrent différentes affections.)


Aspergille glauque (gross.).

aspergilliforme [*as-pèr-jil-li*] adj. (du lat. *aspergillum*, goupillon, et de *forme*). *Bot.* Qui a la forme d'un goupillon.

aspergillose [*as-pèr-jil-ló-ze*] n. f. Pseudo-tuberculose, dont l'agent pathogène est une aspergille (*aspergillus fumigatus*).

aspérité [*as-pé*] n. f. (lat. *asperitas*). Inégalité, rugosité, saillie qui donne de la rudesse à une surface : *les aspérités du chemin. Fig.* Apreté, rudesse désagréable : *les aspérités du style, du caractère.*

asperme [*as-pèr-me*] adj. (du gr. *a* priv., et *sperma*, graine). Qui ne produit pas de graines.

aspermie [*as-per-mî*] n. f. (rad. *asperme*). *Méd.* Absence de la sécrétion séminale. *Bot.* Absence de graines.

Aspern ou **Gross-Aspern,** bourg de la république d'Autriche, sur la rive gauche du Danube, vis-à-vis de l'île Lobau ; 1.100 h. Sanglant combat entre Français et Autrichiens, les 21 et 22 mai 1809 (bataille d'Essling).

aspersion [*as-pèr*] n. f. (lat. *aspersio*). Action d'asperger. Liquide ainsi répandu.

— Encycl. Dans la liturgie catholique, l'aspersion est un diminutif de l'ablution. Aucune bénédiction d'objets n'a lieu sans aspersion. On fait des aspersions dans une église qu'on dédie, sur un autel que l'on consacre. On asperge le corps des défunts à la porte de leur maison, à l'église et au cimetière.

aspersoir [*as-pèr*] n. m. Goupillon pour jeter de l'eau bénite. (V. GOUPILLON.) Pomme d'arrosoir, percée de petits trous. (V. ARROSOIR.)

aspérule [*as-pé*] n. f. *Bot.* Genre de rubiacées des régions tempérées. (L'*aspérule odorante*, appelée aussi *petit muguet* ou *reine des bois*, est recherchée des bestiaux et communique au lait des vaches un arome très agréable.)


Aspérule.

Aspet [*as-pè*], ch.-l. de c. (Haute-Garonne), arr. et à 15 kil. de Saint-Gaudens, sur le Gers, affl. de la Garonne ; 1.960 h. Ch. de f. M. Fabrication d'ouvrages en buis. — Le cant. a 22 comm. et 12.860 h.

asphaltage [*as-fal*] n. m. Action d'asphalter ; son résultat : *l'asphaltage d'une cour.*

asphalte [*as-fal-te*] n. m. (du gr. *asphaltos*, bitume). Sorte de bitume compact, brun, luisant, dont on se sert, à l'état de poudre comprimée, pour garnir la chaussée des rues, et à l'état de mastic bitumeux pour les trottoirs.

— Encycl. L'asphaltage, dû à l'ingénieur suisse Mérian, a été introduit en France en 1849, mais son emploi courant ne date que de 1854, à la suite de procédés perfectionnés par le même ingénieur.

La poudre, employée surtout pour les chaussées, est chauffée à 130° dans des chaudières et étendue chaude sur une aire en béton, puis comprimée avec des dames en fonte chauffées, et enfin lissée avec une sorte de fer à repasser ; son épaisseur est de 0m,04 à 0m,05. Le *mastic d'asphalte* pour les trottoirs est composé de bitume et d'asphalte ; on le fond avec du sable siliceux dans des chaudières roulantes, munies d'un agitateur actionné par une manivelle. On le coule sur une aire en béton, et son épaisseur de 0m,02 à 0m,03 est régularisée au moyen d'une sorte de batte. On le saupoudre ensuite de menu gravier, pour augmenter sa résistance à l'usure. V. ROUTE.

L'asphalte s'emploie aussi à l'état de béton pour les fortes fondations, et à l'état de briques pour les carrelages ; les briques sont réunies par un mastic bitumineux appliqué à chaud. Il a trouvé encore son application dans l'établissement des chapes et extrados des voûtes, dans la construction des forts, des ponts, etc. Les principaux gisements d'asphalte se rencontrent en France, dans la Haute-Savoie, l'Ain, le Gard et le Puy-de-Dôme.

asphalter [*as-fal-té*] v. a. Couvrir d'asphalte.

Asphaltite (LAC). V. MORTE (*mer*).

asphodèle [*as-fo*] n. m. (gr. *asphodelos*). *Bot.* Genre de liliacées, à belles fleurs ornementales, dont il existe différentes variétés, cultivées dans les jardins.


Asphodèle.

asphyxiant [*as-fik-si-an*], **e** adj. Qui asphyxie : *gaz asphyxiant.* V. GAZ.

asphyxie [*as-fik-sî*] n. f. (du gr. *a* priv., et *sphuxis*, pouls). Suspension ou ralentissement de la respiration. *Asphyxie locale*, maladie appelée aussi *gangrène symétrique des extrémités.*

— Encycl. L'asphyxie est, à proprement parler, l'impossibilité de respirer, c'est-à-dire d'absorber de l'oxygène et d'expulser l'acide carbonique. Elle peut avoir lieu par *submersion* (c'est le cas des noyés) ou par *strangulation* (pendaison), et c'est abusivement qu'on applique le terme d'asphyxie aux phénomènes provoqués par le passage dans les voies respiratoires d'un gaz délétère (oxyde de carbone, chlore, brome, gaz des fosses d'aisances, ypérite). L'acide carbonique (locaux étroits ou mal aérés, cuves de fermentation des moûts) provoque l'asphyxie par privation d'oxygène ; au contraire, le gaz d'éclairage et l'oxyde de carbone (poêles qui tirent mal, poêles portés au rouge, braseros, réchauds, etc.), provoquent une véritable intoxication : les globules sanguins sont détruits ; les émanations gazeuses des fosses d'aisances, des fosses à fumier, etc., provoquent de même un empoisonnement du sang et agissent en même temps sur le système nerveux. Enfin, les gaz délétères (à base de chlore) employés au cours de la Grande Guerre agissaient à la fois comme poison du sang et comme corrosifs des muqueuses. Pour combattre l'asphyxie proprement dite, il faut exposer le malade à l'air libre, le dépouiller de ses vêtements, insuffler de l'air dans les poumons, pratiquer des tractions rythmiques de la langue et rétablir la circulation du sang au moyen de fortes frictions ; dans certaines circonstances, une saignée au bras peut être nécessaire.

Dans les cas d'asphyxie-intoxication, il faut, après avoir soustrait le malade à l'action des gaz délétères, l'asseoir (et non le coucher), puis frictionner énergiquement les membres inférieurs, pratiquer les tractions rythmées de la langue, avec sangsues, ventouses, respiration d'oxygène, mais il arrive fréquemment, si la dose de gaz absorbée a été importante, que tous ces soins restent inutiles. L'action de l'ypérite et des autres gaz délétères réclame un traitement souvent fort long.

asphyxié [*as-fik-si-é*], **e** adj. et n. Qui a subi l'asphyxie.

asphyxier [*as-fik-si-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Causer l'asphyxie : *l'acide carbonique asphyxie.*

asphyxique [*as-fik-si-ke*] adj. Qui a rapport à l'asphyxie.

aspic [*as-pik*] n. m. (gr. *aspis*). Nom donné par les anciens à un serpent très venimeux, probablement le *naja haje*, qui, par sa morsure, donna la mort à Cléopâtre. Nom vulgaire d'une espèce de vipère. *Fig. Langue d'aspic*, personne médisante.

aspic [*as-pik*] n. m. *Bot.* Nom vulgaire de la grande lavande. *Cuis.* Plat composé de viande ou de poisson froid et de gelée.

aspidie [*as-pi-dî*] n. f. Genre de plantes de la famille des polypodiacées, comprenant des fougères, dont l'une, dite *fougère mâle*, est commune en France.

aspidistra [*as-pi-dis-tra*] n. m. Genre de liliacées asparaginées, cultivées comme plantes d'appartement.


Aspidistra : a, fleur.

aspidosperma tine n. f. Un des alcaloïdes retiré de l'écorce du quebracho blanc.

aspidosperm ine n. f. Un des alcaloïdes retirés de l'écorce du quebracho blanc.

Aspinwall [*as-pin*]. V. COLON.

aspirail [*as-pi-ra*, *l* mll.] n. m. Ouverture pratiquée dans un fourneau, poêle, etc., pour donner passage à l'air : *ménager des aspiraux.*

aspiran [*as-pi*] n. m. Variété de cépage noir, cultivé en France dans les départements de l'Aude, du Gard et de l'Hérault.

Aspiran [*as-pi*], comm. de l'Hérault, arr. et à 25 kil. de Lodève ; 1.530 h. Ch. de f. M. Vins.

aspirant [*as-pi-ran*], **e** adj. Qui aspire. *Pompe aspirante*, pompe qui élève l'eau en faisant le vide.

aspirant [*as-pi-ran*], **e** n. Personne qui aspire à une chose et principalement à une place, à un emploi, à un titre : *une aspirante au brevet élémentaire.* Ancien premier grade d'officier dans la marine. Elève officier dans l'armée de terre.

— Encycl. Le grade d'aspirant était, jusqu'en 1910, le premier des grades d'officier dans la marine ; il a été remplacé depuis par celui d'enseigne de deuxième classe. Le titre d'aspirant est donné aujourd'hui aux élèves officiers des écoles militaires de l'armée de terre, qui ont rang, dans la hiérarchie, entre le sergent-major et l'adjudant, ainsi qu'aux élèves sortis de l'Ecole navale, durant leur période complémentaire d'études à bord d'un vaisseau d'application.

aspirateur, trice [*as-pi*] adj. Qui aspire, qui a rapport à l'aspiration. N. m. Appareil pneumatique, employé pour l'enlèvement de la poussière dans les maisons. Nom donné à divers appareils employés en physique, chimie, médecine, etc., et dont le rôle est d'aspirer un gaz ou un liquide quelconque en utilisant le vide produit par l'écoulement d'un liquide. ANT. **Expirateur.**



Aspirateur. (Phys.-Chim.)

— Encycl. *Ph. et ch.* L'aspirateur le plus simple se compose de deux récipients cylindriques A et A', reliés par un robinet B. A ayant été préalablement rempli de liquide, on le met par S en communication avec le récipient contenant le gaz à aspirer, et on fait écouler le liquide dans A' par le robinet B. Pour continuer l'aspiration, il suffit de retourner l'appareil, en mettant A' en communication par S avec le récipient contenant le gaz. Quand on a besoin d'un aspirateur plus énergique, on se sert de trompes.

— *Econ. dom.* Les aspirateurs ou nettoyeurs employés au nettoyage des parquets, tapis, murs, meubles, etc. ont été imaginés pour remplacer le



Aspirateur pour nettoyage : 1. A air comprimé ; 2. Electrique.

balayage et l'époussetage, qui n'enlèvent qu'une partie de la poussière et dispersent l'autre sans la supprimer. Les aspirateurs absorbent, au contraire, la totalité des poussières par le moyen d'un appareil terminé en forme de bouche, que l'on promène sur la surface à nettoyer. Une petite pompe pneumatique fait le vide dans cette embouchure (souvent pourvue d'une brosse), et la poussière est fortement aspirée vers un récipient, où elle est collectée.

aspiratif, ive [*as-pi*] adj. Qui se prononce, qui fait prononcer avec l'aspiration.

aspiration [*as-pi-ra-si-on*] n. f. Action d'aspirer en faisant le vide : *l'aspiration de l'eau par une pompe. Gramm.* Action d'émettre un son avec un souffle · *il faut une aspiration pour prononcer* ha

dans hache. Fig. Elan de l'âme, désir : *nos aspirations vers le progrès.* ANT. **Expirat on.**

aspiratoire [*as-pi*] adj. Qui concerne l'aspiration : *mouvement aspiratoire.*

aspiré, e [*as-pi*] adj. Se dit d'une lettre qui a, qui porte une aspiration : *la lettre* h *est aspirée dans* héros, hameau. N. f. Lettre qui a, qui porte une aspiration.

aspirer [*as-pi-ré*] v. a. (préf. *ad*, et lat. *spirare*, respirer). Attirer les gaz ambiants avec la bouche : *aspirer l'air. Par anal.* Attirer dans les fosses nasales : *aspirer une prise de tabac.* Elever l'eau par le vide. Emettre avec un souffle : *aspirer la lettre* h. V. n. Prétendre : *aspirer aux honneurs.* ANT. **Expirer, souffler.**

— ALLUS. LITTÉR. :

Et, monté sur le faîte, il aspire à descendre,

vers que Corneille a mis dans la bouche d'Auguste (*Cinna*, acte II, sc. Ire). Il peint énergiquement la satiété, le dégoût de l'homme qui a tout obtenu, qui peut tout.

aspirine [*as-pi*] n. f. Acide acétyl-salicylique, à saveur légèrement acidulée et qu'on emploie comme succédané du salicylate de soude dans les affections rhumatismales.

asplénie [*as-plé-nî*] n. f. Genre de polypodiacées, comprenant des fougères de petite taille, dont l'une des plus connues est la *rue des murailles.*

aspre [*as-pre*] n. m. (gr. *aspron*). Petite monnaie d'argent turque, qui vaut 0 fr. 22 c.

aspredo [*as-prê*] n. m. Genre de poissons physostomes, de la famille des siluridés.

asprelle [*as-prè-le*] ou **asprèle** n. f. *Bot.* Syn. de PRÊLE.

Aspremont [*as-pre-mon*], chanson de geste du XIIe siècle, appartenant au cycle carolingien, très populaire au moyen âge, et qui avait pour sujet une fabuleuse expédition de Charlemagne dans la Calabre.

Aspres-sur-Buëch, ch.-l. de c. (Hautes-Alpes), arr. et à 33 kilom. de Gap, sur le *Buëch*, affl. de la Durance ; 680 h. Ch. de f. P.-L.-M. Eaux ferrugineuses. — Le cant. a 9 comm. et 3.340 h.

Asprières, ch.-l. de c. (Aveyron), arr. et à 29 kil. de Villefranche, près du Lot ; 910 h. Truffes. Mines de zinc et de plomb. — Le cant. a 11 comm. et 10.340 h.

Aspromonte, massif granitique d'Italie (Calabre Ultérieure), à 25 kilom. de Reggio. En 1862, Garibaldi y fut blessé et fait prisonnier par les troupes de Victor-Emmanuel II.

Aspropotamo [*as-pro*], fleuve de la Grèce moderne, tributaire de la mer Ionienne, l'*Achéloüs* des anciens ; cours 225 kilom. environ.]

asque [*as-ke*] n. m. (du gr. *askos*, outre). Cellule mère, dans laquelle se forment les spores des champignons ascomycètes.

Asquith (Herbert-Henri), homme d'Etat anglais, né à Morley en 1852. Chef du parti libéral, il a été premier ministre de 1908 à décembre 1916 et a dirigé la politique de l'Angleterre pendant la première moitié de la Grande Guerre.

Assab, v. de la côte occidentale de la mer Rouge, dans le pays d'Afar ; 5.000 h. Fait partie de l'Erythrée italienne.

assa fœtida [*as-sa-fé*] n. f. Résine d'une odeur fétide, produite par des ombellifères de la Perse, et qui est antispasmodique.

assagir [*a-sa*] v. a. Rendre sage : *l'âge nous assagit.* **S'assagir** v. pr. Devenir sage.

assagissement [*a-sa-ji-se-man*] n. m. Action de rendre sage ou de devenir sage.

assai (mot ital. signif. *beaucoup*). Terme de musique qui se joint à un autre comme augmentatif : *presto assai*, fort vite.

assaillant [*a-sa, ll* mll., *an*], **e** adj. et n. Qui attaque : *armée assaillante ; les assaillants.*

assaillir [*a-sa, ll* mll.] v. a. (préf. *ad*, et lat. *salire*, sauter. — Se conj. comme *tressaillir.*) Attaquer vivement, en s'élançant : *assaillir un camp.* Importuner, harceler : *assaillir un débiteur.* Fondre sur : *orage assaillant des touristes.* ANT. **Défendre, protéger.**

assainir [*a-sè*] v. a. Rendre sain, faire disparaître les causes d'insalubrité : *assainir une contrée. Fig.* Purifier au point de vue moral : *assainir les esprits.* ANT. **Infecter, empester, empoisonner.**

assainissement [*a-sè-ni-se-man*] n. m. Action d'assainir ; son résultat. Désinfection.

— ENCYCL. L'assainissement des agglomérations a pour but d'en faire disparaître les causes d'insalubrité ; on assainit les villes par le percement de larges avenues que l'on borde d'arbres, par l'approvisionnement abondant en eau potable et l'établissement d'une canalisation qui permette l'écoulement rapide des eaux ménagères, immondices, etc. L'assainissement des appartements est obtenu par des aérations fréquentes.

En matière d'agriculture, l'assainissement des terres humides s'obtient par le drainage ; quant à l'assainissement des étables après des épizooties, il relève de la *désinfection.* V. ce mot.

assaisonnant [*a-sè-zo-nan*], **e** adj. Qui assaisonne. *Plantes assaisonnantes*, plantes savoureuses et odorantes qui servent d'assaisonnement.

assaisonnement [*a-sè-zo-ne-man*] n. m. Action, manière d'assaisonner les mets. Ingrédient pour assaisonner, comme poivre, sel, vinaigre, etc. *Fig.* Agrément dans le discours, grâce dans l'action.

— ENCYCL. Les assaisonnements concourent au but final de la digestion en stimulant l'appétit et en provoquant dans la mesure nécessaire les sécrétions qui doivent agir sur la matière assimilable. Les assaisonnements simples peuvent se diviser en sept classes : 1° salins (chlorure de sodium) ; 2° acides (vinaigre, citron, oseille) ; 3° âcres (genre allium : ail, poireau, oignon, échalote, civette ; famille des crucifères : moutarde, radis, cresson ; câpres ; fleurs et fruits de la capucine) ; 4° aromatiques (*A.* Indigènes, ombellifères : persil, cerfeuil ; rosacées : pimprenelle ; labiées : thym, romarin, serpolet ; *B.* Exotiques : vanille, cannelle, clous de girofle) ; 5° aromatico-âcres (poivre, noix muscade, gingembre, piment) ; 6° sucrés ; 7° gras : huile d'olive, de noix, d'amandes douces, graisses, beurre). — Excepté le sel, véritable aliment, nécessaire partout, le choix des assaisonnements doit varier suivant les climats et les localités, suivant les conditions individuelles, d'âge, de sexe, de tempérament.

assaisonner [*a-sè-zo-né*] v. a. (de *à*, et *saison*). Accommoder un mets avec des ingrédients qui flattent le goût. *Fig.* Donner de l'agrément, du piquant : *assaisonner une faveur de paroles gracieuses.*

assaisonneur, euse [*a-sè-zo-neur, eu-ze*] n. Celui, celle qui assaisonne : *un assaisonneur de merluches.*

Assaky. *Biogr.* V. ASAKY.

Assam [*a-sam'*], prov. des Indes anglaises, entre le Tibet, la Birmanie et le Bengale ; 6.130.000 h. (*Assamois*). Capit. *Chillong* ou *Silang ;* 3.800 h.

assamar ou **assamare** [*a-sa*] n. m. (du lat. *assare*, rôtir, et *amarus*, amer). Substance encore mal connue, qui communique au sucre, au pain, etc., grillés, leur saveur amère.

Assar-Haddon, roi d'Assyrie, de 690 à 667 av. J.-C. Il vainquit Manassès et l'emmena captif.

assarmenter [*a-sar-man-té*] v. a. Débarrasser une vigne des sarments, après la taille.

Assas [*a-sass*] (Louis, chevalier **d'**), né au Vigan, capitaine du régiment d'Auvergne, qu'un fait d'armes, la veille du combat de Clostercamp, a rendu célèbre. Voici les détails de ce fait, que d'autres attribuent au sergent Dubois : dans la nuit du 15 octobre 1760, le brave d'Assas pénétra seul au milieu d'un bois, voisin du bivouac français, pour le fouiller dans la crainte d'une surprise. La bataille devait se livrer le lendemain. Tout à coup, il est environné de soldats ennemis, qui lui mettent la baïonnette sur la poitrine et le menacent de mort s'il jette un seul cri d'alarme. N'écoutant que son devoir de soldat, d'Assas se sacrifie au salut de l'armée en poussant ce cri fameux, qui avertit les Français du danger : « A moi, Auvergne, ce sont les ennemis ! », et il tombe mort à l'instant, criblé de coups de baïonnette (1733-1760).



Le chevalier d'Assas.

assassin [*a-sa-sin*], **e** adj. (ar. *haschischin* : de *haschisch*, plante enivrante [V. ASSASSINS]). Qui tue. Meurtrier : *fer assassin ; main assassine. Fig.* Qui provoque, excite : *œillade assassine.* N. m. et adj. f. Petite mouche noire que les femmes se mettaient au-dessous de l'œil : *un assassin ; une mouche assassine.* N. m. Celui qui tue avec préméditation ou guet-apens. V. ASSASSINS.

assassinant [*a-sa-si-nan*], **e** adj. (de *assassin*). *Fam.* Ennuyeux, fatigant à l'excès : *éloges assassinants.*

assassinat [*a-sa-si-na*] n. m. (de *assassiner*). Meurtre commis avec préméditation ou guet-apens. *Fig. : la calomnie est un assassinat moral.*

— ENCYCL. *Dr.* L'assassinat est puni de mort. Les malfaiteurs de toute espèce qui, pour l'exécution de leurs crimes, ont recours à des actes de torture ou de barbarie, sont punis comme coupables d'assassinat.

assassiner [*a-sa-si-né*] v. a. Commettre un assassinat. *Fig.* et *fam.* Fatiguer, importuner à l'excès : *assassiner de compliments.*

assassins [*a-sa-sin*] ou **ismaïliens** [*li-in*] n. m. pl. Secte musulmane de l'Asie occidentale, fondée en Perse vers 1090, par Hasan-Sabbah, et qui, au temps des croisades, se livraient à toutes sortes de violences sous l'influence du *haschisch.* Ils furent exterminés en 1255 par le prince mongol Houlagou-khan. S. un *assassin* ou *ismaïlien.*

assation [*a-sa-si-on*] n. f. (du lat. *assare*, supin *assatum*, faire rôtir). Coction des aliments ou des médicaments dans leur propre suc, sans addition d'aucun liquide.

assaut [*a-sô*] n. m. (préf. *ad*, et lat. *saltus*, saut). Action d'assaillir : *les assauts de la tempête, de la maladie.* Attaque pour emporter une position ennemie : *prendre une ville d'assaut.* Combat courtois à l'escrime, boxe, etc. *Fig. : faire assaut d'esprit.*

— ENCYCL. *Milit.* L'assaut est l'opération finale d'un siège régulier, lorsque la brèche est assez avancée, ou que l'ennemi est assez ébranlé pour ne fournir qu'une médiocre résistance. C'est toujours l'opération la plus hasardeuse pour l'assaillant, un assaut repoussé coûtant en général d'énormes pertes ; c'est aussi la plus dangereuse pour l'assiégé, car sa réussite entraîne, presque fatalement, non seulement la reddition, mais souvent le pillage de la place.

assauvagir [*a-sô-va-jir*] v. a. Rendre sauvage. V. n. Devenir sauvage : *faute de culture, certaines terres assauvagissent.*

assavoir [*a-sa*] v. a. Savoir. (Vx.)

Assche, v. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles) ; 8.250 h.

Asse, torrent des Basses-Alpes, affl. de la Durance, aux crues terribles ; cours 70 kil.

Asse (Louis-Eugène-Auguste), littérateur et historien français, né et m. à Paris (1830-1901) ; auteur d'études sur le XVIIIe siècle.

asseau [*a-sô*] n. m. (du lat. *ascia*, marteau). Marteau de couvreur, servant à couper et à clouer les lattes et les ardoises. (On dit aussi ASSETTE.)



Asseau.

Assebrouck, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Bruges) ; 3.000 h.

assec [*a-sèk*] n. m. (de *à*, et *sec*). Temps pendant lequel un étang reste à sec après la pêche, et peut être livré à la culture.

assèchement [*a-sé-che-man*] n. m. Action d'assécher. Etat de ce qui est asséché.

assécher [*a-sé-ché*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) Priver d'eau, d'humidité : *assécher des terres.* Mettre à sec : *assécher un étang.*

Asseline (Louis), littérateur, journaliste et homme politique français, né à Versailles, m. à Paris (1829-1878).

Asselineau (Charles), littérateur et érudit français, né à Paris, m. à Châtel-Guyon (1821-1874). A écrit : *Histoire du sonnet ; l'Enfer du bibliophile ; Bibliographie romantique ;* etc.

Asselyn [*lin*] (Jean), paysagiste français, né à Dieppe, m. à Amsterdam (1610-1652).

assemblage [*a-san*] n. m. Action d'assembler. Réunion de plusieurs choses, soit au physique, soit au moral : *assemblage de vices et de vertus. Menuis.* Manière de joindre ensemble des pièces de bois. *Impr.* et *rel.* Mise en ordre des feuilles imprimées. Atelier où s'exécute ce travail.

— ENCYCL. *Techn.* On distingue les *assemblages en bois* et ceux *en métal.* Les premiers se subdivisent en *assemblages de charpente* et *de menuiserie.* Les autres en *assemblages de charpente en fer* ou *en fonte, de chaudronnerie, de tuyauterie* et *mécaniques.*

Pour les charpentes en bois, la manière dont deux pièces de bois se rencontrent déterminent diverses dispositions qui se ramènent aux cas suivants : l'extrémité d'une pièce peut porter verticalement ou obliquement sur un point de la longueur de l'autre. Cela donne lieu à différents assemblages : à *tenons*

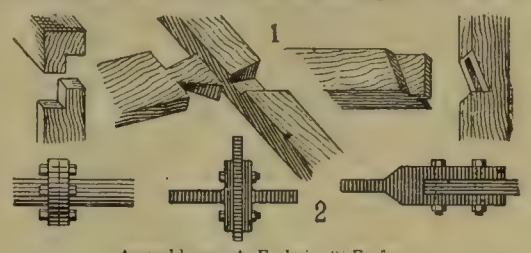

Assemblages : 1. En bois ; 2. En fer.

et à mortaises, droits ou *obliques ;* on a, dans ce dernier cas, des *assemblages par embrèvement* ou *par encastrement.* On distingue aussi l'*assemblage sur l'arête.* Si l'on veut s'opposer à l'écartement de deux pièces, on a recours à l'*assemblage à queue d'aronde*, ou *d'hironde*, qui se fait à *mi-bois.* Quand les pièces se joignent par leur bout, sans se dépasser, ce sont alors des *assemblages d'angle* et ceux *à anglets* ou *onglets.* Lorsque les pièces se croisent et s'assemblent par *entailles*, on emploie les assemblages *à mi-bois simples* et *à mi-bois par embrèvement.* Deux pièces se joignent-elles en ligne droite ou *bout à bout*, on a les *entures verticales* ou *horizontales ;* les premières sont dites *à mortaise et tenon à mi-bois*, les autres *à queue d'aronde à mi-bois.* On a aussi le *trait de Jupiter avec clef.* Si deux pièces s'ajustent longitudinalement, on les dits *jumelées ;* les assemblages usités alors sont *à adents carrés* ou *triangulaires.* Les *moises*, qui vont toujours deux par deux, sont jumelées.

Les assemblages de menuiserie sont identiques à ceux de charpente, ou ils en sont les dérivés : c'est ainsi que l'*assemblage à rainure et à languette* n'est autre que celui à tenon et à mortaise.

Les assemblages de la fonte sont très variés ; les principaux ressemblent à ceux en bois d'angle ; ils se disent *assemblages à oreilles, à queue d'aronde, à mi-fonte.* On trouve aussi des assemblages *bout à bout à oreilles*, retenus par des boulons, des *joues latérales*, etc.

Les assemblages de fer ressemblent encore plus à ceux du bois ; tels sont ceux *à embrasse, à oreilles, à queue d'aronde, à trait de Jupiter avec clef*, ou *à manchon et à clef, à tenon et mortaise* souvent filetés.

Les assemblages des tôles se font au moyen de *rivets* posés à chaud, en intercalant des *couvre-joints.* Pour les assemblages d'angle, existent les *fers à* **T** *simples* ou *doubles*, les *cornières*, les *fers en* **U**.

assemblé [*a-san*] n. m. Un des pas de la danse.

assemblée [*a-san-blé*] n. f. Réunion de personnes dans un même lieu : *assemblée d'actionnaires.* Ensemble des personnes qui forment un même corps : *assemblée nationale.* Dans plusieurs provinces (Normandie, Poitou, etc.), foire avec divertissements, surtout à l'occasion de la fête patronale : *danser à l'assemblée. Assemblée de créanciers*, réunion provoquée par un débiteur pour y exposer ses affaires, éviter une faillite, etc. Batterie ou sonnerie avertissant les soldats qu'ils doivent s'assembler sur un point déterminé.

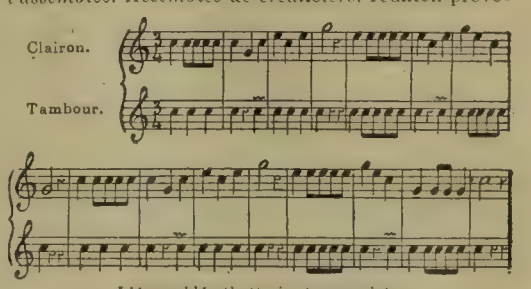

L'Assemblée (batterie et sonnerie).

Assemblée constituante, assemblée élue au suffrage universel après la révolution de février 1848, pour donner une nouvelle Constitution à la France. Elle siégea du 4 mai 1848 au 26 mai 1849, et eut à réprimer la terrible insurrection populaire de juin 1848.



Insigne des députés de l'Assemblée constituante (1848).



Insigne des membres de la Législative (1791).



Insigne des députés de la Législative (1849).

Assemblée législative, assemblée qui succéda à l'Assemblée nationale constituante le 1er octobre 1791 et fut remplacée par la Convention le 21 septembre 1792.

Elle vota la guerre avec l'Autriche, suspendit, après la journée du 10 août, les pouvoirs de Louis XVI, qui fut emprisonné au Temple, et convoqua la Convention nationale.

Assemblée législative, assemblée qui succéda à la Constituante le 28 mai 1849, et qui fut dissoute par le coup d'Etat du 2 décembre 1851. Elle avait voté la loi Falloux sur la liberté de l'enseignement.

Assemblée nationale, nom que prirent les Etats généraux le 17 juin 1789, et qu'ils changèrent le 9 juillet en celui d'*Assemblée nationale constituante*, qu'ils méritèrent en proclamant la Déclaration des droits de l'homme et en votant la Constitution de 1791. La Constituante abolit les privilèges féodaux (nuit du 4-Août), proclama la souveraineté nationale, la séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, l'admissibilité de tous les citoyens aux emplois publics, leur égalité devant la loi, la liberté des cultes, institua les actes de l'état civil, divisa la France en départements, réforma la magistrature, le système des impôts et vota la *Constitution civile* du clergé. Elle fit place à l'Assemblée législative, le 30 septembre 1791.



Insigne des députés de l'Assemblée nationale (1871).



Carte des députés de l'Assemblée constituante (1789).

Assemblée nationale, assemblée élue en 1871, pendant la guerre franco-allemande, et qui siégea jusqu'en 1875. Elle ratifia le traité de Francfort, vota l'emprunt de 3 milliards destinés à la libération du territoire, renversa en 1873 le président Thiers et vota, à une voix de majorité, la Constitution républicaine du 25 février 1875, après avoir vainement tenté de restaurer la monarchie en la personne du comte de Chambord.

Assemblée nationale, réunion du Sénat et de la Chambre des députés. L'Assemblée nationale tient ses séances à Versailles, sous la présidence du président du Sénat, pour élire le président de la République ou reviser la Constitution. (On l'appelle aussi *Congrès*.)

Assemblée des dieux (*l'*), dialogue de Lucien, dont les interlocuteurs sont Jupiter, Momus et Mercure. Momus déplore l'envahissement de l'Olympe par une multitude de nouveaux dieux et réclame une vérification de titres. Le scepticisme de l'auteur se donne carrière et n'épargne aucune divinité. (IIe s. apr. J.-C.)

Assemblée des femmes (*l'*) ou *les Harangueuses*, comédie d'Aristophane, satire spirituelle et brillante des utopies communistes de Platon (393 av. J.-C.). A l'instigation de Praxagora, les femmes athéniennes ont décidé de prendre la direction des affaires et d'instituer une législation nouvelle, qui fournit l'occasion de situations comiques.

Assemblée, nom que l'on donne à des tableaux groupant des personnages. Telles sont : *l'Assemblée des gardes civiques*, chef-d'œuvre de Govaërt Flinck (1648), musée d'Amsterdam, réunion de personnages vifs et animés, peints à la manière de Rembrandt ; *l'Assemblée des bourgmestres*, chef-d'œuvre de Th. de Keyser (La Haye) [dans cette toile, belle de simplicité, de force et d'harmonie, les personnages, au nombre de cinq, sont admirables d'expression et de vie] ; *l'Assemblée des dieux*, fresque de Raphaël, à la Farnésine (Rome).

assemblement [*a-san-ble-man*] n. m. Action d'assembler.

assembler [*a-san-blé*] v. a. (du lat. *ad*, à, et *simul*, ensemble). Mettre ensemble, réunir : *assembler des troupes, les feuilles d'un livre.* Joindre : *assembler des pièces de charpente.* Convoquer, réunir : *assembler le Sénat.* **S'assembler,** v. pr. Se réunir. PROV. : **Qui se ressemble s'assemble,** ceux qui ont les mêmes idées, les mêmes goûts se recherchent. (Presque toujours en mauv. part.) ANT. **Disperser.**

assembleur, euse [*a-san, eu-ze*] n. et adj. Qui assemble : *Jupiter assembleur de nuées. Impr.* et *rel.* Qui fait l'assemblage des feuilles imprimées.

Assen, v. de Hollande, ch.-l. de la province de Drenthe, sur le Horn-Diep ; 9.200 h. Eaux minérales.

Assenede, v. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Eecloo) ; 5.600 h. Etoffes de laine, brasseries, teintureries.

assener [*a-se-né*] v. a. (du lat. *assignare*, désigner. — Se conj. comme *amener*.) Porter avec violence : *assener un coup de bâton.*

Assens, v. de Danemark (Fionie), port sur le Petit-Belt ; 4.100 h.

assentement [*a-san-te-man*] n. m. *Chass.* Odeur qui frappe le nez du chien et le fait se rabattre sur les voies de la bête.

assentiment [*a-san-ti-man*] n. m. Consentement volontaire ; approbation, acquiescement : *donner son assentiment.* ANT. **Désaveu, refus.**

assentir [*a-san*] v. n. Donner son assentiment. (Vx.) *Chass.* Se dit de la sensation qui vient au chien par les émanations du gibier : *assentir du cerf.*

asseoir [*a-soir*] v. a. (lat. *assidere*. — *J'assieds, tu assieds, il assied, nous asseyons, vous asseyez, ils asseyent*, ou *j'assois, tu assois*, etc. *J'asseyais, nous asseyions* ou *j'assoyais*, etc. *J'assis, nous assîmes. J'assiérai, nous assiérons*, ou *j'assoirai, nous assoirons*, etc. *J'assiérais, nous assiérions*, ou *j'assoirais, nous assoirions*, etc. *Assieds, asseyons*, ou *assois, assoyons*, etc. *Que j'asseye, que nous asseyions*, ou *que j'assoie, que nous assoyions*, etc. *Que j'assisse, que nous assissions. Asseyant* ou *assoyant. Assis, e.* On dit toujours au fig. : *j'assois, j'assoyais, j'assoirai, j'assoirais*, etc.) Mettre sur un siège : *asseoir un enfant à table.* Poser sur quelque chose de solide : *asseoir un fort sur le roc. Fig.* Etablir : *asseoir un prince sur le trône ; asseoir son crédit.* **S'asseoir** v. pr. Se mettre sur son séant. *Pop. Allez vous asseoir*, vous m'ennuyez, laissez-moi tranquille. *S'asseoir entre deux chaises, le cul par terre*, entre deux partis avantageux, choisir un moyen terme ridicule. ANT. **Renverser, ruiner.**

Asser, docteur juif, auteur du *Talmud de Babylone* (353-427).

Assérac, comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 28 kil. de Saint-Nazaire, non loin de la mer ; 1.270 h. Ch. de f.

assereaux [*a-se-ró*] n. m. pl. *Min.* Faille d'une couche ardoisière. (Le sing. *assereau* est peu us.)

assermenté, e [*a-sèr-man*] adj. Qui a prêté serment au gouvernement, à la Constitution : *fonctionnaire assermenté.* Qui a prêté serment devant un tribunal : *expert assermenté. Prêtre, curé, évêque assermenté*, prêtre, curé, évêque qui, en 1789, avait prêté serment à la Constitution civile du clergé, par opposition au clergé réfractaire.

assermenter [*a-sèr-man-té*] v. a. Faire prêter serment : *assermenter un fonctionnaire, un témoin.*

assertif, ive [*a-sèr*] adj. Qui a le caractère de l'assertion : *proposition assertive.*

assertion [*a-sèr-si-on*] n. f. (du lat. *asserere*, supin *assertum*, affirmer). Affirmation, proposition qu'on soutient vraie.

assertorique adj. Nom donné, depuis Kant, au jugement dans lequel l'affirmation est vraie sans être nécessaire : *« L'homme est doué de raison » est un jugement assertorique.*

asservir [*a-sèr*] v. a. (de *à*, et *serf*). Assujettir, réduire à l'esclavage, à une dépendance extrême. *Fig. Asservir ses passions*, les dompter. ANT. **Délivrer, affranchir.**

asservissable [*a-sèr-vi-sa-ble*] adj. Qui peut être asservi.

asservissant [*a-sèr-vi-san*], **e** adj. Qui asservit : *condition asservissante.*

asservissement [*a-sèr-vi-se-man*] n. m. Action d'asservir ; état de ce qui est asservi : *l'asservissement d'un peuple.* Assujettissement, dépendance : *l'asservissement aux préjugés.* ANT. **Affranchissement, libération.**

asservisseur, euse [*a-sèr-vi-seur, eu-ze*] n. et adj. Qui asservit : *un asservisseur de consciences ; joug asservisseur.* ANT. **Libérateur, affranchisseur.**

assesseur [*a-sè-seur*] adj. et n. m. (lat. *assessor* : de *assidere*, supin *assessum*, s'asseoir auprès). Adjoint à un juge : *conseiller assesseur.*

assesseur ou **assessorial, e, aux** [*a-sè-so*] adj. Qui a rapport à l'assesseur.

assessorat [*a-sè-so-ra*] ou **assessoriat** [*a-sè-so-ri-a*] n. m. Charge, fonctions d'assesseur.

assette [*a-sè-te*] n. f. Syn. de ASSEAU.

asseuler [*a-seu-lé*] v. a. Syn. de ESSEULER. (Vx.)

asseurement [*a-seu-re-man*] n. m. *Dr. féod.* Subordination à un seigneur, distincte du vasselage. Protection assurée par le roi de France pendant la durée d'un arbitrage qui lui était confié.

assez [*a-sé*] adv. (de *à*, et du lat. *satis*, suffisamment). Suffisamment : *avoir assez d'argent pour acheter.* Passablement : *femme assez jolie.* Interjectiv. *Assez !* cela suffit ; taisez-vous ; cessez. Absolum. *En avoir assez*, être rassasié, dégoûté de quelque chose, de quelqu'un, n'en plus vouloir.

Assézat (Jules), littérateur français, né et m. à Paris (1832-1876). Il entreprit une grande édition des *Œuvres de Diderot* (achevée par Maurice Tourneux).

assibilation [*a-si-bi-la-si-on*] n. f. (de *assibiler*). Attribution du son sifflant à une lettre qui ne l'a pas ordinairement : *l'assibilation du t a lieu dans inertie, idiotie, assimilation*, etc.

assibiler [*a-si-bi-lé*] v. a. (lat. *ad*, à, et *sibilare*, siffler). Donner le son sifflant de *s*.

assidération [*a-si, si-on*] n. f. (du lat. *assidere*, supin *assessum*, s'asseoir sur). *Méd. lég. Homicide par assidération*, meurtre des enfants, surtout par immersion dans un bain glacé, très difficile à prouver.

assidiens [*di-in*] **assidéens** ou **hasidéens** [*dé-in* n. m. pl. (de l'ar. *hasidim*, pieux). Secte juive qui se distinguait par son austérité et sa ferveur.

assidu, e [*a-si*] adj. (lat. *assiduus* ; de *assidere*, se tenir auprès). Exact à se rendre où le devoir l'appelle, qui se tient régulièrement à son poste : *commis assidu.* Qui rend des soins continuels : *courtisans assidus.* Appliqué sans cesse : *assidu à l'étude.* Continu : *travail assidu.* ANT. **Inexact, négligent.**

assiduité [*a-si*] n. f. (de *assidu*). Exactitude, application : *assiduité au travail.* Continuité de soins ; présence fréquente dans un lieu, auprès de quelqu'un : *jeune fille qui agrée les assiduités d'un soupirant.* ANT. **Inexactitude, négligence.**

assidûment [*a-si-du-man*] adv. Avec assiduité.

assiégé, e [*a-si-é-jé*] partic. pass. du v. ASSIÉGER. Dont on fait le siège : *ville assiégée.* Importuné : *directeur assiégé de demandes.* N. Personne qui se trouve dans la place au moment du siège : *les assiégés.* ANT. **Assiégeant.**

assiégeant [*jan*], **e** adj. et n. Qui assiège : *armée assiégeante ; les assiégeants.* ANT. **Assiégé.**

assiéger [*a-si-é-jé*] v. a. (préf. *ad*, et lat. *sedere*, s'établir. — Se conj. comme *abréger*.) Faire le siège d'une place. *Fig.* Obséder, importuner : *assiéger quelqu'un de demandes.*

assiette [*a-si-è-te*] n. f. (de *asseoir*). Manière d'être assis, placé : *les nerveux changent souvent d'assiette.* Position stable d'un corps : *l'assiette d'une poutre.* Situation du cavalier sur la selle : *conserver, perdre l'assiette.* Pièce de vaisselle plate ou creuse, dans laquelle chacun mange ses aliments : *assiette de porcelaine.* Son contenu : *assiette de soupe. Assiette montée*, assiette montée sur pied, dans laquelle on dispose du dessert : petits fours, etc. (L'*assiette montée* est quelquefois à plusieurs étages ; elle est dite alors *assiette étagère* ou *girandole.*) *Fig.* Disposition de l'esprit : *la vertu tient l'âme dans une assiette inébranlable. N'être pas dans son assiette*, être incommodé, mal à l'aise, troublé. *L'assiette de l'impôt*, sa base, son fondement. *Pop. Piquer l'assiette*, courir après les dîners en ville, (V. PIQUE-ASSIETTE). *Avoir l'assiette au beurre*, loc. adv. Etre dans l'aisance, les honneurs.

assiettée [*a-si-è-té*] n. f. Contenu d'une assiette : *manger une assiettée de crème.*

assignable [*a-si-gna-ble*] adj. Qui peut être déterminé avec précision : *quantité assignable.*



Assiettes : 1. Plate ; 2. Creuse ; 3. Profonde ; 4. Métallique (du poilu) ; 5. A réchaud ; 6. Assiettes ornées.

Prat. Qui peut être sommé de comparaître en justice.

assignat [*a-si-gna*] n. m. Papier-monnaie dont la valeur était *assignée* sur les biens nationaux : *créés en 1789, les assignats furent supprimés en 1797.*

— ENCYCL. S'inspirant d'une idée de Necker, en vue de secourir les finances publiques, l'Assemblée constituante (1789-1790) ordonna l'aliénation des biens nationaux pour une valeur de 400 millions et décréta l'émission d'assignats jusqu'à concurrence des immeubles à aliéner, afin d'alimenter immédiatement le Trésor, sans attendre le résultat des adjudications. Bientôt, l'Assemblée abaissa le taux d'intérêt de 5 p. 100 à 3 p. 100 et décida que les assignats auraient non seulement cours légal, mais cours forcé. Mirabeau fit voter une nouvelle émission de 800 millions : peu après, l'intérêt était supprimé. De 1790 à



Assignat de quatre cents livres, en 1790.

1796, le total des émissions s'éleva à 45 milliards 578 millions. La dépréciation des assignats devint telle qu'ils perdirent jusqu'à 97 p. 100. Toutes les mesures destinées à maintenir au papier-monnaie une valeur factice échouèrent, même la création des *mandats territoriaux*, échangeables au pair contre des pièces de terre. Après avoir renoncé au cours forcé, l'Etat dut abolir le cours légal, et la planche aux assignats fut brisée le 23 décembre 1796. L'émission des assignats avait ruiné des milliers de familles.

assignation [*a-si-gna-si-on*] n. f. Citation devant le juge : *recevoir une assignation au tribunal civil.* Attribution de fonds à un payement ; ordre, mandat, délivré à quelqu'un pour qu'il touche la somme assignée : *donner assignation sur un banquier.*

— ENCYCL. L'assignation est un acte d'huissier, par lequel une personne en appelle une autre en justice après l'échec d'une tentative de conciliation. En matière criminelle, correctionnelle et de simple police, l'assignation à prévenu et à témoins porte le nom de *citation* ; elle porte le même nom en matière civile devant le juge de paix ; elle se nomme *ajournement* devant un tribunal de première instance ou

de commerce, *acte d'appel* devant une cour d'appel, *acte de pourvoi* devant la Cour de cassation.

L'assignation, premier acte d'un procès, est donnée par exploit d'huissier. L'exploit a pour but de faire connaître à la personne assignée le nom du demandeur, la qualité en laquelle il agit, l'objet de la demande. L'assignation, pour être valable, doit être remise à la personne assignée, ou à son domicile, ou, s'il n'y a personne au domicile, à un voisin, au maire ou à son adjoint, qui viseront l'original.

Lorsqu'un ajournement est remis à toute autre personne que la partie elle-même ou le procureur de la République, il doit être délivré sous enveloppe fermée, ne porter d'autre indication, d'un côté, que les nom et demeure de la partie, et de l'autre que le cachet de l'étude de l'huissier, apposé sur la fermeture du pli, à peine de nullité de la signification.

assigner [*a-si-gné*] v. a. (préf. *ad*, et lat. *signum*, signe). Appeler quelqu'un en justice. Affecter un fonds à un payement. *Fig.* Affecter, donner, déterminer : *assigner une place, un rendez-vous.*

assimilabilité [*a-si*] n. f. Qualité de ce qui est assimilable.

assimilable [*a-si*] adj. Qui peut être assimilé. Qui peut être converti en la propre substance de l'être qui s'en nourrit : *toutes les substances alimentaires ne sont pas assimilables.*

assimilateur, trice [*a-si*] adj. Qui assimile : *fonctions assimilatrices.*

assimilatif, ive [*a-si*] adj. Qui a la faculté d'assimiler.

assimilation [*a-si, si-on*] n. f. Action d'assimiler. *Par ext.* Facilité de se pénétrer de certaines idées, etc., de se les approprier : *la mémoire aide beaucoup à la faculté d'assimilation.* Phénomène grammatical par lequel, lorsque deux mots sont appelés à en former un troisième, la consonne finale du premier s'identifie à la consonne initiale du second.

— Encycl. L'assimilation, c'est-à-dire l'incorporation par une matière organisée des matériaux dont elle se nourrit, est la phase ultime de la nutrition. Elle se compose d'actes chimiques divers excessivement complexes, bien souvent très imparfaitement connus, et a pour siège les différents organes anatomiques du corps. Certains corps sont assimilés rapidement : tel est le sucre, par exemple, qui pénètre presque instantanément dans les tissus animaux ; d'autres, au contraire, ont une assimilation lente, qui demande plusieurs heures de transformations successives : tels sont les graisses et les albuminoïdes.

assimilé [*a-si*] n. m. Nom donné aux militaires non combattants, mais ayant des grades *assimilés* à ceux des militaires combattants (médecins, pharmaciens, intendants, vétérinaires).

assimiler [*a-si-mi-lé*] v. a. (préf. *ad*, et lat. *similis*, semblable). Rendre semblable : *l'ivrognerie assimile l'homme à la brute.* Etablir une comparaison. *Physiol.* Convertir en sa propre substance : *l'organisme humain assimile ou rejette les aliments.* **S'assimiler** v. pr. Se comparer : *s'assimiler aux grands hommes.* Ant. **Différencier ; séparer.**

assimulation [*a-si, si-on*] n. f. (du lat. *assimulatio*, feinte). Figure par laquelle un orateur feint d'hésiter à dire quelque chose.

Assiniboia, ancien territoire du Nord-Ouest canadien, qui a été réuni (1905) à celui de Saskatchewan pour former l'Etat de Saskatchewan.

Assiniboin ou **Assiniboine,** riv. du Dominion canadien, affl. de la rivière Rouge du Nord ; cours 1.000 kilom.

Assinie, fl. d'Afrique, qui a son embouchure dans le golfe de Guinée, où est situé un établissement français qui porte le même nom ; 4.000 h.

assis, e [*a-si, i-ze*] adj. Qui est sur son séant : *assis dans un fauteuil.* Situé : *château assis sur une colline. Fig.* Etabli : *réputation bien assise.* Substantiv. *Vote par assis et levé*, mode de votation usité dans les assemblées.

assise [*a-si-ze*] n. f. (subst. partic. de *asseoir*). Rang de pierres posées horizontalement : *poser la première assise d'une maison. Fig.* Elément fondamental d'un tout métaphysique : *les assises de la société.* Dans certaines montagnes, gradins dont chacun est en retrait du précédent. *Géol.* Masses minérales comprenant ensemble une faune caractéristique correspondant à un âge déterminé. Pl. Séances tenues par les magistrats pour juger les causes criminelles : *passer aux assises. Cour d'assises*, tribunal institué pour juger les causes criminelles. *Fam. Tenir des assises quelque part*, se réunir habituellement en un lieu ; s'y faire applaudir, admirer.

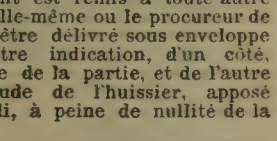
Assise (constr.).

— Encycl. La cour d'assises siège ordinairement au chef-lieu de département, plusieurs fois dans l'année ; elle se compose d'un président assisté de deux autres magistrats et d'un jury de douze *membres* ou *jurés*. V. cour.

Assises d'Antioche, recueil des lois en vigueur pendant les croisades dans la principauté d'Antioche et la Petite Arménie (XIIIe siècle.)

Assises de Jérusalem, important recueil de lois et règlements féodaux donnés par Godefroy de Bouillon au royaume de Jérusalem. Rédigé au début du XIIIe siècle, il a été imprimé en 1843.

Assise, v. d'Italie (prov. de Pérouse) ; 16.300 h. Patrie de Properce, de saint François d'Assise, qui y institua en 1209 l'ordre des Frères Mineurs, de sainte Claire et de Métastase. Belle église *double* de Saint-François, avec des fresques remarquables ; église de la Portioncule, construite dans la plaine, au pied de la ville.

assistance [*a-sis-tan-se*] n. f. Aide, secours : *on doit assistance aux malheureux.* Présence, droit de présence d'un magistrat ou d'un prêtre. (Vx.) Assemblée, auditoire : *émouvoir l'assistance. Assistance publique*, administration publique de secours et de bienfaisance. *Assistance judiciaire*, institution qui permet aux indigents de faire valoir leurs droits gratuitement devant les tribunaux.

— Encycl. L'*assistance judiciaire* peut être accordée, en tout état de cause, à toute personne se trouvant dans l'impossibilité d'exercer ses droits en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Toute personne qui réclame l'assistance judiciaire adresse sa demande, écrite sur papier libre, ou verbale, au procureur de la République du tribunal de son domicile. Elle peut également adresser cette demande, verbale ou écrite sur papier libre, au maire de son domicile, qui la transmet immédiatement, en ce cas, au procureur de la République ci-dessus indiqué, avec les pièces justificatives. Ce magistrat en fait la remise au bureau établi près ce tribunal, dont les décisions ne sont susceptibles d'aucun recours.

— *Assistance publique.* L'assistance publique est l'ensemble des mesures et des services par lesquels l'Etat, les départements et les communes viennent en aide aux personnes indigentes et nécessiteuses. Il y a quelques établissements d'assistance nationale, comme les Quinze-Vingts, mais l'assistance publique a surtout un caractère départemental et communal. La protection des enfants assistés ou moralement abandonnés, les asiles d'aliénés, l'assistance médicale gratuite, l'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables sont des services départementaux, auxquels contribuent obligatoirement les communes, qui en outre accordent des subventions aux établissements hospitaliers et aux bureaux de bienfaisance. Les bureaux de bienfaisance, hôpitaux et hospices, sont des établissements communaux.

— *Assistance médicale gratuite.* Tout Français malade, privé de ressources, reçoit gratuitement de la commune, du département ou de l'Etat, suivant son domicile de secours, l'assistance médicale à domicile, ou, s'il y a impossibilité de le soigner utilement à domicile, dans un établissement hospitalier. Les femmes en couche sont assimilées à des malades. Les étrangers malades, privés de ressources, seront assimilés aux Français, toutes les fois que le gouvernement aura passé un traité d'assistance réciproque avec leur nation d'origine.

— *Assistance aux vieillards, infirmes et incurables.* Tout Français privé de ressources a droit à l'assistance : 1° s'il est âgé de plus de soixante-dix ans ; 2° s'il est atteint d'une maladie reconnue incurable ou d'une infirmité.

L'assistance est donnée par la commune où l'assisté a son domicile de secours, et le domicile de secours communal s'acquiert soit par une résidence habituelle de cinq ans dans la commune, soit par la filiation, soit (en ce qui concerne les femmes) par le mariage ; il se perd par une absence ininterrompue de cinq ans. A défaut de domicile de secours communal, l'assistance est donnée par le département, et, à défaut de domicile départemental, par l'Etat.

Assistance publique (médailles d'honneur de l'), instituées en 1903 en faveur des personnes qui se sont dévouées à la cause de l'assistance publique. Elles sont en bronze, argent ou or, et se portent suspendues à un ruban jaune, à trois bandes verticales blanches.



Médaille de l'Assistance publique.

assistant [*a-sis-tan*], **e** adj. Qui assiste, qui aide : *médecin assistant.* N. Personne présente à une réunion, etc. : *prendre à partie un assistant.* Ecclésiastique qui assiste le célébrant. Professeur adjoint : *assistant au Muséum.* Sorte de répétiteur étranger, adjoint dans les lycées aux professeurs de langues vivantes.

assisté [*a-sis-té*], **e** n. et adj. Qui jouit du bénéfice de l'assistance publique ou de l'assistance judiciaire : *les enfants assistés.*

assister [*a-sis-té*] v. n. (préf. *ad*, et lat. *sistere*, se tenir). Etre présent : *assister à une séance.* V. a. Secourir, aider : *assister un malheureux.* Aider dans ses fonctions : *assister un chirurgien.* Ant. **Nuire, desservir.**

associable [*a-so*] adj. Qui peut être associé.

associatif, ive adj. Relatif à une association : *propriété associative.*

association [*a-so-si-a-si-on*] n. f. Action d'associer : *une piquante association de mots.* Union de personnes pour un intérêt, un but commun : *association philanthropique ; association agricole. Association des idées*, acte psychologique par lequel une idée en évoque une autre. *Sports.* Une des formes du football. *Méd.* Réunion de plusieurs médicaments dans une même préparation pharmaceutique. Ant. **Séparation, isolement.**

— Encycl. *Dr.* Les associations se répartissent en deux classes, selon que les individus qui s'associent ont pour objet la satisfaction d'un besoin immatériel (tel est le cas des associations religieuses, scientifiques, littéraires, philanthropiques, etc.), ou qu'ils ont uniquement en vue un profit, un avantage matériel (sociétés civiles ou commerciales, agricoles, assurances, etc.).

L'article 1er de la loi du 1er juillet 1901 contient la définition suivante : « L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leur activité, dans un but autre que de partager des bénéfices. » Les sociétés civiles ou commerciales, les syndicats professionnels, certaines autres associations économiques, ne rentrent pas dans cette définition, et la loi fait aux congrégations religieuses et aux associations cultuelles un régime particulier. V. séparation.

Sous réserve d'avoir un objet licite, conforme aux lois générales du pays et aux bonnes mœurs, de ne pas menacer l'intégrité du territoire ni la forme du gouvernement, l'association peut se former librement, sans autorisation, ni déclaration préalable ; elle peut acquérir une capacité restreinte si elle est rendue publique par les soins de ses fondateurs et déclarée à la préfecture ou à la sous-préfecture du siège social. Elle fait connaître le titre et l'objet de l'association, le siège de ses établissements et les noms, professions et domiciles de ceux qui, à un titre quelconque, sont chargés de son administration ou de sa direction. Deux exemplaires des statuts sont joints à la déclaration.

— *Philos. L'association des idées* est un phénomène psychologique, par lequel nos idées se suggèrent les unes les autres. Le mécanisme de l'association est régi par trois lois : *ressemblance* (les Alpes font penser aux Pyrénées), *contraste* (le blanc évoque le noir), *contiguïté de temps* (1914 suggère l'idée de la guerre) ou *de lieu* (Verdun évoque les combats qui s'y sont livrés). Les trois lois peuvent se ramener à une : la contiguïté de conscience, qui peut s'énoncer ainsi : deux idées tendent à s'évoquer quand elles ont fait partie d'un même groupe de conscience. Le rôle de l'association est considérable dans la vie mentale.

Association française pour l'avancement des sciences (A. F. A. S.), fondée en 1861 pour favoriser le perfectionnement théorique et pratique des sciences. Elle publie le compte rendu de ses sessions annuelles.

Association philotechnique. Créée le 29 mars 1848 par quelques professeurs de l'Association polytechnique, qui se séparèrent de leurs collègues pour rendre l'enseignement plus pratique et professionnel, l'Association philotechnique a des cours dans chacun des quartiers de Paris. Tous les cours de l'association sont absolument gratuits.

Association polytechnique. « Enseigner les sciences appliquées aux jeunes gens de la classe industrielle, à l'heure où finit le travail des ateliers », tel est, en résumé, le programme de cette association. Les premiers cours s'ouvrirent à Paris, en 1831. Après une première période de difficultés, l'Association réalisa ensuite des progrès constants. Cette société a été reconnue d'utilité publique en 1869. Au programme purement scientifique du début, elle a ajouté peu à peu des cours de langue française, de dessin, de chant, de comptabilité, d'hygiène, enfin de langues vivantes.

Association internationale africaine. Le but de l'Association, fondée en 1876, sur l'initiative du roi des Belges Léopold II, était d'organiser, sur un plan international commun, l'exploration et la civilisation de l'Afrique centrale, par l'établissement de stations scientifiques et hospitalières, et par l'extinction progressive de la traite et de l'esclavage. L'Association organisa quatre expéditions. Mais Stanley, de retour d'Afrique, ayant vanté les immenses richesses du bassin du Congo, orienta dans cette direction les vues de Léopold II, qui créa alors le *Comité d'études du Haut-Congo.* L'*Association internationale africaine* et le *Comité d'études du Haut-Congo* disparurent à leur tour, absorbés par l'*Association internationale du Congo*, laquelle fit place à l'*Etat indépendant du Congo* (1885).

associationnisme [*a-so-si-a-si-o-nis-me*] n. m. *Phil.* Doctrine philosophique qui prétend expliquer les opérations intellectuelles, les principes de la raison, par l'association des idées. Le fondateur de l'associationnisme est le philosophe anglais Hume (XVIIIe s.) ; les principaux représentants de cette doctrine sont, au XIXe siècle, Stuart Mill et Spencer.

associationniste [*a-so-si-a-si-o-nis-te*] n. Partisan de l'associationnisme. Adjectiv. Qui concerne cette doctrine : *théorie associationniste.*

associé, e [*a-so*] n. Personne liée par association avec une ou plusieurs autres : *qui prend associé prend maître.* Adjectiv. *Membre associé*, dans quelques académies, celui qui participe aux travaux sans jouir des mêmes avantages que les titulaires.

associement [*a-so-si-man*] n. m. Alliance, association. (Vx.)

associer [*a-so-si-é*] v. a. (préf. *ad*, et lat. *sociare*, joindre. — Se conj. comme *prier*.) Donner, prendre pour aide, pour collègue : *Dioclétien associa Maximien à l'empire.* Faire entrer en participation, en communauté : *associer un ami à une entreprise.* Unir, joindre : *associer des idées.* **S'associer** v. pr. (Se construit avec les prép. *à* ou *avec*.) Entrer en société avec. Prendre part à, se joindre : *s'associer à une protestation.* Ant. **Désassocier.**

assogue [*a-so-ghe*] n. m. (de l'esp. *azogue*, mercure). Galion espagnol, destiné à porter en Amérique le mercure servant à traiter le minerai d'argent.

assoiffé [*a-soi-fé*], **e** adj. Altéré. Se dit surtout au fig. : *assoiffé de richesses.*

assolement [*a-so-le-man*] n. m. Succession méthodique de cultures, pour obtenir du sol les meilleurs résultats possibles sans l'affaiblir. V. jachère.

— Encycl. L'usage des assolements résulte de ce que certaines plantes ne peuvent être cultivées d'une façon indéfinie sur le même champ. Un assolement doit toujours avoir un but bien déterminé, mais il doit être conduit de telle sorte que le cultivateur retire du sol la plus grande quantité possible de produits d'une manière durable et lucrative. Les combinaisons d'assolement qu'on peut adopter sont innombrables. L'assolement anglais de Norfolk, qui tend à la production des céréales, est quadriennal : 1re année, turneps, betterave ou pomme de terre ; 2e année, céréales d'été ; 3e année, trèfle et graminées (prairies temporaires) ; 4e année, blé d'hiver. L'assolement des grandes fermes de la Brie et de la Beauce est triennal : 1re année, betterave à sucre ; 2e année, blé ; 3e année, avoine. Dans certains pays, on pratique l'assolement biennal : 1re année, chanvre, lin, tabac, ou plantes sarclées ; 2e année, froment. D'ailleurs, l'assolement perd de son intérêt dans deux cas : 1° quand l'agriculteur a des terres vierges à sa libre disposition ; 2° quand l'emploi des moyens de culture les plus perfectionnés devient économiquement impossible.


Alfred Assollant.

assoler [*a-so-lé*] v. a. (de *à*, et *sole*). Alterner les cultures d'un champ. Ant. **Dessoler.**

Assollant [*a-so-lan*] (Alfred), romancier français, né à Aubusson, m. à Paris (1827-1886) ; écrivain alerte et spirituel, auteur des *Aventures merveilleuses du capitaine Corcoran*, de *François Bâchamor*, des *Scènes de la vie aux Etats-Unis*, etc.

assombrir [*a-son*] v. a. Rendre sombre : *nuage qui assombrit le ciel. Fig. : les soucis assombrissent la vie.* **S'assombrir** v. pr. Devenir sombre, au propre et au fig. ANT. **Eclaircir, égayer.**

assombrissement [*a-son-bri-se-man*] n. m. Etat de ce qui est assombri.

assommade [*a-so-ma-de*] n. f. Action d'assommer ; résultat de cette action.

assommant [*a-so-man*], **e** adj. Accablant.(Vx.) *Fam.* Fatigant, ennuyeux à l'excès : *travail, homme, discours assommant.*

assommement [*man*] n. m. Action d'assommer.

assommer [*a-so-mé*] v. a. (de *à*, et *somme*). Tuer en frappant avec un corps pesant : *assommer un bœuf.* Battre avec excès : *assommer un enfant. Fig.* Confondre, accabler : *argument qui assomme l'adversaire. Fam.* Importuner : *assommer de questions.*

assommeur, euse [*a-so-meur, eu-ze*] n. Qui assomme.

assommoir [*a-so-moir*] n. m. Tout instrument qui sert à assommer. Piège pour les animaux nuisibles. Sorte de bâton plombé. *Fam.* Débit de boissons de bas étage. *Fig. Coup d'assommoir,* malheur imprévu et accablant.

Assommoir (*l'*), roman, par E. Zola (1877). L'histoire de la blanchisseuse Gervaise, que poursuit le malheur, de son amant Lantier, et de son mari Coupeau, que dégradent la paresse et l'ivrognerie, fournissent à l'auteur le prétexte d'une étude très vivante de l'ouvrier parisien. On reproche à l'ouvrage la crudité des détails ; mais l'intensité de l'observation en fait une œuvre maîtresse.

assomptif, ive [*a-sonp'*] adj. (du lat. *assumptivus*, tiré du dehors). *Philos.* Auxiliaire : *jugement assomptif.*

assomption [*a-sonp'-si-on*] n. f. (du lat. *assumere*, supin *assumptum*, enlever). Enlèvement de la sainte Vierge au ciel, par les anges. Jour où l'Eglise célèbre la fête de ce miracle (15 août). [Dans ce sens, prend une majuscule.]

Assomption [*a-sonp-si-on*], v. de l'Amérique méridionale, capit. du Paraguay, sur le Paraguay ; 65.000 h. Grand commerce fluvial.

Assomption (ÎLE DE L'). V. ANTICOSTI.

Assomption (*Religieuses* ou *Dames de l'*), congrégation hospitalière et enseignante fondée à Paris, en 1839, par Anne-Eugénie Milleret de Brou.

Assomption (*représentations diverses de l'*). Parmi ces œuvres, excessivement nombreuses, nous citerons la fresque du Corrège à Parme, le tableau du Titien à Venise, celui de Rubens à Bruxelles, ceux de Poussin, de Prud'hon et de Murillo au Louvre ; ce dernier tableau est appelé aussi *Conception immaculée de la Vierge*, tableau célèbre que la gravure a rendu populaire [v. p. 120].

assomptionniste [*a-son-psi-o-nis-te*] n. m. Membre d'une congrégation, fondée en 1850 par l'abbé d'Alzon au collège de l'Assomption, à Nîmes, et consacrée aux œuvres de pèlerinage et de propagande. (On les appelle aussi PÈRES AUGUSTINS DE L'ASSOMPTION.) V. RELIGIEUX (costumes).

Asson, comm. des Basses-Pyrénées, arr. et à 24 kil. de Pau ; 2.530 h. Carrières, mouchoirs de fil.

assonance [*a-so*] n. f. (du lat. *assonare*, faire écho). Rime imparfaite, reposant seulement sur l'identité de la dernière voyelle accentuée, comme : *sombre, tondre; peindre, peintre; âme, âge*, etc. ANT. **Dissonance.**

— ENCYCL. L'assonance consiste dans la répétition d'un même son (voyelle ou diphtongue), portant l'accent tonique ; elle diffère de la rime en ce qu'elle ne tient pas compte des consonnes qui suivent la voyelle ou diphtongue accentuée. Elle forme, avec l'allitération, la base de la versification des anciens peuples du Nord. Nos plus anciens poèmes, tels que la *Chanson de Roland*, ne connaissent que l'assonance. Certaines écoles contemporaines ont remis en faveur l'assonance.

assonant [*a-so-nan*], **e** adj. Qui produit une assonance : peintre *et* peindre *sont deux mots assonants.* ANT. **Dissonant.**

Assorath, livre sacré des mahométans, nommé aussi ASSONAH et SONNA.

assorti, e [*a-sor*] adj. Qui se convient : *époux assortis; couleurs assorties.* Riche en objets de différentes sortes : *magasin bien assorti. Dessert assorti,* dessert composé.

assortiment [*a-sor-ti-man*] n. m. Convenance : *assortiment agréable de couleurs.* Assemblage complet de choses qui vont ensemble : *assortiment de bijoux.* Collection de marchandises du même genre : *fonds d'assortiment. Livre d'assortiment,* livre qu'un libraire tire d'autres éditeurs, par opposition à ceux qu'il publie lui-même. Réunion de charcuteries variées : *un quart d'assortiment.*

assortir [*a-sor*] v. a. (de *à*, et *sort*). Réunir des personnes, des choses qui se conviennent : *assortir des étoffes, des convives.* Approvisionner de choses assorties : *assortir un magasin.* **S'assortir** v. pr. Se convenir: *ces couleurs s'assortissent.* ANT. **Désassortir.**

assortissant [*a-sor-ti-san*], **e** adj. Qui assortit bien, qui va bien : *couleur assortissante à une autre.*

assortissoire [*a-sor-ti-soi-re*] n. f. Caisse ou boîte qui renferme un assortiment de marchandises ou denrées.

assoter v. a. V. ASOTER.

Assouan, v. de la Haute-Egypte, sur le Nil, au S. de la première cataracte, en face de l'île de Djézirèh (autref. *Eléphantine*) ; 6.400 hab. Ruines de l'antique Syène. Carrières de granit rose. De 1899 à 1902, les Anglais ont construit à Assouan un barrage-réservoir, qui traverse de part en part la première cataracte du Nil un peu en aval de la célèbre île de Philœ. Ce barrage mobile, long de 1.966 m., sert à la régularisation des eaux du fleuve, et permet de capter des eaux destinées à l'irrigation de la vallée du Nil plus en aval. Des barrages de même nature, mais moins considérables, se trouvent en d'autres points du cours du fleuve (Assiout, etc.). Victoire des Français sur les Mamelouks (1799).

assouchement [*a-sou-che-man*] n. m. (de *souche*). Pierre formant la base du triangle d'un fronton.

Assouci (Charles COYPEAU d'), poète burlesque, né à Paris (1605-1675), tourné en ridicule par Boileau. Il eut une existence fort désordonnée. Auteur de parodies (*Ovide en belle humeur*, etc.), il se donnait lui-même le surnom d'*Empereur du burlesque.*

assoupir [*a-sou*] v. a. (préf. *ad*, et lat. *sopire*, endormir). Endormir à demi : *l'éther assoupit. Fig.* Calmer, empêcher l'éclat d'une chose fâcheuse : *assoupir la douleur, une affaire.* **S'assoupir** v. pr. S'endormir à moitié. ANT. **Réveiller.**

assoupissant [*a-sou-pi-san*], **e** adj. Qui assoupit.

assoupissement [*a-sou-pi-se-man*] n. m. Etat d'une personne assoupie. *Fig.* Nonchalance extrême : *l'assoupissement des Asiatiques.*

assouplir [*a-sou*] v. a. Rendre souple : *assouplir une étoffe, les muscles. Fig. : assouplir le caractère.* ANT. **Raidir** ou **roidir.**

assouplissage [*a-sou-pli-sa-je*] n. m. Traitement que l'on fait subir aux fils de soie pour les assouplir.

assouplissement [*a-sou-pli-se-man*] n. m. Action d'assouplir : *exercices d'assouplissement. Fig. : assouplissement du caractère.*

assourdir [*a-sour*] v. a. (de *à*, et *sourd*). Rendre comme sourd : *le canon assourdit.* Rendre moins éclatant : *assourdir un son, des couleurs.*

assourdissant [*a-sour-di-san*], **e** adj. Qui assourdit : *bruit assourdissant.*

assourdissement [*a-sour-di-se-man*] n. m. Action d'assourdir ; résultat de cette action.

assouvir [*a-sou*] v. a. (autre forme de *assouvir*). Rassasier pleinement : *assouvir sa faim, sa vengeance.*

assouvissement [*a-sou-vi-se-man*] n. m. Action d'assouvir ; état de ce qui est assouvi : *l'assouvissement des désirs.*

Assuérus [*a-su-é-russ*], nom biblique d'un roi de Perse (Xerxès, suivant les uns, Darius Ier ou Artaxerxès, suivant les autres) qui épousa Esther, nièce du Juif Mardochée, après avoir répudié l'orgueilleuse Vasthi (*Livre d'Esther*). Il est mis en scène dans la tragédie de Racine : *Esther.*

assujettir [*a-su-jé-tir*] ou **assujétir** [*a-su*] v. a. Rendre sujet ; soumettre, asservir, subjuguer : *assujettir un peuple.* Astreindre : *assujettir à l'obéissance.* Fixer : *assujettir une porte.* ANT. **Délivrer, dégager.**

assujettissant ou **assujétissant** [*a-su-jé-ti-san*], **e** adj. Qui gêne, assujettit : *travail assujettissant.*

assujettissement ou **assujétissement** [*a-su-jé-ti-se-man*] n. m. Action d'assujettir. Etat de dépendance, de soumission. *Fig.* Contrainte, sujétion : *la grandeur a ses assujettissements.*

assumer [*a-su-mé*] v. a. (préf. *ad*, et lat. *sumere*, prendre). Prendre sur soi, se charger de : *assumer une responsabilité.* ANT. **Récuser, rejeter, se décharger.**

Assur, le dieu suprême du Panthéon assyrien, qui représente l'élément mâle de la création. *Pays d'Assur,* l'Assyrie.

assurable [*a-su*] adj. Qui peut être assuré, garanti par une compagnie d'assurance.

assurance [*a-su*] n. f. Confiance, sécurité : *répondre avec assurance.* Certitude : *j'ai l'assurance que...* Garantie, gage, promesse formelle : *je vous donne l'assurance que vous serez satisfait.* S'emploie dans ce sens comme formule de politesse à la fin des lettres : *veuillez agréer l'assurance de ma considération.* Fermeté, hardiesse : *parler avec assurance. Compagnie d'assurance,* société qui, moyennant le paiement d'une prime fixe et régulière, garantit ses membres contre les risques d'incendie, grêle, inondation, naufrage, etc. ANT. **Incertitude, doute, hésitation.**

— ENCYCL. La division fondamentale des assurances est la suivante : assurances *maritimes*, ayant pour objet de garantir contre les fortunes de mer ; assurances *terrestres*, ayant pour objet de garantir contre les risques ou sinistres de terre (incendie, grêle, inondation, mortalité des bestiaux, faillites, procès, maladie, la vie humaine, accidents du travail, etc.).

Qu'il s'agisse d'assurances maritimes ou terrestres, il existe deux modes distincts d'assurances : les assurances *à primes*, et les assurances *mutuelles*. Habituellement, l'assureur stipule, pour prix du risque qu'il prend à sa charge, une somme fixe et à forfait, que l'assuré s'engage à lui payer, quoi qu'il arrive, c'est-à-dire qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas de sinistre : cette somme, qui est le coût de l'assurance, s'appelle *prime*, et c'est en ces circonstances que l'assurance est dite *assurance à primes.*

Les *assurances mutuelles* sont celles dans lesquelles plusieurs personnes, exposées aux mêmes risques, s'associent pour se garantir réciproquement ces risques ; en ce cas, chaque assuré, étant en même temps assureur et assuré, n'a aucune prime à payer ; il n'est débiteur que s'il y a sinistre, et alors, c'est proportionnellement à la valeur de l'objet qu'il a fait assurer, qu'il contribue à la réparation des dommages éprouvés par ses coassurés. C'est ainsi que fonctionnent les assurances mutuelles agricoles contre la mortalité du bétail, contre la gelée, la grêle, l'incendie, etc.

On nomme *police d'assurance* l'acte qui constate le contrat d'assurance et qui est la preuve du contrat. La police doit être rédigée sur papier timbré, et signée par l'assureur et l'assuré. L'acte modifiant ultérieurement la police ou l'annulant, par la volonté des parties, porte le nom d'*avenant.*

Les *assurances sur la vie* présentent deux types principaux. L'assureur s'engage : 1° ou bien à verser telle somme à une personne déterminée si, à l'époque fixée par la convention, cette personne est encore en vie ; cette assurance est dite *assurance en cas de vie ;* 2° ou bien à remettre, au décès de telle personne, une certaine somme à un bénéficiaire désigné ; cette assurance est dénommée *assurance en cas de décès.* Dans l'assurance pour la *vie entière*, le capital est payable aux héritiers ou autres ayants droit dès le décès de l'assuré, à quelque époque qu'il survienne. Si la prime est viagère, elle est payable jusqu'au décès de l'assuré ; si elle est temporaire, elle cesse au décès de l'assuré ou au terme fixé d'avance. Dans l'assurance *mixte*, le capital est payable soit à l'assuré lui-même, s'il vit au terme convenu, soit aux personnes qu'il a désignées si son décès survient avant ce terme.

La prime varie suivant l'âge de l'assuré, l'époque du payement du capital soit à l'assuré, soit à ses héritiers ; elle diffère aussi selon les compagnies.

Les assurances qui concernent spécialement le travail sont dites assurances *industrielles* ou *ouvrières :* assurances contre le chômage et surtout contre les accidents du travail (mort, infirmité permanente, incapacité temporaire de travail). Les assurances contre les accidents du travail peuvent être organisées : 1° soit par des sociétés ou compagnies spéciales, auquel cas l'assurance est *individuelle*, c'est-à-dire souscrite par l'ouvrier traitant directement avec la compagnie, ou bien (ce qui est plus fréquent ou pratique), *collective*, c'est-à-dire contractée par le patron pour le personnel qu'il emploie ; 2° soit par les intéressés eux-mêmes, à l'aide de caisses de secours spéciales ; 3° soit par l'Etat. Il existe une *Caisse nationale d'assurances en cas d'accident*, gérée par la caisse des dépôts et consignations.

Assurbanipal ou **Assour-Banabal,** roi d'Assyrie de 667 à environ 626 av. J.-C.

assure [*a-su-re*] n. f. Trame des tapisseries de haute lisse.

assuré [*a-su-ré*], **e** adj. Ferme, hardi : *pas, air, regard assuré.* Certain, garanti : *succès assuré.* N. Qui est garanti par un contrat d'assurance.

assurément [*a-su-ré-man*] adv. Certainement. ANT. **Eventuellement, peut-être.**

assurer [*a-su-ré*] v. a. (de *à*, et *sûr*). Rendre sûr, durable : *assurer le bonheur de quelqu'un.* Rendre stable: *assurer un mur.* Garantir : *assurer une créance.* S'engager à rembourser les pertes : *assurer une récolte.* Affirmer : *assurer un fait à quelqu'un.* Mettre dans un état de certitude : *assurer quelqu'un d'une chose.* (*Assurer*, au sens d'affirmer, ayant un nom de personne tantôt pour complément direct, tantôt pour complément indirect, il faut écrire ; *il nous a assurés de sa venue* et *il nous a assuré qu'il viendrait.*) **S'assurer** v. pr. Se procurer la certitude : *nous sommes assurés que...* Arrêter : *s'assurer d'un coupable.* Passer un contrat d'assurance.

assureur [*a-su*] n. m. Celui qui assure un navire contre le naufrage, une maison contre l'incendie, etc.

assurgent [*a-sur-jan*], **e** adj. Syn. de ASCENDANT, DRESSÉ.

Assyrie [*a-si-ri*]. Etat de l'ancienne Asie, qui occupait le cours moyen du Tigre. (Hab. *Assyriens.*)

— ENCYCL. *Hist.* L'histoire de l'Assyrie comprend trois phases principales, indiquées par les trois capitales successives de ses rois : *El-Assur, Calach* et *Ninive.* Ses premiers souverains connus vivaient au milieu du XIXe s. avant Jésus-Christ. C'est vers la fin du XIe s. que le centre de gravité du pays passa d'El-Assur à Calach. Cette nouvelle période, à laquelle appartiennent notamment Salmanasar III, Tiglat-phalasar III et Salmanasar IV, se termine en 721, lorsque Sargon fonde la dynastie des Sargonides et établit sa capitale près de Ninive, à l'endroit appelé aujourd'hui Khorsabad. Ses descendants : Sennachérib, Assarhaddon, Assurbanipal (qu'on a identifié sans preuves décisives avec Sardanapale) régnèrent sur l'Assyrie jusqu'à ce qu'elle succombât sous les coups des Iraniens (VIIe s. av. J.-C.).

Civilisation. Les Assyriens avaient d'abord été vassaux de la Chaldée, et la civilisation de l'Asie occidentale se propagea en remontant le cours du Tigre et de l'Euphrate. L'Assyrie ne fut qu'un empire militaire, qui ne vécut que par les armes et pour la guerre. Après avoir secoué le joug de Babylone, les Assyriens réussirent à se rendre indépendants et imposèrent leur domination au reste de l'Asie occidentale et à l'Egypte.

Ils avaient une religion polythéiste, avec Assur au sommet de la hiérarchie des dieux, et leur gouvernement avait la forme d'une théocratie militaire. Leur civilisation était d'origine chaldéenne. Ils employaient une écriture *cunéiforme.* (V. ce mot.)

L'Assyrie ne fut pas le seul Etat qui se développa dans la vallée du Tigre et de l'Euphrate ; on y trouve aussi l'Elam ou Susiane et la Chaldée. (V. ELAM, CHALDÉE.)

Assyrien, enne [*a-si-ri-in, è-ne*], habitant ou originaire de l'Assyrie : *les Assyriens.* Adjectiv. : *antiquité assyrienne.*

— ENCYCL. *Art assyrien.* Il atteignit sous Assurbanipal un haut degré de perfection. Le palais assyrien se compose d'une série de grandes salles et de couloirs d'un ensemble assez peu varié. Mais la sculpture y était répandue à profusion : des taureaux ailés et des figures colossales apparaissaient à l'extérieur ; à l'intérieur se déroulaient, en de multiples bas-reliefs, les chasses et les victoires du prince. Les figures humaines, qui, en général, se présentent de profil, sont de véritables portraits. Les animaux, taureaux, lions, sont représentés avec beaucoup de talent et de vérité. Le paysage manque totalement de perspective. De remarquables effets décoratifs étaient obtenus par l'emploi de briques émaillées et l'usage de peindre les bas-reliefs. L'ameublement et la bijouterie des Assyriens ont produit des œuvres d'une grande perfection. La glyptique atteignit à une réelle perfection, et les musées publics comptent de beaux camées.

assyriologie [*a-si, ji*] n. f. Science qui s'occupe des antiquités assyriennes.

assyriologue [*a-si, lo-ghe*] n. m. Celui qui étudie les antiquités assyriennes.

Ast (George), érudit et philologue allemand, né à Gotha, m. à Munich (1778-1841).

astacidés [*as, dé*] n. m. pl. Famille de crustacés décapodes macroures, renfermant les formes dont les pattes de la première paire antérieure sont armées de pinces didactyles. S. un *astacidé.*

astacus [*as-ta-kuss*] n. m. Nom scientifique de l'écrevisse, type de la famille des *astacidés.*

Astaffort [*as-ta-for*], ch.-l. de c. (Lot-et-Garonne), arr. et à 19 kil. d'Agen, sur le Gers ; 1.860 h. Ch. de f. M. Prunes. — Le cant. a 8 comm. et 6.980 h.

Astarac [*as-ta-rak*], pays de l'ancienne France, au S.-E. de l'Armagnac. Ch.-l. *Mirande* ; auj. dans le dép. du Gers. Eaux-de-vie renommées. (Hab. *Astaraquois.*)


19


1



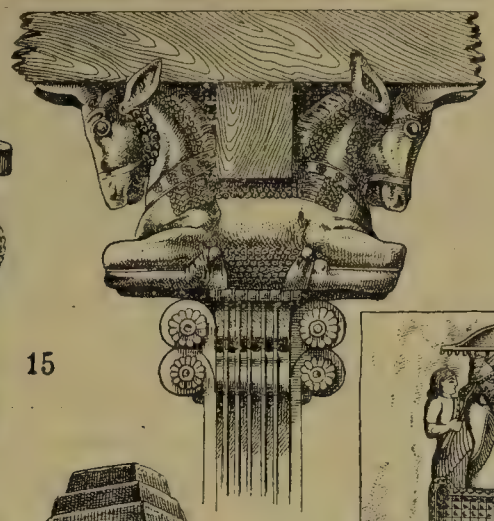
15

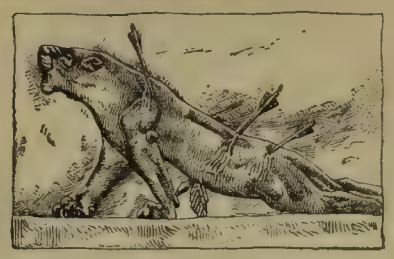
2


14


4

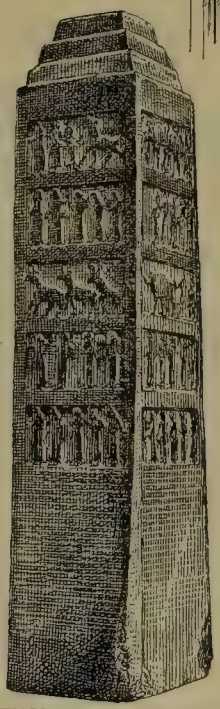

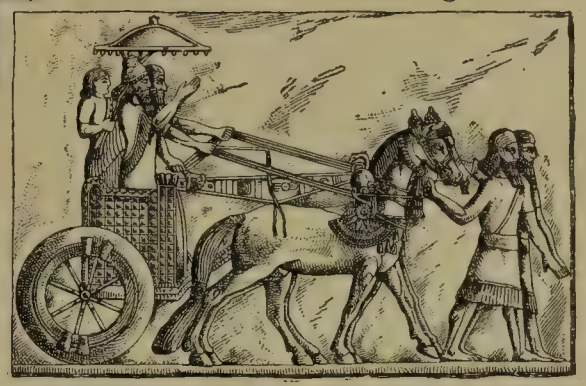
3
20


5


6


21


22

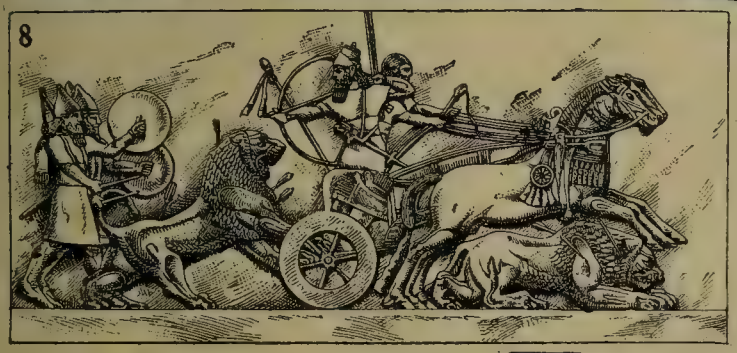
8


9


16






23


10
11

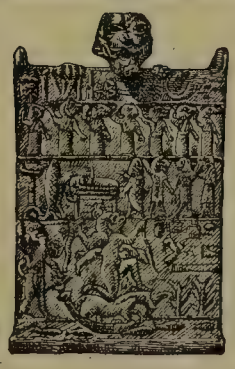
17
18


12

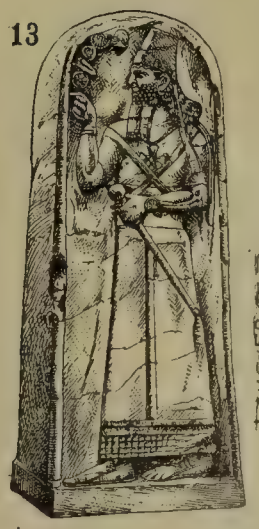
13

Arts assyrien, chaldéen et perse : 1. Lion en bronze (Musée du Louvre). — 2. Lionne blessée, bas-relief (British Museum). — 3. Tiglatphalasar III sur son char, bas-relief (British Museum). — 4. Empreinte du sceau d'Ourzana, roi de la région de l'Ararat, vaincu par Sargon (Musée de La Haye). — 5. Gilgamès, roi d'Ourouk (Chaldée), étouffant un lion, bas-relief de Khorsabad (Musée du Louvre). — 6. Sargon et son vizir, d'après un bas-relief. — 7. Obélisque noir de Salmanasar III (British Museum). — 8. Chasse au lion, bas-relief (British Museum). — 9. Le roi Assurbanipal faisant une libation, bas-relief (British Museum). — 10. Camée de Nabuchodonosor. — 11. Taureau ailé (Musée du Louvre). — 12. Assurnazirhabal, statue (British Museum). — 13. Monolithe de Shamshirammân (British Museum). — Chaldée : 14. Génie ailé, bas-relief de Nimroûd [ancienne Calach] (British Museum). — 15. Vent du Sud-Ouest, statuette en bronze (Musée du Louvre). — 16. Caillou de Michaux [pierre chaldéenne gravée] (Cabinet des médailles). — 17. Bas-relief de Nimroûd (British Museum). — 18. L'enfer chaldéen, plaque en bronze, recto et verso. — Perse : 19. Mauvais génie, briques émaillées de Suse (Musée du Louvre). — 20. Un des chapiteaux du palais de Suse (Musée du Louvre). — 21. Cyrus, sur un bas-relief de l'Acropole de Suse. — 22. Les archers du palais de Suse, briques émaillées (Louvre). — 23. Ahouramazda (l'Etre suprême), d'après un bas-relief.

Astarté [*ass*] ou **Astaroth,** déesse par excellence du ciel chez les peuples sémitiques, protectrice, sous différents noms (Istar, Athar, etc.), d'un grand nombre de villes. Elle fut souvent honorée par des sacrifices humains.


Astarté (Louvre).

Astarté, opéra en quatre actes, poème de L. de Gramont, musique de Xavier Leroux (1901) ; a pour sujet les amours d'Hercule et d'Omphale et la mort du héros, victime de la vengeance de Déjanire. La partition a des qualités de vigueur.

astasie [*as-ta-zî*] n. f. (du gr. *a* priv., et *stasis*, station). Trouble qui consiste dans l'impossibilité de conserver la position verticale, de rester debout.

astatique [*as-ta*] adj. (de *astasie*). Qui présente l'état d'équilibre indifférent : *système astatique. Aiguilles astatiques*, système de deux aiguilles également aimantées, reliées entre elles et disposées de façon que les pôles de nom contraire soient en regard, et que la terre n'ait aucune action sur le système. *Pathol.* Se dit d'une personne atteinte d'astasie. N. : *un, une astatique.*

aste [*as-te*] n. m. (du lat. *hasta*, lance). Branche à fruit, sur un pied de vigne.

astéisme [*as-té-is-me*] n. m. (du gr. *asteismos*, urbanité). Ironie délicate.

Astemio. *Biogr.* V. ABSTEMIUS.

aster [*as-tèr*] n. m. Genre de composées astéroïdées, dont une espèce, l'*aster de Chine*, est communément appelée *reine-marguerite.*


Aster.

Aster d'Amphipolis, archer resté célèbre pour son adresse. Il vint offrir ses services à Philippe, roi de Macédoine, auquel il se vantait de ne jamais manquer un oiseau dans son vol le plus rapide : — « Bon ! lui avait répliqué Philippe, je t'emploierai quand je ferai la chasse aux étourneaux. » La raillerie piqua au vif l'habile tireur, qui se jeta dans Méthone, alors assiégée par le roi, et lança contre lui une flèche sur laquelle il avait écrit ces mots : « A l'œil droit de Philippe. » Aster n'avait pas exagéré son adresse, car la flèche alla frapper le but. Philippe la fit renvoyer à l'archer avec cette inscription : « Si Philippe prend la ville, Aster sera pendu. » Et il tint parole.

On fait d'assez fréquentes allusions à ce trait. En voici une que lança Béranger, au moment où la Restauration le criblait de procès :

Dans mon vieux carquois où font brèche
Les coups de vos juges maudits,
Il me reste encore une flèche,
J'écris dessus : « Pour Charles Dix ! »

Astérabad ou **Astrabad** [*ass-tra-bad*], v. de Perse, ch.-l. de province, sur la mer Caspienne, qui forme à cet endroit le *golfe d'Astérabad ;* 8.000 h.

Asteria, fille de Cœus et de Phébé, métamorphosée en caille par Jupiter, à qui elle avait résisté ; elle se précipita dans la mer, où elle devint l'île de Délos.

astérides [*as-té*] n. m. pl. Classe d'échinodermes, renfermant les formes appelées vulgairement *étoiles de mer*. S. un *astéride*. (On dit aussi ASTÉROÏDES.)

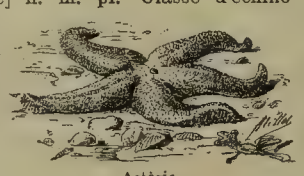
Astérie.

astérie [*as-té-rî*] n. f. Echinoderme appelé vulgairement *étoile de mer* et répandu dans presque toutes les mers du globe.

astérion [*as-té*] n. m. *Anat.* Point situé à la rencontre de l'occipital, du pariétal et du temporal.

astériser [*as-té-ri-zé*] v. a. Munir d'un astérisque.

astérisme [*as-té-ris-me*] n. m. *Astron.* Syn. de CONSTELLATION.

astérisque [*as-té-ris-ke*] n. m. (du gr. *asteriskos*, petite étoile). Signe typographique en forme d'étoile (★), pour indiquer un renvoi, une lacune, etc.

asternal, e, aux [*as-tèr*] adj. (du gr. *a* priv., et *sternon*, poitrine). Se dit des fausses côtes qui ne s'articulent pas avec le sternum.

astéroïde [*as-té-ro-i-de*] n. m. (du gr. *astèr*, astre, et *eidos*, aspect). Nom de petites planètes visibles seulement au télescope et circulant entre Mars et Jupiter. Nom donné quelquefois aux aérolithes, bolides, étoiles filantes, etc.

— ENCYCL. V. PLANÈTE.

astéroïdées [*as-té-ro-i-dé*] n. f. pl. Tribu de plantes de la famille des composées, ayant pour type le genre *aster*. S. une *astéroïdée*.

asthénie [*as-té-nî*] n. f. (du gr. *a* priv., et *sthenos*, force). Affaiblissement fonctionnel : *il y a des asthénies nerveuses, cardiaques, musculaires, etc., suivant l'organe ou le groupe d'organes ainsi atteints.*

asthénique [*as-té*] adj. Qui tient à l'asthénie. N. Atteint d'asthénie : *un, une asthénique.*

asthénopie [*as-té-no-pî*] n. f. (du gr. *asthenès*, faible, et *ôps, ôpos*, œil). Troubles oculaires, caractérisés par un défaut d'énergie d'une des parties de l'œil dans l'acte de la vision.

asthmatique [*as-ma*] adj. De la nature de l'asthme : *toux asthmatique.* N. Qui est affecté d'un asthme : *un, une asthmatique.*

— ENCYCL. Les asthmatiques doivent se prémunir contre les variations de la température, porter des habits chauds et légers et s'abstenir de boissons alcooliques, d'aliments trop lourds.

asthme [*as-me*] n. m. (du gr. *asthma*, respiration difficile). Maladie caractérisée par des suffocations intermittentes : *l'asthme est fréquent chez les vieillards.*

— ENCYCL. L'accès d'asthme débute généralement les premières heures de la nuit, et dure au moins une ou deux heures : une série d'accès constitue l'*attaque d'asthme*. Le traitement consiste, pendant l'accès, en injections d'antipyrine et surtout en injections de morphine, en fumigations de datura stramonium, de belladone, de papier nitré, en inhalations de pyridine. Le traitement préventif est surtout l'administration prolongée des iodures alcalins, puis de l'arsenic, etc.

asti [*as-ti*] n. m. Vin blanc muscat, récolté aux environs d'Asti (Italie), et dont une partie est traitée en mousseux (*moscato spumante*). Sorte d'étoffe de soie fabriquée à Asti. *Techn.* Syn. de ASTIC (outil).

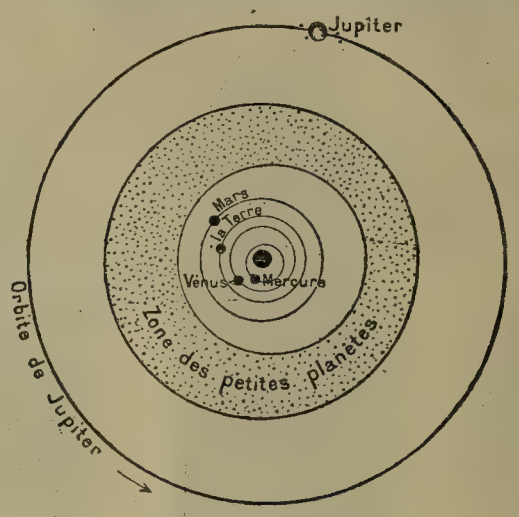

Astéroïdes ou petites planètes.

Asti, v. du royaume d'Italie (prov d'Alexandrie), sur le Barbo, affl. du Tanaro ; 33.500 h. Vins blancs. Etoffes de soie, filatures. Patrie d'Alfieri.

astic [*as-tik*] n. m. (peut-être de l'angl. *stick*, bâton). Os de cheval, dont les cordonniers se servent pour lisser les semelles des souliers. Mélange de blanc d'Espagne, d'eau-de-vie et de savon, servant aux militaires à nettoyer les pièces de cuivre du fourniment.

Astico, rivière de l'Italie continentale, affluent de gauche du Bacchiglione, qui naît dans les Alpes Dolomitiques ; délimite à l'O. et au S. le plateau des Sette Communi ou d'Asiago, dans lequel pénètre profondément le Val d'Assa, parcouru par un de ses tributaires, puis sort des montagnes et arrose la plaine de Vicence, jusqu'à son confluent. L'Astico, qui se grossit de la Posina sur sa rive droite, arrose dans son cours supérieur le Val d'Astico, qu'ont envahi en mai-juin 1916, lors de leur « expédition de châtiment », les Autrichiens de l'archiduc Eugène, venus de Rovereto sur l'Adige.

asticot [*as-ti-ko*] n. m. Larve des mouches à viande.

— ENCYCL. L'asticot ou ver de viande s'emploie couramment à la pêche pour *esche* l'hameçon. Cette larve est aussi utilisée pour l'engraissement des faisans. Cette double utilisation a donné lieu à la production industrielle des asticots. On étale au soleil des viandes provenant de l'équarrissage des chevaux, et on les recouvre de quelques poignées de paille ; les mouches viennent y déposer leurs œufs et, au bout de quelques jours, on a des myriades de larves. On conserve celles-ci dans du son, auquel on ajoute quelques morceaux de suif. Pour fixer l'asticot à l'hameçon, on enfonce délicatement la pointe de l'hameçon un peu au-dessous du gros bout de la larve et on la dirige vers l'extrémité mince.

asticoter [*as-ti-ko-té*] v. a. *Fam.* Tracasser, agacer, tourmenter pour des bagatelles.

astigmate [*as-tigh-ma-te*] adj. Qui est affecté d'astigmatisme.

astigmatisme [*as-tigh-ma-tis-me*] n. m. (du gr. *a* priv., et *stigma*, pointe). Imperfection de l'œil due à la variation de sa courbure et telle qu'un point lumineux donne sur la rétine non un point, mais une tache de dimension spéciale. Défaut analogue d'un objectif photographique et qui produit un effet identique sur la plaque sensible ou sur le verre dépoli.

— ENCYCL. L'astigmatisme est très fréquent, mais en général il ne cause pas de troubles de la vue ; quand il est très accentué et que les variations des courbures des surfaces de l'œil sont *régulières*, on le corrige par des verres cylindriques. Quand l'astigmatisme est irrégulier, il est presque impossible d'y remédier.

astigmomètre [*as-tigh-mo*] n. m. Instrument servant à mesurer le degré d'astigmatisme.

astiquage [*as-ti-ka-je*] n. m. Action d'astiquer. (On écrit aussi ASTICAGE.)

astiquer [*as-ti-ké*] v. a. (de *astic*). Faire reluire en frottant avec un astic, de l'astic : *astiquer son fourniment, une semelle.* Syn. de ASTICOTER. **S'astiquer** v. pr. *Pop.* Faire sa toilette. *Fig.* Se battre.

Astolphe [*ass*], roi des Lombards, battu par Pépin le Bref, qui constitua, avec les villes qu'il avait conquises sur lui, le célèbre *patrimoine de saint Pierre* (749-756).

Astolphe, prince légendaire d'Angleterre, l'un des plus célèbres paladins du *Roland furieux* de l'Arioste. Une fée lui fit présent d'un cor « dont le son était si perçant et si terrible à soutenir, qu'il n'était être vivant qui pût l'entendre ». On fait de fréquentes allusions au *cor d'Astolphe.*

astome [*as-to-me*] adj. (du gr. *a* priv., et *stoma*, bouche). Qui n'a pas de bouche, pas d'ouverture.

astomie [*as-to-mî*] n. f. (de *astome*). Monstruosité consistant en l'absence de bouche.

Aston Manor, v. d'Angleterre (comté de Warwick), faubourg de Birmingham ; 97.300 h.

Astor [*ass*] (Jean-Jacob), négociant et philanthrope américain, né à Walldorf (Allemagne), m. à New-York (1763-1848) ; fit le commerce des fourrures, et fonda la bibliothèque publique de New-York dite *Astor library.*

Astorga [*ass*], v. d'Espagne (Léon), une des plus anciennes cités de la péninsule ; 5.400 h.

Astorga (Emmanuel, baron **d'**), compositeur italien, né à Palerme, m. en Bohême (1681-1736) ; auteur de nombreuses cantates et d'un beau *Stabat mater.*

astragale [*as-tra*] n. m. (gr. *astragalos*). *Archit.* Moulure qui couronne la partie supérieure d'une colonne. *Anat.* Un des os du pied. *Bot.* Genre de légumineuses papilionacées, originaires de l'Asie, et dont certaines espèces donnent la gomme adragante. ALLUS. LITTÉR. : **Ce ne sont que festons, ce ne sont qu'astragales,** vers du premier chant de l'*Art poétique* de Boileau, que l'on rappelle quand on critique l'abus des ornements.


A, astragale.

astrakan ou **astracan** [*as-tra*] n. m. Fourrure qui est la dépouille d'un jeune agneau caracul, et dont Astrakan fait un grand commerce. V. FOURRURE.

Astrakan ou **Astrakhan** [*as-tra*], v. de Russie, ch.-l. du gouvernement de ce nom, dans une île considérable de la mer Caspienne ; port près de l'embouchure du Volga ; 150.000 h. Important commerce de fourrures, de céréales, caviar, étoffes. — Le gouvernement d'Astrakan a 1.246.000 h.

astral [*as-tral*], **e, aux** adj. Des astres : *influences astrales. Lampe astrale*, dont la lumière tombe du haut en bas, sans porter d'ombre par ses appuis.

astrance [*ass*] n. f. Genre d'ombellifères, à fleurs en forme d'étoile, et dont une espèce est commune dans les Alpes et les Pyrénées.

astrapéphobie [*as-tra-pé-fo-bî*] n. f. (du gr. *astrapê*, éclair, et *phobos*, crainte). Peur maladive des éclairs ou du tonnerre.

Astrate, une des meilleures tragédies de Quinault, dont plusieurs passages ont un certain charme élégiaque. Les principaux personnages sont Elise, qui règne à Tyr sur un trône usurpé, et Astrate, qu'elle aime et qui est l'héritier légitime. (1663).

astre [*as-tre*] n. m. (gr. *astron*). Corps céleste : *les étoiles, les planètes, les comètes, sont des astres. Fig.* Personne fort belle ou très illustre : *les astres de la scène, de la littérature. Jusqu'aux astres*, en un lieu ou à un degré très élevé. *L'astre du jour*, le soleil. *L'astre des nuits, l'astre d'argent*, la lune.

astrée [*as-tré*] ou **astræa** [*as-tré-a*] n. f. Genre de madrépores, type de la famille des *astréidés.*

Astrée [*as-tré*], fille de Jupiter et de Thémis, déesse de la justice ; elle séjourna parmi les hommes pendant l'âge d'or. *Au temps d'Astrée*, c'est-à-dire quand le bonheur régnait sur la terre.

Astrée (*l'*), célèbre roman pastoral, d'Honoré d'Urfé (1610-1627). La scène se passe au VIe siècle, sur les bords du Lignon, petit ruisseau du Forez, que l'auteur a popularisé. Les amours romanesques du langoureux Céladon et de la trop vertueuse Astrée forment le sujet principal, sur lequel se greffent une quarantaine d'épisodes. Cette œuvre maniérée, où se trouvent, à côté d'une psychologie souvent juste et fine, de jolies descriptions de la nature, a, par son charme pénétrant, exercé une influence profonde et durable. D'Urfé étant mort avant l'achèvement de son roman, les deux dernières parties furent rédigées par son secrétaire Baro.

astréidés [*as, dé*] n. m. pl. Famille de madrépores, dont le genre *astrée* est le type. S. un *astréidé.*

astreindre [*as-trin-dre*] v. a. (du lat. *astringere*, lier, attacher. — Se conj. comme *craindre.*) Obliger, soumettre, assujettir. **S'astreindre** v. pr. S'assujettir à : *s'astreindre à des occupations, à des travaux.* ANT. **Dispenser, exempter.**

astreinte [*as-trin-te*] n. f. Syn. de CONTRAINTE.

astrictif, ive [*as-trik*] adj. Qui est astringent : *remède astrictif ; substance astrictive.* ANT. **Laxatif.**

astriction [*as-trik-si-on*] n. f. Effet produit par un astringent. *Chir.* Action de serrer : *l'astriction du bandage.*

astrild [*ass*] n. m. *Zool.* Syn. de BENGALI.

astringence [*as-trin-jan-se*] n. f. Qualité de ce qui est astringent : *l'astringence du quinquina.*

astringent [*as-trin-jan*], **e** adj. (du lat. *astringere*, resserrer). *Méd.* Qui resserre : *remède astringent.* N. m. : *un astringent.* ANT. **Laxatif.**

— ENCYCL. Les astringents produisent sur la langue une saveur d'âpreté caractéristique, dite aussi *styptique.* Employés intérieurement à faible dose, ils diminuent la sécrétion intestinale et la transpiration ; extérieurement, sur la surface des plaies, des muqueuses, ils empêchent les écoulements. Les astringents minéraux les plus importants sont : les préparations de zinc (chlorure ou sulfate), de plomb (acétate, eau blanche), de fer (perchlorure), l'alun, etc. Les astringents végétaux doivent leurs propriétés au tanin ; ce sont : les cachous, kinas, les écorces de chêne, de quinquina, de ratanhia, les feuilles de noyer, d'arbousier, d'aigremoine, de ronces, le jus de citron, etc.

astrodynamique [*as-tro*] n. f. Dynamique des astres.

astrognosie [*as-trogh-no-zî*] n. f. (du gr. *astron*, astre, et *gnôsis*, connaissance). Science des phénomènes qui se rapportent aux étoiles fixes.

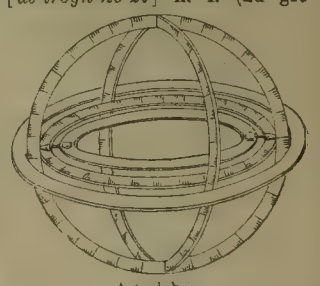
Astrolabe

astroïde [*as-tro-i-de*] n. f. (du gr. *astron*, astre, et *eidos*, image). En forme d'astre, d'étoile.

astrolabe [*as-tro*] n. m. (du gr. *astron*, astre, et *lambanein*, prendre). Instrument pour mesurer la position des astres et leur hauteur au-dessus de l'horizon.

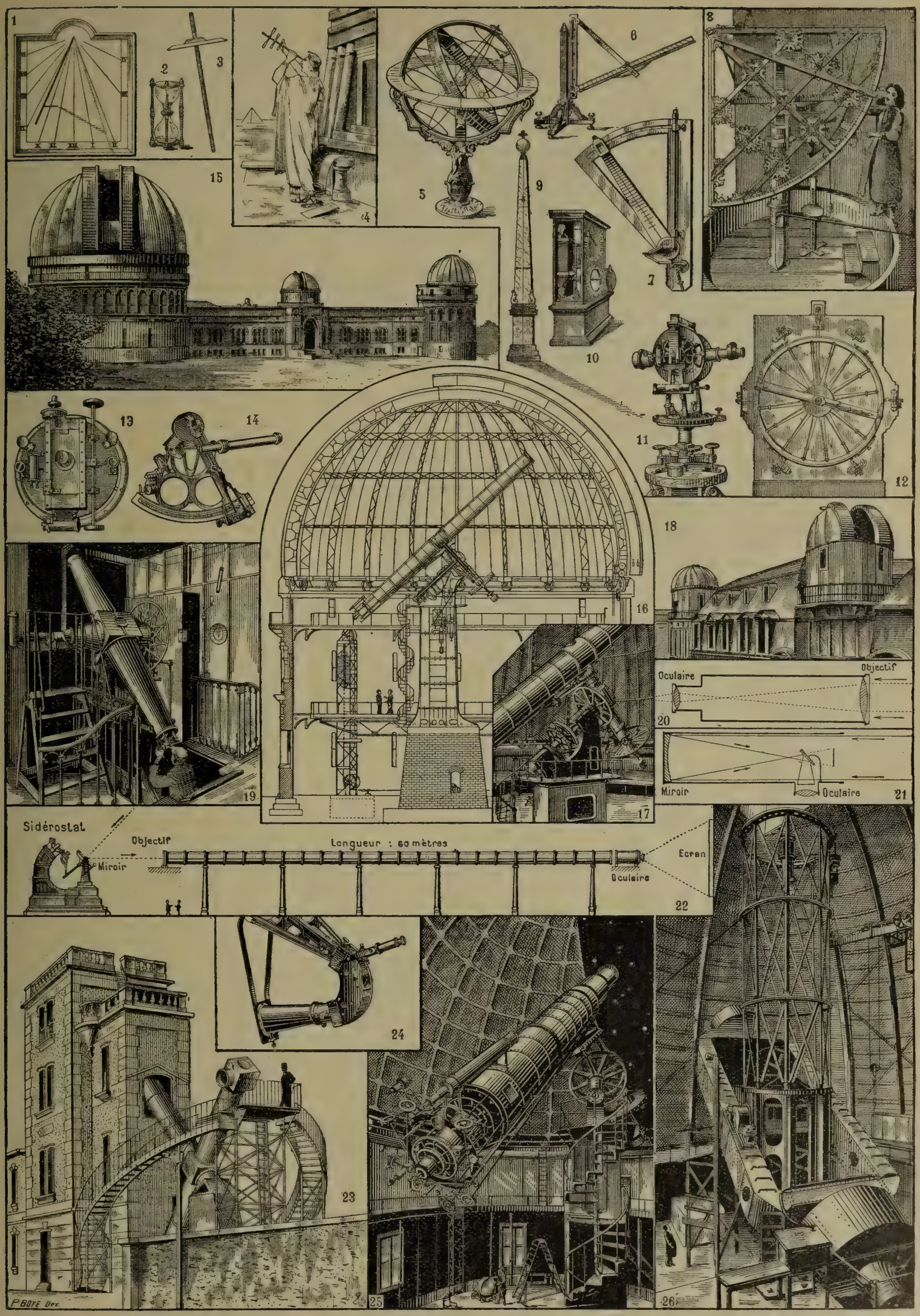

INSTRUMENTS ANCIENS : 1. Cadran solaire. — 2. Sablier. — 3. Radiomètre ou Arbalète ou Arbalestrille. — 4. Une observation à l'époque de Ptolémée. — 5. Sphère armillaire. — 6. Règles parallactiques. — 7. Secteur. — 8. Quart de cercle. — 9. Gnomon. — 10. Clepsydre ou Horloge à eau. — INSTRUMENTS MODERNES : 11. Théodolite. — 12. Cercle mural. — 13. Micrometre. — 14. Sextant. — 15. Observatoire Yerkes (Etats-Unis). — 16. Coupe de la coupole de l'Observatoire Yerkes, avec la lunette de plus d'un mètre d'ouverture (diamètre de l'objectif). — 17. Détail de la monture équatoriale. — 18. Observatoire populaire de la Société astronomique de France (Hôtel des Sociétés savantes, à Paris). — 19. Lunette méridienne (Observatoire de Paris). — 20. Marche des rayons dans une lunette astronomique. — 21. Marche des rayons dans un télescope. — 22. Grande lunette de l'Exposition de 1900 (Paris). — 23. Equatorial coudé (Observatoire de Paris). — 24. Spectrographe. — 25. Grande lunette de l'Observatoire Lick (Mont Hamilton, Etats-Unis). — 26. Télescope colossal de l'Observatoire du mont Wilson (Etats-Unis) dont le miroir mesure $2^{m},50$ de diamètre.

astrolâtre [*as-tro*] adj. et n. (du gr. *astron*, astre, et *latreuein*, adorer). Se dit d'un adorateur des astres : *les Chaldéens étaient astrolâtres.*

astrolâtrie [*as-tro-lâ-trî*] n. f. (de *astrolâtre*). Adoration des astres. Culte rendu aux astres.

astrologie [*as-tro-lo-jî*] n. f. (du gr. *astron*, astre, et *logos*, discours). Art de prédire les événements d'après l'inspection des astres et la connaissance de leur influence.

— Encycl. A des observations judicieuses sur le mouvement des astres les Chaldéens ajoutèrent des notions conjecturales, relatives à l'influence de ces astres sur le monde terrestre et les êtres vivants. De là dérive l'*astrologie judiciaire*, fondée sur ce principe, qu'à l'heure où l'enfant vient au monde, il subit l'influence mystérieuse des astres. (V. maison.) Pour savoir le passé et l'avenir d'un homme, il faut établir le *thème de sa nativité*, c'est-à-dire reconstituer l'état du ciel à l'heure de sa naissance. Née en Chaldée, l'astrologie passa en Egypte, de là en Grèce, puis en Italie, et de là dans tout l'occident de l'Europe. Persécutée au moyen âge, l'astrologie n'en jouit pas moins d'un grand prestige et atteignit son apogée au XVIe siècle. Chaque prince avait un astrologue à sa cour ; celui de Louis XI se nommait Gâleotti, et celui de Catherine de Médicis Côme Ruggieri, tous les deux Italiens. Des savants comme Cardan, Tycho-Brahé, Képler s'intéressèrent encore à l'astrologie, dont la décadence date surtout du XVIIe siècle.

astrologique [*as-tro*] adj. Qui appartient à l'astrologie : *observation astrologique.*

astrologiquement [*as-tro, ke-man*] adv. D'après l'astrologie : *horoscope tiré astrologiquement.*

astrologue [*as-tro-lo-ghe*] n. m. Qui s'adonne à l'astrologie.

astromancie [*sî*] n. f. (du gr. *astron*, astre, et *manteia*, divination). Syn. de astrologie.

astromètre [*as-tro*] n. m. (du gr. *astron*, astre, et *métron*, mesure). Instrument servant à mesurer le diamètre apparent des astres et les petites distances entre les étoiles.

astronome [*as-tro*] n. m. Qui connaît l'astronomie, ou qui s'en occupe.

astronomie [*as-tro-no-mî*] n. f. (du gr. *astron*, astre, et *nomos*, loi). Science qui traite des astres.

— Encycl. L'astronomie apprend à déterminer la position relative des astres, leur configuration, et à étudier les lois de leurs mouvements. Les philosophes grecs puisèrent une partie de leurs connaissances astronomiques chez les Egyptiens ; Pythagore enseignait le mouvement quotidien de la terre sur son axe et son mouvement annuel autour du soleil ; il rattacha les planètes et les comètes au système solaire. Au IIe siècle, Ptolémée, célèbre astronome de l'école d'Alexandrie, établit un système complet qu'adoptèrent toutes les nations ; il admettait, contrairement à Pythagore, que la terre était placée au centre du monde et que tous les astres se mouvaient autour d'elle. Au XVe siècle, Copernic, astronome polonais, démontra les erreurs de Ptolémée, et ramena la science astronomique aux idées de Pythagore. Depuis, les travaux de Tycho-Brahé, Galilée, Newton, Képler, Huyghens, Cassini, Leverrier, Arago, Lagrange, Laplace, Herschel, etc., ont fait faire de grands progrès à l'astronomie. (V. soleil, terre, lune, planète, étoile, ciel, etc.).

Astronomie renouvelée ou *Des révolutions des corps célestes*, ouvrage mémorable dans lequel Copernic expose son système du mouvement de la terre sur son axe et autour du soleil (1543).

Astronomie nouvelle ou *Physique céleste*, le plus beau monument qui ait été élevé à cette partie de la science, par Képler (1609).

Astronomie populaire, traité élémentaire de cosmographie, par F. Arago (1856), ouvrage qui a puissamment contribué à vulgariser les connaissances astronomiques.

astronomique [*as-tro*] adj. Qui concerne l'astronomie : *observation astronomique.*

Astronomiques (*les*), poème didactique de Manilius, où se trouve un bel exposé de la doctrine stoïcienne de l'âme du monde.

astronomiquement [*as-tro, ke-man*] adv. Suivant les lois de l'astronomie.

astrophysique n. f. (du gr. *astron*, astre, et de *physique*). Etude des astres par les méthodes de la physique.

astroscope [*as-tros-ko-pe*] n. m. (du gr. *astron*, astre, et *skopein*, examiner). Instrument destiné à faciliter la recherche des astres et des constellations.

astroscopie [*as-tros-ko-pî*] n. f. (de *astroscope*). Contemplation des astres. (Peu us.)

astrostatique [*as-tros-ta*] n. f. (du gr. *astron*, astre, et de *statique*). Statique des astres.

Astruc [*as-truk*] (Jean), célèbre médecin français, médecin de Louis XV, né à Sauve (Languedoc), m. à Paris (1684-1766).

Astruc (Zacharie), littérateur, peintre et sculpteur français, né à Angers, mort à Paris (1835-1907). Sa statue en bronze, *le Marchand de masques* (1883, au jardin du Luxembourg), est bien connue.

astuce [*as-tu-se*] n. f. (lat. *astutia*). Finesse méchante, ruse perfide. Ant. **Candeur, droiture.**

astucieusement [*as-tu-si-eu-ze-man*] adv. Avec astuce. Ant. **Loyalement, franchement.**

astucieux, euse [*as-tu-si-eû, eu-ze*] adj. Qui a, qui marque de l'astuce : *homme astucieux ; proposition astucieuse.* Ant. **Candide, droit, franc,** loyal.

Asturies [*as-tu-rî*] (les), ancienne province du nord de l'Espagne, montagneuse, couverte par les *Pyrénées asturiennes.* (Hab. *Asturiens.*) V. pr. : *Gijon* et *Oviedo.* Elle constitua au VIIIe siècle un royaume qui devint plus tard le royaume d'Oviedo, puis de Léon. L'héritier présomptif de la couronne d'Espagne porte le titre de *prince des Asturies.*

Astyage [*as-ti*], le dernier des rois mèdes ; sa fille Mandane épousa le roi des Perses Cambyse Ier et fut mère de Cyrus, qui détrôna Astyage en 549 av *J.* C.

Astyanax [*as-ti-a-naks*], fils d'Hector et d'Andromaque. Il suivit sa mère à la cour de Pyrrhus, d'après une version adoptée par Racine, dans sa tragédie d'*Andromaque ;* mais, selon Virgile et Homère, il fut précipité par les Grecs du haut des remparts de Troie. Le nom de ce malheureux enfant, dans lequel les ennemis du peuple troyen craignaient de retrouver quelque jour un vengeur, est quelquefois appliqué au rejeton d'une dynastie vaincue et détrônée.

astyle [*as-ti-le*] adj. (du gr. *a* priv., et de *style*). Dépourvu de style.

astynome [*as-tî*] n. m. (du gr. *astu*, ville, et *nomeus*, gouverneur). Officier de police, dans l'ancienne Grèce.

Astypalée [*as-ti*], petite île de la mer Egée ; auj. *Stampalia.*

Asuras ou **Asouras** [*rass*], classe de dieux souverains, dans la mythologie védique, qui finirent par être considérés comme des démons ennemis des *dévas.*

asyllabie [*bî*] n. f. (du gr. *a* priv., et de *syllabe*). Aphasie dans laquelle le malade peut lire séparément toutes les lettres d'une syllabe, sans pouvoir les assembler.

asymétrie [*a-si-mé-trî*] n. f. (du gr. *a* priv., et de *symétrie*). Défaut de symétrie.

asymétrique [*a-si*] adj. Sans symétrie.

asymptote [*a-sinp*] n. f. (du gr. *a* priv., *sun*, avec, et *piptein*, tomber). *Géom.* Ligne droite qui s'approche constamment d'une ligne courbe sans pouvoir jamais la rencontrer : *l'hyperbole possède deux asymptotes.*

asymptotique [*a-sinp*] adj. Qui a rapport à l'asymptote.

asynartète [*a-si*] adj. et n. m. (gr. *asunartêtos*). En métrique ancienne, se dit d'un vers lyrique composé de deux membres, dont chacun peut être considéré comme un vers particulier.

asynchrone [*kron*] adj. (du gr. *a* priv., et de *synchrone*). Qui n'est pas synchrone. *Moteur asynchrone* ou *moteur d'induction*, moteur électrique alimenté par un courant alternatif, et tournant à une vitesse un peu inférieure à celle du synchronisme.

asyndète [*a-sin*] n. f. (du gr. *a* priv., et *sundein*, joindre). *Rhétor.* Figure qui consiste à supprimer dans une phrase les particules conjonctives. Ex. : *hommes, choses, événements, tout favorisa l'ambition de Bonaparte.*

asystolie [*a-sis-to-lî*] n. f. (du gr. *a* priv., et *sustolê*, contraction). Ensemble des troubles dus à l'affaiblissement du cœur.

— Encycl. L'asystolie est caractérisée par la bouffissure de la face, la respiration difficile, l'œdème des jambes, du tronc, etc. Elle est toujours sous la dépendance d'une affection cardiaque ou pulmonaire. Le traitement consiste dans l'emploi raisonné de la digitale et dans le régime lacté. Le pronostic, variable avec l'âge, est cependant toujours grave.

A. t., abréviation musicale pour *A tempo.*

A. T., abréviation de *Ancien Testament.*

atabek [*bèk*] ou **atabey** [*bê*] n. m. (m. arabe signif. *père, seigneur*). Titre donné parfois au sultan et au grand vizir.

Atacama, prov. du Chili, agricole et commerçante ; 71.000 h. Cap. *Copiapo.*

Atahualpa, le dernier des Incas du Pérou, étranglé en 1533 par ordre de Pizarre, après qu'il eut payé sa rançon.

Ataïde (Louis d'), homme d'Etat et capitaine portugais, né en 1519, m. à Goa, en 1580. Il fut vice-roi des Indes et triompha d'une ligue qui se proposait de chasser les Portugais de l'Asie.

Atala, petit roman de Chateaubriand. Le héros, Chactas, fait prisonnier par une tribu ennemie, est délivré par Atala, fille du chef, qui l'aime et s'enfuit avec lui. Mais Atala, qui est chrétienne, se croyant condamnée à rester vierge, s'empoisonne. C'est un épisode de la vie sauvage en Amérique, réunissant l'émotion, la nouveauté des descriptions et la poésie du style (1801).

Atala (*les Funérailles d'*), tableau de Girodet, au Louvre (1808). Très admirée d'abord, cette toile a pu paraître depuis manquer de chaleur et d'accent, mais on ne peut lui contester la noblesse et la pureté des lignes. (V. p. 165.)

Atalante, fille d'un roi de Scyros, célèbre par son agilité à la course. Ayant déclaré qu'elle n'épouserait que celui qui l'aurait vaincue à la course, elle dépassait tous ses concurrents et les tuait. Hippomène la vainquit, grâce à trois pommes d'or dont Vénus lui avait fait présent. Lorsqu'il se voyait sur le point d'être atteint par Atalante, il faisait tomber une de ses pommes, que la jeune fille s'empressait de ramasser, et Hippomène put toucher le but avant elle, mais il oublia de remercier Vénus, et la déesse, irritée de son ingratitude, lui inspira un amour si violent pour celle dont il allait devenir l'époux, qu'il osa l'embrasser dans le temple de Cybèle, où ils étaient entrés à l'issue de la course. Cybèle, indignée, les métamorphosa en un couple de lions, qu'elle attela à son char. La légende arcadienne fait naître Atalante à Schœnée. Exposée après sa naissance, elle fut nourrie par une ourse, devint une chasseresse célèbre, et épousa Méléagre qui triompha d'elle par le même stratagème qu'Hippomène. — Les écrivains font surtout allusion à l'agilité d'Atalante, à sa lutte avec Hippomène, et aux pommes d'or au moyen desquelles celui-ci la vainquit à la course.

Atalante (*représentations diverses d'*). Le sujet d'Atalante figurée soit isolément, soit groupée avec Hippomène ou Méléagre, a été souvent traité. Citons les œuvres des sculpteurs Guillaume, Coustou, Pradier, etc. ; les tableaux de Lebrun : *la Rencontre de Méléagre et d'Atalante, la Chasse de Méléagre et d'Atalante* (Louvre), et le tableau du Guide : *la Course d'Atalante et d'Hippomène* (Naples), belle toile pleine de mouvement, et d'un modelé superbe. (V. p. 165.)

ataman n. m. (de l'all. *hauptmann*, capitaine). Chef de cosaques. On dit plus ordinairement hetman.

ataraxie [*rak-sî*] n. f. (du gr. *a* priv., et *tarassein*, troubler). Etat d'une personne que rien n'émeut : *l'ataraxie est le but des morales antiques.*

Atar-Gull, roman d'Eugène Sue, remarquable par la richesse du coloris et la vivacité dramatique du récit (1831). Le nègre Atar-Gull se concilie la faveur du colon Will, qui a jadis fait périr son père, et sème chez lui la ruine et le malheur. — Anicet Bourgeois et Masson ont tiré de ce roman un drame très applaudi.

Ataulf [*tôlf*] ou **Ataulphe,** roi des Wisigoths (410-415), beau-frère d'Alaric Ier. Il conquit le sud de la Gaule, et fut assassiné à Barcelone.

atavique adj. Qui se rapporte à l'atavisme : *caractères ataviques.*

atavisme [*vis-me*] n. m. (du lat. *atavus*, bisaïeul). Hérédité de certains caractères venus des aïeux, des ascendants. V. hérédité.

ataxie [*tak-sî*] n. f. (du gr. *a* priv., et *taxis*, disposition). Incoordination pathologique des mouvements du corps : *ataxie locomotrice.*

— Encycl. L'ataxie locomotrice progressive ou tabes, bien décrite par Duchesne de Boulogne, est caractérisée par des douleurs *fulgurantes*, de la gastralgie avec vomissements, des troubles céphaliques, auditifs, etc., mais surtout par le défaut de coordination des mouvements volontaires, principalement des membres inférieurs. Le malade lance brusquement ses jambes en avant et finit par ne plus pouvoir marcher. La durée de cette maladie, que l'on pense, dans la plupart des cas, être d'origine syphilitique, ne dépasse pas en moyenne cinq ans, mais peut aller jusqu'à vingt. Dans des cas très rares, on a signalé des guérisons. On a préconisé, comme thérapeutique, le traitement spécifique, les révulsifs, l'hydrothérapie, la gymnastique, la rééducation des mouvements, la cure thermale de Lamalou. On est souvent obligé de recourir à la morphine.

ataxique [*tak-si-ke*] adj. Qui appartient à l'ataxie : *fièvre ataxique.* N. Atteint d'ataxie.

Atayal, population autochtone du centre de l'île japonaise de Formose, aux mœurs sauvages ; 10.000 individus environ, coupeurs de têtes, autour du pays desquels les Japonais ont établi, au moyen de blockhaus, un véritable cordon de surveillance.

Atbarah ou **Tacazzé,** affluent du Nil ; l'*Astaboras* des Anciens.

Atchin. *Géogr.* V. Achem.

atechnie [*tèk-nî*] n. f. (du gr. *a* priv., et *tekhné*, art). Défaut d'art ou de science.

atèle n. m. Genre de singes des forêts brésiliennes et guyanaises, dits *singes-araignées*, à cause de la longueur démesurée et de la gracilité de leurs membres.


Atèle.

atélestite n. f. Arséniate basique de bismuth.

atelier [*li-é*] n. m. (de *attelle*). Lieu où travaillent des ouvriers, des artistes, etc. : *atelier bien éclairé.* Les ouvriers ou élèves travaillant sous un maître : *atelier mutiné.* Compagnie autonome de francs-maçons réunis sous un vocable distinctif ; local où ils s'assemblent ; leur réunion.

— Encycl. *Hyg.* Il faut que les ateliers soient vastes, hauts d'étage, toujours tenus propres, bien aérés, bien éclairés. Dans les cas où il se dégage des gaz asphyxiants ou toxiques (phosphore, oxyde de carbone), il faut, soit au moyen de cheminées d'appel, soit au moyen d'appareils clos et étanches, empêcher la diffusion de ces gaz. Il faut, en outre, éliminer les poussières dégagées par certaines industries, et prévenir leur pénétration dans les voies respiratoires. Des mesures législatives réglementent l'hygiène et la sécurité des travailleurs dans les ateliers.

— *Hist. Ateliers nationaux.* On désigne sous ce nom les ateliers établis à différentes époques de crise, par le gouvernement, afin d'éviter le chômage aux ouvriers. Les plus célèbres furent créés en 1848 par le Gouvernement provisoire, au lendemain de la révolution de Février. Mais cette création devint d'un fonctionnement difficile et coûteux ; le chiffre des ouvriers dépassa 100.000 ; les travaux manquèrent, et le salaire était, malgré tout, insuffisant. L'Assemblée constituante, sur le rapport de Falloux, décida la suppression des ateliers. La misère qui résulta de cette mesure provoqua un terrible mécontentement de la population ouvrière, et fut une des causes principales des douloureuses journées de Juin.

Ateliers (*représentations diverses d'*). La représentation des ateliers a souvent inspiré les artistes. Nous citerons : les tableaux de Craesbeke (Louvre), d'Adrien Van Ostade, de Mieris (Dresde), d'Horace Vernet, toile pleine de vie et de mouvement dans laquelle figurent les portraits des principaux élèves du grand peintre (v. p. 166) ; de Courbet (Louvre), vaste et robuste composition, à tendances symboliques ; de Fantin-Latour (*Atelier de Manet* ; mus. du Luxembourg), d'Adolphe Déchenaud.

Atella, v. de la Campanie ancienne (aujourd'h. *Aversa*), où fut créé le genre des *atellanes.*

atellanes [*tèl-la-ne*] n. f. pl. Chez les Romains, farces populaires, très libres et surtout satiriques, qui, dit-on, avaient pris naissance à Atella, ville de Campanie ; au lieu d'être jouées par des esclaves ou des affranchis, elles avaient toujours pour acteurs de jeunes Romains. Les auteurs principaux d'*atellanes* sont Pomponius et Nævius.

atemadoulot [*lô*] n. m. Autref., premier ministre des rois de Perse.

a tempo [*tin*] loc. ital. signif. *à temps* et qui s'abrège souvent par *A. t.* ; elle indique que l'on doit reprendre le mouvement primitif et régulier. (En dehors de la musique, signifie *à propos.*)

atermoiement ou **atermoîment** [*a-tèr-moi-man*] n. m. Accommodement d'un débiteur avec ses créanciers pour les payer à terme convenu. *Par ext.* Délai, tergiversation (s'emploie surtout au plur.).

atermoyer [*a-tèr-moi-ié*] v. a. (de *à*, et *terme*. — Se conj. comme *aboyer*). Retarder un payement : *atermoyer un payement. Fig.* Différer, remettre, ajourner : *atermoyer sa réponse.* **S'atermoyer** v. pr. Prendre des arrangements, obtenir des délais.

Atesh-Kédé, recueil bibliographique et anthologie des principaux poètes persans jusqu'en 1799, par Louthf-Ali-Beg.

Atessa, v. d'Italie (prov. de Chieti) ; 12.200 h. Bestiaux, fruits.

ateuchus [*kuss*] n. m. Genre de coléoptères lamellicornes, renfermant de gros bousiers des régions chaudes de l'ancien monde : *l'ateuchus est le scarabée sacré des anciens Egyptiens.*

Ath [*at*], v. de Belgique (Hainaut), ch.-l. d'arrond., sur la Dendre, aff. de l'Escaut ; 11.500 h. Toiles.

Athabasca, riv. du Dominion canadien (cours 1.200 kil.), qui naît dans le territoire d'Alberta, et finit dans le *lac d'Athabasca* (7.000 kil. carr.).

Athalaric, roi des Ostrogoths d'Italie, né vers 516. Il régna de 526 à 534.

Athalie [*ti*], reine de Juda, fille d'Achab et de Jézabel, célèbre par ses crimes et son impiété. Elle épousa Joram, fils de Josaphat. A la mort d'Ochozias, son fils, elle monta sur le trône, après avoir fait périr les fils de ce roi, excepté Joas, que le grand prêtre Joad recueillit et rétablit sur le trône. Elle fut massacrée par le peuple (IXe s. av. J.-C.). On rappelle quelquefois le nom d'Athalie pour désigner ces princesses cruelles qui immolent leurs proches à leur ambition.

Athalie, tragédie en cinq actes et en vers, de Racine, appelée par Voltaire *le chef-d'œuvre de l'esprit humain*. Le sujet en est la conspiration du grand prêtre Joad, l'avènement de Joas, et la mort de la reine. Elle avait été composée pour les demoiselles de Saint-Cyr, à la prière de Mme de Maintenon, et ne fut représentée pour la première fois en public qu'en 1702, chez la duchesse de Bouillon. Les chœurs ont été mis en musique par J.-B. Moreau, et, de nos jours, par Mendelssohn, J. Cohen. On trouve dans cette tragédie de nombreux vers qui, par la beauté de la pensée et la noblesse de l'expression, ont eu le privilège d'être souvent cités :

Celui qui met un frein à la fureur des flots,
Sait aussi des méchants arrêter les complots.

Je crains Dieu, cher Abner, et n'ai pas d'autre crainte.

La foi qui n'agit point, est-ce une foi sincère?

Et quel temps fut jamais si fertile en miracles?

. . . cet esprit d'imprudence et d'erreur
De la chute des rois funeste avant-coureur.

Un songe, me devrais-je inquiéter d'un songe?

C'était pendant l'horreur d'une profonde nuit...

. . . . . cet éclat emprunté,
Dont elle eut soin de peindre et d'orner son visage,
Pour reparer des ans l'irréparable outrage.

Qu'importe qu'au hasard un sang vil soit versé?

Dieu laissa-t-il jamais ses enfants au besoin?
Aux petits des oiseaux il donne leur pâture,
Et sa bonté s'étend sur toute la nature.

Le bonheur des méchants comme un torrent s'écoule.

Cieux, écoutez ma voix; terre, prête l'oreille :
Ne dis plus, ô Jacob, que ton Seigneur sommeille.

Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé!

. . . Quelle Jérusalem nouvelle
Sort du fond du désert, brillante de clartés?

Entre le pauvre et vous, vous prendrez Dieu pour juge,
Vous souvenant, mon fils, que, caché sous ce lin,
Comme eux vous fûtes pauvre et comme eux orphelin.

Apprenez, roi des Juifs, et n'oubliez jamais
Que les rois dans le ciel ont un juge sévère,
L'innocence un vengeur, et l'orphelin un père.

Athalie *faisant massacrer les enfants de son fils*, tableau de Sigalon (1827, Nantes); belle toile, qui produit une impression d'horreur. — *Athalie chassée du temple*, vaste et belle composition d'Antoine Coypel (1704), au Louvre [v. p. 165]. En pénétrant dans le temple, Athalie voit le jeune Joas assis sur le trône; elle crie à la trahison, et le grand-prêtre Joad la fait chasser.

Athamas [*mass*], roi légendaire d'Orchomène, en Béotie. Poursuivi par la colère de son épouse, la déesse Néphélé, à qui il avait préféré Ino, il devint fou, tua son fils Léarque, vit périr Ino et son fils Mélicerte, et fut chassé de son royaume.

Athanagilde, roi des Wisigoths d'Espagne, de 554 à 566; père de Brunehaut et de Galswinthe.

Athanase (saint), patriarche d'Alexandrie, célèbre Père de l'Eglise (298 ou 299-373). Il contribua à faire condamner, au concile de Nicée (325), l'hérésie arienne, qu'il ne cessa de combattre avec la plus grande énergie, en dépit des persécutions. Fête le 2 mai.

athanasie [*zi*] n. f. (du gr. *athanasia*, immortalité). *Bot.* Genre de composées-sénécionidées, renfermant des arbrisseaux originaires du cap de Bonne-Espérance.

athanor n. m. *Chim. anc.* Sorte de fourneau à combustion lente.

athée [*té*] adj. et n. (du gr. *a* priv., et *theos*, Dieu). Qui ne reconnaît point l'existence de Dieu. ANT. **Déiste, théiste.**

athéisme [*té-is-me*] n. m. Doctrine des athées. ANT. **Déisme, théisme, polythéisme.**

athéiste [*is-te*] adj. Qui a le caractère de l'athéisme : *négation athéiste.*

athéistique [*té-is-ti-ke*] adj. Qui a rapport à l'athéisme : *philosophie athéistique.*

Athelstan, roi anglo-saxon (895-940), petit-fils d'Alfred le Grand. Il monta sur le trône en 925, et promulgua de sages lois.

Athéna (gr. *Athénê*), déesse grecque de la sagesse et de l'intelligence, fille de Zeus; divinité éponyme d'Athènes, identifiée avec la Minerve des Romains. V. MINERVE.

Athenæum [*té-né-om*], école fondée à Rome par l'empereur Hadrien, vers 135 apr. J.-C., dans le but de favoriser les études littéraires et scientifiques.

Athenæum, célèbre périodique anglais, fondé en 1838, et qui traite de littérature, de science et de beaux-arts.

Athénagoras [*rass*], philosophe grec (IIe s. apr. J.-C.). Connu par son *Apologie pour les chrétiens*, adressée à Marc-Aurèle et à son fils Commode.

Athênê. *Myth.* V. ATHÉNA.

athénée [*té-né*] n. m. (du gr. *Athênê*, Minerve, déesse des beaux-arts). Etablissement où des savants, des gens de lettres se réunissent pour faire des cours, des lectures. N. pr. En France, sous la Révolution, et aujourd'hui en Belgique, nom donné aux établissements d'instruction, analogues aux lycées français.

Athénée, petit théâtre de Paris, d'abord aménagé pour les séances des concerts Pasdeloup (1866).

Athénée, grammairien et rhéteur grec du IIIe siècle de notre ère, né à Naucratis (Egypte); auteur d'un ouvrage curieux et précieux : *le Banquet des sophistes*, sorte de répertoire universel de l'antiquité, d'une prodigieuse variété.

Athènes, capit. de l'Attique et ville principale de l'ancienne Grèce, composée de deux parties :



Vue d'Athènes. A gauche, le mont Lycabette; un peu à droite, le palais royal; l'Acropole est encore plus à droite. V. ACROPOLE.

1° l'*Acropole* ou haute ville, et la ville basse; 2° les trois ports (*Pirée, Munychie, Phalère*), réunis à la ville par les *Longs Murs*, construits sous Périclès, qui la restaura de 460 à 429 av. J.-C., Xerxès l'ayant brûlée en 480. Elle devait son éclat à ses monuments publics et au rang intellectuel que lui valurent dans le monde antique ses hommes d'Etat, ses philosophes, ses écrivains et ses artistes. Son histoire fut glorieuse au temps des guerres médiques, où elle prit la direction de la résistance des Grecs contre la Perse. Elle y gagna de devenir une puissance maritime de premier ordre sous Thémistocle, Aristide, Cimon et Périclès. La guerre du Péloponèse affaiblit sa puissance politique au profit de Sparte, mais sans entamer sa suprématie artistique et littéraire. Un siècle plus tard, elle fut avec Démosthène le dernier boulevard de la liberté hellénique contre la Macédoine. Même sous la domination romaine, elle resta un des centres de la culture littéraire de l'Orient. — Athènes est aujourd'hui la capitale de la Grèce et compte 120.000 hab. (*Athéniens*). Son commerce et son industrie se développent chaque jour, et les étrangers viennent en foule visiter les ruines de ses monuments, qui ont été méthodiquement explorés : sur l'Acropole, le Parthénon et ses frises, l'Erechthéion et le temple de Minerve, le temple de la Victoire Aptère, et, autour de l'Acropole : le temple de Dionysos, l'Odéon d'Hérode Atticus, les ruines du Pnyx, la nécropole du Céramique, le monument de Lysicrate, l'Asclépiéion, etc. V. ACROPOLE.



Armes d'Athènes.

La politique progermaine du roi de Grèce Constantin a obligé la France à débarquer à Athènes, le 10 octobre 1916, une section de fusiliers marins, puis les Alliés à faire dans les rues de la ville, le 1er décembre, une démonstration pacifique. Mais les troupes alliées tombèrent dans un vrai guet-apens, et les « Vêpres athéniennes » (1er-2 décembre) entraînèrent de la part des puissances de l'Entente des mesures de réparation, qui se terminèrent par la déposition du roi Constantin et par l'avènement au trône de son second fils Alexandre (11 juin 1917).

— *Allus. litt.* En raison du rôle brillant qu'elle a joué dans la civilisation, son nom s'emploie pour désigner toute cité où fleurissent les lettres, les arts et l'esprit; mais c'est surtout pour désigner la ville de Paris, qui offre tant de points de ressemblance avec elle, que l'on fait usage du mot *Athènes*. Les Français ont souvent été comparés aux Athéniens, et La Fontaine tenait beaucoup à cette comparaison :

Nous sommes tous d'Athène en ce point, et moi-même,
Au moment où je fais cette moralité,
Si « Peau-d'Ane » m'était conté,
J'y prendrais un plaisir extrême.

Cet hémistiche, *Nous sommes tous d'Athènes*, est souvent cité pour caractériser la légèreté de ceux qui négligent le sérieux pour s'attacher à des bagatelles qui leur plaisent.

Athènes (*Panégyrique d'*), célèbre ouvrage d'Isocrate, lu aux jeux Olympiques de l'année 384 av. J.-C. C'est une œuvre des plus parfaites au point de vue du style. L'auteur y exhorte les Grecs à s'unir contre les Perses, et réclame pour Athènes la direction de cette guerre nationale.

Athènes (DUCHÉ D'). A la suite de la prise d'Athènes par les Croisés (1205), cette ville fut donnée en fief à un seigneur franc-comtois, Othon de la Roche. Au XIVe siècle, le duché d'Athènes appartint aux Catalans, et il prit fin par la prise d'Athènes par les Turcs (1456).



Athénienne.

Athénien, enne [*ni-in, è-ne*], originaire ou habitant d'Athènes : *les Athéniens. Par ext.* Personne d'un goût délicat et d'une culture raffinée : *les Athéniens de Paris.* Adjectiv. Qui appartient à Athènes ou à ses habitants : *mœurs athéniennes.*

athénienne [*ni-è-ne*] n. f. Meuble artistique, formé d'un vase porté par trois ou quatre pieds, en usage à la fin du XVIIIe siècle.

Athénodore, philosophe grec stoïcien, du Ier s. avant notre ère, né à Tarse; il compta Octave au nombre de ses élèves, et devint, à Rome, un de ses principaux conseillers.

athérine n. f. Genre de poissons acanthoptères, famille des mugilidés, dont certaines espèces habitent les côtes de France.

athermal, e, aux [*tèr*] adj. (du gr. *a* priv., et *thermos*, chaleur). Se dit des eaux minérales froides.

athermane ou **athermique** [*tèr*] adj. Se dit d'un corps qui ne se laisse pas traverser par les radiations calorifiques.

athéromateux, euse [*teû, eu-ze*] adj. Qui concerne l'athérome : *tumeur athéromateuse.* N. Personne atteinte d'athérome.

athérome n. m. (du gr. *athera*, bouillie). Autrefois, tumeur enkystée, remplie de matière sébacée; vulgairement appelée *loupe.* Aujourd'hui : dégénérescence de la tunique interne des artères (artérite chronique).

— ENCYCL. L'athérome artériel est sous la dépendance de l'alcoolisme, du saturnisme, de la syphilis, de l'arthritisme, de la vieillesse, etc. On constate chez l'athéromateux que les artères sont dures, que le pouls est brusque et tendu, etc. Le traitement consiste en l'administration des iodures alcalins, et, lorsqu'il y a une pression sanguine exagérée, les courants de haute fréquence sont indiqués.

Atherton, v. d'Angleterre (Lancastre); 19.000 h. Clouterie, forges.

athérure n. m. Genre de mammifères rongeurs, renfermant des porcs-épics à longue queue, qui vivent dans la région indo-malaise.

athétose [*té-ze*] n. f. (du gr. *athetos*, sans position fixe). Phénomène morbide, consistant en mouvements involontaires, lents, limités généralement à la main ou au pied.

— ENCYCL. L'athétose peut être double; elle s'observe alors chez les enfants, idiots ou épileptiques, mais généralement elle est unilatérale : une seule main, un seul pied sont animés de mouvements involontaires incessants. On dit alors qu'il y a *hémi-athétose.* Dans ce cas, il existe toujours une lésion cérébrale. La durée de cette maladie est illimitée.

Athis [*tiss*], ch.-l. de c. (Orne), arr. et à 29 kil. de Domfront; 2.680 h. Filature de coton. — Le cant. a 16 comm. et 11.050 h.

Athis-Mons, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 14 kil. de Corbeil, sur la Seine; 3.500 h. Ch. de f. O.

athlète [*at-lè-te*] n. m. (gr. *athletès*; de *athlos*, combat). Lutteur qui figurait dans les jeux et les exercices gymniques des anciens. Homme très fort. *Athlète complet*, homme dont tous les muscles sont exercés, et qui réussit dans tous les sports athlétiques. *Fig.* Vaillant défenseur d'une cause d'un principe : *Victor Hugo fut l'athlète du romantisme*

— ENCYCL. On distinguait, en Grèce, plusieurs espèces d'athlètes, suivant les exercices : coureurs, lutteurs, lanceurs de disque ou de javelot : pugilistes, pancratiastes. Pour prendre part aux concours des jeux publics, il fallait être Grec de naissance, et de condition libre. Jusqu'au IVe siècle, il n'y eut pas d'athlètes de profession; depuis lors, la participation aux jeux publics devint un métier souvent très lucratif. Les athlètes combattaient le corps nu, frotté d'huile. Les vainqueurs recevaient, à l'origine, des objets précieux ou une somme d'argent; plus tard, ils furent simplement couronnés. Ils avaient droit à une foule de privilèges : exemption d'impôts, préséance dans les jeux, etc.

athlétique [*at-lé*] adj. Qui appartient aux athlètes : *formes athlétiques.*

athlétiquement [*at-lé-ti-ke-man*] adv. En athlète; d'une manière athlétique.

athlétisme [*at-lé-tis-me*] n. m. Ensemble des exercices corporels auxquels se livrent les athlètes.

athlothète [*at-lo*] n. m. (du gr. *athlon*, prix du combat, et *tithêmi*, je place). Nom donné, chez les Grecs, à ceux qui instituaient des jeux, ou des prix dans ces jeux.

at home [*at-hô-me*] loc. angl., signif. A la maison : *se trouver bien at home.*

Athor, divinité égyptienne. V. HATHOR.

athoracique adj. (du gr. *a* priv., et de *thorax*). Qui n'a pas de thorax.

Athos [*toss*], montagne de la Grèce, située au promontoire oriental de la presqu'île de Chalcidique,



Monastère du mont Athos.

qui s'avance dans l'Archipel ; 1.935 m. d'altitude. Ses couvents de moines orthodoxes renferment de très précieux manuscrits.

athrepsiant [*trè-psi-an*], **e** adj. *Méd.* Caractérisé par l'athrepsie, l'insuffisance de la nourriture : *formes athrepsiantes de broncho-pneumonie.*

athrepsie [*trèp-sî*] n. f. (du gr. *a* priv., et *trephein*, nourrir). Défaut d'assimilation des aliments, amenant chez les enfants une dénutrition progressive.

— Encycl. L'athrepsie, dont le type clinique a été décrit par le professeur Parrot, résulte d'une assimilation mauvaise. Elle se caractérise par de la diarrhée profuse, un amaigrissement extrême, l'absence de fièvre, la respiration pénible, la présence du muguet, etc. L'athrepsie s'observe chez les enfants nés dans de mauvaises conditions ou nourris avec du lait altéré, et souvent chez les nourrissons sevrés prématurément. Le traitement préventif consiste à ne donner que du lait jusqu'à huit mois, et à ne pas sevrer avant l'année accomplie. La maladie déclarée, lorsque la diarrhée est intense, on se trouvera bien de la diète hydrique et du bouillon de légumes, lentement remplacés par du lait *bouilli* coupé d'eau bouillie, ou encore par l'usage du képhir durant quelques jours.

athroïsme [*a-tro-is-me*] n. m. (du gr. *athroisma* amas, collection). Figure de rhétorique, plus souvent appelée ACCUMULATION.

Athus, comm. de Belgique (Luxembourg), arr. d'Arlon ; 2.500 h.

athymie [*ti-mî*] n. f. (du gr. *a* priv., et *thumos*, courage). *Méd.* Dépression morale, tristesse.

atimie [*mî*] n. f. (gr. *atimia*). Chez les anciens Grecs, privation des droits civils et politiques.

Atkarsk, v. de Russie (gouv. de Saratov), sur l'Atkara ; 10.000 h.

Atkinson (Thomas Witlam), voyageur anglais, né dans le comté d'York (1799-1861). Il explora le centre de l'Asie, notamment le désert de Gobi.

Atlanta, v. des Etats-Unis, cap. de l'Etat de Georgie ; 155.000 h. Grand commerce de coton.

atlante [*at'*] n. m. (de *Atlas*, n. myth.). Figure d'homme qui soutient un ouvrage d'architecture.



Atlante (Louvre).

Atlantide, continent fabuleux, que les anciens mythographes mentionnent comme ayant existé autrefois dans l'Atlantique, à l'O. de Gibraltar. Platon en parle dans *Critias* et le *Timée*. Selon des géologues contemporains, l'Atlantide serait le souvenir d'un continent disparu, dont les Açores, Madère et les Canaries seraient les vestiges.

Atlantide (*la Nouvelle*), célèbre ouvrage de Bacon, resté inachevé ; c'est une espèce de roman scientifique à la manière de Platon, comprenant la description d'une cité idéale des sciences physiques.

Atlantides (les), filles d'Atlas, nommées aussi *Pléiades*, qui furent changées en étoiles. (*Myth.*) — Une *Atlantide*.

atlantique adj. Qui se rapporte à l'Atlas ou à l'Atlantique : *littoral atlantique.*

Atlantique (OCÉAN), vaste mer entre l'Europe, l'Afrique et l'Amérique, superf. de près de 100 millions de kil. carrés. On y a trouvé, au moyen de sondages, des profondeurs de 8.500 mètres, réparties en deux fosses principales. Parmi les courants qui la sillonnent, le plus important est le courant tiède du *Gulf-Stream*, qui, parti du golfe du Mexique, vient réchauffer les côtes occidentales de l'Europe. L'Atlantique est traversé par des câbles sous-marins, qui mettent en rapport l'Europe et les deux Amériques.

atlas [*at-lass*] n. m. (de *Atlas*, n. myth.). Première vertèbre du cou (qui supporte la tête, de la même manière qu'Atlas supportait le monde). Adjectiv. : *vertèbre atlas.* N. Recueil de cartes géographiques. Planches jointes à un ouvrage : *atlas historique ; atlas d'anatomie. Entom.* Papillon. (V. ATTACUS.)

Atlas linguistique de la France, par J. Gilliéron et E. Edmont (1902-1909), monument de science linguistique, où sont déterminés les domaines des patois français.

Atlas [*at-lass*], roi fabuleux de Mauritanie, fils de Jupiter. Ayant refusé l'hospitalité à Persée, celui-ci fit apparaître à ses yeux la tête terrifiante de Méduse, et le métamorphosa en montagne. Comme cette montagne est très élevée, les mythographes ont imaginé qu'Atlas avait été condamné à soutenir le ciel sur ses épaules. On compare quelquefois à Atlas l'homme chargé de supporter seul le poids d'un grand nombre d'affaires, de responsabilités nombreuses.



Atlas Farnèse (Musée de Naples.

Atlas, chaîne de montagnes au N. de l'Afrique, dans le Maroc, l'Algérie, la Tunisie. Le véritable Atlas, dit *grand Atlas* et *moyen Atlas*, s'élève dans le Maroc. Ses altitudes varient entre 2.000 et 4.500 m. Le *Riff* (chaîne marocaine littorale) et les massifs d'Algérie et de Tunisie n'atteignent même pas 2.500 m.

Atlixco, v. du Mexique (Etat de Puebla), au pied du Popocatepetl ; 13.000 h.

atloïdé, e ou **atloïdien, enne** [*at'*, *di-in, è-ne*] adj. Qui concerne la vertèbre atlas.

Atmeïdan, grande place publique de Constantinople, sur l'emplacement de l'ancien cirque de Septime-Sévère.

atmidomètre [*at-mi*] n. m. (du gr. *atmis, idos*, vapeur, et *metron*, mesure). Appareil servant à mesurer la quantité d'un liquide évaporée en un temps donné.

atmolyse [*at-mo-li-ze*] n. f. (du gr. *atmos*, gaz, et *luein*, décomposer). Analyse des gaz.

atmomètre [*at'*] n. m. (du gr. *atmos*, vapeur, et *metron*, mesure). Instrument destiné à mesurer l'évaporation.

atmosphère [*at-mos-fè-re*] n. f. (du gr. *atmos*, vapeur, et *sphaira*, sphère). Masse d'air qui environne la terre. Poids d'une colonne de mercure, ayant pour hauteur 76 centimètres, et pour base 1 cent. carré (1.033 gr. environ), que l'on prend pour unité de pression dans l'étude des gaz : *pression de dix, de vingt atmosphères.*

— Encycl. L'atmosphère doit affecter la forme d'un sphéroïde beaucoup plus aplati que ne l'est la terre. On n'est pas complètement fixé sur son épaisseur, qui ne paraît cependant pas dépasser une centaine de kilomètres ; au delà, on ne trouve que des molécules très raréfiées d'hélium et d'hydrogène. L'atmosphère exerce sur tous les corps à la surface de la terre une pression dite *pression atmosphérique*, qui est variable et que l'on étudie à l'aide du *baromètre ;* cette pression moyenne est de 1.033 gr. par cent. carré, de sorte que la pression sur un homme de grandeur ordinaire est d'environ 17.000 kilogrammes. Si nous ne sommes pas écrasés par cet énorme poids, c'est qu'il est sans cesse contre-balancé par la réaction des fluides dont notre corps est rempli. Les couches d'air qui constituent l'atmosphère se refroidissent, à mesure qu'on s'élève, d'environ 1° par 215 mètres environ. (V. AIR.) Les observations astronomiques démontrent que les planètes sont également entourées d'une atmosphère.

atmosphérique [*at-mos-fé*] adj. Qui a rapport à l'atmosphère : *pression, phénomène atmosphérique.*

atocie [*sî*] n. f. (gr. *atokia*, même sens). Stérilité chez la femme.

atoll ou **attoll** [*a-tol*] n. m. (mot maldive). Ile corallienne, formant un anneau plus ou moins continu autour d'une lagune intérieure.

— Encycl. Les atolls se présentent sous l'aspect d'une plate-forme émergée, couverte de végétation et entourée d'une plage déclive. Au milieu, existe



Atoll.

une lagune, dont la profondeur et la salure varient avec chaque île. Les nombreux atolls du Pacifique sont tous établis sur des cônes volcaniques, autour desquels les colonies de coraux semblent avoir édifié des lignes presque continues de récifs et de brisants.

atomaire n. m. Genre de coléoptères renfermant des formes minuscules qui vivent sur les racines, les débris végétaux : *l'atomaire linéaire a causé parfois des dégâts importants dans les cultures de betteraves.*

atome n. m. (du gr. *atomos*, qu'on ne peut diviser). Corps regardé comme indivisible à cause de sa petitesse, et qui forme la plus petite quantité d'un élément pouvant entrer en combinaison. Elément des corps. *Fig.* Corps relativement trop petit : *les hommes sont des atomes dans l'univers.*

— Encycl. *Chim.* Les théories modernes relatives à la constitution des corps consistent à considérer ceux-ci comme formés d'une multitude de parcelles infiniment petites, indivisibles, isolées les unes des autres, et exerçant les unes sur les autres une action mutuelle ; chacune de ces parties est appelée *molécule ;* c'est *la plus petite quantité de la matière constituant le corps considéré qui puisse exister à l'état libre.* Dans les corps composés, chacune des molécules est formée d'un certain nombre d'atomes différents, alors que, dans les corps simples, la molécule comprend un certain nombre de mêmes atomes.

atomicité n. f. *Chim. Atomicité d'un corps*, nombre d'atomes constituant la molécule.

atomique adj. Qui a rapport aux atomes : *théorie atomique. Poids atomique*, poids relatif des atomes des divers corps. *Notation atomique*, notation chimique, basée sur la considération des poids atomiques. V. CH MIE.

atomisme [*mis-me*] n. m. Système des philosophes qui prétendent expliquer la formation de l'univers par la combinaison fortuite des atomes. Hypothèse scientifique qui considère les corps comme étant formés de particules élémentaires nommées *atomes.*

— Encycl. *Philos.* Il faut distinguer l'atomisme scientifique de l'atomisme considéré comme doctrine philosophique. Le premier prolonge à la fois l'expérience et sert à l'expliquer. La conception atomistique de la matière, qui n'est qu'une hypothèse, est d'un grand secours pour l'étude des sciences physico-chimiques. L'atomisme philosophique, au contraire, ne repose aucunement sur l'expérience et n'est qu'une explication purement à priori des phénomènes naturels. Lucrèce, dans le poème *De natura rerum*, a exposé l'atomisme du philosophe grec Epicure, qui avait lui-même emprunté son système à Démocrite.

atomiste [*mis-te*] n. m. Partisan de l'atomisme.

atomistique [*mis-ti-ke*] adj. Qui concerne l'atomisme. N. f. Théorie chimique ayant l'atome pour base.

atone adj. (du gr. *a* priv., et *tonos*, ton). Fixe, immobile, sans expression, en parlant de l'œil, du regard. Sans vigueur, inerte : *une vie atone.* (Balz.) Non accentué : *voyelle atone.*

atonie [*nî*] n. f. (de *atone*). Manque de force, de vitalité.

atonique adj. Qui résulte de l'atonie : *état atonique.*

Atossa, nom de plusieurs princesses perses. Atossa, fille de Cyrus, femme de Darius et mère de Xerxès, est le principal personnage des *Perses* d'Eschyle ; elle voit en songe la défaite des armées de son fils.

Atotolnico, v. du Mexique (Etat de Jalisco) ; 14.000 h.

atour n. m. (de *atourner*). Primitiv. Coiffure de la catégorie des hennins, portée au moyen âge par les femmes nobles, par opposition au chapeau, dont l'usage était réservé aux bourgeoises. Tout ce qui sert à la parure des femmes (ne s'emploie qu'au plur.) : *jeune fille parée de ses plus beaux atours. Fille, femme d'atours*, chargée de garder les robes et parures des princesses. *Dame d'atours*, chargée de présider à la toilette d'une princesse. *Chambre d'atours* (VX.) cabinet de toilette.



Dame coiffée d'atours (XVe siècle)

atourner [*né*] v. a. (de *à*, et *tourner*). Parer. (VX.)

atout [*tou*] n. m. (de *à*, et *tout*) Carte de la couleur qui retourne : *jouer atout. Fig.* et *fam. Avoir tous les atouts dans son jeu*, avoir toutes les chances pour soi. *Fam.* Coup : *donner, recevoir un atout.* Malheur, revers : *un incendie, quel atout !*

atoxique [*tok-si-ke*] adj. (du gr. *a* priv., et *toxikon*, poison). Qui n'a point de venin.

atrabilaire [*lè-re*] adj. et n. D'humeur noire. Qui marque la mauvaise humeur, ou en est le résultat : *visage atrabilaire ; le « Misanthrope » de Molière s'intitula d'abord* « l'Atrabilaire amoureux ».

atrabile n. f. (du lat. *atra*, noire, et *bilis*, bile). *Méd. anc.* Bile noire, mélancolie. Une des quatre humeurs de Galien.

atrabilieux, euse [*li-eû, eu-ze*] adj. Produit par l'atrabile.

atrachèle [*kè-le*] adj. (du gr. *a* priv., et *trakhêlos*, cou). Qui n'a pas de cou.

atractyle ou **atractylide** n. f. *Bot.* Genre de composées cynaroïdées, ressemblant au chardon, et qui vivent dans les régions chaudes de l'Ancien monde. (La racine en possède des propriétés toxiques.)

atramentaire [*man-tè-re*] adj. (du lat. *atramentum*, encre). Qui a la couleur ou la saveur de l'encre. N. f. Sulfate de fer.

Atrato, fleuve de la Nouvelle-Grenade, se jetant dans le golfe de Darien ; cours 665 kil.

âtre n. m. (anc. allem. *astrih*). Foyer de la cheminée : *les cendres de l'âtre.* La cheminée même : *s'asseoir au coin de l'âtre.*

Atrébates, peuple de la Gaule Belgique, au temps de César. *Arras* était leur capitale.

Atrée [*a-tré*], fils de Pélops et roi de Mycènes, fameux dans les légendes grecques par sa haine contre son frère Thyeste et par l'épouvantable vengeance qu'il exerça contre lui : il massacra Tantale et Plisthène, fils de Thyeste, et les servit au père dans un banquet. Il fut tué par Egisthe, autre fils de Thyeste.

Atrée et Thyeste, tragédie de Crébillon (1707), où se marque un naïf souci de sauvegarder les convenances dans un sujet atroce et révoltant.

atrésie [*zî*] n. f. (du gr. *a* priv., et *trèsis*, action de trouer). Etat d'imperforation d'un orifice ou canal naturel.

Atri, v. d'Italie (prov. de Teramo) ; 10.600 h.

atrichie [*kî*] n. f. (du gr. *a* priv., et *thrix, trikhos*, poil). Absence de cheveux ou de poils (calvitie). *Bot.* Genre de mousses vivant dans les endroits humides et ombragés.

Atrides, nom sous lequel on désigne les descendants d'Atrée, particulièrement Agamemnon et Ménélas. On fait de fréquentes allusions aux Atrides, et aux crimes atroces qui désolèrent leur famille. — Un *Atride.* Adjectiv. : *princesse atride.*

atriplicées [*sé*] n. f. pl. (du lat. *atriplex, icis*, arroche). *Bot.* Syn. de SPINACÉES. S. une *atriplicée.*

atrium [*om'*] n. m. (m. lat.). Sorte de portique couvert, de cour intérieure, qui formait la pièce principale dans la maison romaine. Vaste salle centrale d'un édifice : *l'atrium du casino de Monte-Carlo.* Pl. des *atria.*

— Encycl. L'atrium romain était éclairé par une ouverture rectangulaire du toit (*compluvium*) ; souvent, les pentes du toit convergeaient vers l'intérieur et versaient par cette ouverture les eaux de pluie dans un bassin central (*impluvium*). L'atrium était le centre de la vie de famille ; il servait aux réceptions. La plupart des chambres donnaient dans l'atrium, au fond duquel se trouvait le *tablinum* et qui communiquait en arrière avec le péristyle, la seconde partie essentielle de la maison romaine.

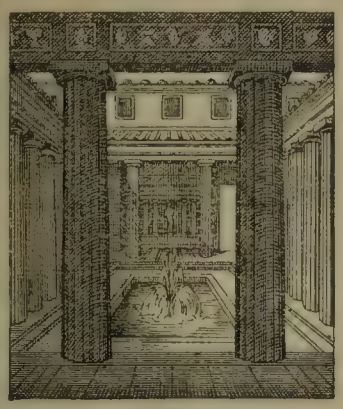
Atrium.

atroce adj. (du lat. *atrox, ocis*, noir, sombre). D'une cruauté excessive : *prince atroce ; vengeance atroce.* Horrible à supporter : *douleur atroce.* Très laid, très mauvais : *temps atroce ; vers atroces.*

atrocement [*man*] adv. D'une manière atroce : *Damiens fut atrocement puni.* Excessivement : *atrocement laid.*

atrocité n. f. Caractère de ce qui est atroce. Action atroce, cruelle, horrible : *commettre une atrocité.*

atromarginé, e adj. (du lat. *ater*, noir, et de *marginé*). Se dit des papiers bordés de noir à la manière des lettres de décès.

atropa ou **atrope** n. f. (de *Atropos*, l'une des Parques, à cause des propriétés vénéneuses de la plante). Genre de solanacées, dont la principale espèce est la belladone. (V. ce mot.)

Atropatène, contrée montagneuse au nord-ouest de l'anc. Médie ; aujourd'. *Azerbaïdjan.*

atrophie [*fi*] n. f. (du gr. *a* priv., et *trophê*, nourriture). *Méd.* Dépérissement d'un être, d'un organe, par défaut de nutrition. Amaigrissement excessif.

— Encycl. L'atrophie, phénomène inverse de l'accroissement, résulte de l'arrêt de la nutrition normale ; elle existe physiologiquement pour certains organes, tel que le thymus, ou d'une façon générale chez le vieillard. L'atrophie est normale ou pathologique, quand elle atteint des organes en pleine activité ; la plus connue est l'atrophie musculaire progressive, qui est due à une lésion de la moelle. Les atrophies provenant du défaut d'exercice d'un groupe de muscles à la suite de fracture ou de luxation s'améliorent rapidement par l'électricité ; les autres sont inguérissables.

atrophié [*fi-é*], **e** adj. (de *atrophie*). *Méd.* Très amaigri : *membre atrophié.*

atrophier [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) *Méd.* Faire périr par atrophie. **S'atrophier** v. pr. Périr par atrophie.

atrophique adj. Qui a rapport à l'atrophie ; qui s'accompagne d'atrophie : *paralysie musculaire atrophique.*

atropine n. f. Alcaloïde extrait de la belladone : *l'atropine fait dilater la pupille.*

— Encycl. L'atropine est très toxique ; elle s'emploie comme calmant antispasmodique dans l'épilepsie, la chorée, les vomissements nerveux, la gastralgie, etc. Elle se prend par demi-milligramme, et on ne doit pas dépasser deux milligrammes par jour. Le sulfate d'atropine est employé en instillations pour dilater la pupille, dans certaines maladies de l'œil.

atropinisation [*za-si-on*] n. f. Introduction de l'atropine dans l'œil, pour produire la dilatation de la pupille.

atropisme [*pis-me*] n. m. Ensemble des symptômes causés par l'abus de l'atropine ou de la belladone.

Atropos [*poss*], celle des trois Parques qui coupait le fil de la vie. Ses attributs étaient le cadran solaire, la balance et les ciseaux, ou encore une sphère et un livre dans lequel elle lit les destins. (*Myth.*)


Atropos

attabler [*a-ta-blé*] v. a. Mettre à table : *toute élection politique attable force buveurs.* **S'attabler** v. pr. Se mettre à table.

attachant [*a-ta-chan*], **e** adj. Qui intéresse, fixe fortement l'attention : *lecture attachante.*

attache [*a-ta-che*] n. f. Ce qui attache ; lien, courroie, etc. : *l'attache d'un chien. Fig.* Liens d'affection, de parenté, relations. Endroit où est fixé un muscle. Partie qui joint la main au bras, le pied à la jambe : *avoir les attaches fines. Fig. Etre, tenir à l'attache,* dans un extrême assujettissement. *Mar. Port d'attache,* port de départ et d'arrivée d'un navire ou d'un service maritime.

attaché [*a-ta*] n. m. Membre du personnel d'une ambassade, d'une légation. *Attaché d'ambassade,* agent diplomatique le moins élevé en grade et qui sert à l'étranger sous les ordres de l'ambassadeur ou du ministre plénipotentiaire. *Attaché militaire,* officier qui a pour mission d'étudier la situation militaire des pays où il réside, y suivre les manœuvres, etc. *Attaché commercial,* fonctionnaire placé auprès d'une mission diplomatique pour étudier et traiter l'ensemble des questions économiques intéressant la mission.

— Encycl. *Milit.* Les attachés militaires sont nommés par le ministre de la guerre et choisis en général parmi les officiers brevetés d'état-major, avec l'agrément du ministre des affaires étrangères, et jouissent des mêmes privilèges que les agents diplomatiques. Ils sont placés sous l'autorité du chef de poste. Il en est de même des attachés navals.

attachement [*a-ta-che-man*] n. m. (de *attacher*). Sentiment de vive affection qui unit à quelqu'un ou à quelque chose : *attachement à un bienfaiteur, à un pays.* Application : *attachement au travail.* Relevé journalier des travaux et dépenses d'un entrepreneur.

attacher [*a-ta-ché*] v. a. (de *à*, et du bas lat. *tasca*, ce qui fixe). Lier, surtout au moyen d'une attache : *on attache la vigne aux échalas. Fig.* Appliquer, adonner : *attacher ses yeux, son esprit à un spectacle.* Lier par quelque chose qui plaît, oblige : *attacher par la reconnaissance.* Attribuer : *attacher du prix à un objet.* Absol. Intéresser : *cette lecture attache.* **S'attacher** v. pr. *S'attacher aux pas de quelqu'un,* le suivre sans cesse. *S'attacher à quelqu'un,* éprouver pour lui de l'affection. *S'attacher à quelque chose,* s'y appliquer. Prov. : **Attacher un clou à la roue de la Fortune,** être en train de s'enrichir. **Attacher le grelot,** se risquer le premier dans une entreprise périlleuse (allusion à la fable de La Fontaine : *Conseil tenu par les rats*). Ant. **Détacher.**

attacheur, euse [*a-ta, eu-ze*] n. Celui, celle qui attache les cordes des métiers.

attacus [*at'-ta-kuss*] n. m. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, renfermant de grands et beaux papillons des régions tropicales. (L'*attacus atlas*, qui est un papillon gigantesque [0m,15 d'envergure], vit dans la région indochinoise. L'*attacus cynthia*, qui vit sur l'ailante, a été acclimaté en France avec cet arbre.)

attagas [*at-ta-ghass*] n. m. (m. gr.). *Zool.* Nom donné par plusieurs auteurs anciens aux lagopèdes et francolins.

attagène [*a-ta*] n. m. Genre de coléoptères clavicornes, comprenant de petits dermestes répandus sur tout le globe, et qui vivent dans les débris animaux (peaux, os, plumes, lard, etc.) : *l'attagène cause souvent de sérieux dommages aux fourrures.*

Attale, nom de trois rois de Pergame. Le premier, roi de 241 à 197 av. J.-C., fonda la bibliothèque de Pergame et lutta avec les Romains contre Philippe. Le deuxième, qui régna de 159 à 138 av. J.-C., battit Prusias, roi de Bithynie. Le troisième, roi de 138 à 132 av. J.-C., abandonna ses Etats aux Romains.

attaquable [*a-ta-ka-ble*] adj. Qui peut être attaqué : *place attaquable.* Ant. **Inattaquable.**

attaquant [*a-ta-kan*] n. m. Celui qui attaque.

attaque [*a-ta-ke*] n. f. Action d'attaquer, agression. *Mus.* Action de commencer une partie, un morceau : *attaque franche, juste, fausse. Chef d'attaque,* choriste chargé de faire les attaques. *Fig.* Accès subit d'un mal : *attaque d'apoplexie.* Atteinte : *les attaques de la calomnie. Pop. Etre d'attaque,* être vigoureux. Ant. **Défense, riposte.**

Attaque du moulin (*l'*), drame lyrique en quatre actes, livret de L. Gallet, d'après une nouvelle d'E. Zola, musique d'A. Bruneau (Opéra-Comique, 1893).

attaquer [*a-ta-ké*] v. a. (ital. *attacare*). Assaillir le premier : *attaquer l'ennemi.* Commencer, entreprendre, entamer : *attaquer un sujet, un pâté. Fig.* Critiquer ; chercher à détruire : *attaquer la liberté.* Intenter une action judiciaire : *attaquer quelqu'un en justice.* Ronger : *la rouille attaque le fer.* Loc. prov. : *Attaquer le taureau par les cornes,* affronter résolument une difficulté. Ant. **Défendre, protéger, riposter.**

Attaques (**Les**), comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 36 kil. de Boulogne ; ch. de f. N. ; 1.820 h.

attaqueur [*a-ta-keur*] n. m. Celui qui fait ou dirige une attaque.

Attar, célèbre poète religieux de la Perse, né à Kerken en 1119, auteur du *Livre des bons conseils.*

attarder [*a-tar-dé*] v. a. Mettre en retard : *il m'a attardé.* **S'attarder** v. pr. Se mettre en retard.

Atta-Troll, poème humoristique de Henri Heine ; c'est l'histoire d'un ours danseur, qui personnifie les méchants poètes, les faux démocrates et l'esprit allemand tout entier.

atteignement [*a-tè-gne-man*] n. m. Action d'atteindre. Résultat de cette action.

atteindre [*a-tin-dre*] v. a. (lat. *attingere ;* du préf. *ad*, et de *tangere*, toucher. — Se conj. comme *craindre.*) Toucher de loin : *atteindre d'un coup de pierre.* Joindre en chemin : *atteindre celui qui était en avant.* Parvenir à : *atteindre une vieillesse avancée.* V. n. (avec la prép. *à*, quand il y a effort, difficulté) : *atteindre au plancher.* Ant. **Manquer.**

atteint [*a-tin*], **e** adj. Attaqué : *atteint de la peste. Atteint et convaincu,* coupable de fait et reconnu coupable en droit : *atteint et convaincu de vol.*

atteinte [*a-tin-te*] n. f. Coup dont on est atteint, frappé. *Fig.* Dommage matériel, ou préjudice moral : *atteinte du feu, de la maladie. Art vétér.* Coup, plaie au paturon, à la couronne ou au boulet du cheval : *les atteintes négligées peuvent se convertir en javart. Hors d'atteinte* loc. adv., que l'on ne peut rejoindre, frapper, etc. : *fugitive, perdrix, réputation hors d'atteinte.*

attelabe [*a-te*] ou **attelabus** [*at'-té-la-buss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, dont les larves se nourrissent de jeunes feuilles (chêne, vigne, etc.).

attelable [*a-te*] adj. Qui peut être attelé.

attelage [*a-te*] n. m. Action ou manière d'atteler : *attelage mal fait.* Bêtes attelées : *un attelage fougueux.*

— Encycl. On distingue quant à la manière d'atteler : l'*attelage au brancard,* celui où le cheval prend place au milieu des brancards de la voiture ; *attelage en flèche,* celui où deux chevaux sont placés côte à côte et séparés par la flèche ou timon de la voiture ; l'*attelage en file* ou *en tandem,* celui où deux chevaux sont placés l'un devant l'autre, l'un en brancard, l'autre en volée ; l'*attelage à quatre,* celui de quatre chevaux réunis par paires, dont deux de timon et deux de volée, conduits en longues guides ; l'*attelage à la Daumont* (ou *d'Aumont*), fait de quatre chevaux réunis, comme dans l'attelage précédent, et dont l'un au timon et l'autre en volée sont montés par des postillons qui remplacent le cocher ; l'*attelage en arbalète,* attelage de trois chevaux, dont deux de timon et un de volée, ou de cinq chevaux, dont deux de timon et trois de volée.

L'attelage est dit : *au collier,* quand les chevaux sont munis d'un collier, auquel sont attachés les traits ; *à la bricole,* quand, chez les chevaux, un harnais (la bricole) s'applique sur le poitrail et remplace le collier ; *au joug d'encolure* ou *au joug frontal,* quand, chez les bœufs, le joug se place en avant du garrot ou sur le front ; *en file, au joug simple* ou *jouguet,* quand deux bœufs sont en file, un au timon, l'autre en volée.

L'attelage, considéré comme ensemble des animaux attelés à un même véhicule, doit être constitué de préférence non seulement par des animaux de même espèce mais par des bêtes bien appareillées comme taille et comme force, afin que, travaillant de même manière, les efforts individuels s'unissent plus facilement en un effort simultané.

atteler [*a-te-lé*] v. a. (du lat. *ad*, à, et *telum*, trait. — Prend deux *l* devant une syllabe muette : *j'attelle.*) Attacher des animaux de trait à un véhicule : *atteler des bœufs.* Munir de bêtes de trait : *atteler une voiture. Fig. Atteler à son char,* subjuguer, employer à son triomphe, etc. *Fig.* et *fam. Atteler à deux,* avoir à la fois deux maîtresses, deux amants. **S'atteler** v. pr. Etre attelé. S'attacher pour traîner. *Fig.* et *fam.* S'associer. S'appliquer : *s'atteler à la besogne.* Ant. **Dételer.**

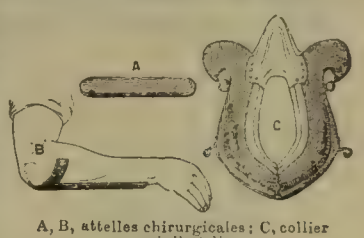

A, B, attelles chirurgicales ; C, collier muni d'attelles.

attelle [*a-tè-le*] n. f. (du lat. *hasta*, lance). Partie du bois du collier des chevaux, à laquelle les traits sont attachés. *Chir.* Eclisse, petite pièce de bois, de fer-blanc, de carton, etc., employée pour maintenir des os fracturés.

attellement [*a-tè-le-man*] n. m. Action d'atteler. Résultat de cette action.

atteloire [*a-te*] n. f. Cheville mobile, qui fixe les traits du cheval au timon.

attenant [*a-te-nan*] prép. A côté de : *prairie attenant la rivière. Attenant de* loc. prép., touchant à : *loger tout attenant de l'église.* Adverbial. Même sens : *loge-t-il loin de l'église ? — Non, il loge tout attenant.*

attenant [*a-te-nan*], **e** adj. Contigu : *cour attenante à la maison.*

attendant [*a-tan-dan*] **(en)** loc. prép. Jusqu'à la réalisation. *En attendant que* loc. conj., jusqu'à ce que.

attendre [*a-tan-dre*] v. a. (du lat. *attendere*, tendre). Rester dans un lieu jusqu'à ce qu'arrive quelqu'un, quelque chose : *attendre l'ennemi, l'omnibus.* Compter sur : *je vous attends demain.* Espérer : *n'attendez rien de bon d'un égoïste. Fig.* Etre prêt : *le dîner nous attend. Fam. Attends ! attends !... attendez un peu !* se dit par menace. Loc. prov. : *Attendre comme le Messie,* avec une vive impatience, une foi absolue. *Vous ne perdrez rien pour attendre,* le retard ne vous sera pas préjudiciable, ou, par menace, vous n'échapperez pas au châtiment, etc. *Tout vient à point à qui sait attendre,* avec du temps et de la patience, on réussit, on vient à bout de tout. Allus. hist. : **J'ai failli attendre !** Paroles prononcées par Louis XIV un jour que ses voitures n'étaient arrivées qu'à l'heure précise et qui peignent le caractère altier de ce roi. Allus. litt. :

Mais attendons la fin,

hémistiche de la fable de La Fontaine *le Chêne et le Roseau ;* il est imprudent de compter sur une prospérité constante.

Ne t'attends qu'à toi seul,

hémistiche de la fable de La Fontaine *l'Alouette, ses petits, avec le maître d'un champ ;* si l'on ne veut pas s'exposer à des déceptions, il ne faut pas compter sur autrui. Prov. : **Attendez-moi sous l'orme,** se dit en parlant d'un rendez-vous où l'on ne veut pas aller, d'une promesse qu'on ne veut pas tenir (allusion à une petite comédie de Regnard). V. n. Différer : *il faut attendre.* **S'attendre** v. pr. Compter sur, espérer, prévoir : *s'attendre à une faveur.*

On ne s'attendait guère
A voir Ulysse en cette affaire,

vers de la fable de La Fontaine *la Tortue et les Deux canards.* On les cite lorsque quelqu'un, dans un récit, etc., fait intervenir une personne d'une façon tout à fait inattendue.

attendrir v. a. Rendre tendre : *la gelée attendrit les choux. Fig.* Emouvoir : *attendrir le cœur.* **S'attendrir** v. pr. Devenir tendre : *le gibier s'attendrit quand il se faisande.* Etre ému. Ant. **Durcir, endurcir.**

attendrissable [*a-tan-dri-sa-ble*] adj. Qui peut être attendri, au pr. et au fig.

attendrissant [*a-tan-dri-san*], **e** adj. Qui émeut l'âme : *paroles attendrissantes.*

attendrissement [*a-tan-dri-se-man*] n. m. Etat de l'âme émue ; mouvement de tendresse, de compassion. Ant. **Durcissement, endurcissement.**

attendu [*a-tan*] prép. Vu, eu égard : *attendu les événements.* Loc. conj. *Attendu que,* vu que, puisque. N. m. Chacun des alinéas d'une requête, d'un arrêt, etc., qui commence par les mots *attendu que* : *accusé acquitté, mais avec des attendus déshonorants.*

atténir [*a-te-nir*] v. n. (de *tenir*). Avoisiner. *Fig.* Etre apparenté à.

attentat [*a-tan-ta*] n. m. Entreprise criminelle contre les personnes ou les choses : *Henri IV fut l'objet de dix-neuf attentats.* V. mœurs.

attentatoire [*a-tan*] adj. Qui porte atteinte, préjudice : *mesure attentatoire.*

attente [*a-tan-te*] n. f. Etat de celui qui attend. Temps pendant lequel on attend : *être dans l'attente. Pierres d'attente,* pierres saillantes au bout d'un mur pour faire liaison avec un autre mur que l'on viendrait à construire à côté. *Table d'attente,* écu, panneau, plaque, pierre, planche, sur lesquels rien encore n'est sculpté, gravé ou peint.

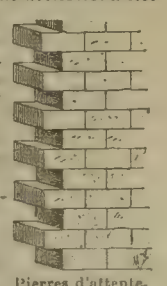
Pierres d'attente.



Attelage : 1. Au brancard ; 2. En flèche ; 3. Au joug frontal ; 4. En file ou en tandem ; 5. A quatre ; 6. A la Daumont ou d'Aumont ; 7, 8. En arbalete.

Attente (*l'*), tableau de Meissonier, au musée du Luxembourg (Paris), représentant un gentilhomme



L'Attente, tableau de Meissonier.

de l'époque Louis XIII, en négligé, penché à sa fenêtre ; un des chefs-d'œuvre du maître.

attenter [*a-tan-té*] v. n. (préf. *ad*, et *tenter*). Commettre une tentative criminelle : *Damiens attenta à la vie de Louis XV.*

attentif, ive [*a-tan*] adj. Qui a de l'attention, de l'application : *oreille attentive ; élève attentif.* ANT. **Inattentif.**

attention [*a-tan-si-on*] n. f. (du lat. *attentio*). Application d'esprit : *l'attention double la compréhension. Fig.* Soins officieux ; sollicitude, égards, prévenances : *une aimable attention ; avoir mille attentions pour... Absol. et interj.* : *Attention !* soyez attentif. *Faute d'attention* loc. prép., par manque d'attention. (V. INATTENTION.) ANT. **Distraction, inadvertance, étourderie, inattention.**

attentionné [*a-tan-si-o-né*], **e** adj. Qui a des prévenances : *fiancé attentionné.*

attentivement [*a-tan, man*] adv. Avec attention. ANT. **Distraitoment.**

atténuant [*a-té-nu-an*], **e** adj. Qui atténue, rend moins grave. *Circonstances atténuantes*, qui ont pour effet de diminuer la gravité d'une infraction à la loi, et d'abaisser la peine. (V. CIRCONSTANCES.) ANT. **Aggravant.**

atténuation [*a-té, si-on*] n. f. Action d'atténuer. Diminution, adoucissement : *obtenir une atténuation de peine. Méd.* Action de rendre fluide : *l'atténuation des humeurs.* ANT. **Aggravation.**

atténué [*a-té*], **e** adj. *Bot.* Qui diminue de la base au sommet ou du sommet à la base : *tige atténuée.*

atténuer [*a-té-nu-é*] v. a. (préf. *ad*, et lat. *tenuis*, léger). Amoindrir, affaiblir. Rendre moins grave : *le repentir atténue la faute.* ANT. **Aggraver.**

Atterbom [*a-tèr-bom*] (Amédée), poète et critique suédois, né à Asbo, auteur d'une excellente *Histoire littéraire de la Suède* (1790-1855).

attereau [*a-te-ró*] n. m. V. HÂTEREAU.

atterrage [*a-tè-ra-je*] n. m. *Mar.* Parage maritime, voisin de la terre ; son état : *de l'atterrage dépend l'atterrissage.*

atterrant [*a-tè-ran*], **e** adj. Qui jette de la consternation : *nouvelle atterrante.*

atterrement [*a-tè-re-man*] n. m. Action d'atterrer, de terrasser. *Fig.* Accablement extrême.

atterrer [*a-tè-ré*] v. a. (rad. *terre*). Terrasser, renverser : *atterrer un lutteur.* (Vx.) Accabler, jeter dans l'abattement : *la défaite de Cannes atterra les Romains.*

atterrir [*a-tè-rir*] v. n. (de *à*, et *terre*). Prendre terre : *navire, ballon, avion qui atterrit.*

atterrissage [*a-tè-ri-sa-je*] n. m. Action d'atterrir : *les côtes basses sont d'un atterrissage difficile. Train d'atterrissage*, châssis élastique muni de roues caoutchoutées sur lesquelles roule un aéroplane au départ et à l'atterrissage.

atterrissement [*a-tè-ri-se-man*] n. m. Amas de terres, de sables apportés par les eaux : *ce sont les atterrissements qui constituent les deltas, les barres, etc.*

— ENCYCL. *Dr.* Les atterrissements qui se forment dans les cours d'eau navigables font partie du domaine privé de l'Etat, et sont, par suite, prescriptibles et aliénables. Dans les cours d'eau non navigables ni flottables, on suppose qu'une ligne traverse le cours d'eau par son milieu, et les portions d'atterrissement (îles, îlots, etc.) ainsi formées appartiennent aux propriétaires riverains.

attestation [*a-tès-ta-si-on*] n. f. Témoignage ; déclaration. Affirmation verbale ou écrite : *attestation de bonne conduite.* ANT. **Dénégation.**

attester [*a-tès-té*] v. a. (lat. *attestari ;* du préf. *ad*, à, et *testis*, témoin). Certifier, assurer la vérité ou la réalité d'une chose : *attester un fait.* Prendre à témoin : *j'en atteste les assistants.* ANT. **Nier, dénier.**

Attichy, ch.-l. de c. (Oise), arr. et à 10 kil. de Compiègne, sur l'Aisne ; 890 h. (en 1914) ; ch. de fer — Le canton a 20 comm. et 12.110 h.

atticisme [*at-ti-sis-me*] n. m. (gr. *attikismos*). Forme particulière au dialecte attique. Délicatesse de goût, de langage, particulière aux écrivains attiques, et, en général, urbanité fine, piquante : *se piquer d'atticisme.*

atticiste [*at-ti-sis-te*] n. m. Celui qui cherche à reproduire le style des écrivains attiques.

atticurge [*at-ti-kur-je*] adj. et n. f. (du gr. *attikos*, attique, et *ergon*, ouvrage). Se disait autrefois d'un morceau d'architecture exécuté dans le style athénien : *porte atticurge ; une atticurge.*



Porte atticurge.

Atticus [*kuss*] (Titus Pomponius), chevalier romain, ami de Cicéron qui lui a adressé de nombreuses lettres (109-32 av. J.-C.).

Atticus (Hérode), rhéteur grec, né à Marathon ; fut le maître de Marc-Aurèle et de Verus ; il fut aussi archonte d'Athènes, qu'il embellit de nombreux monuments (101-177).

attiédir [*a-ti-é*] v. a. (de *à*, et *tiède*). Refroidir un peu : *le vent attiédit les saisons brûlantes.* (Fén.) *Fig.* Diminuer l'ardeur : *l'absence attiédit l'amitié.*

attiédissement [*a-ti-é-di-se-man*] n. m. Passage d'un état de chaleur à un état de chaleur moindre : *l'attiédissement graduel du globe. Fig.* : *l'attiédissement de l'amitié.*

attier [*a-ti-é*] n. m. Nom vulgaire de l'anone écailleuse aux Antilles, et à l'île Maurice.

attifage [*a-ti-fa-je*] ou **attifement** [*a-ti-fe-man*] n. m. Manière d'attifer ou d'être attifé : *l'attifement d'une poupée.*

attifer [*a-ti-fé*] v. a. Orner, parer avec grand soin, ou plutôt parer avec une recherche de mauvais goût. **S'attifer** v. pr. S'orner, se parer.

attifet [*a-ti-fè*] n. m. Petit bonnet de femme au XVIe siècle, s'avançant en pointe sur le front : *l'attifet fut mis à la mode par Catherine de Médicis.* Parure de femme.



Dame coiffée de l'attifet.

attifeur, euse [*a-ti, eu-ze*] n. Personne qui attife, qui fait profession d'attifer : coiffeur, modiste, etc.

attifure [*a-ti*] n. f. Action d'attifer ; manière de s'attifer.

Attignat, comm. de l'Ain, arr. et à 10 kil. de Bourg ; 1.200 h. Ch. de f. P.-L.-M.

attignole [*a-ti*] n. f. Boulette de charcuterie, cuite dans la graisse.

Attigny, ch.-l. de c. (Ardennes), arr. et à 14 kil. de Vouziers, sur l'Aisne ; 1.680 h. (en 1914) ; ch. de fer E. Ancienne résidence des rois de France. Witikind y reçut le baptême (786). Louis le Débonnaire y fut soumis, par les grands et les prêtres, à une pénitence publique humiliante, connue sous le nom de *pénitence d'Attigny* (822). — Le cant. a 12 comm. et 5.520 h.

Attila, roi des Huns en 434. Vainqueur des empereurs d'Orient et d'Occident, il les soumit à un

tribut, puis ravagea les cités de la Gaule, épargna Lutèce, dont l'éloigna sainte Geneviève, et fut défait dans les champs Catalauniques, non loin de Châlons (451), par Aétius, Mérovée et Théodoric réunis. Il se retira dans son palais des bords du Danube, où il mourut la nuit de ses noces avec Ildico (453).

Ce roi joue, sous le nom de *Etzel*, dans les poèmes cycliques des *Nibelungen*, et sous celui d'*Atli* dans les traditions scandinaves, le même rôle qu'Alexandre sous le nom de *Iskander* dans les légendes fantastiques des Orientaux. Le nom d'un si terrible dévastateur, qui s'intitulait *le Fléau de Dieu*, et qui mettait sa gloire à dire que « l'herbe ne croissait plus, partout où son cheval avait passé », est resté proverbial. En effet, il revient souvent sous la plume des écrivains ; c'est ainsi que La Fontaine a appelé son fameux Rodillard :

L' « Attila », le fléau des rats.

Attila, tragédie de Corneille (1657), une de celles qui signalèrent la décadence du génie de notre grand tragique, pièce encore plus faible que l'*Agésilas*, représentée auparavant, ce qui suggéra à Boileau cette cruelle épigramme :

Après l' « Agésilas »,
Hélas !
Mais après l' « Attila »,
Holà !

Attila repoussé par saint Léon, fresque de Raphaël, au Vatican (Chambres) ; grande composition, une des plus étudiées du maître. (V. p. 165.)

attique [*at-ti-ke*] adj. (gr. *attikos*). Propre aux anciens habitants de l'Attique : *dialecte attique*. Qui a de la grâce, de la finesse, une spirituelle délicatesse, comme en avaient les anciens habitants de l'Attique : *écrivain attique. Sel attique*, raillerie délicate et fine, particulière aux anciens Athéniens. N. m. *Archit.* Petit étage supérieur pour orner ou dissimuler le toit.



A, attique.

Attique, contrée de l'ancienne Grèce, située au N.-E. du Péloponèse, en face de l'île d'Eubée, et qui avait pour capitale *Athènes* et pour villes principales *Eleusis*, *Marathon*, *Œnoé*. C'est une longue péninsule, au sol rocheux et peu fertile, qui se termine par le cap Sounion. L'Hymette, le Pentélique, le Laurion y sont les principaux sommets. L'Attique s'appelait primitivement Acté, d'où le nom d'*Actéens* donné à ses habitants. L'Attique forme aujourd'hui avec la Béotie un *nome* du royaume de Grèce, le nome d'*Attique-et-Béotie ;* 313.000 h.

attiquement [*at-ti-ke-man*] adv. D'après le dialecte attique. Avec une élégance attique.

attirable [*a-ti*] adj. Qui est susceptible d'être attiré : *l'acier est moins attirable à l'aimant que le fer.*

attirage [*a-ti*] n. m. Action d'attirer. (Peu us.) Poids du rouet d'un fileur d'or.

attirail [*a-ti-ra, l* mll.] n. m. (de *attirer*). Quantité de choses nécessaires à la guerre, aux voyages, à la chasse, etc. : *l'attirail du photographe. Fam.* Bagages superflus. Accompagnement fastueux et vain : *la grandeur et son attirail.*

attirance [*a-ti-ran-se*] n. f. Force qui attire par l'attrait, le vertige, etc. : *l'attirance du plaisir ; l'attirance du gouffre.*

attirant [*a-ti-ran*], **e** adj. Qui attire : *force attirante.* Attrayant, séduisant : *douceur attirante.* ANT. **Repoussant.**

attirer [*a-ti-ré*] v. a. (de *à*, et *tirer*). Tirer à soi : *l'aimant attire le fer. Fig.* Appeler sur soi : *attirer les regards.* Séduire, charmer : *la douceur nous attire.* Causer, occasionner : *un malheur en attire un autre.* ANT. **Repousser, éloigner.**

attisage [*a-ti-za-je*] ou **attisement** [*a-ti-ze-man*] n. m. Action d'attiser : *l'attisage* (ou *l'attisement*) *du feu.*

attiser [*a-ti-zé*] v. a. (préf. *ad*, et *tison*). Rapprocher les tisons, débarrasser un fourneau des scories. *Fig.* Exciter, irriter, envenimer : *attiser les passions.*

attiseur, euse [*a-ti-zeur, eu-ze*] n. Celui, celle qui attise.

attisoir [*a-ti-zoir*] ou **attisonnoir** [*a-ti-zo-noir*] n. m. Ustensile pour attiser le feu. (On dit plutôt TISONNIER.)

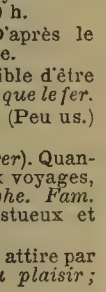
Attisoirs.

attitré, e [*a-ti*] adj. Qui existe en vertu d'un titre ou de l'habitude : *fournisseur attitré.*

attitrer [*a-ti-tré*] v. a. Charger en titre d'une fonction : *attitrer un représentant. Chass.* Appareiller les chiens dans les relais, pour attendre le gibier.

attitude [*a-ti*] n. f. (ital. *attitudine ;* du lat. *aptitudo*, aptitude]. Position du corps : *attitude fatigante. Fig.* Manifestation extérieure de ses dispositions, de ses intentions : *attitude bienveillante. Attitude militaire*, position du garde-à-vous.

— ENCYCL. Chez les animaux, les attitudes sont les positions diverses qu'ils peuvent prendre au repos ou dans l'inaction. Elles comprennent le *coucher* et la *station*. L'attitude permet souvent d'apprécier le caractère et l'état de santé d'un animal.

Chez l'homme, les principales attitudes sont la station verticale, puis celles dans lesquelles il se tient assis, accroupi ou se met à genoux, ou encore se tient couché (*décubitus*). Les attitudes ont des influences très marquées sur la santé. Ainsi, la position verticale prédispose aux varices, l'attitude assise aux hémorroïdes, etc. Parfois les attitudes sont le symptôme dominant de la chorée, de l'épilepsie, etc., ou encore indiquent des fractures ou des luxations.

attombisseur [*a-ton-bi-seur*] n. m. Oiseau de proie qui attaque le héron dans son vol.

attorney [*a-tor-nè*] n. m. (mot angl. ; du vx fr. *atorné*, préposé à). Officier public qui, en Angleterre, remplit les fonctions de procureur ou d'avoué. *Attorney général*, procureur général.

attouchement [*a-tou-che-man*] n. m. Action de toucher, principalement avec la main ; tact, contact.

attracteur, trice [*a-trak*] adj. Qui agit par attraction : *force attractrice.*

attractif, ive [*a-trak*] adj. Qui attire : *la force attractive de l'aimant.* ANT. **Répulsif.**

attraction [*a-trak-si-on*] n. f. (du lat. *attractio*, de *ad*, et *trahere*, supin *attractum*, tirer). Action d'attirer, au pr. et au fig. : *Paris exerce sur tous une puissante attraction. Spécial.* Elément particulièrement intéressant d'un spectacle. Pl. Plaisirs, distractions : *les attractions de Paris. Physiq.* Puissance en vertu de laquelle les corps et les parties d'un même corps s'attirent réciproquement. *Loi de l'attraction universelle* ou *loi de Newton*, loi par laquelle tous les corps de la nature s'attirent mutuellement, en raison directe de leurs masses et en raison inverse du carré de leurs distances. (Cette loi explique donc tous les mouvements si complexes et si variés des astres.) *Attraction moléculaire* ou *force de cohésion*, celle qui s'exerce entre les parties d'un même corps par le contact immédiat. *Attraction magnétique*, celle par laquelle les aimants attirent le fer. (V. MAGNÉTISME.) *Attraction électrique*, celle par laquelle les corps électrisés attirent les corps légers ou s'attirent entre eux). (V. ÉLECTRICITÉ.) ANT. **Répulsion.**

attractionnaire [*a-trak-si-o-nè-re*] n. m. et adj. Nom que l'on donnait aux partisans du système de l'attraction (Newton), alors que ce système était contesté.

attractivement [*a-trak, man*] adv. Avec attraction.

attraire [*a-trè-re*] v. a. (Se conj. comme *traire.*) Attirer au moyen d'un appât : *le sel est bon pour attraire les pigeons.*

attrait [*a-trè*] n. m. (de *attraire*). Ce qui plaît, charme, attire : *l'attrait des plaisirs.* Penchant, inclination : *suivez votre attrait.* (Boss.) Particulièrem. et au pl. Agréments, charmes extérieurs d'une femme : *de chastes attraits.*

attrape [*a-tra-pe*] n. f. Piège pour les animaux. *Fam.* Ruse, apparence trompeuse. Petite tromperie faite par plaisanterie. *Mar.* Cordage qui retient, assujettit.

attrape-lourdaud [*dô*] n. m. Syn. de ATTRAPE-NIAIS. Pl. des *attrape-lourdauds.*

attrape-minon ou **minette** [*nè-te*] n. Hypocrite, personne ou chose trompeuse. Pl. des *attrape-minons* (ou *minon*).

attrape-mouche ou **attrape-mouches** n. m. Nom vulgaire de la *dionée*, dont les feuilles se replient lorsqu'un insecte vient s'y poser, et de diverses autres plantes qui engluent ou retiennent de toute autre façon des insectes venant les visiter. Piège pour les mouches. Pl. des *attrape-mouche* ou *attrape-mouches.*

attrape-niais [*ni-é*] ou **attrape-nigaud** [*gô*] n. m. Ruse grossière. Pl. des *attrape-nigauds.*

attraper [*a-tra-pé*] v. a. (de *à*, et *trappe*). Prendre à un piège : *attraper un loup.* Atteindre en courant : *attraper l'omnibus.* Prendre sur le fait : *ah ! je vous y attrape ! Fig.* Tromper : *se laisser attraper par un fripon.* Obtenir par hasard, recevoir : *attraper une place, un rhume, un coup.* Imiter : *attraper la manière d'un auteur. Fam.* Gronder vivement : *attraper un écolier. Ellipt. Attrapé !* se dit familièrement à quelqu'un qui est l'objet d'une malice ou que l'on vient de châtier. **S'attraper** v. pr. Se heurter, s'accrocher : *s'attraper à un clou.* S'attaquer : *ne t'attrape pas à plus fort que toi.* Se saisir : *s'attraper aux cheveux.* Se coller, adhérer : *la bardane s'attrape aux habits.*

attrape-science n. invar. *Fam.* Apprenti, dans divers métiers.

attrapeur, euse [*a-tra, eu-ze*] n. Personne qui attrape ; qui obtient par ruse, par intrigue.

attrape-vilain [*lin*] n. m. Moyen pour soutirer de l'argent à un avare. Pl. *des attrape-vilains.*

attrapoire [*a-tra*] n. f. Piège pour les animaux. *Fig.* Fourberie, ruse pour tromper.

attrayant [*a-trè-i-an*], **e** adj. Qui attire agréablement : *manières attrayantes.* ANT. **Repoussant.**

attrempage [*a-tran*] n. m. Chauffage d'un four jusqu'à sa plus haute température. Trempe de l'acier.

attremper [*a-tran-pé*] v. a. (de *à*, et *tremper*). Chauffer par degrés insensibles. *Attremper l'acier*, lui donner la trempe.

attribuable [*a-tri*] adj. Qui peut, qui doit être attribué : *découverte attribuable au hasard.*

attribuer [*a-tri-bu-é*] v. a. (préf. *ad*, et lat. *tribuere*, accorder). Assigner, conférer : *attribuer des émoluments à un emploi. Fig.* Imputer : *attribuer au hasard. Bx-arts.* Déterminer par conjectures l'auteur d'une œuvre d'art anonyme : *on attribue le* Concert champêtre *du Louvre au Giorgione ou au Titien.* **S'attribuer** v. pr. Revendiquer, s'arroger : *la vanité s'attribue tous les mérites.*

attribut [*a-tri-bu*] n. m. (de *attribuer*). Ce qui est propre, particulier à un être : *la parole est un attribut de l'homme.* Emblème distinctif, symbole : *un glaive et une balance sont les attributs de la Justice. Log.* et *gramm.* Troisième terme de la proposition. (C'est la qualité que l'on accorde ou que l'on refuse au sujet.)

attributaire [*a-tri-bu-tè-re*] n. *Dr.* Celui, celle à qui a été attribué un lot, un héritage, etc.

attributif, ive [*a-tri*] adj. *Gramm.* Qui indique ou énonce un attribut : *proposition attributive. Verbe attributif*, verbe qui contient l'attribut et le verbe substantif *être*, comme *aimer*, pour *être aimant. Dr.* Qui donne un droit qu'on n'avait pas antérieurement : *acte attributif de propriété.*

attribution [*a-tri-bu-si-on*] n. f. Action d'attribuer : *l'attribution d'une fonction à un employé. d'un rôle à un acteur.* Fonction, compétence attribuée à quelqu'un (s'emploie généralement au plur.) : *les attributions d'un préfet, d'un maire. Gramm. Rapport d'attribution*, celui qui est marqué par la préposition *à* : *sac à papier, sauce à l'ail.*

attristant [*a-tris-tan*], **e** adj. Qui attriste : *souvenirs attristants.* ANT. **Réjouissant, consolant.**

attrister [*a-tris-té*] v. a. Rendre triste, affliger ; assombrir : *l'hiver attriste la nature.* **S'attrister** v. pr. Devenir triste. ANT. **Réjouir.**

attrit [*a-tri*], **e** adj. Qui a l'attrition.

attrition [*a-tri-si-on*] n. f. (lat. *attritio ;* du préf. *ad*, et *terere*, supin *tritum*, broyer). Action de deux corps qui s'usent par un frottement mutuel : *on polit les métaux par attrition. Théol.* Syn. de CONTRITION IMPARFAITE.

attroupement [*a-trou-pe-man*] n. m. Rassemblement en général : *attroupement de badauds.* Rassemblement tumultueux : *les attroupements sont interdits.*

— ENCYCL. *Dr.* Est interdit tout attroupement qui pourrait troubler la tranquillité publique. Le maire ou l'un de ses adjoints (à leur défaut, le commissaire de police ou tout autre agent ou dépositaire de la force publique ou du pouvoir exécutif), portant l'écharpe tricolore, se rend sur le lieu de l'attroupement. Un roulement de tambour annonce son arrivée. Si l'attroupement est armé, le magistrat lui fait sommation de se dissoudre et de se retirer ; si cette première sommation reste sans effet, il est procédé à une seconde sommation, précédée d'un roulement de tambour : en cas de résistance, l'attroupement est dissipé par la force. — Si l'attroupement est sans armes, le magistrat, après le premier roulement de tambour, exhorte les citoyens à se disperser. S'ils ne se retirent pas, trois sommations sont successivement faites et, en cas de résistance, l'attroupement est dissipé par la force.

Les poursuites pour attroupement sont portées devant les tribunaux correctionnels.

attrouper [*a-trou-pé*] v. a. Rassembler en troupe : *attrouper des oisifs.* **S'attrouper** v. pr. S'assembler.

Atwater (Wilbur Olin), chimiste américain, né à Johnsburg (New-York) [1844-1907]. Ses nombreux travaux portèrent sur les substances alimentaires.

Atwood [*at-ou-oud*] (George), physicien anglais (1745-1807). Il a inventé une machine qui porte son nom, pour étudier les lois de la chute des corps, et il a écrit divers ouvrages de physique.

atype n. m. Genre d'arachnides aranéides, habitant les pays tempérés et qui vivent enfouis en terre, dans des tubes soyeux.

atypique adj. (du gr. *a* priv., et de *type*). Qui n'a pas de type régulier : *maladie atypique.*

Atys [*tiss*], berger de Phrygie, aimé de Cybèle, qui, par jalousie, lui égara l'esprit ; il se mutila, et fut changé en pin ; chanté par Catulle, dans un de ses plus beaux poèmes.


Atys.

Atys, tragédie lyrique en cinq actes, de Quinault, et l'une de ses principales œuvres ; musique de Lulli (1676).

au, aux [*ô*] art. contractés, pour *à le, à les.*

Au, symbole chimique de l'or.

aubade n. f. (de *aube*). Concert donné à l'*aube* du jour, à la porte ou sous les fenêtres de quelqu'un. *Fam.* et *iron.* Vacarme produit dans l'intention de faire une avanie.

aubader [*ba-dé*] v. a. Donner une aubade à : *aubader le maire. Pop.* Gronder vivement, attraper : *femme qui aubade son mari.*

aubage n. m. (de *aube*). Planches minces que les charrons emploient pour les panneaux, les enfonçures de charrettes, etc. Ensemble des aubes d'une roue, d'une turbine.

Aubagne, ch.-l. de c. (Bouches-du-Rhône), arr. et à 16 kil. de Marseille, sur le petit fleuve Huveaune ; 9.610 h. (*Aubanais* ou *Aubaniens*) ; ch. de f. P.-L.-M. Fruits, poterie. — Le cant. a 4 comm. et 12.930 h.

aubain [*bin*] n. m. (bas lat. *alibanus ;* de *alibi*, ailleurs). Individu fixé dans un pays étranger, où il n'est pas naturalisé.

aubainage [*ô-bè*] n. m. Exercice du droit d'aubaine.

aubaine [*ô-bè-ne*] n. f. (de *aubain*). Droit par lequel la succession d'un étranger non naturalisé était attribuée au souverain. *Par anal.* Cas fortuit avantageux, profit inespéré : *les valeurs à lots permettent d'espérer une aubaine.*


Th. Aubanel.

— ENCYCL. En vertu du *droit d'aubaine*, la succession des étrangers ou *aubains* décédés sans enfants était autrefois attribuée à l'Etat. Le droit d'aubaine, aboli par l'Assemblée constituante, rétabli par le Code civil au regard des étrangers chez qui ce droit était en vigueur, fut définitivement aboli en 1819. V. ÉTRANGER.

aubaine [*bè-ne*] n. f. (du lat. *albus*, blanc). Ancienne qualification de deux variétés de blé : *l'aubaine blanche* (blé poulard blanc de la Touraine), et l'*aubaine rouge* (blé dur du Languedoc).


Aube.

Aubais [*bè*], comm. du Gard, arr. et à 23 kil. de Nimes ; 1.430 h. Ch. de f. P.-L.-M. Vins.

Aubanel (Théodore), poète provençal, né et m. à Avignon (1829-1886) ; un des chefs de la renaissance félibréenne, auteur de *la Miougrano entreduberto* (la Grenade entr'ouverte), d'un charmant recueil de poésie : *li Fiho d'Avignoun* (les Filles d'Avignon), et de deux drames : *lou Pan dou Pecat* (le Pain du Péché) et *lou Pastre* (le Pâtre).

aube n. f. (du lat. *alba*, blanche). Première lueur du jour qui se produit à l'horizon : *se lever à l'aube.* Vêtement blanc des prêtres, dans les cérémonies du culte catholique.



aube n. f. (du lat. *alvus*, ventre). Planche fixée à la circonférence d'une roue hydraulique et sur laquelle s'exerce l'action de l'eau : *bateau à aubes*.

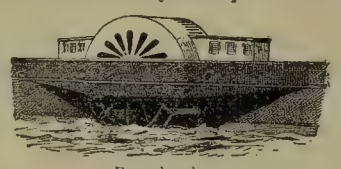
Roue à aubes.

Aube, riv. de France, qui prend sa source au plateau de Langres, dans le dép. de la Haute-Marne, arrose Bar, Arcis, et se jette dans la Seine, r. d., à Marcilly (Marne) ; cours 225 kil.

Aube (DÉPART. DE L'), département formé par la Champagne et une petite partie de la Bourgogne ; préf. *Troyes* ; s. préf. *Arcis-sur-Aube, Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine, Nogent-sur-Seine* ; 5 arr., 26 cant., 446 comm., 240.670 h., 6e région militaire ; cour d'appel de Paris ; évêché de Troyes. Ce département doit son nom à la rivière qui l'arrose. Grandes forêts ; céréales, bestiaux. Industrie assez active : bonneteries, draps, tanneries, distilleries, carrières.

Aube (Hyacinthe-Laurent-Théophile), marin français, né à Toulon (1826-1890). Vice-amiral, il s'attacha comme ministre à renouveler la marine française en créant des torpilleurs et des croiseurs à grande vitesse. Il a écrit un certain nombre d'ouvrages sur des questions maritimes.

Aubé (Benjamin), érudit français, né à Paris en 1826, mort en 1887 ; auteur d'une *Histoire des persécutions de l'Eglise* (1875-1878), de *Julien l'Apostat*, etc.

Aubé (Jean-Paul), sculpteur français, né à Longwy, m. à Capbreton (Landes) [1837-1916] ; auteur, avec l'architecte Boileau, du monument de Gambetta, sur la place du Carrousel, à Paris, des statues de *Dante*, de *Bailly*, de *Boucher*, etc.

Aubel, comm. de Belgique (Liége), arr. de Verviers ; 3.000 h. Carrières.

Aubenas [*na*], ch.-l. de c. (Ardèche), arr. et à 30 kil. de Privas ; non loin de l'Ardèche ; 7.210 h. (*Albenassiens*) ; ch. de f. P.-L.-M. Filature et moulinage de soie ; soieries ; tanneries ; produits chimiques. — Le cant. a 17 comm. et 21.740 h.

Aubenton [*ban*], ch.-l. de c. (Aisne), arr. et à 24 kil. de Vervins, sur le Thon, affl. de l'Oise ; ch. de f. E. 1.180 h. Filatures. — Le cant. a 13 comm. et 7.050 h.

aubépin n. m. Syn. de AUBÉPINE.


Aubépine.

aubépine n. f. (du lat. *alba*, blanche, et de *épine*). Arbrisseau épineux de la famille des rosacées, à baies rouges et astringentes, à fleurs blanches ou d'un rose tendre, d'une odeur agréable. (Son nom scientifique est *cratægus*. — On dit aussi ÉPINE.) Sa fleur.


Auber.

Auber [*bèr*] (Daniel-François), compositeur de musique français, né à Caen, m. à Paris (1782-1871). Il fut, depuis 1842, directeur du Conservatoire. Il a donné de nombreux ouvrages, opéras et opéras-comiques, dont la musique, légère et frivole en général, est aussi pleine de finesse et de grâce. On compte, parmi ses œuvres : *la Muette de Portici, le Domino noir, Haydée, Fra Diavolo, le Cheval de bronze, l'Ambassadrice, les Diamants de la Couronne, le Maçon, le Premier Jour de bonheur*, etc.

Auberchicourt [*bèr*], comm. du Nord, arr. et à 12 kil. de Douai ; 3.180 h.

aubère adj. (espagn. *hobero*). Se dit d'un cheval dont la robe est mélangée de poils blancs et de poils alezans.

auberge [*bèr-je*] n. f. (all. *herberge*). Maison où l'on trouve à manger, à boire et à coucher, en payant. *Prendre la maison de quelqu'un pour une auberge*, y entrer sans façon, s'y installer, etc., sans avoir été invité.

Auberge des Adrets (*l'*), célèbre mélodrame en trois actes, de Benjamin Antier, Saint-Amand et Paulyanthe, dont le talent inimitable de Frédérick Lemaître fit le grand succès. Les deux principaux personnages de cette pièce sont Robert Macaire et Bertrand, « l'Oreste et le Pylade du bagne », suivant la piquante expression de Th. Gautier (1823).


Aubergines

aubergine [*bèr*] n. f. (ar. *al-badindjan*). Fruit comestible blanc, jaune ou violet, produit par une solanée annuelle (*solanum esculentum*), originaire de l'Inde, et dont on cultive en Europe plusieurs variétés : *les aubergines se mangent farcies, frites, en daube*, etc. (On sème les aubergines sur couche, en janvier ou février.) Adj. inv. : *des rubans aubergine*.

aubergiste [*bèr-jis-te*] n. Qui tient auberge.

Auberive, ch.-l. de c. (Haute-Marne), arr. et à 27 kilom. de Langres, sur l'Aube ; 710 h. — Le cant. a 29 comm. et 4.340 h.

Aubérive, comm. de la Marne, arr. de Reims ; 350 h. (en 1914). Détruit au cours de la Grande Guerre.

auberon n. m. Lame de métal à charnière, qui entre dans la serrure et qui sert à fermer une malle, un coffre, etc.

Aubers [*bèr*], comm. du Nord, arr. et à 21 kil. de Lille ; 1.700 h. Ch. de f. N.

Aubert [*bèr*] (l'abbé Jean-Louis), fabuliste français, né et m. à Paris (1731-1814) ; professeur au Collège de France.

Aubert (Marie-Jacques-Charles), vice-amiral français, né à Châteauneuf-sur-Loire (Loiret), m. à Paris (1848-1915) ; fut à trois reprises chef d'état-major de la marine (1906, 1912, 1914).

Aubert-Dubayet [*ba-iè*] (Annibal), général français, né à la Louisiane, un des défenseurs de Mayence en 1793, m. à Constantinople où il avait été envoyé comme ambassadeur (1759-1797).

Aubertin [*bèr*] (Charles), professeur et écrivain français, né à Saint-Dizier, m. à Dijon (1825-1908). Son principal ouvrage est une *Histoire de la langue et de la littérature française au moyen âge*.

Aubervilliers [*bèr-vi-li-é*], ch.-l. de c. de la Seine ; arr. et à 5 kil. de Saint-Denis ; 40.830 h. Ch. de f. N. Nombreuses industries : produits chimiques, filatures, etc.

Aubery (Antoine), historien, avocat au Parlement, né et m. à Paris (1616-1695).

Aubeterre [*tè-re*], ch. de c. (Charente), arr. et à 40 kilom. de Barbezieux, sur le Dronne, affl. de l'Isle ; 620 h. Ch. de f. O. Truffes, papeteries. Antiquités remarquables. — Le cant. a 11 comm. et 5.840 h.

aubette [*bè-te*] ou **aube** n. f. Guérite en bois.

aubier [*bi-é*] n. m. (du lat. *albus*, blanc). Bois tendre et blanchâtre entre l'écorce et le cœur d'un arbre, et qui forme chaque année un cercle nouveau autour du cœur. V. PLANTE.

Aubière, comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 4 kil. de Clermont, sur l'Artière ; 2.860 h.

Aubiers [*bi-é*] (**Les**), comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 16 kil. de Bressuire ; 2.690 h. Ch. de f. Et. Toiles fines et mouchoirs.

Aubiet [*bi-è*], comm. du Gers, arr. et à 17 kil. d'Auch ; 1.150 h. Ch. de f. M.

aubifoin n. m. Nom vulgaire du bluet.

Aubignac [*gnak, gn* mll.] (François HÉDELIN, abbé d'), critique dramatique français, né à Paris, m. à Nemours (1604-1676). Dans sa célèbre *Pratique du théâtre* (1657), ouvrage capital pour l'histoire du théâtre français, il formula la fameuse *règle* classique *des trois unités*. Le premier, en France, il émit des doutes sur l'existence d'Homère.

Aubignan, comm. de Vaucluse, arr. et à 5 kil. de Carpentras ; 1.560 h. Ch. de f. P.-L.-M. Vignoble.

Aubigné, comm. de la Sarthe, arr. et à 31 kil. de La Flèche, près du Loir ; 1.870 h. Ch. de f. Orl.

Aubigné (Théodore-*Agrippa* d'), né près de Pons, m. à Genève (1552-1630), compagnon d'armes de Henri IV, poète et satirique protestant, au style imagé et violent ; auteur des *Tragiques*, d'une *Histoire universelle* (de 1550 à 1601), condamnée au feu par le Parlement de Paris, et des *Aventures du baron de Fœneste*, roman satirique. Caractère d'une intraitable franchise, il fut deux fois disgracié par Henri IV, dont il ne voulut jamais flatter les caprices. — Son fils, CONSTANT, baron de Surineau, mena une vie désordonnée et trahit les protestants de La Rochelle. Il fut le père de Mme de Maintenon (1584-1645).


Agrippa d'Aubigné.

Aubigny, ch.-l. de c. (Pas-de-Calais), arr. et à 19 kilom. de Saint-Pol, sur la Scarpe ; 780 h. Ch. de f. N. — Le cant. a 30 comm. et 11.100 h.

Aubigny, comm. de la Vendée, arr. et à 8 kil. de La Roche-sur-Yon ; 1.240 h.

Aubigny (Robert STEWART d'), maréchal de France, d'origine écossaise. Il se distingua à Marignan et à Pavie et contribua à la défense de la Provence contre Charles-Quint ; m. en 1544.

Aubigny-sur-Nère, ch.-l. de c. (Cher), arr. et à 44 kilom. de Sancerre, sur la *Nère*, s.-affl. du Cher ; 4.720 h. ; Ch. de f. Orl. Draps, tanneries. — Le cant. a 4 comm. et 7.220 h.

aubin n. m. (de l'angl. *hobby*, bidet). Allure défectueuse du cheval qui galope avec les jambes de devant, alors qu'il trotte avec les jambes de derrière : *l'aubin s'observe surtout sur les vieux chevaux ou les chevaux fatigués*.

Aubin (saint), évêque d'Angers, né en 468, m. en 549. Il était issu d'une famille noble, anglaise d'origine, mais établie en Bretagne française. Fête le 1er mars.

Aubin, ch.-l. de c. (Aveyron), arr. et à 35 kil. de Villefranche, sur l'Enne, affl. g. du Lot ; 10.000 h. Ch. de f. Orl. Bassin houiller ; métallurgie du fer. — Le cant. a 4 comm. et 21.750 h.

aubiner [*bi-né*] v. n. Aller l'aubin : *cheval qui aubine*.

Aublet [*blè*] (Christophe FUSÉE), botaniste français, né à Salon, m. à Paris (1720-1778). Il effectua un remarquable voyage à la Guyane.

Aubonne [*bo-ne*], comm. de Suisse (cant. de Vaud), au-dessus de l'*Aubonne* et dominant le Léman ; 1.800 h. Bons vins.

Auboué, comm. de Meurthe-et-Moselle, arr. et à 6 kil. de Briey ; 2.390 h. Ch. de f. E.

aubour ou **aubours** [*bour*] n. m. Nom vulgaire du cytise et de la viorne. *Charpent.* Bois trop jeune.

Aubrac (MONTS), montagnes granitiques et schisteuses des départements du Cantal, de l'Aveyron et de la Lozère, reliées aux monts de la Margeride et qui culminent à 1.471 m. (signal de Mailhebiau). Excellents pâturages, qui nourrissent des animaux de boucherie (bœufs) très estimés.

Aubrais (*brè*) (**Les**), station importante de chemin de fer (dans le dép. du Loiret, comm. de Fleury, arrond. d'Orléans), où se fait la bifurcation des lignes de Bordeaux, Nantes, Malesherbes, Montargis.

Aubriet [*bri-è*] (Claude), peintre et dessinateur français d'histoire naturelle, né à Châlons-sur-Marne, m. à Paris (1655-1742).

Aubriot [*bri-o*] (Hugues), prévôt de Paris sous Charles V, né à Dijon, m. en 1382. Il fit construire la Bastille et le Petit-Châtelet. Son intégrité dans l'administration de la justice lui fit de nombreux ennemis, et il fut disgracié à l'avènement de Charles VI.

Aubry de Montdidier, seigneur de la cour de Charles V, assassiné par un nommé Macaire et, s'il faut en croire la légende racontée par Gaston Phœbus, vengé par son chien. (Depuis la perpétration du crime dans un bois, près de Montargis, le chien de la victime s'acharnait à poursuivre le meurtrier. Cette animosité étrange ayant éveillé les soupçons, le roi ordonna une sorte de duel judiciaire entre Macaire et le chien. Ce combat eut lieu dans l'île de Notre-Dame, en 1371. Macaire était armé d'un bâton énorme ; malgré cela, il fut vaincu, confessa son crime et l'expia sur l'échafaud. On fait quelquefois allusion au *chien de Montargis*.)

Aubry (François), conventionnel, né à Paris (1750-1802), membre du Comité de salut public après Thermidor ; fut déporté à Cayenne par le Directoire.

Aubry (Charles-Marie-Barbe-Antoine), jurisconsulte français, né à Saverne, m. à Paris (1803-1883). Il a publié avec Rau un remarquable *Cours de droit civil* (1843-1846).

Aubryet [*bri-è*] (Xavier), littérateur français, né à Pierry (Marne), m. à Paris (1827-1880), humoriste agréable et spirituel. On lui doit : *Jugements nouveaux, Chez nous et chez nos voisins*, etc.

Aubry-Lecomte [*kon-te*] (Hyacinthe), dessinateur et lithographe français, né à Nice, m. à Paris (1787-1858). Il fut en son temps le prince des lithographes ; sa manière moelleuse et soignée avait beaucoup d'admirateurs ; mais on lui a reproché ensuite de manquer de correction et de donner une apparence vaporeuse à ses dessins.

auburn adj. (m. angl., du bas lat. *alburnus*). Qui est de couleur brun-rouge : *cheval auburn*.

Auburn, v. des Etats-Unis (New-York) : 30.000 h. Célèbre pénitencier fondé en 1816, le premier où fut inaugurée la méthode de travail en commun et de l'isolement des prisonniers aux heures de repos.

auburon n. m. Nom vulgaire donné dans certaines régions de la France, en particulier dans les Vosges, à l'agaric poivré.

Auburtin (Francis), peintre français, né à Paris en 1866 ; a fait du paysage décoratif aux lignes simples et au coloris atténué (*escalier du muséum* à Marseille, *salle à manger de réception* et *amphithéâtre de zoologie* de la Sorbonne, etc.).

Aubusson [*bu-son*], ch.-l. d'arr. (Creuse), sur la Creuse ; ch. de f. Orl., à 38 kil. de Guéret ; 7.210 h. (*Aubussonnais*). Célèbre manufacture de tapis ; scieries, tanneries, teintureries. Patrie de Pierre d'Aubusson, Jules Sandeau, Alfred Assollant. — L'arr. a 10 c., 103 comm., 91.590 h. ; le cant. a 11 comm. et 12.890 h.


Armes d'Aubusson.

— ENCYCL. Les manufactures d'Aubusson, qui fabriquent la moquette, le tapis ras et velouté dit « d'Aubusson », etc., datent de plusieurs siècles. En 1665, les règlements de Colbert leur donnèrent une grande prospérité.

Aubusson (Pierre d'), grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, né à Aubusson. Il soutint victorieusement dans Rhodes, en 1480, un siège fameux contre Mahomet II (1423-1503).


Pierre d'Aubusson.

Auby, com. du dép. du Nord, arr. et à 6 kil. de Douai ; 3.450 h. Ch. de f.N. Produits chimiques.

Aucassin et Nicolette, fableau du XIIe siècle, où alternent la prose et les vers. Gracieuse et touchante histoire de deux enfants, qui s'aiment et s'épousent après de longues tribulations.


Armes d'Auch.

Auch [*ôch'*], ch.-l. du dép. du Gers, sur le Gers. Ch. de f. M., à 721 kilom. S.-O. de Paris ; 13.640 h. (*Auscitains* ou *Auchois*). Archevêché ; belle cathédrale. Vins, eaux-de-vie d'Armagnac, volailles, chevaux. Patrie de Villaret-Joyeuse. — L'arr. a 6 cant., 85 comm., 48.620 h. ; le cant. Nord a 16 comm. et 9.570 h. ; le cant. Sud, 17 comm. et 14.430 h.

Auchel, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 15 kil. de Béthune ; 11.080 h. Ch. de f. Mine de houille.

Auchy-lès-Hesdin [*ès-din*], comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 22 kil. de Saint-Pol ; 1.610 h. Ch. de f. N. Filatures.

Auchy-lès-Labassée, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 12 kilom. de Béthune, sur le canal d'Aire à La Bassée ; 2.800 h. Houille.

Auckland, v. pr. de la Nouvelle-Zélande, port dans l'île du N. ; **150.000 h.**

Auckland (ÎLES), groupes d'îles montagneuses et boisées, au S.-O. de la Nouvelle-Zélande. Capit. *Auckland* ; à l'Angleterre.

Auckland (William, lord), homme d'Etat anglais, premier lord de l'Amirauté, célèbre criminaliste, adversaire de la Révolution française, m. à Londres (1750-1814). Il a donné son nom aux *îles Auckland*.

Aucoc (Jean-Léon), jurisconsulte et administrateur français, membre de l'Académie des sciences morales, né et m. à Paris (1828-1911). On lui doit de remarquables *Conférences sur l'administration et le droit administratif*.

aucuba n. m. Genre de cornacées, à feuilles lisses vertes, souvent panachées de jaune, originaires du Japon, cultivées comme ornementales dans les régions tempérées.

aucun, e adj. ou pron. indéf. (lat. *aliquis unus*). Pas un, nul. *Aucun* placé devant un nom est adjectif : *aucun homme n'est parfait*. Il ne se met au pluriel que devant un nom qui n'a pas de singulier : *aucunes frais ; aucunes funérailles*. Employé seul, *aucun* est pronom : *aucun n'est content de son sort*. Pl. Quelques-uns : *aucuns* (ou *d'aucuns*) *pensent*. (Vx en ce sens.)

Aucun, ch.-l. de c. (Hautes-Pyrénées), arr. et à 22 kilom. d'Argelès, près du gave d'Argelès ; 440 h. Zinc, plomb. — Le cant. a 11 comm. et 4.800 h.

aucunefois [*foi*] adv. Quelquefois. (Vx.)



aucunement [*man*] adv. Nullement, point du tout.

audace n. f. (lat. *audacia*). Hardiesse excessive. ANT. **Timidité, couardise, pusillanimité.**

— ALLUS. HIST. : **De l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace !** mots fameux qui se trouvent dans le discours prononcé par Danton le 2 septembre 1792, et qui électrisa l'Assemblée législative, puis la France entière.

audaces fortuna juvat, loc. lat. signif. *La fortune favorise les audacieux*, et qui est imitée de l'hémistiche de Virgile (*Enéide*, X, 284) : *Audentes fortuna juvat...*

audaces Iapeti genus, mots d'Horace signif. *Audacieuse race de Japhet*. Horace (*Odes*, I, 3, 27) désigne ainsi Prométhée ; mais, dans l'application, il s'agit d'ordinaire de toute la race humaine.

audacieusement [*ze-man*] adv. Avec audace. ANT. **Timidement.**

audacieux, euse [*ô-da-si-eû, eu-ze*] adj. et n. Qui a de l'audace. ANT. **Timide, craintif.**

Aude, fleuve de France, qui a sa source dans les Pyrénées-Orientales, à l'E. du pic de Carlitte, arrose Limoux, Carcassonne, et se jette dans la Méditerranée ; cours, 223 kil.

Aude (DÉPART. DE L'), département formé par le Languedoc ; préf. *Carcassonne* ; s.-préf. *Castelnaudary, Limoux, Narbonne* ; 4 arr., 31 cant., 440 comm., 300.540 h. 16e région militaire ; cour d'appel de Montpellier ; évêché à Carcassonne. Ce département doit son nom à la rivière qui l'arrose. L'Aude, qui contient de grandes forêts, et où prospèrent les céréales et le maïs, est surtout un pays viticole. Production importante d'huile, miel, etc. L'industrie consiste spécialement en manufactures de draps, forges, minoteries, carrières de marbre. Sources minérales fréquentées à Rennes-les-Bains, Alet, Escouloubre, etc.

Aude (la **belle**), la fiancée de Roland, figure épisodique mais touchante de la *Chanson de Roland*.

Audebert [*bèr*] (Jean-Baptiste), peintre, graveur et naturaliste français, né à Rochefort, m. à Paris (1759-1800).

Audebrand [*bran*] (Philibert), littérateur français, né à Saint-Amand (Cher), mort à Paris (1815-1906) ; talent très parisien, souple et varié ; a collaboré à de nombreux journaux.

au deçà, au dedans, au dehors, au delà. V. DEÇÀ, DEDANS, DEHORS, DELÀ.

Audegem, v. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Termonde), entre la Dendre et l'Escaut ; 2.700 h.

Audenard, Audenaert ou **Oudenaart** (Robert **Van**), peintre et graveur flamand, élève de Carlo Maratti, né et m. à Gand (1663-1743).

Audenarde, autref. **Oudenarde,** v. de Belgique (Flandre-Orientale), ch.-l. d'arrond., sur l'Escaut ; 6.500 h. Tissus, dentelles, filatures. Défaite de Vendôme par le prince Eugène et Marlborough (1708). Prise par les troupes franco-américaines du général Degoutte le 1er novembre 1918, au cours de la seconde bataille de Belgique.

Audenge [*dan-je*], ch.-l. de c. (Gironde) arr. et à 47 kilom. de Bordeaux, non loin du bassin d'Arcachon ; 1.380 h. Ch. de f. Résine, térébenthine. — Le cant. a 7 comm. et 11.320 h.

Audenhove-Sainte-Marie, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Alost) ; 2.600 h. Dentelles, gants.

Audenshaw [*ô-dèn-chô*], v. d'Angleterre (Lancastre), près de Manchester ; 7.000 h.

Auderghem, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles) ; 5.200 h.

au-dessous [*ô-de-sou*] adv. A un point inférieur

au-dessus [*ô-de-su*] adv. A un point supérieur.

Audeux [*deû*], ch.-l. de c. (Doubs), arr. et à 12 kilom. de Besançon ; 130 h. C'est le plus petit ch.-l. de canton de France.

au-devant [*ô-de-van*] adv. A la rencontre.

Audhumbla. Dans la mythologie scandinave, vache qui nourrit de son lait le géant Ymir, et, en léchant la glace, fit apparaître le premier homme.

audi alteram partem, loc. lat. signif. *Ecoute l'autre partie*. Pour juger avec impartialité, il faut entendre la défense après l'accusation.

audible adj. (du lat. *audire*, entendre). Qui peut être entendu.

audience [*di-an-se*] n. f. (lat. *audientia*). Admission près d'un prince, d'un haut fonctionnaire : *obtenir une audience*. Séance dans laquelle les juges interrogent les parties, entendent les plaidoiries et prononcent leurs jugements.

— ENCYCL. Les audiences des cours et tribunaux sont publiques. C'est une garantie pour les justiciables, et le jugement est nul si l'audience n'a pas été publique.

Le tribunal peut ordonner qu'elles se tiendront à huis clos, si les débats doivent entraîner un scandale ou présenter des inconvénients graves ; mais le jugement est toujours rendu publiquement.

audiencier [*an-si-é*] adj. et n. m. Huissier chargé du service de l'audience.

Audierne, comm. du Finistère, arr. et à 40 kil. de Quimper, sur la *baie d'Audierne* ; 4.710 h. Ch. de f. Pêche active. Conserves de sardines. Bains de mer.

Audierne (BAIE D'), golfe au S.-O. du Finistère, entre la pointe du Raz et celle de Penmarch.

Audiffret [*di-frè*] (Charles-Louis-Gaston, marquis **d'**), homme politique et économiste français, né et m. à Paris (1787-1878). Président de chambre à la Cour des comptes, il fut le véritable fondateur de la comptabilité publique.

Audiffret-Pasquier [*pa-ki-é*] (duc Gaston **d'**), homme politique et orateur français, membre de l'Académie française, né et m. à Paris (1823-1905). Il était le neveu du chancelier Pasquier, qui l'adopta. Il contribua en 1873 au renversement de Thiers et essaya inutilement d'amener une restauration du comte de Chambord. Il a publié les mémoires de son oncle. V. PASQUIER.


Audiffret-Pasquier.

Audiganne (Armand), économiste français, né à Ancenis, m. à Paris (1814-1875). Il s'est particulièrement occupé des questions ouvrières.

Audinac, village de l'Ariège, arr. et à 4 kil. de Saint-Girons ; 200 h. Eaux minérales, sulfatées magnésiennes, ferrugineuses. Bains fréquentés.

Audincourt [*kour*] ch. l. de c. (Doubs), arr. et à 6 kil. de Montbéliard, sur le Doubs ; 7.630 h. Ch. de f. P.-L.-M. Horlogerie, quincaillerie, forges, filatures. — Le cant. a 22 comm. et 27.000. h.

Audinot (Nicolas-Médard), acteur et auteur dramatique français, né à Bourmont, mort à Paris (1732-1801). Il fonda le théâtre de l'Ambigu, où il introduisit le mélodrame.

audiomètre ou **audimètre** n. m. (du lat. *audire*, entendre, et du gr. *metron*, mesure). Appareil inventé en 1879 par Hughes pour mesurer l'acuité auditive.

audion n. m. Nom donné en radiotéléphonie à la lampe à trois électrodes ou tube à vide.

audiophone ou **audiphone** n. m. (du lat. *audire*, entendre, et du gr. *phônê*, voix). Instrument acoustique, servant à renforcer les sons.

auditeur, trice n. (lat. *auditor, trix*). Personne qui écoute un discours, une lecture, etc. : *des auditeurs attentifs, distraits. Auditeur de rote*, v. ROTE. *Auditeur au Châtelet*, autref. magistrat attaché au Châtelet de Paris et chargé de juger les procès minimes. *Auditeur à la Cour des comptes, au conseil d'Etat*, fonctionnaire qui fait une sorte de noviciat avant d'être promu au grade de conseiller référendaire, de maître des requêtes, etc. Adjectiv. : *conseiller auditeur.*

auditif, ive adj. (du lat. *audire*, supin *auditum*, entendre). Qui concerne l'ouïe, l'oreille : *nerf auditif.*

audition [*di-si-on*] n. f. (lat. *auditio*). Action d'écouter, d'entendre : *l'audition des témoins.* Séance d'essai qu'un directeur de théâtre donne à un artiste, etc., avant de l'engager. *Audition colorée*, phénomène que présentent certains névropathes et qui fait qu'ils associent la sensation d'une couleur à celle d'un son.

auditionner [*si-o-né*] v. n. Donner une audition. (Se dit spécialement d'un acteur qui fait apprécier son talent : *être admis à auditionner à l'Opéra.*)

auditoire n. m. (de *auditeur*). Réunion de ceux qui écoutent une personne parlant en public. Dans les tribunaux, endroit où se font les plaidoiries.

auditorat [*ra*] ou **auditoriat** [*ri-a*] n. m. Grade ou fonction d'auditeur.

Audœnnien, enne [*ni-in, è-ne*], habitant ou originaire de Saint-Ouen : *les Audœnniens.* Adjectiv. : *commerce audœnnien.*

Audomarois, oise [*roi, oi-ze*], habitant ou originaire de Saint-Omer : *les Audomarois.* Adjectiv. : *produits audomarois.*

Audouin (Pierre), habile graveur français, né et m. à Paris (1768-1822). Il interpréta les chefs-d'œuvre de Raphaël, du Corrège, du Caravage.



G. Audran.

Audouin (Jean-Victor), naturaliste français, né à Paris, m. à Saint-Mandé (1797-1841), membre de l'Académie des sciences. Il fut un des créateurs de l'entomologie en France.

Audovère, première femme de Chilpéric, qui la répudia à l'instigation de Frédégonde; celle-ci la fit étrangler, ainsi que ses trois fils.

Audran, nom de plusieurs graveurs français. Le plus célèbre est GÉRARD, né à Lyon, m. à Paris (1640-1703), qui a gravé les œuvres de Lebrun, Mignard, Poussin et Le Sueur.



Ed. Audran.

Audran (Edmond), compositeur français, né à Lyon, m. à Thierceville (Eure) [1842-1901] ; l'auteur d'un grand nombre d'opérettes à la musique alerte, spirituelle et soignée : *l'Ours et le Pacha, le Petit Poucet, le Grand Mogol, Gillette de Narbonne, la Mascotte, Miss Helyett*, etc.

Audresselles [*dre-sè-le*], comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 12 kil. de Boulogne ; 500 h. Bains de mer (plage de sable).

Audruicq, ch.-l. de c. (Pas-de-Calais), arr. et à 24 kil. de Saint-Omer ; 3.030 h. Ch. de f. N. — Le cant. a 13 comm. et 17.450 h.

Audry de Puyravault, industriel et homme politique français, né à Puyravault (1783-1852) ; il joua un rôle considérable sous la révolution de juillet 1830.

Audubon (John James), ornithologiste américain d'origine française, né dans la Louisiane, m. à New York (1780-1851) ; auteur des *Oiseaux* et des *Quadrupèdes d'Amérique.*

Audun-le-Roman, ch.-l. de c. (Meurthe-et-Moselle), arr. et à 16 kil. de Briey ; 720 h. Ch. de f. E. — Le cant. a 25 comm. et 11.670 h. A Audun-le-Roman s'oppose **Audun-le-Tiche,** ville tout proche et ainsi nommée parce que ses habitants parlent l'allemand et non pas le français. C'était, en 1870, une commune du dép. de la Moselle, arr. et à 27 kil. de Briey ; détaché de la France en 1871, Audun-le Tiche est redevenu comm. de la Moselle, arr. de Thionville ; 6.300 h. Ch. de f.

Aue [*a-ou-é*], v. d'Allemagne (Saxe), sur la Mulde ; 17.000 h. Gisements de mica et de kaolin.

Aue (Hartmann d'), minnesinger allemand, né et m. en Souabe (1170-1235). Son principal ouvrage est *Iwein* ou *le Chevalier au lion.*

Auer (Ignace), homme politique allemand, né à Dommelstedt (Bavière), m. à Berlin (1846-1907). Organisateur du parti socialiste allemand.

Auerbach (Berthold), romancier wurtembergeois, né à Nordstetten, m. à Cannes (1812-1882) ; auteur des *Scènes villageoises de la Forêt-Noire.*

Auersperg [*spergh'*] (comte d'), écrivain et homme politique autrichien, né à Laybach (1806-1876).

Auerstædt, bourg de la Saxe prussienne, où Davout remporta une brillante victoire sur les Prussiens (1806). Davout fut créé duc d'Auerstædt.

Auffay [*ô-fè*], comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 26 kil. de Dieppe ; ch. de f. Et. ; 1.420 h.

Aufrecht (Théodore), philologue et orientaliste allemand, né à Leschnitz, m. à Bonn (1822-1907) ; auteur de travaux remarquables de grammaire comparée.

Augagneur (Victor), médecin et homme politique français, né à Lyon en 1855. Il fut professeur à la faculté de médecine de Lyon, maire et député de cette ville, gouverneur de Madagascar (1905), ministre et gouverneur de l'Afrique équatoriale (1920).

Augan, comm. du Morbihan, arr. et à 9 kil. de Ploërmel ; 1.850 h. Ardoises.

auge [*ô-je*] n. f. (lat. *alveus*). Pierre ou bille de bois creusée, où mangent et boivent les bestiaux, etc. Récipient de bois à l'usage des maçons, cimentiers, etc. Godet d'une roue hydraulique. Vide compris entre les deux branches du maxillaire inférieur, chez les animaux domestiques (cheval, bœuf, mouton, porc).

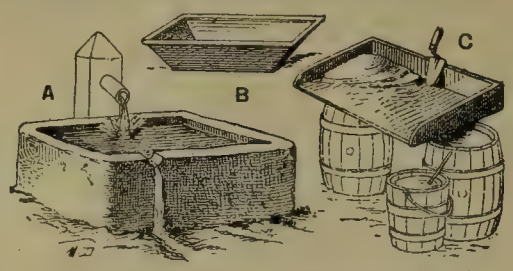

Auges : A, d'abreuvoir ; B, de maçon ; C, de cimentier.

Auge (VALLÉE D'), en Normandie, dép. du Calvados, arrosée par la Touques. Riches pâturages, qui nourrissent des bœufs estimés. (Hab. *Augerons*).

Augé, comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 20 kil. de Niort ; 1.420 h.

Augé (Claude), homme de lettres, lexicographe et éditeur français, né à l'Isle-Jourdain (Gers), m. à Fontainebleau (1854-1924). Auteur de nombreux ouvrages d'enseignement et de musique, il put, grâce à la clarté de son esprit, la sûreté de son jugement et son étonnante puissance de travail, concevoir et diriger avec une rare maîtrise le *Nouveau Larousse illustré*, le *Petit Larousse*, le *Larousse Universel*, etc. Il fonda en 1907 la revue le *Larousse Mensuel.*



Claude Augé.

Augé de Lassus (Lucien), littérateur et auteur dramatique français, né et m. à Paris (1846-1914) ; auteur d'études archéologiques et pittoresques (*les Spectacles antiques*) et de livrets d'opéra (*Phryné*).

Augeard (Jacques-Matthieu), fermier général et secrétaire des commandements de la reine Marie-Antoinette, né à Bordeaux, m. à Paris (1731-1805) ; auteur de *Mémoires secrets* fort intéressants.

augée [*jé*] n. f. Le contenu d'une auge.

augelot [*lo*] n. m. *Vitic.* Petite fosse carrée, que l'on creuse pour y planter un plant de vigne.

Auger [*jé*] (Louis-Simon), littérateur français, né à Paris, m. à Meulan (1772-1829) ; membre, puis secrétaire perpétuel de l'Académie française, critique de mérite (*Mélanges philosophiques et littéraires*).

Augereau [*rô*] (Pierre-François-Charles), maréchal et pair de France, créé duc de Castiglione, né à Paris, m. à La Houssaye (1757-1816). Il se signala dans les campagnes de la République et de l'Empire, notamment à Arcole, Iéna, Eylau, et exécuta le coup d'Etat du 18-Fructidor. Son caractère n'était pas à la hauteur de ses grands talents militaires ; on lui a reproché avec raison ses dilapidations : toute l'armée connaissait les *fourgons d'Augereau.*



Augereau.

Augerolles [*ro-le*], comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 22 kil. de Thiers ; 2.140 h. Fromages.

Augeron, onne [*o-ne*], habitant ou originaire du pays d'Auge : *les Augerons.* Adjectiv. : *porc augeron.*

auget [*ô-jè*] n. m. Petite auge. Pièce du mécanisme de répétition dans un fusil : *l'auget fait passer la cartouche du magasin dans le canon.*

augette [*jè-te*] n. f. Petite auge.

Augias [*ji-ass*], roi d'Elide et l'un des Argonautes. Ses étables, qui contenaient 3.000 bœufs, n'avaient pas été nettoyées depuis trente ans. Hercule, venu sur l'ordre d'Eurysthée dans les Etats d'Augias, nettoya ses écuries en y faisant passer le fleuve Alphée. On fait de fréquentes allusions à ce travail du héros : « A peine le Code eut-il paru qu'il fut suivi presque aussitôt, et comme en supplément, de commentaires, d'explications, de développements, d'interprétations, que sais-je ?... J'avais coutume de m'écrier, au conseil d'Etat : « Eh ! messieurs, *nous avons nettoyé l'écurie d'Augias ;* pour « Dieu, ne l'encombrons pas de nouveau ! » (Napoléon.) Par contre, le nom d'*écurie d'Augias* s'applique à toute organisation, privée ou publique, dont on veut dire qu'elle aurait besoin d'être sévèrement réformée.

Augier [*ji-é*] (Emile), auteur dramatique français, né à Valence, m. à Paris (1820-1889), membre de l'Académie française. Il est l'auteur de pièces d'une grande portée sociale, d'une observation pénétrante, d'un vif sentiment dramatique. Citons : *Gabrielle, les Lionnes pauvres, Madame Caverlet, Maître Guérin, le Fils de Giboyer, le Mariage d'Olympe, les Effrontés, l'Aventurière, la Pierre de touche, les Fourchambault, le Gendre de Monsieur Poirier, Jean de Thommeray*, etc. Augier est un moraliste sûr et profond, peu enclin au paradoxe, peu accessible aux chimères, d'un esprit franc, net et savoureux.



Emile Augier.

Augignac, comm. de la Dordogne, arr. et à 8 kil. de Nontron ; 1.280 h.

augite n. f. Espèce minérale appartenant au genre pyroxène, qui se trouve dans les roches volcaniques et constitue avec le feldspath le fond de la matière des basaltes.

augment [*ogh-man*] n. m. (du lat. *augmentum*, accroissement). Syllabe qu'on ajoute à certains temps du passé, devant le radical du verbe, dans le grec et quelques autres langues. *Dr.* Ce qu'on ajoute à la dot, pour former le douaire.

augmentable [*ogh-man*] adj. Que l'on peut augmenter.

augmentateur, trice [*ogh-man*] n. Personne qui fait des additions à un ouvrage d'esprit.

augmentatif, ive [*ogh-man*] adj. *Gramm.* Se dit d'une particule comme *très, fort, archi*, ou d'un suffixe comme *agne, issime*, qui sert à ajouter au sens des mots : *montagne* (grand *mont*), *savantissime* (très *savant*). N. m. : *l'italien a de nombreux augmentatifs.* ANT. **Diminutif.**

augmentation [*ogh-man-ta-si-on*] n. f. (de *augmenter*). Accroissement : *augmentation d'étendue.* Elévation d'un salaire, d'un traitement : *obtenir de l'augmentation. Mus.* Agrandissement de la valeur des notes d'un thème ou d'un sujet de fugue. ANT. **Diminution, rabais, réduction.**

augmenter [*ogh-man-té*] v. a. (de *augment*). Accroître : *augmenter sa fortune.* Ajouter au traitement, au salaire : *augmenter un domestique.* V. n. : *sa fortune augmente.* ANT. **Diminuer, réduire, restreindre.**

Augsbourg [*ôghs-bour*], v. de Bavière, sur le Lech, affl. du Danube ; **154.000 h.** Très belle cathédrale (XIe-XVe s.) et magnifique hôtel de ville. Orfèvrerie. Fonderie de canons. Patrie d'Holbein, de Brucker. Les protestants y présentèrent, en 1530, la fameuse *confession d'Augsbourg.* En 1686, à la suite de la révocation de l'édit de Nantes, la *ligue d'Augsbourg* y fut signée contre Louis XIV, entre l'Autriche, l'Espagne, la Suède et différents princes allemands. Cette ligue, œuvre de Guillaume d'Orange et de laquelle fit bientôt partie l'Angleterre, soutint contre la France une guerre de neuf ans, qui se termina par la paix de Ryswick (1688-1697).

Augsbourg (*confession d'*), nom donné au formulaire contenant la profession de foi des protestants ; il fut rédigé par Mélanchthon et adopté par les protestants au cours de la grande diète réunie par Charles-Quint à Augsbourg, en 1530.

Auguis [*ô-ghu-i*] (Pierre-René), publiciste français, né à Melle (1786-1846). Il fut député libéral sous la monarchie de Juillet, après avoir été emprisonné sous la Restauration. On lui doit notamment une édition de la *Correspondance de Louis XVIII avec le marquis de Favras.*

augural, e, aux [*ghu*] adj. Relatif aux augures : *science augurale.*

auguralement [*man*] adv. Avec le rit augural ; comme un augure.

augurat [*ra*] n. m. Dignité, fonctions d'augure.

augure n. m. (lat. *augur*). Présage, signe par lequel on juge de l'avenir. *Oiseau de bon* (ou *de mauvais*) *augure*, personne qui fait prévoir une bonne (ou une mauvaise) nouvelle. Prêtre qui tirait des présages du vol ou du chant des oiseaux, de l'appétit des poulets sacrés, etc.

— ENCYCL. Les *augures* et les *aruspices* formaient un important collège ; rien de grave ne se faisait qu'on ne les eût auparavant consultés. Un augure pouvait empêcher une délibération publique, sous prétexte que les auspices n'étaient pas favorables. Les augures avaient comme insigne principal de leur fonction un bâton recourbé, le *lituus*, qui leur servait à délimiter le *templum* ou partie du ciel dans laquelle ils observaient les présages. La foi dans ces superstitieuses prédictions fut de bonne heure ébranlée. On connaît la conduite de Claudius Pulcher, qui, mécontent de leurs présages, fit jeter à la mer les poulets sacrés, disant de les faire boire, puisqu'ils ne voulaient pas manger. Caton et, après lui, Cicéron assuraient que deux augures (ils parlaient des augures *privés*) ne pouvaient se regarder sans rire. Aussi, Annibal avait-il raison de se moquer du roi Prusias, qui regardait comme plus utile de consulter les entrailles d'une génisse que ses plus habiles généraux.

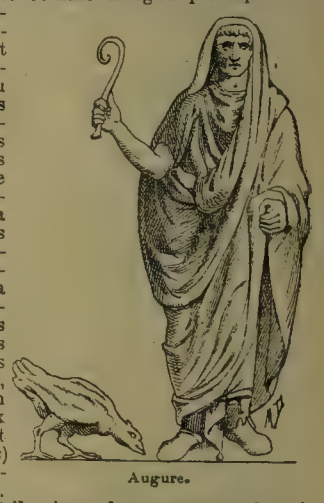

Augure.

augurer [*ré*] v. a. (de *augure*). Présager, conjecturer d'après certains signes : *augurer l'avenir d'après le passé.*

Augusta (m. lat.), nom donné par les Romains à l'épouse, à la fille, à la mère ou à la sœur de l'empereur.

Augusta, nom ancien d'un grand nombre de villes bâties, visitées ou prises par Auguste ou un autre empereur.

Augusta, v. des Etats-Unis, capit. de l'Etat du Maine, sur le Kennebec ; 12.000 h. — V. de l'Etat de Georgie, sur le Savannah ; 34.000 h. Fonderies, filatures.

Augusta, v. du roy. d'Italie (prov. de Syracuse) ; 13.300 h.

Augusta (Marie-Louise-Catherine), impératrice d'Allemagne et reine de Prusse, fille du grand-duc de Saxe-Weimar et femme de Guillaume Ier, née à Weimar, m. à Berlin (1811-1890).

augustal, e, aux adj. et n. *Antiq. rom.* Membre de collèges municipaux chargés du culte d'Auguste et de la *gens Julia.*

augustat [*ghus-ta*] n. m. Dignité d'Auguste, d'empereur romain.

Augusta-Victoria, ex-impératrice d'Allemagne, née à Dolzig, m. à Doorn (Hollande) [1858-1921]. Fille du duc Frédéric de Slesvig-Holstein-Sonderbourg-Augustenbourg et d'Adélaïde de Hohenlohe-Langenbourg, elle épousa, en 1881, à Berlin, le prince Guillaume de Prusse, qui devint empereur et roi en 1888, sous le nom de Guillaume II.

auguste [*ô-ghus-te*] adj. (lat. *augustus*). Majestueux, vénérable, imposant, solennel : *personnage auguste; auguste protection.*

Auguste (*Histoire*), suite de monographies des trente-quatre empereurs romains, d'Hadrien à Probus; ouvrage rédigé sous Constantin par divers auteurs (Spartianus, Gallicanus, Trebellius Pollion, Vopiscus, Lampridius, Capitolinus).

Auguste (Cæsar Octavius), empereur romain, connu d'abord sous le nom d'*Octave*, petit-neveu de Jules César et son héritier, né à Rome l'an 63 av. J.-C., mort à Nola l'an 14 apr. J.-C. Il fut d'abord triumvir avec Antoine et Lépide, garda pour sa part l'Italie et l'Occident; il resta seul maître du pouvoir après sa victoire d'Actium sur Antoine (31), reçut avec le nom d'*Auguste* les divers pouvoirs civils et religieux répartis jusqu'alors entre les magistrats, et commença ainsi l'ère des empereurs romains. Aidé par Agrippa et Mécène, il s'attacha à faire oublier, par l'excellence de son gouvernement, la gravité du changement qu'il apportait dans la constitution de la république. Il multiplia les fonctionnaires à Rome, embellit la ville, divisa l'Italie en *régions*, pour faciliter le cens et la perception de l'impôt, et réorganisa l'administration des provinces, partagées en *provinces sénatoriales* et *provinces impériales;* ces mesures eurent pour effet d'augmenter la centralisation dans le monde romain. Il ordonna des expéditions, généralement heureuses, en Espagne, en Rhétie, en Pannonie, en Germanie (où, pourtant, son lieutenant Varus subit un désastre), en Arabie, en Arménie et en Afrique. Il adopta Tibère, qui lui succéda. Il fut à sa mort honoré comme un dieu.



Auguste.

Le règne d'Auguste, qui fut l'époque sinon la plus glorieuse, du moins la plus brillante de l'histoire romaine, laissa des traces dans la littérature de tous les peuples. Les lettres, la poésie et l'éloquence enfantèrent ces chefs-d'œuvre qui sont la plus haute expression du génie latin, et contribuèrent à la gloire de cette époque que l'histoire désigne sous le nom de *siècle d'Auguste.* Elle fut illustrée par Horace, Virgile, Tite-Live, Salluste, Ovide et un grand nombre d'autres hommes de génie et de talent, dont la plupart ont été patronnés par Mécène et protégés par Auguste. C'est aussi sous ce règne que commença la belle époque de l'architecture romaine.



Statue d'Auguste (Vatican).

Le titre d'*Auguste* fut porté depuis par les empereurs romains.

Parmi les principales représentations d'Auguste, citons les belles statues du Vatican et du Louvre.

Auguste (*ère d'*). Syn. ère actiaque ou alexandrine ou des Augustes. V. ère.

Auguste, nom de plusieurs princes de Saxe et de Pologne au XVIe et au XVIIe siècle. Le plus connu est Auguste II (1670-1733), électeur de Saxe, né à Dresde, qui fut élu roi de Pologne après la mort de J. Sobieski (1697). C'était un prince doué de quelques talents militaires, tolérant, et d'un caractère élevé, mais trop enclin au faste. On cite surtout, à propos de lui, un vers mal interprété de Frédéric II :

Lorsque Auguste buvait, la Pologne était ivre.

Les applications que l'on fait de ce vers feraient croire qu'Auguste était de la famille du Sganarelle de Molière, qui émettait cet axiome : « Quand j'ai bien bu et bien mangé, je veux que tout le monde soit soûl dans ma maison. » Cette interprétation est erronée. Le contexte montre, en effet, que Frédéric voulait simplement exprimer cette idée que les courtisans et même les peuples se modèlent sur les rois. — Auguste III, fils du précédent, électeur de Saxe, né à Dresde, compétiteur de Stanislas Leczinski et roi de Pologne (1733-1763). — Sa fille, Marie-Joséphe, fut la mère de Louis XVI.



Le clown Auguste.

Auguste [*ô-ghuste*] n. m. Type de clown contemporain : *l'Auguste ne parle pas, mais il gesticule fort.*

augustin, augustine [*ô-ghuss*] n. Religieux, religieuse de l'ordre de Saint-Augustin.

— Encycl. Les augustins proprement dits, ou ermites de Saint-Augustin, qui se rattachaient à la communauté établie à Tagaste par saint Augustin, formaient depuis le XIe siècle plusieurs congrégations isolées, réunies en ordre en 1256 par Alexandre IV. Ils se divisaient en deux branches principales : les augustins chaussés, et les augustins déchaussés.

Les augustines suivent la règle de saint Benoît. Leur premier monastère fut fondé à Venise en 1177. Elles ont pour mission la garde des malades, et le service des hôpitaux. Elles forment plusieurs congrégations : par exemple, en France, les sœurs de la Recollection et de Saint-Thomas de Villeneuve.

Augustin (saint), évêque d'Hippone (près de Bône), fils de sainte Monique, né à Tagaste (Afrique romaine), mort à Hippone. Après une jeunesse orageuse, il fut attiré vers la vie religieuse par les prédications de saint Ambroise, et devint le plus célèbre des Pères de l'Eglise latine (354-430); par ses principaux ouvrages : *la Cité de Dieu, les Confessions* (v. Confessions), le traité *De la grâce,* etc., il contribua puissamment à la constitution du dogme chrétien en un corps de doctrine. Fête le 28 août.

Un mot : *Tolle et lege* (Prends et lis), qui se rapporte à une circonstance solennelle de sa vie, a passé dans toutes les langues. Un jour, livré aux violentes agitations qui troublèrent sa jeunesse et que lui-même raconte éloquemment dans les *Confessions,* Augustin avait fui la compagnie de quelques amis pour aller chercher sous un bosquet de son jardin la solitude et le calme; il crut entendre une voix qui lui disait : *Tolle et lege.* Surpris, se demandant quelle était cette voix et surtout quelle lecture lui était indiquée, il courut retrouver Alype, son ami; un livre était placé sous ses yeux : c'étaient les *Epîtres* de saint Paul; Augustin l'ouvrit au hasard, et tomba sur ce passage de l'apôtre : *Ne passez pas votre vie dans les festins et les plaisirs de la table... mais revêtez-vous de votre Seigneur Jésus-Christ, et gardez-vous de satisfaire les désirs déréglés de la chair.* Augustin n'eut pas besoin d'en lire davantage; ce précepte le décida à abandonner la vie de dissipation qu'il avait menée jusque-là.

Augustin (Saint) et sainte Monique, chef-d'œuvre d'Ary Scheffer, au Louvre; admirables figures extatiques (v. p. 165.).

Augustin (Saint) en extase, tableau de Murillo, qui montre le saint debout et tendant un bissac où Jésus enfant dépose un pain.

Augustin (saint), apôtre de l'Angleterre; il fonda le siège épiscopal de Cantorbéry (m. vers 605).

augustine n. f. Chaufferette dans laquelle une lampe à esprit-de-vin sert de foyer. Pâte qui fait couper les rasoirs. Sorte d'étoffe de soie.

Augustinus, célèbre traité théologique, dans lequel Jansénius exposa les opinions qu'il croyait trouver dans saint Augustin sur la grâce, le libre arbitre et la prédestination. D'après lui, le libre arbitre n'existerait pas; et le Christ serait mort non pas pour tous les hommes, mais seulement pour les prédestinés. Cet écrit provoqua de vives disputes, et donna naissance à la secte des *jansénistes* (1640).

Augustowo, v. de la Russie (Pologne), sur la Netta; 12.000 h. Victoire du général russe Rennenkampf sur le général allemand Schubert (30 septembre - 4 octobre 1914).

Augustule (Romulus), dernier empereur romain d'Occident, déposé par Odoacre (476).

aujourd'hui [*ô-jour-du-i*] adv. (de *au, jour, de,* et *hui* [lat. *hodie*]). Dans le jour où l'on est. Dans le temps présent : *aujourd'hui l'instruction, est obligatoire. D'aujourd'hui,* en ce jour, ou à compter de ce jour.

aula n. f. (m. lat.). Chez les Romains, lieu découvert devant une maison importante. Palais où réside la cour. Dans les universités allemandes, suisses et américaines, salle des actes et des fêtes scolaires.

Aulagnier (Alexis-François), médecin français, né à Grasse (1767-1839); auteur d'un *Dictionnaire des aliments et des boissons.*

Aulard (Alphonse), professeur et historien français, né à Montbron (Charente) en 1849; auteur de travaux historiques sur la Révolution française. Il a édité de nombreux documents, notamment sur la *Société des jacobins,* et écrit une *Histoire politique de la Révolution française* (1901).

Aulerques [*lèr-ke*] ou **Aulerces** [*lèr-se*], nom de différents peuples gaulois du temps de César, dans le centre et l'ouest de la Gaule. S. : un *Aulerque* ou *Aulerce.* Adjectiv. : *guerrier aulerque* ou *aulerce.*

aulète n. m. (gr. *aulêtês*). Joueur de flûte, dans l'antiquité. Surnom de Ptolémée II d'Egypte.

aulétique n. f. Art de jouer de la flûte, chez les Anciens.

aulique adj. (rad. *aula*). De la cour. *Conseil aulique,* tribunal suprême dans l'ancien empire germanique. *Conseiller aulique,* conseiller de la cour d'Autriche.

aulique n. f. Thèse qu'un licencié soutenait pour obtenir le doctorat en théologie.

Aulis [*liss*], port de Béotie, où se réunit la flotte des Grecs avant son départ pour Troie, et où Iphigénie fut sacrifiée. Bien que le mot *Aulide* ait été souvent employé par les poètes, il n'y a jamais eu en Grèce de pays de ce nom.

Aulisio (Dominique d'), littérateur italien, né à Naples. Esprit encyclopédique, il a laissé d'importants ouvrages de droit, de philosophie, de médecine, etc. (1639-1717).

Aulla, v. d'Italie (prov. de Massa), sur la Magra; 6.000 h.

Aullene; comm. de la Corse, arr. et à 20 kil de Sartène; 1.200 h.

aulnaie n. f. V. aunaie.

Aulnat, comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 7 kil. de Clermont-Ferrand; 1.052 h. Ch. de f. P.-L.-M.

Aulnay [*ô-nè*], ch.-l. de c. (Charente-Inférieure), arr. et à 18 kil. de Saint-Jean-d'Angély, sur la Brédoire; 1.540 h. Ch. de f. Belle église romane du XIIe siècle. Eaux-de-vie. — Le cant. a 25 comm. et 11.190 h.

Aulnay (Philippe *et* Gautier d'), gentilshommes normands attachés au service des belles-filles de Philippe le Bel : Marguerite, Jeanne, et Blanche de Bourgogne : ils furent condamnés à mort, torturés, écorchés vifs et décapités sur la place publique de Pontoise en 1314. Ils figurent dans la fameuse légende de la Tour de Nesle.

Aulnay-sous-Bois, ch.-l. de cant. (Seine-et-Oise), arr. et à 37 kil. de Pontoise; 7.140 h. Ch. de f. N.

aulne [*ô-ne*] n. m., **aulnaie** [*ô-nè*] n. f. V. aune, aunaie.

Aulne [*ô-ne*] ou **Aulne,** fleuve côtier de Bretagne, qui prend sa source dans les Côtes-du-Nord, arrose Châteaulin et se jette dans la rade de Brest; cours 130 kil., dont une partie est empruntée par le canal de Nantes à Brest.

Aulnoy [*ô-noi*], comm. du Nord, arr. et à 3 kil. de Valenciennes, sur la Rhônelle, affl. de l'Escaut; 2.610 h. Huiles et graisses industrielles. Pris par les Britanniques le 6 novembre 1918, au cours de la bataille de la Lys et de l'Escaut.

Aulnoy (Marie-Catherine Jumel de Berneville, comtesse d'), écrivain français, auteur de contes de fées : *la Belle aux cheveux d'or, l'Oiseau bleu, Fortunée, le Dauphin,* etc., restés populaires, et de *Mémoires;* m. en 1705.

Aulnoye, comm. du Nord, arr. et à 12 kil. d'Avesnes; 1.690 h. Hauts fourneaux.

aulofée ou **auloffée** [*ô-lo-fé*] n.f. Action d'un bâtiment en mouvement pour approcher du lit du vent.

Ault, ch.-l. de c. (Somme), arr. et à 32 kil. d'Abbeville; 1.800 h. Serrurerie. Bains de mer (belle plage de sable). — Le cant. a 19 comm. et 18.020 h.

Aulu-Gelle, grammairien et critique latin du IIe siècle de notre ère; auteur des *Nuits attiques,* livre pédant et mal composé, mais précieux par le nombre des renseignements qu'il nous a conservés sur la littérature et les mœurs antiques.

Aululaire (*l'*) ou *la Marmite,* comédie de Plaute, qui tire son nom d'une marmite pleine d'or que le vieil Euclion a trouvée enfouie dans sa maison; pièce où l'avarice est tournée en ridicule, imitée mais surpassée par l'*Avare,* de Molière (IIe s. av. J.-C.).

Aulus [*luss*], comm. de l'Ariège, arr. et à 33 kil. de Saint-Girons, sur le Garbet; 720 h. Eaux thermales sulfatées calciques et ferrugineuses, pour dermatoses, arthritisme, dyspepsie, goutte.

aulx [*ô*] n. m. pl. Un des pluriels de *ail.*

Aumagne, comm. de la Charente-Inférieure, arr. et à 12 kil. de Saint-Jean-d'Angély; 1.130 h. Ch. de f. Eaux-de-vie.

aumaille [*ô-ma, ll* mll., *e*] n. f. (lat. *animalia*). Gros bétail. Adjectiv. : *bêtes aumailles.* (Vx.)

Aumale, ch.-l. de c. (Seine-Inférieure), arr. et à 26 kil. de Neufchâtel, sur la Bresle; 2.420 h. (*Aumalois*). Ch. de f. N. Sources minérales. Combat entre Henri IV et les Espagnols, en 1592. — Le cant. a 13 comm. et 7.240 h.

Aumale, v. d'Algérie, arr. et à 126 kil. d'Alger, sur l'oued Souaghi; 5.200 h.

Aumale (duc Charles d'), un des chefs de la Ligue. Battu aux journées d'Arques et d'Ivry, il défendit Paris assiégé par Henri IV, s'allia avec les Espagnols, et mourut exilé à Bruxelles (1554-1631).

Aumale (duc d'), quatrième fils de Louis-Philippe Ier, général et historien français, né à Paris en 1822, m. à Zucco (Sicile) en 1897. Il se distingua dans les campagnes d'Algérie, où il enleva la smala d'Abd-el-Kader. En 1873, il présida le conseil de guerre chargé de juger le maréchal Bazaine. Rayé des cadres de l'armée et proscrit en 1886, il rentra en France en 1889. Il a laissé une excellente *Histoire des princes de Condé* et légué à l'Institut le château de Chantilly et les belles collections qu'il contenait. V. Orléans.

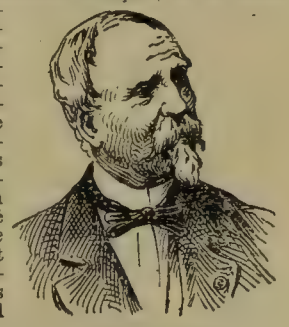

Duc d'Aumale.

aumées [*mé*] n. f. pl. Nom donné aux mailles des filets de chasse et de pêche, quand elles sont triples.

Aumetz, comm. de la Moselle, arr. de Thionville; 3.200 h. Ch. de f.

aumône n. f. (du gr. *eleêmosunê,* pitié). Ce qu'on donne aux pauvres par charité : *faire l'aumône. Fig.* Ce que l'on sollicite humblement par faveur : *implorer l'aumône d'un regard.*

aumôner [*mô né*] v. a. et n. Payer une amende au profit des pauvres et des hôpitaux. Faire l'aumône. (Vx.)

aumônerie [*rî*] n. f. Charge d'aumônier.

aumônier [*ni-é*] n. m. Prêtre attaché à un établissement, à un corps, à un prince, pour dire la messe, etc. *Grand aumônier de France,* titre donné au premier aumônier des anciens rois de France.



Aumônière.

— Encycl. Il existe dans les lycées et collèges des aumôniers chargés de donner l'enseignement religieux et de célébrer les offices des cultes. Il en existe aussi dans les prisons et, en général, dans les hôpitaux.

Les aumôniers militaires (catholiques, protestants, israëlites), qui n'existaient plus en temps de paix, ont repris leurs fonctions pendant la Grande Guerre. Ils comprenaient : les aumôniers divisionnaires, assimilés au grade de capitaine, les aumôniers bénévoles et volontaires.

aumônière n. f. Autref., bourse de ceinture, qui contenait l'argent destiné aux aumônes.

Aumont [*mon*], ch.-l. de c. (Lozère), arr. et à 24 kilom. de Marvejols; 1.320 h. Ch. de f. M. — Le cant. a 6 comm. et 4.650 h.

Aumont (ducs d'), nom de deux maréchaux de France : le premier, Jean **d'Aumont** (1522-1595), se distingua dans les rangs des armées royales pendant les guerres de religion; le second, Antoine **d'Aumont** (1601-1669). V. Daumont.

aumusse [*ô-mu-se*] ou **aumuce** n. f. (de l'allem. *mütze,* bonnet). Capuchon, en usage au moyen âge, qui enveloppait complètement la tête et le cou, mais laissait le visage à découvert. Fourrure dont les chanoines, les chantres se couvrent quelquefois la tête et qu'ils portent ordinairement sur le bras.

aumusson [*ô-mu-son*] ou **aumuçon** [*ô*] n. m. Diminutif de AUMUSSE.

aunage [*ô*] n. m. Mesurage à l'aune. Nombre d'aunes d'une pièce d'étoffe.

aunaie [*ô-nè*] ou **aulnaie** [*ô-nè*] n. f. Lieu planté d'aunes.

Aunay [*nè*], comm. de la Nièvre, arr. et à

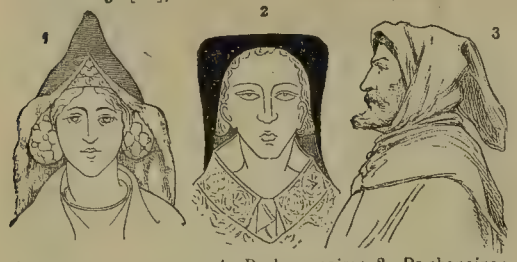

Aumusson ou aumusse : 1. De bourgeoise ; 2. De chanoine ; 3. D'homme du peuple.

22 kil. de Château-Chinon ; 1.110 h. Ch. de f. P.-L.-M.

Aunay-sur-Odon, ch.-l. de c. (Calvados), arr. et à 32 kil. de Vire, sur l'*Odon*, affl. de l'Orne ; 1.740 h. — Le cant. a 19 comm. et 8.910 h.

aune n. f. (de l'anc. h.allem. *elina*, avant-bras). Ancienne mesure (1m,188). *Mesurer les autres à son aune*, juger les autres d'après soi. *Savoir ce qu'en vaut l'aune*, savoir par expérience le cas qu'il faut faire d'une chose, la difficulté, le danger d'une entreprise, etc. PROV. : **L'homme ne se mesure pas à l'aune,** il ne faut pas juger du mérite de quelqu'un par sa taille.

aune ou **aulne** [*ô-ne*] n. m. (lat. *alnus*). Genre de castanéacées, comprenant des arbres à bois léger des régions tempérées humides. Syn. VERNE ou VERGNE.


Aune visqueux.

— ENCYCL. L'espèce type de ce genre est l'aune visqueux (*alnus glusitona*), répandu dans toute l'Europe et la Sibérie, et qu'on appelle aussi *verne*. Le bois de l'aune, susceptible de recevoir un beau poli et prenant bien la couleur noire, est très propre à l'ébénisterie. Résistant longtemps à l'action de l'eau, il peut être employé dans les constructions hydrauliques. L'écorce de l'aune est astringente et peut servir au tannage des cuirs. Combinée avec quelques préparations ferrugineuses, elle fournit une couleur noire dont les teinturiers, et surtout les chapeliers font usage.

auneau [*nô*] n. m. Sarment de deux ans, arqué en forme de cercle.

Auneau, ch.-l. de c. (Eure-et-Loir), arr. et à 25 kil. de Chartres, sur l'*Auneau*, s.-affl. de l'Eure ; 1.950 h. (*Aunelliens*). Ch. de f. Orl. Instruments aratoires. Le duc de Guise y vainquit les protestants (1587). — Le cant. a 28 comm. et 11.920 h.

aunée n. f. Longueur d'une aune.

aunée ou **aulnée** [*ô-né*] n. f. *Bot.* Composée inulée, à fleurs jaunes, amère et aromatique, employée en médecine.


Aunée.

— ENCYCL. L'*aunée officinale* ou *grande aunée* atteint plus d'un mètre ; elle a des fleurs jaunes. On emploie, surtout en médecine, la racine comme amer.

auner [*né*] v. a. Mesurer à l'aune. *Fig.* Juger, apprécier. *Fam.* et *vx.* : *Auner l'habit de quelqu'un*, lui donner des coups de bâton.

aunes ou **aulnes** [*ô-ne*] n. m. pl. Génies malfaisants des féeries allemandes, dont le chef, le « roi des aunes », attire le voyageur près des rivières. (En réalité, le nom allemand *Erlkœnig* [roi des aunes] est une mauvaise lecture pour *Elfekœnig* [roi des elfes]). S. un *aune* ou *aulne*. — *Le Roi des Aunes* est le titre d'une célèbre ballade de Gœthe, mise en musique par Schubert.

Auneuil [*neu, l.* mll.], ch.-l. de c. (Oise), arr. et à 12 kil. de Beauvais ; 1.520 h. Ch. de f. N. Patrie du peintre Le Brun. — Le cant. a 20 comm. et 8.800 h.

auneur, euse [*eu-ze*] n. Qui mesure à l'aune. Sous l'ancien régime, officier chargé de vérifier la longueur des aunes.

Aunillon (Pierre-Charles FABIOT), littérateur français, mort à Paris (1684-1760), grand vicaire d'Evreux, auteur de comédies et de romans. Il fut en relation avec Voltaire.

Aunis [*niss*], anc. prov. de France, réunie à la couronne en 1371 ; capit. *La Rochelle*. Forme une partie du départ. de la Charente-Inférieure et une partie des Deux-Sèvres. Ce fut le dernier foyer du protestantisme en France. (Hab. *Aunisiens.*)


Armes de l'Aunis.

auparavant [*van*] adv. D'abord, avant une autre chose. — Ne dites pas : *auparavant la nuit, auparavant qu'il vienne, auparavant de partir;* mais : *avant la nuit, avant qu'il vienne, avant de partir.*

auprès [*prè*] adv. (de *au*, et *près*). Proche : *pour voir cela, il faut que je sois auprès. Auprès de* loc. prép. qui marque proximité : *auprès du palais*, ou comparaison : *le mal d'autrui n'est rien auprès du nôtre.* ANT. **Loin.**

Aups [*ôpss*], ch.-l. de c. (Var), arr. et à 30 kilom. de Draguignan ; 1.670 h. Ch. de f. P. L. M. Poteries. — Le cant. a 6 comm. et 3.490 h.

auquel [*ô-kèl*] pr. rel. m. Se dit pour *à lequel*. Fém. *A laquelle*. Pl. *Auxquels, auxquelles.*

aura n. f. (mot lat. signif. *souffle*). *Méd.* Sensation particulière qui, dans certaines maladies, annonce l'approche d'une crise.

— ENCYCL. L'aura existe surtout chez les hystériques ; elle est caractérisée par une sensation douloureuse qui part de l'abdomen, monte jusqu'au sternum et de là gagne la gorge : c'est la sensation de *boule*. Chez les épileptiques, l'aura est excessivement rapide ; elle dure quelques secondes et se caractérise par une sensation d'engourdissement, des vomissements, des palpitations. Parfois, à elle seule, elle forme l'attaque d'épilepsie.

aura popularis, mots lat. signif. *le souffle populaire*, métaphore exprimant, chez Virgile (*Enéide*, VI, 816 ; Horace, *Odes*, III, 2, 20), etc., l'inconstance de la faveur populaire.

auramine n. f. Type de composé organique, qui fournit des matières colorantes jaunes.

Aurangzeb ou **Aureng-Zeyb** [*ringh-zèb'*], empereur mongol de l'Hindoustan, descendant de Tamerlan. Arrivé au trône en 1659 par l'assassinat de ses trois frères et l'emprisonnement de son père, il fit la conquête de l'Inde, se montra administrateur habile, quoique fanatique et intolérant, et protégea les lettres. Sous son règne, l'empire mongol atteignit son apogée, mais la décadence commença du vivant même d'Aurangzeb (1619-1707).


Aurangzeb.

Auranitide, contrée de la Palestine ancienne, très prospère à l'époque romaine. Auj. le *Haouran.*

aurantia [*si-a*] n. f. Matière colorante employée en photographie dans la coloration des écrans compensateurs.

aurantiacées [*si-a-sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, comprenant des orangers, citronniers, cédratiers, etc. S. une *aurantiacée.*

aurantiamarine [*si-a*] n. f. Glucoside extrait de l'écorce d'amandes amères.

aurate n. m. Sel produit par l'action du sesquioxyde d'or (acide aurique) sur une base.

Auray [*rè*], ch.-l. de c. (Morbihan), arr. et à 40 kil. de Lorient ; port à l'embouchure du Loch ; 6.670 h. (*Alriens* ou *Alréens*) ; ch. de f. Orl. Fonderies, pèlerinage célèbre de Sainte-Anne d'Auray. Victoire de Jean de Montfort ; Charles de Blois y fut tué, et Du Guesclin fait prisonnier (1364). Près de là, sur les bords du Loch, les royalistes faits prisonniers à Quiberon furent passés par les armes au lieu dit depuis *Champ des Martyrs.* — Le cant. a 7 comm. et 19.290 h.

Aure ([VALLÉE D'), une des plus belles vallées des Hautes-Pyrénées, au S. d'*Arreau*, arrosée par les Nestes et fort riche en eaux minérales de toute nature. (Hab. *Aurois.*) Elevage de bétail.

Aure (comte **d'**), hippographe français, un des maîtres de l'équitation en France (1798-1863).

aurea mediocritas, mots lat. signif. *médiocrité d'or.* Expression d'Horace (*Odes*, II, 10, 5), pour dire qu'une condition moyenne, gage de tranquillité, doit être préférée aux tracas de l'opulence.

Aurec, comm. de la Haute-Loire, arr. et à 35 kil. d'Yssingeaux, sur la Loire : 2.800 h. Ch. de f. P.-L.-M. Rubans.

Aureilhan [*réian*], comm. des Hautes-Pyrénées, arr. et à 3 kil. de Tarbes ; 1.950 h.

Aurélie (sainte), vierge romaine du IIIe siècle, martyrisée sous Valérien. Fête le 2 décembre. — Fille de Hugues Capet et sœur du roi Robert. Fête le 15 octobre.


Aurélien. (Buste du Vatican.)

Aurélien [*lien'*], empereur romain de 270 à 276, souverain remarquable, mais cruel ; né vers 212. Il vainquit les Goths, les Vandales, les Sarmates, les Marcomans et Zénobie, reine de Palmyre. Il fut tué par un de ses affranchis.

Aurélien (saint), évêque d'Arles en 546 ; m. vers 552. Fête le 16 juin.

aurélière [*ô*] n. f. Perce-oreille.

Aurelius Victor, consul et historien latin du IVe siècle, continuateur de Tite-Live ; honnête homme et écrivain judicieux, dont il ne reste que des fragments.

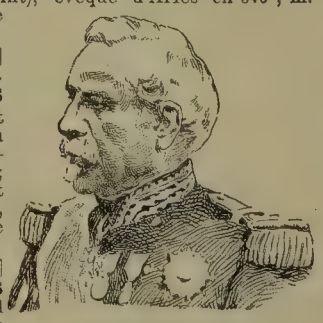
D'Aurelle de Paladines.

Aurelle de Paladines (Louis **d'**), général français, né au Malzieu (Lozère), m. à Versailles (1804-1877). Il était au cadre de réserve quand il fut chargé, en 1870, d'organiser la 1re armée de la Loire, avec laquelle il gagna sur les Prussiens la bataille de Coulmiers.

Aurengabad, v. de l'Inde, ch.-l. de la prov. de ce nom ; 39.000 h. Résidence d'Aurangzeb, qui la fit construire.

auréolaire [*lè-re*] adj. Qui ressemble à une auréole.

auréole n. f. (du lat. *aureola*, s. ent. *corona*, couronne d'or). Cercle lumineux dont les peintres, les sculpteurs entourent la tête des saints. *Fig.* Gloire, prestige : *l'auréole du martyre, du génie, de la gloire.*

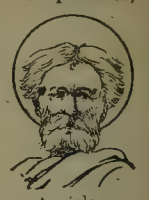
Auréole.

auréolé, e adj. Ceint d'une auréole.

auréoler [*lé*] v. a. Orner d'une auréole.

Aurès, massif montagneux et boisé de l'Atlas algérien (prov. de Constantine) ; 2.328 m.

aures habent, et non audient, mots lat. signif. *Ils ont des oreilles, et ils n'entendront point.* Pensée du Psalmiste (ps. CXIII), que l'on rappelle à propos de ceux chez lesquels la passion étouffe la voix de la raison. V. OCULOS HABENT.

aureux [*reû*] adj. m. Se dit du premier des oxydes de l'or.

Auriac, comm. de la Haute-Garonne, arr. et à 20 kil. de Villefranche ; 1.210 h. Ch. de f. M.

Aurich, v. d'Allemagne (Prusse, Hanovre) ; 6.000 h. Distilleries, manufactures de tabac.

auriculaire [*lè-re*] adj. (du lat. *auricula*, petite oreille). Qui a rapport à l'oreille : *maladie auriculaire.* Qui entend, qui a entendu de ses propres oreilles : *témoin auriculaire. Confession auriculaire,* qui se fait à voix basse à l'oreille du prêtre. N. m. Le petit doigt de la main, ainsi nommé parce que sa petitesse permet de l'introduire dans l'oreille. Genre de champignons hyménomycètes, dont une espèce (comestible), appelée communément *oreille de Judas*, croît en France sur les vieux troncs d'arbres.

auricule n. f. Lobe ou petit bout de l'oreille. Oreille externe tout entière. Appendice situé à la partie supérieure de chaque oreillette du cœur. Espèce de primevère des Alpes et des Pyrénées, appelée aussi *oreille d'ours.*

auriculé, e adj. Qui est muni d'auricules ou oreillettes.

auriculiste [*lis-te*] n. et adj. m. Médecin qui traite spécialement les maladies d'oreille. (On dit aussi AURISTE et AURICURE.)

auriculo-ventriculaire adj. *Anat.* Qui se rapporte à la fois à l'oreillette et au ventricule du cœur : *valvules auriculo-ventriculaires.*

aurifère adj. (du lat. *aurum*, or, et *ferre*, porter). Qui renferme de l'or : *terrain aurifère.*

aurification [*si-on*] n. f. Action d'aurifier les dents.

aurifier [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Obturer une dent creuse en y foulant de l'or en feuilles ou en petits lingots spongieux.

aurifique adj. (du lat. *aurum, auri*, or, et *facere*, faire). Qui change en or : *puissance, vertu aurifique.*

aurige ou **auriga** n. m. (du lat. *auriga*, cocher). *Antiq.* Conducteur de char dans les courses de cirque, à Rome.

aurigène n. f. Genre d'insectes coléoptères serricornes, renfermant de grands et beaux buprestes de la région circaméditerranéenne.

aurigineux, euse [*neû, eu-ze*] adj. (du lat. *aurigo, inis*, jaunisse). Qui a rapport à la jaunisse, qui en provient : *fièvre aurigineuse.*

Aurignac [*ô-ri-gnak*], ch.-l. de c. (Haute-Garonne), arr. et à 22 kil. de Saint-Gaudens ; 1.210 h. Grotte où l'on a trouvé des restes préhistoriques. — Le cant. a 19 comm. et 8.130 h.

Aurigny, une des îles anglo-normandes, au N.-O. du Cotentin, dont elle est séparée par le raz de Blanchard ; 3.400 h. V. pr. *Aurigny* ou *Alderney.*

aurigo [*gho*] n. m. (du lat. *aurigo*, jaunisse). Coloration en jaune des yeux et de la peau chez les personnes atteintes de la jaunisse.

Aurillac [*ri, ll* mll., *ak*], ch.-l. du dép. du Cantal, sur la Jordanne, s.-affl. de la Dordogne ; 18.040 h. ; ch. de f. Orl., à 557 kil. de Paris (*Aurillacois* ou *Aurillaquais*). Chaudronnerie, fromages. Commerce de chevaux, mulets, etc. Patrie de saint Géraud, du pape Sylvestre II (Gerbert), du conventionnel Carrier, etc. — L'arrond. a 8 cant., 95 com., 87.380 h. ; le cant. Nord a 11 comm. et 12.340 h. ; le cant. Sud a 13 comm. et 23.090 h.

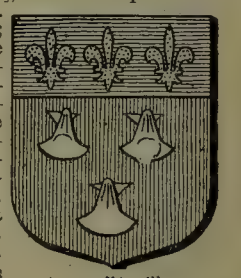
Armes d'Aurillac.

Auriol, comm. des Bouches-du-Rhône, arr. et à 28 kil. de Marseille, sur l'Huveaune ; 2.740 h. Ch. de f. P.-L.-M. Produits chimiques.

Auriol (George), littérateur et dessinateur français, né à Beauvais en 1863 ; il a écrit dans le genre humoristique et s'est distingué dans les arts décoratifs.

auripenne [*pè-ne*] adj. (du lat. *aurum, auri*, or, et *penna*, plume). Qui a les ailes de couleur d'or.

aurique adj. et n. f. *Mar.* Se dit des voiles à quatre côtés non symétriques.

auri sacra fames ! mots lat. signif. *Exécrable faim de l'or !* expression de Virgile (*Enéide*, III, 57). On dirait, en français : *exécrable soif de l'or.*

auriscalpe [*ris-kal-pe*] n. m. (du lat. *auris*, oreille, et *scalpere*, gratter). Curette à l'aide de laquelle on extrait le cérumen de l'oreille.

Aurispa (Jean), célèbre érudit du XVe siècle, né à Noto (Sicile) [1369-1459]. Il rapporta de Constantinople en Italie un grand nombre de manuscrits grecs.

auriste [*ris-te*] n. m. Syn. de AURICULISTE.


Aurochs.

aurochs [*ô-rokss*] n. m. (de l'all. *auerochs*, bœuf de plaine). Nom vulgaire d'une espèce de bœuf (*bos primigenius*), aujourd'hui éteinte, et qui habitait encore l'Europe au moyen âge.

auroferrifère adj. Qui contient de l'or et du fer.

Aurogallus [*gal-luss*] (Mathieu), philologue allemand, né à Commettau (Bohême), m. à Wittem-


AUSTRALIE
Echelle
0 500 1000 K
M. D'ARAFOURA
MER DE TIMOR
Nouvelle-Guinée
Détr de Torres
Oven Stanley
4025
Iles de la Sonde
Java
Lombok
Flores
Bali
Soumbawa
Soumba
Timor
(P.)
(P.B.)
OCÉAN INDIEN
TERRITOIRE DU NORD
Golfe de Carpentarie
Golfe de Queen Eylandt
Péninsule d'York
MER DE CORAIL
OCÉAN PACIFIQUE
Grande Barrière de Récifs
QUEENSLAND
AUSTRALIE OCCIDENTALE
AUSTRALIE DU SUD
NLLE GALLES DU SUD
VICTORIA
TASMANIE
Hobart
Launceston
Melbourne
Adelaïde
Perth
Sydney
Brisbane
Rockhampton
Grd Désert de Sable
Désert de Gibson
Grand Désert Victoria
Grde Baie Australienne
MER DU SUD
Tropique du Capricorne
Darwin
Palmerston
Port-Darwin
Wyndham
Derby
Broome
Fitzroy
Daly Water's
Burketown
Normanton
Croydon
Cooktown
Laura
Cairns
Townsville
Charters Towers
Hughenden
Mackay
Winton
Longreach
Emerald
Springsure
Roma
Charleville
Mitchell
Toowoomba
Ipswich
Gympie
Maryborough
Bundaberg
Gladstone
Rockhampton
Carnarvon
Geraldton
Northampton
Onslow
Roebourne
Marble Bar
Nannine
Cue
Yalgoo
Leonora
Menzies
Kanowna
Coolgardie
Kalgoorlie
Southern Cross
Eucla
Eyre
Northam
York
Fremantle
Bunbury
Bridgetown
Albany
King George Sound
Esperance
Arch de la Recherche
C. Leeuwin
C. du Naturaliste
Arch de Nuyt
Pt Lincoln
Port Augusta
Penins d'Eyre
Farina Town
L. Torrens
Hawker
Balaclava
Melrose
Pirie
Morgan
Darling
Lachlan
Murray
Murrumbidgee
Hay
Bathurst
Orange
Dubbo
Cobar
Nyngan
Condobolin
Narrabri
Moree
Grafton
Armidale
Gloucester
Maitland
Newcastle
Wollongong
Goulburn
Yass
Albury
Wagga
Deniliquin
Cootamundra
Young
Bourke
Brewarrina
Culgoa
Warrego
Paroo
Cunnamulla
Charleville
Coopers
Lac Eyre
Strangways
Oodnadatta
Alberga
Mts Musgrave
Charlotte Waters
Mts Petermann
L. Amédée
Mts Mac Donnell
Alice Springs
Teatree Well
Winton
L. Macdonald
L. Wells
L. Austin
L. Moore
L. Gregory
Ashburton
Gascoyne
Peak Hill
Pegun
Mt Gibson
Mt Magnet
Mt Monte Bello
I. Barrow
Arch de Dampier
Pt Hedland
De Grey
Fitzroy
Sturt Creek
Ord
Victoria
Daly
King Sound
C. Lévêque
Mrdu R. Léopold
Ligne Overland Telegraph
Georgina
Diamantina
Thomson
Barcoo
Bulloo
Warrego
Paroo
Condamine
Culgoa
Darling
Murray
Murrumbidgee
Lachlan
Macquarie
Hunter
Clarence
Richmond
Tweed
Brisbane
Ipswich
Gympie
Maryborough
Bundaberg
Rockhampton
Mackay
Townsville
Cairns
Cooktown
Laura
Normanton
Burketown
Croydon
Hughenden
Winton
Longreach
Charleville
Roma
Mitchell
Emerald
Springsure
Clermont
Isaac
Belyando
Suttor
Cloncurry
Richmond
Ravenswood
Charters Towers
Townsville
Brown
Hinchinbrook
Cardwell
Chillagoe
Leichhardt
Flinders
Albert
Mitchell
Barcoo
Thomson
Diamantina
Georgina
Cloncurry
Daly Water's
Wyndham
Derby
Broome
Fitzroy
Sturt Creek
Ord
Victoria
Daly
King Sound
C. Lévêque
Mrdu R. Léopold
Ligne Overland Telegraph
Playford
Pine Creek
Palmerston
Port-Darwin
Van Diemen
G. de Cambridge
C. Talbot
C. Arnhem
I. Melville
I. Bathurst
I. Wessel
C. York
Somerset
C. Grenville
C. Melville
Détr de Torres
Oven Stanley
4025
Nouvelle-Guinée
Fd'Entrecasteaux
I. Moresby
Sud
Grde Barrière de Récifs
Baie Princesse Charlotte
Golfe de Carpentarie
Golfe de Queen Eylandt
Péninsule d'York
MER DE CORAIL
OCÉAN PACIFIQUE
OCÉAN INDIEN
MER DU SUD
Tropique du Capricorne
Grd Désert de Sable
Désert de Gibson
Grand Désert Victoria
Grde Baie Australienne
AUSTRALIE
QUEENSLAND
AUSTRALIE OCCIDENTALE
AUSTRALIE DU SUD
NLLE GALLES DU SUD
VICTORIA
TASMANIE
Hobart
Launceston
Melbourne
Adelaïde
Perth
Sydney
Brisbane
Rockhampton
Bendigo
Ballarat
Geelong
Portland
Warrnambool
Mt Gambier
Kingston
Beachport
Pt Lincoln
Pt Phillip
Pt Wilson
Prom. Wilson
Pt King
Dét de Bass
I. Furneaux
Georgetown
Latrobe
S. Mary
I. Kangarou
C. Spencer
C. Howe
Bombela
Australind
Koschuszko
2196
Barnsdale
Atherton
Bay
Jervis Bay
Wollongong
Goulburn
Yass
Albury
Wagga
Deniliquin
Cootamundra
Young
Bathurst
Orange
Dubbo
Cobar
Nyngan
Condobolin
Narrabri
Moree
Grafton
Armidale
Gloucester
Maitland
Newcastle

berg (1480-1543). Il fut l'un des collaborateurs de Luther pour sa traduction de la Bible.

Auron (l'), riv. de France, née dans le départ. de l'Allier ; elle se jette dans l'Yèvre (riv. g.) à Bourges ; cours 84 kil.

aurone [*ô*] n. f. Nom vulgaire de plusieurs espèces du genre armoise.

Aurora, v. des Etats-Unis (Illinois), sur le Fox River ; 25.000 h.

aurore n. f. (lat. *aurora*). Lumière qui précède le lever du soleil. *Poétiq. Les larmes, les présents de l'aurore*, la rosée. *Fig.* Commencement : *l'aurore de la vie. Eternelle aurore*, vie éternelle des bienheureux. Le Levant : *du couchant à l'aurore.* Adj. invar. D'un jaune doré : *des étoffes aurore. Rubans aurore*, de cette couleur. *Aurore boréale*, météore lumineux qui parait dans le ciel, du côté du nord. *Aurore australe*, le même phénomène observé dans l'hémisphère sud.

— ENCYCL. Le phénomène dit *aurore boréale* ou *australe* est d'autant plus commun que la région où on

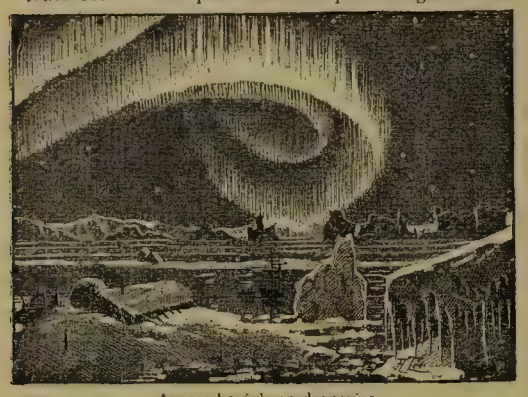

Aurore boréale en draperies.

l'observe est plus voisine des pôles. L'aspect d'une aurore boréale ou australe est très variable : le plus généralement, elle se présente sous forme d'arcs lumineux circulaires, qui persistent quelquefois pendant plusieurs jours ; souvent, leur forme varie d'une manière assez rapide. Ce phénomène est intimement lié au magnétisme terrestre ; il rend folle l'aiguille aimantée.

Aurore, déesse du matin, chargée d'ouvrir au Soleil les portes de l'Orient. Chez les Grecs, *Eos*, fille d'Hypérion et sœur d'Hélios ; c'est une déesse amoureuse, qui enleva successivement Céphale, Orion, Clytos, Rithon. On la qualifie généralement : *aux doigts de rose.* (*Myth.*)

Aurore (l'), célèbre et magnifique fresque du Guide, qui décore la coupole du palais Rospigliosi, à Rome. La jeune déesse, le corps enveloppé d'une draperie en partie soulevée par le vent, vole devant le char d'Apollon ; elle tient dans ses mains des fleurs, qu'elle répand sur la terre, autour du char. Les Heures forment une ronde. (V. p. 166.)

aurore n. f. Nom vulgaire des papillons du genre *anthokaris*.

Auros [*ross*], ch.-l. de c. (Gironde), arr. et à 10 kil. de Bazas, près de la Beuve ; 610 h. — Le cant. a 14 comm. et 6.900 h.

Auroux [*rou*], comm. de la Lozère, arr. et à 50 kil. de Mende ; 1.340 h.

aurure n. m. (du lat. *aurum*, or). Alliage d'or avec un autre métal.

Auscitain, aine [*ôs-si-tin, è-ne*], habitant ou originaire d'Auch : *les Auscitains.* Adjectiv. : *population auscitaine.*

Ausculta, fili, premiers mots et titre d'une bulle fameuse adressée à Philippe le Bel par le pape Boniface VIII, qui y déniait au roi le droit de lever tout impôt sur l'Eglise sans son autorisation.

auscultation [*ôs-kul-ta-si-on*] n. f. (du lat. *auscultare*, écouter). *Méd.* Méthode de diagnostic qui consiste à écouter les bruits normaux ou anormaux qui ont leur siège dans le poumon ou le cœur.

— ENCYCL. L'auscultation est dite *immédiate* quand on applique directement l'oreille sur la poitrine du malade, *médiate* quand on se sert, comme intermédiaire, du stéthoscope. Elle ne date véritablement que de Laënnec, qui inventa le stéthoscope et interpréta d'une façon géniale les bruits perçus. L'art vétérinaire utilise l'auscultation aussi, et elle lui permet de suppléer à l'absence de renseignements.



Ausone.

auscultatrice [*ôs-kul*] n. f. Religieuse qui en accompagne une autre au parloir, pour assister à la conversation.

ausculter [*ôs-kul-té*] v. a. (lat. *auscultare*). Faire l'auscultation : *ausculter un malade.*

Ausone [*zo-ne*], poète latin, né et mort à Bordeaux (vers 310-vers 392) ; précepteur de Gratien, versificateur très habile d'idylles, d'épigrammes, etc. C'est un écrivain parfois frivole, mais à qui l'on doit de beaux vers sur la Moselle et sur la patrie gauloise.

Ausones [*ô-zo-ne*] ou **Ausoniens** [*ô-zo-ni-in*], ancien peuple d'Italie, d'origine osque et dont les tribus occupaient tout le centre et le sud de la Péninsule : *un Ausone* ou *Ausonien.*

Ausonie [*ô-zo-ni*], terre des Ausones, nom d'une partie de l'ancienne Italie, appliqué par les poètes à l'Italie tout entière :

Je chante les combats et cet homme pieux,
Qui, des bords phrygiens conduit dans l' « Ausonie »,
Le premier aborda les champs de Lavinie.
BOILEAU.

auspice [*ôs-pi-se*] n. m. (lat. *auspicium ;* de *avis*, oiseau, et *spicere*, examiner). Terme générique désignant, chez les Romains, les divers présages qui se tiraient en général du vol, du chant des oiseaux et de la manière dont ils mangeaient. Prêtre qui prenait ces présages. *Fig.* Pl. *Sous d'heureux auspices*, avec apparence de succès. *Sous les auspices de quelqu'un*, sous sa protection.

aussi [*ô-si*] adv. (lat. *aliud sic*). Pareillement : *je mourrai, vous aussi.* Adv. de comparaison : *Bayard était aussi bon que vaillant.* Conj. C'est pourquoi : *l'égoïste n'aime que lui, aussi personne ne l'aime.* Tellement, à ce point : *comment un homme aussi intelligent peut-il*, etc. Loc. conj. *Aussi bien*, au surplus ; car, parce que : *négligez les critiques des sots : aussi bien, nul ne s'en soucie. Aussi bien que*, de même que. *Aussi peu que*, pas plus que.

aussière [*ô-si-è-re*] n. f. *Mar.* et *pêch.* Sorte de cordage ou de corde. V. HAUSSIÈRE.

Aussig, v. de Tchéco-Slovaquie (Bohême), sur l'Elbe ; 39.200 h. Vins ; manufactures d'étoffes, papeteries.

Aussillon [*ô-si, ll* mll., *on*], comm. du Tarn, arr. et à 18 kil. de Castres ; 1.350 h. Draps, flanelles.

aussitôt [*ô-si-tô*] adv. Au moment même : *César vint et vainquit aussitôt.* Loc. conj. *Aussitôt que*, en même temps que ; dès que. V. TÔT.

Austen (Jane), romancière anglaise, née à Steventon, m. à Winchester (1775-1817), qui a tracé une peinture très remarquable des mœurs de la *gentry* en Angleterre (*Orgueil et Préjugé, Raison et Sensibilité, Mansfield Park, Emma*).



Jane Austen.

auster [*ôs-tèr*] n. m. (du gr. *auein*, dessécher). Nom poétique du vent du midi.

austère [*ôs-tè-re*] adj. (du gr. *austeros*, sévère, rude). Apre, astringent : *saveur austère.* (Peu us.) Rigoureux, dur : *jeûne austère.* Sévère : *vertu austère.* ANT. **Indulgent, riant.**

austèrement [*ôs-tè-re-man*] adv. Avec austérité.

austérité [*ôs-té*] n. f. (de *austère*). Mortification des sens et de l'esprit : *les austérités des anachorètes. Fig.* Sévérité : *austérité des mœurs, des lois.*

Austerlitz [*ôs-tèr*], petite ville de la république tchéco-slovaque, en Moravie, sur la Littawa, où Napoléon battit les Autrichiens et les Russes (2 déc. 1805) ; 4.000 h. Parmi toutes les victoires de Napoléon, il n'en est pas une qui entoure sa mémoire d'un prestige plus légendaire ; c'est pourquoi il est si souvent appelé le *vainqueur d'Austerlitz.* Pour l'armée et pour lui-même, elle est restée un de leurs plus purs, de leurs plus brillants souvenirs. Après la bataille, l'Empereur avait adressé à ses soldats la proclamation célèbre où on lisait ces mots : « Il vous suffira de dire : « J'étais à la bataille d'Aus« terlitz », pour que l'on vous réponde : « Voilà un « brave. » Quelques instants avant la bataille de la Moskowa (1812), le soleil se montra dans tout son éclat, comme le matin de la célèbre victoire : « Soldats, s'écria Napoléon, c'est le *soleil d'Austerlitz !* » Ces mots, devenus depuis légendaires, électrisèrent la Grande Armée. La bataille d'Austerlitz fut appelée *bataille des trois Empereurs*, parce que les empereurs de France, d'Autriche et de Russie y prirent part. (Le nom tchèque est SLAVKOV.)

Austerlitz (*Bataille d'*), célèbre tableau de Gérard (1810, Versailles). Le général Rapp amène à Napoléon le prince Repnine prisonnier. (V. p. 166.)

Austin [*ôs-tin*], v. des Etats-Unis, capit. du Texas, sur le Colorado ; 19.000 h. Commerce actif.

Austin (Stephen Fuller), homme d'Etat américain, fondateur de l'Etat du Texas, né à Austinville (Virginie) [1793-1836].

Austin (Alfred), poète satirique et publiciste anglais, né à Headingby, près de Leeds, m. à Ashford (Kent) [1835-1913]. Poète lauréat en 1896.

austral [*ôs-tral*], **e, als** ou **aux** adj. (rad. *auster*). Méridional : *terres australes ; signes australs* ou *australx.* ANT. **Boréal.**

Australasie [*ôs, zi*], nom que l'on donne à l'ensemble géographique formé par l'Australie, la Nouvelle-Guinée et la Nouvelle-Zélande.

Australie [*os, lî*] ou **Nouvelle-Hollande,** très grande île de l'Océanie ; colonie anglaise. C'est un vaste plateau, en grande partie désert à l'intérieur, mais bordé à l'E. par des montagnes de 1.800 à 2.000 m. d'alt., les Alpes australiennes, d'où descend un grand fleuve, le Murray. Sup. 7.929.000 kil. carr. ; pop. 4.845.000 h. (*Australiens*). L'Australie se divise en Australie-Occidentale, Australie-Méridionale et Territoire du Nord, les provinces de Victoria, Queensland et Nouvelle-Galles du Sud. Toutes ces colonies, en 1901, se sont fédérées pour fonder un Etat commun, s'administrant librement sous la suzeraineté de l'Angleterre. La capitale est *Canberra.* V. pr. : *Melbourne, Sydney, Adélaïde, Ballarat, Perth* et *Brisbane.* —



Armoiries de l'Australie.

L'Australie a vu sa prospérité économique se développer rapidement au cours du dernier siècle : les mines d'or, de cuivre et de houille, l'élevage des bestiaux, l'exportation des laines, etc., sont les principales de ses ressources. (V. OCÉANIE.) Comme les autres dominions britanniques, le *Commonwealth of Australia* a participé à la Grande Guerre ; ses soldats ont formé avec les Néo-Zélandais les troupes *Anzacs* (v. ce mot), qui se sont illustrées aux Dardanelles et dans le nord de la France.

Australie-Méridionale, Etat d'Australie ; 411.200 h. V. pr. *Adélaïde.*

Australie-Occidentale, Etat d'Australie ; 280.300 h. V. pr. : *Albany, Perth.*

Australie-Septentrionale ou **Territoire du Nord,** Etat d'Australie ; 5.000 h., non compris les indigènes, dont le nombre échappe à toute évaluation. V. pr. *Palmerston.*

Australien, enne [*ôs-tra-li-in, è-ne*], habitant ou originaire de l'Australie : *les Australiens.* Adjectiv. : *laines australiennes.*

Austrasie [*ôs-tra-zî*] (*royaume de l'Est*) ; royaume dans l'est de la Gaule franque ; capit. *Metz* (511-843). Rivale heureuse de la Neustrie, elle fut le berceau de la dynastie carolingienne. (Hab. *Austrasiens.*)

Austrasien, enne [*ôs-tra-zi-in, è-ne*], habitant ou originaire de l'Austrasie : *les Austrasiens.* Adjectiv. : *guerriers austrasiens.*

Austremoine [*ôs*] (saint), apôtre et premier évêque d'Auvergne (vers 250). Fête le 1er novembre.

Austriæ est imperare orbi universo (mots lat. signif. *Il appartient à l'Autriche de commander à tout l'univers*). Ambitieuse devise de la maison d'Autriche. Elle s'écrit par abréviation A. E. I. O. U. Elle est composée sur les cinq voyelles de l'alphabet, et a été traduite par des mots allemands qui commencent par les mêmes lettres : *Alles Erdreich ist Oesterreich unterthan.*

austro [*ôs-tro*], préfixe qui entre en composition avec un nom de peuple ou de pays et indique une relation avec l'Autriche.

Austro-Hongrie, nom donné à l'ancien empire d'Autriche-Hongrie.

Austro-Hongrois, e [*ôs, groi, oi-ze*], habitant ou originaire de l'ancien empire d'Austro-Hongrie : *les Austro-Hongrois.* Adjectiv. : *les populations austro-hongroises.*

autan n. m. (lat. *altanus*). Vent impétueux du S. et du S.-E.

autant [*tan*] adv. (du lat. *aliud tantum*, autre tant). Marque égalité de mérite, d'étendue, de quantité, etc. Loc. conj. : *Autant que*, dans la même proportion ou de la même manière que. *D'autant que*, vu que. Loc. adv. : *D'autant*, dans la même proportion : *payez un acompte, vous diminuerez vos dettes d'autant. Tout autant*, autant que. *D'autant plus, d'autant moins*, servent à exprimer l'augmentation ou la diminution de la proportion. Loc. prov. : *Autant de têtes, autant d'avis*, V. TOT CAPITA. *Autant en emporte le vent*, ce sont promesses illusoires, menaces sans consistance. *Autant-de pris sur l'ennemi*, petit profit, petit avantage n'est pas à négliger.

autarchie [*ô, chf*] n. f. (du gr. *autos*, lui-même, et *arkhein*, commander). Gouvernement d'un Etat par ses citoyens.

aut Cæsar, aut nihil, mots lat. signif. *Ou empereur ou rien*, devise attribuée à César Borgia et qui peut servir de devise à tous les ambitieux.

autel n. m. (lat. *altare*). Table pour les sacrifices. *Fig.* Tout ce à quoi on sacrifie, on immole quelque chose : *l'autel du devoir, de la patrie*, etc. Table consacrée où l'on dit la messe. *Le sacrifice de l'autel*, la messe. *Maître-autel*, l'autel principal de chaque église. *Fig.* La religion, l'état ecclésiastique : *respecter les autels ; se destiner aux autels. Le trône et l'autel*, la royauté (ou l'empire) et la religion considérées comme unies pour assurer le gouvernement du pays. *Paré comme un autel*, en grande toilette. *Autel contre autel*, croyance contre croyance. Loc. prov. : *Amis jusqu'aux autels*, prêt à tout faire, excepté ce qui est contraire à la religion.

— ENCYCL. D'après les textes bibliques, les autels hébreux n'étaient d'abord que des mottes de gazon ou des amas de pierres. Moïse institua d'une façon définitive l'autel des holocaustes et l'autel des parfums. Les autels égyptiens ont en général la forme de cônes tronqués. Les Grecs et les Romains n'eurent d'abord comme autels que de simples tertres de gazon, des amas de terre, de pierres ou de cendres ; puis ils élevèrent des autels fixes en pierre, en marbre ou en brique, de forme circulaire ou carrée, avec une cavité pour le feu, sur la face supérieure, et des rainures pour l'écoulement du sang et du vin des sacrifices. Ils s'élevaient dans les rues, dans les maisons, mais surtout devant les temples. L'autel chrétien affecte originairement soit la forme d'une table de pierre ou *pierre de consécration*, soit la forme d'un tombeau renfermant des reliques. L'usage des *retables* (v. ce mot) devint général au XIIe siècle. Peu après, on éleva au centre de l'autel un *tabernacle*, destiné à contenir la réserve eucharistique. Les autels suivirent les vicissitudes de l'art monumental. Le *maître-autel* est placé au fond de la nef principale.

Auterive, ch.-l. de c. (Haute-Garonne), arr. et à 19 kil. de Muret, sur l'Ariège ; 2.560 h. (*Auterivains*). Ch. de f. M. Briqueteries, poteries. — Le cant. a 11 comm. et 7.670 h.

Auteuil [*teu, l* mll.], anc. comm. du dép. de la Seine, réunie à Paris (XVIe arr.). Eaux ferrugineuses froides. Asile de Sainte-Périne, pour personnes âgées. Célèbre hippodrome pour les courses d'obstacles. Ce fut le séjour favori de littérateurs célèbres : Boileau, Molière, La Fontaine, plus tard Condorcet, etc. On désigna, à la fin du XVIIIe et au commencement du XIXe siècle, sous le nom de *Société d'Auteuil*, un certain nombre de savants qui se réunissaient dans le salon de Mme Helvétius, à Auteuil, puis dans la maison de Destutt de Tracy ; Condillac, d'Holbach, Morellet, Cabanis, Chénier, Volney, Laromiguière furent les principaux d'entre eux.

auteur n. m. (lat. *auctor* ou *autor*). Celui qui crée, qui fonde quelque chose : *l'auteur d'un projet, d'un plan ; l'auteur d'une calomnie. L'auteur de l'univers*, Dieu. Ecrivain, homme ou femme, qui a fait un livre, une œuvre quelconque : *les auteurs scientifiques.* L'ouvrage même : *étudier un auteur.* Adjectiv. : *femme auteur.* Celui qui est la cause d'un événement : *l'auteur de ses propres maux. Droit d'auteur*, expression qui désigne : 1° le droit qu'a un écrivain ou un artiste d'autoriser ou d'interdire la traduction, reproduction, représentation, etc., de ses œuvres ; 2° la redevance qui est payée à l'écrivain ou à l'artiste (peintre, compositeur, etc.) pour lesdites reproductions, exécutions, etc.

Auteurs et compositeurs dramatiques (*Société des*). Son origine remonte à Beaumarchais (1791). Elle fut régulièrement constituée le 7 mars 1829. Elle est administrée par une commission de quinze membres nommés par l'assemblée générale et deux agents généraux. Elle a pour objet : 1° la



Les Funérailles d'Atala (Girodet). v. p. 152.



St Augustin et Ste Monique (Ary Scheffer). v. p. 161.



La Course d'Atalante et d'Hippomène (le Guide). v. p. 152.



Athalie chassée du Temple (A. Coypel), v. p. 153.



Attila repoussé par saint Léon (Raphaël), v. p. 157.



L'Aurore (le Guide), v. p. 164.



Les Aveugles de Jéricho (N. Poussin). v. p. 176.

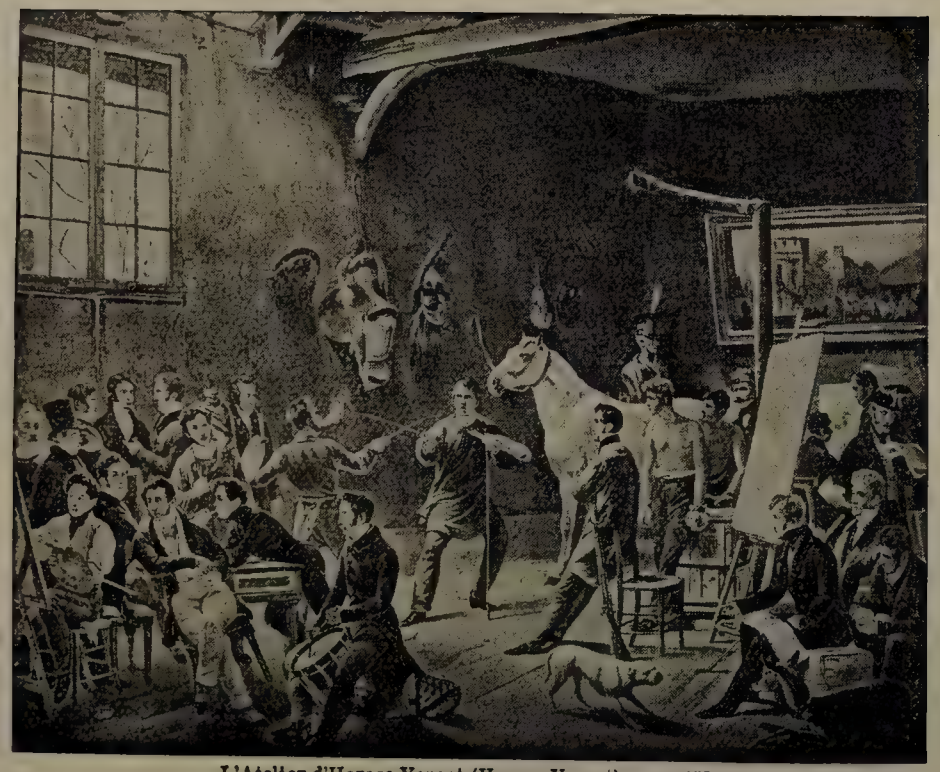

L'Atelier d'Horace Vernet (Horace Vernet), v. p. 152.



Bataille d'Austerlitz (Gérard), v. p. 164.



AUTELS : 1. Egyptien; 2. Domestique; 3. Tauroholique; 4. D'Apollon, à Delphes; 5. Autel et table d'offrande grecs; 6. Etrusque; 7. Romain (ruines de Pompéi); 8, 9. Chrétiens primitifs; 10. Chrétien (IXe s.); 11. de la Patrie (fête de la Fédération, à Paris, 14 juillet 1790); 12. Roman; 13. Chrétien (XIIe s.); 14. Parsi; 15. Israélite; 16. Catholique (XXe s.); 17. Maître autel de cathédrale; 18. Chinois; 19. Japonais.

défense mutuelle des droits des associés vis-à-vis des administrations théâtrales ; 2° la perception des droits des auteurs et la mise en commun d'une partie de ces droits ; 3° la création d'un fonds de secours ; 4° la création d'un fonds commun de bénéfices partageables. — Sur ce type s'est fondée, en 1851, la *Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique.*

Autharis [*riss*], roi des Lombards. Il régna de 554 à 590, conquit l'Istrie et la plus grande partie des pays au delà du Pô.

authenticité [*ô-tan*] n. f. Qualité de ce qui est authentique, vrai : *l'authenticité d'un acte.*

authentification n. f. Action d'authentifier.

authentifier [*ô-tan, fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier*). Syn. de AUTHENTIQUER.

authentique [*ô-tan*] adj. (du gr. *authentès*, qui agit par soi-même). Revêtu des formes légales requises : *acte authentique.* Certain, incontestable, évident, sûr, vrai, positif : *histoire authentique. Mus. Modes authentiques*, nom donné aux quatre modes primitifs du plain-chant, à ceux qui ont été fixés par saint Ambroise, et auxquels saint Grégoire ajouta les quatre autres, qui prirent le nom de *plagaux.* (V. ÉGLISE, PLAGAL.)

Authentiques [*les*], de l'empereur Justinien. V. NOVELLES.

authentiquement [*ô-tan-ti-ke-man*] adv. D'une manière authentique.

authentiquer [*ô-tan-ti-ké*] v. a. Rendre authentique, légaliser : *authentiquer un acte.*

Authie [*ti*], fleuve côtier de France, qui naît dans le Pas-de-Calais, passe à Doullens et se jette dans la Manche ; cours 100 kil.

Authon, ch.-l. de c. (Eure-et-Loir), arr. et à 16 kilom. de Nogent-le-Rotrou ; 1.310 h. (*Authonniers*). Ch. de f. Et. Ferme modèle. — Le cant. a 15 comm. et 11.000 h.

Authon (Jean d'), bénédictin chroniqueur et poète, né à Beaurepaire ou à Poitiers (vers 1466-1527) ; il a écrit la *Chronique du roi Louis XII.*

Autichamp [*chant'*], famille originaire du Dauphiné, dont plusieurs descendants se distinguèrent sur les champs de bataille au XVIe et au XVIIIe siècle. — Le comte CHARLES **d'Autichamp** (1770-1852) fut un des chefs de l'insurrection vendéenne de 1793.

auto (du gr. *autos*, lui-même), préfixe signifiant *même, de soi-même, par soi-même*, etc.

auto n. f. (ou masc.). Abréviation familière de AUTOMOBILE : *monter en auto.*

autobiographie [*fi*] n. f. (du préf. *auto*, et du gr. *bios*, vie, et *graphein*, écrire). Vie d'un personnage écrite par lui-même.

Autobiographie de Benjamin Franklin. Elle comprend trois parties. La première est l'histoire des vingt-cinq premières années de l'auteur. La seconde, écrite pendant le séjour de Franklin à Passy (1784), le montre s'occupant des affaires publiques et s'étend jusqu'à l'époque de sa première mission en Angleterre (1757). A partir de là, on n'a plus que des fragments. Franklin se montre, dans son autobiographie, un esprit sain, vigoureux, un peu sceptique.

autobiographique adj. Qui tient de l'autobiographie : *notes autobiographiques.*

autobus [*buss*] n. m. (mot formé de deux abréviations familières : *auto* pour *automobile*, et *bus* pour *omnibus*). *Fam.* Omnibus automobile. V. AUTOMOBILE.

autocanon n. f. Canon monté sur une automobile blindée. V. AUTOMOBILE.

autocar [*kar*] n. m. Grande automobile découverte, à l'usage des touristes. V. AUTOMOBILE.

autochenille n. f. Automobile montée sur caterpillar.

autochrome adj. et n. f. (du préf. *auto*, et du gr. *chrôma*, couleur). Se dit de plaques photographiques donnant la reproduction des couleurs du modèle par le moyen d'un écran polychrome.

— ENC. L'écran des plaques autochromes est constitué par de nombreux petits écrans, qui sont des grains microscopiques de fécule colorés en rouge-orangé, violet et vert, et uniformément répartis sur la plaque, de manière à s'interposer entre les rayons lumineux et la surface sensible. Ces écrans se laissent traverser par les couleurs complémentaires, de sorte que la plaque (développée suivant une technique spéciale qui donne un positif) reproduit, lorsqu'elle est examinée en transparence, les couleurs réelles du modèle.

autochromie [*krô-mi*] n. f. Photographie directe des couleurs, au moyen de plaques *autochromes.*

autochtone [*ô-tok-to-ne*] adj. et n. (du préf. *auto*, et du gr. *khthôn*, terre). Qui est originaire du pays qu'il habite ; dont les ancêtres ont toujours habité ce pays : *un peuple autochtone ; un autochtone.* Syn. de ABORIGÈNE.

autocinésie [*si-né-zi*] n. f. (du gr. *autos*, lui-même, et *kinésis*, mouvement). Mouvement propre de la matière vivante.

autoclave adj. et n. m. (du préf. *auto*, et du lat. *clavis*, clef). Se dit d'une marmite en métal pour opérer la cuisson en vase clos. Appareil à pression de vapeur, employé à la stérilisation des instruments chirurgicaux, pansements, etc.

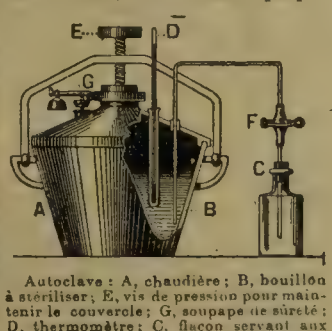

Autoclave : A, chaudière ; B, bouillon à stériliser ; E, vis de pression pour maintenir le couvercle ; G, soupape de sûreté ; D, thermomètre ; C, flacon servant aux prises de bouillon au moyen de la pince F.

— ENCYCL. En bactériologie, les autoclaves sont des instruments qui permettent de porter une enceinte à une température supérieure à 100°, et, par suite, de tuer les germes microbiens qui se trouvent dans les substances placées dans cette enceinte. En chimie, on se sert, d'une façon générale, des autoclaves pour faire des réactions sous forte pression.

Le *joint autoclave* sert dans les machines à vapeur pour clore hermétiquement les ouvertures qui, dans les générateurs de vapeur, sont appelées *trous d'homme* et servent à faciliter le nettoyage intérieur des chaudières ; il fonctionne comme un couvercle de marmite maintenu fermé par la pression de la vapeur.

autoconduction [*si-on*] n. f. Production de courants dans un corps placé à l'intérieur d'un solénoïde traversé par des courants de haute fréquence, sans que ce corps soit dans le circuit.

autocopie [*pi*] n. f. (du préf. *auto*, et de *copie*). Procédé au moyen duquel on reproduit une écriture ou un dessin à un certain nombre d'exemplaires. Epreuve obtenue à l'aide de l'autocopiste.

autocopier [*pi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Reproduire, multiplier au moyen de l'autocopie.

autocopiste [*pis-te*] n. Personne qui autocopie. N. m. Appareil servant à autocopier.

— ENCYCL. L'autocopiste est un appareil d'autographie dans lequel la pierre est remplacée par une feuille de parchemin végétal recouverte de gélatine et tendue sur un châssis.

autocrate n. m. (gr. *autokratès ;* de *autos*, lui-même, et *kratos*, puissance). Monarque qui est lui-même la source de tout pouvoir ; *le tsar était qualifié empereur et autocrate de toutes les Russies.*

autocratie [*si*] n. f. (rad. *autocrate*). Gouvernement d'un souverain absolu.

autocratique [*kra-ti-ke*] adj. Qui a rapport à l'autocratie : *gouvernement autocratique.*

autocratiquement [*ke-man*] adv. D'une manière autocratique.

autocycle [*si-kle*] n. m. Bicyclette ou tricycle à moteur mécanique.

autodafé n. m. (en espagn. *auto de fe*, arrêt de foi). Proclamation et exécution solennelle d'un jugement prononcé par l'Inquisition sur un impie, un juif, un hérétique, qui, ordinairement, périssait sur le bûcher : *Par ext.* Toute action de brûler : *faire un autodafé de sa bibliothèque.*

— ENCYCL. Des accusés qui comparaissaient devant le tribunal de l'Inquisition, quelques-uns étaient acquittés, d'autres condamnés à l'abjuration ou à diverses peines (amende, emprisonnement, etc.) ; d'autres, enfin, étaient livrés au bras séculier, qui lui-même les livrait au bourreau. Vêtus d'une tunique ou *sanbenito*, et coiffés d'un bonnet de carton, les condamnés entendaient leur sentence, interrompue de temps à autre par les *actes de foi* des assistants, puis ils étaient brûlés. Il y a eu de nombreux autodafés du XVIe au XVIIIe siècle, surtout en Espagne, au temps de Philippe II.

Autodafé (*un*), tableau de J. Robert-Fleury (1845 ; scène pathétique, peinte avec vigueur et éclat.

autodécohéreur n. m. Cohéreur employé

dans certaines installations de télégraphie sans fil, et qui a la propriété d'être à décohésion spontanée, évitant ainsi l'emploi du frappeur.

autodidacte [*dak-te*] adj. et n. (du préf. *auto*, et du gr. *didaskein*, enseigner). Se dit d'une personne qui s'est instruite elle-même, sans professeurs.

autodidaxie [*dak-si*] n. f. (rad. *autodidacte*). Action de s'instruire sans maître.

autodrome n. m. (de *auto*, abrév. de *automobile*, et du gr. *dromos*, course). Lieu où l'on fait des courses d'automobiles.

autodynamique adj. (du préf. *auto*, et du gr. *dunamis*, force). Qui est produit par la force propre d'une chose, sans agent extérieur.

autofécondation [*si-on*] n. f. Union de deux éléments de sexe différent, mais portés par un même individu. (L'autofécondation s'observe principalement dans le règne végétal, chez les phanérogames à fleurs hermaphrodites, portant un androcée et un gynécée, qui arrivent en même temps à maturité. Dans le règne animal, l'autofécondation est très rare.)

autofrettage [*frè-ta-je*] n. m. Traitement spécial que l'on fait subir aux tubes métalliques en cours de fabrication, pour leur permettre de supporter ultérieurement les plus fortes pressions intérieures. (L'autofrettage consiste à développer dans l'épaisseur du métal, au moyen de la pression d'un fluide, un état tel que chaque couche concentrique ait tendance à comprimer celle qui lui est intérieure, jouant ainsi vis-à-vis d'elle le rôle d'une *frette*.)

autogène adj. (du préf. *auto*, et du gr. *gennân*, engendrer). Qui s'engendre, qui existe par soi-même. *Soudure autogène*, soudure de deux morceaux d'un même métal par fusion partielle obtenue au moyen de la flamme à haute température d'un chalumeau oxhydrique ou oxyacétylénique.

autognose [*ghnô-ze*] ou **autognosie** [*ghnô-zi*] n. f. (du gr. *autos*, lui-même, et *gnôsis*, connaissance). Connaissance de soi-même.

autographe adj. (du préf. *auto*, et du gr. *graphein*, écrire). Écrit de la main même de l'auteur : *lettre autographe de Racine*. N. m. : *posséder un autographe de...*

— Encycl. Les faux autographes ont donné lieu à de nombreux procès ; un des plus célèbres est celui intenté en 1869 au faussaire Vrain-Lucas, qui avait vendu, entre autres, des lettres de Marie-Madeleine à Jésus, un sauf-conduit de Vercingétorix en français, etc.

autographie [*fi*] n. f. (de *autographe*). Procédé au moyen duquel on transporte sur la pierre lithographique, ou sur toute autre matière, des traits préalablement tracés sur un papier spécial à l'aide d'une encre grasse, dite *encre autographique*.

— Encycl. L'autographie permet de reproduire l'écriture ou le dessin. On l'utilise surtout quand il s'agit d'obtenir rapidement des reproductions, mais l'exactitude de l'exécution est souvent sacrifiée à la rapidité.

autographier [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier*.) Reproduire par le procédé autographique.

autographique adj. Qui a rapport à l'autographie : *papier, encre autographique*.

auto-induction n. f. V. self-induction.

auto-infection [*fèk-si-on*] n. f. Infection due aux microbes qui existent normalement dans un organisme.

auto-intoxication [*ksi-ka-si-on*] n. f. Ensemble des troubles causés par la rétention, dans l'économie, des toxines sécrétées par les tissus et qu'un mauvais fonctionnement des émonctoires naturels n'élimine pas.

autolyse n. f. (préf. *auto*, et gr. *lusis*, dissolution). Phénomène par lequel une cellule se désagrège spontanément en ses éléments divers.

autolytique adj. (rad. *autolyse*). Qui a rapport à la désintégration spontanée des cellules.

automate n. m. (du préf. *auto*, et du gr. *maomai*, je me meus). Machine organisée qui, par le moyen de ressorts, imite le mouvement d'un corps animé : *certains jouets sont de petits automates. Fig.* Personne qui ne sait ni penser, ni agir par elle-même : *le sot est un automate.*

— Encycl. On ne voit guère d'automates avant le XVIIe siècle ; mais c'est surtout au XVIIIe siècle que furent construits de merveilleux automates, tels que le *Joueur de flûte*, le *Joueur de tambourin* ou le *Canard artificiel*, du célèbre Vaucanson. L'abbé Mical, Frédéric de Knauss, les frères Droz, Léonard Maelzel, Robert Houdin se sont distingués dans la fabrication des automates.

automatie [*ma-tî*] n. f. (de *automate*). Faculté de se mouvoir et d'agir spontanément.

automatique adj. (rad. *automate*). Qui opère, qui s'opère par des moyens mécaniques : *la filature automatique du coton. Fig.* Qui s'exécute sans la participation de la volonté : *mouvement automatique.*

automatiquement [*ke-man*] adv. D'une manière automatique.

automatiser [*ti-zé*] v. a. Rendre automate : *l'habitude automatise certains ouvriers.*

automatisme [*tis-me*] n. m. Caractère de ce qui est automatique, purement machinal.

— Encycl. Descartes considérait les animaux comme de pures machines, dépourvues de pensées, de plaisirs et de souffrances. Cet automatisme exagéré a, pourtant, sa part de vérité. L'automatisme physiologique est plus près de la réalité. Il est certain, par exemple, que la volonté n'est pour rien dans la circulation du sang. Les « actes réflexes » de la physiologie moderne sont la base de notre vie automatique. Notre vie mentale est soumise, elle aussi, à l'automatisme. Qu'est-ce que l'association des idées, l'hypnotisme, sinon des manifestations de l'automatisme psychologique ? Dans les différents modes d'activité, l'instinct, les phénomènes d'habitude et d'imitation sont également des formes de l'automatisme psychologique.

La philosophie déterministe, qui fait tout rentrer, même les phénomènes les plus élevés de l'activité mentale, dans le domaine de l'automatisme, peut être appelée une philosophie de l'automatisme absolu.

automatiste [*tis-te*] n. m. Constructeur d'automates : *Vaucanson fut un célèbre automatiste.*

Automédon, conducteur du char d'Achille. N. m. Par métonymie, et souvent ironiq., cocher ou écuyer habile : *les automédons parisiens.*

automètre n. m. (du préf. *auto*). Instrument géodésique, servant aux opérations de nivellement et au lever de plans.

automitrailleuse n. f. Automobile blindée, pourvue d'une ou plusieurs mitrailleuses.

automnal [*tom'-nal*] **e, aux** adj. Qui appartient à l'automne : *plantes automnales.*

automnation [*tom'-na-si-on*] n. f. Influence de l'automne sur la végétation.

automne [*to-ne*] n. m. et f. (lat. *autumnus*). Saison de l'année, qui commence ordinairement le 22 septembre et finit le 21 décembre. (V. saison.) *Fig.* L'âge mûr : *être à l'automne de la vie.*

— Encycl. L'automne est le temps qui s'écoule entre l'équinoxe d'automne et le solstice d'hiver. Dans les temps anciens, on ne reconnaissait que trois



L'Automne, bas-relief de Bouchardon (fontaine de la rue de Grenelle, à Paris).

saisons : le printemps, l'été et l'hiver. Les nations tout à fait septentrionales n'admettaient même que deux saisons : l'hiver et l'été. Le mode de division de l'année en trois saisons paraît remonter au temps de la vie pastorale, alors que la belle saison se terminait à la rentrée des troupeaux pour l'hivernage. — C'est en automne que les travaux de l'agriculture sont le plus nombreux : fin de la récolte des céréales, récolte des regains et d'un grand nombre de fruits ; travaux de culture pour les grains qui doivent passer l'hiver en terre. Bien nourrir et soigner les animaux, qui ont à fournir, dans cette période de l'année, beaucoup de travail.

Automne (*l'*), tableau de Jordaens (Bruxelles) ; — de Poussin (Louvre) ; etc.

automobile adj. (du préf. *auto*, et de *mobile*). Se dit d'appareils qui ont en eux leur moteur propulsif : *chariot automobile.* N. f. Voiture qui marche à l'aide d'un moteur à vapeur, à l'électricité, à pétrole, à air comprimé, à gaz, etc. : *une belle automobile.* (Quelques-uns font ce nom du masculin.) Industrie des automobiles : *le Salon de l'Automobile.*

— Encycl. Le premier type de voiture automobile date de 1765. A cette époque, en effet, un officier français, Cugnot, construisit un chariot à vapeur, dont une variante existe encore au Conservatoire des arts et métiers. Successivement, les Anglais Griffith (1821), Brustall et Hill (1824), Hancock, Gurney, etc., construisirent des diligences à vapeur, d'après le principe qu'avait utilisé Cugnot. En France, l'idée fut reprise par le marquis de Stafford (1859) ; mais il faut arriver jusqu'en 1889 pour trouver un type d'automobil évraiment pratique, qui, en tout cas, présentait sur ses devanciers une incontestable supériorité. Ce véhicule, dû à l'ingénieur Serpollet, utilisait la découverte que venait de faire cet inventeur : la chaudière à vaporisation instantanée, basée sur l'emploi de tubes à section très réduite et dans laquelle on obtient rapidement de la vapeur à haute pression. D'autres inventeurs imaginaient vers la même époque le moteur à explosion, qui, appliqué aux automobiles, devait devenir d'un emploi si fréquent dans cette branche de la mécanique.

Aujourd'hui, les trois moteurs principaux sont : le *moteur à explosion* (qui utilise surtout l'essence de pétrole, mais dont certains types fonctionnent à l'alcool, à la benzine, aux huiles lourdes, etc.) ; le *moteur à vapeur*, dont l'organe principal est une chaudière Serpollet ; enfin, le *moteur électrique*, alimenté par des accumulateurs.

Une automobile comprend le châssis et la carrosrie, variables l'un et l'autre de forme, de dimensions, de robustesse, suivant la destination du véhicule. On distingue les *voitures de ville* et *de tourisme*, comprenant toutes les formes de carrosseries (ouverte ou fermée), depuis la puissante voiture de course et le petit tonneau, jusqu'aux confortables limousines, berlines, landaulets et taxis ; les *véhicules industriels* (camions, camionnettes, autobus) ; les *automobiles de guerre* (autocanons, automitrailleuses, autoprojecteurs, et jusqu'aux chars d'assaut, véritables forteresses automobiles) ; les *tracteurs*, enfin, qui constituent des appareils propres à remorquer les pièces d'artillerie lourde, ou les instruments de culture. Le *châssis* comprend tous les organes essentiels de la locomotion : le *moteur* proprement dit, la *direction*, la *transmission*, les *freins*, les *roues* munies de bourrelets en caoutchouc (*pneumatiques*), dont la partie qui doit être en contact avec le sol est, en général, pourvue d'*antidérapants*.

Avant de mettre une automobile en service, il faut faire une déclaration (sur papier timbré à 0 fr. 60) adressée au préfet (au préfet de police à Paris) et indiquer les nom, prénoms et adresse du propriétaire, le nom du constructeur, le type de la voiture et la vitesse qu'elle peut fournir. A cette demande doit être jointe la copie du procès-verbal de réception, délivré par le service des mines (et que fournit toujours le vendeur de la machine).

L'immatriculation du véhicule consiste alors en l'apposition, à l'avant et à l'arrière, d'un numéro (trois chiffres au plus), accompagné d'une ou deux lettres qui varient suivant les régions et correspondent à celles dont sont affectés les arrondissements minéralogiques, comme nous l'indiquons dans le tableau ci-dessous :

A — Alais : Ardèche, Gard, Lozère, Hérault.
R — Arras : Pas-de-Calais, Oise, Somme.
B — Bordeaux : Charente, Charente-Inférieure, Dordogne, Gironde, Lot-et-Garonne, Gers, Landes, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées.
C — Chalon-sur-Saône : Ain, Saône-et-Loire, Côte-d'Or, Doubs, Jura, Yonne.
H — Chambéry : Savoie, Haute-Savoie, Hautes-Alpes, Drôme, Isère.
F — Clermont-Ferrand : Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Allier, Nièvre.
D — Douai : Nord, Aisne.
L — Le Mans : Ille-et-Vilaine, Mayenne, Sarthe, Côtes-du-Nord, Finistère, Loire-Inférieure, Morbihan.
M, V — Marseille : Basses-Alpes, Vaucluse, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Corse, Var.
N, O — Nancy : Meurthe-et-Moselle, Meuse, Marne, Vosges, Aube, Haute-Marne, Haute-Saône, Belfort.
E, G, I, U, X — Paris : Seine.
P, K — Poitiers : Maine-et-Loire, Deux-Sèvres, Vendée, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret, Vienne, Cher, Corrèze, Creuse, Indre, Haute-Vienne.
Y ou Z — Rouen : Eure-et-Loir, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Calvados, Eure, Manche, Orne, Seine-Inférieure.
S — Saint-Etienne : Loire, Rhône.
T — Toulouse : Ariège, Haute-Garonne, Aveyron, Lot, Tarn-et-Garonne, Tarn, Aude, Pyrénées-Orientales.

L' « Association générale automobile » a établi un code de *signaux de route*. Ces signaux, placés à droite de la route en allant vers l'obstacle et à



Les quatre signaux adoptés par la Société de tourisme.

quelque distance de l'endroit qu'ils précisent, rendent de grands services et évitent bien des accidents, le chauffeur étant prévenu à temps pour modifier son allure.

— *Dr. fiscal.* Les automobiles sont passibles de la contribution sur les voitures, chevaux, mules et mulets et soumises par suite au payement d'une taxe, qui varie selon la population de la commune où réside le possesseur et, d'autre part, selon le nombre de places et celui des chevaux-vapeur. Les automobiles sont, en outre, passibles de la taxe des prestations.

— Nul ne peut conduire une automobile s'il ne possède : 1° le récépissé de déclaration de son véhicule ; 2° un certificat de capacité. Celui-ci s'obtient en adressant au préfet (préfet de police, à Paris), une demande sur papier timbré ; à cette demande sont joints : 1° un certificat de domicile, délivré par le maire (à Paris, par le commissaire de police du quartier) ; 2° une pièce d'identité (acte ou bulletin de naissance, livret de mariage ou militaire, etc.) ; 3° deux photographies non collées. Le certificat est fourni sur la demande régulièrement établie et après examen pratique subi en présence du service des mines (ou de l'Association générale automobile).



Insigne de l'Automobile-Club.

Automobile-Club de France (A. C. F.), société fondée à Paris en 1895, pour le développement, en France, de l'industrie automobile et de ses filiales, au moyen d'encouragements de toute sorte : courses, expositions, etc.



Insigne des automobilistes militaires.

automobilisme [*lis-me*] n. m. Construction des automobiles. Sport, tourisme pratiqué au moyen des automobiles.

automobiliste [*lis-te*] n. Qui conduit une automobile. Qui pratique l'automobilisme.

automoteur, trice adj. (du préf. *auto*, et de *moteur*). Qui produit de soi-même le mouvement.

autonome adj. Qui possède l'autonomie.

autonomie [*ô, mî*] n. f. (du préf. *auto*, et du gr. *nomos*, loi). Droit de se gouverner ou de s'administrer librement : *l'autonomie des communes est limitée par la tutelle administrative. Fig.* : *l'autonomie de la raison. Philos. Autonomie de la volonté*, propriété qu'a, selon Kant, la volonté de trouver en elle-même la loi de ses déterminations. (Kant en fait l'unique principe de la morale.)

autonomiste [*mis-te*] n. m. Partisan de l'autonomie.

autonyme adj. (du préf. *auto*, et du gr. *onuma*, nom). Se dit d'un ouvrage publié sous le véritable nom de l'auteur.

Eolipile de Newton (XVIIe siècle)

Voiture de Cugnot (1769)

Voiture du marquis de Stafford (1859)

Breack automobile (1893)

Voiturette Bollée (1895)

Phaéton Serpollet (1889)

Voiture Panhard (1895)

Voiture électrique Jeantaud (1896)

Mylord Victoria

Landaulet

Double berline

Coupé avec pavillon

Landaulet électrique

Coupé limousine à conduite intérieure

Voiturette

Double baquet

Coupé

Limousine

Taxiauto

Torpédo-limousine

Voiture de course

Camionnette

Double phaéton

Voiturette de livraison

Voiture de livraison

LIBRAIRIE LAROUSSE

Automitrailleuse

Autocar

COMPAGNIE GENERALE DES OMNIBUS DE PARIS

Camion

Autobus

Voir VÉHICULES.

autopède n. m. (du gr. *autos*, par soi-même, et du lat. *pes, pedis*, pied). Trottinette montée sur deux roues pneumatiques, et pourvue d'un petit moteur.


Autopède.

autophagie [*to-fa-ji*] n. f. (du gr. *autos*, lui-même, et *phagein*, manger). Entretien de la vie au moyen des ressources propres de l'individu.

autophone n. m. (du préf. *auto*, et du gr. *phônê*, voix). Sorte d'accordéon à manivelle.

autoplastie [*plas-ti*] n. f. (du préf. *auto*, et du gr. *plassein*, former). Opération chirurgicale, qui consiste à greffer sur une partie détruite une autre empruntée au même sujet.

— Encycl. L'autoplastie est une véritable greffe animale; elle rend des services pour réparer des difformités, des plaies avec pertes de substance, etc. On emploie généralement la peau ou la muqueuse de la région voisine: cependant, dans certains cas, on ira chercher sur le bras la peau nécessaire à restaurer un nez ou une partie de la figure. Dans tous les cas, le lambeau choisi reste adhérent à son lieu d'origine par un large pédicule, tant que la reprise n'est pas assurée. A ce moment, il est sectionné (méthode italienne), ou reste en contact avec la partie à laquelle il a été emprunté (méthode française).

autoplastique [*plas-ti-ke*] adj. Qui a rapport à l'autoplastie : *méthode autoplastique*.

autopompe n. f. Pompe automobile.

autoprojecteur n. m. Automobile pourvue d'un projecteur lumineux.

autopsie [*top-si*] n. f. (du préf. *auto*, et du gr. *opsis*, vue). Ouverture et examen d'un cadavre pour connaître la cause de la mort.

— Encycl. L'autopsie cadavérique est la base de l'anatomie pathologique, et, sans elle, il serait impossible de faire de la médecine légale. On ne peut faire l'autopsie que vingt-quatre heures après la mort. On doit ouvrir successivement l'abdomen, le thorax, le crâne et le rachis, et noter minutieusement les altérations organiques, et, dans certains cas, on doit mettre les viscères de côté, dans des bocaux cachetés, pour les soumettre à l'analyse. C'est grâce aux autopsies répétées que la médecine peut aujourd'hui poser des diagnostics exacts.

autopsier [*si-é*] v. a. (Se conj. comme *prier*.) Faire une autopsie.

autoptique [*top-ti-ke*] adj. Qui a rapport à l'autopsie. (Se dit de ce qui s'aperçoit à la simple inspection.)

autoréducteur, trice adj. Se dit des instruments servant à l'autoréduction : *alidade autoréductrice*.

autoréduction [*duk-si-on*] n. f. Détermination au moyen d'instruments spéciaux, et report sur le papier, à une échelle déterminée, des coordonnées d'un terrain.

autorégulation [*si-on*] n. f. Régulation automatique. (Se dit en particulier de l'action, pour une fonction physiologique, de se régulariser elle-même.)

autorisable [*za-ble*] adj. Que l'on peut autoriser : *legs autorisable*.

autorisation [*za-si-on*] n. f. Action par laquelle on accorde la faculté de faire quelque chose. Écrit constatant une permission accordée : *exhiber une autorisation*. Ant. **Défense, interdiction.**

— Encycl. *Dr.* L'*autorisation maritale* est l'acte par lequel le mari habilite sa femme, dans les cas où la loi ne donne pas à celle-ci capacité pour agir seule. L'*autorisation de justice* est donnée par les tribunaux aux femmes mariées, à défaut par les maris de pouvoir ou de vouloir les autoriser là où elles ne peuvent agir seules. L'*autorisation du tuteur* est l'assistance du tuteur à certains actes que le pupille ne pourrait légalement faire seul. L'*autorisation administrative* émane du chef de l'Etat, des ministres, des préfets, des sous-préfets, des maires.

autoriser [*ó, ri-zé*] v. a. (lat. *auctovirare*). Donner pouvoir : *autoriser un mandataire*. Accorder permission : *autoriser quelqu'un à chasser, à pêcher*. Se construit aussi avec un complément d'objet : *autoriser une manifestation*. Justifier, fournir prétexte à : *la dissimulation autorise la défiance*. **S'autoriser** v. pr. S'appuyer sur : *s'autoriser de l'exemple*. Ant. **Défendre, interdire.**

autoritaire [*tè-re*] adj. et n. Qui use avec rigueur de toute son autorité. Qui ne souffre pas la contradiction : *caractère autoritaire ; un autoritaire*.

autoritairement [*tè-re-man*] adv. D'une manière autoritaire.

autoritarisme [*ris-me*] n. m. Caractère, système autoritaire.

autorité n. f. (lat. *auctoritas*). Puissance légitime ou légale, droit d'obliger à faire ou à ne pas faire : *l'autorité des lois, d'un père, d'un chef*. Représentant de la puissance publique, haut fonctionnaire : *aller saluer les autorités*. Influence prépondérante résultant de l'esprit, de l'admiration : *invoquer l'autorité de Platon ; écrivain qui fait autorité*. *D'autorité*, sans consulter personne, sans employer aucun ménagement, en usant de tout son droit. *De pleine autorité*, avec tout le droit qu'on a. *De son autorité privée*, sans droit.

Autorité en matière de philosophie (*De l'*), par Pascal. Ce fragment, composé entre 1648 et 1651, devait servir de préface à un *Traité du vide*. Pascal se propose d'y tracer la démarcation du domaine de l'autorité, qu'il considère comme préférable, en théologie par exemple, et de la raison. Il considère la suite des hommes comme un même homme qui subsiste toujours, bénéficie de l'expérience des siècles, et doit accroître son patrimoine « sans fin et sans interruption ».

autoscaphe [*tos-ka-fe*] n. m. (préf. *auto*, et gr. *skaphos*, navire). Canot automobile.

autosérothérapie [*té-ra-pi*] n. f. Méthode thérapeutique qui consiste à soustraire à un malade une petite quantité de l'épanchement séreux qu'il présente (pleurésie) et à la lui réinjecter sous la peau.

autosite [*ô-to-zi-te*] adj. (du préf. *auto*, et du gr. *sitos*, nourriture). Se dit d'un monstre qui peut se nourrir et vivre par le jeu de ses propres organes. N. m. : *un autosite*. Ant. **Parasite.**

autos sacramentales n. m. pl. (*actes* ou *drames du Saint-Sacrement*). Représentations dramatiques qui avaient lieu autrefois en Espagne, le jour du Saint-Sacrement.

autosuggestion [*sugh-jès-ti-on*] n. f. (du préf. *auto*, et de *suggestion*). Suggestion que l'on exerce sur soi-même.

autotomie [*mi*] n. f. (du préf. *auto*, et du gr. *tomê*, section). Mutilation spontanée, que pratiquent sur eux-mêmes certains animaux, pour échapper à l'ennemi qui les tient.

— Encycl. L'autotomie est surtout un réflexe produit par la crainte, et pour échapper à un danger. On l'observe chez les crabes, certains insectes, chez des araignées et quelques reptiles. Le membre coupé met un temps plus ou moins long à repousser ; chez les crabes, une ou plusieurs mues suffisent.

autotypie [*pi*] n. f. (du gr. *autos*, soi-même, et *tupos*, caractère). Ancienne dénomination de la photographie.

autour adv. (de *au*, et *tour*). Marque ce qui entoure, environne : *viande avec des légumes autour*. Loc. prép. *Autour de*, même sens ; marque aussi le mouvement de ce qui fait le tour : *la terre tourne autour du soleil ; ceux qui vivent autour de nous*. *Fam.* Environ, à peu près : *posséder autour d'un million*. Loc. adv. *Tout autour*, de tous côtés. (V. Alentour.) Loc. prov. *Tourner autour du pot*, ne pas vouloir ou ne pas pouvoir aborder la vraie question, la difficulté. *Il ne faut pas confondre autour avec alentour*, se dit plaisamment pour indiquer à quelqu'un qu'il prend l'une pour l'autre deux choses différentes.


Autour.

autour n. m. (du lat. *astur*, oiseau des Asturies). Genre de rapaces appartenant à la famille des accipitridés, et qui comprend les éperviers et formes voisines : *l'autour chasse en rasant le sol*.

autourserie [*se-ri*] n. f. Art d'élever et de dresser les autours pour la chasse.

autoursier [*si-é*] n. m. Eleveur, dresseur d'autours et autres oiseaux de proie.

autovaccin n. m. Vaccin dont le sérum est emprunté au sujet lui même. Syn. autosérum.

Autran (Joseph), poète français, né et m. à Marseille (1813-1877) ; auteur des *Poèmes de la mer*, de *Laboureurs et Soldats*, de *la Vie rurale*, etc., œuvres d'une inspiration sévère et d'une forme soignée. Il fut élu membre de l'Académie française en 1868.


Autran.

autre adj. indéf. (lat. *alter*). Distinct, différent : *on se voit d'un autre œil qu'on ne voit son prochain*. Egal, ressemblant : *c'est un autre moi-même*. Antérieur : *l'autre jour*. Aucun, nul : *on aime parce qu'on aime sans autre raison*. *Autre part*, ailleurs. *D'autre part*, en outre. *De temps à autre*, parfois. Ant. **Identique, pareil, semblable.** Pr. indéf. Une autre personne, les autres personnes : *un autre ; les autres ; une moitié du monde rit de l'autre*. *Absol. L'autre*, au moyen âge, le diable ; sous la Restauration, Napoléon Ier. *A d'autres !* loc. interj. et elliptique qui signifie : *adressez-vous à d'autres ; pour moi, vous ne me tromperez pas*. *Prendre quelqu'un pour un autre*, se tromper sur ses sentiments, son caractère. *En avoir vu bien d'autres*, avoir vu des choses beaucoup plus extraordinaires, plus tristes, etc. *Sans autre*, sans rien de plus. *L'un dans l'autre, l'un portant l'autre*, en compensant le mauvais par le bon. *Comme dit l'autre*, comme on dit généralement. *Il n'en fait pas d'autres*, se dit de quelqu'un qui commet souvent des fautes, des bévues. *C'est tout un ou tout autre*, il n'y a pas de milieu. *En voici bien d'une autre !* voici quelque chose de plus inattendu, de plus étonnant. *Qui voit l'un, voit l'autre*, les deux se valent. *Autres temps, autres mœurs*, les habitudes changent avec les époques.

Autreau [*tro*] (Jacques), peintre et auteur dramatique français, né à Paris (1657-1745). Il se distingua comme portraitiste et donna au théâtre quelques pièces, qui eurent un succès de vogue, et un opéra *Platée*, dont Rameau écrivit la musique,

Autre Danger (*l'*), comédie en quatre actes, de Maurice Donnay (1902) peignant la situation cruelle d'une femme obligée de donner son amant comme mari à sa fille, qui aime cet homme jusqu'à en mourir.

autrefois [*foi*] adv. Anciennement, jadis. N. m. Temps passé : *l'aujourd'hui des pères devient l'autrefois de leurs enfants*.

autrement [*man*] adv. D'une autre façon : *beaucoup parlent autrement qu'ils ne pensent*. Sinon, sans quoi : *travaillez, autrement vous ne réussirez pas*. *Fam. Pas autrement*, guère : *n'être pas autrement fâché*.

Autrey-lès-Gray, ch.-l. de c. (Haute-Saône), arr. et à 9 kil. de Gray, sur la Sousfroide, affl. de la Saône ; 790 h. Ch. de f. E. Forges, pierres de taille. — Le cant. a 17 comm. et 6.070 h.

Autriche, Etat du centre de l'Europe, ayant une superficie de 82.000 kilom. carrés environ, et une population d'environ 6.500.000 h. (*Autrichiens*). Capitale *Vienne*.

Situé au centre de l'Europe, et complètement isolé de toute mer, cet Etat comprend des régions très différentes d'aspect et inégalement réparties : plus des deux tiers de sa surface sont montagneux et couverts par les Alpes ; le reste est occupé par des plaines. Il est constitué par les anciennes provinces de Basse et de Haute-Autriche, de Salzbourg et de Vorarlberg tout entières et par une partie de la Styrie, de la Carinthie et du Tyrol. Il est arrosé par le Danube de Passau à Presbourg, et par ses affluents ou sous-affluents l'Inn, la Salzach, l'Enns, la Leitha, la Mür et la Drave. La population est presque exclusivement allemande. L'Autriche possède dans les Alpes une série de petits centres industriels (vallées de l'Inn et de la Salzach), et surtout les régions industrielles de Linz, de Krems, de Vienne et de Graz, enfin les centres métallurgiques de Vienne, de Wiener-Neustadt, de Bruck-Leoben ; ses deux parties agricoles sont la vallée du Danube entre Bohême et Alpes, et la région subalpine de la plaine pannonique, de Graz à Vienne. — Villes principales : Graz, Linz, Innsbruck, Salzbourg et Wiener-Neustadt Le gouvernement de l'Autriche est une république.

Histoire. Lorsque Charlemagne eut conquis l'empire des Avars, séparé par l'Ems de la Bavière germanique, il confia la garde de la *Marchia Austriaca* (Marche orientale) à des comtes, qui, peu à peu, accrurent leur domaine primitif par des annexions incessantes dans le Tyrol, la Styrie, etc., et se firent conférer par les empereurs le titre de « duc héréditaire ». Rodolphe de Habsbourg, élu empereur d'Allemagne en 1273, délégua à ses fils la possession de l'Autriche, de la Styrie et de la Carniole, et la dynastie de Habsbourg fut fondée. Elle occupa sans interruption le trône impérial à partir du XVe siècle. En 1522, Charles-Quint céda les possessions allemandes de la maison d'Autriche à son frère Ferdinand, qui quatre ans plus tard hérita de sa femme le royaume de Bohême et de Hongrie. En 1699, la Transylvanie vint accroître ce puissant domaine, contre lequel les Turcs avaient inutilement combattu. Bien qu'affaiblie par la guerre de la succession d'Autriche et par la guerre de Sept ans, l'Autriche reçut, en 1772 et en 1795, par les premier et troisième partages de la Pologne, la Galicie. L'Illyrie, la Dalmatie, la Lombardie et la Vénétie lui furent cédées en 1814. L'Autriche, gouvernée par Metternich, occupa, après les traités de 1815 (traité de Vienne), dans la Confédération germanique, une situation prépondérante, qui fut entamée par la perte de la Lombardie (1859) et de la Vénétie (1866). Ecrasée par la victoire de la Prusse à Sadowa, et exclue de la Confédération germanique (1866), l'Autriche adopta une constitution dualiste, c'est-à-dire qu'elle partagea le pouvoir avec la Hongrie, au détriment des populations slaves, notamment des Tchèques, qui n'ont cessé, depuis lors, de réclamer leur autonomie. Dès lors, l'histoire intérieure de l'Autriche-Hongrie se résume tout entière, jusqu'en 1914, dans les luttes incessantes des diverses nationalités qui la composent. Depuis lors, elle n'est plus que celle de la guerre, qui s'est terminée par son effondrement et par son morcellement (au traité de Saint-Germain-en-Laye, le 10 septembre 1919) entre différents Etats, dont l'un est la république Autrichienne, dont nous avons indiqué plus haut les grands traits géographiques.


Armoiries de l'Autriche.



Soldats autrichiens : 1. Dragon ; 2. Hussard ; 3. Chasseur ; 4. Artilleur ; 5. Officier et soldat d'infanterie.

— *Littér.* Il n'y a pas à proprement parler de littérature autrichienne. Les écrivains de l'Autriche appartiennent, suivant la langue qu'ils emploient, aux littératures allemande, hongroise, tchèque, italienne, polonaise, etc. Les Autrichiens de langue allemande occupent une place importante dans la lit-



térature germanique; il suffit de citer, au XIXe siècle, les noms de Grillparzer, Zedlitz, Lenau, A. Grün, etc.

— *Bx-arts.* De même qu'il est difficile de séparer l'art autrichien de l'art allemand ou de l'art italien, de même l'histoire de la musique en Autriche est inséparable de celle de la musique en Allemagne ; mais il faut remarquer que l'Autriche a donné le jour à de nombreux et à de très grands musiciens, tels que Haydn, Mozart, Albrechtsberger, Czerny, Schubert.

— *Air national autrichien.* Chant écrit en 1797, sur l'ordre de l'empereur François II. La musique, dont

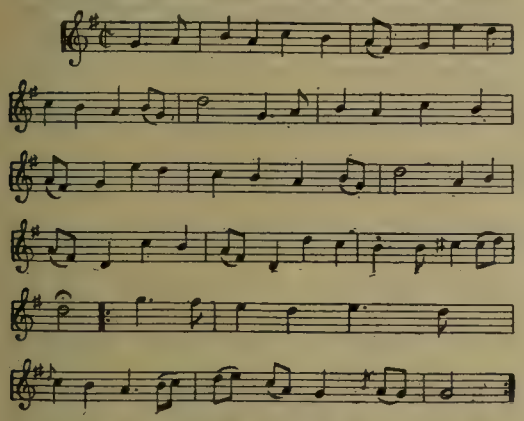

le caractère est plein d'une sévère majesté, a été composée par Joseph Haydn. C'est un des plus beaux hymnes nationaux.

Autriche (**Basse-**), gouvernement d'Autriche ; 3.535.000 h. Ch.-l. *Vienne.*

Autriche (**Haute-**), gouvernement d'Autriche ; 853.000 h. Ch.-l. *Linz.*

Autriche-Hongrie ou **Austro-Hongrie,** ancien empire du centre de l'Europe, composé de l'Autriche, cap. *Vienne*, et de la Hongrie, cap. *Budapest.* Il avait une superficie de 676.616 kil. carr. et une pop. de 51.400.000 h. (*Austro-Hongrois*). Cet empire, démembré après la Grande Guerre (1914-1918), a formé les États d'Autriche, de Hongrie et de Tchécoslovaquie. Une partie de ses territoires a été annexée par la Pologne, la Roumanie, la Yougo-Slavie et l'Italie. (V. le paragraphe HISTOIRE, à l'article AUTRICHE.)

Autrichien, enne [*chi-in, è-ne*], habitant ou originaire de l'Autriche : *les Autrichiens.* Adjectiv. : *l'armée autrichienne. L'Autrichienne*, surnom donné par injure à Marie-Antoinette, femme de Louis XVI.

autruche n. f. (bas lat. *avis struthio*). Genre d'oiseaux coureurs, famille des struthionidés, qui atteignent jusqu'à 2m,50 de haut et habitent l'Afrique tropicale. *Estomac d'autruche*, se dit d'un estomac qui digère tout.

— ENCYCL. Les autruches ont les jambes fortes, demi-nues ; les tarses très longs, arrondis, terminés par deux doigts ; les ailes fort courtes, impropres au vol, terminées par un double éperon et garnies de plumes à barbes longues, molles et flexibles ; leur bec est déprimé, élargi, droit, obtus ; leur tête est chauve, calleuse, aplatie en dessus.

Les autruches sont des oiseaux défiants, mais peu intelligents. Elles se nourrissent surtout de végétaux. Elles déposent leurs œufs sur le sol, sans préparer de nid. Les œufs, qui égalent le poids de vingt-quatre œufs de poule, sont couvés par les mâles. Les petits éclosent au bout de 6 à 7 semaines d'incubation et sont adultes à trois ans. On chasse l'autruche en la poursuivant à cheval, ou en l'approchant après s'être recouvert d'une peau d'autruche. Sa chair, fort prisée des Romains, est sèche et coriace. L'emploi de ses plumes dans la parure remonte à la plus haute antiquité ; pour suffire aux demandes de la mode actuelle, on élève les autruches dans des parcs et, à époques fixes, on leur arrache une certaine quantité de plumes. On classe les plumes, suivant leur lieu d'origine et de transit, en : 1° plumes d'Alep, provenant du Soudan oriental ; 2° de Barbarie, provenant du Soudan central et occidental ; 3° du Cap, provenant de l'Afrique australe ; 4° de Jamani, provenant de l'Afrique orientale.



Autruches.

autrucherie [*rî*] n. f. Lieu ou l'on fait l'élevage des autruches : *les autrucheries de Marseille, du Soudan, du Cap.*

autruchon n. m. Petit de l'autruche.

autrui [*ô*] pron. indéf. (du lat. *alteri*, à un autre). Les autres, le prochain : *il ne faut pas désirer le bien d'autrui.* PROV. : **Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fît,** vérité naturelle qui est la première loi de la morale. **Mal d'autrui n'est que songe,** le mal d'autrui ne nous touche guère. **Qui s'attend à l'écuelle d'autrui a souvent mal dîné,** quand on compte sur les autres, on est souvent trompé dans ses espérances.

Autry-le-Châtel, comm. du Loiret, arr. et à 12 kil. de Gien ; 1.520 h.

Autun, ch.-l. d'arr. (Saône-et-Loire), sur l'Arroux, affl. de la Loire ; ch. de f. P.-L.-M., à 106 kil. de Mâcon ; 15.500 h. (*Autunois*). Evêché. Antiquités romaines. Patrie de saint Symphorien, du rhéteur Eumène, de saint Germain, saint Léger, P. Jeannin, Tripier, Changarnier, Mac-Mahon. En 1870, combat entre les Prussiens et les Garibaldiens. — L'arr. a 9 cant., 85 comm. et 129.540 h. ; le cant. a 9 comm. et 22.490 h.



Armes d'Autun.

Autun (*Collège d'*), fondé à Paris en 1341, par le cardinal Bertrand, évêque d'Autun ; il fut réuni au collège Louis-le-Grand, en 1764.

autunien, enne [*ni-in, è-ne*] adj. Se dit de la partie inférieure du terrain permien. N. m. : *l'autunien.*

autunite u. f. Phosphate d'urane, que l'on trouve près d'Autun. Syn. de URANITE

Autunois [*noi*], ancien pays de France, dont la capitale était *Autun.*

Auvelois, v. de Belgique, prov. et arr. de Namur, près de la Sambre ; 6.400 h.

auvent [*van*] n. m. Petit toit en saillie, qui garantit une porte, une fenêtre. Abri placé au sommet d'un mur pour protéger des espaliers.

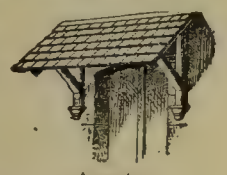

Auvent.

Auvergnat [*vèr-gna*], **e,** habitant ou originaire de l'Auvergne : *les Auvergnats.* N. m. Patois d'Auvergne : *parler l'auvergnat.* Adjectiv. : *danse auvergnate.*

auvergne [*vèr-gne*] n. f. Dissolution de tan dans laquelle on fait macérer les peaux. L'opération elle même. Syn. CHIPAGE.

Auvergne, anc. prov. de France, réunie à la couronne sous Louis XIII (1610), cédée par Marguerite de Valois ; capit. *Clermont-Ferrand ;* a formé les dép. du Puy-de-Dôme, du Cantal, et une partie de la Haute-Loire. (Hab. *Auvergnats.*) Région de montagnes (puy de Dôme, Mont-Dorê, Cantal), de volcans éteints, avec de fertiles plaines (Limagne), et de nombreuses sources minérales.

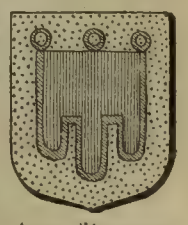

Armes d'Auvergne.

Auvergne (MONTS D'). V. PLATEAU CENTRAL.

Auvergne (*dentelle d'*), dentelle aux fuseaux, exécutée avec de gros fils. Genre de guipures du Puy.

Auvergne (Guillaume d'), théologien scolastique, évêque de Paris, né à Aurillac, m. en 1249. Elève de saint Thomas d'Aquin.

auvergner [*vèr-gné*] v. a. Plonger dans une auvergne : *auvergner des peaux.* Syn. CHIPER.

auvernat [*na*] n. m. Variété de vigne, d'origine auvergnate, cultivée dans le Loiret. Vin rouge qu'elle produit.

Auvernier, comm. de Suisse (canton de Neuchâtel), sur le lac de Neuchâtel ; 900 hab. Excellent vignoble. Ecole cantonale de viticulture.

auverpin [*vèr*] n. m. *Arg.* Auvergnat, charbonnier, commissionnaire.

Auvers-le-Hamon, comm. de la Sarthe, arr. et 34 kil. de La Flèche ; 1.510 h.

Auvers-sur-Oise, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 6 kilom. de Pontoise, sur l'*Oise ;* 2.540 h. Ch. de f. N. Pierre de taille, moellons, grès.

Auvillar [*vi-lar*], ch.-l. de c. de Tarn-et-Garonne, arr. et à 15 kil. de Moissac, sur la Garonne ; 1.080 h. Vins. — Le cant. a 9 comm. et 4.870 h.

auxanomètre [*ôk-za*] n. m. (du gr. *auxanein*, augmenter, et *metron*, mesure). Appareil destiné à mesurer la croissance d'une plante à de courts intervalles de temps.

Auxence, hérésiarque, né en Cappadoce, au début du IVe siècle. Il embrassa l'arianisme et fut créé évêque de Milan, en 342, par l'empereur Constance. Il fut excommunié et remplacé dans son épiscopat par saint Ambroise en 374.

Auxence ou **Auxent** (saint), abbé de Sinope, m. en 470. D'origine persane, il suivit d'abord la carrière des armes, puis se fit ermite. Fête le 14 février.

Auxerre [*ô-sè-re*], ch.-l. du dép. de l'Yonne, sur l'Yonne; ch. de f. P.-L.-M., à 175 kil. S. **E.** de Paris; 21.930 h. (*Auxerrois*). Vins, ocres, machines-outils. Belle cathédrale gothique. Deux conciles furent tenus à Auxerre en 578 et 1098. En 1412, les Armagnacs et les Bourguignons y signèrent la *paix d'Auxerre*, et en 1432 des conférences s'y ouvrirent entre les représentants de Charles VII et ceux du duc de Bourgogne. Patrie de saint Germain, de La Curne de Sainte-Palaye, du baron Fourier, de Paul Bert. — L'arr. a 12 cant., 132 comm., 93.600 h.; le cant. Est a 6 comm. et 11.790 h.; le cant. Ouest 10 comm. et 20.010 h.


Armes d'Auxerre.

Auxerrois [*o-sè-roi* ou *ô-ksè-roi*], ancien pays de France, dont la capitale était *Auxerre*.

Auxi-le-Château, ch.-l. de c. (Pas-de-Calais), arr. et à 26 kilom. de Saint-Pol, sur l'Authie; 2.630 h. Ch. de f. N. Tanneries. — Le cant. a 28 comm. et 14.500 h.

auxiliaire [*ôk-si-li-è-re*] adj. et n. (du lat. *auxilium*, secours). Qui aide, porte secours : *commis auxiliaire; le bœuf est l'auxiliaire du laboureur; dans l'armée romaine les auxiliaires, recrutés parmi les étrangers, étaient joints à la légion, mais restaient en dehors de ses cadres. Services auxiliaires.* Se dit, par opposition au *service armé*, des obligations imposées par la loi militaire aux jeunes gens atteints d'une infirmité relative, sans que leur constitution générale soit douteuse. (Ils portent le costume des corps de troupe auxquels ils sont affectés, et sont incorporés notamment comme soldats-secrétaires dans les états-majors, comme ouvriers et manutentionnaires, comme infirmiers, etc.). *Gram. Verbes auxiliaires*, se dit des verbes *avoir* et *être*, parce qu'ils aident à conjuguer les autres verbes, en se joignant aux formes impersonnelles, pour constituer les temps composés. Les verbes *aller*, *venir*, *devoir* sont dits *semi-auxiliaires*.

auxiliairement [*ôk-si-li-è-re-man*] adv. D'une manière auxiliaire.

auxiliateur, trice [*ôk-si*] adj. et n. Qui donne du secours : *un auxiliateur; dame auxiliatrice.*

Auxois [*ô-soi*], pays de l'ancienne Bourgogne, capit. *Semur*. (Hab. *Auxois.*) Sur le mont *Auxois* (Côte-d'Or), près duquel s'élevait probablement la ville d'Alésia, se trouve, depuis 1865, une statue de Vercingétorix, due au sculpteur Aimé Millet.

auxomètre [*ôk-so*] n. m. (du gr. *auxein*, augmenter, et *metron*, mesure). Instrument servant à mesurer la force grossissante d'un appareil d'optique, l'augmentation de la puissance des muscles dans l'effort, l'augmentation en circonférence du corps ou de quelqu'une de ses parties, etc.

Auxonne [*ô-son'*], ch.-l. de c. (Côte-d'Or), arr. et à 31 kil. de Dijon, sur la Saône; 6.305 h. (*Auxonnois*). Ch. de f. P.-L.-M. Belle église Notre-Dame. Ancienne ville fortifiée. Culture maraîchère. — Le cant. a 16 comm. et 12.150 h.

auxospore [*ôk-sos-po-re*] n. f. Spore sexuée des algues diatomées.

Auxy [*ôk-si*], comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 9 kilom. d'Autun; 1.224 h.

Auzances, ch.-l. de c. (Creuse), arr. et à 32 kil. d'Aubusson, sur l'Etang-Neuf, affl. du Cher; 1.470 h. Ch. de f. Orl. Commerce de laines, cuirs. — Le cant. a 11 comm. et 8.600 h.

Auzat-sur-Allier, comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 13 kil. d'Issoire; 2.200 h. Houille.

Auzelles, comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 35 kil. d'Ambert; 1.550 h. Moulinage de la soie.

Auzits, comm. de l'Aveyron, arr. et à 33 kil. de Rodez; 1.980 h. Ch. de f. O. Houille.

Auzon, ch.-l. de c. (Haute-Loire), arr. de Brioude, sur l'*Auzon du Velay*, affl. de l'Allier; 1.530 h. (*Auzonnais*). Vignoble; tuilerie. — Le cant. a 12 comm. et 12.420 h.

Auzout (Adrien), mathématicien français, né à Rouen, m. à Paris; inventeur du micromètre à fils mobiles (1630-1691).

Auzoux (Ch.-Louis), anatomiste français, né à Saint-Aubin-d'Ecrosville, m. à Paris (1797-1880), inventeur des modèles anatomiques en pâte inaltérable.

Ava, anc. capit. de la Birmanie, sur l'Iraouaddy : 8.000 h. environ.

avachi, e adj. et n. Déformé, fané, usé : *bottes avachies. Pop.* Se dit d'une personne sans énergie.

avachir v. a. (de *à*, et de l'anc. allem. *weichjan*, amollir). Rendre flasque, mou, au prop. et au fig. : *nous avons avachi notre jugement.* (Montaigne.) **S'avachir** v. pr. *Fam.* Devenir mou, se déformer, au prop. et au fig. : *les chaussures s'avachissent par les longues marches; l'homme s'avachit dans l'oisiveté.*

avachissement [*chi-se-man*] n. m. Etat de ce qui est avachi. *Fig.* Manque d'énergie.

Avadzi, une des huit grandes îles de l'empire du Japon, entre Nippon et Sikok; pop. 1.555.000 h.

Availles-Limouzine, ch.-l. de c. (Vienne), arr. et à 31 kil. de Civray, sur la Vienne; 2.190 h. Eaux minérales aux environs. — Le cant. a 4 comm. et 5.880 h.

aval n. m. (de *à valoir*). Garantie donnée sur un effet de commerce, par un tiers qui s'engage à payer le montant, s'il n'est pas acquitté par le signataire : *bon pour aval; donner son aval.* Pl. des *avals*.

— Encycl. *Dr.* L'aval se donne sur le billet lui-même, ou par acte séparé (art. 141, 142, 187 du C. de comm.). Le donneur d'aval doit avoir la capacité légale requise pour souscrire une lettre de change; il est tenu par les mêmes voies que les tireurs ou les endosseurs, et, par conséquent, soumis à la juridiction commerciale. Le donneur d'aval est obligé, *solidairement* avec tous les signataires, au payement de la lettre de change, sauf stipulation contraire.

aval n. m. (de *à*, et *val*). Le côté vers lequel descend la rivière. Loc. adv. *En aval de*, après, en descendant vers l'embouchure : *Rouen est en aval de Paris.* Ant. **Amont.**

avalage n. m. Descente d'un bateau sur une rivière. Descente d'une pièce de vin dans une cave.

avalaison [*lè-zon*] ou **avalasse** [*la-se*] n. f. Cours d'eau torrentiel, qui se forme à la suite de pluies abondantes.

avalanche n. f. (m. romand; de *avaler*, descendre). Masse considérable de neige, qui se détache


Avalanche.

des montagnes et roule dans les vallées. *Fig.* Multitude : *recevoir une avalanche de lettres.*

avalant [*lan*], **e** adj. Qui descend le cours de l'eau : *péniches avalantes.*

avalé, e adj. Se dit de la croupe d'un quadrupède lorsqu'elle forme un plan incliné d'avant en arrière.

avalée [*lé*] n. f. Ce qu'un tisserand peut faire sur son métier sans dérouler les ensouples.

avalement [*man*] n. m. Action de descendre, d'abaisser; déglutition; résultat de ces actions.

avaler [*lé*] v. a. (rad. *aval*). Faire descendre par le gosier jusque dans l'estomac : *avaler des huîtres.* Descendre dans la cave : *avaler un tonneau. Fig.* et *fam.* Croire : *avaler des bourdes.* Se soumettre à quelque chose de fâcheux : *avaler mainte humiliation.* Lire rapidement : *avaler un roman. Avaler sa langue* : 1° s'ennuyer beaucoup; 2° se taire; 3° mourir. *Avaler des yeux*, regarder avidement. V. n. Descendre le courant d'une rivière.

avaleresse [*rè-se*] n. f. Nom donné dans les terrains houillers à tout fonçage qui n'est pas encore arrivé au charbonnage.

avale-tout ou **avale-tout-cru** n. m. *Pop.* Gros mangeur, glouton.

avaleur, euse [*eu-ze*] n. *Fam.* Glouton. *Avaleur de gens*, fanfaron.

avalies [*li*] n. f. pl. Laines de peaux de moutons égorgés à l'abattoir.

avaliser [*zé*] v. a. Revêtir d'un aval : *avaliser un effet.* (On a dit aussi Avaler.)

avaliste [*lis-te*] adj. et n. Se dit de la personne qui donne son aval.

Avallon, ch.-l. d'arr. (Yonne), sur le Cousin, s.-affl. de l'Yonne; 5.900 h. (*Avallonnais*); ch. de f. P.-L.-M.; à 49 kil. d'Auxerre. Vins, granit, bétail. Patrie de Cousin d'Avallon, de Caristie. — L'arr. a 5 cant., 72 comm., 35.390 h.; le cant. a 16 comm. et 11.000 h.

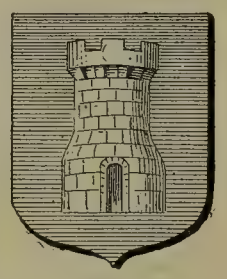
Armes d'Avallon.

avaloir n. m. (de *aval*). Sorte de nasse.

avaloire n. f. (de *avaler*). *Pop.* Bouche, gosier. (Dans ce sens on dit aussi Avaloir n. m.) *Par anal.* Ouverture d'une cavité profonde où quelque chose s'engouffre. *Pêch.* Digue à claire-voie, faite pour pêcher des saumons dans les rivières.

avaloire n. f. (de *avaler*). Pièce du harnais, qui, fixée au brancard, descend derrière les cuisses du cheval de limon, pour retenir la voiture dans une descente. (V. harnais.)

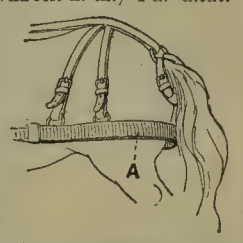

A, avaloire.

Avalos [*loss*] (Ferdinand-François **d'**), marquis de Pescaire, d'origine espagnole, né à Naples, un des plus illustres lieutenants de Charles-Quint. Il se signala contre les Français à La Bicoque et à Pavie (1489-1525).

Avalos (Alphonse **d'**), marquis del Vasto, cousin du précédent, gouverneur du Milanais; fut vaincu par les Français à Cérisoles, en 1544 (1504-1546). — Sa sœur Constance, veuve du duc d'Amalfi, a laissé des poésies pleines de grâce et de douceur.

avalure n. f. Altération du sabot du cheval, dans laquelle la corne se sépare de la peau.

avançage n. m. Faveur administrative, en vertu de laquelle une voiture de place stationne au delà de la limite assignée aux autres. Lieu où elle stationne en vertu de ce droit.

avance n. f. Partie de bâtiment qui dépasse l'alignement. Ce dont on devance quelqu'un : *avoir une avance d'une lieue, d'une heure, d'une page.* Payement anticipé : *faire des avances à un ouvrier. Fig.* Premières démarches dans une liaison, une réconciliation, etc. : *le plus raisonnable fait les avances.* Loc. adv. *D'avance, à l'avance, par avance*, par anticipation : *se réjouir d'avance. En avance*, avant l'heure. *Avance à l'allumage*, v. allumage. Ant. **Retard.**

avancé, e adj. Mis en avant : *retirer la main avancée. Ouvrage avancé*, qui est en avant des autres. *Poste avancé*, très en avant vers l'ennemi. Emis, énoncé, affirmé : *prouver les faits avancés.* Payé avant le terme : *sommes avancées.* Presque terminé : *travail avancé.* D'une grande perfection : *civilisation avancée.* Qui devance les autres dans la voie du progrès, etc. : *écolier avancé; avoir des idées avancées.* (S'emploie substantiv. : *les avancés d'un parti.*) *Ironiq. Etre bien avancé*, avoir pris une peine, fait un sacrifice inutiles. Près de se gâter, de se corrompre : *gibier avancé; fruits avancés.*

avancée [*sé*] n. f. *Min.* Partie extrême d'une galerie que l'on creuse. *Pêch.* Partie moyenne d'une ligne, qui, en général, porte les plombs destinés à équilibrer le flotteur.

avancement [*man*] n. m. Etat de ce qui est en saillie : *l'avancement d'un mur qui rompt l'alignement.* Action de porter en avant : *l'avancement d'un pied devant l'autre.* Etat d'une chose qui approche de son terme : *l'avancement d'un travail.* Nombre qui mesure le travail fait par une machine-outil pendant l'unité de temps. Progrès, succès, élévation en grade : *obtenir de l'avancement. Avancement d'hoirie*, ce qu'un héritier reçoit par anticipation. Ant. **Recul, rétrogradation.**

— Encycl. *Arm.* et *mar.* L'avancement a lieu au choix pour les sous-officiers et caporaux qui réunissent les conditions réglementaires d'ancienneté; il est alors prononcé par le chef de corps. Il est automatique pour les sous-lieutenants, qui sont nommés lieutenants au bout de deux ans de grade. Il s'effectue par portions, au choix et à l'ancienneté, pour les lieutenants et capitaines, et roule sur toute l'arme; à partir du grade de commandant, toutes les promotions se font au choix.

Dans la marine, l'avancement des officiers mariniers a lieu au choix. Les enseignes de deuxième classe sont promus de première à deux ou trois ans de grade. Les enseignes sont nommés lieutenants de vaisseau, deux tiers à l'ancienneté et un tiers au choix; la part du choix est de la moitié pour l'obtention du grade de capitaine de corvette. Tous les grades supérieurs sont attribués au choix, sous réserve de conditions de commandement ou de service à la mer.

avancer [*sé*] v. a. (rad. *avant.* — Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *j'avançai, nous avançons.*) Porter, pousser en avant : *avancer le bras, une chaise.* Payer par anticipation : *avancer ses gages à un domestique.* Donner de l'avancement à; avantager, profiter : *nous voyons des ministres avancer des fonctionnaires incapables, et cela ne nous avance pas beaucoup. Fig.* Hâter : *avancer son départ.* Mettre en avant : *avancer une proposition.* V. n. Aller en avant : *avancer rapidement.* Aller trop vite : *ma montre avance.* Sortir de l'alignement : *ce mur avance.* Faire des progrès : *avancer dans ses études.* Approcher du terme : *l'ouvrage avance.* Ant. **Reculer, rétrograder, retarder.**

avançon n. m. (rad. *avancer*). Allonge d'une ligne de pêche.

avanie [*ni*] n. f. (gr. mod. *abania*). Affront public, traitement humiliant : *essuyer une avanie.*

avant [*van*] prép. ou adv. (du préf. *ab*, et du lat. *ante*, auparavant.) Marque, priorité de temps, d'ordre ou de lieu : *placez l'utile avant l'agréable.* Marque aussi profondeur, éloignement, heure tardive : *creuser, s'aventurer plus avant; Paris reste animé fort avant dans la nuit. Avant que*, loc. conjonct., *Avant de, Avant que de*, loc. prépos., servent à exprimer la priorité dans le temps. *En avant* loc. adv., en face du lieu où l'on est. *En avant de* loc. prépos., dans le lieu, la situation qui précède quelqu'un ou quelque chose. (V. auparavant.) Ant. **Après.**

avant [*van*] n. m. (lat. *ab ante*). La partie antérieure d'un objet. Se dit surtout pour les navires, etc. : *l'avant d'un canot. Aller de l'avant*, continuer vivement d'avancer. (Se dit souvent par dénigrement.) Nom donné au football à chacun des joueurs qui ont pour mission de suivre le ballon sans arrêt, d'un bout à l'autre de la partie. Ant. **Arrière.**

— Encycl. *Mar.* Les formes des avants ont varié suivant le but auquel les navires étaient affectés. De nos jours, les avants des navires à vapeur se sont amincis de plus en plus, pour n'offrir à la mer qu'une faible résistance.

avantage n. m. (de *avant*). Ce qui est utile, profitable : *l'instruction offre de grands avantages.* Supériorité : *profiter de son avantage.* Succès, victoire : *remporter quelques avantages.* Don fait par testament, excédant la part légale : *faire un avantage. Pop.* plur. Poitrine de femme. Ant. **Désavantage, inconvénient.**

avantager [*jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il avantagea, nous avantageons.*) Faire un avantage à : *un père ne peut avantager un de ses enfants que d'une portion de ses biens.* Gratifier : *la nature avantage de ses dons quelques privilégiés.* Ant. **Désavantager.**

avantageusement [*jeu-ze-man*] adv. D'une manière avantageuse : *conclure une affaire avantageusement.* D'une manière honorable : *maison avantageusement connue.* Ant. **Désavantageusement.**

avantageux, euse [*jeû, eu-ze*] adj. Qui produit des avantages : *condition avantageuse.* Qui sied bien : *coiffure avantageuse.* N. m. *Fam.* Présomptueux, suffisant : *l'avantageux se vante toujours.* Ant. **Désavantageux, nuisible, préjudiciable.**

avant-bassin [*ba-sin*] n. m. Partie du port située en avant d'un bassin. Pl. des *avant-bassins.*

avant-bec [*bèk*] n. m. Eperon en maçonnerie placé en avant d'une pile d'un pont et destiné à fendre l'eau. Pl. des *avant-becs*. V. PONT.

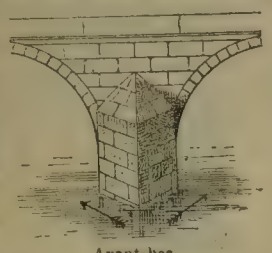
Avant bec.

avant-bouche n. f. Partie de la bouche qui s'étend des lèvres jusqu'aux dents.

avant-bras [*bra*] n. m. invar. Partie du bras depuis le coude jusqu'au poignet. Chez le cheval, région du membre antérieur, du coude au genou.

avant-cale n. f. Prolongement d'une cale de construction en dessous du niveau de la mer. Pl. des *avant-cales*.

avant-clou n. m. Sorte de vrille avec laquelle on perce des trous pour y enfoncer des clous sans s'exposer à faire éclater le bois. Pl. des *avant-clous*.


Avant-clou.

avant-cœur n. m. *Art vétér.* Nom donné communément aux tumeurs inflammatoires (abcès, œdème) qui se développent au poitrail du cheval et des bêtes à cornes. *Anat.* Creux de l'estomac. *Boucher.* Maniement pair ou double, qui est commun aux bêtes à cornes des deux sexes.

avant-corps [*kor*] n. m. invar. Partie d'une construction en saillie.

avant-cour n. f. Première cour d'une grande maison. Pl. des *avant-cours*.

avant-coureur n. m. et adj. Qui précède quelqu'un : *les uhlans sont les avant-coureurs des armées allemandes.* Tout ce qui annonce un événement prochain : *signes avant-coureurs de la tempête.*

avant-courrier [*kou-ri-é*], **ère** n. Cavalier qui précédait une voiture de poste pour faire préparer les relais. Pl. des *avant-courriers. L'avant-courrière du jour*, l'aurore.

avant-dernier [*dèr-ni-é*], **ère** adj. et n. Qui est immédiatement avant le dernier. Pl. des *avant-derniers, ères.*

avant-deux [*deû*] n. m. invar. La seconde des cinq figures du quadrille.

avant dire droit ou **avant faire droit** n. m. Jugement rendu dans le cours d'une affaire, avant la décision définitive, pour ordonner certaines mesures relatives au procès.

avant-fossé [*fo-sé*] n. m. Fossé entourant la contrescarpe. Pl. des *avant-fossés.*

avant-garde n. f. Première ligne d'une armée, d'une flotte, etc., en bataille, en marche. Pl. des *avant-gardes.*

— ENCYCL. L'avant-garde a pour mission essentielle d'éviter une surprise au gros de la troupe qu'elle précède, en lui faisant connaître la situation et les dispositions de l'ennemi assez à temps pour lui permettre de se préparer à la rencontre.

Elle se subdivise en plusieurs échelons, qui sont, d'arrière en avant : le *gros de l'avant-garde*, la *tête*, la *pointe* et l'*extrême pointe*. La force varie suivant l'effectif de la troupe à couvrir ; pour une unité un peu importante, elle peut comprendre les trois armes. Son chef ne doit se laisser entraîner dans un combat à fond que s'il juge pouvoir le faire sans contre-carrer les projets du commandant en chef, mais en gênant au contraire les desseins de l'ennemi.

avant-glacis [*si*] n. m. invar. Glacis qui règne au delà d'un avant-fossé.

avant-goût [*ghou*] n. m. Goût qu'on a par avance d'une chose que l'on doit avaler : *à la seule pensée d'une médecine, on a un avant-goût désagréable.* Pl. des *avant-goûts.*

avant-hier [*a-van-ti-èr*] loc. adv. Avant-veille du jour où l'on est. (S'empl. quelquefois substantiv.)

avant-jeu n. m. Ce qui précède le jeu.

avant-main [*min*] n. m. La partie antérieure de la main. Partie de devant du cheval, comprenant la tête, le cou, le poitrail et les membres antérieurs. Pl. des *avant-mains.*

avant-métré n. m. Ensemble des différentes mesures d'un ouvrage à construire. Pl. des *avant-métrés.*

avant-mur n. m. Mur adossé à un autre mur. Pl. des *avant-murs.*

avant-pied [*pi-é*] n. m. *Anat.* Nom vulgaire du métatarse. *Techn.* Syn. de EMPEIGNE. Pl. des *avant-pieds.*

avant-pieu n. m. Bloc de bois placé sur la partie supérieure d'un pieu que l'on enfonce au mouton, pour en éviter l'écrasement. Pl. des *avant-pieux.*

avant-poignet [*poi-gnè*] n. m. Nom vulgaire du métacarpe. Pl. des *avant-poignets.*

avant-port [*por*] n. m. Petit port à l'entrée d'un grand. Pl. des *avant-ports.*

avant-portail [*ta, l* mll.] n. m. Portail qui, dans certaines églises gothiques, précède le portail proprement dit. Pl. des *avant-portails.*

avant-poste [*pos-te*] n. m. Poste en avant, le plus près de l'ennemi ; les hommes qui le composent : *l'avant-poste fut tué. Fig.* Ce qui protège contre des attaques extérieures. Pl. des *avant-postes.*

— ENCYCL. Les avant-postes assurent la protection immédiate d'une troupe en station contre les attaques de l'ennemi. Ils ne comprennent en général que de l'infanterie et de la cavalerie.

Un réseau complet d'avant-postes comporte une série d'éléments échelonnés de l'avant à l'arrière, dans l'ordre suivant : les *sentinelles*, les *petits postes* et *postes spéciaux*, les *grand'gardes* et la *réserve des avant-postes*. En outre, des *postes d'examen* sont établis sur les routes qui traversent les avant-postes, pour interroger et arrêter au besoin les passants. Enfin, des *patrouilles* sont expédiées en avant de la ligne des sentinelles, pour se renseigner, autant que possible, sur la position et les intentions de l'ennemi. La disposition de ces différents éléments est d'ailleurs subordonnée au terrain et aux circonstances, et une grande latitude est laissée à cet égard au commandant des avant-postes.

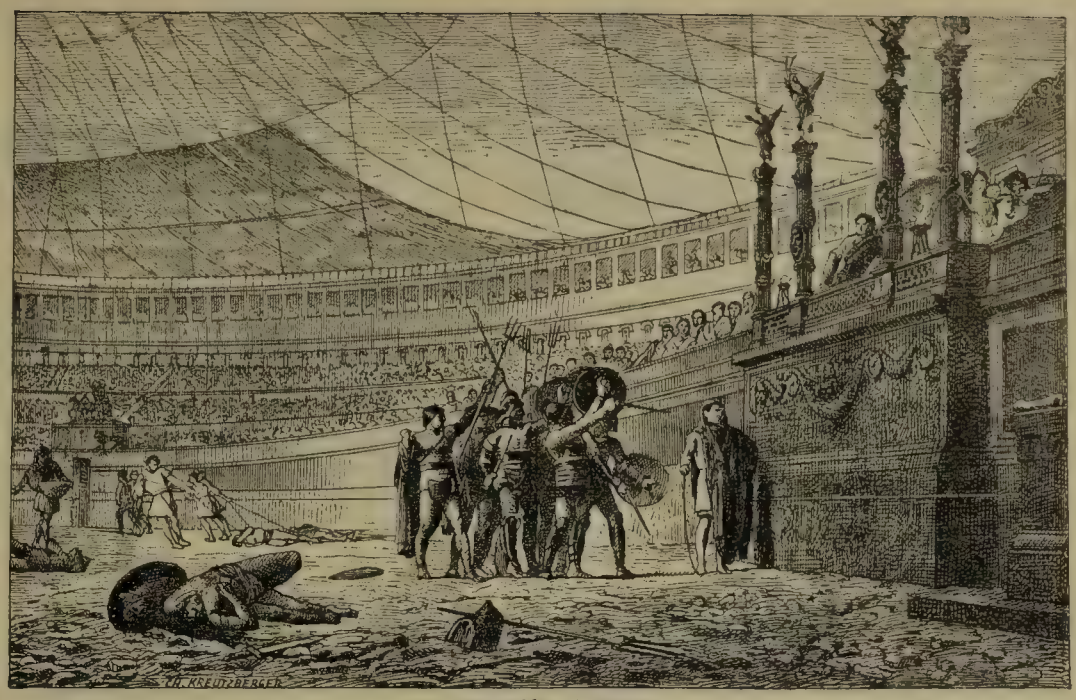
Ave, Cæsar, tableau de Gérome.

avant-première n. f. Réunion de critiques, d'amateurs, etc., qui a lieu avant la première représentation d'une pièce, avant l'exposition d'une œuvre d'art. Chronique, interview, etc., relative à une pièce, et qui paraît avant la première représentation. Pl. des *avant-premières.*

avant-projet [*jè*] n. m. Rédaction préparatoire d'un projet. Pl. des *avant-projets.*

avant-propos [*po*] n. m. invar. Préface, introduction en tête d'un livre.

avant-quart [*kar*] n. m. Coup que certaines horloges sonnent un peu avant l'heure, la demi-heure et le quart. Pl. des *avant-quarts.*

avant-scène [*sè-ne*] n. f. Partie de la scène d'un théâtre entre l'orchestre et le rideau. Loge de spectateur de chaque côté de cette partie : *louer une avant-scène.* Pl. des *avant-scènes.*

avant-soc n. m. Dans certaines charrues, petit soc disposé devant le soc ordinaire.

avant-solier [*li-é*] n. m. (de *avant*, et *sol*). Partie qui supporte les étages des maisons en faisant saillie sur la rue : *les avant-soliers se trouvent surtout dans les constructions gothiques.* Pl. des *avant-soliers.*

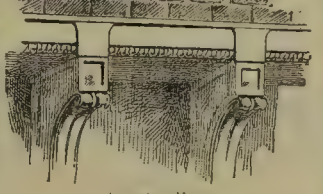
Avant-solier.

avant-terrasse [*tè-ra-se*] n. f. Terrasse qui en précède une autre. Pl. des *avant-terrasses.*

avant-terre n. f. invar. Bord d'un fleuve, d'une rivière, etc. Adjectiv. Se dit des arches d'un pont, qui tiennent aux culées.

avant-toit [*toi*] n. m. Toit en saillie. Pl. des *avant-toits.*

avant-train [*trin*] n. m. Partie d'une voiture qui comprend les deux roues de devant et le timon. Partie d'une charrue, formée de deux roues, indépendante de l'age, et qui assure la stabilité de l'instrument. Pl. des *avant-trains.*

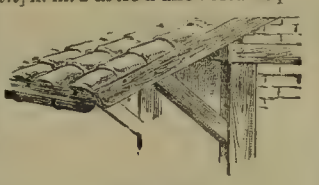
Avant-toit.

avant-veille [*vè, ll* mll., *e*] n. f. Le jour qui est avant la veille. Pl. des *avant-veilles.*

avant-vin n. m. Nom donné dans certaines régions au vin doux.

avare adj. et n. (lat. *avarus ;* de *avere*, désirer avidement). Qui a un amour excessif de l'argent pour l'accumuler. *Fig.* Très ménager de : *être avare de son temps.* PROV. : **A père avare, fils prodigue,** les avares ont souvent des enfants qui dilapident leurs biens. ANT. **Prodigue, dépensier, dissipateur.**

Avare (*l'*), comédie en cinq actes et en prose, imitée de l'*Aululaire* de Plaute, par Molière (1668). Molière a fait d'Harpagon la personnification de l'avare, mis en relief le désordre que sa passion odieuse apporte dans l'organisation de la famille. Il raille ce vieillard sordide, qui se rencontre avec son fils à court d'argent dans la boutique de l'usurier ; il stigmatise enfin le mariage qui dispose des femmes en échange d'une dot, sans considération de leur bonheur. V. HARPAGON.

Avares (*les*) ou *les Peseurs d'or*, tableau de Quentin Metzys (Windsor). Grande finesse d'exécution.

avarement [*man*] adv. D'une manière avare.

Avares ou **Avars,** peuple d'origine ouralo-altaïque ; se jeta sur l'Europe, qu'il ravagea pendant trois siècles. Charlemagne les détruisit au VIIIe siècle. — Un *Avare* ou *Avar.*

avariable adj. Qui peut s'avarier.

avarice n. f. (lat. *avaricia*). Vice de l'avare. *Collectiv.* Les avares : *l'avarice manque de tout.* ANT. **Prodigalité, générosité.**

avaricieusement [*si-eu-ze-man*] adv. D'une façon avaricieuse.

avaricieux, euse [*si-eû, eu-ze*] adj. et n. Qui a de l'avarice dans les plus petites choses ; qui lésine : *vieillard avaricieux ; un avaricieux.* Qui indique l'avarice : *un air avaricieux.*

Avaricum [*kom'*], v. de la Gaule, auj. *Bourges.* Avaricum était, au temps de la conquête de César, une des plus prospères cités de la Gaule ; ses habitants refusèrent de la brûler devant les Romains, qui s'en emparèrent et y trouvèrent d'importantes ressources.

avarie [*ri*] n. f. (ital. *avaria*). *Mar.* Dommage arrivé à un navire ou à sa cargaison. Dépenses faites pour prévenir ou réparer ce dommage. Détérioration, dégât : *les avaries d'une meule de foin.* Euphémisme pour désigner la syphilis. V. AVARIÉ.

avarié, e adj. Endommagé, gâté. Adj. et n. Atteint de la syphilis. (Terme en usage depuis la pièce d'Eug. Brieux, *les Avariés* [1905].)

avarier [*ri-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Endommager, gâter : *la chaleur avarie la viande.*

avariose n. f. Syn. de SYPHILIS.

avatar n. m. (sanscrit *avatâra*). Nom donné, dans l'Inde, aux incarnations d'un dieu, surtout à celle de Vichnou. *Par anal.* Transformation, métamorphose : *les avatars d'un homme politique.*

Avatcha ou **Avatscha,** baie de la Russie d'Asie (côte orientale du Kamtschatka.)

à vau-de-route [*vô*] loc. adv. (*d vau* est l'anc. orthogr. des mots *d val*). Précipitamment, en désordre : *troupes qui fuient à vau-de-route.*

à vau-l'eau [*vô-lô*] loc. adv. Au courant de l'eau : *laisser aller une barque à vau-l'eau. Fig.* Se dit en parlant de ce qui tourne au désordre, à la déconfiture : *que d'entreprises s'en vont à vau-l'eau !* (Dans ce sens, on dit aussi : À VAU-LE-VENT, À VAU-LE-FEU.)

Avaux (Claude DE MESMES, comte d'), diplomate français, un des négociateurs du traité de Westphalie, surintendant des finances (1595-1650).

Avé ou **Avé Maria** n. m. inv. (du lat. *ave*, salut, et *Maria*, Marie). La salutation angélique, prière catholique. Grain de chapelet sur lequel on dit un Avé. Pl. des *Avé* ou des *Avé Maria.*

Avebury (lord). V. LUBBOCK (John).

avec [*vèk*] prép. (lat. *apud hoc*). En même temps que : *prendre au nid la mère avec les petits.* En compagnie : *déjeuner avec un ami.* Au moyen de, à l'aide de : *ouvrir avec une clef.* Envers : *être docile avec ses maîtres.* Malgré, sauf : *avec tout le respect que je vous dois. D'avec* loc. prép. indiquant une idée de séparation : *divorcer d'avec sa femme.*

Ave Cæsar (ou **Imperator**), **morituri te salutant,** mots lat. signif. *Salut, César* [ou *Empereur*], *ceux qui vont mourir te saluent*, paroles que suivant Suétone (*Claude*, 21) prononçaient, en s'inclinant devant la loge impériale, les gladiateurs qui défilaient dans le cirque avant le combat où presque tous devaient trouver la mort.

Ave, Cæsar ou *les Gladiateurs*, tableau de Gérome (1859) ; savante et curieuse étude archéologique, mise en action de la phrase précédente.

avecque ou **avecques** [*vè-kè*] adv. Ancienne orthographe de AVEC.

Aved (Jacque-André-Joseph), peintre français, né à Douai, m. à Paris (1702-1766), portraitiste d'un talent sobre et solide (portraits de *Mme Crozat*, de *lui-même*, etc.).

aveindre [*vin-dré*] v. a. (du lat. *abemere*, emporter. — Se conj. comme *craindre.*) Atteindre, saisir. (Vx.)

aveine [*vè-ne*] n. f. Anc. orthographe de AVOINE.

aveinière [*vè*] ou **avénière** n. f. Terrain semé d'avoine.

Aveiro, v. du Portugal (prov. de Beira), près de l'estuaire de la Vouga ; 7.500 h. Pêcheries, parcs à huîtres.

Aveize, comm. du Rhône, arr. et à 41 kil. de Lyon ; 1.230 h.

Avé-Lallement (Berthold), savant et voyageur allemand, né et m. à Lubeck (1812-1884). Il a effectué d'importants voyages au Brésil.


Avelanède.

avelanède ou **velanède** n. f. (gr. mod. *balanidi*). Godet, cupule du gland du chêne vélani.

Avelghem, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Courtrai), près du confluent de l'Escaut et du Rhosne ; 3.900 h. Cuirs, huile.

Avelin, comm. du Nord, arr. et à 12 kil. de Lille ; 1.510 h. Ch. de f. N.

aveline n. f. (lat. *abellana*, noix d'Abella, en Campanie). Grosse noisette, fruit de l'avelinier.

avelinier [*ni-é*] n. m. (de *aveline*). Variété de noisetier des contrées méridionales de l'Europe.

avellanaire [*vèl-la-nè-re*] adj. (du lat. *avellana*, noisette). Qui est de la grosseur d'une noisette.

Avellaneda (Gertrude Gomez **d'**), femme poète et auteur dramatique espagnole, née à Cuba, m. à Séville (1816-1873).

Avellaneda (Alonso Fernandez **d'**), pseudonyme sous lequel *Fray Luiz* Aliaga a publié une *Suite* médiocre à la première partie du *Don Quichotte* de Cervantes.

Avellino, v. d'Italie, ch.-l. de la prov. du même nom ; 23.900 h.

aven [*vèn*] n. m. (du celt. *avon*, source). Puits naturel en forme de gouffre, dans la région des Causses.

avénacées [*sé*] n. f. pl. Tribu des graminées, ayant pour type le genre *avoine*. S. une *avénacée*.

avénage n. m. Impôt féodal, qui se payait en avoine.

avénaïne n. f. Gluten de l'avoine.

avenant [*nan*] n. m. Acte modificatif ou additionnel d'une police d'assurance ou de tout autre contrat.

avenant [*nan*], **e** adj. Qui a bonne grâce, affable : *manières avenantes. A l'avenant* loc. adv., à proportion, pareillement. *A l'avenant de* loc. prép. : *dessert à l'avenant du repas.*

Avenches, v. de Suisse (cant. de Vaud), près du lac de Morat ; 1.950 h. Fabrique de ressorts ; aciérie. Lait concentré. C'est l'antique *Aventicum*, ruiné par les Germains en 207, puis vers le milieu du IVe et au début du Ve siècle. Ruines romaines.

Avène, comm. de l'Hérault, arr. et à 31 kil. de Lodève, sur l'Orb ; 1.080 h. Eaux thermales bicarbonatées.

Avenel (Georges **d'**), historien français, né à Neuilly (Seine) en 1850 ; auteur d'une estimable histoire de *Richelieu et la Monarchie française*, du *Mécanisme de la vie moderne*, etc.

avènement [*man*] n. m. Venue, arrivée : *l'avènement du Messie.* (Vx.) Elévation à une dignité suprême : *avènement à l'empire. Féod. Don de joyeux avènement*, droits que l'on payait au nouveau possesseur d'un fief et au roi qui montait sur le trône, en échange de la confirmation par eux des offices, privilèges, etc. Aujourd'hui, à l'inverse, cadeau, libéralité que fait une personne en prenant possession d'une fonction, etc.

avéneron n. m. Folle avoine.

avénière n. f. *Agric.* Syn. de Aveinière.

Avénières (Les), comm. de l'Isère, arr. et à 17 kil. de La Tour-du-Pin ; 3.950 h. Ch. de f. S. Soieries.

avénine n. f. Substance découverte par Johnson dans l'avoine.

avenir v. imp. et défect. Advenir, arriver fortuitement. (Peu us.)

avenir n. m. Temps futur : *l'avenir est incertain.* Situation brillante en perspective : *avoir de l'avenir. Fig.* Bien-être futur : *assurer l'avenir d'un enfant.* Postérité : *l'avenir nous jugera. A l'avenir* loc. adv. Désormais. Ant. **Passé.**

à-venir n. m. invar. *Dr.* Sommation, adressée par un avoué à l'avoué de l'adversaire, de comparaître à l'audience à un jour fixé : *signifier des à-venir.*

Avenir (*l'*), journal rédigé par Lamennais, Montalembert, Lacordaire, Gerbet, etc. Il tendait à concilier les idées libérales avec le catholicisme (1831-1832).

Avenir (*l'*) *de la science*, par E. Renan. V. science.

Avensan, comm. de la Gironde, arr. et à 29 kil. de Bordeaux ; 1.270 h. Ch. de f.

avent [*van*] n. m. (du lat. *adventus*, arrivée). Temps de pénitence précédant Noël et comprenant quatre dimanches, dont le premier est celui qui suit immédiatement le 26 novembre. Epoque de l'année, qui correspond à l'avent. (Dans ce sens, s'emploie surtout au pl. : *c'est aux avents qu'on a coutume de planter.*) Ensemble des sermons prêchés à cette époque (dans ce sens, prend une majuscule) : *l'Avent de Bourdaloue.* (V. l'art. suiv.)

Avent (*l'*), de Bourdaloue, suite de douze sermons, prêchés de 1670 à 1693 et qui brillent par la force du raisonnement, la sobriété et la vigueur du style.

Avent (*l'*), de Massillon, suite des dix sermons prêchés devant Louis XIV, à Versailles. Début d'un grand talent oratoire, salué par Bourdaloue lui-même.

aventer [*van-té*] v. a. Placer au bon vent : *aventer une voile.*

Aventin [*van*] (Mont), l'une des sept collines comprises dans l'enceinte de l'ancienne Rome, près du Tibre. C'est sur ce mont que se retira la plèbe romaine, pendant sa révolte contre le patriciat. On envoya aux mécontents Menenius Agrippa, patricien d'origine plébéienne, qui les ramena à l'obéissance en leur racontant l'apologue : *les Membres et l'Estomac.* (La locution *Se retirer sur le mont Aventin* a passé dans la langue et s'emploie quand il s'agit d'une révolte ouverte contre l'autorité.)

aventistes *van-tis-te*] n. m. pl. (angl. *adventist*). Secte américaine, fondée en 1831 par William Miller et professant que le deuxième avènement (*advent*) du Christ est plus ou moins prochain.

aventure [*van*] n. f. (du lat. *adventurus*, qui doit arriver). Evénement, fait inopiné, fortuit, surprenant : *les aventures de la vie.* Entreprise hasardeuse ou événement extraordinaire : *qui cherche les aventures, y périt souvent. La bonne aventure*, la prétendue prédiction de l'avenir. *Grosse aventure*, contrat de prêt à gros intérêt, avec stipulation de perte totale du capital pour certains cas prévus (naufrage d'un navire, etc.). Loc. adv. : *A l'aventure*, sans dessein arrêté. *Par aventure, d'aventure*, par hasard.

aventurer [*van-tu-ré*] v. a. Hasarder, risquer : *aventurer une somme au jeu.* **S'aventurer** v. pr. Se hasarder, s'exposer.

aventureusement [*van-tu-reu-ze-man*] adv. D'une manière aventureuse.

aventureux, euse [*van-tu-reû, eu-ze*] adj. Qui s'expose, qui se hasarde : *homme, esprit aventureux.* Abandonné au hasard : *existence aventureuse.* Ant. **Prudent, réfléchi, circonspect.**

aventurier [*van-tu-ri-é*], **ère** n. Qui cherche, qui court des aventures : *nos corsaires étaient d'héroïques aventuriers.* Qui s'abandonne à une vie d'intrigues : *les aventuriers abondent.*

Aventurière (*l'*), comédie en cinq actes et en vers, d'Emile Augier (1848). Une actrice courtisane captive un riche et vieux seigneur de Padoue, dont elle cherche à devenir la femme ; mais le fils de ce seigneur revient incognito et déjoue les ruses de l'*aventurière.* Cette pièce est écrite en un style franc et spirituel.

aventurine [*van*] n. f. Pierre d'un jaune brun, semée de petits points d'or. *Aventurine artificielle*, verre ou poterie imitant cette pierre précieuse et obtenu avec du cuivre en paillettes, tenu en suspension dans la masse.

avenu, e adj. Ne s'emploie que dans la locution adjective *non avenu* (fém. *avenue*), considéré comme nul.

avenue [*nû*] n. f. (rad. *venir*). Chemin par lequel on arrive dans un lieu : *les avenues d'un palais.* Allée d'arbres qui conduit à une habitation. Nom donné à certaines grandes voies des villes, plantées d'arbres : *l'avenue des Champs-Elysées, à Paris.*

Avenzoar (Abou-Merwan-ibn-Zohr), médecin arabe, né à Peñaflor, près de Séville, m. à Séville (1073-1162) ; maître d'Averrhoès.

avérage n. m. (m. angl.). Moyenne avérée. Petit bétail comprenant chèvres et moutons.

Avercamp (Hendrik **Van**), paysagiste hollandais, né à Amsterdam vers 1585, m. à Kampen après 1683. Il était muet ; on lui doit de remarquables scènes d'hiver.

Averdy (François **de L'**), jurisconsulte et financier français, contrôleur des finances, né à Paris, décapité sous la Terreur (1723-1793).

avéré, e adj. (de *avérer*). Reconnu vrai : *fait avéré.* Ant. **Contesté, controversé.**

avérer [*ré*] v. a. (du préf. *ad*, et du lat. *verus*, vrai. — Se conj. comme *accélérer.*) Vérifier et démontrer comme vrai : *avérer une nouvelle.* **S'avérer** v. pr. Etre avéré, confirmé, reconnu vrai.

Averesco (Alexandre), général et homme politique roumain, né en Bessarabie en 1859, fut chef du grand état-major pendant la guerre balkanique de 1913, et commanda les troupes roumaines pendant la Grande Guerre. En 1920, il fut nommé président du conseil.



Averesco.

Averne, lac d'Italie, près de Naples, d'où s'échappent des émanations sulfureuses ; il était regardé comme l'entrée des Enfers. Sur ses bords se trouvait l'antre de la Sibylle de Cumes. (*Enéide.*)

Averrhoès ou **Averroès** [*ès*] (Ibn-Roschd), illustre médecin et philosophe arabe, né à Cordoue, m. à Maroc (commencem. du XIIe s.-1198) ; commentateur d'Aristote. Ses doctrines philosophiques inclinaient vers le matérialisme et le panthéisme, et elles furent condamnées par l'Université de Paris, puis par le saint-siège.

averrhoïsme ou **averroïsme** [*vé-ro-is-me*] n. m. Doctrine philosophique d'Averrhoès, très répandue dans les écoles du moyen âge et, à la Renaissance, dans le nord de l'Italie. Elle est caractérisée par la croyance en l'*éternité de la matière* et par la théorie de l'*intellect actif*, sorte d'intermédiaire entre Dieu et les choses.

avers [*vèr*] n. m. (du lat. *adversus*, tourné vers). Côté d'une monnaie, d'une médaille, qu'on appelle communément la *tête*, le *droit*, la *face.* Ant. **Revers.**

Aversa, v. d'Italie (prov. de Caserte) ; 21.200 h. Ce fut le premier établissement des Normands en Italie.

averse [*vèr-se*] n. f. (rad. *verser*). Pluie subite, abondante et souvent de peu de durée : *essuyer une averse. Fig.* et *fam.* Multitude : *une averse de discours, de croix. A verse* loc. adv. V. verse (A).

aversion [*vèr*] n. f. (lat. *aversio ;* de *avertere*, supin *aversum*, détourner). Antipathie, haine, répulsion, répugnance extrême : *prendre en aversion.* Ant. **Sympathie.**

averti, e [*vèr*] adj. Qui a reçu un avis ou un avertissement : *se tenir pour averti.* Instruit, expérimenté, avisé : *un critique averti.* Se disait, sous le second empire, d'un journaliste ou d'un journal ayant reçu un « avertissement ». Prov. : **Un homme averti en vaut deux,** quand on est prévenu d'avance, on se tient doublement sur ses gardes.

avertin [*vèr*] n. m. (du lat. *avertere*, détourner). Maladie de l'esprit qui rend emporté, furieux ; personne atteinte de ce mal. (Vx.) *Art vétér.* Syn. de tournis, maladie des moutons.

avertir [*vèr*] v. a. (du lat. *advertere*, faire remarquer). Informer, prévenir, instruire : *un ami véritable nous avertit de nos fautes. Je vous en avertis !* se dit par menace ou par défi.

avertissement [*vèr-ti-se-man*] n. m. Appel fait à l'attention de quelqu'un. Avis, information, fait ou objet qui produit un effet : *les avertissements de la conscience.* Courte préface : *avertissement au lecteur.* Avis adressé aux contribuables pour le payement de l'impôt. Sous le second empire, avis officiel de l'autorité à un journal : *au troisième avertissement, le journal était supprimé.*

— Encycl. Dr. V. contributions.

avertisseur [*vèr-ti-seur*] adj. et n. m. Personne ou chose qui prévient, qui donne un avertissement : *les infirmités humaines sont les avertisseurs de la mort. Techn.* Appareil, de toute nature, et en particulier de sûreté, employé pour transmettre en certains points des avis, ou des signaux conventionnels. *Adjectiv.* Qui est destiné à donner un signal : *le sifflet avertisseur a été appliqué à la navigation.*



Avertisseurs d'incendie : Face extérieure de la boîte du poste avertisseur ; 2. Intérieur de la boîte ; 3. Poste avertisseur.

— Encycl. Les avertisseurs sont très employés dans l'industrie et l'exploitation des chemins de fer et portent divers noms, suivant le but auquel ils sont destinés. La Ville de Paris possède dans tous ses quartiers de nombreux avertisseurs d'incendie, qui permettent de prévenir à la moindre alerte la caserne de sapeurs-pompiers la plus proche.

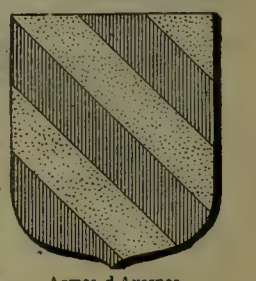

Armes d'Avesnes.

Avesnelles, comm. du Nord, arr. d'Avesnes, sur l'Helpe-Majeure ; 2.520 h. Ch. de f. N. Filatures.

Avesnes [*vè-ne*], ch.-l. d'arr. (Nord), sur l'Helpe-Majeure, affl. de la Sambre ; 5.830 h. (*Avesnois*) : ch. de f. N. ; à 94 kil. de Lille. Filatures, feutreries, fromages dits *de Maroilles* dans les environs. Ville enlevée aux Allemands le 8 novembre 1918, au cours de la bataille de la Lys et de l'Escaut. — L'arr. a 11 cant., 153 comm., 215.860 h. ; le cant. Nord a 14 comm. et 12.340 h. ; le cant. Sud a 13 comm. et 15.220 h.

Avesnes-le-Comte, ch.-l. de c. (Pas-de-Calais), arr. et à 20 kil. de Saint-Pol ; 1.540 h. — Le cant. a 33 comm. et 11.870 h.

Avesnes-les-Aubert, comm. du Nord, arr. de Cambrai, sur l'Erclin ; 4.940 h. Ch. de f. N. Carrières, fabriques de batistes.

Avesnes-le-Sec, comm. du Nord, arr. et à 20 kil. de Valenciennes ; 1.880 h. Ch. de f. Sucrerie ; distillerie.

Avessac, comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 73 kil. de Saint-Nazaire ; 3.780 h. Ch. de f. Et.

Avesta ou **Zend-Avesta,** nom donné à l'ensemble des textes mazdéens (livres sacrés des anciens Perses), attribués à Zoroastre. V. mazdéisme.

avet [*vè*] n. m. ou **avette** [*vè-te*] n. f. Nom vulgaire du sapin vrai ou argenté.

aveu n. m. (de *avouer*). *Féod.* Acte par lequel un seigneur reconnaissait pour vassal, ou réciproquement. (D'où l'expression actuelle *homme sans aveu*, à qui personne ne reconnaît de l'honorabilité.) Reconnaissance, verbale ou par écrit, d'avoir fait ou dit quelque chose : *faire l'aveu de ses fautes.* Consentement, approbation : *le mineur ne peut contracter sans l'aveu de ses parents.* Témoignage : *de l'aveu de tout le monde.* Ant. **Dénégation, désaveu.**

aveuglant [*glan*], **e** adj. Qui éblouit, aveugle, qui empêche de voir au moins momentanément ; *lumière aveuglante. Fig.* Qui empêche de voir la vérité : *passion aveuglante.*

aveugle adj. et n. (du préf. *ab*, et du lat. *oculus*, œil). Privé de la vue : *cheval aveugle. Fig.* Celui à qui la passion enlève le jugement : *la colère rend aveugle.* Se dit de la passion même : *haine aveugle. Soumission aveugle*, entière. *A l'aveugle, en aveugle* loc. adv., sans intelligence. Loc. prov. : *Crier comme un aveugle qui a perdu son bâton*, de toutes ses forces. *Juger d'une chose comme un aveugle des couleurs*, sans aucune compétence. *Troquer son cheval borgne contre un aveugle*, empirer sa situation. Prov. : **Au royaume des aveugles, les borgnes sont rois,** un mérite médiocre brille parmi les mérites inférieurs. **Il n'est pire aveugle que celui qui ne veut voir,** le parti pris ferme l'esprit à tout éclaircissement. Ant. **Clairvoyant, voyant.** V. école.

— Encycl. On compte actuellement dans l'Europe centrale 1 aveugle sur 1.000 à 1.100 habitants. Il faut distinguer parmi les aveugles ceux qui ont perdu la vue par accident ou par maladie, et les aveugles-nés. L'ophtalmie purulente des nouveau-nés est la cause la plus fréquente de la cécité, et c'est contre cette terrible maladie, résultat du manque de soins, que se concentrent aujourd'hui les grands efforts prophylactiques.

Il ne faut pas se figurer l'état de l'aveugle comme celui où nous nous trouvons lorsque nous sommes momentanément privés de lumière. Les sens du tact, de l'ouïe, de l'odorat, du goût, plus souvent et plus complètement interrogés par l'aveugle, le mettent, mieux que nous le pensons, en rapport avec le monde extérieur. Ajoutons que celui qui a vu jusqu'à huit ou neuf ans, et dont l'intelligence a été développée, est absolument au niveau intellectuel des clairvoyants. En 1784, Valentin Haüy fonda à



Planeur Lilienthal (1896)

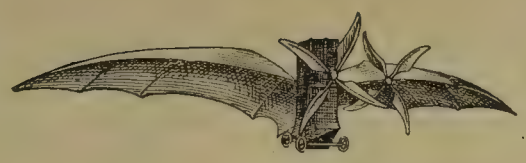

Avion d'Ader (1897)

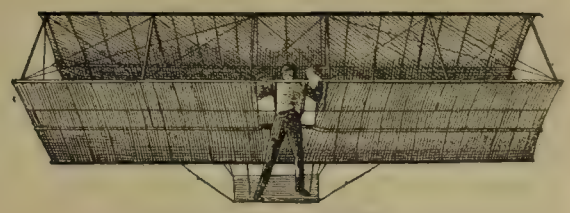

Planeur Chanute (1897)

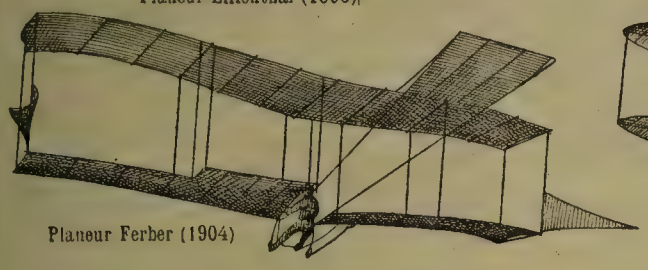

Planeur Ferber (1904)

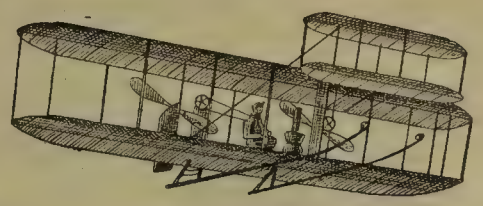

Biplan Wright (1907)



Biplan Voisin (1908)

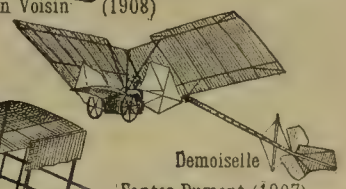

Demoiselle Santos-Dumont (1907)

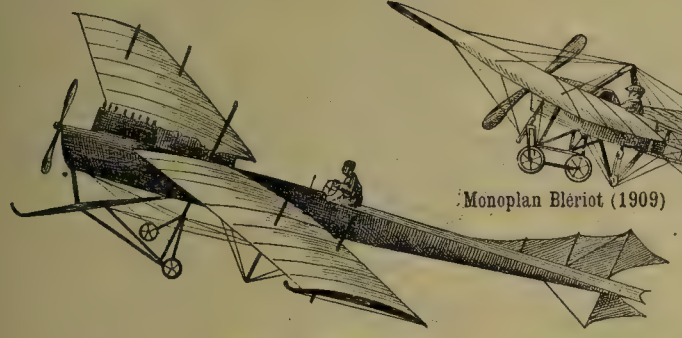

Monoplan Antoinette (1908)

Monoplan Blériot (1909)



Biplan Farman (1909)

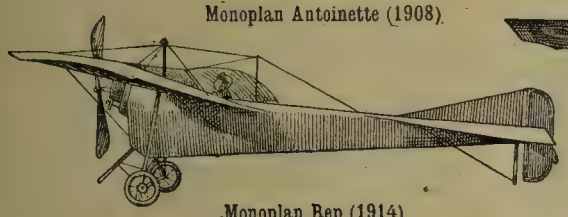

Monoplan Rep (1914)

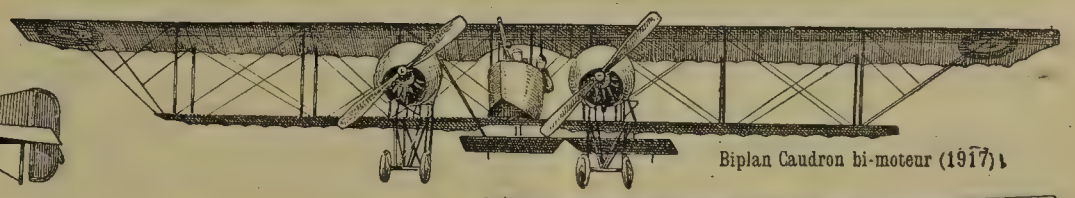

Biplan Caudron bi-moteur (1917)



Biplan Nieuport (1916)

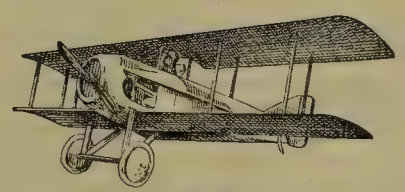

Biplan Spad (1918)

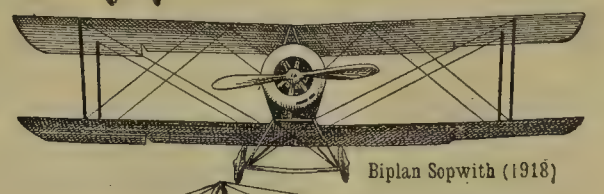

Biplan Sopwith (1918)

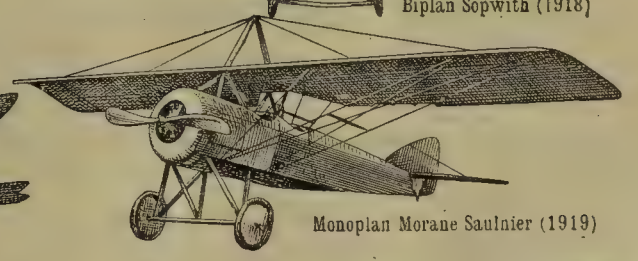

Monoplan Morane Saulnier (1919)

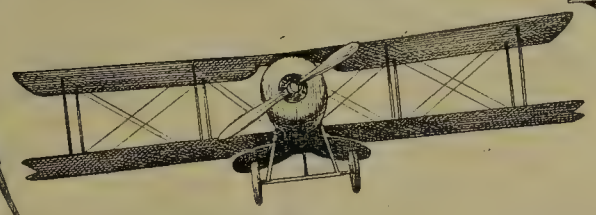

Biplan Nieuport (1919)

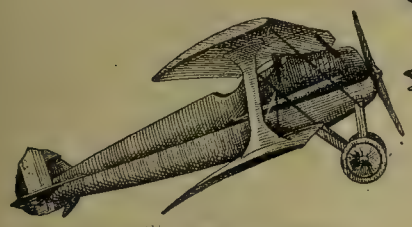

Biplan Spad Herbemont (1920)



Intérieur d'un aéroplane géant (1920)
A. La cabine des voyageurs,

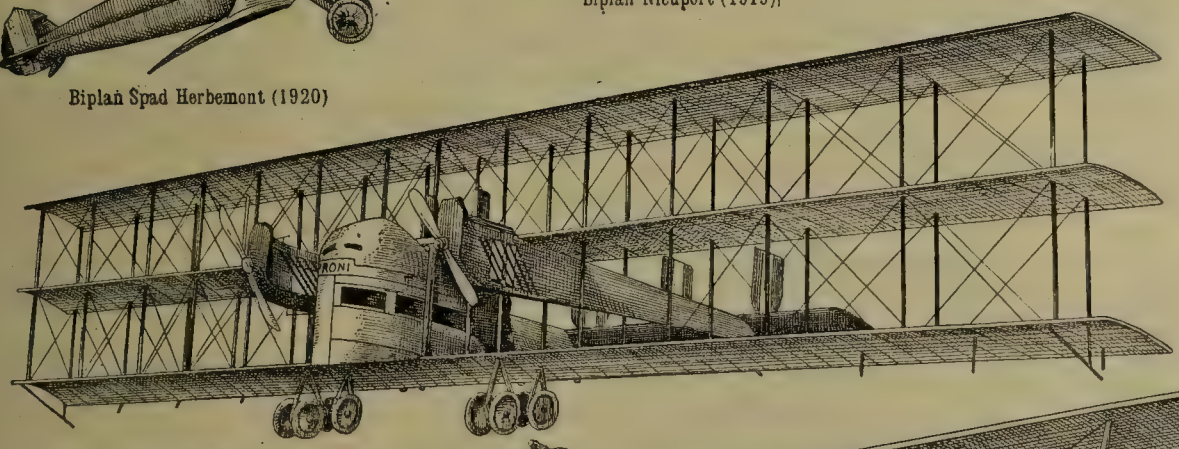

Triplan Caproni (1920)

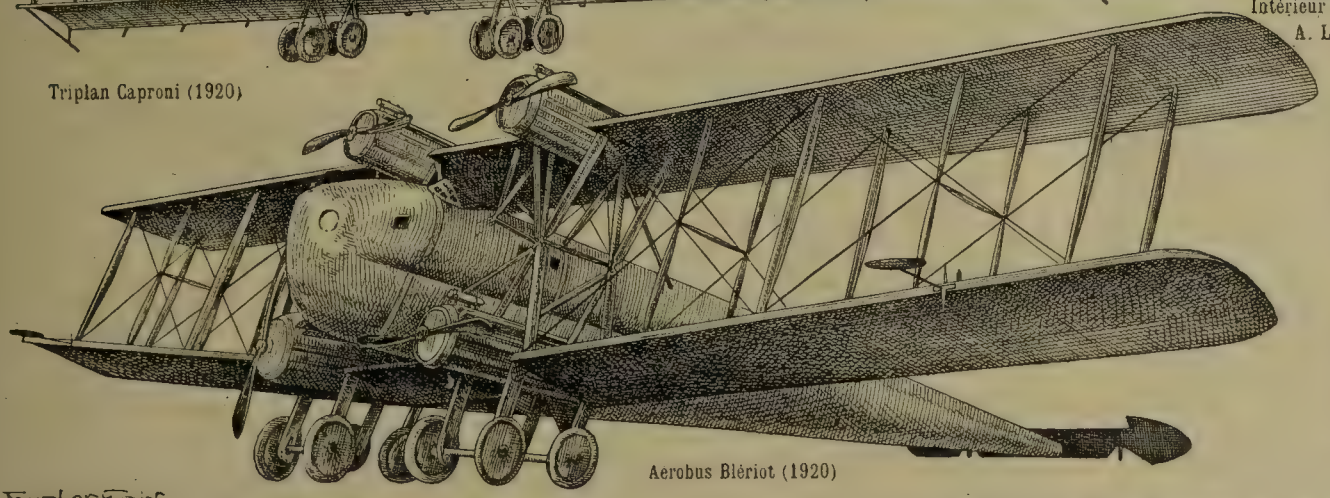

Aerobus Blériot (1920)

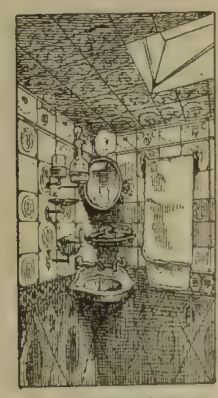

B. Un lavabo

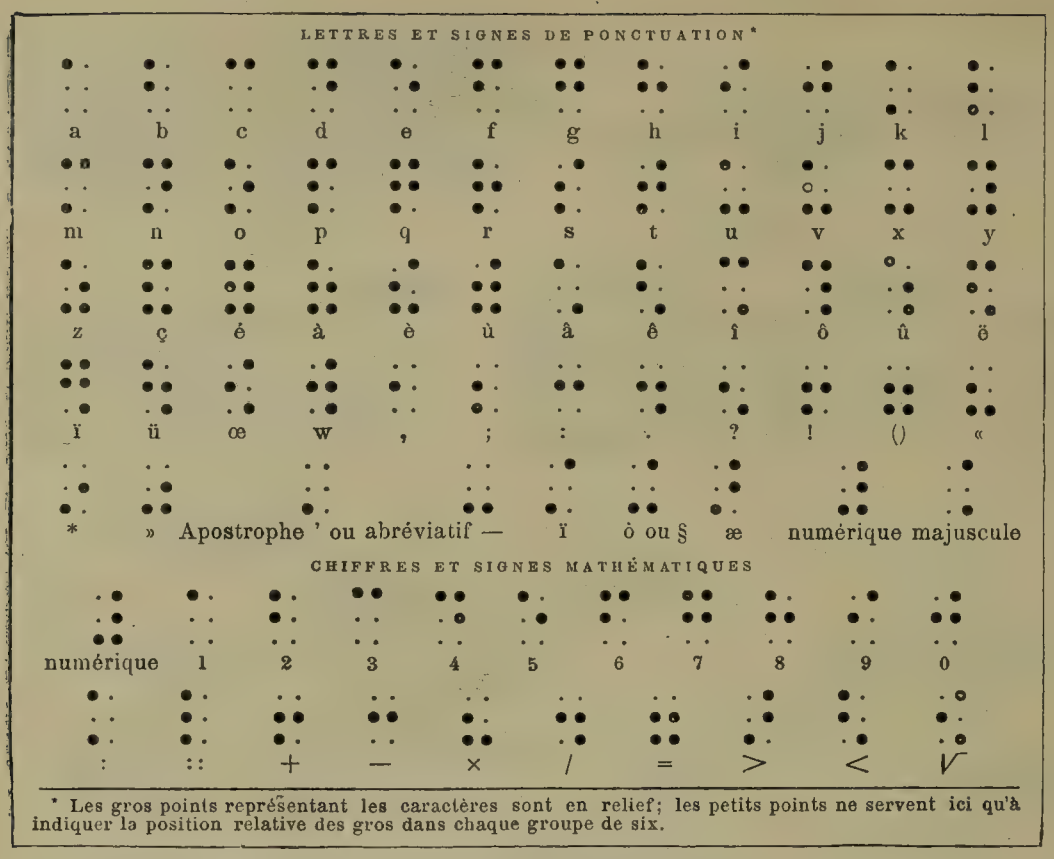

* Les gros points représentant les caractères sont en relief; les petits points ne servent ici qu'à indiquer la position relative des gros dans chaque groupe de six.

ALPHABET DES AVEUGLES

Paris la première école spéciale, qui, bientôt imitée en Europe, puis en Amérique, est devenue l'Institution nationale des jeunes aveugles. Aux caractères vulgaires en relief usités par V. Haüy pour l'instruction de ses élèves, on a substitué, en 1852, l'alphabet conventionnel en points saillants imaginé par un aveugle de génie, Louis Braille. Ce système s'applique aux chiffres et à la musique, comme aux lettres. Actuellement, les aveugles, pourvus d'une instruction spéciale, judicieusement adaptée à leurs facultés individuelles, peuvent prendre part à la vie active, et mériter, sans qu'aucune intention de charité intervienne, leur pain quotidien, soit comme ouvriers (brosserie, corderie, vannerie), soit comme musiciens. La seule infériorité de l'aveugle est la lenteur relative de son travail. Aussi, la différence entre les aveugles et les clairvoyants est-elle moins grande dans les métiers qui exigent plus de valeur et d'efforts intellectuels.

Il existe à Paris une association Valentin-Haüy pour le bien des aveugles, 7, rue Duroc.

Aveugle (*l'*), célèbre idylle d'André Chénier, dont le héros est Homère.

Aveugle (*l'*) **et le Paralytique,** groupe en marbre de Turcan, inspiré de la fable de Florian. (Médaille d'honneur 1888, Luxembourg.)

L'Aveugle et le Paralytique, groupe de Turcan.

Aveugles (*Lettre sur les*), **à l'usage de ceux qui voient,** opuscule de Diderot, dans lequel l'auteur se propose de montrer que l'existence de Dieu ne repose que sur des preuves très contestables (1749).

Aveugles (*les Deux*), célèbre bouffonnerie musicale, en un acte, de J. Moinaux, musique d'Offenbach (1855). Musique alerte et spirituelle.

Aveugles de Jéricho (*les*), chef-d'œuvre de Poussin, au Louvre ; la savante composition de cette toile, la variété des groupes, ont fait de cette œuvre un tableau type de l'ancienne académie de peinture. (V. p. 166.)

aveuglement [*man*] n. m. (de *aveugle*). Privation de l'usage de la vue ; cécité. *Fig.* Trouble de la raison : *l'aveuglement de la colère, des passions.* ANT. **Clairvoyance, perspicacité.**

aveuglément [*man*] adv. (de *aveugle*). Sans discernement, sans réflexion : *obéir aveuglément.*

aveugle-né, e n. et adj. Aveugle de naissance ; qui n'a jamais vu la lumière. Pl. des *aveugles-nés, nées.*

aveugler [*ghlé*] v. a. Priver de la vue : *les Chinois aveuglent certains condamnés.* Eblouir : *le soleil aveugle. Fig.* Oter l'usage de la raison : *la passion aveugle. Techn.* Boucher provisoirement une ouverture accidentelle : *aveugler une voie d'eau.* **S'aveugler** v. pr. Se faire illusion.

aveuglette [*ghlè-te*] **(à l')** loc. adv. A tâtons, sans y voir. *Fig.* Au hasard : *agir à l'aveuglette.*

aveulir v. a. (du préf. *ad*, et de *veule*). Rendre veule, faible, sans volonté : *l'oisiveté aveulit l'homme.*

aveulissant [*li-san*], **e** adj. Qui aveulit.

aveulissement [*li-se-man*] n. m. Action d'aveulir. Etat de celui qui est sans énergie, sans volonté.

Aveyron [*vè-ron*], riv. de France, qui prend sa source dans les Cévennes, passe à Rodez, Villefranche, Saint-Antonin, et se jette dans le Tarn (r. d.), en aval de Montauban ; cours 250 kil.

Aveyron (DÉPART. DE L'), département formé par le Rouergue ; préf. *Rodez*, s.-préf. *Espalion, Millau, Saint-Affrique, Villefranche ;* 5 arr., 43 cant., 306 comm., 369.450 h. (*Aveyronnais*). 16e région militaire ; cour d'appel de Montpellier ; évêché à Rodez. Ce département doit son nom à la rivière qui l'arrose. Agriculture médiocre. Elevage plus actif (chèvres, moutons, etc.). Fabriques d'étoffes et de draps, métallurgie du fer, houille. Sources thermales.

Avezac-Macaya (Marie-Armand-Pascal d'), géographe fr., né à Bagnères-de-Bigorre (1799-1875).

avi ou **havi** n. m. Coup de feu qui brûle extérieurement le pain, un rôti.

aviabilité n. f. (de *aviation*). Aptitude à être dirigé dans sa marche, en parlant d'un ballon ou d'un aéroplane.

aviaire [*ièr*] adj. (du lat. *avis*, oiseau). Qui a rapport aux oiseaux : *l'anatomie aviaire.*

aviateur, trice adj. Qui sert à l'aviation : *machine aviatrice.* N. Personne qui s'occupe d'aviation : *en 1912, on a créé en France un régiment d'aviateurs. Arg.* Homme peu scrupuleux (qui fait des *vols*).



Insignes des aviateurs militaires.

— ENCYCL. Parmi les aviateurs militaires qui se sont distingués par leur courage et leur adresse pendant la Grande Guerre, il faut citer ? Guynemer, Fonck, Nungesser, Dornes, Navarre, Heurteaux, Madon, Pégoud, Gilbert, Garros, Védrines, etc.

aviation [*si-on*] n. f. (du lat. *avis*, oiseau). Vol des oiseaux. Système de locomotion aérienne à l'aide d'appareils plus lourds que l'air et cherchant à imiter le vol des oiseaux.

— ENCYCL. L'homme a de tout temps cherché à se diriger dans les airs, comme l'oiseau, et l'on peut diviser en deux catégories les essais qu'il entreprit dans ce but : ceux qui, pour force motrice, utilisent les muscles humains (*hommes volants*) ; ceux qui ont recours à un moteur mécanique (*machines volantes*).

Sans remonter aux légendes antiques, on peut dire que le premier *homme volant* date du XVe siècle : il est dû à J.-B. Dante de Péronne ; puis on assiste aux essais d'Olivier de Malmesbury (XVIe s.), du mécanicien Besnier (1679), de Deghen (1812), de Leturr (1851), de de Graaf (1871), de l'Allemand O. Lilienthal (1893-1896), etc., mais sans pouvoir enregistrer de résultats pratiques.

Des diverses *machines volantes* (*hélicoptères, orthoptères* et *aéroplanes*), seuls les *aéroplanes* ont résolu victorieusement le problème de la locomotion aérienne, et la France peut hautement revendiquer la plus grande part dans ce merveilleux succès. Ils imitent le *vol plané* de l'oiseau et utilisent, pour s'enlever et se soutenir, la réaction verticale (s'exerçant de bas en haut) que provoque l'air sur des surfaces portantes animées d'une certaine vitesse horizontale. Les surfaces portantes sont des plans (appareils monoplans, biplans, multiplans) immobiles et légèrement inclinés sur l'horizon, et la propulsion est obtenue au moyen d'hélices actionnées par un moteur à explosion. Il faut citer les laborieux essais des précurseurs : Henson (1843), Wenham (1866), Tatin (1879), Langley (1896), Tatin et Richet (1890-1897), colonel Renard, Ader (qui réussit le premier vol, 1897), Archdeacon, Kapferer, Mouillard, Chanute (qui reprit les expériences de Lilienthal), le capitaine Ferber. Avec Wright, Santos-Dumont, (1906), Esnault-Pelterie, Delagrange, Blériot, Farman,



Voisin, Deperdussin, Morane, Nieuport, pour ne citer que les inventeurs ou constructeurs les plus connus, l'aviation fait de rapides progrès.

Les premiers inventeurs tentèrent leurs essais sans moteur (planeurs de Lilienthal, Chanute, Ferber), ou à l'aide de moteurs à vapeur (avion d'Ader), et l'on peut dire que c'est l'invention du moteur à explosion qui marque la date décisive de l'aviation.

A partir de ce moment, les progrès des appareils nouveaux (monoplans ou biplans) sont rapides et considérables ; chaque année, on pourrait dire chaque mois, en enregistre de nouveaux : rappelons les plus fameux : parcours de 1 kil. en circuit fermé (Henri Farman, janvier 1908) ; traversée de la Manche par Blériot (1909 ; traversée des Alpes par Chavez (1910) ; Paris-sommet du Puy-de-Dôme par Renaux ; Paris-Madrid, par Védrines ; Paris-Rome, par Beaumont (1911) ; Paris-Saint-Pétersbourg-Stockholm-Paris, par Brindejonc des Moulinais (1913) ; Paris-Berlin sans escale, par Letort (1913).

Lorsque éclate la guerre déchaînée par les Empires centraux, l'aviation, parvenue à un remarquable développement, constitue une arme nouvelle dont tous les belligérants ont compris l'importance, et dont ils s'efforcent de tirer tous les avantages. Organisée en escadrilles (de chasse, de bombardement, de surveillance), l'aviation militaire devient l'auxiliaire des commandants d'armées, qu'elle renseigne journellement sur tous les mouvements de l'adversaire, signalant les déplacements de ses troupes ou de ses convois, ses centres de ravitaillement, ses batteries, etc., réglant ensuite sur ces points les tirs de l'artillerie. Montés par des hommes déterminés, les avions s'en vont de jour ou de nuit, effectuer des bombardements, ou faire aux appareils de l'adversaire une chasse sans merci. Mais l'aviation peut avoir des fins moins belliqueuses, et, de fait, aux appareils militaires à deux ou trois places succèdent peu à peu de puissants appareils aménagés en vue du tourisme, et s'organisent (1920) des lignes de voyages aériens, dont Paris-Bruxelles et Paris-Londres marquent les premiers essais.

Avicenne (Ibn-Sina), illustre philosophe et médecin arabe, surnommé *le Prince des médecins*, né à Afshéna, m. à Hamadan (980-1037). C'est un des hommes les plus remarquables de l'Orient, par l'étendue de ses connaissances et l'activité de son esprit. Ses principaux ouvrages sont le *Canon de la médecine* et *Ach Chafa*, encyclopédie des sciences philosophiques. Sa philosophie était un mélange de péripatétisme et de théories orientales.

aviceptologie [*sèp*, *jî*] n. f. (du lat. *avis*, oiseau, *capere*, prendre, et du gr. *logos*, discours). Traité de la chasse aux oiseaux.

avicularilidés [*dé*] n. m. pl. Famille d'arachnides, renfermant les mygales et genres voisins. S. un *avicularilidé*.

avicule n. f. Genre de mollusques lamellibranches, voisin des huîtres perlières, type de la famille des *aviculidés : les avicules sont répandues en diverses mers du globe*.

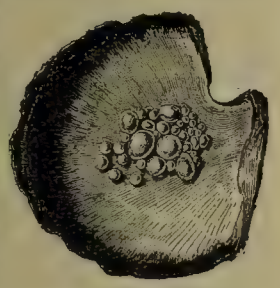

Avicule (réd. 6 fois).

aviculidés [*dé*] n. m. pl. Famille de mollusques lamellibranches, renfermant des huîtres répandues surtout dans les mers chaudes, et dont les genres principaux sont : *avicule* et *méléagrine* (huître perlière). S. un *aviculidé*.

aviculteur n. m. (du lat. *avis*, oiseau, et *cultor*, cultivateur). Celui qui pratique l'aviculture ; éleveur d'oiseaux, de volailles.

aviculture n. f. (de *aviculteur*). Art de multiplier et d'élever les oiseaux de luxe, de chasse, de basse-cour. Elevage de volailles. V. BASSE-COUR, COUVEUSE.

avide adj. (lat. *avidus ;* de *avere*, désirer ardemment). Vorace, goulu : *le loup est avide*. Que l'on cherche à satisfaire avec passion : *regards, désirs avides. Fig.* Qui désire avec beaucoup d'ardeur : *avide de gloire*. Cupide, insatiable : *médecin avide*. ANT. **Désintéressé.**

avidement [*man*] adv. D'une manière avide : *la loutre mange avidement. Fig.* Avec empressement, avec ardeur : *les écrits de l'opposition sont toujours lus avidement*.

avidité n. f. (lat. *aviditas*). Gloutonnerie : *la loutre mange avec avidité le poisson*. Désir ardent et insatiable. Cupidité, convoitise. ANT. **Désintéressement.**

avien, enne [*vi-in, è-ne*] adj. (du lat. *avis*, oiseau). Qui ressemble à l'oiseau, qui offre quelque analogie avec lui : *structure avienne ; caractères aviens*.

Avienus [*vi-é-nuss*] (Rufus Festus), poète et géographe latin du IVe siècle, imitateur d'Aratus.

Avigliano, v. d'Italie (prov. de Potenza) ; 19.000 h.

avigner [*gn.* mll., *é*] v. a. Planter de vignes : *on a avigné de plants américains les territoires ravagés par le phylloxéra*.

Avignon, ch.-l. du dép. de Vaucluse, ancienne cap. du comtat Venaissin, sur le Rhône ; 48.200 h. (*Avignonnais*). Ch. de f. P.-L.-M., à 742 kilom. de Paris. Archevêché. Soieries, safran, garance, vins. Célèbre château des papes, construit de 1336 à 1370. Patrie de Folard, des Parrocel, de Joseph Vernet ; de Mme Favart, Trial, Aubanel. Avignon fut le siège de la papauté de 1309 à 1377. En 1348, le pape Clément VI l'acheta à la maison de Provence, et la ville resta à l'Eglise romaine jusqu'en 1791, époque où elle fut réunie à la France. L'arr. a 5 cant., 21 comm., 90.370 h. ; le cant. Nord a 2 comm. et 26.730 h. ; le cant. Sud, 1 comm. et 23.640 h.

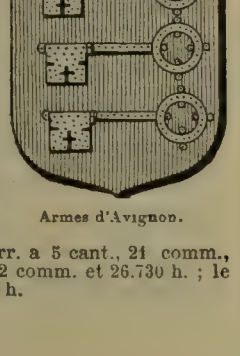

Armes d'Avignon.

Avignonet, comm. de la Haute-Garonne, arr. et à 6 kil. de Villefranche ; 1.520 h. Ch. de f. du Midi. Pierre à chaux.

Avila, v. d'Espagne, ch.-l. de la prov. de ce nom (Vieille-Castille) ; 12.200 h. Patrie de sainte Thérèse.



Château des Papes, à Avignon.

Pittoresque enceinte fortifiée. Ses églises romanes comptent parmi les plus belles d'Espagne. — La prov. est peuplée de 209.000 h.

Avila (Sanche **d'**), général espagnol qui, au XVIe siècle, sous les ordres du duc d'Albe, joua un rôle dans la révolution des Pays-Bas ; il fut tué au siège de Maëstricht, en 1579.

Avila (Gilles Gonzalès **d'**), historiographe de Castille ; né à Avila (1577-1658) ; auteur de *Chroniques*.

Avilès, v. et port d'Espagne (prov. d'Oviedo), sur le *rio de Avilès ;* 12.000 h. *Hist. Fuero d'Avilès*, charte par laquelle Alphonse VII confirma les *fueros* de la ville d'Avilès ; c'est le plus ancien texte de la langue espagnole (1155).

avilir v. a. Rendre vil ; déprécier : *avilir une marchandise*. Dégrader : *l'alcoolisme avilit l'homme*. ANT. **Relever, ennoblir. S'avilir** v. pr. Se dégrader, se déconsidérer : *pour être grand dans la misère, il suffit de ne pas s'avilir*.

avilissant [*li-san*], **e** adj. Qui avilit, qui dégrade : *la paresse est avilissante*. ANT. **Ennoblissant.**

avilissement [*li-se-man*] n. m. Etat d'une personne, d'une chose avilie. Dépréciation : *l'avilissement du change*. Déconsidération, abjection : *Corneille tira notre théâtre de l'avilissement et de la barbarie*.

avilisseur, euse [*li-seur, eu-ze*] n. et adj. Qui cherche à avilir quelqu'un : *l'avilisseur vit souvent de chantage*.

avillon [*ll* mll.] n. m. Doigt d'un oiseau de proie.

avinage n. m. (de *aviner*). Action d'imbiber de vin : *l'avinage des tonneaux, des barriques*.

aviné, e adj. (de *aviner*). *Fam.* Qui est en état d'ivresse.

aviner [*né*] v. a. Imbiber de vin : *aviner une cuve*. **S'aviner** v. pr. S'imbiber de vin. *Fam.* S'enivrer

avion n. m. (du lat. *avis*, oiseau. — C'est le nom donné par l'inventeur Ader à son appareil d'aviation.) Nom donné aux aéroplanes (monoplans ou multiplans) qui sont affectés au service des armées : *les avions de la marine* (hydroaéroplanes) *sont appelés* hydravions. V. AÉROPLANE, AVIATION.

— ENCYCL. Les avions utilisés au cours de la Grande Guerre comprenaient au moins deux places (*pilote* ou *mécanicien* et *observateur* ou *mitrailleur*). Ils étaient aménagés différemment et dotés d'appareils divers (mitrailleuses, bombes, appareils à signaux, T. S. F., etc.), suivant qu'ils étaient avion de chasse, de combat, de bombardement, d'observation. Quelques uns, mis à la disposition du service de santé étaient porteurs de matériel sanitaire ou chirurgical.

Avion, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 15 kil. d'Arras ; 9.410 h. Ch. de N. Houille, brasserie.

avionnerie n. f. Tout ce qui concerne la construction des avions, et l'organisation du service de ces appareils.

avir v. a. Rabattre les bords de deux pièces de tôle ou de fer-blanc, pour les assembler. V. HAVIR.

aviraison [*rè-zon*] n. f. (de *virer*, tourner). Détour de l'eau dans les salines.

aviron n. m. (de *à*, et de l'anc. franç. *viron*, circuit). Rame d'embarcation.

— ENCYCL. L'aviron est ordinairement fait de hêtre, de frêne ou de sapin ; on y distingue la poignée, le manche, le bras, la pelle. Les embarcations légères n'ont qu'une rangée de nageurs de chaque bord, mais les grosses embarcations ont souvent deux ou plusieurs hommes accouplés sur le même aviron ; les avirons sont alors dits « doublés ». Les avirons de l'avant s'appellent *aviron des brigadiers*, ceux de l'arrière *avirons des chefs de nage*. On donne le nom d'*avirons de galère* à ceux qui arment les chaloupes. Les avirons sont prévus, en cas d'avarie de machine, sur les petits bateaux à vapeur. V. CANOTAGE.

avironnerie [*ro-ne-rî*] n. f. Fabrique d'avirons.

avironnier [*ro-ni-é*] n. m. Fabricant ou marchand d'avirons.

avis [*vi*] n. m. (de *à*, et de l'anc. franç. *vis ;* du lat. *visum*, ce qui est vu). Opinion, sentiment : *partager l'avis de quelqu'un. Fam. M'est avis que*, je pense que. Délibération, vote : *prendre l'avis des juges*. Conseil : *donner un bon avis. Sauf meilleur avis*, si l'on ne propose rien de mieux. Avertissement, renseignement : *recevoir un avis mystérieux. Avis au public*, placard affiché. *Avis aux lecteurs*, sorte de préface en tête d'un livre. PROV. : **Deux avis valent mieux qu'un,** on fait bien, avant d'agir, de consulter plusieurs personnes. **Autant de têtes, autant d'avis,** il y a autant d'opinions différentes que de personnes (on dit aussi, en latin : *Quot capita tot census*).

avisé [*zé*], **e** adj. Aperçu. (Vx.) Prudent, circonspect : *homme, esprit avisé*. Part. pass. Pensé, imaginé : *ce fut à lui bien avisé*.

avisement [*vi-ze-man*] n. m. Qualité d'une personne avisée, prudente : *avoir de l'avisement*.

aviser [*zé*] v. a. (de *à*, et *viser*). Apercevoir : *aviser quelqu'un dans la rue*. Avertir, informer : *aviser quelqu'un de son départ*. PROV. : **Un fou avise bien un sage,** il se peut que l'on reçoive un bon avis même d'un homme peu sensé. **Un verre de vin avise bien un homme,** le vin inspire parfois une bonne idée. V. n. Réfléchir à ce qu'on doit faire : *avisons à sortir d'ici*. **S'aviser de** v. pr. Trouver : *s'aviser d'un bon expédient*. Essayer, se mêler de : *s'aviser de chanter*. Loc. prov. *On ne s'avise jamais de tout*, on ne pense jamais à tout ce qu'il y avait à faire.

aviso [*zo*] n. m. (m. espagn. signif. *avis*). Navire de faible tonnage, chargé autrefois de porter des avis, des ordres, etc., et destiné aujourd'hui aux

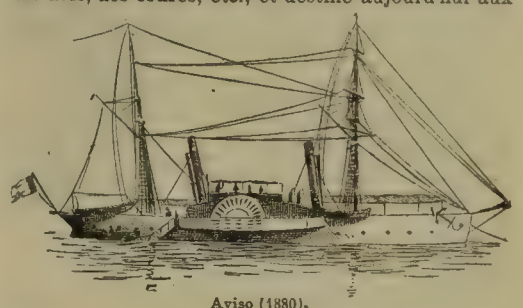

Aviso (1880).

stations lointaines, ou aux escadres, comme les *avisos-torpilleurs*. Pl. des *avisos*.

Avisseau (Charles-Jean), potier, né et m. à Tours (1791-1861). Il retrouva le procédé, perdu depuis Bernard Palissy, de fusion des émaux colorés à une haute température.

avisure [*zu*] ou **avissure** [*vi-su*] n. f. (de *avir*). Rebords de deux pièces de tôle ou de fer-blanc se rabattant l'une sur l'autre, et les unissant par assemblage.

Avit [*vi*] (saint), illustre prélat gallo-romain, évêque de Vienne (Dauphiné) en 490, m. vers 525 : auteur de poèmes religieux, que Guizot a rapprochés du *Paradis perdu*.

avitaillement [*ta, ll* mll., *e-man*] n. m. Action d'approvisionner ; ravitaillement. Provisions de bouche ou de guerre. (On dit mieux RAVITAILLEMENT.)

avitailler [*ta, ll* mll., *é*] v. a. (vx fr. *vitaille*, pour *victuaille*). Pourvoir de vivres et de munitions un camp, une place, un vaisseau. (On dit mieux RAVITAILLER.)

avitaminose n. f. (du gr. *a* priv., et de *vitamine*). Ensemble des troubles provoqués par l'usage exclusif d'aliments privés de vitamines : *le scorbut est une avitaminose*.

Avitus [*tuss*], empereur romain d'Occident de 454 à 456, né en Auvergne, beau-père de Sidoine Apollinaire ; il fut détrôné par Ricimer. Il avait, avant son avènement au trône, remporté d'éclatants succès sur les Huns.

avivage n. m. Action d'aviver : *l'avivage du feu, des couleurs*.

avivement [*man*] n. m. Action d'aviver les bords d'une plaie, c'est-à-dire de les rendre saignants avant de les rapprocher à l'aide d'une suture et pour en favoriser la réunion.

aviver [*vé*] v. a. (rad. *vif*). Rendre plus vif, plus ardent : *aviver le feu*. Plus éclatant : *aviver une couleur*. Couper à plus vive arête, ou polir davantage : *aviver une poutre, une pièce métallique. Techn.* Frotter légèrement de mercure la feuille d'étain destinée à étamer une glace. Etendre l'or amalgamé. Envenimer, irriter : *aviver une blessure* et, au fig. : *aviver le chagrin*. Mettre à nu les parties saines d'une plaie, en faisant disparaître les parties morbides : *aviver les bords d'une cicatrice*. ANT. **Amortir, effacer, ternir.**

avives n. f. pl. Chez les animaux, syn. de PAROTIDITE.

avivoir n. m. Outil dont se servent les doreurs pour aviver ou étaler l'amalgame de l'or.

Aviz (*ordre d'*), appelé aussi *ordre de Saint-Benoît d'Aviz* ou *ordre du mérite militaire d'Aviz*, ordre portugais de chevalerie, fondé au XIIe s. par des chevaliers réunis pour combattre les Maures et qui a pour origine la prise d'Evora sur ceux-ci. Les *frères d'Evora* ou *confrères de Sainte-Marie d'Evora* reçurent du saint-siège une organisation régulière. Le roi Alphonse Henriquez, ayant enlevé aux Maures la forteresse d'Aviz, en donna la garde aux frères d'Evora, qui prirent alors le nom de *chevaliers d'Aviz*. L'ordre d'Aviz fut sécularisé en 1789 par la reine Maria, qui le destina uniquement à récompenser le mérite. Il comprend trois classes ; le ruban est vert. — Cet ordre, transporté au Brésil lors de l'émigration de la famille royale portugaise, y est devenu un ordre national : les insignes y sont à peu près les mêmes qu'au Portugal, à ces différences près que le bijou est surmonté de la couronne impériale et que le ruban est orné d'un liséré rouge.

Ordre d'Aviz (Portugal).

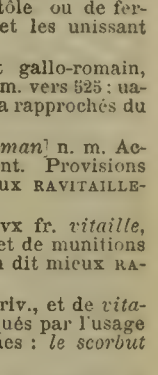

Ordre d'Aviz (Brésil).

Avize, ch.-l. de c. (Marne), arr. et à 10 kil. d'Epernay ; 2.750 h. (en 1914). Ch. de f. E. Vins mousseux. — Le cant. a 18 comm. et 10.680 h.

avocaillon [*ka, ll* mll., *on*] n. m. *Fam.* Petit avocat sans notoriété.

avocasser [*ka-sé*] v. n. Exercer obscurément la profession d'avocat.

avocasserie [*ka-se-rî*] n. f. Profession d'avocat obscurément exercée. Mauvaise chicane d'avocat.

avocassier [*ka-si-é*], **ère** adj. Qui a rapport aux mauvais avocats : *gent avocassière ; faconde avocassière*. N. m. Mauvais avocat.

avocat [*ka*], **e** n. (lat. *advocatus;* de *ad*, auprès, et *vocatus*, appelé). Personne qui fait profession de plaider en justice. *Fig.* Personne, chose qui défend, intercède : *se faire l'avocat des opprimés; prendre la vérité pour avocate. Avocat du diable*, celui qui défend une mauvaise cause. *L'avocate des pécheurs*, la sainte Vierge. *Avocat général*, v. part. encycl. Adjectiv. : *femme avocate.* PROV. : **Bon avocat, mauvais voisin**, le voisinage d'un homme habitué à la chicane entraine souvent des procès.


Avocat.

— ENCYCL. Nul ne peut être avocat s'il n'est licencié en droit et s'il n'a prêté devant une cour d'appel, sur la présentation d'un membre du conseil de l'ordre, le serment professionnel. Après un stage de trois ans, l'avocat *stagiaire* peut demander au conseil de l'ordre ou de discipline son inscription au tableau. Le conseil de l'ordre ou de discipline est élu par tous les avocats inscrits ; présidé par un *bâtonnier*, également élu, il prononce contre les avocats en faute l'avertissement, la réprimande, l'interdiction temporaire, la radiation ; le recours contre ses décisions est porté devant la cour d'appel. Les honoraires payés aux avocats par les parties ne sont fixés par aucun tarif.

L'*avocat au conseil d'Etat et à la Cour de cassation* est un officier ministériel qui représente les parties devant le conseil d'Etat ou la Cour de cassation, et jouit du privilège exclusif de plaider et faire des actes de procédure devant ces juridictions.

Pour acheter une charge d'avocat au conseil d'Etat et à la Cour de cassation, il faut être âgé de vingt-six ans, avoir été avocat pendant deux ans et être agréé après examen par par le conseil de l'ordre. La nomination est faite par décret.

L'*avocat général* est un officier du ministère public qui remplace le procureur général, principalement pour le service des audiences. Il y a des avocats généraux à la Cour de cassation, à la Cour des comptes et dans les cours d'appel.

avocat [*ka*] n. m. Fruit de l'avocatier.


Avocatier.

avocatier [*ti-é*] n. m. Genre de lauracées, comprenant des arbres ou des arbrisseaux d'Amérique et d'Asie, dont le fruit, très estimé, est connu sous le nom d'*avocat* ou *poire d'avocat.*

avocatoire adj. Se dit de ce qui rappelle : *des lettres avocatoires.* N. m. : *un avocatoire.*


Avocette.

avocette [*sè-te*] n. f. (ital. *avocetta*). Oiseau échassier du littoral français de l'Atlantique, à long bec recourbé en l'air, au plumage noir et blanc, et de la taille d'un faisan.

Avocourt, comm. du dép. de la Meuse, arr. et à 20 kil. de Verdun ; 500 h. (en 1914). Au cours de la bataille de Verdun, le *bois d'Avocourt* a été pris par les Allemands durant la troisième phase de leur offensive, le 20 mars 1916 ; les Allemands en ont été délogés par les Américains deux ans et demi plus tard (26 septembre 1918).

avogadors [*dor*] n. m. pl. Magistrats vénitiens, au nombre de trois, qui remplissaient devant les tribunaux les fonctions du ministère public. S. un *avogador.*


Avoine.

Avogadro (comte), physicien italien, né et m. à Turin (1776-1856). Il est l'auteur d'une remarquable théorie des atomes.

avoi n. m. En brasserie, action de faire couler le moût d'une cuve dans une autre : *donner un avoi.*

avoiement [*man*] n. m. Matériel de ferme. (Dialect.)

avoine n. f. (lat. *avena*). Genre de graminées avénacées, qui fournit un grain particulièrement employé à la nourriture des chevaux. *Fam.* Nourriture en général. *Gruau d'avoine*, avoine passée au four et moulue qui sert à la préparation de bouillies et de tisanes rafraîchissantes. *Bale d'avoine*, pellicule qui enveloppe la graine de l'avoine (elle sert pour la nourriture des bestiaux, et l'on en fait des oreillers et des paillasses d'enfants). *Folle avoine*, variété qui croît spontanément dans les champs.

— ENCYCL. *Bot.* Les principaux caractères de l'avoine sont : épillets à trois fleurs hermaphrodites, dont la supérieure est stérile ; trois étamines et un ovaire sessile, avec deux styles écartés et plumeux ; un caryopse arrondi, sillonné sur une des faces, velu au sommet, et adhérent à la glumelle supérieure.

— *Agric.* Les variétés de l'avoine cultivée se classent pratiquement en deux groupes : les *avoines de printemps* et les *avoines d'hiver.* Là où les hivers sont relativement rigoureux (Nord et Est), on cultive surtout des variétés de printemps ; à l'Ouest et au Midi, des variétés d'hiver et de printemps. Les avoines d'hiver se sèment en automne ; les avoines de printemps, en mars ou avril. Un semis de printemps trop tardif est généralement préjudiciable. Préparée par un seul labour, la terre est ensuite entretenue par un hersage, qui peut être suivi de roulages (terres légères).

L'avoine sert surtout à la nourriture des chevaux et des autres animaux domestiques. Comme le riz et l'orge, le gruau d'avoine sert à faire des potages. On fait, en Bretagne, du pain avec la farine d'avoine mêlée à celles du froment et du seigle. L'avoine maltée sert, en Allemagne, à faire une bière légère et hygiénique. La paille d'avoine est excellente pour le gros bétail et les bêtes ovines.

avoiner [*né*] v. a. Mettre au régime de l'avoine.

avoinerie [*rî*] n. f. (rad. *avoine*). Terre semée en avoine.

avoir v. a. (lat. *habere.* — *J'ai, tu as, il a, nous avons, vous avez, ils ont. J'avais, nous avions. J'eus, nous eûmes. J'aurai, nous aurons. J'aurais, nous aurions. Aie, ayons, ayez. Que j'aie, que nous ayons. Que j'eusse, que nous eussions. Ayant. Eu, e*). Posséder : *avoir du bien, du mérite.* Eprouver : *avoir faim, avoir peur, qu'avez-vous?* Se procurer : *on a cela à bon marché.* Obtenir : *il aura le prix.* Vaincre : *avoir son adversaire. On les aura,* nous les battrons (mot consacré par l'ordre du jour du général Pétain à la 10e armée, le 10 avril 1916). Etre d'une dimension, d'un âge de : *la tour Eiffel a trois cents mètres de haut ; ce jeune homme a vingt ans. Avoir à,* devoir : *avoir à payer. Avoir pour,* posséder comme : *avoir pour parent.* Tenir, regarder : *avoir quelqu'un pour insolvable. Avoir en,* apprécier d'une certaine façon : *ayez en horreur l'hypocrisie. En avoir,* éprouver de l'irritation : *en avoir contre quelqu'un. Avoir de,* ressembler : *beaucoup d'enfants ont de leur père et de leur mère. N'avoir qu'à,* suivi d'un infinitif, il suffit de. Marque aussi la menace, la crainte. *Je n'avais qu'à, tu n'avais qu'à,* se dit par reproche, quand on a mal pris ses mesures, commis une faute. *Avoir avec soi,* compter quelqu'un comme compagnon ou comme partisan. *Avoir beau faire,* s'efforcer inutilement. *Avoir l'air,* paraître, sembler. *Fam. Avoir de quoi,* être dans l'aisance. *Impers. Il y a,* il est, il existe. (C'est un des deux verbes auxiliaires servant à conjuguer les autres verbes.)

avoir n. m. Ce qu'on possède de bien : *doubler son avoir.* Partie du compte d'une personne, où l'on porte les sommes qui lui sont dues. ANT. **Doit.**

avoirdupois ou **averdepois** n. m. Nom donné à un système de poids appliqué en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis à toutes les marchandises autres que les métaux précieux, les pierreries et les médicaments, et dans lequel la livre vaut 16 onces (453 gr. 60). V. TROY.

avoisinant [*zi-nan*], **e** adj. Proche, voisin.

avoisiner [*zi-né*] v. a. Etre proche, être voisin.

Avola, v. du roy. d'Italie (Sicile, prov. de Syracuse) ; 12.600 h. Vins, fruits.

Avon, comm. de Seine-et-Marne, arr. et près de Fontainebleau, non loin de la Seine ; 2.870 h.

Avord, petite comm. du Cher, arr. et à 21 kil. de Bourges ; 500 h. Ch. de f. O. Camp militaire.

avortement [*man*] n. m. (de *avorter*). Expulsion, spontanée ou provoquée, avant l'époque où devient viable le produit de la conception. *Fig.* Insuccès : *l'avortement d'une entreprise.* SYN. FAUSSE COUCHE.

— ENCYCL. *Méd.* L'avortement spontané se produit surtout chez les femmes très jeunes ou très âgées. En dehors de ces cas, l'avortement peut provenir de la syphilis, de l'albuminurie, etc., des père et mère. Le traitement consiste en repos complet au lit, en lavements laudanisés, en injections de morphine, etc. L'avortement provoqué tombe sous le coup de la loi ; il est toujours dangereux pour la femme, qu'il expose aux infections, et laisse presque toujours de la métrite.

— *Dr.* La peine de la réclusion frappe l'auteur de manœuvres abortives quelconques, ainsi que la femme qui les a pratiquées ou laissé pratiquer. Si l'avortement a eu lieu, les médecins et pharmaciens coupables de l'avoir facilité ou provoqué sont punis des travaux forcés à temps.

— *Vétér. Avortement infectieux* ou *épizootique.* En dehors des avortements que peuvent occasionner chez les femelles des mammifères (vache, jument, brebis) certaines causes accidentelles comme les coups, les indigestions, refroidissements, les courses fatigantes, etc., il se produit parfois aussi (chez les vaches principalement) un avortement qui est dû à une affection microbienne contagieuse. On en prévient les effets par la désinfection des étables et la mise des bêtes au pâturage si la saison le permet. L'isolement des femelles avortées s'impose, ainsi qu'un traitement approprié à leur état.

avorter [*té*] v. n. (lat. *abortere ;* de *ab* priv., et *ortus*, part. pass. de *oriri*, naître). Accoucher avant terme. *Fig.* Ne pas acquérir son complet développement, en parlant d'une plante. Ne pas mûrir, en parlant des fruits. Echouer, ne pas réussir, en parlant d'une entreprise.


Avoué.

avorton n. m. Plante qui n'a pu atteindre son entier développement. Animal venu avant terme. *Par plaisant.* Petite personne mal faite.

avouable adj. Qui peut être honnêtement avoué : *motif avouable.* ANT. **Inavouable.**

avoué n. m. (lat. *advocatus;* forme populaire, dont *avocat* est la forme savante). Officier ministériel, chargé de faire les procédures pour les parties devant les tribunaux de première instance et les cours d'appel. V. AGRÉÉ.

— ENCYCL. *Dr.* Nul ne peut être nommé avoué s'il n'est âgé de vingt-cinq ans, licencié ou tout au moins capacitaire en droit, avoir fait un stage. Les avoués sont nommés par décret, sur la présentation de leurs prédécesseurs ; ils doivent verser un cautionnement ; leur charge est vénale. Leur ministère est obligatoire devant les cours d'appel et les tribunaux de première instance. Les frais et émoluments auxquels ils ont droit sont recouvrés par eux sur mémoires taxés par le président du tribunal ou de la cour. Ils peuvent être autorisés par la cour d'appel du ressort à plaider les causes qu'ils sont chargés de suivre, lorsque le nombre des avocats est insuffisant.

avouer [*vou-é*] v. a. (du lat. *advocare*, reconnaître). Confesser, reconnaître : *avouer une faute.* Reconnaître comme sien : *avouer un ouvrage.* Ratifier, confirmer : *j'avoue tout ce que vous avez fait. N'avouez jamais,* dernières paroles du boucher Avinain, condamné à mort pour assassinats (Paris, 1867). On rappelle souvent ces mots, sérieusement ou par plaisanterie. ANT. **Nier, désavouer.**

avouerie [*vou-rî*] n. f. Fonction d'avoué. Protection seigneuriale. (Vx.)

Avoye ou **Avoie** (*religieuses de Sainte-*), religieuses établies à Paris, dans le quartier du Temple, vers 1288. Leur ordre, qui avait pris le nom de sainte Hedwige (en français sainte Avoye, canonisée en 1266), fut supprimé en 1790.

avoyer [*voi-i-é*] n. m. (du lat. *advocare*, appeler). Premier magistrat de certains cantons suisses.

Avranches, ch.-l. d'arr. (Manche) ; port près de l'embouchure de la Sée ; 7.170 h. (*Avranchains* ou *Avranchinais*). Ch. de f. Etat ; à 55 kil. de Saint-Lô. Cidre, beurre, sel, étoffes, dentelles, clous. — L'arr. a 9 cant. 124 com., 89.140 h. ; le cant. a 16 com. et 14.300 h.


Armes d'Avranches.

Avre, riv. de Normandie, qui arrose Verneuil, Nonancourt, et se jette dans l'Eure, r. g. ; cours 72 kil. Ses eaux, captées, alimentent Paris, par un aqueduc de 134 kil.

Avre picarde, petit affluent de la Somme, né dans le dép. de l'Oise, près de Lassigny. Il arrose Roye et, une fois grossi de la Noye, se jette dans la Somme (r. g.) par deux bras, l'un à Camon, l'autre à Amiens. Long. du cours, 59 kilom.

Sur les rives de l'Avre picarde a été livrée, du 26 mars au 5 avril 1918, une bataille acharnée, au début de laquelle les Allemands, lancés par Ludendorff à l'attaque des positions britanniques au S. de la Somme, ont contraint nos alliés à reculer. Les troupes de sir Douglas Haig ont alors abandonné Péronne d'abord, puis Nesle et Bapaume et enfin Albert. Obligés de leur côté, par suite de ce mouvement, d'évacuer Noyon, les Français ont bientôt arrêté l'ennemi dans les régions de Montdidier, de Moreuil et de Lassigny (entre Somme, Avre et Oise), sous la haute direction de Foch, nommé, le 30 mars, « généralissime des armées franco-britanniques sur le front occidental ». — Au cours des opérations subséquentes de la deuxième bataille d'ensemble de Picardie, les bords de l'Avre ont encore été les témoins de nombreux combats (fin d'avril-début de mai).

avrelon n. m. Nom vulgaire du sorbier des oiseaux.

Avricourt [*kour*], comm. de Meurthe-et-Moselle, arr. et à 25 kil. de Lunéville, sur le ch. de f. de Paris à Strasbourg. — Il appartenait, avant la Grande Guerre, partie à la France (730 h.), partie à l'Allemagne.

avril [*vril*] n. m. (lat. *aprilis*). Le quatrième mois de l'année. Printemps : *à l'avril, tout reverdit. Fig.* Jeunesse : *l'avril de la vie. Poisson d'avril,* attrape, plaisanterie usitée le 1er avril. PROV. : **En avril, ne quitte pas un fil,** ne cessez pas de vous vêtir chaudement au mois d'avril.

— ENCYCL. *Agric.* et *jard.* Planter les griffes d'asperges, semer les graines en pépinières ou en place, les courges, citrouilles ou potirons en pleine terre. Récolter laitue, oseille et petits radis. Terminer la taille des arbres vigoureux ; chaque soir, placer des toiles ou des paillassons pour protéger les espaliers.

Semer les plantes fourragères (sainfoin, luzerne, lupuline) et les vesces destinées à servir d'engrais vert ; herser les jeunes avoines semées en mars ; biner les fèves et les féveroles ; sarcler les carottes, deux fois, à quinze jours d'intervalle ; sarcler, biner et herser les cultures de pommes de terre ; semer les betteraves (du 10 au 25) ; semer le maïs à la fin du mois ; planter les houblons, tailler et fumer les houblons déjà établis. Faucher le seigle pour fourrage, semé en automne, et le colza d'hiver. Nettoyer les prés des branchages, feuilles et plantes nuisibles. Rouler les prés nouveaux.

Avril 1834 (*Journées et procès d'*). On désigne ainsi l'ensemble des tentatives insurrectionnelles qui éclatèrent à cette époque à Lyon (*9-12 avril*), à Paris (*13-14 avril, massacre de la rue Transnonain*), et en d'autres villes, et qui donnèrent lieu à des répressions violentes et à un procès demeuré fameux dans les annales du gouvernement de Louis-Philippe.

Avril 1848 (*Journée du 16*). V. MARS.

Avril (Adolphe, baron **d'**), diplomate et écrivain français, né à Paris, m. à Coppières (1822-1904). On lui doit, entre autres ouvrages, une étude sur l'*Arabie contemporaine.*

Avril (Edouard-Henri, dit *Paul*), peintre et dessinateur français, né à Alger en 1849 ; peintre et aquarelliste de talent, il s'est fait surtout remarquer comme illustrateur par ses dessins pleins de finesse et d'élégance.

avrillé, e [*ll* mll.] adj. Semé, planté en avril.

Avrillé, comm. de la Vendée, arr. et à 22 kil. des Sables-d'Olonne ; 1.250 h.

avrillet [*vri, ll* mll., *è*] n. m. Blé semé en avril.

Avron, village de la banlieue de Paris, sur le plateau du même nom, à l'E. de l'enceinte. Le *plateau d'Avron*, bombardé par les Prussiens pendant le siège de Paris, dut être évacué le 28 décembre 1870, mais les Prussiens ne purent conserver cette position sous le feu des forts.

avuer [*vu-é*] ou **aveuer** [*veu-é*] v. a. (de *à*, et *vue*). Suivre des yeux : *avuer le gibier.*

avulsif, ive adj. Qui opère l'avulsion.

avulsion n. f. (du lat. *avulsio ;* de *avellere*, supin *avulsum*, arracher). *Chir.* Arrachement : *l'avulsion d'une dent. Dr.* Arrachement d'une parcelle de terrain par les eaux d'une rivière ou d'un fleuve.

avunculaire [*von-ku-lè-re*] adj. (du lat. *avun-*



Avril (mois de Cybèle). Composition d'Eugène Grasset.

culus, oncle maternel). Qui a rapport à l'oncle, à la tante : *affection avunculaire.*

Awirs, comm. de Belgique, prov. et arr. de Liège : 2.150 h.

Axat [*ak-sa*], ch.-l. de c. (Aude), arr. et à 40 kil. de Limoux, sur l'Aude ; 690 h. Ch. de f. M.— Le cant. a 14 comm. et 5.280 h.

Axayacatl, empereur des Aztèques au XVe s.

axe [*ak-se*] n. m. (lat. *axis*). Principal diamètre d'un corps. *Fig.* Donnée, principe sur quoi repose un certain ordre d'idées : *le travail est l'axe de l'économie politique. Axe de symétrie*, V. SYMÉTRIE. *Axe de coordonnées*, V. COORDONNÉES. *Axe du monde*, ligne droite, idéale, autour de laquelle le monde effectue son mouvement diurne apparent. *Axe terrestre*, V. LIGNE DES PÔLES. *Axe instantané de rotation*, V. ROTATION. Pièce de fer ou de bois qui passe par le centre d'un corps et qui sert à faire tourner ce corps sur lui-même. *Axe d'une voie*, ligne idéale qui tiendrait le milieu entre les deux bords extérieurs de la voie.

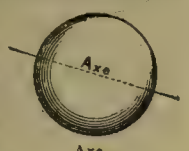

Axe.

axial, e [*ak-si*] ou **axuel, elle** [*ak-su-èl, è-le*] adj. Qui a rapport à l'axe, qui tient de l'axe : *ligne axiale.* (On dit aussi AXUEL, ELLE.)

axie [*ak-si*] ou **axia** [*ak-si-a*] n. f. Plante de Cochinchine, à graine sudorifique. Genre de crustacés décapodes, voisins des homards, et qui vivent sur les côtes de France et d'Angleterre.

axifère [*ak-si*] adj. (du lat. *axis*, axe, et *ferre*, porter). Qui porte un axe.

axifuge [*ak-si*] adj. (du lat. *axis*, axe, et *fugere*, fuir). Qui s'écarte de l'axe centrifuge. (On dit mieux CENTRIFUGE). ANT. **Axipète.**

axile [*ak-si-le*] adj. Qui forme un axe.

axillaire [*ak-sil-lè-re*] adj. (du lat. *axilla*, aisselle). *Anat.* Qui a rapport à l'aisselle : *nerf axillaire. Bot.* Qui naît à l'aisselle des feuilles : *bourgeons axillaires.*

axinite [*ak-si*] n. f. Substance minérale, composée de silice, d'alumine, d'oxyde de fer, d'oxyde de manganèse et d'acide borique.

axiomatique [*ak-si*] adj. Qui tient de l'axiome.

axiome [*ak-si*] n. m. (gr. *axiôma ; de axios*, précieux). Vérité évidente par elle-même, et qui n'est susceptible d'aucune démonstration, comme : *et tout est plus grand que la partie ; deux quantités égales à une troisième sont égales entre elles ; tout effet a une cause.* Proposition généralement reçue et établie : *c'est un axiome que tôt ou tard la vérité se découvre.*

— ENCYCL. *Philos.* Aristote entend par *axiomes* les propositions évidentes par elles-mêmes et nécessaires à l'acquisition de toutes les connaissances. Tous les axiomes, suivant lui, peuvent se ramener à l'axiome ou principe de contradiction : une chose ne peut pas à la fois être et ne pas être. Selon Leibniz, ce principe est l'axiome fondamental des mathématiques. Pour passer à la physique, il faut en outre le principe de raison suffisante : rien n'arrive sans qu'il y ait une raison pour que cela soit ainsi plutôt qu'autrement. Condillac, l'école sensualiste et l'école positiviste réduisent tous les axiomes au seul principe de contradiction. Pour Kant, le principe d'identité est un axiome ou jugement analytique, parce que l'attribut de ce principe ne fait que développer ce qui était contenu dans le sujet ; le principe de raison suffisante est un axiome ou jugement synthétique *à priori* : synthétique, parce que l'attribut ajoute quelque chose à notre connaissance, à priori, parce que cette affirmation devance l'expérience.

axiomètre [*ak-si-o*] n. m. (du gr. *axios*, juste, et *metron*, mesure). Indicateur donnant à distance la direction de la barre d'un navire

axipète [*ak-si*] adj. (du lat. *axis*, axe, et *petere*, aller vers). Qui tend vers l'axe ou le centre. (On dit mieux CENTRIPÈTE). ANT. **Axifuge.**



Axis.

axis [*ak-siss*] n. m. Seconde vertèbre du cou, ainsi appelée parce que sonapophyseodontoïde sert comme de pivot aux mouvements de la tête.

axis [*ak-siss*] n. m. (mot. lat.) Espèce de cerf vivant en grandes troupes sur les bords du Gange.

Ax-les-Thermes [*aks-lè-tèr-me*], ch.-l. de c. (Ariège), arr. et à 42 kil. de Foix, sur l'Ariège, 1.480 h. (*Axéens*). Ch. de f. M. Eaux sulfurées sodiques pour les dermatoses, les rhumatismes. — Le cant. a 14 comm. et 5.210 h.

axolotl [*ak-so*] n. m. Forme larvaire de batraciens urodèles amphibies du genre amblystome, originaires du Mexique.



Axolotl.

axonge [*ak-son-je*] n. f. (lat. *axungia ;* de *axis*, essieu, et *ungere*, oindre). Graisse fondue des animaux, particulièrement du porc, autrement dite SAINDOUX. (L'axonge est une graisse alimentaire dont l'emploi est à peu près limité aujourd'hui aux préparations culinaires. Très employée autrefois en pharmacie comme excipient, pour les pommades, elle est généralement remplacée aujourd'hui par la vaseline, qui a l'avantage de ne pas rancir.)

axonométrique [*ak-so*] adj. et n. f. (du gr. *axón, onos*, axe, et *metron*, mesure). *Perspective axonométrique*, projection orthogonale sur un plan oblique aux trois dimensions du corps à reproduire.

axuel [*ksu-èl*], **elle** adj. Syn. de AXIAL, E.

Axum [*ak-som'*], **Aksoum** ou **Axom,** v. d'Abyssinie (Tigré), jadis capitale de l'Ethiopie, dont elle est restée la ville sainte. (Hab. *Axumites.*) Commerce de l'ivoire.

Ay [*a-i*] ou **Aï,** ch.-l. de c. (Marne), arr. et à 24 kil. de Reims, sur la Marne ; 7.390 h. (*Ayens*). Vins mousseux. — Le cant. a 19 comm. et 21.370 h.

ay [*a-ï*] n. m. Vin mousseux qui se récolte sur le territoire d'Ay : *un verre d'ay.*

Ayacucho, v. du Pérou, ch.-l. de dép., sur le versant oriental des Andes ; 10.000 h. Mines d'or et d'argent.

ayak divani n. m. Grand conseil extraordinaire, qui n'est convoqué par le sultan que pour les affaires de la plus haute importance. (Comme tous les assistants se tiennent debout, ce conseil a pris son nom de cet usage : *divan sur pied.*)

Ayala (Pedro LOPEZ **de**), homme d'Etat et historien espagnol, né à Murcie, m. à Calahorra (1332-1407) ; fut ambassadeur en France.

Ayala (Adelardo LOPEZ **de**), auteur dramatique et homme politique espagnol, né à Guadalcanal, m. à Madrid (1829-1879). On lui doit un certain nombre de comédies écrites dans un style pur et délicat.

Ayala (Thomas **de**), célèbre fabricant espagnol de lames d'épées, qui vécut à Tolède au XVIe et au XVIIe siècle.

ayan [*a-ian*] n. m. (mot ar. signif. *yeux*). Officier supérieur turc chargé de veiller à la sûreté des personnes dans les provinces.

ayant cause [*è-ian-kô-ze*] n. m. Celui à qui les droits d'une personne ont été transmis. Pl. des *ayants cause.*

— ENCYCL. L'ayant cause tient son droit d'une autre personne, qu'on appelle son *auteur.* Le créancier peut exercer les actions qui appartiennent à son débiteur, dont il est l'ayant cause, lorsque celui-ci ne les exerce pas. L'héritier est l'ayant cause de la personne dont il hérite.

ayant droit [*è-ian-droi*] n. m. Celui qui a des droits à quelque chose. Pl. des *ayants droit.*

— ENCYCL. L'ayant droit est celui à qui sa qualité ou son titre donne le droit d'exercer une action ou de prendre part à une opération où ses intérêts sont en jeu ; il n'agit qu'en son nom, tandis que l'ayant cause agit en même temps au nom de son auteur et en son nom propre.

ayapana [*a-ia*] n. m. Genre de plantes composées de l'Amérique du Sud, dont les feuilles sont employées en infusion comme sudorifiques.

Aydat [*da*], comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 15 kil. de Clermont-Ferrand ; 1.510 h. Petit lac pittoresque.

Aydie (Blaise-Marie, chevalier **d'**), m. en 1768 ; connu par sa liaison avec Mlle Aïssé.

aye-aye [*a-i-a-i*] n. m. Petit lémurien nocturne de Madagascar, du genre *chiromys : l'aye-aye, qui est de la grosseur d'un chat, est d'un caractère doux, mais il est très lent et paresseux.*



Aye-aye.

Aye d'Avignon, chanson de geste du XIIe siècle, qui a pour sujet principal les complots d'un fils du traître Ganelon, Bérenger, et les aventures d'Aye, nièce de Charlemagne et fille du duc d'Avignon.

Ayen [*a-i-in*] ch.-l. de c. (Corrèze), arr. et à 24 kil. de Brive ; 1.240 h. Fer, argent. Beau château. — Le cant. a 11 comm. et 9.700 h.

Aylesbury, v. d'Angleterre (comté de Buckingham), sur la Thame ; 9.000 h. Dentelles. Race de canards très estimée.

Aymaras, anc. peuple du Pérou, qui avait déjà atteint un remarquable degré de civilisation avant la fondation de l'empire des Incas par les Quichuas. S. un *Aymara.*

Aymeri ou **Aimeri de Narbonne,** héros d'une chanson de geste du XIIIe siècle, par Bertrand de Bar-sur-Aube, se rattachant au cycle de Guillaume au Court-Nez, et d'une petite épopée de Victor Hugo : *Aymerillot.*

Aymon ou **Aimon** (LES QUATRE FILS), héros de chevalerie dont la légende est encore populaire. Ces quatre preux, fils du duc Aymon, se nommaient Renaud, Guiscard, Allard et Richard. Aidés du magicien Mangis, leur cousin, ils soutinrent une lutte acharnée contre Charlemagne. La littérature les représente souvent tous quatre montés sur le même cheval, le fameux *Bayard.*

Aymon (*Histoire des quatre fils*), roman de chevalerie, attribué à Huon de Villeneuve, trouvère du XIIIe siècle.

Aynard (Edouard), homme politique français, né à Lyon, m. à Paris (1837-1913). Banquier, député du Rhône depuis 1889 ; grand amateur d'art et collectionneur. Membre de l'Académie des sciences morales et membre libre de l'Académie des beaux-arts.

Ayoubites, dynastie musulmane, qui succéda aux Fatimites dans la domination de l'Egypte, de la Syrie, de l'Yémen et de la Mésopotamie ; fondée en 1171, elle fut détruite par les Tatars au XIIIe siècle.

Ayr, comté d'Ecosse ; 218.000 h. Ch.-l. *Ayr*, port sur le canal du Nord ; 26.000 h. Race de bœufs estimée.

Ayraut [*è-ro*] (Pierre), jurisconsulte français, né à Angers (1536-1601). S'étant vainement adressé au Parlement, au roi, au pape, pour faire réintégrer le domicile paternel à son fils René, qui était malgré lui entré dans la compagnie de Jésus, il écrivit son célèbre traité de la puissance paternelle : *De jure patrio* (1593).

Ayrton (William Edward), savant physicien anglais, né et m. à Londres (1847-1908). Son œuvre principale est le système de transport électrique auquel il a donné le nom de *telpherage.*

Ayta (Van Zuichem Viglius), jurisconsulte et homme d'Etat des Pays-Bas, né dans la Frise, m. à Bruxelles (1507-1577) ; chargé par Charles-Quint et par Philippe II d'importantes missions.

ayuntamiento [*a-ioun'-ta-mi-èn'-to*] n. m. En Espagne, corps de conseillers municipaux. Pl. des *ayuntamientos* [*toss*].

Aywaille, comm. de Belgique, prov. et arr. de Liège, sur l'Amblève ; 5.000 h. Jourdan y remporta (1794) une victoire sur les Autrichiens.

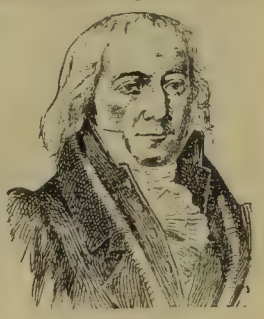

Azais.

Ayzac (Marie-Félicie-Emilie **d'**), archéologue française, née et m. à Paris (1801-1882) ; nombreux ouvrages d'iconographie religieuse, particulièrement *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis* (1861).

Az, symbole chimique de l'azote.

Azaïs [*iss*] (Pierre Hyacinthe), philosophe français, né à Sorèze (Tarn), m. à Paris (1766-1845) ; auteur du livre des *Compensations dans les destinées humaines.* Selon lui, les biens et les maux seraient dans le monde compensés.



Azalée.

azalée [*lé*] n. f. (du gr. *azaleos*, sec). Genre d'éricacées de l'hémisphère boréal, à fleurs très élégantes, de couleurs variées, mais sans parfum. (Les azalées sont cultivées dans les jardins et les appartements, à cause de la profusion de leurs fleurs et de leur aspect décoratif.)

Azarias ou **Ozias** [*ass*], roi de Juda (803-752 av. J.-C.) ; frappé de la lèpre.

Azay-le-Brûlé, comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 20 kil. de Niort ; 1.560 h.

Azay-le-Ferron, comm. de l'Indre, arr. et à 26 kil. du Blanc ; 1.860 h.

Azay-le-Rideau [*zé, dô*], ch.-l. de c. (Indre-et-Loire), arr. et à 22 kil. de Chinon, sur l'Indre ; 2.280 h. Ch. de fer Etat. Magnifique château du XVIe siècle, où a été décidée (1906) la fondation d'un musée de la Renaissance. Fourrages. — Le cant. a 12 comm. et 11.730 h.

Azay-sur-Thouet, comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 9 k. de Parthenay ; 1.430 h. Ch. de f.

Azcoïtia, v. d'Espagne (Guipuzcoa), sur l'Urola ; 5.500 h. Toiles, tissus de laine, eaux minérales.

Azdjer, nom d'un des quatre grands groupes des Touareg du Sahara.

azédarac ou **azadarach** [*rak*] n. m. Arbre de la famille des méliacées. (Les noyaux de ses fruits servent à faire des chapelets ; aussi l'appelle-t-on *arbre à chapelets.*)

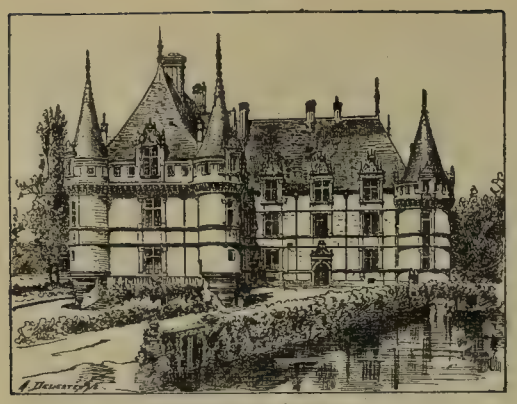
Château d'Azay-le-Rideau.

Azeglio (Massimo Tapparelli, marquis **d'**), écrivain et homme d'État italien, né et m. à Turin (1796-1866). Il fut l'un des membres les plus actifs du parti nationaliste et réformiste italien. Il a écrit des romans patriotiques qui eurent un grand retentissement, notamment *Nicolo de' Lapi.*


Azeglio.

azel [*zèl*] n. m. Terre domaniale en Algérie.

Azer [*zèr*], huitième fils de Jacob, père d'une des douze tribus d'Israël.

Azerables, comm. de la Creuze, arr. et à 43 kil. de Guéret ; 2.250 h.

Azerbaïdjan, république soviétique de l'Asie antérieure, formée par des territoires de l'ancienne Transcaucasie russe. Située au sud du Caucase, elle confine aux républiques de Géorgie et d'Arménie et à la Perse, et est bornée à l'E. par la mer Caspienne. Capitale *Bakou.* Richesses pétrolifères très abondantes. Les frontières de l'Azerbaïdjan n'étant pas encore déterminées, on ne peut indiquer ni le chiffre de sa superficie, ni le nombre de ses habitants (*Azerbaïdjanis*). — Province frontière de la Perse, sur la mer Caspienne ; pays bien arrosé, contenant des richesses minières, des vallées fertiles, mais fréquemment ébranlé par des tremblements de terre ; 2 millions d'h. (*Azerbaïdjanis*) ; cap. *Tabriz* (Tauris).


Azerolier.

azerole n. f. (esp. *azarolla*). Fruit de l'azerolier, de la grosseur d'une petite cerise, blanc ou rouge, et plus ou moins sucré.

azerolier [*li-é*] n. m. Arbre épineux, de la famille des rosacées, à fleurs blanches ou rosées, et dont les feuilles ont quelque ressemblance avec celles de l'aubépine : *l'azerolier est originaire des bords de la Méditerranée.*

Azevedo (Ignace **de**), jésuite et missionnaire portugais au Brésil, né à Porto en 1528, m. en 1570. Il fut canonisé par Pie V.

Azevedo (Alvarès **de**), poète brésilien, auteur de poésies élégiaques pleines d'émotion (1831-1852).

Azevedo y Zuniga (Gaspar **de**), comte de Monterey, vice-roi du Pérou et du Mexique ; m. en 1606.

Azille, comm. de l'Aude, arr. et à 38 kil. de Carcassonne ; 2.100 h. Ch. de f. M.

azimut [*mut'*] n. m. (de l'ar. *al semt*, le chemin). Angle que fait un plan vertical fixe avec le plan vertical passant par un corps céleste.

azimutal, e, aux adj. Qui représente ou qui mesure les azimuts. N. m. Sorte de boussole.

Azincourt, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 22 kilom. de Saint-Pol ; 320 h. L'armée française, commandée par le duc d'Orléans, le connétable d'Albret, Boucicaut, etc., y fut vaincue, le 25 octobre 1415, par les Anglais, sous les ordres de Henri V.

azobenzène [*bin*] n. m. (de *azote*, et de *benzène*). Composé organique aromatique qui prend naissance dans la réduction, en milieu alcalin, du nitrobenzène, et qui est intermédiaire entre l'azoxybenzène et l'hydrobenzène. (Ses dérivés hydroxylés sont des matières colorantes dites « azoïques ».)

azobenzol [*bin*] n. m. (de *azote*, et de *benzol*). *Chim.* Syn. de azobenzène.

azoch [*zok*] n. m. Nom du mercure, chez les alchimistes.

Azogues [*ghèz*], v. de la république de l'Equateur (prov. de Cañar) ; 5.000 hab. Centre de tissage et marché des chapeaux de paille dits *panamas.*

azoïque adj. et n. m. Se dit de composés intermédiaires entre la nitrobenzine et l'aniline, et parmi lesquels se trouvent un grand nombre de substances colorantes : *un azoïque ; composés azoïques ; matières colorantes azoïques.*

azootique adj. (du gr. *a* priv. et *zôon*, animal). Qui ne contient aucun débris de corps organisé.

azor n. m. Nom d'un chien ; chien : *le premier azor venu. Arg. théâtr. Appeler azor,* siffler. *Arg. milit.* Le sac du soldat.

azorelle [*rè-le*] n. f. Genre d'ombellifères, renfermant des plantes vivaces herbacées, de l'Amérique et de l'Australie.

Azorin (José Martinez Ruiz, dit), écrivain espagnol, né à Monovar en 1876. Ses ouvrages (*Sur la route de don Quichotte*, etc.) sont d'un art charmant.

azotate n. m. *Chim.* Sel de l'acide azotique : *les azotates ou nitrates sont utilisés comme engrais.*

— Encycl. *Chim.* On trouve des bancs naturels d'*azotate de soude* au Chili et au Pérou, et des couches salpêtrées aux Indes. Les azotates mettent à la portée de l'agriculture une forme d'azote directement assimilable et pouvant être employée presque immédiatement par la végétation.

L'*azotate de potassium* AzO^3K est encore appelé *nitre, sel de nitre* ou *salpêtre ;* l'*azotate de sodium,* AzO^3Na, est désigné sous le nom de *salpêtre du Chili, du Pérou* ou *des mers du Sud.*

— *Méd.* On emploie en médecine l'*azotate de potassium* et l'*azotate de sodium* comme contro-stimulants à la dose de 10 à 40 grammes par jour, et comme diurétiques à la dose de 1 à 4 grammes par jour.

azote n. m. (du gr. *a* priv., et *zôê*, vie). *Chim.* Gaz incolore, inodore, insipide, qui entre, pour les quatre cinquièmes environ, dans la composition de l'air atmosphérique : *l'azote est un des principaux éléments nutritifs des plantes.*

— Encycl. *Chim.* L'azote a pour densité 0,973 ; c'est un corps simple, dont le symbole chimique est Az. Il est très peu soluble dans l'eau et ne se liquéfie qu'à la température de — 136°, sous la pression de 50 atmosphères. Il n'entretient ni la respiration, ni la combustion, se combine à l'oxygène (en présence de vapeur d'eau) pour donner l'acide azotique, et à l'hydrogène pour former de l'ammoniaque sous l'influence de l'électricité. On le prépare soit en décomposant l'*azotite d'ammonium*, soit en le retirant de l'air. A cet effet, on fait passer l'air, par exemple, sur du cuivre chauffé au rouge, qui s'empare de l'oxygène.

L'azote forme avec l'oxygène un certain nombre de combinaisons : *protoxyde d'azote* Az^2O, *bioxyde d'azote* AzO, *anhydride azoteux* Az^2O^3, *peroxyde d'azote* AzO^2, *anhydride azotique* Az^2O^5, *anhydride perazotique* AzO^3.

Il se combine avec le chlore pour former le *chlorure d'azote* $AzCl^3$, qui est un explosif très violent.

— *Agric.* Certaines plantes comme les légumineuses jouissent de la propriété de fixer directement l'azote de l'atmosphère (azote libre) par l'intermédiaire de différents microbes (azotobacter, clostridium) ; mais la plus grande partie de l'azote dont les plantes ont besoin leur est fournie par les engrais azotés, sous forme : d'*azote nitrique* (nitrates de soude, de potasse, de chaux) ; d'*azote ammonical* (sulfate d'ammoniaque) ; d'*azote organique* (fumier, sang, résidus animaux et végétaux, qu'on appelle *matières organiques*, et qui sous l'influence de ferments se transforment en humus. V. engrais, humus, nitrification.

azoté, e adj. *Chim.* Qui contient de l'azote : *aliments azotés ; engrais azotés.*

azotémie [*mî*] n. f. (de *azote*, et du gr. *haima*, sang). Rétention dans le sang, de produits azotés, et notamment de l'urée. (Un degré élevé d'azotémie entraîne en général un pronostic grave.)

azoter [*té*] v. a. Charger d'azote : *azoter de l'hydrogène.*

azoteux [*teû*] adj. m. Se dit : 1° d'un anhydride Az^2O^3, obtenu en faisant passser des étincelles électriques dans l'air liquide, et 2° d'un acide AzO^2H, qui s'obtient par hydratation de cet anhydride.

Azoth, ville chananéenne, prise par les Philistins, et dans laquelle était adorée l'idole de Dagon. Cette ville fut assiégée par Psammétik, roi d'Egypte, qui s'en empara après un long siège (VIIe s. av. J.-C.).

azotine n. f. (de *azote*). Nom donné aux matières organiques et en particulier aux résidus de l'industrie des laines préparés pour servir d'engrais.

azotique adj. m. Se dit d'un acide AzO^3H, obtenu en traitant un azotate par l'acide sulfurique et d'un anhydride Az^2O^3, que donne la déshydratation de cet acide.

— Encycl. L'acide azotique ou acide nitrique est obtenu par la décomposition d'un azote (ordinairement l'azotate de potassium) par l'acide sulfurique. On mélange à parties égales les deux produits et on les chauffe légèrement sur un fourneau B, dans une cornue A. Les vapeurs d'acide azotique sont recueillies et se condensent dans un ballon C, refroidi par un courant d'eau. Il est fumant à l'air ; sa densité est 1,52. Bouillant à 86°, il se congèle à — 47° ; celui du commerce marque 36° Beaumé ; il colore la peau en jaune, en la détruisant. L'acide azotique sert à fabriquer les azotates, l'acide sulfurique, l'eau régale, le collodion, la nitrobenzine, la nitroglycérine, le coton-poudre, certaines matières colorantes, etc. Les graveurs sur métaux s'en servent sous le nom de *eau forte,* et les peintres sous le nom de *eau seconde.* V. azotate.

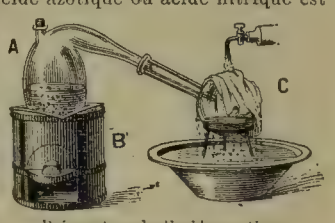

L'préparation de l'acide azotique.

azotite n. m. Sel de l'acide azoteux.

azoture n. m. Nom donné à toute combinaison de l'azote avec un radical considéré comme substitué à l'hydrogène de l'ammoniaque.

azoturie [*rî*] n. f. (de *azote*, et du gr. *ouron*, urine). Etat morbide dans lequel l'urée se trouve en excès dans les urines : *le plus souvent l'azoturie est un symptôme du diabète ou de la polyurie.*

azoturique adj. Qui a rapport à l'azoturie : *le diabète azoturique est une maladie générale.*

Azov ou **Azof,** v. de Russie, située sur la mer d'Azov, à l'embouchure du Don ; 25.000 h. Prise par les Russes en 1696, puis en 1739.

Azov ou **Azof** (mer d'), golfe formé par la mer Noire, et appelé aussi *mer de Zabache ;* il s'enfonce dans le sud de la Russie, et reçoit le Don. C'est le *Palus Mœotis* des Anciens.

azoxybenzène [*bin*] n. m. (de *azote, oxygène,* et *benzine*). Corps qui résulte de la réduction du nitrobenzène par une solution alcoolique de potasse. (On dit aussi azoxybenzol.)

Azraël ou **Azraïl.** Dans la religion musulmane, l'ange de la mort. Il reçoit les âmes.

aztèque adj. Qui a rapport aux Aztèques N. *Pop.* Individu chétif ; avorton : *un, une véritable aztèque.*

Aztèques, un des plus anciens peuples du Mexique, dont le dernier empereur, Guatimozin, fut torturé par ordre de Fernand Cortez (1520). Leur race subsiste encore aujourd'hui, et joue au Mexique un rôle de plus en plus important.

azulejos [*zou-lé-joss*] n. m. invar. Carreau de faïence, de fabrication mauresque, employé jadis au revêtement des murailles.

azuline n. f. (rad. *azur*). Matière colorante bleue, dérivée de l'acide phénique et de l'aniline.

Azun (vallée d'), une des sept vallées du Lavedan (Hautes-Pyrénées), arr. de Bigorre. (Hab. *Azunois*). A son extrémité, *col d'Azun*, passage fréquenté pour l'Espagne. Tout près, le gouffre du *puits d'Aubès.*

azur n. m. (du persan *lâdjourd*, nom du lapis-lazuli). Verre coloré en bleu par l'oxyde de cobalt. Couleur bleue de l'atmosphère, de la mer, etc. L'air, le ciel ; *s'envoler dans l'azur. Fig.* Paix, innocence. *Ciel d'azur,* au *fig.*, bonheur. *Blas.* L'un des émaux du blason. (C'est la couleur bleue. V. la planche blason.) *Pierre d'azur,* nom vulgaire du lapis-lazuli.

— Encycl. L'azur ou *bleu d'azur, bleu de smalt, bleu de Saxe, bleu de safre, bleu d'émail, bleu d'empois, smalt, verre de cobalt,* est un silicate double de cobalt de potasse et d'oxydes terreux ou métalliques ; c'est une sorte de verre de couleur bleue.

Sa découverte est due à un verrier saxon, Schwiver, établi à Neudeck, au milieu du XVIe siècle.

La matière première est soit un arséniure de cobalt, ou *smaltine*, soit un arsénio-sulfure de cobalt appelé *cobaltine ;* on la grille dans un four à réverbère, et le résidu, ou *safre*, mélangé avec du quartz concassé et de la potasse, est chauffé au rouge blanc, puis à cet état projeté brusquement dans l'eau froide. Par ce fait, la matière se divise en fragments plus ou moins petits, que l'on broie sous des meules, et que l'on partage par lévigation en poudres de plusieurs sortes. Commercialement, ces poudres ont d'autant plus de valeur qu'elles sont plus fines ; on les appelle : azur de *premier*, de *deuxième*, de *troisième* et de *quatrième feu.* Cette dernère sorte est la plus estimée ; toutes reçoivent de nombreuses applications industrielles.

azurable adj. Que l'on peut azurer.

azurage n. m. Action d'azurer ; son résultat.

azuré, e adj. De couleur d'azur. *La voûte azurée*, le ciel. *La plaine azurée*, la mer.

azurer [*ré*] v. a. Teindre en couleur d'azur : *on azure légèrement le linge blanc pour le faire paraître plus propre.*

azurescent [*rès-san*], **e** adj. Qui tire sur la couleur d'azur.

azurin, e adj. Qui est d'un azur pâle.

azurine n. f. Substance incolore, dont les solutions présentent à la lumière une vive fluorescence bleue.

azurite n. f. Minerai (carbonate) de cuivre, dont la coloration varie du bleu d'azur au bleu de Prusse.

azygos [*ghoss*] n. f. Veine qui établit la communication entre les deux veines caves. Adjectiv. : *veine azygos.*

azyme adj. et n. m. (du gr. *a* priv., et *zumê*, levain). Se dit d'une pâte sans levain, non fermentée : *pain azyme ; un azyme.*

— Encycl. Les Israëlites appelaient *pain azyme* celui qu'ils faisaient cuire la veille de la Pâque, en mémoire de celui que leurs ancêtres avaient mangé au moment de quitter l'Egypte. On appelait ce jour la *fête des azymes.* L'Eglise croit généralement que Jésus-Christ s'est servi de pain azyme dans la cène avec ses disciples ; c'est pourquoi elle emploie cette espèce de pain. Dans l'Eglise russe, on ne fait usage que de pain levé.

azymique adj. (de *azyme*). Qui est impropre à la fermentation.

azymite n. m. Nom que les Grecs donnent dérisoirement aux catholiques, qui font usage de pain azyme à la messe.

azziminia [*at-si*] n. f. (de l'ital. *alla gemina*). Art qui consiste à couvrir de hachures d'or la surface d'une arme ou d'un objet d'acier : *l'azziminia fut en honneur pendant tout le* XVIe *siècle.*

azziministe [*at-si, nis-te*] n. m. Artiste qui se livrait à l'azziminia : *les Italiens furent les plus fameux azziministes, à l'époque de la Renaissance.*

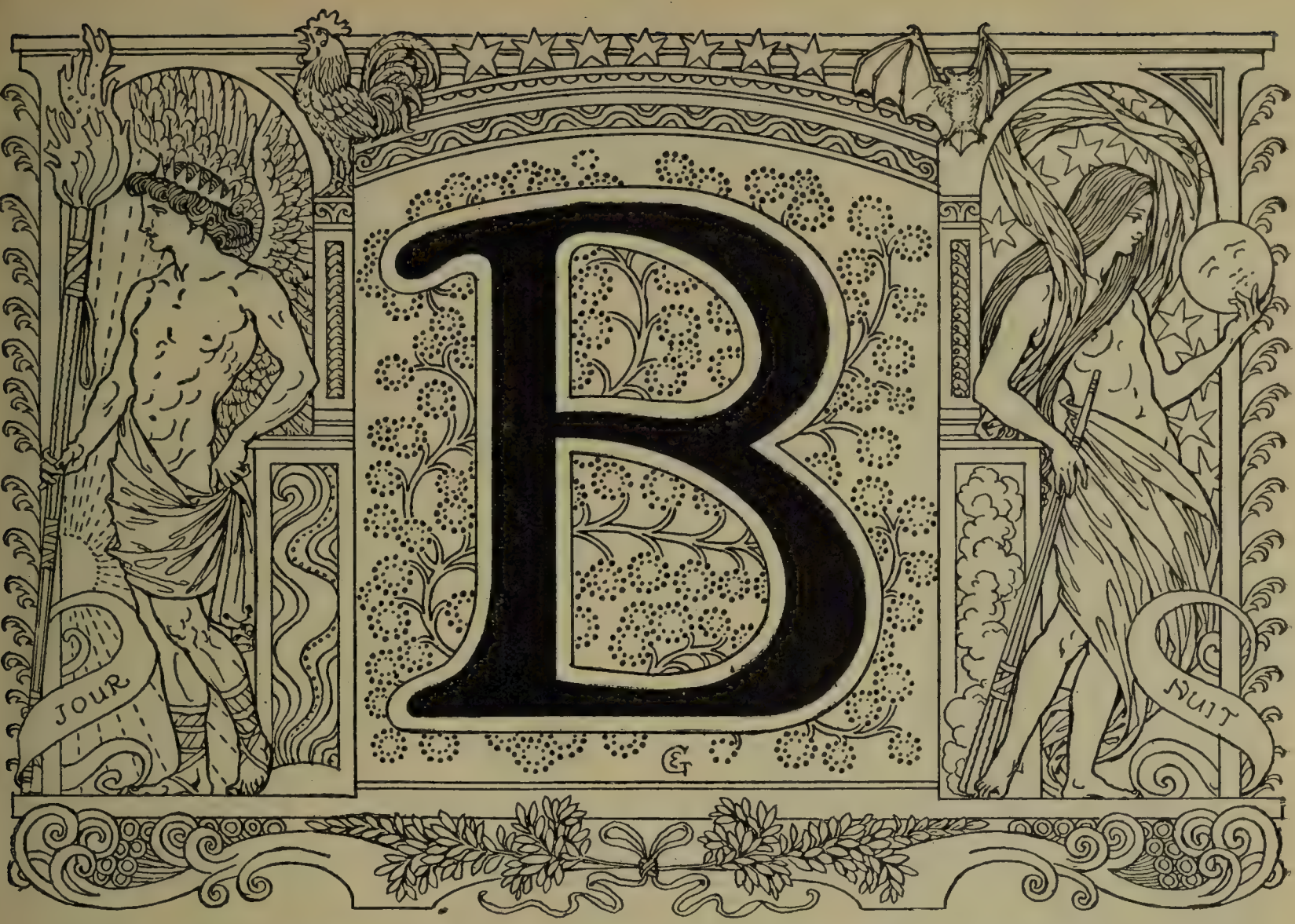

B

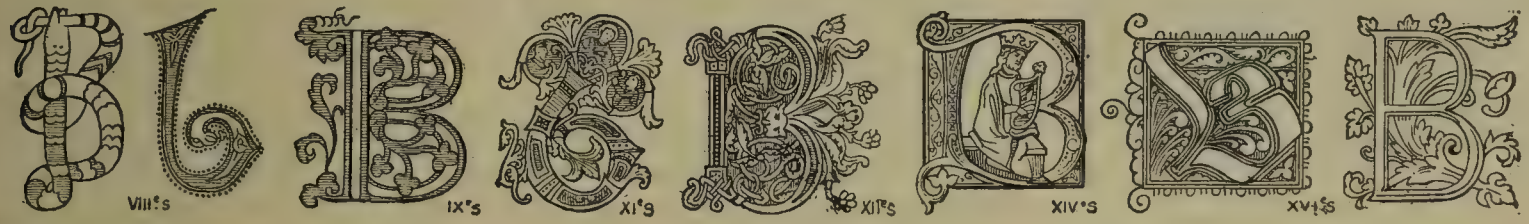

B n. m. [*bé* ou *be*]. Deuxième lettre et première consonne de l'alphabet français et des alphabets de presque toutes les langues anciennes et modernes (cependant, dans l'alphabet éthiopien, il occupe la neuvième place, et la vingt-sixième dans celui des Arméniens) : *un* B, *des* B.

Considéré comme signe graphique, le B prend différentes formes, soit dans l'écriture, soit dans l'impression : on distingue le B majuscule et le b minuscule. Il subit en outre de nombreuses modifications, suivant que le caractère est de l'anglaise, de la ronde, de la bâtarde, de la coulée, ou du romain, de

ÉCRITURES MODERNES

B b	*B b*	*B b*
Anglaise.	Ronde.	Bâtarde.

l'italique, de la normande, de l'égyptienne, etc. Loc. prov. : *Ne savoir ni A ni B*, v. A. Loc. fam. : *Ne parler que par B et par F*, se servir habituellement de paroles grossières. *Être marqué au B*, être borgne, bancal, bossu, bête, etc., avoir, enfin, des défauts dont la désignation commence par la lettre *b*.

B, symbole chimique du bore.

Ba, symbole chimique du baryum.

Baader [*dèr*] (François-Xavier **de**), philosophe allemand, né et m. à Munich (1765-1841). Il chercha à concilier le catholicisme et la philosophie. Sa doctrine accorde une large part au mysticisme.

Baal, Bel ou **Bélus,** dieu suprême de la religion phénicienne, qui comptait autant de dieux que de lieux consacrés par un culte : *Baal de Tyr*, *Baal de Sidon*, etc. Le nom de Baal désignait pourtant d'une manière spéciale la divinité principale des Phéniciens, époux d'Astarté. Il personnifie les forces de la nature. On lui sacrifiait des taureaux, et quelquefois de petits enfants. C'est le *Bel* des Assyriens. Dans le style de la Bible, Baal est le nom collectif des dieux des Gentils, des faux dieux. Le nom de *Baal* figure dans plusieurs noms de villes de Palestine : *Baal-Pharasim*, *Baal-Salisa*, *Baal-Thamar*, etc.

Baalbek. *Géogr.* V. BALBEK.

Baan ou **Baen** (Jean **de**), peintre hollandais, né à Haarlem, m. à La Haye (1633-1702) ; auteur de portraits d'un grand intérêt. Son chef-d'œuvre est le portrait du prince de Nassau-Siegen, à Berlin.

Baar, v. de Suisse (canton de Zug), sur la Lorze ; 4.100 h. Tissage et filature de coton. Grottes.

Baarderadeel, v. de Hollande (Frise) ; 5.500 h.

Baasa ou **Baaza,** roi d'Israël (942-920 av. J.-C.). Il fit périr la famille de Nabad pour monter sur le trône, et tuer le prophète Jéhu, qui lui reprochait sa cruauté ; il fut vaincu par Asa.

Baatz (Paul **de**), sire de Castelmore, diplomate français, frère de d'Artagnan, m. vers 1704. Il fut envoyé par Mazarin en ambassade auprès de Cromwell, en 1654.

bab, mot arabe signif. *porte*, et qui entre dans un grand nombre de noms géographiques.

Bab (Mirza Ali Mohammed), réformateur persan, né à Chiraz. Il se souleva contre le schah en 1850, et fut exécuté à Tauris par ordre du schah Nasr-ed-Dine. Ses disciples portent le nom de *babistes* (1820-1850).

baba n. m. (m. polonais). Gâteau préparé avec une pâte faite de farine, de beurre, de lait et d'œufs, à laquelle on ajoute du sucre, du cédrat, du raisin de Corinthe ou de Malaga, du rhum ou du kirsch et une petite quantité de safran.



Babas (formes diverses).

baba adj. (onomatopée). *Pop.* Stupéfait, ébahi : *être baba ; en rester baba.*

Baba (CAP), promontoire de l'Asie Mineure, s'avançant dans l'Archipel, au N. de Smyrne ; il tire son nom de la petite ville de Baba (4.000 h.).

Babadagh, v. forte de Roumanie (dép. de Tulcea), sur la mer Noire ; 3.100 h.

Babahan, v. de Perse (Khouzistan) ; 10.000 h.

Babeau (Albert-Arsène), historien français, né à Cambrai, m. à Paris (1835-1914) ; auteur d'estimables travaux sur la France de l'ancien régime ; membre de l'Académie des sciences morales et politiques (1901). Citons de lui : *la Vie rurale de l'ancienne France ; la Ville sous l'ancien régime.*

Babel (*tour de*), grande tour que, d'après la Bible, les fils de Noé voulurent élever pour atteindre le ciel. Dieu aurait anéanti par la confusion des langues ces efforts insensés. De là l'introduction, dans la langue, du mot *Babel* et de l'expression *tour de Babel*, pour signifier : 1° une construction gigantesque ; 2° un amas d'objets confus ; 3° une conception ou une entreprise téméraire ; 4° un lieu où l'on parle un grand nombre de langues, etc. *Babel* devient alors un nom féminin variable : *ces Babels chaque jour plus nombreuses, qu'on appelle des musées.* En réalité, Bab-el ou mieux Bab-ilou signifie *Porte du dieu Ilou.* On a cherché à identifier la tour de Babel avec différentes ruines, comme celle de Babil, au N. de Babylone, ou celle de Borsippa, au S. de Hillah, mais rien n'est venu confirmer ces conjectures.

Babel (*construction de la tour de*), tableau de Breughel le Vieux (Musée historique de Vienne) ; — de Raphaël (Loges du Vatican) ; — de Benozzo Gozzoli (Campo-Santo de Pise) ; — vaste fresque de Kaulbach, qui montre la tour de Babel foudroyée (Berlin).



Construction de la tour de Babel, d'après Benozzo Gozzoli (Campo-Santo de Pise).

babélique adj. (de *Babel*). Qui a rapport à la tour de Babel : *confusion babélique*. Gigantesque, très élevé : *monument babélique*.

Bab-el-Mandeb [*dèb'*] (DÉTROIT DE) [*Porte des Pleurs*], entre l'Arabie et l'Afrique ; réunit la mer Rouge à l'océan Indien. A son entrée, se trouve l'îlot de Périm ; aux Anglais.

Babelon (Ernest), archéologue et numismate français, né à Sarrey (Haute-Marne), m. à Paris (1854-1924), membre de l'Académie des inscription et belles-lettres en 1897.



Babelon.

Bâber [*bèr*] (Zâhir-ad-dîn-Mohammed, dit), souverain du Turkestan, puis de l'Hindoustan, arrière-petit-fils de Tamerlan, fondateur de la dynastie des *Baberides*, ou Grands Mogols de l'Inde (1483-1530). Il a composé des *Mémoires*, traduits en français par Pavet de Courteille.

Babès (Victor), anatomo-pathologiste et bactériologiste roumain, né à Vienne (1854). A, le premier, décrit le bacille de la morve.

Babet [*bè*] n. f. Abréviation populaire du nom d'Elisabeth. *Babet la Bouquetière*, surnom donné par Voltaire au cardinal de Bernis.

Babeuf (François-Emile, dit *Gracchus*), démagogue français, né à Saint-Quentin, m. à Vendôme (1760-1797). Il conspira contre le Directoire, avec un certain nombre d'autres jacobins, et fut condamné à mort. Il se poignarda au moment de monter à l'échafaud. Sa doctrine, qui est une sorte de communisme, exposée dans son journal *la Tribune du peuple*, est appelée *babouvisme*.



Babeuf.

babeurre [*beu-re*] n. m. (de *battre*, et *beurre*). Liquide séreux, qui reste après le barattage de la crème : *le babeurre, dit aussi* lait de beurre, *est très rafraîchissant*.

babi n. m. Nom donné aux partisans du babisme.

babichon n. m. (corrupt. de *barbichon*) ou **babiche** n. f. Petit épagneul à poils longs et soyeux, élevé souvent comme chien d'appartement. (On l'appelle aussi fréquemment *bichon*.)

babil [*bil'*] n. m. (du gr. *babazein*, balbutier). Abondance de paroles inutiles. En bonne part, langage des petits enfants, des jeunes filles. Chant babillard de quelques oiseaux : *le babil de la corneille, de l'hirondelle*.

babillage [*ll* mll.] ou **babillement** [*bi, ll* mll., *e-man*] n. m. Action de babiller ; ce que l'on dit en babillant ; bavardage : *d'amusants babillages. Par anal. : le babillage des oiseaux*.

babillard [*bi, ll* mll., *ar*], **e** adj. et n. Qui parle beaucoup et inutilement ; bavard. Où l'on parle beaucoup : *réunion babillarde*. N. f. Arg. *Babillarde*, lettre, missive. ANT. **Silencieux, taciturne.**

Babillard [*ar*] (*le*) [*the Tattler*], publication périodique d'Addison et Steele, traitant de littérature, de morale et de politique (1709-1711).

babillement [*bi, ll* mll., *e-man*] n. m. Penchant à babiller : *le babillement est quelquefois un symptôme de maladie*.

babiller [*bi, ll* mll., *é*] v. n. (onomatopée). Bavarder sans suite, à propos de rien ; caqueter, jaser. *Par extens.* Dire du mal, médire.

babillerie [*bi, ll* mll., *e-ri*] n. f. Bavardage.

babine ou **babouine** n. f. Lèvre pendante de certains animaux (chien, singe, etc. — S'emploie surtout au pl.). *Pop.* Lèvres. *S'en lécher les babines*, manifester le vif plaisir que l'on a eu ou que l'on aurait à manger quelque chose de bon.

Babinet [*nè*] (Jacques), physicien et astronome français, né à Lusignan (Vienne), m. à Paris (1794-1872). Membre de l'Académie des sciences (1840). On lui doit l'invention de divers appareils, particulièrement un polariscope, un robinet spécial qui porte son nom, et aussi d'estimables écrits de vulgarisation.



Babinet.

Babington (Antoine), conspirateur anglais, qui essaya de délivrer Marie Stuart prisonnière d'Elisabeth ; mais il fut découvert, pendu et écartelé (1561-1586).

Babinski (Joseph), médecin français, né à Paris en 1857, connu par ses travaux sur les maladies nerveuses.

babiole n. f. (ital. *babbola*). Jouet d'enfant. *Fig.* Chose sans importance, sans valeur ; bagatelle.



Babiroussa.

babiroussa [*rous-sa*] n. m. Genre de pachydermes, originaires de Malaisie, famille des suidés, voisins des porcs, à canines recourbées comme des cornes, et dont la chair est assez estimée : *le babiroussa atteint la taille d'un petit âne*.

babisme [*bis-me*] n. m. Doctrine professée par le réformateur persan Bab et ses successeurs : Subi-Ezel, Béha'-ullah, Abbas-effendi.

— ENCYCL. Le babisme est un curieux mélange de la Bible, du soufisme et du Coran. Ses sectateurs admettent la divinité du Christ. Dans la pratique, ils demandent l'émancipation de la femme musulmane, la suppression de la polygamie, la tolérance religieuse, des lois en faveur du paupérisme. Le babisme compte en Perse plus d'un million d'adhérents, et ne cesse de progresser.

babiste [*bis-te*] adj. Qui se rapporte au babisme : *doctrine babiste*.

babiah ou **bablad** [*blad'*] n. m. Nom, dans l'Inde, des fruits de divers acacias employés pour le tannage et la teinture en noir. (De là le nom de *tanin oriental* donné à ces fruits.)

Babolein [*lin*] (saint), premier abbé de Saint-Maur-les-Fossés, m. v. 665. Il fonda à Paris plusieurs églises et hôpitaux. Fête le 26 juin.

Babor (MONTS), petit massif montagneux d'Algérie, au centre de la Petite Kabylie et au fond du golfe de Bougie ; 1.994 m. d'altitude.

bâbord [*bor*] n. m. (holl. *bakboord*). Côté gauche d'un navire, quand on regarde l'avant. ANT. **Tribord.**

— ENCYCL. Sur les navires à vapeur et surtout sur les navires de guerre, bâbord est la partie du navire où se tient l'équipage, où il s'embarque, celle qu'accostent les embarcations de corvée, etc., le bord opposé ou *tribord* étant réservé au commandant et aux officiers.

bâbordais [*dè*] n. m. et adj. Matelot qui, sur le rôle d'équipage, a reçu un numéro pair d'inscription.

babotte n. f. (m. provençal). Nom donné communément à la chenille de la pyrale, qui attaque la vigne. Nom donné à d'autres insectes nuisibles.

Babou (Jean), diplomate français et grand maître de l'artillerie, au service de François Ier ; m. en 1569 ; il fut le grand-père de Gabrielle d'Estrées.

Babou (Hippolyte), publiciste français, né à Peyriac (Aude), m. à Paris (1824-1878) ; écrivain élégant, à la forme originale et fine. Citons de lui : *les Prisonniers du 2-Décembre*.

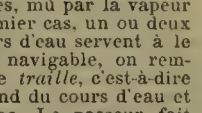

Babouche.

babouche n. f. (persan *papoch*, qui couvre le pied). Pantoufle orientale en cuir de couleur, sans quartier et sans talon.

babouin n. m. (rad. *babine*). Espèce de gros singe d'Afrique, du genre cynocéphale. Figure grotesque, que les soldats peignaient sur les murs du corps de garde, et qu'ils faisaient embrasser par le camarade coupable d'une faute légère. *Fig. Baiser le babouin*, se soumettre avec humiliation : *le duc de Rohan a été contraint de baiser le babouin. Méd.* Petit bouton aux lèvres. *Fig.* et *fam.* Enfant folâtre, turbulent. (Le fém. *babouine* est usité quelquefois, dans le sens de *sotte*.)

babouvisme [*vis-me*] n. m. Doctrine de Babeuf, qui demandait la mise en commun des biens et l'obligation pour tous au travail. (Le babouvisme est la première doctrine socialiste qui ait manifesté ses tendances par un programme de réformes.)

babouviste [*vis-te*] n. m. Partisan du babouvisme.

Babrius [*uss*] ou **Babrias** [*ass*], poète grec, qui mit en vers, dans un style naturel et souvent élégant, les fables d'Esope (IIIe s.).

baby [à l'anglaise *bé-bé* ; ou à la française *ba-bi*] n. m. Mot angl., syn. de BÉBÉ. Plur. : *Des babies*, à l'anglaise ; ou, à la française, *des baby*, invar.

Babylas [*lass*] (saint), évêque d'Antioche (IIIe s.). Martyrisé sous Dèce. Fête le 24 janvier.

Babylone, capit. de l'ancienne Chaldée, sur l'Euphrate, une des villes les plus grandes et les plus riches de l'Orient. Ses gigantesques murailles et ses jardins suspendus, construits par Sémiramis, étaient classés parmi les sept merveilles du monde. Babylone, dont les souverains les plus fameux furent Sargon, Sémiramis, Nabuchodonosor, Nabonassar, etc., fut prise par Cyrus, qui détourna le lit de l'Euphrate (538 av. J.-C.), et par Darius (519 av. J.-C.) [Hab. *Babyloniens*]. Ses ruines sont situées dans la vaste plaine où s'élève aujourd'hui la petite ville de Hillah, à 160 kil. au S.-E. de Bagdad. Le nom de Babylone, après avoir été appliqué métaphoriquement à Rome par les premiers chrétiens, se donne aujourd'hui aux grands centres de population, comme Londres et surtout Paris, où l'on accuse l'agglomération des masses, les richesses, les raffinements de l'industrie et de la civilisation d'engendrer la corruption des mœurs.

Babylonie [*nî*], nom de la partie de la Chaldée voisine de Babylone, et qui est appliqué aussi à la Chaldée entière. Elle forme aujourd'hui le vilayet de Bagdad (Turquie d'Asie).

Babylonien, enne [*ni-in, è-ne*], habitant ou originaire de Babylone ou de la Babylonie : *les Babyloniens*. Adjectiv. : *ruines babyloniennes*.

babylonisme [*nis-me*] n. m. (de *Babylone*). Caractère de ce qui est grandiose, gigantesque.

bac [*bak*] n. m. (du holl. *bak*, auge). Bateau long et plat, servant à passer un cours d'eau, et généralement retenu par une poulie qui glisse le long d'un câble tendu d'une rive à l'autre. Grand baquet de bois.

— ENCYCL. Le bac a une forme rectangulaire ; ses deux extrémités se terminent par des panneaux mobiles, destinés à faciliter l'entrée ou la sortie du bateau. Il est halé à bras d'hommes, mû par la vapeur ou par l'électricité. Dans le premier cas, un ou deux câbles tendus en travers du cours d'eau servent à le guider. Lorsque la rivière est navigable, on remplace les câbles aériens par une *traille*, c'est-à-dire par une chaîne maintenue au fond du cours d'eau et dont l'extrémité aboutit au bac. Le passeur fait avancer son bateau en tirant sur elle. — Il existe, notamment en Amérique, des bacs spéciaux appelés *bacs transbordeurs*, qui permettent de faire traverser un bras de mer à un train entier de chemin de fer (*ferry-boats*).

Bac (*le*) ou *Passage du bac*, tableau de Nicolas Berghem (Louvre). Cette œuvre, peinte sur bois, est aussi remarquable par la composition que par la qualité de l'air et de la lumière. (V. p. 216.)



Bac.

bac n. m. Abréviation populaire de BACCALAURÉAT : *préparer son bac*.

bac n. m. *Fam.* Baccarat. *Tailler un bac*, jouer au baccarat.

bacaliau [*li-ô*] n. m. (du port. *bacalhão*, merluche). Morue sèche, dans le langage des marins.

Bacau ou **Bakau,** v. de la Roumanie (Moldavie), sur la Bistritza ; 13.000 h. Céréales, bois.

baccalauréat [*ba-ka-lô-ré-a*] n. m. (du lat. *bacca*, baie, et *laurus*, laurier). Premier grade que l'on prend dans les différentes facultés d'une université, et qui donne le titre de bachelier : *baccalauréat ès lettres, ès sciences ; baccalauréat en droit*.

— ENCYCL. *Baccalauréat de l'enseignement secondaire*. Les pièces à déposer par les candidats sont : 1° l'acte de naissance légalisé ; 2° une demande écrite en entier et signée de la main du candidat ; elle doit être sur papier timbré ; la signature est soumise à la formalité de la légalisation. Si le candidat est mineur, sa demande doit être accompagnée de l'autorisation de son père ou tuteur, dont la signature doit être également légalisée ; 3° une note indiquant la série d'épreuves choisies. A ces pièces peut être joint le *livret scolaire*. Le candidat doit avoir 16 ans au moins. Les inscriptions sont reçues : 1° au secrétariat de la faculté des lettres pour les mentions *latin-grec, latin-langues vivantes, latin-sciences* de la 1re partie ; pour la mention *philosophie* de la 2e partie ; 2° au secrétariat de la faculté des sciences pour la mention *sciences-langues vivantes* de la 1re partie, et la mention *mathématiques* de la 2e partie.

Les épreuves du baccalauréat sont divisées en deux parties, et les épreuves de la seconde partie ne peuvent être subies qu'un an après celles de la première.

Les épreuves sont écrites (celles-ci éliminatoires) et orales. Le baccalauréat est ainsi divisé :

Première partie : Série A. Latin-grec ; série B. Latin-langues vivantes ; série C. Latin-sciences ; série D. Sciences-langues vivantes.

Deuxième partie : 1° Philosophie ; 2° Mathématiques.

Pour toutes les épreuves écrites (sauf pour la version latine, la version grecque, et l'épreuve de langues vivantes), il est donné trois sujets, entre lesquels les candidats ont le droit de choisir.

Le baccalauréat de l'enseignement secondaire est admis, quelle que soit la mention inscrite sur le diplôme, pour l'inscription dans les facultés et écoles d'enseignement supérieur en vue des grades ou titres conférés par l'Etat.

baccara [*ba-ka-ra*] n. m. Jeu de cartes.

—ENCYCL. Le baccara se joue entre un banquier et des joueurs ou pontes formant un ou deux tableaux. Le banquier, avec plusieurs jeux de 52 cartes, donne, une par une, deux cartes à chaque tableau et deux à la banque. L'as vaut 1, le deux 2, etc., jusqu'au dix, qui vaut 0, ainsi que les figures. Le banquier et les pontes additionnent le nombre des points qu'ils ont, en ayant soin, chaque fois qu'ils dépassent 10 points, de retrancher 10 points, de telle sorte que le maximum ne peut être que 9. Si le banquier a 8 ou 9, il *abat*, et gagne, à moins qu'il n'ait 8 et l'adversaire 9. Si le banquier a moins de 8, il offre une carte à l'adversaire, qui, alors seulement, *abat*, s'il a 8 ou 9, et, s'il a moins de 8, accepte ou refuse la carte, suivant son intérêt à le faire. Le banquier, même en cas de refus par l'adversaire de prendre une carte, peut le faire pour son compte. Cette dernière carte, qui porte au total maximum de trois le nombre de cartes que l'on peut avoir en main, se tire à découvert. Dans le baccara ordinaire, le banquier conserve la banque jusqu'à épuisement des cartes ou de sa mise de fonds. Dans le baccara *chemin de fer*, le banquier passe la main dès qu'il a perdu un coup.

baccarat [*ba-ka-ra*] n. m. Cristal de la manufacture de Baccarat.

Baccarat [*ba-ka-ra*], ch.-l. de c. (Meurthe-et-Moselle), arr. et à 25 kil. de Lunéville, sur la Meurthe ; 7.000 h. Ch. de f. E. Importante manufacture de cristaux ; gants, broderies ; carrières. La ville fut prise et en grande partie incendiée par les Allemands, puis reprise par les Français au commencement de la Grande Guerre (1914). — Le cant. a 19 comm. et 14.660 h.

Baccelli (Guido), médecin et homme politique italien, né et m. à Rome (1832-1916). Il s'est occupé des travaux d'assainissement de la Campagne romaine. — Son fils ALFREDO, né à Rome en 1863, est un poète philosophe.

bacchanal [*ba-ka*] n. m. *Fam.* Grand bruit.

bacchanale [*ba-ka*] n. f. *Fam.* Débauche bruyante. Danse emportée, tumultueuse. Pl. Fêtes païennes en l'honneur de Bacchus.

— ENCYCL. Analogues aux dionysies de Grèce, les bacchanales, pratiquées surtout en Etrurie et à Rome, devinrent rapidement prétexte à débauches et à crimes. A la suite d'un grand procès dans lequel plus de sept mille personnes furent impliquées, et un grand nombre furent condamnées à mort ou à la prison (186 av. J.-C), les bacchanales furent interdites par un sénatus-consulte dont le texte nous a été conservé.

Bacchanales (*représentations de*). Il existe deux tableaux célèbres du Titien (National Gallery [Londres], et Madrid) ; — d'A. Carrache (Rome) ; — du Poussin (National Gallery) ; etc.

bacchanaliser [*ba-ka, zé*] v. n. (de *bacchanale*). Faire du bruit ; se livrer à l'orgie.

bacchante [*ba-kan-te*] n. f. (de *Bacchus*). Nom des prêtresses qui célébraient les mystères de Bacchus. *Fig.* Femme à qui l'ivresse ou la lubricité a fait perdre toute réserve.

— Encycl. Les bacchantes couraient au hasard, échevelées, la tête couronnée de lierre, le thyrse à la main, dansant et remplissant l'air de cris discordants. Ces fêtes s'appelaient en Grèce *dionysies* ou *dionysiaques*, et à Rome *bacchanales*. V. ce mot.


Bacchante, œuvre de Delaplanche.

Bacchantes (*représentations de*), tableau d'A. Carrache (musée des Offices, Florence); — *Bacchante et Centaure*, groupe en marbre, de Pradier (Rouen); — *Bacchante et Satyre*, groupe en marbre du même; — une *Bacchante*, marbre, de Carrier-Belleuse (1863); — statue de Delaplanche, appelée aussi *la Danse*; — un groupe de *Bacchantes*, par Falguière (1886); etc.

Bacchantes (*les*), tragédie d'Euripide, qui a pour sujet le châtiment et la mort de Penthée, roi de Thèbes, mis en pièces par les bacchantes, pour s'être opposé à l'introduction du culte de ce dieu; — une des meilleures pièces d'Euripide, dont les chœurs comptent parmi les plus beaux morceaux lyriques de la tragédie grecque (405 av. J.-C.).

Bacchiades [*ba-ki-a-de*], célèbre famille aristocratique de Corinthe, issue d'un des anciens rois de la ville. — S. un, une *Bacchiade*.

bacchiaque [*ba-ki*] adj. Se dit de vers grecs ou latins uniquement composés de *bacchius*.

Bacchiglione [*ba-ki-li-o-né*], rivière de la Vénétie (Italie), qui arrose Vicence, Padoue, et donna son nom, de 1806 à 1814, à un département du royaume d'Italie.

Bacchis (*les Deux*), comédie de Plaute; œuvre amusante, mais sans aucune moralité. L'esclave Chrysale s'y montre le prototype de Scapin.

bacchius [*ba-ki-uss*] n. m. Pied de vers grec ou latin, composé d'une brève et de deux longues.

Bacchus [*ba-kuss*], dieu romain du vin, fils de Jupiter et de Sémélé; c'est le Dionysos des Grecs. Sa mère étant morte, foudroyée, avant de lui donner le jour, Bacchus fut enfermé pendant quelques mois dans la cuisse de Jupiter, d'où il sortit au jour fixé pour sa naissance. (De là l'expression : *sortir de la cuisse de Jupiter.*) Élevé par les nymphes sur le mont Nysa, il apprit de Silène la culture de la vigne. On lui attribuait de nombreuses aventures, notamment un voyage aux Indes, qui explique la présence de tigres dans son cortège. On célébrait en son honneur les bacchanales. Les récits mythologiques racontent que Bacchus fut d'un grand secours à son père Jupiter dans la guerre des dieux contre les géants. Pendant la chaleur du combat, le maître de l'Olympe excitait son courage par cette exclamation : « *Évohé! Bacche, évohé!* » (Bien, mon fils! courage, Bacchus!) Ce mot est resté un des surnoms de Bacchus; c'était le cri des bacchantes. Le nom de Bacchus se prend souvent pour la personnification du vin : *les adorateurs, les disciples, les enfants, les suppôts de Bacchus.* Loc. interj. : *Par Bacchus!* espèce de serment emprunté de l'italien *per Bacco!* ou du latin *per Bacchum!*


Bacchus (musée de Naples).

Bacchus (*représentations de*), statues antiques, au musée des Études, aux Offices, au Louvre, à Madrid, au Vatican, etc. — *L'enfance de Bacchus*, groupe en marbre (1863), de Perraud, musée du Louvre : le petit dieu est placé sur l'épaule d'un faune, à qui il tire l'oreille. — *Baccus ivre*, petite statue de Michel-Ange; musée des Offices (Florence). — *Bacchus indien*, statues antiques, au Vatican, au Louvre. — *Bacchus et Ampelos*, groupe antique (Florence). — *Bacchus et Leucothoé*, groupe antique (Munich); groupe en marbre de Dumont (1831 et 1855). — *Bacchus*, tableau de Léonard de Vinci (Louvre), un des chefs-d'œuvre du maître (v. p. 215). — *Bacchus et Ariane*, par Antoine Coypel : dans une grotte, Ariane gémit sur le départ du perfide Thésée; Bacchus se penche vers elle et semble s'offrir pour la venger; le génie de l'hymen se tient derrière les deux amants, un flambeau à la main; la toile est pleine de détails spirituels et piquants (v. p. 215). — *Bacchus et Ariane*, par Titien (Londres) : Bacchus s'élance impétueusement vers Ariane, qui s'enfuit; satyres et bacchantes; riche harmonie de couleurs chaudes, éclatantes. — *Le triomphe de Bacchus*, par G. de Lairesse (Amsterdam); par Nicolas Poussin; par Jules Romain; par Natoire, etc.


Bacchus.

Bacchylide [*ba-ki*], poète lyrique grec du Ve siècle av. J.-C., neveu de Simonide et oncle d'Eschyle; il fut le rival de Pindare. La découverte de ses principaux poèmes est récente (1897).

Bacciarelli (Marcellin), peintre italien, né à Rome, m. à Varsovie (1731-1818). Il passa la plus grande partie de sa vie en Pologne. On lui doit des tableaux d'histoire et des portraits appréciés.

baccifère [*bak-si*] adj. (dulat. *bacca*, baie, et *ferre*, porter). Se dit des plantes qui produisent des baies.

bacciforme [*bak-si*] adj. (du lat. *bacca*, baie, et de *forme*). Qui ressemble à une baie : *fruit bacciforme.*

Baccio da Monte-Lupo, sculpteur et architecte florentin, né vers 1445, m. vers 1533 : auteur de statues de *Mars*, de *Saint Jean l'Évangéliste.*

Bacciochi [*ba-chi-o-ki*] (Félix), officier corse, né en Corse, m. à Bologne (1762-1841). Il épousa Elisa Bonaparte et fut fait par Napoléon Ier prince de Lucques et de Piombino.

Bacciochi (Elisa Bonaparte). V. Bonaparte.

baccivore [*bak-si*] adj. (du lat. *bacca*, baie, et *vorare*, manger). Qui se nourrit de baies.

bach m. allem. signif. *ruisseau*, usité en géographie.

Bach [*bak*], nom d'une famille célèbre de musiciens allemands, qui se perpétua pendant plus de trois siècles. Les plus illustres sont : Jean-Christophe, né à Arnstadt, m. à Eisenach (1643-1703); auteur de motets remarquables; — Jean-Sébastien, né à Eisenach, m. à Leipzig, dont les œuvres de musique religieuse (*cantates, messes, oratorios* (*la Passion selon saint Matthieu*), et de musique pour le piano (*préludes, fugues, le Clavecin bien tempéré*), sont de tout point admirables par la hauteur de l'inspiration et la science de l'harmonie (1685-1750); — Jean-Chrétien, né à Leipzig, m. à Londres (1735-1782).


Sébastien Bach.

bach-aga [*ba-cha-gha*] n. m. En Algérie et en Tunisie, chef intermédiaire entre les agas et les califes.

Bacharach, v. d'Allemagne (Prusse-Rhénane), sur le Rhin; 2.000 h. Vins.

bachasse [*cha-se*] n. f. Digue, chaussée d'un étang.

bachat [*cha*] n. m. (rad. *bac*). Auge, baquet.

Bachaumont [*chô-mon*] (François Le Coigneux **de**), écrivain français, né et m. à Paris (1624-1702); collaborateur de Chapelle, aimable épicurien, auteur du célèbre et amusant *Voyage de Chapelle et de Bachaumont.*

Bachaumont (Louis Petit **de**), littérateur français, né et m. à Paris (1690-1771); esprit curieux, sceptique et épicurien, auteur de *Mémoires secrets* qui constituent un très utile document pour l'histoire du XVIIIe siècle.

Bache (Alexandre Dallas), physicien américain, arrière-petit-fils de Franklin, né à Philadelphie, m. à Newport (Rhode-Island) (1806-1867). Correspondant de l'Académie des sciences (1861).

bâche n. f. (de *bac*). Pièce de cuir ou de grosse toile dont on recouvre les bateaux, les voitures, etc., pour garantir de la pluie les marchandises, les bagages. Caisse à châssis vitré, abritant les jeunes plantes. Caisse employée dans les diverses industries. Filet en forme de poche.

— Encycl. *Hortic.* La bâche est une caisse de bois reposant sur le sol, qui lui sert de fond, et couverte d'un châssis vitré et incliné, qu'on soulève au

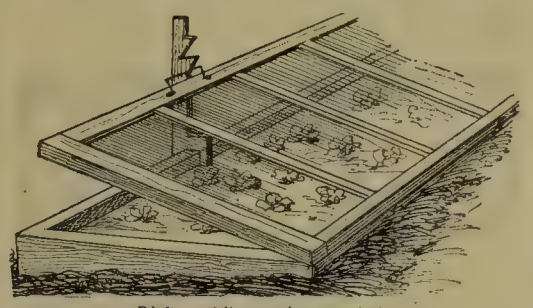
Bâche mobile ou volante, en bois.

besoin. Théoriquement, la bâche équivaut à une petite serre mobile, établie à peu de frais.

On se sert des bâches surtout pour faire les cultures forcées. La hauteur des planches qui constituent la bâche dépend des cultures qu'on veut y effec-

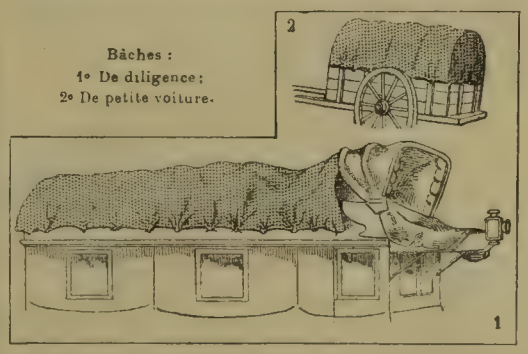

tuer et des plantes qu'on doit y protéger. Lorsque la bâche doit servir de serre chaude, on place sous la couche de terreau ou de terre qui doit recevoir les semences ou les plantes une couche de fumier, puis on garnit extérieurement la bâche de fumier pailleux, qui empêche l'air froid de pénétrer. L'hiver, on recouvre le châssis vitré de paillassons, que l'on soulève en temps voulu pour le passage des rayons du soleil.

bachelette [*lè-te*] n. f. (fém. de *bachelier*). Autrefois, jeune fille.

bachelier [*li-é*] n. m. (du bas lat. *baccalaris*). Au moyen âge, jeune gentilhomme aspirant à être fait chevalier. Jeune homme quelconque. (Vx.) Auj., celui qui a subi avec succès les examens du baccalauréat : *bachelier ès lettres, bachelier ès sciences.*

— Encycl. Le diplôme de bachelier est indispensable pour se présenter aux Écoles polytechnique et de Saint-Cyr, et pour se faire inscrire comme élève aux facultés de droit, de lettres, de sciences, de médecine, etc. V. baccalauréat.

Bachelier (*li-é*) (Nicolas), architecte et sculpteur français, élève de Michel-Ange (vers 1487-1550).

Bachelier (Jean-Jacques), peintre français, né à Paris; il dirigea les ateliers de décoration à la manufacture de Sèvres. Il avait retrouvé le secret de la peinture à la cire (1724-1805).

Bachelier (*le*), par Jules Vallès (1881), faisant suite à *l'Enfant*; étude sociale d'une verve cruelle.

Bachelier de Salamanque (*le*) ou *Mémoires de don Chérubin de la Ronda*, le dernier des romans dus à la plume élégante et spirituelle de Le Sage (1736). Bien que cet ouvrage se ressente de la vieillesse de l'auteur, certains chapitres y rappellent de temps en temps la verve de *Gil Blas.*

bachelière n. f. Femme qui a subi avec succès un examen de baccalauréat : *bachelière ès lettres.*

Bachellerie (**La**), comm. de la Dordogne, arr. et à 37 kil. de Sarlat; 1.230 h. Ch. de f. Orl.

bâcher [*ché*] v. a. Etendre la bâche sur : *bâcher un bateau, une voiture, des colis.*

bachi-bouzouk [*zouk*] n. m. Soldat irrégulier de l'armée turque. Pl. des *bachi-bouzouks.*

— Encycl. Ces troupes, composées de gens sans


Corps de garde de bachi-bouzouks (tableau de Decamps).

aveu, sont plus dangereuses pour ceux qu'elles sont censées servir que pour leurs ennemis. Il fallut prendre, durant la guerre de Crimée, les plus grandes précautions contre un corps de ces irréguliers, envoyé par le sultan. Par bonheur, la plupart moururent du choléra. Ces troupes ont été remplacées par des Kurdes, instruits à l'européenne.


Bachlyk.

bachi-bouzouks (*Corps de garde de*), tableau de Decamps (1834), peinture magistrale, classée hors de pair.

bachique adj. De Bacchus : *culte bachique. Liqueur bachique*, le vin. *Scène bachique*, œuvre d'art représentant des buveurs, etc. *Chanson bachique*, chanson à boire.

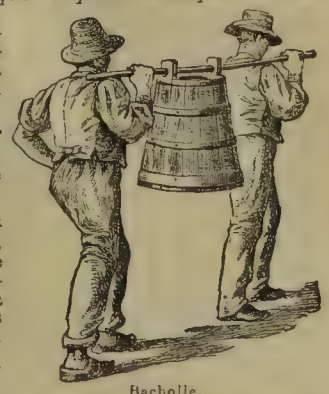
Bacholle.

bachiquement [*ke-man*] adv. D'une manière bachique.

bachlyk ou **bachelick** n. m. Écharpe en filet de laine, formant capuchon pour la tête, avec pendants munis de houppes.

bacholle n. f. Grand seau de bois, tronconique, employé en Auvergne et dans le Berry, le Limousin, etc., pour le transport de la vendange. Récipient de cuivre, à l'usage des fabricants de papier.


Bachot.

bachot [*cho*] n. m. (rad. *bac*). Petit bateau : *le bachot du passeur.* En argot des collèges, baccalauréat : *préparer ses deux bachots.*

bachotage n. m. Préparation hâtive au baccalauréat.

bachoteur n. m. Qui conduit un bachot.

bachotte [*cho-te*] n. f. Tonneau de forme particulière pour transporter les poissons vivants.

bachou n. m. Sorte de hotte en bois. (On dit aussi bachon n. m. et bachoue n. f.)

Bachte-Marie-Leerne, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Gand), sur la Lys; 1.350 h.

bacillaire [*sil-lè-re*] adj. *Minér.* Qui a la forme d'un prisme allongé. *Méd.* Se dit des maladies produites par un bacille. N. f. Genre de petites algues marines, famille des diatomées.

bacillariées [*sil-la-ri-é*] n. f. pl. *Bot.* S'emploie quelquefois comme syn. de DIATOMÉES. S. une *bacillariée*.

bacille [*si-le*] n. m. (du lat. *bacillus*, bâtonnet). Organisme microscopique unicellulaire, affectant la forme d'un bâtonnet droit ou courbe.



Bacilles (tr. gr.).

— ENCYCL. Les bacilles sont de petits bâtonnets filiformes, dont on connaît un grand nombre d'espèces. Les uns interviennent dans diverses fermentations (ferments), d'autres sont pathogènes de la fièvre typhoïde, du choléra, de la tuberculose, etc.

bacilie [*si-le*] n. m. Genre d'orthoptères, de la famille des phasmidés, comprenant des insectes grêles, sans ailes, à longues pattes, ressemblant à des brindilles et qui habitent l'Europe.

bacilliforme [*sil-li*] adj. Qui a la forme d'un bacille, d'une baguette, d'une bactérie.

bacilloscopie [*sil-los-ko-pî*] n. f. (de *bacille*, et du gr. *skopein*, examiner). Recherches des bactéries dans les déjections (crachats, pus) d'un malade.

bacillose [*sil-lô-se*] n. f. Syn. de TUBERCULOSE.

back ! (m. angl. signif. en arrière). Commandement employé dans la marine à vapeur, pour ordonner le recul.

Back (George), amiral et explorateur anglais, né à Stockport, m. à Londres (1796-1878) ; a étudié particulièrement les mers polaires, et laissé de nombreuses relations de voyage.

backer [*ba-ké*] v. n. (de l'angl. *back*, en arrière). Reculer, dans le vocabulaire des chemins de fer et des bateaux.

Backhuysen [*kui-sèn'*] (Ludolf), célèbre peintre de marine de l'école hollandaise, né à Emden, m. à Amsterdam (1631-1709). Il a excellé dans la peinture des aspects agités de la mer.



Backhuysen.

Backnang, v. du Wurtemberg, sur la Murr ; 8.000 h. Tanneries.

bâclage n. m. Fermeture temporaire d'une rivière ou d'un port à l'aide de chaînes tendues, de radeaux. Action de faire vite et mal : *le bâclage d'une affaire.*

bâcle n. f. (du lat. *baculus*, bâton). Pièce de bois ou de fer que l'on assujettit derrière une porte, une fenêtre, pour la fermer.

Bac-Lé, village du Tonkin (prov. de Bac-Ninh), où les Français furent attaqués par les Chinois (juin 1884), bien que la paix de Tien-Tsin fût signée depuis mai. Ce guet-apens amena l'expédition de Lang-Son.

bâcler [*klé*] v. a. (provenç. *baclar*, peut-être du lat. *baculus*, bâton). Fermer une porte, une fenêtre par derrière au moyen d'une bâcle. Fermer une rivière, un port, au moyen de radeaux, de chaînes, etc. Interrompre la navigation, obstruer. Faire, conclure à la hâte et sans précaution : *bâcler un travail.*

bâcleur, euse [*eu-ze*] n. Celui, celle qui bâcle.

Backlund (Johann Oscar), astronome suédois, né à Lenghem en 1846. Auteur d'importants travaux de mécanique céleste.

Bac-Ninh, v. du Tonkin, ch. l. de prov. ; prise par les Français en 1884 ; 10.000 h.

Bacon (Roger), moine franciscain anglais, surnommé *le Docteur admirable*, né à Ilchester, m. à Oxford (1214-1294), l'un des plus grands représentants de la science expérimentale du moyen âge, et l'un de ses esprits les plus éclairés. Il fut l'alchimiste le moins superstitieux et le plus raisonnable de son temps. Il fit en optique d'intéressantes découvertes. Il proposa le premier la réforme du calendrier julien. Il est un de ceux à qui l'on attribue l'invention de la poudre. La formule chimique s'en trouve dans ses écrits, mais il l'avait probablement empruntée aux Arabes. Ses principaux ouvrages sont un *Speculum alchimiæ*, l'*Opus Majus*, etc.



Roger Bacon

Bacon de Verulam (François), chancelier d'Angleterre sous Jacques Ier (de 1618 à 1621) et célèbre philosophe, né et m. à Londres (1561-1626). Il fut l'un des créateurs de la méthode expérimentale, dont il formula les lois, et acheva la ruine des méthodes et des erreurs de la scolastique en écrivant son *De dignitate et augmentis scientiarum* et son *Novum organum*, dont l'ensemble devait former l'*Instauratio magna*. Ses *Essais de morale et de politique* (1597) sont un monument de la langue anglaise. Sa renommée reste entachée par l'accusation de vénalité, qui lui fit retirer ses charges par le Parlement. V. BACONISME.



Fr. Bacon.

Bacon (John), sculpteur et écrivain anglais, né à Southwarck, près de Londres (1740-1799). Il a publié des ouvrages de critique et des fables.

baconisme [*nis-me*] n. m. Système philosophique de François Bacon.

— ENCYCL. Le baconisme est avant tout une philosophie des sciences, une philosophie de la méthode expérimentale ou inductive. C'est une réaction contre la méthode stérile du syllogisme, qui, s'appuyant sur des principes admis sans contrôle, avait encombré la science et la philosophie au moyen âge de discussions trop souvent verbales. Il fallait restaurer les sciences ; bien plus, les régénérer, les *instaurer*. L'instrument nouveau, le *novum organum* de cette restauration, c'est la méthode expérimentale : l'observation des phénomènes de la nature et l'expérimentation qui s'y applique pour la découverte des causes. Cette découverte s'effectue au moyen des *tables de présence*, *d'absence* et *de degrés* : un antécédent donné est la cause cherchée, si l'effet se produit cet antécédent étant présent, ne se produit pas cet antécédent étant absent, varie cet antécédent variant. On s'accorde à reprocher au baconisme, avec Stuart Mill, de n'avoir pas reconnu le rôle considérable que joue la déduction dans cette méthode.

baconiste [*nis-te*] n. m. Disciple de Bacon.

Baconnière (La), comm. de la Mayenne, arr. et à 15 kil. de Laval ; 1.430 h. Houille.

Bacourt (Adolphe FOURIER **de**), diplomate français, pair de France sous Louis-Philippe, m. à Nancy (1801-1865). Il fut dépositaire des Mémoires de Talleyrand, qu'on l'a accusé d'avoir tronqués.

bacove n. f. Figue-banane qui se mange crue.

bacovier [*vi-é*] n. m. Nom de deux variétés de bananiers.

bacqueter [*ba-ke-té*] v. a. Syn. de BAQUETER.

Bacqueville, ch.-l. de c. (Seine-Inférieure), arr. et à 20 kil. de Dieppe, sur un affluent du petit fleuve côtier Saâne ; 2.040 h. (*Bacquevillais*). Ch. de f. — Le cant. a 25 comm. et 12.190 h.

Bacs, bourg de Hongrie, ch.-l. du *comitat de Bacs* ou *Bacs-Bodrog* ; 4.500 h.

bactériacées [*sé*] n. f. pl. Famille d'algues microscopiques, comprenant des êtres unicellulaires, allongés, souvent pathogènes. S. une *bactériacée.*

— ENCYCL. Les bactériacées sont des organismes unicellulaires et microscopiques, dont l'un des diamètres est un peu plus grand que l'autre. Elles comprennent un grand nombre d'espèces, dont certaines sont pathogènes, d'autres zymogènes (ferments), chromogènes, etc. C'est parmi cette famille que se rencontrent les agents spécifiques de la diphtérie, de la tuberculose, du tétanos, etc.

bactéricide adj. (de *bactérie*, et du lat. *cædere*, tuer). Se dit des substances qui tuent les bactéries ou en empêchent la pullulation : *sérum bactéricide.*

bactéridie [*dî*] n. f. Nom donné aux grosses bactéries et, plus fréquemment, à celle du charbon.

bactérie [*rî*] n. f. (du gr. *baktêria*, bâton). Genre de bactériacées. Syn. de MICROBE.

— ENCYCL. Les bactéries sont connues plus généralement sous le nom de *microbes*. Cependant, le mot de *bactérie* doit être entendu dans un sens moins large, car il ne désigne que les microbes ayant la forme d'un bâtonnet. Les bactéries remontent très



Bactéries (gr. 600 fois).

haut dans l'histoire des êtres ; on les a trouvées dans les bois fossiles, les schistes secondaires, les coprolithes, et chez les momies égyptiennes. Elles existent dans l'air, dans les eaux, dans le sol, et produisent diverses maladies. Outre celles signalées à l'article BACTÉRIACÉES, on peut indiquer les bactéries du charbon, de la fièvre typhoïde, de la lèpre, les bactéries fixatives de l'azote sur les racines des légumineuses (azotobacter), etc. Pour étudier les bactéries, on les cultive dans des *bouillons de culture*, sur l'agar-agar, la gélatine, etc.

bactérien, enne [*ri-in, è-ne*] adj. Qui se rapporte aux bactéries : *les poisons bactériens.*

bactériocécidie n. f. V. CÉCIDIE.

bactériologie [*jî*] n. f. (de *bactérie*, et du gr. *logos*, discours). Partie de la microbiologie, qui s'occupe des bactéries.

— ENCYCL. La bactériologie n'étant qu'une branche de la microbiologie, les méthodes d'examen, de culture, d'étude de la virulence, etc., qu'elle utilise seront décrites au mot MICROBIOLOGIE.

bactériolyse n. f. (de *bactérie*, et du gr. *lusis*, destruction). *Biol.* Destruction des microbes par un sérum.

bactériothérapie [*pî*] n. f. (de *bactérie*, et du gr. *therapeia*, soin). Traitement des maladies par les bactéries ou leurs produits.

Bactres, ancienne capitale de la Bactriane, résidence des rois des anciennes dynasties de la Perse. Patrie de Zoroastre ; auj. *Balkh.*

Bactriane, pays de l'Asie ancienne, l'un des séjours des Iraniens, compris aujourd'hui dans le Turkestan et la Perse ; capit. *Bactres.* (Hab. *Bactriens.*)

Bactrien, enne [*tri-in, è-ne*], habitant ou originaire de Bactres, de la Bactriane : *les Bactriens.* Adjectiv. : *population bactrienne.*

bactrioles n. f. pl. Débris, rognures d'or provenant du battage.

bactromancie [*sî*] n. f. (du gr. *baktron*, bâton, et *manteia*, divination). Divination par les baguettes, très en vogue dans l'antiquité, chez les Orientaux, puis chez les Romains, et dont la fameuse *baguette divinatoire* du XVIIe siècle est une dernière forme.



Carte du grand-duché de Bade.

bacul [*ku*] n. m. (pour *bat cul*). Large croupière qui bat sur les cuisses des bêtes attelées.

baculer v. a. Mettre un bacul : *baculer un âne.*

baculite n. f. Genre de mollusques fossiles, comprenant des ammonites des terrains crétacés.

baculométrie [*trî*] n. f. (du lat. *baculus*, bâton, et du gr. *métron*, mesure). Art de mesurer avec une perche graduée les distances ou hauteurs accessibles et inaccessibles.

Bacup, v. d'Angleterre (comté de Lancastre) ; 25.000 h. Fabriques de tissus, fonderies.

bad, mot allemand signifiant *bain*, et usité en géographie : *Carls*bad, *Marien*bad, etc.

Badajoz, v. et pl. forte d'Espagne, capit. de l'Estrémadure, ch.-l. de la *prov. de Badajoz*, sur le Guadiana ; 37.000 h. Marbres, tissus. Belle cathédrale. La ville fut prise en 1811 par le maréchal Soult. — La province a 562.000 h.

Badakchan, pays de l'Asie centrale, entre le haut Amou-Daria au N., l'Hindou-Kouch au S., et l'Afghanistan. Pays riche, mais mal connu. Superf. environ 40.000 kil. carr. Pop. environ 150.000 h.

badamier [*mi-é*] n. m. ou **badamie** [*mî*] n. f. *Bot.* Genre de combrétacées des pays chauds, dont les fruits sont nommés *myrobalans* et qui fournissent les uns une sorte de benjoin, les autres un vernis dit *laque de Chine.*

badaud [*dô*], **e** n. et adj. (même orig. que *bayer* ; du bas lat. *badare*). Niais, qui regarde tout, admire tout et croit tout ce qu'on lui dit. Flâneur.

badaudage [*dô*] n. m. Action de badauder.

badauder [*dô-dé*] v. n. Faire le badaud. Perdre le temps.

badauderie [*dô-de-rî*] n. f. Caractère, action, discours de badaud. Niaiserie.

badaudier [*dô-di-é*], **ère** adj. Qui aime la badauderie.

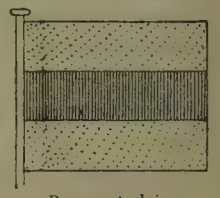

Drapeau badois.

baddelezite n. f. Oxyde natif de zirconium.

Bade ou **Baden** (GRAND-DUCHÉ DE), Etat de l'Allemagne, sur la rive droite du Rhin ; 16.230 kil. carr. ; 2.143.000 h. (*Badois*). Cap. *Carlsruhe.* Sol montagneux, couvert en grande partie par la Forêt-Noire ; nombreux cours d'eau. L'agriculture (céréales, vignobles), l'exploitation des forêts et des mines (plomb, cobalt, fer, étain), les filatures de coton et de soie sont les principales ressources économiques du grand-duché.



Armoiries du grand-duché de Bade.

Bade ou **Baden-Baden,** v. du grand-duché du même nom, sur l'Oos ; 22.000 h. Bains renommés, eaux thermales chlorurées sodiques, contre le rhumatisme.

Badefols-d'Ans, comm. de la Dordogne, arr. et à 37 kil. de Périgueux ; 1.170 h.

badelaire ou **baudelaire** n. m. *Archéol.* Cimeterre court, à lame large.

Baden, v. d'Autriche (Basse-Autriche), sur la Schwechat; 12.000 h. Eaux thermales, chlorurées sulfatées, contre l'anémie, le rhumatisme, les dermatoses.

Baden, v. de Suisse (Argovie), sur la Limmat ; 4.250 h. Eaux minérales sulfureuses.

Baden, comm. du Morbihan, arr. et à 16 kilom. de Vannes, près de la rivière d'Auray ; 2.760 h. Bains.

Badeni (Casimir-Félix, comte), homme politique autrichien, né à Surochowo (Galicie), m. à Nowosiolki (1846-1909). Président du conseil (1895-1897).

Baden-Powell (R. Stephenson Smyth), général anglais, né en 1857 ; créateur du scoutisme.

baderne *[dèr-ne]* n. f. (bas bret. *badern*). Grosse tresse en fil de caret ou de vieux cordages, dont on couvre les parties que l'on veut préserver de l'effet du frottement. *Fig.* Toute chose vieille, hors de service. Se dit, par mépris, d'une personne que son âge ou sa santé mettent hors d'état de rendre des services.

Badia Polesine, v. d'Italie (Vénétie), sur l'Adige ; 6.500 h. Filature de soie.

badiane n. f. ou **badianier** *[ni-é]* n. m. Genre de magnoliacées, à fleurs très aromatiques.

— Encycl. Les fruits de la badiane de Chine (*illicium anisatum*), qui portent aussi le nom de *badianes*, sont utilisés sous le nom d'*anis étoilé*, par les liquoristes (anisette) ou par les médecins, pour leurs propriétés stimulantes et stomachiques.

badigeon *[jon]* n. m. Couleur en détrempe dont on peint les murs. Pâte avec laquelle on remplit les trous d'une sculpture, d'un ouvrage en pierre, en bois. *Abusiv.* Pinceau avec lequel on badigeonne. *Par plaisant.* Fard.

— Encycl. Le badigeon ordinaire se fait avec de la chaux éteinte, de la pierre calcaire réduite en poudre, de l'ocre jaune et de l'alun, le tout délayé dans une assez grande quantité d'eau. Cette peinture peu coûteuse ne résiste guère à la pluie. La chaux hydraulique donne un badigeon plus résistant pour les murs exposés à l'air extérieur. Pour les murs intérieurs, l'eau dans laquelle on fait éteindre la chaux doit être saturée de chlorure de sodium. Le badigeonnage à la chaux des murs intérieurs des locaux occupés par des animaux (écuries, étables, poulaillers, etc.) est une façon d'y détruire la vermine. On applique le badigeon au pinceau ou à l'aide de pulvérisateurs.

badigeonnage *[jo-na-je]* n. m. Action de badigeonner. Ouvrage de celui qui badigeonne.

— Encycl. *Méd.* Les badigeonnages sont employés surtout comme révulsifs. On se sert principalement dans ce but de teinture d'iode, d'huile de croton, etc. Cependant, le badigeonnage peut être employé pour rechercher un effet *analgésique* (gaïacol), *antipyrétique* (cocaïne), *sudorifique* (pilocarpine), ou le plus souvent *antibactéricide*, comme dans les angines, où l'on emploie le jus de citron, l'acide salicylique, etc. Pour les badigeonnages ordinaires, on se sert d'un simple pinceau ; pour ceux qui sont antiseptiques, on prend de petits bâtons, à l'extrémité desquels on fixe du coton hydrophile, et on les brûle immédiatement après les avoir employés.

— *Dr.* Les propriétaires sont libres, en principe, de faire procéder, quand ils le jugent utile, au badigeonnage de la façade de leur maison. Une autorisation du maire est nécessaire lorsque cette façade, située sur la voie publique, ne se trouve pas sur l'alignement et que la maison est dès lors sujette à reculement, ou bien encore lorsque l'interdiction de badigeonnage sans autorisation préalable est formulée par un arrêté municipal.

A Paris et dans certaines grandes villes, les propriétaires peuvent être contraints par l'autorité municipale de faire badigeonner périodiquement les façades de leurs maisons bordant la voie publique.

badigeonner *[jo-né]* v. a. Peindre un mur avec du badigeon. Enduire d'une préparation pharmaceutique : *badigeonner la gorge de teinture d'iode. Par plaisant.* Déguiser les défauts sous une couche de vernis, de fard, etc. : *badigeonner un vieux meuble, son visage.*

badigeonneur *[jo-neur]* n. m. Qui badigeonne. *Fam.* Mauvais peintre.

badigoinces n. f. pl. *Fam.* Lèvres : *s'en lécher les badigoinces.*

badin, e adj. et n. (même orig. que *badaud*). Sot, fou. (Vx.) Qui aime à jouer, à rire : *esprit badin.* Qui roule sur des sujets légers : *style badin.* Ant. **Grave, sérieux.**

badinage n. m. Action ou discours de badin : *innocent badinage.* Sorte d'enjouement dans le style, dans la conversation : *le badinage de Marot.* Action, chose peu sérieuse ou peu difficile. *Chass.* Manière de chasser les canards sauvages en les attirant par la vue d'un renard apprivoisé ou d'un chien ressemblant à un renard.

badine n. f. Baguette, canne mince et flexible. N. f. pl. Sorte de petites pincettes.

badinement *[man]* adv. D'une manière badine.

badiner *[né]* v. n. Faire le badin ; plaisanter. Parler, écrire avec agrément et d'une manière enjouée. *Vous badinez!* ce n'est pas sérieusement que vous parlez. Flotter, se mouvoir : *écharpe qui badine au vent.* User ou en user sans précaution, légèrement : *on ne badine pas avec la loi, avec les remèdes.*

badinerie *[ri]* n. f. Ce qu'on dit, ce qu'on fait en plaisantant. Enfantillage.

Badinguet *[ghè]*, surnom donné à Napoléon III, emprunté probablement à une légende d'une lithographie de Gavarni. On a prétendu que c'était là le nom d'un ouvrier maçon qui lui aurait prêté ses vêtements et ses outils pour l'aider à s'évader du fort de Ham ; on a reconnu, depuis, que le fait était inexact.

Badius (Jodocus) ou **Josse Bade,** célèbre imprimeur humaniste, né à Asch, près de Bruxelles. Il s'établit vers 1495 à Paris, où il mourut (1462-1537). Il a donné des éditions, aujourd'hui très recherchées, des grands humanistes, notamment d'Erasme. — Son fils Conrad, né à Paris, m. à Orléans (1510-1568), embrassa la religion réformée.

badoche n. f. Nom commercial de la morue salée.

Badois, e *[doi, oi-ze]*, habitant ou originaire de Bade : *les Badois.* Adjectiv. : *population badoise.*

Badonviller *[vi-lé]*, ch.-l. de c. de Meurthe-et-Moselle, arr. et à 33 kil. de Lunéville, sur la Blette, affl. de la Vezouze ; 1.880 h. Ch. de f. Faïencerie. Les environs de cette localité, qui fut prise par les Allemands et reprise par les Français en 1914, ont été le théâtre de nombreux engagements au cours de la Grande Guerre, dans les années 1915, 1916 et 1917. — Le cant. a 12 comm. et 6.150 h.

Baedeker *[dèkr]* (Charles), libraire et écrivain allemand, né à Essen (Prusse), m. à Coblentz (1801-1859) ; s'est fait connaître par une collection de Guides à l'usage des voyageurs.

Bael, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Louvain) ; 1.560 h.

Baelegem, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Gand) ; 3.100 h.

Baelen, comm. de Belgique (Liége, arr. de Verviers) ; 2.000 h.

Baelen-sur-Nèthe, v. de Belgique (Anvers, arr. de Turnhout) ; 5.400 h.

Baena, v. d'Espagne (Cordoue), sur la Marbella ; 12.000 h. Tanneries.

Baer (Charles-Ernest **de**), naturaliste et géographe russe, à qui l'on doit de fructueuses explorations dans les mers polaires (1791-1876). Correspondant de l'Académie des sciences (1858).

Baerdegem, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Alost) ; 1.370 h.

Bærenkopf (*tête de l'Ours*), sommet des Hautes-Vosges, point culminant d'un contrefort qui sépare la vallée de la Doller, affluent de l'Ill, de la vallée de la Madeleine, affluent de la Savoureuse par le Saint-Nicolas et l'Alleine ; 1.077 m. d'altitude. C'est le « Righi des Vosges », d'où l'on a une vue superbe sur la vallée de Massevaux, le Sundgau, la trouée de Belfort et les Vosges elles-mêmes. De durs combats ont permis aux Français de s'emparer du Bærenkopf en août 1915 et d'acquérir ainsi des vues sur la plaine d'Alsace.

Baertsoen (Albert), peintre belge, né à Gand en 1866. A exprimé avec vérité l'aspect des villes flamandes en automne et en hiver.

Baerze (Jacques **de**), sculpteur flamand du XIVe siècle, auteur de deux retables gothiques en bois doré très remarquables, qui sont au musée de Dijon, et qui furent commandés par le duc Philippe le Hardi pour la chartreuse de Champmol.

Baescha, fils d'Achija, troisième roi d'Israël. Il fit périr toute la maison de Jéroboam.

Baesrode, v. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Termonde), sur l'Escaut ; 4.650 h.

Baevegem, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Alost) ; 1.250 h.

Baeyer (Adolphe), chimiste allemand, né à Berlin, m. à Starnberg (1835-1917). Importantes découvertes en matières colorantes. Prix Nobel (1905). Il a signé en 1914 le manifeste des 93 intellectuels allemands.

baffetas *[ba-fe-ta]* n. m. Grosse toile de coton des Indes.

Baffier (Jean-Eugène), sculpteur français, né à Neuvy-le-Barrois (Cher), m. à Paris (1851-1920). Son talent robuste, plein de sève rurale, s'est manifesté surtout dans des sculptures décoratives (bronzes, étains, etc.).



Baffier.

Baffin (baie ou mer de), golfe de l'Atlantique, au N. de l'Amérique, entre le Groenland et l'archipel polaire. Cette mer doit son nom au navigateur anglais William Baffin. On y pêche la baleine et le phoque.

Baffin (William), célèbre navigateur anglais (1584-1622), qui visita le premier (1616) la mer arctique qui porte son nom.

Bafing, une des branches mères du Sénégal, qui se réunit au Bakhoy à Bafoulabé.

bafouer *[fou-é]* v. a. Plaisanter, railler quelqu'un d'une manière outrageante.

bafouillage *[fou, ll* mll.] n. m. *Fam.* Propos incohérents ; langage embarrassé, peu compréhensible.

bafouiller *[fou, ll* mll., *é]* v. n. *Fam.* Bredouiller. Parler d'une manière peu intelligible.

bafouilleur, euse *[fou, ll* mll., *eur, eu-ze]* n. *Fam.* Celui, celle qui bafouille.

Bafoulabé, poste du Sénégal français, au confluent du Bafing et du Bakhoy, qui forment le fleuve Sénégal ; 4.000 h. Ch. de f. de Kayes à Koulikoro.

Bafra, v. de la Turquie d'Asie (Anatolie), près du fleuve côtier Kizil-Irmak ; 8.000 h. Tabac.

bâfre ou **bâfrée** *[fré]* n. f. *Pop.* Ripaille.

bâfrer *[fré]* v. a. et n. *Pop.* Manger avidement, goulûment et avec excès.

bâfreur, euse *[eu-ze]* n. *Pop.* Qui aime excessivement à manger ; glouton.

bagadais *[dè]* n. m. Variété de pigeon de volière, caractérisée par un ruban charnu autour des yeux et des morilles sur le bec : *le bagadais est un pigeon de luxe.*

bagage n. m. (bas lat. *baga*). Equipage de voyage ou de guerre. *Fig.* et *fam. Plier bagage*, s'enfuir : mourir. Ensemble des œuvres d'un auteur, d'un artiste : *un mince bagage littéraire.*

— Encycl. En France, tout voyageur dont les bagages ne pèsent pas plus de 30 kilogr. n'a à payer, en chemin de fer, aucun supplément du prix de sa place. Cette franchise est réduite à 20 kilogr. pour les enfants transportés à demi-place. Il est perçu, pour l'enregistrement, un droit par expédition. L'excédent est taxé d'après les tarifs de grande vitesse. Cette franchise des bagages n'existe pas dans tous les pays, notamment en Angleterre, en Suisse, etc. V. transport.

bagagiste *[gha-jis-te]* adj. et n. Qui fait le trafic de la messagerie sur les chemins de fer, en usant de la franchise des bagages que lui accorde une carte à tarif réduit : *messagers bagagistes ; les bagagistes.*

Bagamoyo, v. de l'Afrique-Orientale anglaise, sur la côte du Zanguebar ; 10.000 h. C'est le débouché commercial de la vallée du Kingani.

bagarre *[gha-re]* n. f. Désordre, encombrement tumultueux, querelle : *se sauver d'une bagarre.*

bagasse *[gha-se]* n. f. (esp. *bagazo*). Nom donné aux résidus des cannes à sucre qui ont passé par le moulin. (Aux colonies, elles servent au chauffage des générateurs. On les emploie aussi à fabriquer du papier.) Nom donné aux tiges d'indigotier retirées de la cuve, après fermentation, aux marcs de raisin ou d'olives à la sortie du pressoir. Fruit du bagassier.

bagasse *[gha-se]* n. f. (prov. *bagassa*). Femme de mauvaise vie. Juron provençal.

bagassier *[gha-si-é]* n. m. Genre de plantes de la famille des ulmacées, comprenant de grands arbres de la Guyane.

bagatelle *[tè-le]* n. f. (de l'ital. *bagatella*, tour de bateleur). Chose de peu de prix, peu utile : *acheter des bagatelles.* Somme insignifiante : *acheter un château pour une bagatelle. Fig.* Amourette, amour. Chose frivole : *s'amuser à des bagatelles. Bagatelles de la porte*, balivernes que débitent les bateleurs pour attirer les gens.

Bagatelle, petit château construit en 1779 par le comte d'Artois sur la limite du bois de Boulogne, près de la Seine, et qui appartient aujourd'hui à la ville de Paris.,

Bagatelle (*pavillon de*), pavillon de chasse de la forêt d'Argonne, dans le bois de la Grurie, sur un sentier conduisant de Vienne-le-Château à Varennes. Ce lieu-dit du dép. de la Marne, comm. de Servon-Melzicourt, a donné son nom à un saillant des tranchées françaises, qui fut, pendant la Grande Guerre, témoin de nombreux combats. Il convient de citer particulièrement, parmi eux, ceux de l'été de 1915. Alors (20 juin), grâce aux gaz asphyxiants, l'Allemand put rompre momentanément le front français, mais il fut arrêté sur les secondes lignes. Il en fut encore de même le 13 juillet suivant.

Bagaudes, paysans gaulois révoltés, que Maximien, sur l'ordre de Dioclétien, écrasa près du confluent de la Seine et de la Marne, vers 280.

Bagdad *[bagh-dad]*, v. de la Mésopotamie, sur le Tigre, autrefois capit. d'un important califat, Irak-Arabi, qui subsista du XIIIe au XVe siècle ; 145.000 h. Draps, coutellerie, bijouterie, soieries, maroquin. Ch.-l. du vilayet homonyme, peuplé de 614.000 h.

Bagdad (*Chemin de fer de*), longue voie ferrée en construction, allant d'Adana à Bagdad, et destinée à mettre en relation, en se soudant aux chemins de fer de l'Anatolie, les rivages du Bosphore (Haïder-Pacha, c'est-à-dire Constantinople) avec la capitale de la Mésopotamie.

Bagehot (Walter), économiste anglais de l'école classique, né et m. à Langport (1826-1877) ; auteur de la *Constitution anglaise* et des *Lois scientifiques du développement des nations.*



Bagehot.

Bâgé-la-Ville, comm. de l'Ain, arr. et à 25 kilom. de Bourg ; 1.900 h. Ch. de f.

Bâgé-le-Châtel, ch.-l. de c. de l'Ain, arr. et à 30 kil. de Bourg ; 700 h. Ch. de f. — Le cant. a 11 comm. et 11.400 h.

Bages, comm. de l'Aude, arr. et à 9 kil. de Narbonne ; 1.150 h. Vins.

Bages, comm. des Pyrénées-Orientales, arr. et à 10 kilom. de Perpignan, au pied des monts Albères ; 2.100 h.

Bagetti (chevalier Joseph-Pierre), aquarelliste, né à Turin (1764-1831). Ingénieur géographe des armées de Bonaparte, il a représenté la campagne des Français en Italie.

Baggesen (Emmanuel), poète danois de beaucoup de sensibilité et d'esprit, né à Korœrt (Seeland), m. à Hambourg (1764-1826).

Bagheria, v. d'Italie (Sicile, prov. de Palerme) ; 14.000 h.

Baghirmi, Etat musulman du Soudan oriental, au S. du lac Tchad, dans la vallée du Chari.

Baglivi *[ba-i-li-vi]* (Georges), médecin italien, né à Raguse, m. à Rome (1669-1706). Il subit l'influence des doctrines de Bacon et de Descartes.

Bagnac, comm. du Lot, arr. et à 14 kil. de Figeac, sur le Célé, affl. du Lot ; 1.700 h. (*Bagnacois.*) Ch. de f. O.

Bagnacavallo, v. d'Italie (Emilie) ; 15.000 h. Magnaneries.

Bagnacavallo (Bartolomeo Ramenghi, dit le), peintre italien, né à Bagnacavallo, m. à Bologne (1484-1542), élève de Raphaël, auteur de la *Dispute de saint Augustin*, etc.

Bagnara Calabra, v. d'Italie (Calabre) ; 9.500 h. Détruite en partie par des secousses sismiques en 1905.

bagne *[gn*, mll.], n. m. (de l'ital. *bagno*, bain). Lieu où étaient enfermés les forçats, dans un port. *Fig.* Servitude inhérente à certaines conditions.

— Encycl. Au XVIIe siècle et pendant la première moitié du XVIIIe, une des peines criminelles était celle des galères, qui consistait à ramer sur les galères de l'Etat. Mais les progrès de la marine à voile firent abandonner les bâtiments à rames, et les galériens furent internés dans certains locaux des ports ayant servi de bains. Il y avait des bagnes à Toulon, Brest, Rochefort et Lorient, celui-ci réservé aux soldats et marins. Le forçat était marqué au fer rouge sur l'épaule et vêtu d'une livrée spéciale : casaque rouge, pantalon jaune foncé, bonnet rouge ou vert, suivant qu'il était condamné à temps ou à perpétuité. De plus, on lui mettait au pied une manille, ou anneau de fer, munie d'une chaîne. Les bagnes, qui étaient une lourde charge pour la marine, furent supprimés de 1830 (Lorient) à 1873 (Toulon). La peine des condamnés aux travaux forcés fut, dès lors, subie dans certaines colonies (Guyane, Nouvelle-Calédonie). V. transportation.

Bagnères-de-Bigorre, ch.-l. d'arr. (Hautes-Pyrénées), sur l'Adour; 8.460 h. (*Bagnérais*). Ch. de f. M., à 20 kil. de Tarbes. Sources sulfatées calciques et sources ferrugineuses, qui s'emploient en bains, douches, vaporisation contre les névroses, les anémies, les affections gastro-intestinales ou catarrhales, le rhumatisme et les dermatoses; marbres, ardoises. — L'arr. a 10 cant., 194 comm. 66.880 h.; le cant. a 18 comm. et 15.530 h.

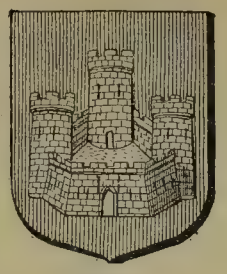

Armes de Bagnères-de-Bigorre.

Bagnères-de-Luchon, ch.-l. de c. (Haute-Garonne), arr. et à 47 kil. de Saint-Gaudens, près du confluent de l'One et de la Pique, affl. de la Garonne; 3.740 h. (*Bagnérais*). Ch. de f. M. Eaux sulfureuses, qui s'emploient en boissons, bains, inhalations contre les maladies de la peau, la nécrose, les rhumatismes, les affections des organes respiratoires, l'anémie, les maladies des os, etc. Conserves alimentaires. — Le cant. a 13 comm. et 8.130 h.

Bagnes, comm. de Suisse (Valais), sur la Dranse Valaisane; 250 h., dans la *vallée de Bagnes*, où aboutissent des glaciers dont la débâcle occasionne souvent de grands désastres.

Bagneux [*gneû*], comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 3 kil. de Saumur; 1.500 h. Célèbre allée couverte.

Bagneux, comm. de la Seine, arr. et à 2 kil. de Sceaux; 2.270 h. Cimetière parisien. Pépinières. Combat contre les Prussiens le 13 octobre 1870; le commandant de Dampierre, des mobiles de l'Aube, y fut tué.

Bagni, v. d'Italie (prov. de Lucques); 11.000 h. Eaux thermales sulfatées sodiques.

Bagni San Giuliano, comm. d'Italie (prov. de Pise); 20.000 h. Eaux thermales.

Bagno, nom de deux communes d'Italie (prov. de Florence). La première, *Bagno a Ripoli*, a 13.800 h.; la seconde, *Bagno di Romagna*, a 8.400 h. et possède des eaux thermales.

Bagnold-Burgers (John), peintre de genre, anglais (1830-1897). On cite de lui : *la Bohémienne de Séville, Fabrique de cigarettes à Séville*, etc.

bagnole n. f. Mauvaise voiture. Grenier, taudis.

Bagnoles, comm. de l'Orne, cant. de Juvigny-sous-Andame, arr. et à 18 kil. de Domfront; 370 h. (*Bagnolais*). Sources thermales et source ferrugineuse froide, qui s'emploient en boissons, bains, douches contre l'anémie, les varices, la phlébite, le rhumatisme, etc.

bagnolet [*lè*] n. m. ou **bagnolette** [*lè-te*] n. f. Sorte d'ancienne coiffure de femme : *bagnolet de dentelles; bagnolette d'été.*

Bagnolet [*lè*], comm. de la Seine, arr. et à 10 kil. de Saint-Denis, dans la banlieue de Paris; 20.100 h.

Bagnolo, comm. d'Italie (prov. de Coni); 6.800 h. — Autre comm. (prov. de Mantoue); 6.000 h.

Bagnols, comm. de la Lozère, arr. et à 13 kilom. de Mende, sur le Lot; 440 h. Ch. de f. M. (*Bagnolais*). Eaux sulfureuses calciques, qui s'emploient en boissons, bains, douches contre la syphilis, les maladies de peau, les laryngites, la chlorose, l'anémie, le rhumatisme, etc.

Bagnols, comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 67 kilom. d'Issoire, sur la Tialle; 1.910 h.

Bagnols-sur-Cèze, ch.-l. de c. (Gard), arr. et à 27 kil. d'Uzès; 4.580 h. Ch. de f. P.-L.-M. Vins. Patrie de Rivarol. — Le cant. a 17 comm. et 13.000 h.

Bagnuolo (prince), général napolitain au service de l'Espagne (XVIe s.). Envoyé par Philippe IV au Brésil pour combattre les Hollandais qui avaient envahi ce pays, il força Maurice de Nassau à lever le siège de Rio-Janeiro (1628).

Bagoas [*ass*] (*l'Eunuque*), favori d'Artaxerxès Ochus. Il empoisonna le roi et fut à son tour empoisonné par Darius III Codoman (336 av. J.-C.).

bagot [*gho*] n. m. *Arg.* Bagage.

bagoter [*gho-té*] v. n. *Arg.* Décharger et monter des bagages. Faire un travail pénible et, en particulier, des exercices ou des marches militaires.

bagotier [*gho-ti-é*] n. m. *Arg.* A Paris, individu qui attend les voyageurs dans une gare et suit leur voiture jusqu'à destination pour monter les bagages.



Bag-pipe écossais.

bagout [*ghou*] n. m. Bavardage hardi et effronté. (On écrit aussi BAGOU et BAGOUL.)

bag-pipe [*bagh-paï-pe*] n. m. (de l'angl. *bag*, sac, et *pipe*, tuyau). Sorte de cornemuse en usage dans les îles Britanniques : *il y a trois sortes de bag-pipes : l'écossais, l'irlandais et celui de Northumberland.*

Bagradas, anc. nom du fleuve Medjerdah (Tunisie). L'armée de Régulus tua sur ses bords un serpent énorme dont la peau fut envoyée à Rome (255 av. J.-C.).

Bagration [*si-on*] (prince Pierre), général russe, né en Géorgie, blessé mortellement à la bataille de la Moskova; m. à Sima (1765-1812).



Prince Bagration.

Bagratouni ou **Pakradouni** (Arsène), mékhitariste arménien, né à Constantinople, m. à Venise (1786-1866). Auteur de nombreuses traductions et d'une épopée nationale : *Haïg*, il est regardé comme le restaurateur de l'arménien classique.

baguage [*gha-je*] n. m. Action de pratiquer sur un végétal l'incision annulaire. V. INCISION.

bague [*ghe*] n. f. (du lat. *bacca*, anneau de chaîne). Anneau d'or ou d'argent, que l'on met au doigt. Spirale de celluloïd, que l'on adapte aux pattes des volailles. Grand anneau qu'on enlève dans le jeu de baguenaudier. *Techn.* Moulure en forme d'anneau, coupant une colonne dans sa hauteur; anneau, collier servant à divers usages. *Jeu de bagues*, jeu d'adresse consistant à enlever au galop d'un cheval, avec une lance ou une épée, des anneaux suspendus. Loc. prov. : *C'est une bague au doigt*, se dit d'une chose dont on tire facilement avantage.



Bagues : 1. Entourage; 2. Croisée ou brisée; 3. Duchesse; 4. Chevalière; 5. Anglaise; 6. Jumelle ou deux-corps; 7. Rivière; 8. Marquise; 9. Serpent; 10. Solitaire; 11. Alliance, anneau; 12. Gourmette; 13. Ciselée, art nouveau; 14. De tranchée, de poilu.

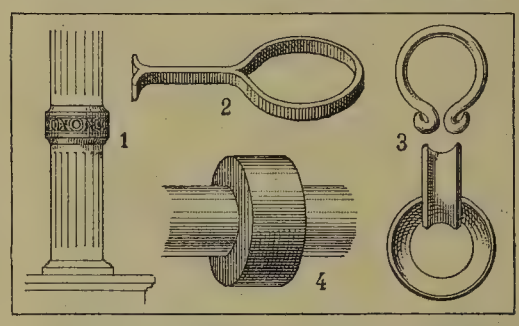

Bagues (techn.): 1. De poêle; 2. A queue de carpe pour maintenir les assises des colonnes; 3. D'arbre de fer, servant d'embase ou d'entretoise; 5. De draille (marine).

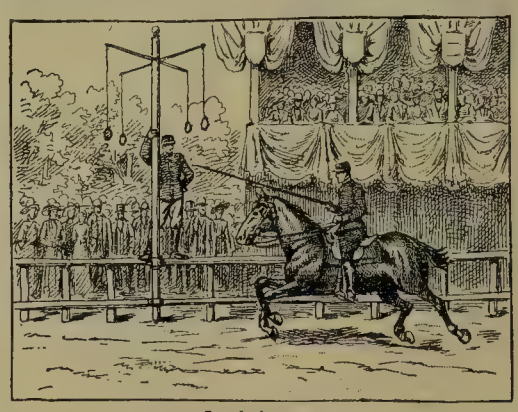

Jeu de bagues.

Cela lui va comme une bague à un chat, ne lui convient pas du tout. N. f. pl. Bagages. (Vx.)

baguenaudage [*ghe-nô, je*] n. m. Action de baguenauder; baguenauderies.

baguenaude [*ghe-nô-de*] n. f. Fruit du baguenaudier, espèce de gousse pleine d'air.

baguenauder [*ghe-nô-dé*] v. a. Railler. (Vx.) V. n. S'amuser à des choses vaines et frivoles.

baguenauderie [*ghe-nô-de-ri*] n. f. Action de baguenauder. Paroles sottes et frivoles.

baguenaudier [*ghe-nô-di-é*] n. m. Celui qui baguenaude. Jeu d'anneaux qu'il s'agit d'enfiler, puis de désenfiler dans un certain ordre. Adjectiv. Qui s'occupe de baguenauderies : *écrivain baguenaudier.*

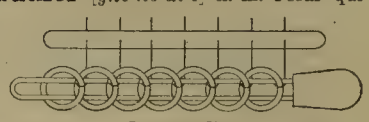

Baguenaudier.

baguenaudier [*ghe-nô-di-é*] n. m. Arbrisseau de la famille des légumineuses, appelé aussi *faux séné*, et dont le fruit claque quand on le presse dans les doigts : *le baguenaudier croît dans toutes les régions chaudes et tempérées de l'Europe et de l'Asie.*

baguer [*ghé*] v. a. Arrêter à grands points les plis d'une robe, d'un habit, etc., avant de coudre. (Syn. de FAUFILER.) Garnir de bagues : *baguer les doigts.* Pratiquer le baguage en arboriculture.



Baguenaudier.

Baguer-Morvan, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 27 kil. de Saint-Malo; 1.970 h.

Baguer-Pican, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 28 kilom. de Saint-Malo; 1.460 h.

baguette [*ghè-te*] n. f. (ital. *bacchetta*; du lat. *baculus*, bâton). Petit bâton fort menu, plus ou moins long et flexible. *Mener quelqu'un à la baguette*, le conduire durement, avec hauteur. Au plur. Fustigation à l'aide de baguettes, châtiment militaire autrefois usité en France. *Archit.* Petite moulure ronde.

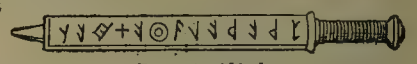

Baguette sidérale.



Baguettes de tambour.

Baguette divinatoire, bâton de coudrier, au moyen duquel on prétendait autrefois découvrir les sources d'eau cachées, les mines, les trésors enfouis, et même les traces des meurtriers et des voleurs. (Elle fit fureur au XVIe et au XVIIe siècle.) *Baguette de fée*, petit bâton avec lequel les fées étaient censées opérer leurs enchantements. *Baguette sidérale*, longue et étroite tablette couverte de caractères cabalistiques indiquant le décours des astres, et dont se servaient jadis les astrologues. *Baguette de chef de musique*, petit bâton qui sert à diriger les musiciens. *Baguettes de tambour*, petits bâtons courts, terminés en forme d'olive et à l'aide desquels on bat du tambour. *Baguette de fusil*, tige de métal, de bois, de baleine, qui sert à charger ou à nettoyer un fusil.

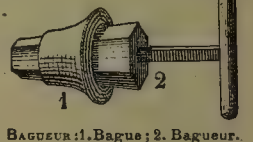

Baguettes : 1. Bague; 2. Bagueur.

baguettisant n. m. V. SOURCIER.

bagueur [*gheur*] n. m. *Techn.* Instrument pour placer les bagues aux extrémités des tubes des machines à vapeur *Hortic.* Instrument pour faire des incisions annulaires sur l'écorce de certains arbres.

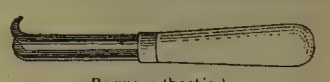

Bagueur (hortic.).

baguier [*ghi-é*] n. m. Petit coffret, écrin, coupe où l'on dépose des bagues et autres bijoux.

bah! interj. Qui marque l'étonnement, le doute, l'insouciance. *Ah bah!* Exclamation qui a les mêmes sens. Substantiv. : *des bah! dédaigneux.*

Bahama (ARCHIPEL DE) ou **îles Lucayes,** archipel anglais de l'Atlantique, au nord des grandes Antilles, dont il est séparé par le *canal de Bahama*; 55.000 h. C'est dans une de ces îles à San-Salvador que Colomb atteignit le nouveau monde (1492). Les abords en sont sans cesse exhaussés par les coraux.

Bahia ou **San-Salvador,** v. du Brésil, place forte et port sur la *baie de Tous-les-Saints* (Atlantique); 348.000 h. (*Bahianais*). — L'Etat homonyme a 426.417 kil. carr. et 3.100.000 h. Sucre, cigares.

Bahnsen [*sèn*] (Jules), philosophe pessimiste allemand, disciple de Schopenhauer, né à Tondern, m. à Lauenbourg (1830-1881).

bahr, mot arabe signifiant *eau*, *fleuve*, usité surtout dans la géographie africaine.

Bahram, nom de plusieurs rois sassanides. — **Barham V Gour** (Ve s. apr. J.-C.) est le héros de plusieurs poésies amoureuses, très renommées en Perse.

Bahreïn ou **Aoual** (îles), archipel du golfe Persique, près de la côte d'Arabie, sous le protectorat anglais. Célèbres pêcheries de perles.

Bahr-el-Abiad ou **Fleuve Blanc,** nom de la partie supérieure du Nil.

Bahr-el-Azrak ou **fleuve Bleu,** riv. de l'Afrique orientale, une des deux branches dont la réunion forme le Nil.

Bahr-el-Ghazal (*fleuve des Gazelles*), rivière du Soudan oriental, qui se jette dans le Nil Blanc après avoir traversé d'immenses marécages.

bahut [*ba-u*] n. m. Coffre de bois à couvercle bombé, servant au moyen âge à serrer des vêtements. Meuble ancien en forme d'armoire. Chaperon de mur, de forme bombée. *Arg. des éc.* Le lycée, l'école.

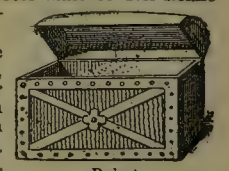

Bahut.

bahutier [*ba-u-ti-é*] n. m. Ouvrier qui fabrique des bahuts, des coffres, des malles, etc.

bai [*bè*], **e** adj. (du lat. *badius*, brun). Se dit d'un cheval dont la robe est rougeâtre, avec crins et extrémités noirs : *jument baie.* Substantiv. : *de beaux bais.* N. m. Couleur baie : *un bai cerise.* Suivi d'un adjectif qui le qualifie, *bai* devient substantif et reste invariable : *des chevaux bai foncé.*

baïanisme [*nis-me*] n. m. Ensemble des doctrines théologiques de Baïus, qui contenaient en germe le jansénisme.

Baibourt, v. de la Turquie d'Asie (Arménie), sur le Tchorok; 10.000 h. Tapis. Les Turcs ont été battus à plusieurs reprises dans les environs de cette ville par les Russes du grand-duc Nicolas, en 1916.

baie [*bè*] n. f. (bas lat. *baia*). Echancrure d'une côte : *la baie, quant à la grandeur, est intermédiaire entre, le golfe et l'anse.* *Abusiv.* Golfe : *la baie d'Hudson.* ANT. **Cap, pointe, promontoire.** *Techn.* Ouverture de porte, de fenêtre.

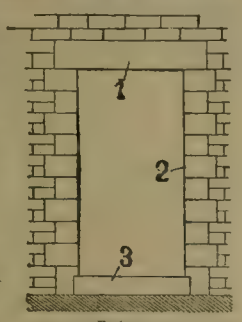

Baie.

— ENCYCL. *Techn.* Une baie se compose de trois parties : la partie inférieure ou *seuil* pour les portes, *appui* pour les croisées (3) ; les deux parties latérales : *montants* ou *dosserets* (2) ; la partie supérieure : *linteau, traverse, poitrail* ou *plate-forme* (1).

baie n. f. (lat. *bacca*). Fruit charnu de divers arbres, tels que le laurier, le groseillier, etc. : *les baies n'ont pas de noyau, mais une ou plusieurs graines.*

baie n. f. Bourde, tromperie. (Vx.)

Baïes ou **Baja,** v. d'Italie, près de Naples ; 4.500 h. Ruines de l'anc. *Baiæ*, lieu de plaisance célèbre sous l'empire romain, à cause de ses sources, de la beauté de son site.

Baïf (Lazare de), diplomate et humaniste français, né aux Pins, près de La Flèche, m. en 1547. Il fut un des meilleurs humanistes de son temps. Son traité *De re navali* a fait longtemps autorité.

Baïf (Antoine de), poète français, fils naturel du précédent, né à Venise (1532-1589) ; auteur des *Mimes* et des *Passe-temps ;* un des sept de la Pléiade. Il voulait remplacer les vers rimés par des vers métriques, à la façon des anciens (*vers baïfins*). Il avait de l'imagination et de la sensibilité, mais ses œuvres sont écrites avec une fluidité prolixe.

baignade [*bè, gn* mll., *a-de*] n. f. Action de se baigner : *aller à la baignade.* Endroit d'une rivière où l'on peut se baigner.

baignage [*bè, gn* mll., *a-je*] n. m. Action de baigner : *le baignage du chanvre, des prés.*

baignant [*bè, gn* mll., *an*], **O** adj. Se dit des cultures comme celle du riz aquatique, submergées la plupart du temps, et des prairies irriguées de Normandie.

baigner [*bè, gn* mll., *é*] v. a. (lat. *balneare*). Mettre dans le bain : *baigner un enfant. Fig.* Arroser, mouiller : *visage baigné de larmes.* Couler auprès, envelopper : *la mer baigne Royan.* V. n. Etre entièrement plongé : *fruits qui baignent dans l'eau-de-vie. Baigner dans le sang,* en être couvert. **Se baigner** v. pr. Prendre un bain : *il ne faut pas se baigner quand on vient de manger. Se baigner dans le sang,* en faire couler beaucoup, avec plaisir.

Baignes-Sainte-Radegonde, ch.-l. de c. (Charente), arr. et à 13 kil. de Barbezieux, sur le Charon, s.-affl. de la Charente ; 1.970 h. Ch. de f. Et. Eaux-de-vie. — Le cant. a 8 comm. et 6.200 h.


Baigneuse, d'après Ingres.

baigneur, euse [*bè, gn* mll., *eur, eu-ze*] n. Qui se baigne. Qui tient une maison de bains, qui prend soin des bains, ou qui aide les autres à se baigner. Petit personnage en porcelaine, qui souvent tient lieu de fève dans les gâteaux des Rois.

baigneuse [*bè, gn* mll., *eu-ze*] n. f. Sorte de bonnet de femme. Vêtement, peignoir pour le bain.

Baigneuse (*la*), tableau d'Ingres (1855) ; corps de femme, modelé avec science et fermeté. — Statue de Falconet (1757), gracieuse et élégante.


Baigneuse, de Falconet.

Baigneuses (*les*), tableaux de Poelenburg ; — de Van Huysum (Louvre) ; — de Courbet (1853) ; — de Corot : *les Baigneuses aux îles Borromées* [1842] ; etc,

Baigneux-les-Juifs [*bè, gn* mll., *eû*], ch.-l. de c. (Côte-d'Or), arr. et à 34 kil. de Châtillon-sur-Seine, près de la Seine naissante ; 420 h. — Le cant. a 15 comm. et 3.290 h.

baignoir [*bè, gn* mll.] n. m. Endroit d'une rivière, où l'on se baigne.

baignoire [*bè, gn* mll.] n. f. Vaisseau dans lequel on se baigne. Loge de théâtre au rez-de-chaussée. V. CHAUFFE-BAIN.

Baïgory (VALLÉE DE), vallée de la France, dans le département des Basses-Pyrénées, qui fut autrefois un des districts du royaume de Basse-Navarre. Mine de cuivre. Le général Dubouquet, commandant l'armée des Pyrénées-Orientales, y battit les Espagnols en 1794.

Baïkal, lac de la Sibérie méridionale, au N. des monts Saïansk et Yablonoï. Grande profondeur ; pêcheries d'esturgeons, saumons, etc. Il reçoit la Selenga et l'Angara supérieure ; il se déverse dans l'Iénisséi par l'Angara inférieure. Le Transsibérien le contourne au S.


Baignoire.

Baikie (William, Balfour), voyageur anglais, né à Arbroath (Ecosse), m. à Sierra-Leone (1824-1864). Explorateur de la Bénoué (Soudan central).

bail [*ba, l* mll.] n. m. (bas lat. *balium*). Contrat par lequel on cède la jouissance d'un bien meuble ou immeuble pour un temps déterminé, et moyennant certain prix appelé *loyer* ou *fermage* : *tout bail doit être enregistré. Bail emphytéotique,* conclu pour un très grand nombre d'années (d'habitude 99 ans). Pl. des *baux.*

— ENCYCL. *Dr.* On nomme *bailleur* le propriétaire de la chose louée ; *preneur,* celui qui prend la chose à bail. Le bailleur est obligé, par la nature du contrat, et sans qu'il soit besoin d'aucune stipulation particulière : 1° de délivrer au preneur la chose louée ; 2° d'entretenir cette chose en état de servir à l'usage pour lequel elle a été louée ; 3° d'en faire jouir paisiblement le preneur pendant la durée du bail.

Le preneur est tenu de trois obligations principales : user de la chose louée en bon père de famille ; payer le prix du bail aux termes convenus ; restituer la chose telle qu'elle a été réglée d'après l'*état des lieux.* A défaut d'état des lieux, le preneur est censé avoir reçu la chose en bon état de « réparations locatives ». On désigne sous ce nom les réparations et dépenses de menu entretien, qui sont toujours, sauf clause contraire, à la charge du preneur.

Celui-ci a le droit de sous-louer et de céder son bail, si le contrat ne le lui interdit pas. Lorsque, le bail étant arrivé à expiration, le preneur reste en possession de la chose louée sans opposition du propriétaire, le bail se continue par tacite reconduction.

Le *bail à loyer* est le louage des maisons et celui des meubles. Le *bail à ferme* est celui des héritages ruraux ; il comprend deux modes principaux : 1° le *bail à ferme ordinaire,* dont le prix, payable en argent ou en nature, est toujours d'une somme ou d'une quantité fixe ; 2° le *bail à colonat partiaire* ou *colonage partiaire,* dans lequel le preneur cultive le fonds affermé sous condition du partage des fruits avec le bailleur. Quand ce partage a lieu par moitié, le colon partiaire est dit *métayer.*

Les baux écrits sous seing privé doivent être timbrés : ils sont soumis à un droit d'enregistrement dans le délai de trois mois, sous peine d'un droit en sus. Les locations verbales doivent être déclarées dans les vingt jours quand elles ne dépassent pas trois ans et un certain prix annuel. Le bailleur et le preneur sont tenus personnellement de l'enregistrement et de la déclaration ; en matière de location verbale, l'obligation de la déclaration incombe au bailleur, sauf recours contre le preneur.

Bail (Joseph), peintre français, né à Limonest (Rhône), m. à Paris (1862-1921). On lui doit des tableaux d'intérieurs d'une couleur chaude, d'une exécution harmonieuse : *les Dentellières ; le Bénédicité des hospitalières de Beaune ;* etc.

baile [*bè-le*] n. m. (du lat. *bajulus,* porteur). Régent, tuteur. Syndic. Ambassadeur de Venise à Constantinople. (Vx.) Nom donné à certains fonctionnaires de la monarchie capétienne. Nom donné en Provence au berger conduisant les troupeaux transhumants.

bâillant [*bâ, ll* mll., *an*], **e** adj. Qui bâille : *coquilles bâillantes.*

baillard [*ba, ll* mll, *ar*] n. m. *Bot.* et *agric.* Nom donné à plusieurs variétés d'orge.

Baillarger [*jé*] (François), médecin aliéniste français, né à Montbazon, m. à Paris (1806-1891) ; auteur de belles recherches sur les maladies mentales.


Baillaud.

Baillaud (Edouard-Benjamin), astronome français, né à Chalon-sur-Saône en 1848. Directeur de l'Observatoire de Paris, membre de l'Académie des sciences (1908).

baille [*ba, ll* mll., *e*] n. f. (de l'ital. *baglia,* baquet). Grand baquet de forme tronconique, employé surtout par les marins. Baquet.

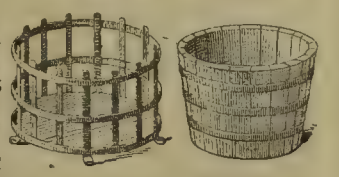
Baille à drisse et baille à lavage.

bâillement [*bâ, ll* mll, *e-man*] n. m. Action de bâiller.

bailler [*ba, ll* mll., *é*] v. a. (du lat. *bajulare,* porter). Mot vieilli qui signifie : *donner* : *bailler des coups, de l'argent ; bailler à ferme sa propriété.* En faire accroire : *vous me la baillez belle.*

bâiller [*bâ, ll* mll., *é*] v. n. (vx fr. *baailler ;* du bas lat. *badare,* ouvrir la bouche). Respirer en ouvrant convulsivement la bouche : *on bâille de sommeil, de fatigue, de faim, d'ennui. Par ext.* Etre mal joint, s'entr'ouvrir : *porte qui bâille.* — On n'écrit pas : *bâiller,* mais *bayer aux corneilles.*

baillet [*ba, ll* mll., *è*] adj. m. Se dit d'un cheval qui est d'un roux tirant sur le blanc : *cheval baillet.*

Baillet [*ba, ll* mll., *è*] (Adrien), prêtre et érudit français, né à La Neuville, près de Beauvais, m. à Paris (1649-1706). On lui doit les *Jugements des savants sur les principaux ouvrages des auteurs.*

Baillet (Georges), artiste dramatique : né à Valenciennes en 1848 ; s'est distingué dans le répertoire classique.

Bailleul [*ba, ll* mll., *eul*], ch.-l. de c. (Nord), arr. et à 17 kil. d'Hazebrouck, sur la Becque, affl. de la Lys ; 13.250 h. (*Bailleulois*). Ch. de f. N. Brasserie, dentelles. Ville prise par les Britanniques dès le 30 août 1918, au cours de leur offensive entre la Somme et la Lys, dans la poussée vers la position Hindenburg. — Le cant. Nord-Est a 4 comm. et 18.890 h. ; le cant. Sud-Ouest a 6 comm. et 13.800 h.

bailleur, eresse [*ba, ll* mll., *eur, e-rè-se*] n. Qui donne à bail. *Bailleur de fonds,* qui fournit de l'argent. ANT. **Preneur, cessionnaire.**

— ENCYCL. Le bailleur de fonds est un prêteur dont la situation est régie par les principes du contrat de prêt. Celui qui prête aux comptables publics, aux officiers ministériels, etc., les sommes nécessaires pour la constitution de leur cautionnement, jouit d'un privilège de second ordre sur ledit cautionnement, mais les créanciers pour faits de charge viennent en première ligne.

bâilleur, euse [*bâ, ll* mll., *eur, eu-ze*] n. Qui bâille souvent.

bailli [*ba, ll* mll.] n. m. (du vx fr. *baillir,* administrer). Officier d'épée ou de robe, qui, en France, rendait la justice au nom du roi ou d'un seigneur. Dans l'ordre de Malte, titre donné à des chevaliers d'un grade supérieur à celui de commandeur.

— ENCYCL. Les baillis étaient des fonctionnaires salariés et révocables, qui avaient pour mission de représenter la royauté dans les provinces et d'exercer un contrôle sur les officiers locaux d'origine féodale. Ils avaient pour similaires dans le Midi les sénéchaux. Philippe Auguste leur assigna pour la première fois un rôle précis en 1190. Ils étaient à la fois, à l'origine, des agents administratifs, financiers, militaires et judiciaires. Avec le temps, ces diverses fonctions furent partagées entre plusieurs titulaires, et l'importance des baillis diminuée d'autant.

bailliage [*ba, ll* mll., *a-je*] n. m. Tribunal jugeant au nom et sous la présidence d'un bailli : *procureur du roi au bailliage.* Juridiction d'un bailli ; *la Révolution supprima les bailliages.*

bailliager [*ba, ll* mll., *a-jé*], **ère** adj. Qui appartient à un bailliage.

baillie [*ba, ll* mll., *î*] n. f. Fonction d'un baile. (Vx.)

baillistre [*ba, ll* mll., *is-tre*] n. m. Celui qui avait la garde et tutelle de mineurs nobles. (Vx.)

baillive [*ba, ll* mll.] ou **baillie** [*ba, ll* mll., *î*] n. f. Femme d'un bailli. (Vx.)

Baillon [*ba, ll* mll., *on*] (Ernest-Henri), médecin et botaniste français, né à Calais, m. à Paris (1827-1895) ; auteur d'un remarquable *Dictionnaire de botanique* et d'une importante *Histoire des plantes* (1866-1885).

bâillon [*bâ, ll* mll., *on*] n. m. (de *bâiller*). Tampon ou objet quelconque que l'on met dans ou sur la bouche de quelqu'un pour l'empêcher de crier. *Mettre un bâillon d'or à quelqu'un,* acheter son silence. Sorte de muselière qu'on met aux animaux pour leur faire absorber un médicament ou les empêcher de mordre (ou de teter).

bâillonnement [*bâ, ll* mll., *o-ne-man*] n. m. Action de bâillonner.

bâillonner [*bâ, ll* mll., *o-né*] v. a. Mettre un bâillon. *Fig.* Réduire au silence : *bâillonner la presse.*

bailloque [*ba, ll* mll.] n. f. Plume d'autruche femelle, peu estimée.

Baillot [*ba, ll* mll., *o*] (Pierre-François DE SALES), violoniste français, né et m. à Paris (1771-1842).

baillotte [*ba, ll* mll., *o-te*] n. f. Sorte de baquet.

Bailly [*ba, ll* mll., *i*] (Jean-Szlvain), littérateur et astronome distingué, né et m. à Paris (1736-1793). Président de la Constituante lors de la célèbre séance du Jeu de Paume et maire de Paris après la prise de la Bastille, il perdit sa popularité lorsqu'il eut fait exécuter la loi martiale contre les pétitionnaires assemblés au Champ de Mars pour demander la déchéance de Louis XVI, arrêté à Varennes. Il fut exécuté en 1793. On fait quelquefois, en littérature, allusion à un épisode de sa mort : les apprêts de son supplice furent d'une longueur excessive ; ses membres glacés par le froid et la pluie s'agitaient involontairement : « Tu trembles, Bailly? lui dit un des assistants. — Oui, mon ami, mais c'est de froid, » répondit-il simplement. On lui doit d'excellents travaux sur l'histoire de l'astronomie et des *Souvenirs.*


Bailly.

Bailly (Antoine), architecte français, né et m. à Paris (1810-1892). Paris lui doit le tribunal de commerce, la mairie du IVe arrondissement le lycée Saint-Louis, etc.

Bailly (François-Anatole) philologue et helléniste français, né et m. à Orléans (1831-1911) ; auteur d'un remarquable *Dictionnaire grec-français* (1904).

Bailly (le P. Vincent de Paul), religieux assomptionniste français, né à Berteaucourt (Somme), mort à Paris (1832-1912), fondateur et rédacteur en chef de la *Croix.*

bain [*bin*] n. m. (lat. *balneum*). Eau ou autre liquide dans lequel on se baigne : *les bains hygiéniques doivent être tièdes.* Immersion du corps ou d'une partie du corps dans l'eau ou dans tout autre liquide, dans un gaz, dans de la vapeur d'eau, et aussi dans des substances solides (boues, sable) : *le bain froid doit être court. Fond de bain,* linge dont on garnit une baignoire. Liquide dans lequel on plonge une substance pour la soumettre à une préparation quelconque : *bain de fixage.* Potée de verre en fusion. Pl. Etablissement de bains. Eaux thermales ou minérales : *les bains de Vichy, de Luchon.* Loc. fam. : *Envoyer quelqu'un au bain,* lui faire comprendre vivement qu'il vous importune. *Bain de pied,* ce qui déborde d'une tasse, d'un verre, dans la soucoupe. Loc. prov. : *C'est un bain qui chauffe,* se dit quand le soleil frappe des nuages épais présageant la pluie.

— ENCYCL. *Archéol.* L'usage des bains chauds ou froids a existé chez les Grecs comme chez les Egyptiens et les Perses. Dans l'Athènes du Ve siècle, les bains chauds étaient d'un usage courant, ainsi que les bains de vapeur : il y eut des bains publics et des bains privés. Chez les Romains, le luxe des bains se raffina sous l'empire, et l'on vit se dresser ces magnifiques établissements de bains ou *thermes,* qui étaient des lieux de réunion très fréquentés de la société romaine ; on y trouvait : le *caldarium* pour le bain chaud ; le *frigidarium* pour le bain froid ; le *tepidarium,* dont la température douce servait de transition ; le *sudatorium* ou étuve, etc. Dans l'ancien régime, les *estuves* ou maisons de bains chauds étaient soumises à des règlements spéciaux. L'usage des bains portés à domicile a été introduit d'Allemagne en France vers 1819.

L'usage des bains est très répandu en Orient, par suite des prescriptions de l'islam, qui enjoint à tout homme souillé de se laver le corps entier.

— *Thérap.* Les bains sont liquides, gazeux ou solides. *Liquides :* ils sont composés d'eau simple ou d'eau contenant en dissolution ou en suspension diverses substances. Les bains médicamenteux les plus usités sont : les bains alcalins (250 gr. de carbonate de sodium pour un bain) ; les bains salés (pour l'adulte, 5 kilogr., pour l'enfant, 1 kilogr. de sel gris), qui sont toniques ; les bains sulfureux (100 gr. de trisulfure de potassium), employés contre les maladies de la peau et les rhumatismes ; les bains d'amidon (500 gr.) ou de son (1 kilogr.), qui sont adoucissants ; les bains de tilleul, calmants ; les bains sinapisés (50 à 200 gr. de farine de moutarde), qui sont dérivatifs, etc. On peut donner les bains froids ou chauds, les premiers doivent être de peu de durée, de 5 à 15 minutes ; les bains chauds ou tièdes ne doivent jamais dépasser 30 minutes, car ils affaiblissent et peuvent produire la syncope. Il est bon de ne prendre les bains qu'à la fin de la digestion ; cependant, parfois, on les ordonne immédiatement après un léger repas. Les bains simples peuvent être pris tous les jours, les bains médicamenteux nécessitent l'indication d'un docteur. *Gazeux :* les bains gazeux sont les bains de vapeur ou d'air chauffé, qui sont employés contre l'obésité ou les rhumatismes, et les bains d'air comprimé, utilisés contre certaines affections des voies respiratoires. *Solides :* les bains solides sont les bains de boues minérales, les bains de sable, utilisés contre les douleurs articulaires et le rachitisme.



Ordre civil du Bain.

Il faut encore signaler les bains d'eaux minérales, utilisés contre les affections les plus diverses, et les bains de mer, si efficaces dans la scrofule et les tuberculoses. Enfin, de plus en plus, on utilise les bains électriques et les bains de lumière ; mais leurs indications relèvent du médecin.

Bain (*ordre du*), ordre de chevalerie anglais, institué en 1399 par Henri IV, roi d'Angleterre, réorganisé en 1725 par George Ier, puis par George III en 1825, et enfin par la reine Victoria en 1847. Il comprend des grands-croix, des commandeurs et des chevaliers, les uns militaires, les autres civils : la décoration militaire est une croix à huit pointes, la décoration civile est formée par le médaillon central de l'insigne militaire allongé en ellipse. Pour les deux, le ruban est rouge.

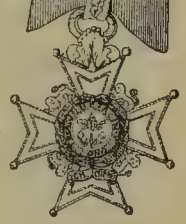

Ordre militaire du Bain.

Bain turc (*le*), tableau d'Ingres (1859), aujourd'hui au Louvre ; savant ensemble de nus féminins.

Bain [*bèn'*] (Alexandre), philosophe anglais, de l'école expérimentale, né et m. à Aberdeen (1818-1903) ; auteur de la *Logique* et de la *Science de l'éducation*, et aussi d'une *Grammaire* estimée.

Bainchthun, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 6 kil. de Béthune ; 1.870 h.

Bain-de-Bretagne, ch.-l. de c. (Ille-et-Vilaine), arr. et à 41 kil. de Redon ; 4.870 h. Ch. de f. Etat. Tanneries. — Le cant. a 9 comm. et 17.160 h.

bain-marie [*bin-ma-ri*] n. m. Manière de chauffer certains corps, qui consiste à les placer non sur le feu mais dans un vase contenant de l'eau que l'on chauffe directement : *on cuit au bain-marie les aliments très susceptibles de brûler.* Ustensile composé d'un double récipient, dont le premier contient l'eau, et le second la substance à chauffer. Réservoir à eau chaude d'un fourneau de cuisine. Pl. des *bains-marie.*



Bain-marie.

Bains, comm. de la Haute-Loire, arr. et à 9 kil. du Puy ; 1.500 h.

Bains, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 7 kil. de Redon ; 2.710 h.

Bainsizza (PLATEAU DE), plateau du comté de Gorizia, situé sur la rive droite de l'Isonzo, au N. de la ville de Gorizia. Conquis par les Italiens du général Cappello à la fin d août 1917, au cours de la onzième bataille de l'Isonzo, puis perdu tôt après, à la suite de la défaite de Caporetto, lorsque les Italiens durent reculer de l'Isonzo jusqu'au Tagliamento (oct. 1917).

Bains-les-Bains [*bin*], ch.-l. de c. (Vosges), arr. et à 30 kil. d'Epinal, sur le Baignerot ; 2.380 h. Ch. de f. E. Eaux hyperthermales, utilisées pour le traitement des maladies des artères et des affections rhumatismales. Fabriques de clous. — Le cant. a 12 comm. et 9.670 h.

Baïocasses ou **Bodiocasses,** peuple de la Gaule, dans le Calvados actuel, région de Bayeux. — Un *Baïocasse* ou *Bodiocasse.*

baïonnette [*ba-i-o-nè-te*] n. f. (de *Bayonne*, ville où cette arme fut d'abord fabriquée). Sorte de long poignard qui s'adapte au bout d'un fusil : *Louvois donna la baïonnette à l'infanterie française. Baïonnette au canon ! Remettez la baïonnette*, sonneries de clairon pour avertir les soldats qu'ils doivent mettre ou retirer la baïonnette. *Par ext.* Fantassin, force armée : *assiéger une ville avec vingt mille baïonnettes. Joints, douilles à baïonnette*, joints ou douilles dont le mode de fermeture rappelle le dispositif de fixation d'une baïonnette.



Baïonnette : A, épée-baïonnette ; B, baïonnette à douille ; C, sabre-baïonnette.

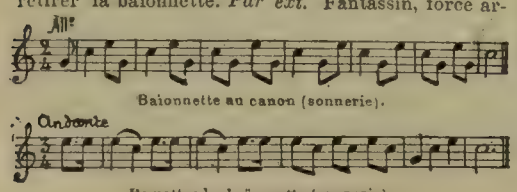

Baïonnette au canon (sonnerie).

Remettez la baïonnette (sonnerie).

— ENCYCL. La baïonnette, utilisée pour la première fois, dit-on, par les troupes de Catinat à la journée de la Marsaille, fut perfectionnée par Vauban, qui imagina un dispositif en douille, permettant de la fixer au bout du fusil sans gêner le tir. La baïonnette du fusil de guerre français est à lame quadrangulaire, et ses blessures sont extrêmement dangereuses.

baïoque [*ba-io-ke*] n. f. (ital. *baiocco*). Petite monnaie des anciens Etats romains, valant un peu plus de cinq centimes.

baïrak [*rak*] n. m. (mot turc signif. *drapeau, enseigne*). Etendard d'un régiment de janissaires.

baïrakdar n. m. Porte-drapeau d'un régiment de janissaires.

baïram [*ba-i-ram'*] ou **beïram** [*bé-i-ram'*] n. m. (mot turc). Nom des deux fêtes principales des musulmans, dont l'une se célèbre après le jeûne du Ramadan, et l'autre soixante-dix jours plus tard.

Baireuth (Sophie-Wilhelmine, margravine de), sœur de Frédéric le Grand, née à Potsdam (1709-1758), mère du margrave d'Anspach. Elle a laissé en français d'intéressants Mémoires.

Bais [*bè*], ch.-l. de c. (Mayenne), arr. et à 20 kil. de Mayenne, sur l'Aron, affl. de la Mayenne ; 1.650 h. ; — Le canton a 9 comm. et 11.480 h.

Bais [*bè*], comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 16 kil. de Vitré ; 2.540 h.

baisailler [*bé-za, ll* mll., *é*] v. a. Syn. de BAISOTER. (S'est employé autref. dans le sens de faire des visites ennuyeuses.)

Baïse [*bé-i-ze*] (la), riv. de France, qui naît au plateau de Lannemezan, arrose Mirande, Condom, Nérac, et se jette dans la Garonne (r. g.) ; cours 180 kil., dont une partie navigable.

baisemain [*bè-ze-min*] n. m. Honneur que le vassal rendait à son seigneur. Cérémonie usitée dans certaines cours, et qui consiste à baiser la main du prince. Pl. *Fam.* Civilités, compliments : *offrir ses baisemains à quelqu'un.*

baisement [*bè-ze-man*] n. m. Action de baiser les pieds des pauvres le jeudi saint, ou la mule (pantoufle) du pape.

baiser [*bè-zé*] n. m. Action de baiser : *baiser de paix. Baiser de Judas*, de traître. **Baiser Lamourette.** V. LAMOURETTE.

Baiser de Judas, scène de la Passion, qui a souvent inspiré les peintres : Ary Scheffer (v. p. 215) ; Hébert (Luxembourg) ; Flandrin (Saint-Germain-des-Prés, à Paris, etc.).



Baiser de Judas, peinture de Flandrin.

Baisers (*les*), de Jean Second ; poésies érotiques, écrites en latin, d'une grâce charmante (1541).

Baiser (*le*), groupe en marbre, une des plus belles productions d'A. Rodin, au Musée du Luxembourg (1898).



Le Baiser, groupe de Rodin.

baiser [*bè-zé*] v. a. (lat. *basiare*). Appliquer, poser ses lèvres sur : *baiser la main, un crucifix. Poétiq.* Effleurer : *l'onde qui baise le rivage. Fig.* et *ironiq. Baiser les mains à quelqu'un*, lui témoigner qu'on n'est pas de son avis, qu'on ne fera pas ce qu'il désire : *vous prêter de l'argent ? je vous baise les mains. Baiser les pieds, baiser la poussière des pieds de quelqu'un*, lui donner d'humbles marques de respect, de soumission. *Baiser la terre*, manquer de noblesse et d'élévation. (V. BABOUIN.) **Se baiser** v. pr. *Techn.* Etre en étroit contact, collé avec : *pains qui se baisent dans le four.*

baiseur, euse [*bè-zeur, eu-ze*] n. Personne qui a la manie de donner des baisers.

Baisieux [*bè-zi-eû*], comm. du Nord, arr. et à 13 kil. de Lille ; 1.930 h. Ch. de f. N. Couleurs d'aniline.

baisoter [*bè-zo-té*] v. a. Donner des baisers répétés.

baissant [*bè-san*], **e** adj. Qui décline, s'affaiblit : *au soleil baissant ; à la marée baissante.* N. m. Reflux : *au baissant de l'eau.*

baisse [*bè-se*] n. f. Mouvement d'une surface dont le niveau décroît : *la baisse des eaux.* Diminution du prix des marchandises, des fonds publics, des actions, etc. : *la baisse des sucres, des valeurs minières. Jouer à la baisse, être à la baisse*, spéculer sur la baisse des fonds publics. *Actions qui sont en baisse*, se dit au *fig.* quand le crédit, les chances, etc., de quelqu'un, diminuent : *il ne se mariera pas, ses actions sont en baisse auprès de la famille.* ANT. **Hausse, élévation.**

baissement [*bè-se-man*] n. m. Action de baisser.

baisser [*bè-sé*] n. m. Action, mouvement de ce qui baisse : *au baisser du rideau.* ANT. **Lever.**

baisser [*bè-sé*] v. a. (rad. *bas*). Mettre plus bas : *baisser un tableau, une glace.* Diminuer de hauteur : *baisser un tabouret à vis.* Rabattre : *baisser son voile. Fig. Baisser l'oreille*, être honteux, confus. *Baisser pavillon*, céder. V. n. Aller en diminuant : *les rivières baissent en été.* S'affaiblir : *la vue baisse avec l'âge.* Diminuer de valeur : *les actions baissent.* **Se baisser** v. pr. Se courber. Loc. prov. : *Il n'y a qu'à se baisser et prendre* (ou *pour en prendre*), c'est une chose très facile à faire, à obtenir. ANT. **Elever, monter, lever, hausser.**

baissier [*bè-si-é*], **ère** n. Personne qui, à la Bourse, spécule sur la baisse des fonds publics. ANT. **Haussier.**

baissière [*bè-si-è-re*] n. f. Reste du vin quand il approche de la lie. Enfoncement où séjourne l'eau de pluie, dans une terre labourée.

baisure [*bè-zu-re*] n. f. Endroit où un pain en a touché un autre dans le four.

Baisy-Thy, comm. de Belgique (Brabant), arr. de Nivelles ; 2.700 h. Patrie de Godefroy de Bouillon.

baître [*bè-tre*] n. m. Un des noms du grèbe.

Baïus ou **Baïon** (Michel DE BAY, connu sous le nom de), théologien, né dans le Hainaut (1513-1589) ; professeur d'Ecriture sainte et chancelier de l'université de Louvain (1575). Ses doctrines (*baïanisme*), condamnées par la bulle *In globo* de Pie V, furent en partie reprises par les jansénistes.

Baixas [*bèk-sass*], comm. des Pyrénées-Orientales, arr. et à 9 kil. de Perpignan, au pied des Corbières ; 2.560 h. Ch. de f. Vins, distilleries, marbres.

Baja, v. de Hongrie (comitat de Bacs), près du Danube ; 19.000 h. Blé, vins.

Bajazet [*zè*] **Ier,** né en 1347, sultan des Turcs (1389) ; conquit l'Asie Mineure, battit les chrétiens à Nicopolis (1396), puis fut vaincu et fait prisonnier par Tamerlan à Ancyre (1402) ; m. en 1403. — BAJAZET II, né en 1447, sultan de 1481 à 1512 ; fut empoisonné par son fils Sélim.



Bajazet Ier.

Bajazet, tragédie, en cinq actes et en vers, de Racine (1672) ; le sujet est tiré de l'histoire ottomane. Le poète y a peint l'ambition dans le vizir Acomat, et dans Roxane l'amour passionné et jaloux. La sultane Roxane a conçu une violente passion pour Bajazet, frère du sultan Amurat, son époux. Bajazet, poussé par le vizir Acomat, accepte de se mettre à la tête d'un complot, grâce auquel il obtiendra l'empire et la main de Roxane. Mais la sultane, apprenant que Bajazet aime Atalade, sa cousine, le fait assassiner, et est elle-même mise à mort sur l'ordre d'Amurat. Quelques vers de cette tragédie sont souvent cités, notamment cette parole d'Acomat :

Nourri dans le sérail, j'en connais les détours...

Bajocasses. *Hist.* V. BAÏOCASSES.

bajocien, enne [*si-in, è-ne*] adj. Se dit de la partie inférieure du terrain jurassique moyen ou *oolithe inférieur.* N. m. : *le bajocien.*

bajoue [*joû*] n. f. (du préf. *ba*, et de *joue*). Partie de la tête d'un animal, particulièrement du veau et du cochon, qui s'étend depuis l'œil jusqu'à la mâchoire. (S'emploie aussi comme syn. de *abajoue.*) *Par dénigr.* Joue humaine pendante et fortement prononcée.

bajoyer [*joi-ié*] n. m. Mur qui consolide les berges d'une rivière aux abords d'un pont, d'une écluse, etc. Partie latérale d'une écluse.

Bakalais, peuple nègre du Gabon, sur les deux rives de l'Ogooué. D'un prognathisme exagéré, ils sont très batailleurs, très malpropres, et le sens moral leur manque complètement.

Bakel, v. et poste fortifié du Soudan français ; 3.000 h. Sur le Sénégal, à 560 kil. E. de Saint-Louis. Commerce important de gomme, arachides.

Baker [*kèr*] (sir Samuel), voyageur anglais, né à Londres (1821-1893). Il explora l'Afrique centrale et découvrit le lac Albert-Nyanza en 1864 ; on lui doit de nombreux récits de ses voyages. Sa femme (m. en 1916), l'accompagna dans ses voyages. — Son frère, BAKER-PACHA (1825-1888), entra au service de la Turquie et devint généralissime de l'armée égyptienne.



S. Baker.

Bakewell, v. d'Angleterre (Derby), sur la Wey, affl. du Derwent ; 13.000 h. Sources minérales ferrugineuses, mine de plomb.

bakhchich n. m. (du persan *bakhchidan*, donner). En Turquie, argent donné à quelqu'un pour le remercier de ses services ou pour les acheter.

Bakhmout [*mout'*], v. de Russie (gouv. d'Iékaterinoslav) ; 20.000 h. Sel gemme.

Bakhoy, nom de la branche principale du Sénégal. Ses sables charrient des paillettes d'or.

Bakhtiaris, tribus nomades ou sédentaires de la Perse centrale aux environs d'Ispahan, dans le

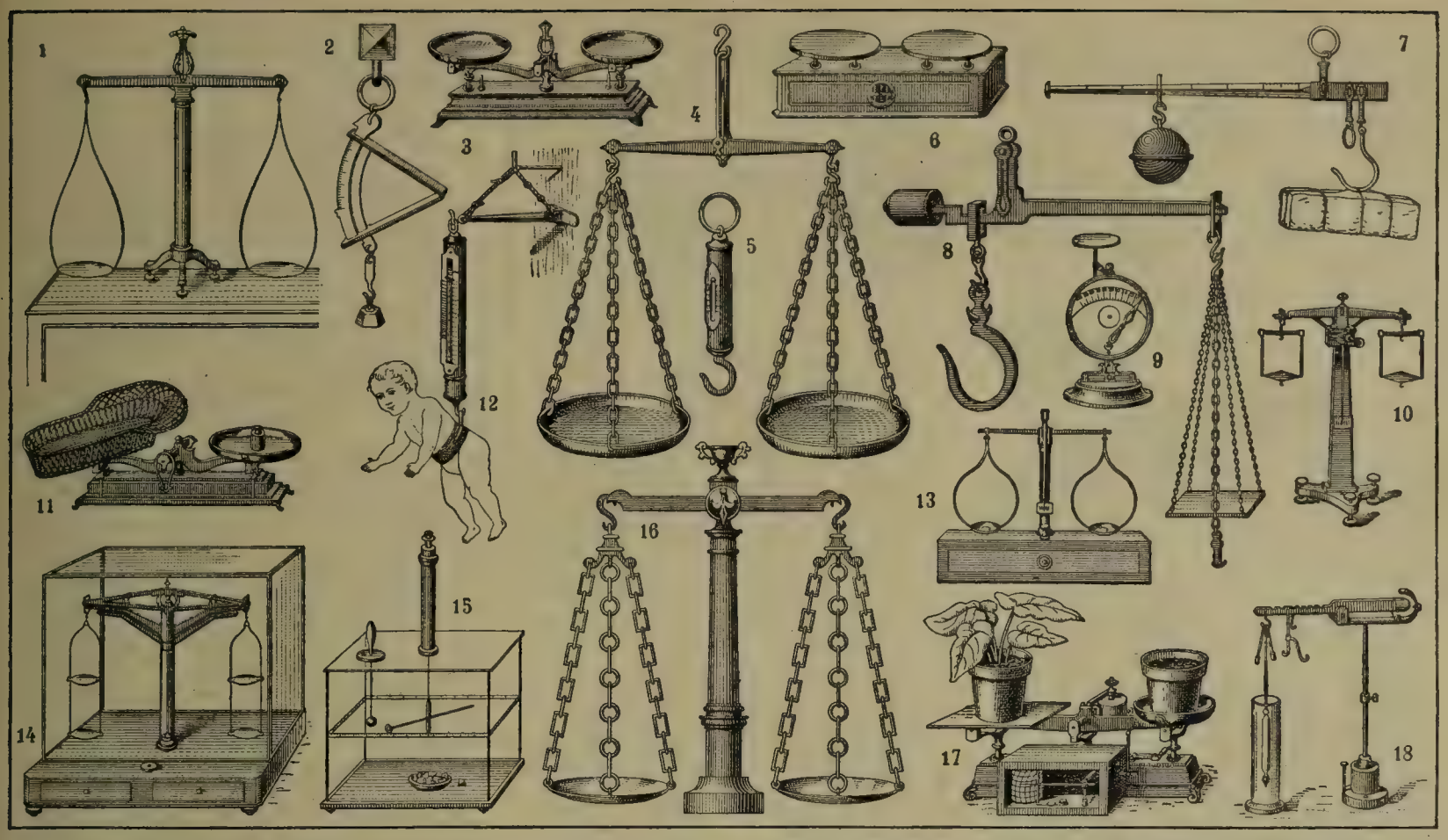

Balances : 1. Balance ordinaire ; 2. Peson ; 3. Balance de Roberval ; 4. Balance à fléau ; 5. Peson cylindrique ; 6. Balance à pendule ; 7. Romaine ; 8. Crochet à viande ; 9. Pèse-lettres ; 10. Balance hydrostatique ; 11, 12. Pèse-bébé ; 13. Balance de laboratoire ; 14. Balance de précision ; 15. Balance électrique de Coulomb ; 16. Balance à colonne ; 17. Balance enregistrante, dite évaporomètre 18. Balance aérothermique. V. BASCULES.

Louristan. Les Bakhtiaris ont joué un rôle important dans la révolution de 1909.

Bakhtschi-Saraï, v. de Crimée, sur le Tchourouk-sou ; 15.000 h. Fabrique de cuir. C'est l'ancienne capitale de la Crimée sous les kans tartares.

Baki (Molla-Mahmoud-Abdul), le plus célèbre poète lyrique turc, né à Constantinople en 1526, m. en 1600 ; auteur du *Divan ;* protégé de Soliman le Grand.

Bakin, romancier japonais (1767-1848) ; le plus populaire et le plus fécond des écrivains du Japon ; auteur de 290 romans.

Bakony (FORÊT DE), chaîne de montagnes de Hongrie, entre le Raab et le lac Balaton.

Bakou, v. de la Caucasie, capitale de l'Azerbaïdjan, sur la mer Caspienne, dans la presqu'île d'Apchéron ; 300.000 h. Extraction et exportation considérable de pétrole.

Bakounine (Michel), révolutionnaire russe et philosophe communiste, l'un des chefs de l'Internationale, né à Torjok, m. à Berne (1814-1876).



Bakounine.

bal n. m. (du bas lat. *ballare*, danser). Assemblée où l'on danse. Local où l'on danse. *Bal paré*, bal où l'on n'est admis qu'en toilette spéciale. *Bal masqué, costumé, travesti*, bal auquel on doit se rendre avec un masque ou un déguisement. *Bal de têtes*, bal où l'on va en costume de soirée, mais avec une tête grimée, grotesque, etc. *Ouvrir le bal*, être le premier à danser. *Bal blanc*, bal de jeunes filles. *Arg. milit.* Peloton de punition. *Pop.* Querelle, volée : *donner un bal à quelqu'un.* Pl. des *bals.*

— ENCYCL. En France, on fait remonter l'origine des bals aux dernières années du XIVe siècle. On cite le bal donné par Charles V (1378), celui où Charles VI faillit être brûlé vif (1398) [*bal des Ardents*] ; celui que Louis XII donna à Milan (1500). On vit des bals très brillants sous les Valois, et de nouveau sous Louis XIV, qui avait un goût très vif pour la danse. Au commencement du XVIIIe siècle, les bals masqués du Palais-Royal et de Sceaux furent célèbres. En 1715, le Régent permit les bals publics trois fois par semaine dans la salle de l'Opéra. Ce fut le premier bal public ; mais les établissements de ce genre ne tardèrent pas à se multiplier, surtout au début de la Révolution, pendant le Directoire (Tivoli, le parc Monceau, l'Elysée-Bourbon), sous Louis-Philippe (la Grande-Chaumière, la Closerie des Lilas, le bal Chicard, Mabille, Valentino), et sous le second Empire (Musard, Elysée-Montmartre) et après la Grande Guerre, où les bals publics ont pris le nom de *dancings.*

Balaam, prophète ou devin dont il est parlé dans les Écritures. Envoyé par Balak, roi de Moab, pour maudire les Israélites qui approchaient, le devin, monté sur une ânesse, s'en alla à leur rencontre ; mais, pendant qu'il était en chemin, un ange, tenant une épée nue à la main, se présenta devant l'ânesse, qui s'enfuit à travers champs et, douée tout à coup de la parole, reprocha à son maître sa dureté. Dieu ouvrit alors les yeux de Balaam ; il bénit le peuple qu'il avait pour mission de maudire. (*Bible.*)

balade n. f. *Pop.* Promenade : *aller en balade.*

balader [*dé*] v. a. *Pop.* Promener : *balader ses enfants.* V. n. et **Se balader** v. pr. *Pop.* Flâner, errer, se promener sans but.

baladeur, euse [*eu-ze*] adj. et n. Se dit d'une personne qui aime à se balader. *Autom. Train baladeur*, système d'engrenages que l'on déplace à volonté pour obtenir les changements de vitesse.

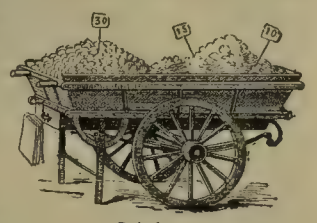

Baladeuse.

baladeuse [*deu-ze*] n. f. Voiture de marchand ambulant. Voiture sans traction propre, que l'on accroche à un tramway.

baladin, e n. (du vx fr. *baller*, danser). Bouffon de comédie, saltimbanque ; paillasse. *Par dénigr.* Comédien, acteur. *Fig.* Mauvais plaisant.

— ENCYCL. Vers 1678, l'usage se généralisa d'appeler *baladins* les acteurs forains et, par extension, les charlatans, les opérateurs, les vendeurs de drogues, qui, par leurs lazzis, amassaient la foule autour d'eux. En tête figure Tabarin ; puis viennent Guillot Gorju, Bruscambille et Jean Farine, qui furent de simples baladins avant de devenir les premiers comédiens de l'hôtel de Bourgogne ; Gilles le Niais, qui tenait ses séances sur le Pont-Neuf ; le baron de Grattelard, valet du charlatan Desiderio Descombez ; Gringalet, Goguelu, Franc-à-tripes, Jean des Vignes, Jean Doucet, Bobèche et Galimafré, venus plus tard, furent surtout des *paradistes.*

baladinage n. m. Propos, métier de baladin ; farce, parade. Plaisanterie de mauvais goût.

baladiner [*né*] v. n. Faire le baladin, le bouffon.

balæniceps [*lé-ni-sèpss*] n. m. (du lat. *balæna*, baleine, et *ceps*, tête). Genre d'échassiers de la famille des hérodiidés, comprenant des oiseaux d'Afrique à bec démesurément développé. (Cette singularité lui a fait donner le nom de *bec-en-sabot.*)

balafo ou **balafon** n. m. Instrument de musique en usage dans l'Afrique occidentale. (Il est formé par des lames de bois dur accordées diatoniquement et sous chacune desquelles est une calebasse creuse, qui fait boîte de résonance. On frappe les lames avec un petit maillet de bois, garni de caoutchouc.)

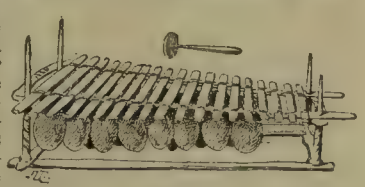

Balafo.

balafre n. f. (partic. péjor. *bas*, et anc. allem. *leffur*, lèvre). Longue blessure au visage et, plus souvent, la cicatrice qui en reste.

balafré, e n. Personne qui a une balafre : *Henri de Guise fut surnommé* le Balafré.

balafrer [*fré*] v. a. Blesser en faisant une balafre : *balafrer le visage.*

Balaghât, district de l'Inde centrale anglaise (Gondvana), peuplé de 170.000 h. ; ch.-l. *Bourha.* — District de l'Inde centrale anglaise (Nagpour) ; 383.000 h. Ces deux districts formaient ensemble autref. le roy. de Karnate.

Balagny-sur-Thérain, comm. de l'Oise (arr. de Senlis) ; 1.200 h. Ch. de f. N. Filatures, papiers peints.

Balaguer (Victor), historien et homme politique espagnol, poète et écrivain catalan, né à Barcelone, m. à Madrid (1824-1901). Il a écrit des poésies et de remarquables drames.

balai [*lè*] n. m. (du celt. *balan*, genêt). Faisceau de jonc, de plumes, de crin, de bruyère, etc., pour nettoyer. *Manche à balai*, bâton au bout duquel est fixé le balai. *Fig.* et *fam.* Personne très maigre.

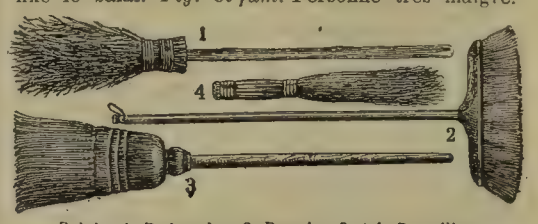

Balais : 1. De bruyère ; 2. De crin ; 3 et 4. De paille.

Electr. Assemblage de fils de cuivre produisant contact entre un corps en mouvement et un collecteur ou producteur d'électricité : *les dynamos sont munies de balais. Fauconn.* Queue des oiseaux. *Vénér.* Bout de la queue des chiens. *Fam.* Le dernier train ou dernier tramway de nuit. *Donner un coup de balai*, renvoyer des fonctionnaires, des domestiques. Expédier des affaires. *Rôtir le balai*, mener une vie de désordre. *Le balai de l'estomac*, les épinards, qui se digèrent très facilement.

— ENCYCL. Pour nettoyer les étables, les basses-cours, on se sert de balais de bouleau. Ceux de houx sont les plus convenables pour enlever des prairies les feuilles, les pailles, le fumier et le menu bois. Pour les pièces carrelées ou parquetées, on se sert généralement de balais de crin ; pour les tapis, de balais de chiendent. Une excellente précaution à prendre, lorsqu'on se sert d'un balai, c'est de l'humecter légèrement avant de s'en servir, pour éviter de soulever des poussières.



Balakirev.

balais [*lè*] adj. m. (pers. *badakchân*). Se dit d'un rubis de couleur rose, ou rouge violacé : *rubis balais.*

Balaïtous [*touss*], sommet du sud-ouest des Htes-Pyrénées (3.148 m.).

Balak-Hissar, v. de la Turquie d'Asie, prov. de Khodavendikiar ; 14.000 h. Aux environs, sources minérales.

Balakirev (Mily Alexeïevitch), compositeur russe, né à Nijni-Novgorod, m. à Pétrograd (1836-1910) ; auteur de compositions symphoniques : *Thamara ; la Russie ;* etc. Balakirev fut le chef d'une petite école (*les Cinq*), qui renouvela la musique russe, principalement par l'introduction de *chants populaires.*

Balaklava, port de Crimée, sur la mer Noire ; 1.500 h. L'armée anglo-française l'occupa de 1854 à 1856. Le 25 octobre 1854, combat entre les Russes et les Anglais, célèbre par la charge, héroïque, mais folle, de la cavalerie anglaise, commandée par lord Cardigan, qui fut exterminée.



Balalaïka.

balalaïka n. f. Instrument de musique, sorte de petit théorbe à corps triangulaire, à deux ou quatre cordes, sur lequel les paysans russes accompagnent leurs chants populaires.

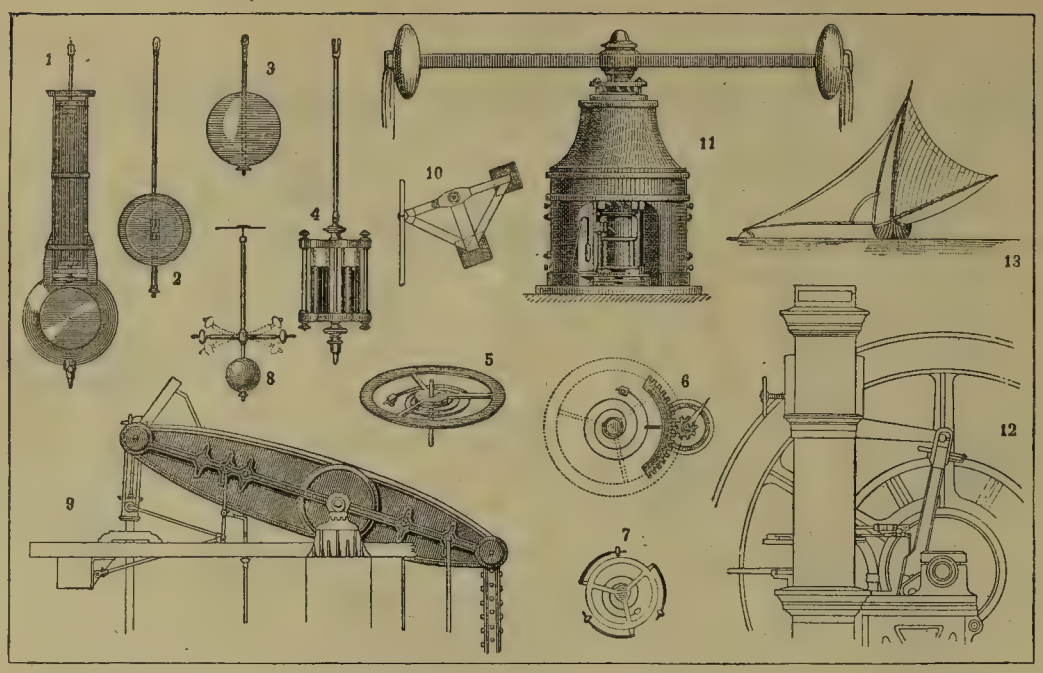

1. Balancier compensateur Gramme; 2, 3, 4. Balanciers compensateurs ordinaires; 5, 6, 7, Balanciers annulaires; 8. Balancier Martin, compensé au moyen de deux lames soudées et formées de métaux différents; 9, 10. Balanciers de machines; 11. Balancier monétaire de Gingembre; 12. Balancier monétaire de Thonnelier; 13. Pirogue à balancier.

Balan, comm. des Ardennes, arr. et 2 kil. de Sedan; 1.430 h. Fabrique de savons; fonderies, tissage.

balance n. f. (lat. *bilanx;* de *bis*, deux fois, et *lanx*, bassin). Instrument pour peser : *on distingue la balance commune, la balance Roberval, la bascule, la romaine.* Emblème de la Justice. Sorte de filet pour pêcher les écrevisses. *Comm.* Equilibre entre le débit et le crédit : *faire la balance des affaires d'une année. En balance*, dans l'indécision. *Faire pencher la balance*, faire prévaloir. *Mettre en balance*, comparer. *Mettre, jeter quelque chose dans la balance*, dire, faire quelque chose qui provoque un résultat définitif. *Econom. pol. Balance du commerce*, différence entre les importations et les exportations. *Physiq.* et *Electr. méd. Balance d'induction*, appareil imaginé par Hughes en 1879 pour mesurer la conductibilité des substances pour les courants induits, et que l'on a utilisé en chirurgie pour la recherche des projectiles, et aussi, après la guerre de 1914, pour la recherche des obus enterrés dans les terrains cultivés.

— Encycl. La balance ordinaire se compose d'une barre métallique rigide appelée *fléau*, traversée perpendiculairement à sa longueur par trois prismes d'acier appelés *couteaux;* l'un de ces prismes, placé au milieu du fléau, repose par une de ses arêtes sur deux petits plans d'acier ou d'agate fixés à l'extrémité d'une colonne, qui, par suite, soutient le fléau. Les deux autres couteaux, placés aux extrémités du fléau et disposés en sens inverse du premier, servent à supporter : l'un le corps à peser, l'autre les poids marqués destinés à faire équilibre au corps.

Pour qu'une balance soit bonne, il faut : 1° qu'elle soit *juste*, c'est-à-dire qu'elle reste horizontale lorsqu'on place des poids égaux dans chacun des deux plateaux; 2° qu'elle soit *sensible*, et elle l'est d'autant plus que l'inclinaison du fléau est plus grande pour un même poids ajouté en surcharge dans l'un des plateaux.

— *Dr.* Les balances des marchands, surveillées par la police, sont soumises à la vérification et au poinçonnage. Toute romaine à deux côtés doit comprendre la division zéro sur le côté faible de l'instrument; en outre, les indications du côté fort doivent faire suite sans solution de continuité à celles du côté faible. Chacune des deux parties de la graduation doit s'étendre jusqu'à l'extrémité du fléau. Dans toute romaine à un seul côté, dont la portée ne dépasse pas 40 kilogrammes, la graduation doit commencer à zéro. Si la portée est supérieure à 40 kilogrammes, la graduation doit commencer à un degré quelconque, selon les charges au pesage desquelles l'instrument est plus spécialement destiné. La graduation doit d'ailleurs s'étendre toujours jusqu'à l'extrémité du fléau. Dans tous les cas où la romaine est munie de trois organes de suspension, le point d'attache de la charge doit seul avoir la forme d'un crochet ouvert; les deux autres organes de suspension destinés à porter l'instrument doivent être des anneaux complètement fermés. Si la romaine n'a que deux organes de suspension, l'un et l'autre peuvent indistinctement affecter la forme d'un crochet ouvert.

— *Comptab.* En matière de comptabilité, publique ou commerciale, la balance ou solde est la différence entre le débit et le crédit d'un compte; l'addition de cette différence au côté le plus faible égalise les totaux. La balance *générale* égalise tous les comptes ouverts au grand livre; la balance *de sortie* est la contre-partie de la balance *d'entrée*, et réciproquement. Le débit de l'une correspond au crédit de l'autre



La Balance; 1. D'après l'atlas Flamsteed; 2. Signe du zodiaque.

Balance (la), constellation légèrement australe. Signe du zodiaque, correspondant à la période de temps qui s'écoule du 24 septembre au 23 octobre (environ); il est ainsi appelé parce qu'à cette époque les jours sont à peu près égaux aux nuits.

balancé n. m. Pas de danse.

balancelle [*sè-le*] n. f. Grosse embarcation de mer à un seul mât, des côtes d'Italie et d'Espagne.



Balancelle.

balancement [*man*] n. m. Mouvement par lequel un corps penche tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. *Fig.* Hésitation.

balancer [*sé*] v. a. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *je balançais, nous balançons.*) Mouvoir tantôt d'un côté, tantôt de l'autre : *le vent balance les arbres. Fig.* Peser, examiner : *balancer le pour et le contre.* Etablir la différence entre le débit et le crédit : *balancer un compte.* Compenser : *ses vertus balancent ses vices.* Rendre incertain : *balancer la victoire. Fam.* Mystifier : *on balance le peuple avec des promesses illusoires.* Renvoyer sans ménagements, quitter : *balancer un employé.* V. n. Hésiter, être en suspens : *il n'y a pas à balancer.* Etre incertain : *la victoire balança longtemps.* **Se balancer** v. pr. Se placer sur la balançoire et la mettre en oscillation; se mouvoir en penchant tantôt d'un côté, tantôt d'un autre : *l'ours se balance en marchant. Comm.* Se solder.

balancerie [*rî*] n. f. Fabrique, fabrication de balances.

balancier [*si-é*] n. m. Pièce dont le balancement règle le mouvement d'une machine : *le balancier d'une horloge.* Nom vulgaire du fléau d'une balance. Long bâton des danseurs de corde, qui leur sert à tenir l'équilibre. *Navig.* Pièce de bois fixée en dehors d'une embarcation, au moyen de traverses en bois léger, pour lui donner plus de stabilité. *Balancier d'une machine à vapeur*, organe qui permet de transmettre le mouvement du piston de la machine à un arbre moteur à l'aide d'une bielle ou d'une manivelle. *Balancier monétaire*, machine pour frapper les monnaies.



Danseur de corde muni d'un balancier.

— Encycl. Le balancier monétaire, inventé vers la fin du XVIe siècle et perfectionné en 1803 par Gingembre, se composait d'une vis verticale à filet carré et à pas très allongé, dont l'extrémité supérieure portait une barre horizontale, terminée par deux masses métalliques très lourdes. Cette machine a été remplacée par la presse monétaire, inventée par de Thonnelier.

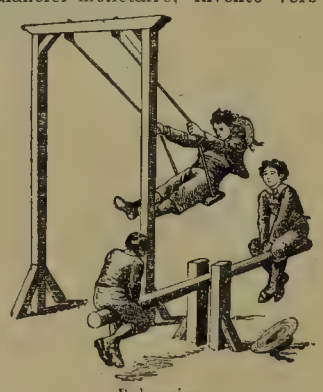

Balançoire.

balancier [*si-é*] n. m. Ouvrier qui fait des poids et des balances.

balancine n. f. Nom des cordages qui soutiennent les vergues. *Nœud de balancine*, point où se réunissent les cordes intérieures de la suspension d'une nacelle de ballon. Pl. *Pop.* Bretelles.

balançoire n. f. Siège suspendu entre deux cordes, et sur lequel on se balance. Longue pièce de bois mise en équilibre sur un point d'appui, et sur laquelle se balancent deux personnes placées aux extrémités. (On dit aussi BASCULE.) *Fig.* et *fam.* Baliverne, sornette, conte en l'air. *Envoyer à la balançoire*, se débarrasser d'un importun, d'un fâcheux.

balandran ou **balandras** [*dra*] n. m. Ancien manteau long, boutonné par devant, et sans manches.

balandre n. f. Bateau plat, sorte de chaland employé sur les canaux. (On dit aussi BÉLANDRE.)

balane n. m. (du gr. *balanos*, gland). Genre de crustacés cirripèdes, répandus dans toutes les mers du globe et dits aussi GLANDS DE MER.

balanide n. f. Fruit formé de deux ou trois akènes contenus dans un involucre épineux (hêtre, châtaignier).

balanidés [*dé*] n. m. pl. Famille de crustacés marins, dont la balane est le type. S. un *balanidé.*

balanifère adj. et n. *Bot.* V. CUPULIFÈRE.

balanin ou **balaninus** [*nuss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères renfermant des charançons dont les larves s'attaquent aux glands, aux noisettes, etc.

balanite n. f. (du gr. *balanos*, gland). *Méd.* Inflammation de la membrane muqueuse du gland.

— Encycl. La balanite peut être produite par les infections les plus diverses, ou simplement par l'absence de propreté : le traitement consiste en lavages ou bains locaux, à l'eau boriquée. Quelquefois, il faut recourir à la cautérisation par le nitrate d'argent, quand il survient du phimosis ou de la gangrène.

balanite n. m. Genre de rutacées, comprenant des arbustes des pays chauds. (Le balanite d'Egypte porte des fruits sucrés, que l'on mange sous le nom de *dattes du désert* et qui, avant la maturité, sont amers, âcres et purgatifs. Le noyau contient une graine dont on tire de l'huile.)

balanoïde adj. (du gr. *balanos*, gland, et *eidos*, apparence). Qui a l'apparence d'un gland.

balanophage adj. (du gr. *balanos*, gland, et *phayein*, manger). Qui se nourrit de glands.

balanophoracées [*fo, sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type la *balanophore.* S. une *balanophoracée.*

balanophore adj. (du gr. *balanos*, gland, et *phoros*, qui porte). Qui porte des glands. N. f. Genre de plantes charnues, qui vivent en parasites sur les racines de divers arbres d'Asie et d'Océanie.

balant [*lan*] adj. V. BALLANT.

Balard [*lar*] (Antoine-Jérôme), chimiste français, né à Montpellier, m. à Paris (1802-1876), membre de l'Académie des sciences (1844). Il découvrit le brome (1826) et parvint à extraire le sulfate de soude de l'eau de la mer.

Balaruc-les-Bains [*ruk-lè-bin*], comm. de l'Hérault, arr. et à 20 kilom. de Montpellier, sur l'étang de Thau; 1.500 h. Ch. de f. M. Eaux thermales sulfurées sodiques contre les maladies de la moelle épinière, la sciatique, les paralysies, etc.

Balassi (Valentin), poète lyrique hongrois, auteur de poésies religieuses et de chants d'amour; mort en luttant contre les Turcs (1551-1594).

balast n. m. V. BALLAST.

Balat (Alphonse), architecte belge (1818-1895); a construit le Palais des beaux-arts à Bruxelles, et restauré le château de Laeken.

balata n. m. Genre de sapotacées, de la Guyane et du Venezuela, renfermant de grands arbres, dont le bois est employé en ébénisterie, mais qui sont surtout exploités pour la gomme qu'ils fournissent. (Cette gomme, analogue à la gutta-percha, est utilisée pour la fabrication des isolants électriques, la confection de vêtements imperméables, de courroies de transmission, etc.)

Balaton (LAC), lac de Hongrie. Peu profond, il est entouré de vastes marais et communique avec le Danube par deux petits cours d'eau.

balauste [*lôs-te*] n. f. (du gr. *balaustion*, même sens). Fleur du grenadier sauvage. (Vx.)

balaustier [*lôs-ti-é*] n. m. Grenadier sauvage.

balayage [*lè-ia-je*] n. m. Action de balayer.

— Encycl. *Dr.* Le maire peut imposer aux habitants, chacun au droit de sa maison, le balayage des rues et des cours communes. La charge incombe au propriétaire, même s'il n'habite qu'une partie de la maison; elle incombe aux locataires si ces derniers habitent seuls l'immeuble. Les contraventions sont punies d'une amende.

La loi du 26 mars 1873 a converti en une taxe municipale l'obligation imposée aux riverains des voies publiques de Paris de balayer le sol livré à la circulation, chacun au droit de sa façade, sur une largeur égale à la moitié des dites voies et ne pouvant toutefois excéder six mètres. Le payement de la taxe n'exempte pas les riverains des obligations qui leur sont imposées par les règlements de police, en temps de neige et de glace.

La taxe de balayage peut être établie dans toutes les communes de France et d'Algérie, en vertu d'un décret d'administration publique.

balayement [*lè-ie-man*] n. m. Action de balayer.

balayer [*lè-ié*] v. a. (de *balai.* — *Je balaye* ou *balaie, tu balayes* ou *balaies, nous balayons. Je balayais, nous balayions. Je balayai, nous balayâmes. Je balayerai* ou *balaierai, nous balayerons* ou *balaierons. Balaye* ou *balaie, balayons, balayez. Je balayerais* ou *balaierais, nous balayerions* ou *balaierions. Que je balaye, que nous balayions. Que je balayasse, que nous balayassions. Balayant. Balayé, e.*) Pousser avec un balai : *balayer des ordures.* Nettoyer avec un balai : *balayer une chambre. Fig.* Chasser, détruire : *balayer l'ennemi.*

balayette [*lè-iè-te*] n. f. Petit balai.

balayeur, euse [*lè-i-eur, eu-ze*] n. Qui balaye.

balayeuse [*lè-i-eu-ze*] n. f. Machine pour balayer : *pour nettoyer les rues, on utilise les balayeuses mécaniques, montées sur roues.* Volant d'étoffe, de dentelle, etc., cousu au bas d'une jupe. Tissu spécial imprimé noir et blanc ou rayures.

— Encycl. La balayeuse mécanique comprend : un rouleau garni de brins de piazzava et monté obliquement, de façon à diriger vers un même côté

toutes les balayures, est actionné par l'essieu d'une voiture (à cheval ou automobile) au moyen de deux engrenages circulaires reliés par une chaîne sans fin. Une manette, placée sous la main du conducteur, relève ou abaisse le rouleau. Il existe aussi des ba-

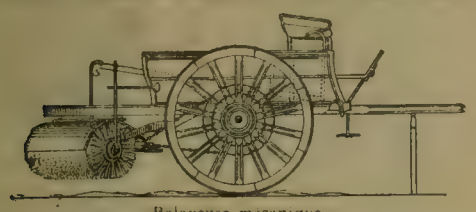

Balayeuse mécanique.

layeuses à vapeur et des balayeuses électriques, qui sont utilisées pour le nettoyage des voies de tramways en temps de neige. V. ARROSEUSE-BALAYEUSE.

balayures [*lè-iu-re*] n. f. pl. Ordures amassées avec le balai. *Balayures de la mer*, débris variés que rejette la mer. PROV. : **Il y a des balayures à chaque porte,** chaque famille a ses ennuis, ses misères.

— ENCYCL. Les balayures renferment une infinité de microbes susceptibles de propager les maladies contagieuses. Il faut donc éviter de les disperser au vent, ou de les accumuler en monceaux, qui deviendraient des foyers d'infection ; le mieux est de les brûler.

Balazé, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 7 kil. de Vitré, sur la Pérouse ; 1.720 h.

Balbek ou **Baalbeck,** anc. *Héliopolis*, v. de Syrie, à 80 kil. de Damas ; 3.000 h. Magnifiques ruines, vestiges d'un grandiose temple du Soleil ; élevé sous Antonin le Pieux.

Balbi (Adrien), géographe italien, né à Venise, m. à Vienne (1782-1848).

Balbi (comtesse de), célèbre par sa liaison avec le comte de Provence (depuis, Louis XVIII) (1753-1832).

Balbiani (Edouard-Girard), savant français, né à Saint-Domingue, m. à Meudon (1825-1899). On lui doit d'importants travaux sur la génération des infusoires, sur le phylloxera, etc.

Balbigny, comm. de la Loire, arr. et à 31 kilom. de Roanne, sur la Loire ; 1.720 h. Ch. de f. P.-L.-M.

Balbin (Decimus Cœlius), empereur romain, en même temps que Puppien, de 237 à 238 ; tous deux furent massacrés par les prétoriens.

Balbine (sainte), vierge et martyre ; fille de saint Quirin, tribun militaire, elle fut décapitée avec lui vers 132 ; leurs corps furent ensevelis sur la voie Appienne, au lieu dit *cimetière de Sainte-Balbine*. Fête le 31 mars.

Balbo (Cesare), homme d'Etat et publiciste italien, né à Turin (1789-1853) ; auteur d'une *Histoire de l'Italie ; Espérances de l'Italie ;* etc.

Balboa (Vasco Nuñez de), officier et navigateur espagnol, né à Xérès ; il atteignit le premier l'océan Pacifique en 1513. Il eut la tête tranchée à Castillo d'Oro par ordre du gouverneur du Darien, Pedrarias d'Avila, jaloux de sa gloire (1475-1517).

Balbus [*buss*], consul romain, originaire de Cadix (40 av. J.-C.), ami de Cicéron, qui prononça un plaidoyer célèbre, le *Pro Balbo*, pour que le titre de citoyen romain fût maintenu à Balbus.

balbutiant [*si-an*] adj. Qui balbutie : *fillettes balbutiantes.*

balbutie [*si*] n. f. Etat de celui qui balbutie : *la balbutie de l'enfance, de la vieillesse.*

balbutiement [*si-man*] n. m. Action de balbutier. (Pour combattre ce défaut, faire parler à très haute voix, de manière à donner l'habitude d'articuler chaque syllabe.)

balbutier [*si-é*] v. n. (lat. *balbutire ;* de *balbus*, bègue. — Se conj. comme *prier.*) Articuler imparfaitement, avec hésitation et difficulté : *l'émotion, la frayeur, l'ivresse font balbutier.* V. a. Prononcer en balbutiant : *balbutier un compliment.*



Balbuzard.

balbutieur, euse [*si-eur, eu-ze*] n. Qui balbutie.

balbuzard [*zar*] n. m. Nom vulgaire d'une espèce de faucon à bec court, du genre pandion. (Le balbuzard fluvial, appelé encore *aigle pêcheur* ou *aigle plongeur*, se nourrit de poissons qu'il capture habilement.

balcon n. m. (de l'ital. *balcone*, plancher, estrade). Plate-forme en saillie sur la façade d'un bâtiment, entourée d'une balustrade ou d'ungrillage métallique et communiquant avec l'intérieur par une ou plusieurs ouvertures. Au théâtre, prolongement de la première galerie jusqu'à l'avant-scène, à droite et à gauche.



Balcon.

— ENCYCL. *Dr.* La réglementation du droit de placer sur les balcons des pots, vases ou caisses de fleurs est du ressort de l'autorité municipale. La chute des objets placés sur les balcons est punie d'une amende de 1 à 5 francs (de l'emprisonnement, en cas de récidive). La même peine est applicable à celui qui, arrosant les fleurs de son balcon, laisse l'eau déborder et dégoutter dans la rue.

baldaquin [*kin*] n. m. (ital. *baldacchino ;* de *Baldacco*, Bagdad ; primitiv. soie de Bagdad). Edifice de tapisserie ou d'architecture, destiné à servir de couronnement à un autel, à un trône, à un siège ou à un lit : *les baldaquins des lits au* XVIIIe *siècle étaient ornés de panaches de plumes.*



Baldaquins : 1. De l'autel de Saint-Pierre de Rome ; 2. D'un lit du XVIIIe siècle.

Balde ou **Baldus** [*duss*] (Pietro), jurisconsulte italien (1327-1406).

Balder ou **Baldr.** Dans la mythologie scandinave, fils d'Odin et de Frigga, et le plus beau des dieux, tué par Hoder, dieu de la guerre, mais devant renaître au Grand Crépuscule (Ragnarok), pour rebâtir le Ciel.

Baldissera (Antonio), général italien, né à Venise, m. à Florence (1838-1917). Il succéda au général Baratieri après la défaite des Italiens à Adoua et entama les négociations de paix avec Ménélik.

Baldovinetti ou **Balduinetti** (Alessio), peintre florentin, qui fut le maître de Ghirlandajo (1427-1499).

Balducci (François), poète sicilien, né à Palerme, m. à Rome en 1643 ; un des meilleurs poètes anacréontiques de l'Italie ; auteur de *Canzoni siciliane* et de *Rime.*

Baldung (Hans), dit *Grien* ou *Grün*, peintre, dessinateur et graveur allemand, né près de Strasbourg vers 1476, m. à Strasbourg en 1552.

Baldwin (James Mark), psychologue et sociologue américain, né à Columbia en 1861 ; connu par ses études sur l'évolution mentale et sociale et par un grand *Dictionnaire de philosophie et de psychologie.*

bale n. f. (allem. *balg*). Enveloppe du grain dans l'épi : *bale d'avoine.* (On écrit aussi BÂLE et BALLE.)

Bâle, v. de Suisse, sur le Rhin ; 133.000 h. (*Bâlois*). Ch.-l. du canton de *Bâle-ville.* Commerce et industrie considérables : soie, rubans, librairie, etc. Belle cathédrale gothique. Le musée contient d'admirables œuvres de Holbein. Célèbre concile tenu de 1431 à 1449, où fut tentée une réforme radicale de l'Eglise. En 1795 deux traités y furent signés par la France, l'un avec la Prusse, l'autre avec l'Espagne. Pour la première fois, l'Europe monarchique consentait à traiter avec la République, qui s'agrandissait sur le Rhin. Patrie de Bernoulli, Euler, Burckhardt, etc. — Le canton de *Bâle-ville* a 136.000 h. ; celui de *Bâle-campagne* 76.500 h. ; il a pour ch.-l. *Liestall.*



Armes du demi-canton de Bâle-campagne.



Armes de la ville de Bâle et du demi-canton de Bâle-ville.

Baléares, îles de la Méditerranée occidentale, à l'Espagne, dont elles sont séparées par le *canal des Baléares ;* jadis célèbres par leurs habiles *frondeurs ;* 311.700 h. (*Baléares*). Ces îles sont : Majorque, Minorque, Formentera, Iviça, Cabrera, Conjera et plusieurs petits îlots peu importants. Cap. *Palma* (Majorque). Climat très doux.

Balechou (Jean-Joseph), graveur français, né à Arles, m. à Avignon (1719-1764). Ses œuvres se distinguent par une remarquable vigueur d'exécution.

baleine [*lè-ne*] n. f. (lat. *balæna*). Genre de mammifères marins, de l'ordre des cétacés. Matière cornée forte et flexible, tirée des fanons de la baleine et qu'on emploie à différents usages : *les baleines d'un corset.* (Par extens. on donne le nom de *baleines* à des lames métalliques ou autres qui tiennent lieu des lames de baleine véritable : *les baleines d'un parapluie.*)

— ENCYCL. La baleine habite surtout les mers polaires ; c'est le plus grand des animaux. Elle atteint une longueur de plus de 25 mètres, et un poids de 150.000 kilogr. Ses mâchoires supérieures portent non pas des dents, mais des fanons, lames cornées placées latéralement, et les unes à côté des autres. Il y en a environ 200 sur chaque branche de la mâ-

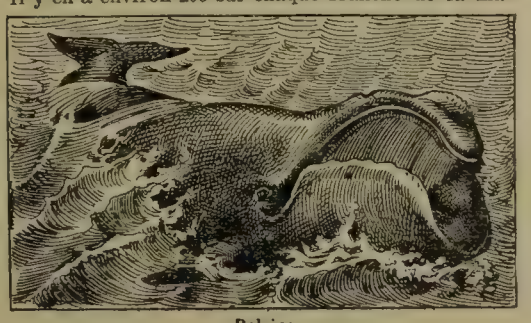

Baleine.

choire supérieure. La baleine a généralement un petit, rarement deux, qu'elle allaite et protège avec vigilance. Elle se nourrit de tout petits animaux (crustacés, mollusques et poissons), car elle a un très petit œsophage. D'une force énorme, elle peut, dit Buffon, vivre mille ans. Malgré sa taille monstrueuse, c'est un animal très vif. Elle respire d'ordinaire toutes les deux ou trois minutes, mais elle peut rester un quart d'heure sous l'eau ; elle y reste même une heure, si elle est blessée. On la pêche pour son huile et ses fanons. La pêche est autorisée seulement de juin à septembre. Elle se fait à l'aide d'un harpon attaché à une corde enroulée à l'avant du canot. On lance généralement au moyen d'un petit canon ce harpon muni d'un petit obus, qui éclate dans le corps de la baleine.

Baleine, constellation équatoriale, située au sud du Bélier et des Poissons. Sa principale étoile est *Mira.*

baleiné, e [*lè*] adj. Garni de baleines : *corsage baleiné.*

baleineau [*lè-nô*] n. m. Petit de la baleine.

baleinier [*lè-ni-é*] n. m. Navire équipé pour la pêche de la baleine, dans les mers du nord. Celui qui pêche la baleine.

baleinier [*lè-ni-é*], **ère** adj. Relatif à la pêche à la baleine : *industrie baleinière ; navire baleinier.*

baleinière [*lè*] n. f. Embarcation longue, étroite et légère, servant à la pêche de la baleine. Canot des navires de guerre et de commerce, dont la forme est analogue à celle d'une baleinière.

baleinoptère [*lè*] n. m. Genre de cétacés des mers froides, appelés aussi *rorquals : les baleinoptères atteignent 15 à 16 mètres de long.*

Balen (Hendrick **Van**), peintre d'histoire hollandais, né et m. à Anvers (1575-1632). Son exécution est très soignée, mais un peu molle.

balénidés n. m. pl. Famille de mammifères cétacés, dont la baleine est le type. S. un *balénidé.*

Balesmes, comm. d'Indre-et-Loire, arr. et à 34 kil. de Loches, près de la Creuse ; 1.710 h. Papeterie.

baleston [*less*] n. f. *Mar.* Syn. de LIVARDE.

Baletti (Joseph), acteur de la comédie italienne, m. en 1762 ; joua les rôles d'amoureux sous le nom de *Mario.* — Sa femme Giannetta-Rosa BENOZZI, fut également célèbre sous le nom de *Silvia* (vers 1701-1758).



Balfe.

balèvre n. f. (de la syll. péjor. *ba*, et de *lèvre*). Lèvre inférieure. Au plur. Les deux lèvres (en mauv. part). *Constr.* Saillie d'une pierre sur une autre dans un mur.

Balfe (Michel-William), chanteur et compositeur anglais, né à Dublin, m. à Bowney Abbey (1808-1870) ; auteur des opéras ou opéras-comiques : *la Bohémienne ; le Puits d'amour ; Falstaff ; les Quatre fils Aymon ;* etc.

Balfour (Arthur-James), homme d'Etat et philosophe anglais, né en 1848. Un des leaders du parti conservateur, il succéda comme premier ministre à lord Salisbury (1902-1905). Pendant la Grande Guerre, il fut premier lord de l'Amirauté (1915), puis secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères (1916). Auteur de : *les Fondements de la croyance.*



A. Balfour.

Balfour (Francis Maitland), physiologiste et physicien anglais, frère du précédent, né à Edimbourg, m. dans une ascension à l'Aiguille Blanche du mont Blanc (1851-1882).

Balfourier (Maurice), général français, né à Paris en 1852. A commandé, en 1916, le 20e corps devant Verdun.

Balgach, comm. de Suisse (cant. de Saint-Gall) ; 1.800 h. Tissage et filature de toile. Eaux minérales.

Bali, une des îles de la Sonde, séparée de Java par le *détroit de Bali ;* environ 1.400.000 h. (*Balinais*). Montagnes volcaniques. Forêts ; minerais. Aux Hollandais.

balier [*li-é*] n. m. (de *bale*). Endroit d'une grange, réservé à la menue paille.

Balinac, v. des Philippines (Luçon) ; 36.000 h. Industrie active.

baline n. f. Etoffe grossière de laine, pour emballer.

Balingen, v. d'Allemagne (Wurtemberg), sur l'Eyach ; 10.000 h. Source minérale.

Baliol ou **Bailleul** (John), née en 1249, roi d'Ecosse, opposé à Robert Bruce par le roi d'Angleterre Edouard Ier, sous condition de vassalité ; il se révolta contre ce dernier, fut vaincu à Dumbar, et déposé en 1296 ; m. en Normandie en 1315. — Son fils EDOUARD, né en 1290, fut replacé sur le trône d'Ecosse par Edouard III, mais chassé par ses sujets (1342).

balisage [*za-je*] n. m. Action de baliser. Ensemble de balises : *le balisage d'un chenal.*

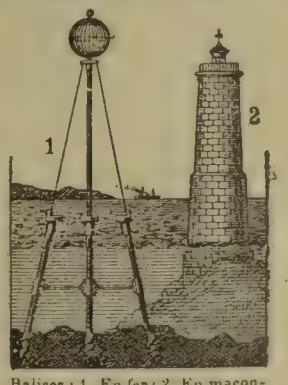

Balises : 1. En fer ; 2. En maçonnerie.

balise [*li-ze*] n. f. Ouvrages destinés à indiquer les dangers que présentent un port, une passe, une rivière. Perche indiquant le tracé d'une voûte, d'un chemin de fer, d'un canal.

— ENCYCL. Les balises sont en bois, en fer ou en maçonnerie, avec ou sans voyant. Pour les temps de brume ou pour la nuit, on peut les munir de signaux sonores. Elles sont fixes ou flottantes.

balise [*li-ze*] n. f. Fruit du balisier.

balisement [*ze-man*] n. m. Action de planter des balises, pour indiquer un tracé, etc.

baliser [*zé*] v. a. Poser des balises.

baliseur [*zeur*] n. m. Qui établit ou surveille les balises.

balisier [*zi-é*] n. m. Arbrisseau des Indes, connu aussi sous le nom de CANNA, et dont la graine fournit une belle couleur pourpre.

balistaire [*lis-tè-re*] n. m. *Antiq.* Soldat préposé au service d'une baliste.

baliste *lis-te*] n. f. (lat. *balista*). Machine de

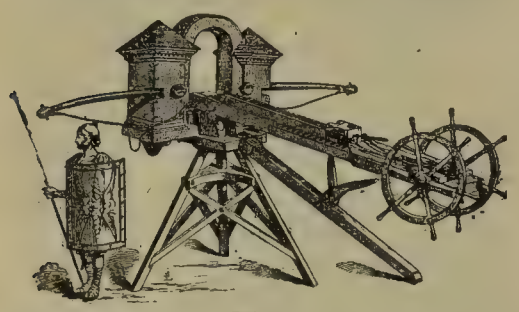

Baliste.

guerre des Anciens, sorte d'arbalète qui servait à lancer contre l'ennemi des traits, des projectiles.

balistique [*lis-ti-ke*] adj. (de *baliste*). Relatif à l'art de lancer des projectiles : *théorie balistique*. N. f. Science qui étudie le mouvement des projectiles lancés dans l'espace par une force quelconque.

— ENCYCL. V. TIR.

balistite [*lis-ti-te*] n. f. Explosif formé de parties égales de nitroglycérine et de dinitrocellulose.

balivage n. m. Choix des baliveaux : *le balivage est accompagné du martelage, qui consiste à marquer d'une empreinte le pied des arbres.*

baliveau [*vô*] n. m. Arbre réservé dans la coupe d'un bois taillis, pour le laisser croître en futaie.

— ENCYCL. On distingue les *baliveaux de l'âge* (de l'âge du taillis exploité, c'est-à-dire âgés d'une révolution), les baliveaux *modernes* (âgés de deux révolutions), les *anciens* et les *bisanciens* (trois et quatre révolutions), les *vieilles écorces* (cinq révolutions et plus). Tandis que, dans le taillis simple, les arbres venus de souche sont le produit principal, dans le taillis sous-futaie, ce sont les baliveaux qui constituent ce produit. Le couvert des baliveaux étant toujours nuisible aux arbres venus de souche, il ne faut pas en exagérer le nombre.

baliver [*vé*] v. a. Réserver des baliveaux dans une coupe de bois : *baliver un taillis.*

baliverne [*vèr-ne*] n. f. Discours frivole, futile.

baliverner [*vèr-né*] v. n. Dire des balivernes.

Balize, v. de l'Amérique centrale, capitale du Honduras britannique ; 6.000 h. Acajou.

Balkach, lac de l'Asie, aux confins de la Sibérie et du Turkestan ; 550 kil. de long, et 10 à 90 kil. de large. Eaux saumâtres. Il reçoit l'Ili.

balkanique adj. Qui appartient aux Balkans.

Balkans (MONTS), faisceau de chaînes calcaires de la péninsule des Balkans, de 50 à 100 kil. de large. Le culmen de la chaîne est au Iumruktchal (2.385 m. d'alt.) ; la principale passe est celle de Chipka.

Balkans (PÉNINSULE DES), péninsule méridionale de l'Europe, limitée au N. par la chaîne des Balkans et au S., se rétrécissant en pointe entre l'Adriatique et la mer Egée ou Archipel, la mer de Marmara et la mer Noir. Régions montagneuses (Balkans, Alpes Dinariques, Pinde, Rhodope, etc.), arrosées par la Maritza, le Vardar, le Kara-Sou. Ethnographie très mélangée : Slaves, Roumains, Grecs, Turcs, etc. En géographie politique, on désigne sous le nom général d'Etats des Balkans : la *Roumanie*, la *Yougoslavie*, l'*Albanie*, la *Bulgarie*, la *Grèce* et la *Turquie*. V. ces mots.

Balkans (guerre des). V. TURCO-HELLÉNIQUE.

Balkh, v. du Turkestan afghan, sur la rivière Deriaz ; 3.500 h. C'est l'antique *Bactres.*

Balkis ou **Belkis** [*kiss*], nom que les auteurs arabes donnent à la célèbre reine de Saba qui vint visiter Salomon.

Ball (Benjamin), médecin français, né à Naples m. à Paris (1833-1893), aliéniste distingué, membre de l'Académie de médecine.

ballabile [*bi-lé*] n. m. Sorte de ballet très court, composé seulement de quelques pas de danse. *Par ext.* Musique de ce ballet.

ballade [*ba-la-de*] n. f. (de *baller*, danser). Poème à forme fixe, composé de trois strophes égales et symétriques et d'un couplet plus court appelé *envoi*, chacune de ces quatre parties étant terminée par un refrain. *Par ext.* Poème à sujet légendaire ou fantastique. Chanson ou espèce d'ode à plusieurs couplets ou strophes, que l'on chante et qui souvent sert aussi d'air de danse.

— ENCYCL. *Poét.* Chaque strophe comprend de six à douze vers, tous de la même mesure (le plus souvent six ou huit syllabes). Les rimes adoptées dans la première strophe doivent rester les mêmes jusqu'à la fin de la poésie. L'envoi commence généralement par les mots *prince, princesse*, etc. Le *chant royal* est une ballade à cinq strophes, la *double ballade* a six strophes.

La ballade à forme fixe se rencontre chez les poètes provençaux, chez Froissart, Eustache Deschamps, Alain Chartier, Charles d'Orléans, Villon, qui a laissé des modèles du genre, Christine de Pisan, Marot, La Fontaine, Th. de Banville, Fr. Coppée.

Au genre des poésies à sujets légendaires ou fantastiques appartiennent les ballades des bardes écossais, de Robert Burns et de Thomas Moore, des Allemands Bürger, Schiller, Gœthe, Uhland, Zedlitz, Lenau, Heine, etc. La ballade fantastique a été parfois adoptée par les romantiques français, en particulier par V. Hugo.

Ballade des *Dames du temps jadis*, de Villon :

Dictes-moy où, n'en quel païs
Est Flora, la belle Romaine,
Archipiada, ne Thaïs,
Qui fut sa cousine germaine ?
Écho, parlant quand bruyct on maine
Dessus rivière ou sus estan,
Qui beaulté eut trop plus qu'humaine ?
« Mais où sont les neiges d'antan ? »

Où est la très saige Eloïs
Pour qui fut chastré et puis moyne
Pierre Esbaillart à Sainct-Denys ?
Pour son amour eut cest essoyne (désagrément).
Semblablement, où est la royne
Qui commanda que Buridan
Fust jetté en un sac en Seine ?...
« Mais où sont les neiges d'antan ? »

La royne Blanche comme un lys,
Qui chantoit à voix de sereine ;
Berthe au grand pied, Bietris, Allys,
Harembourges, qui tint le Mayne,
Et Jehanne, la bonne Lorraine,
Qu'Angloys brulsèrent à Rouen ;
Où sont-ilz, Vierge souveraine ?
« Mais où sont les neiges d'antan ? »

ENVOI

Prince, n'enquerez de sepmaine
Où elles sont, ne de cest an,
Que ce refrain ne vous remaine :
« Mais où sont les neiges d'antan ? »

— *Mus.* La ballade n'a pas, en musique, de forme particulière. A côté des ballades anciennes dont on ignore le nom des auteurs, il faut citer celles de : Burger (*Léonore*). Schubert (*le Roi des Aulnes*, Boieldieu (*la Dame blanche*), Hérold (*Zampa*), Liszt, Brahms, Rubinstein, etc.

BALLADE DATANT DE 1650.

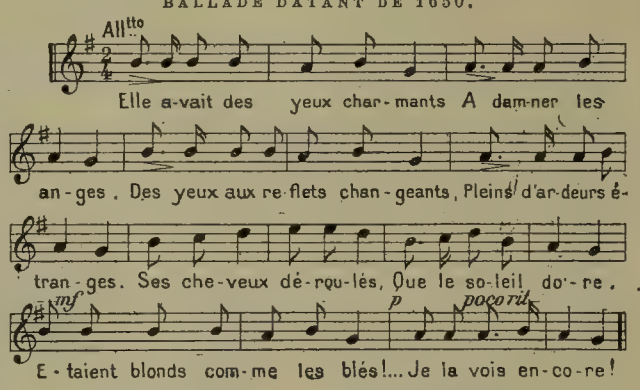

Je l'aimais, et follement,
A sa voix si tendre,
A son amoureux serment,
Je me laissai prendre.
Comme un rêve envolé
Aux feux de l'aurore,
Mon espoir s'en est allé,
Et je pleure encore!

Je me plains, mais ne saurais
Pourtant la maudire...
Pour la voir je subirais
Un nouveau martyre.
Vainement la raison
Veut que je l'abhorre...
Oui, malgré sa trahison,
Ah! je l'aime encore!

ballader [*di-é*] n. m. Poète que ses aptitudes portent à faire des ballades.

ballage [*ba-la-je*] n. m. Corroyage qu'on fait subir au fer avant de l'étirer définitivement.

Ballan, comm. d'Indre-et-Loire, arr. et à 9 kil. de Tours ; 1.410 h. Ch. de f. Et.

Ballanche (Pierre-Simon), écrivain mystique, né à Lyon, m. à Paris (1776-1847), un des amis de Mme Récamier, auteur des *Essais de palingénésie sociale.*

Ballancourt, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 14 kilom. de Corbeil ; 1.910 h. Ch. de f. P.-L.-M. Tourbières.

Ballande (Hilarion), acteur et écrivain français, né à Cuzorn (Lot-et-Garonne). Il fonda en 1869 des matinées littéraires (1820-1887).

ballant [*ba-lan*], **e** adj. (de *baller*). Qui pend et oscille nonchalamment : *aller les bras ballants.*

ballant [*ba-lan*] n. m. Mouvement d'oscillation : *donner du ballant à une fronde.* Balancement d'un véhicule : *une automobile au toit trop chargé a un ballant dangereux.* (On écrit aussi BALANT.)

Ballarat, v. d'Australie (prov. de Victoria) ; 55.500 h. Gîtes aurifères, les premiers découverts en Australie. Métallurgie.

Ballari, v. de l'Inde anglaise (Dekkan) ; 60.000 h

ballarin [*ba-la*] n. m. Faucon de Hongrie, à livrée brune et tête noire.

ballast [*ba-last'*] n. m. (mot angl.) Sable, gravier, pierres concassées dont on charge les traverses d'un chemin de fer pour les assujettir.

— ENCYCL. Les matériaux le plus généralement employés pour constituer le ballast sont le sable de rivière lavé ou fin gravier, et les pierres concassées pouvant passer dans un anneau de 0m06 de diamètre. Le ballast forme une couche de 0m50 sur la plateforme, de telle sorte que sous la traverse se trouve une épaisseur d'environ 0m20. Il est important d'avoir un ballast bien homogène, pour que la voie ferrée résiste à la pression et à l'entraînement que les trains lui font subir.

ballastage [*ba-las-ta-je*] n. m. Action de placer du ballast sous les traverses d'une voie ferrée.

ballaster [*ba-las-té*] v. a. Couvrir de ballast : *ballaster la voie.* Transporter le ballast.

ballastière [*ba-las-tì*] n. f. Carrière d'où l'on extrait le ballast.

Ballay (Noël-Eugène), administrateur colonial français, né à Fontenay-sur-Eure, m. à Saint-Louis (Sénégal) [1848-1902]. Il fut un des premiers organisateurs de l'Afrique Occidentale française.

balle [*ba-le*] n. f. (de l'anc. all. *balla*, boule). Petite pelote ronde servant à jouer : *lancer la balle.* Boule de plomb dont on charge les armes à feu portatives : *une balle de fusil, de pistolet.* Gros paquet de marchandises : *balle de café, de coton. Porter la balle*, faire le métier de colporteur. *Céram.* Masse de pâte provenant de la division des ballons. *Impr.* Tampon dont on se servait avant l'invention du rouleau, pour appliquer l'encre. *Pyrotech. Balle à feu*, artifice éclairant constitué au moyen d'un sac sphérique contenant une composition susceptible de brûler avec une vive lumière. *Pop.* Figure, tête : *avoir une bonne balle. Fig. Se renvoyer la balle*, la responsabilité ; riposter vivement. *A vous la balle*, à votre tour. *Prendre la balle au bond*, saisir vivement l'occasion favorable. *Enfant de la balle*, primitivement, personne qui connaît tous les secrets du jeu de paume ; personne élevée dans la profession de son père ; spécialement, enfant élevé parmi les comédiens. *C'est ma balle*, cela me regarde, est de ma compétence (d'où l'on a tiré l'expression populaire : *cela fait ma balle*, mon affaire). V. BALE.



Balle à feu.

— ENCYCL. *Milit.* D'abord fabriquée en plomb, la balle a longtemps été de forme sphérique. Plus tard, on a adopté la forme oblongue ou cylindro-ogivale, avec un évidement à l'arrière, destiné à amener le forcement de la balle dans les rayures, de manière à assurer la justesse du tir. Enfin, dans les armes

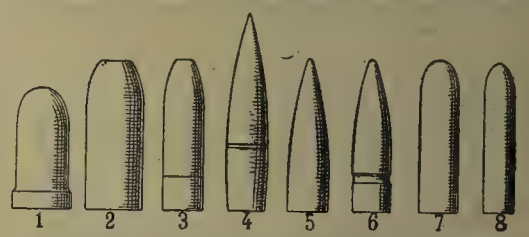

Balles de fusil de guerre (réd. de moitié) : 1. De chassepot ; 2. Du fusil Gras ; 3. Du lebel ; 4. Balle D française ; 5. Balle S allemande ; 6. Balle anglaise ; 7. Balle autrichienne ; 8. Balle italienne.

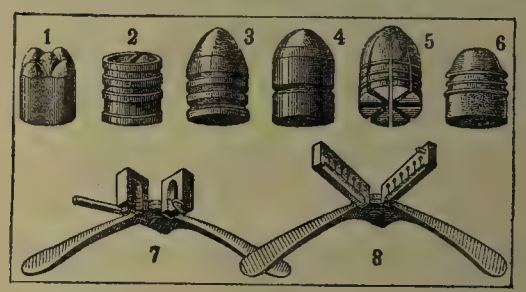

1. Balle à section ; 2. Balle à hélice ; 3. Balle à pointe d'acier ; 4. Balle explosible ; 5. Balle sectionnée ; 6. Balle de précision ; 7. Moule à balles coniques ; 8. Moules à balles rondes.

de guerre actuelles, de calibre plus faible qu'autrefois, les projectiles, en plomb durci ou en acier, sont recouverts d'une enveloppe conductrice en cuivre, en maillechort (balle Lebel), qui se moule parfaitement dans les rayures du canon ; la balle D, en bronze, est plus longue, plus pointue que la balle Lebel, et sa trajectoire est plus tendue.

— *Jeux.* Très ancien, le jeu de balle comporte toutes sortes de variétés : *balle au mur, au camp, aux pots, à la riposte, en posture, au chasseur, cavalière, empoisonnée, indienne, à la cruche, en long, au tamis*, sans parler des jeux importés d'Angleterre ou d'Amérique, qui ont un nom spécial : *cricket, law-tennis, football, base-ball.*

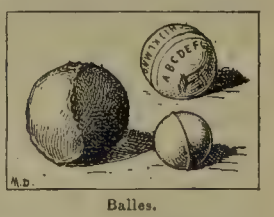

Balles.

balle-queue [*keû*] n. m. Un des noms vulgaires de la bergeronnette.

baller [*ba-lé*] v. n. Danser. Sauter. (Rare.)

ballerine [*ba-le*] n. f. Danseuse de profession.

Balleroy, ch.-l. de c. (Calvados), arr. et à 15 kil. de Bayeux, sur la Dromme ; 1.020 h. Beau château. — Le cant. a 24 comm. et 11.670 h.

Ballesteros [*ross*] (don Francisco), général espagnol, né à Saragosse, m. à Paris (1770-1832) ; un des chefs de l'insurrection contre le gouvernement arbitraire de Ferdinand VII.

ballet [*ba-lè*] n. m. (ital. *balletto*). Danse figurée, représentant un sujet. Pièce mimée, dans laquelle les acteurs expriment leurs pensées par des gestes et des pas de danse. (On dit aussi BALLET-PANTOMIME.) *Corps de ballet*, personnel d'un théâtre, chargé d'exécuter les ballets : *le corps de ballet de l'Opéra.*

— ENCYCL. Le ballet est une action scénique à laquelle concourent seulement la danse et le geste, et que soutient constamment la musique. A l'époque de l'arrivée de Catherine de Médicis, les Italiens apportèrent le ballet en France. Le premier ballet fut le *Ballet comique de la reine*, donné sous Henri III aux noces du duc de Joyeuse. L'âge d'or du ballet fut le règne de Louis XIV, qui aimait à figurer en personne dans ces divertissements ; le ballet fut alors entremêlé de chants et de chœurs. Benserade fut le poète du genre, et Lulli en fut le musicien. On commença à représenter à l'Opéra des opéras-ballets dans lesquels non seulement la danse mais la pantomime prenaient une part importante. Il fallut attendre près d'un siècle encore pour voir le vrai ballet, sans adjonction de chant, faire son apparition à l'Opéra, avec *Médée et Jason*, de Noverre (1776). La musique des ballets ne consistait guère, à cette époque, qu'en arrangements d'airs connus ; mais bientôt de grands musiciens n'hésitèrent plus à lui prêter l'appui de leur talent, et parmi les compositeurs de ballets du XIXe siècle on pourra citer les noms de Méhul, Cherubini, Herold, Adolphe Adam, Léo Delibes, Lalo, Salvayre, Widor, Wormser, Messager, P. Vidal, etc.

Ballet (Gilbert), médecin français, né à Ambazac, m. à Paris (1853-1916) ; il s'est distingué par ses travaux sur les maladies mentales et la médecine légale.

Ballin (Claude), orfèvre français, né à Paris (1615-1678) ; il travailla pour Louis XIV. — Son ne-

veu CLAUDE, né vers 1660, m. en 1754, fut aussi un orfèvre distingué.

Ballina, v. d'Irlande (comté de Mayo), port sur le Moy ; 6.000 h.

ballon [*ba-lon*] n. m. (rad. *balle*). Vessie gonflée d'air et recouverte de cuir : *jouer au ballon.* Petite sphère en caoutchouc très mince et gonflée d'hydrogène, que l'on donne comme jouet aux enfants. Aérostat. *Sport. Ballon d'entraînement*, v. PUNCHING-BALL. *Chim.* Vase de verre de forme sphérique, muni d'un col. *Fam.* Verre à boire, de forme arrondie. *Céram.* Masse de pâte, prête à être employée, ayant la forme d'un gros cylindre ou d'un parallélépipède. *Géogr.* Sommet arrondi d'une montagne : *le ballon d'Alsace, ballon de Guebwiller, ballon de Servance*, etc. *Pop. Enlever le ballon à quelqu'un,* lui donner un coup de pied au bas du dos. *Ballon d'essai*, petit ballon qu'on lance avant une ascension aérostatique, pour reconnaître la direction du vent. *Fig.* Expérience tentée, nouvelle

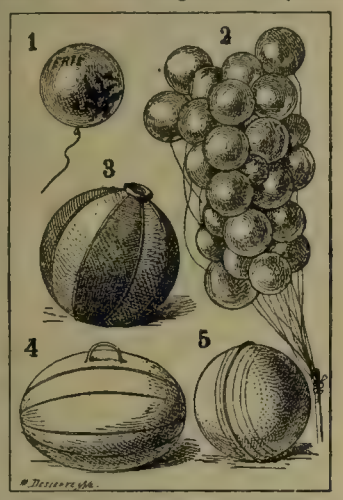

Ballons : 1, 2. Ballons en caoutchouc gonflés à l'hydrogène; 3. Ballon en cuir pour lancer au pied ; 4. Ballon de football ; 5. Ballon en caoutchouc, pour lancer à la main.

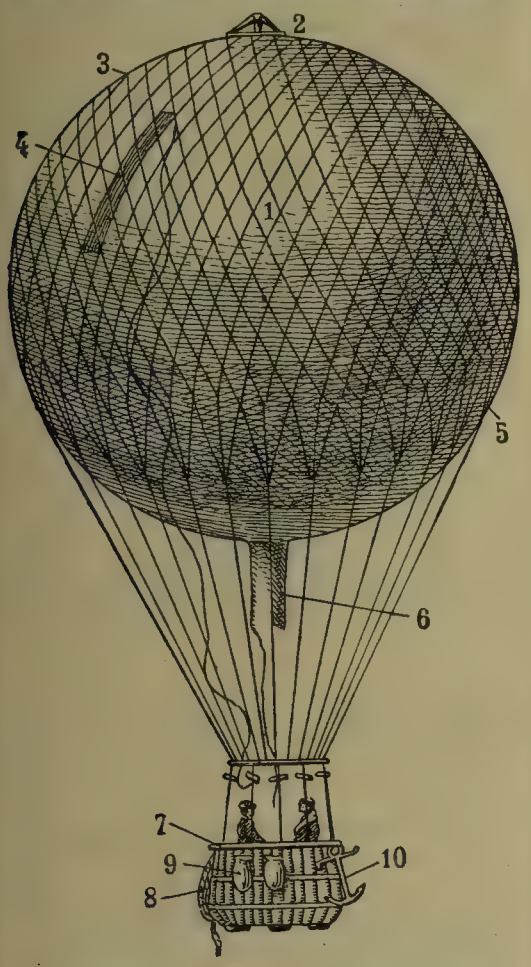

Ballon sphérique : 1. Ballon ou enveloppe ; 2. Soupape ; 3. Filet ; 4. Volet ou panneau de déchirure ; 5. Pattes d'oie ; 6. Appendice ou manchon, ou manche ; 7. Nacelle ; 8. Guiderope ; 9. Sacs de lest ; 10. Ancre.

lancée pour tâter le terrain, l'opinion, sans se compromettre.

— ENCYCL. **Un ballon comprend essentiellement deux parties : le *ballon*** proprement dit ou ***enveloppe***, formé d'un tissu (généralement de taffetas), rendu imperméable, gonflé à l'aide du gaz hydrogène ou du gaz d'éclairage et ouvert à la partie inférieure, qui est terminée ordinairement par une manche ; la *nacelle*, panier d'osier suspendu par des cordes à un filet qui entoure complètement la partie supérieure du ballon. En vertu du principe d'Archimède, l'aérostat s'élève jusqu'à ce qu'il soit arrivé dans des couches assez raréfiées pour que la différence du poids de l'air déplacé et du poids du gaz intérieur soit égale au poids de l'enveloppe et de la nacelle. L'aéronaute est muni d'une provision de lest (en sacs de sable), dont il jette une partie quand il veut s'élever davantage. Pour redescendre, il ouvre, au moyen d'une corde, une soupape pratiquée à la partie supérieure du ballon et par laquelle s'échappe une partie du gaz intérieur, qui est remplacé par de l'air. Afin d'atténuer la vitesse de la chute, la nacelle est pourvue d'un guiderope. D'autre part, un panneau de déchirure (manœuvré par une commande spéciale) permet de dégonfler instantanément le ballon au moment de l'atterrissage et d'éviter ainsi qu'il ne soit pris par le vent. (V. AÉROSTATION.)

Ballon, ch.-l. de c. (Sarthe), arr. et à 20 kil. du Mans, près de l'Orne Saosnoise ; 1.430 h. — Le cant. a 13 comm. et 13.200 h.

Ballon d'Alsace ou **de Giromagny,** situé dans les Vosges méridionales, entre les départements des Vosges et du Haut-Rhin ; 1.250 m.

Ballon (Louise PERRUCARD **de**), fondatrice des bernardines réformées, née au château de Vanchi (Savoie), morte au monastère de Seyssel (1591-1668).

ballonné [*ba-lo-né*], **e** adj. Gonflé, distendu.

ballonneau [*ba-lo-nô*] ou **ballonnet** [*ba-lo-nè*] n. m. Petit ballon : *certains types de dirigeables comportent un ballonnet intérieur.*

ballonnement [*ba-lo-ne-man*] n. m. Distension considérable du ventre, causée par des gaz. *Vétér.* (V. MÉTÉORISATION.

ballonner [*ba-lo-né*] v. a. Enfler, gonfler comme un ballon.

ballonnier [*ba-lo-ni-é*] n. m. Fabricant ou marchand de ballons à jouer.

ballon-sonde n. m. Petit ballon muni d'appareils enregistreurs, qu'on lance dans l'atmosphère pour recueillir des observations météorologiques. Certains sont montés jusqu'à 28 kilomètres. Pl. des *ballons-sondes.*

ballot [*ba-lo*] n. m. (rad. *balle*). Petite balle de marchandises ou d'effets. *Arg.* Lourdaud.

Ballot (Paul-Marie-Victor), administrateur colonial français, né à Fort-de-France en 1855. Il a préparé la conquête française du Dahomey.

ballote [*ba-lo-te*] n. f. Genre de labiées à odeur fétide, appelé aussi *marrube noir*.

Ballots, comm. de la Mayenne, arr. et à 19 kil. de Château-Gontier ; 1.740 h.

ballottade [*ba-lo-ta-de*] n. f. Saut par lequel un cheval s'enlève des quatre pieds sans ruade.

ballottage [*ba-lo-ta-je*] n. m. Action de ballotter ou d'être ballotté : *dans le transport de certains liquides, il faut éviter le ballottage.* Résultat négatif obtenu dans une élection où aucun des candidats n'a réuni la majorité absolue : *scrutin de ballottage.*

— ENCYCL. Les élections législatives donnent lieu à ballottage, si le nombre des votants est inférieur à la moitié des inscrits ou si aucune liste n'obtient le quotient électoral. Le scrutin de ballottage a lieu quinze jours après le premier tour de scrutin ; si aucune liste n'atteint le quotient, les sièges sont attribués aux candidats ayant obtenu le plus de suffrages. Dans les élections départementales et municipales, il y a ballottage, lorsqu'au premier tour de scrutin aucun des candidats n'a réuni la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de suffrages égal au quart de celui des électeurs inscrits. Le scrutin de ballottage a lieu le dimanche qui suit celui du premier tour de scrutin. Au second tour, l'élection a lieu à la majorité relative et, en cas d'égalité du nombre de suffrages entre plusieurs candidats, elle est acquise au plus âgé.

ballotte [*ba-lo-te*] n. f. Petite balle. Vaisseau de bois qui fait partie du matériel vinaire.

ballotté [*ba-lo-té*] n. m. Pas de danse qui s'exécute soit en marchant, soit en tournant.

ballottement [*ba-lo-te-man*] n. m. Action de ballotter ; mouvement qui en résulte : *le ballottement d'un navire.*

ballotter [*ba-lo-té*] v. a. Agiter en divers sens : *la mer ballotte les navires. Fig.* Se jouer de, en faisant passer par des alternatives contraires : *la fortune nous ballotte.* Procéder à un nouveau tour de scrutin. V. n. Remuer, être secoué : *porte qui ballotte.*

ballottine [*ba-lo-ti-ne*] n. f. Mets froid, composé de plusieurs petites galantines.

ball-trap [*bôll*] n. m. Appareil à ressort, lançant en l'air des boules ou des pigeons en argile, servant de cibles. Pl. des *ball-trap.*



Ball-trap.

Ballu (Théodore), architecte français, né et m. à Paris (1817-1885). Il a reconstruit l'hôtel de ville de Paris, restauré Saint-Jacques et édifié l'église de la Trinité, à Paris. — Son fils ALBERT, architecte, né à Paris en 1849, a restauré divers monuments historiques.

ballus [*ba-luss*] n. m. Genre d'arachnides de la famille des salticidés, comprenant de petites araignées, communes en France dans les forêts.

Ballymena, v. d'Irlande (prov. d'Ulster), sur la Braid ; 9.000 h.

Balmaceda (José Manuel), homme politique chilien, n. et m. à Santiago (1838-1891) ; président de la République, il eut de violents démêlés avec le Congrès et provoqua une guerre civile, dans laquelle il eut le dessous. Il se suicida.

Balmat [*ma*] (Jacques), guide de la vallée de Chamonix, né à Chamonix. En 1786, il atteignit le premier la plus haute cime du mont Blanc ; mort dans les glaciers de Sixt, où il espérait trouver une mine d'or (1762-1834).

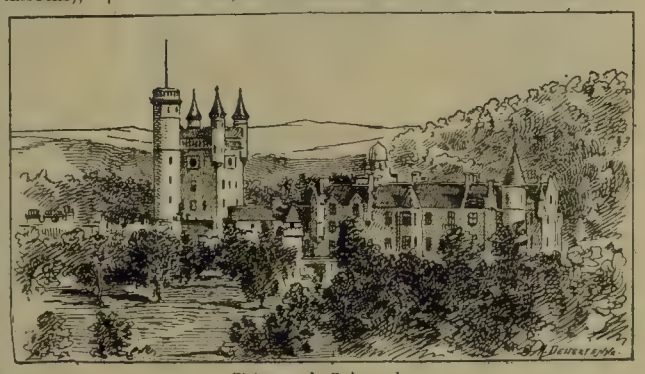

Château de Balmoral.

balme n. f. V. BAUME.

Balme (COL DE), dans les Alpes, entre la vallée de l'Arve et celle du Rhône, à 2.204 m. d'alt. Passage très fréquenté.

Balme-les-Grottes (La), comm. de l'Isère, arr. et à 10 kil. de La Tour-du-Pin, près du Rhône ; 450 h. Grotte très curieuse.

Balmès [*mèss*] (l'abbé Jacques-Lucien), publiciste et philosophe catholique espagnol, né à Vich, en Catalogne (1810-1848) ; auteur du *Protestantisme comparé au catholicisme* et de la *Philosophie fondamentale.*

Balmoral, célèbre résidence royale anglaise, en Ecosse, sur le fleuve côtier la Dee. Beau château, construit en 1855.

balnéable adj. Propre aux bains : *eaux balnéables.*

balnéaire [*è-re*] adj. Relatif aux bains : *Trouville est une station balnéaire.*

balnéation [*si-on*] n. f. (du lat. *balneum*, bain). Action de prendre ou de donner des bains. (Se dit principalement des prescriptions qui accompagnent l'usage des bains médicamenteux.)

balnéatoire adj. Qui est fondé sur l'emploi des bains : *thérapeutique balnéatoire.*

balnéothérapie [*pî*] n. f. (du lat. *balneum*, bain, et du gr. *therapeia*, traitement). Traitement des maladies, et surtout des maladies fébriles, par l'emploi méthodique des bains.

— ENCYCL. La balnéothérapie s'entend plus spécialement comme méthode de traitement des maladies fébriles par les bains froids. Les résultats obtenus dans la fièvre typhoïde ont conduit à utiliser cette méthode dans toutes les pyrexies. Le bain est en général à une température de 25° ; on y plonge le malade et on l'y maintient pendant quinze minutes en ayant soin de lui faire sur la tête des affusions d'eau froide à la température de 15°. On retire le malade et on le place dans une couverture de laine, jusqu'au moment où le frisson disparaît. Il est bon de donner avant, pendant ou après le bain, un breuvage légèrement alcoolisé. Chez les enfants et parfois chez les femmes, on donne le bain à une température de 35° et on refroidit progressivement pour atteindre 20° à 25°.

balochard [*char*] n. m. *Pop.* Ouvrier insouciant, enjoué et tapageur.

baloche n. f. *Pop.* Fête patronale de ville, de village ; frairie.

balocher [*ché*] v. n. *Pop.* Muser, flâner.

balocheur, euse [*eu-ze*] adj. et n. Qui baloche.

bâloise [*loi-ze*] n. f. Variété de tulipe tricolore.

balonge [*lon-je*] n. f. Petite cuve oblongue, servant, en Bourgogne, au transport de la vendange.

balotin n. m. Nom vulgaire du *citronus balotinum.*

Balouche, Baloutche ou **Baloutchi,** n. Originaire du Baloutchistan. Adjectiv., relatif au Baloutchistan. N. m. Langue iranienne du Baloutchistan.

balourd [*lour*], **e** adj. et n. (ital. *balordo*). Lourdaud, bête : *se conduire en balourd ; critiques balourdes. Techn.* Appareil permettant de déterminer l'excentricité d'un obus.

balourdise [*di-ze*] n. f. (de *balourd*). Chose faite ou dite sans esprit et mal à propos. Caractère d'un balourd : *être d'une balourdise extrême.*

Baloutchistan. *Géogr.* V. BÉLOUTCHISTAN.

balsamaire [*za-mè-re*] n. m. Vase antique, où l'on conservait des parfums.

balsamier [*za-mi-é*] ou **baumier** [*bô-mi-é*] n. m. Nom de divers arbres qui produisent le baume.

balsamifère [*za*] adj. Qui produit du baume.

balsamine [*za*] n. f. (du gr. *balsamon*, baume). Genre de balsaminées à fleurs de couleur variée, nommées aussi *impatientes* à cause de l'irritabilité du fruit, qui, à sa maturité, éclate dès qu'on le touche et projette au loin ses graines.



Balsamine.

balsaminées [*za, né*] n. f. pl. Famille de dicotylédones, ayant pour type la *balsamine.*

balsamique [*za*] adj. Qui a les propriétés du baume. N. m. Médicament qui a ces propriétés.

balsamite [*za*] n. f. Genre de composées vivaces et aromatiques de l'ancien continent, dont une espèce est appelée vulgairement *menthe-coq* et *baume des jardins.*



Balsamite.

Balsamo (Joseph), véritable nom de Cagliostro. V. CAGLIOSTRO.

Balsamo (Joseph), première série des *Mémoires d'un médecin* (continués par *la Comtesse de Charny* et *Ange Pitou*), célèbre roman d'Alexandre Dumas père, dont Cagliostro est le héros (1846) ; œuvre amusante, mais dans laquelle se trouve un mélange abusif de la fantaisie et de l'histoire.

balsamodendron [*za-mo-din*] n. m. ou **balsamée** [*za-mé*] n. f. Genre de térébinthacées des régions chaudes du globe, qui fournissent les baumes et la myrrhe.

balse ou **balze** n. f. Radeau fait de peaux de veau marin gonflées d'air, maintenues par des bâtons, ou fait de bois léger ayant derrière une petite cabane : *la balse est en usage sur les côtes ouest de l'Amérique.*

Balsthal, comm. de Suisse (cant. de Soleure), dans une jolie vallée du Jura ; 2.500 h. Papeterie.

Balta, v. de Russie (Podolie), sur la Kodyma, affl. du Boug ; 30.000 h. Grandes foires.

Balta (José), président de la république du Pérou, mort assassiné en 1872.

Baltard [*tar*] (Louis-Pierre), architecte et graveur français, né et m. à Paris (1764-1846). Il a construit le palais de justice de Lyon. — Son fils Victor, architecte, né et m. à Paris (1805-1874), fit construire les Halles centrales de Paris.

Baltchik, v. de Roumanie, port sur la mer Noire ; 5.000 h. Exportation de céréales.

Baltes, nom donné aux peuples, aux régions qui touchent la mer Baltique, particulièrement en Russie. Adjectiv. : *peuple balte ; pays baltes.*

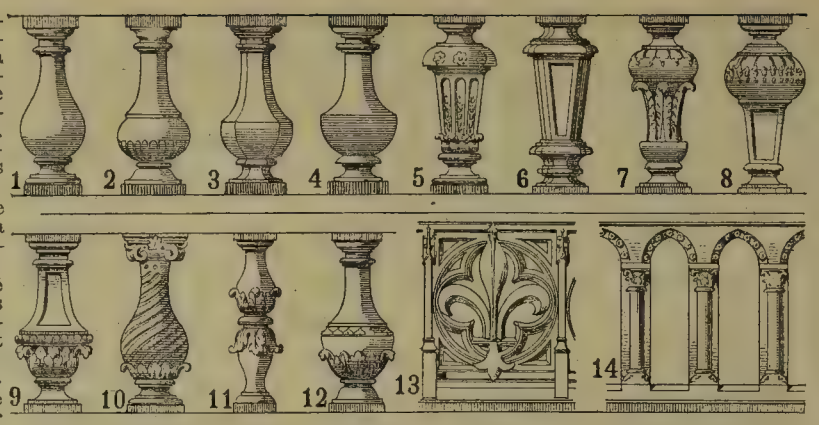

Balustres : 1. Corinthien ; 2. Ionique ; 3. Dorique ; 4. Toscan ; 5, 7. En vase ; 6. A urne ; 9. A ceinture ; 10. Cannelé ; 11. A double poire ; 12. En piédouche ; 13. A fleur de lis ; 14. A colonnettes reliées par une ogive.

Balthazar, fils de Nabuchodonosor, dernier roi de Babylone, d'après la Bible. Lorsque Cyrus, roi des Perses, assiégea Babylone, à la tête d'une armée formidable, Balthazar, qui la défendait au nom de son père, confiant dans la force de ses murailles, se riait des efforts de son ennemi et oubliait, au milieu des festins, les ennuis d'un long siège. La Bible (Livre de Daniel) raconte qu'une nuit, pendant qu'il célébrait avec les grands de sa cour la fête des Sacées, il se fit apporter, par une forfanterie d'impiété, les vases sacrés que Nabuchodonosor avait jadis enlevés du temple de Jérusalem. Cette profanation était à peine commise que l'impie vit apparaître avec épouvante une main qui traçait sur la muraille, en traits de flammes, des caractères mystérieux, que ni Balthazar ni les mages ne purent lire. Le prophète Daniel ayant été appelé : « C'est Dieu, dit-il au roi, qui a envoyé cette main, et voici ce qui est écrit : Mané, Thécel, Pharès. — *Mané*, Dieu a compté les jours de ton règne, et il en a marqué la fin ; *Thécel*, tu as été mis dans la balance, et tu as été trouvé trop léger ; *Pharès*, ton royaume sera partagé. » La même nuit, en effet, Cyrus, ayant réussi à détourner le cours de l'Euphrate, pénétra dans Babylone par le lit desséché du fleuve ; Balthazar fut tué et la Chaldée réunie à l'empire perse (538 av. J.-C.) Le déchiffrement des textes cunéiformes a établi que Babylone fut effectivement prise à cette date, mais que le fils du roi Nabonid-Bel-sar-Ussur (Nabuchodonosor) ne régnait pas encore en 538. On appelle *festin de Balthazar* et, par abréviation populaire, *Balthazar*, tout repas abondant ou somptueux ; et l'on fait souvent allusion aux paroles mystérieuses et tragiques que traça devant Balthazar la main inconnue.


Victor Baltard.

Balthazar (saint), l'un des trois mages qui vinrent de l'Orient en Judée pour adorer Jésus. Fête le 6 janv.

Baltimore, v. des Etats-Unis (Maryland), sur le Patapsco ; 558.000 h. Port très actif ; filatures de coton, métallurgie, céréales. Un incendie détruisit une partie de la ville en 1904.

Baltimore (Cecil, lord), fondateur, en 1634, de la colonie catholique du Maryland ; m. en 1676.

Baltique (mer), formée par l'Atlantique. Généralement peu profonde, très peu salée, sans marées notables, sujette souvent à geler, elle communique avec la mer du Nord par le Sund, le Cattégat, le Skager-Rak, et forme, entre la Suède et la Finlande, le golfe de Botnie. Elle baigne l'Allemagne, le Danemark et la Suède, la Finlande, la Russie, l'Esthonie, la Lithuanie, le teritoire de Dantzig et la Pologne.



Médaille de la Baltique.

Baltique (*médaille de la*), décoration décernée par la reine d'Angleterre à tous les militaires qui prirent part à l'expédition de la Baltique (1854-1855), et reconnue par le gouvernement français par le décret du 10 juin 1857. Ruban jaune, liséré de bleu.

Baltiques (provinces), nom collectif donné à la Livonie, à l'Esthonie et à la Courlande. (Hab. *Baltes.*)

Baltistan ou **Petit-Thibet,** région montagneuse de l'Asie anglaise, au N.-O. de l'Hindoustan, parcourue par l'Indus supérieur ; 60.000 h.

baluchon n. m. Caisse ou boite carrée, dans laquelle on met des ordures. *Pop.* Paquet d'effets ou de linge *il porte son baluchon sur le dos.* (On écrit aussi balluchon.)

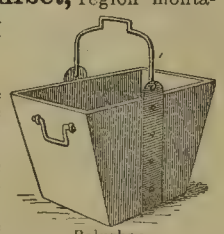
Baluchon.

Balucki (Michel), poète dramatique et romancier polonais, né et m. à Cracovie (1837-1901) ; s'est attaché à la peinture de la bourgeoisie : *Vieux et jeunes ; Misère dorée ; la Chasse au mari ; la Famille Dryleck ;* etc.

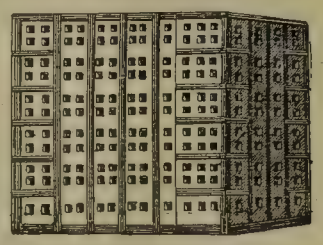
Cage où fut enfermé de La Balue.

Balue (cardinal Jean Balue, dit Jean **de La**), né près de Montmorillon, m. près d'Ancône (1421-1491) ; ministre de Louis XI. Celui-ci ayant appris qu'il le trahissait auprès de Charles le Téméraire, le fit enfermer au château d'Anzain, près de Blois, dans une cage de fer, et le chargea de chaînes qu'on appelait les *fillettes du roi.* La Balue y resta de 1469 à 1480. Il en sortit à la sollicitation du pape Sixte IV, et se retira en Italie. Un historien a dit de lui que « de tous les vices il ne lui manquait que l'hypocrisie ».

balustrade [*lus-tra-de*] n. f. (de *balustre*). Rangée de balustres unis par une tablette. Toute clôture à jour et à hauteur d'appui.

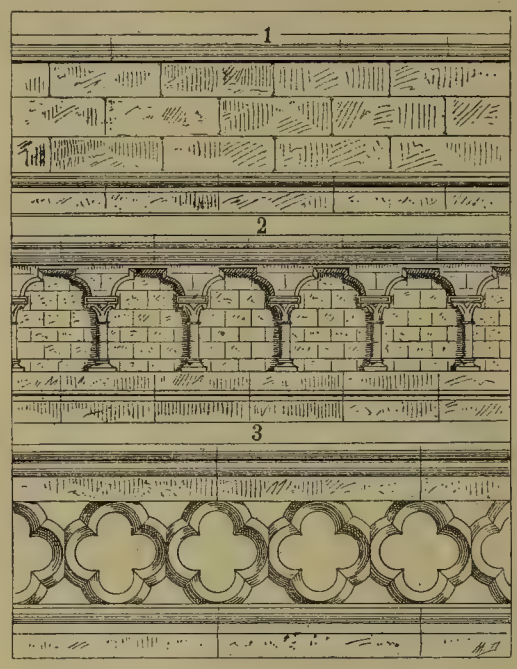

Balustrade : 1. Pleine ; 2. Aveuglée ; 3. Ajourée.

— Encycl. Les balustrades, destinées à former un garde-corps à hauteur d'appui au bord d'une galerie, d'une terrasse, d'un balcon, etc., présentant des dangers pour la circulation, peuvent être *pleines, ajourées, feintes* ou *aveuglées*, lorsque les découpures sont appliquées sur un fond de maçonnerie. Après les balustrades pleines ou aveuglées de la période romaine, les balustrades ajourées et plus ou moins ornées de la période gothique, la Renaissance employa les balustrades composées d'ordres réduits, puis adopta des pilastres d'un galbe particulier, ou *balustres.* Souvent, les balustrades ont été employées sans besoin, comme simples motifs décoratifs.

balustre [*lus-tre*] n. m. (ital. *balaustro*). Petit pilier façonné : *lit à balustres. Compas à balustre*, compas ayant une tête en forme de balustre.


Baluze.

— Encycl. Le balustre se compose de trois parties principales : le *chapiteau*, la *tige* ou *vase* et le *piédouche.* La tige comprend elle-même deux parties : la *panse* et le *col.* Autant que possible, les balustres doivent être en nombre impair (de cinq à onze), et la distance qui les sépare doit être égale à la moitié de leur plus gros diamètre.

balustrer [*lus-tré*] v. a. Orner, entourer, munir d'une balustrade : *balustrer une terrasse.*

Baluze (Etienne), érudit français, né à Tulle, m. à Paris (1630-1718) ; bibliothécaire Colbert. On lui doit un célèbre recueil des *Capitulaires* des rois francs.


Guez de Balzac.

Balzac [*zak*] (Jean-Louis Guez **de**), écrivain français, né et m. à Angoulême ; auteur de *Lettres* très appréciées, du *Prince*, du *Socrate chrétien*, de l'*Aristippe.* Génie oratoire un peu emphatique, il a néanmoins beaucoup contribué à l'éclosion de la prose classique (1594-1654). V. lettres.

Balzac (Honoré **de**), célèbre romancier français, né à Tours, m. à Paris (1799-1850) ; auteur de la *Comédie humaine*, série de romans remarquables, malgré certaines imperfections de style, par la verve pittoresque, la puissance d'observation, le sentiment saisissant de la réalité, la fécondité de l'imagination, la peinture fine et profonde des passions humaines. Balzac est le père du roman contemporain. Les principaux de ces romans sont : *Eugénie Grandet, le Père Goriot, la Recherche de l'absolu, les Illusions perdues, un Ménage de garçon, le Lys dans la vallée, Splendeurs et misères des courtisanes, César Birotteau, la Cousine Bette, le Cousin Pons*, etc. Sa *Correspondance* est un document littéraire intéressant. Il a écrit en ancien français les *Contes drolatiques.*


H. de Balzac.

balzacien, enne [*si-in, è-ne*] adj. Qui a rapport à Balzac ; qui rappelle Balzac : *un roman balzacien.*

balzan, e adj. (ital. *balzano*). Se dit d'un cheval noir ou bai qui a des balzanes.

balzane n. f. Tache blanche à la partie inférieure des membres, chez les chevaux de robe foncée. (La balzane peut occuper tout ou partie de la couronne, mais peut aussi monter jusqu'au jarret.)

Balze (Paul), peintre français de l'école d'Ingres, né à Rome, m. à Paris (1815-1884). Il exécuta, avec son frère Raymond, né à Rome, m. à Paris (1818-1909), de nombreuses copies des *Loges* du Vatican, d'après Raphaël, commandées par le Gouvernement français.

Bamako, Bammako ou **Bamakou,** v. du Soudan français, poste sur le Niger ; ch. de f. de Kayes à Koulikoro ; 3.000 h.

Bambaras [*ra*], fraction importante de la race mandingue, que l'on trouve, vivant parmi d'autres


Types bambaras.

races, dans le Kaarta, le Béledougou, le Bakhounou, le Segou, le Ouassoulou, etc. Ils sont robustes, gais, laborieux et d'humeur guerrière. — Un *Bambara.*

Bamberg, v. de Bavière, sur la Regnitz, affl. du Mein ; 45.300 h. Industrie active ; filatures, fonderies.

Bamberger (Louis), homme politique allemand, né à Mayence, m. à Berlin (1823-1899) ; il combattit la politique douanière de Bismarck.

bambin, e [*ban*] n. (ital. *bambino*). *Fam.* Petit enfant. *Par exagér. : un bambin de vingt ans.* N. m. En Italie, statuette de l'enfant Jésus (*bambino*).

bambochade [*ban*] n. f. (du peintre *Bamboche*). Tableau dans le genre champêtre ou populaire, ou burlesque. Petite débauche. Titre donné par David Teniers à plusieurs de ses tableaux représentant des scènes de cabaret. (V. p. 216.)

bamboche [*ban*] n. f. (ital. *bamboccio*). Grande marionnette. Enfant. Personne contrefaite. Jeune tige de bambou. *Pop.* Débauche, ripaille.

Bamboche (Pierre Van Laar, dit *Bamboccio* ou **le**), peintre hollandais, né à Laaren (Hollande-Septentrionale), m. à Haarlem (1613-1673). Il a donné son nom (*bambochades*) aux scènes populaires, qu'il excella à représenter.


Le Bamboche.

bambocher [*ban-bo-ché*] v. n. *Pop.* Faire des ripailles, des débauches, des fredaines.

bambocheur, euse [*ban, eu-ze*] adj. et n. *Pop.* Qui aime à bambocher.

bambonner [*ban-bo-né*] v. n. Parler entre ses dents.

bambou [*ban*] n. m. (mot malais). Roseau arborescent des pays chauds, qui atteint jusqu'à 25 mètres de haut : *le bambou se multiplie par division des souches.* Canne faite de ce roseau.

— Encycl. Le genre bambou appartient à la famille des graminées et renferme une douzaine d'espèces. Les tiges sont employées pour la mâture et la charpente ; en les sectionnant transversalement, on en obtient des vases, des boites, des tambours, etc. Des rameaux et des racines, on fait des cannes de

ville, légères et élégantes, des cannes à pêche, des emballages. Les jeunes pousses sont, en Chine, un légume très estimé. Les graines sont comestibles. Cultivé aujourd'hui dans presque tous les pays qui s'étendent entre les tropiques, le bambou peut dépasser cette zone et vivre en plein air sous des latitudes assez élevées. Le *bambou noir* vient très bien dans le midi de la France et même, avec quelques précautions, sous le climat de Paris.



Bambou.

Bambouk, pays de l'Afrique Occidentale française (Haut-Sénégal-Niger), entre le Bafing et la Falémé. Gisements d'or, fer, cuivre ; sous le protectorat de la France.

bamboula [*ban*] n. f. Tambour primitif des nègres. Danse qu'ils exécutent au son de ce tambour. *Arg.* Nègre.

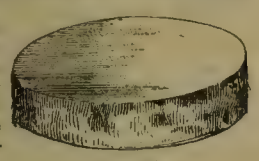

Bamboula.

Bambrugge, v, de Belgique (Flande-Orientale, arr. d'Alost) ; 1.100 h.

Bambyce, anc. ville de la Syrie, sur l'Euphrate, actuellement *Membidsch*. Ruines hétéennes.

Bamian, ville ruinée de l'Afghanistan, jadis la Thèbes de l'Orient. Ruines curieuses. Statues colossales taillées dans le roc.

ban n. m. (de *bannir*). Ordre notifié ou proclamé publiquement. (Vx.) Ensemble des vassaux immédiats du roi. Convocation de ces vassaux. Proclamation, publication : *ban de vendange*. Roulement de tambour et sonnerie de clairon ou de trompette

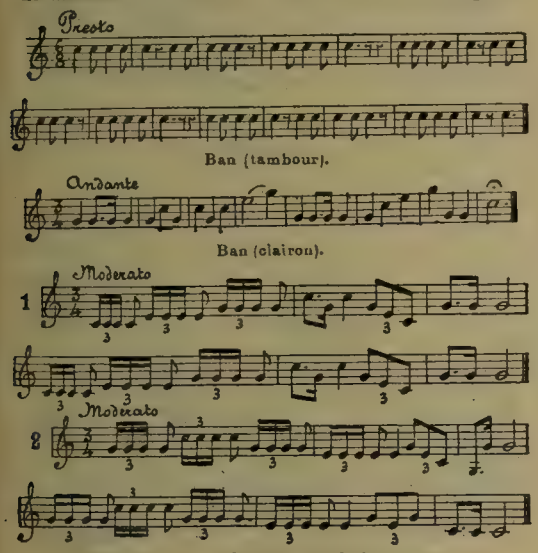

1. Ouverture du ban ; 2. Fermeture du ban (trompette).

précédant ou suivant une proclamation aux troupes : *ouvrir, fermer le ban*. Applaudissements rythmés d'une façon particulière : *un ban pour l'orateur !* Promesse de mariage, publiée à l'église. Jugement qui interdit ou assigne certaines résidences à un condamné après sa libération : *rompre son ban. Etre en rupture de ban*, commettre une infraction à ce jugement. (V. RUPTURE.) *Mettre quelqu'un au ban de l'empire*, signifiait, en Allemagne, le déclarer déchu de ses droits, le chasser de ses domaines, le *bannir* ; d'où notre expression : *mettre quelqu'un au ban de l'opinion publique*.

— ENCYCL. Sous le gouvernement féodal, le mot « ban », qui signifiait *bannière*, se disait de l'appel fait par le seigneur à ses vassaux. La noblesse faisant seule alors le service militaire, le nom de *ban* fut donné aux vassaux immédiats, aux seigneurs convoqués par le roi lui-même, et celui d'*arrière-ban* aux arrière-vassaux appelés par leurs suzerains. De là cette expression : *convoquer le ban et l'arrière-ban*.

— *Dr. can. Ban de mariage.* La publication des promesses de mariage doit se faire à l'église pendant trois dimanches consécutifs ; mais l'Eglise peut accorder la dispense des deux ième ettroisième bans, moyennant le payement d'une certaine rétribution. Il faut distinguer les *bans*, valables pour le mariage religieux, des *publications* imposées par la loi civile.

ban n. m. Mousseline des Indes, fine et unie.

ban n. m. (mot croate). Chef d'un banat hongrois.

Baña (La), ville d'Espagne (Léon), sur le rio Cabrera ; 6.000 h.

banal, e, aux adj. (rad. *ban*). *Dr. féod.* Soumis à une redevance au seigneur, tout en étant d'un usage public et obligatoire : *moulin banal, four banal*. Sans originalité, commun, vulgaire, trivial : *style banal*. ANT. **Original, rare, recherché.**

banalement [*man*] adv. D'une manière banale, triviale.

banaliser [*zé*] v. a. Rendre banal, vulgaire.

banalité n. f. *Dr. féod.* Usage public et obligatoire d'un objet appartenant au seigneur. *Fig.* Caractère de ce qui est banal, vulgaire. Chose banale : *dire des banalités*.

— ENCYCL. *Féod.* La banalité, en droit féodal, est le droit, pour le suzerain, d'obliger le vassal à se servir exclusivement, moyennant redevance, d'une chose (four, moulin, etc.) dont il est propriétaire. Les banalités, dont l'origine remonte au XIe siècle et qui furent d'abord une prérogative des seigneurs justiciers, furent considérées plus tard par les feudistes comme un droit exorbitant ne découlant pas du droit de justice ; au XVIe siècle, l'on n'admit plus comme obligatoires que les banalités fondées sur titres, et non sur la possession « de long temps ». Elles furent définitivement supprimées par la Convention (Décr.-loi du 17 juillet 1793).

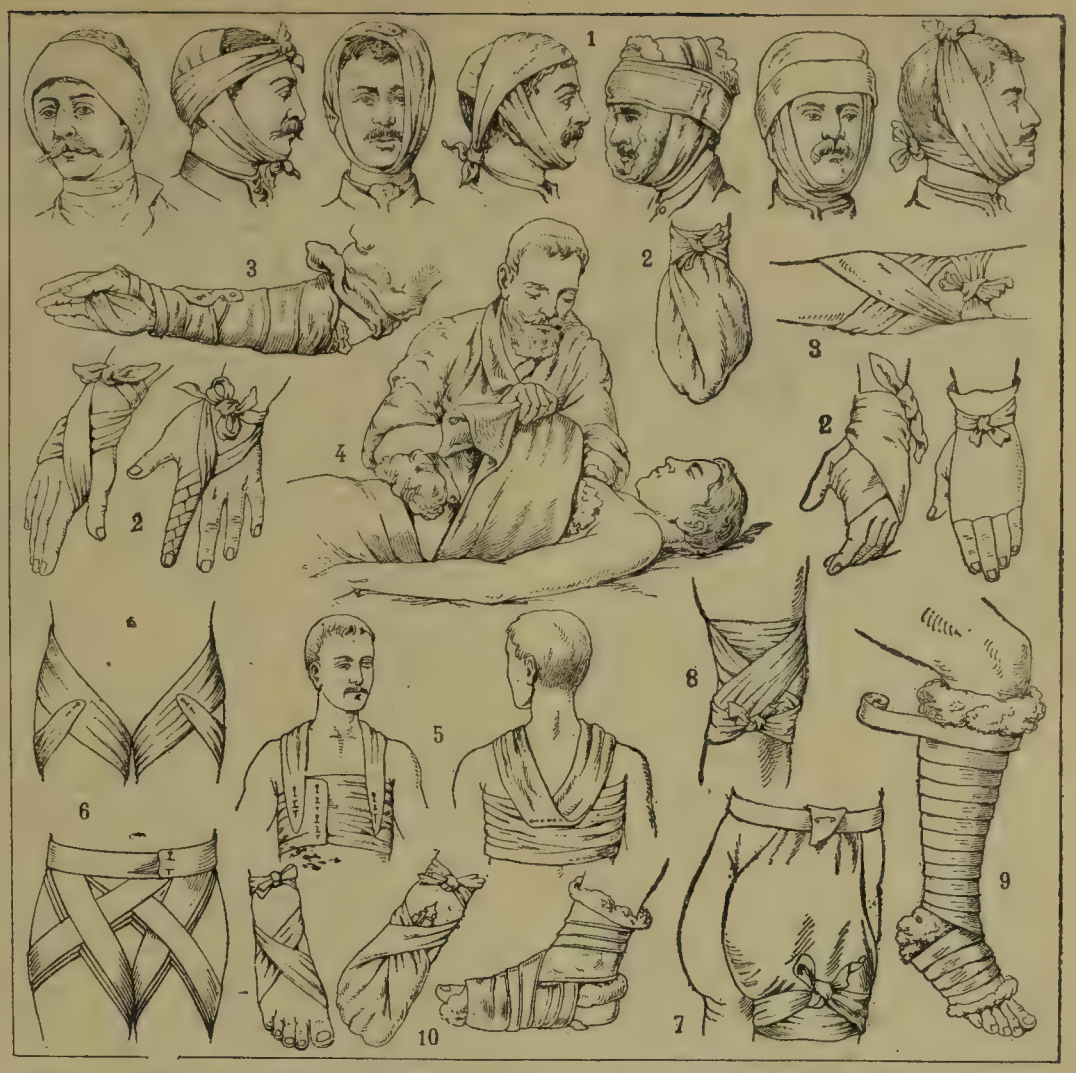

BANDAGE. — 1. De la tête ; 2. Des mains ; 3. Des bras ; 4. Du corps ; 5. Du thorax (face et dos) ; 6. De l'aine ; 7. De la fesse ; 8. Du genou ; 9. De la jambe et du pied ; 10. Des pieds.

Banana, v. et port de la côte occidentale d'Afrique (Congo belge) ; sur la presqu'île de Banana, qui forme la pointe nord de l'embouchure du Congo.

banane n. f. Fruit comestible du bananier. *Arg. milit. colon.* Décoration. Adjectiv. *Figue banane*, variété de banane, plus recherchée que la banane commune.

bananerie [*rî*] n. f. Plantation de bananiers.

bananier [*ni-é*] n. m. Genre de plantes monocotylédones, des régions tropicales.

— ENCYCL. Les bananiers (*musa*) sont des plantes herbacées, dont les feuilles atteignent jusqu'à trois mètres de longueur. Leurs fruits, connus sous le nom de *bananes*, forment une longue grappe dite *régime*. Les bananiers, originaires de l'Inde, croissent dans presque tous les pays chauds. On les cultive de plus en plus ; leurs feuilles servent à couvrir les cases et à nourrir les bestiaux ; de la tige, on extrait des fibres textiles pour la fabrication des étoffes et du papier ; leurs fruits, à chair molle, d'une saveur douce et agréable, sont très nourrissants. On mange la banane crue ou cuite dans l'eau, grillée ou frite, en beignets, etc.



Banane.

Banassac, comm. de la Lozère, arr. et à 21 kil. de Marvejols ; 1.000 h. Ch. de f. M.

banaste [*nas-te*] n. f. Corbeille d'osier pour le transport des fruits.

banat ou **bannat** [*ba-na*] n. m. Ancien nom de plusieurs comitats, jadis limitrophes de la Hongrie et de la Turquie, et qui, aujourd'hui, dépendent en majeure partie de la Yougoslavie.

Banbury, v. d'Angleterre (Oxford), sur la Cherwell ; 13.000 h. Fonderies.



Bananier.

banc [*ban*] n. m. (mot german.) Siège étroit et long, garni ou non d'un dossier : *banc de bois, de pierre. Mar.* Ecueil caché sous l'eau : *banc de coraux. Banc de sable*, amas de sable dans la mer, dans une rivière. *Banc de rocher, d'argile*, etc., couche ou assise géologique. *Banc de poissons*, troupe nombreuse de poissons de la même espèce, dans la mer : *les thons vont par bancs*. Pl. et *fig. Etre sur les bancs*, suivre les cours d'un collège, d'une école. *Banc d'œuvre*, réservé dans les églises aux marguilliers. *Banc d'essai*, chevalets sur lesquels on fixe les moteurs d'automobile pour essayer leur bon fonctionnement. *Cour du banc du roi* (ou *de la reine*), cour souveraine de justice en Angleterre, établie par Edouard Ier et supprimée en 1873, qui jugeait les questions contentieuses où la couronne était intéressée et avait la juridiction d'appel sur les deux autres cours souveraines des Plaids communs et de l'Echiquier.

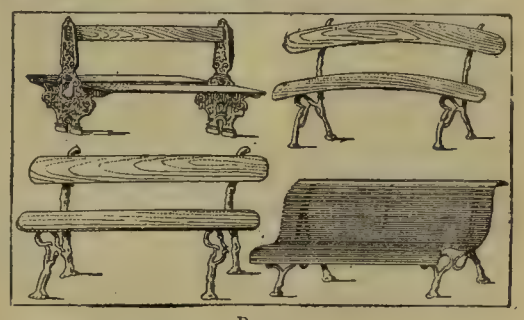

Bancs.

Banca. *Géogr.* V. BANKA.

bancable ou **banquable** [*ka-ble*] adj. Se dit d'un effet de commerce réunissant les conditions voulues pour être escompté par une banque, c'est-à-dire à trois mois et portant trois signatures.

bancaire [*kè-re*] adj. Qui a rapport à la banque : *régime bancaire*.

bancal, e, als adj et n. Bancroche, qui a les jambes tordues : *mendiant bancal ; un bancal ; une bancale. Par anal.* Se dit aussi de sièges : *une chaise bancale*.

bancal n. m. Sabre recourbé : *les gendarmes sont armés de bancals*.

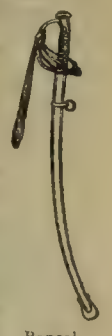

Bancal.

Bancal des Issarts (Jean-Henri), homme politique français, né à Saint-Martin-de-Londres, m. à Paris (1750-1826) ; fut livré par Dumouriez aux Autrichiens.

banc-balance n. f. Dynamomètre employé pour mesurer la puissance des moteurs.

bancelle [*sè-le*] n. f. Banc long et étroit, à deux ou quatre pieds.

banche n. f. (de *banc*). Banc de marne argileuse qui, mouillée par intervalle par les eaux de la mer, prend la consistance d'une roche tendre. Grand côté d'un moule à pisé.

banco adj. invar. (mot ital.). Sert à distinguer en banque les valeurs fixes des valeurs variables ou de change : *cinq cents florins banco*. Au jeu, *faire banco*, tenir seul tout l'enjeu contre la banque.

Banco. *Hist.* V. BANQUO.

Banco, dit *Nanni*, sculpteur et architecte italien (1374-1421). Il fut un des meilleurs disciples et amis de Donatello.

bancocrate n. m. Partisan de la bancocratie. (Peu us.)

bancocratie [*sî*] n. f. (de *banque*, et du gr. *kratos*, force). Influence, tyrannie de la banque.

bancocratique adj. Qui a rapport à la bancocratie.

bancoul n. m. Fruit du bancoulier, appelé aussi *noix de bancoul*.

bancoulier n. m. *Bot.* V. ALEURITE.

bancroche adj. Qui a les jambes tortues : *une vieille femme bancroche.* Substantiv. : *un, une bancroche.* Par extens. Tortu, contourné : *lettre bancroche.*

Bancroft (George), écrivain et homme d'Etat américain, né à Worcester (Massachusetts), m. à Washington (1800-1891) ; auteur d'une belle *Histoire des Etats-Unis.*



George Bancroft.

Bancroft (Hubert Howe), historien américain, né à Granville (Ohio), m. à San-Francisco (1832-1918). Il a publié une *Histoire des Etats du Pacifique de l'Amérique du Nord.*

Banda (îles), groupe d'îles, dans l'archipel des Moluques ; aux Hollandais ; environ 10.000 h. Donne son nom à la *mer de Banda.*

bandage n. m. Action d'assujettir avec des bandes. Cercle de fer ou d'acier, qui entoure la jante d'une roue. *Véloc.* et *autom.* Partie extérieure d'un pneumatique qui protège la chambre à air. (V. pneumatique.) *Chir.* Ligature pour maintenir un appareil. Bande d'acier élastique pour contenir les hernies.

— Encycl. *Chir.* Un bandage consiste dans l'arrangement ou l'application raisonnée à une partie du corps d'une ou de plusieurs bandes ou pièces de linge. Les bandages sont *contentifs, expulsifs, compressifs,* etc., ; ou mieux, ils sont *simples* ou *composés.* On distingue les bandages circulaires, obliques, spiraux, en huit de chiffre, en T, en X, en croix, en fronde, etc. Quelles que soient la forme et la composition d'un bandage, on doit le placer avec la plus grande douceur, le serrer d'une façon uniforme, l'appliquer *de bas en haut,* etc.

bandagiste [*jis-te*] n. et adj. Personne qui fait ou vend des bandages : *un bandagiste ; pharmacien bandagiste.*

bande n. f. (german. *binda*). Objet plat, long, flexible, que l'on applique sur un autre pour le fortifier, le couvrir, etc. : *mettre un journal sous bande.* Lanière de linge qui sert en chirurgie pour envelopper certaines parties du corps. Ornement plus long que large : *bande de velours.* Rebord élastique qui entoure le tapis d'un billard. *Fig.* et *fam. Coller sous bande* (par allus. au jeu de billard), mettre un contradicteur, un adversaire dans une position difficile. *Astr.* Zone obscure que l'on voit sur certaines planètes. *Blas.* Pièce honorable qui va de l'angle dextre du chef à l'angle sénestre de la pointe. (V. la planche blason.) *Mar.* Inclinaison transversale que prend un navire sous le poids d'un arrimage mal fait, sous l'effort du vent, etc. : *donner de la bande. Bande d'Esmarch,* bande de caoutchouc employée pour arrêter les hémorragies.

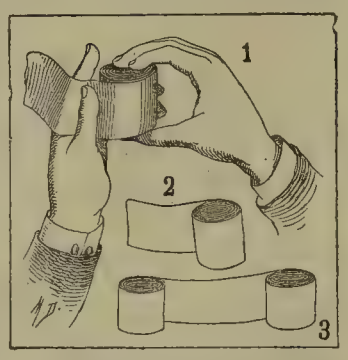

1. Manière de rouler une bande ; 2. Bande roulée à un globe ; 3. Bande roulée à deux globes.

— Encycl. *Chir.* Une bande est une pièce de linge de 5 à 10 cent. de large et d'une longeuur variable, mais en général de 5 à 10 mètres. On emploie des bandes de toile, de coton, de laine, de flanelle, de crêpe, de caoutchouc, de tarlatane, etc., et on les applique mouillées ou sèches, ou, encore, recouvertes d'une substance propre à en coller les différents tours.

bande n. f. (du goth. *bandi,* bannière). Troupe réunie sous un même drapeau : *les vieilles bandes espagnoles.* Troupe mal disciplinée. Association armée : *une bande de brigands.* Réunion quelconque : *une bande de buveurs, de loups, de canards. Par dénigr.* Parti, ligue : *être de la bande de quelqu'un. Faire bande à part,* se tenir à l'écart.

Bande noire, société de spéculateurs qui achetaient les châteaux et les monuments après la Révolution, pour les démolir et en vendre les matériaux. (Le mot a passé dans la langue pour désigner toute association d'hommes d'affaires malhonnêtes ou de spéculateurs qui accaparent une marchandise.)



Bandeaux.

bandé, e adj. *Blas.* Divisé par des bandes en nombre égal aux interstices du champ.

bandeau [*dô*] n. m. Bande pour ceindre le front, la tête, ou couvrir les yeux. *Fig.* Aveuglement : *le bandeau de l'erreur. Bandeau royal,* diadème. Cheveux divisés sur le front et ramenés sur les côtés de la tête : *des bandeaux blonds, ondulés.* Assise de pierre saillante, qui pourtourne horizontalement un édifice et en marque les différents étages.

bandège n. m. Plateau double en bois laqué, muni ou dépourvu de pieds.

Bandel (Ernest de), sculpteur allemand, né à Anspach, m. près de Donauwerth (1800-1876) ; auteur de la statue colossale de *Hermann.*

Ban-de-Laveline, comm. des Vosges, arr. et à 12 kilom. de Saint-Dié ; 2.010 h.

bandelette [*lè-te*] n. f. Petite bande. Petite moulure plate. Pl. Bandes qui, dans l'antiquité, ornaient la tête des prêtres et des victimes.

Bandello (Matteo), conteur italien, né à Castelnuovo (près de Tortone), m. à Agen (1480-1561). Le roi de France Henri II le fit évêque d'Agen. Ses quatre volumes de *Nouvelles,* d'une grande variété, font de lui un émule de Boccace.

bander [*dé*] v. a. (de *bande*). Lier et serrer avec une bande : *bander une blessure. Bander les yeux,* les couvrir d'un bandeau. Tendre fortement : *bander un arc. Fig.* : *bander son esprit, sa volonté.*

bandereau [*rô*] n. m. Cordon qui sert à porter une trompette en bandoulière.

banderille [*ll* mll.] n. f. (esp. *banderilla*). Dard orné de bandes de papier ou de flots de rubans, que les toreros plantent sur le cou des taureaux pour les stimuler.



Banderillero.

banderillero [*dé-ri, ll* mll., *é-ro*] n. m. (mot espagn.). Torero chargé d'exciter les taureaux de courses en leur plantant des banderilles. Pl. des *banderilleros* [*ross*].

banderole n. f. (de *bande*). Bande d'étoffe longue et étroite, qu'on attache au haut d'un mât, à une lance, etc. Bretelle d'un fusil. Pièce de buffleterie qui porte la giberne. *Coup de banderole,* dans l'escrime au sabre, coup qui frappe diagonalement l'adversaire, de l'épaule gauche au flanc droit.

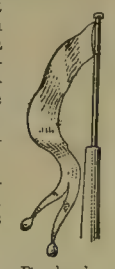

Banderole.

banderolé, e adj. Orné d'une banderole : *lance banderolée.*

Ban-de-Sapt [*sa*], comm. des Vosges, arr. et à 10 kil. de Saint-Dié ; 1.050 h. Théâtre de nombreux combats au cours de la Grande Guerre.

bandeur n. m. Celui qui tend un arc.

bandière n. f. (ital. *bandiera,* bannière). Bannière au sommet d'un mât de navire. (Vx.) *Front de bandière,* ligne d'une armée rangée en bataille.

bandine n. f. Farine de sarrasin. *Par ext.* Le sarrasin.

Bandinelli (Baccio), peintre et sculpteur florentin, né et m. à Florence (1488-1560) ; ses compositions se distinguent par la force du style et la puissance de l'expression ; auteur de *Hercule tuant Cacus.*

bandingue n. f. Ligne ou filin maintenant un filet et l'empêchant de se renverser.

Bandini (Ange-Marie), érudit et littérateur italien, né et m. à Florence (1726-1803).

bandins [*din*] n. m. pl. Balustrade qui soutient un petit banc à l'arrière d'un navire.

bandit [*di*] n. m. (ital. *bandito*). Individu en révolte ouverte contre les lois et qui vit d'attaques à main armée. *Etre fait comme un bandit,* être mal vêtu, crotté, déchiré. *Par exagér.* Vagabond ; mauvais sujet, libertin.

banditisme [*tis-me*] n. m. Etat d'un pays infesté de bandits. Condition du bandit.

bandoir n. m. Ressort qui tend un mécanisme.

Bandol, comm. du Var, arr. et à 16 kil. de Toulon, sur la *baie de Bandol ;* 2.060 h. Ch. de f. P.-L.-M. Petit port ; vins, commerce de fleurs.

bandoline n. f. Eau visqueuse et aromatisée, qui servait à lisser les cheveux, et avait pour base le mucilage de pépins de coing.

bandoulier ou **bandolier** [*li-é*] n. m. Bandit. Contrebandier des Pyrénées.

bandoulière n. f. (esp. *bandolera*). Bande de cuir ou d'étoffe à laquelle on suspend une arme. *En bandoulière* loc. adv, se dit d'un objet qu'on porte en écharpe de l'un ou l'autre côté du torse, de l'épaule à la hanche.

bandoura n. f. Sorte de guitare, autrefois en usage chez les Cosaques de l'Ukraine.

bandure n. f. *Bot.* Syn. de népenthès.

Bandusie, fontaine du pays sabin, célébrée par Horace. (Ode III. 13).

Baner [*nèr*] ou **Banner** (Jean-Gustave), général suédois, né près de Stockholm, m. à Halberstadt (1598-1641). Il se distingua pendant la guerre de Trente ans et remporta, en 1639, la victoire de Chemnitz.

Banff, v. d'Ecosse, port sur la mer du Nord ; 7.500 h. Filatures de laine. Ch.-l. du *comté de Banff.*

Banffy (Désidère), homme politique hongrois, un des chefs du parti libéral, né à Kolozwar en 1843, m. à Budapest en 1910.

bang, bangh n. m. ou **bangue** n. f. Nom vulgaire du chanvre indien, avec lequel on prépare le hachisch.

Bangalas [*la*], tribu des nègres du Congo belge. — Un *Bangala.*

Bangalore, v. de l'Inde (Etat de Mysore) ; 180.000 h.

Bange (Charles Ragon de), colonel français, né à Balignicourt (Aube), m. à Chesnay, près de Versailles (1833-1914) ; inventeur d'un canon ; il a apporté des perfectionnements dans le matériel de l'artillerie.

Bangkok ou **Bankok,** capitale du royaume de Siam, port fluvial actif près de l'embouchure du Ménam ; 600.000 h. Ivoire, riz, peaux, bois de teck.

Bangor, v. d'Angleterre (pays de Galles, comté de Caernarvon), sur la baie de Beaumaris ; 12.000 h. Pêcheries, bains de mer.

Bangor, comm. du Morbihan, arr. et à 68 kil. de Lorient ; 1.480 h. Monuments mégalithiques.

Bangouéolo, grand lac de l'Afrique australe, au S.-O. du lac Tanganyika. C'est le réservoir le plus méridional du Congo.



Figuier des banians.

Banialouka, v. de la Serbie-Croatie-Slavonie, en Herzégovine, sur le Verbas ; 14.000 h. Draps, tabac ; aux environs, mines d'argent.

banian n. m. (de l'hindoustani *baniyan,* marchand). Membre d'une secte brahmanique de l'Hindoustan, qui se distingue par ses aptitudes commerciales. Ils construisent des pagodes, des caravansérails, etc., sous les branches d'un arbre auquel on a donné leur nom. *Figuier, arbre des banians,* ou simplem. *banian,* figuier de l'Inde (*ficus Indica*). [Les branches pendent jusqu'au sol, y prennent racine et donnent naissance à de nouveaux troncs, qui se reproduisent de la même manière, formant des arcades en nombre indéfini.]



Banjo.

banjo n. m. Sorte de guitare rustique, à cinq cordes (plus une petite dite *octave*), en usage chez les nègres d'Amérique : *la caisse de résonance du banjo est faite d'une membrane tendue sur un cercle de bois.*

Banka ou **Banca,** île de l'archipel de la Sonde, à l'E. de Sumatra ; 86.000 h.

banket [*kèt*] n. m. (mot angl.). Dans l'Afrique australe, conglomérat quartzeux contenant de l'or.

Bankiva (race de), espèce de gallinacés du genre coq, qui habitent, à l'état sauvage, la région indo-malaise, et que l'on considère comme la souche des variétés domestiques.



Accord du banjo.

bank-note n. f. (mot angl.). Billet de banque anglais. Pl. des *bank-notes.*

Banks (détroit de) : 1° en Océanie, entre la terre de Van Diémen et l'île de Cap-Barren ; 2° dans les régions polaires arctiques, entre l'île Nelville et la terre de Banks.

Banks (terre de), grande île mal connue, de l'océan Glacial arctique.

Banks (Joseph), savant naturaliste et voyageur anglais, né et m. à Londres (1743-1820) ; un des compagnons de Cook. Correspondant, puis associé étranger de l'ancienne Académie des sciences.



Joseph Banks.

banlieue n. f. (de *ban,* et *lieue*). Territoire entourant une grande ville et qui en dépend.

banlieusard [*zar*], **e** adj. et n. *Fam.* Qui habite la banlieue d'une grande ville et, en particulier, la banlieue de Paris.

Bannalec [*lèk*], ch.-l. de c. (Finistère), arr. et à 14 kilom. de Quimperlé ; 6.140 h. Ch. de f. Etat. — Le cant. a 4 comm. et 13.370 h.

bannat n. m. V. banat.

banne [*ba-ne*] n. f. (lat. *benna*). Tombereau pour le transport du charbon. (V. benne.) Manne d'osier ou de roseau tressé pour l'emballage des fruits, légumes, fleurs, etc. Toile, bâche tendue pour garantir les marchandises, préserver du soleil, etc. : *la pose, la dimension, etc., des bannes sont réglementées administrativement.*

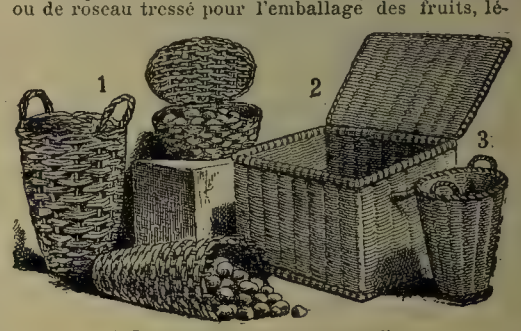

1. Banneaux ; 2. Banne ; 3. Bannelle.

Banne, comm. de l'Ardèche (arr. de Largentière) ; 1.170 h. Houille.

banneau [*ba-nô*] n. m. (rad. *banne*). Petite banne.

bannelle [*ba-nè-le*] n. f. (rad. *banne*). Panier d'osier pour contenir des bouchons.

banner [*ba-né*] v. a. Couvrir avec une banne.

banneret [*ba-ne-rè*] n. m. (de *bannière*). *Féod.* Seigneur d'un fief qui comptait un nombre suffisant de vassaux pour lever une bannière sous laquelle ils devaient se ranger et le suivre. Adjectiv. : *seigneur banneret. Blas. Vol banneret,* ensemble de deux ailes placées en cimier au-dessus de l'écu.

— Encycl. Les bannerets avaient le droit de porter à la pointe de leur lance une bannière carrée à la place de la bannière en pointe, ou *pennon,* des simples chevaliers.

bannerole [*ba-ne*] n. f. (rad. *bannière*). Longue pièce d'étoffe que les tenants des tournois attachaient à leur casque.

banneton [*ba-ne*] n. m. Petit panier sans anse, dans lequel on fait lever le pain. (On dit aussi *panneton.*) Coffre percé de trous, qui sert à conserver le poisson dans l'eau.



1. Bannettes ; 2. Bannetons.

bannette [*ba-nè-te*] n. f. Petite banne ou panier d'osier, de roseau, bois mince, etc.

banni [*ba-ni*], **e** adj. et n. Qui est expulsé de sa patrie ; proscrit, exilé. *Fig.* Ecarté, repoussé.

bannière [*ba-ni*] n. f. (du goth. *bandi*, enseigne). Enseigne sous laquelle se rangeaient les vassaux d'un seigneur pour aller à la guerre. Pavillon d'un vaisseau. Etendard d'une église, d'une confrérie, d'une société. *Ironiq. La croix et la bannière*, le comble des cérémonies, des formalités, des instances. *Fig.* Parti : *se ranger sous la bannière de...* *Fam. En bannière*, en chemise.

— Encycl. La bannière est un long drapeau étroit, ordinairement barlong, et dont le bord parallèle à la hampe est souvent lacéré en plusieurs queues. La bannière, portée devant les princes, seigneurs et bannerets, avait une forme quadrangulaire. Les églises, les abbayes, les corporations avaient aussi leurs bannières, à l'image de leur patron généralement. Vers la fin du XVe siècle, les bannières changèrent de forme ; on les fixa sur un support en T ; c'est la forme qu'affectent aujourd'hui les bannières des confréries religieuses, et celles des sociétés musicales.



1. Bannière de confrérie religieuse; 2. Bannière de société musicale.

bannir [*ba-nir*] v. a. (germ. *bannjan*). Exiler, expulser, proscrire, chasser. *Fig.* Eloigner, repousser : *bannir toute crainte.*

bannissable [*ba-ni-sa-ble*] adj. Qui mérite d'être banni.

bannissement [*ba-ni-se-man*] n. m. Action de bannir. Etat d'une personne bannie. Exil. Peine qui consiste à interdire à un national le séjour de son pays.

— Encycl. *Dr.* Le bannissement est une peine criminelle, mais non afflictive, et purement infamante. Elle ne peut durer moins de cinq ans, ni plus de dix ans ; elle emporte la dégradation civique. La loi frappe du bannissement : les crimes contre la patrie, les attentats des ministres contre la liberté individuelle ; les coalitions de fonctionnaires pour résister à l'exécution des lois ; les crimes commis par ceux qui, condamnés à une peine afflictive et infamante, ont commis un second crime emportant comme peine principale la dégradation civique.

Le bannissement emporte défense de rentrer sur le territoire (la contravention à cette défense s'appelle *infraction* ou *rupture de ban*), puis interdiction de résider dans les lieux désignés par le gouvernement pendant un temps égal à la durée de la peine subie, à moins qu'il n'en ait été disposé autrement par l'arrêt ou le jugement de condamnation.

La loi du 22 juin 1886 bannit les chefs des familles ayant régné en France, ainsi que leurs héritiers directs dans l'ordre de primogéniture, autorise le gouvernement à expulser, par décret en conseil des ministres, les autres membres des mêmes familles et leur interdit l'exercice tant des emplois civils ou militaires que des mandats électifs.

bannisseur [*ba-ni-seur*] n. m. Celui qui bannit.

Bannockburn, village d'Ecosse (comté de Stirling). Robert Bruce y livra aux Anglais une bataille qui assura l'indépendance de l'Ecosse (1314).

Bañolas, v. d'Espagne (Catalogne), sur le Terr ; 5.000 h. Eaux thermales.

banon n. m. Ancien droit de pâture après la récolte. Epoque où l'on pouvait exercer ce droit.

Banon, ch.-l. de c. (Basses-Alpes), arr. et à 24 kilom. de Forcalquier, sur le Cavalon, affl. de la Durance ; 1.020 h. — Le cant. a 11 comm. et 3.950 h.

banquais [*kè*] adj. et n. m. Se dit d'un marin ou d'un navire qui fait la pêche au banc de Terre-Neuve.

banque n. f. (ital. *banca*, banc ; à cause des bancs ou comptoirs des anciens changeurs). Commerce qui consiste à avancer des fonds et à en recevoir à intérêt, à escompter des effets moyennant une prime : *faire la banque.* Lieu où s'exerce ce commerce. Etablissement public de crédit placé sous le contrôle de l'Etat et ayant certaines charges et privilèges, notamment celui d'émettre des billets de banque. A certains jeux, celui qui tient le jeu ; fonds d'argent qu'il a devant lui. *Faire sauter la banque*, gagner tout cet argent. Echéance du salaire des ouvriers : *le samedi est généralement jour de banque.* Théâtre de saltimbanques et ce qui se rapporte à cette profession.

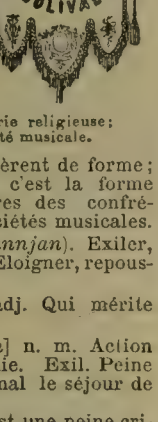
Garçon de recette de la Banque de France.

— Encycl. Suivant la spécialité de leurs opérations, on distingue : les *banques de dépôt et de virement*, dont les opérations se bornent à l'acceptation de dépôts et aux virements de comptes ; les *banques d'escompte*, dont les opérations se bornent à escompter les effets de commerce ; les *banques de circulation*, dont les billets payables à vue sont, moyennant un intérêt, remis aux commerçants contre les effets de commerce ; les *banques d'émission*, banques commerciales qui joignent à l'acceptation des dépôts et à l'escompte l'émission de billets de banque, en vertu du droit commun ou d'un privilège légal : les *banques territoriales* ou *hypothécaires*, faisant des avances sur hypothèques de biens-fonds ; les *banques agricoles*, faisant des prêts ou des avances à l'agriculture ; les *banques de spéculation*, dont la principale opération consiste en achat et vente de titres, tels que : inscriptions de rente, actions et obligations ; les *banques populaires*, ou *d'avances*, banques fondées par des sociétés coopératives en vue d'ouvrir des crédits à découvert aux membres de ces sociétés. Souvent une même banque fait tout ou partie de ces opérations. La Banque de France, créée en 1803 et placée sous le contrôle de l'Etat, a le privilège exclusif d'émettre des billets à vue et au porteur, dits *billets de banque.* (V. billet.) Ses opérations statutaires sont les suivantes : escomptes d'effets de commerce et d'effets publics, avances sur lingots, sur rentes, sur actions et obligations de chemins de fer et du Crédit foncier, recouvrements gratuits, etc. Elle a son siège à Paris et des succursales dans les départements. Elle est administrée par un gouverneur et deux sous-gouverneurs, nommés par le gouvernement et assistés d'un conseil de régence de quinze membres et de trois censeurs, nommés par les actionnaires.

banquer [*ké*] v. a. Garnir de ses bancs une embarcation.

banquereau [*ke-ró*] n. m. Petit banc ou bas-fond.

banqueroute [*ke*] n. f. (de l'ital. *banca*, banc, et *rotta*, rompu ; allusion au vieil usage de rompre le banc ou comptoir du banqueroutier). Faillite d'un commerçant, occasionnée par sa faute et punie par la loi. *Fig.* Violation d'un engagement. *Banqueroute simple*, occasionnée par l'incapacité, l'imprudence ou la mauvaise chance. *Banqueroute frauduleuse*, banqueroute avec détournement d'actif et indication d'un passif imaginaire.

— Encycl. *Dr.* La banqueroute est la faillite d'un commerçant causée par sa faute et punie, selon les cas, de peines criminelles ou correctionnelles.

On distingue deux sortes de *banqueroutes* : la *banqueroute simple* et la *banqueroute frauduleuse.*

Il y a *banqueroute simple* : 1° si le failli s'est livré à des dépenses excessives pour sa position ; 2° s'il a perdu de fortes sommes dans des opérations fictives ou fondées sur le pur hasard ; 3° si, pour continuer plus longtemps son commerce, il a fait des emprunts ruineux ou acheté des marchandises pour les revendre au-dessous du cours ; 4° si, après avoir suspendu ses payements, il a voulu favoriser un de ses créanciers au préjudice de tous les autres.

Les tribunaux peuvent, à leur gré, déclarer, en outre, dans certains cas, qu'il y a banqueroute simple, par exemple si le failli est marié sous le régime dotal ou séparé de biens, et s'il a tenu cette circonstance secrète ; si ses écritures sont tenues d'une manière irrégulière ou incomplète. La banqueroute simple constitue un *délit* puni d'un emprisonnement de un mois à deux ans ; en cas de circonstances atténuantes, cet emprisonnement peut être réduit même au-dessous de six jours. Elle ne fait obstacle ni au concordat, ni à la réhabilitation.

Il y a *banqueroute frauduleuse* lorque le failli a soustrait ses livres, détourné ou dissimulé une partie de l'actif, ou s'est reconnu débiteur de sommes qu'il ne devait pas. Le Code pénal prononce contre ce *crime* la peine des travaux forcés, depuis cinq jusqu'à vingt ans, ou, s'il y a des circonstances atténuantes, la réclusion ou l'emprisonnement de deux à cinq ans.

La tentative de banqueroute frauduleuse est punie comme l'acte même. Le failli, condamné pour banqueroute frauduleuse, ne peut obtenir un concordat, et celui qu'il aurait obtenu avant sa condamnation est annulé. La réhabilitation ne lui est jamais ouverte. V. faillite.

banqueroutier [*ke-rou-ti-é*], **ère** n. Qui fait banqueroute. Adjectiv. : *commerçant banqueroutier.*

banquet [*kè*] n. m. (rad. *banc*). Grand repas ; festin solennel et somptueux. *Le banquet sacré* ou *eucharistique*, la communion.

Banquet (*le*), dialogue de Platon, qui a pour cadre un banquet offert par Agathon à ses amis, et pour objet l'amour et la science du beau. Tout en y exposant une profonde doctrine esthétique, Platon a su tracer de chacun des interlocuteurs, en particulier de Socrate, un portrait distinct et vivant, et répandre dans tout le dialogue la grâce de sa poésie (IVe s. av. J.-C.).

Banquet (*le*) ou *Dialogue sur la beauté*, ouvrage de philosophie morale, par Xénophon (IVe s. av. J.-C.).

Banquet des sophistes (*le*) ou *des savants* (*Deipnosophistès*), ouvrage d'Athénée, rempli de renseignements curieux sur l'ancienne littérature grecque (IIe s. av. J.-C.).

Banquet (*la Condamnation de*), célèbre moralité du XVe siècle.

Banquet de la garde civique (*le*), chef-d'œuvre de Van der Helst (musée d'Amsterdam) ; vingt-quatre personnages y sont représentés en pied et de grandeur naturelle. (V. p. 216.)

Banquets civiques. Pendant la Révolution, on appela de ce nom des repas publics qui se renouvelaient à toutes les fêtes et dans certaines circonstances mémorables, et auxquels le peuple se portait avec enthousiasme. On en reprit l'usage après la révolution de 1848.

Banquets réformistes, nom donné à des banquets organisés, à la fin du règne de Louis-Philippe, par les hommes de l'opposition, pour propager les idées de réforme électorale et parlementaire. Le gouvernement, après avoir autorisé les premières de ces réunions, voulut empêcher le banquet du XIIe arrondissement de Paris, qui devait couronner tous les autres. Les organisateurs persistèrent, et de cette situation sortit la révolution de 1848. Elle commença le jour même fixé pour le banquet (24 février).

banqueter [*ke-té*] v. n. (Prenant deux *t* devant une syllabe muette : *il banquette*). Faire bonne chère. Prendre part à un banquet.

banqueteur [*ke*] n. m. Celui qui banquette.

banquette [*kè-te*] n. f. Banc rembourré et sans dossier. *Jouer devant les banquettes*, devant une salle de théâtre à peu près vide. Appui en pierre d'une fenêtre. Palissade à hauteur d'appui. Impériale d'une diligence. Plateforme où s'abritent les tireurs derrière le parapet d'un rempart. Petite voie pour les piétons le long d'un canal, d'un chemin de fer, etc. *Banquette irlandaise*, talus gazonné que les chevaux doivent franchir dans les courses d'obstacles.

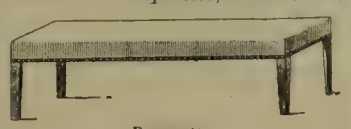
Banquette.

banquier [*ki-é*], **ère** n. Personne qui fait le commerce de la banque. *Jeux.* Personne qui tient le jeu contre tous les autres joueurs, notamment au baccara. Se dit des navires qui vont à Terre-Neuve pêcher la morue sans toucher terre et rapportent le poisson en « frais sel » sous le nom de *morue fraîche* ou *morue verte.* Adjectiv. Qui a rapport à la banque ou aux banquiers : *l'aristocratie banquière.*

banquise [*ki-se*] n. f. (du scandinave *bank*, banc, et *ice*, glace). Enorme amas de glaces côtières, résultant de la congélation directe de l'eau de la mer.

— Encycl. Les banquises sont surtout étendues et épaisses dans l'hémisphère austral, où elles peuvent s'élever jusqu'à 50 ou 60 mètres au-dessus du niveau de l'océan, ce qui représente une épaisseur immergée quatre fois et demie supérieure. La glace en est salée, et s'épaissit par-dessous de 1 mètre à 2 mètres par an, augmentation compensée par la fusion superficielle. Les fragments de la banquise qui se détachent et sont portés vers l'équateur par les courants prennent le nom d'*icebergs* et constituent de sérieux dangers pour les navires.

banquiste [*kis-te*] n.m. Saltimbanque, bateleur, charlatan. *Fig.* Homme à promesses mensongères.

Banquo [*ko*] ou **Banco,** thane ou gouverneur royal de Lochaber (nord de l'Ecosse), sous Duncan (XIe s.). Il resta spectateur muet du meurtre de son maître par Macbeth. Dans la suite, il devint lui-même suspect au meurtrier, qui le fit égorger au milieu d'un repas, espérant ainsi jouir en paix de cette couronne teinte de sang. Dans sa tragédie de *Macbeth*, Shakespeare a tiré un grand parti de cette aventure dramatique. Au milieu d'un festin donné à toute sa cour pour célébrer son anniversaire, une place reste inoccupée, où tout à coup apparaît l'ombre de Banquo, qui n'est visible que pour le meurtrier. Ce spectre épouvante Macbeth, et tous les convives croient qu'il a perdu la raison. Les écrivains rappellent souvent le *spectre de Banquo*, dramatique personnification du remords.

bans n. m. pl. Planches qui servent de lit aux chiens de meute.

banse n. f. (mot all.). Grande manne carrée pour le transport des marchandises.

Ban-sur-Meurthe, comm. des Vosges (arr. de Saint-Dié), sur la Petite Meurthe ; 1.200 hab. Ch. de f. E.

Banswarra, v. de l'Inde anglaise, ch.-l. d'une principauté du même nom ; 8.000 hab.

Bant, v. d'Allemagne (Oldenbourg) ; 22.300 h.

bantam [*tam'*] n. (de *Bantam*, n. de ville). Nom d'une variété de coq et de poule de Java : *les bantams sont de petite taille, mais très estimés. Athlét. Poids bantam*, v. poids.

Bantam [*tam'*], v. ruinée de l'île de Java, capit. d'un ancien royaume (auj. *prov de Bantam*).

Bantou, un des principaux groupes de population de l'Afrique du Sud, parlant un idiome agglutinant. V. Cafre.

Bantry, v. maritime d'Irlande (Munster), sur la *baie de Bantry*, formée par l'Atlantique ; 2.700 h. Bataille navale en 1689.

Banville (Théodore **de**), poète français, né à Moulins, m. à Paris (1823-1891) ; un des maîtres de l'école des parnassiens, auteur des *Odes funambulesques* ; de *Gringoire*, *Florise* (comédies) ; œuvres d'une forme scrupuleuse, d'une versification curieusement ciselée et caractérisée par la recherche de la rime ultra-riche ; d'un spirituel *Traité de poésie française*, etc.


Th. de Banville.

banvin n. m. (de *ban*, et *vin*). *Dr. féod.* Avis public par lequel le seigneur autorisait la vente du vin dans sa seigneurie. Droit qu'avait un seigneur de vendre son vin avant tous ses vassaux jusqu'à une certaine époque de l'année.

Banyuls-sur-Mer, comm. des Pyrénées-Orientales, arr. et à 42 kilom. de Céret ; 3.300 h. Ch. de f. M. (*Banyulens* ou *Banyulais*). Port sur la Méditerranée, à l'embouchure du Batloury. Vins liquoreux renommés de *grenache* et de *rancio.* L'appellation de « banyuls » est réservée aux vins récoltés et manipulés sur le territoire des communes de Cerbère, Port-Vendres, Banyuls-sur-Mer, et sur une partie de la commune de Collioures.

baobab n. m. Genre de malvacées, comprenant des arbres immenses des régions tropicales, les plus gros des végétaux.

— Encycl. Le baobab, dont la plus grande hauteur ne paraît pas dépasser 10 mètres, atteint des dimensions bien plus grandes en largeur. Son tronc


Baobab.

peut avoir jusqu'à 23 mètres de circonférence. Cette masse énorme est couronnée de branches gigantesques, longues de 20 à 25 mètres. Le baobab est employé à de nombreux usages. L'écorce et les feuilles des jeunes rameaux servent à faire des tisanes adou-

cissantes. Les nègres mêlent à leurs aliments les feuilles séchées à l'ombre et réduites en poudre. Le suc sert à faire une boisson renommée. On utilise en outre le fruit gâté pour faire du savon.

Baour-Lormian (Pierre), poète français, né à Toulouse, m. à Paris (1770-1854) ; adversaire du romantisme, médiocre traducteur des *Poésies d'Ossian*.

Bapaume [*pô-me*], ch. l. de c. (Pas-de-Calais), arr. et à 22 k. d'Arras ; 2.950 h. (*Bapaumois*). Ch. de f. N. Victoire de Faidherbe sur les Prussiens, les 2 et 3 janvier 1871. Ville prise le 17 mars 1917, au cours de l'offensive de l'Artois dans la direction de Cambrai, par les Anglais du général Gough, sur les Allemands, qui l'avaient pillée et détruite en se retirant ; perdue un an plus tard et reconquise par les Anglais le 29 août 1918.

Bapst, famille d'orfèvres joailliers. — GEORGES-MICHEL devint, en 1752, orfèvre du roi, et ses successeurs furent joailliers de la couronne. — GERMAIN **Bapst,** né et m. à Paris (1853-1921), a publié des travaux d'archéologie.

baptême [*ba-tè-me*] n. m. (gr. *baptismos ;* de *baptizein*, laver). Le premier des sept sacrements catholiques, qui s'administre aujourd'hui en répandant un peu d'eau sur le front de celui que l'on baptise, et par l'invocation expresse des trois personnes de la Trinité : *le baptême a pour effet d'effacer le péché originel et de rendre chrétien. Baptême de sang*, le martyre. (Il tient lieu du véritable baptême.) *Baptême d'une cloche, d'un navire*, etc., cérémonie solennelle pour les bénir. *Baptême de la ligne* ou *des tropiques*, cérémonie burlesque, qui a lieu quand un navire passe sous l'un des tropiques ou sous l'équateur. (Elle consiste à inonder d'eau de mer ceux qui traversent la ligne pour la première fois.) *Recevoir le baptême du feu*, assister à une bataille pour la première fois. *Nom de baptême*, prénom qu'on reçoit au moment du baptême.

— ENCYCL. Dans l'origine, on baptisait en plongeant dans l'eau. Autrefois, le baptême n'était conféré que dans un âge avancé et après de longues épreuves imposées aux néophytes, appelés aussi « catéchumènes ». Suivant la doctrine catholique, le baptême ne peut être réitéré ; il est nécessaire au salut. Nul ne peut conférer le baptême, s'il n'est au moins diacre, sauf les cas d'absolue nécessité, où toute personne, même hérétique ou incrédule, peut conférer le baptême, pourvu qu'elle ait l'intention de faire ce que fait l'Eglise. En cas de danger, ou avec permission de l'évêque, et provisoirement, le baptême solennel peut être suppléé par l'ondoiement. Les calvinistes rejettent le baptême des enfants ; les luthériens l'ont conservé.

Baptême du Christ, tableau de Raphaël (Loges du Vatican) ; — de Paul Véronèse (musée Bréra, à Milan) [V. p. 215] ; — de Rubens (Malines) ; — de Nicolas Poussin, etc.

Baptême de Clovis, groupe en marbre de Guillaume, à Sainte-Clotilde (Paris) ; — peinture murale de Joseph Blanc, au Panthéon (Paris). [V. p. 216].

Baptême de la ligne (*le*), tableau de F. Biard (1834) ; composition habile, au dessin net et précis, représentant d'une façon amusante cette scène bouffonne. (V. BAPTÊME et p. 215).

baptiser [*ba-ti-sé*] v. a. (gr. *baptizein*). Conférer le baptême à : *baptiser un enfant*. Bénir, en parlant d'une cloche, d'un navire, etc. Donner un nom : *baptiser un cheval* Bayard. *Fam. Baptiser du vin, du lait*, y mettre de l'eau.

baptiseur [*ba-ti-zeur*] n. m. Individu qui baptise. (Inus.)

baptisie [*bap-ti-si*] n. f. (du gr. *baptisis*, action de teindre). Genre de légumineuses-papilionacées de l'Amérique du Nord, qui renferment une matière colorante bleue et une résine à propriétés vomitives.

baptisin [*bap-ti-zin*] n. m. Résine vomitive, extraite de la baptisie.

baptismal [*ba-tis-mal*], **e, aux** adj. Qui appartient au baptême. Qui sert pour donner le baptême : *eau baptismale. Fonts baptismaux*, bassin où l'on baptise.

baptisme [*ba-tis-me*] n. m. Doctrine d'après laquelle le baptême ne doit être administré qu'à des adultes convertis. V. ANABAPTISTE.

baptistaire [*ba-tis-tè-re*] adj. (lat. *baptistarius*). Relatif au baptême. N. m. Pièce vulgairement appelée *extrait de baptême*.

baptiste [*ba-tis-te*] n. m. Partisan du *baptisme*.

Baptiste, nom qu'on donne quelquefois aux niais des baraques de saltimbanques. PROV. : **Tranquille comme Baptiste,** dans une insouciance absolue (du mime Baptiste Debureau, qui restait imperturbablement calme sous les coups).

baptistère [*ba-tis-tè-re*] n. m. Petit édifice que l'on construisait autrefois près des cathédrales, pour y baptiser. Chapelle d'une église où l'on baptise.

— ENCYCL. Dans les premiers temps du christianisme, les baptistères étaient en dehors des églises, dont l'entrée était interdite aux catéchumènes. D'abord en forme de tour, ils furent ensuite construits suivant un plan polygonal. Les baptistères étaient dédiés à saint Jean-Baptiste. Les baptistères célèbres abondent en Italie (Ravenne, VIe s. ; Pise et Florence, XIIe s.). En France, on peut citer les baptistères de Saint-Jean de Poitiers, de Saint-Front de Périgueux, etc.

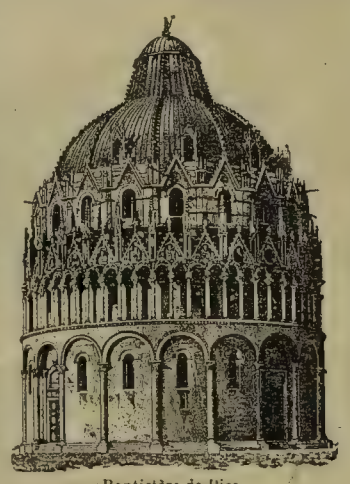

Baptistère de Pise.

baptistin [*ba-tis-tin*] n. m. Membre d'une congrégation fondée au XVIIIe siècle et placée sous les auspices de saint Jean-Baptiste : *les baptistins sont des missionnaires.*

baptistine [*ba-tis-ti-ne*] n. f. Religieuse d'une congrégation établie au XVIIIe siècle : *les baptistines sont cloîtrées et habitent des cellules.*

baquet [*kè*] n. m. (de *bac*). Petit cuvier de bois. *Baquet de Mesmer*, cuve de chêne dont Mesmer se servait pour ses expériences de magnétisme.



Baquet.

— ENCYCL. *Jeu du baquet.* Dans ce jeu, un baquet plein d'eau est suspendu en équilibre, sous un portique. Le joueur, hissé sur un véhicule avançant rapidement, doit introduire la pointe d'une longue gaule, qu'il tient à la main, dans un trou percé à travers une planche clouée à la partie



Jeu du baquet.

inférieure du baquet. S'il manque son coup, le baquet fait bascule et l'inonde.

baquetage [*ke-ta-je*] n. m. Action de baqueter.

baqueter [*ke-té*] v. a. (Prend deux *t* devant une syllabe muette : *je baquette*). Puiser de l'eau dans un baquet ; retirer de l'eau, avec une pelle et une écope.

baquettes [*kè-te*] n. f. pl. Tenailles à tirer les fils métalliques à la filière.

baquetures [*ke*] n. f. pl. Vin qui tombe d'un tonneau en perce dans le baquet placé sous le robinet.

Baquoy, famille de graveurs français du XVIIIe siècle.

bar n. m. (mot angl.). Débit de boissons où l'on consomme surtout debout devant le comptoir.

bar n. m. V. BARD.

bar n. m. (allem. *bars*). Nom vulgaire des *labrax*, poissons de mer dont la chair est très estimée.

— ENCYCL. Les bars ont à peu près la forme des perches d'eau douce, avec un corps plus allongé et pouvant atteindre 1 mètre. Le bar se pêche à l'hameçon, et souvent avec un petit tube de caoutchouc qui dissimule l'hameçon. On le mange cuit au court-bouillon et accompagné d'une sauce relevée (sauce câpres), ou bien grillé (à la maître d'hôtel).



Bar.

bar n. m. Unité de pression employée pour mesurer la pression atmosphérique : *le bar équivaut à un million de dynes par centimètre carré.* Syn. HECTOPIEZE.

Bar (COMTÉ DE). V. BARROIS.

Bar (Le), ch.-l. de c. (Alpes-Maritimes), arr. et à 9 kil. de Grasse ; 1.340 h. Huiles. — Le cant. a 10 comm. et 6.010 h. Ch. de f. S.

Bar, comm. de la Corrèze, arr. et à 8 kilom. de Tulle ; 1.050 h.

Bar, v. de Pologne, sur la Row ; 14.000 h. En 1770, y fut formée la *Confédération de Bar*, qui se proposait de défendre la Pologne contre les vues ambitieuses de la Russie.

Bara (Joseph), enfant célèbre par son héroïsme, né à Palaiseau (Seine-et-Oise) en 1779, tué près de Cholet en 1793. Il avait suivi, comme hussard, le général Desmarres, dans l'armée républicaine. Pris dans une embuscade et sommé de crier : « Vive le roi ! » il répondit par le cri de : « Vive la République ! » et tomba percé de coups. La Convention décréta que le buste du glorieux enfant serait placé au Panthéon et qu'une gravure représentant son dévouement patriotique serait envoyée à toutes les écoles primaires. Le célèbre sculpteur David d'Angers exposa la statue en marbre du jeune héros au Salon de 1829. Une statue en bronze, œuvre d'Albert Lefeuvre, a été érigée à Palaiseau en 1881. — *Mort de Bara*, tableau de Weerts, musée du Luxembourg. (V. p. 216.)



Bara, œuvre de Lefeuvre.

Bara (Jules), homme d'Etat belge, un des chefs du parti libéral, né à Tournai, m. à Bruxelles (1835-1900).

Baraba ou **Barabin,** steppe immense de l'Asie russe (gouv. de Tobolsk et de Tomsk).

Barabbas ou **Barrabas** [*bass*], Juif qui, lorsque Jésus fut conduit devant Ponce-Pilate, se trouvait détenu dans les prisons pour crime de sédition et de meurtre. Lorsque Ponce-Pilate proposa aux Juifs de choisir entre Jésus et Barabbas, pour que l'un d'eux fût délivré à l'occasion de la fête de Pâque, le peuple préféra le meurtrier à l'innocent, et Barabbas échappa ainsi au supplice. Le nom de Barabbas a passé dans la langue comme synonyme de personne d'une figure rébarbative, d'un aspect sauvage et méchant : *c'est un Barabbas, c'est une figure de Barabbas*, et l'on fait souvent allusion, en littérature, à l'ignorance du peuple, qui est parfois aveugle et qui *préfère Barabbas à Jésus.*

Barac (Jean), poète roumain, né à Alamov (Transylvanie) [1779-1848], auteur d'*Aryhir et Hélène*, de la *Destruction de Jérusalem.*

Baracaldo, v. d'Espagne (prov. Basques), sur le Nervion ; 10.000 h. Forges et fonderies.

barachois [*choi*] n. m. Petit port naturel, peu profond, entouré de rochers à fleur d'eau.

baradas [*da*] n. m. Grand œillet d'un rouge brun.

baradeau ou **barradeau** n. m. Petit fossé servant à l'écoulement des eaux pluviales dans un champ.

Baradée (Jacques). V. ZANZALE.

baradine ou **barradine** [*ba-ra*] n. f. Fossé creusé en écharpe sur le flanc des montagnes pour recevoir les eaux pluviales.

baraesthésiomètre [*ès-té-zi*] n. m. (du gr. *baros*, pesanteur, *aisthesis*, sensation, et *metron*, mesure). Instrument destiné à mesurer les sensations tactiles.

baragouin n. m. Langage corrompu ou étranger, et incompréhensible.

— ENCYCL. Ce mot vient du bas breton *bara*, pain, et *gwin*, vin, mots qui, exprimant les premiers besoins de l'homme, devaient être souvent entendus par les Français chez les Bretons. Comme ils n'en comprirent pas d'abord la signification, ils les réunirent pour en faire l'équivalent de *langage inintelligible.*

baragouinage n. m. (de *baragouin*). *Fam.* Manière de parler vicieuse, embrouillée, difficile à comprendre.

baragouiner [*né*] v. a. et n. (de *baragouin*). Parler mal une langue : *baragouiner l'anglais.* Parler une langue que les autres ne comprennent pas : *des Chinois baragouinant entre eux.*

baragouineur, euse [*eu-ze*] n. Qui baragouine.

Baraguay-d'Hilliers [*ghè-di-li-é*] (Louis), général français, né à Paris, m. à Berlin (1764-1812). — Son fils ACHILLE, maréchal de France, né à Paris, m. à Amélie-les-Bains (1795-1878), prit Bomarsund aux Russes (1854) et battit les Autrichiens (1859) à Melegnano.

Barail (François-Charles **du**), général français, né à Versailles, m. à Neuilly (1820-1902). Il prit part, après 1871, à la réorganisation de l'armée ; on lui doit des *Souvenirs* d'un grand intérêt.

Barakiba, nommé aussi **Akiba**, célèbre docteur juif, qui joua un rôle actif dans l'insurrection juive de Barcochebas, *le Fils de l'Etoile ;* fut condamné à être écorché vif (IIe s. apr. J.-C.)

baralipton n. m. Terme mnémotechnique, inventé par les logiciens scolastiques pour désigner un mode de syllogisme, dans lequel les prémisses sont générales et affirmatives et la conclusion particulière et affirmative.

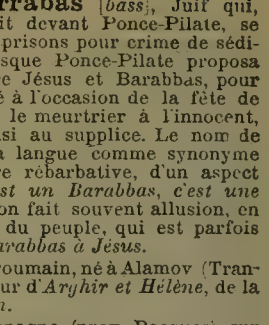

De Barante.

barandage n. m. (du prov. *baranda*, barrage). Pêche au moyen d'un filet qui barre une rivière. (Le barandage est une pêche prohibée.)

barander [*dé*] v. n. Faire la pêche au barandage.

Barante (baron Guillaume-Prosper BRUGIÈRE **de**), historien, publiciste et homme d'Etat français, né à Riom, m. à Barante (1782-1866) ; auteur d'une *Histoire des ducs de Bourgogne*, excellent modèle de narration historique, qui le fit entrer à l'Académie française.

baraque n. f. (bas lat. *baraca*). Hutte en planches. Boutique en planches. *Fig.* Maison mal tenue. Jeu de billard, dans lequel on place à un des angles d'un billard ordinaire un casier précédé d'un plan incliné et creusé de cavités peu profondes, où il s'agit de faire arriver et tenir une bille.

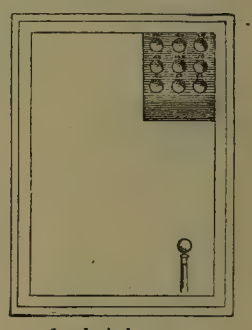

Jeu de la baraque.

baraquement [*ke-man*] n. m. Action de baraquer. Ensemble de baraques. Matériel servant à baraquer des troupes.

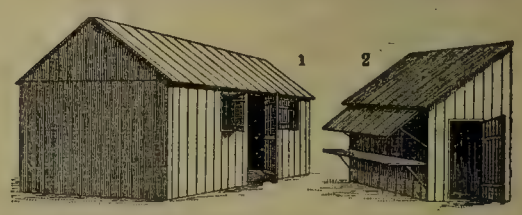

Baraque : 1. De campement ; 2. De marchand forain.

baraquer [*ké*] v. a. Etablir sous des baraques : *baraquer un régiment.* V. n. : *troupes qui baraquent.*

baraquette [*kè-te*] n. f. Poulie spéciale employée sur les bateaux. Petite baraque.

barat [*ra*] n. m. (du turc *barat*, diplôme). Patente de drogman.



CARTE DES INVASIONS DES BARBARES.

Barataria (ÎLE DE), île imaginaire dont Sancho Pança, écuyer de l'illustre Don Quichotte, obtient le gouvernement et où il éprouve, au milieu d'incidents plus comiques les uns que les autres, tous les désagréments attachés à la puissance. Les écrivains font de fréquentes allusions à cette royauté éphémère du compagnon du chevalier de la Triste-Figure et, surtout, à la bonhomie doublée de finesse avec laquelle il rendait la justice.

barat erie [*ri*] n. f. (anc. fr. *barat*, tromperie). Volerie impudente : *les barateries des contrefacteurs. Baraterie de patron*, préjudice causé volontairement par le capitaine d'un navire, ou par une personne de l'équipage, aux armateurs, chargeurs, propriétaires ou assureurs.

— ENCYCL. Les faits de *baraterie simple*, c'est-à-dire n'ayant aucun caractère criminel, n'entraînent qu'une responsabilité civile. Les faits de *baraterie criminelle* (par ex. le naufrage par la faute du capitaine) sont de la compétence des cours d'assises.

Barathre, ravin situé à l'O. d'Athènes et dans lequel on précipitait les criminels.

Bar tier [*ti-é*] (Jean-Philippe), enfant prodige né à Schwabach (Allemagne), d'une famille de réfugiés français, m. à Halle (1721-1740). D'une précocité extraordinaire, il composa à neuf ans un dictionnaire hébreu et fut, à dix-sept ans, nommé magister de l'université de Halle.

Bar tier (Albert-Ernest-Augustin), général français, né à Belfort, mort dans une tranchée aux environs de Reims (1864-1917) ; membre de la mission Marchand ; il eut une brillante carrière africaine d'officier et d'explorateur. Il a publié des récits de voyages et de guerres : *A travers l'Afrique ; Epopées africaines.*

Bar tieri (Oreste), général italien, né à Condino (Trentin), m. à Sterzing (Tyrol) [1841-1901]. Gouverneur de l'Erythrée, il fut battu par Ménélik à Adoua (1896). Il a écrit des *Mémoires* relatifs à son rôle en Erythrée.

barattage [*ra-ta-je*] n. m. Opération qu'on fait subir au lait dans la baratte pour la fabrication du beurre.

baratte [*ra-te*] n. f. (bas. bret. *baraz*, baquet). Vaisseau de bois dans lequel on bat la crème pour en extraire le beurre.

— ENCYCL. Les barattes sont de différents modèles : la baratte commune est un récipient tronconique, fait de douves en bois assemblées à l'aide de cerceaux ; le couvercle qui la ferme à la partie supérieure laisse passer un agitateur, formé d'un manche que termine un disque circulaire ajouré. Mais la manœuvre de cette baratte est assez fatigante, et on la délaisse peu à peu pour des modèles plus pratiques ; ceux-ci sont constitués par un tonnelet actionné par une ou deux manivelles, et dont l'axe porte des palettes immobiles (batteurs), ou bien encore par un récipient de même forme, mais dont l'axe seul est mobile et porte des ailettes qu'il entraîne dans son mouvement. Les engrenages qui le mettent en marche sont eux-mêmes actionnés à bras d'homme ou par un moteur, suivant la quantité de crème traitée. Quelle que soit d'ailleurs la forme de la baratte, elle doit être construite de telle sorte qu'on puisse la vider et la nettoyer facilement. Cette opération du nettoyage, essentielle pour la qualité du beurre, doit se faire avec grand soin (lavages à l'eau bouillante, puis à l'eau froide ; séchage rapide).

Barattes (V. BEURRE).

baratte-malaxeur n. f. Machine servant à la fois à baratter et à malaxer le beurre. Pl. des *barattes-malaxeurs*. V. BEURRE.

baratter [*ra-té*] v. a. Agiter la crème dans la baratte pour faire le beurre.

baratton [*ra-ton*] ou **baraton** n. m. Bâton servant à battre la crème dans la baratte.

Barau (Emile), paysagiste français, né à Reims en 1851 (*Sur la Suippe ; Vue de la butte de Châlons* [musée du Luxembourg].)

barbacane n. f. (ar. *barbakkaneh*). Ouvrage avancé, garni de meurtrières et servant à défendre une porte, un pont. Meurtrière. (V. CHÂTEAU FORT.) Baie étroite et longue qui donne du jour et de l'air à un local, ou qui facilite l'écoulement des eaux dans les murs de soutènement, ou de terrasse.

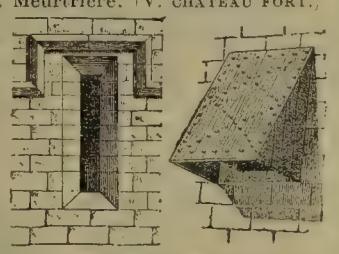
Barbacanes.

barbacole n. m. (du n. d'un personnage d'une mascarade de Lulli). Maître d'école pédant. (La Fontaine.)

barbacou n. m. Oiseau du genre monase, famille des bucconidés, habitant les régions tropicales de l'Amérique du Sud : oiseau de petite taille et de couleur sombre.

Barbade (la), la plus importante et la plus prospère des Petites Antilles ; aux Anglais ; 191.000 h. Capit. *Bridgetown*. Coton, indigo, café, canne à sucre, cacao.

barba an n. m. Nom vulgaire du chat-huant.

barbajou n. m. Nom vulgaire de la joubarbe.

Barba ègre (Joseph), général français, né à Pontacq (Basses-Pyrénées), m. à Paris (1772-1830). Il est connu par sa belle défense de Huningue, où, avec 135 hommes, il tint tête à 30.000 Autrichiens, et sortit de la place avec les honneurs de la guerre. V. HUNINGUE.

barbara n. m. Un des modes du syllogisme, dans lequel les prémisses et les conclusions sont également générales et affirmatives.

barbarasse [*ra-se*] n. f. *Mar.* Bosse ordinaire de 3 à 4 mètres de long, terminée à une extrémité par un croc au lieu d'un œil.

barbare adj. et n. (du gr. *barbaros*, étranger). Chez les Grecs et les Romains, tout peuple étranger à la civilisation romaine. Peu civilisé, sauvage. *Par ext.* Cruel, inhumain : *marâtre barbare*. Inculte, grossier. Incorrect : *terme barbare*. N. m. Le genre barbare, en littérature, en art : *tomber dans le barbare*. N. m. pl. Peuples non civilisés. ANT. **Civilisé, policé.**

— ENCYCL. Les Grecs, puis les Romains, qui s'estimaient le premier peuple du monde, appelaient *barbares* tous les peuples restés en dehors de leur civilisation. L'histoire a conservé ce nom pour désigner les bandes armées qui, du IIIe au VIe siècle de notre ère, envahirent l'empire romain, renversèrent l'empire d'Occident et fondèrent sur ses ruines des Etats plus ou moins durables. Le plus grand nombre de ces barbares appartenaient aux races germaniques (Francs, Burgondes, etc.), slaves ou gothiques (Suèves, Vandales, etc.) ; d'autres, comme les Huns, les Avares, les Magyars ou Hongrois, étaient de race ouralo-altaïque. Alaric, Genséric, Théodoric, Ataulphe furent leurs principaux chefs. Ce furent les Huns qui, faisant irruption dans l'Europe orientale, donnèrent l'impulsion au monde barbare et le précipitèrent sur l'empire romain. V. INVASION.

barbarement [*man*] adv. D'une manière barbare : *traiter quelqu'un barbarement*.

Barbaresque [*rès-ke*], habitant ou originaire de la Barbarie : *les Barbaresques*. Adj. : *Etat, peuple barbaresque*. V. BARBARIE.

Barbari (Jacopo da), dit *le Maître au caducée*, célèbre peintre et graveur vénitien ; auteur de magnifiques eaux-fortes (1445-1510).

barbari e [*ri*] n. f. (de *barbare*). Manque de civilisation : *peuple encore plongé dans la barbarie*. (ANT. **Civilisation.**) Cruauté, férocité, inhumanité : *frapper un enfant avec barbarie ; les Allemands ont multiplié pendant la Grande Guerre les actes de barbarie*. ANT. **Humanité, bonté.**

Barbarie ou **Etats barbaresques,** nom donné jadis aux régions de l'Afrique du Nord : Maroc, Algérie, Tunisie, régence de Tripoli. Le nom de Barbarie est une corruption de *Berbérie*, pays des Berbères. (Hab. *Barbaresques.*)

Barbarie (CANARD DE), espèce de canard domestique, introduit d'Amérique en Europe au milieu du XVIe siècle et dont le croisement avec la cane commune donne le *mulard*, élevé en vue du commerce des foies gras.

Barbar igo, famille vénitienne, qui a fourni un doge et plusieurs diplomates et cardinaux.

barbarin n. m. Nom vulgaire du surmulet, du rouget et du bardot.

barbarin, ine adj. Se dit d'une race de mouton qui peuple le littoral asiatique et africain de la Méditerranée (pays barbaresques), et qui est caractérisée par le développement extraordinaire des cornes chez le bélier et l'abondance des réserves adipeuses à la base de la queue (moutons à grosse queue).

barbariser [*ri-zé*] v. a. Jeter dans un état de barbarie, dans une extrême grossièreté de mœurs. V. n. Faire des barbarismes.

barbarisme [*ris-me*] n. m. (rad. *barbare*). Mot forgé dans une langue où il n'existe pas, employé dans un sens contraire à l'usage, comme *rébarbaratif* pour *rébarbatif* ; *castonade* pour *cassonade* ; *c'est une somme, une faute, une affaire conséquente*, pour *somme considérable, faute grave, affaire importante* ; *il a recouvert la vue*, pour *il a recouvré la vue* ; etc.

Barbaro (François), homme d'Etat et orateur vénitien (1398-1454). Il défendit Brescia assiégée par les Milanais (1438), et mourut procurateur de Saint-Marc. Il a écrit une *Histoire du siège de Brescia* (en latin).

Barbaro (Ermolao II), homme d'Etat et humaniste italien, né à Venise, m. à Rome (1454-1493) ; commentateur d'Aristote, de Pline, de Dioscoride.

Barbaroux (Charles-Jean-Marie), conventionnel girondin, né à Marseille, décapité à Bordeaux (1767-1794). Il se réfugia à Caen après la journée du 31-Mai, pour organiser la résistance en province.


Barbaroux.

barbarus hic ego sum, quia non intelligor illis ! Vers d'Ovide (*Tristes*, liv. V, élégie x), qui signifie : *Ici, c'est moi qui suis le barbare, parce que je ne suis pas compris d'eux.* Exilé chez les Gètes, qui auraient paru si grossiers à Rome, c'était lui, le raffiné, qui leur semblait un être étrange, inférieur, et son exclamation mélancolique est fort propre à faire réfléchir.

Barbaste, comm. de Lot-et-Garonne, arr. et à 7 kil. de Nérac, sur la Gélise ; 1.880 h. Fabriques de bouchons de liège.

barbastelle [*bas-tè-le*] n. f. Nom vulgaire d'une chauve-souris du genre synote.

Barbastro, v. d'Espagne (Aragon, prov. de Huesca) : 8.300 h.

barbatimao n. m. Ecorce officinale tanifère, astringente et tonique, employée au Brésil.

Barb tre, comm. de la Vendée, arr. des Sables-d'Olonne (île de Noirmoutier) ; 1.740 h.

Barbauld (Anna Lætitia AIKIN, dame), femme de lettres anglaise, née à Kilworth-Harcourt (Leicester) [1743-1825] ; en collaboration avec son frère JOHN **Aikin** : *les Soirées au logis*, etc.

Bar ault (Jean), graveur, peintre et dessinateur français, né vers 1705, m. à Rome en 1766.

Barbazan, ch.-l. de c. (Haute-Garonne), arr. et à 13 kil. de Saint-Gaudens ; 450 h. Eaux minérales sulfatées magnésiennes, contre la chlorose, l'anémie, les dermatoses, les bronchites chroniques. — Le cant. a 24 comm. et 9.930 h.

Barbazan (Arnauld-Guillaume, sire **de**), général français, né près de Tarbes. Il s'illustra sous les règnes de Charles VI et de Charles VII. Loyal, généreux autant que brave, il eut la gloire, avant Bayard, d'être surnommé *le Chevalier sans reproche* (1360-1431).

Barbazan (Etienne), médiéviste français, né à Saint-Fargeau (Yonne) [1696-1770]. Il a publié : *Fabliaux et contes français des* XIIe, XIIIe, XIVe et XVe *siècles* (1756).

barbe n. f. (lat. *barba*). Poil du menton et des joues, chez l'homme : *barbe blonde*. Longs poils que certains animaux ont sous la mâchoire : *barbe du bouc*. *Fig.* Pointe des épis. Nom des filets qui tiennent au tuyau des plumes. Moisissure. Bavure. Appendice filamenteux : *barbes d'une pièce de métal, d'une feuille de papier. Barbe grise, vieille barbe*, vieillard. *Fig. Rire dans sa barbe*, en cachette ou intérieurement. *A la barbe de quelqu'un*, en sa présence et en dépit de lui. *Faire la barbe à quelqu'un*, l'emporter sur lui, être plus fort. *Pop. C'est une barbe*, ou *elleptiq. La barbe!* c'est assommant. Pl. Bandes de toile ou de dentelle qui pendent aux cornettes des femmes.

— ENCYCL. Le port ou la suppression de la barbe, ainsi que la façon de la tailler, sont souvent un des signes distinctifs d'une époque. Les Chaldéens, les Assyriens, les Hébreux prenaient soin de leurs longues barbes comme d'une représentation symbolique de leur sagesse. Les Grecs portèrent la barbe jusqu'au temps d'Alexandre, et la rasèrent jusque sous le règne de Justinien. Les Romains ne commencèrent à se couper la barbe que vers l'an de Rome 454. En Gaule, les Francs laissaient croître seulement leurs moustaches. Clovis ramena l'usage des barbes



Barbes : 1. Longue ; 2. A deux pointes ; 3. A une pointe ; 4. Impériale ; 5. Mouche et pattes de lapin ; 6. Favoris ; 7. Carrée ; 8. Fer à cheval ; 9. Côtelette ; 10. Barbiche ; 11. Collier ; 12. Bouc.

peu longues. Dans l'Eglise, le Pape Léon III (795) fut le premier qui se rasa. Le clergé d'Occident suivit cet exemple. La barbe reparut quelquefois au cours des siècles dans le clergé, mais aujourd'hui la règle — règle généralement suivie, mais peu sévère — veut que les ecclésiastiques aient le visage complètement rasé. Sous l'ancien régime, la barbe subit des alternatives de faveur et de défaveur. Henri III ne portait que les moustaches et la mouche, Henri IV porta la barbe taillée en forme carrée. Sous Louis XIII, la royale, petite touffe de poils au menton, fut en honneur et diminua sous Louis XIV, pour ne laisser subsister que la mouche. Puis le visage rasé entièrement reparut sous Louis XV, Louis XVI et la République. L'Empire et la Restauration ne tolérèrent la moustache que sur le visage des soldats d'élite. Depuis 1830, le port des moustaches et de la barbe est absolument facultatif, et diversifie de beaucoup de manières.

barbe adj. et n. m. Cheval originaire des pays barbaresques, très répandu au Maroc.

Barbe (sainte), de Nicomédie (Asie Mineure), vierge et martyre pendant la persécution de Maximin. Son père, après l'avoir décapitée, fut, dit-on, frappé de la foudre. Patronne des artilleurs, des pompiers, des mineurs, des femmes mariées, etc. Fête le 4 décembre. V. SAINTE-BARBE.

barbe n. m. (piémontais *barba*). Nom que les vaudois donnaient à leurs docteurs.

barbé, e adj. *Blas.* Se dit du coq, du dauphin, et des comètes, quand leur barbe, ou leur chevelure, est d'un émail particulier.

barbeau [*bô*] n. m. (de *barba*, barbe ; à cause des barbillons de ce poisson). Genre de cyprinidés des eaux douces, dont la chair n'est pas très estimée. *Bot.* Bluet. Adjectiv. : *bleu barbeau*, le bleu du bluet.

— ENCYCL. Deux espèces de barbeaux habitent la France : le barbeau commun (*barbus fluviatilis*), vulgairement *barbillon, barbet, barbarin*, qui atteint 1 mètre de long et un poids de 5 à 6 kilogr., et le barbeau méridional, de forme plus trapue, qui ne dépasse pas 0^m^, 40 de long. Ce poisson est pourvu de quatre barbillons assez longs, deux de chaque côté de la bouche. Le barbeau vit dans les eaux courantes et vives ; on le pêche à la ligne en employant comme appât, suivant la saison, du fromage de Gruyère, des asticots, des vers cannelés, etc. On le pêche aussi à la pelote. On amorce en se servant de terre glaise pétrie avec du sang, et mélangée d'asticots. Comme ce poisson a la bouche dure, il faut ferrer très sec.



Barbeau.

Barbe-Bleue, nom du principal personnage et titre d'un conte de Perrault. Barbe-Bleue, ainsi nommé à cause de la couleur de sa barbe, a déjà égorgé six épouses et va faire subir le même sort à la septième, lorsque celle-ci est délivrée par ses frères, qui tuent le sanguinaire mari. V. ANNE.

Barbe-Bleue, opéra bouffe en trois actes, paroles de Henri Meilhac et Ludovic Halévy, musique d'Offenbach, aimable parodie de la dramatique légende (1866).

barbe-de-bouc, barbe-de-chèvre n. f. Noms donnés à différentes espèces de champignons du genre clavaire. Pl. des *barbes-de-bouc*, des *barbes-de-chèvre*.

barbe-de-capucin n. f. Chicorée sauvage amère, que l'on mange en salade. Pl. des *barbes-de-capucin*.

Barbedienne (Ferdinand), fondeur en bronze, né à Saint-Martin-de-Fresnay (Calvados), m. à Paris (1810-1892).

barbelé, e adj. Se dit d'une arme dont le fer est garni de dents et de pointes : *flèche barbelée. Fil de fer barbelé*, fil de fer muni de pointes, qu'on utilise pour les clôtures. (Pendant la Grande Guerre, on en tendait des réseaux en avant des tranchées. Dans ce dernier sens se dit substantiv. : *les barbelés.*)



Barbé-Marbois.

barbelet [*lè*] n. m. Outil servant à faire des hameçons.

barbelure n. f. Etat de ce qui est barbelé.

Barbé-Marbois (François, marquis **de**), né à Metz, m. à Paris (1745-1837) ; ministre du Trésor en 1802, premier président de la Cour des comptes, ministre de la justice sous la Restauration.

Barbentane, comm. des Bouches-du-Rhône, arr. et à 30 kil. d'Arles ; 2.620 h. Ch. de f. P.-L.-M. (*Barbentannais*). Vins et fruits.

barber [*bé*] v. a. *Arg.* Ennuyer. V. pr. **Se barber,** s'ennuyer.

barberie [*rî*] n. f. Art de raser la barbe. Lieu où l'on fait la barbe. (Vx.)

Barberine (*la Quenouille de*), comédie de Musset (1835), dans laquelle une spirituelle et vertueuse châtelaine berne un galant fat et indiscret.

Barberini, illustre famille florentine, dont un des membres, le cardinal MAFFEO, fut élu pape sous le nom d'Urbain VIII. Ses trois neveux, les cardinaux FRANCESCO (m. en 1679) et ANTONIO (m. en 1671), et le général des troupes pontificales, TADDEO (m. en 1647), l'aidèrent dans le gouvernement des Etats pontificaux et protégèrent les lettres et les arts.

Barberini (*palais*), palais de Rome, qui fut construit par le Bernin pour la famille Barberini et qui abrite aujourd'hui, outre l'ambassade d'Espagne, une galerie de peinture et de sculpture et une belle bibliothèque.



Barberousse.

Barberino di Mugello, v. d'Italie (prov. de Florence) ; 10.500 h. Pâtes alimentaires, chapeaux de paille.

Barberino di Val d'Elsa, comm. d'Italie (prov. de Florence) ; 10.450 h. Fromages renommés.

barberon n. m. Nom vulgaire du salsifis.

Barberousse, nom de deux frères, fameux pirates, maîtres d'Alger : le premier, AROUDJ, fut tué devant Tlemcen par les Espagnols (1518) ; le second, KHAÏR-ED-DIN, amiral des flottes de Soliman Ier, fortifia Alger, battit André Doria dans le golfe d'Andracie et vint à Marseille comme allié de François Ier ; il mourut à Constantinople en 1546. — Le surnom de *Barberousse* a été donné à l'empereur d'Allemagne Frédéric Ier. V. FRÉDÉRIC.

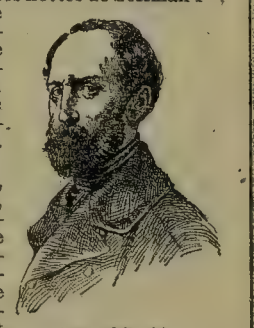

Armand Barbès.

Barbès (Armand), homme politique français, né à La Pointe-à-Pitre (Guadeloupe). Il conspira contre le gouvernement de Louis-Philippe et fut même condamné à mort par la Chambre des pairs, en 1839. Représentant du peuple (1848), il fut surnommé *le Bayard de la démocratie*. Emprisonné en 1849, il fut rendu à la liberté en 1854, s'expatria volontairement et mourut à La Haye (1809-1870).

Barbesouje, chef des bandes vagabondes, appelées les *mauvais garçons*, qui ravagèrent l'Ile-de-France et le Gâtinais, au commencement du XVIe s. Il fut tué à Estigny, en 1537, par un meunier des environs de Lens.



Barbet.

barbet, ette [*bè, è-te*] n. et adj. Espèce d'épagneul à poil long et frisé. *Crotté comme un barbet*, très crotté.

— ENCYCL. Il y a deux variétés de chiens barbets : 1° le grand barbet, à oreilles larges, pendantes, jambes courtes, corps épais (ce chien atteint souvent la grandeur du mâtin) ; 2° le petit barbet, qui ne diffère du précédent que par sa taille plus petite et son pelage un peu moins laineux et plus hérissé. Le barbet aime l'eau, et nage bien ; aussi l'emploie-t-on à la chasse des oiseaux aquatiques.

barbet [*bè*] n. m. Nom donné jadis aux vaudois du Dauphiné et du Piémont, et aux protestants des Cévennes, parce qu'ils appelaient leurs pasteurs *barbes* (XVIe et XVIIe s.). Contrebandier dans les Alpes.

Barbet de Jouy (Joseph-Henri), littérateur et archéologue français, né à Canteleu, près de Rouen (1812-1896).

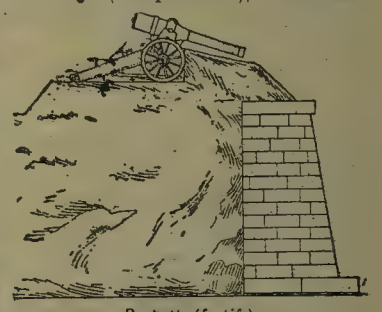

Barbette (fortif.).

barbette [*bè-te*] adj. et n. f. Femelle du barbet : *une barbette noire*.

barbette [*bè-te*] n. f. Sorte de guimpe, qui recouvre la poitrine et le cou des religieuses. *Fortif.* Plate-forme en terre, assez élevée pour que les canons qu'on y place puissent tirer par-dessus le parapet. *Tirer à barbette*, se dit des pièces qui tirent par dessus la plongée d'un ouvrage. *En barbette*, se dit de toute bouche à feu qui est disposée de manière à pouvoir tirer en barbette. Adjectiv. : *batterie barbette.*

Barbey d'Aurevilly (Jules), romancier français, né à Saint-Sauveur-le-Vicomte (Manche), m. à Paris (1808-1889) ; auteur des *Diaboliques, l'Ensorcelée, le Chevalier des Touches, une Vieille Maîtresse, les Œuvres et les Hommes du* XIXe *siècles*, etc. Mélange curieux de catholicisme, de dandysme et de satanisme, il a un talent original et excessif, parfois brutal, mais plein de verve et d'éclat.

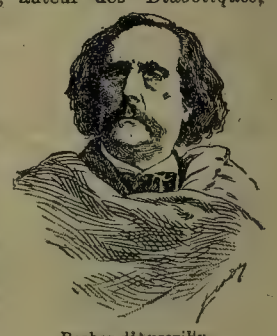

Barbey d'Aurevilly.

barbéyer [*bè-ié*] v. n. (Se conj. comme *grasseyer.*) *Mar.* Se tenir, par rapport au vent, de façon que le bateau gouverne sans avancer.

Barbeyrac (Jean), jurisconsulte et philosophe français protestant, né à Béziers, m. à Groningue (1674-1744).

Barbezieux, ch.-l. d'arr. (Charente), près du Trèfle, s.-aff. de la Charente ; 4.310 h. (*Barbeziliens*). Ch. de f. Et., à 32 kil. d'Angoulême. Eaux-de-vie, truffes, volailles renommées. — L'arr. a 6 cant., 80 comm., 43.120 h. ; le cant. a 18 comm., 11.710 h.

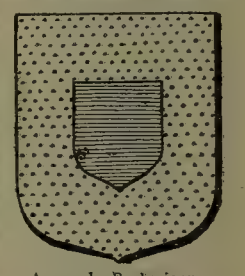

Armes de Barbezieux.

Barbezieux (*coq et poule de*), race de gallinacés, à plumage d'un noir mat chez la poule, à reflets chez le coq. Poules bonnes pondeuses, médiocres couveuses. Jeunes, elles sont d'un engraissement très facile ; elles fournissent les volailles renommées de Périgueux, de Ruffec, etc.

Barbezieux (Louis LE TELLIER, marquis **de**), fils de Louvois, né et mort à Versailles (1663-1701). Il fut à vingt-trois ans ministre de la guerre, en remplacement de son père (1691).

barbican n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, dont le nom scientifique est POGONIAS.

barbiche n. f. Barbe qu'on laisse croître seulement en une petite touffe au menton.

barbichon ou **barbichet** [*chè*], ou **barbiche** n. m. Petit barbet.

Barbié du Bocage (Jean-Denis), géographe français, né et m. à Paris (1760-1825) ; membre de l'Académie des inscriptions et fondateur, en 1821, de la Société de géographie.

barbier [*bi-é*] n. m. Celui dont la profession est de raser et soigner la barbe.

— ENCYCL. A Rome, comme souvent encore de nos jours, la boutique des barbiers — *tonsores* — était le lieu où les oisifs venaient apporter ou chercher des nouvelles. — En France, la profession de barbier eut une certaine importance au moyen âge, parce qu'elle comprenait l'exercice de la chirurgie. Des rivalités inévitables éclatèrent entre les deux corporations dès le XVIe siècle ; les barbiers l'emportèrent, et les documents nous les montrent pratiquant la médecine et la chirurgie élémentaires. La corporation subsista jusqu'à la Révolution.

Barbier de Séville (*le*) ou *la Précaution inutile*, comédie en quatre actes, en prose, de Beaumarchais (1775) : type parfait de la comédie d'intrigue ; chef-d'œuvre d'entrain, de malice satirique et de grâce. Les ruses par lesquelles le barbier Figaro, drôle génial, au service du comte d'Almaviva, enlève au vieux jaloux Bartholo sa pupille Rosine en sont le sujet.

Barbier de Séville (*le*), opéra bouffe en quatre actes, un des chefs-d'œuvre de Rossini (1816). Partition étincelante d'inspiration et de verve, style gracieux, orchestration spirituelle, délicate et variée. C'est le chef-d'œuvre du genre.

Barbier (Louis), surnommé **l'abbé de la Rivière**, évêque de Langres, m. en 1670. Il avait été aumônier de Gaston d'Orléans, dont il trahissait les secrets au profit de Mazarin. Il avait légué cent écus au poète qui ferait son épitaphe. La Monnoye écrivit la suivante :

Ci-gît un très grand personnage,
Qui fut d'un illustre lignage,
Qui posséda mille vertus,
Qui ne trompa jamais et qui fut toujours sage...
Je n'en dirai pas davantage :
C'est trop mentir pour cent écus.

Barbier (Edmond-Jean-François), avocat au parlement, né et m. à Paris (1689-1771) ; auteur d'un

précieux *Journal historique et anecdotique* de la période comprise entre 1718 et 17[illegible]3.

Barbier (Antoine-Alexandre), savant bibliographe français, né à Coulommiers ; auteur du *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes* (1765-1825).


Auguste Barbier.

Barbier (Henri-*Auguste*), poète français, né à Paris, m. à Nice (1805-1882) ; auteur des *Iambes*, poèmes d'une verve chaude et un peu crue.

Barbier (Jules), auteur dramatique français, né et m. à Paris (1825-1901). Il a donné des drames et les livrets de : *Galatée*, *les Noces de Jeannette*, *Faust*, *Roméo et Juliette*, etc.

Barbier d'Aucour (Jean), littérateur et jurisconsulte français, né à Langres, mort à Paris (1641-1694) ; il fut l'adversaire des jésuites.

Barbier de Meynard (Casimir-Adrien), orientaliste français, né à Marseille, m. à Paris (1827-1908). Membre de l'Académie des inscriptions en 1878.

Barbier de Montault (Xavier), archéologue et écrivain religieux français, né à Loudun, m. à Baslay (1830-1901).

barbière n. f. Au moyen âge, partie de l'armure qui protégeait le cou, le menton et les joues.

Barbieri (Francisco Asenjo), compositeur espagnol, né et m. à Madrid (1823-1894). Ses œuvres nombreuses eurent beaucoup de succès au théâtre et aux concerts. Très érudit, il collabora à beaucoup de périodiques.


Barbieri.

barbifier [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier*). *Fam.* Faire la barbe, raser. **Se barbifier** v. pr. Se raser.

barbille [*ll* mll., *e*] n. f. Bavure en filament, qui reste au flan des monnaies.

barbillon [*ll* mll.] n. m. Petit barbeau. Barbelure d'une flèche. Dent de l'hameçon. Filament tactile, placé de chaque côté de la bouche, chez certains poissons (*carpe*, *barbeau*, *loche*, etc.). Pl. Replis de la peau de chaque côté du frein de la langue, chez le bœuf et le cheval : *c'est à tort que l'on croit améliorer l'état d'un animal qui ne mange ni ne boit en lui coupant les barbillons.*

Barbin (Claude), libraire français, m. en 1703 ; a édité la plupart des écrivains du XVIIe siècle. Il est cité dans le *Lutrin*, de Boileau, dans les *Femmes savantes*, de Molière, etc.

barbiste [*bis-te*] adj. et n. m. Elève du collège Sainte-Barbe (Paris) : *un barbiste ; un écolier barbiste.*

barbitiste [*tis-te*] n. m. Genre d'insectes orthoptères, voisins des éphippigères, famille des locustidés, communs en Allemagne et en France.

barbiton ou **barbitos** [*toss*] n. m. (mot gr.). Sorte de lyre grecque, de grande dimension.

Barbizon, village de Seine-et-Marne, arr. et à 12 kilom. de Melun, à la lisière occidentale de la forêt de Fontainebleau ; 480 h. Célèbre par le séjour qu'y ont fait quelques-uns des meilleurs peintres paysagistes français : Th. Rousseau, Corot, Troyon, Millet, etc.

barbon n. m. *Par dénigr.* Vieillard.

barbot [*bo*] n. m. **barbote** ou **barbotte** [*bo-te*] n. f. Nom vulgaire de la lotte commune.

barbotage n. m. Action de barboter. Boisson rafraîchissante pour les bestiaux, faite de farine ou de son délayé dans de l'eau. *Arg.* Vol.

Barbotan, localité du Gers, comm. de Cazaubon, arr. et à 35 kilom. de Condom ; 606 h. Ch. de f. M. Eaux sulfureuses; bains de boue contre l'ataxie locomotrice, les dermatoses, le rhumatisme.

barbotement [*man*] n. m. Action de barboter.

barboter [*té*] v. n. (onomat.). Fouiller avec le bec dans l'eau ou dans la boue : *le canard barbote.* Marcher dans une eau bourbeuse. *Fam.* et *fig.* Parler avec embarras, difficulté ; patauger. En parlant des animaux, boire du barbotage. *Arg.* Voler.

barboteur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui barbote. N. m. Canard domestique. N. f. Appareil que, dans les lavoirs publics, on emploie pour laver le linge à l'eau chaude. (On dit aussi BARBOTTE.) Machine employée pour le lavage de certains minerais. Appareils utilisés dans les laboratoires de chimie pour faire réagir les liquides sur les gaz.

barbotière n. f. Mare où barbotent les canards. Baquet renfermant le barbotage destiné aux bestiaux.

barbotin n. m. Couronne en fer à empreintes, employée dans les chèvres et les monte-charges, pour empêcher la chaîne de glisser.

barbotine n. f. Pâte à poteries, qu'on utilise par coulage, et qui donne une faïence ou une porcelaine tendre et perméable. (On s'en sert aussi pour coller les garnitures dans les faïenceries.)

barbouillage [*bou*, *ll* mll.] ou **barbouillis** [*bou*, *ll* mll., *i*] n. m. Grossière application de couleur. Mauvaise peinture. Ecriture illisible. *Fig.* Discours embrouillé.

barbouiller [*bou*, *ll* mll., *é*] v. a. Salir, gâter : *barbouiller son visage de suie.* Peindre grossièrement. *Fig.* et *fam. Barbouiller le cœur*, donner légèrement la nausée. *Barbouiller du papier*, mal écrire ; écrire en mauvais style. V. n. Prononcer mal.

barbouilleur, euse [*bou*, *ll* mll., *eu-ze*] n. Qui barbouille. *Fam.* Mauvais peintre, mauvais écrivain, etc.

barbouillis n. m. V. BARBOUILLAGE.

barbouillon, onne [*bou*, *ll* mll., *on*, *o-ne*] adj. et n. Qui barbouille, qui fait mal sa besogne.

barbouquet [*kè*] n. m. *Art vétér.* V. BOUQUET.

Barboux (*Henri*-Martin), avocat et publiciste français, né à Châteauroux, m. à Paris (1834-1910). Juriste consommé, très lettré, il fut membre de l'Académie française.

barbu, e adj. Qui a de la barbe. ANT. **Imberbe.**

barbu n. m. *Ornith.* V. BUCCO.

barbue [*bû*] n. f. Poisson de mer plat très estimé, du genre turbot.

— ENCYCL. La barbue atteint jusqu'à 60 centimètres de long, et se trouve sur toutes les côtes de France. On la confond parfois, en diverses régions, sous le nom de *carrelet*, avec la plie franche. Dans le Midi, on la nomme *rombon* (Nice), *passar* et *roun* (Cette).

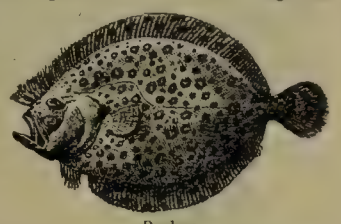
Barbue.

— *Cuis. Barbue sauce hollandaise.* Dresser la barbue, cuite au court-bouillon, sur une serviette entourée de pommes de terre à l'anglaise ; garnir de persil ; servir à part une sauce hollandaise.

Barbue au gratin. La barbue, nettoyée, est placée sur un plat à gratin beurré ; couvrir la barbue de vin blanc, que l'on fait réduire. Dix minutes avant la cuisson, ajouter de la sauce italienne. Achever de gratiner ; ajouter au plat sorti du four des fines herbes, un filet de jus de citron et de madère. On prépare aussi la barbue à la *béchamelle*, à l'*italienne* et à la *provençale* ; enfin, elle sert de garniture de vol-au-vent, de bouchées, etc.

barbule n. f. (dimin. de *barbe*). Nom des petits crochets implantés sur les filaments qui poussent de chaque côté de la côte d'une plume.

barbuquet [*kè*] n. m. *Art vétér.* Ecorchure ou petit bouton aux bords des lèvres.

barbute n. f. (de *barbe*). Capuchon religieux, laïque et militaire, sorte d'aumusse du XIVe siècle, qui habillait la tête, ne découvrant que le visage. Casque léger et sans visière, laissant le visage à découvert (XVe s.). Masque fait d'une étoffe terminée en pointe, percée de 2 trous pour les yeux, et qui couvre le visage : *au moyen âge, les lépreux étaient tenus de porter une barbute.*


Barbute (XVe s.).

BARCAROLLE des Nymphes, dans *Obéron* (Weber).

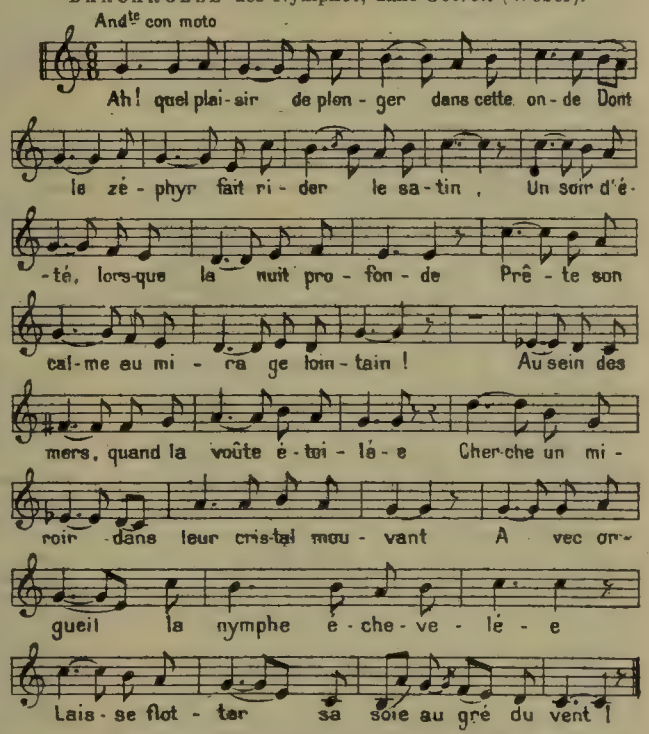

Barca, surnom donné à divers membres d'une famille carthaginoise, à laquelle appartenaient Amilcar, Asdrubal, Annibal. (Ce mot signifie *éclair.*)

barcarolle [*ro-le*] n. f. (ital. *barcarola ;* de *barca*, barque). Chanson de batelier et, surtout, du gondolier vénitien. Tout chant d'un rythme analogue. Parmi les barcarolles célèbres, citons : le *Chant des Nymphes* (*Obéron*, de Weber) ; *Accours dans ma nacelle* (*Guillaume Tell*, de Rossini) ; *Amis, la matinée est belle* (*la Muette*, d'Auber) ; *Glisse, ma Gondole* (*Haydée*, d'Auber) ; *Où vas-tu, pauvre gondolier* (*Zampa*, d'Herold) ; etc. Schubert, Schumann, Saint-Saëns, Mendelssohn, Chopin, etc., ont composé de jolies barcarolles.

barcasse [*ka-se*] n. f. Grande barque.

Barcellona, v. du roy. d'Italie (prov. de Messine) ; 21.000 h.

Barcelone, v. et beau port d'Espagne, sur la Méditerranée, près de l'embouchure du Llobrégat ; capit. de la Catalogne et de la prov. de Barcelone ; 587.500 h. (*Barcelonais*). Industrie et commerce très actifs : draps, lainages, soieries, cuirs, dentelles ; vins, fruits, etc. En 1493, il y fut conclu un traité par lequel le roi de France rendait au roi d'Aragon le Roussillon et la Cerdagne. — La prov. de Barcelone a 1.134.000 h.


Armes de Barcelone.

Barcelonne-du-Gers, comm. du Gers, arr. et à 62 kilom. de Mirande ; 1.100 h. Ch. de f. M.

barcelonnette n. f. V. BERCELONNETTE.

Barcelonnette, ch.-l. d'arr. (Basses-Alpes), à 87 kilom. de Digne, sur l'Ubaye, affl. de la Durance ; 2.530 h. (*Barcelonnettains*). Marbres. Patrie du député Manuel. — L'arr. a 4 cant., 20 comm., 16.330 h. ; le cant. a 9 comm. et 7.500 h.

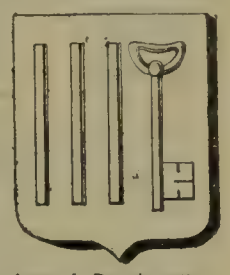
Armes de Barcelonnette.

Barcillonnette, ch.-l. de c. (Hautes-Alpes), arr. et à 27 kil. de Gap, sur la Béoulle, affl. de la Durance ; 220 h. — Le cant. a 3 comm. et 580 h.

Barclay de Tolly (Michel), général russe, né en Livonie, d'origine écossaise, habile adversaire de Napoléon Ier, m. à Insterburg (1761-1818). Il se distingua à Borodino (1812) et pendant les campagnes de Saxe et de France (1813-1814).

Barcochebas (SCHEÏMON, dit), ou **Barkochba** (*le Fils de l'étoile*), imposteur juif, qui se fit passer pour le Messie sous le règne d'Adrien et provoqua un soulèvement des Juifs contre les Romains (132-135 apr. J.-C.) ; il fut tué en 135.

Barcus [*kuss*], comm. des Basses-Pyrénées, arr. et à 15 kilom. de Mauléon, sur le Joos ; 1.550 h.

Barcy, comm. de Seine-et-Marne, arr. et à 7 kil. de Meaux, sur le plateau du Multien, entre la Marne et le canal de l'Ourcq ; 235 h. Avec Chambry, Barcy fut, au début de la Grande Guerre, un des points les plus disputés de la bataille de l'Ourcq ; il fut pris et repris au cours des journées du 6 au 10 septembre 1914. Monument commémoratif, érigé en 1915.

bard [*bar*] ou **bar** n. m. (anciennem *béard*, apparenté avec *bayart*). Sorte de civière, de brancard, pour transporter à bras des fardeaux. (On dit aussi BAYART OU BAYARD.)

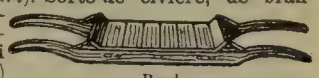
Bard.

barda n. m. *Arg. milit.* Ensemble des effets d'habillement, d'équipement et d'armement d'un soldat.

bardache (de l'ital. *bardascia*, grand garçon) n. m. Mignon, giton.

bardage n. m. Transport à l'aide du bard.

bardane n. f. Genre de composées, qui croissent dans les lieux incultes.

— ENCYCL. La bardane, dite aussi *glouteron* et *herbe aux teigneux*, est employée en médecine dans les maladies de la peau et de la furonculose. Contenant beaucoup d'alcali, elle peut, quand on l'arrache en fleur, fournir un excellent engrais. Ses capitules, vulgairement appelés *boutons de pompiers*, s'attachent aux vêtements.

Bardane : a, fleuron ; b, coupe du capitule ; c, graine.

Bardane ou **Philippicus,** empereur byzantin, qui régna de 711 à 713.

barde n. m. (celtique *bardas*). Poète celte qui chantait les héros. *Par ext.* Poète héroïque et lyrique.

— ENCYCL. Les bardes et les ovates ou devins faisaient partie, comme les druides, mais à un rang inférieur, de la classe sacerdotale chez les Gaulois. Leur fonction consistait principalement à célébrer les exploits du chef qui les nourrissait. Les bardes se retrouvent dans tous les pays celtiques. En Gaule, ils disparurent dès le IIe siècle, devant la civilisation romaine. Dans le pays de Galles, ils survécurent à la conquête romaine et à l'invasion saxonne. Ils composaient des poèmes lyriques, qu'ils chantaient en s'accompagnant d'une sorte de lyre appelée *cruth*. Les plus célèbres et les plus anciens sont Taliesin, Aneurin, Llywarch Hen (VIe et VIIe s.). Au XVIIIe siècle, ils tombèrent au rang des vagabonds. Les bardes ont reparu avec la renaissance de la littérature galloise.

barde n. f. (ital. *barda*). Nom des lames de métal dont on couvrait les membres et le poitrail d'un cheval de bataille. (V. ARMURE.) Tranche mince de lard dont on enveloppe les pièces de gibier, les volailles qu'on veut rôtir.

bardé, e adj. Armé de lames de fer : *cheval bardé.* Entouré de lard : *caille bardée.* Couvert.

bardeau [*dô*] n. m. (de *barde*). Planchette en forme de tuile pour couvrir les toitures, ou que l'on place sur les solives. Petit train de bois flotté. Boîte à casiers, contenant les caractères d'imprimerie en surabondance.

bardée [*dé*] n. f. Matériaux remplissant un bard. Enveloppe de lard dont on couvre une pièce à rôtir.

bardelle [*dè-le*] n. f. Brancard d'un bard. Selle de grosse toile et de bourre.

barder [*dé*] v. a. (de *barde*). Charger, transporter sur un bard : *barder des matériaux.* Couvrir un cheval de bataille d'une barde ; *par extens.*, couvrir un guerrier d'une armure : *barder de fer un chevalier.* Envelopper de tranches de lard : *barder une volaille. Arg.* Travailler avec effort. *Ça va barder*, le combat va être violent. **Se barder** v. pr. Se couvrir, être couvert : *enfant qui s'est bardé d'encre.*

Bardesane, hérésiarque qui vivait à Edesse au IIe siècle, et dont la doctrine se rapprochait du gnosticisme.

bardeur n. m. Porteur de bard, de fardeaux. Véhicule sur rails, servant à transporter des blocs de béton.

bardi ou **bardis** [*di*] n. m. Plancher ou cloison de bois dans la cale d'un navire.

Bardi, comm. d'Italie (prov. de Plaisance) ; 7.600 h.

Bardin (Etienne-Alexandre), général et écrivain militaire français, né à Paris, m. à Montargis (1774-1840).

bardisme [*dis-me*] n. m. Manière de vivre des bardes. Caractère de la poésie et de la musique des bardes.

bardit [*dit*] n. m. (du bas lat. *barditus*, pour *barritus*, clameur). Chant de guerre des anciens Germains.

Bardo (**Le**), bourg de Tunisie, à 3 kil. de Tunis, dans la plaine. Palais de Ksar-Saïd, où fut accepté par le bey le traité du 12 mai 1881, qui établissait le protectorat français sur la Tunisie.

Bardonnèche, v. d'Italie (prov. de Turin) ; 1.300 h. C'est la première station italienne à l'issue du tunnel du mont Cenis.

Bardos, comm. des Basses-Pyrénées, arr. et à 26 kil. de Bayonne ; 1.680 h.

bardot [*do*] ou **bardeau** [*dô*] n. m. (ital. *bardotto*). Petit mulet produit par l'accouplement d'un cheval et d'une ânesse. Homme qui est un objet de mauvais traitements ou de plaisanteries.

bardot ier [*do-ti-é*] ou **bardotier** [*ti-é*] n. m. Nom vulgaire des plantes du genre imbricaire.

Bardoux (Agénor), homme politique, orateur et historien français, ami et collaborateur de Gambetta, né à Bourges, m. à Paris (1827-1897). — Son fils JACQUES, né à Versailles en 1874, a écrit des études remarquables sur la vie anglaise.


Agénor Bardoux.

Bareau (Georges), sculpteur français, né à Paimbœuf en 1866 (statue de *Jacques Cartier* [Saint-Malo], *la Vision du poète*, *le Réveil de l'humanité*). Médaille d'honneur (1906).

Barebone, corroyeur londonien, dont le nom (signifiant *personne très maigre, squelettique*) fut donné au parlement de fanatiques convoqué par Cromwell en 1653.

barège n. m. Etoffe de laine légère, non croisée.

Barèges, village des Hautes-Pyrénées, comm. de Betpouey, arr. et à 34 kilom. d'Argelès, sur le Bastan, affl. du gave de Pau ; 70 hab. Ravagé en 1907 par une terrible avalanche. Les habitants (*Barégeois*) émigrent pendant l'hiver. Eaux thermales sulfureuses renommées, utilisées surtout contre les maladies scrofuleuses, les tumeurs blanches, les dermatoses, la paralysie, le rhumatisme, le mal de Pott, les vieilles blessures, etc. Hôpital militaire..

Barèges artificiels (*bains de*). On jette dans une baignoire de bois, de zinc ou de fonte émaillée (mais jamais de cuivre), une solution préparée à l'avance ou un paquet contenant : hydrosulfate de soude 60 grammes, sel marin 60 grammes, carbonate de soude 30 grammes. Il ne faut prendre ces bains que dans des pièces peintes au blanc de zinc ; il faut éloigner tous les objets en argent et recouvrir la baignoire d'un drap, pour diminuer la perte de l'hydrogène sulfuré.

barégine n. f. Substance organique azotée, que l'on trouve dans les eaux thermales, particulièrement dans les eaux de Barèges.

Baréli ou **Bareilly,** v. de l'Inde anglaise (Rohilkand) ; 131.500 h.

barème ou **barrême** [*ba-rè-me*] n. m. Livre contenant des calculs tout faits, ainsi nommé de l'inventeur, B.-F. Barrême. (V. ce nom.)

Barentin, comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 16 kil. de Rouen, sur la rivière de Sainte-Austreberte ; 6.040 h. (*Barentinois*). Ch. de f. Et. Filatures de coton.

Barentin (Charles-Louis-Francois-de-Paule de), homme politique français, m. à Paris (1735-1819). Garde des sceaux en 1788-1789, il fut l'adversaire de Necker.

Barenton, ch.-l. de c. (Manche), arr. et à 10 kil. de Mortain ; 2.090 h. Patrie de Postel. Ch. de f. Et. — Le cant. a 4 comm. et 6.450 h.

Barentz (Guillaume), navigateur hollandais, qui découvrit la Nouvelle-Zemble (vers 1560-1597). Il a donné son nom à la *mer de Barentz*, entre le Spitzberg et la Nouvelle-Zemble.

Barère de Vieuzac (Bertrand), conventionnel français, célèbre par sa versatilité, né et m. à Tarbes (1755-1841), membre du comité de Salut public. Orateur pompeux et raffiné, surnommé *l'Anacréon de la guillotine*.


Barère de Vieuzac.

Baret (Eugène), littérateur français, né à Bergerac, m. à Paris (1816-1887) ; auteur d'estimables études sur la littérature espagnole.

baréter [*té*] v. n. (Se conj. comme *accélérer.*) Crier, en parlant de l'éléphant et du rhinocéros : *l'éléphant barète*. V. BARRIT.

Barfarousch ou **Balfrousch,** ville de Perse, près de la mer Caspienne ; 10.000 h. Grand commerce.

Barfleur, comm. de la Manche, arr. et à 23 kil. de Valognes, près de la pointe de Barfleur, à l'extrémité est de la presqu'île du Cotentin ; 1.270 h. Ch. de f. Petit port. Bains de mer. Patrie de l'abbé de Saint-Pierre. C'est de Barfleur que Guillaume le Conquérant partit à la conquête de l'Angleterre.

Barga, v. d'Italie (prov. de Lucques) ; 8.600 h. Papeterie, filature.

Bargach-ben-Saïd, sultan de Zanzibar, né vers 1835, m. en 1888. Il céda la plus grande partie de ses territoires à l'Angleterre.

barge n. f. (bas lat. *barga*). Bateau plat, à voile carrée. Nom de divers bateaux. Meule de foin, de forme rectangulaire.

barge n. f. Oiseau échassier des marais salants, vulgairement appelé *bécasse de mer*.


Barge.

Barge, v. d'Italie (prov. de Coni) ; 10.000 h. Vins, vers à soie.

Bargello (le), édifice de Florence du XIIIe siècle, qui servit d'habitation au podestat, puis au *baryello* (chef de la police) ; aujourd'hui, abrite le Musée national.


Le Bargello, à Florence.

Bargemon, comm. du Var, arr. et à 16 kiil de Draguignan ; 1.630 h. Ch. de f. S. Patrie de Moreri.

barg ette [*ghè-te*] n. f. Bateau plat servant de bac.

barguignage [*ghi-gna-je*] n. m. *Fam.* Hésitation : lenteur à se décider.

bargu gner [*ghi-gné*] v. n. (du bas lat. *barcaniare*, marchander). Hésiter à prendre un parti.

barguigneur, euse [*ghi-gneur, eu-ze*] n. Qui a de la peine à se déterminer.

Bari, v. forte du roy. d'Italie, ch.-l. de la province de ce nom ; port sur l'Adriatique ; 60.600 h.

Baric (Jules-Jean-Antoine), peintre et caricaturiste français, né à Sainte-Catherine-de-Fierbois (Indre-et-Loire), m. à Monnaie (1830-1905) ; ses dessins satiriques ont de l'esprit et de la verve ; auteur également de plusieurs opérettes.

baricaut [*kô*] ou **barriquaut** [*ba-ri-kô*] n. m. Petit baril.

barigel [*jèl*] n. m. (ital. *barigello*). Chef des archers, à Rome et dans plusieurs villes d'Italie.

barigoule n. f. (prov. *barigoulo*). Manière d'apprêter les artichauts à l'huile d'olive et en les remplissant de hachis : *artichaut à la barigoule*.

baril [*ri*] n. m. Petit tonneau, petite barrique ; son contenu : *acheter un baril de harengs*.

baril age [*ll* mll.] n. m. Mise en baril. Art de construire les tonneaux. Ensemble de barils.

baril e [*ll* mll., *e*] n. f. (de l'esp. *barilla*, soude). Nom de différentes plantes marines, d'où l'on extrait la soude.

barillerie [*ll* mll., *e-ri*] n. f. (rad. *baril*). Art du tonnelier. Endroit où l'on construit des barils.

barillet [*ri, ll* mll., *è*] n. m. Petit baril. *Horl.* Boîte cylindrique qui contient le grand ressort d'une montre, d'une pendule. *Armur.* Pièce cylindrique et mobile du revolver, destinée à recevoir les cartouches. *Anat.* Cavité derrière le tambour de l'oreille.

barilleur [*ll* mll.] ou **barilier** [*li-é*] n. m. Celui qui fait des barils. Tonnelier.

barillon [*ll* mll.] n. m. Petit baril muni de manches. Réservoir ménagé en arrière de la chaussée d'un étang, pour recevoir le poisson.

Baril on (Paul), marquis DE BRANGES, diplomate français, né vers 1630, m. à Paris en 1691. Il exerça une influence considérable à la cour du roi d'Angleterre Charles II.

barine (mot russe) n. m. Seigneur russe.

bariolage n. m. Action de barioler ; état de ce qui est bariolé : *le bariolage des jouets*.

barioler [*lé*] v. a. Peindre de diverses couleurs : *barioler un jouet*.

bariolure n. f. (rad. *bariolé*). Bigarrure. Réunion de couleurs mal assorties.

baris [*riss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, comprenant de petits charançons répandus sur tout le globe, et qui vivent surtout sur les crucifères et les résédas.

baris [*riss*] n. f. Barque égyptienne, à fond plat.

Barisien, enne [*zi-in, è-ne*], habitant ou originaire de Bar-le-Duc : *les Barisiens*. Adjectiv. : *population barisienne*.

Barjac [*jak*], ch.-l. de c. (Gard), arr. et à 36 kil. d'Alais ; 1.610 h. Soie, lignite, pierre calcaire. — Le cant. a 7 comm et 4.300 h.

barjelade n. f. Semis d'avoine, de froment, vesce, pois et fèves de marais, destiné à donner du fourrage vert.

Barjols [*jol*], ch.-l. de c. (Var), arr. et à 21 kil. de Brignoles ; 2.320 h. Ch. de f. Vins, huile, plâtre, cuirs. — Le cant. a 9 comm. et 6.090 h.

Barka ou **Barkah,** un des deux vilayets de la Tripolitaine ; haut plateau calcaire, la *Pentapole cyrénéenne* des Anciens ; 500.000 h.

Barker (Thomas John Henry), peintre d'histoire anglais, né à Bath, m. à Londres (1815-1882) ; élève, à Paris, d'Horace Vernet.

Barker [*kèr*] (Mary-Anne STEWART, lady), puis lady BROOME femme de lettres et voyageuse anglaise, née à la Jamaïque vers 1835.

Barking, v. d'Angleterre (Essex), sur le Roding ; 15.000 h.

Barlaam (Bernard), savant moine helléniste de l'ordre de Saint-Basile, évêque de Gérace, né à Seminara (Calabre), m. en 1348.


Russe coiffé du barlak.

barlak n. m. Sorte de capuchon, de bachlyk en gros drap, dont les soldats font usage dans le Caucase, pour amortir les coups des armes blanches.

barle n. f. Faille d'une mine.

Bar-le-Duc, ch.-l. du dép. de la Meuse, sur l'Ornain, s.-affl. de la Marne ; 17.100 h. (*Barisiens*). Ch. de f. E., à 254 kil. de Paris. Bonneterie, confitures, vins. Patrie de H. de Guise, des maréchaux Oudinot, Exelmans. — L'arr. a 8 cant., 130 comm., 71.600 h. ; le cant. a 8 com. et 22.300 h.

Barletta, v. forte d'Italie (prov. de Bari) ; 33.600 h. Port sur l'Adriatique. Commerce actif. Aux environs, sources salées.


Armes de Bar-le-Duc.

Barlieu, comm. du Cher, arr. et à 31 kil. de Sancerre ; 1.200 h. Ch. de f.

Barlin, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 9 kil. de Béthune ; 4.220 h. Ch. de f. N. Houille.

barlong, gue [*lon, lon-ghe*] adj. (partic. péjor. *bar*, et *long*). Plus long d'un côté que de l'autre : *un châle barlong*.

barlotière n. f. Traverse de fer, qui consolide les plombs dans un châssis de vitraux.

Barlow (Joël), diplomate et poète américain, né à Reading (Connecticut), m. en Pologne (1755-1812). La Convention lui accorda le titre de citoyen français.

Barlow (Pierre), savant anglais, né à Norwich, m. à Woolwich (1776-1862) ; auteur de beaux travaux sur le magnétisme et l'astronomie. Correspondant de l'Académie des sciences (1828).


Pierre Barlow.

Barlow (*maladie de*), maladie des nourrissons (surtout de ceux qui sont alimentés artificiellement), caractérisée par des troubles intestinaux, des douleurs osseuses, des hémorragies sous-périostées et une anémie marquée. L'addition de quelques cuillerées de jus de fruit au régime, le retour au lait maternel ou tout au moins au lait cru guérissent très rapidement cette affection. Syn. SCORBUT INFANTILE.

bar-maid [*mèd*] n. f. (mot angl). Fille qui sert dans un bar.

bar-man n. m. (mot angl.) Patron ou garçon de bar. Pl. des *bar-men*.

Barmécides, famille de vizirs célèbres sous plusieurs califes de Bagdad. Le dernier de ses membres, Giafar, tomba en disgrâce et fut mis à mort en 803. La Harpe a consacré aux Barmécides une très médiocre tragédie (1778). — Un *Barmécide*.

Barmen [*mèn*], v. d'Allemagne (Prusse-Rhénane), sur la Wupper, en face d'Elberfeld ; 156.000 h. Grand centre métallurgique.

Barmouth, v. d'Angleterre (pays de Galles, comté de Merioneth), port sur la baie de Cardigan ; 1.500 h. Bains de mer.

Barnabé (saint), apôtre, né à Chypre. Pendant douze ans, il accompagna saint Paul dans son apostolat. Fête le 11 juin.

barnabite n. m. Religieux de l'ordre des clercs réguliers de Saint-Paul, fondé vers 1530, établi dès 1538 au cloître de Saint-Barnabé, à Milan, organisé définitivement en 1579 par saint Charles Borromée. Ils ont pour objet la prédication et l'éducation. Ils furent appelés en France par Henri IV, en 1608.


Barnave.

barnache n. f. *Ornith.* V. BERNACLE.

Barnaoul, v. de la Sibérie, sur l'Obi ; 35.000 h. Mines d'or et d'argent.

Barnard-Castle, v. d'Angleterre (Durham), sur la Tees ; 8.000 h. Fabrication de tapis.

Barnave (Joseph), célèbre orateur de l'Assemblée constituante, né à Grenoble (1761), guillotiné à Paris en 1793. Il soutint d'abord une politique démocratique ; mais, après l'affaire de Varennes, il présenta à Louis XVI un plan de contre-révolution.

barne n. f. Partie d'une saline où l'on fait le sel.

Barnet, v. d'Angleterre (Hertford) ; 7.700 h. En 1471, le comte de Warwick y fut défait et tué par Edouard IV.

Barnevelt, bourg de Hollande (Gueldre) ; 7.000 h. Apiculture.

Barnevelt ou **Barneveldt** (Jean VAN OLDENBARNEVELT, dit), grand pensionnaire de Hollande, né à Amersfoort vers 1549, un des fondateurs de la république des Provinces-Unies, m. sur l'échafaud à La Haye, à l'instigation de Maurice de Nassau (1619).


Barneveldt.

Barneville, ch.-l. de c. (Manche), arr. et à 28 kil. de Valognes ; 860 h. Ch. de f. Et. Petit port de cabotage, sur la Manche. Bains de mer, plage de sable.— Le cant. a 16 cant. et 7.750 h.

Barni (Jules), philosophe et homme politique français, né à Lille, m. à Mers (1818-1878). On lui doit de remarquables ouvrages sur la philosophie de Kant.

Barnsley, v. d'Angleterre (York), sur la Dearne 35.000 h. Houilles, forges, fabrication de toiles.

Barnum [*nom'*] (Phineas Taylor), né à Bethel, m. à Philadelphie (1810-1891) ; charlatan américain, dont le nom a passé dans toutes les langues comme synonyme de spéculateur audacieux, d'exhibiteur excentrique. Il a écrit de curieux *Mémoires*.


Barnum.

Baro (Balthazar), poète français, secrétaire de d'Urfé et continuateur de l'*Astrée* (1600-1650).

barocentrique adj. (du gr. *baros*, poids, et de *centrique*). *Courbe barocentrique*, lieu des centres de tous les éléments d'arc d'un même méridien.

Baroche (Federigo BAROCCI, dit), célèbre peintre religieux italien, né et m. à Urbino (1528-1612) ; imitateur un peu maniéré du Corrège, auteur de la *Madonna del Popolo* (Offices).

Baroche (Pierre-Jules), homme d'Etat français, né à Paris, m. à Jersey (1802-1870) ; président du conseil d'Etat et ministre sous Napoléon III.


Baroche.

Baroche-sous-Lucé (La), comm. de l'Orne, arr. et à 8 kil. de Domfront ; 1.100 h. Ch. de f. Et.

baroco n. m. Terme mnémotechnique, désignant un mode du syllogisme.

Baroda ou **Brodera,** v. de l'Inde anglaise, capit. du Gaïkovar ; 104.000 h. Commerce important.

barogyroscope [*ros-ko-pe*] n. m. (du gr. *baros*, poids, *guros*, cercle, et *skopein*, examiner). Appareil inventé par Ph. Gilbert, pour démontrer mécaniquement la rotation de la terre.

Baroja (Pio), romancier espagnol, né à Saint-Sébastien en 1872 ; auteurs de romans réalistes : *la Busca ; Mala Hierba ;* etc.

barologie [*jî*] n. f. (du gr. *baros*, poids, et *logos*, discours). Théorie de la pesanteur. (Peu usité.)

baromètre n. m. (du gr. *baros*, poids, et *metron*, mesure). Instrument servant à faire connaître la pression de l'air et, par suite, à mesurer la hauteur à laquelle on s'élève, ainsi qu'à prévoir approximativement les changements atmosphériques.

— ENCYCL. Le baromètre fut inventé en 1643, par Torricelli, disciple de Galilée. Pour le construire, on prend un tube de verre long d'environ 90 centi-

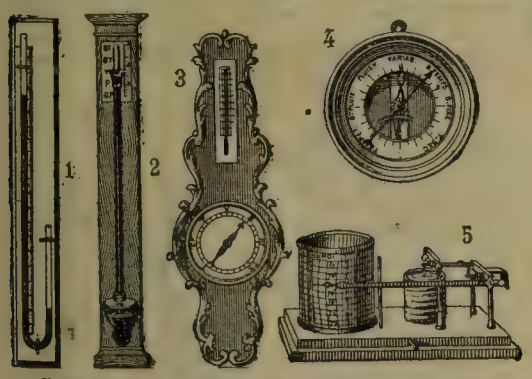

Baromètres : 1. A siphon ; 2. A cuvette ; 3. A cadran ; 4. Anéroïde ; 5. Enregistreur.

mètres et fermé à un bout. Après l'avoir rempli de mercure et bouché avec le doigt, on le renverse sur une cuvette contenant aussi du mercure. On retire alors le doigt, et le mercure descend un peu dans le tube, mais il y reste une colonne qui a, en moyenne, une hauteur de 76 centimètres (*hauteur barométrique*) au niveau de la mer. Elle diminue quand on s'élève, parce que la pression atmosphérique devient moins forte, et augmente quand on descend. C'est Pascal qui a indiqué l'usage du baromètre pour la mesure des hauteurs. Au même lieu, la pression atmosphérique et, par conséquent, la hauteur de la colonne barométrique varient d'un instant à l'autre. L'air sec étant plus lourd que l'air humide, la hauteur barométrique augmente quand il ne doit pas pleuvoir et diminue dans le cas contraire. — On peut remplacer le tube et la cuvette du baromètre décrit (*baromètre à cuvette*) par un simple tube recourbé (*baromètre à siphon*). Dans la branche ouverte, on peut mettre un flotteur qui suit les mouvements du mercure et fait marcher une aiguille placée devant un cadran (*baromètre à cadran*). Le *baromètre de Fortin* est un baromètre à mercure, construit pour être facilement transporté. On construit aussi des *baromètres anéroïdes*, où il n'entre pas de mercure. Ils consistent en une boîte métallique, à paroi mince, vide d'air et bien close. Cette paroi se déprime en suivant la variation de la pression atmosphérique, et les mouvements qui en résultent sont transmis avec augmentation, par un levier, à une aiguille, mobile devant un cadran. Les *baromètres enregistreurs* sont généralement des baromètres anéroïdes, dans lesquels la paroi mobile communique d'une façon continue son mouvement à une plume qui laisse une trace sur un papier. (V. AIR, ATMOSPHÈRE.)

barométrique adj. Qui a rapport au baromètre : *observation barométrique*.

barométriquement [*ke-man*] adv. Au moyen du baromètre.

barométrographe n. m. (de *baromètre*, et du gr. *graphein*, écrire). Appareil enregistrant automatiquement et d'une manière continue les variations de la pression atmosphérique.

baromoteur (du gr. *baros*, poids, et de *moteur*) ou **barotrope** n. m. (du gr. *baros*, poids, et *trepein*, tourner). Appareil dans lequel le poids de l'homme produit la force motrice.

baron n. m. Pièce de boucherie, comprenant le râble et les deux gigots du mouton ou de l'agneau.

baron n. m. (du haut all. *bar*, homme libre). Autrefois, grand du royaume. Titre de noblesse au-dessous de celui de comte. *Ironiq.* Personnage important : *les barons de la finance*.

— ENCYCL. Le mot *baron* n'eut d'abord d'autre signification que celle du français *homme*. A l'époque de l'organisation du régime féodal, on distingua les



Insignes distinctifs du baron : 1. Heaume (XIIe s) ; 2. Couronne (tortil) ; 3. Toque (1er Empire).

hauts barons, qui relevaient directement du roi et formaient sa cour, et les *barons* ordinaires, qui relevaient de ses grands feudataires. Au commencement du XIVe siècle, l'expression de *baron* est appliquée aux principaux seigneurs du pays. Au commencement du XVe siècle, le titre de « baron » finit par demeurer une simple dénomination nobiliaire, reléguée au quatrième rang de la hiérarchie féodale.

Les barons avaient pour insigne héraldique une couronne en cercle d'or, entortillée de perles (*tortil*), quand leurs armes avaient pour cimier un casque : celui-ci était taré de trois quarts, avec l'ouverture grillagée de cinq barreaux. Après la suppression des titres de noblesse par la Révolution, Napoléon les rétablit ; les barons eurent alors pour insigne une toque de velours noir retroussée de contre-vair, ornée de trois plumes blanches maintenues par un porte-aigrette d'argent. La Restauration rétablit l'ancienne noblesse, et créa de nouveaux barons.

Baron (Michel BOYRON, dit), acteur et auteur comique français, né et m. à Paris (1653-1729) ; il fit partie de la troupe de Molière et interpréta Racine ; auteur de l'*Homme à bonnes fortunes*.


Michel Baron.

Baron (Louis BOUCHENEZ, dit), acteur français, né à Alençon, m. à Asnières (1837-1920) ; comique plein de naturel et de rondeur.

baronifier [*fi-é*] v. a. (de *baron*, et du lat. *facere*, faire. — Se conj. comme *prier*.) Faire baron.

Baronissi, comm. d'Italie (prov. de Palerme) ; 8.000 h.

Baronius [*uss*] (le cardinal César), 2e général de la congrégation de l'Oratoire d'Italie, né à Sora, m. à Rome (1538-1607) ; auteur d'*Annales ecclésiastiques* de grande valeur.

baronnage [*ro-na-je*] n. m. Qualité de baron. Le corps des barons.

baronne [*ro-ne*] n. f. Femme d'un baron.

baronnet [*ro-nè*] n. m. En Angleterre, titre héréditaire des membres d'un ordre de chevalerie créé en 1611 par Jacques Ier. Les baronnets viennent après les pairs (lords). Leur titre est aujourd'hui purement honorifique. Ils mettent le titre de *sir* devant leur prénom. Leurs femmes ont droit au titre de *ladies*.

baronnette [*ro-nè-te*] n. f. Fam. Petite baronne.

baronnial [*ro-ni-al*], **e, aux** adj. Qui dépend d'une baronnie ; qui a rapport à un baron : *terre baronniale ; droits baronniaux*.

baronnie [*ro-ni*] n. f. Anciennem., seigneurie et terre d'un baron. Le corps des barons.

baroque adj. (esp. *barrueco*). Irrégulier, bizarre : *perle baroque ; style baroque*. N. m. Le genre baroque : *le baroque est une nuance du bizarre*.

— ENCYCL. *Bx.-a.* Le style baroque, inventé au XVIIe siècle par l'architecte Borromini, cherchait la nouveauté dans l'irrégularité (colonnes torses, volutes renversées, saillies imprévues sur les façades, etc.).

baroscope [*ros-ko-pe*] n. m. (du gr. *baros*, poids, et *skopein*, examiner). Balance spéciale, imaginée par Otto de Guericke, que l'on emploie en physique pour mettre en évidence la poussée que subit un corps entouré d'un gaz, de la part de celui-ci.

barosisme [*zis-me*] n. m. (du gr. *baros*, poids, et de *séisme*). Tremblement de terre, de faible période d'oscillation et de longue durée totale.

barosme [*ros-me*] ou **barosma** [*ros-ma*] n. m. (du gr. *baros*, poids, et *osmé*, odeur). Genre de rutacées, comprenant de petits arbrisseaux aromatiques du sud de l'Afrique, à feuilles toniques, excitantes, digestives.

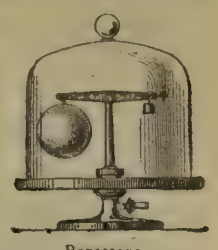
Baroscope.

Barot (François-Odysse), journaliste et romancier français, né à Mirebeau (Vienne), m. à Paris (1830-1907).

Barotch, Baroutche ou **Baroche,** ville de l'Inde angl. (présid. de Bombay) ; 40.170 h., Ch.-l. du district du même nom ; 341.500 hab. Commerce important de riz, huiles, grains et coton.

barothermographe [*tèr*] n. m. (du gr. *baros*, poids, *thermé*, chaleur, et *graphein*, décrire). Appareil enregistreur, composé d'un baromètre et d'un thermomètre et qui indique les variations de la pression atmosphérique, en même temps que les variations de température pendant le même temps.

Barp (Le), comm. de la Gironde, arr. et à 30 kil. de Bordeaux : 1.450 h. Produits résineux.

barque n. f. (lat. *barca*). Nom générique de petits bateaux, pontés ou non, de forme, de voilure et de tonnage variables : *barque de pêcheur, de pilote Fig.* Affaires, intérêts : *bien mener sa barque. Barque de Caron*, barque dans laquelle le nocher des Enfers faisait passer le Styx à ceux qui venaient d'expirer. *Passer dans la barque à Caron*, mourir. *Barque de saint Pierre*, nef symbolisant l'Eglise catholique. (A souvent inspiré les artistes ; célèbre mosaïque de Giotto.)


Barque à voiles et barque à rames.

Barque de Dante (*la*), chef-d'œuvre d'Eugène Delacroix (1822), musée du Louvre. Dante et Virgile traversent le lac infernal dans une barque conduite par Phlégyas ; les damnés s'accrochent désespérément à la barque. Ce tableau donna lieu à des discussions passionnées ; il fut le signal de l'émancipation de l'école française et du triomphe du romantisme en peinture. (V. p. 215.)

barquée [*ké*] n. f. Charge d'une barque : *une barquée de poisson*.

barquerolle [*ke-ro-le*] n. f. Petite embarcation sans mâts, qui ne va généralement pas à la mer.

barquette [*kè-te*] n. f. Petite barque. Petite tarte de forme ovale. Sorte d'échaudé.


Barquerolle.

Barr, ch.-l. de c. (Bas-Rhin), arr. de Sélestat ; 5.700 h. Ch. de f. E. Vignobles, sources minérales.

Barra, v. d'Italie (prov. de Naples) ; 10.000 h.

Barradeel, v. des Pays-Bas (Frise) ; 7.800 h.

Barrafranca, v. d'Italie (prov. de Caltanisetta) ; 9.200 h.

barrage [*ba-ra-je*] n. m. Barrière élevée sur un chemin. Barrière qu'on ne peut franchir sans payer. Obstacle établi en travers d'un cours d'eau.

— ENCYCL. On distingue les barrages fixes et les barrages mobiles. Les barrages fixes servent à former d'immenses réservoirs pour l'alimentation en


Barrage de la Seine, à Suresnes.

eaux potables des villes voisines ou l'alimentation des canaux de navigation. Les barrages mobiles, en augmentant la profondeur de l'eau, facilitent la navigation et permettent d'obtenir des chutes d'eau artificielles, très utiles pour les installations hydrauliques. Il existe un certain nombre de types de barrages mobiles : le *barrage pertuis à barre tournante ;* le *barrage à aiguilles* ou *à fermettes ;* le *barrage à hausse ;* le *barrage à planchettes*, etc.

— *Dr.* L'autorisation d'établir des barrages sur les cours d'eau navigables ou flottables est donnée, suivant les cas, par décret en conseil d'Etat ou par arrêté préfectoral, sous peine de contravention de grande voirie. Dans les cours d'eau non navigables ni flottables, susceptibles de propriété privée, les riverains ont la faculté d'établir des barrages dans le lit même des cours d'eau ; toutefois, le préfet doit autoriser les travaux. La loi prohibe dans les rivières navigables ou flottables, canaux et ruisseaux, l'établissement de barrages ayant pour objet d'empêcher complètement le passage du poisson, sous peine d'amende et de destruction des ouvrages exécutés.

barragiste [*ba-ra-jis-te*] n. m. Employé des ponts et chaussées, qui surveille et règle un barrage.

Barral, v. d'Algérie (dép. de Constantine), arr. de Bône ; 1.400 h. Céréales, huile d'olive.

Barral (Jean-Augustin), chimiste et agronome français, né à Metz, m. à Fontenay-sous-Bois (1819-

1884). Membre de la Société nationale d'agriculture (1865). Il s'est consacré aux applications des sciences à l'agriculture.

Barran, comm. du Gers, arr. et à 11 kil. d'Auch, sur le Rhône, affl. de la Baïse; 1.160 h. (*Barranais*).

barranca n. f. ou **barranco** [*ba-ran*] n. m. Nom donné, au Mexique, à de grands ravins d'érosion.

Barranquilla, v. maritime de Colombie, près du Magdalena; 17.000 h. Commerce actif.

Barras [*ba-rass*] (Paul, vicomte **de**), officier et conventionnel français, né à Fox-Amphoux (Var), m. à Chaillot (1755-1829). Il fut un des chefs de la réaction thermidorienne, puis membre du Directoire. Auteur de *Mémoires* intéressants, sinon toujours véridiques.



Barras.

Barrault (Emile), orateur et publiciste français, adepte du saint-simonisme, né à l'Ile-de-France, m. à Paris (1799-1869).

Barraux, com. de l'Isère, arr. et à 36 kil. de Grenoble; 1.210 h. Fort d'arrêt.

barre [*ba-re*] n. f. Longue et étroite pièce de bois, de fer, etc. : *rompre les os à coups de barre.* Lingot de forme allongée : *barre d'or. Fig. C'est de l'or en barre*, c'est une valeur sûre; c'est une personne d'une honnêteté, d'une loyauté absolue. *Barre de fer*, per-

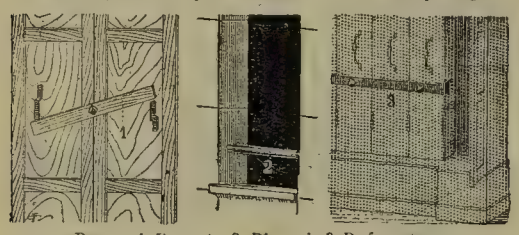

Barres : 1. De porte; 2. D'appui; 3. De fermeture.

sonne que rien ne peut faire céder, plier. Trait de plume : *tirer une barre.* Trait vertical ou oblique, qui est le premier exercice de calligraphie : *écolier qui fait des barres.* Barrière qui, dans un tribunal, sépare les magistrats du public. *Paraître à la barre*, se présenter devant les juges. *Blas.* Pièce honorable qui va de l'angle sénestre du chef à l'angle dextre de la pointe. *Mar.* Tige fixée à la mèche du gouvernail. *Au fig. Tenir la barre*, gouverner, diriger. Obstacle formé par du sable, des rochers, à l'entrée d'un port, à l'embouchure d'un fleuve. *Barre d'eau*, syn. de MASCARET. *Barre de justice*, sur les navires, tige sur laquelle se coulissent les fers qu'on met aux pieds des hommes punis. *Gymn. Barres parallèles*, appareil composé de deux barres de bois fixées parallèlement sur des montants verticaux.

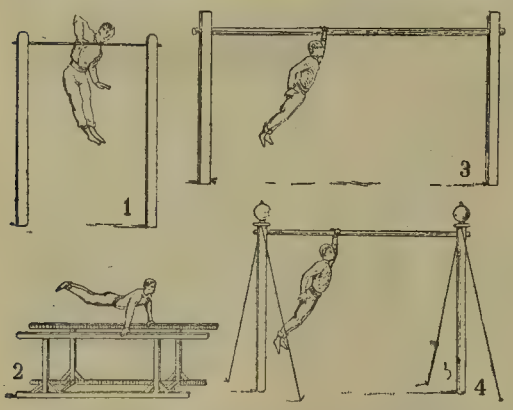

1. Barre fixe; 2. Barres parallèles; 3, 4. Barres de suspension.

Barre fixe, appareil formé par une traverse horizontale de fer ou de bois, ronde, soutenue par deux montants. *Barres de suspension*, appareil formé d'une traverse de bois ou de fer arrondie, maintenue à une certaine hauteur. (V. GYMNASTIQUE.) Pl. Jeu de plein air, dans lequel les joueurs se poursuivent à la course. *Fig. Jouer aux barres*, se chercher sans arriver à se rencontrer. *Avoir, prendre barre* (ou *barres*) *sur quelqu'un*, avoir avantage sur lui. *Ne faire que toucher barres*, repartir aussitôt arrivé. *Mus. Barres de mesures*, trait vertical qui sépare les mesures. *Zootechn.* Espaces symétriques dans le maxillaire inférieur du cheval, entre les incisives ou les canines et les molaires, et où repose le canon du mors.

— ENCYCL. *Géol.* Les barres se produisent en mer, parallèlement à la côte, et résultent de la chute des alluvions d'un fleuve au point d'équilibre entre le courant d'eau douce et la force de la mer. Les principales barres sont celles du Danube, du Gange, du Mékong, du Mississipi, de l'Orénoque, etc. Elles constituent un sérieux danger pour la navigation, et il est nécessaire de ménager, au moyen de constants dragages, un chenal praticable et soigneusement balisé au travers des hauts-fonds.

— *Jeux.* Les joueurs, divisés en deux camps qui comptent un nombre égal de combattants, se rangent en ligne aux deux extrémités de l'emplacement choisi. Un joueur du camp n° 1 va provoquer le camp adverse, puis se sauve vers les siens, poursuivi par celui qu'il a provoqué. Un second joueur du camp n° 1 sort à son tour, et *a barre* sur le poursuivant, mais il est obligé lui-même de battre en retraite devant un nouveau joueur du camp n° 2; et ainsi de suite. Les deux camps cherchent à se faire des prisonniers, puis à les délivrer. La partie prend fin par la défaite ou seulement l'infériorité reconnue de l'un des deux camps.

Barre, ch.-l. de c. (Lozère), arr. et à 14 kil. de Florac, près des sources du Malzac; 530 h. — Le cant. a 8 comm. et 3.400 h.

barré [*ba-ré*], **e** adj. Se dit d'une dent ayant des racines très écartées. *Blas.* Se dit de l'écu ou d'une pièce divisée par barres en nombre égal aux interstices du champ. (V. la planche BLASON.)

Barré (Pierre-Yves), vaudevilliste et directeur de théâtre, né et m. à Paris (1749-1832); auteur de pièces spirituelles et de nombreuses chansons.

barreau [*ba-rô*] n. m. Petite barre : *les barreaux d'une fenêtre, d'une chaise, d'une grille. Fig.* Banc réservé aux avocats : *s'asseoir au barreau.* Leur ordre, leur profession : *l'éloquence du barreau. Comm. Chèque barré*, v. CHÈQUE.

Barre-de-Monts (La), com. de la Vendée, arr. et à 60 kil. des Sables-d'Oonne, en face de l'île de Noirmoutier; port sur l'Océan; 1.610 h. Marais salants. Bains de mer.

Barre-de-Saint-Venant. V. SAINT-VENANT.

barrême n. m. V. BARÊME.



Barrême.

Barrême, ch.-l. de c. (Basses-Alpes), arr. et à 30 kil. de Digne, au confluent des deux Asses de Blieux et de Clumanc, affl. de la Durance; 760 h. Plâtre, sources minérales. — Le cant. a 7 comm. et 2.140 h. Ch. de f. S.

Barrême (Bertrand-François), arithméticien français, né à Lyon, m. à Paris (1640-1703); auteur du *Livre des comptes faits.* Son nom a passé dans la langue. V. BARÊME.

barréoles [*ba-ré*] n. f. pl. Appareil de gymnastique, formé de quatre poteaux reliés entre eux et de deux barres de fer mobiles.

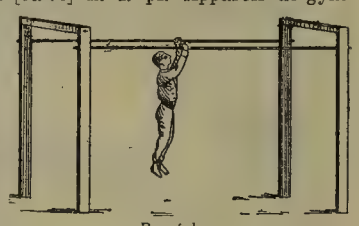

Barréoles.

barrer [*ba-ré*] v. a. Fermer avec une barre : *barrer une porte.* Obstruer, empêcher de passer : *barrer la route à un fuyard.* Tirer un trait de plume sur; rayer, biffer : *barrer un article.* V. n. Tenir le gouvernail : *barrer adroitement.* V. pr. *Arg.* S'enfuir, s'en aller.

Barrère (Camille), diplomate français, né en 1851 à la Charité-sur-Loire. Nommé ambassadeur à Rome en 1897. Il a joué un rôle important pendant la Grande Guerre.

Barrès [*ba-rèss*] (Maurice), littérateur et homme politique français, né à Charmes, m. à Neuilly (1862-1923). On lui doit, entre autres ouvrages : *le Jardin de Bérénice; Du sang, de la volupté et de la mort; les Déracinés; l'Appel au soldat; Amori et dolori sacrum; Colette Baudoche; l'Ame française et la Guerre*, série des articles patriotiques que lui a inspirés la guerre. C'est un analyste délicat et subtil, en même temps qu'un lyrique passionné et un styliste raffiné. Il a été élu membre de l'Académie française en 1906.



Maurice Barrès.

Barreswill (Charles-Louis), chimiste français, né à Versailles (1817-1870). *Liqueur de Barreswill*, réactif servant à déceler la présence du sucre dans un liquide.

barrettade [*ba-rè-ta-de*] n. f. Coup de chapeau, salut. (Vx.)

barrette ou **barete** [*ba-rè-te*] n. f. (ital. *baretta*). Petit bonnet plat. *Parler à la barrette de quelqu'un*, lui donner une calotte. (Vx.) Bonnet noir, à trois ou quatre cornes, des ecclésiastiques. Bonnet rouge à trois cornes, des cardinaux. *Recevoir la barrette*, être élevé au cardinalat.



Barrette.

barrette [*rè-te*] n. f. (de *barre*). Petite barre. Nom de diverses pièces d'horlogerie, de bijouterie. Plaque qui ouvre ou ferme les orifices d'introduction ou d'évacuation de la vapeur dans une machine. *Point de barrette*, point de broderie et l'un des divers points du crochet, qu'on fait avec un fil pris sur le crochet piqué dans un point de chaînette. La *dernière barrette* se fait en piquant sur le point de chaînette sans avoir le fil sur le crochet.

barreur [*ba-reur*] n. m. Celui qui tient la barre du gouvernail, dans une embarcation.

Barrias [*ba-ri-ass*] (Félix-Joseph), peintre français né et m. à Paris (1822-1907). — Son frère, LOUIS-ERNEST, statuaire français, n. et m. à Paris (1841-1905), artiste vigoureux et adroit, auteur du *Serment de Spartacus*, des *Premières funérailles.*

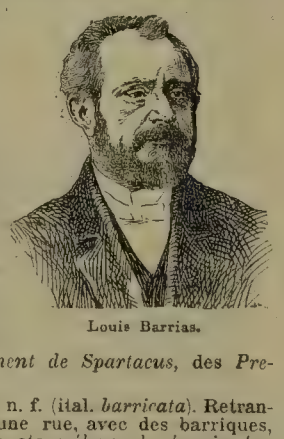

Louis Barrias.

barricade [*ba-ri*] n. f. (ital. *barricata*). Retranchement établi, dans une rue, avec des barriques, des voitures, des pavés, etc. : *élever des barricades. Fig.* Guerre civile. Obstacle naturel et, *fig.*, opposition, difficulté.

Barricade (*la*), pièce en quatre actes, de P. Bourget (1910), qui évoque les conflits du patronat et du prolétariat.

Barricades (*journées des*). La 1re, le 12 mai 1588, fut une manifestation des Ligueurs en faveur du duc de Guise et contre Henri III; la 2e, le 27 août 1648, commença les troubles de la Fronde. — Au XIXe siècle, des barricades ont été élevées dans les rues de Paris lors des insurrections de juillet 1830, de février et de juin 1848, en décembre 1851 et pendant la Commune (1870-1871).

barricader [*ba-ri-ka-dé*] v. a. Faire des barricades. *Barricader une porte*, en assurer solidement la fermeture. **Se barricader** v. pr. Se fortifier au moyen de barricades. S'enfermer pour ne voir personne.

Barrie (James-Matthew), romancier et auteur dramatique anglais, né à Kirriemuir en 1860, auteur de : *le Petit Ministre, l'Admirable Crichton, Peter Pan*, etc.

barrière [*ba-ri*] n. f. (rad. *barre*). Assemblage de pièces de bois, de métal, etc., fermant un passage : *la barrière d'un passage à niveau.* Bornes, dé-

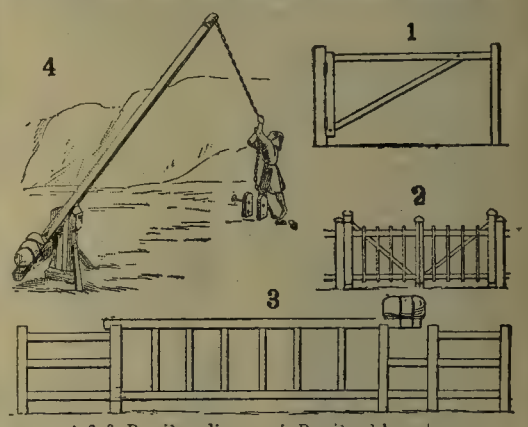

1, 2, 3. Barrières diverses; 4. Barrière à bascule.

fenses naturelles d'un Etat : *les Pyrénées servent de barrières naturelles à la France et à l'Espagne.* Porte d'entrée d'une ville où sont établis des bu-

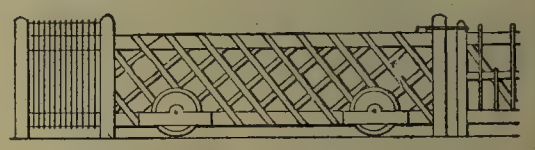

Barrière roulante.

reaux d'octroi : *payer à la barrière.* Zone autour de ces portes : *bal de barrière, rôdeur de barrière. Fig.* Empêchement, obstacle : *les préjugés sont des barrières contre le progrès.*

Barrière (Pierre), rompu vif à Melun en 1593, pour avoir voulu assassiner Henri IV.

Barrière (Théodore), auteur dramatique français, né et m. à Paris (1823-1877); fécond et vigoureux écrivain, auteur des *Filles de marbre*, de *l'Héritage de M. Plumet*, des *Faux bonshommes*, etc.



Th. Barrière.

Barrili (Anton. Giulio), littérateur et homme politique italien, né à Gênes, m. à Carcare (1836-1908), auteur de romans nombreux et pleins d'attrait (*Come un sogno*, etc.).

barrique [*ba-ri-ke*] n. f. (prov. *barrica*). Sorte de futaille ou de tonneau servant au transport des marchandises, surtout des liquides. Son contenu : *une barrique de vin.* V. FÛT.



Barrique.

barrir [*ba-rir*] v. n. (lat. *barrire*). En parlant de l'éléphant, crier. Syn. BARÉTER.

barrister [*teur*] n. m. (m. angl.). Avocat, en Angleterre.

barrit [*ba-ri*] ou **barrissement** [*ba-ri-se-man*] n. m. (lat. *barritus*). Cri de l'éléphant.

Barrois (Charles-Eugène), professeur et géologue français, né à Lille en 1851. Membre de l'Académie des sciences en 1904.

Barrois [*ba-roi*] ou **duché de Bar,** anc. pays de France, entre la Lorraine et la Champagne, baigné par la Meuse. (Hab. *Barisiens.*) Ch.-l. *Bar-le-Duc.* Annexé définitivement en 1766.

barrot [*ba-ro*] n. m. *Mar.* Traverse, barre servant à arrimer, etc.

Barrot [*ba-ro*] (Odilon), avocat et homme politique français, né à Villefort (Lozère), m. à Bougival (1791-1873). Il fut, en 1848, le promoteur de la *Campagne des banquets*, qui aboutit à l'émeute de février et au renversement de Louis-Philippe. On lui doit des *Mémoires posthumes* intéressants.

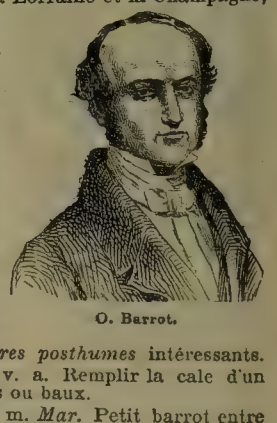

O. Barrot.

barroter [*ba-ro-té*] v. a. Remplir la cale d'un navire jusqu'aux barrots ou baux.

barrotin [*ba-ro*] n. m. *Mar.* Petit barrot entre les baux.

barrow [*ba-ro*] n. m. (m. angl.). Tumulus préhistorique, amas conique de terre ou de pierres, en Angleterre.

Barrow (Isaac), philologue, mathématicien et théologien anglais, né et m. à Londres (1630-1677).

Barrow (sir John), voyageur anglais, fondateur de la Société de géographie de Londres (1764-1848).

Barrow, fleuve côtier d'Irlande, qui arrose Carlow, New-Ross et se jette dans l'Atlantique ; 150 kil.

Barrow-in-Furness, v. d'Angleterre (comté de Lancastre) ; 57.600 h. Port actif sur la mer d'Irlande. Hauts fourneaux, laminoirs.

Barry (James), peintre irlandais, né à Cork, (1741-1806) ; a peint : *la Mort du général Wolfe ; les Progrès de l'humanité ;* etc.



Mme du Barry.

Barry (Jeanne Bécu, comtesse du), favorite de Louis XV, née à Vaucouleurs, décapitée sous la Terreur (1743-1793). D'origine obscure, elle épousa le comte Guillaume du Barry, pour être en mesure d'être présentée à la cour, où des intrigants avaient projeté de la donner au roi. Ce qui assura le succès de l'intrigue, c'est que la nouvelle comtesse n'était pas une « caillette » sans manières et sans esprit, comme l'ont prétendu les femmes de cour. Blonde, d'une beauté pénétrante, la comtesse devint bientôt toute puissante. Très frivole, pas méchante, incapable de jouer un rôle politique, ce ne fut que pour se défendre contre Choiseul qu'elle soutint le Triumvirat Maupeou-Terray-d'Aiguillon. Après la mort du roi, elle vécut à Luciennes, passa en Angleterre à la Révolution, mais, ayant eu la mauvaise inspiration de revenir en France, elle fut arrêtée, condamnée à mort et guillotinée.



Armes de Bar-sur-Aube.

Barry (Charles), architecte anglais, né et m. à Londres (1795-1860) ; il construisit le palais du Parlement. Il fut enterré à Westminster.

Barry (François), peintre français, né à Marseille, m. à Saint-Laurent-du-Var (1813-1892) ; s'est distingué dans les marines.

Barry-and-Cadoxton, v. d'Angleterre (pays de Galles, comté de Glamorgan) ; 13.000 h.

Barsac [*sak*], comm. de la Gironde (arr. et à 32 kil. de Bordeaux), sur la Garonne ; 2.850 h. (*Barsacais*). Ch. de f. M. Vins blancs renommés.

barse n. f. Boîte d'étain dans laquelle s'expédie le thé de Chine.



Armes de Bar-sur-Seine.

Bar-sur-Aube, ch.-l. d'arr. (Aube) ; ch. de f. E., à 53 kil. de Troyes ; sur l'*Aube ;* 4.530 h. (*Bar-sur-Aubois* ou *Barisiens*). Distillerie, vins, fausses perles. — L'arr. a 4 cant., 88 com., 32.200 h. ; le canton a 23 comm. et 14.510 h.

Bar-sur-Seine, ch.-l. d'arr. (Aube) ; ch. de f. E., à 33 kil. de Troyes ; 3.100 h. (*Barrois* ou *Bar-S quanais*). Vins. Victoire de Macdonald sur les Autrichiens en 1814. — L'arr. a 5 cant., 84 com., 33.570 h. ; le cant. a 22 comm. et 9.180 h.

Bart [*bar*] (Jean), célèbre marin, né et m. à Dunkerque (1650-1702). Il servit d'abord sous Ruyter, en Hollande ; mais, lorsque cette puissance fut en guerre avec la France, Jean Bart retourna dans sa patrie et s'illustra comme corsaire par sa bravoure et ses exploits. Il se distingua surtout dans la guerre de la ligue d'Augsbourg, et fit subir aux Anglais des pertes considérables. Louis XIV le fit venir à Versailles, où la simplicité de ses manières amusa les courtisans ; il le nomma chef d'escadre et lui donna des titres de noblesse. Jean Bart mourut d'une pleurésie.



Jean Bart.

Marié deux fois, Jean Bart eut treize enfants. Le plus célèbre fut l'aîné François-Cornil, celui-là même que son père, le voyant pâlir dans le feu d'un combat naval, fit attacher au grand mât du navire jusqu'à la fin de l'action et qui mourut vice-amiral (1677-1755).



Du Bartas.

Bartas (Guillaume de Salluste, seigneur du), poète français, né au bourg de Montfort, près d'Auch, mort à Paris (1544-1590) ; auteur de *la Semaine* ou *la Création du monde*, poème remarquable par la vigueur, l'éclat, la grandeur de l'inspiration. Son style est souvent boursouflé et bizarre.

bartavelle [*vè-le*] n. f. Perdrix rouge, vivant sur les hauts sommets et dans les forêts de pins.



Bartavelle.

Bartenstein, v. d'Allemagne (Prusse) ; 6.500 h. Forges, fonderies.

Bartet [*tè*] (Jeanne-Julia Regnault, dite), actrice française, née à Paris en 1854. Elle s'est signalée dans le répertoire classique et moderne de la Comédie-Française par sa grâce exquise, la distinction et le charme de son jeu et de sa diction parfaite.



Mme Bartet.

Bartfa ou **Bartfeld,** v. de Tchécoslovaquie, sur le Topla ; 5.100 h. Sources ferrugineuses. Papeteries et forges.

Barth (Henri), explorateur allemand, né à Hambourg, m. à Berlin (1821-1865). Il explora l'Afrique centrale de Tripoli au Tchad et au Baguirmi, puis visita Tombouctou. Il publia la relation de ce célèbre voyage en 1857-1859.

Barth (Auguste), indianiste français, né à Strasbourg, m. à Paris (1834-1916) ; auteur de remarquables études sur les religions de l'Inde. Elu membre de l'Académie des inscriptions en 1893.

Barthe (Nicolas-Thomas), poète et auteur dramatique, né à Marseille, m. à Paris (1734-1785) ; auteur des *Fausses infidélités*.

Barthe-de-Neste (La), ch.-l. de c. (Hautes-Pyrénées), arr. et à 26 kil. de Bagnères-de-Bigorre, près de la *Neste* ; 550 h. — Le cant. a 21 comm. et 6.960 h.

Barthélemy (saint), un des douze apôtres, martyr, écorché vif et crucifié la tête en bas. Son martyre a inspiré de nombreux artistes, sculpteurs et peintres, parmi lesquels nous citerons : Marco Agrate, Michel-Ange et surtout Ribera, qui, en peignant plusieurs fois saint Barthélemy, s'est toujours montré naturaliste énergique, dessinateur savant et fougueux coloriste. Fête le 24 août. V. Saint-Barthelemy.



Abbé Barthélemy.

Barthélemy (l'abbé Jean-Jacques), érudit et numismate français, né à Cassis (Bouches-du-Rhône), m. à Paris (1716-1795) ; auteur du *Voyage du jeune Anacharsis en Grèce*. V. Anacharsis.

Barthélemy (François, marquis de), homme politique et diplomate français, né à Aubagne, mort à Paris (1750-1830). Il négocia la paix de Bâle en 1795 ; membre du Directoire, déporté après le 18-Fructidor, pair de France sous la Restauration.



Auguste Barthélemy.

Barthélemy (Auguste-Marseille), poète français, né et m. à Marseille (1796-1867) ; auteur d'une bonne traduction en vers de l'*Enéide*, et, avec Méry, de *Napoléon en Egypte* et de la célèbre *Némésis*, journal hebdomadaire et satirique en vers, etc. Un vers de lui, resté célèbre :

L'homme absurde est celui qui ne change jamais,

résume sa *Justification*, dans laquelle il se défend des tergiversations politiques dont on l'accusait.

Barthélemy (Raymond), sculpteur français, né à Toulouse, m. à Paris (1833-1902), auteur de : *Faune jouant avec un chevreau ; l'Electricité*.

Barthélemy-Saint-Hilaire (Jules), homme politique et philosophe français, né et m. à Paris (1805-1895) ; traducteur des œuvres d'Aristote. Il fut ministre des affaires étrangères en 1881.



Barthélemy-Saint-Hilaire.

Barthez (Paul-Joseph), médecin français, né à Montpellier, m. à Paris (1734-1806). Il attribuait les phénomènes de la vie à un *principe vital* distinct des forces physico-chimiques et de l'âme pensante.

Bartholdi (Frédéric-Auguste), statuaire franç., né à Colmar, m. à Paris (1834-1904) ; auteur de *la Liberté éclairant le monde* et du *Lion de Belfort*.



Bartholdi.

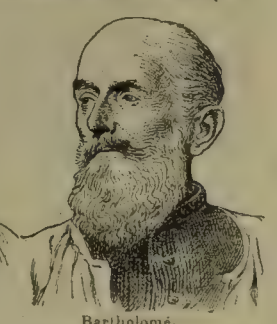

Bartholomé.

Bartholin (Thomas), anatomiste danois, né et m. à Copenhague (1616-1680).

bartholinite n. f. Inflammation des glandes de Bartholin, qui sont situées à la partie interne des grandes lèvres.

Bartholo, personnage du *Barbier de Séville*, comédie de Beaumarchais. Peint avec finesse et vérité, il est resté le type du tuteur jaloux et soupçonneux.

Bartholomé (Paul-Albert), peintre et sculpteur français, né à Thiverval (Seine-et-Oise) en 1848 ; auteur du *Monument aux morts*, au Père-Lachaise (Paris).

Barthou (Jean-*Louis*), homme politique et écrivain français, né à Oloron-Sainte-Marie en 1862. Président du conseil en 1913. Auteur d'études sur *Mirabeau*, sur *Lamartine orateur ;* des *Amours du poète* (Victor Hugo). Membre de l'Académie française.



Louis Barthou.

Bartole, célèbre jurisconsulte italien, né à Sassoferrato (duché d'Urbino), mort à Pérouse (1313 ou 1314-1357). Il étudia les lois romaines et essaya de les faire revivre, en les adaptant aux institutions de son temps.

Bartoli (Taddeo ou **Taddeo di Bartolo,** peintre primitif italien, né à Sienne (1363-1422). Fresques au palais public de Sienne.

Bartolini (Lorenzo), sculpteur italien, continuateur de Canova, né en Toscane, m. à Florence (1777-1850).

Bartolommeo ou **Bartolomeo** (Fra), peintre italien, de l'ordre des dominicains, né à Savignano, près de Prato, en Toscane, m. à Florence ; auteur d'admirables tableaux religieux, gracieux et expressifs, dont les principaux sont à Florence (*la Vierge et l'Enfant*, *la Présentation* et *la Nativité*, etc.) [1469-1517].



Bartole.

Bartolozzi (Francesco), graveur italien, né à Florence, m. à Lisbonne (1728-1813). Ses gravures au pointillé sont particulièrement recherchées.



Fra Bartolommeo.

Barton, nom de deux v. d'Angleterre : la première, **Barton-on-Humber** (comté de Lincoln), 76.000 h., est une ville industrielle ; la seconde, **Barton-on-Irwell** (comté de Lancastre), 30.000 h., possède des mines de houille.

Bartsch (Charles), linguiste allemand, né à Sprottau, m. à Heidelberg (1832-1888) ; auteur de travaux érudits sur l'ancien français.

Baruch [*ruk*], disciple de Jérémie, qui lui dicta ses prophéties (600 av. J.-C.). Le *Livre de Baruch* figure parmi les livres deutérocanoniques de la Bible, à la suite de Jérémie. — *Avez-vous lu Baruch ?* allusion à une interrogation posée par La Fontaine dans les circonstances suivantes : un jour que Racine avait mené le fabuliste à l'office du soir, il lui mit dans les mains un volume de la Bible. La Fontaine tomba sur la belle prière des Juifs, dans le prophète Baruch. Plein d'admiration, il s'empressa de dire à Racine : « Quel était donc ce Baruch ? c'était un bien beau génie ! » Et, les jours suivants, il disait à toutes les personnes qu'il rencontrait : « *Avez-vous lu Baruch ?* » Depuis, cette interrogation s'emploie quand on a l'esprit rempli d'une chose que l'on considère comme une découverte soudaine et dont on reste fortement frappé.

Barvaux, comm. de Belgique (Luxembourg, arr. de Murche) ; 1.100 h.

barwood [*bar-ou-oud*] n. m. Poudre d'un rouge vif employée pour la teinture des laines.

barye [*ri*] n. m. Unité de pression dans le système C. G. S. (centimètre-gramme-seconde), qui correspond à 1 dyne par centimètre carré.

Barye [*ri*] (Antoine-Louis), sculpteur animalier et fondeur français, né et m. à Paris (1795-1875), un des maîtres du genre. *Le Lion et le Serpent*, *Thésée et le Minotaure*, *le Lion assis* sont ses principales œuvres, d'une extraordinaire vigueur.



Barye.

barymétrie [*tri*] n. f. (du gr. *barus*, lourd, et *metron*, mesure). Détermination de la pesanteur. Appréciation approximative du poids des grands animaux domestiques (bœuf, cheval) à l'aide de mensurations corporelles.

baryte n. f. (du gr. *barus*, lourd). *Chim.* Protoxyde de baryum, BaO, de couleur blanchâtre, de densité 5,54 : *les verres à base de baryte sont lourds, brillants et rappellent le cristal.*

— Encycl. La *baryte* possède la propriété de fixer l'oxygène lorsqu'on la chauffe au rouge dans un courant d'air ; elle se transforme alors en *bioxyde de baryum ;* celui-ci, chauffé au rouge blanc, perd de l'oxygène et régénère la baryte : c'est un procédé employé pour extraire l'oxygène de l'air atmosphérique. Le bioxyde de baryum est encore utilisé pour préparer l'*eau oxygénée*.

barytine n. f. Sulfate naturel de baryte, que l'on rencontre fréquemment dans les gîtes argentifères, les minerais de plomb et de mercure.

baryton adj. et n. m. (du gr. *barus*, lourd, et *tonos*, ton). Se dit, en grammaire grecque, des mots dont la dernière syllabe est dépourvue d'accent tonique : *mot baryton ; un baryton.*

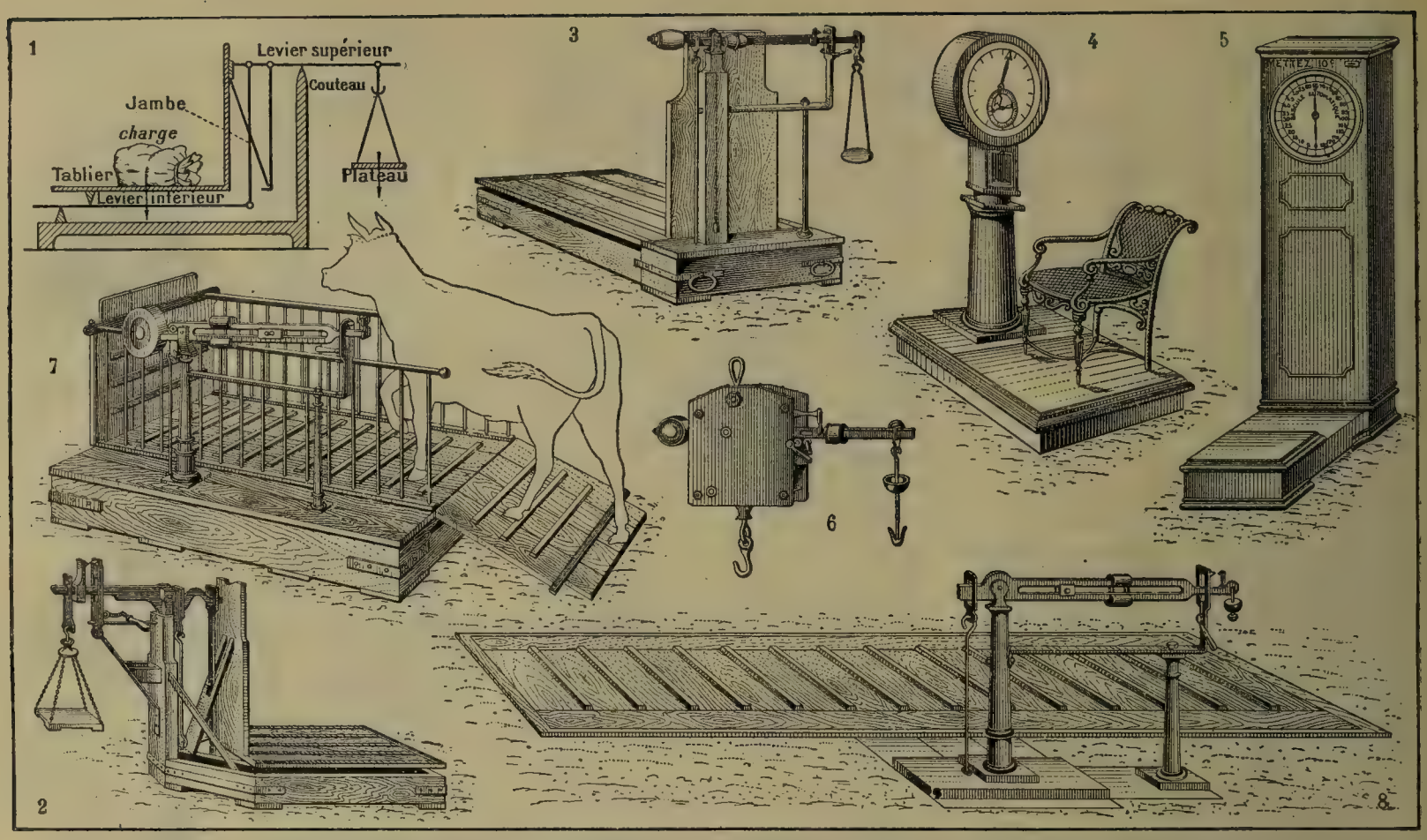

Bascules : 1. Schéma de la balance bascule ; 2. Bascule ordinaire (bascule au 10e, de Quinteuz) ; 3. Bascule romaine ordinaire (bascule au 100e) ; 4. Bascule automatique pour se peser assis ; 5. Bascule automatique à cadran ; 6. Bascule en l'air ; 7. Bascule romaine pour les bestiaux ; 8. Pont-bascule pour les véhicules. V. BALANCES.

baryton n. m. (du gr. *barus*, grave, et de *ton*). Voix d'homme entre le ténor et la basse, qui comprend normalement une octave et une quinte, du *la* grave au *fa* naturel. Personne qui a une voix de baryton. Instrument de musique de la famille des saxhorns, en cuivre, à vent, à embouchure et à pistons, intermédiaire entre l'alto et la basse. (Le baryton est en *si* ♭ ou en *ut* ; son étendue est d'environ deux octaves et demie, et il s'écrit en clef de *sol*. (V. SAXHORN.)

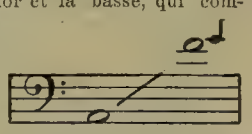
Etendue de la voix de baryton.

barytonner [*to-né*] ou **barytoner** [*né*] v. n. Chanter d'une voix de baryton. (On dit aussi BARYTONISER.)

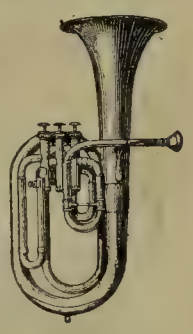
Baryton.

baryum [*om*] n. m. (du gr. *barus*, lourd). Métal d'un blanc d'argent, fusible avant la température du rouge et de densité 3,78.

— ENCYCL. Le baryum, Ba, n'est pas très abondant dans la nature ; il s'y trouve à l'état de sulfate (*barytine*), de carbonate (*withérite*), etc. Ce métal n'est susceptible d'aucune application pratique au point de vue industriel. Parmi ses composés, citons : le *chlorure de baryum*, $BaCl + 2H^2O$, employé dans les laboratoires pour le dosage des sulfates solubles et le *protoxyde de baryum*, BaO, ou *baryte*. V. BARYTE.

bas, basse [*ba, ba-se*] adj. (lat. pop. *bassus*). Qui a peu de hauteur : *mur bas*. Situé dans un lieu moins élevé : *la basse Normandie*. Baissé : *le bison porte les cornes basses*. Inférieur : *bas peuple*. Vil, abject, rampant : *âme basse*. Trivial : *style bas*. Modique : *à bas prix*. Grave, peu intense en parlant d'un son : *voix basse*. Qui est en décadence : *Bas-Empire* (v. ce mot). *Temps bas*, chargé de nuages. *Jour bas*, sur le point de finir. *Avoir la vue basse*, ne voir que de près. *Avoir l'oreille basse*, être humilié. *Bas âge*, première enfance. *De bas étage* ou *de bas lieu*, d'une origine, d'une condition, d'un caractère peu distingués. *Messe basse*, non chantée. *Mer basse*, mer dont le niveau a baissé. *Ce bas monde*, ici-bas, la terre. *Faire main basse*, tuer, piller. *Bas Normand, bas Breton, bas Allemand*, individu né dans la basse Normandie, etc. (On appelle aussi *bas breton* le langage particulier de la basse Bretagne, et *bas allemand* celui que l'on parle dans le nord de l'Allemagne.) *Bas latin* ou *basse latinité*, le latin corrompu qu'écrivaient les auteurs des derniers temps où le peuple parlait encore la langue latine, alors très défigurée. *Bas côté*, nef latérale d'une église, moins élevée que celle du milieu. Adverbialem. A une hauteur peu considérable : *arbre coupé très bas*. Doucement, sans bruit : *parler bas*. *Mettre bas les armes*, renoncer à la lutte. *Mettre bas*, faire des petits, en parlant des animaux ; se dépouiller de son bois, en parlant du cerf. *Mettre chapeau bas*, se découvrir par respect. *Du haut en bas*, des parties élevées aux inférieures : *crotté du haut en bas*. *De haut en bas*, avec hauteur, dédaigneusement : *traiter quelqu'un de haut en bas*. *Être bien bas*, près de mourir. *A bas !* cri d'improbation. *Etre à bas*, être ruiné. Loc. adv. : *En bas, par en bas*, du côté où le niveau est plus bas. ANT. **Haut, élevé, relevé, noble, sublime.**

bas [*ba*] n. m. Partie inférieure, partie basse : *le bas du visage*. Fondement : *évacuer par le bas*. *Le bas du pavé*, la partie la plus proche du ruisseau, et, *au fig.* la position la moins honorable. *Bas de l'eau*, marée basse. *Bas de casse*, partie inférieure de la casse des typographes, où se trouvent les lettres minuscules. Ces lettres elles-mêmes. ANT. **Haut, sommet.**

bas [*ba*] n. m. (de *bas* adj.) Vêtement qui sert à couvrir le pied et la jambe : *bas de laine, de fil, de coton, de soie*. *Bas bleu*, femme auteur pédante, qui vise à la réputation de bel esprit. (Pl. des *bas bleus*.) *Bas de laine*, cachette quelconque où l'on met de l'argent économisé sou à sou. *Par ext.*, la petite épargne : *ce sont les bas de laine qui font la solidité du crédit public en France*.

— ENCYCL. *Archéol.* et *hyg.* Les bas tricotés à l'aiguille et constituant une partie séparée du costume furent inventés, dit-on, vers 1654, par l'Anglais William Rider. De quelques années plus tard date l'invention des *métiers à bras* ou *machines à tricoter*, attribués à un autre Anglais, William Lea ou Lee (vers 1609), qui séjourna à Rouen. Mais l'industrie française des tissus à mailles fabriqués mécaniquement date de Jean Hindret ou Hindres, qui, sur l'ordre de Colbert, alla étudier en Angleterre les métiers à bras et revint s'établir au château de Madrid, près de Paris. Après les bas unis, on apprit à fabriquer des bas à fleurs, chinés, tigrés, etc. On fait des bas de coton, de soie, etc. Ceux qui sont tricotés à la main sont de meilleure qualité que ceux qu'on fabrique au métier.

Bas ou **Bas-en-Basset,** ch.-l. de c. (Haute-Loire), arr. et à 25 kil. d'Yssingeaux, sur la Loire ; 3.000 h. Ch. de f. P.-L.-M. Sources minérales. — Le cant. a 8 comm. et 11.400 h.

basal [*zal*], **e, aux** adj. Relatif à la base.

basalte [*zal-te*] n. m. (lat. *basaltes*). Roche volcanique compacte, à cassure mate, d'un noir plus ou moins foncé.

— ENCYCL. Les basaltes appartiennent au groupe des roches basiques, et contiennent, entre autres minéraux cristallisés, l'anorthite, le feldspath labrador, l'amphibole hornblende, le péridot, etc. Ce sont des roches volcaniques, dont les coulées sont extrêmement régulières, mais dont la pâte a une tendance à se diviser en prismes hexagonaux perpendiculairement aux surfaces de refroidissement, lorsque ce refroidissement se produit brusquement au contact de l'eau. Ainsi s'expliquent les magnifiques colonnades du Vivarais, de l'Auvergne (orgues de Bort), la chaussée des Géants d'Antrim (Irlande), etc., dont les beaux prismes constituent une admirable mosaïque.


Basaltes de la chaussée des Géants.

basaltiforme [*zal*] adj. (de *basalte*, et *forme*). Qui a l'aspect du basalte.

basaltique [*zal*] adj. Formé de basalte : *roche, chaussée basaltique*.

Basan (Pierre-François), graveur et fameux éditeur d'estampes français, né et m. à Paris 1723-1797), un des plus habiles connaisseurs de son temps.

basane [*za-né*] n. f. (esp. *badana* ; ar. *bithana*, doublure). Peau de mouton, de bélier ou de brebis, tannée avec un soin spécial et servant à la sellerie, à la maroquinerie, à la reliure, etc. : *livre relié en basane*. Peau souple, qui recouvrait en partie les pantalons de cavalerie.

basané, e [*za*] adj. Noirâtre, hâlé, bistré, bronzé : *visage basané*.

basaner [*za-né*] v. a. Bistrer, donner une couleur de basane : *le soleil basane la peau*.

Basarab, nom d'une dynastie de voyvodes de Valachie (du XIVe au XVIIIe s.).

basbleuisme [*ba-bleu-is-me*] n. m. Qualité, caractère de bas bleu.

Baschet (André-*Marcel*), peintre français, né à Gagny en 1862. S'est surtout adonné au portrait (portrait d'*Henri Rochefort*, 1908) ; sa peinture est fine, élégante. Elu à l'Académie des beaux-arts (1913).


Marcel Baschet.

Baschi [*bas-ki*] (Mathieu), fondateur de l'ordre des capucins, né dans le duché d'Urbin, mort à Venise en 1552.

basconnette [*bas-ko-nè-te*] ou **basconette** n. f. Mésange à longue queue. Bergeronnette.

bascul [*ba-ku*] n. m. Partie du harnais. V. RECULOIR.

basculaire [*bas-ku-lè-re*] adj. Qui est propre à la bascule : *mouvement basculaire*.

bascule [*bas-ku-le*] n. f. (de *battre*, et *cul*). Machine dont l'un des bouts s'élève quand on pèse sur l'autre. Jeu d'enfant appelé aussi *balançoire*. (V. ce mot.) Machine, sorte de balance servant à peser de lourds fardeaux : *10 kilogrammes de marchandises placés sur le tablier sont équilibrés par 1 kilogramme mis sur le plateau du pesage*.

— ENCYCL. D'une façon générale, les bascules sont des appareils qui permettent de faire équilibre à un poids souvent considérable à l'aide d'un autre poids beaucoup plus faible ; on arrive à ce résultat par un système de leviers dont la disposition est variable avec l'appareil considéré.

basculer [*bas-ku-lé*] v. n. Exécuter un mouvement de bascule : *poutre qui bascule*. *Fig.* Passer par des alternatives : *le joueur bascule de la pauvreté à la richesse*.

bas-dessus [*ba-de-su*] n. m. *Mus.* Voix de femme, d'une élévation moyenne. (On dit auj. MEZZO-SOPRANO.)

base [*ba-ze*] n. f. (gr. *basis*). Surface sur laquelle un corps est posé : *la base d'une colonne*. Partie inférieure d'un corps : *la base d'une montagne*. *Fig.* Principe : *poser les bases d'un traité*. Soutien : *la justice est la base d'un Etat*. *Géom.* Ligne ou surface à partir de laquelle on compte perpendiculairement la hauteur. *Chim.* Substance qui, combinée avec un acide, produit un sel. *Topogr.* Ligne mesurée exactement sur le terrain et sur laquelle on construit le travail de triangulation pour déterminer la situation et la place des objets. *Base d'opérations d'une armée*, ligne sur laquelle une armée appuie ses mouvements stratégiques. *Pécher par la base*, se dit d'un raisonnement, d'un système dont le principe fondamental est faux. *Carré par la base*, se dit d'un homme franc et ouvert. ANT. **Faîte, sommet.**

— ENCYCL. *Archit.* On appelle *base* tout membre d'architecture qui en soutient un autre, et plus particulièrement l'empattement inférieur de la colonne, du pilastre, du piédestal. A l'origine, les colonnes


3


4


2

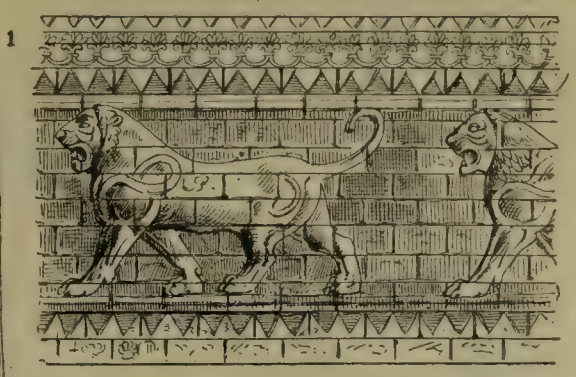
1


5




6




7 8 9


10


11


13

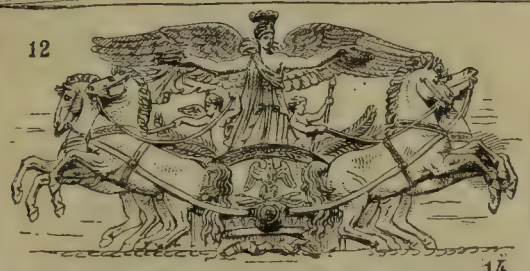
12


14


15

BAS RELIEFS. 1. *Perse* : Frise des lions, de Suse (Louvre). — 2. *Egyptien* : Osiris, Isis et Horus (Louvre . — 3. *Grec* : Frise des danseuses (Louvre). — 4. *Romain* : Scène de sacrifice (Musée des Offices, Florence. — 5. Tympan de la Port · Rouge (N.-D. de Paris). — 6. Martyre de saint Nicaise (Cathédrale de Reims). — 7. Fragment de la Chaire de Prato, par Donatello (Italie). — 8. Le Jugement dernier (Cathédrale de Bourges). — 9. Nymphe, par Jean Goujon Fontaine des Innocents, Paris). — 10. Entrevue du Camp du Drap d'Or (Hôtel Bourgtheroulde, à Rouen). — 11. Jeunes Chanteurs, par Luca della Robbia (Florence). — 12. La Gloire distribuant des couronnes, par Cartelier (Colonnade du Louvre). — 13. Sacrifice d'Abraham, par Ghiberti (Baptistère de Florence). — 14. Saint François, par Augustin Querol (Espagne). — 15. Fraternité, par Jules Dalou.

reposaient directement sur le sol : l'ordre dorique n'a jamais eu de base chez les Grecs. La base la plus simple est la *plinthe*, dé de pierre carrée. Les bases *ionique*, *corinthienne*, *composite*, *toscane* sont enrichies de tores, de filets, de scoties. Le moyen âge apporta dans les bases de colonne une grande variété de proportions, de profils, d'ornementation (feuillages et figures d'animaux).

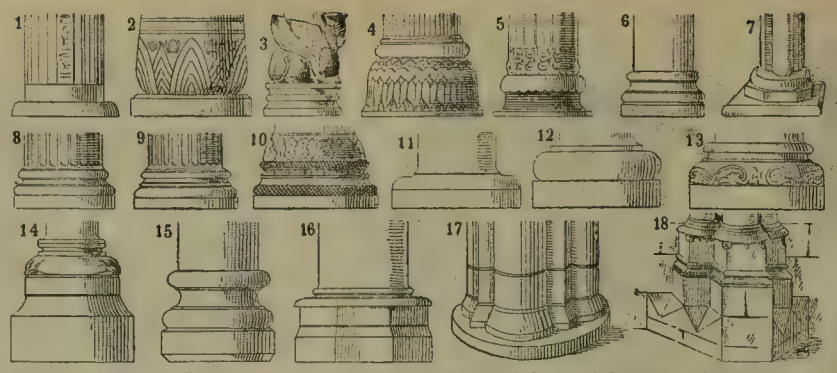

Base de colonne : 1, 2. Egyptiennes ; 3. Assyrienne ; 4. Persane ; 5. Judaïque ; 6. Byzantine ; 7. Géorgienne ; 8. Ionique ; 9. Corinthienne ; 10. Composite ; 11. 12. Toscane ; 13, 14, 15. Romane ; 16, 17 18, Gothique.

— *Chim.* La formule générale des bases est $M(OH)_n$, M représentant un atome d'un métal, *n* sa valence ; les *n* oxhydriles OH sont les résidus de *n* molécules d'eau, d'où le nom de *hydrates métalliques*, que l'on donne souvent à ces composés.

base-ball [*bèss-bôl*] n. m. invar. (expression angl.). Sorte de jeu de balle, dérivé du cricket, très en faveur aux Etats-Unis. (Les *base* sont les trois piquets employés dans ce jeu pour marquer les arrêts.)

— Encycl. Le base-ball se joue à dix-huit joueurs, divisés en deux camps : les uns, armés d'une batte en bois, *battent la balle* que leur envoient les *lanceurs* du camp adverse : les autres *tiennent le champ*, cherchant à attraper la balle lancée par le *batteur*.

Basècles, comm. de Belgique (Hainaut, arr. d'Ath) ; 4.650 h.

Basedow [*dow*] (Jean-Bernard), pédagogue allemand, né à Hambourg, m. à Magdebourg (1723-1790). Il tenta de réformer l'éducation d'après les idées de J.-J. Rousseau.

Basedow (*maladie de*), syn. de goitre exophtalmique.

Baseilhac (Jean), dit *Frère Côme* ou *Cosme*, célèbre chirurgien français, de l'ordre des feuillants, né à Pouyastruc, près de Tarbes, m. à Paris (1703-1781). Il inventa le lithotome caché, pour l'opération de la taille.

Basel, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Saint-Nicolas) ; 3.400 h.

basellacées [*zèl-la-sé*] n. f. pl. Famille de dicotylédones apétales, ayant pour type le genre *baselle*. S. une *basellacée*.

baselle [*zè-le*] n. f. Plante alimentaire originaire des pays tropicaux et cultivée dans les jardins d'Europe sous le nom d'*épinard de Malabar* : *on mange la baselle comme l'épinard*.

Bas-Empire. V. byzantin (*empire*).

baser [*zé*] v. a. Appuyer : *basez vos calculs sur l'intérêt d'autrui*. **Se baser** v. pr. Se fonder.

bas-fond [*fon*] n. m. Terrain bas et enfoncé. Endroit de la mer, d'une rivière, etc., 1° où l'eau est peu profonde ; 2° où l'eau est très profonde. (Rare en ce dernier sens, où il a pour antonyme **haut-fond**.) *Fig.* Milieu, classe méprisable : *les bas-fonds de la société*. Pl. des *bas-fonds*.

Basford, v. d'Angleterre (comté de Nottingham) ; 17.000 h. Bonneterie.

Bashkirtseff (Marie), peintre russe, née près de Poltava en 1860, m. à Paris en 1884 ; auteur du *Meeting* (musée du Luxembourg, Paris). Elle a laissé un *Journal* très intéressant et fondé un prix annuel de 500 francs, décerné chaque année au Salon.

basicité [*zi*] n. f. *Chim.* Propriété qu'a un corps de jouer le rôle de base dans les combinaisons.

baside [*zi-de*] n. m. Cellule sporifère des champignons hyménomycètes.

basidiomycètes [*zi*] n. m. pl. Ordre de champignons à spores formées par des basides. S. un *basidiomycète*.

basification [*zi, si-on*] n. f. (du lat. *basis*, base, et *facere*, faire). Passage d'un corps à l'état de base.

basifixe [*zi*] adj. Se dit d'une anthère attachée par son extrémité inférieure.

basifuge [*zi*] adj. Se dit des organes des plantes (inflorescence notamment) dont la croissance se fait de la base au sommet : *chez les crucifères, la floraison est basifuge*.

basilaire [*zi-lè-re*] adj. Qui sert de base, ou qui appartient à une base. *Os basilaire*, nom donné soit au sacrum, soit au sphénoïde.

Basile (saint), célèbre Père de l'Eglise grecque, évêque de Césarée, auteur de *Panégyriques*, d'*Homélies*, de *Traités*, de *Lettres* ou épîtres savantes sur des questions de doctrine, de discipline et de morale, et le fondateur du monachisme chrétien en Orient (329-379). Fête le 14 juin.

Basile, hérésiarque bulgare, m. en 1118 ; fondateur de la secte des *bogomiles*. Il fut condamné à être brûlé.

Basile Ier, le Macédonien, empereur d'Orient de 866 à 886, qui réorganisa l'empire byzantin. — Basile II, empereur d'Orient de 976 à 1025 : il soumit la Bulgarie (957-1025).

Basile, personnage du *Barbier de Séville*, comédie de Beaumarchais. Il est devenu le type de l'hypocrite complaisant et cupide. Sa devise : « Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose », est devenue célèbre.

Basile Valentin, alchimiste du moyen âge, qui employa le premier l'antimoine comme médicament. Il vécut probablement en Allemagne au xvᵉ siècle.



Basilic.

basilic [*zi-lik*] n. m. (gr. *basilikos*). Genre de labiées, cultivées pour leur odeur ou employées comme condiments et aromates. Serpent fabuleux, dont le regard avait, disait-on, la faculté de tuer. (On disait que le basilic était sorti d'un œuf de coq cassé par un crapaud, et l'on croyait qu'il se tuait lui-même quand il se regardait dans une glace.) *Fig. Yeux de basilic*, yeux méchants, yeux courroucés. Genre d'iguanes habitant l'Amérique centrale et méridionale : *le basilic vit au bord des eaux, grimpe et nage avec agilité ; il atteint 0m,60 de long*.



Basilic.

basilical, e adj. Qui a rapport à une basilique : *plan basilical*.

Basilicate, prov. d'Italie. V. Potenza.

basilicon ou **basilicum** [*kom*] n. m. (du gr. *basilikos*, royal). Nom de plusieurs drogues anciennes, qui passaient pour avoir une efficacité souveraine.

Basilicon Dôron (*le Présent royal*), célèbre traité de politique et de morale, par Jacques Ier, roi d'Angleterre.

Basilide, philosophe gnostique de l'école alexandrine (IIe s. apr. J.-C.), qui prétendait concilier le christianisme avec l'aristotélisme et le stoïcisme.

basilien, enne [*zi-li-in, è-ne*] n. Religieux, religieuse de l'ordre de Saint-Basile.

basilique [*zi*] n. f. (du gr. *basilikos*, royal). Chez les Romains, édifice où l'on rendait la justice, et où s'assemblaient les marchands, les banquiers, les badauds, etc. Auj., nom de quelques églises principales : *la basilique de Saint-Pierre de Rome*.

— Encycl. La basilique romaine, sorte de forum couvert, consistait, en général, en une grande salle oblongue et rectangulaire, avec des bas côtés séparés de la nef principale par des rangs de colonnes. Chaque extrémité se terminait par une abside semi-circulaire, où siégeait un tribunal. Les basiliques chrétiennes s'inspirèrent de cette architecture. Elles comprennent d'ordinaire deux parties : 1° une cour ou parvis entouré d'un portique ; 2° un édifice fermé, divisé en trois ou cinq nefs par des colonnades, précédé d'un porche ou *narthex* à trois portes, et terminé au fond par un hémicycle, où se trouvaient le siège de l'évêque et les bancs du clergé. En avant de l'hémicycle était l'autel, et devant l'autel, le chœur, renfermant l'ambon et le lectorium.



Basilique : 1. Portique ; 2. Nef centrale ; 3. Bas côtés ; 4. Transept ; 5. Tribunal.

Au point de vue liturgique, une église peut recevoir du pape le titre de « basilique », et à ce titre est attachée, entre autres privilèges honorifiques, la préséance sur toutes les autres églises, excepté la cathédrale. Les basiliques sont *majeures* ou *mineures*. Quatre seulement sont majeures ; ce sont les églises de Rome : Saint-Jean de Latran, Sainte-Marie-Majeure, Saint-Pierre et Saint-Paul hors les Murs ; le maître-autel de chacune d'elles est appelé *autel papal*, parce que le pape seul peut y dire la messe. Toutes les autres basiliques sont mineures.

basilique adj. (du gr. *basilikos*, royal). *Veine basilique*, veine superficielle et interne du bras.

Basiliques (*les*), compilation juridique en langue grecque, entreprise au ixe siècle par Basile Ier.

Basilisque, usurpateur de l'empire d'Orient en 476, détrôné par Zénon l'Isaurien, qui le fit mourir de faim en 478.

basin [*zin*] n. m. (pour *bombasin*, de l'italien *bombagyine*). Etoffe croisée, dont la chaîne est de fil et la trame de coton : *basin uni, piqué*.

Basin ou **Bazin** (Thomas), chroniqueur évêque de Lisieux, né à Caudebec (1412-1491), un des conseillers les plus écoutés de Charles VII. Il participa à la revision du procès de Jeanne d'Arc.

Basine ou **Bazine,** femme de Childéric Ier et mère de Clovis ; vivait vers le milieu du ve siècle.

Basingstoke, v. d'Angleterre (Hampshire) ; 8.000 h. Bois, charbons.

basion [*zi-on*] n. m. Point du bord antérieur du trou occipital, qui diffère de situation chez chaque race humaine.

basiotribe n. m. Instrument de chirurgie obstétricale, servant à pratiquer la basiotripsie.

basiotripsie [*si*] n. f. (du gr. *basis*, base, et *tripsis*, broiement). Opération par laquelle on broie la tête du fœtus mort et retenu dans le bassin.

basique [*zi-ke*] adj. *Chim.* Se dit des sels qui contiennent un excès de base ou d'un corps quelconque qui présente les caractères de base.

Basire ou **Bazire** (Claude), conventionnel, né à Dijon (1764-1794), décapité avec les dantonistes.

bas-jointé, e [*ba*] adj. *Art vétér.* Qui a le paturon court et presque horizontal : *jument bas-jointée*.

basket-ball n. m. (en angl. *balle au panier*). Jeu entre deux équipes de 5, qui consiste à lancer un ballon rond à travers un panier suspendu à 2m,50 au-dessus du sol.

Baskirs ou **Baschkirs,** peuple d'origine mongolique, qui habite le sud-est de la Russie d'Europe.

bas-mât [*ba-mâ*] n. m. Partie inférieure d'un mât à brisure. Pl. des *bas-mâts*.

bas-métier [*ba, ti-é*] n. m. Petit métier qui se pose sur les genoux pour de petits ouvrages.

Basnage (Jacques), théologien protestant, né à Rouen, m. en Hollande (1653-1752). Il contribua à la conclusion de la triple alliance de La Haye (1717). Il a écrit de nombreux ouvrages. — Son frère, Henri **Basnage de Beauval,** né à Rouen, m. à La Haye (1656-1710), publia l'*Histoire de la vie et des ouvrages des savants de 1687 à 1709*.

basoche [*zo-che*] n. f. (du lat. *basilica*, tribunal). Corps et juridiction des anciens clercs de procureur. *Fam.* Aujourd'hui, ensemble des gens de loi : avoués, notaires, huissiers, etc.

— Encycl. Lorsque les rois de France habitaient le Palais de Justice, qu'on nommait souvent alors le Palais royal, tous les clercs du parlement formaient une association, un corps connu sous le nom de *basoche ;* ceux qui en faisaient partie s'appelaient *clercs de la basoche*. Ils élisaient un roi, qui avait une cour, des armoiries, et rendait la justice, deux fois par semaine, au *Pré-aux-Clercs*. La basoche présidait aux divertissements publics ; elle donnait des représentations théâtrales, où l'on jouait des pièces appelées *farces, soties, moralités*. Tous les ans, le roi de la basoche passait la revue de ses sujets, à laquelle François Ier voulut assister une fois. Henri III supprima le titre de « roi de la basoche ».

Basoche (*la*), opéra-comique en trois actes, paroles d'Albert Carré, musique d'André Messager. Une aventure du poète Clément Marot forme le sujet d'un livret amusant ; musique vive et alerte (1890).

basochien, enne [*zo-chi-in, e-ne*] adj. et n. De la basoche.

bas-officier n. m. Militaire qui a un grade inférieur à celui d'officier. (On dit aujourd'hui *sous-officier*.)

Bas-Oha, comm. de Belgique (Liége, arr. de Huy) ; 1.250 h.

Basquais, aise, habitant ou originaire des pays basques (le masculin est peu usité). V. Basque. Adjectiv. : *une femme basquaise*.

basque [*bas-ke*] n. f. Partie d'un vêtement découpée et descendant au-dessous de la taille : *les basques d'un habit ; corsage à basques*.

basque [*bas-ke*] adj. Qui a rapport aux Basques ou à leur pays : *l'agilité basque*. N. m. Langage que parlent les Basques. *Tambour de basque*, tambourin garni d'une seule peau et muni de grelots.



Tambour de basque.

Basques [*bas-ke*] *ou* **Euskaldunak,** habitants des deux versants des Pyrénées occidentales du côté de la France et de l'Espagne, en Navarre. Ce sont de hardis montagnards, au nombre d'environ 800.000, qui parlent un idiome spécial, agglutinant, sans rapport avec les langues voisines. C'est en vain que l'on a essayé jusqu'ici de rattacher les Basques aux principaux groupes ethniques d'Europe. (En parlant des femmes, on dit plutôt *Basquaises*.) Loc. prov. : *Trotter, courir comme un Basque*, marcher beaucoup, courir vite.

Basques (provinces), une des grandes divisions de l'Espagne, formant une capitainerie générale, qui comprend les provinces d'Alava, Guipuzcoa et Biscaye ; 510.000 h.

basquet [*bas-kè*] n. m. Caissette à claire-voie servant à l'emballage des fruits.

basquette [*bas-kè-te*] n. f. Vêtement d'homme à courtes basques.

basquine [*bas-ki-ne*] n. f. Jupe très ornée.

bas-relief [*ba-re-li-èf*] n. m. Ouvrage de sculpture qui fait saillie sur un fond. Pl. des *bas-reliefs*.

— Encycl. **Il y a lieu de distinguer trois genres** de reliefs : le *haut-relief* ou *plein relief*, dont les figures se détachent presque entièrement du fond et se rapprochent de la ronde bosse ; le *demi-relief* ou la *demi-bosse*, où les figures ressortent de la moitié de leur épaisseur ; le *bas-relief* proprement dit, dont les figures sont représentées comme aplaties sur le fond et ne forment qu'une légère saillie. De beaux bas-reliefs ornent les obélisques et les pylônes égyptiens, les palais des Assyriens et des Perses, les frises et les métopes des temples grecs, les arcs et les colonnes des Romains, les églises romanes ou gothiques, les édifices de tout genre de la Renaissance et des temps modernes.

Bass (détroit de), entre l'Australie et la Tasmanie ; il doit son nom à l'Anglais George Bass, qui le découvrit en 1798. Pêche du corail.

bassa [*ba-sa*] adj. f. Mot italien usité en musique, et signifiant *basse*.

Bassæ ou **Phigalie** (*temple de*), temple grec au sud-ouest de l'Arcadie, célèbre pour les bas-reliefs de sa frise (*Combat des Centaures et des Lapithes ; des Grecs et des Amazones*).

Bassam (Grand-) [*sam*], comptoir de l'Afrique-Occidentale française (côte d'Ivoire) ; commerce d'étoffes, poudre d'or, huile de palme, acajou. (Hab. *Bassamans*.)

Bassan (Jacopo da Ponte, dit **le**), peintre italien, né et m. à Bassano ; imitateur hardi et adroit de Paul Véronèse (1510-1592). Ses quatre fils popularisèrent sa manière.

Bassano, v. d'Italie (Vénétie), sur la Brenta ; 14.500 h. Soieries, tanneries. Bonaparte y vainquit les Autrichiens (1796). Patrie d'Alde Manuce et du Bassan.

Bassano (duc de). V. Maret.

basse [*bâ-se*] n. f. *Mus.* Partie, voix, instrument à cordes ou en cuivre, ne faisant entendre que des sons graves. Personne qui a une voix de basse. Acteur, musicien qui chante ou joue la partie de basse. *Basse chiffrée*, partie de la basse surmontée de chiffres indiquant les accords que l'accompagnateur, organiste ou pianiste, doit réaliser. *Basse continue*, partie de basse instrumentale, destinée à soutenir la tonalité ou les tonalités successives pendant tout le cours d'un morceau. *Basse contrainte*, formule de basse qui se répète constamment la même et sans changement. *Basse à 4 cylindres*, instrument à vent, en cuivre, à embouchure et à pistons, de la famille des saxhorns (c'est le *tuba*) : *la basse généralement en si ♭ s'écrit surtout en clef de* fa.

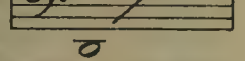
Etendue de la voix de basse.

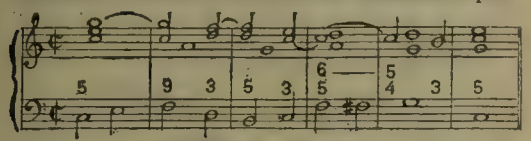
Exemple de basse chiffrée.

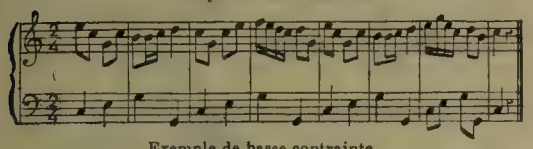
Exemple de basse contrainte.


Basse.

basse [*bâ-se*] n. f. Endroit où l'eau est peu profonde et où se trouve caché un banc de sable, de roches ou du corail : *les basses sont marquées sur les cartes marines.*

basse-contre n. f. *Mus.* Voix de basse la plus grave. Pl. des *basses-contre.*

basse-cour n. f. Partie d'une maison, d'une ferme, où l'on élève la volaille : *basse-cour sablée.* Ensemble des animaux qui vivent dans la basse-cour : *la basse-cour comprend les canards, les dindons, les oies, les poules, les pigeons et aussi les lapins.* Pl. des *basses-cours.*

— Encycl. Des loges pour les lapins, un poulailler pour les coqs et les poules, d'autres loges pour les couveuses, une chaponnière pour les volailles à engraisser, des perchoirs pour les dindons, tels sont les principaux éléments d'une basse-cour bien organisée. Il faut en outre un espace libre où les volailles puissent se promener et s'ébattre en plein air. Le sol de la cour doit être agencé pour éviter tout séjour de l'eau pluviale ou autre, et l'on doit y amonceler de la cendre et du sable. Enfin, la plus grande propreté doit régner partout.

basse-courier [*kou-ri-é*], **ère** n. Personne chargée du soin des animaux de la basse-cour.

Bassecourt, comm. de Suisse (cant. de Berne) ; 1.100 h. Horlogerie, commerce de bois.

Bassee (**La**), ch.-l. de c. (Nord), arr. et à 24 kil. de Lille, sur le *canal de La Bassée*, qui joint la Lys à la Deule ; 4.630 h. Ch. de f. N. Industrie active : filatures de coton, brasserie, sucrerie. A différentes reprises au cours de la Grande Guerre, de durs combats ont été livrés autour de La Bassée, particulièrement sur les bords du canal. Du 18 au 22 octobre 1914, puis en mai 1915, en avril et en juillet 1918, Allemands, maîtres du pays où ils s'étaient puissamment fortifiés, et Français, puis Anglais y ont lutté avec acharnement. La Bassée est redevenue française le 3 octobre 1918. — Le canton a 11 comm. et 18.260 hab.

basse-étoffe n. f. Alliage de plomb et d'étain.

basse-fosse n. f. Cachot profond, obscur et humide. *Cul de basse-fosse*, cachot encore plus souterrain, creusé dans le premier. Pl. des *basses-fosses.*

Basse-Goulaine, comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 6 kil. de Nantes ; 1.260 h. Ch. de f.

Basseïn, v. de la Birmanie, sur la *rivière de Basseïn* ; 30.000 h. Commerce de riz.

Basselin (Olivier), poète du XVe siècle, né à Vire. Les chansons naïves publiées par Jean Le Houx, en 1610, sous le nom de *Vaux-de-Vire*, sont l'œuvre de ce dernier et non de Basselin.

basse-lisse ou **basse-lice** n. f. V. LICE.

basse-lissier [*ba-se-li-si-é*] n. m. Artiste qui travaille en basse lisse. Pl. des *basse-lissiers.* V. LISSE.

bassement [*bâ-se-man*] adv. D'une manière basse, vile : *agir bassement.* ANT. **Noblement, fièrement.**

Bassenge (Jean-Nicolas), écrivain et homme politique belge, né à Liége (1758-1811).

Bassens, comm. de la Gironde, arr. et à 9 kil. de Bordeaux ; 1.200 h. Ch. de f. O. Vins.

Bassens, comm. de la Savoie, arr. et à 2 kil. de Chambéry ; 1.170 h.

Basse-Pointe (**La**), ch.-l. de c. de la Martinique, arr. de Saint-Pierre ; 5.000 h. Port sur l'Atlantique. Culture de la canne à sucre.

Bassersdorf, comm. de la Suisse (cant. de Zurich) ; 1.100 h. Moulinage de soie.

bassesse [*bâ-sè-se*] n. f. Manque d'élévation dans le rang, la position : *la bassesse de la naissance. Fig.* Petitesse d'esprit, manque de dignité : *la bassesse du caractère.* Action, parole, manières viles, honteuses : *dire, faire des bassesses.* Trivialité : *la bassesse d'une expression.* ANT. **Noblesse, grandeur.**

basset [*bâ-sè*] n. m. Chien courant à jambes courtes, oreilles longues et pendantes. Adjectiv. : *chien basset. Mus. Cor de basset* ou *basse-cor*, clarinette recourbée, à sons plus graves que ceux de la clarinette ordinaire.

— Encycl. Il existe des bassets dans la plupart des races de chiens ; mais parmi les variétés sélectionnées on distingue les *bassets à jambes droites, les bassets à jambes torses, bassets d'Artois, bassets griffons vendéen, bassets terriers écossais*, etc. Les bassets sont très ardents à la chasse, où on les emploie soit à courre le renard, le lapin et le lièvre, le dachshund est employé à la chasse sous terre. Les bassets chassent en donnant de la voix.


Basset.

basse-taille [*ta, ll* mll., *e*] n. f. *Mus.* Voix entre le baryton et la basse. Chanteur qui a cette voix. Pl. des *basses-tailles.*

Basse-Terre (**La**), ch.-l. de la Guadeloupe ; 10.500 h. (*Basseterriens*). Evêché, cour d'appel. Rade.

Basse-Terre (**La**), ch.-l. de l'île Saint-Christophe (Antilles anglaises) ; 9.000 h. Port actif : sucre, coton, gingembre.

bassette [*ba-sè-te*] n. f. Jeu de cartes qui se joue entre un banquier et quatre joueurs.

basetthorn [*sè-torn'*] n. m. Sorte de clarinette en *fa*, à quinze clefs, dont les deux corps s'adaptent dans une pièce d'ivoire coudée.

Bassevelde, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Eecloo) ; 3.700 h.

bassia [*ba-si-a*] n. m. ou **bassie** [*ba-si*] n. f. Genre de plantes de la famille des sapotacées, propres aux Indes orientales et à l'Afrique tropicale.

— Encycl. Les bassias sont des arbres à suc laiteux et dont les graines contiennent une graisse comestible dite *beurre de Galam.* Le bois du bassia est aussi dur que le bois de teck ; ses feuilles donnent une boisson alcoolique ; les fleurs sont également comestibles. Le bassia est cultivé dans le Bengale et plusieurs autres contrées de l'Inde.

bassier [*ba-si-é*] n. m. Banc de sable dans une rivière.

Bassigny, petit pays de l'ancienne France, sur les deux rives de la haute Marne, autour de Chaumont, et qui a été partagé en 1790 entre les départements de la Meuse, de l'Aube et de la Haute-Marne.

Bassilly, comm. de Belgique (Hainault, arr. de Soignies) ; 1.150 h.

bassin [*ba-sin*] n. m. (du celt. *bac*, creux, cavité). Récipient large, profond, circulaire ; son contenu : *manger un bassin de fruits.* Plateau de balance. Plat de métal dont on se sert dans les églises pour recueillir les offrandes. *Fig.* et *fam.* V. BASSINET. Pièce d'eau dans un jardin. Partie d'un port où les vaisseaux stationnent. *Bassin à flot, bassin ouvert* ou *darse*, bassin qui communique librement avec la mer. *Bassin de radoub*, celui où l'on amène les navires pour les réparer ou les nettoyer. *Bassin d'un fleuve*, tout le pays arrosé par ce fleuve et par ses affluents. *Bassin houiller*, gisement de houille d'une certaine étendue. *Anat.* Ceinture osseuse qui termine le tronc des animaux vertébrés et sert de point d'attache aux membres inférieurs.

— Encycl. *Mar.* Dans les ports sans marée, les bassins communiquent librement avec la mer et sont toujours accessibles : ils s'appellent *bassins ouverts* ou *darses.* Dans les ports à marée, on trouve les *bassins à flot*, fermés par des portes étanches, et à niveau à peu près constant. Pour réparer ou nettoyer les bâtiments, on se sert de *bassins de radoub* ou *formes* et de *bassins flottants.* Les *bassins de radoub* communiquent avec la mer par une porte mobile ou *bateau-porte* : on y introduit le navire à réparer, on ferme le bateau-porte, on vide l'eau, et le vaisseau repose sur des poutres. Les *bassins* ou *docks flottants* employés là où l'on ne pourrait construire des bassins de radoub, sont composés de grands caissons qu'on remplit d'eau pour les immerger au tirant d'eau du navire qui doit y entrer, et qui, une fois vidés, émergent jusqu'à la plate-forme supérieure du fond.

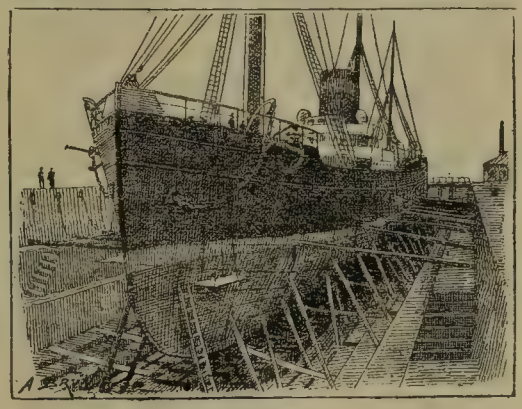
Bassin de radoub.

— *Anat.* Le bassin est la ceinture osseuse qui, chez les vertébrés supérieurs, est située à l'extrémité du tronc et s'articule avec la colonne vertébrale et avec le fémur. Chez l'homme, le bassin est formé en arrière par le sacrum et le coccyx et, sur les parties latérales et en avant, par les os iliaques. Les articulations de ces os entre eux sont des symphyses (pubienne, sacro-iliaque, sacro-coccygienne). La partie supérieure du bassin est très évasée et constitue le *grand bassin* ; la partie inférieure, plus étroite, est le *petit bassin.* L'ouverture qui réunit ces deux parties est le *détroit supérieur*, et la partie inférieure du petit bassin est le *détroit inférieur.* Le petit bassin est plus large chez la femme que chez l'homme. Les altérations du bassin résultent de fractures, de plaies, etc.


Bassine.

bassinage [*ba-si*] n. m. Action de bassiner une plaie, ou d'arroser légèrement des semis, de jeunes plantes.

bassine [*ba-si-ne*] n. f. Ustensile circulaire en métal, servant à des usages domestiques ou industriels : *bassine à vaisselle, à confitures.*

bassinée [*ba-si-né*] n. f. Contenu d'une bassine.

bassinement [*ba-si-ne-man*] n. m. Action de bassiner : *bassinement d'un lit.* (Peu us.)

bassiner [*ba-si-né*] v. a. Chauffer avec une bassinoire : *bassiner un lit.* Humecter avec un liquide : *bassiner une plaie.* Arroser légèrement : *bassiner des semis. Pop.* Ennuyer, fatiguer.

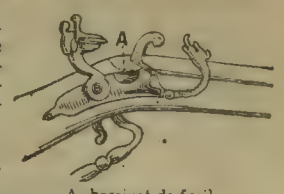
A, bassinet de fusil.

bassinet [*ba-si-nè*] n. m. Petit bassin ; cuvette. *Fig.* et *fam. Cracher au bassinet* ou *au bassin*, donner de l'argent à contre-cœur. Petite pièce creuse de la platine des anciennes armes à feu, dans laquelle on plaçait la poudre d'amorce. Calotte de fer, casque en usage durant le XIVe siècle. Espèce de renoncule, dite aussi *bouton-d'or. Anat.* Petite poche située au fond de la scissure du rein.


Bassinet (petit, XIVe s.).


Bassinet, (vers 1390).

bassinoire [*ba-si*] n. f. Bassin de métal, ayant un couvercle percé de trous, et servant à chauffer un lit. *Pop.* Grosse montre. Personne qui ennuie.

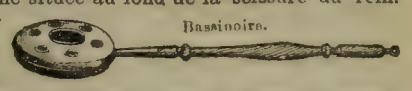
Bassinoire.

bassiot [*ba-si-o*] n. m. Baquet du distillateur d'eau-de-vie.

bassiste [*ba-sis-te*] n. m. Artiste qui joue de la basse ou du violoncelle. (On dit aussi BASSE n. f., ou BASSIER n. m.)

bassoir n. m. En Auvergne, pierre d'appui d'une fenêtre.

Bassompierre [*ba-son*] (François **de**), maréchal de France et diplomate, né au château d'Haroué (Lorraine), m. à Provins (1579-1646) ; un des esprits les plus brillants de son temps. Il fut mêlé à un grand nombre de négociations diplomatiques ; mais, compromis dans la cabale de la journée des Dupes, il resta enfermé douze ans à la Bastille, par ordre de Richelieu. Ses *Mémoires*, quoique peu littéraires, sont d'un grand intérêt historique.

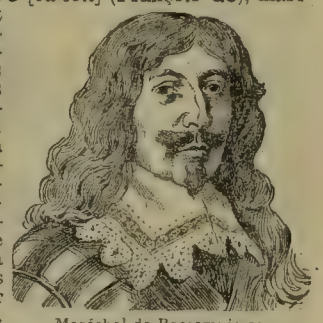
Maréchal de Bassompierre.

basson [*ba-son*] n. m. (ital. *bassone*). Instrument à vent et à anche, qui forme dans l'orchestre la basse du quatuor des instruments en bois. (Son étendue est de trois octaves et une quinte.)

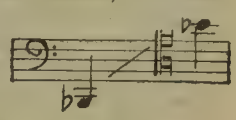
Etendue du basson.

bassoniste [*ba-so-nis-te*] ou **basson** [*ba-son*] n. m. Celui qui joue du basson.

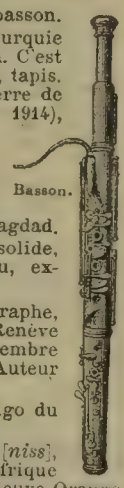
Basson.

Bassora ou **Basrah,** v. de la Turquie d'Asie, sur le Chatt-el-Arab ; 29.000 h. C'est le port de Bagdad. Dattes, soieries, tapis. Aussitôt après la déclaration de guerre de l'Entente à la Turquie (3 novembre 1914), des contingents anglo-indiens ont occupé Bassora (le 21 novembre), qui a été la première base britannique pour les opérations contre Bagdad. Depuis le début de 1920, un chemin de fer relie Bassora à Bagdad.

bassorine [*ba-so*] n. f. Corps solide, demi-transparent, insoluble dans l'eau, extrait de la gomme de Bassora.

Bassot (Jean-Antonin-Léon), géographe, astronome et général français, né à Renève (Côte-d'Or), m. à Paris (1841-1917). Membre de l'Académie des sciences (1893). Auteur d'importants travaux de géodésie.

bassotin [*ba-so*] n.m. Cuve à indigo du teinturier.

Bassoutos [*toss*] ou **Bakonis** [*niss*], groupe ethnique important de l'Afrique australe, établi vers les sources du fleuve Orange. (Les Bassoutos ont les traits nigritiques, quoique leur teint soit jaune brun.) Un *Bassouto* ou *Bakoni.*

Bassville (Nicolas-Jean HUGOU **de**), diplomate français, né à Abbeville, assassiné à Rome dans une émeute populaire (1753-1793).

Bast. *Myth.* Déesse à tête de chatte, adorée dans la basse Egypte.

basta [*bas-ta*] adv. (de l'ital. *bastare*, suffire). *Pop.* Assez : *basta ! vous m'ennuyez.* Marque aussi déception : *il croyait réussir, mais basta.*

Bastan ou **Baztan** (VAL DE), célèbre vallée de la Navarre espagnole ; elle se prolonge en France (Basses-Pyrénées). — Torrent des Hautes-Pyrénées, affl. du gave de Pau ; donne son nom à la *vallée de Bastan*, où se trouve le Pau.

bastant [*bas-tan*], **e** adj. Suffisant. (Vx.)

bastaque [*bas-ta-ke*] ou **bastague** [*bas-ta-ghe*] n. f. *Mar.* Hauban en usage sur les lougres.

Bastarnes, peuple qui s'étendait, au IIe siècle, de la haute Vistule au bas Danube.

baste [*bas-te*] ou **bast** [*bast'*] interj. (de *baster*). Qui marque l'indifférence, le dédain : *baste ! je m'en moque.*

baste [*bas-te*] n. m. L'as de trèfle au jeu de l'hombre, du quadrille, etc. : *le baste est le troisième des matadors.*

baste [*bas-te*] n. f. Vaisseau de bois pour le transport de la vendange. Panier qu'on attache au bât d'une bête de somme.

Bastelica, ch.-l. de c. (Corse), arr. et à 28 kil. d'Ajaccio : 3.690 h. — Le cant. a 5 comm. et 6.720 h.

baster [*bas-té*] v. n. (de l'ital. *bastare*, suffire). Suffire. Donner satisfaction à quelqu'un. (Vx.)

basterne [*bas-tèr-ne*] n. f. (lat. *basterna*). Char employé dans l'antiquité par les peuples du Nord,

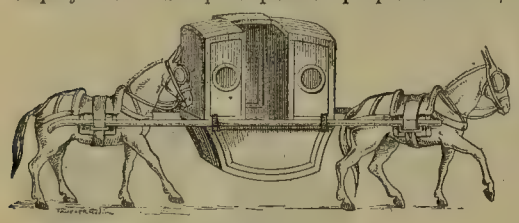

Basterne.

puis par les Romains et les Mérovingiens. Litière portée à dos de mulet.

Bastia, ch.-l. d'arr. (Corse) ; 29.400 h. (*Bastiais*). Port de mer, place forte. Industrie métallurgique, marbreries, tanneries, fabriques de pâtes alimentaires. Patrie de Casabianca, Salicetti. — L'arr. a 20 cant., 94 comm. et 84.600 h. ; le cant. de Bastia (Terranova) a 2 comm. et 10.440 h. ; celui de Bastia (Terravecchia) a 1 comm. et 19.520 h.



Armes de Bastia.

Bastian (Adolphe), voyageur et ethnographe allemand, né à Brême, m. à Port-d'Espagne (Trinité) [1826-1905].

Bastiat [*bas-ti-a*] (Claude-*Frédéric*), économiste français, l'un des principaux chefs des doctrinaires, né à Mugron (Landes), m. à Rome (1801-1850) ; défenseur de la liberté du travail et du libre-échange ; auteur des *Harmonies économiques* et d'un grand nombre de petits pamphlets souvent d'un grand bon sens, écrits avec agrément et esprit.



Frédéric Bastiat.

bastide [*bas-ti-de*] n. f. (du provenç. *bastir*, bâtir). En Provence, petite maison de campagne. Autrefois, petit ouvrage provisoire construit pour l'attaque d'une place. Ville fortifiée, de fondation seigneuriale ou royale. (Vx.)

Bastide-de-Sérou (La), ch. de c. (Ariège), arr. et à 18 kil. de Foix, sur l'Arize, affl. de la Garonne ; 2.520 h. (*Bastidiens*). Fer, plomb, cuivre. — Le cant. a 13 comm. et 6.270 h.

Bastide-l'Evêque (La), comm. de l'Aveyron, arr. et à 12 kil. de Villefranche, sur le Lézert ; 2.070 h.

Bastien-Lepage (Jules), peintre français, né à Damvillers, m. à Paris (1848-1884) ; un des meilleurs représentants de l'école du *plein air* (*Paysanne au repos, les Foins, les Jardins au printemps*, etc.) ; il a peint aussi une série de portraits.

bastille [*bas-ti, ll* mll., *e*] n. f. (en forme de *bastide*). Autrefois, ouvrage détaché de fortification. Château fort. Ancienne prison d'Etat de Paris. (En ce sens, prend une majuscule.) *Par ext.* Prison quelconque, moyen d'asservissement.

Bastille (*la*), forteresse construite à Paris, à la porte Saint-Antoine ; elle fut commencée sous Charles V par le prévôt Hugues Aubriot en 1370, et terminée en 1382. Elle devint bientôt une prison d'Etat, qui reçut, entre autres détenus illustres, Jacques d'Armagnac, Bassompierre, Foucquet, l'Homme au Masque de fer, la marquise de Brinvilliers, le duc

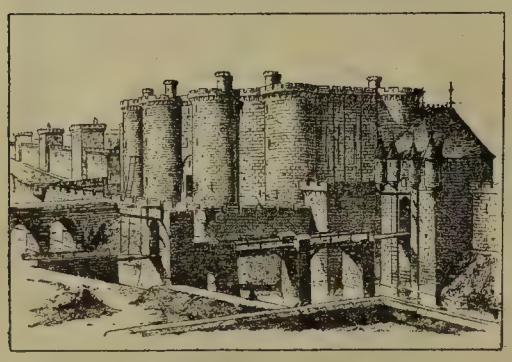

La Bastille au XVe siècle.

d'Orléans, Voltaire, Lally-Tollendal, Latude, etc. Devenue comme le symbole de l'absolutisme royal et du régime du bon plaisir, la Bastille fut prise et détruite par le peuple de Paris le 14 juillet 1789. En 1880, la France a choisi, comme fête nationale, le 14 juillet, jour anniversaire de la prise de la Bastille.

Bastille (*Mémoires sur la*), pamphlet historique du XVIIIe siècle, par Linguet, publié à Londres en 1783. C'est un plaidoyer contre les lettres de cachet et les détentions arbitraires.

bastillé [*bas-ti, ll* mll., *é*], **e** adj. *Blas.* Se dit des pièces qui ont les créneaux renversés et tournés vers la pointe de l'écu. (V. la planche BLASON.)

bastillon [*bas-ti, ll* mll.] n. m. Petite bastille. Anc. nom de *bastion*.

bastillonner [*bas-ti, ll* mll., *o-né*] v. a. Munir de bastillons : *bastillonner un ouvrage*.

bastin [*bas-tin*] n. m. Cordage en sparterie, dans la marine du Levant.

bastine [*bas-ti-ne*] n. f. Sorte de selle large et évasée, se rapprochant de la forme du bât.

basting [*bas-tin*] n. m. Madrier épais et peu large.

bastingage [*bas-tin-gha-je*] n. m. (du celt. *bast*, rempart). *Mar.* Garniture de caissons, en bois ou en fer, placés au-dessus du plat-bord des navires de guerre, et destinés à recevoir les hamacs de l'équipage.

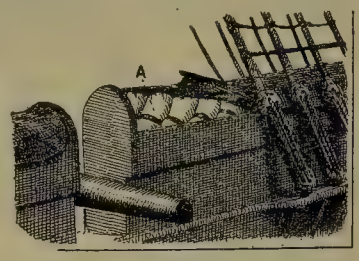

A, bastingage.

— ENCYCL. Les bastingages sont recouverts presque entièrement en tôle cintrée, ou au moyen de toiles. Les bastingages servent aussi d'abri en temps de guerre ; les hamacs qu'ils renferment arrêtant les balles ou les éclats d'obus. Les bâtiments de commerce n'ont pas de bastingage.

bastingue [*bas-tin-ghe*] n. f. (ital. *bastinga*). *Mar.* Toile, filets matelassés tendus au-dessus du bastingage pour se garantir.

bastinguer [*bas-tin-ghé*] v. a. *Mar.* Munir de bastingues. **Se bastinguer** v. pr. Se mettre à couvert par des bastingages.

bastion [*bas-ti-on*] n. m. (ital. *bastione*). *Fortif.* Ouvrage avancé, à deux flancs et deux faces.

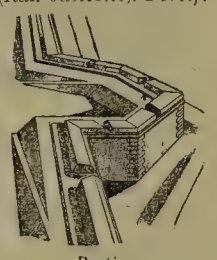

Bastion.

— ENCYCL. Le bastion est l'organe principal de la fortification dans les systèmes de Vauban et de Cormontaigne. Les bastions, séparés par des *courtines*, ont leurs *flancs* dirigés de manière à flanquer les *faces* des bastions voisins. Ces faces sont armées des pièces les plus puissantes, l'artillerie de petit calibre étant répartie sur les flancs, d'où elle n'a à battre que les fossés et les abords des faces des bastions collatéraux.

bastonner [*bas-ti-o-né*] v. a. Garnir de bastions : *fort bastionné*.

bastogne [*bas-to-gne*] n. f. *Blas.* Bande alésée en chef.

Bastogne, v. de Belgique (prov. de Luxembourg), ch.-l. d'arr., sur la Wiltz ; 3.700 h. Tannerie, bonneterie. — L'arr. a 33 comm. et 48.500 h.

bastonnade [*bas-to-na-de*] n. f. (du vx fr. *baston* pour *bâton*). Volée de coups de bâton : *recevoir une bastonnade*.

bastringue [*bas-trin-ghe*] n. m. *Pop.* Bal guinguette. *Arg.* Etui dans lequel les forçats cachent des petites scies, limes, etc. *Techn.* Outils à forer des petits trous. Etabli de tonnelier.

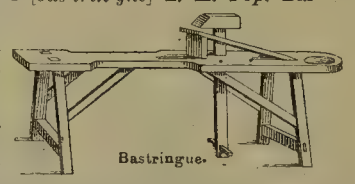

Bastringue.

bastringuer [*bas-trin-ghé*] v. n. *Pop.* Fréquenter les bastringues.

bastude [*bas-tu-de*] ou **battude** [*ba-tu-de*] n. f. Filet de pêche pour les étangs salés.

bas-ventre [*ba-van-tre*] n. m. Partie inférieure du ventre. Pl. des *bas-ventres*.

bat [*bat*] n. m. (de *battre*). Au cricket, raquette avec manche pour recevoir la balle. *Pêch. Le bat d'un poisson*, longueur d'un poisson de la queue au bout du museau.

bât [*bâ*] n. m. (bas lat. *bastum*, de même orig. que le gr. *bastazein*, porter). Selle grossière de bête de somme. *Fig. Porter le bât*, être soumis à de exigences pénibles. *Porter son bât*, avoir sa part de peines. PROV. : **Savoir (ou sentir) où le bât blesse,** connaître les inconvénients de la situation, les causes secrètes de la souffrance, du chagrin.

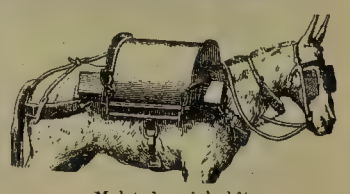

Mulet chargé du bât.

— ENCYCL. Le bât se compose d'un *fût* ou *arçon*, assujetti sur le dos de l'animal au moyen d'une sangle de cuir. Une *croupière* et un *fessier* s'opposent à ce que le fût glisse en avant : un *poitrail* l'empêche de reculer vers la croupe. Des *crochets, attaches* et *bâchous* complètent le bât.

bataclan n. m. (onomat.). *Fam.* Attirail, équipage embarrassant.

bataille [*ta, ll* mll., *e*] n. f. (rad. *battre*). Autref., rang de troupes. Gendarmerie. (Vx.) Auj., combat général entre deux armées, deux flottes. *Bataille rangée*, celle où les deux armées se font face et sont rangées en ligne. *Fig.* Querelle, discussion : *une bataille d'ivrognes*. Difficultés, luttes : *la bataille de la vie. En bataille*, en ordre déployé. *Fam.* En parlant d'un chapeau à cornes, les cornes placées parallèlement à la ligne des yeux. *Champ de bataille*, terrain sur lequel deux armées se battent. *Cheval de bataille*, cheval que l'on monte les jours de combat. *Fig.* et *fam.* Sujet favori. Jeu de cartes à deux.

— ENCYCL. *Bx-arts.* Les batailles ont souvent inspiré les artistes. A partir du XVIIe siècle, la bataille devient un genre spécial. Parmi les peintres qui s'y sont illustrés, nous citerons Salvator Rosa, Van de Velde, Van der Meulen, Lebrun, David, Carle Vernet, Gros, Delacroix, Bellangé, Horace Vernet, Pils, Yvon, Philippoteaux, Meissonier, Dumaresq, de Neuville, Detaille, etc.

— *Jeux.* L'as est la plus forte des cartes, puis viennent le roi, la dame, le valet, etc. On joue à deux avec un jeu de 52 ou de 32 cartes. On distribue toutes les cartes, que chaque joueur tient en paquet renversé. Le second joueur retourne la carte de dessus, l'autre joueur en fait autant. Celui qui a la carte la plus forte fait la levée. Si les deux cartes jouées sont équivalentes, elles restent sur le tapis, et les joueurs continuent jusqu'à ce que l'un deux abatte une carte supérieure à celle de son partenaire ; il ramasse alors toutes les cartes. La partie se termine lorsque l'un des joueurs a pris toutes les cartes de l'autre.

Bataille de Dames, comédie en trois actes, en prose, de Scribe et Legouvé (1851). Deux jeunes femmes rivales cherchent à sauver un officier compromis dans une conspiration. Beaucoup d'esprit et d'habileté scénique.

Bataille (Félix-*Henry*), poète et auteur dramatique français, né à Nîmes, m. à Rueil (1872-1922) ; auteur de comédies : *Maman Colibri, la Marche nuptiale, Poliche, la Femme nue, Sœurs d'amour, Notre image*, etc., d'une psychologie hardie, subtile et éprise de cas exceptionnels.



Henry Bataille.

batailler [*ta, ll* mll., *é*] v. n. Livrer bataille. Etre en guerre, lutter. Contester, se disputer : *les philosophes bataillent sur des sujets incompréhensibles*.

batailleur, euse [*ta, ll* mll., *eu-ze*] adj. et n. Qui aime à batailler : *humeur batailleuse*.

bataillon [*ta, ll* mll., *on*] n. m. (rad. *bataille*). Corps d'infanterie ou d'artillerie à pied. Fraction d'un régiment subdivisée en plusieurs compagnies. *Chef de bataillon*, officier qui commande un bataillon. Troupe quelconque : *le choc des bataillons. Bataillon carré*, présentant quatre fronts à l'ennemi. *Bataillons scolaires*, groupements qui furent constitués pour donner une certaine instruction militaire aux élèves des écoles primaires et qui durèrent de 1881 à 1892. *Bataillon sacré*, troupe thébaine, organisée par Pélopidas, dont tous les membres étaient prêts à mourir l'un pour l'autre. (Le bataillon sacré périt tout entier à la bataille de Mantinée.)

— ENCYCL. Le bataillon, qui fut longtemps l'unité tactique de l'infanterie, comprend normalement quatre compagnies. Ce chiffre est porté à six pour les bataillons de chasseurs ; de même, les bataillons d'artillerie de forteresse sont à six batteries. Les bataillons sont habituellement groupés, par trois ou par quatre, en régiments, et commandés chacun par un *chef de bataillon*, ou *commandant*. Il existe cependant des *bataillons formant corps* (artillerie de forteresse, chasseurs à pied, infanterie légère d'Afrique), et ceux-ci peuvent alors être commandés par des lieutenants-colonels.

Bataillon carré en 1815 (*le*), tableau de Protais (au musée du Luxembourg). C'est à Waterloo. Le tableau ne montre que des cadavres, sous les pâles rayons lunaires. Impression profondément triste.

Batangas, v. des Philippines (Luçon), sur le *golfe de Batangas* ; 66.000 h.

batara n. m. Nom vulgaire des oiseaux du genre thamnophile.

bâtard [*tar*], **e** adj. et n. (de *bât*, engendré sur le bât, dans une auberge). Né de parents non mariés ensemble : *sous l'ancien régime, quand les bâtards étaient anoblis, leurs armoiries devaient porter une brisure*. Dégénéré ou altéré : *race bâtarde*. Tenant de deux genres contraires ou opposés : *architecture bâtarde. Porte bâtarde*, porte intermédiaire entre la porte cochère et la petite porte. N. f. Ecriture à jambages pleins, à liaisons arrondies, entre la ronde et l'anglaise.

— ENCYCL. Tout d'abord les bâtards héritèrent de la noblesse : à partir de 1600, ils durent obtenir des lettres d'anoblissement. Au point de vue du droit privé, leur condition alla en s'améliorant et, en 1789, ils jouissaient pour une large part de la capacité civile, sans pouvoir toutefois hériter *ab intestat*. Le droit révolutionnaire les mit sur le même pied que les enfants légitimes, que le code civil vint favoriser de nouveau dans l'intérêt des institutions familiales. Le législateur de la troisième république agit à son tour contre les tendances du code civil. (V. ENFANT et ENFANTS NATURELS.)

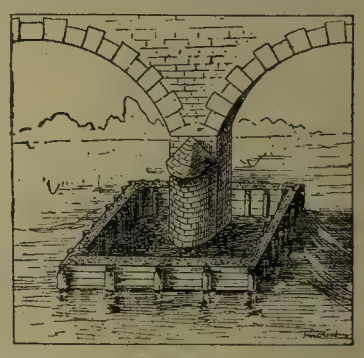

Batardeau.

batardeau [*dô*] n. m. Digue provisoire, établie dans un cours d'eau pour mettre à sec un endroit où l'on veut bâtir.

bâtardement [*man*] adv. Par bâtardise. (Peu us.)

bâtardière n. f. Pépinière d'arbres greffés.

bâtardise [*ze*] n. f. Etat de bâtard. V. BÂTARD.

Batarnay [*nè*] (Ymbert de), seigneur DU BOUCHAGE, serviteur fidèle de Louis XI, et conseiller de Louis XII (1438-1523).

Bataszek, v. de Hongrie, près du Danube ; 8.200 h. Vignobles.

batate n. f. *Bot.* V. PATATE.

Batave (RÉPUBLIQUE), constituée par la Convention dans les Pays-Bas conquis (1795-1806). Napoléon Ier en fit le *royaume des Pays-Bas*.

Bataves, peuple germanique, qui habitait la Hollande actuelle. Les Bataves furent les Alliés fidèles des Romains, avant d'être soumis par les Francs, et rattachés à l'Austrasie. — Un *Batave*.

batavia n. f. Laitue à grosse pomme et à larges feuilles.

Batavia, v. de l'île de Java ; 140.000 h. Grand commerce (sucre, café, thé, kina, indigo, tabac). Place de guerre et port militaire dans une baie de la côte nord-ouest de Java. Capitale de la province du même nom et des Indes néerlandaises.

batavique adj. f. Usité seulement dans cette expression : *larme batavique*, goutte de verre trempé, terminée par une pointe très déliée, que l'on produit en laissant tomber du verre liquide dans de l'eau froide : *les larmes bataviques se pulvérisent quand on en rompt la pointe.*

batayole [*ta-io-le*] ou **bataviole** n. f. *Mar.* Montant en fer ou en cuivre, qui supporte les garde-fous des hunes, passerelles, etc.

Batbie (Anselme-Polycarpe), jurisconsulte, économiste et homme politique français, né à Seissan (Gers), m. à Paris (1828-1887) ; ministre de l'instruction publique en 1873.

bat' d'Af' n. m. (abréviation de *bataillon d'Afrique*). *Arg.* Bataillon d'infanterie légère cantonné en Afrique, dans lequel on incorpore les recrues qui ont subi antérieurement des condamnations. Soldat des bataillons d'Afrique.

bâte n. f. (du bas. lat. *basta*, chaton). Cercle qui porte le mouvement de la montre. Contour d'une tabatière.

bâté, e adj. Qui porte un bât. *Ane bâté*, personne extrêmement sotte ou ignorante. PROV. : **L'âne du commun est toujours le plus mal bâté** il n'est rien de moins soigné que ce qui appartient au public.

bateau [*tô*] n. m. (anglo-saxon *bat*). Nom générique donné aux embarcations, aux navires autres que les navires de guerre : *bateau pêcheur, de commerce, de plaisance, à voiles, à vapeur.* Charge d'une de ces embarcations : *un bateau de cailloux. Fam. Monter un bateau à quelqu'un*, 1° le fatiguer, l'irriter par une plaisanterie répétée ; 2° lui en faire accroire. (En ce dernier sens, on dit aussi : *mener quelqu'un en bateau.*) *Etre du même bateau*, être de la même coterie, du même caractère, etc. *Etre du dernier bateau*, être de (ou à) la dernière mode. *Méd. Ventre en bateau*, ventre déprimé en son centre, encadré par les saillies osseuses du thorax et du bassin, fréquent dans les méningites, le choléra, etc.

— ENCYCL. Les modes de propulsion du bateau sont : l'*aviron*, la *voile*, le *touage*, la *vapeur par application directe* ou par *remorquage*. Le nom de « bateau à vapeur » est donné aux bâtiments de petit cabotage et de petit tonnage, et à ceux qui naviguent sur les fleuves, canaux et lacs. Les autres s'appellent *bâtiments* ou *navires*, *paquebots* ou *steamers*. C'est Papin qui pensa le premier à employer la vapeur pour la navigation. Mais des bateliers jaloux mirent en pièces un bateau qu'il avait construit (1707). Le problème fut ensuite poursuivi par de nombreux inventeurs, parmi lesquels nous citerons l'Anglais Watt et le Français de Jouffroy d'Abbans. En 1807, l'Américain Fulton remonta, sur un bateau à vapeur, de New-York à Albany, avec la plus grande facilité : la navigation à vapeur était créée. En 1819, le *Savannah* franchit l'Atlantique.

La découverte de l'hélice et les perfectionnements nombreux apportés aux machines motrices, notamment par l'application du principe des turbines, amenèrent rapidement la navigation à vapeur à un haut degré de perfection : le *Clermont*, de Fulton, marchait à 6 kil. à l'heure, le torpilleur français *Forban* peut atteindre 79 kil.

batee ou **battée** [*ba-té*] n. f. Ecuelle en bois pour le lavage des sables aurifères. Entaille faite dans le jambage d'une porte, où vient battre et s'appuyer le vantail.

Batékés, peuplade indigène du Congo français. — Un *Batéké*.

batelage n. m. Métier de bateleur. Droit payé à un batelier. Transport par petits bateaux.

batelee [*lé*] n. f. Charge, contenu d'un bateau : *batelée de bois.*

bateler [*lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *je batelle, nous batellerons.*) Transporter sur un bateau : *bateler du poisson.* V. n. Faire des tours de bateleur.

batelerie [*rî*] n. f. Bouffonnerie de bateleur.

batelet [*lè*] n. m. Petit bateau.

bateleur, euse [*eu-ze*] n. (de *bâton*). Personne qui amuse le public, en plein vent, par des bouffonneries, des tours de force ou d'adresse.

batelier [*li-é*], **ère** n. Qui conduit un bateau.

batellerie [*tè-le-rî*] n. f. Industrie du transport par bateaux. Ensemble des bateaux d'une rivière.

bâter [*té*] v. a. Mettre un bât sur une bête de somme : *bâter un âne.* V. n. *Bien* ou *mal bâter*, aller, convenir bien ou mal : *affaire qui bâte bien, mal.*

bat-flanc [*ba-flan*] n. m. invar. (de *battre*, et *flanc*). Pièce de bois qu'on suspend dans les écuries pour séparer deux chevaux l'un de l'autre.

Bath, v. d'Angleterre, ch.-l. du comté de Somerset, sur l'Avon, affl. de la Severn ; 50.000 h. Eaux thermales.

bath adj. (du papier à lettres de belle qualité fabriqué à *Bath*). *Arg.* Beau, joli, bon : *c'est bath.*

Bathgate, v. d'Ecosse (comté de Linlithgow) ; 10.000 h. Houille et fer.

Bâthie (La), comm. de la Savoie, arr. et à 8 kil. d'Albertville ; 1.300 h. Ch. de f. P. L. M. Ardoises ; carbure de calcium.

Bathilde ou **Batilde** (sainte), belle esclave saxonne, qui devint reine de France en épousant Clovis II. Elle gouverna pendant la minorité de ses fils, Clovis III, Childéric II et Thierry ; m. en 680 au monastère de Chelles. Fête le 30 janvier.

bathomètre n. m. (du gr. *bathos*, profondeur, et *metron*, mesure). Instrument destiné à mesurer la profondeur de la mer sans le secours du fil de sonde.

Bathori, ancienne famille hongroise, à laquelle appartient *Stéphane* ou Etienne, né en 1503, prince de Transylvanie, roi de Pologne de 1576 à 1586, élu après la fuite du duc d'Anjou Henri III.

Bathurin ou **Batourine,** v. de la Russie d'Europe (Tchernigov) ; 14.000 h.

Bathurst, famille anglaise, dont l'origine remonte à la conquête normande.

Bathurst, v. d'Australie (N.-Galles du Sud), sur le Macquarie ; 9.200 h. Mines d'or, de cuivre et d'argent.

Bathurst, v. du Canada (N.-Brunswick) ; 34.000 h.



Batraciens : 1. Rainette ; 2. Crapaud ordinaire ; 3. Triton marbré ; 4. Larve de triton ; 5. Protée ; 6. Cécilie ; 7. Grenouille ; de 8 à 16. Transformations successives de la grenouille ; 17. Protriton ; 18, 19. Batracien fossile.

Bathurst ou **Sainte-Marie-de-Bathurst,** ch.-l. des possessions anglaises de Guinée ; 9.000 h. Port dans l'île Sainte-Marie.

bathybius [*bi-uss*] n. m. Nom donné par Huxley à un prétendu organisme, être protoplasmique amorphe, tapissant le fond de la mer.

bathydrique adj. (du gr. *bathus*, profond, et *hudor*, eau). Qui appartient aux eaux profondes : *la faune bathydrique.*

bathyergue [*ti-èr-ghe*] n. m. (du gr. *bathus*, profond, et *ergon*, travail). Genre de mammifères rongeurs, qui habitent l'Afrique australe : *les bathyergues creusent de longues galeries dans les terrains sablonneux.*

Bathylle, poète latin médiocre. Il osa s'attribuer deux vers de Virgile, ce qui lui valut du grand écrivain l'épigramme célèbre : *Sic vos non vobis...*, etc. V. SIC VOS.

Bathylle d'Alexandrie, pantomime fameux, qui introduisit son art à Rome. Il était le protégé de Mécène.

bathymètre ou **bathomètre** n. m. (du gr. *bathus*, profond, ou *bathos*, profondeur, et *metron*, mesure). Instrument destiné à mesurer la profondeur de la mer.

bathymétrie ou **bathométrie** [*trî*] n. f. (de *bathymètre* ou *bathomètre*). Mesure de la profondeur des mers. *Méd.* Mesure de la profondeur des cavités naturelles ou accidentelles.

bathymétrique adj. Qui se rapporte à la bathymétrie : *carte bathymétrique.*

bathypterois [*ba-ti-ptér-ro-iss*] n. m. Poisson des abysses.

— ENCYCL. Le bathypteroïs est un poisson de la taille d'un hareng, dont les nageoires pectorales sont munies de longues antennes, que l'animal dirige en avant pour explorer sa route. V. ABYSSE.

bathyrhéomètre n. m. (du gr. *bathus*, profond, *rheein*, couler, et *métron*, mesure). Instrument imaginé par Yves Delage, qui donne l'enregistrement continu de la direction et de la vitesse des courants du fond de la mer.

bâti n. m. (de *bâtir*). Assemblage de plusieurs pièces de menuiserie ou de charpente. Charpente sur laquelle sont assemblées les pièces d'une machine. Assemblage faufilé des pièces d'un vêtement. Gros fil qui a servi à ce travail.

Bâtie-Montgascon (La), comm. de l'Isère, arr. et à 7 kil. de La Tour-du-Pin ; 1.260 h. Ch. de f. S.

Bâtie-Neuve (La), ch.-l. de c. (Hautes-Alpes), arr. et à 9 kil. de Gap ; 620 h. Ch. de f. P. L. M. — Le cant. a 8 comm. et 2.630 h.

bâtier [*ti-é*] n. m. Fabricant de bâts.

bâtière n. f. Toit à deux pentes, en forme de bât. Bât.

batifolage n. m. *Fam.* Action de batifoler.

batifoler [illegible] (de l'ital. *battifolle*, boulevard où les jeunes gens allaient s'amuser). *Fam.* Folâtrer, s'amuser. Se livrer à des actes peu sérieux.

batifoleur, euse [*eu-ze*] n. et adj. Qui aime à batifoler, à folâtrer.

Batignolles (Les), un des quartiers du nord de Paris, ancienne commune annexée en 1860.

batik n. m. (mot malais). Tissu teint sur réserve de cire.

batiller [*ll* mll.] v. n. (dimin. de *battre*). Se dit de l'eau d'une rivière, qui bat les berges.

bâtiment [*man*] n. m. Construction en maçonnerie, destinée à servir de logement, etc. : *les bâtiments d'une ferme.* Construction navale, navire. Industrie de la construction. *Fig.* et *fam. Il est du bâtiment*, il est du métier ; c'est un copain. PROV. : **Quand le bâtiment va, tout va,** quand on construit beaucoup, c'est une marque de prospérité générale.

bâtir v. a. (lat. pop. *bastire ;* même rad. que *bât* et *bâton*). Edifier, construire : *bâtir un palais. Fig.* Etablir : *bâtir sa fortune sur la ruine d'autrui. Bâtir en l'air*, se créer des chimères. ANT. **Démolir, détruire, renverser.**

bâtir v. a. (du germ. *bastjan*, coudre). Assembler et faufiler, en parlant d'un vêtement.

bâtissable (*ti-sa-ble*] adj. Qui peut être bâti.

bâtissage n. m. Action de bâtir un vêtement.

bâtisse [*ti-se*] n. f. Construction en maçonnerie. *Apic.* Rayon.

bâtisseur n. m. Qui a la manie de faire bâtir.

bâtissoir [*ti-soir*] n. m. Instrument dont se sert le tonnelier pour assembler les douves et les maintenir en place pendant la construction des tonneaux.

batiste [*tis-te*] n. f. (de l'inventeur *Baptiste Chambray*, XIIIe s.). Toile de lin fine et serrée.

bat-l'eau [*ba-lô*] n. m. *Chass.* Sonnerie de trompe annonçant que l'animal de chasse est à l'eau et près de ses fins. (V. EAU).

Batley, v. industrielle d'Angleterre (comté d'York) ; 28.700 h.

Batna, v. d'Algérie, ch.-l. d'arr. et subdivision militaire (dép. de Constantine) ; 8.900 h. Ch. de f. Constantine-Biskra, à 98 kil. de Constantine. Forêt de cèdres ; ruines romaines. — L'arr. a 9 comm., 248.930 h.

bâton n. m. (m. orig. que *bâtir*). Long morceau de bois rond et assez mince, que l'on tient à la main comme appui, moyen de défense, etc. : *bâton d'aveugle, de berger.* Marque de certaines dignités : *bâton de maréchal de France* (V. MARÉCHAL). *Fig.* et *fam. Bâton de maréchal*, tout ce que l'on peut obtenir de mieux : *cet avancement sera son bâton de maréchal.* Petit objet de forme cylindrique : *bâton de cire.* Barres que font les débutants en écriture. Longue baguette résistante ou flexible, qu'on emploie en gymnastique pour les *exercices du bâton.* (V. CANNE.) *Bâton à deux bouts*, bâton ferré à ses deux extrémités, qui sert d'arme. *Blas.* Bande réduite aux deux cinquièmes de sa largeur ordinaire. *Mus.* Trait d'une certaine épaisseur, dont on se sert pour noter les silences prolongés. *Fig. A bâtons rompus*, à diverses reprises, sans suite. *Tour de bâton*, profit illicite. *Bâton de vieillesse*, celui qui prend soin d'un vieillard. *Fam. Vie de bâton de chaise*, vie désordonnée de plaisirs. PROV. : **Mettre des bâtons dans les roues,** susciter des obstacles. **Battre l'eau avec un bâton,** tenter des efforts inutiles. ALLUS. LITTÉR. : **Les bâtons flottants,** allusion à une fable de La Fontaine : *le Chameau et les bâtons flottants.* Ces bâtons désignent les personnes ou les choses qui perdent à être vues de près.

Batoni (Pompeo Girolamo), peintre italien, né à Lucques, m. à Rome (1708-1787) ; il peignit des sujets religieux et mythologiques et des portraits.

bâtonnable [*to-na-ble*] adj. Qui mérite des coups de bâton.

bâtonnade [*to-na-de*] n. f. Syn. de BASTONNADE.

bâtonnage [*to-na-je*] n. m. Mise en bâtons de certaines substances fondantes (cire, réglisse, etc.).

bâtonnat [*to-na*] n. m. Dignité du bâtonnier. Durée de l'exercice de cette fonction.

bâtonnée [*to-né*] n. f. Quantité d'eau fournie par un coup de bâton ou tige de pompe. (Vx.)

bâtonner [*to-né*] v. a. Donner des coups de bâton. Effacer, rayer, biffer.

bâtonnet [*to-nè*] n. m. Petit bâton. Petit bâton renflé au milieu, aminci aux bouts, que les enfants font sauter en frappant une des extrémités, et qu'ils lancent ensuite avec un autre bâtonnet. Petite règle à quatre faces. *Anat.* Petit cylindre dans la rétine. *Zool.* Infusoire cylindrique.

bâtonnier [*to-ni-é*] n. m. Autref., membre d'une confrérie portant le bâton. Auj., chef de l'ordre des avocats près une cour ou un tribunal.

— ENCYCL. Depuis le décret des 10-25 mars 1870, le bâtonnier est élu directement par les avocats, à la majorité absolue et pour un an. Mais l'usage est d'élire le même bâtonnier deux années de suite. Le bâtonnier est chef de l'ordre, dépositaire du tableau, et président du conseil de discipline. Il représente l'ordre vis-à-vis de ses confrères, sur lesquels il a un droit de surveillance, et vis-à-vis des corps judiciaires.

bâtonniste [*to-nis-te*] n. m. Celui qui sait manier le bâton.

Bâton-Rouge, v. des Etats-Unis, sur le Mississipi ; anc. cap. de la Louisiane ; 10.500 h.

Batoum, v. de Géorgie, port actif sur la mer Noire, près de la frontière de la Turquie d'Asie ; 18.000 h. Grand commerce de pétrole.

Batouta (Ibn), célèbre voyageur et géographe arabe, né à Tanger (1304-1378). Il a laissé un grand traité de ses voyages (trad. en fr.).

batrachite [*ki-te*] n. f. (gr. *batrakhos*, grenouille). Silicate naturel de chaux et de magnésie.

Batrachomyomachie (*la*), c.-à-d., en gr., *Combat des rats et des grenouilles*, petit poème burlesque, pastiche des poésies homériques, invraisemblablement attribué à Homère et qui aurait pour auteur le Carien Pigrès, frère de la reine Artémise.

batraciens [*si-in*] n. m. pl. (du gr. *ba rakhos*, grenouille). Groupe de vertébrés qui subissent des métamorphoses, et dont le type est la *grenouille.* S. un *batracien. Méd. Ventre de batracien*, abdomen élargi sur les parties latérales et qui s'observe dans

quelques maladies chroniques, comme l'entérite infantile, les ascites anciennes, etc.

— Encycl. Les batraciens sont des vertébrés à température variable ; leur peau nue sert à la respiration et parfois sécrète des liquides caustiques. Le squelette présente des variations ; en particulier, les côtes peuvent manquer, et la colonne vertébrale s'allonge souvent, formant un appendice nommé *urostyle*. La langue sert d'organe de préhension ; la respiration s'exerce par la peau, par des poumons ou des branchies. Ces animaux vivent généralement dans l'eau douce, mais peuvent vivre aussi hors de l'eau. Les batraciens sont ovipares et subissent une métamorphose ; la larve a une queue aplatie et des branchies externes. On divise les batraciens en : *anoures*, *urodèles* et *apodes*. Au point de vue fossile, ils apparaissent dans le terrain houiller.

batracine n. f. Venin que l'on extrait d'une certaine espèce de batraciens.

battable [*ba-ta-ble*] adj. Qui peut être battu.

battage [*ba-ta-je*] n. m. Action de battre les blés, les laines, les cotons, les pieux dans les constructions hydrauliques. Action de malaxer la pâte à poterie. Temps que dure chacune de ces opérations. *Pop.* Mensonge, hâblerie intéressée.

— Encycl. *Agric.* Le battage des céréales s'opérait autrefois au fléau ; mais ce moyen pénible et long n'est presque plus employé. Il y avait encore d'autres procédés, tels que l'*égrenage*, qui consistait à frapper les épis sur un corps résistant, le *chaubage* ou battage au tonneau, le *dépiquage* ou battage par l'action du piétinement des animaux. Mais tous ces procédés défectueux ont à peu près disparu devant l'emploi de la batteuse mécanique.

battaison [*ba-tè-zon*] n. f. Action de battre le blé. Epoque où on le bat. (On dit mieux battage.)

Battambang, v. du Cambodge, sur le Song-Ké-5.000 h. Marché important. Ch.-l. de la prov. du même nom.

battant [*ba-tan*] n. m. Espèce de marteau suspendu dans l'intérieur d'une cloche. Chacun des côtés d'une porte qui s'ouvre en deux : vantail : *ouvrir une porte à deux battants*. Pièce de bois qui pousse le grain sous la meule. Partie flottante d'un pavillon. *Arg.* Cœur, langue.

battant [*ba-tan*], **e** adj. Qui bat : *être battant ou battu. Porte battante*, qui se referme d'elle-même. *Pluie battante*, qui tombe avec violence. *Tambour battant*, au son du tambour, et *fig.*, rondement, sévèrement : *mener quelqu'un tambour battant*. Loc. fam. : *battant neuf*, *battant neuve*, *tout battant neuf*, absolument neuf.

battant-l'œil [*ba-tan-leu-i*, *l* mll.] n. m. Ancien bonnet négligé de femme. Pl. des *battant-l'œil*.

Battas (pays des), contrée de la Malaisie (île de Sumatra).

batte [*ba-te*] n. f. (de *battre*). Maillet à long manche, pour aplanir ou écraser. Bâton pour battre

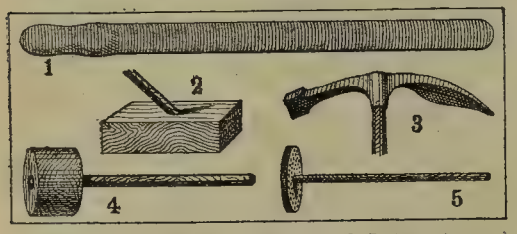

Battes : 1. D'Arlequin ; 2. De maçon ; 3. De terrassier ; 4. De tonnelier ; 5. A beurre.

le beurre. Sabre de bois d'Arlequin. *Jeu.* Battoir. massue, engin qui frappe la balle. Action de battre : *la batte de l'or*.

battée [*ba-té*] n. f. Endroit du châssis contre lequel bat une porte ou une fenêtre. Récipient servant au lavage des sables aurifères.

battelée [*ba-te-lé*] adj. f. Qualification donnée à une rime finale répétée au milieu du vers suivant.

battellement [*ba-tè-le-man*] n. m. Double rang de tuiles formant la partie basse d'un toit.

battement [*ba-te-man*] n. m. Choc d'un corps contre un autre : *battement des mains ; battement d'épée*. Mouvement alternatif : *battement d'ailes*. Pulsation : *battements du cœur*, etc. Mouvement de danse exécuté par une jambe qui est en l'air, tandis que l'autre pose à terre. Pièce métallique qui reçoit le choc d'une persienne et sert à l'arrêter. Délai dans lequel on peut reculer l'exécution d'un acte : *on vous accorde deux heures de battement*.

Battenberg [*ba-tin-bèr*], v. d'Allemagne (Hesse-Nassau) ; 1.000 h. A donné son nom à la famille princière de Battenberg.

batte-queue n. f. Nom vulgaire de la bergeronnette lavandière. Pl. des *batte-queues*.

batterand [*ba-te-ran*] n. m. Masse de fer pour casser les pierres.

batterie [*ba-te-rî*] n. f. Querelle accompagnée de coups : *une batterie d'ivrognes*. Unité d'artillerie, commandée par un capitaine. Pièces d'artillerie réunies ; terrassements qui les protègent ; personnel qui les sert ; matériel qui les accompagne. Double rangée de canons sur un pont de navire. Le lieu lui-même où sont placés les canons : *la batterie basse*. Pièce de fer qui, dans l'ancien fusil à pierre, recouvrait le bassinet. Manière de battre du tambour. *Mus.* Ensemble des instruments à percussion (tambour, grosse caisse, cymbales, etc.). *En batterie*, en disposition pour faire feu. *Batterie flottante*, nom donné aux premiers types de navires cuirassés. *Batterie électrique*, groupement de plusieurs bouteilles de Leyde. *Batterie de piles*, groupement de plusieurs piles. (V. accouplement.) *Batterie de cuisine*, ensemble des ustensiles de métal employés dans une cuisine. *Fig.* Pl. Machinations, moyens de réussir. *Dresser ses batteries*, faire ses plans, prendre ses mesures. V. sonnerie.


Batterie en surface.

— Encycl. *Milit.* Une batterie comprend en général 4 ou 6 pièces. On distingue les *batteries à pied*, dont les officiers seuls sont à cheval, les *batteries montées*, où il existe des *canonniers conducteurs* et où les servants montent sur les coffres des caissons, et les *batteries à cheval*, les plus légères, affectées en général aux divisions indépendantes de cavalerie et où même les servants sont à cheval.

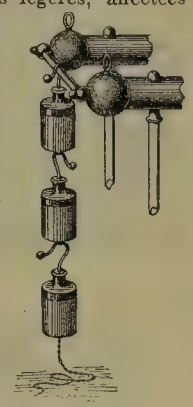
Batterie en cascade.

— *Physiq.* Dans une batterie électrique, les bouteilles de Leyde peuvent être placées de façon à faire communiquer ensemble, d'une part toutes les armatures extérieures, d'autre part toutes les armatures intérieures ; on a alors une *batterie en surface*. On peut encore faire communiquer l'armature intérieure du premier condensateur avec l'armature extérieure du second, et ainsi de suite ; on a alors une *batterie en cascade*.

batteur, euse [*ba-teur*, *eu-ze*] n. Qui aime à battre. Qui bat les épis pour en faire sortir le grain, les métaux pour les amincir : *batteur en grange ; batteur d'or*. Au cricket, joueur qui envoie la balle et, au base-ball, joueur qui tient la batte. *Batteur de fer*, spadassin. *Batteur de pavé*, oisif. *Batteur d'estrade*, cavalier chargé d'un service de surveillance et d'espionnage ; *par ext.*, vagabond suspect. *Arg. Batteur de dig dig*, voleur qui simule une attaque d'épilepsie.

batteuse [*ba-teu-ze*] n. f. Machine pour égrener les céréales ou autres plantes par l'effet de chocs répétés : *la première batteuse mécanique date de 1786*. Appareil pour réduire les métaux en feuilles.

— Encycl. *Agric.* Le *batteur* et le *contre-batteur* constituent les organes essentiels de la batteuse pour céréales. Le contre-batteur et surtout le *secoueur* séparent le grain de la paille battue. Un *tarare-ventilateur* nettoie le grain. Il existe deux

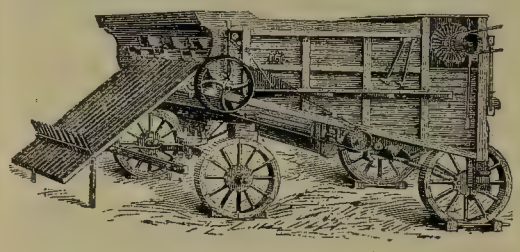
Batteuse à grand travail.

types de batteuses : la *batteuse en long*, où les céréales sont présentées à l'action du batteur dans une direction perpendiculaire à son axe, les épis engrenant les premiers, et la *batteuse en travers* où, les céréales étant disposées parallèlement à l'axe, épis et tiges engrènent en même temps. La batteuse en long brise la paille, mais elle peut avoir des dimen-


Batteuse en action.

sions restreintes. La batteuse en travers, au contraire, ménage la paille, mais il faut que l'axe du batteur ait la même longueur que les tiges des céréales. Partout où la paille a une valeur marchande élevée, notamment en France et en Angleterre, on emploie les batteuses en travers. Une machine *à grand travail* peut battre 1.600 kilogr. de grains à l'heure, mais elle emploie 24 personnes, et elle est mue par une locomobile de 6 chevaux-vapeur.

Batteux (l'abbé Charles), littérateur et professeur français, né à Alland'huy, près de Vouziers, m. à Paris (1713-1780), connu par ses traités de rhétorique et de poétique : *Cours de belles-lettres*, etc.

Batthyany, famille hongroise, à laquelle appartiennent deux des promoteurs de l'indépendance magyare : Casimir, ministre des affaires étrangères de Kossuth en 1849, m. à Paris (1807-1854), et Louis (1809-1849), orateur de l'opposition, président du conseil en 1848, fusillé à Pest par les Autrichiens.

Battice, comm. de Belgique (Liége, arr. de Verviers) ; 3.220 h. Houille.

Battisti (Cesare), patriote trentin, né à Trente et exécuté dans cette ville par les Autrichiens (1875-1916).

battitures [*ba-ti*] n. f. pl. (ital. *battitura*). Parcelles métalliques qui jaillissent sous le marteau du forgeron : *les battitures sont employées dans les arts céramiques*.

battoir [*ba-toir*] n. m. Palette pour battre le linge, pour jouer à la paume. *Pop.* Grosse main.

battologie [*ba-to-lo-jî*] n. f. (de *Battos*, roi de Cyrène, qui, étant bègue, répétait souvent le même mot, et du gr. *logos*, discours). Tautologie, répétition inutile, comme : *il m'a comblé de mille politesses*, au lieu de : *il m'a comblé de politesses*.

battologique [*ba-to*] adj. Relatif à la battologie.

battre [*ba-tre*] v. a. (du lat. *battuere*, frapper, comprimer. — *Je bats*, *nous battons*. *Je battais*. *Je battis*. *Je battrai*. *Je battrais*. *Bats*, *battons*, *battez*. *Que je batte*, *que je battisse*, *qu'il battît*. *Battant*. *Battu*, *e*.] Frapper, donner des coups à ou sur : *battre un chien*, *un tapis*. Frapper sur un tambour : *battre la caisse ; battre la charge*. Mêler, gâcher : *battre des œufs*, *le beurre*. *Battre l'air* : agiter les bras, particulièrement au moment d'une chute. Vaincre : *battre l'ennemi*. Se heurter contre : *la mer bat les rochers*. Travailler en frappant : *battre le fer*. Attaquer à coups de projectiles : *canon qui bat les murailles*. Parcourir en cherchant : *la cavalerie bat le pays*. (*Battre du pays*, signifie parcourir, mais sans le sens de recherche : *les chemineaux battent du pays.*) *Battre la campagne*, explorer les champs et, *au fig.*, divaguer. *Battre les buissons*, les frapper pour en faire partir le gibier, et, *au fig.*, se livrer à des recherches actives. *Battre le pavé*, aller et venir par désœuvrement ou pour chercher une occupation. *Battre des mains*, applaudir. *Battre monnaie*, fabriquer de la monnaie et, *au fig.*, chercher à se procurer de l'argent. *Battre la mesure*, la marquer. *Battre les cartes*, les mêler. *Fig. Battre en retraite*, se retirer devant l'ennemi. *Battre froid à quelqu'un*, lui témoigner de la froideur. *Mar. Battre tel pavillon*, l'arborer. V. n. Frapper : *la grêle bat contre les vitres*. Ballotter, être secoué : *volet qui bat*. *Fig. Battre de l'aile*, *ne battre que d'une aile*, être en piteux état. Prov. : **Il faut battre le fer pendant qu'il est chaud**, il faut saisir l'occasion favorable. **Se battre** v. pr. Combattre, lutter, se frapper mutuellement : *se battre à coups de poing*, *à l'épée*, *au pistolet*. Ant. **Caresser, flatter.**

battu [*ba-tu*], **e** adj. Foulé, durci par une pression répétée : *sol battu*. Fréquenté, en parlant d'un chemin : *route battue*. *Fig.* Vulgaire, banal : *auteur qui suit les sentiers battus*. *Yeux battus*, fatigués, au-dessous desquels se voit un demi-cercle bleuâtre.

battue [*ba-tû*] n. f. Chasse que l'on fait, à l'aide de rabatteurs ou traqueurs, aux loups, renards, sangliers, etc. Bruit du pas du cheval.

— Encycl. *Chass.* On distingue la *battue en place* et les *battues marchantes*. Dans le premier cas, les tireurs sont postés sur des points déterminés d'avance, placés sous le vent, et les rabatteurs délogent le gibier en frappant les taillis à l'aide de bâtons et en poussant des cris ; ils conservent toujours entre eux une distance régulière ; en plaine, quand les rabatteurs font défaut, on emploie parfois des cordeaux sur lesquels sont fixés des grelots et des bandelettes de papier qui font fuir le gibier. Dans les battues marchantes (en ligne droite ou en cercle) chasseurs et rabatteurs marchent ensemble.

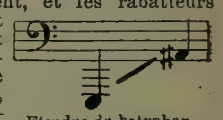
Etendue du batyphon.

— *Dr.* Les battues (à l'aide de rabatteurs) sont permises aux particuliers sur leurs terres, en tout temps, contre les animaux nuisibles désignés comme tels par le préfet, après avis du conseil général. De leur côté, les maires peuvent ordonner des battues, avec l'assentiment des propriétaires ou des preneurs du bail de chasse ; ils peuvent faire appel aux habitants. Enfin, des battues *préfectorales* ont lieu en tout temps, sous la surveillance des agents forestiers.


Batyphon.

batture [*ba-tu-re*] n. f. Dorure au miel, à la colle et au vinaigre.

battuta [*ba-tou*] (a). V. a battuta.

batyphon [*fon*] n. m. (du gr. *bathus*, profond, et *phônê*, voix). Sorte de clarinette contre-basse en *ut*, d'une sonorité très égale et pleine d'ampleur sur toute l'étendue de son échelle.

batz [*batss*] n. m. Monnaie suisse ou allemande, valant environ 15 centimes.

Batz (île de), île et comm. du Finistère, dans la Manche, en face de Roscoff ; 1.400 h. (*Batziens*, *Batzains* ou *Paludiers*.) Pêche. Bains de mer.

Batz ou **Bourg-de-Batz,** comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 20 kil. de Saint-Nazaire ; 2.440 h. Ch. de f. O. Bains de mer (plage de sable).

Batz (Jean, baron **de**), conspirateur, né à Goutz (Gers), m. à Chadieu (Puy-de-Dôme) [1761-1822]. Il essaya d'enlever Louis XVI pendant le trajet du Temple à l'échafaud ; puis, vainement, de délivrer la reine, le Dauphin, les princesses. Il fut mêlé à toutes les conspirations ourdies contre la Convention et fut assez habile pour sauver sa tête.

bau [*bô*] n. m. ((anc. all. *balcho*). Chacune des poutres transversales qui soutiennent un pont de navire. *Maître bau*, le plus large. Pl. des *baux*.

Bauche (**La**), comm. de la Savoie, arr. et à 28 kil. de Chambéry ; 330 h. Source ferrugineuse et bicarbonatée, contre la dyspepsie, les gastrites, l'anémie, la chlorose.

Baucis [*siss*]. V. Philémon.

baud [*bô*] n. m. Race disparue de chiens courants provenant de Barbarie et appelés aussi *chiens muets*.

Baud [*bô*], ch.-l. de c. (Morbihan), arr. et à 3 kil. de Pontivy, près de l'Evel, affl. du Blavet ; 4.850 h. Ch. de f. Etat. — Le canton a 6 comm. et 18.590 h.


Baudelaire.

Baud-Bovy (Auguste), peintre suisse, né à Genève, m. à Æschi (cant. de Berne) [1844-1899]. Il a rendu avec une saisissante vérité les aspects grandioses des Alpes suisses et, en particulier, des Alpes Bernoises.

Baudelaire (Charles), poète français, né et m. à Paris (1821-1867) ; auteur des *Fleurs du mal*, poésies souvent étranges, compliquées, mais d'une forme savante, sonore, et d'une forte condensation de pensée. Traducteur fidèle des principales œuvres d'Edgar Poe.

Baudelocque (Jean-Louis), médecin accoucheur français, né à Heilly (Picardie), m. à Paris (1746-1810).

baudequin [*bô-de-kin*] n. m. Monnaie française du XIe siècle, qui valait 5 à 6 deniers. Etoffe de soie importée d'Orient et dont le moyen âge fit un grand usage.

baudet [*bô-dè*] n. m. (du vx fr. *baud*, gai, hardi). Ane reproducteur. Ane en général. *Fig.* Homme ignorant, stupide. Tréteau de scieur de bois.


Baudet.

Baudin (Nicolas), marin et explorateur français, né à l'île de Ré, mort à l'Ile-de-France (1750-1803). Il opéra de fructueuses reconnaissances dans les mers australes.

Baudin (Charles), amiral français, né à Sedan, m. à Ischia (1784-1854). Il détruisit, en 1838, avec quatre vaisseaux seulement, le fort de Saint-Jean-d'Ulloa, devant La Vera-Cruz, réputé imprenable.

Baudin (Jean-Baptiste-Alphonse), médecin et homme politique, né à Nantua en 1814 ; représentant du peuple à l'Assemblée de 1859, tué à Paris sur une barricade de la rue Sainte-Marguerite, le 3 décembre 1851. En 1869, à l'occasion d'un procès soulevé par la souscription Baudin, Gambetta prononça le virulent discours qui fonda sa fortune politique.

Baudin (Pierre), neveu du précédent, né à Nantua, m. à Paris (1863-1917) ; publiciste et homme politique, ministre des travaux publics (1899) et de la marine (1913).

baudir [*bô-dir*] v. a. (du vx fr. *baud*, hardi). Encourager le faucon de la voix.

Baudot (Anatole **de**), architecte français, né à Sarrebourg (Meurthe), m. à Paris (1834-1915). Elève et continuateur de Viollet-le-Duc dans de nombreuses restaurations (*château de Blois, cathédrale de Clermont*). On lui doit l'application du ciment armé à l'architecture.

Baudot Jean-Maurice-Emile), télégraphiste français, né à Magneux (Haute-Marne) (1845-1903) ; inventa un nouveau télégraphe qui porte son nom.

Baudouin, nom de neuf comtes de Flandre, de six comtes de Hainaut, de cinq rois de Jérusalem et de deux empereurs latins de Constantinople : Baudouin Ier, né à Valenciennes en 1171, un des chefs de la quatrième croisade, fondateur de l'empire latin de Constantinople de 1204 à 1205, mort vers 1206, prisonnier des Bulgares, et Baudouin II, né à Constantinople en 1217, empereur de 1228 à 1261, mort en 1273. Il fut détrôné par Michel Paléologue, qui s'empara de sa capitale et mit fin à l'empire latin de Constantinople.

baudouinage [*je*] n. m. Accouplement du baudet et de l'ânesse.

Baudour, com. de Belgique (Hainaut), arr. de Mons ; 4.400 h.

Baudricourt [*kour*] (Robert **de**), seigneur de Vaucouleurs. Il fit conduire, sur sa demande, Jeanne d'Arc auprès de Charles VII (1429). — Son fils, Jean, maréchal de France, m. à Blois en 1499, se distingua à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier.

baudrier [*dri-é*] n. m. (anc. allem. *balderich*). Bande de cuir ou d'étoffe, qui se porte en écharpe et soutient un sabre ou une épée. *Astr. Baudrier d'Orion.* V. Orion.

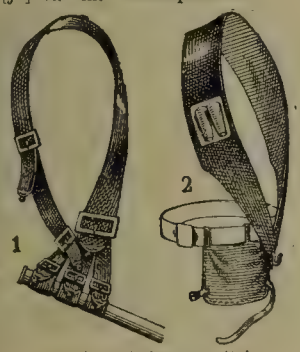
Baudriers ; 1. Du XVIIe siècle ; 2. De tambour.

Baudrières, comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 19 kil. de Chalon-sur-Saône ; 1.280 h. Ch. de f. P.-L.-M.

Baudrillart [*bô-dri, ll* mll., *ar*] (Henri-Joseph-Léon), économiste français, né et m. à Paris (1821-1892) ; auteur d'une *Histoire du luxe public et privé ; Etat moral et matériel des populations agricoles.*

Baudrillart (Alfred), oratorien et historien français, fils du précédent, né à Paris en 1859. Recteur de l'Institut catholique de Paris, membre de l'Acad. franç. en 1918.


Mgr Baudrillart.

baudroie [*bô-droî*] n. f. (orig. provenç.). Genre de poissons acanthoptères à grosse tête, de la Méditerranée et de l'Atlantique. (La baudroie possède une nageoire dorsale dont plusieurs rayons sont isolés et servent à ce poisson pour attirer de petites proies. La chair de la baudroie *budegassa* est plus estimée que celle de la baudroie commune, qu'on appelle encore *diable* ou *crapaud de mer.*)


Baudroie.

baudruche [*bô*] n. f. Pellicule faite du gros intestin du bœuf, du mouton : *ballon en baudruche.*

Baudry (Paul), peintre français, né à La Roche-sur-Yon, m. à Paris (1828-1886), membre de l'Académie des beaux-arts ; auteur de peintures décoratives de l'Opéra ; artiste d'une imagination fertile, d'un talent distingué et gracieux : *Supplice d'une vestale, la Fortune et le Jeune Enfant, Léda, Charlotte Corday*, etc. ; et de nombreux portraits.


Paul Baudry.

Baudry (*Jean*), drame en quatre actes et en prose, d'Auguste Vacquerie. D'une rivalité d'amour entre un bienfaiteur et son protégé découlent des situations très dramatiques et de fort belles peintures de caractères (1863).

Bauer (Bruno), philosophe et critique allemand, né à Eisenberg, m. à Rixdorf (1809-1882). Il a tenté de concilier la théologie et la philosophie hégélienne.

Bauer (Henry-François), écrivain et critique français, né et m. à Paris (1851-1915). Défendit le symbolisme et le théâtre libre.

Bauer (Marie-Alexandre-Jacques), peintre néerlandais, né à La Haye en 1867 ; a traduit d'un pinceau fluide de poétiques visions d'Orient.

Bauernfeld (Edouard **de**), poète dramatique allemand, né à Vienne (1802-1890) ; auteur de comédies faciles et spirituelles.

Bauffremont, noble et ancienne famille française, originaire de Lorraine, qui acquit de grandes possessions en Bourgogne. Bien qu'elle n'ait produit ni grands politiques ni grands capitaines, cette famille joua néanmoins un grand rôle, soit par son crédit, soit par ses alliances.

bauge [*bô-je*] n. f. Gîte fangeux du sanglier. *Par anal.* Maison ou lit très sale. Retraite de l'écureuil. Mortier d'argile mêlée de paille.

Baugé, ch.-l. d'arr. (Maine-et-Loire), à 40 kil. d'Angers, sur le Couesnon, s.-affl. de la Loire ; 3.240 h. (*Baugeois*). Ch. de f. O. Toiles, étoffes de laine. — L'arr. a 6 cant., 67 com., 67.000 h. ; le cant. a 15 com. et 13.060 h.


Armes de Baugé.

bauger [*bô-jé*] v. n. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il baugea, nous baugeons.*) Se retirer dans la bauge.

Bauges (les), massif de la Savoie, appartenant à la rangée des avant-monts calcaires de la chaîne des Alpes compris entre l'Isère et le Rhône.

baugue [*bô-ghe*] ou **bauque** [*bô-ke*] n. f. Nom vulgaire de la zostère, plante marine employée pour la confection de matelas et l'emballage.

Baugy, ch.-l. de c. (Cher), arr. et à 30 kil. de Bourges, sur l'Yèvre naissante ; 1.520 h. Chevaux, bœufs. — Le cant. a 16 comm. et 11.620 h.

Bauhin (Gaspard), botaniste et médecin français, né à Bâle, m. à Montbéliard (1550-1624). Il a le premier tenté une classification naturelle des plantes. *Valvule de Bauhin* (ou *Barrière des apothicaires*), valvule située à l'abouchement de l'intestin grêle dans le gros intestin.

bauhinie [*bô-i-ni*] n. f. Genre de légumineuses césalpiniées des tropiques, constituant un excellent vermifuge.

Baule (**La**). *Géogr.* V. Escoublac.

Baule, comm. du Loiret, arr. et à 26 kil. d'Orléans ; 1.240 h.

Baulmes, comm. de Suisse (cant. de Vaud), aux flancs du Jura ; 1.250 h. Vignes ; chaux et ciment hydraulique.

Baulon, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 45 kil. de Redon ; 1.730 h.

Baulot ou **Baulieu** (Jacques), dit *frère Jacques*, chirurgien français, né à l'Etendonne, m. à Besançon (1651-1720) ; inventeur d'une méthode pour opérer la taille.

Bauma, comm. de Suisse (cant. de Zurich), au bord de la Tœss ; 2.800 h. Filature et tissage du coton.

Baumann (Oscar), voyageur autrichien, né et m. à Vienne (1864-1899) ; auteur d'importantes études sur l'Afrique orientale, qu'il a visitée à trois reprises différentes, en particulier de l'Oussambara au Kilimandjaro (1890), et dont il a étudié la grande « fosse », la dépression *Origraben* dans sa partie équatoriale.


Oscar Baumann.

baume [*bô-me*] n. m. (gr. *balsamon*). Résine odoriférante, qui coule de certains arbres. Médicament balsamique : *baume de tolu. Fig.* Consolation : *l'estime publique est un baume pour l'honnête homme malheureux. Fam. Fleurer comme baume*, exhaler une odeur suave. *Baume tranquille*, infusion de plantes narcotiques dans l'huile d'olive, employée en frictions. *Baume de fier-à-bras*, baume merveilleux qui guérissait toutes les blessures. (Don Quichotte en parle souvent.) V. Samaritain.

— Encycl. Les baumes naturels sont des substances résineuses, d'odeur agréable, contenant de l'acide benzoïque, de l'acide cinnamique et une huile volatile. Les principaux sont : le benjoin, le styrax, le tolu et le baume du Pérou. On utilise, au point de vue médical, les baumes et, en particulier, le tolu et le baume du Pérou pour combattre la toux. En pharmacie, on appelle « baumes » des teintures alcooliques, des liniments, des onguents, etc. ; on les emploie en frictions contre les affections rhumatismales, pour le pansement des plaies et des ulcères, contre les contusions, les douleurs. Les plus connus sont : le baume du commandeur, le baume de Fioravanti, le baume Opodeldoch, le baume tranquille, etc.

baume [*bô-me*] ou **balme** n. f. bas lat. *balma*). Grotte, caverne. *La sainte Baume*, lieu, en Provence, où sainte Madeleine aurait fini ses jours.

baumé adj. Se dit de l'aréomètre dû au physicien Baumé : *aréomètre Baumé.* Subst. : *un baumé.*

Baumé (Antoine), chimiste français, né à Senlis, m. à Paris (1728-1804). Membre associé de l'Académie des sciences. Il perfectionna la fabrication de la porcelaine, ainsi que l'aréomètre qui porte son nom.

Baume-les-Dames, ch.-l. d'arr. (Doubs), sur le Doubs ; 3.280 h. (*Baumois*). Ch. de f. P.-L.-M., à 31 kil. de Besançon. Filature, tissage. Anc. abbaye de dames nobles, fondée au VIe siècle. — L'arr. a 7 cant., 185 com., 50.300 h. : le cant., 30 comm. et 7. 540 h.


Armes de Baume-les-Dames.

Baumgærnert (Charles-Henri), médecin allemand, né à Pforzheim, m. à Baden-Baden (1798-1886) ; auteur d'excellentes observations sur l'embryologie et la circulation du sang.

Baumgarten (Alexandre), philosophe et esthéticien allemand, né à Berlin, m. à Francfort-sur-l'Oder (1714-1762). Son principal mérite est d'avoir le premier, sous le nom d'*esthétique*, séparé la connaissance du beau des autres parties de la philosophie.

baumier [*bô-mi-é*] n. m. V. balsamier.

bauquière [*bô-ki-è-re*] n. f. Ceinture intérieure, qui, dans un navire, supporte les baux.

bauquin [*bô-kin*] n. m. (corrupt. de *bouquin*, tuyau de pipe). Embouchure de la canne à souffler le verre.

Baur ou **Bauer** ou **Bawer** (Jean-Guillaume), peintre en miniature et graveur français, né à Strasbourg, m. à Vienne (Autriche) (1600-1642).

Baur (Ferdinand-Chrétien **de**), théologien et critique allemand, né et m. à Tubingue (1792-1860) ; auteur de remarquables travaux sur les origines du christianisme, fondateur de l'école théologique dite *de Tubingue*, caractérisée par ses tendances rationalistes.


F. de Baur.

Bausset (Louis **de**), cardinal, né à Pondichéry, m. à Paris (1748-1824) ; membre de l'Académie française ; auteur de l'*Histoire de Bossuet* et de celle de *Fénelon.*

Baussonnet (Georges), dessinateur et poète français, né et m. à Reims (1577-1644).

Bautain (l'abbé Louis-Eugène-Marie), philosophe et théologien français, né et mort à Paris (1796-1867), dont les doctrines furent condamnées à Rome comme entachées de *fidéisme.*

Bautru (Guillaume **de**, comte de Serrant), bel esprit et diplomate français, né à Angers, m. à Paris (1588-1665). Membre de l'Académie française.

Bautzen [*bô-tzèn*] v. de Saxe, sur la Sprée ; 29.500 h. Victoire de Napoléon sur les Prussiens et les Russes (20-21 mai 1813).

Bauvin, comm. du Nord, arr. et à 24 kilom. de Lille ; 2.930 h. Ch. de f. N. Sucrerie, distillerie.

Baux (**Les**), bourg des Bouches-du-Rhône, arr. et à 22 kilom. d'Arles ; 300 h. Carrière de pierre, bauxite. C'était autrefois une ville importante. Tout le bourg (murailles, château et maisons particulières est classé parmi les monuments historiques.

bauxite [*bô-ksi-te*] n. f. Hydrate naturel d'alumine et de fer, utilisé comme minerai d'aluminium.

Bavai ou **Bavay** [*vè*], ch.-l. de c. (Nord), arr. et à 24 kilom. d'Avesnes, près de l'Hogneau, s.-affl. de l'Escaut ; 1.800 h. Ch. de f. N. Carrière de grès ; fabriques de boulons ; engrais. — Le cant. a 18 comm. et 18.200 h.

bavard [*var*], **e** adj. et n. (rad. *bave*). Qui parle beaucoup, qui aime à parler : *le perroquet est bavard.*

Gardons-nous des bavards qui, parlant sans vergogne,
Font plus de bruit que de besogne. (Viennet.)

Indiscret : *méfiez-vous des bavards.* Ant. **Taciturne, silencieux, muet, discret.**

bavardage n. m. Action de bavarder, de babiller. Choses insignifiantes dites ou écrites. Ant. **Silence, discrétion, mutisme.**

bavarder [*dé*] v. n. Parler beaucoup, indiscrètement. V. a. : *bavarder des méchancetés.*

bavarderie [*de-rî*] n. f. Passion pour le bavardage.

bavardiner [*né*] v. n. *Fam.* Bavarder.

bavardise [*di-ze*] n. f. Bavardage. (Vx.)

Bavarois, e [*roi, oi-ze*], habitant ou originaire de la Bavière : *les Bavarois.* Adjectif. : *les brasseries bavaroises.*

bavaroise [*roi-ze*] n. f. (du n. des princes de Bavière venus au XVIIIe s. à Paris, où ils importèrent cette boisson). Infusion de thé sucrée avec du sirop de capillaire et du lait. (On peut remplacer cette infusion par du café, du chocolat, etc.)

bavasser [*va-sé*] v. n. Parler en articulant mal et sans penser à ce que l'on dit.

bave n. f. Salive qui découle de la bouche. Espèce d'écume que jettent certains animaux : *la bave du boa. Fig.* Propos ou écrits haineux, venimeux : *la bave de la calomnie.*

bavéole n. f. Nom vulgaire de la centaurée bluet.

baver [*vé*] v. n. Jeter de la bave. *Fig. Baver sur*, calomnier, injurier. V. a. : *baver des calomnies.*



Carte de la Bavière.

baverette [*rè-te*] n. f. Partie d'un tablier qui couvre la poitrine.

bavette [*vè-te*] n. f. Autref., surtout de lit à l'usage des femmes en couche. (Vx.) Linge qui protège la poitrine des petits enfants contre leur bave. *Tailler une bavette*, causer, caqueter, bavarder. Lamelle de métal qui couvre un chéneau. *Boucher. Bavette d'aloyau*, la partie inférieure de l'aloyau, près de la tranche grasse. (V. BŒUF.) Repli cutané, situé en dessous du bec, chez certaines variétés d'oies.


A, bavette.

baveuse [*veu-ze*] n. f. Nom vulgaire de la BLENNIE.

baveux, euse [*veû, eu-ze*] adj. Qui bave : *limace baveuse*. Qui est empâté : *lettre baveuse ; trait baveux. Omelette baveuse*, peu cuite et juteuse.

Bavichove, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Courtrai), sur la Lys ; 1.600 h.

Bavier (Siméon), homme d'État suisse, né à Coire, m. à Bâle (1825-1896). Il fut président de la Confédération helvétique en 1882.

bavière n. f. Pièce de l'armure, qui servait à défendre le cou, le menton.


Armoiries de la Bavière.

Bavière, roy. de l'anciennne Confédération germanique, formant auj. l'un des États (république) de l'empire allemand et composé de la Bavière proprement dite, traversée par le Danube, et de la Bavière rhénane ou Palatinat, située sur la rive gauche du Rhin ; 6.887.000 h. (*Bavarois*) ; 75.870 kil carr. ; capit. *Munich*. Villes principales : Augsbourg, Ratisbonne, Spire, Bayreuth, Anspach, Wurtzbourg. Eaux minérales. La Bavière est essentiellement un pays agricole (céréales, vignobles), etc. ; mais la houille et le fer s'y rencontrent, et l'industrie (hauts fourneaux, fonderies et fer, brasseries, fabriques de jouets) y est des plus actives. V. ALLEMAGNE.

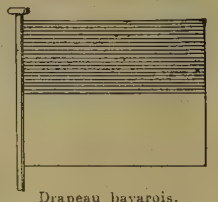
Drapeau bavarois.

Bavilliers [*vi-li-é*], commune du territoire et à 3 kil. de Belfort ; 1.550 h. Tissage.

Bavius [*uss*], poète latin, médiocre détracteur de Virgile.

bavoché, e adj. Sali, taché, non net : *épreuve bavochée*.

bavocher [*ché*] v. n. Être imprimé, reproduit d'une façon peu nette : être empâté : *épreuve qui bavoche*.


Bavolets : 1. De chapeau ; 2. De paysannes.

bavocheux, euse [*cheû, eu-ze*] adj. Qui a des bavochures ; dont le contour est peu net, maculé.

bavochure n. f. Défaut de ce qui est bavoché.

bavoir n. m. Bavette pour les tout petits enfants.

bavolet [*lè*] n. m. (de *bas*, et *volet*). Petite coiffe de paysanne. Ruban, morceau d'étoffe fixé derrière un chapeau ou un bonnet féminin et qui couvre la nuque.


Bayadère.

bavolette [*lè-te*] n. f. Femme portant un bavolet.

Bavon (saint), solitaire, né près de Liége, patron de Gand (589-657). Fête le 1er octobre.

bavuro n. f. Traces que laissent sur l'objet moulé les joints des pièces du moule. Partie du métal qui déborde.

Bawr (Alexandrine-Sophie COURY DE CHAMPGRAND **de**), femme de lettres française, née à Stuttgart, m. à Paris (1773-1860) ; auteur de comédies agréables et de romans du genre anodin.

bayadère [*ba-ia*] n. f. (du portug. *bailadeira*, danseuse). Danseuse des Indes. *Par ext.*, danseuse de théâtre. Désigne le dessin d'une étoffe à larges rayures multicolores.


Bayard.

Bayard (Pierre DU TERRAIL, seigneur **de**), illustre capitaine français, né près de Grenoble vers 1473. Il se couvrit de gloire pendant les guerres de Charles VIII, Louis XII et François Ier. Il se distingua particulièrement à Fornoue, à Canossa, à Agnadel, à Brescia où il fut blessé. On le vit défendre seul le pont du Garigliano contre 200 cavaliers espagnols. Sa bravoure et sa générosité excitèrent l'admiration même de ses ennemis et lui valurent le glorieux surnom de *Chevalier sans peur et sans reproche*. Le soir de la bataille de Marignan, François Ier voulut être armé chevalier de sa main. En 1520, avec une faible garnison, il défendit victorieusement Mézières contre l'armée de Charles-Quint, forte de cent mille hommes. Ce brave capitaine fut tué d'un coup d'arquebuse à Abbiategrasso en 1524. Avant d'expirer, il reprocha sévèrement au connétable de Bourbon son infâme trahison. Comme Bourbon exprimait sa pitié de le voir en cet état : « Je ne suis point à plaindre, répondit Bayard, car je meurs en homme de bien : mais j'ai pitié de vous qui combattez contre votre roi, votre patrie et votre serment. » Sa vie a été écrite par le *Loyal Serviteur*.


Statue de Bayard à Mézières.

Bayard défendant le pont du Garigliano, tableau de Charles de Larivière, au musée de Versailles (v. p. 216).

Bayard (vx m. franç. qui signif. *bai*), nom du cheval des quatre fils Aymon.

Bayard (Alfred), dramaturge français, né à Charolles, m. à Paris (1796-1853) ; auteur de vaudevilles et comédies, collaborateur de Scribe.

Bayard (Hippolyte) né à Breteuil (Oise) en 1801, m. en 1887. Inventeur du procédé de reproduction des photographies sur papier.

Bayard (Emile) peintre, dessinateur et illustrateur français, né à La Ferté-sous-Jouarre, m. au Caire (1837-1891) ; artiste d'une facture élégante.

Bayard de La Vingtrie (Paul-Armand), sculpteur français, né et m. à Paris (1846-1900) ; auteur des statues *le Charmeur*, *Coysevox*, etc.

bayart [*ba iar*] n. m. Syn. de BARD. (V. ce mot.)

bayasse [*ba-ia-se*] n. f. Fleurs de la lavande, que l'on distille afin d'obtenir l'huile d'aspic.

Bayazid, v. de l'Arménie turque, non loin de l'Ararat ; 2.000 h. Lainages, cuirs.

Bayel, comm. de l'Aube, arr. et à 7 kil. de Bar-sur-Aube ; 1.450 h. Ch. de f. E. Verrerie.

Bayen (Pierre), chimiste français, né à Châlons-sur-Marne, m. à Paris (1725-1798). Membre de l'Académie des sciences (1795)

bayer [*bâ-ié*] v. n. (vx fr. *bèer* ; du lat. pop. *badare* être ouvert. — Se conj. comme *balayer*.) Tenir la bouche ouverte en regardant longtemps quelque chose, *Fam. Bayer aux corneilles*, regarder oiseusement niaisement en l'air. *Bayer aux chimères*, rêver à ses chimères. *Bayer après*, soupirer après, désirer ardemment.

Bayet (Charles), historien français, né à Liége, m. à Toulon (1846-1918) ; directeur de l'enseignement primaire, puis de l'enseignement supérieur.

bayette (*ba-iè-te*] n. f. Sorte de flanelle d'un tissu très peu serré et non croisé.

Bayen y Subias (François), peintre espagnol, né à Saragosse (1734-1795) ; auteur de : *la Chute des Géants ; la prise de Grenade ; l'Apothéose d'Hercule*, etc.

bayeur, euse [*bâ-i-eur, eu-ze*] n. Qui baye, regarde niaisement. Badaud.

Bayeux, ch.-l. d'arr. (Calvados), sur l'Aure, affl. de la Vire ; 7.640 h. (*Bayeusains* ou *Bajocasses*) ; ch. de f. Etat, à 27 kil. de Caen. Evêché. Dentelles, porcelaines, beurre. Patrie de Chartier, Coigny, Caumont. — L'arr. a 6 cant., 136 comm., 60.100 h. ; le cant., 16 com. et 11.440 h.


Armes de Bayeux.

Bayeux (*collège de*), fondé à Paris en 1306, par Guillaume Bonnet, évêque de Bayeux. Il fut réuni au collège Louis-le-Grand, au XVIIIe siècle.

Bayeux (*dentelle de*), dentelle aux fuseaux, exécutée en soie ou en fil, dans le genre des chantilly, des blondes et des points de Paris.

Bayeux (*Tapisserie de*), au musée de Bayeux. Elle représente la conquête de l'Angleterre par les Normands et constitue un document artistique et archéologique de premier ordre. Elle n'est pas due, comme on l'a dit, à la reine Mathilde, femme de Guillaume le Conquérant : c'est le demi-frère de ce dernier, Eudes de Conteville, évêque de Bayeux, qui la fit exécuter par des brodeurs saxons, de 1088 à 1092 environ. Elle mesure 70m, 34 de longueur, sur une hauteur de 0m, 50.


P. Bayle.

Bayle [*bè-le*] (Pierre), écrivain français, né an Carlat (Ariège), m. à Rotterdam (1647-1706) ; auteur d'un *Dictionnaire historique et critique*, où sont surtout traitées des questions de théologie et d'histoire religieuse, avec beaucoup d'érudition et dans un esprit de scepticisme critique et de tolérance. Le *Dictionnaire* eut une influence considérable sur les philosophes et publicistes du XVIIIe siècle.

Baylen [*ba-i-lèn*], v. d'Espagne (Andalousie, prov. de Jaën) ; mines de galène. Le général Dupont y signa en 1808 une capitulation qui ternit sa gloire ; 8.000 h.

Bayol (Jean), explorateur français, né et m. à Paris (1849-1905). D'abord médecin de la marine, il occupa ensuite les postes de lieutenant-gouverneur du Sénégal, puis de gouverneur de la Guinée, et procéda à la délimitation du Togoland allemand et des territoires français.

Bayon [*ba-ion*], ch.-l. de c. (Meurthe-et-Moselle), arr. et à 20 kil. de Lunéville, non loin de la Moselle ; 1.260 h. Ch. de f. E. Chicorée. — Le cant. a 27 comm. et 9.060 h.

Bayona, v. maritime d'Espagne (Galice, prov. de Pontevedra) ; port fortifié sur l'océan Atlantique ; 4.200 h.

Bayonne [*ba-io-ne*], ch.-l. d'arr. (Basses-Pyrénées), sur l'Adour ; 27.900 h. (*Bayonnais*). Ch. de f. M., à 107 kilom. de Pau. Evêché. Place forte. Eaux-de-vie, jambons. Patrie de Ravignan, Cabarrus, Laffitte, Lavigerie, Bonnat. — L'arr. a 9 cant., 53 com., 112.500 h. ; le cant. N.-Est a 6 com., 24.680 h., le cant. N.-O. a 4 com., 20.150 h.

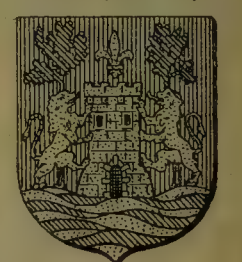
Armes de Bayonne.

Bayreuth ou **Baireuth** [*ba-i-*], v. de Bavière, sur le Mein ; 32.000 h. Draps, poterie. Théâtre construit par le roi de Bavière Louis II, pour la représentation des œuvres de Richard Wagner.

bazaine n. m. Genre d'oiseaux rapaces, répandus dans l'archipel malais.

Baza, v. d'Espagne (Andalousie), près du Gallego ; 13.000 h. Poteries, toiles.

Bazadais, aise [*dè, è-ze*], habitant ou originaire de Bazas : *les Bazadais*. Adjectiv. : *costumes bazadais*. *Race bazadaise*, race bovine, qui fournit de remarquables animaux de boucherie.



Bacchus (Léonard de Vinci), v. p. 183.



Bacchus et Ariane (Antoine Coypel), v. p. 183.



Le Baptême de la Ligne (F. Biard), v. p. 198.



Le Baptême du Christ (P. Véronèse), v. p. 198.



La Barque de Dante (Eugène Delacroix), v. p. 203.



Le Baiser de Judas (Ary Scheffer), v. p. 188.



Le Banquet de la Garde civique (Van der Helst), v. p. 197.

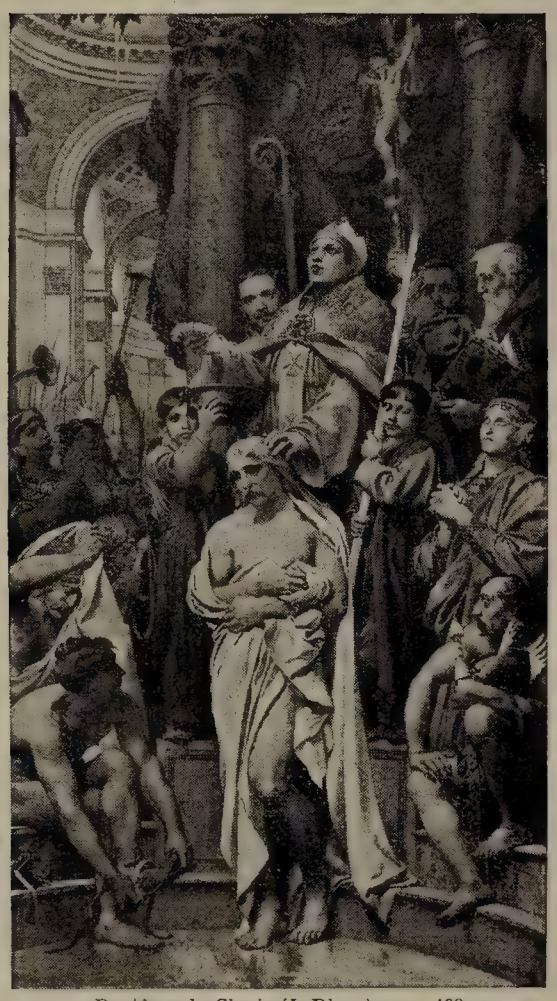

Baptême de Clovis (J. Blanc), v. p. 198.



Le Passage du Bac (Nicolas Berghem), v, p. 182.



Bambochade (David Teniers), v. p. 194.



Mort de Bara (Weerts), v. p. 198.



Bayard défendant le pont du Garigliano (Ch. de Larivière), v. p. 214.

Bazaine [*zé-ne*] (Achille), maréchal de France, né à Versailles, m. à Madrid (1811-1888). Il se distingua en Crimée et commanda en chef au Mexique, non sans mérite ; mais, chargé en 1870-1871 de la défense de Metz, il trahit véritablement son pays par son incurie, son incapacité, l'étroitesse et l'égoïsme de ses vues. Il se laissa renfermer dans la place, ne tenta que des efforts dérisoires pour en sortir, engagea de louches négociations avec Bismarck, puis rendit la ville sans avoir fait ce que prescrivaient l'honneur et le devoir militaires. La peine de mort à laquelle il fut condamné en 1873 ayant été commuée par Mac-Mahon en celle de la détention, il s'évada de l'île Sainte-Marguerite et se retira en Espagne, où il vécut entouré du mépris général.

Bazancourt (César **de**), littérateur français, né et m. à Paris (1810-1865) ; auteur de romans et d'excellents récits des guerres du second Empire.

bazar n. m. (mot ar., signif. *marché, trafic*). Marché public et couvert, en Orient : *le bazar est le centre des affaires*. En Europe, endroit couvert où l'on vend toute espèce d'objets classés par rayons à prix fixe : *article de bazar*. *Fig.* Centre ou affluent des denrées de tous pays : *Paris est le bazar du monde*. *Pop.* Maison mal tenue. Petit mobilier, vêtements, etc. : *mettre tout son bazar dans une malle*.

— Encycl. C'est surtout dans l'Orient musulman que les bazars affectent un caractère vraiment original, et les bazars de Constantinople sont célèbres. Le bazar oriental comprend, en général, toute une rue ou même un ensemble de rues couvertes. Chaque partie du bazar est consacrée à une spécialité. On retrouve aussi aux Indes le bazar musulman, qui a été probablement introduit par les Persans et les Mongols. En Europe et surtout à Paris, les bazars sont des maisons de commerce d'une grande importance, qui réunissent à la fois les boutiques du quincaillier, du bimbelotier, du brossier, du vannier, du marchand de meubles, de l'horloger, de l'opticien, du bijoutier, etc.

Bazar de la Charité, local qui avait été aménagé à Paris, rue Pierre-Charron, pour les ventes de charité, et qui fut détruit par un incendie où périrent de nombreuses victimes (4 mai 1897). Une chapelle commémorative a été bâtie sur son emplacement.

Bazar turc (*le Grand*), chef-d'œuvre de Decamps (1855). Bariolage des marchandises étalées, groupes naturels et bien vivants ; jeux de lumière.

Bazard (Amand), né à Paris, m. à Courtry (1791-1832) ; fondateur de la « *charbonnerie* » *française* ; un des propagateurs du saint-simonisme.

bazarder [*dé*] (de *bazar*). v. a. *Arg.* Vendre : *j'ai bazardé mon saint-frusquin*, j'ai vendu ce que je possédais.

Bazas [*zass*], ch.-l. d'arr. (Gironde), près de la Beuve, affl. de la Garonne ; 4.680 h. (*Bazadais* ou *Bazadois*). Ch. de f. M., à 61 kil. de Bordeaux. Grand commerce de bétail, vins, bois. Belle cathédrale gothique. — L'arr. a 7 cant., 71 comm., 50.250 h. ; le cant., 13 com. et 10.190 h.



Armes de Bazas.

Baze (Jean-Didier), homme politique français, né à Agen, m. à Paris (1800-1881). Il était, au moment du coup d'État de 1851, questeur de l'Assemblée législative, dont il essaya en vain d'assurer la sécurité (*proposition des questeurs*). Il mourut sénateur inamovible.

Bazeilles [*zè-i, ll* mll. *e*], comm. des Ardennes, arr. et à 4 kil. de Sedan, près de la Meuse ; 1.350 h. Ch. de f. E. Violent combat entre Français et Allemands, le 1er sept. 1870, illustré par l'épisode glorieux de la maison des Dernières Cartouches.



François Bazin.

Baziège, comm. de la Haute-Garonne, arr. et à 11 kil. de Villefranche ; 1.270 h. Ch. de f. Midi. Les croisés y furent défaits par Raymond VII, comte de Toulouse (1219).

bazin n. m. Papier à dessin grand in-4°.

Bazin (François), compositeur français, né à Marseille, m. à Paris ; auteur des opéras-comiques : *Maître Pathelin, le Voyage en Chine, l'Ours et le Pacha, Madelon, la Trompette de M. le Prince*, etc., et d'un excellent *Traité d'harmonie* (1816-1878).

Bazin (Ernest), ingénieur français, né à Angers (1826-1898). Doué du génie de l'invention, il a imaginé un remarquable *bateau rouleur*, la foreuse circulaire et tubulaire qui servit au percement du Mont-Cenis, des appareils pour l'éclairage électrique, des machines à briques, etc.

Bazin (Henri-Emile) savant ingénieur français, né à Nancy, m. à Dijon (1829-1917). Auteur d'importants travaux d'hydraulique. Membre de l'Académie des sciences.

Bazin (René), romancier français, né à Angers en 1853, écrivain délicat, attaché aux traditions de la terre et du passé, auteur de : *De toute son âme, la Terre qui meurt, les Oberlé, Donatienne*, etc. Il est entré à l'Académie française en 1903.



René Bazin.

Bazoche-Gouet (La), comm. d'Eure-et-Loir, arr. et à 26 kil. de Nogent-le-Rotrou, sur l'Yerre, affl. du Loir ; 1.940 h. Ch. f. Et.

Bazoches-sur-Hoëne, ch.-l. de c. (Orne), arr. et à 7 kil. de Mortagne ; 760 h. — Le cant. a 12 comm. et 4.450 h.

Bazoge (La), comm. de la Sarthe, arr. et à 11 kil. du Mans ; 1.580 h. Fabrique de cercles.

Bazoges-en-Pareds, comm. de la Vendée, arr. et à 26 kil. de Fontenay-le-Comte ; 1.900 h. Menhirs.

Bazougers [*jé*], comm. de la Mayenne, arr. et à 16 kil. de Laval ; 1.220 h. Mine d'anthracite.

Bazouges, comm. de la Mayenne, arr. et à 2 kil. de Château-Gontier ; 1.480 h. Houille. Ch. de f. O.

Bazouges-du-Désert (La), comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 13 kil. de Fougères ; 1.610 h.

Bazouges-la-Pérouse, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 36 kil. de Fougères ; 3.550 h.

Bazouges-sur-le-Loir, comm. de la Sarthe, arr. et à 7 kil. de La Flèche ; 1.460 h. Minoteries.

Bazy (Pierre), chirurgien français, né à Sainte Croix de Volvestre (Ariège) en 1853. Membre de l'Académie des sciences (1921) ; spécialiste des maladies des voies urinaires.

Bazzi (Giovanni), peintre italien, dit *le Sodoma*, né à Verceil, m. à Sienne (vers 1447-1549) ; remarquable par la facilité de son invention et le charme de son coloris : *Christ flagellé, Vie de sainte Catherine de Sienne ; Vie de saint Benoît*.

bdelle [*bdè-le*] n. f. (du gr. *bdella*, sangsue). Genre d'hirudinées (*sangsues*) des pays chauds.

bdellium [*bdèl-li-om*] n. m. Sorte de gomme-résine de l'Afrique et de l'Inde, qu'on emploie dans la composition de certains emplâtres.

bê, onomatopée qui figure le bêlement du mouton.

Beachy [*bi-tchi*], promontoire de la côte sud d'Angleterre, entre Hastings et Brighton. Près de là, Tourville écrasa une flotte anglo-hollandaise, en 1690.

Beaconsfield (lord). V. Disraeli.

Béage (Le), comm. de l'Ardèche, arr. et à 54 kil. de Largentière ; 1.540 h. Carrières.

beagle [*bigl'*] n. m. (mot angl.). Chien courant anglais, sorte de basset à jambes droites.

béance n. f. Etat de ce qui est béant.

béant [*an*], **e** adj. (du vx fr. *béer*, être ouvert). Qui bée ou baye : *écouter bouche béante*. Largement ouvert : *gouffre béant*.

Beardsley (Aubry), dessinateur anglais, né à Brighton, m. à Menton (1874-1898) ; talent subtil et étrange.

Béarn, ancien pays de France, qui appartint aux comtes de Foix, à la Navarre, et fut réuni à la France par Louis XIII en 1620 ; capit. *Pau*. A formé en grande partie le départ. des Basses-Pyrénées. (Hab. *Béarnais*.)



Armes de Béarn.

Béarnais, e [*nè, è-ze*], habitant ou originaire du Béarn : *les Béarnais*. Adjectiv. : *mœurs béarnaises. Race béarnaise*, variété de bovidés, dont les individus sont petits, mais agiles, sobres et tout à fait aptes au travail. N. m. Idiome du Béarn : *parler béarnais*. Absolum. *Le Béarnais*, Henri IV.

béat [*bé-a*] **e,** adj. et n. (du lat. *beatus*, heureux). Calme et sans inquiétude : *vie molle et béate*. Béatifié par l'Eglise. Qui a, qui marque une dévotion douce et naïve, en bonne ou surtout en mauvaise part : *air béat ; sourire béat*. Faussement dévot. N. f. Membre d'une institution d'instruction populaire, fondée vers 1665 par Mlle Martel.

Béat (saint), anachorète venu de Rome dans les Gaules vers le milieu du Ve siècle et qui mourut près de Vendôme. Fête les 8 et 9 mai.

béatement [*man*] adv. D'une manière béate.

béatifiant [*fi-an*], **e** adj. Qui béatifie.

béatification [*si-on*] n. f. (de *béatifier*). Acte par lequel le pape accorde à une personne décédée le titre de « bienheureuse ».

béatifier [*fi-é*] v. a. (du lat. *beatuse*), heureux, et *facere*, faire. — Se conj. comme *prier*.) Mettre au nombre des bienheureux. Mettre au rang des béatitudes. Rendre heureux.

béatifique adj. Qui rend heureux. *Vision béatifique*, vue que les élus ont de Dieu, dans le ciel.

béatilles [*ll* mll.] n. f. pl. (du lat. *beatus*, heureux). Viandes délicates dont on garnit les pâtés. Petits ouvrages que l'on fait dans les couvents.

beati pauperes spiritu, mots lat. signif. : *bienheureux les pauvres d'esprit*, c'est-à-dire ceux qui savent se détacher des biens du monde. Paroles qui se trouvent au début du *Sermon sur la montagne* (Evangile selon saint Matthieu, v, 3) et qui, par un travestissement du sens, s'emploient pour désigner ceux qui réussissent avec peu de science ou d'esprit.

beati possidentes (mots lat. signif. *heureux ceux qui possèdent*), locution dont il est fait de fréquentes applications depuis que le prince de Bismarck la mit à la mode. Elle signifie que, pour revendiquer utilement un pays, ou son droit, il faut d'abord prendre possession de fait.

béatique adj. Qui exprime la béatitude.

béatitude n. f. (lat. *beatitudo*). Félicité dont jouissent les bienheureux. Pl. *Les huit béatitudes*, les huit félicités dont parle l'Evangile (Evangile selon saint Matthieu, v, 1-12). *Par ext.* Bonheur parfait.

Béatrix ou **Béatrice** (sainte), martyrisée à Rome, sous Dioclétien (303). Fête le 29 juillet.

Beatrix [*trikss*] **Portinari,** Florentine célèbre, née en 1266, morte en 1290, et immortalisée par Dante dans sa *Divine comédie*. Beaucoup de critiques ne voient dans Beatrix qu'une figure allégorique.

Beattie (James), poète et critique écossais, né à Lawrencekirk, m. à Aberdeen (1735-1803) ; partisan de la philosophie du sens commun.



Amiral Beatty.

Beatty (David), amiral anglais, né à Howbeck (Cheshire) en 1871. Son courage et sa décision aux combats d'Héligoland, du Dogger Bank et du Jutland, contre la flotte allemande, lui valurent en 1919 les titres d'Amiral de la Flotte et de Premier lord de la Mer.

Beatus ille qui procul negotiis... (*Heureux celui qui, loin des affaires...*), premier vers de la deuxième épode d'Horace, dans laquelle un usurier vante la vie champêtre. On le rappelle pour exprimer la joie que l'on éprouve à fuir le tracas des affaires.

beau [*bô*] (**bel** devant une voyelle), **belle** [*bè-le*] adj. (lat. *bellus*). Qui plaît à l'œil ou à l'esprit : *beau visage, beau poème*. Noble, élevé : *belle âme*. Avantageux : *belle occasion*. Considérable : *belle fortune*. Bienséant : *cela n'est pas beau*. Grand : *une belle peur*. Se dit ironiquement de ce qui est laid, désagréable, etc. *Faire un beau coup*, commettre une lourde bévue. *Le beau monde*, la société brillante. *Le beau sexe*, les femmes. *Beau parleur*, qui parle avec une élégance facile. (Se dit surtout ironiq. et en mauv. part.) *Beau joueur*, qui joue de grosses sommes et supporte la perte avec calme. *Bel esprit*, facilité élégante de parole, de plume ; personne douée de cette qualité. (Se dit souvent en mauv. part. — Pl. des *beaux esprits*.) *Un bel âge*, un âge avancé. *Le bel âge*, la jeunesse. *Un beau jour, un beau matin...*, inopinément. *Il y a beau temps*, il y a longtemps. *Faire la pluie et le beau temps*, régler tout par son crédit, son influence. *Une belle main, une belle plume*, une belle écriture. *Il fait beau voir*, il est agréable de voir. *Il ferait beau voir*, il serait étrange de voir. *L'échapper belle*, échapper à un grand danger. *Avoir beau jeu*, avoir des facilités exceptionnelles. *Fam. De plus belle*, de plus en plus. N. *Faire le beau, la belle*, se pavaner. *Porter beau*, avoir un grand air, belle prestance. N. f. Jolie femme ; femme en général : *courtiser les belles*. Dernière partie départageant deux joueurs qui sont manche à manche : *jouer la belle. En dire, en faire des belles*, dire, faire des extravagances, d'étranges sottises. *Ma belle*, terme d'amitié. N. m. Ce qui est excellent : *le beau dans les arts*. Adv. En vain : *vous avez beau faire*. Loc. adv. : *En beau*, sous un aspect favorable. *Tout beau*, doucement, modérez-vous. *Bel et bien*, tout à fait. Ant. **Laid, vilain, affreux.**

Beau Ténébreux (*le*), nom que prit Amadis de Gaule lorsque, après avoir offensé la dame de ses pensées, il se retira par désespoir dans l'Ermitage de la Roche-Pauvre. Le nom de *Beau Ténébreux* est devenu synonyme d'amoureux sombre, aux allures timides et mystérieuses.

Beaubrun ou **Bobrun** (Henri *et* Charles **de**), peintres français du XVIIe siècle (1603-1677 et 1604-1692). Cousins germains, ils ont le plus souvent travaillé en collaboration. Ils excellèrent dans le portrait.

Beaucaire [*bô-kè-re*], ch.-l. de c. (Gard), arr. et à 24 kil. de Nîmes, sur le Rhône ; 8.500 h. (*Beaucairois*). Ch. de f. P.-L.-M. Foire depuis longtemps célèbre, du 1er au 28 juillet : commerce de soies, draps, huiles, eaux-de-vie, etc. Patrie de Raymond VII, duc de Toulouse. Le *canal de Beaucaire* fait communiquer le Rhône avec la Méditerranée (à Aiguesmortes) et avec le canal du Midi. — Le cant. a 4 comm. et 14.210 h.

Beaucamps-le-Vieux, comm. de la Somme, arr. et à 37 kil. d'Amiens ; 1.620 h. Ch. de f. Fabriques de feutres, passementeries, tiretaines.

Beauce [*bô-se*], ancien pays de France, capit. *Chartres* ; plaines très fertiles en blé. La Beauce forme la majeure partie des départements d'Eure-et-Loir et de Loir-et-Cher. (Hab. *Beaucerons*.)

Beauce (chien de), race française de chiens de berger, remarquable par ses qualités.

beaucéant [*bô-sé-an*] ou **beauçant** [*bô-san*] n. m. (du provenç. *bausan*, balzan). Étendard des anciens Templiers, mi-parti de noir et de blanc.

Beauceron, onne [*bô, o-ne*], habitant ou originaire de la Beauce : *les Beaucerons*. Adjectiv. : *population beauceronne*.

Beauchamp (Alphonse **de**), publiciste et historien français, né à Monaco, m. à Paris (1767-1832) ; auteur d'une *Histoire de la Vendée et des chouans*.

beaucir [*bô*] v. n. *Mar.* S'améliorer, en parlant du temps.

Beaucoudray, comm. de la Manche, arr. et à 21 kil. de Saint-Lô ; 2.230 h.

beaucoup [*bô-kou*] adv. (de *beau*, et *coup*). En quantité considérable : *avoir beaucoup d'argent*. Fort, grandement : *travailler beaucoup*. Un grand nombre, plusieurs : *beaucoup d'explorateurs ne reviennent pas*. Substantiv. : *plusieurs peu font un beaucoup*. Ant. **Peu.**

Beaucoup de bruit pour rien, une des plus charmantes comédies de Shakespeare, représentée en 1600 et dont le titre est passé en proverbe pour exprimer un dénouement sans proportion avec les péripéties qui l'ont amené.

Beaucourt [*bô-kour*], comm. du territoire et à 18 kil. de Belfort ; 4.580 h. Ch. de f. P.-L.-M. Horlogerie, serrurerie.

Beaucourt (Gaston du Fresne, marquis **de**), historien français, né à Paris en 1833 ; auteur d'une remarquable *Histoire de Charles VII*, fondateur de la *Revue des questions historiques* et du *Polybiblion*.

beaucuit [*bô-ku-i*] n. m. Nom vulgaire du sarrasin.

Beaufay, comm. de la Sarthe, arr. et à 22 kil. du Mans ; 1.660 h.

beau-fils n. m. Celui dont on a épousé le père ou la mère. Gendre. Pl. des *beaux-fils*.

Beaufort, ch.-l. de c. (Jura), arr. et à 15 kil. de Lons-le-Saunier ; 1.170 h. (*Beaufortains, ains* ou *Beaufortens, ennes*). Ch. de f. P.-L.-M. Pierres de taille. — Le cant. a 19 comm. et 8.670 h.

Beaufort, ch.-l. de c. (Maine-et-Loire), arr. et à 14 kil. de Baugé ; 4.100 h. (*Beaufortains*). — Le cant. a 7 comm. et 11.970 h.

Beaufort, ch.-l. de c. (Savoie), arr. et à 19 kil. d'Albertville, sur le Doron, s.-affl. de l'Isère ; 2.160 h. (*Beaufortains* ou *Beaufortens, ennes*). Bestiaux, fromages. — Le cant. a 4 comm. et 5.360 h.

Beaufort (Henri **de**), cardinal anglais, frère du roi d'Angleterre Henri IV. Il présida le tribunal qui condamna Jeanne d'Arc ; m. en 1447.

Beaufort (François DE VENDÔME, duc **de**), fils de César de Vendôme et petit-fils de Henri IV, né à Paris, tué à Candie (1616-1669); un des chefs de la Fronde des princes, surnommé, à cause de sa popularité, *le Roi des Halles*. Il se distingua plus tard, comme amiral, contre les Turcs et les Barbaresques.


Duc de Beaufort.

Beaufou, comm. de la Vendée, arr. et à 22 kil. de La Roche-sur-Yon; 1.310 h.

beau-frère n. m. Mari de la sœur ou de la belle-sœur. Frère du mari ou de la femme. Pl. des *beaux-frères*.

Beaugency [*bô-jan-si*], ch.-l. de c. (Loiret), arr. et à 23 kil. d'Orléans, sur la Loire; 3.640 h. Ch. de f. Orl. Vins, vinaigres, vannerie. Patrie du physicien Charles. — Le cant. a 7 comm. et 9.800 h.

Beauharnais [*bô-har-nè*] (Alexandre, vicomte **de**), né à la Martinique, où il épousa Mlle Tascher de La Pagerie, qui fut plus tard l'impératrice Joséphine (v. ce mot); général dans l'armée du Rhin en 1792; m. sur l'échafaud (1760-1794). V. HORTENSE.

Beauharnais (Eugène **de**), fils du précédent et de Joséphine, beau-fils de Napoléon Ier et vice-roi d'Italie, né à Paris, mort à Munich (1781-1824). Il se distingua dans les guerres de l'Empire, gagna la bataille du Raab et se signala par son inébranlable fidélité à Napoléon en 1812.


E. de Beauharnais.

Beaujeu, ch.-l. de c. (Rhône), arr. et à 20 kil. de Villefranche, sur l'Ardière, affl. de la Saône; 3.150 h. (*Beaujolais*). Ch. de f. P.-L.-M. Vins. — Le cant. a 18 comm. et 18.160 h.

beaujolais [*bô-jo-lè*] n. m. Vin récolté dans le Beaujolais. V. BOURGOGNE.

Beaujolais [*bô-jo-lè*], ancien pays de France, compris dans le nord du Lyonnais, traversé par les *monts du Beaujolais;* capit. *Villefranche* (Rhône). Bons vins.

beaujolaise [*bô-jo-lè-ze*] n. f. (de *Beaujolais*). Toile fabriquée aux environs de Villefranche.

Beaujon (Nicolas), financier français, né à Bordeaux, m. à Paris (1708-1786). Il a donné son nom à un quartier de Paris, ainsi qu'à un hôpital fondé par lui.

Beaulieu, ch.-l. de c. (Corrèze), arr. et à 29 kil. de Brive, sur la Dordogne; 1.930 h. — Le cant. a 13 comm. et 8.900 h.

Beaulieu, comm. d'Indre-et-Loire, arr. et à 2 kil. de Loches, sur l'Indre; 1.560 h. Restes d'une abbaye fondée par Foulques Nerra et d'une maison de plaisance qu'habita Agnès Sorel. En 1576, *paix de Beaulieu* ou *de Monsieur*, signée entre protestants et catholiques et tout au profit des premiers.

Beaulieu, comm. de la Haute-Loire, arr. et à 16 kil. du Puy; 1.380 h. Ch. de f.

Beaulieu, comm. du Loiret, arr. et à 22 kil. de Gien, près du canal latéral à la Loire; 2.520 h. Vins.

Beaulieu, écart de la ville de Caen (Calvados); 2.500 h. Prison centrale. Ruines de l'abbaye d'Arduin.

Beaulieu, comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 20 kil. d'Angers; 1.980 h. Ch. de f. Et. Marbres, vins blancs.

Beaulieu, comm. du Puy-de-Dôme, arr. d'Issoire; 730 h. Eaux thermales ferrugineuses, bicarbonatées sodiques.

Beaulieu (Jean-Pierre **de**), général autrichien, né à Lathuy (Brabant), m. à Linz (1725-1820). Il prit part à la guerre de Sept ans et fut vaincu par Bonaparte en Italie (1796).

Beaulieu-sous-la-Roche, comm. de la Vendée, arr. et à 24 kil. des Sables-d'Olonne; 1.640 h.

Beaulieu-sur-Mer, comm. des Alpes-Maritimes, arr. et à 8 kil. de Nice, au-dessus de l'*anse de Beaulieu;* 1.500 h. Ch. de f. P.-L.-M. Belles villas. Oliviers.

Beaulon, comm. de l'Allier, arr. et à 27 kil. de Moulins; 2.530 h.

Baumanoir (Philippe DE RÉMI, sire **de**), légiste et poète français (1246-1296). Il jouit d'une grande faveur auprès de saint Louis, et il rédigea les *Coutumes du Beauvoisis*.

Beaumanoir (Jean **de**), un des héros du *Combat des Trente*, livré en 1352, et où trente Bretons vainquirent trente Anglais.

Beaumarchais [*bô-mar-chè*] (Pierre-Augustin CARON **de**), écrivain français, né et mort à Paris (1732-1799). Riche d'imagination et de verve satirique, il est l'auteur du *Barbier de Séville*, du *Mariage de Figaro*, pièces hardies, à grande portée sociale, développées avec un esprit étincelant, pleines de mouvement et de gaieté, et de la *Mère coupable*, etc. Beaumarchais, caractère hardi et aventureux, est encore célèbre par trois procès retentissants, qu'il gagna, notamment contre le conseiller Goëzman, et qui lui ont fourni le sujet de remarquables et curieux *Mémoires*.


Beaumarchais.

Beaumes, ch.-l. de c. (Vaucluse), arr. et à 21 kil. d'Orange; 1.400 h. (*Beaumois*). Vin muscat. Eaux minérales purgatives. Culture du mûrier. — Le cant. a 7 comm. et 4.100 h.

Beaumesnil [*bô-mé-nil'*], ch.-l. de c. (Eure), arr. et à 13 kil. de Bernay; 510 h. — Le cant. a 17 comm. et 5.280 h.

Beaumetz (BRIOIS, chevalier **de**), député de la noblesse aux états généraux de 1789, né à Arras, m. à Calcuta (1759-1809). Membre de la Constituante, il prit une grande part à la réforme de la législation pénale. Il émigra en 1792.

Beaumetz-lès-Cambrai, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 28 kil. d'Arras; 1.180 h.

Beaumetz-lès-Loges, ch.-l. de c. (Pas-de-Calais), arr. et à 10 kil. d'Arras; 590 h. Ch. de f. N. Distilleries, brasseries. — Le cant. a 29 comm. et 12.230 h.

Beaumont, v. de Belgique (Hainaut), arr. de Charleroi; 2.000 h. Marbre, fonderies, forges.

Beaumont [*bô-mon*], ch.-l. de c. (Dordogne), arr. et à 28 kil. de Bergerac; 1.350 h. (*Beaumontais*). — Le cant. a 13 comm. et 6.150 h.

Beaumont ou **Beaumont-Hague,** ch.-l. de c. (Manche), arr. et à 18 kil. de Cherbourg, non loin de l'anse de Vauville; 630 h. (*Beaumontois*). Clouteries. — Le cant. a 20 comm. et 6.920 h.

Beaumont, comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 3 kil. de Clermont-Ferrand; 1.250 h.

Beaumont, comm. de la Vienne, arr. et à 12 kil. de Châtellerault; 1.220 h.

Beaumont (Francis), poète dramatique anglais, collaborateur de Fletcher, né à Grâce-Dieu (Leicestershire), m. à Londres (1584-1616).

Beaumont (Christophe **de**), archevêque de Paris, né à La Roque (Dordogne), m. à Paris (1703-1781); adversaire des jansénistes. Il publia un mandement contre l'*Emile* de J.-J. Rousseau. Celui-ci y répondit par une lettre célèbre.

Beaumont (Léonce ELIE **de**), géologue français, né et mort à Canon (Calvados) [1798-1874]. Il a laissé une célèbre théorie sur la formation des montagnes, et commencé les travaux de la *Carte géologique de la France*.


E. de Beaumont.

Beaumont-de-Lomagne, ch.-l. de cant. (Tarn-et-Garonne), arr. et à 21 kil. de Castelsarrasin, sur la Gimone, affl. de la Garonne; 3.490 h. (*Beaumontois*). Grains. Patrie du mathématicien Fermat. — Le cant. a 18 comm. et 9.220 h.

Beaumont-du-Gâtinais, comm. de Seine-et-Marne, arr. et à 40 kil. de Fontainebleau; 1.320 h. Ch. de f. P.-L.-M.

Beaumont-en-Véron, comm. d'Indre-et-Loire, arr. et à 7 kil. de Chinon; 1.430 h. Vins.

beaumontie [*bô, si*] n. f. Genre d'apocynacées renfermant des plantes de l'Asie et de l'Océanie tropicale, dont une espèce, la *beaumontie à grandes fleurs*, est souvent cultivée dans les serres.

Beaumont-le-Roger, ch.-l. de c. (Eure), arr. et à 16 kil. de Bernay, sur la Rille; 1.920 h. Ch. de f. Etat. — Le cant. a 22 comm. et 9.570 h.

Beaumont-lès-Valence, comm. de la Drôme, arr. et à 10 kil. de Valence; 1.210 h. Ch. de f.

Beaumont-sur-Oise, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 20 kil. de Pontoise; 3.850 h. Ch. de f. N.

Beaumont-sur-Sarthe ou **Beaumont-le-Vicomte,** ch.-l. de c. (Sarthe), arr. et à 25 kil. de Mamers, sur la *Sarthe;* 2.090 h. Commerce de volailles. — Le cant. a 15 comm. et 11.180 h.

Beaune, ch.-l. d'arr. (Côte-d'Or); 13.440 h. (*Beaunois*). Ch. de f. P.-L.-M., à 38 kil. de Dijon. Vins renommés. Ecole pratique de viticulture. Patrie de Monge. Hôpital remarquable (du XVe s.). — L'arr. a 10 cant., 199 comm., 100.000 h.; le cant. Nord a 13 comm. et 13.030 h.; le cant. Sud a 17 comm. et 14.390 h.


Armes de Beaune.

Beaune (Henri), magistrat et écrivain français, auteur d'ouvrages de droit et d'histoire, né à Dijon (1833-1907).

Beaune-la-Rolande, ch. de c. (Loiret), arr. et à 19 kil. de Pithiviers; 1.780 h. (*Beaunois*). Ch. de f. Orl. et P.-L.-M. Combat meurtrier entre les Français et les Prussiens (28 nov. 1870). — Le cant. a 19 comm. et 12.220 h.

Beauneveu (André), sculpteur et miniaturiste du XIVe siècle, de l'école franco-flamande, né à Valenciennes.

Beaunier (André), littérateur franç., né à Evreux, m. à Paris (1869-1925); auteur de romans et d'essais critiques fins et pénétrants (*la Poésie nouvelle*, etc.).

Beaunis (Henri-Etienne), anatomiste et physiologiste français, né à Amboise en 1830, un des principaux fondateurs de la physiologie expérimentale.

beau-père n. m. Père de la femme par rapport au mari, ou du mari par rapport à la femme, ou second mari de la mère par rapport aux enfants de celle-ci. Pl. des *beaux-pères*.

beau-petit-fils n. m. Fils d'un beau-fils ou d'une belle-fille. Pl. des *beaux-petits-fils*.

Beauplan (Amédée ROUSSEAU, dit **de**), compositeur de romances célèbres (*Dormez, mes chères amours; Bonheur de se revoir; le Pardon*, etc.), m. à Paris (1790-1853). — Son fils VICTOR-ARTHUR, auteur dramatique, né et m. à Paris (1823-1890), écrivit un grand nombre de pièces ou de livrets (*la Poupée de Nuremberg, le lys dans la vallée, Bonsoir, voisin*, etc.

beaupré [*bô*] ou **mât de beaupré** n. m. (angl. *bowsprit*). Celui des mâts majeurs d'un bâtiment à voiles, qui sort de son avant et s'incline sur l'horizon : *les étais du mât de misaine se fixent sur le beaupré*. V. NAVIRE.

Beaupréau, ch.-l. de c. (Maine-et-Loire), arr. et à 19 kil. de Cholet, près de l'Evre, affl. de la Loire; 3.500 h. Ch. de f. Fut autrefois ch.-l. d'arr. Bestiaux, lainages. — Le cant. a 13 comm. et 18.210 h.

beauprésent [*zan*] n. m. Variété de poire, qu'on appelle aussi *épargne* et *saint-Samson*.

Beaupuy (Armand-Michel **de**), général français, né à Mussidan, tué au Val d'Enfer, dans la Foëët-Noire, pendant la retraite de Moreau (1757-1796).

Beauquesne, comm. de la Somme, arr. et à 10 kil. de Doullens; 1.840 h. Ch. de f. Phosphate de chaux.

Beauquesne (Wilfrid-Constant), peintre militaire français, né à Rennes, m. à Montgeron (1847-1913). Artiste au talent exact, sobre, au dessin précis, il a traité de nombreux épisodes de la guerre de 1870 : *le Calvaire de Wœrth, la Défense du village*, etc.


Beauquesne.

Beauraing, comm. de Belgique (Namur, arr. de Dinant); 1.700 h. Tanneries, briqueteries.

Beauregard, comm. de la Drôme, arr. et à 32 kil. de Valence; 1.180 h.

Beauregard (Pierre-Gustave **de**), général américain, un des chefs de l'armée sudiste pendant la guerre de Sécession, né près de La Nouvelle-Orléans, m. dans cette ville (1818-1893).

Beauregard (Paul), homme politique et économiste français né au Havre, m. à Paris (1853-1919), membre de l'Académie des sciences morales et politiques (1905); professeur à l'Ecole de droit.

Beaurepaire [*pè-re*], ch.-l. de c. (Isère), arr. et à 29 kil. de Vienne, sur le Suzon et l'Auron; 2.990 h. Ch. de f. P.-L.-M. Tanneries, forges. — Le cant. a 15 comm. et 10.860 h.

Beaurepaire, ch.-l. de c. (Saône-et-Loire), arr. et à 14 kil. de Louhans; 830 h. Etangs. — Le cant. a 7 comm. et 8.750 h.

Beaurepaire, comm. de la Vendée, arr. et à 48 kil. de La Roche-sur-Yon; 1.510 h.

Beaurepaire (Nicolas-Joseph **de**), officier français, né à Coulommiers. Il défendit énergiquement Verdun contre les Prussiens du duc de Brunswick et se tua pour éviter la honte de se rendre (1740-1792).

Beaurevoir, v. de l'Aisne, arr. et à 20 kil. de Saint-Quentin; 2.220 h. en (1914); a été presque entièrement détruite pendant la Grande Guerre.

Beauséjour (*ferme de*), ferme située à l'E. de la Champagne, dans le dép. de la Marne, au N. du ruisseau de Marson, sous-affluent de l'Aisne par la Tourbe. Combats célèbres, livrés au cours de la première bataille de Champagne, particulièrement en février 1915; l'épisode le plus marquant fut la prise du fortin de Beauséjour (au N. de la ferme, au pied de la Butte du Mesnil), par l'infanterie coloniale (28 févr. 1915).

Beausoleil, comm. des Alpes-Maritimes, arr. et à 21 kil. de Nice; 7.500 h. Station hivernale.

Beausset (**Le**), ch.-l. de c. (Var), arr. et à 17 kil. de Toulon; 1.990 h. Goudron, huiles, savon. Poteries. — Le cant. a 6 comm. et 8.130 h.

Beaussire (Emile-Jacques-Armand), écrivain et homme politique français, né à Luçon, m. à Paris (1824-1889); auteur de plusieurs essais remarquables de philosophie morale.

beauté [*bô*] n. f. (de *beau*). Qualité de ce qui est beau; ensemble harmonieux de formes et de proportions qui éveille en nous le sentiment du plaisir et de l'admiration : *la beauté de Vénus; la beauté du visage, des bras, des cheveux; la beauté d'un cheval, d'un tableau, d'un drame, d'un monument, d'un site*, etc.

Or la beauté c'est tout. Platon l'a dit lui-même,
La beauté sur la terre est la chose suprême. (A. de MUSSET.)

Une beauté, une femme très belle. *Beauté du diable*, fraîcheur, éclat de la jeunesse, sans autre agrément réel dans les traits du visage. ANT. **Laideur, vilenie.**

Beauté (*château de*), ancienne résidence royale, entre Nogent et Vincennes, donnée par Charles VII à Agnès Sorel, qui prit le nom de *Dame de Beauté*.

Beautemps-Beaupré [*bô-tan-bô-pré*] (Charles-François), ingénieur-hydrographe français, né à La Neuville-au-Pont, m. à Paris (1766-1854). Membre de l'Académie des sciences. Il participa avec d'Entrecasteaux à la recherche des restes de La Pérouse.

Beautiran, comm. de la Gironde, arr. et à 19 kil. de Bordeaux; 1.050 h. Bons vins. Ch. de f. Midi.

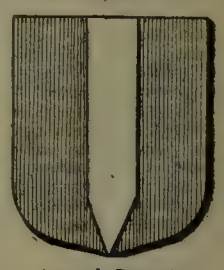
Armes de Beauvais.

Beauvais [*bô-vè*], ch.-l. du dép. de l'Oise, sur le Thérain et l'Avelon, affluent de l'Oise; 19.850 h. (*Beauvaisiens* ou *Beauvaisins*). Ch. de f. N., à 79 kil. de Paris. Evêché, belle cathédrale. Toiles, tapisseries. Patrie de saint Yves, de Jeanne Hachette, qui, en 1472, repoussa les troupes de Charles le Téméraire assiégeant la ville; du numismate Vaillant, de Dubos, Lenglet-Dufresnoy, Restaud. — L'arr. a 12 cant., 242 comm., 120.400 h.; le cant. Nord-Est a 8 comm. et 17.090 h.; le cant. Sud-Ouest a 4 comm. et 13.040 h.

Beauvais (*hôtel de*), ancienne résidence historique, rue Saint-Antoine, 82, à Paris, construite par Lepautre (XVIIe s.).

Beauvais (Jean-Baptiste-Charles-Marie **de**), prélat français, né à Cherbourg (1731-1790); évêque de Senez, prédicateur distingué. Il fit entendre à la cour de Louis XV de dures et courageuses vérités. C'est à lui que l'on doit la phrase célèbre : « Le silence des peuples est la leçon des rois. »

Beauval, comm. de la Somme, arr. et à 6 kil. de Doullens; 2.980 h. Ch. de f. Briqueterie, phosphates, filature et tissage de jute.

Beauvallet (Pierre-François), tragédien français, né à Pithiviers, m. à Paris (1801-1873).

Beauvau, ancienne et noble famille française, originaire d'Anjou et d'où sont sortis des hommes

remarquables. — Le principal, Charles-Juste de **Beauvau,** fut maréchal de France (1720-1793).

Beauvechain, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Nivelles) ; 2.000 h.

Beauville, ch.-l. de c. (Lot-et-Garonne), arr. et à 22 kil. d'Agen, près de la Séoune, affluent de la Garonne ; 910 h. — Le cant. a 8 comm. et 4.090 h.

Beauvillier [*bô-vi-li-é*] (François Honorat de), duc de Saint-Aignan, un des protecteurs des gens de lettres sous Louis XIV. Membre de l'Académie française (1610-1687). — Son fils, Paul, diplomate français, né à Saint-Aignan, m. à Vaucresson, fut chargé par Louis XIV de l'éducation du duc de Bourgogne; ami de Saint-Simon (1648-1714).

Beauvoir, ch.-l. de c. (Vendée), arr. et à 58 kil. des Sables-d'Olonne ; 2.690 h. Port sur l'Océan. Huitres. — Le cant. a 4 comm. et 4.870 h.

Beauvoir (Roger de Bully, dit **Roger de**), littérateur français, né et m. à Paris (1809-1866) ; auteur de romans dans le genre romantique.— Sa femme, Eléonore-Léocadie Doze, née à Hennebont, m. à Paris (1822-1859), d'abord actrice, s'est aussi distinguée dans les lettres.

Beauvoir-sur-Niort, ch.-l. de c. (Deux-Sèvres), arr. et à 16 kil. de Niort ; 530 h. Ch. de f. Et. Carrières, vins blancs, eaux-de-vie. — Le cant. a 13 comm. et 4.750 h.

Beauvois, comm. du Nord, arr. et à 11 kil. de Cambrai. Ch. de f. dép. ; 4.210 h. Brasseries, huileries, filatures de laine.

Beauvoisin, comm. du Gard, arr. et à 15 kil. de Nîmes ; 1.760 h. Ch. de f. P.-L.-M.

Beauvoisis ou **Beauvaisis** [*zi*], petit pays de l'anc. France ; capit. *Beauvais.* (Hab. *Beauvoisins.*)

Beaux, comm. de la Haute-Loire, arr. et à 7 kil. d'Yssingeaux ; 1.180 h.

beaux-arts [*bô-zar*] n. m. pl. Arts qui ont pour objet la représentation du beau, comme la musique, la peinture, la sculpture, l'architecture, la poésie, l'éloquence et la chorégraphie. *Académie des beaux-arts,* v. académie. *Ecole des beaux-arts,* v. école.

— Encycl. *Admin.* L'administration des beaux-arts constitue un service spécial du ministère de l'instruction publique. Elle a à sa tête tantôt un sous-secrétaire d'État, tantôt un directeur général. L'inspection de l'enseignement du dessin et des musées, les Académies de France à Rome et à Madrid, le Conservatoire de musique et de déclamation, l'administration des musées, des bâtiments civils et des palais nationaux, l'application de la loi sur les monuments historiques, les achats d'œuvres des artistes vivants : tels sont les principales institutions ou services ressortissant à l'administration des beaux-arts. — Un *Conseil de l'enseignement des beaux-arts,* créé en 1903, examine toutes les questions intéressant l'enseignement artistique.

beaux-parents n. m. pl. Père et mère de la femme par rapport au mari, ou du mari par rapport à la femme.

Beauzac [*bô-zak*], comm. de la Haute-Loire, arr. et à 17 kil. d'Yssingeaux ; 2.360 h. Ch. de f. P.-L.-M. Bétail.

Beauzée [*bô-zé*] (Nicolas), grammairien français, né à Verdun, m. à Paris (1717-1789) ; un des encyclopédistes, auteur d'une *Grammaire générale* et de traductions du latin.

bébé n. m. (angl. *baby*). Tout petit enfant.

Bébé, nain de Stanislas, roi de Lorraine ; sa taille était de 0m,70 (1739-1764).

bébeérine n. f. Alcaloïde extrait de l'écorce du bebeéru.

bébeéru ou **bibiru** n. m. Bois de la Guyane anglaise, employé dans les constructions navales.

Bebel (Ferdinand-Auguste), un des chefs du parti socialiste allemand, né à Cologne, m. à Passug (Suisse) [1840-1913].

bébête adj. *Fam.* Niais : *jeune garçon bébête.*

Bèbre, riv. de France, affl. de gauche de la Loire, baigne La Palisse ; cours 100 kil.

Bébryces, anc. peuple d'Ibérie, sur la côte méditerranéenne, au N. et au S. des Pyrénées.

bec [*bèk*] n. m. (m. celtique). Partie cornée et saillante, qui termine en avant la tête des oiseaux et remplace chez eux les dents. *Fig.* Bouche, gosier, etc. *Fam.* Visage, bouche de l'homme : *donner sur le bec, clore, clouer le bec d'un impertinent. Par ext.* Langue, faconde : *avoir bon bec. Prise de bec,* dispute. *Coup de bec,* épigramme. Ce qui termine un objet : *le bec d'une plume, d'une lampe.* Extrémité d'un instrument de musique, qu'on tient entre les lèvres : *bec de clarinette, de saxophone. Bec à corbin,* outil de calfat. *Avoir bec et ongles,* avoir les moyens de se défendre et s'en bien servir. Loc. fam. : *Fin bec,* gourmet. *Pincer le bec,* faire une petite moue boudeuse. *Faire le bec à quelqu'un,* l'instruire de ce qu'il doit dire ou taire, le styler. *Cela vous passera devant le bec,* vous n'en aurez pas. *Laisser, tenir quelqu'un le bec dans l'eau,* le tenir longtemps dans l'incertitude ou dans l'attente. *Arg. Tomber sur un bec de gaz,* rencontrer un obstacle imprévu. *Bec à bec,* face à face. *Géogr.* Pointe de terre au confluent de deux cours d'eau, ou qui s'avance en mer : *le bec d'Ambès.*

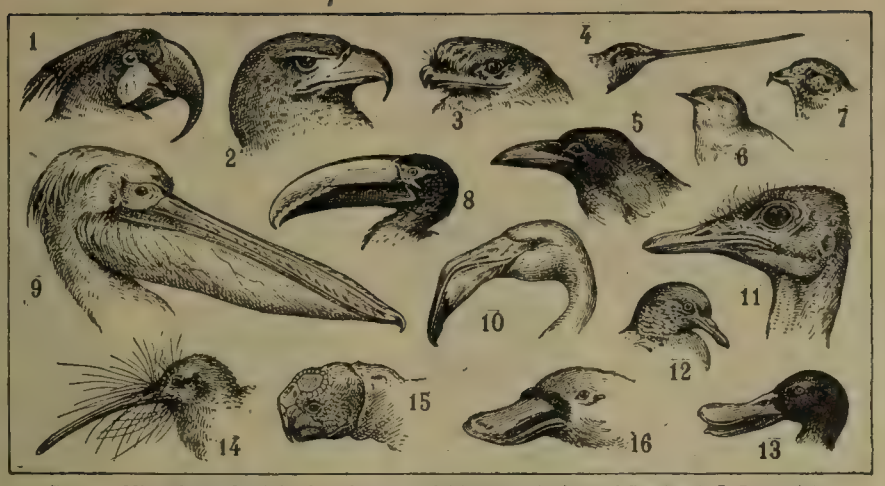

Becs : 1. Microglosse ; 2. Aigle ; 3. Podarge ; 4. Mellisuga ; 5. Corbeau ; 6. Rossignol ; 7. Bec-croisé ; 8. Toucan ; 9. Pélican ; 10. Flamant ; 11. Autruche ; 12. Pigeon ramier ; 13. Canard souchet ; 14. Ptéryx ; 15. Tortue ; 16 Ornithorynque.

— Encycl. Le bec est, à proprement parler, la bouche de l'oiseau. Les os maxillaires sont revêtus d'une matière cornée, qui se termine par une pointe plus ou moins recourbée. C'est à l'aide du bec, que les oiseaux saisissent leur nourriture, brisent les graines, déchirent la chair des animaux. La forme du bec varie beaucoup, et on s'appuie sur ces variations pour grouper les oiseaux en conirostres, fissirostres, brévirostres, dentirostres, longirostres, etc.

bécabunga [*bon*] n. m. Plante appelée vulgairement *véronique cressonnée* et qui croît au bord des eaux. (On écrit aussi becCabunga.)

bécane n. f. *Pop.* Locomotive démodée, qui fait le service dans les gares et, en général, machine à vapeur. *Fam.* Bicyclette.

bécard [*kar*] n. m. (de *bec*). Nom donné aux mâles de saumons ou de truites dont la mâchoire inférieure forme une saillie crochue. Nom donné au brochet, lorsqu'il atteint une certaine taille.

bécarde n. f. (rad. *bec*). Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, habitant l'Amérique méridionale.

bécarre [*ka-re*] n. m. (ital. *bequadro*). *Mus.* L'un des trois signes accidentels de musique, qui a pour objet de ramener à son ton naturel une note précédemment haussée par un dièse, ou baissée par un bémol.



bécasse [*ka-se*] n. f. (de *bec*). Genre d'oiseaux échassiers migrateurs, famille des colopacidés longirostres. *Fam.* Personne, en particulier femme, peu intelligente, crédule : *quelle bécasse !*

— Encycl. *Zool.* La bécasse commune (*scolopax rusticola*), avec ses deux variétés : la grande et la petite bécasse, niche dans le nord de l'Europe ; elle émigre en automne, quelques semaines après les cailles. C'est un excellent gibier, mais qui devient rare.



Bécasse.

— *Chass.* La bécasse se chasse à l'affût (le matin dès l'aube et, le soir, un peu avant la tombée du jour), au chien d'arrêt, dans les jeunes taillis, les broussailles, contre le vent ; en battue. Les pièges les plus usités pour prendre les bécasses sont les collets, les rejets et la pantière.

— *Art culin.* Lorsque la bécasse est un peu âgée, on la laisse faisander ; on reconnaît qu'elle est bien faisandée lorsqu'en la prenant par une plume de la queue, cette plume se détache sous le poids du corps. *Bécasse rôtie,* Plumer, flamber, vider la bécasse, ôter le gros boyau et le gésier et mettre les intestins sur une assiette. Barder de lard, en transperçant ensuite, du bec de la bécasse, les cuisses, le corps et le lard. Hacher et assaisonner les intestins. Faire frire au beurre frais un croûton que l'on farcit avec les intestins. Ne mouiller la bécasse qu'avec de l'eau. On prépare aussi la bécasse en salmis, etc. La cuisse est le morceau le plus estimé.



Bécasseau.

bécasseau [*ka-sô*] n. m. Genre d'échassiers, dits aussi *limicola.* Petit de la bécasse.

bécassin [*ka-sin*] n. m. Nom vulgaire d'une espèce de bécassine.

bécassine [*ka-si-ne*] n. f. Genre d'oiseaux échassiers migrateurs, dits *gallinago.*

— Encycl. *Chass.* La bécassine commune fréquente les marais et cherche sa nourriture au crépuscule. La chasse à la bécassine se fait à peu près de la même manière que celle des bécasses. Le tir des bécassines présente de réelles difficultés ; car, outre que leur vol est très rapide, elles font plusieurs crochets avant de filer droit. On emploie aussi des filets spéciaux pour prendre la bécassine.



Bécassine.

— *Art. culin.* Les bécassines doivent être cuites fraîches et non faisandées, rôties et non en salmis. *Bécassine rôtie.* Plumer, flamber, vider les bécassines, en retirer le gésier, le fiel et le gros boyau. Barder, saler et embrocher. Passer au tamis les intestins hachés, assaisonnés, et auxquels on a ajouté un jaune d'œuf. Mettre chauffer cette farce en la remuant constamment dans une petite casserole, en garnir des croûtons que l'on fait passer dans la poêle avec du beurre frais. Mettre cinq minutes au four ces croûtons beurrés, dans un plat à sauter, et servir autour des bécassines.

bécasson [*ka-son*] n. m. Nom vulgaire de plusieurs variétés des oiseaux appelés *chevaliers.*

bécassonnier [*ka-so-ni-é*] n. m. Syn. de canardière, gros fusil pour la chasse des oiseaux d'eau.



bécat [*ka*] n. m. Fourche à deux larges dents, pour bêcher les terrains pierreux.

bécau [*kô*] n. m. Petit de la bécassine.

Beccafumi (Domenico Mecherino ou Micharino, dit), peintre, sculpteur, fondeur et mosaïste italien, né à La Cortina, près de Sienne, m. dans cette ville. Il réussit surtout dans la fresque (1484-1551).



Bécat.

Beccaria (César de), philosophe et criminaliste italien, né et m. à Milan (1738-1794) ; auteur d'un célèbre *Traité des délits et des peines,* dont les principes ont renouvelé et adouci le droit pénal. Beccaria a traduit éloquemment les protestations de la conscience publique et des philosophes de son temps contre la procédure secrète, la torture, l'inégalité des châtiments selon les personnes, l'atrocité des supplices, etc. Son livre eut un immense retentissement.



Beccaria.

bec-cornu n. m. Mari trompé. *Par ext.* Sot, imbécile. Pl. des *becs-cornus.*

bec-croisé [*zé*] n. m. Genre de petits passereaux conirostres, des pays tempérés de l'hémisphère boréal: *le bec-croisé des sapins* (loxia curvirostra) *vit en France.* Pl. des *becs-croisés.*

bec-d'âne [*bè-dâ-ne*] ou **bédane** n. m. Outil tranchant de charron, de menuisier, de serrurier, pour creuser des mortaises dans le bois ou le fer. Pl. des *becs-d'âne* ou *bédanes.*

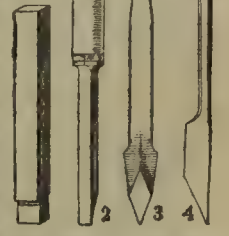

Becs-d'âne : 1. De tourneur ; 2. De menuisier, de charpentier ; 3. De mécanicien, de serrurier ; 4. De maréchal ferrant.

bec-de-cane n. m. Clou à crochet, à l'usage des serruriers. Le deuxième pêne d'une serrure, qui a la forme d'un bec de cane, et qui joue par le moyen d'un bouton sans le secours de la clef. Poignée de porte en forme de bec. Pince plate dont le mors, muni de dents, sert à tenir les petits objets qu'on travaille à la forge. Pl. des *becs-de-cane.*

bec-de-corail n. m. Nom vulgaire d'une espèce de bengali à bec rouge. Pl. des *becs-de-corail.*

bec-de-corbeau [*bô*] n. m. Pince pour couper le fil de fer. Outil tranchant recourbé à une extrémité. Pl. des *becs-de-corbeau.*

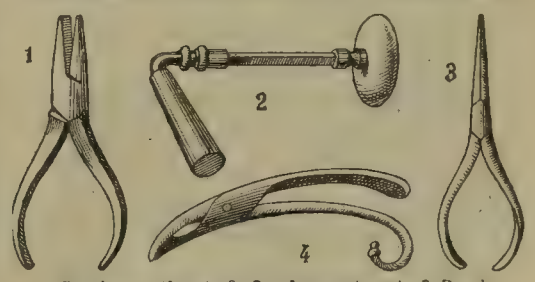

1. Bec-de-cane (forg.) ; 2. Bec-de-cane (serr.) ; 3. Bec-de-corbeau ; 4. Bec-de-corbin (chir.).

bec-de-corbin n. m. Instrument recourbé, crochu et plus ou moins aigu comme le bec d'un corbeau : *canne à bec-de-corbin.* (V. bec-de-faucon.) Pl. des *becs-de-corbin.*

bec-de-cygne n. m. Instrument de chirurgie, en bec de cygne. Pl. des *becs-de-cygne.*

bec-de-faucon n. m. Nom de la tortue franche. Arme de coup. Sorte de marteau, dont le fer se terminait en pointu acérée et un peu arquée. (On l'appelait aussi bec-de-corbin) : *le bec-de-faucon était en usage aux XVe et XVIe siècles.* Pl. des *becs-de-faucon.*

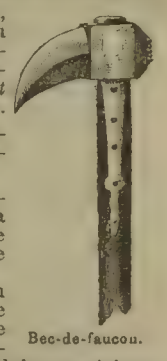

Bec-de-faucon.

bec-de-grue n. m. Nom vulgaire de plusieurs espèces de géraniums. Pl. des *becs-de-grue.*

bec-de-lièvre n. m. Difformité congénitale, caractérisée par la lèvre supérieure fendue comme celle du lièvre. Personne affectée de cette difformité. Pl. des *becs-de-lièvre.*

— Encycl. Le bec-de-lièvre a son siège presque exclusif sur la lèvre supérieure. La fissure de la lèvre peut être simple ou double, et la division peut s'étendre à l'os maxillaire supérieur. Cette difformité résulte d'un arrêt de développement chez l'embryon. Le bec-de-lièvre peut gêner la succion, la mastication, la déglutition, la parole, etc. ; aussi doit-on l'opérer de bonne heure, de préférence entre 6 mois et 1 an.

bec-dur n. m. Nom vulgaire du gros-bec commun. Pl. des *becs-durs.*

Becelaere, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arrond. d'Ypres) ; 3.100 h.

bec-en-ciseaux [*bé-kan-si-zô*] n. m. Nom vulgaire des oiseaux palmipèdes du genre rhynchops. Pl. des *becs-en-ciseaux.*

becfigue ou **bec-figue** [*fi-ghe*] n. m. (pour *bèque-figue*). Nom sous lequel on désigne, dans le

midi de la France, un certain nombre de passereaux (gobe-mouches, fauvettes, etc.), auxquels on fait la chasse en automne pour leur chair délicate, mais au grand préjudice de l'agriculture. Pl. des *becfigues* ou *becs-figues*.


Becfigue.

bec-fin n. m. Nom vulgaire des passereaux. Pl. des *becs-fins*.

bêchage n. m. Action de bêcher. Son résultat.

béchamelle [*mè-le*] n. et adj. f. Sauce blanche faite avec de la crème, ainsi appelée du nom de son inventeur, Louis de *Béchamel*, financier du XVIIe siècle. (L'usage est d'écrire *Béchamel* quand le mot est employé comme nom propre, et *béchamelle* dans le cas contraire : *morue à la Béchamel; manger une béchamelle, une sauce béchamelle.*)

— ENCYCL. Mettre dans une casserole bien étamée un morceau de beurre frais; ajouter de la farine et la remuer jusqu'à ce qu'elle mousse, sans roussir. Ajouter de la crème ou du lait bouillant, remuer jusqu'à ébullition. Assaisonner et laisser réduire en remuant souvent. Passer et ajouter du beurre frais.

Béchamp [*chan*] (Pierre), médecin et chimiste français, né à Bassing, près de Dieuze (Moselle), m. à Paris (1816-1908). Il fut l'adversaire de Pasteur.

Béchar, petit massif montagneux (1.100 m.), au sud du Maroc. Il donne son nom à un oued tributaire de l'oued Guir et à une tribu des Ouled-Djerid, qui joua un rôle important dans la résistance opposée à la pénétration française au S. du Figuig.

bêchard [*char*] n. m. Houe à deux branches larges et pointues.

bêche n. f. (rad. *bec*). Lame de fer large, plate et tranchante, adaptée à un fort manche et qui sert à retourner la terre.


Bêche.

bêchelon n. m. Petite binette.

bêchement [*man*] n. m. Syn. de BÊCHAGE.

bêcher [*ché*] v. a. Remuer la terre avec une bêche. *Fig.* et *fam.* Critiquer vivement, attaquer : *bêcher les hommes, les institutions.*

Bêcher [*chèr*] (Jean-Joachim), chimiste allemand, né à Spire, m. à Londres (1625-1682). Ses recherches sont surtout d'ordre spéculatif.

Bécherel [*rèl*], ch.-l. de c. (Ille-et-Vilaine), arr. et à 19 kil. de Montfort; 890 h. Filatures. — Le cant. a 10 comm. et 10.380 h.

bêcheton n. m. Bêche étroite.

bêchetonner [*to-né*] v. a. (rad. *bêcheton*). Déchausser et rechausser les haricots.

bêchette [*chè-te*] n. f. Petite bêche.

bêcheur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui bêche. *Fig.* et *fam.* Travailleur. Médisant, satirique.

bêcheveter v. a. (du lat. *bis*, doublement, et de *chevet*). Placer tête-bêche.

béchique adj. (du gr. *bêx, bêkhios*, toux). Se dit des remèdes contre la toux : *sirop béchique.* N. m. : *un béchique.*

bêchoir n. m. Houe carrée à large fer.

bêchot [*cho*] n. m. Petite bêche. Autre nom du bécasseau et de la bécassine.

Beck (Jean-Tobie de), théologien et sermonnaire allemand, né à Balingen, m. à Tubingue (1804-1878).

Beckenried, comm. de Suisse (cant. d'Unterwalden), au bord du lac des Quatre-Cantons; 1.700 h. Elève de bétail; fromages.

Becker (Léonard-Nicolas), comte DE MONS, général français, né à Obernheim, m. à Paris (1770-1840). Il fut chargé, en 1815, d'accompagner Napoléon à Rochefort.

Becker (Nicolas), poète et patriote allemand, né et m. à Geilenkirchen (1809-1845); auteur de l'*Hymne du Rhin*, composé en 1840. Dans cet hymne, qui eut un grand succès en Allemagne, le poète s'écriait, en parlant des Français :

Non! ils ne l'auront pas notre Rhin allemand!

Alfred de Musset y répondit par un chant étincelant de verve :

Nous l'avons eu, votre Rhin allemand!
Il a tenu dans notre verre.

Becket [*bè-kè*] (saint Thomas), archevêque de Cantorbéry (1117-1170), grand chancelier d'Angleterre. Il fut pendant huit ans le ministre favori de Henri II Plantagenet, puis, après être devenu archevêque de Cantorbéry, il prit les intérêts du clergé contre le roi, qui le fit assassiner.

Beckx (Jean-Pierre), général des jésuites, né à Sichem (Brabant), m. à Rome (1795-1887). Il exerça une grande influence sous le pontificat de Pie IX.

Béclard [*klar*] (Pierre-Augustin), chirurgien français, né à Angers, m. à Paris (1785-1825). — Son fils, JULES, anatomiste français, né et m. à Paris (1818-1887).

Bécon, comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 21 kil. d'Angers; 2.060 h. Ch. de f. Granit.

Bécon-les-Bruyères, localité du départ. de la Seine, com. de Courbevoie. Ch. de f. Etat.

bécot [*ko*] n. m. Petit baiser.

bécoter [*té*] v. a. Donner des bécots. **Se bécoter** v. pr. Echanger des bécots.

bec-ouvert [*bè-kou-vèr*, même au pl.] n. m. Un des noms vulgaires du *butor*. Pl. des *becs-ouverts*.

Becq de Fouquières (Louis), littérateur français, né et m. à Paris, connu surtout par ses travaux sur André Chénier (1831-1887).


Henry Becque.

Becque (*Henry*-François), auteur dramatique français, né et m. à Paris (1837-1899); auteur de *la Parisienne*, des *Corbeaux*, peintures vigoureuses et incisives, mais poussées au noir, des mœurs de son époque.

becqué [*bé-ké*], **e** adj. *Blas.* Se dit d'un oiseau dont le bec est d'un émail spécial.

becquebois [*bè-ke-boi*] n. m. Nom vulgaire du pivert.

becquée [*bé-ké*] ou **béquée** [*ké*] n. f. Ce qu'un oiseau prend dans son bec, pour le donner à ses petits.

Becquer (Gustave-Adolphe), poète et littérateur espagnol, né à Séville, m. à Madrid (1836-1870). Ses poésies lyriques ont un accent pénétrant et passionné.

Becquerel (Antoine-César), physicien français, né à Châtillon-sur-Loing, m. à Paris (1788-1878), connu par ses recherches et ses découvertes sur l'électricité. — Son fils ALEXANDRE, né et m. à Paris (1820-1891), et son petit-fils HENRI, né à Paris, m. au Croisic (1852-1908), titulaire du prix Nobel pour ses recherches sur les corps radioactifs, furent également des physiciens de valeur. Tous trois appartinrent à l'Académie des sciences.


A.-C. Becquerel.

becqueriau [*bè-ke-ri-ô*] n. m. Maladie contagieuse, qui affecte les moutons et les chèvres et se manifeste par une éruption de pustules sur les lèvres et les naseaux.

becquet [*bè-kè*] ou **béquet** [*kè*] n. m. Pièce de cuir introduite sous une semelle, pour la renforcer. *Typogr.* Bout de copie qu'on ajoute à une épreuve.

becquet [*kè*] n. m. Syn. de BÉCARD.

becquetage [*bè-ke*] n. m. Action de becqueter.

becqueter [*bè-ke-té*] ou **béqueter** [*ke-té*] v. a. (Prend un *è* ouvert devant une syllabe muette : *il becquètera* ou *béquètera.*) Mordiller avec le bec, pour manger, attaquer ou caresser : *la poule becquète les grains. Fam.* Manger, en parlant de l'homme : *avant tout, il faut becqueter.*

becquillon [*bè-ki, ll* mll., *on*] n. m. Bec des jeunes faucons et vautours.

Becskerek. *Géogr.* V. NAGI-BECSKEREK.

bécu, e adj. Qui a un bec gros ou long.

bécune n. f. Nom vulgaire de la *sphyrène* des Antilles, qui passe pour venimeuse. V. SPHYRÈNE.

bedaine [*dè-ne*] n. f. *Fam.* Gros ventre. Ventre en général.

bédane n. m. *Techn.* V. BEC-D'ÂNE.

Bédaricien, enne [*si-in, è-ne*], habitant ou originaire de Bédarieux (Hérault) : *les Bédariciens.* Adjectiv. : *produits bédariciens.*

Bédarieux [*ri-eû*], ch.-l. de c. (Hérault), arr. et à 45 k. de Béziers, sur l'Orb; 6.130 h. (*Bédariciens*). Ch. de f. M. Filature de laine. Draps, mine de bauxite; distillerie. — Le cant. a 9 comm. et 12.190 h.

Bédarrides, ch.-l. de c. (Vaucluse), arr. et à 14 kil. d'Avignon, sur l'Ouvèze, affl. du Rhône; 2.180 h. (*Bédarridais*). Ch. de f. P.-L.-M. Pâtes alimentaires. — Le cant. a 4 comm. et 11.240 h.


Bedeau.

Bède (saint) **le Vénérable,** moine et historien anglais, né à Wearmouth (675-735); auteur d'une *Histoire ecclésiastique.* Fête le 27 mai.

bedeau [*dô*] n. m. (du bas lat. *bidelus*, d'orig. germ.). Appariteur d'une faculté. (Vx.). Employé laïque subalterne d'une église.

Bedeau [*dô*] (Marie-Alphonse), général français, n. et m. à Vertou (Loire-Inférieure) [1804-1863]. Il fit toute sa carrière en Algérie, dont il fut gouverneur général, devint ministre de la guerre en 1848 et fut exilé après le 2-Décembre.

Bédée, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 5 kil. de Montfort: 2.410 h.

bédégar ou **bédéguar** [*ghar*] n. m. Excroissance chevelue, produite sur les rosiers et les églantiers par un insecte appelé le *cynips de la rose.*

Bedford [*for*], v. d'Angleterre, sur l'Ouse, capit. du comté du même nom; 28.000 h. Grains, dentelles. — Le comté a 160.000 h.


Joseph Bédier.

Bedford (John DE LANCASTRE, duc **de**), frère de Henri V, roi d'Angleterre, et régent de France pour son neveu Henri VI, lorsque, après Azincourt, les Anglais furent maîtres de presque tout le royaume (1389-1435).

Bédier (Joseph), professeur français, né à Paris en 1864. Auteur de travaux remarquables sur la littérature du moyen âge : *les Fabliaux, Tristan et Yseult, les Légendes épiques.* Elu membre de l'Académie française en 1920.

Bedjapour. *Géogr.* V. VIZAPOUR.

Bedjas [*jass*], peuplade nubienne, entre l'Abyssinie, la mer Rouge et le Nil.

Bedlam, célèbre hospice d'aliénés, à Londres.

Bedlington, v. d'Angleterre (Northumberland), sur le Blyth; 17.000 h.

Bédoin, comm. de Vaucluse, arr. et à 14 kil. de Carpentras, au pied du mont Ventoux; 1.920 h.

bedon n. m. Tambour hémisphérique. (Vx.) *Fam.* Gros ventre. Personne ventrue.

bedondaine [*dè-ne*] n. f. Bedaine. (Vx.) Cornemuse à gros ventre.

bedonner [*do-né*] v. n. Jouer du bedon, du tambour. (Vx.) *Fam.* Prendre du ventre.

bédouin, e adj. Qui a rapport aux Bédouins, aux Arabes nomades d'Afrique. N. m. Dialecte de l'arabe vulgaire : *parler le bédouin.* Homme brutal, sauvage.


Bédouins.

Bédouins, Arabes nomades du désert, vivant de brigandage, dans l'Afrique du Nord et en Arabie. — Un *Bédouin.*

Bedous, comm. des Basses-Pyrénées, arr. et à 24 kil. d'Oloron; 930 h. Au centre de la belle vallée d'Aspe. Eaux sulfureuses froides.

Bédriac [*ak*], anc. village de l'Italie, sur l'Oglio, entre Crémone et Vérone (Italie sept.), où Vitellius vainquit Othon, en l'an 69. V. VITELLIUS.

bée [*bé*] n. f. (de *béer*). Ouverture dans un mur pour faire une porte, une fenêtre. Ouverture par où coule l'eau qui fait marcher un moulin. (On dit aussi: ABÉE.) *Tonneau à gueule bée*, défoncé d'un côté.


Beecher-Stowe.

bée [*bé*] adj. f. (de *béer*). Béante. *Bouche bée*, grande ouverte.

Beecher-Stowe [*bî-tcheur-stô*] (Harriett), femme de lettres américaine, née à Lichtfield, m. à Hartford (1812-1896); auteur du célèbre roman anti-esclavagiste : *la Case de l'oncle Tom.*

Beechey (William), peintre anglais, portraitiste de valeur, né à Burford, m. à Hampstead (1753-1839).

Beeck, v. d'Allemagne (Prusse-Rhénane), sur l'Emscher; 12.000 h. Fonderie de fer.

beefsteak n. m. V. BIFTECK.

béer [*bé-é*] v. n. V. BAYER.

Beernaert [*bèr-nârt'*] (Auguste), homme politique belge, un des chefs du parti catholique libéral, né à Ostende, m. à Lucerne (1829-1912). Lauréat du prix Nobel pour la paix (1910).


Aug. Beernaert.

Beernem, comm. de Belgique (Flandre-Occident., arr. de Bruges); 4.500 h.

Beersel, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles); 2.100 h. — Comm. de la prov. d'Anvers (arr. de Malines); 2.050 h.

Beersse, comm. de Belgique (Anvers, arr. de Turnhout); 2.680 h.

Beeston, v. d'Angleterre (Nottingham); 7.000 h. Dentelles, vannerie.

Beethoven [*bé-to-vèn'*] (Louis **Van**), célèbre compositeur de musique allemand, né à Bonn, m. à Vienne (1770-1827); auteur de sonates (*Sonate pathétique, Sonate à Kreutzer*, etc.), quatuors; des neuf symphonies, de l'opéra *Fidelio*, d'admirables ouvertures, etc., œuvres d'une profondeur de sentiment et d'une puissance d'expression inconnues avant lui. Il eut une existence souvent difficile et fut, à la fin de ses jours, frappé de surdité.


Beethoven.

beffroi [*bè-froi*] n. m. (anc. h. allem. *bèrcvrit*). Tour roulante, en bois, qui servait à l'attaque des places. Tour ou clocher de l'hôtel de ville, où l'on sonnait l'alarme; la cloche elle-même : *sonner le beffroi.* Charpente d'un clocher, d'un moulin.

— ENCYCL. Le beffroi était une tour de ville, dans laquelle on plaçait des gardes, qui faisaient le guet jour et nuit, pour surveiller la campagne, et une cloche qui servait à la fois à sonner l'alarme et à convoquer les hommes de la commune. Au XIVe siècle, les beffrois reçurent des horloges, avec des cadrans extérieurs pour marquer les heures.


Beffroi de Douai.

beffroi [*bè-froi*] n. m. *Blas.* Nom donné à l'écu de vair de trois titres seulement.

Bega (Cornelis), peintre de genre et graveur hollandais, élève de Van Ostade, né et m. à Haarlem (1620-1664).

Bégadan, comm. de la Gironde, arr. et à 7 kil. de Lesparre ; 1.560 h. Vins.

Béganne, comm. du Morbihan, arr. et à 55 kil. de Vannes ; 1.980 h.

Bégard [*ghar*], ch.-l. de c. des Côtes-du-Nord, arr. et à 15 kil. de Guingamp ; 5.050 h. Commerce de beurre. — Le cant. a 7 comm. et 10.860 h.

bégard [*ghar*], **béguard** [*ghar*], **beggard** [*bèg'h-ghar*] ou **béguin** [*ghin*] n. m. Hérétique qui vivait d'aumônes (XIIIe s.).

— ENCYCL. Les bégards, qui apparaissent en 1220 à Louvain, étaient des communautés d'hommes qui ne prononçaient pas de vœux. Un certain nombre d'entre eux embrassèrent l'hérésie vaudoise ; d'autres adhérèrent à la secte anarchiste et panthéiste du Libre Esprit. Ils furent poursuivis par le pouvoir pontifical. Les derniers furent dissipés vers 1650.

Begas, famille de peintres et de sculpteurs allemands, dont le fondateur, CHARLES, eut quatre fils : OSCAR, REINHOLD, EUGÈNE et CHARLES (1794-1854). — **Reinhold**, sculpteur, né et m. à Berlin (1831-1911), a traité d'abord des sujets mythologiques (*Mercure et Psyché*), puis de grandes compositions décoratives (*Monument de Schiller*, à Berlin, etc.).

bégaud, e [*ghô, ô-de*] n. et adj. Sot, nigaud.

bégauder [*ghô-dé*] v. n. Faire le bégaud.

bégayant [*ghè-i-an*], **e** adj. Qui bégaye.

bégayement ou **bégaiement** [*ghè-man*] n. m. Défaut qui consiste à hésiter devant certaines syllabes ou à les répéter plusieurs fois de suite. Langage inintelligible : *le bégayement des bébés.*

—ENCYCL. Le bégayement n'existe pas dans la première enfance ; il ne devient apparent que vers la cinquième année, et c'est vers la puberté qu'il est le plus intense, pour diminuer ensuite et disparaître pendant la vieillesse. Ce sont les lettres *g*, *k*, *t*, qui, exigeant la rétraction de la langue, donnent le plus ordinairement lieu au bégayement. Si la consonne est *explosive*, elle est répétée (*ta-ta-ta-tapage*) ; si elle est *soutenue*, le son s'arrête (*ch.....arrette*). Les émotions augmentent la difficulté de parler ou, parfois, suppriment momentanément l'infirmité.

Comme remède, il n'existe que des exercices de gymnastique vocale. Les méthodes de Serre de Colombat, de Cornac, et surtout de Chervin, sont les plus usitées pour diminuer et, parfois, pour supprimer le bégayement.

bégayer [*ghè-ié*] v. n. (de *bègue*. — Se conj. comme *balayer*.) Avoir le vice de prononciation appelé *bégayement*. Commencer à parler. Parler d'une façon inintelligible. *Activ.* et *fig.* : *bégayer des excuses. Bégayer une science*, en connaître à peine les éléments.

bégayeur, euse [*ghè-i-eur, eu-ze*] n. et adj. Qui bégaye : *une bégayeuse ; un juge bégayeur.*

Bégin (Louis-Jacques), chirurgien militaire français, né à Liége, m. à Paris (1793-1859). Son nom a été donné à l'hôpital militaire de Vincennes.

Bègles, comm. de la Gironde, arr. et 4 kil. de Bordeaux, non loin de la Garonne ; 12.590 h. (*Béglais*). Ch. de f. M. Vins.

bégonia n. m. Genre de bégoniacées, originaire de l'Amérique tropicale et que l'on cultive dans les régions tempérées, pour leur feuillage élégant et diversement coloré. Quelques espèces sont employées en Amérique comme succédané de l'oseille.



Bégonia.

bégoniacées [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, dont le *bégonia* est le type. S. une *bégoniacée*.

bégu, ë adj. et n. Se dit d'un cheval ou d'une jument dont les incisives conservent le cornet dentaire, qui disparaît en général vers 10 ans.

Bégude-de-Mazenc (**La**), comm. de la Drôme, arr. et à 15 kil. de Montélimar ; 1.520 h. Ch. de f. Filature et moulinage de soie.

bègue [*bè-ghe*] adj. et n. Qui bégaye : *Louis XIII était bègue.*

bèguètement [*man*] n. m. Cri de la chèvre.

bègueter [*ghe-té*] v. n. (Prend un *e* ouvert devant une syllabe muette : *elle bèguète.*) Crier, en parlant de la chèvre. Parler en imitant le cri de la chèvre.

bèguettes [*ghè-te*] n. f. Petite pince à main.

bégueule [*gheu-le*] n. f. (de *bée*, et *gueule*). *Fam.* Femme prude, d'une réserve exagérée : *faire la bégueule.* Adjectiv. : *censeur bégueule.*

bégueulerie [*gheu-le-ri*] n. f. *Fam.* Caractère, airs de bégueule.

bégueulisme n. m. Syn. de BÉGUEULERIE.

béguin [*ghin*] n. m. Coiffe à capuchon, que les béguines rabattaient sur leurs yeux. Bonnet de petit enfant. (V. BONNET.) *Pop.* Passion amoureuse et passagère : *avoir un béguin pour quelqu'un.* Personne qui en est l'objet : *c'est mon béguin.*



Béguin.

béguinage [*ghi*] n. m. Communauté de béguines : *le béguinage de Bruges.* Dévotion minutieuse : *donner dans le béguinage.*

béguine [*ghi-ne*] n f. Femme qui partageait l'hérésie des bégards. Nom donné à des religieuses des Pays-Bas, qui, sans prononcer de vœux, vivent réunies dans des sortes de couvents, où chacune a son petit ménage à part. *Par ext.* Religieuse. Fausse dévote. Bigote.

bégum [*ghom'*] n. f. (rad. *beg*, seigneur). Dans l'Hindoustan, titre d'honneur équivalant à *princesse* et que l'on donne aux mères, sœurs ou veuves des princes hindous.

béhague n. m. (de *Béhague*, agronome français [1807-1884]). Race française de moutons.

Béhaim [*bé-im*] (Martin), cosmographe et navigateur allemand, né à Nuremberg, m. à Lisbonne (1459-1506). Il utilisa l'astrolabe sur les vaisseaux.

Behaine (Georges PIGNEAU **de**), missionnaire français, évêque d'Adran, né à Origny-en-Thiérache, m. à Saïgon (1741-1799). Par son habile politique et son influence sur l'empereur d'Annam Gia-Long, il fut un des fondateurs de l'influence franç. en extrême Orient.

behaïsme n. m. Secte persane, dérivation du babisme, fondée par Beha'u'llah, après la mort du Bab.

Béhal (Auguste), chimiste français, né à Lens, en 1859. Membre de l'Académie des sciences (1921).

Béham (Ham Sebald), peintre et graveur allemand, né à Nuremberg, m. à Francfort (1500-1550).

Béhanzin ou **Bédazin,** roi du Dahomey, né en 1844, vaincu et détrôné par les Français et interné à Fort-de-France (Martinique), m. à Alger en 1906.

Behar, pays de l'Indeanglaise (gouv. du Bengale).

Béhémoth, animal énorme et mystérieux dont parle Job, et que les Pères regardent comme le symbole du démon.

Behistoun. *Géogr.* V. BISOUTOUN.

Behn [*bèn'*] (Afra), femme poète anglaise, née à Cantorbéry (1640-1689).

Béhobie, village des Basses-Pyrénées, comm. d'Urugne, arr. de Bayonne, sur la Bidassoa et près de l'Océan. Important bureau de douane.

Behring. *Géogr.* V. BÉRING.

Behring (Emile VON), bactériologiste allemand, né à Hansdorf en 1854, mort à Marburg en 1917. Connu par ses travaux sur la sérumthérapie de la diphtérie. Prix Nobel.

beige [*bè-je*] adj. (de l'ital. *bigio*, gris, brunâtre). Bis. *Laine beige*, qui a sa couleur naturelle. De la couleur de cette laine : *un pardessus beige.*

beignet [*bé-gnè*] n. m. (du celt. *bigne*, tumeur, enflure). Substance alimentaire, trempée dans une pâte à frire et passée à la friture chaude.

— ENCYCL. On fait des beignets de pommes, abricots, poires, pêches, bananes, ananas, oranges, fraises, de semoule, pain, etc. On prépare une pâte à frire avec 200 grammes de farine fine que l'on délaye avec un peu d'eau tiède, deux jaunes d'œufs, 10 grammes de beurre fondu ou d'huile fine et une pincée de sel. Au moment de l'employer, on incorpore les deux blancs d'œufs battus en neige. Trempés dans cette pâte, les fragments de la substance choisie sont plongés ensuite dans une friture très chaude.

Beignon, comm. du Morbihan, arr. et à 19 kil. de Ploermel ; 1.200 h.

Beine [*bè-ne*], ch.-l. de c. de la Marne, arr. de Reims ; 600 h. Ch. de f. Etoffes. — Le cant. a 19 comm. et 9.360 h.

Beira, prov. centrale du Portugal ; 1.518.000 h. Cap. *Coïmbre.*

Beira, v. de l'Afrique occidentale (Mozambique) ; 2.000 h. Au Portugal. Caoutchouc, arachides.

Beirendrecht, comm. de Belgique (prov. et arr. d'Anvers) ; 2.540 h.

Béja, v. de Tunisie, dans la Médjerda ; 5.000 h.

Béja, v. de Portugal (Alemtejo) ; 8.500 h. Tanneries, faïenceries.

Bejar, v. forte d'Espagne (prov. de Salamanque) ; 12.000 h. Draps et lainages. Sources minérales.

Bejart, famille de comédiens, à laquelle appartenaient MADELEINE **Béjart** (1618-1672), qui fut la maîtresse de Molière, et sa sœur ARMANDE (1642-1700), qui épousa le poète en 1662. Tous les contemporains de Molière ont cru qu'elle était la fille de Madeleine et, celle-ci ayant été la maîtresse de Molière, les ennemis du grand comique l'ont accusé d'avoir épousé sa propre fille. Louis XIV répondit à ces calomnies en tenant sur les fonts baptismaux le premier enfant né du mariage de Molière et d'Armande.



Armande Béjart.

béjaune [*jô-ne*] n. m. (de *bec*, et *jaune*). *Fauconn.* Oiseau très jeune. *Fig.* Jeune homme ignorant et sot. Nouveau venu dans une corporation. Repas, régal que le nouveau venu offrait à ses compagnons : *payer son béjaune.* Mésaventure, stupéfaction qui prête à rire. *Montrer son béjaune à quelqu'un*, lui prouver qu'il est inexpérimenté, sot.

Bekeghem, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. d'Ostende) ; 1.050 h.

Békès ou **Bekesear,** v. de Hongrie, au confluent des deux Köros ; 25.500 h. Vignobles. Comitat du même nom, ch.-l. *Guyla.*

Bekry ou **Albekry** (Abou-Obeyd-Abd.-Allah), géographe arabe, m. en 1094. Vizir des princes de Séville, auteur d'un *Dictionnaire géographique* et d'une *Description géographique de l'Espagne et de l'Afrique.*



Bel.

bel adj. V. BEAU.

Bel, dieu suprême des Assyriens, principalement adoré à Ninive et à Babylone ; l'équivalent du Zeus grec et du Baal phénicien.

Béla, nom de plusieurs rois de Hongrie, de la dynastie des Arpadiens. — Le plus fameux, BÉLA IV, régna de 1235 à 1270. C'est sous son règne qu'eut lieu l'invasion des Mongols.

Bélâbre, ch.-l. de c. (Indre), arr. et à 13 kil. du Blanc, sur l'Anglin, s.-affl. de la Creuse ; 1.870 h. Fours à chaux. — Le cant. a 7 comm. et 8.550 h.

Belain d'Esnambuc, marin et colonisateur français, né à Allouville (Seine-Inférieure) en 1585, mort en 1636 (?). Dès les premières années du XVIIe siècle il commença à naviguer et, dès 1610-1612, se rendit aux Antilles, qu'il explora. En 1623, il acheta à Saint-Christophe, à d'autres Français, une plantation, et il fonda dans cette île, puis à la Guadeloupe et à la Martinique, des établissements qui furent les premières colonies françaises aux Antilles.

Belalcazar, v. d'Espagne (prov. de Cordoue) ; 7.440 h. Plomb argentifère.

Bel-Ami, roman de Guy de Maupassant (1885), étude remarquablement vigoureuse de l'homme qui arrive par les femmes.

bélandre n. f. (holl. *bylander*). Barque hollandaise pour les canaux. Caisson militaire, muni de rideaux, pour le transport des malades.

bêlant [*lan*], **e** adj. Qui bèle : *brebis bêlantes. L'animal bêlant*, la brebis, le mouton ou la chèvre. *Peuple bêlant*, brebis, moutons et chèvres considérés comme formant une nation. PROV. : **Bœuf saignant, mouton bêlant,** le rôti de bœuf doit être peu cuit ; le rôti de mouton, moins encore.

Belate (COL DE), col des Pyrénées, route très fréquentée de Bayonne à Pampelune (868 m.).

Belcaire [*bel-kè-re*], ch.-l. de c. (Aude), arr. et à 50 kil. de Limoux ; 910 h.

Belcastel (de LACOSTE **de**), homme politique français, né à Toulouse, m. près de cette ville, à Colomiers (1821-1890). Il organisa le pèlerinage de Paray-le-Monial, à la suite duquel la France fut vouée au Sacré-Cœur, et il aida à constituer le septennat de Mac-Mahon.

Belcele, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Saint-Nicolas) ; 3.710 h. Tissus.

bèle n. m. (du gr. *belos*, trait). Sorte de javelot en usage au moyen âge. *Jeux.* Bâtonnet.

Beledougou, pays du Soudan français, entre le Baoulé et le Niger.

Bélem, v. de Portugal (Estrémadure), faubourg de Lisbonne, sur le Tage, où se trouvent un palais et un célèbre couvent d'hiéronymites (XVIe s.) ; 9.000 h.

Bélem [*lèm'*] ou **Para,** v. du Brésil, sur le Para ; 100.000 h. Grand commerce de caoutchouc.

bêlement [*man*] n. m. Cri des moutons et des chèvres. *Fig.* : *les bêlements d'un chanteur.*

bélemnite [*lèm-ni-te*] n. f. (du gr. *belemnités*, pieu en forme de flèche).



Osselets de bélemnites.

Genre de mollusques céphalopodes fossiles, que l'on rencontre des terrains siluriens aux terrains crétacés.

Bélénus [*nuss*], divinité de divers peuples germains ; personnification probable du soleil.

bêler [*lé*] v. n. (lat. *balare*). Pousser un bêlement. *Fig.* et *fam.* Gémir. *Activ.* Dire sottement, d'une voix plaintive, chevrotante : *bêler une romance.* PROV. : **Brebis qui bêle perd sa goulée,** celui qui ne met pas à profit le temps, perd bien des profits.

Bélésis [*ziss*], prêtre chaldéen, qui, d'après la tradition, aurait détrôné Sardanapale.

Belesta, comm. de l'Ariège, arr. et à 19 kil. de Foix, sur le Grand-Hers ; 2.060 h. Marbre, albâtre. Commerce de bois de sapin. Magnifique forêt.

belette [*lè-te*] n. f. (de *beau*). Petit mammifère carnassier, du genre putois, qui a le corps allongé et le museau pointu.



Belette.

— ENCYCL. La belette (*putorius vulgaris*), d'un brun rougeâtre en dessus, a le ventre blanc ; en hiver, toute la robe devient blanche ou jaunâtre. Elle vit autour des lieux habités et fait la chasse aux souris et aux taupes, mais pénètre dans les basses-cours et y saigne les volailles et les lapins. On prend la belette au moyen de traquenards amorcés avec un œuf.

Belèze (Guillaume-Louis-Gustave), littérateur français, né à Montpellier (1803-1878) ; auteur d'ouvrages d'enseignement et d'un *Dictionnaire de la vie pratique.*

Belfast, v. et port d'Irlande, sur le canal du Nord ; 385.500 h. Filatures, toiles de lin et de coton. Grand commerce d'exportation.

Belfort, ch.-l. du *territoire de Belfort* (anc. Haut-Rhin), sur la Savoureuse ; 39.300 h. (*Belfortins* ou *Belfortains*). Ch. de f. E., à 443 kil. de Paris. Place forte, illustrée par la belle défense du colonel Denfert-Rochereau (1870-1871). Camp retranché. Bartholdi a perpétué le souvenir de la défense héroïque en sculptant un lion gigantesque adossé au rocher à pic du château. Une reproduction du *Lion de Belfort* figure à Paris sur la place

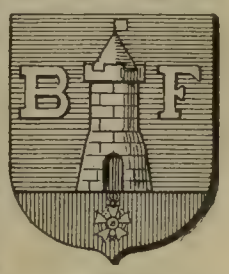

Armes de Belfort.



Le Lion de Belfort.

Denfert-Rochereau. — Le *territoire de Belfort* a 6 cant., 106 comm., 101.400 h. ; le canton a 32 comm. et 58.000 h.

Belge, habitant ou originaire de la Belgique : *les Belges.* Adjectiv.: *les troupes belges.*

belge (*cheval*), race de chevaux de forte taille, à formes massives, type des chevaux de gros trait.

Belgica, bâtiment qui, durant les années 1898 et 1899, explora les régions antarctiques, sous le commandement d'A. de Gerlache.

Belgiojoso, famille princière italienne de Lombardie, à laquelle appartient Christine Trivulzio, princesse **Belgiojoso,** héroïne et patriote italienne, née et morte à Milan (1808-1871).

Belgique, Etat de l'Europe occidentale, capit. *Bruxelles.*

I. Géographie. La Belgique est bornée au N. par les Pays-Bas, au N.-O. par la mer du Nord ; à l'O., au S.-O. et au S. par la France ; à l'E. par le grand-duché de Luxembourg et les provinces Rhénanes de la Prusse ; au N.-E. par les Pays-Bas. Elle a une superficie de 30.447 kil. carr. et une population de 7.650.000 hab. (*Belges*). Sauf dans la partie sud-est, où commence l'Ardenne, elle est constituée par un pays de plaines ondulées, qu'arrosent la Meuse, la Sambre, l'Escaut, la Lys, la Dyle, la Senne, etc. Les richesses du sol et du sous-sol de la Belgique sont considérables : mines de houille (Mons, Charleroi, Liége), de fer, de zinc, de plomb ; carrières d'ardoise, de marbre, de pierre de taille. L'industrie est des plus actives : filatures, fabrication de dentelles, métallurgie. Un réseau très développé de canaux favorise l'essor du commerce. Sous le rapport agricole, la Belgique se divise en cinq zones : la zone des *polders* et la zone *sablonneuse*, dans la basse Belgique ; la zone *limoneuse*, dans la moyenne Belgique ; la zone *condrusienne* et la zone *ardennaise*, dans la haute Belgique. La Belgique se divise en 9 prov. : *Anvers, Brabant, Flandre-Occidentale, Flandre-Orientale, Hainaut, Liége, Limbourg, Luxembourg* et *Namur*, administrées par un gouverneur et un conseil provincial et subdivisées en arrondissements. Aux termes de la Constitution du 7 février 1831, le gouvernement de la Belgique est une monarchie constitutionnelle. Le pouvoir exécutif appartient au roi, qui l'exerce par l'intermédiaire de sept ministres, et le pouvoir législatif appartient collectivement au roi, à la Chambre des représentants et au Sénat. *Anvers* est la ville principale.



II. Histoire. Les Belges sont cités par César comme l'un des grands peuples entre lesquels la Gaule était partagée (Gaule Belgique) ; ils formaient une assez vaste confédération, moitié celtique, moitié germanique. En 57 av. J.-C., après la défaite d'Arioviste, ils se liguèrent pour résister à la conquête romaine, et leur pays ne fut définitivement soumis qu'en 51. A partir du IVe siècle, la Belgique passa progressivement au pouvoir des Francs. Sous les Mérovingiens, elle fut divisée en parties inégales entre la Neustrie et l'Austrasie, et le démembrement carolingien en fit une enclave de la Lotharingie. Quand la féodalité triompha, on vit se constituer les comtés de Flandre, de Hainaut, de Brabant, etc. ; puis s'organisèrent les communes flamandes, avec leurs puissantes corporations et leurs milices, qui, vaincues à Bouvines, victorieuses à Courtrai (1302), furent battues à Mons-en-Puelle (1304), et succombèrent d'abord à Cassel (1328), puis avec Artevelde à la bataille de Rosebecque (1382). Peu après, les Pays-Bas (Belgique et Hollande) échurent à la maison de Bourgogne, que Philippe le Bon et Charles le Téméraire rendirent célèbre ; mais, en 1477, le mariage de Marie de Bourgogne et de l'archiduc Maximilien fit passer les Pays-Bas à la maison d'Autriche. L'intolérance de Philippe II et les excès du duc d'Albe eurent pour conséquence la révolte, et finalement, l'indépendance des sept provinces du Nord sous le nom de *Provinces-Unies* (1579), tandis que les provinces du Sud étaient définitivement rattachées à la domination espagnole. La Belgique, théâtre de nombreuses guerres sous Louis XIV, fut donnée à l'Autriche par le congrès de Rastadt (1714), que confirma sur ce point le traité d'Aix-la-Chapelle (1748). La nouvelle organisation que Joseph II voulut appliquer à la Belgique fut mal accueillie et amena une insurrection (1788-1790). De 1795 à 1815, elle fut sous la domination française ; en 1815, elle fut réunie à la Hollande. La révolution de 1830 aboutit à l'indépendance de la Belgique, qui se constitua en monarchie constitutionnelle. La conférence de Londres (1831) lui donna ses limites actuelles.


Armoiries de Belgique.

En 1908, l'Etat indépendant du Congo est devenu colonie de la Belgique. V. Congo, flamand (*Art*), brabançonne et p. 224.

Au cours de la Grande Guerre, la Belgique a été le théâtre de deux grandes batailles d'ensemble. La première a été livrée en 1914 et la seconde en 1918.

Celle de 1914 fait partie des opérations par lesquelles les armées du kaiser devaient contraindre la


Soldats belges ; 1. Guide ; 2. Lancier ; 3. Carabinier ; 4. Officier et soldat d'infanterie.

France à signer rapidement une paix « allemande ». Elle débute dès le 4 août et a pour principaux épisodes le siège et la capitulation de Liége et de ses forts (5-17 août), les combats de Dinant (15 août), puis, les passages de la Meuse une fois forcés, l'invasion de la Belgique et ses horreurs (sac de Louvain) et la prise de Bruxelles, à la suite de laquelle, dès la fin de septembre, commence la bataille des Flandres. La deuxième bataille de Belgique, qui a duré du 28 septembre au 11 novembre 1918, fait partie de la grande « campagne offensive », s'étendant depuis le 18 juillet jusqu'à l'armistice. Les batailles des crêtes de Flandre, de Roulers, de la Lys et de l'Escaut en sont les principaux épisodes, et le général français Degoutte en fut le grand chef pour l'armée française, qui agissait en coopération avec l'armée belge. — De 1914 à 1918, la Belgique presque tout entière fut occupée par les troupes allemandes.

Par le traité de Versailles (28 juin 1919) l'Allemagne a dû céder à la Belgique les territoires d'Eupen et de Malmédy.

belgique adj. Qui est de la Belgique, qui appartient à la Belgique ou à ses habitants : *provinces belgiques ; annales belgiques.* (Auj. on dit mieux belge.)

Belgodère, ch.-l. de c. (Corse), arr. et à 43 kil. de Calvi, non loin de la mer ; 850 h. Sériciculture. — Le cant. a 6 comm. et 3.120 h.

Belgrade, capit. du royaume des Serbes-Croates-Slovènes (ou Yougoslavie), à 2.041 kil. S.-E. de Paris ; place forte sur le Danube ; 90.000 h. Armes, étoffes, objets de cuir. La ville est devenue, depuis l'amélioration du Danube aux Portes de Fer, un port fluvial assez fréquenté, parce qu'il est à la tête de ligne du chemin de fer de Salonique. Belgrade eut à soutenir de nombreux sièges et fut prise, notamment, par Soliman le Magnifique (1512), par le prince Eugène (1717), par les Autrichiens (1789). Pendant la Grande Guerre, la ville fut prise en 1914 par les Autrichiens et reprise par les Serbes. En 1915, elle tomba de nouveau aux mains des Austro-Allemands et ne fut reprise qu'en 1918.


Armes de Belgrade.

Belgrand (Eugène), ingénieur français, né à Ervy (Aube), m. à Paris (1810-1878) ; auteur de travaux sur l'assainissement et l'alimentation en eau potable de Paris. Membre libre de l'Académie des sciences (1871).

Belgrave, v. d'Angleterre (Leicester), sur la Soar ; 12.000 h. Bonneterie.

Bélial, idole des Phéniciens. Ce mot, qui, en hébreu, signifie *nuisible, mauvais*, est celui qu'emploie l'Ancien Testament pour désigner le génie du mal, le chef des démons. Le nom de *Bélial* revient souvent sous la plume des écrivains sacrés ; leurs ennemis sont des *fils de Bélial ;* pour eux, le *culte de Bélial* est le culte des démons, du roi des enfers.

bélier [*li-é*] n. m. (du flam. *bell*, clochette). Mâle non émasculé de la brebis. Ancienne machine de guerre pour battre ou renverser les murailles, les portes des villes assiégées. Navire cuirassé. *Bélier hydraulique*, machine à élever l'eau.


Bélier.

— Encycl. *Econ. rur.* Le bélier est apte à la reproduction de 18 mois à 5 ou 6 ans. Il doit présenter les caractères de sa race telle qu'on doit la concevoir, modifiée par une culture intelligente, c'est-à-dire le squelette réduit, les gigots développés, les membres assez courts ; la laine longue et fine autant que la race le permet. Le bélier doit être vigoureux et sain, avoir le dos et les reins larges, la poitrine profonde, des testicules bien développés, l'œil vif, les veines de l'œil d'un rouge clair, la croupe très résistante. La première année de lutte, on ne lui donne que 30 à 40 brebis ; entre 2 et 5 ans, de 50 à 60.

— *Art milit.* Le bélier se composait d'une forte poutre terminée à l'une de ses extrémités par une tête de bélier en fer et suspendue à une charpente

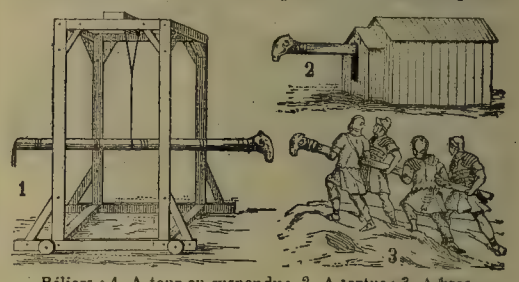
Béliers : 1. A tour ou suspendu ; 2. A tortue ; 3. A bras.

supérieure par des cordages ou des chaînes, ou montée sur des coulisses. La machine et les hommes qui la manœuvraient étaient ordinairement protégés par une charpente.

— *Techn.* Le bélier hydraulique, inventé par Montgolfier en 1796, utilise le choc de l'eau dans une conduite qui se ferme brusquement (*coup de bélier*)

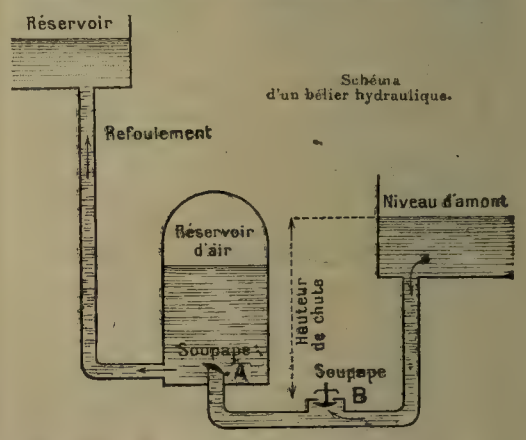

Schéma d'un bélier hydraulique.

pour forcer une partie de la masse liquide à remonter à une hauteur plus considérable que la hauteur de chute. Le principe du bélier est le suivant : l'eau du niveau d'amont arrive par un tuyau muni de deux soupapes, A et B ; l'une (A) est surmontée d'un réservoir d'air, la soupape B fonctionnant par son propre poids. Lorsque l'eau arrive dans le tube, la soupape A ferme le réservoir d'air et l'eau s'échappe par l'orifice que découvre B ; la vitesse du liquide augmentant peu à peu, B se ferme brusquement, et A s'ouvre de même (coup de bélier). L'air comprimé du réservoir agit bientôt pour refermer A ; aussitôt, B se rouvre ; la vitesse d'écoulement en B augmentant, B se referme à nouveau. A se rouvre, et ainsi de suite. L'eau accumulée dans le réservoir est refoulée sur les réservoirs supérieurs.

BELGIQUE

MER DU NORD
C. North Foreland
Ramsgate
Sandwich
Deal
Cap South Foreland
Douvres
Pas de Calais
MANCHE
MIDDELBURG
I. Walcheren
Flessingue
Goes
I. Sud Beveland
Hont (Escaut occ.)
Breskens
Kadzand
Zeebrugge
Heyst
Blankenberghe
FLANDRE ZEELANDAISE
Ecluse
Canal Léopold
Ostende
BRUGES
Middelkerke
Westende
Nieuport
Canal de Nieuport
Oudenburg
Oost Camp
Couckelaere
la Panne
FLANDRE OCCIDENTALE
Dunkerque
St Pol-s-mer
Rosendael
Gravelines
Calais
Wissant
C. Gris Nez
Audruicq
Bourbourg
Bergues
Hondschoote
Houthulst
Furnes
Dixmude
Clercken
Ardove
Thielt
Roulers
Langemarck
Moorslede
Iseghem
Staden
Meulebeke
Deynze
Eecloo
Pays de Waes
FLANDRE ORIENTALE
GAND
Termonde
St Nicolas
Somergem
Lokeren
Zele
Nieuport
Oudelem
Canal de Gand à Bruges
Canal de Terneuzen à Gand
Escaut
Lys
Dendre
Wetteren
Melle
Alost
Assche
Asse
Ninove
Grammont
Audenarde
Courtrai
Wevelghem
Comines
Warneton
Werwicq
Menin
Wervicq
Harlebeke
Deerlyck
Waereghem
Cruyshautem
Sottegem
Renaix
Mouscron
Tourcoing
Roubaix
Croix
Wattrelos
Leers
Lannoy
Tournai
Bossuyt
Ellezelles
Flobecq
Ath
Steenkerque
Braine-le-Comte
Soignies
Leuze
Antoing
Fontenoy
Péruwelz
Quaregnon
Jemappes
Frameries
Quiévrain
Hensies
Dour
Wasmes
Pâturages
Colfontaine
Boussu
Hainaut
MONS
Marchienne
Marchiennes
Condé
St Amand
Mons-en-Pévèle
Scarpe
Anzin
Bruay
Valenciennes
Denain
Bouchain
Arleux
Douai
Vitry
Aubigny
Carvin
Lens
Hénin-Liétard
Libercourt
Lievin
Houdain
Bruay
Béthune
Aire
Merville
Armentières
Haubourdin
Loos
LILLE
Deûle
Seclin
Marcq
la Bassée
Bouvines
Lys
Deule
Canche
Hesdin
Montreuil
Etaples
Berck
Rue
le Crotoy
St Valery-s.-S.
Cayeux-s-Mer
Fruges
Azincourt
Houdain
St Pol-s-T.
Frévent
Authie
Arras
Scarpe
Sensée
Beaumetz-les-Loges
Crécy-en-Ponthieu
Auxi-le-Château
Nouvion
Noyelles
Abbeville
Ailly-le-Haut-Clocher
Domart
Bernaville
Acheux
Miraumont
Bapaume
Albert
Combles
Marcoing
Cambrai
Doullens
Adinet-le-Grd
Carnières
Solesmes
Clary
Bertaumont
Wattignies
Solre-le-Château
Avesnes
Landrecies
le Cateau Cambrésis
le Nouvion
Fourmies
Trélon
Fagnes
Mariembourg
Chimay
Couvin
Viroin
Vireux
Hierville
Fumay
Oise
Sambre
Escaut
Somme
Ancre
Bresle
Ault
Mers
le Tréport
Moyenneville
Cayeux-s-Mer
Camaches
Hallencourt
Oisemont
Molliens-Vidame
Hornoy
Villers-Bocage
Corbie
Bray
Péronne
Villers-Bretonneux
AMIENS
Boves
Rosières
Ailly-s-Noye
Moreuil
Roye
Montdidier
Breteuil
Chaulnes
Nesle
St Simon
Ham
Canal de la Somme à l'Oise
Canal de la Sambre à l'Oise
le Catelet
Fresnoy-le-Grand
Vermand
St Quentin
Guise
la Capelle
Bohain
Vervins
Sains-Richaumont
Ribemont
Aubenton
Hirson
St Michel
Signy-le-Petit
Rocroi
Renwez
Rumigny
Charleville
Mézières
Signy-l'Abbaye
Mohon
Sedan
Bazeilles
Donchery
Carignan
Chaumont Porcien
Novion Porcien
Vendresse
Raucourt
Monzon
Omont
Virton
Montmédy
Longwy
Rethel
Château Porcien
Sissonne
LAON
St Gobain
Tergnier
Chauny
Noyon
St Just-en-Chaussée
la Fère
Serre
Crécy-s-Serre
Rozoy-s-Serre
Moy
Marle
Vervins
Aisne
Ardennes
Meuse
Semois
Chiers
Othain
Woigne
Ton
Rulles
Habay
Arlon
Attert
Messancy
Athus
Etalle
Florenville
Chiny
Harbeumont
Bouillon
Neufchâteau
Libramont
Bastogne
Gedinne
Paliseul
Martelange
Wiltz
Sûre
Clervaux
Vianden
Diekirch
Ettelbruck
Fels
Mersch
Luxembourg
Longwy
Virton
Arlon
Messancy
Athus
Etalle
Florenville
Carignan
Chiny
Harbeumont
Bouillon
Neufchâteau
Libramont
Bastogne
Gedinne
Paliseul
Martelange
Wiltz
Sûre
Clervaux
Vianden
Diekirch
Ettelbruck
Fels
Mersch
Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg
Province de Luxembourg
Ardennes
Fagnes
Hautes Fagnes
Hohes Venn
Ourthe
Ourthe Occid.
Ourthe Orientale
Lesse
Homme
Semois
Chiers
Othain
Woigne
Ton
Rulles
Habay
Arlon
Attert
Messancy
Athus
Etalle
Florenville



1. Eglise collégiale Sainte-Gudule, à Bruxelles. — 2. Le Manneken-Pis « in naturalibus », statuette de Duquesnoy (1619), fort populaire à Bruxelles et dénommée « le plus vieux bourgeois de Bruxelles ». — 3. Hôtel de ville de Bruxelles. — 4. Quai du Rosaire et Beffroi, à Bruges. — 5. Laitière anversoise et sa voiture attelée de chiens. — 6. Quai aux Herbes, à Gand. — 7. Halle des Drapiers et Beffroi, à Ypres (complètement détruits par les Allemands au cours de la Grande Guerre). — 8. Hôtel de ville de Louvain. — 9. Cathédrale Notre-Dame, d'Anvers. — 10. Hôtel de ville d'Audenarde. — 11. Citadelle et église Notre-Dame, à Dinant. — 12. Palais des Princes-Evêques, actuellement Palais de Justice, à Liége.



Vue générale de Belgrade.

Bélier, constellation de l'hémisphère boréal et l'un des douze signes du zodiaque, correspondant à



Le Bélier : 1. D'après l'atlas de Flamsteed; 2. Représentation dans les calendriers et annuaires.

la période de temps qui s'écoule du 21 mars au 21 avril (environ.)

bélière ou, selon l'Acad., **belière** n. f. (du flam. *bell*, cloche). Sonnette attachée au cou du bélier qui conduit un troupeau. Anneau qui supporte le battant d'une cloche. Anneau mobile de suspension, en général. Morceau de cuir servant à accrocher le sabre au ceinturon.

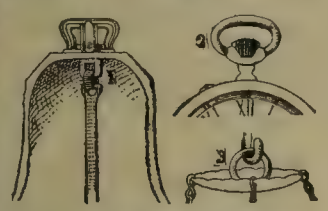

Bélières : 1. De cloche ; 2. De montre ; 3. De lampe d'église.

Béliet, comm. de la Gironde, arr. et à 15 kil. de Bordeaux ; 1.430 h. Hauts fourneaux et forges ; constructions mécaniques.

Belin, ch.-l. de c. (Gironde), arr. et à 42 kil. de Bordeaux, sur la Leyre ; 1.710 h. (*Belinois*). — Le cant. a 6 comm. et 9.670 h.

Bélisaire [*zè-re*], général byzantin, né vers 494, m. en 565. Sous Justinien, il apaisa la sédition Nika, vainquit les Perses, les Vandales, les Ostrogoths, et repoussa les Huns. Jaloux de ses succès, Justinien le disgracia à plusieurs reprises, mais il le rappelait toujours lorsque les malheurs de l'empire rendaient utile son concours. Une tradition, aujourd'hui reconnue fausse, veut qu'il ait été même privé de la vue et réduit à mendier. Aussi le nom de Bélisaire est-il employé pour désigner un pauvre aveugle ayant quelque chose de noble, de distingué dans les manières :

Jusque sous ses haillons desséchés et poudreux,
Effrangés par le temps, cardés par la misère,
L'Arabe qui mendie a l'air d'un « Bélisaire ».

BARTHÉLEMY.

Bélisaire demandant l'aumône a inspiré de nombreux artistes. Les tableaux les plus connus sont ceux de : Van Dyck, Salvator Rosa, Gérard, à Munich. (Ce dernier artiste montre le vieux guerrier



Bélisaire, tableau de Gérard (1795).

portant son jeune guide, près d'expirer : un serpent, encore enroulé dans ses jambes, lui a fait une blessure mortelle) ; de David, au Louvre (Bélisaire, assis à la porte d'un temple, tient dans ses bras son jeune guide, qui tend le casque du vieux général aveugle pour recevoir l'aumône que lui fait une femme. Derrière elle, un soldat témoigne sa surprise en reconnaissant son ancien général). [V. p. 282.]

Bélisaire, tragédie de Rotrou (1643). Le nœud de la pièce est la haine de l'impératrice Théodora contre Bélisaire, qui a dédaigné son amour, et qui cherche à le faire assassiner. N'y pouvant réussir, elle le perd, par ses calomnies, dans l'esprit de Justinien, qui ordonne la mort de Bélisaire. Tragédie trop romanesque. — Le même sujet a été traité par La Calprenède (1659). — Dartigny en tira un livret en trois actes, dont Philidor écrivit la musique (1796).

Bélisaire (*Belisario*), opéra en trois actes, paroles de Cammarano, musique de Donizetti (1836) ; la partition renferme quelques morceaux remarquables.

Bélise, personnage des *Femmes savantes*, de Molière ; elle forme, avec Armande et Philaminte, un trio de précieuses dont le nom a passé en proverbe.

bélître ou, d'après l'Acad., **belître** n. m. (de l'all. *bettler*, mendiant). Homme de rien ; coquin, gueux, cuistre : *c'est un franc bélître.*

Bell (Charles), physiologiste écossais, né à Edimbourg, m. près de Worcester (1774-1842). Il a découvert la distinction entre les nerfs sensitifs et les nerfs moteurs.

Bell (André), Ecossais, né à Saint-Andrews, m. à Cheltenham (1753-1832), qui introduisit en Europe la méthode de l'enseignement mutuel, qu'il avait vu pratiquer aux Indes.

Bell (Alexandre-Graham), physicien américain, un des inventeurs du téléphone, né à Edimbourg, m. à Halifax (Canada) [1847-1922].

Bella (Stefano **della**), graveur italien, n. et m. à Florence (1610-1664) ; a gravé des épisodes militaires du règne de Louis XIII

Bellac [*bèl-lak*], ch.-l. d'arr. (Haute-Vienne) ; 4.880 h. (*Bellachons*). Ch. de f. Orl., à 39 kil. de Limoges. Tanneries. — L'arr. a 8 cant., 65 comm., 80.070 h. ; le cant. a 6 comm. et 10.950 h.



Armes de Bellac.

belladone [*bèl-la*] n. f. (ital. *belladonna;* de *bella*, belle, et *donna*, dame). Plante vénéneuse, de la famille des solanées, appelée vulgairement *belle-dame* et employée en médecine : *les fruits de la belladone ressemblent à des cerises noires, et renferment un poison violent.*



Belladone : a, coupe du fruit ; b, graine.

— ENCYCL. La belladone est très commune dans les pays chauds et tempérés ; elle croît sur les montagnes, le long des haies, des murs, dans les taillis. C'est une plante vivace pouvant atteindre 1m,50, qui fleurit à la fin de juin ; toutes les parties de la belladone, surtout les baies, contiennent un poison violent, l'*atropine*. On l'utilise en médecine sous forme de poudre, teinture, alcoolature et sirop, comme calmant antispasmodique.

belladonine n. f. Base extraite de l'atropine commerciale.

Bellaggio, bourg d'Italie (Lombardie), sur le lac de Côme ; 3.400 h. Site célèbre.

Bellaigue (Camille), critique musical français, né à Paris en 1858. Ses études, où il défend habilement la tradition en art, se recommandent aussi par la distinction de la forme.

bella matribus detestata, expression d'Horace (*Odes*, I, 1, 24-25), qui signifie *les guerres dont les mères ont horreur* et qui a son reflet dans ce vers d'A. Barbier, à propos de la colonne Vendôme (Paris) :

Ce bronze que jamais ne regardent les mères.

Bellamy (Edouard), écrivain socialiste américain, né à Chicopee Falls (1850-1898). Son roman utopique *Looking backwards*, a eu un grand succès en Amérique.

Bellangé (Hippolyte), peintre de batailles et graveur lithographe français, né et m. à Paris (1800-1866). Il a retracé avec un souci minutieux du détail les victoires de la République et de l'Empire. — Son fils EUGÈNE, né à Rouen, m. à Paris (1837-1895), s'est distingué comme peintre militaire.



Bellangé.

Bellarmin (le cardinal Robert), théologien de l'ordre des jésuites, né à Montepulciano (Toscane), mort à Rome (1542-1621). Bellarmin fut légat de Sixte-Quint en France et séjourna dans Paris assiégé par Henri III et Henri IV. Il fut le premier controversiste de son temps.



Bellarmin.

Bellart [*lar*] (Nicolas-François **de**), procureur général à Paris sous la Restauration, né et m. à Paris (1761-1826). Il se signala par sa sévérité dans la répression des délits de presse et mouvements libéraux.

Bellary, v. de l'Inde anglaise, présidence de Madras ; 53.000 h.

bellâtre [*bè-lâ-tre*] n. et adj. Qui a une beauté fade, sans expression, ou qui a des prétentions à la beauté : *un, une bellâtre ; un jeune homme bellâtre.*

Bellatrix, étoile rougeâtre de deuxième grandeur, située sur l'épaule occidentale d'Orion, dans la constellation de ce nom.

Bella-Vista, v. de la république Argentine (prov. de Corrientes), sur le rio de Parana ; 8.000 h.

Bellay [*bèl-lè*] (Guillaume **du**), un des plus braves généraux de François Ier, né près de Montmirail (1491-1543), auteur de *Mémoires*. — JEAN, frère du précédent, cardinal, homme d'Etat (1492-1560). — JOACHIM, né au Liré, près d'Angers, m. à Paris (1525-1560), neveu du précédent. Il fut un des poètes les plus remarquables de la Pléiade et est l'auteur de l'*Olive*, des *Jeux rustiques*, des *Regrets*, recueils qui font de lui un des maîtres du lyrisme à la Renaissance. Sa célèbre *Défense et illustration de la langue française* fut le manifeste de la nouvelle école.

Belle au bois dormant (*la*), conte de Perrault. Une fée ayant été oubliée au baptême d'une princesse, celle-ci est condamnée à dormir cent ans, Réveillée, puis épousée par un beau prince, elle a deux enfants : *Aurore* et *Jour*, et est heureuse, malgré une méchante belle-mère.

Belle aux cheveux d'or (*la*), conte de Mme d'Aulnoy. Une belle princesse, pour consentir à épouser un roi, soumet l'ambassadeur de celui-ci, *Avenant*, à de terribles épreuves. Il sort vainqueur de toutes, grâce à la reconnaissance d'une carpe, d'un corbeau, d'un hibou et du petit chien *Cabriole*, et c'est Avenant que la princesse épouse.

Belle et la Bête (*la*), conte de Mme Leprince de Beaumont. Un marchand imprudent est obligé de livrer une de ses filles à un monstre horrible. Mais le monstre aime la jeune fille, qui finit par l'aimer aussi, à cause de sa bonté. Cet amour fait reprendre au monstre sa forme de prince, dont une méchante fée l'avait privé jadis, et ils s'épousent.

Belle Gabrielle (*la*), roman d'Aug. Maquet (1855) ; l'action se déroule aux premières années du règne de Henri IV. Il a pour principaux personnages Espérance, fils naturel de Crillon, Gabrielle d'Estrées et Pontis, camarade d'Espérance, et plus tard auteur de *Mémoires*. Ce roman est suivi d'un second, ayant pour titre *la Maison du baigneur.*

Belle Hélène (*la*), opéra bouffe en trois actes, paroles de Henri Meilhac et Ludovic Halévy, musique d'Offenbach ; parodie amusante de la mythologie grecque, musique joyeuse et vive, où sont racontées d'une façon plaisante les amours de Pâris et d'Hélène (1864).

Belle Jardinière (*la*), tabl. de Raphaël, au Louvre, joli groupe, madone gracieuse et candide. (V. p. 281.)

belle-angevine n. f. Variété de poire remarquable par sa taille et son poids (qui peut atteindre 2 kil.), mais dont la chair est sans grande saveur. Pl. des *belles-angevines.*

Belleau (BOIS), situé dans le dép. de l'Aisne, près de la petite comm. du même nom (arr. de Château-Thierry). Il fut occupé par les Allemands pendant quelques jours, en septembre 1914. Au cours de la troisième bataille de l'Aisne (27 mai-juin 1918), il fut définitivent repris, et c'est du bois Belleau que les Américains sont partis à la contre-offensive, le 18 juillet, au début de la bataille du Soissonnais et de l'Ourcq.

Belleau [*bè-lô*] (Remi), né à Nogent-le-Rotrou, m. à Paris (1528-1577) ; un des sept poètes de la Pléiade, élégant et gracieux, auteur de la *Bergerie*, des *Amours et nouveaux échanges* (métamorphoses) *des pierres précieuses*. Ronsard appelait Belleau le *peintre de la nature.*



Remi Belleau.

Bellecour (Gilles COLSON, dit), comédien français, né et m. à Paris (1725-1778) ; excella dans les rôles de grand seigneur.

belle-dame n. f. Nom vulgaire de l'arroche et de la belladone. Papillon, vanesse du chardon. Pl. des *belles-dames.*

belle-de-jour n. f. Nom vulgaire du convolvulus, dont la fleur ne s'épanouit que le jour. Pl. des *belles-de-jour*. V. CONVOLVULUS.

belle-de-nuit n. f. Nom vulgaire des mirabillis, dont les fleurs ne s'épanouissent que la nuit. Femme galante. Pl. des *belles-de-nuit.*

belle-d'onze-heures n. f. Espèce d'ornithogale, dont les fleurs s'épanouissent vers onze heures du matin. Pl. des *belles-d'onze-heures*.

Belledonne, massif montagneux granitique de l'Isère, dans les Alpes du Dauphiné. Alt. max. 2.981 m.

belle-d'un-jour n. f. Nom vulgaire de l'asphodèle et de l'hémérocalle. Pl. des *belles-d'un-jour*.

bellée [*bé-lé*] n. f. Pêche qui se pratique au moyen d'une cordelette maintenue à fleur d'eau par des flotteurs et portant de distance en distance des empiles garnies d'un hameçon, qui sont immergées.

belle-face adj. Se dit d'un cheval dont la face (front et chanfrein) est couverte d'une large tache blanche : *le cheval peut être belle-face ou demi-belle-face*.

belle-fille n. f. Femme du fils. Celle dont on a épousé le père ou la mère. Pl. des *belles-filles*.

belle-fleur n. m. Variété de pomme. Pl. des *belles-fleurs*.

Bellefonds [*fon*] (maréchal Bernardin Gigault **de**), homme de guerre et diplomate français (1630-1694).

Bellefontaine, comm. des Vosges, arr. et à 14 kil. de Remiremont ; 1.570 h.

Belleforest (François **de**), littérateur français (1530-1583) ; auteur des *Histoires prodigieuses extraites de plusieurs fameux auteurs*, d'où Skakespeare a tiré le sujet de *Hamlet*.

Bellegambe [*ghan-be*] (Jean), peintre flamand, né et mort à Douai (1470-vers 1540). Ses contemporains l'avaient surnommé *le Maître des couleurs*.

bellegarde n. f. Variété de pêche ; variété de laitue pommée.

Bellegarde, comm. de l'Ain, arr. et à 26 kil. de Nantua, au confluent du Rhône et de la Valserine ; 3.280 h. Ch. de f. P.-L.-M. Asphalte. Perte du Rhône.

Bellegarde, ch.-l. de c. (Loiret), arr. et à 23 kil. de Montargis, sur le Fessard, affl. du Loing ; 1.180 h. — Le cant. a 12 comm. et 6.970 h.

Bellegarde, comm. du Gard, arr. et à 15 kil. de Nîmes ; 2.670 hab. Distillerie.

Bellegarde, fort des Pyrénées-Orientales, près de la frontière d'Espagne, à 10 kil. de Céret. Pris en 1794 par Dugommier.

Bellegarde (Roger Ier de Saint-Lary **de**), un des favoris de Henri III. Il devint maréchal de France, fut disgracié et mourut en 1579. — Roger II, de la même famille, fut comblé de faveurs par Henri IV, qu'il avait vaillamment servi (1562-1646).

Bellegarde (Henri **de**), général autrichien, né à Dresde, mort à Vienne. Il combattit Napoléon en Italie et en Autriche (1756-1845).

Bellegarde-en-Forez, comm. de la Loire, arr. et à 21 kil. de Montbrison ; 1.500 h. Ch. de f. P.-L.-M.

Bellegarde-en-Marche, ch.-l. de c. (Creuse), arr. et à 12 kil. d'Aubusson ; 600 h. — Le cant. a 9 comm. et 8.730 h.

Belleghem, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Courtrai) ; 3.240 h.

Belle-Ile, île de l'océan Atlantique. La principale localité de l'île, *Palais*, est le chef-lieu du canton de Belle-Ile, arr. de Lorient (Morbihan). Forteresse qui servit de lieu de déportation pour les détenus politiques, de 1848 à 1852. — Le cant. a 4 comm. et 9.700 h. (*Bellilois*).

Belle-Isle (détroit de), bras de mer qui sépare le Labrador du nord de l'île de Terre-Neuve.

Belle-Isle (Charles Fouquet **de**), maréchal de France, né à Villefranche (Aveyron), m. à Versailles (1684-1761) ; petit-fils de Fouquet. Il s'illustra en 1742 par l'admirable retraite de Prague et fut appelé au ministère de la guerre en 1758.


Maréchal de Belle-Isle.

Belle-Isle (*hôtel de*), résidence historique de la famille de ce nom, entre la rue de Lille et le quai d'Orsay, à Paris, construite au XVIIIe siècle par Bruant. C'est aujourd'hui le siège de la Caisse des dépôts et consignations.

Belle-Isle (*Mlle de*), drame en cinq actes, en prose, par A. Dumas père (1839), sa meilleure pièce. Le duc de Richelieu, à la suite d'un pari, s'introduit la nuit chez Mlle de Belle-Isle, où l'accueille, sans qu'il s'en doute, son ancienne maîtresse, la marquise de Prie. L'honneur de la jeune fille serait, néanmoins, compromis et son fiancé réduit à se tuer, si tout ne s'arrangeait au dénouement. Intrigue habilement machinée, dialogue pétillant d'esprit.

Belle-Isle-en-Terre, ch.-l. de c. (Côtes-du-Nord), arr. et à 20 kil. de Guingamp ; 1.860 h. Ch. de f. E. Fer. — Le cant. a 7 comm. et 12.940 h.

Bellem, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Gand) ; 2.030 h.

belle-maman n. f. V. belle-mère.

Bellême, ch.-l. de c. (Orne), arr. et à 18 kil. de Mortagne, sur la Même, affl. de l'Huisne ; 2.340 h. (*Bellémois*). Belle forêt, riche en antiquités (dolmens, *pierre des Marchands*). — Le cant. a 15 comm. et 9.050 h.

bellement [*bè-le-man*] adv. Avec gentillesse ; avec charme. Doucement, avec modération.

belle-mère n. f. Mère du mari ou de la femme. Par rapport aux enfants, celle qui a épousé leur père. Pl. des *belles-mères*. (On dit aussi *fam.* belle-maman. Pl. des *belles-mamans*.)

Bellenaves, comm. de l'Allier, arr. et à 19 kil. de Gannat, sur un affl. de la Bouble ; 2.170 h. Ch. de f. Orl. Marbre, chaux.

Bellencombre [*bè-lan-kon-bre*], ch.-l. de c. (Seine-Inférieure), arr. et à 27 kil. de Dieppe, sur la Varenne, affl. de l'Arques ; 700 h. — Le cant. a 15 comm. et 6.660 h.

belle-petite-fille n. f. Fille d'un beau-fils ou d'une belle-fille. Pl. des *belles-petites-filles*.

Bellerive-sur-Allier, comm. de l'Allier, arr. et à 16 kil. de Gannat ; 2.100 h.

Bellérophon, héros mythologique, fils de Glaucus et petit-fils de Sisyphe. Ayant tué Belléros, son frère, sans le connaître, il s'expatria et se retira à la cour de Prœtos, roi d'Argos. Ce prince, jaloux de son hôte et ne voulant point violer les lois de l'hospitalité, envoya le héros à Iobatès, son beau-frère, roi de Lycie, après avoir remis à Bellérophon des tablettes où était gravé, en signes mystérieux, l'ordre de lui donner la mort. Iobatès lui ordonna de combattre la Chimère, persuadé qu'il succomberait dans cette lutte ; mais, monté sur Pégase, Bellérophon tua le monstre, épousa la fille du roi de Lycie et lui succéda. — L'expression *lettres de Bellérophon* sert à désigner des lettres écrites contre ceux mêmes qui sont chargés de les porter, ou simplement une recommandation trompeuse.

Bellerose, comédien français, mort en 1670. Il dirigea la troupe de l'hôtel de Bourgogne et fut l'un des meilleurs acteurs de son temps.

Belle-Rose, par A. Achard, roman de cape et d'épée ; un des modèles du genre, où le héros Belle-Rose joue un grand rôle au passage du Rhin et dans le conflit entre Louvois et le maréchal de Luxembourg (1847).

belles-lettres n. f. pl. Nom donné spécialement à la grammaire, à l'éloquence et à la poésie.

belle-sœur n. f. Celle dont on a épousé le frère ou la sœur. Femme du frère. Femme du beau-frère. Pl. des *belles-sœurs*.

Bellessort (André), professeur et écrivain français, né à Laval en 1866 ; auteur de poèmes (*la Chanson du Sud*) et de récits de voyage (*la Jeune Amérique ; la Roumanie moderne ; les Journées et les Nuits japonaises*).

Belleval (Pierre Richer **de**), médecin et botaniste français, né à Châlons-sur-Marne (1564-1632).

Bellevaux [*vô*], comm. de la Haute-Savoie, arr. et à 22 kil. de Thonon ; 1.650 h.

Belleville, faubourg de Paris, anc. comm. réunie à la capitale depuis 1860. (Hab. *Bellevillois*.)

Belleville, comm. de la Meuse, arr. et à 2 kil. de Verdun-sur-Meuse ; 1.650 h. Pyrites de cuivre.

Belleville, ch.-l. de c. (Rhône), arr. et à 14 kil. de Villefranche ; 3.120 h. (*Bellevillois*). Ch. de f. P.-L.-M. Toiles, vins. — Le cant. a 13 comm. et 14.650 h.

Belleville-sur-Vie, comm. de la Vendée, arr. et à 12 kil. de La Roche-sur-Yon ; 1.210 h. Ch. de f.

Bellevue [*vû*], localité de Seine-et-Oise, comm. de Meudon, arr. et à 7 kil. de Versailles, au-dessus de la Seine, d'où l'on jouit d'une vue magnifique ; beau château construit en 1748 pour Mme de Pompadour, aujourd'hui détruit ; 4.600 h. Ch. de f. E. Nombreuses villas.

Bellevue-la-Montagne, comm. de la Haute-Loire, arr. et à 25 kil. du Puy ; 1.540 h.

Belley [*bè-lè*], anc. capit. du *Bugey*, ch.-l. d'arr. (Ain) ; 6.200 h. (*Belleysans*.) Ch. de f. P.-L.-M., à 74 kil. de Bourg. Evêché. Pierres lithographiques. Patrie de Brillat-Savarin. — L'arr. a 9 cant., 116 comm., 73.500 h. ; le cant. a 24 com. et 15.920 h.


Armes de Belley.

Belleyme (Louis-Marie **de**), jurisconsulte et magistrat français, né à Paris (1787-1862).

Belleysan,anne, habitant ou originaire de Belley (Ain) : *les Belleysans*. Adjectiv. : *produits belleysans*.

Belliard [*ar*] (Augustin-Daniel), général français, né à Fontenay-le-Comte, mort à Bruxelles (1769-1832). Il se distingua dans les guerres de l'Empire, fut pair de France et ambassadeur à Bruxelles sous la Restauration.

Bellicourt, comm. de l'Aisne, arr. et à 13 kil. de Saint-Quentin ; 1.200 h. (en 1914). Ch. de f. Sucreries.

Bellièvre (Claude **de**), magistrat et archéologue français, né et m. à Paris (1487-1577) ; auteur des fameuses *Tables de Claude*, un des plus importants monuments de l'épigraphie romaine en France.

Bellièvre (Pompone **de**), né à Lyon, m. à Paris (1529-1607). Il fut surintendant des finances sous Henri III, chancelier de France sous Henri IV. — Divers autres membres de cette famille ont rempli d'importantes fonctions dans la magistrature.

Bellifontain, e [*fon-tin, è-ne*], habitant ou originaire de Fontainebleau : *les Bellifontains*. Adjectiv. : *population bellifontaine*.

belligérance [*bèl-li*] n. f. Etat, qualité de belligérant.

belligérant [*bèl-li-jé-ran*], **e** adj. et n. (de *belligérer*). Qui fait la guerre régulièrement comme soldat, par opposition aux corps francs, corsaires, etc. Qui est en guerre, par opposition aux *neutres* : *puissances belligérantes ; les belligérants*. *Fam.* Gens en querelle.


Giovanni Bellini.

belligérer v. n. (du lat. *bellum*, guerre, et *gerere*, faire. Se conj. comme *accélérer*.) Faire la guerre. (Peu us.)

Belligné, comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 18 kil. d'Ancenis ; 1.910 h.

Bellini, nom d'une illustre famille de peintres vénitiens, dont les plus remarquables sont : Jacopo, né à Venise (1400-1464), et ses deux fils, Gentile, né et mort à Venise, qui séjourna à Constantinople (1421-1501), et Giovanni, plus connu en France sous le nom de *Jean Bellini*, né à Venise, un des plus purs coloristes de l'école vénitienne (1426-1516).

Bellini (Laurent), célèbre anatomiste italien, né à Florence (1643-1704), qui fut médecin de Clément XI.

Bellini (Vincenzo), célèbre compositeur de musique italien, né à Catane, m. à Puteaux (1801-1835) ; musicien charmant, qui rachète ce qui lui manquait sous le rapport de l'instruction musicale, par une inspiration d'une fraîcheur et d'une grâce exquises, ainsi que par un sentiment tendre et passionné. Ses chefs d'œuvre sont : *la Somnambule*, *Norma*, *les Puritains*, *le Pirate*, *Zaïre*, etc.


Vincenzo Bellini.

Bellinzona, v. de Suisse, ch.-l. du c. du Tessin, sur le Tessin ; 5.000 h. Commerce de transit très actif ; filature, chapelleries.

belliqueux, euse [*bèl-li-keû, eu-ze*] adj. (lat. *bellicosus* ; de *bellum*, guerre). Guerrier, martial. Qui aime la guerre : *homme belliqueux*. Qui marque cet amour : *air belliqueux*. Ant. **Pacifique, paisible.**

bellis [*bèl-liss*] n. f. Nom scientifique du genre pâquerette ou petite marguerite.

bellissime [*bèl-li-si-me*] adj. (superl. de *bel*, d'après l'ital. *bellissimo*). *Fam.* Très beau.

Bellmann (Charles-Michel), poète scandinave, né et m. à Stockholm (1740-1795) ; surnommé *l'Anacréon de la Suède*.

bellochin [*bèl*] n. m. Cépage noir, cultivé dans les environs de Chambéry.

Bello Horizonte (*Bel Horizon*), ville des Etats-Unis du Brésil, capitale de l'Etat de Minas Geraes, sur le plateau intérieur et sur l'Arradas (bassin supérieur du São Francisco) ; 40.000 h.

bellon [*bèl*] n. m. Nom donné aux coliques saturnines, dans les mines de plomb.

Bellone, déesse de la guerre, chez les Romains. Le nom de *Bellone* appartient à la poésie, et entre dans certaines périphrases, comme : *les champs de Bellone*, les champs de bataille ; *les fureurs de Bellone*, fureur qui anime les soldats au combat.

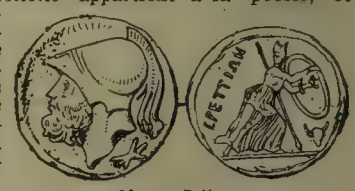
Mars et Bellone.

Bellot [*bèl-lo*] (Joseph-René), marin français, né à Paris, m. dans les glaces polaires, victime du dévouement qui le poussa à la recherche de sir John Franklin (1826-1853).

bellot, otte [*bè-lo, o-te*] adj. Petit et joli, mignon : *enfant bellot*. Bellâtre : *un petit homme bellot*. N. Terme d'affection : *ma petite bellotte*.

bellote [*bèl*] n. f. Chêne d'Espagne et d'Algérie dont le gland doux sert à la falsification du café.

Bellotto ou **Belloto,** V. Canaletto.

Bellou-en-Houlme, comm. de l'Orne, arr. et à 20 kil. de Domfront ; 1.730 h. Ch. de f. Et. Tourbières.

Bellovaques (les), puissante tribu de la Gaule Belgique, dans le Beauvaisis. Elle résista énergiquement à Labiénus et à César. — Un *Bellovaque*.

Bellovèse, chef gaulois, neveu d'Ambigat, roi des Tiburiges. Il franchit les Alpes et s'établit avec ses tribus dans la vallée du Pô, qui prit le nom de Gaule cisalpine (Ve ou VIe s. av. J.-C.).

Belloy (cardinal Jean-Baptiste **de**), archevêque de Paris, né à Morangles (Oise), m. à Paris (1709-1808).

Belloy (Pierre-Laurent Buirette, dit **de**), poète français, né à Saint-Flour, m. à Paris (1727-1775) ; auteur du *Siège de Calais*, tragédie patriotique.

belluaire [*bèl-lu-è-re*] n. m. (du lat. *bellua*, bête féroce). *Antiq. rom.* Celui qui domptait les bêtes féroces, ou combattait contre elles dans le cirque. Auj. Celui qui dompte les bêtes féroces.

Bellune, v. forte d'Italie (Vénétie), sur la Piave, affl. de l'Adriatique ; 16.000 h. Masséna y vainquit les Autrichiens, le 13 mars 1797.

Bellune (duc **de**). V. Victor.

Belmez, v. d'Espagne (prov. de Cordoue), sur le Guadiato ; 12.000 h. Mines de houille.

Belmont [*mon*], ch.-l. de c. (Aveyron), arr. et à 25 kil. de Saint-Affrique, sur la Rance, affl. du Tarn ; 1.330 h. — Le cant. a 6 comm. et 5.710 h.

Belmont, ch.-l. de c. (Loire), arr. et à 38 kil. de Roanne ; 3.110 h. Soie, lin. — Le cant. a 9 comm. et 11.070 h.

Belmontet (Louis), poète dramatique et homme politique français, né à Montauban, m. à Paris (1799-1879). Il composa, avec Al. Soumet, la tragédie : *une Fête sous Néron*.

belneau [*nô*] n. m. Sorte de tombereau pour le transport du fumier.

béloce n. f. Fruit du prunier sauvage dit *bélocier*.

Belœil, comm. de Belgique (Hainaut, arr d'Ath) ; 2.700 h. Brasseries, toiles. Château des princes de Ligne.

Belon (Pierre), naturaliste français, né près du Mans, assassiné par des voleurs dans le bois de Boulogne (1517-1564). Il ouvrit la voie à l'anatomie comparée.


P. Belon.

Bélon, petit fleuve côtier du Finistère (parcs à huîtres).

bélonésite n. f. Molybdate de magnésie.

bélonoïde adj. (du gr. *bélonê*, aiguille, et *eidos*, forme). Qui a la forme d'une aiguille : *les apophyses bélonoïdes*.

belossard [*lo-sar*] n. m. Cépage rouge, cultivé dans l'Ain et dont les fruits sont aussi consommés comme raisins de table.

bélostome [*los-to-me*] n. m. (du gr. *belos*, dard, et *stoma*, bouche). Genre d'insectes coléoptères des régions tropicales, appelés aussi *nèpes*.

Belot *[lo]* (Adolphe), romancier et auteur dramatique français, né à La Pointe-à-Pitre, m. à Paris (1829-1890) ; auteur de *Mademoiselle Giraud ma femme* et, avec Villetard, du *Testament de César Girodot*.

bélouga ou **béluga** n. m. Cétacé carnivore de la famille des delphinidés, comprenant de grands

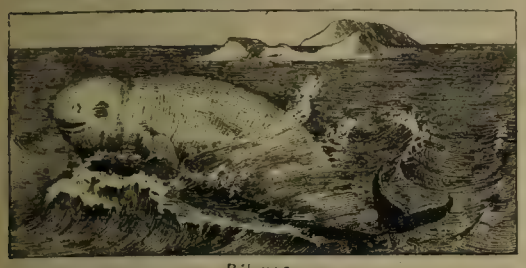

Bélouga.

dauphins des mers boréales : *le bélouga atteint 6 mètres de long*. Nom donné par les Russes à l'esturgeon.

Béloutchistan ou **Baloutchistan,** pays d'Asie, à l'E. de la Perse ; contrée montagneuse et sauvage où errent des tribus nomades de pasteurs ; superf. 275.000 kil. carr. ; pop. 400.000 h. (*Béloutches* ou *Baloutches.*) Capit. *Kélat*. — Forme un kanat dont le souverain est, en réalité, vassal des Anglais.

Below (Fritz **von**), général allemand, né à Dantzig en 1853 ; a commandé une armée allemande pendant la Grande Guerre.

Belp, comm. de Suisse (cant. de Berne) ; 2.350 h. Fabrique de drap ; ciment.

Belpasso, v. d'Italie (Sicile, prov. de Catane) ; 7.800 h. Vins.

Belpech *[pèch]*, ch.-l. de c. (Aude), arr. et à 32 kil. de Castelnaudary, sur la Vixiège, affl. du Grand Hers ; 1.760 h. — Le cant. a 12 com., 4.550 h.

Belphégor, idole des Moabites, des Ammonites et des Madianites, qui, dans la théologie syrienne, symbolisait, croit-on, le soleil. Les Israélites lui rendirent parfois hommage.

Belphégor, nouvelle de Machiavel, satire mordante contre les femmes, imitée par La Fontaine.

Belrupt, comm. de la Meuse, arr. et à 5 kil. de Verdun ; 1.230 h.

Belsunce *[zun-se]* **de Castelmoron** (François de), évêque de Marseille, né à La Force (Périgord), m. à Marseille (1671-1755). Il montra une charité héroïque pendant la peste de 1720-1721.



Belt (**Grand-** et **Petit-**), nom de deux détroits, le premier entre les îles de Fionie et Seeland, le second entre la Fionie et le Jutland. Ils réunissent la mer Baltique à la mer du Nord par le Cattégat et le Skager-Rak. La navigation y est dangereuse et malaisée.

Beltrame, personnage de l'ancienne comédie italienne, ayant quelque analogie avec Pantalon, mais moins naïf et moins ridicule que lui.

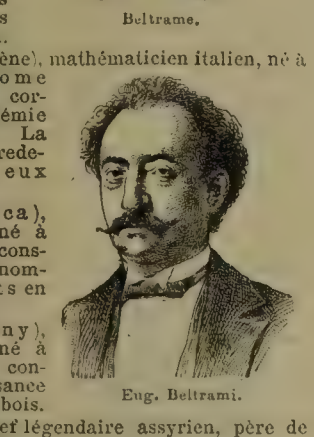

Beltrame.

Beltrami (Eugène), mathématicien italien, né à Crémone, m. à Rome (1835-1900). Membre correspondant de l'Académie des sciences (1870). La géométrie lui est redevable de nombreux progrès.

Eug. Beltrami.

Beltrami (Luca), architecte italien, né à Milan en 1854 ; a construit ou restauré de nombreux monuments en Lombardie.

Beltrand (Tony), graveur français, né à Lyon (1848-1904) ; a contribué à la renaissance de la gravure sur bois.

Bélus *[luss]*, chef légendaire assyrien, père de Ninus (vers l'an 2000 av. J.-C.).

belvédère ou **belvéder** *[bèl-vé-dèr]* n. m. (ital. *belvedere*). Petit pavillon ou terrasse, au sommet d'un édifice.

Belvédère (*musée du*), célèbre musée de Rome, au Vatican. — Le même nom est donné à un château de Vienne, où se trouvait une remarquable galerie de peinture, transportée depuis au *Musée artistique et historique*.

Belvédère, comm. des Alpes-Maritimes, arr. et à 54 kil. de Nice ; 1.160 h. Plomb argentifère. Essences.

Belvès *(vèss)*, ch.-l. de c. (Dordogne), arr. et à 33 kil. de Sarlat, sur la Noze, affl. de la Dordogne ; 1.860 h. (*Belvézois*). Ch. de f. Orl. Distilleries, minoteries. — Le cant. a 15 comm. et 6.560 h.

Belz, ch.-l. de c. (Morbihan), arr. et à 25 kil. de Lorient : 3.190 h. Port sur l'estuaire de l'Etel. — Le cant. a 5 comm. et 11.370 h.

Belzébuth, nom d'un démon considéré comme le chef des esprits malins dans le Nouveau Testament.

Belzoni (Jean-Baptiste), savant voyageur italien, né à Padoue, m. à Gato (1778-1823). Il se consacra à l'étude des antiquités égyptiennes.

Bem (Joseph), général polonais, né à Tarnow, m. à Alep (1795-1850). Il se distingua contre les Autrichiens et les Russes, pendant l'insurrection hongroise de 1849.



Belvédère.

bêma n. m. *Antiq. gr.* Tribune des orateurs. Avant-scène d'un théâtre. Siège ou trône de l'évêque, dans l'abside.

bembex *[bin-bèkss]* n. m. Genre d'insectes hyménoptères, comprenant des guêpes d'assez grande taille, communes en France.



Carte du Béloutchistan.

bembidion *[bin]* n. m. Genre d'insectes coléoptères, comprenant de nombreuses espèces de carabes qui vivent au bord des eaux, dans les régions froides et tempérées.

Bembo *[bin]* (Pierre), cardinal italien, secrétaire du pape Léon X, célèbre comme protecteur des lettres et comme érudit, né à Venise, m. à Rome (1470-1547). Ecrivain plein de grâce et de goût, il fut le restaurateur de la pure latinité de Cicéron. On lui doit une *Histoire de Venise*, des poésies latines et italiennes.



Bembo.

bémentite n. f. Silicate hydraté naturel de manganèse avec fer, zinc et magnésie.

bémol n. m. (de *b*, et *mol*). *Mus.* Signe qui baisse la note d'un demi-ton. (Le double bémol baisse d'un demi-ton une note déjà bémolisée.) Adjectiv. Se dit de la note ainsi abaissée : *si bémol*.

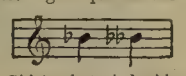

Si bémol et si double bémol.

— Encycl. Les bémols se posent à la clef de quarte en quarte en montant, ou de quinte en quinte en descendant, en commençant par le *si*. Pour connaître dans quel ton est écrit un morceau qui a des bémols à la clef, on compte une quarte au-dessous du dernier bémol, et l'on a ainsi la tonique du ton majeur ; lorsqu'il y a plusieurs bémols, l'avant-dernier bémolise toujours la tonique du ton majeur.

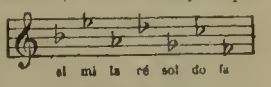

Ordre des bémols.

bemoliser *[zé]* v. a. Marquer une note d'un bémol, ou armer la clef de bémols.

Bémont (Charles), historien français, né à Paris en 1848, membre de l'Académie des inscriptions ; auteur d'importants travaux sur l'histoire d'Angleterre, éditeur des *Chartes des libertés anglaises* et des *Rôles gascons*.

ben *[bèn]* n. m. Nom des graines du moringa, dont on extrait une huile dite *huile de ben*.

ben *[bèn]*, mot ar. signif. *fils*. V. BÉNI.

ben ou **bene** adv. ital. signif. *bien*, et usité en musique.

benace n. f. Charrue employée en Touraine.

Benacus, nom latin du lac de Garde (Italie).

Benadad, nom de trois rois de Syrie, qui résidèrent à Damas (Xe s. av. J.-C.). Les deux derniers furent en guerre avec les Israélites qui les vainquirent.

Ben-Ahin, comm. de Belgique (Liége, arr. de Huy) ; 2.730 h.

Benalcazar (Sébastien de), aventurier espagnol, un des conquérants de l'Amérique du Sud, né à Benalcaz, m. dans le Popayan (1495-1550).

bénar n. m. Gros chariot à quatre roues, employé au transport des céréales et des betteraves.

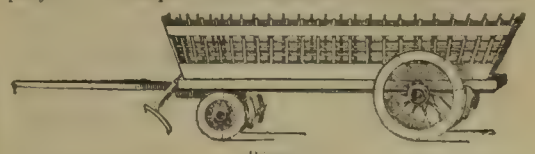

Bénar.

bénarde n. f. (de *Bernard*). Serrure à clef non forée et qui s'ouvre des deux côtés. Adjectiv. : *serrure bénarde*.

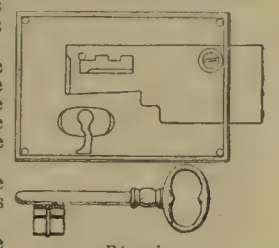

Bénarde.

Bénarès *[rèss]*, v. de l'Inde anglaise, sur le Gange ; 209.400 h. Ville sacrée des Hindous, siège principal de la littérature brahmanique.

bénate n. f. Caisse d'osier, en usage dans les salines.

bénaton n. m. Sorte de grand panier d'osier.

Benda *[bin]*, famille de musiciens, compositeurs et violonistes, qui firent partie de la chapelle du roi de Prusse, nés en Bohême dans le XVIIIe siècle.

Bendemann (Edouard), peintre d'histoire allemand, né à Berlin, m. à Dusseldorf (1811-1889).

Bender *[bin-dèr]* **(Tighina),** v. de Roumanie, remarquable par le siège qu'y soutint Charles XII contre les Turcs, après sa défaite de Pultava ; 32.000 h.

Bender-Abbassi ou **Goumroun,** v. et port de Perse, sur la mer d'Oman ; 8.000 h.

bene *[bé-né]* adv. (mot lat.). *Fam.* Bien. *Nota bene* (N. B.), remarquez bien.

Benedek (Louis **de**), général autrichien, né à Œdenbourg, mort à Gratz (1804-1881) ; il perdit en 1866 la bataille de Sadowa.

Beneden (Pierre-Joseph **Van**), zoologiste belge, né à Malines (1809-1894). On lui doit un excellent ouvrage sur *les Parasites et Commensaux de l'homme et des animaux*.

Benedetti (Vincent), diplomate français, né à Bastia, m. à Paris (1817-1900). Il représentait la France à Berlin, lors de la déclaration de guerre en 1870.

Benedetto da Majano, sculpteur et architecte florentin (1444-1498) ; auteur du tombeau de Philippe Strozzi.

Benedetto da Rovezzano, sculpteur et architecte florentin, né à Rovezzano vers 1480, m. vers 1550.

bénédicité n. m. Prière catholique latine, qui se fait avant le repas et dont le premier mot est *Benedicite* (Bénissez). Pl. des *bénédicités*.

Bénédicité (*le*), tableau de Le Brun ; composition expressive, mais au coloris terne et sans vigueur. — Tableau de Chardin (1740), au Louvre : sujet traité avec naturel et bonhomie. (V. p. 281.) — Tableau de Brion (1861) ; scène rustique solidement peinte. (V. p. 281.)



Bénédictin.

Bénédict (Julius), compositeur allemand, né à Stuttgart, m. à Londres (1804-1885) ; auteur de quelques opéras, d'oratorios, de cantates et de symphonies.

bénédictin, e n. Religieux, religieuse de l'ordre fondé par saint Benoit. *Fam.* Personne très laborieuse, d'une science profonde. *Travail de bénédictin*, très long et qui exige de l'érudition.

— Encycl. L'ordre des bénédictins fut fondé par saint Benoît en 529. Le célèbre monastère du Mont-Cassin (Italie) fut le berceau de cette congrégation, dont la règle se substitua bientôt à toutes les autres. Cet ordre a compté parmi ses membres une foule de savants laborieux et modestes et rendu d'immenses services aux lettres et aux sciences. Ce sont les seuls érudits du moyen âge ; ce sont eux qui ont transcrit, et par là conservé pour la postérité, la plupart des chefs-d'œuvre littéraires de la Grèce et de Rome. Une réforme générale de l'ordre fut accomplie vers 910 par la fondation de l'abbaye de Cluny. Du tronc bénédictin sortirent alors plusieurs branches : cisterciens (d'où sortirent à leur tour les trappistes, feuillants, etc.), camaldules, chartreux, célestins, etc. A l'ordre des bénédictins appartenait la célèbre congrégation française de Saint-Maur, qui avait son siège principal à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, et qui a produit des érudits tels que Mabillon, Luc d'Achéry, Montfaucon, Vaissète, et des œuvres comme la *Gallia christiana*, l'*Histoire littéraire de la France*, et de nombreuses histoires provinciales. Détruit par la Révolution, l'ordre fut restauré en France par dom Guéranger (1837) ; il compta les trois abbayes de Solesmes, Ligugé, Marseille. Il fut désorganisé par les décrets de 1880.



Bénédictine.

Les bénédictines font remonter leur institution à sainte Scolastique, sœur jumelle de saint Benoît ; elles suivaient la règle de saint Benoit adoucie, et subirent aussi différentes réformes.

bénédiction *[dik-si-on]* n. f. (du lat. *bene*, bien, et *dicere*, supin *dictum*, dire). Action d'un ministre d'une religion qui appelle, par un rit, la protection divine sur quelqu'un ou sur quelque chose : *la bénédiction d'une cloche*. Témoignage de reconnaissance : *méritez les bénédictions des malheureux*. Estime, affection universelle : *mémoire en bénédiction*. Souhaits solennels prononcés par une personne vénérable : *la bénédiction d'une mère, d'un vieillard, d'un mourant*. *Relig.* Etat, caractère de sainteté :

maison, enfant de bénédiction. Cérémonie religieuse où le prêtre bénit les fidèles, souvent en élevant le saint sacrement : *aller à la bénédiction. Bénédiction urbi et orbi*, bénédiction solennelle que le pape donne, du haut du Vatican, à la ville de Rome et à l'univers, le jeudi saint, le jour de Pâques et le jour de l'Ascension. *Bénédiction nuptiale*, cérémonie du mariage religieux. *C'est une bénédiction*, c'est le succès, l'abondance, comme par une faveur spéciale du ciel. ANT. **Malédiction.**

Bénédiction des blés (*la*), tableau de Jules Breton (1857), musée du Luxembourg ; scène rustique, traitée avec beaucoup de charme. (V. p. 281.)

Benedite (Georges), égyptologue français, né à Nîmes, m. à Louqsor (1857-1926), membre de l'Académie des inscriptions. — Son frère LÉONCE, historien d'art, né à Nîmes, m. à Paris (1859-1925).

Bénédix [*dikss*] (Roderic), acteur, conteur et écrivain dramatique allemand, né et mort à Leipzig (1811-1873) ; auteur des *Contes populaires allemands ;* de *Tête moussue*, comédie, etc.

bénef [*néf'*] n. m. *Pop.* Abréviation du mot *bénéfice.*

bénéfice n. m. (lat. *beneficium* ; de *bene*, bien, et *facere*, faire). Gain, profit : *réaliser de beaux bénéfices. Bénéfice brut*, sans déduction des frais, par opposition à *bénéfice net*, frais déduits. Avantage, privilège : *compter sur le bénéfice du temps, des événements.* Concession d'une terre ou d'un office à charge de certains services. (V. FÉODALITÉ.) *Sous bénéfice d'inventaire*, se dit pour exprimer qu'avant d'accepter une succession on se réserve de vérifier ses charges, et, *au fig.*, pour exprimer qu'avant d'admettre une opinion, un fait, etc., on se réserve de les vérifier. PROV. : **Les chevaux courent les bénéfices, et les ânes les attrapent,** ce n'est pas toujours le mérite qui est récompensé. ANT. **Perte, préjudice.**

— ENCYCL. *Dr. Bénéfice d'inventaire.* Ce mode d'acceptation des successions permet à l'héritier de ne supporter les charges de la succession que jusqu'à concurrence de l'actif, au lieu d'être tenu personnellement de toutes les dettes, comme dans le cas d'acceptation pure et simple. L'héritier bénéficiaire jouit de l'avantage de ne pas confondre ses biens personnels avec ceux de la succession, contre laquelle il conserve même le droit de faire valoir ses propres créances. Il peut aussi se décharger du payement des dettes, en abandonnant tous les biens aux créanciers et aux légataires.

La déclaration d'un héritier qu'il n'entend ne prendre cette qualité que sous bénéfice d'inventaire doit être faite au greffe du tribunal de première instance dans l'arrondissement duquel la succession s'est ouverte. Elle n'a d'effet qu'autant qu'elle est précédée ou suivie, dans les trois mois, d'un inventaire fidèle, exact et régulier des biens de la succession.

L'héritier a, de plus, pour délibérer sur son acceptation ou sur sa renonciation, un délai de quarante jours, qui commencent à courir du jour de l'expiration des trois mois donnés pour l'inventaire, ou du jour de la clôture de l'inventaire, s'il a été terminé avant les trois mois.

L'héritier bénéficiaire ne peut faire que des actes conservatoires ; cependant, s'il existe dans la succession des objets susceptibles de dépérir, ou dispendieux à conserver, il a le droit de se faire autoriser par la justice à procéder à la vente de ces effets, dans les formes prescrites par le code de procédure.

La femme commune en biens et ses héritiers jouissent d'un avantage qui a de grands rapports avec le bénéfice d'inventaire : s'ils acceptent la communauté, ils ne peuvent être tenus des dettes communes au delà de leur *émolument*, c'est-à-dire de leur part dans l'actif. Cet avantage est subordonné à la confection d'un inventaire, dans un délai fixé généralement à trois mois.

bénéficiaire [*si-è-re*] adj. et n. Se dit : 1° d'un héritier sous bénéfice d'inventaire ; 2° de ce qui est possédé à titre de bénéfice ; 3° de celui ou celle au bénéfice de qui se donne une représentation théâtrale, etc.

bénéficial, e, aux adj. Qui concerne les bénéfices ecclésiastiques.

bénéficiel, elle [*si-èl, è-le*] adj. Qui produit un bénéfice ; qui est avantageux.

bénéficier [*si-é*] n. m. Qui possède un bénéfice ecclésiastique.

bénéficier [*si-é*] v. n. (Se conj. comme *prier.*) Retirer un avantage ou un gain : *bénéficier d'une ordonnance de non-lieu.*

Bénéjacq, comm. des Basses-Pyrénées, arr. et à 18 kil. de Pau ; 1.700 hab. Tuiles.

Benelli (Sem), poète dramatique italien, né à Fillettole en 1877, auteur des drames historiques : *le Masque de Brutus, le Souper des farces, l'Amour des trois rois* et de comédies : *la Beffa*, etc.

Bénerville, comm. du Calvados, arr. et à 16 kil. de Pont-l'Evêque ; 200 h. Bains de mer (plage de sable).

Benès (Edouard), homme politique tchèque, né à Kozlany en 1884 ; ministre des affaires étrangères de la Tchécoslovaquie.

Benesse-Maremne, comm. des Landes, arr. et à 30 kil. de Dax ; 1.200 h. Ch. de f. Midi.

Benest, comm. de la Charente, arr. et à 21 kil. de Confolens ; 1.300 h. Ch. de f. Carrières.

benêt [*nè*] adj. et n. m. (du lat. *benedictus*, béni). Niais, sot, nigaud.

Benet, comm. de la Vendée, arr. et à 21 kil. de Fontenay-le-Comte ; 2.460 h. Ch. de f. Orl.

Bénévent [*van*], v. forte d'Italie (prov. de Bénévent), près de Naples ; 21.650 h. (*Bénéventins*). Bataille où Pyrrhus fut vaincu par les Romains (275 av. J.-C.). Mainfroi, roi des Deux-Siciles, y fut battu par Charles d'Anjou (1266).

Bénévent (prince de). V. TALLEYRAND.

Bénévent-l'Abbaye, ch.-l. de c. (Creuse), arr. et à 23 kil. de Bourganeuf ; 1.890 h. (*Bénéventins*). — Le cant. a 10 comm., et 11.050 h.

bénévole adj. (lat. *benevolus ;* de *bene*, bien, et *volo*, je veux). Bien disposé, indulgent : *lecteur bénévole. Auditeur bénévole*, celui qui assiste à une leçon sans y être obligé. Volontaire. Qui fait une chose sans y être forcé, et à titre gracieux. ANT. **Malévole, malveillant.**

bénévolement [*man*] adv. (de *bénévole*). Avec bienveillance. De son plein gré, sans y être tenu.

bénévolence [*lan-se*] n. f. (de *bénévole*). Bon vouloir, dispositions favorables.

Bénézet [*zè*] (Antoine), philanthrope américain, né à Londres, m. à Philadelphie (1713-1784). Il appartenait à la secte des quakers et fut l'un des premiers défenseurs de l'émancipation des noirs.

Benfeld [*bin-fèld*], ch.-l. de c. (Bas-Rhin), arr. d'Erstein, sur l'Ill, affl. du Rhin ; 2.500 h.

Benfey [*bin-fè*] (Théodore), philologue et orientaliste allemand, né à Nœrten, près de Gœttingue, m. à Gœttingue (1809-1881) ; auteur de remarquables travaux sur le sanscrit.

Bengale [*bin'*], gouvernement de l'Inde anglaise, la plus importante des grandes divisions ; 74.745.000 h. (*Bengalis*). Capit. *Calcutta.*

Bengale (GOLFE DU), formé par la mer des Indes, entre l'Hindoustan et l'Indochine.

Bengale (FEUX DE), compositions dans lesquelles entrent du charbon, du salpêtre, ainsi que des sels de baryte, strontiane, soude, etc., et qui, enflammées, donnent des flammes diversement colorées.

bengali [*bin*] n. m. Petit oiseau habitant les contrées chaudes de l'Afrique, de l'Arabie et de l'Inde.

— ENCYCL. Les bengalis sont de petits oiseaux de



Bengalis.

volière, qu'on exporte surtout d'Afrique. Les espèces les plus connues sont : le *cordon bleu* ou *astrild papillon*, le *bec-de-corail* ou *astrild ondulé.*

Bengali [*bin'*], originaire ou habitant du Bengale : *les Bengalis.* Adjectiv. : *les usages bengalis* (mais invar. au fém. : *les coutumes bengali*). N. m. Langue parlée au Bengale : *s'exprimer en bengali.*

bengaline [*bin*] n. f. Etoffe de soie, à trame de coton ou de laine.

Benghazi, v. et port de l'Afrique du Nord (Tripolitaine), à l'entrée orientale de la Grande Syrte, ch.-l. du vilayet de Barca ; 20.000 h. Commerce actif. C'est l'ancienne *Bérénice.*

Benguéla [*bin*] ou **Saint-Philippe-de Benguéla** (en portug. *São-Felipe-de-Benguela*), v. de la colonie portugaise d'Angola et chef-lieu du gouv. de Benguéla ; port sur l'Adriatique ; 3.000 h.

Bengy-sur-Craon, comm. du Cher, arr. et à 30 kil. de Bourges ; 1.210 h. Ch. de f. O.

béni (plur. de *ben*), mot sémitique signifiant *fils, habitant*, et qui entre dans la composition des noms de tribus de l'Afrique septentrionale.

Beni (RIO), rivière de la Bolivie. Cours 1.200 kil.

Béni-Abbès, puissante tribu kabyle d'Algérie. — Ksar fortifié du Sahara algérien, dans l'extrême Sud oranais.

Benicarlo, v. d'Espagne (prov. de Castellon de la Plaña), sur la Méditerranée ; 8.000 h. Toiles, vins.

Bénigne (saint), apôtre de Bourgogne, martyr vers 179. Fête le 1er novembre.

bénignement [*man*] adv. D'une manière bénigne. ANT. **Malignement, méchamment.**

bénignité n. f. (de *bénin*). Indulgence, douceur, condescendance. Caractère peu alarmant : *la bénignité d'une maladie.* ANT. **Malignité, malice.**

Beni-Méred, comm. d'Algérie, arr. d'Alger ; 476 h. Ch. de f. d'Alger à Oran. C'est près de là que fut blessé à mort le sergent Blandan (1842).

Béni-Mzab. *Géogr.* V. MZAB.

bénin, igne adj. (lat. *benignus*). Doux, indulgent jusqu'à la faiblesse : *humeur bénigne ; naturel bénin.* Sans gravité : *fièvre bénigne. Fig.* Favorable, propice : *ciel bénin. Remède bénin*, qui agit doucement. ANT. **Malicieux, malin, méchant.**

Bénin, v. capitale d'un royaume du même nom, en Afrique, près de l'embouchure du Niger. Aux Français ; 15.000 h.

Benincori (Ange-Marie), compositeur italien, né à Brescia, m. à Belleville (1779-1821).

Beniowski (Maurice-Auguste), aventurier hongrois, né à Verbovo, m. à Madagascar (1741-1786). Il avait fondé une colonie française dans cette île.

bénir v. a. (lat. *benedicere ;* de *bene*, bien, et *dicere*, dire). Consacrer au culte : *bénir une église.* Appeler les bénédictions du ciel : *bénir ses enfants.* Faire fructifier, prospérer : *Dieu bénit les familles nombreuses.* Glorifier, remercier : *bénir son bienfaiteur. Dieu vous bénisse !* se dit par plaisanterie à quelqu'un qui éternue, ou s'emploie ironiquement contre un importun. Ce verbe a deux part. pass. : *béni, e* et *bénit, e.* Ce dernier ne se dit que pour les choses consacrées par une cérémonie religieuse : *pain bénit, eau bénite. Eau bénite de cour*, vaines promesses. Employé avec l'auxiliaire avoir, *béni* ne prend jamais de *t* : *le prêtre a béni les drapeaux. Fam. Etre béni*, avoir une chance constante, réussir en tout. ANT. **Maudire.**

Béni-Saf, v. d'Algérie (prov. d'Oran, arr. de Tlemcen), sur la Méditerranée ; 5.770 h. Mines de fer.

Beni-Snassen, groupe de populations berbères de la frontière algéro-marocaine.

bénissable [*ni-sa-ble*] adj. Qui peut ou mérite d'être béni.

bénissage [*ni-sa-je*] n. m. *Fig.* et *fam.* Indulgence ou approbation prodiguée et banale, sur un ton emphatique.

bénissant [*ni-san*], **e** adj. Qui bénit : *main bénissante.*

bénisseur, euse [*ni-seur, eu-ze*] n. et adj. *Fam.* Personne qui a l'habitude du bénissage.



Bénitier-applique.

bénitier [*ti-é*] n. m. Récipient à eau bénite. Nom vulgaire des coquilles des genres peigne et tridacne. *Fig.* et *fam. Irlable dans un bénitier*, personne dans une position où elle est très mal à son aise. S'emploie surtout dans la loc. *Se remuer comme un diable dans un bénitier.*

— ENCYCL. A l'origine, les bénitiers étaient de véritables cuves de pierre ; ils allèrent toujours en se réduisant, jusqu'à n'être plus qu'un petit bassin de marbre fixé au mur ou supporté par une colonne. Plus récemment, ils furent faits de grandes coquilles de tridacnes, ou d'imitations en pierre de ces coquilles. Les bénitiers portatifs, plus anciens, affectent la forme de seaux de métal, munis d'anse, et sont complétés par un goupillon ou aspersoir.



Bénitier de la cathédrale de Sienne.

Benjamin [*bin*], dans la Bible, dernier fils de Jacob, de la même mère que Joseph. Jacob avait une prédilection marquée pour cet enfant, dont la naissance avait coûté la vie à Rachel, son épouse bien-aimée, et lui avait donné le nom de *Benjamin*, qui, en hébreu, signifie « fils de ma droite ». Ce nom est passé dans la langue pour désigner l'enfant préféré, d'ordinaire le plus jeune.

Benjamin (TRIBU DE), une des douze divisions de l'antique Palestine ; Jérusalem, Jéricho et Béthel étaient ses villes principales. Elle resta fidèle à la famille de David et, lors du schisme, entra dans la composition du royaume de Juda.

Benjamin de Tudèle, rabbin juif et célèbre voyageur espagnol, né à Tudela au XIIe siècle, m. en 1173. La relation des ses voyages en Orient contient des renseignements précieux.

Benjamin (Judah Philips), juriste anglais, né à Saint-Croix (Antilles), m. à Paris (1811-1884) ; d'abord citoyen des Etats-Unis et ministre de la guerre des Sudistes.

benjamine [*bin*] n. f. *Mar.* Voile qu'on installe sur une corne pour remplacer le foc d'artimon.

Benjamite [*bin*], membre de la tribu de Benjamin. Adjectiv. : *histoire benjamite.*

benjoin [*bin*] n. m. (bas lat. *benzoe ;* de l'ar. *loubân Djâwi*, encens de Java). Résine aromatique, provenant d'un arbre des Indes.

— ENCYCL. Le benjoin, d'odeur très agréable, s'obtient, par incisions, du *styrax benjoin.* Cette résine est employée contre les maladies des voies respiratoires et contre certaines affections cutanées ; les dentistes s'en servent pour traiter les caries dentaires, et les parfumeurs en mettent dans la plupart des parfums.

Benloew [*ben-leuv*] (Louis), philologue allemand, né à Erfurt (1818-1901).

benne [*bè-ne*] ou **banne** [*ba-ne*] n. f. (lat. *benna*). Panier d'osier, servant à transporter des fardeaux. Hotte à l'usage des vendangeurs. Caisse en forme de tonneau, employée dans les mines pour l'extraction des produits de l'abatage.

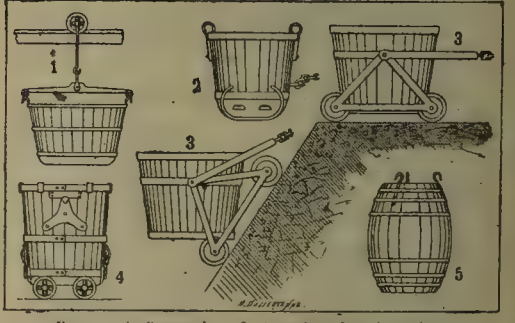

Bennes : 1. Suspendue ; 2. A patins ; 3. A bascule ; 4. Roulante ; 5. D'extraction.

Bennett (James Gordon), publiciste américain, né à New-Mill (Ecosse), m. à New-York (1795-1872) ; fondateur du *New York Herald.* — Son fils, JAMES GORDON, né à New-York, m. à Beaulieu-sur-Mer (1841-1918), lui a succédé dans la direction du *New York Herald.* En 1869, il envoya une expédition, sous les ordres de Stanley, à la recherche de l'explorateur Livingstone. Il encouragea l'automobile (coupe Gordon-Bennett) et l'aviation.



Gordon Bennett (fils).

Bennett (William STERNDALE), compositeur et pianiste anglais, né à Sheffield, m. à Londres (1816-1875) ; auteur de sonates, concertos, etc.

Bennett (Enoch Arnold), romancier anglais, né en 1867 près de Hanley ; peintre des mœurs dans les centres industriels.



W. S. Bennett.

Bennigsen (Auguste de), général russe, né à Brunswick, m. à Barteln (1745-1826) ; vainqueur à Eylau par Napoléon Ier.

Bénodet, comm. du Finistère, arr. et à 16 kil. de Quimper, à l'embouchure de l'Odet ; 1.230 h. Jolie plage de sable sur l'*anse de Bénodet.*

Benoist (Antoine), peintre et sculpteur français, né à Joigny, m. à Paris (1632-1717), dont on a conservé à Versailles un célèbre portrait, en cire, de Louis XIV.

Benoist (Charles), homme politique et publiciste français, né à Courseulles (Calvados) en 1861. Député de Paris, ministre plénipotentiaire à La Haye, membre de l'Académie des sciences morales (1908).

benoît [*noi*], **e** adj. (du lat. *benedictus*, béni). Béni, saint : *la benoîte Vierge Marie.* Bienheureux, fortuné. Bon, indulgent : *benoît lecteur.* Qui affecte un air doucereux, béat : *un benoît personnage.*

Benoît de Nursie (saint), prêtre italien, né vers 480 à Nursie, fondateur de l'abbaye du Mont-Cassin et de l'ordre des bénédictins vers 529; patriarche des moines d'Occident. Fête le 21 mars.

Benoît d'Aniane (saint), réformateur de la discipline monastique suivant la règle de saint Benoît de Nursie dans l'empire carolingien (750-821). Fête le 12 février.

Benoît Ier, pape de 574 à 578; — BENOÎT II (saint), pape de 684 à 685, établit l'ascendant de la papauté sur l'empire; — BENOÎT III, pape de 855 à 858; — BENOÎT IV, pape de 900 à 903; — BENOÎT V, pape de 964 à 965, tomba entre les mains d'Othon Ier et de l'antipape Léon, qui l'exilèrent à Hambourg; — BENOÎT VI, pape de 972 à 974, périt étranglé; — BENOÎT VII, pape de 974 à 983; — BENOÎT VIII, pape de 1012 à 1024, administrateur actif et énergique; — BENOÎT IX, pape de 1033 à 1048, fut nommé pape à dix ans, vendit la tiare à son parrain Jean (Grégoire VI), fut pour cela excommunié, fit pénitence et se retira dans un monastère d'Allemagne; — BENOÎT X, *le Stupide*, antipape en 1058; fut déposé et dégradé de la prêtrise l'année suivante; — BENOÎT XI [saint] (Nicolo Boccasini), pape de 1303 à 1304; — BENOÎT XII (Jacques Fournier), Français de naissance, pape de 1334 à 1342; son règne fut une réaction démocratique et mystique: il siégeait à Avignon; — BENOÎT XIII (Pierre de Luna), antipape de 1394 à 1424, le principal fauteur du grand schisme; — BENOÎT XIII (Orsini), pape de 1724 à 1730; — BENOÎT XIV (Lambertini), pape de 1740 à 1758, pieux, savant, doux et tolérant; — BENOÎT XV (della Chiesa), pape de 1914 à 1922.



Monnaie de Benoît XIII.


Benoît XIV.


Benoît XV.

Benoît de Sainte-Maure ou **de Sainte-More**, trouvère français du XIIe siècle, originaire de Touraine; auteur d'une célèbre *Chronique des ducs de Normandie* et du *Roman de Troie.*

benoîte n. f. Genre de rosacées répandues dans les prairies humides, comprenant des plantes qui possèdent des propriétés stimulantes et toniques. (On cultive dans les jardins la *benoîte écarlate.*)



Benoîte : a, fleur; b, fruit.

benoîtement [*man*] adv. Avec une bonté hypocrite. Dans une quiétude béate.

Bénoué, principal affluent du Niger.

Benouville (Jean-Achille), paysagiste français, né et m. à Paris (1815-1891). — Son frère FRANÇOIS-LÉON, né et m. à Paris (1821-1859), s'adonna surtout aux sujets religieux et historiques. Auteur de *Saint François mourant bénissant la ville d'Assise.*

Benserade [*bin*] (Isaac), poète de la cour de Louis XIV, né et mort à Paris (1613-1691), auteur de tragédies et surtout de rondeaux et de sonnets célèbres, parmi lesquels le fameux sonnet de *Job.*


Benserade.

Benson (Edouard-Frédéric), romancier anglais, né à Wellington College en 1867, doué d'un talent satirique (*Dodo*, etc.). — Son frère ROBERT HUGH, né à Wellington College, m. à Londres (1871-1914), romancier et prêtre catholique, auteur du *Maître de la Terre.*

Bentham [*bin-tam*] (Jérémie), philosophe et jurisconsulte anglais, né et m. à Londres (1748-1832). La Législative lui décerna le titre de *citoyen* français. Il a fondé la science sociale sur une comptabilité entre le plaisir et la douleur. Selon lui, tout gouvernement doit se proposer quatre buts principaux : s'occuper de la subsistance, favoriser l'abondance, procurer la sûreté, tendre à l'égalité.


Bentham.

Bentheim, v. de Prusse (prov. de Hanovre); 2.600 h. Sources sulfureuses.

Bentinck (John William), comte de Portland, général et diplomate hollandais, un des principaux négociateurs de la paix de Ryswick; ami et conseiller de Guillaume d'Orange (1649-1709).

Bentivoglio [*bèn-ti-vo-i-li-o*], famille princière italienne, longtemps souveraine de Bologne (XVe et XVIe s.).

Bentivoglio (Corneille), cardinal italien, savant et lettré, né à Ferrare, m. à Rome (1688-1732; nonce du pape auprès de Louis XIV.

Bentley [*bin-tlè*] (Richard), célèbre philologue anglais, né à Oulton (comté d'York) (1661-1742). On lui doit une remarquable édition d'Horace.

Bentré, v. de l'Indochine française, prov. de Vinh-Long, ch.-l. d'arr., sur le Cua-Ham-Long; 5.000 h. Marché important.

benturong [*bin, rongh*] n. m. Genre d'animaux carnassiers, famille des ursidés, comprenant de petits mammifères qui font le passage entre les ursidés et les mustélidés. (De taille moyenne, omnivores, ils vivent dans les arbres et sortent surtout la nuit. On les rencontre depuis l'Annam jusqu'aux îles de la Sonde.)


Benturong.

Bentzon (Thérèse DE SOLMS, dame BLANC de), romancière française, née à Seine-Port, morte à Meudon (1840-1907); auteur de romans et d'études sur l'Angleterre et l'Amérique.

Beny-Bocage (Le), ch.-l. de c. (Calvados), arr. et à 13 kil. de Vire; 800 h. — Le cant. a 21 comm. et 10.000 h.

benzéine [*bin*] n. f. Nom générique de matières colorantes, que l'on obtient par l'action du phénylchloroforme sur les phénols.

benzène n. m. *Chim.* Syn. de BENZINE.

benzidine [*bin*] n. f. Composé que l'on peut obtenir en traitant l'azobenzène par l'acétone en présence du chlorure de zinc.

benzile [*bin*] n. m. Composé que l'on obtient en faisant passer un courant de chlore dans la benzoïne fondue.

benzine [*bin*] n. f. (de même orig. que *benjoin*). Huile volatile, provenant du goudron de houille.

— ENCYCL. La benzine C^6H^6 fut découverte en 1825 par Faraday; c'est un liquide incolore, d'une odeur agréable quand elle est pure. Elle bout à 80°,6 et se prend en cristaux à 0°; sa densité est 0.887 à 15° C.; elle se dissout dans l'alcool et l'éther et, d'autre part, elle constitue un dissolvant du soufre, du phosphore, de l'iode et d'un grand nombre de matières organiques; huiles, camphre, caoutchouc, gutta, etc. La benzine commerciale est surtout employée pour la fabrication de la *nitrobenzine*; celle-ci, sous l'influence des réducteurs, se transforme en *aniline*, substance des plus importantes pour la fabrication des couleurs artificielles.

La benzine, grâce à la propriété qu'elle possède de dissoudre les corps gras, sert encore au dégraissage des étoffes, à la fabrication de certains vernis et à l'extraction des graisses, huiles, résines.

benzoate [*bin*] n. m. Sel de l'acide benzoïque. (Le benzoate de soude est employé en médecine comme expectorant et antiseptique urinaire et biliaire.)

benzoène [*bin*] n. f. Liquide obtenu par la distillation sèche du baume de Tolu.

benzoïl [*bin*] n. m. Radical que l'on rencontre dans un certain nombre de composés. (On écrit aussi *benzoile* et *benzoyle.*)

benzoïne [*bin*] n. f. Composé $C^{14}H^{12}O^2$, que l'on peut obtenir en rectifiant l'essence brute d'amandes amères.

benzoïque [*bin-zo-i-ke*] adj. Se dit d'un acide $C^6H^5CO^2H$, extrait du benjoin et de quelques autres substances. (Il est prescrit en médecine au même titre que le benzoate de soude, mais plus rarement.)

benzol [*bin*] n. m. Carburant résultant d'un mélange de benzine et de toluène et que l'on utilise dans les moteurs à explosion.

benzonaphtol [*bin*] n. m. Nom donné à l'un des benzoates de naphtyle $C^6H^5\text{-}CO^2\text{-}C^{10}H^7$. (Le composé β, qui fond à 107°, est insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther.)

— ENCYCL. *Méd.* On emploie le benzonaphtol comme désinfectant de l'intestin, à la dose de 0gr.,50, répétée trois à quatre fois par vingt-quatre heures.

benzylique [*bin*] adj. Se dit d'un alcool dérivant de l'hydrure de benzoïl et d'un certain nombre de composés.

béotarque [*tar-ke*] n. m. *Antiq. gr.* Chef politique et militaire annuel, dans les cités confédérées de Béotie.

Béotie [*sî*], contrée centrale de l'ancienne Grèce continentale; capit. *Thèbes*; v. pr. *Orchomène, Thespies, Platées.* Les habitants (*Béotiens*) passaient pour avoir l'esprit lourd et grossier.

Béotien, enne [*si-in, è-ne*], habitant ou originaire de la Béotie : *les Béotiens.* Adjectiv. : *légendes béotiennes. Fig.* Se dit d'un esprit lourd, indifférent à la beauté artistique, par allusion à la réputation des anciens Béotiens, opposés aux habitants de l'Attique.

béotisme [*tis-me*] n. m. (de *Béotien*). Lourdeur d'esprit.

Beowulf, roi des Gètes du Jutland (VIe s.), connu surtout par le *poème de Beowulf* (VIIIe s.), écrit en dialecte anglo-saxon et tissu d'aventures merveilleuses.

béquée [*bé*] n. f. V. BECQUÉE.

bèque-fleur [*bè-ke*] n. m. Nom vulgaire des colibris. Pl. des *bèque-fleurs.*

béquet n. m. Syn. de BECQUET.

béqueter [*té*] v. a. V. BECQUETER.

béquettes n. f. pl. Syn. de BÉGUETTES.


Béquilles.

béquillage [*ki, ll* mll.] n. m. Action d'étayer un navire échoué.

béquillard (*ki, ll* mll., *ar*), **e** n. et adj. Personne qui marche avec des béquilles.

béquille [*ki, ll* mll.] n. f. (de *bec*). Bâton surmonté d'une petite traverse, sur lequel les infirmes s'appuient pour marcher. *Fig.* Appui, aide, soutien. Dans une canne, etc., poignée arrondie ou perpendiculaire au manche : *parapluie à béquille. Techn.* Poignée sur laquelle on appuie pour ouvrir une serrure. Ratissoire qui sert à donner de légers labours.

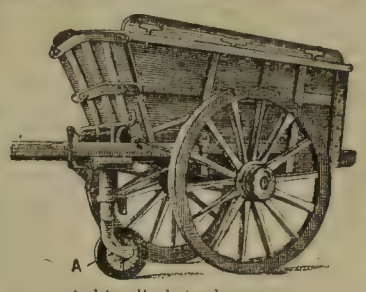

A, béquille de tombereau.

Mâtereau servant à étayer un navire échoué. Dispositif, parfois pourvu d'une roue, que l'on adapte sous un véhicule pour le soutenir ou pour alléger la charge du limonier.

béquiller [*ki, ll* mll., *é*] v. n. Marcher à l'aide d'une béquille. V. a. Travailler ou étayer avec une béquille : *béquiller une plate-bande, un navire.*

béquiller [*ki, ll* mll., *é*] v. a. et n. *Pop.* Manger.

béquillon [*ki, ll* mll.] n. m. Petite béquille; canne qui sert de béquille.

ber [*bèr*] n. m. Appareil destiné à maintenir un navire vertical pendant toute la durée de son lancement à l'eau. Autref., berceau.

Béranger [*jé*] (Pierre-Jean de), célèbre chansonnier français, né et m. à Paris (1780-1857); le premier dans un genre qu'il a su souvent élever à la hauteur d'un lyrisme clair, spirituel et vif. *Le Roi d'Yvetot, le Vieux Sergent, le Dieu des bonnes gens, la Grand'Mère* sont longtemps restés populaires entre toutes ses chansons, qui furent successivement d'inspiration légère, patriotique et politique, philosophique et sociale.


Béranger.

Bérar, province de l'Inde anglaise, dans le Deccan septentrional; 2.754.000 h. Coton, froment, grandes forêts, fer et houille.

Bérard [*rar*] (Joseph-Frédéric), médecin de l'école vitaliste et spiritualiste et hygiéniste français, né et m. à Montpellier (1789-1828). Correspondant de l'Académie des sciences.

Bérard (Victor), professeur, publiciste et homme politique français, né à Morez (Jura) en 1866. Auteur d'une curieuse étude de géographie et d'archéologie : *les Phéniciens et l'Odyssée*, et de nombreux volumes de politique étrangère.

Bérat [*ra*] (Frédéric), poète et compositeur français, né à Rouen, m. à Paris (1801-1855). Ami de Béranger, il est l'auteur d'un grand nombre de chansons restées populaires : *Ma Normandie, la Lisette de Béranger*, etc.

Béraud (Antoine-Nicolas, dit **Antony**), littérateur et auteur dramatique français, né à Aurillac, m. à Paris (1792-1860).

Béraud (Jean), peintre français, né à Pétrograd en 1849, connu par ses amusantes scènes de la vie parisienne (le *Cercle*, etc.).

Berber [*bèr-bèr*], ville de la haute Nubie, sur la rive droite du Nil; 12.000 h. Palmiers, dattiers.

Berbera, v. d'Afrique, capitale de la Somalie anglaise, sur le golfe d'Aden; 4.000 h. Commerce de café, gomme, parfums.

berbère [*bèr*] ou **berber** [*bèr-bèr*], **ère** adj. Qui a rapport aux Berbères. N. m. Langue des Berbères : *parler le berbère.*

Berbères, race de l'Afrique septentrionale, qui comprend les Kabyles, les Touareg, diverses tribus du Maroc, etc. Ils descendent des anciens Numides, et il ne faut pas les confondre avec les Arabes. — Un *Berbère.*

berbéridacées [*bèr-bé, sé* ou **berbéridées** [*bèr-bé-ri-dé*] n. f. pl. Famille de dicotylédones dialypétales supérovariées, dont le type est le *berbéris.* S. une *berbéridacée* ou *berbéridée.*

berbéris [*bèr-bé-riss*] N. m. Syn. de ÉPINE-VINETTE.

berbérine n. f. Alcaloïde jaune et amer, extrait des berbéridacées, des rutacées et de quelques renonculacées.

berbérique adj. Se dit d'un acide que l'on obtient par l'action de la potasse sur la berbérine.

bercail [*bèr-ka, l* mll.] n. m. (lat. pop. *berbicalium*; de *berbix*, brebis). Bergerie. *Fig.* Le sein de l'Eglise; famille, maison paternelle : *ramener au bercail une brebis égarée.* — N'a pas de pluriel.

berce (*bèr-se*) n. f. Plante ombellifère, connue sous les noms de *grande-berce*, *patte-d'oie*, *branche-ursine*, et dont le nom scientifique est *heracleum*. (Elle croit dans le nord de l'Europe, et les habitants de la Sibérie et du Kamtchatka l'utilisent à différents usages. Sous nos climats, c'est une plante que les bestiaux consomment lorsqu'elle est jeune, mais qui acquiert en vieillissant des propriétés vénéneuses.)



Berce.

berceau (*bèr-sô*) n. m. (de *bers* ou *ber*). Lit d'un tout jeune enfant : *acheter un berceau*. *Fig.* Enfance : *nous souffrons dès le berceau*. Origine : *la Grèce fut le berceau de la civilisation*. *Jard.* Treillage en voûte : *berceau de chèvrefeuille*. Voûte cylindrique. Large ciseau strié, avec lequel le graveur à la manière noire fait le grain de sa planche. Partie courbée d'un affût de canon. Table oscillante et inclinée, sur laquelle les orpailleurs lavent les sables aurifères.

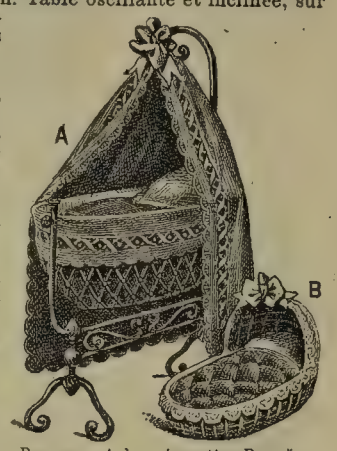

Berceaux : A, berceelonnette ; B, moïse.

— ENCYCL. *Econ. dom.* Il est mauvais d'habituer les enfants à ne s'endormir que lorsqu'on les berce ; aussi le berceau doit-il être employé comme un lit, plutôt que comme un appareil de bercement. Aux berceaux en bois ou en osier il faut préférer ceux en métal, d'un entretien plus facile. Ils doivent être munis d'un rideau qui protège l'enfant contre la lumière trop vive et les courants d'air. A l'intérieur, une ou plusieurs paillasses de bale d'avoine ou de fougère, souvent renouvelée ; oreillers de plume résistante pour le premier âge, de crin blanc ou de fougère un peu plus tard ; sous le drap de dessous, feutre absorbant ou peau d'agneau garnie de sa laine. Toutes les pièces du berceau doivent être entretenues parfaitement propres.

— *Hortic.* Un berceau peut être constitué par une armature en fer ou en bois (treillage), sur laquelle on fait monter les pousses de plantes grimpantes (capucines, haricots, clématite, houblon, lierre, aristoloches, chèvrefeuille, glycine, vigne, etc.) ; ou bien par les branches entrelacées d'arbrisseaux ou de

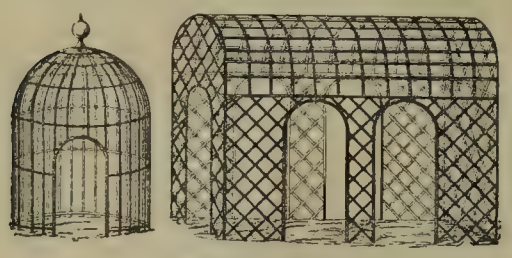

Berceaux. (Horticulture.)

jeunes arbres (hêtre, noyer, marronnier d'Inde, platane, charmes, pommiers, etc.). Eviter de planter le berceau près d'un ruisseau.

bercelle *bèr-sé-le*] n. f. Pince d'émailleur, pour tirer l'émail à la lampe.



Bercelles.

berceloннette [*bèr-se-lo-nè-te*] ou **barcelonnette** [*lo-nè-te*] n. f. (dimin. de *berceau*). Berceau, lit léger et suspendu pour coucher les nouveau-nés. V. BERCEAU.

bercement [*bèr-se-man*] n. m. Action de bercer.

bercer [*bèr-sé*] v. a. (de *bers* ou *ber*). — Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il berça, nous berçons.*) Balancer pour endormir, au prop. et au fig. : *bercer un enfant ; bercer son chagrin. Fig.* Amuser d'espérances fausses ou éloignées : *bercer quelqu'un d'illusions.*

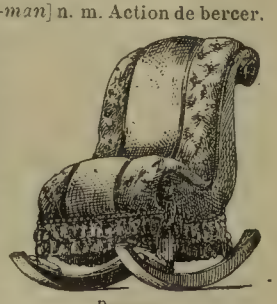

Berceuse.

berceuse [*bèr-seûze*] n. f. Femme qui berce les enfants. Chanson pour endormir les enfants. Berceau suspendu de manière que l'enfant puisse se bercer de lui-même. Siège sur lequel on peut se balancer.

— ENCYCL. *Mus.* Il existe un grand nombre de berceuses populaires, sans forme définie, et aussi dans la musique dramatique des « airs de sommeil » et des berceuses célèbres, dont les plus fameux sont ceux d'*Armide*, de (Fluck) ; de *Camille* (Dalayrac) ; de la *Muette de Portici* (Auber) ; de l'*Africaine* (Meyerbeer) ; de *Lakmé* (Delibes) ; de *Jocelyn* (Godard), etc. Chopin, Schubert, Schumann, Rubinstein, Gounod, Paladilhe, etc., ont écrit pour le piano ou pour la voix de charmantes berceuses.

berche n. f. Sorte de bouche à feu de petit calibre, en usage aux XVe et XVIe siècles.

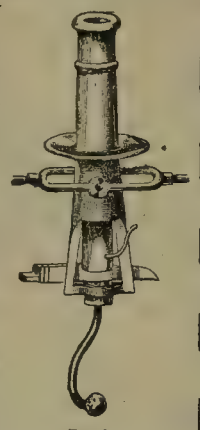

Berche.

Berchem, v. de Belgique (prov. et arr. d'Anvers) ; 24.500 h.

Berchem, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Audenarde) ; 2.160 h.

Berchem (Nicolas), peintre hollandais. V. BERGHEM.

Berchem-Sainte-Agathe, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles) ; 2.000 h.

Berchet [*chè*] (Giovanni), poète italien, né à Milan (1783-1851) ; le meilleur lyrique de la Lombardie, que ses poésies patriotiques ont fait surnommer *le Tyrtée italien*.

Berchoux [*chou*] (Joseph), poète français, né à Lay-lès-Saint-Symphorien (Rhône), m. à Marcigny (1765-1839) ; écrivain agréable et spirituel, auteur du poème *la Gastronomie*.

Berchtold (Léopold, comte), diplomate et homme d'Etat autrichien, né à Vienne en 1863. Il a succédé à d'Aerenthal comme chancelier de l'empire austro-hongrois et continua sa politique balkanique, qui aboutit à la déclaration de guerre de l'Autriche à la Serbie, en 1914. Berchtold démissionna en 1915.

Berck, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 14 kil. de Montreuil ; 9.640 h. (*Berkois*). Bains de mer (plage de sable), sanatorium pour enfants débiles, rachitiques et convalescents. On distingue *Berck-ville* et *Berck-plage*.

Bercy, anc. comm. voisine de Paris, sur la rive droite de la Seine, réunie à la capitale en 1860. Grand entrepôt pour les vins et les eaux-de-vie.

Berditchef, v. d'Ukraine (gouv. de Kiev), sur un affluent de la Teteref ; 54.000 h. Fonderies de fer, tabac, commerce de chevaux.

Berdoulat (Pierre-Emile), général français des troupes coloniales, né à Pinsaguel (Haute-Garonne) en 1861 ; se distingua comme commandant de corps d'armée pendant la Grande Guerre et fut nommé gouverneur militaire de Paris en 1919.

Bérenger [*ran-jé*] **Ier,** frère d'Eberhard et petit-fils de Louis le Débonnaire par sa mère, Gisèle ; roi d'Italie en 888. Habile général, mais détesté à cause de ses abus, il fut assassiné à Vérone (924). — BÉRENGER II, petit-fils du précédent, roi d'Italie en 950. Il fut détrôné deux fois par Othon le Grand, qui l'envoya prisonnier à Bamberg (964), où il mourut en 966.

Bérenger, dit **de Tours,** célèbre hérésiarque français, né à Tours (998-1088). Il nia la transsubstantiation, fut condamné par plusieurs conciles et abjura sa doctrine.

Bérenger (Thomas), dit **Bérenger de la Drôme,** criminaliste et magistrat français, né à Valence, m. à Paris (1785-1866). Il dirigea les débats dans les procès politiques jugés à Bourges (1848) et à Versailles (1849). — Son fils RENÉ, homme politique, né à Valence m. à Arlincourt (Oise) [1830-1915], a fait voter la loi sur le sursis des pénalités, dite *loi Bérenger*. (V. SURSIS.) Il a mené d'actives campagnes contre l'immoralité (surnommé familièrement pour cela *le Père la Pudeur*).



René Bérenger.

Bérengère [*ran*], reine de Léon et de Castille, fille de Raymond IV, comte de Barcelone, femme d'Alphonse VIII ; morte en 1149.

Bérengère, fille de Sanche VI, roi de Navarre, et de Béatrix de Castille. Elle fut épousée par Richard Cœur de Lion et mourut vers 1230.

Bérengère, fille d'Alphonse le Noble, roi de Castille et sœur de Blanche de Castille. Elle épousa Alphonse IX, roi de Léon (1171-1244).

Bérénice (sainte), vierge et martyre en Mésopotamie, l'an 304. Fête le 14 avril.

Bérénice, princesse juive, de la famille d'Hérode, née en 28. Titus l'emmena à Rome et voulut l'épouser ; mais il fut obligé de la renvoyer en Judée, pour ne pas mécontenter le peuple romain.

Bérénice, tragédie en cinq actes et en vers, de Racine (1670), composée, dit-on, à la demande de Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans. C'est une véritable élégie historique, inimitable pour l'élégance harmonieuse du style et la beauté exquise des sentiments. — Tragédie musicale, en trois actes, d'Alb. Magnard (1911).

Bérénice (la CHEVELURE DE), constellation de l'hémisphère boréal, située entre le Bouvier et le Lion.

Beresford (William CARR, vicomte de), général anglais (1768-1854). Il combattit en 1813-1814 en Portugal à côté de Wellington et vainquit Soult à Albuera.

Beresford (Charles-William DE LA POËR, lord), amiral et homme d'Etat anglais, né à Waterford (Irlande), m. à Langwell (1846-1919), se signala dans la campagne contre les mahdistes (1885).

BERCEUSE, par Claude Augé.

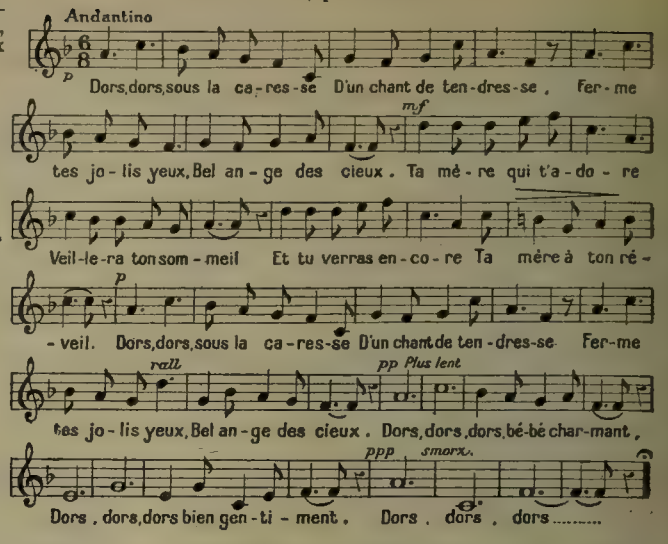

béret [*rè*] ou **berret** [*bè-rè*] n. m. (lat. *birrus*). Espèce de toque ronde et plate, que portent notamment les Béarnais, les chasseurs alpins, les enfants.



Béret : 1. Béarnais ; 2. D'enfant ; 3. D'étudiant ; 4. Militaire.

Bérézina (la), riv. de la Russie d'Europe, affl. de droite du Dniéper, tristement célèbre par le passage, du 26 au 29 novembre 1812, de l'armée française, qui ne dut son salut qu'au dévouement des pontonniers du général Eblé. Violents combats sur ses rives, entre Polonais, et bolcheviks en 1920.

Berg [*bèrgh*] (ANC. DUCHÉ DE), partie de la Prusse-Rhénane (prov. de Dusseldorf). Appartint à la France de 1806 à 1815.

Berg, comm. de Suisse (cant. de Thurgovie) ; 1.650 h. Vacherie modèle.

Berg (Ludvig Rudolph Sophus), naturaliste danois, n. et m. à Copenhague (1824-1909). Correspondant de l'Académie des sciences. Il s'est fait connaître par des travaux sur l'anatomie comparée des mollusques.

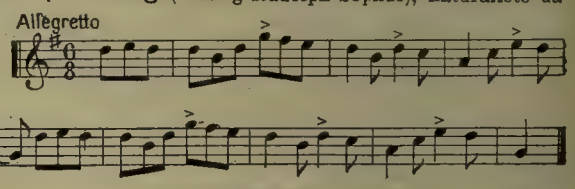

Bergamasque.

Bergaigne (Abel), sanscritiste français, né à Vimy (Pas-de-Calais), mort dans les Alpes, à La Grave (1838-1888). Il s'est distingué par ses études sur la langue et la littérature sanscrites.

bergamasque [*bèr-gha-mas-ke*] n. f. (de *Bergame*, ville). Ancienne danse populaire italienne, qui était particulièrement en usage à Bergame.

Bergamasque (*le*) [*bèr-gha-mas-ke*], nom donné au territoire de Bergame.

bergame [*bèr-gha-me*] n. f. Sorte de tapisserie très commune, formée d'une trame de fil écru et d'une chaîne en laines de couleurs diverses. (On la fabriquait à Bergame.)

Bergame, v. d'Italie (prov. de Bergame) ; 40.000 h. (*Bergamasques*). Patrie de Donizetti. Tiraboschi. Vins, sériciculture ; minerai de fer.

bergamote [*bèr*] n. f. (ital. *bergamotta*). Espèce d'orange, dont on tire une essence d'une odeur très agréable. Poire fondante, très estimée.



Bergamote.

— ENCYCL. Les bergamotiers ou bergamotes sont des orangers à petites fleurs blanches, exhalant une odeur suave ; les fruits sont d'un jaune pâle et à saveur légèrement acide. On se sert des fleurs pour fabriquer de l'eau de fleurs d'oranger, et de la pulpe du fruit on retire l'*essence de bergamote*, utilisée en parfumerie ; elle entre en particulier dans la préparation de l'eau de Cologne.

bergamotier ou **bergamottier** [*bèr-gha-mo-ti-é*] ou **bergamote** n. m. Citronnier qui produit la bergamote.

Bergara. *Géogr.* V. VERGARA.

Bergasse (Nicolas), avocat et publiciste, né et mort à Lyon ; célèbre par ses démêlés judiciaires avec Beaumarchais ; auteur d'un *Essai sur la propriété* (1750-1832).

bergat [*bèr-gha*] n. m. Nasse en osier pour pêcher l'anguille et le poisson de rivière. (On écrit aussi *berya* et on dit *bergot*.)


Bergat.

berge [*bèr-je*] n. f. (du celt. *bargod*, bord). Bord exhaussé d'une rivière. Talus d'un chemin, d'un fossé, d'un ravin. Chaloupe étroite.

— ENCYCL. Les berges étant soumises à des corrosions dues au glissement annuel des eaux contre leurs parois, il est nécessaire de les consolider. On y arrive par des endiguements et des revêtements. Les premiers comprennent des digues longitudinales et des digues transversales. Les revêtements sont naturels : arbres à racines traçantes ou artificiels : *perrés* en pierre sèche ou maçonnés, clayonnage, quais inclinés ou verticaux,

— *Dr.* La berge est considérée comme l'accessoire du cours d'eau, canal ou fossé, qu'elle borde, et son entretien incombe, dès lors, au propriétaire de la partie principale.

Bergelmer [*mèr*], dans la mythologie scandinave, géant qui naquit du déluge causé par le sang d'Ymer, le père de sa race, assassiné par les trois fils de Borr : Odin, Vile et Vé. C'est le Noé de la mythologie scandinave.

Bergen [*ghèn*'], v. de Norvège, sur la *baie de Bergen*; 93.000 h. Port très actif. Poissons secs; huile de foie de morue; constructions navales.

Bergen, village de Hesse-Cassel, où les Français battirent les Prussiens, le 3 avril 1759. — Village des Pays-Bas (Hollande septentrionale), où une armée anglo-russe fut battue par Brune (19 sept. 1799).

Bergen (Thierry ou Dick VAN), peintre hollandais, né à Harlem (1645-1690).

bergénite n. f. Composé extrait des rhizomes du saxifrage de Sibérie.

berger [*bèr-jé*], **ère** n. (du lat. *berbix*, brebis). Pasteur, pâtre qui garde les moutons. Chef d'une nation, directeur d'âmes, etc. : *les bergers des peuples. Chien de berger*, chien employé à la garde des troupeaux : *les chiens de Brie sont de remarquables chiens de berger.* (V. CHIEN.) *Poétiq.* Amant, amante : *chanter pour sa bergère. L'heure du berger*, l'heure favorable à l'amant. *Le berger de Syracuse*, Théocrite. *Le berger de Mantoue*, Virgile. *Etoile du berger*, la planète Vénus. PROV. : **Est mauvais berger qui aime le loup,** on n'arrive pas au but si l'on conserve du penchant pour ce qui peut en détourner. **Bon berger tond et n'écorche pas,** il faut user, non abuser des personnes qui nous servent ou nous aident

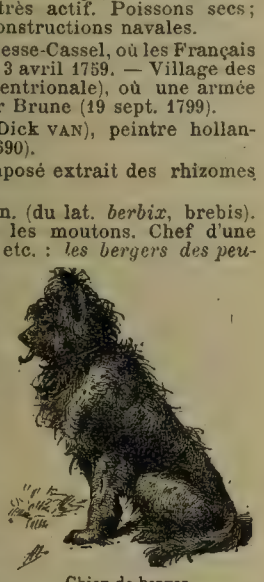
Chien de berger.

— ENCYCL. C'est de la vigilance du berger, et surtout de sa scrupuleuse honnêteté, que dépend la prospérité du troupeau. Le berger doit donner la nourriture à des heures fixes; il est utile qu'il possède quelques notions de médecine vétérinaire, afin de pouvoir donner aux bêtes les premiers soins, dans les cas urgents. Deux écoles de bergerie ont été créées : l'une à Rambouillet, l'autre à Moudjebeur (Algérie). L'enseignement, qui est gratuit, dure deux ans à Rambouillet et trois ans à Moudjebeur. Les élèves reçoivent, en sortant, une prime qui varie de 150 à 500 francs.

Berger (ÉTOILE DU), nom vulgaire de la planète Vénus, que les bergers observent facilement, parce qu'elle se montre le soir de très bonne heure ou très tard dans la matinée.

Berger kabyle (*le*), tableau de Fromentin (1861). Remarquable par la richesse des tons harmonieux.

Bergers d'Arcadie (*les*), v. ARCADIE.

Berger de Xivrey (Jules), érudit français, né à Versailles, m. à Saint-Sauveur-lez-Bray (1801-1863); auteur d'ouvrages sur les littératures anciennes.

Berger (Georges), ingénieur, homme politique et esthéticien français, né et m. à Paris (1844-1910); organisa l'Exposition de 1889 et fut l'un des fondateurs du Musée des Arts décoratifs.

Berger (Paul), chirurgien français, né à Beaucourt (Haut-Rhin), m. à Paris (1845-1908). Membre de l'Académie de médecine, professeur de clinique chirurgicale à la Faculté de médecine de Paris, il a considérablement amélioré la technique opératoire des hernies.

Berger (Philippe), érudit et homme politique français, né à Beaucourt en 1846, m. à Paris en 1912. Professeur d'hébreu au Collège de France, successeur de Renan à l'Académie des inscriptions, il fut aussi sénateur du Haut-Rhin. Il a rédigé le *Corpus inscriptionum semiticarum* et publié de nombreux ouvrages.

Berger (Elie), paléographe français, né en 1850, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (1905).

Bergerac [*rak*], ch.-l. d'arr. (Dordogne), sur la Dordogne; 16.200 h. (*Bergeracois*). Ch. de f. Orl., à 48 kilom. de Périgueux. Truffes, vins, tanneries, draps, etc. Patrie du maréchal de La Force, de Maine de Biran, de Faugère. Traité de Bergerac, en 1577, entre les représentants de Henri III et les princes protestants. — L'arr. a 13 cant., 173 com., 98.020 h.; le cant. a 11 com. et 21.580 h.


Armes de Bergerac.

Bergerac (Cyrano de). V. CYRANO.

Bergerat (Emile), littérateur français, né et m. à Paris (1845-1923). Sa verve s'est répandue dans tous les genres, spécialement dans ses chroniques signées CALIBAN et dans ses *Souvenirs d'un enfant de Paris.*

bergère n. f. V. BERGER. Nom vulgaire de la grande pervenche. *Ornith.* Bergeronnette.

bergère n. f. Fauteuil large et profond, dont le fond est garni d'un coussin.


Bergère.

Bergère avec son troupeau (*la*), tableau de F. Millet (1864, Louvre). Tableau réaliste, et cependant poétique, d'une belle exécution (v. p. 282).

Bergère endormie (*la*), tabl. de F. Boucher (1783, Louvre). Une bergère s'est endormie à l'ombre d'un bouquet d'arbres. A gauche, un jeune berger, la houlette à la main, la regarde. Sujet pastoral, traité avec beaucoup de grâce (v. p. 282).

Bergeret (*Monsieur*), type de professeur érudit et sceptique, créé par Anatole France, dans sa série *Histoire contemporaine.*

bergerette [*bèr-je-rè-te*] n. f. Jeune bergère. *Ornith.* Bergeronnette. *Comm.* Liqueur composée de vin et de miel, dite aussi *œnomiel*. *Ethol.* Fête religieuse accompagnée de chants et de danses, que l'on célébra à Besançon, le jour de Pâques, jusqu'en 1738. *Mus.* Sorte de pastorale.

bergerie [*bèr-je-rî*] n. f. Lieu où l'on enferme les moutons; les moutons eux-mêmes. *Fig.* Poésie pastorale : *une bergerie de Racan.* Loc. prov. : *Introduire le loup dans la bergerie*, introduire sans défiance quelqu'un au milieu de gens auxquels il peut être nuisible.

— ENCYCL. La bergerie doit être vaste et bien aérée, bien éclairée, bien abritée contre la pluie et les variations de température. On l'établit économiquement, mais solidement, sur un sol imperméabilisé, un peu plus élevé que les terres environnantes. Les divers animaux (béliers, brebis, portières, bêtes à l'engrais) sont séparés par catégories dans des compartiments établis au moyen de claies mobiles. Les portes sont à coulisses, souvent rétrécies dans leur partie inférieure; les montants sont fréquemment pourvus de rouleaux verticaux, qui, tournant au passage du troupeau, empêchent que les moutons ne détériorent leur toison. A l'intérieur de la bergerie, on dispose des auges pour la boisson, des râteliers et des crèches pour les aliments (fourrages, racines, etc.). Une grande propreté est indispensable, et la litière doit être renouvelée fréquemment. On enlève le fumier tous les deux ou trois mois, plus souvent si c'est nécessaire, et toujours après l'agnelage. Les écoles d'agriculture (et notamment Grignon) possèdent des bergeries modèles, mais il existe également des bergeries nationales (Rambouillet), installées aux frais de l'Etat pour l'élevage de certaines races de moutons.

Bergerie (*Intérieur de*), tableau de Ch. Jacque (1870, Louvre). L'artiste reproduit la placide physionomie du troupeau en indiquant les sensations qui l'émeuvent et le font vivant comme la nature (v. p. 282).

Bergerie (*la*), recueil de Remi Belleau, prose et vers, dont plusieurs pièces dénotent un sentiment délicat de la vie rurale (1565 et 1572).

Bergeries (*les*), pastorale de Racan, en cinq actes. Il y règne ce ton de galanterie à la mode au XVIIe s. et cette métaphysique amoureuse qui faisaient les délices de l'hôtel de Rambouillet; mais un juste sentiment de la nature n'en est point absent (1628).

Bergeron (Etienne-Jules), médecin français, né à Moret, m. à Paris (1817-1900); il se spécialisa dans les maladies infantiles.

bergeronnette [*bèr-je-ro-nè-te*] n. f. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, communs dans les régions tempérées, renfermant de gracieux petits oiseaux noir et blanc, très utiles à l'agriculture, nommés aussi *bergerettes, hoche-queues, lavandières*, et qui vivent au bord des eaux et dans le voisinage des troupeaux.


Bergeronnette.

Bergès (Aristide), ingénieur français, né à Toulouse, m. à Lancry (Isère) [1833-1904]. Il eut le premier l'idée d'utiliser la force des chutes d'eau, la *houille blanche.*

Berget (Alphonse), professeur et physicien français, né à Sélestat en 1860; créateur de l'enseignement de l'océanographie physique.

Bergh, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles); 1.230 h.

Bergh (Richard), peintre suédois, né à Stockholm (1858-1919); un des peintres les plus réputés de son pays.

Berghaus [*ghôss*] (Henri), géographe allemand, né à Cleves, m. à Stettin (1797-1884); auteur d'un très remarquable *Atlas physique.*

Bergheim, comm. du Haut-Rhin, arr. et à 17 kil. de Colmar; 2.500 h.

Berghem [*ghèm*'] ou **Berchem** (Nicolas), peintre paysagiste hollandais, né à Haarlem, m. à Amsterdam (1620-1683). Auteur des tableaux *le Gué, l'Abreuvoir, le Bac*, etc.


Berghem.

Bergier [*ji-é*] (Nicolas), théologien français, né à Darney (Lorraine), m. à Paris; auteur d'un *Dictionnaire théologique* très estimé (1718-1790).

bergin [*bèr-jin*] n. m. Sorte de filet de pêche.

Bergmann (Torbern Olof), chimiste suédois, né à Catharineberg, m. à Medevi (1734-1784). On lui doit une célèbre classification chimique des minéraux.

Berg-op-Zoom [*zom*'], v. du royaume des Pays-Bas (Nord-Brabant), sur la Zoom; 20.000 h. Ostréiculture, préparation d'anchois; poterie fine. Ville prise par les Français en 1747 et en 1795.

Bergsœ (Guillaume-Jœrgen), naturaliste et écrivain danois, né et m. à Copenhague (1835-1911), a écrit des romans pleins d'imagination.

Bergson (Henri), philosophe français, né à Paris en 1859, membre de l'Académie des sciences morales et de l'Académie française (1914). Auteur de remarquables études psychologiques : *Essai sur les données immédiates de la conscience, Matière et mémoire, l'Evolution créatrice.* Sa philosophie est fondée sur la distinction de la durée concrète connue par l'intuition, création continue et libre, et de l'espace mathématique, lieu de déterminisme.


Bergson.

bergue [*bèr-ghe*] n. f. Un des noms de l'aune.

Bergues [*bèr-ghe*], ch.-l. de c. (Nord), arr. et à 9 kil. de Dunkerque; 5.030 h. (*Berguois*). Port sur les canaux de la Colme et de Bergues. Ch. de f. N. — Le cant. a 13 comm. et 14.600 h.

Bergusien, enne [*zi-in, è ne*], habitant ou originaire de Bourgoin (Isère) : *les Bergusiens.* Adjectiv. : *produits bergusiens.*

béribéri n. m. Maladie des pays chauds, endémique et épidémique, caractérisée par des paralysies et des œdèmes multiples. (Il est classé parmi les avitaminoses.) V. AVITAMINOSE.

béricle n. f. Loupe de cristal, de béryl ou de verre, que l'on fixait sur les châsses et les reliquaires et qui permettait de voir les reliques y renfermées.

Béring ou **Behring** (DÉTROIT DE), entre l'Asie et l'Amérique septentrionale, réunissant l'océan Pacifique à l'océan Glacial. Découvert en 1728 par le navigateur danois Vitus Bering (1680-1741).

Béring ou **Behring** (MER DE), partie nord du Pacifique, entre l'Asie, l'Amérique et les îles Aléoutiennes.

Bériot [*ri-o*] (Charles de), violoniste belge, né à Louvain, m. à Bruxelles (1802-1870). Second mari de la célèbre cantatrice Marie Malibran. On lui doit de remarquables pièces pour violon.

béris [*riss*] n. m. Genre d'insectes diptères, renfermant de petites mouches d'Europe, qui habitent de préférence les bois.

Berislaf, v. de l'Ukraine (gouv. de Kherson); 12.000 h. Céréales; minoteries.

Berkeley [*lè*] (George), philosophe idéaliste irlandais, né à Kilkrin, m. à Oxford (1684-1753); auteur d'un célèbre *Traité de la connaissance humaine* et du *Dialogue entre Hylas et Philonoüs.* Il s'est proposé de combattre l'incrédulité et le matérialisme en résolvant le monde extérieur en pures idées éternelles, qui ont leur origine dans l'intelligence idéale et divine. Parlant de la distinction établie par Locke entre les *qualités premières* et les *qualités secondes* des corps, il montre que toutes se ramènent à ces dernières, qui n'ont de réalité que dans l'esprit.

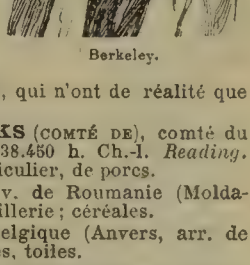
Berkeley.

Berkshire ou **Berks** (COMTÉ DE), comté du centre de l'Angleterre; 238.450 h. Ch.-l. *Reading.* Elève de bétail et, en particulier, de porcs.

Berlad ou **Berlat,** v. de Roumanie (Moldavie); 25.000 h. Savon; distillerie; céréales.

Berlaer, comm. de Belgique (Anvers, arr. de Malines); 4.850 h. Dentelles, toiles.

Berlaere, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Vermonde); 4.580 h. Filature. Etang.

Berlaimont [*bèr-lè-mon*], ch. de c. (Nord), arr. et à 14 kil. d'Avesnes, sur la Sambre; 2.610 h. — Le cant. a 14 comm. et 11.500 h.

berlandieri [*di-é*] n. m. Variété de vigne américaine, qui est employée comme porte-greffe.

berle [*bèr-le*] n. f. (lat. *berula*). Nom de l'*ache d'eau*, regardée autrefois comme antiscorbutique : *la berle communique un mauvais goût au lait des vaches qui la consomment.*


Gœtz de Berlichingen.

Berlichingen (Gœtz de), chevalier allemand, surnommé *Main de fer* (1480-1562). Il servit le duc Ulrich de Wurtemberg et commanda l'armée des paysans, avant de passer au service de Charles-Quint. Gœthe en a fait (1773) le héros d'un de ses drames.

Berlier (Jean-Baptiste), ingénieur français, né à Rive-de-Gier, m. à Dianville (1843-1911). Auteur du réseau pneumatique souterrain, qui assure dans Paris la transmission des « petits bleus », du grand siphon collecteur de Clichy, du tramway tubulaire complétant le réseau du Métropolitain de Paris.


Berlier.

Berlin, capitale de la Prusse et de l'empire allemand, sur la Sprée, à 1.070 kilom. de Paris; 2.070.000 h. (*Berlinois*). Grande et belle ville, très

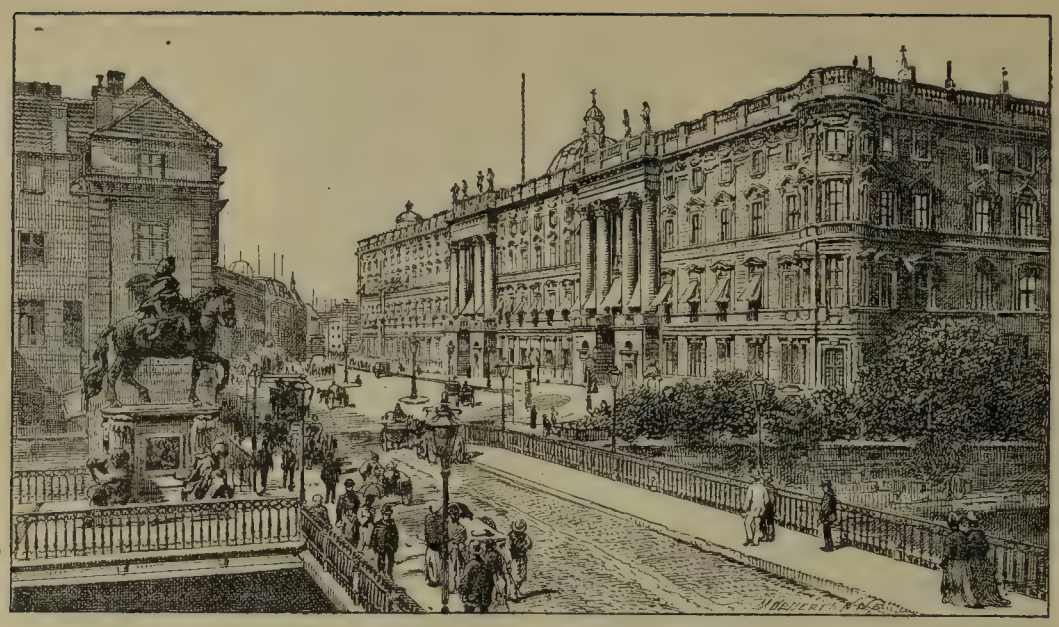

Pont du Grand-Electeur et Château, à Berlin.

commerçante. Filatures, draps, fonderies, etc. Fondée vers le XIIIe siècle, elle ne comptait que 6.100 h. en 1650 ; mais elle devint, au XVIIe siècle, l'asile de plus de 7.000 réfugiés protestants français. Depuis lors, elle s'est agrandie sans cesse, englobant peu à peu tous les villages voisins. En 1806, les Français y entrèrent et l'occupèrent trois ans. En 1878, les puissances européennes y tinrent un congrès et y signèrent un traité relatif à la question d'Orient. En 1885, une conférence internationale s'y réunit pour régler en Afrique le mode d'occupation des territoires vacants, le régime commercial dans le bassin conventionnel du Congo. — On connaît la fameuse réponse : « Il y a des juges à Berlin », que fit le meunier de Sans-Souci au grand Frédéric, qui le menaçait de s'emparer de vive force de son héritage, s'il s'obstinait à vouloir le conserver. Ces mots ont formé une locution proverbiale, que l'on emploie dans toutes les circonstances analogues, c'est-à-dire lorsque la force prétend l'emporter sur le droit.



Armes de Berlin.

Berlin (CONGRÈS DE), réuni en 1878 à la suite de la guerre russo-turque et afin de reviser les clauses trop dures pour la Turquie, des préliminaires de San-Stefano, que lui avait imposés la Russie. Il constitua une partie de la Bulgarie en principauté autonome, laissa occuper par l'Austro-Hongrie la Bosnie et l'Herzégovine, reconnut l'indépendance du Monténégro et de la Serbie, dont les territoires furent notablement accrus, réglementa la navigation du Danube, etc.

berline [*bèr*] n. f. (de *Berlin*, lieu de première origine). Voiture suspendue, à deux fonds et à quatre roues, garnie de glaces et recouverte d'une capote. Chariot à houille, dans les mines. Danse qui date de 1894 et qui s'exécute sur une mesure à deux-quatre, sur un mouvement et un air de polka.

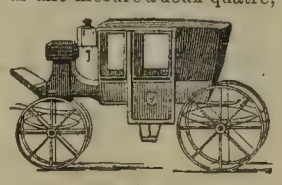

Berline.

berlingot [*bèr-lin-gho*] n. m. Demi-berline, n'ayant que la banquette du fond. *Fam.* Mauvaise voiture.

berlingot [*bèr-lin-gho*] n. m. (ital. *berlingozzo*). Sorte de bonbon préparé avec du sucre caramélisé, auquel on ajoute des aromates.

Berlioz (Hector), célèbre compositeur et critique musical français, né à la Côte-Saint-André (Isère), m. à Paris (1803-1869). Auteur des *Troyens*, de la *Damnation de Faust*, *Roméo et Juliette*, de *Benvenuto Cellini*, de *Béatrix et Bénédict*, de *l'Enfance du Christ*, du *Requiem*, etc., œuvres remarquables par la science de l'orchestration et la puissance du sentiment dramatique. Le tempérament batailleur de Berlioz et son mépris de l'opinion d'autrui causèrent un grand tort à sa carrière de compositeur.

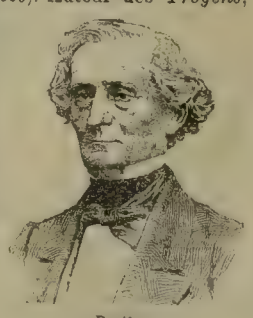

Berlioz.

berloque n. f. V. BRELOQUE.

berlue [*ber-lû*] n. f. (du lat. *bis*, deux fois, et *lux*, lumière). Éblouissement passager. *Fig. Avoir la berlue*, juger de travers.

berme [*bèr-me*] n. f. (du holl. *breme*, bord). Chemin étroit entre un parapet et un fossé, entre la berge et le bord d'un canal.

Bermejo (Rio) V. VERMEJO.

Bermude Ier, roi des Asturies, de 789 à 791. — BERMUDE II, roi des Asturies et de Léon de 982 à 999. — BERMUDE III, roi des Asturies et de Léon, de 1027 à 1037.

Bermudes (les), groupe d'îles anglaises de l'Atlantique, au N.-E. des Antilles, appartenant à l'Angleterre ; 17.500 h. (*Bermudiens*). Café, épices.

bernable [*bèr*] adj. Qui mérite d'être berné.

bernacle, bernache [*bèr*] ou **barnache** n. f. Sorte d'oie à bec court et menu ; *la bernacle*, *dite aussi* oie marine, *habite les régions polaires l'été et, l'hiver, descend sur nos côtes*. Sorte de coquillage.

Bernadette Soubirous, la « voyante » de Lourdes, née à Lourdes en 1844, m. à Nevers en 1879.

Bernadotte (Charles), maréchal de France, né à Pau, m. à Stockholm (1764-1844). Il se distingua dans les guerres de la Révolution et de l'Empire. Adopté en 1810 par le roi de Suède Charles XIII, il oublia son origine pour se joindre, en 1813, aux Alliés pour combattre les Français et devint roi de Suède en 1818, sous le nom de Charles XIV ou Charles-Jean. Sa dynastie règne encore en Suède. V. CHARLES XIV.



Bernacle.

Bernard [*nar*], fils de Pépin, roi d'Italie et petit-fils de Charlemagne, vaincu par Louis le Débonnaire, son oncle, qui lui fit crever les yeux (818).

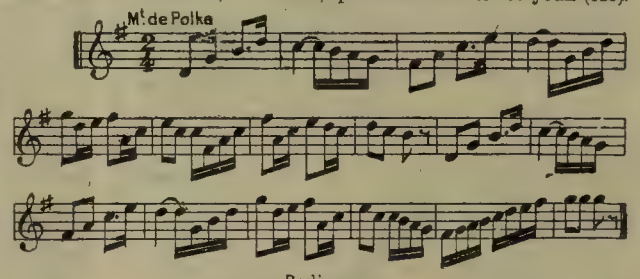

Berline.

Bernard, duc de Septimanie, de 820 à 844. Il eut de violentes querelles avec Louis le Débonnaire et Charles le Chauve, qui le tua de sa main.

Bernard de Menthon (saint), fondateur des hospices du Grand et du Petit-Saint-Bernard, dans les Alpes 923-1008). Fête le 15 juin.

Bernard (saint), né au château de Fontaine, près de Dijon, m. à Clairvaux (1091-1153), l'une des plus grandes figures du christianisme militant. Il fut l'adversaire ardent d'Abélard et d'Arnaud de Brescia. Il fonda l'abbaye de Clairvaux, donna une impulsion énergique à l'œuvre des moines cisterciens et prêcha la 2e croisade. On lui doit de nombreuses et remarquables *Lettres*, des *traités* de théologie ; il est un contemplatif. Bossuet a prononcé un éloquent *Panégyrique de saint Bernard*. Par ses facultés vraiment prodigieuses, son intelligence, son énergie, son activité, Bernard a été une des plus grandes figures du moyen âge. Il a été canonisé en 1173 par le pape Alexandre III. Fête le 20 août.



Sceau de Saint-Bernard.

Bernard, duc de Saxe-Weimar, né à Weimar, m. à Neubourg-sur-le-Rhin (1604-1639), un des généraux les plus célèbres de la guerre de Trente ans. Il commanda après Gustave-Adolphe l'armée suédoise, fut défait à Nordlingen, mais reçut, grâce à l'appui de Richelieu, le duché d'Alsace.

Bernard (Samuel), riche financier protestant, sous Louis XIV et Louis XV, né à Sancerre, m. à Paris (1651-1739). Le Trésor public dut avoir plusieurs fois recours à lui, et Louis XIV, dans sa détresse, alla jusqu'à lui faire les honneurs de Marly.



Claude Bernard.

Bernard (Charles DU GRAIL DE LA VILLETTE de), romancier français, né à Besançon, m. à Sablonville (1804-1850) ; auteur de *la Femme de quarante ans*, *le Gentilhomme campagnard*, *la chasse aux amants*, etc.

Bernard (Claude), célèbre physiologiste français, né à Saint-Julien (Rhône), m. à Paris (1813-1878). Il découvrit le rôle du pancréas dans la digestion des corps gras et démontra que le foie transforme en sucre certains éléments du sang (*fonction glycogénique*). De belles recherches sur le système nerveux du grand sympathique l'ont conduit à admettre l'existence de centres nerveux agissant indépendamment du grand centre cérébro-spinal. Il est le plus illustre représentant de la science expérimentale de la fin du XIXe siècle.



Tristan Bernard.

Bernard (Victor), auteur dramatique, français, né à Béziers (1829) ; il a écrit des comédies, des vaudevilles et des livrets (*le Grelot*, *le Moulin du Vert-Galant*, *la Brebis égarée*, etc.).

Bernard (Paul, dit *Tristan*), romancier et auteur dramatique français, né à Besançon en 1866 ; auteur de *Triplepatte*, *l'Anglais tel qu'on le parle*, *le Petit Café*, pièces d'une amusante fantaisie.

Bernard (Grand- et **Petit-Saint-).** V. SAINT-BERNARD.

bernardin, e [*bèr*] n. Religieux, religieuse de l'ordre de Saint-Benoît, réformé par saint Bernard.



Bernardine.

— ENCYCL. On appela d'abord *bernardins* les religieux de Clairvaux, abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée au XIIe siècle par saint Bernard. Puis ce nom s'étendit à tous les religieux cisterciens ; de même, le nom de *bernardines* fut donné aux religieuses cisterciennes dont le premier monastère fut fondé à Tart en 1120, par saint Etienne. L'habillement des religieux et des religieuses de cet ordre consiste en une robe blanche, avec scapulaire noir.

Bernardin de Saint-Pierre (Jacques-Henri), écrivain et naturaliste français, né au Havre, m. à Eragny-sur-Oise (1737-1814). Auteur de *Paul et Virginie*, de la *Chaumière indienne*, des *Etudes de la nature*, etc. Il a fait, dans ses ouvrages, une part trop grande à la sentimentalité et au finalisme, mais il se recommande comme peintre précis, délicat et varié de la nature et comme l'introducteur de l'exotisme dans la littérature française.



Bernardin de Saint-Pierre.

Bernardin de Sienne (saint), une des illustrations de l'ordre des franciscains et promoteur de la réforme des observantins, né à Sienne, m. à Aquila (1380-1444). Fête le 20 mai.

Bernardino. V. SAN BERNARDINO.

bernard-l'ermite ou **l'hermite** [*bèr-nar-lèr*] n. m. Nom vulgaire des *pagures*. V. PAGURE.

Bernardo del Carpio, héros légendaire espagnol, qui passe pour avoir tué Roland à Roncevaux.

Bernaville, ch.-l. de c. (Somme), arr. et à 16 kil. de Doullens ; 580 h. — Le cant. a 27 comm. et 7.940 h.

Bernay [*nè*], ch.-l. d'arr. (Eure), sur la Charentonne, affl. de la Rille ; 8.120 h. (*Bernayens*). Ch. de f. Etat, à 40 kil. d'Evreux. Lainages, rubans, toiles, chevaux, grains. — L'arr. a 6 cant., 124 comm., 53.870 h. ; le cant. a 18 comm. et 14.150 h.



Armes de Bernay.

Bernay (Louis-Camille), écrivain français, né à la Malmaison, m. à Paris (1813-1842) ; auteur de romans et de drames (*Sous les toits*, *le Roi s'ennuie*, *Dante*, *Irène*, etc.).

Bernbourg [*bour*], v. du duché d'Anhalt, sur la Saale, affl. de l'Elbe ; 35.000 h. Industrie active : fonderies, raffineries de sucre, machines.

berne [*bèr-ne*] n. f. (esp. *bernia*.) Brimade qui consiste à faire sauter quelqu'un au-dessus d'une couverture tenue aux quatre coins. Moquerie.



Pavillon en berne.

berne [*bèr-ne*] n. f. *Mar. Pavillon en berne*, pavillon non hissé à bloc du mât ou de la corne, en signe de deuil ou de détresse.

— ENCYCL. A terre, sur les monuments publics, les drapeaux se mettent en berne en signe de deuil, de la même manière qu'à bord, lorsqu'ils sont portés par un mât muni d'une drisse ; dans le cas contraire, on lie le drapeau à sa hampe, le plus souvent avec des cravates de crêpe noir.



Armes de Berne.

Berne, capit. de la Suisse, ch.-l. du cant. de Berne, sur l'Aar, à 577 kil. de Paris ; 99.000 h. (*Bernois*). Industrie active : nombreux établissements scientifiques. Patrie de Haller, de Bonstetten. — Le cant. a 646.000 h.



La ville de Berne, vue générale.

Berné, comm. du Morbihan, arr. et à 42 kil. de Pontivy ; 1.950 h. Ch. de f.

Bernède (Arthur), auteur dramatique et romancier français, né à Redon en 1871. Parmi ses œuvres, écrites avec une grande dextérité, citons : *la Duchesse de Berry ; les Petites Vestales ; Sous l'épaulette ; Contes à Nicette ;* etc.

Berne-Bellecour (Etienne-Prosper), peintre français, né à Boulogne-sur-Mer, m. à Paris (1838-1910). Il est l'auteur des toiles militaires qui, pour la plupart, retracent des scènes de la guerre de 1870 et dont plusieurs sont très populaires. Il a peint le *Panorama du siège de Belfort.*



Berne-Bellecour.

Bernegg, comm. de Suisse (cant. de Saint-Gall) ; 2.500 h. Vignoble.

bernement [*bèr-ne-man*] n. m de ber. Actionner. Moquerie, raillerie.

berner (*bèr-né*) v. a. Faire sauter quelqu'un en l'air sur une couverture. *Fig.* Tromper en se moquant, ridiculiser : *on berne aisément les vaniteux.*

Bernerie (**La**), comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 28 kil. de Paimbœuf ; 1.240 h. Ch. de f. Et. Bains de mer.

Berneuil, comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 9 kil. de Bellac ; 1.290 h.

berneur, euse [*bèr, eu-ze*] n. et adj. Qui berne, soit au propre, soit au figuré.

Berneval-le-Grand, comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 10 kil. de Dieppe ; 450 h. Bains de mer à *Berneval-sur-Mer* (plage de sable bordée de galets).

Bernhardi (Frédéric **von**), général et écrivain militaire allemand, né à Pétrograd en 1849. [Il a cyniquement exposé, dans son livre *la Guerre moderne*, les doctrines de dévastation et de terreur que l'Allemagne, au mépris des droits des gens, a appliquées pendant la Grande Guerre.]

Bernhardt [*nar*] (Rosine Bernard, dite **Sarah**), artiste dramatique française, née et m. à Paris (1844-1923). Merveilleusement douée, elle s'est placée au premier rang des artistes de son temps par le charme de sa voix, la pureté de sa diction, la puissance dramatique de ses créations. Elle avait été nommée professeur au Conservatoire en 1907.



Sarah Bernhardt.

Bernheim (Hippolyte), médecin français, né à Mulhouse, m. à Paris (1837-1919) ; un des représentants de l'école psychothérapique de Nancy.

Berni (François), poète italien, né à Lamporecchio, m. en 1536. Il a excellé dans le genre burlesque. Auteur de l'*Orlando innamorato.*

bernicle [*bèr*] n. f. Nom vulgaire des coquillages du genre patelle et aussi de la bernacle. Fourche de bois que les Orientaux employaient pour tourmenter les suppliciés.

Bernier [*ni-é*] (François), voyageur français, né à Angers, m. à Paris (1625-1688). Il fut médecin d'Aurengzeb. Ses *Voyages*, relations d'un séjour en Orient, sont regardés comme un modèle d'exactitude.

Bernier (Etienne), prélat français, né à Daon (Mayenne), m. à Paris (1762-1806) ; un des principaux négociateurs du Concordat. Il fut évêque d'Orléans.

Bernier (Stanislas-Louis), architecte français, né et m. à Paris (1845-1919). Il a reconstruit l'Opéra-Comique. Membre de l'Académie des beaux-arts en 1898.

Bernières-sur-Mer, comm. du Calvados, arr. et à 20 kil. de Caen ; 860 h. Ch. de f. Bains de mer.

Bernina, massif des Alpes Rhétiques (4.052 m.) [Engadine], d'où sort l'Inn. Le *col de la Bernina* (2.334 m.) va de l'Engadine (Suisse) à la Valteline (Italie).

Bernini (Giovanni Lorenzo), dit *le Cavalier Bernin*, peintre, sculpteur et architecte italien, né à Naples, m. à Rome (1598-1680) ; un des promoteurs du style *baroque*, auteur du célèbre groupe de *Sainte Thérèse en extase*. Il vint en France en 1665, sur la demande de Louis XIV. La postérité n'a pas ratifié les éloges pompeux qui lui furent décernés de son vivant.



Bernini.

bernique [*bèr*]. *Pop.* Interj. exprimant un espoir déçu : *vous comptez sur lui, bernique !*

Bernis [*niss*] (François-Joachim **de**), prélat et poète français, né à Saint-Marcel (Ardèche), m. à Rome (1715-1794). Ses petits vers, qui lui valurent le surnom de *Babet la Bouquetière*, le firent bien voir de Mme de Pompadour et assurèrent sa fortune. Ambassadeur, ministre des affaires étrangères sous Louis XV, au début de la guerre de Sept ans, il montra dans ses fonctions un esprit éclairé et intelligent, non sans dignité. Il signa les deux traités de Versailles, fut ensuite archevêque d'Albi, cardinal et finit ambassadeur à Venise et à Rome. On lui doit de curieux *Mémoires.*



Cardinal de Bernis.

Bernissapt, comm. de Belgique (Hainaut), arr. d'Ath ; 2.240 h.

Bernon, savant bénédictin allemand, abbé de Reichenau ; m. en 1045.

Bernos, comm. de la Gironde, arr. et à 7 kil. de Bazas ; 1.210 h. Papier d'emballage.

Bernoulli [*ll* mll.], nom de plusieurs mathématiciens suisses, issus d'une famille hollandaise réfugiée à Bâle. Les plus célèbres sont : Jacques, né à Bâle (1654-1705), qui perfectionna le calcul différentiel et intégral, et son frère Jean, né à Bâle (1667-1748), qui découvrit le calcul exponentiel. — Daniel, fils de Jean, né à Groningue, mort à Bâle (1700-1782), fut à la fois philosophe, physicien, médecin.



Jean Bernoulli.

Bernstamm (Léopold-B.), sculpteur russe, né à Riga en 1859 ; auteur de nombreux bustes d'une justesse expressive.

Bernstein (Henry), auteur dramatique français, né à Paris en 1876 ; auteur de *la Rafale, le Bercail, Samson, le Voleur, l'Assaut*, etc., pièces d'un art vigoureux, qui ne répugne pas aux moyens violents et que soutient un grand mouvement dramatique.



Henry Bernstein.

Bernstorff (Jean-Hartwig), ministre et philanthrope danois, surnommé *l'Oracle danois* par Frédéric le Grand, né à Hanovre, m. à Hambourg (1712-1772). Il répandit d'immenses aumônes, affranchit ses paysans du servage. — Son neveu, Pierre (1735-1797), ministre des affaires étrangères, conclut, en 1780, la ligue des Neutres avec la Suède et la Russie.

Béroalde de Verville (François), écrivain français, né à Paris en 1558, m. après 1623 ; auteur du *Moyen de parvenir*, dialogue d'une verve amusante, mais parfois licencieuse.

Beroaldo (Philippe), littérateur italien, né à Bologne. Il enseigna à l'Université de Paris. On lui doit des éditions annotées d'auteurs anciens (1453-1505).

béroé n. m. ou f. Genre de zoophytes cténophores, comprenant de curieux animaux marins en forme d'aérostat, qui sont transparents, et dont plusieurs espèces habitent les côtes de France.

bérose [*bé-ze*] ou **berosus** [*bé-ro-zuss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, comprenant de petites formes qui habitent les eaux stagnantes.

Bérose, prêtre chaldéen (IIIe s. av. J.-C.), auteur d'une célèbre histoire de la Chaldée et de l'Assyrie, qui ne nous est connue que par ce qu'en ont conservé les compilateurs.

bérot [*ro*] n. m. Sorte de petite charrette non suspendue.

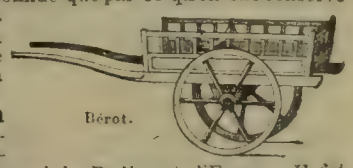

Bérot.

Berquin (Louis **de**), gentilhomme de l'Artois, né en 1489, ami de Badius et d'Erasme. Il fut brûlé à la requête de la faculté de théologie, en 1529, pour avoir défendu la liberté de conscience.

Berquin [*kin*] (Arnaud), littérateur français, né à Bordeaux, m. à Paris (1747-1791) ; auteur de *l'Ami des enfants*, ouvrage d'une grâce naïve et douce et de pièces élégiaques d'une douceur assez fade, que l'on a appelées *berquinades.*



Arnaud Berquin.

berquinade [*bèr-ki*] n. f. Ouvrage écrit pour la jeunesse, à la manière de Berquin. Œuvre fade, sans intérêt.

Berr (Georges), acteur et littérateur français, né à Paris en 1867 ; auteur de comédies qu'il a écrites seul ou en collaboration : *Moins cinq, Madame Flirt, l'Irrésolu, Monsieur d'Assouci*, etc.

Berr de Turique (Julien), auteur dramatique et littérateur français, né à Paris en 1863 ; auteur de romans, de comédies, de saynètes d'un style gracieux et élégant.

Berre, ch.-l. de c. (Bouches-du-Rhône), arr. et à 27 kil. d'Aix, sur l'*étang de Berre ;* 1.980 h. (*Berratins*). Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 6 comm. et 6.380 h.

Berre (étang de), vaste lac salé des Bouches-du-Rhône, communiquant avec la Méditerranée.

Berriane, v. et oasis de la confédération du Mzab, sur la route de Laghouat à Ghardaïa ; 4.000 h.

Berriat-Saint-Prix, nom de plusieurs jurisconsultes français. Le plus célèbre, Jacques, un des meilleurs commentateurs de Boileau, né à Grenoble, m. à Paris (1769-1845).

Berrichon, onne [*bé-ri, o-ne*], habitant ou originaire du Berry : *les Berrichons.* Adjectiv. : *mœurs berrichonnes. Race berrichonne*, race de moutons du Berry, qui donnent une viande excellente.

Berrien, comm. du Finistère, arr. et à 40 kil. de Châteaulin ; 2.490 h.

Berroughia, comm. d'Algérie, arr. et à 32 kil. de Médéa (dép. d'Alger) ; 2.500 h. Sources thermales sulfureuses.

Berru, comm. de la Marne, arr. et à 10 kil. de Reims, en Champagne pouilleuse, sur le penchant de la colline de Berru : 404 h. (en 1914). Source ferrugineuse. Les croupes de Berru, hautes de 267 m., dominent la plaine ; elles ont été utilisées pour la défense de Reims et portent le fort de Vitry à leur angle nord, ainsi que les batteries de la Vigie-de-Berru. De là, les Allemands ont bombardé Reims pendant quatre ans. Les Français ont repris toutes ces positions le 5 octobre 1918.

Berruguette (Pedro), peintre espagnol de la fin du XVe siècle, peintre de Philippe le Beau. — Son fils Alonzo, né à Paredès de Nava, architecte, sculpteur et peintre distingué, construisit le Prado, etc. (1480-1561).



Berruyer.

berruier ou **berruyer** [*bè-ru-i-é*] n. m. Espèce de casque sans visière, en forme de petit bassinet, souvent complété par des jugulaires : *le berruyer fut en usage au XVe siècle.*

Berruyer [*bé-ru-ié*], **ère,** habitant ou originaire de Bourges : *les Berruyers.* Adjectiv. : *mœurs berruyères.*

Berruyer [*bé-ru-ié*] (Isaac), jésuite français, né à Rouen (1681-1758) ; auteur d'une *Histoire du peuple de Dieu*, écrite dans le style des romans du temps et que le pape condamna.



Armes du Berry.

Berry, anc. prov. de France, annexée à la couronne sous Philippe Ier, qui l'acheta (1100) ; capit. *Bourges ;* a formé les dép. du *Cher* et de l'*Indre*. Hab. *Berrichons.*

Berry (canal du), canal qui fait communiquer les bassins houillers de l'Allier : 1° avec le canal latéral à la Loire ; 2e avec la vallée du Cher.

Berry (Jean de France, duc **de**), 3e fils de Jean II, un des oncles du roi Charles VI, né à Vincennes, m. à Paris (1340-1416). — Charles, petit-fils de Louis XIV et 3e fils du Grand Dauphin (1695-1719) ; sa femme, fille aînée du Régent, se signala par ses désordres. — Charles-Ferdinand, second fils de Charles X, né à Versailles, assassiné à Paris par Louvel (1778-1820). — La femme de ce dernier, Marie-Caroline, fille de François Ier de Naples, née à Palerme, m. à Brunnensee (1798-1870), femme



Duchesse de Berry.

énergique et romanesque, essaya, en 1832, de soulever la Vendée contre le gouvernement de Louis-Philippe; elle échoua et fut quelque temps emprisonnée à Blaye. Elle eut pour fils le comte de Chambord.

Berry-au-Bac, comm. de l'Aisne, arr. et à 28 kil. de Laon, en Champagne pouilleuse, sur la rive droite de l'Aisne; 815 h. (en 1914). Sucrerie, brasserie. Cette commune, située au pied de l'extrémité sud-orientale du Chemin des Dames, a vu nombre de combats, depuis le temps de César (victoire sur les Belges 56 av. J.-C.). Napoléon Ier y a franchi l'Aisne avant de remporter la victoire de Craonne (mars 1814). De 1914 à 1918, les luttes entre Français et Allemands y ont été incessantes, notamment au cours de la première bataille de l'Aisne (septembre 1914), puis de la seconde bataille de l'Aisne (avril 1917). Elle a été reprise par les Français le 7 octobre 1918.


Antoine Berryer.

Berryer [*bé-rié*] (Nicolas), célèbre avocat français, né à Sainte-Menehould (1757-1841); il défendit le maréchal Ney devant la cour des pairs. — Son fils ANTOINE, né à Paris, m. à Angerville-la-Rivière (1790-1868), fut orateur du parti légitimiste, adversaire du second Empire; il fut aussi un avocat de premier ordre. Membre de l'Académie française en 1855.

bers [*bèr*] n. m. pl. (du vx fr. *ber*, berceau). Ridelles d'une charrette sur laquelle on tend une toile ou bâche.

Bersac, comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 38 kil. de Limoges; 1.720 h. Ch. de f. Orl.

bersaglier [*bèr-sa-gli-é*] n. m. (de l'ital. *bersagliere*, tirailleur). Soldat d'infanterie, dans l'armée italienne, ayant de l'analogie avec les chasseurs à pied de l'armée française. V. ITALIE.

bersault [*bèr-sô*] n. m. (du lat. *berso*, claie d'osier). But de tir, lieu d'exercice pour le tir.

Bersée, comm. du Nord, arr. et à 18 kil. de Lille; 1.870 h. Ch. de f. Brasseries.

Bersezio (Vittorio), littérateur et poète dramatique italien, né à Coni, m. à Turin (1830-1900).

Berson, comm. de la Gironde, arr. et à 7 kil. de Blaye; 1.830 h. Vignobles.

Bersot [*so*] (Ernest), philosophe et moraliste français, né à Surgères, m. à Paris (1816-1880); directeur de l'Ecole normale supérieure, où il exerça une influence considérable, due à sa belle intelligence et à l'élévation de son caractère.


Bersot.

Bersuire, Bercheure ou **Berchoire** (Pierre), écrivain et bénédictin français, né à Saint-Pierre-du-Chemin, m. à Paris (1362), secrétaire du roi Jean. Il a laissé une encyclopédie théologique et une traduction de Tite-Live.

Bert [*bèr*], comm. de l'Allier, arr. et à 13 kil. de Lapalisse, sur la Tèche; 1.040 h. Ch. de f. Bassin houiller

Bert [*bèr*] (Paul), physiologiste et homme politique français, né à Auxerre, mort à Hanoï (1833-1886). Il fut ministre de l'instruction publique, résident général en Annam et au Tonkin, et prit une part considérable à l'élaboration des réformes concernant la gratuité et l'obligation de l'enseignement primaire.


Paul Bert.

Bertall (Charles-Albert D'ARNOUX, dit), dessinateur et caricaturiste français, né à Paris, m. à Soyons (1820-1882); artiste d'une extrême fécondité, pleine de verve, de gaieté malicieuse et de fine raillerie.


Bertall.

Bertani (Agostino), homme politique italien, né à Milan en 1812, m. à Rome en 1886. En 1860, avec Garibaldi, il organisa l'expédition des *Mille*.

Bertaut [*tô*] (Jean), poète français, né à Caen, m. à Séez (1552-1611), contemporain de Ronsard; auteur de poésies mélancoliques et gracieuses.

Bertaux (Mme Léon), sculpteur français contemporain, née à Paris, m. au château de Lassay (Sarthe) [1825-1909]; auteur de *la Jeune Fille au bain*, œuvre aux formes gracieuses.

Bertaux (Emile), historien d'art, né à Fontenay-sous-Bois, m. à Paris (1869-1917), auteur de trois volumes remarquables sur *Rome*, d'*Etudes d'histoire et d'art* et d'importants chapitres sur l'*Art espagnol* dans l'*Histoire de l'art* d'A. Michel.

bertavelle [*bèr-ta-vè-le*] n. f. Verveux et nasse de jonc. Syn. de BARTAVELLE.

Berteaucourt-les-Dames, comm. de la Somme, arr. et à 19 kil. de Doullens; 1.640 h.

Berteaux (Henri-Maurice), homme politique français, né à Saint-Maur-les-Fossés, mort accidentellement au cours d'une réunion d'aviation à Issy-les-Moulineaux (1852-1911).

bertemboise n. f. Variété de greffe. V. GREFFE.

bertha n. f. (de Bertha Krupp, propriétaire d'usines à Essen). Surnom familier des canons allemands à longue portée qui bombardèrent Paris en 1918.

berthe [*bèr-te*] n. f. (de la reine *Berthe*). Garniture en forme de pèlerine, qui s'adapte au corsage d'un vêtement de femme. Natte, bandeau de faux cheveux. Grand vase métallique pour le transport du lait. *A la Berthe*, en doubles bandeaux plats, les cheveux divisés sur le front.

Berthe (sainte), première abbesse d'Avenay, près de Reims, née vers le milieu du VIIe siècle, martyrisée vers 680. Fête le 4 juillet.

Berthe ou **Bertrade,** dite *Berthe au grand pied* (elle avait, dit-on, un pied plus grand que l'autre), femme de Pépin le Bref, mère de Charlemagne; morte en 783. Son nom est entouré de légendes et de mystère.

Berthe au grand pied, roman en vers, d'un charme naïf, écrit vers 1275 par Adenez ou Adam Le Roi.

Berthe de Bourgogne, fille de Conrad, roi de Bourgogne, née vers 962, femme du roi de France Robert. Son cousin Grégoire V obligea le roi à la répudier.

Berthélemy (Henry), jurisconsulte français, né à Oucques en 1857, auteur d'un *Traité de droit administratif*. Membre de l'Académie des sciences morales en 1919.

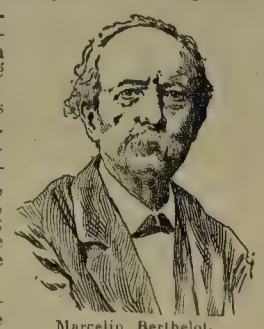
Marcelin Berthelot.

Berthelier (Jean-François-Philibert), acteur et chanteur français, né à Panissières (Loire), m. à Paris (1830-1888); doué d'un talent plein de verve, de finesse et de naturel.

Berthelot [*lo*] (Marcelin), célèbre chimiste et homme politique français né et m. à Paris (1827-1907). Membre de l'Académie des sciences (1873), dont il devint secrétaire perpétuel (1889); fondateur de la thermochimie; on lui doit aussi la synthèse artificielle d'un certain nombre de corps chimiques existant dans les êtres vivants, et aussi d'importantes études relatives à la formation des principes immédiats par les êtres vivants et spécialement par les végétaux. — Son fils DANIEL, né à Paris en 1865, a été élu membre de l'Académie des sciences (1919). — PHILIPPE, frère du précédent, diplomate, né à Sèvres en 1866.


Général Berthelot.

Berthelot (Henri-Mathias), général franç. né à Fleurs (Loire) en 1861, commandant d'armée pendant la Grande Guerre, a contenu, puis repoussé l'ennemi sur la Vesle (1918); a réorganisé l'armée roumaine.

Berthem, c. de Belgique, arr. de Louvain; 2.240 h.

Berthenoux (La), comm. de l'Indre, arr. et à 2 kil. de La Châtre; 1.400 h.

Bertheroy (Berthe LE BARILLIER, dite *Jean*), femme de lettres française, née à Bordeaux en 1868; auteur de romans antiques et modernes d'une inspiration idéaliste : *la Danseuse de Pompéi*, *Cléopâtre*, *les Vierges de Syracuse*, etc.

Berthet [*tè*] (Elie), romancier français, né à Limoges, m. à Paris (1815-1891); auteur de romans souvent émouvants et, parfois, d'une réelle portée morale : *le Braconnier*, *la Bête du Gévaudan*, etc.

Berthezène (Pierre), général français, né et m. à Vendargues (Hérault) [1775-1847]. Il fut, en 1831, commandant en chef de l'armée de l'Algérie.

Berthier [*ti-é*] (Guillaume-François), jésuite et écrivain français, né à Issoudun, m. à Bourges (1704-1782); un des rédacteurs du *Journal de Trévoux*.


Maréchal Berthier.

Berthier (Louis-Alexandre), prince de Wagram, duc de Valengin, prince de Neuchâtel, maréchal de France, né à Versailles, m. à Bamberg (1753-1815). Major général de la Grande Armée, il jouit d'un grand crédit auprès de Napoléon Ier, dont il signa, pourtant, en 1814, l'acte de déchéance. Il se tua ou, peut-être, fut assassiné à Bamberg.

Berthier (Pierre), minéralogiste français, né à Nemours, m. à Paris (1782-1861); membre de l'Académie des sciences (1827).

Berthilde ou **Berthile** (sainte), première abbesse de Chelles (628-702); amie de Bathilde veuve de Clovis II. Fête le 5 nov.

Berthold de Zæhringen (*ordre de*), ordre badois, fondé en 1877 par le grand-duc Frédéric. Etoile à quatre branches blanches, à filet d'or, suspendue à un ruban vert, liséré orange.


Berthollet.

Berthollet [*to-lè*] (Claude-Louis, comte), chimiste français, né à Talloires, près d'Annecy, m. à Arcueil (1748-1822). On lui doit la découverte des propriétés décolorantes du chlore et leur application au blanchiment des toiles; l'emploi du charbon pour purifier l'eau; la découverte de la poudre détonante de chlorate de potasse, l'énoncé des lois de la double décomposition des sels, etc. Il suivit Bonaparte en Egypte.

berthollétie [*bèr-to-lé-ti*] n. f. Genre de plantes myrtacées, comprenant de grands arbres de l'Amérique australe, dont les fruits contiennent de grosses graines comestibles, que l'on vend à Paris sous le nom de *noix d'Amérique* ou *du Brésil*.

Berthoud. *Géogr.* V. BURGDORF.

Berthoud (Ferdinand), horloger, né à Plancemont (Suisse), m. à Groslay (1727-1807). Il inventa l'*horloge marine* pour connaître la longitude en mer. — Son neveu, LOUIS (m. en 1813), inventa les châssis de compensation et construisit d'excellentes montres marines.

Bertie (Francis), lord-vicomte DE THAME, diplomate anglais, né et m. à Londres (1844-1919), ambassadeur d'Angleterre à Paris de 1905 à 1918, collaborateur dévoué de l'Entente cordiale.

Bertier de Sauvigny, administrateur français, intendant de la généralité de Paris, massacré par le peuple quelques jours après la prise de la Bastille (1737-1789)

Bertignat, comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 12 kil. d'Ambert; 1.630 h.

Bertillon (Louis-Adolphe), médecin et statisticien français, né Paris, m. à Neuilly (1821-1883); auteur d'une remarquable *Démographie figurée de la France*. — Son fils, ALPHONSE, né et m. à Paris (1841-1914), s'est rendu célèbre par la découverte de l'anthropométrie. (V. ANTHROPOMÉTRIE.)

Bertin (saint), né à Constance (grand-duché de Bade), fonda à Saint-Omer le monastère de Sithieu, et y mourut en 707. Fête le 5 septembre.

Bertin (Rose), née à Amiens, m. à Paris (1744-1813), marchande de modes de la reine Marie-Antoinette, connue par son dévouement pour cette princesse.

Bertin (Pierre), traducteur français, né à Donnemarie, près de Provins (1751-1819). Il introduisit en France la sténographie, inventée par Taylor en Angleterre.

Bertin (le chevalier Antoine **de**), poète français, né à l'île Bourbon (auj. la Réunion), m. à Saint-Domingue (1752-1790); auteur d'élégies et de poésies amoureuses.

Bertin aîné (Louis-François), publiciste, né et m. à Paris (1766-1841); il fonda le *Journal des Débats*, après le 18-Brumaire, et le dirigea avec son frère **Bertin de Veaux,** membre de la Chambre des pairs, né et m. à Paris (1771-1842).


Bertin aîné.

Bertin aîné (*portrait de*), par Ingres (1832), réel chef-d'œuvre par la simplicité de la pose, la gravité de l'expression, la précision du modèle.

Bertin (Jean-Victor), paysagiste français, né et m. à Paris (1775-1842); chef de l'école du paysage historique.

Bertin (Louise-Angélique), poète et musicienne, fille de Bertin l'aîné, née aux Roches (Seine-et-Oise), m. à Paris (1805-1877).

Bertin (Pierre-Augustin), dit **Bertin-Mourot;** professeur et physicien français, né à Besançon (1818-1884).

Bertin (Louis-Emile), ingénieur du génie maritime français, n. à Nancy, m. à Cherbourg (1840-1924), membre de l'Académie des sciences (1903).

Bertinazzi [*na-dzi*] (Charles-Antoine), dit *Carlin*, acteur célèbre, né à Turin, m. à Paris, (1713-1783). Il joua longtemps à Paris, au Théâtre-Italien, les rôles d'arlequin, avec le plus vif succès.

Bertincourt [*kour*], ch.-l. de c. (Pas-de-Calais), arr. et à 30 kil. d'Arras; 1.380 h. Ch. de f. N. Sucrerie; tourteaux et engrais. — Le cant. a 17 comm. et 13,800 h.

Bertini (Jérôme-Henri), pianiste et compositeur français, né à Londres, m. à Meilan, près de Grenoble (1798-1876).


Henri Berton.

Berton (Pierre MONTAN-), compositeur dramatique français, né et m. à Paris (1727-1780). — HENRI, son fils, né et m. à Paris (1767-1844), a composé un grand nombre d'opéras et un *Traité de l'harmonie*. — CHARLES, petit-fils du précédent, né et m. à Paris (1820-1872), fut un excellent comédien. — PIERRE, son fils, né à Paris en 1842, acteur et auteur dramatique (*les Jurons de Cadillac*, etc.).

Berton (Armand), peintre et graveur français, né et m. à Paris (1854-1917), a traité avec goût les nus féminins.

Berton (Jean-Baptiste), général et homme politique français, né à Francheval, près de Sedan, condamné à mort pour avoir organisé la conspiration de Saumur, décapité à Poitiers (1769-1822).


Général Bertrand.

Bertrade, fille de Simon de Montfort, épouse de Foulques d'Anjou, puis de Philippe Ier, sur qui ce mariage irrégulier attira les foudres de l'Eglise; m. à l'abbaye de Fontevrault vers 1118.

Bertrand [*tran*] (Henri-Gratien, comte), général français, né et m. à Châteauroux (1773-1844). Son souvenir est resté populaire pour sa fidélité envers Napoléon Ier, qu'il suivit à l'île d'Elbe et à Sainte-Hélène, et dont il ramena les restes en 1840.

Bertrand (Joseph), mathématicien français, né et m. à Paris (1822-1900) ; fut membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences. — Son frère aîné, ALEXANDRE, né à Paris, m. à Saint-Germain (1820-1902), a laissé des travaux d'archéologie remarquables.

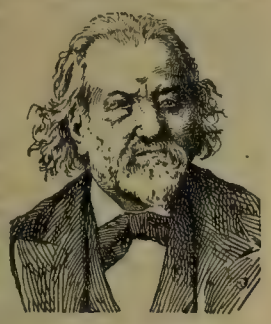
Joseph Bertrand.

Bertrand (Louis), littérateur français né à Spincourt en 1866, a consacré des romans, des études historiques et pittoresques à la civilisation méditerranéenne (*Pépète le Bien-Aimé*, *l'Invasion*, *Saint Augustin*.

Bertrand (Marcel-Alexandre), ingénieur et géologue français, né et m. à Paris (1847-1907), membre de l'Académie des sciences (1896). Principaux ouvrages : *la Chaîne des Alpes* et *la Formation du continent européen* (1887), *les Montagnes de l'Ecosse* (1892), *Lignes directrices de la géologie de la France* (1894), etc.

Bertrand (Gabriel), chimiste français, né à Paris en 1867. Membre de l'Académie des sciences (1923). Auteur d'importants travaux de chimie biologique.

Bertrand de Molleville (Antoine-François), né à Toulouse, m. à Paris (1744-1818) ; ministre de la marine sous Louis XVI. Il se signala, sous la Restauration par l'ardeur de ses sentiments royalistes et fut surnommé *l'Enfant terrible du royalisme*.


Cardinal de Bérulle.

Bertrand et **Raton**, noms des deux héros de la fable de La Fontaine : *le Singe et le Chat*. Tandis que le chat Raton retire les marrons du feu, le singe Bertrand n'a que la peine de les croquer. Bertrand, c'est le coquin habile qui lance un complice dans les aventures et qui, prudemment retiré à l'écart, sait recueillir tout le profit.

Bertrand et Raton, comédie de Scribe, en cinq actes et en prose (1833) ; satire politique, vive et fine, du système gouvernemental de l'époque.

Bertrix, comm. de Belgique (Luxembourg, arr. de Neufchâteau) ; 2.980 h. Carrières.

Bertry, comm. du Nord, arr. et à 23 kil. de Cambrai ; 3.080 h. Ch. de f. N. Tissages ; ateliers de constructions mécaniques.


Duc de Berwick.

Bérulle (cardinal Pierre de), savant prédicateur français, ministre sous Louis XIII, né près de Troyes, m. à Paris (1575-1629) ; introducteur en France de l'ordre des carmélites et fondateur de la congrégation de l'Oratoire.

Berwick, un des comtés de l'Ecosse ; 32.400 h. Ch.-l. *Greenlaw*.

Berwick (Jacques FITZ JAMES, duc de), né à Londres, fils naturel de Jacques II et d'Arabella Churchill, se fit naturaliser français, se distingua en Espagne, où il remporta la victoire d'Almanza (1707), défendit très habilement la frontière des Alpes contre les Impériaux, devint maréchal de France et fut tué au siège de Philippsbourg (1670-1734.


Berzélius.

Berwick-sur-Tweed, v. et port d'Angleterre, sur la mer du Nord et à l'embouchure de la *Tweed* (comté de Northumberland) ; 13.500 h. Port fortifié, fonderies de fer.

béryl ou **béril** [*ril'*] n. m. (gr. *bérullos*). Nom donné aux variétés d'émeraudes incolores, roses, jaunes, bleues ou pierreuses.

béryllium n. m. Syn. de GLUCINIUM.

Berzélius [*li-uss*] (Jean-Jacques), célèbre chimiste suédois, né à Wœsterlœsa, m. à Stockholm (1779-1848) ; un des créateurs de la chimie moderne. Il institua la notation chimique par symboles, fondée sur la notion des équivalents, et détermina avec précision les équivalents d'un grand nombre de corps simples, découvrit le sélénium, etc. Il étudia l'électrolyse et en développa la théorie. Son immense réputation lui valut le titre de membre associé de l'Institut de France.


Besace.

besace [*za-se*] n. f. (du lat. *bis*, deux fois, et *saccus*, sac). Sac long, ouvert par le milieu et fermé par les deux bouts : *la besace, qu'on porte sur l'épaule, était l'attribut du mendiant et des religieux vivant d'aumônes. Fig. Etre réduit à la besace*, être dans la misère. (La disposition de ce sac a permis à La Fontaine d'intituler *la Besace* une de ses plus belles fables.) V. BESACIER. *Constr. Assises en besace*, assises formées de pierres de mêmes dimensions, alternativement posées en longueur et en largeur. PROV. **Chacun a sa besace**, chacun a ses ennuis.

besacier [*za-si-é*] n. m. Qui porte la besace. (Dans sa fable *la Besace*, La Fontaine assure que le fabricateur souverain nous fit tous besaciers) :

Il fit pour nos défauts la poche de derrière,
Et celle de devant pour les défauts d'autrui.

besaigre [*be-zè-gre*] adj. (partic. péjor. *bis*, et *aigre*). Qui s'aigrit : *vin besaigre*. N. m. : *vin qui tourne au besaigre*.

besaiguë ou **bisaiguë** [*zè-ghu*] n. f. (du lat. *bis*, deux fois, et de *aigu*). Marteau de vitrier. Outil de charpentier, dont les deux bouts acérés sont taillés l'un en ciseau, l'autre en bec d'âne.

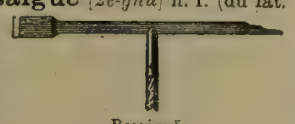
Besaiguë.

Besançon, anc. capit. de la Franche-Comté ; ch.-l. du dép. du Doubs, sur le Doubs ; 58.000 h. (*Bisontins* ou *Bizontins*). Ch. de f. P.-L.-M., à 406 kil. de Paris. Horlogerie, tréfilerie, métallurgie. Eaux chlorurées sodiques iodobromurées (La Mouillière). Ville forte, quartier général du 7e corps d'armée, archevêché, académie, école d'horlogerie. Patrie de Granvelle, Vatteville, Acton, Pajol, Moncey, Mairet, Suard, Ch. Fourier, J. Proud'hon, Ch. Nodier, J. Droz, Péclet, V. Hugo, Ch. de Bernard, Clésinger. — L'arr. a 8 cant., 203 comm., 107.000 h. ; le cant. Nord a 4 comm. et 33.910 h ; le cant. Sud a 12 comm. et 28.070 h.

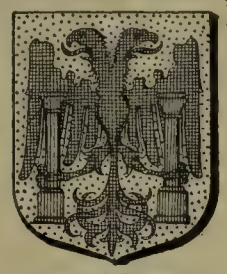
Armes de Besançon.

besant [*zan*] n. m. (du lat. *byzantius*, de Byzance). Monnaie byzantine d'or ou d'argent, qui se répandit en Europe au temps des croisades. *Blas.* Imitation du besant, qui, sur les armoiries d'un chevalier, indiquait qu'il était allé en Palestine : *le besant est toujours de métal*. (V. la planche BLASON.)


Besant chrétien (1251).

Besant (Annie WOOD, dame), femme auteur anglaise, née à Londres en 1847, succéda à Mme Blavatsky dans la direction de l'école théosophique.

besanté, e [*zan*] adj. *Blas.* Chargé de besants : *écu besanté, pièce* ou *figure besantée*.

bésau [*zó*] n. m. (mot provenç.). Rigole ou tranchée d'irrigation.

Bescherelle (Louis-Nicolas), grammairien et lexicographe français, né et m. à Paris (1802-1883) ; auteur d'un *Dictionnaire national*.

besef adv. (de l'arabe). *Arg.* Beaucoup,

besenge [*zan-je*] n. f. Mésange charbonnière.

Besenval de Bronstatt (Pierre-Victor, baron de), officier suisse au service de la France, né à Soleure, m. à Paris (1722-1791) ; auteur de *Mémoires* fort intéressants sur les débuts de la période révolutionnaire.

beset [*zé*] ou **besas** [*zass*] n. m. (du lat. *bis*, deux fois, et de *as*). Coup de dé qui amène deux as au trictrac. (On dit aussi AMBESAS.)

besi [*zi*] n. m. Nom générique de plusieurs espèces de poires.

bési ou **bésy** n. m. V. BÉSIGUE.

besicles [*zi-kle*] n. f. pl. (anciennem. *béricle ;* de *béryl*). Anciennes lunettes très grosses : *prenez donc vos besicles*. (Ne s'emploie plus que par ironie.)

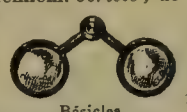
Bésicles.

besier [*zi-é*] n. m. (de *besi*). Poirier sauvage.

bésigue [*zi-ghe*] n. m. Jeu de cartes qui se joue à deux, trois ou quatre joueurs, avec deux, trois ou quatre jeux de trente-deux cartes. (On dit aussi par abrév. BÉSI ou BÉSY.)

— ENCYCL. *Bésigue à deux.* Se joue en 1.000, 1.500 et 2.000 points, avec 2 ou même 3 jeux réunis et mêlés. Celui que le sort désigne distribue 9 cartes à chacun d'eux, 3 par 3. La première carte du talon, retournée, est l'atout. Si l'atout est un 7, le donneur marque 10 points ; dans le cas contraire, le joueur qui a un 7 d'atout peut changer ce 7 contre la retourne et compte 10 points. Mais cet échange ne peut s'effectuer qu'à la suite d'une levée. Le talon sert à remplacer les cartes, à mesure qu'elles sont jouées. La première est prise par celui qui a fait la levée, l'adversaire prend la seconde, et ainsi de suite. Les cartes ont les valeurs suivantes : 4 as = 100 points : 4 rois = 80 ; 4 dames = 60 ; 4 valets = 40 ; roi et dame de même couleur = 20 ; roi et dame d'atout = 40 ; le bésigue (dame de pique et valet de carreau) = 40 ; le double bésigue (deux de chacune de ces cartes) = 500 ; le triple bésigue (trois de chacune de ces cartes) = 1.500 ; les as, dix, roi, dame et valet d'atout réunis = 250 ; l'as = 11 ; le dix = 10 ; le roi = 4 ; la dame = 3 ; le valet = 2 ; les autres cartes n'ont aucune valeur, sauf le 7 d'atout qui vaut 10.

On ne peut annoncer aucune carte ou groupe que séparément et après chaque levée faite. Tant qu'il reste des cartes au talon, on n'est pas obligé de fournir la couleur demandée, ni de couper quand on n'a pas de cette couleur ; quand le talon est épuisé, on ne peut plus montrer de carte ni compter de points. La dernière levée compte pour 10. La dernière levée faite, chacun ajoute à ses points ceux qui résultent des brisques (as et dix qui valent chacun 10 points) qui se trouvent dans ses levées.

Bésigue à trois. 3 jeux de cartes, 8 cartes à chaque joueur ; 3 dames de pique et 3 valets de carreau = 1.500 points.

Bésigue à quatre. Se joue ordinairement 2 contre 2, avec 3 ou 4 jeux de cartes ; 9 cartes à chaque joueur.

Bésigue sans retourne. Pas de retourne, l'atout est désigné par le premier mariage annoncé (trèfle, si c'est un mariage de trèfle, etc.).

Bésigue chinois. On peut se servir de la même carte pour d'autres combinaisons semblables à celle pour laquelle elle a déjà été comptée.

Besler [*bès-lèr*] (Basile), botaniste allemand, né à Nuremberg (1561-1629).

beslérie [*bès-lé-ri*] n. f. Genre de gesnéracées, comprenant des plantes de l'Amérique tropicale, dont certaines espèces sont cultivées en France comme ornementales.

Besme [*bè-me*] (Charles DIANOWITZ, dit), Bohémien à la solde du duc de Guise. Il assassina Coligny pendant la nuit de la Saint-Barthélemy et fut lui-même tué par Berteauville, gentilhomme protestant, en 1575.

Besnard (Paul-*Albert*), peintre français, né à Paris en 1849, auteur de peintures décoratives d'un coloris clair (*Peintures de l'Ecole de pharmacie*) et lumineux. Directeur de l'école française de Rome, membre de l'Académie des beaux-arts (1912).


Albert Besnard.

Besné, comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 14 kil. de Saint-Nazaire : 1.220 h. Tourbières.

Besnier (Ernest-*Henri*) médecin dermatologiste français, né à Honfleur, m. à Paris (1831-1909).

besoche [*zo-che*] n. f. Sorte de bêche, servant à planter les arbres. Sorte de boyau.

besogne [*zo-gne*] n. f. (de *besoin*). Travail, ouvrage : *faire sa besogne. Tailler de la besogne*, préparer une tâche. *Fig.* Donner de la peine, de l'embarras. *Abattre de la besogne*, faire beaucoup d'ouvrage en peu de temps. *Faire plus de bruit que de besogne*, parler ou remuer beaucoup, sans produire grand'chose. *Aimer la besogne faite*, ne pas aimer le travail ; aimer à profiter du travail d'autrui. PROV. : **Selon l'argent la besogne,** pour avoir un travail bien fait, il faut le rémunérer convenablement.

besogner [*zo-gné*] v. n. Travailler, s'occuper. V. a. : *besognez bien tout ce que vaus faites*.

besogneux, euse [*zo-gneû, eu-ze*] adj. et n. Qui est dans le besoin, la gêne. (On écrivait autref. *besoigneux*.)

besoin [*zoin*] n. m. Privation ou sentiment de privation qui porte à désirer : *il y a des besoins de première nécessité et des besoins de luxe*. Dans le même sens, mais d'une manière déterminée : *avoir besoin d'argent, de consolations*. Indigence, dénuement, pauvreté, misère : *être dans le besoin. Dr. comm.* (V. ENCYCL.) *Avoir besoin de*, être dans la nécesité de se servir d'un aide : *on a souvent besoin d'un plus petit que soi*. Sentir la nécessité de : *avoir besoin de secours. Le besoin de la cause*, ce qui convient pour que l'on triomphe ; *altérer des faits pour les besoins de la cause. Impers.* : *Il est besoin, il n'est pas besoin de. Faire besoin*, être utile, nécessaire : *l'aide du plus humble fait quelquefois besoin. Au besoin*, loc. adv. En cas de nécessité, s'il le faut. Prov. : **On connaît le véritable ami dans le besoin,** c'est dans les situations difficiles que se fait connaître la véritable amitié. Pl. Nécessités naturelles : *faire ses besoins*. Choses nécessaires à l'existence : *les besoins de la vie*.

— ENCYCL. *Dr. comm.* Le tireur d'une lettre de change peut indiquer une ou plusieurs personnes autres que le tiré, dites *besoins* ou *recommandataires*, chez qui la lettre pourra être présentée au payement, au cas ou le tiré ne payerait pas.

Bessan, comm. de l'Hérault, arr. et à 18 kil. de Béziers ; 2.760 h. Ch. de f. M. Vins, tonnellerie, usine d'extraction de pouzzolane.

Bessancourt, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 10 kil. de Pontoise ; 1.310 h. Ch. de f. Nord.

Bessarabie [*bi*], province de Roumanie, entre le Dniester et le Pruth ; 1.933.500 h. Ch.-l. *Kichinew*.

Bessarion (cardinal Jean), patriarche de Constantinople, savant écrivain, né à Trébizonde, m. en 1472 ; vécut en Italie, où il contribua à la renaissance des lettres. Il fut chargé de plusieurs ambassades auprès du roi de France Louis XI ; il poursuivit toute sa vie l'union politique et intellectuelle de l'Orient et de l'Occident.

Bessay, comm. de l'Allier, arr. et à 13 kil. de Moulins ; 1.500 h. Ch de f. P.-L.-M.


Bessemer.

Besse, ch.-l. de c. (Puy-de-Dôme), arr. et à 32 kil. d'Issoire, sur la Couze de Besse, affl. de l'Allier et près du lac Pavin ; 1.650 h. Fromages dits de « Saint-Nectaire ». Pierre de taille. Eaux bicarbonatées et ferrugineuses. — Le cant. a 11 comm. et 9.050 h.

Besse, ch.-l. de cant. (Var), arr. et à 17 kil. de Brignoles, sur Issole, affl. de l'Argens ; 1.130 h. Ch. de f. Huile d'olives. — Le cant. a 5 comm. et 7.180 h.

Bessèges, ch.-l. de c. (Gard), arr. et à 30 kil. d'Alais, sur la Cèze, affl. du Rhône ; 8.220 h. Ch. de f. P-L.-M. Houille, forges et fonderies. — Le cant. a 3 comm. et 16.070 h.

Bessemer [*mèr'*] (Henri), ingénieur anglais, né à Hertford, m. à Londres ; auteur d'un procédé pour la transformation du fer en acier (1813-1898).


Bessières.

Bessenay, comm. du Rhône, arr. et à 29 kil. de Lyon ; 2.020 h. Ch. de f. P-L.-M. Chapellerie.

Bessé-sur-Braye, comm. de la Sarthe, arr. et à 10 kil. de Saint-Calais ; 2.750 h. Ch. de f. Orl. Papeteries ; tissages mécaniques.

Bessières (Jean-Baptiste), duc d'Istrie, maréchal de France, né à Prayssac (Lot) [1766-1813] : un des meilleurs lieutenants de Napoléon Ier, tué à Lutzen.

Bessin, pays de la Basse-Normandie, dans le Calvados. (Hab. *Bessins.*)

Bessines, ch.-l. de c. (Haute-Vienne), arr. et à 31 kil. de Bellac, sur la Guartempe, affl. de la Creuse ; 2.690 h. Ch. de f. Orl. Droueis. — Le cant. a 6 comm. et 8.930 h.

besson, onne [*bè-son, o-ne*] adj. et n. (du lat. *bis*, deux fois). Jumeau, jumelle. (Dialectal.)

Besson, comm. de l'Allier, arr. et à 14 kil. de Moulins ; 1.480 h.

Bessus [*bès-suss*], satrape qui gouvernait la Bactriane, sous Darius Codoman ; il assassina son maître après la bataille d'Arbelles, Pris par Alexandre le Grand, il fut livré au frère de Darius, qui le fit périr dans d'affreux tourments (328 av. J.-C.).

bestiaire [*bès-ti-è-re*] n. m. (lat. *bestiarius ;* de *bestia*, bête). Gladiateur qui, chez les Romains, combattait contre les bêtes féroces. Adjectiv. : *un esclave bestiaire.* Endroit renfermant des bêtes féroces : *un vaste bestiaire.* Au moyen âge, recueil de fables ou de données sur des animaux réels ou légendaires.

bestial, e, aux [*bès-ti-al*] adj. (lat. *bestialis ;* de *bestia*, bête). Qui tient de la bête, qui fait ressembler à la bête : *fureur bestiale ; des penchants bestiaux.*

bestialement [*bès-ti-a-le-man*] adv. D'une façon bestiale : *vivre bestialement.*

bestialiser [*bes-ti-a-li-zé*] v. a. Rendre bestial. **Se bestialiser** v. pr. Devenir bestial.

bestialité [*bès-ti*] n. f. Caractère de l'homme qui se livre à tous les instincts de la brute. Union de l'être humain avec un animal : *les Hébreux punissaient de mort la bestialité.*

bestiasse [*bès-ti-a-se*] n. f. *Pop.* Personne stupide ; grosse bête.

bestiaux [*bès-ti-ô*] n. m. pl. Animaux domestiques, élevés en troupeaux. (Sert de plur. à *bétail.*)

— Encycl. *Dr.* Les bestiaux que le propriétaire d'un fonds livre au fermier ou au métayer pour la culture, ou qu'il emploie lui-même pour l'exploitation de son fonds, sont considérés comme immeubles, tant qu'ils demeurent attachés au fonds.

Le produit et le croît des bestiaux appartiennent à l'usufruitier.

En cas de saisie-exécution, la loi déclare insaisissables « une vache ou trois brebis ou deux chèvres au choix du saisi, avec les pailles, fourrages et grains nécessaires pour la litière et la nourriture desdits animaux pendant un mois ».

Quiconque vole ou tente de voler dans les champs des bestiaux est passible d'un emprisonnement d'un an à cinq ans et d'une amende de 16 à 500 francs.

bestiole [*bès-ti*] n. f. Petite bête.

bestion [*bès-ti-on*] n. m. Petite bête.

Bestoujev-Rioumine (Constantin), publiciste et historien russe, né dans le gouv. de Nijni-Novgorod, m. à Saint-Pétersbourg (1829-1897) ; auteur d'une *Histoire de Russie*, malheureusement inachevée.

bestourné, e [*bèss*] adj. Se disait autref. pour *mal tourné.* Placé à rebours du sens naturel. (On écrivait aussi BÉTOURNÉ.)

bêta n. m. Deuxième lettre de l'alphabet grec.

bêta, asse [*a-se*] n. et adj. *Pop.* Personne bête : *un bêta, une bêtasse ; gentil, mais bêta.*

bétail [*bé-ta, l* mll.] n. m. (de *bestial*, pl. *bestiaux*). Nom collectif des animaux de pâture dans une ferme : *le gros bétail se compose du cheval, de l'âne, du mulet, du bœuf ; le mouton, la chèvre et le porc forment le menu bétail.*

— Encycl. Il serait rationnel de comprendre sous la dénomination de *bétail* tous les animaux, quels qu'ils soient, mis en œuvre dans une exploitation rurale. On peut considérer les animaux de la ferme sous trois points de vue : 1° production du fumier ; 2° production de la viande ou autre matière organique utilisable ; 3° production du travail.

Le bétail avait autrefois une importance énorme pour la production du fumier. Aujourd'hui que l'on utilise les engrais chimiques et les autres matières fertilisantes, comme compléments de fumures, il est possible de concevoir une exploitation agricole avec très peu de bétail. Comme producteur de viande, le bétail est devenu la cause des plus notables bénéfices de la culture, à condition d'exploiter des animaux précoces, soumis à une alimentation rationnelle. L'élevage de la race bovine doit se pratiquer dans les régions herbeuses et plutôt humides ; le cheval demande des prairies plus saines. Le mouton habite des régions plus ou moins calcaires et sèches.



Gros et menu bétail.

Bétaille, comm. du Lot, arr. et à 57 kil. de Gourdon ; 1.300 h. Ch. de f. O. Patrie de Pierre de Montmaur.

Betchat, comm. de l'Ariège, arr. et à 19 kil. de Saint-Girons ; 1.210 h. Plâtre.

Betchouana ou **Bechouanaland,** région de l'Afrique australe, entre le fleuve Orange et le Zambèze, qui est occupée par les 23 tribus cafres des Betchouanas. On distingue, au point de vue administratif, le *Bechouanaland britannique* et le *protectorat du Bechouanaland septentrional.*



Betchouana.

Betchouanas [*na*] ou **Bechouanas,** tribus cafres de l'Afrique australe, qui habitent le *Betchouanaland.* — Un *Betchouana.*

bête n. f. (lat. *bestia*). Tout animal autre que l'homme : *les bêtes de la forêt, de la mer.* Vermine, vers, insectes, etc. : *lit infesté de bêtes ; fruits mangés des bêtes, Bête de somme*, qui porte les fardeaux ; *de trait*, qui les traîne. *Bêtes féroces* ou *carnassières*, celles qui se nourrissent de la chair des autres. *Bêtes puantes*, blaireaux, fouines, putois, etc. *Bêtes fauves*, cerfs, daims, chevreuils, etc. *Bêtes noires*, sanglier, marcassin, etc. *Bête à bon Dieu*, coccinelle. *Au fig.*, chez les moralistes, partie animale et passionnelle de l'homme : *l'âme et la bête. Bête noire*, personne ou chose qu'on déteste le plus. *Bonne bête*, personne de peu d'esprit, mais sans méchanceté. *Bête de l'Apocalypse*, animal fantastique décrit par saint Jean dans son livre mystérieux et que certains prennent pour la figure de l'Antechrist. *Bête hombrée*, jeu d'hombre espagnol, un peu modifié. Loc prov. : *Il* (ou *Elle*) *n'est pas la moitié d'une bête*, expression amphibolique, signifiant tantôt : *il* (ou *elle*) *est tout à fait stupide*, tantôt : *il* (ou *elle*) *est intelligent. Au temps où les bêtes parlaient*, il y a très longtemps ; à l'époque des choses merveilleuses. PROV. : **Morte la bête, mort le venin,** un ennemi, un méchant ne peut plus nuire quand il est mort. **Qui se fait bête, le loup le mange,** il ne faut pas être trop bon. **Reprendre du poil de la bête,** chercher un remède dans la cause même du mal (allusion à la croyance populaire que le poil d'une bête, appliqué sur la morsure qu'elle a faite, en opère la guérison).

— Encycl. *Jeu de la bête hombrée.* Il se joue à 2, 3, 4 ou 5 personnes, avec un jeu de piquet et des jetons ayant une valeur conventionnelle. Chaque joueur reçoit cinq cartes, distribuées en deux fois. Il n'y a qu'une couleur de triomphe ordinaire, c'est le premier joueur qui détermine la couleur quand les autres joueurs passent sans renvier. Celui qui possède le roi, la dame et le valet d'atout, a les trois matadors. S'il y joint l'as et le dix de la même couleur, il a les cinq matadors, valant chacun un jeton. Trois levées suffisent pour gagner le coup et faire codille. Le joueur qui ne fournit pas ou ne joue pas fait la bête. Pour le reste du jeu, les choses se passent comme à l'hombre.

bête adj. Sot, stupide : *enfant bête.* Qui dénote la stupidité : *air bête.* PROV. : **Plus fin que lui n'est pas bête,** se dit de quelqu'un que l'on veut donner pour très malicieux. ANT. **Fin, futé, intelligent, spirituel.**

Bête du Gévaudan. V. GÉVAUDAN.



Bétel : a, fleur.

Betecom, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Louvain), sur le Démer ; 2.580 h.

bétel [*tèl*] n. m. (indien *betle*). Espèce de poivrier grimpant de l'Inde. Mélange de feuilles du bétel (*piper betel*), de chaux vive et de noix d'arec, dont on fait usage dans les régions tropicales comme masticatoire tonique et astringent.

— Encycl. Le bétel, employé comme masticatoire, irrite la bouche et l'arrière-gorge et rend les dents vacillantes. Les noix de bétel sont employées en teinture et donnent une belle couleur rougeâtre.

Bételgeuse ou mieux **Bételgeuse** [*jeu-ze*], étoile de première grandeur, d'un diamètre colossal, située dans la constellation d'Orion ; sa couleur est orangée.

bêtement [*man*] adv. Sottement, stupidement. ANT. **Finement, ingénieusement, spirituellement.**

Bétête, comm. de la Creuse, arr. et à 40 kil. de Boussac ; 1.210 h.

Béthanie [*ni*], bourg de l'ancienne Palestine, tribu de Benjamin, près du mont des Oliviers.

Bétharram, lieu de pèlerinage en l'honneur de la Vierge, sur les bords du gave de Pau, au village de Lestelle (Basses-Pyrénées), à 25 kil. de Pau. Chapelle fondée en 1475, et grotte.

Béthel [*tèl*], v. de l'ancienne Palestine, où Dieu, suivant la Bible, apparut à Abraham et à Jacob.

Béthencourt, comm. du Nord, arr. et à 15 kil. de Cambrai ; 1.470 h. Ch. de f. Tulles.

Béthencourt [*tan-kour*] (Jean de), navigateur normand, chambellan de Charles VI. Il découvrit les Canaries et y fonda le premier établissement européen ; m. en 1406.

Bétheniville, comm. de la Marne, arr. et à 27 kil. de Reims ; 1.490 h. Ch. de f. Est. Filatures de laine ; tissus.

Béthény, comm. de la Marne, arr. et à 4 kil. de Reims ; 1.230 h. Ch. de f. Apiculture.

Béthisy-Saint-Pierre, comm. de l'Oise, arr. et à 16 kil. de Senlis ; 1.810 h. Ch. de f. N. Fabrique de brosses.

Bethléem [*ém*], village de Palestine (tribu de Juda), où naquirent David et Jésus-Christ ; 5.500 h. Belle église latine. Auj. *Beit Lahm.*

Bethlen [*lèn*], famille de Transylvanie, dont un des membres, GABRIEL **Bethlen** ou **Bethlen Gabor** (1580-1629), fut un moment roi de Hongrie (1620) au début de la guerre de Trente ans, mais dut bientôt se soumettre à l'Autriche.

Bethmale, comm de l'Ariège, arr. et à 18 kil. de Saint-Girons ; 1.600 h. (*Bethmalais, aises* ou *Bemalous, ouses*).

Betthmann-Hollweg (Theobald von), homme politique allemand, né et mort à Hohenfinow [Brandebourg] (1856-1921). Il était chancelier de l'empire en 1914 ; c'est lui qui, en 1914, dans une conversation avec l'ambassadeur d'Angleterre, appela *chiffon de papier* un traité qui liait deux nations.

Bethmont [*mon*] (Eugène), brillant avocat et homme politique français, né et m. à Paris (1804-1860) ; fut premier président de la Cour des comptes.

Bethsabée, femme que David épousa après

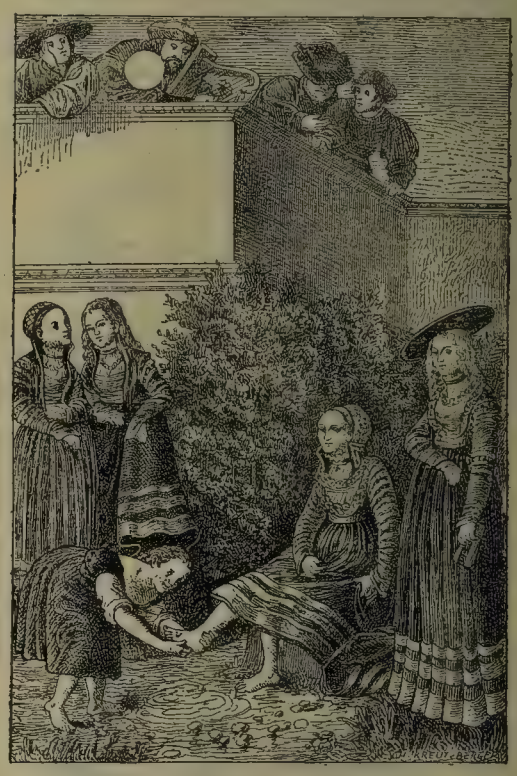

Bethsabée au bain, tableau de Cranach (Berlin).

avoir fait périr Urie, son premier mari. Elle fut la mère de Salomon.

Bethsabée au bain. Ce sujet a été traité par plusieurs peintres, notamment par Raphaël, Palma le Vieux, Cranach l'Ancien, Rembrandt, de Troy, etc.

Bethsaïda, ville de Palestine, tribu de Zabulon, non loin de Capharnaüm. Patrie des apôtres Pierre, André et Philippe.

Béthulie [*lî*], v. de l'ancienne Palestine, tribu de Zabulon, où Judith tua Holopherne.

béthune n. f. Sorte de puisard employé dans l'exploitation de certaines mines.

Béthune, ch.-l. d'arr. (Pas-de-Calais), à la jonction du canal de la Lawe et du canal d'Aire à La Bassée ; 15.300 h. [en 1914] (*Béthunois*). Ch. de f. N., à 30 kil. d'Arras. Raffineries de sucre ; toiles ; houille. Patrie de Buridan. Ville à moitié détruite au cours de la Grande Guerre. — L'arr. a 7 cant., 142 comm., 402.600 h. ; le cant. a 17 comm. et 36.670 h. (en 1914).

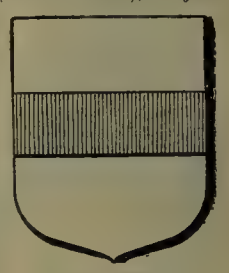

Armes de Béthune.

Béthune (Armand-Joseph **de**), duc de Charost, agronome et philanthrope français, né à Versailles, m. à Paris (1738-1800). Devançant la Révolution, il abolit sur ses terres les droits seigneuriaux. Il fut emprisonné sous la Terreur.

Béthune Sully, vieille famille française, qui a fourni un grand nombre de personnages distingués et d'où sortit Sully, ministre de Henri IV.

bêtifier [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Rendre bête, abrutir : *bêtifier un enfant.* V. n. Syn. de BÊTISER.

bétille [*ll* mll., *e*] n. f. Espèce de mousseline des Indes. *Bétille organdi*, bétille à grain rond et très fin. *Bétille tarlalane*, bétille fort claire.

Bétique, partie de l'ancienne Espagne, arrosée par le fleuve *Bétis* et renommée jadis pour sa fertilité. Auj. l'*Andalousie.* Fénelon en a fait, dans son *Télémaque*, un magnifique éloge.

Bétis [*tiss*], ancien nom du Guadalquivir.

bêtise [*ti-ze*] n. f. (de *bête*). Défaut d'intelligence : *la bêtise est chose triste.* Action ou propos bête : *faire, dire une bêtise.* Chose sans valeur : *donner une bêtise.* Motif futile : *se brouiller pour une bêtise.* Parole ou action légère ; *il ne faut pas dire de bêtises devant les enfants.* ANT. **Finesse, intelligence, ingéniosité.**

bétise [*ti-ze*] n. f. Berlingot à la menthe, dont Cambrai a la renommée : *les bêtises de Cambrai.*

bêtiser [*ti-zé*] v. n. *Fam.* Dire des bêtises. S'occuper de bêtises. Faire la bête, affecter un air niais.

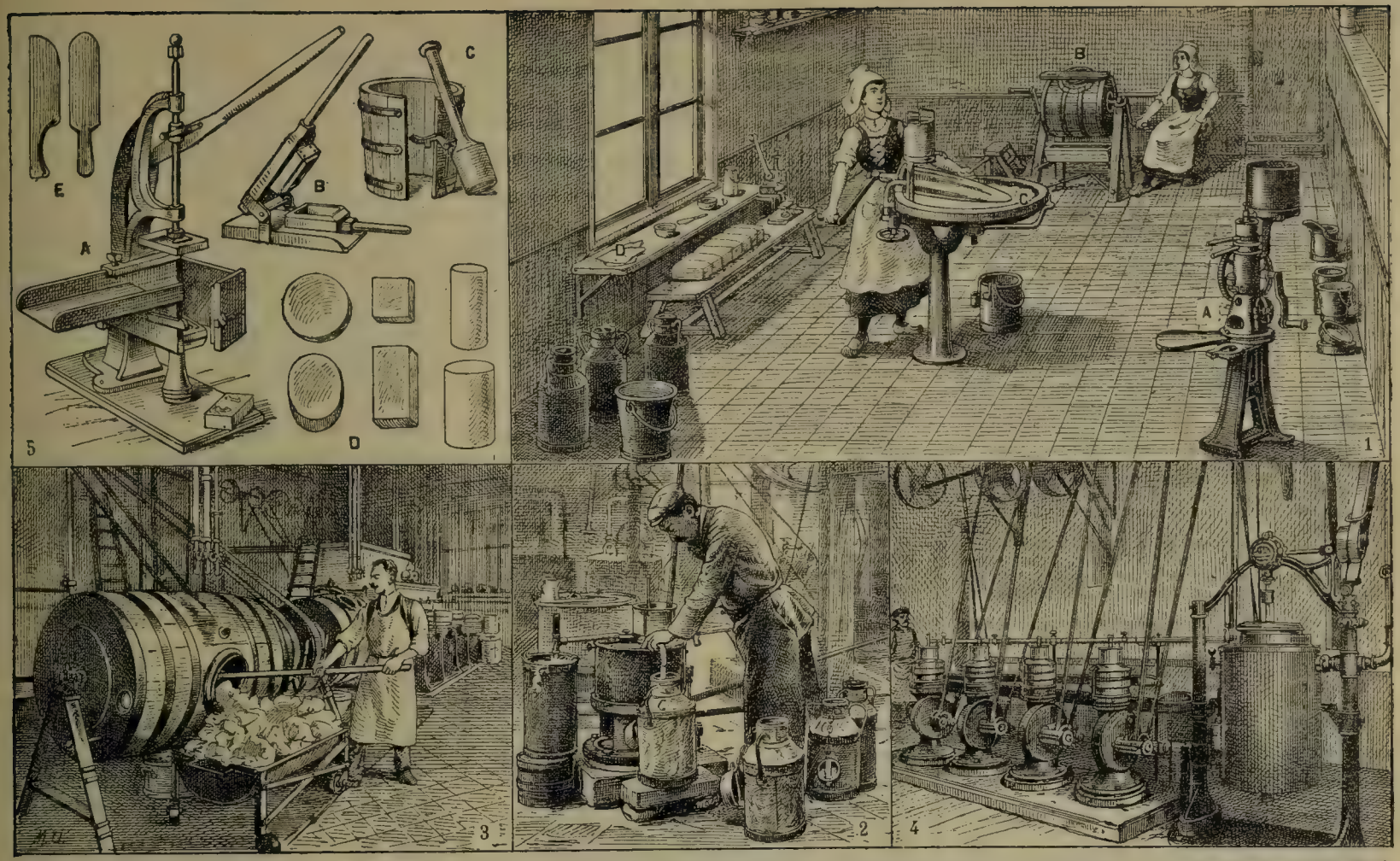

Beurre : 1. Beurrerie normande : A, écrémeuse centrifuge ; B, baratte ; C, malaxeur ; D, étagère pour le moulage. — 2. Ecrémage du lait. — 3. Le beurre sortant de la baratte. — 4. Batterie d'écrémeuses centrifuges : à droite, réchauffeur de lait. — 5 Moulage du beurre ; A, machine à balancier pour le moulage des briquettes ; B, C, moules pour mottes et pain de beurre ; D, formes diverses des pains de beurre ; E, couteau et palette à beurre.

bétoine n. f. Genre de labiées, dont une espèce, jadis employée en médecine, fait partie de la *poudre de pistoia* (antigoutteuse).



Bétoine : a, fleur.

bétoire n. f. Puisard pour les eaux fluviales. Gouffre où se perdent, en pays calcaires, les eaux de certaines rivières.

bétol n. m. Salicylate de naphtol : *le bétol est un antiseptique de l'intestin.*

Bétolaud (Jacques-Alexandre-Célestin), avocat français, né à La Souterraine, m. à Paris (1828-1915), membre de l'Acad. des sciences morales en 1893.

béton n. m. (du lat. *bitumen*, bitume). Sorte de mortier, composé de chaux hydraulique, d'eau, de sable ou de cailloux ou d'éclats de pierre.

— Encycl. Autrefois, le béton se fabriquait dans des caisses dites *machines à coffres*, où, peu à peu, s'opérait le mélange. Aujourd'hui, on a recours aux *broyeurs-malaxeurs*, dans lesquels le mélange se fait mécaniquement. L'opération s'exécute sur une plate-forme mobile en bois, près des travaux.

Le béton s'emploie pour les constructions hors de l'eau ou immergées. Dans le premier cas, le béton est jeté directement par minces couches, pilonnées au fur et à mesure. Dans le second, pour les eaux peu profondes, on fabrique des blocs de béton aggloméré qui servent d'enrochements ; le béton est versé dans des caisses à parois amovibles, enlevées dès que la prise de la masse est faite. Si les eaux ont de la profondeur, on coule le béton à fond au moyen d'une caisse qui s'ouvre par le bas. Il se forme alors autour du béton une sorte de bouillie ou *laitance*, qu'on enlève avec une pompe aspirante.

On construit aussi des murs verticaux en béton en pilonnant celui-ci entre deux panneaux ou *banches*, qui s'enlèvent dès que la prise est faite. On l'emploie encore dans la construction des voûtes d'égout. Et, si les fragments de briques sont remplacés par du ciment, on obtient le *béton aggloméré* ou *moulé* ou *pierre factice*. Enfin, le *béton armé* est du béton ordinaire, versé et pilonné sur une carcasse métallique.

bétonnage [*to-na-je*] n. m. Maçonnerie faite avec du béton.

bétonner [*to-né*] v. a. Construire avec du béton.

bétonnière [*to-ni-è-re*] n. f. Machine utilisée pour la fabrication du béton.

betsabetsa n. f. (m. malgache). Boisson alcoolisée, provenant de la fermentation du jus de canne à sucre, que l'on aromatise quelquefois avec des plantes amères : *le betsabetsa est un vin falsifié, surtout à Madagascar.*

Betsiboka, fleuve de Madagascar, né dans l'Ankaratra, passe à Marovaï et se jette au fond de la baie de Bombetoke.

Betsiléos, peuplade de l'intérieur de Madagascar, probablement congénère des Hovas, au S. du massif central. Ce sont des agriculteurs habiles, ayant des rizières bien aménagées. — Un *Betsiléo.*

Betsimisaraka, peuplade qui occupe le littoral oriental de Madagascar et qui a été assimilée aux Papous de la Malaisie.

Bettanier (Albert), peintre français, né à Metz en 1854, a peint de remarquables tableaux patriotiques : *Conscrit lorrain, le Déserteur, l'Espion*, etc., souvent reproduits.

bette [*bè-te*] n. f. (lat. *beta*). *Bot.* Genre de chénopodiées, qui croissent dans toute l'Europe.

— Encycl. Les deux principales espèces du genre sont la *poirée* (ou bette à carde) et la *betterave*. La poirée ou bette commune est une plante bisannuelle, connue depuis le XVIe siècle. On utilise dans l'alimentation les côtes de ses grandes feuilles, après cuisson à l'eau.

betterave [*bè-te*] n. f. (de *bette*, et *rave*). Espèce de bette, plante potagère à racine d'une saveur sucrée : *on extrait du sucre de la betterave.*

— Encycl. On cultive plusieurs variétés de betteraves : *potagères, fourragères*, industrielles. Les betteraves potagères (*crapaudine, rouge grosse, rouge plate de Bassano*) ont une chair de couleur rouge et se consomment cuites. Les betteraves fourragères (*disette, mammouth, corne de bœuf, disette blanche à collet vert, jaune ovoïde des Barres, globes*, etc.) ont de grosses racines de couleur jaune ou rouge à *collet* développé et contiennent



Betterave : 1. Rameau fleuri ; 2. Mammouth ; 3. Corne de bœuf ; 4. Rougé, globe ; 5. Ovoïde, des Barres ; 6. Sucrière.

peu de sucre. Les betteraves industrielles, qui comprennent les betteraves de distillerie et les betteraves à sucre (*de Silésie, de Magdebourg, améliorée*) sont plus petites ; le collet des racines est très peu développé.

Il faut, pour cultiver la betterave, une terre riche, bien fumée et convenablement ameublie ; on sème en ligne de fin mars à mai. La culture exige des binages, un ou deux sarclages, un démariage et un éclaircissage. La récolte commence à la fin de septembre ; on se sert d'arracheurs.

La culture de la betterave industrielle a pris une énorme importance en France et en Allemagne. V. sucre.

betteraverie [*bè-te, rî*] n. f. Usine où l'on traite la betterave pour en tirer du sucre ou de l'alcool.

betteravier [*bè-te-ra-vi-é*], **ère** adj. Qui se rapporte à la betterave : *industrie betteravière.*

Bettina d'Arnim [*nim*], *Biogr.* V. Arnim.

Bettine, comédie en un acte et en prose, d'A. de Musset : histoire finement écrite des amours d'une cantatrice (1851).

betting [*bè-tin'gh*] n. m. (m. angl. ; de *to bet*, parier). Cote des paris sur un champ de courses. Ensemble des parieurs : *un betting tumultueux.*

Betton, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 10 kil. de Rennes ; 2.070 h. Ch. de f. Etat.

bétulinées [*né*] n. f. pl. (de *betula*, n. lat. du bouleau). *Bot.* Tribu des castanéacées, comprenant l'*aune*, le *bouleau*, etc. S. une *bétulinée.*

bétuse [*tu-ze*] n. f. Tonneau à large bonde, qui sert au transport du poisson vivant. Coffre à avoine.

bétyle n. m. (du gr. *baitulos*, maison du seigneur, de l'hébreu *betel*). *Antiq.* Pierre sacrée considérée comme la demeure d'un dieu, et quelquefois comme le dieu lui-même.

Betz [*bè*], comm. d'Indre-et-Loire, arr. et à 22 kil. de Loches ; 1.360 h.

Betz, ch.-l. de c. (Oise), arr. et à 30 kil. de Senlis, sur la Grivette, affl. de l'Ourcq ; 580 h. Ch. de f. N. — Le cant. a 25 comm. et 7.590 h.

Beuchot [*cho*] (Adrien), bibliographe français, éditeur de Voltaire, né et m. à Paris (1773-1851).

Beudant [*dan*] (François), minéralogiste français, né et m. à Paris. Membre de l'Académie des sciences. Il a donné une excellente classification des minéraux (1787-1850).

Beudant (Léon-Charles-Anatole), jurisconsulte français, né à Fontenay-le-Fleury (Seine-et-Oise), m. à Paris (1829-1895).

beuglant [*ghlan*] n. m. *Pop.* Café-concert d'ordre inférieur.

beuglant, e adj. Qui beugle : *vaches beuglantes.*

beuglement [*man*] n. m. Cri du bœuf, de la vache et du taureau.

beugler [*ghlé*] v. n. (du lat. *buculus*, dimin. de *bos*, bœuf). Pousser des beuglements. *Fig.* Jeter de grands cris. V. a. *Pop.* Chanter très fort : *beugler une chanson.*

Beugnot [*gno*] (Jacques-Claude, comte), homme d'Etat, né à Bar-sur-Aube, m. à Bagneux (1761-1835) ; fonctionnaire de l'Empire, ministre de Louis XVIII, auteur de *Mémoires* intéressants. — Son fils, Arthur-Auguste, né à Bar-sur-Aube, m. à Paris (1797-1865), érudit français, a publié les *Olim.*

Beulé (Charles-Ernest), archéologue français, né à Saumur, m. à Paris (1826-1874), secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts (1862) ; fut ministre de l'instruction publique de 1873 à 1874. On lui doit de remarquables études sur l'*Acropole d'Athènes.*



Beulé.

Beurnonville (Pierre de Riel, marquis de), né à Champignolle (Aube), m. à Paris (1752-1821) ; général sous la République, il se distingua à Valmy, à Jemmapes, commanda l'armée de la Moselle, fut ministre de la guerre en 1773 et maréchal de France sous la Restauration.

beurre [*beu-re*] n. m. (lat. *butyrum*). Substance grasse et onctueuse, extraite du lait. *Par anal.* Substance grasse, que l'on extrait de divers végétaux : *beurre de cacao ; beurre de coco* (cocose ou végétaline). Ancien nom de certains chlorures métalliques : *beurre d'antimoine. Beurre noir*, beurre chauffé dans la poêle jusqu'à ce qu'il devienne noir. *Fam. Œil au beurre noir*, paupière, joue noircie par une contusion. *Promettre plus de beurre que de pain*, plus

qu'on ne veut ou qu'on ne peut tenir. *Assiette au beurre*, source de profits. *Faire son beurre*, amasser de l'argent, surtout d'une manière adroite ou illicite. *Mettre du beurre dans les épinards*, améliorer la situation. *Pop. C'est un beurre !* Cela va tout seul, c'est on ne peut meilleur. PROV. : **On ne saurait manier du beurre qu'on ne s'en graisse les doigts,** ceux qui manient de l'argent en gardent toujours quelque chose pour eux.

— ENCYCL. *Écon. rur.* Le beurre est un mélange complexe de corps gras ou « glycérides » : oléine, butyrine, margarine, etc. Il existe dans le lait sous forme de globules en suspension. Il entre en fusion vers 31°-33°. Chauffé en présence d'un alcali, le beurre se dédouble en glycérine et acides gras. Ce dédoublement se produit même dans le beurre abandonné à lui-même, et l'odeur du beurre rance est due à l'un de ces acides : l'acide butyrique.

La qualité du beurre dépend de la qualité du lait et de sa pureté. On le fabrique de la façon suivante : le lait est écrémé soit en le laissant au repos (une température de 3°-4° a été reconnue comme étant la plus favorable), et en l'écrémant ensuite, soit, plus expéditivement, au moyen d'une machine dite « écrémeuse centrifuge ». On abandonne ensuite la crème, 24 heures environ, à une température de 12° à 15°. Puis a lieu le barattage, qui provoque l'agglomération des globules gras de la crème (V. BARATTE). Ensuite, le beurre est délaité, c'est-à-dire débarrassé de son petit-lait (babeurre), soit par compression, soit par malaxage sous un filet d'eau fraîche pour le rendre plus homogène et l'expurger complètement du babeurre ; puis il est moulé, soit par grosses mottes, soit en petits pains (de 500 gr. ou 250 gr.) dans des moules en bois, que l'on soumet à l'action d'une presse.

Le rendement de lait en beurre est approximativement le suivant : 100 litres de lait donnent de 3 kil. 500 à 5 kil. de beurre.

Pour conserver le beurre plus longtemps, on peut le saler ou le fondre. Quand la quantité de sel ajoutée ne dépasse pas 3 à 4 p. 100, le beurre est dit *demi-sel* ; il est dit *salé* lorsqu'il en contient 5 à 10 p. 100.

Conservation du beurre frais. — On peut conserver le beurre frais pendant douze ou quinze jours (à condition qu'il soit bien délaité), en le soustrayant à l'action de l'air et de la lumière : on comprime ce beurre dans des *beurriers*, que l'on retourne ensuite sur une assiette ou un plat creux, dans lequel on met de l'eau pure ou légèrement salée et que l'on renouvelle chaque jour.

On peut encore, le beurre étant bien délaité, lavé et essuyé avec un linge, en emplir un pot de grès, sans y laisser le moindre vide, puis placer le pot dans une chaudière à moitié pleine d'eau, que l'on chauffe jusqu'à ébullition, et retirer le pot dès que l'eau est refroidie ; la conservation du beurre est assurée ainsi pour plusieurs mois.

— *Dr.* Il est interdit de désigner, d'exposer, de mettre en vente ou de vendre, d'importer ou d'exporter sous le nom de *beurre*, avec ou sans qualificatif, tout produit qui n'est pas exclusivement fait avec du lait ou de la crème provenant du lait ou avec l'un et l'autre, avec ou sans sel, avec ou sans colorant.

Toutes les substances alimentaires autres que le beurre, quelles que soient leur origine, leur provenance et leur composition, qui présentent l'aspect du beurre et sont préparées pour le même usage que ce dernier produit, ne peuvent être désignées que sous le nom de *margarine*.

Il est interdit à quiconque se livre à la fabrication ou à la préparation du beurre de fabriquer et de détenir dans ses locaux de la margarine ou de l'oléo-margarine. La même interdiction est faite aux entrepositaires et débitants de beurre.

beurré [*beu-ré*] n. m. Variété de poire de table, à chair fondante.

beurree [*beu-ré*] n. f. Tartine de beurre.

beurrer [*beu-ré*] v. a. Couvrir de beurre : *beurrer du pain.*

beurrerie [*beu-re-rî*] n. f. Lieu où l'on fait, où l'on conserve le beurre.

— ENCYCL. On distingue les beurreries fermières, qui traitent quotidiennement une cinquantaine de litres de lait, et les beurreries industrielles ou coopératives, pourvues d'une installation spéciale et aménagées pour traiter chaque jour plusieurs milliers de litres de lait.

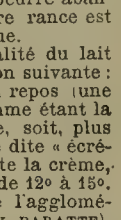
Beurrier.

beurret [*beu-rè*] n. m. Pain de beurre de petites dimensions et destiné à servir d'échantillon.

beurrier [*beu-ri-é*], **ère** adj. Qui a rapport au beurre : *industrie beurrière.* N. m. Qui fait ou vend du beurre. N. m. Récipient où l'on conserve le beurre, ou dans lequel on le sert sur la table. N. f. S'emploie quelquef. comme syn. de BARATTE.

Beust [*beust'*] (comte Ferdinand **de**), premier ministre saxon, puis chancelier de l'empire austro-hongrois, né à Dresde, m. près de Vienne (1809-1886).

Beuthen [*tèn*], v. de Prusse (Silésie), sur la Beuthener-Wasser, s.-affl. de l'Oder ; 60.000 h. Mines ; ébénisterie.

Beuve (Sainte), vierge et abbesse à Reims (609-673). Fête le 24 avril.

beuveau ou **biveau** [*vô*] n. m. Equerre à branches mobiles, de tailleur de pierre. Angle de deux murs.

beuverie [*rî*] n. f. V. BUVERIE.

Beuvrages, comm. du Nord, arrond. et à 4 kil. de Valenciennes ; 1.760 h. Ch. de f. N.

Beuvray (MONT). *Géogr.* V. BIBRACTE.

Beuvron (le), riv. de France, affl. g. de la Loire ; traverse la Sologne et arrose Lamotte-*Beuvron* ; cours 125 kil.

Beuvry, comm du Nord, arr. et à 21 kil. de Douai ; 1.740 h. Briqueterie ; ouates et cotons ; toiles.

Beuvry, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 4 kil. de Béthune, sur l'Oise ; 4.840 h. Ch. de f. N.

Beuzec-Cap-Sizun, comm. du Finistère, arr. et à 32 kil. de Quimper, près de l'Océan ; 2.220 h.

Beuzec-Conq, comm. du Finistère, arr. et à 17 kil. de Quimper, près de la rivière de Concarneau ; 5.110 h.

Beuzeval-Houlgate, anc. comm. du Calvados, arr. et à 20 kil. de Pont-l'Evêque, sur la Manche, aux embouchures de la Dives et du Druchon. Bains de mer fréquentés (plage de sable). V. *Houlgate.*

Beuzeville, ch.-l. de c. (Eure), arr. et à 13 kil. de Pont-Audemer ; 2.560 h. Ch. de f. Et. — Le cant. a 17 comm. et 8.340 h.

Bevere, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Audenarde) ; 2.000 h.

Beveren, v. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Saint-Nicolas) ; 9.800 h. Brasseries, tanneries, dentelles.

Beveren, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Roulers) ; 2.900 h.

Beverley [*vèr-lè*], v. d'Angleterre (comté d'York) ; 12.600 h.

Bévillers, comm. du Nord, arr. et à 13 kil. de Cambrai ; 1.230 h. Bombardée au cours de la Grande Guerre.

bévue [*vu*] n. f. (du préf. péjor. *bé*, et de *vue*). Méprise, erreur grossière : *commettre une bévue.*

beware [*bi-ou-è-re*] **of pickpockets,** phrase anglaise, signifiant : *prenez garde aux voleurs*, et que l'on voit affichée, en Angleterre, sur les édifices fréquentés par une foule nombreuse (gares, etc.).

Bex [*bè*], bourg de Suisse (cant. de Vaud), près du Rhône ; 4.500 h. Salines. Eaux thermales, chlorurées sodiques.

Bexley, v. d'Angleterre (Kent), sur le Cray ; 11.000 h.

Bexon [*bèk-son*] (l'abbé Aimé), naturaliste français, né à Remiremont, m. à Paris (1748-1784). Il fut un des plus utiles collaborateurs de Buffon.

bey [*bè*] n. m. Titre turc, donné aux officiers supérieurs de l'armée ottomane, ainsi qu'aux hauts fonctionnaires. — Ce titre était jadis porté par les gouverneurs de province et par les souverains vassaux du sultan, comme le *bey* de Tunis, qui le porte encore.

Beyle [*bè-le*] (Henri), plus connu sous le pseudonyme de **Stendhal,** critique et romancier français, né à Grenoble, m. à Paris (1783-1842) ; auteur de : *la Chartreuse de Parme*, *le Rouge et le Noir*, ses chefs-d'œuvre ; *Chroniques italiennes ; Racine et Shakespeare*, *l'Amour*, *Promenades dans Rome*, *Mémoires d'un touriste*, etc. Ses œuvres valent surtout par une psychologie pénétrante et raisonnée, qui le distingue des purs lyristes du romantisme, aussi bien que des réalistes physiologiques, un esprit d'analyse raffiné, un goût enthousiaste pour toute exaltation de l'énergie individuelle.


Henri Beyle.

beylical, e, aux [*bè*] adj. Qui a rapport au bey : *soldats beylicaux.*

beylicat [*bè-li-ka*] n. m. Gouvernement, pouvoir d'un bey. Contrée soumise à son autorité.

beylier [*bè-lié*] n. m. Métier à filer, donnant une première filature à la laine.

beylieur [*bè*] n. m. Ouvrier qui donne à la laine la première filature au moyen du beylier.

beylik [*bè*] n. m. Division administrative que gouverne un bey.

Beynat [*bè-na*], ch.-l. de c. (Corrèze), arr. et à 20 kil. de Brive ; 1.970 h. Ch. de f. Orl. Fabrique de chaises. — Le cant. a 7 comm. et 6.150 h.

Beyne-Heusay, comm. de Belgique (prov. et arr. de Liége) ; 4.350 h.

Beyrouth [*bè-rout'*], v. de la Syrie, capit. de la zone d'influence française en Syrie ; 185.000 h. Port sur la Méditerranée. Grand commerce : filatures de soie, tapis, etc. Un chemin de fer l'unit à Damas. C'est l'antique *Béryte* des Phéniciens.


Th. de Bèze.

Beyssac, comm. de la Corrèze, arr. et à 34 kil. de Brive ; 1.250 h.

Bez (Le), comm. du Tarn, arr. et à 25 kil. de Castres ; 1.510 h.

Bèze (Théodore **de**), né à Vézelay, m. à Genève (1519-1605) ; chef, après Calvin, de la communion calviniste en France et en Suisse. Ecrivain de valeur, il a publié une précieuse *Histoire ecclésiastique des Eglises réformées*, une tragédie : *le Sacrifice d'Abraham*, et traduit en vers français un grand nombre de psaumes.

Bézenet, comm. de l'Allier, arr. et à 22 kil. de Montluçon ; 3.180 h. Ch. de f. Orl. Houille.

bézestan [*zèss*] n. m. (mot turc signif. *marché à la toile*). Halle ouverte, dans les villes de Syrie.

bézi n. m. Abrév. de *bézique.* (On écrit aussi *bézy.*)

Béziers [*zi-é*], ch.-l. d'arr. (Hérault), sur l'Orb et le canal du Midi ; 55.000 h. (*Biterrois*). Ch. de f. M., à 72 kil. de Montpellier. Vins et eaux-de-vie. Tonnellerie. En 1209, pendant la guerre des albigeois, cette ville fut prise et saccagée par les croisés. (V. ALBIGEOIS.) Patrie de Vanière, Riquet, Pellisson, Mairan, Viennet. — L'arr. a 12 cant., 100 comm., 185.600 h. ; le 1er cant. a 9 comm. et 34.480 h. ; le 2e cant. a 8 comm. et 37.560 h.

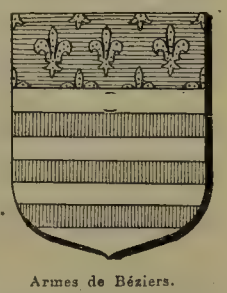
Armes de Béziers.

bezoard [*ar*] n. m. (persan *badzahar*). Concrétion pierreuse, qui se forme dans l'estomac de certains animaux et à laquelle on attribuait autrefois la propriété de chasser les venins et de neutraliser les poisons. (V. ÆGAGROPILE.)

Bezold (William **de**), physicien et météorologiste allemand, né à Munich, m. à Berlin (1837-1907).

Bezons, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 18 kil. de Versailles ; 3.620 h. Ch. de f. Etat. Câbles électriques. Carrières de sable.

Bezout [*zou*] (Etienne), mathématicien français, né à Nemours, m. à Paris (1730-1783) ; auteur de la *Théorie générale des équations algébriques.*

Bezzuoli [*bèd-zu*] (Joseph), peintre d'histoire italien, né et m. à Florence (1784-1855).

Bhagalpour, v. de l'Inde, sur le Gange : 75.800 h.

Bhagavata (*le*), poème hindou, le plus célèbre de la collection des Pourânas. Il a pour thème la légende de Krishna.

Bhamo, v. de l'Inde anglaise (Birmanie), sur l'Iraouaddy ; 11.000 h.

Bhartpour, v. de l'Inde (Radjpoutana) ; 15.000 h. Capit. de l'Etat de ce nom, placé sous le protectorat anglais ; 640.000 h.

bhikchou n. m. (mot hindi sign. *mendiant*). Ascète mendiant du bouddhisme.

bhils [*bil*] n. m. pl. Une des classes de la population non aryenne de l'Inde, vivant dans les parties montueuses et boisées du centre. S. un *bhil.*

Bhôpal, Etat de l'Hindoustan, sous le protectorat anglais ; 960.000 h. Capit. *Bhôpal ;* 77.000 h.

Bhoudj, v. de l'Hindoustan, dans le Katch, au N.-O. de Surate ; 25.000 h.

bi ou **bis** [*biss*] (lat. *bis*, deux fois), préfixe qui indique répétition ou duplication.

Bi, symbole chimique du bismuth.

Biache-Saint-Vaast, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 13 kil. d'Arras ; 2.210 h. (en 1914). A été entièrement détruite au cours de la Grande Guerre.

Biafra, baie de la côte occidentale d'Afrique, entre les caps Formose et Lopez.

Biagrasso, comm. d'Italie, près de Milan. V. ABBIATEGRASSO.

biais [*bi-è*] n. m. (du lat. *bifax*, à double face). Obliquité, ligne, sens, direction oblique : *le biais d'un mur.* Bande d'étoffe taillée dans le sens de la plus longue ligne. *Fig.* Moyen détourné : *prendre un biais.* Loc. adv. : *En biais, de biais*, obliquement : *couper une étoffe en biais. Fig.* D'une façon indirecte, détournée : *aborder de biais une question.*

Il est certains esprits qu'il faut prendre de biais,
Et que, heurtant de front, vous ne gagnez jamais. (REGNARD.)

biais, e [*bi-è, è-ze*] adj. Qui est de biais, par rapport à la direction principale : *pont biais.*

biaisement [*è-ze-man*] n. m. Action de biaiser.

biaiser [*è-zé*] v. n. Etre de biais, aller de biais. *Fig.* User de moyens indirects, détournés.

biaiseur, euse [*è-zeur, eu-ze*] n. Qui biaise, qui aime à biaiser. (Peu us.)

Biala, v. de la républ. de Pologne (gouv. de Siedlce), sur la Tna ; 14.000 h. Tanneries, savonneries.

Biancavilla, comm. d'Italie (prov. de Catane) ; 13.400 h.

Bianchini (François), astronome, antiquaire et littérateur ital., né à Vérone, m. à Rome (1662-1729).

bianor n. m. Genre d'arachnides aranéides, comprenant de petites araignées sombres, qui portent des taches blanches sur l'abdomen et qui sont communes en France.

Biard (Auguste), peintre français, né à Lyon, m. près de Fontainebleau (1798-1882). Son pinceau a illustré, non sans agrément, les mœurs de tous les pays ; auteur du *Baptême sous la ligne.*

Biarritz [*bi-a-ritss*], ch.-l. de c. des Basses-Pyrénées, arr. et à 8 kil. de Bayonne, sur le golfe de Gascogne ; 18.260 h. (*Biarrots*). Ch. de f. M. et de Bayonne à Biarritz. Bains de mer, eaux thermales employées contre l'anémie et l'épuisement nerveux. — Biarritz est, en même temps que le chef-lieu, la seule commune du canton.

Biart (Lucien), littérateur français, né à Versailles, m. à Paris (1828-1897) ; auteur de romans de voyages et d'aventures.

biarticulé, e adj. (de *bi*, et *articulé*). Qui présente deux articulations.

Bias [*ass*], un des sept sages de la Grèce, né à Priène, dans le VIe siècle av. J.-C. Comme il était souvent consulté par ses concitoyens dans des affaires litigieuses, il refusa toujours d'employer ses talents à faire triompher l'injustice et, bientôt, sa réputation fut si bien établie que l'on disait communément *une cause de l'orateur de Priène*, pour désigner une excellente cause. Priène, sa patrie, ayant été assiégée par les généraux de Cyrus, tous les habitants s'enfuirent, emportant ce qu'ils avaient de plus précieux. On s'étonnait de l'insouciance du philosophe, qui ne faisait aucun préparatif de départ : « Je porte tout avec moi », répondit-il (*Omnia mecum porto*), donnant ainsi à entendre qu'il regardait comme ses biens les plus précieux sa sagesse et le trésor de sa pensée.

biatomique adj. (de *bi*, et *atomique*). Se dit de la molécule d'un corps simple, lorsque le poids moléculaire du corps est double du poids atomique.

bibale n. f. Sorte de fourche à trois pointes.

biban pl. du mot arabe *bab*, porte, usité en géographie.

Bibans [*banss*] (DÉFILÉ DES) ou **Portes de Fer,** célèbre défilé du Djurjura, en Algérie (prov. de Constantine).

bibasique [*zi-ke*] adj. (de *bi*, et *basique*). *Chim.* Se dit des acides qui renferment deux atomes d'hydrogène, remplaçables par des atomes métalliques.

bibasse [*ba-se*] n. f. Fruit du bibassier, appelé aussi *nèfle du Japon.* (Les bibasses se mangent crues. On en fait aussi d'excellentes confitures, et leurs noyaux servent à la préparation d'une liqueur.)

bibassier [*ba-si-é*] n. m. Genre comprenant des arbustes de la famille des rosacées, originaires du Japon, mais cultivés dans le midi de l'Europe, l'Algérie, etc.

Bibbiena (Bernard Dovizio **da**), cardinal italien, né à Bibbiena (1470-1520), protégé de Jules II et de Léon X, légat en France ; auteur d'une comédie célèbre : *la Calandra.*

bibelot [*lo*] n. m. Petit objet de luxe, qui se place sur une cheminée, sur une étagère, etc. Menus objets de peu de valeur ; mince bagage.

bibelotage [*je*] n. m. *Fam.* Manie de celui qui cherche des bibelots. Occupations de celui qui bibelote : *s'occuper à des bibelotages.*

bibeloter [*lé*] v. n. Marchander, acheter, collectionner des bibelots. S'occuper à de petits travaux sans importance.

bibeloteur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui bibelote.

bibelotier [*ti-é*] n. m. Syn. anc. de BIMBELOTIER.

Biberach, v. d'Allemagne (Wurtemberg), dans la vallée de la Riss ; 9.000 h. Forges, fromageries.

Biberist, comm. de Suisse (cant. de Soleure) ; 2.870 h. Agriculture, fabrique de cellulose, papeterie.

biberon n. m. (du lat. *bibere*, boire). Vase à bec pour faire boire les malades couchés. Fiole munie d'une tetine et, parfois, d'un tuyau de caoutchouc, pour l'allaitement artificiel des nouveau-nés.

— ENCYCL. L'allaitement par le biberon est une pratique fort ancienne ; il est de nos jours beaucoup moins dangereux que jadis, grâce à la stérilisation. Il existe un grand nombre de modèles de biberons ; les uns sont de simples bouteilles de formes diverses, les autres possèdent des trous pour permettre l'entrée de l'air ou faciliter le lavage. Dans tous les cas, une des extrémités est coiffée d'une tetine. Le meilleur biberon est celui qui se nettoie le plus facilement ; on emploie surtout aujourd'hui de simples flacons pharmaceutiques, d'une contenance de 100 à 150 grammes. Les biberons à long tube sont dangeraux, et la vente en est interdite en France. On remplit ces bouteilles de lait (parfois coupé d'eau), qui a été stérilisé par un des procédés actuellement usités (v. STÉRILISATION) ou de lait bouilli, ou même, moyennant certaines précautions, de lait cru. On bouche les bouteilles, et il suffit de faire tiédir le lait et d'adapter une tetine propre pour que l'enfant puisse prendre son biberon sans risque d'infection.


Biberon.

— *Econ. rur.* L'allaitement des jeunes veaux et des porcelets au baquet ou à la bouteille présentant des inconvénients multiples, les éleveurs emploient aujourd'hui des biberons formés par un récipient terminé à sa partie inférieure par une tetine et qu'on adapte au mur à la hauteur de l'animal. Ces appareils, d'un démontage facile, doivent être tenus constamment dans l'état le plus rigoureux de propreté.

biberon, onne [*o-ne*] n. et adj. Qui aime à boire.

Bibesco (Georges-Démètre), hospodar de Valachie, de 1842 à 1848 (1804-1873). — Son frère, BARBO-DÉMÈTRE, hospodar de 1849 à 1856, prit le nom de *prince Stirbey* (v. STIRBEY). — Le fils de Georges-Démètre, le prince GEORGES **Bibesco**, né à Bucarest, m. à Constantinople (1834-1902), fut élève de Saint-Cyr et servit dans l'armée française ; il a écrit plusieurs ouvrages militaires.

bibi n. m. Chapeau de femme, vers 1830. Terme familier d'affection. *Pop.* Moi : *ça, c'est pour bibi.*

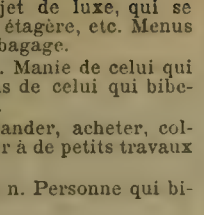
Femme coiffée du bibi.

bibiaderi n. f. Bayadère de l'Inde.

bibion n. m. Genre de bibionidés, nommés *mouches de la Saint-Jean*, de l'époque où ils paraissent. Plusieurs espèces sont nuisibles aux cultures maraîchères.

bibionidés [*dé*] n. m. pl. Famille d'insectes diptères, comprenant de grosses mouches répandues dans l'hémisphère boréal. S. un *bibionidé*.

bibition [*si-on*] n. f. (du lat. *bibere*, supin *bibitum*, boire). Action de boire.

Bible n. f. (du gr. *biblion*, livre, c'est-à-dire le *livre par excellence*). Recueil des saintes Ecritures. *Par antonom.*, volume qui contient les mêmes ouvrages (prend une minuscule) : *une bible in-folio.*

— ENCYCL. La Bible est divisée en deux parties : l'*Ancien* et le *Nouveau Testament*. L'Ancien Testament comprend trois groupes de livres (*Pentateuque*, *Prophètes*, *Hagiographes*), relatifs à la religion, à l'histoire, aux institutions et aux mœurs des Juifs. Le Nouveau Testament comprend les quatre *Evangiles*, les *Actes des apôtres* et les *Epîtres ;* il a été d'abord écrit en grec, à l'exception de l'Evangile de saint Matthieu, qui le fut en langue hébraïque. Sous Ptolémée Philadelphe, l'Ancien Testament fut traduit en grec par 72 savants hébreux : leur traduction est connue sous le nom de *Version des Septante*. Au IVe siècle, la Bible tout entière, déjà traduite en latin d'après les Septante, fut retouchée par saint Jérôme ; cette traduction, la seule qui soit reconnue officiellement par l'Eglise, est appelée *Vulgate*. (V. ce mot.) La *Version des Septante* contient plusieurs ouvrages considérés comme apocryphes par les Israélites ; entre autres, les cinq *Livres des Macchabées*, dont les deux premiers seuls sont admis par l'Eglise romaine comme authentiques. On donne le nom d'*exégèse biblique* à l'étude de la Bible au point de vue de l'interprétation du sens et de l'authenticité du texte.

Entre autres traductions célèbres de la Bible, il faut signaler, en français, celle de Le Maistre de Saci, Glaire (catholiques) ; Osterwald, Segond, Reuss (protestantes) ; Ledrain, laquelle serre de près l'original.

Bibliander (Théodore BUCHMANN, dit), théologien protestant et orientaliste suisse, né à Bischofszell (1500-1564).

bibliatrique n. f. (du gr. *biblion*, livre, et *iatros*, médecin). Art de restaurer les livres.

bibliographe n. m. (du gr. *biblion*, livre, et *graphein*, écrire). Celui qui est versé dans la science des livres, des éditions. Celui qui écrit sur cette matière.

bibliographie [*fi*] n. f. Science du bibliographe. Ensemble des livres écrits sur une question : *la bibliographie de la France.*

Bibliographie de la France, journal de l'imprimerie et de la librairie, donnant chaque semaine la liste des ouvrages qui paraissent en France (fondé en 1811).

bibliographique adj. Qui a rapport à la bibliographie : *connaissances bibliographiques.*

bibliomancie [*si*] n. f. (du gr. *biblion*, livre, et *manteia*, divination). Divination qui se pratiquait en ouvrant au hasard la *Bible* ou tout autre livre et en tirant du passage sur lequel on était tombé des conclusions pour l'avenir.

bibliomane n. (du gr. *biblion*, livre, et *mania*, folie). Qui a la manie des livres.

bibliomanie [*ni*] n. f. (rad. *bibliomane*). Manie, passion excessive pour les livres.

bibliophage adj. (du gr. *biblion*, livre, et *phagein*, manger). Se dit de certains insectes dont les larves attaquent le papier, le carton, et causent des ravages dans les bibliothèques.

bibliophile n. m. (du gr. *biblion*, livre, et *philos*, ami). Amateur éclairé des livres : *le bibliophile aime les livres pour ce qu'ils lui apprennent ; le bibliomane n'est qu'un collectionneur.*

bibliophilie [*lî*] n. f. Art, science, goût du bibliophile. Amour des livres.

bibliothécaire [*kè-re*] n. m. Préposé à la direction ou à la garde d'une bibliothèque.

— ENCYCL. Les fonctionnaires chargés de l'administration des grandes bibliothèques de l'Etat (Nationale, Sainte-Geneviève, Mazarine, Arsenal) forment un corps de sous-bibliothécaires et de bibliothécaires, dont le recrutement se fait par des candidats pourvus soit du diplôme d'une des grandes écoles de l'Etat, soit du diplôme de bibliothécaire universitaire. Ce dernier diplôme est exigé de ceux qui aspirent aux fonctions de bibliothécaires dans les universités.

Les bibliothèques municipales sont administrées par les fonctionnaires dépendant des municipalités.

Les connaissances utiles aux bibliothécaires sont traitées dans des ouvrages spéciaux et sont l'objet d'un cours professé à l'Ecole des Chartes.

Le diplôme d'archiviste-paléographe ne tient pas lieu de celui de bibliothécaire universitaire, mais les archivistes-paléographes ne sont tenus qu'à un stage préalable de six mois, au lieu de deux ans.

bibliotechnie [*tèk-ni*] n. f. (du gr. *biblion*, livre, et *tekhnê*, art). Science du livre, science qui embrasse l'impression, la reliure, le choix des livres, etc.

bibliothèque n. f. (du gr. *biblion*, livre, et *thêkê*, armoire). Collection de livres, manuscrits, etc., classés : *la Bibliothèque nationale, à Paris, contient d'inestimables trésors.* Armoire à rayons où ils sont rangés, lieu qui les contient. *Fig.* : *c'est une bibliothèque vivante*, c'est un homme très savant.

— ENCYCL. Les grandes bibliothèques doivent être construites de manière à contenir le plus de livres possible dans un espace déterminé, de telle sorte qu'ils soient à la portée de la main et des yeux ; ce principe a fait adopter un système de casiers rapprochés, qui ne laissent entre eux que strictement la place nécessaire pour passer. Il importe aussi d'éviter tous les risques d'incendie par l'isolement des bâtiments, l'emploi des charpentes en fer, le chauffage par l'eau chaude, etc. — Les livres sont rangés sur les rayons par format : ils sont catalogués sur des fiches, pour lesquelles on préfère généralement un classement unique par ordre alphabétique à l'ancien classement méthodique par matière.

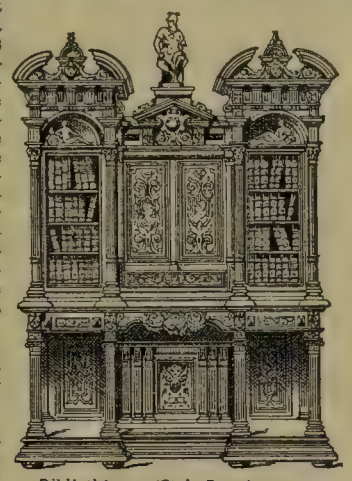
Bibliothèque. (Style Renaissance.)

Les plus célèbres bibliothèques de l'antiquité furent celles d'Alexandrie et de Pergame. Aujourd'hui, les plus remarquables de ces dépôts de livres et de manuscrits sont : *à Paris*, les bibliothèques Nationale, de l'Arsenal, de la Chambre des députés, Mazarine et Sainte-Geneviève ; *en Allemagne*, celles de Leipzig, de Dresde et de Munich ; *en Angleterre*, celle du British Museum et la Bodléienne d'Oxford ; *en Espagne*, celle de l'Escurial ; *en Italie*, celle du Vatican, l'Ambrosienne de Milan, la Laurentienne de Florence.

Bibliothèque historique ou *Histoire générale*, de Diodore de Sicile, jusqu'à la conquête de la Gaule par César, compilation précieuse, mais imparfaitement conservée (1er s. av. J.-C.).

biblique adj. Qui a rapport à la Bible. *Société biblique*, société protestante pour la propagation des traductions en langue vulgaire de la Bible. *Style biblique*, style imagé, qui offre de l'analogie avec le style de la Bible.

Biblis. *Myth. gr.* Fille de Miletos et sœur de Caunos, pour qui elle conçut une passion criminelle : elle fut changée en fontaine.

biblorhapte n. m. (du gr. *biblos*, papier, et *rhaptein*, coudre). Reliure mobile pour manuscrits, lettres, etc.

Bibracte v. gauloise dans le pays des Eduens, auj. *Le Mont-Beuvray* (Nièvre).

Bibulus [*luss*], gendre de Caton d'Utique, collègue de César au consulat, en 59 av. J.-C. Il essaya en vain de lutter contre l'ambition de son collègue et, réduit à l'impuissance, se retira dans sa maison. Les Romains, par dérision, appelèrent cette année l'année du consulat de *Caïus* et de *Julius* (les deux prénoms de César).

bibus [*buss*] n. m. Babiole. *Affaire de bibus*, sans importance. *Raisons de bibus*, insignifiantes.

bicane n. f. Cépage blanc, cultivé dans l'Indre-et-Loire et le département de Vaucluse et qui donne de très gros fruits.

bicapsulaire [*lè-re*] adj. *Bot.* Se dit des fruits à deux carpelles, analogues à des capsules, comme dans la *pervenche*, le *laurier-rose*.

bicarbonate n. m. Sel et, en particulier, sel à base de sodium CO^3HNa, qui contient encore un atome d'hydrogène pouvant être remplacé par un atome de sodium pour donner le carbonate neutre CO^3Na^2 : *le bicarbonate de soude facilite la digestion.*

bicarboné, e adj. *Hydrogène bicarboné*, syn. de ÉTHYLÈNE.

bicarbure n. m. Carbure qui contient deux molécules de carbone.

bicarré [*ka-ré*], **e** adj. *Alg.* Qui est élevé au carré du carré, à la quatrième puissance. *Equation bicarrée*, équation qui, après réduction des termes semblables, ne comprend que trois termes : un terme qui contient l'inconnue à la quatrième puissance, un autre terme qui contient l'inconnue à la seconde puissance, et un troisième terme connu.


A, biceps brachial ; B, C, ses deux chefs ; D, insertion sur l'avant-bras ; E, expansion aponévrotique.

bicéphale adj. et n. (de *bi*, et du gr. *kephalê*, tête). Qui a deux têtes : *on voit, dans les armoiries russes, des aigles bicéphales ; un bicéphale.*

biceps [*sèpss*] n. et adj. m. (mot lat. signif. à *deux têtes*). Se dit des muscles dont une extrémité se divise en deux cordes tendineuses ou chefs : *biceps des bras ; muscles biceps. Fam. Avoir du biceps*, être très fort.

bicêtre (de *bissexte*, jour complémentaire du mois de février, et regardé comme néfaste par les anciens) n. m. Accident, malheur. (Vx.)

Bicêtre, village de France, comm. de Kremlin-Bicêtre (Seine), au-dessus de la Bièvre, où il existe un magnifique hospice pour les vieillards et les aliénés ; environ 5.000 h. (*Bicêtriens*). *Fam. Echappé de Bicêtre*, personne extravagante.


M.-F.-X. Bichat.

Bichat [*cha*] (Marie-François-Xavier), célèbre médecin anatomiste et physiologiste français, né à Thoirette (Jura), m. à Paris (1771-1802) ; auteur de l'*Anatomie générale* Il renouvela l'anatomie en fondant la science des tissus ou *histologie.*

Bichat (Ernest), physicien français, né à Lunéville, m. à Nancy (1845-1905) ; connu par ses travaux sur la *Différence de potentiel entre les liquides* et *les Phénomènes actino-électriques ;* créateur de l'Institut chimique et de l'Institut électrotechnique de Nancy.

biche n. f. Femelle du cerf : *le petit de la biche s'appelle* faon. *Fig.* Femme légère (démodé). *Ma biche*, terme de cajolerie. *Ventre de biche*, couleur d'un blanc roussâtre comme le ventre de la biche.


Biche.

Biche au bois (*la*) conte de Mme d'Aulnoy. L'imprudence d'une mère, la haine de la princesse Noire, la trahison de la suivante Longue-Epine, sont cause que la princesse Désirée est métamorphosée en biche et manque d'être tuée par le prince Guerrier ; mais, grâce à la fée Tulipe, elle reprend sa forme, et le prince l'épouse.

bicherie [*rî*] n. f. L'ensemble des femmes entretenues. (Démodé.)

bichet [*chè*] n. m. Ancienne mesure pour les grains, de 20 à 40 litres.

bichette [*chè-te*] n. f. Jeune biche. *Fam.* Terme de cajolerie affectueuse.

bichof ou **bischof** [*bi-chof*] n. m. (de l'allem. *bischof*, évêque, à cause de la couleur violette de cette boisson). Boisson chaude ou froide, composée de vin sucré, dans lequel on fait infuser du citron ou de l'orange.


Bichon.

bichon, onne [*o-ne*] n. (abrév. de *barbichon*). Petit chien ou petite chienne à poil long, soyeux et ondoyant. N. m. Petit coussinet de velours, de peau, etc., dont on se sert pour essuyer les chapeaux de soie. *Fam.* Terme de cajolerie.

bichonner [*cho-né*] v. a. Friser, boucler, comme le poil d'un bichon : *bichonner une chevelure.* Parer, caresser : *bichonner un enfant.* **Se bichonner** v. pr. Se friser, se parer, s'attifer.

bichromate [*kro*] n. m. Sel et, en particulier, sel à base de potasse $Cr^2O^7K^2$, qui dérive d'un acide chromique et qui constitue un sel vénéneux.

bickford n. m. Etoupille composée de chanvre goudronné, abritant une matière fusante et servant à mettre le feu aux mines.

bicipital, e, aux adj. Qui a rapport au muscle biceps : *les tendons bicipitaux.*

bicipité, e adj. (rad. *biceps*). Qui offre deux têtes ou sommets.

bicolore adj. (de *bi*, et du lat. *color*, couleur). Qui a deux couleurs.

biconcave adj. (de *bi*, et *concave*). Qui offre deux faces concaves opposées : *les myopes ont des verres biconcaves.*

biconvexe [*vèk-se*] adj. (de *bi*, et *convexe*). Qui offre deux faces convexes opposées : *les presbytes ont des verres biconvexes.*

bicoque n. f. (ital. *bicocca*). Place mal fortifiée. Petite ville. Maison de peu de valeur.

Bicoque (La), village d'Italie, près de Milan, où les Français et les Suisses, commandés par Lautrec, furent battus par les Impériaux en 1522.


Bicoquet.

bicoquet [*kè*] n. m. Casque complet, qui entoure toute la tête et le cou, ne laissant que le visage à découvert.

bicorne n. m. et adj. (de *bi*, et *corne*). Qui a deux cornes, deux pointes : *un chapeau bicorne ; un bicorne.*

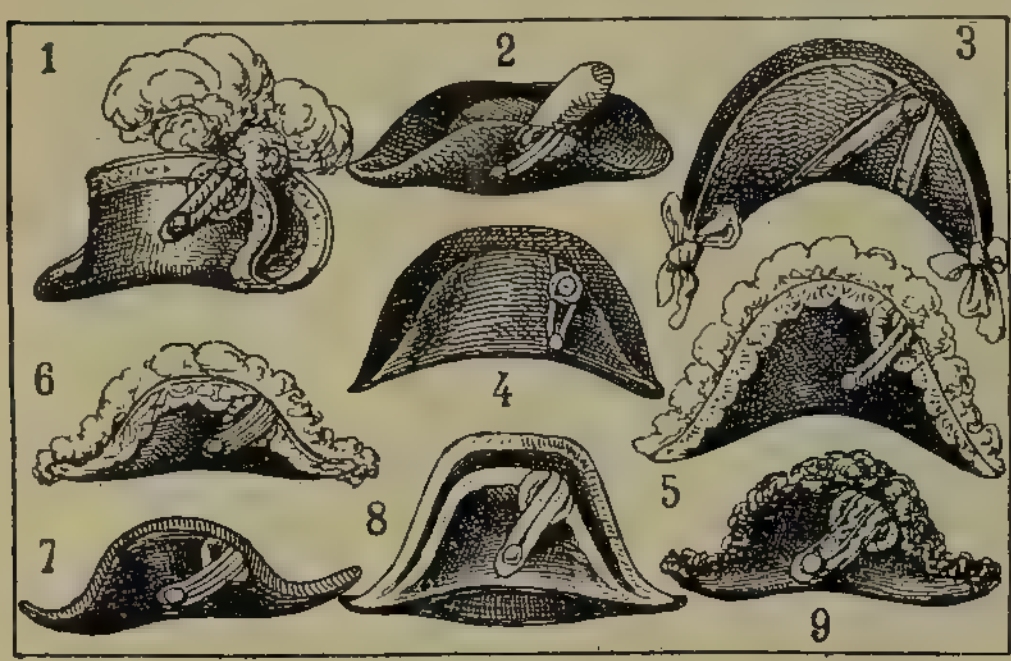
Bicornes : 1. De général (1re République) ; 2. De soldat (1re République) ; 3. D'incroyable (Directoire) ; 4. De Napoléon Ier ; 5. De maréchal (1er Empire) ; 6. De général de division ; 7. De polytechnicien ; 8. De gendarme (1880) ; 9. D'académicien.

bicot [*ko*] n. m. Pop. Petit de la chèvre.

bicoudé, e adj. (de *bi*, et *coudé*). Qui présente deux coudes ou inflexions.

bicuspidé, e [*kuss*] adj. (de *bi*, et *cuspidé*). Qui se termine par deux pointes.

bicycle n. m. (de *bi*, et du gr. *kuklos*, cercle). Vélocipède à deux roues, dont la première est mise en mouvement par l'action des pieds sur deux pédales.

— Encycl. Le bicycle date de 1855, époque à laquelle Ernest Michaux inventa la pédale. Il fut d'abord construit en bois, puis en fer (1869). La jante fut munie de caoutchouc. En 1875, Truffault inventait la jante creuse. Le bicycle se perfectionna, devint de plus en plus léger, mais son emploi demeurait dangereux à cause de la différence entre la hauteur de la grande roue (de 1 mètre à 1m,50 de diamètre) et celle de la seconde roue, beaucoup plus petite, qui passait par-dessus la première, avec le cycliste, au moindre heurt. L'apparition de la bicyclette fit abandonner le bicycle.

bicyclette [*klè-te*] n. f. (de *bicycle*). Vélocipède à deux roues, dont la seconde est motrice.

— Encycl. Les différentes inventions qui permirent de substituer la bicyclette au bicycle furent : la transmission du mouvement par une chaîne et la multiplication de vitesse obtenue par le diamètre inégal des deux pignons. La première bicyclette fut construite en Angleterre, en 1880. L'adoption de deux roues égales, du cadre complet et droit, de la direction à billes, constitua les nouveaux progrès, qui aboutirent à la bicyclette actuelle. Le pédalier placé à la partie inférieure du cadre, entre les deux roues, est muni d'un pignon denté, qui, à l'aide d'une chaîne Vaucanson, transmet le mouvement à un autre pignon, plus petit, faisant corps avec la roue d'arrière ou motrice. Dans les bicyclettes sans chaîne, dites *acatènes*, la transmission et la multiplication se produisent à l'aide d'une tige métallique reliant le pédalier à la roue motrice par un double engrenage à angle droit. L'invention de freins de plus en plus sûrs de la roue libre, qui permet de descendre les pentes sans faire aucun mouvement, des changements de vitesse, etc., a rendu l'usage de la bicyclette de plus en plus aisé. Elle est devenue un agent de locomotion précieux aux travailleurs et a contribué au développement du tourisme. Contre-indiquée dans certaines maladies, la bicyclette, pratiquée avec modération, est d'un usage salutaire. — Le capitaine Gérard a inventé une bicyclette démontable, à l'usage des soldats cyclistes.



ANATOMIE D'UNE BICYCLETTE

Au point de vue légal, les cyclistes sont astreints au port d'un appareil sonore avertisseur et à la chute du jour, d'une lanterne. Ils payent une taxe annuelle.

Pour faire disparaître les taches de rouille sur les parties nickelées d'une bicyclette, il faut enduire de saindoux les endroits maculés. On laisse agir le corps gras pendant quelques jours, puis on frotte avec un linge, imbibé d'ammoniaque. Si quelques taches subsistent encore, on les touche d'une goutte d'acide chlorydrique que l'on essuie immédiatement ; on lave, enfin, à l'eau pure, et on redonne le poli avec un peu de tripoli très fin.

bicycliste [*klis-te*] n. Personne qui fait usage du bicycle ou de la bicyclette. (On dit plus communément *cycliste*.)


Bida.

Bida (Alexandre), dessinateur français, né à Toulouse, m. près de Guebwiller (1823-1895). Ses compositions représentent en général des scènes de l'Orient.

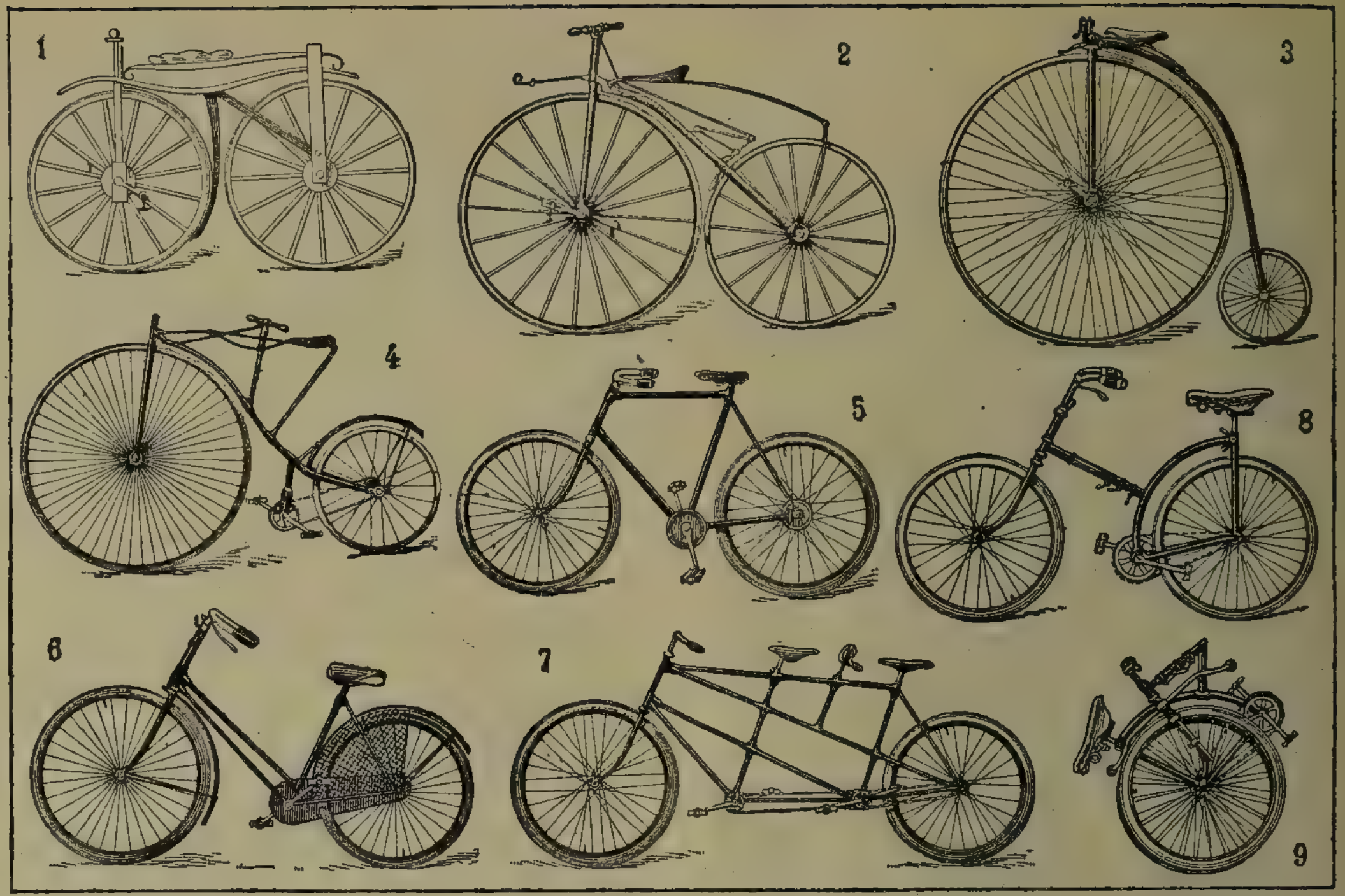
1. Premier bicycle Michaux (1842) ; 2. Bicycle Michaux (1865) ; 3. Grand bicycle, dit « araignée » ; 4. Première bicyclette (1880) ; 5. Bicyclette à grand cadre droit ; 6. Bicyclette de dame ; 7. Bicyclette tandem ; 8. Bicyclette militaire pliante, du capitaine Gérard ; 9. La même pliée.

Bidache, ch.-l. de c. (Basses-Pyrénées), arr. et à 32 kil. de Bayonne, sur le Lihoury, s.-affl. de l'Adour ; 2.260 h. — Le cant. a 8 comm. et 8.280 h.

Bidart, c. des Basses-Pyrénées, arr. et à 12 kil. de Bayonne, sur le golfe de Gascogne ; 1.570 h. Ch. de f. M. Carrières.

Bidassoa (la), fleuve qui sépare pendant 12 kil. la France occidentale de l'Espagne. Il forme l'île des Faisans, où fut signé le traité des Pyrénées (1659), et se jette dans le golfe de Gascogne, entre Hendaye et Fontarabie ; 60 kil.

bident [*dan*] n. m. (de *bi*, et *dent*). Fourche à deux dents.

bidental n. m. (m. lat.). *Antiq. rom.* Petit temple élevé sur un lieu frappé de la foudre.

bidenté, e [*dan*] adj. (de *bident*). Qui a deux dents.

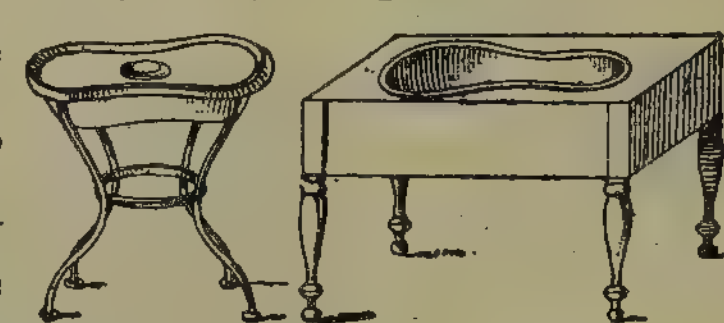
Bidets.

bidet [*dè*] n. m. (ital. *bidetto*). Petit cheval de selle. Cuvette oblongue, montée sur pieds et servant aux ablutions intimes. *Fig. et fam. Pousser son bidet*, aller de l'avant.

bidigité, e [*di-ji*] adj. (de *bi*, et du lat. *digitus*, doigt). Qui a deux doigts.

bidoche n. f. *Arg.* Viande.

bidon n. m. Broc de bois, contenant environ 5 litres. Vase de fer-blanc où l'on met le pétrole, l'huile à brûler, etc. Sorte de gourde en fer-blanc (1 litre ou 2 litres) revêtue de drap, que portent les soldats en campagne. *Arg.* Ventre (on dit aussi bide).

Bidou (Henry), écrivain français, né à Givet en 1873. Il s'est distingué particulièrement dans la critique dramatique et l'histoire militaire.

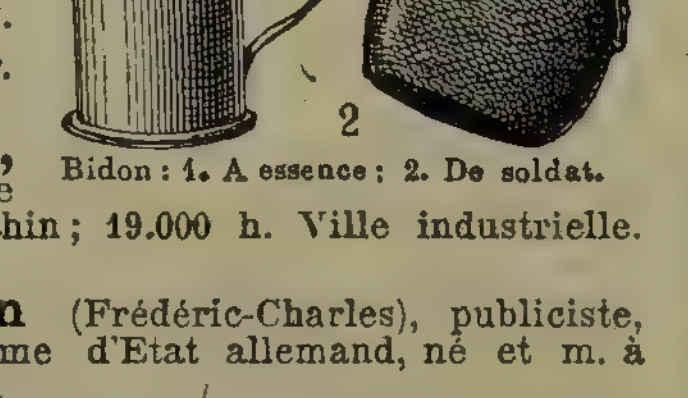

Bidon : 1. A essence ; 2. De soldat.

Bidpay. *Biogr.* V. Pilpay.

Biebr. *Géogr.* V. Bobr.

Biebrich, v. d'Allemagne (Prusse), sur le Rhin ; 19.000 h. Ville industrielle. Beau château.

Biedermann (Frédéric-Charles), publiciste, historien et homme d'Etat allemand, né et m. à Leipzig (1812-1901).

bief [*bi-èf*] ou **biez** [*bi-è*] n. m. (de l'anc. all. *bed*, lit). Canal de dérivation, qui sert à conduire les eaux jusque sur la roue d'un moulin. Portion de canal comprise entre deux écluses.

Biela (Guillaume de), astronome autrichien, né à Rossla, m. à Venise (1782-1856). Il observa et étudia la comète qui porte son nom.

Bielaia-Tzerkov, v. de Russie (gouv. de Kiev), sur la Ross, affl. du Dniéper ; 21.000 h. Brasseries, fabrication de machines.

Bielefeld [*bî-lé-fèld'*], v. de Prusse (Westphalie), sur le Lutterbach ; 72.000 h. Minoteries, industries métallurgiques très actives.

Bielgorod, v. de la Russie d'Europe (gouv. de Koursk), sur le Donetz ; 25.000 h. Craie, chaux, savon.

Bielinsky (Vissarion Grégorievitch), écrivain russe, né à Tchmenbarsk, m. à Saint-Pétersbourg (1812-1848) ; critique et polémiste brillant.

Bielitz, v. de Haute-Silésie, sur la *Biala*, affl. dr. de la Vistule ; 15.000 h. Draps.

Biella, v. d'Italie (prov. de Novare), sur le Cervo ; 15.000 h. Draps, papeteries.

bielle [*bi-è-le*] n. f. Pièce d'une machine qui sert à communiquer et à transformer le mouvement.

— Encycl. La bielle est généralement formée d'une barre métallique rigide, munie à ses deux extrémités de deux articulations dites *têtes de bielle,*

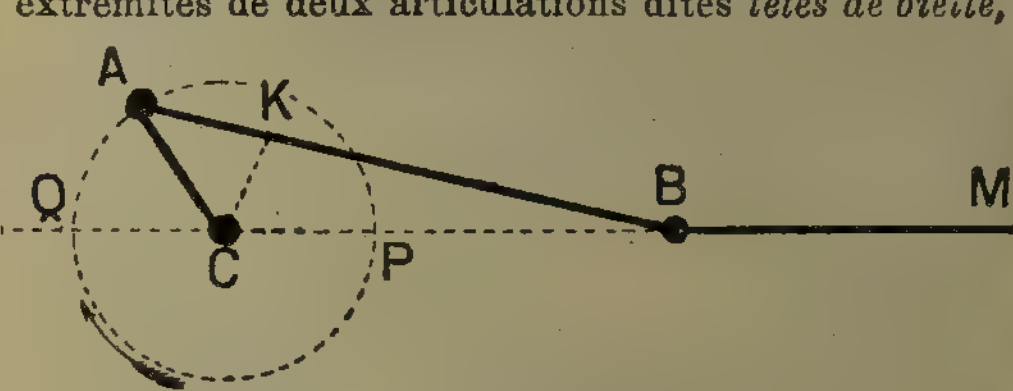

Dessin schématique du fonctionnement d'une bielle.

à l'aide desquelles elle met deux organes en communication. (V. machine.) En général, elle sert à transformer un mouvement rectiligne alternatif en mouvement circulaire continu ; telle est, par exemple, la bielle AB, articulée, d'une part, à l'extrémité d'un piston BM, d'autre part, à la manivelle AC.

La puissance de la bielle est variable avec le bras de levier CK ; elle est maximum quand la bielle a sa direction tangente au cercle décrit par AC ; elle est minimum aux points P et Q, appelés *points morts*, de sorte que, pour obtenir un mouvement régulier, il est indispensable de fixer à l'arbre et concentriquement un volant de masse suffisante pour entraîner tout le système.

Les bielles utilisées sont très diverses. Dans les locomotives, les *bielles d'accouplement* réunissent les roues porteuses et transmettent à ces roues de charge le mouvement circulaire continu de l'essieu moteur.

Bielo-Ozero (lac) ou **lac Blanc,** lac de Russie, au S.-E. du lac Onéga.

Bielostok, v. de Russie (gouv. de Grodno), sur la *Biala* ; 64.000 h. Soieries.

Bielsk, v. de la Russie d'Europe (gouv. de Grodno) ; 7.300 h. En 1831, victoire des Polonais sur les Russes.

bien [*bi-in*] n. m. (lat. *bene*). Ce qui est conforme au devoir : *discerner le bien du mal.* Ce qui est agréable, avantageux ou utile : *la santé, la liberté sont des biens précieux.* Bienfait : *accabler de biens un ingrat.* Richesse : *avoir du bien.* Propriété : *bien patrimonial. Hommes, femmes, gens de bien*, personnes justes et vertueuses. *Le bien public*, ce qui est utile à l'ensemble des citoyens. Pl. *Biens meubles, immeubles*, les meubles, les immeubles. (V. encycl.) *Biens de la terre*, productions du sol ; *au fig.*, ceux dont on ne jouit que pendant la vie de ce monde. *Biens éternels*, le ciel. *Fig. Biens du corps*, la santé, la force, la beauté. *Biens de l'esprit*, les talents. *Biens de l'âme*, les vertus. *Souverain bien*, ce qui est préférable, préféré à tout. *Faire le bien*, être vertueux. *Faire du bien*, exercer la bienfaisance, la charité, etc. Avec un nom de chose pour sujet, *faire du bien* signifie procurer un soulagement, des avantages, etc. : *saignée qui fait du bien à un apoplectique. Dire du bien*, parler avec éloge. *Corps et biens*, hommes et marchandises. Adv. Conformément au devoir : *se bien conduire.* Beaucoup, fort : *être bien content ; il pleut bien.* Formellement : *il est bien entendu que.* Assurément, à la vérité : *on peut bien plaisanter, mais non outrager.* A peu près : *il a bien deux ans.* Marque : 1° avantage : *ce malade est bien mieux ;* 2° certain degré de perfection : *il écrit bien ;* 3° consentement : *je le veux bien ;* 4° convenance : *je suis bien ici ;* 5° sagesse, prudence : *vous ferez bien d'agir ainsi ;* 6° approbation : *bien, très bien !... Bien de*, beaucoup de : *se donner bien du mal. C'est bien à vous de :* 1° vous

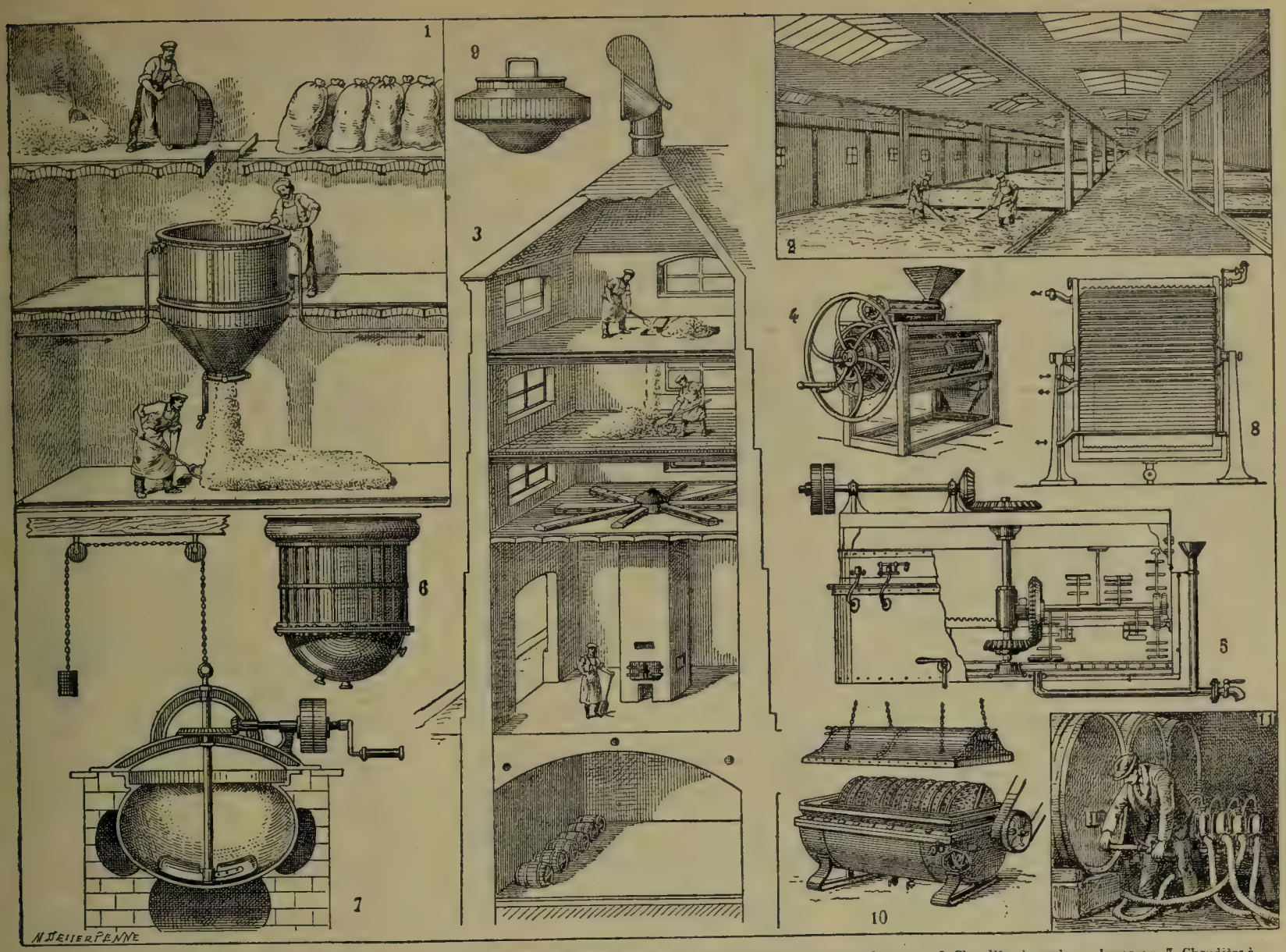

Bière : 1. Cuve mouilloire ; 2. Germoir de l'orge ; 3. Touraille à deux plateaux ; 4. Dégermeur-nettoyeur ; 5. Cuve-matière à enveloppe de vapeur ; 6. Chaudière à enveloppe de vapeur ; 7. Chaudière à vagueur intérieur ; 8. Réfrigérant ; 9. Réservoir à eau chaude (chauffage à vapeur) ; 10. Cuve à oxygéner et à refroidir, à l'abri des germes de l'air ; 11. Soutirage de la bière.

avez raison, vous êtes aimable de : *c'est bien à vous de visiter un pauvre reclus ;* 2° vous avez tort, vous êtes ridicule : *c'est bien à vous, ignorants, de reprendre les autres ! Loc. adv. : Bien plus*, en outre. Loc. conj. : *Bien que*, quoique ; *si bien que*, de sorte que. Interj. *Hé bien !* ou *eh bien !* marque l'interrogation, l'étonnement, la concession, etc. : *hé bien ! que vous en semble ? Eh bien, soit !* PROV. : **En tout bien, tout honneur,** dans une intention honnête. **Le mieux est l'ennemi du bien,** on court risque de gâter ou de perdre ce qui est bien en voulant obtenir mieux. **Nul bien sans peine,** tout ce qui est avantageux donne du mal. **Le bien lui vient en dormant,** se dit d'une personne qui s'enrichit sans se donner de mal. **Qui aime bien châtie bien,** une affection véritable ne craint pas d'user de sévérité. **Tout est bien qui finit bien,** du moment que le résultat final est bon, peu importent les péripéties contraires qui l'ont précédé. ALLUS. LITTÉR. : **Je prends mon bien où je le trouve,** réponse que fit Molière à ceux de ses contemporains qui lui reprochaient d'emprunter aux uns et aux autres une idée, un caractère, une scène, etc. (Le fait est exact ; mais Molière, ou marquait de l'empreinte de son génie ce qu'il prenait à autrui, ou, s'il conservait l'emprunt intact, l'intercalait dans un chef-d'œuvre qui était bien son œuvre personnelle.) ANT. **Mal.**

— ENCYCL. *Dr.* Les *biens* sont *meubles* ou *immeubles*, selon qu'ils sont transportables, ou non. Une table, un livre est un meuble ; une maison, un champ est un immeuble. — Les biens sont immeubles ; *par nature*, comme les fonds de terre, les bâtiments, les récoltes non encore recueillies, les conduites d'eau ; *par destination*, par exemple, les animaux attachés à une exploitation rurale par le propriétaire de cette exploitation, ou les glaces faisant corps avec la boiserie : *par l'objet* auquel ils s'appliquent, comme les servitudes ; *par détermination de la loi*, comme les actions de la Banque de France immobilisées volontairement par leur propriétaire. — Le propriétaire d'un bien peut en disposer absolument.

Bien de famille, bien que tout travailleur peut se constituer et dont la possession est assurée à ses descendants par un ensemble de lois et décrets qui en régissent les caractères (impossibilité d'hypothéquer, insaisissabilité, cession difficile, indivision, etc.).

Bien public (*ligue du*), confédération féodale, formée en 1464 contre Louis XI par les seigneurs, parmi lesquels étaient le duc de Berry, frère du roi, le duc de Bretagne, François II, et Charles le Téméraire. Cette ligue fut dissoute, après l'indécise bataille de Montlhéry, par les traités de Conflans et de Saint-Maur (1465), qui accordaient aux seigneurs des avantages énormes, mais Louis XI ne tarda pas à reprendre ce qu'il avait donné.

Biens et des Maux (*Traité des fins des*), ouvrage philosophique de Cicéron, en forme de dialogue, sur la nature du souverain bien.

bien-aimé [*bi-in-nè-mé*], **e** adj. et n. Chéri tendrement ; préféré à tout autre : *un fils bien-aimé*. Surnom de Louis XV : *Louis le Bien-Aimé*. Dans le langage mystique, *le Bien-Aimé*, Jésus-Christ.

bien-aller [*biè-na-lé*] n. m. Fanfare que les

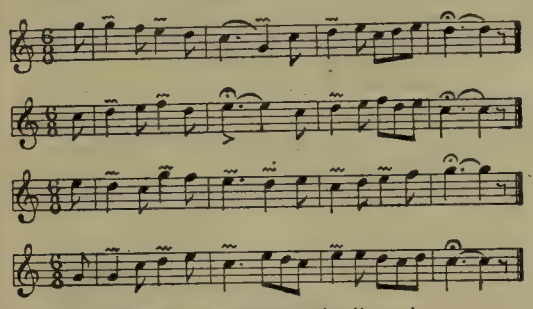

Bien-aller (quatre sonneries diverses).

piqueurs jouent sur la trompe pour indiquer que les chiens sont sur la bonne voie. Pl. des *bien-aller*.

bien-dire n. m. Action ou faculté de s'exprimer d'une façon correcte, élégante : *le bien-faire vaut mieux que le bien-dire.*

bien-disant [*zan*], **e** adj. et n. Qui parle bien, avec facilité, avec élégance.

bien-être [*bi-in-nè-tre*] n. m. Situation agréable de corps, d'esprit et de fortune : *chacun cherche le bien-être.* ANT. **Malaise, souffrance, besoin, misère.**

bienfacture [*bi-in-fak*] n. f. Action de bien fabriquer. Etat d'un objet bien fabriqué.

bien-faire [*bi-in-fè-re*] n. m. Action de faire du bien : *le bien-dire ne dispense pas du bien-faire.*

bienfaisance [*bi-in-fe-zan-se*], n. f. Inclination à faire le bien. Action de faire du bien à quelqu'un. *Bureau de bienfaisance*, établissement de charité où les indigents reçoivent du pain, des vêtements, etc. V. BUREAU.



Ordre de la Bienfaisance.

Bienfaisance (*ordre de la*), ordre espagnol, fondé par la reine Isabelle II en 1856 et réorganisé par un règlement de 1857. Il est destiné à récompenser les actes de philanthropie et de dévouement. Le ruban est blanc, liséré de noir.

bienfaisant [*bi-in-fe-zan*], **e** adj. (de *bien*, et *faisant*). Qui aime à faire du bien : *homme bienfaisant.* Efficace, salutaire : *remède bienfaisant.* Subst. :

Le conquérant est craint, le sage est estimé ;
Mais le bienfaisant charme, et lui seul est aimé.
VOLTAIRE.

bienfait [*bi-in-fè*] n. m. (lat. *benefactum*). Bien que l'on fait ; service, faveur : *combler quelqu'un de bienfaits.* Avantage : *les bienfaits de la civilisation.* PROV. : **Un bienfait n'est jamais perdu,** une bonne action a toujours sa récompense. **Rien ne vieillit plus vite qu'un bienfait,** nous oublions vite le bien que l'on nous a fait.

Bienfaits (*Des*) ou *De la Bienfaisance*, traité en sept livres, de Sénèque le philosophe. L'auteur, après avoir traité de la reconnaissance et de l'ingratitude, arrive à cette conclusion que le nombre des ingrats provient autant des défauts du bienfaiteur que de l'obligé.

bienfaiteur, trice [*bi-in-fè*] n. Qui fait du bien.

bien-fondé n. m. Formule employée dans les arrêts et, *par anal.*, dans le langage usuel : *le bien-fondé d'une réclamation.*

bien-fonds [*bi-in-fon*] n. m. Immeuble (terre ou maison). Pl. des *biens-fonds.*

bienheureux, euse [*bi-in-neu-reû, eu-ze*] adj. Extrêmement heureux. (Il s'écrit en deux mots, lorsque *bien* est adverbe : *tu es bien heureux d'avoir évité ce danger.*) N. Celui, celle qui jouit de la béatitude éternelle. Celui, celle que l'Eglise a béatifié. V. BEATI PAUPERES.

Bien-Hoa v. de la Cochinchine française, à 25 kil. de Saïgon, sur le Donnaï ; 20.000 h. Sucrerie. Victoire des Français sur les Annamites en 1861.

bien-jugé n. m. Arrêt conforme à la loi et à la jurisprudence : *reconnaître le bien-jugé d'une sentence.*

biennal, e, aux [*èn'-nal*] adj. (de *bi*, et du lat. *annus*, année). Qui dure deux ans : *charge biennale.* Qui s'exécute de deux en deux ans : *assolements biennaux.*

Bienne (en allem. **Biel**), v. de Suisse (c. de Berne), sur les bords du *lac de Bienne*, qui communique avec le lac de Neuchâtel par la Thiele ; 23.700 h. Filatures, fabriques d'étoffes. Séjour de J.-J. Rousseau en 1765.

bienséamment [*bi-in-sé-a-man*] adv. D'une manière bienséante.

bienséance [*bi-in*] n. f. (de *bienséant*). Ce qui sied bien : *la bienséance d'une étoffe.* Convenance, retenue : *observez les bienséances, les règles de la bienséance.* ANT. **Inconvenance, impertinence.**

bienséant [*bi-in-sé-an*], **e** adj. (de *bien*, et *séant*). Ce qu'il convient de faire, de dire. ANT. **Malséant.**

bien-tenant [*bi-in-te-nan*], **e** n. et adj. Personne qui tient les biens d'une succession ou des biens grevés d'hypothèque. (On dit mieux DÉTENTEUR, TRICE.) Pl. des *bien-tenants, antes.*

bien-tenue [*bi-in-te-nû*] n. f. Etat, condition de bien-tenant.

bientôt [*bi-in-tô*] adv. (de *bien*, et *tôt*). Sous peu. *A bientôt* loc. adv. Je souhaite, je compte vous revoir avant peu.

bienveillamment [*bi-in-vè, ll* mll., *a-man*] adv. Avec bienveillance.

bienveillance [*bi-in-vè, ll* mll.] n. f. (de *bienveillant*). Bonté, disposition favorable envers quelqu'un. ANT. **Malveillant, hostile, désobligeant.**

bienvenir [*bi-in*] v. n. N'est usité que dans la locution *se faire bienvenir*, se faire accueillir avec plaisir.

bienvenu, e [*bi-in*] adj. et n. Qui est accueilli avec plaisir, qui arrive à propos : *soyez le bienvenu.* (On écrit aussi BIEN VENU.)

Bienvenu (Léon), dit *Touchatout*, journaliste et littérateur français, né et m. à Paris (1835-1911) ; surtout connu par son *Histoire de France tintamarresque* (1867), l'*Histoire tintamarresque de Napoléon III* (1873) et le *Trombinoscope.*

bienvenue [*bi-in-ve-nû*] n. f. Arrivée qui fait plaisir, qui se produit à propos : *souhaiter la bienvenue à quelqu'un.* Régal qu'on a l'habitude d'offrir en entrant dans un corps : *payer sa bienvenue.*

Bienville (Jean-Baptiste LEMOINE), deuxième gouverneur français de la Louisiane, né à Montréal (Canada), mort en France (1680-1765).

bien-voulu, e adj. A qui l'on veut du bien.

Bier (Auguste), chirurgien allemand, né à Helsen en 1861. Il a préconisé le traitement des inflammations par l'hyperhémie.

Bierbeek, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Louvain) ; 3.520 h.

bière n. f. (all. *bier*). Boisson fermentée, faite d'orge et de houblon : *la bière est nutritive. Fam. Ce n'est pas de la petite bière*, ce n'est pas une personne ou une chose de peu de valeur.

— ENCYCL. *Com.* La bière est un liquide fermenté, à base d'orge et de houblon. Les matières premières qui servent à sa fabrication sont : 1° une matière sucrée ou amylacée transformable en alcool (c'est, ordinairement, l'amidon d'orge) ; 2° un principe amer (lupuline, produite par les bractées femelles du houblon) ; 3° un ferment organisé (levure), qui transforme la matière sucrée en alcool et acide carbonique ; 4° de l'eau, qui doit être pure et douce.

Les grains d'orge, nettoyés, sont mouillés : on les fait ensuite germer (*maltage*). Quand la germination a produit une radicule qui atteint les deux tiers de la longueur du grain, on procède à la dessiccation ou *touraillage* de l'orge. Débarrassée ensuite de ses radicules, l'orge est concassée.

Il faut alors préparer le moût ou décoction aqueuse de malt et de houblon (*brassage*). On pratique pour cela la trempe (soit par décoction : Autriche, Bavière, est de la France ; soit par infusion : Belgique et Angleterre), et la cuisson ; après addition de 250 à 1.500 gr. de houblon par hectolitre, on fait bouillir pendant 4 heures, puis on décante. (Le résidu provenant de la trempe, appelé *drèche*, sert à la nourriture des bestiaux.)

Le moût à 12° est ensemencé de levure et se refroidit à 6°. Après 8 à 15 jours, on soutire. C'est la « fermentation basse ». Le moût à 25° est ensemencé ; la fermentation est rapide ; au bout de 2 jours, on transvase, et l'on clarifie par filtration ou collage. C'est la « fermentation haute ».

La bière est sujette aux altérations communes à tous les liquides fermentés (acescence, etc.). Elle est fréquemment falsifiée : on remplace le malt par l'amidon, la fécule de pomme de terre, le glucose, la mélasse ; et le houblon par la coloquinte, l'écorce de saule, la racine de gentiane, l'acide picrique, etc.

Sortes commerciales. Suivant les pays, les bières varient comme goût et comme composition. En France, c'est la région du Nord-Est qui est productrice de bière ; dans le Nord, on fait des bières qui rappellent les bières belges, tandis que, dans l'Est, elles rappellent les produits allemands. En Allemagne (bières noires, brunes et blondes), les centres de fabrication sont Munich, Cologne, Nuremberg, Augsbourg, etc. ; en Autriche, Vienne ; en Tchécoslovaquie, Prague, Pilsen. La Belgique fabrique des bières spéciales (lambick, faro). L'Angleterre a des bières riches en alcool, amères et parfumées : bières pâles (*pale ale*), bières colorées (*stout*).

— *Dr.* La bière ne peut être fabriquée que dans les usines assujetties aux formalités de l'*exercice* et portant obligatoirement l'enseigne de *brasserie.* Le brasseur est assujetti au payement annuel de la *licence* ou patente spéciale des débitants ou fabricants de boissons.

Les bières sont assujetties à un droit de *fabrication*, par hectolitre de moût, perçu sur le produit du volume par le degré du densimètre au-dessus de 100 (densité de l'eau) reconnu à la température de 15°.

L'emploi d'appareils clandestins et de tuyaux non déclarés est puni d'une amende de 3.000 à 10.000 fr. ; les autres contraventions sont, en général, punies d'une amende de 1.000 francs.

Sont exempts du droit, *pour leur consommation familiale*, les propriétaires et fermiers, à la condition de n'employer que leurs récoltes, de déclarer leurs brassins et de ne se servir que de chaudières de moins de 5 hectolitres.

Sont également exemptées du droit les bières prises en charge pour être transformées en vinaigre.

bière n. f. (all. *bahr* ou angl. *bier*). Cercueil.

Bierné, ch.-l. de c. (Mayenne), arr. et à 13 kil. de Château-Gontier, sur le Béron ; 877 h. — Le cant. a 10 comm. et 7.300 h.

Biert, comm. de l'Ariège, arr. et à 24 kil. de Saint-Girons, sur le Salat ; 2.180 h.

Biesheim, comm. du Haut-Rhin, arr. de Colmar ; 1.275 h. Ch. de f.

Biesles, comm. de la Haute-Marne, arr. et à 13 kil. de Chaumont ; 1.300 h. Fabrique de limes, enclumes.

Bieuzy, comm. du Morbihan, arr. et à 15 kil. de Pontivy ; 1.390 h.

Biévène, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Soignies) ; 1.700 h.

bièvre n. m. Castor. (Vx.)

Bièvre (la), petite rivière qui naît près de Saint-Cyr (Seine-et-Oise), passe près de la manufacture des Gobelins et se jette dans l'égout collecteur, à Paris ; cours 40 kil. Le quartier de la Bièvre a inspiré à Huysmans une pittoresque monographie (*la Bièvre*).

Bièvre (Georges-François MARESCHAL, marquis de), littérateur français, né à Paris, m. à Triesdorf (Bavière) (1747-1789) ; connu pour ses calembours.

biez [*bi-è*] n. m. V. BIEF.

bifascié, e [*fa-si*] adj. (de *bi*, et *fascié*). *Entom.* Qui a deux bandes colorées sur un fond d'une autre teinte.

bifère adj. (de *bi*, et du lat. *ferre*, porter). Se dit des plantes qui fleurissent deux fois dans la même année.

biffage [*bi-fa-je*] n. m. Action de biffer ; son résultat. (On dit aussi BIFFEMENT et BIFFURE.)

biffe n. f. Fausse pierre précieuse.

biffer [*bi-fé*] v. a. Rayer ce qui est écrit : *biffer une clause dans un contrat.*

biffin [*bi-fin*] ou **bifin** n. m. *Arg.* Chiffonnier. Soldat d'infanterie, à cause du sac qui ressemble à la hotte d'un chiffonnier.

bifide adj. (lat. *bifidus*). Fendu en deux parties.

bifilaire [*lè-re*] adj. (de *bi*, et *fil*). Qui est formé de deux fils. Suspension bifilaire.

biflabellé, e [*bè-lé*] adj. (de *bi*, et du lat. *flabellum*, éventail). En double éventail.

biflexe adj. (de *bi*, et du lat. *flexus*, courbé). Qui a deux courbures.

biflore adj. (de *bi*, et du lat. *flos, oris*, fleur). Qui porte ou renferme deux fleurs.

bifolié, e adj. (de *bi*, et du lat. *folium*, feuille). Qui porte deux feuilles.

biforé, e adj. (de *bi*, et *foré*). Percé de deux trous.

biforme adj. (de *bi*, et *forme*). Qui a deux formes différentes.

bifrons [*fronss*] n. m. (du lat. *bis*, deux fois, et *frons*, front). Statue ou buste à deux visages, comme Janus.


Bifrons.

Bifrost ou **Asbru.** Dans la mythologie scandinave, pont qui relie le ciel à la terre.

bifteck [*bif-tèk*] n. m. (de l'angl. *beef*, bœuf, et *steak*, tranche). Tranche de bœuf grillée ou cuite à la poêle. Pl. des *biftecks.*

bifurcation [*si-on*] n. f. (de *bifurquer*). Endroit où une chose se divise en deux : *la bifurcation d'un chemin, d'une branche, d'une veine.*

bifurquer [*ké*] v. n. (de *bi*, et du lat. *furca*, fourche). Diviser en deux, à la façon d'une fourche : *la voie bifurque.* **Se bifurquer** v. pr. Se diviser en deux.

Biga ou **Bigha,** v. de la Turquie d'Asie, sur le Kodja-Tchaï ; 10.000 h. Non loin de la ville, Alexandre remporta sur les Perses la victoire du Granique.

bigame adj. et n. (préf *bi*, et gr. *gamos*, mariage). Marié à deux personnes en même temps.

bigamie [*mi*] n. f. (de *bigame*). Action, état d'une personne qui a contracté un nouveau mariage avant la dissolution du premier.

— ENCYCL. *Dr.* En France, la bigamie est punie de la peine des travaux forcés à temps. L'officier public qui a prêté son ministère à ce mariage, connaissant l'existence du précédent, est condamné à la même peine. La tentative est punie comme le crime même. L'action publique se prescrivant par dix ans, le bigame ne peut plus être poursuivi au criminel après ce laps de temps, mais le procureur de la République a la faculté de requérir la nullité du mariage illégalement contracté, et il en est de même de toute personne qui y a un intérêt.

Biganos, comm. de la Gironde, arr. et à 38 kil. de Bordeaux ; 2.100 h.

bigarade n. f. (prov. *bigarrado*). Espèce d'orange amère, employée pour la fabrication du curaçao.

bigaradier [*di-é*] n. m. Variété d'oranger.

bigarré [*gha-ré*], **e** adj. Qui a des couleurs ou des dessins variés : *étoffe bigarrée.*

bigarreau [*gha-rô*] n. m. Cerise rouge et blanche, à chair très ferme et sucrée.

bigarreautier [*gha-rô-ti-é*] n. m. Variété de cerisier, qui porte des bigarreaux.

bigarrement [*gha-re-man*] n. m. Etat de ce qui est bigarré.

bigarrer [*gha-ré*] v. a. Diversifier par des couleurs ou des dessins variés : *bigarrer un mur.*

bigarrure [*gha-ru-re*] n. f. Variété de couleurs, de dessins : *la bigarrure de l'habit d'arlequin. Fig.* Mélange confus de personnes ou de choses disparates : *Shakespeare présente des bigarrures de sublime et de trivial.*

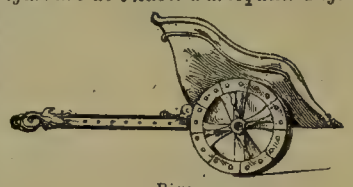
Bige.

bigaut [*gho*] n. m. *Agric.* Syn. de BIGOT.

bige n. m. (lat. *biga*). Char romain à deux ou quatre roues, attelé de deux chevaux.

bigéminé, e adj. (de *bi*, et *geminé*). *Bot.* Se dit de deux feuilles dont le pétiole commun se divise en deux pétioles secondaires, ou de fleurs au nombre de quatre, portées deux par deux sur deux pédoncules *Archit.* Se dit d'une baie divisée en quatre parties : *fenêtre bigéminée.*


Fenêtre bigéminée.

bigle adj. Louche : *yeux bigles.* N. Personne qui louche. (Le fém. *biglesse* est usité.)

bigle n. m. *Vénér.* V. BEAGLE.

bigler v. n. (de *bigle*). Loucher, avoir les yeux de travers.

Bignan, comm. du Morbihan, arr. et à 36 kil. de Ploërmel ; 2.770 h.

bigne n. f. (anc. h. allem. *bungo*). Tumeur, bosse, contusion. (Vieux mot dont on a fait les mots pop. *biegne* et *beugne.*)

bignon n. m. Filet appelé aussi TRUBLE.

Bignon (Le), comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 14 kil. de Nantes ; 1.740 h. Ch. de f. Vignoble.

Bignon (Jérôme), magistrat, né à Paris (1589-1656). Il fut enfant d'honneur de Louis XIII, avocat général au parlement de Paris et chargé de diverses missions diplomatiques, notamment en Hollande.

Bignon (Louis-Pierre-Edouard, baron), né à La Meilleraye (Seine-Inférieure), mort à Paris (1771-1841) ; diplomate sous l'Empire, ministre des affaires étrangères en 1815 ; ministre des affaires étrangères et de l'instruction publique en 1830. On lui doit une utile *Histoire de France depuis le 18-Brumaire jusqu'en 1812.*

bignone n. f. Genre de *bignoniacées*, renfermant un grand nombre d'espèces, dont plusieurs sont cultivées dans les jardins d'agrément.

bignoniacées [*sé*] n. f. pl. Famille de dicotylédones gamopétales, comprenant des arbres ou des arbrisseaux originaires des régions équatoriales. S. une *bignoniacée.*

bigophone n. m. Instrument de musique burlesque, construit en carton.


Bigophone.

bigorne n. f. (du lat. *bicornis*, à deux cornes). Enclume à deux pointes. *Tann.* Tasseau de bois pour fouler les peaux mouillées. *Agric.* Syn. de BIGOT.

bigorneau [*nô*] n. m. Petite bigorne. Petit coquillage comestible, du genre *littorine.* *Arg.* Soldat de l'artillerie de marine. (Par abréviation, BIGOR.)

bigorner [*né*] v. a. Arrondir sur la bigorne : *bigorner un anneau.* Fouler les peaux avec la bigorne.

Bigorre, ancien pays de France, qui avait pour cap. *Tarbes.* (Hab. *Bigorrois, Bigourdans* ou *Bigordans*, etc.).


Bigorne.

bigot [*gho*], **e** n. et adj. Qui est d'une dévotion outrée, étroite et mal entendue.

bigot [*gho*] n. m. Pioche à deux fourchons, sorte de houe. (On dit aussi BIGAUT et BIGORNE.)

Bigot (Léon), avocat et publiciste français, né à Versailles, m. à Paris (1826-1872).

Bigot (Alexandre), céramiste français, né à Mer en 1862. Docteur ès sciences, il s'est distingué dans la fabrication des émaux et grès flammés et dans l'application des grès à l'architecture.

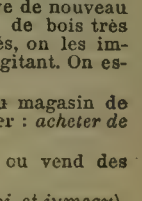
Bigorneau.

Bigot de Préameneu (Félix), jurisconsulte français, né à Rennes, m. à Paris (1747-1825) ; ministre des cultes sous le premier Empire et membre de la commission qui rédigea le Code civil.

bigoterie [*rî*] n. f. (de *bigot*). Dévotion outrée, étroite, mal entendue.

bigotisme [*tis-me*] n. m. Caractère du bigot.

bigouden [*dèn*] n. f. Nom donné aux femmes de Pont-l'Abbé (Finistère), à cause de leur coiffe appelée aussi *bigouden* (n. m.).

bigoudi n. m. Petite tige métallique entourée de peau, autour de laquelle les femmes roulent leurs cheveux pour les friser.

Bigourdan, e, habitant ou originaire de Bigorre : *les Bigourdans.* Adjectiv. : *le costume bigourdan.*

Bigourdan (Guillaume), astronome français né à Sistels (Tarn-et-Garonne) en 1851. Membre de l'Académie des sciences (1904).

bigre n. m. (du bas lat. *bigarus*, même sens). Nom donné autrefois à des paysans qui se livraient à l'éducation des abeilles.

bigre interj. et **bigrement** [*man*] adv. Euphémisme pour *bougre* et *bougrement.*

bigue [*bi-ghe*] n. f. (provenç. *biga*). Chèvre formée de deux longues pièces de bois liées par le haut et portant une poulie.

Bihé, région montagneuse du Benguéla (colonie portugaise d'Angola). Habitants (*Bihénos*), occasionnellement anthropophages.

bihebdomadaire [*dè-re*] adj. (de *bi*, et *hebdomadaire*). Qui paraît, qui a lieu deux fois par semaine.

bihoreau [*rô*] n. m. Genre d'échassiers, renfermant des hérons de petite taille, qui habitent le nord de l'Europe. (Son nom scientifique est *nycticorax.*)

Bihorel, comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 3 kil. de Rouen ; 2.670 h. Instruments agricoles.

Biisk, v. de la Russie d'Asie (Sibérie, gouv. de Tomsk), sur l'Obi ; 21.000 h.

bijon n. m. *Pharm.* Résine du pin.

bijou n. m. (du bas bret. *bizou*, anneau pour le doigt). Joyau, petit ouvrage d'une matière ou d'un travail précieux, servant pour la parure. Chose élégante et d'une petitesse relative : *la flèche de la Sainte-Chapelle est un vrai bijou.* Chose ou personne mignonne, jolie. Terme d'affection. Pl. des *bijoux.* ALLUS. HIST. : **Voilà mes bijoux,** réponse célèbre que fit Cornélie, mère des Gracques, en montrant ses enfants.

— ENCYCL. Les bijoux d'or et d'argent sont faits d'un alliage dont le titre est réglé par la loi. (V. TITRE.) Aucun bijou ne peut être mis en vente sans avoir été revêtu du poinçon de garantie. (V. POINÇON.) *Nettoyage des bijoux d'argent*, v. ARGENTERIE.

Nettoyage des bijoux d'or. On dissout 60 gr. de chlorhydrate d'ammoniaque dans un litre d'eau de pluie, et l'on fait bouillir. Les bijoux sont plongés dans le liquide bouillant, et on les y laisse quelques minutes. On les lave ensuite à l'eau pure, puis on les savonne à la brosse fine ; on les lave de nouveau à l'eau, et on les sèche dans la sciure de bois très ténue. Dès que les bijoux sont séchés, on les immerge dans de l'alcool pur, en les y agitant. On essuie enfin à la peau de daim propre.

bijouterie [*rî*] n. f. Commerce ou magasin de bijoux. Objets fabriqués par le bijoutier : *acheter de la bijouterie.*

bijoutier [*ti-é*], **ère** n. Qui fait ou vend des bijoux.

bijumeau [*mô*] n. et adj. m. (de *bi*, et *jumeau*). Monstre double. *Anat.* Biceps.

Bikanir, v. de l'Inde anglaise (Radjpoutana), ch.-l. d'une principauté tributaire ; 57.000 h.

Bikélas (Démétrios), poète et historien grec, né à Hermopolis (île de Syra), m. à Athènes (1835-1908).

bilabié, e adj. (de *bi*, et du lat. *labium*, lèvre). Se dit des corolles ou des calices divisés en deux.

bilan n. m. (du lat. *bilanx*, balance). Acte contenant l'énumération et l'évaluation des valeurs composant l'actif d'un commerçant, ainsi que l'état exact de ses dettes. Compte de l'actif et du passif d'un négociant. Etat de situation d'un commerçant en fail-

lite. *Déposer son bilan*, se déclarer en faillite. *Fig.* Se déclarer vaincu.

— Encycl. Sous peine d'être déclaré banqueroutier simple et incarcéré, tout commerçant qui cesse ses payements doit, dans les quinze jours de la cessation, en faire la déclaration au greffe du tribunal de commerce et y déposer son bilan.

bilatéral, e, aux adj. de *bi*, et *latéral*). Qui a deux côtés, qui se rapporte aux deux côtés d'un objet : *paralysie bilatérale. Dr.* Qui engage les deux parties : *une convention bilatérale.*

bilatéralement [*man*] adv. Des deux côtés.

Bilbao v. d'Espagne, ch.-l. de la Biscaye, port sur le Nervion canalisé, tributaire de l'Océan; 93.600 h. Commerce actif : laines, minerai de fer, etc.

bilboquet [*kè*] n. m. Jouet formé d'une boule percée d'un trou et reliée par une cordelette à un bâtonnet pointu à l'un de ses bouts, concave à l'autre. Figurine de moelle de sureau, lestée de plomb par le bas, de telle manière qu'elle ne peut se tenir que debout. Petit ouvrage typographique : affiches, cartes de visite, lettres de faire part, etc.


Bilboquet.

Bilboquet, personnage des *Saltimbanques*, parade de Dumersan et Varin (1831). Bilboquet est resté le type de l'industriel qui sait tirer parti de tout par des moyens plus ou moins légitimes, qui fait valoir les droits les moins authentiques et qui, dans la débâcle, songe d'abord à *sauver la caisse.*

bilboquettiste [*kè-tis-te*] n. Qui joue au bilboquet, qui est habile à ce jeu.

Bilderdijk, poète hollandais, né à Amsterdam, m. à Haarlem (1756-1831). Il est considéré comme l'un des plus grands poètes de son pays.

bile n. f. (lat. *bilis*). Liquide amer, d'un jaune verdâtre, sécrété par le foie. *Fig. Echauffer, émouvoir la bile*, exciter la colère. *Fam. Se faire de la bile*, se tourmenter, s'inquiéter.

— Encycl. La bile agit comme agent de la digestion dans les intestins où la conduit le canal cholédoque. Son action porte notamment sur les aliments gras. Elle est, en outre, un antiputride, un excitateur, des contractions intestinales et un produit excréteur. Dans les efforts de vomissement, le malade rejette parfois de la bile que ces efforts ont fait refluer dans l'estomac.

Biledjik, v. de la Turquie d'Asie (Anatolie), sur le Kara-Sou; 11.000 h. Filatures.

biler (se) v. pron. (de *bile*). *Pop.* Se faire de la bile.

bilharzie [*zî*] n. f. Genre de vers trématodes, vivant en parasites dans le système veineux de l'homme et, notamment, dans les veines du système porte.

bilharziose [*ze*] n. f. Ensemble des symptômes produits par la présence de la bilharzie et de ses œufs dans le corps humain.

Bilhaud (Paul), auteur dramatique, né à Alichamps en 1854. Il a écrit des comédies-vaudevilles.

biliaire [*li-è-re*] adj. Qui a rapport à la bile : *vésicule biliaire.*

bilieux, euse [*li-eû, eu-ze*] adj. Qui abonde en bile. *Fig.* N. et adj. Personne morose, triste, irascible ou acariâtre. (La fièvre bilieuse hémoglobinurique est une maladie grave des pays tropicaux, qui est très probablement sous la dépendance de l'infection paludéenne.)

Bilin, v. de Tchéco-Slovaquie, sur la Bila; 7.000 h. Sources minérales.

bilingue [*lin-ghe*] adj. (lat. *bilinguis*). Qui est en deux idiomes différents : *inscription bilingue.* Qui parle deux langues : *professeur bilingue.*

bilirubine n. f. Matière colorante de la bile.

bilitère adj. (de *bi*, et du lat. *littera*, lettre). Composé de deux lettres : *de, si.*

biliverdine n. f. Matière colorante verte, qui existe dans la bile des herbivores.

bill [*bil'*] n. m. (mot angl.). Projet d'acte du Parlement d'Angleterre et, quelquefois, loi rendue. Pl. des *bills.*

billard [*bi, ll* mll., *ar*] n. m. (rad. *bille*). Jeu qui se joue avec des boules d'ivoire sur une table d'ardoise, entourée de bandes en caoutchouc et couverte d'un tapis de drap vert : *partie de billard.* La table sur laquelle on joue : *billard neuf.* La salle où l'on joue : *aller au billard.* Autref., bâton ou *queue* servant à pousser les billes. *Mar.* Barre de fer servant à faire entrer, en les frappant, les cercles de fer dont les mâts sont munis. *Billard hollandais, billard chinois, billard Nicolas*, jouets dans lesquels on lance, soit avec une petite queue, soit au moyen d'un ressort, soit par pression pneumatique obtenue au moyen d'une poire en caoutchouc, une bille qui doit passer sous des arceaux, se loger dans des cases numérotées, etc.

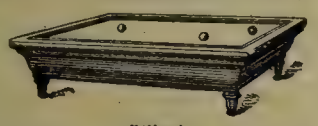
Billard.

— Encycl. Le jeu de billard est de pratique courante, en France, dès la seconde moitié du XVe siècle. Au XVIe siècle, il apparaît dans sa forme à peu près définitive, avec sa grande *table* recouverte de drap vert, ses *bandes* élastiques, ses *billes* ou boules d'ivoire, et ses queues, d'abord recourbées et pourvues d'une crosse, puis amincies, droites et munies d'un *procédé.* Il fut très en honneur à la cour de Louis XIV. A la fois hygiénique et amusant, le billard jouit aujourd'hui d'une faveur universelle. Il se pratique de différentes manières, dont les principales sont : le *carambolage*, les *quilles*, le *cazin*, la *poule*, la *poule au bouchon*, la *royale* ou *impériale*, etc.

— *Fin.* Le montant de la taxe sur les billards (publics ou privés) varie suivant la population des communes.

billarder [*bi, ll* mll., *ar-dé*] v. a. Toucher deux fois sa bille avec la queue. (Vx.) *Mar.* Enfoncer avec le billard. V. n. Présenter une forme arquée : *bœuf dont les cornes billardent. Cheval qui billarde*, qui tourne en dehors les jambes de devant.

billardier [*bi, ll* mll., *ar-di-é*] n. m. Ouvrier qui fabrique ou répare les billards.

Billaud-Varenne [*bi, ll* mll., *ô*] (Jean-Nicolas), conventionnel, né à La Rochelle (1756-1819). Il prit une part déterminante à toutes les violences révolutionnaires, puis contribua à la chute de Robespierre; déporté à Cayenne au moment de la réaction thermidorienne, il refusa sa grâce après le 18-Brumaire et alla mourir à Haïti.

Billault [*bi, ll* mll. *ô*] (Auguste), homme politique français, né à Vannes, m. près de Nantes (1805-1863); ministre d'Etat de Napoléon III.

Billaut (Adam), dit **Maître Adam,** menuisier-poète de Nevers, surnommé *le Virgile au rabot*, auteur de trois recueils : *les Chevilles, le Vilebrequin, le Rabot*; né et m. à Nevers (1602-1665).


Maître Adam Billaut.

bille [*ll* mll.] n. f. Boule de billard. Petite boule d'argile, de pierre, de marbre, d'agate, d'acier, etc.; *les roulements de bicyclettes se font à billes pour diminuer les frottements.* Bloc de bois non travaillé : *l'acajou se débite par billes. Fig.* et *pop.* Tête, visage. *Bille de billard*, crâne chauve. *Bille de Brinell*, appareil employé pour apprécier la dureté des métaux.

billebarrer [*bi, ll* mll., *e-ba-ré*] v. a. Chamarrer, bigarrer de couleurs mal assorties.

billebaude [*bi, ll* mll., *e-bô-de*] n. f. (de *bille*, et du vx franç. *baude*, hardie). Confusion. *Milit. Feu de billebaude*, syn. de tir à volonté. *A la billebaude*, loc. adv. Sans ordre, confusément.

billebauder [*bi. ll* mll., *e-bô-dé*] ou **bilbauder** [*bil-bô-dé*] v. n. Se dit du chien qui quête mal.

Billecocq (Joseph), avocat et jurisconsulte français, né et m. à Paris (1765-1829); il fut l'un des fondateurs de la Société pour l'amélioration du sort des prisonniers.

Billère, comm. des Basses-Pyrénées, arr. et à 1 kilom. de Pau; 1.210 h.

billet [*bi, ll* mll., *è*] n. m. (de *bulle*). Petite lettre, missive : *billet d'invitation.* Carte d'entrée ou de parcours : *billet de spectacle, de chemin de fer.* Bulletin de loterie. Imprimé que l'on envoie à ses relations pour annoncer un mariage, un décès, etc. : *billet de faire part* (ou *de part*). *Billet de logement*, réquisition qui donne à un militaire le droit de loger chez la personne désignée par ce billet. *Billet de banque*, billet souscrit par une société de banquiers; spécialem., billet émis par la Banque de France en vertu d'un privilège spécial et remplaçant les monnaies d'or et d'argent : *il y a des billets de 10, 20, 50, 100, 500 et 1.000 francs.* (V. banque.) *Billet à ordre*, écrit par lequel on s'engage à payer à une époque déterminée, soit à la personne en faveur de laquelle le billet a été souscrit, soit à *son ordre*, c'est-à-dire à toute personne à qui la première aura transmis le billet. *Billet à domicile*, billet à ordre payable dans un autre lieu que celui où il est souscrit. *Billet au porteur*, billet à ordre payable à celui qui le présente sans que le nom du bénéficiaire y soit désigné. *Billet simple*, acte sous seing privé, contenant reconnaissance d'une dette et promesse de l'acquitter à une époque déterminée. *Billet doux*, lettre d'amour. *Billets d'auteur*, places que l'administration d'un théâtre met à la disposition de l'auteur joué. *Fam. Prendre un billet de parterre*, tomber. *Pop. Je vous en donne mon billet*, je vous le certifie. Prov. littér. : **Ah! le bon billet qu'a La Châtre!...** Le marquis de La Châtre, partant pour l'armée, fit signer à son amie Ninon de Lenclos une promesse écrite de lui rester fidèle. Quelques jours après, au moment où elle manquait à la foi jurée, elle poussa la plaisante exclamation ci-dessus. On la rappelle au sujet d'une assurance peu solide.

— Encycl. Les billets à ordre doivent être faits sur du papier au timbre de 5 cent. par 100 francs ou fraction de 100 francs. (V. lettre de change.) Voici un exemple de la formule du billet à ordre.

Paris, le 4 juillet 1905. B. P. F. 1.000

Au premier mai prochain, je payerai à M. Paul, ou à son ordre, la somme de mille francs, valeur reçue en marchandises.

Jean.

A mon domicile, 15, rue Montparnasse.

— *Billet de banque.* C'est une sorte de billet au porteur, mais qui n'énonce aucune époque à laquelle il doive être payé; aucune date, si ce n'est celle de sa création et qui ne mentionne aucune valeur reçue en marchandises ou en compte. Il ne s'endosse point; il se transmet, comme l'argent, de main en main. Il a cours *légal* lorsqu'il possède la puissance libératoire au même titre que la monnaie, en vertu de la loi. Il a cours *forcé* lorsque la banque qui l'a émis n'est pas tenue de le rembourser à vue et en espèces. Le cours forcé fait du billet de banque un véritable papier monnaie. V. banque de France.

Ceux qui ont contrefait ou falsifié des billets de banques autorisées par la loi, ou qui ont fait usage de ces effets ou billets contrefaits ou falsifiés, ou qui les ont introduits sur le territoire français sont passibles des travaux forcés à perpétuité.

Il est interdit de fabriquer, vendre, colporter ou distribuer tous imprimés ou formules qui, par leur forme extérieure, présentent avec les billets de banque, les titres de rente, vignettes, timbres, etc., une ressemblance de nature à faciliter l'acceptation desdits imprimés ou formules.

On emploie parfois, pour conserver les billets de banque, des carnets de feuilles d'amiante dans lesquels les billets sont intercalés. Ils peuvent subir les atteintes du feu; mais, même brûlés, il restent assez lisibles pour que l'on puisse se faire rembourser.

billeté, e [*bi, ll* mll.] adj. *Blas.* Semé de billettes.

billetier [*bi, ll* mll., *e-ti-é*] n. m. Commis des douanes, expédiant les billettes.

billette [*bi, ll* mll., *è-te*] n. f. Morceau de bois fendu pour le chauffage. Rouleau de bois. Série de petites billes formant des ornements sur les corniches, les archivoltes. Acquit délivré par la douane. *Blas.* Pièce héraldique, qui est un petit rectangle, toujours employé en nombre. (V. planche blason.)


Billette.

billeveséé [*bi-le-ve-zé*] n. f. (du vx. franç. *billeveze*, cornemuse). Chose frivole, vaine, chimérique.

billion [*bi-li-on*] n. m. Syn. de milliard.

Billom [*bi, ll* mll., *on*], ch.-l. de c. (Puy-de-Dôme), arr. et à 26 kil. de Clermont; 4.040 h. Ch. de f. P.-L.-M. Ecole militaire préparatoire pour l'artillerie. — Le cant. a 10 comm. et 10.640 h.

billon [*ll* mll.] n. m. Autref., monnaie de cuivre alliée d'un peu d'argent. Auj., monnaie divisionnaire de bronze.

— Encycl. La monnaie de billon est un alliage de 95 p. 100 de cuivre, 4 d'étain et 1 de zinc. Les pièces de billon françaises sont de 10 centimes, de 5 cent., de 2 cent. et de 1 cent.

L'emploi de la monnaie de bronze dans les payements n'est légal que jusqu'à concurrence de 5 francs.

billon [*bi, ll* mll.] n. m. *Agr.* Ados formé dans un terrain avec la charrue.

billonnage [*bi, ll* mll., *o-na-je*] n. m. Labourage en billons. Trafic illégal sur les monnaies défectueuses.

billonnement [*bi, ll* mll., *o-ne-man*] n. m. Action de labourer en billons. (Vx.)

billonner [*bi, ll* mll., *o-né*] v. a. Trafiquer illégalement avec des monnaies défectueuses. (Vx.) Faire des sillons séparés des autres. (Vx.)

billonneur [*bi, ll* mll., *o-neur*] n. m. Celui qui billonne. (Vx.)

billot [*bi, ll* mll., *o*] n. m. (de *bille*). Tronçon de bois gros et court. Pièce de bois sur laquelle on tranchait la tête des condamnés. Bâton cylindrique, attaché le long des flancs des chevaux quand on les conduit à la file. Morceau de bois attaché au cou des bœufs pour les empêcher de courir. Masse de bois portant une enclume. Morceau de bois, sur lequel les cordonniers battent le cuir. Corbeille ovale en osier, dont le couvercle est constitué par des lattes assemblées et qui sert à l'emballage des fruits et légumes.


Billot.

Billot (Jean-Baptiste), général et homme politique français, sénateur inamovible, né à Chaumeil (Corrèze), m. à Paris (1828-1907). Il se distingua en 1870, à l'armée de l'Est, et fut plusieurs fois ministre de la guerre.

Billotte (René), peintre français, né à Tarbes en 1846, auteur de délicats paysages qu'éclaire une lumière crépusculaire.

Billy-Berclau, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 20 kil. de Béthune; 2.240 h. (en 1924). Aux trois quarts détruite pendant la Grande Guerre. Moulin à vapeur.

Billy-Montigny, comm. du Pas-de-Calais, arr et à 25 kil. de Béthune; 6.150 h. (en 1914). En partie détruite pendant la Grande Guerre. Ch. de f. N.

Bilma, oasis du Sahara central, au S. de la Tripolitaine, occupée par la France en 1907.

bilobé, e adj. (de *bi*, et *lobé*). Partagé en deux lobes.

biloculaire [*lè-re*] adj. (de *bi*, et *loculaire*). Se dit d'un fruit à deux cavités ou loges.

biloquer [*ké*] v. a. Labourer profondément.

Bilsen, v. de Belgique (Limbourg, arr. de Tongres), sur la Demer; 2.950 h. Source minérale ferrugineuse.

Bilston, v. d'Angleterre (comté de Stafford); 25.000 h. Industrie active, mines de houille et de fer.

bimane adj. et n. (de *bi*, et du lat. *manus*, main). Qui a deux mains : *l'homme est bimane.*

bimarginé, e adj. (de *bi*, et *marginé*). *Bot.* Qui présente deux marges ou bords ailés.

bimbelot [*bin-be-lo*] n. m. (déformation du mot *bibelot*). Jouet. Petit objet servant à un usage domestique. Colifichet, bagatelle : *artiste qui ne produit que des bimbelots.*

bimbeloterie [*bin, rî*] n. f. Fabrication ou commerce de bimbelots; ensemble de ces objets : *la bimbeloterie forme une branche importante du commerce parisien.*

bimbelotier [*bin, ti-é*] n. m. Fabricant ou marchand de jouets d'enfants.

bimensuel, elle [*man-su-èl, è-le*] adj. (de *bi*, et *mensuel*). Qui a lieu deux fois par mois : *publication bimensuelle.*

bimestre [*mès-tre*] adj. (de *bi*, et du lat. *mensis*, mois). Qui se renouvelle tous les deux mois; qui dure deux mois.

bimestriel, elle [*mès-tri-èl, è-le*] adj. (de *bimestre*). Qui se produit ou paraît tous les deux mois : *revue bimestrielle.*

bimétallique [*tal-li-ke*] adj. Qui a rapport au bimétallisme.

bimétallisme [*tal-lis-me*] n. m. (de *bi*, et *métal*). Système monétaire, établi sur un double étalon (or et argent).

— Encycl. C'est la doctrine qui préconise, pour la monnaie, l'adoption de deux étalons : l'étalon d'or et l'étalon d'argent. V. monnaie.

bimétalliste [*tal-lis-te*] adj. Qui a rapport au bimétallisme. N. Partisan de ce système.

binage n. m. Action de biner. Seconde façon que l'on donne à la terre. Action du prêtre qui bine.

— Encycl. *Agric.* Le binage est une façon culturale qui s'exécute soit au moyen d'une binette (jardinage), soit au moyen d'une houe à main ou à cheval (grande culture). Il a pour but d'ameublir superficiellement le sol et ainsi d'éviter la déperdition d'humidité, de le nettoyer des mauvaises herbes et d'aérer la terre, ce qui favorise les réactions et fermentations dont elle est le siège. Il faut renouveler le binage chaque fois que la terre se prend en croûte ou que les mauvaises herbes l'envahissent.

binaire [*nè-re*] adj. (lat. *binarius*). Qui a 2 pour base : *nombre binaire. Composé binaire*, qui est formé de deux élements.

binairement [*nè-re-man*] adv. D'une manière binaire.

binard ou **binart** [*nar*] n. m. Chariot bas à quatre roues, pour transporter les pierres de taille.

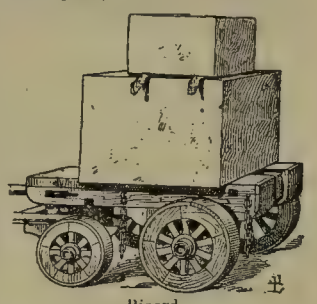
Binard.

Binche, com. de Belgique (Hainaut, arr. de Thuin) ; 12.000 h. Dentelles, verreries.

binche n. f. Dentelle ou guipure fabriquée autrefois à Binche et très réputée aux XVIIe et XVIIIe siècles.

Binchois (Gilles *ou* Egide), musicien, né à Binche (Hainaut) vers la fin du XIVe siècle, m. à Lille en 1400. Il perfectionna l'harmonie, l'art d'écrire et la notation musicale ; on a de lui de nombreux motets et des chansons.

Bindraban, v. de l'Inde anglaise (Pendjab) Pèlerinage célèbre.

bine n. f. Sorte de binette.

Bineau [*nô*] (Jean-Martial), ingénieur et homme d'Etat français, né à Rennes, m. à Chatou (1805-1855). Il fut ministre des travaux publics en 1849 et ministre des finances en 1852.

binement [*man*] n. m. Syn. peu us. de BINAGE.

biner [*né*] v. a. (lat. *binare ;* de *bini*, deux). Ameublir la surface du sol et enlever les plantes adventices avec la binette. Donner une seconde façon aux terres, aux vignes. V. n. Dire deux messes le même jour.

binervé, e [*nèr*] adj. *Bot.* (de *bi*, et du lat. *nervus*, nerf). Qui a deux nervures.

binet [*nè*] n. m. (de *biner*). Brûle-bout ; bobèche à pointeau à ressort, pour brûler les bouts de bougie.

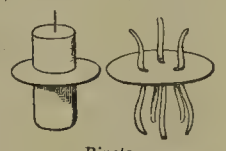
Binets.

Binet (Jacques-Philippe-Marie), mathématicien et astronome fr., né à Rennes, m. à Paris (1786-1856). Membre de l'Académie des sciences (1843).

Binet (Alfred), physiologiste français, né à Nice en 1857 ; auteur de remarquables travaux de psychologie expérimentale.

Binet (René), architecte et aquarelliste français, né à Chaumont (Yonne) en 1866.

binette [*nè-te*] n. f. Outil de jardinier, qui sert à effectuer le binage.

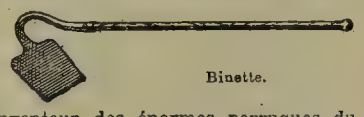
Binette.

binette [*nè-te*] n. f. (de *Binet*, coiffeur de Louis XIV, inventeur des énormes perruques du temps). Perruque. (Vx.) *Fam.* Visage, tournure grotesque.

bineur n. m. ou **bineuse** [*neu-ze*] n. f. Machine servant à effectuer les binages sur de grands

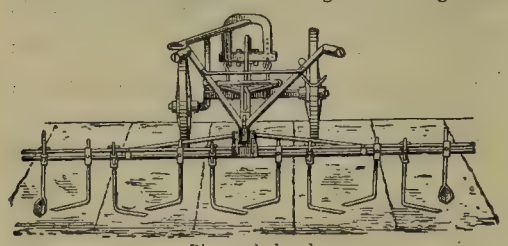
Bineuse à cheval.

espaces et ordinairement traînée par un attelage. (On l'appelle ordinairement HOUE.)

Bingen (lat. *Bingium*), ville d'Allemagne (Hesse-Darmstadt), au confluent de la Nahe et du Rhin ; 7.600 h. Vignoble ; tanneries. Célèbre Tour des Souris ou *Mäusethurm.*

Binger [*jé*] (Louis-Gustave), officier et administrateur français, né à Strasbourg en 1856. Il explora le pays de la boucle du Niger jusqu'au golfe de Guinée et la Côte d'Ivoire.

Bingerville, v. de la colonie française de la Côte d'Ivoire, résidence du gouverneur (du nom de l'explorateur et administrateur français *Binger*).

Bingley, acteur hollandais, né à Rotterdam, m. à La Haye (1755-1818).

Binh-Dinh, province de l'Annam méridional ; 500.000 h. environ ; ch.-l. *Qui-Nhone.* Riz, arachides, canne à sucre, poivriers, soieries.


Biniou.

Binic, comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 12 kil. de Saint-Brieuc, sur la Manche ; 2.230 h. Ch. de f. Etat. Bains de mer (plage de sable). Binic arme pour la grande pêche.

biniou n. m. (mot bas breton). Sorte de cornemuse bretonne. (Le biniou comporte une octave, avec la note sensible en plus ; il ne joue guère qu'en *sol*, très accidentellement en *ré*.)

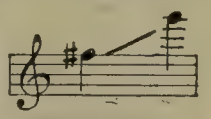
Etendue du biniou.

Binningen, comm. de Suisse (cant. de Bâle-campagne) ; 5.100 h.

binoche n. f. Pioche à deux branches pour biner.

binochon n. m. Petite binoche.

binocle n. m. (lat. *bini*, deux, et *oculus*, œil). Lorgnon qui se maintient sur le nez par la pression d'un ressort, ou que l'on tient à la main à l'aide d'une poignée. V. LORGNON, FACE-A-MAIN.


Binocles.

binoculaire [*lè-re*] adj. (de *binocle*). Qui se fait, a lieu par les deux yeux : *vision binoculaire.*

binoir n. m. *Agric.* Syn. de BINOT.

binôme n. m. (préf. *bi*, et gr. *nomos*, loi). *Alg.* Expression algébrique à deux termes, comme $a - b$. *Binôme de Newton*, formule par laquelle Newton a donné le développement des puissances d'un binôme affecté d'un exposant quelconque.

binot [*no*] n. m. Petite charrue, qui sert à exécuter les binages. (On dit aussi BINET, BINOIR, BINEUR et BINEUSE.) Sorte de sarcloir.


Binot.

binotage n. m. (de *binot*). Façon donnée à la terre et qui consiste en un labour en billons étroits.

binoter [*té*] v. a. Labourer avec un binot.

bioblaste [*blas-te*] n. m. (du gr. *bios*, vie, et *blastos*, germe). Granulation vivante des plastides.

biochimie [*mî*] n. f. (du gr. *bios*, vie, et de *chimie*). Se dit pour CHIMIE BIOLOGIQUE. (V. CHIMIE.)

bioculaire adj. Syn. de BINOCULAIRE.

biodynamique n. f. (du gr. *bios*, vie, et *dunamis*, force). Théorie des forces vitales.

biogène adj. (du gr. *bios*, vie, et *gennân*, produire). Qui croît en parasite sur une plante : *végétal biogène.*

biogénèse [*nè-ze*] n. f. (du gr. *bios*, vie, et *genesis*, génération). Nom donné par Huxley à la théorie *Omne vivum ex vivo* (Tout être vivant provient d'un être vivant).

biogénétique adj. Qui concerne la biogénèse.

biogéographie n. f. (du grec *bios*, vie, et de *géographie*). Etude de la répartition des êtres vivants à la surface du globe et analyse de ses causes.

biognose [*gnô-ze*] n. f. (du gr, *bios*, vie, et *gnôsis*, connaissance). Etude ou science de la vie.

biographe [*fe*] n. m. Auteur de biographies. Nom donné parfois au cinématographe.

biographie [*fî*] n. f. (du gr. *bios*, vie, et *graphein*, écrire). Histoire de la vie d'un personnage.

Biographie universelle, par Michaud, un des ouvrages les plus considérables et les plus utiles de ce genre (1710-1828), refondue en 1842-1865.

Biographie générale (*Nouvelle*), de Hœfer (1857-1870) ; bien documentée.

biographier [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Faire la biographie de : *biographier un savant.*

biographique adj. Qui concerne la biographie : *notice biographique.*

biographiquement [*ke-man*] adv. Au point de vue de la biographie.

Biolle (La), comm. de la Savoie, arr. et à 20 kil. de Chambéry ; 1.180 h.

Biollet, comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 55 kil. de Riom ; 1.870 h. Source minérale bicarbonatée ferrugineuse.

biologie [*jî*] n. f. (du gr. *bios*, vie, et *logos*, discours). Science de la vie des corps organisés.

— ENCYCL. La biologie s'occupe de tous les phénomènes manifestés par les êtres vivants ; telle est la définition de Huxley. Mais nous entendons plus particulièrement sous ce nom l'étude des caractères et des phénomènes vitaux indépendants des différences individuelles ; c'est, en d'autres termes, la science de la vie.

Biologie (*Principes de*), ouvrage philosophique en six parties, de Herbert Spencer (1864), traduit en français par E. Cazelles (1877). C'est une philosophie, souvent hypothétique, de la science biologique.

biologique adj. Qui se rapporte à la biologie.

biologiser [*zé*] v. n. Faire de la biologie.

biologiste [*jis-te*] ou **biologue** [*ghe*] n. m. Celui qui s'occupe de biologie.

biomécanicien, enne [*si-in, è-ne*] n. et adj. Adepte de la biomécanique.

biomécanique adj. (du gr. *bios*, vie, et de *mécanique*). Qui a rapport à la biomécanique. N. f. Science qui a pour but d'expliquer, par la physique et la chimie, le plus grand nombre possible des phénomènes vitaux.

biométrique ou **biométrie** [*trî*] n. f. Partie de la biologie qui applique aux êtres vivants les méthodes statistiques et les formules du calcul des probabilités.

bion n. m. Rejet d'une plante vivace. *Verr.* Outil pour inciser la bosse.

Bion, poète bucolique grec, contemporain de Théocrite, né à Smyrne, m. empoisonné (IIIe s. av. J.-C.). On possède de lui dix-sept *Idylles*, entre autres un célèbre chant funèbre en l'honneur d'Adonis.

bionguiculé, e [*ghu-i*] adj. (de *bi*, et du lat. *unguis*, ongle). Qui a deux ongles.

bionner [*o-né*] v. a. Replanter les bions d'une plante vivace : *bionner des artichauts.*

bionomie [*mî*] n. f. (du gr. *bios*, vie, et *nomos*, loi). Science des lois de la vie.

biophilie [*fi-lî*] n. f. (du gr. *bios*, vie, et *philos*, ami). Amour de la vie, instinct de la conservation.

biopsie [*psî*] n. f. (du gr. *bios*, vie, et *opsis*, vue). Prélèvement, sur le vivant, d'un fragment minuscule d'un tissu pathologique, afin d'en pratiquer l'examen et d'en reconnaître la structure.


J.-B. Biot.

Biörneborg ou **Björneborg,** v. de Finlande, sur le golfe de Botnie, à l'embouchure du Kumo ; 11.000 h.

Biot (Le), ch.-l. de c. (Haute-Savoie), arr. et à 21 kil. de Thonon ; 570 h. — Le cant. a 9 comm. et 6.220 h.

Biot [*bi-o*] (Jean-Baptiste), astronome, mathématicien, physicien et chimiste français, né et m. à Paris (1774-1862). Membre de l'Académie des sciences. Il participa aux travaux entrepris en Espagne pour la mesure de la méridienne et a laissé d'importants travaux sur la polarisation, la mécanique céleste, etc. — EDOUARD-CONSTANT, son fils (1803-1850), sinologue, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (1843).

Biot (Gustave), graveur belge, né à Bruxelles (1833-1905).

biotaxie [*tak-sî*] n. f. (du gr. *bios*, vie, et *taxis*, ordre). Branche de la biologie qui s'occupe de la classification naturelle des êtres vivants, animaux et végétaux.

biotite n. f. Genre de mica, que l'on trouve dans les roches cristallines et les roches éruptives récentes.

biovulé, e adj. (de *bi*, et *ovulé*). Qui contient deux ovules.

bioxyde n. m. V. OXYDE.

biparié, e, aux adj. (de *bi*, et *pariétal*). Qui a rapport aux deux pariétaux.

biparti, ite adj. (de *bi*, et du lat. *partitus*, partagé). *Hist. nat.* Se dit des organes divisés en deux segments : *feuille bipartite.*

bipartible adj. (de *biparti*). Divisible en deux parties.

bipartition [*si-on*] n. f. (de *biparti*). Division en deux parties.

bipède adj. et n. (de *bi*, et du lat. *pes, pedis*, pied). Se dit de tout animal à deux pieds : *l'oiseau est essentiellement bipède ; l'homme est un bipède.* N. m. Chez un cheval, ensemble de deux membres antérieurs, postérieurs, latéraux ou diagonaux.

bipenne [*pè-ne*] adj. (du lat. *bis*, deux fois, et *penna*, plume). Qui a deux ailes. N. f. Hache romaine à deux tranchants, employée comme arme et comme instrument : *la bipenne était l'arme favorite des amazones.*

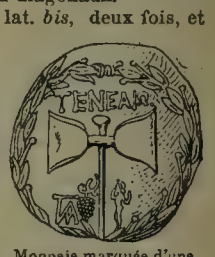
Monnaie marquée d'une bipenne.

biplan adj. et n. m. (de *bi*, et *plan*). Aéroplane à deux plans de sustentation. V. AVIATION.

bipolaire [*lè-re*] adj. (de *bi*, et *polaire*). Qui a deux pôles : *aimant bipolaire. Coordonnées bipolaires*, système de coordonnées dans lequel un point est déterminé par ses distances à deux points fixes.

bipolarité n. f. (de *bipolaire*). Etat ou propriété d'un corps qui a deux pôles.

bipontin, ine adj. (de *Bipontum*, n. lat. de la ville de Deux-Ponts [Palatinat rhénan]). Se dit des belles éditions de classiques sorties, au XVIIIe siècle, de l'imprimerie du duc de Deux-Ponts.

biprisme [*pris-me*] n. m. (du lat. *bis*, deux fois, et de *prisme*). Instrument imaginé par Fresnel, pour la production des phénomènes d'interférence.

bique [*bi-ke*] n. f. *Fam.* Chèvre : *manteau de peau de bique. Pop.* Mauvais cheval. *Injurieus.*, femme.

biquet [*kè*] n. m. Petit d'une bique ; chevreau.

biqueter [*ke-té*] v. n. (Prend deux *t* devant une syllabe muette : *elle biquette.*) Se dit de la chèvre qui met bas.

biquette [*kè-te*] n. f. Chevrette, jeune chèvre.

Bir ou **Biredjik,** v. de la Turquie d'Asie (prov. d'Alep), sur l'Euphrate ; 10.000 h. Commerce actif.

Birague (René de), homme d'Etat, cardinal, né à Milan, m. à Paris (1506-1583). Après la bataille de Pavie, il dut quitter Milan avec ses frères et passa au service de la France, où il devint garde des sceaux. Il succéda en 1573 à L'Hospital comme chancelier de France, et les historiens de son temps l'accusent d'avoir été l'instigateur de la Saint-Barthélemy.


R. de Birague.

Biran (MAINE de). *Biogr.* V. MAINE.

birbe n. m. (corrup. de *barbon*). *Pop.* Terme de mépris, par lequel on désigne un vieillard.

Birdwood (sir William Riddell), général anglais, né dans l'Inde en 1865 ; pendant la Grande Guerre, commanda les Anzac, dirigea l'évacuation de Gallipoli et reçut le commandement de la Ve armée.

bire n. f. *Pêch.* Grande nasse. Bouteille en osier.

Biré (Edmond), historien français, né à Luçon, m. à Nantes (1829-1907) ; auteur d'ouvrages pleins de renseignements curieux sur la Révolution (*Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Terreur*) et d'études sur Chateaubriand, Victor Hugo, etc., qui manquent d'impartialité.

biréfringence [*jan-se*] n. f. Nature de ce qui est biréfringent.

biréfringent [*jan*], **e** (de *bi*, et *réfringent*). adj. *Opt.* Se dit d'un corps susceptible de produire une double réfraction.

birème n. f. (de *bi*, et du lat. *remus*, rame). Vaisseau ancien, à deux rangs de rames de chaque côté.

Biren [*rèn*] ou **Biron** (Ernest-Jean de), duc de Courlande, né à Kalzun, m. à Mitau. Favori de l'impératrice Anne, puis exilé en Sibérie et rappelé par Elisabeth. Il usa avec peu de modération de son influence et se fit universellement détester des Moscovites (1690-1772).

birette [*rè-te*] n. f. Sorte de grand râteau de bois.

biribi n. m. (ital. *biribisso*). Sorte de jeu de hasard prohibé, qui se joue avec un tableau partagé en 70 cases numérotées et des billets correspondant à ces numéros. *Arg. milit.* Compagnies de discipline d'Afrique : *être envoyé à biribi.*

Birkadem, comm. d'Algérie (Alger) ; 2.014 h.

Birkenfeld, petite principauté allemande du grand-duché d'Oldenbourg, mais enclavée dans la Prusse-Rhénane ; 43.500 h. Ch.-l. *Birkenfeld*, 2.500 h.

Birkenhead [*kèn-hèd*], v. d'Angleterre (comté de Chester) près de la Mersey, en face de Liverpool ; 131.000 h. Vastes docks, constructions navales.

birloir n. m. Tourniquet servant à ouvrir ou fermer le châssis d'une fenêtre.

Birman, e, habitant ou originaire de la Birmanie : *les Birmans.* Adjectiv. : *le territoire birman.*



Armoiries de la Birmanie.

Birmanie [*nî*], Etat de l'Indochine, aux Anglais ; pays montagneux entre coupé de forêts et de déserts, arrosé par l'Irouaddy et la Salouen. Riz, canne à sucre, indigo, tabac, coton ; éléphants, rhinocéros, tigres ; 8 millions d'hab. (*Birmans*). Cap. *Rangoun* pour la Basse-Birmanie et *Mandalay* pour la Haute-Birmanie ; v. pr. *Moulmeyn, Akyab, Bassein, Pégou, Bhamo.* L'Angleterre a conquis la Birmanie, entre 1825 et 1885.

Birmensdorf, comm. de Suisse (cant. de Zurich) ; 1.300 h. Agriculture, viticulture. Filature de soie et de coton.

Birmenstorf, bourg de Suisse (cant. d'Argovie) ; 950 h. Eaux purgatives sulfatées magnésiques.

Birmingham [*gham'*], v. d'Angleterre, sur le Rea ; 533.000 h. Aux environs, mines de fer et de houille. Importantes manufactures, métallurgie, filatures, fabrication de machines à vapeur. C'est en même temps un des centres politiques importants de l'Angleterre.

Birmingham, v. des Etats-Unis (Alabama), aux sources du Jones ; 35.000 h. Hauts fourneaux, laminoirs, filatures de coton.

Biron (Armand de Gontaut, baron **de**), maréchal de France, né à Biron, en Périgord (1524-1592) ; servit vaillamment Henri IV et fut tué au siège d'Epernay. — Son fils,



Charles de Biron.

Charles, duc **de Biron,** né en 1562, maréchal de France, servit avec intrépidité la cause de Henri IV. Brave, mais prétentieux et sans scrupules, il était surtout avide d'argent. Se croyant mal récompensé de ses services, il conspira avec le duc de Savoie et l'Espagne contre la France ; il fut condamné à mort et décapité dans la cour de la Bastille (31 juillet 1602). — Armand-Louis, duc **de Lauzun,** puis **de Biron,** né et m. à Paris, de la même famille, servit comme général le gouvernement révolutionnaire. Guillotiné en 1793.

Birsfelden [*dèn*], bourg de Suisse (demi-cant. de Bâle-campagne) ; 3.600 h.

bis, e [*bi, bi-ze*] adj. Gris brun : *toile bise. Pain bis,* pain de qualité inférieure et de couleur grise, à cause du son qu'il renferme. *Fam. Changer son pain blanc en pain bis,* faire un échange désavantageux.

bis [*biss*] adv. (m. lat.). Une seconde fois, deux fois : *numéro 20 bis.* N. m. Cri par lequel on demande la répétition d'un couplet, d'un passage : *chanteur qui a les honneurs du bis.* V. bi.

Bisacquino, v. d'Italie (Sicile, prov. de Palerme) ; 10.000 h. Vignobles.

bisage [*za-je*] n. m. Action de biser.

bisaïeul, e [*bi-za-i-eul*] n. Père, mère de l'aïeul ou de l'aïeule. Pl. des *bisaïeuls, bisaïeules.*

bisaiguë n. f. *Techn.* V. besaiguë.

bisaille [*za, ll,* mll., *e*] n. f. Farine inférieure, servant à la fabrication du pain bis. Mélange de pois et de vesces pour nourrir la volaille.

bisailler [*za, ll* mll., *é*] v. n. Prendre une teinte grisâtre : *farine qui bisaille.*

bisannualité [*zan'-nu*] n. f. Caractère de ce qui est bisannuel.

bisannuel, elle [*zan'-nu-èl, è-le*] adj. Qui revient tous les deux ans : *fête bisannuelle. Bot.* Qui ne fleurit, ne fructifie et ne meurt qu'au bout de deux ans, comme la carotte, la betterave, le blé d'hiver, etc.

bisbille [*bis-bi, ll* mll., *e*] n. f. (de l'ital. *bisbiglio,* murmure). Petite querelle sur un objet futile.

biscaïen [*bis-ka-i-in*] adj. et n. (de *Biscaye,* prov. d'Espagne). Se disait d'un fusil de gros calibre et du projectile qu'il contenait. Plus tard, projectile de boîte à mitraille.

Biscaïen ou **Biscayen, enne** [*bis-ka-i-in, è-ne*], habitant ou originaire de la Biscaye : *les Biscaïens.* Adjectiv. : *région biscaïenne.*

Biscarrosse, comm. des Landes, arr. et à 98 kil. de Mont-de-Marsan, près de l'*étang de Biscarrosse* ; 2.460 h. Ch. de f. Pêcheries ; essences.

Biscaye [*bis-ka-ie*], prov. d'Espagne ; 311.400 h. (*Biscaïens* ou *Biscayens*). Ch.-l. *Bilbao.*

Bisceglie [*bi-ché-i-li-é*], v. d'Italie (prov. de Bari) ; 34.000 h. Port sur l'Adriatique. Vignobles.

Bischheim, v. du Bas-Rhin, arr. de Strasbourg, sur le canal de la Marne au Rhin ; 9.860 h. Amidon, matériel de chemins de fer.

bischof n. m. *Econ. dom.* V. bichof.

Bischoff [*bi-chof*] (Théodore), physiologiste et embryogéniste allemand, né à Hanovre, m. à Munich (1807-1882).

Bischoffsheim, comm. du Bas-Rhin, arr. de Molsheim ; 1.488 h. Ch. de f.

Bischoffsheim (Louis-Raphël), banquier et philanthrope français, né à Mayence, m. à Paris (1800-1873). — Son fils, Raphaël-Louis, né à Amsterdam, m. à Paris (1823-1906), banquier et homme politique.

Bischofzell, comm. de Suisse (cant. de Thurgovie) ; 2.620 h. Scieries, tissage, pâte de bois, broderies.



Carte de la Birmanie.

Bischwiller [*bich-vi-lèr*], ch.-l. de c. (Bas-Rhin), arr. de Haguenau, sur la Moder ; 8.300 h. Ch. de f.

biscornu, e [*bis*] adj. (de *bis,* et *cornu*). Qui a deux cornes : *bonnet biscornu.* D'une forme irrégulière : *construction biscornue. Fig.* Bizarre : *raisonnement biscornu.*

biscotin [*bis-ko*] n. m. (de l'ital. *biscottino,* dimin. de *biscotto,* biscuit). Petit biscuit ferme et cassant.

biscotte [*bis-ko-te*] n. f. (de l'ital. *biscotto,* biscuit). Tranche de pain (souvent au lait), séchée au four. Petit four en pâte sèche et dure.

biscuit [*bis-ku-i*] n. m. (préf. *bis.* et *cuit*). Sorte de pain sec, dur et peu levé, se conservant longtemps, employé surtout pour les soldats et les marins. *Fam. S'embarquer sans biscuit,* s'engager dans une entreprise sans avoir pris ses précautions. Pâtisserie faite avec de la farine, des œufs et du sucre. Ouvrage de porcelaine, dont la cuisson est faite en vue de l'émaillage : *le biscuit est d'un blanc mat, imitant le grain du marbre.*

biscuit, e [*bis-ku-i*] adj. (de *biscuit,* n. m.). Cuit deux fois : *briques biscuites.*

biscuité [*bis-ku-i-té*] adj. Se dit d'un pain destiné aux soldats en campagne : *le pain biscuité, soumis à une cuisson plus longue que le pain ordinaire, se conserve plus longtemps.*

biscuiter [*bis-ku-i-té*] v. a. Amener la porcelaine à l'état de biscuit : *four à biscuiter.*

biscuiterie [*bis-ku-i-te-rî*] n. f. Fabrique de biscuits.

bis dat, qui cito dat (*Celui-là donne deux fois, qui donne vite*). Pensée de Sénèque, signifiant que celui qui oblige promptement, oblige doublement.

bise [*bi-ze*] n. f. Vent du nord, sec et souvent froid. *Fig.* Hiver : *quand la bise fut venue.*

biseau [*zô*] n. m. Bord taillé obliquement : *glace taillée en biseau.* Outil acéré, à tranchant incliné.

biseautage [*zô*] n. m. Action de biseauter.

biseauter [*zô-té*] v. a. Tailler en biseau : *biseauter un brillant, une glace.* Marquer les cartes pour les reconnaître et tricher au jeu.

biseauteur, euse [*zô-teur, eu-ze*] n. Celui, celle qui biseaute les cartes.

biseautoir [*zô*] n. m. Outil, machine à biseauter.

bisegmentation [*sègh-man-ta-si-on*] n. f. Action de bisegmenter. Etat de ce qui est divisé en deux segments.

bisegmenter [*sègh-man-té*] v. a. (de *bi,* et *segmenter*). Séparer en deux parties.

biser [*zé*] v. a. (du lat. *bis,* deux fois). Reteindre, en parlant des étoffes : *biser du drap.* V. n. Dégénérer, noircir, en parlant des grains qui se gâtent.

bisérié, e adj. (de *bi,* et *sérié*). Disposé sur deux séries, deux rangs.



Biset.

biset [*zé*] n. m. (de *bis,* adj.). Pigeon sauvage d'un gris ardoisé, nommé aussi *pigeon de roche.* Adjectiv. : *pigeon biset.*

bisette [*zè-te*] n. f. Petite dentelle en fil de lin, autref., de couleur grise, aujourd'hui de couleur noire et fabriquée en Auvergne et en Normandie. *Ornith.* Macreuse.

bisexué [*sèk-su-é*], **e** ou **bisexuel, elle** [*sèk-su-èl, è-le*] adj. V. bissexué.

Bishop-Auckland, v. d'Angleterre (Durham) ; 11.000 h. Industrie cotonnière.

Biskra, v. d'Algérie (Constantine), à la limite du Sahara et sur le versant méridional des monts Aurès ; 8.500 h. (*Biskris* ou *Biskriens*). Palmeraie. Station hivernale ; fabrication de tapis, dattes.

Bismark, archipel de l'Océanie, au N.-E. de la Nouvelle-Guinée, comprenant la Nouvelle-Poméranie, le Nouveau-Mecklembourg, les îles de l'Amirauté, le Nouveau-Hanovre, les Saint-Mathias, l'île Longue, etc. ; à l'Australie.

Bismarck (Otto-Léopold, prince **de**), homme d'Etat prussien, né à Schœnhausen (Magdebourg), m. à Friedrichsruhe (1815-1898). Ministre du roi Guillaume Ier de Prusse, énergique et actif, mais autoritaire et poussant jusqu'au cynisme l'absence de scrupules politiques, d'ailleurs bien servi par les fautes et l'imprévoyance de ses adversaires, il se proposa de fonder l'unité allemande sous l'hégémonie prussienne. Il prépara la conquête sur le Danemark du Slesvig et du Holstein et donna à la

Prusse, par la victoire de Sadowa, la situation prépondérante que l'Autriche avait jusque-là occupée dans le monde germanique. La guerre de 1870-1871 contre la France, qu'il avait directement provoquée, jusqu'à falsifier des télégrammes diplomatiques, mit le comble à sa célébrité et à sa puissance. Chancelier de l'Empire, il chercha par tous les moyens à accroître le pouvoir impérial au détriment de la volonté nationale, soutenant contre le parti catholique la guerre religieuse du *Kulturkampf* et n'hésitant pas, pour s'attacher les classes ouvrières, à entrer dans la voie du socialisme d'Etat. A l'extérieur, la politique du *chancelier de fer* eut un double but : 1° isoler la France en Europe ; 2° empêcher l'Autriche de reconquérir, sur les nationalités allemandes, une influence morale qui diminuerait l'omnipotence de la Prusse. C'est pour ce motif qu'il imposa son alliance à l'Autriche, trop affaiblie et divisée pour résister à son voisin. Avec l'adjonction de l'Italie, il constitua la *Triple-Alliance*, à laquelle le rapprochement de la France et de la Russie fit bientôt contrepoids. Il voulut, et il y réussit, faire de l'Allemagne une puissance coloniale, et c'est à Berlin que se tint la conférence internationale destinée à règler le « partage de l'Afrique (1885) ». Mais il dut abandonner le pouvoir (1890) quelque temps après l'avènement de Guillaume II (1888), qui supportait impatiemment sa tutelle.


Bismarck.

bismuth [*bis-mut'*] n. m. (mot angl.). Métal d'un blanc gris, un peu rougeâtre, de densité 9,8, cassant et facile à réduire en poudre.

— Encycl. *Chem.* Ce métal fond à 268° et se volatilise vers 1.600° C. ; il est très cassant et ne peut se travailler aux outils ; on ne l'utilise qu'en l'alliant à d'autres métaux. On le trouve à l'état natif, mais on exploite aussi comme minerais son oxyde, son carbonate et son sulfure. C'est surtout la Saxe qui fournit le plus de bismuth.

Les alliages de bismuth sont très fusibles ; ainsi, l'alliage Darcet fond dans l'eau bouillante.

— *Thérap.* On emploie en médecine le sous-nitrate de bismuth (appelé communément *bismuth*), comme antidiarrhéique, à la dose de 1 à 12 grammes. Ce sel sert encore pour calmer les douleurs gastriques. On fait absorber des bouillies bismuthées aux sujets que l'on examine à la radioscopie, afin d'opacifier leur estomac ou leur intestin. Le bismuth sert à fabriquer des fards. On emploie l'oxychlorure de bismuth sous le nom de *blanc de perles*, pour remplir les perles artificielles.

bismuthé [*bis-mu*], **e** adj. Qui contient du bismuth : *bouillie bismuthée.*

bismuthine [*bis-mu*] n. f. Sulfure naturel de bismuth.

bismuthisme [*bis-mu-tis-me*] n. m. Intoxication par les sels de bismuth.

bisoc n. m. *Agr.* V. bissac.

bison [*zon*] n. m. (gr. *bisôn*). Bœuf sauvage de l'Europe et de l'Amérique du Nord, à garrot relevé en bosse.

— Encycl. Les bisons ont la tête courte et large, les cornes courtes et relevées en arc, le front très bombé. Le bison d'Europe, qui atteint jusqu'à 2m,30 de hauteur, sur une longueur de plus de 3 mètres, n'est plus représenté que par quelques individus conservés en Angleterre. On l'a confondu, à tort, avec l'aurochs. Le bison d'Amérique, plus grand que le bison d'Europe, est sur le point de disparaître également, décimé par des chasses meurtrières.


Bison d'Amérique.

bisonne [*zo-ne*] n. f. Toile grise, employée surtout comme doublure. Femelle du bison.

Bisontin, e [*bi-zon*] (de *Bisontii*, hab. de *Vesontio*, n. lat. de Besançon), habitant ou originaire de Besançon : *les Bisontins.* Adjectiv. : *l'industrie bisontine.*

bisorin [*zo*], **e** adj. (du lat. *bis*, deux fois, et *os*, *oris*, bouche). Qui a deux bouches, deux ouvertures placées à des niveaux différents, de façon que le liquide écoulé par l'ouverture inférieure, soit immédiatement remplacé par celui qui afflue par l'ouverture supérieure : *encrier bisorin, bouteille bisorine.*


Bisou.

Bisou, Bésou, Bis, Bès, dieu égyptien, représenté sous les traits d'un nain robuste et bestial. (C'était le bouffon des dieux, le maître du plaisir et de la joie.)

Bisoutoun ou **Béhistoun,** village du Kurdistan persan, près duquel sont des rochers du mont Bagistan, couverts de bas-reliefs et d'inscriptions cunéiformes.

— Encycl. Ces textes ont beaucoup contribué au déchiffrement des inscriptions de l'Assyrie et de la Chaldée. Ils racontent l'histoire de Darius. Un grand bas-relief, qui domine ces inscriptions représente ce roi foulant à ses pieds le Mage, usurpateur et neuf rois vaincus.

bisquain ou **bisquin** [*bis-kin*] n. m. Peau de mouton préparée et garnie de sa laine, dont on couvre le collier des chevaux de trait.

bisque [*bis-ke*] n. f. (orig. inconn.). Potage de

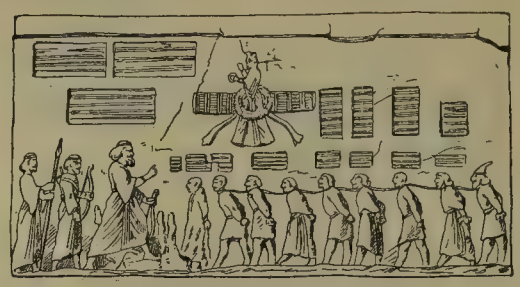
Bas-relief du rocher de Bisoutoun.


Bisoutoun.

coulis d'écrevisses, de volaille ou de gibier, de hachis de poissons, etc. Avantage de quinze points qu'un joueur fait à un autre, au jeu de paume. *Pop.* Dépit, mauvaise humeur : *avoir, prendre la bisque.*

— Encycl. Les écrevisses doivent être cuites sur un feu ardent, assaisonnées de sel, de gros poivre et de beurre. Une fois cuites, piler les chairs, les délayer ensuite dans un bouillon gras ou maigre jusqu'à ce qu'on ait obtenu une purée ni trop épaisse, ni trop claire. Piler de même les carapaces, additionnées d'un peu de la cuisson des écrevisses ; passer à l'étamine la purée ainsi obtenue. Faire chauffer à feu doux les deux purées, verser successivement sur le pain coupé dans la soupière et préalablement mouillé d'un peu de bouillon. — Pour la *bisque de poulet et de gibier*, piler à froid les chairs, mouiller avec de bon consommé, passer à l'étamine et procéder comme ci-dessus. Pour la bisque de poulet, ajouter en dernier lieu du riz cuit à part.

bisquer [*bis-ké*] v. n. *Fam.* Eprouver du dépit.

bisquière [*bis-ki*] n. f. Gardeuse de chèvres.

bisquine ou **besquine** [*bis* ou *bès-ki-ne*] n. f. Bateau de pêche de faible tonnage, arrondi de l'arrière et portant trois mâts à pible et un beaupré : *la bisquine, qui navigue surtout dans la Manche, est aussi appelée* chasse-marée.

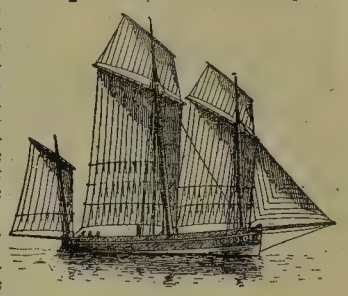
Bisquine.

bis repetita placent (loc. lat. signif. littéral. : *Les choses répétées plaisent*, et, dans l'application : Il est agréable que certaines choses reviennent, recommencent deux fois). Cet aphorisme a été imaginé d'après un vers de l'*Art poétique* d'Horace (365), où le poète dit que telle œuvre ne plaira qu'une fois, tandis que telle autre, répétée dix fois, plaira toujours (*Hæc decies repetita placebit.*)

bissac [*bi-sac*] n. m. (préf. *bis*, et *sac*). Besace ; sac analogue, faisant partie du harnachement des chevaux dans l'armée.

Bissagos [*ghoss*] (îles), archipel de l'Atlantique, sur la côte de la Sénégambie. Caoutchouc, riz, arachides. Au Portugal.

Bissandougou, poste de l'Afrique-Occidentale française (Guinée) ; c'était l'une des principales citadelles de l'empire de Samory.

bisse n. f. (ital. *biscia*). *Blas.* Animal représentant un serpent posé en pal et dont le corps forme plusieurs sinuosités.

bissecter [*bi-sèk-té*] v. a. (de *bis*, et du lat. *secare*, supin, *sectum*, couper). Diviser par une ligne droite en deux parties égales : *bissecter un angle.*

bissecteur, trice [*bi-sèk*] adj. (de *bissecter*). *Géom.* Qui divise en deux parties égales : *plan bissecteur ; ligne bissectrice.* N. f. Ligne de bissection, ou ligne droite qui divise un angle en deux parties égales.

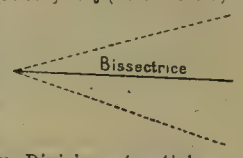

bissection [*bi-sèk-sion*] n. f. (de *bissecter*). *Géom.* Division géométrique, en deux parties égales : *la bissection d'un dièdre.*

Bissen [*bis-sèn*] (Hermann-Guillaume), sculpteur danois (1798-1868), collaborateur de Thorwaldsen.

bisser [*bi-sé*] v. a. (du lat. *bis*, deux fois). Demander à quelqu'un de recommencer : *bisser un danseur.* Répéter : *bisser un couplet.*

bissexte [*bi-sèks-te*] n. m. (du lat. *bissextus*, deux fois sixième). Vingt-neuvième jour ajouté au mois de février, dans toutes les années dont l'expression numérale est exactement divisible par quatre, c'est-à-dire bissextiles.

bissextil, e [*bi-sèkss*] adj. (lat. *bissextilis*). Se dit de l'année de 366 jours : *année bissextile.*

— Encycl. Chez les Romains, l'année était de 365 jours ; or, la terre employant à peu près 365 j. 1/4 à faire sa révolution annuelle autour du soleil, les six heures restantes avaient amené, au temps de Jules César, une perturbation entre les dates vulgaires et les révolutions célestes. Pour régler cette différence, Jules César appela à Rome Sosigène célèbre astronome d'Alexandrie. Ce savant établit que l'année commune serait trois fois de suite de 365 jours, et la quatrième de 366 jours. Ce jour intercalaire s'ajoute au mois de février, qui, tous les quatre ans, a 29 jours au lieu de 28. Cette quatrième année se nomme *bissextile.* Toute année dont l'expression numérale est exactement divisible par quatre est bissextile : 1888, 1892, 1896, 1904, etc. Les années séculaires ne sont pas bissextiles, sauf celles dont les deux premiers chiffres sont également divisibles par 4 : 1600, 2000, 2400, etc.

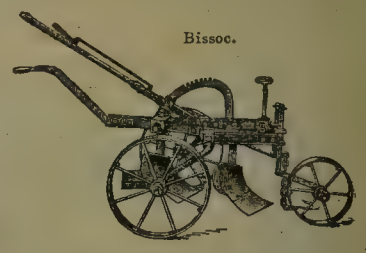
Bissoc.

bissexué [*bi-sèk-sué*], **e** ou **bissexuel, elle** [*bi-sèk-su-èl, è-le*] adj. (de *bis*, et *sexué*). Se dit des fleurs qui ont à la fois des étamines et des pistils.

bisso n. m. Dans le Valais, canal d'irrigation.

bissoc [*bi-sok*] ou **bisoc** n. m. (de *bis* ou *bi* et *soc*). Charrue à deux socs.

Bisson (Hippolyte), lieutenant de vaisseau français, né à Guéménée (1796-1827). Il fit sauter son navire dans la mer Egée, près de l'île Stampalia, plutôt que de se rendre à des pirates turcs.


Alexandre Bisson.

Bisson (Alexandre), auteur dramatique français, né à Briouze (Orne) m. à Paris (1848-1912). On lui doit : *le Député de Bombignac, les Surprises du divorce, la Famille Pont-Biquet, Château historique*, etc., comédies d'une gaieté franche et de bon aloi.

bissus n. m. V. byssus.

bistarde [*bis-tar-de*] n. f. Nom donné à l'outarde canepetière. Syn. bitarde.

bistoquet [*bis-to-kè*] n. m. Instrument tranchant, qui coupe à longueur les tringles de fer servant à fabriquer des clous.

bistorte [*bis-tor-te*] n. f. (de *bis*, et du lat. *torta*, tordu). Genre de renouée astringente, appelée ainsi parce que sa racine est tordue sur elle-même, ordinairement deux fois.



Bistorte : a, fleur ; b, fruit.

bistortier [*bis-tor-ti-é*] ou **bistotier** [*bis-to-ti-é*] n. m. (du lat. *bistortus*, tordu deux fois). Pilon de pharmacien, pour les substances molles.

bistouille [*bis-tou, ll mll., e*] n. m. Dans le Nord, boisson faite du mélange d'un peu de café et de beaucoup d'eau-de-vie.

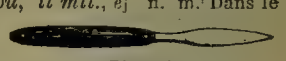
Bistouri.

bistouri [*bis-tou*] n. m. Petit couteau chirurgical, servant à faire des incisions dans les chairs.

bistouriser [*bis-tou-ri-zé*] v. a. Traiter par le bistouri. (Vx.)

bistournage [*bis-tour*] n. m. Castration, par torsion sous-cutanée, du cordon testiculaire, principalement chez le taureau et le mouton.

bistournement [*bis-tour-ne-man*] n. m. Action de bistourner.

bistourner [*bis-tour-né*] v. a. (de *bis*, et *tourner*). Tourner, déformer. Faire le bistournage.

bistre [*bis-tre*] n. m. Couleur d'un brun noirâtre, employée dans le lavis et que l'on obtient avec de la suie détrempée et mêlée d'un peu de gomme. Adjectiv. Qui est de couleur bistre : *teint bistre ; crayon bistre.*

bistrer [*bis-tré*] v. a. Donner la couleur du bistre.

bistro [*bis-tro*] n. m. *Pop.* Marchand de vin, restaurateur.

bisulce ou **bisulque** adj. (de *bi*, et du lat. *sulcus*, sillon). Qui a le pied fourchu. N. m. pl. V. ruminants.

bisulfite n. m. Sel de l'acide sulfureux : *les bisulfites sont utilisés dans le mutage des vins.*

bisulfure n. m. V. sulfure.

Bitaubé [*bé*] (Paul-Jérémie), littérateur français, né à Kœnigsberg, m. à Paris (1732-1808), auteur d'une bonne traduction d'Homère.

Bitche, ch.-l. de c. de la Moselle, arr. et à 40 kilom. de Sarreguemines ; 2.700 h. Ch. de f. E. Petite place forte, qui repoussa deux fois les Autrichiens et les Prussiens en 1744 et en 1793. En 1870, les Allemands ne purent s'emparer de la ville, défendue par le colonel Teissier.

Biterrois, e [*bi-tè-roi, oi-ze*], habit. ou origin. de Béziers ; *les Biterrois.* Adjectiv. : *l'industrie biterroise.*

Bithynie [*ni*], anc. contrée de l'Asie Mineure, sur le littoral du Pont-Euxin et de la Propontide : v. princ. *Nicée, Nicomédie.* Les *Bithyniens* étaient d'origine thrace. La Bithynie constitua longtemps un royaume que Nicomède III, en mourant, légua aux Romains (75 av. J.-C.).

Bitlis [*tliss*], v. de la Turquie d'Asie (Kurdistan), sur le *Bitlis*, sous-affl. du Tigre ; 40.000 h. Cotonnades. Sources minérales. Prise sur les Turcs par les troupes du grand-duc Nicolas le 3 mars 1916, au cours de la campagne d'Arménie.

Biton. V. Cléobis.

Bitonto, v. d'Italie ; 26.400 h. Vins. Victoire des Espagnols, alliés des Français, sur les Autrichiens, en 1734.

bitord [*tor*] n. m. (de *bi*, et du lat. *tortus*, tordu). Petit cordage composé de deux, trois ou quatre fils de caret, tortillés ensemble.

Bitschwiller ou **Bitschweiler,** comm. du Haut-Rhin, arr. de Mulhouse, sur la Thur ; 2.400 h. Industries métallurgiques ; tissage. Ch. de f.

bitte [*bi-te*] n. f. (du scandin. *biti*, poutre). Billot de bois ou de fonte, servant de point fixe d'amarrage à bord des bateaux.

bitter [*bi-té*] v. a. Faire faire au câble un ou plusieurs tours de bitte.

bitter [*bi-tèr*] n. m. (du holl. *bitter*, amer). Liqueur alcoolique amère, qui s'obtient en faisant macérer diverses substances dans du genièvre.

Bitterfeld, v. d'Allemagne (Prusse, prov. de Saxe), sur la Lobber, affl. de la Mulde ; 13.300 h. Machines, distilleries, briqueteries.

bitton [*bi-ton*] n. m. Petite bitte fixée sur le pont d'un navire pour amarrer les manœuvres.

bittonnière [*bi-to-ni*] n. f. *Mar.* Rigole qui amène à la pompe les eaux de la cale.

bitture [*bi-tu-re*] ou **biture** n. f. *Mar.* Portion de câble qu'on devait filer en mouillant. *Pop.* Quantité copieuse de nourriture ou de boisson.

bitumage [*ma-je*] n. m. Action de bitumer.

bitume n. m. (lat. *bitumen*). Substance inflammable, liquide et jaunâtre, ou solide et noire, qui se trouve dans le sein de la terre : *le bitume est appelé souvent* bitume de Judée, *parce qu'on le tirait, et on le tire encore en grande partie, du lac Asphaltite* (ancienne Judée).

— Encycl. Les bitumes sont des corps liquides, mous ou solides, résultant généralement du mélange de divers hydrocarbures. Leur densité varie de 0.7 à 1,2. On distingue quatre espèces principales de bitumes : 1° le naphte ou pétrole ; 2° le malthe ou bitume glutineux ; 3° l'élatérite ou caoutchouc minéral ; 4° l'asphalte. D'après Boussingault, les bitumes sont des mélanges composés de deux substances distinctes : 1° un carbure d'hydrogène liquide (*pétrolène*) ; 2° une matière noire et solide (*asphaltène*). Les bitumes sont très abondants dans la nature. Citons les innombrables sources des deux Amériques, le lac Asphaltite (ou mer Morte) en Judée.

Le bitume est utilisé pour le dallage, le recouvrement des chapes de ponts, des aqueducs, la confection de trottoirs et de chaussées. Le *bitume de Judée*, à l'état naturel, forme la base impressionnable du procédé de la gravure héliographique. On fabrique avec le bitume des vernis épais, dont on couvre les métaux que l'on veut soustraire à l'action de l'humidité. Dans la peinture à l'huile, on en fait usage à l'état de couleur foncée, qui est d'un très bel effet.

bitumer [*mé*] ou **bituminer** [*né*] v. a. Enduire, recouvrir de bitume : *bitumer un cliché, un trottoir.*

bitumier [*mi-é*] n. m. Ouvrier qui recouvre de bitume une chaussée, un trottoir, etc.

bituminer [*né*] v. a. Syn. de BITUMER.

bitumineux ou **bitumeux, euse** [*eû, eu-ze*] adj. Qui a les qualités du bitume, qui en contient : *sol bitumineux.*

Bituriges, peuple de l'anc. Gaule, qui occupait le Berry ; capit. *Avaricum* (auj. *Bourges*).

Bitzius (Albert), écrivain suisse, connu sous le pseudonyme de Jérémias **Gotthelf,** né à Morat, m. à Lutzelfluh (1797-1854) ; auteur de romans populaires en dialecte suisse.

biva ou **bûva** n. f. Sorte de guitare ou de mandoline japonaise, à quatre cordes de soie pincées, ou que l'on touche avec un plectre.

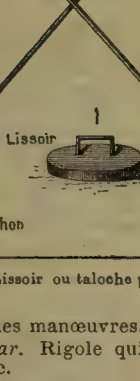
Biva.

bivac [*vak*] n. m. Forme vieille de BIVOUAC.

bivalve adj. et n. m. (préf. *bi*, et *valve*). *Hist. nat.* Se dit des coquillages composés de deux pièces jointes par une espèce de charnière, comme les moules, les huîtres.

bivalvulaire [*lè-re*] adj. (de *bi*, et *valvule*). Qui a la forme d'une double valvule.

biveau [*vô*] n. m. Equerre à branches mobiles.

bivoie n. f. (de *bi*, et *voie*). Lieu où deux chemins aboutissent.

bivoltin ou **bivoltain** [*tin*] n. m. Vers à soie, donnant deux générations par an.

bivouac [*vou-ak*] n. m. (de l'all. *bei*, auprès, et *wache*, veillée). Campement provisoire et en plein air d'une armée. Lieu où est établi le bivouac. Troupe qui bivouaque : *bivouac qui prend les armes.*

— Encycl. Le bivouac n'offre d'autre protection aux soldats, contre les intempéries, que celle d'abris temporaires organisés au moyen d'objets trouvés sur place ou transportés par les troupes, comme, par exemple, les *tentes-abris*. Les troupes y sont rangées soit dans l'ordre de bataille, soit en colonnes, et toujours dans des formations réglementaires. Le bivouac, qui permet la concentration sur un point déterminé d'effectifs considérables, présente des inconvénients sérieux pour la santé des hommes ; aussi son emploi doit-il rester exceptionnel.

1. Lissoir ou taloche pour bitume comprimé ; 2. Lissoir pour bitume comprimé ; 3. Lissoir pour bitume liquide.

bivouaquer [*ké*] v. n. Camper en plein air. (On disait autref. BIVAQUER.)

bixa [*bik-sa*] ou **bixe** [*bik-se*] n. f. Genre de plantes, comprenant des arbrisseaux vulgairement désignés sous le nom de *rocouyers*, et qui donne son nom à la famille des *bixacées*. V. ROCOUYER.

Bixio [*bik-si-o*] (Jacques-Alexandre), publiciste agricole et homme politique français, né à Chiavari, m. à Paris (1808-1865). Il fut un des chefs du parti libéral, sous le gouvernement de Juillet. — Son frère Girolamo, dit *Nino*, né à Gênes, m. à Atchin (1821-1873), général dans l'armée italienne, servit sous Garibaldi.

Bixschoote [*biks-sko-te*], comm. de Belgique, (prov. de la Flandre-Occidentale, arr. admin. d'Ypres), au N. de cette ville et à l'E. du canal de l'Yperlée ; 950 hab. en 1914. Ce point, obstinément tenu par les troupes françaises du général Grossetti, a été l'un des plus attaqués par les Allemands au cours de la première bataille des Flandres (novembre 1914). Les Français ont encore remporté des succès aux abords septentrionaux de Bixschoote pendant la deuxième bataille des Flandres (juillet-octobre 1917). Dès 1914, le village de Bixschoote a été complètement détruit.

Bizanet [*nè*], comm. de l'Aude, arr. et à 13 kil. de Narbonne : 1.720 h.

Bizanos [*noss*], comm. des Basses-Pyrénées, arr. et à 2 kil. de Pau ; 1.920 h. Fabrique de chocolat.

bizarre [*za-re*] adj. (esp. *bizarro*). Fantasque, extravagant, capricieux : *esprit bizarre ; mode bizarre.* N. m. Celui ou ce qui est bizarre : *le bizarre séduit quelquefois.*

bizarrement [*za-re-man*] adv. D'une façon bizarre.

bizarrerie [*za-re-rî*] n. f. Caractère de ce qui est bizarre. Action, parole d'un bizarre : *les bizarreries d'un fou.*

Bize, comm. de l'Aude, arr. et à 21 kil. de Narbonne, sur la Cesse ; 1.490 h. Lignite.

bizé n. m. Outil de cordonnier, servant à polir le tour des semelles.

Bizerte, v. de Tunisie ; 22.000 h. (*Bizertins*). Admirable port de guerre, ch.-l. d'arr. maritime, sur la Méditerranée et le *lac de Bizerte*, aujourd'hui puissamment fortifié. Corail.


Bizet.

bizet n. m. Mouton de petite taille, que l'on rencontre en Auvergne, et que l'on élève principalement pour la boucherie.

Bizet [*zè*] (Georges), compositeur français, né à Paris ; auteur des *Pêcheurs de perles*, de *la Jolie Fille de Perth*, de *Carmen* et de *l'Arlésienne*. Ses œuvres, les deux dernières surtout, d'une facture soignée et savante, sont remarquables par le souci du pittoresque, la vérité et la profondeur de l'expression dramatique (1838-1875).

Bizot (Michel-Brice), général français, né à Bitche, tué à Sébastopol, où il dirigeait les travaux du siège (1795-1855). Il commanda l'Ecole polytechnique.

bizut ou **bizuth** [*zu*] n. m. Dans l'argot des grandes écoles et notamment à l'Ecole centrale des arts et manufactures, élève de première année.

Bjœrnson (Bjœrnstjerne), poète, romancier et auteur dramatique norvégien, né à Kvikne, m. à Paris (1832-1910). On cite, parmi ses principales pièces, d'une facture énergique et d'un enthousiasme fougueux : *Marie Stuart en Ecosse*, *les Nouveaux Mariés*, *une Faillite*, *Au delà des forces* (drame social), etc. Chef du parti républicain, il a pris une part active à l'agitation qui a déterminé la séparation de la Suède et de la Norvège.


Bjœrnson.

Blacas [*kass*] d'Aulps (Pierre, duc de), ministre sous Louis XVIII et Charles X, né à Aulps, en Provence, m. à Goritz (1771-1839).

Blacé, comm. du Rhône, arr. et à 9 kil. de Villefranche, sur un affluent de la Saône ; 1.230 h. Ch. de f. Vins.

blache n. f. Terre arable plantée de châtaigniers ou de chênes, entre lesquels on peut labourer. Nom donné à des herbes de marais employées comme litière pour les chevaux et les bœufs.

Black (Joseph), chimiste écossais, né à Bordeaux, m. à Edimbourg (1728-1799) : l'un des créateurs de la chimie moderne.

blackboulage n. m. Action de blackbouler.

blackbouler [*lé*] v. a. (de l'angl. *black*, noir, et de *boule*). *Fam.* Refuser à un examen ; évincer, repousser par un vote : *blackbouler un candidat.*

Blackburn, v. d'Angleterre (Lancastre), sur la rivière homonyme ; 133.000 h. Mousselines, calicots.

Black-Hole (en angl. *trou noir*), cachot de Calcutta, où le nabab du Bengale Saradj-oud-Daoula, en 1756, fit périr plus de cent prisonniers européens.

Blackie (John Stuart), écrivain et helléniste anglais, né à Glasgow, m. à Edimbourg (1809-1895).

Black-Pool, v. d'Angleterre (Lancastre), sur la mer d'Irlande ; 14.500 h.

Black-River, nom de plusieurs rivières des Etats unis d'Amérique.

black-rot [*blak-rot'*] n. m. (angl. *black*, noir, et *rot*, pourriture). Maladie de la vigne, provoquée par un champignon microscopique, qui se développe sur les feuilles : *on traite le black-rot par le sulfate de cuivre en solution.* V. ROT.

Blackstone (Guillaume), jurisconsulte anglais, le restaurateur de la science du droit dans son pays, né et m. à Londres (1723-1780).

Bladé (Jean-François), érudit et folkloriste français, né à Lectoure, m. à Paris (1827-1900).

bladette [*dè-te*] n. f. Variété de blé à grains longs et fins, cultivée dans le Midi.

Blæser (Gustave), sculpteur allemand, né à Dusseldorf, m. à Cannstadt (1813-1874).

blafard [*far*], **e** adj. (de l'anc. haut allem. *bleih*, pâle, et *faro*, couleur). Pâle, décoloré, d'un blanc terne : *teint blafard ; lueur blafarde.*

Blagnac [*gnak*], comm. de la Haute-Garonne, arr. et à 6 kil. de Toulouse ; 1.760 h. Ch. de f. Tuilerie.

Blagowechtchensk, v. de l'Asie russe (Sibérie orientale), sur l'Amour ; 21.000 h. Fonderie de fer, commerce de thé.

blague [*bla-ghe*] n. f. (de l'all. *balg*, poche élastique). Petit sac de poche, dans lequel les fumeurs mettent leur tabac. *Fam.* Mensonge, hâblerie : *dire des blagues.* Facilité à débiter des hâbleries : *avoir de la blague.* Farce : *faire une blague à un ami.*



Formes diverses de blagues.

blaguer [*ghé*] v. n. Dire des blagues. V. a. *Fam.* Railler : *blaguer quelqu'un.*

blagueur, euse [*gheur, eu-ze*] n. *Fam.* Qui a l'habitude de blaguer : *un amusant blagueur.* Propre aux blagueurs : *sourire blagueur.*


Blainville.

Blain [*blin*], ch.-l. de c. (Loire-Inférieure), arr. et à 47 kil. de Saint-Nazaire, sur le canal de Nantes à Brest ; 6.730 h. Ch. de f. Et. — Le cant. a 5 comm. et 16.740 h.

Blainville, comm. de la Manche, arr. et à 12 kil. de Coutances ; 1.420 h. Ch. de f.

Blainville [*blin*] (Henry-Marie Ducrotay **de**), naturaliste français, né à Arques, m. à Paris (1777-1850). Membre de l'Académie des sciences (1825). Il enrichit les études zoologiques de conceptions profondes.

Blainville-sur-l'Eau, comm. de Meurthe-et-Moselle, arr. et à 9 kil. de Lunéville, sur la Meurthe ; 1.750 h. Tissage de lin, chanvre, jute. Chaudronnerie, carrières.

blair [*blèr*] n. m. *Arg.* Nez.

Blair [*blèr*] (Hugh), prédicateur presbytérien écossais, né à Edimbourg (1718-1800) ; auteur de *Sermons* écrits avec pureté.


Blaireau.

blaireau [*blè-ró*] n. m. (origine incert.). Mammifère omnivore, plantigrade, bas sur pattes, trapu

et à odeur infecte. *Chass.* Sonnerie de trompe pour la chasse au blaireau. Pinceau de peintre, fait de poils de blaireau et servant à fondre les ciels. Brosse de doreur. Pinceau à savonner la barbe.

— ENCYCL. *Zool.* Par leurs caractères généraux, les blaireaux font le passage entre les ours et les martres. Le blaireau commun (*meles taxus*), seule espèce habitant l'Europe, est long de 75 centimètres et creuse des terriers profonds, longs souvent de 10 mètres. Le sommeil hivernal n'arrive que dans le Nord. Le blaireau est une bête puante, que l'on prend dans son terrier lorsque les chiens l'y ont acculée. Il ne sort que la nuit pour chercher sa nourriture, détruit nombre de petites bêtes nuisibles (taupes, mulots, vipères, etc.), mais les dégâts qu'il commet dans les cultures (maïs, vignes) ne sont pas rachetés par les services qu'il rend.


Blaireaux : 1. De peintre ; 2. A barbe.

blaireauter [*blè-rô-té*] v. a. (de *blaireau*). *Fam.* Peindre avec un soin minutieux, exagéré.

Blaise [*blè-ze*] (saint), évêque de Sébaste, en Arménie, martyrisé en 316. Patron des drapiers. Fête le 3 février.

Blaisois ou **Blésois, oise** [*zoi, oi-ze*], habitant de Blois. Adjectiv. : *tradition blaisoise.*

Blaisois ou **Blésois,** petit pays de France, existant dès l'époque carolingienne, qui a fait de très bonne heure partie de la Neustrie et qui avait pour capitale la ville de Blois. Il couvrait, jusqu'en 1677, date de la création de l'évêché de Blois, toute l'étendue de l'archidiaconé de Blois au diocèse de Chartres.

Blaisy-Bas, comm. de la Côte-d'Or, arr. et à 24 kil. de Dijon ; 530 h. Grand tunnel emprunté par le ch. de f. P.-L.-M. et qui fait communiquer les vallées de la Seine et du Rhône.

Blake (Robert), amiral anglais, né à Bridgewater, m. en vue de Plymouth (1599-1657). Il fut, pendant la guerre civile, un des meilleurs lieutenants de Cromwell et se distingua contre les Espagnols et les Hollandais.


Robert Blake.

blâmable adj. Digne de blâme.

blâme n. m. (de *blâmer*). Désapprobation : *encourir le blâme.* Expression de ce sentiment : *jeter le blâme sur quelqu'un.* ANT. **Approbation, éloge.**

blâmer [*mé*] v. a. (du lat. *blasphemare*, proprem. blasphémer, outrager). Désapprouver, réprouver. ANT. **Approuver, louer.**

Blâmont, ch.-l. de c. (Meurthe-et-Moselle), arr. et à 30 kil. de Lunéville, sur la Vezouze, affl. de la Meurthe ; 1.600 h. (*Biâmontais*). Ch. de f. E. Tissages, brasseries, tanneries. — Le cant. a 33 comm. et 10.530 h.

blanc [*blan*], **blanche** adj. (de l'anc. haut allem. *blanch*, même sens). Qui est de la couleur du lait, de la neige. De couleur claire : *poivre blanc ; vin blanc. Fam.* Qui a les cheveux blancs : *on voit des personnes toutes blanches à trente ans. Fig.* Sur lequel il n'y a rien d'écrit, d'imprimé : *à bulletins blancs.* Qui n'est pas sale : *linge blanc ; verre blanc.* Innocent : *blanc comme neige. Arme blanche*, tranchante ou pointue. *Nuit blanche*, passée sans dormir. *Le drapeau blanc*, le drapeau des Bourbons ; le drapeau des parlementaires. *Race blanche*, une des races humaines, à laquelle appartiennent les Européens et une partie des Asiatiques. *Perte blanche*, V. LEUCORRHÉE et PERTE. *Eau blanche*, mélange d'eau et d'extrait de saturne qu'on emploie pour guérir les contusions, les brûlures. *Gelée blanche*, rosée ou brouillard congelé sous forme de poudre blanche. *Monnaie blanche*, pièce d'argent. *Sauce blanche*, sauce faite avec du beurre ou de l'huile qui n'a pas roussi, de la farine et un jaune d'œuf. *Faire blanc, se faire blanc de son épée*, se vanter ou se promettre de faire quelque chose en s'attribuant un pouvoir que l'on n'a pas. *Vers blancs*, vers qui ne riment pas entre eux. *Cartes blanches*, cartes qui ne portent point de figures. *Donner carte blanche*, donner plein pouvoir. PROV. et LOC. PROV. : **Manger son pain blanc le premier,** être plus heureux au début que par la suite. **C'est bonnet blanc et blanc bonnet,** ce sont deux choses semblables. V. ALBO LAPILLO.

blanc [*blan*] n. m. La couleur blanche : *le blanc est la couleur de l'innocence.* Fard que l'on étend sur la peau : *mettre du blanc.* Homme appartenant à la race blanche (pour une femme, on dit une *blanche*). Espace vide dans une page : *laisser des blancs.* Sorte de craie, avec laquelle les joueurs de billard frottent le procédé. *Fig. De but en blanc*, directement, brusquement, sans ménagement. Etoffes blanches en fil ou en coton, telles que calicot, mousseline : *magasin de blanc.* Ancienne monnaie d'argent de faible titre : *six blancs valaient deux sous et demi. Blanc de poulet*, chair entourant le bréchet. *Blanc d'œuf*, partie glaireuse de l'œuf. *Blanc de l'œil*, la cornée. *Mets au blanc*, mets accommodé à la sauce blanche. *Blanc d'Espagne*, craie friable. *Blanc de céruse, de plomb*, carbonate de plomb, qui entre dans certaines couleurs. *Blanc de zinc*, oxyde de zinc, employé fréquemment en peinture. *Blanc de baleine*, matière grasse extraite de la tête de la balcine et de certains cétacés et qui sert à la fabrication de cosmétiques et de quelques bougies de luxe. *Blanc de champignon*, masse compacte de mycélium de l'agaric champêtre, dont on se sert pour ensemencer les meules sur lesquelles on cultive le champignon de couche. *Maladie du blanc*, nom donné à diverses affections cryptogamiques occasionnées par des champignons microscopiques (oïdium et genres voisins) et qui se manifestent sur les plantes attaquées (arbres fruitiers, céréales, arbres forestiers) par des taches blanches plus ou moins étendues : *on traite la maladie du blanc par des poudrages au soufre. Les Blancs,* V. BLANCS. *A blanc*, loc. adv. De manière à devenir ou à rendre blanc : *chauffer à blanc ; saigner à*

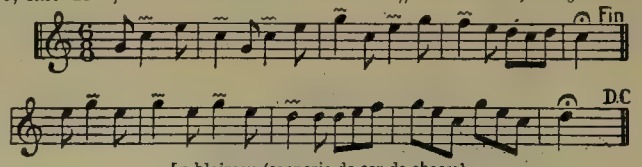

Le blaireau (sonnerie de cor de chasse).

blanc ; poudrer les cheveux à blanc, etc. ANT. **Noir, sale, malpropre.**

— ENCYCL. *Dr.* On nomme *blanc* l'espace laissé dans l'écriture d'un acte et susceptible d'être rempli plus tard. La loi défend expressément de laisser des blancs dans certains actes qu'elle réglemente. Les actes de l'état civil doivent être inscrits sur les registres, « de suite, sans aucun blanc ». Il en est de même des inscriptions hypothécaires et des transcriptions des actes notariés, des livres de commerce, etc.

Blancs et les Bleus (les), nom que l'on appliqua, sous la Révolution, le premier aux insurgés vendéens, partisans du drapeau *blanc*, le second aux soldats de la République, dont l'habit était *bleu.* (Par extension, ces appellations désignèrent les royalistes et les républicains.)

Blancs et Noirs, nom de deux factions de la maison des Cancellieri, qui divisèrent Pistoie vers 1296. — Nom de deux divisions du parti guelfe de Florence. Exilés par les Noirs en 1301, les Blancs s'allièrent aux Gibelins. Dante et le père de Pétrarque, partisans des Blancs, furent exilés en 1302.

Blancs (*Pères*) ou **missionnaires d'Afrique,** congrégation fondée en 1868 par le cardinal Lavigerie, en vue d'évangéliser l'Afrique équatoriale.

Blanc (CAP), cap d'Afrique, à l'O. du Sahara.

Blanc (MONT), le sommet principal des Alpes

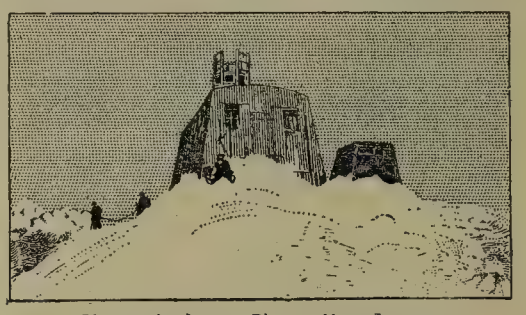
Observatoire du mont Blanc, créé par Janssen.

(Haute-Savoie), au-dessus de la vallée de Chamonix ; 4.810 mètres. C'est la montagne la plus élevée des Alpes. Elle fut gravie pour la première fois en 1786 par un guide, Jacques Balmat. Un premier observatoire météorologique y a été installé par Vallot (1891), à 4.372 mètres d'altitude. Un second, presque au sommet même, fut créé par Janssen en 1893, mais, aujourd'hui, il a disparu sous les neiges.

Armes du Blanc.

Blanc (Le), ch.-l. d'arr. (Indre), à 57 kil. de Châteauroux, sur la Creuse ; 6.490 h. Ch. de f. O. Tanneries, chevaux. Filatures de lin, draps, distilleries. — L'arr. a 6 cant., 56 comm., 58.900 h. ; le cant. a 9 comm. et 14.160 h.

Blanc [*blan*] (Louis), publiciste, historien et homme politique français, né à Madrid, m. à Cannes (1811-1882). Membre du gouvernement provisoire en 1848, il s'exila à cette époque et rentra en France en 1870. C'était un esprit généreux et hardi ; sa formule favorite était : *à chacun selon ses besoins, à chacun selon ses facultés.* Il a raconté une partie du règne de Louis-Philippe dans son *Histoire de Dix ans.* Il a écrit une *Histoire de la Révolution française.*


Louis Blanc.

Blanc (Charles), frère du précédent, critique d'art, né à Castres, m. à Paris (1813-1882). Il est l'auteur d'une *Grammaire des arts du dessin* et a dirigé la rédaction de la grande *Histoire des peintres.*

Blanc (Paul-Joseph), peintre français, né et m. à Paris (1846-1904), un des décorateurs du Panthéon (le *Vœu*, le *Baptême* et le *Triomphe de Clovis*).

Blancafort, comm. du Cher, arr. et à 45 kil. de Sancerre, sur la Sauldre ; 1.740 h.

Blancandin, roman d'aventures du XIIIe siècle, en 3.240 vers.

blancard [*kar*] ou **blanchard** [*char*] n. m. Toile de couleur blanche, assez fine.

blanc-bec [*blan-bèk*] n. m. Jeune homme sans expérience, par assimilation à un jeune oiseau qui a le bec encore blanc. Pl. des *blancs-becs.*

blanc-bois [*blan-boi*] n. m. Bois dont le revenu est presque nul. Pl. des *blancs-bois.*

blanc-bourgeois [*blan-bour-joi*] n. m. Farine de première qualité. Pl. des *blancs-bourgeois.*

blanc-étoc [*blan-ké-tok*] ou **blanc-estoc** [*blan-kès-tok*] n. m. Se dit, en sylviculture, d'une coupe, dans laquelle tout est abattu rez terre.

blanchaille [*cha, ll* mll., *e*] n. f. Menus poissons blancs (ablettes, gardons, etc.).

Blanchard (RAZ), passage entre le cap de la Hague et l'île d'Aurigny.

Blanchard (Jacques), peintre français, né à Paris (1600-1638) ; s'attacha à l'imitation des coloristes vénitiens (*Descente du Saint-Esprit*, à Notre-Dame de Paris).

Blanchard [*char*] (François), aéronaute français, né aux Andelys, inventeur du parachute : frappé d'apoplexie dans son ballon, près de La Haye, il fit une chute et mourut l'année suivante (1753-1809). — Sa femme, Sophie ARMANT, née près de La Rochelle, prit part à ses voyages aérostatiques et périt dans l'explosion d'un ballon qu'elle avait illuminé, et d'où elle tirait un feu d'artifice ; précipitée sur une maison de la rue de Provence, à Paris, elle se tua (1778-1819).

Blanchard (Emile), naturaliste français, né et m. à Paris (1819-1900). Membre (1862), puis président (1883) de l'Académie des sciences. Il a laissé des travaux sur les animaux articulés.

Blanchard (Raphaël), médecin et zoologiste français, né à Saint-Christophe (Indre-et-Loire), m. à Paris (1857-1919) ; membre de l'Académie de médecine.

blanchâtre adj. Tirant sur le blanc.

blanche n. f. *Mus.* Note qui vaut la moitié de la ronde ou deux noires, ou quatre croches.


Blanche.

Blanche (MER), formée par l'océan Glacial arctique, au N. de la Russie. Elle n'est libre de glaces que du milieu de mai à la fin d'août. Arkhangel est son principal port.

Blanche de Bourbon, née vers 1338, reine de Castille, fille de Pierre Ier, duc de Bourbon, et femme de Pierre le Cruel, qui la fit périr.

Blanche de Castille, femme de Louis VIII, roi de France, mère de saint Louis, née à Palencia, m. à Paris (1188-1252). C'était une femme pieuse, charitable et en même temps une princesse ambitieuse, énergique et adroite. Elle fut deux fois régente du royaume, qu'elle gouverna avec sagesse et fermeté. Elle termina la guerre des albigeois et brisa la féodalité coalisée contre la royauté capétienne. Elle conserva jusqu'à sa mort une influence considérable sur son fils, et les anecdotes racontées par Joinville, sur la surveillance qu'elle exerçait dans le ménage de son fils, au grand désespoir de la jeune reine Marguerite de Provence, montrent à quel point Louis IX subissait le joug de sa mère.


Blanche de Castille.

Blanche (Esprit), médecin aliéniste français, né à Rouen, m. à Paris (1796-1852). — Son fils, ANTOINE-EMILE, aliéniste distingué, né et m. à Paris (1820-1893).

Blanche (Jacques), peintre français, né à Paris en 1861. Portraitiste original. Il a écrit sur son art des livres intéressants.

blanchement [*man*] adv. Proprement. (Peu us.)

blanche-queue [*keû*] n. f. Nom vulgaire d'une espèce d'aigle appelée *jean-le-blanc.* Pl. des *blanches-queues.*

blanche-raie [*rè*] n. f. Nom vulgaire de l'étourneau. Pl. des *blanches-raies.*

blanchet [*chè*] n. m. Sorte d'étoffe de laine blanche. Filtre de molleton, employé dans les pharmacies et les fabriques de liqueurs. *Impr.* Morceau de laine ou de soie, dont on garnit le tympan ou les cylindres d'une presse pour rendre le foulage plus égal et garantir les caractères. *Seller.* Morceau de cuir cousu sous un autre, pour lui donner plus de solidité.

Blanchet [*chè*] (l'abbé), littérateur français, né à Angerville, près de Chartres, mort à Saint-Germain-en-Laye (1707-1784) ; auteur d'*Apologues et contes* estimés.

Blanchette, comédie en trois actes, d'Eugène Brieux. Le cabaretier Rousset a fait donner à sa fille Blanchette une instruction au-dessus de sa condition. Blanchette attend vainement une place d'institutrice. Sa nomination ne vient pas, et Rousset regrette l'argent qu'il a dépensé pour l'instruction de sa fille. Des querelles éclatent entre eux, et Blanchette quitte la maison paternelle, mais, meurtrie, exposée aux tentations, elle revient demander pardon et se marie (1892).

blancheur n. f. Qualité de ce qui est blanc : *la blancheur de la neige.*

blanchiment [*man*] n. m. Action ou art de blanchir : *blanchiment de la toile.*

— ENCYCL. Le blanchiment diffère du blanchissage en ce que celui-ci a pour but de nettoyer le linge et de lui rendre la blancheur que l'usage lui a fait perdre, tandis que celui-ci vise à décolorer les tissus. On blanchit les tissus de coton, de lin et de chanvre, avec de l'hypochlorite de chaux ; les tissus de soie avec des vapeurs d'acide sulfureux.

blanchir v. a. Rendre blanc : *l'âge blanchit les cheveux.* Rendre propre : *blanchir du linge. Cuis.* Passer à l'eau bouillante pour attendrir, enlever l'âcreté : *blanchir des choux.* Masquer pour un temps les symptômes d'une maladie : *traitement qui ne fait que blanchir. Fig.* Disculper : *un bon avocat peut blanchir un criminel.* PROV. : **A blanchir la tête d'un nègre on perd sa lessive,** on perd son temps quand on veut corriger un incorrigible, faire comprendre à quelqu'un une chose qui passe sa portée, etc. V. n. Devenir blanc : *l'or blanchit au contact du mercure.* Apparaître, en parlant d'une lueur blanche : *l'aube blanchit à l'horizon.* **Se blanchir** v. pr. Etre blanchi. Blanchir à soi : *se blanchir les cheveux.* Laver son linge : *se blanchir soi-même.* Se salir avec du blanc. ANT. **Noircir, salir.**

blanchis [*chi*] ou **blanchi** n. m. Petite marque sur un tronc d'arbre, faite en enlevant une portion d'écorce au moyen d'une griffe ou d'une hachette et qui indique, suivant sa situation, que l'arbre est à abattre ou, au contraire, à conserver : *les blanchis portent souvent l'empreinte du marteau de l'agent forestier.*

blanchissage [*chi-sa-je*] n. m. Action de nettoyer, de blanchir le linge, de raffiner le sucre.

— ENCYCL. Le blanchissage a pour but de faire disparaître du linge les impuretés qui le souillent. Le linge est d'abord *trié* d'après sa finesse, son état de malpropreté et sa couleur. On le *trempe*

BLASON

FORMES DE L'ÉCU



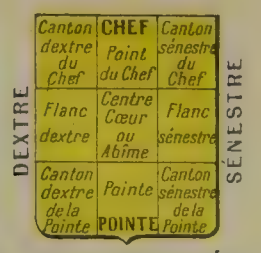

DIVISIONS DE L'ÉCU

ÉMAUX



MÉTAUX



FOURRURES



PARTITIONS PRINCIPALES DE L'ÉCU



PIÈCES HONORABLES

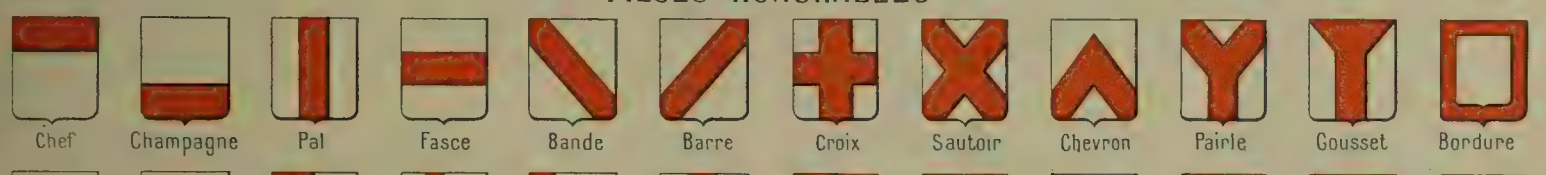

REBATTEMENTS



MODIFICATIONS DES PIÈCES HONORABLES



MEUBLES (MENUES PIÈCES, FIGURES DE FANTAISIE, FIGURES D'HOMMES, D ANIMAUX, DE PLANTES, ETC)



ORNEMENTS EXTÉRIEURS

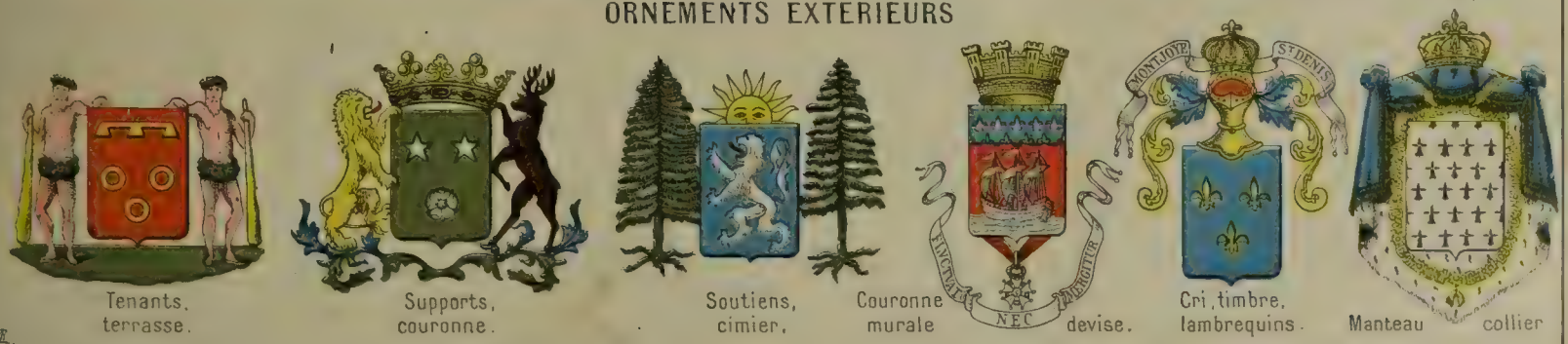

Tenants, terrasse. Supports, couronne. Soutiens, cimier. Couronne murale devise. Cri, timbre, lambrequins. Manteau collier

Voir COURONNE, HEAUME, CHAPEAU, TOQUE.

ARMES PARLANTES

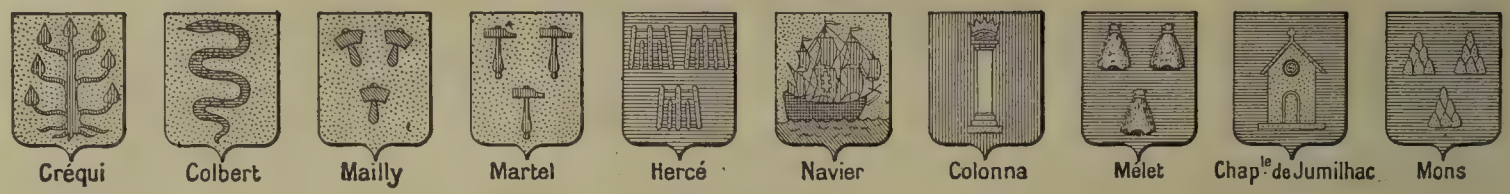

BRISURES

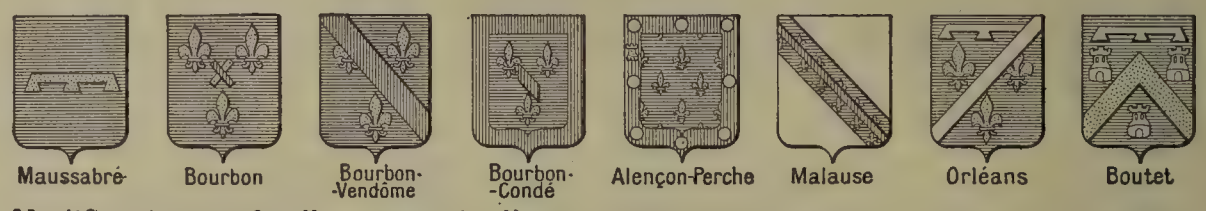

Modifications et Attributs particuliers de différentes pièces honorables ou de meubles



PRINCIPAUX ORDRES DE CHEVALERIE

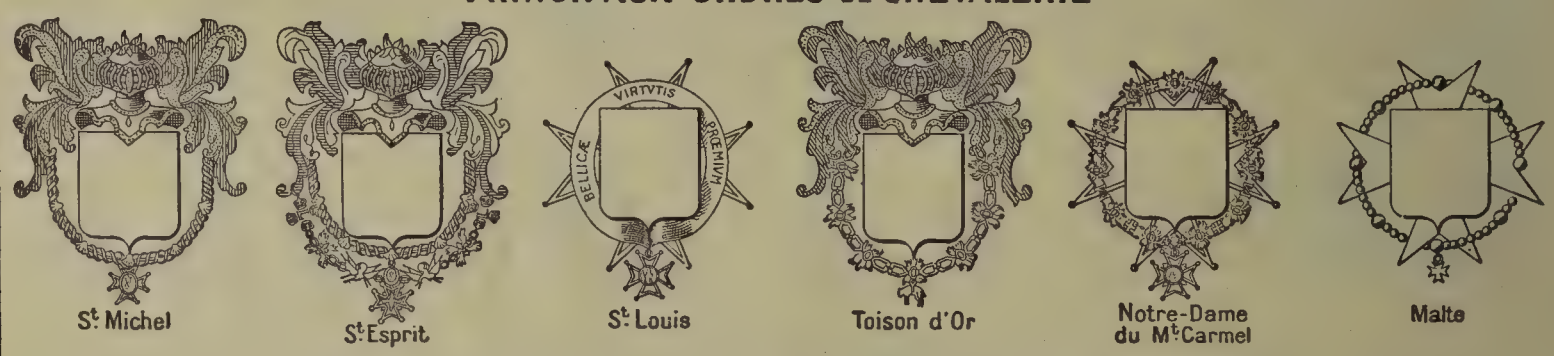

ARMOIRIES (attributs extérieurs) de quelques grands dignitaires de la couronne



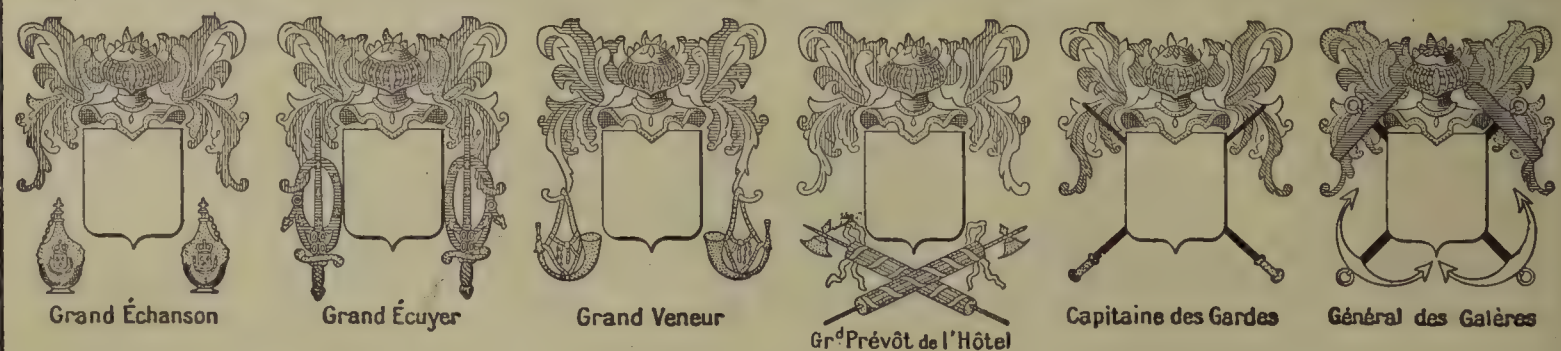

ensuite dans l'eau froide, qui dissout les matières solubles. On l'*essange* dans de l'eau courante alcaline, pour en enlever les matières albumineuses. On le *coule* pour obtenir la saponification des matières grasses et les expulser à l'aide de plusieurs lessives successives. A cet effet, le linge est placé dans un cuvier et recouvert d'une grosse toile (*charrier*), sur laquelle on met une couche de cendres de bois, et on arrose le tout avec de l'eau bouillante puisée dans une chaudière voisine. L'eau, chargée du carbonate de sodium de la cendre, traverse la masse et s'écoule lentement. Elle est reprise, mise dans la chaudière, bout et est reversée sur le charrier à plusieurs reprises. Plus fréquemment, et en particulier dans les ménages, le coulage se fait au moyen de *lessiveuses* (v. ce mot). Après cette opération, la plus importante, on *savonne* le linge, afin d'enlever les dernières taches rebelles (v. SAVONNAGE), puis on *rince* à l'eau courante, pour chasser le savon; on l'*essore* pour chasser l'eau et faciliter le *séchage* ultérieur de ce linge. Dès que celui-ci est sec, on le *passe au bleu*, on le *lisse* et on le *repasse*. Dans les blanchisseries importantes, on emploie, pour ce dernier travail, des *calandres*, *presses* ou *machines à repasser*.

blanchissant [*chi-san*], **e** adj. Qui prend une couleur blanche : *tête, aube blanchissante*.

blanchisserie [*chi-se-rî*] n. f. Lieu où l'on blanchit des toiles, des étoffes, etc.

blanchisseur, euse [*chi-seur, eu-ze*] n. Dont la profession est de blanchir du linge.

blanchot [*cho*] n. m. Espèce de pie-grièche.

blanchoyer [*choi-ié*] v. n. (Se conj. comme *aboyer*.) Avoir un reflet blanc : *la crête des montagnes blanchoie à l'horizon.*

blanc-manger n. m. Crème en gelée blanche, que l'on prépare avec des amandes, du lait, du sucre, des aromates. Gelée de viande blanche. Pl. des *blancs-mangers*.

Blanc-Nez [*blan-né*] (CAP), cap au N. du dép. du Pas-de-Calais, entre Sangatte et Wissant; belles falaises.

blanc-poudré, e adj. Poudré à blanc, de blanc : *cheveux blanc-poudrés; chevelure blanc-poudrée*. N. : *nos blanc-poudrés*.

blanc-seing [*sin*] n. m. Papier en blanc, au bas duquel on met sa signature et que l'on confie à quelqu'un pour qu'il le remplisse à volonté. Pl. des *blancs-seings*.

— ENCYCL. *Dr.* Quiconque, abusant d'un blanc-seing qui lui a été confié, a frauduleusement écrit au-dessus de la signature une obligation ou décharge, ou un acte pouvant compromettre la personne ou la fortune du signataire, est puni d'un emprisonnement d'un an au moins et de cinq ans au plus, et d'une amende, sans compter, si le tribunal le juge à propos, l'interdiction des droits civiques, civils et de famille. — Dans le cas où le blanc-seing n'aurait pas été confié personnellement à celui qui en abuse, le coupable serait poursuivi comme faussaire et puni comme tel.



Statue de Blandan à Boufarick.

blanc-signé n. m. Syn. de BLANC-SEING.

blancs-manteaux [*tô*] n. m. pl. Religieux appartenant à l'ordre des servites de la Vierge, fondé à Marseille en 1252. Moines parisiens de l'ordre des guillemites. S. un *blanc-manteau*.

Blandain [*din*], comm. de Belgique (Hainaut), arr. de Tournai, 2.400 h.

Blandan (Jean-Pierre-Hippolyte), né à Lyon (1819-1842), sergent au 26e de ligne, blessé mortellement au combat de Beni Méred (Algérie), en luttant avec 21 hommes contre 300 cavaliers arabes. En tombant, il cria à ses hommes : « Courage, mes amis, défendez-vous jusqu'à la mort ! »

blandices n. f. pl. (du lat. *blanditiæ*, même sens). Charme, séduction, jouissance.

Blandine (sainte), martyre à Lyon; fut livrée aux bêtes en même temps que saint Pothin (177). Exposée d'abord aux bêtes féroces, elle fut ensuite enfermée dans un filet et livrée à un taureau furieux. Fête le 2 juin.

blane n. m, Genre de reptiles sauriens annelés de taille médiocre, habitant la péninsule Ibérique et le nord de l'Afrique : *le blane ressemble au serpent, car il n'a pas de pattes.*


Blane.

Blangy, ch.-l. de c. (Seine-Inférieure), arr. et à 30 kil. de Neufchâtel, sur la Bresle; 1.930 h. Ch. de f. N. Verrerie. — Le cant. a 23 comm. et 11.730 h.

Blangy-le-Château, ch.-l. de c. (Calvados), arr. et à 12 kil. de Pont-l'Evêque, sur le Douet, affl. de la Touques; 560 h. — Le cant. a 15 comm. et 5.790 h.

blaniule n. m. Genre de myriapodes : *les blaniules attaquent les graines au moment de la germination et rongent les fruits, notamment les fraises.*

Blankenberghe, v. et station balnéaire de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Bruges), sur la mer du Nord; 5.900 h.

Blankenburg, v. d'Allemagne (Brunswick); 11.400 h. Fer, marbre.

blanque n. f. Jeu de hasard se jouant avec 52 cartes enfermées chacune dans un étui en bois. Variété de raisin blanc.

Blanquefort [*ke-for*], ch.-l. de c. (Gironde), arr. et à 10 kil. de Bordeaux, sur la Jalle, affl. de la Garonne; 2.650 h. [*Blanquefortais*]. Ch. de f. du Médoc. Vins rouges estimés. Patrie de Ch. et L. Dupaty. — Le cant. a 10 comm. et 18.290 h.

blanquet [*kè*] n. m. Maladie des jeunes oliviers.

blanquette [*kè-te*] n. f. Petite poire d'été, à peau blanche. *Cuis.* Ragoût de viandes blanches accommodées au blanc avec garniture de champignons. *Comm.* Vin blanc mousseux du Midi : *blanquette de Limoux*.

Blanqui [*ki*] (Adolphe), publiciste et économiste français, né à Nice, m. à Paris (1798-1854); disciple de J.-B. Say. — Son frère, LOUIS-AUGUSTE, socialiste et révolutionnaire français, né à Puget-Théniers, m. à Paris (1805-1881), partisan du communisme, auteur de la maxime devenue célèbre : *Ni Dieu ni maître*. Il participa à un grand nombre de mouvements insurrectionnels, notamment à la Commune, et subit de nombreux emprisonnements politiques.


L.-Aug. Blanqui.

Blantyre, bourg d'Ecosse (Lanark), près de la Clyde; 9.900 h. Fer, filatures. Patrie de Livingstone.

Blanzac [*zak*] ch.-l. de c. (Charente), arr. et à 21 kil. d'Angoulême, sur le Ney, affl. de la Charente; 980 h. Eaux-de-vie. — Le cant. a 19 comm. et 8.520 h.

Blanzay, comm. de la Vienne, arr. et à 7 kil. de Civray; 1.520 h.

blanzé n. m. Variété de blé, blanc et tendre.

Blanzy, comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 40 kil. d'Autun, sur la Bourbince et le canal du Centre; 5.000 h. Importantes mines de houille; verrerie.

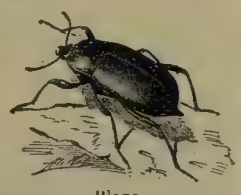
Blaps.

blaps [*blapss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères noirs, nocturnes, lents, et qui vivent dans les lieux obscurs.

blaque [*ke*] ou **blacus** [*kuss*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères renfermant des ichneumons de petite taille, habitant l'Europe et très nuisibles aux arbres fruitiers.


Blaque.

Blaringhem, comm. du Nord, arr. et à 11 kil. d'Hazebrouck, sur le canal de Neufossé; 1.780 h. Ch. de f. N.

blasé, e adj. Qui a les sens émoussés; dont le cœur est devenu insensible à force de jouissances ou de souffrances : *un viveur blasé*.

blasement [*ze-man*] n. m. Etat d'une personne blasée.

blaser [*zé*] v. a. Affaiblir, émousser les sens. *Fig.* Rendre froid, incapable d'émotion : *le spectacle de la souffrance blase le médecin; les liqueurs fortes blasent le palais.*

Blaserna (Pierre), savant physicien italien, né à Fiumicello (Vénétie), m. à Rome (1836-1918). Il fut correspondant de l'Académie des sciences.

blason [*zon*] n. m. Ensemble des armoiries ou des signes qui composent un écu armorial. Science des armoiries : *une des règles absolues du blason est de ne jamais faire figurer un émail sur un émail ou un métal sur un métal.*

— ENCYCL. La science du blason date de l'époque des croisades; c'est à la fin du XIIe siècle qu'on la voit obéir à des lois immuables et prendre un caractère régulier. A cette époque, on établit des chartes et répertoires destinés à fixer l'authenticité des armoiries, et chaque blason de famille devient propriété régulière et transmissible. Sous ce nom de *blason*, on comprend les armoiries peintes sur l'écu et aussi les *ornements extérieurs* (casques, lambrequins, colliers, supports, tenants, etc.). L'*écu* lui-même ou *table d'attente* revêt différentes formes, chacune de ses régions reçoit un nom particulier (chef, pointe, dextre, sénestre); il convient de faire remarquer, d'ailleurs, que cette table d'attente a la même symétrie que la figure humaine et qu'il faut se la représenter comme un bouclier tenu par ses énarmes et protégeant les parties symétriques de l'homme qui le porte; c'est pourquoi la gauche ou *sénestre* de l'écu figuré est la partie qui regarde la droite du spectateur, la *dextre* la partie qui regarde la gauche du spectateur. Les couleurs sont dites *métaux* (or, argent), ou *émaux* (gueules, azur, sinople, sable, orangé, pourpre); on emploie aussi des *fourrures* (hermine et vair, puis contre-hermine, contre-vair, vairé et contre-vairé); des hachures conventionnelles remplacent les métaux et émaux dans le dessin, la sculpture, etc. La table d'attente est divisée d'abord par quatre lignes droites figurant les grands coups guerriers que les chevaliers portaient avec la lourde épée à deux mains (*parti, coupé, taillé, tranché*); ces quatre lignes, se combinant entre elles, engendrent de nouvelles *partitions*. La table d'attente tiercée (verticalement, horizontalement ou diagonalement) donne les *pièces honorables* (chef, pal, fasce, bande, barre, etc.). Ces pièces honorables peuvent être modifiées extérieurement (bords découpés, extrémités amincies, raccourcies) ou combinées entre elles pour donner le chevron, le sautoir, la croix, le pairle, etc. La répétition des lignes de partage (rebattement) donne naissance à de nouvelles pièces (moins honorables), telles que cotices, jumelles, burelles, vergettes, etc. Puis interviennent les *meubles* proprement dits (comprenant les figures de toute sorte : figures de fantaisie, hommes, animaux, plantes, maisons, châteaux, objets divers, armes, outils, pièces de costume, etc.). Les *attributs* marquent les modifications des pièces et meubles, enfin, les *ornements extérieurs* indiquent le rang, la charge, les dignités ou la fonction du possesseur. Après les nobles, les villes, municipalités, provinces, corporations, chapitres, eurent aussi leurs armoiries.

blasonnement [*zo-ne-man*] n. m. Action de représenter ou d'interpréter des armoiries suivant les règles du blason.

blasonner [*zo-né*] v. a. Peindre ou interpréter des armoiries.

blasonneur, euse [*zo-neur, eu-ze*] adj. et n. Qui blasonne.

blasphémateur, trice [*blas-fé*] n. Qui blasphème.

blasphématoire [*blas-fé*] adj. Qui contient des blasphèmes : *propos blasphématoires*.

blasphème [*blas-fè-me*] n. m. (gr. *blasphêmia*). Parole qui outrage la Divinité, la religion : *proférer des blasphèmes*. Parole outrageante, en général. (S'est employé autref. pour *blasphémateur*.)

Blasphèmes (*les*), poésies, par Jean Richepin (1884). Série de courtes pièces d'un naturalisme brutal, en une langue souple, abondante et colorée. La rhétorique y tient souvent lieu d'inspiration.

blasphémer [*blas-fé-mé*] v. a. et n. (Se conj. comme *accélérer*.) Proférer un blasphème : *blasphémer la religion; blasphémer contre la religion*. Proférer des jurements.

blaste [*blas-te*] n. m. (du gr. *blastos*, germe). Partie de l'embryon, qui se développe lors de la germination.

blastème [*blas-tè-me*] n. m. Expression employée en médecine et en biologie pour désigner un processus de bourgeonnement dans les phénomènes de cicatrisation.

blastoderme [*blas-to-dèr-me*] n. m. (du gr. *blastos*, germe, et *derma*, peau). Membrane vitelline, qui donne naissance au corps de l'embryon.

blastodermique adj. Qui appartient au blastoderme.

blastogénèse [*nè-ze*] n. f. (du gr. *blastos*, germe, et *genesis*, formation). *Biol.* Premiers stades du développement de l'embryon.

blastomycose [*kô-ze*] n. f. (du gr. *blastos*, germe et *mykès*, champignon). Maladie causée par des levures,

blastophtorie [*blas-to-fto-rî*] n. f. (du gr. *blastos*, germe, et *phthora*, action de corrompre). *Biol.* Dégénération des germes : *l'alcool est un des agents les plus remarquables de la blastophtorie*.

blater [*té*] v. a. Falsifier, en parlant des grains.

blatérer [*ré*] v. n. (Se conj. comme *accélérer*.) Se dit du bélier et du chameau qui crient.

blatier [*ti-é*] n. et adj. m. (du lat. *bladum*, blé). Marchand de blé, au marché : *un marchand blatier*.

Blaton, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Tournai); 3.600 h. Fours à chaux; tannerie, sucrerie.

blatte [*bla-te*] n. f. (lat. *blatta*). Insecte nocturne orthoptère, vulgairement appelé *cafard, cancrelat*.


Blatte.

— ENCYCL. Les blattes sont des insectes coureurs, dont plusieurs espèces vivent dans les boulangeries, les cuisines, où elles causent de véritables dégâts en rongeant tout ce qu'elles rencontrent : pain, farine et jusqu'aux étoffes, au cuir, au papier et au bois; en outre, elles imprègnent les objets qu'elles touchent d'une odeur désagréable. On emploie à leur destruction de la poudre de pyrèthre ou un mélange de farine, sucre et tartre stibié.

blaude [*blô-de*] n. f. Forme dialectale et populaire de *blouse*.

blavelle [*vè-le*], **blavéole** ou **blaverole** n. f. Nom vulgaire du bluet.

blavet [*vè*] n. m. Espèce d'agaric.

Blavet [*vè*], fleuve côtier de France, qui prend sa source dans les Côtes-du-Nord, baigne Pontivy et débouche dans l'Atlantique, en formant avec le Scorff la rade de Lorient; cours 140 kilom.

Blaydon, v. d'Angleterre (Durham), sur la Tyne; 13.400 h. Fonderie de fer.

Blaye [*bla-ie*], ch.-l. d'arr. (Gironde), sur la Gironde; 4.740 h. (*Blayais* ou *Blaysiens*); ch. de f. Et., à 47 kil. de Bordeaux; place forte. Vins, fruits, bois. — L'arr. a 4 cant., 57 comm., 55.880 h.; le cant. a 13 com. et 15.230 h.

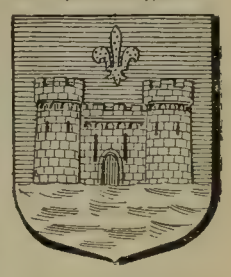
Armes de Blaye (Gironde).

Blaye, comm. du Tarn, arr. et à 12 kilom. d'Albi; 2.840 h. Houille; fabrique de bascules; chaux grasse.

Blaze (François-Henri), dit **Castil-Blaze**, musicien et critique français, né à Cavaillon, m. à Paris (1784-1857); auteur d'un utile *Dictionnaire de musique* et d'une bonne *Histoire de l'opéra français*. Il traduisit un grand nombre de livrets d'opéras.

Blaze de Bury (Ange-Henri), littérateur et critique français, fils du précédent, écrivain érudit et élégant, né à Avignon, m. à Paris (1813-1888). Il a traduit *Faust* et écrit des ouvrages de critique musicale ou littéraire.

blé n. m. (autref. *bled;* bas lat. *bladum*). Nom vulgaire d'une graminée (nom scientifique *triticum*), qui produit le grain dont on fait le pain : *100 kilogrammes de blé donnent approximativement 100 kilogrammes de pain. Blé méteil*, moitié blé, moitié seigle. *Blé noir*, sarrasin. *Blé de Turquie*, maïs. PROV. : **Manger son blé en herbe**, dépenser son revenu par avance. **Crier famine sur un tas de blé**, se plaindre quand on est dans l'aisance, quand on est riche.

— ENCYCL. On fait généralement venir le blé dans un sol ameubli précédemment par une culture différente (betteraves, pommes de terre, choux, maïs, légumineuses fourragères, etc.) et enrichi par des engrais chimiques complémentaires. Le sol est ensuite préparé aux semailles par un léger labour, suivi d'un roulage propre à raffermir la terre. Suivant le climat, on sème les blés d'*hiver* du 15 septembre à novembre; les blés de *printemps*, de fin février aux premiers jours d'avril. On sème de 100 à 300 litres à l'hectare. Le semis est pratiqué soit à la volée, soit avec le semoir mécanique, en lignes écartées de 18 à 20 centimètres. On moissonne le blé quand le grain, devenu jaune, se laisse encore fendre avec l'ongle.

Les variétés de blé sont assez nombreuses, et l'on distingue tout d'abord les blés sans barbes et les blés barbus. Au point de vue agricole, on les groupe

en sept sortes : *blés tendres*, à cassure farineuse, à paille creuse; *blés poulards* ou *renflés*, à paille en partie pleine ; *blés durs*, à cassure cornée, à paille en partie pleine d'un bout à l'autre ; *blés de Pologne*, voisins des blés durs, mais à glumelles allongées ; *épeautres*, ou blés vêtus, à paille creuse ; *amidonniers*, qui sont voisins des précédents et dans lesquels le grain est adhérent à la bale ; *engrains*, blés vêtus, à grains très effilés.

blêche ou **blaiche** [*blè-che*] adj. et n. Faible de caractère. (Peu us.) *Pop.* Syn. de BLET.

blêchir v. n. Devenir blêche. (Peu us.)

bled [*blèd*] ou **blad** [*blad'*] n. m. Au Maroc, pays, région : *pour les Européens du nord de l'Afrique, le bled, c'est l'intérieur des terres. Arg. milit.* Terrain inculte; terrain entre les lignes opposées.



Blés : Nonette de Lausanne ; 2. D'Automne rouge ; 3. Amidonnier noir ; 4. De Pologne ; 5. Victoria d'automne ; 6. Blanc de Flandre ; 7. Richelle de Naples ; 8 Epeautre blanc barbu ; 9. Miracle ; 10. Poulard blanc lisse ; 11. Carré de Sicile ; 12. Epeautre blanc sans barbe ; 13. Du Chili ; 14. Engrain.

Bled (Victor **Du**), historien français, né à Saint-Rémy en 1849, auteur d'une *Histoire de la société française du XVIe au XXe siècle.*

Bleiberg, v. d'Autriche (Carinthie) ; 4.000 h. Importantes mines de plomb argentifère.

Bleibtreu (Georges), peintre de batailles allemand, né à Xanten (1828-1892). — Son fils, CHARLES, né à Berlin en 1859, auteur de romans et de drames historiques, est réaliste, avec un reste de romantisme. Sa production, inégale, approche d'une centaine de volumes.

bleime [*blè-me*] n. f. Contusion, meurtrissure de la face plantaire chez le cheval, avec épanchement de sang et suppuration.

— ENCYCL. La bleime est causée soit par un fer mal ajusté, soit par des amas de terre durcis, tassés entre le fer et la sole du pied. Généralement située au talon, elle remonte quelquefois dans la région des quartiers (bleime en quartier). Elle est sèche ou suppurée et s'accompagne de boiterie persistante.

On traite cette affection en enlevant la corne tachée en rouge au moyen de la rénette et en donnant issue au pus si la bleime est suppurée ; appliquer ensuite un pansement à l'essence de térébenthine.

Blekinge, prov. de Suède ; 148.000 h. Ch.-l. *Carlskrona.*

blême adj. Très pâle : *teint blême.* Terne : *lueur blême. Poétiq. Le rivage blême*, le séjour des morts. ANT. **Coloré, vermeil.**

blêmir v. n. Devenir blême : *blêmir de peur.*

blêmissant [*mi-san*], **e** adj. Qui blêmit.

blêmissement [*mi-se-man*] n. m. Action de blêmir.

Blémont (Léon-Emile PETITDIDIER, dit), littérateur français, né à Paris en 1839, auteur de poèmes d'une forme délicate : *Poèmes d'Italie, Portraits sans modèles*, etc., de nouvelles : *Contes et féeries ;* d'à-propos ; *Théâtre moliéresque* et *cornélien*, etc.

blende [*blin-de*] n. f. (mot allem.). Sulfure naturel de zinc : *la blende est le minerai de zinc le plus répandu dans la nature.*

Blendecques, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 4 kil. de Saint-Omer ; ch. de f. N. ; 2.780 h. Papier et carton ; chicorée.

Bléneau [*nô*], ch.-l. de c. (Yonne), arr. et à 53 kil. de Joigny, sur le Loing ; 2.000 h. Ch. de f. P.-L.-M. En 1652, Condé y battit le maréchal d'Hocquincourt et y fut à son tour vaincu par Turenne. — Le cant. a 8 comm. et 7.980 h.

Blenheim [*blèn-ha-im'*], village de Bavière, sur le Danube. On donne parfois le nom de *bataille de Blenheim* au combat d'Hochstædt. V. HOCHSTÆDT.

Blenheim Park, château anglais, près de

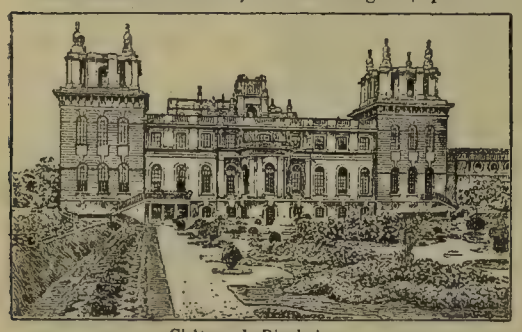

Château de Blenheim.

Woodstock (comté d'Oxford), offert par le Parlement à Marlborough à l'occasion de sa victoire de Blenheim. L'architecte fut John Vanbrugh.

blennie [*blèn-nî*] n. f. Genre de petits poissons de mer et des eaux douces, de formes bizarres.

blenniidés [*blèn, dé*] n. m. pl. Famille de poissons acanthoptères des mers et des eaux douces, froides ou tempérées de l'hémisphère boréal et dont la *blennie* est le type. S. un *blenniidé.*

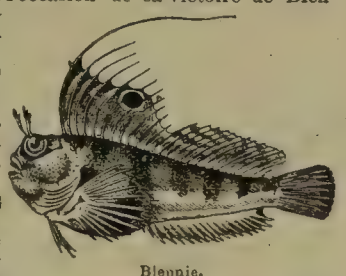

Blennie.

blennocampe [*blèn-no*] n. f. Genre d'insectes hyménoptères, nuisibles aux rosiers, dont ils roulent les feuilles.

blennophtalmie [*blèn-nof-tal-mî*] n. f. (du gr. *blenna*, mucus, et *ophthalmos*, œil). Inflammation purulente de la conjonctive.

blennorragie ou **blennorrhagie** [*blèn-no-ra-jî*] n. f. (du gr. *blenna*, mucus, et *rhagê*, éruption). Inflammation de la muqueuse des organes génitaux, avec écoulement purulent.

— ENCYCL. La blennorragie, dite aussi *gonorrhée, chaudepisse*, est une maladie essentiellement contagieuse, qui ne s'acquiert qu'au cours des rapports sexuels. Chez l'homme, trois jours environ après le contact, une douleur apparaît dans l'urètre ; l'émission de l'urine devient très douloureuse, puis le pus s'écoule. Il existe un grand nombre de traitements : le plus ancien, actuellement encore appliqué, consiste à laisser la blennorragie suivre son cours normal en s'abstenant des mets épicés, des boissons alcooliques ; à laver trois ou quatre fois par jour le méat et surtout à porter un suspensoir. On diminuera les douleurs par des balsamiques et, plus tard, on pratiquera des injections, sur le conseil du médecin. Un autre traitement, dit *abortif*, consiste dans de grands lavages antiseptiques de l'urètre, qui ne peuvent être pratiqués que par le médecin. Une blennorragie mal soignée conduit aux rétrécissements, à la cystite, à l'orchite, aux arthrites, etc.

Chez la femme, la blennorragie n'est douloureuse qu'au début ; aussi passe-t-elle plus facilement à l'état chronique et, alors, elle détermine de la métrite, de la salpingite, de l'ovarite.

Il faut toujours, dans cette maladie, éviter de porter les mains aux yeux, car, souvent, on contracte des infections oculaires qui conduisent à la cécité.

blennorragique ou **blennorrhagique** [*blèn-no-ra-ji-ke*] adj. Qui a rapport à la blennorragie.

blennorrhée [*blèn-no-ré*] n. f. (du gr. *blenna*, mucus, et *rhéein*, couler). Ecoulement blennorragique, passé à l'état chronique.

Blénod-lès-Pont-a-Mousson, comm. de Meurthe-et-Moselle, arr. et à 25 kil. de Nancy ; 1.630 h. Papeterie.

blépharique adj. (du gr. *blepharon*, paupière). Qui se rapporte aux paupières.

blépharite n. f. (du gr. *blepharon*, paupière). Inflammation des paupières. (On doit laver à l'eau boriquée les paupières atteintes de blépharite.)

blépharophtalmie [*mî*] n. f. (du gr. *blepharon*, paupière, et *ophthalmos*, œil). Inflammation de la conjonctive et des paupières.

blépharoplastie [*plas-tî*] n. f. (du gr. *blepharon*, paupière, et *plastês*, qui forme). Opération chirurgicale, par laquelle on répare les pertes de substance de la paupière en empruntant aux tissus voisins.

blépharoplégie [*jî*] n. f. (du gr. *blepharon*, paupière, et *plêgê*, coup). Paralysie du muscle releveur de la paupière supérieure.

blépharospasme [*ro-spas-me*] n. m. (du gr. *blepharon*, paupière, et de *spasme*). Spasme de l'articulaire des paupières, qui maintient les yeux fermés.

Bléré, ch.-l. de c. (Indre-et-Loire), arr. et à 27 kil. de Tours, sur le Cher ; 3.340 h. Ch. de f. Orl. Bons vins rouges. — Le cant. a 15 comm. et 14.640 h.

Blériot [*ri-o*] (Louis), aviateur et constructeur français, né à Cambrai en 1872. Il a, le premier, franchi la Manche en avion, en 1909.

Bles (Henri) ou **Blessius,** peintre flamand, né près de Dinant vers 1480, m. en 1550 ; un des initiateurs des écoles du Nord dans le paysage.

blèse [*blè-ze*] adj. et n. (lat. *blæsus*). Affecté de blésité : *être blèse.*

blèsement [*ze-man*] n. m. Action de bléser.

bléser [*zé*] v. n. (de *blèse*. — Se conj. comme *accélérer.*) Substituer dans la prononciation une consonne faible à une consonne forte, comme *zerbe, seval, pizon*, pour *gerbe, cheval, pigeon*. V. ZÉZAYER.

blésité [*zi*] n. f. (de *blèse*). Vice dans la prononciation, consistant à dire *z* pour *s, g*, etc. V. ZÉZAIEMENT.

Blesle [*blè-le*], ch. de c. (Haute-Loire), arr. et à 23 kil. de Brioude, s-affl. de l'Allier ; 1.540 hab. Ch. de f. Orl. — Le cant. a 10 comm. et 4.500 hab.

Blésois, oise [*zoi, oi-ze*]. V. BLAISOIS.

blessant [*blè-san*], **e** adj. (de *blesser*). Offensant, qui mortifie : *critique blessante ; parole blessante.* ANT. **Aimable, consolant.**

blessé [*blè-sé*], **e** adj. et n. Qui a reçu une blessure : *soldat blessé. Fig.* Affligé, offensé, outragé : *blessé dans ses affections, dans son honneur.*

— ENCYCL. *Chir.* Il faut, en général, étendre le malade horizontalement, mettre à nu la blessure, la nettoyer, enlever les corps étrangers, arrêter l'hémorragie, puis appliquer un pansement antiseptique.

— *Dr.* Les principaux Etats ont signé, le 22 août 1864, la *Convention internationale de Genève pour l'amélioration du sort des militaires blessés dans les armées en campagne*, complétée par la déclaration de Saint-Pétersbourg du 11 décembre 1868. Les ambulances et hôpitaux militaires, ainsi que leur personnel, sont déclarés neutres, aussi longtemps qu'il s'y trouve des malades ou des blessés. V. CONVENTION DE GENÈVE et CROIX-ROUGE.

blesser [*blè-sé*] v. a. (orig. incert.). Donner un coup qui fait plaie, fracture ou contusion : *blesser son adversaire.* Faire du mal : *un soulier trop étroit nous blesse.* Affecter désagréablement les sens : *son qui blesse l'oreille ; couleurs qui blessent la vue. Fig.* Choquer, offenser : *l'épigramme blesse.* Porter préjudice : *blesser des intérêts.* **Se blesser** v. pr. Se faire une blessure. S'offenser. ALLUS. HIST. : **Je ne me sens point blessé,** résumé de la réponse que fit Constantin à ceux qui lui conseillaient de se venger des attaques violentes des sectateurs d'Arius. On y fait allusion pour exprimer le dédain des injures.

Blessés (*les Deux*), tableau de Protais (1861). C'est un épisode de Crimée. Deux blessés, un Français et un Russe, gisent sur le champ de bataille. Le Français tend une gourde au Russe, qui se traîne jusqu'à lui. Scène rendue avec beaucoup de sentiment (V. p. 281).

Blessés (INSIGNE DES) de la Grande Guerre, créé en 1916. Ruban rayé de bleu, blanc, jaune et rouge, avec une étoile rouge au milieu.

Blessington [*blè-sin'gh'-ton'*] (Marguerite POWELL GARDENER, comtesse de), Irlandaise célèbre par sa grâce et son esprit, née à Knockbrit, m. à Paris (1789-1849). Elle a laissé de nombreux romans.

blessure [*blè-su-re*] n. f. (de *blesser*). Lésion produite sur un être vivant par un choc, une arme. *Fig.* Ce qui offense l'honneur, l'amour-propre. Tourment moral : *blessure de l'âme. Rouvrir une blessure*, raviver une passion, une douleur.

— ENCYCL. *Dr.* V. COUPS ET BLESSURES.

blet, ette [*blè, è-te*] adj. (du german. *blet*, noirâtre). Se dit des fruits trop mûrs, qui ont subi un commencement de décomposition : *poire blette.*

Blet, comm. du Cher, arr. et à 34 kil. de Saint-Amand, sur la Velouze ; 1.360 h.

blète ou **blette** [*blè-te*] n. f. Nom vulgaire de la bette à carde ou poirée.

Bletterans [*blè-te-ran*], ch.-l. de c. (Jura), arr. et à 13 kil. de Lons-le-Saunier, sur la Seille, affl. de la Saône ; 1.120 h. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 13 comm., et 8.450 h.

blettir [*blè-tir*] v. n. Devenir blet.

blettissement [*blè-ti-se-man*] n. m. ou **blettissure** [*blè-ti-su-re*] n. f. Excès de maturité qui rend un fruit mou, noirâtre.

bleu, e adj. (german. *blau*). De couleur d'azur : *le ciel nous paraît bleu.* Livide : *joues bleues de froid.* Se dit aussi de la passion, etc., qui rend livide : *colère bleue ; peur bleue. Cordon bleu*, cuisinière très habile. *Bas bleu*, v. BAS n. m. *Le Petit Manteau bleu, l'Homme au petit manteau bleu*, le philanthrope Champion. *Contes bleus*, récits fabuleux, contes de fées. *Fam. Rester bleu*, être stupéfait. N. m. La couleur bleue : *passer du linge au bleu ; des étoffes bleu clair, bleu foncé ; le bleu, en blason, s'appelle* azur. Court-bouillon : *poisson au bleu. Bleu marine*, bleu foncé, couleur de l'uniforme de la marine française. *Bleu horizon*, couleur de l'uniforme adopté par les armées françaises pendant la Grande Guerre. *Voir tout en bleu*, être très optimiste (on dit plus souvent *tout en rose*). *Fam. Passer au bleu*, ne pas mentionner, escamoter, dissiper. *Bleu de Prusse*, matière colorante d'un bleu foncé. *Fam.* et *pop. Un bleu*, un conscrit. *Petit bleu*, vin ordinaire, léger ; à Paris, carte-lettre pneumatique. *Microbiol.* Altération du lait, due à un microbe. Maladie des vins blancs, caractérisée par un dépôt opalescent troublant le liquide et qui a généralement pour cause la présence d'une bactérie.

— ENCYCL. *Techn.* L'industrie distingue trois sortes de *bleus :* les bleus d'origine minérale ; les bleus d'origine animale ou végétale ; ceux, enfin, qui dérivent de la houille. Les principaux bleus de la première sont : le *bleu de Prusse* ou *de Berlin* (teinture de la laine) ; le *bleu d'outremer* à l'état naturel dans le lapis-lazuli et qu'on fabrique artificiellement (confiserie, teinture) ; le *bleu de cobalt, smalt* ou *bleu de Thenard* (v. AZUR) ; le *bleu de montagne, azurite, bleu cuivreux, bleu de Brême, de Hambourg*, etc. (teinture).

La seconde comprend l'*indigo*, dont le nom diffère suivant son origine : *bleu surfin, bleu surfin violet, bleu surfin pourpre* (Inde) ; *fin bleu, rouge, violet, rouge* (Afrique) ; *flor sohe, corte* (Guatemala) [v. INDIGO] ; le *pastel ;* le *nerprun ;* le *tournesol ;* le *campêche* (v. ces mots).

Les bleus dérivés de la houille se rattachent à quatre groupes : l'*aniline* et ses nombreux dérivés : la *rosaniline*, la *violaniline*, etc. ; le *phénol*, qui donne naissance à l'*azuline, résorsine, indophénols ;* la *naphtaline* et l'*anthracène* (v. ces mots). Il existe encore des bleus dits *azoïques*, découverts par Bayer. Ces différents bleus, d'origines diverses, ont reçu d'importantes applications industrielles et teignent le coton, la soie ou la laine.

Bleus (les). V. BLANCS.

Bleus et les Verts (les), nom des deux factions, entre lesquelles le peuple de Byzance se partageait à l'hippodrome, d'après la couleur des casaques des cochers. Leur rivalité ensanglanta souvent la ville, particulièrement sous Justinien, lors de la sédition Nika (532), où l'empereur faillit perdre son trône.

Bleu (fleuve). V. YANG-TSÉ-KIANG.

bleuâtre adj. Qui tire sur le bleu.

Bleue du Nord (*race*), excellente race bovine, répandue dans le nord de la France et en Belgique, et qui provient de croisements entre types hollandais et durham.

Bleues (MONTAGNES), nom donné à plusieurs chaînes de montagnes situées, l'une dans l'Amérique du Nord (Alléghanys), l'autre en Australie, et une troisième dans la Jamaïque.

bleuet [*bleu-è*] n. m. V. BLUET.

bleuir v. a. Rendre bleu. *Bleuir un métal*, le chauffer jusqu'à ce qu'il prenne une couleur bleue. V. n. Devenir bleu.

bleuissage [*i-sa-je*] n. m. Action de bleuir. Son résultat : *le bleuissage de l'acier.*

bleuissement [*i-se-man*] n. m. Passage d'une couleur au bleu. (Peu us.)

bleuissoir [*i-soir*] n. m. Outil pour bleuir l'acier.

bleutage n. m. Action de bleuter ; légère teinte de bleu.

bleuté, e adj. Qui a une nuance bleue.

bleuter [*té*] v. a. Passer légèrement au bleu : *on bleute le linge du corps pour aviver l'éclat du blanc.*

Bléville, comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 4 kil. du Havre, sur le plateau de Caux ; 3.130 h. Tuiles et poteries.

Bleymard [*blè-mar*] (**Le**), ch.-l. de c. (Lozère), arr. et à 30 kil. de Mende, sur le Lot ; 620 h. Plomb argentifère. — Le cant. a 12 comm. et 5.790 h.



Bliaut de femme (XIIe siècle), et bliaut d'homme (XIIIe siècle).

bliaut ou **bliaud** [*bli-ô*] n. m. Longue robe étroite, portée par les deux sexes, du XIe au XIIIe siècle.

Blicher (Steen Steensen), poète et littérateur danois, né à Vium, m. à Spentrup (1782-1848) ; auteur de romans, de nouvelles, de poésies élégiaques.

Blida, v. d'Algérie, dép., arr. et à 51 kil. d'Alger, sur l'oued Sidi-el-Kébir ; 29.000 h. (*Blidéens* ou *Blidiens*). Ch. de f. d'Alger à Oran. Grande culture d'orangers ; station d'hiver, sous un climat délicieux.

Bligny-sur-Ouche ch.-l. de c. (Côte-d'Or), arr. et à 18 kil. de Beaune ; 1.096 h. Corderies, tuileries. — Le cant. a 22 comm. et 5.620 h. Ch. de f. P.-L.-M.

blin n. m. Une des pièces de l'ourdissoir. Cercles de fer placés sur les vergues comme supports aux bouts-dehors : *blins de bouts-dehors de bonnettes.*

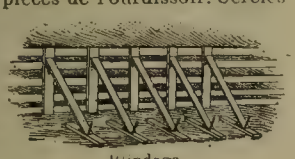

Blindage.

blindage n. m. Action de blinder. Matériaux dont on recouvre les parois ou la toiture d'une construction ou abri, pour lui permettre de résister au choc des projectiles, des explosifs. Construction en charpente de bois ou de fer servant à consolider les parties ébouleuses d'une tranchée, d'un tunnel, d'une mine, etc. Cuirasse d'acier, protégeant les vaisseaux contre l'artillerie.

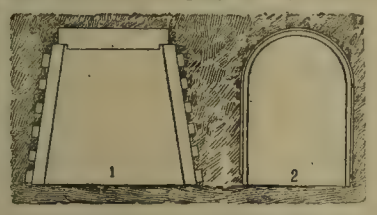

Blindages des mines : 1. En bois ; 2. En fer.

— ENCYCL. Les blindages sont devenus indispensables, à la suite de l'augmentation de calibre, de portée et de pénétration de l'artillerie navale. Cuirassés, croiseurs cuirassés, garde-côtes, etc. en sont pourvus. Les plaques se font en fonte, en acier, parfois mi-partie en fer et en acier. Le métal est travaillé soit au laminoir, soit au marteau. Le maximum de résistance a été obtenu au moyen de plaques en acier harveyé ou en acier nickel. On place actuellement les blindages à la flottaison, aux tourelles, aux passages des munitions, aux réduits des canons, au kiosque ou blockhaus du commandant, etc.

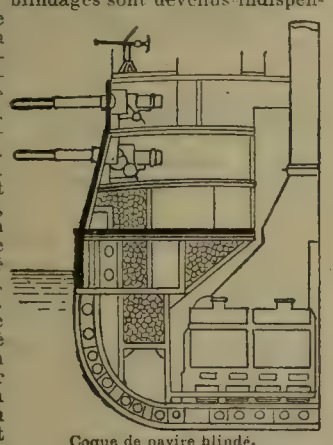

Coque de navire blindé.

blinde n. f. ou plus souvent **blindes** n. f. pl. (allem. *blende*). Pièces de bois employées surtout dans les sièges pour soutenir une voûte de fascines ou d'autres objets qui garantissent des feux plongeants de l'ennemi.

blinder [*dé*] v. a. Garnir de blindes une tranchée. Entourer de plaques d'acier les parois des navires, des forts, etc., pour les protéger.

blizzard [*bli-zeurd*] n. m. (mot américain). Vent glacial, accompagné de tourmentes de neige.

bloc [*blok*] n. m. (german. *bloch*). Masse considérable et pesante : *un bloc de marbre, de fer.* Amas : *un bloc de livres.* Quantité considérable : *un bloc de propositions.* Ensemble qu'il faut accepter ou repousser sans réserve : *que cela vous plaise, ou non, la Révolution française est un bloc.* (G. Clemenceau.) Ensemble des partis de gauche, qui soutinrent la politique des ministères Waldeck-Rousseau et Combes. *Pop.* Prison, arrêts, fers : *fourrer un soldat au bloc.* Loc. adv. : *En bloc*, en gros ; sans examen détaillé : *vendre en bloc. A bloc*, à fond : *serrer des freins à bloc ;* jusqu'en haut : *hisser un pavillon à bloc.* — ALLUS. LITTÉR.

Ce bloc enfariné ne me dit rien qui vaille.

Dans la fable de La Fontaine, *le Chat et le Vieux Rat*, déclaration que fait le second en regardant de loin le premier, qui s'est couvert de farine pour tromper le peuple souriquois. (Se dit de tout piège que l'on soupçonne.)

blocage n. m. ou **blocaille** [*ka, ll* mll., *e*] n. f. Débris de moellons, de briques, qui servent à remplir les fondations d'un édifice ou l'entre-deux d'un mur.

blocage n. m. Action de bloquer.

bloc-film n. m. (de *bloc*, et du m. angl. *film*, pellicule). Petite boîte en carton noir, contenant une douzaine de pellicules photographiques rigides.

Bloch (Gustave), érudit et professeur français, né à Fegersheim (Bas-Rhin), m. à Paris (1848-1923). Auteur de remarquables travaux sur l'histoire romaine : *les Origines du sénat romain, la Gaule romaine, la République romaine.*

blochet [*ché*] n. m. Pièce de bois placée aux angles d'une toiture, recevant le pied des arbalétriers.

Block (Maurice), économiste français, né à Berlin, m. à Paris (1816-1901) ; auteur d'un *Dictionnaire de l'administration.*

blockhaus [*blo-kôss*] n. m. invar. (de l'all. *block*, bille de bois, et *haus*, maison). Ouvrage défensif, originairement improvisé au moyen de troncs d'arbres équarris, de barres de fer, etc., qui procure promptement un abri à l'épreuve des balles.

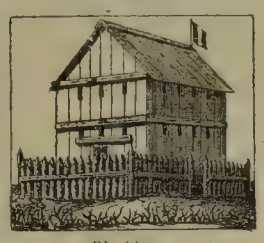

Blockhaus.

block-system [*blok-sys-tème*] n. m. Mode d'exploitation des chemins de fer, destiné à prévenir les collisions.

— ENCYCL. Le block-system consiste, dans chaque section de la voie ferrée où circule un train, à indiquer, au moyen du signal ou sémaphore, que cette voie est bloquée, c'est-à-dire qu'elle est fermée pour le train suivant (*block-system absolu*) ou qu'il ne doit s'engager sur elle qu'à une allure ralentie (*block-system permissif*). V. CHEMIN DE FER.

bloc-notes ou **block-notes** n. m. Paquet de feuillets faciles à détacher, sur lesquels on prend des notes. Pl. des *blocs-notes* ou *blocks-notes.*

Blocqueville (Louise-Adélaïde D'ECKMÜHL, marquise **de**), femme de lettres française, dernière fille du maréchal Davout, née et m. à Paris (1815-1892). Elle recevait dans son salon une élite de lettrés et d'artistes, et a publié, entre autres ouvrages : *Roses de Noël, Chrysanthèmes*, etc, et *le Maréchal Davout raconté par lui-même.*

blocus [*kuss*] n. m. (de *blockhaus*). Investissement d'une ville, d'un port, d'une position fortifiée, pour couper toute communication entre le lieu bloqué et le dehors.

Blocus continental, ensemble de mesures prises par Napoléon Ier pour fermer au commerce de l'Angleterre tous les ports du continent et ruiner sa marine. Les principales de ces mesures furent décrétées à Berlin, le 21 novembre 1806. Elles portèrent le plus grand tort à l'Angleterre ; mais elles contribuèrent à liguer, par la suite, l'Europe contre Napoléon.

Blocus (*ministère du*) ET DES RÉGIONS LIBÉRÉES, fondé pendant la Grande Guerre pour assurer le blocus commercial de l'Allemagne et la reconstitution des régions libérées (1917-1918).

Bloemaert [*blou-mârt*] (Abraham), peintre et graveur hollandais, né à Gorkum, m. à Utrecht (1564-1657). — Son fils, CORNÉLIS, né à Utrecht, m. à Rome (1603-1680), fut un graveur de mérite.

Bloemfontein [*bloum, tèn*], capit. de la colonie anglaise d'Orange (Afrique du Sud) ; 6.000 h.

Blois [*bloi*], ch.-l. du dép. de Loir-et-Cher, sur la Loire ; ch. de f. Orl., à 178 kil. de Paris ; 23.960 h. (*Blaisois* ou *Blésois*). Vinaigreries, faïenceries. Château historique, construit ou remanié du XIIIe au XVIe siècle. Patrie de Charles de Blois, Louis XII, Renée de France, Phélippeaux, Henri II de Guise, Denis Papin, Saint-Ange, Aug. et Am. Thierry. En 1505, Louis XII y signa un traité qui fut déchiré par les états généraux de Tours. Les états généraux s'y réunirent en 1576 et en 1588 ; ces derniers sont célèbres par le meurtre du duc de Guise. L'*ordonnance de Blois*, en 1579, réorganisa la police et l'administration françaises. — L'arr. a 10 cant. 139 comm., 131.970 h. ; le cant. Est a 8 comm. et 15.340 h., le cant. Ouest a 9 comm. et 18.980 h.



Armes de Blois.

blond [*blon*], **e** adj. D'une couleur tenant le milieu entre le doré et le châtain clair : *chevelure blonde.* Qui se rapproche de cette nuance : *bière blonde ; les blonds épis.* N. Se dit des personnes : *un blond ; une belle blonde.* N. m. La couleur blonde : *cheveux d'un beau blond.* Sorte de coulis que l'on ajoute à certaines sauces : *blond de veau.*

Blond, comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 9 kil. de Bellac ; 2.170 h. Ch. de f.

Blond (MONT), colline de la plaine champenoise, faisant partie du massif de Moronvilliers (dép. de la Marne). Enlevé aux Allemands par les Français de l'armée Anthoine le 17 avril 1917, le mont Blond a été perdu le 15 juillet 1918 et repris par les soldats du général Gouraud le 7 octobre suivant.

blondasse adj. D'un blond fade : *jeune homme blondasse.* Substantiv. : *un, une blondasse.*

blonde n. f. Dentelle de soie exécutée aux fuseaux et qu'on emploie surtout en écharpes ou en mantilles. (La blonde tire son nom de la soie écrue avec laquelle elle fut faite primitivement. Pour sa fabrication, on emploie deux soies : une grosse, un peu torse, pour les fleurs, une fine pour le fond.)

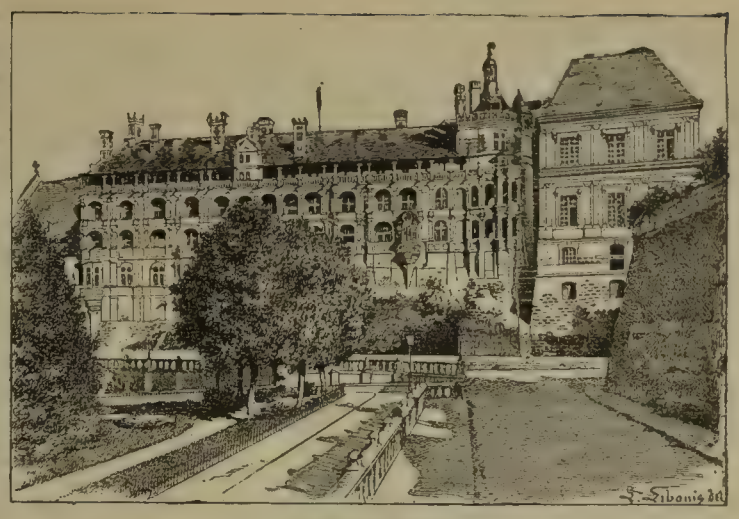

Château de Blois.

Blondeau (Henri-Marie-Gabriel), auteur dramatique français, né à Paris, m. à Asnières (1841-1925). Il a composé, en collaboration, de nombreux vaudevilles et livrets d'opérettes (*le Paradis de Mahomet*, etc.).

Blondel, poète picard du XIIe-XIIIe siècle. Selon les légendes, il fut le favori du roi d'Angleterre, Richard Cœur de Lion. Ce roi, à son retour de la Terre sainte, fut jeté par la tempête sur les côtes de l'Adriatique. Il fut fait prisonnier et livré à Léopold, duc d'Autriche, puis à Henri VI d'Allemagne, qui ne consentit à lui rendre la liberté qu'au prix d'une rançon formidable. Blondel parcourut l'Allemagne pour découvrir sa prison. Arrivé un jour devant un vieux château fort, il se mit à chanter une romance, qu'il avait autrefois composée avec Richard. Aussitôt une voix lui répondit du haut de la tour, et Blondel reconnaissant celui qu'il cherchait, partit au plus vite pour l'Angleterre, où il conta son aventure. Tous, riches et pauvres, donnèrent de l'argent pour acheter la liberté de Richard, prisonnier depuis quatorze mois. Blondel est resté le type de la fidélité dans le malheur.

Blondel (Robert), historien normand, mort après 1460. Ses pamphlets contre les Bourguignons et les Anglais accusent un profond patriotisme.

Blondel (François), sieur DES CROISETTES diplomate et architecte français, né à Ribemont, m. à Paris (1617-1686). Il éleva la porte Saint-Denis, à Paris.

Blondel (Merry-Joseph), peintre d'histoire français, né et m. à Paris (1781-1853).

Blondel (Georges), historien et économiste français, né à Dijon en 1856. — Son frère MAURICE, philosophe français, né à Dijon en 1861 ; auteur de *l'Action, essai d'une critique de la vie et d'une science de la pratique* (1893).

blondelet, ette [*lè, è-te*] adj. Un peu blond.

blonderie [*rî*] n. f. *Ironiq.* Couleur blonde.

blondeur n. f. Qualité de ce qui est blond : *la blondeur des blés.*

blondier [*di-é*], **ère** n. Ouvrier, ouvrière qui fabrique de la blonde.

blondin, e adj. et n. Qui a les cheveux blonds : *un enfant blondin ; une blondine.* N. m. *Par dénigr.* Dameret, efféminé.

Blondin (Jean-François GRAVELET, dit), acrobate français, né à Saint-Omer, mort à Londres (1824-1897). Se rendit célèbre en traversant sur une corde raide la chute du Niagara, s'arrêtant au milieu de sa course pour faire et manger une omelette.

blondinet, ette [*nè, è-te*] n. et adj. Se dit d'une personne légèrement blonde : *un blondinet.*

blondir v. n. Devenir blond : *blé qui blondit.*

blondissant [*di-san*], **e** adj. Qui blondit : *épis blondissants ; campagnes blondissantes.*

blondoiement [*doi-man*] n. m. Action de blondoyer. Effet de ce qui blondoie.

blondoyer [*doi-iè*] v. a. (Se conj. comme *aboyer.*) Avoir un reflet blond.

blongios [*ji-oss*] n. m. Petit héron, dont une espèce, le *blongios nain*, se rencontre en France, au bord des eaux tranquilles.

bloom [*bloum*] n. m. (m. angl.) Grosse barre de fonte rectangulaire. Lingot de fer.

Bloomfield [*bloum-fild*] (Robert), poète anglais, né à Honnington, m. à Sheffort (1766-1823). Il exerçait l'état de cordonnier ; il a décrit avec un rare bonheur la vie et les mœurs champêtres.

Bloomington, v. des Etats-Unis (Illinois), aux sources du Sugar Creek ; 28.000h. Houille, fer.

bloquer [*ké*] v. a. (de *bloc*). Faire le blocus d'une place, d'une ville. Au billard, pousser droit et avec force une bille dans la blouse. *Impr.* Mettre une lettre renversée à la place d'une autre qui manque provisoirement. Réserver en blanc la place d'une figure, etc. *Maçonn.* Remplir les vides de blocage et de mortier, etc. *Mécan. Bloquer les freins*, les serrer à bloc. Arrêter un train, un automobile, etc., en bloquant les freins. **Se bloquer** v. pr. *Mécan.* Se dit des pièces qui se placent de telle façon qu'elles ne peuvent plus prendre aucun mouvement.

bloquet [*kè*] n. m. Bobine à manche, pour les dentellières à la main.

bloquette [*kè-te*] n. f. Jeu d'enfant, consistant à faire entrer un nombre pair de billes, lancées ensemble, dans un trou creusé en terre ; le trou lui-même.

bloqueur, euse [*keur, eu-ze*] adj. Qui bloque des roues, un convoi, etc.

Blosseville (PORET, baron **de**), navigateur et géographe français, né à Rouen en 1802. Il périt, vers 1833, au cours d'une mission au Groenland.

Blosseville-Bonsecours, comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 3 kil. de Rouen ; 1.870 h. Briqueterie ; bougies. Pèlerinage très fréquenté.

blot [*blo*] n. m. (de *bloc*). *Comm.* Lot de marchandises acheté à bon compte. *Pop.* Prix. Affaire ; part. *Ça fait mon blot*, cela me convient.

blottir [*blo-tir*] **(se)** v. pr. S'accroupir, se pelotonner : *la perdrix se blottit devant le chien.*

Blotzheim, comm. du Haut-Rhin, arr. de Mulhouse ; 2.550 h. Ch. de f.

Blouet [*blouè-*] (Guillaume-Abel), architecte français, né et m à Paris (1795-1835). Il fut chargé de terminer l'arc de triomphe de l'Etoile, à Paris.

blouse [*blou-ze*] n. f. Surtout de toile ou de cotonnade, porté par les paysans, les ouvriers. les écoliers, etc.


Blouse.

Blouses blanches, nom donné à de faux ouvriers qui, à la fin du second Empire, simulaient des manifestations belliqueuses et servaient aux excitations policières.

blouse [*blou-ze*] n. f. Chacun des trous des coins et des côtés des anciens billards. Moule du potier d'étain. Cavité pleine d'eau et recouverte de sable, dans les landes de Gascogne.

blouser [*blou-zé*] v. a. Faire entrer une bille de billard dans la blouse : *blouser une bille. Fig.* et *fam.* Tromper, induire en erreur : *les bonneteurs blousent leurs clients.*

Bloy (Léon), écrivain français, né à Périgueux en 1846, m. à Bourg-la-Reine en 1917. Ses livres : *les Désespérés, la Femme pauvre, les Dernières Colonnes de l'Eglise* et ses articles sont pleins de violences, d'injures et de talent d'écrivain.

Blücher [*chèr*] (Gebhard Leberecht de), général prussien, né à Rostock, m. à Kriblowitz (1742-1819). Il se distingua pendant la campagne de France (1814), fut défait à Ligny par Napoléon (1815), mais put secourir Wellington à Waterloo et décida ainsi de l'issue jusqu'alors douteuse de la bataille. Il se signala, pendant les deux campagnes de France, par ses exactions et son vandalisme.


Blücher.

blue-book [*blou-bouk*] n.m.(mot angl. signif. *livre bleu*). En Angleterre, livre qui contient les documents diplomatiques et ainsi appelé de la couverture bleue dont on le revêt.

blue-jacket [*blou-dja-kèt*] n. m. (en angl. *jaquette bleue*). Sobriquet donné aux fusiliers marins anglais.

blue-lias [*blou-li-ass*] n. m. Couche marneuse de l'étage inférieur des terrains jurassiques.

bluet ou **bleuet** [*è*] n. m. Centaurée à fleur bleue, appelée aussi *barbeau* et très commune dans les blés. Nom donné pendant la Grande Guerre aux conscrits de la classe 1917, qui ont porté les premiers l'uniforme bleu.

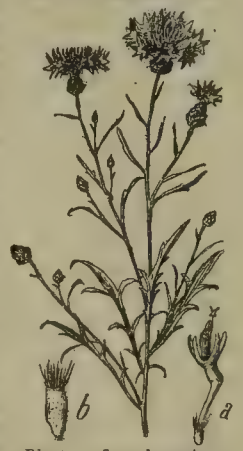
Bluet : a, fleur, b, graine.

bluette [*è-te*] n. f. (du vx. fr. *belue*, étincelle. Petite étincelle. *Fig.* Saillie. Petit ouvrage littéraire fin et sans prétention. Ardeur qui ne dure pas.

bluetter [*è-té*] v.n. Produire des bluettes de feu.

bluff [*bleuf*] n. m. (mot angl.). Parole ou action, vantardise, en un mot toute attitude conventionnelle, destinée à en imposer aux naïfs ou même à les intimider.

bluffer [*bleu-fé*] v. a. et n. Leurrer par de fausses apparences : *on bluffe beaucoup au poker ; bluffer quelqu'un.*

bluffeur, euse [*bleu-feur, eu-ze*] n. et adj. Qui bluffe.

Bluhme [*blou-mé*] (Frédéric), jurisconsulte allemand (1797-1874).

Blum [*bloum*] (Ernest), auteur dramatique et journaliste français, né et m. à Paris (1836-1907) ; auteur de pièces de genres très divers ; revues, drames, vaudevilles, livrets d'opérettes (*la Jolie Parfumeuse, Rocambole, Mademoiselle Gavroche*, etc.).


E. Blum.

Blumenbach [*blou-mèn-bak*] (Jean-Frédéric), naturaliste allemand, né à Gotha, m. à Gœttingue (1752-1840) ; un des créateurs de l'anthropologie, auteur de la division de l'espèce humaine en cinq races (blanche, jaune, rouge, noire, malaise). Correspondant de l'Académie des sciences

Blümlisalp, massif de hautes montagnes calcaires de la Suisse, dans le groupe du Finsterraarhorn (Alpes Bernoises) ; 3.669 m. d'altitude au point culminant.

Bluntschli [*blountchli*] (Jean-Gaspard), jurisconsulte suisse, né à Zurich, m. à Carlsruhe (1808-1881) ; auteur de la *Théorie de l'Etat moderne* et du *Droit international codifié.*


Bluntschli.

blutage n. m. Action de bluter. Produit qui en résulte.

bluteau [*tô*] n. m. Instrument qui servait autrefois à bluter.

bluter [*té*] v. a. (pour *bureter ;* de *bure*). Passer la farine par un sas, tamis ou blutoir.

bluterie [*rî*] n. f. Lieu où l'on blute. Ensemble des appareils servant à bluter.

— Encycl. L'ancien bluteau, qui servait autrefois à séparer les diverses espèces de farines, était composé d'une sorte de conduit incliné garni d'étamine et placé dans un coffre, où un dispositif spécial, nommé *babillard*, lui imprimait des secousses qui forçaient la farine à traverser l'étamine. Il a été remplacé par des blutoirs mécaniques, dont l'enveloppe est en étamine de soie, de finesse variable suivant la variété de la farine à obtenir. Dans les blutoirs à matières lourdes (céruse, sulfate de baryum), l'étamine est remplacée par une toile métallique.


Boa.

bluteur n. m. Ouvrier chargé du blutage.

blutoir n. m. Grand tamis pour bluter.

Bo, symbole chimique du bore.

boa n. m. (mot lat. signif. *couleuvre*). Genre d'ophidiens, famille des pythonidés. *Modes.* Parure en fourrure ou en plumes, que les dames portent autour du cou et qui doit son nom à sa forme ronde et allongée.

— Encycl. Le boa habite l'Amérique méridionale, centrale et les Antilles ; il atteint plus de 6 mètres de long, se nourrit de petits mammifères qu'il étouffe en s'enroulant autour de leur corps. Le *boa constricteur* rend de réels services en détruisant les rongeurs. Il n'est pas venimeux et, en général, il n'attaque pas l'homme.


Boa constricteur.

Boabdil ou **Abou-abd-Allah,** dernier roi maure de Grenade, de 1481 à 1491, vaincu par Ferdinand le Catholique et Isabelle. Après la prise de sa capitale (1491), Boabdil, fuyant, versait des larmes, en contemplant du haut d'une colline cette ville qu'il fallait quitter : *Pleure comme une femme,* lui dit sa mère Ayescha, *le trône que tu n'as su défendre ni en homme ni en roi.* La colline a conservé le nom de *Soupir du Maure.* Boabdil périt en Afrique, dans un combat.


A, bobèche.

Boadicée [*sé*] ou **Bodicca,** femme de Prasutogus, reine des Icéniens, dans la Grande-Bretagne. Elle souleva son peuple, battit les Romains, mais fut vaincue à son tour par Paulinus Suétonius et s'empoisonna, l'an 61 apr. J.-C.

boarding-house [*bôr-din'gh-ha-ouss*] n. m. Pension de famille, en Angleterre.

board of trade [*bôrd'-of-trê-de*]. Conseil suprême du commerce en Angleterre.

Bobadilla (Francisco **de**), administrateur espagnol, m. dans une tempête en 1502. C'est lui qui osa renvoyer en Europe, chargé de fers, Christophe Colomb et ses frères. Il fut rappelé et disgracié.

bobard [*bar*] n. m. Arg. Boniment, fausse nouvelle, mensonge.

bobe n. f. Moue, grimace : *faire la bobe.*

bobèche n. f. Disque de verre ou de métal, à rebords, percé au milieu, que l'on adapte à un bougeoir, etc., pour empêcher la cire de couler plus bas. Partie supérieure et mobile du chandelier, qui a la forme de ce disque.


Bobèche.

Bobèche, pitre français, célèbre sous l'Empire et la Restauration. Il était fils d'un tapissier de Paris, et son véritable nom était *Mardelard* ou *Mandelard.* Plein d'esprit et jouant admirablement la niaiserie, il est resté le type du pitre qui amuse les badauds sur les tréteaux de la foire.

bobéchon n. m. Bobèche métallique à pointe, que l'on enfonce dans le bois ou la pierre et dont se servent surtout les tonneliers.

Bobigny, comm. de la Seine, arr. et à 8 kil. de Saint-Denis ; 2.440 h. Ch. de f. Grande-Ceinture.

Bobillot [*ll* mll., *o*] (Jules), sergent français au 4e régiment du génie, né à Paris, mort glorieusement au Tonkin, pendant la défense de Tuyen-Quan contre les Chinois. Il avait composé un roman et un drame (1860-1885).


Statue du sergent Bobillot, à Paris.

bobin n. m. Métier pour le tulle. *Tulle bobin,* tulle fabriqué avec ce métier.

bobinage n. m. Action d'enrouler le fil sur les bobines.

bobine n. f. Petit cylindre de bois pour enrouler du fil, de la soie, etc. *Pop.* Figure ridicule, ou simplement Figure. *Electr.* Cylindre creux, autour duquel est enroulé un fil métallique recouvert d'une enveloppe isolante et que peut traverser un courant électrique. *Bobine d'induction,* appareil électrique formé de deux bobines, le fil de l'une parcouru par un courant variable qui influence celui de l'autre. *Bobine de Ruhmkorff,* machine d'induction électrique, qui permet d'obtenir des effets très intenses. (V. induction. — Le courant de la pile arrive en B, passe, par l'intermédiaire du conducteur A, à un gros fil inducteur et sort en N ; le fil induit formant la bobine extérieure à ses extrémités en C, C.)

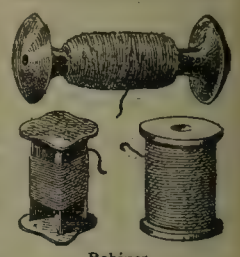
Bobines.

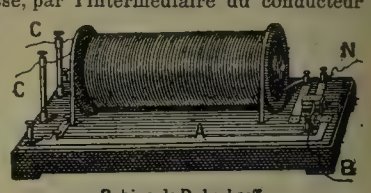

Bobine de Ruhmkorff.

bobiner [*né*] v. a. Enrouler de la soie, du fil, du coton, de la laine, etc., sur une bobine.

bobinette [*nè-te*] n. f. Petite pièce de bois mobile, qui servait autrefois à fermer les portes dans les campagnes : *le loquet a remplacé la bobinette.*

bobineur, euse [*eu-ze*] n. Ouvrier, ouvrière qui bobine. N. f. Machine à bobiner.

Bobino ou **du Luxembourg** (*théâtre de*), petite salle de spectacle, fondée à Paris en 1816 rue Madame. On y donna d'abord des spectacles forains, accompagnés de parades jouées par un certain Saix, dit *Bobino ;* plus tard, on y joua des drames, des vaudevilles et des revues. Le théâtre disparut en 1868. Un café-concert a repris son nom.

bobinoir n. m. Bobineuse mécanique.

bobo n. m. Mal, dans le langage enfantin : *avoir bobo, du bobo ; cela fait bobo.* Bouton, petite plaie, mal insignifiant : *avoir un bobo au doigt.*

Bobœuf (Pierre-Francis), chimiste français, né à Chauny, m. à Saint-Denis (1807-1874) ; trouva une nouvelle préparation de l'acide phénique.

Boboli (*jardins*), jardins publics du palais Pitti, à Florence, dessinés au XVIe siècle et ornés de nombreux objets d'art.

Bobr (*Biebr* en polonais), rivière de Pologne, affluent droit de la Narew, qui se grossit de la Netta sur sa rive droite. Cette rivière, qui délimite au S. le pays des Masures, communique par la Netta avec le canal d'Augustowo.

Bobrouïsk, ville de Russie (gouv. de Minsk), sur la Bérézina ; 35.200 h. Tanneries.

bob-sleigh [*bob-slè*] n. m. Sorte de traîneau


Bob-sleigh.

en deux parties articulées, sur lequel peuvent prendre place plusieurs personnes pour effectuer des glissades.

bobtail n. m. Chien de berger anglais sans queue et assez semblable au briard français.

bocage n. m. (pour *boscage ;* de *bosc,* bois). Bosquet, petit bois, lieu agréablement ombragé.

Bocage (le), nom de deux petits pays de France : le *Bocage vendéen,* situé au N.-O. du Poitou, a été le théâtre de la guerre civile pendant la Révolution (hab. *Bocagers, Bocageons*) : le *Bocage normand,* compris dans les dép. du Calvados et de l'Orne (hab. *Bocains* ou *Bocagers*). Tous deux tirent leur nom de leur aspect boisé.

Bocage (Pierre Tousez, dit), acteur français, né à Rouen, m. à Paris (1797-1863) ; un des plus remarquables interprètes des drames romantiques. — Ses deux neveux, Paul (1822-1884) et Henri, né en 1835, furent auteurs dramatiques.

bocager [*jé*], **ère** adj. Qui habite les bocages : *nymphe bocagère.* Coupé de bocages : *vallon bocager.*

Bocain, e [*kin, è-ne*], originaire ou habitant du Bocage : *les Bocains.* Adjectiv. : *histoire bocaine.*

bocal n. m. (ital. *bocale*). Vase de verre, de faïence, etc., à large ouverture et à col très court : *un bocal de pharmacien.* Pl. des *bocaux.*

bocane n. f. Sorte de danse en vogue au XVIIe siècle et inventée par le fameux maître à danser Jacques Cordier, dit *Bocan* (né v. 1580).

bocard [*kar*] n. m. (de l'allem. *pochen,* écraser). Machine employée dans les usines métallurgiques pour broyer les minerais et qui sert également, dans diverses industries, à produire des poudres très fines.

bocardage n. m. Action de bocarder.

bocarder [*dé*] v. a. Passer au bocard.


Boccace.

Boccace [*bo-ka-se*] (Giovanni), poète, littérateur et humaniste italien, né à Paris, m. à Certaldo

(1313-1375) ; auteur de traités en latin et en italien, de poésies, romans, pastorales et surtout du recueil de nouvelles le *Décaméron*, œuvre souvent licencieuse, mais puissante et qui fixa, ennoblit et enrichit la langue italienne. Il contribua de toutes ses ressources, avec son ami Pétrarque, à favoriser l'étude de l'antiquité.

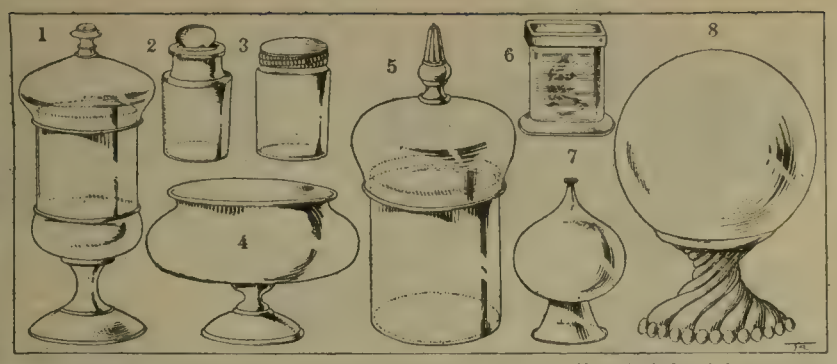

1 et 5. Bocaux pour conserves ; 2. Bocal avec bouchon de verre usé à l'émeri ; 3. Bocal fermé par une capsule métallique ; 4. Bocal dit « aquarium » ; 6. Bocal pour pièces anatomiques ; 7. Bocal des graveurs ; 8. Bocal d'eau colorée, de pharmacien.

Boccace, opéra-comique en trois actes, paroles de Zell et Génée, traduit en français par Chivot et Duru (1882), musique de Suppé, une de ses meilleures œuvres (1879).

Boccador (Dominique de Cortone, dit le), architecte italien, né à Cortone, m. à Paris en 1549. On lui doit, à Paris, la construction de l'ancien Hôtel de Ville.

Boccage (Marie-Anne Le Page, dame Fiquet du), femme poète, née et m. à Rouen (1710-1802) ; auteur de la *Colombiade*.

Boccalini (Trajan), écrivain satirique italien, né à Lorette, m. à Venise (1556-1613). Son principal ouvrage, écrit avec verve et esprit, a pour titre : *les Nouvelles du Parnasse*.

Boccanigra ou **Boccanera,** illustre famille de Gênes, qui a fourni un doge, des amiraux, etc.

Boccherini [*bo-ké*] (Louis), violoncelliste et compositeur italien, né à Lucques, m. à Madrid (1734-1805) ; auteur d'un *Stabat*, de trios et de quintettes, et d'un *menuet* célèbre. Il fut vraiment un grand musicien, au génie plein de grâce, de souplesse et d'une incontestable originalité.


Boccherini.

Bocchoris [*bo-ko-riss*] ou **Bokenranf,** roi d'Egypte de la xxive dynastie. Vaincu par Sabakon, roi d'Ethiopie, il fut brûlé vif.

Bocchus [*bo-kuss*], roi des Gétules, en Mauritanie. Il livra aux Romains Jugurtha, son gendre (106 av. J.-C.).

bocconie [*bo-ko-ni*] n. f. *Bot.* Genre de papavéracées d'Amérique.

bocfil n. m. Porte-scie en métal, pour les scies de petites dimensions.

Bochart [*char*] (Samuel), théologien, philologue et géographe français, né à Rouen, m. à Caen (1599-1667). Sa *Géographie sacrée* lui valut de grands honneurs. Appelé par la reine Christine de Suède, il fut, à son retour de Stockholm, nommé professeur à l'académie de Caen.

Bochart de Saron (J.-B.-Gaspard), magistrat et astronome français, né et m. à Paris (1730-1794). Il exécuta de nombreux calculs astronomiques. Arrêté en 1793, pour avoir protesté contre la suppression du Parlement, il fut guillotiné en 1794.

Bochat [*cha*] (Charles-Guillaume-Loys de), jurisconsulte et historien suisse, né à Lausanne (1695-1754).

boche n. et adj. (abrév. d'*Alboche*, Allemand). Synonyme populaire d'*Allemand*. Appellation familière et méprisante de tout ce qui est allemand, individu ou objet : *un boche ; duplicité boche*.

Bocher (Henri-Edouard), homme politique français, du parti royaliste, n. et m. à Paris (1811-1900).

bocherie [*rî*] n. f. *Arg.* Vilenie de Boche, d'Allemand. (On dit aussi bochonnerie.)

Bochie [*chî*] *Arg.* Pays des Boches ou Allemands.

bochiser [*zé*] v. a. *Pop.* Germaniser, espionner ; être au service des Boches ou Allemands.

bochisme [*chis-me*] n. m. *Pop.* Idée ou coutume boche ou allemande.

Bocholt, ville d'Allemagne (Prusse), sur l'Aa ; 24.000 h. Fonderies.

Bocholt, comm. de Belgique (Limbourg, arr. de Maeseyck) ; 2.500 h. Fonderies, machines.

Bochum [*koum'*], v. d'Allemagne (prov. de Westphalie) ; 143.000 h. Centre métallurgique.


Bock.

bock [*bok*] n. m. (m. all.). Verre à bière, équivalant à un quart de litre : *bock de cristal*. Contenu de ce verre : *boire un bock*. Récipient, généralement métallique, muni d'un long tuyau de caoutchouc terminé par une canule et qui sert à prendre des injections, etc.

Bocognano, ch.-l. de c. (Corse), arr. et à 40 kil. d'Ajaccio ; 1.580 h. (*Bocognaniens*). Bois de construction. — Le cant. a 5 comm. et 4.720 h.


Bode.

Bodan (le). V. Constance (*lac de*).

Bode (Jean-Ester), astronome allemand, né à Hambourg, m. à Berlin (1747-1826). Il indiqua le moyen simple (*loi de Bode*) de trouver à peu près les distances relatives des planètes au soleil.

bodée [*dé*] n. f. Banc sur lequel le verrier dépose ses outils.

Bodel (Jean), trouvère fr., né à Arras (xiiie s.). Il est l'auteur du *Congé*, pièce touchante qu'il écrivit lorsqu'il fut obligé, comme lépreux, de quitter Arras ; de la chanson des *Saisnes* et du *Jeu de Saint-Nicolas*.

Bodenstedt (Frédéric-Martin de), poète et écrivain allemand, né à Peine, m. à Wiesbaden (1819-1892) ; auteur des *Chants de Mirza Shaffy*.

bodhi n. f. Dans le bouddhisme, la sagesse qui s'acquiert par la méditation.

bodhisattva [*zat'*] n. m. Dans la doctrine bouddhique, être parfait, supérieur aux dieux et aspirant bouddha.

Bodilis [*liss*], comm. du Finistère, arr. et à 28 kil. de Morlaix ; 1.830 h.

Bodin (Jean), magistrat, philosophe et économiste français, né à Angers, m. à Laon (1520-1596) ; auteur du traité de la *République*. Il y réfute les théories de Machiavel et prend parti pour une monarchie tempérée par les états généraux.


Jean Bodin.

Bodinière (la), petite salle de spectacle, située rue Saint-Lazare, à Paris, où un secrétaire de la Comédie-Française, Louis *Bodinier*, ouvrit en 1888 un *Théâtre d'application* pour les élèves du Conservatoire. On y donna ensuite des spectacles variés.

Bodléienne (*bibliothèque*), célèbre bibliothèque d'Oxford, fondée par Thomas *Bodley* et qui compte 460.000 volumes et 30.000 manuscrits.

Bodley [*lé*] (Thomas), diplomate anglais, né à Exeter (1545-1613) ; fondateur de la bibliothèque *Bodléienne*. (V. l'art. précéd.)

Bodmer [*mèr*] (Jean-Jacques), critique et poète suisse distingué, né et m. à Greifensee, près de Zurich (1698-1783). On lui doit le recueil des *Minnesinger*.

Bodoni (Jean-Baptiste), typographe italien, né à Saluces, m. à Padoue (1740-1813). Il porta son art à un haut point de perfection.

Boèce (Anicius Manlius Torquatus Severinus), philosophe, homme d'Etat et poète, né à Rome vers 470, m. vers 525 ; gendre de Symmaque, ministre du roi goth Théodoric, auteur de la *Consolation philosophique* et de différents traités de philosophie péripatéticienne. Il fut mis à mort, ainsi que Symmaque, par ordre de Théodoric.

Bœckh [*beuk*] (Auguste), érudit et philologue allemand, né à Carlsruhe, m. à Berlin (1785-1867) ; auteur d'un livre sur l'*Economie politique des Athéniens*. — Richard, son fils, né à Berlin, m. à Grunewald (1824-1907), se distingua comme économiste et statisticien.

Bœcking (Edouard), jurisconsulte allemand, né à Trarbach (Prusse), m. à Bonn (1802-1870).

Bœcklin [*beu-klin*] (Arnold), peintre suisse, né à Bâle, m. à Fiesole (1827-1901) ; artiste puissant, mais inégal et violent (*l'Ile des morts, Vénus Genetrix, les Jeux de la vague*, etc.).

Boëge, ch.-l. de c. (Haute-Savoie), arr. et à 26 kil. de Thonon, sur la Menoge, affl. de l'Arve ; 1.160 h. — Le cant. a 8 comm. et 5.220 h.

Bœhme [*beu-mé*] (Jacob), théosophe allemand, né à Alt-Seidenberg, m. à Gœrlitz (1575-1624) ; auteur d'*Aurora*, de *la Triple Vie*, etc. On trouve dans ses œuvres des vues profondes, qui font de lui comme un précurseur des métaphysiciens allemands.

Bœhmer [*beu-mèr*] (Jean-Frédéric), historien allemand, né et m. à Francfort (1795-1863) ; auteur de travaux sur la période carolingienne.

Bœhmerwald (*forêt de Bohême*), massif montagneux d'Europe, entre la Bohême et la Bavière ; de 1.300 à 1.400 m. d'altitude. Magnifiques forêts.

Boëllmann (Léon), organiste et compositeur français, né à Ensisheim (Alsace), m. à Paris (1862-1897), auteur de compositions d'une forme élégante et d'un grand charme mélodique.


Boerhaave.

Boën [*boin*], ch.-l. de c. (Loire), arr. et à 17 kil. de Montbrison, sur le Lignon, affl. de la Loire ; 2.850 h. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 22 comm. et 16.220 h.

Boerhaave [*bou* ou *bo-é-ra-ve*] (Hermann), médecin et chimiste hollandais, né près de Leyde, m. dans cette ville (1666-1738). Sa renommée comme praticien était plus qu'européenne. De toutes parts les malades se rendaient à Leyde pour prendre ses avis. Il reçut d'un mandarin de la Chine une lettre qui portait pour toute inscription : *A Monsieur Boerhaave, médecin en Europe*.

Boers [*bour* ou *bo-êr*] (mot holl., signif. *paysans*), colons de l'Afrique australe, d'origine hollandaise, habitant le Transvaal et l'Orange. (V. ces mots.) — Un *Boer*. Adjectiv. : *le peuple boer*.

Boersch, comm. du Bas-Rhin, arr. de Molsheim ; 1.350 h. Ch. de f.

Boeschèpe, comm. du Nord, arr. et à 16 kil. d'Hazebrouck, 2.200 h. Houblon.

Bœsinghe, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. d'Ypres) ; 2.200 hab. (en 1914). Cette petite ville, située sur la rive gauche du canal de l'Yser, a été, au début de l'année 1916, l'objet d'attaques allemandes qui n'ont pas réussi.

boësse [*bo-è-se*] n. f. (de *brosse*). Outil pour ébarber les sculptures. Outil de doreur.


Boësse de doreur.

boësser [*bo-è-sé*] v. a. Ebarber avec la boësse.

Bœswillwald (Emile), architecte français, né à Strasbourg, m. à Paris (1815-1896). — Son fils, Paul-Louis, né à Paris en 1844, architecte distingué.

Boétie (Etienne de La). V. La Boétie.

boëtte ou **bouette** [*è-te*] n. f. *Pêch.* V. boitte.

Bœttiger (Charles), archéologue allemand, né à Reichenbach (Saxe), m. à Dresde (1760-1835) ; auteur de *Sabine* ou *la Matinée d'une dame romaine*.

bœuf [*beuf*, au pl. *beû*] n. m. (du lat. *bos, bovis*). Taureau châtré : *le bœuf accomplit les plus rudes travaux*. Sa chair : *manger du bœuf. Absol.* Cette chair bouillie : *manger la soupe et le bœuf*. L'espèce bovine. *Fig.* Lourdaud ; homme brutal ou très fort, ou très laborieux : *ce lutteur, quel bœuf ! Pop.* Imprévu, colossal, admirable : *un toupet bœuf ; un succès bœuf*. Grosse carte : *jouer un bœuf. Avoir le* ou *un bœuf à la mode*, se dit d'un cavalier dont les parties charnues sont fort endolories. *Travailler comme un bœuf*, travailler longuement, durement. *Bœuf gras* (*beû* au sing. et au pl.), bœuf qu'on promène en pompe pendant les jours gras. Loc. prov. : *Avoir un bœuf sur la langue*, avoir reçu de l'argent pour se taire (*bous*, en grec, signifie à la fois *bœuf* et *pièce d'argent*). *Mettre la charrue devant les bœufs*, commencer par où l'on devrait finir. *Donner un œuf pour avoir un bœuf*, faire un petit présent, rendre un léger service dans l'espoir de recevoir bien davantage. Prov. : **Bœuf saignant, mouton bêlant,** le rôti de bœuf doit se manger peu cuit, celui de mouton encore moins cuit.

— Encycl. *Zootechn.* Au point de vue purement zoologique, il n'existe qu'une espèce de bœuf, qui a pour ancêtre l'aurochs (*bos primigenius*) ; mais on a

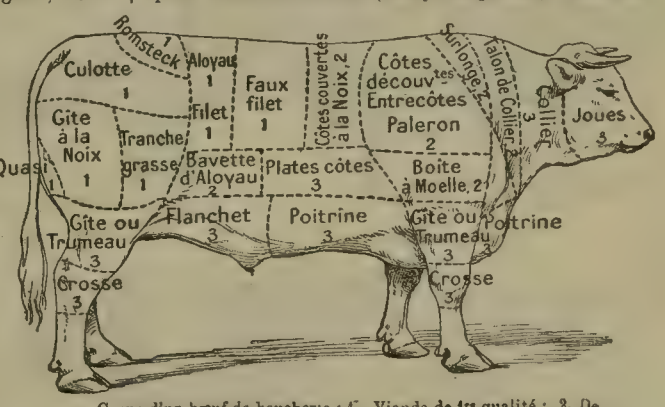

Coupe d'un bœuf de boucherie : 1. Viande de 1re qualité ; 2. De 2e qualité ; 3. De 3e qualité. V. Boucherie.

coutume de considérer les types différents comme des races, comportant chacune de nombreuses variétés. Les principales de ces races sont les suivantes : *race des Pays-Bas* ou *batavique* (animaux anglais de Durham, bétail français du Maine, de l'Anjou, variétés laitières de Hollande, des Flandres, de Picardie, etc.) ; *race germanique* (variétés allemandes, d'Angeln, jutlandaises, bétail français de la Normandie) ; *race irlandaise* (variétés d'Ayr, de Devon, jersiaise, race française de Bretagne) ; *race britannique*



Age du bœuf d'après la dentition : a, 1 an ; b, 2 ans ; c, 3 ans ; d, 4 ans ; e, 5 ans.

(variétés de Suffolk, Norfolk, etc.) ; *race brune des Alpes* (variétés suisses de Schwyz, du Valais, bétail bavarois, wurtembergeois, tyrolien ; variétés françaises de la Tarentaise, de la vallée de l'Ariège) ; *race d'Aquitaine* ou *pyrénéenne* (variétés agenaise, gasconne, garonnaise, du Limousin, de Lourdes) ; *race ibérique* (bétail de Corse, de Sardaigne, variétés françaises des pays basques, du Béarn, des Landes) ; *race vendéenne* (variétés maraîchine, poitevine, nantaise, parthenaise, marchoise, d'Aubrac, etc.) ; *race auvergnate* (Salers) ; *race jurassique* (suisses de Simmenthal, bernoises, fribourgeoises ; françaises de la Bresse, de la Franche-Comté ; fémeline, gessienne, du Charolais, du Nivernais, Villard-de-Lans, Abondance, etc.) ; *race des steppes* (Russie, Autriche-Hongrie, Roumanie, etc.) ; *race asiatique* (bétail français de la Camargue), etc. (V. la planche ci-après.)

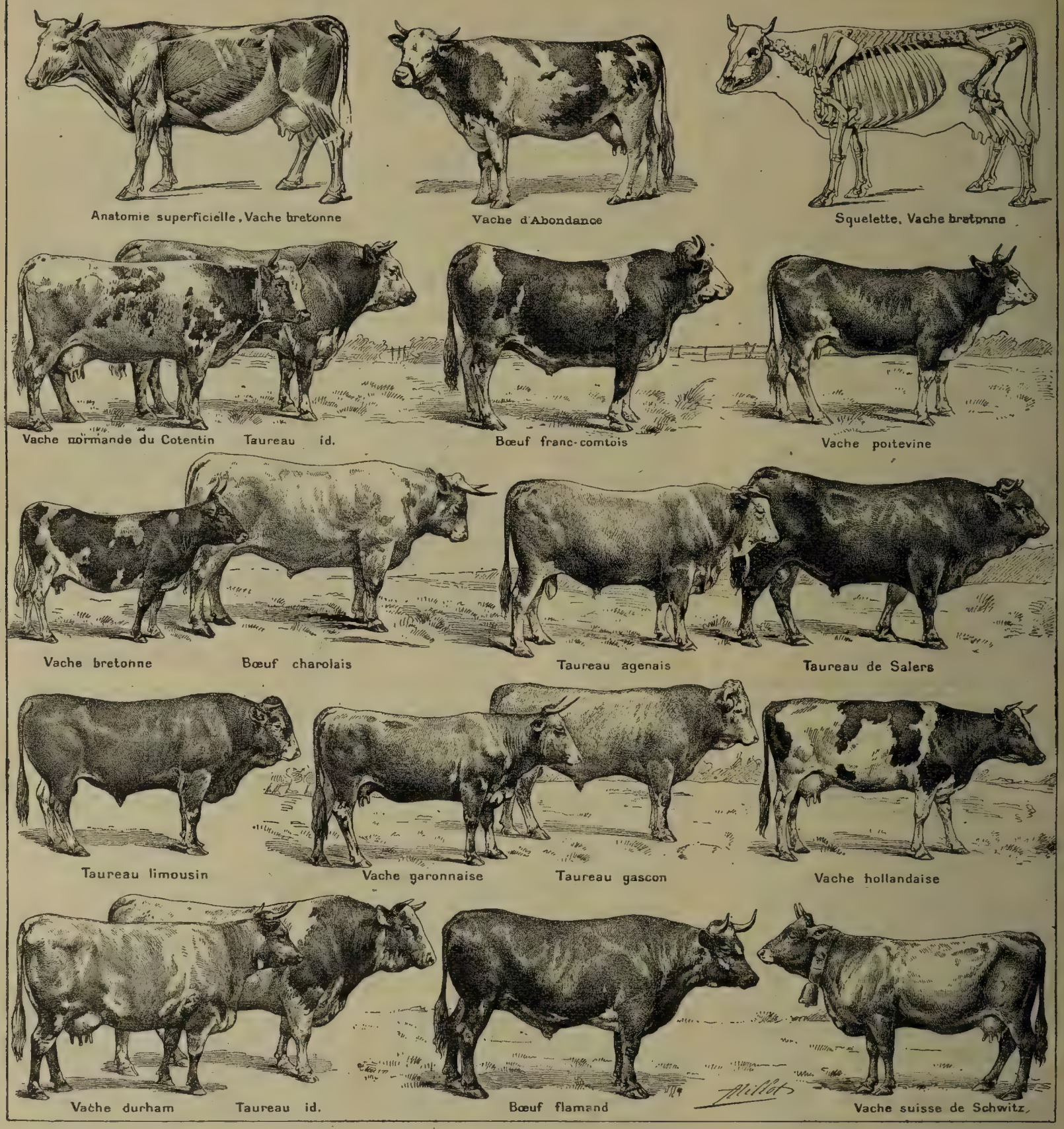

Age du bœuf. C'est par l'inspection des incisives qu'on détermine à peu près exactement l'âge du bœuf. Le veau naît avec 2, 4 ou 6 incisives (à la mâchoire inférieure seulement), puis, à un mois, les deux dernières sont poussées. Entre 7 et 15 mois, ces premières dents s'usent, se déchaussent et tombent. Les incisives de remplacement (2 pinces, 4 mitoyennes et 2 coins) acquièrent tout leur développement entre 4 et 5 ans, puis elles s'usent à leur tour : vers 6 ans, les pinces sont rasées ; de 7 à 9 ans, les mitoyennes ; de 9 à 11, les coins. A 12 ans, le collet seul reste apparent. Les cornes fournissent aussi une indication sur l'âge : lisses jusqu'à la 3e année, il se forme à leur base, à partir de ce moment, des anneaux ou bourrelets annuels, dont le nombre, augmenté de deux, correspond à l'âge de la bête.

Les principales maladies du bœuf sont : la météorisation, la fièvre aphteuse, le charbon symptomatique, la péripneumonie contagieuse, la peste bovine, etc.

Boucher. La viande de bœuf a une grande valeur nutritive ; on la mange grillée, rôtie ou bouillie.

Le *filet*, l'*aloyau*, le *faux filet*, sont employés surtout pour le rôti et le bifteck. La *culotte*, le *romsteck* et le *gîte à la noix* servent pour le bœuf bouilli ou le bœuf à la mode. Les *plates-côtes*, la *poitrine*, le *paleron* sont des morceaux à bouillir.

Bœufs allant au labour (*les*), tableau de Troyon (1853), au Louvre ; animaux et paysage vigoureusement peints. (V. p. 281.)

bœuvonne [*vo-ne*] adj. f. Se dit d'une vache qui a subi l'ablation des ovaires.

Bœzingen ou **Boujean,** comm. de Suisse (cant. de Berne) ; 2.600 h. Horlogerie.

Boffres, comm. de l'Ardèche, arr. et à 33 kil. de Tournon ; 1.510 h.

Bofnia, cime montagneuse de la péninsule des Balkans, en Albanie. Elle fait partie d'une crête orientée du N. au S. et située à l'E. du Tomor ou Tomorica, au S. du Devol ou Devoli, qui porte dans sa partie inférieure, avant de se jeter dans l'Adriatique, le nom de Semeni. La Bofnia a donné son nom à l'ensemble des opérations militaires franco-italiennes qui ont eu lieu en Albanie au mois de juillet 1918 et qui ont abouti à l'expulsion des Autrichiens de toute une partie de l'Albanie.

bog n. m. Jeu de cartes, sorte de nain jaune.

— Encycl. De trois à six joueurs, on se sert d'un jeu de piquet en retirant les sept et deux huit. A trois, on donne huit cartes ; à quatre, six cartes ; à cinq, cinq cartes ; à six, on ne retire ni sept ni huit, et on distribue cinq cartes. Il doit toujours rester deux cartes au talon.

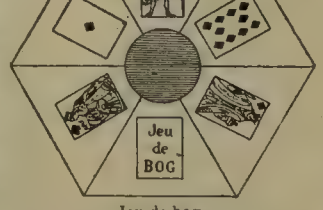

Jeu de bog.

Les joueurs ont chacun vingt jetons ; le premier en cartes en place deux sur la case du bog ; les autres, le même nombre devant eux. Celui qui distribue retourne la première du talon, qu'il peut échanger contre une des siennes. Si la carte retournée figure sur le tableau, il ramasse les enjeux de la case correspondante. Chacun déclare alors s'il veut boguer, c'est-à-dire faire un enjeu toujours plus fort que celui de la première mise. Ceux qui passent mettent deux jetons sur la case du bog. Les autres abattent leurs jeux, et la combinaison la plus forte gagne les enjeux de la case du bog. Le donneur joue tant qu'il a des cartes qui se suivent sans considération de couleur ; s'il est forcé de s'arrêter, la main passe au suivant. Le joueur abattant un roi recommence à jouer dans la couleur qui lui convient. Celui qui a fini le premier gagne et reçoit des joueurs autant de jetons qu'il leur reste de cartes. Si un joueur joue une carte figurée sur le tableau, il prend, tout en jouant sa carte, l'enjeu déposé sur la case correspondante.

Les principales combinaisons sont : le bog, réunion de deux cartes de même valeur ; le misti, valet de trèfle et deux cartes de même valeur ; le brelan simple, trois cartes semblables ; le brelan carré, quatre cartes semblables. Ces combinaisons l'emportent l'une sur l'autre, en commençant par la dernière, qui est la plus forte.

Bogdan Ier (1349-1359), fondateur de la Moldavie. Il secoua le joug des Hongrois et réunit tous les Moldaves sous son sceptre.

Boghar, comm. d'Algérie (dép. d'Alger), arr. de Médéa, sur le Chéliff ; 2.800 h. Phosphates.

Boghari, comm. d'Algérie (dép. d'Alger), arr. de Médéa ; 4.000 h.

bogheads [*bog-hédss*] n. m. pl. (du nom d'un village d'Ecosse). Combustibles fossiles, analogues à la houille. S. un *boghead*.

— Encycl. Les bogheads, que l'on peut considérer comme des accidents dans la formation du terrain houiller, sont constitués par des accumulations d'une algue microscopique et se présentent en couches de quelques kilomètres carrés de superficie, sur une épaisseur variable de 0m,10 à 1 mètre. Elastiques sous le choc, difficilement pulvérisables, ils sont très recherchés à cause des huiles et du pouvoir éclairant des gaz qu'ils fournissent à la distillation.

boghei ou **boguet** [*bo-ghè*] ou, par abrév., **bogh** ou **boc** n. m. (angl. *buggy*). Cabriolet découvert, à deux roues.

Bois : *Abatage et transport* : 1, 2. Abatage à la hache. — 3. Abatage à la scie mécanique. — 4 à 10. Abatage à la hache et au passe-partout. — 4. Réduction de l'empattement du tronc. — 5. Entaille de direction. — 6. Vérification de la direction de chute. — 7. Sciage au passe-partout. — 8. Pose des coins. — 9. Chute de l'arbre. — 10. Différentes manières de préparer l'entaille de chute. — 11. Passe-partout. — 12. Hache. — 13. Coin. — 14. Section d'un tronc sain. — 15 à 18. Sections de troncs présentant des tares. — 19. Tronçonnage sur pied. — 20. Ecorçage et tronçonnage d'un fût. — 21. Transport du bois de chauffe. — 22. Traînage d'une bille. — 23. Transport par triqueballe. — 24. Transport par tardier — 25. Chargement à bras sur wagons. — 26. Manipulation mécanique. — 27. Chargement à bras sur bateau. — 28. Schlittage du bois de chauffe. — 29. Glissoire. — 30. Les produits amenés au sommet de la glissoire. — 31. Transport par câbles (téléférage). — 32. Radeau américain. — 33. Flottage en trains. — 34. Amoncellement de bûches pour le flottage à bûches perdues. — 35. Mètre de marchand de bois. — 36. Compas. — 37. Aiguille. — 38. Chaîne à coin et patin pour traînage. — 39, 40, 41, 42. Griffes. — 43. Cric. — 44. Chariot lorrain à ranchers.

BOIS

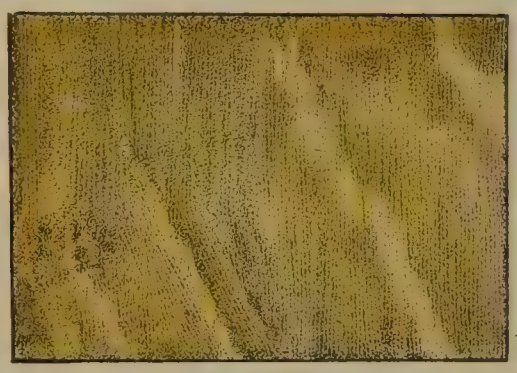
Acacia (faux)

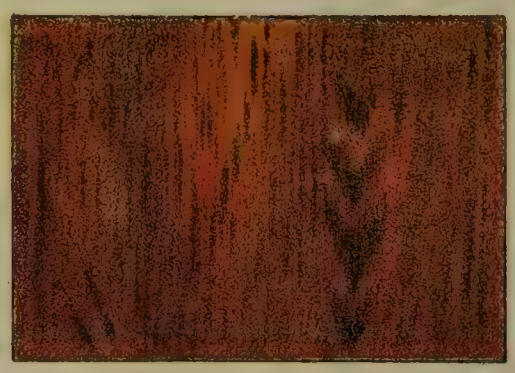
Acajou


Amarante

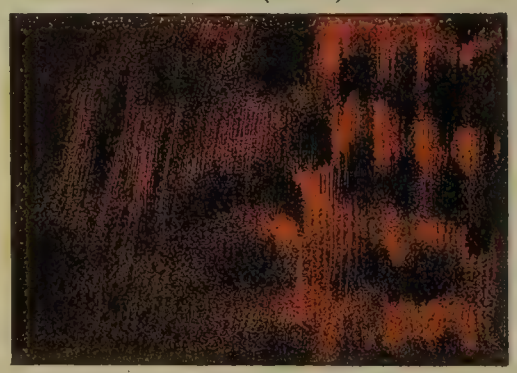
Amourette (Mimosa)

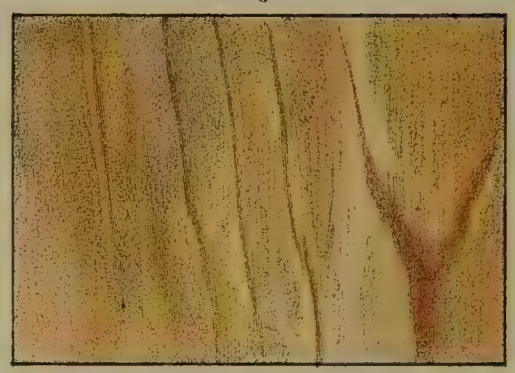
Aune

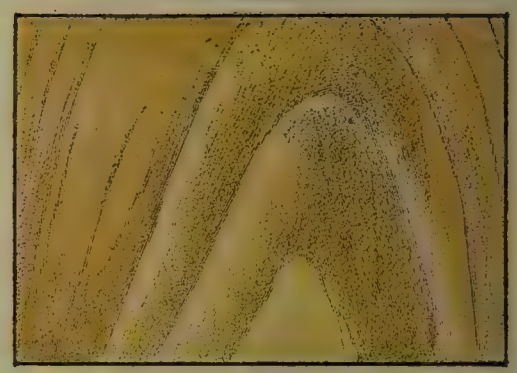
Bouleau

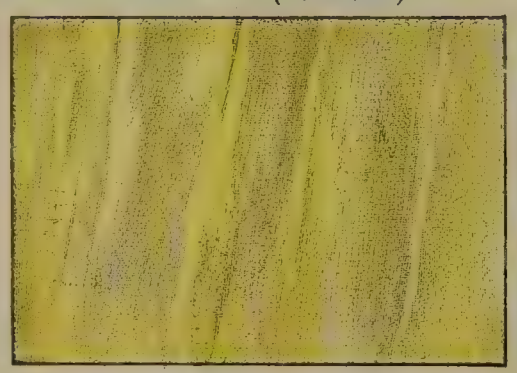
Buis


Cèdre

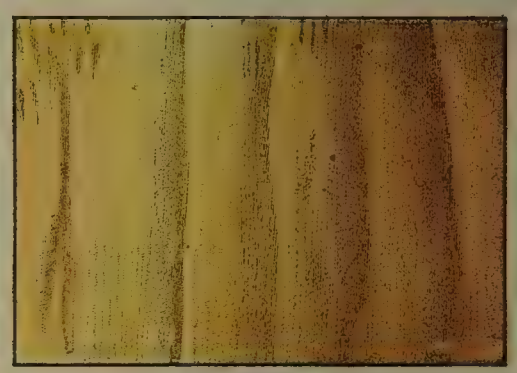
Cerisier


Charme

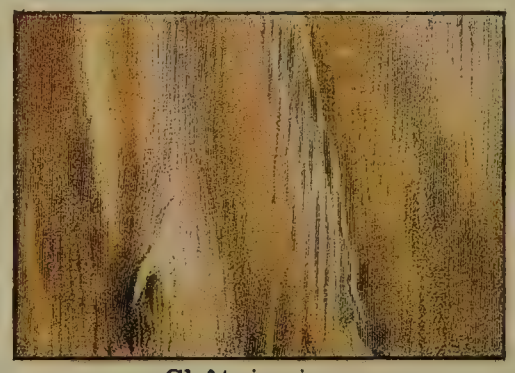
Châtaignier

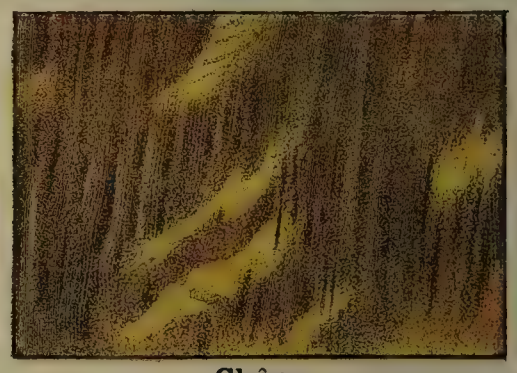
Chêne

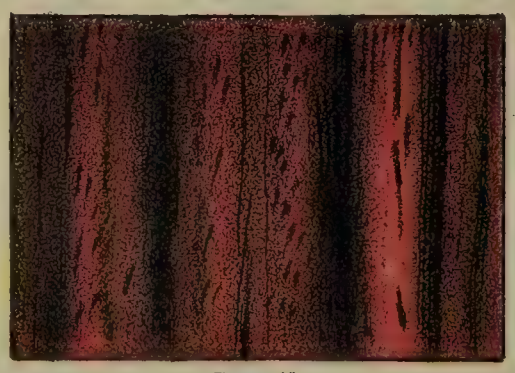
Corail

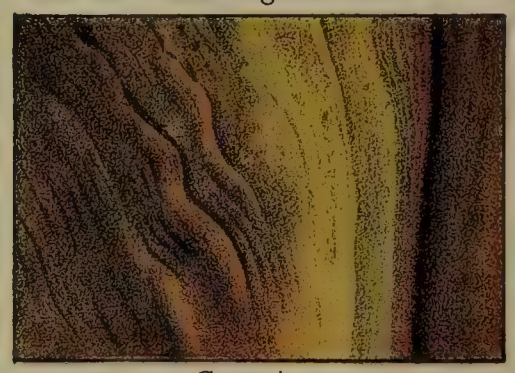
Cormier


Ebène noire

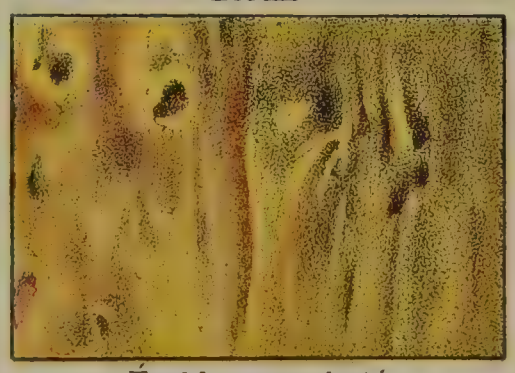
Érable moucheté

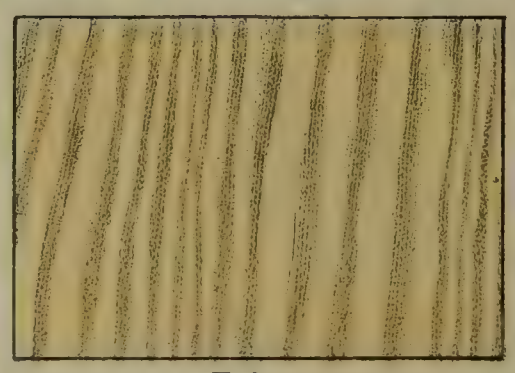
Frêne


Gayac

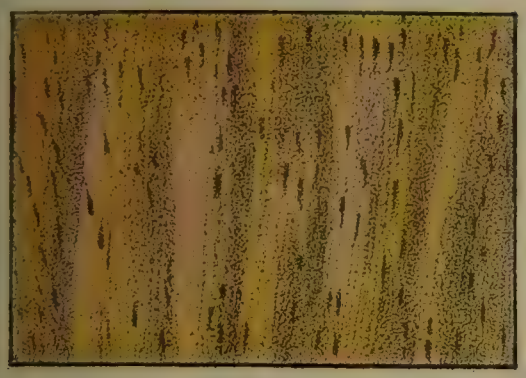

Hêtre

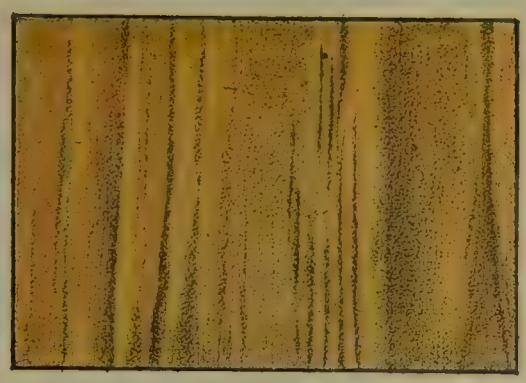

Merisier



Noyer

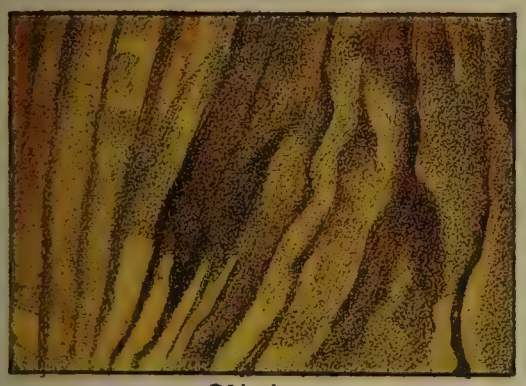

Olivier

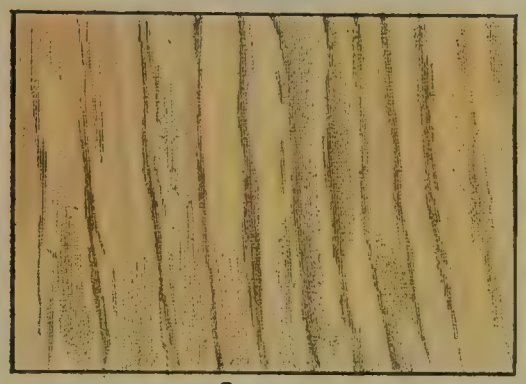

Orme

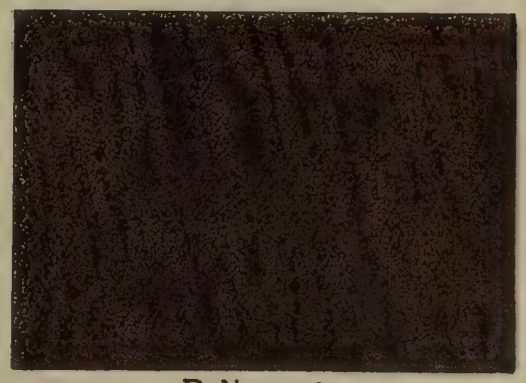

Palissandre

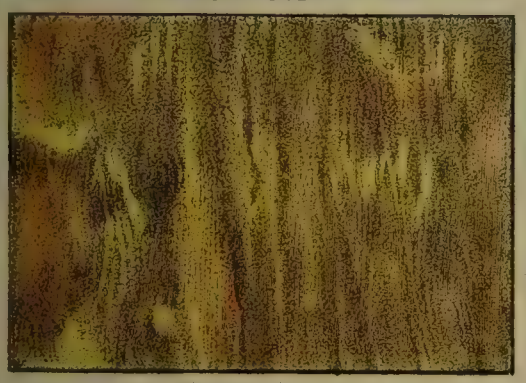

Peuplier



Pitchpin

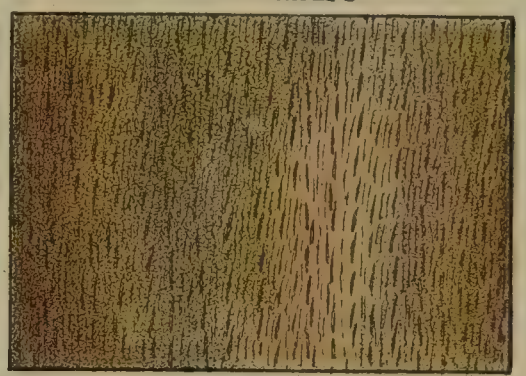

Platane

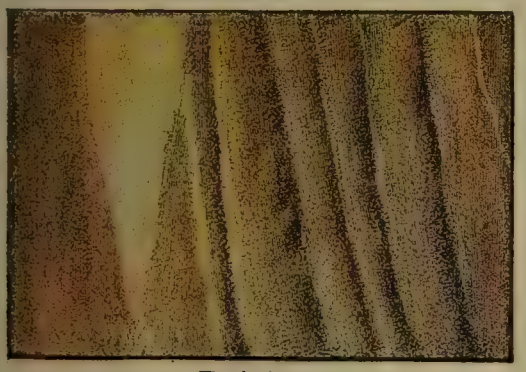

Poirier

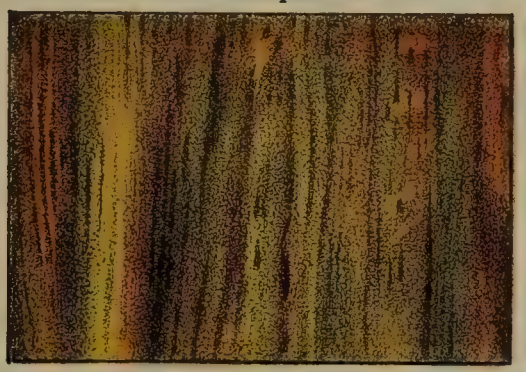

Prunier d'Australie

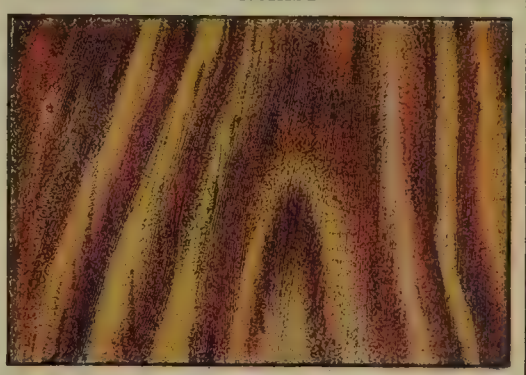

Rose (bois de)

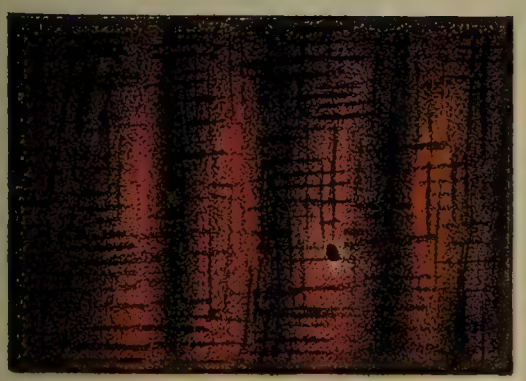

Santal rouge

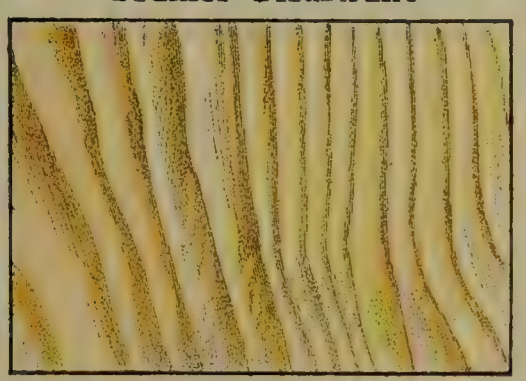

Sapin



Satiné rouge

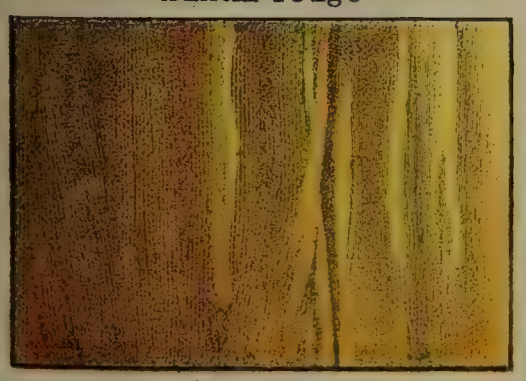

Sycomore



Thuya



Tilleul

H. Demoulin Sc.

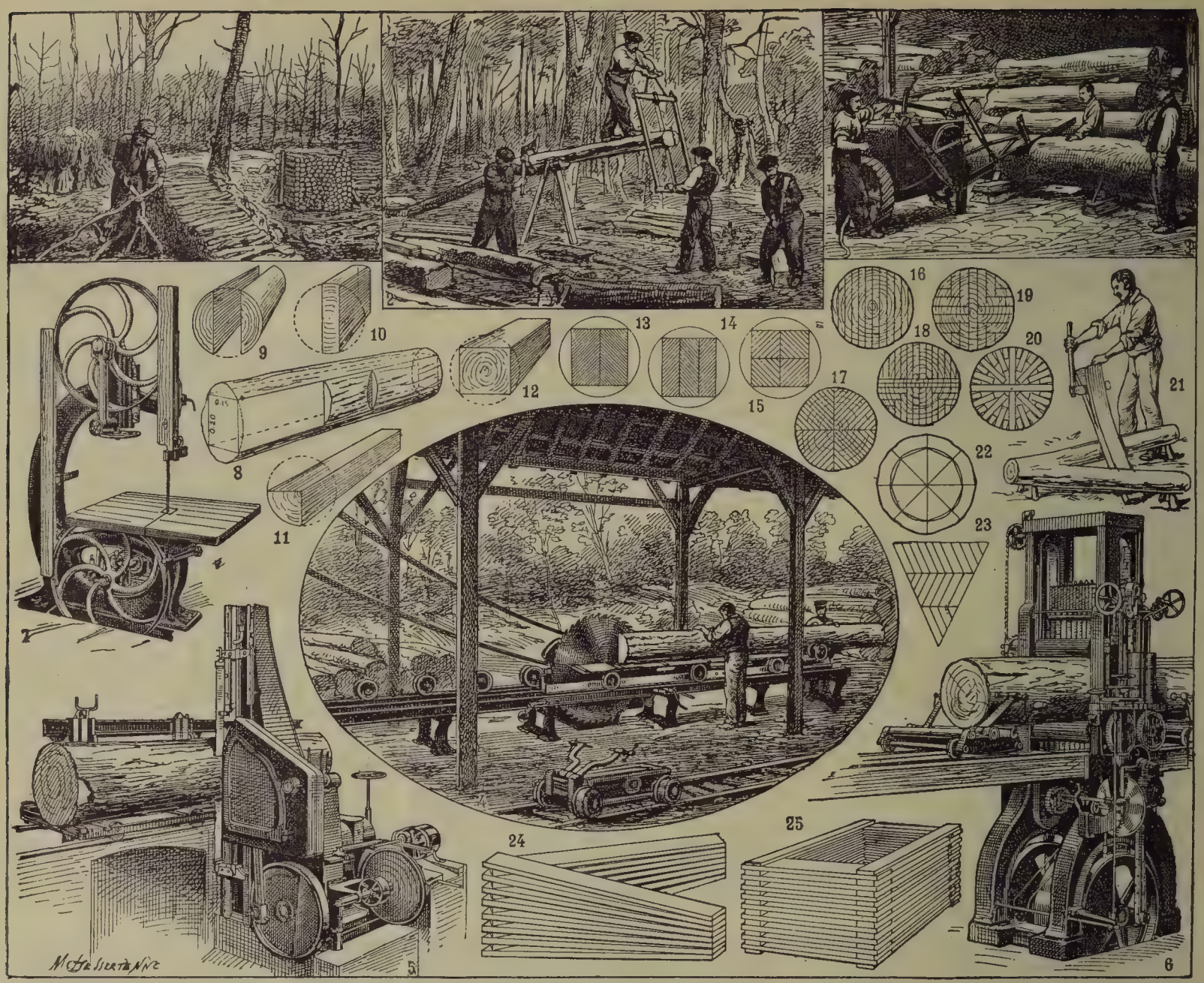

Bois : *Débitage :* 1. Débitage du menu bois (chauffe et charbonnette). — 2. Equarrissage en forêt et sciage en long. — 3. Tronçonnage mécanique. — 4. Scie circulaire pour équarrissage et débitage. — 5. Scie mécanique verticale à lames multiples pour le débitage en planches. — 6. Scie mécanique verticale pour l'équarrissage. — 7. Scie à ruban. — 8. Equarrissage à la hache. — 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15. Débitage des diverses pièces de charpente. — 16. Débit en plot. — 17, 18, 19, 20. Débit sur mailles. — 21. Fente. — 22, 23. Equarrissage et débitage d'une bille en merrains. — 24, 25. Empilages de planches.

DÉSIGNATION	COULEURS	QUALITÉS
Abricotier	Jaune.	Compact, dur.
Acacia faux (v. ROBINIER)		
Acajou à meubles	Jaune rougeâtre.	Dur ou demi-dur.
Ailante	Jaune pâle.	Demi-dur.
Alisier	Blanc rougeâtre.	Dur.
Amandier	Jaune.	Compact, dur.
Amarante	Violet.	Dur.
Amboine	Blanc rayé, jaunâtre.	Très dur.
Amourette	Rouge brun.	Très dur.
Anis	Gris.	Dur.
Aune	Blanc rougeâtre.	Tendre, liant.
Bouleau	Blanc.	Demi-dur.
Brésil	Rouge.	Plein, dur.
Buis	Jaune.	Très dur.
Caïlcedra	Rouge jaunâtre.	Dur.
Caliatour	Rouge.	Lourd, très dur.
Camagon	Brun veiné.	Dur.
Campêche ou Sainte-Marthe	Rouge brun, veiné.	Dur.
Cayenne	Jaune ou rouge veiné.	Plein.
Cèdre du Liban	Jaune roux.	Mou, liant.
Cèdre (nom appliqué à des bois différents de qualité et d'origine)		
Cerisier	Roux veiné.	Dur.
Charme	Blanc.	Dur.
Châtaignier	Blanc jaunâtre.	Demi-dur.
Chêne	Jaune ou rougeâtre.	Compact et dur.
Citron	Jaune.	Compact.
Citronnier	Blanc ou jaunâtre.	Compact.
Copaïba	Rouge tacheté.	Compact.
Corail	Rouge veiné.	Mou.
Cormier	Blanc rougeâtre.	Compact, dur.
Courbaril	Rouge veiné.	Compact, dur.
Cyprès	Rouge pâle, veiné.	Demi-dur.
Cytise, faux ébénier	Verdâtre.	Dur.
Ebène noire	Noir.	Très dur.
Ebène noire de Portugal	Noir, rayé jaune.	Très dur.
Ebène verte	Brun jaunâtre.	Très dur.
(Le nom d'ébène est donné à tort à beaucoup de sortes de bois).		
Epine-vinette	Jaune.	Compact.
Erable	Jaune pâle, ou rayé rougeât.	Plein.
Fer (nom donné à une quantité de bois durs et pesants).		
Frêne	Blanc et jaune rayé.	Plein.
Fusain	Jaune pâle.	Dur.
Gayac	Vert et noir rayé.	Très dur.

DÉSIGNATION	COULEURS	QUALITÉS
Gommier (nom donné à plusieurs bois d'origines diverses).		
Hêtre	Blanc.	Dur.
Houx	Blanc.	Dur.
If	Rouge.	Dur.
Inde (nom appliqué improprem. à beaucoup de bois différents). V. CAMPÊCHE.		
Jaune clairembourg ou satiné jaune	Jaune, veiné, ondé.	Compact.
Lapiré	Rouge ou jonquille.	Moelleux.
Marronnier	Blanc.	Mou.
Mélèze	Jaune roux.	Demi-dur.
Merisier	Roux et rayé.	Compact.
Mûrier	Blanc jaunâtre.	Tendre.
Muscadier	Rouge ou jaune clair.	Moelleux.
Noyer	Noir brun veiné.	Compact.
Œil-de-perdrix	Gris brun.	Très dur.
Olivier	Jaune brun rayé.	Dur.
Orme	Brun.	Ferme, compact.
Palissandre	Brun.	Ferme, compact.
Perdrix	Gris brun.	Dur.
Peuplier	Blanc.	Léger, spongieux.
Picaut	Ondé.	Compact.
Pin blanc	Blanc.	Tendre.
Platane	Blanc jaunâtre.	Demi-dur.
Platane	Blanc brunâtre.	Demi-dur.
Poirier	Roux.	Très compact.
Pommier	Blanc.	Compact.
Prunier	Blanc roux, veiné.	Compact.
Rhodes, bois de rose vrai	Blanc jaunâtre.	Dur.
Robinier, faux acacia	Jaune foncé.	Dur.
Rose ou bois marbré	Jaune rouge rayé.	Compact.
Rouge de sang	Rouge foncé.	Dur.
Sainte-Lucie	Gris rougeâtre.	Compact.
Santal blanc	Blanc roux.	Plein.
Santal citrin	Jaune jonquille.	Dur.
Santal rouge	Rouge vineux.	Dur.
Sapin	Blanc ou rougeâtre.	Solide, élastique.
Sappan	Jaune roux.	Dur.
Satiné rouge	Rouge veiné jaune.	Plein.
Sauvageon	Blanchâtre.	Dur.
Sureau	Jaune.	Demi-dur.
Teck	Jaune veiné.	Compact.
Thuya	Brun moucheté.	Compact et dur.
Tilleul	Jaune pâle.	Tendre et léger.
Violet ou King-wod	Violet ou vineux.	Plein.

BOIS USITÉS EN CHARPENTE, MENUISERIE, ÉBÉNISTERIE ET MARQUETERIE

bogie [*jî*] ou **boggie** [*bo-ghi*] n. m. Truck à deux essieux, sur lequel porte l'avant-train d'une locomotive ou le châssis d'un wagon.

Bogisic (Balthazar), savant jurisconsulte dalmate, né à Caotat, près de Raguse, vers 1837, m. à Rieka en 1908.

Bogolubof (Alexis Petrovitch), peintre russe d'histoire et de genre, né en 1824, m. à Paris en 1887. Ses principaux tableaux sont au Palais d'hiver de Saint-Pétersbourg.

bogomiles ou **bogarmiles** n. m. pl. Hérétiques du XIe siècle, disciples de Basile, qui niaient la transsubstantiation. (Ils se maintinrent en Bulgarie pendant le moyen âge.) S. un *bogomile* ou *bogarmile*.

Bogota ou **Santa-Fé-de-Bogota,** capit. de la républtque de Colombie et de l'Etat de Cundinamarca, près de la *rivière de Bogota ;* 120.000 h. Savons, draps, toiles, cuirs. Tremblements de terre fréquents.

bogue [*bo-ghe*] n. f. (provenç. *boga*). Enveloppe de la châtaigne armée de piquants. Pelle dont on se sert pour enlever les boues.

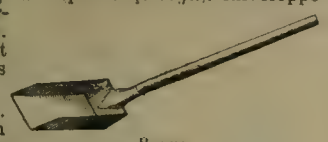

Bogue.

boguer [*ghé*] v. n. Au bog, mettre un enjeu. V. a. Faire mûrir du raisin, des coings, etc., sur la paille.

boguette [*ghè-te*] n. f. L'un des noms du sarrasin ou blé noir.

Boguslawski (Adalbert), auteur et artiste dramatique polonais, véritable créateur de l'art théâtral dans sa patrie (1759-1829).

Bohain [*bo-in*], ch-l. de c. (Aisne), arr. et à 21 kil. de Saint-Quentin, sur le canal de Torrents, affl. de l'Escaut ; 6.790 h. (en 1914). Ch. de f. N. Cachemires, gazes ; tissus d'ameublement. Briqueteries. Victoire des Anglo-Américains sur les Allemands le 17 octobre 1918. — Le cant. a 14 comm. et 21.140 h.

bohé ou **boé** n. m. (de *Bohé*, montagne de la Chine). Sorte de thé noir.

bohème n. f. Classe de littérateurs et d'artistes qui vivent au jour le jour : *Murger a chanté la bohème.* Leur genre de vie, misérable et fantaisiste : *s'enfoncer dans la bohème.* N. Personne qui pratique la vie de bohème : *un, une bohème.* Adjectiv., dans le même sens : *mœurs bohèmes ; style, genre bohème.*

Bohème (*Scènes de la vie de*), par H. Murger (1849). Ouvrage célèbre, où la vie de bohème de cette époque est spirituellement détaillée et sentimentalement idéalisée. Colline, Schaunard, Musette, etc., sont des types universellement connus. Théodore Barrière a tiré de cette étude amusante et triste une comédie en cinq actes (1851), et le musicien italien Puccini un opéra en quatre actes (1896), partition gracieuse et scénique. Leoncavallo a aussi écrit sur le même sujet une comédie lyrique en quatre actes (1897).

Bohême, pays de l'Europe centrale, en Tchéco-Slovaquie. C'est un plateau granitique, encadré de hautes montagnes (monts de Bohême, Erzgebirge, Riesengebirge, etc.), arrosé par l'Elbe et la Moldau ; contrée fertile, industrieuse et possédant des ressources minérales et forestières considérables ; 6.319.000 h. (*Bohémiens* ou, auj., *Tchèques*). Capit. *Prague.* Conquise, au Ve siècle apr. J.-C., par des Slaves sur les Germains, évangélisée au IXe siècle, la Bohême constitua jusqu'en 1545 un royaume indépendant, réuni ensuite à la monarchie autrichienne jusqu'en 1919. Le traité de Saint-Germain a séparé 1918 la Bohême de l'Autriche-Hongrie et en a fait une partie de la Tchéco-Slovaquie.



Armoiries de la Bohême.

Bohémien, enne [*mi-in, è-ne*], habitant ou originaire de la Bohême : *les Bohémiens.* Adjectiv. : *l'industrie bohémienne.* (On dit auj. plus souvent *Tchèques* pour désigner les Slaves de la Bohême.)

Bohémiens [*mi-in*], nom donné en France au peuple nomade des Tziganes, parce qu'on le croyait originaire de la Bohême. (V. TZIGANES.) N. Vagabond, mendiant : *un bohémien ; une bohémienne.* Quelque-fois syn. de BOHÊME.

Bohémond [*mon*], nom de plusieurs seigneurs normands, princes de Tarente, d'Antioche et de Tripoli. Bohémond Ier, né entre 1052 et 1060, fils de Robert Guiscard, épousa Constance, fille de Philippe Ier, roi de France (m. en 1111). — BOHÉMOND II régna à Antioche de 1126 à 1129 (1107-1129). — Le dernier prince de cette lignée, BOHÉMOND VII, mourut en 1287.

Boïardo (Mathieu-Marie, comte), poète italien, né à Scandiano, près de Modène, m. à Reggio (1430-1494) ; auteur du *Roland amoureux* (*Orlando innamorato*), épopée en 69 chants, dont le *Roland furieux* de l'Arioste est une suite.



Boieldieu.

Boieldieu (François-Adrien), célèbre compositeur français, né à Rouen, m. à Jarcy (1775-1834). Il vécut longtemps en Russie. Auteur de *la Dame blanche*, du *Calife de Bagdad*, du *Nouveau Seigneur du village*, des *Voitures versées*, etc. Boieldieu a la distinction, la grâce, le charme, l'inspiration à la fois abondante et exquise, joints à une facture extrêmement remarquable.

Boïens [*i-in*] (lat. *Boii*), ancien peuple de la Gaule établi entre l'Allier et la Loire ; capit. *Gergovie.*

Boigne (Benoit LEBORGNE, comte **de**), officier savoisien, né à Chambéry (1751-1830). Il devint général en chef des troupes du prince mahratte Sindiah. — Sa femme, Charlotte D'OSMOND, née à Versailles, m. à Paris (1789-1866), a rédigé de piquants *Mémoires* (publiés en 1907).

Boileau [*ló*] (Etienne), prévôt de Paris sous saint Louis, m. vers 1269 ; auteur du *Livre des métiers*, précieux recueil contenant les règlements des corporations ouvrières.

Boileau-Despréaux [*dé-pré-ô*] (Nicolas), célèbre poète et critique français, né et m. à Paris (1636-1711) ; auteur des *Satires*, des *Epîtres*, de l'*Art poétique*, du *Lutrin*, etc. Il fut reçu en 1684 à l'Académie française. Il passa une bonne partie de sa vie dans sa célèbre maison d'Auteuil, qu'il tenait de la libéralité de Louis XIV. D'une grande bonté de cœur, il fut l'ami dévoué de Corneille malheureux, de Molière, de Racine et de La Fontaine. Poète un peu froid, mais précis, spirituel et châtié, critique éminent de l'art classique, il eut le défaut de méconnaître notre vieille poésie nationale en ne comptant pour rien les prédécesseurs de Malherbe, mais il employa le meilleur de son esprit fin, sensé et mordant, à enseigner aux écrivains la nécessité du travail, à combattre l'afféterie, l'emphase, l'érudition pédantesque, les fadeurs, les faux brillants, en un mot tout ce qui s'éloigne de la nature et de la raison.



Boileau.

boille [*bo, ll* mll., *e*] n. f. Anc. mesure de capacité pour les liquides, encore en usage dans certaines régions et qui équivaut à peu près au sixième du muid.

Boilly (Louis-Léopold), peintre lithographe français, né à La Bassée, m. à Paris (1761-1845). Il excella dans les scènes populaires et de genre (*l'Arrivée de la diligence* [Louvre]).

Boindin (Nicolas), érudit et auteur dramatique français, né et m. à Paris (1676-1751).

Boinvilliers-Desjardins [*vi-li-é*] (Jean-Etienne), grammairien français, né à Versailles (1764-1830).

boire v. a. (lat. *bibere.* — *Je bois, tu bois, il boit, nous buvons, vous buvez, ils boivent. Je buvais. Je bus. Je boirai. Je boirais. Bois, buvons, buvez. Que je boive, que nous buvions. Que je busse. Buvant. Bu, ue*). Avaler un liquide : *boire de l'eau.* Dépenser en boisson : *boire son héritage. Boire la santé*, ou, plus souvent, *à la santé de quelqu'un*, faire des vœux pour lui en buvant. *Absol.* S'enivrer : *ceux qui boivent finissent mal.* Absorber : *le soleil boit la rosée.* S'imbiber : *l'éponge boit l'eau.* Se noyer : *j'ai failli boire. Donner pour boire*, donner quelque chose en sus du prix convenu. (V. POURBOIRE.) *Fam. Boire sec* : 1° sans mettre d'eau dans ce que l'on boit ; 2° souvent et en vidant complètement son verre. *Il y a là à boire et à manger*, au fig., il y a du bon et du mauvais. *Il n'y a pas là d'eau pour boire*, c'est une affaire peu lucrative. *Le roi boit ! La reine boit !* exclamations que l'on pousse le jour des Rois quand boivent le roi ou la reine de la fève. *Boire du lait*, être très flatté, très heureux de quelque chose. *Fig.* et *poét.* Puiser, se procurer : *boire l'air, la joie, la santé.* Recueillir avidement : *boire les paroles de quelqu'un.* Contempler avec ardeur : *boire quelqu'un des yeux. Fig.* Etre forcé d'endurer : *boire une insulte. Boire le calice jusqu'à la lie*, supporter un malheur dans toute son étendue. PROV. : **C'est, ce n'est pas la mer à boire,** c'est, ce n'est pas extrêmement difficile. **Il boirait la mer et les poissons,** rien ne peut apaiser sa soif. **Le vin est tiré, il faut le boire,** on est trop avancé pour reculer. **Il ne faut pas dire : « Fontaine, je ne boirai pas de ton eau, »** on est parfois amené à faire ce dont on était le plus éloigné. **Croyez cela et buvez de l'eau,** se dit ironiquement à propos d'une chose qui ne mérite pas de croyance. **Qui a bu boira,** on ne se corrige jamais d'un défaut, devenu une habitude.

boire n. m. Ce qu'on boit : *le boire. Perdre le boire et le manger*, être si absorbé par quelque chose qu'on ne pense plus aux nécessités de la vie.

bois [*boi*] n. m. (bas lat. *boscum*). Substance dure et compacte des arbres : *du bois lourd.* Lieu planté d'arbres : *un bois de grande superficie est une forêt ; de peu de surface, c'est un bocqueteau. Absol. Le Bois*, le bois de Boulogne à Paris. *Bois de fer*, nom donné à divers bois très compacts et très durs. *Bois de Panama*, écorce de *quillaja saponaria*, qui a des propriétés analogues à celles du savon. Objet de bois : *un beau bois de lit.* Hampe d'un drapeau, bâton d'une lance. *Le bois d'un fusil*, la monture en bois sur laquelle sont fixés le canon et le mécanisme

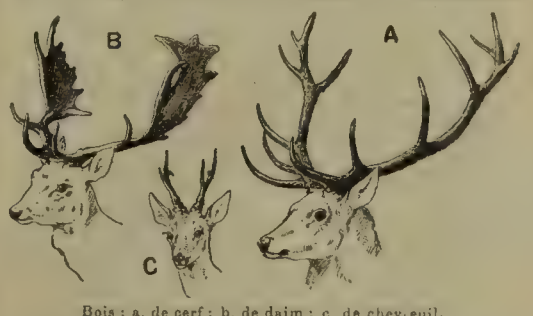

Bois : a, de cerf ; b, de daim ; c, de chevreuil.

d'un fusil. Cornes rameuses de quelques animaux, comme le cerf, le chevreuil et le daim : *bois du cerf. Homme des bois*, nom vulgaire de l'orang-outan. *Fam. Homme de bois*, homme sans énergie, sans volonté. *Bois d'ébène*, les nègres. *Etre du bois dont on fait les flûtes*, être très accommodant. *Etre du bois dont on fait...*, avoir en soi les qualités requises pour devenir... *Pop.* Meubles : *être dans ses bois. On n'est pas de bois*, le sexe réclame ses droits. (V. GUEULE.) *Mus.* Nom familier qu'on donne au groupe des instruments à vent, faits en bois, tels que la flûte, la clarinette, le hautbois et le basson. PROV. : **Faire flèche de tout bois,** mettre tout en œuvre pour réussir. **On verra de quel bois je me chauffe,** par menace : on verra ce que je puis faire. **La faim fait sortir le loup du bois,** la nécessité nous contraint à faire des choses qui ne sont pas dans nos goûts. **Trouver visage de bois,** trouver la porte fermée, ne trouver personne. **Etre volé comme dans un bois,** être la dupe de fripons. **Le bois tortu fait le feu droit,** il est permis de recourir à des moyens détournés pour arriver à un but honnête.

— ENCYCL. *Bot.* et *chim.* En botanique, le bois est le tissu vasculaire des plantes à racines ; mais, vulgairement, on n'emploie ce mot que lorsque la plante vit assez longtemps pour former des couches concentriques dont le nombre indique l'âge de la plante. Au centre existe le *cœur* du bois et, à la périphérie, l'*aubier.* Les bois sont très employés dans l'industrie ; on s'en sert aussi comme chauffage, et on retire par distillation des produits liquides : acides, alcools et goudrons.

— *Industr.* On classe ordinairement les bois en *bois durs* (chêne, frêne, orme, érable, châtaignier, noyer, hêtre, platane, charme) ; *bois blancs* (saule, peuplier, aune, bouleau, tilleul, *bois résineux* (pin, sapin, mélèze, if, épicéa) ; *bois fins* (olivier, buis, sorbier, alisier, merisier, cornouiller, etc.) et *bois exotiques* (acajou, ébène, gaïac, palissandre, thuya, bois de rose, etc.).



Tronc d'arbre (section transversale) : m, moelle ; bp, bois primaire ; bs, bois secondaire ; rm, rayons médullaires ; cg, couche génératrice ; lib, liber ; e, écorce ; lié, liège.

On emploie pour la *construction* et la *charpente :* le chêne ; pour la *carrosserie* et le *charronnage :* le frêne, l'orme, le charme, le cornouiller, le platane ; pour l'*ébénisterie :* le chêne, le noyer, le poirier et les bois exotiques ; pour le *tournage :* les bois à grain dur (buis, olivier, genévrier, citronnier, vigne) ; pour la *boissellerie :* le bouleau blanc, le saule, le hêtre, etc. ; pour la *tonnellerie* : le châtaignier et le chêne ; pour la *vannerie :* l'osier ; pour la *teinture :* le bois de Campêche, les bois rouges du Brésil, du Nicaragua, de Colombie, etc. ; le bois de santal ; les bois jaunes, etc. ; pour le *chauffage* : le chêne, le charme, le hêtre, le frêne et l'orme.

Après l'abatage, les bois sont triés sur place et classés en deux grandes catégories : *bois de chauffage* et *bois d'œuvre.*

Les *bois de chauffage*, qui comportent les branches des arbres abattues, les brins mal venus, irréguliers, les déchets des coupes, les racines et fragments de souches, sont débités sur la coupe en *bûches, quartier* (bûches refendues), *rondins* ou *moulée*, et *charbonnette* (pour la fabrication du charbon de bois). Les menues branches et déchets servent à faire des falourdes, des fagots, cotrets, fascines et bourrées. Le bûcheron, pour débiter ces bois, utilise la hache, la scie à bûches, la serpe et s'appuie soit sur un chevalet, soit sur un trépied rustique. Certaines essences de nos forêts (laurier, érable, cornouiller, fusain, nerprun, bourdaine, if, sorbier, etc.), même en menus brins, sont rassemblées à part pour certaines industries. Une fois débités, les bûches sont empilées en stères (piles, rôle ou cordes).

Les *bois d'œuvre* ou *de construction* sont distingués en : 1° *bois de construction* ou *de service*, comprenant la *charpente* (madriers, pannes, poutres, chevrons) et les bois *de menu service* (traverses de chemin de fer, étais de mines, poteaux télégraphiques, perches à houblon, bois de charronnage, de carosserie, de tour) ; 2° *bois d'industrie : sciage* (tous les bois), *tranchage* (noyer, chêne, hêtre, érable, tilleul, poirier, pommier, puis, parmi les essences exotiques, acajou, palissandre, ébène, tulipier, etc.), *fente* (châtaignier, pin sylvestre, mélèze, érable champêtre, sapin, épicéa, coudrier, tremble, aune, frêne, etc.).

Les pièces de bois d'œuvre sont d'abord découpées en grumes de longueur déterminée, souvent équarries ou écorcées sur place ; mais le débitage s'effectue ordinairement dans des usines (scieries) actionnées mécaniquement (houille verte, houille blanche, électricité) et pourvues de scies rapides (verticales, horizontales, circulaires, à ruban, etc.).

Le sciage le plus simple, pratiqué autrefois par les scieurs de long, donne des pièces de charpente et des planches ; mais le débitage des bois utilisés par l'ébénisterie, la carrosserie, le charronnage, le placage, la fabrication des manches d'outils, etc., se fait d'après des méthodes de débitage particulières, qui attaquent les mailles du bois suivant la profondeur.

Le tranchage donne les planchettes utilisées par les industries du placage, de l'ébénisterie, de la carrosserie, fabrication de pianos, boîtes de toutes sortes.

La fente fournit la tonnellerie (de merrains, de cercles à tonneaux), la boissellerie, etc.

On empêche l'altération des bois en remplaçant au moyen d'injections les liquides intérieurs par un principe minéral insoluble, ou en les faisant macérer dans certaines dissolutions (sulfate de cuivre, créosote, etc.). Pour empêcher de se pourrir les pieux qu'on enfonce en terre, on en carbonise la pointe à la surface, qu'on enduit ensuite de goudron. On dessèche les bois en les empilant sous des hangars bien ventilés, souvent après les avoir fait séjourner, dépouillés de leur écorce, dans l'eau, qui remplace la sève, et s'évapore ensuite plus facilement. On réussit à empêcher le bois de *travailler* sous l'influence des variations atmosphériques, en ne l'employant qu'après l'avoir laissé séjourner huit jours dans une solution de sel marin à saturation.

Incombustibilité du bois. On donne d'abord au bois deux ou trois couches d'une solution faible de 1 volume de silicate de soude (verre soluble), avec 3 volumes d'eau. Le bois s'en imprègne très fortement. Cet enduit étant presque sec, on y applique une couche de lait de chaux, que l'on fixe dès qu'elle est à peu près sèche par une solution de verre soluble plus concentrée : 2 volumes de dissolution sirupeuse de silicate de soude, avec 3 volumes d'eau. Ainsi préparé, non seulement le bois résiste indéfiniment aux intempéries, mais encore il ne brûle pas lorsqu'il est soumis à l'action d'une flamme.

Bois de paille. C'est un produit artificiel, fabriqué avec des feuilles de carton de paille réunies par un mastic imperméable à l'eau et soumises à une pression considérable. On peut, d'ailleurs, le scier, le clouer, le polir comme un bois dur et, de plus, il est peu combustible.

Bois sacré cher aux Muses et aux Arts (*le*), grande peinture décorative de Puvis de Chavannes (musée de Lyon, 1884). (V. p. 307).

Bois sacrés. Les anciens consacraient au culte certains bois qui devenaient comme des temples en plein air : en Grèce, bois de Dodone, consacré à Jupiter ; bois d'Epidaure, consacré à Esculape, etc. En Italie, bois de Vesta et bois de l'Asyle, à Rome ; aux environs, bois de Diane et d'Egérie.

Bois sacré (*le*), comédie en trois actes, de R. de Flers et G. de Caillavet (1910) ; spirituelle satire des milieux littéraires et artistiques mondains.

Bois (Jules), littérateur français, né à Marseille en 1870, a consacré de nombreux ouvrages aux mystères de l'au-delà. Il a écrit pour le théâtre *la Furie*, etc.

Bois (Le), com. de la Charente-Inférieure, arr. et à 22 kil. de La Rochelle, dans l'île de Ré ; 1.500 h.

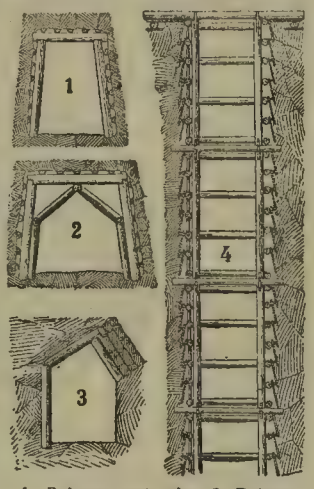

1. Boisage sans sole ; 2. Boisage ; 3. Demi-boisage ; 4. Boisage de puits.

boisage [*za-je*] n. m. Action de boiser, de garnir d'arbres. Action de revêtir de pièces de bois l'intérieur des puits et des galeries de mines. Bois employé pour cette opération. Le revêtement lui-même.

Boisard [*zar*] (François-Marie), fabuliste français, né à Caen (1744-1833).

Bois-Colombes, comm. de la Seine, arr. de Saint-Denis, à 9 kil. de Paris. Ch. de f. Etat ; 14.700 h. Brasseries, fabriques de parfumerie, cycles, etc.

Bois-d'Amont, comm. du Jura, arr. et à 44 kil. de Saint-Claude, sur l'Orbe ; 1.400 h. Boîtes et caisses de sapin. Scieries.

Bois-de-Céné, comm. de la Vendée, arr. et à 51 kil. des Sables-d'Olonne ; 1.960 h. Ch. de f. Etat.

Boisdeffre (Raoul Le Mouton **de**), général français, né à Alençon (1839-1919) ; fut, en 1893, chef d'état-major général et démissionna, en 1898, à l'occasion de l'affaire Dreyfus.

Boisdeffre (René **de**), compositeur français, né à Vesoul (1838-1906) ; auteur de nombreuses compositions de musique de chambre, de mélodies vocales et de pièces de genre.

Bois-d'Haisne, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Charleroi) ; 2.950 h.

Bois-d'Oingt [*boi-doin*] (**Le**), ch.-l. de c. (Rhône), arr. et à 14 kil. de Villefranche, près de l'Azergne, affl. de la Saône ; 1.400 h. Ch. de f. P.-L.-M. Alcools, vinaigres. — Le cant. a 19 comm. et 13.600 h.

boisé [*zé*], **e** adj. Garni d'arbres : *pays boisé.*

Boise-City, v. des Etats-Unis, capit. de l'Etat d'Idaho, sur le Boise-River, sous-affl. du Columbia ; 5.000 h.

boisement [*ze-man*] n. m. Plantation de bois : *les boisements se pratiquent par semis ou plantations.* Ant. **Déboisement.**

boiser [*zé*] v. a. Garnir d'une boiserie ou d'un boisage : *boiser un salon ; boiser une galerie de mine.* Planter d'arbres : *boiser une montagne.* Construire la carcasse d'un bâtiment : *boiser un navire.*

boiserie [*ze-rî*] n. f. Menuiserie qui couvre les murs d'un appartement. (On distingue les *boiseries dormantes*, dont font partie les planchers ou parquets, les placards, plafonds, cloisons, etc. ; et les *boiseries mobiles*, desquelles dépendent tous les meubles qui se meuvent sur place.)

boisettes [*zè-te*] n. f. pl. Brindilles et menu bois, que les malheureux sont autorisés à ramasser.

boiseur [*zeur*] n. m. Ouvrier employé dans les mines aux travaux de boisage.

boiseux, euse [*zeû, eu-ze*] adj. Ligneux. (Peu us.)

Boisgelin de Cucé (Raymond **de**), prélat français, né à Rennes, m. à Angervilliers (1732-1804). Il émigra pendant la Révolution et fut nommé, après le Concordat, archevêque de Tours, puis cardinal. Il était membre de l'Académie française depuis 1766.

Boisgervilly [*boi-jèr*], comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 9 kil. de Montfort ; 1.310 h.

Bois-Grenier, comm. du Nord, arr. et à 16 kil. de Lille ; 1.230 h.

Bois-Guillaume, comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 3 kil. de Rouen ; 3.460 h. Briqueterie.

Boisguillebert [*boi-ghi, ll* mll., *e-bèr*] (Pierre Le Pesant **de**), économiste français, cousin de Vauban, né et m. à Rouen (1646-1714). Esprit ouvert et libéral, il plaida la cause de la liberté du travail et de l'affranchissement du commerce ; auteur du *Détail de la France* et du *Factum de la France.*

Bois-le-Duc [*boi-le-duk*], en flam. **Hertogenbosch,** v. forte de Hollande, ch.-l. du Brabant septentrional, au confluent de l'Aa et de la Dommel, affluent de la Meuse ; 31.300 h. Port de rivière actif. Fabrication de draps, chapeaux, glaces ; filatures de lin, distilleries, raffineries.

Bois-le-Roi, comm. de Seine-et-Marne, arr. et à 9 kil. de Fontainebleau, 1.430 h. Ch. de f. P.-L.-M.

Boislisle [*boi-li-le*] (Arthur Michel **de**), historien français, né à Beauvais, m. à Paris (1835-1908). On lui doit une monumentale édition des *Œuvres de Saint-Simon.*

Boismé, comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 9 kil. de Bressuire ; 1.590 h.

Boismont [*boi-mon*] (l'abbé Nicolas Thyrel **de**), un des meilleurs prédicateurs du XVIIIe siècle ; né en Normandie, m. à Paris (1715-1786).

boisqueteau [*boi-ke-tô*] n. m. Petit bois, bouquet de bois. (On dit aussi boqueteau.)

Bois-Robert [*boi-ro-bèr*] (l'abbé François Le Métel **de**), poète et auteur dramatique français, né à Caen, m. à Paris (1592-1662) ; célèbre par son humeur enjouée. L'un des premiers membres de l'Académie française, dont il passe pour avoir suggéré l'idée à son protecteur Richelieu, ce qui ne l'empêcha pas de plaisanter la docte Compagnie sur la lenteur à rédiger le fameux *Dictionnaire :*

> ... Tous ensemble ils ne font rien qui vaille ;
> Depuis six mois dans l'F on travaille ;
> Et le destin m'aurait fort obligé
> S'il m'avait dit : tu vivras jusqu'au G.

Il a composé dix-huit pièces de théâtre, dont l'une, *la Belle Plaideuse* (1655), passe pour avoir inspiré quelques scènes de l'*Avare* de Molière.

Bois-Sacré, comm. d'Algérie (dép. d'Alger, arr. de Tizi-Ouzou) ; 7.300 h.

Boisschot, comm. de Belgique (Anvers, arr. de Malines), près de la Grande Nèthe ; 2.900 h.

boisseau [*boi-sô*] n. m. (même étym. que *boîte*). Ancienne mesure de capacité pour les matières sèches, de contenance variable suivant les pays (environ 13 litres) ; son contenu. Poteries s'emboîtant les unes dans les autres pour former des cheminées, des ventilateurs, etc. *Fig. Mettre la lumière sous le boisseau*, cacher la vérité.

boisselage [*boi-se*] n. m. Travail exécuté par le mesureur de matières sèches.

boisselée [*boi-se-lé*] n. f. Contenu du boisseau : *une boisselée de haricots, de noix.*

boisselier [*boi-se-li-é*] n. m. Qui fait des boisseaux et des ustensiles de bois.

boisselière [*boi-se*] n. f. Nom vulgaire de la pie-grièche grise.

Boisselle (**La**), lieudit du dép. de la Somme, sur le plateau de Picardie, au nord-est de la vallée de l'Ancre et de la ville d'Albert. Ardents combats au cours de la « première offensive » de l'année 1915. La ferme de La Boisselle a été prise par les Anglais de sir Douglas Haig le 5 juillet 1916, au début de la bataille de la Somme (juillet-novembre 1916).

boissellerie [*boi-sè-le-rî*] n. f. Art ou commerce du boisselier. Objets qu'il fabrique. (La boissellerie comprend la fabrication des mesures de capacité en bois, des cribles, tamis, seaux, soufflets, etc.)

boisselon [*boi-se*] n. m. Petite bêche très étroite, pour sarcler le blé.

Boisset, comm. du Cantal, arr. et à 32 kil. d'Aurillac ; ch. de f. Orl. ; 1.700 h.

Boissezon, comm. du Tarn, arr. et à 14 kil. de Castres ; 1.910 h. Molletons et flanelles.

Boissier [*boi-si-é*] (Gaston), professeur et écrivain français, né à Nîmes, m. à Viroflay (1823-1908), secrétaire perpétuel de l'Académie française. Il a écrit des études très nourries et très vivantes sur la littérature et les mœurs romaines : *Cicéron et ses amis, l'Opposition sous les Césars, la Religion romaine, la Fin du paganisme*, etc.


Gaston Boissier.

Boissière (**La**), comm. de la Vendée, arr. et à 44 kil. de La Roche-sur-Yon ; 1.560 h.

Boissière (Jean-Baptiste), lexicographe français, né à Valognes, m. à Paris (1806-1885) ; auteur du *Dictionnaire analogique.* Il collabora au *Grand Dictionnaire universel* de Pierre Larousse.

boisson [*boi-son*] n. f. (lat. *bibitio*). Tout ce qu'on boit : *boisson échauffante, rafraîchissante.* Habitude de boire des liqueurs enivrantes : *être adonné à la boisson. Etre pris de boisson*, être ivre. *Spécialem.* Eau mélangée de vin ou de vinaigre. Eau qui a passé sur du marc de raisin, des fruits, etc. (On dit aussi piquette.)

— Encycl. *Hyg.* Les boissons servent à remplacer dans l'organisme l'eau éliminée par la respiration, la transpiration et l'urine. Il suffirait donc de boire de l'eau pure pour calmer la soif ; mais, pour satisfaire son goût, l'homme a fabriqué diverses boissons : boissons *acides* (limonades, orangeades, bichof, eau de Seltz artificielle, etc.), boissons *alcooliques* (vins, cidres, bières, liqueurs, etc.), boissons *aromatiques* (thé, café et autres infusions). Les boissons alcooliques absorbées en petite quantité n'incommodent pas l'organisme, mais l'abus détermine des maladies chroniques très graves.

Les boissons sont prises généralement froides ; il est préférable de prendre les infusions chaudes ; mais il faudra toujours s'abstenir des boissons glacées.

Pour rafraîchir les boissons, on peut employer la méthode suivante : mélanger en les pulvérisant 25 grammes de salpêtre à 25 grammes de sel ammoniac, puis verser le tout dans 5 litres d'eau. Plonger, dans le récipient où vient d'être opéré le mélange, les bouteilles ou carafes contenant les boissons à rafraîchir.

— *Dr.* Les droits sur les boissons, recouvrés par l'administration des contributions indirectes, sont perçus sur les vins, cidres, poirés et hydromels, sur les alcools, spiritueux et vins de liqueur, sur les bières.

Les boissons sont soumises aux droits ci-après :

Vins, cidres, poirés, hydromels. Droit de circulation.

Vins de raisins secs. Droit de fabrication et droit de consommation.

Bières. Droit de fabrication.

Alcools. Droit général de consommation ; surtaxe sur les apéritifs ; droit d'entrée.

Vins de liqueur. Droit de consommation et droit d'entrée sur l'alcool qu'ils contiennent, avec minimum d'imposition de 15° porté à 16° pour les vermouths et quinquinas.

Vins alcoolisés. Droit de circulation sur le vin : double droit de consommation et d'entrée sur l'alcool de surface (au-dessus de 15°).

Les expéditions à délivrer pour le transport des vins et cidres sont : 1° un *acquit-à-caution* pour les envois à destination des marchands en gros ; 2° dans tous les autres cas, un *congé.*

Pour obtenir, en vue du déplacement de vin de raisin frais, cidre, poiré et hydromel, un *acquit-à-caution*, l'expéditeur ou l'acheteur fait une déclaration à la recette buraliste ; le déclarant présente une caution solvable, qui s'engage, conjointement et solidairement avec lui, à faire rendre la boisson à destination dans le délai fixé pour le transport et à rapporter un certificat de décharge délivré par la régie, dans le délai spécifié à l'acquit-à-caution. A défaut de caution, le déclarant consigne le double du droit de ciculation.

Le *congé* comporte le payement des droits au comptant entre les mains du receveur buraliste au moment où la déclaration d'expédition est souscrite et, par conséquent, avant l'enlèvement des boissons. On est donc dispensé de fournir caution.

Le simple consommateur ne peut transporter des boissons que « de chez lui à chez lui » ; autrement, il ferait un véritable commerce, qui le rendrait sujet à la déclaration et à la licence. Les viticulteurs doivent déclarer chaque année, après la récolte, à la mairie de leur commune, la superficie de leurs vignes en production et la quantité de vin produite. Il ne leur est délivré d'expéditions de la régie que pour la quantité déclarée.

Sont exemptés du *droit de circulation* : 1° Les vins, cidres et poirés qu'un propriétaire récoltant fait transporter de son pressoir ou d'un pressoir public à ses caves et celliers, ou de l'une à l'autre des ses caves dans l'étendue du canton où la récolte a été faite, ou des communes limitrophes de ce canton, qu'elles soient, ou non, dans le même département ;

2° Les boissons de même espèce qu'un colon partiaire, fermier ou preneur à bail emphytéotique à rente, remet au propriétaire ou reçoit de lui, dans les mêmes limites, en vertu de baux authentiques ou d'usages notoires.

Pour avoir droit à l'exemption, il faut que le récoltant jouisse de la cave dans laquelle il dépose d'abord ses vins et de celle où il les fait conduire ensuite ; dans ce cas, un simple laissez-passer détaché d'un registre mis par la régie à la disposition du récoltant, suffit pour accompagner la boisson.

La fabrication industrielle, la circulation et la vente des raisins secs ou autres vins artificiels, à l'exception des vins de liqueur et mousseux et des vins de marc et de sucre, sont exclues du régime fiscal des vins et soumises au régime de l'alcool pour leur richesse alcoolique totale, acquise ou en puissance. Quant aux vins de marc et sucre, la fabrication et la circulation en vue de la vente en sont interdites.

Il en est de même pour les cidres et poirés obtenus autrement que par la fermentation de pommes ou poires fraîches, avec ou sans sucrage.

La détention, à un titre quelconque, de ces vins, cidres et poirés, est interdite à tout négociant, entrepositaire ou débitant de liquide, à moins qu'ils ne soient pas destinés à la vente.

La fabrication des boissons de marc, dites *piquettes*, provenant de l'épuisement des marcs par l'eau, sans addition de sucre ou de matières sucrées, n'est autorisée que pour la consommation familiale et jusqu'à concurrence d'un certain nombre d'hectolitres par exploitation. Pour les eaux-de-vie et liqueurs, v. eau-de-vie.


Boissonade.

Boissonade (Jean-François), hélléniste français, né et m. à Paris (1774-1857). Membre de l'Académie des inscriptions, il a beaucoup contribué à remettre en honneur, en France, les études grecques.

Boissy (Louis **de**), né à Vic-sur-Cère, m. à Paris (1694-1758) ; littérateur français fécond, mais médiocre, auteur de satires et de comédies (*les Dehors trompeurs* ou *l'Homme du jour*).

Boissy d'Anglas [*glass*] (François-Antoine), membre de la Convention, né à Saint-Jean-de-Chambre (Ardèche), m. à Paris (1756-1826). Il montra une noble fermeté d'âme en présidant la Convention, le jour de l'émeute du 1er prairial (20 mai 1795). Le peuple de Paris avait envahi la salle ; un jeune député, nommé Ferraud, fut tué d'un coup de pistolet. Sa tête, coupée et mise au bout d'une pique, fut présentée à Boissy d'Anglas, qui présidait alors. Le courageux Boissy resta inébranlable sur son siège, et salua la tête de son infortuné collègue. Il devint pair de France en 1814. — L'attitude héroïque de Boissy d'Anglas au 1er prairial a plusieurs fois inspiré les artistes : esquisse d'Eugène Delacroix, palpitante de vie (1831) ; de Court (1831) ; tableau de Vinchon (1831).


Boissy d'Anglas.

Boissy-Saint-Léger, ch.-l. de c. (Seine-et-Oise), arr. et à 12 kil. de Corbeil : 1.200 h. Ch. de f. E. — Le cant. a 16 comm. et 37.800 h.

Boiste (Claude), lexicographe français, né à Paris, m. à Ivry-sur-Seine (1765-1824) ; auteur d'un *Dictionnaire général de la langue française.*

boitard [*tar*] n. m. Carré de fonte fixé au centre de la meule gisante des anciens moulins.

Boitard (Joseph-Edouard), jurisconsulte français, né et m. à Paris (1804-1835) ; auteur des *Leçons de procédure civile* et des *Leçons de procédure criminelle.*

boite n. f. Etat du vin bon à boire. Syn. de boisson, dans le sens de *piquette.*

boîte n. f. (lat. pop. *buxta*). Coffret de bois, de carton ou de métal ; son contenu : *boîte de bonbons ; boîte à lait.* Tabatière. Pièce de pyrotechnie. Cavité

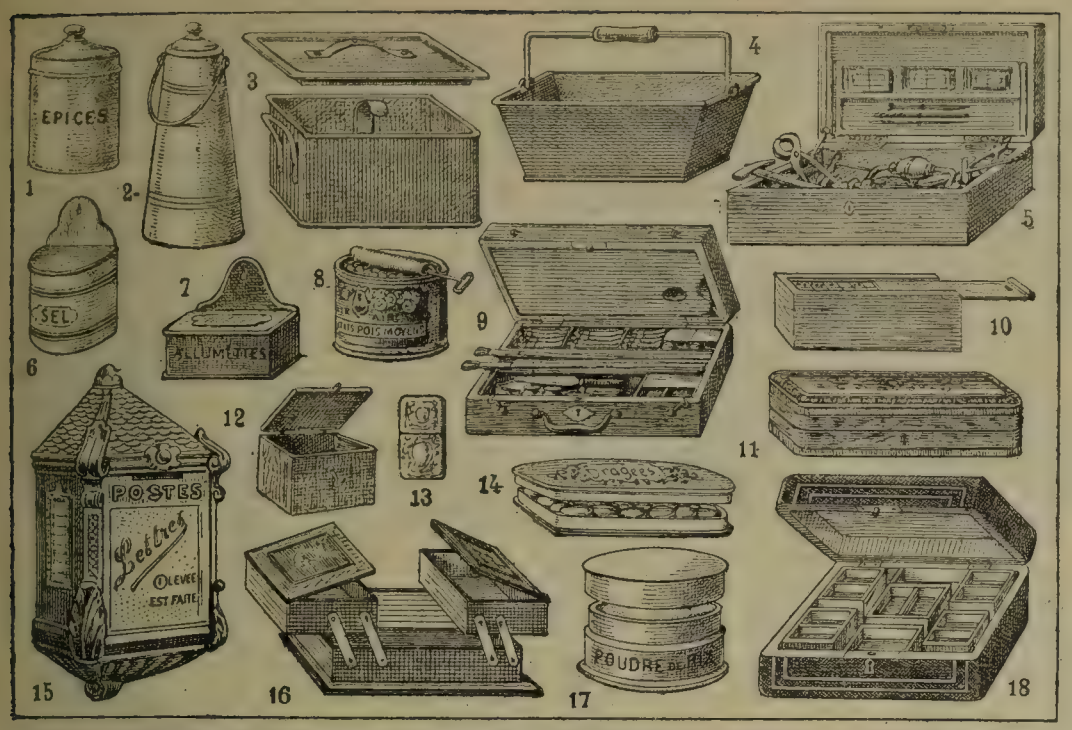

Boîte: 1. A épices; 2. A lait; 3. A asperges; 4. A ordures; 5. A outils; 6. A sel; 7. A allumettes; 8. A conserve; 9. A couleurs; 10. De dominos; 11. A gants; 12. A échantillon; 13. A allumettes (de poche); 14. A dragées; 15. Aux lettres; 16. A cigares; 17. A poudre de riz; 18. A boutons.

osseuse, qui contient certains organes : *la boîte du crâne*. *Mécan.* Noms de divers récipients qui tirent leur nom de leur contenu : *boîte à graisse, à sable*, etc. *Boîte de roues*, destinées à recevoir les fusées des essieux. *Artill. Boîte à balles, boîte à mitraille*, projectile creux, rempli de balles en fer ou en fonte, ou même de débris de projectiles. *Pop.* Logement incommode, ou mal tenu, etc.; prison; d'une façon générale, endroit où l'on est fort mal. (C'est, pour l'employé, le bureau; pour l'ouvrier, l'atelier; pour le collégien, le lycée, etc.); Bouche. *Fermer sa boîte*, se taire. *Fig.* et *fam. Boîte à malice*, ensemble des ruses, des secrets, dont une personne dispose. *Boîte à Perrette*, caisse secrète d'une association non avouée. (V. PANDORE.) *Boîte aux lettres*, boîte dans laquelle les particuliers jettent les lettres pour la poste, ou les facteurs les lettres pour les particuliers. PROV. et LOC. PROV. : **Dans les petites boîtes les bons onguents**, flatterie envers les personnes de petite taille, pour faire entendre qu'elles ont souvent plus de mérite que les autres. **Il semble sortir d'une boîte**, sa toilette est d'une extrême fraîcheur, ou *ironiq.*, prétentieuse, raide.

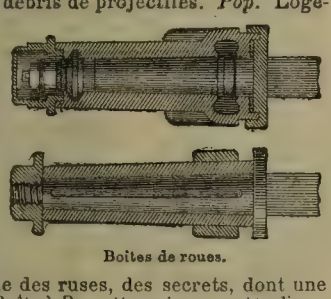

Boites de roues.



Boîte à mitraille.

Boiteau (Dieudonné-Alexandre-*Paul*), économiste et littérateur français, né et m. à Paris (1830-1886); auteur de *l'Etat de la France avant 1789*.

boitement [*man*] n. m. Action de boiter.

boiter [*té*] v. n. (de *boîte*, articulation). Marcher en clochant. *Fig.* Être imparfait; manquer de quelque chose : *pour qui jouit seul, le plaisir boite*.

boiterie [*rî*] n. f. Claudication. (S'emploie surtout en parlant d'un animal.)

— ENCYCL. *Art vétér.* La boiterie, chez les animaux, est toujours causée par une souffrance. Il faudra donc toujours examiner le membre qui produit la boiterie pour en déterminer la cause et chercher à y remédier. Les boiteries intermittentes anciennes sont classées parmi les vices rédhibitoires.

boiteux, euse [*teû, eu-ze*] adj. Qui boite : *cheval boiteux*. Dont les pieds sont inégaux : *table boiteuse*. Inégal, disproportionné : *union boiteuse*. Mal fait, peu sûr : *paix boiteuse*. Qui manque de cadence ou d'harmonie : *phrase boiteuse*. Lent dans son action : *la justice est boiteuse*. N. Personne affectée de claudication : *un boiteux*. PROV. : **Il ne faut pas clocher devant le boiteux**, il ne faut rien dire ni faire qui rappelle aux gens un défaut naturel. ALLUS. LITTÉR. V. PEDE PŒNA CLAUDO et PRIÈRE.

boîtier [*ti-é*] n. m. Coffre à compartiments. Boîte métallique, qui renferme le mouvement d'une montre. Boîte de chirurgie.

boîtier [*ti-é*] n. m. Ouvrier qui fait des boîtes. Facteur qui fait le service des boîtes supplémentaires.

boîtillement [*ti, ll* mll., *e-man*] n. m. Action de boitiller.

boîtiller [*ti, ll* mll., *é*] v. n. Boiter légèrement.

boîtillon [*ti, ll* mll.] n. m. Petite boite.

Boito [*bo-i-to*] (Arrigo), librettiste et compositeur italien, né à Padoue, m. à Milan (1842-1918). Il a écrit des livrets pour son propre opéra (*Mefistofele*), qui est une œuvre originale et poétique, et aussi pour des opéras de Verdi (*Otello* et *Falstaff*). — Son frère, CAMILLO, né à Rome, m. à Milan (1836-1914), fut architecte et écrivain d'art.

boitte [*boi-te*] n. f. Appât dont on se sert à la pêche. (On écrit aussi BOETE, BOETTE et BOUETTE.)

boitter [*boi-té*] ou **bouetter** [*bou-è-té*] v. n. Amorcer en jetant de la boitte.

boit-tout ou **boitout** [*boi-tou*] n. m. invar. *Fam.* Verre sans pied. *Pop.* Ivrogne. *Agric.* Puisard où vont se perdre les eaux des rigoles.

Boivin (François de), baron DE VILLARS, écrivain français, m. en 1618. Il fut bailli de Gex. On lui doit des *Mémoires* intéressants.

Boivin de Villeneuve (Jean), érudit et helléniste français, m. à Paris (1663-1726).

Boizot [*zo*] (Louis-Simon), sculpteur français, né et m. à Paris (1743-1809). On lui doit les figures de la fontaine du Châtelet à Paris.

Bojador (CAP), cap de l'Afrique, sur l'Atlantique, au N.-O. du Sahara.

Bojer (Johan), romancier et auteur dramatique norvégien, né à Trondhjem en 1872, auteur de : *une Vie errante, la Puissance du mensonge*.

bol n. m. (de l'angl. *bowl*, jatte). Vase demi-sphérique qui sert à contenir certaines boissons : *bol de porcelaine*. Contenu d'un bol : *boire un bol de lait*.



Bols.

bol n. m. (du gr. *bolos*, boule de terre). Grosse pilule. Non donné aux argiles ocreuses. *Bol d'Arménie*, argile ocreuse, rouge, grasse et qui est employée parfois en pharmacie. *Bol alimentaire*, masse formée par les aliments sur la langue après la mastication et qu'on avale en une fois.

Bol (Ferdinand), peintre de portraits et graveur hollandais, né à Dordrecht, m. à Amsterdam (1616-1680); il fut le meilleur élève de Rembrandt.



Boléro.

bolaire [*lè-re*] adj. Analogue au bol d'Arménie.

Bolante (*bois*), bois du dép. de la Meuse, dans la forêt d'Argonne, au sud du ruisseau des Meurissons, qui se jette dans la Biesme, affluent de l'Aisne. De rudes et nombreux combats furent livrés dans ce bois, au cours de la Grande Guerre.

Bolbec [*bèk*], ch.-l. de c. (Seine-Inférieure), arr. et à 30 kil. du Havre, sur le *Bolbec*, affl. de la Seine; 11.590 h. (*Bolbécais*). Ch. de f. Etat. Bestiaux, grains, étoffes. — Le cant. a 14 comm. et 21.270 h.

bolchevisme [*vis-me*] n. m. Opinion, parti des bolchevistes.

bolcheviste ou **bolchevik** (pl. *bolcheviki*) n. m. (de l'adj. russe *bolche*, plus grand). En Russie, maximaliste, c'est-à-dire celui qui réclame le maximum des revendications socialistes et révolutionnaires. ANT. **Menchevik** ou **minimaliste**.

Boldini (Jean), peintre italien, né à Ferrare en 1845; auteur de portraits vivants et souples.

boldo n. m. *Bot.* Genre de nyctaginacées, originaire du Chili et dont les feuilles sont employées avec succès dans les affections du foie.

bolduc [*duk*] n. m. (de *Bois-le-Duc*, v. de Hollande, où l'on fabrique des rubans de fil). Ruban de fil de lin ou de coton, que l'on emploie pour ficeler les paquets.

bolée [*lé*] n. f. Contenu d'un bol.

boléro n. m. (m. esp.). Danse espagnole assez vive, exécutée généralement à trois-quatre et souvent accompagnée par la guitare et les castagnettes. Air sur lequel elle s'exécute. Petite et courte veste de femme, petit chapeau rond de femme, à pompons, tous deux d'origine espagnole. Pl. des *boléros*.

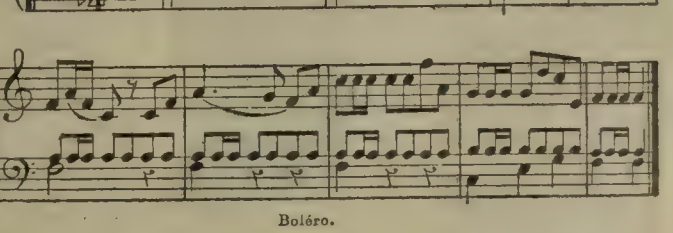

Boléro.

Boleslas [*lès-lass*], nom de plusieurs ducs ou rois de Pologne, dont le plus célèbre est BOLESLAS Ier LE GRAND, qui régna de 992 à 1025.

bolet [*lè*] n. m. (lat. *boletus*). Champignon du groupe des polyporées.



Bolets: a, raboteux; b, bronzé; c, satan.

— ENCYCL. Les bolets sont des champignons charnus, renfermant un grand nombre d'espèces alimentaires ou malfaisantes. Parmi les espèces comestibles, citons la variété appelée communément *cèpe de Bordeaux* (boletus edulis), le *bolet bronzé* ou *tête de nègre*, le *bolet raboteux*, le *bolet pomme de pin*, etc.; parmi les espèces nuisibles : le *bolet blafard*, le *bolet satan*. Alors que la cassure des premiers montre une chair très blanche, celle des bolets *satan* et *blafard*, au contraire, devient en peu d'instants d'un bleu intense au contact de l'air. (V. la planche CHAMPIGNONS.)

Boleyn (Anne de). *Biogr.* V. ANNE.

Boli ou **Bolou**, v. de la Turquie d'Asie, ch.-l. de sandjak; 11.000 h. Sources minérales.

boliche n. f. Filet de pêche à deux ailes, avec un manche au milieu.

bolide n. m. (du gr. *bolis, idos*, jet). Corps de petite masse qui erre dans l'espace, traverse parfois notre atmosphère, ou même tombe sur la terre. V. AÉROLITHE.

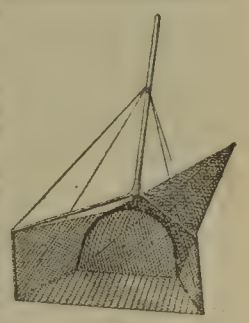

Boliche.

bolier ou **boulier** [*li-é*] n. m. Grand filet de pêche en forme de nappe, que des bateaux traînent sur le sable, le long des côtes.



Bolingbroke.

Bolingbroke (lord Henri SAINT-JOHN, vicomte de), homme d'Etat anglais, du parti tory, né et m. à Battersea (Surrey) [1678-1751]. Ministre des affaires étrangères de la reine Anne, adversaire de Walpole, il signa la paix d'Utrecht. Ecrivain, philosophe déiste, auteur de *Lettres* politiques et littéraires d'un style remarquable.

Bolintineano (Démètre), poète et homme politique roumain, né près de Bucarest, m. dans cette ville (1826-1872); le plus grand poète de la régénération roumaine.



Bolivar (chapeau).

bolitobie [*bi*] n. m. Genre de coléoptères, renfermant de petits staphylins bariolés de jaune et de noir, qui vivent dans les champignons et que l'on rencontre sur toute la surface du globe.

bolivar n. m. Chapeau haut de forme, évasé et à larges bords, que Bolivar portait et qui fut à la mode en 1819 et 1820.

Bolivar (Simon), général et homme d'Etat américain, né à Caracas, m. à Santa-Marta (1783-1830). Il affranchit de la domination espagnole le Venezuela et la Nouvelle-Grenade, qu'il érigea en république sous le nom de Colombie (1819); il fonda en 1824 un nouvel Etat, le Haut-Pérou ou Bolivie. Accusé d'aspirer à la dictature, il abdiqua au moment d'unir en une confédération les Etats latins de l'Amérique, et mourut découragé. On l'a surnommé *le Washington de l'Amérique du Sud*.



Bolivar.

Bolivie, république de l'Amérique du Sud, qui tire son nom de Bolivar. Superf. 1.226.600 kil. carr.; pop. 2.268.000 h. (*Boliviens*). Capit. *Sucre*. Sol montagneux, formé par les hauts plateaux de la Cordillère, peu fertile, mais contenant d'abondantes ressources minérales (or, argent et cuivre). Exportation de quinquina, café, coca, cacao, laine, salpêtres. La république de Bolivie est l'ancien Haut-Pérou, fondé par Bolivar et qui de-



vint indépendant en 1825. En 1882, à la suite d'une guerre malheureuse, elle a dû céder au Chili son littoral sur le Pacifique.



Armoiries de Bolivie.

Bolivien, enne [*vi-in, è-ne*], habitant ou originaire de la Bolivie : *les Boliviens*. Adjectiv. : *les hauts plateaux boliviens*.

Bolkhof, v. de Russie (gouv. d'Orel), sur le Nougra ; 26.000 h. Tanneries.

Bolland [*bo-lan*] (Jean), jésuite d'Anvers, né à Tirlemont (Belgique) [1596-1665]. Il continua et élargit un vaste et précieux recueil de *Vies des saints*, que poursuivirent plus tard les *bollandistes*.

bollandistes [*bol-lan-dis-te*] n. m. pl. (de *Bolland*, n. pr.). Prêtres et religieux, pour la plupart de l'ordre des jésuites, qui, depuis le XVIIe siècle, travaillent à l'histoire de la vie des saints, rangés jour par jour. S. un *bollandiste*.

Bollée (Léon), constructeur français, né au Mans, m. à Neuilly-sur-Seine (1870-1913) ; son esprit inventif contribua beaucoup au développement de l'automobilisme et de l'aviation.

Bollène, ch.-l. de c. (Vaucluse), arr. et à 21 kil. d'Orange, sur le Lez, affl. du Rhône ; 5.720 h. (*Bollénois*). Ch. de f. P.-L.-M. Briques ; soies ; terre réfractaire. — Le cant. a 7 comm. et 12.840 h.

Bollezeele, comm. du Nord, arr. et à 25 kil. de Dunkerque ; 1.590 h. Ch. de f.

Bolligen, v. de Suisse (cant. de Berne) ; 5.000 h. Poudrerie, papeterie ; carrières de grès.

Bologne, v. forte d'Italie, ch.-l. de prov., près du Reno ; 173.000 h. (*Bolonais*). Filatures et tissages de soie. Observatoire. Ainsi nommée des Gaulois Boïens, qui s'en emparèrent. Siège, lors de la Renaissance, d'une importante école de peinture. (V. Bolonais.) Patrie du Primatice, des Procaccini, des trois Carraches, du Dominiquin, du Guide, de l'Albane, de Benoît XIV, de Mezzofanti, de Galvani.

Bologne (*école de*), appellation par laquelle on désigne toute une série de jurisconsultes qui ont enseigné dans cette ville pendant les XIIe et XIIIe siècles. Ils renouvelèrent la science du droit romain et contribuèrent à l'introduire même dans les pays coutumiers. On les appelle aussi les *glossateurs*, à cause des *gloses* ou commentaires insérés par eux dans le *Corpus* qu'ils avaient formé des textes de Justinien.


J. Bologne.

Bologne (*académie de*), institut scientifique, fondé en 1690 et qui fut incorporé à l'université de Bologne en 1714.

Bologne (Jean), statuaire flamand, né à Douai, m. à Florence (1524-1608). Fixé à Florence, il fut attaché à la cour des Médicis (*Samson vainqueur des Philistins ; Florence victorieuse ; Mercure ; Enlèvement d'une Sabine*).

Bolonais, aise [*nè, è-ze*], habitant ou originaire de Bologne : *les Bolonais*. Adjectiv. : *population bolonaise. Ecole bolonaise*, école de peinture à tendances éclectiques, à laquelle se rattachent les Carraches et leurs élèves : le Dominiquin, le Guide, l'Albane, Lanfranc, le Guerchin.

Bolor, nom d'une prétendue chaîne de montagnes de l'Asie centrale, que l'on croyait située entre la Chine et le Turkestan.

Bolsena, lac d'Italie, au N. de Viterbe, occupant le fond d'un ancien cratère et auprès duquel se trouve la ville du même nom ; 2.800 h.

Bolswert (Boetius Adam), dessinateur et graveur hollandais, né à Bolswert vers 1580, m. à Bruxelles en 1633 ; auteur des *Mystères de la Passion*. — Son frère, Schelte, né à Bolswert vers 1586, m. à Anvers en 1659, grava surtout d'après Rubens.

Bolton, v. d'Angleterre (Lancastre), sur la rivière Croal, sous-affl. de la Mersey ; 181.000 h. Grande industrie du coton, forges, produits chimiques.

boltonie [*nî*] n. f. Genre de composées astéroïdées, renfermant des herbes dressées de l'Amérique et de l'Asie.

Boltraffio (Giovanni Antonio), peintre italien, né à Milan (1467-1516), élève de Vinci, auteur de *la Vierge de la famille Casio* (Louvre).

Boma ou **Mboma,** v. du Congo belge (Afrique centrale), siège de l'administration centrale de la colonie ; sur la rive dr. du Congo.

Bomarsund [*sond*], forteresse dans l'île d'Aland, détruite en 1854 par la flotte anglo-française.

bomba [*bon*] n. m. Idiome du sud de la Guinée.

Bomba (*il Re*). V. Ferdinand II, roi des Deux-Siciles.

bombacées [*sé*] n. f. pl. Tribu de malvacées, ayant pour type le genre *bombax* (fromager) et comprenant des arbres gigantesques. S. une *bombacée*.

bombage [*bon*] n. m. Cintrage au four des feuilles de verre. Léger relief donné aux photographies avec la presse à bomber.

bombagiste [*bon-ba-jis-te*] n. m. Fabricant de corbeilles, couvre-plats, etc..., en toile métallique.

bombance [*bon*] n. f. Grande chère ; ripaille : *faire bombance*.

bombarde [*bon*] n. f. (du lat. *bombus*, fracas). Machine de guerre, qui servait au moyen âge à lancer de grosses pierres. Pièce d'artillerie, dite aussi *mortier*. Instrument de musique, sorte de musette en usage en Bretagne : *la bombarde accompagne le biniou*.


Bombarde.

bombardelle [*dè-le*] n. f. Petite bombarde.

bombardement [*bon, man*] n. m. Action de bombarder, d'attaquer avec des bombes.

— Encycl. Le bombardement est autorisé contre une ville forte pour en hâter la reddition. Il est interdit par le droit international contre une ville ouverte, qui ne se défend pas. Il doit être dirigé contre les ouvrages de défense de la ville assiégée, mais non contre les édifices civils. Enfin, il doit être précédé d'un avertissement préalable. On sait que les Allemands n'ont tenu aucun compte de ces prescriptions pendant la Grande Guerre.

bombarder [*bon-bar-dé*] v. a. Lancer des bombes dans une place de guerre. *Fam.* Accabler de projectiles quelconques : *bombarder quelqu'un de fleurs, de confetti*. Obséder : *bombarder quelqu'un de demandes*. Nommer subitement quelqu'un à un emploi : *bombarder un journaliste trésorier général*.

bombardier [*bon-bar-di-é*] n. m. Artilleur qui lance des bombes. *Zool.* Nom vulgaire de certains coléoptères des genres *brachyne* et voisins, doués de la faculté de crépiter.

bombardon [*bon*] n. m. Contrebasse à vent, en cuivre et à pistons, le plus grave des instruments employés dans les musiques militaires. (Le bombardon est en *si ♭* ; son étendue est celle de tous les saxhorns ; il s'écrit en clef de *fa*.) V. contrebasse.


Bombardon.

bombasin [*bon-ba-zin*] n. m. Tissu de coton croisé ou de soie tramée de laine.

bombax [*bon-baks'*] n. m. Nom scientifique du fromager.

Bombay [*bon-bè*], v. et port de mer de l'Inde anglaise, chef-lieu d'un grand gouvernement, dans une île du golfe d'Oman ; 821.000 h. Grand commerce de coton, thé, étoffes, métallurgie. — Le gouvernement de Bombay a 19.526.000 h.

bombe [*bon-be*] n. f. (ital. *bomba* ; du lat. *bombus*, fracas). Projectile creux en forme de boule, plein de poudre et muni d'une mèche qui le fait éclater en communiquant le feu à la charge : *les bombes datent du XVIe siècle. Par anal.* Appareil explosible, de forme et de composition variables, qui se lance ou se place à la main : *bombe anarchiste. Fam. Gare la bombe !* prenez garde, faites attention ! *Arriver comme une bombe*, à l'improviste, sans être attendu. *Confis. Bombe glacée*, glace moulée sous la forme d'un tronc de cône ou de pyramide. *Géol. Bombe volcanique*, fragment de lave en fusion, lancé par un volcan et qui, par l'effet de son mouvement giratoire, subit une torsion dont la forme persiste après le refroidissement. *Mar. Bombe de signaux* ou *ballon*, boule en toile noire, destinée à faire des signaux à grande distance. *Pop.* Noce, ripaille : *faire la bombe*.

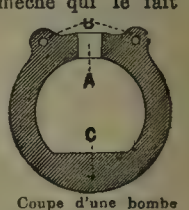

Coupe d'une bombe sphérique : A, œil ; B, mentonnet ; C, culot.

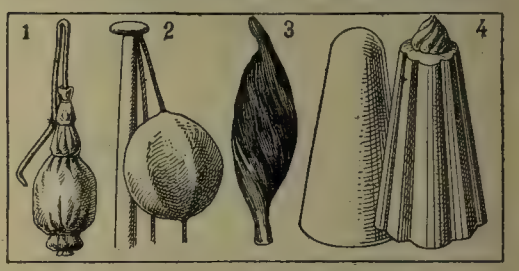

Bombe : 1. D'artifice ; 2. De signaux ; 3. Volcanique ; 4. Glacée.

— Encycl. La bombe, projectile creux et sphérique, lancé sous un grand angle par des mortiers lisses, agit par écrasement, par éclats et en allumant des incendies. Elle est munie d'une ouverture circulaire nommée *œil*, par où l'on introduit la charge de poudre, et dans laquelle on fixe ensuite la *fusée* (tube contenant une composition *fusante*), qui sert à la faire éclater, au moment voulu, à la condition d'être préalablement réglée comme il convient. Dans la partie opposée à l'œil, la bombe présente une surépaisseur de métal ou *culot*, qui contribue à la faire tomber à terre sur ce côté. Dans le voisinage de l'œil, la bombe est munie de deux *mentonnets* qui en facilitent le transport. On a commencé à faire usage des bombes, en France, vers le premier quart du XVIIe siècle. Les bombes ne sont plus employées dans l'artillerie. Les obus seuls sont en usage.

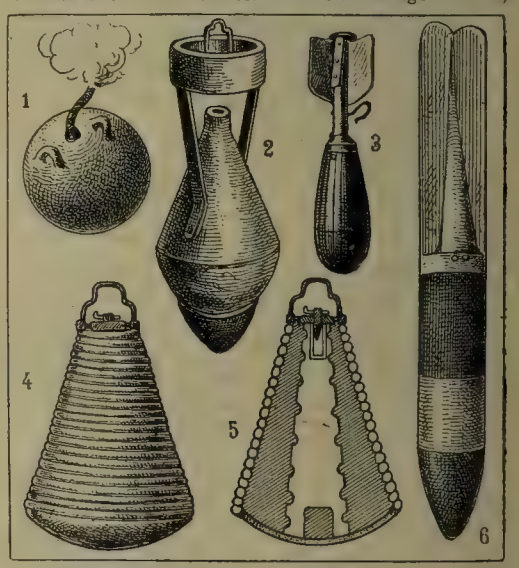

1. Ancienne bombe sphérique. Bombes de dirigeable ou d'avion ; 2. En 1916 ; 3. A ailettes ; 4. Incendiaire, de zeppelin ; 5. Coupe de cette bombe incendiaire ; 6. Grande, à ailettes.

On donne encore le nom de *bombes* aux engins explosifs que lancent les avions, les dirigeables et qui peuvent atteindre un volume et un poids considérables.

bombé, e [*bon*] adj. Convexe. *Pop.* Bossu.

Bombela, v. de l'Australie, non loin de la côte sud-est, en Nouvelle-Galles du Sud, dans une vallée des Alpes australiennes ; 6.000 h.

bombement [*bon-be-man*] n. m. Convexité, renflement : *le bombement d'un mur, d'une chaussée*.

bomber [*bon-bé*] v. a. Renfler, rendre convexe : *bomber la poitrine.* V. n. : *ce mur bombe.*

bombeur [*bon*] n. m. Celui qui fabrique ou vend des verres bombés.

bombinateur [*bon*] n. m. (du lat. *bombus*, son de trompe). Petit crapaud d'Europe, brun, à ventre orangé et marqué de gris, qui vit dans les flaques d'eau et les rigoles et qui doit son nom au cri qu'il fait entendre.

bombiste [*bon-bis-te*] n. m. Fabricant de bombes pour feu d'artifice.

Bombon (*Château de*), en Brie (cant. de Mormant, Seine-et-Marne) [XVIIIe s.], qui fut pendant la période décisive de la Grande Guerre le quartier général du maréchal Foch, généralissime des armées alliées.

bombonne [*bon-bo-ne*] n. f. V. BONBONNE.

bombycidés [*bon, dé*] ou **bombyciens** [*bon, si-in*] n. m. pl. Famille de lépidoptères ayant pour type le bombyx. S. un *bombycidé* ou *bombycien.*



Bombyx.

bombyx [*bon-bikss*] ou **bombyce** [*bon*] n. m. (du gr. *bombux, ukos*, ver à soie). Genre d'insectes lépidoptères, dont l'espèce la plus connue est le bombyx du mûrier. (Sa chenille est appelée *ver à soie.*)

bôme n. m. (du holl. *boom*, arbre, mât). Ancien nom du gui. *Mar.* Vergue sur laquelle se borde la brigantine.

bomerie [*ri*] n. f. (holl. *bodemery*). *Mar.* Prêt d'argent à la grosse aventure.

Bomilcar, nom d'un général carthaginois, m. en 308 av. J.-C. ; — d'un amiral carthaginois, contemporain de la seconde guerre punique ; — d'un lieutenant de Jugurtha.

Bompas [*bon-pass*], comm. des Pyrénées-Orientales, arr. et à 7 kil. de Perpignan ; 1.260 h. Ch. de f.

Bon, Bonne. Abréviations de *baron, baronne.*

bon, bonne [*bo-ne*] adj. (lat. *bonus*). Qui a toutes les qualités convenables à sa nature, à sa destination : *bon cheval ; bonne terre.* Qui a de la bonté : *bon père.* Conforme à la morale : *bonne conduite.* Ingénieux, spirituel, fin : *bon mot.* Heureux : *bonne année.* Avantageux, favorable : *bonne occasion.* Lucratif : *bon emploi.* Bien doué, habile, expert : *bon poète, bon ouvrier.* Distingué : *le bon ton.* Propre à : *bon pour le conseil.* Favorable : *un bon temps.* Bien fait, bien exécuté : *de bons vers ; de bonne soupe.* Considérable, long : *bon nombre ; quatre bonnes lieues.* Grand, fort : *donner un bon coup.* Faible, crédule : *bonnes gens.* Se dit, par antiphrase, de gens méchants, de choses détestables, etc. : *un bon scélérat ; une bonne fièvre,* etc. Loc. fam. : *Mon bon, ma bonne,* cher ami. *En faire, en dire, en avoir de bonnes,* commettre des actions plaisantes ou singulières, surprenantes, etc. *Bon !* exclamation de doute, de surprise, d'incrédulité. *C'est bon,* cela suffit. (Exprime aussi la satisfaction ou, au contraire, le dépit, la menace.) *Une bonne fois,* définitivement. N. m. Ce qui est bon : *préférez le bon au beau.* Ce qu'il y a de plaisant, d'extraordinaire : *le bon de l'histoire, c'est que... Pop. Il y a du bon,* tout va bien ; il y aura du profit. Adv. : *sentir bon.* Loc. adv. *Tout de bon, pour de bon,* sérieusement ; véritablement. PROV. : **Au dernier les bons,** ce qui revient aux derniers, ou ce qui vient en dernier lieu, est souvent ce qu'il y a de meilleur, de plus fort, etc. **Il fait bon battre un glorieux,** car on ne court pas risque qu'il le dise. **Il fait bon vivre et ne rien savoir,** il est commode d'ignorer certaines choses dont la connaissance ne pourrait que nous troubler. Pl. Gens de bien : *les bons et les méchants.* ANT. **Mauvais, méchant.**

Bons villageois (*Nos*), comédie en cinq actes et en prose, de Victorien Sardou (1866). Amusante satire de la malignité de campagnards qui intriguent pour renverser le maire et prendre sa place.

bon n. m. Billet qui autorise à toucher de l'argent ou des objets en nature : *un bon de caisse du Trésor ; un bon de pain.*

— ENCYCL. *Bons du Trésor.* On nomme ainsi des obligations souscrites par le ministre des finances, remboursables à échéance fixe et portant intérêt. Créés pour le service de la trésorerie et les négociations avec la Banque de France, les bons du Trésor sont délivrés : à Paris, à la caisse centrale du Trésor (ministère des finances) ; dans les départements, à la caisse des trésoriers-payeurs généraux et receveurs particuliers des finances, ainsi que dans les succursales et bureaux auxiliaires de la Banque de France. Ils sont saisissables ; les rentes sur l'Etat ne le sont pas.

Bons de la Défense, obligations à court terme, portant intérêt payé d'avance et émises pendant la Grande Guerre.

La Ville de Paris émet des *bons de caisse municipale,* analogues aux bons du Trésor.

Bons de poste. Des bons de poste de 1 franc à 20 francs sans fractions de franc sont mis à la disposition du public moyennant un droit de 10 centimes pour les bons de 1 franc à 5 francs et de 20 centimes pour les bons de 6 francs à 20 francs. Pour en toucher le montant, il suffit d'y inscrire son nom et son adresse.

Les bons de poste sont émis sur une formule d'un type unique, comprenant trois parties : la souche, le bon de poste et la déclaration de versement. En cas de perte ou de destruction d'un bon du nouveau type, une demande d'autorisation spéciale de payement est adressée au sous-secrétaire d'Etat, accompagnée de la déclaration de versement avant l'expiration de prescription.

Tout bon de poste détérioré, raturé ou surchargé, n'est payé que sur la production de la déclaration de versement ou qu'en vertu d'une autorisation de payement délivrée par l'administration des postes et des télégraphes dans le délai d'un an.

Bon (CAP), cap d'Afrique, sur la Méditerranée, au N.-E. de la Tunisie.

Bona (Jean), écrivain ascétique, né à Mondovi, surnommé *le Fénelon de l'Italie,* général de l'ordre des feuillants et cardinal (1609-1674).

bonace n. f. (ital. *bonaccia*). Calme plat sur la mer : *temps de bonace. Fig.* Calme, tranquillité, repos.

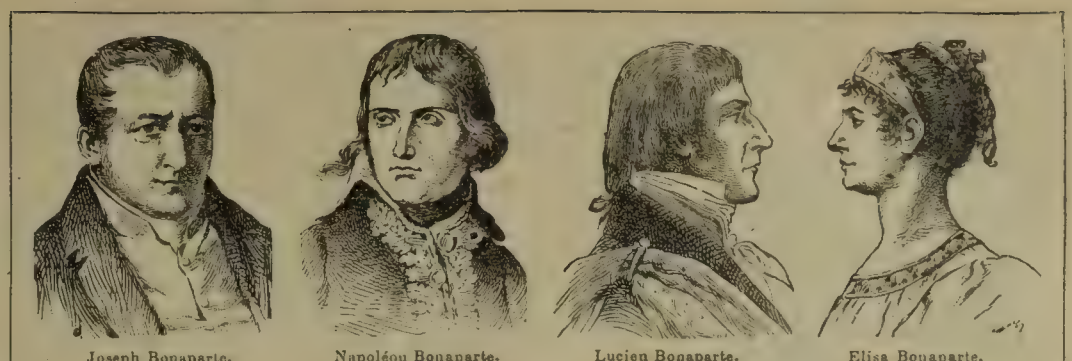

Joseph Bonaparte. Napoléon Bonaparte. Lucien Bonaparte. Elisa Bonaparte.

Louis Bonaparte. Pauline Bonaparte. Caroline Bonaparte. Jérôme Bonaparte.

Bona Dea, nom ou plutôt surnom d'une déesse romaine de la fécondité, dont on célébrait les mystères.



Bona Dea.

bona fide, loc. lat. signif. De bonne foi : *agir, se tromper bona fide.*

Bonafous [*fouss*] (Mathieu), agronome et philanthrope français, né à Lyon, m. à Paris (1793-1852). Correspondant de l'Académie des sciences. Il s'attacha surtout à l'acclimatation des plantes étrangères.

Bonald (vicomte Louis **de**), écrivain et philosophe français, né et m. à Millau, défenseur ardent des principes monarchiques et religieux. Suivant lui, la parole est antérieure à la pensée et a été révélée à l'homme par Dieu, en même temps que les vérités religieuses, morales et sociales. Son ouvrage capital est un *Essai analytique sur les lois naturelles de l'ordre social* ou *Du pouvoir du ministère et du sujet dans la société* (1754-1840).



De Bonald.

Bonaparte, noi d'une famille célèbre, originaire d'Italie, dont une branche s'établit en Corse au XVIe siècle. Ses principaux membres sont : CHARLES-MARIE, né à Ajaccio, m. à Montpellier (1746-1785). Il épousa, en 1764, Marie-Lætitia RAMOLINO, née à Ajaccio en 1750, morte à Rome en 1836. De cette union naquirent huit enfants ; **Joseph,** né à Corte, m. à Florence (1768-1844). Il avait épousé Julie Clary, fille d'un négociant. Il dirigea les négociations qui aboutirent à la conclusion de la paix de Lunéville, puis du Concordat. Il devint roi de Naples en 1806, roi d'Espagne de 1808 à 1813, se retira aux Etats-Unis après Waterloo. Il était intelligent, bon, mais d'un caractère faible et indécis ; — **Napoléon Ier** (v. ce nom) ; — **Lucien,** prince de Canino, né à Ajaccio, m. à Viterbe (1775-1840). Plein de décision et de fermeté, il devint président du conseil des Cinq-Cents et joua en cette qualité un rôle des plus actifs dans la préparation et l'exécution du coup d'Etat du 18-Brumaire. Ayant contracté un second mariage malgré la volonté formelle de Napoléon, il vécut en disgrâce et partit pour les Etats-Unis. En 1810, une de ses filles, LÆTITIA (1804-1871), m. à Florence, épousa le diplomate anglais Thomas Wyse et fut la mère du poète provençal William Bonaparte Wyse (1826-1892), un des majoraux du Félibrige. Un fils de Lucien, PIERRE BONAPARTE, né à Rome en 1815, m. en 1881, fut député de la Corse sous la seconde République et se retira de la vie politique à l'avènement de son cousin, Napoléon III. En 1870, à la suite d'une polémique de presse, il tua d'un coup de pistolet Victor Noir, ce qui donna lieu à un procès retentissant. Pierre est le père du prince ROLAND, né et m. à Paris (1858-1924), membre de l'Académie des sciences et auteur de nombreux ouvrages de géographie humaine. — MARIE-ANNE **Elisa,** née à Ajaccio, m. à Trieste (1777-1820) ; elle épousa Félix Bacciochi, qui devint prince de Lucques et de Piombino. En 1809, Napoléon lui donna le titre de grande duchesse de Toscane ; — **Louis,** né à Ajaccio, m. à Livourne (1778-1846), époux d'Hortense de Beauharnais, père de NAPOLÉON III (v. ce nom) ; roi de Hollande de 1806 à 1810. Pendant tout son règne, il fut en conflit avec l'Empire français, et il abdiqua ; — MARIE **Pauline,** née à Ajaccio, m. à Florence (1780-1825). D'une beauté remarquable, elle épousa le général Leclerc en 1801 ; veuve, elle se remaria avec le prince Camille Borghèse (1803) et devint duchesse de Guastalla ; elle se sépara de son mari pour vivre à sa guise, à Paris ou à Rome ; — MARIE-ANNONCIADE **Caroline,** née à Ajaccio, m. à Florence (1782-1839) ; mariée à Joachim Murat en 1800, elle devint grande-duchesse de Berg et de Clèves, puis reine de Naples. Après la mort de son mari, elle se retira à Trieste, où elle vécut sous le nom de comtesse de Lipona ; — **Jérôme,** né à Ajaccio, m. à Villegenis [S.-et-O.] (1784-1860) ; roi de Westphalie (1807-1813). Marié d'abord avec Elise Peterson, fille d'un négociant de Baltimore, il divorça pour épouser la princesse Catherine de Wurtemberg (1807). Après Waterloo, il se retira en Italie. Il rentra en France sous la seconde République, fut nommé gouverneur des **Invalides** en 1848 et maréchal de France en 1850 ; — Sa fille, la princesse MATHILDE, est née à Trieste en 1820 ; m. à Saint-Gratien en 1904. Son fils, le prince NAPOLÉON, dit *Jérôme,* né à Trieste, m. à Rome (1822-1891), épousa la princesse Clotilde, fille de Victor-Emmanuel, et de ce mariage est issu le prince VICTOR-NAPOLÉON, né à Paris en 1862, qui épousa, en 1910, la princesse Clémentine de Belgique, fille de Léopold II ; et le prince LOUIS-NAPOLÉON, né à Meudon en 1864, qui devint officier dans l'armée russe. La branche aînée de la famille Bonaparte résulte de la fusion des deux lignes de Joseph et de Lucien, frères de Napoléon Ier, fusion qui eut lieu en 1832, lors du mariage de ZÉNAÏDE, fille de Joseph, avec CHARLES-LUCIEN, fils de Lucien ; cette branche avait pour chef le cardinal LUCIEN **Bonaparte,** né en 1828, m. en 1895. La branche cadette, issue du plus jeune frère de Napoléon Ier, avait pour représentant le prince NAPOLÉON, dit *Jérôme,* m. en 1891.



Roland Bonaparte.

Bonaparte (Napoléon) (*représentations diverses de*). Le jeune général victorieux a souvent inspiré les peintres, les sculpteurs, les graveurs. Nous nous contenterons de citer ici de Gros : *Bonaparte à Arcole, Bonaparte à la bataille des Pyramides, Bonaparte visitant les pestiférés de Jaffa,* pages admirables d'expression, de mouvement et de couleur ; de David : *Bonaparte gravissant le mont Saint-Bernard,* « calme sur un cheval fougueux » ; de Paul Delaroche : *Bonaparte franchissant les Alpes.* Monté sur un mulet, revêtu de sa redingote grise, conduit par un guide du pays, le Premier Consul a quelque chose d'héroïque et de saisissant dans sa physionomie reflétant les préoccupations qui agitent son esprit. (v. p. 307)



Napoléon Bonaparte, en 1800, tableau d'Isabey.

Bonaparte (*statue de Pauline*), par Canova, villa Borghèse, à Rome. La princesse est représentée en



Statue de Pauline Bonaparte, par Canova.

Vénus, c'est-à-dire à peu près nue et coiffée à l'antique, à demi couchée sur un sofa.

bonapartisme [*tis-me*] n. m. Attachement au système politique ou à la dynastie des Bonapartes.

bonapartiste [*tis-te*] adj. et n. Qui appartient au bonapartisme.

bonas ou **bonasie** [*zî*] n. f. Genre d'oiseaux gallinacés, famille des tétraonidés, renfermant les gélinottes, les cupidons.

bonasse [*na-se*] adj. D'une bonté, d'une simplicité excessives : *homme bonasse.* Qui marque ce caractère : *air bonasse.*

bonassement [*na-se-man*] adv. D'une manière bonasse. Tout bêtement, tout simplement.

bonasserie [*na-se-rî*] n. f. Caractère bonasse.

Bonaventure (Jean DE FIDANZA, saint), Père de l'Eglise, né à Bagnarea, en Toscane, m. à Lyon (1221-1274). Franciscain, il devint cardinal, général de son ordre et légat du pape au concile de Lyon. On lui doit de nombreux ouvrages de théologie et de philosophie, qui lui ont valu le nom de *Docteur séraphique.* Dialecticien, poète, il est avant tout un mystique. Fête le 14 juillet.

bonbanc [*ban*] n. m. Pierre blanche, tendre et gélive, que l'on tire des environs de Paris.

bon-bec [*bèk*] n. Personne bavarde. Personne qui sait se défendre. Pl. des *bons-becs.*

bonbon n. m. (*bon* répété). Dragée ou autre friandise de confiseur : *bonbons au chocolat*, etc. Dans le langage enfantin, friandise en général : *tu auras du bonbon. Pop. Bonbons fondants, à liqueur*, écrouelles. (V. PÂTISSERIE).

— ENCYCL. Les bonbons, sauf de rares exceptions, se font avec un sirop de sucre concentré jusqu'à la cuite au cassé, c'est-à-dire ne pouvant se cristalliser lorsqu'il se refroidit. On parfume et on colore ce sirop selon les besoins. La cuite au cassé s'obtient en faisant fondre le sucre dans des bassines de cuivre jusqu'au moment où le sirop marque 50° Baumé.

Les pralines, pastilles, dragées et fondants se fabriquent tout autrement. C'est ainsi que les dragées s'obtiennent en agitant constamment dans de grandes bassines, dites *branloires* ou *branlantes*, des amandes sur lesquelles on verse du sirop de sucre. Les pastilles se font de deux manières différentes, soit en coulant le sirop par gouttes successives, après l'avoir, au préalable, saturé de sucre pulvérisé et tamisé, soit en coulant le sirop en tablettes sur le marbre et en découpant ensuite à l'emporte-pièce à l'aide d'une machine, appelée « pastilleuse ». Les pralines s'obtiennent en jetant des amandes dans un sirop de sucre et en continuant la cuisson de la masse, tout en agitant constamment. On retire et on remet plusieurs fois le bassin sur le feu, de manière à avoir sur l'amande un dépôt de sucre grenu et irrégulier.

— *Hyg.* L'abus des bonbons ne tarde pas à amener de graves désordres dans l'estomac. Les bonbons contenant des amandes sont beaucoup plus indigestes que ceux fabriqués uniquement avec du sucre. Des règlements administratifs déterminent rigoureusement les matières employées à la coloration des bonbons.



Bonbonne.

bonbonne ou **bombonne** [*bon-bo-ne*] n. f. Sorte de dame-jeanne de verre ou de grès : *une bonbonne d'acide.*

bonbonnerie [*bo-ne-rî*] n. f. Fabrication commerciale de bonbons : *faire sa fortune dans la bonbonnerie.*

bonbonnière [*bo-ni-è-re*] n. f. Boîte à bonbons.



Bonbonnières.

Fig. Petite maison, petite salle élégante et meublée avec goût.

Bonchamp (marquis Charles de), chef vendéen, né près de Châteauneuf (Anjou) en 1759. Blessé mortellement au combat de Cholet (1793), il apprit, dans les souffrances de l'agonie, que les Vendéens voulaient exterminer 4.000 bleus prisonniers, renfermés dans l'abbaye de Saint-Florent, et il s'écria d'une voix mourante : « Grâce aux prisonniers, Bonchamp l'ordonne ! » Ce vœu sacré fut exaucé. David d'Angers a sculpté pour son tombeau, à Saint-Florent, la noble et touchante statue : *Bonchamp mourant.*



Bonchamp.

bon-chrétien [*kré-ti-in*] n. m. Variété de grosses poires très estimées. Pl. des *bons-chrétiens.*

Boncompagni di Mombello (Carlo, comte), jurisconsulte et homme d'Etat piémontais, né à Saluggia, m. à Rome (1804-1880).

boncore n. m. Narcisse des jardins.

bond [*bon*] n. m. (de *bondir*). Rejaillissement d'un corps élastique : *les bonds d'une balle.* Saut : *clown qui fait un bond de quatre mètres. Fig.* Passage subit : *arriver d'un bond à une haute position. Du premier bond*, immédiatement. *Prendre la balle au bond*, profiter vivement de l'occasion. *Faire faux bond*, manquer à un engagement.



Bonde de tonneau.

bonde n. f. (orig. germ.) Large ouverture pratiquée au déversoir d'un étang et par laquelle l'eau s'écoule quand on lève le tampon qui l'obture ; ce tampon lui-même. Rondelle métallique, qui bouche le trou d'un évier. Trou rond pratiqué dans l'une des douves d'un tonneau, pour y verser le liquide ; bouchon qui ferme ce trou : *pour retirer la bonde d'un fût, il suffit de frapper autour de cette bonde à l'aide d'un petit maillet de bois à long manche.*



Bonde d'étang.

bondelle [*dè-le*] n. f. Genre de cyprins, particuliers au lac de Neuchâtel (Suisse).

Bon-den, nom japonais du Brahma bouddhique.

Bondeno, v. d'Italie (prov. de Ferrare), près de la jonction du Panaro et du Pô d'Argento ; 13.500 h.

bonder [*dé*] v. a. Remplir jusqu'à la bonde ; remplir autant que possible : *bonder une valise. Fig. : salle bondée de spectateurs.*

bondieu n. m. Gros coin des scieurs de long, maintenant séparées les pièces qu'ils scient.

bondieusard [*zar*], **e** n. et adj. *Pop.* et en mauv. part, clérical, bigot.

bondieuserie [*zé-rî*] n. f. (de *bondieusard*). *Pop.* et en mauv. part, dévotion outrée. *Plur.* Ornements d'église. Pratiques de la religion catholique.

bondir v. n. (lat. *bombitare*). Faire des bonds. *Fig. Cela fait bondir*, indigne ; *cela fait bondir le cœur*, répugne jusqu'à la nausée. *Bondir de joie*, tressaillir de bonheur.

bondissant [*di-san*], **e** adj. Qui bondit : *agneaux bondissants.* Haletant : *sein bondissant.*

bondissement [*di-se-man*] n. m. Action de bondir. *Bondissement de cœur*, nausée. (Peu us.)

bondon n. m. Bouchon de la bonde d'un tonneau. Petit fromage de Neufchâtel, ayant la forme d'un bondon. Adjectiv. : *fromages bondons.*

Bondonneau, hameau de la comm. d'Allan (Drôme), établissement thermal : eaux bicarbonatées mixtes ferrugineuses, arsenicales, contre le goitre, les scrofules, l'obésité. V. ALLAN.

bondonner [*do-né*] v. a. Boucher avec un bondon : *bondonner un tonneau, du vin.*

bondonnière [*do-ni-è-re*] n. f. Tarière dont se servent les tonneliers pour faire les bondes des tonneaux.

Bondou, roy. du Sénégal, sous le protectorat de la France. Riz, indigo, coton. Capit. *Boulébané.*

bondrée [*dré*] n. f. Genre d'oiseaux rapaces, renfermant des buses à régime surtout insectivore, assez commun en France.

Bondues, comm. du Nord, arr. et à 7 kil. de Lille ; 3.110 h. Brasseries, distilleries.

Bondy, comm. du départ. de la Seine, arr. et à 10 kil. de Saint-Denis, sur le canal de l'Ourcq ; 5.200 h. Produits chimiques. Engrais. Forêt où furent assassinés Childéric II, Aubry de Montdidier et qui fut longtemps un repaire de voleurs. *Fig. et fam. C'est une forêt de Bondy*, c'est un endroit où l'on vous dépouille.

Bône, v. d'Algérie, ch.-l. d'arr. du départ. de Constantine et à 156 kil. de cette ville ; port sur la Méditerranée, qui forme à cet endroit le *golfe de Bône ;* 40.000 h. (*Bônois*). Ch. de f. Bône-Guelma. Lainages, cuirs, huileries. Minerai de fer. Près de là, ruines de l'anc. *Hippone.* — L'arr. a 16 comm. et 139.200 h. Bône a été bombardée par les croiseurs allemands *Gœben* et *Breslau* le 4 août 1914.



Armes de Bône.

bone Deus ! (*bon Dieu*), exclamation familière, qui exprime l'étonnement, la surprise : *bone Deus ! que me dites-vous là ?*

bonellie [*nèl-lî*] n. f. Genre de vers géphyriens armés, qui présentent un curieux dimorphisme sexuel.

Bongars [*ghar*] (Jacques), sieur DE BAULDRY et DE LA CHESNAYE, diplomate et érudit français, né à Orléans, m. à Paris (1554-1612). Il fut un des meilleurs agents de Henri IV en Europe. On lui doit un remarquable recueil des historiens des croisades : *Gesta Dei per Francos.*

Bonghi (Ruggiero), homme politique et écrivain italien, philosophe, disciple de Rosmini, né à Naples, m. à Torre del Greco (1828-1895).

bon-henri [*bo-nan-rî*] n. m. Nom vulgaire de l'épinard sauvage : *on mange les jeunes pousses du bon-henri comme les asperges.*

bonheur [*bo-neur*] n. m. (de *bon*, et *heur*). Etat complètement heureux ; félicité. béatitude : *on fait son bonheur en s'occupant de celui des autres.*

Chacun a son bonheur ; on doit s'en contenter :
On le perd quelquefois quand on veut l'augmenter.

Evénement prospère : *la prise de Calais en 1558 fut un bonheur pour la France.* Hasard favorable : *les audacieux ont souvent du bonheur.* Avantage, joie : *nous espérons avoir le bonheur de vous plaire.* Succès *le bonheur de nos armes. Porter bonheur*, influer heureusement sur la destinée. *Au petit bonheur !* Arrive que pourra. Loc. adv. : *Par bonheur*, heureusement. ANT. **Malheur, malchance.**

Bonheur (Rosa), artiste peintre française, née à Bordeaux, m. à By (Seine-et-Marne) [1822-1899]. On lui doit de nombreux tableaux : *Labourage nivernais, le Marché aux chevaux, la Fenaison en Auvergne*, où la vie des champs est représentée avec largeur et autorité.

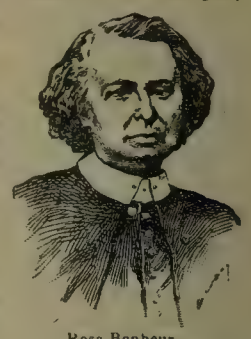

Rosa Bonheur.

bonheur-du-jour n. m. Petit meuble à tiroirs, dans lequel on serre des papiers et de menus objets auxquels on attache du prix. Pl. *des bonheurs-du-jour.*

Bonheyden, comm. de Belgique (Anvers, arr. de Malines) ; 2.350 h.

bonhomie [*bo-no-mî*] n. f. (de *bonhomme*). Bonté du cœur, unie à la simplicité des manières : *la bonhomie rend sympathique.* Simplicité excessive, crédulité : *n'ayez pas la bonhomie de croire tout ce qu'on vous dit.*

bonhomme [*bo-no-me*] n. m. (de *bon*, et *homme*). Homme simple et doux et, par suite, homme facile à abuser : *soyez un homme bon et non pas un bonhomme. Faux bonhomme*, homme qui simule une simplicité, une douceur qu'il n'a pas. Homme âgé. *Un petit bonhomme*, un petit garçon. Figure dessinée ou fabriquée grossièrement : *couvrir ses cahiers de bonshommes ; bonhomme en pain d'épice. Fam. Aller son petit bonhomme de chemin*, poursuivre ses entreprises sans bruit, avec un succès continu. *Le Bonhomme*, surnom donné à La Fontaine. *Jeux. Petit bonhomme vit encore*, formule que l'on répète en se passant de main en main une allumette en ignition. (Celui entre les doigts duquel l'objet s'éteint a perdu. La locution, dans le langage courant, s'emploie à propos d'une personne qui pourrait être morte et qui reste vivante et gaillarde.) *Théâtr. Entrer dans la peau du bonhomme*, s'identifier avec son rôle. *Arg. Mil.* Soldat (dans ce sens, fait au pluriel *bon'hommes*).

Bonhomme Jadis (*le*), comédie en un acte, de Henri Murger, où l'on voit un bon vieillard conduire au mariage deux amoureux timides, en feignant de courtiser la jeune fille (1852).

Bonhomme Richard (*la Science du*), ouvrage de Franklin, rempli d'excellents préceptes pratiques (1732).

Bonhomme (COL DU), en Savoie, séparant le massif du Mont-Blanc des massifs de la Savoie, à 2.483 m. d'altit. — Dans les Vosges, à 949 m. d'altit., par où passe la route qui fait communiquer Saint-Dié et Colmar. Les Français s'en emparèrent en 1914.

bonhommeau [*mô*] n. m. Pauvre bonhomme.

boni n. m. (mot lat., génit. de *bonus*, bon). Excédent de la dépense prévue ou des fonds alloués sur les sommes réellement dépensées. *Par ext.* Tout bénéfice. Pl. des *bonis.* ANT. **Déficit.**

boniface n. et adj. *Pop.* Se dit d'une personne d'un caractère bénin, crédule jusqu'à la niaiserie.

Boniface (le comte), général du bas-empire romain, gouverneur de l'Afrique ; il fut chassé par Genséric (431), lutta contre Aétius, qu'il battit à Ravenne, mais fut mortellement blessé par son rival (432).

Boniface (WINFRID, saint), archevêque de Mayence (680-755). Il sacra roi Pépin le Bref, évangélisa l'Allemagne rhénane, travailla à la réforme de l'épiscopat et fut massacré par les barbares, en Frise (Hollande). Fête le 5 juin.

Boniface Ier, pape de 418 à 422 : — BONIFACE II, pape de 530 à 532 ; — BONIFACE III, pape de 607 à 608. — BONIFACE IV, pape de 608 à 615 ; — BONIFACE V, pape de 619 à 625 ; — BONIFACE VI, pape en 896 ; — BONIFACE VII (Francon), pape de 974 à 985. Il fit périr son rival Jean XIV et mourut lui-même l'année suivante, soit d'apoplexie, soit par le poison ; — BONIFACE VIII (Gaetani), pape de 1294 à 1303, célèbre par ses démêlés avec Philippe le Bel, à qui il refusait le droit de lever des impôts sur le clergé et contre qui il publia les deux bulles célèbres : *Clericis laicos* et *Ausculta, fili.* Injurié à Anagni par le légiste Nogaret et par Colonna, il mourut quelques jours après cet affront ; — BONIFACE IX, pape de 1389 à 1404. L'histoire de son pontificat est étroitement liée à celle du grand schisme d'Occident.



Boniface VIII.

Bonifacio, ch.-l. de c. (Corse), arr. et à 53 kil. de Sartène ; 3.800 h. (*Bonifaciens*). Port. Corail. Donne son nom au *détroit* ou *Bouches de Bonifacio*, qui sépare la Corse de la Sardaigne. — Le cant. n'a qu'une commune.

bonificateur, trice adj. (de *bonifier*). Se dit d'un produit destiné à en améliorer un autre. N. m. : *un bonificateur.*

bonification [*si-on*] n. f. (de *bonifier*). Amélioration : *la bonification des terres.* Rabais sur le prix convenu.

bonifier [*fi-é*] v. a. (du lat. *bonus*, bon, et *facere*, faire. — Se conj. comme *prier.*) Rendre meilleur : *bonifier des terres.* Donner à titre de boni : *bonifier à un souscripteur un intérêt de 6 p. 100.* **Se bonifier** v. pr. Devenir meilleur.



Bonington.

boniment [*man*] n. m. Annonce pompeuse de charlatan, de saltimbanque. *Pop.* Discours artificieux pour séduire.

Bonin, chaîne d'îles rocheuses de la Polynésie, au S.-E. du Japon.

Bonington (Richard Parkes), peintre anglais, né à Arnold, près de Nottingham, m. à Londres (1801-1828) ; auteur de marines, de compositions his-

toriques, etc., remarquables par la fraîcheur du coloris (due à l'aquarelle où il excellait) et par une grâce fine et aristocratique.

bonisseur [*ni-seur*] n. m. Dans les baraques foraines ou à la porte d'une salle de spectacle, clown, artiste, etc., qui fait le boniment pour attirer le public par ses pompeuses annonces : *la gaieté et la verve sont les deux qualités maîtresses du bonisseur.*



Bonite.

bonite n. f. Nom vulgaire des grands scombres de la Méditerranée : *la bonite à ventre rayé est un thon.*

Bonivard [*var*] (François), patriote genevois, né à Seyssel, m. à Genève (1493-1570) ; incarcéré au château de Chillon par ordre de Charles III, duc de Savoie. Il a été immortalisé par lord Byron, dans son poème du *Prisonnier de Chillon.*

Bonjean (Louis-Bernard), magistrat et jurisconsulte français, né à Valence (Drôme), m. à Paris (1804-1871) ; président à la Cour de cassation. Fusillé le 24 mai 1871, avec les otages de la Commune.

bonjour n. m. Salut du jour. *Ironiq. Bonjour !* Ne comptez pas là-dessus. *Fam. Simple comme bonjour*, très facile à comprendre ou à faire.

Bonjour (Casimir), écrivain français, né à Clermont-en-Argonne (Meuse), m. à Paris (1795-1856) ; auteur d'agréables comédies.

Bonn, v. de l'empire d'Allemagne (Prusse), sur le Rhin ; 82.000 h. Université célèbre. Faïences, métaux ouvrés. Patrie de Beethoven.

Bonnal (Guillaume), général et écrivain militaire français, né à Toulouse, m. à Boulogne-sur-Seine (1844-1917).

Bonnard (le chevalier Bernard de), poète français, né et m. à Semur (1744-1784). Ses vers sont aisés, naturels, délicats.

Bonnassieux [*bo-na-si-eû*] (Jean-Marie), sculpteur français, né à Panissières (Loire), m. à Paris (1810-1892) ; auteur de la statue colossale de Notre-Dame de France, au Puy.

Bonnat [*bo-na*] ou **Bonnat-les-Eglises,** ch.-l. de c. (Creuse), arr. et à 18 kil. de Guéret ; 2.520 h. (*Bonnachons*). Ch. de f. O. — Le cant. a 13 comm. et 13.720 h.



Bonnat.

Bonnat (Joseph-Léon), peintre franc., né à Bayonne m. près de Creil (1833-1922). Portraitiste au modelé vigoureux, directeur de l'Ecole des beaux-arts en 1905. Parmi ses tableaux, citons : *Saint Vincent de Paul prenant la place d'un galérien ; Martyre de saint Denis ; Job ; le Cardinal Lavigerie*, etc.

bonne [*bo-ne*] n. f. Servante. *Bonne à tout faire*, femme chargée de tous les travaux d'un ménage.

Bonnechose (Gaston Boisnormand de), prélat français, né à Paris, m. à Rouen (1800-1883) ; archevêque de Rouen, cardinal et sénateur.

bonne-dame n. f. Nom vulgaire de l'arroche. Pl. des *bonnes-dames.*

bonne-encontre n. f. Bonne fortune, bonheur : *de bonne-encontre ; par bonne-encontre.* Ant. **Malencontre.**

Bonne-Espérance (cap de), autrefois, *cap des Tempêtes*, cap au S. de l'Afrique, découvert par B. Diaz en 1486 et doublé pour la première fois par Vasco de Gama en 1497. V Adamastor.

Bonnefon (Jean-*Paul*), littérateur français, né à Sauveterre-de-Guyenne (Gironde), m. à Paris (1861-1922) ; auteur de consciencieux ouvrages sur le XVIe siècle : *Montaigne et ses amis*, etc.

bonne-grâce n. f. Syn. de *toilette* de tailleur. Pl. des *bonnes-grâces.*

bonne-main n. f. Gratification, pourboire, Pl. des *bonnes-mains.* (Inus.)

Bonnemain, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 32 kil. de Saint-Malo ; 1.810 h. Ch. de f. Et.

bonne-maman n. f. Nom familier et affectueux, que les enfants substituent à celui de Grand-mère. Pl. des *bonnes-mamans.*

bonnement [*bo-ne-man*] adv. De bonne foi. Naïvement, simplement : *convenir bonnement d'une chose.*

Bonnes, comm. de la Vienne, arr. et à 22 kil. de Poitiers ; 1.270 h. Ch. de f. Scierie mécanique.

bonnet [*bo-nè*] n. m. (orig. inconn.). Coiffure d'homme sans rebords. Coiffure de femme, en lingerie ou dentelle. Nom donné, en raison de sa forme, au deuxième estomac des ruminants. *Bonnet carré*, coiffure que portaient autrefois les docteurs, les juges, les professeurs, etc. *Donner le bonnet, prendre le bonnet*, conférer le doctorat, se faire recevoir docteur. *Cuis. Bonnet d'évêque*, arrière-train d'une volaille cuite, notamment d'une dinde. *Bonnet de nuit*, celui que l'on met pour se coucher. *Bonnet de coton*, bonnet de tricot, ordinairement terminé en pointe avec une houppe, dont les hommes se couvrent la tête pendant la nuit. *Bonnet d'âne*, coiffure de papier munie de deux longues oreilles, dont on coiffait les élèves paresseux. *Bonnet phrygien*, coiffure de laine, haute, retombant ordinairement sur le côté de la tête comme celle que portaient les anciens Phrygiens, qui fut plus tard portée par les esclaves affranchis ; bonnet de même forme, que l'on met aux images de la Liberté, de la République. *Bonnet de police*, coiffure de petite tenue des soldats. *Bonnet rouge*, bonnet de drap rouge adopté pendant la Révolution par les révolutionnaires les plus exaltés et qui devint à cette époque un signe de patriotisme. *Bonnet vert*, bonnet des anciens forçats à perpétuité. *Bonnet à poil*, coiffure des grenadiers français au XVIIIe siècle et qui, sous l'Empire, s'étendit à toute la garde. *Fig. Gros bonnet*, personnage important. Loc. prov. : *Prendre sous son bonnet*, inventer, ou encore assumer la responsabilité. *Avoir la tête près du bonnet*, être prompt à se fâcher. *Deux têtes dans un bonnet*, deux personnes toujours du même avis. *Triste comme un bonnet de nuit* (ou *un bonnet de coton*), fort triste. *Opiner du bonnet*, se contenter d'être de l'avis des autres. *Jeter son bonnet par-dessus les moulins*, se mal conduire ; se conduire avec désinvolture, en bravant l'opinion. *C'est bonnet blanc et blanc bonnet*, c'est la même chose. *Je parle à mon bonnet*, je ne m'adresse à personne (se dit quand on ne veut pas répondre, etc.). *Mettre, avoir son bonnet de travers*, être de mauvaise humeur, commencer à se fâcher.



Bonnets : 1. De coton ; 2. De nourrice ; 3. De police ; 4. Carré ; 5. De fou (XVe s.) ; 6. D'enfant (à quartier, dit béguin) ; 7. D'âne ; 8. A poil ; 9. De matelot ; 10. Vert (de forçat) ; 11, 12. Phrygien.

Bonnets et des Chapeaux (*faction des*), nom de deux partis qui se disputèrent le pouvoir aux diètes suédoises de 1738 à 1772. Les premiers étaient partisans de la paix à tout prix ; les seconds voulaient, avec l'alliance de la France, reprendre les territoires conquis par la Russie sur la Suède.

Bonnet [*bo-nè*] (Charles), philosophe et naturaliste suisse, né et m. à Genève (1720-1793) ; auteur de *Considérations sur les corps organisés* et de la célèbre *Palingénésie philosophique*, ouvrages où il applique la loi de continuité énoncée par Leibniz.



Ch. Bonnet.

Bonnet (Amédée), chirurgien français, né à Ambérieu, m. à Lyon (1809-1858) ; correspondant de l'Académie des sciences, auteur de travaux remarquables sur les maladies articulaires.

Bonnet (Pierre-Ossian), mathématicien français, m. à Paris (1819-1892). Membre de l'Académie des sciences (1862). Il s'est surtout distingué dans la géométrie et la mécanique pures.



P.-O. Bonnet.

Bonnétable, ch.-l. de c. (Sarthe), arr. et à 32 kil. de Mamers, sur le Tripoulin, affl. de l'Orne ; 4.280 h. Ch. de f. Et. Faïencerie, cirage. Beau château du XVe siècle. — e cant. a 10 comm. et 9.090 h.

bonnetade [*bo-ne*] n. f. Salut du bonnet. (Vx.)

Bonnetain (Paul), voyageur et littérateur français, né à Nîmes, m. à Không [Indo-Chine] (1858-1899) ; auteur d'impressions de voyage, de romans : *Au Tonkin, l'Opium, Dans la brousse, Charlot s'amuse, En mer*, etc.

bonneteau [*bo-ne-tô*] n. m. Jeu qui se joue avec trois cartes retournées et légèrement pliées dans le sens de la longueur. (Le tenancier fait passer rapidement ces cartes devant les yeux des naïfs : il s'agit de deviner où se trouve une des cartes déterminée d'avance.)

bonneterie [*bo-ne-te-rî*] n. f. Fabrication ou commerce d'articles de bonnetier. Objet qu'il vend : *acheter de la bonneterie.*

— Encycl. On fabrique la bonneterie à la main ou à la machine. Dans le premier cas, on fait usage de longues aiguilles dites *aiguilles à mailles* et *à tricoter*. On emploie deux aiguilles pour le tricot en bande ; s'il est en forme de poche, il en faut cinq. Pour la bonneterie mécanique, on fait usage de *métiers* mus à la main ou à la vapeur.

bonneteur [*bo-ne*] n. m. Celui qui tient un jeu de bonneteau.

bonnetier [*bo-ne-ti-é*], **ère** n. Fabricant, marchand de bonnets, de bas, de tricots, etc. Adject. : *un marchand bonnetier.*

bonnette [*bo-nè-te*] n. f. (de *bonnet*). Coiffure de petit enfant. *Fortif.* Ouvrage en forme de petit corps de garde, au delà du glacis ou de l'avant-fossé. *Mar.* Petite voile supplémentaire, généralement carrée, qu'on ajoute aux autres pour activer la marche. *Phot. Bonnettes d'approche*, lentilles supplémentaires, qui, placées devant l'objectif, modifient dans le sens convenable la distance focale de l'objectif.

Bonneuil-Matours, comm. de la Vienne, arr. et à 16 kil. de Châtellerault ; 1.320 h. Ch. de f. Chaux ; tuilerie.

Bonneval, ch.-l. de c. (Eure-et-Loir), arr. et à 14 kil. de Châteaudun, au confluent du Loir et de l'Ozanne ; 4.010 h. (*Bonnevallais*). Ch. de f. Orl. — Le cant. a 20 comm. et 13.370 h.

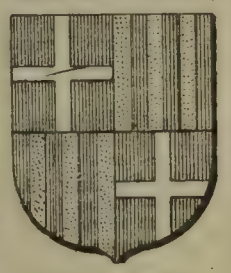

Armes de Bonneville.

Bonneval (le comte Claude-Alexandre de), général français, né à Coussac-Bonneval (Haute-Vienne), m. à Constantinople (1675-1747). Il fit brillamment les guerres d'Italie sous Catinat, Villeroi et Vendôme. Une insulte à Mme de Maintenon le força à quitter la France. Il se mit au service de l'Autriche, puis à celui de la Turquie, où Achmet III le fit pacha.

bonne-vilaine n. f. Variété de poire excellente. Pl. des *bonnes-vilaines.*

Bonneville, ch.-l. d'arr. (Haute-Savoie), sur l'Arve, à 34 kil. d'Annecy ; 2.160 h. (*Bonnevillains*). Ch. de f. P.-L.-M. Horlogerie. — L'arr. a 9 cant., 68 comm., 67.350 h. ; le cant. a 15 comm. et 12.870 h.

bonnier [*bo-ni-é*] ou **bonier** [*ni-é*] n. m. Mesure agraire, qui valait 1 hectare 40 ares. (Vx.)

Bonnier d'Arcq (Ange-Elisabeth-Louis-Antoine), diplomate français (1750-1799) ; député à la Législative et à la Convention, plénipotentiaire au congrès de Rastadt, assassiné avec Roberjot près de cette ville par les hussards hongrois.

Bonnier (Gaston), botaniste français, né et m. à Paris (1853-1922), membre de l'Académie des sciences en 1897. Auteur de *Flores* remarquablss par la simplicité du vocabulaire employé et la figuration des caractères essentiels de toutes les espèces.



Gaston Bonnier.

Bonnières-sur-Seine, ch.-l. de c. (Seine-et-Oise), arr. et à 13 kil. de Mantes ; 1.230 h. Ch. de f. Et. Distilleries, filatures. — Le cant. a 27 comm. et 8.970 h.

Bonnieux [*bo-ni-eû*], ch.-l. de c. (Vaucluse), arr. et à 12 kil. d'Apt ; 1.720 h. Ch. de f. P.-L.-M. Filatures de soie. — Le cant. a 6 comm. et 4.650 h.

Bonnivet [*bo-ni-vè*] (Guillaume de), amiral français, favori de François Ier (1488-1525). Il se ligua avec Louise de Savoie contre le connétable de Bourbon. Investi en 1523 du commandement de l'armée d'Italie, il ne commit que des fautes, mais se fit bravement tuer à Pavie.

Bonny-sur-Loire, comm. du Loiret, arr. et à 21 kil. de Gien, sur la riv. dr. de la Loire ; 2.080 h. Ch. de f. P.-L.-M.

Bononcini (Giovanni Batista), compositeur italien, né à Modène, m. à Venise (1668-1758). Il a écrit de nombreux opéras et quantité de compositions vocales et instrumentales.

bon-papa n. m. Grand-père, dans le langage enfantin et dans certaines régions de France. Pl. des *bons-papas.*

Bonpland [*plan*] (Aimé Goujaud, dit), médecin et naturaliste fr., né à La Rochelle, m. à Santa-Anna (Brésil) [1773-1858]. Correspondant de l'Académie des sciences. Il explora l'Amérique du Sud avec Humboldt.

bonsoir n. m. Salut du soir. *Ironiq. Bonsoir !...*, c'est une affaire finie, il n'y a plus rien à espérer. *Fam. Dire bonsoir aux amis, aux voisins*, etc., mourir.

Bonstetten (Charles-Victor), écrivain suisse, né à Berne, m. à Genève (1745-1832) ; moraliste élégant, qui a écrit tantôt en allemand, tantôt en français (*Voyage sur la scène des six derniers livres de l'Enéide*).

bontant [*tan*] n. m. Etoffe de coton rayée de rouge, que l'on exportait de la Sénégambie.

bonté n. f. (lat. *bonitas* ; de *bonus*, bon). Qualité de ce qui est bon : *bonté d'un terrain.* Penchant à faire le bien ; bienveillance, indulgence, douceur, humanité, sensibilité : *la bonté nous fait aimer.* Pl. Actes de bienveillance : *on est souvent mal récompensé de ses bontés.* Ant. **Méchanceté, sévérité, dureté.**



Bonvalot.

bonum vinum lætificat cor hominis, mots lat. signif. *Le bon vin réjouit le cœur de l'homme.* Proverbe tiré d'un passage de la Bible (*Ecclésiastique*, XL, 20), dont le véritable texte est : **Vinum et musica lætificant cor** (*Le vin et la musique réjouissent le cœur*), et le texte ajoute : *et plus que tous les deux, l'amour de la sagesse.*

Bonvalot [*lo*] (Gabriel), explorateur français, né à Epagne (Aube) en 1853. Il a accompli d'intéressants voyages dans l'Asie centrale.

Bonvin (François), peintre français, né à Vaugirard, m. à Saint-Germain-en-Laye (1817-1887). Il excella dans les scènes familières, les intérieurs, etc.

bonze n. m. (du japon. *bozu*, prêtre). Prêtre bouddhiste. (Fém. BONZESSE ou BONZELLE.) *Fam.* Personnage quelconque, qui parle, professe avec solennité : *les bonzes de la médecine.*

bonzerie [*rî*] n. f. Monastère de bonzes.

bookmaker [*bouk-mé-keur*] n. m. (de l'angl. *book*, livre, et *maker*, faiseur). Celui qui tient un livre pour les paris sur les champs de courses de chevaux. Pl. des *bookmakers*.

— ENCYCL. Le bookmaker étant un parieur *contre*, son intérêt est de tenir les enjeux contre le plus grand nombre de chevaux possible, puisqu'il n'y aura qu'un gagnant, et de pouvoir payer les mises reçues par lui sur ce gagnant avec les mises effectuées sur tous les autres chevaux, en se réservant un bénéfice. La difficulté de l'opération consiste à trouver des parieurs *pour*, aux différentes cotes et pour tous les chevaux, le plus grand nombre des paris portant sur les chevaux qui ont le plus de chances. L'industrie des bookmakers s'exerce librement en Angleterre, sur tous les champs de courses. En France, l'interdiction qui leur est imposée de crier ou d'afficher la cote, ainsi que de recevoir l'argent sur les champs de courses, a considérablement diminué leur clientèle ; ils ont toutefois, conservé la meilleure, celle des gros joueurs, propriétaires de chevaux, etc.


W. Booth.

boom [*boum*] n. m. (m. anglo-américain). Réclames bruyantes, en vue de lancer une affaire.

Boom [*bôm'*], v. de Belgique (arr. d'Anvers), sur le Ruppel ; 16.500 h. Petit port ; chantier de constructions navales.

Boos [*bô*], ch.-l. de c. (Seine-Inférieure), arr. et à 10 kil. de Rouen ; 610 h. — Le cant. a 17 comm. et 10.430 h.

Booth [*bout'*] (William), fondateur et général de l'armée du Salut, né à Nottingham, m. à Londres (1829-1912). — Sa fille, CATHERINE, dite **la maréchale Booth,** née à Jateshead en 1859, s'est associée à son œuvre.

Booth (John Wilkes), acteur américain, né à Bel-Air (Maryland) [1839-1865]. Il assassina le président Lincoln et réussit à s'échapper après son forfait, mais fut tué par une patrouille de cavalerie, qui le poursuivait.


Bopp.

Boothia-Felix, grande presqu'île de l'Amérique du Nord, formant la pointe la plus septentrionale du continent américain, sur l'océan Glacial arctique.

Bootle-cum-Linacre, v. d'Angleterre (Lancastre) ; 50.000 h. Bains fréquentés, fonderies.

Booz, personnage biblique, époux de Ruth.

Bopp (Franz), philologue allemand, né à Mayence, m. à Berlin (1791-1867) ; auteur de la *Grammaire comparée des langues indo-européennes*, où il a développé les principes scientifiques de la linguistique.

bopyre n. m. Genre de crustacés isopodes, renfermant des parasites vivant sur les branchies des crustacés décapodes.

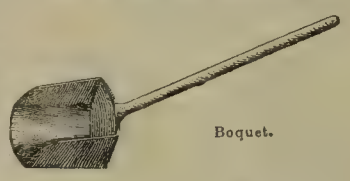
Boquet.

Boqueho, comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 15 kil. de Saint-Brieuc ; 1.450 h.

boquet [*kè*] n. m. Pelle en bois, creuse et à long manche, à l'usage des sauniers. V. BOGUE.

boqueteau [*ke-tô*] n. m. Petit bouquet de bois.

boquette [*kè-te*] n. f. Pince de coffretier.

boqueur [*keur*] n. m. Ouvrier fondeur.

boquillon [*ki, ll* mll.] n. m. Bûcheron. (Vx.)

bora n. m. Vent froid du nord-est, sur l'Adriatique.

Bora (Catherine de), femme de Luther, née à Loeben, morte à Torgau (1499-1552). Ancienne religieuse, elle épousa le réformateur en 1525.

boracique adj. Barbarisme, pour désigner l'acide borique.

boracite n. f. Borate naturel de magnésie : *l'éclat de la boracite est vitreux.*

Boras, v. de Suède (prov. de Wenersberg), sur la Wiska ; 8.000 h. Toiles. Sources minérales.

borasse [*ra-se*] ou **borassus** [*ras-suss*] n. m. Genre de palmiers des régions tropicales de l'Asie, dont une espèce, le *borasse éventail*, produit une liqueur appelée *vin de palme.*

borate n. m. Sel résultant de la combinaison de l'acide borique avec une base. V. BORAX.

boraté, e adj. Qui contient de l'acide borique : *magnésie boratée.*

borax [*raksss*] n. m. (ar. *bauraq*). *Chim.* Borate hydraté de sodium : *le borax est un borate de soude.*

— ENCYCL. Le borax se trouve dans la nature ; on désigne sous le nom de *tinkal* celui qu'on faisait venir jadis du Tibet. Aujourd'hui, on le prépare industriellement en utilisant le borate de chaux, que l'on trouve en grande quantité en Asie Mineure, ou encore la boronatrocalcite.

Le borax est utilisé en céramique et dans la fabrication de l'émail ; on s'en sert pour le vernissage du verre. Il joue le rôle de *fondant* dans l'industrie métallurgique, entre dans la composition de certains vernis siccatifs et sert pour le blanchissage du linge, pour les soudures des ferblantiers ; en l'associant aux sels ammoniacaux, on forme un composé qui rend les étoffes ininflammables.

Le borax est prescrit, en médecine, comme alcalin et antiseptique urinaire.


Bordeaux : la Garonne et le Grand Pont de pierre (17 arches et plus de 486 mètres de long).

Borbeck, v. d'Allemagne (Prusse-Rhénane) ; 59.600 h. Ville industrielle. Fonderies, hauts fourneaux, ateliers mécaniques.

borborygme [*righ-me*] n. m. (du gr. *borboruzein*, gargouiller). Bruit que font entendre les gaz contenus dans l'abdomen et qui se déplacent par suite de contractions de l'intestin : *on combat les borborygmes en calmant les contractions de l'intestin par les antispasmodiques* (éther, valériane) *ou en faisant absorber les gaz par des poudres* (bismuth, magnésie, charbon).

bord [*bor*] n. m. (bas all. *bord*, angl. *board*). Extrémité d'une surface : *bords d'une table.* Orifice : *les bords d'un vase, d'un précipice.* Etoffe dont on garnit le tour d'un vêtement : *mettre un bord de soie à un corsage.* Rivage, côte : *bords du Rhin ; les bords américains. Mar.* Syn. de BORDÉE (route). Côté d'un navire. Le navire même : *monter à bord. Vaisseau de haut bord*, autref., vaisseau de guerre à plusieurs ponts. *Fig. Etre du bord de quelqu'un*, de son opinion, de son parti. *Rouge bord*, verre plein de vin jusqu'au bord : *vider des rouges bords. Poétiq. Les sombres bords*, le royaume de Pluton, les Enfers. *Avoir l'âme sur le bord des lèvres*, être sur le point d'expirer. *Avoir le cœur au bord des lèvres*, avoir envie de vomir. Loc. adv. : *bord à bord*, les deux bords se touchant. *A pleins bords*, plein jusqu'au bord. *Fig.* Sans restriction, sans obstacle : *la démocratie coule à pleins bords.*

Borda, navire-école établi en rade de Brest et portant l'Ecole navale, qui est auj. à terre. V. ÉCOLES.

Borda (Jean-Charles), mathématicien et marin français, né à Dax, m. à Paris


Borda.

(1733-1799) ; l'un de ceux qui mesurèrent un arc du méridien pour l'établissement du système métrique. Membre de l'Académie des sciences. Il fit faire de très grands progrès à l'art de la navigation.

bordachien [*chi-in*] n. m. *Fam.* Elève du *Borda* (Vx.).

bordage n. m. Action, manière de border : *le bordage d'un habit.* Revêtement qui couvre les membrures d'un navire.

Bordah, poème religieux très célèbre chez les musulmans, et dont le titre signifie « le Poème du manteau ». Cet ouvrage, dont l'auteur est le cheik Shéref ed Din Bousiri, a été traduite, en plusieurs langues.

bordaille [*da, ll* mll., *e*] n. f. Planche non dégrossie, qui doit servir à former des bordages.

bordailler [*da, ll* mll,. *é*] ou **bordeyer** [*dè-ié.* — Se conj. comme *grasseyer.*) v. n. Louvoyer à petites bordées, sans gagner au vent.

bordant [*dan*] n. m. Ralingue inférieure d'une voile. On dit aussi BORDURE.

Bordas-Demoulin (Jean-Baptiste), philosophe spiritualiste français, libéral et gallican, né à La Bertinie (Dordogne), m. à Paris (1798-1859).

borde n. f. Vieux mot qui signifiait métairie, et qui est encore employé dans certains départements.

bordé n. m. Galon d'or, d'argent, de soie, qui sert à border les vêtements ou les meubles. *Mar.* Ensemble des bordages d'un navire : *le bordé assure l'étanchéité du navire.*

bordé, e adj. *Blas.* Se dit des pièces dont les bords sont agrémentés d'un filet d'émail particulier.

bordeaux [*dô*] n. m. Vin très estimé, récolté dans les environs de Bordeaux.

— ENCYCL. On comprend sous la dénomination de *bordeaux* les vins produits par les départements suivants : Gironde, Dordogne, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Gers, Haute-Garonne, Tarn et Tarn-et-Garonne, Lot, Lot-et-Garonne ; mais, dans son acception stricte, le mot désigne plus spécialement les vins de la Gironde (Bordelais) : vins de *graves*, de *palus* ou de *côtes*, classés encore, suivant leurs mérites et d'après leur provenance, en *châteaux*, dont chacun est jaloux de conserver sa réputation. Les principales régions du Bordelais sont : le *Médoc*, avec les crus fameux de *château-Lafite*, *château-Margaux*, *château-Latour*, *Haut-Brion*, *Léoville*, etc., et en général ceux des communes de Pauillac, Margaux, Pessac, Saint-Julien, Cantenac, Saint-Estèphe, Labarde, Ludon, Macau, etc. Les côtes du *Saint-Emilionais*, le *Libournais*, le *Fronsadais*, le *Bourgeais*, le *Blayais* donnent d'excellents, vins, dont beaucoup sortent de l'ordinaire ; l'*Entre deux Mers* des vins de qualité



moindre, parmi lesquels certains sont encore très appréciés ; les *graves* fournissent de bons vins rouges et des vins blancs de première qualité ; enfin, le *pays de Sauternes* donne des vins blancs qui jouissent d'une renommée universelle ; citons les communes de Sauternes (avec le remarquable *château-Yquem*), Bommes, Barsac, Preignac, Fargues, etc.

Bordeaux [*dô*], anc. capit. de la Guyenne, ch.-l. du dép. de la Gironde, sur la Garonne ; ch. de f. M., Orl. et Etat, à 578 kil. S.-O. de Paris ; 267.400 h. (*Bordelais*). Archevêché, cour d'appel, université. Port très actif. Commerce de vins rouges et blancs, récoltés dans toute la région et désignés sous le

nom de *vins de Bordeaux ;* eaux-de-vie. Beau pont de pierre de 486 m. Patrie d'Ausonne, saint Paulin, Eléonore de Guyenne, le Prince Noir, Magendie, Carle Vernet, Beaujon, Boyer-Fonfrède, Gensonné (J.-F.), Ducos, Garat, Nansouty, de Sèze, Lainé, de Peyronnet, Rosa Bonheur, Aurélien Scholl, etc. — L'arr. a 20 cant., 158 comm., 514.500 h. Bordeaux est ch.-l. de 7 cant.: le 1er a 3 comm. et 51.930 h.; le 2e, 2 comm. et 47.500 h.; le 3e, 1 comm. et 37.650 h.; le 4e, 2 comm. et 64.770 h.; le 5e, 1 comm. et 36.730 h.; le 6e, 2 comm. et 56.350 h.; le 7e, 1 comm. et 20.340 h.



Armes de Bordeaux.

Bordeaux (Henry), romancier et critique français, né à Thonon-les-Bains en 1870. Membre de l'Académie française (1919). Ses romans : *la Peur de vivre, le Lac Noir, les Roquevillard, la Robe de laine, la Maison*, etc., témoignent de qualités d'observation et d'intentions moralisatrices. Ses études critiques : *Ames modernes, Vies intimes Portraits d'hommes,* renferment de délicates analyses.



Henry Bordeaux.

bordée [*dé*] n. f. (de *bord*). *Mar.* Ensemble des marins affectés spécialement au service d'un des côtés du navire : *la bordée des tribordais, des bâbordais.* Ensemble des canons rangés sur un des côtés du navire. Décharge simultanée de tous ces canons. *Fig.* : *une bordée d'injures.* Chemin que parcourt un navire au plus près, sans virer de bord : *courir une bordée. Tirer une bordée,* louvoyer en changeant d'amures. *Fig. Courir, tirer une bordée,* expressions dont se servent les matelots pour caractériser leurs escapades à terre. *Lâcher sa bordée,* dire avec violence tout ce qu'on a sur le cœur. *Courir une mauvaise bordée,* être dans une situation fâcheuse.

bordel [*dèl*] n. m. (du vx franç. *borde*, maisonnette, maison des champs, les établissements de ce genre étant relégués autrefois dans des maisonnettes isolées). Maison de prostitution. (On disait autref. BORDEAU.)

Bordelais (le), pays de France, comprenant la plus grande partie du département de la Gironde et le nord de celui des Landes. Riche région viticole. V. BORDEAUX (n. m.).

bordelaise [*lè-ze*] n. f. Futaille employée dans le commerce des vins de Bordeaux et qui contient de 225 à 230 litres. Bouteille de forme spéciale, employée pour les vins de Bordeaux : *la bordelaise contient de 68 à 75 centilitres.* Race bovine, issue de croisements entre animaux hollandais et bretons : *la vache bordelaise est une excellente laitière.*

bordelière n. f. Nom vulgaire de la petite brême.

border [*dé*] v. a. Mettre des bordages à un navire, des bords à un vêtement, etc. Entourer : *border de buis une plate-bande. Mar.* Côtoyer : *navire qui borde la côte. Border un lit,* replier les draps, les couvertures sous le matelas. *Fig. et fam. Etre mal bordé,* de mauvaise humeur.

bordereau [*ró*] n. m. (de *bord*). Détail des articles d'un compte. Etat des espèces diverses qui composent une somme, un compte d'intérêt. Liste nominative des pièces d'un dossier. *Bordereau d'escompte,* relevé des effets présentés à l'escompte. *Bordereau d'inscription,* contenant l'énonciation d'une créance à inscrire sur le registre du conservateur des hypothèques.

Bordères-Louron, ch.-l. de c. (Hautes-Pyrénées), arr. et à 41 kil. de Bagnères, sur la Neste de Louron ; 400 h. Carrières de marbre. — Le cant. a 18 comm. et 2.540 h.

Bordères-sur-l'Echez, comm. des Hautes-Pyrénées, arr. et à 3 kil. de Tarbes ; 1.670 h.

borderie [*rî*] n. f. (de *borde*). Petite métairie. Quantité de terre labourée par deux (ou quatre) bœufs dans une année.

Bordes (Charles), musicien français, né à Vouvray-sur-Loire, m. à Toulon (1865-1909). Fondateur de la société des *Chanteurs de Saint-Gervais* et de la *Schola cantorum* (1896).



Ch. Bordes.

Bordesoulle (Etienne TARDIF DE POMMEROUX de), médecin français, né à Luzerets (Indre), m. au château de Fontaine (Oise) [1771-1838].

Bordet (Jules), médecin et physiologiste belge, né à Soignies en 1870, étudia de nombreux sérums et découvrit le microbe de la coqueluche.

Bordeu (Théophile de), médecin français, né à Izeste (Béarn), m. à Paris (1722-1776) ; collaborateur de l'*Encyclopédie.* Auteur de recherches sur les eaux thermales.

Bordier [*di-é*] (Henri-Léonard), érudit français, né et m. à Paris (1817-1888) ; auteur, avec Ed. Charton, d'une bonne *Histoire de France d'après les monuments.*

bordier [*di-é*], **ère** n. et adj. (de *borde*). Métayer, métayère qui exploite une ferme.

Bordighera, v. et port d'Italie (Ligurie), sur le golfe de Gênes ; 2.670 h. Climat ravissant.

bordigue [*di-ghe*] n. fr. (provenç. *bordiga*). Enceinte de claies sur le bord de la mer pour prendre ou garder du poisson.

bordj n. m. (m. arabe, signif. *fortin*). Maison solide. Résidence d'un administrateur de commune mixte.

Bordj-bou-Arréridj, v. d'Algérie, départ. de Constantine, arr. de Sétif, dans le haut plateau de la Madjana ; 7.400 h. Ch. de f. Est-Algérien.

Bordj-Menaïd, v. d'Algérie (dép. d'Alger, arr. de Tizi-Ouzou) ; 14.000 h. Ch. de f. Est-Algérien.

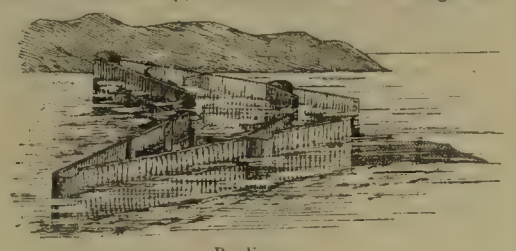

Bordigue.

bordoir n. m. Sorte de petite enclume, à l'usage des ferblantiers et tôliers.

Bordone (Paris), peintre italien, né à Trévise, m. à Venise (1500-1571) ; élève du Titien, auteur de l'*Anneau de saint Marc,* à Venise.

bordoyer [*doi-ié*] v. a. (rad. *bord.* — Se conj. comme *aboyer*). *Bx-arts.* Entourer, border.

bordure n. f. Ce qui borde, sert d'ornement : *bordure d'un tableau ; bordure de fleurs, de gazon.* Ligne de longues pierres au bord d'un trottoir, du côté de la chaussée. *Bordure d'un bois,* sa lisière. *Blas.* Pièce honorable, qui enveloppe intérieurement l'écu de toute part. (V. la planche BLASON.)

bordurer [*ré*] v. a. Garnir d'une bordure.

bore n. m. (de *borax*). *Chim.* Corps simple, solide, cristallisable et noirâtre, se rapprochant du carbone : *le bore* (Bo) *s'extrait de l'acide borique ; il a pour densité 2,45.* V. BORIQUE.

boréal, e, aux adj. (de *Borée*). Du nord : *pôle boréal ; aurore boréale.*

Boreau (Alexandre), botaniste français, né à Saumur, m. à Angers (1803-1875).

borée [*ré*] n. m. *Poét.* Vent du nord.

Borée [*ré*], dieu des vents du nord, fils du Titan Astræus et de l'Aurore. (*Myth.*)

Borel (Pierre), médecin et érudit français, né à Castres, m. à Paris (1620-1689).

Borel (Emile), mathématicien fr., né à St-Affrique en 1871, membre de l'Académie des sciences (1921).

Borel d'Hauterive (Joseph-Pétrus), dit *le Lycanthrope*, littérateur français, né à Lyon, m. à Mostaganem (1809-1859) ; auteur de *Champavert.*

Borelli (Jean-Alphonse), physiologiste italien, né à Naples, m. à Rome (1608-1678).

Borg (Pierre-Aron), fondateur de l'Institut des sourds-muets à Stockholm et à Lisbonne, né en Suède (1776-1839).

Borgerhout [*ghe-rout'*], v. de Belgique (prov. et arr. d'Anvers), sur la Schynn, affl. de l'Escaut ; 42.400 h.



Camille Borghèse.

Borghèse, famille romaine, qui s'est distinguée par son amour pour les arts, et à laquelle appartiennent le pape Paul V et son neveu le cardinal Scipione Caffarelli, qui fonda la célèbre *collection Borghèse* et la *villa Borghèse.* Un membre de cette famille, CAMILLE, né à Rome, m. à Florence (1775-1832), épousa Pauline Bonaparte, veuve du général Leclerc.

Borghèse (*villa*), au nord de Rome. Magnifique maison de plaisance, bâtie au XVIIe siècle par le cardinal Scipione

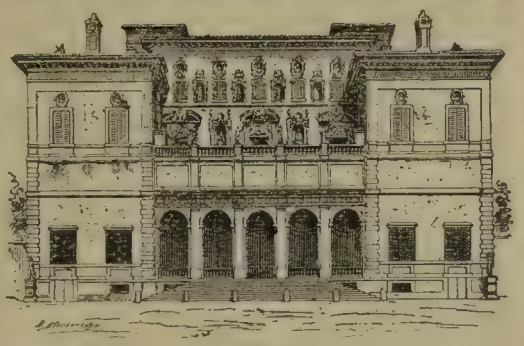

Villa Borghèse.

Caffarelli Borghèse et où sont rassemblées une précieuse collection de marbres antiques, des statues et des peintures modernes.

Borghèse (*palais* et *galerie*), à Rome. Le palais fut commencé en 1590 par le cardinal Dezza et terminé en 1607, lorsque Paul V (Camille Borghèse) en eut fait l'acquisition. Magnifique galerie de tableaux, la plus riche et la plus curieuse de Rome.

Borghesi (comte Barthélemy), savant numismate italien, né à Savignano, m. à Saint-Marin (1781-1860).

Borgia, famille italienne, d'origine espagnole, qui compte parmi ses membres : RODRIGUE **Borgia**, qui devint le pape ALEXANDRE VI (v. ce nom) ; — le cardinal CÉSAR **Borgia,** son fils, politique habile, mais déloyal, inhumain et débauché, qui se souilla de crimes. Il devint condottiere au service de son beau-père, Jean d'Albret, roi de Navarre, et fut tué dans un combat en 1507. (Son portrait, par Bronzino (galerie Borghèse) est un chef-d'œuvre) ; — LUCRÈCE **Borgia** (1480-1519), sœur du précédent, célèbre par sa beauté ; elle protégea les lettres, les sciences, les arts. Elle épousa successivement Jean Sforza, d'avec qui elle divorça, Alphonse, duc de Besaglia, que César Borgia poignarda dans sa chambre même, et Alphonse d'Este, duc de Ferrare. La légende l'accuse de tous les crimes, mais ses contemporains s'accordent à louer son esprit cultivé et ses bonnes mœurs. Elle réunit à Ferrare une cour brillante de savants et d'artistes.



Lucrèce Borgia.

Lucrèce Borgia, titre d'un drame en trois actes et en prose, de Victor Hugo (1833), habile et saisissant mélodrame ; — opéra italien en trois actes (*Lucrezia Borgia*) de Donizetti (1834), assez faible dans son ensemble.

François Borgia devant le cercueil d'Isabelle de Portugal, tableau de Jean-Paul Laurens (1876), page saisissante, qui retrace la minute d'émotion



Fr. Borgia devant le cercueil d'Isabelle de Portugal.
(Tableau de J.-P. Laurens.)

tragique qui s'empara de Fr. Borgia, lorsque fut ouvert le cercueil de son impératrice, Isabelle, qu'il avait été chargé par Charles-Quint de faire ensevelir.

Borgia (saint François de), 3e général des jésuites, né à Gandia, m. à Rome (1510-1572). Il était fils de Jeanne d'Aragon.

borgnat]*gna*] n. m. Nom vulgaire du roitelet, de la bécassine sourde.

borgne adj. et n. Qui ne voit que d'un œil, ou qui a perdu un œil : *un borgne ; une femme borgne. Fig.* Mal tenu et peu sûr : *cabaret borgne.* Rédigé d'une façon suspecte : *compte borgne. Pie borgne.* personne très bavarde. PROV. : **Troquer son cheval borgne contre un aveugle,** échanger une chose défectueuse contre une autre, plus défectueuse encore. **Au royaume des aveugles, les borgnes sont rois,** parmi les incapables, les gens médiocres brillent.

borgnesse [*gnè-se*] n. f. et adj. En mauv. part, femme borgne.

Borgnis-Desbordes [*gnis-dé*] (Gustave), général français, né à Paris, m. en Indochine (1839-1900) ; un des organisateurs de la puissance française au Sénégal et au Tonkin.



Borgnis-Desbordes.

borgo n. m. Voile dont les musulmanes se couvrent jusqu'aux yeux.

Borgo, ch.-l. (de c. Corse), arr. et à 20 kil. de Bastia ; 1.200 h. (*Borghens*). Victoire de Paoli sur les Français en 1768. — Le cant. a 4 comm. et 2.970 h.

Borgo a Mozzano, comm. d'Italie (Toscane, prov. de Lucques), dans la vallée du Serchio ; 11.000 h.

Borgo San Donnino, v. d'Italie (prov. de Parme), au pied de l'Apennin ; 11.000 h.

Borgo San Lorenzo, v. d'Italie (prov. de Florence), sur la Sieve ; 13.000 h. Patrie de Giotto.

Borgou, région de l'Afrique, dans le Soudan central, à l'O. du Niger, divisée en plusieurs petits Etats, sur lesquels domine la France.

boricisme [*sis-me*] n. m. Nom donné à l'ensemble des accidents provoqués par une intoxication due à l'acide borique : *pour éviter les accidents du boricisme (diarrhée, céphalée, érythèmes, purpura, cyanose, etc.), il faut n'user qu'avec prudence de l'acide borique en poudre.*

Bories (Jean-François-Louis LECLERC), un des *quatre sergents de La Rochelle*, né à Villefranche-de-Rouergue en 1795, décapité à Paris en 1822.

Borimov ou **Bolimov,** localité de Pologne (gouv. de Varsovie), sur la Rawa, sous-affl. de la Vistule par la Bzoura. Défaite du maréchal Hindenburg, à la fin de janvier 1916, au cours de ses efforts répétés pour s'emparer de Varsovie.

borin, e n. et adj. Ouvrier, ouvrière d'une houillère : *un borin ; une ouvrière borine.*

borinage n. m. Extraction de la houille en Belgique et dans le nord de la France. Ensemble des ouvriers d'une houillère.

Borinage, pays de la Belgique (Hainaut), autour de Mons ; vastes houillères. Quaregnon, Jemmapes, Frameries en sont les principales villes.

borique adj. m. Se dit d'un acide BO^3H^3 que l'on extrait des borates : *l'acide borique est un antiseptique.*

— ENCYCL. L'acide borique est très répandu dans la nature ; on le trouve dans beaucoup d'eaux minérales (Wiesbaden, Luchon, etc.), dans les jets de vapeur, ou *suffioni*, issus des sols volcaniques, à l'état de combinaison calcaire (*hayésine*), sodée (*borax* ou *tinkal de l'Inde*), magnésienne (*boracite*) et dans les cendres d'un grand nombre de végétaux.

L'acide borique est employé à l'état libre dans la faïencerie, la verrerie ; à l'état de borax pour la couverte des faïences. La solution d'acide borique, additionnée d'acide sulfurique, est employée pour imprégner les mèches des bougies stéariques : la mèche brûle sans qu'il soit besoin de la moucher.

L'acide borique est d'un usage fréquent en médecine, sous forme de poudre, de solution, de pommade ; on utilise aussi son pouvoir antiseptique pour la conservation du lait, des produits alimentaires, etc. V. BORAX.

boriqué [*ké*], **e** adj. Qui contient de l'acide borique : *vaseline boriquée. Eau boriquée*, antiseptique que l'on obtient en faisant bouillir pendant 10 minutes dans un litre d'eau 30 grammes d'acide borique. (On emploie cette eau toutes les fois qu'il n'y a pas d'infection grave ; par suite, elle est utile pour nettoyer la peau, la bouche, les yeux, etc. On emploie aussi la *vaseline boriquée* et la *glycérine boriquée*.)

Boris III, tsar de Bulgarie, né à Sofia en 1894, succéda à son père Ferdinand en 1918.

Boris Godounov, drame en vers de Pouchkine (1831) ; Moussorgsky en a tiré un opéra en huit tableaux, d'une musique primitive et puissante (1874).

Borissogliebsk, v. de Russie (gouv. de Tambov), sur la Vorona : 28.000 hab. Céréales, pétrole.

Borissov, v. de Russie (gouv. de Minsk), sur la Bérézina ; 20.000 h. Tabac.

Borkou, région du Soudan septentrional, au S. du Tibesti, occupée par le colonel Largeau en 1913.

borlasie [*zi*] n. f. Genre de vers némertiens, de la Méditerranée.

Bormes, comm. du Var, arr. et à 42 kil. de Toulon, près de la *rade de Bormes ;* 2.100 h. Ch. de f. S. Bouchons ; huileries.

Bormida (la), riv. d'Italie, affl. du Tanaro. Bonaparte livra aux Autrichiens plusieurs combats sur ses bords.

Bormio, v. d'Italie (prov. de Sondrio), dans la Valteline ; 2.000 h. Eaux minérales sulfatées calciques contre le rhumatisme, l'anémie, les dermatoses.

Born (Bertrand **de**), seigneur périgourdin, un des plus célèbres troubadours du XIIe siècle. Dévoué à Henri au Court mantel, il fut l'adversaire, puis l'ami fidèle de Richard Cœur de Lion, et finit, sans doute, moine à Cîteaux ; m. vers 1210.

Born (Ignace **de**), minéralogiste autrichien, né à Carlsbourg, m. à Vienne (1742-1791).

Borna, ville d'Allemagne (Saxe), sur la Wiehra ; 7.500 h. Houille.

bornage n. m. Opération qui consiste à fixer, après arpentage, au moyen de *bornes*, la ligne séparative de deux terrains contigus. *Mar.* Cabotage très réduit.

— ENCYCL. *Dr.* Le bornage comprend deux opérations : 1° la *délimitation*, qui a pour objet de fixer la ligne séparative de deux terrains ; 2° l'*abornement* ou établissement de bornes, qui a pour objet la constatation légale de ces lignes. Tout propriétaire, usufruitier ou usager, peut obliger son voisin au bornage à frais communs de leurs propriétés respectives. L'*action en bornage*, qui n'est jamais atteinte par la prescription, est du ressort du tribunal civil, si la propriété ou les titres qui l'établissent sont contestés ; dans le cas contraire, elle est portée devant le juge de paix, qui nomme un expert et statue à charge d'appel devant le tribunal civil.

Le déplacement ou la suppression des bornes est un délit passible d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende égale au quart des restitutions et dommages-intérêts, sans que cette amende puisse être inférieure à 50 francs.

borne n. f. (du b. lat. *borina*). Pierre ou autre marque qui sépare un champ d'un autre. Pierre enfoncée à l'angle d'un mur, sur les côtés d'une porte, etc., pour les préserver du choc des véhicules. La rue, la place publique, dans ces expressions : *orateur de borne, pérorer sur la borne*. Sorte de canapé circulaire, avec dossier au centre. Vitre en forme de losange. Ornement de vitrail. Serre-fil pour établir le contact électrique. *Borne kilométrique*, pierre qui, sur les routes, indique les distances kilométriques.



Borne.

Pl. Frontière : *bornes d'un empire.* Limite, terme : *bornes de l'univers ; bornes de l'esprit humain. Dépasser les bornes,* au fig., aller au delà de ce qui est convenable.

borné, e adj. (de *borne*). De peu d'étendue, limité. *Fig.* Peu intelligent : *homme, esprit borné.* ANT. **Illimité ; large.**



Carte de Bornéo.

borne-fontaine n. f. Petite fontaine en forme de borne. Pl. des *bornes-fontaines.*


Borne-fontaine.

Bornel, comm. de l'Oise, arr. et à 28 kilom. de Beauvais ; 1.230 h. Ch. de f. N.

Bornéo, île de l'archipel de la Sonde, où les Hollandais et les Anglais ont des possessions importantes. Bornéo est, après l'Australie, l'île la plus grande du globe. Forêts vierges. Diamants, métaux, charbons ; 638.500 kil. carr. ; 2 millions d'hab. (*Bornéens*).

bornéol n. m. V. CAMPHRE.

borner [*né*] v. a. Mettre des bornes : *borner un pré.* Limiter : *la mer et les Alpes bornent l'Italie. Fig.* Modérer : *bornez vos désirs.*

Bornet (Edouard), botaniste français, né à Guérigny (Nièvre), m. à Paris (1828-1911), membre de l'Académie des sciences (1886). Il est l'auteur de travaux appréciés sur les cryptogames et les algues.

Bornhem, v. de Belgique (Anvers, arr. de Malines), près de l'Escaut ; 6.300 h. Tissus.

Bornholm, île de la Baltique ; 39.000 h. ; ch.-l. *Ronne.* Au Danemark.

Bornier [*ni-é*] (vicomte Henri **de**), poète dramatique français, né à Lunel, m. à Paris (1825-1901), membre de l'Académie française, auteur de la *Fille de Roland* (1875).


Bornier.

bornite n. f. Sulfoferrite cuivreux. Syn. PHILIPSITE, ÉRABESCITE.

Bornou, nom d'un royaume situé dans la Nigritie centrale ; capit. *Kouka.*

bornoyer [*noi-ié*] v. a. (pour *borgnoyer ;* de *borgne.* — Se conj. comme *aboyer.*) Viser d'un œil en fermant l'autre, pour s'assurer si une ligne est droite, si une surface est plane : *bornoyer une règle, un mur.* Tracer une ligne droite avec des jalons ou d'autres objets à l'aide du même procédé : *bornoyer les arbres d'une allée.*

Borny, comm. de la Moselle, arr. et à 4 kil. de Metz ; 700 h. Sanglante et indécise bataille livrée entre les Français et les Prussiens, le 14 août 1870.

Borodine (Alexandre-Porphyrievitch), chimiste et musicien russe, né et m. à Saint-Pétersbourg (1834-1887), un des chefs de la jeune école russe ; auteur d'un curieux tableau symphonique : *Dans les steppes de l'Asie centrale* et d'un opéra : *le Prince Igor*, d'une inspiration originale.

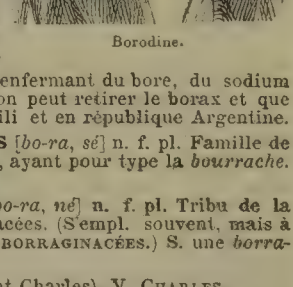
Borodine.

Borodino, village de Russie, où fut livrée, le 7 septembre 1812, la sanglante bataille dite « de la Moskova ».

boronatrocalcite n. m. Minerai renfermant du bore, du sodium et du calcium, d'où l'on peut retirer le borax et que l'on rencontre au Chili et en république Argentine.

borraginacées [*bo-ra, sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type la *bourrache.* S. une *borraginacée.*

borraginées [*bo-ra, né*] n. f. pl. Tribu de la famille des borraginacées. (S'empl. souvent, mais à tort, comme syn. de BORRAGINACÉES.) S. une *borraginée.*

Borromée (saint Charles). V. CHARLES.

Borromées [*mé*] (ÎLES), groupe de quatre îles d'un aspect pittoresque, situées dans le lac Majeur et qui portent le nom de la famille à laquelle elles appartiennent depuis le XIIIe siècle (Italie). La plus célèbre est l'*Isola Bella.*

Borromini (François), architecte italien, né à Bissone, m. à Rome (1599-1667) ; émule boursouflé de Bernin et maître du style baroque.

Borsippa, ville antique de la Chaldée, dont les ruines sont situées à 12 kil. au S. de Hillad.

bort [*bor*] n. m. Autref., tissu de laine, de nature grossière, dont on fabriquait des couvertures. Sorte de diamant à structure radiée, que l'on emploie pour polir le diamant proprement dit.

Bort [*bor*], ch.-l. de c. (Corrèze), arr. et à 28 kil. d'Ussel, sur la Dordogne ; 3.980 h. (*Bortois*). Ch. de f. Orl. Fabrique de tuiles et briques ; chapeaux. Belles colonnades basaltiques, dites les *orgues de Bort.* Patrie de Marmontel. — Le cant. a 10 comm. et 9.920 h.

borure n. m. Combinaison du bore avec un corps simple.

Borusses [*ru-se*], ancien peuple du littoral baltique du pays qui est devenu la Prusse.

Bory [Gabriel **de**), officier de marine et savant français, né à Paris (1720-1801). Membre de l'Académie des sciences.

Bory de Saint-Vincent (Georges), général, géographe et naturaliste français, né à Agen, m. à Paris (1780-1846).

Borysthène, anc. nom du Dniéper.

bosan [*zan*] n. m. Breuvage turc, fait avec du millet bouilli dans l'eau.

bosbok [*boss*] n. m. Antilope du Cap (*tragelaphus scriptus*).

boscard [*boss-kar*] n. m. *Arg.* Mondain. Parasite du grand monde.

Bosc d'Antic (Louis-Auguste-Guillaume), naturaliste français, membre de l'Académie des sciences, né et m. à Paris (1759-1828). Ami de Mme Roland, dont il publia les *Mémoires.*

Boscan-Almogaver (don Juan), poète espagnol, né à Barcelone (vers 1495-1542). Il a introduit dans la poésie espagnole les formes italiennes.

Boscawen [*boss-ka-vèn*] (Edouard), amiral anglais (1711-1761). Il se distingua contre les Français pendant la guerre de Sept ans, au début de laquelle il captura, sans déclaration de guerre préalable, un grand nombre de vaisseaux français de commerce.

Bosch (Jérôme AEKEN, dit), peintre, sculpteur et graveur hollandais, né vers 1462 à Bois-le-Duc, m. en 1516. Il a peint des sujets fantastiques (*Tentation de saint Antoine*, etc. [Anvers.])

Boschimans [*bo-chi-man*] ou **Boejesmans** ou **Bushmen** [*beuch-men'*] (*hommes des buissons*), peuple sauvage de l'Afrique méridionale, sur le haut Orange, au nord de la colonie du Cap. — *Un Boschiman* ou *Bushman.*


Boschiman.

Bosco (Bartolomeo), célèbre prestidigitateur italien, né à Turin, m. près de Dresde (1793-1862).

Bosco (Jean, dom), prêtre, écrivain et philanthrope italien, né à Castelnovo d'Asti, m. à Turin (1815-1888) : fondateur de l'ordre des salésiens ou prêtres de saint François de Sales.

Boscoreale, v. d'Italie (prov. de Naples), au pied du Vésuve ; 8.800 h. On y a découvert, en 1895, un magnifique trésor antique, aujourd'hui en majeure partie au Louvre et composé de pièces d'orfèvrerie.

boscot, otte [*bos-ko, o-te*] adj. et n. *Pop.* Se dit d'une personne petite et un peu bossue.

Boscotrecase, bourg d'Italie (prov. de Naples) ; 9.800 h. Tissus, sériciculture.

Boscovich (Roger-Joseph), jésuite italien, mathématicien et astronome, né à Raguse, m. à Milan (1711-1787). Il propagea dans sa patrie les doctrines philosophiques de Newton.

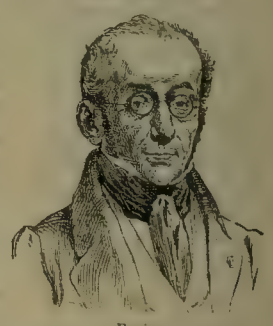
Bosio.

bosel [*zèl'*] n. m. Partie arrondie, servant de base à une colonne.

Bosio (François-Joseph), statuaire, disciple de Canova, né à Monaco, m. à Paris (1768-1845) ; talent à la fois délicat et fin, mais prétentieux quand il s'essaye au grandiose. Il passa la plus grande partie de sa vie en France.

Bosna-Séraï ou **Saraïévo,** capit. de la Bosnie, ville de la Serbie-Croatie-Slovénie, sur la *Bosna ;* 52.000 h. Commerce actif : cuirs, céréales, etc. ; aux environs, mines de fer. L'archiduc François-Ferdinand y a été assassiné en 1914.

Bosniaque [*boss*] ou **Bosnien, enne** [*bos-ni-in, è-ne*], habitant ou originaire de la Bosnie : *les Bosniaques* ou *Bosniens.* Adjectiv. : *maison bosniaque* ou *bosnienne.*

Bosnie [*bos-ni*], pays de la presqu'île des Balkans, faisant partie du royaume de Serbie-Croatie-Slovénie depuis 1919 ; 1.348.000 h. (*Bosniens* ou *Bosniaques*). Capit. *Bosna-Séraï.* Région montagneuse ; gisements métallifères abondants, encore imparfaitement exploités. La Bosnie tire son nom de la *Bosna*


Armes de Bosnie.

(170 kilom.), affl. de la Slave ; elle avait été occupée, comme l'Herzégovine, par l'Autriche, en vertu du traité de Berlin (1878) et annexée par elle en 1908.

Boson, duc de Lombardie, m. en 887 ; fondateur du premier royaume de Provence, beau-frère de Charles le Chauve.

bosphore [*boss*] n. m. Etroit espace de mer, resserré entre deux terres.

Bosphore [*passage du bœuf*), ancien nom du canal de Constantinople ou *Bosphore de Thrace*, détroit profond et sinueux, qui fait communiquer la mer de Marmara avec la mer Noire.

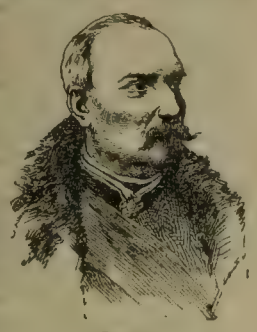

Bosquet.

bosquet [*bos-kè*] n. m. (de l'ital. *boschetto*, petit bois). Petit bois. Touffe d'arbres ou d'arbustes.

Bosquet [*bos-kè*] (Pierre-Jean-François), maréchal de France et sénateur, né et m. à Mont-de-Marsan (1810-1861). Il se distingua en Algérie, pendant l'expédition de Kabylie, et surtout en Crimée, où il détermina par une habile manœuvre le gain de la bataille de l'Alma et fut blessé à l'assaut de Malakof.

boss n. m. (m. angl.). Aux Etats-Unis, chef d'atelier. *Par ext.*, chef d'un parti politique, d'un groupe électoral.

bossage [*bo-sa-je*] n. m. (de *bosse*). *Archit.* Saillie en pierres laissées comme ornement ou pour être taillées : *les bossages comptent parmi les principaux éléments du style rustique.*

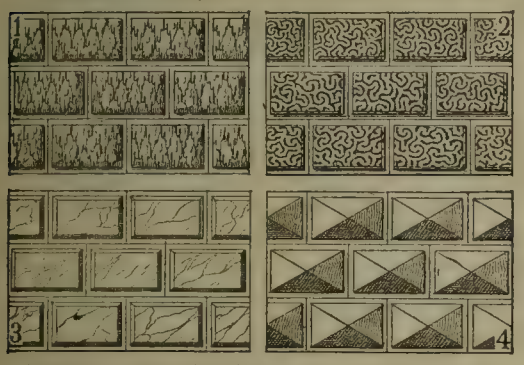

Bossages : 1. Formés de stalactites ; 2. Vermiculés ; 3. A tables saillantes ; 4. En pointes de diamant.

Bossan (Pierre), architecte français, né à Lyon, mort à La Ciotat (1814-1888), auquel on doit les plans de Notre-Dame de Fourvières à Lyon.

Bossay, comm. d'Indre-et-Loire, arr. et à 40 kil. de Loches ; 1.650 h.

bosse [*bo-se*] n. f. Grosseur contre nature au dos ou à l'estomac : *polichinelle à deux bosses.* Enflure : *se faire une bosse au front.* Elévation arrondie : *terrain, timbale qui a des bosses.* Relief ; ornement en relief : *vaisselle relevée en bosse.* Figure sculptée ou moulée pour s'exercer à dessiner d'après nature : *étudier d'après la bosse.* Protubérance du crâne, considérée comme indice d'un penchant, d'une aptitude. Cette aptitude : *Avoir la bosse du commerce, du dessin. Fam. Rouler sa bosse*, aller de l'avant et en maints endroits. *Ne demander que plaies et bosses*, chercher, provoquer les aventures, les querelles. *Pop.* Ripaille, partie de débauche : *se donner une bosse. Se flanquer une bosse de rire*, rire beaucoup. *Tomber sur la bosse de quelqu'un*, le battre. *Ronde-bosse*, v. ce mot. *Mar.* Cordage de dimension variable dont une extrémité est attachée à poste fixe et dont l'autre sert à retenir un corps, une manœuvre, etc. qui subit un effort. *Verr.* Boule formée en soufflant. ANT. **Cavité, creux, enfoncement.**

— ENCYCL. Les bosses résultent de la déformation du squelette, particulièrement de la colonne vertébrale, à la suite de tuberculose ou de rachitisme.

Les *bosses sanguines* apparaissent à la suite de contusions ; elles se résorbent souvent seules. On hâte leur disparition par des compresses humides.

Bosse (Abraham), peintre, graveur et littérateur français, né et m. à Tours (1602-1676). Il a gravé au burin et à l'eau-forte près de mille pièces, précieuses pour la connaissance des mœurs sous Louis XIII.

bosselage [*bo-se*] n. m. Travail en bosse sur la vaisselle : *travailler en bosselage.*

bosseler [*bo-se-lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *je bosselle.*) Travailler en bosse la vaisselle, etc. Déformer par des bosses : *les chocs bosselleni l'argenterie.* **Se bosseler** v. pr. Etre déformé par des bosses.

bosselle [*bo-sè-le*] n. f. Nasse pour pêcher l'anguille.

Bosselle.

bossellement [*bo-sè-le-man*] n. m. Action de bosseler. Son résultat. (On dit aussi BOSSELURE.)

bosselure [*bo-se*] n. f. Résultat du travail en bosse. Etat d'une surface semée de bosses.

bosseman [*bo-se*] n. m. (du flam. *boot*, bateau, et *mann*, homme). Autref., sous-officier de marine, chargé de veiller aux ancres, câbles et aux bouées.

bosser [*bo-sé*] v. a. *Mar.* Retenir, fixer au moyen de bosses : *bosser une manœuvre.*

bossetier [*bo-se-ti-é*] n. m. Ouvrier qui travaille en bosse. Ouvrier qui souffle le verre en boule.

bossette [*bo-sè-te*] n. f. (de *bosse*). Ornement en saillie des deux côtés d'un mors de cheval. Petit renflement des ressorts de batterie d'une arme à feu, ou renflement de la tête de gâchette.

bosseyage [*bo-sé-ia-je*] n. m. Action de bosseyer.

bosseyer [*bo-sé-ié*] v. a. (Se conj. comme *grasseyer.*) Percer des couches rocheuses dans les mines.

bosseyeur [*bo-sé-ieur*] n. m. Ouvrier employé à bosseyer.

bosseyeuse [*bo-sè-ieu-ze*] n. f. Machine perforatrice, employée pour percer les couches rocheuses et abattre la houille dans les galeries des mines.

Bossi (Joseph, baron de), poète lyrique italien, né à Turin, m. à Paris (1758-1823), un des chefs du parti français en Italie.

bossillon [*bo-si, ll* mll., *on*] n. m. Nom vulgaire de petits champignons agarics, non vénéneux.

bossisme [*bo-sis-me*] n. m. (de l'anglo-amér. *boss*, patron, chef). Organisation électorale, fort développée aux Etats-Unis, suivant laquelle les électeurs se groupent autour de chefs ou *boss*, dont ils exécutent aveuglément les ordres.

bossoir [*bo-soir*] n. m. (de *bosse*). *Mar.* Pièce de bois ou de fer, qui supporte l'ancre. Sorte d'arc-boutant auquel on suspend une embarcation en dehors du navire. (On dit aussi PORTE-MANTEAU.)

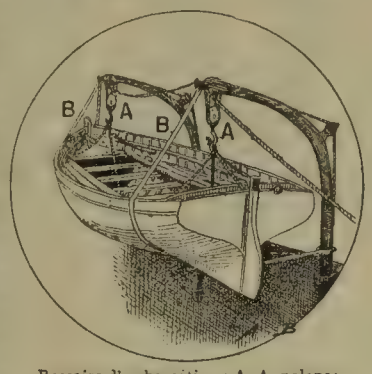

Bossoirs d'embarcation : A, A, palans ; B, B, saisines.

Bossons (GLACIER DES) un des plus grands glaciers du versant septentrional du massif du Mont-Blanc (long. 8 km.).

bossu [*bo-su*], **e** n. et adj. Qui a une bosse sur le dos ou sur la poitrine, par suite d'une déformation de la colonne vertébrale ou du sternum. *Rire comme un bossu*, rire aux éclats.

Bossu (*le*) ou *le Petit Parisien*, célèbre roman de cape et d'épée, par Paul Féval, dont le héros, l'aventureux et brave Lagardère, se déguise en bossu pour châtier le criminel Philippe de Gonzague. Là figurent Cocardasse et Passepoil, soudards sympathiques, devenus légendaires (1857). — L'auteur, en collaboration avec Anicet Bourgeois, en a tiré un grand drame en cinq actes et douze tableaux (1862).

bossuer [*bo-su-é*] v. a. Déformer accidentellement un objet par des bosses : *bossuer un casque.* (On dit aussi BOSSELER.)

Bossuet [*bo-su-é*] (Jacques-Bénigne), évêque de Condom, puis de Meaux, né à Dijon, m. à Paris (1627-1704) ; orateur sacré, surnommé *l'Aigle de Meaux.* Il prononça les célèbres *Oraisons funèbres* de Henriette de France, reine d'Angleterre ; de Madame, duchesse d'Orléans ; de Condé, de Michel Le Tellier d'Anne de Gonzague, princesse palatine, etc. Dans une langue magnifique et inspirée, nourrie par la lecture des livres sacrés, il sut tirer de leur vie, comme il dit, « les grandes et terribles leçons » que Dieu donne aux rois et aux hommes. Ses *Sermons* sont les monuments les plus sublimes de l'éloquence de la chaire. Choisi comme précepteur du Dauphin, il écrivit pour lui son *Discours sur l'Histoire universelle*, sa *Politique tirée de l'Ecriture sainte*, où il défend le *droit divin* des rois. Dans son ouvrage sur les *Variations des Eglises protestantes*, il se montra historien informé, plein de mouvement et d'éclat. Ses *Elévations sur les mystères* et ses *Méditations sur l'Evangile* comptent parmi ses plus belles inspirations. En 1682, il ouvrit la célèbre assemblée du clergé de France et fit adopter la déclaration de l'indépendance du pouvoir temporel et des libertés gallicanes. Il ne semble pas être resté étranger à la révocation de l'édit de Nantes, et il combattit, à ses derniers jours, le quiétisme, dans la personne de Fénelon.



Bossuet.

Bossuet (*portrait de*), tableau de Rigaud, au Louvre, un des meilleurs de l'artiste (1698-1705).

Bossut [*bo-su*] (Charles), mathématicien français, né à Tartaras (Loire), m. à Paris (1730-1814). Membre de l'Académie des sciences.

Bostan ou **le Jardin,** célèbre poème du poète persan Sadi, recueil d'historiettes et de réflexions morales.

bostandji [*bos-tan*] n. m. (mot turc). Garde du sérail.

boston [*bos-ton*] n. m. (de *Boston*, n. de ville). Jeu de cartes, qui se joue à quatre et avec 52 cartes.

— ENCYCL. *Jeu.* Nous ne donnerons que la règle du boston de Lorient ou de Nantes, qui est le plus répandu. La valeur des cartes décroit selon la série suivante : as, roi, dame, valet, dix, neuf, huit, sept, six, cinq, quatre, trois et deux. Chaque joueur possède un panier contenant dix-sept cents fiches. Chaque joueur en donnant met 60 au panier des enjeux. On donne 13 cartes à chacun. Celui qui, avant de jouer, déclare avoir carte blanche, reçoit 10 de chacun des autres joueurs. Quand on fait chelem ou boston à deux, le boston se paye, ainsi que la demande et les honneurs. Si l'on joue dans une seule couleur, les 4 honneurs sont : as, roi, dame, valet de la couleur ; si l'on joue aux quatre couleurs, les honneurs sont les 4 as. Le payement des 3 honneurs est fixé par le tableau, les 4 honneurs se payent comme la demande. Chaque demande est rangée au tableau suivant sa force, en sorte qu'un coup enlève toujours celui qui le précède. Dans les demandes de quatre couleurs, celui qui a demandé joue le premier, sauf aux demandes simples, au piccolo et aux misères. Celui qui a passé une fois ne peut plus que soutenir. Le joueur qui perd paye double à celui qui a fait la demande immédiatement précédente, pourvu qu'elle soit un solo. L'indépendance enlève la demande simple. La petite misère enlève l'indépendance. La petite misère se fait en écartant une carte et en ne faisant pas de levée. Le piccolissimo enlève la demande pour 7 levées. Il se fait en n'écartant pas et en faisant une seule levée. La demande pour 8 levées est supérieure. La grande misère enlève la demande pour 8 levées. Pour la réussir, il ne faut pas faire de levée sans écarter. Au-dessus vient la demande de 9 levées. Puis la misère des 4 as, qui se fait sans écarter et sans faire aucune levée. Celui qui la joue a la liberté de renoncer jusqu'à la dixième carte inclusivement. La demande pour 10 levées enlève la misère des 4 as. La petite misère sur table enlève la demande pour 10 levées. Elle se fait comme la petite misère ordinaire, mais celui qui la joue met son jeu sur la table. La demande pour 11 levées est supérieure. Le piccolo des 4 as vient ensuite. Pour le réussir, il faut, ayant les 4 as, faire une seule levée. La demande pour 12 levées enlève le piccolo des 4 as. La grande misère sur table se fait en étalant son jeu, il ne faut pas faire de levée. Le boston seul consiste à faire toutes les levées ; le boston sur table à faire toutes les levées en montrant son jeu.

boston n. m. Sorte de valse, originaire d'Amérique, qui s'exécute sur une mesure à trois-quatre, dans un mouvement moderato.

Boston, v. d'Angleterre (comté de Lincoln), sur la Witham ; 15.000 h. Fonderies, fabrication de toiles.

Boston, v. des Etats unis d'Amérique, capit. du Massachusetts ; 770.000 h. (*Bostoniens*). Grande industrie : tissage, métallurgie, commerce très considérable de laines. Port très actif sur l'Atlantique. Patrie de B. Franklin. C'est de Boston que partit, en 1773, le mouvement insurrectionnel qui aboutit à la déclaration de l'indépendance des Etats-Unis.

bostonner [*bos-to-né*] v. n. Jouer au boston. Danser le boston.

bostryche [*bos-tri-che*] n. f. Genre de coléoptères, qui vivent dans le bois mort et dont plusieurs espèces habitent la France : *la bostryche typographe s'attaque à l'épicéa.*

bostrychidés [*bos-tri-ki-dé*] n. m. pl. Famille de coléoptères, ayant pour type le genre *bostryche.* S. un *bostrychidé.*

Boswel (James), biographe anglais, né à Edimbourg en 1740, m. à Londres en 1795. Sa *Vie de Johnson*, pleine de vérité et d'esprit, l'a immortalisé.

boswellée [*bos-vèl-lé*] n. f. Genre de térébinthacées, tribu des bursérées, renfermant des arbres de l'Inde et de l'Afrique tropicale.

Bosworth, v. d'Angleterre (Leicester), célèbre par la bataille où Richard III, meurtrier des enfants d'Edouard, perdit la couronne et la vie (1485). C'est à cette bataille que se rapporte, d'après une légende dont Shakespeare s'est fait l'écho, ce cri désespéré de Richard III, qui, frappé d'une sorte de vertige et saisi de frénésie, s'écria plusieurs fois, hors de lui-même : « Un cheval ! un cheval ! mon royaume pour un cheval ! » Dans l'application, ces mots signifient qu'on est disposé à tout sacrifier pour la possession d'une chose vivement désirée.

Böszörmény, v. de Hongrie ; 21.500 h. Commerce actif.

bot [*bo*], **e** adj. (orig. germ.). Se dit d'une difformité du pied, de la main, causée par rétraction de certains muscles : *pied bot ; main bote.* N. m. *Pied bot*, personne qui a un pied contrefait : *certains pieds bots sont très ingambes.*

botanique n. f. (gr. *botanikè* ; de *botané*, plante). Partie de l'histoire naturelle, qui a pour objet l'étude des végétaux : *Linné et Laurent de Jussieu renouvelèrent la botanique.* Adjectiv. Qui a rapport à cette science : *jardin botanique.* V. pages 272 et 273.

— ENCYCL. La botanique s'occupe des plantes ; elle se divise en *botanique générale* et en *botanique spéciale.* La botanique générale étudie la plante dans sa forme, dans ses organes ; elle examine les états successifs que traverse celle-ci depuis son germe jusqu'à sa mort. Elle considère aussi les divers phénomènes qui s'accomplissent dans le corps de cette plante à ses divers âges. La botanique spéciale classe les plantes d'après la valeur des caractères qu'elles présentent. Les individus ayant même origine et même caractère constituent l'*espèce.* Une variation des caractères donne la variété, et les espèces qui se ressemblent constituent les genres. La collection des genres voisins est une famille ou une tribu, la réunion des familles qui se ressemblent est un *ordre*, puis viennent les *classes*, les *embranchements* formant le règne végétal.

Pour donner un nom aux plantes, on emploie la nomenclature binaire ou linnéenne. Tous les noms sont latins ; le premier indique le genre : c'est un substantif, le deuxième désigne l'espèce : c'est un adjectif (*rosa gallica*). Les noms de familles prennent la terminaison *acées* (malvacées) et les noms de tribus celles de *ées* (malvées). Dans des sens plus particuliers, on distingue la *botanique agricole*, la *botanique médicale*, la *botanique industrielle*, etc.

botaniquement [*ke-man*] adv. Au point de vue, ou d'après les règles de la botanique.

botaniser [*zé*] v. n. (de *botanique*). Herboriser.

botaniste [*nis-te*] n. Qui s'occupe de botanique, qui est versé dans la botanique.

Botany-Bay, baie, sur la côte de la Nouvelle-Galles du Sud, près de Sydney (Australie) ; découverte par Cook (1770). Les Anglais, en 1787, y firent leurs premiers essais de colonisation pénale.

Both (André *et* Jean), peintres et graveurs hollandais, nés à Utrecht vers 1609 ou 1610, m. le premier à Venise vers 1650, le second à Utrecht en 1652. Le premier fut paysagiste et se distingua dans la représentation des sites italiens ; le second fut peintre de figures.



Louis Botha.

Botha (Louis), général boer, né à Greytown (Natal), m. à Prétoria (1862-1919). Il commanda en chef les forces boers pendant la dernière guerre de l'Indépendance. En 1907, il devint premier ministre de l'Union sud-africaine. Son attitude pendant la Grande Guerre fut pleine de loyalisme. Il coopéra à la conquête des

BOTANIQUE — CLASSIFICATION

La *classification végétale* ou *taxinomie* est cette partie de la botanique qui s'occupe du rangement, de l'ordre des innombrables espèces de plantes. Ce rangement doit s'opérer en fonction des affinités et des différences. Ainsi deux



Tableau I. — Principales divisions du règne végétal.

espèces données devront être d'autant plus voisines dans le rangement qu'elles ont davantage de caractères communs et moins de caractères différents.

Ainsi comprise la *classification* est dite *naturelle* par opposition aux anciens rangements qui procédaient sans tenir un compte suffisant des affinités naturelles des végétaux, et que l'on qualifie aujourd'hui de *classifications artificielles* ou *systèmes*. La classification botanique est d'une importance considérable ; une plante n'est connue que quand on peut la classer.

Dans la nature, il n'y a que des individus. Mais l'homme pour la facilité de ses connaissances et la possibilité de les enseigner a été obligé de les rapprocher par catégories hiérarchisées. Trois de ces catégories sont indispensables : l'espèce, le genre, la famille. L'*espèce* est le groupement élémentaire ; c'est l'ensemble de tous les individus ayant tous leurs caractères communs ; ces individus ne sont pas absolument identiques, mais ils ont tous un air de parenté. Le *genre* est un ensemble d'espèces ayant plusieurs caractères communs. Un ensemble de genres constitue une *famille* ; et tous les genres d'une même famille doivent posséder au moins un caractère commun.

Le nombre des végétaux est presque infini, tellement la science en découvre et en catalogue tous les jours de nouveaux. Ainsi on évaluait à 30.000 le nombre des végétaux connus vers l'an 1800. En 1868, il était porté à 120.000. A notre époque, on estime que pour les seules plantes fleurissantes, ou phanérogames, il y a plus de 100.000 espèces ; que pour les seuls phanérogames, il y a actuellement 280 familles, et 9.700 genres. La simple énumération raisonnée de ces 280 familles serait déjà trop considérable pour la place réservée ici. Nous donnerons seulement : 1° les principales divisions du règne végétal ; 2° les principales familles européennes de phanérogames.

Ces deux classifications sont à la fois *synoptiques*, c'est-à-dire sous forme de tableau, et *dichotomiques*, c'est-à-dire que de bifurcation en bifurcation le lecteur est conduit au but.

Du fait de la combinaison de la synopsis et de la dichotomie tout ce qui se trouve sous le paragraphe I de la dichotomie possède les caractères indiqués dans ce paragraphe I. Non seulement il en est de même du second, mais, bien mieux, pour chacun des alinéas du premier et du second il en est de même à un degré quelconque.

Ainsi tout ce qui, dans le premier tableau, vient après le terme gras « cryptogame », est en effet de l'immense groupe des cryptogames ; tout ce qui vient après le 2e alinéa appartient aux Cryptogames cellulaires ; tout ce qui vient après le 3e alinéa renferme les seuls protophytes. En conséquence les Cyanophycées et Bactériacées sont à la fois des protophytes, des Cryptogames cellulaires et des Cryptogames en général. C'est à la fois l'extrême clarté et l'extrême concision.

Tableau I. — Principales divisions du règne végétal. (*Les chiffres arabes correspondent aux figures du tableau 1*).

Dans les tableaux ci-dessous, au paragraphe I correspond un second alinéa I qui est par le sens exactement opposé ; au paragraphe II, de même s'oppose un ou plusieurs autres paragraphes II ; il en est ainsi pour les paragraphes III, IV, V, etc. Pour se servir d'un tableau (quand on a une plante en vue), on commence par I. Si ce paragraphe convient on passe à II. Sinon, on passe au second I qui doit forcément convenir et ainsi de suite jusqu'au but, par une série de choix judicieux. En remontant, on peut faire la preuve de son opération.

I.	Plantes sans fleurs, se reproduisant par des spores microscopiques dépourvues d'embryon (**Cryptogames**).	
II.	Plantes sans vaisseaux, ne contenant que des cellules (Cryptog. cellulaires).	
III.	Pas de feuilles ou sinon pas de distinction de structure entre les tiges et les organes jouant le rôle de feuilles.	
IV.	Pas de noyaux nets dans les cellules (*Protophytes*).	
V.	Chlorophylle absente	*Bactériacées.* 1
V.	Chlorophylle présente	*Cyanophycées.* 2
IV.	Des noyaux dans les cellules (*Thallophytes*).	
V.	Chlorophylle présente	*Algues.* 3
V.	Chlorophylle absente	*Champignons.* 4
	Association d'une Algue et d'un Champignon formant un organisme unique	*Lichens.* 5
III.	Tiges et feuilles différenciées, ayant les unes et les autres une structure propre.	
IV.	Tiges et rameaux articulés ; plantes submergées	*Characées.* 6
IV.	Tiges non articulées ; plantes presque toujours aériennes	*Mousses* 7 / *Hépatiques.* 8
II.	Plantes munies de vaisseaux ; spores contenues dans des capsules spéciales appelées sporanges (Cryptog. vasculaires).	
III.	Sporanges non groupés sous les feuilles ou à leur bord.	
IV.	Sporanges groupés vers le sommet ou au sommet à l'aisselle de feuilles réduites ou non.	
V.	Tiges et rameaux articulés ; feuilles soudées en une gaine ; sporange en cône terminal	*Equisétacées.* 9
V.	Tiges et rameaux non articulés ; feuilles non soudées en une gaine	*Lycopodiacées.* 10
IV.	Sporanges groupés à la base des plantes, sur des feuilles transformées	*Rhizocarpées.* 11
III.	Sporanges groupés sous les feuilles ou à leur bord..	*Fougères.* 12
I.	Plantes à fleurs véritables et se reproduisant par graines embryonnées (**Phanérogames**).	
II.	Graines nues, non enfermées dans un fruit ; plusieurs cotylédons (Gymnospermes)	*Conifères.*
II.	Graines contenues dans un fruit (Angiospermes).	
III.	Un seul cotylédon ; fibres ligneuses éparses dans la tige et les rameaux	*Monocotylédones.*
III.	Deux cotylédons ; fibres ligneuses groupées en zones.	*Dicotylédones.*

Tableau II. — *Les chiffres arabes correspondent aux figures du tableau 2 (page 273).*

Classification des Dicotylédones (*principales familles européennes.*)

I.	Fleurs munies d'un calice et d'une corolle.	
II.	Corolles à pièces libres entre elles (**dialypétales**).	
III.	Pièces de la fleur toutes insérées sur l'axe directement. (Thalamiflores).	
IV.	Parties du fruit (carpelles) libres	*Renonculacées.* 1
IV.	Carpelles soudés ou adhérents entre eux.	
V.	Graines insérées autour d'un axe central du fruit ; axe libre par destruction des cloisons	*Caryophyllacées.*2
V.	Graines insérées autour d'un axe central relié aux parois du fruit par des cloisons ; graines occupant l'angle interne des loges.	
VI.	Etamines soudées en une longue gaine	*Malvacées.* 3
VI.	Etamines libres, en tout cas jamais soudées en une longue gaine.	
VII.	Fruit à 5 carpelles prolongés en un long bec, et se séparant de l'axe central	*Géraniacées.* 4
VII.	Fruit à 5 carpelles non rostrés ou moins de 5 carpelles.	
VIII.	Fruit capsulaire comprimé : graines suspendues au sommet, caronculées ; étamines en 2 faisceaux	*Polygalacées.* 5
VIII.	Fruit jamais à la fois capsulaire et comprimé.	
IX.	Fruit capsulaire.	
X.	Etamines en nombre indéfini, soudées par leur base en 3-5 faisceaux	*Hypéricacées.* 6
X.	Etamines libres, 5-10.	
XI.	Capsule globuleuse avec des cloisons et fausses cloisons	*Linacées.* 7
XI.	Capsule non globuleuse, sans fausses cloisons.	
XII.	Graines projetées par leur enveloppe propre ; fleurs régulières ; plantes acidules	*Oxalidacées.*
XII.	Graines projetées par les valves élastiques du fruit ; fleurs éperonnées	*Balsaminacées.* 8
IX.	Fruit non capsulaire, mais à 2 coques prolongées chacune en une longue aile membraneuse	*Acéracées.* 9
V.	Graines insérées sur les parois extérieures du fruit ou sur des épaississements de ces parois.	
VI.	Etamines en nombre indéfini soudées en 3-5 faisceaux par leur base (V. *Hypéricacées*).	
VI.	Etamines libres.	
VII.	Etamines en nombre indéfini.	
VIII.	Sépales 2, pétales 4	*Papavéracées.* 10
VIII.	Sépales et pétales plus nombreux.	
IX.	Pétales en nombre indéfini ; plantes d'eau	*Nymphéacées.* 11
IX.	Pétales 4-7 ; plantes terrestres.	
X.	Pétales dissemblables, les uns entiers, les autres frangés	*Résédacées.* 12
X.	Pétales 5, semblables	*Cistacées.*
VII.	Etamines en nombre défini, 10 au moins.	
VIII.	Etamines à loges soudées en 2 faisceaux de 3 ; corolle irrégulière éperonnée	*Fumariacées.* 13
VIII.	Etamines libres.	
IX.	Etamines 6, dont 4 intérieures plus grandes ; sépales et pétales 4	*Crucifères.* 14
IX.	Etamines 5-10, toutes égales.	
X.	Fleurs régulières ; feuilles munies de poils glutineux.	*Droséracées.*
X.	Fleurs irrégulières ; un pétale et 2 étamines éperonnés ; pas de poils glutineux aux feuilles	*Violacées.* 15
III.	Pièces de la corolle insérées sur un disque intérieur ou sur le calice lui-même (Disciflores, caliciflores).	
IV.	Ovaire supère, visible au-dessus du calice.	
V.	Fleurs irrégulières à 5 pétales de 3 formes ; étamines 9-10 ; fruit : une gousse	*Légumineuses.* 16
V.	Fleurs régulières.	
VI.	Fruit à carpelles soudés.	
VII.	Fruit charnu ou ne s'ouvrant pas.	
VIII.	Noyaux 2-4	*Rhamnacés.* 17
VIII.	Noyau unique	*Amygdalacées.* 18
VII.	Fruit sec, mais capsulaire.	
VIII.	Graines plusieurs ; fruit s'ouvrant.	
IX.	Pas de cloison : 1 loge ; plantes à feuilles grasses	*Portulacacées.*
IX.	Une cloison : 2 loges ; plante non grasse	*Lythracées.* 19
VIII.	Graine unique ; fruit ne s'ouvrant pas	*Paronychiacées.*
VI.	Fruit à carpelles libres ou presque.	
VII.	Plantes grasses ; pas de stipules	*Crassulacées.* 20
VII.	Plantes non grasses ; stipules présentes	*Rosacées.* 21
IV.	Ovaire infère, soudé au calice, non visible au-dessus de la fleur ou à peine.	
V.	Etamines en nombre indéfini (15-30) ; stipules	*Pomacées.* 22
V.	Etamines en nombre défini.	
VI.	Sépales 4, pétales 4, étamines 8.	
VII.	Carpelles soudés en une capsule	*Œnothéracées.* 23
VII.	Carpelles libres	*Haloragacées.*
VI.	Fleurs sur les types 2 ou 4-5 ; carpelles soudés.	
VII.	Type 2	*Circéacées.*
VII.	Types 4 ou 5.	
VIII.	Sépales 4, pétales 4, étamines 4 ; fruit charnu	*Cornacées.* 24
VIII.	Sépales, pétales 5 ; styles 2.	
IX.	Fruit charnu	*Grossulariacées.*25
IX.	Fruit sec.	
X.	Etamines 10-8	*Saxifragacées.* 26
X.	Etamines 5 ; fleurs en ombelle	*Ombellifères.* 27
II.	Corolle à pétales soudés au moins à la base (**Gamopétales**).	
III.	Ovaire supère, visible au-dessus du calice.	
IV.	Anthères s'ouvrant par des pores ; étamines non soudées à la corolle	*Ericacées.* 28
IV.	Anthères ne s'ouvrant pas par des pores, mais par des fentes.	
V.	Carpelles 5.	
VI.	Style unique ; graines nombreuses, insérées sur l'axe central	*Primulacées.* 29
VI.	Style 5 ; graine unique, suspendue	*Plombaginacées.*
V.	Carpelles 1-2 ; styles 1-2.	
VI.	Fleurs sur le type 4 ; carpelles soudés.	
VII.	Loge 1 ; étamines 4	*Plantaginacées.*30
VII.	Loges 2 ; étamines 2	*Oléacées.* 31
VI.	Fleurs sur le type 5 ou presque toujours.	
VII.	Fleurs régulières ou presque ; étamines 5.	
VIII.	Pollen groupé en masses ; coronule présente à l'intérieur de la corolle	*Asclépiadacées.*
VIII.	Pollen pulvérulent ; pas de coronule.	
IX.	Carpelles 2 libres	*Apocynacées.* 32
IX.	Carpelles toujours soudés en une masse unique.	
X.	Ovaire se divisant en 4 parties à 1 graine (nucules).	*Boraginacées.* 33
X.	Ovaire ne se divisant pas en 4 nucules.	
XI.	Graines très petites et nombreuses ; plantes dressées à saveur très amère	*Gentianacées.* 34



XI. Graines peu nombreuses par loge.
XII. Plantes volubiles ; cotylédons plissés ..... *Convolvulacées.* 35
XII. Plantes non volubiles ; embryon courbé ..... *Solanacées.* 36
VII. Fleurs irrégulières par la corolle, au moins par les étamines.
VIII. Etamnies 5, à filets inégaux..... *Verbascacées.* 37
VIII. Etamines 4-2.
IX. Carpelles formant une masse unique.
X. Plantes feuillées, vertes..... *Scrofulariacées.* 38
X. Plantes sans feuilles, ni chlorophylle..... *Orobanchacées.* 39
IX. Carpelles se divisant et formant 4 pièces contenant chacune une graine ; feuilles opposées..... *Labiacées.* 40
III. Ovaire infère.
IV. Anthères déhiscentes par des pores ..... *Vacciniacées.*
IV. Anthères déhiscentes par des fentes.
V. Fruit capsulaire s'ouvrant par des fentes ou au sommet ou sur les côtés..... *Campanulacées.* 41
V. Fruit ne s'ouvrant pas.
VI. Fleurs d'un seul sexe sur un même individu ou sur deux individus différents ; pl. portant des vrilles. *Cucurbitacées.* 42
VI. Fleurs toutes bisexuées.
VII. Fruit charnu ..... *Caprifoliacées.* 43
VII. Fruit sec.
VIII. Graines 2 par fruit ; feuilles opposées, souvent verticilées par 4 et plus ..... *Rubiacées.* 44
VIII. Graine solitaire.
IX. Fleurs non disposées en tête ; pas d'involucre à chaque fleur..... *Valérianacées.* 45
IX. Fleurs disposées en tête.
X. Anthères libres ; un involucre à chaque fleur..... *Dipsacées.*
X. Anthères soudées entre elles ; un involucre général seulement..... *Composées.* 46
I. Fleurs munies d'une seule enveloppe florale ou nues.
II. Fleurs mâles, s'il y en a, jamais disposées en chatons caducs.
III. Albumen présent, intérieur à l'embryon courbe.
IV. Enveloppe florale sèche, scarieuse..... *Amarantacées.*
IV. Enveloppe florale non scarieuse.
V. Enveloppe florale à pièces épaissies ou accrues après la floraison ; pas de graines aux feuilles..... *Chénopodiacées.* 47
V. Enveloppe florale à pièces non épaissies ; feuilles issues d'une gaine tubuleuse..... *Polygonacées.* 48
III. Albumen O, ou album. extérieur à l'embryon droit.
IV. Pas d'albumen.
V. Fruit non membraneux..... *Cannabinacées.* 49
V. Fruit membraneux, ailé ..... *Ulmacées.* 50
IV. Albumen présent, extérieur à l'embryon.
V. Ovaire supère.
VI. Fleurs toutes bisexuées ; style filiforme..... *Thyméléacées.*
VI. Fleurs souvent unisexuées ou plus ou moins mâles ou femelles par avortement.
VII. Graine 1, plantes souvent brûlantes par leurs poils. *Urticacées.* 51
VII. Graines 2-3 ; plantes à suc souvent laiteux ..... *Euphorbiacées.* 52
V. Ovaire infère, soudé avec l'enveloppe florale..... *Aristolochiacées.* 53
II. Fleurs mâles disposées en chaton, sans calice ni corolle qui sont remplacées par une écaille (Amentacées).
III. Fruit enfermé dans un involucre en forme d'étui ou de cupule..... *Cupulifères.* 54
III. Fruit non enfermé dans une enveloppe involucrale.
IV. Fruit capsulaire à graines munies d'une aigrette cotonneuse ..... *Salicacées.* 55
IV. Fruit ne s'ouvrant pas, ailé, à 1 graine..... *Bétulacées.* 56

Classification des Monocotylédones
(principales familles européennes.)

I. Enveloppe florale pétaloïde (colorée) entièrement ou en partie.
II. Ovaire supère.
III. Carpelles libres.
IV. Carpelles souvent indéhiscents, à 1 graine ..... *Alismacées.* 57
IV. Carpelles s'ouvrant toujours ; graines nombreuses. *Butomacées.*
III. Carpelles soudés en une masse.
IV. Style 3..... *Colchicacées.* 58
IV. Style unique.
V. Fruit capsulaire, sec, s'ouvrant ..... *Liliacées.* 59
V. Fruit charnu, ne s'ouvrant pas..... *Asparaginacées.* 60
II. Ovaire infère.
III. Fleurs régulières.
IV. Fleurs n'ayant qu'un sexe, les unes mâles, les autres femelles.
V. Plantes terrestres..... *Dioscoréacées.*
V. Plantes aquatiques, à fleurs souvent submergées... *Hydrocharidacées.* 61
IV. Fleurs toutes bisexuées.
V. Etamines 3, styles 3..... *Iridacées.* 62
V. Etamines 6, style 1..... *Amaryllidacées.* 63
III. Fleurs irrégulières ; style et étamine soudés en une colonne unique..... *Orchidacées.* 64
I. Enveloppe florale non pétaloïde, verte.
II. Albumen nul.
III. Fleurs régulières.
IV. Enveloppe florale à 6 divisions ; plantes des marais. *Joncaginacées.*
IV. Enveloppe florale à 4 divisions ; plantes submergées. *Potamacées.* 65
III. Fleurs irrégulières ou à enveloppe incomplète, réduite.
IV. Plantes submergées..... *Nataducées.*
IV. Plantes flottantes non fixées au sol..... *Lemnacées.* 66
II. Albumen présent.
III. Enveloppe florale régulière à 6 pièces..... *Joncées.* 67
III. Enveloppe florale irrégulière, incomplète ou nulle.
IV. Etamine unique.
V. Fleurs nues, groupées sur un axe, entourées d'une bractée foliacée..... *Aracées.* 68
V. Fleurs entremêlées de paillettes ou de soies sans ordre..... *Typhacées.*
IV. Etamines 2-3 ; fleurs protégées chacune par des balles.
V. Etamines fixées par la base ; feuilles à gaine nulle ou non fendue..... *Cypéracées.* 69
V. Etamines fixées par le milieu du dos, à la fin formant l'X ; feuilles à gaine longue et fendue.... *Graminacées.* 70

Classification des Gymnospermes
(principales familles européennes.)

I. Cône femelle à nombreuses écailles ; graine ailée.. *Abiétinées.* 71
I. Cône femelle à 1 ou quelques écailles ; graine non ailée..... *Cupressinées.* 72



Bottes : 1. Du xvᵉ s. ; 2 et 3. Du xvɪᵉ s. ; 4. Du xvɪɪᵉ s. (à chaudron) ; 5. Du xvɪɪᵉ s. ; 6. De courrier (xvɪɪɪᵉ s.) ; 7. A la Souwarov ; 8. Molle (grande botte) ; 9. Forte (garde de Paris) ; 10. A l'écuyère ; 11. Chantilly ; 12. De postillon ; 13. De jockey ; 14. De pompier ; 15. De marin, d'égoutier.

possessions allemandes d'Afrique et représenta l'Union sud-africaine à la Conférence de la paix.

bothriocépha e n. m. Genre de vers cestodes, parasites des animaux vertébrés et dont les premiers états se passent dans l'eau : *le bothriocéphale, qui atteint jusqu'à 10 mètres de long, est le plus grand ver rubané parasite de l'homme.* (Les symptômes occasionnés par le bothriocéphale et le traitement par lequel on s'en débarrasse sont indiqués à ceux qui concernent le tænia.)

bothrion n. m. Ulcère peu profond de la cornée transparente.

bothrops [*trops*] n. m. Genre de reptiles ophidiens, comprenant des crotales très venimeux de l'Amérique centrale, du sud de l'Inde, de Ceylan et de la Malaisie.



Bothrops.

Bothwell (BATAILLE DE), bataille où les presbytériens d'Ecosse furent vaincus par le duc de Monmouth, le 22 juin 1679.

Bothwell [*bot-ouèl*] (James HEPBURN, comte de), seigneur écossais, qui fit périr Henry Darnley, second mari de Marie Stuart, et épousa cette dernière (1567). Chassé d'Ecosse, il mourut captif en Danemark (1578).

Botnie ou **Bothnie** [*bot'-ni*], pays d'Europe, à l'E. du golfe de Botnie, partagé entre la Suède et la Finlande russe.

Botnie ou **Bothnie** (GOLFE DE), formé par la mer Baltique ; baigne la Finlande et la Suède. Eaux très peu salées, souvent gelées.



Botocudos.

Botocudos [*doss*], peuple indigène de l'Amérique du Sud, répandu dans les forêts vierges du Brésil. Les Botocudos, chasseurs et nomades, sont très arriérés. — Un *Botocudo.*

Botosani ou **Botochan,** v. de Roumanie (Moldavie), sur la Sikna, affl. du Pruth ; 33.000 h.

Botot (EAU DE). V. DENTIFRICE.

Botrel (Théodore) chansonnier français, né à Dinan en 1868 ; s'est fait connaître par des chansons bretonnes, d'inspiration patriotique.

botryoïde adv. (du gr. *botrus*, grappe, et *eidos*, forme). Qui est en forme de grappe.

botrytis [*tiss*] n. m. (dimin. du gr. *botrus*, grappe). Genre de champignons microscopiques du groupe des mucédinées. (Certaines espèces de botrytis vivent sur les animaux ; l'une d'elles cause la maladie du ver à soie dite *muscardine*. Le *botrytis cinerea* forme une moisissure cendrée sur les raisins.)

Botsorhel, comm. du Finistère, arr. et à 19 kil. de Morlaix ; 1.430 h.

Botta (Carlo), historien, poète et médecin, né à Saint-George (Piémont), m. à Paris (1766-1837) ; député français sous le premier Empire. On lui doit une bonne *Histoire de l'Italie de 1789 à 1814.* — Son fils, PAUL-EMILE, né à Turin (1802-1870), fut un assyriologue distingué, dont les travaux ont contribué au déchiffrement des inscriptions cunéiformes.

botte [*bo-te*] n. f. Assemblage de choses de même nature, liées ensemble : *botte d'asperges, de fleurs. Fam.* Sonnerie de trompette pour la distribution du fourrage : *sonner la botte.*

botte n. f. (ital. *botta*). *Escr.* Coup de fleuret ou d'épée. *Botte secrète*, coup dont la parade n'est pas connue. *Appuyer la botte*, appuyer l'arme contre son adversaire, après l'avoir touché. *Fig.* Attaque vive et imprévue : *Voltaire portait des bottes terribles à ses ennemis.*

botte n. f. Outre, sorte de tonneau. Chaussure de cuir qui enferme le pied et la jambe : *bottes de chasse. Bottes à l'écuyère*, bottes qui portent une genouillère par laquelle le genou est couvert. *Bottes à la hussarde*, bottes plissées sur le cou-de-pied. *Bottes à la Souvarov*, bottes plissées et terminées en cœur, comme on les portait sous le Directoire. *Bottes à chaudron*, bottes à genouillères, en forme d'entonnoir. *Bottes à l'anglaise*, bottes à revers comme en portent certains domestiques en livrée. *Fig.* et *fam.* : *avoir du foin dans les bottes*, avoir des ressources, être riche. *A propos de bottes*, sans motif raisonnable, hors de propos. *Bottes de sept lieues*, moyen d'avancer rapidement, au prop. et au fig. (par allusion aux bottes de l'ogre dans le conte du *Petit Poucet*). *Lécher les bottes de quelqu'un*, le flatter bassement. *Graisser ses bottes*, se préparer à partir ou à mourir. PROV. : **Graissez les bottes d'un vilain, il dira qu'on les lui brûle,** le goujat auquel on rend service se plaint, pour se dispenser de la reconnaissance.

bottelage [*bo-te*] n. m. Action de botteler : *le bottelage du foin, de la paille.*

— ENCYCL. Le bottelage rend le foin ou la paille plus transportables. Un bottelage régulier permet l'appréciation facile et exacte des quantités sur lesquelles on opère. Il existe des botteleuses mécaniques, qui permettent d'obtenir des bottes d'un tiers environ moins volumineuses que les bottes faites à la main.

botteler [*bo-te-lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *je bottelle.*) Lier en bottes : *botteler des radis, du foin.*

bottelette [*bo-te-lè-te*] n. f. Petite botte : *bottelette d'oignons, de carottes.*

botteleur, euse [*bo-te, eu-ze*] n. Qui bottelle.

botteloir [*bo-te*] n. m. ou **botteleuse** [*bo-te-leu-ze*] n. f. Machine à botteler.

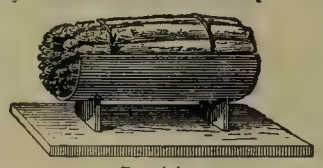

Botteloir.

botter [*bo-té*] v. a. Fournir de bottes : *botter un régiment de cavalerie.* Mettre des bottes : *botter un chasseur. Pop.* Plaire, convenir : *cet homme me botte ; cet emploi me botte. Fam. Botter quelqu'un, le derrière à quelqu'un*, lui donner des coups de pied. *Singe botté*, petit homme contrefait ou ridicule. **Se botter** v. pr. Mettre ses bottes. — Subst. n. m. Action de se botter, moment où l'on se botte : *surprendre quelqu'un à son botter.* ANT. **Débotter.**



Botticelli.

botterie [*bo-te-ri*] n. f. Atelier, boutique, marchandises ou commerce du bottier : *installer une botterie.*

Botticelli [*bo-ti-tchèl'-li*] (Alessandro *ou* Sandro FILIPEPI), peintre, dessinateur et graveur italien, né et m. à Florence (1447-1510). Il a peint un grand nombre d'admirables *madones*, des tableaux mythologiques, etc., d'un art distingué, élégant, un peu mièvre et tendrement passionné.

bottier [*bo-ti-é*] n. m. Qui fait ou vend des bottes.



Bottines : 1. A lacets ; 2. A boutons (dame) ; 3. A élastiques ; 4. A boutons (homme).

bottillon [*bo-ti, ll* mll.] n. m. Petite botte d'herbes ou de légumes : *bottillon d'oseille, d'épinards.*

Bottin (Sébastien), administrateur français, né à Grimonviller (Meurthe-et-Moselle) [1764-1853] ; il a donné son nom au premier annuaire du commerce et de l'industrie.

bottine [*bo-ti-ne*] n. f. Chaussure montante, à boutons ou à élastique. Petite botte.

Bottom, personnage du *Songe d'une nuit d'été* de Shakespeare, type de lourdaud grossier, dont s'éprend la gracieuse Titania.

Bottrop, v. de l'Empire allemand (Westphalie) ; 34.300 h.

botulisme [*lis-me*] n. m. (du lat. *botulus*, boudin). Nom donné à l'ensemble des phénomènes toxiques résultant de l'ingestion de viandes de conserve avariées (saucisson, jambon) et dont l'agent pathogène est un bacille anaérobie, le *bacillus botulinus.*

botys [*tiss*] n. m. Genre d'insectes lépidoptères d'Europe, renfermant des papillons blanchâtres, tachés de brun.

Botzaris [*riss*] (Marcos), un des héros de la guerre de l'Indépendance grecque, né à Souli, s'illustra dans la défense de Missolonghi et fut tué à Karpenisi, près de cette ville (1788-1823).



Botzaris.

Botzen ou **Bolzano,** v. du royaume d'Italie (Tyrol), au confluent d'Eisach et de la Talfer. Vignobles. Grand commerce de transit.

Bou-Amama (Mohammed-ben-Arbi-Hadji), marabout de la tribu des Ouled-Sidi-Cheikh, né à Figuig en 1840, m. en 1908 ; provoqua en 1881 une redoutable insurrection des tribus du Sud-Oranais.

Bouaye [*bou-a-i*], ch.-l. de c. (Loire-Inférieure), arr. et à 12 kil. de Nantes, près du lac de Grandlieu ; 1.470 h. Ch. de f. Et. — Le cant. a 7 comm. et 18.990 h.

boubou n. m. Grande chemise flottante, que portent, comme vêtement de dessus, les nègres du Sénégal.

boubouler [*lé*] v. n. Crier de la façon particulière au hibou.

Boubouroche, titre et héros d'une nouvelle de G. Courteline (1882), dont l'auteur a tiré une comédie en deux actes (1893). Colosse ingénu et pacifique, Boubouroche se laisse exploiter par ses amis et duper par sa maîtresse avec une confiante sérénité.

bouc [*bouk*] n. m. (germ. *bukk*). Mâle de la chèvre : *le bouc pue. Par anal.* Homme dégoûtant. *Pop.* Mari malheureux. *Fam.* Barbe qu'un homme porte sous le menton, le reste du visage étant rasé : *un bouc blond. Bouc émissaire*, bouc que les Juifs, à la fête des Expiations, chassaient dans le désert, après que le grand prêtre l'avait, avec des imprécations, chargé de toutes les iniquités du peuple. (On désignait cet animal réprouvé sous le nom de *Azazel*, mot hébreu qui signifie *émissaire* ou *renvoyé.* L'expression *bouc émissaire* est devenue proverbiale pour désigner une personne sur laquelle on fait retomber toutes les fautes et que l'on accuse de tous les malheurs qui arrivent.)

— ENCYCL. Il ne faut employer le bouc à la reproduction que vers l'âge de deux ans ; il peut être seul pour un troupeau de 100 à 150 chèvres et peut durer jusqu'à l'âge de six à sept ans. Un bouc doit avoir la barbe longue, la tête effilée, les cuisses grosses, les jambes fortes. La chair de bouc ne peut guère être donnée qu'aux porcs ; mais, si l'on castre le bouc vers deux mois, sa chair rappelle assez celle du mouton.



Bouc.

Bouc ou **Port-de-Bouc,** comm. des Bouches-du-Rhône, arr. et à 50 kil. d'Aix, au fond du golfe de Fos et au point où aboutit le canal d'Arles ; 830 h. Ch. de f. P.-L.-M.

boucage n. m. *Bot.* Syn. de ANIS.

boucage [*je*] n. m. Division, dans le sens de la longueur, des blocs de schiste fissile, tels que l'ardoise.

boucan n. m. (caraïbe *boucacoui*). Lieu où les Indiens d'Amérique fument leurs viandes ; gril servant à cette action. *Fam.* Bruit, vacarme : *c'est un boucan à ne pas s'entendre.*

boucanage n. m. (de *boucan*). Action d'exposer des viandes ou des poissons à la fumée, pour les faire sécher et les conserver.

— ENCYCL. Ce procédé de conservation des matières animales est connu depuis longtemps des sauvages de l'Amérique et de l'Océanie. En Allemagne, et notamment à Hambourg, on prépare en grand du *bœuf fumé*, qu'on fait séjourner cinq ou six semaines dans une fumée intense.

boucaner [*né*] v. a. (de *boucan*). Fumer de la viande, du poisson. *Par anal.* Noircir : *le soleil boucane la peau.* Faire la chasse aux bœufs sauvages. V. n. Etre préparé à la fumée : *marcassin qui boucane.*

boucanier [*ni-é*] n. m. (de *boucan*). Nom sous lequel on désignait des aventuriers qui, aux XVIᵉ et XVIIᵉ siècles, chassaient les bœufs sauvages en Amérique, pour en avoir les peaux, dont ils faisaient grand commerce, et qui se transformèrent en pirates, en corsaires ou en *flibustiers.*

— ENCYCL. Les boucaniers furent, à l'origine, des aventuriers européens (Français, Anglais, Hollandais) qui chassaient le bœuf sauvage aux Antilles et surtout à Saint-Domingue. Chassés par les Espagnols de l'île Saint-Christophe en 1630, ils s'établirent au N. de Saint-Domingue et surtout dans l'île de la Tortue. Ils fumaient ou boucanaient la viande et la peau des bœufs pour les vendre. Attaqués par les Espagnols, ils leur firent une guerre sans merci et devinrent les flibustiers. (V. ce mot.)

boucanier [*ni-é*], **ère** adj. Propre aux boucaniers : *mœurs boucanières.*

boucaro n. m. (espagn. *bucaro*). Terre odorante et rougeâtre, dont on fait des vases poreux. (On dit aussi BUCARO, BOCARO, BUCCHERO.)

boucassin [*ka-sin*] n. m. Sorte de futaine, d'étoffe de coton pour doublure.

boucau [*kô*] n. m. (du gasc. *bouco*, bouche). Entrée d'un port.

Boucau, comm. des Basses-Pyrénées, arr. et à 9 kil. de Bayonne, à l'embouchure de l'Adour ; 4.870 h. Ch. de f. Midi. Petit port ; forges, usine pour l'injection des bois.

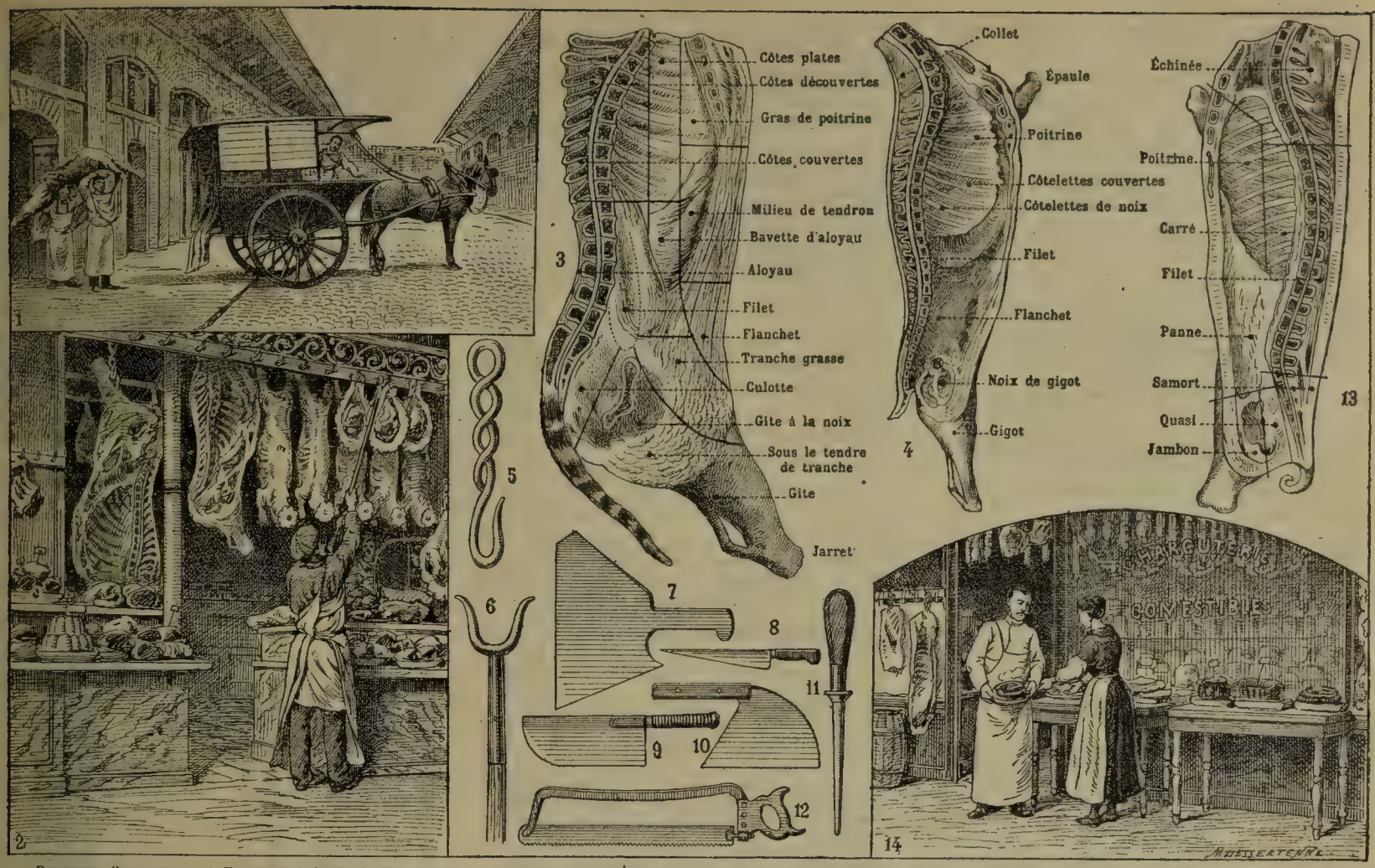

Boucherie. Charcuterie : 1. Transport de la viande des abattoirs aux boucheries, aux charcuteries ; 2. Une boucherie ; 3. Moitié de bœuf, vue intérieure avec les noms des différentes parties ; 4. Moitié de mouton ; 5. Allonge ou croc ; 6. Croc ou crochet ; 7. Couperet ; 8. Couteau à détailler ; 9. Feuille à fendre ; 10. Hachoir ; 11. Fusil ; 12. Scie à os ; 13. Moitié de porc ; 14. Une charcuterie. — V. Abattoir, Bœuf, Mouton, Porc.

boucaut [*kô*] n. m. Tonneau où l'on met des marchandises sèches : *morue, sucre en boucaut.*

bouchage n. m. Action de boucher : *le bouchage des bouteilles.* Ce qui sert à boucher : *bouchage solide.*

Bouchain [*chin*], ch.-l. de c. (Nord), v. forte, arr. et à 19 kil. de Valenciennes, sur l'Escaut ; 1.720 h. Ch. de f. N. — Le cant. a 14 comm. et 23.250 h.

Bouchard (Charles-Jacques), médecin français, né Montier-en-Der, m. à Lyon (1837-1915), membre de l'Académie de médecine (1873) et de l'Académie des sciences (1887). Il a étudié les maladies par ralentissement de la nutrition. Bouchard fut un chef d'école dont l'éclat a rejailli sur la science française.

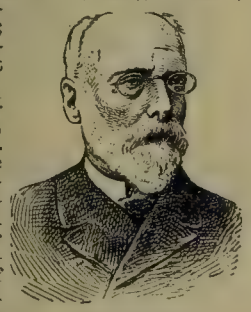
Ch. Bouchard.

Bouchardat [*da*] (Apollinaire), chimiste et pharmacien français, né à l'Isle-sur-Serein (Yonne), m. à Paris (1806-1856) ; membre et président de l'Académie de médecine. Auteur d'un célèbre *Nouveau formulaire magistral.* — Gustave, son fils, né et m. à Paris (1842-1918), chimiste, auteur d'importants travaux sur les sucres, la quinine et la synthèse du camphre, fut professeur à l'école de pharmacie et président de l'Acad. de médecine.

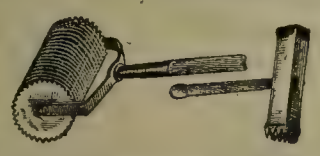
Bouchardes.

boucharde n. f. Marteau à tête découpée en pointes de diamant, utilisé par les tailleurs de pierre. Rouleau de métal, dont la surface présente des aspérités régulières et qu'emploient les cimentiers et les bitumiers.

boucharder [*dé*] v. a. Travailler avec la boucharde : *boucharder une dalle.*

Bouchardon (Edme), célèbre sculpteur français, né à Chaumont, m. à Paris (1698-1762). Il est l'auteur de la fontaine de la rue de Grenelle (Paris), de plusieurs travaux à Versailles et à Saint-Sulpice (Paris).

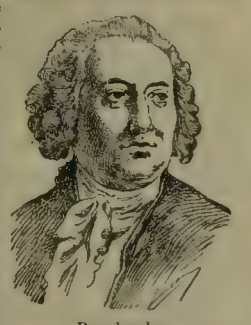
Bouchardon.

Bouchardy (Joseph), dramaturge français, né à Paris, m. à Châtenay (1810-1870) ; auteur de mélodrames sombres et compliqués : *Gaspardo le Pêcheur, Lazare le Pâtre,* etc.

bouche n. f. (lat. *bucca*). Cavité qui, chez l'homme, s'ouvre à la partie inférieure de la face entre les deux mâchoires, reçoit les aliments et donne passage à la voix. Se dit aussi des animaux, à l'exception de ceux pour lesquels l'usage a consacré les expressions de *gueule* ou de *bec* : *la bouche d'un bœuf, d'un cheval, la bouche d'un saumon, d'une carpe, d'une grenouille.* Lèvres : *bouche vermeille, spirituelle.* Personne, sous le rapport de la consommation : *faire sortir d'une ville assiégée les bouches inutiles.* Paroles, discours : *le cœur et la bouche sont souvent en désaccord. Bouche close,* en silence. *Ouvrir la bouche,* parler. *Provisions de bouche,* vivres. *Faire venir l'eau à la bouche,* exciter le désir. *Faire la petite bouche,* le difficile, le dégoûté. *La déesse aux cent bouches,* la Renommée. *Saint Jean Bouche d'Or,* se dit soit d'un homme qui parle très facilement, par allusion à l'éloquent Jean Chrysostome (gr. *khrusos,* or, et *stoma,* bouche), soit d'un homme très franc. *Garder pour la bonne bouche,* réserver pour la fin ce qu'on croit être le meilleur ou le plus agréable. *Mauvaise bouche,* goût désagréable dans la bouche. *Bouche mauvaise,* bouche rendue amère par la bile ou infecte par l'haleine, etc. *Fig. Mauvaise bouche* ou *bouche mauvaise,* se dit des médisants, des calomniateurs, des critiques acerbes. *A bouche que veux-tu,* avec abondance et recherche. *Être sur sa bouche, être sujet à sa bouche,* être gourmand, gourmet. *Avoir toujours un mot, une chose à la bouche, avoir la bouche pleine de quelqu'un, de quelque chose,* en parler continuellement, avec vanité ou avec un enthousiasme fatigant. Ouverture : *la bouche d'un canon, d'un four. Bouche à feu,* pièce d'artillerie. *Bouche de chaleur,* ouverture au moyen de laquelle la chaleur se communique. Pl. Embouchure d'un fleuve : *les bouches du Nil, du Rhône,* etc.

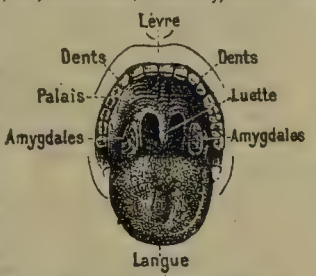

— *Hist.* Sous l'ancien régime, ensemble des officiers attachés au service de la table royale : *le service de la bouche* (ou de la *bouche du roi*) *comprenait sept offices et plus de cinq cent s officiers.*

— Encycl. La bouche est l'orifice antérieur du tube digestif, et souvent ce mot désigne la cavité qui suit cette ouverture. C'est dans la bouche que s'accomplissent la mastication, la salivation et la déglutition. Dans la bouche se trouve le sens du goût, et c'est là que se produisent les différents timbres de la voie articulée. La bouche est limitée en haut par le palais et son voile, en bas par la langue, latéralement par les joues. L'orifice antérieur est circonscrit par les lèvres, et l'orifice postérieur, ou *isthme du gosier,* présente en son milieu une protubérance nommée *luette ;* il fait communiquer la bouche avec le larynx.

bouché, e adj. Fermé, obstrué : *trou mal bouché. Fig.* Sans intelligence : *enfant bouché. Temps bouché,* temps couvert.

bouche-bouteilles n. m. invar. Machine à boucher les bouteilles : *les bouche-bouteilles les plus communément employés sont en buis ; quand on vise à la rapidité du travail, on utilise les appareils mécaniques.*

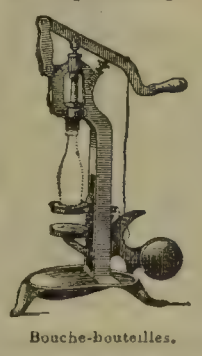
Bouche-bouteilles.

bouchée [*ché*] n. f. Ce qu'on met de nourriture, en une fois, dans la bouche. Petit vol-au-vent qui varie de nom, suivant les garnitures qu'il contient : *bouchée aux huîtres, à la financière, à la reine,* etc. *Pâtiss.* Petit four. *Manger une bouchée,* faire un repas rapide et léger. *Fig. Ne faire qu'une bouchée de,* exécuter ou vaincre très facilement.

Bouchée de pain (*Histoire d'une*), par Jean Macé (1861) ; excellent ouvrage de vulgarisation, qui décrit, sous une forme attrayante, les phénomènes de la nutrition et de la digestion.

Bouché-Leclercq (Auguste), professeur et historien français, né à Francières (Oise), m. à Nogent-sur-Marne (1848-1923). M. de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres (1898). On lui doit une remarquable *Histoire de la divination dans l'antiquité* et un *Manuel des Institutions romaines* (1886).


Bouché-Leclercq.

Bouchemaine, comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 5 kil. d'Angers, au confluent de la Maine et de la Loire : 1.210 h. Ch. de f. O.

bouchement [*man*] n. m. (de *boucher*). Réparation des enduits, dans les murs d'une construction.

boucher [*ché*] n. m. (de *bouc*). Qui tue les bestiaux et vend leur chair crue en détail. *Fig.* Homme sanguinaire. *Fam.* Chirurgien ignorant, maladroit.

boucher [*ché*] v. a. (du vx fr. *bourche,* faisceau de branchages). Fermer une ouverture : *boucher une fenêtre, une bouteille.* Barrer, obstruer, intercepter : *boucher un passage, la vue. Fam. Boucher un trou,* payer une dette. *Pop. En boucher un coin à quelqu'un,* le rendre muet d'étonnement ; le mettre à la raison. **Se boucher** v. pr. Être, devenir bouché. Boucher à soi. *Fig. Se boucher les yeux, les oreilles,* refuser de voir, d'entendre. Ant. **Déboucher.**


François Boucher.

Boucher [*ché*] (Jean), curé de la paroisse Saint-Benoît, à Paris, né à Paris, m. à Tournay (1548-1644) ; fougueux ligueur. Il fut l'adversaire irréconciliable de Henri IV.

Boucher (François), peintre et graveur français, né et m. à Paris (1703-1770) ; sans rival comme décorateur de boudoir, auteur de tableaux pleins d'esprit et d'une grâce parfois un peu licencieuse : bergeries, allégories, plafonds, etc. (*Vénus commandant des armes pour Enée ; Bains de Diane,* etc.).


Alfred Boucher.

Boucher (Alfred), sculpteur français, né à Bouy-sur-Orvin (Aube) en 1850 ; artiste souple et sûr de sa forme ; auteur de : *Au but, la Terre, Aux champs, le Faune,* etc.

Boucher de Crévecœur de Perthes (Jacques), littérateur et archéologue français, né à Rethel, m. à Abbeville (1788-1868) ; auteur de travaux remarquables sur l'homme préhistorique.

Boucherat, famille parlementaire de l'Ile-de-France, à laquelle appartient Louis, comte de Compans, né à Paris (1616-1699), chancelier de France sous Louis XIV en 1685.

bouchère n. f. Femme d'un boucher.

boucherie [*rî*] n. f. Lieu où se vend la viande au détail. Commerce, marchandise du boucher. Ensemble des bouchers. *Fig.* Massacre, tuerie, carnage. *Mener des troupes à la boucherie*, à une action où elles doivent périr.

— Encycl. *Comm.* La boucherie a pour objet le débit et la vente des animaux destinés à la consommation, tels que taureaux, bœufs, vaches, veaux, moutons, chevaux, ânes, mulets. Elle comprend : 1° l'*abatage* ; 2° l'*habillage*, qui consiste à enlever les cornes et les pieds ; 3° le *brochage*, qui consiste à séparer la peau du corps, en insuffiant de l'air entre cuir et chair ; 4° le *dépouillement* de la peau, préalablement fendue en dessous ; 5° le *découpage* du corps, dans le sens de la longueur, en deux parties symétriques, qui sont ensuite partagées, suivant les différentes qualités attribuées commercialement aux divers morceaux. V. bœuf, mouton, veau.

Un service d'inspection de la boucherie fonctionne dans les principales villes de France. A Paris, les viandes sont inspectées aux abattoirs, aux portes de Paris et aux halles. A Paris, est pratiqué le *commerce à la cheville*, vente en gros ou demi-gros, à l'abattoir, des animaux divisés en quartiers, et suspendus à des chevilles de fer.

— *Dr.* Le commerce de la boucherie est libre, mais les maires ont le devoir de veiller à la fidélité du débit et à la salubrité des viandes, d'où le fonctionnement, dans la plupart des villes, d'un service d'inspection de la boucherie. Les maires ont aussi le pouvoir de taxer le prix de la viande.

L'action des bouchers pour le payement de leurs fournitures se prescrit par un an. Les bouchers ont une créance privilégiée, en cinquième rang, sur la généralité des meubles de leurs débiteurs pour les fournitures faites à ceux-ci et à leur famille pendant les six derniers mois.

Boucheron (Maxime), auteur dramatique français, né et m. à Paris (1846-1896). Il a écrit des vaudevilles et de spirituelles opérettes : *le Ménage Popincourt*, *Miss Helyett*.

Bouches-du-Rhône (départ. des), départ. formé par la Provence ; préf. *Marseille* ; s.-pr. *Aix*, *Arles* ; 3 arr., 33 cant., 111 comm., 805.500 h. ; 15e rég. milit. ; cour d'Appel d'Aix ; archevêché à Aix, évêché à Marseille. Industrie et commerce très actifs, dont le grand port d'exportation de Marseille est le centre : constructions navales, forges, savonneries, machines, etc., culture de l'olivier, de l'oranger, etc ; pêche de la sardine et du thon.

bouchet [*chè*] n. m. Boisson faite avec du vin, du sucre et de la cannelle. Variété de poire. *Pêch.* Corde attachée au bout des drèges.

Bouchet (Le), poudrerie nationale, dépendant de la comm. de Vert-le-Petit (Seine-et-Oise), arr. de Corbeil. Elle emprunte sa force motrice à la Juine, affl. de l'Essonne.

Bouchet (Jean), poète et littérateur français, né en 1476, m. vers 1550 à Poitiers ; auteur des *Annales d'Aquitaine*. Il est le premier qui se soit astreint au mélange alternatif des rimes masculines et féminines.

Bouchet (Guillaume), sieur de Brocourt, né à Poitiers vers la fin de 1513, m. vers 1594, auteur des *Serées*, suite de réflexions plaisantes.

boucheton (a) loc. adv. Se dit des vases placés dans un four les uns sur les autres, l'ouverture en bas.

bouche-trou n. m. Personne ou objet qui ne sert qu'à combler une place vide, à figurer, à faire nombre. Pl. des *bouche-trous*.

bouchette [*chèt-e*] n. f. Petite bouche gracieuse.

Bouchir ou **Bender-Bouchir** [*bin-dèr*], v. de Perse ; 15.000 h. Port sur le golfe Persique.

bouchoir n. m. (de *boucher* v. a.). Plaque de fer mobile, qui sert à fermer la bouche d'un four.

bouchon n. m. (du vx franç. *bousche*, faisceau de branchages). Ce qui sert à boucher en général : *bouchon de toile*. *Spécialem.* Morceau de liège, de verre, de caoutchouc, de guatt, etc., préparé pour boucher une bouteille, un flacon. *Aimer à faire sauter le bouchon*, aimer à boire. Branche de verdure qui sert d'enseigne à un cabaret ; le cabaret même. Poignée de paille tortillée. Liège adapté à une ligne de pêche et faisant office de flotteur. (V. flotteur.) Inégalité : *soie pleine de bouchons*. Jeu qui consiste à faire tomber dans certaines conditions (avec un palet ou avec une bille de billard) un bouchon supportant des pièces de monnaie. Prov. : **A bon vin il ne faut point de bouchon**, ce qui est bon n'a pas besoin d'être vanté.

— Encycl. Le choix de bouchons de liège est très important pour la conservation des vins. Il faut éviter, pour les vins de prix, d'employer de vieux bouchons « retaillés », que l'on reconnaît à la teinte bistre de leurs pores ou de bouchons de mauvaise qualité, qui communiqueraient au liquide un goût détestable. Le liège des bons bouchons est de couleur claire, souple, sans carie ni cavernes. Avant d'employer les bouchons, on doit les passer à l'eau bouillante ou, mieux, les faire bouillir quelques instants dans du vin prélevé sur celui qu'on va mettre en bouteilles ; on les enfonce ensuite dans les bouteilles, soit à l'aide d'un bouche-bouteilles, soit en se servant d'un battoir.

— Lorsqu'un flacon est bouché à l'émeri, une excellente précaution à prendre, s'il doit renfermer une solution alcaline caustique, est d'enduire le bouchon de paraffine, pour prévenir l'adhérence de celui-ci avec le goulot ; d'ailleurs, en général, et quelle que soit la nature de leur contenu, les flacons bouchés à l'émeri sont souvent difficiles à ouvrir ; mais il suffit presque toujours de promener une allumette enflammée autour du goulot, pour que celui-ci, se dilatant, laisse passer le bouchon. Si le contenu est un liquide sirupeux, on peut renverser le flacon sur son bouchon et le laisser séjourner quelques heures dans un récipient contenant de l'eau (l'eau est remplacée par de l'alcool, s'il s'agit d'un corps gras) ; enfin, si le flacon renferme un liquide inflammable, il faut dilater le goulot par le frottement vigoureux d'un chiffon ou d'une ficelle.



Bouchons : 1, 2, 5, de liège ; 3, 4, 8, de cristal ; 6, de porcelaine et caoutchouc ; 7, stilligoutte ; 9, à l'émeri (verre).

bouchon, onne [*o-ne*] n. Terme d'amitié familière, employé par Molière, Regnard, etc. (Le masculin s'emploie même pour une femme.)

bouchonnement [*cho-ne-man*] ou **bouchonnage** [*cho-na-je*] n. m. Action de bouchonner : *le bouchonnement des chevaux est favorable à leur santé*.

bouchonner [*cho-né*] v. a. Frotter avec un bouchon de paille ou de foin pour enlever la sueur ou la malpropreté : *bouchonner un cheval*.

— Encycl. Pour bouchonner un animal, on frictionne la peau en promenant alternativement sur toutes les parties du corps des bouchons de paille qui absorbent l'humidité. Le bouchonnement soustrait les animaux à toutes les causes de maladie qui naissent à la suite des arrêts de la transpiration.

bouchonneux, euse [*cho-neû, eu-ze*] adj. Se dit de la soie qui a des inégalités.

bouchonnier [*cho-ni-é*] n. m. Qui fait ou vend des bouchons de liège.

Bouchor (Maurice), poète français, né à Paris en 1855. Ses vers, d'abord pleins de verve et de bonne humeur (*les Chansons joyeuses*), se sont empreints ensuite d'un idéalisme mystique (*l'Aurore*, *Symboles*).

bouchot [*cho*] n. m. Parc à moules et autres coquillages. (On dit aussi buchot.)

Bouchot (François), peintre français, n. et m. à Paris (1800-1842) ; auteur de *la Bataille de Zurich*, du *18-Brumaire*, de *Bacchus et Erigone*. Au caractère recueilli et solennel de la composition il savait unir le naturel et la vérité.

Bouchot (Henri), historien d'art français, né à Beure, près de Besançon, m. à Paris (1849-1906). Conservateur des estampes à la Bibliothèque nationale, il a écrit de nombreux ouvrages sur les arts du livre.

bouchoteur [*cho-teur*] n. m. Celui qui s'occupe de la reproduction des moules au moyen de bouchots.

Bouchotte (Jean-Baptiste-Noël), ministre de la guerre français en 1793, né à Metz (1754-1840). Patriote vigilant, administrateur habile et honnête, il eut une grande part dans l'organisation des armées de la République.

Bouchoux [*chou*] (**Les**), ch.-l. de c. (Jura), arr. et à 14 kil. de Sant-Claude ; 880 h. Carrières. — Le cant. a 12 comm. et 4.310 h.

bouchure n. f. Haie vive.

Boucicaut [*kô*] (Jean Le Maingre, dit), maréchal de France, né à Tours, m. en Angleterre (1366-1421). Il fut fait prisonnier à Nicopolis et à Azincourt.


Boucicault.

Boucicaut [*kô*] (Aristide), négociant et philanthrope français, né à Bellême, m. à Paris (1810-1877). Propriétaire du « Bon Marché », qu'il développa, en assurant le bien-être de ses employés. — Sa femme, Marguerite Guérin, née à Verjux, m. à Cannes, continua ses œuvres philanthropiques (1816-1887).

Boucicaut (*hôpital*), à Paris, rue de la Convention, fondé par Mme Boucicaut, veuve d'Aristide Boucicaut, propriétaire du Bon Marché.

boucle n. f. (lat. *buccula*). Gros anneau de fer, où l'on passe un câble, etc. Anneau ou rectangle de métal avec traverse, portant un ou plusieurs ardillons ; large agrafe : *boucle de ceinturon*. *Boucles d'oreilles*, bijoux que l'on suspend aux oreilles : *boucles en brillants*. Spirale de cheveux frisés : *boucles ondoyantes*. Grande courbe d'un cours d'eau. Dispositif constitué par une piste inclinée qui décrit une


Boucle.

boucle verticale et sur laquelle se lance un bicycliste ou un automobiliste. *Boucler la boucle*, acrobatie consistant (pour un bicycliste ou un automobiliste à suivre d'un bout à l'autre cette piste pour en doubler la boucle, la force centrifuge assurant au véhicule l'adhérence dans toutes les positions. (Ce bouclement de la boucle est dit *looping the loop*. Pour un aviateur, faire la boucle le *looping*] c'est décrire dans l'air une boucle verticale, qui, à un moment donné et pour un instant, le fait voler la tête en bas.) Loc. fam. : *Se serrer la boucle*, se



priver, être privé de manger.

bouclé, e adj. Se dit, en blason, des animaux dont le nez est traversé par une boucle d'un émail particulier.

bouclement [*man*] n. m. Action de boucler un animal domestique.

boucler [*klé*] v. a. Serrer avec une boucle : *boucler des guêtres, une valise.* Mettre en boucle ou faire des boucles à : *boucler des cheveux ; boucler une femme, un enfant.* Passer un anneau dans la vulve d'une jument pour empêcher qu'elle soit saillie, dans le groin d'un porc pour l'empêcher de fouiller, dans le mufle d'un taureau pour qu'il soit plus facile à conduire. *Pop.* Mettre aux fers, emprisonner : *boucler un matelot.* V. n. Etre en boucles : *cheveux qui bouclent.* Bomber, en parlant d'un mur. ANT. **Déboucler.**

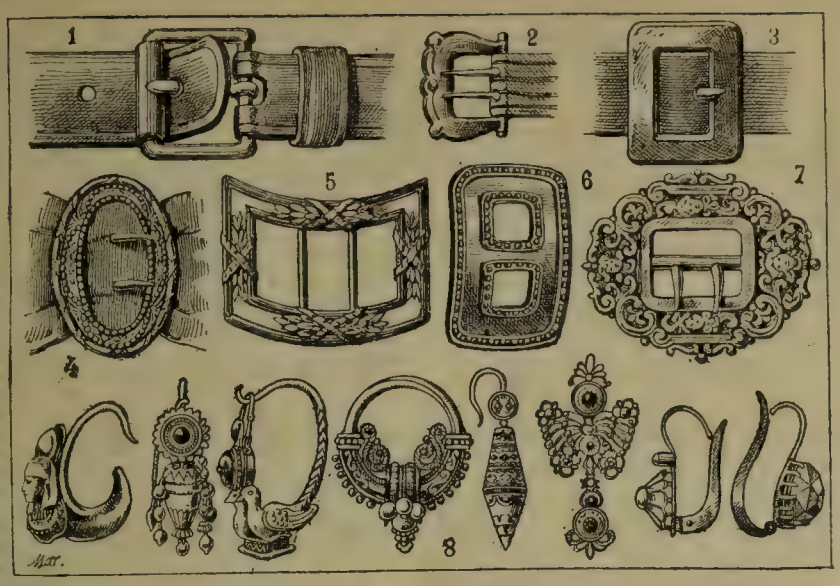

Boucles : 1. De courroie (sellerie) ; 2. De bretelle ; 3. De ceinturon ; 4, 7. De ceinture de femme ; 5, 6. De soulier ; 8. Boucles d'oreilles diverses.

bouclerie [*ri*] n. f. Fabrication, commerce des boucles.

boucleteau [*tô*] n. m. Partie d'une lanière de

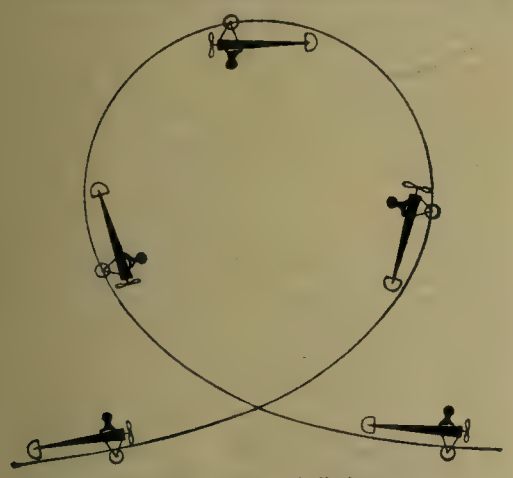

La boucle (le looping) de l'aviateur.

cuir, que l'on a repliée sur elle-même pour maintenir en place une boucle.

bouclette [*klè-te*] n. f. Petite boucle.

bouclier [*kli-é*] n. m. (du vx franç. *boucle*, bosse). Rempart portatif de métal, d'osier recouvert de peau, etc., que les guerriers d'autrefois portaient devant eux, au bras gauche, pour parer les traits ou les coups de l'ennemi : *certaines peuplades sauvages se servent encore de boucliers.* Plaque protectrice de métal pour les canons. Appareil en acier, utilisé pour le creusement des tunnels dans les terrains tendres. *Levée de boucliers*, révolte, insurrection armée. *Fig.* Défenseur, défense, appui : *faites-vous un bouclier de vos mérites.* Appareil protecteur mobile, servant dans le percement des souterrains. Petit appareil de sûreté, rendant une serrure inviolable.



Bouclier de mine.

— ENCYCL. *Archéol.* Tout bouclier comprend un *champ* ou *disque* qui est bordé par l'*orle*. Au milieu



Bouclier de tunnel.

est une saillie : *umbo* ou *boucle* (d'où *bouclier*). Les énarmes sont les courroies ou poignées qui servent à tenir le bouclier pendant le combat. On entendait par *guige* la courroie qui servait à porter l'arme au repos. On distingue les grands boucliers curvilignes, tels que le *scutum* romain, les *écus* et les *pavois* ; les boucliers plats, de forme polygonale, trapézoïde ou ovale ; les boucliers ronds (rondaches, etc.) et les boucliers busqués, échancrés et asymétriques (targe, etc.). L'antiquité a connu toutes les formes et tous les systèmes de boucliers en bois, en cuir, en osier, en métal, etc. (V. la planche ARMES.)

boucon n. m. (ital. *boccone*). Mets ou breuvage empoisonné. Morceau, bouchée. (Vx. ; s'est conservé en argot.)

boudant [*dan*], **e** adj. Qui boude.

bouddha [*bou-dâ*] n. m. Dans l'Inde, l'homme divinisé par la science et arrivé à la perfection de la béatitude.

Bouddha (*le Sage*) ou **Çakya-mouni** (le *Solitaire des Çakyas*), noms sous lesquels on désigne habituellement le fondateur du bouddhisme, *Siddharta Gautama*, personnage historique, qui créa la religion nouvelle contre le formalisme des brahmanes. Siddharta Gautama, fils de Çouddhodana, roi des Çakyas, et de la reine Mâyâ Dévi, naquit au milieu du VIe siècle av. J.-C. à Kapilavastou. Jusqu'à vingt-neuf ans, il vécut dans les plaisirs ; mais, ayant rencontré un vieillard, un malade, un cadavre et un religieux, il conçut de profondes pensées sur la misère humaine, quitta furtivement son palais, alla étudier auprès des brahmanes, puis passa en méditation dans une forêt six années, au bout desquelles il devint *Bouddha*, c'est-à-dire Sage, et comprit que le mal est inséparable de l'existence et que la délivrance consiste à se détacher, par la méditation et la charité des désirs, des passions, des biens de la matière. Pendant quarante-cinq ans, il prêcha sa doctrine dans toute l'Inde, convertissant les rois et les peuples et mourut vers 478 ou 473 avant notre ère. V. BOUDDHISME.



Bouddha.

bouddhique [*bou-di-ke*] adj. Qui a rapport au bouddhisme.

bouddhisme [*bou-dis-me*] n. m. Religion fondée par Bouddha (Inde, Chine, Japon, Tibet, Turkestan, etc.).

— ENCYCL. Suivant le Çakya-mouni, la douleur est inséparable de l'existence ; l'existence est produite par l'ignorance, cause des passions, des désirs, de l'attachement aux objets extérieurs, qui, agissant par l'intermédiaire des sens, donnent naissance aux êtres ; l'extinction de l'ignorance détruit la puissance des sens, et il ne se produit plus de nouvelles naissances. On arrive à cette extinction par la science, l'abstention des péchés, la pratique de l'aumône, de la charité, etc. Le pécheur renaît dans une condition inférieure, parmi les animaux ou dans les enfers. Le sage renaît dans une condition meilleure, parmi les génies, les dieux ou, mieux encore, devient bodhisattva et, enfin, bouddha parfait, délivré de l'obligation de renaître et possédant la béatitude parfaite du Nirvana.

Déchu dans l'Inde, le bouddhisme compte près de 500 millions d'adhérents en Chine, au Japon, dans l'Annam, le Siam, la Corée, le Tibet, la Birmanie, etc.

bouddhiste [*bou-dis-te*] n. Sectateur de la religion de Bouddha.

bouder [*dé*] v. n. Témoigner de la mauvaise humeur, par son silence, l'expression de sa physionomie, etc. Au jeu de dominos, ne pas jouer parce qu'on n'a pas le dé qu'exige la pose. *Ne pas bouder*, se montrer vaillant *ne pas bouder au feu, à table. Bouder contre son ventre*, se priver par dépit d'un mets ou de toute autre chose qui ferait plaisir. V. a. *Bouder quelqu'un, quelque chose*, lui marquer du mécontentement : *bouder le suffrage universel.*

bouderie [*ri*] n. f. Action de bouder ; état de quelqu'un qui boude : *la bouderie est l'arme des faibles.*

boudeur, euse [*eu-ze*] adj. et n. Qui a l'habitude de bouder : *enfant boudeur.* Qui marque la bouderie : *mine boudeuse.*

boudeuse [*deu-ze*] n. f. Siège double, coupé par un dossier disposé de telle façon que les personnes assises se tournent le dos.



Boudeuse.

boudin n. m. Boyau rempli de sang et de graisse de porc assaisonnés. Mets semblable, fait avec des viandes diverses : *boudin de foie gras. Boudin blanc*, fait avec du lait et des blancs de volaille. Spirale d'acier, de fil de fer : *ressort à boudin. Fam. Faire du boudin*, bouder ; verser le sang. *S'en aller en eau de boudin* (corrupt. de *aune de boudin*), échouer, aller à néant. Moulure demi-cylindrique, dite aussi *tore*. Fusée avec laquelle on met le feu à une mine. Saillie interne de la jante des roues d'un véhicule destiné à rouler sur des rails, qui le maintient.

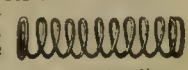

Ressort à boudin.

Boudin (Eugène-Louis), peintre français, né à Honfleur, m. à Paris (1825-1898), interprète lumineux des plages de Normandie, de Bretagne, de Hollande.

boudinage n. m. Action de boudiner le fil de lin ou de laine.

boudine n. f. Bosse des lames de verre pour les vitraux d'ornement. *Verr.* Nœud ou noyau au milieu d'un plateau.

boudiné, e adj. *Fam.* Habillé de vêtements étroits, collants. N. m. Elégant, ridicule.

boudiner [*né*] v. a. Tordre légèrement le fil de lin, de laine, avant de le mettre en bobine.

boudineuse [*neu-ze*] n. f. Métier spécial, servant à boudiner les textiles (laine, coton, lin).

boudinière n. f. Petit entonnoir pour faire du boudin et des saucisses.

boudjou n. m. Ancienne monnaie algérienne, qui valait 1 fr. 86 c. Pl. des *boudjous.*

boudoir n. m. (de *bouder*). Petit salon de dame, orné avec élégance.

boudrière n. f. Nom vulgaire du seigle ergoté.

Boudroum, v. d'Asie Mineure (Turquie d'Asie), en face de l'île de Cos ; 12.000 h. C'est l'antique *Halicarnasse.*

Boudry, c. de Suisse (cant. de Neuchâtel), sur l'Areuse, non loin du lac de Neuchâtel ; 2.200 h. Bons vins rouges, brasserie, scierie. Patrie de Marat.

boue [*boû*] n. f. Fange, crotte, pâte sale formée de poussière, etc., détrempée d'eau : *la boue des rues. Par anal.* Dépôt épais d'une matière quelconque : *la boue d'un abcès ; encrier plein de boue.* Terre délayée, limon : *maison construite de boue. Fig.* Abjection : *la boue du vice. Traîner dans la boue*, vilipender. *Se traîner dans la boue*, s'avilir. *Tirer quelqu'un de la boue*, d'un état abject. Mortier de terre. N. f. pl. Limon que déposent certaines eaux minérales. *Chim. Boues activées.* Boues d'égout soumises a des alternatives d'aération et de repos.

— ENCYCL. Quand les rues des villes sont pavées, les boues sont un excellent engrais, ainsi que celles qui proviennent du curage des mares, des étangs et des fossés. Additionnées de chaux, les boues provenant de ces curages sont excellentes pour les terres légères et pauvres en principes calcaires, mais seulement après avoir été exposées six à huit mois à l'air. V. GADOUE.

Tache de boue. Pour faire disparaître les taches de boue sur le drap, on mélange 150 gr. d'alcool à 90°, 100 gr. d'essence de térébenthine, 115 gr. d'ammoniaque et 15 gr. d'éther acétique ; on ajoute ensuite 150 gr. d'eau. On plonge dans cette liqueur, pendant une heure au moins, la partie du drap qui



Bouclier ; 1. Grec ; 2. De soldat romain ; 3. Gaulois ; 4. En amande (XIe et XIIe s.) ; 5. Targe de joute (XVe s.) ; 6. Ecu (XIIIe s.) ; 7. Des nègres de l'Océanie.

a conservé l'empreinte de la boue. On rince ensuite à l'eau claire, et on laisse sécher à l'air.

S'il s'agit des empreintes laissées par la boue alcaline des villes, on imbibe l'emplacement avec un peu de vinaigre. On rince ensuite à l'eau pure, puis on laisse sécher à l'air.

Boué, comm. de l'Aisne, arr. et à 35 kil. de Vervins, sur un affluent de la Sambre ; 1450 h. en 1914. Ch. de f. N. En partie détruite pendant la Grande Guerre.

Boué de Lapeyrère (A.-E.), vice-amiral français, né à Castéra-Lectourois (Gers), m. à Pau (1852-1924). Il fut ministre de la marine et, pendant la Grande Guerre, il commanda en chef (1916) les forces navales anglo-françaises de la Méditerranée.

bouée [*bou-é*] n. f. Appareil flottant, indiquant la route en mer, ou marquant un obstacle. *Bouée lumineuse*, bouée portant un feu. *Bouée à voyant*, bouée en tôle terminée par un voyant ou mire, qui la fait apercevoir de plus loin. *Bouée sonore*, bouée portant une cloche que le mouvement de l'eau fait sonner. *Bouée à sifflet*, bouée munie d'un appareil souffleur actionné par des soupapes que le mouvement des eaux ouvre ou laisse se refermer. *Bouée de sauvetage*, appareil flottant que l'on jette à une personne tombée à l'eau. *Bouée de corps mort*, bouée fixée au corps mort, dont elle indique la place aux navires qui viennent en rade.

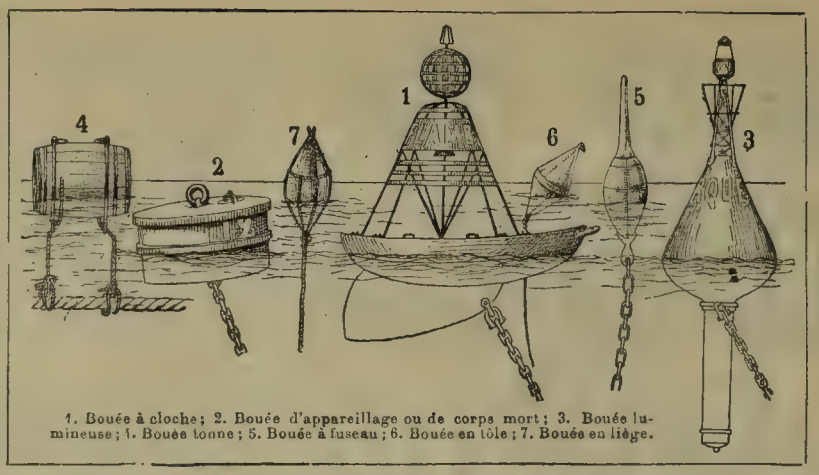

1. Bouée à cloche ; 2. Bouée d'appareillage ou de corps mort ; 3. Bouée lumineuse ; 4. Bouée tonne ; 5. Bouée à fuseau ; 6. Bouée en tôle ; 7. Bouée en liège.

— Encycl. Les bouées servent à marquer des dangers, à baliser les passes, à donner des points fixe d'amarrage, etc. On en construit de formes très différentes : en liège, en bois ou en fer. On les fixe sur le fond au moyen d'ancres, de gueuses, de plombs de sonde, etc. Elles sont munies de signaux lumineux ou sonores. Les bouées de sauvetage sont habituellement en forme de couronne, pour que l'homme puisse se glisser dedans et s'y soutenir par les bras ; elles sont pleines de liège et garnies de toile imperméable.



Bouée de sauvetage.

Bouère, comm. de la Mayenne, arr. et à 16 kil. de Château-Gontier ; 1.710 h. Ch. de f. Et. Marbre, chaux.

Bouet-Willaumez (Louis-Edouard, comte], marin français, né à Brest, m. à Maison-Laffitte (1808-1871). Il fut gouverneur du Sénégal, puis prit part à la guerre de Crimée et commanda, en 1870, la flotte de la Baltique.

boueur n. m. Qui est chargé de l'enlèvement des boues, balayures et ordures dans les villes.

boueux, euse [*eû, eu-ze*] adj. Plein de boue : *chemin boueux*. Sali de boue : *soulier boueux*. Pâteux : *écriture boueuse*. N. m. *Pop.* Syn. de BOUEUR.

Bouëxière (La), comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 22 kil. de Rennes ; 2.300 hab.

bouffant [*bou-fan*], **e** adj. Qui est comme gonflé : *cheveux bouffants ; manche bouffante*. N. m. Partie bouffante : *robe à bouffants*.

bouffante [*bou-fan-te*] n. f. Petit panier qui servait à faire bouffer les jupes.

bouffarde [*bou-far-de*] n. f. *Pop.* Grosse pipe.

Bouffarik, v. d'Algérie, dép., arr. et à 34 kil. d'Alger, dans la Mitidja ; 9.300 h. (*Bouffarikois*). Ch. de f. d'Alger à Oran. Vignobles, orangers.

bouffe [*bou-fe*] adj. (ital. *buffa*). Bouffon : *opéra bouffe*. N. m. Chanteur qui remplit un rôle bouffe.

Bouffe et le Tailleur (*le*), opéra-comique en un acte, paroles d'Armand Gouffé et Armand Villiers, musique de Gaveaux (1804) ; œuvre amusante, pleine de gaieté et d'esprit, où se trouve la délicieuse romance : *Conservez bien la paix du cœur* et le fameux duo bouffe chanté par le même acteur, qui, s'asseyant et se levant tour, à tour, fait la demande et la réponse .

— Monsieur, vous avez une fille.
— Parbleu ! monsieur, je le sais bien.
— Monsieur, je la trouve gentille.
— Cela, monsieur, ne vous fait rien.

Bouffé (Hugues-Désiré-Marie), acteur et auteur dramatique français, un des premiers comiques de son temps, né à Paris, m. à Auteuil (1800-1888).

bouffée [*bou-fé*] n. f, (de *bouffer*). Action subite et passagère d'un corps léger qui se porte en masse vers nous : *bouffée de vent, de fumée*. Exhalaison de l'estomac, de la bouche : *bouffée de vin. Fig.* Mouvement subit et passager : *bouffée d'orgueil, de générosité*.

bouffe-la-balle n. inv. *Pop.* Gros bouffi, goinfre.

bouffer [*bou-fé*] v. n. (de *bouf*, onomatopée). Exprimer sa mauvaise humeur en se gonflant les joues. (Vx.) Se gonfler : *cette étoffe bouffe. Pop.* Souffler : *ça bouffe dur*. Manger avec avidité ; manger. *Se bouffer le nez*, se battre.

Bouffes-Parisiens (*théâtre des*), théâtre d'opérettes, créé en 1855 à Paris, par Offenbach, aux Champs-Elysées et transféré ensuite au passage Choiseul.

bouffette [*bou-fè-te*] n. f. (de *bouffer*). Nœud de ruban. Petite houppe de laine, de soie, etc.

bouffi [*bou-fi*], **e** adj. Enflé, gonflé : *visage bouffi ; bouffi d'orgueil. Fig. Style bouffi*, ampoulé.

bouffir [*bou-fir*] v. a. (même orig. que *bouffer*). Enfler, gonfler : *l'hydropisie bouffit le corps*. V. n. Devenir enflé : *visage qui bouffit*.

bouffissure [*bou-fi-su-re*] n. f. Enflure : *la morsure de la vipère détermine la bouffissure. Fig.* Vanité extrême. *Bouffissure de style, d'esprit*, enflure, prétention.

Boufflers [*flèr*] (duc Louis-François de), maréchal de France, né à Cagny en Beauvaisis (auj. *Crillon*), m. à Fontainebleau (1644-1711). Il s'illustra par la belle défense de Namur (1695), de Lille (1708), et par la retraite de Malplaquet (1709).


Maréchal de Boufflers.

Boufflers (Stanislas-Jean, chevalier, puis marquis de), né à Nancy, m. à Paris (1738-1815) ; chevalier de Malte en même temps que capitaine de hussards, puis maréchal de camp et gouverneur du Sénégal. Il passa en Pologne le temps de l'émigration et épousa Mme de Sabran ; il est surtout connu par ses poésies légères et ses contes en prose, dont le plus célèbre est *Aline, reine de Golconde*,

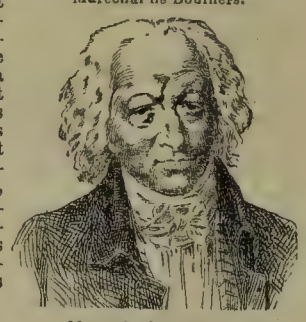
Marquis de Boufflers.

bouffoir [*bou-foir*] n. m. Gros soufflet dont les bouchers se servent pour gonfler les animaux qu'ils veulent écorcher.

bouffon [*bou-fon*] n. m. (ital. *buffone*). Acteur d'un comique bas. Personnage grotesque, que les rois entretenaient auprès d'eux pour s'amuser de ses facéties : *L'Angély était le bouffon de Louis XIII. Servir de bouffon*, servir de jouet.


Bougainville.

bouffon, onne [*bou-fon, o-ne*] adj. Plaisant, facétieux, d'un comique bas : *esprit, discours bouffon*. Syn. BURLESQUE.

bouffonner [*bou-fo-né*] v. n. Faire le bouffon.

bouffonnerie [*bou-fo-ne-rî*] n. f. Ce qu'on fait, ou ce qu'on dit pour exciter le rire. Plaisanterie, facétie : *la bouffonnerie est une exagération du comique et du plaisant*.

Bouffons (*guerre des*), querelle qui, à la suite de la représentation de la *Serva padrona*, de Pergolèse, à l'Opéra de Paris (1752), opposa les partisans de la musique italienne et ceux de la musique française.

Boug ou **Bug,** fleuve du sud-ouest de la Russie, qui se jette dans la même rade que le Dniéper. Affluent de droite de la Vistule.

Bougainville [*ghin*] (Louis-Antoine de), célèbre navigateur français, n. et m. à Paris (1729-1811). Il a publié en 1771 le récit du célèbre *Voyage autour du monde* qu'il fit de 1766 à 1769. Napoléon Ier le fit sénateur et comte. Il fut membre, puis président de l'Académie des sciences.

bougainvillée [*ghin-vi-lé*] n. f. Genre de plantes grimpantes d'Amérique, cultivées dans les régions tempérées comme ornementales.

bouge n. m. Petit cabinet en hémicycle. Logement malpropre, taudis. Etablissement fréquenté par des gens de mauvaise vie. *Techn.* Forme de l'extrémité d'un ciselet amincie et effilée en pointe. (Se dit aussi de l'extrémité d'un marteau.) Partie la plus renflée d'un tonneau. Convexité des baux d'un pont de navire. Outil d'orfèvre et de ciseleur de métaux.

bouge n. m. (lat. *bulga*, d'orig. gauloise.) Au moyen âge, valise, coffre.

Bougeant [*jan*] (le Père Guillaume-Hyacinthe), jésuite et historien français, né à Quimper, m. à Paris 1690-1734). On lui doit une bonne *Histoire des Traités de Westphalie*.

bougeoir [*joir*] n. m. (de *bougie*). Chandelier portatif, bas, muni d'un plateau avec manche ou anneau pour le saisir.

bougeotte [*jo-te*] n. f. *Fam.* Désir de se mouvoir, de voyager : *avoir la bougeotte*.

bouger [*jé*] v. n. (lat. pop. *bullicare* ; de *bullire*, bouillir. — Prend un e muet après le *g* devant *a* et *o* : *il bougea, nous bougeons.*) Se mouvoir, remuer. V. a. Changer de place : *bouger les mains, des meubles*.


Bougeoir.

bougette [*jè-te*] n. f. (de *bouge*). Sac de cuir, grande bourse, petit coffre de voyage. (Vx.)

bougie [*jî*] n. f. (de *Bougie*, v. d'Algérie d'où l'on tirait beaucoup de cire). Chandelle de cire ou de stéarine, à mèche tressée. *Chir.* Appareil en forme de cylindre, employé comme sonde. *Physiq. Bougie électrique*, système de deux crayons de charbon aggloméré, placés parallèlement à une faible distance l'un de l'autre, séparés par un corps isolant, quelquefois simplement par l'air et entre lesquels on fait jaillir l'arc voltaïque : *l'invention des bougies électriques est due à Jablochkof. Bougie décimale*, unité d'intensité lumineuse ; qui est environ la dixième partie du carcel (abrév. *bd*). *Autom.* Appareil servant à l'allumage des moteurs à explosion.

— Encycl. *Techn.* Après avoir employé autrefois la cire, on fabrique actuellement les bougies avec de la stéarine, ou acide stéarique extrait du suif. (V. STÉARINE.) On commence par fondre les pains d'acide stéarique dans des chaudières à double fond, chauffées par la vapeur. Quand la masse est fondue, on ajoute 10 p. 100 d'acide sulfurique, afin de rendre les bougies moins friables. On laisse cette masse en repos jusqu'à ce qu'il s'opère un commencement de cristallisation ; on la verse alors dans des moules métalliques, dont le centre est occupé par une mèche de coton tressé, imbibée d'acide borique pour augmenter sa combustibilité. Dès que les moules sont froids, on sort les bougies ; on les rogne pour les amener à la même longueur, on les polit et on les marque avant de les mettre en paquets, par cinq, six, huit ou dix, chaque paquet pesant 500 grammes environ.

On emploie aussi la *paraffine* (v. ce mot), qui subit un grand retrait en refroidissant lentement ; on remédie à cet inconvénient en chauffant les moules et en les plongeant brusquement dans l'eau froide.

Taches de bougie. Pour enlever les taches de bougie sur les étoffes de drap, coton ou soie, on se sert ordinairement d'un fer à repasser, qu'on applique à chaud sur l'étoffe après avoir recouvert celle-ci d'un papier non collé (papier buvard, papier de soie, etc.) Le fer fond la bougie, qui est absorbée immédiatement par le papier. On peut également verser quelques gouttes d'alcool à 90° sur la tache et frotter vigoureusement : la bougie est réduite en poudre par l'alcool. Cette poudre ne résiste pas à un coup de brosse. — Pour nettoyer les bougies d'un lampadaire quand elles sont souillées par des déjections de mouches, on les passe à l'eau de savon, et on les essuie avec un linge sec et fin.

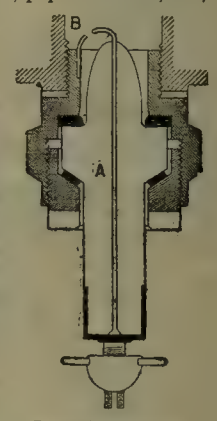

Coupe d'une bougie (Autom.).

— *Autom.* La bougie est un cylindre de porcelaine, dont la mèche est formée d'une tige métallique A, que, dans l'intérieur du cylindre moteur, un faible espace sépare d'une autre pièce métallique B, portée par l'écrou de fixation dans la paroi du moteur à explosion. Si l'on produit une différence de potentiel entre les deux pointes qui terminent A et B, une étincelle jaillit entre elles dans le cylindre et enflamme l'air carburé dans le moteur.

— *Dr.* Les bougies, cierges et stéarines sont soumis à une taxe intérieure de consommation. Les fabricants sont tenus de se munir d'une licence.

Bougie [*jî*], v. d'Algérie (Constantine), port sur la côte nord-ouest du *golfe de Bougie ;* ch.-l. d'arr.

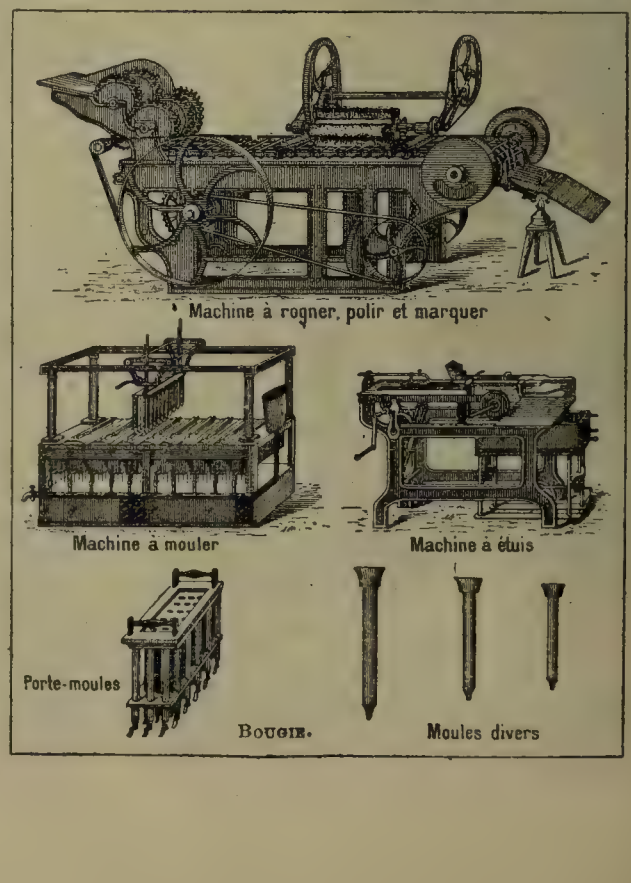

à 236 kil. de Constantine : 14.600 h. (*Bougiotes*). Port actif. Huileries, tanneries, commerce de cire. — L'arr. a 425.100 h.

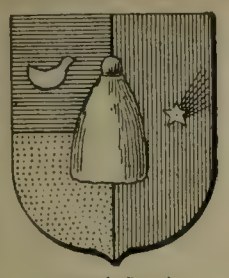
Armes de Bougie.

bougier [*ji-é*] v. a. (Se conj. comme *prier*.) Passer le bord d'une étoffe coupée sur la cire d'une bougie allumée pour empêcher l'effilage : *bougier du drap, du taffetas.*

bougillon, onne [*ji, ll* mll., *o-ne*] n. et adj. *Pop.* Personne remuante, qui bouge sans cesse.

Bougival, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 7 kil. de Versailles, sur la Seine ; 2.810 h. (*Bougivalais*). Blanc d'Espagne.

Bouglon, ch.-l. de c. (Lot-et-Garonne), arr. et à 15 kil. de Marmande ; 610 h. Ch. de f. M.— Le cant. a 10 comm. et 4.380 h.

bougon, onne [*o-ne*] n. et adj. Qui bougonne souvent. N. m. Autref.. trait d'arbalète ou d'arc, dont la tête était un morceau d'acier.

bougonner [*gho-né*] v. n. *Fam.* Gronder entre ses dents. V. a. Réprimander : *femme qui bougonne son mari.*

Bougoulma, v. de la Russie d'Europe (gouv. de Samara), sur la *Bougoulminka ;* 13.000 h.

Bougourouslan, v. de Russie (gouv. de Samara), au confluent du Motchagaï avec le Kinel ; 12.300 h.

bougran n. m. (de *Boukhara*, ville d'Asie). Toile forte et gommée.

bougre, esse [*grè-se*] n. (de *Bulgare*). Sodomite. (Vx.) *Pop.* Terme d'injure. *Bon bougre*, bon vivant. *Interjectiv.* Sorte de juron : *bougre ! c'est cher !...* (On n'écrit le plus souvent que la première lettre du mot : *b...*)

bougrement [*man*] adv. *Pop.* Diablement, étrangement, extrêmement.

bougue n. f. Sables mouvants des bords de la mer : *les bougues de Quinéville en Normandie.*

Bouguenais [*ghe-nè*], comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 6 kil. de Nantes, sur la Loire ; 3.830 h. Ch. de f. Et.

Bouguer [*ghèr*] (Pierre), mathématicien et physicien français, né au Croisic, m. à Paris (1678-1758). On lui doit l'invention de l'héliomètre.


Bouguereau.

Bouguereau [*ghe-rô*] (William-Adolphe), peintre français, né et m. à La Rochelle (1825-1905) : membre de l'Institut (1876) ; auteur d'œuvres au coloris agréable, mais sans vigueur, au dessin juste et sobre (*Triomphe de Vénus ; la Vierge, Jésus et saint Jean*).

Bou-Hamara (ou *l'Homme à l'ânesse*), prétendant ou *rogui* marocain, qui se fit passer pour le fils aîné d'Abd-el-Aziz. Vaincu par Mulaï-Hafido, il fut mis à mort (1868-1909).

bouhaureau [*bou-o-ro*] n.m. Nom par lequel on désignait autrefois le canard sauvage dit *collet vert.*

Bouhier [*bou-i-é*] (Jean), jurisconsulte et académicien français, né et m. à Dijon (1673-1746) ; président du parlement de cette ville. Il avait réuni une bibliothèque célèbre.


Jean Bouhier.

Bouhours [*our*] (le Père Dominique), jésuite, grammairien puriste et littérateur français, né et m. à Paris (1628-1702) ; auteur des *Entretiens d'Ariste et d'Eugène* (1671) ; de *la Manière de bien penser dans les ouvrages de l'esprit* (1687).

Bouhy, comm. de la Nièvre, arr. et à 21 kil. de Cosne ; 1.520 h.

boui-boui n. m. *Pop.* Théâtre, concert d'ordre inférieur ; mauvais lieu. Pl. des *bouis-bouis.*

bouif n. m. *Arg.* Cordonnier.

bouige [*i-je*] n. f. Terrain inculte sur lequel on fait brûler les mauvaises herbes pour fertiliser le sol.

Bouilhet [*bou, l* mll., *è*] (Louis), poète lyrique et auteur dramatique français, né à Cany, m. à Rouen (1822-1869) [*la Conjuration d'Amboise, Madame de Montarcy, Festons et astragales*].


Bouilhet.

bouillabaisse [*bou, ll* mll., *a-bè-se*] n. f. (provenç. mod. *bouiabaisso*). Mets provençal, composé de poissons cuits dans de l'eau ou du vin blanc, relevé d'ail, de persil, de safran, de poivre, de laurier, etc.

— Encycl. Le fond de la bouillabaisse est formé d'un poisson un peu gros, tel que le loup (bar) ou la rascasse, auxquels on ajoute plusieurs petits poissons coupés par morceaux et choisis parmi les espèces qui fréquentent les roches sur les côtes de la Méditerranée. Mettre le tout dans une casserole, avec des oignons, quelques gousses d'ail, du persil du laurier, du fenouil, force poivre et sel, une grosse pincée de safran, une tomate coupée en tranches et une bonne cuillerée d'huile d'olive. Mêler à froid jusqu'à ce que toutes les parties aient pris la couleur du safran. Couvrir alors d'eau les tronçons de poisson et poser la casserole sur un feu très vif. Laisser bouillir de cinq à dix minutes, verser le bouillon dans un grand plat sur des tranches de pain préparées à l'avance et servir le poisson à part.

bouillage [*bou, ll* mll.] n. m. Action de faire bouillir.

bouillaison [*bou. ll* mll., *è-zon*] n. f. Fermentation de la bière, du cidre, etc.

bouillant [*bou, ll* mll., *an*], **e** adj. Qui bout : *huile bouillante. Fig.* Vif, ardent : *jeunesse bouillante.*

bouillard [*bou, ll* mll *ar*] n. m. Nom vulgaire du bouleau et peuplier noir.

Bouillargues, comm. du Gard, arr. et à 7 kil. de Nîmes ; 2.380 h. Ch. de f. Fabrique de chaussures.

Bouillaud (Jean), médecin français, né à Garat, m. à Paris (1796-1881). Membre de l'Académie des sciences (1868).

bouille [*bou, ll* mll., *e*] n. m. Vase à grosse panse, pour transporter le lait. (Syn. BERTHE.) N. f. Morceau de charbon de terre. Hotte de bois pour la vendange. *Pêch.* Perche pour troubler l'eau.

Bouillé (marquis François-Claude **de**), général français, né à Cluzel, m. à Londres (1737-1800). Gouverneur d'Alsace et de Franche-Comté en 1789, il prépara en 1791 la fuite de Louis XVI, puis émigra.

Bouillé-Loretz, comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 36 kil. de Bressuire ; 1.280 h.

Bouillé-Ménard, comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 11 kil. de Segré ; 1.610 h.

bouiller [*bou, ll* mll, *é*] v. a. Agiter le fond d'une rivière avec la bouille, pour attirer le poisson.

bouillerie [*bou, ll* mll., *e-rî*] n. f. Distillerie d'eau-de-vie.

bouillet [*bou, ll* mll *è*] n. m. Variété de boulcau dont les menues branches servent à faire des balais.

Bouillet [*ll* mll., *è*] (Marie-Nicolas), philosophe et lexicographe français, né et m. à Paris (1798-1864) ; auteur d'un *Dictionnaire d'histoire et de géographie.*

bouilleur [*bou, ll* mll.] n. m. Distillateur d'eau-de-vie. *Bouilleur de cru*, propriétaire qui distille son propre marc, ses propres fruits. *Bouilleur ambulant*, celui qui va d'un lieu à un autre distiller pour le compte de ses clients (propriétaires, particuliers ou négociants). *Techn.* Annexe de la machine à vapeur où l'eau entre en ébullition et qui consiste en un ou deux gros cylindres placés sous le corps de la chaudière et en relation directe avec lui au moyen de tuyaux de fort diamètre.

— Encycl. Il existe, au point de vue fiscal, deux catégories de bouilleurs : les bouilleurs de cru et les bouilleurs de profession.

Les bouilleurs de cru sont les propriétaires, fermiers ou colons qui distillent les marcs, vins, cidres et poirés, prunes, cerises, prunelles et lies provenant exclusivement de leur récolte. Les bouilleurs de profession sont ceux qui distillent soit les mêmes matières que les bouilleurs de cru, lorsque ces matières proviennent de la récolte d'autrui, soit d'autres produits (fruits, tels que pêches, abricots, etc. ; substances farineuses, telles que pommes de terre, etc. ; substances sucrées, telles que jus de betteraves, etc. ; céréales, telles que blé, maïs, etc.), alors même que ces produits proviennent exclusivement de leur récolte.

Le *privilège des bouilleurs de cru*, régi par les lois de 1875, 1900, 1903, 1906, a de nouveau été modifié en 1916 et considérablement restreint : toute distillation de vins, cidres, poirés, marcs, lies et fruits doit être opérée en atelier public et sous le contrôle du fisc, ou par des associations coopératives.

Pour atteindre les distillations frauduleuses d'alcool, la loi astreint l'alambic à une surveillance étroite. Il ne circule que sous acquit-à-caution.

Le détenteur n'a le droit de se servir de ses appareils que pendant les fabrications déclarées.

Pour exploiter leur industrie, les *bouilleurs ambulants* doivent être munis d'un permis de circulation, tenir un cahier-journal fourni par la régie et sur lequel ils inscrivent tous les détails de leurs opérations ; faire une déclaration de chacun de leurs déplacements.

bouilli [*bou, ll* mll., *i*] n. m. Viande cuite dans l'eau pour faire du bouillon : *bouilli de mouton.* (Ne se dit guère que du bœuf et absolum. : *manger le bouilli.*)

bouillie [*bou, ll* mll., *î*] n. f. Aliment composé de lait et de farine bouillis ensemble. Pâte à papier, à carton. *Fig.* et *fam. Bouillie pour les chats*, travail inutile ; chose peu intelligible. *Vitic.* Préparation liquide, à base de sulfate de cuivre, que l'on emploie pour combattre diverses maladies cryptogamiques de la vigne (mildiou, black-rot, etc.).

— Encycl. La bouillie se fait avec du lait et de la farine de froment. C'est un mets qui rend de grands services chez les petits enfants, à la condition expresse qu'il ne leur soit pas donné avant l'âge du sevrage et qu'il ne serve pas à remplacer l'allaitement. Le sarrasin, le maïs, l'orge, le riz, l'avoine fournissent des bouillies délicates. Celle qu'on prépare avec le maïs est la plus estimée : c'est la *polenta* de l'Europe méridionale, la *miliasse* ou *cruchade* de l'ouest de la France, les *gaudes* de la Bourgogne et de la Franche-Comté, mais elle ne convient qu'aux adultes.

— *Vitic.* Les bouillies cupriques les plus employées sont la *bouillie bordelaise* et la *bouillie bourguignonne*. La première s'obtient en faisant dissoudre 2 kilogrammes de sulfate de cuivre dans 10 litres d'eau chaude et en ajoutant à cette dissolution 80 litres d'eau ; d'autre part on a délayé 1 kilogramme de chaux grasse éteinte dans 10 litres d'eau ; on verse lentement ce lait de chaux dans la solution cuivreuse en remuant constamment. La bouillie bourguignonne se prépare de la façon suivante : on fait dissoudre 2 kilogrammes de sulfate de cuivre dans 10 litres d'eau, 2 kilogrammes de carbonate de sodium dans 10 litres d'eau ; on mélange les deux solutions et on additionne de 80 litres d'eau. Ces deux bouillies cupriques possèdent à peu près la même valeur, mais la seconde offre l'inconvénient de ne pouvoir être préparée longtemps à l'avance. L'épandage de l'une et de l'autre se fait à l'aide de *pulvérisateurs*. (V. ce mot.) On augmente l'adhérence des bouillies en ajoutant au mélange initial un peu de l'un des produits suivants : sucre, huile de lin, colophane, caséine, etc.

Pour combattre les insectes parasites des végétaux on fait usage de bouillies arsenicales ou nicotinées.

Bouillier [*ll* mll., *ié*] (Francisque), philosophe et professeur français, né à Lyon, m. à Simandres (Isère) (1813-1899) ; auteur d'une remarquable *Histoire de la philosophie cartésienne.*

bouillir [*bou, ll* mll.] v. n. (lat. *bullire*. — *Je bous, tu bous, il bout, nous bouillons, vous bouillez, ils bouillent. Je bouillais, nous bouillions. Je bouillis, nous bouillîmes. Je bouillirai, nous bouillirons. Je bouillirais, nous bouillirions. Bous, bouillons, bouillez. Que je bouille, que nous bouillions. Que je bouillisse, que nous bouillissions. Bouillant. Bouilli, e.*) Etre en ébullition : *l'eau bout à 100 degrés. Fig. : bouillir de colère. La tête bout*, on est excité, enflammé. Contenir un liquide en ébullition : *la marmite bout. Fam. Faire bouillir la marmite*, pourvoir à la subsistance. Activ. Faire bouillir : *bouillir le lait.* PROV. : **Si la mer bouillait, tous les poissons seraient cuits,** il ne faut pas chercher à prévoir tout ce qui peut arriver de fâcheux.

bouilloire [*bou, ll* mll.] n. f. (de *bouillir*). Vase de métal pansu, à bec et à anse, pour faire bouillir de l'eau.


Bouilloire.

bouillon [*bou, ll* mll.] n. m. Aliment liquide, qu'on obtient en faisant bouillir dans l'eau de la viande, des légumes ou herbes : *bouillon gras, maigre.* Bulle qui s'élève à la surface d'un liquide bouillant. Onde tumultueuse d'un liquide s'échappant avec force : *l'eau sort à gros bouillons.* Pli bouffant d'une étoffe. Excroissance de chair dans une plaie. Restaurant où l'on ne donnait primitivement que du bouillon. Ensemble d'exemplaires invendus de livres ou de journaux. *Bouillon de culture*, bouillon (de bœuf, de poulet, de gélatine, agar-agar, etc.) dans lequel on cultive les microbes que l'on veut étudier. *Fam. Boire un bouillon*, subir une perte. *Bouillon d'onze heures*, breuvage empoisonné. *Bouillon pointu*, lavement.

— Encycl. Le bouillon est une décoction de viande et de légumes, qui renferme surtout des sels minéraux et de la gélatine. Sa valeur nutritive n'est pas considérable, mais il est stimulant et excite puissamment les sécrétions salivaires et gastriques. Pour préparer un bon bouillon, on prend 1 kilogr. de viande de bœuf désossée (culotte, gîte à la noix, tranche), des os, 4 litres d'eau et 400 gr. environ de légumes (carottes, navets, poireaux et céleri). On met la viande à l'eau froide ou à l'eau bouillante (et l'on n'écume pas), puis on ajoute les légumes, des condiments et 30 gr. de sel. On fait bouillir lentement pendant cinq à six heures, et l'on colore avec une boule.

On prépare aussi des bouillons *de poulet* et *de veau.* Le *bouillon d'herbes* ou *bouillon aux herbes* s'obtient en faisant bouillir dans 1 litre d'eau : 40 gr. de feuilles d'oseille, 20 gr. de feuilles de laitue, 10 gr. de feuilles de poirée, 10 gr. de feuilles de cerfeuil, ; ajouter 5 gr. de beurre, 2 gr. de sel et passer.

Bouillon, v. de Belgique (prov. de Luxembourg), sur la Semoy ; 2.700 h. Ch.-l., au moyen âge, du *duché de Bouillon.*

Bouillon. *Hist.* V. GODEFROY.

Bouillon (Robert IV **de** LA MARCK, duc **de**), maréchal de France, né vers 1520, m. en 1556, appelé d'abord *le Seigneur de Fleuranges* et *le Jeune Aventureux.*

Bouillon (Henri **de** LA TOUR D'AUVERGNE, duc **de**), maréchal de France (1555-1623). Calviniste, fidèle serviteur de Henri IV, il fit partie du conseil de régence après la mort du roi, commanda les princes révoltés en 1615, puis fit la paix avec la cour. — Son second fils fut le grand Turenne. — Son fils aîné, FRÉDÉRIC-MAURICE, duc **de Bouillon,** né à Sedan, m. à Pontoise (1605-1652), ennemi implacable de Richelieu, s'allia aux Espagnols et gagna la bataille de la Marfée sur les troupes françaises.


Henri, duc de Bouillon.

bouillon - blanc [*bou, ll* mll., *blan*] n. m. Nom vulgaire d'une espèce de molène, dont les fleurs sont pectorales. Pl. des *bouillons-blancs.*

bouillonnant [*bou, ll* mll., *o-nan*], **e** adj. Qui bouillonne.

bouillonnement [*bou, ll* mll., *o-ne-man*] n. m. Etat d'un liquide qui bouillonne. *Fig.* Agitation, effervescence : *le bouillonnement de la jeunesse.*

bouillonner [*bou, ll* mll., *o-né*] v. n. S'élever en bouillons. *Fig.* S'agiter, fermenter. V. a. Faire des bouillons à : *bouillonner une robe.*

bouillotte [*bou, ll* mll., *o-te*] n. f. (de *bouillir*). Récipient métallique, que l'on remplit d'eau

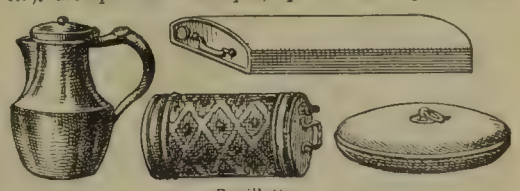
Bouillottes.

bouillante et qui sert à chauffer les wagons, les voitures, etc. Petite bouilloire. Jeu de cartes.

— Encycl. *Jeu.* La bouillotte n'est qu'un jeu de brelan transformé. On la joue ordinairement à quatre, avec un jeu de piquet dont on enlève les sept. La mise de chaque joueur est de 5 jetons. Le joueur qui a le roi donne le premier, bien que l'as soit la carte la plus forte. Avant de donner, chaque joueur met un jeton au jeu ; celui qui fait, met le dernier. Le premier en cartes peut *se carrer*, en doublant l'enjeu, plus un ; le second peut *décarrer* le premier en doublant l'enjeu, plus un. Si tout le monde passe, la carre et le jeu appartiennent à celui qui s'est carré. Le donneur distribue 3 cartes une par une et retourne la treizième. Les joueurs répondent soit en tenant le jeu, soit en relançant celui qui a ouvert le jeu, c'est-à-dire en offrant de jouer un enjeu plus fort. Si plusieurs joueurs tiennent, ceux



Boulangerie : 1. Arrivée de la farine à la boulangerie ; 2. Coupe d'un blutoir ; 3. Pelles et roable ou rable ; 4. Couches en toile ; 5. Panetons ; 6. Paneton à fleurage ; 7. Tamis ; 8. Brosse à pain et brosse à mouiller ; 9. Etouffoir ; 10. Couteau à pain ; 11. Coupe d'un four ancien ; 12. Allumage du four ; 14. Pétrissage mécanique ; 14. Boulanger au pétrin ; 15. Pesée de la pâte ; 16. Confection des pains ; 17. Boulanger enfournant le pain ; 18. Une boulangerie ; 19, 2 . Porteur et porteuse de pain. — V. FOUR, PAIN.

qui passent montrent leurs jeux et les tenants ont le droit d'y prendre les cartes leur convenant. Le joueur ayant le plus de cartes de la même couleur gagne le coup, ou celui qui a les plus fortes en point; s'il y a égalité, le premier en cartes gagne.

Le brelan (trois cartes semblables) l'emporte sur les autres joueurs et reçoit deux jetons de chaque joueur ; le brelan carré (trois cartes semblables, plus une autre semblable provenant de la retourne) en reçoit quatre.

bouillotter [*bou, ll* mll., *o-té*] v. n. Bouillir doucement, à petits bouillons.

Bouilly, ch.-l. de c. (Aube), arr. et à 12 kil. de Troyes, au pied de la forêt d'Othe ; 580 h. Ch. de f. E. — Le cant. a 28 comm. et 6.090 h.

Bouilly (Jean-Nicolas), auteur dramatique français, né à la Couldraye, près de Tours, m. à Paris (1763-1842). Il composa un grand nombre de comédies et d'opéras-comiques (*Fanchon la Vielleuse, le Jeune Henri*).

Bouin, comm. de la Vendée, arr. et à 54 kil. des Sables-d'Olonne, dans l'île du même nom ; 2.850 h. Petit port de pêche.

Bouira, comm. d'Algérie (Alger), arr. et à 113 kil. d'Alger, au pied du Djurdjura ; 7.600 h. Vignes.

Bouis (Jules), chimiste français, né à Perpignan, m. à Paris (1822-1886). On lui doit des travaux sur les eaux minérales, sur l'alcool, les corps gras, etc.

boujaron n. m. Petite mesure de 6 centilitres représentant la ration de tafia distribuée aux marins. Contenu de cette mesure.


Boujaron.

Boukhara, v. d'Asie, capit. de la Boukharie (Turkestan) ; 90.000 h. Industrie de la soie, des cuirs, des armes ; grand marché de coton.

Boukharie ou **khanat de Boukhara,** Etat de l'Asie, dans le Turkestan (ancienne Sogdiane de l'empire perse) ; 1.500.000 h. (*Boukhares* ou *Boukhariens*). Cap. *Boukhara*. Gouverné par un émir, soumis à l'influence russe.

boulage n. m. Action de bouillir du linge pour le blanchir, ou de fouler des betteraves pour en extraire le sirop ; linge ou betterave qui sont dans la cuve. Action de garnir de boules les cornes des taureaux, etc.


Boulage des cornes d'un taureau.

boulaie [*lè*] n. f. Terrain planté de bouleaux.

Boulainvilliers [*lin-vi-li-é*] (comte Henri **de**), historien français, né à Saint-Saire (Seine-Inférieure), m. à Paris (1658-1722). Il étudia les institutions du moyen âge.

boulange n. f. Métier ou commerce de boulanger. *Bois de boulange*, bois pour chauffer le four. *Polit.* Syn. populaire de BOULANGISME.

boulangeable [*ja-ble*] adj. Qui peut être boulangé ou pétri : *farine boulangeable.*

boulanger [*jé*], **ère** n. Qui fait et vend du pain. N. f. Cinquième figure du quadrille français.

boulanger [*jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il boulangea, nous boulangeons.*) Pétrir du pain et le cuire : *boulanger de la farine.*

Boulanger [*jé*] (Nicolas-Antoine), littérateur et philosophe français, né et m. à Paris (1722-1759) ; auteur de *l'Antiquité dévoilée.* Il explique l'histoire par les symboles astronomiques.

Boulanger (Louis), peintre français de l'école romantique, né à Verceil, m. à Dijon (1806-1867) ; auteur du *Triomphe de Pétrarque ; Ugolin et ses fils*, etc.

Boulanger (Ernest), compositeur français, né et m. à Paris (1815-1900) ; auteur d'opérettes à la musique claire, élégante et fort agréable (*les Sabots de la marquise*).


G. Boulanger.

Boulanger (Gustave), peintre de genre français, né et m. à Paris (1824-1888). Il a traité des scènes antiques ou orientales (*Répétition dans la maison du poète tragique à Pompéi*).

Boulanger (Georges), général français, né à Rennes, m. à Bruxelles (1837-1891) ; ministre de la guerre en 1886. Pendant les dernières années de sa vie, il prétendit à la présidence de la République, fut soutenu par l'opposition et par une partie des républicains, agita profondément et inutilement le pays ; mais, menacé d'arrestation, il s'enfuit en Belgique, fut condamné par contumace à la détention perpétuelle par la haute Cour et se suicida au cimetière d'Ixelles.


Général Boulanger.

boulangerie [*ri*] n. f. Fabrication et commerce du pain. Le lieu où il se fait, où il se vend.

— ENCYCL. Pour les opérations de la boulangerie, v. PAIN.

— *Dr.* Les règles concernant le commerce de la boucherie (v. ce mot) sont applicables au commerce de la boulangerie. Les boulangers ont le droit de vendre du *pain de luxe*, de qualité et de prix supérieurs au pain taxé. Les municipalités ne peuvent obliger les boulangers à avoir toujours un approvisionnement de pain de chacune des catégories taxées. Les arrêtés municipaux sur la taxe du pain sont soumis au contrôle préfectoral, et les décisions des préfets sont elles-mêmes subordonnées à l'autorité du ministre de l'agriculture. Il appartient donc à ce ministre de se prononcer sur les recours formés devant lui en cette matière.

boulangisme [*jis-me*] n. m. Parti politique, tirant son nom du général Boulanger.

boulangiste [*jis-te*] n. Partisan du général Boulanger. Adjectiv. : *l'équipée boulangiste.*

boulant [*lan*] n. m. et adj. Variété de pigeons qui possèdent la propriété de gonfler leur jabot et leur œsophage par aspiration d'air et de former ainsi sur le devant de leur cou une boule volumineuse.

Boulaq ou **Boulak,** faubourg du Caire (Egypte), où se trouve un musée d'antiquités égyptiennes ; 18.000 h.

Boulard [*lar*] (Henri), écrivain et bibliophile français, né et m. à Paris (1754-1825). Il fut député au Corps législatif, sous l'Empire.

Boulay [*lè*], ch.-l. d'arr. de la Moselle, et à 25 kil. de Metz ; 2.220 h. ; près de la Nied.

Boulay de la Meurthe (Antoine), homme d'Etat, né à Chaumousey (Vosges), m. à Paris (1761-1840) ; un des principaux rédacteurs du Code civil. — Son fils, HENRI, né à Nancy (1797-1858), fut vice-président de la République de 1849 à 1851.


Armes de Boulay.

boulbène ou **bolbène** n. f. Terre argilo-sablonneuse.

boule n. f. (lat. *bulla*). Corps sphérique. *Boule noire*, celle qui, dans un scrutin, exprime le rejet, et, dans un examen, la note *mal. Boule blanche*, celle qui adopte ou signifie *très bien. Boule rouge*, celle qui, dans un examen, exprime la note *bien. Pop.* Visage : *avoir une bonne boule.* Tête : *perdre la boule*, devenir fou ; ne pas garder son sang-froid. *Boule de neige*, chose qui grossit continuellement : *la dette est une boule de neige. Par iron.*, nègre. *Boule de signaux*, ballon servant à faire des signaux dans les ports. Loc. adv. : *A boule vue*, précipitamment. (On dit aussi À LA OU À BOULEVUE.) Nom de différents outils présentant une partie arrondie. Pl. Jeu qui se joue avec des boules : *jouer aux boules.*

— ENCYCL. *Jeu.* Il y a deux sortes de jeux de boules : 1° le *jeu des grosses boules*, qui se joue ordinairement dans une allée encaissée, à l'extrémité de laquelle on creuse un petit fossé, appelé *noyon* ou *noyau.* (En avant du fossé, on place sur le sol une marque visible qui doit servir de but. Les boules qui tombent dans le noyau ne comptent plus : celle qui est le plus près du but gagne) ; 2° le *jeu du cochonnet.* Le cochonnet est une boule plus petite que celles avec lesquelles on joue. Les joueurs sont divisés en deux camps. Il s'agit : pour les associés, de lancer leurs boules de manière à les placer le plus près du cochonnet et de déloger les boules des adversaires. V. BOWLING.

boule n. m. *Mobil.* V. BOULLE.

Boule (Pierre-*Marcellin*), géologue français, né à Montsalvy en 1861, auteur de savants ouvrages sur le Plateau central.

bouleau [*lô*] n. m. (lat. *betutla*). Genre de plantes de la tribu des bétulinées, comprenant des arbres à bois blanc, des pays froids et tempérés.



Le Bénédicité (Brion), v. p. 227.



Le Bénédicité (Chardin), v. p. 227.



Les Deux Blessés (Protais), v. p. 252.



La Belle Jardinière (Raphaël), v. p. 225.



Les Bœufs allant au labour (Troyon), v. p. 256.



La Bénédiction des blés (Jules Breton), v. p. 228.



La Bergère avec son troupeau (F. Millet), v. p. 231.



Intérieur de bergerie (Ch. Jacque), v. p. 231.



La Bergère endormie (F. Boucher), v. p. 231.



Bélisaire demandant l'aumône (David), v. p. 225.



Bataille de Bouvines (Horace Vernet), v. p. 290.

— Encycl. Le genre *bouleau* renferme une trentaine d'espèces ; il se plaît sous les hautes latitudes et atteint le 72e degré nord.


Bouleau.

L'espèce la plus connue est le *bouleau blanc* ; sa hauteur varie entre 15 et 20 mètres, et la grosseur de son tronc peut atteindre 1 mètre de diamètre. L'écorce est d'abord brune et lisse, puis blanche, puis noirâtre et crevassée. Les feuilles sont petites et légères. Sèches, moutons et chèvres les mangent avec plaisir. Le bois est blanc, nuancé de rouge ; il est excellent pour le chauffage. L'écorce est employée dans le Nord pour le tannage : on en retire par la distillation un goudron qui donne au cuir de Russie son odeur spéciale. Sa sève, très abondante et très sucrée, peut fournir du sucre et une boisson fermentée. Les Finlandais emploient les feuilles en guise de thé. Le bouleau aime les terrains frais et sablo-argileux. Il se multiplie presque toujours par voie de plantation. Dans nos pays, on l'exploite généralement en taillis, tous les 12 ou 15 ans. Le bouleau noir de l'Amérique du Nord sert dans la fabrication du papier et des pirogues légères.


Boule-de-neige.

boule-de-neige [*nè-je*] n. f. Nom vulgaire de la *viorne obier*. Pl. des *boules-de-neige*.

bouledogue [*do-ghe*] n. m. (angl. *bulldog*). Variété de dogue à mâchoires proéminentes, plus petit et plus féroce que le grand dogue.


Bouledogue.

boulejon n. m. Filet en forme de tramail, pour pêcher la sardine.

Boulenger (Hippolyte), paysagiste belge, né à Tournai, m. à Bruxelles (1837-1874), maître de l'école de Tervueren (*Lisière de bois*, etc.).

bouler [*lé*] v. n. Enfler son jabot, en parlant du pigeon et spécialement du boulant. Rouler comme une boule. *Pop. Envoyer bouler*, envoyer promener, repousser. V. a. *Bouler les cornes d'un taureau*, garnir l'extrémité des cornes de boules de cuir. *Fam. Bouler quelqu'un*, le rouler par terre.

boulet [*lè*] n. m. (de *boule*). Sphère de fer dont on chargeait les canons. Peine infamante, qui consistait à traîner un boulet de 8 livres attaché à une chaîne de 2m,50 de long : *la peine du boulet fut supprimée en 1857*. *Fig.* et *fam.* Personne à charge, chose très ennuyeuse. *Traîner le boulet*, se disait du forçat qui avait, rivés au pied, une chaîne et un boulet ; *au fig.*, être comme enchaîné à une position pénible, etc. Jointure de la jambe du cheval au-dessus du paturon. (V. la planche cheval.) Ustensile hémisphérique, sur lequel le ciseleur fixe au moyen de ciment les pièces qu'il veut travailler. Aggloméré de charbon de forme ovoïde.

— Encycl. *Artill.* Les boulets, de forme sphérique, furent d'abord en pierre, quelquefois renforcés par une armature de fer, puis en fonte de fer. Leur *calibre* était généralement indiqué par le poids qu'ils pesaient, exprimé en livres. Les boulets ont été employés sous diverses formes : *chaînés* ou *ramés*, surtout dans la marine, pour tirer à démâter les vaisseaux ennemis ; *rougis*, afin d'allumer des incendies pendant le bombardement des villes (d'où l'expression : *tirer sur quelqu'un à boulets rouges*, dans le sens de : le poursuivre sans merci). L'usage des boulets sphériques a disparu en même temps, que les canons lisses.

— *Art vétér.* Le boulet, chez les équidés, est situé entre le paturon et le canon, et il a pour base l'articulation de l'os principal du métacarpe ou du métatarse avec le premier phalangien et les deux grands sésamoïdes. Le boulet peut être le siège de blessures par le fer du pied opposé : on dit, dans ce cas, que le cheval *se coupe* ; il peut être affecté de *molettes*.

bouleté, e ad. *Art vétér.* Se dit du cheval qui a le boulet déplacé en avant, par raccourcissement des tendons fléchisseurs.

boulette [*lè-te*] n. f. Petite boule. Petite boule de pâte ou de chair hachée. *Fig.* et *fam.* Bévue : *faire une boulette*.

bouleture n. f. Etat d'un cheval bouleté.

bouleutérion [*ri-on*] n. m. (m. gr. ; de *boulè*, conseil, sénat). *Antiq. gr.* Salle du conseil, palais du sénat.

bouleux, euse [*leû, eu-ze*] n. Cheval, jument courts, trapus, propres aux travaux de fatigue. Adjectiv. : *jument bouleuse*. *Fam.* Se dit d'une personne âpre à la tâche.

boulevard ou **boulevart** [*var*] n. m. (allem. *bohlwerk*). Autref., terre-plein d'un rempart. Auj., promenade, large rue plantée d'arbres. *Les grands boulevards*, à Paris, large et belle voie de communication qui s'étend depuis la Madeleine jusqu'à la Bastille. *Boulevard du crime*, autref., à Paris et par plaisant., le boulevard du Temple, où florissaient de nombreux théâtres de mélodrame. *Fig.* Place forte : *cette ville est le boulevard de l'Italie*. Protection : *la justice est le boulevard des Etats*.

boulevarder [*dé*] v. n. A Paris, flâner sur les grands boulevards.

boulevardier [*di-é*], **ère** n. A Paris, personne qui fréquente les grands boulevards. *Par extens.* : homme élégant, viveur. Adjectiv. Qui a rapport à ces personnes, aux boulevards : *l'esprit, l'argot boulevardier*.

bouleversant [*vèr-san*], **e** adj. Qui trouble, bouleverse : *nouvelles bouleversantes*.

bouleversement [*vèr-se-man*] n. m. Trouble violent ; agitation, grand désordre, au pr. et au fig.

bouleverser [*vèr-sé*] v. a. (de *boule*, et *verser*). Mettre en grand désordre : *bouleverser une bibliothèque*. Agiter violemment, ruiner, abattre : *bouleverser un Etat*. *Fig.* Troubler, émouvoir violemment : *bouleverser le cœur, l'esprit*.

boulevue (a la ou **a)** loc. adv. Précipitamment, sans réflexion. V. boule.

Bouley (Henri), médecin vétérinaire français, né et m. à Paris (1814-1885). Membre, puis président de l'Académie des sciences.

Boulgarine (Taddée), romancier russe, né en Lithuanie, m. à Dorpat (1789-1859). Plusieurs de ses romans, qui rappellent la manière de Walter Scott, ont été traduits en français. (*Demetrius Mazeppa*).


Boulier.

boulier [*li-é*] n. m. Appareil analogue à l'abaque, comprenant des tringles de fer, sur lesquelles sont enfilées des boules et qui sert à apprendre aux enfants les premiers éléments du calcul. (On dit aussi boulier compteur.) Filet. (V. bolier.) Pot de terre pansu et sans anse.

Boulieu-lès-Annonay, comm. de l'Ardèche, arr. et à 30 kil. de Tournon : 1.299 h. Ch. de f. P.-L.-M.

boulimie [*mî*] n. f. (du gr. *bous*, bœuf et *limos*, faim). Faim insatiable et produisant, quand elle n'est pas satisfaite, des espèces de défaillances. (La boulimie constitue parfois une véritable névrose de l'estomac.)

boulimique adj. Qui a rapport à la boulimie : *gastrite boulimique*. N. Personne atteinte de boulimie.

boulin n. m. Trou ou pot de colombier, pour faire nicher les pigeons. *Constr.* Trou fait dans un mur pour supporter les échafaudages. Pièce de bois scellée horizontalement dans un mur, pour soutenir le plancher d'un échafaudage.

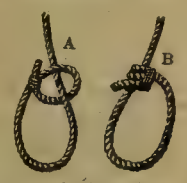

Nœuds de bouline : A, simple ; B, double.

boulinage n. m. Action de bouliner.

bouline n. f. (de l'angl. *bowline*, corde de proue). *Mar.* Corde amarrée vers le milieu de chaque côté d'une voile, pour lui faire prendre le vent le mieux possible. *Naviguer à la bouline*, louvoyer au plus près, serré.

bouliner [*né*] v. a. Haler avec la bouline : *bouliner une voile*. V. n. Naviguer à la bouline. *Fam.* Marcher en piétinant.

boulinette [*nè-te*] n. f. Bouline de petit hunier, orientée au plus près.

boulingrin n. m. (de l'angl. *bowling-green*, gazon pour jouer aux boules). Parterre de gazon.

boulingue [*lin-ghe*] n. f. Petite voile du haut du mât.

boulinier [*ni-é*], **ère** n. et adj. Qui navigue à la bouline.

Boullanger, prédicateur. V. André.

boulle [*bou-le*] ou **boule** n. m. Meuble incrusté d'écaille, d'or et de cuivre, à l'imitation de ceux de l'ébéniste Boulle. (V. Louis XIV [*style*].)

Boulle ou **Boule** (André-Charles), sculpteur-ébéniste, né et m. à Paris (1642-1732) et dont les œuvres sont très recherchées.

Boulleret [*rè*], comm. du Cher, arr. et à 14 kil. de Sancerre ; 1.630 h.

Boullongne ou **Boulogne,** famille de peintres français, qui a fourni trois artistes distingués : Louis, né et m. à Paris (1609-1674), [il travailla à la


L. de Boullongue.


Jean de Boullongue.

grande galerie du Louvre, au château de Versailles] et ses deux fils : Bon, né et m. à Paris (1649-1717), le plus habile de la famille, qui travailla sous la direction de Lebrun, aux peintures de Versailles et aux Invalides, et Louis, né et m. à Paris (1654-1733), qui fut également employé à décorer les églises et les résidences royales. Le fils de ce dernier, Jean (1690-1759), fut contrôleur général des finances.

bouloche n. f. Gâteau dans lequel on met des poires ou des pommes préalablement cuites au four.

Boulogne (la), riv. de France (Vendée), tributaire du lac de Grand-Lieu ; cours 70 kil.

Boulogne, ch.-l. de c. (Haute-Garonne), arr. et à 28 kil. de Saint-Gaudens, entre la Gesse et la Gimone ; 1.770 h. (*Boulonnais*). — Le cant. a 24 comm. et 9.000 h.

Boulogne-sur-Mer, ch.-l. d'arr. (Pas-de-Calais) ; port sur la Manche, à l'embouchure de la Liane ; à 118 kil. d'Arras ; 55.350 h. (*Boulonnais, Boulonais* ou *Boulenois*). Ch. de f. N. Patrie de Daunou, Saint-Beuve, Mariette. C'est le premier port de France pour la pêche. — L'arr. a 8 cant., 101 comm., 215.700 h. ; le cant. Nord a 6 comm. et 31.050 h. ; le cant. Sud 4 comm. et 33.390 h., le cant. Nord-Ouest 9 comm. et 33.970 h., le cant. Sud-Est 4 comm. et 45.590 h.

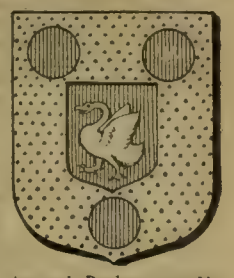
Armes de Boulogne-sur-Mer.

Boulogne (*camp de*), établi à Boulogne-sur-Mer, en 1805, par Napoléon Ier, qui réunit une armée formidable dans le but de faire une descente en Angleterre. L'amiral Villeneuve, qui devait protéger le débarquement, se laissa bloquer dans Cadix, et fit échouer son plan. Une colonne commémorative dite « de la Grande Armée » érigée

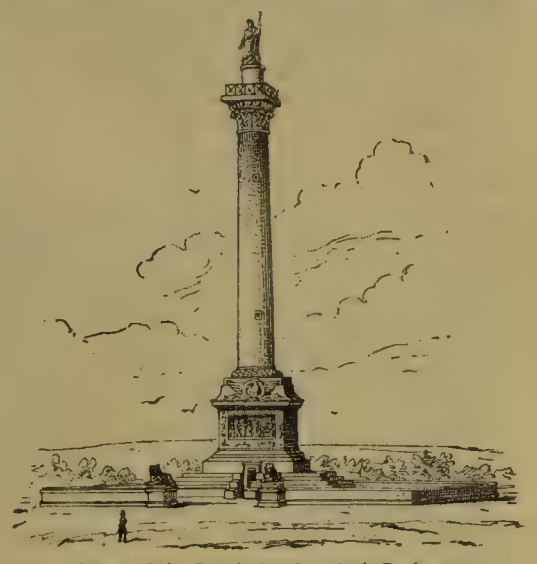
Colonne de la Grande Armée, près de Boulogne.

en 1841, près de Boulogne, haute de 53 m, 50, et surmontée de la statue de Napoléon (par Bosio), rappelle cet immense armement.

Boulogne-sur-Seine, ch.-l. de c. de la Seine, arr. et à 14 kil. de Saint-Denis, 9 kil. de Paris ; 68.000 h. Aciéries et forges ; blanchisseries, glace ; fabrique de parfumerie et savons ; produits chimiques ; cycles et automobiles. Boulogne est, en même temps que le chef-lieu, la seule commune du canton.

Boulogne (*bois de*), autref. *forêt de Rouvray*, aménagée en 1852, par Alphand. Promenade habituelle du Paris élégant, une des principales et des plus fréquentées, entre Paris et Saint-Cloud. Les principales attractions en sont : le château de Bagatelle, le Jardin d'acclimatation, le Pré Catelan, le tir aux pigeons et les deux hippodromes de Longchamp et d'Auteuil.

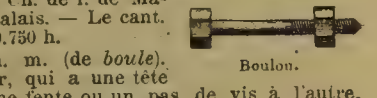
Bouloir.

bouloir n. m. Instrument de maçon pour remuer la chaux, le mortier.

Bouloire, ch.-l. de c. (Sarthe), arr. et à 15 kil. de Saint-Calais, sur la Tortue, s.-aff. de la Sarthe ; 2.160 h. Toiles. Ch. de f. de Mamers à Saint-Calais. — Le cant. a 8 comm. et 9.750 h.

Boulon.

boulon n. m. (de *boule*). Cheville de fer, qui a une tête à un bout et une fente ou un pas de vis à l'autre, pour recevoir une clavette ou un écrou.

Boulonnais [*lo-né*], pays de l'ancienne France, autour de Boulogne, aujourd'hui dans le département du Pas-de-Calais. Toiles, carrières de grès.

Boulonnais, e [*lo-nè, è-ze*], habitant ou originaire de Boulogne ou du Boulonnais : *le Boulonnais*. Adjectiv. : *cheval boulonnais*.

— Encycl. Les chevaux de race boulonnaise sont de gros et forts chevaux de trait, solides, puissants et très dociles ; la tête du boulonnais est forte, le chanfrein droit, l'encolure garnie d'une crinière touffue ; le poitrail est large et musculeux, le garrot épais ; les membres sont forts, et la taille atteint facilement 1m,68 ; la robe est grise, gris pommelé, plus rarement rouanne ou baie.

boulonner [*lo-né*] v. a. Fixer avec un boulon.

boulonnerie [*lo-ne-rî*] n. Fabrique de boulons.

boulonnière [*lo-ni*] n. f. Tarière servant pour les trous de boulons.

boulot, otte [*lo, o-te*] adj. et n. (rad. *boule*). *Fam.* Gros, gras : *un gros boulot* ; *une femme boulotte*. N. m. *Pop.* Travail. Syn. de boulottage. *Pain boulot*, pain ordinaire de forme arrondie.

boulottage [*lo-ta-je*] n. m. *Pop.* Nourriture, repas.

boulotter [*lo-té*] v. n. *Pop.* Vivoter doucement, sans ambition ; prospérer doucement : *ça boulotte*. V. a. Manger : *boulotter son pain*.

Boulou (Le), comm. des Pyrénées-Orientales, arr. et à 9 kil. de Céret, sur le Tech ; 1.770 h. Ch. de f. Midi. Bouchons. Eaux thermales, bicarbonatées sodiques, contre la gastralgie, les maladies du foie, le diabète.

Boulouvayo ou **Bouluvayo,** localité de l'Afrique australe (Rhodésia), au centre d'une région aurifère. Elle a été prise par les Anglais en 1893.

boulteau [*to*] n. m. Arbre taillé en boules.

boulure n. f. Maladie des jeunes plantes. Rejeton qui pousse sur les racines d'un arbre.

boum ! interj. servant à exprimer le bruit causé par un choc subit, une explosion soudaine, etc. Les garçons de café l'emploient par altération de *bon !*, pour répondre à une commande.

boumerang ou **boomerang** [*bou-me-rangh*] n. m. Arme de jet, faite d'une lame de bois dur et courbé, en usage chez les aborigènes de l'Australie

et dont on a constaté aussi l'existence dans le Dekkan et chez les anciens Egyptiens.

bound n. m. Parti formé, en Russie, de révolutionnaires israélites (*boundistes*).

Bound, v. de l'Inde anglaise, ch.-l. de principauté tributaire, dans le Radjpoutana ; 22.000 h.

Boupère (**Le**), comm. de la Vendée, arr. et à 39 kil. de Fontenay-le-Comte ; 2.760 h. Tuilerie.

bouque n. f. Syn. anc. de DÉTROIT.

bouquer [*ké*] v. n. Se dit de bêtes qu'on a fait venir par force à la bouche du terrier : *faire bouquer un renard.*

bouquet [*ké*] n. m. (autre forme de *bosquet*). Assemblage de fleurs ou de certaines choses liées ensemble : *bouquet de roses, de diamants, de persil*, etc. *Bouquet garni*, paquet d'herbes odorantes (persil, ciboule, thym et laurier) qu'on introduit dans les ragoûts pour en relever la saveur. *Bouquet d'arbres*, très petit bois. *Fig.* Parfum agréable du vin : *le médoc a du bouquet.* Pièce qui termine un feu d'artifice. Couronnement, conclusion. Poésie galante : *bouquets à Chloris.* Cadeau de fête. *Le bouquet d'une chose*, ce qu'elle a de plus beau. *Fam. C'est le bouquet*, c'est le plus fort, ce qu'il y a de mieux.

bouquet [*kè*] n. m. Lièvre, lapin mâle. Grosse crevette rose.

bouquet [*ké*] n. m. (de *bouche*). Gale sarcoptique du mouton.

— ENCYCL. *Art vétér.* Le bouquet est une gale très contagieuse, mais qui se guérit facilement par des savonnages à l'eau tiède, suivis de frictions avec la pommade sulfureuse d'Helmerich ou de l'huile de cade.

Bouquet [*kè*] (dom Martin), bénédictin de Saint-Maur, célèbre érudit, né à Amiens, m. à Paris (1685-1754). Il commença le *Recueil des historiens des Gaules et de la France.*

Bouquet (Jean-Claude) mathématicien français, né à Morteau, m. à Paris (1819-1885). Membre de l'Académie des sciences.

Bouquet de La Grye (J.-Jacques-Anatole), ingénieur-hydrographe français, né à Thiers, m. à Paris (1827-1909). On lui doit de remarquables travaux d'astronomie et de géodésie. Membre (1884) puis président (1902) de l'Académie des sciences.

bouquetier [*ke-ti-é*] n. m. Faiseur de bouquets. Vase à fleur.

bouquetière [*ke-ti-è-re*] n. f. Marchande de bouquets, de fleurs naturelles.



Bouquetin.

bouquetin [*ke*] n. m. (dimin. de *bouc* ou venu de *bouc-estain*, bouc de rochers). Genre de mammifères ruminants cavicornes, comprenant des chèvres des montagnes, à cornes énormes et noueuses : *les bouquetins ont presque complètement disparu d'Europe.*

bouquin [*kin*] n. m. Vieux bouc. Vieux lièvre. Lièvre ou lapin mâle. Tube court d'ambre, de corne, etc., adapté au tuyau d'une pipe. *Art vétér.* Syn. de BOUQUET. *Cornet à bouquin*, embouchure fixée à une corne de bœuf évidée en cor de chasse.

bouquin [*kin*] n. m. (flam. *boeckin*). Vieux livre. Livre de peu de valeur. *Fam.* Livre en général.

bouquiner [*ki-né*] v. n. Chercher de vieux livres ; fouiller dans les vieux livres. *Fam.* Lire. Couvrir sa femelle, en parlant d'un bouquin.

bouquinerie [*ki-ne-rî*] n. f. Commerce du bouquiniste. Manie de bouquiner.

bouquineur, euse [*ki, eu-ze*] n. et adj. Qui aime à bouquiner ; amateur de vieux livres.

bouquiniste [*ki-nis-te*] n. Qui fait commerce des vieux livres.

bouracan n. m. (ar. *barrakan*). Ancien tissu de laine, de nature assez grossière.



Bourache.

bourache n. f. Nasse d'osier ou de roseau, en forme de souricière, et à deux ouvertures opposées.

Bourail, comm. de la Nouvelle-Calédonie, sur le fleuve côtier Nera ; 2.000 h. Centre de la colonie pénitentiaire.

Bourbaki (Charles), général français, né à Pau, m. à Bayonne (1816-1897). Il commanda l'armée de l'Est en 1871, remporta la victoire de Villersexel, mais ne put forcer les lignes fortifiées de la Lisaine et, désespéré, tenta de se brûler la cervelle.



Bourbaki.

bourbe n. f. Boue épaisse des eaux stagnantes. *Fig. : la bourbe du vice.*

bourbelier [*li-é*] n. m. *Vénet.* La poitrine du sanglier.

bourbeux, euse [*beû, eu-ze*] adj. Plein de bourbe.

bourbier [*bi-é*] n. m. Lieu creux et plein de boue. *Fig.* Mauvaise affaire : *se mettre dans un bourbier.* Impureté, infamie : *le bourbier du vice.*

bourbillon [*bi, ll* mll.] n. m. Amas de bourbe. Tissu cellulaire gangrené, blanc, qui occupe le centre d'un furoncle.

Bourbon [ÎLE]. V. RÉUNION.

Bourbon (MAISON DE), famille princière française, remontant à Robert de Clermont, 6e fils de saint Louis. Avant d'arriver au trône, la famille des Bourbons a fourni trois ducs, qui jouèrent un rôle important sous Charles V, Charles VI et Charles VII. Le connétable **de Bourbon**, né en 1490, se comporta vaillamment à la bataille de Marignan, puis, à la suite de violentes querelles qu'il eut avec Louise de Savoie, mère de François Ier, porta les armes contre sa patrie et vainquit les Français à Rebec, où Bayard expirant lui reprocha sa félonie. (V. BAYARD.) Il fut tué d'un coup d'arquebuse au siège de Rome (1527). — A la branche aînée, arrivée au trône avec Henri VI, appartiennent : ANTOINE **de Bourbon** (1518-1562), roi de Navarre par son mariage avec Jeanne d'Albret, le père de Henri IV ; blessé mortellement au siège de Rouen ; — CHARLES **de Bourbon** (1523-1590), son frère, cardinal et proclamé roi par la Ligue sous le nom de Charles X, m. en captivité. — HENRI IV fils d'Antoine (v. HENRI IV), tige des rois de France jusqu'à Charles X (1830) et dont le dernier représentant a été le comte de *Chambord*, m. en 1883. — La branche cadette, les **Bourbons d'Orléans**, descend de PHILIPPE, fils de Louis XIII et frère de Louis XIV ; elle est arrivée à la régence avec PHILIPPE D'ORLÉANS pendant la minorité de Louis XV et au trône de France avec LOUIS-PHILIPPE, renversé en 1848. (V. ORLÉANS.) — PHILIPPE V, petit-fils de Louis XIV, a été la tige des **Bourbons d'Espagne,** représentés aujourd'hui par Alphonse XIII (v. ce nom) ; des **Bourbons des Deux-Siciles** ou **de Naples,** qui ont fini de régner avec François II, lequel, à la suite d'une révolution, soutenue par le Piémont, fut dépouillé de ses États (1860) ; des **Bourbons de Parme** qui ont perdu leur duché en 1859, à la suite de la guerre d'Italie ; il fut annexé en 1860 aux États de Sardaigne par Victor-Emmanuel II. V. ORLÉANS.



Connétable de Bourbon.

Bourbon (Louis-Henri, prince de Condé, duc de), né à Chantilly, m. à Versailles (1692-1740), premier ministre de Louis XV (1723 à 1726) ; dominé par la marquise de Prie.

Bourbon (*musée*), musée de Naples, appelé aussi MUSÉE DES ÉTUDES (*gli Studj*), célèbre par ses collections de chefs-d'œuvre antiques.

Bourbon (*palais*). V. PALAIS-BOURBON.

Bourbon (*théâtre du* **Petit-**), ancien théâtre de Paris, situé entre le vieux Louvre et le cloître de Saint-Germain-l'Auxerrois. Les états généraux s'y réunirent en 1614. Molière l'occupa jusqu'en 1660, date de sa démolition.

bourbonien, enne [*ni-in, è-ne*] adj. Qui concerne la famille des Bourbons. *Nez bourbonien*, aquilin. N. Partisan des Bourbons.

Bourbon-Lancy, ch.-l. de c. (Saône-et-Loire), arr. et à 36 kil. de Charolles ; 4.270 h. (*Bourbonnais*). Ch. de f. P.-L.-M. Eaux thermales chlorurées sodiques, ferrugineuses, connues depuis l'époque romaine, employées contre le rhumatisme, les affections nerveuses, les scrofules. Tuileries, fours à chaux. — Le cant. a 10 comm. et 11.570 h.

Bourbon-l'Archambault [*chan-bô*], ch.-l. de c. (Allier), arr. et à 22 kil. de Moulins, sur le Burge, s.-affl. de l'Allier ; 3.570 h. (*Bourbonnais*). Eaux thermales chlorurées sodiques, iodo-bromurées et ferrugineuses, bicarbonatées, depuis très longtemps employées contre la paralysie, l'hémiplégie, le rhumatisme, les scrofules, le diabète. — Le cant. a 8 comm. et 14.300 h.



Armes du Bourbonnais.

Bourbonnais [*bo nè*], anc. prov. de France, réunie à la couronne par confiscation des domaines du connétable de Bourbon, sous François Ier (1531) ; capit. *Moulins ;* a formé le départ. de l'Allier et une petite partie du Cher. (Hab. *Bourbonnais* ou *Bourbonnichons.*)

Bourbonnais, e [*bo-nè, è-ze*], originaire ou habitant du Bourbonnais : *les Bourbonnais.* Adjectiv. : *population bourbonnaise.*

Bourbonne-les-Bains [*bin*], ch.-l. de c. (Haute-Marne), arr. et à 40 kil. de Langres, sur l'Apance, affl. de la Saône ; 4.020 h. (*Bourbonnais*). Ch. de f. Eaux thermales chlorurées sodiques, contre la paralysie, les scrofules, le rhumatisme, l'arthrite ; hôpital militaire. — Le cant. a 16 comm. et 11.480 h.

Bourbotte (Pierre), conventionnel, né à Levault (Yonne), m. à Paris (1763-1795). Il siégea parmi les Montagnards, se distingua en Vendée, et périt sur l'échafaud.

bourbouille (*bou, ll* mll., *e*] n. f. *Méd.* Nom vulgaire de l'échauboulure.

Bourboule (**La**), comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 50 kil. de Clermont-Ferrand ; 2.000 h. Ch. de f. Orl. (*Bourbouliens*). Eaux thermales chlorurées sodiques, arsenicales, employées dans le traitement de l'anémie, des dermatoses, des affections des voies respiratoires, du diabète, des fièvres intermittentes.

Bourbourg ou **Bourbourg-Ville,** ch.-l. de c. (Nord), arr. et à 18 kil. de Dunkerque, sur le *canal de Bourbourg ;* 2.480 h. (*Bourbouriens*). Ch. de f. N. — Le cant. a 13 comm. et 14.910 h.

Bourbourg-Campagne, comm. du Nord, arr. et à 20 kil. de Dunkerque, sur le *canal de Bourbourg ;* 2.830 h. Ch. de f. N. Distilleries.

Bourbriac [*bri-ak*], ch.-l. de cant. (Côtes-du-Nord), arr. et à 12 kil. de Guingamp ; 4.330 h. Mines de fer. — Le cant. a 7 comm. et 10.630 h.

Bourcefranc, comm. de la Charente-Inférieure, arr. de Marennes ; 2.150 h. Ch. de f. Et.

bourcer [*sé*] v. a. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o*). Carguer une voile en partie.

bourcet [*sè*] n. m. Voile, en forme de trapèze, employée sur les lougres, les chasse-marée, etc.

bourcette [*sè-te*] n. f. Syn. de MÂCHE.

Bourcier [*si-é*] (Jean-Léonard, célèbre jurisconsulte lorrain, né à Vézelise (1649-1726) ; auteur du code Léopold (1701).

bourdaine [*dè-ne*] ou **bourgène** n. f. Arbuste du genre nerprun, que l'on désigne vulgairement sous le nom d'*aune noir* et dont le bois, réduit en charbon, sert à la fabrication de la poudre de chasse : *la bourdaine croît dans les forêts humides.* (L'écorce de bourdaine est employée en médecine comme laxative.)



A, A, bourdalou.

bourdalou n. m. Tresse ou ruban de chapeau avec une boucle. Bande de cuir verni, garnissant un shako en dehors à sa partie inférieure. Vase de nuit. Sorte de petit urinoir portatif et de forme oblongue, dont se servent les femmes.

Bourdaloue (Louis), jésuite français, né à Bourges, m. à Paris (1632-1704) ; un des orateurs les plus éminents de la chaire française. Il prêcha douze stations à la cour. Ses *Sermons* sont remarquables par la suite et la vigueur du raisonnement et la sévérité de la morale.



Bourdaloue.

bourde n. f. *Fam.* Mensonge, défaite, baliverne : *conter des bourdes.*

Bourdeau (Louis), philosophe et sociologue français, né à Rochechouart, m. à Paris (1824-1900). — Son neveu JEAN, né à Limoges en 1848, élu membre de l'Académie des sciences morales en 1913, auteur d'études pénétrantes sur le mouvement philosophique, sur le socialisme.

Bourdeaux [*dô*], ch.-l. de c. (Drôme), arr. et à 45 kil. de Die, sur le Roubion, affl. du Rhône ; 1.040 h. Soieries, truffes. — Le cant. a 9 c. et 2.880 h.

Bourdeilles, comm. de la Dordogne, arr. et à 18 kil. de Périgueux ; 1.130 h. Patrie de Brantôme.

Bourdelle (Emile), sculpteur français, né à Montauban en 1861, a fait preuve d'un talent vigoureux dans son *Monument des combattants*, à Montauban.

bourder [*dé*] v. n. Débiter des bourdes. (Vx.)

bourdeur, euse [*eu-ze*] n. et adj. Qui débite des bourdes. (Vx.)

Bourdichon (Jehan), peintre et miniaturiste français, né et m. à Tours (1457-1521) ; auteur des *Heures d'Anne de Bretagne.*

bourdigue n. f. *Pêch.* V. BORDIGUE.

bourdillon [*ll* mll.] n. m. Bois de chêne refendu, propre à faire des douves pour les futailles.

Bourdin (Maurice), antipape sous le nom de Grégoire VIII, né en Limousin, m. en 1122.

bourdon n. m. Gourde en forme de pomme, qui ornait la partie supérieure d'un bâton de pèlerin, Le bâton lui-même. *Fig. Planter son bourdon*, s'établir.

bourdon n. m. (du lat. *burdo*, mulet). Genre d'insectes hyménoptères, voisins des abeilles, à corps gros et velu, qui font leur nid sous la terre et qui,



Nid de bourdons (ouvert).

comme les abeilles, récoltent le pollen et le miel.

Omission de mots, dans une composition typographique. Très grosse cloche, à son grave : *le bourdon de Notre-Dame.* Nom donné aux jeux bouchés de l'orgue. Basse continue et uniforme que font entendre, toujours sur la même note, certains instruments, tels que la musette, le biniou, la vielle, etc. *Faux bourdon*, mâle des abeilles. *Faux-bourdon. Mus.* V. FAUX-BOURDON.

Bourdon (Sébastien), peintre français, né à Montpellier, m. à Paris (1616-1671). Il a peint, avec plus de fougue que d'originalité, des tableaux de bataille, d'histoire, etc. (*le Christ mort, Descente de croix, Histoire de Phaëton*, etc.).

Bourdon (François-Louis), dit **Bourdon de l'Oise**, conventionnel, né à Rouy-le-Petit (Oise) [auj. Somme] en 1758, m. à Sinnamary (Guyane) en 1798. Il siéga d'abord à la Montagne, puis fut un des chefs de la réaction thermidorienne, déporté au 18 Fructidor.

bourdonnant [*do-nan*], **e** adj. Qui bourdonne.

bourdonnasse [*do-na-se*] n. f. Ancienne lance longue et légère, employée généralement dans les carrousels, au temps de Louis XIII et de Louis XIV.

bourdonneau [*do-nô*] n. m. Pièce de fer en forme de piton ou de gond renversé, dans laquelle tourne le goujon de la bourdonnière.

bourdonnement [*do-ne-man*] n. m. Bruit que fait le vol des insectes et de certains petits oiseaux : *le bourdonnement des ruches. Fig.* Murmure sourd et confus : *bourdonnement de la foule.* Bruit continuel dans les oreilles.

— ENCYCL. Le bourdonnement d'oreille ne doit pas toujours faire penser à une maladie de cet organe. On perçoit, en effet, des bourdonnements dans les anémies ou dans l'hystérie ; un simple bouchon de cérumen bouchant le conduit auditif interne produit le même effet. Les bruits sont dus vraisembla-

blement à la perception des bruits des vaisseaux sanguins. Au contraire, lorsqu'il y a inflammation, ce sont les filets du trijumeau qui agissent en excitant le nerf acoustique. Le traitement est essentiellement lié à la cause.

bourdonner [*do-né*] v. n. Faire entendre un bourdonnement : *la guêpe bourdonne*. Murmurer, donner des marques confuses de désapprobation. V. a. Chanter ou dire à voix basse : *bourdonner un air*.

bourdonnet [*do-nè*] n. m. Tampon de charpie, de ouate, mis dans une plaie pour en absorber le pus.

bourdonneur, euse [*do-neur, eu-ze*] n. et adj. Qui bourdonne : *le colibri est un bourdonneur ; insecte bourdonneur*. En apiculture, se dit de la mère (ou reine), lorsque, devenue vieille, elle pond surtout des œufs qui donnent naissance à des mâles.



A, bourdonnière ; B, pivot (techn.).

bourdonnier [*ni-é*] n. m. S'est dit pour pèlerin, à cause du bourdon. Nom que les albigeois donnèrent par dérision aux croisés qui les combattaient. (On disait aussi BOURDONNEAU et BOURDONNISTE.)

bourdonnière [*do-ni-è-re*] n. f. *Apic.* Appareil employé, en apiculture, pour se débarrasser des mâles ou faux bourdons. *Techn.* Arrondissement pratiqué à la partie supérieure du chardonnet d'une porte ou pièce de fer arrondie, fixée à cet endroit, et qui s'appuie sur le bourdonneau.

Bourdouan ou **Burdvan,** v. de l'empire anglais des Indes (Bengale) ; 34.500 h.

bourdoulenque [*lan-ke*] n. m. Variété de raisin à grain noir et rond.

bourèche n. f. *Mar.* Bourrelet qu'on fait de distance en distance sur les cordages.

Bouresse, comm. de la Vienne, arr. et à 24 kil. de Montmorillon ; 1.270 h.

Bouret, fermier général, célèbre par ses prodigalités, qui le ruinèrent (1710-1777).

bourg [*bour*] n. m. (all. *burg*). Gros village où l'on tient marché. *Bourg pourri*. Par anal., en France, localité qui, par vénalité ou autrement, est la place forte d'un parti politique.

— ENCYCL. On se servait en Angleterre, avant la réforme électorale de 1832, de l'expression de *bourgs pourris* pour désigner par mépris certains bourgs qui avaient le privilège de présentation parlementaire, mais où le chiffre des électeurs avait fortement diminué depuis le premier établissement des circonscriptions électorales et où, par conséquent, il était facile de trafiquer des votes. Il exista un *bourg pourri* où un seul électeur put nommer deux députés. 250 sièges des communes représentaient des bourgs pourris.

Bourg [*bourk'*] ou **Bourg en Bresse,** ch.-l. du dép. de l'Ain, sur la Reyssouze, affl. de la Saône ; 20.550 h. (*Bressans* ou *Bourgeois*). Ch. de f. P.-L.-M., à 478 kil. de Paris. Chevaux, volaille. Patrie de Lalande, Quinet, Favre. — L'arr. a 10 cant., 120 comm. 119.000 h. ; le cant. a 14 comm. et 31.690 h.

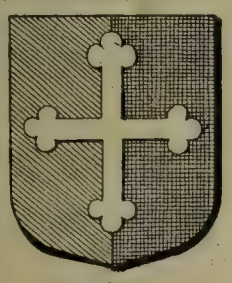
Armes de Bourg.

Bourg, ch.-l. de c. (Gironde), arr. et à 14 kil. de Blaye, sur la Dordogne, près de son confluent avec la Garonne ; 2.690 h. (*Bourcais*). Ch. de f. Vignobles, carrières. — Le cant. a 16 comm. et 12.790 h.

bourgade n. f. Petit bourg, dont les habitants sont disséminés sur un assez grand espace.

bourgage [*gha-je*] n.m. (de *bourg*). Autref. Héritage roturier qui, situé dans une ville ou un bourg fermé, n'était soumis à aucune espèce de redevance censuelle ni féodale. *Franc bourgage*, franche bourgeoisie.


Armes de Bourganeuf.

Bourganeuf, ch.-l. d'arr. (Creuse), près du Taurion, affl. de la Vienne, à 32 kil. de Guéret ; ch. de f. Orl. ; 3.880 h. (*Bourganiauds*). Houille, pierres, porcelaine, papeterie. — L'arr. a 4 cant., 41 comm. et 41.160 h. ; le cant. a 13 comm. et 13.760 h.

Bourg-Argental, ch.-l. de c. (Loire), arr. et à 28 kil. de Saint-Etienne, sur la Déaume, s.-affl. du Rhône, 4.600 h. Ch. de f. Papeteries. — Le cant. a 8 comm. et 12.510 h.

Bourgas, v. de Bulgarie (Roumélie), port sur la mer Noire ; 15.000 h.

Bourgault-Ducoudray (Louis-Albert), compositeur français, né à Nantes, m. à Paris (1840-1910). Auteur de compositions pour orchestre, pour piano, de mélodies vocales, de l'opéra *Thamara* et de recueils de chants populaires.

Bourg-Blanc, com. du Finistère, arr. et à 15 kil. de Brest ; 1.710 h. Fabrique de produits chimiques.

Bourg-de-Péage, ch.-l. de c. (Drôme), arr. et à 18 kil. de Valence, sur l'Isère ; 5.530 h. (*Péagois*). Ch. de f. Chapellerie. — Le cant. a 14 comm. et 17.540 h.

Bourg-des-Comptes, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 47 kil. de Redon ; 1.590 h.

Bourg-de-Visa, ch.-l. de c. (Tarn-et-Garonne), arr. et à 24 kil. de Moissac ; 750 h. — Le cant. a 7 comm. et 4.070 h.

Bourg-de-Thizy, comm. du Rhône, arr. de Villefranche ; 4.640 h. Ch. de f. Vieille église.

Bourg-d'Iré (Le), comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 8 kil. de Segré ; 1.290 h.

Bourg-d'Oisans [*zan*] (Le), ch.-l. de c. (Isère), arr. et à 50 kil. de Grenoble ; 2.590 h. Ch. de f. Or, baryte. — Le cant. a 20 comm. et 12.780 h.

bourgelas [*la*] n. m. Variété de raisin à grains blanc, doré et de forme ovale.

Bourgelat [*la*] (Claude), vétérinaire français né et m. à Lyon (1712-1779) ; fondateur des écoles vétérinaires, créateur de la médecine des animaux domestiques.


Bourgelat.

bourgeois, e [*joi, oi-ze*] n. (de *bourg*). Autref., habitant d'une ville, jouissant de certains droits particuliers, analogues aux droits de cité. Auj., personne aisée, qui habite la ville. Patron, maître, dans le langage des ouvriers, des domestiques. Adj. Qui est d'un bourgeois, qui lui convient, qui lui appartient : *classe bourgeoise*. Commun : antilibéral, antiartistique : *préjugés bourgeois* (par opposition aux partis avancés en politique, en littérature, en art, etc.). *Maison bourgeoise*, maison tenue décemment, mais sans luxe. *Cuisine bourgeoise*, cuisine où l'on fournit des mets bons par la qualité, mais simples par l'apprêt. *Pension bourgeoise*, établissement qui tient une cuisine bourgeoise pour un nombre déterminé de pensionnaires. *Habit bourgeois*, se dit par opposition à l'uniforme, au vêtement ecclésiastique. N. m. Le commun, le vulgaire ; l'état de bourgeois, par opposition à la noblesse : *opinion du dernier bourgeois*.

Bourgeois gentilhomme (*le*), comédie-ballet en cinq actes et en prose, de Molière, musique de Lulli (1670) ; une des plus amusantes du célèbre auteur, où se trouve tournée en ridicule la vanité d'un bourgeois parvenu. C'est dans cette pièce que l'on voit figurer M. Jourdain, cet homme naïf qui s'étonne de *faire de la prose sans le savoir*, phrase restée proverbiale ; ou qui, se laissant persuader que le fils du Grand Turc veut épouser sa fille, accepte gravement la dignité imaginaire de *mamamouchi*.

Bourgeois de Paris (le), chroniqueur anonyme du XVe siècle. Sa chronique, favorable aux Bourguignons, va de 1405 à 1449.


Léon Bourgeois.


Emile Bourgeois.

Bourgeois [*joi*] (Léon), homme politique français, né à Paris en 1851 ; plusieurs fois ministre, président du conseil (1895), président de la Chambre des députés (1902) et du Sénat (1919). A été un des promoteurs de la Société des nations.

Bourgeois (Emile), professeur et historien français, né à Paris, m. à Oger (Marne) (1851-1925) ; auteur d'un remarquable *Manuel historique de politique étrangère* (1903), tableau des relations des Etats depuis le début du XVIIe siècle jusqu'à 1878 ; membre de l'Académie des sciences morales et politiques (1920).

Bourgeois (Joseph-Emile-*Robert*), général et savant français, né à Sainte-Marie-aux-Mines en 1857 ; chef du service géographique de l'armée. On lui doit d'importants travaux géodésiques. Membre de l'Académie des sciences (1917).


Général Bourgeois.

bourgeoisement [*joi-ze-man*] adv. D'une manière bourgeoise : *maison louée bourgeoisement* (par opposition à *commercialement*).

bourgeoisie [*joi-zî*] n. f. Qualité de bourgeois. La classe bourgeoise : *fréquenter la bourgeoisie. Droits de bourgeoisie*, autref., privilèges de cette classe.

— ENCYCL. Le qualificatif de *bourgeois* désignait non pas tous les habitants d'une ville, mais ceux d'entre eux, seulement, qui pouvaient prendre part à l'administration de la cité. La bourgeoisie était l'ensemble des bourgeois. Son origine paraît avoir été dans le groupement de marchands qui se formèrent en sociétés au moyen âge et dominèrent ou gouvernèrent de nombreuses villes. C'est le développement de la bourgeoisie urbaine qui amena la libération des communes, d'abord opprimées par les seigneurs féodaux. V. COMMUNE.

On appelait au moyen âge *villes de bourgeoisie* celles qui, sans avoir de droits suzerains, étaient parvenues à limiter d'une manière précise les droits seigneuriaux. Enfin, le droit de *bourgeoisie royale* conférait à son titulaire le privilège de ne relever judiciairement que du roi seul et de ses officiers, quelle que fût la situation de la ville où il résidât.

bourgeoisisme [*joi-zis-me*] n. m. Etat de bourgeois. Façon de penser propre à la bourgeoisie.


Bourgeon.

bourgeon [*jon*] n. m. Bouton qui pousse sur les branches des arbres. Nouveau jet de la vigne. *Fig.* Bouton tuberculeux au visage. V. PLANTE.

— ENCYCL. On appelle *bourgeons terminaux* ceux qui occupent l'extrémité d'une tige, *bourgeons latéraux* ceux qui en occupent les flancs ; ces derniers sont ordinairement *axillaires*, c'est-à-dire situés à l'aisselle d'une feuille. Les *bourgeons adventifs* sont ceux qui se développent tardivement en des points quelconque de tiges, de racines, ou de feuilles : les *bourgeons nus*, ceux dans lesquels la pousse feuillée n'est pas protégée ; les *bourgeons écailleux*, ceux dans lesquels cette pousse est protégée par des écailles. On distingue enfin les *bourgeons à bois* ou *à feuilles* et les *bourgeons à fleurs* ou *à fruits*.

bourgeonnement [*jo-ne-man*] n. m. Développement des bourgeons : *le bourgeonnement s'opère au printemps*. Mode de multiplication des organismes inférieurs : *l'hydre d'eau douce se reproduit par bourgeonnement*.

bourgeonner [*jo-né*] v. n. Pousser des bourgeons : *les arbres bourgeonnent. Par anal.* Avoir des boutons : *nez qui bourgeonne. Fig.* Germer, se produire, se montrer, prendre son premier développement : *pensées qui bourgeonnent dans un pays*.

bourgeron n. m. Petite casaque de toile que portent certains ouvriers, les soldats, etc.

Bourges [*je*], anc. capit. du Berry ; ch.-l. du dép. du Cher, sur le canal du Berry et sur l'Yèvre, affl. du Cher, ch. de f. Orl., à 232 kilom. de Paris ; 46.000 h. (*Berruyers*). Archevêché. Fonderie de canons, école de pyrotechnie. Belle cathédrale, consacrée en 1324, ayant de magnifiques vitraux et cinq portails ornés de bas-reliefs et de statues représentant des scènes du Nouveau Testament, du Jugement dernier, etc. (v. CATHÉDRALES) ; Hôtel de Jacques Cœur (auj. Palais de Justice). Moutons, laines, grains, chanvre, vins. Patrie de Jacques Cœur, Louis XI, Bourdaloue, Em. Deschamps. — L'arr. a 10 cant. 102 comm., 152.700 h. ; Bourges est la seule comm. du canton.


Hôtel de Jacques Cœur, à Bourges.

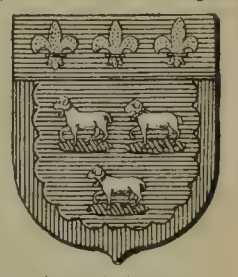
Armes de Bourges.

Bourges (Jean-Maurice), compositeur français, né à Bordeaux, m. à Paris (1812-1879) ; auteur de nombreux articles de critique musicale, de sonates, oratorios, mélodies, etc., et d'un beau *Stabat mater*.

Bourges (Elémir), littérateur français, né à Manosque, m. à Paris (1852-1925) ; auteur de romans remarquables par le style et l'imagination : *le Crépuscule des dieux* (1884), etc.

Bourget [*jè*] (Le), comm. du dép. de la Seine, arr. et 6 kil. de Saint Denis (11 kil. de Paris), sur la Molette ; 3.100 h. Ch. de f. N. et Grande-Ceinture. Grande culture, huiles, produits chimiques. Théâtre de deux sanglants combats contre les Prussiens, les 28-30 octobre et 21 décembre 1870.

Bourget (Le), comm. de la Savoie, arr. et à 10 kil. de Chambéry, sur les bords du *lac du Bourget* ; 1.330 h. Le lac du Bourget, long de 16 kil., est situé dans un cadre admirable, et Lamartine l'a chanté en des strophes bien connues.

Bourget [*jè*] (Paul), critique et romancier français, né à Amiens en 1852. Membre de l'Académie française (1894). On lui doit des poésies, de sagaces et vigoureux *Essais de psychologie contemporaine* et des romans, dont plusieurs à thèse, remarquables par la profondeur et la sûreté de l'analyse psychologique : *le Disciple, Mensonges, Cruelle Enigme, Terre promise, l'Etape, l'Emigré, le Démon de midi*, etc. Des préoccupations sociales se marquent dans ses dernières œuvres et, particulièrement, dans les pièces de théâtre qu'il a écrites en collaboration ou tirées de ses romans (*Un Divorce, l'Emigré, la Barricade*).


Paul Bourget.

Bourghelles, comm. du Nord, arr. et à 16 kil. de Lille ; 1.230 h. Ch. de f.

Bourg-la-Reine, comm. de la Seine, arr. et à 1 kil. de Sceaux (8 kil. de Paris) ; 4.540 h. Ch. de f. O. Horticulture, produits pharmaceutiques.

Bourg-Lastic [*las-tik*], ch.-l. de c. (Puy-de-Dôme), arr. et à 54 kil. de Clermont ; 1.570 h. Ch. de f. Orl. — Le cant. a 7 comm. et 6.630 h.

Bourg-Léopold, comm. de Belgique (Limbourg, arr. de Hasselt) ; 3.000 h. Camp.

Bourg-lès-Valence, comm. de la Drôme, arr. et à 9 kil. de Valence, sur le Rhône ; 4.750 h. Enveloppes de paille.

bourgmestre [*bourgh-mès-tre*] n. m. (anc. all. *burgmeister*). Premier magistrat de quelques villes de Belgique, d'Allemagne, de Suisse, de Hollande, etc., et que l'on nomme *maire* en France.

Bourgneuf (Le), comm. de la Mayenne, arr. et à 18 kil. de Laval; 1.700 h.

Bourgneuf-en-Retz [*bour-neuf-an-rèz*], ch.-l. de c. (Loire-Inférieure), arr. et à 30 kil. de Paimbœuf, sur un chenal étroit débouchant dans la *baie de Bourgneuf*; 3.100 h. Ch. de f. Et. Pêche. — Le cant. a 6 comm. et 8.890 h.

Bourgneuf-Val-d'Or, comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 13 kil. de Chalon-sur-Saône; 1.030 h. Vins, pépinières.

bourgogne n. m. Vin récolté en Bourgogne : *boire un verre de bourgogne.* — ENCYCL. On désigne sous l'appellation de *bour-gognes* les vins récoltés dans la haute et la basse Bourgogne (départ. de la Côte-d'Or et de l'Yonne), ceux des environs de Chalon-sur-Saône, ainsi que les produits du Mâconnais et du Beaujolais. De tous ces vins, ce sont ceux que fournit la Côte-d'Or (divisée en *côte de Dijon, côte de Nuits* et *côte de Beaune*) qui sont les plus estimés; on les récolte dans les communes suivantes : Gevrey-Chambertin, Chambolle-Musigny, Vougeot, Vosne-Romanée, Morey, Aloex-Corton, Nuits-Saint-Georges, Premeaux, Pommard, Volnay, Meursault, Puligny-Montrachet, Chassagne, Santenay, etc. Dans l'*Yonne*, Chablis, Irancy, Coulanges-la-Vineuse, Auxerre et Joigny donnent des vins estimés. La côte chalonnaise, avec Mercurey, Givry, Buxy, Rully, etc., fournit également de bons vins. Dans le *Mâconnais* et le *Beaujolais*, il faut citer les produits de Pouilly, Solutré, Fussé, puis ceux des communes de Romanèche-Thorins (*Moulin à vent*), de Juliénas, Morgon, Fleurie, Saint-Léger, Chénas, etc.

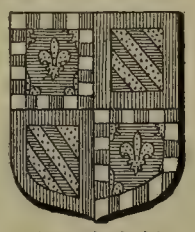

Armes du duché de Bourgogne.

Bourgogne, anc. prov. de l'est de la France, qui forma un royaume au temps des Mérovingiens, puis un duché important, dont les titulaires firent un moment échec à la royauté française, au temps de Louis XI. Elle fut réunie à la couronne sous ce dernier prince (1477); capit. *Dijon*; a formé les dép. de : *Côte-d'Or, Yonne, Saône-et-Loire, Ain.* (Hab. *Bourguignons.*)

Bourgogne (CANAL DE), canal qui unit le bassin de la Seine à celui du Rhône par l'Yonne et la Saône, depuis Laroche (Yonne) jusqu'à Saint-Jean-de-Losne; 242 kil. Grand trafic.

Bourgogne (MAISON DE). La 1re, issue du roi de France Robert le Pieux, s'est éteinte en 1361; la 2e, issue du roi Jean le Bon, a compté les ducs Philippe le Hardi, Jean sans Peur, Philippe le Bon et Charles le Téméraire; elle s'est éteinte avec ce dernier, en 1477. — LOUIS, petit-fils de Louis XIV, fils aîné du Grand Dauphin et père de Louis XV, élève du duc de Beauvilliers et de Fénelon, qui composa pour lui son *Télémaque*, porta le titre de *duc de Bourgogne* (1682-1712).

Bourgogne (*Histoire des ducs de*), par P. de Barante; narration intéressante et pittoresque, résumant les chroniques du temps (1824-1826). — L'*Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne* a été écrite, avec beaucoup d'érudition, par Ernest Petit (1885-1894).

Bourgogne (*hôtel de*), ancienne résidence, à Paris, des ducs de ce nom, notamment de Jean sans Peur, sous Charles VI. Les restes de cet hôtel ont été abattus, sauf une curieuse tour, dite le *Donjon de Jean sans Peur*. En 1548, les *Confrères de la Passion* construisirent un théâtre sur l'emplacement de cet hôtel pour y représenter leurs mystères, puis l'abandonnèrent à une troupe d'acteurs, noyau, avec la troupe du Marais, de la Comédie-Française, connue sous le nom de « troupe de l'hôtel de Bourgogne ». En 1680, la Comédie-Italienne en prit possession et y demeura jusqu'à la construction de la salle de l'Opéra-Comique en 1783. La Halle aux cuirs a longtemps occupé une partie de son emplacement, rue Mauconseil.

Bourgogne, ch.-l. de c. (Marne), arr. et à 12 kilom. de Reims; 670 h. Bonneterie. Carrières de craie. — Le cant. a 25 comm. et 15.050 h.

Bourgoin, ch.-l. de c. (Isère), arr. et à 14 kil. de La Tour-du-Pin, sur la Bourbre, affl. du Rhône; 7.160 h. (*Bergusiens*). Ch. de f. P.-L.-M. Ateliers de constructions, fonderies, minoteries, distilleries, tissage de la soie. — Le cant. a 14 comm. et 22.720 h.

Bourgoin (Marie-Thérèse-Etiennette), comédienne française, née à Paris (1781-1833); célèbre par son esprit et par ses bons mots.

Bourgoing [*ghoin*] (le P. François), théologien français, né à Paris (1585-1662); un des fondateurs de l'Oratoire et le troisième général de cet ordre. C'est pour lui que Bossuet prononça sa première oraison funèbre.

Bourgoing (baron Jean-François **de**), diplomate français, né à Nevers, m. à Carlsbad (1748-1811). Il a publié d'intéressants *Souvenirs d'histoire contemporaine.* — Son neveu FRANÇOIS de **Bourgoing** (1820-1885), diplomate, a écrit une *Histoire diplomatique.*

bourgou n. m. Graminée du genre panicum, qui croît dans les régions marécageuses de l'Afrique centrale et d'où les indigènes tirent une farine alimentaire et un sucre.

Bourg-Saint-Andéol, ch.-l. de c. (Ardèche), arr. et à 61 kil. de Privas, sur le Rhône; 4.170 h. (*Bourguesans* ou *Bourdesans*). Ch. de f. P.-L.-M. Carrelages, fabriques de chaises, vins. — Le cant. a 9 comm. et 10.100 h.

Bourg-Saint-Maurice, ch.-l. de c. (Savoie), arr. et à 27 kil. de Moutiers, sur l'Isère; 2.870 h. (*Borrins* ou *Borrens*). Ch. de f. P.-L.-M. Chaux et plâtre, marbre. — Le cant. a 9 comm. et 7.960 h.



Bourg-sous-la-Roche-sur-Yon (Le), comm. de la Vendée, arr. et à 1 kil. de La Roche-sur-Yon; 3.120 h. Chevaux.

Bourgtheroulde, ch.-l. de c. (Eure), arr. et à 35 kil. de Pont-Audemer; 640 h. Ch. de f. Et. Construction de machines. — Le cant. a 20 comm. et 5.940 h.

Bourguébus [*buss*], ch.-l. de c. (Calvados), arr. et à 10 kil. de Caen; 200 h. — Le cant. a 24 comm. et 7.450 h.

Bourgueil [*gheu, l* mll.], ch.-l. de c. (Indre-et-Loire), arr. et à 17 kil. de Chinon, sur l'Authion, affl. de la Loire; 2.990 h. Ch. de f. Vins, beurre. — Le cant. a 6 comm. et 11.060 h.

Bourguesan [*ghe-zan*], **e** ou **Bourdesan,e,** habitant ou originaire de Bourg-Saint-Andéol (Ardèche) : *les Bourguesans* ou *Bourdesans.* Adjectiv. : *coutume bourguesane* ou *bourdesane.*

Bourguignon, onne [*ghi, o-ne*], habitant ou originaire de la Bourgogne : *les Bourguignons.* Adjectiv. : *mœurs bourguignonnes.* N. f. Futaille employée en Bourgogne et contenant 228 litres. Bouteille utilisée en Bourgogne et qui contient de 75 à 85 centilitres.

Bourguignons (*faction des*), parti du duc de Bourgogne, opposé aux Armagnacs. V. ARMAGNACS.

Bourguignon (le). *Biogr.* V. COURTOIS.

bourguignotte [*ghi-gno-te*] n. f. Casque en usage de la fin du XVe à la fin du XVIIe siècle. Nom donné quelquefois au casque porté par les soldats français pendant la Grande Guerre.



Bourguignotte française (1590).



Bourguignotte polonaise (1630).

Bouriates, Bourètes ou **Bouruts,** peuple de la Sibérie, dans la région du lac Baïkal.

Bourine (La), comm. des Bouches-du-Rhône, arr. et à 30 kil. de Marseille; 1.410 h.

bourjane n. m. Nom donné aux porteurs, à Madagascar.

bourlet [*lè*] n. m. V. BOURRELET.

bourlette [*lè-te*] n. f. Petite masse d'armes, en usage au moyen âge.

bourlinguer [*ghé*] v. n. *Mar.* Se dit d'un navire qui fatigue en luttant contre une grosse mer. *Pop.* Exercer un métier pénible; faire un travail rude et fatigant.

Bourlon, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 25 kil. d'Arras; 1.920 h. Ch. de f.

Bourmont [*mon*], ch.-l. de c. (Haute-Marne), arr. et à 48 kil. de Chaumont; 760 h. Ch. de f. E. — Le cant. a 26 comm. et 7.440 h.

Bourmont (Louis-Auguste-Victor, comte DE GHAISNES **de**), maréchal de France, né et m. au château de Bourmont (Maine-et-Loire) (1773-1846). Il trahit l'armée française en passant à l'ennemi la veille de la bataille de Ligny (1815), servit la Restauration et fut un des témoins à charge dans le procès de Ney. Il devint ministre de la guerre (1829), commanda l'armée qui, en 1830, s'empara d'Alger, et fut nommé maréchal de France. Il tomba en disgrâce sous la monarchie de Juillet, qui lui retira la nationalité française, pour avoir servi dom Miguel, en Portugal.



Maréchal de Bourmont.

Bourne (Hugh), fondateur de la secte des méthodistes primitifs, né à Fordhays (1772-1852).

Bournemouth, v. d'Angleterre (Southampton), dans la baie de Poole, sur la Manche; 40.000 h. Station balnéaire.

Bournezeau, comm. de la Vendée, arr. et à 21 kil. de La Roche-sur-Yon; 2.230 h. Ch. de f. Et.

bournonite n. f. Minéral qui n'est autre qu'un sulfure de plomb, d'antimoine et de cuivre.

Bourou, grande île hollandaise de l'archipel des Moluques.

Bouroudjird, v. de Perse (Irak-Adjemi), ch.-l. de gouv.; 21.000 h. Coton, tabac.

Bourquelot (Louis-Félix), érudit et paléographe français, né à Provins, m. à Paris (1815-1868); auteur d'un ouvrage classique sur les *Foires de Champagne.*

Bourquelot (Elie-Emile), chimiste français, né à Jandun (Ardennes), m. à Paris (1851-1921). On lui doit : *les Fermentations* (1893), et *les Ferments solubles* (1896). Membre de l'Académie des sciences (1919).

Bourqueney (François-Adolphe), diplomate français, né à Paris (1799-1869) : ambassadeur à Constantinople, il fut l'un des plénipotentiaires français au Congrès de Paris, en 1856.

bourrache [*bou-ra-che*] n. f. Mot du moyen âge, *borrago*; de l'arabe *abou rach*). *Bot.* Genre de *borraginacées*, à larges fleurs bleues, parfois blanches ou roses, comprenant des plantes qui croissent dans les terres riches des régions tempérées : *les infusions de fleurs de bourrache sont sudorifiques, diurétiques et dépuratives.*



Bourrache.

bourrade [*bou-ra-de*] n. f. Morsure du chien qui, d'un coup de gueule, enlève du poil au gibier qui court. *Fig.* Coup brusque. Paroles vives et brusques.

bourrage [*bou-ra-je*] n. m. Action de bourrer; ce dont on se sert pour bourrer : *le bourrage d'une mine.* Acquisition précipitée d'une quantité énorme de connaissances, en vue d'un examen ou d'un concours. *Arg. Bourrage de crâne*, action de bourrer le crâne; mensonge.

bourrague [*bou-ra-ke*] ou **bourrague** [*bou-ra-ghe*] n. f. *Pêch.* Trouble munie d'un manche.

bourras [*bou-ra*] n. m. Toile grise ou bure grossière.

bourrasque [*bou-ras-ke*] n. f. (ital. *borrasca*). Vent impétueux et de peu de durée. *Fig.* Accès passager de mauvaise humeur. Attaque soudaine et violente. V. OURAGAN, CYCLONE, TEMPÊTE.

bourre [*bou-re*] n. f. (du bas lat. *burra*, poil). Amas de poils arrachés à une bête, et qui servent à garnir les selles, les bâts, etc. Ce qu'on met pardessus la charge des armes à feu pour la maintenir; *bourre grasse.* Partie grossière de la soie, de la laine. *Bot.* Bourgeon. Partie cotonneuse qui existe dans certains bourgeons. *Fig.* Mauvais traitement. Chose sans valeur. Sorte de jeu d'écarté, se jouant entre trois joueurs au moins ou six au plus.

bourreau [*bou-ró*] n. m. Homme chargé de mettre à exécution les peines corporelles prononcées par une cour criminelle, notamment la peine de mort. (On dit auj. l'*exécuteur.*) *Fig.* Homme cruel, sanguinaire. Personne qui tourmente, cause des douleurs physiques ou morales. (Le fém. *bourrelle* est vieux et peu us.) *Bourreau d'argent*, prodigue. *Insolent comme un valet de bourreau*, d'une insolence révoltante (probablement parce que l'aide du bourreau était chargé de souffleter le visage du supplicié). *Bourreau des crânes*, bravache, fier-à-bras. *Bourreau des cœurs*, galant irrésistible.

— ENCYCL. Ni chez les Hébreux, ni chez les Grecs, la fonction d'exécuteur des condamnés n'apparaît comme une institution légale. A Rome même, les licteurs étaient chargés d'exécuter les sentences capitales. En France, il faut arriver au XIIIe siècle pour trouver dans chaque bailliage un individu chargé de fouetter, marquer, pendre, décapiter, rouer et brûler au nom de la loi. C'était l'*exécuteur de haute justice*, qui percevait, comme émoluments, une foule de droits sur les denrées. En 1720, ces droits furent remplacés par un traitement de 16.000 livres. En 1793, la Convention établit dans chaque département un exécuteur payé par l'Etat. Louis-Philippe en réduisit le nombre. Sous le second Empire, il n'y en eut plus qu'un par cour d'appel. En 1870, il n'y en eut plus que trois pour la France, la Corse et l'Algérie. Celui de Corse a, depuis, été supprimé.

bourrée [*bou-ré*] n. f. de *bourrer*). Fagot de menu bois. Danse d'Auvergne, qui s'exécute sur un air à deux-quatre, mais plus souvent à trois-quatre. Air sur lequel on l'exécute.

bourrée n. f. Chasse aux cailles avec l'*hallier* (filet).

bourrel [*bou-rèl*] n. m. Nom vulgaire de la buse.

bourrèlement [*bou-rè-le-man*] n. m. (de *bourreau*). Douleur physique, cruelle. *Fig.* Tourment moral : *le bourrèlement du remords.*

bourreler [*bou-re-lé*] v. a. Prend un *é* grave devant une syllabe muette : *je bourrèle.*) Tourmenter comme un bourreau : *la conscience bourrèle les méchants.* Poser des bourrelets : *bourreler les portes.*

bourrelet [*bou-re-lè*] ou **bourlet** [*lè*] n. m. (de *bourre*). Coussin rond et vide par le milieu, Gaine remplie de bourre, qui se met aux portes, aux fenêtres. Coiffure rembourrée ou élastique, pour protéger les petits enfants contre les effets des chutes. Renflement circulaire à la bouche des canons, sur les cartouches, etc. Partie renflée d'une pièce de métal. Garniture métallique ou de bois. Renflement circulaire, situé à la partie supérieure du sabot des ongulés. Renflement qui se forme lentement autour des blessures des végétaux et constitue le tissu cicatriciel.


Bourrelet.

bourrelier [*bou-re-li-é*] n. m. Fabricant, marchand de harnais.

bourrellerie [*bou-rè-le-ri*] n. f. Etat et commerce du bourrelier. Etablissement de bourrelier.

— Encycl. *Techn.* Cette industrie se divise en deux catégories : la *bourrellerie de harnachement*, qui se rattache à la sellerie (v. ce mot), et la *bourrellerie bâtière*. La bourrellerie emploie diverses matières premières ; cuirs, peaux de mouton tannées ou en toison, peaux de veau, de sanglier, de porc, etc. Elle fait aussi usage de laine, crin, toile, boucles, sangles, courroies, sonnettes, grelots, bossettes, etc. Le matelassage des pièces, fabriquées avec le bois de hêtre expédié tout taillé, se fait au moyen de paille et de bourre. Les produits principaux sont : les brides, colliers, licols, dits *harnais d'avant-main ;* les sellettes, sous-ventrières, surdos, traits, dossières, croupières, constituant les *harnais d'arrière-main.*

bourrer [*bou-ré*] v. a. Enfoncer la bourre dans une arme à feu : *bourrer un fusil.* Garnir de bourre : *bourrer un fauteuil. Fam.* Faire manger avec excès : *bourrer un enfant de gâteaux. Fig. : bourrer un élève de grec.* Maltraiter : *bourrer quelqu'un; le bourrer de coups.* Arracher du poils au gibier qui court, en parlant d'un chien : *chien qui bourre un lièvre. Arg. bourrer le crâne*, donner des idées exagérées ou fausses ; mentir. **Se bourrer** v. pr. Se maltraiter réciproquement. Manger avec excès. Ant. **Débourrer.**

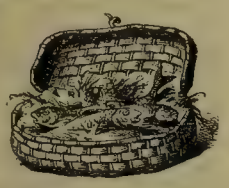
Bourriche.

bourret [*bou-rè*] n. m. Bouvillon. Jeune canard.

bourreur n. m. Qui bourre, qui maltraite : *un bourreur de coups. Bourreur de crâne.* (V. bourrer.)

bourriche [*bou-ri-che*] n. f. Panier pour envoyer du gibier, du poisson. Son contenu : *bourriche d'huîtres.*

bourrichon n. m. *Arg.* Tête. Ne s'emploie que dans la locution familière : *se monter le bourrichon.*

bourricot [*bou-ri-ko*] n. m. Petit âne.

bourride [*bou-ri-de*] n. f. Plat provençal, sorte de bouillabaisse assaisonnée d'ailloli.

Bourrienne (Louis Antoine Fauvelet **de**), secrétaire de Napoléon Ier, né à Sens, m. à Caen (1769-1834). Il fut, à Brienne, le condisciple de Bonaparte, le suivit en Italie et en Egypte, fut de 1804 à 1813 ministre à Hambourg, où il se rendit coupable d'exactions, servit Louis XVIII, qui en fit son préfet de police, siégea à la Chambre des députés et devint fou après la révolution de 1830. Il a laissé des *Mémoires* qu'il avait fait rédiger par Villemarest.

bourrier ou **bourier** [*ri-é*] n. m. Ordures ménagères ; récipient où on les met : *jeter un vieux gant au bourrier.* Mélange de paille et de blé battu. Echarnures de cuir.

bourrique [*bou-ri-ke*] n. f. (prov. *bourrico*. lat. *burricus*, petit cheval). Anesse. *Fig.* Très ignorant : *tel fait le savant qui n'est qu'une bourrique. Fam. Faire tourner en bourrique*, abrutir à force de taquineries, de petites méchancetés, etc. *Soûl comme la bourrique à Robespierre*, complètement ivre. (Suivant les uns, le surnom de *bourrique à Robespierre* était appliqué par le peuple au général Henriot, soudard ignorant, incapable et presque toujours ivre, mais instrument passif du comité du Salut public, et qu'à ce dernier titre Robespierre maintenait à la tête des forces de l'armée de Paris. D'après d'autres, la *bourrique à Robespierre* serait tout simplement la guillotine, qu'il *soûlait* de sang.)

bourriquet [*bou-ri-kè*] n. m. Anon ou âne de petite taille. Civière à mortier ou à pierres. Tourniquet pour monter les produits d'une mine.

bourrir [*bou-rir*] v. n. En parlant de la perdrix, produire du bruit avec ses ailes en prenant son vol.

bourroir [*bou-roir*] n. m. Pilon pour bourrer.

Bourron, comm. de Seine-et-Marne, arr. et à 8 kil. de Fontainebleau. Ch. de f. P.-L.-M. ; 1.380 h.

bourru [*bou-ru*], **e** adj. (de *bourre*). Inégal, rude : *fil bourru. Fig.* D'une humeur brusque et chagrine. *Vin bourru*, vin blanc nouveau, qui n'a point fermenté. *Moine bourru*, fantôme effrayant, qu'on représentait vêtu de bourre ou de bure comme un moine. Substantiv. : *un bourru. Bourru bienfaisant*, celui qui cache sa bonté sous un abord rude. Ant. **Affable, doux, câlin.**

Bourru (bois), bois du dép. de la Meuse, sur les collines qui bordent la rive gauche de la Meuse, au N.-E. de Verdun. Ce bois et le fort du même nom ont subi et repoussé de nombreuses attaques allemandes, au cours de la « bataille défensive de Verdun », de février-juillet 1918.

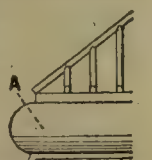

A, boursault.

boursault ou **bourseau** [*sô*] n. m. Grosse moulure, qui s'étend le long du sommet d'un toit.

Boursault [*sô*] (Edme), auteur dramatique, né à Mussy-sur-Seine (Bourgogne), m. à Montluçon (1638-1701). Il eut avec Molière de vifs démêlés. Ses principaux ouvrages sont les comédies du *Mercure galant* et des *Fables d'Esope.*

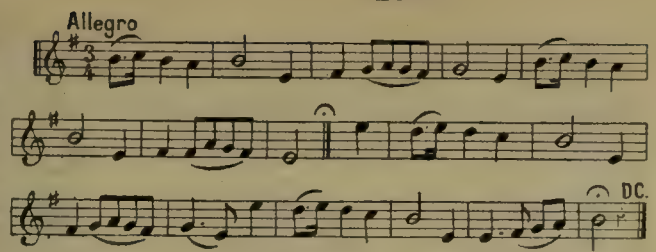

Bourrée.

bourse n. f. (du gr. *bursa*, cuir). Petit sac à argent. *Fig.* L'argent qu'on y met : *aider quelqu'un de sa bourse. Sans bourse délier*, sans donner d'argent. *La bourse ou la vie !* formule que l'on prête aux bandits menaçant leur victime de mort, si elle ne livre pas son argent. Monnaie de Turquie, valant 500 piastres. Lieu, édifice où se font les opérations financières sur les valeurs publiques, obligations, actions, etc. Marché de ces valeurs. Temps qu'il dure. (Dans ces trois derniers sens, s'écrit avec une majuscule.) *Coup de Bourse*, hardie spéculation ou fluctuation inattendue, qui brusquement ruine les uns et enrichit les autres. Pension accordée par l'Etat, les départements et les communes à des enfants ou jeunes gens et qui leur permet de continuer ou de perfectionner leurs études sans frais ou avec moins de frais pour les parents : *obtenir une demi-bourse, une bourse entière.* Filet pour chasser le lapin au furet. *Bot.* Capsule des anthères. Plur. et absol. L'enveloppe des testicules. Prov. : **Loger le diable dans sa bourse,** n'avoir pas le sou.


Bourses.

— Encycl. *Bourse des valeurs.* La *Bourse d'effets publics* ou, plus simplement, la *Bourse*, est le lieu où se rencontrent les spéculateurs et les agents de change, intermédiaires obligés des transactions. Constitués en compagnie fermée, les agents de change se tiennent pendant la durée de la Bourse quotidienne en un point central, un peu élevé, appelé *parquet*, en vue du public, dont ils sont séparés par une balustrade ; ils forment ainsi le cercle autour d'un petit espace circulaire absolument fermé, dit *corbeille.*

Le résultat des négociations et des transactions qui s'opèrent dans la Bourse détermine le cours du change, des marchandises, des assurances, du fret ou nolis, du prix des transports par terre ou par eau, des effets publics et autres.

Les valeurs qui sont l'objet d'un trafic à la Bourse sont, ou non, admise à la *cote officielle*, c'est-à-dire inscrites sur le Bulletin des cours par la chambre syndicale des agents, dans des conditions qui varient suivant qu'il s'agit de titres français ou de titres étrangers. Les valeurs *cotées* ne peuvent être légalement négociées, *à peine de nullité*, que par l'intermédiaire des agents de change ; les opérations portant sur les autres valeurs ne sont l'objet d'aucune réglementation, d'où l'existence de fait, à côté du *marché officiel* ou du *parquet*, d'un *marché libre* tenu par la *coulisse* ou tous autres intermédiaires officieux, banquiers ou changeurs.

Les opérations de Bourse se divisent en opérations *au comptant* et en opérations *à terme*, c'est-à-dire avec ou sans stipulation de délai, tant pour le payement que pour la livraison des titres.

A côté des diverses négociations à terme, qui constituent des *marchés fermes*, il existe une catégorie d'opérations, dites *marchés à prime*, ou l'une des parties conserve le droit de se dégager moyennant un prix convenu appelé *prime.* Dans les marchés fermes, la perte de l'acheteur peut être illimitée ; il évite cette éventualité en renonçant à l'opération engagée, sous réserve du versement d'un *dédit* appelé « prime ». Ce droit n'appartient qu'à l'acheteur ; le vendeur ne peut en aucune façon limiter sa perte, à moins de se faire parallèlement acheteur de prime de la même valeur. Dans le langage de Bourse, une prime *dont 5*, une prime *dont 10* signifie que le marché peut se résoudre par l'abandon au vendeur de 5 ou 10 francs par titre. Une prime est d'autant plus élevée que la date de réalisation du contrat est plus éloignée.

Les opérations à terme ne sont réalisées qu'à une époque ultérieure, fixée d'avance. Cette réalisation s'appelle *liquidation.* Aux échéances fixées, acheteurs et vendeurs doivent réciproquement accomplir leur obligation, ou obtenir un nouveau délai en reportant l'échéance de leur engagement à une date ultérieure ; ce nouveau délai s'obtient au moyen d'une nouvelle convention appelée *report.* Lorsque le prix du report est payé par l'acheteur, il conserve le nom de l'opération elle-même ; s'il est payé par le vendeur, c'est un *déport.* Le premier cas se présente lorsque les acheteurs ne pouvant payer les titres achetés sont plus nombreux que les vendeurs ne pouvant livrer les titres vendus ; le second, lorsque c'est l'inverse qui se produit. De la sorte, acheteurs et vendeurs se font la contrepartie pour le plus grand nombre des transactions engagées, et il ne reste qu'un solde plus ou moins restreint, pour lequel les intermédiaires s'adressent à des tiers qui s'adonnent à ce mode de placement temporaire, lequel constitue une sorte de prêt sur titres.

Les marchés à terme ont été reconnus légaux par la loi du 28 mars 1885.

Dans le but de réprimer les abus commis en matière de vente à crédit des valeurs de Bourse, la loi du 12 mars 1900, qui a eu surtout en vue la petite épargne, a prescrit, sous peine de nullité, l'accomplissement d'un certain nombre de formalités protectrices.

— *Bourse de commerce.* Le Code de commerce définit la Bourse de commerce « la réunion, sous l'autorité du gouvernement, des commerçants, capitaines de navires, agents de change et courtiers ». Au gouvernement seul appartient le droit d'établir des Bourses là où le développement du commerce les rend utiles, de les supprimer et d'exercer à leur égard un droit de police confié : à Paris, au préfet de police ; en province, aux municipalités. Les Bourses sont, en principe, ouvertes à tous les citoyens, *même aux étrangers*, mais pas aux faillis non réhabilités, ni aux femmes.

Les opérations qui s'effectuent dans les Bourses de commerce sont des plus variées, savoir : 1° ventes de matières métalliques ; 2° ventes de toutes sortes de marchandises ; 3° assurances maritimes ; 4° affrètement des navires ; 5° négociations des effets publics et de tous ceux dont le cours est susceptible d'être coté. Ces diverses négociations peuvent se diviser en deux grandes catégories : les négociations sur les marchandises et les négociations sur les effets publics. Il convient donc de distinguer les *Bourses de marchandises* et les *Bourses d'effets publics.*

Dans les *Bourses de marchandises*, les intermédiaires qui servent à la conclusion des opérations sont les *courtiers*, qui jouent un rôle analogue à celui des agents de change, mais n'agissent pas pour le compte et au nom de leurs clients, se bornant à prêter leur entremise. Le rapprochement opéré, les courtiers disparaissent. Les résultats des opérations faites dans la Bourse déterminent le cours des marchandises.

— *Bourse du travail.* On appelle ainsi une institution dont l'objet est de faciliter les transactions relatives à la main-d'œuvre ouvrière et de concourir à l'éducation technique des syndicats ouvriers. La Bourse du travail de Paris compte de nombreux syndicats, unions et groupes corporatifs, fédérations de métiers, d'ouvriers et d'employés. Chaque syndicat ou groupe possède une permanence et un bureau de placement gratuit pour ses adhérents. Il existe des institutions de ce genre dans la plupart des grandes villes.

— *Bourse d'enseignement.* Des bourses d'instruction sont accordées à des jeunes gens que leur intelligence, la faiblesse de leurs ressources pécuniaires, les services rendus par leurs parents signalent à la bienveillance des pouvoirs publics. L'enseignement supérieur comporte : 1° des bourses de licence (ès lettres ou ès sciences), attribuées au concours (concours qui est le même que pour l'admission à l'Ecole normale supérieure) pour un an ou deux ans ; 2° des bourses en vue des diplômes d'études supérieures, pour un an ; 3° des bourses d'agrégation pour un an, avec prolongation (ces deux dernières catégories de bourses sont attribuées sur la proposition de la faculté) ; 4° des bourses de doctorat dans les facultés de médecine, données pour un an au concours ou en justifiant de certaines notes ; 5° des bourses dans les Ecoles supérieures de pharmacie, au concours, pour un an ; 6° des bourses d'études près le Muséum d'histoire naturelle de Paris (bourses de doctorat et bourses d'agrégation) ; 7° les bourses dans les grandes écoles ; 8° les bourses de voyage. L'enseignement secondaire comporte des bourses d'internat, de demi-pensionnat, d'externat simple ou surveillé, dans les lycées et collèges de garçons et de jeunes filles, entretenues par l'Etat, les départements et les communes, données au concours, à titre provisoire ou définitif, et pouvant être fractionnées. L'enseignement primaire, étant gratuit, ne comporte que des bourses familiales d'internat, accordées à certains élèves des écoles primaires supérieures et des bourses de séjour à l'étranger, accordées à certains professeurs.

Bourse (palais de la), monument construit à Paris par Brongniart et Labarre (1808-1827) ; belle colonnade. Aux quatre angles du soubassement sont des statues colossales en pierre : la *Justice*, par Cortot ; la *Fortune*, par Pradier ; l'*Abondance*, par Petitot ; la *Prudence*, par Roman ; à l'intérieur, belles grisailles d'Abel de Pujol. Elle a été agrandie latéralement de 1902 à 1906.

bourse-à-pasteur n. f. *Bot.* Nom vulgaire de la capselle, dite aussi *boursette.* Pl. des *bourses-à-pasteur.*

Bourseul, comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 20 kil. de Dinan ; 1.530 h.

Bourseul (Charles) savant français, inventeur du téléphone, né à Bruxelles, m. à Saint Céré (Lot) (1829-1912).

boursicot [*ko*] ou **boursicaut** [*kô*] n. m.


Le palais de la Bourse, à Paris.

Petite bourse. Petite somme amassée avec économie et mise en réserve.

boursicoter [*té*] v. n. (de *boursicot*). Faire de petites économies. Faire de petites opérations à la Bourse.

boursicotier [*ti-é*], **ère** ou **boursicoteur, euse** [*eu-ze*] n. Personne qui boursicote. Adj. : *manie boursicotière.*

boursier [*si-é*], **ère** n. Spéculateur qui fréquente la Bourse. Personne qui fabrique des bourses. Elève qui jouit d'une bourse dans un établissement

d'instruction publique. Adjectiv. : *un élève boursier*. Qui concerne la Bourse : *transactions boursières*. V. BOURSE.

boursillement [*ll* mll., *man*] n. m. Action de boursiller.

boursiller [*ll* mll., *é*] v. n. Se cotiser pour une dépense commune. Prendre un peu dans plusieurs bourses. Tirer continuellement de petites sommes de sa bourse.

boursillon [*si*, *ll* mll., *on*] n. m. Fam. Petite bourse.

bourson n. m. Petite poche, dans la ceinture d'un pantalon. Syn. anc. de GOUSSET.

boursouflage n. m. Etat de ce qui est boursouflé. *Fig.* Enflure du style.

boursouflé, e adj. Enflé, bouffi, gonflé. *Fig.* Vide et emphatique : *style, di cours boursouflé*.

boursouflement [*man*] n. m. Etat de ce qui est boursouflé. Augmentation de volume.

boursoufler [*flé*] v. a. Rendre enflé, gonflé : *maladie qui boursoufle les chairs*. *Fig.* Rendre vain : *l'orgueil boursoufle les sots*. **Se boursoufler** v. pr. Devenir enflé.

boursouflure n. f. Enflure, au prop. et au fig. : *boursouflure du visage, du style*.

Bourvalais (Paul POISSON **de**), financier et traitant, né en Bretagne, m. à Paris en 1719. Il acquit une fortune considérable dans les fournitures de la guerre. Ses biens, saisis par ordre du Régent, lui furent rendus parce que, dans des temps de détresse, il avait soutenu l'Etat.

bousage [*za-je*] n. m. Passage au bain de bouse des étoffes sur lesquelles on a imprimé le mordant : *le bousage a pour effet de fixer le mordant aux places où il a été déposé et de l'empêcher ainsi de couler lors de la teinture*.

bousard [*zar*] n. m. Fiente du cerf.

Bousbecque, comm. du Nord, arr. et à 16 kil. de Lille, sur la Lys ; 3.270 h. Ch. de f. Teillage de lin ; papier d'emballage.

Bouscat (**Le**), comm. de la Gironde, arr. et à 2 kil. de Bordeaux ; 11.090 h. (*Bouscatais*). Commerce de vins, conserves alimentaires, fabrique d'articles de caves.

bousculade [*bous-ku*] n. f. Action de bousculer. Remous de foule : *être pris dans une bousculade*. (On dit aussi, mais moins, BOUSCULEMENT n. m.)

bousculer [*bous-ku-lé*] v. a. (de *bouter*, et *cul*). Mettre sens dessus dessous. Pousser brusquement en tous sens. Repousser vivement et en désordre : *bousculer l'ennemi*. *Fig.* et *fam.* Gronder, exciter. **Se bousculer** v. pr. Se pousser réciproquement.

bouse [*bou-ze*] n. f. Fiente de bœuf, de vache. — ENCYCL. La bouse est susceptible de divers emplois : outre son utilisation en teinture pour fixer les mordants (bousage), on l'utilise également pour faire des emplâtres servant à recouvrir les plaies des arbres ; mélangée à de la terre, elle donne une sorte de mortier que l'on étend sur les aires des granges et qui, damé convenablement, est assez résistant. Enfin, les bouses séchées sont utilisées comme combustibles dans certaines régions.

bouse-de-vache n. f. Nom vulgaire d'un champignon suspect, à chapeau très bas, et assez semblable au bolet comestible. Pl. des *bouses-de-vache*.

bouser [*zé*] v. n. Evacuer de la bouse. V. a. Former l'aire d'une grange avec un mélange de terre franche et de bouse. Soumettre à l'opération du bousage : *bouser des toiles*.

bousier [*zi-é*] n. m. Nom vulgaire de divers insectes coléoptères coprophages.

Bousies [*zi*], comm. du Nord, arr. et à 25 kil. d'Avesnes, à la source de l'Hirondelle ; 2.800 h. Ch. de f. Tissage mécanique.

bousillage [*zi*, *ll* mll.] n. m. Mélange de chaume et de terre détrempée, dont on fait des murs de clôture. *Fig.* et *fam.* Ouvrage mal fait.

bousiller [*zi*, *ll* mll., *é*] v. n. Maçonner en bousillage. V. a. Faire mal quelque chose.

bousilleur, euse [*zi*, *ll* mll., *eur*, *eu-ze*] n. Qui bousille.

bousin [*zin*] n. m. (de *bouse*). Tourbe de qualité inférieure. Matière étrangère, qui recouvre des pierres quand on les extrait de la carrière.

bousin [*zin*] n. m. (angl. *boswing*). *Pop.* Cabaret borgne, mauvais lieu. Tapage, désordre.

bousingot [*zin-gho*] n. m. Petit chapeau de marin en cuir verni. Nom donné en France, après la révolution de 1830, à des jeunes gens qui affichaient des opinions très démocratiques.



Bousingot : 1. Service du bord ; 2. A chenille, pour l'inspection et l'exercice.

Bousquet-d'Orb (**Le**), comm. de l'Hérault, arr. et à 18 kil. de Lodève ; 1.810 h. Ch. de f. M. Verrerie à bouteilles ; houilles.

Boussa, v. de l'Afrique centrale (Soudan), capit. d'une des principautés du Borgou, près du Niger.

Boussac [*bou-sak*], ch.-l. d'arr. (Creuse), sur la Petite Creuse, à 40 kil. de Guéret ; 1.410 h. (*Boussaquins*). Ch. de f. O. Etain. — L'arr. a 4 cant. 46 comm. 39.000 h. : le cant. a 13 comm. et 11.720 h.



Armes de Boussac.

Boussac (**La**), comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 35 kil. de Saint-Malo ; 1.930 h. Ch. de f. Etat.

Boussac-Bourg, comm. de la Creuse, arr. et 2 kil. de Boussac ; 1.350 h. Meules de moulins.

Boussaquin [*bous-sa-kin*], **ine,** habitant ou originaire de Boussac (Creuse) : *les Boussaquins*. Adjectiv. : *population boussaquine*.

Boussay [*bou-sè*], comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 36 kil. de Nantes ; 1.710 h. Ch. de f. Et. Tissus de laine.

Boussenac [*bou-se-nak*], comm. de l'Ariège, arr. et à 30 kil. de Saint-Girons, près de l'Arac ; 2.150 h.

Boussenard (Louis-Henri), écrivain français, né à Escrennes (Loiret), m. à Orléans (1847-1910). Il a publié un grand nombre de romans d'aventures et de voyages à l'usage de la jeunesse. Citons : *le Tour du monde d'un gamin de Paris ; Aventures d'un gamin de Paris au pays des bisons, au pays des tigres ; les Robinsons de la Guyane ; l'Ile en feu*, etc.



Boussinesq.

Boussinesq [*nèsk*] (Valentin-Joseph), mathématicien et philosophe français, né à Saint-André (Hérault) en 1842. Membre de l'Académie des sciences (1886). On lui doit de remarquables travaux de mécanique.

Boussingault [*ghô*] (Jean-Baptiste), chimiste et agronome français, né et m. à Paris (1802-1887). Ses remarquables travaux ont trait surtout à la physiologie végétale et à la chimie métallurgique. Membre (1839), puis président (1849) de l'Académie des sciences.

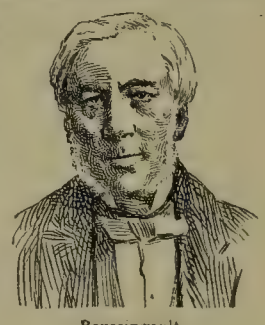

Boussingault.

Boussois, comm. du Nord, arr. et à 25 kil. d'Avesnes ; 1370 h.

boussole [*bou-so-le*] n. f. (de l'ital. *bussola*, petite boîte). Cadran au-dessus duquel se meut une aiguille aimantée pouvant tourner sur un pivot vertical et qui prend toujours très sensiblement la direction N.-S. *Fig.* Guide : *vos conseils seront ma boussole*. *Fam. Perdre la boussole*, perdre l'esprit, la tête.



Boussole.

— ENCYCL. La boussole était inconnue des anciens : mais il paraît que les Chinois en faisaient usage plus de mille ans avant l'ère chrétienne. Ils en enseignèrent l'usage aux Arabes, qui la transmirent eux-mêmes aux Occidentaux, à l'époque des croisades. Le cercle que parcourt l'aiguille est divisé en 32 parties et se nomme *rose des vents*. La boussole est indispensable aux navigateurs, aux explorateurs ; elle leur permet de se diriger au milieu des mers et de parcourir des régions inconnues.

Boussole pratique. Une montre ordinaire peut servir de boussole. En la plaçant horizontalement de façon que la petite aiguille soit dans la direction du soleil, la *moitié de l'arc* que doit encore parcourir cette aiguille pour atteindre le chiffre XII du cadran, s'il est plus de six heures, ou la moitié de l'arc parcouru, s'il est moins de six heures, indiquera sensiblement le sud. En tournant, par exemple, la petite aiguille vers le soleil au moment où elle marque *dix heures*, on trouvera le sud dans la direction du chiffre XI du cadran, qui est la moitié de l'arc entre X et XII.

Boussu, v. de Belgique (Hainaut, arr. de Mons) ; 11.200 h. Bière, grès, houille.

boustifaille [*bous-ti-fa*, *ll* mll., *e*] n. f. *Pop.* Festin, bombance, et, *par ext.*, aliments, mangeaille.

boustrophédon [*bous-tro*] n. m. (du gr. *bous*, bœuf, et *strephein*, tourner). Sorte d'écriture grecque très ancienne, dont les lignes allaient, sans discontinuer, de gauche à droite et de droite à gauche.

bousure [*zu-re*] n. f. Composition pour blanchir la monnaie.

bout [*bou*] n. m. (de *bouter*). Extrémité : *le bout d'une gaule*. Fin : *le bout de l'année*. Garniture à l'extrémité de certains objets : *un bout de parapluie*. Fragment : *bout de chandelle*. Très petite quantité, etc. : *faire un bout de conduite*. *Fam. Bout de femme, d'homme*, personne de très petite taille. *Bout d'aile*, plume du bout de l'aile. *Bout de l'an*, service funèbre en l'honneur de quelqu'un, un an après sa mort. *Fig. Rire du bout des dents*, s'efforcer de rire. *Savoir sur le bout du doigt*, parfaitement. *Tenir le haut bout*, avoir l'autorité, la préséance. *Tenir le bon bout*, avoir la position la plus avantageuse. *Voir les choses par le gros bout, par le petit bout de la lorgnette*, leur accorder trop ou pas assez d'importance. *Jusqu'au bout des ongles*, complètement, parfaitement. *Ne pas voir plus loin que le bout de son nez*, avoir la vue courte, au pr. et au fig. *Montrer le bout de l'oreille*, se trahir par un petit détail. *Joindre les deux bouts*, fournir tout juste à sa dépense. *C'est tout le bout du monde*, c'est la limite extrême des suppositions, des appréciations permises. *Pousser à bout*, faire perdre patience. *Mettre à bout*, réduire au silence. *Etre à bout*, ne savoir que devenir. *Venir à bout de*, triompher de, réussir à. *A tout bout de champ*, à tout propos. *Au bout du monde*, très loin. *Mobil. Bout de pied*, tabouret qui, rapproché d'un fauteuil, le transforme en chaise longue. Loc. prépos. : *A bout de*, n'ayant plus : *être à bout de ressources, de patience*. *Venir à bout de*, parvenir enfin à, mener à bonne fin ; vaincre, triompher. Loc. adv. : *Bout à bout*, l'un ajouté à l'autre. *De bout en bout, d'un bout à l'autre*, d'une extrémité à l'autre, entièrement. *A bout portant*, le bout d'une arme à feu touchant le but. *Au bout du compte*, après tout. PROV. : **Au bout le bout,** cela durera tant que ça pourra. **Au bout du fossé la culbute,** se dit pour indiquer que l'on est résigné à supporter les conséquences de sa témérité. **Au bout de l'aune faut le drap,** toute chose a sa fin.

boutade n. f. (de *bouter*). Caprice brusque : *les boutades d'une coquette*. Trait de mauvaise humeur : *les boutades d'Alceste*. Saillie d'esprit : *les boutades de Figaro*.

boutage n. m. Action de diriger un train de bois. Action de placer les épingles dans les trous du papier où elles doivent être placées.

Boutan, contrée montagneuse du nord-est de l'Hindoustan, au pied de l'Himalaya ; 250.000 h. Capit. *Tasisoudon*. Grandes richesses minérales.

boutargue, botargue ou **poutargue** [*tar-ghe*] n. f. Mets de l'Europe méridionale, composé d'œufs de mulet pressés, salés et séchés au soleil ou fumés.

Boutaric [*rik*] (Edgar), historien et archiviste français, né à Châteaudun, m. à Paris (1830-1877) ; membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (1876), auteur d'un livre remarquable sur les *Institutions militaires de la France*, de *la France sous Philippe le Bel*, etc.

bout-dehors ou **boute-hors** [*or*] n. m. *Mar.* Pièce de mâture, que l'on ajoute à une vergue pour porter des voiles supplémentaires, quand le vent est faible, et qui prennent le nom des voiles ou des vergues qu'elles complètent : *bout-dehors de foc, de bonnette*. Pl. des *bouts-dehors* ou *boute-hors*.

boute n. f. Grosse futaille où l'on mettait autrefois l'eau douce, à bord des navires. Récipient pour le transport des vins. Baril à mettre les feuilles de tabac. Boîte contenant des jeux de cartes.



Bouteau.

bouteau [*tô*] n. m. Filet en forme de poche, fixé à une perche pour pêcher les crevettes sur le sable.

boutée [*té*] n. f. Le contenu d'une boute.

boute-en-train [*bou-tan-trin*] n. invar. Personne qui met les autres en train, en gaieté. N. m. Etalon que l'on approche des femelles pour savoir si elles sont en état d'être saillies.

boutefeu n. et adj. m. Bâton muni d'une mèche allumée pour mettre le feu aux canons. (Vx.) *Fig.* Qui excite une sédition, des querelles : *c'est un véritable boutefeu*. (Vx.) Pl. des *boutefeux*.

bouteille [*tè*, *ll* mll., *e*] n. f. (bas lat. *butticula* ; de *buttis*, outre). Vase à goulot étroit, pour contenir les liquides ; son contenu. *Aimer la bouteille*, aimer à boire. *C'est la bouteille à l'encre*, cela est obscur, embrouillé. *Mar.* Latrines de l'équipage : *aller à la bouteille*. *Physiq. Bouteille de Leyde*, condensateur électrique, construit pour la première fois en 1746 par trois savants hollandais : Musschenbroeck, Allaman et Cunœus. Loc. prov. : *Porter des bouteilles*, marcher avec lenteur et précaution.

— ENCYCL. *Techn.* Les matières qui entrent le plus communément dans la fabrication des bouteilles sont : la chaux, le carbonate de chaux, le sulfate de soude et un sable silicieux quelconque, le tout dans des proportions assez variables. La fabrication des bouteilles par soufflage et moulage est une des branches les plus meurtrières de la verrerie, tant pour la fatigue qu'elle impose aux ouvriers que pour la contagion qu'elle occasionne de différentes maladies. Pour remédier à ces inconvénients, un verrier français, Boucher, de Cognac, a inventé une machine qui confectionne entièrement les bouteilles en utilisant à la fois les procédés mécaniques et l'air comprimé.



Bouteilles : 1. Litre ordinaire ; 2. Litre à cerises ; 3. Bordelaise ; 4. Champenoise et bourguignonne ; 5. Fine champagne ; 6. Porto ; 7. Hollandaise ; 8. Canette ; 9. A bille, pour boisson gazeuse ; 10. Martiniquaise ; 11. Marteau ; 12. En grès ; 13. Gourde ; 14. Soda ; 15. Eau-de-vie ; 16. Bénédictine.

— *Econ. dom.* Les bouteilles sont de capacité et de formes variables avec les régions qui les emploient. C'est ainsi qu'on a des bouteilles *bordelaises, bourguignonnes, champenoises*, et qu'il existe des bouteilles spéciales aux vins du Rhin, aux vins d'Italie, etc. Les liqueurs de marque sont en général dans des bouteilles de formes particulières, chaque maison considérant la sienne comme une marque de fabrique.

Nettoyage des bouteilles. On lave les bouteilles avec de l'eau contenant du carbonate de soude, puis on les rince abondamment à l'eau claire. La pratique d'introduire de la grenaille de plomb dans l'eau de lavage n'est pas à recommander, surtout quand il s'agit de bouteilles à fond repoussé : un ou plusieurs grains peuvent, en effet, demeurer dans l'espace étroit formé par le fond et la paroi et, au contact du vin, donner des sels toxiques ; les grains de verre n'ont pas cet inconvénient. Quand une bouteille a contenu un corps gras, le mieux est d'y introduire un alcali (soude, potasse ou ammoniaque), qui forme un savon avec le corps gras, et de rincer ensuite à l'eau claire.

— *Pêch. Pêche à la bouteille*. V. CARAFE.

— *Physiq. Bouteille de Leyde*. Elle comprend un flacon de verre mince, revêtu entièrement d'une feuille d'étain coupée à une certaine distance du goulot ; l'intérieur de la bouteille est rempli de feuilles de clinquant. Une tige métallique, traversant le bouchon de liège qui ferme la bouteille, s'engage au milieu du clinquant ; elle est terminée extérieurement par une boule. L'ensemble forme un condensateur dont l'*armature interne* est constituée par le

clinquant et la tige métallique. l'*armature externe* par la feuille d'étain ; la bouteille constitue l'*isolant*. V. CONDENSATEUR.

Pour charger la bouteille, on la prend à la main : de cette façon, l'armature externe communique avec le sol, puis on met l'armature interne en communication avec une machine électrique. Le groupement de plusieurs bouteilles de Leyde dans des conditions déterminées constitue une *batterie électrique*.


Bouteille de Leyde.

bouteiller [*tè*, *ll* mll., *é*] ou **boutillier** [*ti*, *ll* mll., *é*] n. m. Officier chargé de l'intendance du vin chez un roi, un prince, etc.

bouteiller [*tè*, *ll* mll., *é*] v. n. En parlant du verre, se remplir de bulles d'air qui le boursouflent.

bouteillerie [*tè*, *ll* mll., *e-rî*] n. f. Charge de bouteiller. (Vx.) Lieu où l'on met les bouteilles. Fabrique, fabrication, commerce de bouteilles.

bouteillon [*tè*, *ll* mll.] n. m. Altération de BOUTHÉON, nom de l'intendant inventeur de cet appareil *Milit.* Marmite de campagne, aplatie et cintrée.

bouter [*té*] v. a. (du germ. *botan*, frapper). Mettre, placer (vx) : *Jeanne d'Arc a bouté les Anglais hors de France.*

bouterolle [*ro-le*] n. f. Garniture de métal au bas d'un fourreau d'épée. Sorte de filet. Outil de bijoutier, de serrurier, etc. Forme de l'extrémité arrondie d'un ciselet. Une des gardes de la serrure. Chacune des fentes de la clef.

bouteroue [*roû*] n. f. Borne placée aux angles d'un édifice, d'un portail, pour les préserver du choc des voitures. (On dit aussi CHASSE-ROUE.)

Bouterwek [*vèk*] (Frédéric), philosophe et écrivain allemand, né à Oker (Harz), m. à Gœttingue (1765-1828) ; disciple de Kant et de Jacobi, auteur d'une *Histoire de la poésie et de l'éloquence chez les peuples modernes.*

boute-selle [*sè-le*] n. m. invar. Sonnerie de

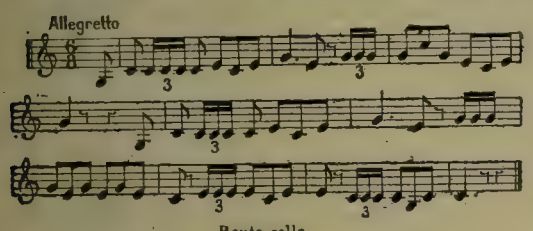

Boute-selle.

trompette ordonnant aux cavaliers de *bouter* (placer) la *selle* sur le cheval, de le seller pour partir.

Boutet de Monvel (Louis-Maurice), peintre français, né à Orléans, m. à Paris (1851-1913). Dans ses portraits, scènes d'histoire ou allégories et, surtout dans ses jolies illustrations pour les livres d'enfant, a usé d'un style mi-naïf, mi-précieux, aux couleurs claires.


Boutet de Monvel.

Bouteville (comte François DE MONTMORENCY, seigneur **de**), fameux par ses duels, père du maréchal de Luxembourg (1600-1627). Il se battit en plein midi place Royale (Paris), pour narguer les édits de Richelieu. Il fut décapité pour ce fait.

Bouthilier (Léon), comte DE CHAVIGNY, diplomate français, né et m. à Paris (1608-1652) ; plénipotentiaire aux conférences de Munster.

Bouthillier ou **Boutillier** [*ti*, *ll* mll., *ié*] (Jean), bailli de Vermandois, jurisconsulte français, né à Pernes (Pas-de-Calais), m. à Paris en 1395 ; auteur de la *Somme rurale*, compilation par laquelle il contribua à introduire le droit romain dans le droit coutumier.

Bouthillier (Claude), homme politique français (1581-1652). Secrétaire d'Etat en 1628, il seconda Richelieu dans les finances et dans la politique extérieure.

Boutières, chaînon montagneux des Cévennes, entre le mont Pilat et le mont Mézenc, qui a donné son nom au *pays de Boutières*.

boutique n. f. (gr. *apothêkê ;* de *apotithêmi*, je dépose). Lieu d'étalage et de vente au détail. Ensemble des marchandises qu'il contient. Les boutiquiers : *la boutique réclame.* Boîte de mercier ambulant. Atelier. Ensemble des outils d'un artisan. *Par dénigr.* Maison mal tenue : *quelle boutique !* Lieu où l'on débite une chose dont on ne devrait pas faire commerce : *tenir boutique d'esprit.* Compartiment d'un bateau ou boîte flottante, à trous, dans lesquelles on conserve le poisson vivant.

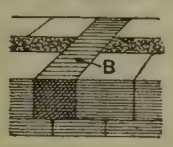

B, boutisse.

boutiquier [*ki-é*], **ère** n. Personne qui tient boutique. Adjectiv. : *la gent boutiquière.*

boutis [*ti*] n. m. Endroit où un sanglier a fouillé avec son boutoir.

boutisse [*ti-se*] n. f. *Maçon.* Pierre placée suivant sa longueur dans un mur, de manière à laisser voir ses deux bouts.

Bou-Tlélis, comm. d'Algérie (Oran), arr. et à 30 kil. d'Oran, près de la sebkha d'Oran ; 4.200 h. Mines de fer, de plomb et de cuivre.

Boutmy (Emile), historien français, un des fondateurs de l'Ecole libre des sciences politiques, né et m. à Paris (1835-1906). Il a écrit de remarquables études de droit constitutionnel : *Psychologie politique du peuple anglais ; Psychologie politique du peuple américain ; Développement de la Constitution en Angleterre.* Elu membre de l'Académie des sciences morales en 1898.


Boutmy.

boutoir n. m. Outil de maréchal ferrant, de corroyeur, de sabotier. Groin du sanglier. *Fig. Coup de boutoir*, trait d'humeur, propos brusque et blessant.

bouton n. m. (de *bouter*). Petit corps proéminent, qui pousse sur une plante et donne naissance à une tige, à une fleur, à une feuille : *bouton de rose.* Petite tumeur sur la peau. Cercle de métal, de corne, de bois, etc., couvert ou non d'étoffe, servant à attacher les vêtements. Ce qui a vaguement la forme d'un bouton : *bouton de fleuret, de porte, de sonnette. Fam. Serrer le bouton à quelqu'un*, le maltriser, le presser vivement. *Bouton de feu*, bouton de fer rougi au feu, qui s'applique dans plusieurs opérations de chirurgie, de maréchalerie.

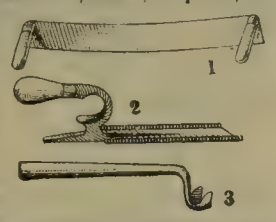

Boutoirs : 1. De corroyeur ; 2. De maréchal ferrant ; 3. De sabotier.

— ENCYCL. *Méd.* On donne vulgairement le nom de *boutons* à des élevures cutanées plus ou moins volumineuses, de coloration variée, d'évolution diverse ; l'on dit : *bouton d'acné, bouton d'herpès*, etc., alors qu'il faudrait dire, suivant le cas, *pustule, vésicule*, etc. L'usage a, cependant, consacré ce mot dans certaines expressions, comme *bouton d'Alep.*

Le *bouton d'Alep* ou *ulcère d'Orient* ou *clou de Gafsa* est une maladie contagieuse, qui est caractérisée par l'apparition aux membres et à la face d'une ou plusieurs élevures rougeâtres, qui, ultérieurement, s'ulcèrent. Cette affection se traite par les arsénobenzols. Le bouton d'Alep est dû à un parasite du genre leishmania.

— *Techn.* Diverses matières, or, argent, nacre, os, bois, papier, etc., servent à la fabrication des boutons, divisés en deux classes : les *boutons de passementerie* et les *boutons de tout genre.* Les premiers se subdivisent en *boutons à la main* ou *à l'aiguille*,



Boutons : a, darwinia ; b, cardamine ; c, eucalyptus ; d, napoleona ; e, coquelicot ; f, rose.

boutons cousus et *boutons tailleurs.* Les boutons à la main sont montés sur de petits moules en bois recouverts de broderies, de perles, etc. Les boutons cousus ont une coquille intérieure en métal munie d'une queue ; le tout est recouvert de drap ou d'étoffe. Les boutons tailleurs diffèrent en ce qu'ils ont une seconde coquille plate, munie d'une queue et plus petite que la première et maintenant en place sur celle-ci une toile tendue.

La seconde classe comprend : le *bouton de nacre*, découpé dans un coquillage ; le *bouton d'os*, enlevé dans un os plat ; le *bouton d'ivoire*, pris dans une plaque de même matière ; le *bouton de corozo*, fait d'une matière dite *ivoire végétal*, tirée des graines de certains fruits d'Amérique ; le *bouton de corne*, moulé à la presse : le *bouton de bois*, découpé dans des plaques d'essences diverses ; le *bouton métallique*, provenant de minces plaques de métaux, qu'on estampe ensuite au balancier ; le *bouton de verre*, fabriqué en Bohême et diversement coloré ; le *bouton de porcelaine*, pâte céramique cuite ; le *bouton de papier*, découpé dans du carton, estampé et auquel on donne toutes les formes.

bouton-d'argent [*jan*] n. m. *Bot.* Nom vulgaire de diverses plantes (renoncules, achillées, agarics, etc.). Pl. des *boutons-d'argent.*

bouton-d'or n. m. Nom vulgaire de la renoncule âcre, à fleurs jaunes, commune dans les prés. Pl. des *boutons-d'or.*

boutonnant [*to-nan*], **e** adj. Qui se boutonne : *redingote boutonnante.*

Boutonne (la), riv. de France, qui a sa source dans les Deux-Sèvres, près de *Chef-Boutonne*, arrose Saint-Jean-d'Angély et se jette dans la Charente (riv. dr.) ; cours 90 kilom.

boutonné [*to-né*], **e** adj. Se dit, en blason, des fleurs de fantaisie qui présentent en leur centre un point rond ou *bouton*, d'un émail particulier. *Fleuret boutonné*, dont la pointe est munie d'un bouton de cuir, etc *Fig.* Peu communicatif : *un diplomate fort boutonné.*

boutonnement [*to-ne-man*] n. m. Action de pousser des boutons à fleurs ou à fruits.

boutonner [*to-né*] v. n. Pousser des boutons : *l'abricotier boutonne de bonne heure.* V. a. Attacher, arrêter avec des boutons : *boutonner un habit.* Toucher avec le bout du fleuret : *boutonner son adversaire.* ANT. **Déboutonner.**

boutonnerie [*to-ne-rî*] n. f. Fabrique, commerce de boutons.

boutonneux, euse [*to-neû, eu-ze*] adj. Qui a des boutons sur la peau : *visage boutonneux.* Qui produit des boutons : *rougeole boutonneuse.*

boutonnier [*to-ni-é*], **ère** n. Personne qui fait ou vend des boutons.

boutonnière [*to-ni*] n. f. Petite fente faite à un vêtement, pour passer un bouton. (V. COUTURE.) *Fam.* Incision, blessure qui fend ou perce la peau.


Boutre.

boutre n. m. Petit bâtiment arabe, employé sur la côte orientale de l'Afrique : *le boutre cale peu d'eau.*

bou-treau [*trô*] n. m. Chacune des courroies ou chasse-mouches retombant de l'avaloire, ou de la croupière, dans les anciens harnais.

Boutroux [*trou*] (Emile), philosophe et professeur français, né à Montrouge (Seine), m. à Paris (1845-1921). On lui doit une thèse très importante sur la *Contingence des lois de la nature*, critique profonde de l'idée de nécessité. Membre de l'Académie des sciences morales et politiques (1898) et de l'Académie française (1912).

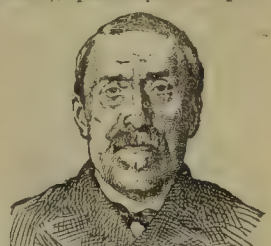
Boutroux.

Bouts (Dirck). *Biogr.* V. STUERBOUT.

bout-saigneux [*sè-gneû*] n. m. Cou de veau ou de mouton vendu à la boucherie. Pl. des *bouts-saigneux.*

bouts-rimés n. m. pl. Vers que quelqu'un fait sur des rimes qu'on lui impose : *les bouts-rimés furent très en faveur au* XVIIe *siècles.* Sing. Pièce de vers composés sur des rimes données : *un mauvais bout-rimé.*

bouturage n. m. Multiplication des végétaux par boutures.

bouture n. f. (de *bouter*). Pousse ou rejeton d'un arbre qui, étant mis en terre, prend racine et se transforme en une plante complète : *la plante provenant de bouture reproduit les caractères de la variété qui l'a fournie, avec plus de sûreté que ne le ferait une graine.*

— ENCYCL. La bouture est un mode de reproduction des végétaux (v. aussi GREFFE et MARCOTTE), employé surtout pour les plantes supérieures. Enfoncé en terre, le rameau détaché de l'arbre ne tarde pas à former, à la section, un tissu de cicatrisation (*bourrelet* ou *callus*), puis il émet des racines permettant à la branche, qui vivait jusqu'alors sur ses réserves (amidon, etc.), de puiser directement sa subsistance dans le sol.

Il existe différentes espèces de boutures : la plus commune est la *bouture par rameau*, qui comprend de nombreuses variétés (bouture simple, bouture écorcée, à crossette, par plançon, herbacée, etc.). La *bouture par racine* consiste à planter des fragments de racine de 5 à 10 centimètres, de manière que l'extrémité supérieure atteigne seule le niveau du sol.



Boutures : 1. Simple par rameau ; 2. Ecorcée ; 3. A talon ; 4. A crossette ; 5. Par plançon ; 6. Semée ; 7. Par ramée ; 8. Par racine.

La *bouture par bourgeon* est pratiquée surtout par les jardiniers ; on découpe une plaquette d'écorce munie de bois sous-jacent et garnie d'un bourgeon ; on la dispose en terre en laissant seulement émerger le bourgeon. La *bouture par feuille* est le mode le plus fréquent de reproduction des bégonias ; c'est alors le pétiole que l'on enfonce en terre.

Les boutures doivent être entourées de terre meuble et suffisamment humide et placées dans des conditions de température régulière.

bouturer [*ré*] v. n. (de *bouture*). Pousser des tiges par le pied, des drageons. V. a. Reproduire par boutures : *bouturer des saules.*

Bouty (Edmond-Marie-Léopold), physicien français, né à Nant (Aveyron), m. à Paris (1846-1922). Membre de l'Académie des sciences (1908).

bouvard ou **bouvart** [*var*] n. m. Nom des jeunes taureaux, dans le commerce des cuirs verts d'Amérique.

Bouvard et Pécuchet, roman posthume de Gustave Flaubert (1881) ; œuvre bizarre et contestée, où l'auteur a étudié la sottise humaine avec de profondes qualités d'ironiste et d'observateur.

bouveau [*vô*] ou **bouvelet** [*lè*] n. m. Jeune bœuf. (On dit aussi BOUVILLON.)

bouveret [*rè*] ou **bouvret** [*vrè*] n. m Variété de bouvreuil, d'origine africaine.

bouverie [*ri*] n. f. (de *bœuf*). Etable à bœufs.

bouvet [*vè*] n. m. Rabot pour faire des rainures.

Bouvet (François-Joseph, baron), amiral français, né à Lorient, m. à Brest (1753-1832). Il se distingua pendant les guerres de l'Empire. — Son parent, PIERRE **Bouvet,** né à l'île Bourbon, m. à Saint-Servan (1775-1860), fut aussi un marin de grande valeur.

Bouvet de Lozier ou **Lozier-Bouvet** (Jean-Baptiste-Charles), navigateur français, né près de Saint-Malo en 1705, m. en 1786. Il se distingua au service de la Compagnie des Indes et par ses explorations dans les mers australes.

bouveter [*té*] v. a. (Prend deux *t* devant une syllabe muette : *il bouvettera.*) Raboter avec le bouvet.

bouvier [*vi-é*], **ère** n. Qui conduit ou garde les bœufs. *Fig.* Personne grossière.

Bouvier [*vi-é*] (Alexis), romancier populaire et auteur dramatique français, né et m. à Paris (1836-1892) ; auteur de la *Grande Iza*, etc.

Bouvier (Louis-Eugène), naturaliste français, né à Saint-Laurent-Grandvaux (Jura) en 1856. On lui doit d'importants travaux sur les mollusques et les articulés. Membre de l'Académie des sciences 1902).


L.-E. Bouvier.

Bouvier (le), constellation boréale, située près du pôle nord, entre la Vierge et la Lyre, et qui renferme la belle étoile *Arcturus.*

bouvière n. f. Petit poisson de la famille des cyprinidés, commun dans les eaux douces d'Europe. (La bouvière, vulgairement appelée *péteuse* dans les environs de Paris, a une chair très amère, mais on l'emploie quelquefois pour la pêche au vif.)

Bouvignies, comm. du Nord, arr. et à 16 kil. de Douai ; 1.350 h. Commerce de bestiaux.

bouvillon [*ll* mll.] n. m. Jeune bœuf.

Bouvines, comm. de l'arr. de Lille (590 h.). Ch. de f. N., sur la Marcq, où Philippe Auguste, soutenu par des contingents des communes de France, vainquit l'empereur Othon IV et ses alliés le roi d'Angleterre, le comte de Flandre, etc. (1214). La victoire de Bouvines réveilla le sentiment national et fit comprendre la nécessité d'une solidarité commune.

Bouvines (*Bataille de*), tableau d'Horace Vernet, au musée de Versailles. Grande et belle composition. Avant la bataille, Philippe Auguste dépose sa couronne sur l'autel où l'on vient de célébrer la messe pour l'armée et propose de donner cette couronne à celui que les barons jugeraient plus digne que lui de la porter. Les barons répondent que nul n'en est plus digne que lui. (V. p. 282).


Bouvreuil.

bouvrette [*vrè-te*] n. f. Serinette pour apprendre à chanter au bouvreuil.

bouvreuil [*vreu, l* mll.] n. m. (de *bouvier*, parce que cet oiseau suit les bœufs au labour pour manger les vers dans les sillons). Genre de passereaux conirostres, comprenant des oiseaux chanteurs, à tête noire et à gorge rouge.

bouvril [*vril*] n. m. Lieu où on loge les bœufs dans les abattoirs.

Bouvron, comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 34 kil. de Saint-Nazaire, sur un sous-affluent de l'Isac ; 3.170 h. Ch. de f. Etat.

Bouxwiller [*vi-lèr*], ch.-l. de c. du Bas-Rhin, arr. et à 15 kilom. de Saverne, au pied des Vosges ; 3.200 h.

Bouzaréa, comm. d'Algérie, arr. et à 6 kil. d'Alger, au flanc du *mont Bouzaréa* ; 2.400 h. Observatoire, école normale d'instituteurs. Eaux ferrugineuses.

Bouzéou, v. de Roumanie (Moldavie), sur le fleuve homonyme ; 12.000 h. Commerce important.

Bouzillé, comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 40 kil. de Cholet ; 1.380 h. Vins.

Bouzonville, ch. de c. de la Moselle, arr et à 15 kil. de Thionville, sur la Nied, affl. de la Sarre ; 2.000 h.

Bouzoulouk, v. de Russie (Samara), sur la rivière homonyme ; 15.000 h. Fonderie de cuivre.

Bovadilla. *Biogr.* V. BOBADILLA.

Bovary (*Madame*), roman de G. Flaubert, l'un des chefs-d'œuvre de l'école réaliste ; histoire d'une femme sentimentale et romanesque, que le dégoût d'une existence vulgaire conduit au désordre et au suicide (1857).

bovarysme [*ris-me*] n. m. (de *Madame Bovary*, terme créé par le philosophe Jules de Gaultier). Caractère d'une personne qui se conçoit autre qu'elle n'est en réalité, comme Emma Bovary dans le roman de Flaubert.

Boverie (Eugène-Jean), sculpteur français, né à Paris en 1869. Auteur des statues de *Camille Desmoulins, Baudin*, etc.

Boves, ch.-l. de c. (Somme), arr. et à 9 kil. d'Amiens, sur la Noye, s.-affl. de la Somme ; 1.720 h. Ch. de f. N. — Le cant. a 23 comm. et 17.750 h.

Boves, v. d'Italie (prov. de Coni) ; 11.000 h. Lainage, sériciculture.

Bovettes (Les), lieudit du dép. de l'Aisne, dans la partie la plus occidentale des hauteurs tabulaires sur lesquelles court le chemin des Dames (v. ce mot). La ferme des Bovettes doit, sans doute, son nom aux *bovettes* ou galeries naturelles creusées par le travail des eaux dans les coteaux calcaires de l'Aisne. Elle a été, au cours de la longue et dure bataille du Chemin des Dames, un des points les plus disputés entre Français et Allemands.

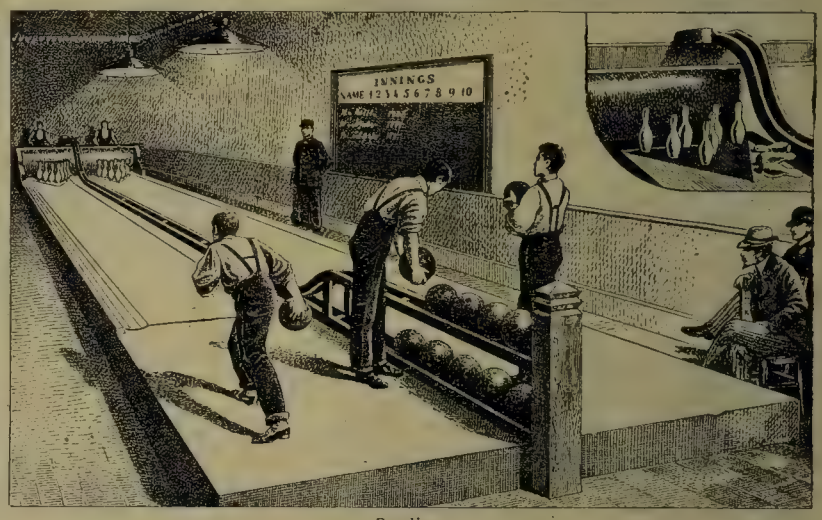

Bowling.

bovidés [*dé*] n. m. pl. Famille de mammifères artiodactyles ruminants, renfermant les bœufs, bisons, yacks, buffles, antilopes, etc.: *la famille des bovidés correspond aux cavicornes des anciens auteurs.* S. un *bovidé.*

bovin, e adj. De l'espèce du bœuf : *élevage bovin ; bête bovine. Race espèce bovine*, ensemble des animaux qu'engendre le taureau domestique.

bovinés [*né*] n. m. pl. Tribu de la famille des bovidés, dont le bœuf domestique est le type. S. un *bovidé.*

Bovino, v. d'Italie (Apulie), sur le Cervaro ; 7.500 h.

Bovy (Antoine), sculpteur et graveur en médailles, né à Genève (1795-1877) : auteur de nombreux médaillons portraits et du type des monnaies suisses dites *à l'Helvétie.*

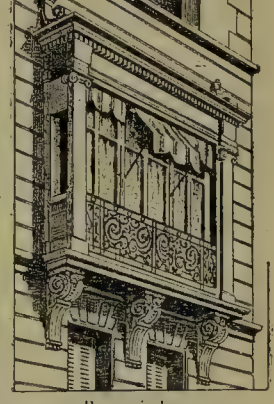
Bow-window.

bowie-knife [*bo-oué-naï-fe*] n. m. (du colonel *Bowie*, inventeur, et *knife*, couteau). Couteau américain.

bowling [*bô-lin'gh*] n. m. (m. angl.). Sorte de jeu de quilles, d'origine américaine. (Les 10 quilles, en érable ou chêne, de 38 centimètres de hauteur, sont disposées en triangle au bout d'une allée en bois dur de 25 m, 50 de long sur 1 m, 85 de large, et il faut les renverser avec deux boules en bois de gaïac, de 18 à 32 centimètres d'épaisseur. Chaque quille abattue vaut un *point ;* l'abatage des dix quilles avec les deux boules compte pour un *honneur simple ;* avec une seule boule, il vaut un *honneur double.* La partie se fait en dix reprises.)

bow-window [*bô-ou-in'-dô*] n. m. (m. angl.). Fenêtre en saillie, sur le parement d'un mur de façade.

box [*bokss*] n. m. (mot angl.) ou **boxe** [*bok-se*]

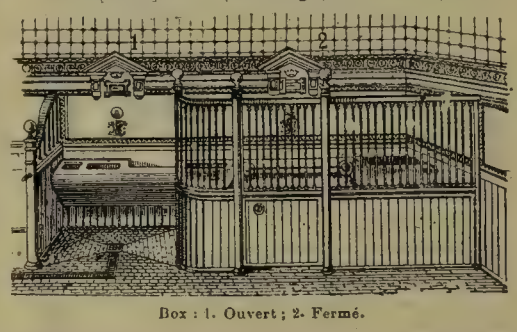

Box : 1. Ouvert ; 2. Fermé.

n. f. Loge ou stalle d'écurie, dans laquelle un seul cheval est logé sans être attaché.

box-calf [*bokss-kalf*] n. m. (m. angl.). Cuir de veau préparé au chrome : *chaussures en box-calf.*

boxe [*bok-se*] n. f. (angl. *box*). Art, action de pratiquer, d'après des règles déterminées, un pugilat qui, dans la *boxe française*, se complète par les coups de pied de la *savate.* (V. planche, p. 215.)

— ENCYCL. Le pugilat des Grecs, continué par les Anglais d'après la tradition antique, prit dans leur pays le nom de *boxe anglaise*, vers le XIVe siècle. Depuis cette époque, elle n'a fait que se développer, au point de constituer un sport national. La *boxe anglaise* est toute de convention, ne comprenant exclusivement qu'un jeu des poings ; les prises de corps et de tête sont interdites dans les matches. Dans les assauts, les tireurs ne s'arrêtent pas sur un coup touché, et continuent à frapper. Dans chaque match, le résultat est décidé par un arbitre (*referee*) ou par deux juges et un arbitre. Les assauts ont lieu dans un « ring », ou enceinte, ayant 12 à 24 pieds carrés, entouré de cordes, et en un nombre déterminé de reprises de 2 ou 3 minutes, ou *rounds*, selon les conventions, avec un intervalle de repos de 1 minute entre chaque reprise. La victoire est à celui qui montre le meilleur style et obtient le plus grand nombre de points dans l'attaque et dans la défense, ou au boxeur qui a réussi à mettre son adversaire *knocked out*, c'est-à-dire hors de combat, en lui portant un coup qui l'a maintenu à terre plus de dix secondes consécutives. Les combattants portent des gants rembourrés d'un poids de 170 ou 225 grammes. Les principaux coups sont le *cross* ou coup croisé, le *hook* ou coup en crochet, le *swing* ou coup balancé, l'*uppercut* ou coup porté de bas en haut, le *direct du droit* et le *direct du gauche*, etc.

La *boxe française* a fait son apparition en 1824, sous le nom de *savate.* Le professeur Charles Lecour, qui avait étudié la boxe chez les Anglais, fit une combinaison savante des coups de poing de la boxe anglaise et des coups de pied de la « savate ». Cette combinaison forma la boxe française. La boxe française, toute de souplesse, d'adresse et d'agilité, comprend les coups de pied, les coups de poing, les prises de corps et de tête. Les coups de pied se divisent en deux séries ; la première comprend les coups simples, ce sont : le *coup de pied bas*, le *coup de pied de flanc*, le *chassé-croisé*, le *coup de pied direct*, le *coup chassé au corps* ou *sur la jambe gauche.* La deuxième série comprend les coups d'exécution difficile, mais très brillants dans les assauts ; ce sont : le *coup de pied de poitrine*, le *coup de pied de figure*, le *coup de pied en tournant*, le *revers de pied.*

La série des coups de poing comprend : le *coup de poing de figure direct*, le *coup de poing de flanc direct*, le *coup de poing horizontal au corps* ou *à la figure.* Tous les coups de pied ou de poing peuvent s'éviter par des parades avec les bras, des esquives de corps, des coups d'arrêt avec les poings ou les pieds, des prises de jambes, des échappements de jambes, des enfourchements. Quelques coups de lutte, très pratiques, sont également enseignés, pour mieux compléter le système de défense.

boxer [*bok-sé*] v. n. (angl. *to box*). Se battre d'après les règles de la boxe. V. a. Frapper à coups de poing : *boxer un insolent.*

Boxers ou **Boxeurs,** membres d'une société politique secrète, en Chine, qui furent en 1900 les instigateurs du mouvement insurrectionnel contre les étrangers. S. un *Boxer* ou *Boxeur.*

boxeur, euse [*bok-seur, eu-ze*] n. et adj. Qui se livre ou s'exerce aux combats de boxe.

boxing-bag ou **punching-bag** n. m. Sac rempli de son ou de sable et maintenu verticalement par des liens élastiques, dont on se sert pour s'exercer à la boxe.

boy [*bo-i*] n. m. (mot angl. signif. *garçon*). Jeune serviteur indigène, dans les colonies.

Boyaca, département de la république de Colombie, peuplé de 509.000 h. Ch.-l. *Tunja.*

boyard ou **boïard** [*boi-ar*] n. m. Nom des anciens nobles de Russie, de Transylvanie et des provinces Danubiennes.

boyau [*boi-ô*] n. m. (lat. *botellum*). Intestin. *Fam. Descente de boyau*, hernie. *Pop. Rendre tripes et boyaux*, vomir beaucoup. *Aimer quelqu'un comme ses petits boyaux*, tendrement. Conduit de cuir, de toile, de caoutchouc, etc., adapté à une pompe. *Fig.* Chemin long et étroit. Tranchée en zigzag, qui relie les ouvrages des assiégeants. *Corde à boyau*, corde faite avec les intestins de certains animaux, qui sert à garnir les violons, les harpes, etc. *Fam. Racler le boyau*, jouer mal d'un instrument à cordes.

boyauderie [*boi-ô-de-ri*] n. f. Lieu où l'on prépare les boyaux. Préparation des boyaux.

— ENCYCL. La boyauderie est classée parmi les établissements insalubres. Cette industrie a pour objet de préparer les boyaux des animaux de boucherie, soit pour le commerce de l'alimentation (boyaux de porc et de bœuf), soit pour la fabrication des cordes à l'usage des luthiers (boyau de cheval, de mouton). La première sorte constitue ce qu'on appelle le *boyau soufflé*, ainsi appelé parce qu'une fois nettoyé, on le gonfle avec de l'air provenant d'une machine soufflante, puis on le laisse sécher, et c'est seulement lorsqu'il est sec qu'on le livre au commerce.

Le *boyau pour corde* est trempé, raclé et ratissé, mais non gonflé ; on le trie par longueur, blancheur et ténacité, puis on le refend en long, et enfin on le file. La fabrication de la *baudruche* (v. ce mot) est une des principales applications de la boyauderie.

boyaudier [*boi-ô-di-é*], **ère** n. Ouvrier, ouvrière qui travaille à la préparation des boyaux. Adjectiv. : *industrie boyaudière.*

Boyce (William), compositeur et organiste anglais, né et m. à Londres (1710-1779) ; il a écrit un grand nombre d'ouvrages de genres divers : sonates, symphonies, pièces d'orgue, opéras.

boycottage [*bo-i-ko-ta-je*] n. m. Action de boycotter.

boycotter [*bo-i-ko-té*] v. a. (de *Boycott*, le premier propriétaire irlandais mis à l'index). Mettre en interdit, en quarantaine : *boycotter un commerçant.* Menacer de mort.

boycotteur, euse [*bo-i-ko-teur, eu-ze*] n. Personne qui boycotte.



BOXE FRANÇAISE : 1. Garde ; 2. Coup de pied bas et esquive de jambe ; 3. Coup de pied de flanc et sa parade ; 4. Prise de jambe sur coup de pied bas ; 5. Coup de pied de poitrine et sa parade ; 6. Coup d'arrêt sur le coup de pied bas ; 7. Coup de pied de figure, parade et riposte de coup de pied bas ; 8. Prise de jambe sur coup de pied direct. — BOXE ANGLAISE : 9. Gardes diverses ; 10. Position d'attente : 11. Coup sur les reins ; 12. Direct du gauche à la mâchoire ; 13. Direct du gauche à l'estomac ; 14. Crochet du droit (*hook*) ; 15. Coup croisé (*cross*) du droit au cœur ; 16, 17. Esquives (*side steppring*) ; 18. Coup de bas en haut (*uppercut*) du droit ; 19, 20, 21. Corps à corps ; 22. Esquive et riposte du gauche à l'estomac ; 23. Direct du droit à la mâchoire ; 24. Parade du bras droit ; 25. Gants de boxe ; 26. Séance d'entrainement [ballon d'entrainement (*punching ball*), extenseur, saut à la corde, haltères, sac de sable] ; 27. Grand combat (*match*) de boxe (les combattants et l'arbitre sur le *ring*) ; 28. Les soigneurs pendant le repos ; 29. Mise hors de combat (*knock-out*) d'un des adversaires resté à terre plus de dix secondes ; l'arbitre compte les secondes. V. CANNE ET BÂTON. ESCRIME, LUTTE, ETC.

Boydell (John), graveur anglais, né à Dorington, m. à Londres (1719-1804). Il publia des vues d'Angleterre et du pays de Galles.

Boyer [*boi-ié*] (l'abbé Claude), prédicateur et médiocre poète tragique, né à Albi (1618-1698) ; auteur de *Judith*, de *Jephté*, raillé par Boileau et par Racine.

Boyer (le baron Alexis), chirurgien français, né à Uzerche, m. à Paris (1757-1833). On lui doit un célèbre *Traité complet d'anatomie*. Membre de l'Académie des sciences (1825).

Boyer (Jean-Pierre), né à Port-au-Prince, m. à Paris (1776-1850) ; président d'Haïti (1818) pendant vingt-cinq ans.

Boyer-Fonfrède. *Biogr.* V. FONFRÈDE.

Boyle (Robert), savant physicien et chimiste anglais, né à Lismore (Irlande), m. à Londres (1626-1691). Il perfectionna la machine pneumatique et découvrit l'absorption de l'oxygène dans la combustion.



R. Boylesve.

Boylesve (René TARDIVAUX, dit **René**), romancier français, né à La Haye-Descartes, m. à Paris (1867-1926). Auteur de romans d'une observation délicate et d'une ironie sobre, où sont peints des types de petite ville (*Mademoiselle Cloque, l'Enfant à la balustrade*) et de romans de passion douloureuse (*le Parfum des îles Borromées, le Meilleur Ami*), etc. Membre de l'Académie française (1919).

Boyne (la), fl. d'Irlande, célèbre par la bataille que gagna, près de ses bords, Guillaume III sur Jacques II, qui dut renoncer définitivement à se maintenir sur le trône d'Angleterre (30 juill. 1690).

Boynes, comm. du Loiret, arr. et à 10 kil. de Pithiviers ; 1.240 h. Ch. de f. O.

boy-scout [pr. angl. *bo-ï-skaout*] n. m. (m. angl. signif. *enfant éclaireur*). Nom sous lequel les Anglais désignent les adolescents dont on développe la vigueur, l'esprit d'initiative et de discipline par des exercices collectifs de découverte et d'exploration. (En France, on dit *éclaireur* ou simplement *scout*.) Pl. des *boy-scouts*.



Boy-scouts.

Boyton (Paul), célèbre nageur et sauveteur américain, inventeur d'un appareil flotteur insubmersible, né à Pittsburg (Pensylvanie) en 1848.

Boze (Claude GROS **de**), archéologue et numismate français, né à Lyon, m. à Paris (1680-1753) : membre de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions : il a classé et catalogué les pièces du cabinet des médailles et des antiques, dont il avait la garde.

Boze (Joseph), peintre français, né aux Martigues (Bouches-du-Rhône,) m. à Paris (1744-1826) ; auteur de portraits au pastel, d'une facture solide et souple.

Bozel, ch.-l. de c. (Savoie), arr. et à 13 kil. de Moutiers, sur le Doron, affl. de l'Isère ; 1.190 h. — Le cant. a 10 comm. et 5.490 h.

Bozouls, ch.-l. de c. (Aveyron), arr. et à 16 kil. de Rodez ; 1.970 h. — Le cant. a 5 comm. et 5.600 h.

B. P. F. Abréviation de *bon pour francs*, qui se met devant le montant d'un effet.

Br, symbole chimique du brome.

Bra, comm. d'Italie (Piémont, prov. de Coni) ; 15.000 h. Sériciculture, vins estimés.

braasot [*zo*], **bradsto** ou **braxy** n. m. Maladie épizootique, due à un champignon, qui attaque l'estomac des moutons en Irlande, Norvège, Ecosse, et qui sévit particulièrement en hiver.

Brabançon, onne [*o-ne*], habitant ou originaire du Brabant : *les Brabançons*. Adjectiv. : *histoire brabançonne*.

Brabançonne (la), chant national de la Belgique, composé en 1830 ; paroles de l'acteur français Jenneval, musique de Van Campenhout.

brabançons n. m. pl. Mercenaires aguerris, très recherchés à partir du XIIIe siècle. S. un *brabançon*.

brabant [*ban*] n. m. Charrue métallique à avant-train, munie quelquefois d'un double système de socs, coutres, etc., pouvant pivoter et se renverser sur l'age (brabant double) : *le brabant double remplace avantageusement les anciennes charrues dites* tourne-oreilles.

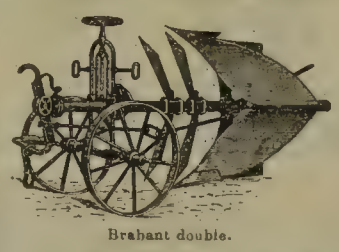

Brabant double.

Brabant [*ban*], prov. de Belgique ; 1,318.000 h. Capit. *Bruxelles*. (Hab. *Brabançons*.)

Brabant (*dentelle de*), genre de valenciennes d'une grande finesse, invention du XIXe siècle, exécutée en appliquant la division d'ouvrages des points de Flandre.

Brabant (Pierre **de**), amiral de France, mort vers 1430.

Brabant (Geneviève **de**). V. GENEVIÈVE.



Armes du Brabant (Belgique).

Brabant-Septentrional, prov. du roy. des Pays-Bas ; 509.700 h. Capit. *Bois-le-Duc*.

Brabant-sur-Meuse, comm. du dép. de la Meuse, arr. et à 43 kil. de Montmédy, au-dessus de la rive droite de la Meuse, au pied des Roches, entre Samogneux et Consenvoye ; 158 hab. (en 1914). Cette commune du canton de Montfaucon possède une forêt où l'on s'est battu au cours de la Grande Guerre. Quant au village, pris par les Allemands en février 1916, lors de l'attaque brusquée contre Verdun, il fut repris par les Franco-Américains en octobre 1918. En grande partie détruit.

brac n. m. Ancien jeu de cartes, ne différant du bésigue que par la manière de compter les points.

Bracciano, v. d'Italie (prov. de Rome) ; 3.000 h. Eaux thermales.

bracelet [*lè*] n. m. (de *bras*). Ornement en forme de cercle, qui entoure le poignet : *bracelet de cheveux, d'or*. Objet quelconque, de forme analogue. Sorte d'anneau qui orne le fût des colonnes.



Bracelets : 1. Gourmette ; 2. Jonc ; 3. Articulé ; 4. Dizaine ; 5. En cheveux ; 6. Arabe ; 7. Semaine ; 8. Serpent.

Brachet (Auguste), écrivain, lexicographe et publiciste français, né à Tours, m. à Cannes (1844-1898) ; auteur d'un *Dictionnaire étymologique*, d'une *Grammaire historique*, d'ouvrages sur l'Italie, etc.

brachial, e, aux [*ki*] adj. (du lat. *brachium*, bras). Qui a rapport au bras : *artère brachiale*.

brachiopodes [*ki*] n. m. pl. (du gr. *brakhión*, bras, et *pous, podos*, pied). Classe de mollusco'des marins, à coquilles bivalves et munis de deux bras enroulés en spirale. S. un *brachiopode*.

brachiotomie [*ki-o-to-mî*] n. f. (du gr. *brakhión*, bras, et *tomê*, section). Amputation du bras.

LA BRABANÇONNE.

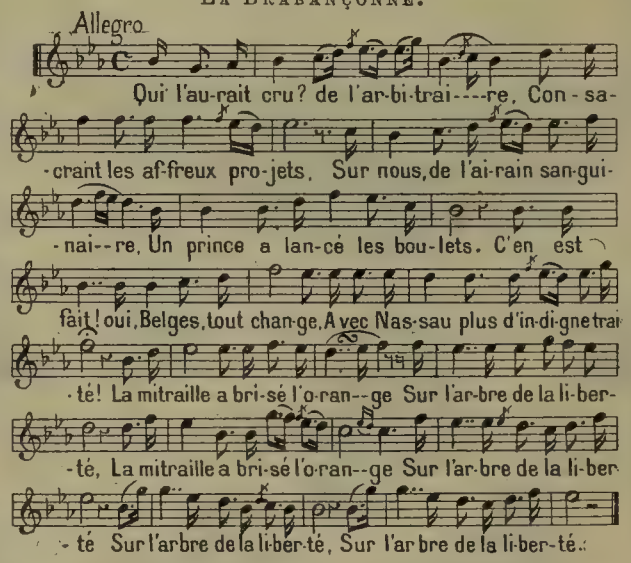

brachycardie [*ki-kar-dî*] n. f. (du gr. *brakhus*, court, et *kardia*, cœur). Diminution du nombre des pulsations cardiaques.

brachycéphale [*ki*] adj. et n. (du gr. *brakhus*, court, et *kephalê*, tête). Se dit d'hommes et des animaux dont le crâne est peu allongé, la largeur égalant presque la longueur : *les Mongols sont brachycéphales*.

brachycéphalie [*ki, lî*] n. f. Etat de brachycéphale.

brachycère [*ki*] adj. (du gr. *brakhus*, court, et *kéras*, corne). Se dit des insectes dont les antennes courtes sont terminées par une masse renflée : *les taons, les mouches sont des insectes brachycères*. N. m. pl. Sous-ordre d'insectes diptères, qui possèdent ces caractères. S. un *brachycère*.

brachycorne [*ki*] n. f. Genre de composées astéroïdées, voisines des pâquerettes et qui croissent en Océanie et dans l'Afrique australe.

brachydactyle [*ki*] adj. (du gr. *brakhus*, court, et *daktulos*, doigt). Qui a les doigts courts.

brachygraphie [*ki-gra-fî*] n. f. (du gr. *brakhus*, court, et *graphein*, écrire). Art d'écrire par abréviation.

brachyne [*ki-ne*] ou **brachynus** [*ki-nuss*] n. m. Genre de coléoptères, comprenant des insectes de coloration bleue et jaune, noire et jaune, orangée et brune, qui vivent sous les pierres, les débris végétaux, dans les régions tempérées.

— ENCYCL. Plusieurs espèces de *brachyne* sont communes en France. Ce genre est le type d'une famille dite des *brachynidés*, remarquables par la faculté qu'ils possèdent de se défendre en lançant par l'anus une vapeur explosive caustique, tachant la peau en brun et phosphorescente dans l'obscurité. (On les appelle vulgairement BOMBARDIERS.)

brachypnée [*ki*] n. f. (du gr. *brakhus*, court, et *pnoê*, respiration). *Pathol.* Respiration courte et lente.

brachyptère [*ki*] n. m. (du gr. *brakhus*, court, et *ptèron*, aile). Genre de coléoptères clavicornes, renfermant de petits insectes qui vivent sur les fleurs d'orties, de spinées, etc., et dont un certain nombre d'espèces habitent l'Europe.

brachyure n. m. (du gr. *brakhus*, court, et *oura*, queue). Genre de mammifères primates, renfermant des singes à queue courte du nouveau monde.

brachyures [*ki*] n. m. pl. Groupe de crustacés décapodes, qui ont l'abdomen très réduit, tels les *crabes*. S. un *brachyure*.

Bracieux [*si-eû*], ch.-l. de c. (Loir-et-Cher), arr. et à 17 kil. de Blois, sur le Beuvron ; 1.140 h. — Le cant. a 14 comm. et 10.900 h.

bracon n. m. Ensemble des poutres en bois qui soutiennent une porte d'écluses.

braconnage [*ko-na-je*] n. m. Action de braconner.

— ENCYCL. *Dr.* La loi du 3 mai 1844 sur la chasse ne prononce pas de peine spéciale contre le braconnage, mais elle porte que les délinquants peuvent, en cas de récidive, être punis de l'emprisonnement, indépendamment d'une amende, laquelle peut être portée à 1.000 francs et la prison à deux ans, si le délit a été commis pendant la nuit. Les tribunaux peuvent aussi priver le délinquant du droit d'obtenir un permis de chasse pour un temps qui ne doit pas excéder cinq ans.

braconner [*ko-né*] v. n. (de *braque*, espèce de chien). Chasser ou, par ext., pêcher : 1° en des temps défendus ; 2° avec des engins prohibés ; 3° sans permis ; 4° en des endroits réservés. *Fig. Braconner sur les terres d'autrui*, empiéter sur ses droits exclusifs. Activ. : *braconner un lapin, du poisson*.

braconnier [*ko-ni-é*], **ère** n. Personne qui braconne. N. m. Autref., agent de vénerie chargé de dresser les braques. Adjectiv. : *humeur braconnière*.

braconnière [*ko-ni-è-re*] n. f. Pièce d'armure qui protège le corps, de la ceinture au milieu de la cuisse.

Bracquemond (Joseph-*Félix*-Auguste), aquafortiste français, né et m. à Paris (1833-1914). Remarquable autant dans ses œuvres originales que dans ses interprétations des maîtres.



Bracquemond.

bractéal, e, aux adj. Qui concerne les bractées : *feuilles bractéales*. Syn. BRACTÉAIRE.

bractéate adj. (lat. *bractea*). Se dit d'une ancienne monnaie, frappée d'un seul côté sur un flan très mince.

bractée [*brak-té*] n. f. (du lat. *bractea*, feuille de métal). Nom des petites feuilles qui recouvrent les fleurs avant leur développement : *les bractées du houblon, du tilleul*.

bractéifère adj. (de *bractée*, et du lat. *ferre*, porter). Qui porte des bractées.

bractéiforme adj. Qui a la forme d'une bractée.

bractéolaire n. f. Section du genre saxifrage.

bractéole n. f. Bractée d'ordre secondaire. *Techn.* Feuille d'or défectueuse, dans les ateliers de batteurs d'or.

Brada (Henrietta SANSOM, comtesse DE PULIGA, dite), romancière française, née à Paris en 1850 ; auteur de romans agréables et spirituels : *Leurs Excellences, Mme d'Epone*.

Bradamante, sœur de Renaud de Montauban et l'une des héroïnes du *Roland furieux*, de l'Arioste. Armée de la fameuse lance d'Argail, qui renversait tous ceux qu'elle touchait, Bradamante se distingua par son éclatante valeur. On donne son nom aux femmes remarquables par leur beauté et leurs vertus guerrières.

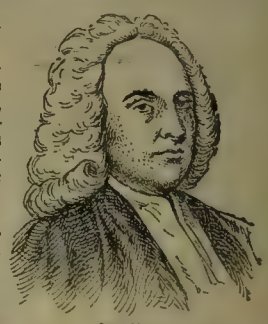

Bradley.

Braddon (Marie-Elisabeth), romancière anglaise, née à Londres, morte à Richmond (1837-1915) ; auteur de romans aux intrigues compliquées : *Aurora Floyd, le Secret de lady Andley*, etc.

bradel [*dèl*] n. m. ou f. (de *Bradel*, relieur du XIXe s.). Sorte de reliure économique, dans laquelle les cahiers sont cousus sur un ruban. (On dit aussi *cartonnage à la Bradel*.)

Bradford [*for*], v. d'Angleterre (comté d'York) ; 288.500 h. Manufactures de draps, tissus, fonderies de fer.

Bradlaugh, publiciste et homme politique anglais, né et m. à Londres (1833-1891) ; un des chefs du parti libéral, dont l'action s'est exercée par d'innombrables brochures.

Bradley [*lè*] (James), astronome anglais, né à Sherborne (comté de Glocester), m. à Chalford (1692-1762), auquel on doit les deux découvertes de l'aber-

ration de la lumière (1727) et la nutation de l'axe terrestre (1747), par laquelle on explique la précession des équinoxes.

Bradwardin (Thomas), théologien anglais, surnommé *le Docteur profond*, archevêque de Cantorbéry, né à Hartfield, m. à Lambeth (1290-1348); confesseur d Edouard III.

bradycardie n. f. (du gr. *bradus*, lent, et *kardia*, cœur). Symptôme physiologique, caractérisé par le ralentissement des battements du cœur.

bradype n. m. Mammifère édenté de l'Amérique tropicale (Brésil et Guyane). On l'appelle aussi AÏ et PARESSEUX.



Bradype.

bradypepsie [*pèp-sî*] n. f. (du gr. *bradus*, difficile, et *pepsis*, digestion). Digestion lente et difficile.

bradyphagie n. f. (du gr. *bradus*, lent, et *phagein*, manger). Action de manger lentement.

bradyphasie n. f. (du gr. *bradus*, lent, et *phasis*, parole). Action de parler avec une lenteur anormale.

bradysphygmie n. f. (du gr. *bradus*, lent, et *sphugmis*, pouls). Ralentissement des battements du pouls.

Braekeleer (Henri de), peintre belge, né et m. à Anvers (1840-1888), peintre d'intérieurs d'une grande richesse de couleur : *la Fileuse*, *l'Echoppe*.

Braga, v. de Portugal, ch.-l. de la prov. de Entre-Douro-e-Minho ; 24.200 h.

Braga (Théophile), écrivain et homme d'Etat portugais, né à San Miguel (Açores) en 1843. Poète, historien et philosophe, auteur d'une *Histoire de la littérature portugaise*, en 23 vol. (1860-1898). Lors de la proclamation de la république à Lisbonne en 1910, Braga fut nommé président du gouvernement provisoire.

Braga (Gaetano), violoncelliste et compositeur italien, né à Giulianova, m. à Milan (1829-1907).

Bragance, v. de Portugal (prov. de Traz-os-Montes) ; 5.000 h.

Bragance, famille autrefois régnante de Portugal, qui descend d'Alphonse, fils naturel du roi Jean Ier, et régna depuis Jean II, proclamé roi en 1640, jusqu'à Manoel II, détrôné en 1910.

bragantie [*tî*] n. f. Genre d'aristolochiacées de l'Asie tropicale, à tiges sarmenteuses.

Brage, un des douze grands dieux scandinaves, fils d'Odin, représentant l'éloquence, la poésie, la sagesse.

brague [*bra-ghe*] n. f. (lat. *braca*, d'orig. gauloise). Caleçon, culotte. (Vx.) *Mar.* Cordage qui limite le recul d'une bouche à feu.

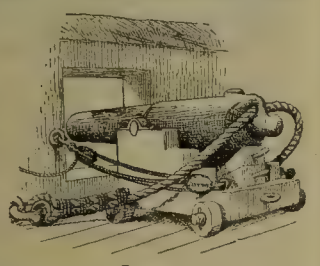

Brague.

braguet [*ghè*] n. m. Cordage destiné à soutenir un mât dans le cas où la guinderesse viendrait à casser.

braguette [*ghè-tè*] ou **brayette** [*braiè-te*] n. f. (de *braque* ou de *braie*). Ouverture devant et en haut d'un pantalon ou culotte d'homme.

Brahé, célèbre famille scandinave, à laquelle appartient l'astronome TYCHO-BRAHÉ. V. TYCHO.

Brahm ou **Brahma,** principe divin impersonnel, dans les religions de l'Inde, âme universelle adorée dans la religion actuelle sous les noms de Vichnou et de Çiva.

brahma ou **brahmapoutre** n. Nom donné à des volailles originaires des Indes et issues du croisement entre le coq bankiva et la poule cochinchinoise.

Brahma, dieu suprême des anciens Hindous, émanation de Brahm et créateur du monde, des dieux et des êtres. Dans la forme actuelle de la religion, Brahma est la première personne de la Trinité, mais n'est plus considéré que comme une émanation soit de *Çiva*, soit de *Vichnou*. V. ces noms.



Brahma.

brahmane, brahme, brame, bramin ou **bramine** n. m. Membre de la caste sacerdotale, la première des quatre castes héréditaires de la société brahmanique, dans l'Hindoustan. (Tous les prêtres sont des brahmanes, mais tous les brahmanes ne sont pas prêtres. — Les femmes de la caste des brahmanes se nomment *brahmines*.)

brahmanique adj. Qui a rapport au brahmanisme : *doctrines brahmaniques*.

brahmanisme [*nis-me*] n. m. Religion de Brahma.

— ENCYCL. C'est le nom donné à l'organisation sociale, politique et religieuse, qui, succédant au védisme en le transformant, se développa chez les Aryas de la vallée du Gange, sous l'influence de la caste des brahmanes. D'après les conceptions religieuses de ces derniers, Brahm, dieu suprême, impersonnel, s'est incarné successivement dans Brahma, dieu personnel, Vichnou et Çiva : cette triple incarnation forme la Trinité hindoue ou *Trimourti*. De son côté, Brahma, première incarnation de Brahm, eut quatre fils, d'où sortirent les quatre castes héréditaires de l'Inde : brahmanes, kchattriyas, vaiçyas et soudras. En dehors et au-dessous de ces castes, sont les impurs et les parias. Vers le IIe ou le Ie siècle avant notre ère, le brahmanisme subit une révolution dans le sens libéral et devint le brahmisme sectaire ou hindouisme.

Brahmapoutra ou **Brahmapoutre** (le), fl. d'Asie qui sort de l'Himalaya et se jette dans le golfe du Bengale, après avoir mêlé ses eaux, dans un puissant delta à celles du Gange ; cours 2.000 kilom.

brahme n. m. Syn. de BRAHMANE. V. ce mot.

brahmine n. f. V. BRAHMANE.

brahmoïsme [*is-me*] ou **brahma-samadj** n. m. Secte déiste hindoue, fondée en 1816 par le brahmane Rammohun-Roy et qui est subdivisée en de nombreuses petites sectes.

Brahms [*bram's*] (Jean), compositeur allemand, né à Hambourg, m. à Vienne (1833-1897) ; talent original et profond, parfois tourmenté et fantasque. Il est l'auteur des *Danses hongroises*, du *Requiem allemand*, de symphonies, de nombreux *lieder*, etc.



Brahms.

brai [*brè*] n. m. Résine du pin et du sapin. Goudron. Orge broyée pour faire de la bière. (On écrit aussi BRAIS.)

brai [*brè*] ou **brail** [*bra, l* mll.] n. m. Piège formé de longues verges de bois pour prendre les oiseaux par les pattes.

Braid (James), chirurgien anglais, né à Rylaw-House (Ecosse), m. à Manchester (1795-1860) ; connu par ses observations sur le magnétisme animal, appelé de son nom ou *braidisme*.



Gaulois vêtu de braies.

braie [*brè*] n. f. (lat. *braca*, d'orig. gauloise). Syn. anc. de LANGE D'ENFANT, *Archéol.* Ouvrage massif en avant d'une enceinte fortifiée. *Mar.* Morceau de toile à voiles, dont on garnit les ouvertures où passent les mâts de manière à empêcher la pénétration de l'eau. Pl. Ancien vêtement gaulois, servant de pantalon. *Fam. S'en tirer les braies nettes*, sans dommage.

Braïla, v. de Roumanie, sur le Danube ; 58.000 h. Commerce actif. Pêcheries importantes d'esturgeons.

braillard [*bra, ll* mll., *ar*], **e** adj. et n. Qui braille. N. m. *Mar.* Petit porte-voix. (Vx.)

Braille [*bra, ll* mll., *e*] (Louis), professeur, né à Coupvray (Seine-et-Marne), m. à Paris (1809-1852). Bien qu'aveugle depuis l'âge de trois ans, il inventa l'écriture en relief à l'usage des aveugles. Son nom a été donné à l'école d'enseignement des aveugles. V. ÉCOLE.



Louis Braille.

braillement [*bra, ll* mll., *e-man*] n. m. Action de brailler.

brailler [*bra, ll* mll., *é*] v. n. (de *braire*, dans le vieux sens de *crier*). Parler, crier, chanter bien haut, beaucoup et mal à propos. Se dit du chien qui crie sans être sur la voie. V. a. : *brailler un refrain*.

brailleur, euse [*bra, ll* mll., *eu-ze*] adj. et n. Qui braille, qui a l'habitude de brailler : *un enfant brailleur ; diable soit des brailleurs !*

braiment [*brè-man*] n. m. Cri de l'âne.

Braine-l'Alleud [*brè-ne-la-leu*], v. de Belgique (Brabant) ; 7.300 h. Le champ de bataille de Waterloo s'étend en partie sur cette commune.

Braine-le-Comte [*brè-ne-le-kon-te*], v. de Belgique (Hainaut) ; 8.100 h. Filatures, brasseries.

Brains, comm. de la Loire, arr. et à 13 kil. de Nantes ; 1.220 h.

Brain-sur-Allonnes, comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 15 kil. de Saumur ; 1.300 h. Vignobles, commerce de légumes et de fruits. Bussy d'Amboise y fut assassiné en 1579, par le comte de Montsoreau.

Brain-sur-l'Authion, comm. de Maine-et Loire, arr. et à 12 kil. d'Angers ; 1.260 h. Ch. de f. Graines potagères et fourragères.

braire [*brè-re*] v. n. et déf. (du bas lat. *bragere*, hennir. — Ne s'emploie guère qu'à l'inf. et aux 3e pers. de l'ind. pr. : *il brait, ils braient ;* du fut. : *il braira, ils brairont ;* du cond. : *il brairait, ils brairaient.*) Crier, en parlant de l'âne. *Fam.* Parler, chanter, crier très fort. Activ. : *braire des airs bachiques*.

brairette [*brè-rè-te*] ou **brairète** n. f. Nom vulgaire de la primevère.

brais n. m. V. BRAI.

braise [*brè-ze*] n. f. (anc. allem. *brasa*). Bois réduit en charbons, ardents ou éteints : *la braise peut asphyxier comme le charbon et réclame une aération abondante*. Viande cuite dans son jus, sur la braise, à feu doux : *manger une braise. Chaud comme braise*, d'un tempérament ardent. *Etre sur la braise*, dans l'anxiété. *Passer comme un chat sur la braise*, très légèrement, sans insister. *Pop.* Argent : *sans braise, on ne fait rien*.

braiser [*brè-zé*] v. a. Faire cuire à feu doux sans évaporation, de manière que les viandes conservent tous leurs sucs : *braiser un gigot de mouton*

braisette [*brè-zè-te*] n. f. Menue braise.

braisier [*brè-zi-é*] n. m. Huche pour la braise.

braisière [*brè-zi*] n. f. Etouffoir pour la braise. Casserole dont le couvercle reçoit des charbons pour que le mets cuise avec feu dessus et dessous.

Braisne [*brè-ne*], ch.-l. de c. (Aisne), arr. et à 17 kil de Soissons, sur la Vesle ; 1.520 h. Ch. de f. E. Les rois mérovingiens y avaient une villa. — Le cant. a 42 comm. et 11.150 h.

Bram, comm. de l'Aude, arr. et à 16 kil. de Castelnaudary ; 1.970 h. Ch. de f. Midi.

Bramabiau (mot patois signif. *le bœuf qui brame*), petite rivière du Gard, issue de la célèbre *grotte de Bramabiau*, creusée dans les calcaires.

Bramante (Donato D'ANGELI LAZARRI, dit **le**), célèbre architecte italien de la Renaissance, né près d'Urbin, m. à Rome (1444-1514). Il fut chargé par Jules II de rattacher le Belvédère au Vieux Vatican, commença la construction de Saint-Pierre de Rome, qui fut achevée par Michel-Ange.



Bramante.

brame n. m. V. BRAHMANE.

bramement [*man*] n. m. Cri du cerf et du daim.

bramer [*mé*] v. n. (de l'anc. allem., *breman*, mugir). Mugir, en parlant du bœuf. (Vx.) Crier, en parlant du cerf, du daim, etc. *Fig.* Chanter mal, brailler, se lamenter.

bramin, bramine n. m. V. BRAHMANE.

bran n. m. (d'orig. gaul.). Partie la plus grossière du son. *Pop.* Matière fécale. *Bran de scie*, sciure, poudre qui tombe du bois que l'on scie et qui ressemble à du son. *Bran d'agace* (de pie), gomme qui exsude de l'écorce du prunier et du cerisier.

branc ou **brand** [*bran*] n. m. (orig. germ.). Epée à lame large et forte, en usage au moyen âge.

brancades [*ka-de*] n. f. pl. Nom que l'on donne aux chaînes des forçats.

brancard [*kar*] n. m. (du provenç. *brancal ;* de *branco*, branche). Espèce de civière sur laquelle on transporte des malades, des blessés, des choses fragiles. (V. CIVIÈRE.) Chacune des deux prolonges de bois, entre lesquelles on attelle une bête de trait.



Brancard.

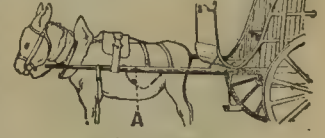

A, brancard.

brancarder [*dé*] v. n. Transporter avec un brancard d'ambulance. (Peu us.)

brancardier [*di-é*] n. m. Porteur de civière. Préposé au service des brancards pour blessés.

— ENCYCL. Il y a deux catégories de brancardiers dans l'armée française : les *brancardiers régimentaires*, recrutés parmi les musiciens et les ouvriers du corps de troupes, à raison de quatre par compagnie, et les *brancardiers d'ambulance*, qui appartiennent aux sections d'infirmiers. V. AMBULANCE.

Brancas [*kass*], ancienne famille de France, d'origine napolitaine. Les plus célèbres de ses membres sont : l'amiral ANDRÉ **de Villars-Brancas,** ligueur, qui défendit Rouen contre Henri IV et fut tué en 1595 ; — le comte CHARLES **de Villars-Brancas,** lieutenant général, célèbre par ses distractions (1618-1681) ; — le maréchal LOUIS **de Brancas,** ambassadeur de Louis XIV (1672-1750).

branchage n. m. Toutes les branches d'un arbre : *branchage trop touffu*. Amas de branches : *hutte de branchages*. Ramure d'un cerf.

branche n. f. (lat. pop. *branca*). Bois que pousse le tronc d'un arbre, d'un arbuste ou d'un arbrisseau. (V. PLANTE.) *Branche gourmande*, qui absorbe beaucoup de sève et ne donne que du bois. *Fig. S'accrocher aux branches*, profiter de tout pour se tirer d'affaire. *Asperges en branches*, servies avec la tige. Ramification : *les branches d'une artère, d'un nerf*. Tige mobile : *les branches d'un compas*. Division d'un cours d'eau : *les branches du Nil*. *Fig.* Différentes parties d'une science : *les branches de l'enseignement*. Chacune des familles sortant d'une même souche : *les Valois, les Bourbons sont des branches des Capétiens*. *Fam. Avoir de la branche*, sortir d'une illustre lignée, être distingué, élégant. *Pop. Ma vieille branche*, mon vieil ami.

— ENCYCL. La branche est une ramification de la tige. En arboriculture, on comprend sous cette appellation les plus fortes divisions de la tige, réservant les noms de *rameaux*, *ramules* et *scions* aux rejets qu'elles produisent et qui vont s'amincissant. V. PLANTE.



Branchement double.

branchée [*ché*] n. f. Ce que porte une branche.

branchement [*man*] n. m. Action de brancher. Chacun des tuyaux secondaires qui aboutissent à un tuyau principal.

brancher [*ché*] v. n. Percher sur des branches d'arbre : *l'alouette ne branche pas*. V. a. Pendre à une branche d'arbre : *brancher un voleur*. (Vx.) Diviser une conduite principale en tuyaux secondaires. Relier au moyen d'un conduit secondaire : *brancher une sonnerie électrique sur le courant de la ville*.

branchette [*chè-te*] n. f. Petite branche.

branche-ursine n. f. *Bot.* Nom vulgaire de l'acanthe commune et de la berce.

branchial, e, aux [*chi*] adj. Qui a rapport aux branchies : *veines branchiales*.

branchiates n. m. pl. Nom que l'on donne aux crustacés, qui respirent au moyen des branchies, par opposition aux insectes ou *trachéates*, qui respirent par des trachées.

branchié, e adj. Pourvu de branchies.

branchier [*chi-é*] adj. et n. m. *Fauconn.* Se dit du jeune oiseau de proie qui ne peut encore voler que de branche en branche.

branchies [*chî*] n. f. pl. (gr. *braghkhia*). Organes respiratoires des poissons, vulgairement appelés *ouïes*, et composés de lames analogues aux dents d'un peigne. S. une *branchie*.

— Encycl. Les branchies sont des parties saillantes, des appendices absorbants qui renferment le fluide nourricier dans leur intérieur et qui reçoivent le contact du fluide respirable par leur surface extérieure. Le type des branchies existe chez les poissons ; elles sont composées d'une multitude de lamelles saillantes, logées dans une chambre respiratoire de chaque côté de la tête, et protégées par un battant operculaire.



Chez les poissons cartilagineux, les branchies s'ouvrent au dehors par des fentes distinctes. Chez les insectes, il existe des branchies trachéennes ; chez les crustacés, les branchies sont une dépendance des organes locomoteurs.

branchifère adj. (de *branchie*, et du lat. *ferre*, porter). Qui porte des branchies.

branchillon [*ll* mll.] n. m. Petite branche.

branchiopodes [*ki*] n. m. pl. Sous-ordre de crustacés, à carapace et à nombreuses paires de pattes. S. un *branchiopode*.

branchiostège [*ki-oss*] adj. (de *branchies*, et du gr. *stégos*, toit). Qui recouvre les branchies : *membranes branchiostèges*.

branchu [*chu*], **e** adj. Qui a beaucoup de branches : *arbre branchu ; chou branchu*.

brand [*bran*] n. f. V. branc.

Brand (Ernest), médecin allemand, né à Feuchtwangen, m. à Stettin (1826-1897), à qui l'on doit le traitement de la fièvre typhoïde par les bains froids (*méthode de Brand*).

brandade n. f. (provenç. *brandado*). Préparation de morue à la provençale, avec de l'ail, du persil, du jus de citron, du poivre, le tout battu avec de l'huile d'olive.

brande n. f. Sorte de bruyère : lieu où elle pousse. Fagot enduit de matières inflammables, employé en pyrotechnie.

brandebourg [*bour*] n. m. (de *Brandebourg*). Passementerie, galon formant des dessins variés ou entourant les boutonnières, ou même tenant lieu de boutonnières. Berceau de jardin. N. f. Casaque à longues manches, qui fut importée de Brandebourg en France, sous Louis XIV.


Dolman orné de brandebourgs.

Brandebourg [*bour*], pays de l'Allemagne du Nord, une des *Marches* établies par Charlemagne. Sous la dynastie ascanienne, fondée en 1134 par Albert l'Ours, la marche de Brandebourg commença à s'étendre ; cette extension s'accrut lorsque, en 1417, le burgrave franconien Frédéric de Hohenzollern fut investi du margraviat de Brandebourg par l'empereur Sigismond. En 1618, l'électeur de Brandebourg réunit à son margraviat le duché de Prusse, qui devint un royaume en 1700. — Auj., prov. de Prusse ; 3.108.600 h. (*Brandebourgeois*). Capit. *Berlin*.


Armes de Brandebourg.

Brandebourg, v. de Prusse, sur le Havel, affl. de l'Elbe ; 52.000 h. Filatures, tissus.

Brandebourgeois, e [*joi, oi-ze*], habitant ou originaire du Brandebourg : *les Brandebourgeois*. Adjectiv. : *les plaines brandebourgeoises*.

Brandès (Georges-Morris-Cohen), critique danois, auteur d'études sur les littératures étrangères, né à Copenhague en 1842.

Brandès (*Marthe*-Joséphine Brunschwig, dite), actrice française, au jeu sobre et nerveux, née à Paris en 1862. Elle a excellé dans l'interprétation des personnages subtils et complexes du théâtre contemporain.

brandestoc [*dès-tok*] n. m. Sorte de canne à épée, en usage aux XVIe et XVIIe siècles.

brandevin n. m. (du flam. *brandewyn*, vin brûlé). Eau-de-vie de vin.

brandevinier [*ni-é*], **ère** n. Celui, celle qui fabrique ou vend de l'eau-de-vie. (Vx.)

brandillement [*di, ll* mll., *e man*] n. m. Mouvement de ce qui oscille.

brandiller [*di, ll* mll., *é*] v. a. Mouvoir deçà et delà : *brandiller les jambes*. V. n. Flotter, s'agiter.

brandilloire [*ll*, mll.,] n. f. Balançoire faite avec des cordes ou des branches d'arbre entrelacées. Charrue sans avant-train et peu stable.

brandir v. a. (du vx fr. *brand*, épée). Agiter avec la main, avant de frapper ou de lancer : *brandir un sabre, un javelot*. Par ext. Agiter en l'air un objet quelconque : *brandir une lettre*.

brandissement [*di-se-man*] n. m. Action de brandir : *le brandissement des épées*.

Brando, ch.-l. de c. (Corse), arr. et à 10 kil. de Bastia ; 1.590 h. — Le cant. a 3 comm. et 3.330 h.

brandon n. m. (de l'all. *brand*, torche). Flambeau de paille tortillée. Paille tortillée au bout d'un bâton placé aux extrémités d'un champ pour indiquer que les fruits en sont saisis. Corps enflammé qui s'élève d'un incendie. *Fig. Brandon de discorde*, personne, chose qui allume la discorde.

Brandon, v. d'Angleterre (Durham) ; 15.000 h. Houille.

brandonner [*do-né*] v. a Mettre des brandons à : *brandonner un champ*.

Brandt, alchimiste hambourgeois, m. en 1692. Il découvrit fortuitement le phosphore (1669) en distillant de l'extrait d'urine.

brandy n. m. En Angleterre, eau-de-vie.

branée [*né*] n. f. Barbotage de gros son pour les porcs qu'on engraisse.

Branges, comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 4 kil. de Louhans, sur la Seille ; 2.090 h. Ch. de f. P.-L.-M.

Brangwyn (Frank), peintre et aquafortiste anglais, né à Bruges en 1867, coloriste aux tons violents.

Brankovitch, famille serbe, dont beaucoup de membres se signalèrent dans la lutte contre les Turcs.

branlant [*lan*], **e** adj. Qui branle : *tête, poutre branlante*. Ant. **Fixe, immobile, stable.**

branle n. m. (subst. verb. de *branler*) Oscillation d'un corps : *le branle d'une cloche*. *Fig.* Première impulsion donnée à une personne, à une chose : *mettre ses amis en branle*. Ancienne danse populaire en France, du XVIe au XVIIIe siècle : *d'un mouvement modéré, d'un rythme binaire ou ternaire, le branle était pourvu de chant, strophe et refrain*. Air sur lequel on l'exécutait. Hamac de matelot. *Fig. Donner, commencer le branle*, mettre les autres en train.

branle-bas [*bâ*] n. m. invar. *Mar.* Préparatifs de combat à bord d'un vaisseau : *sonner le branle-bas*. *Fig.* Bouleversement, tapage.

branlement [*man*] n. m. Mouvement de ce qui branle : *des branlements de tête*.

branle-queue [*keû*] n. m. Nom vulgaire de la bergeronnette. Pl. des *branle-queues*.

branler [*lé*] v. a. Agiter, remuer : *branler la tête*. V. n. Chanceler, osciller : *le plancher branle*. Bouger : *personne ne branla*. *Fig.* et *fam. Branler dans le manche*, être en danger de perdre sa place, le crédit ou la faveur dont on jouit.


Branly.

branlette [*lè-te*] n. f. Partie d'une canne à pêche, dans laquelle s'engage le scion.

branloire n. f. Planche mobile, servant de balançoire. Caisse suspendue sous une voiture.

Branly (Edouard), physicien français, né à Amiens en 1846. Membre de l'Académie des sciences (1911). On lui doit l'invention du *radio-conducteur* ou *cohéreur*, qui a permis la mise en pratique de la télégraphie sans fil.

Branne, ch.-l. de c. (Gironde), arr. et à 12 kil. de Libourne, sur la Dordogne ; 640 h. Vins. — Le cant. a 19 com. et 10.000 h.

Branoux [*nou*] comm. du Gard, arr. et à 18 kil. d'Alais ; 1.470 h.

Brant ou **Brandt** (Sébastien), poète satirique alsacien, né et m. à Strasbourg (1457-1521) ; un des précurseurs de l'humanisme, auteur de la *Nef des fous* (*Narrenschiff*).


S. Brandt.

Brantôme, ch.-l. de c. (Dordogne), arr. et à 26 kil. de Périgueux, sur la Dronne ; 2.360 h. (*Brantômais*.) Ch. de f. — Le cant. a 11 comm. et 9.570 h.

Brantôme (Pierre de Bourdeilles, abbé et seigneur de), conteur français, né à Bourdeilles (Dordogne) en 1535, m. en 1614 ; auteur de la *Vie des grands capitaines* et des *Dames galantes*. Habile et délié courtisan, mais caractère sans scrupules, Brantôme a peint avec une observation avisée, quoique superficielle, et des couleurs expressives, les mœurs bonnes et surtout mauvaises, les qualités et les vices de ses contemporains les plus célèbres.


Brantôme.

braque [*bra-ke*] n. m. (germ. *braccho*). Chien de chasse à poil ras et oreilles pendantes. V. chien.

— Encycl. Le braque dont il existe différentes variétés (*Saint-Germain, Dupuy, bleu d'Auvergne*, etc.) est un excellent chien de quête, d'arrêt, qui a de la vigueur, beaucoup d'odorat, du courage et de l'intelligence.


Braque : 1. Bleu d'Auvergne ; 2. Dupuy.

braque adj et n. *Fig.* et *fam.* Etourdi, écervelé : *être un peu braque*.

braquemart [*ke-mar*] n. m. Epée à lame courte et large, en usage aux XIVe et XVe siècles.

braquement [*ke-man*] n. m. Action de braquer : *le braquement d'un canon*.

braquer [*ké*] v. a. Diriger en visant : *braquer un canon ; braquer les yeux sur quelqu'un*.

bras [*bra*] n. m. (lat. *brachium*). Membre du corps humain, articulé à l'épaule et terminé par la main. *Le haut du bras*, de l'épaule au coude. *L'avant-bras*, du coude au poignet. (V. homme.) Partie du

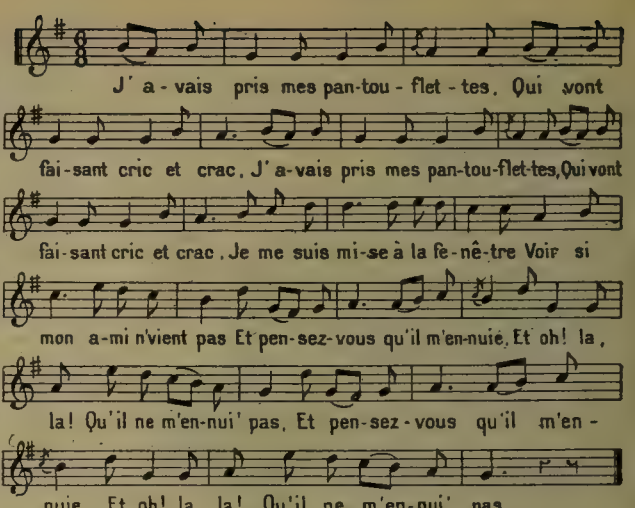

Branle (Paroles et musique de Jean-Jacques Rousseau).

membre antérieur du cheval, comprise entre le genou et l'épaule. Support latéral d'un siège. Tige qui transmet un mouvement. Partie d'un fleuve, d'une mer. *Fig.* Personne considérée au point de vue de l'**action** : *entreprise menée par un bras énergique*. Travail : *vivre de ses bras*. Puissance, protection, aide : *prêter son bras à une cause*. Vaillance : *tout cède à son bras*. Milieu, influence : *dans les bras de la volupté, de la mort. Gros comme le bras*, largement : *donner à quelqu'un du « monseigneur » gros comme le bras. Faire les grands bras*, se donner de l'importance ; manifester un vif étonnement. *Faire les beaux bras*, affecter de belles manières. *Recevoir à bras ouverts*, accueillir avec joie. *Tendre les bras vers quelqu'un*, l'implorer. *Manquer de bras*, n'avoir pas assez de travailleurs. *Couper bras et jambes*, décourager. *Avoir quelqu'un sur les bras*, l'avoir à sa charge. *Demeurer les bras croisés*, ne rien faire. *Avoir le bras long*, avoir de l'influence. *Etre le bras droit de quelqu'un*, être son agent principal ou préféré. *Les bras lui tombent*, il est stupéfait. *Bras séculier*, puissance du juge auquel on renvoyait l'exécution de certaines ordonnances ecclésiastiques. *Bras de levier*, distance d'un point d'appui aux deux forces (*puissance* et *résistance*). *Bras d'une vergue*, cordage qui sert à l'orienter. Loc. adv. : *A tour de bras*, avec force. *A bras*, avec les forces humaines, et non à l'aide d'animaux ou de moteurs. *A bras-le-corps*, par le milieu du corps. *A bras raccourcis*, avec la plus grande violence. *Bras dessus, bras dessous*, en se donnant le bras.

brasage [*za-je*] n. m. Opération par laquelle on brase.

Brascassat [*bras-ka-sa*] (Jacques-Raymond), peintre animalier français, né à Bordeaux, m. à Paris (1805-1867) [*le Taureau*, au Louvre].

brase [*bra-ze*] n. f. *Chim.* Charbon incandescent.

brasement [*ze-man*] n. m. Action de braser.

braser [*zé*] v. a. Réunir deux morceaux d'un même métal ou de métaux différents à l'aide d'un autre plus fusible.

brasero [*zé*] n. m. (m. espagn.). Bassine remplie de braise, de charbons ardents. Pl. des *braseros*.

— Encycl. En Espagne, les braseros remplacent souvent les cheminées. L'acide carbonique qui s'en dégage peut asphyxier ; il faut avoir soin d'aérer.

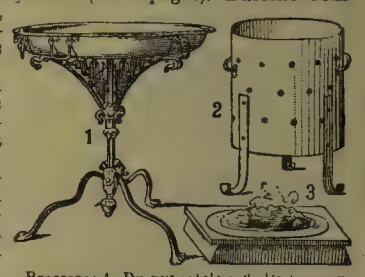

Braseros : 1. Du XVe siècle ; 2. De travaux publics ; 3. De boutique.

Brasidas [*dass*], général spartiate, pendant la guerre du Péloponèse. Il battit et tua Cléon à Amphipolis, mais fut mortellement blessé dans la lutte (422 av. J.-C.).

brasier [*zi-é*] n. m. Feu de charbons incandescents. *Fig.* Ardeur de l'âme, du tempérament, etc. : *le brasier des passions. Sa tête est un brasier*, il a l'imagination ardente. *Son corps est un brasier*, la fièvre, etc., le consume.

brasillement [*zi, ll* mll., *e-man*] n. m. Action de brasiller ; état de ce qui brasille.

brasiller [*zi, ll* mll., *é*] v. a. Faire griller rapidement sur de la braise : *brasiller des cotelettes, une tranche de bœuf*. V. n. Ressembler à la braise ardente. Scintiller en parlant de la mer, soit par phosphorescence, soit par la réflexion de la lumière d'un astre.

Brasparts, comm. du Finistère, arr. et à 20 kil. de Châteaulin, près du Dourduff ; 3.470 h. Ch. de f. Tourbières.

brasquage [*bras-ka-je*] n. m. Action de brasquer.

brasque [*bras-ke*] n. f. Pâte formée de poudre de charbon et d'argile, employée dans la métallurgie. Revêtement en matériaux réfractaires, dont on garnit l'intérieur des fourneaux, en métallurgie.

brasquer [*bras-ké*] v. a. Enduire de brasque : *brasquer un creuset*.

Brassac [*bra-sak*], ch.-l. de c. (Tarn) arr., et à 24 kil. de Castres, sur l'Agout ; 1.930 h. Ch. de f. — Le cant. a 5 comm. et 8.100 h.

Brassac-les-Mines, comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 17 kil. d'Issoire, sur l'Allier ; 2.300 h. Ch. de f. P.-L.-M. Bassin houiller ; minerai de cuivre. Passementeries.

brassage [*bra-sa-je*] n.m. Action de brasser.

brassard [*bra-sar*] n. m. (de *bras*). Partie de l'armure qui couvrait le bras. (V. armure). Bande

d'étoffe, ruban qu'on porte au bras comme insigne. Crêpe que portent au bras les personnes en deuil.

Brasschaet, com. de Belgique (prov. et arr. d'Anvers) ; 4.300 h.

brasse [*bra-se*] n. f. Mesure équivalant à la longueur des deux bras étendus. *Mar.* Mesure d'environ 1m,62. *Natat.* Syn. de BRASSÉE. Manière de nager la plus naturelle, en exécutant les mouvements classiques.



Brassards ; 1. De première communion ; 2. D'ambulance ; 3. De deuil.

brassée [*bra-sé*] n. f. Ce que peuvent contenir les deux bras : *une brassée de paille, de bois.* Mouvement simultané des bras du nageur. Distance parcourue par le nageur en une brasse.

brassement [*bra-se-man*] n. m. Action de brasser. *Fig.* Mélange, fusion.

brasser [*bra-sé*] v. a. (de *brais* ou *brai*, orge broyée). Préparer la bière en opérant le mélange du malt avec l'eau. Remuer, agiter, pour mélanger : *la bouillie bordelaise s'obtient en brassant un lait de chaux dans une dissolution de sulfate de cuivre.* *Fig.* Faire vite et en grand nombre, mais avec plus de diligence que de soin : *brasser des affaires.* Pratiquer sourdement, tramer : *brasser une intrigue.*

brasser [*bra-sé*] v. a. (de *bras*). *Mar.* Orienter une voile en agissant sur les bras des vergues : *brasser les vergues.*

brasserie [*bra-se-rî*] n. f. Lieu où l'on brasse la bière. Débit de bière ; restaurant, café.

— ENCYCL. V. BIÈRE.

brasseur, euse [*bra-seur, eu-ze*] n. Qui fait de la bière et la vend en gros. *Fig. Brasseur d'affaires,* homme qui entreprend et mène beaucoup d'affaires.

Brasseur de Bourbourg (Charles-Etienne), voyageur et écrivain français, né à Bourbourg (Nord), m. à Nice (1814-1874). Il étudia les antiquités américaines.

Brasseur (Jules DUMONT, dit), acteur comique français, né et m. à Paris (1829-1890) ; il excellait dans les types grotesques, les niais excentriques. — Son fils, ALBERT, né à Paris en 1862, comédien d'une originalité amusante, pleine de finesse, d'un sentiment comique plein de tact.


Jules Brasseur.

Brassey (Thomas, lord), industriel, homme politique et économiste anglais, né à Strafford (1836-1918). Correspondant de l'Académie des sciences (1907). — Sa femme, Annie ALLNUTT, née à Londres, m. en mer (1839-1887), a raconté avec charme les voyages où elle avait accompagné son mari.

brasseyage [*bra-sé-ia-je*] n. m. *Mar.* Action de brasser. (On dit mieux BRASSAGE.)

brassiage [*bra-si-a-je*] n. m. (de *brasse*). *Mar.* Mesure, à la sonde, de la profondeur de l'eau.

brassicaire [*bra-si-kè-re*] adj. Qui a rapport aux choux. *Piéride brassicaire,* papillon blanc, dont la chenille ronge les choux.

brassicourt [*bra-si-kour*] adj. et n. m. (de *bras,* et *court*). Cheval qui a les genoux arqués naturellement. (V. la planche CHEVAL.)

brassière [*bra-si*] n. f. (de *bras*). Petite camisole pour maintenir le corps des enfants. Pl. Bretelles d'un havresac, d'une hotte, etc.

brassin [*bra-sin*] n. m. Cuve à bière ; le contenu de cette cuve.

Brasso (Brasov) ou **Kronstadt,** v. de Roumanie (Transylvanie) ; 34.500 h.

brassoir n. m. Sorte d'agitateur en bois, employé pour brasser des mélanges d'un volume important.

Brassy, comm. de la Nièvre, arr. et à 50 kil. de Clamecy ; 2.030 h. Ch. de f.

brasure [*zu-re*] n. f. Point de réunion des pièces brasées. Action de brasser.

Bratiano [*si*] (Jean), homme politique roumain, né et m. à Pitesti (1822-1891) ; un des chefs du parti libéral, qui travailla à soustraire la Roumanie à la suzeraineté du sultan.


Bratiano (père).

Bratiano (Jean), homme politique roumain, fils du précédent, né en 1864, président du conseil pendant la Grande Guerre.

Bratislava, nom tchèque de *Presbourg.*

Braud-et-Saint-Louis, comm. de la Gironde, arr. et à 15 kil. de Blaye ; 1.250 h. Minoterie.

braule [*brô-le*] n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, qui vivent dans les ruches aux dépens des abeilles. (Les braules se tiennent accrochés aux poils de ces hyménoptères, d'où leur nom de *poux des abeilles.*)

Braun (Charles Ferdinand), physicien allemand, né à Fulda en 1850. A perfectionné la télégraphie sans fil. Lauréat du prix Nobel (1909).

Brauwer [*brô-ou-èr*] ou **Brouwer** (Adrien) célèbre peintre hollandais, ami de Rubens, né à Haarlem, m. à Anvers (1608-1640). Perdu par la débauche, il mourut à l'hôpital. Il a laissé des tableaux (scènes de cabaret) d'un admirable réalisme.

Braux, comm. des Ardennes, arr. et à 9 kil. de Mézières, sur la Meuse ; 3.100 h. Ch. de f. E. Quincaillerie.

brava ! interj. (fém. ital. de *bravo*). Terme dont on se sert pour applaudir une femme.

bravache n. m. (ital. *bravaccio*). Faux brave Adjectiv. : *air, mine bravache.*

bravacherie [*ri*] n. f. Manière d'être d'un bravache. (Vx.)

bravade n. f. (ital. *bravata*). Action ou parole de défi, de forfanterie.

Bravais (Auguste), savant physicien français, né à Annonay, m. à Versailles (1811-1863). Membre de l'Académie des sciences (1854).

brave adj. (ital. *bravo*). Vaillant, courageux : *homme brave.* Paré, en toilette : *se faire brave.* (Vx.) Placé avant le nom, signif. Honnête, bon : *brave homme.* S'emploie aussi, familièrement, avec une personne de rang inférieur : *approchez, mon brave homme* ou *mon brave.* N. m. Homme courageux, vaillant. *Hist. Le Brave des braves,* Crillon, Ney. *Fam. Brave à trois poils,* se dit par allusion à la forme des moustaches des raffinés d'honneur sous Henri III. ANT. **Lâche, poltron.**

bravement [*man*] adv. D'une manière brave.

braver [*vé*] v. a. (de *brave*). Affronter : *braver l'ennemi, la faim, la mort.* Tenir tête à, avec insolence : *un fils qui brave son père.* Offenser : *braver l'honnêteté.* Ne subir aucune atteinte de : *beauté qui brave les années.*

bravette [*vè-te*] n. f. *Archit.* Syn. de TORE CORROMPU.

Bravi (*les*), tableau de Meissonier (1855). Deux


Les Bravi.

spadassins sont aux aguets : figures spirituelles, peintes avec largeur, malgré leurs proportions réduites.

bravissimo [*vis-si-mo*] interj. (mot ital. superlatif de *bravo*). Cri par lequel on exprime une très vive approbation.

bravo ! interj. (mot ital.). Très bien ! N. m. Approbation, applaudissement : *redoubler les bravos.*

bravo n. m. (m. ital.). Assassin à gages ; spadassin. Pl. des *bravi.*

Bravo (*le*), opéra en trois actes et quatre tableaux, paroles d'Emile Blavet, musique de Salvayre (1877).

bravoure n. f. (rad. *brave*). Courage, vaillance : intrépidité : *la bravoure de Murat. Air de bravoure,* air brillant, qui fait valoir l'artiste. ANT. **Lâcheté, poltronnerie.**

Bray, ch.-l. de c. (Somme), arr. et à 18 kil. de Péronne ; 1.220 h. (en 1914). Particllement détruit pendant la Grande Guerre. Ch. de f. — Le cant. a 20 comm. et 8.160 h.

Bray [*brè*] (PAYS DE), petit pays, en Picardie et en Normandie (hab. *Brayants, Braytois* ou *Brayons*). Pays d'élevage, bœufs, chevaux.

Bray-Dunes, comm. du Nord, arr. et à 13 kil. de Dunkerque ; 1.800 h. Ch. de f. Bains de mer.

braye [*brè*] n. f. Terre grasse, qu'on emploie comme corroi et dont on enduit les bassins, les étangs.

brayer [*brè-ié*] n. m. (de *braie*). Bandage servant à contenir les hernies. (Vx). Bande de gros cuir, soutenant le battant d'une cloche. Bretelle de cuir, terminée par un étui, qui soutient la hampe d'un drapeau. Cordage pour élever les moellons et le mortier.

brayer [*brè-ié*] v. a. (Se conj. comme *balayer.*) Enduire de brai ou de braye : *brayer un navire.*

brayette [*bra-iè-te*] n. f. V BRAGUETTE.

brayon [*brè-ion*] n. m. Piège pour les bêtes puantes.

Brayon, onne, [*brè-ion, o-ne*], habitant ou originaire du pays de Bray (Seine-Inférieure) : *les Brayons.* Adjectiv. : *coutume brayonne.*

Bray-sur-Seine, ch.-l. de c. (Seine-et-Marne), arr. et à 18 kil. de Provins ; 1.430 h. — Le cant. a 24 comm. et 9.770 h.

Brazey-en-Plaine, comm. de la Côte-d'Or, arr. et à 38 kil. de Beaune ; 1.620 h. Ch. de f. P.-L.-M.

Brazier [*zi-é*] (Nicolas), chansonnier, vaudevilliste français, né à Paris, m. à Passy (1783-1838) ; auteur d'une *Chronique des petits théâtres de Paris.*


de Brazza.

Brazza (Pierre SAVORGNAN **de**), marin et colonisateur français, né à Rome, m. à Dakar (1852-1905). Il a acquis pacifiquement, au nom de la France, une partie du Congo.

Brazzaville, anc. **Ncouna,** v. du Congo français, sur le lac Stanley-Pool, formé par le Congo.

Bréa (Jean-Baptiste), général français, né à Menton en 1790, assassiné à la barrière de Fontainebleau par les insurgés parisiens de juin 1848.

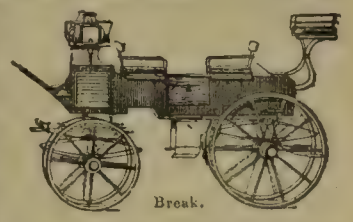
Break.

break [*brèk*] n. m. (m. angl.). Voiture à quatre roues, avec un siège élevé sur le devant et dont le derrière est occupé par des bancs longitudinaux. (On distingue le *break-phaëton* et le *break omnibus,* qui diffèrent entre eux par les dimensions et le nombre de places d'arrière.)


Bréal.

Bréal (Michel), savant philologue français, né à Landau (Bavière), m. à Paris (1832-1915). Membre de l'Académie des inscriptions en 1875. Fondateur de l'école linguistique française (*Dictionnaire étymologique latin. Essai de sémantique,* etc.).

Bréal-sous-Montfort, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 12 kil. de Montfort ; 2.130 h.

bréant n. m. *Ornith.* V. BRUANT.

Brébeuf (Georges **de**), poète français, né à Torigni (Manche), m. près de Caen (1617-1661) ; auteur d'une traduction de la *Pharsale.* Boileau a dit de lui :

Malgré son fatras obscur,
Souvent Brébeuf étincelle.

Brébières, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 20 kil. d'Arras ; 1.820 h. Ch. de f. N. Sucrerie.

brebiette [*bi-è-te*] n. f. Petite brebis.

brebis [*bi*] n. f. (bas lat. *berbix*). Femelle du mouton : *la brebis nous donne son lait, sa chair et sa laine.* *Fig.* Femme très douce. Jeune fille innocente. Chrétien sous la conduite de son pasteur. *Brebis du Bon Dieu,* personne inoffensive qui supporte tout sans se plaindre ni se défendre. *Brebis galeuse,* personne dont la société et l'exemple sont dangereux. *Repas de brebis,* repas où l'on mange sans boire. PROV. : **A brebis tondue Dieu mesure le vent,** nos épreuves sont proportionnées à notre faiblesse. **Brebis comptées, le loup les mange,** les précautions les plus minutieuses ne garantissent pas du mal ; et aussi : trop de précautions nuit. **Brebis qui bêle perd sa goulée,** celui qui parle beaucoup, perd le temps d'agir. **Qui se fait brebis, le loup le mange,** celui qui a trop de bonté encourage les méchants à lui nuire.

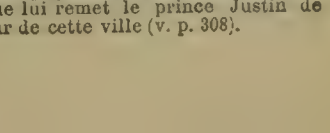
Brebis.

Brecé, comm. de la Mayenne, arr. et à 19 kil. de Mayenne ; 1.790 h. Ch. de f.

Brécey [*sé*], ch.-l. de c. (Manche), arr. et à 17 kil. d'Avranches ; 2.280 h. Ch. de f. — Le cant. a 16 comm. et 8.880 h.

Brech, comm. du Morbihan, arr. et à 45 kil. de Lorient, près du Loch ; 2.370 h. En 1364, victoire de Jean de Montfort sur Charles de Blois.

brèche n. f. (anc. allem. *brecha*). Ouverture faite à un mur, un rempart, une haie. Brisure qui se trouve au tranchant d'une lame. *Fig.* Tort, dommage : *c'est une brèche à l'honneur. Faire une brèche,* entamer : *faire une brèche à un pâté. Etre toujours sur la brèche,* être en lutte constante, en activité soutenue. *Mourir sur la brèche,* en combattant. *Battre en brèche,* attaquer à coups de canon, et, *au fig.,* attaquer vivement une personne ou une chose : *battre en brèche un principe. Géol.* Roche formée de fragments réunis par un ciment naturel.

brèche-dent adj. et n. Qui a perdu une ou plusieurs dents de devant. Pl. des *brèche-dents.*

Brèche de Roland, gorge des Hautes-Pyrénées, que, suivant une tradition, le paladin Roland aurait ouverte d'un seul coup de son épée. Elle est pratiquée dans la crête des rochers qui forment l'enceinte du cirque de Gavarnie.

bréchet [*chè*] n. m. Le sternum, chez les oiseaux.

Brecht, comm. de Belgique (prov. et arr. d'Anvers) ; 3.600 h.

brécin ou **bressin** [*bré-sin*] n. m. Cordage qui sert à hisser une vergue.

Brecon ou **Brecknock,** comté d'Angleterre (Galles) ; 58.000 h. Ch.-l. *Brecknock ;* 6.000 h.

bréda n. Race de gallinacés d'origine hollandaise, très estimée : *la bréda est une excellente pondeuse.*

Bréda, v. de Hollande (Brabant-Septentrional), sur la Mark, affl. de la Meuse ; 31.000 h. La ville fut prise par Spinola, général génois au service de l'Espagne, en 1625, et par les Français en 1793 et 1794. En 1566, les Gueux présentèrent à Marguerite de Parme, gouvernante des Pays-Bas, les revendications réunies dans les *Compromis de Bréda.* En 1667, traité entre la France et l'Angleterre pour la restitution de leurs conquêtes réciproques en Amérique.

Bréda (*la Reddition de*) ou *les Lances,* tableau de Vélasquez (Madrid), un des chefs-d'œuvre du maître. Il représente le marquis Ambrosio Spinola, général génois au service de l'Espagne, recevant, en présence des troupes espagnoles et hollandaises, les clefs de la ville que lui remet le prince Justin de Nassau, gouverneur de cette ville (v. p. 308).

Brederode (Hendrick VAN), patriote hollandais (1532-1568), un des promoteurs de l'insurrection des Gueux.

brèdes ou **brettes** [*brè-te*] n. f. pl. A la Réunion, aux Antilles, etc., plantes herbacées, qu'on mange cuites comme en Europe les épinards. S. une *brède* ou *brette*.

bredi-breda (onomat.) loc. adv. Trop vite et en brouillant : *raconter, faire une chose bredi-breda.* (Peu us.)

bredindin n. m. *Mar.* Palan pour monter de la cale, ou pour y descendre des fardeaux peu lourds.

brédir v. a. Assembler deux pièces de cuir avec des lanières au lieu de fil.

brédissure [*di-su-re*] n. f. *Pathol.* Impossibilité d'écarter les mâchoires, par adhérence des gencives avec les joues.

bredouillage [*dou ll* mll.] ou **bredouillement** [*dou, ll* mll., *e-man*] n. m. Action de bredouiller. Paroles prononcées en bredouillant.

bredouille [*dou, ll* mll., *e*] n. f. Au trictrac, marque qui indique que l'on a gagné sans que l'adversaire ait pris un point. Désappointement d'un chasseur qui n'a rien tué : *connaître la bredouille.* Echec dans ce qu'on entreprend. Adjectiv. : *revenir bredouille.*

bredouiller [*dou, ll* mll., *é*] v. n. Parler d'une manière précipitée et peu distincte. Activ. : *bredouiller des excuses.*

bredouilleur, euse [*dou, ll* mll., *eur, eu-ze*] adj. et n. Qui bredouille.

Brée, comm. de Belgique (Limbourg, arr. de Maeseyck) ; 3.300 h.

Breedene, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale) ; 3.650 h.

Breendonck, comm. de Belgique (Anvers, arr. de Malines) ; 2.220 h.

bref [*bréf*], **ève** adj. (lat. *brevis*). De petite taille : *Pépin le Bref.* (Vx.) Court, concis, laconique, succinct, de peu de durée : *discours bref.* Brusque, impératif : *ton bref ; parole brève.* Qui se prononce rapidement ou sourdement : *voyelle brève ; o est bref dans* docile *et long dans* apôtre. (V. BRÈVE.) *Bref* adv. Enfin, en un mot : *bref, je ne veux pas.* ANT. **Long, prolixe.**

bref [*brèf*] n. m. Lettre pastorale du pape, ayant un caractère privé. Calendrier ecclésiastique, indiquant l'office de chaque jour pour chaque diocèse. *Mar.* Lettre d'autorisation : *un bref de congé.*

— ENCYCL. Le bref, moins important et plus court que la bulle, est rédigé en latin ; il est écrit sur papier, en italique, et scellé de cire rouge. On distingue les brefs apostoliques, qui émanent directement du pape, et ceux qui émanent de la Pénitencerie.

Brégenz, v. d'Autriche (Vorarlberg), sur un golfe du lac de Constance ; 6.800 h. Fabrication de toiles ; lignite.

brégin n. m. Cépage noir, cultivé dans le Jura.

brégin ou **bréguin** n. m. Filet pour la pêche de l'esturgeon.

bregma [*brègh*] n. m. *Anat.* Région occupée au sommet du crâne par la grande fontanelle.

bregmatique [*brègh-ma*] adj. Qui a rapport au bregma.

Bréguet [*ghè*] (Abraham-Louis), horloger français, né à Neuchâtel (Suisse), m. à Paris (1747-1823) ; inventeur d'instruments pour la physique et l'astronomie. Membre de l'Académie des sciences (1816). — Son petit-fils, Louis, né et m. à Paris (1803-1883), fut aussi un horloger et un physicien distingué.


A.-L. Bréguet.

bréhaigne [*è-gne*] adj. f. Stérile : *femme bréhaigne.* (Vx.) Se dit encore des femelles des animaux domestiques. Se dit aussi des jments dont les maxillaires portent des crochets et qui sont en général infécondes.

Bréhal, ch.-l. de c. (Manche), arr. et à 19 kil. de Coutances ; 1.290 h. Ch. de f. Bains de mer (plage de sable). — Le cant. a 16 comm. et 9.220 h.

Bréhand, comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 22 kil. de Saint-Brieuc ; 1.830 h. Ch. de f.

Brehan-Loudéac, comm. du Morbihan, arr. et à 30 kil. de Ploërmel, entre le Lié et l'Oust ; 2.600 h.

Bréhat [*bré-a*], île rocheuse de la côte de Bretagne (Côtes-du-Nord) ; 1.060 h. (*Bréhatins* ou *Bréhatais*). Pêche. Bains de mer.

Bréhat (Alfred GUÉZENNEC, dit **de**), romancier français, né dans l'île de Bréhat (Côtes-du-Nord), m. à Paris (1826-1866) ; auteur de *Bras d'acier*, des *Chauffeurs indiens*, etc.

breher [*bré-é*] v. a. Syn. de BROCHER (en parlant des clous que le maréchal enfonce dans la corne du sabot du cheval).

Brehm [*brèm'*] (Christian-Louis), ornithologiste allemand, né près de Gotha, m. près de Neustadt (1787-1864) ; auteur des *Merveilles de la nature ;* — Son fils, ALFRED-EDMOND, né à Renthendorf, m. à Neustadt (1829-1884), voyageur et naturaliste. Il a publié la *Vie des animaux illustrée.*

Breil [*brè, l* mll.], ch.-l. de c. (Alpes-Maritimes), arr. et à 33 kil. de Nice, sur la Roya ; 2.650 h. — Le cant. a 3 comm. et 4.810 h.

Breil-sur-Mérize (**Le**), comm. de la Sarthe, arr. et à 24 kil. du Mans ; 1.360 h. Toiles.

Breitenfeld, bourg d'Allemagne (Saxe) ; 210 h. Défaite de Tilly par Gustave-Adolphe, en 1631.

Breithorn (en allem. *Large Corne*), nom de plusieurs sommets des Alpes Bernoises et d'une cime du massif du mont Rose (4.171 m.).

breitschwanz n. m. (m. allem. sign. *large queue*). Fourrure d'agneau caracul mort-né. V. FOURRURE.

Brekelenkam (Quirin Gerritsz **van**), peintre de genre hollandais, né à Zwammerdam vers 1620, m. à Leyde en 1665. Il a peint des scènes d'intérieur et de vie familiale bourgeoise.

brélage n. m. Assemblage des poutrelles d'un tablier de pont provisoire sur les corps de support.

brelan n. m. (anc. allem. *bretlenc*). Jeu de cartes, dans lequel chaque joueur a trois cartes. (La marche du jeu est la même que celle de la *bouillotte*, qui se substitua au brelan à la fin du XVIIIe siècle.) Réunion de trois cartes semblables : *brelan d'as.* Tripot : *tenir brelan chez soi.*

brelander [*dé*] v. n. Hanter les brelans.

brelandier [*di-é*], **ère** n. et adj. Personne qui tient un brelan ou qui brelande.

brelandinier [*ni-é*], **ère** n. Marchand qui a un petit éventaire sous les portes cochères. (Vx.)

brêle n. f. Sorte de martingale, qu'on applique aux bœufs et aux vaches pour les mettre dans l'impossibilité de lever la tête et de manger les jeunes pousses des arbres.

brelée [*lé*] n. f. Fourrages d'hiver pour les moutons.

Brélevenez, comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 1 kil. de Lannion ; 1.640 h.

brelique-breloque loc. adv. (onomatopée). *Fam.* Sans ordre, avec confusion.

brellage [*brè-la-je*] n. m. Action de breller.

brelle [*brè-le*] n. f. Chacun des quatre radeaux de bois à flotter qui forment un train.

breller [*brè-lé*] v. a. Fixer, au moyen de cordages, les madriers et les poutrelles.

breloque n. f. Bijou de peu de valeur. (Se dit de petits bijoux qu'on attache à une chaîne de

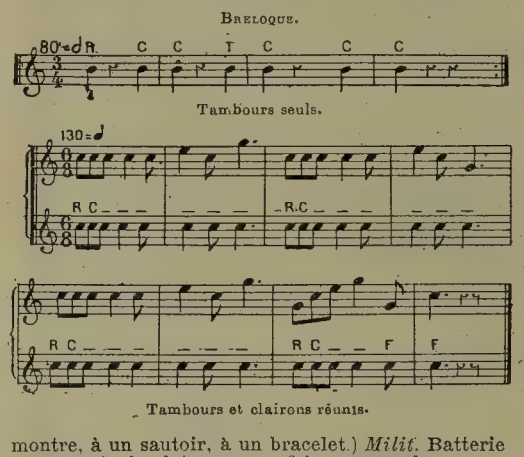

montre, à un sautoir, à un bracelet.) *Milit.* Batterie et sonnerie de clairons pour faire rompre les rangs. (Dans ce sens, on dit aussi BERLOQUE.) *Fig.* et *fam. Battre la breloque,* divaguer.

Breloux [*lou*], comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 12 kil. de Niort, près de la Sèvre Niortaise ; 2.180 h.

breluche n. f. Droguet de fil et de laine.


Brème.

brème n. f. (bas lat. *brama*). Poisson d'eau douce, plus large et plus plat que la carpe, et dont la chair est peu estimée. (On dit aussi BRAINE et BORDELIÈRE.)

— ENCYCL. Le genre est représenté en France par la *brème commune,* qui vit dans les eaux courantes et dormantes ; elle atteint cinquante centimètres de long. On la pêche comme la carpe, avec une ligne fine, mais solide, en prenant comme appâts le blé, le ver de terreau, l'asticot.


Armoiries de Brême.

brême n. f. *Arg.* Carte à jouer. *Maquiller les brêmes,* truquer un jeu de cartes.

Brême, une des trois villes libres de l'Allemagne du Nord, sur le Weser : 260.000 h. (*Brémois*). Navigation fluviale très active. Capit. de l'Etat de Brême, qui a 300.000 h.

Bremer (Frederika), romancière suédoise, née à Tuorla (Finlande) (1801-1865). Elle a donné de minutieuses et fraîches peintures de la vie de famille (*Tableaux de la vie quotidienne*).

Bremerhaven [*brè-mèr-ha-fèn'*], v. d'Allemagne, à l'embouchure du Weser ; 20.000 h. C'est une dépendance et l'avant-port de Brême.

Bremgarten, com. de Suisse (cant. d'Argovie), sur la Reuss ; 2.200 h. Filature de coton.

Brémontier [*ti-é*] (Nicolas-Thomas), ingénieur français, né à Quevilly, près de Rouen, m. à Paris (1738-1809). On lui doit l'idée de fixer, à l'aide de semis de pins, les dunes de la Gascogne, qui menaçaient d'ensevelir dans leur marche des villages entiers.


Brémontier.

Brémule, appelé à tort *Brenneville,* lieu situé dans le dép. de l'Eure, où Louis le Gros fut défait (1119) par Henri Ier d'Angleterre.

brenade n. f. Mélange de son et d'herbes hachées, qu'on donne aux volailles.

Brendan ou **Brandan** (saint), né en Irlande en 484, m. en 578, fonda plusieurs couvents dans sa patrie, et alla, suivant la légende, chercher une retraite jusqu'aux Canaries. Il existe une relation rimée de ses voyages (XIIIe s.). Fête le 16 mai.

brenèche n. f. Poiré nouveau et encore doux.

brenée [*né*] n. f. *Econ dom.* V. BRENADE.

Brenet (Nicolas-Guy), peintre français, n. et m. à Paris (1728-1792).

Brenets [*né*] (**Les**), village suisse du cant. de Neuchâtel, sur les bords du *lac des Brenets* ou *de Chaillexon,* formé par le Doubs, en aval et non loin de la cascade dite *Saut du Doubs ;* 1.400 h.

breneux, euse [*neû, eu-ze*] adj. et n. (rad. *bren,* anc. forme de *bran*). *Pop.* Souillé d'excréments.

brenn [*brèn'*] n. m. Mot gaulois, qui signifie *chef* et que les Romains paraissent avoir pris pour un nom propre, dont ils ont fait Brennus. (V. BRENNUS.)

Brenne (la), pays marécageux, entre la Touraine et le Berry, autour de Châtillon-sur-Indre. (Hab. *Brennous.*)

Brenner [*brè-nèr'*] (COL DU), col des Alpes centrales, au pied de la montagne du même nom. Il fait communiquer le Tyrol septentrional et le Tyrol méridional (2.027 m. d'alt.).

Brenner (Ernest), homme d'Etat suisse, né à Bâle en 1856. Il a présidé la Confédération en 1901 et 1908.

Brenneville. V. BRÉMULE.

Brennus [*brèn-nuss*] ou mieux **Brenn.** Ce nom, qui veut sans doute dire *chef,* a été donné spécialement par les Romains au chef gaulois qui prit et pilla Rome en 390 av. J.-C. Les traditions romaines racontaient que tous les habitants avaient pris la fuite, excepté 80 sénateurs, qui attendirent la mort sur leurs chaises curules, et la jeunesse patricienne, qui se réfugia dans le Capitole. Les Gaulois mirent le siège devant la forteresse, dont les défenseurs, qui tinrent sept mois, livrés à toutes les horreurs de la famine, demandèrent enfin à capituler. Brennus consentit à lever le siège, moyennant 1.000 livres pesant d'or. Pendant qu'on pesait la somme, une contestation s'éleva, et les Romains reprochèrent aux vainqueurs de faire usage de faux poids. C'est alors que Brennus, jetant sa lourde épée dans la balance, aurait prononcé le mot célèbre, devenu proverbial : *Væ victis !* « Malheur aux vaincus ! ». On fait à cet abus de la force de nombreuses allusions.

Brénod [*no*], ch.-l. de c. (Ain), arr. et à 27 kil. de Nantua, sur l'Albarine, affl. de l'Ain ; 800 h. — Le cant. a 12 comm. et 5.600 h.

Brenta [*brin*] (la), riv. d'Italie, qui prend sa source dans le Tyrol, arrose Bassano et a son embouchure dans l'Adriatique, près de Venise ; cours 170 kil.

Brentano [*brin*] (Clémens), poète allemand, un des chefs du romantisme, né à Francfort-sur-le-Mein, m. à Aschaffenbourg (1778-1842), frère de Bettina d'Arnim, l'amie de Gœthe. Converti au catholicisme, il était de ceux qui voulaient régénérer la poésie allemande en l'imprégnant de la foi religieuse du moyen âge.

brenthe [*brin-te*] n. m. Genre d'insectes coléoptères rynchophores, type d'une famille dite des *brenthidés,* et qui habitent les régions tropicales de l'Asie et de l'Amérique : *les brenthes ont un corps très allongé et vivent dans les bois décomposés.*

Brenz (Jean), théologien allemand, disciple de Luther et chef de la secte des ubiquistes, né à Weil (Souabe), m. à Stuttgart (1499-1570).

brequin [*kin*] n. m. Mèche du vilebrequin.

Bréra (la) ou **Palais des sciences, lettres et arts,** riche Musée à Milan, renfermant une belle galerie de peinture, des collections archéologiques, un cabinet de médailles, une importante bibliothèque et un observatoire.

Breschet (Gilbert), médecin français, né à Clermont-Ferrand, m. à Paris (1784-1845). Membre de l'Académie des sciences (1816). Il a publié des travaux remarquables sur l'ouïe, le système nerveux, etc.

Brescia [ital. *brè-chi-a*] v. d'Italie, ch.-l. de prov., dans la Lombardie, sur la Mella ; 71.000 h. (*Brescians*). Patrie d'Arnaud de Brescia, de Tartaglia, de Mazzuchelli. Cette ville fut prise par les Français en 1509 et en 1512 ; c'est à ce dernier siège que Bayard fut blessé. Les Autrichiens y furent battus par Lecourbe (1799) et par Eugène de Beauharnais (1813).

brésil [*zil'*] n. m. Bois rouge de teinture, fourni par diverses césalpinies. (On dit aussi BOIS DE BRÉSIL.)

Brésil [*zil'*], le plus vaste des Etats de l'Amérique du Sud, presque dix-sept fois plus grand que la France. Superf. 8.550.000 kil carr. ; pop. 30 millions d'h. (*Brésiliens*). Cap. *Rio de Janeiro.* Pays montagneux dans sa partie sud-orientale, où de hautes chaînes longent la côte de l'Atlantique (Etats de Bahia, Minas Geraes, São-Paulo), mais formé dans le Nord par l'immense plaine boisée, où courent le majestueux Amazone et ses affluents : le Madeira, le Tapajoz, le Xingu. La principale production du pays est le café. La partie montagneuse du Brésil pratique l'agriculture, et l'élevage y est très prospère ainsi que l'industrie laitière. Dans le Nord, exploitation forestière (bois précieux, plantes médicinales et tinctoriales). Exportation très importante de tabac, sucre, coton, riz. Les exploitations minières y sont devenues importantes ; on y trouve l'or, le cuivre, le fer, etc. La zone des forêts vierges amazoniennes est habitée par des tribus indiennes.


Armoiries du Brésil.

Le Brésil, reconnu par Americ Vespuce, fut découvert par Pedro Cabral en 1500. Le pays reçut son nom du bois de teinture appelé ainsi au moyen âge et dont l'abondance frappa les premiers explorateurs. La possession du Brésil, longtemps disputée entre les Espagnols et les Portugais, ne fut définitivement attribuée à ces derniers qu'en 1750. La colonisation, commencée dès le XVIe siècle (fondation de Bahia en 1549, de Rio de Janeiro en 1567), se développa dans la deuxième moitié du XVIIe siècle et au XVIIIe siècle, où la découverte des mines attira les colons vers le Sud ; la capitale, établie d'abord à Bahia, fut alors transférée à Rio de Janeiro (1763).

En 1822, le régent dom Pedro de Bragance, fils du roi de Portugal, proclama l'indépendance du Brésil et prit le titre d'empereur. Il abdiqua, en 1831, en faveur de son fils, dom Pedro II, qui régna jusqu'en 1889. A cette date, une révolution pacifique établit la République et constitua les Etats unis du Brésil. Les premières années de la République furent tumultueuses, mais le régime s'est stabilisé, grâce à l'énergie des derniers présidents : Campos Salles, Rodriguez Alves, Affonso Penna. Pendant la Grande Guerre, le Brésil a pris parti pour les Alliés contre l'Allemagne.



Brésillet : a, fleur

Brésilien, enne [*zi-li-in, è-ne*], habitant ou originaire du Brésil : *les Brésiliens.* Adjectiv. : *les forêts brésiliennes.*

brésiline n. f. Matière colorante du bois de Brésil.

brésiller [*zi, ll* mll., *é*] v. a. Rompre par petits morceaux. Teindre avec du brésil. V. n. Tomber en poudre, par l'effet de la sécheresse.

brésillet [*zi, ll* mll., *è*] n. m. Genre de légumineuses renfermant des arbres, des arbustes, des plantes herbacées, répandues dans les régions chaudes ou tempérées du globe.

Breslau [*brès-lô*], v. de Prusse, capit. de la Silésie, sur l'Oder ; 515.000 h. Les Français s'en emparèrent en 1807. Industrie et commerce très actifs : pianos, filatures, fabrication de draps, etc.

Breslau (Louise), femme peintre et pastelliste allemande, née à Munich en 1856 ; elle a étudié à Zurich et à Paris et s'est fait remarquer par ses scènes de mœurs d'une touche hardie.

Bresle [*brê-le*] (la), fl. côtier, qui a sa source dans le dép. de l'Oise, sépare le dép. de la Somme de celui de la Seine-Inférieure et se jette dans la Manche ; cours 72 kil.

Bresles, comm. de l'Oise, arr. et à 13 kil. de Beauvais ; 2.077 h. Ch. de f. N.

breslingue [*brès, ghe*] n. f. Variété de fraisier à gros fruits blancs.

bresolles [*zo-le*] n. f. pl. (ital. *braciuola*). Rouelles de veau amincies et mises en ragoût.

bressan n. m. Nom vulgaire du canard sauvage.



Bressant.

Bressan, e [*brè-san, a-ne*], habitant ou originaire de la Bresse : *les Bressans.* Adjectiv. : *race bressane.* V. BRESSE.

bressant [*brè-san*] n. f. Genre de coiffure, de coupe de cheveux, mise à la mode par l'acteur Bressant : *une bressant.* (On dit aussi COIFFURE À LA BRESSANT.)

Bressant (Jean-Baptiste), acteur français, né à Chalon-sur-Saône, m. à Nemours (1815-1886) ; son extérieur séduisant, sa voix charmante, son jeu mesuré, son débit juste et naturel firent de lui le type accompli de l'amoureux.

Bresse, anc. pays de France, qui avait pour capit. *Bourg ;* annexé en 1601. (Hab. *Bressans.*) La Bresse comprenait la *Bresse bressane* (c'était le pays de Bourg) ; la *Bresse louhannaise,* autour de Louhans, et la *Bresse chalonnaise,* aux environs de Chalon-sur-Saône. *Race de Bresse* ou *race bressane,* race de gallinacés très estimés pour la qualité de leur chair. (Les poules de Bresse sont bonnes pondeuses et conviennent bien à la ferme. On estime également les races bressanes de porcs, de bœufs.)

Bresse (La), c. des Vosges, arr. et à 33 kil. de Remiremont ; 5.080 h. Filatures et tissage.

Bressoux [*brè-sou*], v. de Belgique (prov. et arr. de Liége) ; 8.900 h.

Bressuire, ch.-l. d'arr. (Deux-Sèvres), à 70 kil. de Niort ; 5.270 h. (*Bressuirais*). Ch. de f. Et. Commerce de bestiaux. Les Vendéens y furent vaincus en 1792. — L'arr. a 6 cant. 91 comm., 87.130 h. ; le cant. a 13 com., 71.260 h.



Armes de Bressuire.

Brest [*brèst'*], ch.-l. d'arr. du Finistère, place forte, port militaire, sur une rade immense et dans laquelle on ne pénètre que par un étroit goulet ; l'Ecole navale est sur un vaisseau mouillé en rade, le *Duguay-Trouin.* Ch. de f. Et., à 80 kil. de Quimper et à 594 kil. de Paris ; 73.960 h. (*Brestois*). Construction navale. — L'arr. a 12 cant., 84 comm. et 265.000 h ; le 1er cant. a 1 comm. et 33.830 h. ; le 2e cant., 6 comm. et 58.250 h. ; le 3e cant., 2 comm. et 38.320 h.

Brest-Litovsk, v. de Pologne, sur le Bug ; 24.000 h. Grand centre de convergence pour les chemins de fer. Les environs de Brest-Litovsk ont été le théâtre, en 1915, de combats entre Allemands et Russes, et, en 1920, entre Russes et Polonais. C'est à Brest-Litovsk qu'ont été signés deux traités de paix en 1918 : la honteuse paix entre l'Allemagne et la Russie bolcheviste et, un peu plus tard, la paix entre l'Allemagne et l'Ukraine.



Armes de Brest.

Bretagne, pays et anc. prov. de France, qui forma longtemps un duché indépendant ; réuni à la couronne sous Charles VIII (1491) par le mariage de ce prince avec Anne de Bretagne, il ne fut définitivement annexé que sous François Ier (1532) ; capit. *Rennes ;* a formé les dép. de : *Finistère, Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine, Morbihan, Loire-Inférieure.* (Hab. *Bretons*). La Bretagne, péninsule de schistes et de granit, baignée de trois côtés par la mer, extrêmement découpée au nord et à l'ouest, tire ses principales ressources de la pêche et de la vie maritime.



Armes de Bretagne.

Bretagne (Grande-). V. GRANDE-BRETAGNE.

Bretagne (Nouvelle-). V. NOUVELLE-BRETAGNE.

brétailler [*ta. ll* mll., *é*] v. n. (de *brette*). Tirer l'épée à tout propos. Fréquenter les salles d'armes.

brétailleur [*ta, ll* mll.] n. m. Qui brétaille.

bretauder [*tô-dé*] v. a. Tondre inégalement un animal. Lui couper les oreilles, le châtrer.

bretèche ou **bretesse** [*tè-se*] n. f. Dans l'architecture militaire du moyen âge (v. CHÂTEAU FORT), ouvrage avancé qui en renforçait un autre, que ce fût une chemise crénelée en maçonnerie, une construction en bois, ou une terrasse. Nasal mobile que portaient certains bassinets, et qui ornait le nez en l'habillant.


Bassinet à bretèche (1360).

Bréteil, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 14 kil. de Montfort ; 1.240 h.

bretelle [*tè-le*] n. f. Courroie pour porter un fardeau, un fusil. Tissu de fil, de soie, etc., pour soutenir le pantalon.

bretellerie [*tè-le-rî*] n. f. Fabrication, fabrique ou commerce de bretelles, jarretières, etc.

bretellière [*tè-li-è-re*] n. f. Filet légèrement lesté et à plis.

Bretenoux [*nou*], ch.-l. de c. (Lot), arr. et à 51 kil. de Figeac, sur la Cère ; 930 h. Ch. de f. Orl. — Le cant. a 16 comm. et 9.840 h.

bretesse [*tè-se*] n. f. Syn. de BRETÈCHE.

bretessé [*tè-sé*], **e** ou **bretéché, e** adj. *Blas.* Se dit des pièces honorables qui portent des créneaux (ou *bretèches*) de chaque côté (les créneaux se faisant face). [V. la planche BLASON.]

Breteuil, ch.-l. de c. (Eure), arr. et à 28 kil. d'Evreux ; 2.480 h. (*Bretoliens*). Quincaillerie, forges. Ch. de f. Etat. — Le cant. a 14 comm. et 8.560 h.

Breteuil, ch.-l. de c. (Oise), arr. et à 33 kil. de Clermont, aux sources de la Noye ; 2.840 h. Ch. de f. N. Lainages, bonneterie. — Le cant. a 23 comm. et 10.440 h.

Breteuil (baron Louis-Auguste LE TONNELIER **de**), diplomate français, né à Azay-le-Ferron (Indre), m. à Paris (1730-1807) ; ministre de la maison du roi sous Louis XVI (de 1783 à 1788). Son ministère fut marqué par un libéralisme éclairé.

Brethon (**Le**), comm. de l'Allier, arr. et à 34 kil. de Montluçon ; 1.200 h.

Bretignolles, comm. de la Vendée, arr. et à 19 kil. des Sables d'Olonne ; 1.230 h. Pêche.

Brétigny, hameau près de Chartres, où fut conclu avec les Anglais le traité humiliant par lequel Jean le Bon recouvrait sa liberté en cédant le sud-ouest de la France et en s'engageant à payer 3 millions d'écus d'or de rançon (1360).

Brétigny-sur-Orge, comm. de Seine-et-Oise, arr. et a 16 kil. de Corbeil ; 1.330 h. Ch. de f. Orl.

Breton, onne [*o-ne*], habitant ou originaire de la Bretagne : *les Bretons.* Adjectiv. : *costume breton. Race bretonne,* variété de bovidés sobres et rustiques, originaires de la Bretagne. (Les vaches bretonnes, à robe blanche et noire, sont de petite taille, mais elles sont excellentes laitières.) *Race chevaline bretonne,* race de chevaux rustiques, comprenant plusieurs variétés très estimées : gros trait, trait léger (dit *postier*), et demi-sang (chevaux d'armes), ces derniers obtenus de croisement avec anglo-normands.

Breton (PERTUIS), passage entre le département de la Charente-Inférieure et l'île de Ré.

Breton (Luc-François), sculpteur français, né et m. à Besançon, où il exécuta presque tous ses travaux (1731-1800).

Breton (*Jules*-Adolphe), peintre français, né à Courrières (Pas-de-Calais), m. à Paris (1827-1906) ; auteur de remarquables scènes rustiques (*Retour des moissonneurs, les Glaneuses, la Bénédiction des blés*). Il s'est aussi distingué comme poète. — Son frère, EMILE-ADÉLARD, né et m. à Courrières (1831-1902), fut un paysagiste de mérite.


Jules Breton.

Breton de Los Herreros (don Manuel), auteur dramatique et poète espagnol, né à Quel, m. à Madrid (1796-1873) ; imitateur des pièces françaises, observateur fin et spirituel.

Bretoncelles, comm. de l'Orne, arr. et à 30 kil. de Mortagne ; 1.600 h. Ch. de f. Et.

bretonnant [*to-nan*], **e** adj. Se dit de la Bretagne et des Bretons qui ont conservé leur ancien langage, leurs mœurs primitives.

Bretonneau [*to-nô*] (Pierre), médecin français, né à Tours, m. à Passy (1778-1862) ; auteur de recherches intéressantes sur la fièvre typhoïde et la diphtérie.

Bretonneau (*hôpital*), hôpital fondé rue Carpeaux, à Paris en 1901, où l'on soigne les enfants au-dessous de quinze ans.

brette [*brè-te*] n. f. Vache bretonne, et par ext., vache laitière.

brette [*brè-te*] n. f. Epée longue et étroite. (Vx.).

bretté [*brè-té*], **e** adj. *Techn.* Denté.

bretteler [*brè-te-lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *je brettelle.*) Tailler avec un instrument dentelé : *bretteler une pierre.*

brettelure [*brè-te*] n. f. Nom donné aux hachures légères qu'on fait sur l'orfèvrerie.

bretter [*brè-té*] v. n. Faire le bretteur.

bretteur [*brè-teur*] n. m. (de *brette*). Spadassin, ferrailleur qui aime à se battre à l'épée ; duelliste.

Bretteville-sur-Laize, ch.-l. de c. (Calvados), arr. et à 30 kil. de Falaise : 1.840 h. Ch. de f. Tanneries. — Le cant. a 30 comm. et 9.750 h.

bretture [*brè-tu-re*] n. f. *Techn.* Syn. anc. de LAIE OU MARTEAU BRETTÉ.

bretzel [*brèt-zèl*] n. f. Pâtisserie allemande en forme de huit, dure, saupoudrée de sel et de cumin.

Breughel ou **Brueghel** (les), famille de peintres flamands célèbres : PIERRE **Breughel** *le Vieux*, né à Breughel, m. à Bruxelles (vers 1530-1600), surnommé *Breughel le Drôle*, à cause de la gaieté de ses scènes villageoises (*la Kermesse, les Aveugles*) ; — PIERRE **Breughel,** *le Jeune*, fils du précédent, né à Bruxelles, m. à Anvers (vers 1565-1637) ; son goût


Breughel (le Vieux).


Breughel (de Velours).

pour les scènes terribles lui fit donner le nom de *Breughel d'Enfer ;* — JEAN **Breughel,** frère du précédent, né à Bruxelles (vers 1570-1625), surnommé *Breughel de Velours*, à cause de la fraîcheur de son coloris (le *Paradis terrestre*).

breuil [*breu, l* mll.] n. m. (b. lat. *bragilum*). Taillis fermé de haies, servant de retraite au gibier.

Breuil (**Le**) comm. de l'Allier, arr. et à 9 kil. de Lapalisse ; 1.380 h. Ch. de f.

Breuil (**Le**), comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 32 kil. d'Autun ; 1.350 h. Houille.

breuvacher [*ché*] v. n. *Fam.* Perdre son temps au cabaret ; boire souvent, trop.

breuvage n. m. (du lat. *biberare*, fréquent. de *bibere*, boire). Boisson, liqueur à boire. *Art vétér.* Médicament liquide, qu'on administre aux animaux malades au moyen d'une seringue spéciale.

Bréval (Bertha-Agnès-Lisette SCHILLING, dite *Lucienne*), cantatrice dramatique, née à Berlin en 1869, fit ses études musicales au Conservatoire de Paris. Douée d'une belle voix de soprano, elle a fait à l'Opéra de remarquables créations, surtout dans le répertoire wagnérien.

brève n. f. Voyelle ou syllabe qui doit être prononcée rapidement : *l'iambe est composé d'une brève et d'une longue ; le dactyle d'une longue et de deux brèves.* Loc. fam. *Observer les longues et les brèves,* être fort cérémonieux ou très circonspect, ou très méticuleux. *Musiq.* Nom d'une figure de note dans l'ancienne musique, usitée encore dans le plain-chant : *la brève est formée d'un carré noir sans queue et, comme valeur, elle égale la ronde de notre système musical.* (La semi-brève est représentée par un losange.)

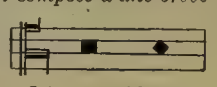
Brève et semi-brève.

brève n. f. Nom vulgaire des passereaux de la famille des pittidés : *les brèves, qui ressemblent aux pies, mais à queue très courte, vivent en Afrique, en Indochine et en Malaisie.*

Brèves (François SAVARY, comte **de**), diplomate français, m. à Paris (1560-1628) : ambassadeur à Constantinople de 1591 à 1606, habile négociateur.

brevet [*vè*] n. m. (rad. *bref*). Patente, diplôme délivré au nom d'un gouvernement : *brevet d'instituteur, de bachelier. Brevet d'état-major,* diplôme délivré après examen, en général à la sortie de l'Ecole de guerre, aux officiers qui ont fait preuve de connaissances étendues sur la tactique générale et le service d'état-major. Autref., acte émané du roi, mais sans être scellé ni enregistré. *Brevet d'invention,* celui que le gouvernement délivre à l'auteur d'une invention, d'une découverte, pour lui en assurer la propriété et l'exploitation exclusive pendant un certain nombre d'années, au plus quinze ans. *Fig.* Titre, qualité que l'on donne à quelqu'un : *décerner un brevet de menteur, de gourmand.*

— ENCYCL. *Dr.* Il existe en France, depuis 1901, un *Office national des brevets d'invention et des marques de fabrique*, appelé depuis *Office national de la propriété industrielle* et rattaché au Conservatoire des arts et métiers.

D'autre part, les conventions internationales de Paris (1883) et de Madrid (1891) protègent respectivement la propriété industrielle et l'enregistrement international des marques de fabrique ou de commerce.

La durée des brevets est de cinq, dix ou quinze années, au choix des inventeurs. Chaque brevet donne lieu au payement d'une taxe fixée ainsi qu'il suit : 500 francs pour un brevet de cinq ans ; 1.000 francs pour un brevet de dix ans ; 1.500 francs pour un brevet de quinze ans. Cette taxe doit être payée par annuité de 100 francs avant le commencement de chaque année, sous peine de déchéance.

Toute personne qui veut prendre un brevet remplit les formalités ci-après : elle doit d'abord, à Paris, verser une somme de 100 fr. 25 c. (timbre de quittance compris) chez le receveur central des finances de la Seine et, dans les départements, à la trésorerie générale ou chez les receveurs particuliers. Elle se rend ensuite au secrétariat général de la préfecture et dépose, avec le récépissé de la première annuité, une enveloppe cachetée renfermant une lettre *au ministre du commerce*, réclamant la délivrance d'un brevet d'invention, un *mémoire descriptif*, en double exemplaire, le ou les dessins exécutés, selon les règles du dessin linéaire, sans grattage ni surcharge, également en double exemplaire.

Les brevets dont la demande a été régulièrement formée sont délivrés sans garantie soit de la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit de la fidélité ou de l'exactitude de la description ; d'où la formule S. G. D. G. (*sans garantie du gouvernement*). Un arrêté du ministre, constatant la régularité de la demande, est délivré au demandeur et constitue le brevet d'invention.

Toute atteinte portée aux droit du breveté, soit par la fabrication de produits, soit par l'emploi de moyens faisant l'objet de son brevet, constitue le délit de contrefaçon, qui est puni d'une amende.

Dans le cas de récidive, il est prononcé, outre l'amende, un emprisonnement d'un mois à six mois. Il y a récidive lorsqu'il a été rendu contre le prévenu, dans les cinq années antérieures, une première condamnation pour un des délits prévus par la loi. Un emprisonnement d'un mois à six mois peut aussi être prononcé si le contrefacteur est un ouvrier ou un employé ayant travaillé dans les ateliers ou dans l'établissement du breveté, ou si le contrefacteur s'étant associé avec un ouvrier ou un employé du breveté, a eu connaissance par ce dernier des procédés décrits au brevet. Dans ce dernier cas, l'ouvrier ou l'employé peut être poursuivi comme complice.

Quiconque, dans des enseignes, annonces, prospectus, affiches, prend la qualité de breveté sans posséder un brevet, ou après l'expiration d'un brevet antérieur, ou qui mentionne sa qualité de breveté sans y ajouter les mots : *sans garanties du gouvernement*, est puni d'une amende. En cas de récidive, l'amende peut être portée au double.

— *Instr. publ.* Il y a deux brevets de l'enseignement primaire : 1° le brevet élémentaire ; 2° le brevet supérieur.

I. *Brevet élémentaire.* Tout candidat doit avoir au moins seize ans le 1er octobre de l'année durant laquelle il se présente. Des dispenses peuvent être accordées. La dispense est de droit pour les candidats pourvus du certificat d'études primaires supérieures. Les commissions d'examen siègent dans chaque chef-lieu de département, et tiennent deux sessions ordinaires par an, en juillet et en octobre. Tout candidat doit se faire inscrire au bureau de l'inspecteur d'académie quinze jours au moins avant l'examen, en déposant : 1° une demande d'inscription écrite et signée par lui ; 2° un extrait de naissance. L'examen comprend trois séries d'épreuves : 1re série, trois épreuves : *a*) une dictée avec des questions s'y rapportant ; *b*) un exercice de composition française, d'un genre très simple ; *c*) une question d'arithmétique et un problème ; 2e série, trois épreuves : *a*) une page d'écriture ; *b*) un exercice de dessin élémentaire ; *c*) exercices élémentaires de gymnastique pour les aspirants, travaux à l'aiguille pour les aspirantes ; 3e série (épreuves orales) : *a*) lecture expliquée ; *b*) questions d'arithmétique et de système métrique ; *c*) histoire de France, instruction civique et géographique ; *d*) solfège élémentaire ; *e*) notions élémentaires des sciences physiques et naturelles ; notions d'agriculture pour les aspirants seulement.

II. *Brevet supérieur.* Le candidat doit avoir dix-huit ans le 1er octobre de l'année durant laquelle il se présente, et justifier de la possession du brevet élémentaire. Des dispenses d'âge peuvent être accordées. Les commissions d'examen siègent généralement dans chaque chef-lieu de département et tiennent deux sessions ordinaires par an, en juillet et en octobre. Le candidat s'inscrit au bureau de l'inspecteur d'académie, quinze jours avant l'examen et dépose : 1° une demande d'inscription écrite et signée par lui ; 2° un extrait de naissance ; 3° un livret scolaire (facultatif). L'examen comprend des épreuves écrites (éliminatoires) et des épreuves orales : (1° épreuves écrites, quatre épreuves : *a*) une composition sur l'arithmétique et les sciences physiques et naturelles ; *b*) une composition française ; *c*) une composition en dessin ; *d*) une épreuve de langue vivante ; 2° épreuves orales au nombre de sept : *a*) question sur la morale et l'éducation ; *b*) langue française (lecture expliquée et histoire littéraire) ; *c*) histoire générale et histoire de France ; *d*) géographie ; *e*) arithmétique ; *f*) physique, chimie, histoire naturelle ; *g*) langue étrangère.

brevetabilité n. f. Qualité de ce qui peut recevoir un brevet.

brevetable adj. Susceptible de recevoir un brevet, d'être l'objet d'un brevet : *invention brevetable.*

breveter [*té*] v. a. (Prend un *è* ouvert devant une syllabe muette : *je brevète*). Munir d'un brevet : *on brevète les inventeurs, les produits. Officier breveté,* officier muni d'un brevet de l'Ecole de guerre.

bréviaire [*vi-è-re*] n. m. (du lat. *breviarium*, abrégé). Livre contenant les offices que doivent lire chaque jour ceux qui sont dans les ordres sacrés. L'office même : *dire son bréviaire. Fig.* Lecture habituelle : *le code est le bréviaire des gens de loi.*

— ENCYCL. Tout prêtre du clergé catholique est obligé, sous peine de faute grave, de dire chaque jour l'office du bréviaire reparti en sept Heures : Matines et Laudes, Prime, Tierce, Sexte, None, Vêpres, Complies. Matines et Laudes peuvent être anticipées dès la veille à la chute du jour. Chaque Heure contient une série de psaumes, accompagnés d'hymnes, de versets, de répons et d'oraisons. Les Matines renferment en outre des passages de l'Ecriture sainte, des extraits des Pères et des vies de saints appelées *légendes.* Le bréviaire en usage dans l'Eglise catholique est le bréviaire romain, publié en 1568 par Pie V, revu et corrigé par Clément VIII et Urbain V. Il a été adopté en France en 1840.

Bréviaire d'Alaric, recueil des lois promulguées en 506 par Alaric II, roi des Wisigoths, pour ses sujets gallo-romains.

brévicaude [*kô-de*] adj. (du lat. *brevis*, court, et *coda*, queue). *Bot.* Qui a la queue courte.

brévicaule [*kô-le*] adj. (du lat. *brevis*, court, et *caulis*, tige). *Bot.* Qui a la tige courte.

brévidenté, e [*dan*] adj. *Zool.* Qui a les dents courtes.

brévigne adj. et n. *Zool.* Se dit des individus dont les proportions sont raccourcies par rapport au type idéal.

brévilingue [*lin-ghe*] adj. (du lat. *brevis*, court, et *lingua*, langue). *Zool.* Qui a la langue courte et peu extensible : *les scinques, les orvets sont des reptiles brévilingues.*

brévipède adj. (du lat. *brevis*, court, et *pes, pedis*, pied). Qui a les pieds courts, les jambes courtes.

brévipenne [*pè-ne*] adj. (du lat. *brevis*, court, et *penna*, plume). Qui a les ailes courtes. N. m. pl. Ordre d'oiseaux renfermant les autruches, les casoars, etc. S. un *brévipenne.*

brévirostre [*ros-tre*] adj. (du lat. *brevis*, court, et *rostrum*, bec). *Zool.* Qui a le bec court.

brévité n. f. Qualité de ce qui est bref : *brévité d'une syllabe.*

bréviuscule [*us-ku-le*] adj. *Fam.* Un peu court.

Brewster (David), physicien anglais, né à Jedburgh en Ecosse, m. à Allerly-sur-la-Tweed (1781-1868). On lui doit surtout des travaux d'optique. Il inventa le kaléidoscope et le stéréoscope par réfraction.

Brézé (MAISON DE), noble et ancienne famille française de l'Anjou, qui s'est fondue dans la maison de Dreux-Brézé et de Maillé. — PIERRE II, né vers 1410, grand sénéchal d'Anjou, de Poitou et de Normandie, prit une part glorieuse à la guerre de Cent ans, sous Charles VII, et fut tué à Montlhéry (1465). — JACQUES, fils du précédent, né vers 1440, m. en 1490, grand sénéchal de Normandie, épousa Charlotte de France, fille de Charles VII et d'Agnès Sorel. Ayant surpris sa femme en compagnie avec un gentilhomme, il les tua tous les deux de son épée. — LOUIS II, fils du précédent, sénéchal de Normandie, mort en 1531, épousa Diane de Poitiers. Son magnifique tombeau, dans la cathédrale de Rouen, est attribué à Jean Goujon et à Jean Cousin.

brézégaud [*gho*] n. m. Fromage fait de lait de vache et de brebis, que l'on fabrique en Savoie.

Brezin (Michel), philanthrope français, m. à Paris (1758-1828). De simple ouvrier mécanicien, il arriva pendant la Révolution à une fortune de 5 millions, qu'il consacra à la fondation, près de Garches (Seine-et-Oise), d'un hospice pour les ouvriers âgés et infirmes.

Brezolles [*zo-le*], ch.-l. de c. (Eure-et-Loir), arr. et à 23 kil. de Dreux, sur la Meuvette, s.-affl. de l'Eure ; 820 h. (*Brezolliens*). — Le cant. a 20 comm. et 8.870 h.

Brialmont [*mon*] (Henri), général et écrivain belge, né à Venloo (Limbourg), m. à Bruxelles (1821-1903). On lui doit la construction ou la réfection des principales places fortes belges.



Armes de Briançon.

Brian (Louis), sculpteur français, né à Avignon, m. à Paris (1805-1864) ; auteur de diverses statues qui ornent des églises et divers monuments de Paris.

Briançon, ch.-l. d'arr. (Hautes-Alpes), place forte, sur la Durance ; 7.900 h. (*Briançonnais*). Ch. de f. P.-L.-M., à 90 kil. de Gap. *Talc* ou *craie de Briançon*. Patrie de Chabas. — L'arr. a 5 cant., 27 com., 26.600 h. ; le cant. a 8 com. et 11.900 h.

Briand (Aristide), homme politique français, né à Nantes en 1862. Issu du socialisme, il s'est révélé comme un orateur remarquable et un homme de gouvernement. Il fut président du conseil (1909, 1913 ; du 29 oct. 1915 au 10 mars 1917 ; du 16 janv. 1921 au 12 janv. 1922, et le 28 nov. 1925).



Aristide Briand.

Briansk, v. de Russie (Orel), sur la Desna ; 21.000 h. Fonderies de canons, métallurgie.

Briard [*ar*], **e,** habitant ou originaire de la Brie. Adjectiv. : *population briarde*. N. m. Patois de la Brie.

Briare, ch.-l. de c. (Loiret), arr. et à 10 kil. de Gien, sur la Loire et le canal de Briare ; 5.230 h. (*Briarois*). Ch. de f. P.-L.-M. Fabrique de boutons, perles. Poteries et faïences. — Le cant. a 14 comm. et 13.660 h.

Briare (CANAL DE), canal qui réunit la Loire au canal du Loing, et va de Briare à Buges, près de Montargis. Navigation active.

Briarée [*ré*], géant mythologique, fils du Ciel et de la Terre, qui avait cinquante têtes et cent bras. Avec ses frères, il se révolta contre Jupiter, qui les vainquit. Il fut précipité dans la mer par Neptune et enchaîné sous l'Etna par Jupiter, en punition de sa révolte. Le maître de l'Olympe l'appela ensuite à son aide contre les Titans et le garda depuis auprès de lui.

Briatexte, comm. du Tarn, arr. et à 13 kil. de Lavaur ; 1.300 h. Vins.

bribe n. f. Gros morceau de pain. (Vx.) Pl. Restes d'un repas ; menus morceaux : *des bribes de viande. Fig.* Petite quantité de quelque chose : *des bribes de fortune, de latin.*

bric [*brik*] loc. adv. (onomat.) *De bric et de broc*, de çà et de là ; fait de morceaux de toute provenance.

bric-à-brac [*bri-ka-brak*] n. m. invar. Marchandises diverses d'occasion. Magasin où on les vend.

Brice (saint), évêque de Tours, disciple et successeur de saint Martin, mort en 444. Fête le 13 novembre.

brick [*brik*] n. m. (angl. *brig*). Navire à voiles de petit tonnage, à deux mâts carrés et gréant cacatois et bonnettes.



Brick.

— ENCYCL. Les bricks portent une mâture et une voilure considérables pour leur petit tonnage, qui dépasse rarement 300 tonnes ; ils ont deux mâts carrés complets, trois focs et une brigantine. On désignait les bricks de guerre par le nombre de leurs canons. Quand la voilure est moins forte que celle du brick et que le grand mât n'est pas carré, le bâtiment s'appelle *brick-goélette.*

bricole n. f. (ital. *bricola*). Espèce de baliste à contrepoids, en usage au moyen âge. Partie du harnais qui s'attache au poitrail. Bretelle de portefaix. Hameçon double. Balancement d'un navire, dû au poids des manœuvres hautes. Au billard, coup où la bille frappe la bande avant de toucher aucune bille : *jouer la bricole* ou *de bricole. Fig.* et *fam.* Petit travail insignifiant ou mal payé ; chose secondaire. Habileté acquise par une longue pratique. Ruse, tromperie. Pl. Rets pour les cerfs.



Bricole (moyen âge).

bricoler [*lé*] v. n. Jouer la bricole. *Fam.* Faire toute espèce de métiers, de travaux. V. a. Mettre la bricole à : *bricoler un cheval.* **Se bricoler** v. pr. S'agencer, se combiner.

bricoleur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui bricole. (On dit aussi BRICOLIER.)

bricolier [*li-é*] n. m. Cheval qui porte la bricole et qui est attelé de côté à une voiture à deux roues.

Briçonnet [*so-nè*] (Guillaume), dit *le Jeune*, surintendant des finances, né à Tours, m. à Narbonne en 1514. Il joua un rôle important sous Louis XI, Charles VIII et Louis XII. Après la mort de sa femme, il entra dans les ordres et devint cardinal-archevêque de Reims, puis de Narbonne. — Son fils, GUILLAUME, né à Paris (1470-1534), esprit ouvert et libéral, fut évêque de Lodève, ambassadeur de Louis XII auprès de Jules II en 1507 ; évêque de Meaux et quelque peu compromis dans le mouvement de la Réforme protestante.

Bricquebec [*ke-bèk*], ch.-l. de c. (Manche), arr. et à 13 kil. de Valognes ; 2.820 h. Ch. de f. Et. Fromageries. — Le cant. a 13 comm. et 9.080 h.

Bricqueville-sur-Mer, comm. de la Manche, arr. et à 16 kil. de Coutances, à 2 kil. de la mer ; 1.180 h. Bains de mer au hameau de Salines.

bridable adj. Qui peut être bridé.

bridage n. m. Action de brider : *le bridage d'une volaille.*

Bridaine ou **Brydaine** [*dè-ne*] (Jacques), prédicateur français, d'une éloquence puissante, parfois triviale, né à Chusclan (Gard), m. à Roquemaure, près d'Avignon (1701-1767). On a de lui des *Cantiques spirituels* et des *Sermons.*

bride n. f. (german. *brida*). Partie du harnais d'un cheval, qui sert à le conduire et comprend la monture, le mors et les rênes. Se dit pour les rênes seules : *jeter la bride sur le cou d'un cheval. Fig.* Moyen d'action. Direction, gouvernement. Frein, retenue. Lien pour retenir certaines coiffures. Boutonnière formée d'une suite de points de chaînette. Tissu qui joint les fleurs dans les dentelles d'Alençon, de Malines, de Venise. Fil festonné, qu'on passe pour relier un dessin de broderie à un autre. *Point de bride*, nom donné à des mailles d'Alençon ou d'Argentan, de diverses guipures festonnées ou tortillées. Lien de fer unissant deux pièces. *Fig. La bride sur le cou*, en toute liberté. *Lâcher la bride à ses passions*, s'y abandonner. *Fam. Brides à veaux*, ineptie (les veaux ne portant point de bride). *Tenir quelqu'un en bride, lui tenir la bride haute*, se montrer sévère. *Courir bride* (ou *à bride*) *abattue* ou *à toute bride*, courir très vite. *Tourner bride*, revenir sur ses pas. Loc. adv. : *Avoir plus besoin de bride que d'éperon*, avoir plus besoin d'être retenu que stimulé. PROV. : **A cheval donné, on ne regarde pas la bride,** il ne faut pas chercher les imperfections d'un cadeau.

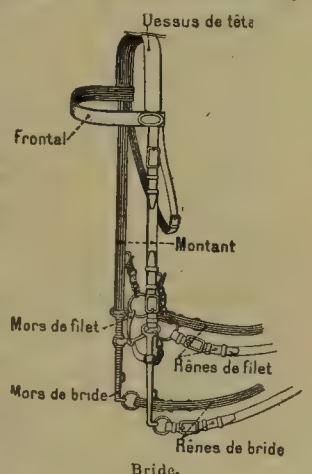

Bride.

Bridel (Philippe, dit *le Doyen*), littérateur suisse (1757-1845). Par ses ouvrages pleins d'humour (*Mélanges helvétiques*), il a provoqué un réveil littéraire de la Suisse française.

bridement [*man*] n. m. Action de brider : *le bridement d'un cheval.*

brider [*dé*] v. a. Mettre la bride à : *brider un cheval.* Serrer : *habit qui bride aux manches. Brider une volaille*, passer une ficelle dans les cuisses et les ailes, pour les assujettir. *Mar.* Lier des cordages. *Arg.* Fermer. *Fig.* Réprimer, contenir. *Oie bridée, oison bridé*, oie, oison à qui l'on a passé une plume par les ouvertures qui sont à la partie supérieure du bec, pour les empêcher de traverser les haies. *Fig.* Personne inintelligente et crédule. PROV. : **Brider l'âne par la queue,** faire une chose à rebours. ANT. **Débrider.**

Brides-les-Bains [*bin*], comm. de Savoie, arr. et à 6 kil. de Moûtiers, sur le Doron de Bozel ; 230 h. Eaux minérales sulfatées chlorurées sodiques, contre les maladies du foie, l'obésité, la constipation.

Bridet [*dè*], agronome français, né à Louvilliers (Eure), m. à Paris. Il a découvert la fabrication de l'engrais connu sous le nom de *poudrette* (1746-1807).

brideuse [*deu-ze*] n. f. Ouvrière dentellière en point d'Alençon.

bridge [*brid-je*] n. m. (m. angl.). Jeu de cartes, sorte de variété de whist.

— ENCYCL. Le bridge se joue le plus souvent à quatre (mais on peut le jouer à trois) avec un jeu de 52 cartes, la valeur des cartes étant, par ordre d'importance : as, roi, dame, valet, 10..... 3, 2. Le donneur distribue les cartes une à une en commençant à sa gauche ; il a en face de lui son partenaire (*le mort*), à gauche et à droite ses adversaires. Le donneur fixe l'atout à son gré, à moins qu'il ne préfère jouer *sans atout.* S'il estime son jeu insuffisant, il *passe parole* à son partenaire, qui fixe alors l'atout. Après la déclaration, les adversaires ont le droit de *faire contre* (ce qui double la valeur des levées) et le donneur peut *surcontrer.* Le jeu comporte deux comptes : celui des *levées* (qui, seules, font gagner la manche et ne se marquent qu'au-dessus de la sixième) et celui des *honneurs.* La valeur des honneurs et des levées varie selon les couleurs. La partie se fait en trois manches de trente points chacune. Le bridge comprend plusieurs variétés : le *bridge-opposition*, le *bridge aux enchères*, où, pour la fixation de l'atout, chaque joueur peut enchérir sur l'adversaire (en demandant un nombre de levées supérieur ou une couleur de valeur plus élevée), le *pirate*, le *plafond*, où l'on ne marque que le nombre de levées qu'on a demandées, etc.

Bridgeport, v. des Etats-Unis (Connecticut), à l'embouchure du Pequonnock, dans le détroit de Long Island ; 145.000 h.

Bridgetown, v. des Antilles anglaises, ch.-l. de l'île de la Barbade ; 25.000 h. Bon port, bien fortifié.

bridgeur, euse [*jeur, eu-ze*] adj. et n. Celui, celle qui joue au bridge.

Bridgewater, v. d'Angleterre (Somerset), sur le Parret ; 12.400 h. Port actif.

bridier [*di-é*] n. m. Ouvrier qui fait des brides.

Bridoie, personnage fort comique du livre de Rabelais, l'aïeul de Brid'oison. Bridoie rend toutes ses sentences avec deux dés, et rien n'est si plaisant que l'apparente bonhomie avec laquelle il assure que c'est le meilleur moyen de vider tous les procès.

Bridoire (**La**), comm. de la Savoie, arr. et à 34 kil. de Chambéry ; 1.200 h.

Brid'oison, juge comique, bégayeur et toujours bégayant, dans le *Mariage de Figaro*, comédie de Beaumarchais. Le ridicule Brid'oison aime la *fo-orme* avant tout ; il est resté le type du juge niais, ignorant et formaliste.

bridole n. f. (prov. *bridolo*). *Mar.* Appareil servant à ployer et à placer les bordages doubles, etc.

bridon n. m. Petite bride légère, à mors brisé.

bridure n. f. (de *bride*). *Mar.* Amarrage qui fixe plusieurs cordages. *Cuis.* Position de la ficelle qui attache une volaille, etc. : *une bridure mal faite.*

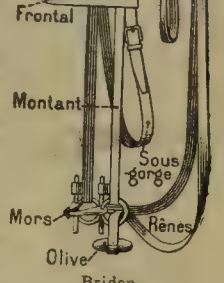

Bridon.

brie [*brî*] n. m. Fromage très estimé, qui se fabrique dans la Brie : *du brie nouveau.*

Brie [*brî*], petit pays de France, à l'E. de Paris ; plateau argileux, boisé et humide, qui avait pour capit. *Meaux.* (Hab. *Briards* ou *Briois.*) On distinguait la *Brie champenoise* (Meaux), la *Brie française* (Brie-Comte-Robert), la *Brie pouilleuse* (Château-Thierry). La Brie faisait partie du gouvernement de Champagne.

Brie, comm. de la Charente, arr. et à 13 kil. d'Angoulême ; 1.220 h. Ch. de f.

Briec [*èk*], ch.-l. de c. (Finistère), arr. et à 14 kil. de Quimper ; 4.400 h. — Le cant. a 4 comm. et 8.370 h.

Brie-Comte-Robert, ch.-l. de c. (Seine-et-Marne), arr. et à 18 kil. de Melun ; 2.690 h. (*Briards*). Ch. de f. E. Briqueterie, fours à chaux. — Le cant. a 16 comm. et 11.300 h.

brief [*èf*], **ève** adj. Ancienne forme de *bref.*

Brieg, v. d'Allemagne (Prusse), sur l'Oder ; 27.500 h. Machines ; raffineries de sucre ; papiers peints. Château de la Renaissance.

Brielle ou **Briel,** v. forte des Pays-Bas (Hollande-Méridionale), ch.-l. d'arr., sur l'estuaire de la Meuse ; 4.500 h. Patrie de l'amiral Tromp. Brielle fut prise en 1572 par les Gueux de Mer.

Brien [*brin-in*], ancien roi d'Irlande (926-1014), fameux par sa lutte contre les Danois. Il périt en combattant contre eux à la bataille de Clontarf. Ses descendants formèrent la dynastie des **O'Brien.**

Brienne (Jean **de**), descendant d'une famille française champenoise, élu roi de Jérusalem, puis empereur de Constantinople (1148-1237).

Brienne-le-Château, ch.-l. de c. (Aube), arr. et à 24 kil. de Bar-sur-Aube, sur l'Aube ; 1.870 h. (*Briennois*). Ch. de f. E. Il y avait, au XVIIIe siècle, une école militaire, où Bonaparte fut élève. Le 29 janvier 1814, victoire des Français sur les Alliés. — Le cant. a 25 comm., et 2.700 h.



Elève de l'école de Brienne.

Briennon, comm. de la Loire, arr. et à 12 kil. de Roanne ; 1.400 h. Tuilerie mécanique.

Brienon-sur-Armançon, autref. **Brienon-l'Archevêque** [*bri-non*], ch.-l. de cant. (Yonne), arr. et à 18 kil. de Joigny ; 2.590 h. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 11 comm. et 8.260 h.

Brienz, comm. de Suisse (cant. de Berne), dans une charmante situation, sur le lac du même nom ; 2.600 h. Sculpture sur bois ; marbre.

Brienz (LAC DE), lac de Suisse (cant. de Berne), formé par l'Aar ; 15 kil. de long sur 6 de large ; très poissonneux. Il tire son nom de la petite ville de *Brienz*, sur ses bords ; 2.500 h.

Brière (**la Grande**), plaine marécageuse de la Loire-Inférieure, arr. de Saint-Nazaire. Tourbe.

Brière de l'Isle (Louis), général français, né à la Martinique, m. à Saint-Leu-Taverny (1827-1896). Il se distingua au Sénégal et dans la conquête du Tonkin.

Brieux (Eugène), auteur dramatique français, né à Paris en 1858 ; membre de l'Académie française (1909) ; auteur de pièces à portée sociale ou philosophique : *Blanchette*, *les Remplaçantes*, *la Robe rouge*, *l'Evasion*, *les Avariés*, *les Hannetons*, *la Foi*, etc. Son art témoigne d'une grande probité dans l'exposé et la discussion des thèses.


Eug. Brieux.

brièvement [*man*] adv. En peu de mots. ANT. **Longuement, prolixement.**

brièveté n. f. (de *brief*) Courte durée : *brièveté de la vie. Littér.* Concision : *trop de brièveté rend le style obscur.* ANT. **Eternité, longévité, perpétuité ; longueur.**

Briey [*bri-ê* ou *bri-é*], ch.-l. d'arr. (Meurthe-et-Moselle), sur le Woigot ou Mance, s. affl. de la Moselle ; à 68 kil. de Nancy ; 2.900 h. (*Briotins*). Ch. de f. E. Forges ; pierre de taille. — L'arr. a 6 cant., 128 comm., 126.700 h. ; le cant. a 18 comm. et 32.180 h.

Briey (BASSIN DE), riche bassin minier du Nord-Est de la France, s'étendant depuis Longwy jusqu'à Novéant et débordant un peu sur le Luxembourg ; Briey en occupe le centre. Excellent minerai de fer ou *minette*.

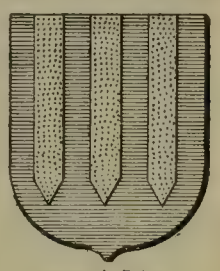
Armes de Briey.

Brifaut [*fô*] (Charles), poète lyrique et tragique français, né à Dijon, m. à Paris (1781-1857). Ses tragédies : *Ninus II*, *Jane Grey*, sont médiocres.

brife n. f. Pop. Gros morceau de pain.

brifer [*fé*] v. a. (orig. inconn.). Manger en glouton. *Par ext.* Froisser, gâcher du linge. *Pop.* Manger : *brifer un pain.*

Briga Marittima, comm. d'Italie (prov. de Coni) ; 23.000 h.

brigade n. f. (ital. *brigata*). Unité constituée par deux régiments réunis sous le commandement d'un général : *brigade de cavalerie, d'infanterie.* Troupe de gendarmes, sous les ordres d'un sous-officier. Troupe d'agents de police, sous la direction d'un chef : *brigade des jeux, des mœurs.* Troupe d'ouvriers travaillant sous la direction d'un chef.

— ENCYCL. Tous les régiments d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie de l'armée française sont organisés en brigades de deux régiments. Il existe même quelques brigades formées par la réunion d'un certain nombre de bataillons de chasseurs à pied. Les brigades, commandées par des *généraux de brigade*, sont elles-mêmes réunies, quand il y a lieu, par groupes de deux, en *divisions*. — Ce groupement tactique, imaginé par Gustave-Adolphe, fut introduit dans l'armée française par Turenne.

brigadier [*di-é*] n. m. Qui occupe le grade le moins élevé dans la cavalerie, l'artillerie et la gendarmerie. *Aux brigadiers de semaine*, sonnerie de trompette pour appeler les brigadiers de service pendant la semaine. Chef d'une brigade dans la gendarmerie. *Par abrév.* Général de brigade. Premier matelot d'une embarcation. En Espagne, officier supérieur d'un grade intermédiaire entre ceux de colonel et de général.

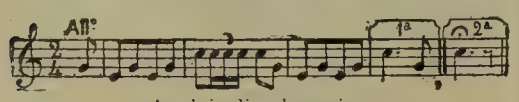

Aux brigadiers de semaine.

— ENCYCL. Le titre de *brigadier*, dans les troupes à cheval (gendarmerie, cavalerie, artillerie), correspond à celui de *caporal* dans les troupes à pied. Sauf dans la gendarmerie (où le brigadier a rang de sous-officier et porte un galon d'argent), le grade de brigadier s'obtient au choix. Les insignes consistent en un double galon de laine, cousu sur la manche de l'habit, près du parement.

brigand [*gan*] n. m. (ital. *brigante*). Celui qui exerce le brigandage : *les brigands calabrais.* Dénomination injurieuse, qui s'applique aux coupables d'exactions, de violences, de vols, etc. : *les brigands politiques.* Terme familier de reproche affectueux : *mon brigand de neveu.*

— ENCYCL. Le nom de *brigands* fut donné, au XIVe siècle, à des soldats mercenaires qui portaient une cotte de mailles dite *brigandine*. La profession de brigand devint, pendant la guerre de Cent ans, une profession honorée. Les pillards, profitant de l'impuissance du pouvoir central, s'emparaient des châteaux, d'où ils rançonnaient le pays environnant. On les redoutait à ce point que l'on vit le pape Innocent VI, à Avignon, recevoir un brigand, Regnault de Cervole, dit *l'Archiprêtre*. On cite aussi, parmi les plus célèbres brigands, Aimerigot Marchès et Rodrigue de Villandrareda.

Brigands de la Loire, désignation injurieuse appliquée par les royalistes aux débris de l'armée impériale retirée derrière la Loire, après l'armistice de Paris du 3 juillet 1815.

Brigands (*les*), premier et célèbre drame de Schiller (1782). Un jeune homme, au cœur généreux, révolté contre la discipline sociale, se jette dans le brigandage et finit tragiquement.

Brigands (*les*), opéra bouffe en trois actes, paroles de H. Meilhac et L. Halévy, musique d'Offenbach (1869). Un brigand, Falsacappa, et sa fille Fiorella se substituent à un ambassadeur et à une princesse et sont eux-mêmes dupes ; mais tout se termine au mieux. Livret très amusant, musique vive et spirituelle, où se trouve l'air fameux : *J'entends un bruit de bottes.* V. CARABINIER.

brigandage n. m. Vol à main armée, pillage sur les grands chemins. *Fig.* Concussion, rapine : *l'administration de Verrès ne fut qu'un brigandage.*

brigande n. f. Femme exerçant le métier de brigand. (Peu us.) S'est dit pendant la Révolution des femmes qui avaient pris les armes avec les insurgés de la Vendée ou qui appartenaient à leur parti.

brigandeau [*dô*] n. m. Brigand de petite envergure. Mauvais garnement. Fripon.

brigander [*dé*] v. n. Vivre en brigand : *maint seigneur féodal briganda.* V. a. Prendre par brigandage : *certaines puissances ont brigandé bien des royaumes.*

briganderie [*rî*] n. f. Acte de brigandage.

brigandine n. f. (de *brigand*). Petite cotte de mailles, en usage au XVe et au XVIe siècles.

brigantin n. m. (ital. *brigantino* ; de *brigante*, brigand). Petit navire à deux mâts et à un seul pont.


Brigantin.

brigantine n. f. Voile trapézoïdale, enverguée sur la corne d'artimon. Petit bâtiment de la Méditerranée.

brigaut [*gh ô*] n. m. Gros bois neuf à brûler.

Briggs (Henri), mathématicien anglais, né à Warley-Wood, m. à Oxford (vers 1556-1630) ; il est connu par ses travaux sur les logarithmes.

Brigham Young, deuxième chef ou prophète des Mormons, né à Whittingham, m. à Salt-Lake-City. Il établit les Mormons dans la vallée du Grand Lac Salé et fonda la Nouvelle-Sion (1801-1877).

Bright [*bra-it*] (Richard), célèbre médecin anglais, né à Bristol, m. à Londres (1789-1858). Il a donné son nom à une variété de néphrite.

Bright (*mal de*). *Pathol.* V. NÉPHRITE.

Bright (John), homme politique anglais, né à Greenbank, m. à Londres (1811-1889). Il fut un des chefs du parti libéral et libre-échangiste anglais et devint ministre du commerce en 1868.

brightique [*bra-ti*] adj. Qui a rapport au mal de Bright. N. Personne atteinte de ce mal.

brightisme [*bra-i-tis-me*] n. m. Etat de celui qui est atteint du mal de Bright.

Brighton [*bra-i-ton*], v. d'Angleterre (comté de Sussex) ; 131.200 h. Port sur la Manche. Splendide aquarium, bains de mer.

Brigide (sainte), vierge et abbesse, née à Fochard-Muirthemne, m. en 525 ; patronne de l'Irlande. Fête le 1er février.

Brigitte (sainte), fille d'un prince suédois, née en Suède, m. à Rome (1302-1373). Elle fonda à Wadstena l'ordre du Saint-Sauveur dit de Sainte-Brigitte. Elle fit un pèlerinage à Jérusalem et, sous le titre de *Révélations*, elle raconta la passion de Jésus-Christ et la vie de la Sainte Vierge ; elle adressa aussi des avertissements aux papes, aux rois et aux peuples, en leur rappelant leurs devoirs. Fête le 8 octobre.

Brignais [*gnè*], comm. du dép. du Rhône, arr. et à 12 kil. de Lyon, sur le Garon, affl. du Rhône ; 1.920 h. Ch. de f. P.-L.-M. Minoteries, tuileries. En 1361, une armée de nobles, commandée par Jacques de Bourbon, comte de la Manche, y fut défaite par les routiers de Seguin Batifol.

brignolo n. f. Prune sèche, appelée généralement *pruneau*, originaire de Brignoles, en Provence, et des pays voisins.

Brignoles, ch.-l. d'arr. (Var), sur le Carami, affl. de l'Argens ; 4.540 h. (*Brignolais*). Ch. de f. P.-L.-M., à 44 kil. de Draguignan. Eaux-de-vie, tanneries. Patrie de Raynouard, de Joseph Parrocel. — L'arr. a 8 cant., 54 com., 46.100 h. ; le cant. a 6 comm. et 8.520 h.

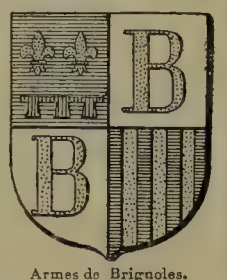
Armes de Brignoles.

Brignon (Le), comm. de la Hte-Loire, arr. et à 17 kil. du Puy ; 1.750 h. Ch. de f. P.-L.-M.

brigue [*bri-ghe*] n. f. (ital. *briga*). Manœuvre, cabale, complot pour l'emporter sur ses rivaux ; ceux qu'on a intéressés à sa cause.

Brigue des votes (*la*), tableau de Hogarth (Londres), dans lequel le peintre a mis en relief les fraudes et les ridicules d'une élection parlementaire dans un *bourg pourri*. (v. p. 307).

Brigue, comm. de Suisse (Valais), au confluent du Rhône et de la Saltine ; 2.230 h. A proximité de l'entrée du tunnel du Simplon.

Brigueil, comm. de la Charente, arr. et à 19 kil. de Confolens ; 1.900 h.

Brigueil-le-Chantre, comm. de la Vienne, arr. et à 20 kil. de Montmorillon ; 1.510 h.

briguer [*ghé*] v. a. Tâcher d'obtenir par intrigue : *briguer un emploi, le titre de député.* Rechercher avec ardeur : *briguer une alliance.*

brigueur, euse [*gheur, eu-ze*] n. Qui brigue, qui cherche à obtenir par intrigue.

Bril (Paul), peintre paysagiste et graveur flamand, né à Anvers, m. à Rome (1553-1626). On lui doit de grands et remarquables travaux décoratifs au Vatican.

Brillac, comm. de la Charente, arr. et à 12 kil. de Confolens ; 1.600 h.

brillamment [*bri, ll* mll., *a-man*] adv. D'une manière brillante : *brillamment éclairé. Fig.* Avec éclat : *plaider brillamment une cause.* ANT. **Obscurément.**

brillant [*bri, ll* mll., *an*], **e** adj. Eclatant, qui brille : *métal brillant. Fig.* Somptueux ; illustre ; séduisant ; florissant : *suite, espérances, santé, réputation brillantes.* N. m. Lustre, éclat : *le brillant de l'or, le brillant du style.* Qualité de ce qui brille, dans un sens quelconque : *préférer le solide au brillant. Faux brillant*, apparence séduisante et trompeuse : *le faux brillant de la grandeur humaine.* Diamant taillé à facettes pour être monté à jour. ANT. **Obscur, pâle, sombre, terne.**

brillanté, e [*bri, ll* mll.] adj. D'un éclat ordinairement trompeur. N. m. Jaconas broché, dont les dessins paraissent brillants. Dentelle fausse, fabriquée au métier.

brillanter [*bri, ll* mll., *an-té*] v. a. Tailler un brillant. Parsemer de choses qui brillent, au pr. et au fig. : *brillanter un corsage, son style.*

brillantine [*ll* mll.] n. f. Huile parfumée pour donner du brillant aux cheveux. Percale lustrée.

Brillat-Savarin (Anthelme), gastronome français, né à Belley, m. à Paris (1755-1826) ; conseiller à la Cour de cassation, spirituel épicurien, auteur de la *Physiologie du goût.*

brillement [*bri, ll* mll., *e-man*] n. m. Etat de ce qui brille.

briller [*bri, ll* mll., *é*] v. n. (ital. *brillare* ; du lat. *beryllus*, pierre précieuse très brillante). Jeter une vive lumière ; avoir de l'éclat, luire. *Fig.* Se faire remarquer par une qualité quelconque. Paraître avec honneur : *briller au barreau.* Eclater : *la joie brille dans ses regards.* PROV. : **Tout ce qui brille n'est pas or,** ne pas se fier aux apparences.

— ALLUS. LITTÉR. :

Tel brille au second rang qui s'éclipse au premier.

vers de la *Henriade*, de Voltaire.

brilloter ou **brillotter** [*bri, ll* mll., *o-té*] v. n. Briller faiblement.

brimade n. f. Vexation imposée aux nouveaux par les anciens au régiment, dans certaines écoles, etc.

— ENCYCL. Depuis 1887, les brimades sont interdites, et les commandants des écoles militaires et les chefs de corps déclarés responsables des désordres qu'elles peuvent entraîner.

brimbalant [*brin-ba-lan*], **e** adj. Qui brimbale.

brimbale [*brin*] ou **bringuebale** [*ghe*] n. f. Bras de levier pour manœuvrer une pompe.

brimbalement [*brin, man*] n. m. Balancement saccadé.

brimbaler [*brin-ba-lé*] v. a. Agiter par un branle continu : *brimbaler les cloches.* V. n. Osciller : *chaîne qui brimbale.*

brimborion [*brin*] n. m. (de l'anc. franc. *briborion*, petite prière ; du lat. *breviarium*). Chose de peu de valeur.

brimer [*mé*] v. a. (pour *brumer* ; de *brume*). Faire subir des brimades.

Brimont, comm. de la Marne, arr. et à 10 kil. de Reims, sur une colline haute de 137 m. et dominant la Champagne pouilleuse ; 413 h. Ch. de f. Est. Le fort de Brimont, complété par la batterie du cran de Brimont à l'E. et par la batterie de Loivre à l'O., fait partie du camp retranché de Reims ; il est situé sur la colline de Brimont, au N. et à 9 kil. du ch.-l. d'arr. de la Marne. Occupé par les Allemands dès le début de septembre 1914, menacé par les Français du 13 au 18 septembre 1914, puis en avril 1917, le fort de Brimont ne fut enlevé aux ennemis que le 5 octobre 1918. Il fut, durant toute la guerre, une des positions d'où les Allemands ont le plus bombardé la ville et la cathédrale de Reims.

brin n. m. Première pousse d'un grain ou d'une graine : *brin d'herbe.* Chacune des cordelettes dont l'ensemble forme une corde. Petit bout, petite partie de : *brin de paille ; un brin de pain. Fig. Un beau brin de fille*, fille d'une belle venue. Un peu : *attendez un brin.*

brinasse [*na-se*] n. f. Seconde qualité d'étoupe.

Brindas, comm. du Rhône, arr. et à 15 kil. de Lyon ; 1.230 h. Ch. de f. Blanchisseries.

brinde n. f. (de l'allem. *bringen*, porter une santé). Coup que l'on boit ; sorte de toast à la santé de quelqu'un.

Brindes. *Géogr. anc.* V. BRINDISI.

brindezingue [*zin-ghe*] adj. et n. f. (du VX mot *brinde*, libation, et de l'arg. *zinc*, comptoir de marchand de vin). *Pop.* Ne s'emploie que dans les locutions : *être brindezingue, en brindezingue*, ou *dans les brindezingues*, être ivre.

brindille [*ll* mll., *e*] n. f. Branche menue.

brindisi n. m. (mot ital.). Toast, santé.

Brindisi, v. de l'Italie méridionale, sur l'Adriatique. Virgile y mourut. Port très actif ; commerce d'huile, vins, figues. Archevêché ; 16.800 h.

bringé, e adj. Se dit de la robe des bovidés, formée de trois couleurs : pie-rouge surchargé de raies noires.

bringue [*brin-ghe*] n. f. (orig. inconn.). *Grande bringue*, se dit d'une personne ou d'une bête haute et mal bâtie : *une grande bringue de femme, de cheval.* Loc. adv. *En bringues*, en pièces.

Brinon-sur-Beuvron, ch.-l. de c. (Nièvre), arr. et à 23 kil. de Clamecy ; 440 h. Ch. de f. — Le cant. a 22 comm. et 7.570 h.

Brinon-sur-Sauldre, comm. du Cher, arr. et à 59 kil. de Sancerre ; 2.260 h. Ch. de f. Or. Bûchettes résineuses.

brinvillière [*ll* mll.] n. f. Nom vulgaire de la spigélie, plante vénéneuse originaire du Brésil.

Brinvilliers [*vi-li-é*] (Marie-Madeleine D'AUBRAY, marquise de), empoisonneuse, née à Paris ; de complicité avec son amant Sainte-Croix, elle empoisonna son père et son frère, elle fut décapitée et brûlée en place de Grève (1630-1676).

brio n. m. (mot ital.). Dans la littérature et les beaux-arts, chaleur, entrain, vivacité.

Briochain, e, [*chin, è-ne*] ou **Briochin, e,** habitant ou originaire de Saint-Brieuc : *les Briochains* ou *Briochins.* Adjectiv. : *population briochaine* ou *briochine.*

brioche n. f. Sorte de pâtisserie, faite avec de la fleur de farine, du beurre, des œufs. *Fig.* et *fam.* Bévue : *faire des brioches.*

— ENCYCL. **Mélanger dans un bol 125 gr. de fleur de farine, délayée avec un peu d'eau tiède, et 10 gr. de levure de bière nouvelle. Couvrir d'un linge fariné et d'une couverture, laisser lever jusqu'au double du volume. La préparation du levain achevée, disposer sur une table 375 gr. de farine, dans laquelle on met 35 gr. de beurre frais, 6 gr. de sel, 8 œufs (jaunes et blancs) et quelques cuillerées de crème. Cette pâte bien pétrie, y mêler le levain, sans trop la travailler. Laisser reposer la pâte dans un linge, environ 12 heures. Après lui avoir donné la forme voulue, la laisser reposer 2 à 3 heures sous le linge et la couverture ; beurrer une plaque de tôle, sur laquelle**

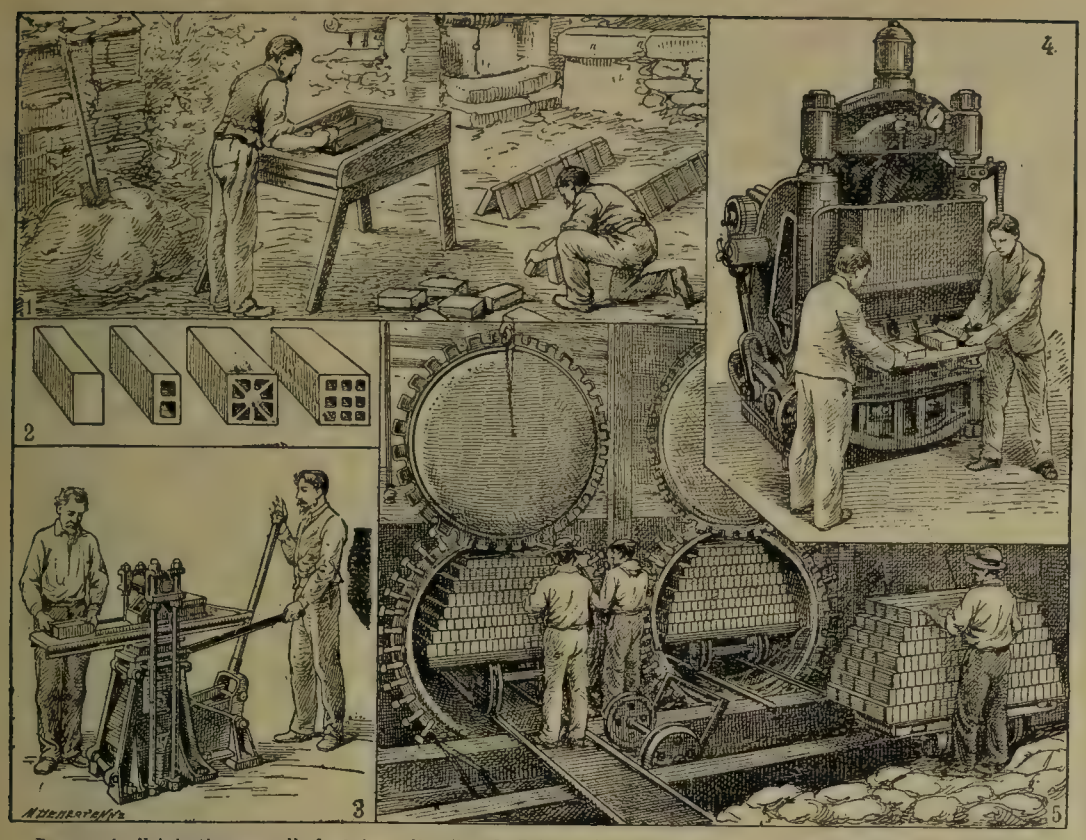

Briques : 1. Fabrication manuelle des briques d'argile ; 2. Briques pleines et creuses ; 3. Presse mécanique à bras ; 4. Presse mécanique Buhler ; 5. Cuisson des briques silico-calcaires.

on dispose la brioche, dorée avec un jaune d'œuf délayé dans de l'eau ; la mettre dans un four chauffé modérément. Une demi-heure ou trois quarts d'heure suffisent à la cuisson.

Brioché (Jean Briocci, dit), bateleur italien, arracheur de dents, qui passe pour avoir inventé les marionnettes, et qui faisait voir son singe Fagotin sur le Pont-Neuf à Paris aux foires de Saint-Laurent et de Saint-Germain ; il vivait vers 1650.

briolage n. m. Chant dont s'accompagnent les paysans du bas Berry, pour encourager leurs bœufs. (C'est une sorte de récitatif, assez lent et mélancolique.)

briolette [*lè-te*] n. f. Diamant taillé en poire.

brioleur n. m. Celui qui exécute le transport du bois coupé, à dos de bête de somme. Syn. baudelier (de *baudet*).

brion n. m. *Mar.* Pièce de bois courbe, reliant la quille à l'étrave.

Brion, comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 12 kil. de Baugé ; 1.420 h. Ch. de f. Orl.

Brion (Gustave), peintre français, né à Rothau (Bas-Rhin), m. à Paris (1824-1877). Il a représenté les coutumes des paysans du bord du Rhin (*Lecture de la Bible en Alsace, le Bénédicité, les Schlitteurs, les Bûcherons de la Forêt Noire*, etc.).

Brionne, ch.-l. de c. (Eure), arr. et à 15 kil. de Bernay, sur la Rille ; 3.350 h. (*Brionnais*). Ch. de f. Et. Filatures. — Le cant. a 23 comm. et 9.610 h.

Briosco (André), surnommé *il Riccio*, statuaire et architecte italien, né à Padoue (1480-1532).

brioso [*zo*] adv. (m. ital.). *Mus.* Avec brio, entrain, chaleur, *con brio*.

Briot (François), ciseleur, né à Damblain vers 1560 ; auteur d'une jolie aiguière. — Son parent, Nicolas **Briot**, m. vers 1650, fut un graveur en médailles, auquel on attribue l'invention du balancier.

briotta n. f. *Bot.* Variété d'anémone.

briou n. m. Déchets et débris de pierres qui ont été écrasés.

Brioude, ch.-l. d'arr. (Haute-Loire), près de l'Allier ; 4.870 h. (*Brivadois*). Ch. de f. P.-L.-M., à 64 kil. du Puy. Antimoine, houille, vins. Célèbre église romane de Saint-Julien. — L'arr. a 8 cant., 107 com., 70.000 h. ; le cant. a 15 comm., 12.660 h.

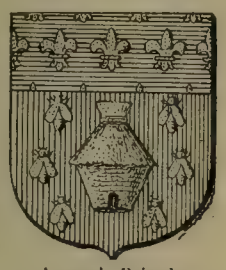

Armes de Brioude.

Brioux-sur-Boutonne [*bri-ou*], ch.-l. de c. (Deux-Sèvres), arr. et à 12 kil. de Melle, sur la *Boutonne*, affl. de la Charente ; 1.200 h. Ch. de f. Etat. — Le cant. a 21 comm. et 9.070 h.

Briouze, ch.-l. de c. (Orne), arr. et à 27 kil. d'Argentan ; 1.590 h. (*Briouzains*). Ch. de f. Etat. Toiles, coutils. — Le cant. a 14 comm. et 6.750 h.

briquage [*ka-je*] n. m. *Mar.* Nettoyage à la brique des ponts en bois, bancs, tables, mâts, etc.

briquaillon [*ka, ll* mll., *on*] n. m. Vieux morceau de brique cassée.

brique [*bri-ke*] n. f. (angl. *brick*). Terre argileuse pétrie et moulée, puis séchée au soleil et cuite au four. Ce qui en a la figure : *une brique de savon. Ton de brique, couleur de brique*, brun rougeâtre.

— Encycl. *Techn.* Les briques étaient connues dès la plus haute antiquité ; le plus souvent, on se bornait à les sécher au soleil. Aujourd'hui, la brique est cuite ; sa forme est parallélépipédique, d'épaisseur uniforme et à arêtes vives. La fabrication de ces matériaux comprend plusieurs opérations. L'argile employée est *grasse* ou *maigre ;* dans le premier cas, on l'*amaigrit* en ajoutant du sable ; dans le second, on l'*engraisse* avec de la chaux pulvérisée. Cette argile est exposée plusieurs mois aux intempéries, après quoi les ouvriers la piétinent, humectée d'eau, afin de la rendre homogène. Cette opération se fait aussi mécaniquement. On procède au moulage des briques dans des moules sans fond, et on les place à plat sur une aire sablée pour les faire sécher. On les met de champ ensuite pour activer le séchage, qui se parachève à l'abri de claies, derrière lesquelles on les empile. On procède alors à la cuisson, soit en plein air (*cuisson en meule*), soit dans

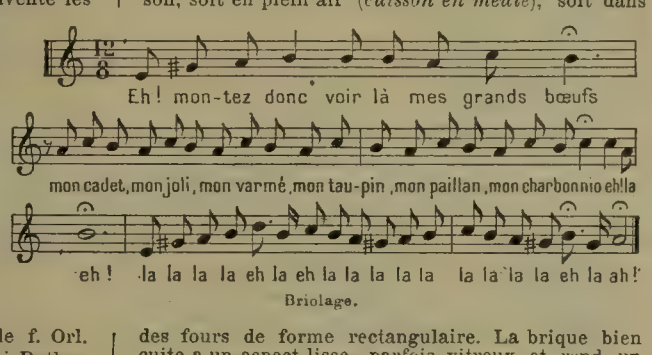

Briolage.

des fours de forme rectangulaire. La brique bien cuite a un aspect lisse, parfois vitreux et rend un son clair ; la brique mal cuite est friable, de couleur rouge jaunâtre, et le son qu'elle rend est sourd. Il existe plusieurs variétés de briques : *briques ordinaires* ou *de Bourgogne*, brunes, grises ou rouges ; *de Vaugirard, de Pantin, de Passy, de Bicêtre*, etc. ; les *briques anglaises*, aux dimensions plus considérables ; les *briques circulaires*, pour la construction des cheminées ; les *briques creuses*, pour cloisons ; les *briques réfractaires*, à base de silice, graphite, alumine, magnésie, pour parois de fours.

briquer [*ké*] v. a. *Mar.* Faire le briquage : *briquer le pont.*

briquet [*ké*] n. m. Pièce d'acier avec laquelle on frappe un silex pour enflammer un morceau d'amadou. *Fig. Battre le briquet*, se heurter les chevilles en marchant. Tout appareil servant à produire du feu : *briquet à air comprimé ; briquet au ferrocérium.* Petit chien courant tenant le milieu entre le basset et le chien d'ordre. Sabre d'infanterie court et recourbé.

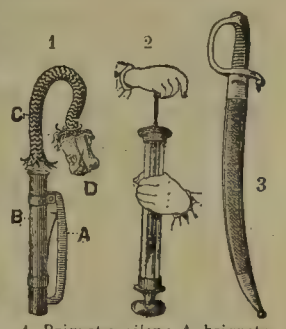

1. Briquet à silex : A, briquet ; B, étui ; C, mèche ; D, silex. — 2. Briquet à air comprimé. — 3. Briquet (sabre).

— Encycl. *Physiq.* Les briquets électriques, imaginés par Planté, perfectionnés par Voisin et Dronier, sont fondés sur la propriété que possède un courant électrique de faire rougir un fil de platine. Les briquets au *ferrocérium* utilisent l'alliage de ferrocérium, qui, frotté brusquement par une molette d'acier, donne des étincelles beaucoup plus chaudes que le briquet à silex et capables d'enflammer une mèche de coton imprégnée de benzine ou d'essence, ou encore d'allumer une mèche salpêtrée.



Briquet.

briquetage [*ke*] n. m. Maçonnerie de briques. Enduit auquel on donne l'apparence de la brique.

briqueter [*ke-té*] v. a. (Prend deux *t* devant une syllabe muette : *je briquette.*) Paver, garnir de briques. Imiter la brique.

briqueterie [*ke-te-ri*] n. f. Lieu où l'on fait : 1° de la brique, 2° des allumettes chimiques.

briqueteur [*ke*] n. m. Ouvrier qui emploie la brique dans les constructions.

briquetier [*ke-ti-é*] n. m. Qui fait ou vend : 1° de la brique, 2° des allumettes chimiques.

briquette [*kè-te*] n. f. Sorte de brique faite de tourbe ou de poussière de charbon agglomérée avec du brai et servant de combustible.

bris [*bri*] n. m. (de *briser*). Fracture avec violence d'une porte, d'une vitre, d'une glace, d'un scellé, etc. : *s'assurer contre le bris des glaces.* Fragment d'un navire brisé.

— Encycl. *Dr. Bris de scellés.* Le bris de scellés est l'enlèvement ou la destruction matérielle des bandes et cachets appliqués par l'autorité compétente sur la fermeture des portes ou des meubles.

L'article 249 du Code pénal punit de six jours à six mois d'emprisonnement la négligence du gardien des scellés. Mais la peine peut s'élever jusqu'à deux ans d'emprisonnement, si le bris des scellés s'applique à des papiers et effets d'un individu simplement prévenu d'un crime comportant la peine de mort ou une peine perpétuelle. Si le gardien a lui-même brisé les scellés ou participé à leur bris, la peine est un emprisonnement de deux à cinq ans.

Quant au bris de scellés commis par toute autre personne que le gardien, s'il s'applique à des scellés apposés sur les papiers ou effets par ordre de l'autorité publique ou judiciaire, la peine est d'un an à trois ans d'emprisonnement. Mais, s'il s'agit du bris de scellés mis sur tous autres papiers ou effets, la peine n'est que de six mois à deux ans d'emprisonnement.

Le vol commis à l'aide d'un bris de scellés est puni comme vol à l'aide d'effraction, et la peine est celle des travaux forcés à temps lorsque le bris de scellés a été commis avec violences envers les personnes.

Bris de clôture. Le fait de destruction de clôture est puni : 1° d'un emprisonnement d'un mois à un an ; 2° d'une amende égale au quart des restitutions et dommages-intérêts et, au minimum, de 50 francs. Le bris ou la violation de clôture devient aussi une circonstance aggravante du vol. La loi pénale entend le mot « clôture » dans le sens le plus large et même quand il n'y aurait pas de portes fermant à clef, ou quand la porte serait à claire-voie et ouverte habituellement.

brisant [*zan*] n. m. Ecueil à fleur d'eau. Courants contraires, dits aussi *barre.* (Se dit quelquef. pour *brise-lames.*)

Brisbane, capit. de l'Etat de Queensland (Australie) ; 122.800 h. Port très actif.

Brisbane (sir Thomas Mac Dougall), général et astronome anglais, né à Bishoptown, m. à Brisbane-House (1773-1860). Gouverneur de la Nouvelle-Galles du Sud, il catalogua plus de 7.000 étoiles.

briscard ou **brisquard** [*bris-kar*] n. m. Vieux soldat qui a des chevrons.

Briscous, comm. des Basses-Pyrénées, arr. et à 18 kil. de Bayonne ; 1.230 h.

brise [*bri-ze*] n. f. Petit vent frais et doux. Vent en général, quand il est peu violent.

— Encycl. Tout le pourtour des continents est bordé, pour ainsi dire, d'une frange de brises produites par la différence de température entre la terre et l'eau. Ces brises alternent en direction, la brise de jour soufflant vers la terre, la brise de nuit soufflant vers la mer. De même, les montagnes ont leur système régulier de brises. V. vent.

brisé [*bri-zé*], **e** adj. *Blas.* Qui porte une brisure. (S'emploie comme syn. de rompu. *Ligne brisée*, ligne composée de droites qui se succèdent en divers sens. V. ligne.) *Dos brisé*, dos de livre relié de façon qu'on peut l'ouvrir commodément. *Rimes brisées*, se dit d'un ancien genre de poésie française, dans laquelle les vers sont coupés après la césure, de façon à pouvoir être lus séparément, offrant ainsi un sens parfois tout opposé au premier. Exemple :



Ligne brisée.

Qui vous dit belle — il ne dit vérité
Il dit bien vray — qui laide vous appelle... Tabourot.

brise-bise [*bri-ze-bi-ze*] n. m. invar. Bande d'étoffe pour arrêter les courants d'air aux rainures des fenêtres. Petit rideau ne masquant que le bas des vantaux d'une fenêtre.



Brise-bise.

brise-cou n. m. invar. Syn. de casse-cou.

brisées [*zé*] n. f. pl. Branches d'arbres que le veneur rompt pour reconnaître l'endroit où la bête a passé. Branches taillées pour marquer les limites des coupes de bois. *Fig. Aller sur les brisées de quelqu'un*, entrer en concurrence avec lui.

brise-glace ou **brise-glaces** n. m. Arc-boutant en avant des piles d'un pont pour briser la glace ou les glaces. Eperon à l'avant d'un navire, servant au même usage. Navire muni de cet éperon. Pl. des *brise-glace* ou *brise-glaces.*

Briséis [*zé-iss*], jeune prêtresse de Lyrnesse. Cette ville étant tombée au pouvoir des Grecs, Briséis échut en partage à Achille. Agamemnon lui ayant enlevé sa captive, le héros, irrité, se retira pendant dix ans sous sa tente ; c'est le point de départ de l'*Iliade.*

Briséis, drame lyrique en 3 actes de Chabrier. V. *Fiancée de Corinthe.*

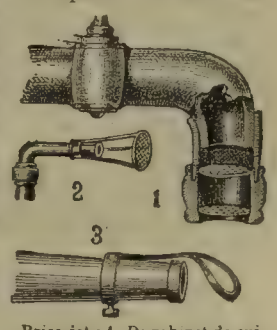

Brise-jet : 1. De robinet de cuisine ; 2. De pulvérisateur ; 3. De lance d'arrosage.

brise-jet [*jè*] n. m. Ajutage en caoutchouc, muni intérieurement d'une toile métallique et qu'on adapte à un robinet pour atténuer, briser la violence du jet et éviter les éclaboussures.

brise-lames n. m. invar. Ouvrage en avant d'un port, pour amortir la violence des vagues : *les brise-lames consistent ordinairement en pieux formant claire-voie.*

brisement [*ze-man*] n. m. Action de briser : *le brisement des statues.* Action d'être brisé : *brisement des flots. Fig. Brisement de cœur*, douleurs profondes.

brise-mottes n. m. invar. Sorte de rouleau propre à écraser les mottes de terre. V. AGRICULTURE.

brise-pierre n. m. invar. Pince pour briser la pierre dans la vessie.

briser [*zé*] v. a. (orig. celtique ; radical *bruz*). Rompre, casser, mettre en pièces : *briser une glace. Fig.* Fatiguer : *l'équitation brise les débutants.* Détruire, supprimer : *briser une institution.* Abattre : *briser les courages. Briser ses fers*, recouvrer sa liberté. V. n. Heurter contre un obstacle (en parlant des vagues). *Briser avec quelqu'un*, cesser de le voir. *Brisons là*, cessons de parler, de discuter. *Blas.* Ajouter une brisure à des armoiries.

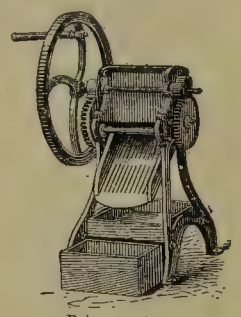
Brise-tourteau.

brise-raison n. invar. Personne qui raisonne à tort et à travers.

brise-tourteau ou **brise-tourteaux** n. m. Broyeur dans lequel on fragmente les tourteaux industriels destinés à l'alimentation du bétail.

brise-tout n. invar. Personne maladroite, étourdie, qui brise tout ce qu'elle touche.

briset [*zé*] n. m. Dans la parcheminerie, portion d'une peau d'animal située sur les épaules : *le briset a moins de résistance que les autres parties, parce que son épaisseur est beaucoup moindre.*

briseur, euse [*zeur, eu-ze*] n. Qui brise ; qui aime à briser.

brise-vent n. m. invar. Abri pour garantir les plantes de l'action du vent.

Brisgau [*bris-ghô*], contrée de l'Allemagne, au N. de la Suisse ; fait partie du grand-duché de Bade depuis 1805. V. pr. *Fribourg.*


A, B, C, D, brisis.

Brisighella, v. d'Italie (Romagne) ; 12.500 h. Vignobles, sériciculture.

brisis [*zi*] n. m. Nom des angles que forment les plans d'un comble brisé.

briska [*bris-ka*] n. m. (m. russe). En Russie, chariot d'osier, léger et recouvert, que l'on transforme en traîneau. Calèche de voyage, légère et découverte.

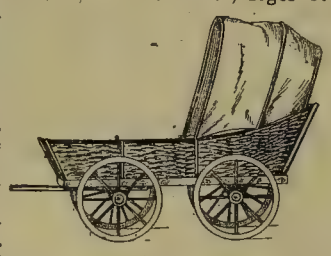
Briska.

brisoir [*zoir*] n. m. Instrument pour briser le chanvre, la paille. Baguette à battre la laine.

Brispot, peintre français, né à Beauvais en 1846 ; artiste de genre d'un talent affiné : *le Donneur d'eau bénite, une Maîtresse, le Roi boit*, etc.

brisque [*bris-ke*] n. f. Se dit des as et des dix, au bésigue et au mariage. Sorte de jeu de cartes, mieux connu sous le nom de MARIAGE. *Pop.* Chevron de soldat rengagé. (V. CHEVRON.) *Fam. Vieille brisque*, vieux soldat, vieil officier.

Brissac [*sak*], nom d'une famille noble, qui a fourni plusieurs maréchaux de France. V. COSSÉ.

Brissarthe, comm. de Maine-et-Loire, arr. de Segré ; 800 h. Théâtre d'un combat où, en 867, Robert le Fort fut tué en combattant contre les Normands.

Brissaud (Edouard), médecin neurologiste français, né à Besançon, m. à Paris (1852-1909) ; professa l'histoire de la médecine, puis la pathologie.

Brisson (Barnabé), magistrat français, né à Fontenay-le-Comte, nommé premier président par les Ligueurs, puis pendu par les Seize (1531-1591).

Brisson (Mathurin-Jacques), naturaliste et physicien français, né à Fontenay-le-Comte, m. à Croissy (1723-1806). Membre de l'Académie des sciences (1795) ; il est l'auteur de travaux sur l'ornithologie, la pesanteur et d'un dictionnaire de physique.

Brisson (Henri), homme politique français, né à Bourges, m. à Paris (1835-1912) ; un des chefs du parti radical-socialiste français. Il a été plusieurs fois président du conseil des ministres et de la Chambre des députés.

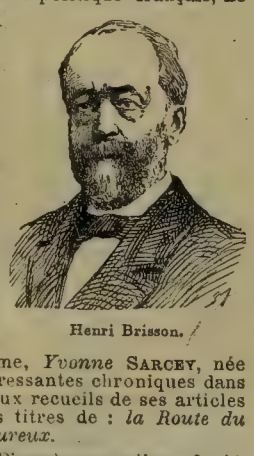
Henri Brisson.

Brisson (Adolphe), chroniqueur et critique dramatique français, directeur des *Annales politiques et littéraires*, né et m. à Paris (1860-1925). Avant de se spécialiser dans la critique dramatique, il a publié plusieurs volumes de *Portraits intimes, Pointes sèches*, d'une touche spirituelle, et un roman, *Florise Bonheur.* — Sa femme, *Yvonne* SARCEY, née en 1869, est l'auteur d'intéressantes chroniques dans les *Annales* ; elle a fait deux recueils de ses articles qu'elle a publiés sous les titres de : *la Route du Bonheur* et *Pour vivre heureux.*

Brissot [*so*] (Jacques-Pierre), conventionnel, né à Ouarville, près de Chartres, en 1754, député de Paris à la Législative et d'Eure-et-Loir à la Convention, un des chefs des girondins. Il dirigea, en fait, la politique extérieure de 1791 à 1793 ; décapité à Paris en 1793.


Brissot.

brissotin [*briso*] n. m. Nom donné, en 1793, aux partisans de Brissot, aux girondins.

bristol [*bristol*] n. m. Sorte de carton, composé de feuilles de papier à dessin, superposées et collées. *Par ext.* et *fam.* Carte de visite et d'invitation : *déposer un bristol.*

Bristol, v. d'Angleterre ; 357.000 h. Port sur l'Avon. Grand commerce. Machines, constructions navales, et papeteries, fonderies, forges. Patrie de Sébastien Cabot, Chatterton, Southey.

Bristol (CANAL DE), formé par l'Atlantique, à l'embouchure de la Severn, entre le pays de Galles et le comté de Cornwall.

brisure [*zu-re*] n. f. Solution de continuité dans un objet brisé. Fragment d'objet brisé. Joint de deux parties d'un ouvrage de menuiserie, qui peuvent se replier l'une sur l'autre. *Blas.* Modification apportée aux armoiries d'une famille pour distinguer une branche cadette ou bâtarde de la branche principale ou légitime.


Britannicus. (Musée de Naples).

Britannicus [*kuss*], fils de Claude et de Messaline, héritier de l'empire. Il en fut écarté par les intrigues d'Agrippine, seconde femme de Claude et mère de Néron. Celui-ci le fit empoisonner dans un festin (42-56).

Britannicus, tragédie en cinq actes et en vers, de Racine (1669). Britannicus aime une jeune fille, Junie. Agrippine, de plus en plus délaissée par son fils Néron, protège leurs amours. Mais Néron devient amoureux de Junie et déjoue les projets de sa mère. Pour se débarrasser de son rival, Néron ne recule devant aucun crime, et en dépit des sollicitations de son précepteur Burrhus, il prépare la mort de Britannicus et l'invite dans un festin, où il l'empoisonne. Racine, s'inspirant de Tacite, a tracé deux admirables figures d'Agrippine, mère ambitieuse, et de Néron, « monstre naissant ». Boileau la défendit contre la froideur du public et Voltaire l'appelait *la pièce des connaisseurs.*

britannique [*tan'-ni-ke*] adj. (du lat. *Britannia*, la Grande-Bretagne ou Angleterre). Qui a rapport à l'Angleterre ou aux Anglais : *coutumes britanniques.*

British Museum, célèbre musée de Londres, créé en 1753. Il renferme une bibliothèque de plus de deux millions de volumes et un très riche musée


British Museum.

d'antiquités orientales, gréco-romaines, médiévales (*statues et frises du Parthénon, tombeau de Mausole, bas-reliefs assyriens de Nimroud*), etc. En 1884, la section d'histoire naturelle a été transportée à South-Kensington.

Brito-Capello (Carlos de), explorateur portugais, né en 1841. Il a accompli avec Ivens la traversée de l'Afrique méridionale.

Brivadois, e [*doi, oi-ze*], habitant ou originaire de Brioude : *les Brivadois.* Adjectiv. : *population brivadoise.*

Brivadois [*doi*] (le), petit pays de France, comprenant Brioude et ses environs.

Brive, ch.-l. d'arr. (Corrèze), sur la Corrèze ; ch. de f. Orl., à 29 kil. de Tulle ; 21.500 h. (*Brivois* ou *Brivistes*). Ardoises, meules de moulin, conserves. Patrie du cardinal Dubois, de Treilhard, Brune, Lasteyrie, Félétz. — L'arr. a 10 cant., 99 com., 114.990 h. ; le cant. a 12 com., 29.700 h.

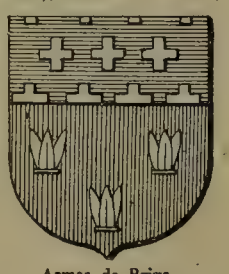
Armes de Brive.

Brives-Charensac, comm. de la Haute-Loire, arr. et à 4 kil. du Puy ; 1.770 h. Ch. de f. P.-L.-M. Fabrique de poteries.

Brix [*briks*], comm. de la Manche, arr. et à 10 kil. de Valognes ; 1.870 h.

Brixen [*brik-sèn*], v. d'Italie (Tyrol), à la jonction de la Rientz et de l'Eisach ; 5.600 h.

Brizard (Jean-Baptiste BRITARD, dit), comédien français, né à Orléans, m. à Paris (1721-1791). Il joua au Théâtre-Français de 1757 à 1786.

brize n. f. *Bot.* Genre de graminées festucacées, comprenant l'*amourette* (ou *pain d'oiseau*), assez répandue dans les bois et dans les prairies sèches de l'Europe.

Brizeux [*zeû*] (Auguste), poète breton, né à Lorient, m. à Montpellier (1806-1858) ; auteur du poème de *Marie*, de l'épopée rustique *les Bretons* et de plusieurs poésies pastorales, où se marque un vif sentiment de la nature.


Brizeux.

broad church [*brôd-tcheurtch*] n. m. (en angl. : *Eglise large*). Ceux qui, dans l'Eglise anglicane, se montrent très larges dans les concessions à la critique et à l'esprit d'examen.

broc [*bro.* — Le *c* se prononce comme *k* devant une voyelle et à la fin des vers, si la rime l'exige] n. m. (du bas lat. *brocchus*, qui a les dents en saillie). Grand vase de bois ou de métal, à une anse, servant à porter, transvaser des liquides ; son contenu.


Broc.

broc [*brok*] n. f. (pour *bròque*, broche). Loc. adv. : *de broc en bouche*, au sortir de la broche pour aller dans la bouche. *Fig. Faire une chose de broc en bouche*, sans aucun délai.

Broca (Paul), célèbre chirurgien et anthropologiste français, né à Sainte-Foy-la-Grande, m. à Paris (1824-1880) ; membre de l'Académie de médecine, sénateur inamovible. Il a fondé l'Ecole d'anthropologie.

brocaille [*ka, ll* mll., *e*] n. f. (pour *blocaille*). Petits pavés de rebut. Débris de fonte.


Paul Broca.

brocantage n. m. Action de brocanter.

brocante n. f. *Fam.* Commerce, industrie du brocanteur. Ouvrage de peu de valeur.

brocanter [*té*] v. a. Acheter, vendre, échanger des objets de curiosité ou de hasard : *brocanter des tableaux, des bijoux.*

brocanteur, euse [*eu-ze*] n. Qui brocante.

— ENCYCL. *Dr.* Tout brocanteur, revendeur de vieux meubles, linges, hardes, bijoux, livres, vaisselles, armes, métaux, ferraille et autres objets et marchandises de hasard, ou qui achète les mêmes marchandises neuves de personnes autres que celles qui les fabriquent ou en font le commerce, est tenu : 1° de se faire préalablement inscrire sur les registres ouverts à cet effet à la préfecture de police, s'il habite Paris ou dans le ressort de la préfecture de police, où à la préfecture du département qu'il habite ; 2° d'avoir un registre coté et paraphé par le commissaire de police ou, à son défaut, par le maire, et sur lequel il inscrit, jour par jour et sans blanc ni rature, les noms, surnoms, qualités et demeures de ceux avec qui il contracte, ainsi que la nature, la qualité et le prix desdites marchandises.

Toute contravention est punie d'une amende de 1 franc à 5 francs et, en cas de récidive, d'un emprisonnement de un à cinq jours et d'une amende de 10 francs à 15 francs, ou de l'une de ces deux peines.

Il est spécialement défendu aux brocanteurs d'acheter aucun objet mobilier d'enfants mineurs sans le consentement exprès et écrit des père, mère et tuteurs, ni d'acheter d'aucune personne dont le nom et la demeure ne leur seraient pas connus, à moins que leur identité ne soit certifiée par deux témoins connus, qui devront signer au registre, sous peine d'une amende de 5 francs à 200 francs.

brocard [*kar*] n. m. (de *Burchard*, évêque de Worms). Règle de droit énoncée sous une forme concise et énergique : *Non bis in idem ; Summum jus, summa injuria*, etc., sont des brocards.

brocard [*kar*] n. m. (de *broche*, aiguille). *Fam.* Raillerie piquante : *lancer des brocards.*

brocard ou **brocart** et mieux **brocquard** [*bro-kar*] n. m. Chevreuil mâle d'un an.

brocard [*kar*] n. m. Atelier où l'on procède au broyage du minerai.

Brocard ou **Burchard,** dominicain et voyageur allemand du XIIIe siècle, né à Barby (Saxe). Il a laissé une importante description de la Terre sainte.

brocarder [*dé*] v. a. Piquer par des brocards.

brocardeur, euse [*eu-ze*] n. Qui lance des brocards.


Brocart de Venise (XVIe siècle).

brocart [*kar*] n. m. (de l'ital. *broccato*, étoffe brochée). Etoffe brochée de soie, d'or ou d'argent : *le brocart est d'origine orientale.*

Brocas, comm. des Landes, arr. et à 18 kil. de Mont-de-Marsan ; 1.340 h. Ch. de f. Briqueterie, paillons et enveloppes pour bouteilles.

brocatelle [*tè-le*] n. f. (ital. *broccatello*). Etoffe imitant le brocart. Marbre de plusieurs couleurs.

Brocéliande, vaste forêt de la Bretagne, auj. *forêt de Paimpont* (Ille-et-Vilaine), où les romans de la Table ronde faisaient vivre l'enchanteur Merlin et la fée Viviane.



Broderie blanche : 1. Plumetis (monogramme) ; 2. Anglaise et plumetis ; 3. Vénitienne ; 4. Richelieu (ou Colbert) ; 5. Richelieu (monogramme) ; 6. Point coupé. — Broderie de couleur : 7. Point de croix ; 8. Passé ; 9. Or et argent ; 10. Ganse, paillettes et perles ; 11. Application. — Outillage et travail de la broderie : 12. Métier ; 13. Tambour ; 14. Brodeuse au métier ; 15. Brodeuse au tambour ; 16 et 17. Poinçon et broche de brodeuse d'or ; 18 et 19. Crochet et dé. — Points de broderie blanche : 20. De sable ; 21. De tige ; 22. D'armes : simple, noué, tortillé ; 23. De cordonnet : droit et oblique ; 24. De chaînette ; 25. De languette ou de feston ; 26. De remplissage ; 27. De bouclette ; 28. D'épine : simple et double ; 29. Pois ; 30. Feuilles ; 31. Festons : ronds, pointus, de roses ; 32. Œillets : simples et ombrés ; 33. Ourlet à jour ; 34. Rivière à croisillons. — Points de broderie de couleur sur toile : 35. De croix : double face, italien et monténégrin ; 36. Natté : slave, oblique et d'Alger ; 37. Espagnol ; 38. De trait à double face ; 39. Triangulaire ; 40. Entre-deux à double face, à point de languette ; 41. Remplissage à points obliques ; 42. Lisière à points de languette. — Points divers : 43. Coulé en relief ; 44. D'arête ; 45. De vannerie ; 46. Plat contrarié ; 47. Exécution du passé ; 48. Rembourrage ; 49. Exécution d'une fleur pour l'application. — Pièces de musée : 50. Broderie de Bayeux, dite de la reine Mathilde (XIe s.) ; 51. Dalmatique espagnole (XVIe s.) ; 52. Devant de corsage (XVIIIe s.) ; 53. Robe japonaise ; 54. Gouttière (XVIe s.) ; 55. Coussin (XVIIIe s.) ; 56. Bordure d'habit (XVIIIe s.).

brochage n. m. Action de brocher des livres. Résultat de cette action. Procédé de tissage permettant de former des dessins en relief.

brochant [*chan*], **e** adj. *Blas.* Se dit d'une pièce qui passe par-dessus d'autres. *Brochant sur le tout*, se dit des pièces brochantes qui passent d'un côté à l'autre de l'écu. *Fig.* S'ajoutant à tout le reste en y mettant le comble.

Brochant de Villiers [*chan, li-é*] (André), géologue et minéralogiste français, né à Villiers, près de Mantes, m. à Paris (1773-1840); directeur de la manufacture de glaces de Saint-Gobain; membre de l'Académie des sciences (1816).

Brochard (Victor), philosophe français, né à Quesnoy-sur-Deule, m. à Paris (1848-1907), membre de l'Institut. Il a écrit : *De l'erreur, les Sceptiques grecs*, etc.

broche n. f. (orig. celt.). Verge de fer pour faire rôtir la viande. *Fig.* et *fam. Faire un tour de*

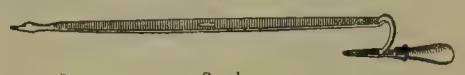

Broche.

broche, aller se chauffer un peu à la cheminée. Cheville de bois, servant à enfiler les harengs saurés. Tringle à laquelle on suspend les chandelles. Verge de fer recevant la bobine, dans les métiers à tisser. Tige de fer fixée à une serrure, et qui pénètre dans le trou d'une clef forée. Aiguille à tricoter. Cheville de bois, pointue, pour boucher le trou fait dans un tonneau avec le foret. Bijou de femme, muni d'une grosse épingle. Billet de commerce, inférieur à 100 fr. ou même à 50 fr. Pl. *Véner.* Défenses du sanglier.



Broche.

broché n. m. Procédé de tissage, formant sur l'étoffe des dessins plus ou moins détachés les uns des autres. Etoffe obtenue par ce procédé : *un broché de satin.*

brochée [*ché*] n. f. Quantité de viande qu'on fait rôtir à une broche en une seule fois.

brocher [*ché*] v. a. Tisser en entremêlant sur le fond des fils de soie, d'argent ou d'or, pour figurer les dessins destinés à orner une étoffe. Coudre les feuilles d'un livre. Enfoncer avec le brochoir les clous dans le sabot du cheval. *Fig.* et *fam.* Exécuter à la hâte : *cet écolier broche ses devoirs.*

brochet [*chè*] n. m. (de *broche*). Poisson d'eau douce, de forme allongée, à mâchoire inférieure proéminente, très vorace : *le brochet est le requin des rivières.*

— Encycl. Le brochet (*esox lucius*) vit dans les eaux douces, vives ou dormantes, et détruit des quantités énormes de poisson. Il peut atteindre plus de 1 mètre de long; sa mâchoire et son palais sont garnis de 700 dents dirigées d'avant en arrière. Sa chair est estimée (mais il faut s'abstenir des œufs). Le brochet commun peut peser jusqu'à 25 kilogrammes; il fraye en février, mars et avril. On le pêche à la ligne volante, aux lignes de fond, que l'on amorce d'un petit poisson vivant, surtout d'octobre à février, au poisson tournant et à la cuiller. Il y a lieu de se préoccuper plutôt de la solidité des engins que de leur finesse (bas de ligne en fil d'acier, hameçon double ou triple). Le pêcheur fera bien de se munir d'un bâillon et d'un dégorgeoir pour retirer, sans se blesser aux redoutables dents du brochet, l'hameçon qui est engagé assez loin dans le gosier.



Brochet.

brocheter [*té*] v. a. (double le *t* devant une syllabe muette). Fixer avec une brochette : *brocheter une volaille.*

brocheton n. m. Petit brochet.

brochette [*chè-te*] n. f. Petite broche qui sert à fixer la viande à la broche principale. Petite broche pour faire cuire des rognons, de petits oiseaux, etc. Ensemble des pièces enfilées sur une même brochette : *une brochette de mauviettes.* Petite broche sur laquelle on réunit plusieurs décorations. Petit morceau de bois employé pour donner à manger aux jeunes oiseaux. *Fig. Elever quelqu'un à la brochette*, l'élever avec des soins minutieux.



Brochoir.

brocheur, euse [*eu-ze*] n. Qui broche des livres, des étoffes.

brochoir n. m. Marteau de maréchal pour ferrer les chevaux.

brochure n. f. Action de brocher. Atelier de brocheur. Ouvrage broché peu volumineux. Dessin broché sur une étoffe.

brochurier [*ri-é*], **ère** n. Auteur de mauvaises brochures.

Brocken [*kèn*], mont granitique de l'Allemagne, dans le Harz (1.142 m.). Paysage grandiose; c'est là que l'imagination populaire plaçait la réunion des sorcières pendant la nuit de Walpurgis. Souvent, du haut de cette montagne, le voyageur aperçoit dans les nuages son image agrandie, phénomène qu'on appelle *spectre du Brocken.*

Brockhaus, famille de libraires allemands, originaires de Westphalie, établie à Leipzig, connue par la publication de l'encyclopédie *Conversations-Lexikon.* — Le fondateur est Frédéric-Arnold, né à Dortmund, m. à Leipzig (1772-1823). — Son représentant le plus connu est Henri, né à Amsterdam, m. à Leipzig (1804-1874).

brocoli n. m. (ital. *broccolo*). Chou-fleur d'Italie. *Par ext.* Se dit des petits rejetons du chou.

— Encycl. Les espèces les plus appréciées sont le *brocoli blanc* et le *brocoli violet.* Cette plante se cultive comme le chou-fleur ordinaire.

Brocq (Louis), médecin français, né à Laroque-Timbant en 1856; s'est spécialisé dans l'étude des maladies cutanées, et a publié plusieurs ouvrages de dermatologie.

Brod ou **Brody,** v. de Grèce (Macédoine). Occupée en 1918, en même temps qu'Okhrida, à la suite de la bataille Monastir-Doiran du 18-24 septembre.

brodequin [*kin*] n. m. (holl. *brosekin*). Chaussure lacée, enveloppant le pied et le bas de la jambe.



Brodequin : 1. Grec; 2. Romain; 3. Gaulois; 4. Moderne.

Appareil au moyen duquel on torturait les membres inférieurs. Chaussure des personnages de la comédie antique, par opposition au *cothurne* de la tragédie. *Fig. Chausser le brodequin*, jouer la comédie.

broder [*dé*] v. a. (d'un radic. germanique et celtique *brozd*, pointe). Faire des dessins à l'aiguille ou au métier, en relief sur une étoffe. *Fig.* Amplifier, embellir : *broder n'est pas mentir, mais farder la vérité.* Ajouter des ornements à la musique.

broderie [*rî*] n. f. Application faite à l'aiguille sur une étoffe déjà tissée de fil, de coton, de laine, de soie, d'or et d'argent, et même de pierreries destinées à orner le fond uni de l'étoffe. Ouvrage du brodeur. *Fig.* Détails ajoutés à un récit. Notes d'agrément dans le chant. (On dit aussi fioriture.)

— Encycl. Ce qui distingue essentiellement la broderie de la dentelle, c'est que la première se superpose à un fond préexistant, tandis que la seconde se fabrique avec son fond et ne demande aucun tissu préalable. Il existe deux sortes de métiers à broder : le métier proprement dit et le tambour. Le premier se compose de deux ensouples horizontales, sur lesquelles on fixe les bouts de l'étoffe à broder, qu'on peut éloigner ou rapprocher à volonté, et qui sont réunies par deux traverses. Le tambour, d'origine chinoise, se compose d'un cylindre creux, sur lequel on tend l'étoffe au moyen d'une courroie, ou de plusieurs cerceaux. On distingue : 1° la *broderie blanche*, qui s'exécute sur étoffe blanche avec du coton, du fil, du cordonnet, etc., de même couleur. Elle comprend : la *broderie de feston, en reprise, au plumetis, de dentelle;* 2° la *broderie de couleur*, qui s'exécute sur un tissu quelconque avec des fils d'or, d'argent, etc. Elle renferme la *broderie appliquée, d'application, en couchure, au passé, au passé épargné, en guipure*, sans parler des noms divers donnés d'après les matières employées (laine, soie, coton, perles, or, argent; applications de velours, de drap), ou d'après les outils qui servent à les exécuter (crochet, tambour, métier, aiguille); 3° la *broderie sur canevas* ou *en tapisserie*, broderie de couleur à la laine, ou à la soie, qui aujourd'hui s'exécute souvent mécaniquement.

brodeur, euse [*eu-ze*] n. et adj. Qui brode : *ouvrier brodeur.*

brodoir n. m. Métier pour la fabrication des petits galons. Petite bobine à broder.

Brody, v. de Galicie (gouv. de Lemberg); 18.000 h. Commerce important. Céréales, bestiaux. Victoire russe, remportée le 6 août, par le général russe Sakharof, qui, au cours de son irrésistible offensive de l'été 1916, avait déjà enlevé la ville aux Austro-Allemands le 28 juillet.

Broglie, ch. de c. (Eure), arr. et à 11 kil. de Bernay, sur la Charentonne, affl. de la Rille; 920 h. Ch. de f. Etat. Filature de lin. — Le cant. a 22 comm. et 7.190 h.



Maréchal de Broglie.

Broglie [*bro-i-e*], famille noble, originaire du Piémont, qui a fourni à la France des généraux et des ministres : le maréchal Victor-François, qui se distingua dans la guerre de Sept ans, gagna la bataille de Corbach et commanda les émigrés en 1792; il mourut à Munster (1718-1804). — Le duc Léonce-Victor, né et m. à Paris (1785-1870), se distingua sous la Restauration comme orateur libéral et devint président du conseil sous Louis-Philippe, en 1835. Il avait épousé la fille de Mme de Staël. — Le duc Albert, son fils, homme politique et historien, né et m. à Paris (1821-1901); président du conseil au 24 mai 1873 et au 16 mai 1877; membre de l'Académie française. Il a publié : *l'Eglise et l'Empire romain au IVe siècle*, et une série d'ouvrages sur la diplomatie de Louis XV.



Duc Léonce-Victor de Broglie.



Duc Albert de Broglie.

brogue [*bro-ghe*] n. f. Nom de gros souliers attachés avec des courroies, que portent les montagnards d'Ecosse.

Brohan (Augustine-*Suzanne*), actrice française, née à Paris, m. à Fontenay (1807-1887). Elle joua avec un rare talent les rôles de soubrette au Théâtre-Français. — Ses deux filles, Augustine, née et m. à Paris (1824-1893), et Madeleine, née et m. à Paris (1833-1900), furent aussi des comédiennes de grande valeur.



Augustine Brohan.

broie [*br'oi*] n. f. (de *broyer*). Instrument qui sert à briser la tige du chanvre et du lin. Syn. brisoir.



Broie.

broiement ou **broiment** [*broi-man*] n. m. Syn. de broyage.

broigne [*gn.* mll.] n. f. Défense de corps en usage au moyen âge et qui consistait en une sorte de tunique faite d'un tissu quelconque et revêtue d'anneaux, écailles de métal, etc.

broken-down [*brô-k'n-daoun*] adj. m. (expression angl., signif. *brisé bas*). Se dit d'un cheval de course mis hors de service par suite d'une claudication subite : *tout cheval broken-down est boiteux, mais tout cheval boiteux n'est pas nécessairement broken-down.*

broker [*keur*] n. m. (mot anglais). Courtier.

bromal n. m. Composé chimique, résultant de l'action du brome sur l'alcool absolu.

bromate n. m. Sel de l'acide bromique.

bromatologie [*ji*] n. f. (du gr. *broma*, aliment, et *logos*, discours). Etude des aliments.

Bromberg [*brom'-bèrgh*] (n. polon. **Bydgoszcz**), v. de la Pologne, sur la Brahe, affl. de la Vistule; 54.000 h. Meubles, bougies, savonneries. — Le *canal de Bromberg* ou *de la Netze* réunit l'Oder à la Vistule par la Netze et la Wartha.

brome n. m. (du gr. *brômos*, avoine). *Bot.* Genre de graminées assez communes, surtout dans les régions tempérées de l'hémisphère boréal et donnant un fourrage d'assez bonne qualité.

brome n. m. (du gr. *brômos*, fétidité). *Chim.* Corps simple d'une odeur fétide, qu'on retire des eaux de la mer et que l'on obtient sous forme d'un liquide rouge très vénéneux, bouillant à 63° et donnant des vapeurs très lourdes.

— Encycl. Le brome, qui appartient à la famille du chlore, a pour symbole Br. Sa densité est 3,18 à 0°; on le retire des eaux mères des salines des marais salants; cependant, une grande partie du brome utilisé aujourd'hui provient des eaux mères des cendres de varechs. Les fucus et les varechs absorbent en effet les bromures et iodures contenus dans l'eau de mer. Le brome est utilisé surtout dans la fabrication de certaines matières colorantes et, en particulier, de l'éosine.

bromélia ou **bromélie** [*li*] n. f. *Bot.* Genre de *broméliacées*, originaires d'Amérique, voisines des ananas et cultivées comme ornementales dans les serres d'Europe.

broméliacées [*sé*] n. f. pl. *Bot.* Famille de monocotylédones, des pays tropicaux. S. une *broméliacée.*

bromhydrate n. m. Sel de l'acide bromhydrique.

bromhydrique adj. m. Se dit d'un acide gazeux à la température ordinaire, qui se forme par la combinaison du brome et de l'hydrogène.

— Encycl. L'acide bromhydrique HBr est un gaz incolore, de densité 2,798 qui se solidifie à 69°. Il donne avec les bases des sels appelés *bromures.* (V. ce mot.)

bromidrose [*drô-ze*] n. f. (du gr. *brômos*, puanteur, et *idrôs*, sueur). Sueur fétide, en particulier des pieds.

bromique adj. m. Se dit d'un acide qui se forme par l'action de l'eau sur le pentabromure de phosphore.

bromisme [*mis-me*] n. m. (de *brome*). Ensemble des symptômes de l'intoxication par le brome.

Bromley-Saint-Léonard's, v. d'Angleterre (Middlesex), faubourg de Londres, au confluent de la Lea et de la Tamise; 65.000 h. Etoffes.

Brommat, comm. de l'Aveyron, arr. et à 60 kil. d'Espalion; 1.210 h. Carderie et peignage de laine.

Bromont-Lamothe, comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 28 kil. de Riom; 1.560 h.

Brömsebro, village de Suède (préfecture de Calmar), où furent signés, entre la Suède et le Danemark, deux traités célèbres, en 1545 et en 1645.

Bromsgrave, v. d'Angleterre (Worcester), sur la Salwarp; 13.000 h. Quincaillerie.

bromure n. m. Sel de l'acide bromhydrique.

— Encycl. Les bromures se préparent soit par l'action directe du brome sur le métal, soit par l'action sur ce dernier de l'acide chlorhydrique. Le bromure d'argent, qui noircit à la lumière, est utilisé en photographie. Les bromures de potassium, de sodium, d'ammonium et de strontium sont employés en médecine, comme sédatif du système nerveux et notamment dans le traitement de l'épilepsie, à la dose de 50 centigr. à 5 grammes et plus.

Bromwich [*brom'-ouich*], v. d'Angleterre (comté de Stafford); 65.200 h.

Bron, comm. du Rhône, arr. et à 6 kil. de Lyon; 3.510 h. Asile d'aliénés.

bronchade n. f. Action du cheval qui bronche. (Vx.)

bronche n. f. (lat. *bronchia*). Chacun des deux conduits qui font suite à la trachée-artère et par lesquels l'air s'introduit dans les poumons. (Se dit aussi de leurs subdivisions.)

— Encycl. Les bronches font suite à la trachée, qui se divise tout d'abord en *bronche droite* et *bronche gauche.* Ces deux bronches, par des subdivisions successives, finissent par des capillaires, qui se ter-

minent dans les lobules pulmonaires. Les maladies des bronches portent sur des affections de la muqueuse (bronchites), ou résultent de dilatation, d'oblitération ou de rétrécissement.

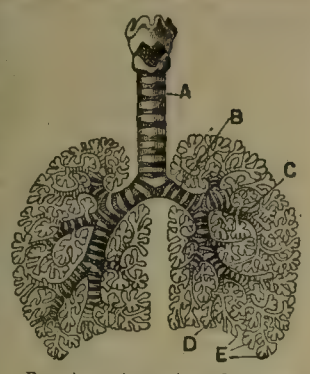

Bronches : A, trachée; B, grosses bronches; C, petites bronches; D, bronchioles; E, vésicules pulmonaires.

bronchectasie [*chèk, zi*] n. f. (du gr. *brogkhos*, gorge, et *ektasis*, dilatation). Dilatation des bronches.

bronchement [*man*] n. m. Action de broncher.

broncher [*ché*] v. n. Faire un faux pas, trébucher : *cheval qui bronche.* Bouger, remuer : *je vous défends de broncher. Fig.* Faillir. PROV. : **Il n'est si bon cheval qui ne bronche**, les plus habiles ou les plus sages se trompent parfois.

bronchial, e, aux [*chi*] adj. Qui a rapport aux bronches.

bronchiole [*chi*] n. f. Ramification terminale des bronches.

bronchique [*chi-ke*] adj. Des bronches : *veine bronchique.*

bronchite [*chi-te*] n. f. Inflammation des bronches.

— ENCYCL. *Méd.* La bronchite, maladie très commune, atteint tous les âges et succède soit à un refroidissement, soit à une irritation des voies aériennes, soit à une maladie infectieuse. A l'auscultation, on perçoit des râles secs, sonores et bulleux ; la toux, sèche ou humide, sert à expulser les crachats muco-purulents. On constate de la dyspnée, de la douleur thoracique, de la fièvre, de l'inappétence, etc. Pour les diverses variétés de bronchites, le traitement est à peu près le même : calmer la fièvre, faire une révulsion (ventouses, sinapismes) sur l'endroit douloureux, donner des expectorants, et chez les enfants et les vieillards, faire vomir. L'alimentation consistera en lait ; on donnera aussi des boissons alcoolisées, puis, s'il y a tendance à la chronicité, on administrera des balsamiques et des iodures.

— *Art vétér.* Chez les animaux, les inflammations des bronches existent aussi bien que dans l'espèce humaine. Les bronchites peuvent être provoquées par l'action du froid (*bronchites simples*), la présence d'agents microbiens (*bronchites infectieuses* ou *spécifiques*) ou même la présence de vers (*bronchites vermineuses*). Outre le traitement approprié à chacune de ces affections, il y a lieu de soigner par le kermès : 10 à 20 grammes par jour.

bronchitique adj. Qui concerne la bronchite. N. Atteint de bronchite.

bronchocèle [*ko*] n. m. Tumeur gazeuse du cou.

bronchophonie [*kô, nî*] n. f. (du gr. *brogkhos*, gorge, et *phônê*, voix). Résonance très forte de la voix dans les divisions bronchiques, et qui a pour cause l'induration du poumon et la dilatation des bronches.

broncho-pneumonie [*kô, nî*] n. f. Inflammation des bronches et des vésicules pulmonaires.

— ENCYCL. La broncho-pneumonie est surtout fréquente avant six ans ; elle est en général de nature infectieuse, et son pronostic est grave. A l'auscultation, les râles sont sibilants, la dyspnée est vive, et la fièvre atteint 40°. Le traitement consiste à effectuer une révulsion sur le thorax, soutenir les forces du malade, à favoriser l'expectoration et à administrer des potions alcoolisées ; on luttera contre la température par la quinine et surtout les bains ou enveloppements froids.

bronchorrée [*ko-ré*] n. f. (du gr. *brogkhos*, gorge, et *rhéein*, couler). Expectoration abondante de crachats incolores, provoquée par une bronchite chronique.

bronchoscopie [*kos-ko-pî*] n. f. (du gr. *brogkhos*, gorge, et *skopein*, examiner). Méthode qui consiste à regarder directement l'intérieur des grosses bronches.

bronchotome [*ko*] n. m. Instrument utilisé dans l'opération de la bronchotomie.

bronchotomie [*kô, mî*] n. f. (du gr. *brogkhos*, gorge, et *tomê*, section). *Chir.* Incision pratiquée dans les voies respiratoires.

brondir v. n. Faire entendre un brondissement.

brondissement [*di-se-man*] n. m. Bruit que fait une toupie en tournant rapidement.

Brongniart [*gni-ar*] (Alexandre-Théodore), architecte français, né et m. à Paris (1739-1813); auteur du *Palais de la Bourse*, à Paris, commencé en 1808.

Brongniart (Alexandre), fils du précédent, minéralogiste et géologue, né et m. à Paris (1770-1847); auteur d'un *Traité élémentaire de minéralogie* et d'un *Traité des arts céramiques;* le fondateur de la méthode en géologie. Membre (1815), puis président (1827) de l'Académie des sciences.


Alexandre Brongniart.


Ad.-Th. Brongniart.

Brongniart (Adolphe-Théodore), célèbre botaniste, né et m. à Paris (1801-1876); fils du précédent. Il fonda la paléontologie végétale et publia une importante *Histoire des végétaux fossiles.* Membre de l'Académie des sciences (1834), puis président de cette assemblée (1847).

Brontë, nom de trois sœurs qui se sont fait connaître dans la littérature anglaise sous le pseudonyme de BELL. La plus connue, CHARLOTTE [*Currer Bell*], est l'auteur du célèbre roman *Jane Eyre* (1816-1855). — Les deux autres, EMILY [*Ellis Bell*] (1818-1848), auteur du curieux roman *Wuthering Heights*, et ANNE [*Acton Bell*] (1820-1849), se sont également distinguées dans le roman.

brontosaure n. m. (du gr. *brontê*, tonnerre, et *sauros*, lézard). Genre de reptiles dinosauriens fossiles, du terrain jurassique des montagnes Rocheuses.

brontothérium [*om'*] n. m. (du gr. *brontê*, tonnerre, et *thérion*, animal). Genre de mammifères ongulés fossiles, des terrains éocène et miocène de l'Europe et de l'Amérique du Nord : *le brontothérium était de la taille de l'éléphant, et son crâne rappelait celui du rhinocéros.*

bronzage n. m. Action de bronzer.

— ENCYCL. *Techn.* Le bronzage a pour but de donner l'aspect extérieur des diverses espèces de bronzes aux objets les plus disparates : métal, plâtre, porcelaine, bois, etc. Il existe deux procédés de bronzage : le bronzage au moyen de bains galvanoplastiques (v. GALVANOPLASTIE) et le bronzage qui utilise des mixtures, des poudres que l'on applique au pinceau et que l'on trouve dans le commerce. On a aussi recours à des bains chimiques.

Bronzage à la main du cuivre. On applique au pinceau une composition formée d'un demi-litre de vinaigre blanc, de 7gr,6 de sel ammoniac, de 7gr,6 de sel marin et de 15 grammes d'ammoniaque liquide. On obtient ainsi le *bronze vert antique.*

Bronzage de la fonte. On enduit la fonte de colle ou de vernis, que l'on saupoudre ensuite d'un mélange de cuivre précipité et de cendres d'or pulvérisées. Quand l'enduit est sec, on frotte avec un linge humide.

Bronzage des canons de fusil. On obtient ce résultat en oxydant superficiellement le fer par les vapeurs d'acide chlorhydrique. On enlève la rouille formée avec une brosse en fil de fer, et on brunit la pièce. On peut aussi faire un mélange de beurre d'antimoine et d'huile d'olive. On frotte vivement le canon chauffé au préalable et on lave à l'eau claire.

Bronzage des statuettes en plâtre. Préparer deux solutions, l'une contenant un savon sodique à base d'huile de lin ; l'autre, un mélange de quatre parties de sulfate de cuivre et une de sulfate de fer. On mélange les deux solutions chaudes et on recueille sur un filtre le savon de fer et de cuivre produit. D'autre part, on fond au bain-marie 300 grammes d'huile de lin cuite et 100 grammes de cire blanche, que l'on mélange à 100 grammes de savon de fer. On passe avec un pinceau ce mélange sur la statuette chauffée à 90°. On a ainsi le bronze vert. Pour les autres colorations, on trouve dans le commerce les mixtures préparées.

Bronzage de la porcelaine. Il s'opère à l'aide d'un badigeonnage préalable de *verre soluble* (silicate de potasse), sur lequel on répand de la poudre de bronze ; l'adhérence est telle que la pièce peut subir le polissage.

Bronzage du bois. Même procédé que pour la porcelaine.

Bronzage du zinc. S'obtient en plongeant l'objet dans un bain léger de sulfate de cuivre. Après séchage, on frotte avec une solution de sulfhydrate d'ammoniaque. On peut avoir toutes les colorations du bronze en remplaçant la solution ci-dessus par une autre de protochlorure de cuivre dans l'acide chlorhydrique, ou d'azotate de nickel ammoniacal additionné d'eau acidulée par l'acide sulfurique, ou encore par une solution alcoolique de chlorure d'antimoine acidulée par l'acide chlorhydrique.

bronze n. m. (ital. *bronzo;* de **Brundusium*, nom antique de Brindisi). Alliage de cuivre, d'étain et de zinc, dans des proportions variables. Statue, médaille de bronze : *voilà un beau bronze. Fig. De bronze*, brun : *un corps de bronze. Cœur de bronze*, cœur dur. *Poét.* Canon : *le bronze tonne. Le bronze sonore*, les cloches.

— ENCYCL. Le bronze des cloches est le plus souvent composé de 18 à 22 parties d'étain et 78 à 82 de cuivre ; on y trouve aussi du plomb et du zinc.

Le bronze des anciens canons était composé de 90 p. 100 de cuivre et 10 p. 100 d'étain.

Le bronze des cloches, tams-tams et des cymbales comprend de 78 à 82 p. 100 de cuivre et 18 à 22 d'étain.

Le bronze des monnaies a pour composition légale 95 p. 100 de cuivre, 4 p. 100 d'étain et 1 p. 100 de zinc.

Le *bronze d'aluminium*, employé pour les instruments de physique et les ustensiles de ménage, peut se ciseler, s'étirer, se forger avec facilité ; son élasticité le fait utiliser pour en fabriquer des ressorts de montres ; il est formé de 5 ou 10 p. 100 d'aluminium et de 90 ou 95 de cuivre.

Le *bronze industriel*, utilisé pour les têtes de bielles et la robinetterie, comprend 81 p. 100 de cuivre, 17 p. 100 d'étain et 2 p. 100 de zinc.

On utilise encore de nombreux alliages comprenant du cuivre et désignés sous le nom de *bronzes.*

Le *bronze blanc* contient un peu d'arsenic.

Le *bronze au manganèse* contient un peu de manganèse.

Le *bronze en poudre* s'emploie pour le bronzage des objets.

Le *bronze sur vanadium* est employé pour la fabrication des encres d'or, etc.

— *Nettoyage des bronzes dorés et vernis.* On fait fondre 150 grammes de savon de coco dans une dissolution concentrée de 300 grammes de soude. On délaye dans le liquide 120 grammes de blanc d'Espagne pulvérisé, 30 grammes de tripoli également pulvérisé et 30 grammes de rouge anglais en poudre. Avec la pâte ainsi obtenue, on frotte les bronzes à nettoyer en faisant usage d'un chiffon. En dernier lieu, on repasse sur les dorures avec une peau de chamois.

Un autre procédé plus simple consiste à battre énergiquement 200 grammes de fiel de bœuf dans 500 grammes d'eau distillée, jusqu'à ce que le mélange devienne franchement mousseux. On imprègne un linge fin du liquide émulsionné, et on frotte le bronze à nettoyer. On essuie avec un linge, puis avec une peau de daim.

bronzé, e adj. Qui a la couleur du bronze : *statuette bronzée.* Basané : *visage, teint bronzé. Maladie bronzée*, syn. de MALADIE D'ADDISON. V. ADDISON.

bronzer [*zé*] v. a. Donner une couleur de bronze : *bronzer une statue.* Brunir : *le soleil bronze la peau. Fig.* Endurcir : *la vie bronze le cœur.*

bronzerie [*rî*] n. f. Art du bronzeur.

bronzeur ou **bronzier** [*zi-é*] n. m. Celui qui travaille le bronze.

Bronzino (Angiolo DI COSIMO, dit il), peintre italien, né et m. à Florence (1502-1572). Il se montra supérieur dans le portrait et la peinture religieuse. Il fut aussi un poète distingué.

brook [*brouk*] n. m. (mot angl.). Large fossé plein d'eau, servant d'obstacle dans un steeple-chase.

Brooke (Henry), poète tragique irlandais, ami de Pope et de Swift, né à Rantavan, m. à Dublin (1706-1783). Sa meilleure tragédie est *Gustave Wasa* (1756).

Brooklyn [*brouk-lin'*], anc. ville des Etats-Unis, annexée à New-York depuis 1896 et reliée à celle-ci par un pont suspendu de 1.800 mètres de long. Importantes industries mécaniques ; aciéries, distilleries.

Broons [*bron*], ch.-l. de c. (Côtes-du-Nord), arr. et à 25 kil. de Dinan ; 2.870 h. Ch. de f. Et. Du Guesclin est né au château de La Motte-Broons. Fer, cloueries. — Le cant. a 9 comm. et 15.540 h.

broquart [*kar*] n. m. *Vénerie.* V. BROCARD.

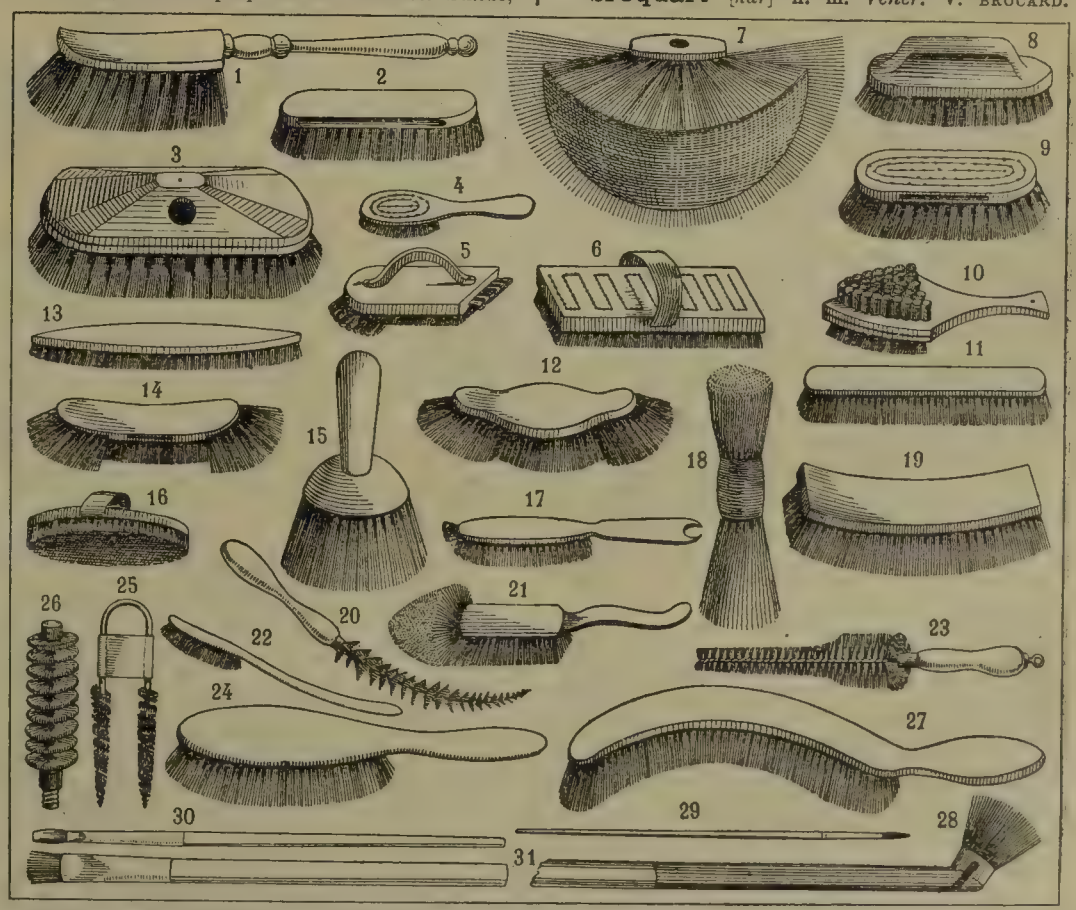

Brosses : 1. Dite « boulangère » ; 2. A souliers ; 3. A laver, dite « navire » ; 4. A graisse ; 5. A poêles ; 6. A parquets ; 7. A croisées, dite « demi-lune » ; 8. De sculpteur ; 9. En chiendent, dite « fermière » ; 10. Double, à cirer ; 11. A chapeaux ; 12. A billards ; 13. A boutons ; 14. A tonneaux ; 15. Rochelaise ; 16. A cheval ; 17. A ongles ; 18. A chapeaux de femme ; 19. A habits, dite « tailleur » ; 20. A émousser ; 21. A fauteuils ; 22. A dents ; 23. A verres de lampes ; 24. A cheveux ; 25. A chaînes de bicyclettes ; 26. A canons de fusils ; 27. A table ; 28. A goudronner ; 29, 30, 31. A peindre.

broque n.m. *Hort.* Syn. de BROCOLI.

Broque (*La*), comm. du Bas-Rhin, arr. de Molsheim, sur la Bruche ; 3.248 h.

broquel [*kèl'*] n. m. Petit bouclier rond-delle, en usage aux XVe et XVIe siècles, surtout en Italie et en Espagne.

broqueline [*ke*] n. f. Botte de feuilles sèches de tabac.

broqueteur [*ke*] n.m. Ouvrier qui charge les gerbes sur les voitures.

broquette [*kè-te*] n. f. Petit clou à large tête.

Broquière (BERTRANDON DE LA), gentilhomme français, né à Saint-Bertrand (Haute-Garonne), m. à Lille en 1459. Il suivit Philippe le Bon en Terre sainte et écrivit, de son voyage, une relation où l'on trouve de curieux détails.

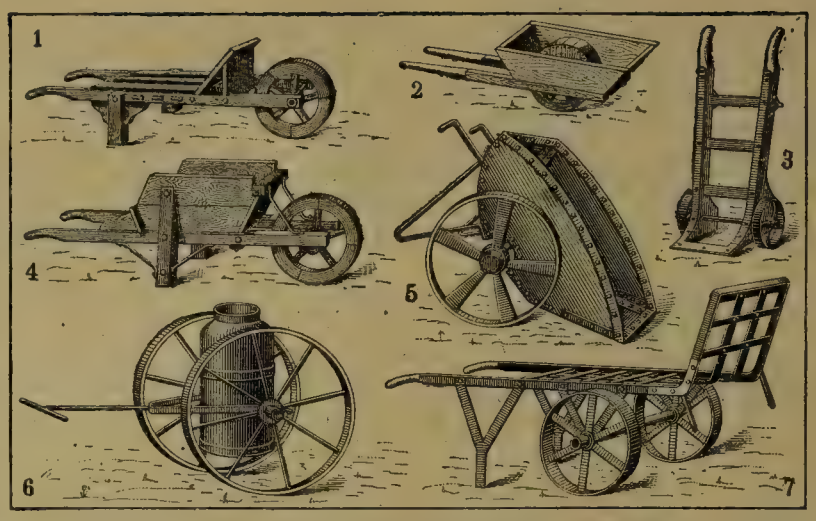

BROUETTE : 1. Pour moellons; 2. Du XVIIe siècle; 3. De carrier; 4. De terrassier ou de jardinier; 5. A coke ; 6. A lait; 7. A bagages (2 roues).

Broquiès, comm. de l'Aveyron, arr. et à 30 kil. de Saint-Affrique ; 1.950 h.

Brossac [*sak*], ch-l. de c. (Charente), arr. et à 20 kil. de Barbezieux ; 910 h. Ch. de f. — Le cant. a 12 comm. et 5.000 h.

brossage [*bro-sa-je*] n. m. Action de brosser.

brosse [*bro-se*] n. f. (orig. germ.). Ustensile de nettoyage, formé de filaments souples fixés de niveau sur une plaque : *brosse à tête, à barbe, à dents, à ongles, à habits, à chapeaux, à décrotter*, etc. Gros pinceau avec lequel le peintre en bâtiment étale les couleurs. Pinceau de soies de porc, dont se sert l'artiste peintre. *Fig.* Touche : *avoir la brosse légère. Cheveux en brosse*, droits et hérissés comme les poils d'une brosse. Pl. Buissons plantés sur la lisière d'un bois pour protéger les jeunes arbres.

— ENCYCL. *Écon. dom.* On nettoie les brosses à habit en frottant vigoureusement les poils sur une feuille de papier buvard. Pour les brosses à cheveux, on les frotte d'abord avec du son, qui absorbe en partie les matières grasses, on les secoue, puis on les plonge (sauf le bois) pendant quelques heures dans de l'ammoniaque étendue de 8 à 10 fois son volume d'eau.

Brosse (Salomon de), architecte français, né à Verneuil-sur-Oise, m. à Paris en 1627. Il a construit le palais du Luxembourg, la salle des Pas perdus du Palais de Justice, le portail de Saint-Gervais, l'aqueduc d'Arcueil, le château de Monceaux, etc.

brossée [*bro-sé*] n. f. Coup de brosse. *Fig.* et *fam.* Grêle de coups, défaite : *recevoir une brossée.*

brosser [*bro-sé*] v. a. Nettoyer avec une brosse. *Fig.* et *fam.* Vaincre, battre. Peindre avec la brosse : *brosser une toile, un tableau.* **Se brosser** v. pr. Brosser à soi. *Fig.* et *fam. Se brosser le ventre*, n'avoir pas de quoi manger. *Se brosser*, se passer de quelque chose.

brosserie [*bro-se-ri*] n. f. Fabrique, commerce de brosses.

— ENCYCL. *Techn.* On distingue la *brosserie fine* et la *grosse brosserie*. La première emploie les bois durs, la corne, les os, l'ivoire, l'écaille et les métaux précieux pour la *monture*. Les *garnitures* sont : les soies de sanglier ou de porc, les poils de blaireau, les crins et aussi certaines fibres végétales. Ces matières sont lessivées, dégraissées, blanchies et séchées avant leur emploi. On perfore mécaniquement la monture de petits trous ou *loquets* la traversant de part en part ou incomplètement. Dans ce dernier cas, on pratique dans la monture des entailles transversales faisant communiquer les trous ensemble. On plie la garniture en forme d'U, et on l'introduit par la boucle dans chacun des loquets, où elle est assujettie. La monture est alors recouverte d'une feuille de placage. On fabrique également des brosses métalliques, employées dans l'industrie à divers usages. La *grosse brosserie* comprend les brosses pour le frottage, le nettoyage, la typographie, l'imprimerie. Les balais, plumeaux, etc., rentrent dans la même catégorie.

Brosses (Charles de), dit *le Président de Brosses*, érudit et littérateur français, né à Dijon, m. à Paris (1709-1777) ; premier président au parlement de Dijon, connu surtout par ses spirituelles *Lettres sur l'Italie*.

Brossette (Claude), littérateur, né à Theizé, m. à Lyon (1671-1743) ; fondateur de l'académie de Lyon et correspondant de Boileau, dont il a été l'éditeur et le commentateur.

brosseur [*bro-seur*] n. m. Celui qui brosse. Soldat attaché comme domestique à un officier.

brossier [*bro-si-é*] n. m. Qui fait ou vend des brosses.

Brotier [*ti-é*] (Gabriel), jésuite et érudit français, né à Tannay (Nièvre), m. à Sinnamary (1723-1789) ; auteur de remarquables commentaires de Tacite.

Brotteaux (Les), quartier de Lyon, sur la rive gauche du Rhône.

brou n. m. (de *brouter*). Enveloppe verte des fruits à écales. *Brou de noix*, couleur brune et liqueur stomachique tirées de cette enveloppe.

— ENCYCL. Le brou est le péricarpe charnu du fruit du noyer. Cette enveloppe, verte en dehors et blanche en dedans, devient noire sous l'action de l'air. Elle fournit aux menuisiers une couleur brune, employée pour teindre le bois blanc.

Pour obtenir la liqueur appelée *brou de noix*, on écrase un cent de noix vertes fraîchement nouées et on les fait macérer dans 3 litres d'eau-de-vie avec 15 à 20 gr. de cannelle concassée. Après un mois de contact, on décante le liquide, puis on lui incorpore un sirop de sucre ; on filtre, et l'on met en bouteilles.

Brou, hameau situé près de Bourg (Ain), où se trouve la magnifique église de style gothique flamboyant *Notre-Dame de Brou*, élevée de 1506 à 1536 par Marguerite d'Autriche, sur les dessins de Jean Perréal et Jean Lemaire. Le mausolée de Philibert le Beau, duc de Savoie, est dû à Michel Colombe.



Eglise de Brou.

Brou, ch.-l. de c. (Eure-et-Loir), arr. et à 12 kil. de Châteaudun, sur l'Ozanne, affl. du Loir ; 2.930 h. Ch. de f. Et. Tarares et trieurs à graines. — Le cant. a 11 comm. et 10.780 h.

Brouage, village de la Charente-Inférieure, comm. d'Hiers-*Brouage*, où fut jadis un port important, aujourd'hui ensablé ; 245 h. Fortifications élevées par d'Argentré et qui sont un modèle du style militaire sous Louis XII. Marais salants.

Brouardel (Paul), médecin français, né à Saint-Quentin (Aisne), m. à Paris (1837-1906) : auteur de travaux remarquables sur la médecine légale et l'hygiène. Membre de l'Académie des sciences (1892) ; fut longtemps doyen de la Faculté de médecine de Paris.



Brouardel.

Brouchion ou **Bruchion,** palais fortifié des rois d'Égypte à Alexandrie. Quartier où se trouvait ce palais.

brouée n. f. Brouillard. (Vx.)

brouet [*è*] n. m. (orig. germ.). Aliment presque liquide, bouillon, jus. *Fam. Brouet d'andouilles*, eau où l'on a cuit des andouilles et que l'on jette. *Fig. S'en aller en brouet d'andouilles*, se disait de ce qui n'aboutit à rien. Chaudeau fait d'œufs, de bouillon, de lait sucré, qu'on offrait autrefois aux accouchées et aux jeunes mariées. *Brouet noir*, ragoût de viande liquide, noirâtre et fort grossier, dont se nourrissaient les Spartiates.

brouettage [*è-ta-je*] n. m. Transport à la brouette.

brouette [*è-te*] n. f. (du lat. *bis*, deux, et *rota*, roue ; on disait autrefois *berouette*). Petit tombereau à une roue et à deux brancards, servant à opérer de petits transports. Autref., chaise à porteur à deux roues, dite aussi *vinaigrette*. (Quand on dit que Pascal perfectionna la brouette, il faut entendre la *vinaigrette*, et non la brouette proprement dite, qui est fort ancienne.)

brouettée [*è-té*] n. f. Contenu d'une brouette.

brouetter [*è-té*] v. a. Transporter dans une brouette : *brouetter du sable.*

brouetteur, euse [*è-teur, eu-ze*] n. Qui transporte dans une brouette.

brouettier [*è-ti-é*] n. m. Celui qui transporte des fardeaux, des matériaux à l'aide de la brouette. Fabricant de brouettes. Autref., porteur de la chaise appelée *vinaigrette*.

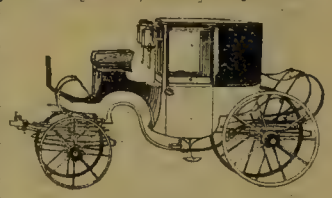

Brougham.

brougham [*gham*] n. m. (de *Brougham*, n. pr.). Voiture à deux ou à quatre roues, à caisse basse.

Brougham [*gham*] (Henry, lord), littérateur, historien et homme politique anglais, né à Edimbourg, m. à Cannes (1778-1868). Il combattit pour la réforme électorale et devint grand chancelier dans le ministère Grey : orateur éloquent, mais politique versatile. Il fonda la prospérité de Cannes, où il a sa statue.



Brougham.

Broughton (William-Robert), navigateur anglais, né dans le Gloucester, m. à Florence (1763-1822). Il fut le compagnon de Vancouver et découvrit une partie de l'Océanie.

brougnée n. f. Masse cylindrique à deux corps.

brouhaha n. m. (onomat.). *Fam.* Bruit de voix confuses et tumultueux.

brouillamini [*brou, ll* mll.] n. m. (corrupt. de *bol d'Arménie*). *Pharm.* Bol d'Arménie. Emplâtre de bol d'Arménie pour les chevaux. *Fig.* Désordre, confusion. (Ne pas dire *embrouillamini.*)

brouillard [*brou, ll* mll., *ar*] n. m. (de *brouiller*). Amas de vapeurs d'eau, épaisses et froides, qui obscurcissent l'air. *Fig.* et *fam. Etre dans les brouillards, de la Garonne, de la Tamise*, etc., ne reposer sur rien. *Comptab.* Livre de commerce sur lequel on inscrit les opérations à mesure qu'elles se font. (On l'appelle aussi BROUILLON ou MAIN COURANTE.) Adj. *Papier brouillard*, non collé et servant à sécher l'écriture.

— ENCYCL. Les brouillards sont, peut-on dire, de véritables nuages en contact avec le sol. Ils se produisent toutes les fois que l'air saturé d'humidité subit un refroidissement, ou encore lorsque le sol humide (ou la mer) sont plus chauds que les couches d'air qui les recouvrent. Les brouillards marins prennent le nom de *brumes* et rendent très dangereuse la navigation dans les parages où ils sont fréquents (Terre-Neuve, abords de l'Angleterre et de l'Irlande). Sur terre, ils exercent souvent une influence fâcheuse sur les végétaux. Ils retardent la fécondation et en automne peuvent tacher les fruits.

brouillasse [*brou, ll* mll., *a-se*] n. f. Brouillard qui tombe en pluie fine.

brouillasser [*brou, ll* mll., *a-sé*] v. impers. Faire du brouillard : *il brouillasse.*

brouille [*brou, ll* mll., *e*] n. f. Désunion : *être en brouille avec quelqu'un.*

brouillement [*brou, ll* mll., *e-man*] n. m. Action de brouiller. Etat de ce qui est brouillé.

brouiller [*brou, ll* mll., *é*] v. a. Mêler : *brouiller des œufs. Fig.* Embrouiller, détraquer : *brouiller une serrure.* Mettre de la mésintelligence : *brouiller deux amis. Brouiller le teint*, lui faire perdre sa fraîcheur. *Brouiller la vue*, la rendre trouble. *Brouiller les cartes*, les mêler, et, *au fig.*, semer le désordre, la division. **Se brouiller** v. pr. Se mêler, se troubler, s'embarrasser. *Le temps se brouille*, se couvre de nuages. ANT. **Débrouiller, réconcilier.**

brouillerie [*brou, ll* mll., *e-ri*] n. f. Mésintelligence, désunion.

Brouillet (André), peintre français, né à Charroux, m. à Couhé-Vérac (1857-1914) ; il a peint des tableaux d'histoire et de genre (*Leçon de Charcot à la Salpêtrière*, etc.).

brouillis [*brou, ll* mll., *i*] n. m. En certaines régions de la France (Cognac), première eau-de-vie qui sort de l'alambic.

brouillon, onne [*brou, ll* mll., *on, o-ne*] adj. et n. Qui ne fait que brouiller ou s'embrouiller : *esprit brouillon ; personne brouillonne* N. m. Ecrit corrigé, raturé, à mettre au net : *brouillon de lettre. Comptab.* V. BROUILLARD.

brouillonner [*brou, ll* mll., *o-né*] v. a. Ecrire en brouillon ; *brouillonner une lettre.*

brouir v. a. (h. all. *bruejen*). Dessécher, brûler. (Se dit de l'action du soleil sur les plantes gelées.)

brouissure [*i-su-re*] n. f. Dommage éprouvé par les végétaux brouis.

Brouni, Brouneï ou **Bruneï,** sultanat de l'île de Bornéo, protégé par l'Angleterre ; 25.000 h. Capit. *Brouni* ou *Bruneï ;* 15.000 h.

broussaille [*brou-sa, ll* mll., *e*] n. f. Touffe d'épines, ronces, qui croissent dans les bois. *Sourcils, barbe en broussaille*, drus et en désordre.

broussailler [*brou-sa, ll* mll., *é*] v. a. Garnir de broussailles : *broussailler un mur.*

broussailleux, euse [*brou-sa, ll* mll., *eû, eu-ze*] adj. Couvert de broussailles.



Broussais.

Broussais [*brou-sé*] (François-Joseph-Victor), célèbre médecin français, né à Saint-Malo, m. à Vitry (1772-1838) ; fondateur de l'école physiologique. Il établit son système sur la notion de l'irritabilité des tissus, dont l'excitation constitue la vie. Il considérait toutes les maladies comme inflammatoires. Il publia en 1808 sa célèbre *Histoire des phlegmasies ou inflammations chroniques.*

Broussais (*hôpital*), créé en 1884 à Paris (rue Didot, XIVe arr.) pour soigner les maladies épidémiques.

brousse [*brou-se*] n. f. Etendue couverte d'épaisses broussailles.

brousse [*brou-se*] n. f. Sorte de caillé fait avec du lait de chèvre ou de brebis.

Brousse, comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 30 kil. d'Ambert ; 1.400 h.

Brousse, anc. capit. de l'empire ottoman, dans l'Anatolie ; 76.500 h. Eaux thermales, mûriers, soieries, gazes.

Brousse (Paul), homme politique français, né à Montpellier en 1844. Socialiste, fondateur du parti



Le Bois sacré cher aux Muses et aux Arts (Puvis de Chavannes), v. p. 261.



Bonaparte franchissant les Alpes (P. Delaroche), v. p. 265.



La Brigue des votes (Hogarth), v. p. 300.



Le 18-Brumaire (Bouchot), v. p. 310.



La Mort de saint Bruno (Lesueur), v. p. 311.



Les Bulles de savon (Chaplin), v, p. 315.



Les Buveurs (Velasquez), v. p. 320.



La Reddition de Bréda ou les Lances (Velasquez), v. p. 295.



Le But (Fr. Boucher), v. p. 318.



Brutus condamnant ses fils à mort (Lethière), v. p. 311.

broussi-te, qui voulait la transformation de la société sans révolution.

Broussel (Pierre), conseiller au parlement de Paris. S'étant opposé aux mesures fiscales de Mazarin, il fut arrêté en 1648; cet incident fut le prétexte de la Fronde. Cette guerre terminée, Broussel tomba dans l'oubli.


Broussilov.

brousser [*brou-sé*] v. n. Marcher sous bois (à la chasse), sans s'inquiéter des chemins, ni les suivre.

Broussilov (Al. Alexeiev), général russe, né en 1853, m. à Moscou en 1926; commandant en chef des armées russes lors de leur offensive victorieuse en Bukovine (1916), et devenu, pendant la révolution russe, chef d'état-major des armées des soviets.

broussin [*brou-sin*] n. m. Excroissance ligneuse qui vient au tronc de certains arbres et qui est provoquée par un obstacle à la circulation de la sève (ordinairement la gelée).


Broussin.

broussiné, e adj. (de *brousse*). Se dit d'un bois dans lequel la broussaille abonde et nuit à la croissance des jeunes arbres : *bois broussiné, forêt broussinée.*

Brousson (Claude), ministre protestant français, né à Nîmes, m. à Montpellier (1647-1698). Il rentra en France après la révocation de l'édit de Nantes et fut rompu vif à Montpellier.

Broussonnet [*brou-so-nè*] (Pierre-Marie-Auguste), médecin et naturaliste français, né et m. à Montpellier (1761-1807). Il introduisit en France le premier troupeau de mérinos et les chèvres d'Angora. Membre de l'Académie des sciences.


Broussonnet.

broussonnétie [*brou-so-né-ti*] n. f. Genre de plantes de la famille des ulmacées, dont les feuilles sont employées à la fabrication du papier de Chine, ce qui lui a fait donner les noms de *broussonnétie à papier, mûrier à papier*, etc. : *le fruit de la broussonnétie est comestible.*

broussure n. f. *Agricult.* Nom que l'on donne à la carie du froment.

brout [*brou*] n. m. (subst. verb. de *brouter*). Pousse des jeunes arbres au printemps. *Art vétér. Mal de brout*, inflammation intestinale des bestiaux, provoquée par l'ingestion de jeunes pousses et de bourgeons.

broutant [*tan*], **e** adj. Qui broute : *bêtes broutantes.*

broutement [*man*] n. m. Action de brouter.

brouter [*té*] v. a. (germ. *bruston*). Paître, manger l'herbe, les jeunes pousses. Couper par soubresauts, en parlant de certains outils. PROV. : **Où la chèvre est attachée, il faut qu'elle broute**, il faut savoir vivre où l'on est et avec les ressources dont on dispose.

broutille [*ll* mll., *e*] n. f. Menu branchage. *Fig.* Objet de peu d'importance.

brouture n. f. Branches nouvelles dont les extrémités ont été broutées.

Broût-Vernet, comm. de l'Allier, arr. et à 13 kil. de Gannat; 1.540 h.

Brouvelieures, ch.-l. de c. (Vosges), arr. et à 22 kil. de Saint-Dié, près de la Mortagne; 250 h. Ch. de f. E. — Le cant. a 10 comm. et 3.630 h.

Brouzils (Les), comm. de la Vendée, arr. et à 30 kil. de La Roche-sur-Yon; 2.600 h.

Brown (Jean), médecin écossais, né à Bunele, m. à Londres (1735-1788), célèbre par son système médical, fondé sur l'excitabilité.


Jean Brown.

Brown (Robert), botaniste anglais, né à Montrose (Ecosse), m. à Londres (1773-1858). Il étudia surtout la flore de l'Australie. Correspondant de l'Académie des sciences.

Brown (Thomas), philosophe écossais, né à Kirkmabrek, m. à Brompton (1778-1820); élève de Dugald-Stewart, mais s'inspirant surtout des idées de Hume et de D. de Tracy.

Brown (Anny), première femme du duc de Berry, née à Maidstone (Angleterre), m. à Couffé (Loire-Inférieure) (1783-1876). En 1816, le pape annula son mariage, mais déclara légitimes deux filles qui en étaient issues.

Brown (John), abolitionniste américain, né à Torrington (Connecticut), m. à Charlestown (Virginie) (1800-1859); martyr de ses opinions philanthropiques. Il fut pendu pour avoir appelé les esclaves aux armes. Sa mort fit éclater la guerre de Sécession.

Brown (Ford Madox), peintre anglais, né à Calais, m. à Londres (1821-1892); un des précurseurs de l'école dite *préraphaélite*. Ses œuvres, un peu mélodramatiques, ont une grande force d'expression : *Elie ressuscitant le fils de la Veuve*, etc.

brownien, enne [*bra-ou-ni-in, è-ne*] adj. Qui a rapport au système du célèbre médecin Jean Brown. Partisan des doctrines de Brown. *Mouvement brownien*, mouvement incessant, reconnaissable à l'ultramicroscope, des particules matérielles les plus petites.

browning n. m. (du nom de l'inventeur). Pistolet automatique à chargeur (V. ARMES).

Browning [*brao-u-nin'gh*] (Elisabeth BARRETT, dame), femme poète anglaise, née dans le comté de Durham, m. à Florence (1805-1861), d'un charme pénétrant et mélancolique; auteur des *Sonnets portugais* et du roman *Aurora Leigh*. — Son mari, ROBERT **Browning,** né à Camberwell, m. à Venise (1812-1889), fut aussi un poète de premier ordre, d'un talent parfois obscur et bizarre, mais d'une psychologie profonde et d'une imagination éclatante; auteur de *Christmas et jour de Pâques, Hommes et femmes*, etc.


Mistress Browning.

brown-rot n. m. *Vitic.* V. ROT.

Brown-Séquard [*broun-sé-kar*, ou *sé-kou-ar*] (Charles-Edouard), médecin et physiologiste français, né à l'île Maurice, m. à Sceaux (1817-1894), connu par ses recherches sur le système nerveux, sur l'inhibition; un des créateurs de l'organothérapie. Membre de l'Académie des sciences (1886).


Brown-Séquard.

broyage [*broi-ia-je*] n. m. Action de broyer. (On dit aussi BROIEMENT ou BROIMENT.)

broye [*broï*] n. f. Syn. de BROIE. *Blas.* Figure consistant en branches de fer dentelées et jointes par une charnière.

Broye (la), rivière de Suisse, affluent du lac de Morat et émissaire de ce lac dans celui de Neuchâtel.

Broye, comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 11 kil. d'Autun; 1.260 h. Ch. de f. P.-L.-M.

broyer [*broi-ié*] v. a. (germ. *brekan*, briser. — Se conj. comme *aboyer*.) Pulvériser : *broyer du sucre, du plâtre.* Casser en menues parcelles : *broyer du poivre.* Ecraser en délayant : *broyer des aliments, des couleurs. Fig.* et *fam.* : *broyer du noir*, se livrer à des idées tristes.

broyeur, euse [*broi-ieur, eu-ze*] n. Personne qui broie les couleurs, etc. Machine à broyer : *broyeur de tourteaux; broyeuse à chanvre, à noix, à pommes*, etc. Adjectiv. : *machine broyeuse.*

Brozik (Vacslav), peintre tchèque, né à Pilsen, m. à Paris (1852-1901); il a peint des tableaux d'histoire et de guerre.

brrr interj. qui sert à marquer un sentiment de crainte, une sensation de froid ou le bruit que font plusieurs corps qui roulent.

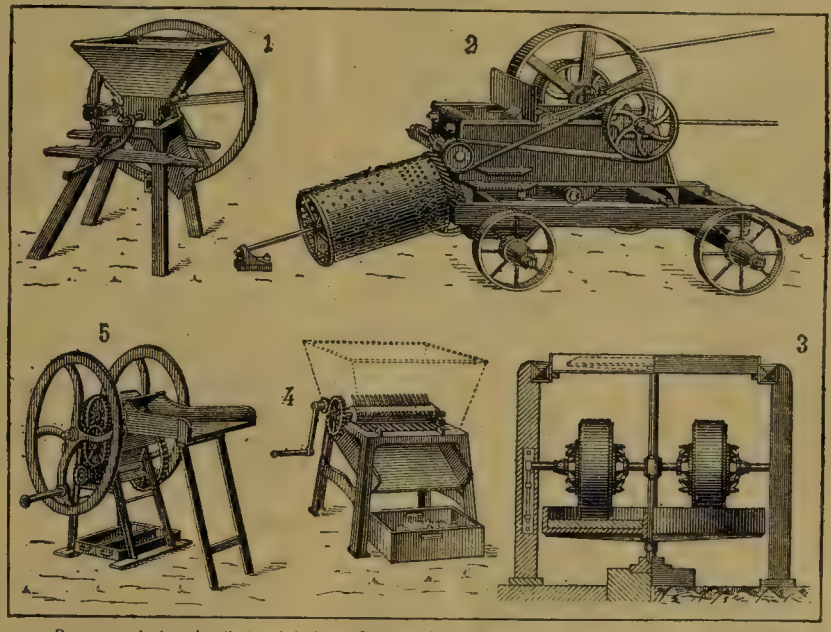
BROYEUR : 1. A noix; 2. A mâchoires; 3. A meules; 4. D'aliments cuits; 5. Broyeuse à main.

bru n. f. (goth. *bruths*). Femme du fils; belle-fille.

bruant ou **bréant** [*an*] n. m. (de *bruire*). Genre de passereaux de passage, dont font partie le *verdier*, l'*ortolan*, etc.


Bruant.

Bruant [*an*], nom d'une célèbre famille d'architectes français. — Le plus connu, LIBÉRAL **Bruant**, m. à Paris, construisit les Invalides, moins le dôme, et la Salpêtrière (1637-1697).

Bruant (Aristide), chansonnier français, né à Courtenay, m. à Paris (1851-1925); créateur de la chanson réaliste dont les sujets sont pris à la vie des bouges et du pavé. Il a aussi écrit des romans-feuilletons : *la Loupiotte, Aux Bat' d'Af'*, etc.

Bruat [*bru-a*] (Armand-Joseph), amiral français, né à Colmar, m. en mer (1796-1855). Il commandait la flotte française lors de l'expédition de Crimée et mourut, tandis qu'il retournait en France.

Bruay, comm. du Nord, arr. et à 5 kil. de Valenciennes, sur l'Escaut; 7.480 h. Ch. de f. N. Fonderie de fer, verrerie. Prise par l'armée britannique du général Horne le 23 octobre 1918, au cours de la bataille de l'Oise, de la Serre et de l'Aisne.

Bruay, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 10 kil. de Béthune; 16.540 h. Ch. de f. N. Importantes mines de houille.

Bruc, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 20 kil. de Redon; 1.430 h.

Bruce, famille normande du Cotentin, qui, ayant accompagné Guillaume le Conquérant en Angleterre, reçut d'immenses domaines et fournit des rois à l'Ecosse et à l'Irlande.

Bruce (Robert), roi d'Ecosse, né en 1274, m. à Cardross en 1329; couronné en 1306 sous le nom de Robert Ier. Il arracha en 1314 sa patrie à la domination des Anglais, qu'il battit à Bannockburn. — Son fils DAVID (1324-1371), roi d'Ecosse, fut détrôné par Edouard Baliol, séjourna en France de 1334 à 1341, fut vaincu en 1346 à Neville's Cross.

Bruce (Jacques), voyageur écossais qui entreprit sans succès la recherche des sources du Nil; né à Kinnaird (1730-1794).

brucelles [*sè-le*] n. f. pl. (altér. de *bercelles*). Pinces fines à ressort, pour saisir les plus petits objets.

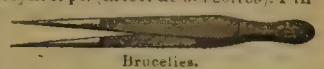
Brucelles.

Bruch (Max), compositeur allemand, né à Cologne, m. à Berlin (1838-1920); violoniste remarquable, auteur de nombreuses œuvres musicales.

bruche n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des curculionidés, dont les larves causent de grands ravages dans les graines des légumineuses (pois, fèves, etc.).


Bruche (tr. grossi).

Bruche, riv. d'Alsace, s.-affl. du Rhin par l'Ill, née au col de Saales. Elle arrose Schirmeck et Soultz; cours 70 kil.

Bruchsal, v. d'Allemagne (gr.-duché de Bade), sur le Salzbach; 12.000 h. Tabac, machines.

brucine n. f. Alcali que l'on extrait de la noix vomique. (C'est un poison violent.)

Brucker [*brou-kèr*] (Jean-Jacques), savant allemand, né et m. à Augsbourg (1696-1770); professeur de philosophie à l'université d'Iéna, un des premiers historiens de la philosophie.

Bruckner (Anton), compositeur autrichien, né à Ausfelden, m. à Vienne (1824-1896); il a adopté le style et l'orchestration de Wagner au genre de la symphonie.

Brucourt, comm. du Calvados, arr. de Pont-l'Evêque; 150 h. Ch. de f. Etat Eau ferrugineuse, magnésienne et sulfatée calcique froide, tonique et laxative.

Bructères, peuple de la Germanie, qui habitait sur les bords de l'Ems. A ce peuple appartenait la fameuse prophétesse Velléda.

Brüe (André), administrateur français des XVIIe et XVIIIe siècles, fondateur de la colonie du Sénégal, où il fut envoyé par la *Compagnie du Sénégal* en 1797.

Brue (Etienne-Robert), dessinateur et cartographe, né à Paris, m. à Sceaux (1786-1832).

Brueys [*èss*] (David-Augustin **de**), littérateur français, né à Aix (Provence), m. à Montpellier (1640-1723). Calviniste, il fut converti au catholicisme par Bossuet et entra dans les ordres. Il est l'auteur d'une célèbre adaptation de l'*Avocat Patelin*, en collaboration avec Palaprat.

Brueys (François Paul, comte **de**), vice-amiral français, né à Uzès, vaincu par Nelson à Aboukir; il fut tué dans ce combat (1753-1798).

Bruffière (La), comm. de la Vendée, arr. et à 48 kil. de La Roche-sur-Yon, sur la Morte; 2.820 h. Cuirs.

Brugelette, v. de Belgique (Hainaut), arrond. d'Ath, sur la Dendre; 2.000 h. Carrières, fours à chaux.

Bruges, v. de Belgique, capitale de la Flandre-Occidentale, à la jonction des canaux de Gand, de l'Ecluse et d'Ostende, et reliée à la mer du Nord par un canal spécial; 53.300 h. (*Brugeois*). Evêché. Belle église, où se trouvent les tombeaux de Charles le Téméraire et de sa fille Marie de Bourgogne. Halles du XIIIe siècle; sur le milieu de la façade, s'élève le beffroi, haut de 80 m.,


Beffroi et halles de Bruges.

qui renferme un beau carillon. Hôpital Saint-Jean (XIIIe s.), où se trouvent de remarquables peintures de Memling. Elle a inspiré à Rodenbach son beau livre *Bruges la Morte*. Etoffes, dentelles, toiles. Patrie du peintre de Van Eyck.

Bruges (*dentelle de*), dentelle aux fuseaux exécutée dans les Flandres, avec un fond de barrettes picotées, souvent mélangées de médaillons en point à l'aiguille.

Bruges, comm. de la Gironde, arr. et à 6 kil. de Bordeaux ; 2.180 h. Ch. de f. Médoc. Vignobles.

Bruges, comm. des Basses-Pyrénées, arr. et à 27 kil. de Pau ; 1.530 h. Fabriques d'espadrilles.

Brugg, v. de Suisse (cant. d'Argovie), sur l'Aar ; 2.650 h. Produits chimiques ; câbles électriques. Tissage de soie, usine métallurgique.

Brugheas, comm. de l'Allier, arr. et à 16 kil. de Gannat ; 1.280 h.

Brugmann (Frédéric-Charles), linguiste allemand, né à Wiesbaden en 1847, auteur de remarquables traités de grammaire comparée.

brugnon [*gn.* mll.] n. m. (prov. *brugnoun*). Variété de pêche ou de pavie, à peau lisse, à chair ferme et parfumée.

brugnonier [*gn.* mll., *ié*] n. m. Variété de pêcher produisant le brugnon.

Brugsch (Henri-Charles), égyptologue allemand, né et m. à Berlin (1827-1894) ; auteur d'un *Dictionnaire hiéroglyphique et démotique*.

Brühl (Henri, comte **de**) premier ministre et fastueux favori d'Auguste III, roi de Pologne ; né à Gluglоffsömmern (1700-1763).

Bruille-lès-Marchiennes, comm. du Nord, arr. et à 13 kil. de Douai ; 1.360 h. Ch. de f. N.

Bruille-Saint-Amand, comm. du Nord, arr. et à 18 kil. de Valenciennes, sur l'Escaut canalisé ; 1.600 h. Sucrerie.

bruine n. f. Pluie fine et froide, qui tombe lentement. *Agric.* Carie des blés.

bruiné, e adj. *Agric.* Attaqué par la bruine : *les pailles issues du blé bruiné communiquent la bruine.*

bruinement [*man*] n. m. Action de bruiner ; son résultat.

bruiner [*né*] v. impers. Se dit quand il tombe de la bruine : *il bruine.*

bruineux, euse [*neû, eu-ze*] adj. Qui contient de la bruine : *temps bruineux.*

bruir v. a. Imbiber de vapeur des étoffes qu'on veut amollir : *bruir du drap.*

bruire v. n. et déf. Faire du bruit : *quand bruira ton tonnerre.* (Rotrou.) Rendre un son confus : *le vent bruyait dans la forêt.* — Ne s'emploie, selon l'Acad., qu'à l'inf. prés. et dans : *il bruit, il bruyait, ils bruyaient ;* mais d'excellents écrivains nous fournissent des exemples d'une forme plus variée : *les torrents bruissent ; tout bruissait ; les serpents à sonnettes bruissaient ; pas un insecte qui bruisse.*

bruissage [*je*] n. m. Action de bruir les étoffes, les fils ; résultat de cette action.

bruissant [*bru-i-san*], **e** adj. Qui bruit.

bruissement [*bru-i-se-man*] n. m. Bruit faible et confus : *le bruissement des feuilles.*

bruit [*bru-i*] n. m. (de *bruire*). Assemblage de sons divers, abstraction faite de toute harmonie : *les bruits de la nature. Fig.* Nouvelle : *le bruit court.* Eclat : *homme, affaire qui fait du bruit dans le monde.* Sédition : *il y a du bruit dans la ville. Faire beaucoup de bruit pour rien,* donner de l'importance à des choses qui n'en ont pas ; faire un éclat inutile. *Faire plus de bruit que de besogne,* parler beaucoup et agir peu.

— Encycl. *Méd.* Certains organes font entendre des bruits dont les variations indiquent un état pathologique. Le cœur, à l'auscultation, fait percevoir deux bruits séparés par un *petit silence* et suivi d'un temps plus prolongé ou *grand silence.* Il se surajoute, s'il y a lésion, des souffles, des dédoublements, etc. Le poumon fait entendre des souffles doux à l'expiration et à l'inspiration ; les râles ne se perçoivent que si les bronches sont atteintes, etc.

— *Dr. Bruits injurieux et nocturnes,* v. TAPAGE.

Bruix [*ikss*] (Etienne-Eustache), amiral français, né à Saint-Domingue, m. à Paris (1759-1805) ; comme ministre de la marine, il présida aux préparatifs du *camp de Boulogne.*

brûlable adj. Qu'on peut ou qu'on doit brûler.

brûlage n. m. (de *brûler*). Destruction par le feu des herbes sèches ou des broussailles.

brûlant [*lan*], **e** adj. Qui brûle. *Fig.* Vif, animé : *zèle brûlant ; style brûlant. Question brûlante,* dont on ne peut parler ou s'occuper sans danger. ANT. **Frais, glacé, tiède.**

brûlé n. m. Odeur répandue par une chose brûlée : *sentir le brûlé.* Au fig. *Sentir le brûlé,* être suspect (allusion aux hérétiques qu'on brûlait) ; prendre une mauvaise tournure.

brûle-amorce n. m. *Mar.* Appareil pour brûler les amorces de signal. Pl. Des *brûle-amorce* ou *brûle-amorces.*

brûle-bout ou **brûle-bouts** [*bou*] n. m. V. BRÛLE-TOUT.

brûlée [*lé*] n. f. *Pop. Donner une brûlée,* battre avec violence. (On dit aussi *donner une trempe, une frottée.*)

brûle-gueule n. m. invar. *Pop.* Pipe à tuyau très court.

brûlement [*man*] n. m. Action de brûler : *le brûlement des cadavres.* Incendie : *le brûlement du temple d'Ephèse.*

brûle-parfums n m. invar. Réchaud sur lequel on fait brûler des parfums.

brûle-pourpoint (à) loc. adv. De très près, à bout portant. (Vx.) *Fig.* Brusquement.

brûler [*lé*] v. a. (b. lat. *brustulare*). Consumer par le feu : *brûler ses papiers.* Causer une douleur vive par le contact du feu : *ce tison m'a brûlé.* Dessécher : *le soleil brûle les plantes.* Employer comme combustible et pour l'éclairage : *brûler du bois, de l'huile.* Torréfier : *brûler du café. Fig. Brûler une étape, un relai,* passer sans s'arrêter. *Brûler de l'encens devant quelqu'un,* le louer beaucoup. *Brûler un agent, un espion,* etc., découvrir et divulguer sa qualité. *Brûler le pavé,* courir très vite. *Brûler la cervelle à quelqu'un,* lui casser la tête d'un coup de pistolet. *Brûler ses vaisseaux,* s'ôter volontairement tout moyen de reculer quand on est engagé dans une affaire. *Brûler la politesse à quelqu'un,* le quitter brusquement. *Brûler les planches,* jouer avec beaucoup de chaleur, en parlant d'un acteur. *Brûler la chandelle par les deux bouts,* prodiguer follement sa santé, sa fortune, etc. *Brûler une carte,* la jeter de côté pour qu'elle ne serve pas. V. n. Se consumer : *la maison brûle.* Avoir très chaud. Subir un feu trop vif : *le rôti brûle. Fig.* Eprouver une violente passion, désirer ardemment : *il brûle d'être à Paris. Les pieds lui brûlent,* il est impatient de partir. *Brûler à petit feu,* se consumer dans une attente impatiente. *Le rôti brûle,* au fig., la circonstance est grave. *Le tapis brûle,* signifie, au jeu : on a oublié de miser. *Le torchon brûle,* se dit d'un ménage où sévit la discorde. **Se brûler** v. pr. Brûler soi ou à soi : *se brûler les doigts. Fig. Se brûler,* éprouver un dommage pour s'être laissé séduire par : *se brûler à de beaux yeux.*

brûlerie [*ri*] n. f. Atelier où l'on distille du vin, pour en faire de l'eau-de-vie. Etablissement où l'on torréfie le café.

brûle-tout n. m. invar.



Brûle-tout.

Bobèche avec pointe ou griffe, pour brûler les bouts de bougies. (On dit aussi BRÛLE-BOUT.)

brûleur, euse [*eu-ze*] n. Incendiaire. Distillateur d'eau-de-vie. N. m. Appareil pour faciliter la combustion du gaz d'éclairage, de l'alcool, etc.

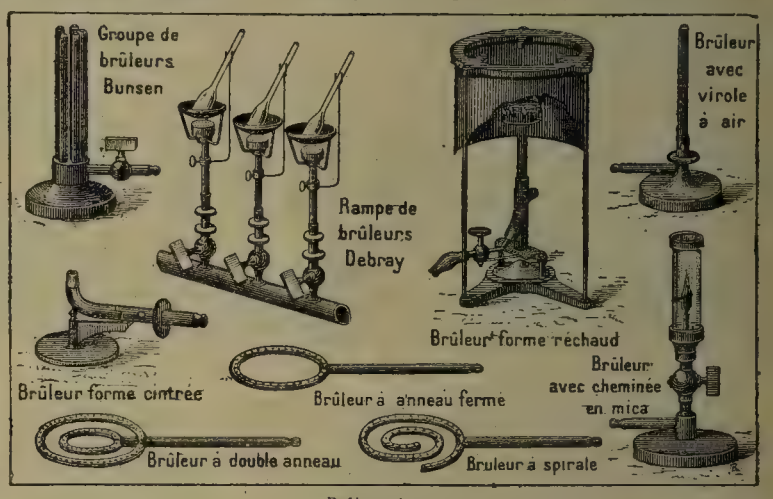

Brûleurs à gaz.

brûlis [*li*] n. m. Partie de forêt incendiée, ou de champ dont les herbes ont été brûlées pour améliorer le sol.

Brullof (Charles), peintre russe, né à Saint-Pétersbourg, m. près de Rome (1799-1852) ; chef de l'école romantique ; auteur du *Dernier jour de Pompéi.*

brûloir n. m. Ustensile pour torréfier le café en grain. (On dit aussi TORRÉFACTEUR.)

Brûloir.

Brûlon, ch.-l. de c. (Sarthe), arr. et à 44 kil. de La Flèche ; 1.370 h. Ch. de f. Etat. Houille, tanneries, fer, marbre. Patrie de Cl. Chappe. — Le cant. a 15 comm. et 8.970 h.

brûlot [*lo*] n. m. Bâtiment rempli de matières inflammables, pour brûler les vaisseaux ennemis : *la flotte turque de Navarin fut en partie détruite par des brûlots.* Eau-de-vie brûlée avec du sucre. Morceau de viande très épicé. Individu qui sème la discorde.

brûlot [*lo*] n. m. Polissoir pour les glaces.

brûlotier [*ti-é*] n. m. Marin qui dirige un brûlot.

brûlure n. f. Effet de la combustion ou d'une élévation anormale de la température : *se faire une brûlure sur la main.* (L'acide picrique en solution calme rapidement la douleur des brûlures.)

— Encycl. *Méd.* Les brûlures peuvent être produites par un corps très chaud ou très froid, par les rayons Rœntgen ou par des agents chimiques caustiques. On distingue 6 degrés aux brûlures, suivant la profondeur des lésions : dans le 1er degré, il y a une simple rougeur avec inflammation légère ; dans le 6e degré, il y a destruction de la partie du corps qui est brûlée. Les brûlures sont très douloureuses et entraînent la fièvre, une dépression générale qui est une variété du choc (ou shock) et parfois le coma et la mort. On calme la douleur des brûlures en isolant la région de l'air extérieur. Les meilleurs pansements des brûlures sont réalisés par l'emploi de compresses trempées dans une solution aqueuse saturée d'acide picrique (à éviter sur les surfaces très étendues), par l'application de taffetas gommé, de tulle recouvert d'un corps gras. On emploie aussi l'ambrine. Le pansement des brûlures doit être fait avec une asepsie scrupuleuse afin d'éviter l'infection.

brumaille [*ll* mll.] n. f. *Pop.* Temps brumeux ; petite brume.

brumaire [*mè-re*] n. m. (de *brume*). Deuxième mois du calendrier républicain (du 23 oct. au 21 nov.).

Brumaire (**18-**), jour où Bonaparte, revenu d'Egypte, renversa le Directoire, avec l'appui de Foucher, de Sieyès et de son frère Lucien (9 nov. 1799, an VIII de la République).

Brumaire (*le* **18-**) ou *Bonaparte au conseil des Cinq-Cents,* tableau de Fr. Bouchot (Versailles). Bonaparte, debout, la tête découverte, occupe le centre. Deux grenadiers écartent les membres du conseil qui l'entourent et le menacent. A droite, Lucien Bonaparte est assis au fauteuil de la présidence (1840). Expressions énergiques, du mouvement et dessin savant, distingué (v. p. 307).

brumal, e, aux adj. De la saison des brumes, de l'hiver : *plantes brumales.*

brumasse [*ma-se*] n. f. *Mar.* Petite brume.

brumasser [*ma-sé*] v. impers. Se dit quand le temps est couvert par une légère brume : *il brumasse.*

Brumath [*mat*], ch.-l. de c. du Bas-Rhin, arr. et à 17 kil. de Strasbourg, sur le Zorn ; 5.600 h. Vignobles, tanneries.

brume n. f. (du lat. *bruma,* hiver). Brouillard épais. *Fig.* Obscurité, mélancolie, incertitude, tristesse : *les brumes de la neurasthénie.*

— Encycl. V. BROUILLARD.

brumer [*mé*] v. impers. *Mar.* Se dit quand il y a de la brume : *il brume.*

brumeux, euse [*meû, eu-ze*] adj. Couvert de brume : *temps brumeux.* Sombre ; obscur : *poésie brumeuse ; esprit brumeux.*

Brummell (George Bryan), célèbre dandy anglais, dit *le Roi de la mode,* né à Westminster, m. à Caen (1788-1840).

Brummen, v. des Pays-Bas (prov. de Gueldre), près de l'Yssel ; 7.800 h.

Brumoy [*moi*] (le Père Pierre), jésuite français, né à Rouen, m. à Paris (1688-1742) ; un des rédacteurs du *Journal de Trévoux,* et connu surtout par son *Théâtre des Grecs.*

brun, e adj. (germ. *brun*). De couleur entre roux et noir, mais tirant sur le noir : *un homme brun ; une femme brune.* N. Qui a le teint et les cheveux bruns : *une belle brune.*

— Encycl. *Techn.* Le brun, couleur due au mélange du bleu, du jaune et du rouge, existe à l'état naturel ; on lui donne, dans ce cas, les noms d'*ocres jaunes* et *rouges,* de *terres* ou d'*ombres.* On fabrique aussi les bruns artificiellement. La *sépia* est fournie par certaines espèces de céphalopodes ; le *cachou* est fourni par diverses variétés de végétaux. Industriellement, on obtient les bruns, depuis le *brun foncé* jusqu'à l'*orange clair,* en traitant chimiquement ou mécaniquement les ocres naturelles. Ces bruns prennent les noms de *brun Van Dyck, rouge d'Angleterre, rouge de Prusse, rouge indien,* etc.

Les bruns végétaux comprennent trois types principaux, connus sous les noms de *cachou,* de *gambir* et de *kino.*

On obtient aussi des bruns dérivés de la houille ; tels sont : les *bruns de rosaniline, d'anthracène, nitrés, azoïques,* et les bruns de couleurs diverses.

Tous ces bruns, naturels ou artificiels, ont industriellement une grande importance : peinture, fabrication de crayons spéciaux pour le polissage des métaux, teinture de la laine, de la soie ou du coton, etc.

brun (BÉTAIL) **des Alpes,** nom sous lequel on comprend tous les bovidés de robe gris fauve foncé, à extrémités noires, qui peuplent la Suisse (race de Schwytz) et la Savoie (race tarentaise).

brunâtre adj. Tirant sur le brun. N. m. Couleur qui tire sur le brun : *bain qui passe du rouge au brunâtre.*

Brunck (Philippe), helléniste français, né et m. à Strasbourg (1729-1803) ; auteur des *Analecta,* édition de l'anthologie grecque et de remarquables éditions d'Aristophane, de Sophocle, etc.

brune n. f. (rad. *brun*). Moment où le jour baisse ; vers le soir : *sur la brune.*

Brune (Guillaume), maréchal de France, né à Brive. Il s'illustra pendant les campagnes d'Italie et de Hollande, remporta la victoire de Bergen (1799), et en 1807 s'empara de Stralsund. Il fut lâchement assassiné à Avignon pendant la Terreur blanche, et son corps jeté dans le Rhône (1763-1815).



Maréchal Brune.

Bruneau (Alfred), compositeur français, né à Paris en 1857 ; auteur du *Rêve,* de l'*Attaque du moulin,* de *Messidor.*

Brunehaut [*hô*] ou **Brunhilde,** fille d'Athanagilde, roi des Wisigoths d'Espagne, et sœur de Galswinthe, née en Espagne. Elle épousa en 566 Sigebert, roi des Francs d'Austrasie. Intelligente et énergique, mais cruelle, elle engagea avec Frédégonde une lutte terrible, qui ensanglanta l'Austrasie et la Neustrie. Trahie par ses leudes, elle fut prise par Clotaire II, fils de Frédégonde ; celui-ci fit attacher la vieille reine, alors âgée de près de quatre-vingts ans, par les cheveux, un bras et une jambe à la queue d'un cheval indompté. Son corps fut mis en lambeaux à Renève (534-613).

Brunel (Marc-Isambard), ingénieur français, né à Hacqueville (Eure), m. à Londres (1769-1849). Il exécuta, de 1824 à 1842, le tunnel sous la Tamise. — Son fils, ISAMBARD KINGDOM, né à Portsmouth, m. à Westminster (1806-1859) construisit les steamers colossaux *Leviathan* et *Great Western.*

brunelle [*né-le*] n. f. *Bot.* Genre de labiées. Syn. PRUNELLE.

Brunellesco ou **Brunelleschi** *[lès-ki]* (Philippe), né à Florence, m. à Rome (1377-1446); le plus grand architecte de la première Renaissance, le restaurateur de l'architecture gréco-romaine. Il construisit à Florence la coupole de Sainte-Marie-des-Fleurs et le palais Pitti.


Brunellesco.

brunet, ette *[nè, è-te]* adj. et n. Diminutif de *brun, brune.*

Brunet *[nè]* (Jacques-Charles), bibliographe français, né et m. à Paris (1780-1867); auteur du célèbre *Manuel du libraire et de l'amateur de livres.*

Brunet de Presle (Charles-Marie-Wladimir), helléniste et érudit, né à Paris, m. à Parouzeau (1809-1875).


Brunetière.

Brunetière (Ferdinand), professeur et critique français, né à Toulon, m. à Paris (1849-1907). Il a représenté avec éloquence la critique dogmatique. Erudit de grande valeur, esprit aux tendances systématiques, il a appliqué les théories évolutionnistes aux genres littéraires. Citons, parmi ses principales œuvres : *Etudes critiques sur la littérature française; le Roman naturaliste; l'Evolution de la critique; l'Evolution de la poésie lyrique; Manuel de l'histoire de la littérature française*, etc., et de nombreux articles dans la « Revue des Deux Mondes », dont il devint directeur en 1893. Dans ses dernières années, il adhéra au catholicisme et dirigea son activité vers les grandes questions philosophiques, sociales et religieuses.

brunette *[nè-te]* n. f. Chanson d'un style galant, d'un caractère tantôt tendre, plutôt enjoué, et dont la mélodie était simple, aimable et facile à retenir : *la brunette fut très en vogue au* XVIIIe *siècle.*

Brunetto Latini. *Biogr.* V. LATINI.

Brünhilde ou **Brunehilde**, walkyrie, personnage de l'épopée des Nibelungen, qui fut aimée de Siegfried (ou de Sigurd, dans l'opéra de Reyer) et mariée à Gunther.

bruni n. m. Le poli d'un morceau d'orfèvrerie, par opposition au mat.

Bruni (Léonard), appelé *l'Arétin*, érudit italien, né à Arezzo, m. à Florence (1369-1444); auteur d'une importante *Histoire de Florence jusqu'en 1404.* Il ne faut pas le confondre avec le fameux Pierre Arétin.

bruniacées *[sé]* n. f. pl. Groupe de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre *brunie.* S. une *bruniacée.*

brunie *[nî]* n. f. Plante de la famille des saxifragacées et du groupe des *bruniacées*, qui ressemble à la bruyère et croît dans l'Afrique australe.

Brunig, col des Alpes Bernoises, qui fait communiquer les vallées de l'Aar et de Sarnen (1.000 m.), dans une région des plus pittoresques de la Suisse.

brunir v. a Rendre brun : *brunir une voiture.* Polir : *brunir l'or.* V. n. Devenir brun : *son teint brunit.*

brunissage *[ni-sa-je]* n. m. Action de donner le poli à un métal : *le brunissage de l'argent.*

brunissant *[ni-san]*, **e** adj. Qui brunit : *couleurs brunissantes.*

brunissement *[ni-se-man]* n. m. Action de brunir : *le brunissement des cheveux.*

brunisseur, euse *[ni-seur, eu-ze]* n. Celui, celle qui brunit les métaux.

brunissoir *[ni-soir]* n. m. Outil pour polir les ouvrages d'or, d'argent, etc. : *les brunissoirs sont faits généralement d'acier, d'agate ou de sanguine. Brunissoir d'agate*, instrument employé pour donner de l'éclat aux métaux et servant à la décoration du verre.


Brunissoir.

brunissure *[ni-su-re]* n. f. Art du brunisseur. Poli donné à un métal par le brunissage. Façon donnée aux étoffes pour mieux assortir les nuances. *Vitic.* Maladie de la vigne, appelée aussi *rougeole, roussi*, etc., et qui est due à un épuisement des tissus. Maladie bactérienne de la pomme de terre.

— ENCYCL. *Vitic.* La brunissure, longtemps attribuée à un champignon myxomycète, le *plasmodiophora vitis* et, d'après les travaux les plus récents, à l'affaiblissement des ceps par la surproduction, se manifeste sur les feuilles par de petites taches brunes, qui s'étendent peu à peu pour ne laisser intactes que la marge du limbe et les nervures.


Feuille de vigne atteinte de brunissure.

Bien qu'elle n'ait jamais atteint le degré de gravité du mildiou ou de l'oïdium, la brunissure ne doit cependant pas être négligée. Il convient, pour la prévenir ou en empêcher la réapparition, d'augmenter la vigueur de la souche, de diminuer sa production, de pratiquer une taille courte et des fumures riches en sels potassiques.

Brünn (tchèque **Brno**), v. de la Tchécoslovaquie, capit. de la Moravie, près du confl. de la Zvittava et de la Schwarza; 221.000 h. Filatures, machines.

Brunnen, comm. de Suisse (cant. de Schwyz), au bord du lac des Quatre-Cantons; 1.550 h. Station estivale très fréquentée.

Bruno (saint), fondateur de l'ordre des chartreux, né à Cologne, m. en Calabre (1035-1101). En 1084, il fonda la Grande-Chartreuse, avec six de ses compagnons. Il fut un des hommes les plus savants de son siècle. Fête le 6 octobre.

Bruno (*Vie et mort de saint*), célèbre série de 22 tabl. exécutés par Eustache Lesueur pour le petit cloître des chartreux de Paris (auj. au Louvre). [v. p. 307.]

Bruno (Giordano), philosophe italien, né à Nole, m. à Rome (1550-1600). Il quitta l'ordre des dominicains, mena une vie errante et embrassa le calvinisme en 1580, mais se brouilla avec Calvin. En réalité, il opposait au christianisme la religion de la nature. Il enseigna à Paris, où il battit en brèche la scolastique et l'aristotélisme, puis en Angleterre et en Allemagne; il fut brûlé à Rome.


Giordano Bruno.

brunoise n. f. Garniture de légumes qui entre dans la composition d'un potage, ou qui accompagne certains mets : *quenelles à la brunoise.*

brunoniacées *[sé]* n. f. pl. Famille de dicotylédones gamopétales, ayant pour type le genre *brunonie*, qui comprend une seule espèce de plantes assez semblables à la scabieuse et que l'on rencontre en Australie. S. une *brunoniacée.*

Brunot (Ferdinand), professeur et linguiste français, né à Saint-Dié en 1860; auteur d'une remarquable *Histoire de la langue française.*

Brunoy, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 12 kil. de Corbeil, dans la vallée de l'Yères; 2.650 h. Ch. de f. P.-L.-M. Pépinières. Après Waterloo, Louis XVIII conféra au général anglais Wellington le titre de « marquis de Brunoy ».

brunoyer *[noi-ié]* v. n. (Se conj. comme *aboyer.*)

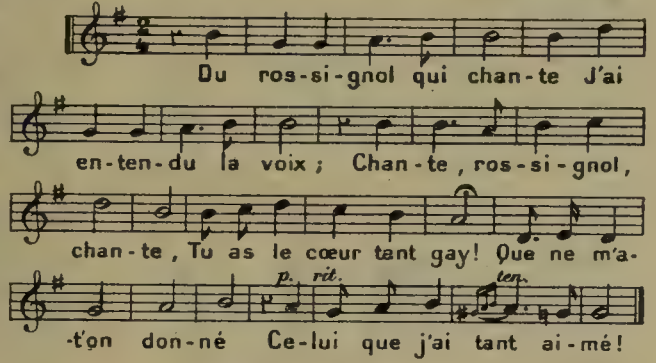

BRUNETTE (musique du XVIIIe siècle).

En parlant d'une étoffe teinte, avoir une couleur tirant sur le brun, une teinte brunâtre.

Brunschwicg (Léon), philosophe français, né à Paris en 1869. Editeur des œuvres de Pascal, membre de l'Académie des sciences morales et politiques (1919).

Brunstatt comm. du Haut-Rhin, arr. de Mulhouse; 3.595 h. Ch. de f.

Brunswick (DUCHÉ DE), un des États de l'empire allemand : 495.000 h. (*Brunswickois*). Agriculture très prospère. Capit. *Brunswick*, sur l'Oker, s.-affl. du Weser; 144.000 h. Il est gouverné par un régent impérial.


Armoiries du duché de Brunswick.

Brunswick (**Nouveau-**). V. NOUVEAU-BRUNSWICK.

Brunswick (MAISON DE), maison princière allemande, remontant à Henri le Lion, duc de Saxe, qui se fractionna au cours des siècles en plusieurs branches : *Lunebourg, Wolfenbuttel, Bevern*, etc. Le dernier des ducs de Brunswick, Guillaume, est mort en 1884.

Brunswick (duc Charles-Guillaume de), général prussien (1735-1806), m. près d'Altona, chef des armées coalisées contre la France en 1792. Il publia le fameux manifeste de Coblence. Vaincu à Valmy par Dumouriez et Kellermann en 1792, il fut battu par Davout à Auerstædt, où il fut mortellement blessé.

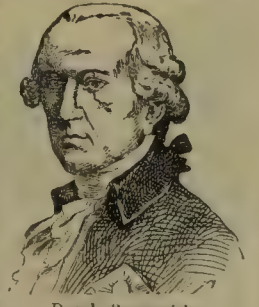
Duc de Brunswick.

Brunswick (*manifeste de*), nom que l'on donne au célèbre manifeste adressé par le duc de Brunswick à la France, au nom des puissances coalisées (25 juill. 1792), et dont l'auteur était un émigré français, le marquis de Liniers. Cette pièce insolente, qui menaçait la France et surtout Paris d'une extermination générale si Louis XVI n'était pas rétabli dans la plénitude de ses droits, irrita les Parisiens et l'Assemblée législative; elle provoqua la journée du 10-Août. V. AOÛT.

Bruscambille, surnom de Deslauriers, comédien de l'hôtel de Bourgogne, au XVIIe s.

brusque *[brus-ke]* adj. (de l'ital. *brusco*, âpre). Prompt, subit : *départ brusque.* Vif : *manières brusques.* Rude, incivil : *ton brusque.* ANT. **Lent, doux, patient, affable.**

brusquembille *[brus-kan, ll* mll.] n. f. (du nom du comédien *Bruscambille*). Jeu de cartes qui se joue à deux et jusqu'à cinq joueurs. Nom donné aux as et aux dix, dans le même jeu.

— ENCYCL. Si les joueurs sont en nombre pair, on se sert d'un jeu de 32 cartes; s'ils sont en nombre impair, on retire deux sept, rouge et noir. A quatre, les joueurs peuvent s'associer deux contre deux et se communiquer leurs jeux. Les brusquembilles, as et dix, sont les cartes principales; l'as l'emporte sur le dix. Le donneur, désigné par le sort, distribue trois cartes à chacun; la dernière des trois cartes, qu'il garde, est l'atout. Son voisin de droite joue le premier une carte quelconque; les autres joueurs répondent à tour de rôle par une carte de même couleur; ils jouent un atout ou une autre carte, s'ils n'ont pas la couleur. Quand un joueur fait une levée, il prend une carte au talon; les autres l'imitent. On continue ainsi jusqu'à l'épuisement du talon, puis on joue les cartes que l'on a en main. A la fin, chacun compte le point de ses levées et y joint ceux de ses brusquembilles.

L'as vaut onze points et se paye deux jetons; le dix vaut dix points et se paye un jeton; le roi, quatre points; la dame, trois; le valet, deux. Si l'un des as est coupé, celui qui l'a placé paye deux jetons à chaque adversaire. Le gagnant est celui qui a le plus grand nombre de points.

brusquement *[brus-ke-man]* adv. D'une manière brusque.

brusquer *[brus-ké]* v. a. Traiter d'une manière brusque. *Fig.* Hâter, précipiter : *brusquer un voyage. Attaque brusquée*, attaque soudaine, faite sans préparation; coup de main.

brusquerie *[brus-ke-rî]* n. f. Action ou parole brusque. ANT. **Affabilité, douceur, aménité.**

Brusquet *[brus-kè]* (Jean-Antoine LOMBART, dit), fou de cour, né vers 1520, m. en 1565. Il fut le fou de François Ier, auprès duquel il remplaça Triboulet, puis de Henri II, François II, Charles IX.

Brusquet, personnage proverbial, dont le chien fut mangé par les loups la première fois qu'il alla au bois. *Etre aussi chanceux que le chien à Brusquet*, n'avoir pas de chance du tout.

Brusseghem, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles); 2.300 h.

brussoles *[bru-so-le]* n. f. pl. Filets, rouelles, etc., accommodés en farces ou en ragoûts.

brut *[brut']*, **e** adj. (du lat. *brutus*, lourd, stupide). Qui n'est pas façonné : *diamant brut.* Sans éducation, sans culture : *nations brutes. Sucre brut*, non raffiné. *Champagne brut*, très sec, c'est-à-dire très peu ou pas du tout sucré. *Produit brut*, produit global sans défalcation des frais, par opposition au produit net. *Poids brut*, poids dont on n'a pas défalqué celui de l'emballage. *Brut* adv. : *ce boucaut de sucre pèse 200 kilogrammes brut.* N. m. Nature de ce qui est inorganique. Etat de ce qui n'a subi aucune préparation, aucune défalcation, etc. : *le net et le brut.* ANT. **Travaillé, dégrossi, affiné, poli, net.**

Brut (*Roman de*), un des plus anciens et des plus curieux monuments de la vieille poésie française. C'est un poème en vers de huit syllabes, composé par Robert Wace d'après une chronique légendaire bretonne, que le bénédictin gallois Geoffroy de Monmouth avait traduite en latin (XIIe s.). Le poème a pour héros un fabuleux Brutus, descendant d'Enée et prétendu ancêtre de la race bretonne.

brutal, e, aux adj. Tenant de la bête brute : *instinct brutal. Fig.* Grossier, emporté, féroce : *procédé brutal; force brutale.* N. Personne brutale : *un brutal. Pop.* Canon. ANT. **Poli, doux, galant.**

brutalement *[man]* adv. Avec brutalité.

brutaliser *[zé]* v. a. Traiter brutalement : *ne brutalisez personne.* Rendre pareil à la brute.

brutalité n. f. Grossièreté, rudesse. Action ou parole brutale. ANT. **Civilité, douceur.**

brute n. f. (lat. *bruta*). Animal privé de raison. *Fig.* Personne grossière, sans esprit ni raison. Adjectiv. : *bête brute.*

brutier *[ti-é]* ou mieux **bruhier** *[bru-ié]* n. m. Oiseau de proie, que l'on ne peut dresser pour la chasse au vol.

Brutium *[si-om']*, partie de la Grande-Grèce, dans l'ancienne Italie, auj. *Calabre Ultérieure.* (Hab. *Brutiens.*)

Brutus *[tuss]* (Lucius Junius), le principal auteur de la révolution qui expulsa de Rome les Tarquins et institua la république. Son histoire est en partie légendaire. Encore enfant, il avait vu périr son père et ses frères par ordre de Tarquin, et il n'échappa lui-même à la mort qu'en contrefaisant l'insensé, d'où son nom de Brutus. Ses fils ayant conspiré pour le rétablissement des Tarquins, Brutus, alors consul, n'hésita pas à les condamner à mort et présida à leur exécution. Il périt dans un combat contre Arruns, un des fils du roi banni (508 av. J.-C.). On fait souvent allusion à l'héroïsme qu'il montra en faisant passer ses devoirs de magistrat et de patriote avant ses affections de famille.


Lucius Junius Brutus.

Brutus, tragédie en cinq actes et en vers, de Voltaire, représentée à la Comédie-Française en 1730.

Brutus condamnant ses fils à mort, tableau de Lethière, musée du Louvre (1812). La scène se passe au Forum. Brutus, ayant à sa droite Collatin, son collègue, est assis sur une estrade. Derrière lui sont rangés les consuls et les sénateurs. Devant lui, deux licteurs emportent le cadavre de l'un de ses fils; l'autre attend le même sort. Vaste toile sur laquelle l'artiste a bien rendu l'émotion de la foule et l'impassibilité dure de Brutus. (V. p. 308). — *Les*

Licteurs rapportent à Brutus, les corps de ses fils, tableau de David (Louvre, 1789). Brutus, rentré dans son foyer après le supplice de ses fils, est assis et tient à la main une lettre adressée par ses fils à Tarquin. A droite sa femme et ses filles expriment leur douleur à la vue des licteurs.



Les Licteurs rapportent à Brutus les corps de ses fils, tableau de David (Louvre).

Brutus (Marcus Junius), fils d'une sœur de Caton d'Utique et descendant du premier Brutus, né vers 86 av. J.-C. L'éducation stoïcienne qu'il reçut de son oncle et son nom même décidèrent de sa destinée tragique. Irrité par l'ambition de César, qui aspirait ouvertement à l'autorité suprême, il était d'autre part excité par les reproches de ses amis, par les billets qu'on jetait secrètement sur son tribunal de préteur. (Voltaire, dans la *Mort de César* (acte II, sc. 2) a donné à l'un d'eux la forme suivante : *Tu dors, Brutus, et Rome est dans les fers!*) Il entra avec son ami Cassius dans une conspiration contre la vie de César, qui passait pour être son père et qui l'avait toujours couvert de sa protection. Celui-ci, l'apercevant, le poignard levé, au nombre de ses assassins, cessa de se défendre et s'enveloppa la tête de son manteau en s'écriant : *Tu quoque, fili mi!* « Et toi aussi, mon fils ! » Poursuivis par Antoine et Octave, Brutus et Cassius furent vaincus dans les plaines de Philippes (42 av. J.-C.). Brutus, désespérant alors du salut de la république, se retira du champ de bataille et, levant les yeux vers le ciel parsemé d'étoiles, il proféra, au témoignage de Plutarque, cette amère exclamation : *Virtus, nomen!* « O vertu ! tu n'es qu'un mot ! » Puis il se jeta sur une épée que lui tendit un de ses amis, le rhéteur Straton (42 av. J.-C.). Aujourd'hui, le nom de Brutus sert à désigner un républicain inflexible, qui sacrifie tout, même sa vie, aux principes.



Marcus Junius Brutus.

Brutus ou *Des orateurs célèbres*, ouvrage de Cicéron, où il trace l'histoire raisonnée de l'éloquence chez les Grecs et les Latins (1er s. av. J.-C.), l'œuvre la plus remarquable de critique littéraire que nous ait laissée l'antiquité.

Brutus (*le Premier* et *le Second*), tragédies d'Alfieri, toutes deux inspirées de Voltaire (XVIIIe s.).



Armes de Bruxelles.

Brux, comm. de la Vienne, arr. et à 13 kil. de Civray, sur la Bouleur ; 1.550 h.

Bruxelles [*sè-le*], capit. de la Belgique, ch.-l. de la prov. de Brabant, à 310 kil. de Paris, sur la Senne, affluent de la Dyle et sur d'importants canaux de navigation ; 831.000 h. (*Bruxellois*), y compris les faubourgs. Très bel hôtel de ville du XVe siècle. Cathédrale de Sainte-Gudule. Riches musées de peinture et d'arts décoratifs. Industrie active et variée. Métallurgie, dentelles, brasseries, construction de machines, fabrication d'objets en caoutchouc, etc. Patrie de Vésale, Breughel, Van der Meulen, Ph. de Champagne, etc. La capitale de la Belgique a été prise par les Allemands dès le 20 août 1914 et est restée sous le joug jusqu'après la signature de l'armistice du 11 novembre 1918.

Bruxelles (*point de*), point à l'aiguille d'une grande finesse, exécuté en Belgique, dans le genre du point d'Alençon, mais sans que les mailles soient festonnées.

bruyamment [*bru* ou *brui-ia-man*] adv. Avec grand bruit : *ne vous mouchez pas bruyamment.*

bruyant [*bru* ou *brui-ian*], **e** adj. Qui fait du bruit, qui aime le bruit : *les enfants sont bruyants.* ANT. **Silencieux, tranquille, calme.**

bruyère [*bru-iè-re*] n. f. (du celt. *brug*, buisson). *Bot.* Nom vulgaire de diverses éricacées, qui croissent dans les terrains incultes. Le terrain où elles croissent. *Terre de bruyère*, terre formée par la décomposition de la bruyère. *Coq de bruyère*, sorte de grand gallinacé appelé aussi *tétras*, qui habite surtout le nord de l'Europe.



Bruyère : a, fleur.

— ENCYCL. On connaît environ 400 espèces de bruyères. En France, il y en a une douzaine d'espèces, dont les plus connues sont la *bruyère cendrée* et la *bruyère commune*. On emploie la bruyère en agriculture comme litière pour les animaux domestiques ; en sériciculture pour garnir les claies au moment de la montée des vers ou pour faire des balais destinés à battre les cocons. Avec une grande espèce, on fabrique les balais. La racine est recherchée pour faire du charbon de bois et des fourneaux de pipes. Nos espèces indigènes se multiplient facilement par bouture, marcotte ou semis, dans la terre dit *de bruyère*, mélange de sable et de débris organiques, où dominent les fragments de bruyère.

Bruyères, ch.-l. de c. (Vosges), arr. et à 28 kil. d'Epinal, sur la Vologne, affl. de la Moselle ; 3.720 h. Ch. de f. E. Source minérale. — Le cant. a 33 comm. et 16.460 h.

Bruz, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 14 kil. de Rennes ; 2.870 h. Ch. de f. Etat. Minoteries.

Bruzzi (Stefano), peintre italien, né à Groppparello, m. à Plaisance (1835-1911), interprète des sites et des idylles des Apennins.

Bry (Jean-Antoine de). V. DEBRY.

bryacées [*sé*] n. f. pl. Famille de mousses, ayant pour type le genre *bryon*. S. une *bryacée*.

Bryant (William-Cullen), poète et littérateur américain, né à Cummington (Massachusetts) [1794-1878] ; auteur de divers ouvrages, empreints d'une philosophie élevée, douce et profondément religieuse.

Bryce (James), historien et homme d'Etat anglais, né à Belfast en 1838. Auteur d'études sur *le Saint Empire romain*, *les Institutions américaines*, etc.

Bryenne (Nicéphore), historien byzantin, mari d'Anne Comnène (1062-1137).

bryologie [*ji*] n. f. (du gr. *bruon*, mousse, et *logos*, discours). Partie de la botanique qui s'occupe des mousses.

bryologiste [*jis-te*] n. Celui, celle qui étudie les mousses.

bryon ou **brion** n. m. (du gr. *bruon*, mousse). Mousse de la famille des bryacées, qui croît sur l'écorce des arbres.

bryone n. f. Genre de cucurbitacées vivaces, grimpantes, ornementales, et qui sont répandues dans les régions tempérées et chaudes de l'ancien monde : *les feuilles de la bryone à grande fleur se mangent comme les épinards.*

bryozoaires [*è-re*] n. m. pl. (du gr. *bruon*, mousse, et *zôon*, animal). Classe de petits animaux

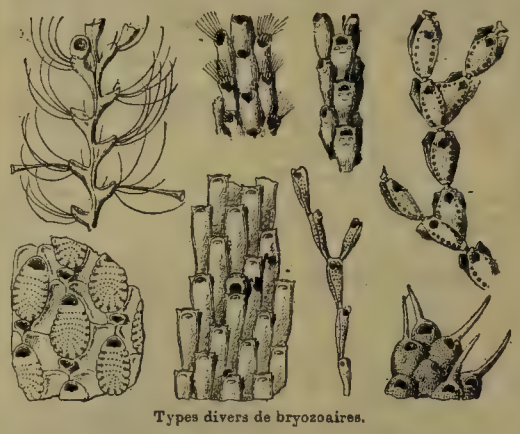

Types divers de bryozoaires.

marins, qui vivent en colonies, fixés à la surface d'objets divers (pierres, algues, fragments de bois), et même parfois sur des vers. S. un *bryozoaire*.

— ENCYCL. Chaque bryozoaire est contenu dans une petite loge de nature calcaire ou cornée, qu'il sécrète lui-même, et où il peut se retirer complètement. Cette cellule a un orifice par où l'individu peut, à sa volonté, faire sortir la partie antérieure de son corps, qui porte les organes de préhension.

Bry-sur-Marne, comm. de la Seine, arr. et à 22 kil. de Sceaux, sur la rive gauche de la Marne ; 2.730 h. Culture maraîchère. Le 30 nov. 1870, combat entre les troupes assiégées dans Paris et les Prussiens.

buade n. f. Sorte de mors à longues branches droites.

Buais, comm. de la Manche, arr. et à 16 kil. de Mortain ; 1.210 h.

buanderie [*rî*] n. f. (de *buer*). Lieu où se fait la lessive.

buandier [*di-é*], **ère** n. (de *buer*). Qui blanchit les toiles neuves. N. f. Femme qui fait la lessive.

Buat (Edmond-Alphonse-Léon), général français, né à Châlons-sur-Marne, m. à Paris (1868-1923). Commanda une armée pendant la Grande Guerre, puis devint chef d'état-major général de l'armée, en 1918.

bubale ou **bubalis** [*liss*] n. m. Genre d'antilopes, renfermant de grandes formes à cornes en courbure brisée, à face étroite et longue, qui habitent le continent africain.



Bubale.

bubalus [*luss*] n. m. Nom scientifique des buffles.

Bubaste [*baste*] ou **Bubastis** [*bas-tiss*], v. de la basse Egypte ancienne, sur l'une des branches du Nil, célèbre par les fêtes religieuses qu'on y célébrait tous les ans.

bube n. f. Pustule qui vient sur la peau.

bubo n. m. Nom scientifique des rapaces nocturnes appelés communément *grands-ducs*.

bubon n. m. (du gr. *boubôn*, aine). Ganglion lymphatique enflammé.

— ENCYCL. Le bubon est l'inflammation d'un ganglion de l'aine ; il apparaît principalement dans le chancre induré (syphilis), et il est alors persistant, et aussi dans le chancre mou, et, dans ce cas, il aboutit rapidement à la suppuration. Le traitement consiste simplement dans des soins antiseptiques, mais la suppuration exige l'évacuation du pus. Le bubon de la peste peut apparaître aussi aux aisselles et au cou ; ce n'est qu'une complication grave, qui parfois peut aider au diagnostic. V. PESTE.

bubonique adj. Qui tient du bubon : *peste bubonique*. V. PESTE.

bubonocèle n. m. (du gr. *boubôn*, aine, et *kêlê*, tumeur). Hernie inguinale.

Bubry, comm. du Morbihan, arr. et à 34 kil. de Lorient, sur un affluent du Blavet ; 4.080 h.

Buc, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 3 kil. de Versailles ; 700 h. Camp d'aviation.

bucail [*ka*, *ll* mll.] n. m. ou **bucaille** [*ka*, *ll* mll., *e*] n. f. Sarrasin, blé noir.

bucarde n. f. (du gr. *bous*, bœuf, et *kardia*, cœur, parce que les deux valves réunies ressemblent à un cœur). Genre de mollusques lamellibranches, comprenant de nombreuses espèces répandues sur toutes les côtes et dont plusieurs sont comestibles : *les coques appartiennent au genre bucarde.*

Bucarest [*rèst*], capit. du royaume de Roumanie, sur la Dimbovitza, affl. du Danube ; 350.000 h. Industrie et commerce actifs : machines, distilleries. Bucarest a été prise par les Austro-Allemands le 6 décembre 1916, à la suite d'une bataille victorieusement engagée dès le 30 novembre, en avant de la capitale de la Roumanie, par Falkenhayn et Mackensen, contre l'armée roumaine.



Armes de Bucarest.

buccal, e aux [*buk-kal*] adj. (du lat. *bucca*, bouche.) Qui a rapport à la bouche : *glande buccale. Dignités buccales.* Autref., fonctions remplies par les officiers de la bouche du roi.

bucchero [*bouk-ké-ro*] n. m. (m. ital.). Nom donné à une branche de l'ancienne céramique de la



Bruxelles : place de Brouckère. A gauche, boulevard Emile-Jacqmain ; à droite, boulevard Adolphe-Max.



Le centre de Bucarest: la Caisse d'épargne et l'Hôtel des postes.

Toscane (VIIe-IVe s. av. J.-C.), de couleur d'abord grisâtre, puis noire.

buccin [*buk-sin*] n. m. Genre de mollusques gastéropodes, très carnivores, qui possèdent une longue trompe qu'ils font sortir à volonté de leur coquille. (Le *buccin ondé* est très commun sur nos côtes et sa coquille est souvent habitée par un bernard-l'ermite.)



Buccin.

buccin [*buk-sin*] n. m. ou **buccine** [*ksi-ne*] n. f. (du lat. *buccina*, trompette). Sorte de trompette, droite ou recourbée, dont sonnaient les buccinateurs.

buccinateur [*buk-si*] n. m. Joueur de trompette dite *buccin : buccinateur ro-main*. Adj. Se dit d'un muscle de la joue. N. m. *le buccinateur*.

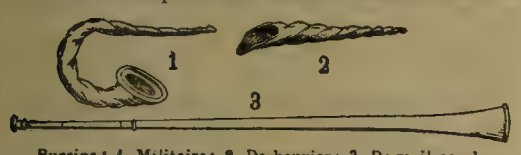

Buccins : 1. Militaire ; 2. De bouvier ; 3. De mail-coach.

buccine [*buk-si-ne*] n. f. Trompette. V. BUCCIN

bucco n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs de l'Amérique tropicale, appelés communément *barbus : le bucco a le plumage coloré de teintes vives et tranchées*.



Bucco.

buccule n. f. Repli charnu sous le menton.

bucentaure [*san-tô-re*] n. m. (du gr. *bous*, bœuf, et de *centaure*). Centaure à corps de taureau.

Bucentaure [*san-tô-re*], galère sculptée et dorée, d'une vaste dimension, dont tous les agrès étaient également dorés, et à bord de laquelle le doge de Venise montait le jour de l'Ascension, pour la célébration de son mariage symbolique avec l'Adriatique. Arrivé à la passe du Lido, il jetait dans la mer un anneau bénit, en prononçant ces paroles : « Mer, nous t'épousons, en signe de souveraineté positive et perpétuelle ». Cette cérémonie était une conséquence des paroles que le pape Alexandre III, reconnaissant de l'asile qu'il avait trouvé à Venise, avait adressées au doge : « Que la mer vous soit soumise, comme l'épouse l'est à l'époux », lui avait-il dit, en lui donnant un anneau. Le Sénat de Venise prit ces mots au sérieux ; de là, l'origine de cette singulière cérémonie, qui fut abolie lors de la prise de Venise par Bonaparte (1797).

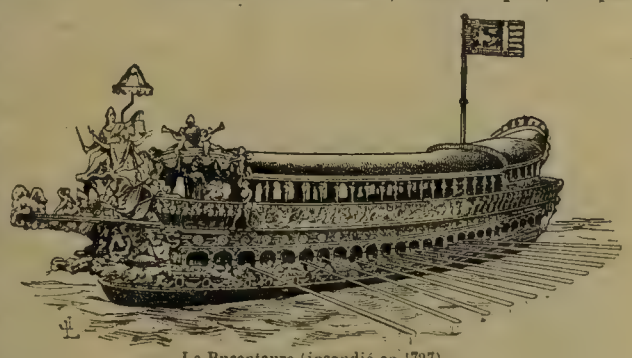

Le Bucentaure (incendié en 1797).

Bucéphale, nom du cheval d'Alexandre. *Par ext.* Beau cheval. *Par antiph.* Rosse.

— ENCYCL. Un Thessalien amena à Philippe, roi de Macédoine, un cheval dont il demandait un prix exorbitant. On voulut essayer l'animal, mais personne ne put le monter, car il se cabrait contre tous ceux qui tentaient de l'approcher. Philippe donnait l'ordre de l'emmener, quand Alexandre, son fils, alors âgé de 15 ans, s'écria : « Quel cheval ils vont perdre pour ne pas savoir s'y prendre ! » Philippe, choqué de la présomption du jeune prince, lui permit d'essayer à son tour. Or, Alexandre avait remarqué que le cheval avait peur de son ombre ; il lui fit faire demi-tour et le plaça en face du soleil ; puis il s'élança lestement sur son dos et partit à toute bride. Quand il ramena le cheval avec une parfaite assurance, les applaudissements éclatèrent. C'est alors que Philippe, préjugeant de l'avenir, d'après ce qu'il venait de voir, s'écria en embrassant Alexandre : « Mon fils, cherche un autre royaume qui soit digne de toi, la Macédoine ne peut te suffire. » Après la mort de Bucéphale, sur les bords de l'Hydaspe, Alexandre fonda sur son tombeau une ville, qu'il appela *Bucephala*.

Bucer ou **Butzer** (Martin KUHHORN, dit), théologien allemand, né à Sélestat, m. à Londres (1491-1551). Il quitta l'habit des dominicains, adhéra à la Réforme de Luther, essaya vainement d'unir les luthériens d'Allemagne et les zwingliens de Suisse et se réfugia, en 1549, en Angleterre, où il devint professeur à Cambridge.

buceros [*sé-ross*] n. m. *Ornith.* V. CALAO.

Buch (CAPTALAT DE), subdivision du Bordelais, sous la domination anglaise. V. GRAILLY.

Buch (Léopold **de**), géologue allemand, né à Stolpe, m. à Berlin (1774-1853) ; auteur d'une théorie célèbre sur la formation des montagnes. Correspondant de l'Académie des sciences.

Buchanan (George), érudit et historien écossais, né à Middlehowen, m. à Edimbourg (1506-1582) ; précepteur et garde des sceaux de Jacques Ier d'Angleterre, poète latin élégant et gracieux, auteur des deux tragédies *Jephthé* et *Baptistès*.

Buchanan (James), président des Etats-Unis, né à Stony-Batter, m. à Wheatland (1791-1868). Excellent orateur, il fit preuve, dans son gouvernement (1856-1860), de tendances esclavagistes marquées.

Buchanan (Robert), poète et auteur dramatique anglais, né à Glasgow, m. à Londres (1841-1901).

bûche n. f. (du lat. *boscum*, bois). Morceau de gros bois de chauffage : *bûche de chêne, de pin. Bûche de Noël*, grosse bûche qu'on brûle encore dans quelques provinces pendant la veillée de Noël, et aux cendres de laquelle on attribuait des propriétés merveilleuses. *Fig.* et *fam.* Personne stupide. *Arg. des joueurs.* Au baccara, figure ou carte valant dix : *amener une bûche. Pop. Ramasser une bûche*, tomber.

bûcher [*ché*] n. m. (rad. *bûche*). Lieu où l'on serre le bois à brûler. Pile de bois sur laquelle les anciens brûlaient les corps. Amas de bois sur lequel on brûlait ceux qui avaient été condamnés au supplice du feu : *Jeanne d'Arc mourut sur le bûcher*.

— ENCYCL. *Hist.* Le bûcher funèbre a été en usage chez beaucoup de peuples anciens, notamment chez les Phéniciens, les Cypriotes, les Gaulois, les Grecs, les Etrusques et les Romains. Chez les Grecs, si l'inhumation est d'usage pendant la période mycénienne, la crémation devient prédominante dans la civilisation homérique. Du VIe au IVe siècle, prévaut l'inhumation, puis la crémation revient à la mode pendant la période hellénistique. Les Romains des premiers siècles paraissent avoir préféré la sépulture par inhumation ; mais l'incinération domine pendant les derniers siècles de la république et sous l'empire jusqu'au IVe siècle de notre ère, époque où l'on revient à l'inhumation, sous l'influence des idées chrétiennes. Sur le bûcher, enduit de poix, on plaçait le cadavre sur son lit funèbre, avec ses vêtements, ses armes, etc. Les proches y mettaient le feu, en détournant la tête. La crémation terminée, on éteignait la braise avec du vin et de l'eau. On triait les cendres et les ossements, souvent enveloppés d'ailleurs dans un linceul d'amiante ; on renfermait l'urne dans un coffret, que l'on déposait dans un tombeau ou dans une niche de columbarium.

bûcher [*ché*] v. a. (rad. *bûche*). Dégrossir une pièce de bois. Abattre les saillies d'une pierre. *Pop.* Battre : *bûcher un agent*. V. n. *Fam.* Etudier : *bûcher l'anglais. Absolum.* Travailler sans relâche.

bûcheron, onne [*o-ne*] n. Qui abat du bois, dans une forêt.

bûchette [*chè-te*] n. f. Menu morceau de bois.

bûcheur, euse [*eu-ze*] n. *Fam.* Travailleur

Buchez (Philippe-Joseph-Benjamin), philosophe et homme politique français, né à Matagne-la-Petite, m. à Rodez (1796-1865). D'abord saint-simonien, il fonda l'école *néo-catholique* ou *buchésisme*, dont il exposa les principes dans son *Essai de philosophie*. Il écrivit avec Roux-Lavergne l'*Histoire parlementaire de la Révolution française*.

Buchholtz, v. de Saxe (cercle de Zwickau) ; 7.300 h.

Büchner [*buch-nèr*] (Frédéric-Charles), médecin et philosophe matérialiste allemand, né et m. à Darmstadt (1824-1899) ; auteur de *Force et Matière*.

Buchon (Jean-Alexandre), érudit français, né à Menetou-Salon (Cher), m. à Paris (1791-1846). Il a publié une *Collection des Chroniques nationales françaises* du XIIIe au XIVe siècle et fondé la collection du *Panthéon littéraire*.

Buchs, com. de Suisse (cant. de Saint-Gall), tout près du Rhin ; 3.900 h. Elève de bétail. Broderies.

buchu ou **buku** n. m. Huile essentielle brune, à odeur de menthe, extraite de certaines rutacées-diosmées d'Afrique ; tonique, diurétique, stimulant.

Buchy, ch.-l. de c. (Seine-Infér.), arr. et à 24 kil. de Rouen ; 830 h. — Le cant. a 21 comm. et 6.520 h.

Buckingham [*bu-kin'-gham*], comté d'Angleterre, dans le bassin de la Tamise ; Ch.-l. *Aylesbury*.

Buckingham (George VILLIERS, duc **de**), favori des rois d'Angleterre Jacques Ier et Charles Ier, né à Brookesby (1592-1628). Favori du roi, il fut comblé de dignités et de dotations et abusa de la faveur dont il jouissait. Son ambassade en France, luxueuse à l'excès, son attitude à l'égard d'Anne d'Autriche, qui prêta à de malignes interprétations, soulevèrent le mécontentement de Louis XIII et de Richelieu. Se posant en protecteur du protestantisme, il se préparait à secourir La Rochelle, assiégée par Richelieu, quand il fut assassiné à Portsmouth par un fanatique, Felton, la veille de son embarquement. — Son fils, George VILLIERS, duc **de Buckingham**, né à Londres (1627-1688), fit partie du ministère de la « Cabale » (1669) ; fut célèbre par son esprit, son impopularité et ses excès.



Buckingham (1592-1628).

Buckland [*land*] (William), célèbre géologue anglais, né à Tiverton, m. à Caphain (1784-1856). Il s'efforça de confirmer les récits de la Genèse par les données de la science.

Buckle (Henry-Thomas), historien anglais, né à Lee, m. à Damas (1821-1862) ; auteur d'une remarquable *Histoire de la civilisation en Angleterre*.

bucoliaste [*as-te*] n. m. (gr. *boukoliastès*). Poète bucolique.

bucolique adj. (gr. *boukolikos ;* de *boukolein*, faire paître des bœufs). Qui a rapport à la vie des bergers ou à la poésie pastorale : *existence bucolique*. N. f. Morceau de poésie pastorale : *les Bucoliques de Théocrite. Fam.* et *ironiq.* Ramassis d'objets, de paperasses sans valeur. (Vx.)

Bucoliques ou *Eglogues* de Virgile, dix compositions souvent imitées des *Idylles* de Théocrite, pleines de grâce, d'harmonie et de passion, intéressantes encore par de nombreuses allusions historiques (Ier s. av. J.-C.).

Bucquoi ou **Buquoy** (Charles-Bonaventure DE LONGUEVAL, baron DE VAUX, comte **de**), général autrichien, né à Arras, m. à Neuhœusel (Hongrie), [1571-1621]. Il se distingua pendant la guerre de Trente ans, au service de Ferdinand II.

Bucquoy, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 18 kil. d'Arras, vers les sources de l'Ancre ; 2.110 h. (en 1914). Entièrement détruite pendant la Grande Guerre.

Bucquoy (Jean D'ALBERT D'ARCHAMBAUD, comte, et abbé **de**), aventurier, né en Champagne vers 1660, m. à Herrenhausen en 1740.



Bucrâne.

bucrâne ou **bucrane** n. m. (du gr. *bous*, bœuf, et *kranion*, crâne). Tête de bœuf décharnée, employée comme décoration architecturale. (Les bucrânes rappelaient primitivement les victimes immolées dans les temples, ou sur les autels, où ils figurèrent d'abord.)

Budapest [*pèst*], capit. de la Hongrie, située sur le Danube ; 881.000 h. Elle est formée par la réunion des villes de *Bude*, ou *Ofen* et *Pest*, sous une même municipalité depuis 1873. Industrie et commerce très importants ; filatures, métallurgie, raffineries, navigation fluviale très active. Pont de fer de 400 mètres, sur le Danube.

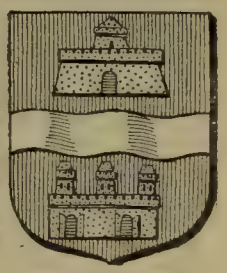

Armes de Budapest.

Budé (Guillaume), philosophe français, né à Paris (1467-1540), un des premiers hellénistes de son siècle. Il profita de son crédit auprès de François Ier pour le déterminer à fonder le Collège de France.



Budé.

budget [*bud-jè*] n. m. (m. angl., tiré lui-même du vx fr. *bougette*, petite bourse). Etat de prévision des recettes et des dépenses d'un Etat, d'un département, d'une commune, etc. *Par ext.* Recettes ou dépenses d'un particulier. *Dr.* Acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les

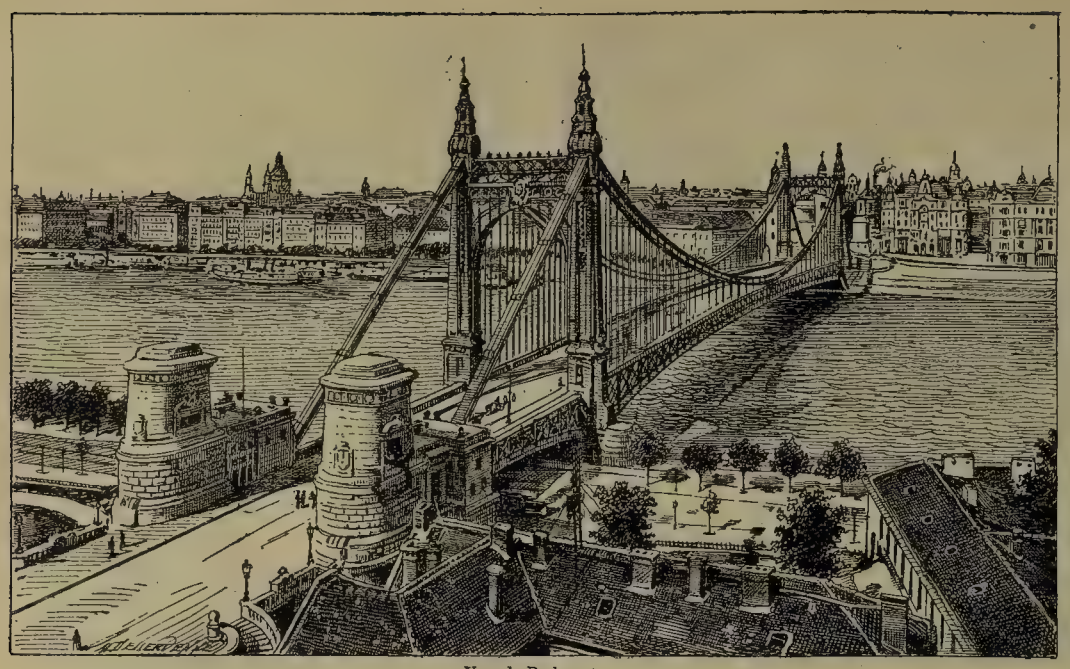

Vue de Budapest.

dépenses annuelles de l'Etat ou des autres services que les lois assujettissent aux mêmes règles.

— ENCYCL. Le budget traverse quatre phases : préparation, vote, exécution et contrôle.

Budget de l'Etat. Chaque année, les ministres préparent le budget de leur département respectif. Le ministre des finances centralise leurs propositions et y ajoute les prévisions de recettes, pour compléter le budget général de l'Etat. La réunion des divers projets de dépenses et de l'unique projet de recettes constitue (avec son commentaire, l'*exposé des motifs*) le projet de budget général. Du rapprochement des dépenses et des recettes résulte ce qu'on nomme l'*équilibre du budget.*

Le budget est présenté en premier lieu à la Chambre des députés. Comme toutes les autres lois, il doit être voté par les deux Chambres, pour devenir exécutoire.

L'année financière s'ouvre parfois avant que les Chambres aient terminé le vote des recettes et des dépenses afférentes à l'année qui commence. On a recours alors au vote de *douzièmes provisoires*, c'est-à-dire d'acomptes mensuels en cours d'exercice, tant pour les recettes que pour les dépenses, suivant une répartition purement provisoire.

Votée et promulguée, la *loi de finance* revient des mains du Parlement dans celles de l'administration, qui assure son exécution. Cette opération comprend, d'une part, la perception des recettes autorisées, et d'autre part, le payement des dépenses prévues dans la mesure des crédits ouverts.

Une fois le budget exécuté, intervient le contrôle administratif, judiciaire et législatif des opérations. Les comptables du Trésor sont justiciables de la Cour des comptes, qui rend compte du résultat de son contrôle dans ses Rapports publics et ses Déclarations générales. De leur côté, les ministres établissent des comptes d'administration, qui sont soumis à une commission de vérification, dite « commission de vérification des comptes des ministres ». Ces documents servent de base à la loi par laquelle le Parlement règle définitivement le budget.

Budget départemental. Le budget du département est préparé et présenté par le préfet, délibéré par le conseil général et définitivement réglé par décret.

Budget communal. Le budget de chaque commune est proposé par le maire, voté par le conseil municipal et réglé par le préfet. Le budget des villes dont le revenu est de 3 millions de francs au moins est toujours soumis à l'approbation du président de la République, sur la proposition du ministre de l'intérieur.

budgétaire [*tè-re*] adj. Qui concerne le budget : *loi budgétaire.*

budgétairement [*tè-re-man*] adv. Au point de vue du budget.

budgéter [*té*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) Inscrire au budget.

budgétivore adj. et n. (de *budget*, et du lat. *vorare*, dévorer). *Par plaisant.* Qui vit aux dépens de l'Etat : *les budgétivores; la gent budgétivore.*

Budin (Pierre), médecin-accoucheur français, né à Ernencourt-le-Sec, m. à Marseille (1846-1907).

Budrio, v. d'Italie (prov. de Bologne), sur l'Idice ; 16.500 h.

Budweis (tch. **Budejovice**), v. de Tchéco-Slovaquie (Bohême), sur la Moldau ; 29.000 h. Porcelaine.

buée [*bu-é*] n. f. (de *buer*). Lessive : *faire la buée* (vx). Vapeur d'eau : *vitre couverte de buée.*

Bueil (Jean **de**), comte DE SANCERRE, capitaine français, né vers 1405, m. en 1480, surnommé *le Fléau des Anglais*, associé à la gloire de Jeanne d'Arc.

Buenos-Ayres [*bu-é-no-zè-re* ou *bou-é-noss-aï-rèss*] ou **Buenos-Aires** [*è-re*], capit. de la république Argentine ; 1.580.000 h. Port magnifique, à l'embouchure du rio de la Plata. Grand commerce de céréales, vins, peaux, viandes conservées.

buen-retiro [*bou-èn'-ré*] n. m. (mot espagn. signif. *bonne retraite*). Appartement privé. Villa à l'écart. *Ironiq.* Lieux d'aisances.

Buen-Retiro (*bonne retraite*), résidence royale bâtie par Philippe IV, aux portes de Madrid.

buer [*bu-é*] v. n. (vx fr., d'orig. germ.). Dégager de la vapeur d'eau, en parlant de la pâte qui cuit ou du pain sortant du four.

buettnère [*bu-ètt*] n. f. *Bot.* Genre de malvacées, des régions tropicales.

Buffalmacco (Buonamico DI CRISTOFANO, dit), peintre italien du XIVe siècle, né à Florence, célèbre par ses facéties. Il a peint, à la manière de Giotto, des fresques au Campo-Santo de Pise.

Buffalo, v. des Etats-Unis (Etat de New-York), sur le lac Erié, près du Niagara ; 424.000 h. Grand commerce de grains, farines ; machines, filatures.

buffet [*bu-fè*] n. m. Armoire pour renfermer la vaisselle, le linge de table. *Buffet de cuisine*, petite armoire plus grossière, où l'on serre des provisions, etc. *Fam. Danser devant le buffet*, n'avoir rien à manger. Dans les grandes réunions, table où sont dressés des mets, des vins, des liqueurs. Restaurant installé dans les gares de chemins de fer. *Buffet d'orgue*, menuiserie de l'orgue. *Buffet d'eau*, table de pierre, dont les bassins superposés font rejaillir l'eau en nappes, cascades, etc.

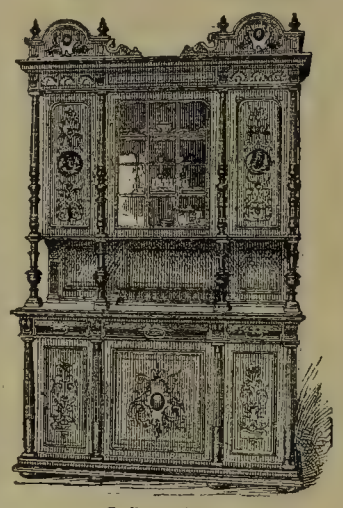

Buffet moderne.

Buffet [*bu-fè*] (Louis-Joseph), homme politique français, né à Mirecourt, m. à Paris (1818-1898) ; ministre en 1848, 1851, 1870, 1875-1876, un des chefs du parti conservateur au début de la troisième République.



Buffet.

buffeter [*bu-fe-tè*] v. a. (Double le *t* devant une syllabe muette : *il buffette, il buffettera.*) Se dit des voituriers qui boivent en route du vin volé aux pièces qu'ils transportent.

buffeteur [*bu-fe*] n. m. Voiturier qui buffette.

buffetier [*bu-fe-ti-é*], **ère** n. Personne qui tient un buffet dans une gare, etc.

buffle [*bu-fle*] n. m. (ital. *bufalo*). Espèce de bœuf sauvage ; son cuir. Peau collée sur un morceau de bois et servant pour polir à l'émeri ou blanchir au blanc d'Espagne.

— ENCYCL. Les buffles (*bubalus*) sont propres aux régions chaudes de l'ancien monde. Une seule espèce a été domestiquée : l'*arni*, de l'Inde, d'où dérivent les buffles de l'Italie, de l'Europe orientale, de la vallée du Nil. Les espèces africaines sont rebelles à la domestication. Les buffles sauvages, puissants et farouches, habitent les forêts humides et marécageuses et passent leur vie au bord des eaux. L'espèce domestique est employée surtout aux travaux des rizières et aux lourds charrois. Les cornes et les peaux sont estimées dans le commerce.



Buffle du Cap.

buffleterie [*bu-fle-te-ri*] n. f. Partie de l'équipement militaire en peau de buffle, servant à soutenir les armes du soldat.

— ENCYCL. Pour nettoyer les buffleteries, on les lave avec de l'eau de son, puis, une fois séchées, on les blanchit avec du blanc d'Espagne dissous dans l'eau avec de la gomme.

buffletier [*bu-fle-ti-é*] n. m. Ouvrier qui confectionne des buffleteries.

bufflétin [*bu-fle*] n. m. Justaucorps en peau de buffle (vx). Jeune buffle.

buffl ette [*bu-flè-te*] n. f. Femelle du buffle.

bufflon [*bu-flon*] n. m. Jeune buffle.

bufflonne [*bu-flo-ne*] n. f. Femelle du buffle. (On dit aussi BUFFLESSE.)

Buffon (Georges-Louis LECLERC, comte **de**), célèbre naturaliste et un des grands écrivains français, né à Montbard, m. à Paris (1707-1788) ; auteur de l'*Histoire naturelle* (1749-1789). Il fut un très grand savant, qui pressentit, sur plusieurs points importants, les découvertes contemporaines. Son remarquable traité des *Epoques de la nature* renferme des idées profondes sur la formation du globe. Par l'élévation, l'ampleur, la majesté tranquille de son style, où se retrouvaient la dignité de sa vie, le faste de ses allures, la fierté de ses manières, il justifia admirablement cette inscription d'une statue qu'on lui érigea de son vivant : *Majestati naturæ par ingenium.* « Son génie égale la majesté de la nature. » Buffon vivait retiré dans son château de Montbard, en véritable grand seigneur.



Buffon.

Le style souvent pompeux et un peu apprêté de Buffon a fait dire à ses contemporains que le naturaliste ne travaillait qu'en jabot et en manchettes de dentelles. Ces *manchettes de Buffon* sont restées proverbiales pour caractériser une certaine affectation du style, des manières ou de la personne.

Une phrase du discours de réception de Buffon à l'Académie en 1753 (appelé aussi *Discours sur le style*) : *Le style est l'homme même* (et non *le style, c'est l'homme*), est en littérature l'objet de fréquentes allusions. Cet aphorisme signifie que, tandis que le fond des découvertes scientifiques devient la propriété commune de l'humanité, la manière de les exprimer, le *style*, reste un don personnel à l'écrivain, par où se marquent son talent et son originalité propres. Et cela est parfaitement vrai en ce qui regarde Buffon lui-même. On interprète souvent l'aphorisme de Buffon à contresens, en lui faisant dire que dans le style se reflète le caractère de l'écrivain, ce qui est loin d'être exact.

bufonidés [*dé*] n. m. pl. Famille de batraciens anoures, renfermant les crapauds. S. un *bufonidé.*

bufonie [*ni*] n. f. *Bot.* Genre de caryophyllacées, tribu des alsinées, renfermant des herbes frutescentes. Syn. HERBE À CRAPAUD.

Bug ou **Boug** (le), fl. de Russie, qui se jette dans la mer Noire, au-dessus de Nicolaïef ; cours 750 kil. — Riv. de Pologne, venue des Carpathes (Galicie), affl. de droite de la Vistule ; cours 700 kil.

Bugeat [*ja*], ch.-l. de c. (Corrèze), arr. et à 43 kil. d'Ussel ; 1.200 h. Ch. de f. Orl. — Le cant. a 11 comm. et 8.330 h.

Bugeaud de La Piconnerie [*jô*] (Thomas-Robert), duc D'ISLY, maréchal de France, né à Limoges, m. à Paris (1784-1849). Peu populaire en France à cause de son attitude à l'égard de la duchesse de Berry, dont il avait été le gardien au fort de Blaye, et de sa cruauté dans la répression de l'insurrection d'avril 1834, il contribua puissamment à la consolidation de nos conquêtes en Afrique, fut nommé gouverneur de l'Algérie (1840), se montra administrateur intelligent et éclairé et mérita, par sa sollicitude pour ses compagnons d'armes, le nom de *Père Bugeaud.* Il gagna sur les Marocains (1844) la bataille d'Isly. Il avait pris pour devise de son œuvre de colonisation ces mots latins : *Ense et aratro* « Par l'épée et par la charrue », phrase à laquelle on fait quelquefois allusion. V. CASQUETTE.



Bugeaud.

Bugey [*jè*] (le), petit pays de France, dont le chef-lieu était *Belley* (Ain).

Buggenhout, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Termonde), près de l'Escaut ; 6.250 h.

Buggiano, comm. d'Italie (prov. de Lucques) ; 11.000 h.

buggy [*beugh-ghé*] n. m. (m. angl.) Voiture très légère, à deux roues, à brancards longs et minces. (On dit aussi BOGHEI.)

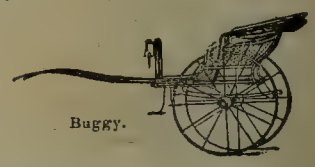

Buggy.

Bug-Jargal, roman de Victor Hugo, dont la révolte des nègres de Saint-Domingue contre les Français fait le sujet. Victor Hugo avait seize ans lorsqu'il écrivit cette œuvre, parfois bizarre, mais souvent intéressante (1825).

bugle n. m. (mot angl.). Sorte de trompette à

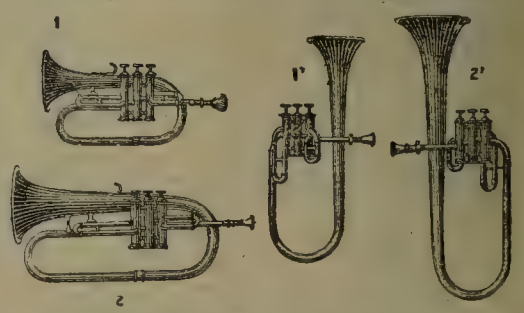

1. Petits bugles (mi b.) ; 2. Bugles (si b.).

vent, en cuivre, à embouchure et à pistons, dont le son est plus doux et plus moelleux que celui du cor-

net. (Le bugle est en *si b*; son étendue est de deux octave et demie; il s'écrit en clef de *sol*.) *Petit bugle*, instrument plus petit que le bugle et dont le son est très aigu : *le petit bugle est en* mi b. (V. SAXHORN.)



Buglose : a, fleur; b, fruit.

bugle n. f. (lat. *bugual*). Genre de plantes, de la famille des labiées, dont une espèce la *bugle rampante*, est employée en médecine.

buglosse [*glo-se*] n. f. Genre de borraginacées : cultivées dans les jardins et employées en médecine, *l'orcanète, dont la racine donne une matière colorante rouge, est une buglosse.*

bugrane n. f. *Bot.* Nom vulgaire de l'*ononis spinosa*, légumineuse dont les longues racines opposent une résistance considérable à la charrue, d'où le nom d'*arrête-bœuf*, qu'on lui donne quelquefois.

Bugue (Le), ch.-l. de c. (Dordogne), arr. et à 30 kil. de Sarlat, sur la Vézère ; 2.500 h. (*Buguois*). Ch. de f. Orl. Truffes. — Le cant. a 11 comm. et 6.610 h.



Buire.

bugy [*ji*] n. m. Variété de poire d'hiver que l'on conserve très longtemps.

Buhl, comm. du Haut-Rhin, arr. de Guebwiller ; 3.350 h. Ch. de f.

Buhler (Jean-Georges), sanscritiste allemand, né à Berstel (Hanovre). Il se noya par accident dans le lac de Constance (1837-1898).

Buhot (Félix), peintre et aquafortiste français, né à Valognes, m. à Paris (1847-1898).

buie n. f. V. BUIRE.

building [*bil-din'g*] n. m. (mot angl. signif. *construction*). Immeuble de vastes proportions.

buire n. f. Vase en forme de cruche, muni d'une anse et d'un bec : *buire d'argent ; buire ciselée.*

buirette [*ré-te*] n. f. Tas de foin coupé.

Buironfosse, com. de l'Aisne, arr. et à 15 kil. de Vervins : 1.910 h. Ch. de f. N.

buis [*bu-i*] n. m. (lat. *buxus*). Genre de plantes ou d'arbrisseaux toujours verts ; son bois. Outil de cordonnier en bois, qui sert à polir les talons et le bord des semelles. *Buis bénit*, branche de buis qu'on bénit dans les églises, et qu'on distribue le jour des Rameaux.



Buis : a, fleur mâle ; b, fleur femelle.

— ENCYCL. Les buis sont des arbres ou des arbustes de la famille des euphorbiacées, qui croissent en Europe et en Amérique. Le bois, très dur, de couleur jaune, est très employé ; on utilise en médecine, comme sudorifique, l'infusion légère des feuilles. Les jardiniers se servent de variétés naines pour faire des bordures, et les branches se vendent en quantité considérable le *jour des Rameaux.*

Buis-les-Baronnies (Le), ch.-l. de c. (Drôme), arr. et à 30 kil. de Nyons, 1.920 h. Ch. de f. Soieries, truffes. — Le cant. a 22 comm. et 7.640 h.

buisse [*bui-se*] ou **bouisse** [*bou-i-se*] n. f. Outil de cordonnier, pour cambrer les semelles ; de tailleur, pour rabattre les coutures.

buissière [*bui-si-è-re*] ou **buissaie** [*bui-sè*] n. f. Lieu planté de buis.

buisson [*bui-son*] n. m. Touffe d'arbrisseaux sauvages et rameux. Taillis d'arbres de trois à quatre mètres. Arbre fruitier, taillé en buisson. Plat disposé en pyramide épineuse : *buisson d'écrevisses. Buisson ardent* ou *buisson d'Horeb*, buisson enflammé, sous la forme duquel Dieu apparut à Moïse et lui annonça sa mission. *Bot.* Pyracanthe. *Guerre de buisson*, d'embuscades. *Battre les buissons*, le parcourir pour en déloger le gibier, et au *fig.*, faire quelque recherche. *Trouver* ou *faire buisson creux*, trouver le bois vide du gibier qu'on y avait détourné, et, au *fig.*, ne plus trouver une personne, une chose où l'on s'attendait à la rencontrer. PROV. : **Il n'est si petit buisson qui ne porte son ombre,** il n'est si faible ennemi qui ne puisse nuire.



Le Buisson ardent, d'après H. Flandrin.

Buisson (*le*), tableau de Ruysdaël (Louvre), bouquet de ronces qui se détache sur un ciel gris.

Buisson ardent (*le*), peinture d'Hippolyte Flandrin, à Saint-Germain-des-Prés (Paris).

Buisson (Le), comm. de la Dordogne, arr. et à 37 kil. de Bergerac ; 1.280 h. Ch. de f. Orl.

Buisson (Ferdinand), pédagogue et homme politique français, né à Paris en 1841 ; auteur d'un *Dictionnaire de pédagogie.*

buissonner [*bui-so-né*] v. n. Pousser en buisson. *Chass.* Quêter à travers les buissons : *chien qui ne buissonne pas. Vén.* En parlant du cerf, se retirer dans un buisson.

buissonnet [*bui-so-nè*] n. m. Petit buisson.

buissonneux, euse [*bui-so-neû, eu-ze*] adj. Couvert de buissons : *pays buissonneux.*

buissonnier [*bui-so-ni-é*], **ère** adj. Qui se retire dans les buissons : *lapin buissonnier. Fig, Faire l'école buissonnière*, se promener au lieu d'aller en classe. N. m. Arbre taillé en buisson ; lieu planté de ces arbres.

buitarde n. f. Grosse outarde des bords du Danube.

Bujaleuf, comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 35 kil. de Limoges ; 1.760 h.

Bukarest. *Géogr.* V. BUCAREST.

Bukovine, petite province agricole du royaume de Roumanie, située aux sources du Pruth et d'autres tributaires de rive gauche du Danube inférieur, au revers oriental des Carpathes. Superficie, 10.440 kil. ; population, 818.000 h. Capit. *Czernowitz.* Pendant la Grande Guerre, la partie septentrionale de la Bukovine a passé bien des fois sous des dominations différentes, de la domination autrichienne à la domination russe et inversement. Mais la province tout entière n'a été complètement conquise qu'une fois par les Russes, en juin 1916. Alors, dans la seconde quinzaine du mois (du 17 au 24 juin), un collaborateur de Broussilof, le général Letchwisky, l'a conquise en huit jours. Reprise un an plus tard par les Autrichiens (début d'août 1917), la Bukovine, qui faisait naguère partie de l'état dualiste austro-hongrois et qui relevait de l'empire d'Autriche, en a été détachée par le traité de Saint-Germain-en-Laye, puis rattachée un peu plus tard à la Roumanie.

Bulach, comm. de Suisse (cant. de Zurich) ; 2.200 h. Agriculture et élève de bétail ; filature de coton ; verrerie.

Bulat-Pestivien, comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 24 k. de Guingamp ; 1.710 h.

bulbaire [*bè-re*] adj. Qui appartient ou qui a rapport au bulbe : *pyramide bulbaire.*

bulbe n. m. (lat. *bulbus*). *Bot.* Oignon de plante. *Anat.* Partie renflée, globuleuse. *Bulbe rachidien* ou *moelle allongée*, partie de l'axe nerveux cérébro-spinal intermédiaire entre le cerveau et la moelle épinière. (Au niveau du bulbe se trouvent les noyaux d'origine de la plupart des nerfs craniens.)



Bulbe.

— ENCYCL. *Bot.* On distingue des bulbes *tuniqués*, dans lesquels les écailles se recouvrent complètement (jacinthe) ; des bulbes *écailleux*, dans lesquels elles sont imbriquées (lis) ; des bulbes *solides*, dans lesquels une masse pleine est recouverte de quelques écailles minces (safran). Les bulbes peuvent rester longtemps à l'état de vie ralentie. Certains bulbes sont alimentaires (ail, oignon, échalote, ciboule), d'autres médicinaux (safran, scille, etc.).

bulbeux, euse [*beû, eu-ze*] adj. *Bot.* Formé d'un bulbe. *Anat.* Pourvu d'un bulbe.

bulbifère adj. (de *bulbe*, et du lat. *ferre*, porter). Qui produit des bulbes : *lis bulbifère.*

bulbiforme adj. (de *bulbe* et *forme*). Qui est en forme de bulbe.

bulbille [*ll* mll.] n. f. Bourgeon né à l'aisselle des feuilles ordinaires et qui devient charnu.

Bulgare, originaire ou habitant de la Bulgarie : *les Bulgares.* Adjectiv. : *population bulgare.* Peuple de race scythe, établi entre le Don et le Danube, et aujourd'hui complètement slavisé. Nom donné à certains hérétiques au moyen âge, tels que les patarins, les cathares, les albigeois, etc. N. m. Langue parlée par les Bulgares. (C'est une langue slave, renfermant des mots turcs et grecs.)



Armoiries de Bulgarie.

Bulgarie [*rî*] Etat de la presqu'île des Balkans. Anc. prov. de la Turquie, elle fut érigée en principauté par le traité de Berlin (1878). Tout en restant nominalement vassale de la Turquie, elle a, en 1885, contracté l'union personnelle avec la province de la Roumélie-Orientale. Elle est devenue royaume indépendant en 1908, et s'est agrandie, en 1913, d'une partie de la Thrace ; pendant la Grande Guerre, la Bulgarie se rangea du côté des empires centraux et entra en guerre en octobre 1915. L'écroulement de la Bulgarie (septembre 1918) marqua le début de la défaite des empires centraux. Superficie environ 102.300 kil. carrés ; pop. environ 4.766.000 h. (*Bulgares*). Pays montagneux, arrosé par le Danube et ses affluents (Lom, Isker, Jantra, etc.), la Maritza et ses affluents. Capit. *Sofia.* Agriculture, élevage, sériciculture.

Bulgnéville, ch.-l. de c. (Vosges), arr. et à 19 k. de Neufchâteau ; 900 h. Eaux minérales. Broderies, meubles sculptés, tuileries. — Le cant. a 26 comm. et 8.100 h.

bulime n. m. Genre de mollusques gastéropodes, qui vivent à terre comme les escargots, dont ils ne diffèrent que par leur coquille plus allongée.



John Bull.

Bull (John) [*djôn' boul'*] (m. angl. signif. *Jean Taureau*), sobriquet donné au peuple anglais pour peindre sa lourdeur et son obstination et qui provient d'un pamphlet du Dr John Arbuthnot, médecin de la reine Anne (1712). Le type de John Bull a des caractères physiques et moraux très précis et un costume traditionnel. Ce nom est, en Angleterre, le pendant de *Jacques Bonhomme* en France et de *l'Oncle Sam* en Amérique.

bullaire [*bu-lè-re*] n. m. Recueil de bulles des papes. Ecrivain qui copie des bulles.

Bullant, famille d'architectes français du XVIe et du XVIIe siècle. — Le plus fameux, JEAN II, m. à Ecouen (vers 1515-1578), a construit le château d'Ecouen, son chef-d'œuvre, l'hôtel de Soissons, l'hôtel Carnavalet, les tombeaux de Montmorency, de Henri II et de Catherine de Médicis ; il a travaillé à la construction des Tuileries.



Bullant.

bulle [*bu-le*] n. f. (lat. *bulla*). Globule d'air, qui s'élève à la surface d'un liquide : *bulle de savon.* Gros clou employé comme motif décoratif. Soulèvement de l'épiderme rempli de liquide. *Archéol.* Sorte de médaillon rond et en or, que les enfants romains des familles patriciennes portaient au cou et qu'ils déposaient en prenant la toge virile. *Diplom.* Sceau attaché à un acte. Acte muni de ce sceau. *Admin. eccl.* Décret du pape, scellé en plomb et ordinairement désigné par le premier mot qu'on y lit : *bulle d'excommunication. Comm.* n. et adj. m. : *Papier bulle*, papier d'une pâte grossière, de couleur jaunâtre.

— ENCYCL. *Diplom.* Les bulles, employées pour les actes les plus importants de l'administration pontificale (convocation d'un concile, définition d'un dogme, condamnation d'une hérésie, etc.), sont rédigées en latin. Elles sont scellées en plomb. *Bulles d'or.* On désignait ainsi les actes administratifs des empereurs d'Occident, parce que le sceau impérial était en or ; la plus fameuse *bulle d'or* est la célèbre constitution de 1356, qui règle la transmission de la dignité impériale.

Bulles de savon (*les*), tableau de Chaplin (Luxembourg), peinture d'une exquise fraîcheur, inspirée de la manière de Greuze. (V. p. 308.)

Bulle, comm. de Suisse, (cant. de Fribourg), dans un site charmant de la Gruyère, sur la Trême ; 3.320 h. Commerce de bois de construction, fromages, bétail.

bullé [*bu-lé*], **e** adj. Scellé d'une bulle : *actes bullés.* Accordé par une bulle : *bénéfice bullé.* Parsemé de bosselures : *feuille bullée.*

Buller (sir Redwers Henry), général anglais, né dans le Devonshire, m. à Credington (1839-1908). Dans la guerre boer, il fut vaincu par Joubert à Majuba-Hill et laissa prendre Ladysmith.

Bullet [*lé*], famille d'architectes français du XVIe et du XVIIIe siècle. — Le plus célèbre, PIERRE, né et m. à Paris (1639-1716), éleva la porte Saint-Martin et l'église Saint-Thomas-d'Aquin, à l'exception du portail.

bulletin [*bu-le*] n. m. (ital. *bulletino*). Billet qui sert à exprimer un vote. Rapport qui publie quelque chose d'officiel. Récit officiel des opérations d'un corps de troupes : *bulletin de la Grande Armée* ; *bulletin des armées.* Etat de conduite, de travail : *le bulletin d'un écolier.* Récépissé : *bulletin de bagages.*

Bulletin des lois, recueil officiel des lois et actes du gouvernement français : créé en frimaire an II. Décrété sous sa forme périodique le 14 frimaire an II (4 nov. 1793), le *Bulletin des lois*, recueil des actes du gouvernement français, commença à pa-



Soldats bulgares : 1. Artilleur ; 2. Cavalier ; 3. Officier et soldat d'infanterie.



raître le 22 prairial an II. Il concourt, avec le *Journal officiel*, à la promulgation des lois, décrets et actes de l'autorité, mais il contient un certain nombre d'actes que ne publie pas le *Journal officiel*.

bulleux, euse [*bu-leû, eu-ze*] adj. Qui consiste en bulles : *éruption bulleuse*.

bull-finch [*boul-fin'tch*] n. m. (mot angl.). Obstacle de steeple-chase, formé d'un talus surmonté d'une haie.

Bullier (*bal*), fameux bal de Paris (avenue de l'Observatoire), fréquenté surtout par les étudiants. Appelé d'abord *Prado d'été*, puis *Closerie des lilas*, il a fini par prendre le nom de son fondateur.

Bullion (Claude **de**), marquis DE GALARDON, m. en 1640 ; surintendant des finances sous Louis XIII, puis garde des sceaux de 1633 à 1636 ; fidèle auxiliaire de Richelieu.

Bullion (*hôtel*), ancienne résidence historique, rue J.-J.-Rousseau (Paris), bâtie en 1630 pour le précédent, hôtel décoré de peintures par Vouet, Blanchard, Sarrazin, etc., et qui servait autrefois de salle des ventes.

bull-terrier [*boul-tè-ri-é*] n. m. Race de chien anglais, qui a des aptitudes particulières pour chasser et détruire les rats. Pl. des *bull-terriers*.

Bully, comm. du Rhône, arr. et à 29 kil. de Lyon ; 1.220 h. Sources ferrugineuses et sulfureuses.

Bully, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 13 kil. de Béthune ; 5.850 h. (en 1914). Mines de houille. Ch. de f. N. A demi détruite pendant la Grande Guerre.

bulot [*lo*] n. m. Nom vulgaire du buccin.

Bulow [*lov*] (Frédéric-Guillaume), général prussien, né à Falkenberg, m. à Kœnigsberg (1755-1816). Il prit une grande part aux batailles de Leipzig et de Waterloo.

Bulow (Hans Guido **de**), compositeur et chef d'orchestre allemand, né à Dresde (1830-1894), un des adeptes les plus furieux des théories wagnériennes.

Bulow (Bernard, prince **de**), homme d'Etat allemand, chancelier de l'Empire de 1900 à 1909, né à Klein Flottbeck en 1849. Il renouvela la Triple-Alliance, obtint dans l'empire turc des avantages commerciaux considérables, fit proclamer le principe de la porte ouverte en Chine et obtint, pour l'Allemagne, toutes les concessions de chemins de fer dans le Chan-Toung. — Son frère CHARLES, feld-maréchal, né à Berlin en 1846, m. en 1921, commandait en 1914 la 2e armée allemande, et fut battu à la Marne.

Buloz (François), publiciste français, né à Vulbens (Haute-Savoie), m. à Paris (1803-1877), directeur de la *Revue des Deux Mondes*.

bulteau [*tô*] n. m. Arbre taillé en boule.

Bumplitz, comm. de Suisse (cant. de Berne) ; 3.330 h. Fourrages ; fromageries.

Bundehesh, livre sacré des Parsis, écrit en langue pehlvi, qui complète le *Zend-Avesta*. Bien que rédigé au IIIe siècle apr. J.-C., il contient des doctrines d'origine très ancienne.

Bundesrat (*Conseil fédéral*), une des Chambres législatives en Allemagne, dans l'ancienne Constitution de l'Empire. Réunion des membres du pouvoir exécutif, en Suisse.

bunette [*nè-te*] n. f. Variété de fauvette.

bungalow [*lô*] n. m. Dans l'Inde anglaise, habitation à un seul étage, entourée de vérandas.



Bungalow.

bungare [*bon*] ou **bungarus** (*bon-gha-russ*] n. m. Genre de reptiles ophidiens, comprenant des serpents venimeux de l'Inde et de la Malaisie : *le corps des bungares est jaune, ou bleu et noir, marqué de taches vives*.

buniade n. f. Genre de crucifères, comprenant des plantes herbacées, dont quelques-unes ont été préconisées comme fourrage.

Bunsen [*bon-sèn'*] (Chrétien-Charles-Josias **de**), diplomate et archéologue prussien, né à Korbach, m. à Bonn (1791-1860).



R.-G. Bunsen.

Bunsen (Robert-Guillaume) chimiste allemand, né à Gœttingue, m. à Heidelberg (1811-1899). Il a construit la pile électrique qui porte son nom et, avec Kirchoff, découvert l'analyse spectrale. Membre associé de l'Académie des sciences (1882).

Bunyan (John), écrivain mystique anglais, né à Elstow, m. à Londres (1628-1688) ; prédicateur anabaptiste. Il composa une saisissante allégorie religieuse : *le Voyage du pèlerin*, qui n'a cessé de jouir chez les protestants d'une immense popularité.

Buonaccorsi (Philippe), surnommé *Callimaque*, historien italien, né à San Geminiano (Toscane), m. à Cracovie (1437-1496).

Buonarroti. *Biogr.* V. MICHEL-ANGE.

Buonarroti (Philippe-Michel), patriote italien, né à Pise, m. à Paris (1761-1837). Il a joué un certain rôle dans la Révolution française, où il se signala par ses opinions jacobines, puis babouvistes.

Buontalenti (Bernard), né à Florence (1536-1608) ; célèbre architecte, peintre et sculpteur italien de la Renaissance.

buphtalmie [*mî*] n. f. (du gr. *bous*, bœuf, et *ophthalmos*, œil). Gonflement du globe oculaire.

buplèvre n. m. (du gr. *bous*, bœuf, et *pleura*, côte). Genre d'ombellifères des régions tempérées de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique.

bupreste [*près-te*] n. m. Genre d'insectes coléoptères xylophages, dont les espèces, très nombreuses, sont répandues sur tout le globe et constituent une famille dite des *buprestidés*.



Bupreste.

burail n. m. (ital. *buratto*). Ancienne étoffe noire, à chaîne de soie et à trame de laine.

buraliste [*lis-te*] n. Personne préposée à un bureau de payement, de distribution, de recette, etc. Adjectiv. : *receveur buraliste*.

Burani (Urbain ROUCOUX, dit **Paul**), littérateur français, né et m. à Paris (1845-1901), connu par ses chansons (*les Pompiers de Nanterre*, *le Sire de Fich-Ton-Kan*) et par ses vaudevilles.

Burano, v. d'Italie (prov. de Venise), sur l'île du même nom, dans les lagunes de l'Adriatique ; 7.000 h. Fabrique de dentelles.

Burano (*dentelle de*), dentelle vénitienne très renommée, qui porte le nom de la ville de Burano, où elle fut primitivement fabriquée ; elle est du même genre que le point d'Alençon, mais de beaucoup plus ordinaire.

burat [*ra*] n. m. (ital. *buratto*). Petite étoffe de laine pure, plus forte que l'étamine à voile : *les robes des juges et des professeurs sont en burat doux rouge ou noir*.

buratin n. m. ou **buratine** n. f. Sorte de popeline, étoffe soie et laine.

Burbage (Richard), un des plus grands acteurs de l'Angleterre, né vers 1567, m. en 1618. Il créa les principaux rôles des drames de Shakespeare, dont il était l'associé pour la direction du théâtre du Globe.

burbot [*bo*] n. m. Nom vulgaire de la lotte franche.

Burbure, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 16 kil. de Béthune ; 2.610 h.

Burchard (Jean), chroniqueur et évêque, né à Strasbourg, m. en 1506 ; auteur du *Diarium*, curieux journal sur la cour pontificale au temps d'Innocent VIII et d'Alexandre VI.

Burckhardt [*kar*] (Jean-Louis), explorateur suisse, né à Lausanne, m. au Caire (1784-1817). Il pénétra le premier des Européens, dans les villes saintes de l'Arabie.

Burckhardt (Jacques), historien suisse, né et m. à Bâle (1818-1897) ; auteur de *la Civilisation en Italie pendant la Renaissance* et du *Cicerone*, traité, sous forme de guide, de l'histoire de l'art en Italie.

Burckhardt (Jean-Charles), astronome et mathématicien, né à Leipzig, m. à Paris (1773-1825), naturalisé français (1799). Membre de l'Académie des sciences (1804). On lui doit des travaux importants d'astronomie et de géodésie.

Burdeau [*dô*] (Auguste-Laurent), philosophe et homme politique français, né à Lyon, m. à Paris (1851-1894) ; traducteur de Schopenhauer. Il fut président de la Chambre des députés.

burdigalien, enne [*li-in, è-ne*] adj. (du lat. *Burdigala*, Bordeaux). Se dit de la partie inférieure des assises miocènes. N. m. : *le burdigalien*.

Burdo (Adolphe), explorateur belge, né à Liége, m. à Paris (1849-1891). Il parcourut l'Afrique centrale.

bure n. f. (lat. *burra*). Grosse étoffe de laine de coloration brune. *Par extens.* Vêtement fait de cette étoffe.

bure n. f. (flam. *booren*). Puits creusé dans une galerie de mine pour atteindre le niveau d'une galerie inférieure.

Bure (Jean), orientaliste suédois, qui fut un des précepteurs de Gustave-Adolphe (1568-1653).

bureau [*rô*] n. m. (de *bure*). Sorte de grosse étoffe de laine. Table ou meuble à tiroirs ou à tablettes, pour écrire. Endroit où s'expédient les affaires : *bureaux d'un ministère*. Lieu où se réunissent les commissions d'une assemblée. Etablissement public : *bureau de poste*. Personnel composant les bureaux. Le président, le vice-président et les secrétaires d'une assemblée. Cabinet des comptables, des employés supérieurs d'une administration particulière. *Fournitures de bureau*, marchandises à l'usage des personnes qui écrivent. *Bureau de placement*, où l'on se charge de placer les employés, les domestiques. *Bureau de bienfaisance*, institution municipale d'assistance aux indigents. *Bureau de tabac*, boutique pour la vente au détail des tabacs de la régie. *Bureau arabe*, personnel militaire français, établi en Algérie depuis 1833, pour administrer les communes indigènes des territoires de commandement. *Payer à bureau ouvert*, payer aisément ce qu'on doit. *Fig.* et *fam. Prendre l'air du bureau*, y faire une courte apparition pour se renseigner sur ce qui se fait, se dit, etc. *Bureau d'adresses*, qui fournissait des adresses et des renseignements. *Bureau d'esprit*, réunion littéraire (presque toujours dans une intention ironique) : *l'hôtel de Rambouillet, au* XVIIe *siècle, les salons de Mme de Tencin, de la marquise du Deffand au* XVIIIe *siècle, furent des bureaux d'esprit.*

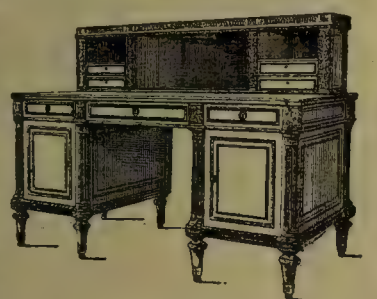
Bureau Louis XVI.

— Encycl. *Dr. Bureau de bienfaisance.* On nomme ainsi des établissements communaux institués pour distribuer des secours aux indigents. Les bureaux de bienfaisance sont créés par décret, sur l'avis du préfet et le rapport du ministre de l'intérieur. Ils sont gérés par une *commission administrative*. Pour la distribution, les bureaux peuvent s'adjoindre des commissaires et dames de charité. Les secours sont annuels, temporaires (l'hiver) ou accidentels. La commission administrative établit une liste des indigents ayant droit aux secours permanents, et ceux-ci doivent avoir depuis un an dans la commune leur *domicile de secours*. A Paris, ne peuvent être admis à recevoir des secours annuels que les *indigents* inscrits sur la liste générale préparée chaque année par le bureau de bienfaisance et arrêtée par le directeur de l'Assistance publique. Les radiations en cours d'année sont opérées dans les mêmes formes que les inscriptions.

Bureau des longitudes, société officielle de savants, qui s'occupent des questions usuelles de mathématiques et d'astronomie. Fondé en 1795, le *Bureau des longitudes* publie chaque année la *Connaissance des temps*, les *Ephémérides nautiques* et un *Annuaire* ; ses services sont installés à Paris, dans les dépendances du palais de l'Institut.

Bureau [*rô*] (Jean), seigneur de Montglas, grand maître de l'artillerie sous Charles VII ; m. à Paris en 1469. — Son frère Gaspard, seigneur de Villemomble, m. en 1469, fut en même temps que lui maître de l'artillerie.

bureaucrate [*rô*] n. m. (de *bureau*, et du gr. *kratos*, force). Employé de bureau, d'administration (presque toujours en mauv. part).

bureaucratie [*rô-kra-sî*] n. f. (de *bureaucrate*). En mauv. part, pouvoir excessif, influence prépondérante des bureaux, des administrations publiques dans le gouvernement.

bureaucratique [*rô*] adj. (de *bureaucrate*). Qui a rapport aux gens de bureau.

bureaucratiser [*rô, zé*] v. a. Soumettre au régime bureaucratique.

burelé, e adj. *Blas.* Divisé par des burelles, en nombre égal aux interstices du champ.

burelle [*rè-le*] ou **burèle** n. f. *Blas.* Fasce diminuée de largeur et toujours employée en nombre. (V. la planche blason.)

Buren (Martin van), homme politique américain, né à Kinderhook, m. à Lindenwald (1792-1862). Il fut élu en 1835 président des Etats-Unis.

burette [*rè-te*] n. f. (de *buire*). Petit vase à goulot, destiné à contenir divers liquides, principalement de l'huile ou du vinaigre. Chacun des vases où l'on met l'eau et le vin pour la messe. Petit récipient en fer blanc, à long tube effilé, avec lequel on graisse d'huile les rouages d'une machine. Tube de verre gradué, destiné aux analyses chimiques.



Burettes : 1. A huile ; 2. De machine à coudre ; 3. De bicyclette ; 4. A suif ; 5. De graissage.

burg [*bur*] n. m. Anc. forme de bourg.

Burg, v. d'Allemagne (Prusse, prov. de Saxe) ; 18.000 h. Draps, imprimerie.

burgau [*ghô*] n. m. Nom vulgaire d'une sorte de grosse coquille, dont on tire une nacre grossière, très employée dans les incrustations, surtout par les Japonais. Nacre qu'elle fournit.

burgaudine [*ghô*] n. f. Nacre fournie par la coquille du burgau et remarquable par un éclat perlé.

Burgdorf (en franç. **Berthoud**), comm. de Suisse (cant. de Berne), sur l'Emme ; 8.400 h. Ateliers mécaniques, filatures. Château intéressant.

burgeage [*ja-je*] n. m. Action de burger le verre fondu.

Burgenstock, montagne boisée et station climatique (1.134 m.), dominant la rive sud du lac des Quatre-Cantons.

burger [*jé*] v. n. *Verr.* Activer l'ébullition du verre fondu en y plongeant des baguettes de bois vert.

Burger [*ghèr*] (Geoffroy-Auguste), poète allemand, né à Mormelswende, m. à Gœttingue (1747-1794) ; auteur de poèmes et ballades, dont la plus célèbre est celle de *Lénore*.


Burger.

burgher [*ghèr*] n. m. (mot du dialecte boer). Nom donné, avant l'annexion des républiques sud-africaines, aux citoyens du Transvaal et de l'Etat libre d'Orange.

Burght, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Saint-Nicolas), près de l'Escaut ; 3.620 h.

Burgien, enne, [*ji-in, è-ne*] habitant ou originaire de Bourg (Ain) : *les Burgiens*. Adjectiv. : *coutume burgienne*.

Burgkmair (Hans), peintre et graveur allemand, né et m. à Augsbourg (1473-1531). Il subit l'influence de Dürer et des maîtres italiens. Sa ville natale a conservé presque toutes ses œuvres.

Burgos [*ghôss*], v. d'Espagne, ch.-l. de la *prov. de Burgos*, anc. capit. de la Vieille-Castille, sur l'Arlanzon, s.-affl. du Douro ; 30.000 h. Magnifique cathédrale. (V. cathédrales.) Les Français s'en emparèrent en 1808. — La *prov. de Burgos* est peuplée de 339.000 h.

Burgoyne (John), général et écrivain anglais, né en 1722, m. en 1793. Il fut forcé de signer la capitulation de Saragota, qui assurait l'indépendance des Etats-Unis. — Son fils, John Fox, feld-maréchal, stratégiste distingué, m. à Londres (1782-1871).

burgrave n. m. (de l'all. *burg*, bourg, et *graf*, comte). Nom donné, pendant le moyen âge, au commandant militaire d'une ville ou place forte en Allemagne. *Fam.* Depuis la représentation du drame de V. Hugo (*les Burgraves*), nom donné souvent aux personnes âgées, dont les idées sont arriérées.

Burgraves (*les*), drame de V. Hugo, en trois actes et en vers, pris dans l'histoire de la féodalité allemande (1843). Ce drame, très sombre, souvent émouvant, est le plus lyrique de tous ceux qu'a écrits V. Hugo. Il n'eut aucun succès à la représentation, et cet échec détourna V. Hugo de la scène.

burgraviat [*vi-a*] n. m. Dignité de burgrave.

Burgundes [*ghon-de*], peuple de l'ancienne Germanie, qui envahit la Gaule en 406 et s'établit dans le bassin du Rhône. Moins barbares que les autres Germains, forgerons habiles, les Burgundes adoptèrent facilement les mœurs romaines. Clovis épousa la fille de leur roi, Gondebaud, et ses enfants soumirent définitivement la Burgundie (Bourgogne).

Buridan (Jean), docteur scolastique du XIVe siècle, né à Béthune, m. après 1358. Il est très connu par l'argument dit *de l'âne de Buridan*, auquel on fait allusion pour peindre la situation d'un homme sollicité également de deux côtés à la fois et qui ne sait à quoi se résoudre. Buridan aurait émis l'hypothèse d'un âne également pressé par la soif et par la faim et qui se trouverait placé à égale distance entre un seau d'eau et un picotin d'avoine. Par où commencera l'animal pour satisfaire deux besoins qui le sollicitent avec la même énergie ? C'est le problème de la *liberté d'indifférence*. Il est à remarquer qu'on ne trouve pas trace de cet argument dans les écrits de Buridan. Une légende fort contestable le représente comme complice des désordres de Marguerite de Bourgogne à la tour de Nesle.

Burie [*rî*], ch.-l. de c. (Charente-Inférieure), arr. et à 18 kil. de Saintes ; 1.550 h. Ch. de f. (*Buriauds*). Eaux-de-vie. — Le cant. a 10 comm. et 7.590 h.

burin n. m. (de l'all. *bohren*, percer). Ciseau d'acier pour couper les métaux. Instrument d'acier taillé en biseau, dont on se sert pour graver sur les métaux : *gravure au burin*. Manière d'un graveur : *avoir un burin léger. Fig. : le burin de l'histoire*.

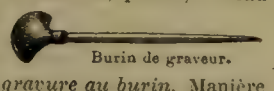
Burin de graveur.

buriner [*né*] v. a. Travailler au burin, graver : *buriner une planche de cuivre. Fig.* Raconter en termes énergiques : *buriner l'histoire. Absol.* Avoir une écriture ferme et nette. *Pop.* Travailler sans relâche.

burineur n. m. Ouvrier qui emploie le burin. Instrument qui remplit l'office du burin. *Pop.* Qui travaille durement, beaucoup.

Burke (Edmond), orateur et écrivain anglais, né à Dublin, m. à Beaconsfield (1728 ou 1730-1797). Il lutta contre Pitt, fit condamner Warren Hastings et se rendit célèbre par ses attaques contre la Révolution française ; auteur des *Réflexions sur la Révolution en France*. Penseur pénétrant, il a exercé une action puissante.


Burke.

Burlamaqui [*ki*] (Jean-Jacques), philosophe, publiciste et moraliste genevois, né et m. à Genève (1694-1748) ; auteur des *Principes du droit de la nature et des gens*.

Burlats, comm. du Tarn, arr. et à 8 kil. de Castres ; 1.590 h. Filature.

burle n. f. Plaisanterie. (Vx.)

burlesque [*lès-ke*] adj. (ital. *burlesco* ; du lat. *burla*, farce). D'un comique outré, souvent trivial : *poème, figure burlesque*. N. m. Le genre burlesque. — Encycl. Le burlesque, en littérature, est caractérisé par le rapetissement jusqu'au vulgaire des choses belles ou des personnages nobles : par là il s'oppose au genre héroï-comique, qui consiste à grandir choses et gens d'une manière démesurée. Le burlesque se manifesta d'abord en Italie, puis fit fortune en France sous Louis XIII, avec Sarrazin, Scarron, d'Assoucy.


Burne Jones.

burlesquement [*lès-ke-man*] adv. D'une manière burlesque.

burlingue [*lin-ghe*] n. m. *Arg.* Bureau.

Burmann (Pierre), savant philologue hollandais, né à Utrecht, m. à Leyde (1668-1741).

Burnand (Eugène), peintre et graveur suisse, né à Moudon, m. à Paris (1850-1921), peintre de scènes alpestres, historiques ou religieuses.

Burne-Jones (Edouard), célèbre peintre anglais de l'école préraphaélite, né à Birmingham, m. à Londres (1833-1898), d'un talent symbolique, mystique et sentimental. Les *Sept journées de la création* sont son chef-d'œuvre.

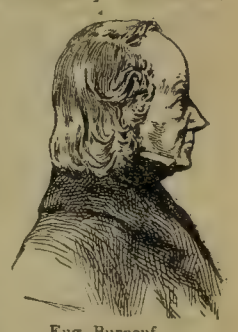
Eug. Burnouf.

Burnes (Alexandre), officier anglais, qui voyagea en Asie centrale ; né à Montrose, assassiné à Caboul (1805-1841).

Burnet [*nèt*] (Gilbert), historien écossais, né à Edimbourg, m. à Salisbury (1643-1715) ; évêque de Salisbury, auteur d'une *Histoire de la Réformation en Angleterre*, hostile au catholicisme.

Burney (François-Eugène), graveur français, né à Mailley (Haute-Saône), m. à Paris (1845-1907).

Burnley [*lè*], v. d'Angleterre (comté de Lancastre) ; 99.500 h. Houille, ardoise, tissus de coton.


Burnous.

Burnouf [*nouf*] (Jean Louis), philologue français, né à Urville (Manche), m. à Paris (1775-1844) ; auteur d'une *Grammaire grecque* et d'une remarquable traduction de Tacite. — Son fils Eugène, né et m. à Paris (1801-1852), savant orientaliste, reconstitua la langue zende, traduisit le *Lotus de la bonne loi* et publia l'*Introduction à l'histoire du bouddhisme*. — Son cousin Emile-Louis, littérateur et orientaliste français, né à Valognes, m. à Paris (1821-1907).


Robert Burns.

burnous [*nouss*] n. m. (ar. *bournous*). Grand manteau en laine, à capuchon, que portent les Arabes. Vêtement analogue d'homme, de dame.

Burns (John), socialiste anglais, né à Londres en 1858, le premier député ouvrier qui soit devenu ministre en Angleterre.

Burns [*beurnss*] (Robert), le plus grand poète écossais, né à Alloway, m. à Dumfries (1759-1796), d'une grande originalité ; auteur de *Chants populaires écossais*, pleins de tendresse et d'imagination.

buron n. m. Hutte de berger. Fromagerie : *les burons sont les chalets de l'Auvergne*.

buronnier [*ro-ni-é*] n. m. Celui qui fait les fromages sur place, dans son buron.

burot ou **beurot** [*ro*] n. m. *Vitic.* Syn. de PINOT GRIS.

Burrhus [*russ*], général romain, précepteur de Néron. Avec Sénèque, il réprima pendant quelque temps le naturel pervers de Néron ; mais il accepta les dépouilles de Britannicus et laissa ses officiers féliciter Néron du meurtre d'Agrippine. Le tyran, fatigué de ses conseils, le fit empoisonner en 62. On rappelle souvent ces deux vers de Racine :

Et ce même Sénèque, et ce même Burrhus,
Qui depuis... Rome, alors, honorait leurs vertus.

bursal, e, aux adj. (du lat. *bursa*, bourse). Relatif aux impôts. à un impôt extraordinaire : *édit bursal.*

Burschenschaft (de l'all. *bursch*, camarade, et *schaft*, confrérie). Association d'étudiants allemands, formée à Iéna en 1815. Son but principal était de créer un mouvement d'opinion en faveur de l'unification politique de la patrie allemande.

burséracées [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones. S. une *burséracée.*

bursicule n. f. Petite bourse. (Peu us.) *Bot.* Fossette où se loge le rétinacle qui unit les étamines au stylet.

Burton (Robert), moraliste anglais, né à Lindley, m. à Oxford (1577-1639) ; auteur de la curieuse *Anatomie de la mélancolie* par *Démocrite junior.*

Burton (Richard-Francis), voyageur anglais, né dans le comté de Norfolk, m. à Trieste (1821-1890). On lui doit la découverte du lac Tanganyika.


Richard Burton.

Burton (Charles-Edward), astronome anglais, né à Barton, m. au Cap (1846-1882) ; auteur de remarquables observations de la planète Mars.

Burton-on-Trent, v. d'Angleterre (comté de Stafford), sur le Trent ; 50.000 h. Brasserie d'ale, manufactures.

Bury, com. de l'Oise, arr. et à 8 kil. de Clermont ; 2.430 h. Fabrique de brosses, de chaussures.

Bury, v. d'Angleterre (comté de Lancastre) ; 58.000 h. Houille.

Bury-Saint-Edmunds, v. d'Angleterre (Suffolk), sur le Lark ; 16.000 h. Laines.

Burzet [*zè*], ch.-l. de c. (Ardèche), arr. et à 33 kil. de Largentière, sur le *Burzet*, affl. de l'Ardèche ; 2.540 h. Moulinage de soie. — Le cant. a 5 comm. et 5.310 h.

Bus [*buss*] (César de), né à Cavaillon, m. à Avignon (1544-1607). Tour à tour soldat et courtisan, il mena d'abord une vie agitée et dissolue. Déçu dans ses ambitions, il entra à trente ans dans les ordres et fonda, en 1592, la congrégation des frères de la Doctrine chrétienne.


Busard.

busaigle [*zè-gle*] n. f. Variété de buse à tarse emplumé.

busard [*zar*] n. m. Oiseau de proie du genre buse.

— ENCYCL. Les busards sont d'une taille médiocre ; vivant surtout dans les marécages, ils se nourrissent de reptiles et d'insectes. Les principales espèces de France sont : le *busard Saint-Martin*, le *busard Montagu* et le *busard harpaye*, qui mange les poussins et les œufs dans les basses-cours.

Busati-Samarkandi ou mieux **Bisati,** poète persan de la fin du XIVe siècle, né à Samarkand ; connu surtout par ses *ghazels.*

busc [*busk*] n. m. (lat. *busco*). Lame de baleine, d'acier, que l'on met dans les corsets pour leur donner de la rigidité. Coude que forme en dessus la crosse des fusils. Saillie installée sur le fond d'une écluse, et sur laquelle vient buter la partie inférieure des portes.

Busca, comm. d'Italie (prov. de Coni), sur la Maira, affl. du Pô ; 10.000 h. Carrières de marbre et d'albâtre ; bons vins ; filature de soie.

Busch (Guillaume), dessinateur et humoriste allemand, né à Wiedenfahl, m. à Mechtshausen (1832-1908). A illustré de figures d'un schématisme original des poèmes burlesques, écrits par lui-même.

buse [*bu-ze*] n. f. (lat. *buteo*). Genre d'oiseaux rapaces, voisins des faucons, répandus sur tout le globe. *Fig.* Ignorant, sot : *c'est une buse.*

— ENCYCL. La buse commune d'Europe, du nord de l'Afrique et du nord de l'Asie, niche dans les grands bois, sur les rochers, se nourrissant d'insectes, de grenouilles, de serpents et de rats. C'est un oiseau d'assez grande taille, plutôt utile ; il quitte le Nord aux premiers froids.


Buse.

buse [*bu-ze*] n. f. (du flam. *buis*, conduit). Canal qui amène l'eau d'un bief de moulin dans la roue. Tuyau qui fournit l'air et met les puits des mines en communication. Tuyau conique qui, dans les hauts fourneaux, s'adapte aux tuyères. Tuyau en tôle, qui termine une cheminée. *Buse de gabions*, réunion de gabions, reliés par une perche, pour protéger les tireurs.

Busenbaum [*zèn-ba-oum*] (Hermann), jésuite et théologien allemand, né à Notteln (Westphalie) [1600-1668]. Il n'hésita pas à justifier le régicide.

Buseo ou **Buzeo,** v. de Roumanie (Valachie), sur le *Buseo*, affl. du Sorette ; 18.000 h.

busette [*zè-te*] n. f. Espèce de fauvette.

bush [*bouch'*] n. m. (m. angl.). En Australie, dans l'Afrique équatoriale, etc., le buisson, la brousse.

Busigny, comm. du Nord, arr. et à 24 kil. de Cambrai ; 2.760 h. Ch. de f. N. Etoffes de laine ; brasserie.

business [*biz-nèss*] n. m. (mot angl.). Trafic, négoce, produit.

Busiris [*riss*], roi fabuleux d'Egypte. Il faisait périr tous les étrangers qui entraient dans ses Etats, mais fut tué par Hercule, qu'il voulait immoler.

Busnach (William-Bertrand), auteur dramatique français, né et m. à Paris (1832-1907) ; a mis à la scène plusieurs romans de Zola (*l'Assommoir, Nana, Germinal*, etc.).

Busnes, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 13 kil. de Béthune ; 1.340 h.

buson [*zon*] n. m. Oiseau rapace brésilien, du genre buse. Buse (dialect.). *Fig.* Homme stupide.

busqué [*bus-ké*], **e** adj. D'une courbure convexe : *nez busqué. Portes busquées*, portes d'écluse, dont les deux vantaux s'appuient l'un contre l'autre en formant un angle.

busquer [*bus-ké*] v. a. Munir d'un busc : *busquer un corset.* Arquer, rendre convexe.

busquière [*bus-ki*] n. f. Coulisse du corset, dans laquelle on introduit le busc.

Bussang [*san*], comm. des Vosges, arr. et à 32 kil. de Remiremont, près du *col de Bussang*, sur la Moselle ; 2.720 h. Ch. de f. E. Tissage. Eaux ferrugineuses, alcalines, gazeuses, contre la chlorose, l'anémie, la dyspepsie, l'arthritisme, les coliques néphrétiques. Maurice Pottecher y fonda, en 1895, le *Théâtre du Peuple*, où les pièces sont jouées par des amateurs de toute condition.

bussard [*bu-sar*] n. m. Tonneau, muid. (Vx.)

busse [*bu-se*] n. f. Nef de faible tonnage. (Vx.)

Busseau (Le), comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 20 kil. de Niort ; 1.700 h. Ch. de f. Et.

busserole [*bu-se*] ou **bousserole** [*bou-se*] n. f. Arbousier des Alpes.

Busseroles, comm. de la Dordogne, arr. et à 20 kil. de Nontron ; 1.850 h.

Busset, comm. de l'Allier, arr. et à 28 kil. de Lapalisse ; 1.570 h.

Bussière-Dunoise, comm. de la Creuse, arr. et à 15 kil. de Guéret ; 2.780 h. Ch. de f. Orl.

Bussière-Galant, comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 21 kil. de Saint-Yrieix ; 2.500 h. Ch. de f. Orl.

Bussière-Poitevine, comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 19 kil. de Bellac ; 2.570 h.

Bussières, comm. de la Loire, arr. et à 40 kil. de Roanne ; 2.270 h. Briqueterie, tuilerie. Patrie du sculpteur Foyatier.

Bussières-Badil, ch.-l. de c. (Dordogne), arr. et à 18 kil. de Nontron, sur le Boissard ; 1.210 h. — Le cant. a 8 comm. et 8.360 h.

Bussières-lès-Belmont, comm. de la Haute-Marne, arr. et à 25 kil. de Langres ; 1.290 h.

Bussy le Clerc (Jean LECLERC, dit), m. à Bruxelles ; maître d'armes, puis procureur, ensuite gouverneur de la Bastille ; il fut un des chefs des Seize, sous la Ligue (XVIe s.).

Bussy-d'Amboise (Louis de), favori du duc d'Alençon, gouverneur de l'Anjou. Il se rendit célèbre par sa bravoure et ses nombreux duels ; il périt assassiné à La Coutancière, près de Saumur, par le comte de Montsoreau, dont il avait séduit la femme (1549-1579). Cette aventure fait le sujet de la *Dame de Montsoreau*, d'Alexandre Dumas ; mais l'amusant conteur est en désaccord avec l'histoire quand il place le tragique événement de la mort de son héros à Paris, rue Saint-Antoine.


Bussy-Rabutin.

Bussy-Rabutin (Roger de), écrivain bel esprit, cousin de Mme de Sévigné, né à Epiry (Nièvre), m. à Autun (1618-1693) ; auteur de l'*Histoire amoureuse des Gaules*, pleine de spirituelles médisances, de *Mémoires* et d'une *Correspondance* intéressante. Il fut longtemps exilé de la cour par Louis XIV et vécut au château de *Bussy-le-Grand* (Côte-d'Or).

Bustamente (Anastasie), né à Guadalajara, m. à San Miguel de Allende (1780-1853), président de la République mexicaine de 1837 à 1841.

buste [*bus-te*] n. m. (ital. *busto*). Partie supérieure du corps humain. Représentation peinte ou sculptée de la partie supérieure du corps d'une personne. (Les bustes sont dits en *hermès* lorsque les épaules, la poitrine et le dos sont coupés par des plans verticaux. On emploie plus ordinairement la forme arrondie ou ovale par le bas ; les bustes ainsi coupés sont montés sur un socle rond ou caisse de petite dimension et nommé *piédouche.*


Buste en hermès.


Buste sur piédouche.

Busto Arsizio, comm. d'Italie (prov. de Milan), sur l'Olonna, s.-affl. du Pô : 13.500 h. Vignobles.

but [*bu*, et *but'* devant une voyelle] n. m. (subst. verb. de *buter*) n. m. Point où l'on vise : *frapper au but.* Fin qu'on se propose : *la fortune est le but de bien des gens. But en blanc*, point où la trajectoire du projectile coupe la ligne de mire. Loc. adv. : *De but en blanc*, brusquement, sans précaution ni formalités. *But à but*, sans avantage de part et d'autre. Au football, endroit où l'on cherche à lancer le ballon. Point gagné.

But (*le*) ou *la* **Cible d'amour,** tableau de Boucher (Louvre) ; peinture gracieuse. (V. p. 308.)

butane n. m. Hydrocarbure C^4H^{10}. Syn. HYDRURE DE BUTYLE.

butant [*tan*] adj. m. Qui supporte la poussée d'une voûte. (Ne s'emploie qu'avec les mots *arc, pilier : un arc-butant.* — On dit mieux *arc-boutant.*)

bute n. f. Outil de maréchal pour couper la corne des pieds des chevaux.

Bute (Jean STUART, lord), né en Ecosse, premier ministre du roi d'Angleterre George III. Il causa, par sa politique maladroite, le soulèvement des colonies américaines (1713-1792).

Bute, comté d'Ecosse, qui comprend les îles d'Arran et de Bute ; 18.500 h. Ch.-l. *Rothesay*, port dans l'île de Bute ; 8.000 h.

butée [*té*] n. f. Genre de légumineuses d'Asie, renfermant des arbustes grimpants, dont l'un, nommé *arbre à laque*, donne une gomme astringente.

butée ou **buttée** [*bu-té*] n. f. Massif de pierres aux extrémités d'un pont, pour soutenir la chaussée.

buter [*té*] v. n. (autre forme de *bouter*). Venir s'appuyer contre quelque chose : *poutre qui bute contre un mur.* Se heurter le pied contre un obstacle. Tendre à, avoir pour but. (Vx.) V. a. Etayer : *buter un mur.* **Se buter** v. pr. Se heurter. *Fig.* S'opiniâtrer, s'obstiner.

butière adj. f. Se disait d'une forte arquebuse rayée, de tir et de rempart (XVIe et XVIIe siècles).

butin n. m. (de l'all. *beute*, proie). Ce qu'on enlève à l'ennemi. Ce qu'on amasse en quêtant çà et là : *butin d'une abeille.* Ce qu'on acquiert par son travail, ses études, etc.

butiner [*né*] v. a. et n. Faire du butin : *l'abeille butine les fleurs ; les soldats aiment à butiner.*

butineur, euse [*eu-ze*] adj. Qui butine.

Butler [*lèr*] (Samuel), célèbre poète anglais, né à Strensham, m. à Londres (1612-1680) ; auteur du poème burlesque d'*Hudibras.*

Butler (Joseph), théologien et philosophe anglais, né à Wantage, m. à Bath (1692-1752) ; auteur de *Sermons* et d'un célèbre traité : *l'Analogie.*

Butler (Samuel), écrivain anglais, né à Langar, m. à Londres (1835-1902) ; auteur de *Erewhon.*

butoir ou **buttoir** [*bu-toir*] n. m. Obstacle artificiel où viennent buter les wagons ou locomotives en manœuvre. (V. CHEMIN DE FER.) Pièce métallique, ou non, d'un appareil, contre laquelle certains organes viennent buter.

butome n. m. Genre de plantes ombellifères aquatiques, communes en été dans les marécages.


Butome : a, fleur ; b, fruit.

— ENCYCL. Les fleurs du butome sont d'un rose pâle et font un bel effet au bord des bassins, dans les parcs et les jardins paysagers. Le butome à ombelles est vulgairement appelé *jonc fleuri.*

butomées [*mé*] ou **butomacées** [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes monocotylédones, ayant pour type le genre *butome.* S. une *butomée* ou *butomacée.*

butor n. m. Genre d'oiseaux échassiers, voisins des hérons, à voix forte et retentissante.

— ENCYCL. Nocturnes, farouches, les butors vivent dans les marais et se nourrissent de poissons, de grenouilles, de mollusques. Le mâle donne de la voix en enfonçant la tête dans l'eau et produit un mugissement pareil à celui du taureau, d'où son nom (*botaurus*). Chair huileuse et de mauvaise qualité.


Butor.

butor, orde n. et adj. Se dit d'une personne grossière, maladroite, lourde, brutale, stupide : *un butor, une butorde ; un valet butor, une femme butorde.*

butorderie [*rî*] n. f. Caractère, action, parole de butor.

Butt (Isaac), homme politique irlandais, né à Glensin ; un des chefs du Home Rule (1813-1879).

buttage [*bu-ta-je*] n. m. Action de butter.

— ENCYCL. Le buttage se pratique au printemps ou à l'automne, avec une houe ou un buttoir. Le buttage de printemps est généralement pratiqué dans la culture de la pomme de terre. Le buttage d'automne se pratique pour la vigne, dans les régions où l'on redoute l'action des gelées. La vigne est buttée ou « chaussée », au moyen d'un buttoir. On butte, à l'entrée de l'hiver, dans le Midi, l'olivier, l'oranger, l'artichaut ; dans le Nord, le figuier.

butte [*bu-te*] n. f. (de *but*). Petite colline. *Absol.* la butte Montmartre à Paris : *les poètes de la Butte.* Tertre servant de point de mire. *Fig. Etre en butte à*, être exposé à. *Ary.* L'échafaud : *monter à la butte.*

butter [*bu-té*] v. a. Mettre en butte : *butter des terres.* Entourer de terre exhaussée : *butter un arbre.*

Butti (Enrico Annibale), romancier et dramaturge italien, né et m. à Milan (1868-1912). Son théâtre est d'inspiration philosophique et sociale.

Buttmann (Philippe-Charles), philologue allemand, né à Francfort-sur-le-Mein, m. à Berlin (1764-1829) ; auteur d'une *Grammaire grecque* et de savants travaux sur l'antiquité.

1. Feuillet d'un manuscrit byzantin du xe siècle (Bibliothèque nationale). — 2. Etoffe byzantine du xie siècle. — 3. Couronne votive. — 4. Ascension d'Alexandre, bas-relief de Saint-Marc, à Venise. — 5. L'archange saint Michel, feuille de diptyque (British Museum). — 6. Plaque de reliquaire byzantin en ivoire (South Kensington). — 7. Frise à Ravenne. — 8. Ornement de l'église de Montmajour. — 9. La crucifixion, triptyque en ivoire du cabinet des médailles. — 10. Reliquaire. — 11. Eglise Sainte-Sophie, à Trébizonde. — 12. Lettre de manuscrit. — 13. Miniature du manuscrit de Dioscoride. — 14. Plaque de marbre du dôme de Torcello, près de Venise. — 15. Le Christ couronnant Romain IV et Eudoxie (xie siècle); couverture de l'évangéliaire de Saint-Jean de Besançon (Bibliothèque nationale). — 16. Sainte-Sophie (Constantinople). — 17. Sarcophage, à Ravenne. — 18. Théodora et les femmes de sa cour (mosaïque du Saint-Vital, de Ravenne). — 19. Eglise des Saints-Apôtres, à Salonique. — 20. Olifant d'ivoire (xe siècle) provenant de Saint-Bénigne de Dijon. — 21. Chapiteau de Sainte-Sophie (Constantinople). — 22. Procession de saintes (mosaïque de Saint-Apollinaire le Neuf, de Ravenne (fragment).

buttoir [*bu-toir*] ou **butteur** [*bu-teur*] n. m. Petite charrue pour opérer le buttage. Outil pour sculpter le bois.



Buttoir.

buture ou **butture** [*bu-tu-re*] n. f. Tumeur à la jointure du pied d'un chien de chasse.

butyle n. m. *Chim.* Radical C^4H^9, qui fonctionne dans un certain nombre de composés butyliques.

butylène n. m. Nom donné à un des carbures d'hydrogène.

butylique adj. Se dit d'un certain nombre de corps composés, comme les alcools butyliques, les aldéhydes butyliques.

butyrate n. m. Sel obtenu par la combinaison de l'acide butyrique avec une base.

butyreux, euse [*reû, eu-ze*] adj. (du lat. *butyrum*, beurre). De la nature du beurre.

butyrine n. f. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Une des substances grasses qui constituent le beurre.

butyrique adj. (même étymol. qu'aux art. précéd.). Se dit d'un acide que produit le beurre.

butyromètre n. m. (du lat. *butyrum*, beurre, et du gr. *métron*, mesure). Instrument servant à évaluer la richesse du lait en beurre.

buvable adj. Qui peut être bu.

buvande n. f. Piquette (dialect.).

buvant [*van*], **e** adj. Qui boit : *soyons bien buvants, bien mangeants.* (La Font.)

buvard [*var*] adj. m. *Papier buvard*, papier non collé, propre à absorber l'encre fraîche. N. m. Cahier relié, sorte de grand portefeuille contenant du papier buvard.

buvée [*vé*] n. f. Breuvage pour les bestiaux, formé de son, de farine, etc., délayés dans de l'eau.

buverie [*rî*] n. f. Partie de plaisir où l'on boit beaucoup. (On dit aussi BEUVERIE.)

buvetier [*ti-é*], **ère** n. Personne tenant buvette.

buvette [*te*] n. f. Petit débit de boissons, d'aliments légers, qui se trouve dans les palais législatifs, les palais de justice, les théâtres, les gares, etc. Dans les stations thermales, endroit où l'on va boire les eaux.

buveur, euse [*eu-ze*] n. Qui boit : *un buveur d'eau. Absolum.* Qui aime à boire du vin, etc.

Buveurs (*les*) [*los Borrachos*], chef-d'œuvre de Velasquez (Madrid). Bacchus, assis sur un tonneau et entouré d'une douzaine de francs buveurs, couronne un récipiendaire agenouillé (v. p. 308) ; — *les Buveurs de punch*, célèbre gravure de W. Hogarth ; — nombreux tableaux de Teniers.

buvoter [*té*] v. n. Boire à petits coups répétés.

buxacées [*buk-sa-sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, dont le type est le genre *buis* (buxus). S. une *buxacée*.

Buxières-les-Mines, comm. de l'Allier, arr. et à 36 kil. de Moulins, près du Morgon ; 3.380 h. Ch. de f. Houille, tuilerie mécanique.

Buxtehude (Dietrich), organiste danois, né à Helsingör (Danemark), m. à Lubeck (1637-1707). Il se fit à Lubeck une immense renommée, comme organiste à l'église Sainte-Marie. Sa réputation était telle que J.-S. Bach, alors tout jeune et en résidence à Arnstadt, fit plusieurs fois le voyage à pied, de cette ville à Lubeck, pour entendre ce grand artiste et étudier sa manière. Buxtehude a laissé de nombreuses compositions pour l'orgue.

Buxton (Thomas FOWELL), philanthrope et homme politique anglais, né à Castle-Hedingham, m. près d'Aylsham (1786-1845). Il mena de vives campagnes contre l'esclavage.

Buxtorf, famille allemande d'hébraïsants. — Le plus connu de ses membres est JEAN, né à Camen, m. à Bâle (1564-1629).

Buxy [*bu-si*] ch.-l. de c. (Saône-et-Loire), arr. et à 16 kil. de Chalon-sur-Saône ; 1.870 h. Ch. de f. P.-L.-M. Carrières. — Le cant. a 29 comm. et 14.680 h.

buyse ou **buysse** n. f. Petit bâtiment hollandais pour la pêche aux harengs. (On dit aussi BUSCHE.)



Buysse.

Buysse (Cyriel), romancier flamand, né à Nevele (Belgique) en 1859. (*Le Droit du plus fort, Sursum corda*, etc.) Au théâtre il a donné : *la Famille van Paemel, les Emigrants, le Soir des rois*, etc.

Buzançais [*sè*], ch.-l. de c. (Indre), arr. et à 23 kil. de Châteauroux, sur l'Indre ; 4.840 h. (*Buzançaiens*). Ch. de f. Orl. Tanneries, grains. — Le cant. a 10 comm. et 15.930 h.

Buzancy, ch.-l. de c. (Ardennes), arr. et à 21 kil. de Vouziers ; 730 h. (*Buzancéiens*). Ch. de f. Carrières, tourbe. — Le cant. a 22 comm. et 5.870 h.

Buzenval [*zan*], château, près de Paris ; bataille meurtrière livrée aux Allemands le 19 janvier 1871, et où périrent le peintre Henri Regnault, l'explorateur Gustave Lambert, le colonel de Rochebrune, ancien commandant des *Zouaves de la mort*, etc.

Buzet, comm. de Lot-et-Garonne, arr. et à 17 kil. de Nérac ; 1.280 h.

Buzeu (saint), évêque en Bretagne, né en Angleterre, m. en Bretagne (IXe siècle). Fête les 19 et 24 novembre.

Buzot [*zo*] (François), député girondin à la Convention, né à Evreux, m. près de Bordeaux (1760-1794). Il fut l'ami de Mme Roland et, après la proscription de son parti, s'enfuit aux environs de Bordeaux, où il s'empoisonna. On trouva son cadavre et celui de Pétion à moitié dévorés par les loups.

Byblos [*bloss*] ou **Djebeil,** v. de l'anc. Phénicie, au N. de Sidon. Centre du culte d'Adonis.

Bydgoszcz, nom polonais de Bromberg.

Byng (George), amiral anglais, né à Wrotham, m. à Londres (1663-1733). Il commandait l'escadre qui prit Gibraltar en 1704 et gagna sur les Espagnols, en 1718, la bataille de Passaro. — Son fils JOHN, également amiral (1704-1757), battu par l'amiral français La Galissonnière, fut, sous l'injuste pression de l'opinion publique, condamné à mort comme traître et fusillé sur son vaisseau.

Byng (George), général anglais, né en 1862. A commandé pendant la Grande Guerre la 3e armée britannique qui a repris Cambrai et refoulé les Allemands au delà de Mons (1918).



Lord Byron.

Byron [*ba-ï-ron'*] (John), célèbre navigateur anglais, qui découvrit plusieurs îles dans les mers australes ; m. à Londres (1723-1786).

Byron [*ba-i-ron'*] (George GORDON, lord), célèbre poète anglais, né à Londres, m. à Missolonghi (1788-1824) ; auteur de *Childe Harold*, poème magnifiquement descriptif, de poèmes orientaux tout vibrants de passion (*la Fiancée d'Abydos, le Corsaire, Lara*), de drames



Les Buveurs de Punch, d'après W. Hogarth.

tourmentés et grandioses, comme *Manfred, Caïn*, de *Don Juan*, où l'ironie et le cynisme se mêlent à la grâce ou à la tendresse. Son génie impétueux, violent, comme son caractère et sa propre vie, a inspiré souvent les romantiques français. Epuisé par des excès indignes de son génie, il tenta un effort pour s'y arracher, et offrit ses services à la Grèce dans sa lutte contre la Turquie ; mais l'air pestilentiel de Missolonghi affecta sa santé, et la fièvre l'enleva en 1824.

byronien, enne [*ni-in, è-ne*] adj. Qui a du rapport avec l'imagination, le style de Byron.

byronisme [*nis-me*] n. m. Romantisme byronien.

byrrh n. m. Marque de fabrique particulière, servant à désigner un vin rouge, à base de quinquina et de substances amères, qui se prend comme tonique et apéritif.

byrrhe n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, comprenant une trentaine d'espèces de taille assez grande. (Les byrrhes sont arrondis, globuleux, gris ou roussâtres, parfois dorés, très répandus en Europe, dans les lieux secs.)

Byrsa, célèbre citadelle de Carthage. Selon une légende, Didon aurait obtenu des Africains la permission de prendre tout le terrain que pouvait couvrir une peau de bœuf : la reine aurait fait couper la peau en fines lanières et en aurait entouré le pied de la colline de Byrsa. Cette légende vient de ce que *bursa* signifie, en grec : cuir, peau de bœuf.

byssacées [*bi-sa-sé*] n. f. pl. Famille de plantes cryptogames, du groupe des lichens. S. une *byssacée*.

bysse [*bi-se*] ou **byssus** [*bi-ssus*] n. m. (gr. *bussos*). Sorte d'étoffe fine, faite de fibres végétales et très estimée des anciens. *Zool.* Ensemble des fils soyeux que secrète une glande située dans le pied de certains mollusques lamellibranches et qui leur sert à se fixer.

byture n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, renfermant de petites formes allongées et roussâtres, propres à l'hémisphère boréal : *le byture, abondant en Europe, est parfois nuisible aux framboisiers.*

Byzance, ancien nom de *Constantinople*. (Hab. *Byzantins.*) V. CONSTANTINOPLE.

Byzantin, e, originaire ou habitant de Byzance : *les Byzantins.* Adjectiv. : *histoire byzantine. Empire byzantin*, empire d'Orient. (V. l'art. suiv.) *Style byzantin, architecture byzantine*, particuliers aux architectes de l'empire d'Orient. *Discussions byzantines*, oiseuses et intempestives. (Les historiens rapportent qu'au moment où Constantin Dragasès, le dernier successeur de Justinien, défendait la ville sur les remparts, les moines de Byzance se livraient âprement à de futiles discussions sur un point de discipline intérieure ou de théologie.) N. f. *La Byzantine*, collection de sources historiques, relatives à l'empire grec d'Orient. (V. l'art. suiv.)

— ENCYCL. *Art byzantin.* Issu d'une combinaison des procédés de l'art gréco-romain et des influences orientales, il prit sa physionomie particulière au VIe siècle, sous Justinien. Son type est l'église de Sainte-Sophie, bâtie de 532 à 537 à Constantinople, et que caractérisent les lignes courbes, son immense coupole, sa luxueuse décoration de mosaïques à fonds d'or, la dentelle de pierre de ses chapiteaux, Citons encore Saint-Vital de Ravenne, Saint-Serge et l'église des Apôtres, à Constantinople. Le même luxe élégant apparaît dans les miniatures et dans la sculpture sur ivoire. Sur son déclin, l'art byzantin se fixa dans des formes sèches, dures, hiératiques, soumises à des règles minutieuses. Il a exercé au moyen âge une puissante influence, surtout en Orient.

Byzantin (EMPIRE) ou **Bas-Empire,** nom donné à l'empire romain depuis Constantin, et à l'empire d'Orient depuis Théodose jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs, en 1453. On sait qu'alors Constantinople portait le nom de *Byzance*.

L'empire byzantin, travaillé par des vices intérieurs (absence d'une loi précise réglant la transmisson du pouvoir, confusion entre les mains de l'empereur de l'autorité politique et religieuse), a compté pourtant plus de mille ans d'existence, résisté souvent avec succès aux barbares du Nord et de l'Orient, et brillé du vif éclat d'une civilisation raffinée. On peut distinguer dans son histoire un certain nombre de périodes :

1° Le gouvernement de la famille de Théodose et des empereurs de la maison de Thrace (395-618). Tandis que l'Occident s'ouvre aux dévastations des Barbares, l'empire byzantin maintient le prestige qu'il doit à l'existence de Rome ; et l'Eglise d'Orient, qui s'épuise en stériles discussions, abdique aux mains du prince la conduite des affaires ecclésiastiques.

2° Les empereurs de la maison justinienne (518-610). Cette période, est dominée par les tentatives parfois heureuses de Justinien pour restaurer l'unité, l'administration et la législation romaines.

3° Les empereurs de la famille d'Héraclius (610-717). C'est le moment où les discussions religieuses deviennent le plus âpres, tandis que la Palestine, la Syrie, la Mésopotamie, l'Egypte, Chypre, Rhodes, tombent aux mains des Arabes.

4° Les empereurs de la dynastie isaurienne (717-867). Léon III et Constantin IV, princes énergiques, sauvent l'empire de l'invasion arabe, entament la querelle des Iconoclastes, mais perdent l'Italie.

5° Les empereurs de la dynastie macédonienne (867-1057). Ces souverains actifs, qui luttent avec énergie contre les Turcs, délivrent l'Asie Mineure de l'islam, étendent l'influence byzantine chez les Bulgares, les Serbes et les Slaves du Nord, mais voient s'accomplir la rupture religieuse avec la papauté. Suit une période d'anarchie (1057-1080).

6° La dynastie des Comnènes (1080-1204), qui voit s'accomplir les croisades, grâce auxquelles se constitue l'empire latin.

7° L'empire latin (1204-1261), qui lutte péniblement contre les Turcs et l'empire valaquo-bulgare.

8° Enfin, la période de décadence finale (1261-1453), qu'achève la prise de Constantinople par les Turcs.

Byzantine (la), collection des historiens grecs qui ont écrit les annales de l'empire d'Orient depuis Constantin jusqu'à la prise de Constantinople (1453). On distingue la *Byzantine du Louvre*, entreprise sur l'ordre de Louis XIV et la *Byzantine de Bonn*, commencée sous la direction de Niebuhr (1828-1897).

byzantinisme [*nis-me*] n. m. Tendance à s'occuper de questions frivoles et subtiles, par analogie avec les disputes religieuses et mesquines auxquelles se complaisaient les Byzantins de la décadence. Ce qui résulte de cette tendance.

Byzas [*zass*], fondateur légendaire de Byzance, où il établit, en 657 av. J.-C., une colonie de Mégariens.

bzet [*bzé*] n. m. Nom sous lequel les agriculteurs de certaines régions désignent une légumineuse, plante vivace, dont le nom scientifique est *lathyrus tuberosus.*

Bzoura ou **Bzura,** rivière de Pologne, affluent gauche de la Vistule, qui se jette dans ce fleuve à Viszogrod. Longueur du cours : 155 kilom. Victoire des Russes sur les Allemands le 6 novembre 1914. La Bzoura est un des quatre cours d'eau d'où la bataille un peu postérieure « des Quatre Rivières » (5 décembre 1914) tire son nom.





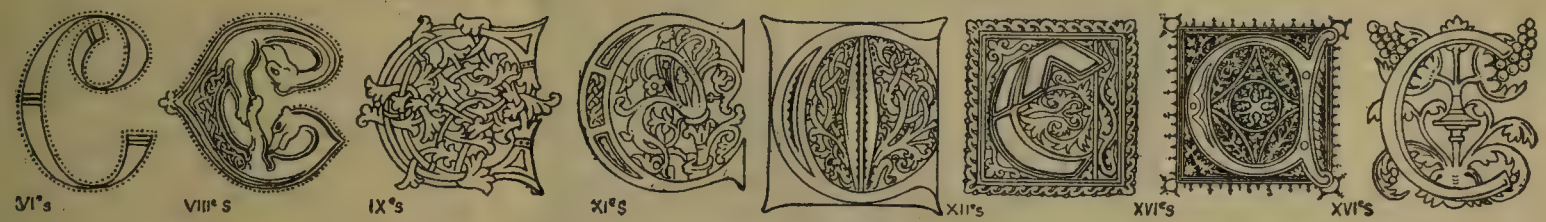

C [*sé* ou *se*] n. m. Troisième lettre de l'alphabet, et la deuxième des consonnes : *un grand* **C**, *un petit* **c**. (Le C et le G proviennent tous deux du Γ (*gamma*) grec ; la filiation graphique en est semblable à celle des autres lettres de l'alphabet.

Considéré comme signe graphique, le C prend différentes formes, soit dans l'écriture, soit dans l'impression ; on distingue le C majuscule et le c minuscule. Il subit en outre de nombreuses modifications, suivant que le caractère est de l'anglaise, de la ronde ou de la bâtarde, de la coulée ou du romain, de l'italique, de la normande, de l'égyptienne, etc.

ÉCRITURES MODERNES

Cc	Cc	Cc
Anglaise	Ronde	Bâtarde

Devant les voyelles *a*, *o*, *u*, devant une consonne ou à la fin d'un mot, *c* se prononce comme *k* : *cacao*, *crime*, *échec*. c, marqué d'une cédille ou placé devant *e*, *i*, *y*, se prononce comme *s* : *François*, *citron*, *cygne*. *Numér.* C, chiffre romain, vaut 100 ; mais, précédé d'un X (XC), il signifie 90. Sur les monnaies modernes, C désignait d'abord Saint-Lô, puis Caen ; CC figurait l'hôtel de Besançon. *Musiq.* Lettre servant à désigner la note *ut*.

C., abréviation de cent, commandeur, compte, etc.

C, symbole chimique du carbone.

Ca, symbole chimique du calcium.

ca, abréviation de centiare.

ça pr. dém. contr. pour CELA : *donnez-moi ça.* (*Fam.*)

çà (lat. *ecce hac*) adv. de lieu. Ici : *viens çà. Çà et là* loc. adv. De côté et d'autre : *courir çà et là. Çà, or çà, ah çà* interject. : *çà, déjeunons ; or çà, répondez...*

Caaba, Caba ou **Kaaba,** temple de La Mecque, de forme cubique, où, avant Mahomet, les tribus arabes avaient leurs idoles et qui, d'après la légende, avait été construit par Abraham. On y vénérait en particulier une pierre noire qui, suivant la tradition, était d'abord fixée dans le ciel, et fut ensuite apportée par l'archange Gabriel dans la Caabaa. On la considérait comme le centre de la terre ; les péchés des hommes l'avaient noircie. Lorsque Mahomet s'empara de La Mecque (630) et y fit briser toutes les images qu'on y adorait, il respecta la Caaba et recommanda même à tout musulman de venir l'adorer au moins une fois dans sa vie.

caama n. m. (de *kaama*, n. hottentot). Espèce de grande antilope, habitant l'Afrique du Sud.

cab n. m. (mot angl.). Sorte de cabriolet à deux roues, d'origine anglaise, où le cocher est sur un siège élevé, placé par derrière. Nom donné improprement à une voiture française à quatre roues et où le siège du cocher est à l'avant.

Cab.

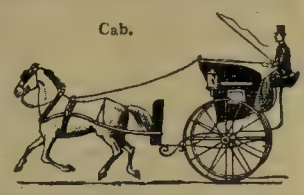

cabalant [*lan*], **e** adj. Qui cabale, qui aime à cabaler.

cabale n. f. (de l'hébr. *kabbalah*, tradition). Chez les Juifs, interprétation mystérieuse de la Bible, transmise par une chaîne continue d'initiés. (En ce sens, prend une majuscule.) Art chimérique de commercer avec les esprits. Ensemble des partisans d'une doctrine, d'une coterie. Menée, intrigue : *former des cabales*. S'est dit en particulier de l'association formée pour faire tomber une pièce de théâtre : *la cabale de Phèdre éloigna Racine du théâtre*.

— ENCYCL. Elaborée dans les deux siècles qui précédèrent le christianisme, exposée dans les livres tels que le *Sephir-Jetzira* et le *Zohar*, la Cabale est littérale et numérique ; elle attribue un sens symbolique aux caractères de l'alphabet et aux chiffres et en interprète les combinaisons. La Cabale a exercé une grande influence non seulement sur le judaïsme, mais sur l'esprit humain en général : elle a compté parmi ses adeptes : Philon, Avicenne, Raymond Lulle, Pic de La Mirandole, Paracelse, Reuchlin, etc. Elle a fini par donner dans la théurgie et la magie.

Cabale (*ministère de la*), sobriquet donné à l'un des ministères les plus impopulaires qu'ait eus l'Angleterre, sous le règne de Charles II (de 1669 à 1673), d'après les initiales des noms des principaux membres : **C**lifford, **A**rlington, **B**uckingham, **A**shley et **L**auderdale. Sa politique (royauté absolue, abaissement du presbytérianisme, alliance avec la France) heurtait en effet les sentiments les plus chers aux Anglais.

cabaler [*lé*] v. n. Comploter, faire des cabales.

cabalette [*lè-te*] n. f. Phrase musicale, courte et mélodieuse, qui se grave facilement dans la mémoire.

cabaleur, euse [*eu-ze*] n. Qui cabale.

cabaliser [*zé*] v. n. Exercer l'art de la cabale.

cabalisme [*lis-me*] n. m. Sentiment de celui qui suit la cabale.

cabaliste [*lis-te*] n. Personne versée dans l'art de la cabale.

cabalistique [*lis-ti-ke*] adj. Qui a rapport à la cabale, à la magie : *livres cabalistiques*. Obscur, mystérieux, incompréhensible : *signe cabalistique*.

cabalistiquement [*lis-ti-ke-man*] adv. D'une manière cabalistique.

caballero [*bal-lé* ou, à l'espagn., *baï*] n. m. (mot esp. signif. *cavalier*). En Espagne, autrefois, membre de la petite noblesse dispensée de l'impôt, mais à la condition de servir à cheval. En français, par plaisanterie, monsieur quelconque. Pl. des *caballeros* [*ross*].



Officier revêtu du caban.

Caballero (Cecilia BŒHL D'ARROM, dite **Fernan**), créatrice du roman de mœurs en Espagne, née à Morges (Suisse), m. à Séville (1797-1876) ; auteur de *Elia*, *la Famille Alvareda*, etc.

Caballero (Manuel Fernandez), compositeur espagnol, né à Murcie en 1835, auteur de *zarzuelas*.

caballin adj. m. (du bas lat. *caballus*, cheval). *Pharm.* Se dit d'une variété d'aloès, employée dans l'art vétérinaire.

caban n. m. (esp. *gaban*). Surtout à manches et à capuchon, employé principalement par les marins.

cabanage n. m. Endroit où l'on établit des cabanes. Action de cabaner.

cabane n. f. (lat. vulg. *capanna*). Maisonnette, hutte, baraque, bicoque, réduit chétif, abri : *cabane de berger, de chasseur*. Réduit destiné à des animaux : *cabane à lapins*.



Al. Cabanel.

cabaneau [*nó*] n. m. Petite cabane pour loger à terre les équipages des mortiers.

Cabanel (Alexandre), peintre français, né à Montpellier, m. à Paris (1823-1889) ; peintre d'histoire et surtout portraitiste d'un dessin très sûr et d'un coloris agréable ; membre de l'académie des beaux-arts.. Principales œuvres : *la Mort de Moïse*, *le Poète florentin*.

cabaner [*né*] v. n. Vivre sous des cabanes. Disposer des branches (de genêt, de bruyère, etc.) en forme de hutte, dans les cases, pour que les vers à soie y filent leur cocon.

Cabanès (Augustin), médecin et historien français, né à Gourdon en 1862 ; a cherché dans ses ouvrages (*le Cabinet secret de l'histoire*, *les Indiscrétions de l'histoire*, etc.) à résoudre des problèmes historiques à l'aide de données biologiques.

Cabanis [*niss*] (Georges), médecin français, né à Cosnac (Corrèze), mort à Rueil (1757-1808); ami de Mirabeau, de Condorcet, de Siéyès, sénateur de l'Empire. Philosophe sensualiste, disciple de Locke et de Condillac, il publia le *Traité du physique et du moral de l'homme*, qui eut une influence considérable.


Cabanis.

Cabannes (**Les**), ch.-l. de c. (Ariège), arr. et à 21 kil. de Foix, sur l'Ariège; 480 h. Ch. de f. Midi. Forges. — Le cant. a 25 comm. et 5.250 h. Ch. de f.

Cabannes, comm. des Bouches-du-Rhône, arr. et à 55 kil. d'Arles; 1.830 h.

cabanon n. m. Petite cabane. En Provence, petit pied-à-terre à la campagne. Cellule pour les criminels dangereux et les fous furieux.

cabarer [*ré*] v. a. Dans les brasseries, transvaser le moût à l'aide d'une pompe ou d'un seau.

cabaret [*rè*] n. m. Lieu où l'on boit, où l'on achète des boissons spiritueuses au détail. (S'emploie souvent en mauv. part.) *Pilier de cabaret*, client assidu des cabarets; ivrogne. *Cabaret borgne*, débit mal tenu, mal famé. Restaurant élégant : *vivre dans les cabarets*. Petite table, plateau supportant des tasses, des verres à liqueurs, etc., assortiment de ces objets : *un cabaret en baccarat*. *Bot.* Nom vulgaire du genre asaret. *Cabaret des oiseaux*, nom vulgaire de la cardère sauvage. *Zool.* Nom vulgaire de la linotte.

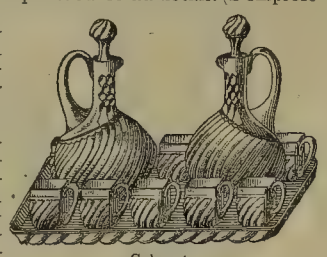
Cabaret.

— Encycl. *Dr.* V. boisson, débits de boisson.

— *Mœurs et cout.* Certains cabarets de Paris furent autrefois célèbres : « la Pomme de Pin » où fréquentèrent Villon, Rabelais, Théophile, etc.; « le Mouton blanc », où Racine écrivit les *Plaideurs;* le cabaret de la mère Saget, où se réunissaient Victor Hugo, Raffet, Alexandre Dumas. Les « cabarets artistiques », d'abord lieu de réunion de littérateurs et d'artistes, sont devenus des établissements intermédiaires entre le café-concert et le petit théâtre. Ils sont pour la plupart situés à Montmartre; les plus connus sont : *le Chat noir*, *le Cabaret des Quat'-z-arts*, *la Lune rousse*, *la Boîte à Fursy*, *etc.*

Cabaret (*Scènes de*), sujets nombreux traités en peinture, et souvent avec beaucoup de talent, par David Teniers (*Cabaret flamand*, Dresde; *Cabaret près d'une rivière* et *Intérieur de cabaret*, Louvre); par Adrien Brauwer (*Intérieur de cabaret*, Bruxelles); par Adrien Van Ostade (*Cabaret hollandais*, Dresde).


Cabaret, d'après Teniers.

cabaretier [*ti-é*], **ère** n. et adj. Qui tient cabaret : *une cabaretière; poète cabaretier.*

Cabarrus [*russ*] (François, comte **de**), financier espagnol, d'origine française, né à Bayonne (1752-1810). Il représenta l'Espagne au congrès de Rastadt. — Sa fille, Teresia ou Thérésa, épousa le conventionnel Tallien, puis le prince de Chimay. V. Tallien.

cabas [*ba*] n. m. (du lat. *capax*, qui contient). Panier plat en paille, en laine, etc. Panier de jonc pour raisins secs, figues, etc.; son contenu. Chapeau de femme, à passe non relevée; chapeau quelconque de femme, déformé.

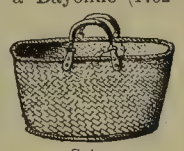
Cabas.

cabasser [*ka-ba-sé*] v. a. (rad. *cabas*). Cacher. Amasser. Voler. Tromper. (Vx.)

cabasset [*ba-sè*] n. m. (de *cabas*). Casque du XVIe siècle, sorte de bassinet sans visière.

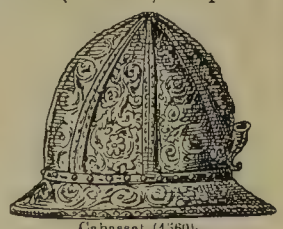
Cabasset (1560).

cabasson [*ba-son*] n. m. Chapeau de femme, démodé.

Cabat (Louis-Nicolas), peintre français, né et m. à Paris (1812-1893); un des promoteurs de l'école moderne du paysage : *l'Etang de Ville d'Avray*, *la Corne-aux-Loups*, etc. Il fut nommé, en 1878, directeur de l'Académie de France à Rome.

Cabbé-Roquebrune, comm. des Alpes-Maritimes, arr. et à 26 kil. de Nice; 3.300 h. Ch. de f. P.-L.-M.

cabécère n. m. (du portug. *cabeça*, tête, chef). Nom sous lequel on désigne, au Dahomey, certains chefs de village ou personnages influents.

cabèche n. f. *Arg.* Tête.

cabecilla [*bé-sil*] n. m. (m. esp.). Chef de bande dans les guerres civiles, en Espagne, et dans l'Amérique du Sud.

Cabel (Adrian **Van der**), peintre, paysagiste et graveur hollandais, né à Ryswick, m. à Lyon (1631-1698).

cabernet [*bèr-nè*] n. m. Cépage rouge cultivé dans le sud-ouest de la France, et dont il existe deux variétés principales : le *cabernet franc* et le *cabernet sauvignon*, qui sont d'une maturité relativement tardive.

cabéru n. m. Chien sauvage d'Afrique.

Cabestaing (Guillaume **de**), troubadour du XIIIe siècle. Il aimait Tricline Carbonnel, femme du seigneur de Seillan. Celui-ci tua Cabestaing, dont il fit manger le cœur à sa femme. « Puisque j'ai mangé de si noble viande, dit celle-ci en l'apprenant, je n'en mangerai jamais d'autre», et elle se laissa mourir de faim (1213). Cette aventure a inspiré Boccace dans un de ses contes.

cabestan [*bès-tan*] n. m. (m. provenç.). Treuil vertical à barres horizontales, mû à bras d'hommes ou mécaniquement, pour rouler ou dérouler un câble, haler les fardeaux, etc. : *on lève l'ancre des navires au moyen du cabestan.*


Cabestan.

— Encycl. Le cabestan se compose d'une mèche en fer, d'une cloche en bois, autour de laquelle on enroule les cordages, d'un chapeau percé de trous pour recevoir les bouts des barres, d'une couronne en fonte servant à virer les chaînes du bord. Le cabestan est double ou triple, quand la mèche porte deux ou trois cloches. On *vire un cabestan* au moyen de barres engagées par un bout dans le chapeau. Des linguets fixés à la partie inférieure de la cloche arc-boutent contre les butoirs, quand le cabestan tourne en sens inverse de son mouvement normal.

Cabestany, comm. des Pyrénées-Orientales, arr. et à 7 kil. de Perpignan, près de l'étang de Saint-Nazaire; 1.460 h.

Cabet [*bè*] (Etienne), publiciste français, né à Dijon, m. à Saint-Louis (Missouri) [1788-1856]; auteur d'une célèbre utopie communiste, exposée dans le *Voyage en Icarie*. Il tenta, sans succès, de réaliser ses théories en fondant au Texas, puis en Illinois, une cité modèle.

Cabet (Paul), sculpteur français, né à Nuits, m. à Paris (1815-1876); auteur d'une belle statue de la *Résistance* (à Dijon).

Cabeza del Buey, v. d'Espagne (Estrémadure, prov. de Badajoz); 9.000 h.


Cabiai.

cabiai [*bi-è*] n. m. Genre de mammifères rongeurs, qui vivent au bord des fleuves de l'Amérique du Sud.

— Encycl. Les cabiais sont les géants des rongeurs; ils atteignent 1m,30 de long et 0m,50 de haut. Leur chair est assez fine.

cabillaud [*bi, ll* mll., *ô*] ou **cabliau** [*ô*] n. m. (holl. *kabeljau*). Morue fraîche.

Cabillauds (*faction des*), faction aristocratique hollandaise du XIVe siècle, opposé à celle des *Hamecons*. Elle fut détruite en 1492 par Maximilien d'Autriche. Le résultat de cette guerre civile fut l'abaissement de la noblesse et l'élévation de la bourgeoisie.

cabillet [*bi, ll* mll., *è*] n. m. Instrument dont le paumier se sert pour empêcher les raquettes de se déformer pendant qu'il les fabrique.

cabillot [*bi, ll* mll., *o*] n. m. (prov. *cabilhot*). *Mar.* Cheville de bois dur ou de fer, autour de laquelle on amarre un cordage.

cabillotter [*bi, ll* mll., *o-té*] v. a. Fixer un cabillot dans l'œil de la manœuvre correspondante.

Cabinda, enclave portugaise de la côte orientale d'Afrique; 4.000 h. V. pr. *Cabinda*. Ivoire.

cabine n. f. (de l'angl. *cabin*, de même orig. que le français *cabane*). Chambrette à bord d'un navire. Logette où un baigneur se déshabille. Réduit spécial : *cabine téléphonique.*

— Encycl. A bord d'un bâtiment du commerce, les cabines sont construites en dedans des murailles de l'arrière. A bord des bâtiments de guerre, les cabines des maîtres sont placées dans les entreponts des frégates et les faux ponts des vaisseaux. Elles contiennent une couchette appuyée à la muraille, et, quelquefois, deux couchettes superposées. Les cabines des transatlantiques sont aménagées comme de véritables chambres.

cabinet [*nè*] n. m. (de *cabine*). Petite chambre : *cabinet de toilette*. *Cabinet noir*, sans fenêtre. *Cabinet d'aisances*, ou absol. *cabinet*, water-closet. Cabine d'un établissement de bains : *garçon de cabinets*. Bureau : *le cabinet du directeur*. Etude de notaire, d'avocat, d'homme d'affaires : *cabinet fort achalandé*. Le gouvernement, le ministère : *la politique du cabinet Polignac amena la Révolution de 1830*. L'ensemble des collaborateurs immédiats d'un ministre : *attaché de cabinet*. Collection scientifique ou artistique : *cabinet d'histoire naturelle; cabinet d'estampes*. Petit buffet à compartiments : *cabinet de laque*. Berceau de verdure. *Cabinet de lecture*, salle où l'on donne à lire des journaux, des livres. *Homme de cabinet*, que sa profession oblige d'y travailler.

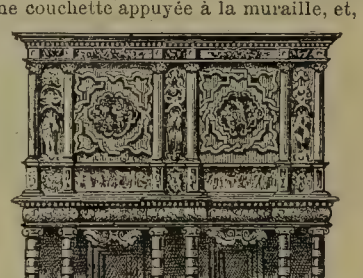
Cabinet (XVIIe s.).

Cabinet noir, bureau secret de l'hôtel des postes où l'on violait le secret des lettres. Il avait été établi par Louis XIV. Le mot a souvent servi depuis à désigner des institutions ou des procédés analogues.

cabiou n. m. Sucre épaissi et concentré de manioc, servant de condiment.

Cabires, divinités mystérieuses de la haute antiquité, adorées en Egypte, en Phénicie, en Asie Mineure et en Grèce, sortes de génies de la nature matérielle, d'origine orientale, particulièrement à Lemnos, à Samothrace, etc. S. un, une *Cabire*.

câblage n. m. Opération qui réunit, en les tordant, des brins de fil, de laine, de coton, etc.

câble n. m. (prov. *cable;* lat. *capulum*). Grosse corde : *les câbles de la marine*. Faisceau de fils métalliques protégé par des enveloppes isolantes, qui sert à la télégraphie ou à la téléphonie souterraine ou sous-marine : *le premier câble transatlantique fut jeté entre la France et l'Amérique en 1866*. Encablure : *navire mouillé à dix câbles de la côte*. *Fam.* Dépêche télégraphique envoyée par câble sous-marin.

— Encycl. *Tech.* Les *câbles ordinaires* se font généralement avec du chanvre, et aussi avec de l'aloès (*abaga* de Manille). (V. corde, et corderie.) Les *câbles métalliques*, en fils de fer ou d'acier, ont souvent une âme en filin, ce qui les rend plus flexibles. La grosseur des fils métalliques varie de 16 à 40 dixièmes de millimètre; on en fait d'abord un *toron* en les tordant à gauche; ces torons s'assemblent ensuite en les tordant à droite, c'est-à-dire dans le même sens que les *aussières* et au nombre de 4 ou 5. Les câbles sont généralement ronds, mais on en confectionne aussi de plats, afin d'éviter les tournoiements et l'allongement. Ils sont formés par l'ensemble de petits câbles accolés et réunis par des coutures; on les emploie de préférence dans les mines. Les câbles ronds servent à l'installation des ponts suspendus, pour le transport de la force à distance, etc. La durée des câbles métalliques est plus considérable que celle des câbles en chanvre; leur résistance est triple.

— *Télégr.* Le câble se compose d'une âme en fil de cuivre, revêtue de matière isolante : soie, gutta, coton, etc., avec ou sans armature métallique. Les câbles munis d'armature sont employés surtout dans la télégraphie sous-marine. Les premiers essais de câbles sous-marins datent de 1840 avec Wheatstone. Le premier câble entre la France et l'Angleterre fonctionna en 1851. En 1858 fut échangé le premier télégramme entre Terre-Neuve et l'Europe. En 1869, fut aménagé le câble de Brest à Saint-Pierre-Miquelon. L'Algérie communique avec la France depuis 1887 par cinq câbles, dont trois français.

Câble (*le*), comédie de Plaute; pièce touchante et morale, vivement conduite (IIe s. av. J.-C.).

câblé, e adj. Qui présente la forme d'un câble : *moulure câblée*.

câblé n. m. Gros cordon, formé de fils tordus en câble, pour soutenir les tableaux, les tentures, etc.

câbleau [*blô*] ou **câblot** [*blo*] n. m. Câble, amarre de médiocre grosseur.

câblée n. f. Syn. de encablure.

câbler [*blé*] v. a. Tordre plusieurs cordes ensemble pour n'en faire qu'une : *câbler les aussières*. Télégraphier par câble : *câbler une victoire*.

câbliau [*ô*] n. m. Corde qui sert au halage des bateaux sur les fleuves.

câblière n. f. Pierre qui sert à retenir sur le sable une ligne de fond

câblogramme [*gra-me*] n. m. (de *câble*, et du gr. *gramma*, écrit). Dépêche télégraphique, transmise par un câble : *envoyer un câblogramme*.

cabochard [*char*], **e** adj. et n. Se dit d'un homme ou d'un animal entêté : *jument cabocharde*.

caboche n. f. (du lat. *caput*, tête). *Fam.* Grosse tête. *Comm.* Clou à tête large et ronde.

cabocheur n. m. (de *caboche*). Garçon boucher dont la fonction est de fendre les têtes de mouton pour en extraire la cervelle.


Cabochons.

cabochien, enne [*chi-in, è-ne*] adj. Qui concerne les cabochiens.

Cabochiens (*faction des*), faction populaire du parti bourguignon, sous Charles VI, ainsi nommée du nom de son chef Caboche, boucher de Paris. (On doit à cette faction l'*ordonnance cabochienne* [1413], qui contient d'importantes réformes administratives, financières et judiciaires.)

cabochon n. m. (de *caboche*). Pierre précieuse, polie, mais non taillée. Clou de cuivre doré, argenté, bronzé, à tête décorée, et que l'on emploie en ameublement.

Cabo-Rojo, v. de l'île de Porto-Rico (Etats-Unis); 18.000 h.

cabosse [*bo-se*] n. f. *Pop.* Meurtrissure; bosse. *Bot.* Nom donné au fruit du cacaoyer.


Cabot (muge).

cabosser [*bo-sé*] v. a. Bosseler : *cabosser son chapeau*.

cabot ou **chabot** [*bo*] n. m. Nom vulgaire de différents poissons de mer et d'eau douce, notamment du muge céphale ou muge à grosse tête, du chabot de rivière ou têtard, du cotte, du chevesne commun, etc.

cabot [*bo*] n. m. *Pop.* Acteur (en mauv. part). *Arg.* Chien. *Arg. milit.* Caporal.

Cabot [*bo*] (Jean), né peut-être à Gênes vers 1451, m. vers 1498, et Sébastien, son fils, né à Venise vers

1470, m. après 1555, navigateurs célèbres, qui vécurent sous Henri VII et Henri VIII rois d'Angleterre, et qui découvrirent Terre-Neuve et le Canada en 1497.


Sébastien Cabot.

cabotage n. m. (de l'esp. *cabo*, cap). Navigation marchande à courte distance des côtes et spécialement entre les ports d'un même pays, par opposition à la navigation *au long cours*.

— Encycl. *Dr.comm.* La loi, en France, distingue : la navigation au long cours, le cabotage international et le cabotage français. Elle réputé voyages au *cabotage international* ceux qui se font en deçà des limites assignées aux voyages au long cours ; ils ont lieu entre les ports français (y compris l'Algérie) et les ports étrangers, ainsi qu'entre les ports étrangers. Elle réputé voyages au *cabotage français* ceux qui se font de ports français à ports français, y compris ceux de l'Algérie, et distingue : le *petit cabotage* (entre ports français de la même mer) et le *grand cabotage* (entre ports de l'Océan et ports de la Méditerranée). Les capitaines qui naviguent au cabotage sont appelés depuis 1909 *capitaines au cabotage*, au lieu de *maîtres au cabotage*, comme on les nommait auparavant.

caboter [*té*] v. n. Faire le cabotage.

caboteur ou **cabotier** [*ti-é*] adj. et n. m. Bâtiment, marin qui fait le cabotage : *navire caboteur ; un caboteur*.

cabotière n. f. Bateau normand plat et long, sur la Seine.

cabotin, e n. Comédien ambulant. *Par dénigr.* Acteur. *Fig.* et *fam.* Personne qui joue une comédie bruyante pour se faire valoir : *les cabotins de la politique*.

Cabotins, comédie en quatre actes et en prose, de Pailleron (1894) ; elle a pour objet à la fois les amours du sculpteur Cardevent et de Louise-Valentine, deux jeunes gens également pauvres, et la peinture comique d'une bande d'arrivistes provençaux parmi lesquels se distingue le politicien Pégomas.

cabotinage n. m. Métier, action de cabotin. Affectation, manque de sincérité : *les protestations pacifiques de Guillaume II n'étaient que du cabotinage*.

cabotiner [*né*] v. n. Faire le cabotin.

Caboul. *Géogr.* V. Kaboul.

caboulot [*lo*] n. m. Loge, compartiment dans une étable. *Pop.* Café d'ordre inférieur.

Cabourg [*bour*], comm. du Calvados, arr. et à 24 kil. de Caen ; 1.850 h. (*Cabourgeois*). Ch. de f. Etat. Bains de mer (belle plage de sable) ; pêche.

Cabra, v. d'Espagne (Andalousie) ; 14.000 h. Draps, tanneries.

Cabral (Pedro Alvarez), navigateur portugais, m. vers 1526. Il découvrit le Brésil en 1500, et fit sur les côtes de l'Inde de fructueuses reconnaissances.

cabre n. f. Ancien nom de la chèvre (appareil à élever des fardeaux), usité encore dans la marine.

cabrement [*man*] n. m. Action de se cabrer.

cabrer [*bré*] **(se)** v. pr. (du provenç. *cabrar*, se dresser comme une chèvre). Se dresser sur les pieds de derrière, en parlant surtout des chevaux. *Fig.* Se révolter : *l'amour-propre se cabre devant les railleries*.

Cabrera, îlot espagnol de la Méditerranée, du groupe des Baléares. Tristement célèbre par les souffrances que les soldats français faits prisonniers à Baylen y endurèrent, de 1808 à 1813.

cabretelle [*tè-le*] n. f. Sorte de cuir très mince.

cabri n. m. (provenç. *cabrit;* du lat. *capra*, chèvre). Chevreau. *Sauter comme un cabri*, sauter gaiement.

Cabrières (François-Marie-Anatole de Rovérie de), cardinal français, né à Beaucaire (Gard), m. à Montpellier (1830-1921) ; évêque de Montpellier.

Cabrières-d'Aigues, comm. de Vaucluse, arr. et à 35 kil. d'Apt ; 420 h. Massacre des vaudois sous François Ier (1545).

cabrillon [*ll* mll.] n. m. Fromage fabriqué avec du lait de chèvre.

cabriole n. f. (ital. *capriola*, saut de chèvre). Saut agile que l'on fait en se retournant sur soi-même. *Fig. Faire la cabriole*, montrer de la souplesse, savoir se plier facilement aux circonstances.

cabrioler [*lé*] v. n. Faire des cabrioles.

cabriolet [*lè*] n. m. (de *cabrioler*). Voiture légère à un cheval, munie d'une capote mobile. Chapeau de femme sous le Directoire. Cordelette à nœuds, ou petite chaine, à bouts terminés par un morceau de bois, avec laquelle on maintient les poignets des malfaiteurs.


Cabriolet.

cabrioleur, euse [*eu-ze*] adj. et n. Qui fait des cabrioles. (Peu us.)

Cabrion, personnage des *Mystères de Paris*, d'Eugène Sue. C'est un artiste facétieux, qui joue de mauvais tours à M. Pipelet, son concierge.

cabriot [*o*] n. m. Chariot à vapeur, pour le transport des matériaux dans une ville forte.

Cabrol (dom Fernand), bénédictin et érudit français, né à Marseille en 1856 : auteur du *Livre de la Prière antique*, et créateur d'un *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*.

cabron n. m. Peau de chevreau. Outil pour brunir.

cabrouet [*brou-é*] n. m. Petite charrette à deux roues. Syn. de DIABLE.

cabrouéter [*té*] v. a. Transporter avec le cabrouet.

cabrouétier [*ti-é*] n. m. Conducteur d'un cabrouet.

cabus [*bu*] adj. m. Se dit d'une variété de choux, formé d'une tête ronde à feuilles serrées : *chou cabus*. (On dit aussi *pommé*.)


Chou cabus.

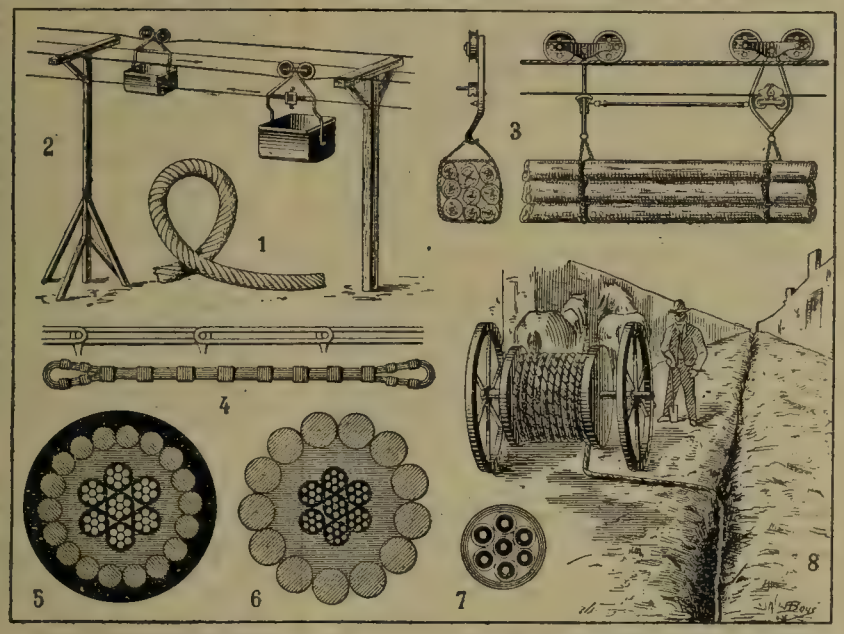
Câble : 1. Ordinaire, en chanvre ; 2. Aérien, pour le transport des bennes ; 3. Aérien, pour le transport des bois en grume ; 4. Câbles-chaînes ; 5. Souterrain, avec enveloppe d'asphalte ; 6. Sous-marin ; 7. Sous plomb ; 8. Pose d'un câble dans une tranchée.

cabussière [*bu-si*] n. f. Filet qui sert à capturer les canards sauvages.

caca n. m. (du lat. *cacare*, évacuer des excréments). Dans le langage des enfants, excrément : *faire caca*. Tout ce qui est mauvais, sale, nuisible : *ne mange pas cela, c'est du caca*.

cacaber [*bé*] v. n. Crier, en parlant de la perdrix.

cacaboson [*zon*] **(à)** loc. adv. Dans l'état d'une personne accroupie : *se tenir à cacaboson*.

cacade n. f. (ital. *cacata*). Décharge du ventre. *Fig.* Entreprise folle. Echec ridicule.

cacahuète n. f. Nom vulgaire des fruits de l'arachide. (On dit aussi CACAHUATE [*ou-a-te*].)

cacalie [*lî*] n. f. Genre de composées, considéré comme section du genre *senecon*.

cacao n. m. (m. esp., emprunté du mexicain). Amande du cacaoyer, qui sert à faire le chocolat. Poudre de cacao dégraissée, que l'on fait dissoudre dans du lait ou de l'eau : *une tasse de cacao. Beurre de cacao*, substance grasse extraite du cacao.

— Encycl. On distingue dans le commerce plusieurs sortes de cacaos, suivant les pays qui les produisent (*cacaos caraque, du Mexique, de Guayaquil, de la Trinité, de Para* ou *de Maragnon, de la Guyane*, etc.). On extrait, du cacao, du beurre de cacao, et en broyant les amandes on obtient une pâte qui s'emploie pour la fabrication du chocolat. Le cacao est légèrement excitant, par suite de la présence de la théobromine, substance très voisine de la caféine.

cacaoyer [*o-ié*] ou **cacaotier** [*ti-é*] n. m. Arbre d'Amérique, famille des malvacées, qui produit le cacao, et qui peut atteindre 10 mètres de hauteur.


Cacaoyer : a, fleur ; b, fruit ouvert.

— Encycl. Le cacaoyer (*theobroma cacao*) est un arbre de 4 à 10 mètres de hauteur, dont le fruit, dit vulgairement *cabosse*, a la forme d'un concombre, et contient de 25 à 40 graines. Les graines, grillées et pulvérisées, constituent le cacao. Le cacaoyer est originaire du Mexique, mais il est cultivé dans toute l'Amérique équatoriale et quelques parties de l'Afrique et de l'Asie. Il faut au moins quatre à cinq ans, avant qu'une cacaoyère commence à produire.

cocaoyère [*o-iè-re*] ou **cacaotière** n. f. Terrain planté de cacaotiers.

cacarder [*de*] v. n. Se dit du cri de l'oie : *l'oie cacarde*.

cacatois [*toi*] n. m. (malais *kakatoua*). Oiseau de la famille des perroquets, qui habite l'Inde, la Malaisie, la Nouvelle-Hollande : *le cacatois apprend difficilement à parler*. (On dit aussi CACATOÈS et KAKATOÈS.) *Mar.* Petit mât au-dessus du mât de perroquet. Petite voile carrée, s'établissant sur ce mât. V. NAVIRE.

— Encycl. Les cacatois sont les uns tout blancs (*cacatua albus*), d'autres blancs avec la crête rose ou jaune. Ils sont recherchés comme oiseaux d'ornement. Ils vivent très vieux et supportent bien nos climats ; on les nourrit de grains, de riz cuit et de biscuit.


Cacatois.

Caccianiga (Antoine), publiciste, homme politique et romancier italien, né à Trévise, m. à Masareda (1823-1909).

Cacérès [*rèss*], v. d'Espagne (Estrémadure), sur un petit affluent du Salor, au pied de la sierra de San-Pedro ; 15.000 h. Ch.-l. de la prov. de ce nom, peuplée de 362.000 h.

cachalot [*lo*] n. m. Grand mammifère cétacé, assez semblable à la baleine, mais vorace et féroce.

— Encycl. Le cachalot a les mâchoires garnies de dents, et non de fanons ; sa tête est énorme, et il atteint jusqu'à 25 mètres de long. On trouve dans ses


Cachalot.

intestins l'ambre gris, qui y est formé par le liquide noir que sécrètent les seiches dont il se nourrit ; et l'on retire de sa tête le blanc de baleine, qui entre dans la composition des bougies. Il vit en troupes nombreuses dans toutes les mers, mais surtout dans le Grand Océan. Il peut rester vingt minutes sous l'eau sans respirer. La pêche du cachalot se pratique comme celle de la baleine, mais elle est beaucoup plus dangereuse.

cachalotier [*ti-é*], **ère** adj. et n. Qui se rapporte, qui sert à la pêche du cachalot : *navire cachalotier*.

cache n. f. (de *cacher*). Lieu secret pour cacher : *une cache introuvable*. Filet tendu sur des piquets devant une ouverture d'un parc, pour empêcher la sortie du gibier. N. m. *Phot.* Papier noir découpé de façon à cacher certaines parties d'un cliché photographique et à laisser la lumière agir sur d autres.

cache-cache n. m. invar. Jeu d'enfants, dans lequel tous les joueurs se cachent, à l'exception d'un seul, qui cherche à découvrir les cachettes des autres.

cache-corset [*sè*] n. m. invar. Corsage de dessous, en tissu léger, qui garantit le corset.

cache-cou n. m. invar. Sorte de foulard ou de fichu. (On dit aussi CACHE-COL.)

cachectique [*chèk-ti-ke*] adj. et n. Qui a rapport à la cachexie. Atteint de cachexie : *enfant cachectique ; un cachectique*.

cache-entrée [*an-tré*] n. m. invar. Pièce métallique mobile pour recouvrir le trou d'une serrure.

cache-éperon n. m. invar. Sorte d'étui dont on couvre les extrémités des éperons.

cache-épouti ou **cache-époutis** [*ti*] n. m. invar. Sorte d'encre ou de pastel liquide, dont on enduit les époutis où la teinture n'a pas pris.

cache-lumière n. m. invar. Petite chape de plomb que l'on employait pour couvrir la lumière d'un canon.

cache-mèche n. m. invar. Vase en cuivre pour abriter la mèche du canon.

cachement [*man*] n. m. Action de cacher.

cachemire n. m. Tissu fin en poil de chèvre de Cachemire. *Cachemire de l'Inde*, châle fait de ce tissu. *Pop.* Torchon : *donner un coup de cachemire*.

Cachemire ou **Cashmir,** Etat du nord de l'Hindoustan, tributaire de l'Angleterre, célèbre par sa fabrication de châles ; 2.910.000 h. Riz, maïs, lin, fer, houille. Cap. *Cachemire* ou *Srinagar ;* 122.800 h. ; en partie bâtie sur pilotis.

cachemirette [*rè-te*] n. f. Etoffe formée d'une chaine de coton ou de bourre de soie et d'une trame de laine peignée ou cardée.

cache-misère n. m. invar. *Pop.* Vêtement ample, servant à cacher des vêtements usés qu'on porte par-dessous.

cache-mouchoir n. m. invar. Jeu d'enfants, dans lequel un des joueurs cache un mouchoir, et les autres le cherchent. (On dit aussi CACHE-TAMPON.)


Cache-nez.

cache-museau [*zô*] n. m. invar. Sorte de pâtisserie qui ressemble à un chou.

cache-nez [*né*] n. m. invar. Longue et épaisse cravate d'homme, pour garantir du froid le cou, la partie inférieure du visage.

cache-peigne [*pè-gne*] n. m. invar. Ornement de fleurs, rubans, etc., derrière un chapeau de femme, pour cacher le peigne qui retient le chignon.


Cache-pot.

cache-pot [*po*] n. m. invar. Enveloppe de papier, d'étoffe, etc., ou vase orné, qui sert à cacher un pot grossier contenant une plante d'appartement.

cache-poussière [*pou-si-è-r'*] n. m. invar. Pardessus léger, qui préserve de la poussière.


Cache-poussière.

cacher [*ché*] v. a. (lat. vulg. *coacticare*). Soustraire aux regards ; *les femmes arabes cachent leur visage sous un voile.* Faire un secret de, dissimuler : *cacher sa joie.* **Se cacher** v. pr. Se soustraire aux regards. *Se cacher d'une chose*, ne pas vouloir qu'elle soit sue : *pourquoi se cacher d'un scrupule honorable ? Se cacher de quelqu'un*, agir en dehors de lui. ANT. **Dévoiler, montrer.**

cachère n. f. Trou pratiqué dans le gros mur du fourneau de verrier, où celui-ci place la bouteille qu'il vient de souffler.

cacherie [*rî*] n. f. Soin qu'on prend de se cacher ou de cacher quelque chose.

cacheron n. m. Sorte de ficelle mince et tressée, fabriquée avec du chanvre grossier.

cachet [*chè*] n. m. (de *cacher*). Petit sceau gravé ; son empreinte : *les lettres chargées doivent être scellées de cinq cachets.* Carte qui sert à marquer chaque leçon que donne un maître. *Payer au cachet*, payer d'après le nombre des leçons données. *Courir le cachet*, par dénigr., donner pour vivre des leçons à domicile. *Lettre de cachet*, pli fermé d'un cachet du roi, et qui contenait ordinairement un ordre arbitraire d'exil ou d'emprisonnement. *Fig.* Caractère de l'esprit, du talent : *le cachet du génie.* Absolum. : *œuvre qui n'a point de cachet. Pharm.* Enveloppe de pain azyme permettant l'ingestion aisée d'un médicament amer ou nauséabond.

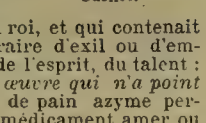
Cachet.

cachetage n. m. Action de cacheter.

cache-tampon n. m. invar. Syn. de CACHE-MOUCHOIR.

cacheter [*té*] v. a. (Prend deux *t* devant une syllabe muette : *je cachette.*) Sceller avec un cachet. Fermer, en général, en parlant d'une enveloppe. *Cire à cacheter*, espèce de résine dont on se sert pour cacheter les lettres, les bouteilles. ANT. **Décacheter.**

cachetero [*ka-tché-té-ro*] n. m. (mot espagn.). Poignard avec lequel le torero achève le taureau dans l'arène. Pl. des *cacheteros* [*ross*].

cachette [*chè-te*] n. f. Petite cache. *En cachette* loc. adv., en secret, à la dérobée : *rire en cachette.*

cacheur, euse [*eu-zeu*] adj. Qui cache, qui aime à cacher. N. m. Ouvrier qui fond et qui débite la corne fondue destinée à la tabletterie.

cacheveau [*vô*] n. m. Nom vulgaire du plongeon commun.

cachexie [*chèk-sî*] n. f. (du gr. *kakos*, mauvais, et *exis*, constitution). Etat d'affaissement, d'amaigrissement général du corps : *la cachexie est souvent la forme suprême des maladies de la nutrition.*

— ENCYCL. La cachexie est caractérisée par la teinte jaune ou plombée de la face, l'amaigrissement, la perte des forces, les syncopes. Elle constitue la phase terminale fréquente des maladies chroniques (tuberculose, cancer) et des grandes intoxication (alcool). Il n'y a pas de traitement de la cachexie, mais seulement des palliatifs plus ou moins efficaces, comme les toniques, le vin, l'alcool, les arsenicaux organiques, les phosphates.

— *Art vétér.* La *cachexie aqueuse* du mouton, affection très grave, mais guérissable, est contractée dans les pâturages humides ou que les crues ont recouverts, et qui sont infestés par les œufs de la douve hépatique (v. DOUVE). La maladie se manifeste par un amaigrissement progressif et une anémie qui conduisent les animaux à la mort. Le traitement curatif consiste à administrer, à jeun, des potions à base d'extrait éthéré de fougère mâle ; les animaux malades sont conservés à la bergerie, alimentés en fourrages secs ; on leur donne à boire de l'eau ferrugineuse, et l'on met à leur disposition du sel marin. Mais il est important, pour éviter le développement de la maladie, d'assainir les prairies humides (drainages, chaulages, et pulvérisations de solutions de sulfate de fer, ou épandage de ce produit pulvérisé).

cachiment [*man*] n. m. Fruit du cachimentier.

cachimentier [*man-ti-é*] n. m. Nom vulgaire de l'anone.

cachiri n. m. Liqueur fermentée, extraite des pulpes de patate et de la racine de manioc.

Cachoeira, v. du Brésil (Etat de Bahia) ; 20.000 h.

cacholong [*lon*] n. m. *Minér.* Variété d'opale.

cachondé ou **cachundé** n. m. Sorte de pastille aphrodisiaque et stomachique, à base de cachou.

cachot [*cho*] n. m. (de *cacher*). Prison étroite, obscure. Lieu de détention, en général : *les cachots de Venise rendaient rarement leur proie.*

cachotte [*cho-te*] n. f. Pipe dont le fourneau n'a pas de talon. (On dit aussi CAGEOTTE et CAJOTTE.)

cachotter [*cho-té*] v. n. Faire des cachotteries.

cachotterie [*cho-te-rî*] n. f. *Fam.* Mystère sur des choses de peu d'importance : *faire des cachotteries.* ANT. **Franchise, sincérité.**

cachottier [*cho-ti-é*], **ère** adj. et n. Qui se plaît aux cachotteries ; qui fait des cachotteries.

cachou n. m. (indien *catechou*). Substance astringente, stomachique et stimulante, extraite du bois de l'acacia catechu des Indes. Adjectiv. De couleur tabac : *des robes cachou.*

— ENCYCL. Le cachou colore bien le coton et la laine. Il est employé comme stomachique et astringent (dans les diarrhées et la blennorrhagie). Les fumeurs l'utilisent pour masquer l'odeur du tabac.

cachoutannique [*ta-ni-ke*] adj. Se dit d'un acide primitivement retiré du cachou.

cachouter [*té*] v. a. Teindre à l'aide du cachou : *cachouter un tissu.*

cachucha [*ka-tchou-tcha*] n. f. Danse espagnole, d'un mouvement gracieux et vif, avec accompagnement de castagnettes.

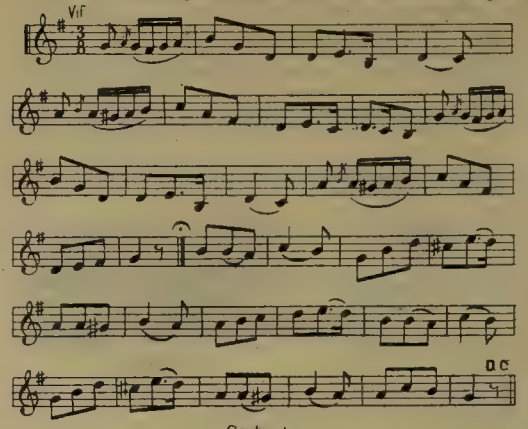

Cachucha.

caciquat [*ka*] n. m. Dignité de cacique.

cacique n. m. (m. caraïbe). Chef, prince, chez certains indigènes d'Amérique, aujourd'hui disparus. *Arg. des éc.* Premier d'une section, à l'Ecole normale.

cacochyme [*chi-me*] adj. et n. (du gr. *kakos*, mauvais, et *chumos*, suc). D'une constitution débile : *vieillard cacochyme.* (S'emploie surtout plaisamment.)

cacochymie [*chi-mî*] n. f. Etat d'une personne cacochyme.

cacochymique adj. Qui a rapport à la cacochymie.

cacodylate n. m. Sel de l'acide cacodylique.

— ENCYCL. Les cacodylates (de soude, de fer, de chaux), introduits dans la thérapeutique par les travaux d'A. Gautier, permettent, étant donnée leur faible toxicité, d'instituer un traitement arsenical intensif. On les emploie dans la tuberculose, les asthénies, le paludisme et certaines maladies de peau. Le meilleur procédé d'administration est l'injection hypodermique. La dose moyenne est de 0 gr. 05 par jour.

cacodyle n. m. Substance résultant de la combinaison du groupement méthyle avec l'arsenic : *l'oxyde de cacodyle se forme quand on chauffe un acétate alcalin avec l'anhydride arsénieux.*

cacodylique adj. Qui a rapport au cacodyle. *Acide cacodylique*, oxyde de cacodyle.

cacographe n. m. (du gr. *kakos*, mauvais, et *graphein*, écrire). Celui qui écrit mal.

cacographie [*fî*] n. f. (de *cacographe*). Orthographe vicieuse. Exercice grammatical présentant aux élèves des fautes de langage qu'ils doivent corriger, comme *apparution, disparution, en définitif*, mis pour *apparition, disparition, en définitive* : *la cacographie, système vicieux, a été à peu près abandonné.* Recueil d'exercices de ce genre.

cacographique adj. Qui a rapport à la cacographie.

cacolet [*lè*] n. m. (m. béarn.). Siège léger, à dossier, placé sur un bât spécial, pour le transport à dos d'animal des voyageurs, des blessés.


Cacolet.

cacologie [*jî*] n. f. (du gr. *kakos*, mauvais, et *logos*, discours). Construction ou locution vicieuse, comme *réfléchissez* auparavant *de parler ; il ne voulait pas que j'y aille* ; au lieu de *avant, allasse.*

cacologique adj. Qui a rapport à la cacologie : *exercices cacologiques.*

cacologue n. m. (de *cacologie*). Celui qui se sert de locutions vicieuses.

cacophonie [*nî*] n. f. (du gr. *kakos*, mauvais, et *phônê*, voix). Rencontre de mots ou de syllabes qui blessent l'oreille, comme : *ciel, si ceci se sait!* ANT. **Euphonie.** *Musiq.* Mélange désagréable de sons discordants : *les discussions dégénèrent souvent en cacophonie.* ANT. **Harmonie.**

La cacophonie, produite par la rencontre des mêmes sons ou des mêmes articulations, est le plus souvent fâcheuse, comme dans ce vers de Voltaire :

NON, IL N'EST RIEN QUE NANINE N'HONORE.

Mais elle peut être voulue, dans une intention d'harmonie imitative, comme dans ce vers de Racine :

Pour qui SONT CES SERPENTS qui SIFFLENT SUR VOS TÊTES?

Parfois, la cacophonie est employée dans une intention parodique, comme cette apostrophe de Parseval-Grandmaison à Victor Hugo :

Où, ô Hugo, huchera-t-on ton nom?
Justice enfin que faite ne t'a-t-on?
Quand donc qu'au corps qu'académique on nomme,
Grimperas-tu de roc en roc, rare homme!

cacophonique adj. Qui a le caractère de la cacophonie : *sons, vers cacophoniques.*

cacosmie [*kos-mî*] n. f. (du gr. *kakos*, mauvais, et *osmê*, odeur). Aberration qui porte certains malades mentaux à aimer les mauvaises odeurs.

cacostomie [*kos-to-mî*] n. f. (du gr. *kakos*, mauvais, et *stoma*, bouche). Haleine malodorante.

cacouac [*kou-ak*] n. m. Nom que les adversaires des philosophes et des encyclopédistes leur donnaient par dérision.

cactacées [*kak-ta-sé*] ou **cactées** [*kak-té*] n. f. pl. Famille de plantes grasses dicotylédones, ayant pour type le genre *cactus.* S. une *cactacée* ou *cactée.*

cactiforme ou **cactoïde** adj. (de *cactus*, et du gr. *eidos*, forme). Qui ressemble aux cactus.

cactus [*kak-tuss*] ou **cactier** [*kak-ti-é*] n. m. (du gr. *kaktos*, sorte de plante épineuse). Genre de plantes exotiques, grasses et épineuses, type de la famille des *cactées* (nopal, figuier d'Inde, etc.) : *les cactus atteignent leur plus grande dimension dans les pays chauds et secs.* (Le grand cactus *grandiflora* est cultivé pour son suc employé en médecine comme tonique du cœur.)


Cactus.

cacuminal, e, aux adj. (du lat. *cacumen*, sommet). *Phonét.* Se dit des phonèmes émis en retroussant la langue contre le sommet du palais : *consonne cacuminale.*

Cacus [*kuss*], fameux brigand qui, d'après la légende, avait établi son antre sur le mont Aventin. Il était d'une taille colossale, et sa bouche vomissait des tourbillons de flammes et de fumée ; des têtes sanglantes étaient suspendues à la porte de sa caverne. Hercule s'étant endormi pendant que ses troupeaux paissaient sur les bords du Tibre, le géant lui déroba quatre paires de bœufs, et, pour n'être pas trahi par les traces de leurs pas, il les traîna dans son antre à reculons. Hercule, furieux, courut vers la caverne, saisit le monstre et l'étouffa entre ses bras. Le récit de ce combat est un des plus beaux passages du VIIe livre de l'*Enéide.*

c.-a-d., abréviation pour *c'est-à-dire.*

Cadalen [*lèn'*], ch.-l. de c. (Tarn), arr. et à 11 kil. de Gaillac ; 1.640 h. Commerce de bois. — Le cant. a 7 comm. et 4.350 h.

Ca'da-Mosto (Alvise de), navigateur vénitien au service du Portugal. Il découvrit, en 1457, les îles du Cap-Vert (1432- vers 1477).

cadastrage [*das-tra-je*] n. m. ou **cadastration** [*das-tra-si-on*] n. f. Action de cadastrer.

cadastral [*das-tral*], **e, aux** adj. Relatif au cadastre : *registre cadastral ; matrice cadastrale.*

cadastre [*das-tre*] n. m. (mot prov.) Registre public qui porte le relevé détaillé des propriétés territoriales d'une contrée, d'une commune, présentant leur situation, leur étendue et leur valeur, pour permettre l'assiette de l'impôt foncier : *Charles VIII eut la première idée du cadastre général de la France.*

— ENCYCL. *Dr. adm.* L'exécution du cadastre donne lieu à des opérations d'art, confiées à des géomètres, et à des opérations d'expertises, effectuées par des contribuables (classificateurs), assistés de contrôleurs des contributions directes. Les premières ont pour objet le lever du plan ; elles comprennent : la délimitation et la triangulation de la commune, l'arpentage parcellaire et la vérification. Les secondes consistent à évaluer le revenu ; ce sont : la classification (division en classes, des diverses natures de propriétés) ; le classement (distribution des parcelles entre ces classes) ; le tarif des évaluations (détermination du revenu de chaque classe). Le résultat de ces opérations est reporté au nom de chaque contribuable sur les *matrices cadastrales*, dont les rôles sont des copies et qui doivent mentionner les changements de propriétaires et les translations de propriété (mutations).

Le cadastre date de 1807. Sa revision s'imposant, les lois des 17 mars 1898 et 13 avril 1900 ont édicté des mesures tendant à la rendre rapide et économique.

La désignation des immeubles d'après les données du cadastre est exigée dans tous les actes ou jugements translatifs de propriété ou de droits réels immobiliers.

cadastrer [*das-tré*] v. a. Mesurer et inscrire au cadastre : *cadastrer le territoire d'une commune.*

cadavéreux, euse [*reû, eu-ze*] adj. Qui tient du cadavre : *teint cadavéreux.*

cadavérin, e adj. Qui vit sur les cadavres.

cadavérine n. f. Ptomaïne extraite d'organes humains en décomposition.

cadavérique adj. Qui a rapport au cadavre : *rigidité cadavérique.*

cadavre n. m. (lat. *cadaver*). Corps d'un homme ou d'un animal mort. *Par exagér.* Corps très affaibli, menacé de mort prochaine : *c'est un cadavre ambulant. Poétiq.* : *le cadavre d'un vieux chêne. Fig.* et *fam. Il y a un cadavre entre eux*, ils sont liés par un secret terrible (comme s'ils avaient commis ensemble un assassinat). *Savoir où est le cadavre*, connaître les dessous les plus secrets d'une affaire.

— ENCYCL. Les caractères cadavériques sont ceux qui suivent de près la mort, puis ceux qui ont pour résultat la destruction du cadavre. Le cadavre se refroidit, puis, d'abord flasque, il devient rigide, et pâlit ; plus tard, le sang s'extravase et donne naissance à des lividités ou à des ecchymoses. Enfin, le cadavre redevient flasque, et se putréfie ; les parties molles disparaissent, et souvent même le squelette.

Caddalore ou **Goudalour,** v. de l'Inde anglaise (présid. de Madras), sur le Gaddilam ; 48.000 h. Indigo, sucre, huile.

caddie n. m. (m. angl. dérivé du franç. *cadet*). Au jeu de golf, jeune garçon qui porte les *clubs* ou crosses du joueur.

caddor n. m. Lame longue, étroite et aiguë, que les cavaliers turcs portaient autrefois attachée à la selle de leur cheval.

cade n. m. Sorte de genévrier. *Huile de cade*, liquide noir et puant, inflammable, extrait des baies (cadenelles) du genévrier oxycèdre, et qui s'emploie dans le traitement des maladies de peau, la gale sarcoptique des animaux domestiques.

cade n. m. (du lat. *cadus*, tonneau). Baril en usage dans les salines.

Cade (John), révolutionnaire irlandais. Il se souleva contre Henri VI, mais fut pris et mis à mort en 1450.

Cadéac, comm. des Hautes-Pyrénées, arr. et à 38 kil. de Bagnères-de-Bigorre, sur la Neste d'Aure ; 260 h. Marbre. Eaux minérales froides sulfurées sodiques, pour maladies de la gorge et des bronches.

cadeau [*dô*] n. m. (du prov. *capdel*, chef). Présent, don : *les petits cadeaux entretiennent l'amitié.*

cadediou et **cadédis** [*diss*] interj. (abrév. de *cap dé Dious*, tête de Dieu). Juron gascon.

cadelle [*dè-le*] n. f. Larve d'un coléoptère du genre trogosite.

Caden, comm. du Morbihan, arr. et 35 kil. de Vannes ; 2.360 h.

cadenas [*na*] n. m. (du lat. *catena*, chaîne). Serrure mobile, munie d'un arceau métallique qui se passe dans des pitons fermés, etc. *Mettre un cadenas aux lèvres de quelqu'un* l'obliger au silence. Coffret précieux où l'on enfermait les différentes pièces du service de table qui étaient présentées aux grands personnages quand commençait le repas. *Loi du cadenas.* V. la partie encycl.


Cadenas.

— ENCYCL. *Econ. polit.* Dans les Etats où les droits de douane ne peuvent être relevés que par un acte législatif, il s'écoule, entre le dépôt du projet de relèvement du tarif et le vote de la loi, un délai favorable aux spéculateurs. Le *cadenas*, qui a pour objet d'empêcher les manœuvres de ces derniers, consiste dans une disposition légale en vertu de laquelle le gouvernement est autorisé, dès le dépôt d'un projet de loi relevant les tarifs de douane, à percevoir provisoirement la surtaxe, sauf approbation ultérieure par le pouvoir législatif. Les Italiens formulent d'un mot le système, à l'aide d'une expression imagée : « Mettre un cadenas (*catenaccio*) à la douane ».

cadenasser [*na-sé*] v. a. Fermer avec un cadenas : *cadenasser une porte.*

cadence [*dan-se*] n. f. (ital. *cadenza*). Répétition de sons ou de mouvements qui se succèdent d'une façon régulière ou mesurée : *marcher en cadence ; la cadence du vers alexandrin est monotone. Musiq.* Repos marqué et amené de la voix ou de l'instrument à la fin d'une phrase musicale. Résolution d'un accord dissonant sur un accord parfait ou consonnant : *cadence parfaite ; cadence plagale.* (S'est dit jadis pour TRILLE.)

— ENCYCL. *Mus.* Parmi les différentes espèces de cadences, deux seulement ont un caractère de conclusion et sont proprement des cadences : ce sont la *cadence parfaite*, dans laquelle la basse se meut de la dominante à la tonique, et la *cadence plagale*, ordinairement précédée de la cadence parfaite, et dans laquelle la basse se meut de la sous-dominante à la tonique. Citons encore la *cadence de dominante*, ou *demi-cadence*, dans laquelle l'accord terminal repose sur la dominante (le mouvement de la basse va, dans ce cas, souvent, mais non nécessairement, de la tonique à la dominante) ; la *cadence imparfaite*, obtenue par l'emploi d'un renversement, soit de l'accord de tonique soit de l'accord de dominante qui le précède ; qui détermine un repos, une suspension du sens de la phrase sur la dominante : la *cadence rompue*, obtenue par la suspension d'un accord quelconque à l'accord de tonique attendu par la cadence parfaite. (On l'appelle aussi *cadence évitée.*)

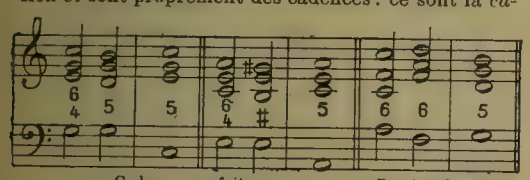
Cadences parfaites. Demi-cadence.

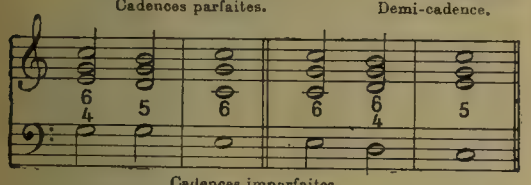
Cadences imparfaites.

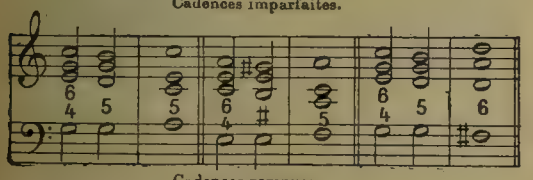
Cadences rompues.

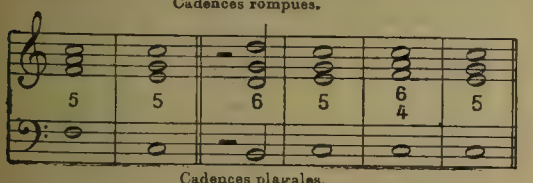
Cadences plagales.

cadencer [*dan-sé*] v. n. (Prend une cédille sous le c devant *a* et *o* : *il cadença, nous cadençons.*) Faire des cadences ou trilles avec la voix. V. a. Donner de l'harmonie et du rythme à ses périodes, à ses vers, à un acte quelconque : *cadencer le pas.*

cadène n. f. (de l'ital. *cadena*, chaîne). Chaîne de forçats. Tapis du Levant. *Cadène de hauban*, ferrure servant à amarrer les haubans contre les bordages.

cadenelle [*nè-le*] n. f. Fruit du genévrier oxycèdre.

Cadenet [*nè*], ch.-l. de c. (Vaucluse), arr. et à 23 kil. d'Apt, non loin de la Durance ; 2.660 h. Ch. de f. P.-L.-M. Patrie du compositeur Félicien David. Soie, laine. — Le cant. a 9 comm. et 8.880 h.

cadenette [*nè-te*] n. f. (du sire *de Cadenet*, Honoré d'Albert, frère du connétable de Luynes, qui mit cette coiffure à la mode sous Louis XIII). Sous Louis XIII, longue mèche de cheveux, que les hommes laissaient pendre du côté gauche. Au XVIIIe siècle, longue tresse de cheveux que portaient de chaque côté de la figure certains corps de troupes.


Cadenette.

cadenza [*din*] n. f. Mot italien signifiant *cadence* et employé en musique comme synonyme de point d'orgue : *la cadenza forme un repos vers la fin d'un morceau pour permettre à l'exécutant de faire briller sa virtuosité dans des trilles, gammes, arpèges, etc.*

Cadereita, v. du Mexique (dép. de Queretaro) ; 15.000 h. Mines d'argent.

Caderousse, comm. de Vaucluse, arr. et à 6 kil. d'Orange, sur un bras du Rhône ; 2.600 h.

cadet, ette [*dè, è-te*] adj. et n. (du gascon *capdet*, chef). Puîné, ou, plus particulièrement, enfant né le second : *sous l'ancien régime, les aînés étaient avantagés au détriment des cadets. Branche cadette d'une maison*, sortie d'un cadet : *la branche cadette des Bourbons descend de Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV.* N. Le plus jeune : *le cadet de toute la famille. Fig.* Moins âgé, sans relation de parenté : *elle est ma cadette.* N. m. Jeune gentilhomme, destiné à la carrière militaire, qui faisait ses premières armes en qualité de soldat : *compagnie de cadets.* Jeune homme, adolescent : *costume pour cadet. C'est un fier cadet*, se dit d'un jeune homme courageux. Loc. prov. : *C'est le cadet de mes soucis*, c'est ce qui me préoccupe le moins.

Cadet (Félix), philosophe, moraliste et économiste français, né et mort à Paris (1827-1888).

Cadet de Gassicourt [*kour*] (Louis-Claude), pharmacien et chimiste français, né à Paris (1731-1799) ; membre de l'Académie des sciences (1766) ; prit part aux travaux de Macquer, Darcet et Lavoisier.

Cadet de Vaux [*vô*] (Antoine-Alexis), chimiste, hygiéniste et agronome français, frère du précédent, né à Paris, m. à Nogent-les-Vierges (Oise) [1743-1828].

Cadet Rousselle, type niais, et dont la création paraît due à quelque bel esprit d'un régiment français cantonné en Brabant vers 1792. Ce type si plaisant a été mis en vogue par une chanson populaire où tout marche par trois : Cadet Rousselle a trois cheveux, trois maisons, trois habits, etc.

cadets n. m. pl. (*K-D*, abréviation de *constitutionnels-démocrates*). En Russie, parti politique centre-gauche dans la première douma.

cadette [*dè-te*] n. f. La moins longue des deux grandes queues, dans les anciens billards. Dalle carrée de pierre, servant au pavage.

cadetter [*dè-té*] v. a. Daller avec des cadettes.

cadi n. m. (ar. *câdhi*). Juge musulman qui remplit à la fois des fonctions civiles et religieuses.

Cadibone ou **Altare** (COL de), dépression, de 490 m. d'altitude, qui sépare les Apennins des Alpes proprement dites. Il livre passage à la route de Savone à Turin.

cadichon n. m. Petit cadet.

cadie [*dî*] n. f. Genre de légumineuses, tribu des césalpiniées, renfermant des arbrisseaux de l'Afrique tropicale, souvent cultivés dans les serres.

Cadière (La), comm. du Var, arr. et à 25 kil. de Toulon ; 1.750 h. Vignobles, huile, lignite.

Cadillac [*ll* mll., *ak*], ch.-l. de c. (Gironde), arr. et à 30 kil. de Bordeaux, sur la Garonne ; 2.980 h. (*Cadillacais*). Vins. — Le cant. a 16 comm. et 13.640 h.

cadine n. f. Femme du sultan.

cadis [*di*] n. m. Tissu de laine, étroit et léger.

Cadix [*dikss*], v. du sud de l'Espagne, dans l'Andalousie ; ch.-l. de province ; 70.000 h. (*Gaditans* ou *Cadissens*). Port militaire sur l'Atlantique, dans la petite île de Léon. Denrées coloniales, vins, huiles, fruits. Le duc de Bellune en commença le siège en 1810, et les Français durent se retirer en 1812 sans avoir réduit la place. Sous la Restauration, en 1823, ils s'en emparèrent et délivrèrent Ferdinand VII, prisonnier des Cortès. — La *province de Cadix* compte 453.000 h.

Cadmée, citadelle de Thèbes, en Béotie, ainsi nommée de Cadmus, son fondateur.

cadméen, enne [*mé-in, è-ne*] adj. Attribué à Cadmus. *Lettres cadméennes*, les seize lettres de l'alphabet grec primitif, imité de l'alphabet phénicien.

cadmie [*mî*] n. f. Résidu qui s'attache aux parois du gueulard des hauts fourneaux. Nom que l'on donnait autrefois à la calamine.

cadmique adj. Qui a rapport au cadmium ; qui contient du cadmium.

cadmium [*om*] n. m. Corps simple, métal mou et blanc, qui accompagne le zinc dans ses minerais (découvert par Stromeyer en 1817). Symb. **Cd.**

— ENCYCL. On trouve le cadmium dans beaucoup de blendes et dans la greenokite, qui est un sulfure de cadmium ; quand il est pur, c'est un métal blanc d'argent, malléable, ductile, un peu plus dur que l'étain, dont il a le craquement particulier lorsqu'on le ploie. Il fond à 320°, émet des vapeurs dès 400° ; sa densité est 8,64 à 20°.

Le métal pur n'est pas employé, mais certains de ses alliages sont précieux ; tel l'alliage de Wood (cadmium 2, plomb 2, étain 4), excellent pour le moulage. Le sulfure de cadmium, inaltérable aux matières sulfhydriques, est employé en peinture ; c'est une belle couleur jaune. Le sulfate sert en thérapeutique aux mêmes usages que le sulfate de zinc ; l'iodure sert en photographie à sensibiliser le collodion.

Cadmos de Milet, historien grec (VIe s. av. J.-C.), regardé comme le plus ancien des *logographes*, auteur d'une *Histoire des origines de Milet.*

Cadmus [*muss*], Phénicien, fondateur légendaire de Thèbes, en Béotie, personnage semi-mythique, auquel on attribue l'importation de l'alphabet phénicien en Grèce et l'invention de l'écriture (XVIe s. av. J.-C.). Fils du roi phénicien Agénor, il était parti à la recherche de sa sœur Europe, enlevée par Zeus. Arrivé en Béotie, il tua un dragon qui avait dévoré ses compagnons, en sema les dents par ordre de Minerve, et en vit naître des hommes armés qui s'entr'égorgèrent, à l'exception de cinq. Ces épisodes sont souvent l'objet d'allusions littéraires. Cadmus personnifiait dans la Grèce centrale l'influence orientale sur la civilisation primitive des Hellènes.

cadoche n. m. *Fr.-maçonn.* V. KADOSH.

cadogan n. m. (du n. d'une famille anglaise). Sorte de nœud ou ruban qui servait à retenir les cheveux derrière la tête. (On dit par altération CATOGAN.)

Cadol (Edouard), auteur dramatique et romancier français, né à Paris, m. à Asnières (1831-1898) ; auteur de la pièce *les Inutiles* (1868).

cadole n. f. (prov. *cadaulo*, du gr. *katabolé*). Sorte de loquet de porte.

Cadore ou **Piave-di-Cadore,** bourg d'Italie (prov. de Bellune), sur la Piave ; 3.400 h. Forges.

Cadorna (comte Luigi), général italien, né à Pallanza, en 1850. Il fut généralissime de l'armée italienne en 1915, et fut remplacé par le général Diaz en 1917, après l'affaire de Caporetto.


Général Cadorna.

Cadoudal (Georges), chef et conspirateur chouan, né à Kerelano, près d'Auray, exécuté à Paris (1771-1804), célèbre par sa bravoure, sa ruse et sa force. Il fut un de ceux qui formèrent le complot de la *machine infernale* contre le Premier Consul. Il conspira avec Pichegru et Moreau.

Cadouin, ch.-l. de c. (Dordogne), arr. et à 3 kil. de Bergerac, à la source du Bélingou ; 520 h. Magnifique cloître. — Le cant. a 11 comm. et 5.000 h.


G. Cadoudal.

Cadours [*dour*], ch.-l. de c. (Haute-Garonne), arr. et à 35 kil. de Toulouse ; 820 h. Ch. de f. d'intér. loc. — Le cant. a 16 comm. et 5.540 h.

Cadoxton, v. d'Angleterre (pays de Galles, comté de Clamorgan) ; 8.230 h. Houille, cuivre.

cadrage n. m. Opération consistant à mettre rigoureusement à leur place chacune des couleurs qui constituent l'ensemble du dessin à imprimer sur tissu.

cadran n. m. (lat. *quadrans ;* de *quadrare*, être carré). Surface portant les chiffres des heures, etc., et sur laquelle courent les aiguilles d'une montre, d'une pendule, etc. Surface analogue qui porte les divisions d'un instrument de physique : manomètre, galvanomètre, etc., ou une rose des vents : *le cadran d'une boussole. Cadran solaire, cadran lunaire*, surface plane sur laquelle des lignes indiquent les heures que le soleil ou la lune marquent en projetant successivement sur ces lignes l'ombre d'un *style* ou tige implanté dans la surface : *les cadrans solaires étaient connus des Egyptiens. Agric.* Syn. de CADRANURE.


Cadran.

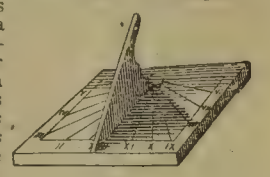
Cadran solaire.

cadrané, e adj. *Agric.* Qui est attaqué du cadran, de la cadranure.

cadranier ou **cadrannier** [*dra-ni-é*] n. m. Celui qui dirige une cadrannerie.

cadrannerie [*dra-ne-rî*] n. f. Art de fabriquer des cadrans. Atelier où l'on fabrique des cadrans.

cadrant [*dran*] n. m. Instrument dont se sert le lapidaire pour tenir les pierres sur la roue.

cadranure ou **cadrannure** [*dra-nu-re*] n. f. Maladie des arbres, caractérisée par des fentes disposées comme les lignes horaires d'un cadran.

cadrat [*dra*] n. m. (du lat. *quadratus*, carré). *Impr.* Petit lingot de métal, plus bas et de même corps que les lettres, qui sert à laisser des blancs et à compléter une ligne que le texte ne remplit pas.

cadratin n. m. *Impr.* Petit cadrat qui se place au début d'un alinéa et dont l'épaisseur est égale à la force du corps.

cadrature n. f. Assemblage des pièces qui meuvent les aiguilles d'une montre, etc.

cadraturier [*ri-é*] n. m. Ouvrier horloger qui fait les cadratures.

cadre n. m. (de l'ital. *quadro*, carré). Bordure unie ou ouvragée, de bois, de bronze, etc., qui entoure une glace, un tableau, un panneau, etc. Charpente de bois soutenant les parois d'un puits. Châssis de bois que l'on place dans les ruches, et dans lequel les abeilles établissent leurs rayons. Châssis de bois avec un fond de toile, servant, à bord, de couchette suspendue. Châssis en général. *Fig.* Limites renfermant un espace ; cet espace lui-même : *les montagnes d'un côté, la mer de l'autre, forment à Nice un cadre magnifique.* Plan d'un ouvrage d'esprit : *Corneille place tous ses héros dans un cadre héroïque.* Tableau des services et des fonctionnaires d'une administration : *être rayé des cadres.* Ensemble des gradés et des employés spéciaux d'une troupe militaire, qui en forment le noyau : *les cadres d'un régi-*


Cadres divers.

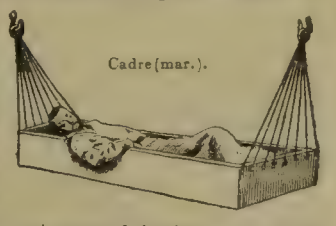
Cadre (mar.).

ment. Partie au cadre, au billard, partie dans laquelle on trace à la craie sur le billard quatre lignes parallèles aux bandes, et à une distance déterminée de celles-ci. (Ces bandes prennent quatre carrés et quatre rectangles, dans lesquels on ne peut faire qu'un nombre limité de carambolages.)

cadrer [*dré*] v. n. (lat. *quadrare*). Avoir du rapport, concorder (Se constr. avec *à* ou *avec*). ANT. **Détonner, jurer.**

caduc, uque [*duk, u-ke*] adj. (lat. *caducus*). Vieux, cassé, faible, menaçant de tomber : *l'intempérance rend l'homme caduc avant l'âge. Age caduc*, où le corps est près de sa ruine. Se dit des organes des plantes, qui tombent et se renouvellent chaque année : *feuilles caduques. Fig.* Nul, annulé : *un legs devient caduc en cas d'aliénation par le testateur de la chose léguée. Mal caduc*, épilepsie. *Anat. Membrane* ou absolum. *caduque*, n. f. La plus externe des enveloppes de l'œuf humain. ANT. **Jeune, robuste, vigoureux, persistant.**

caducée [*sé*] n. m. (lat. *caduceum*). Baguette de laurier ou d'olivier, surmontée de deux ailes, et entourée de deux serpents entrelacés : *le caducée, attribut de Mercure, symbolisait la paix et le commerce.* (Les serpents sont le symbole de la prudence, de la ruse, et les ailes désignent l'activité.) — La Fable raconte que Mercure sépara un jour, avec sa baguette, deux serpents qui se battaient. Le caducée, fait de la baguette de Mercure et des deux serpents, devint dès lors l'emblème de la concorde. Le caducée est l'attribut du corps de santé en France.


Caducée.

caducité n. f. Etat de ce qui est caduc : *la caducité d'une maison.* Grande vieillesse, période de la vie humaine qui précède la décrépitude : *la caducité commence vers l'âge de soixante-dix ans.*

Cadurci ou **Cadurques,** anc. peuple de la Gaule, qui occupait le Quercy. Sa capitale était *Divona*, qui, au IIIe siècle, prit le nom de *Cadurcum*, d'où Cahors. Il résista avec une énergie sauvage à César.

Cadurcien [*si-in*] (lat. *Cadurci*). Personne née à Cahors, ou qui habite cette ville. *Adject.* Qui appartient à Cahors ou à ses habitants : *histoire cadurcienne.* (On dit aussi CAHORSINS.)

cæcal, e, aux [*sé*] adj. Qui appartient au cæcum : *appendice cæcal.*

Cæcilius (Statius), poète comique latin, d'origine gauloise, né vers 219, m. vers 166 av. J.-C. Il ne reste de lui que des fragments.

cæcum [*sé-kom'*] n. m. (du lat. *cæcus*, aveugle). Première portion du gros intestin, faisant suite à l'intestin grêle : *au cæcum est appendu un diverticule grêle, qui est l'appendice vermiforme.*

cæli enarrant gloriam Dei, citation lat. tirée des Psaumes (XVIII, 2), et qui signif. littéralem. : *les cieux racontent la gloire de Dieu*, les mondes célestes rendent un témoignage éclatant de la sagesse et de la puissance du Créateur.

Cælius, l'une des sept collines de la Rome antique, au N. du Palatin. Ce fut surtout un quartier commerçant.

cælostat [*sé-los-ta*] n. m. (du lat. *cælum*, ciel, et *status*, état). Appareil à miroir, donnant une image du ciel immobile par rapport à la terre.

cælo tonantem credidimus Jovem regnare, début d'une ode d'Horace (III, 5, 1), signif. littéralem. : *nous avons cru que Jupiter règne au ciel en l'entendant tonner*, c'est-à-dire : nous sommes tous croyants quand le tonnerre gronde ; nous reconnaissons la puissance aux coups qu'elle frappe.

Caen [*kan*], ch.-l. du dép. du Calvados, au confl. de l'Orne et de l'Odon ; ch. de f. Etat, à 239 kil. O. de Paris ; 53.740 h. (*Caennais* ou *Caenais*). Académie ; cour d'appel ; port de rivière actif, en communication avec Ouistreham par un canal de 14 kil. Remarquable cathédrale. Bestiaux, beurre, cidre ; dentelle (même genre que celle de Bayeux). Patrie de Malherbe, Boisrobert, Segrais, Malfilâtre, Le Bailli, Choron, Auber, Mélingue, Vauquelin, Doulcet de Pontécoulant, Faustin-Hélie. — L'arr. a 9 cant., 188 comm., 114.670 h. Le cant. Est a 2 comm. et 29.610 h. ; le cant. Ouest, 5 comm. et 83.750 h.

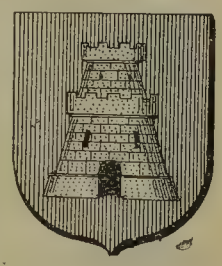
Armes de Caen.

cænogénèse [*sé*] ou **cénogénèse** n. f. (du gr. *kainos*, nouvelle, et *genesis*, génération). Production de caractères nouveaux, variation de l'espèce animale ou végétale.

cænogénétique [*sé*] ou **cénogénétique** adj. Relatif à la cænogénèse.

cænogénie [*sé, ni*] ou **cénogénie** [*ni*] n. f. Embryologie condensée, dans le système de Haeckel.

cænoménèse [*sé*] ou **cénoménèse** n. f. *Biol.* Fixation des variations acquises par une espèce.

Cære, v. de l'anc. Etrurie, non loin de Rome, auj. *Cervetri*. Nécropole très riche en antiquités étrusques. Célèbre tombeau dit « des Tarquins ».

Caermarthen ou **Carmarthen,** comté d'Angleterre (Galles) ; 130.000 h. Ch.-l. *Caermarthen ;* 10.000 h. ; sur le Towy, affl. du canal de Bristol.

Caernarvon ou **Carnarvon,** comté d'Angleterre (Galles) ; 120.000 h. Ch.-l. *Caernarvon ;* 9.000 h. Port sur le détroit de Menai.

cæsium ou **césium** [*sé-zi-om'*] n. m. Métal de la famille du potassium, dont la densité est 1,90 à 0° : *le cæsium est un des métaux les plus rares.*

Caëstre, comm. du dép. du Nord, arr. et à 7 kil. de Hazebrouck ; 1.450 h. Ch. de f. N.

cætera desiderantur, loc. lat. signif. littéralem. : *Les autres choses sont regrettées*, c'est-à-dire : *le reste manque.* Formule employée pour marquer qu'un ouvrage est incomplet. (On dit aussi : *cætera desunt* [le reste manque].)

cafard [*far*], **e** n. *Fam.* Hypocrite, faux dévot : *méfiez-vous des cafards.* Rapporteur. Adj. Qui marque l'hypocrisie : *air cafard.*

cafard [*far*] n. m. Nom vulgaire de la blatte. *Fam.* Idées noires : *avoir le cafard.*

cafardage n. m. Action ou habitude de cafarder.

cafarder [*dé*] v. n. Faire le cafard. Espionner. Rapporter.

cafarderie [*rî*] n. f. Hypocrisie, bigoterie grossière. Manières, habitudes de cafard.

cafardise [*di-ze*] n. f. Action, parole de cafard.

café n. m. (ital. *caffe*, de l'ar. *kahoua*). Fruit du caféier : *les cafés de Bourbon, de Moka, etc., sont estimés.* Infusion faite avec ce fruit torréfié : *boire son café.* Lieu public où l'on prend du café et d'autres liqueurs : *aller au café. Café au lait*, mélange d'une infusion de café et de lait. Adjectiv. Qui est de la couleur du café, c'est-à-dire d'un brun presque noir : *des robes café.*

— ENCYCL. Le café paraît être originaire de l'Ethiopie. On fait communément honneur de la découverte de ses propriétés excitantes à un berger, qui aurait remarqué que ses chèvres manifestaient une vivacité extraordinaire après avoir brouté les graines et les feuilles de l'arbrisseau appelé *caféier*. Le café se répandit dans tout l'Orient, à partir du XVe siècle. Introduit en France en 1654, ce ne fut qu'en 1669 qu'on en fit usage à Paris, malgré le premier avis des médecins. C'est un excellent tonique et stimulant du cœur. Toutefois, on doit en donner peu aux jeunes enfants, à cause de la surexcitation nerveuse qu'il peut déterminer.

Pour obtenir une infusion de café possédant tout son arome, il est essentiel de moudre le café au moment de le préparer. On met la poudre (une cuillerée à bouche pour une tasse) dans le filtre ou la cafetière, et l'on verse dessus l'eau bouillante nécessaire, par petites quantités à la fois.

Le café vendu en poudre est souvent falsifié : pure, toute la poudre que l'on projette sur un verre d'eau y surnage ; si elle renferme des substances étrangères, celles-ci tombent au fond du vase.

Les premières *maisons de café* paraissent avoir été établies à La Mecque au début du XVIe siècle. L'usage en passa ensuite en Europe. En France, le premier café fut établi à Marseille en 1654.

Café turc (*Le*), tableau de Decamps 1855), qui, dans sa simplicité, traduit bien la placidité de l'Orient.

café-concert [*sèr*] n. m. Sorte de théâtre en petit, où le public boit, fume, en écoutant des chansonnettes, des saynettes, etc. Pl. des *cafés-concerts.* (On a dit aussi CAFÉ CHANTANT.)

caféier [*fé-ié*] ou **cafier** [*fi-é*] n. m. Arbuste de la famille des rubiacées, qui produit le café : *le caféier fructifie au bout de trois ans.*


Caféier.

— ENCYCL. Le caféier est un arbuste de 7 à 8 mètres de hauteur ; ses fleurs sont blanches, et son fruit contient deux noyaux, qui enveloppent chacun une graine dite « grain de café ». La récolte du café se fait en deux ou trois fois. On cultive le caféier en Amérique, aux Indes, en Afrique.

caféière n. f. Terrain planté de caféiers.

caféine n. f. Alcaloïde extrait du café, de la noix de kola, tonique et stimulant du cœur, utilisé en médecine.

caféique adj. Se dit d'un acide extrait de la caféine.

caféisme [*is-me*] n. m. Etat pathologique dû à l'abus du café.

caféone n. f. Essence empyreumatique brune, très odorante, qui se produit dans la distillation du café.

cafetan ou **caftan** n. m. Robe turque richement ornée et doublée de fourrure.


Cafetan.

cafétannique [*ta-ni-ke*] adj. Se dit d'un acide que l'on extrait du café.

cafetier [*ti-é*], **ère** n. Qui tient un café.

cafetière n. f. Vase qui sert à faire ou à verser le café : *cafetière d'argent, de porcelaine. Arg.* Tête.


Cafetières : 1. De métal ; 2. De porcelaine ; 3. De faïence.

Caffa ou **Kaffa** (*Kéfa, Feodosia, Théodosie*), port de Russie (gouv. de Tauride), en Crimée ; 12.000 h. Savons, cuirs, tapis. D'abord colonie milésienne, Caffa tomba aux mains des Génois, puis des Turcs, et devint russe en 1770, puis en 1783.

Caffarelli du Falga (Maximilien), général français, né au Falga (Haute-Garonne) en 1756, tué devant Saint-Jean d'Acre en 1799. Soldat, savant jurisconsulte, philosophe, il est une des gloires les plus pures de l'armée révolutionnaire.

caffart ou **caffard** [*ka-far*] n. m. Tissu de la nature des damas, tout soie, ou tramé fil ou laine.

Caffi (Hippolyte), peintre de vues monumentales italien, né à Bellune, tué au combat naval de Lissa (1814-1866).

Caffieri, famille de fondeurs et sculpteurs italiens, dont plusieurs exercèrent leur art à Paris. — Le plus célèbre est JEAN-JACQUES, né et m. à Paris (1725-1792). On lui doit des statues et des bustes d'hommes célèbres, dont on voit les plus connus au Théâtre-Français (Rotrou, etc.), au château de Versailles.

caffût n. m. Morceau de fonte provenant de projectiles et autres objets brisés ou hors de service.

cafier [*fi-é*] n. m. *Bot.* V. CAFÉIER.

cafouillage [*fou, ll* mll, *a-je*] n. m. *Pop.* et *Sports.* Action de cafouiller.

cafouiller v. n. [*fou, ll* mll, *é*] *Pop.* et *Sports.* Se livrer à des efforts désordonnés et inefficaces. S'agiter confusément : *joueurs de football, rameurs qui cafouillent.*


Cafres.

Cafre ou mieux **Bantou,** habitant ou originaire de la Cafrerie : *les Cafres.* Adjectiv. : *les idiomes cafres sont agglutinants.*

Cafrerie [*rî*], nom donné à la région sud-est de l'Afrique habitée par les *Cafres*, qui parlent un idiome appartenant à la grande famille *bantoue.* Pays en général fertile ; aux Anglais. V. CAP (*Colonie du*).

cage n. f. (lat. *cavea*). Loge grillée pour enfermer des oiseaux, des animaux, etc. : *Louis XI enfermait ses prisonniers dans des cages de fer. Fig.* et *fam.* Prison : *mettre un voleur en cage. Cage d'une maison*, les gros murs. *Cage d'un escalier*, espace réservé, dans une construction, pour recevoir l'escalier. Appareil qui, dans les mines, monte le minerai extrait, les ouvriers, etc. PROV. : **La belle cage ne nourrit pas l'oiseau,** on peut, dans une habitation luxueuse, manquer du nécessaire.


Cage.

cagée [*jé*] n. f. Ensemble des oiseaux d'une cage.

cageot [*jo*] n. m. Petite cage. Cage d'osier servant à transporter la volaille, les fruits, etc.

cagerotte [*ro-te*] n. f. Forme en osier pour faire égoutter les fromages.

caget ou **cajet** n. m. Petite natte en paille, en jonc, sur laquelle on dispose les fromages (brie, camembert) pour les faire fermenter.

cagette [*jè-te*] n. f. Petite cage.

Caggevinne-Assent, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Louvain) ; 2.250 h.

cagibi n. m. (dérivé de *cage*). *Fam.* Petit réduit, petit abri, petite loge : *le cagibi du poilu.*

cagier [*ji-é*], **ère** n. et adj. Celui, celle qui fait ou vend des cages : *industrie cagière.*

Cagliari, capit. de l'île de Sardaigne, port sur la côte sud de l'île ; 38.600 h. Chantiers de constructions navales, armes, cotons, savons, salines. La ville de Cagliari fut vainement attaquée par une flotte française en 1793.

Cagliostro (Joseph BALSAMO, surnommé **le comte Alexandre de**), habile charlatan, médecin et occultiste italien, né à Palerme, mort, dit-on, emprisonné dans le château de Saint-Léon, près de Rome (1743-1795). Il eut un vif succès à la cour de Louis XVI et dans la société parisienne de ce temps, joua un grand rôle dans la franc-maçonnerie, fut mêlé à l'affaire du Collier, puis se rendit à Rome, où il fut condamné à mort par l'Inquisition. Sa peine fut commuée en une prison perpétuelle.

cagna n. f. *Arg. milit.* Abri du soldat sous terre ou sur terre, foyer intérieur.

cagnard [*gn* mll., *ar*], **e** adj. et n. (rad. *cagne*). *Fam.* Indolent, fainéant : *vie cagnarde ; c'est un cagnard.*

cagnard [*gn* mll., *ar*] n. m. Coin, arche de pont, etc., servant d'abri : *les cagnards de l'Hôtel-Dieu. Mar.* Prélart que l'on étend pour servir d'abri aux hommes de quartier.

cagnarder [*gn* mll., *ar-dé*] v. n. (de *cagnard*). *Fam.* Vivre dans un coin ; paresser.

cagnarderie [*gn* mll., *rî*] ou **cagnardise** [*gn* mll., *di-ze*] n. f. (de *cagnarder*). *Fam.* Indolence, mollesse, fainéantise.


René Cagnat.

Cagnat (René-Louis-Victor), archéologue français, professeur d'épigraphie latine, né à Paris en 1852 ; membre (1895) puis secrétaire perpétuel (1916) de l'Académie des inscriptions.

cagne [*gn* mll., *e*] n. f. (ital. *cagna*). Chienne. (Vx.) En mauv. part, femme, personne méprisable. Dans l'argot des lycées, classe où l'on prépare les élèves à l'Ecole normale supérieure (section des lettres).

Cagnes [*gn* mll.] ch.-l. de c. (Alpes-Maritimes), arr. et à 22 kil. de Grasse ; 3.710 h. Vieux château crénelé de Grimaldi. Vins, distilleries. — Le cant. a 5 comm. et 8.640 h.

cagneux, euse [*gn* mll., *eû, eu-ze*] adj. et n. Qui a les genoux rapprochés et les pieds écartés : *un cagneux ; jambes cagneuses.* Se dit du cheval dont les pieds sont tournés en dedans. N. m. Dans l'argot des lycées, élève de la cagne.

Cagniard de la Tour (le baron Charles), physicien français, né et mort à Paris (1777-1859) ; connu par son invention de la *sirène.* Membre de l'Académie des sciences (1851).

cagniardelle ou **cagnardelle** [*gn* mll., *dè-le*] n. f. Machine soufflante, inventée en 1809 par Cagniard de La Tour.

Cagnola (Louis, marquis), architecte italien, né à Milan, m. à Varallo (1762-1833). Il construisit à Milan les beaux arcs du Tessin et du Simplon.

cagnot [*gn* mll., *o*] n. m. Nom vulgaire du requin à peau bleue.

cagnotte [*gn* mll., *o-te*] n. f. Tiroir, corbeille, tirelire qui reçoit les contributions imposées aux joueurs. Somme recueillie dans cette tirelire : *manger la cagnotte.*

Cagnotte (*la*), comédie-vaudeville par E. Labiche et A. Delacour (1864). C'est, mise à la scène, la série de mésaventures arrivées à divers notables de La Ferté-sous-Jouarre, venus à Paris pour y manger joyeusement l'argent d'une cagnotte. Dans cette comédie, la farce n'exclut pas l'observation.

cagolage n. m. Action de cagoler.

cagoler [*lé*] v. a. Abandonner un bateau à l'action du courant.

cagoleur n. m. Celui qui cagole un bateau.

cagot [*gho*], **e** adj. et n. (mot béarn.). Qui affecte une dévotion outrée et hypocrite : *évitez les cagots autant que les gens dissipés.* Au moyen âge, nom donné à certains bohémiens. (Les *cagots* du Béarn, population de race incertaine, étaient traités en parias, et rejetés du reste de la société.)

cagotement [*man*] adv. D'une manière cagote.

cagoterie [*rî*] n. f. Action, parole de cagot.

cagotisme [*tis-me*] n. m. Caractère de cagot.

cagou n. et adj. m. Lépreux. (Vx.) Gueux. Mal dispos. (Vx.)

cagoule n. f. (lat. *cuculla*). Manteau de moine, sans manches, surmonté d'un capuchon. Capuchon percé à l'endroit des yeux : *les confréries de pénitents portent la cagoule.* Type de masques contre les gaz asphyxiants.



Cagoules : 1. De moine ; 2. De pénitent.

cague [*ka-ghe*] n. m. (holl. *kaag*). Bateau hollandais plat, employé sur les canaux.

Cahagnes, comm. du Calvados, arr. et à 31 kil. de Vire ; 1.240 h.

cahier [*ka-ié*] n. m. (du lat. *quaternio*, cahier de quatre feuilles). Assemblage de feuilles de papier cousues ensemble : *tenez vos cahiers propres.* Autref., mémoire de remontrances ou de doléances adressé au souverain : *les cahiers du tiers. Cahier des charges*, ensemble des clauses imposées à un adjudicataire ou à un acquéreur.

— Encycl. *Dr. admin.* En matière d'adjudication, le cahier des charges est un document destiné à faire connaître les conditions imposées à l'adjudicataire. Il est déposé dans un lieu public où chacun peut en prendre connaissance, et il en est donné lecture avant la réception des offres.

Dans les ventes faites par autorité de justice, le cahier des charges est destiné à faire connaître les conditions de la vente aux futurs acquéreurs.

cahin-caha loc. adv. (du lat. *qua hinc, qua hac*). *Fam.* Tant bien que mal : *sa santé va cahin-caha.*



Armes de Cahors.

Cahors [*or*], ch.-l. du dép. du Lot, sur le Lot ; ch. de f. Orl., à 599 kil. de Paris ; 13.650 h. (*Cadurciens, Cahorsins* ou *Cahorsains*). Evêché. Intéressante cathédrale de style byzantin. Beau pont fortifié de Valentré. Vins, truffes, céréales. La ville de Cahors fut prise par Henri IV, alors roi de Navarre, en 1580. Patrie du pape Jean XXII, de Clément Marot, du général Ramel, de Gambetta. — L'arr. a 12 cant. 134 comm. 80.300 h. Le cant. Nord a 7 comm. et 10.180 h. ; le cant. Sud, 5 comm. et 7.780 h.

cahot [*ka-o*] n. m. (onomat.). Saut que fait un véhicule roulant sur un chemin raboteux. *Fig.* Obstacle, épreuve : *les cahots de la vie.*

cahotage n. m. Mouvement fréquent, causé par les cahots : *souffrir du cahotage d'une voiture.*

cahotant [*tan*], **e** adj. Qui fait ou fait faire des cahots : *voiture cahotante ; chemin cahotant.*

cahotement [*man*] n. m. Action de cahoter.

cahoter [*té*] v. n. Eprouver des cahots. V. a. Secouer. *Fig.* et *fam.* Ballotter, tourmenter.

cahoteux, euse [*teû, eu-ze*] adj. Qui fait éprouver des cahots : *route cahoteuse.*

Cahours [*our*] (Auguste), chimiste français, né et mort à Paris (1813-1891). On lui doit de remarquables travaux de chimie organique. Membre de l'Académie des sciences (1868).

Cahun (David-*Léon*), littérateur français, né à Haguenau (1841-1900) ; auteur de romans de restitution historique : *les Aventures du Capitaine Magon ; les Pilotes d'Ango ; Hassan le Janissaire ;* etc.

Cahusac (Louis de), littérateur français, né à Montauban, m. à Paris (1706-1759). Il composa des livrets de plusieurs opéras de Rameau.

cahute n. f. (holland. *kajuit*). Petite hutte : *les cahutes des Arabes sont faites de boue et de paille.*

Cahuzac-sur-Vère, comm. du Tarn, arr. et à 12 kil. de Gaillac ; 1.340 h. ; ch. de f. Orl.

caïc [*ka-ik*] n. m. *Navig.* V. caïque.

caiche [*kè-che*] n. m. Petit bâtiment à un pont, mâté comme un yacht.

caïd [*ka-id*] n. m. (de l'ar. *kaïd*, chef). En Algérie et en Tunisie, magistrat indigène qui cumule les fonctions de juge, commandant, percepteur, etc.

Caïd (*le*), opéra bouffe en deux actes, livret de Th. Sauvage, musique d'Ambroise Thomas. La scène se passe en Algérie : un caïd, sa fille, un barbier et une modiste française, un tambour-major, en sont les héros. Livret amusant, partition pleine de verve (1849).

caïdat [*ka-i-da*] n. m. Dignité, fonction d'un caïd.

caïeu ou **cayeu** [*ka-i-eu*] n. m. Bourgeon souterrain qui se forme sur le côté d'un bulbe.

— Encycl. En horticulture, on détache les caïeux pour les planter à part ; les pieds qu'on obtient ainsi fleurissent plus tôt que ceux qui viennent de graine, et conservent mieux les caractères de la variété qui les a fournis.



Caïeu.

Caïffa. V. Haïfa.

Caignez (Louis-Charles), dramaturge français, né à Arras, m. à Belleville (1762-1842) ; fameux par ses mélodrames, entre autres *la Pie voleuse.*

Cail (Jean-François), industriel fr., né à Chef-Boutonne en 1804, m. aux Plants, près de Ruffec, en 1871. Il a créé des usines métallurgiques pour la fabrication des locomotives, machines-outils, etc.

Cailar (**Le**), comm. du Gard, arr. et à 20 kil. de Nîmes ; 1.530 h. Ch. de f. P.-L.-M.

Cailhava d'Estandoux (Jean-François), littérateur français, né à Toulouse, m. à Sceaux (1730-1818) ; auteur de comédies pleines de verve.

caillage [*ka, ll* mll, *je*] n. m. Action de faire cailler ou de se cailler : *on évite le caillage prématuré du lait en le faisant bouillir.*

caillasse [*ka, ll* mll., *a-se*] n. f. Dépôt caillouteux d'époque tertiaire.

caillasseux, euse [*ka, ll* mll., *a-seû, eu-ze*] adj. Qui est de la nature de la caillasse.



Arman de Caillavet.

Caillaux (Joseph), homme politique français, né au Mans en 1863, plusieurs fois ministre, président du conseil (1911) ; condamné par la Haute Cour pour correspondance avec l'ennemi (1920). Ministre des finances en 1925 et en 1926.

Caillavet (Gaston Arman **de**), auteur dramatique français, né à Paris, m. à Essendérias (Dordogne) [1869-1915]. Il a donné, en collaboration avec de Flers, des comédies charmantes. V. Flers (*de*).

caille [*ka, ll* mll., *e*] n. f. (orig. germ.). Genre de gallinacés, voisin des perdrix : *le petit de la caille se nomme* cailleteau.

— Encycl. La caille (*coturnix*) commune habite l'Europe tempérée et l'Asie boréale jusqu'au Japon ; mais ses migrations, entreprises en septembre et en octobre, la mènent dans l'Afrique et dans l'Inde. En troupes innombrables, les cailles traversent la Méditerranée d'une seule étape. D'habitudes crépusculaires, elles se nourrissent de graines et d'insectes. Elles sont recherchées comme oiseaux de volière. Leur humeur batailleuse est souvent exploitée pour établir des combats pareils aux combats de coqs. C'est un gibier des plus estimés, qui peut se conserver fumé et salé.



Caille.

Caille (**La**), hameau de la comm. d'Allouzier (Haute-Savoie), arr. et à 19 kil. de Saint-Julien ; 120 h. Eaux thermales. Beau pont suspendu, au-dessus de la gorge des Usses.

caillé [*ka, ll* mll., *é*] n. m. Caséine. Lait caillé.

Caillé [*ll* mll.] (René), voyageur français en Afrique, né à Mauzé, m. à La Baderre (Charente-Inférieure) [1799-1838]. Il est le premier Européen qui pénétra jusqu'à Tombouctou et en revint sain et sauf.

caillebotin n. m. ou **caillebottin** [*ka, ll* mll., *e-bo-tin*] n. m. Sorte de panier sans anses, dans lequel les cordonniers mettent leur fil et leurs alênes.

caillebotis [*ka, ll* mll., *e-bo-ti*] n. m. Treillis de lattes, qui ferme les écoutilles en laissant passer le jour. Treillis analogue que l'on déposait dans les boyaux et les tranchées, pour éviter aux pieds l'humidité du sol.

caillebottage [*ka, ll* mll., *e-bo-ta-je*] n. m. Action de caillebotter.

caillebotte [*ka, ll* mll., *e-bo-te*] n. f. Masse de lait caillé.

Caillebotte (Gustave), peintre français de l'école réaliste, m. à Gennevilliers (1848-1894). Il a légué au musée du Luxembourg une collection d'œuvres appartenant à l'école de peinture impressionniste.

caillebotter [*ka, ll* mll., *e-bo-té*] v. a. (de *cailler*, et *botter*). Réduire en caillots. **Se caillebotter,** v. pr. Se prendre en caillots.

caille-lait [*ka, ll* mll., *e-lè*] n. m. invar. Nom vulgaire du *gaillet*, plante de la famille des rubiacées, à laquelle on a faussement attribué la propriété de faire cailler le lait.

caillement [*ka, ll* mll., *e-man*] n. m. Action de cailler. Son résultat.

Caillemer (Exupère), jurisconsulte et archéologue français, né à Saint-Lô, m. à Lyon (1837-1913) ; auteur de savantes études sur le droit public et privé des anciens Grecs.

cailler [*ka, ll* mll., *é*] v. a. (lat. *coagulare*). Figer, coaguler, épaissir : *la présure caille le lait.* **Se cailler,** v. pr. Se coaguler : *sang qui se caille.* S'emploie aussi avec ellipse du pronom se : *laisser cailler une sauce.*

cailler [*ka, ll* mll., *é*] n. m. Engin, hallier ou nappe pour prendre les cailles.

caillère [*ka, ll* mll.] n. f. Récipient en bois, où l'on fait cailler le lait.

Caillet [*ka, ll* mll., *è*] ou mieux **Cale** (Guillaume), paysan de Mello (Oise), chef de la *Jacquerie*, en 1358. Il fut pris par Charles le Mauvais, qui le fit couronner d'un trépied de fer rougi au feu, à Clermont, en Beauvaisis.

cailletage [*ka, ll* mll., *a-je*] n. m. Bavardage.

cailleteau [*ka, ll* mll., *e-tô*] n. m. Jeune caille.

cailleter [*ka, ll* mll., *e-té*] v. n. (Prend deux *t* devant une syllabe muette : *je caillette.*) Babiller beaucoup.

Cailletet [*ka, ll* mll., *e-tè*] (Paul), physicien et industriel français, né à Châtillon-sur-Seine, m. à Paris (1832-1913), auteur de belles recherches sur la liquéfaction des gaz. Membre de l'Académie des sciences (1884).

caillette [*ka, ll* mll., *è-te*] n. f. (de *Caillette*, n. d'un bouffon célèbre, fou de Louis XII et de François Ier). Femme frivole, babillarde. (Se dit quelquef. d'un homme bavard ou léger.)

caillette [*ka, ll* mll., *è-te*] n. f. (de *cailler*). Quatrième estomac des ruminants, ou *abomasum*, où se trouve la présure qui fait cailler le lait.

caillette [*ka, ll* mll., *è-te*] n. f. Nom vulgaire du pétrel.

cailleu-tassart [*ka, ll* mll., *eû-ta-sar*] n. m. Nom vulgaire d'un poisson physostome de la mer des Antilles ; c'est une espèce de hareng.

Cailliaud [*ka, ll* mll., *iô*] (Frédéric), voyageur français, né et m. à Nantes (1787-1869). Il explora la région du haut Nil.

caillot [*ka, ll* mll., *o*] n. m. Petite masse de liquide coagulé. (Se dit surtout du sang.)

caillot-rosat [*ka, ll* mll., *o-ro-za*] n. m. Variété de poire pierreuse, dont le goût rappelle le parfum de la rose. Pl. des *caillots-rosats.*

caillou [*ka, ll* mll.] n. m. (lat. *calculus*). Nom générique des pierres de petite dimension. *Par ext.* Fragment de cristal de roche, de quartz hyalin, employé en joaillerie : *cailloux du Rhin. Fig.* Obstacle, embarras : *notre route est semée de cailloux. Avoir le cœur dur comme un caillou,* insensible. *Pop.* Crâne chauve.

caillouasse [*ka, ll* mll.] n. f. Pierre meulière de couleur blanche.

cailloutage [*ka, ll* mll.] n. m. Action de cailloutter : *le cailloutage des routes prévient leur dégradation par l'eau.* Maçonnerie, pavage en cailloux.

cailloutée [*ka, ll* mll., *ou-té*] n. f. Faïence en terre de pipe. Ornement en cailloux de diverses couleurs.

Caillette (*bois de la*), bois du dép. de la Meuse, situé sur les côtes de Meuse, immédiatement au S. du fort de Douaumont. Très disputé lors de l'offensive allemande sur Verdun en 1916. Pris par les Allemands du kronprinz, lors des opérations contre Verdun, le 11 avril 1916 ; repris par les Français du général Mangin le 14 octobre suivant.

caillouter [*ka, ll* mll., *ou-té*] v. a. Garnir de cailloux : *caillouter une route.*

caillouteur [*ka, ll* mll.] n. et adj. m. Ouvrier qui empierre les chemins.

caillouteux, euse [*ka, ll* mll., *ou-teû, eu-ze*] adj. Rempli de cailloux : *chemin caillouteux.*

cailloutis [*ka, ll* mll., *ou-ti*] n. m. Amas de petits cailloux concassés, pour l'entretien d'une route. Ouvrage fait avec ces cailloux.

Cailly [*ka, ll* mll., *i*] (chevalier Jacques **de**), poète épigrammatique français, né à Orléans (1604-1673).

caïmacam ou **caïmacan** [*ka-i*] n. m. En Turquie, gouverneur d'un canton.

caïmacanat [*ka-i, na*] n. m. Territoire administré par un caïmacan.

caïman [*ka-i*] n. m. (caraïbe *acayouman*). Espèce de crocodile des fleuves d'Amérique et de Chine, à museau long. Il atteint 6 mètres de long ; sa peau est très employée en maroquinerie.



Caïman.

caimander v. a. et n. **caimandeur** n. m. V. quémander, quémandeur.

Caïmans ou **Caymans** (îles), îles des Antilles, au S. de Cuba ; 2.500 h. ; aux Anglais.

Caïn [*ka-in*], fils aîné d'Adam et d'Eve, selon la Genèse. Caïn et son frère Abel ayant fait un jour une offrande au Seigneur, celui-ci préféra l'offrande d'Abel. Caïn en ressentit une vive jalousie, et tua son frère. Dieu maudit Caïn et le condamna à vivre errant. Caïn se réfugia dans le pays de Nod et y fonda la ville d'Enoch. On fait souvent allusion à la marque que Dieu avait imprimée au front de Caïn pour le protéger contre la loi du talion ; et ces mots : « Caïn, qu'as-tu fait de ton frère ? » que Dieu fit entendre à Caïn après le meurtre d'Abel, servent à formuler énergiquement le compte que l'on demande à quelqu'un d'une personne, d'une chose qui aurait dû lui demeurer sacrée.

Caïn, tableau de Cormon (1880 ; musée du Luxembourg), inspiré de la *Légende des siècles*, de V. Hugo. Caïn marche dans le désert, suivi de sa famille. Belle composition. (V. p. 359.)

Caïn et sa race maudits de Dieu, beau groupe en marbre, d'Etex (1832 ; musée de Lyon). Le meur-

trier est assis à terre, accablé. A sa droite, son fils aîné. Contre lui sa femme, qui a laissé tomber son enfant à la mamelle.

Cain [*kin*] (Auguste), sculpteur animalier français, né et m. à Paris (1822-1894) ; auteur d'œuvres nombreuses qui lui ont acquis une juste réputation (*le Lion à l'Autruche, Tigre étouffant un Crocodile, Combat de Tigres.* — Il a eu pour fils : Georges **Cain**, peintre et littérateur, conservateur du musée Carnavalet, qu'il a organisé, né et m. à Paris (1853-1919) ; les sujets de ses tableaux sont pour la plupart empruntés à l'histoire anecdotique (*une Barricade en 1830, Rixe au café de la Rotonde, Mort des derniers Montagnards*, etc. De l'écrivain, citons : *Coins de Paris, Promenades dans Paris*, etc. ; — Henri **Cain**, peintre, romancier et auteur dramatique, né à Paris en 1857. On lui doit : *la Belle au bois dormant, les Mirages, les Grognards ;* et les livrets de *la Vivandière, Sapho, Cendrillon, la Glu, le Juif polonais, les Armaillis, la Mégère apprivoisée Quo vadis*, etc.


Auguste Cain.


Georges Cain.


Henri Cain.

Caïnan, fils d'Enos, un des patriarches antédiluviens. (*Genèse.*)

caïnça n. f. Nom vulgaire de l'écorce du *chiococca anguifuga* (Amérique méridionale), préconisée contre la morsure du serpent.

Caine (Hall), romancier et auteur dramatique anglais, né à Runcorn en 1853. Auteur de : *the Manxman, the Christian*, etc. Imagination ardente et colorée.

caïnites n. m. pl. Nom pris par une secte gnostique du IIe siècle. Les caïnites vénéraient en général tous les personnages que l'Ancien Testament condamne (Caïn, Judas, etc.). S. un *caïnite.*

Caïoumers ou **Keyomers,** nom du premier souverain et du premier homme, dans la légende iranienne.

Caïphe ou **Caïphas,** grand prêtre et souverain sacrificateur des Juifs, de la secte des sadducéens. Il présida la séance du sanhédrin où la mort du Christ fut résolue. C'est lui qui interrogea Jésus et l'accusa de blasphème. Il persécuta les apôtres. Le nom de Caïphe est employé proverbialement dans cette locution : « Renvoyer quelqu'un de Caïphe à Pilate », qui fait allusion aux hésitations du grand prêtre des Juifs, pendant la passion du Christ.

caïque [*ka-i-ke*] ou **caïc** [*ka-ik*] n. m. Embarcation longue et étroite, en usage dans les mers du Levant.


Caïque.

Caïques (îles), groupe anglais d'îles, d'îlots et de rochers dépendant géographiquement de l'archipel de Bahama.

Ça ira, chanson, plutôt anodine, de la période révolutionnaire ; musique de Bécourt, paroles de Ladré (ou de Poirier). Quand on y eut ajouté un refrain :

Ah ! ça ira, ça ira, ça ira,
Les aristocrates à la lanterne,

qui n'existait pas dans la version primitive, il devint un cri de ralliement des terroristes.

Ça ira.

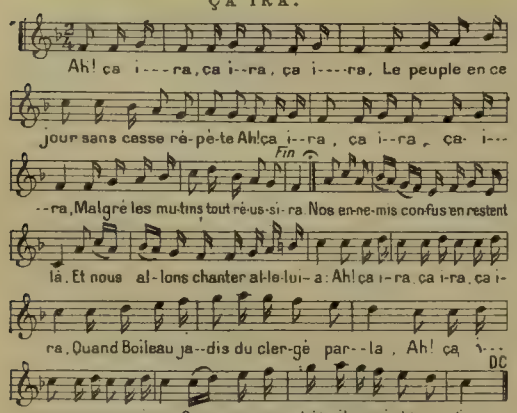

caire [*kè-re*] n. m. Filasse extraite de l'enveloppe de la noix de coco, et qui sert à faire des cordages.

Caire [*kè-re*] (**Le**), capit. de l'Egypte, près du Nil ; 654.000 h. Belles mosquées. Grand commerce de riz, céréales, soies, cuirs, etc. Les Français occupèrent Le Caire en 1798.

cairine [*kè*] n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes, renfermant le canard musqué de l'Amérique du Sud, vulgairement nommé *canard turc* ou *de Barbarie.*

cairn [*kèrn*] n. m. (mot irland.). Monticule ou tumulus de terre ou de pierres, élevé par les Celtes. Amas de pierres élevés par les explorateurs des région polaires pour marquer leur passage.

Cairoli [*ka-i*] (Benedetto), homme d'Etat italien, né à Pavie, m. à Capodimonte (1826-1889) ; président du conseil en 1878 et en 1879-1881.

cairon [*kè*] n. m. Sorte de moellon très tendre.

caisse [*kè-se*] n. f. (du lat. *capsa*, coffre). Coffre de bois, à usages divers. Coffre à argent. Bureau où il se trouve ; son contenu. Contenu d'un de ces coffres en général : *voler la caisse ; acheter une caisse de raisins.* Corps d'une voiture. Boîte d'une horloge. Récipient de bois pour plantes : *orangers en caisse.* Récipient quelconque, même en papier : *petits fours en caisse.* Etablissement qui reçoit des fonds pour les faire valoir ou seulement les administrer : *caisse d'épargne ; caisse d'épargne postale ; caisse des retraites ; livre de caisse. Caisse du tympan*, cavité de l'oreille, qui se trouve en arrière du tympan. *Caisse d'un mât*, partie inférieure et carrée de ce mât. *Mus. Caisse claire*, tambour à caisse cylindrique en cuivre et peu allongée. *Caisse plate*, caisse claire encore moins allongée. *Caisse roulante*, tambour plus allongé que la caisse claire et à caisse en bois. *Grosse caisse*, tambour de grande dimension que l'on fait résonner en frappant avec une mailloche. *Fig. Battre la caisse, la grosse caisse*, annoncer quelque chose d'une manière bruyante, faire de la réclame. *Caisse d'épargne*, v. épargne. *Caisse des retraites pour la vieillesse*, v. retraite. *Arg.* Estomac, poitrine.

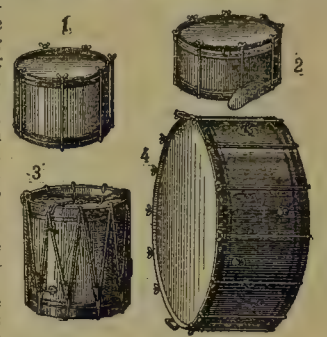
Caisses (mus.) : 1. Claire ; 2. Plate ; 3. Roulante ; 4. Grosse caisse.

— Encycl. *Caisse d'assurance en cas d'accidents.* La Caisse d'assurance en cas d'accidents, gérée par la Caisse des dépôts et consignations a pour objet de constituer des pensions viagères aux personnes qui, dans l'exécution de travaux agricoles ou industriels, sont atteintes de blessures entraînant une incapacité permanente de travail, et de donner des indemnités aux ayants droit des assurés qui ont péri par suite d'accidents. L'assuré verse pour chaque année, à son choix, 8 francs, 5 francs ou 3 francs. Il doit être âgé de douze ans, au moins.

Caisse d'assurance en cas de décès. Gérée, comme la précédente, par la Caisse des dépôts et consignations, elle a pour objet de payer au décès de l'assuré, à ses héritiers ou ayants droit, une somme déterminée par le versement d'une prime unique ou de primes annuelles.

L'assurance en cas de décès peut être contractée par toute personne âgée de seize ans au moins et de soixante ans au plus. Les sommes assurées sur une même tête ne peuvent excéder 3.000 francs.

Caisse nationale des retraites pour la vieillesse. Créée par la loi du 18 juin 1850, et actuellement régie par la loi du 20 juillet 1886, elle a pour objet de recueillir et faire fructifier, par l'accumulation des intérêts, l'épargne réalisée par le déposant en vue de s'assurer une pension de retraite pour ses vieux jours. Elle reçoit les plus modestes économies. Les versements, qui ne peuvent dépasser un certain maximum, sont reçus et liquidés à partir de 1 franc, et sans fraction de franc ; toutefois, lorsque le déposant est marié, aucun versement n'est reçu s'il n'est de 2 francs ou multiple de 2 francs.

Les versements à la Caisse nationale des retraites sont effectués chez les receveurs des finances, les percepteurs et les receveurs des postes.

Celui qui opère un versement a la faculté ou d'aliéner le capital, c'est-à-dire de l'abandonner à la Caisse nationale des retraites en échange d'une augmentation de la rente, ou de réserver le capital au décès du rentier, et, dans ce cas, le capital est remboursé soit aux ayants droit de ce dernier, soit au donateur ou à ses ayants droit. Les mineurs peuvent effectuer des versements avec l'autorisation de leurs parents, s'ils ont moins de 16 ans.

Caisse d'épargne. La *Caisse nationale d'épargne postale*, placée sous la garantie immédiate et absolue de l'État, a son siège à Paris. Ses fonds sont versés à la Caisse des dépôts et consignations.

La Caisse nationale d'épargne ouvre un compte à toute personne pour laquelle ou au nom de laquelle des fonds sont versés à titre d'épargne dans un bureau de poste quelconque. Il est délivré gratuitement à chaque déposant un livret, sur lequel sont enregistrés tous les versements et remboursements.

Les mineurs sont admis à se faire ouvrir des livrets sans l'intervention de leur représentant légal, ainsi que les femmes mariées, sans l'assistance de leur mari. Les uns et les autres peuvent également retirer, sans cette intervention ou cette assistance, les sommes figurant sur les livrets ainsi ouverts, sauf opposition de la part de leur représentant légal (parents, tuteurs ou mari).

Chaque versement ne peut être inférieur à 1 franc, mais il peut comporter des centimes.

Toute personne qui, sans être en mesure d'opérer le versement minimum de 1 franc, désire se créer des épargnes, peut coller des timbres-poste ordinaires à 5 ou à 10 centimes, jusqu'à concurrence d'une somme de 1 franc, sur des formules dites *bulletins d'épargne.* Les bulletins d'épargne, ainsi revêtus de timbres-poste d'une valeur de 1 franc, sont reçus comme numéraire, soit séparément, soit comme appoint d'un versement en espèces.

Le compte ouvert à chaque déposant ne peut pas dépasser le chiffre de 5.000 francs

Tout déposant peut se faire rembourser, dans un bureau de poste quelconque, soit la totalité, soit seulement une portion de son compte courant.

Un intérêt de 3 fr. 75 p. 100 est servi aux déposants.

A côté de la Caisse nationale, il existe des *caisses d'épargne*, établissements d'utilité publique autorisés par des décrets rendus dans la forme des règlements d'administration publique. L'initiative de leur création appartient aux conseils municipaux. Elles versent à la Caisse des dépôts et consignations toutes les sommes qu'elles reçoivent.

Tout déposant peut faire transférer ses fonds d'une caisse à une autre, même à une des succursales de la Caisse nationale d'épargne à l'étranger.

Caisses de secours et de retraites des ouvriers mineurs. Les exploitants de mines sont tenus de verser chaque mois, soit à la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, soit dans une caisse syndicale ou patronale, pour la formation du capital constitutif des pensions de retraite, une somme proportionnelle au salaire des ouvriers ou employés, dont une part à prélever sur le salaire et l'autre part à fournir par l'exploitant lui-même.

Les pensions sont acquises et liquidées dans les mêmes conditions que les pensions servies par la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse.

La caisse est gérée par une société qu'administre un conseil de neuf membres au moins dont un tiers est désigné par l'exploitant, les deux autres tiers élus par les ouvriers ou employés.

Caisse des dépôts et consignations. Cet établissement, qui a à sa tête un directeur général et qui est soumis au contrôle d'une commission de surveillance, est chargé : 1° de recevoir, sous sa responsabilité et avec la garantie de l'Etat, les dépôts et consignations obligatoires ou volontaires qui lui sont confiés ; ces sommes portent intérêt ; 2° de gérer la fortune de divers services dont les ressources spéciales doivent être distinguées des fonds du Trésor, tels que la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse.

Les sommes déposées, à quelque titre que ce soit, à la Caisse des dépôts, sont acquises à l'Etat lorsqu'il s'est écoulé un délai de trente ans sans que le compte auquel ces sommes ont été portées ait donné lieu à une opération de versement ou de remboursement.

Caisse des invalides de la marine. V. invalides

Caisse de prévoyance des marins français. La Caisse nationale de prévoyance des marins, contre les risques et accidents de leur profession, est gérée par l'établissement des Invalides de la Marine, mais jouit d'une existence autonome et de la personnalité civile. Font obligatoirement et exclusivement partie de cet établissement tous les inscrits maritimes, à partir de l'âge de dix ans.

Caisse des écoles. Une caisse des écoles est établie dans toutes les communes. La caisse a droit à une subvention, sur le crédit ouvert pour cet objet au ministère de l'instruction publique ; elle reçoit aussi des subventions du département, de la commune et des particuliers, ainsi que des dons et legs avec l'autorisation du préfet. Elle est destinée à encourager par des récompenses les élèves assidus, et à secourir les enfants indigents.

Caisse des recherches scientifiques. Cet établissement a été créé pour faciliter par des subventions les progrès de la science.

La caisse est divisée en deux sections : la première a pour but les recherches biologiques, les études poursuivies pour combattre les maladies non seulement des hommes, mais encore des animaux et des végétaux. La seconde encourage les autres recherches scientifiques de toute nature.

Caisses de crédit agricole. V. crédit.

caisserie [*kè-se-rî*] n. f. Atelier où l'on fabrique spécialement des caisses.

caissetin [*kè-se*] n. m. Petite caisse de sapin, dans laquelle on envoie de Provence les raisins dits *raisins de caisse.*

caissette [*kè-sè-te*] n. f. Petite caisse.

caissier [*kè-si-é*], **ère** n. Celui, celle qui tient la caisse d'un établissement.

caisson [*kè-son*] n. m. Chariot couvert, pour transporter les vivres, les munitions d'une armée : *chaque pièce d'artillerie de campagne est accompagnée de son caisson.* Coffre d'une voiture. Grande caisse en tôle ou en charpente, que l'on coule au fond de l'eau quand on a des fondations à établir.

— Encycl. *Artill.* Les caissons, en général, sont destinés au transport des munitions de campagne. Ils ont varié de forme et de dimensions avec les types de canons adoptés successivement, mais comprennent en général deux parties (avant-train et arrière-train) que l'on peut séparer l'une de l'autre.

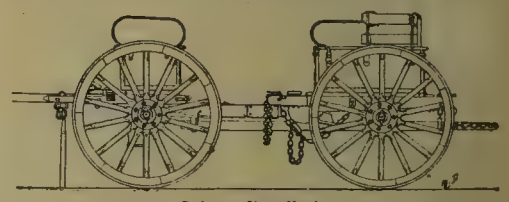
Caisson d'artillerie.

— *Trav. publ.* Les caissons employés pour établir les fondations des ouvrages d'art sous l'eau sont construits en bois ou en tôle, avec ou sans fond. Quand ils doivent descendre à une certaine profondeur, ils sont d'une étanchéité absolue, et de puis-

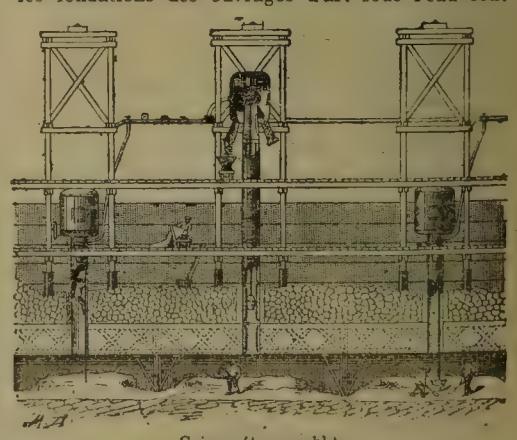
Caisson (trav. publ.).

santes machines y refoulent constamment de l'air. Des cheminées permettent l'entrée des ouvriers, et le passage des matériaux.

Caithness, comté au N.-E. de l'Ecosse ; 31.000 h. Ch.-l. *Wich ;* 9.500 h. Port sur la mer du Nord.

Caix, comm. de la Somme, arr. et à 25 kil. de Montdidier ; 1.270 h. Bonneterie. Partiell. détruit.

Caix (Napoléon), philologue italien, né et m. à Bozzolo (Lombardie) [1845-1882].

Caix de Saint-Amour (Amédée de), écrivain français, né à Senlis, m. à Paris (1843-1921). Auteur de travaux de linguistique, d'archéologie et d'histoire.

Cajamarca, v. du Pérou, ch.-l. du départ. du même nom ; 12.000 h. Coton.

Cajarc [*jark'*], ch.-l. de c. (Lot), arr. et à 25 kil. de Figeac, sur le Lot ; 1.530 h. (*Cajarcois*). Ch. de f. Orl. — Le cant. a 14 comm. et 5.920 h.

cajeput [*put'*] n. m. (du malais *kayou-ponti*, arbre blanc). Nom vulgaire de plusieurs myrtacées des Indes, appartenant au genre mélaleuque, et aussi de l'essence verte que l'on extrait de ces végétaux.

cajeputène n. m. Carbure d'hydrogène isomère de l'essence de térébenthine, qu'on extrait de l'essence de cajeput.

cajeputier n. m. Syn. de CAJEPUT.

cajet n. m. Petite claie en jonc tressé, en paille ou en minces baguettes de bois, sur laquelle on fait égoutter les fromages à pâte molle, comme le brie, le camembert. On dit aussi CAJOL.

Cajetan (Thomas DE VIO, dit), cardinal italien et général des dominicains, né à Gaète, m. à Rome (1469-1534). Il fut chargé en 1517, comme légat en Allemagne, d'instruire la cause de Luther.

Cajetan (Henri), légat du pape Sixte-Quint, né à Rome, m. en Pologne (1550-1599). Il soutint, en France, pendant la Ligue, les Seize et la politique de Philippe II.

cajolable adj. Qui peut être cajolé.

cajolage n. m. Manœuvre de batellerie, qui consiste à laisser un bateau descendre au fil de l'eau, l'arrière en avant, et à ralentir de la berge sa marche à l'aide de cordes. (Ainsi maintenu, le bateau ne peut gagner le large : il vient se frotter doucement contre les tertres, les caresser, les *cajoler*, d'où le mot *cajolage*.)

cajoler [*lé*] v. a. Flatter, louer, caresser dans un intérêt quelconque : *cajoler un vieillard pour se faire nommer sur son testament.* ANT. **Rudoyer.** V. n. Echanger de doux propos : *cajoler avec quelqu'un.* (VX.) Chanter, crier, en parlant de la pie ou du geai. (VX.)

cajolerie [*rî*] n. f. Action de cajoler, paroles et manières flatteuses. ANT. **Bourrade, brusquerie.**

cajoleur, euse [*eu-ze*] adj. et n. Qui cajole. ANT. **Bourru, brusque, brutal.**

cajot [*jo*] n. m. Cuve où l'on met les foies de morues, pour en extraire l'huile.

cajute n. f. (holl. *kajuit*). Petite chambre, dans un navire ; chambre du capitaine. Lit en forme d'armoire. (VX.)

cake [*kèk'*] n. m. Mot angl. signif. *gâteau.*

cake-walk [*kèk-ouôk*] n. m. (en angl. *promenade du gâteau*). Danse importée d'Amérique en Europe, en 1900, et qui dérive de la bamboula des nègres.

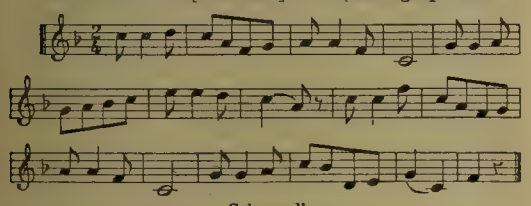

Cake-walk.

Çakountala, drame gracieux et touchant de Kalidasa, poète hindou, où sont racontés les malheurs et la résignation de Çakountala, injustement répudiée par son mari le roi Douchmanta, puis rentrant en grâce auprès de lui. Th. Gautier en a tiré un ballet, *l'Anneau de Çakountala.*

Çâktis, déesses épouses de certains dieux de l'Inde, surtout de Çiva, et qui président aux relations sexuelles. — Une *Çâkti.*

çâktisme [*tis-me*] n. m. Secte hindoue, issue du civaïsme.

Çakya-Mouni, nom sous lequel on désigne le plus souvent le fondateur du boudhisme, Siddharta Gautama, qui naquit vers le milieu du VIe s. V. BOUDDHA.



Çakya-Mouni.

cal n. m. (du lat. *cal lus*, callosité). Durillon qui se forme par frottement sur quelque partie du corps. (On dit aussi CALUS.) Tissu osseux de nouvelle formation qui unit les fragments d'un os fracturé. Pl. des *cals.*

calaba n. m. Arbre des Antilles (*calophyllum*), dont le bois laisse couler un suc visqueux qui constitue le baume Marie, sorte de vulnéraire.

Calabar (CÔTE DE), côte de la Guinée, entre le cap Formose et le Gabon. Commerce important d'ivoire, coton, huile de palme, etc. *Fève de Calabar,* v. FÈVE.

calabarine n. f. Alcaloïde extrait de la fève de Calabar. Syn. d'ÉSÉRINE.

Calabozo, v. du Venezuela (Etat de Miranda), sur le Guarico ; 6.000 h.

Calabrais, e [*la-brè, è-ze*], habitant ou originaire de la Calabre : *les Calabrais.* Adject. : *coutumes calabraises.* N. m. Bonbon à base de réglisse.

calabre n. m. Nom donné, dans le Languedoc, à un mélange de moût de raisin et d'alcool, rappelant les vins liquoreux de Madère, Alicante, Malaga, etc. *Sirop de Calabre*, sirop à base de réglisse.

Calabre, pays du sud-ouest de l'Italie, divisé en trois provinces : Calabre Citérieure, ch.-l. *Cosenza ;* Calabre Ultérieure Ire, ch.-l. *Reggio ;* Calabre Ultérieure IIe, ch.-l. *Catanzaro ;* 1.185.000 h. (*Calabrais*). En 1783, un tremblement de terre y détruisit 300 villes ou villages et fit périr 40.000 personnes. En 1905, des secousses violentes bouleversèrent pendant une semaine la Calabre, et causèrent la mort de 5.000 personnes. Boisée et montagneuse, la Calabre fut longtemps infestée par le brigandage.

Calabrèse (Mattia PRETTI, dit **le**), peintre italien, né à Taverna (Calabre), m. à Malte (1613-1699). Il fut chevalier de Malte, et eut une existence aventureuse. C'est un improvisateur fécond, mais en général peu soigné.



Le Calabrèse.

Calacuccia [*kou-tchia*], ch.-l. de c. (Corse), arr. et à 24 kil. de Corte ; 940 h. Draps, toiles de lin. — Le cant. a 5 comm. et 4.930 h.

calade ou **chalade** n. f. (ital. *calata*). *Manèg.* terrain en pente, sur lequel on exerce les chevaux à descendre au galop.

caladénie [*ni*] n. f. Genre d'orchidacées, tribu des aréthusées, qui croissent en Australie.

caladion ou **caladium** [*di-om'*] n. m. Genre d'aroïdées à feuillage ornemental, originaires de l'Amérique du Sud.

Calafatu ou **Kalafat,** comm. de Roumanie, port sur le Danube, en face de Viddin ; 4.000 h. Batailles entre Turcs et Russes (1828—1853—1877).

calage n. m. Action d'étayer, de caler.

Calahorra, v. d'Espagne (prov. de Logroño) : 10.000 h. (*Calagurritains*). Tanneries. Ce fut, sous le nom de *Calagurris*, une prospère ville romaine. Patrie de Quintilien.

calais [*lè*] n. m. Panier d'une forme particulière, dont se servent les marchands des halles de Paris.

Calais [*lè*], ch.-l. de c. (Pas-de-Calais), arr. et à 33 kil. de Boulogne ; port de mer très actif sur le *Pas de Calais ;* 72.320 h. (*Calaisiens*) ; ch. de f. N. Grande fabrication de tulles de soie et de coton. Constructions navales, fonderie de fer, forges, etc. Bains de mer. Célèbre par le siège que cette ville soutint contre Edouard III, sous le règne de Philippe de Valois, et où le seul dévouement d'Eustache de Saint-Pierre et de cinq bourgeois, qui vinrent se présenter la corde au cou à Edouard, sauva la ville de la destruction. La grâce des héros fut demandée et obtenue sur-le-champ par la reine d'Angleterre (1347). La ville fut reprise aux Anglais par Fr. de Guise, en 1558. La reine Marie Tudor en mourut, dit-on, de douleur. « Si l'on ouvre mon cœur, dit-elle, on y trouvera le nom de Calais. » Calais a été, au début de la Grande Guerre, l'objectif des Allemands maîtres de la Belgique et du Nord de la France, dans leur « course à la mer », consécutive à la défaite de la Marne (septembre 1914). Les Allemands voulaient, de ce port, aller attaquer Londres. N'ayant pu s'emparer de la ville, ils l'ont du moins bombardée à plus d'une reprise, par avions, au cours des années suivantes. — Le cant. Nord-Ouest a 9 com. et 38.970 h. ; le cant. Sud-Est, 4 com. et 45.590 h.

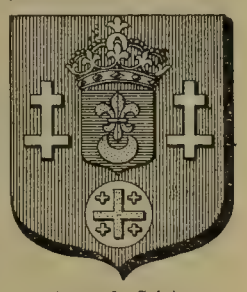

Armes de Calais.

Calaisis [*lè-zi*], petit pays de France, partie de la basse Picardie, s'étendant autour de Calais, qui en était le chef-lieu.

calaison [*lè-zon*] n. f. *Mar.* Enfoncement d'un navire, suivant son chargement. Syn. TIRANT D'EAU.

calamagrostide [*gros-ti-de*] n. f. Genre de graminées, renfermant de nombreuses espèces, qui croissent dans les prairies élevées ou sur les dunes : *les calamagrostides donnent un fourrage médiocre.*

calamande n. f. Sorte d'étoffe lustrée de telle manière que le lustre n'apparaît qu'à son endroit. Elle s'emploie pour la fabrication des tissus d'ameublement et la confection de certains vêtements d'intérieur.

Calamatta (Louis), graveur italien, né à Civita-Vecchia, m. à Milan (1801-1869). Il passa la plus grande partie de sa vie en France. Cet artiste s'est distingué par une remarquable souplesse dans l'interprétation du style de son modèle, une fidélité absolue et une grande pureté dans les contours.



Calamatta.

calambac, calambar, calambour [*lan*] n. m. (malais *kalambak*). Bois odorant des Indes, employé en tabletterie.

calambre [*lan-bre*] n. f. Mot espagnol, désignant, dans les mines de mercure, l'affection dite « tremblement mercuriel ».

calame n. m. (lat. *calamus*). Roseau dont les anciens se servaient pour écrire sur papyrus ou sur parchemin.

Calame (Alexandre), paysagiste et graveur suisse, né à Vevey, m. à Menton (1810-1864) ; peintre de la nature alpestre.

calament [*man*] n. m. (gr. *kalaminthé*). Variété de mélisse à odeur agréable, employée en médecine.

calamifère adj. (du lat. *calamus*, chaume, et *ferre*, porter). Qui porte des chaumes.

calamiforme adj. (du lat. *calamus*, roseau, et de *forme*). Se dit des animaux, des végétaux et de ceux de leurs organes qui ont la forme d'un tuyau de plume.

calaminaire [*nè-re*] (**Pierre**) adj. V. CALAMINE.

calamine n. f. *Minér.* Silicate hydraté naturel de zinc, phosphorescent par frottement. Résidu gras et pulvérulent d'un moteur à explosion.

Calamis, sculpteur et orfèvre grec du Ve s. av. J.-C. ; célèbre dans la représentation des chevaux.

calamistrer [*mis-tré*] v. a. (du lat. *calamistrum*, fer à friser). Friser, onduler avec le fer.

calamistrum [*mis-trom'*] n. m. Brosse de soie aux pattes de certaines araignées : *le calamistrum peigne les fils de la toile.*

calamite n. f. Espèce de gomme-résine. Sorte d'argile blanche. Plante cryptogame, fossile dans la houille.

calamité n. f. (lat. *calamitas*). Grand malheur qui atteint toute une catégorie d'individus : *la famine, la guerre sont des calamités.* Etat où nous met ce malheur : *dans la calamité.* (Corn.)

calamiteusement [*ze-man*] adv. D'une manière calamiteuse.

calamiteux, euse [*teû, eu-ze*] adj. Qui a le caractère d'une calamité, ou qui est accompagné de calamités : *règne calamiteux.*

calamodyte n. f. Genre de passereaux dentirostres, renfermant des fauvettes de roseaux, vulgairement nommées *rousserolles.*

calando adv. (mot ital.). *Mus.* En ralentissant la mesure et diminuant la voix. (S'abrège ordinairement : *cal.*)

calandrage n. m. Action de calandrer : *le calandrage sert à glacer les étoffes et le papier.*

calandre n. f. Machine pour lisser et lustrer les étoffes, glacer les papiers : *les calandres sont formées de trois cylindres, deux en carton et le troisième métallique.* Machine employée dans certaines mines de houille, pour faire fonctionner les pompes d'épuisement. Grosse alouette. Petit charançon qui ronge le blé. Charençon du genre rynchophore qui vit en Afrique, sur les palmiers, et dont les larves (*vers palmistes*) entrent dans l'alimentation des indigènes.



Calandre.

— ENCYCL. *Techn.* La calandre ordinaire est disposée de telle sorte qu'un cylindre métallique qui, seul, reçoit un mouvement de rotation, et placé entre deux autres en carton, entraîne ceux-ci avec lui. Le tissu passe entre les trois cylindres, dont la pression est suffisante pour lisser l'étoffe. On construit également des calandres pour le foulage et le séchage : *calandre à table* et *calandre à cylindres.* Dans la première un cylindre creux, chauffé à l'intérieur, roule sur une table métallique. Dans la seconde, la table est remplacée par un second cylindre, également chauffé intérieurement. Le tissu à sécher passe entre ces cylindres (ordinairement de bronze). Enfin, il existe d'autres calandres, à quatre cylindres chauffés, servant à réduire le caoutchouc vulcanisé en feuilles.

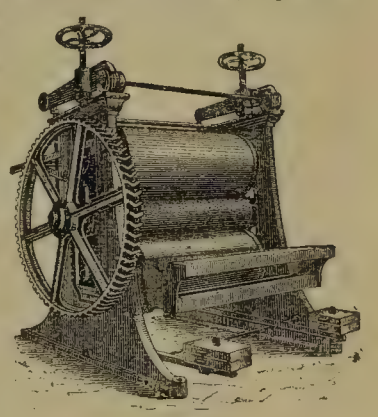

Calandre.

— *Entom.* La calandre attaque le blé dans les greniers ; la larve, provenant de l'œuf pondu sur le grain, dévore le contenu de celui-ci. On prévient les dégâts de ce ravageur en désinfectant soigneusement les greniers (échaudage, puis badigeonnage à la chaux des murs, vapeurs d'acide sulfureux) ; lorsque la présence de la calandre est constatée dans un tas de blé, il faut soumettre celui-ci à des pelletages fréquents, le passer à l'étuve (à 60°), ou le soumettre, dans un récipient clos, à l'action de vapeurs de sulfure de carbone.



Calandre.

calandrelle [*drè-le*] n. f. Sous-genre d'alouettes, renfermant les *alouettes de sables*, qui fréquentent principalement les lieux arides.

calandrer [*dré*] v. a. Faire passer à la calandre : *on calandre les étoffes pour les lustrer.*

calandrette [*drè-te*] n. f. Nom vulgaire de la grive des vignes.

calandreur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui calandre.

calandrinia ou **calandrinie** [*ni*] n. f. *Bot.* Genre de portulacées d'Amérique et d'Australie, dont plusieurs espèces sont cultivées dans nos jardins.

calanque [*ke*] ou **calangue** [*ghe*] n. f. Nom que les marins de la Méditerranée donnent aux criques ou petites baies.

calant [*lan*], **e** adj. Qui sert à caler.

calao n. m. Genre d'oiseaux d'Asie, à bec fort et recourbé, pourvu d'un appendice qui ressemble souvent à une corne. (On dit aussi BUCÉROS.)



Calao.

calâo n. m. *Linguist.* Argot portugais.

calappe [*la-pe*] n. m. Genre de crustacés à grosses pinces plates : *les calappes sont des crabes des mers chaudes.*

calappidés [*la-pi*] n. m. pl. Famille des crustacés décapodes brachyures, à carapace bombée et à pinces très grandes. S. un *calappidé.*

Calas [*lâss*] (Jean), négociant de Toulouse, né à Lacabarède (Tarn) en 1698. Accusé faussement d'avoir donné la mort à son fils pour l'empêcher d'abjurer le protestantisme, il fut roué vif à Toulouse en 1762, par sentence du Parlement de cette ville, et réhabilité en 1765, après les célèbres et pathétiques plaidoyers de Voltaire. La mort de Calas a inspiré à M.-J. Chénier une tragédie.

Calatafimi, v. d'Italie (Sicile, prov. de Trapini) ; 10.500 h.

Calatayud [*iud'*], v. d'Espagne (prov. de Saragosse), sur le Jalon ; 12.000 h.

calathe n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des caribidés, qui vivent sous les pierres et la mousse.

calathiforme adj. (du gr. *kalathos*, corbeille, et de *forme*). Qui est en forme de corbeille.

Calatrava (*ordre de*), ordre religieux et militaire espagnol, fondé en 1158 à Calatrava (Nouvelle-Castille) par des chevaliers de l'ordre de Cîteaux, à qui le roi de Castille Sanche III donna la ville de Calatrava, avec mission de la défendre contre les Maures. L'ordre fut réuni à la couronne en 1489. Une seule classe de chevaliers ; décoration portée en sautoir. Ruban rouge ponceau.



Ordre de Calatrava.

Calaurie [*lô-rî*], île de la Grèce, sur la côte de l'Argolide. Elle possédait un temple de Neptune, dans lequel s'empoisonna le grand orateur Démosthène poursuivi par les Macédoniens.

calavérite n. f. Tellurure naturel d'or et d'argent.

calcaire [*kè-re*] adj. (lat. *calcarius*). Qui contient de la chaux : *les marnes calcaires servent à amender les sols sablonneux.* N. m. Roche riche en carbonate de chaux, d'où l'on tire la chaux en dégageant l'acide carbonique sous l'action d'une forte chaleur.

— Encycl. Les roches calcaires, pures ou impures, amorphes ou cristallisées, sont très répandues et forment un nombre considérable de variétés, parmi lesquelles nous citerons : la *craie*, très friable, souvent blanche, à cassure mate ; le *calcaire* grossier, employé comme pierre de construction ; le *calcaire oolithique* ou *pisolithique*, composé de petits grains sphériques ; le *marbre* ; le *calcaire lithographique*, les travertins, les tufs, etc. On reconnaît les roches calcaires à l'effervescence qu'elles produisent au contact des acides. Le calcaire est insoluble dans l'eau pure, mais les eaux chargées d'acide carbonique le dissolvent très bien.

Certaines eaux naturelles chargées de carbonate de chaux par leur passage sur des terrains calcaires abandonnent à l'air ce carbonate, sous la forme d'un dépôt cristallin, en même temps qu'elles laissent échapper l'acide carbonique qui maintenait ce corps en dissolution (*fontaines incrustantes* ou *pétrifiantes*, *stalactites* et *stalagmites* des grottes). C'est encore du carbonate de chaux qu'abandonnent les eaux calcaires quand on les chauffe (tartre des chaudières).

Le calcaire joue un grand rôle dans les échanges chimiques dont le sol est le siège : il est nécessaire à la nitrification et, en coagulant les argiles, contribue à l'ameublissement de la terre végétale.

calcanéen, enne [*né-in, è-ne*] adj. Qui a rapport au calcanéum.

calcanéum [*né-om'*] n. m. *Anat.* Os du talon, gros et court, qui soutient le poids du corps dans la marche.

calcarifère adj. (du lat. *calcar, aris*, éperon, et *ferre*, porter). Muni d'un éperon.

calcarifère adj. (du lat. *calcari...*, calcaire, et *ferre*, porter). Qui contient du calcaire.

calcariforme adj. (du lat. *calcar, aris*, éperon, et de *forme*). Qui a la forme d'un éperon.

calcarone n. m. (m. ital.). Four à ciel ouvert, pour extraire le souffre de son minerai. Pl. des *calcaroni.*

calcédoine n. f. (de *Chalcédoine* [Bithynie]). Agate fine d'un blanc laiteux, légèrement bleuâtre : *la calcédoine rouge prend le nom de* cornaline.

— Encycl. Les différentes variétés de calcédoine sont formées par un mélange intime de quartz cristallisé et de silice amorphe. On distingue la calcédoine rouge ou *cornaline*, brune ou *sardoine*, vert foncé ou *plasma*, tachée de rouge ou *héliotrope*, *jaspe sanguin*, vert pomme ou *chrysoprase*. Lorsqu'elle forme des alternances de colorations diverses, disposées en couches concentriques, la calcédoine prend le nom d'*agate*.

calcédonieux, euse [*ni-eû, eu-ze*] adj. (de *calcédoine*). Taché de blanc laiteux, en parlant des pierres fines.

calcéolaire [*lè-re*] n. f. (du lat. *calceolus*, petit soulier). Genre de scrofulariacées ornementales, originaire de l'Amérique du Sud, cultivées dans les serres d'Europe.

— Encycl. Les calcéolaires ont des fleurs jaunes, blanches ou pourpres, en forme de petit soulier. On en cultive dans les jardins d'Europe. Elles redoutent surtout la sécheresse et le grand soleil ; elles exigent une température douce et humide. On les tient pendant l'hiver en serre tempérée.

calcéole n. f. Genre de polypiers, fossiles dans le dévonien.

calcéoliforme adj. (du lat. *calceolus*, petite chaussure, et de *forme*). Qui est en forme de pantoufle.

calcet [*sè*] n. m. (ital. *calcese*). Pièce de bois quadrangulaire, rapportée sur les mâts à antennes et percée de trous pour le passage des manœuvres.

Calchas [*kâss*], devin grec, qui accompagna Agamemnon au siège de Troie, ordonna le sacrifice d'Iphigénie et conseilla de construire le cheval de bois. Il se tua parce qu'il avait été supplanté par Mopsus dans l'art de la divination. On fait souvent allusion au rôle que jouait Calchas au milieu des Grecs, puis à ce vers de l'*Iphigénie* de Racine :

Cet oracle est plus sûr que celui de Calchas.

Dans l'application, on le cite pour caractériser avec énergie la confiance absolue que l'on a dans la réalisation d'un événement.

calcicole adj. (du lat. *calx, calcis*, chaux, et *colere*, habiter). Qui affectionne les terrains calcaires : *la luzerne, le sainfoin sont des plantes calcicoles.*

calcifère adj. (du lat. *calx, calcis*, chaux, et *ferre*, porter). Qui contient de la chaux.

calcification [*si-on*] n. f. Dépôt de sels calcaires dans les tissus organiques.

calcifié, e adj. Converti en carbone de chaux.

calcifuge adj. (du lat. *calx, calcis*, chaux, et *fugere*, fuir). Qui fuit les terrains calcaires : *le trèfle incarnat est calcifuge.*

calcilithe adj. (du lat. *calx, calcis*, chaux, et du gr. *lithos*, pierre). Pierre qui contient des parties de chaux compacte.

calcimètre n. m. (du lat. *calx, calcis*, chaux, et du gr. *metron*, mesure). Appareil servant à doser rapidement la chaux contenue dans une terre, dans le noir animal, etc.

calcin n. m. Débris de verre broyés. Verre utilisé pour les émaux. Croûte calcaire, qui se dépose à l'intérieur des chaudières à vapeur : *les déchirements du calcin peuvent amener l'explosion d'une chaudière.*

calcinable adj. Qui peut être calciné.

calcination [*si-on*] n. f. Action de calciner : ses effets : *la calcination du gypse fournit le plâtre.*

Calcinato, v. d'Italie (Lombardie, prov. de Brescia) ; 3.650 h. Victoire des Français, commandés par le duc de Vendôme, sur les Autrichiens commandés par Reventlau (1706).

calcine n. f. Poudre jaunâtre composé d'oxyde de plomb et d'oxyde d'étain, qui est la base de l'émail stannifère.

calciner [*né*] v. a. (du lat. *calx, calcis*, chaux). *Proprem.* Réduire en chaux par l'action du feu. *Par exagér.* Dessécher par l'effet d'une excessive chaleur : *calciner des minerais; calciner un gigot.*

calcique [*si-ke*] adj. Qui a rapport à la chaux ou au calcium.

calcispongiaires [*spon-ji-è-re*] ou **calcispongies** [*spon-ji*] n. f. pl. Ordre d'éponges renfermant les formes dont le squelette est constitué de spicules calcaires : *les calcispongiaires sont des éponges en général incolores.* S. une *calcispongiaire* ou *calcispongie.*

calcite n. f. Carbonate naturel de chaux : *le spath d'Islande est formé de calcite.*

calcium [*si-om'*] n. m. (du lat. *calx, calcis*, chaux). Métal blanc jaunâtre, isolé par David (1808), qu'on obtient en décomposant certains de ses sels au moyen de la pile, ou encore en chauffant de la chaux dans un courant de vapeur de potassium ou de sodium. *Moissan a obtenu le calcium pur en traitant l'iodure de calcium par un excès de sodium.*

— Encycl. Le calcium (Ca) a pour densité 1,55 à 20°. Ses combinaisons sont très répandues dans la nature ; elles forment une grande partie de l'écorce terrestre. Un grand nombre d'entre elles sont d'ailleurs l'objet d'applications très importantes, et constituent des matériaux de première nécessité. Tels sont : l'oxyde (**chaux**), le sulfate (plâtre), le carbonate (marbre, craie), le carbure, utilisé pour la préparation de l'acétylène, le phosphate, employé comme engrais, etc.

Le métal lui-même ne présente qu'un intérêt théorique ; il décompose l'eau à la température ordinaire, et par suite il est altérable à l'air humide.

Oxyde de calcium. V. CHAUX, CIMENT, MORTIER.

Carbure de calcium. On l'obtient au four électrique, en traitant un mélange intime de chaux de marbre avec du charbon de sucre. V. ACÉTYLÈNE.

Chlorure de calcium. Employé en médecine comme hémostatique local et interne (épistaxis, hémoptysies, purpura).

Hypochlorite de calcium (chlorure de chaux). Employé en médecine comme désinfectant énergique des plaies, fait partie de la poudre de Vincent et du liquide de Dakin.

Sulfate de calcium. V. GYPSE, PLATRE.

Carbonate de calcium. Il est extrêmement répandu dans la nature, où on le trouve sous des formes très diverses. V. CALCAIRE, CHAUX, CRAIE, MARBRE.

Calckon, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Termonde), près de l'Escaut ; 5.560 h.

calcosphérite [*kos-fé*] n. f. (du lat. *calx, calcis*, chaux, et du gr. *sphaira*, sphère). Amas sphéroïdal et microscopique de cristaux qui se soudent ultérieurement pour former diverses parties résistantes des animaux.

calcul [*kul'*] n. m. (du lat. *calculus*, caillou, parce que, anciennement, on comptait avec des petits cailloux). Opération que l'on fait pour trouver le résultat de la combinaison de plusieurs nombres : *erreur de calcul.* Art de résoudre les problèmes de l'arithmétique : *Pascal enfant avait de merveilleuses dispositions pour le calcul. Calcul mental*, opérations d'arithmétique résolues de tête, sans le secours de signes écrits. *Calcul infinitésimal*, ensemble du calcul différentiel et du calcul intégral, ayant pour but d'étudier la variation des fonctions pour des variations infiniment petites des variables. Combinaisons, mesures pour le succès d'une affaire : *le résultat a trompé notre calcul. Méd.* Nom donné à des concrétions pierreuses, qui se forment dans divers organes, comme la vessie, les reins, la vésicule biliaire.

— Encycl. *Pathol.* Les calculs se forment aux dépens des sels charriés par les liquides de l'organisme ; ils se déposent autour d'un noyau par couches concentriques, et leur grosseur varie depuis celle d'un fin gravier jusqu'à celle du poing. Leurs formes sont très diverses, et leurs couleurs très variables. Les calculs prennent naissance sous l'influence des diathèses arthritiques ou goutteuses, dans certaines maladies de la nutrition, etc. On les rencontre surtout dans la vésicule biliaire et dans toutes les portions des voies urinaires. Ce sont eux qui donnent naissance aux coliques hépatiques et néphrétiques. Ils peuvent aussi déterminer des inflammations des canaux biliaires, des uretères et de la vessie. Leur traitement ne comporte que deux indications : les faire disparaître par des moyens chirurgicaux, et en empêcher le retour par un régime approprié. V. PIERRE et GRAVELLE.

calculable adj. Qui peut se calculer : *le nombre des étoiles n'est pas calculable.*

calculant [*lan*], **e** adj. Qui se livre à des calculs.

calculateur, trice adj. et n. Qui sait calculer, prévoir : *esprit calculateur ; un calculateur habile.* ALLUS. LITTÉR. : **Il fallait un calculateur, ce fut un danseur qui l'obtint !** Exclamation à propos d'une place (*Mariage de Figaro*, v. 3). On rappelle l'antithèse du spirituel barbier, à propos du peu de discernement et de justice qui préside en général à la distribution des emplois.

calculatif, ive adj. Qui sert au calcul.

calculatoire adj. Qui sert à calculer : *machine calculatoire.*

calculer [*lé*] v. a. Faire une opération de calcul. *Fig.* Régler, combiner : *calculez vos dépenses d'après vos revenus.* Apprécier : *calculez vos chances. Règle, machine à calculer*, instruments à l'aide desquels on fait mécaniquement certains calculs.

calculeux, euse [*leû, eu-ze*] adj. *Méd.* Qui a des calculs. Qui a rapport aux calculs.

calculiforme adj. (du lat. *calculus*, caillou, et de *forme*). Qui est en forme de petit caillou.

calculifrage adj. (du lat. *calculus*, caillou, et *frangere*, briser). Qui brise les calculs de la vessie.

Calcutta, v. de l'Inde anglaise (présid. du Bengale), longtemps cap. de l'empire des Indes, port sur l'Hougly, un des bras du Gange ; 848.000 h. Immense entrepôt de commerce de riz et de coton ; importantes filatures de jute, de coton ; fonderies de canons ; constructions navales.

caldarium [*ri-om'*] n. m. (mot lat.). Etuve de bains, chez les Romains : *le caldarium était la pièce où se prenaient les bains de vapeur ou d'eau chaude.*

Caldecott (Randolph), dessinateur et caricaturiste anglais, né à Chester, m. à Sainte-Augustine (Floride) [1846-1886]. Il a donné de nombreux dessins au « Punch », au « Graphic », etc.

Calderon de La Barca (Pedro), célèbre poète dramatique espagnol, né et m. à Madrid (1600-1681). Successivement officier, surintendant des fêtes de Philippe IV et prêtre, il composa des pièces religieuses appelées *Autos sacramentales*, et 120 comédies, dont les plus célèbres sont : *la Dévotion à la croix, le Médecin de son honneur*, etc., œuvres sobres et fortes, où se peint le caractère espagnol de son temps, chevaleresque, altier, et encore barbare.

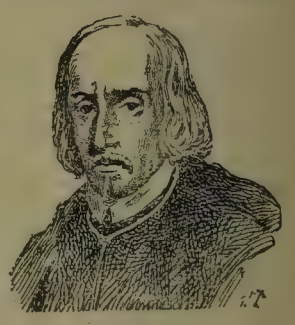

Calderon.

Caldiero, comm. d'Italie (Vénétie, prov. de Vérone) ; 2.500 h. Sources thermales. Le 30 octobre 1805, victoire de Masséna sur les Autrichiens de l'archiduc Charles.

cale n. f. (orig. germ.). Objet quelconque, que l'on place sous un autre objet pour le mettre d'aplomb, l'empêcher de rouler, etc.

cale n. f. (ital. *cala*). Partie la plus basse, dans l'intérieur d'un vaisseau : *on arrime les marchandises dans la cale.* Partie inclinée d'un port, où l'on construit, où l'on répare les bâtiments qu'on y a halés et mis à sec. Lieu de débarquement. *Supplice de la cale*, autref., à bord des navires, châtiment qui consistait à laisser tomber le patient d'une certaine hauteur, soit dans la mer (*cale humide*), soit sur le pont (*cale sèche*). *Fig.* et *fam. Etre à fond de cale*, n'avoir plus aucune ressource.

cale n. f. Bonnet plat, de femme, petite calotte d'homme, que portaient servantes, grisettes, clercs, laquais. *Par ext.* Laquais, grisettes. (Vx.)

calé, e adj. Pourvu d'une cale. *Fig.* et *pop.* Riche, instruit, fort : *être calé, calé en histoire.*

Caleb [*lèb'*], Juif qui entra avec Josué dans la terre promise. (*Bible*).

Caleb, personnage de la *Fiancée de Lammermoor*, de Walter Scott, devenu le type du serviteur dévoué.



Calebasse.

calebas [*ba*] n. m. Manœuvre dont on se sert pour hâler bas une vergue.

calebasse [*ba-se*] n. f. (esp. *calabaça*). Fruit de diverses espèces de courges, notamment du calebassier, qui, vidé et séché, sert de récipient : *les pèlerins portaient une calebasse au bout du bourdon.* Contenu de ce récipient : *une calebasse de riz.* Creuset ou fourneau de fondeur. *Pop.* Tête.



Calebassier ; a, fleur.

calebassier [*ba-si-é*] n. m. Genre de bignoniacées de l'Amérique du Sud.

— Encycl. Les calebassiers ont la taille d'un pommier, et leurs fruits, qui atteignent parfois le volume d'une citrouille, servent à faire des bouteilles, des pots, et toutes sortes de vases. Le bois est blanc, et s'emploie en menuiserie.



Calèche.

calèche n. f. (all. *kalesche*). Voiture découverte, suspendue, à quatre roues, munie à l'avant d'un siège à dossier, à l'arrière d'une capote à soufflet, tous deux mobiles. Ancienne coiffure de dame, qui ressemblait à une capote de calèche.

Calendrier perpétuel

Il n'y a pas d'autre procédé, pour connaître le jour qui correspond à une date donnée, ou, inversement, les dates relatives à tel jour donné de la semaine, que de faire entièrement le calcul en se reportant à une date fixe, primitivement connue ; le calendrier *perpétuel* a pour but de présenter la plus grande partie de ces calculs, tout effectués, en les groupant sous forme de tableaux d'une lecture facile et rapide. Les plus connus sont ceux de G.-D. Moret, E. Marbeau, G. Denigès, P. Chenevier.

Emploi du calendrier perpétuel Moret. — 1° Chercher, dans le tableau I, le nombre placé à l'intersection de la ligne contenant les chiffres du siècle et de la colonne contenant ceux de l'année.

2° Reporter le nombre ainsi trouvé dans la colonne extérieure du tableau II, et chercher le nombre qui se trouve, sur cette ligne, à l'intersection de la colonne du mois. Dans les années bissextiles, prendre le mois de janvier et de février marqués de la lettre B.

3° Reporter le nouveau nombre ainsi trouvé dans la colonne extérieure du tableau III. Sur cette ligne, et à l'intersection de la colonne du quantième, se trouve le jour cherché.

Ex. : Quel jour a eu lieu la bataille de Wagram (6 juillet 1809) ?

Tableau I. Ligne *18*, colonne *09*, chiffre trouvé 1. — Tableau II. Ligne *1*, colonne juillet, chiffre trouvé 0. — Tableau III. Ligne *0*, colonne *6*, jour cherché JEUDI. — (Ce calendrier se prête aux recherches inverses : recherches des vendredis 13, des 1ers janviers tombant un jour déterminé, etc.)

I

PARTIES DU MILLÉSIME EXPRIMANT LES CENTAINES (*a*).

0	7	14	***17***	***21***	6	0	1	2	3	4	5
1	8	15 *b*			5	6	0	1	2	3	4
2	9		***18***	***22***	4	5	6	0	1	2	3
3	10				3	4	5	6	0	1	2
4	11	***15c***	***19***	***23***	2	3	4	5	6	0	1
5	12	***16***	***20***	***24***	1	2	3	4	5	6	0
6	13				0	1	2	3	4	5	6

ANNÉES (*a*)

00 *d*	01	02	03		***04***	05
06	07		***08***	09	10	11
	12	13	14	15		***16***
17	18	19		***20***	21	22
23		***24***	25	26	27	
28	29	30	31		***32***	33
34	35		***36***	37	38	39
	40	41	42	43		***44***
45	46	47		***48***	49	50
51		***52***	53	54	55	
56	57	58	59		***60***	61
62	63		***64***	65	66	67
	68	69	70	71		***72***
73	74	75		***76***	77	78
79		***80***	81	82	83	
84	85	86	87		***88***	89
90	91		***92***	93	94	95
	96	97	98	99		

MOIS

II	Mai	Août Févr. B	Févr. Mars Nov.	Juin	Sept. Déc.	Avril Juill. Janv. B	Janv. Oct.
1	2	3	4	5	6	0	1
2	3	4	5	6	0	1	2
3	4	5	6	0	1	2	3
4	5	6	0	1	2	3	4
5	6	0	1	2	3	4	5
6	0	1	2	3	4	5	6
0	1	2	3	4	5	6	0

QUANTIÈMES (*f*)

III							
	1 8 15 22 29	2 9 16 23 30	3 10 17 24 31	4 11 18 25	5 12 19 26	6 13 20 27	7 14 21 28
1	D	L	m	M	J	V	S
2	L	m	M	J	V	S	D
3	m	M	J	V	S	D	L
4	M	J	V	S	D	L	m
5	J	V	S	D	L	m	M
6	V	S	D	L	m	M	J
0	S	D	L	m	M	J	V

SIGNES ET ABRÉVIATIONS : *a*. Les siècles grégoriens et les années bissextiles sont inscrits en chiffres gras. — *b*. Jusqu'au 4 octobre 1582 inclusivement. — *c*. Depuis le 15 octobre 1582 inclusivement. — Les dates du 5 au 14 octobre 1582 n'existent pas dans le calendrier grégorien. — *d*. Les années séculaires, toujours bissextiles dans le calendrier julien, ne le sont, dans le calendrier grégorien, que si elles sont divisibles par 400. — *f*. Abréviations : m, mardi ; M, mercredi.

caléchier [*chi-é*] n. m. Fabricant ou loueur de voitures.

caleçon n. m. (ital. *calzone*). Sorte de pantalon de dessous, en toile, en flanelle, etc. Culotte légère arrivant à mi-cuisse, et que mettent les baigneurs, coureurs, lutteurs, etc. *Jeter le caleçon à quelqu'un*, le provoquer à la lutte.

caleçonnier [*so-ni-é*], **ère** n. Personne qui fabrique ou vend des caleçons.

Calédonie [*nî*], anc. nom de l'Ecosse, dont les habitants sont souvent appelés *Calédoniens*.

Calédonie (**Nouvelle-**). *Géogr.* V. NOUVELLE-CALÉDONIE.

Calédonie (CANAL DE), canal d'Ecosse (comté d'Inverness), faisant communiquer la mer du Nord avec l'Atlantique. Il traverse, au pied de superbes montagnes, des lacs très pittoresques ; long. 90 kil.

Calédonien, enne [*ni-in, è-ne*], habitant ou originaire de la Calédonie : *les Calédoniens*. Adjectiv. : *les coutumes calédoniennes*.

caléfacteur [*fak*] n. m. Appareil pour faire cuire les aliments avec économie de combustible.

caléfaction [*fak-si-on*] n. f. (du lat. *calefacere*, chauffer). Phénomène qui se produit lorsqu'on projette un liquide en gouttelettes sur une plaque métallique très chaude.

— ENCYCL. *Physiq.* La goutte liquide, au contact d'une plaque métallique très chaude, prend la forme d'une lentille, tournoie rapidement en spirale et s'évapore lentement ; l'évaporation a lieu par la partie qui touche au métal, et c'est la cause du mouvement dont la goutte est animée ; en effet, la vapeur soulève la goutte de liquide, et l'empêche de se mettre en contact avec la plaque métallique. Dans les chaudières, ce phénomène de la caléfaction peut être la cause d'explosions.

calemart [*mar*] ou **calemar** n. m. Ancienne écritoire en forme d'étui allongé, que l'on portait à la ceinture.

calembour [*lan*] n. m. Jeu sur des mots qui ont même son et sens différent ; ex. : Louis XVIII mourant, voyant sur la figure des médecins qu'il n'avait plus rien à espérer, aurait dit : « Allons, finissons-en, Charles attend (*charlatans*) ».

calembouriste [*lan-bou-ris-te*] ou **calembourdier** [*lan-bour-di-é*], **ère** n. *Pop.* Qui fait des calembours.

calembredaine [*lan-bre-dè-ne*] n. f. Vain propos ; plaisanterie : *débiter des calembredaines*.

calence [*lan-se*] n. f. (peut-être de *carence*). *Arg. typogr.* Action de ne pas travailler : *maison où il y a beaucoup de calence*.

calendaire [*lan-dè-re*] n. m. Syn. de OBITUAIRE.

Calendal, poème de Mistral (1867), en douze chants, exaltation de la Provence héroïque.

calender [*lan-dèr*] n. m. Derviche mendiant, d'un ordre que l'Arabe Yousouf fonda au XIIIe siècle.

calendes [*lan-de*] n. f. pl. (lat. *calendæ*). Premier jour du mois, chez les Romains. Conférence entre les curés d'un diocèse. (On dit mieux CONFÉRENCE.)

— ENCYCL. Chez les Romains, le mois était divisé en trois parties : les *calendes*, les *ides* et les *nones*. Les calendes tombaient le 1er, les ides le 13 ou le 15, et les nones le neuvième jour avant les ides. Les calendes étaient consacrées à Junon, et fixées pour le payement des dettes. Les calendes aux nones, il y avait quatre jours en janvier, février, avril, juin, août, septembre, novembre et décembre, et six en mars, mai, juillet et octobre. On comptait ces jours par leur éloignement des nones ; les autres jours du mois se comptaient par leur éloignement des calendes du mois suivant. On donnait le nom de *veille* au jour précédant les calendes, les nones et les ides.

Les mois grecs n'avaient point de calendes ; d'où le dicton romain : *ad calendas græcas solvere*, payer aux calendes grecques, qui signifiait : ne jamais payer. De là aussi notre locution proverbiale : *renvoyer aux calendes grecques*, qui veut dire Remettre une chose à une époque qui n'arrivera pas.

calendre [*lan*] n. f. Machine employée dans certaines mines de houilles pour faire fonctionner les pompes d'épuisement.

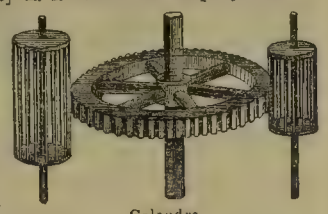

Calendre.

calendrier [*lan-dri-é*] n. m. (lat. *calendarium* ; de *calendæ*, calendes). Tableau des jours, des mois, des saisons, des fêtes de l'année. *Fig.* et *fam. Ce n'est pas un saint de votre calendrier*, cette personne n'est pas de vos amis.

— ENCYCL. Le calendrier romain doit son origine à Romulus, qui composa une année de 300 jours, divisée en 10 mois. Numa, son successeur, ajouta les deux autres. En l'an 708 de Rome, Jules César le réforma pour le mettre en rapport avec le cours du soleil, et il s'appela dès lors le *calendrier julien*. Un jour complémentaire, ou *bissexte*, fut intercalé tous les quatre ans ; mais l'année était alors trop forte et amenait une erreur de 7 jours au bout de 900 ans, en sorte qu'en 1582 l'équinoxe de printemps avait rétrogradé de 10 jours. Le pape Grégoire XIII ordonna que le 5 octobre de cette année s'appellerait le 15 octobre, et supprima les bissextiles séculaires, excepté une sur quatre. Cette réforme dite *grégorienne*, a été adoptée par tous les peuples de l'Europe, à l'exception des Russes et des Turcs. Il y a bien encore une petite erreur, mais elle n'est que d'un jour sur 4.000 ans. Le calendrier grégorien est aujourd'hui en avance de 13 jours sur le calendrier julien.

Calendrier républicain. D'après ce calendrier, établi à l'instigation de Romme par la Convention nationale, le 24 novembre 1793, l'année commençait à l'équinoxe d'automne (22 sept.), et était partagée en 12 mois de 30 jours chacun, plus 5 jours *complémentaires*, qui devaient être consacrés à la célébration de fêtes républicaines. Ces mois reçurent les noms suivants : pour l'automne, *vendémiaire* (mois des vendanges), *brumaire* (des brumes), *frimaire* (des frimas) ; pour l'hiver, *nivôse* (des neiges), *pluviôse* (des pluies), *ventôse* (des vents) ; pour le printemps, *germinal* (de la germination), *floréal* (des fleurs), *prairial* (des prairies) ; pour l'été, *messidor* (des moissons), *thermidor* (de la chaleur, des bains), *fructidor* (des fruits). Ces poétiques appellations sont dues au conventionnel Fabre d'Eglantine. Le mois était divisé en trois dizaines ou *décades*, et les noms des jours étaient tirés de l'ordre naturel de la numération : *primidi, duodi, tridi, quartidi, quintidi, sextidi, septidi, octidi, nonidi, décadi*. Le calendrier républicain, employé pendant treize ans, fut, officiellement, remplacé par le calendrier grégorien, le 1er janvier 1806.

Calendrier musulman. Dans ce calendrier, les mois suivent le cours de la lune ; ils sont de 29 et 30 jours, les années comprennent 12 mois, soit 354 ou 355 jours ; il est utilisé par les Arabes et les Turcs ; il a pour origine l'an I de l'hégire (16 juillet de l'an 622 apr. J.-C.)

Calendrier israélite. Les mois sont réglés sur le cours de la lune ; ils ont 29 ou 30 jours ; l'année se compose de 12 mois ou de 13 mois lunaires ; dans le premier cas elle est *commune*, dans le second *embolismique* ; l'année commune comprend 353 jours ou 354 ou 355, l'année embolismique 383, 384 ou 385.

Calendrier ecclésiastique ou *perpétuel.* On désigne ainsi le procédé à l'aide duquel on trouve toutes les indications ordinaires d'un calendrier, à la condition de connaître la lettre dominicale et l'épacte de l'année.

calendulacées [*lan, sé*] ou **calendulées** [*lan-du-lé*] n. f. pl. *Bot.* Tribu de composées, ayant pour type le genre *souci* (dont le nom scientifique est *calendula*). S. une *calendulacée* ou *calendulée*.

calenture [*lan*] n. f. (de l'esp. *calentura*, fièvre). Espèce de délire furieux, auquel les marins sont sujets sous la zone torride.

Calenzana, ch.-l. de c. (Corse), arr. et à 13 kil. de Calvi ; 2.820 h. Apiculture ; mine de plomb argentifère. — Le cant. a 8 comm. et 6.400 h.

Calenzano, comm. d'Italie (Toscane, prov. de Florence) ; 6.700 h. Sériciculture ; vignobles.

calepin n. m. (du n. d'Ambroise *Calepino*, v. ci-dessous). Dictionnaire. (Vx.) Carnet sur lequel on prend des notes. *Fig. Mettez ceci sur votre calepin*, souvenez-vous-en. En T de construction, Dessin représentant le travail à exécuter.

Calepino ou **Calepin** (Ambroise), savant religieux italien, né à Bergame (1435-1511) ; auteur d'un excellent *Dictionnaire latin-italien*. (De là le nom de *calepin* donné à un registre de notes, de renseignements.)

caler [*lé*] v. a. Assujettir avec des cales : *caler un meuble. Pop. Se caler les joues*, manger.

caler [*lé*] v. a. (de l'ital. *calare*, baisser). *Mar.* Baisser, laisser descendre le long d'un mât : *caler la voile. Fig. Caler la voile*, rabattre de ses prétentions, se radoucir, céder. V. n. Enfoncer dans l'eau : *ce bâtiment cale trop. Fig.* et *pop.* Céder, reculer, faire le poltron. *Arg. typogr.* Ne rien faire, manquer de travail.

calère n. f. Grand carreau ou échiquier qui se place à l'avant d'un bateau de pêche.

calésin [*zin*] n. m. Sorte de carrosse non suspendu, en usage en Espagne.

caleur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui cale, qui cède ; lâche, poltron. Ouvrier typographe sans travail.

calfait [*fè*] n. m. Sorte de ciseau servant au calfat pour enfoncer l'étoupe entre les joints.

calfat [*fa*] n. et adj. (du provenc. *calafat*). Ouvrier qui calfate : *un calfat, un ouvrier calfat*.

calfat [*fa*] n. m. *Zool.* Nom vulgaire d'une espèce de sénégali.

calfatage n. m. Action de calfater.

calfater [*té*] v. a. (ar. *calafa*). Garnir d'étoupe, de poix, de goudron les fentes de la coque, du pont d'un vaisseau, pour le rendre parfaitement étanche.

calfateur n. m. Syn. de CALFAT.

calfatin n. m. Apprenti calfat.

calfeutrage ou **calfeutrement** [*man*] n. m. Action de calfeutrer.

calfeutrer [*tré*] v. a. (de *calfater*). Boucher les fentes d'une porte, d'une fenêtre. **Se calfeutrer** v. pr. Se tenir enfermé : *se calfeutrer chez soi*.

Calgary, v. du Dominion canadien (territoire d'Alberta) ; 5.000 h. Commerce de bétails.

Calhoun (John Caldwell), homme d'Etat américain, né dans la Caroline du Sud, m. à Washington (1782-1850).

Cali ou **Kali,** divinité brahmanique, femme de Çiva, déesse de l'Enfer, représentée sous la forme d'une négresse tenant dans chacune de ses quatre mains une tête humaine.

Caliari, nom de famille de Paul Véronèse.

Caliban, personnage fantastique que Shakespeare a introduit dans sa pièce *la Tempête*. Caliban, gnome monstrueux, est la personnification de la brute obligée d'obéir à une puissance supérieure, mais toujours en révolte contre elle.

Caliban, drame philosophique d'E. Renan (1878), où l'auteur symbolise l'opposition de l'aristocratie intellectuelle (*Prospero*) et des penchants bas de la multitude (*Caliban*).

caliborgne ou **caliborgnon** [*gn* mll.] adj. *Pop.* Qui n'y voit pas bien ; borgne.

calibrage ou **calibrement** [*man*] n. m. Action de donner le calibre voulu à une arme à feu, etc., ou de mesurer le calibre.

calibre n. m. (ital. *calibro*). Diamètre d'un cylindre creux : *le fusil Lebel a 8 m/m de calibre*. Modèle servant à vérifier le diamètre des armes à

feu, des projectiles. Grosseur d'un boulet, d'une balle, d'une colonne, etc. Pièce préparée pour servir de mesure, d'étalon dans un atelier. Plaque de glace forte ou de métal qui sert pour découper les photocopies. *Fig.* et *fam.* Qualité, caractère, état des personnes, des choses : *le menteur et l'hypocrite sont du même calibre.*

calibrer [*bré*] v. a. Donner le calibre : *calibrer des balles.* Mesurer le calibre d'une arme à feu.

calibreur n. m. Appareil pour mesurer le diamètre des tuyaux.

calical, e, aux adj. Relatif au calice des fleurs.

calice n. m. (lat. *calix*, gr. *kalux*). *Bot.* Enveloppe extérieure des fleurs, formée par les sépales : *le calice subsiste en général plus longtemps que la corolle. Anat.* Chacune des divisions du bassinet coiffant le sommet de chaque lobe du rein.

— Encycl. *Bot.* Le calice est constitué par les sépales, qui diffèrent des pétales en ce qu'ils conservent leur couleur verte. Quand les sépales sont séparés complètement les uns des autres, le calice est dit *dialysépale.* Quand, au contraire, les sépales sont soudés sur une longueur plus ou moins grande, on dit qu'ils forment un calice *gamosépale.* Le calice est *régulier* quand il est symétrique par rapport à un axe, il est *irrégulier* dans le cas contraire ; il est *caduc* quand il tombe lors de l'épanouissement de la fleur ; enfin, il est *persistant* quand il dure après la formation du fruit. (V. la planche PLANTE.)

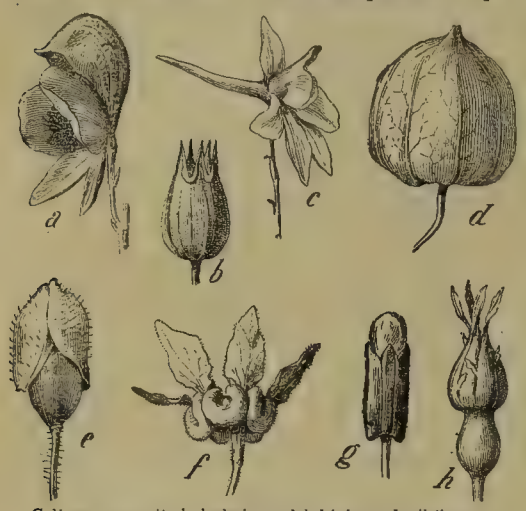

Calices : a, aconit ; b, lychnis ; c, delphinium ; d, alkékenge ; e, coquelicot ; f, campanule ; g, giroflée ; h, rose.

calice n. m. (lat. *calix*, gr. *kalux*). Coupe, vase à boire, chez les Anciens. Vase sacré, de métal précieux, dans lequel on verse le vin pendant le sacrifice de la messe. *Fig. Boire le calice, le le calice d'amertume, le calice jusqu'à lie*, endurer les plus grandes afflictions.

— Encycl. *Liturg.* La coupe du calice doit être en or, en argent ou en vermeil ; le pied peut être de tout autre métal. L'évêque seul consacre le calice. Il est défendu aux simples fidèles, sous peine de péché, de toucher au calice consacré.


Calice.

calicé, e adj. Muni d'un calice : *fleur calicée.*

caliche n. m. Minerai dont on extrait le nitrate de soude, au Chili et au Pérou.

caliciflore adj. (du lat. *calix, icis*, calice, et *flos, floris*, fleur). Se dit des plantes chez lesquelles les étamines sont adhérentes au calice par la partie inférieure de leurs filets.

caliciforme adj. (de *calice*, et *forme*). Qui ressemble à un calice.

calicin, e adj. Qui est de la nature du calice.

calicinal, e, aux adj. Qui appartient au calice.

calicot [*ko*] n. m. (de *Calicut*). Toile de coton moins fine que la percale. *Pop.* et en mauv. part, commis d'un magasin de nouveautés.

caliculaire [*lè-re*] adj. Qui ressemble au calicule.

calicule n. m. Calice supplémentaire, qui enveloppe certaines fleurs (fraisier, œillet).

Calicut [*kut*], v. de l'Inde anglaise (présid. de Madras), sur la côte de Malabar. Elle a donné son nom aux toiles de coton dites *calicots ;* 77.000 h. Port sur le golfe d'Oman ; première escale de Vasco de Gama (1498).

Calidasa. *Biogr.* V. Kalidasa.

calier [*li-é*] n. m. Matelot spécialement chargé des travaux de la cale.

califat ou **khalifat** [*fa*] n. m. Dignité de calife. Durée de son règne. Territoire soumis à son autorité.

— Encycl. Les principaux califats sont : 1° le *califat d'Orient*, fondé par Abou-Bekr à La Mecque, puis transporté à Bagdad par les Abbassides (632-1258) ; 2° le *califat de Cordoue*, fondé à Cordoue par Abdérame (756-1031) ; 3° le *califat d'Egypte*, fondé par les Fatimites (909-1171). C'est surtout à Bagdad, que la puissance et la civilisation musulmanes parvinrent à leur complet épanouissement.

calife n. m. (de l'ar. *khalifa*, vicaire). Titre que prirent, après la mort de Mahomet, les membres de sa famille qui régnèrent sur les musulmans. Le calife, à l'origine, réunissait les **pouvoirs** spirituel et temporel. Il délégua par la suite le pouvoir temporel au sultan.

Calife de Bagdad (*le*), opéra-comique en un acte, paroles de Saint-Just-Dancourt, musique de Boieldieu. Isaoun, voulant s'assurer d'être aimé pour lui-même, fait la cour à Zétubbé sous un travestissement, qui donne lieu à d'amusantes méprises. C'est une des plus délicieuses productions du compositeur ; l'ouverture est restée célèbre (1800).

Californie, pays situé à l'O. de l'Amérique du Nord, sur le littoral du Pacifique, où il forme une étroite péninsule bordant le *golfe de Californie* ou *mer Vermeille.* Il se divise en *Vieille-Californie*, formant une presqu'île appartenant au Mexique ; 47.000 h. : cap. *La Paz*, et en *Nouvelle-Californie*, formant un des Etats de l'Union : capit. *Sacramento*, v. pr. *San-Francisco ;* 2.377.500 h. (*Californiens*). Mines d'or, d'argent, de mercure, de cuivre, etc. ; richesses végétales : grains, vins, etc.

Californie (plateau de), petit éperon effilé, de forme tubulaire, situé à l'extrémité orientale du plateau de Craonne (chemin des Dames), entre Aisne et Ailette. Il porte ce nom depuis 1917 et était appelé jusqu'alors le « petit plateau de Craonne ». Le plateau de Californie a été le théâtre de batailles entre Français et Prussiens en 1814, puis entre Français et Allemands en 1914 et en 1917 (5 mai).

Californien, enne [*ni-in, è-ne*], habitant ou originaire de la Californie : *les Californiens.* Adjectiv. : *coutumes californiennes.*

californine n. f. Substance tinctoriale d'un jaune d'or, retirée de l'écorce du *china Californica.*

califourchon (a) loc. adv. Jambe d'un côté, jambe de l'autre, comme si l'on était à cheval : *le cornac se place à califourchon sur le cou de l'éléphant. Califourchon* n. m. *Fam.* Idée favorite, dada : *c'est son califourchon.*

calige n. f. (lat. *caliga*). Chaussure militaire des anciens Romains : *la calige était portée par les simples soldats et les officiers jusqu'au grade de centurion.*


Calige.

calige ou **caligus** [*ghuss*] n. m. Genre de crustacés copépodes, renfermant de petites formes élancées, qui vivent en parasites sur divers poissons de mer.

caligineux, euse [*neû, eu-ze*] adj. (du lat. *caligo, inis*, brouillard). Qui est de la nature du brouillard.

caligo n. m. (m. lat.). Tache nébuleuse de la cornée.

Caligula (Caïus-César-Auguste-Germanicus), empereur romain, né à Antium, l'an 12 après J.-C. ; régna de 37 à 41 ; m. à Rome. Il était fils de Germanicus et d'Agrippine, et petit-fils, par adoption, de Tibère, qui lui laissa l'empire. Il avait grandi parmi les soldats, à qui il devait son surnom de *Caligula* (diminutif de *caliga*, petite botte). Ce monstre poussa la cruauté jusqu'à souhaiter que le peuple romain n'eût qu'une seule tête, pour la pouvoir couper d'un seul coup, et la folie jusqu'à faire de son cheval, Incitatus, un consul. « Qu'ils me haïssent, disait-il en parlant de ses sujets, mais qu'ils me craignent ! » (*Oderint, dum metuant !*) Il épuisa par ses folies les trésors amassés par Tibère, et fut assassiné par Chéréas.

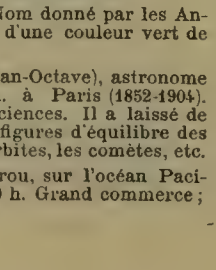
Caligula. et sa sœur Drusilla.

calimande n. f. Un des noms vulgaires du genre *pleuronecte.* (V. ce mot.)

calin n. m. Alliage de plomb, d'étain et de cuivre, dont les habitants de Siam et de Malacca font des boîtes à thé. *Pop.* Tonnelet d'étain des marchands de coco.

câlin, e n. Indolent ; mendiant. (Vx.) N. et adj. Qui aime à caresser, à être caressé : *un petit câlin.* Qui se rapporte à ce caractère : *des manières câlines.* Ant. **Bourru.**

calinage n. m. Fabrication : 1° de boîtes à thé ; 2° de boîtes légères en bois, pour l'emballage de menus objets.

câlinage n. m. Action de câliner.

câliner [*né*] v. a. Caresser. **Se câliner** v. pr. Se faire des câlineries mutuelles. Dans le Midi, paresser. Ant. **Brutaliser.**

câlinerie [*rî*] n. f. Action de câliner ; manières câlines. Ant. **Brusquerie, rudesse.**

Calino, personnage d'un vaudeville, qui remplissait un rôle naïf et niais, et dont le nom est devenu proverbial.

calinotade n. f. Naïveté, niaiserie digne de Calino, qui, prétend-il, « n'ouvre jamais les lettres anonymes ».

caliorne n. f. (provenç. *caliourno*). Solide palan de marine.

calisson [*li-son*] n. m. (prov. *calissoun*). Petit gâteau d'amandes pilées, à dessus glacé : *les calissons d'Aix sont renommés*

Calixte ou **Calliste Ier** (saint), pape de 218 à 223, fondateur du cimetière de Sainte-Marie au delà du Tibre ; fête le 14 octobre ; — Calixte II (Guy de Bourgogne), pape de 1110 à 1124. Il lutta contre l'antipape Grégoire VIII et conclut avec l'empereur Henri V le concordat de Worms ; — Calixte III (Alphonse Borgia), pape de 1455 à 1458. Il prêcha la croisade contre les Turcs qui venaient de prendre Constantinople, et son pontificat fut marqué par le procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc.

calixtins [*liks-tin*] n. m. pl. (du lat. *calix*, calice). Sectaires hussites du XVe siècle, qui soutenaient que l'on ne pouvait communier que sous les deux espèces et par conséquent en faisant usage du calice, d'où est venu leur nom. Ils se sont peu à peu confondus soit avec les luthériens, soit avec les frères moraves. S. un *calixtin.*

Calla (Etienne), ingénieur-mécanicien français, né à Paris (1760-1835). Il construisit la première machine à vapeur à double effet.

Callac [*lak*], ch.-l. de c. (Côtes-du-Nord), arr. et à 29 k. de Guingamp, sur un affluent de l'Hyère ; 3.630 h. — Le cant. a 11 comm. et 18.160 h.

callaïs [*ka-la-iss*] n. f. Nom donné par les Anciens à une pierre précieuse d'une couleur vert de mer.

Callandreau (Pierre-Jean-Octave), astronome français, né à Angoulême, m. à Paris (1852-1904). Membre de l'Académie des sciences. Il a laissé de remarquables travaux sur les figures d'équilibre des corps célestes, le calcul des orbites, les comètes, etc.

Callao (**Le**), port du Pérou, sur l'océan Pacifique, à 10 kil. de Lima ; 48.260 h. Grand commerce ; exportation de guano, nitrates, métaux précieux Constructions navales. Bloqué et pris par les Chiliens en 1880.

Callas [*lass*], ch.-l. de c. (Var), arr. et à 14 kil. de Draguignan ; 1.120 h. Ch. de f. S. — Le cant. a 6 comm. et 5.230 h.

Callcott (John Wall), compositeur anglais, né à Kensington, m. à Londres (1766-1821) ; auteur d'une *Grammaire musicale.* — Son frère, August Wall, peintre paysagiste anglais, né et m. à Kensington (1779-1844). Il mérita le surnom de *Claude Lorrain anglais.*

Calle (**La**), comm. d'Algérie (Constantine, arr. et à 80 kil. de Bône) ; 4.150 h. Petit port sur la Méditerranée. Corail, chênes-lièges.

Callet [*lè*] (Antoine-François), peintre français d'histoire et de portrait, né et m. à Paris (1741-1823). Auteur d'un célèbre portrait de Louis XVI.

Callet (Jean-François), mathématicien français, né à Versailles, m. à Paris (1744-1799) ; auteur d'une *Table de logarithmes.*

calleux, euse [*ka-leû, eu-ze*] adj. Où il y a des cals : *mains calleuses. Anat. Corps calleux*, tissu médullaire qui unit les hémisphères du cerveau.

calli (du gr. *kallos*, beauté), préfixe qui introduit une idée de beauté dans les composés où il figure.

Callias [*ass*], nom de plusieurs riches citoyens d'Athènes appartenant à la même famille et qui se distinguèrent au VIe et au Ve siècle av. J.-C.

callicarpe n. m. (du gr. *kallos*, beauté, et *karpos*, fruit). Genre de verbénacées, qui croissent en Amérique, en Asie et en Australie, et dont plusieurs espèces sont cultivées dans nos serres d'Europe.

callichrome [*kro-me*] n. m. (du gr. *kallos*, beauté, et *krôma*, couleur). Genre d'insectes coléoptères, comprenant de beaux capricornes des régions chaudes du globe.

callicnémis [*lik-né-mis*] n. m. (du gr. *kallos*, beauté, et *knêmis*, jambière). Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, comprenant des scarabées dont les larves vivent dans les bois pourris enterrés dans les sables du littoral méditerranéen.

Callicrate, architecte d'Athènes, qui éleva le Parthénon avec Ictinos (Ve siècle avant J.-C.).

Callicrate, stratège de la ligue Achéenne, m. à Rhodes en 149 av. J.-C. Il trahit ses concitoyens au profit des Romains.

Callicratidas [*dass*], général spartiate, vaincu et tué par les Athéniens, à la bataille navale des Arginuses (406 av. J.-C.).

callidie [*dî*] n. f. Genre d'insectes coléoptères longicornes, renfermant de nombreuses espèces répandues sur tout le globe. (La callidie rouge [*callidium sanguineum*], l'espèce la plus commune, apparaît souvent dans les maisons ; elle sort des bois de chauffage).

calliépie [*pî*] n. f. (du gr. *kallos*, beauté, et *epos*, parole). Style élégant, académique.

calligraphe n. et adj. (du gr. *kallos*, beauté, et *graphein*, écrire). Personne qui a une belle écriture, qui donne des leçons d'écriture : *copiste calligraphe.*

calligraphie [*fî*] n. f. Art de calligraphier. Œuvre d'un calligraphe : *voici une merveilleuse calligraphie.*

calligraphier [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier*). Former avec un art parfait les caractères écrits : *calligraphier une lettre.*

calligraphique adj. Qui a rapport à la calligraphie.

calligraphiquement [*ke-man*] adv. D'une manière calligraphique : *écrire calligraphiquement.*

Callimaque, sculpteur et ciseleur athénien (Ve s. av. J.-C.). Il travailla à l'Erechtheion et fut, dit-on, l'inventeur du chapiteau corinthien, dont il aurait eu l'idée en regardant une acanthe fleurie, entourant une corbeille qu'on avait placée sur une tombe d'enfant.

Callimaque, grammairien et poète alexandrin (IIIe s. av. J.-C.). En faveur auprès de Ptolémée Philadelphe, il devint directeur de la bibliothèque d'Alexandrie. De ses 800 œuvres, il ne reste que quelques poésies d'un art spirituel et savant. Son élégie *sur la chevelure de Bérénice* a été traduite par Catulle.

Callimaque (*code*), code civil roumain, rédigé sur l'ordre de Charles Callimaque, prince de Moldavie (1812-1819), élaboré par l'Autrichien Flechtenmacher, qui traduisit le code civil autrichien.

callime n. m. Genre d'insectes lépidoptères, de la famille des nymphalidés, vivant dans les régions tropicales. (Les callimes sont de beaux papillons, dont les ailes, au repos, imitent à s'y méprendre la couleur et la forme des feuilles sèches.)


Calliope.

Callinicos [*koss*], architecte, né à Héliopolis (VIIe s. av. J.-C.). Il passe pour l'inventeur du *feu grégeois.*

Callinus [*nuss*] **d'Ephèse,** le plus ancien des poètes lyriques grecs (VIIe s. av. J.-C.).

callionyme n. m. Genre de poissons acanthoptères, de la famille des gobiidés, dont quelques espèces habitent les mers européennes.

Calliope, muse de la poésie épique et de l'éloquence, mère de Linos et d'Orphée. On la représente avec une tablette et un stylet, et quelquefois avec un rouleau de papier.

callipédie [*dî*] n. f. (du gr. *kallos*, beauté, et *pais, paidos*, enfant). Art de procréer de beaux enfants.

callipédique adj. Qui a rapport à la callipédie.

calliphlox [*flokss*] n. m. Genre de passereaux ténuirostres, comprenant des colibris appelés *améthystes*, communs dans les régions chaudes de l'Amérique.

calliphore n. m. Genre d'insectes diptères brachycères (mouche bleue de la viande).

callipyge adj. (du gr. *kallos*, beau, et *pugê*, fesse). Qualification d'une Vénus, célèbre statue antique, au musée de Naples.

Callirhoé ou **Calirrhoé,** fille d'un roi de Calydon. Elle fut aimée de Corésos, prêtre de Dyonysos, repoussa ses avances, et fut condamnée à être immolée. Pris de remords, Corésos se tua, et Callirhoé se tua à son tour. — Nom de plusieurs autres femmes des temps fabuleux.

Callirhoé ou **Callirrhoé,** fontaine sacrée d'Athènes, dans la région de l'Acropole.

Callisen (George), dit *Calixtus* ou *Calixte*, théologien protestant, né à Meelby (Holstein) (1586-1656). Il poursuivit sans succès l'union des trois confessions : catholicisme, calvinisme, luthéranisme.

callistèphe [*stê-fe*] n. f. (du gr. *kallos*, beauté, et *stephos*, couronne). *Bot.* Genre de composées, tribu des astérées, dont l'espèce type est la reine-marguerite.

Callisthène, philosophe grec d'Olynthe (365-328 av. J.-C.), petit-neveu d'Aristote. Il suivit Alexandre en Asie. Comme il avait raillé le faste oriental et les prétentions à la divinité du conquérant, il fut impliqué dans un complot, et mis à mort. Au moyen âge, on mit sous son nom une compilation byzantine, intitulée *Histoire fabuleuse d'Alexandre* (*Pseudo Callisthène*).

callisthénie [*sté-nî*] n. f. Ensemble d'exercices appropriés à l'éducation physique des enfants, et qui comprend surtout des mouvements rapides (marches et danses) qui s'exécutent au son du piano : *la callisthénie est pratiquée aux Etats-Unis.*

Callisto, nymphe, fille de Lycaon, roi d'Arcadie. Elle fut changée en ourse par Junon, mais tuée par Arthémis ; Jupiter la plaça au ciel où elle devint la constellation de la *Grande Ourse.* (*Myth.*)

Callistrate, orateur athénien, très admiré de Démosthène (IIIe s. av. J.-C.).

callithrix [*trikss*] n. m. (du gr. *kallos*, beauté, et *thrix*, *trikhos*, cheveu). *Zool.* Genre de mammifères primates platyrrhiniens, renfermant des singes de l'Amérique du Sud vulgairement nommés *sagouins.* *Bot.* Genre d'euphorbiacées, comprenant des plantes aquatiques des régions tempérées.

callitris [*triss*] n. m. Genre de conifères cupressinées, comprenant des arbustes résineux qui croissent sur les côtes de la Méditerranée et dont une espèce fournit la sandaraque.

callitypie [*pî*] n. f. Procédé de tirage qui consiste à employer comme papier sensible un papier imbibé d'un mélange d'oxalate et d'azotate ferriques, d'oxalate d'argent et d'acide azotique.

Calloo, v. de Belgique (Flandre-Orientale), sur l'Escaut ; 2.940 h. Tourbières.

callorhynque [*rin-ke*] n. m. Genre de poissons chondroptérygiens, renfermant des animaux de forme singulière, qui suivent les bancs de harengs et se nourrissent de ces poissons : *le callorhynque qui vit dans les mers antarctiques était appelé* chimère *et* roi des harengs *par les vieux auteurs.*



Callorhynque.

callosité [*zi-té*] n. f. (de *cal*). Epaississement et durcissement de l'épiderme.

— Encycl. Les callosités peuvent exister en divers points du corps ; elles sont constituées par un épaississement de l'épiderme. Leur origine est toujours un frottement ; aussi les rencontre-t-on à la face palmaire de la main chez les ouvriers qui travaillent au marteau, chez les charrons, les chapeliers, etc. ; aux genoux, chez les personnes qui s'agenouillent souvent ; à la cuisse chez les cordonniers. Dans les callosités, il se forme souvent des bourses séreuses qui peuvent s'enflammer.

callot [*ka-lo*] ou **calot** [*lo*] n. m. Bloc d'ardoise non taillé, extrait de la carrière. Grosse bille en pierre.

Callot [*ka-lo*] (Jacques), graveur et peintre français, né et m. à Nancy (1592-1635). Dans ses eaux-fortes, il a traité avec une imagination et une verve exceptionnelles des scènes de genre, des paysages, des batailles, des scènes fantastiques, et même des caricatures. Il a gravé plus de 1.500 planches. Parmi les scènes les plus célèbres sont : *les Bohémiens, les Misères de la guerre, les Comédiens italiens.* Il excelle à peupler un petit espace d'une infinité de petites figurines, dont chacune a sa vie propre.



J. Callot.

callots [*ka-lo*] ou **calots** n. m. pl. Anciennem., mendiants qui feignaient d'avoir été guéris de la teigne à Sainte-Reine. S. un *callot* ou *calot.*

callovien [*vi-in, è-ne*] adj. Se dit d'un étage formant la base du terrain jurassique supérieur. N. m. Cet étage lui-même.

callune n. f. Genre d'éricacées, renfermant des sous-arbrisseaux à fleurs rosées, qui croissent dans les terrains granitiques, et qu'on nomme vulgairement *bruyères.*

calmande n. f. V. CALAMANDE.

calmant [*man*], **e** adj. Qui calme. N. m. Remède qui calme les douleurs. *Fig.* : *l'espérance est un précieux calmant.* ANT. **Excitant, irritant.**

— Encycl. Les calmants sont des préparations médicamenteuses employées en topiques ou à l'intérieur, pour calmer les douleurs. A l'extérieur, on emploie le chloroforme, la créosote, le baume tranquille, les opiacés, le laudanum, etc. ; à l'intérieur, les opiacés, l'antipyrine, le laudanum, tous les anal-gésiques, et surtout la morphine en injections hypodermiques.

calmar n. m. Mollusque marin céphalopode, voisin des seiches : *les calmars sont les géants des céphalopodes.* (On les appelle aussi *encornets.*)

Calmar ou **Kalmar,** v. forte et port du sud de la Suède, ch.-l. de la province de ce nom, et sur le *détroit de Calmar*, formé par la mer Baltique ; 13.500 h. Toiles, lainages, constructions navales.

Calmar (*Union de*), convention qui réunit le Danemark, la Suède et la Norvège entre les mains de Marguerite de Valdemar, en 1397.

calme adj. (ital. *calma*). Tranquille : *mer calme.* ANT. **Agité.** N. m. Absence d'agitation : *le calme de la mer. Fig.* Tranquillité, silence : *le calme des champs. Mar.* Absence de vent. *Calme plat*, absence complète de vent. *Fig.* : *le calme des affaires.* ANT. **Trouble, tumulte.**

calmement [*man*] adv. D'une manière calme.

calmer [*mé*] v. a. (de *calme*). Apaiser : *calmer la colère.* Atténuer : *calmer une douleur.* **Se calmer** v. pr. Devenir calme. ANT. **Agiter, exciter, irriter.**

Calmet [*mè*] (dom Augustin), savant bénédictin français, né près de Commercy, m. à Senones (1672-1757). Son œuvre principale est une *Histoire ecclésiastique et civile de la Lorraine.*

calmir v. n. *Mar.* Devenir calme. Diminuer : *le vent calmit.*

Calmont, comm. de la Haute-Garonne, arr. et à 24 kil. de Villefranche ; 1.610 h.

Calmont, comm. de l'Aveyron, arr. et à 11 kil. de Rodez, sur un affluent du Viaur ; 1.600 h.

Calmpthout, comm. de Belgique (prov. et arr. d'Anvers) ; 4.250 h. Tanneries ; dentelles.

Calo n. m. *Arg.* Bohémien espagnol.

Caloandre fidèle (*le*), célèbre roman de Marini (1641), traduit en français par Scudéry, qui en gâta tout le mérite. Boileau s'est moqué du traducteur et de l'ouvrage.

calobre n. f. Autre nom du sarrau (blouse de toile bleue).

calocéphale n. m. (du gr. *kalos*, beau, et *képhalê*, tête). *Bot.* Genre de composées inuloïdées.

calœnas [*lé-nass*] n. m. Genre de pigeons à bec fort, dont les dépouilles sont très estimées en plumasserie.

caloge n. f. Cachette de berger. Niche à chien. Clapier à lapins. Cage à poulets. Vieux bateau de pêche servant de hangar pour les engins, etc.

calomel [*mèl*] n. m. (du gr. *kalos*, beau, et *melas*, noir). Protochlorure de mercure, qui se présente en poudre blanche et jouit de propriétés purgatives : *quand on a pris du calomel, il faut éviter tout aliment salé.*

— Encycl. Le calomel s'emploie surtout chez les enfants comme purgatif, et chez les adultes comme antisyphilitique. Les doses sont fort variables, suivant l'âge et les individus.

calomniable [*lom'-ni*] adj. Qui peut être calomnié.

calomniateur, trice [*lom'-ni*] n. et adj. Qui calomnie : *un lâche calomniateur ; propos calomniateurs.*

calomnie [*lom'-ni*] n. f. (lat. *calumnia*). Fausse accusation qui blesse la réputation, l'honneur : *la calomnie est l'arme des lâches.*

— Encycl. *Dr.* Le délit spécial de calomnie n'existe plus dans notre législation : la calomnie est enveloppée dans la répression de la *diffamation* et de l'*injure*, mais l'article 373 du Code pénal punit d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 100 à 3.000 francs toute *dénonciation calomnieuse*, c'est-à-dire la dénonciation sciemment mensongère, aux autorités, de faits punissables.

calomnier [*lom'-ni-é*] v. a. (de *calomnie.* — Se conj. comme *prier.*) Porter contre la réputation, l'honneur de quelqu'un des accusations que l'on sait fausses : *le moyen sûr de ne jamais calomnier, c'est de ne jamais médire.* ALLUS. LITTÉR. : **Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose !...** Phrase par laquelle on résume la fameuse tirade de Basile dans le *Barbier de Séville.*

calomnieusement [*lom'-ni-eu-ze-man*] adv. D'une manière calomnieuse.

calomnieux, euze [*lom'-ni-eû, eu-ze*] adj. Qui contient des calomnies : *imputation calomnieuse.*

calomniographe [*lom'*] n. m. (de *calomnie*, et du gr. *graphein*, écrire). Celui qui écrit des calomnies.



Calomysque.

calomysque [*mis-ke*] n. m. Genre de rongeurs asiatiques, de la famille des muridés : *le calomysque rappelle la gerboise, avec la tête d'une souris.*

Calonne (*tranchée de*), route forestière du département de la Meuse, tracée sur la crête des Hauts de Meuse par Calonne, le ministre des finances de Louis XVI pour gagner depuis Verdun, son château (aujourd'hui détruit) qui était bâti au pied oriental des côtes. Elle se détache de la route de Verdun à Metz (par Haudiomont et Manheulles), un peu à l'E. du fort du Rozellier, traverse presque en droite ligne la forêt d'Amblonville, le bois Bouchot et la forêt de la Montagne, et, au bout de 20 kilom., aboutit au carrefour d'Hattonchâtel. La tranchée de Calonne a été, pendant les trois années 1915-1917 le théâtre de nombreux combats entre Français et Allemands ; ceux d'avril-mai 1915 sont particulièrement dignes d'attention. Alors les Allemands ne purent pas, en dépit d'efforts longs et répétés, s'emparer de cette partie du front français et des lourdes pièces marines de 140 qui y avaient été mises en batterie.



Calonne.

Calonne (Charles-Alexandre **de**), homme politique français, né à Douai, m. à Paris (1734-1802). Contrôleur général des finances en 1785, il se montra imprévoyant et dépensier, dut convoquer en 1787 l'Assemblée des notables, qui n'approuva pas ses plans, fut disgracié et s'enfuit en Angleterre. Il accompagna les princes dans l'émigration, et déploya beaucoup d'activité pour leur fournir des ressources.

Calonne-Ricouart, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 14 kil. de Béthune ; 1.450 h. Ch. de f. N.

Calonne-sur-la-Lys, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 12 kil. de Béthune, sur la *Lys* ; 1.570 h. Ch. de f. N.

calophylle adj. (du gr. *kalos*, beau, et *phullon*, feuille). Qui a de belles feuilles ou un beau feuillage.

caloquet [*kè*] n. m. *Pop.* Vieux chapeau.

Calori (Luigi), anatomiste et tératologiste italien, né près de Bologne, mort dans cette ville (1807-1896).

caloricité n. f. Propriété que possèdent les corps vivants de dégager du calorique.

calorie [*ri*] n. f. (du lat. *calor*, chaleur). Unité adoptée en physique, dans l'évaluation des quantités de chaleur. *Grande calorie*, quantité de chaleur nécessaire pour élever de 0° à 1° C. la température d'un kilogramme d'eau liquide. SYN. **Millithermie.** *Petite calorie*, quantité de chaleur nécessaire pour élever de 0° à 1° C. un gramme d'eau liquide. SYN. **Microthermie.**

calorifère adj. (du lat. *calor, oris*, chaleur, et *ferre*, porter). Qui porte, répand la chaleur. N. m. Appareil destiné à chauffer une maison, un édifice, etc., au moyen d'un foyer unique et de tuyaux de distribution : *calorifère à air chaud, à eau chaude*, etc.

— Encycl. On distingue trois types principaux de calorifères : I. *Calorifères à air chaud.* Ils se construisent d'après deux systèmes différents, suivant que l'air s'échauffe en traversant l'intérieur d'un tuyau, ou au contact extérieur du tuyau ; II. *Calorifères à eau chaude.* L'eau s'échauffe dans une chaudière placée sur un foyer, et surmontée d'un tube, qui se rend à un réservoir rempli d'eau, lequel ne tarde pas à s'échauffer à son tour. Il s'établit un courant ascendant et descendant dans la masse liquide ; III. *Calorifères à vapeur.* Les parties essentielles d'un calorifère à vapeur sont : 1° une chaudière à vapeur ; 2° des tuyaux destinés à transporter la vapeur qui sort de la chaudière ; 3° des récipients à grande surface, destinés à condenser la vapeur et à recueillir la chaleur qu'elle abandonne par le fait de son changement d'état. Ces récipients, constitués généralement par des tuyaux de fonte munis d'un grand nombre d'ailettes, forment ainsi des poêles contre les parois desquels s'échauffe l'air de la pièce qui les contient. Il existe encore des calorifères que l'on peut désigner sous le nom de *calorifères à système mixte*, reposant sur l'emploi simultané de l'eau chaude et de la vapeur. Enfin, on peut considérer comme rentrant dans la catégorie des calorifères un appareil spécialement destiné au chauffage des serres, et appelé *thermosiphon.*

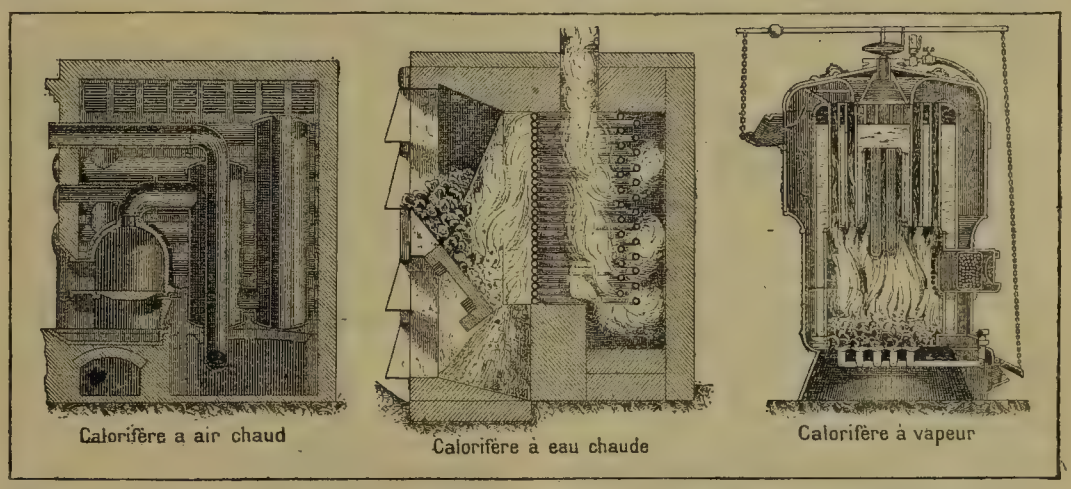

Calorifère à air chaud — Calorifère à eau chaude — Calorifère à vapeur

calorifiant [*fi-an*], **e** adj. Qui échauffe : *l'action calorifiante du soleil.*

calorification [*si-on*] n. f. Production de la chaleur, dans les corps organisés.

calorifique adj. (du lat. *calor, oris*, chaleur, et *facere*, faire). Qui donne de la chaleur. ANT. **Frigorifique.**

calorifuge adj. (du lat. *calor, oris*, chaleur, et *fugere*, fuir). Se dit des substances qui empêchent la déperdition de la chaleur : *tous les corps mauvais conducteurs de la chaleur* (*liège, feutre, amiante*) *sont calorifuges.*

calorimètre n. m. (du lat. *calor, oris*, chaleur, et du gr. *métron*, mesure). Instrument pour mesurer les quantités de chaleur acquises ou cédées par un corps, sous une influence quelconque.

calorimétrie [*tri*] n. f. (de *calorimètre*). Partie de la physique, ayant pour objet la mesure des quantités de chaleur dans tous les phénomènes où celle-ci est mise en jeu.

calorimétrique adj. Qui se rapporte à la calorimétrie.

caloriphone n. m. (du lat. *calor, oris*, chaleur, et du gr. *phônê*, noix). Appareil imaginé en 1887 par Lepontois, et transmettant les sons à distance par l'intermédiaire de la chaleur.

calorique n. m. (du lat. *calor*, chaleur). Principe de la chaleur. Chaleur en général. Adjectiv. : *valeur calorique*.

calorisation n. f. Action de recouvrir, à haute température, un métal d'une couche d'aluminium.

caloroso adv. (mot ital.). *Mus.* Avec chaleur.

calosome n. m. Genre d'insectes coléoptères, carnivores, comprenant des carabes à livrée très brillante, et dont les larves attaquent les colonies de chenilles (vanesses, processionnaires, etc.).


Calot.

calot [*lo*] n. m. Morceau de bois pour caler. V. CALLOT.

calot [*lo*] n. m. Nom donné familièrement à la *calotte de campagne*, sorte de bonnet de police. *Arg.* Œil.

calotin ou **calottin** [*lo-tin*] n. m. (de *calotte*). *Par dénigr.* Homme d'église, partisan des prêtres.

calotropis [*piss*] n. m. Genre d'asclépiadacées de l'Afrique tropicale et de l'Inde, dont une espèce fournit l'*écorce de racine de mudar*, à propriétés toniques et diaphorétiques.

calotte [*lo-te*] n. f. (de *cale*). Petit bonnet rond, ne couvrant que le sommet du crâne, principalement à l'usage des ecclésiastiques : *les cardinaux portent la calotte rouge. Par dénigr.* et *fam.* Clergé ; parti du clergé : *donner dans la calotte*. Petit dôme. *Calotte du crâne*, son sommet arrondi. *Calotte sphérique*, l'une quelconque des deux parties que l'on obtient en coupant la surface de la sphère par un plan. V. ZONE. *Calotte des cieux*, la voûte ronde du ciel. *Fam.* Enveloppe arrondie, pot plus ou moins ventru : *une calotte de confitures*. Tape légère sur la tête. Partie de la garde d'une épée, où l'on place le bouton. Pièce de métal qui forme la couverture d'un bouton. Boîte qui renferme le mouvement d'une montre.


Calotte.

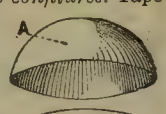
A

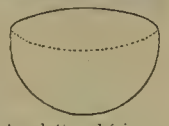
A, calotte sphérique.

Calotte (*Régiment de la*), institution burlesque fondée à Paris en 1702 par quelques jeunes officiers et courtisans, pour protester contre la morgue et la tristesse de la cour de Louis XIV.

calotter [*lo-té*] v. a. (de *calotte*, tape). Donner une tape sur la tête : *calotter un enfant*.

calottier [*lo-ti-é*] n. m. Ouvrier qui fabrique des calottes. Nom vulgaire du noyer.

calou n. m. Syn. de VIN DE PALME.

calouasse [*a-se*] n. f. Nom vulgaire de la piegrièche.

caloyer [*lo-ié*], **ère** ou **caloger, ère** n. (du gr. *kalogéros*, bon vieillard). Moine grec, religieuse grecque de l'ordre de Saint-Basile.

— ENCYCL. Les caloyers sont les membres les plus instruits du clergé grec ; ils font leurs études dans les deux couvents du mont Athos et de l'île de Pathmos. Leur règle est des plus sévères : ils doivent gagner leur pain par leur travail manuel ; leur costume consiste en une soutane, une ceinture et un bonnet noir.

calp n. m. Variété de calcaire, contenant une forte proportion de silice, d'argile, de fer, et du bitume.

Calpe, une des deux colonnes d'Hercule, ancien nom du promontoire de Gibraltar.

Calpulalpam, v. du Mexique (Etat de Tlaxcala) ; 10.000 h.

Calpurnia, nom de la quatrième femme de César. Elle ne put le détourner de se rendre au sénat le jour fatal des ides de mars. — Femme de Pline le Jeune, à qui elle avait voué un attachement aussi tendre que délicat.

Calpurnius, poète latin du Ier siècle, né en Sicile ; auteur d'églogues.

calquage [*ka-je*] n. m. Action de calquer : *le calquage n'est pas un bon moyen pour apprendre à dessiner*.

calqué n. m. Trait léger d'un dessin calqué. *Fig.* Imitation servile.

calquer [*ké*] v. a. (du lat. *calcare*, fouler). Reproduire un dessin sur un papier transparent, en suivant tous ses traits à travers ce papier : *calquer une carte*. *Fig.* Copier servilement : *calquer les modes françaises*.

calqueron [*ke*] n. m. Dans les métiers à tisser la soie, leviers qui sont placés au-dessous des lisses et attachent leurs cordes.

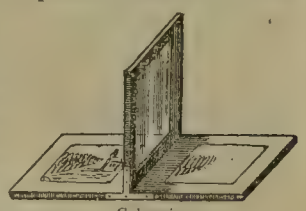
Calquoir.

calqueur, euse [*keur, eu-ze*] n. Personne qui calque.

calquier [*ki-é*] n. m. Taffetas de l'Inde, orné de dessins en forme de flammes.

calquoir [*koir*] n. m. Pointe de métal émoussée pour calquer. Verre plan enchâssé dans un cadre et derrière lequel on place les dessins que l'on veut calquer.

Caltagirone, v. de Sicile (prov. de Catane) ; 32.500 h.

Caltanisetta, v. de Sicile, ch.-l. de prov., sur le Salso ; 41.300 h. Sources minérales.

calthe n. m. *Bot.* Genre de plantes de la famille des renonculacées. Syn. de POPULAGE.



Caluire-et-Cuire, comm. du Rhône, arr. et à 3 kil. de Lyon, sur la Saône ; 10.220 h. Ch. de f. P.-L.-M. Distillerie d'essences ; poteries, grès.

calumet [*mè*] n. m. (de *chalumeau*). Roseau d'Amérique. Pipe à long tuyau des Indiens de l'Amérique du Nord.


Calumet.

— ENCYCL. Le calumet, sorte de pipe officielle, qui se fume pendant les graves délibérations, paraît être le sceau de tous les actes importants. Le *calumet de guerre* est mêlé de blanc et de gris. Le *calumet de paix* est rouge. L'un et l'autre sont ornés de verroteries, de plumes, et même de chevelures. Le calumet tend à disparaître, comme du reste ceux qui s'en servent.

calus [*luss*] n. m. (de *cal*). Durillon qui se forme sur quelque partie du corps (mains, genoux, etc.). (V. CALLOSITÉ.) *Fig.* Endurcissement du cœur : *l'impie se fait un calus contre les remords de sa conscience. Hortic.* Excroissance saillante et solide au tronc, à la branche d'un arbre.

Caluso. *Biogr.* V. VALPERGA.

calvados [*doss*] n. m. (de *Calvados*, n. géogr.). Eau-de-vie de cidre : *un verre de calvados*.

Calvados [*doss*], chaîne de rochers dans la Manche, sur la côte de Normandie, au fond de la *baie du Calvados*. Elle doit son nom à un navire espagnol de l'Invincible Armada, qui y fit naufrage en 1588, le *Calvador*, dont le nom peut se traduire en français par *Dématteur*.

Calvados (DÉP. DU), dép. formé par la Normandie ; préf. *Caen ;* s.-préf. *Bayeux, Falaise, Lisieux, Pont-l'Evêque, Vire ;* 6 arr., 38 cant., 763 comm., 396.300 h. (*Calvadosiens*). 3e corps d'armée ; cour d'appel de Caen ; évêché à Bayeux. Ce dép. doit son nom aux rochers du *Calvados*. Le Calvados est un département surtout agricole, qui produit, en particulier dans le Bessin et la campagne de Caen, des céréales, du cidre, du beurre, et élève de belles races d'animaux domestiques. Nombreuses stations balnéaires : Trouville, Deauville, Cabourg, Arromanches, etc.


Calvaire de l'ossuaire de Guéhenno (Morbihan).

Calvados (*dentelle du*), dentelle qui est, comme celle de Caen, du même genre que la dentelle de Bayeux.

Calvaert [*vârt'*], **Calvart** ou **Callewaert** (Denis), dit *Denis le Flamand*, peintre flamand, né à Anvers, m. à Bologne (1540-1619). Il fonda à Bologne une école d'où sortirent des artistes distingués, tels que le Guide, le Dominiquin, l'Albane, etc.

calvaire [*vè-re*] n. m. (lat. *calvarium*, trad. de l'hébr. *golgotha*, crâne). Petite élévation sur laquelle on a établi une représentation figurée de la Passion, ou une simple croix. *Fig.* Cruelle souffrance morale : *gravir son calvaire*.

— ENCYCL. C'est au moyen âge que l'on conçut l'idée de figurer dans le voisinage des églises paroissiales les principales scènes de la Passion. Ces représentations ou calvaires se multiplièrent surtout en Bretagne, où l'on en a conservé de beaux spécimens (à Plougastel-Daoulas, à Guéhenno, etc.). Le calvaire se réduit souvent à une simple croix.

Calvaire [*vè-re*] ou **Golgotha,** près de Jérusalem, montagne où fut crucifié Jésus-Christ. Sur son emplacement s'élève aujourd'hui la basilique du Saint-Sépulcre. *Filles du Calvaire*, congrégation de bénédictines établies à Poitiers par Antoinette d'Orléans, puis, à Paris, au Luxembourg et au Marais.

Calvaire (*le*), tableau de Mantegna (Louvre) ; (V. p. 359) — de P. Véronèse (galerie de Dresde) ; — de Fra Angelico da Fiesole (couvent de Saint-Marc, à Florence) ; etc.

calvanier [*ni-é*] n. m. Ouvrier engagé spécialement pour la moisson. (On dit aussi CALVÉNIER.)

calvariste [*ris-te*] n. m. Membre d'une association religieuse fondée en 1633 par Hubert Charpentier sur le mont Betharam, et à Notre-Dame de Garaison (diocèse d'Auch), pour la conversion du Béarn au catholicisme. Louis XIII lui accorda une résidence au mont Valérien. Les calvaristes étaient appelés aussi *prêtres du Calvaire*.

Calvé (Emma), cantatrice française, née à Decazeville en 1862, douée d'une belle voix de soprano et d'un beau talent de comédienne ; elle a chanté surtout à l'étranger.

Calverley, v. d'Angleterre (comté d'York), près de l'Aire ; 42.000 h. Industrie active, filatures, métallurgie.

Calvert [*vèr*] (Georges), baron DE BALTIMORE, homme d'Etat anglais, qui fonda une colonie anglaise dans la baie de Chesapeake (1582-1632). — Son neveu, LÉONARD (1606-1647), fut le premier gouverneur du Maryland.

Calvet (Esprit-Claude-François), médecin, archéologue et naturaliste français, fondateur d'un intéressant musée qu'il légua à sa ville natale, né et m. à Avignon (1728-1810).

Calvi, ch.-l. d'arr. (Corse), port de mer, à 38 kil. d'Ajaccio ; 2.300 h. (*Calvais*). Huile, liqueurs. — L'arr. a 6 cant., 35 comm., 23.280 h. ; le cant. a 2 comm. et 3.210 h.

calville [*vi-le*] n. m. ou f. (de *Calville*, village de Normandie). Variété de pommes un peu côtelée, rouge ou blanche, et très estimée.

Calvin (Jean), fondateur de la Réforme en France, né à Noyon, m. à Genève (1509-1564). Il étudia la philologie, la théologie, puis le droit, passa au protestantisme en 1534, publia en latin (1536) puis en français (1541) son livre de l'*Institution chrétienne*, d'une langue ample et forte, et s'installa à Genève, dont il réforma les idées et les mœurs de manière à en faire la citadelle du protestantisme. V. CALVINISME.


Calvin.

calvinien, enne [*ni-in, è-ne*] adj. Qui appartient au calvinisme.

calvinisme [*nis-me*] n. m. Doctrine religieuse de Calvin.

— ENCYCL. Le calvinisme se distingue par l'origine démocratique qu'il attribue à l'autorité religieuse ; la suppression complète des cérémonies de l'Eglise (les ministres ne sont pas des prêtres) ; la

négation absolue de la tradition ; le dogme de la prédestination ; l'inutilité des œuvres pour le salut, la réduction des sacrements au baptême et à la cène. On donna, en France, le nom de *huguenots* aux disciples de Calvin. Le calvinisme est répandu surtout en Suisse, en Hollande, en Hongrie et en Ecosse. En Angleterre, il a produit le puritanisme et la plupart des sectes non conformistes.

calviniste [*nis-te*] adj. Qui concerne la religion de Calvin. N. Disciple de Calvin.

Calvisson, comm. du Gard, arr. et à 13 kil. de Nimes ; 2.000 h. Ch. de f. P.-L.-M. Commerce de vins et eaux-de-vie.

calvitie [*si*] n. f. (lat. *calvities*). Etat d'une tête chauve : *la calvitie est difficilement curable.*

— ENCYCL. La calvitie apparait généralement avec l'âge. Prématurée, elle est un des signes les plus constants de l'arthritisme. Elle peut être aussi consécutive à la chlorose, à la fièvre typhoïde, la syphilis, la pelade, etc.

Il est utile, pour prévenir la calvitie, de porter les cheveux courts, de tenir le cuir chevelu rigoureusement propre, et de tonifier l'organisme.

Calvo (François de), capitaine français, né à Barcelone, tué à Deynze (1617-1690). Louis XIV disait de lui : « Je suis sans inquiétude, lorsque le brave Calvo défend une place ».

Calvo (Charles), diplomate et publiciste argentin, né à Buenos-Ayres en 1824, auteur d'un traité célèbre du *Droit international théorique et pratique.*

Calvus [*vuss*] (Caius Licinius Macer), orateur, poète élégiaque et satirique latin, dont les ouvrages sont aujourd'hui perdus (82-46 av. J.-C.).

calybion n. m. (du gr. *kalubion*, petite cabane). Fruit contenu en entier ou en partie dans une capsule (chêne, châtaignier).

calybite n. m. (du gr. *kalubê*, hutte, cabane). Ascète de la primitive Eglise.

calycanthe n. m. (du gr. *kalux, ukos*, calice, et *anthos*, fleur). *Bot.* Genre de monimiacées, dont deux espèces (*calycanthe de Californie* et *calycanthe de la Cardine*) sont cultivées en France.

calycanthées [*té*] n. f. pl. *Bot.* Tribu de la famille des monimiacées, ayant pour type le genre *calycanthe*. S. une *calycanthée.*

Calydon, v. de l'ancienne Grèce (Etolie), infestée par un sanglier que tua Méléagre. La chasse du sanglier de Calydon est un des sujets le plus souvent traités par les poètes anciens. (*Myth.*)

Calypso, nymphe, reine de l'île d'Ogygie, dans la mer Ionienne ; elle accueillit Ulysse naufragé, et le retint sept années dans son île. Elle figure aussi dans le *Télémaque* de Fénelon, où elle accueille et aime le fils d'Ulysse.

calyptre n. f. (du gr. *kaluptra*, coiffe). Voile porté par les prêtres et les femmes, dans l'antiquité. *Bot.* Syn. de COIFFE.

calyptrée n. f. Genre de mollusques gastéropodes, répandu dans toutes les mers.

calystégie [*lis-té-ji*] n. f. Genre de convolvulacées, dont le grand liseron des haies forme une espèce.

Cam, petite rivière d'Angleterre, affluent du Great Ouse, arrosant Cambridge ; cours 38 kil.

Cam ou **Cao** (Diégo), navigateur portugais du XVe siècle, qui explora en 1485 l'embouchure du Congo.

camaïeu [*ma-i-eu*] n. m. (du gr. *kamatos*, travail). Peinture imitant les bas-reliefs, dans laquelle on n'emploie que les divers tons d'une seule couleur : *la peinture en camaïeu fut à la mode au* XVIIIe *siècle. Fig.* Ouvrage littéraire uniforme. Pierre fine à deux couches superposées et diversement colorées, sur laquelle on n'a laissé subsister de la première couche que ce qu'il en faut pour former une figure en relief.

— ENCYCL. Connue des Anciens, peu en faveur au moyen âge, la peinture en camaïeu fut remise en honneur en Italie et dans la Flandre. Les Flamands ornèrent fréquemment de grisailles les revers des triptyques. Polidore de Caravage porta le genre à sa perfection ; les Italiens y excellèrent au XVIIIe siècle. La peinture en camaïeu n'est guère usitée aujourd'hui que dans la décoration des bâtiments.

camail [*ma, l* mll.] n. m. (vx fr. *cap*, tête, et



Camails.

mail, armure de mailles). Pièce de mailles armant le cou et les épaules. Pèlerine à capuchon, que portent les évêques et autres ecclésiastiques privilégiés. *Ornith.* Ensemble des plumes qui recouvrent le cou et le dos de certains oiseaux, tels que le coq.

— ENCYCL. La couleur du camail ecclésiastique varie suivant les dignités et les ordres : les abbés le portent noir, les évêques violet, les cardinaux rouge ; mais ces derniers le portent aussi violet pendant l'avent et le carême. Le camail des chanoines varie avec les diocèses.



Prêtre revêtu du camail.

camaldule n. Nom des religieux et religieuses bénédictins établis à Camaldoli (Toscane), par saint Romuald, au XIe siècle. Cet ordre subsista jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

camanioc n. m. Syn. de MANIOC DOUX.

Camao, Camau ou **Cambodge** (CAP), extrémité méridionale de l'Indochine française (Cochinchine).

Camard (*bois*), bois du dép. de la Meuse, situé sur le plateau qui domine la vallée de la Meuse sur la rive gauche, entre la cote 287 et la cote 104. Ardemment disputé entre Français et Allemands au cours de l'attaque menée contre Verdun par la rive gauche du fleuve pendant l'attaque générale et l'attaque d'usure, finalement perdu par les Français et repris par eux le 24 août 1917. Le bois Camard est complètement rasé aujourd'hui.

camarade n. (esp. *camarada ;* de *camara*, chambre). Compagnon de travail, d'étude, de chambre : *deux camarades de pension. Fig.* Egal, de même condition : *vous êtes pauvre ?... eh ! vous avez beaucoup de camarades. Faire camarade*, lever les mains pour signifier qu'on se rend. (L'origine de cette expression est dans le mot *kamerad*, que les Allemands emploient dans le sens de notre mot « ami ».)

camaraderie [*rî*] n. f. Familiarité qui existe d'ordinaire entre camarades. Esprit de coterie : *la camaraderie littéraire.*

Camaraderie (*la*) ou *la Courte Echelle*, comédie en cinq actes et en prose, de Scribe ; satire spirituelle des coteries politiques et littéraires (1837).

Camarat [*ra*] (CAP), à l'E. de la presqu'île de Saint-Tropez (Var).

camard [*mar*], **e** adj. et n. (m. orig. que *camus*). Plat et écrasé, en parlant du nez. Qui a le nez plat et comme écrasé : *enfant camard. Pop. La camarde*, la mort. *Serrure camarde*, serrure dont le pêne est taillé en biseau.

camarera n. f. V. CAMERERA.

Camarès [*rèss*], ch.-l. de c. (Aveyron), arr. et à 25 kilom. de Saint-Affrique, sur le Dourdou, affl. du Tarn ; 1.970 h. Mine de cuivre, ardoisières ; draps. Sources minérales. — Le cant. a 12 comm. et 8.050 h.

Camaret [*rè*], comm. de Vaucluse, arr. et à 6 kil. d'Orange ; 1.700 h. Ch. de f. Filatures de soie.

Camaret-sur-Mer, comm. du Finistère, arr. et à 44 kil. de Châteaulin, sur la baie du même nom ; 2.430 h. Pêche, fabrication de conserves de sardines. Bains de mer.

Camargo (Marie-Anne CUPIS de), célèbre danseuse, née à Bruxelles, m. à Paris (1710-1770). Elle triompha à l'Opéra de Paris. Le peintre Lancret a fait d'elle un portrait merveilleux.



La Camargo.

Camargue (la), île formée, à l'embouchure du Rhône, par les deux principaux bras du fleuve. Pâturages, chevaux, bestiaux, taureaux sauvages. (Hab. *Camarguais, Camarguins* ou *Camarguens.*)

camarilla [*ll* mll.] n. f. (m. esp., dimin. du lat. *camara*, chambre). Coterie influente à la cour d'Espagne, et, *par ext.*, le groupe des courtisans qui dirigent les actes d'un chef d'Etat, d'un prince, d'une haute autorité quelconque.

camarilliste [*ll* mll.] n. m. Membre d'une camarilla, d'une coterie.

camarin n. m. Nom vulgaire du plongeon.

Camarine, v. de la Sicile ancienne, sur la côte sud-ouest, à l'embouchure du Gela (auj. *Torre di Camarina*).

camaro n. m. *Pop.* Camarade, ami.

Cambacérès [*rèss*] (Jean-Jacques de), conventionnel et jurisconsulte français, né à Montpellier, m. à Paris (1753-1824). Président de la Convention après le 9-Thermidor, ministre de la justice en 1799, il fut le promoteur du Code civil, devint 2e consul, puis archichancelier de l'Empire et duc de Parme.



Cambacérès.

Cambardi (Mathilde CHAMBARD, dite), cantatrice française, née à Lyon, m. à Vitry (1833-1861).

Cambaye [*ba-ie*], v. de l'Inde anglaise, port sur la mer d'Oman, qui forme à cet endroit le *golfe de Cambaye ;* 31.000 h.

Cambert [*bèr*] (Robert), compositeur français, né à Paris, m. à Londres (1628-1677). Surintendant de la musique d'Anne d'Autriche, il écrivit la musique de la *Pastorale*, la première œuvre lyrique française. Supplanté par Lulli, il se retira en Angleterre et mourut de chagrin.

Camberwell, v. d'Angleterre (Surrey), regardée comme un faubourg de Londres ; 206.000 h.

Cambiagi (Joachim), historien et patriote italien, né en Toscane, m. à Florence (1740-1805).

cambial, e, aux [*kan*] adj. (de l'ital. *cambio*, change). Qui se rapporte au change : *droit commercial, cambial et maritime.*

Cambiaso (Luca), peintre italien, né à Moneglia, près de Gênes, m. en Espagne, à l'Escurial (1527-1585), où il avait exécuté de grandes fresques pour Philippe II.

cambiature [*kan*] n. f. Sorte de chaise de poste, voiture lourde pour longs voyages.

Cambini (Jean-Joseph), compositeur italien, né à Livourne, mort à Bicêtre (1745-1825) ; auteur d'opéras et de compositions instrumentales.

cambiste [*kan-bis-te*] n. m. (de l'ital. *cambista*, changeur). Sorte de petit banquier, spéculant sur les lettres de change. (Vx.)

cambium [*kan-bi-om'*] n. m. Tissu végétal en voie de formation, de nature mucilagineuse.

Camblain-Châtelain, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 17 kil. de Béthune ; 1.800 h. Houille.

Camblanes-et-Meynac, comm. de la Gironde, arr. et à 10 kil. de Bordeaux, sur la Garonne ; 1.170 h. Bons vins.

Cambodge, roy. de l'Indochine, au N.-E. de la Cochinchine, sur le Mé-Kong, placé depuis 1862 sous le protectorat de la France ; pop. 1.103.000 h. (*Cambodgiens*). Capit. *Pnom-Penh.* Riz, poivre, coton, coprah. Ruines khmers à Angkor.

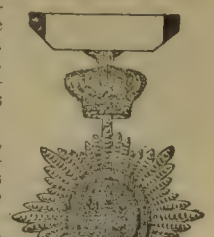

Ordre royal du Cambodge.

Cambodge (*ordre royal du*), fondé en 1864 par le roi Norodom Ier, et devenu français en 1895. Ruban blanc, bordé d'un liséré **jaune.**

Cambodgien, enne [*kan-bod-ji-in, è-ne*], habitant ou originaire du Cambodge : *les Cambodgiens.* Adjectiv. : *commerce cambodgien.*

cambogie n. f. *Bot.* Syn. de GOMME-GUTTE et de GARCINIE.

Cambo-les-Bains, comm. des Basses-Pyrénées, arr. et à 20 kil. de Bayonne, près de la Nive ; 2.230 h. Ch. de f. M. Eaux thermales, ferrugineuses et sulfureuses, contre le rhumatisme, les scrofules, les dermatoses.



Cambodgien et princesse cambodgienne.

Cambon (Joseph), conventionnel, né à Montpellier, m. exilé à Bruxelles (1754 ou 1756-1820). Il fut, en 1793, le créateur du grand livre de la dette publique.

Cambon (*Jules-*Martin), administrateur français, gouverneur général de l'Algérie et diplomate, né à Paris en 1845 ; s'est, par sa perspicacité et sa fermeté, révélé un diplomate de premier ordre ; ambassadeur de France à Berlin (1907-1914) ; membre de l'Académie française (1918). — Son frère, PIERRE-*Paul*, né et m. à Paris (1843-1924), diplomate ; ambassadeur de France à Londres, a été l'artisan laborieux et avisé de l'Entente cordiale.



Joseph Cambon.

cambouis [*kan-bou-i*] n. m. Huile ou graisse noircie par le frottement des essieux ou des organes d'une machine. Matière sébacée, dans le fourreau du cheval.

cambouisé [*zé*], **e** adj. Empâté de cambouis.

camboulas [*kan-bou-lass*] n. m. Etoffe de chanvre et de laine, fabriquée en Provence.

cambrage [*kan*] n. m. Action de cambrer.



Jules Cambon.



Paul Cambon.

cambrai [*kan-brè*] n. m. Toile de lin, blanche, fine, qu'on fabriquait à Cambrai. Sorte de dentelle.

Cambrai [*kan-brè*], ch.-l. d'arr. (Nord) sur l'Escaut canalisé ; ch. de f. N., à 72 kil. de Lille ; 28.100 h. (*Cambrésiens*). Archevêché, dont Fénelon fut titulaire. Dentelles, tulle, batiste, toiles fines, bière, sucre, berlingots dits « bêtises ». Patrie de Dumouriez. Defrémery. En 1529, y fut conclu le traité de Cambrai ou *paix des Dames*, négocié par Louise de Savoie au nom de François Ier, et Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, au nom de Charles-Quint, son neveu. — L'arr. a 7 cant., 119 comm., 196.000 h. ; le cant. Est a 14 comm. et 22.850 h. ; le cant. Ouest, 18 comm. et 30.610 h. Prise par les Allemands le 26 août 1914, Cambrai devint, après l'établissement des positions Hindenburg, un des réduits de la défense allemande, cette ville constituant un nœud d'une importance capitale pour l'exécution des mouvements latéraux. Aussi son nom a-t-il été prononcé bien des fois pendant les dernières années de la guerre, jusqu'à la date du 9 octobre 1918, où, au cours de la deuxième bataille de Belgique, elle fut délivrée par les Anglais des généraux Horne et Byng. — On a parfois appelé *bataille de Cambrai* une des opérations à objectifs limités qui furent entreprises entre juillet et octobre 1917 ; mais le plus brillant succès remporté le 20 novembre 1917 par l'armée britannique du général Byng n'eut pas de lendemain et fut en partie annulé par la contre-offensive allemande du 30 novembre. Aussi l'état-major de l'armée n'en a-t-il pas retenu le nom.



Armes de Cambrai.

Cambrai (*ligue de*), nom donné à l'alliance conclue en 1508 entre le pape Jules II, l'empereur Maxi-

milien, Louis XII et Ferdinand d'Aragon, contre les Vénitiens. Louis XII fut l'exécuteur des décisions de la ligue, par sa victoire d'Agnadel.

cambre [*kan-bre*] n. f. Syn. de CAMBRURE, chez les architectes, les tailleurs, etc.

Cambre (*Bois de la*), promenade des environs de Bruxelles, comparable au Bois de Boulogne, et qui a été dessinée par Keilig. (Le bois de la Cambre fait partie de la forêt de Soignes.)

cambré, e [*kan*] adj. Qui est courbé en arc. Se dit d'un cheval dont les genoux sont portés en dehors. V. CHEVAL.

cambrement [*kan-bre-man*] n. m. Action de cambrer.

Cambremer [*kan-bre-mèr*], ch.-l. de c. (Calvados), arr. et à 21 kil. de Pont-l'Evêque, sur une des sources du Beuvron d'Auge, affl. de la Dives ; 890 h. — Le cant. a 24 comm et 5.600 h.

cambrer [*kan-bré*] v. a. (du lat. *camerare*, courber en voûte). Arquer, creuser en arc : *cambrer sa taille pour se donner un air martial.*

cambrésine [*kan-bré-zi-ne*] n. f. Toile fine de Cambrai.

Cambrésis [*kan-bré-zi*], ancien pays de France ; ch.-l. *Cambrai*. (Hab. *Cambrésiens.*) Fait aujourd'hui partie du département du Nord.

cambreur [*kan*] n. m. Ouvrier qui cambre les cuirs des chaussures.

cambreuse [*kan-breu-ze*] n. f. Machine à cambrer les chaussures.

Cambridge, v. d'Angleterre, ch.-l. du comté de ce nom, sur le *Cam*, affl. de l'Ouse ; université célèbre, rivale d'Oxford, comprenant 19 collèges ; 49.000 h. Commerce de céréales, chevaux, cuirs. — Le comté a 189.000 h.

Cambridge, v. des Etats-Unis (Massachusetts), sur la rivière Charles ; 105.000 h. Siège de la célèbre université de Harvard, la plus ancienne de l'Union.

Cambriels (Albert), général français, né à Lagrasse (Aude), m. à Alénya (Pyrénées-Orientales) (1816-1891). Il se distingua pendant la guerre franco-allemande, dans le commandement de l'armée des Vosges.

cambrien, enne [*kan-bri-in, ène*] adj. Se dit de l'un des terrains sédimentaires les plus anciens. N. m. : *le cambrien.*

cambrillon [*kan, ll* mll.] n. m. Pièce de cuir faisant partie du talon d'une chaussure, et qui se trouve être la plus proche de la semelle.

Cambrin, ch.-l. de c. (Pas-de-Calais), arr. et à 8 kilom. de Béthune ; 600 h. Houille. — Le cant. a 17 comm. et 31.100 h.

cambriolage [*kan*] n. m. (de *cambriole*, chambre). Action de cambrioler, de dévaliser.

cambriole [*kan*] n. f. Pop. Petite chambre. L'ensemble des cambrioleurs.

cambrioler [*kan, lé*] v. a. Dévaliser une maison, un appartement, par effraction, escalade ou à l'aide de fausses clefs, etc.

cambrioleur, euse [*kan, eu-ze*] n. Personne qui pratique le cambriolage.

cambrique [*kan-bri-ke*] adj. (du lat. *Cambria*, pays de Galles). Se dit de la langue parlée dans le pays de Galles. N. m. : *s'exprimer en cambrique.*

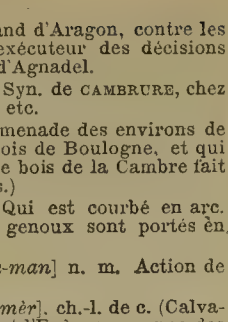
Cambronne.

Cambronne (Pierre), général français, né à Saint-Sébastien (Loire-Inférieure), m. à Nantes (1770-1842). Il commandait à Waterloo un des derniers carrés de la vieille garde ; c'est là que, entouré par des masses ennemies, et sommé de se rendre, il fit l'héroïque réponse : « *La garde meurt et ne se rend pas* ». Mais, d'après une version plus véridique, il jeta simplement aux Anglais un mot de cinq lettres, que l'on appelle depuis : « le mot de Cambronne ».

cambrousard [*zar*], **e** n. (de *cambrouse*). *Arg.* Campagnard, personne peu dégourdie : *un cambrousard.* Adjectiv. : *servante cambrousarde.*

cambrouse [*kan-brou-ze*] n. f. *Arg.* Campagne, province. Servante de campagne.

cambrure [*kan*] n. f. Courbure en arc : *la cambrure d'une pièce de bois.* La pièce de milieu, dans la semelle d'une chaussure.

cambrurier [*kan-bru-ri-é*] n. m. Ouvrier qui dépèce les vieilles chaussures pour utiliser leurs diverses parties.

Cambry (Jacques), savant archéologue et celtisant français, né à Lorient (1749-1807).

cambuse [*kan-bu-ze*] n. f. (holl. *kabuys*). *Mar.* Magasin situé dans l'entrepont d'un navire, où se conservent et se distribuent les vivres. Cantine, dans un chantier. *Pop.* Auberge, maison mal tenue.

cambusier [*kan-bu-zi-é*] n. m. Celui qui est chargé du service de la cambuse.

Cambyse, seigneur perse, qui épousa Mandane, fille d'Astyage, et fut le père de Cyrus le Grand.

Cambyse, roi de Perse, fils et successeur de Cyrus le Grand ; il régna de 529 à 522 av. J.-C. Il conquit l'Egypte, mais se montra souverain sauvage, cruel et déséquilibré.

Camden, v. des Etats-Unis (New-Jersey), sur le Delaware ; 95.000 h.

Camden [*kam-den'*] (William), savant antiquaire anglais, né à Londres, m. à Chislehurst (1551-1623), surnommé *le Strabon* et *le Pausanias anglais* ; auteur de la *Britanniæ descriptio*, description chorographique de la Grande-Bretagne.

Camden (Charles PRATT, comte). V. PRATT.

came n. f. (de l'all. *kamm*, crête). Dent ou saillie d'engrenage, destinée à transmettre et à transformer le mouvement d'une machine, d'une serrure, etc.

— ENCYCL. *Mécan.* Les cames transforment un mouvement circulaire et continu : 1° en *rectiligne continu* (bocards, pilons) ; en *circulaire alternatif* (marteaux, martinets). Les profils des cames se déterminent pour avoir le meilleur rendement. Le profil du premier type est une développante de cercle ; celui du second est une épicycloïde. Dans la manœuvre des marteaux et des martinets, la came agit en dessus, en dessous, ou au centre de l'arbre.

came n. m. *Zool.* V. CHAME.

Came, comm. des Basses-Pyrénées, arr. et à 36 kilom. de Bayonne, sur la Bidouze ; 1.420 h. Plâtre.

camée [*mé*] n. m. (ital. *cameo*). Pierre fine de couleur, sculptée en relief : *Dioscoride fut un des plus célèbres graveurs de camées.* Coquille imitant cette pierre. Peinture en grisaille imitant le camée.

— ENCYCL. Le camée est une gravure en relief, par opposition à l'*intaille*, qui est une gravure en creux. Quand la pierre est de plusieurs couleurs, les figures sont généralement taillées dans la partie claire, et la partie sombre sert de fond. Les plus beaux camées sont ceux que nous ont laissés les Grecs, les Romains, et les artistes de la Renaissance. Le plus grand des camées anciens connus est le *camée de la Sainte-Chapelle*, aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale, et représentant l'*Apothéose d'Auguste.*


Camée.

caméléon n. m. (du gr. *khamaileôn*, lion qui se traîne à terre). Genre de reptiles sauriens. *Fig.* Qui change d'opinion et de manière de voir au gré de son intérêt : *caméléons politiques.* Adjectiv. *Etoffe caméléon*, tissu à reflets changeants.

— ENCYCL. Le caméléon a une couleur qui lui est propre, mais dont la nuance change sous l'effet de causes accidentelles. Sur un arbre vert, il devient, par suite du reflet, d'un *vert tendre.* Mais, peureux à l'excès, c'est principalement la crainte qui produit en lui les nuances rouges, jaunes, noires, vertes, blanches, dont il se colore, et que l'on voit à travers sa peau, dont le tissu est transparent. Cette singulière propriété du caméléon en a fait l'emblème de l'hypocrisie, de l'homme qui change d'opinion et de conduite au gré de son intérêt.


Caméléon.

caméléonesque [*nès-ke*] adj. Variable, changeant, mobile. (On dit aussi CAMÉLÉONIQUE et CAMÉLÉONIEN, ENNE.)

caméléoniens [*ni-in*] n. m. pl. Famille de reptiles sauriens, dont le type est le *caméléon.* S. un *caméléonien.*

caméléonisme [*nis-me*] n. m. Changements de coloration brusques de la peau, que présentent certains animaux et le caméléon en particulier.

caméléopard [*par*] n. m. (du gr. *kamelos*, chameau, et *pardalis*, panthère). Ancien nom de la girafe.

camélia ou **camellia** [*mè-li-a*] n. m. Genre d'arbrisseaux de l'Asie orientale, que le missionnaire *Camelli* apporta en Europe. Sa fleur : *les camélias blancs sont les plus estimés.*


Camélia.

— ENCYCL. Les camélias sont de grands arbrisseaux toujours verts, à feuilles luisantes, à fleurs très grandes et blanches, roses ou rouges. Les *camellia reticulata* et *japonica* sont très recherchés. On les cultive dans les serres froides, sous le climat de Paris, et en pleine terre en Italie, dans le midi et dans une partie du centre de la France. On les plante en terre de bruyère, en terre franche légère ou dans des composts. Ils absorbent beaucoup d'humidité.

camélidés n. m. pl. (du lat. *camelus*, chameau). Famille de mammifères artiodactyles, dont le genre *chameau* est le type. S. un *camélidé.*

caméliées ou **camelliées** [*mè-li-é*] n. f. pl. *Bot.* Tribu de la famille des ternstrœmiacées, dont le genre *camélia* est le type. S. une *caméliée* ou *camelliée.*

camélien, enne [*li-in, è-ne*] adj. (du lat. *camelus*, chameau). Qui concerne le chameau, qui appartient au chameau : *sobriété, endurance camélienne.*

caméliens [*li-in*] n. m. pl. Nom des ruminants semblables au chameau. S. un *camélien.*

caméline n. f. Plante à petites fleurs jaunes, de la famille des crucifères, qui fournit une huile employée à l'éclairage et en peinture : *la caméline est le type d'une petite tribu dite des* camélinées.

camélornithe n. m. (du gr. *kamelos*, chameau, et *ornis, ithos*, oiseau). Nom des oiseaux semblables à l'autruche.

camelot [*lo*] n. m. (de *chameau*). Etoffe qui fut primitivement de poil de chameau, puis de poil de chèvre, enfin de laine, et sans grande valeur. Objet de pacotille, à bas prix. Crieur de journaux, petit marchand qui vend dans la rue des objets de peu de valeur. *Camelot du roi*, celui qui vend des journaux pour la propagande royaliste.

camelote n. f. (de *camelot*). Marchandise inférieure : *vendre, acheter de la camelote. Pop.* Marchandise en général. Ouvrage mal fait.

cameloter [*té*] v. a. Faire du camelot ou de la camelote. *Absolum.* Vendre de la camelote.

camelotier [*ti-é*] n. m. Vendeur de camelote. Mauvais ouvrier. Papier très commun.

camelotin n. m. Camelot étroit et très léger.

camelotine n. f. Variété de tissu qui a l'aspect du camelot.

camembert [*man-bèr'*] n. m. Fromage gras très estimé, fabriqué à Camembert (Orne) et dans les environs.

Camenæ, dans la mythologie italique, nymphes prophétesses plus tard identifiées avec les Muses. S. *Camenæ.*

Camenz, v. d'Allemagne (Saxe), sur l'Elster Noir ; 7.750 h. Filatures.

camera n. f. *Camera lucida,* nom latin de la chambre claire, pour dessiner.

caméral, e, aux adj. (du lat. *camera*, chambre). Qui a rapport aux finances publiques : *sciences camérales.*

caméralistique [*lis-ti-ke*] n. f. La science camérale.

Camérarius [*uss*] (Joachim LIEBHARD, dit), érudit allemand, né à Bamberg, m. à Leipzig. Il joua un grand rôle dans les affaires politiques et religieuses de son temps, et rédigea avec Mélanchthon la *Confession d'Augsbourg* (1500-1574). — Son fils, JOACHIM, né et m. à Nuremberg (1534-1598), fut un médecin et botaniste de grande valeur.

camerera [*mé-ré*] n. f. (du lat. *camera*, chambre). Dame d'honneur de la reine ou des princesses, en Espagne. *Camerera mayor*, la première dame d'honneur.

camérier [*ri-é*] n. m. (ital. *cameriere ;* de *camera*, chambre). Officier de la chambre du pape, d'un cardinal : *camérier secret.* V. CAMÉRISTE.

Camerino, v. d'Italie (Marches, prov. de Macerata) ; 12.000 h. Soieries, tanneries.

camérisier [*zi-é*] n. m. Arbuste du genre chèvrefeuille, qui croît dans les régions tempérées, et dont certaines espèces sont cultivées dans les jardins.

camératistat [*ris-ta*] n. m. Sorte de pensionnat annexé à une école primaire.

— ENCYCL. Les camératistats, créés dans les pays où la population est très disséminée, où les moyens de communication sont difficiles, tendent de plus en plus à disparaître. Néanmoins, on en rencontre encore en Auvergne, particulièrement en Limagne. Ils ont surtout pour but d'empêcher les enfants de déserter l'école pendant l'hiver.

camériste [*ris-te*] n. Elève d'un camératistat.

camériste [*ris-te*] n. f. (espagn. *camarista*) ou **camérière.** En Espagne, dame de la chambre d'une princesse, d'une grande dame. *Par ext.* et *fam.* Femme de chambre.

camerlingat [*mèr-lin-gha*] n. m. Dignité, fonction de camerlingue.

camerlingue [*mèr-lin-ghe*] n. m. (ital. *camerlingo*). Cardinal de la cour pontificale, chargé de la justice, du trésor, et qui gouverne pendant la vacance du saint-siège.


V.-L. Cameron.

Cameron (Jean), théologien protestant, né à Glasgow, m. à Montauban (1580-1626).

Cameron [*ron'*] (Richard), presbytérien écossais, né à Falkland. Il souleva contre Charles II ses coreligionnaires, qui furent battus au pont de Bothwell. Il fut tué à Airds-Moss (1680).

Cameron (Verney Lovett), voyageur anglais, né à Radipole, m. à Soulbury (1844-1894). Il a accompli, de Zanzibar au Congo, une belle traversée de l'Afrique, de 1873 à 1875.

caméronien, enne [*ni-in, è-ne*] n. Membre de la secte presbytérienne fondée par Richard Cameron, que W. Scott a représentée dans les *Puritains d'Ecosse.*

Cameroun (MONTS), massif montagneux de l'Afrique occidentale en Guinée, en face de l'île Fernand-Po ; altitude 4.000 m.

Cameroun, anc. colonie allemande de l'Afrique occidentale, s'étendant du golfe de Guinée au lac Tchad.

Commencée presque au lendemain du début des hostilités de 1914, la conquête du Cameroun ne put être terminée que le 18 février 1916. Par la paix de Versailles du 28 juin 1919, l'empire allemand a abandonné son ancienne colonie à la France et à l'Angleterre, et ces deux puissances se sont partagé ce pays (qu'elles gouvernaient déjà depuis 1916), abstraction faite des territoires cédés par la France à l'Allemagne en novembre 1912. L'Angleterre administre donc maintenant la partie septentrionale du pays, la plus proche de la Nigeria, jusques et y compris le massif volcanique du Cameroun ; la France remplit le même rôle dans les parties méridionales et orientales, les plus rapprochées de l'Afrique équatoriale française et en même temps les plus étendues et les plus peuplées ; elle a pour sa part 700.000 kilom. carrés sur 800.000 et 2.500.000 habitants sur 3 millions.

camérule n. f. (lat. *camerula*). Petite loge, dans un organe quelconque d'un végétal.

camille [*ll* mll., *e*] n. Jeune servant ou servante, qui assistait les prêtres, dans les cérémonies religieuses du paganisme romain.

Camille [*ll* mll., *e*], reine des Volsques et l'une des héroïnes de l'*Enéide*, tuée par Aruns ; elle est restée célèbre pour son incomparable légèreté à la course. Virgile dit qu'*elle eût couru sur les épis sans en courber la tige*, et c'est surtout cette phrase que les écrivains rappellent quand ils veulent donner l'idée d'une rapidité et d'une légèreté extraordinaires à la course.

Camille, sœur des Horaces, tuée par son frère parce qu'elle pleurait la mort d'un Curiace, son fiancé. Elle figure dans la tragédie de Corneille, *Horace*, où elle lance contre Rome de terribles imprécations.

Camille (Marcus Furius), tribun militaire et dictateur romain. Il s'empara de Véies (396). Il blessa le peuple par son orgueil patricien, et fut exilé. Rappelé, il passe, sans doute à tort, pour avoir sauvé

Rome de l'invasion gauloise (390) ; m. en 366 av. J.-C. Il mérita, par ses services, le titre de « second fondateur de Rome ».

Camin ou **Kamin,** v. de Prusse (près de Stettin) : 6.000 h. Très ancien évêché.

Caminade (Alexandre-François), peintre français, né à Paris, m. à Versailles (1783-1862) ; a exécuté de nombreux tableaux d'église.


Camion hippomobile.

camion n. m. Grand chariot bas et à quatre roues. Petit chariot bas et à deux roues, en usage sur les chantiers. Vase dans lequel les peintres en bâtiment délayent leur peinture. Très petite épingle.


Camion automobile.

camionnage [*o-nè-je*] n. m. Transport par camion. Prix de ce transport : *payer un camionnage.*

camionner [*o-né*] v. a. Transporter par camion : *camionner des marchandises.*

camionnette [*o-nè-te*] n. f. Petit camion automobile.

camionneur n. m. Qui conduit un camion.

camisade [*za-de*] n. f. (de l'ital. *camicia*, chemise). Attaque militaire de nuit, au XVIe siècle, et ainsi nommée parce que les gens qui la faisaient mettaient une chemise blanche par dessus leurs armes afin de se reconnaître dans l'obscurité.

camisards [*zar*] n. m. pl. Protestants des Cévennes, qui prirent les armes à la suite de la révocation de l'édit de Nantes (1685). S. un *camisard.*

— ENCYCL. Les camisards étaient ainsi nommés parce qu'ils portaient une chemise (en patois *camiso*) par-dessus leurs habits. Le soulèvement fut général à partir de 1702 ; leur chef principal fut Jean Cavalier, que secondaient des chefs comme Rolland, Ravenel, Maurel dit Catinat, etc. Le comte de Broglie, puis le maréchal de Montrevel échouèrent contre eux ; ils furent soumis par Villars, aidé de l'intendant de Lamoignon de Basville. Moins active dès 1704, la lutte dura encore jusqu'en 1713. V. DRAGONNADES.


Camisole.

camisole [*zo-le*] n. f. (de l'ital. *camiciola*, petite chemise). Vêtement de femme, court et à manches. *Camisole de force*, sorte de camisole de toile forte, paralysant les mouvements des bras, et à l'aide de laquelle on maîtrise les fous furieux, les criminels.

camisoler [*zo-lé*] v. a. Mettre la camisole de force à : *camisoler un condamné à mort.*

Camoëns [*mo-inss*] (Louis **de**), célèbre poète portugais, né et m. à Lisbonne (1525-1580). Il perdit un œil en combattant au Maroc, séjourna à Goa et à Macao, et mourut dans la misère. Il excelle dans les images hardies, les descriptions colorées, les peintures éclatantes des phénomènes de la mer, et son poème épique : *les Lusiades*, où il raconte, en les parant du merveilleux mythologique, les aventures et les découvertes du navigateur Vasco de Gama, sont l'œuvre maîtresse de la littérature portugaise. V. LUSIADES.


Camoëns.

camoïard [*mo-iar*] n. m. Etoffe en poil de chèvre sauvage.

Camoins-les-Bains, localité des Bouches-du-Rhône, arr. et à 4 kilom. de Marseille. Eaux minérales sulfurées calciques contre le rhumatisme, la goutte, l'anémie.

camomille [*ll* mll., *e*] n. f. (bas lat. *camomilla ; gr. khamaimêlon*). Plante odoriférante vivace, à fleurs jaunes, du genre matricaire, dont on fait des infusions médicinales. Sa fleur : *les infusions de camomille facilitent la digestion.*


Camomille.

— ENCYCL. Les fleurs de camomille sont stomachiques et antispasmodiques. Elles s'emploient en infusion (10 à 12 têtes par litre d'eau). Elles conviennent dans les langueurs d'estomac, les digestions difficiles. L'huile de camomille, faite d'extrait de fleurs mélangée d'huile d'olive, est employée pour les frictions.

çamon interj. Ah ! oui ! vraiment ! avec une intention d'ironie. (VX.)

Camon, comm. de la Somme, arr. et à 4 kil. d'Amiens, sur la Somme ; 1.720 h. Tourbières.

Camondo (*collection*), ensemble d'objets précieux de différentes époques réunis par Isaac de Camondo et donnés par lui au Louvre ; on y trouve des bronzes, des tapisseries, des estampes japonaises, des tableaux, etc. Une des plus belles pièces est la fameuse pendule des *Trois Grâces*, de Falconet.

camorra [*mo-ra*] n. f. (mot castillan signif. *rixe*). Association de malfaiteurs, organisée autrefois dans le royaume de Naples, qui sévit surtout dans les derniers temps de la monarchie des Bourbons et dont quelques restes subsistent.

camorriste [*mo-ris-te*] n. m. Membre de la camorra.

Camors, comm. du Morbihan, arr. et à 40 kil. de Lorient ; 2.700 h.

camouflage n. f. Action de camoufler, de déguiser, de maquiller ; résultat de cette action. *Art milit.* Art de peindre, de maquiller le matériel de guerre pour qu'il se confonde aux yeux de l'ennemi avec le sol ou la végétation environnante.

camoufle n. f. *Arg.* Bougie, chandelle.

camouflement [*man*] n. m. (de *camoufler*). *Arg.* Déguisement.

camoufler [*flé*] v. a. *Arg.* Maquiller, déguiser, grimer : *camoufler un espion, un canon.* **Se camoufler** v. pr. Se déguiser, se grimer.

camouflet [*flè*] n. m. Bouffée de fumée que l'on souffle au nez de quelqu'un avec un cornet de papier allumé, ou autrement. *Fig.* et *fam.* Mortification : *recevoir un camouflet.* Fourneau de mine destiné à agir contre une galerie souterraine ennemie.

camoufleur n. m. Celui qui exécute un camouflage.

camourlot [*lo*] n. m. Sorte de mastic avec lequel on remplit les joints des dalles et des caniveaux.

camp [*kan*] n. m. (du lat. *campus*, champ). Lieu où s'établit une armée : *les Romains fortifiaient chaque soir leur camp.* L'armée campée : *le camp est endormi. Camp d'instruction*, celui où une troupe s'instruit par des manœuvres : *le camp de Châlons est un camp d'instruction. Camp retranché.* place forte entourée de forts détachés : *Paris est le plus vaste camp retranché du monde. Camp de concentration*, lieu où l'on groupe, pendant une guerre, sous la surveillance des autorités militaires, les nationaux ennemis et les étrangers suspects. *Lit de camp*, lit de campement, facile à démonter et à transporter. Lit de corps de garde. *Camp volant*, corps d'éclaireurs, et, *par ext.*, campement de nomades ou bohémiens. (Se dit aussi du nomade bohémien lui-même.) *Fig. En camp volant*, sans être définitivement installé. *Aide de camp.* officier attaché à un général, à un chef. Lice, champ clos : *les juges du camp.* Parti : *Condé quitta le camp royal pour le camp des Frondeurs. Lever* (ou très fam. *ficher*) *le camp*, s'en aller.

— ENCYCL. Les camps n'ont jamais eu chez les Grecs la même régularité symétrique que chez les Romains. Chez ceux-ci, une armée ne s'arrêtait jamais, ne fût-ce que pour une nuit, sans établir un camp régulièrement fortifié. C'est à cette habitude de se fortifier à chaque étape, que les Romains durent une partie de leurs succès. Ils évitaient même de combattre avant que le camp achevé ne leur assurât une retraite. Les armées modernes ne font plus des camps le même usage qu'autrefois. En temps de guerre, c'est à peu près uniquement quand il s'agit d'établir devant une place les troupes d'un corps de siège, qu'on a recours à l'emploi des camps. En temps de paix, le cas se présente quand on veut organiser des camps d'instruction ou bien faire camper momentanément, par raison d'hygiène, les troupes d'une caserne où une épidémie s'est déclarée. Les camps dits *retranchés* se composent essentiellement d'une ville entourée d'une *enceinte continue*, qui constitue le noyau central ou réduit du camp retranché et d'une ceinture de forts établie assez loin de la ville pour la mettre à l'abri d'un bombardement.

Camp du Drap d'or, nom donné à la plaine située entre Guines et Ardres (Pas-de-Calais), et où eut lieu l'entrevue de François Ier et de Henri VIII, roi d'Angleterre, en 1520. Un grand luxe fut déployé, surtout par François Ier. Le roi de France commit la faute d'éclipser Henri VIII par son faste et de s'aliéner ainsi ses bonnes grâces.

Camp du Drap d'or, tableau d'Auguste Debay (musée de Versailles). Devant un pavillon entr'ouvert, François Ier et Henri VIII, vêtus et accompagnés magnifiquement, arrivent à cheval au devant l'un de l'autre et se saluent. (V. p. 360).

Camp des Romains, fort protégeant Saint-Mihiel, à l'entrée d'une presqu'île étranglée formée par une boucle de la Meuse. Il est établi sur une colline de 376 m. d'altitude, à 150 m. au-dessus de la vallée. Ce fort, qui tire son nom de vestiges de retranchements romains existants naguère sur son emplacement, est tombé aux mains des Allemands le 24 septembre 1914, au lendemain de la prise de Saint-Mihiel. Il est resté entre leurs mains jusqu'au 13 septembre 1918.

Campagna, v. d'Italie (Campanie, prov. de Salerne) ; 9.000 h. Evêché. Vins.

Campagnac, ch.-l. de c. (Aveyron), arr. et à 49 kil. de Millau ; 1.030 h. Ch. de f. M. — Le cant. a 5 comm. et 4.490 h.

campagnard [*kan-pa-gnar*], **e** n. et adj. Qui habite la campagne : *propriétaire campagnard.* Propre aux gens de la campagne : *manières campagnardes.* ANT. **Citadin.**

campagne [*kan*] n. f. (ital. *campagna ;* du lat. *campus*, champ). Etendue de pays plat et découvert, par opposition à *bois, montagnes*, etc. Les champs en général : *les travaux de la campagne.* Habitants de la campagne : *la campagne envahit la ville. Rase campagne*, campagne sans aucun accident de terrain, sans aucune ville. *Fig.* Saison propre à certains travaux : *maison bâtie en deux campagnes.* Expédition militaire : *les années de campagne comptent double pour la retraite.* Part que prend un militaire à une expédition : *soldat qui a six campagnes. Pièces de campagne*, petites pièces d'artillerie qui accompagnent les troupes. *Par ext.* Expédition, entreprise maritime ou autre : *campagne scientifique, campagne électorale. En campagne*, en course, en mouvement : *solliciteur qui met toutes ses relations en campagne. Tenir la campagne*, résister à l'ennemi en plein champ. *Aller en campagne*, sortir pour ses affaires. *Battre la campagne*, l'explorer, et *fig.*, déraisonner. *Entrer en campagne*, marcher contre l'ennemi. *Faire campagne*, aller en guerre. *Faire ses premières campagnes*, aller à la guerre pour la première fois, et *fig.*, débuter, dans un ordre d'idées quelconque.

Campagne de France (1814), conduite par Napoléon Ier contre les Alliés, qui avaient envahi la France, après la bataille de Leipzig, et dont, malgré les combats victorieux de Montmirail, Champaubert, Montereau, etc., il ne put arrêter la marche sur Paris. Elle eut pour conséquence sa première abdication. Avec 65.000 soldats Napoléon avait lutté contre 450.000 hommes.

Campagne de 1815, conduite par Napoléon en Belgique contre les Anglais et les Prussiens. Il battit les Prussiens à Ligny (16 juin), mais Grouchy, chargé de les poursuivre, ne sut pas les empêcher de se joindre aux Anglais sur le champ de bataille de Waterloo, où finit la puissance napoléonienne (18 juin).

Campagne de Rome (en ital. **Agro romano**), contrée qui s'étend au S. du Tibre, entre la mer et les Apennins, et correspond à l'ancien Latium. Sol volcanique, naturellement fertile, mais souvent marécageux, et rendu malsain par la malaria.

Campagne-lès-Hesdin, ch.-l. de c. (Pas-de-Calais), arr. et à 12 kil. de Montreuil ; 950 h. — Le cant. a 24 comm. et 10.270 h.

Campagne-sur-Aude, comm. de l'Aude, arr. et à 22 kil. de Limoux ; 440 h. Eaux thermales bicarbonatées, sodiques et ferrugineuses.

campagnol [*kan*] n. m. (de *campagne*). Genre de petits rongeurs nuisibles, à poil brun, à queue courte et velue, comprenant le *rat des champs*, le *rat d'eau*, etc. : *les campagnols se multiplient avec une rapidité dangereuse.*


Campagnol.

— ENCYCL. Parmi les espèces terrestres, la plus redoutable pour l'agriculture est le *campagnol commun*, qui est de la taille d'une souris et qu'il ne faut pas confondre avec le mulot. Il creuse dans les cultures des trous, où la femelle dépose deux portées de dix à douze petits chacune. Moyens de destruction : pots enfoncés en terre, d'où les campagnols ne peuvent sortir ; pots remplis d'eau, où ils se noient ; substances toxiques (arsenic, pâte phosphorée, sulfure de carbone, vapeurs d'acide sulfureux) ; pain baryté, noix vomique, virus de Danysz (imprégnant de l'avoine concassée).

Campagnola (Dominique), peintre et graveur italien, disciple du Titien (1482-1550). Ses eaux-fortes sont recherchées.

campagnoul n. m. ou **campagnoule** [*kan*] n. f. Nom vulgaire de quelques agarics.

Campan, ch.-l. de c. (Hautes-Pyrénées), arr. et à 6 kil. de Bagnères, sur l'Adour ; 2.550 h. Belle vallée. Marbres amygdalins, d'un beau vert mêlé de rouge, de gris et de blanc. — Le cant. a 4 comm. et 4.830 h.

Campan (Jeanne-Louise GENÊT, Mme), célèbre institutrice, née à Paris, m. à Mantes. Lectrice des filles de Louis XV, attachée à Marie-Antoinette, elle devint directrice de la maison d'Ecouen, instituée pour les orphelines de la Légion d'honneur (de 1807 à 1814). On lui doit un *Journal anecdotique*, des *Mémoires* d'un réel intérêt, etc. (1752-1822).


Mme Campan.

Campana (*musée*) [du n. d'un antiquaire ital. du XIXe s., le *marquis de Campana*], célèbre collection d'objets artistiques, réunie par cet antiquaire et transportée à Paris en 1861, achetée pour le Louvre, où elle forma d'abord le *musée Napoléon.*

campanacé, e [*kan*] adj. (du lat. *campana*, cloche). *Bot.* Qui a la forme d'une cloche.

campanaire [*kan-pa-nè-re*] adj. (du bas lat. *campana*, cloche). Qui a rapport aux cloches.

campane [*kan*] n. f. (du bas lat. *campana*, cloche). Autref. cloche, sonnaille. Ornement de soie, d'or, en forme de cloche. Corps du chapiteau corinthien et du chapiteau composite. *Bot.* Nom donné communément aux fleurs dont la forme rappelle celle d'une cloche (liseron, campanule, narcisse sauvage, etc.).

campane ou **campanne** n. f. (de *campagne*). Dentelle blanche assez commune, ainsi nommée parce qu'elle garnissait les robes des paysannes.

Campanella (Thomas), philosophe italien, de l'ordre des dominicains, né à Stilo, en Calabre, m. à Paris (1568-1639). Il combattit la scolastique, préconisa la méthode expérimentale, passa vingt-sept ans en prison pour expier la hardiesse de ses idées, puis se réfugia en France. Sa philosophie est à la fois sensationniste et mystique. On lui doit un grand ouvrage politique : *la Cité du soleil.*


Campanella.

campanelle [*kan-pa-nè-le*] n. f. (bas lat. *campanella*). Autref., sonnailles et grelots que l'on mettait aux harnais des chevaux. Liseron des champs. Syn. CAMPANETTE.

campanellé, e [*kan, nèl*] adj. (du b. lat. *campana*, cloche). Qui a la forme d'une petite cloche.

Campanie, prov. de l'Italie méridionale ; 2.699.000 h. (*Campaniens*). Capit. *Capoue.*

campaniflore [*kan*] adj. (du b. lat. *campana*, cloche, et de *flos, oris*, fleur). Qui a des fleurs en cloche.

campaniforme [*kan*] adj. (du b. lat. *campana*, cloche, et de *forme*). En forme de cloche.

campanile ou **campanille** [*kan, ni-le*] n. m. (ital. *campanile*). Clocher à jour, ne faisant pas corps avec une église : *le campanile de Saint-Marc, à Venise, s'est écroulé en 1902.* Lanterne ou petit clocher à jour qui, au-dessus d'un édifice, contient des cloches, une horloge, etc. : *le campanile de l'Hôtel de Ville, à Paris.*

— ENCYCL. Le campanile est une construction le plus souvent isolée, mais qui, d'ordinaire aussi, s'élève dans le voisinage d'une église. Parmi les plus célèbres, citons le campanile de Florence, commencé par Giotto et achevé par Taddeo Gaddi ; le campanile de Saint-Marc à Venise, datant du Xe siècle, qui s'écroula en 1902 et fut reconstruit en 1912.



Campanile de l'Hôtel de ville de Paris.

campanulacées [*kan, la-sé*] n. f. pl. Famille de plantes gamopétales, ayant pour type le genre *campanule*. S. une *campanulacée*.

campanulaire [*kan, lè-re*] n. f. (du lat. *campanula*, petite cloche). Genre de polypes hydraires, répandus sur les côtes de France.

campanule [*kan*] n. f. (du b. lat. *campana*, cloche). Genre de campanulacées très répandu dans les bois, les jardins, à fleurs en forme de cloche.

— ENCYCL. Les campanules sont des herbes qui affectionnent surtout les montagnes ; la *campanule raiponce* est recherchée comme salade, et la *campanule doucette*, comme plante d'ornement.



Campanule (carillon).

campanulé, e [*kan*] adj. (de *campanule*). En forme de cloche : *corolle campanulée.*

campanuliflore [*kan*] adj. (du lat. *campanula*, petite cloche, et *flos, floris*, fleur). Qui a des fleurs en forme de petite cloche.

Campardon (Emile), historien, né et m. à Paris (1834-1915) ; auteur d'ouvrages érudits sur le XVIIIe siècle.

Campaspe ou **Pancaste,** maîtresse d'Alexandre, qui la céda au peintre Apelle.

Campbell, célèbre clan d'Ecosse, dont les membres ont joué un rôle important dans l'histoire de leur pays. En 1497, ils reçurent le titre de comtes d'Argyll.

Campbell (Thomas), poète lyrique anglais, né à Glasgow, m. à Boulogne (1777-1844), plus élégant que puissant, auteur des *Plaisirs de l'espérance.*

Campbell (Alexandre), théologien écossais, né dans le comté d'Antrim ; fondateur aux Etats-Unis de l'Eglise des *baptistes campbellistes* (1788-1866).

Campbell (sir Colin), lord CLYDE, feld-maréchal anglais, né à Glasgow, m. à Chatham (1792-1863). Il se distingua en Chine (1842), en Crimée, et dans l'Inde (1858) où il réprima la révolte des cipayes.

Campbell-Bannerman (sir Henry), homme d'Etat anglais, né en Ecosse, m. à Londres (1836-1908) ; premier ministre, de 1905 à 1908, il fut grand partisan de l'entente cordiale.

Campbon, comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 24 kil. de Saint-Nazaire ; 3.450 h. Ch. de f. Etat. Ciment, chaux.

campe [*kan-pe*] n. m. Sorte de droguet croisé en façon de drap, qui se fabrique dans le Poitou.

Campe (Joachim-Henri **de**), lexicographe et moraliste allemand, né à Deensen, m. à Brunswick (1746-1818). Il a été appelé *le Berquin allemand.*

campé, e [*kan*] adj. Etabli, posté, posé. *Fig.* et *fam.* : *un gaillard bien campé.*

campéador [*kan*] n. m. (mot espagn. signifi. *champion*). Surnom donné au Cid.

campêche [*kan*] n. m. (de la baie de *Campêche*). Nom donné au bois lourd et dur d'un arbre de l'Amérique tropicale (*hematoxylon*), qui fournit une teinture rouge : *le bois de campêche peut recevoir un beau poli.*



Campêche.

— ENCYCL. Il existe commercialement un grand nombre de sortes de bois de campêche, que l'on expédie des pays d'origine sous forme de bûches portant le nom de « coupes ». Telles sont les coupes d'Espagne, anglaise, Saint-Domingue, Honduras, etc. Afin de faciliter le travail de la teinturerie, on expédie aux teinturiers le bois de campêche sous forme pulvérulente, ou encore à l'état d'extrait liquide, obtenu en dissolvant la matière colorante au moyen d'éther et d'un peu d'eau. L'extrait de campêche du commerce est une masse noire ressemblant à de la poix ; sa saveur est en même temps sucrée et amère. Le campêche donne avec les mordants d'alumine des couleurs d'un gris violet ; avec les mordants de fer concentré, un noir intense. Le campêche sert aussi pour colorer le vin.

Campêche, v. du Mexique, port sur le golfe du Mexique ; 17.200 h. Exportation de bois de teinture.

Campeggi, illustre famille italienne, originaire du Dauphiné, à laquelle appartient LAURENT, né à Bologne, m. à Rome (1474-1539). Il fut l'un des chefs de la Renaissance catholique du XVIe siècle ; légat de Léon X et de Clément VII, qui l'envoyèrent combattre Luther ; cardinal en 1524.

campement [*kan-pe-man*] n. m. Action de camper. Le lieu où l'on campe. Troupe campée : *un campement de tziganes.* Avant-garde qui prépare le camp ou le cantonnement d'une colonie.

campène [*kan*] n. f. (du b. lat. *campana*, cloche). Clochette que l'on suspend au cou du bétail.

Campénéac, comm. du Morbihan, arr. et à 10 kil. de Ploërmel, sur l'Yon ; 2.120 h.

Campenhout, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles) ; 3.150 h. Toiles, dentelles.

Campenon (François-Nicolas-Vincent), littérateur et poète français, membre de l'Académie française, né à la Guadeloupe, m. à Villecresne (Seine-et-Oise) [1772-1843].

Campenon (Edouard), général français, né à Tonnerre, m. à Neuilly (1819-1891). Il fut ministre de la guerre en 1881, 1883 et 1885.

camper [*kan-pé*] v. n. Vivre au camp. Habiter passagèrement. V. a. Asseoir, établir dans un camp : *camper son armée sur une colline. Fam.* Présenter, placer : *écrivain, peintre qui campe bien ses personnages.* Installer, poser : *camper son chapeau sur l'oreille.* Quitter brusquement : *camper là quelqu'un. Camper quelque chose sur les bras, sur le dos de quelqu'un,* lui en donner l'embarras, l'en rendre responsable. **Se camper** v. pr. *Fam.* Se placer dans une posture hardie, provocante : *il se campe dans un fauteuil.* ANT. **Décamper.**

Camper [*kan-pèr*] (Pierre), savant anatomiste et naturaliste hollandais, né à Leyde en 1722, m. à La Haye en 1789. Il a essayé le premier de déterminer le degré d'intelligence par le plus ou moins d'ouverture de l'*angle facial.*

camperche [*pèr-che*] n. f. (de *cant*, côté, et de *perche*). Perche de bois qui traverse le métier à tisser de basse lisse.

Camphausen (Guillaume), peintre de batailles allemand, né et m. à Dusseldorf (1818-1885). La guerre franco-allemande de 1870-1871 lui a fourni le sujet de nombreuses peintures.

camphènes [*kan*] n. m. pl. Nom de certains carbures d'hydrogène. S. un *camphène.*

Camphin-en-Pévèle, comm. du Nord, arr. et à 8 kil. de Lille ; 1.170 h. Filature.

camphol [*kan*] n. m. *Chim.* Nom donné à un alcool extrait du camphre. Syn. BORNÉOL.

campholique [*kan*] adj. Se dit d'un acide qui résulte de l'action de la potasse sur le camphre.

camphorate [*kan*] n. m. Sel dérivant de l'acide camphorique.

camphorifère [*kan*] adj. (du b. lat. *camphora*, camphre, et du lat. *ferre*, porter). Qui produit du camphre.

camphorique [*kan*] adj. *Acide camphorique*, nom de plusieurs acides dérivant des deux camphres (droit et gauche).

camphoroïde [*kan*] adj. (du b. lat. *camphora*, camphre, et du gr. *eidos*, aspect). Qui ressemble au camphre : *substances camphoroïdes.*

camphre [*kan-fre*] n. m. (bas lat. *camphora ;* de l'ar. *kafour*). Substance aromatique, cristallisée, extraite du camphrier (*laurus camphora*) : *le camphre s'emploie contre les douleurs rhumatismales et goutteuses.*

— ENCYCL. *Chim. Le camphre commun* est contenu dans le bois et l'écorce du camphrier, que l'on trouve en Chine, au Japon, à Java, à Sumatra, et en Floride ; on le trouve aussi dans beaucoup d'essences naturelles ; c'est une matière cristalline, qui fond à 177° et bout vers 209° ; il a pour formule $C^{10} G^{16} O$. Il est peu soluble dans l'eau, très soluble dans l'alcool, le chloroforme, l'huile ; sa densité est d'environ 0,99. Par hydrogénation, il donne un alcool, le *bornéol*, et celui-ci par déshydratation donne le *camphène.* On peut le préparer chimiquement, en oxydant le camphol ou le camphène.

On désigne sous le nom de *camphre artificiel* le camphre que l'on obtient par synthèse. On le prépare par l'action du gaz chlorhydrique sur l'essence de térébenthine, ou encore en partant du camphène ou du bornéol.

Le camphre entre dans la préparation du celluloïd ; il sert à combattre les mites et papillons dans les garde-robes et cabinets d'histoire naturelle.

— *Thérap.* Le camphre est un stimulant du cœur et des centres nerveux, surtout sous forme d'injections d'huile camphrée ; il est encore anaphrodisiaque et antispasmodique ; il entre dans la composition de l'alcool camphré, de l'eau sédative, etc.

camphré [*kan-fré*], **e** adj. Qui contient du camphre : *eau-de-vie camphrée.*

camphrée [*kan-fré*] n. f. ou **camphorosme** [*kan-fo-ros-me*] n. m. Genre de salsolacées du midi de la France, dont les feuilles sentent le camphre.

camphrer [*kan-fré*] v. a. Mettre du camphre dans : *on camphre les fourrures et les lainages pour les préserver des insectes.*

camphrier [*kan-fri-é*] n. m. Laurier du Japon, de la Chine et de l'Océanie, dont on extrait le camphre par distillation du bois.

campidanien, enne [*ni-in, è-ne*] n. m. et adj. Se dit du dialecte méridional de la Sardaigne : *le campidanien ; expression campidanienne.*

Campile, ch.-l. de c. (Corse), arr. et à 32 kil. de Bastia ; 810 h. — Le cant. a 7 comm. et 3.630 h.

Campillos, v. d'Espagne (Andalousie, prov. de Malaga), sur un affluent du Guadalhorce ; 6.100 h.

campimètre [*kan*] n. m. (du lat. *campus*, champ, et du gr. *métron*, mesure). Instrument composé d'un arc de cercle mobile autour de son centre, et qui sert à mesurer l'étendue du champ visuel.

Campinas, v. du Brésil (Etat de São Paulo) ; 30.000 h. Grand commerce de cafés.

Campine, vaste plaine, autrefois stérile, qui s'étend à l'E. d'Anvers, et que d'habiles irrigations ont fertilisée. Elevage de volailles renommées (leur aptitude à la ponte leur a fait donner le surnom de *pond tous les jours*).

camping [*kam'-pin'gh*] n. m. (mot angl. signif. *campement*). Campement d'une caravane d'excursionnistes, qui s'est munie de tentes, d'un matériel de cuisine, etc. Genre de tourisme consistant à voyager avec tout le matériel nécessaire pour camper.

Campistron (Jean-GALBERT **de**), poète dramatique français, né et m. à Toulouse (1656-1723) ; pâle imitateur de Racine, auteur de pièces d'une versification correcte, mais froide : *Virginie, Arminius, Andronic, Alcibiade.*



Campistron.

Campitello, ch.-l. de c. (Corse), arr. et à 20 kil. de Bastia ; 300 h. Antimoine. — Le cant. a 6 comm. et 2.840 h.

Campoamor (Ramon **de**), poète, philosophe et homme politique espagnol, né à Navia (Asturies), m. à Madrid (1817-1901). Ses poésies sont d'une inspiration sceptique et matérialiste.

Campobasso ou **Campo-Basso,** v. d'Italie (Molise, prov. de Campobasso) ; 15.000 h. Coutellerie.

Campo-Formio, village d'Italie (Vénétie, prov. d'Udine), où fut conclue entre la France et l'Autriche la paix dite *de Campo-Formio*, qui donnait à la France la Belgique et les îles Ioniennes, en 1797.

Campomanès (don Pedro RODRIGUEZ, comte **de**), homme d'Etat espagnol, né dans les Asturies (1723-1802). Il fut le chef d'une école d'économistes pratiques.

campos [*kan-pôs*] n. m. (accusatif pl. du lat. *campus*, champ). *Fam.* Congé, repos : *donner campos à des écoliers.*

Campos Salles (Manoel Ferraz **de**), homme d'Etat brésilien ; président de la République (1898) ; il restaura les finances du pays par une politique rigoureuse qui lui valut de fortes inimitiés (1841-1913).

campo-santo [*kan*] n. m. (mot ital. signif. *champ sacré*). Nom donné, en Italie, aux cimetières, particulièrement aux nécropoles réservées aux personnages de distinction, ordinairement formées d'un préau qu'entoure un portique. (Tel est le cas du fameux *Campo-Santo* de Pise, construit au XIIIe siècle par Giovanni Pisanno, et orné de fresques célèbres d'Orcagna, Benozzo Gozzoli.) Pl. des *campi-santi*, à l'italienne, ou invar., des *campo-santo.*

Campra (André), compositeur dramatique français, né à Aix, m. à Paris (1660-1744). On lui doit deux opéras remarquables : *Tancrède* et *Hésione*, et, dans le genre léger : *l'Europe galante, le Carnaval de Venise.* Son art délicat et facile relie l'époque de Lulli à celle de Rameau.



A. Campra.

camptodactylie [*kan-pto, li*] n. f. (du gr. *kamptos*, recourbé, et *dactulas*, doigt). Flexion permanente d'un ou plusieurs doigts de la main, occasionnée par la diathèse arthritique.

camptulicon [*kan-ptu*] n. m. Produit obtenu en mélangeant intimement du liège pulvérulent avec des déchets d'huile de lin.

campylomètre [*kan*] n. m. (du gr. *kampulos*, recourbé, et *métron*, mesure). Curvimètre muni d'une échelle, qui permet de lire directement les longueurs parcourues par la roue de l'instrument.

campylotrope adj. *Bot.* Se dit d'un ovule dont l'axe est courbé.

Camranh (BAIE DE), baie de la côte française de l'Indochine (Annam), fermée par plusieurs îlots et qui constitue un mouillage très sûr.

Camulogène, chef gaulois qui défendit Lutèce contre les troupes de Labienus, et qui fut tué dans la bataille (52 av. J.-C.).

Camulus, dieu de la guerre chez les Gaulois.

camus, e [*mu, u-ze*] adj. (du lat. *camurus*, recourbé). Court et plat, en parlant du nez : *les nègres ont généralement le nez camus.* Qui a le nez court et plat : *homme camus. Fig.* et *fam.* Désappointé, ébahi : *rester tout camus.* Syn. CAMARD.

Camus [*mu*] (Jean-Pierre), évêque de Belley, né à Paris (1582-1653). Il fut l'ami de saint François de Sales, et fit une guerre acharnée aux moines mendiants. Il se démit de son siège en 1628 pour se consacrer au service des pauvres, aux Incurables de Paris.

Camus (Charles-Etienne-Louis), mathématicien français, né à Crécy (Seine-et-Marne), m. à Paris (1699-1768). Il organisa les Archives nationales.

Camus (Armand-Gaston), savant jurisconsulte français, conventionnel, né et m. à Paris (1740-1804). Il fut livré aux Autrichiens par Dumouriez.

camuserie [*ze-ri*] n. f. Etat d'un individu ou d'un nez qui est camus.

camuset, ette [*zè, è-te*] adj. et n. Un peu camus.

camuson [*zon*] n. f. Fille ou femme camuse.

camwood [*kam'-ou-oud'*] n. m. Sorte de bois de teinture, analogue au bois de santal.

can ou **cant** [*kan*] n. m. Face la moins large d'une pièce de bois rectangulaire.

Cana, v. de Galilée, auj. *Kefer-Kana*, célèbre par les noces où J.-C. opéra son premier miracle en changeant l'eau en vin. (*Nouv. Test.*). [Hab. *Cananéens.*]

CANADA


CANADA
Echelle
0 200 400 600 800 1000 K.
CAPITALE d'Etat
Chef-lieu de province
Limtes d'Etat
id. de prov
Chemins de fer
OCÉAN GLACIAL DU NORD
ASIE
GROENLAND
MER DE BAFFIN
MER DE BEAUFORT
ALASKA (E.U.)
TERRITOIRES DU NORD-OUEST
Mackenzie
Keewatin
Yukon
Colombie Britannique
Alberta
Saskatchewan
Manitoba
Ontario
Québec
Labrador
Péninsule du Labrador
Baie de Hudson
Détroit de Davis
Détroit de Hudson
Terre-Neuve
Archipel de Grinnell
Terre d'Ellesmere
Terre de Baffin
Ile Victoria
Ile Southampton
Ile Melville
Ile Banks
Ile Prince Patrick
Ile Bathurst
Ile Devon
Ile Somerset
Ile Bylot
Ile Cockburn
Ile Prince Albert
Ile Prince de Galles
Ile Victoria
Ile Baranof
Ile Vancouver
Ile de la Reine Charlotte
Ile Sitka
Ile Kodiak
Ile Nunivak
Ile St Hélie
Ile Terre de Grant
Ile Terre de Fox
Ile Resolution
Ile Akpatok
Ile Mansel
Ile Nottingham
Ile Coats
Ile Southampton Sud
Ile Amherst
Ile Anticosti
Ile Shippigan
Ile Grinstone
Ile de la Madeleine
Ile du Prince Edouard
Ile du Cap Breton
Ile St Pierre et Miquelon
Ile Nantucket
Ile Block
Long Island
Pte Barrow
C. McClintock
C. Bathurst
C. Christian
C. Walsingham
C. Farewell
C. Desolation
C. York
C. Churchill
C. Henriette Marie
C. Jones
C. Hamilton
C. Chudleigh
C. Resolution
C. Dorset
C. Wolstenholme
C. Hope Advance
C. Prince of Wales
C. Tasiusak
C. Tasiusarsik
C. Christianshaab
C. Godthaab
C. Frederikshaab
C. Frederikstad
C. Walsingham
C. Barrow
C. Bathurst
C. Cockburn
C. Boothia
C. Victoria
C. Crozier
C. Felix
C. Parry
C. Grinnell
C. Sommerset
C. Bylot
C. Christian
C. Fox
C. Ramah
C. Rigolet
C. Bartwright
C. Harrison
C. Charles
C. Mingan
C. Whittle
C. Canso
C. Sable
C. Cod
C. Ann
C. Chidley
C. Mackenzie
C. Parry
C. Simpson
C. Nelson
C. Prince Albert
C. Mac Clintock
C. Mac Pherson
C. Good Hope
C. Bathurst
C. Lambert
C. Hearne
C. Dalhousie
C. Mac Leod
C. Mac Kay
C. Mac Millan
C. Mac Tavish
C. Mac Donald
C. Mac Intyre
C. Mac Kenzie
C. Mac Farlane
C. Mac Gregor
C. Mac Kinnon
C. Mac Leod

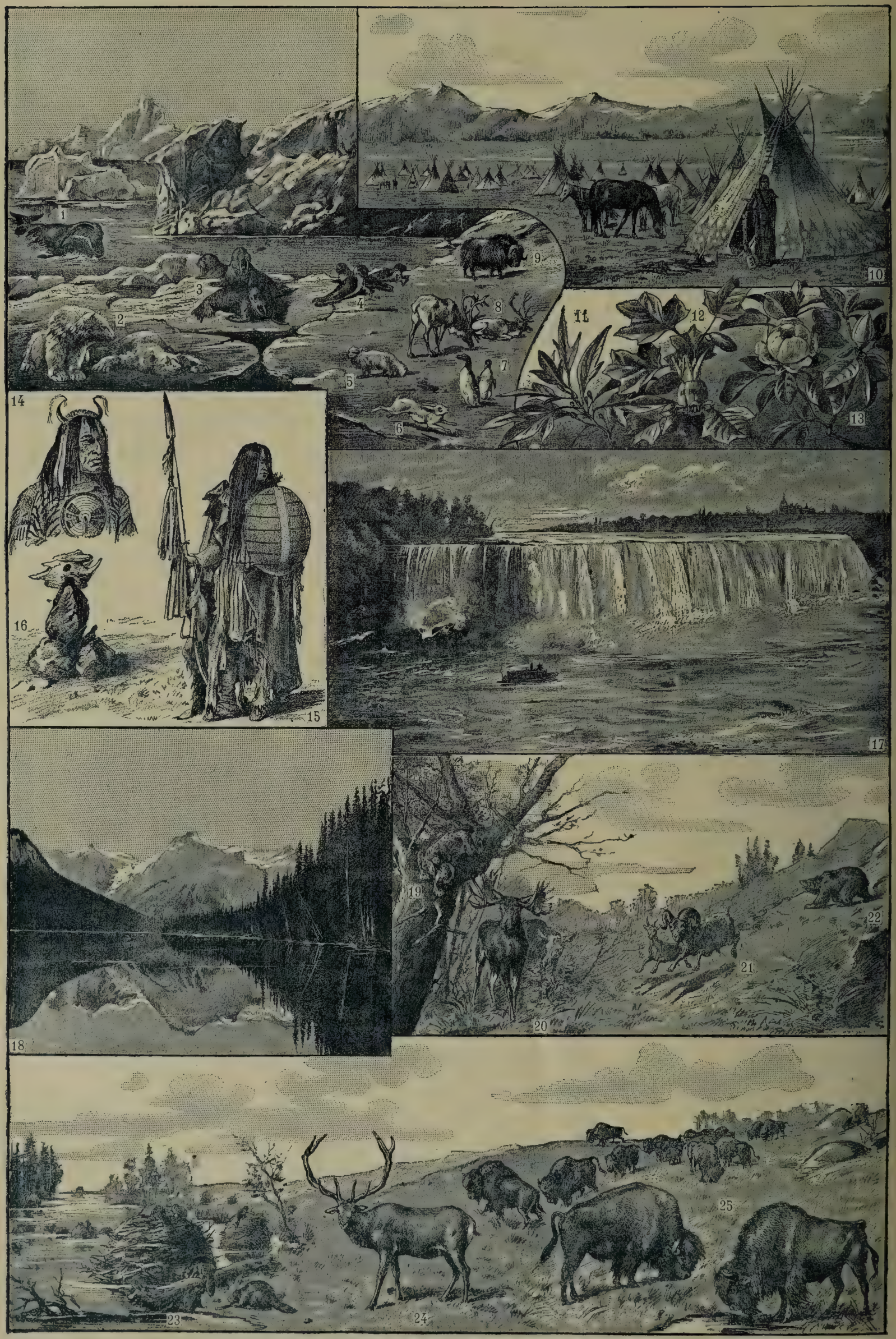

CANADA : 1. Baleine.— 2. Ours blanc.— 3. Morses.— 4. Phoques.— 5. Isatis.— 6. Lièvre polaire.— 7. Pingouins.— 8. Rennes.— 9. Bœuf musqué.— 10. Réserves canadiennes ; campement d'Indiens.— 11. Sassafras.— 12. Tulipier.— 13. Magnolia.— 14. Chef assiniboin.— 15. Guerrier assiniboin. — 16. Monument magique assiniboin.— 17. Chute du Niagara. — 18. Lac Emeraude. — 19. Lynx. — 20. Elan. — 21. Mouflon. — 22. Ours grizzli. — 23. Castors. — 24. Cerf wapiti. — 25. Troupeau de bisons.

Cana (*Noces de*), célèbre tableau de Paul Véronèse, au Louvre. Cette composition, de 10 mètres environ de largeur sur 6m,66 de hauteur, a été peinte pour le refectoire du couvent de Sainte-Marie-Majeure, à Venise ; l'artiste s'engagea à l'exécuter moyennant 324 ducats d'argent. Le tableau fut apporté en France à l'époque de la conquête d'Italie. Parmi les personnages célèbres dont Véronèse a introduit les portraits dans sa composition, on remarque François Ier, Charles-Quint, Soliman Ier, Alphonse d'Avalos, Eléonore d'Autriche, reine de France ; Marie, reine d'Angleterre ; le marquis de Pescaire, le Titien, le Tintoret, le Bassan, Paul Véronèse lui-même et son frère Benedetto Caliari (v. p. 359).

Cana, v. du Dahomey, près d'Abomey ; 10.000 h. Cité sainte, renfermant les tombeaux des rois.

canada n. m. Variété de pomme reinette : *de beaux canada.*

Canada, partie de l'Amérique, située au N.-E. des Etats-Unis et comprise dans le bassin du Saint-Laurent. Cette contrée, reconnue par Jacques Cartier, appartint à la France de 1534 à 1763, et avait pour capitale *Québec.* Elle forme aujourd'hui la *province d'Ontario* (capit. *Toronto*) et celle de *Québec* (capit. *Québec*), d'une population totale de 4.526.000 h. (*Canadiens*), et qui font partie du Dominion du Canada.

Canada (Dominion du), confédération des colonies anglaises situées au N. des Etats-Unis. Le Dominion du Canada est divisé en neuf provinces : *Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, Québec, Ontario, Manitoba, Colombie britannique, île du Prince-Edouard, Alberta* et *Saskatchewan*, plus deux territoires : *Yukon* et *Nord-Ouest*. Pays agricole et forestier, arrosé par le Saint-Laurent à l'E., et à l'O. et au N. couvert de lacs, confinant à des solitudes glacées vers la baie d'Hudson et l'océan Glacial ; superf. 9.660.000 kil. c. ; 7.205.000 h. (*Canadiens*), dont un grand nombre ont conservé la langue française. Cap. fédérale : *Ottawa ;* v. pr. : *Montréal, Québec, Toronto, Hamilton, Winnipeg, Halifax.*

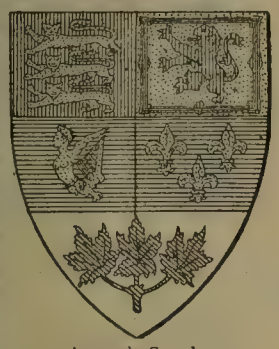
Armes du Canada.

L'exploitation des forêts, la chasse aux animaux à fourrure précieuse, l'exportation des céréales, les bois de construction, etc., les minerais de cuivre, d'étain, de fer, sont les principales ressources du Canada.

— *Découverte.* Découvert par Cabot dès 1497, exploré pour la première fois par Verazzano et par Jacques Cartier de 1524 à 1543, le Canada n'a commencé à être sérieusement parcouru par les voyageurs que dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Louis Joliet et Cavelier de La Salle ont alors, du Canada occidental, pénétré dans le bassin du Mississipi, tandis que des coureurs des bois s'avançaient plus au N. et plus à l'O. Toutefois, le XIXe siècle est seul l'époque des explorations scientifiques et rigoureusement exactes ; alors Joseph Bouchette explore le Canada et les autres territoires britanniques du golfe du Saint-Laurent (1820-1827), et des voyageurs arctiques étudient par terre les contrées les plus septentrionales du Dominion (reconnaissance du Great Fish River par Back en 1833, etc.). L'examen attentif du vaste territoire canadien se poursuit aujourd'hui avec une grande activité ; cependant, plus du quart de son étendue totale demeure encore inexploré, et les levers précis, s'appuyant sur un réseau géodésique sérieux, sont encore très peu étendus.

— *Histoire.* Le Canada fut occupé par le Français Jacques Cartier, mais il ne devint colonie française qu'au début du XVIIe siècle, lorsque Champlain fonda Québec (1608). Des Poitevins, des Normands vinrent se fixer dans le pays, sur les rives du Saint-Laurent, qu'ils mirent en valeur. Ils ne tardèrent pas à y être attaqués par les Anglais, établis au sud, entre les Alleghanys et la mer ; il résistèrent courageusement, mais, abandonnés par la métropole, ils furent écrasés sous le nombre et passèrent sous la domination anglaise (traité de Paris, 1763). La population canadienne est, malgré quelques révoltes partielles, demeurée toujours soumise à l'Angleterre, qui a laissé, en 1867, les deux Canada se constituer en une puissante fédération autonome, autour de laquelle se sont groupées toutes les colonies anglaises de l'Amérique du Nord, sauf Terre-Neuve.

Canada ou **Santa-Maria,** v. du Mexique (Etat de Queretaro) ; 20.000 h.

Canadienne (rivière), rivière des Etats-Unis, affl. de l'Arkansas ; 1.450 kil.

canaigre n. f. Genre de plantes polygonacées, cultivées pour le tanin qu'elles fournissent.

canaille [*na, ll* mll., *e*] n. f. (de l'ital. *canaglia*, troupe de chiens). Ramassis de gens méprisables : *il y a canaille en haut et canaille en bas.* Vile populace : *Néron donna à la canaille de Rome le goût du sang. Par iron.*, les faibles, les pauvres : *la canaille.* Les plus humbles d'une catégorie quelconque d'individus : *la canaille pensante, la canaille écrivante.* Personne malhonnête. Adjectiv. Qui a ou qui dénote des pensées, des mœurs peu distinguées : *un petit air canaille.* Qui use de procédés coupables : *banquier un peu canaille.*

canaillerie [*na, ll* mll., *e-rî*] n. f. Friponnerie. Acte de canaille : *toutes les canailleries ne profitent pas à leurs auteurs.*

canal n. m. (lat. *canalis*). Rivière creusée par l'homme, comprenant des bassins ou biefs et des écluses : *les canaux sont une ressource précieuse pour l'industrie d'un pays. Canal maritime*, celui qui fait communiquer deux mers, comme le canal de Suez. *Canal latéral*, celui qui est creusé à côté d'un cours d'eau de navigation difficile. *Canal d'irrigation*, celui qui fournit à l'agriculture les eaux amenées d'un cours d'eau éloigné. Mer resserrée entre deux rivages : *le canal de Mozambique.* Conduit : *canal pour la vapeur, pour le gaz. Fig.* Voie, moyen : *réussir par le canal de quelqu'un. Anat.* Vaisseau du corps : *canal médullaire ; canal veineux. Archit.* Cannelure d'une colonne.

— Encycl. On distingue : les *canaux de navigation*, les *canaux de dérivation*, les *canaux latéraux*, les *canaux d'amenée*, les *canaux d'irrigation* et les *canaux de dessèchement.*

Un *canal de navigation* est toujours divisé en un certain nombre de biefs possédant des *écluses*, qui les séparent les uns des autres, mais entre lesquelles le niveau de l'eau est parfaitement horizontal.

Un *canal de dérivation* sert à régulariser le débit des fleuves et des rivières, et aussi celui des canaux à l'époque des crues. Il sert aussi à alimenter les usines.

Un *canal latéral* n'est autre chose qu'un canal de navigation creusé dans une vallée et n'ayant pas à franchir une ligne de partage des eaux.

Les *canaux d'amenée*, qui sont tantôt couverts, tantôt construits à l'air libre, servent à conduire, souvent de très loin, les eaux potables dans une ville.

Le *canal d'irrigation* est destiné à conduire et à répartir dans une plaine agricole des eaux captées ; enfin, le *canal de dessèchement* sert à dessécher un sol bas et humide ou un terrain marécageux, afin de le rendre propre à la culture.

— *Dr.* On distingue, au point de vue juridique, les *canaux de navigation, de dérivation, d'irrigation, de dessèchement.*

Les canaux de navigation forment une dépendance du domaine public et sont, par suite, imprescriptibles et inaliénables. Surveillés par l'administration des ponts et chaussées, ils font partie de la grande voirie et sont soumis à toutes les prescriptions de police relatives aux fleuves et rivières navigables. Leur creusement est autorisé par une loi précédée d'une enquête, mais il suffit d'un décret en conseil d'Etat précédé d'une enquête quand il s'agit d'un canal d'embranchement de moins de 20 kilomètres.

Les canaux de dérivation sont soumis aux mêmes formalités d'ouverture que les usines elles-mêmes.

Les canaux d'irrigation sont soumis aux mêmes conditions d'ouverture que les canaux de navigation ; mais, destinés à l'usage des particuliers, ils constituent des propriétés privées.

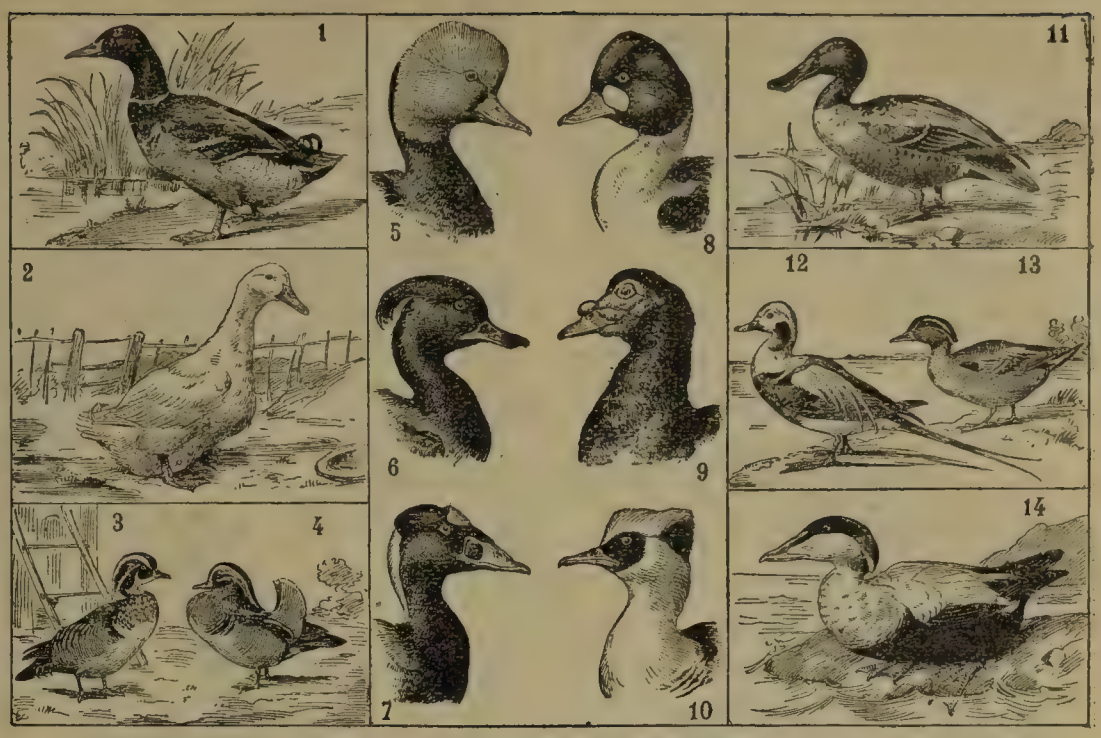

Canards : 1. De Rouen ; 2. D'Aylesbury ; 3. Carolin ; 4. Mandarin ; 5. Siffleur ; 6. Morillon ; 7. Macreuse à lunette ; 8. Garrot ; 9. De Barbarie ; 10. Harlepiette ; 11. Souchet ; 12. De Miquelon ; 13. Sarcelle ; 14. Eider.

Canalejas y Mendez (José), homme politique espagnol, né au Ferrol, assassiné par un anarchiste à Madrid, alors qu'il était président du conseil (1854-1912).


Le Canaletto.

Canaletto (Antonio Canale, dit le), peintre et graveur italien, né et m. à Venise (1697-1768), auteur de *Vues de Venise* très lumineuses. Ses eaux-fortes sont recherchées. Il a su donner aux architectures une rare poésie. — Son neveu, Bernard Bellotto, aussi surnommé *Canaletto* ou *Canaletti le Jeune*, né à Venise, m. à Dresde (1723-1780), a imité sa manière, mais a peint aussi des vues d'Allemagne.

canaliculaire [*lè-re*] adj. Qui a la forme d'un canalicule, qui se développe dans un canalicule.

canalicule n. m. (dimin. de *canal*). Petit tuyau ; petit conduit.

canaliculé, e adj. *Hist. nat.* Creusé d'un canalicule ou en canalicule : *tige canaliculée ; os canaliculé.*

canaliculite n. f. *Méd.* Inflammation du canal d'une glande.

canalifère adj. (de *canal*, et du lat. *ferre*, porter). Qui est muni de canaux, de vaisseaux.

canaliforme adj. En forme de canal.

canalisable [*za-ble*] adj. Susceptible d'être canalisé : *cours d'eau canalisable.*

canalisateur, trice [*za*] adj. Qui canalise, centralise, concentre : *l'adresse canalisatrice des financiers.* N. m. Qui creuse des canaux.

canalisation [*za-si-on*] n. f. Action de canaliser. Réseau de canaux, de conduits.

— Encycl. *Techn.* Une canalisation, outre qu'elle constitue l'action de canaliser un cours d'eau ou bien une contrée en y creusant des canaux, a encore pour signification la construction de réseaux de conduites pour l'eau, le gaz, la vapeur, l'air, l'électricité, etc. Ces conduites sont en fer, fonte, cuivre, céramique, etc., suivant le but qu'elles doivent remplir. Pour les canalisations d'eau, on emploie le fer, la fonte ou le grès, d'après la pression intérieure, considérable ou faible. Pour la vapeur, on a recours au fer, au cuivre, ou à la fonte, suivant que le parcours de la vapeur est restreint ou qu'elle doit être conduite au loin. Pour le gaz, on fait usage de plomb à l'intérieur des habitations, et de fer à l'extérieur. L'air chaud pour le chauffage intérieur, l'air comprimé pour la transmission de la force, nécessitent l'emploi du fer ou de la fonte. Sauf ceux en grès, tous ces tuyaux, dont les noms varient suivant la nature de leurs joints, *à emboîtements, à brides, à bouts unis*, etc., sont essayés au préalable sous pression d'eau ou d'air, pour s'assurer que les conduites n'offrent pas de déperdition de liquide ou de fluide.

On appelle *canalisation électrique* l'ensemble de conducteurs métalliques, cuivre, bronze d'aluminium, etc., généralement souterrains, reliant une source d'électricité aux appareils qu'elle actionne. Ces canalisations sont de deux espèces : celles à faible tension (télégraphie, téléphonie) ; celles à forte tension (lumière électrique, transport d'énergie). La section de ces conducteurs doit être suffisante pour éviter toute élévation de température dans le circuit.

canaliser [*zé*] v. a. Ouvrir des canaux. Transformer un cours d'eau en canal, rendre navigable : *la Loire a été partiellement canalisée. Fig.* Réunir, centraliser : *bureau qui canalise les correspondances.*

canamelle ou **cannamelle** [*ka-na-mè-le*] n. f. (du lat. *canna*, canne, et *mel*, miel). Nom vulgaire de la canne à sucre.

Cananea, v. du Brésil, colonie allemande, sur la *baie de Cananea ;* 8.500 h. Port.

Cananéen, enne [*né-in, è-ne*], habitant ou originaire de Cana, en Galilée. Adjectiv. : *légende cananéenne.*

canapé n. m. (gr. *kônôpeion*). Long siège à dos-

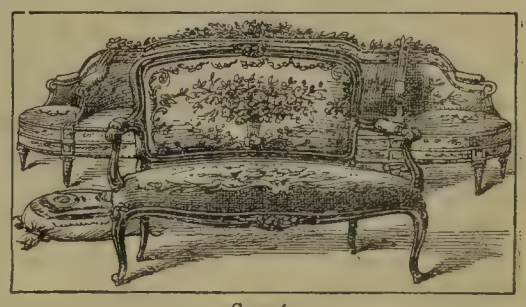
Canapés.

sier, où peuvent tenir plusieurs personnes. *Cuis.* Tranche de pain, frite au beurre : *bécasses sur canapé.*

canapsa n. m. (de l'all. *knappsack*, sac pour les provisions). Havresac que portaient les lansquenets. Lansquenet.


Canaque.

canaque adj. Qui concerne les Canaques : *mœurs canaques.*

Canaques, nom qui signifie *homme*, et qui est donné par les Européens aux indigènes des îles mélanésiennes, sans distinction ethnique. Particulièrement, habitants de la Nouvelle-Calédonie. — Un, une *Canaque.*

canard [*nar*] n. m. (de *cane*). Genre d'oiseaux aquatiques palmipèdes lamellirostres, de la famille des anatidés : *la femelle du canard se nomme* cane, *et son petit* caneton ; *le jeune canard sauvage est appelé* halbran. *Pop.* Cheval et plus spécialement

mauvais cheval ou petit cheval. *Fig.* et *fam.* Fausse nouvelle, mensonge : *les canards des journaux.* Note fausse et criarde : *faire un canard.* Morceau de sucre trempé dans le café, l'eau-de-vie, etc.

— Encycl. *Zool.* Les nombreuses races de nos canards domestiques ont pour souche commune le canard sauvage (*anas boschas*), que l'on rencontre en Europe, dans le sud et l'est de l'Asie, dans l'Amérique du Nord et dans le nord de l'Afrique. Les mâles ont des teintes d'un vert ou d'un rouge métalliques ; les femelles ont une livrée brunâtre. Elles pondent de 8 à 14 œufs par couvée, de couleur verdâtre. Les canards, gauches à terre, nagent avec facilité, et peuvent enfoncer la moitié antérieure de leur corps dans l'eau pour rechercher leur nourriture, qui consiste en vers, insectes, mollusques, etc. Leur vol est rapide. Ils émigrent en troupes, après avoir pondu et élevé leurs jeunes.

On distingue dans la famille des *anatidés*, parmi les canards, deux tribus : les *anatinés* (souchets, tadornes, canards proprement dits, sarcelles, etc.), et les *fuligulinés* (morillon, milouin, garrot, eider, macreuse).

Parmi les canards domestiques, les races les plus appréciées pour leur chair sont : le *canard de Rouen* avec sa variété *Duclair*, le *canard d'Aylesbury*, le *canard de Pékin*, le *canard de Barbarie* que l'on croise avec la cane de Rouen pour obtenir les *malards*, élevés spécialement pour la production des foies gras.

— *Chass.* On chasse les canards sauvages à la fin de l'automne et en hiver. On les tue au fusil, en les cherchant au bord des étangs ou cours d'eau ; on les chasse aussi à l'affût, en les attirant, le jour, avec un appelant ou des appeaux, et la nuit avec une lanterne à réflecteur. On les prend également au collet, au filet, à la glu, etc.

— *Econ. rur.* Le canard domestique est un oiseau de basse-cour, aimant à barboter dans l'eau. On l'engraisse facilement. On fait grossir son foie, comme celui de l'oie, pour en faire des pâtés. Les plumes, très appréciées, sont recueillies deux fois l'an, un peu avant la mue. Il est sujet à certaines maladies (bronchite, empoisonnement, coryza, etc.) qu'on peut éviter d'ailleurs par la propreté du lieu où on l'élève.

Canard sauvage (*le*), pièce en cinq actes, en prose, par Ibsen (1884), jouée à Paris en 1891, illustrant cette maxime que le bonheur de l'homme est lié au maintien de certains mensonges sociaux.

canard [*nar*], **e** adj. *Mar.* Qui tangue : *bateau canard.*

canardeau [*dô*] n. m. Jeune canard.

canarder [*dé*] v. a. Tirer sur quelqu'un en restant à couvert. V. n. Piquer de l'avant dans la lame, en parlant d'un navire. Faire des couacs en chantant ou en jouant d'un instrument à vent.

canarderie [*rî*] n. f. Lieu où l'on élève des canards.

canardière n. f. Mare pour canards. Partie d'un étang, disposée pour prendre au filet les canards sauvages. Cachette pour tirer de loin les canards sauvages. Long fusil, ou petit canon, placé à l'avant d'une barque, et qui sert à cet usage. V. armes.

canari n. m. Serin jaune des îles Canaries.

Canaries (îles), groupes d'îles de l'océan Atlantique, au N.-O. du Sahara (îles principales : *Ténériffe, Fuerteventura, Grande Canarie, Lanzarote, Palma, Gomera, île de Fer (isla de Hierro)* ; 358.600 h. (*Canariens*). Climat délicieux. Bons vins. Villes pr. : *Las Palmas*, dans la Grande Canarie, *Santa-Cruz*. Cet archipel appartient à l'Espagne.

canarine n. f. Matière colorante jaune, produite par le chlorate de potassium et l'acide chlorhydrique sur le sulfocyanate de potassium.

Canaris [*riss*] (Constantin), marin grec, né à Ipsara, m. à Athènes (1790-1877). Il s'immortalisa dans la guerre de l'indépendance, et fut plusieurs fois, par la suite, premier ministre du royaume hellénique. Il est le héros d'une *Orientale* célèbre de Victor Hugo.



Canaris.

canasse [*na-se*] ou **canastre** [*nas-tre*] n. f. (de l'espagn. *canastro*, corbeille). Boîte dans laquelle on expédie le thé du pays d'origine.

canasson [*na-son*] n. m. *Pop.* Mauvais cheval ; rosse.

canastelle [*nas-tè-le*] n. f. Sorte de panier de pêche, plat et fait avec des gaulis refendus.

Canaye (Philippe **de**), sieur de Fresnes, diplomate et jurisconsulte français, né à Paris (1551-1610).

Canberra, cap. fédérale de l'Australie, dans le S.-E. de la Nouvelle-Galles du Sud.

cancale n. f. Huitre de Cancale : *les cancales sont blanches et savoureuses.*

Cancale, ch.-l. de c. (Ille-et-Vilaine), arr. et à 14 kil. de Saint-Malo, sur la Manche ; 7.630 h. (*Cancalais*). Huitres — Le cant. a 6 comm. et 17.130 h.

cancan n. m. (du lat. *quanquam*, quoique). Bruit futile. (Vx.) Médisance que l'on colporte : *faire des cancans.* Danse excentrique qui fut mise à la mode vers 1840 par le fameux Chicard, fut reprise plus tard par le quadrille des Clodoche, et se perpétua au Moulin-Rouge avec Grille-d'Egout, la Goulue, etc.

cancaner [*né*] v. n. *Fam.* Faire des cancans. Danser le cancan.

cancanier [*ni-é*], **ère** adj. et n. Qui a l'habitude de faire des cancans.

cancel [*sèl*] n. m. (du lat. *cancellus*, barreau, balustrade). Chœur d'une église. (Vx.) Lieu, fermé d'une grille, où l'on dépose le grand sceau de l'Etat.

cancellaire [*sèl-lè-re*] ou **cancellaria** [*sèl*] n. f. (du lat. *cancellus*, treillage). Genre de mollusques, type d'une famille dite des *cancellaridés* et comprenant plus de cent espèces répandues dans les mers chaudes.

cancellaresque [*sèl-la-rès-ke*] adj. Se disait de certaines lettres cursives qui servaient à l'expédition des actes de la chancellerie romaine.

cancellariat [*sèl-la-ri-a*] n. m. Dignité de chancelier.

cancellation [*sèl-la-si-on*] n. f. Action de canceller.

canceller [*sèl-lé*] v. a. (du lat. *cancellus*, barreau). Annuler par des ratures, treillis, etc. *Par ext.*, annuler.

cancer [*sèr*] n. m. Genre de crustacés décapodes, renfermant des crabes de toutes les mers, et dont certaines espèces (*tourteau* des côtes de France) sont comestibles.

cancer [*sèr*] n. m. (mot lat.). *Méd.* Tumeur solide maligne, caractérisée par la prolifération incessante des cellules qui la constituent.

— Encycl. Nous ignorons encore l'origine du cancer. Les irritations et les traumatismes semblent des causes prédisposantes. Abandonnée à elle-même, la maladie aboutit à la mort, le plus souvent par cachexie. La destruction de la tumeur par l'opération chirurgicale, le radium ou les rayons X constituent encore, à l'heure actuelle, le traitement le plus généralement efficace. Le cancer se développe le plus ordinairement au sein, à l'estomac, à l'intestin, à la langue, à la peau, etc.

Cancer, signe du zodiaque, correspondant à la période de temps qui s'écoule du 22 juin au

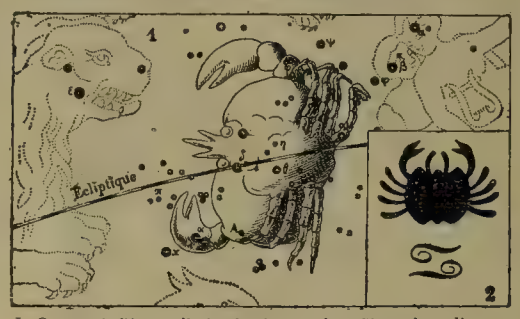

Le Cancer : 1. D'après l'atlas de Flamsteed ; 2. Signe du zodiaque.

23 juillet environ. (On l'appelle aussi Écrevisse.) Constellation située vers la partie la plus septentrionale de l'écliptique. *Tropique du Cancer*, v. tropique.

cancéré [*kan-sé*], **e** adj. *Méd.* Malade atteint d'un cancer.

cancéreux, euse [*reû, eu-ze*] adj. De la nature du cancer : *tumeur cancéreuse.* N. Qui est atteint d'un cancer : *un cancéreux inopérable.*

cancériforme adj. Qui a la forme du cancer.

cancerisation [*si-on*] n. f. Transformation en cancer.

cancérisme [*ris-me*] n. m. Etat cancéreux.

canche n. f. Genre de graminées des prairies, cultivées parfois comme ornementales.

Canche (la), fleuve côtier de France, en Artois. Elle passe à Montreuil et se jette dans la Manche ; cours 96 kil.

cancionero [*né*] n. m. Nom donné, dans la littérature espagnole, à divers recueils de poésies anciennes. Pl. *cancioneros* [*ross*].

Canclaux [*klô*] (Jean-Baptiste-Camille), général français, né à Paris (1740-1817). Général en chef de l'armée de l'Ouest en 1793, il repoussa les Vendéens à Nantes, mais fut battu à Torfou.

cancoillote [*ko, ll* mll] n. f. Fromage très mou, que l'on fabrique en Franche-Comté.

Cancon, ch.-l. de c. (Lot-et-Garonne), arr. et à 18 kil. de Villeneuve ; 1.250 h. Meulières. — Le cant. a 10 comm. et 6.430 h.

cancre n. m. (lat. *cancer*). Crabe tourteau, écrevisse de mer. *Fig.* Homme très avare. Ecolier paresseux. Autref., pauvre, malheureux.

cancrelat [*la*] n. m. Nom vulgaire des blattes, dans les navires et magasins de denrées.

cancridés n. m. pl. Famille de crustacés décapodes, comprenant de grands crabes, dont le tourteau (cancer ou cancre). S. un *cancridé*.

cancriforme adj. (du lat. *cancer, cancri*, crabe, et de *forme*). Qui a la forme d'un crabe.

cancrite n. m. Crabe pétrifié, crabe fossile.

cancrivore adj. (du lat. *cancer, cancri*, crabe, et *vorare*, manger). Qui se nourrit de crabes.

cancroïde [*kro-i-de*] n. m. Cancer de la peau et des muqueuses : *l'usage de la pipe prédispose au cancroïde des lèvres.*

— Encycl. Le cancroïde est le cancer de la peau et des muqueuses, et se montre surtout à la face ; il peut rester des années sans progresser, surtout quand on a soin de ne pas y toucher, d'où le nom de *noli me tangere*, qu'on lui avait jadis donné. On guérit aujourd'hui le cancroïde de la peau par divers procédés dont le meilleur semble être la radiographie.

Candace, nom porté, dans l'antiquité, par plusieurs reines d'Ethiopie, et qui paraît être le nom de la dignité royale.

Candale (Henri de Nogaret d'Epernon, duc **de**), général français (1591-1639), qui servit surtout dans les armées étrangères, et périt au siège de Casal.

Candamo (Francisco Antonio de Bancès), poète dramatique espagnol, né à Sabugo, m. à Lazuza (1662-1709).

Candas [*dass*], comm. de la Somme, arr. et à 9 kil. de Doullens ; 1.300 h. Ch. de f. N. Toiles.

Candaule, roi de Lydie, qui, très fier de la beauté de sa femme Nyssia, voulut que son favori Gygès la contemplât sans voiles. Nyssia s'en aperçut, et obligea Gygès à tuer son mari et à prendre sa place. Candaule fut le dernier des Héraclides (VIIIe s. av. J.-C.). V. Gygès.

Candé, ch.-l. de c. (Maine-et-Loire), arr. et à 19 kil. de Segré, au confl. de la Mandie et de l'Erdre, affl. de la Loire ; 2.140 h. Ch. de f. Etat. Ardoises. — Le cant. a 6 comm. et 10.300 h.

candéfaction [*fak-si-on*] n. f. (du lat. *candefacere*, blanchir). Chauffage à blanc d'un métal.

Candeille [*dè, ll* mll., *e*] (Pierre-Joseph), compositeur français, né à Estaires (Nord), m. à Chantilly (1744-1827). — Sa fille, Julie, née et m. à Paris (1767-1834), actrice, auteur dramatique, romancière, fut aussi une musicienne distinguée.

Candela, v. d'Italie (Apulie, prov. de Foggia) ; 6.200 h. Vins estimés.

candélabre n. m. (du lat. *candela*, chandelle). Grand chandelier, généralement à plusieurs branches. Nom d'une forme de taille des arbres fruitiers. Balustre avançant au coin des édifices pour supporter un dispositif d'éclairage. Colonne métallique creuse, portant plusieurs lanternes.



Candélabre.

candelette [*lè-te*] n. f. *Mar.* Autref., fort palan ; auj., fausses balancines ; palan de renfort.

Candes, comm. d'Indre-et-Loire, arr. et à 17 kil. de Chinon ; 320 h. Château du XVe siècle ; magnifique église (XIIe et XIVe s.).

candeur n. f. (du lat. *candor*, blancheur éclatante). Ingénuité. Pureté d'âme, confiance naïve : *un aveu plein de candeur.* Ant. **Dissimulation, fourberie, sournoiserie.**

candi n. m. Bateau autrefois en usage sur la Seine.

candi n. et adj. m. (de l'ar. *qandi*, sucre de canne). Dépuré, cristallisé et à demi transparent, en parlant du sucre : *le sucre candi, ajouté au vin, le fait mousser.* Enveloppé de sucre candi : *fruit candi* ou, absol., *un candi.*

— Encycl. Le sucre candi est obtenu en laissant évaporer complètement du sirop de sucre ordinaire. On le coule très chaud sur des fils. Ce sucre cristallise rapidement ; on l'emploie pour la fabrication des bonbons.

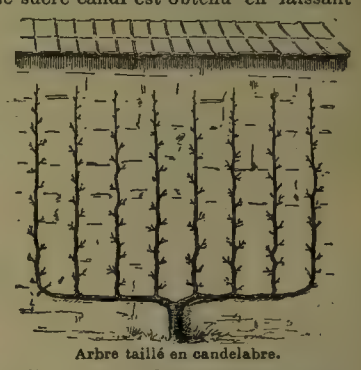

Arbre taillé en candelabre.

Candiano, nom de cinq doges de Venise (IXe et Xe s.), dont le plus fameux, Candiano II, m. en 939, étendit beaucoup les Etats de Venise.

candidat [*da*] n. m. (du lat. *candidus*, blanc, parce que les candidats, à Rome, étaient vêtus de blanc). Qui postule un emploi, une fonction soumise à l'élection, un titre : *candidat à l'Académie, à la députation.* Qui se présente à un examen : *candidat au baccalauréat.*

candidature n. f. Qualité de candidat : *poser sa candidature.*

— Encycl. *Dr.* Nul ne peut être candidat aux élections législatives dans plus d'une circonscription. Tout candidat doit, par une déclaration signée ou visée par lui et dûment légalisée, faire connaître dans quelle circonscription il entend se présenter. Cette déclaration est déposée contre un reçu provisoire à la préfecture du département intéressé, le cinquième jour au plus tard avant le jour du scrutin.

Si des déclarations sont déposées par le même candidat dans plus d'une circonscription, la première en date est seule valable. Si elles portent la même date, toutes sont nulles. V. député.

candide adj. et n. (du lat. *candidus*, blanc éclatant). Qui a de la candeur : *les candides sont souvent les dupes des trompeurs.* Qui marque la candeur : *air candide.* Ant. **Rusé, vicieux.**

Candide, personnage et titre d'un roman philosophique (1759), où Voltaire, en racontant les aventures et les malheurs de Candide, de sa « maîtresse » Cunégonde, de son valet Cacambo et du docteur Pangloss, a raillé la fameuse maxime de l'optimisme de Leibniz : *Tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles* (1759).

candidement [*man*] adv. Avec candeur.

Candie. *Géogr.* V. Crète.

Candie v. de l'île de Crète, sur la côte nord, 25.000 h. Port ensablé. Commerce de peaux, fruits. Nombreuses ruines d'édifices du moyen âge.

Candiote, habitant ou originaire de l'île de Candie : *les Candiotes.* Adjectiv. : *costume candiote.*

candir v. n. ou **candir (se)** v. pr. Se cristalliser, en parlant du sucre : *le sucre commence à candir* ou *à se candir.*

candisation [*za-si-on*] n. f. Transformation du sucre en sucre candi : *la candisation s'opère en faisant évaporer complètement du sirop de sucre ordinaire.* Opération par laquelle on recouvre les fruits d'une couche de sucre cristallisé

candiserie n. f. (de *candi*). Sucrerie qui fabrique spécialement du sucre candi.

candissoire [*di-soi-re*] n. f. Vase dans lequel on fait candir les fruits et autres substances que l'on veut recouvrir de sucre cristallisé.

Candolle (Augustin-Pyramus **de**), botaniste suisse, né et m. à Genève (1778-1841) ; un des créateurs de la géographie botanique. Dans sa *Théorie élémentaire de la botanique*, il fonde son système sur l'unité de plan de composition organique. — Son fils, Alphonse né à Paris, m. à Genève (1806-1893), fut un botaniste de valeur. Il a publié une remarquable *Géographie botanique raisonnée.*



A.-P. de Candolle.

Candragupta ou **Tchandragoupta,** roi de l'Inde, le *Sandracottos* des historiens grecs Mégasthènes et Arrien, qui régna de 315 à 291 av. J.-C. à Patalipoutra. Son règne marque le début de l'expansion du bouddhisme.

Candy ou **Kandy,** v. et anc. cap. de l'île de Ceylan ; 10.000 h. environ. Climat très sain. Un chemin de fer la relie à Colombo, la capitale actuelle.

cane n. f. Femelle du canard : *la cane se dandine en marchant.*

Canee (La), port principal de l'île de Crète ; 21.000 h. Belle rade. Savonneries, fonderies, exportation de fruits, huiles, etc.

canéfice n. f. Nom commun de la *casse*.

canéficier [*si-é*] n. m. L'un des noms communs du *cassier*.

canepetière n. f. Nom vulgaire de la petite outarde : *la canepetière dont la chair est très délicate, se laisse difficilement approcher.*



Canepetière.

canéphore n. f. (du gr. *kaneon*, corbeille, et *phoros*, qui porte). Jeune fille qui, dans certaines cérémonies grecques, portait sur la tête, dans une corbeille, les choses destinées aux sacrifices.



Canéphore (archit.).

canepin n. m. Se disait anciennement de la peau très fine dédoublée des peaux de chevreau, d'agneau et de chamois.

caner [*né*] v. n. *Pop.* Marcher comme une cane. Avoir peur, reculer, céder.

canesteau [*nès-tô*] n. m. *Pêch.* Corbeille à bords garnis de liège, qui sert, quand on relève les grandes lignes de fond ou câblières, à accrocher les hameçons dans le liège, afin d'éviter de les emmêler.

Canet, comm. des Pyrénées-Orientales, arr. et à 10 kil. de Perpignan ; 1.100 h. *Canet-Plage* (magnifique plage de sable) est une station fréquentée. Bon vignoble.

Canet (Gustave), ingénieur français, né à Belfort, m. à Saint-Aubin-sur-Mer (1846-1908). Il s'est fait connaître par de nombreux perfectionnements apportés au matériel de guerre (artillerie).

caneter [*té*] v. n. Marcher comme une cane. (Vx.) Enrouler (du fil, de la soie) sur une canette.

canetière ou **cannetière** [*ka-ne*] n. f. Ouvrière qui dispose la soie sur les canettes. Machine au moyen de laquelle on charge de fil les canettes.

caneton n. m. Jeune canard : *préparer un caneton aux petits pois.* Syn. CANETEAU.

canette [*nè-te*] n. f. Petite cane. Sarcelle d'hiver. *Blas.* Petite cane représentée de profil sur l'écu, et toujours en nombre. Mesure pour les liquides, pour la bière surtout. Bouteille ; son contenu. Petit cylindre de métal, bois ou carton, sur lequel sont enroulés le fil ou la soie dans la navette.



Canette à bière.

canevas [*va*] n. m. (de l'ital. *canevaccio*, toile de chanvre). Grosse toile claire, pour faire la tapisserie. Toile à voile. *Fig.* Plan d'un ouvrage d'esprit : *tracer son canevas. Mus.* Paroles faites sur un air. *Géod.* Ensemble des triangles d'un lever. *Canevas de tir*, plan dressé pour servir aux tirs de l'artillerie.

canevassier [*va-si-é*] n. m. Qui fait ou vend du canevas.

caneveau [*vô*] n. m. Grosse toile à voile.

canevette [*vè-te*] n. f. (ital. *canovetta*). Cave spéciale des officiers à bord.

canezou n. m. Corsage de dentelle ou de lingerie, en général sans manches.

Canfranc [*fran*] (COL DE), ou mieux **de Somport,** dans les Basses-Pyrénées ; passage entre l'Aragon et la vallée française d'Aspe (1.640 m. d'alt.).

Cangas-de-Tineo, v. d'Espagne (Asturies, prov. d'Oviedo), sur la Sella ; 10.300 h. Mines de cuivre. Draps.

cange n. f. Barque légère, employée sur le Nil.

cangette [*jè-te*] n. f. Sorte de petite serge qui se faisait à Caen.



Supplice de la cangue.

cangue [*kan-ghe*] n. f. (du chinois). En Chine, table, appareil percé de trous dans lesquels on introduit la tête et les bras d'un condamné : *le poids de la cangue varie avec la gravité de la faute commise.* Ce supplice lui-même.

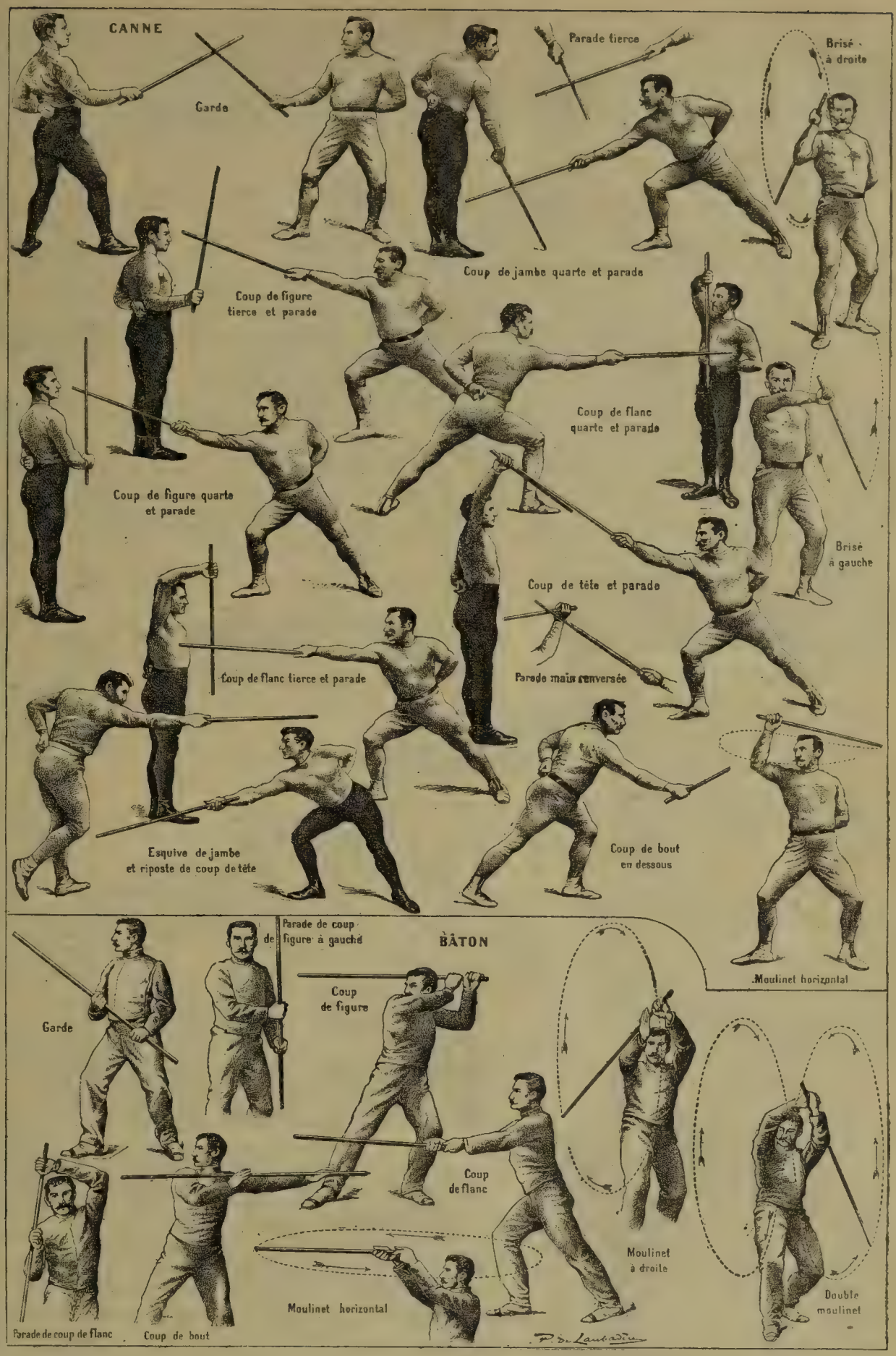

CANNE ET BÂTON.

cani n. et adj. m. Se dit du bois qui commence à pourrir : *du bois cani.*

caniard [*ni-ar*] n. m. Nom d'une variété de goéland.

Canicatti, v. d'Italie (Sicile, prov. de Girgenti) ; 20.000 h. Soufrières.

caniche n. Variété de chien barbet, à poils frisés : *la fidélité du caniche le fait choisir de préférence pour guider les aveugles.* Adjectiv. : *chien, chienne caniche.*

canichon n. m. Petit caniche. Jeune canard.

canicide n. m. (du lat. *canis*, chien, et *cædere*, tuer). *Par plaisant.*, meurtre d'un chien.

caniculaire [*lè-re*] adj. Qui tient de la canicule, de l'époque de la canicule : *chaleur caniculaire.*

canicule n. f. (de *Canicule*, nom que porte l'étoile Sirius dans la constellation du grand Chien). Époque où Sirius se lève et se couche avec le soleil (22 juill.-23 août).

— ENCYCL. Les anciens attribuaient aux jours caniculaires une influence désastreuse ; à cette époque, d'après leurs croyances, les médecins sont impuissants contre la maladie, la nature seule peut réagir, et c'est pour écarter tous les malheurs qui peuvent se produire pendant ces jours néfastes que les Romains sacrifiaient tous les ans, à l'époque de la canicule, un chien roux, animal qui plaisait à cette constellation. Aujourd'hui, on attribue encore, dans quelques campagnes, une influence funeste à la canicule ; ceci s'explique, car le temps caniculaire est l'époque la plus chaude de l'année. D'ailleurs, par suite du mouvement de précession, à l'époque de la canicule (22 juill.-23 août), le soleil n'est plus aujourd'hui dans la constellation du grand Chien, mais dans celle du Lion.

Canicule, chien légendaire dont on donne le nom à l'étoile Sirius du grand Chien et, *par ext.*, à la constellation tout entière.

canidés [*dé*] n. m. pl. Famille de mammifères carnivores, comprenant les *chiens, loups, renards, chacals, coyotes*, etc. S. un *canidé.*

canière n. f. Filet à larges mailles, pour prendre les chiens de mer.

canif n. m. (scandin. *knifr*). Petit couteau de poche, composé d'une ou de plusieurs lames : *Damiens frappa Louis XV avec un canif. Fig.* et *fam. Donner des coups de canif dans le contrat*, se dit de l'époux qui fait des infidélités passagères.



Canif.

Canigou (le), mont des Pyrénées (Pyrénées-Orientales) ; 2.785 m. d'altitude. Flore des plus intéressantes.

Canihuel, comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 29 kil. de Guingamp ; 1.510 h. Ch. de f.

canillée [*ll* mll., *é*] n. f. Nom vulgaire de la lentille d'eau.

canillon [*ll* mll.] n. m. Clef d'un robinet d'eau.

canin, e adj. (du lat. *canis*, chien). Qui tient du chien. *L'espèce canine*, les chiens. *Faim canine*, dévorante. N. f. *Anat.* Nom des quatre dents pointues qui, chez l'homme, sont situées entre les incisives et les molaires : *les canines sont la marque distinctive des mammifères carnassiers.* Adjectiv. : *une dent canine.*

Canina (Luigi), architecte et archéologue italien, né à Casal, m. à Florence (1795-1856) ; auteur d'ouvrages illustrés sur l'Italie antique.

Canino, bourg d'Italie (prov. de Rome) ; 2.000 h. Château de la famille de Lucien Bonaparte, *prince de Canino.*

Canisy, ch.-l. de c. (Manche), arr. et à 7 kil. de Saint-Lô, sur la Joigne, affl. de la Vire ; 680 h. Ch. de f. Etat. — Le cant. a 11 comm. et 6.540 h.

canitie [*sî*] n. f. (lat. *canities*). Etat de blancheur plus ou moins complète des cheveux : *la canitie est congénitale, accidentelle ou sénile.*

— ENCYCL. La canitie congénitale relève de l'albinisme. La canitie naturelle, dont le blanchissement sénile est la forme la plus habituelle, peut être très précoce et le phénomène semble héréditaire dans certaines familles. La canitie subite est excessivement rare, mais il semble bien qu'elle existe ; elle survient toujours après des émotions violentes. On ne peut remédier à cette dégénérescence des cheveux que par les teintures.

caniveau [*vô*] n. m. Pierre creusée, rigole pour faire écouler les eaux. Petit canal où l'on pose des tuyaux, des câbles conducteurs, etc.

canivelles n. f. pl. *Arg. pop.* Le bas des jambes, les tibias.

canivet [*vè*] n. m. Canif. (Vx.) Grand perroquet des Antilles.

canna [*kan'-na*] n. m. *Bot.* Syn. de BALISIER.

canna [*kan'na*] n. m. Nom de l'élan du Cap.

cannabène [*kan'-na*] n. m. *Chim.* Huile volatile obtenue en distillant le chanvre indien avec de l'eau : *le cannabène est un carbure d'hydrogène.*

cannabin, e [*kan'-na*] adj. Qui ressemble ou se rapporte au chanvre : *guimauve, ortie cannabine.*

cannabine [*kan'-na*] n. f. *Chim.* Résine brune que l'on extrait du haschich.

cannabinées [*kan'-na-bi-né*] n. f. pl. (du lat. *cannabis*, chanvre). Groupe de plantes, renfermant les genres *chanvre* et *houblon.* S. une *cannabinée.*

cannacées [*kan'-na-sé*] n. f. pl. (du lat. *canna*, balisier). Famille de plantes monocotylédones, ayant pour type le genre *canna* (balisier). S. une *cannacée.*

cannage [*ka-na-je*] n. m. Mesurage à la canne. (Vx.) Action de garnir le fond d'un siège avec des lanières de canne entrelacées. Ce fond lui-même : *crever le cannage d'une chaise.*

cannaie [*ka-nè*] n. f. Lieu planté de cannes à sucre, de roseaux.

canne [*ka-ne*] n. f. (du lat. *canna*, roseau). Nom vulgaire de plusieurs grands roseaux. Jonc, bâton, pour s'appuyer en marchant : *les grands seigneurs des* XVIIe *et* XVIIIe *siècles portaient des cannes magnifiquement ouvragées. Fig.* et *pop. Casser sa canne*, mourir. Baguette résistante et flexible dont on se sert pour certains exercices de gymnastique. *Verr.* Tube en fer forgé, muni à son extrémité supérieure d'un manche en bois et servant à souffler le verre. *Canne à pêche*, roseau ou bambou de pêche, d'une seule pièce ou sectionné en diverses parties qui s'emboîtent les unes dans les autres. *Canne plombée*, dont la tête est en plomb et qui peut servir de massue. *Canne à épée, à dard, armée*, canne de l'intérieur de laquelle on peut extraire une lame d'épée, de poignard : *le port de la canne à épée est prohibé.* Ancienne mesure de longueur variant de 1^m,71 à 2^m,98. *Canne à sucre*, roseau dont on tire le sucre.

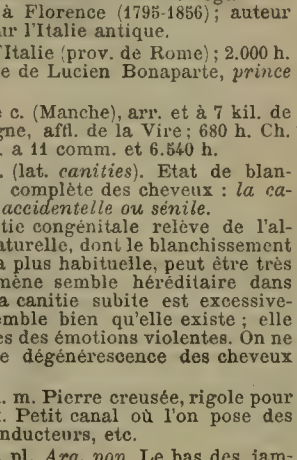

Canne à sucre ; a, fleur.

— ENCYCL. La canne à sucre, connue des Chinois dès la plus haute antiquité, est originaire de l'Inde ; elle fut apportée en Arabie et en Europe, dans le IIIe siècle. Elle passa ensuite dans l'île de Chypre, en Sicile, en Espagne, à Madère, d'où elle fut portée à Saint-Domingue, lors de la découverte de l'Amérique. La température de Saint-Domingue lui fut si favorable, que bientôt le sucre que fournit cette île fut préféré à tous les autres. V. SUCRE.

— *Gymn.* La canne proprement dite se manœuvre d'une seule main, et l'on réserve le nom de *bâton* à une canne plus longue, qui réclame l'usage des deux mains.

Les exercices de canne et de bâton sont une excellente préparation au maniement de l'arme blanche, mais ils ont pour principal but d'apprendre à se servir de la canne ordinaire de promenade comme d'un auxiliaire utile pour se défendre de l'attaque soudaine d'un malandrin.

Les coups principaux sont les *coupés* ou *brisés* (menaçant les membres supérieurs, et portés à la façon des coups de tranchant au sabre), les *enlevés* (visant la partie inférieure du corps, et frappant par dessous en remontant), les *coups de tête, de figure* (à droite et à gauche), *de flanc* (droit ou gauche), *de pointe* (portés avec l'extrémité mince de la canne), *de talon* (portés avec le gros bout) ; les parades sont les *moulinets, parades de tête, de corps*, et l'on évite aussi les coups de l'adversaire en rompant, en se dérobant de côté, en volant, en changeant de garde, etc. Ces divers exercices, que l'on peut pratiquer d'ailleurs simplement pour l'assouplissement général du corps, développent à la fois les bras, les jambes et le thorax.

canne [*ka-ne*] n. f. Gros récipient en cuivre étamé à l'intérieur, usité en Normandie pour le transport de lait.


Chaise cannée.

canné [*ka-né*], **e** adj. Se dit des sièges dont le fond est de cannage.

canneau [*ka-nô*] n. m. Sorte de cannelure architecturale. Syn. GODRON.

canneberge [*ka-ne-bèr-je*] n. f. Nom vulgaire de l'airelle des marais.

cannebière [*ka-ne*] ou **canebière** n. f. Syn. de CHÈNEVIÈRE, dans le sud-est de la France.

Cannebière (la), belle rue de Marseille, débouchant sur le port. Grands hôtels, cafés, maisons monumentales. (Son nom lui vient probablement des entrepôts ou caves [lat. *cannabæ*] que les négociants y avaient à l'époque gallo-romaine.)

cannelade [*ka-ne*] n. f. *Fauconn.* Curée formée d'un mélange de cannelle, de sucre, et de moelle de héron.

cannelas [*ka-ne-la*] n. m. Dragée à la cannelle : *cannelas de Verdun.*

cannel-coal ou **candel-coal** [*kôl*] n. m. (mot angl.). Combustible fossile, sorte de houille, recherché pour sa richesse en gaz.

cannelé, e [*ka-ne*] adj. Garni de cannelures : *les colonnes doriques sont généralement cannelées. Blas.* Se dit des pièces dont les bords présentent des nodosités qui suivent une ligne régulière. N. m. Etoffe de soie : *du cannelé de Reims.*

canneler [*ka-ne-lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *je cannelle.*) Garnir, orner de cannelures.

cannelet [*ka-ne-lè*] n. m. Petit tube en carton, en bois ou en fer, que l'on emploie dans les filatures.

cannelier [*ka-ne-li-é*] ou **cannellier** [*ka-nèli-é*] n. m. Laurier-cinnamome, originaire des Indes orientales, et dont on tire la cannelle.

cannelle [*ka-nè-le*] n. f. (de *canne*). Ecorce odoriférante du cannelier, employée comme épice, aromate et, en médecine, comme stimulant : *la cannelle de Ceylan est la plus estimée.*


Cannelle.

cannelle [*ka-nè-le*] ou **cannette** [*ka-nè-te*] n. f. Robinet de métal ou de bois creusé, qu'on met à une cuve, à un pressoir, à un tonneau, etc.

cannelle, e [*ka-nè-lé*] adj. Qui a la couleur de la cannelle.

cannellier n. m. V. CANNELIER.

cannelline [*ka-nè-li-ne*] n. f. Substance cristallisable, que l'on a extraite de l'écorce du cannelier.

cannelloni n. m. pl. (mot ital.) Pâte d'Italie en forme de tubes plus gros que le macaroni.

cannelon [*ka-ne*] n. m. Moule cannelé pour les fromages glacés, bombes, etc.

cannelure [*ka-ne*] n. f. Rainure creusée du haut en bas d'une colonne, d'un pilastre, etc. : *le style gothique n'admet pas les cannelures. Bot.* Strie que l'on remarque sur la tige de certaines plantes.

— ENCYCL. L'usage des cannelures fut spécialement affecté, dès le principe, à l'ordre dorique. Les colonnes de cet ordre comptaient seize ou vingt can-

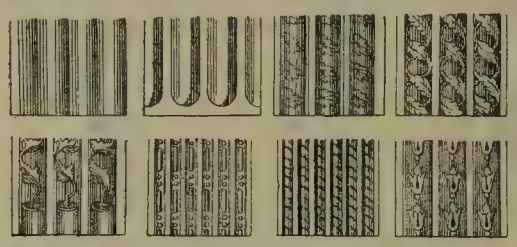
Cannelures.

nelures, taillées à vive arête. Dans les ordres ionique et corinthien, les cannelures des colonnes sont ordinairement au nombre de vingt-quatre et généralement séparées par un *listel* ou *côte*, et arrondies en niche à chaque extrémité ; souvent, aussi, elles sont remplies par une baguette, simple ou ornée, qu'on appelle *rudenture.* La cannelure se retrouve dans tous les types architecturaux imités de l'antique.

cannequin [*ka-ne-kin*] n. m. Cotonnade blanche des Indes.

canner [*ka-né*] v. a. Mesurer les étoffes à la canne. (Vx.) Garnir les fonds de sièges avec un cannage : *canner une chaise.*

Cannes, anc. v. d'Apulie, près del'Aufidus (Ofanto). Annibal y vainquit les Romains, en 216 av. J.-C. V. ANNIBAL.

Cannes, ch.-l. de c. (Alpes-Maritimes), près duquel Napoléon débarqua à son retour de l'île d'Elbe en 1815 ; arr. et à 17 kil. de Grasse ; 31.000 h. (*Cannois* ou *Cannais*). Ch. de f. P.-L.-M. Climat délicieux ; station d'hiver très fréquentée. Huiles, essences de fleurs. — Le cant. a 6 comm. et 38.670 h.

Cannet (Le), comm. des Alpes-Maritimes, arr. et à 15 kil. de Grasse ; 3.640 h. Culture de fleurs, essences pour la parfumerie.

canneteuse n. f. V. CANETIÈRE.

cannetille [*ka-ne-ti, ll* mll., *e*] n. f. (ital. *cannetiglia*). Fil d'or, d'argent, de cuivre, etc., tortillé, qu'on emploie dans les broderies.

cannetiller [*ka-ne-ti, ll* mll., *é*] v. a. Orner de cannetilles.

cannette [*ka-nè-te*] n. f. Syn. de CANETTE. (Se dit aussi pour CANNELLE.)

canneur, euse [*ka-neur, eu-ze*] n. et adj. Ouvrier qui canne les chaises, les fauteuils.

Cannevel (Edouard), ingénieur français, né à Saint-Nicolas-d'Aliermont (Seine-Inférieure), m. à Courbevoie (1866-1920) ; inventeur des trames sur verre pour la similigravure.

cannibale [*kan'-ni*] adj. et n. (esp. *canibal* ; de *Canibi*, un des noms des Caraïbes). Nom primitif donné par les Espagnols aux Caraïbes. Anthropophage. *Fig.* Homme cruel, féroce. V. ANTHROPOPHAGIE.

cannibalisme [*kan'-ni-ba-lis-me*] n. m. Anthropophagie. *Fig.* Cruauté féroce.

cannier [*ka-ni-é*] n. m. Syn. de CANNEUR.

Canning [*nin'gh*] (George), homme d'Etat et orateur anglais, né à Londres, m. à Chiswick, près de Londres (1770-1827) ; ministre des affaires étrangères en 1807, en 1822 premier ministre, en 1827 un des promoteurs du libre-échange.


George Canning.

Canning (Charles-John, comte), homme d'Etat anglais, gouverneur général des Indes (1812-1862).

cannisse n. f. (de *canne*). Claie de roseaux sur laquelle on fait sécher les figues, en Provence ; claie analogue employée dans les magnaneries.

Cannizzaro (Stanislas), chimiste italien, né à Palerme, m. à Rome (1826-1910). Auteur de savantes recherches de chimie organique, et de la découverte de l'acide benzylique.

Cannstadt, v. du Wurtemberg (Allemagne) ; 15.000 h. Eaux chlorurées sodiques, sulfureuses, contre l'anémie, la chlorose, le rhumatisme. *Race de Cannstadt*, race humaine définie d'après les ossements fossiles trouvés aux environs de Cannstadt.

Cano (Sébastian del), navigateur espagnol, né à Guétaria, qui exécuta le premier voyage autour du monde et périt pendant un voyage aux Indes, en 1526.

Cano (Alonzo), peintre, sculpteur et architecte espagnol, né et mort à Grenade (1601-1667), surnommé *le Michel-Ange espagnol.*

canoë [*no-é* ; pron. angl. *nou*] n. m. Mot anglais désignant un canot à quille, très léger.

canoeing [*ka-nou-in'gh*] n. m. Mot anglais désignant le sport du canoe.

canole n. f. Pâtisserie au sucre, au safran et à la cannelle.

canon n. m. (de l'ital. *cannone*, gros tube), Pièce d'artillerie : *on distingue, selon leur destination, les canons de campagne, de siège, de côte*, etc. *Fam. Chair à canon*, soldats. Tube d'une arme à feu : *le canon rayé augmente la portée du fusil.* Tuyau des chausses ; ornement de dentelles, etc., qu'on attachait au-dessus du genou. (Vx.) Corps de pompe d'une seringue. Région de la jambe du cheval, qui va du genou (membres antérieurs) ou du jarret (membres postérieurs) au boulet. Mesure de vin, de la contenance d'un huitième de litre : *boire un canon.* Partie forée d'une clef. *Canon paragrêle*, sorte de canon en tôle, de forme évasée, tirant verticalement et dont la détonation, par le déplacement d'air qu'elle produit, doit provoquer dans les nuages des perturbations empêchant la formation des grêlons : *l'efficacité des canons paragrêles n'est pas absolue. Canon-revolver*, bouche à feu, composée de plusieurs petits canons tournant autour d'un axe. Pl. des *canons-revolvers.* V. ARTILLERIE, ARMES.

— ENCYCL. Le canon, en ordre de marche, se compose de deux parties essentielles : le canon proprement dit, et l'affût.

Le canon proprement dit, après avoir été pendant longtemps coulé en bronze, est aujourd'hui toujours en acier. Il comprend un corps antérieur, ou volée, allongé et relativement mince, et un corps postérieur, renforcé par des frettes, pour résister à l'effort d'explosion des gaz de la charge. A l'arrière s'ouvre la culasse, pour permettre l'introduction du projectile et de la charge de poudre, assemblés parfois en une véritable cartouche. Le chargement par la culasse a, depuis la seconde moitié du XIXe siècle, remplacé partout le chargement par la bouche. A

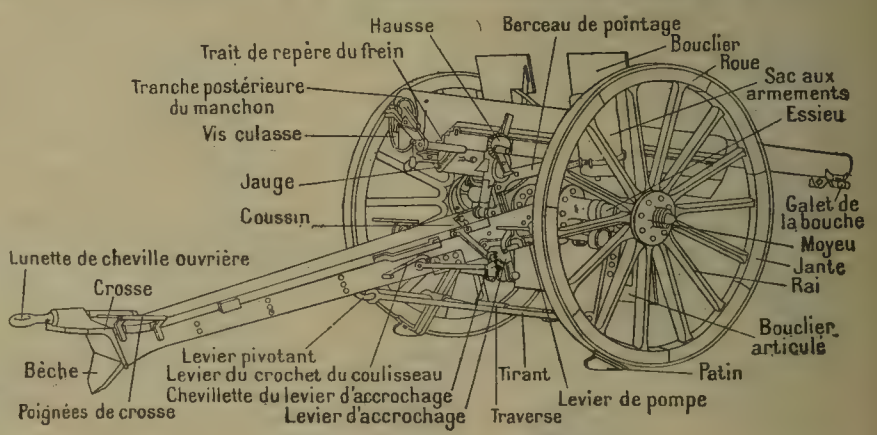

Canon de campagne de 75 ^m/^m, à tir rapide.

l'arrière de la pièce se trouvent les instruments de pointage ; et les servants qui les manient sont souvent protégés contre les coups par un bouclier d'acier.

Le canon repose sur l'affût par des tourillons. L'affût lui-même est monté sur roues (canons de campagne) ou sur un bâti approprié, plus ou moins mobile (canons de siège). Il peut être mis en mouvement au moyen d'une crosse. Dans le matériel à tir rapide, tel que l'utilisent la plus grande partie

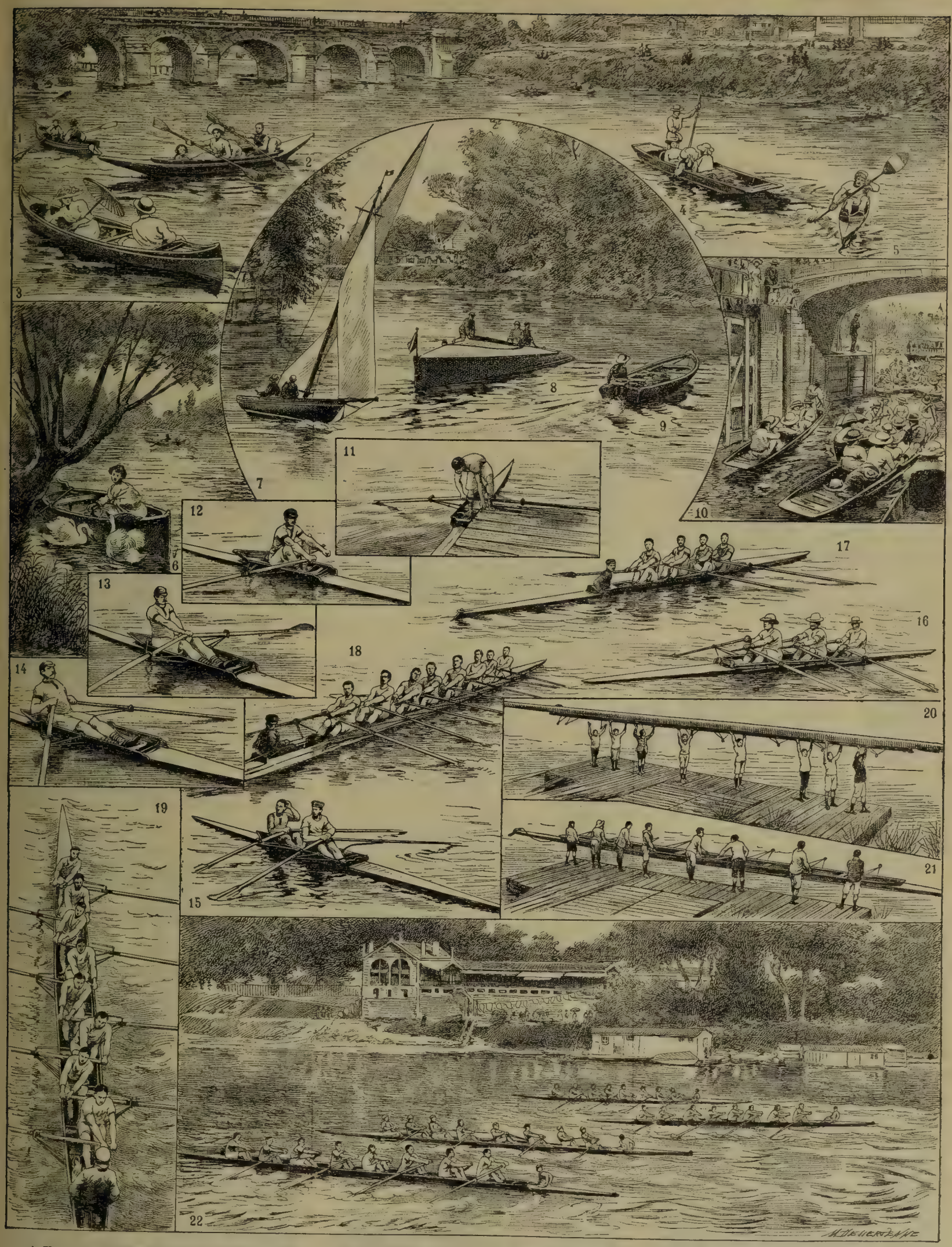

1. Yole ; 2. Baladeuse ; 3. Canoë indien ; 4. Canot à fond plat dirigé à la perche (*punt*) ; 5. Périssoire : 6. Canot de plaisance ; 7. Canot à voile ; 8. Canot automobile ; 9. Canot à propulseur ; 10. Passage d'une écluse. — OUTRIGGERS. 11. Façon de monter dans un skiff ; 12. Attaque du coup d'aviron ; 13. Deuxième phase du coup d'aviron ; 14. Dernière phase du coup d'aviron ; 15. Deux de couple (*pair-oar*) ; 16. Trois de couple ; 17. Quatre de pointe ; 18. Huit de couple ; 19. Huit de pointe ; 20. 21. Mise à l'eau d'un huit ; 22. Course de huit de pointe.

CANOTAGE. — Le canotage, qui, en tant que sport organisé, a fait ses débuts en France vers 1850, s'est considérablement développé depuis, grâce à la fondation de nombreuses sociétés nautiques, dont la principale est le *Rowing Club* (1853), et aux perfectionnements du matériel nautique (substitution des bancs à coulisses aux bancs fixes, des *systèmes* aux toletz, etc). Le canotage de course comporte deux catégories d'embarcations : 1° les *yoles franches*, bordées à clins, pontées ou non pontées et armées *en pointe*, c'est-à-dire avec un aviron par rameur) : 2° les *outriggers*, construits à franc bord en acajou, pontés en toile vernie, avec les avirons soutenus par des portants en dehors de l'embarcation et qui peuvent être armés *en pointe* ou *en couple* (avec deux avirons par rameur). Le *skiff* est un outrigger à un seul rameur de couple. La *périssoire* est un petit skiff qui se manœuvre à la pagaie. Un bon rameur, sachant nager, vêtu d'un maillot, d'un chandail et d'une culotte courte, après avoir appris à manier individuellement l'aviron, se prépare, par un entraînement rationnel en équipe et sous la direction d'un capitaine, aux courses, coupes, championnats régionaux, nationaux ou internationaux.

Le canotage est un sport excellent, parce que c'est un sport complet et qui fait jouer, d'une manière naturelle et normale, tous les muscles du corps.

des armées d'aujourd'hui, un dispositif spécial, formant *fr in*, est en quelque sorte interposé entre le canon et l'affût, de manière à neutraliser l'enort de recul du canon, et même à emmagasiner la force ainsi produite et à s'en servir pour ramener le canon dans sa position primitive.

canon n. m. (du gr. *kanôn*, règle). Règle, type, modèle : *l'Apollon du Belvédère est comme le canon de la beauté antique.* Décret d'un concile : *les canons du concile de Trente ont profondément réformé l'Eglise catholique.* Règle concernant la foi ou la discipline religieuse. Catalogue des livres reconnus par l'autorité ecclésiastique comme inspirés : *le canon du Nouveau Testament.* Catalogue officiel des saints : *inscrire au canon des saints.* Prières et cérémonies essentielles de la messe, depuis la préface jusqu'à la communion. *Canons d'autel*, cartons où sont inscrites certaines prières de la messe. *Droit canon* ou *droit canonique*, droit ecclésiastique.

— ENCYCL. *Dr. can.* Les sources du droit canon sont : l'Ecriture sainte, les statuts des conciles, dogmatiques ou disciplinaires ; les décrets des pontifes romains, les sentences des Pères ; la coutume universelle et ancienne. Les principaux répertoires du droit canon sont les collections de Denys le Petit (VIe s.) ; le *Décret de Gratien* (1150) ; les *Extravagantes* (1234) ; le *Sexte* (1298) ; les *Clémentines* (1313). Ils ont été réunis par le concile de Bâle (1431-1449, sous le nom de *Corpus juris canonici* (Corps du droit canon). Le droit canon fut profondément remanié par le concile de Trente (1545-1563) et n'a cessé d'être complété par les bulles des pontifes romains.

— *Bx-arts.* Les sculpteurs anciens entendaient par *canon* un type sculptural sans défaut. Le plus célèbre est le *canon de Polyclète*, qu'on retrouve dans la statue dite *le Doryphore*.



Canonnières : 1. Brick ; 2. Farcy ; 3. De station ; 4. Démontable, à roue arrière.

canon n. m. *Mus.* Morceau de musique que des

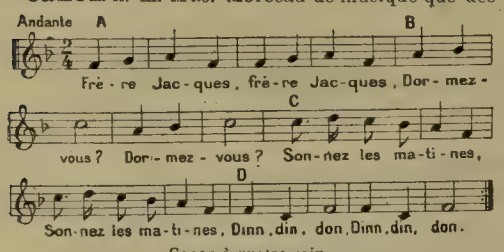

Canon à quatre voix.

voix, en nombre indéterminé, attaquent l'une après l'autre et peuvent recommencer indéfiniment.

cañon [*ka-gnon*] n. m. (mot esp.). Gorge sinueuse et profonde, creusée par un cours d'eau : *les cañons du Colorado sont les plus beaux du monde.*

Canongate (la), un des faubourgs d'Edimbourg.

canonial, e, aux adj. Réglé par les canons de l'Eglise : *défenses canoniales.* Conforme à la règle. *Heures canoniales*, petites heures du bréviaire. Qui a rapport aux chanoines, à un canonicat.

canonialement [*man*] adv. De façon canoniale.

canonicat [*ka*] n. m. (du bas lat. *canonicus*, chanoine). Autref., bénéfice de chanoine : *postuler, recevoir un canonicat.* Auj., dignité, office de chanoine. *Fig.* et *fam.* Sinécure.

canonicité n. f. Caractère de ce qui est canonique : *concile d'une canonicité médiocre.* (St-Sim.).

canonique adj. Relatif, conforme aux canons de l'Eglise : *peines canoniques. Age canonique*, âge de quarante ans, fixé pour être servante chez un ecclésiastique. *Droit canonique*, syn. de DROIT CANON.

canoniquement [*ke-man*] adv. Selon les canons.

canonisable [*za*] adj. Qui peut être canonisé.

canonisation [*za-si-on*] n. f. Action de canoniser : *le pape prononce la canonisation des saints.*

— ENCYCL. La canonisation, déclaration solennelle par laquelle le pape inscrit un personnage au nombre des saints honorés par l'Eglise d'un culte public, est soumise à des règles minutieuses. Si la Congrégation des rites agrée l'introduction de la cause, le personnage est d'abord déclaré *vénérable*. S'il appert ensuite qu'il a pratiqué les vertus chrétiennes à un degré héroïque, et qu'il a obtenu au moins deux miracles, un bref papal lui accorde la *béatification*. Cinquante ans plus tard, si deux nouveaux miracles ont été obtenus, commence une longue procédure, pendant laquelle on examine les écrits et les vertus du bienheureux ; puis a lieu la double plaidoirie de l'*avocat de Dieu* et de l'*avocat du diable*, qui plaident pour et contre les causes ; enfin, s'il y a lieu, le pape décide la canonisation, qui est consacrée par une cérémonie solennelle, et portée par une bulle à la connaissance de la chrétienté.

canoniser [*zé*] v. a. (rad. *canon*). Mettre au nombre des saints : *Louis IX fut canonisé moins d'un demi-siècle après sa mort. Fig.* et *fam.* Prôner, louer exagérément.

canoniste [*nis-te*] n. m. Savant en droit canon.

canonnade [*no-na-de*] n. f. Ensemble ou suite de coups de canon : *la bataille de Valmy fut surtout une violente canonnade.*

canonnage [*no-na-je*] n. m. Art du canonnier.

canonner [*no-né*] v. a. Battre à coups de canon : *canonner une place.*

canonnerie [*no-ne-rî*] n. f. Endroit d'une fonderie, où l'on coule des canons, où l'on forge les canons de fusil.

canonnier [*no-ni-é*] n. m. Soldat dont la spécialité est de servir le canon.

canonnière [*no-ni*] n. f. Petite ouverture dans une muraille, pour tirer sans être vu. Jouet d'enfant, fait d'un tuyau de sureau, avec lequel on lance des bouchons de filasse. Petit bâtiment armé de plusieurs canons : *les canonnières sont utiles aux colonies, pour la défense des rivières et des côtes.* Adjectiv. : *chaloupe canonnière.*

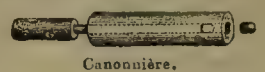

Canonnière.

canope n. m. Vase de l'ancienne Egypte, portant pour couvercle une tête emblématique.

— ENCYCL. On désigne par *canopes* : 1° des vases égyptiens en terre, poreux, surmontés d'une tête humaine, et représentant Osiris identifié à l'inondation du Nil : 2° les quatre vases dans lesquels les embaumeurs égyptiens enfermaient une partie des entrailles du défunt, et qui étaient respectivement surmontés d'une tête d'homme, de cynocéphale, de chacal, d'épervier ; 3° par analogie, les urnes cinéraires étrusques, avec une tête humaine en guise de couvercle.



Canopes : 1. Egyptien ; 2. Etrusque.

Canope, v. de la Basse-Egypte, non loin de la Méditerranée, sur le Nil. Les Anglais y vainquirent les Français le 18 mars 1801.

Canope, étoile primaire de la constellation du Navire Argo. C'est, après Sirius, la plus brillante étoile du ciel.

Canopique adj. f. Se dit de la branche occidentale du Nil, sur laquelle était située la ville de Canope.

Canossa, bourg d'Italie (Emilie, prov. de Reggio) ; 400 h. C'est au château de Canossa, aujourd'hui ruiné, qu'en 1077 l'empereur d'Allemagne Henri IV alla faire amende honorable au pape Grégoire VII, au cours de la querelle des Investitures. Cet événement a donné naissance à la locution *aller à Canossa*, c'est-à-dire s'humilier devant le pape, ou devant celui auquel on a d'abord résisté.

canot [*no*] n. m. (esp. *canoa*). Petite embarcation non pontée, à avant pointu, marchant à l'aviron, à la voile, ou automobile : *canot de plaisance, de pêche. Canot de sauvetage*, embarcation pourvue de caissons étanches, insubmersible, et qui va au secours des navires en perdition.

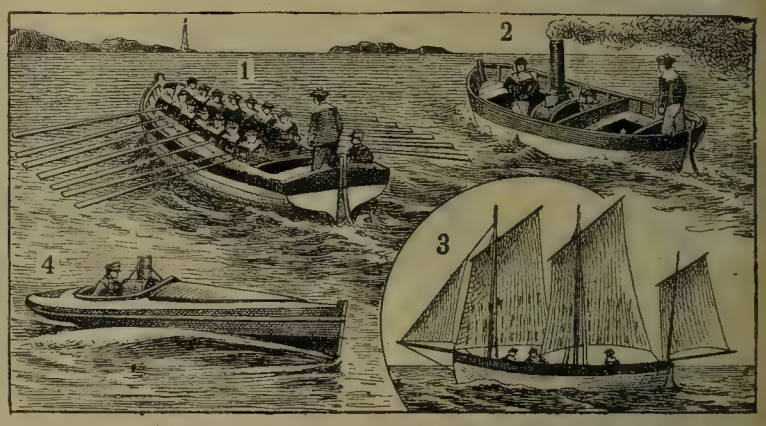

Canots : 1. A rames ; 2. A vapeur ; 3. A voiles ; 4. Automobile.

— ENCYCL. Les canots sont en bois, en fer, ou en aluminium. Dans la marine, ils sont caractérisés par l'avant pointu et l'arrière carré ; mais en langage ordinaire, le mot *canot* s'entend de toutes les petites embarcations de passage, de promenade, etc. Sur les navires, les canots sont suspendus aux bossoirs.

canotage n. m. Art du canotier : *le canotage est devenu un véritable sport.* (V. p. 345.)

canoter [*té*] v. n. Faire du canotage.

canotier [*ti-é*] n. m. Matelot d'un canot. Amateur qui canote. (Dans ce sens, il y a un fém. : CANOTIÈRE.) Adjectiv. : *chapeau canotier*, ou substantiv. : *canotier*, chapeau à bords plats et étroits.



Canotiers.

Canourgue (La), ch.-l. de c. (Lozère), arr. et à 21 kil. de Marvejols, sur l'Urugne, affl. du Lot ; 1.690 h. Mégisseries. — Le cant. a 9 comm. et 5.130 h.

Canova (Antoine), sculpteur italien, né à Possagno, m. à Venise (1757-1822), considéré comme le restaurateur de son art en Italie. Ses œuvres, parfois un peu mièvres, valent par la grâce voluptueuse et l'habileté du ciseau (*l'Amour et Psyché*).

Canovas del Castillo (Antoine), homme d'Etat espagnol, six fois président du conseil, né à Malaga, assassiné par un anarchiste à Santa-Agueda (1828-1897) ; un des chefs du parti conservateur.



Antoine Canova.

Canpour, v. de l'Inde anglaise (présid. de Bombay), sur le Gange ; 15.000 h.

canqueter [*ke-té*] v. n. (Double le *t* devant une syllabe muette : *elle canquette ; elle canquettera.*) Crier, en parlant de la cane.

Canrobert [*bèr*] (Certain), maréchal de France, né à Saint-Céré (Lot), m. à Paris (1809-1895). Envoyé en Algérie, il fut, pendant quinze ans, de toutes les expéditions et se signala à la prise de Zaatcha. Il remplaça Saint-Arnaud au commandement du corps expéditionnaire de Crimée, fut blessé à Inkermann et dut résigner son commandement entre les mains de Pélissier. Il se couvrit de gloire dans la défense de Saint-Privat, le 18 août 1870. Il fut ensuite élu sénateur.

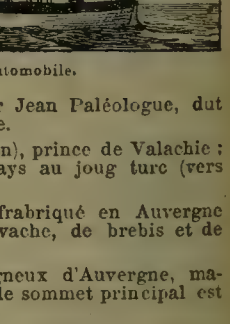

Canovas del Castillo.

canson n. m. (du fabricant Etienne de *Canson*). Variété de papier employé pour le dessin à l'encre et l'aquarelle.

cant [*kan't*] n. m. (mot angl. dérivé du lat. *cantus*, chant). Affectation hypocrite, ou exagérée, de pudeur, de respect des convenances, fréquente surtout chez les Anglais. *Linguist.* Argot anglais.

cantabile [*bi-lé*] n. m. (mot ital.) Phrase musicale d'un sentiment large, d'une expression pénétrante, d'un grand caractère mélodique, confiée soit à une voix, soit à un instrument.

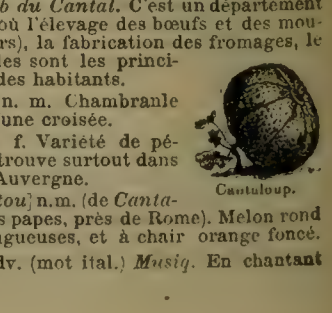

Maréchal Canrobert.

Cantabres (MONTS), chaîne de montagnes, prolongement des Pyrénées en Espagne.

Cantabres, peuple de l'ancienne Espagne, au S. du golfe de Gascogne, qui portait quelquefois le nom de *golfe Cantabrique*. Soumis par les Romains, l'an 25 av. J.-C.

Cantacuzène, famille qui a joué un rôle important dans l'histoire byzantine et roumaine, et dont les deux principaux membres sont : JEAN, tuteur de Jean V Paléologue, sur qui il usurpa le trône. Il régna de 1341 à 1354, et abdiqua en faveur de son fils MATHIEU, qui, battu par Jean Paléologue, dut se retirer dans un monastère.

Cantacuzène (Sherban), prince de Valachie ; il essaya de soustraire son pays au joug turc (vers 1640-1688).

cantal n. m. Fromage frabriqué en Auvergne avec un mélange de lait de vache, de brebis et de chèvre.

Cantal, massif montagneux d'Auvergne, magnifique volcan éteint, dont le sommet principal est le *Plomb du Cantal.*

Cantal (DÉP. DU), département formé par l'Auvergne ; préf. *Aurillac* ; s.-préf. : *Mauriac, Murat, Saint-Flour* ; 4 arr., 23 cant., 267 comm., 223.700 h. (*Cantaliens*). 13e région militaire, cour d'appel de Riom ; évêché à Saint-Flour. Ce département doit son nom au *Plomb du Cantal.* C'est un département surtout agricole, où l'élevage des bœufs et des moutons (race de Salers), la fabrication des fromages, le tissage des dentelles sont les principales ressources des habitants.

Cantaloup.

cantalabre n. m. Chambranle d'une porte ou d'une croisée.

cantalite n. f. Variété de pétrosilex, que l'on trouve surtout dans les montagnes d'Auvergne.

cantaloup [*tou*] n. m. (de *Cantalupo*, anc. villa des papes, près de Rome). Melon rond à grosses côtes rugueuses, et à chair orange foncé.

cantando adv. (mot ital.) *Musiq.* En chantant avec expression.



cantanette [*nè-te*] n. f. Ouverture ronde, pratiquée près du gouvernail pour donner du jour au gavon. Petit compartiment ménagé dans une chambre de navire.

Cantarini (Simone DA PESARO), peintre et graveur de l'école bolonaise, né près de Pesaro, m. à Vérone (1612-1648). On lui doit des tableaux religieux dans lequel il imite le style du Guide.

cantate n. f. (ital. *cantata*). Poésie souvent de circonstance, faite pour être mise en musique et chantée. Musique faite pour ce poème : *Méhul a composé de magnifiques cantates.*

— ENCYCL. Au point de vue littéraire, les cantates contiennent ordinairement le récit d'une action galante ou héroïque. Elles sont composées de *récits*, qui exposent le sujet, et d'*airs*, qui expriment le sentiment que ce sujet inspire. La cantate est originaire d'Italie. Elle a été cultivée en France par J.-B. Rousseau. Au point de vue musical, la cantate est à une ou plusieurs voix, parfois avec chœurs, généralement avec accompagnement d'orchestre, et comprend des récitatifs, des airs, des duos, etc. Elle a été fort en honneur au XVIIIe siècle et sous le premier Empire. Parmi les principaux compositeurs de cantates, on peut citer : Campra, Rameau, Auber, et, en Italie, Stradella, Scarlatti, Jomelli, Pergolèse, Paisiello, Porpora, Paër, etc. De nos jours, des musiciens comme Halévy, Gounod, Saint-Saëns, Massenet, Augusta Holmès, etc., ont repris goût au genre de la cantate qui, du reste, demeure le morceau obligé pour les concours du prix de Rome.

cantatille [*ll* mll., *e*] n. f. Petite cantate.

cantatrice n. f. (lat. *cantatrix*). Chanteuse professionnelle de talent : *la Malibran fut la première cantatrice de son temps.*

Canteleu, comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 5 kil. de Rouen, près de la Seine ; 3.400 h. Filature.

Cantemir (Constantin), prince de Moldavie, de 1685 à 1693. — Son fils DÉMÉTRE, historien et savant, fut prince de Moldavie de 1710 à 1711 (1673-1723).

Cantenac, comm. de la Gironde, arr. et à 20 kil. de Bordeaux ; 1.210 h. Vignoble estimé du Médoc.

canter [*teur*] n. m. (mot angl.). *Turf.* Galop d'essai : *prendre un canter.*

Canter [*tèr*] (Guillaume), savant philologue hollandais, né à Utrecht, m. à Louvain (1542-1575).

canthare n. m. (du gr. *kantharos*, grande coupe). *Antiq. gr.* et *rom.* Nom d'un vase à boire, de profondeur variable, muni le plus souvent d'un pied et de deux anses.

cantharelle [*rè-le*] n. f. (dimin. du gr. *kantharos*, grande coupe). Autre nom du champignon appelé *chanterelle, girolle*, etc.

cantharide n. f. Genre d'insectes coléoptères, de la famille des méloïdes, dont on connaît de nombreuses espèces, qui vivent dans la région méditerranéenne. Adjectiv. : *mouche cantharide.*


Cantharide.

— ENCYCL. Les cantharides, séchées, puis broyées, sont employées à la confection des vésicatoires ; celles d'Espagne sont les plus estimées. On utilise également la teinture de cantharides dans l'alopécie et la pelade.

cantharider [*dé*] v. a. Saupoudrer, mélanger de cantharide pulvérisée : *cantharider un cataplasme.*

cantharidiens [*di-in*] n. m. pl. Grande famille d'insectes coléoptères hétéromères. S. un *cantharidien.*

cantharidine n. f. Principe actif, vésicant très énergique, que l'on extrait des cantharides par un épuisement au chloroforme.

cantharus [*russ*] ou **canthère** n. m. Genre de poissons acanthoptères, dont la brème commune est une espèce.

Canthô, ch.-l. d'arr. de l'Indochine française, dans le delta du Mékong, et sur une branche de ce fleuve. Cocotiers, arèquiers.

canthoplastie [*plas-ti*] n. f. (du gr. *kanthos*, angle de l'œil, et *plastès*, qui forme). Opération consistant à inciser l'un des angles de l'œil, puis à y fixer une portion de la conjonctive par le moyen d'une suture.

canthorraphie [*to-ra-fi*] n. f. (du gr. *kanthos*, angle de l'œil, et *raphê*, suture). *Chir.* Suture de l'angle externe de l'œil.

canthus [*tuss*] n. m. (du gr. *kanthos*, glande lacrymale). Chacune des commissures des paupières.

cantilène n. f. (du lat. *cantilena*, chanson). Chant profane par opposition au *motet*, chant sacré. Mélodie d'un mouvement modéré. Romance d'un genre grave et sentimental. Autref., complainte. (La plus célèbre des cantilènes, est la *Cantilène de sainte Eulalie* (Xe s.), qui est le plus ancien monument poétique de la littérature française. C'est du développement des cantilènes, qu'est sortie la poésie épique.)

cantilever [*veur*] n. et adj. m. Type de pont métallique en poutres rivées ou articulées, et dont le spécimen le plus remarquable est le pont du Forth, en Angleterre.

cantine n. f. (de l'ital. *cantina*, cave). Lieu où l'on vend à boire et à manger aux ouvriers d'un chantier, aux enfants dans les écoles, aux soldats, aux prisonniers, etc. Petite malle d'ordonnance : *une cantine d'officier, de cabine.*



Cantine d'officier.

cantinier [*ni-é*], **ère** n. Qui tient une cantine : *les cantinières de l'armée française portaient jadis un pittoresque costume.*

cantionnaire [*si-o-nè-re*] n. m. (du lat. *cantio*, chanson). Recueil de cantiques.

cantique n. m. (du lat. *cantitum*, chant). Chant religieux d'actions de grâces : *le cantique de Siméon.* Chant d'église en langue vulgaire : *les cantiques du P. Bridaine, de Racine.*

— ENCYCL. Le nom de *cantique* est donné à un certain nombre de chants sacrés de la Bible, composés presque toujours en actions de grâces (cantiques de Moïse, de Debora, d'Anne, d'Ezéchias, de Siméon, etc.), et à une trentaine de psaumes, ou *psaumes de cantiques.* Dans le langage usuel, on appelle « cantiques » des chants d'église en langue vulgaire. Dans l'Église catholique, le cantique est exclu des offices liturgiques mais est admis comme accessoire du culte dans les catéchismes, réunions de confréries. Chez les protestants, les anglicans exceptés, il constitue l'essence même du culte. Les cantiques de Luther sont demeurés célèbres.

Cantique des cantiques (le), une des parties de l'Ancien Testament, épithalame symbolique, composition dont la forme est presque dramatique ; ouvrage attribué à Salomon, et resplendissant de toutes les magnificences de la poésie et de la fantaisie orientales (Xe s. av. J.-C.).

canton n. m. (ital. *cantone*). Subdivision d'un arrondissement. Certaine étendue de pays : *canton fertile. Blas.* Pièce honorable de forme carrée et qui occupe en général un coin de l'écu. (V. la planche BLASON.)

— ENCYCL. *Dr. admin.* Le canton est une circonscription territoriale, constituant une subdivision de l'arrondissement. Le canton est le ressort dans le-


Cantinières de la garde du second Empire :
1. Des guides ; 2. Des grenadiers ; 3. Des zouaves.

quel s'exerce la juridiction du juge de paix ; il est aussi le siège d'un bureau d'enregistrement. Les opérations du recrutement ont lieu au chef-lieu de canton. Chaque canton nomme un représentant au conseil général, et un autre au conseil d'arrondissement.

Le canton comprend plusieurs communes, sauf dans quelques grandes villes qui, au contraire, forment plusieurs cantons.

Canton, v. de la Chine, cap. du Kouang-Toung ; port ouvert aux Européens ; sur un bras du delta du Si-Kiang ou *rivière de Canton ;* 900.000 h. Grand commerce de thé, soies, etc.

Canton, v. des Etats-Unis (Etat d'Ohio) ; 28.000 h. Houille.

cantonade n. f. Chacun des côtés de la scène, sur lequel se plaçaient des spectateurs privilégiés.

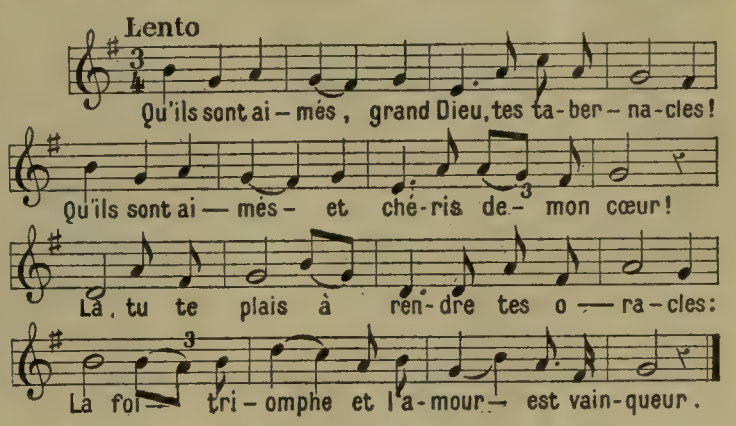

Cantique (Paroles de Fénelon).

(Vx.) Auj., la coulisse. *Parler à la cantonade*, à un personnage que l'on suppose en dehors de la scène.

cantonal, e, aux adj. Propre au canton : *comice agricole cantonal. Délégué cantonal*, personne chargée par le conseil départemental de surveiller les écoles primaires d'un canton.

cantonalisme [*lis-me*] n. m. Esprit de canton. Système de décentralisation cantonale (en Suisse, en Espagne).

cantonaliste [*lis-te*] n. m. Partisan du cantonalisme.

cantonné [*to-né*], **e** adj. Flanqué aux angles : *pilastre cantonné de colonnes engagées. Blas.* Se dit particulièrement de la croix, quand elle est accompagnée en ses quatre cantons ou un seul de quelque menue pièce.

cantonnement [*to-ne-man*] n. m. Etablissement temporaire de troupes dans un lieu habité : *le cantonnement vaut mieux pour la santé du soldat que le campement.* Lieu où les troupes cantonnent. Terrain où l'on isole des bestiaux malades. Terrain de chasse ou de pêche réservé.

— ENCYCL. *Milit.* Le cantonnement est le mode de stationnement des troupes dans les lieux habités. Il doit être préparé, autant que possible, par un petit détachement spécial envoyé en avant et qu'on appelle *campement.* Plus l'ennemi est proche, moins les cantonnements doivent s'étendre en profondeur. On désigne sous le nom de *cantonnement d'alerte* le stationnement d'une troupe, dans un lieu habité, à proximité de l'ennemi, et lorsque les précautions exceptionnelles sont prises pour assurer le rassemblement et la rapide entrée en action des troupes cantonnées, si la situation l'exige.

— *Dr. for.* Le cantonnement est l'attribution en toute propriété, aux usagers, d'une portion de forêt pour affranchir le surplus des droits d'usage qu'ils avaient sur cette forêt.

cantonner [*to né*] v. a. Distribuer des troupes dans les divers habitations, ou les quartiers d'une localité. Installer séparément, isoler. V. n. Prendre ses quartiers. **Se cantonner** v. pr. S'enfermer, s'isoler : *se cantonner dans une prudente réserve.*



LA RÉCOLTE DU CAOUTCHOUC.

cantonnier [*to-ni-é*] n. m. Celui qui est préposé à l'entretien d'une route.

— Encycl. *Dr.* Les cantonniers des routes nationales ou départementales sont nommés par le préfet, sur la proposition de l'ingénieur en chef du département. Les cantonniers des chemins vicinaux ordinaires et des chemins ruraux sont nommés par le maire, sur la proposition de l'agent voyer cantonal; ceux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun sont nommés par le préfet, sur la proposition de l'agent voyer en chef. La partie de route confiée aux soins d'un cantonnier s'appelle *canton*.

Les cantonniers chefs, commissionnés ou assermentés, peuvent constater les contraventions relatives à la police du roulage et à la circulation des boissons.

Cantonniers (*Médaille des*), créée, en 1897, pour les cantonniers des routes nationales. Elle est en argent, suspendue par un ruban formé de deux bandes tricolores verticales, avec une bande blanche au centre. (V. décorations.)

cantonnière [*to-ni-è-re*] n. f. Nom ancien d'une tapisserie, d'une draperie qui passaient pardessus les rideaux d'un lit, d'une fenêtre.

Cantorbéry ou **Canterbury,** v. d'Angleterre, sur la Stour; siège de l'archevêque primat du royaume; 24.000 h. Fabrique de tissus. Magnifique cathédrale du XIIe siècle.


C. Cantù.

cantre n. m. Partie de l'ourdissoir ou bâti muni de broches destinées à recevoir les rochets, pour l'ourdissage des chaînes.

Cantu, bourg d'Italie (Lombardie, prov. de Côme); 8.600 h. Soie.

Cantù (César), célèbre historien et homme politique italien, né à Brivio, m. à Milan (1804-1895). Il est connu surtout par son *Histoire universelle*. Autres œuvres : *l'Histoire de Cent ans (1750-1850)*, *l'Histoire des Italiens*, conçues dans un esprit catholique et enthousiaste de la papauté.

cantua n. m. Genre de polémoniacées, comprenant des arbres ou des arbrisseaux qui croissent au Pérou et en Bolivie.

canulaire [*lè-re*] adj. En forme de canule.

canulant [*lan*], **e** adj. *Pop.* Fatigant, ennuyeux.

canule n. f. (du lat. *canula*, petit tube). Petit tuyau qui s'adapte au bout d'une seringue. Tube chirurgical.


Canules : 1. A injection; 2. Trachéale; 3. A lavement.

Canuleius (Cneius), tribun du peuple romain. Détermina, en 445 av. J.-C., la retraite des plébéiens sur le Janicule et fit voter la loi Canuleia, qui permettait le mariage légitime entre patriciens et plébéiens.

canuler [*lé*] v. a. *Pop.* Obséder, importuner.

canus, e [*nu, u-ze*] adj. Qui appartient, qui a rapport aux canuts de Lyon : *le langage canus*.

canut, use [*nu, u-ze*] n. Ouvrier, ouvrière en soie des fabriques à métier de Lyon.

Canut [*nu*] ou **Knut,** nom de plusieurs rois scandinaves. Les plus célèbres sont : Canut *le Grand*, roi d'Angleterre (1014), de Danemark (1018) et de Norvège (1028), m. en 1035, et Canut IV *le Saint*, roi de Danemark de 1080 à 1086.

Cany-Barville, ch.-l. de c. (Seine-Inférieure), arr. et à 24 kil. d'Yvetot, sur le Durdent, tributaire de la Manche, 1.700 h. Ch. de f. Etat. Filatures. — Le cant. a 19 comm. et 9.750 h.

canzone [*kan-dzo-ne* ou ital. *kan-tso-né*] n. f. (mot ital.). Petit poème italien, divisé en stances : *les canzones de Pétrarque sont les plus belles de la langue italienne*. (Le plur. ital. est *canzoni*.)

canzonette [*kan-dzo-nè-te*] n. f. (dim. de *canzone*). Petite chanson populaire et gracieuse.

caouanne [*a-ne*] ou **caouane** n. f. Nom vulgaire d'une grande tortue des mers chaudes et tempérées (*thalassochelys caouana*).

caouk n. m. Bonnet de drap rond, autour duquel les Turcs entortillent une pièce de mousseline.

caoutchène n. m. Carbure isomère du butylène, obtenu par la distillation sèche du caoutchouc.

caoutchouc [*ka-ou-tchou*] n. m. (indien *cahuchu*). Substance élastique et résistante, extraite par incisions de plusieurs arbres ou lianes de l'Amérique, de l'Asie et de l'Afrique tropicales (vulgairement *gomme élastique*) : *le caoutchouc a été introduit en France par La Condamine, vers 1740*. Objet en caoutchouc, tel que chaussure protectrice, dessous de bras, manteaux, etc. *Caoutchouc vulcanisé*, caoutchouc traité par le soufre et qui, suivant la proportion de soufre, est élastique ou dur. *Caoutchouc artificiel* ou *caoutchouc des huiles*, matière élastique que l'on obtient en traitant l'huile de lin. (On s'en sert pour imperméabiliser des tissus, pour préparer les cuirs de sellerie, etc.) *Bot.* Nom vulgaire du *ficus elastica*.

— Encycl. *Bot.* et *techn.* On connaît plus de cent trente espèces botaniques d'où l'on peut extraire le caoutchouc; les principales sont : *hevea Brasiliensis, manihot Glaziovii, ficus elastica, castilloa elastica, landolphia, euphorbia*, etc. L'extraction du latex ou lait des plantes à caoutchouc se fait habituellement en incisant les arbres de lignes obliques, qui viennent converger à une ligne centrale au bas de laquelle on met un récipient. Après coagulation, la matière est étirée et mise en boules, en plaques.

Pour être employé, le caoutchouc brut doit subir diverses opérations. Il est ramolli dans une solution alcaline, découpé en fragments qu'on lamine afin d'obtenir un tout homogène. Le caoutchouc subit alors la vulcanisation. Cette opération modifie la nature même du produit, au moyen de l'action du soufre. Il s'opère une véritable combinaison entre les deux corps. Le durcissement du caoutchouc s'obtient en augmentant dans d'assez fortes proportions la quantité de soufre et en élevant sensiblement la température du mélange. Avec le caoutchouc élastique on fait les bandes, les fils ronds ou carrés, les feuilles, les ballons, etc.; il sert aussi à caoutchouter les tissus. Le caoutchouc durci ou ébonite s'emploie pour la fabrication d'ustensiles de toilette et pour celle des instruments d'optique et de physique, des machines électriques, etc.

Pour rendre la souplesse aux vêtements en caoutchouc, on les plonge dans un bain ammoniacal préparé de la manière suivante : eau de pluie, 10 parties en volume; ammoniaque ordinaire, 1 à 2 parties en volume. On laisse ensuite sécher à l'air libre. Cette opération peut se renouveler, si le vêtement redevient dur.

caoutchouter [*ka-ou-tchou-té*] v. a. Enduire de caoutchouc : *on caoutchoute les tissus pour les rendre imperméables*.

caoutchouteux, euse adj. Qui a rapport au caoutchouc, qui rappelle le caoutchouc : *tube de consistance caoutchouteuse*.

caoutchoutier [*ti-é*] n. m. Nom vulgaire des plantes qui produisent le caoutchouc.

caoutchoutifère adj. Qui produit le caoutchouc : *plante, liane caoutchoutifère*.

cap [*kap*] n. m. (du lat. *caput*, tête). Tête : *armé de pied en cap. Cap à cap*, tête à tête. *Mar.* Avant d'un vaisseau : *mettre le cap au sud*. Pointe de terre qui s'avance dans la mer : *Barthélemy Diaz découvrit le cap de Bonne-Espérance. Doubler un cap*, le tourner en longeant la côte. *Fig. Doubler le cap de...*, dépasser, franchir : *doubler le cap de la quarantaine*. Absolum. *Les caps*, le cap Horn et le cap de Bonne-Espérance.

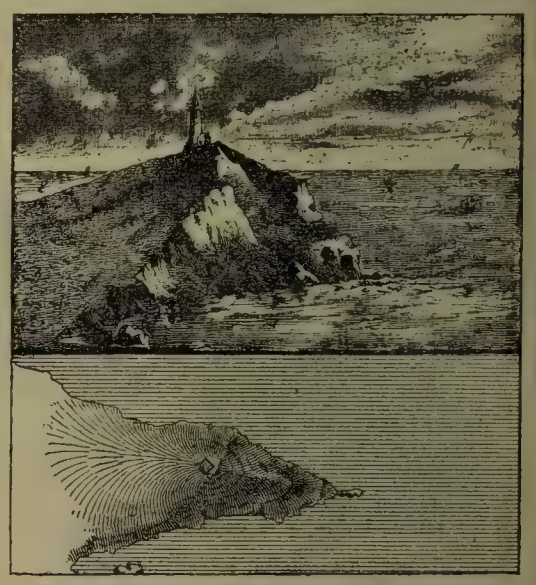
Cap : 1. Elévation; 2. Représenté sur une carte géographique.

cap n. m. ou f. (m. angl.). Casquette anglaise. Coiffure souple en drap. Chapeau melon.

Cap (colonie du), colonie anglaise de l'Afrique méridionale, dont elle occupe l'extrême pointe, couverte par les montagnes du Nieuweveld et du Drakenberg; dans l'intérieur s'étendent de hauts plateaux que traverse le fleuve Orange. Capit. *Le Cap*. Elle forme, avec le Natal et les anciennes républiques du Transvaal et de l'Orange, etc., l'Union Sud-Africaine. (V. Union.) Diamants, or, corail, ambre; 756.800 kil. carr.; 2.563.000 h.

Cap (Le) ou **Capetown,** ch.-l. de la colonie anglaise du Cap, place forte, port actif à l'extrémité sud du continent africain; 162.000 h.

capable adj. (du bas. lat. *capabilis*). Qui peut contenir : *une écuelle bien capable*. (Vx.) Qui peut embrasser; qui est en état de faire une chose, de produire un résultat : *homme capable de voler. Capable de tout*, qui n'hésite devant rien. *Absol.* Intelligent, instruit, habile : *un homme capable. Air capable*, air de quelqu'un qui se tient en haute estime. Investi de droits légaux : *le mineur n'est pas capable*. Substantiv. *Faire le capable*, se donner pour instruit, habile. Ant. **Impuissant, incapable**.

capablement [*man*] adv. En personne capable, avec capacité. (Vx.)

capace adj. (du lat. *capax, acis*, même sens). Qui peut contenir; vaste, large. (Peu us.)

capacitaire [*tè-re*] n. m. Celui qui, par sa profession, son instruction, etc., jouit de certains privilèges politiques. *Capacitaire en droit*, qui a obtenu le certificat de capacité en droit.

capacité n. f. (de *capace*). Contenance : *capacité d'un vase.* Intelligence, science, habileté : *personne d'une haute capacité.* La personne même ainsi douée : *consulter des capacités médicales.* Droit légal : *la capacité de la femme mariée est fort restreinte. Mesures de capacité*, nom donné aux vases destinés à mesurer les liquides et les matières sèches. (V. LITRE, et MÉTRIQUE [*système*].) *Capacité électrique*, quantité d'électricité que prend un condensateur pour un potentiel de 1 volt. ANT. **Incapacité, impéritie, impuissance.**

— ENCYCL. *Dr.* En droit, la capacité est l'aptitude à faire tel ou tel acte de la vie civile ou politique.

Toute personne majeure, sans distinction de sexe, est capable, si la loi n'a pas formellement décidé le contraire. La femme mariée, le mineur, l'interdit, le failli, l'aliéné, le prodigue, sont frappés d'une incapacité *générale*. La loi édicte en outre, dans certains cas, des incapacités *spéciales*.

La capacité politique consiste dans la faculté d'exercer les droits de citoyen : droit de vote, droit d'éligibilité, droit d'être juré, etc.

Le *certificat de capacité* est un diplôme spécial conféré aux candidats non bacheliers qui ont subi les cours de code civil, de procédure civile et de législation criminelle pendant un an, en vue de l'exercice de la profession de notaire, d'avoué ou d'huissier.

— *Electr.* La capacité électrique d'un conducteur dépend seulement de sa forme extérieure et de la position des conducteurs voisins. Si un conducteur est dans une enceinte au potentiel V_0, sa capacité C est liée à la charge M, qui le porte au potentiel V par la relation : $M = C(V - V_0)$.

L'unité pratique de capacité est le *farad*; c'est une capacité telle qu'un *coulomb* lui donne un potentiel de 1 *volt;* c'est une capacité excessivement grande, de sorte que l'on compte habituellement par *microfarads* ou millionièmes de farad.

La mesure de capacité se fait par comparaison avec des capacités étalons.

capade n. f. Quantité de feutre, soie ou laine, employée à la confection d'un chapeau.

capahar ou **caphar** n. m. Droit perçu par les Turcs sur les marchandises que les chrétiens transportaient en Syrie.

Capanée, l'un des sept chefs qui assiégèrent Thèbes avec Polynice. Géant grossier et impie, il fut frappé par la foudre de Zeus.

caparaçon n. m. (esp. *caparazon*). Housse ou armure d'ornement dont on revêt les chevaux montés



Caparaçon (XVIe siècle).

ou attelés, dans les cérémonies : *les caparaçons de tournoi étaient, au* XVIe *siècle, d'une merveilleuse richesse.* Sorte de tablier de cuir, de laine, etc., que l'on met sur le dos d'un cheval pour le protéger contre la pluie, les mouches, etc.

caparaçonner [*so-né*] v. a. Couvrir d'un caparaçon.

caparaçonnier [*so-ni-é*] n. m. Fabricant de caparaçons.

caparasse [*ra-se*] n. f. Petit manteau de canotier.

Cap-Breton (ÎLE DU), île anglaise de l'Amérique septentrionale, dans l'Atlantique, près de l'embouchure du Saint-Laurent ; 40.000 h. Capit. *Sydney.* Or, houille, fer, ardoise. Pêche à la morue.

Capbreton, comm. des Landes, arr. et à 37 kil. de Dax, non loin de l'Océan ; 1.320 h. Ch. de f. Bains de mer, pêche, parcs à huîtres.

Cap-Cod, presqu'île et baie des États-Unis (Massachusetts). Point d'atterrissement d'un câble télégraphique venu du Havre.

Cap-d'Ail, site célèbre de la côte d'Azur, entre Villefranche et Monaco.

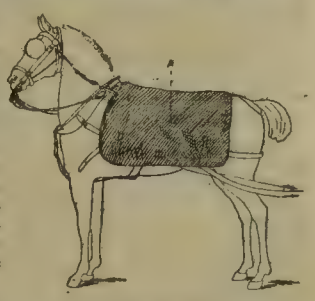

A, caparaçon.

Capdenac, com. du Lot, arr. et à 6 kil. de Figeac ; 1.000 h. Ch. de f. Orl. Volailles renommées. Ancienne résidence de Sully, qui s'y retira après 1610.

Capdenac-Gare, comm. de l'Aveyron, arr. et à 30 k. de Villefranche ; 3.750 h. Ch. de f. Orl.

cape n. f. (ital. *cappa*). Manteau, avec ou sans capuchon, sans manches, porté par les personnes des deux sexes. *Rire sous cape*, en dessous. *Navoir que la cape et l'épée*, être sans fortune. *Roman de cape et d'épée*, roman mettant en scène des personnages généreux qui tirent fréquemment l'épée. *Mar.* Grande voile du grand mât. *Etre à la cape*, mettre dehors, par mauvais temps, le moins de voile possible. Chapeau melon (altérat. de *cap*).



Capes : 1. Espagnole ; 2. De femme.

Capecelatro (Joseph), né et mort à Naples (1744-1836) ; prélat et homme politique napolitain, évêque de Tarente, à tendances libérales. Il fut ministre sous Joseph Bonaparte et sous Murat.

Cape-Coast-Castle, v. maritime de l'Afrique occidentale, anc. ch.-l. des établissements anglais de la Côte de l'Or, sur le golfe de Guinée ; 30.000 h.

capéer [*pé-é*] et **capeyer** [*pé-i-é*] v. n. (Se conj. comme *grasseyer*). *Mar.* Mettre à la cape.

Capefigue (Raymond), érudit et historien français, né à Marseille, m. à Paris (1802-1872). Erudit fécond, mais souvent dépourvu de critique, il a fait pourtant connaître nombre de documents curieux.

capeiron [*pè-ron*] n. m. Sorte de filet en forme de tramail, muni d'un manche en son centre.

capelade n. f. Dans certaines régions de la France, hangar destiné à abriter les instruments agricoles.

capelage n. m. *Mar.* Action de passer les boucles pour les fixer sur les bouts des vergues, des mâts.

capelan n. m. (mot provenç.). Prêtre pauvre. (Vx.) Petit poisson de mer, du genre gade, à chair délicate, que les pêcheurs de morue emploient comme appât.

capelanier [*ni-é*] n. m. Pêcheur au capelan ; pêcheur de capelans.

capeler [*lé*] v. a. (provenç. *capelar*. — Prend deux *l* devant une syllabe muette : *je capelle.*) Procéder au capelage : *capeler des haubans.*

capelet [*lè*] n. m. Tumeur molle, qui se développe à la pointe du jarret d'un cheval : *le capelet occasionné par les ruades que se donnent les animaux guérit presque toujours par le repos.*



Capeline.

capeline n. f. (dimin. de *cape*). Coiffure de femme et d'enfant, couvrant la tête et les épaules. Bandage chirurgical appelé aussi *bonnet d'Hippocrate*, dont la forme rappelle celle d'une capeline de femme. Chapeau

de fer à long couvre-nuque, que portaient les gens de pied au moyen âge.



Capeline (armure).

capellade [*pèl*] n. f. Révérence, coup de chapeau.

Capelle (La), ch.-l. de c. (Aisne), arr. et à 16 kil. de Vervins ; 2.230 h. Ch. de f. N. — Le cant. a 18 comm. et 12.420 h.

Capello ou **Cappello** (Bianca), grande-duchesse de Toscane, née à Venise, m. près de Florence (vers 1542-1587) ; célèbre Vénitienne, intelligente mais sans scrupules, qui devint la femme du duc François de Médicis.



Bianca Capello.

Capeluche, bourreau de Paris, un des chefs de la faction bourguignonne sous Charles VI ; décapité par ordre de Jean sans Peur, envers qui il s'était montré trop familier (1418).

capendu [*pan*] ou **court-pendu** [*kour-pan*] n. m. Variété excellente de pomme rouge à très courte queue.

Capendu [*pan*], ch.-l. de c. (Aude), arr. et à 17 kil. de Carcassonne, sur l'Aude ; 1.530 h. Ch. de f. M. Tonnellerie. Etang. — Le cant. a 17 comm. et 9.270 h.

Capendu (Ernest), littérateur français (1826-1868). Il fut le collaborateur de Th. Barrière pour les *Faux Bonshommes*, etc. Il a publié un grand nombre de romans, de style négligé, mais non sans observation et pleins de verve.

Capène (*Porte*), porte de Rome qui donnait sur la route de Capoue (*Voie Appienne*).

Capestang [*pès-tan*], ch.-l. de c. (Hérault), arr. et à 16 kil. de Béziers, sur le canal du Midi, près de l'*étang de Capestang ;* 4.010 h. Eaux-de-vie. — Le cant. a 9 comm. et 15.530 h.

Capesterre (**La**), comm. des Antilles françaises (île de Marie-Galante) ; 3.500 h.

Capesterre-le-Marigot (**La**), ch.-l. de cant. des Antilles françaises, arr. et à 15 kil. de La Basse-Terre ; 7.500 h. Sucreries. — Le cant. a 18.000 h.

Capet [*pè* — de *cappa*, chape d'abbé), surnom de Hugues, premier roi de la troisième race, qui s'est depuis étendu à cette race elle-même, et sous lequel Louis XVI fut officiellement désigné après l'abolition de la royauté.

capétien, enne [*si-in, è-ne*] adj. Qui se rapporte aux Capétiens : *la monarchie capétienne fut d'abord un État féodal.*

Capétiens [*si-in*], troisième race des rois de France, commençant à Hugues Capet. Elle se divise en : *Capétiens directs*, de Hugues Capet à Charles IV, le Bel (987-1328), *Capétiens Valois*, de Philippe VI à Henri III (1328-1589) ; *Capétiens Bourbons*, de Henri IV à Louis-Philippe (1589-1848). — Un *Capétien*. V. FRANCE.

Capetown. *Géog.* V. CAP (*Le*).

Cap-Haïtien [*a-i-si-in*], ville de la république d'Haïti ; 12.000 h. Port actif.

capharnaüm [*na-om'*] n. m. (de *Capharnaüm*, n. géogr.). Lieu plein d'objets entassés confusément : *une boutique de brocanteur est un capharnaüm.*

Capharnaüm [*na-om'*], v. commerçante de Galilée, près du lac de Génézareth, où Jésus étant entré dans une maison, celle-ci fut aussitôt envahie par la foule avide de l'entendre. Il y résida pendant une partie de sa vie publique. V. CENTENIER.

capie [*pi*] et **capieuse** [*eu-ze*] n. f. Lien de plusieurs fils serrant un écheveau.

capié, e adj. *Minér.* Qui a l'apparence du bois piqué.

capier [*pi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Attacher avec une capie.

capillacé, e adj. (du lat. *capillus*, cheveu). Délié comme un cheveu.

capillaire [*lè-re*] adj. (lat. *capillaris ;* de *capillus*, cheveu). Relatif aux cheveux : *sève capillaire.* Fin comme un cheveu, très fin : *tube capillaire. Vaisseaux capillaires* ou subst. *capillaires*, les dernières ramifications du système circulatoire. N. m. Sorte de fougère, à fronde souple et déliée : *le capillaire fournit un sirop employé contre la toux.*

— ENCYCL. *Anat.* Les capillaires sont des vaisseaux qui relient les artérioles aux veinules. Leur structure, très simplifiée, ne représente plus guère que la tunique interne des artères. C'est au niveau des capillaires que se passent les phénomènes principaux de la nutrition ; on les divise en *capillaires généraux* et en *capillaires pulmonaires.* Ce sont les capillaires qui, par leurs contractions, provoquent les alternatives de rougeur ou de pâleur des tissus.

— *Bot.* Les capillaires sont des fougères à pétioles longs, grêles et noirs, ressemblant à des cheveux. L'espèce la plus répandue est le *capillaire de Montpellier*, dit aussi *cheveu de Vénus* (*adiantum capillus Veneris*). Cette plante habite les lieux humides, et croît entre les pierres. Elle est employée en médecine comme pectorale sous forme de sirop ou d'infusion.

capillament [*la-man*] n. m. (lat. *capillamentum*). Fibre filamenteuse très ténue.

capillarimètre n. m. (du lat. *capillus*, cheveu, et du gr. *metron*, mesure). Appareil destiné à étudier la capillarité.

capillarité n. f. Etat d'un tube ou d'un conduit capillaire. Ensemble des propriétés des tubes capillaires à l'égard des liquides qui les traversent : *l'ascension de la sève dans les végétaux est un phénomène de capillarité.* Partie de la physique qui s'occupe des phénomènes capillaires.

capillation [*si-on*] n. f. Fracture capillaire du crâne.

capillicule n. m. Canal lymphatique, plus ténu que les capillaires.

capillifolié, e adj. (du lat. *capillus*, cheveu, et *folium*, feuille). Qui a des feuilles déliées comme des cheveux.

capilliforme adj. (du lat. *capillus*, cheveu, et de *forme*). Qui a la forme d'un cheveu.

capilotade n. f. (esp. *capirotada*). Ragoût de morceaux de viande rôtie. *Fig.* et *fam. Mettre en capilotade*, mettre en pièces.

capingot [*gho*] n. m. Vêtement de laine, à l'usage des matelots.

capion n. m. Dans le Levant, étrave et étambot.

capiscol [*pis-kol*] n. m. (du lat. *caput scholæ*, chef de l'école). Au moyen âge, grand chantre d'une église. Doyen d'un chapitre.

capiston [*pis-ton*] n. m. *Arg. milit.* Capitaine.

Capistrano (Jean de), franciscain italien, adversaire des hussites, né à Capistrano, m. en Carinthie (1385-1456). Il seconda, en 1456, Jean Hunyade, dans sa défense de Belgrade contre les Turcs.

capistrum [*pis-trom'*] n. m. (mot ital. signif. *muselière*). Partie de la face qui entoure le bec des oiseaux.

capitainat [*tè-na*] n. m. Grade de capitaine.

capitaine [*tè-ne*] n. m. (du lat. *capus, itis*, tête). Chef d'une troupe : *Mandrin fut le plus redouté des capitaines de voleurs.* Chef d'une compagnie, d'un escadron ou d'une batterie : *capitaine en premier, en second.* Commandant d'un vaisseau, d'un port, d'un ballon. Habile général : *Turenne et Montecucolli furent les deux plus fameux capitaines de leur temps.* Chef d'une équipe de joueurs, au football.

— ENCYCL. *Milit.* Le capitaine commande, selon les armes, une compagnie, un escadron ou une batterie. Il existe, dans les armes autres que l'infanterie, des *capitaines en second*, qui remplissent diverses fonctions spéciales. En France, la promotion des officiers au grade de capitaine a lieu pour les deux tiers à l'ancienneté et un tiers au choix.

— *Dr. marit.* Les commandants de navires de commerce sont rangés en deux catégories : les *capitaines au long cours*, qui ont le droit de commander un navire, quelle que soit sa destination, et les *capitaines au cabotage*, qui n'ont droit de commander que les navires destinés au cabotage.

Le capitaine est choisi par l'armateur, qui peut le congédier sans indemnité, sauf convention contraire. Le capitaine peut être en même temps propriétaire ou copropriétaire. Tout capitaine est, dans l'exercice de ses fonctions, responsable de ses fautes, même légères. Toute faute peut, en effet, compromettre non seulement la fortune du propriétaire et des chargeurs, mais encore la vie de l'équipage.

Capitaine Fracasse (*le*), roman de cape et d'épée, par Th. Gautier (1863). La fable, partiellement inspirée du *Roman comique* de Scarron, conte l'aventure du jeune baron de Sigognac, qui s'engage dans une troupe de comédiens nomades pour l'amour de l'ingénue Isabelle. Gautier y montre un talent remarquable de description et de style. V. FRACASSE. — De ce roman, E. Bergerat a tiré une pièce en cinq actes (1895), et Catulle Mendès un opéra-comique en trois actes, musique d'E. Pessard (1878).

Capitaine Henriot (*le*), opéra-comique en trois actes, de Gevaërt, livret de Gustave Waez et de V. Sardou (1864). Le livret met en scène d'une façon invraisemblable, mais amusante, Henri IV (capitaine Henriot), à l'époque du siège de Paris. Partition bien traitée.

capitainerie [*tè-ne-ri*] n. f. Circonscription sur laquelle s'étendait, sous l'ancien régime, l'autorité d'un capitaine des chasses.

capitainesse n. f. Syn. de GALÈRE CAPITANE.

capital, e, aux adj. (lat. *capitalis ;* de *caput*, tête). Essentiel, fondamental : *point capital.* Qui est comme la tête de : *ville capitale.* Où il y va de la tête, de la vie : *accusation, sentence capitale. Peine capitale*, peine de mort. *Lettre capitale*, majuscule. *Sept péchés capitaux* (les), péchés qui sont comme le principe de tous les autres : *les sept péchés capitaux sont : l'orgueil, l'avarice, la luxure, l'envie, la gourmandise, la colère et la paresse.*

capital n. m. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). La chose essentielle : *se bien conduire, voilà le capital.* Somme qui rapporte intérêts : *placer ses capitaux en rente sur l'Etat.* Fonds monnayés ou monnayables d'une société d'exploitation : *toute industrie ne vit que par l'union du capital et du travail.* Biens que l'on possède : *manger son capital. Fig.* et *fam.* Virginité d'une femme. (Ce sens a été créé par A. Dumas fils.)

— ENCYCL. *Econ. polit.* Il existe entre les économistes de notables divergences dans la définition qu'ils donnent du *capital.* Pour les uns, les mots propriété, fortune, richesse, capital, désignent une seule et même chose ; ce dernier, toutefois, s'appliquant d'une façon plus ou moins particulière à la « fonction économique des utilités ». Quant à la valeur, sans laquelle le capital lui-même n'aurait aucun sens, elle n'est à leurs yeux que « le rapport de deux services échangés ». Partant, elle a pour mesure le service rendu, car elle est proportionnelle au travail épargné à l'acquéreur. Or ce service doit être payé par celui qui en profite. C'est donc seulement par les bénéfices réalisés sur le consommateur que, tout en payant à leur valeur les marchandises et la main-d'œuvre qu'il emploie, le capitaliste peut s'enrichir par le jeu naturel de ce qu'on appelle « la loi de l'offre et de la demande ». Pour le taux du salaire, dans ces conditions, ce qui le détermine, c'est également le profit réalisé sur le consommateur. En conséquence, la fonction du capital consiste, après avoir fait l'avance des frais de premier établissement, à garantir d'un côté le payement des matières premières, de l'autre celui du salaire ; capital et travail se complétant ainsi l'un par l'autre. C'est là, avec des nuances diverses, le fond de la thèse soutenue par J.-B. Say, Bastiat, Leroy-Beaulieu, etc.

Quant aux disciples d'Adam Smith, de Ricardo et de K. Marx, conformément à l'étymologie classique (*caput*, tête, source), ils appellent *capital* toute somme d'argent, tout objet, tout instrument qui produit de l'intérêt, c'est-à-dire du revenu, en dehors du travail de son possesseur. Outre le travail de direction, lequel ne comporte, comme tout autre, qu'un salaire limité, quatre facteurs concourent à la production : la machine, la matière première, l'argent et la main-d'œuvre. Mais, sur la machine, pas de gain possible, cette dernière ne faisant, dans sa durée entière, que rembourser à son possesseur le capital que lui a coûté la somme de travail emmagasinée en elle. De même pour la matière première, achetée, elle aussi, et revendable, simplement, au prix social. Quant à l'argent, il n'est qu'un moyen d'échange, et l'échange ne peut exister qu'entre valeurs circulantes réputées égales. C'est donc seulement le quatrième facteur, la main-d'œuvre employée à l'occasion de la machine, et que la concurrence artificiellement entretenue entre les ouvriers permet de rémunérer au-dessous de sa valeur, qui pourra être pour l'industriel source de plus-value. Et ce qui est vrai de la machine proprement dite l'est également de toute autre forme du capital : des bâtiments de l'usine, du champ, de la mine, etc.

— *Comptab.* Au point de vue comptable, le *capital* est cette partie de la richesse qui est évaluable en monnaie de compte, échangeable et transmissible.

Le *capital d'apport*, ou *capital antécédent*, est celui qu'un ou plusieurs capitalistes, se faisant commerçants, mettent dans une entreprise, pour obtenir finalement un capital conséquent, plus fort que le capital antécédent d'une somme de x de capital nouveau, que la comptabilité a mission de déterminer. Le *capital-actions* est celui fourni par les actionnaires d'une société. Le *capital-obligations* est celui fourni par les obligataires. Le *capital de commandite* est celui fourni par un ou plusieurs commanditaires. Le *capital social* est celui apporté par le ou les capitalistes dans une société. Le *capital de crédit* ou *extra-social* est celui dû aux tiers fournisseurs et créanciers quelconques figurant au passif d'un bilan. Le *capital nominal* comprend le capital versé et celui encore non versé. Le *capital effectif* comprend seulement le capital versé. En comptabilité, on ouvre un compte au *capital* de toute affaire qui débute. Ce compte représente tout à la fois le capital apporté et le capitaliste apporteur.

Dans une entreprise, le capital se répartit de diverses façons. Les immeubles, le matériel, l'outillage, le fonds de commerce, etc., forment le *capital immobilisé.* Les valeurs en caisse, en portefeuille, en magasin, etc., forment le *capital disponible.* Le *capital engagé* est représenté par les fabrications, ou les constructions, ou les cultures, ou les spéculations quelconques en cours.

Capital (*Le*), livre de Karl Marx (1867), qui a eu une grande influence sur le développement du socialisme.

capitalat [*la*] n. m. *Sociol.* Régime fondé sur le capital. Ensemble des forces capitalistes.

capitale n. f. Ville principale d'un Etat, qui est le siège des pouvoirs publics : *Paris est la capitale de la France.* Lettre majuscule. Bissectrice de l'angle saillant d'un ouvrage fortifié.

capitalement [*man*] adv. D'une façon essentielle, capitale.

capitalisable [*za-ble*] adj. Qui peut être capitalisé : *intérêts capitalisables.*

capitalisation [*za-si-on*] n. f. Action de capitaliser et, au *fig.*, d'amasser. *Sociétés de capitalisation*, sociétés qui ont pour objet la constitution, pour leurs membres, d'un capital, à l'aide de versements mensuels opérés par eux.

capitaliser [*zé*] v. a. Convertir en capital. V. n. Thésauriser.

capitalisme [*lis-me*] n. m. Puissance des capitaux ou des capitalistes. Ensemble des capitalistes.

capitaliste [*lis-te*] n. et adj. Qui a des capitaux, particulièrement des capitaux engagés dans une entreprise.

capitan n. m. (ital. *capitano*). Personnage fanfaron et ridicule de l'ancienne comédie italienne ; personne qui se donne le même air : *le capitan ne parlait que de tuer, de pourfendre, et finissait par être battu, sans oser rien dire.*

Capitanate (la), anc. province de l'Italie méridionale, auj. *prov. de Foggia.*

capitane n. f. (ital. *capitana*). Autrefois, galère du capitaine général. Adjectiv. : *galère capitane.*

capitan-pacha n. m. Grand amiral turc.

capitation [*si-on*] n. f. (du lat. *caput, itis*, tête). Impôt levé sur chaque individu pris à part. Taxe par tête : *les prestations sont une forme de capitation.*

capité, e adj. (du lat. *capus, itis*, tête). *Bot.* Terminé en tête arrondie.

capitel [*tèl*] n. m. Lessive de cendre et de chaux vive mélangées, que l'on emploie dans la fabrication du savon.

capiteux, euse [*teû, eu-ze*] adj. (du lat. *caput, itis*, tête). Qui porte à la tête : *vin capiteux.*

capitiluve n. m. (du lat. *caput, itis*, tête, et *luere*, laver). *Méd.* Lotion de tête.

Capito (Caius Ateius), jurisconsulte romain du temps d'Auguste.

Capitole, temple dédié à Jupiter, et citadelle, qui s'élevaient sur le mont Capitolin ou Tarpéien, l'une des sept collines de Rome, et où l'on couronnait les triomphateurs ; d'où ces locutions : « Monter au Capitole », « Etre conduit au Capitole », triompher, remporter un succès éclatant. Près de là se trouvait la roche Tarpéienne, du haut de laquelle on précipitait les traîtres, ce qui a donné lieu à cette autre locution : « La roche Tarpéienne est près du Capitole », pour exprimer que la chute suit souvent

le triomphe, et que l'ignominie touche de près à la gloire.

Ce mot entre encore dans une autre allusion : *les oies du Capitole.* Des oies, qui se trouvaient par hasard dans la forteresse investie par les Gaulois, réveillèrent par leurs cris les assiégés sans défiance, et leur permirent de repousser un assaut nocturne. Ces animaux furent consacrés aux dieux et conservés dans le Capitole. Ce fait historique se prête surtout aux allusions plaisantes.

Un musée d'un grand intérêt a été installé par les papes sur l'emplacement du Capitole et porte ce nom.



Musée du Capitole (Rome).

Capitole de Toulouse, hôtel de ville de Toulouse. La façade de cet hôtel fut construite de 1750 à 1760, par Cammas, dans le style ionique : le tympan est consacré aux souverains qui ont régné sur la France ; la *Salle des Illustres* renferme les bustes ou les statues des hommes célèbres nés à Toulouse ou dans le Languedoc ; l'Académie des jeux floraux tient ses séances dans la *Salle de Clémence Isaure ;* l'aile gauche est occupée par le Grand-Théâtre. C'est dans une cour de ce monument que Montmorency eut la tête tranchée.

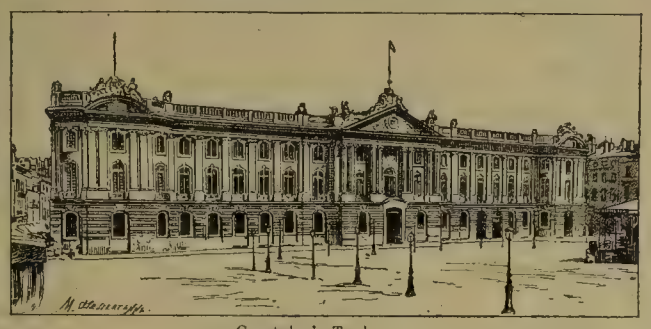

Capitole de Toulouse.

Capitole de Washington, palais où se réunissent les représentants des Etats-Unis. La première pierre fut posée en 1792 par Washington. Le dôme central, haut de 300 pieds, est surmonté d'une statue de la *Liberté.* Cet édifice marque le point par lequel les géographes américains font passer leur méridien.

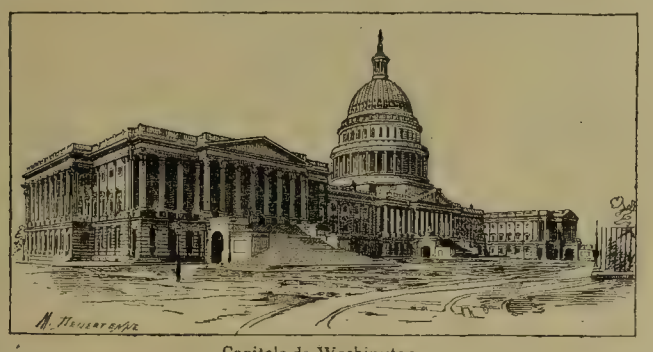

Capitole de Washington.

capitolin, e adj. Qui a rapport au Capitole. *Jeux capitolins*, jeux annuels institués par Camille en l'honneur de Jupiter Capitolin et en souvenir de la délivrance du Capitole.

Capitolin (MONT) ou **Tarpéien** l'une des sept collines comprises dans l'enceinte de l'ancienne Rome. V. CAPITOLE.

capiton n. m. (ital. *capitone*). Bourre de soie. Dans un siège rembourré et piqué, chacune des divisions formées par la piqûre.

Capiton (Wolfgang-Fabricius KÖPFEL, dit), réformateur alsacien, né à Haguenau, mort à Strasbourg (1478-1541). Il contribua à l'établissement de la réforme en Alsace.

capitonnage [*to-na-je*] n. m. Action de capitonner. Ouvrage capitonné.

capitonner [*to-né*] v.a. Rembourrer un siège en le piquant de place en place : *capitonner un fauteuil.*

capitoul n. m. Nom des anciens magistrats municipaux de Toulouse.

capitoulat [*la*] n. m. Dignité de capitoul.

capitulaire [*lè-re*] adj. (du lat. *capitulum*, chapitre). Appartenant à un chapitre de chanoines ou de religieux : *les évêques étaient élus jadis par les assemblées capitulaires.* N. m. pl. Actes législatifs émanant des rois de la première et de la seconde race, et divisés en chapitres (*capitula*) : *les* Capitulaires *de Charlemagne sont un précieux monument historique.*

capitulairement [*lè-re-man*] adv. (de *capitulaire*). En chapitre : *religieux capitulairement assemblés.*

capitulant [*lan*] adj. m. Ayant voix au chapitre : *religieux capitulants.*

capitulard [*lar*] n. m. (de *capituler*). *Fam.* Partisan de la capitulation, pendant le siège de Paris (1870). Lâche, homme qui se dérobe. Syn. CAPITULEUR.

capitulation [*si-on*] n. f. (de *capituler*). Traité pour la reddition d'une place : *la reddition de Huningue (1815) fut une glorieuse capitulation. Fig.* Sacrifice imposé par la nécessité. *Capitulation de conscience*, composition honteuse avec soi-même. *Hist.* Convention qui règle les droits des sujets chrétiens des territoires musulmans, particulièrement en Turquie. Accommodement entre deux parties.

— ENCYCL. *Milit.* D'après le code de justice militaire, tout commandant d'une troupe armée qui capitule en rase campagne est puni de la peine de mort avec dégradation militaire, s'il n'a pas fait tout ce que lui prescrivaient le devoir et l'honneur. Il est puni de la destitution dans les autres cas. De même, le commandant d'une place forte ne doit pas capituler avant d'avoir épuisé tous les moyens de défense en son pouvoir.

— *Dr. intern.* On nomme ainsi une convention conclue avec l'empire ottoman par les puissances chrétiennes, pour garantir la personne et les intérêts de leurs nationaux, en rendant ces derniers justiciables de la juridiction de leurs consuls respectifs.

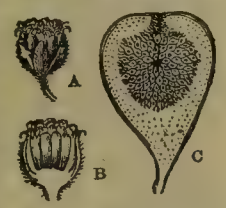

Capitules : A, de l'armoise ; B, coupe ; C, coupe d'une figue.

capitule n. m. (du lat. *capitulum*, petite tête, chapitre). Petite prière qu'on dit après certains offices. Genre d'inflorescence de plusieurs fleurs : *les composées fleurissent en capitule.*

capitulé, e adj. Se dit des fleurs réunies en capitule.

capituler [*lé*] v. n. Traiter de la reddition d'une place. *Fig.* Entrer en accommodement.

capituliforme adj. (du lat. *capitulum*, petite tête, et de *forme*). En forme de petite tête arrondie.

capiure n. f. Arrêt du brin de soie enroulé ou mis en écheveau et maintenu par la capie.

Cap-Martin, site célèbre de la côte d'Azur, au voisinage de Menton.

capnofuge adj. (du gr. *kapnos*, fumée, et du lat. *fugere*, fuir). Qui protège contre la fumée.

capnoïdes n. f. pl. (du lat. *kapnos*, fumée, et *eidos*, aspect). *Bot.* Syn. de CORYDALIS, et section de ce genre. S. un *capnoïde.*

capnomancie n. f. (du gr. *kapnos*, fumée, et *manteia*, divination). Divination par la fumée.

capodastre ou **capotasto** n. m. Sorte de barre ou sillet mobile qu'on applique sur le manche d'une guitare, de façon à hausser simultanément et uniformément l'accord des cordes en les raccourcissant. (C'est un moyen de transposition mécanique.)

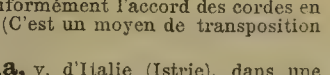

A, capodastre.

Capo d'Istria, v. d'Italie (Istrie), dans une petite île du littoral de l'Adriatique, jointe au continent par une chaussée ; 11.000 h.

Capo d'Istria (comte de), né à Corfou, m. à Nauplie (1776-1831). Il entra comme diplomate au service de la Russie, et devint ministre des affaires étrangères de 1816 à 1822. Il joua un grand rôle dans l'insurrection des Grecs contre la Turquie, et fut quelque temps dictateur de la Grèce émancipée ; mais, suspect d'être un agent de la Russie, il périt assassiné à Nauplie par les frères Mavromichalis.



Capo d'Istria.

capoc [*pok*] ou **kapok** n. m. Ouate ou coton des Indes, à filaments courts, produits par un arbre de la famille des bombacées, le fromager (*criodendron anfractuosum*), que l'on appelle aussi *capoquier.*

capolin n. m. Arbre indéterminé, cultivé au Mexique pour son fruit comestible.

capon, onne [*o-ne*] adj. et n. (de *chapon*). Poltron. Joueur rusé, adroit et attentif à prendre toute sorte d'avantages. Celui qui prête à gros intérêts aux joueurs. ANT. **Hardi.**

capon n. m. (mot provenç.). *Mar.* Fort palan à poulie triple, pour saisir l'ancre et la hisser.

caponner [*po-né*] v. n. *Fam.* Faire le capon.

caponner [*po-né*] v. a. Hisser une ancre avec le capon.

caponnière [*po-ni-è-re*] n. f. (ital. *capponiera*). Chemin pratiqué dans le fossé à sec d'une place forte, pour joindre la tenaille à la demi-lune.

capoquier [*ki-é*] n. m. Nom commun du fromager.

caporal n. m. (ital. *caporale*). Militaire qui occupe le grade le moins élevé dans l'infanterie · *le caporal commande à une escouade. Au caporal*, batterie de tambour, sonnerie de clairon pour appeler le caporal ou les caporaux de service. Tabac à fumer d'une qualité inférieure. *Petit caporal*, surnom familier donné à Napoléon par ses soldats.

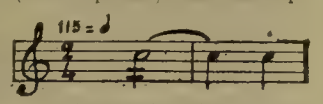

Au caporal (tambour).

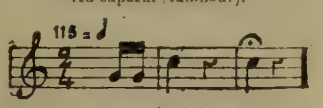

Au caporal (clairon).

Caporali (Cesare), poète italien, né à Pérouse, m. à Castiglione (1531-1601) ; auteur de satires burlesques pleines d'esprit (*le Voyage du Parnasse*, etc.).

caporaliser [*zé*] v. a. Soumettre au régime du caporalisme.

caporalisme [*lis-me*] n. m. Tendance à donner une importance exagérée aux petits exercices militaires. Régime politique, où les militaires ont la principale influence : *le caporalisme prussien.*

Caporetto, petite localité de l'Italie, sur l'Isonzo moyen, au sud de Plezzo. Cette localité qui, jusqu'au traité de Saint-Germain-en-Laye du 10 septembre 1919, faisait partie de l'empire austro-hongrois (comté de Gorizia), est entrée dans l'histoire grâce à la victoire qu'y ont remportée les Allemands de von Below sur les troupes du général Cadorna (20 octobre 1917). Cette défaite — *l'éboulement de Caporetto*, disent les Italiens — que l'on appelle encore la bataille de Caporetto-Tolmino, entraîna pour nos alliés la perte totale de la région de l'Isonzo, puis l'invasion et la dévastation du territoire italien par les Austro-Allemands.

caposer v. n. Syn. de CAPÉER.

capot [*po*] n. m. (de *cape*). Manteau à capuchon. Pièce ou capuchon de toile employé en marine pour protéger les objets contre la pluie ou les chocs. Couverture métallique qui, dans une voiture automobile, sert à protéger le moteur.

capot [*po*] adj. invar. Se dit du joueur qui n'a pas fait de levée : *une joueuse capot. Faire capot*, faire toutes les levées. *Fig.* Confus, interdit : *adversaires qui restent capot devant une objection.* N. m. Coup qui rend l'adversaire capot : *craindre le capot.* (On dit aussi, mais abusivement, *craindre la capote.*)

capotage n. m. (de *cap*). Disposition donnée à la capote d'une voiture, pour l'ouvrir ou la fermer. Culbute en avant d'une automobile, d'un aéroplane, qui se retournent complètement sur eux-mêmes.

capote n. f. (dimin. de *cape*). Manteau à capuchon. Redingote à l'usage des soldats : *la capote*



Capote : 1. De voiture ; 2. De soldat ; 3. De femme ; 4. D'enfant.

est la tenue de campagne de l'infanterie française, sauf pour les zouaves et les turcos. Chapeau de femme et d'enfant. Couverture en cuir d'un cabriolet.

capoter [*té*] v. n. Adapter une capote à une voiture. *Mar.* Chavirer. *Autom.* et *aviat.* Culbuter en avant, en parlant d'un appareil qui se retourne sur lui-même.

Capouan, ane, habitant ou originaire de Capoue : *les Capouans.* Adjectiv. : *population capouane.*

Capoue, v. d'Italie, dans la Terre de Labour, sur le Vulturne ; 13.900 h. (*Capouans*). Annibal s'en empara après un long siège, et y prit ses quartiers d'hiver. La ville offrait jadis le séjour le plus délicieux de toute l'Italie, et l'on accusa l'armée d'Annibal de s'être « endormie dans les délices de Capoue ». Cette locution a passé dans la langue pour dire : perdre au milieu des plaisirs, ou dans un repos agréable, un temps précieux qui pourrait être avantageusement employé.

Capoul (Joseph-Amédée-*Victor*), chanteur français, né à Toulouse, m. à Pujaudran (1839-1924). Sa jolie voix de ténor, son chant expressif et son élégance naturelle en firent le favori du public. Il a donné son nom à une coiffure, qui comporte une raie au milieu de la tête, les côtés du front dégagés et le milieu du front recouvert de deux petites boucles.



Victor Capoul.

Cappadoce, ancien pays de l'Asie Mineure, à l'O. de l'Arménie ; avait pour v. pr. *Mazaca, Coumanou* ou *Comana, Nyssa* et *Nazianze.* (Hab. *Cappadociens.*)

capparées [*ka-pa-ré*] n. f. pl. *Bot.* Tribu de la famille des *capparidacées.* S. une *capparée.*

capparidacées [*ka-pa, sé*] n. f. pl. (du lat. *capparis*, câprier). Famille de plantes dicotylédonées, ayant pour type le genre *câprier.* S. une *capparidacée.*

Cappelle, comm. du dép. du Nord, arr. et à 16 kil. de Lille ; 1.245 h. Ch. de f. N.

Cappelle-au-Bois, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Malines) ; 2.000 h.

Cappelle-Brouck, comm. du Nord, arr. et à 23 kil. de Dunkerque ; 1.210 h.

Cappellen, comm. de Belgique (prov. et arr. d'Anvers) ; 4.300 h.

Cappiello (Leonetto), dessinateur, né à Livourne en 1875. Il débuta dans la caricature, et se spécialisa ensuite dans l'affiche en couleurs.

Capponi, illustre famille de Florence. GINO, né à Florence vers 1350, mort en 1420, fut gonfalonier de la république en 1401. Il contribua à la conquête de Pise, dont il devint gouverneur. Il a laissé des chroniques. — Un autre GINO, né et m. à Flo-

rence (1792-1876), homme politique, fut chef du parti libéral modéré en Toscane de 1821 à 1848 ; auteur d'une *Histoire de Florence*.

capraire [*prè-re*] n. f. (du lat. *capra*, chèvre). *Bot.* Genre de scrofulariacées (thé du Mexique).

Caprais (saint), né à Agen. Il souffrit le martyre vers 303. Fête le 20 octobre. — Un autre *saint* CAPRAIS ou CAPRAISE fonda avec saint Honorat un monastère dans l'île de Lérins. Fête le 1er janvier.

Capranica (Luigi, marquis), poète et romancier italien, né à Rome en 1821, m. en 1891 ; auteur d'intéressants romans historiques.

Caprara (Jean-Baptiste), cardinal italien, né à Bologne, m. à Paris (1733-1810) ; légat de Pie VII en France. Il conclut le *Concordat* de 1801 ; et, devenu archevêque de Milan, couronna Napoléon roi d'Italie.

capre n. m. (holl. *kaaper*). *Anc. mar.* Sorte de vaisseau corsaire.

câpre n. f. (lat. *capparis*). Bouton à fleur du câprier épineux, qui se confit dans le vinaigre et sert d'assaisonnement.

câpre, câpresse [*prè-se*] n. Aux Antilles françaises, personne issue du croisement des nègres et des mulâtres.

caprelle [*prè-le*] n. f. (du lat. *capra*, chèvre). Genre de crustacés amphipodes, renfermant de petites chevrettes.

capréolaire [*lè-re*] adj. (du lat. *capreola*, dimin. de *caprea*, vrille de vigne). En forme de vrille. (Se dit des veines et des artères spermatiques.)

capréolé, e adj. *Bot.* Se dit des organes contournés à la façon des vrilles de la vigne.

Caprera, petite île italienne, sur la côte nord-est de la Sardaigne ; 2.500 h. Ce fut la résidence de Garibaldi.

Capresse, village d'Italie (prov. d'Arezzo), patrie de Michel-Ange ; 2.300 h.

Capri ou **Caprée,** île de la mer Tyrrhénienne, dans le golfe de Naples, où Tibère passa ses dernières années. Le souvenir de la vie de volupté que Tibère menait à Caprée a fait que ce mot est souvent employé pour désigner un lieu de délices et surtout un lieu de débauches. L'île possède deux petits bourgs : *Capri*, *Anacapri*, et environ 3.000 h. (*Capriotes*).

capricant [*kan*], **e** adj. (du lat. *capra*, chèvre). Saccadé : *allure capricante ; pouls capricant.*

caprice n. m. (ital. *capriccio ;* de *capra*, chèvre, à cause de l'allure capricieuse de cet animal). Volonté subite et irréfléchie : *céder aux caprices d'un enfant, c'est lui nuire.* Changement soudain et passager : *les caprices de la mode.* Amour subit et éphémère : *avoir un caprice pour quelqu'un ; inspirer un caprice. Mus.* Pièce instrumentale de style et de plan libres, dans laquelle l'auteur donne carrière à son génie.

Caprice (*un*), comédie en un acte, d'A. de Musset (1847). Une amie spirituelle et mutine réconcilie deux jeunes époux. Badinage plein de fraîcheur et de grâce.

Caprices de Marianne (*les*), comédie en deux actes, d'A. de Musset (1851). Marianne, aimée du tendre et timide Cœlio, lui préfère son cousin Octave, gai et débauché, qui ne l'aime pas. Cœlio est tué dans une embuscade préparée pour Octave par le vieux Claudio, époux de Marianne. Pièce brillante, spirituelle et émouvante.

capricieusement [*ze-man*] adv. Par caprice. D'une façon bizarre et très variée : *des côtes capricieusement découpées.*

capricieux, euse [*si-eû, eu-ze*] adj. et n. Qui a des caprices : *les enfants et les femmes sont capricieux. Fig.* Irrégulier, fantaisiste : *arabesques, rimes capricieuses.*



Capricorne.

capricorne n. m. Genre d'insectes coléoptères : *le capricorne musqué a une odeur de rose.*

Capricorne, signe du zodiaque, correspondant à la période de temps qui s'écoule du 22 décembre au 21 janvier (environ). Constellation zodiacale représentée sur les sphères par un bouc. *Tropique du Capricorne,* v. TROPIQUE.



Le Capricorne : 1. D'après l'atlas de Flamsteed ; 2. Signe du zodiaque.

câprier [*pri-é*] n. m. Genre de capparidacées, comprenant des arbrisseaux des régions chaudes du globe, qui produisent les câpres.

— ENCYCL. Les boutons du *câprier épineux*, confits dans le vinaigre, sont considérés comme un condiment excitant et digestif.



Câprier.

câprière n. f. Champ planté de câpriers. Boîte ou pot à conserver les câpres.

caprification [*si-on*] n. f. (du lat. *caprificus*, figuier sauvage). Opération qui consiste à placer des fruits de figuier sauvage sur les figuiers cultivés, pour favoriser la fructification de ces derniers.

caprifiguier [*yhi-é*] n. m. (lat. *caprificus ;* de *capra*, chèvre, et *ficus*, figuier). Nom du figuier sauvage.

caprifoliacées [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le *chèvrefeuille.* S. une *caprifoliacée.*

caprin, e adj. (du lat. *capra*, chèvre). Relatif à la chèvre : *race caprine.*

capripède adj. (du lat. *capra*, chèvre, et *pes, pedis*, pied). Qui a des pieds de chèvre : *les satyres, les faunes, sont capripèdes.*

caprique adj. Syn. de DÉCYLIQUE.

caprisant [*zan*], **e** adj. Syn. anc. de CAPRICANT.

Caprivi de Caprara de Montecuculi (Georges-Léon, comte **de**), général et homme d'Etat prussien, né à Berlin, mort à Skyren (1831-1899) ; il fut chancelier de l'empire allemand de 1890 à 1894.

caproïque adj. (du lat. *capra*, chèvre). Se dit des dérivés d'un acide particulier, extrait des beurres de la chèvre et de la vache.

capromys [*miss*] n. m. (du gr. *kapros*, sanglier, et *mus*, rat). Genre de mammifères rongeurs, renfermant des espèces américaines d'assez grande taille.

capron ou **caperon** n. m. (de *câpre*). Grosse fraise.

caprone n. f. *Zool.* Houppe de poils, qui garnit le haut de la tête de certains mammifères.

capronier ou **capronnier** [*pro-ni-é*] n. m. Variété de fraisier qui produit le capron.

capros [*pross*] n. m. Genre de poissons acanthoptères, comprenant des scombres, dont une espèce est commune dans la Méditerranée : *la chair des capros est assez fine.*

Caprycke, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Eccloo) ; 3.540 h.

caprylique adj. (du lat. *capra*, chèvre). Se dit des dérivés d'un acide extrait du beurre : *acide caprylique.*

capsa ou **capse** n. f. (lat. *capsa*, même sens). Boîte cylindrique où les Romains enfermaient les rouleaux de manuscrits, les tablettes, etc.

Capsa, ville de l'Afrique ancienne (Numidie), très prospère à l'époque romaine. Auj. *Gafsa.*

capsage n. m. Disposition des feuilles de tabac dans le hachoir pour juxtaposer les côtes.

capselle [*sè-le*] n. f. (du lat. *capsa*, boîte). *Bot.* Genre de crucifères, du groupe des thlaspinées (*bourse-à-pasteur*). Petite capsule.

capsidés [*dé*] n. m. pl. *Zool.* Famille d'insectes hémiptères hétéroptères, comprenant des punaises terrestres (géocorises), dont le genre type est le *capsus.* S. un *capsidé.*

capsulage n. m. Opération qui consiste à recouvrir le goulot d'une bouteille d'une capsule d'étain.

capsulaire [*lè-re*] adj. Qui s'ouvre en forme de capsule : *fruit capsulaire.*

capsulateur n. m. Appareil employé pour capsuler les bouteilles ou flacons.

capsulation [*si-on*] n. f. Action de mettre des médicaments en capsules.

capsule n. f. (du lat. *capsula*, petite boîte). *Bot.* Enveloppe sèche, qui renferme les semences et les graines : *le fruit du pavot est une capsule. Techn.* Amorce de cuivre au fulminate, pour les armes à piston : *il faut préserver les capsules de l'humidité.* Enveloppe soluble, contenant certains médicaments de saveur désagréable. Coiffe métallique, recouvrant le bouchon et le goulot d'une bouteille. *Chim.* Vase arrondi, employé surtout pour les évaporations. *Anat. Capsule articulaire,* ensemble des ligaments qui entourent une articulation en lui formant une enveloppe plus ou moins complète.

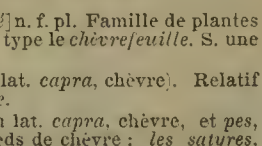

Capsules : 1. D'iris ; 2. D'œillet ; 3. De pavot.

capsuler [*lé*] v. n. Rater, ne brûler que l'amorce, en parlant des armes à percussion. V. a. Revêtir d'une capsule le goulot d'une bouteille.

capsulerie [*rî*] n. f. Fabrique de capsules.

capsuleur, euse n. Personne qui pose les capsules sur les bouteilles. (Se dit particulièrement dans l'industrie des vins mousseux, des produits pharmaceutiques, etc.).

capsulier [*li-é*], **ère** n. Personne qui travaille à la fabrication des capsules.

capsulifère adj. (de *capsule*, et du lat. *ferre*, porter). Qui a des fruits en capsule.

capsus ou **capse** n. m. Genre d'insectes hémiptères, type de la famille des capsidés, comprenant des punaises de couleurs variées, qui vivent sur les fleurs et sont communes en France et dans tout l'hémisphère boréal.

captage n. m. Action de capter une source : *le captage des eaux de la Vanne a donné à Paris des eaux très pures.*

captal n. m. Titre du moyen âge, employé en Gascogne comme synonyme de CAPITAINE, de SEIGNEUR : *le captal de Buch fut battu à Cocherel par Du Guesclin.*

captalat [*la*] n. m. Territoire ou juridiction d'un captal.

captateur, trice n. Qui use de captation.

captation [*si-on*] n. f. (de *capter*). Manœuvre perfide pour s'emparer d'une succession, surprendre une donation, un legs : *la captation, si elle est prouvée, entraîne la nullité d'un testament.*

— ENCYCL. *Captation de testament.* Le Code civil ne parle pas de la captation : mais, comme il met pour conditions de la validité du testament la sanité d'esprit du testateur, toute manœuvre de nature à vicier sa volonté est par cela même proscrite. Ainsi, la captation et la suggestion n'entraînent pas par elles-mêmes la nullité du testament ; des prières, des soins constants, quoiqu'ils aient eu pour effet d'amener le testateur à une disposition en faveur de certaines personnes, n'ont rien de répréhensible ; il faut des manœuvres frauduleuses, des actes de nature à tromper le testateur et à troubler les lumières de son esprit. La captation et la suggestion frauduleuses ne se présument pas : la preuve doit en être faite, même par témoins ; elle incombe à l'héritier qui se prétend lésé.

captatoire adj. Qui a pour but la captation : *manœuvres captatoires.*

capter [*kap-té*] v. a. (lat. *captare*). Obtenir par insinuation : *Concini capta la confiance de Marie de Médicis.* Amener dans un lieu déterminé des eaux de source au moyen de tranchées, d'aqueducs, etc.

capteur adj. et n. m. (lat. *captor*). Qui a pris un navire, qui a fait une capture.

Captier (François-Etienne), sculpteur français, né à Baugy, m. à Paris (1842-1902), au talent énergique et expressif (*la Désespérance*, au Luxembourg).

captieusement [*kap-si-eu-ze-man*] adv. D'une manière captieuse : *interroger captieusement un prévenu.*

captieuseté [*kap-si-eu-ze-té*] n. f. Qualité de ce qui est captieux.

captieux, euse [*kap-si-eû, eu-ze*] adj. Insidieux, qui cherche à tromper : *raisonnement captieux.*

Captieux, ch.-l. de c. (Gironde), arr. et à 17 kil. de Bazas, sur le Guaneyre, s.-affl. de la Garonne ; 1.830 h. Ch. de f. M. Résine, essence de térébenthine. — Le cant. a 6 comm. et 3.790 h.

captif, ive adj. et n. (lat. *captivus ;* de *capere*, supin *captum*, prendre). Prisonnier : *les Romains, au lendemain du triomphe, massacraient leurs captifs.* Tenu dans une extrême contrainte : *âme captive du plaisir. Ballon captif,* ballon retenu par un câble. ANT. **Libre.**

Captifs (*les*), comédie de Plaute ; pièce plus touchante que gaie, intéressante comme tableau de mœurs, et d'une expression chaste (IIe s. av. J.-C.).

Captifs (*les*), statues de Michel-Ange, au Louvre. Ce sont deux figures admirables d'expression et de style, bien qu'inachevées ; elles étaient destinées aux angles du tombeau de Jules II.

Captive (*la Jeune*), touchante élégie qu'André Chénier écrivit à l'Abbaye, quelques jours avant sa mort. Cette jeune captive, qui était Mlle de Coigny, exhale ses regrets de quitter la vie, dans tout l'éclat de sa jeunesse et de sa beauté. La chute de Robespierre la sauva.

captivant [*van*], **e** adj. Qui captive : *les romans de Dumas père sont en général captivants.*

captiver [*vé*] v. a. Assujettir. *Captiver l'attention, les esprits,* les charmer, les séduire.

captiverie [*rî*] n. f. Edifice dans lequel on renfermait les nègres esclaves au Sénégal, avant de les embarquer.

captivité n. f. (de *captif*). Privation de la liberté : *beaucoup d'oiseaux ne peuvent vivre en captivité. Fig.* Sujétion, gêne pénible. ANT. **Liberté.**

Captivité de Babylone. A la suite d'une révolte des Juifs, Nabuchodonosor s'empara de Jérusalem et fit transporter à Babylone la plus grande partie de la nation juive avec son roi Sédécias, dont il fit crever les yeux. Les plaintes des Juifs exilés revivent dans le psaume : *Super flumina Babylonis.* La conquête de Babylone par Cyrus mit fin à la captivité des Juifs, qui avait duré soixante-dix ans. — Les catholiques romains désignent aussi sous le nom de *Captivité de Babylone* le séjour des papes à Avignon, qui fut d'environ soixante-dix ans (1309-1377). — Titre d'un ouvrage de Martin Luther, dirigé contre la cour de Rome (1520).

capture n. f. Action de capturer un homme, un navire, des marchandises de contrebande : *Jean Bart fit de nombreuses captures.* Arrestation par la police. Ce qu'on capture : *les captures d'un pêcheur, d'un policier.*

— ENCYCL. *Dr.* Il appartient au *conseil des prises* de statuer sur la validité de toutes les captures. Les bateaux destinés à la pêche côtière ou à des missions scientifiques, les bateaux-hôpitaux, les navires parlementaires, les bateaux naufragés échappent au droit de capture.

capturer [*ré*] v. a (du lat. *capere*, supin, *captum*, prendre). Parvenir à s'emparer.

Capuana (Luigi), écrivain italien, né à Mineo, m. à Catane (1839-1915). Analyste pessimiste, peintre réaliste des mœurs siciliennes, dans ses pièces, ses recueils de nouvelles, ses romans (*le Marquis de Roccaverdina*, etc.).



Capuchon.

capuce n. m. (ital. *cappuccio*). Capuchon pointu de certains moines.

capuche n. f. Coiffe, capuchon de femme.

capuchon n. m. (ital. *cappuccio*). Vêtement de tête, qui peut se rabattre en arrière. *Prendre le capuchon,* se faire moine. Garniture de tôle, qui protège et ferme l'extrémité des tuyaux de cheminée. *Bot.* Sorte d'appendice recourbé, qui existe dans les fleurs de l'aconit, les étamines des asclépiades, etc.



Capucin.

capuchonné [*cho-né*], **e** adj. En forme de capuchon. *Bot.* Muni d'un capuchon.

capuchonnement [*cho-ne-man*] n. m. Action de capuchonner.

capuchonner [*cho-né*] v. a. Fermer l'orifice d'une cheminée à l'aide d'un capuchon.

capucin n. m. (ital. *cappuccino*). Religieux de l'ordre de Saint-François : *à Paris, avant la Révolution, les capucins étaient chargés d'éteindre les incendies. Capucins de cartes,* cartes pliées par le milieu, dans le sens de la longueur, de manière à pouvoir se tenir dressées, et que les enfants rangent les unes derrière les autres pour les faire tomber ensuite en poussant la dernière de la file.

— ENCYCL. On donne le noms de *capucins* à une fraction des frères mineurs ou franciscains, qui adopta un *capuce* ou *capuchon* plus ample et plus pointu que celui des autres membres de l'ordre. Le fondateur, Matthieu de Bassi, aidé des frères Louis

et Raphaël de Fossombrone, obtint du pape Clément VII (1528) une bulle qui leur permettait de porter le nouvel habit, mais les maintenait sous la juridiction des frères mineurs observantins. Ils furent affranchis de cette obéissance en 1619. Ils étaient fort populaires parmi les classes laborieuses, où ils se recrutaient principalement. Établis en France en 1573, ils y possédaient 400 maisons en 1790, lorsqu'ils furent supprimés. Ils rentrèrent en France sous la Restauration, mais cet ordre fut supprimé, comme non autorisé, par application de la loi du 1er juillet 1901.

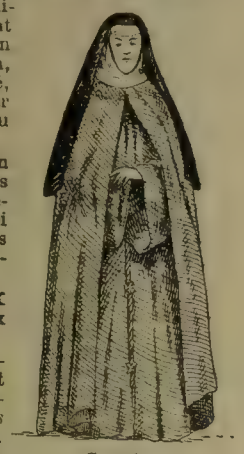
Capucine.

capucinade n. f. En mauv. part, action, discours digne d'un capucin. (La prédication des capucins, qui s'adressaient surtout au bas peuple, était souvent triviale.)

capucinal, e, aux adj. Qui a rapport aux capucins.

capucine n. f. Religieuse d'un ordre mendiant de Saint-François : *les capucines étaient appelées aussi* Dames de la Passion.

— ENCYCL. Fondé à Naples en 1528 par Marie-Laurentie Longa, cet ordre était soumis à la règle de sainte Claire. En 1606, la duchesse de Mercœur les installa à Paris. Elles furent supprimées en 1790.

capucine n. f. *Bot.* Genre de géraniacées ornementales. *Techn.* Anneau qui assujettit le canon d'une arme à feu. *Mar.* Courbe qui relie l'éperon et l'étrave. Ronde enfantine : *dansons la capucine.*

— ENCYCL. *Bot.* Les trente espèces de capucines sont originaires des régions centrales de l'Amérique. La principale est la *grande capucine* (*tropæolum majus*), qui est vivace au Pérou, mais que l'on cultive comme plante annuelle dans les jardins de France. Ses fruits se confisent au vinaigre comme les câpres.


Capucines.

capucinerie [*ri*] n. f. *Fam.* Etat de capucin.

capucinière n. f. *Ironiq.* Maison de capucins. *Fig.* Maison habitée par des gens très dévots.

capule n. m. Genre de mollusques gastéropodes, type de la famille des *capulidés* et comprenant des animaux marins à coquille en forme de bonnet, dont plusieurs espèces sont communes sur les côtes de France.


Capulet.

capulet [*lè*] n. m. Capuchon de femme, en usage dans les Pyrénées.

Capulets [*lè*] (les), célèbre famille gibeline de Vérone, implacable ennemie des *Montaigus* ; c'est à ces familles qu'appartenaient Roméo et Juliette, dont les malheurs, racontés par Masuccio et Luigi da Porto, ont été illustrés par Shakespeare.

capuli n. m. Nom vulgaire du *physalis edulis*, solanée du Pérou, dont on fait une conserve acide et rafraîchissante.

capuloïde adj. (du lat. *capula*, tasse, et du gr. *eidos*, forme). En forme de tasse.

Capus [*pu*] (Alfred), journaliste et auteur dramatique français, né à Aix, m. à Neuilly (1858-1922). Membre de l'Académie française en 1914. On lui doit un certain nombre de pièces d'une philosophie souriante et aimable, d'un dialogue naturel et vif : *Rosine*, *Brignol et sa fille*, *la Veine*, *la Petite Fonctionnaire*, *les Deux Ecoles*, *la Châtelaine*, *Monsieur Piégois*, *l'Aventurier*, etc.


Alfred Capus.

caput-mortuum [*put'-mor-tu-om'*] n. m. (mots lat. qui signif. *tête morte*). *Alchim.* et *chim.* Résidu (Vx.) *Fig.* Résultat, unité sans valeur : *les indigents sont un caput-mortuum.*

Capvern [*vèrn'*], comm. des Hautes-Pyrénées, arr. et à 19 kil. de Bagnères-de-Bigorre ; ch. de f. Midi ; 970 h. Eaux thermales sulfatées calciques, utilisées contre les maladies des reins, de goutte, le diabète.

Cap-Vert (ÎLES DU), groupes d'îles de l'Atlantique à l'O. du Sénégal, au Portugal ; 147.000 h. Climat délicieux, productions tropicales. Capit. *Porto-Praya*, dans l'île Santiago.

capvirade n. f. (du lat. *caput*, tête, et de *virer*). Extrémité d'un champ où tourne l'attelage, et qu'on laboure perpendiculairement aux grands sillons.

caquage [*ka-je*] n. m. Action de caquer.

caque n. f. Barrique où l'on presse les harengs salés : *se serrer comme des harengs en caque.* PROV. : **La caque sent toujours le hareng** ... mauv. part. On se ressent toujours de son origine, de son passé.

caquelotte [*ke-lo-te*] n. f. Racine et tronçon de tige de fève qui reste, après qu'on a coupé la plante.

caquer [*ké*] v. a. (dam. *kaaken*). Mettre des harengs en caque. (On dit aussi ENCAQUER.)

caquerolle [*ke-ro-le*] n. f. Sorte de marmite à trois pieds et à queue assez longue, nommée aussi COQUELLE.

caquerotier [*ke-ro-ti-é*] n. m. Ouvrier qui défonce les caisses de harengs.

caquesangue [*ka-ke-san-ghe*] n. f. (du lat. *cacare*, évacuer par les selles, et *sanguis*, sang). Dysenterie. (Vx.)

caquet [*kè*] n. m. (onomat.). Cri de la poule qui va pondre. Babil importun. *Rabattre le caquet de quelqu'un*, le faire taire. *Caquet bon bec*, nom familier de la pie ; personne bavarde et indiscrète. *Les caquets de l'accouchée*, propos des commères, qui, au temps jadis, visitaient une nouvelle accouchée, et devisaient pour la réjouir. Pl. Propos futiles ou médisants : *aimer, mépriser les caquets.*

Caquets de l'accouchée (*les*), recueil satirique du commencement du XVIIe siècle. Il se compose de huit petits pamphlets, où est défendue avec verve la politique de Richelieu. L'auteur, resté inconnu, suppose qu'un homme, caché dans la ruelle d'une accouchée, écoute les caquets des visiteurs et des commères ; d'où le titre de l'ouvrage.

caquetage [*ke-ta-je*] n. m. ou **caqueterie** [*ke-te-rî*] n. f. Action de caqueter. Babil, bavardage : *le caquetage est le défaut particulier aux petites filles.*

caquète [*kè-te*] n. f. Aux halles, baquet à carpes.

caqueter [*ke-té*] v. n. (de *caquet*. — Prend deux *t* devant une syllabe muette : *elle caquette.*) Se dit du cri de la poule qui va pondre. *Fig.* Babiller.

caqueterie [*ke-te-rî*] n. f. Entretien uniquement composé de caquets.

caqueteur, euse [*ke-teur, eu-ze*] adj. et n. Qui caquette, qui bavarde.

caqueteuse [*teu-ze*] ou **caquetoire** n. f. Petit siège où l'on se mettait à l'aise pour caqueter. Bâton qui traverse les mancherons de la charrue.

caquetoir [*ke*] n. m. *Fam.* Lieu où l'on caquette.

caqueur, euse [*keur, eu-ze*] n. Celui, celle qui caque les harengs. N. m. Couteau pointu dont on se sert pour le caquage des harengs. Syn. CAQUEUX ou CAQUERET.

caqueux, euse [*keû, eu-ze*] n. En Bretagne, cordier. Personne mal famée.

caqures [*ku-re*] n. f. pl. Se dit des ouïes retirées des harengs par les caqueuses et employées comme engrais.

car conj. (du lat. *quare*, c'est pourquoi). Qui marque la preuve, la raison de la proposition avancée : *l'Académie n'admit qu'à grand'peine le mot* car *dans son dictionnaire.* N. m. *Les car*, raison donnée pour expliquer quelque chose : *avec ces gens retors, il y a toujours des* si, *des* mais *et des* car.

car n. m. (mot angl.). Wagon à voyageurs. (Entre dans la composition des mots *sleeping-car*, *dining-car*, etc.) Voiture de tramway électrique.

caraba n. m. Huile essentielle provenant de l'arbre à acajou.

Carabaña, ville d'Espagne (Nouvelle-Castille [prov. de Madrid] ; 1.740 h. Eaux minérales sulfatées magnésiennes, purgatives.

carabas ou **carrabat** [*ka-ra-ba*] n. m. (altérat. probable de *char à bancs*). Lourde voiture autrefois usitée.

Carabas [*ba*] (*le Marquis de*), personnage du *Chat botté*, conte de Perrault, lequel est enrichi outre mesure par l'habileté de son chat, qui constitue son unique héritage. On compare au marquis de Carabas un homme propriétaire de nombreux domaines. Béranger l'a couvert de ridicule dans une de ses chansons, en lui faisant incarner, au retour de l'émigration, toutes les prétentions de l'ancienne noblesse.

carabe n. f. Nacelle en osier, recouverte de cuir. Chaise à porteurs.

carabe n. m. (esp. *caraba*). Genre d'insectes coléoptères : *le carabe doré est vulgairement appelé* jardinière.


Carabe.

— ENCYCL. Le carabe doré est un bel insecte à reflets métalliques, qui court dans les jardins à la recherche des escargots, limaces, chenilles, etc., dont il fait sa nourriture. Il est donc un utile auxiliaire de la culture, et il faut se garder de le détruire.

carabé n. m. Variété d'ambre jaune ou succin.

carabidés n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères carnivores, appelée aussi famille des *carabiques* et qui comprend 12.000 espèces. S. un *carabidé.*

carabin n. m. Autref., soldat de cavalerie légère, armé de l'arquebuse longue ou carabine. Auj. *Fam.* Etudiant en chirurgie, en médecine.


Carabin (XVIe).

carabinade n. f. Autref., escarmouche. Tour de carabin.

carabinage n. m. Action de carabiner : *carabinage des fusils de l'infanterie.*

carabine n. f. Fusil court, léger, à canon ordinairement rayé : *la carabine fut longtemps l'arme particulière des chasseurs à pied.* V. ARMES.

— ENCYCL. Le nom de *carabine* fut donné d'abord aux armes portatives munies de rayures, où la balle pénétrait par forcement, pour les distinguer des armes à feu à âme lisse. On enfonçait la balle dans l'âme, à coups de maillet. Pour abréger cette opération, les canons des carabines furent plus courts que les canons lisses des autres armes. Les carabines ne devinrent d'un usage vraiment pratique que depuis l'adoption générale du chargement par la culasse ; toutes les armes furent rayées, c'est-à-dire *carabinées.* En même temps que les fusils Chassepot et Gras, furent créées des carabines qui ne différaient que par la longueur du canon. L'adoption du fusil

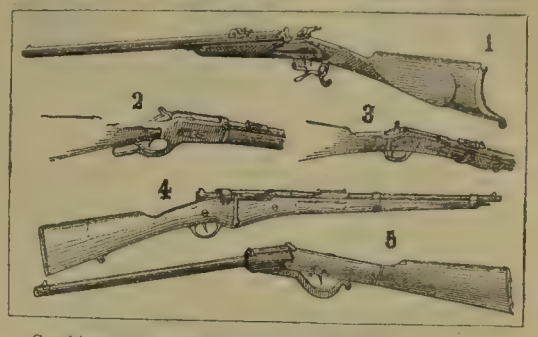
Carabine : 1. Flobert, de salon ; 2. Winchester, à répétition ; 3. Colt, à répétition ; 4. D'ordonnance, de cavalerie, système Lebel ; 5. A air comprimé.

modèle 1886 (Lebel) a entraîné celle d'une carabine modèle 1890, qui tire la même cartouche que le fusil, mais qui comporte l'emploi d'un chargeur, au lieu du magasin du fusil Lebel. Cette carabine comprend deux types : la carabine de cavalerie, la carabine de cuirassiers. Parmi les armes de sport, nous citerons la carabine *Flobert* ou *de salon*, de 6 à 9 millimètres ; la carabine *Devismes*, l'*express-rifle*, destinés à chasser le gros fauve.

carabiné, e adj. *Mar. Brise carabinée*, brise soudaine et violente. *Fam.* Violent, excessif : *recevoir une réprimande carabinée.*

carabiner [*né*] v. a. Rayer comme une carabine : *carabiner un fusil.*

carabineur n. m. Ouvrier qui carabine des fusils.

carabinier [*ni-é*] n. m. Dans certains pays, soldat à pied ou à cheval, faisant partie d'un corps spécial, ou armé d'une carabine : *les carabiniers*


Carabiniers : 1. Sous Louis XIV ; 2. Sous Napoléon Ier (infanterie, 1812) ; 3. Sous Napoléon III.

ont été supprimés en France en 1871. En Italie, gendarme ; en Espagne, douanier. *Fam. Arriver comme les carabiniers*, par allusion à l'opéra bouffe *les Brigands* (livret de Meilhac et Halévy, musique d'Offenbach), arriver trop tard.

carabiques n. m. pl. *Entom.* V. CARABIDÉS.

Carabosse (*la Fée*), fée malfaisante, vieille, laide, et surtout bossue. Sa baguette était la source d'où jaillissaient les mauvais dons.

carabots [*bo*] n. m. pl. Sans-culottes organisés en sociétés dans plusieurs villes de Normandie, notamment à Rouen et à Caen. S. un *carabot.*

caracal n. m. Carnassier voisin du lynx, qui habite le nord de l'Afrique et les régions chaudes de l'Asie. Pl. des *caracals.*

Caracalla, empereur romain, fils de Septime-Sévère, né à Lyon en 188. Son règne (211-217), qui débuta par l'assassinat de son frère Géta, fut une série de crimes et de folies. Il fit mettre à mort plus de 20.000 personnes, parmi lesquelles le jurisconsulte Papinien. Il fut assassiné près d'Edesse, par ordre du préfet du prétoire Macrin. Sous son règne, le droit de cité romaine fut accordé, d'ailleurs dans un but fiscal, à tous les sujets de l'empire.


Caracalla.

caracara n. m. (guarani *caracara*, onomatopée). Genre de rapaces, type de la famille des polyboridés, comprenant de grands oiseaux de l'Amérique du Sud. (C'est le *carancho* ou *araro* des Indiens.)

Caracas [*kass*], capit. de la république de Venezuela, reliée à La Guayra, qui lui sert de port, par une voie ferrée ; 72.500 h. Patrie de Bolivar.

Caraccioli [*ra-tchio-li*], famille italienne célèbre, dont les principaux membres sont : JEAN, secrétaire et favori de la reine de Naples Jeanne II ; assassiné en 1432 ; — JEAN, duc de Venouse, Italien qui embrassa la cause des Français sous le règne de Charles VIII, et devint maréchal de France (1480-1550) ; — JEAN-ANTOINE, qui fut nommé évêque de Troyes en 1551, mais embrassa ensuite le luthéranisme ; m. en 1569 ; — DOMINIQUE, né à Naples, économiste, ambassadeur en France, un des hommes les plus remarquables du XVIIIe siècle (1715-1789) ; — LOUIS-ANTOINE, écrivain distingué, né à Paris ; auteur des prétendues *Lettres du pape Clément XIV* (1721-1803) ; — FRANÇOIS (1752-1799), patriote italien, amiral de la république Parthénopéenne, pendu sur l'ordre de Nelson.

caraco n. m. Vêtement de dessus, pour les femmes, en forme de camisole prenant la taille.



Caraco : 1. En 1788 ; 2. Moderne.

caracole n. f. Spirale : *escalier en caracole.* Mouvement en rond ou en demi-rond, que l'on fait exécuter à un cheval.

caracoler [*lé*] v. n. Faire des caracoles : *Charles VIII aimait à voir Bayard caracoler.* Aller çà et là, de droite et de gauche. Cabrioler, sautiller.

caracoli n. m. Alliage d'or, d'argent et de cuivre, que font certains Indiens de l'Amérique du Sud.

caracore n. m. Embarcation étroite, pontée, relevée aux extrémités, dans les îles de la Sonde.

Caractacus [*kuss*], héros breton, roi des Silures (pays de Galles), m. vers 54. Il défendit la Bretagne contre les lieutenants de l'empereur Claude.

caractère n. m. (gr. *kharaktêr ;* de *kharassein*, graver). Figure dont on se sert dans l'écriture : *les caractères arabes, phéniciens.* Type dont on se sert dans l'imprimerie : *les caractères d'imprimerie sont faits d'un alliage de plomb, d'étain et d'antimoine. Fig.* Ensemble des tendances et des qualités morales qui distinguent une personne : *ce n'est pas notre situation, c'est notre caractère qui nous rend heureux ou malheureux.* Fermeté, courage : *montrer du caractère.* Marque, empreinte : *à la cour de Louis XIV, on voyait tous les caractères de la grandeur.* Expression, trait original et saillant : *une œuvre de grand caractère.* Ce qui est propre à une chose : *la raison est le caractère distinctif de l'homme.* Qualité, mission : *avoir, n'avoir pas caractère pour faire une chose. Mus.* Marque, qualité distinctive, propre, essentielle à tel morceau de musique. *Demi-caractère*, genre intermédiaire entre le noble et le comique. *Danse de caractère*, danse qui exprime une action et des sentiments.

— Encycl. *Typogr.* Un caractère typographique est un petit parallélépipède en métal fondu, portant à l'une de ses extrémités une lettre ou un signe quelconque gravé en relief. La longueur du caractère s'appelle *corps ;* la largeur, *épaisseur*, et la profondeur, *hauteur.* On mesure le corps d'une lettre de la tête des lettres montantes *l, d, b* à la queue des lettres descendantes *q, p, g.* L'*œil* est la partie de la lettre qui paraît à l'impression. Un *cran* pratiqué sur la tige indique de quel côté le compositeur doit placer sa lettre, et aide à distinguer les lettres du même corps qui ont des œils différents. Les anciens noms arbitraires des caractères furent remplacés par des désignations numérales, tirées d'une mesure spéciale, le *point typographique*, et chaque caractère fut désigné par le nombre de points qu'il porte : on dit *du sept points* ou, par abréviation, *du sept.* Il y a aussi pour les caractères plusieurs œils : le *petit œil*, l'*œil ordinaire* et le *gros œil.* On emploie différentes dénominations pour désigner la forme des caractères : *romain, italique, normande, égyptienne, antique*, etc. Chaque sorte de caractère a des lettres de différentes formes : les *grandes capitales*, les *petites capitales*, et les lettres ordinaires ou du *bas de casse.* Outre les lettres, les signes de ponctuation et les signes accessoires, on emploie en typographie de petits lingots de métal, moins hauts que les lettres, pour séparer les mots les uns des autres : ce sont les *espaces.* Pour remplir en blanc la ligne qui termine un alinéa, on se sert des *cadrats ;* pour renfoncer la première, on recourt au *cadratin.*

CARACTÈRES LES PLUS USITÉS DANS L'IMPRIMERIE. DÉSIGNATIONS ET MODELES.

Romain.	Larousse universel
Italique.	*Larousse universel*
Antique penchée . . .	*Larousse universel*
Normande	**Larousse universel**
Egyptienne large. . .	**Larousse universel**
Egyptienne allongée.	**Larousse universel**
Elzévir.	Larousse universel

Caractères (*les*) de Théophraste, recueil d'observations morales et de portraits, où l'on trouve des traits d'une vérité ingénieuse (IVe s. av. J.-C.).

Caractères ou *Portraits moraux*, ouvrage célèbre de La Bruyère, galerie de peintures littéraires, où la vivacité d'un style concis, nerveux, le dispute à la vérité concrète et pittoresque des peintures, et à l'ingénieuse finesse de l'observation psychologique (1688).

caractérisant [*zan*], **e** adj. Qui caractérise : *fait célèbre et bien caractérisant.* (Peu us.)

caractériser [*zé*] v. a. Marquer par un caractère distinctif : *Molière a caractérisé l'avare de traits typiques.* Constituer le caractère distinctif de : *la fierté caractérise les Espagnols.*

caractéristique [*ris-ti-ke*] adj. Qui caractérise : *signe caractéristique. Gram.* Adj. et n. f. Lettre qui se retrouve toujours dans des cas semblables qu'elle sert à déterminer : *la lettre* s *est la lettre caractéristique* (ou *est la caractéristique*) *du pluriel. Math. Caractéristique d'un logarithme*, partie de ce logarithme qui exprime des unités entières. *Caractéristique d'une machine*, courbe représentant la variation de l'un des éléments de la machine en fonction d'un autre.

caracul, karakul ou **karakoul** n. (de la ville de *Karakoul*). Variété de mouton de l'Asie centrale, à toison longue et ondulée : *les agneaux de cette variété fournissent suivant leur âge des fourrures d'aspects divers.* V. FOURRURE.

cara deum soboles, magnum Jovis incrementum, vers de Virgile (*Eglogues*, IV, 49) signif. *race chérie des dieux, noble rejeton de Jupiter.* Le poète l'adresse à un enfant illustre dont il annonce la naissance ; on l'applique au rejeton d'une grande famille. (On ne cite en général que les trois premiers mots.)

caradj ou **kharadj** n. m. Tribut annuel payé par les sujets non musulmans de l'empire ottoman.

Carafa (Michel-Henri), compositeur français, d'origine italienne, né à Naples, m. à Paris (1787-1872), auteur de nombreux opéras, tels que : *Masaniello, le Solitaire, la Violette*, etc., œuvres d'une inspiration heureuse, mais parfois trop rapidement écrites.


M.-H. Carafa.

Carafa ou **Caraffa,** illustre famille napolitaine. — Un de ses membres Jean-Pierre, fut pape sous le nom de Paul IV. (V. Paul.) — Ses trois neveux furent quelque temps chargés de la politique temporelle de l'Eglise : Jean, Antoine et le cardinal Carlo **Carafa**, né en 1519, décapité à Rome pour haute trahison, en 1561. A cette famille appartiennent : Vincent **Caraffa** (1585-1649), septième général des jésuites ; Hector **Caraffa**, révolutionnaire italien, un des fondateurs de la république Parthénopéenne (1767-1799).


Carafes.

carafe n. f. (ital. *caraffa ;* de l'ar. *garafa*, puiser). Sorte de bouteille à base large, en verre ou en cristal ; son contenu : *boire une carafe d'eau.* Engin de pêche en forme de carafe. *Fig.* et *fam. Carafe d'orgeat, carafe frappée*, tempérament, caractère très froid. *Arg. Laisser, rester en carafe*, laisser, rester en panne.

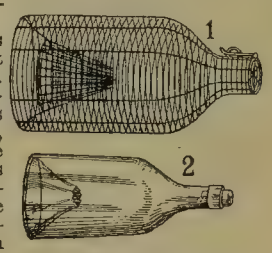
Carafes à goujons : 1. En fil de fer ; 2. En verre.

— Encycl. *Pêch.* Les carafes de pêche se font en verre, ou en fil de fer. On les emploie à la capture des petits poissons (goujons, vairons, etc.), destinés à servir d'amorce pour la pêche des poissons carnassiers (brochets, perches, etc.). On attache une ficelle au goulot de la carafe, et on lance l'engin de façon qu'il se trouve, au fond de l'eau, le goulot dirigé en sens inverse du courant. Cette pêche, dite aussi *pêche à la bouteille*, n'est pas permise partout.

carafet [*fè*] n. m. Nom vulgaire de la giroflée jaune.

carafon n. m. (ital. *caraffone*). Petite carafe :

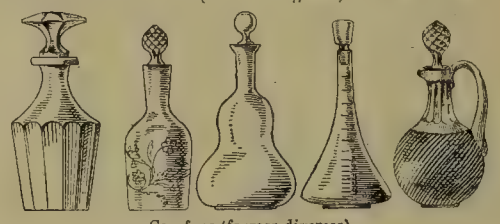
Carafons (formes diverses).

carafon de cristal ; son contenu : *boire un carafon de vin.*

caragan n. m. Genre de légumineuses papilionacées, comprenant des arbres et arbrisseaux de l'Himalaya et de la Sibérie. (Une espèce, le caragan arborescent, fournit des fruits comestibles et un bois utilisable en ébénisterie.)

caragne [*gn* mll., *e*] n. f. (espagn. *caraña*). Gomme résineuse, fournie par un térébinthe de Colombie. Adjectiv. : *gomme caragne.*

Caragueux ou **Caragheuz,** personnage populaire du théâtre des marionnettes à Constantinople, analogue à notre Polichinelle.

caraïbe [*ra-i-be*] ou **caribe** adj. Qui se rapporte aux Caraïbes.

Caraïbes ou **Caribes,** peuples anthropophages, aujourd'hui à peu près disparus, qui habitaient, lors de leur découverte par les Européens, les petites Antilles et les côtes voisines de ces îles. Ils sont aujourd'hui représentés surtout par les *Galibis.* Le nom d'*îles Caraïbes* est donné quelquefois aux petites Antilles, et celui de *mer des Caraïbes* à la mer des Antilles. — Un *Caraïbe* ou *Caribe.*


Caraïbes.

caraïche [*rè-che*] n. f. Nom vulgaire du genre laiche.

caraïsme [*ra-is-me*] n. m. Doctrine des caraïtes.

caraïte [*ra-i-te*] n. m. Sectaire juif, qui rejette la doctrine orthodoxe des rabbins, et n'admet que l'Ecriture : *les caraïtes sont réputés pour l'austérité de leurs mœurs.*

carajuru n. m. Substance employée par les Indiens du Rio-Negro, pour la préparation d'une teinture rouge.

Caraman, ch.-l. de c. (Haute-Garonne), arr. et à 17 kil. de Villefranche ; 1.700 h. Ch. de f. M. Briqueteries. — Le cant. a 19 comm. et 7.200 h.

Caramanie, région de l'Asie turque, dans la partie méridionale de l'Asie Mineure. Capit. *Konieh.*

caramba interj. Juron espagnol et portugais.

carambolage [*ran*] n. m. Action de caramboler : *faire un carambolage. Fig.* et *fam.* Série de chocs de personnes, de choses, entre elles.

carambole [*ran*] n. f. Au billard, la bille rouge.

caramboler [*ran-bo-lé*] v. n. Au billard, pousser une bille de manière qu'elle aille toucher les deux autres. *Fig.* et *fam.* Atteindre deux résultats du même coup. Bousculer. Se heurter, tomber.

caramboleur [*ran*] n. m. Joueur habile à caramboler.

caramel [*mèl*] n. m. (espagn. *caramelo*). Sucre fondu et en partie décomposé par l'action du feu : *le caramel possède une odeur aromatique caractéristique.* Bonbon fait avec du sucre ainsi préparé.

— Encycl. *Econ. dom.* Le caramel est produit par l'action de la chaleur sur le sucre. Chauffé entre 190° et 200°, celui-ci se transforme en une substance noire, soluble dans l'eau, insoluble dans l'alcool.

— *Confis.* Pour préparer des caramels, faire cuire le sucre au boulé, dans un grand poêlon, aromatiser et faire cuire au bon cassé. Verser sur une plaque de marbre légèrement huilée et laisser un peu refroidir. Lorsqu'en touchant la pâte, la marque du doigt reste empreinte, on découpe avec le découpoir à caramel, on passe dessus le rouleau à canneler, on retourne la plaque, on essuie l'huile avec du papier buvard, on passe le rouleau, et on casse les caramels. Conserver dans un bocal fermé hermétiquement. Le caramel s'aromatise en ajoutant, pendant la cuisson, au choix : du café, du cacao, du chocolat, du lait d'amande, de l'alcoolat de framboise, de la gelée de pomme, des zestes d'orange, etc.

caramélé, e adj. Qui a l'apparence ou le goût du caramel. *Crème caramélée*, crème composée d'œufs, de lait, de sucre, etc., et cuite dans des moules enduits de caramel.

caramélique adj. Qui a rapport au caramel : *produit caramélique.*

caramélisation [*za-si-on*] n. f. Réduction du sucre en caramel.

caraméliser [*zé*] v. a. Réduire en caramel, en parlant du sucre. Mêler de caramel : *on caramélise de l'eau-de-vie pour lui donner de la couleur.*

caramousab ou **caramoussab** n. m. Navire de commerce, en Turquie.

Cara-Moustafa, grand vizir du sultan ottoman Mohammed IV, né à Merzizour, m. à Belgrade (1633-1683). Il échoua au siège de Vienne et fut battu par Sobieski (1683).

Caramuel (Jean de Lobkowitz), bénédictin espagnol, né à Madrid, m. à Vigevano (1606-1682), théologien et casuiste distingué, auteur d'une célèbre *Théologie morale*, dans laquelle il prétendait résoudre par les mathématiques toutes les questions de théologie. Il fut évêque de Vigevano.


Caran d'Ache.

Caran d'Ache (Emmanuel Poiré, dit), dessinateur et humoriste français, né à Moscou, m. à Paris (1858-1909). Ses figures sont des silhouettes dessinées au trait d'une ligne continue et nette, dans des attitudes et des allures d'une hardiesse des plus comiques.

carangue [*ran-ghe*] n. f. Nom vulgaire d'un poisson du genre sauret (*trachurus*), appelé aussi *maquereau bâtard.*

caranguer [*ghé*] v. n. Louvoyer à petites voiles sans gagner au vent, pour se maintenir pendant un gros temps de longue durée.

carangueur [*gheur*] adj. m. Qui carangue : *navire carangueur.* Substantiv. : *un bon carangueur.*

Carantec, comm. du Finistère, arr. et à 16 kil. de Morlaix, sur la Manche ; 1.720 h. Plage.

Caranus [*nuss*], un des Héraclides, fondateur légendaire du royaume de Macédoine.

caranx [*rankss*] n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des scombéridés. (Les caranx sont des poissons de grande taille, dont plusieurs espèces habitent les côtes de France.)


Caranx.

carapa ou **carape** n. m. Genre de méliacées, comprend des arbres élevés qui croissent au bord de la mer, dans les régions tropicales, et fournissent une huile utilisée dans la fabrication des savons.

carapace n. f. (esp. *carapacho*). Test osseux, corné ou calcaire, protégeant le corps des tortues, des crustacés, etc. : *la carapace de la tortue est à l'épreuve de la balle.*


Caraque.

carapater (se) v. pr. *Pop.* S'en aller vivement, s'enfuir.

caraque [*ra-ke*] n. f. Vaisseau portugais, qui faisait le voyage du Brésil et des Indes orientales au XVIe siècle. Adj. f. Se dit d'une porcelaine très fine, apportée en Europe par les caraques portugaises : *porcelaine caraque.*

caraquon [*kon*] n. m. Petite caraque.

carassin [*ra-sin*] n. m. (all. *karausch*). Genre de poissons physostomes, famille des cyprinidés,

dont le *poisson rouge* (*carassinus auratus*) de nos aquariums est une espèce.

carasson [*ra-son*] n. m. Petit échalas employé dans le Médoc pour soutenir la vigne.

carastelle [*ras-tè-le*] n. f. Grande corbeille plate, servant au même usage que les patennes.

carat [*ra*] n. m. (ital. *carato* ; gr. *keration*). Partie d'or fin, pesant un vingt-quatrième du poids total d'un alliage : *or à douze, à quinze, à dix-huit carats. Carat légal*, petit poids de 20 centigrammes pour peser les diamants, les perles, etc. : *diamant de 50 carats. Du carat*, diamants très petits qui se vendent au poids. *Fig.* : *Sot à vingt-quatre carats*, au suprême degré.

carature n. f. (rad. *carat*). Alliage d'or et d'argent, ou d'or, d'argent et de cuivre.

Carausius (M. Aurelius Valerius), césar de la Grande-Bretagne, né vers 250 à Menassia. Officier dans l'armée romaine, il prit la pourpre dans la Grande-Bretagne (287) et obligea Maximilien à le reconnaître. Il fut assassiné par son lieutenant Allectus, qui se fit proclamer à sa place (293).

Caravaca, v. d'Espagne (prov. de Murcie), sur la *rivière de Caravaca* ; 15.000 h. Papeteries, draps.

Caravage (Polydore CALDARA, dit le), peintre italien, né à Caravaggio, m. assassiné par son domestique à Messine (1495-1543). Disciple de Raphaël et de Jean d'Udine, il surpassa Jules Romain dans les peintures en camaïeu. Il est l'auteur d'un *Christ conduit au calvaire* (Naples).

Caravage (Michel-Ange AMERIGHI ou MERISI, dit le), célèbre peintre italien, né à Caravaggio, m. à Porto d'Ercole (1569-1609). Talent solitaire, aigri et révolté, son style hardi et cru, mais puissant, son coloris énergique font de lui un des maîtres du réalisme. Il est l'auteur du *Christ porté au tombeau* (Vatican), de la *Mort de la Vierge* (Louvre), etc.



Le Caravage (Amerighi).

caravane n. f. (persan *karouan*). Troupe de voyageurs réunis pour franchir un désert, une contrée peu sûre, etc. : *le chameau est par excellence la bête de somme des caravanes. Par ext.* Réunion d'hommes : *la caravane humaine ; une caravane de provinciaux.* Voiture qui est une maison roulante, à l'usage des artistes forains. Autref., cabotage dans les échelles du Levant. *Caravane scolaire*, groupe d'écoliers conduits par des maîtres en voyage d'étude ou d'agrément.

— ENCYCL. La réunion d'un certain nombre de voyageurs ou de marchands en caravane a pour but de réduire les frais du voyage et de diminuer les



Caravane.

dangers et les périls de la route. Les caravanes sont organisées avec le plus grand ordre, et leurs haltes sont réglées d'avance en des points où l'on trouve de l'eau, de telle sorte qu'il leur arrive rarement malheur : d'ailleurs, les caravanes emportent avec elles des armes et des munitions.

caravanеur n. m. Vaisseau qui, dans le Levant, transportait les marchandises d'échelle en échelle. Matelot d'un de ces navires.

caravanier [*ni-é*] n. m. Conducteur de bêtes de somme, dans une caravane. Adjectiv. Qui a rapport aux caravanes : *voie caravanière.*

caravaniste [*nis-te*] n. Voyageur qui fait partie d'une caravane.

caravansérail [*ra*, *l* mll.] n. m. (persan *karouan-serai*). En Orient, abri réservé aux caravanes, généralement formé de quatre bâtiments entourant une cour. *Fig.* Endroit fréquenté par un grand nombre d'étrangers de différentes nations.

caravelle [*vè-le*] n. f. (ital. *caravella*). Navire turc. Navire italien, espagnol ou portugais, à quatre



Caravelle de Christophe Colomb.

mâts et à voilure latine : *c'est avec quatre frêles caravelles que Christophe Colomb découvrit l'Amérique.*

Carayon (Auguste), écrivain et jésuite français, né à Saumur, m. à Poitiers (1813-1874) ; auteur d'ouvrages historiques sur son ordre.

carbamate n. m. Sel de l'acide carbamique : *le carbamate d'ammonium se forme lorsque l'ammoniaque se trouve en présence du gaz carbonique.*

carbamide n. f. *Chim.* V. URÉE.

carbamique adj. *Chim.* Se dit d'un acide non isolé dont on connaît les sels (*carbamates*).

carbatine n. f. (gr. *karbatinê*). Chaussure grossière de cuir, que portaient les paysans grecs. Nom donné aux cuirs non encore préparés.

carbazol n. m. *Chim.* Corps solide, blanc, isomère de l'acridine, qui se trouve dans l'anthracène.

carbazotate n. m. *Chim.* Syn. de PICRATE.

carbazotique adj. *Chim.* Syn. de PICRIQUE.

carbet [*bè*] n. m. Aux Antilles, grande case bâtie avec des pieux et des feuillages. Hangar pour abriter embarcations, engins de pêche, etc.

Carbet (Le), comm. de la Martinique, arr. de Saint-Pierre, sur la côte ouest de l'île ; 2.800 h. A quelque distance, *Piton du Carbet*, volcan le plus puissant de l'île.

carbinol n. m. *Chim.* Syn. de ALCOOL MÉTHYLIQUE. V. MÉTHYLIQUE.

carboferrite n. m. Minerai de fer, qui se rencontre surtout près d'Essen (Allemagne).

carbogène n. m. (du lat. *carbo*, charbon, et du gr. *genesis*, génération). Poudre spéciale employée pour la fabrication de l'eau de Seltz.

Carbon (CAP), cap du littoral algérien, province de Constantine, à l'O. du golfe de Bougie.

Carbon (Caïus Papirius), orateur romain, tribun du peuple. Collègue et ami de Tiberius Gracchus, il fut l'un des chefs du parti démocratique. Mais, devenu consul après la mort de Caïus Gracchus, il défendit Opimius, qui avait été la cause de la mort de celui-ci ; m. en 119 av. J.-C.

Carbon (Caïus Papirius), général romain, né vers 130 av. J.-C., trois fois consul, un des chefs du parti de Marius. Pompée le battit et envoya sa tête à Sylla. Pendant sa préture, il rendit l'*édit Carbonien*, relatif aux héritages des impubères.

Carbon (François-Joseph), chouan et conspirateur français. Il conduisait la charrette lors de l'explosion de la machine infernale de la rue Saint-Nicaise : exécuté en 1801.

carbonado n. m. Diamant noir, utilisé surtout pour le forage des roches.

carbonari n. m. pl. (mot ital. signif. *charbonniers*, ainsi nommés parce qu'ils se réunissaient d'abord dans les bois). Nom d'une célèbre société secrète et politique, qui se forma en Italie au commencement du XIXe siècle, et s'étendit en France sous la Restauration. S. un *carbonaro*.

— ENCYCL. L'objet principal de cette société, dont les premiers adeptes furent des libéraux napolitains réfugiés dans les forêts des Abruzzes après la réaction de 1799, devint, après 1815, le triomphe des idées nationalistes et libérales combattues par la « Sainte Alliance », et l'unification de l'Italie. Les carbonari prirent part en France aux conspirations du général Berton à Nantes, des quatre sergents de La Rochelle, etc. Après 1830, ils se fondirent dans diverses sociétés républicaines. Les carbonari étaient répartis en *ventes* de vingt membres ou *bons cousins*. La direction émanait d'une *haute vente*.

carbonarisme [*ris-me*] n. m. Société politique secrète, formée par les *carbonari*.

carbonaro n. m. Singulier de *carbonari*.

carbonatation [*si-on*] n. f. Action de transformer en carbonate ; effet qui se produit alors.

carbonate n. m. *Chim.* Sel dérivé de l'acide carbonique.

carbonaté, e adj. Transformé en carbonate : *chaux carbonatée.*

carbonater [*té*] v. a. Transformer en carbonate.

Carbon-Blanc, ch.-l. de c. (Gironde), arr. et à 8 kil. de Bordeaux ; 870 h. (*Carbonblannais*). Bons vins. — Le cant. a 18 comm. et 26.690 h.

carboncle n. m. (lat. *carbonculus*). Ancien nom de l'escarboucle ou grenat oriental.

carbonculaire [*lè-re*] adj. Qui est produit par la maladie appelée *charbon.*

carbonculeux, euse [*leû, eu-ze*] adj. Qui concerne la maladie appelée *charbon.*

carbone n. m. (du lat. *carbo, onis*, charbon). *Chim.* Corps simple qui se rencontre dans la nature sous différents aspects (*diamant, graphite, charbon de terre, houille, anthracite, lignite*, etc.).

— ENCYCL. Le carbone est un corps simple, dont le symbole chimique est C ; il est insoluble dans tous les liquides, et volatil sans prendre l'état liquide à la haute température du four électrique. Il brûle à l'air en donnant soit de l'oxyde de carbone CO, soit du gaz carbonique CO^2. V. CARBONIQUE.

Le carbone affecte dans la nature différents aspects ; cristallisé dans le diamant et le graphite, masse feuilletée dans le charbon de terre, la houille, l'anthracite, le lignite, il se trouve encore en combinaison dans les carbures gazeux (gaz des marais, acétylène, etc.), dans les carbures liquides (pétrole, naphte), dans les carbonates (craie, dolomie), dans les principes organiques, les tissus des plantes, etc. L'air contient environ 3/10.000es de son volume de gaz carbonique libre. Enfin, divers carbones impurs, charbon de bois, coke, charbon de cornue, etc., sont préparés industriellement.

Outre son utilisation comme combustible, il possède des propriétés décolorantes et désinfectantes (V. CHARBON DE BOIS, NOIR), dues à sa faculté d'absorber les gaz. Il sert à préparer les carbures industriels, les carbures de calcium (V. FONTE, CALCIUM) ; c'est à lui que l'on doit le pouvoir éclairant des flammes (V. FLAMME) ; il sert encore à préparer le gaz à l'eau (V. GAZ), et il est employé dans l'industrie chimique, pour effectuer un grand nombre d'opérations : fabrication de la soude Leblanc, des sulfures, de la poudre, etc.

L'oxyde de carbone, qui se produit d'une façon constante dans la combustion du charbon et surtout dans la combustion incomplète, est un gaz incolore, inodore et délétère ; c'est à lui que sont dus les accidents causés par les gaz des foyers : il suffit de 4 à 5 p. 1000 d'oxyde de carbone pour tuer immédiatement un oiseau ; un milieu à 1 p. 100 est rapidement mortel pour l'homme. Certaines professions (cuisiniers, chauffeurs, repasseuses, gaziers) exposent ceux qui les exercent à l'empoisonnement chronique par cet oxyde qui, en se fixant sur l'hémoglobine du sang, la transforme en un composé oxycarboné que l'oxygène ne peut détruire. V. OXYCARBONISME.

Les poêles de fonte chauffés au rouge se laissent traverser par l'oxyde de carbone : les poêles de fonte à combustion lente sont des générateurs d'oxyde de carbone, et, par suite, peuvent être très dangereux. Pour combattre les premiers accidents, il faut transporter le patient à l'air, et pratiquer la respiration artificielle par tractions rythmées de la langue. Le traitement pourra consister ultérieurement en injections d'oxygène, en transfusions du sang.

Gaz carbonique. V. CARBONIQUE.

Sulfure de carbone. V. SULFURE.

Hydrates de carbone. Ce sont des composés, tels que l'amidon, la cellulose, les dextrines, etc., qui sont formés d'hydrogène et d'oxygène dans la proportion qui constitue l'eau.

carboné, e adj. Qui contient du carbone.

carboneux, euse [*neû, eu-ze*] adj. Qui contient du carbone.

carbonide ou **carbonoïde** [*no-i-de*] adj. *Chim.* Qui ressemble au carbone.

carbonifère adj. Qui contient du charbon : *terrain carbonifère.* Syn. CARBONIFÉRIEN, ENNE.

— ENCYCL. *Géol.* L'époque dite *carbonifère*, qui succède immédiatement à la période dévonienne, est caractérisée par la présence du charbon minéral, ou houille, résultat de la carbonisation, à l'abri de l'air, de masses considérables de débris végétaux ayant gardé en eux la plus grande partie du carbone emprunté à l'atmosphère. On a divisé ces formations en trois étages : le *culm* ou *anthracifère* à la base, le *houiller inférieur* et le *houiller supérieur* au-dessus.

carbonique adj. Se dit d'un anhydride, CO^2, résultant de la combinaison du carbone avec l'oxygène : *l'anhydride carbonique a été démi par Lavoisier.*

— ENCYCL. L'acide n'a pu être isolé, mais on connaît les sels, dits *carbonates*. Le gaz carbonique (appelé improprement *acide carbonique*) est produit par la combustion du charbon, la fermentation des liquides, comme le vin et la bière (alcool), la respiration de l'homme, des animaux, des plantes, etc. C'est un gaz incolore, inodore, à saveur aigrelette, asphyxiant, plus lourd que l'air ; il a pour densité 1,529. Il se tient donc dans les parties basses de l'endroit où il se produit, particulièrement au fond des cuves, sur le sol de certaines grottes (grotte du Chien, etc.). Il se liquéfie très facilement. Quand il est dissous dans un liquide, il lui communique une saveur piquante ; c'est lui qui rend le vin mousseux, ainsi que la bière. L'*eau de Seltz artificielle* s'obtient en faisant dissoudre du gaz carbonique dans l'eau. Dans la nature, l'eau chargée de gaz carbonique dissout le carbonate de calcium (V. CALCIUM), et peut former les fontaines incrustantes, ou produire des stalactites et stalagmites. Le gaz carbonique sert encore à la fabrication des carbonates alcalins.

carbonisation [*za-si-on*] n. f. Transformation d'un corps en charbon : *la carbonisation des os fournit le noir animal.*

carboniser [*zé*] v. a. Réduire en charbon. Rôtir à l'excès.

carboniseuse [*zeu-ze*] n. f. Machine spéciale employée dans les manufactures pour sécher la laine.

carbonite n. m. Combustible qu'on trouve dans les houillères bitumeuses de la Virginie centrale.

carbonnade [*bo-na-de*] n. f. (ital. *carbonata*). Viande grillée sur des charbons.

Carbonne, ch.-l. de c. (Haute-Garonne), arr. et à 22 kil. de Muret, sur la Garonne ; 2.360 h. Ch. de f. M. Quincaillerie, corroirie. — Le cant. a 11 comm. et 7.850 h.

carbonométrie [*trî*] n. f. (de *carbone*, et du gr. *metron*, mesure). Détermination de la quantité d'acide carbonique expiré par les poumons, dans l'acte de la respiration.

carborundum [*ron-dom'*] n. m. *Chim.* Carbure de silicium préparé industriellement en soumettant au four électrique un mélange de charbon et de silicium : *le carborundum est employé, à cause de sa dureté, à la fabrication des meules usantes.*

carbosulfure n. m. Syn. de SULFURE DE CARBONE.

carbosulfureux, euse [*reû, eu-ze*] adj. Qui contient du carbosulfure.

carbouille [*bou, ll* mll., *e*] n. f. Nom vulgaire de la *carie du blé.*

carburant [*ran*], **e** adj. Qui contient du carbure d'hydrogène : *gaz carburant.* N. m. : *les carburants associés à l'air sous forme de vapeur ou de gaz produisent des mélanges explosifs.*

carburateur, trice adj. Se dit des appareils destinés à produire la carburation de certains corps. N. m. Appareil destiné à produire une saturation complète du gaz d'éclairage ou de l'air, par des vapeurs d'huiles hydrocarburées : *le carburateur d'un moteur d'automobile.* V. CARBURATION.

carburation [*si-on*] n. f. Opération qui a pour objet de soumettre certains corps à l'action du carbone : *la carburation du fer a pour objet de le transformer en acier.* Saturation de l'air ou du gaz d'éclairage par des vapeurs d'hydrocarbures. (Cette opération a pour but soit de donner à une flamme un éclat plus intense, soit de former un mélange détonant, tel que celui dont l'explosion actionne les moteurs à alcool ou à pétrole.)

carbure n. m. *Chim.* Combinaison du carbone avec un autre corps simple : *le gaz d'éclairage est un carbure d'hydrogène.*

— ENCYCL. Parmi les carbures, il y a lieu d'indiquer les *carbures d'hydrogène* ou *hydrocarbures*, dont l'étude est des plus importantes en chimie organique, et les *carbures métalliques*, étudiés récemment d'une façon systématique par Moissan.

Les carbures d'hydrogène sont classés en séries qui sont les suivantes :

Carbures saturés, de formule générale. .	$C^n H^{2n+2}$
— éthyléniques	$C^n H^{2n}$
— acétyléniques	$C^n H^{2n-2}$
— térébéniques	$C^n H^{2n-6}$
— benzéniques	$C^n H^{2n-6}$

Les différents carbures de chaque série ont des formules que l'on obtient en faisant dans la formule générale $n = 1$ ou 2 ou 3, etc. Tous les carbures d'une même série sont dits *homologues* ; ils possèdent en général des propriétés très voisines, et peu-

vent tous dériver du premier terme de chaque série que l'on appelle les *carbures fondamentaux*, et qui sont : le méthane CH^4, l'éthylène C^2H^4, l'acétylène C^2H^2, le benzène C^6H^6.

Les carbures métalliques se préparent au four électrique ; les oxydes ou les métaux eux-mêmes sont soumis à une forte température en présence du charbon. Les carbures de calcium, de baryum, de strontium, fournissent, à la température ordinaire, sous l'action de l'eau, du gaz *acétylène ;* parmi les autres carbures, citons le carbure de silicium, préparé industriellement sous le nom de *carborundun.*

carburé, e adj. Qui contient du carbone : *hydrogène carburé.* Syn. de CARBONÉ.

carburer [*ré*] v. a. Mélanger un corps carburant à l'air ou à un liquide, pour lui donner des propriétés combustibles ou explosives.

carburier [*ri-é*] n. m. et adj.

carbylamine n. f. Nom donné aux éthers isocyanhydriques.

carcadet [*dè*] n. m. Un des noms vulgaires de la caille. (On dit aussi CARCAILLOT.)

Carcagente, v. d'Espagne (prov. de Valence), près de Jucar ; 12.500 h. Soie ; commerce de fruits.

carcaillat [*ka, ll* mll., *a*] n. m. (onomatopée). Cri de la caille. Appeau qui imite ce cri.

carcailler [*ka, ll* mll., *é*] v. n. Crier, en parlant de la caille.

carcaillot [*ka, ll* mll., *o*] n. m. V. CARCADET.

carcaise, carkhèse ou **carquaise** [*kè-ze*] n. f. (anc. forme de *carquois*). Four de verrier, à recuire les creusets ou les glaces.

carcajou n. m. Nom vulgaire du blaireau d'Amérique.

carcan n. m. (de l'anc. haut all. *querca*, cou). Autref., collier de fer pour attacher un criminel au poteau d'exposition. Cette peine : *la peine du carcan a été supprimée en 1832. Pop.* Mauvais cheval. Femme grande, maigre, méchante.



Carcan.

Carcanières, comm. de l'Ariège, arr. et à 88 kil. de Foix ; 250 h. Sources thermales sulfurées sodiques.

carcas [*ka*] n. m. Restes de coulée, provenant de la refonte d'un métal.

carcasse [*ka-se*] n. f. (ital. *carcassa*). Charpente osseuse d'un animal : *la carcasse humaine s'appelle* squelette. *Fam.* Le corps humain : *promener sa carcasse.* Appareil destiné à soutenir un ensemble : *carcasse d'abat-jour.* Charpente : *carcasse d'un navire. Carcasse d'une volaille,* le corps quand on a détaché les membres et les blancs.

carcassier [*ka-si-é*], **ère** n. Personne qui fait des carcasses.

carcassière [*ka-si*] n. f. Dans certaines verreries, four accolé au four de fusion et où l'on dessèche les billettes.

Carcassonne, ch.-l. du départ. de l'Aude, sur l'Aude et le canal du Midi ; ch. de f. M., à 842 kil. de Paris ; 30.690 h. (*Carcassonnais.*) Evêché. Beaux remparts qui entourent la *cité de Carcassonne.* C'est l'ensemble le plus complet et le plus imposant que l'on possède de fortifications du moyen âge. Grains, vins, fruits, lainages, draps, cuirs, tonnellerie. Patrie de Fabre d'Eglantine. Carcassonne fut, au moyen âge, le siège d'un important comté, incorporé à la couronne de France en 1224. — L'arr. a 12 c., 104 comm., 99.170 h. Le cant. Est a 6 comm. et 7.400 h. ; le cant. Ouest, 2 comm. et 26.380 h.


Armes de Carcassonne.

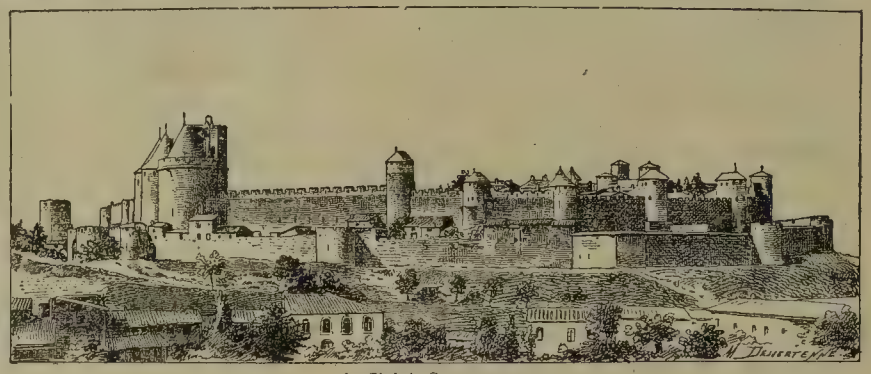
La Cité de Carcassonne.

carcel [*sèl*] n. m. Lampe à l'huile, à rouages et à piston, inventée par l'horloger français Carcel, en 1800. Unité d'intensité lumineuse, représentée par une lampe Carcel dont le bec a 12 millimètres de diamètre, et qui brûle 42 grammes d'huile de colza épurée à l'heure.

carcere duro [pr. it. *kar-tché-ré-dou-ro*] n. m. Expression italienne signif. *dur cachot*, et qui fut usitée pendant la domination autrichienne pour désigner un système d'emprisonnement réservé aux condamnés politiques : *Silvio Pellico fut condamné au cacere duro.* (L'augmentation de cette expression est *carcere durissimo.*)

carcérulaire [*lè-re*] adj. Qui ressemble à une carcérule.

carcérule n. f. Nom donné aux fruits secs indéhiscents, qui renferment un petit nombre de graines libres, comme le fruit du tilleul. Syn. de CAPSULE.

Carcès [*sèss*], comm. du Var, arr. et à 17 kil. de Brignoles, au confluent du Carami avec l'Argens ; 1.900 h.

carcharias [*ka-ri-ass*] n. m. Genre de poissons renfermant des requins à corps fusiforme, à museau arrondi ou conique, à bouche arquée, répandus dans toutes les mers et dont une espèce (*le bleu, peau bleue, chien de mer, cagniot*, etc.) est répandue sur les côtes de France.

carcharodon [*ka-ro*] n. m. Genre de poissons renfermant de grands requins des mers chaudes et tempérées : *le carcharodon, que l'on rencontre de la Méditerranée au Pacifique, atteint 12 mètres de long.*

Carchemish [*ké-mich'*], ou **Carchémis** [*miss*], v. de la Syrie ancienne, sur l'Euphrate. Le pharaon d'Egypte Néchao II y fut battu par Nabuchodonosor, roi de Babylone, dans une mémorable bataille (605 av. J.-C.).

carcinologie [*jî*] n. f. (du gr. *karkinos*, crabe, et *logos*, discours). Partie de la zoologie qui traite de l'étude des crustacés.

carcinologiste [*jis-te*] ou **carcinologue** [*lo-ghe*] n. Qui se livre à l'étude des crustacés.

carcinomateux, euse [*teû, eu-ze*] adj. De la nature du carcinome.

carcinome n. m. (gr. *karkinôma*). *Méd.* Une des formes du cancer. (Ce mot est parfois employé comme synonyme de *cancer.*)

carcinose [*nô-ze*] n. f. (du gr. *karkinos*, cancer). Maladie causée par le carcinome et surtout quand il se généralise.

carcinus [*nuss*] n. m. Genre de crustacés décapodes, renfermant des crabes des mers boréales, dont une espèce (vulgairement *crabe enragé*) est commune sur les côtes de France, et sert d'appât pour la pêche.

cardage n. m. Action de carder : *cardage des laines.*

Cardaillac (Jean-Jacques-Séverin **de**), philosophe français, né au château de Lotraine (Lot), m. à Paris (1766-1845).

cardaline n. f. (lat. *carduelis ;* de *carduus*, chardon). Nom que l'on donne au chardonneret, parce que cet oiseau se nourrit principalement de graines de chardon.

cardamine n. f. *Bot.* Genre de crucifères, dont une espèce est appelée vulgairement *cresson des prés.*

cardamome n. f. Espèce de plante de la famille des zingibéracées.

— ENCYCL. Les cardamomes possèdent une odeur aromatique à saveur piquante ; elles croissent surtout dans les pays chauds. On les employait jadis beaucoup en médecine, mais aujourd'hui on ne les utilise qu'en parfumerie.

cardan n. m. (de *Cardan*, n. pr.). *Mécan.* Articulation permettant des mouvements dans tous les sens : *un cardan.* (On dit aussi *suspension à la Cardan, articulation à la Cardan* ou *joint à la Cardan.*)

— ENCYCL. Ce dispositif consiste en une sorte de joint à genouillère, simple ou double, qui permet à l'essieu d'un véhicule de faire avec la ligne droite des angles anormaux, et aux roues de prendre des positions qui diffèrent plus ou moins de la verticale, sans qu'il se produise de coincement.


Jérôme Cardan.

Cardan (Jérôme), savant mathématicien, médecin et philosophe italien, né à Pavie, m. à Rome (1501-1576). On lui doit le mode très ingénieux de suspension qui porte son nom et la démonstration de la formule pour la résolution des équations du 3e degré. Ses théories médicales étaient fondées sur l'astrologie.

cardasse [*da-se*] n. f. Peigne pour la bourre de soie. Nom vulgaire du nopal.

carde n. f. (du lat. *carduus*, chardon). Côte comestible du *cardon* et de la bette à carde. Tête épineuse du *chardon à foulon*, employée pour le peignage des draps, laines, etc. Machine garnie de chardons pour peigner le drap. Brosse garnie de pointes métalliques, servant au même usage.

— ENCYCL. Le cardage des matières filamenteuses s'opère au moyen des cardes plates ou à main et des cardes circulaires ou cylindriques. Les cardes à main se composent soit de deux plateaux en bois munis de dents métalliques recourbées en sens inverse, soit d'un plateau horizontal fixé sur une banquette où s'assied l'ouvrier et d'un plateau recourbé mobile autour d'un axe. La carde circulaire consiste en un grand tambour qui tourne sans cesse, et autour duquel fonctionnent des cylindres animés de vitesses inégales. On distingue aussi les grosses cardes ou briseuses, et les cardes fines ou finisseuses.

cardée [*dé*] n. f. Quantité de textile qu'on prend à la fois entre deux cardes : *cardée de laine.*

Cardenas [*nass*], v. et port de Cuba ; 25.000 h. Commerce de sucres et de mélasses.

carder [*dé*] v. a. Peigner, démêler la laine, etc., avec des cardes. *Pop. Carder quelqu'un, lui carder le poil,* le griffer, le battre.

cardère n. f. Nom vulgaire du *chardon à foulon*, dont les tiges garnies d'aspérités sont employées au cardage des étoffes.

carderie [*ri*] n. f. Atelier où l'on carde.

cardeur, euse [*eu-ze*] n. Ouvrier, ouvrière qui carde : *une cardeuse de matelas.*

cardeuse [*deu-ze*] n. f. Machine à carde.

Cardi (le chevalier Louis), dit **Cigoli**, peintre et architecte italien, né à Cigoli, m. à Rome (1559-1613). On l'a surnommé, non sans exagération, *le Corrège florentin.*

cardia n. m. (du gr. *kardia*, cœur). Orifice supérieur de l'estomac, situé non loin du cœur.

cardiacé, e adj. (du gr. *kardia*, cœur). Qui a la forme d'un cœur.

cardiaire [*di-è-re*] adj. (du gr. *kardia*, cœur). Relatif au cœur. N. f. *Bot.* V. CARDIAQUE.

cardialgie [*jî*] n. f. (du gr. *kardia*, cœur, et *algos*, douleur). Douleur du cœur ou du cardia.

cardialgique adj. Qui a rapport à la cardialgie. N. Atteint de cardialgie.

cardiaque adj. (du gr. *kardia*, cœur). Qui appartient, qui a rapport au cœur : *pulsations cardiaques ; névralgie cardiaque.* Se dit d'un médicament tonique : *potion cardiaque*, ou substantiv. : *un cardiaque.* N. Personne atteinte d'une maladie de cœur.

cardiaque n. f. Plante du genre léonure, ainsi nommée à cause de ses propriétés toniques et excitantes.

cardiectasie [*èk-ta-zî*] n. f. (du gr. *kardia*, cœur, et *ektasis*, dilatation). Dilatation des cavités du cœur.

cardier [*di-é*], **ère** n. Qui fabrique ou vend des cardes.

Cardiff, v. et port d'Angleterre (Galles), à l'embouchure du Taff dans le canal de Bristol ; 187.500 h. Port très actif, situé dans une rade excellente (Penarth), exportant le produit des grandes houillères voisines. Métallurgie du fer et de l'étain.

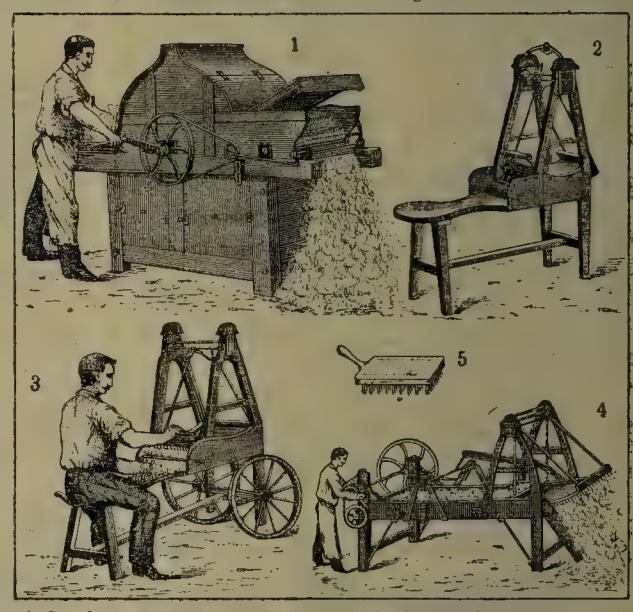

1. Grande carde à tambour ; 2. Carde à main demi-fixe ; 3. Carde à main montée sur roues ; 4. Grande carde fixe à volant ; 5. Carde à main ordinaire.

Cardigan, v. d'Angleterre (Galles), petit port sur la Teifi ; 3.400 h. — Le comté a 65.000 h.

cardiidés n. m. pl. Famille de mollusques lamellibranches, dont le genre bucarde est le type. S. un *cardiidé.*

cardinal, e, aux adj. (lat. *cardinalis ;* de *cardo, inis*, gond). Principal : *autel cardinal. Vertus cardinales*, la Justice, la Prudence, la Tempérance et la Force. *Points cardinaux*, l'est, le sud, l'ouest et le nord. (V. ROSE DES VENTS.) *Nombre cardinal*, celui qui exprime simplement le rapport de la quantité à l'unité, comme, *un, deux, trois, quatre*, etc.

cardinal n. m. (même étym. que le précédent). Un des soixante-dix prélats qui composent le sacré collège, c'est-à-dire qui sont les électeurs, les ministres et les conseillers du pape : *la pourpre est la couleur du costume officiel des cardinaux.*


Cardinal.

— ENCYCL. La dignité cardinalice comporte des honneurs particuliers : le titre d'*Eminence*, un costume spécial : calotte, barrette, vêtements pourpres, chapeau rouge. (V. CHAPEAU.) Ce sont les cardinaux qui, réunis en conclave, élisent le pape, à la majorité des deux tiers des voix. La création d'un cardinal est un acte émanant de l'autorité souveraine du pape. Les cardinaux forment trois ordres : évêques, prêtres et diacres. Il n'est d'ailleurs pas nécessaire d'être prêtre, ni même d'être engagé irrévocablement dans les ordres, pour être cardinal : les ordres mineurs suffisent. L'âge requis est vingt-cinq ans. Les cardinaux-évêques sont titulaires des évêchés dits suburbicaires. Les cinquante cardinaux-prêtres et les quatorze cardinaux-diacres reçoivent chacun un titre de quelque lieu de Rome, célèbre au point de vue religieux. La hiérarchie de la cour pontificale distingue le *cardinal doyen*, le *cardinal premier diacre*, le *cardinal camerlingue*, le *secrétaire d'Etat*, etc.

Cardinal (PALAIS-), nom que porta primitivement le Palais-Royal, bâti par Richelieu.

cardinal n. m. Genre d'oiseaux passereaux conirostres, à plumage rouge, de l'Amérique septentrionale et centrale : *le cardinal huppé porte une huppe d'un beau rouge, qu'il remue et relève à volonté.*


Cardinal huppé.

Cardinal (*la Famille*), titre sous lequel Ludovic Halévy a réuni en 1883 *Monsieur et Madame Cardinal*, nouvelle publiée en 1873, et *les Petites Cardinal*, parues en 1880 ; études satiriques, d'une malicieuse bonhomie, où l'on voit un père et une mère tirer parti de la beauté de leurs deux filles, danseuses à l'Opéra, tout en conservant des apparences d'une dignité grotesque. M., Mme et Mlles Cardinal ont passé dans la langue : on dit une « petite Cardinal », une « madame Cardinal ».

cardinalat [*la*] n. m. Dignité de cardinal : *Richelieu fut promu très jeune au cardinalat.*

cardinale n. f. Nom vulgaire de quelques plantes appartenant à des genres très différents et qui n'ont de commun entre elles que la couleur rouge éclatante de leurs fleurs.

cardinalice adj. Qui a rapport aux cardinaux : *dignité cardinalice.*

cardinaliser [*zé*] v. a. *Fam.* Faire cardinal.

cardinalisme [*lis-me*] n. m. Parti et opinion des cardinalistes.

cardinaliste [*lis-te*] n. et adj. Au XVIIe siècle, partisan de Richelieu, puis de Mazarin.

cardine n. f. Espèce du genre pleuronecte, dite aussi *pole* ou *mère des soles*, et que l'on pêche sur les côtes de l'Océan. (V. PLEURONECTE.)

cardinifère adj. (du lat. *cardo, inis*, gond, et *ferre*, porter). *Zool.* Qui porte une charnière.

cardiocèle n. f. (du gr. *kardia*, cœur, et *kêlê*, hernie). Hernie du cœur.

cardiogramme n. m. Tracé obtenu avec le cardiographe.

cardiographe n. m. (du gr. *kardia*, cœur, et *graphein*, écrire). Ecrivain qui traite de la description et des maladies du cœur. Appareil enregistreur des mouvements du cœur, imaginé par le physiologiste Marey.

cardiographie [*fi*] n. f. (de *cardiographe*). Description, traité sur le cœur.

cardiographique adj. Qui a rapport à la cardiographie.

cardiologie [*ji*] n. f. (du gr. *kardia*, cœur, et *logos*, discours). Partie de l'anatomie, de la physiologie, etc., qui traite du cœur.

cardiopathie [*ti*] n. f. (du gr. *kardia*, cœur, et *pathos*, souffrance). Maladie du cœur.

cardiophylle n. m. (du gr. *kardia*, cœur, et *phullon*, feuille). *Bot.* Syn. LISTÈRE.

cardiorhexie [*rèk-si*] n. f. (du gr. *kardia*, cœur, et *rhêxis*, déchirement). Rupture du cœur.

cardiosclérose n. f. Sclérose du cœur.

cardioscope [*sko-pe*] n. m. (du gr. *kardia*, cœur, et *skopein*, examiner). Instrument à l'aide duquel on examine les contractions cardiaques. Cet examen s'appelle *cardioscopie.*

cardioscopie [*sko-pi*] n. f. Examen du cœur, auscultation de ses contractions à l'aide du cardioscope.

cardiospasme n. m. Spasme du cardia.


Cardon.

cardiosperme [*spèr-me*] n. m. Genre de sapindacées, renfermant des plantes herbacées ou sous-frustescentes de l'Amérique tropicale et de l'Inde : *les graines du cardiosperme de l'Inde servent à faire des bracelets et des colliers.*

cardiotomie [*mi*] n. f. (du gr. *kardia*, cœur, et *tomê*, dissection). Dissection du cœur.

cardite n. f. (du gr. *kardia*, cœur). Inflammation du cœur.

carditique adj. *Fièvre carditique*, ancien nom de la forme d'intoxication paludéenne qui s'accompagne de violentes palpitations de cœur.

cardium [*di-om'*] n. m. *Zool.* Nom scientifique des bucardes.

cardol n. m. Liquide huileux qu'on retire du péricarpe des noix d'acajou.

cardon n. m. (du lat. *carduus*, chardon). Plante potagère bisannuelle, du même genre que l'artichaut mais très volumineuse, et dont on accommode les pétioles des feuilles, épais et charnus (côtes), de différentes manières (à la moelle, au jus, à la béchamelle, etc.) : *on sème au printemps, sur couche, la graine de cardon.*

— ENCYCL. Le cardon atteint facilement 2 mètres à 2m.50 de haut, et les feuilles ont généralement plus de 1 mètre. La partie comestible de la plante consiste dans la côte ou nervure médiane de la feuille, nervure épaisse et charnue, dont on provoque l'étiolement et le blanchiment en garnissant les pieds de paille et en les liant.

cardonnette [*do-nè-te*] n. f. *Bot.* V. CHARDONNETTE.

carduacé, e adj. (du lat. *carduus*, chardon). De la nature du chardon. N. f. pl. Tribu de plantes de la famille des composées, ayant pour type le genre *chardon.* S. une *carduacée.*


Carducci.

Carducci [pr. it. *doutchi*] (Giosué), poète, critique et professeur italien, né à Val di Castello (prov. de Pise), m. à Bologne (1836-1907). Il organisa la réaction contre le romantisme de Manzoni et publia l'*Hymne à Satan*, les *Sonnets sur la Révolution*, les *Odes barbares*, etc. C'est un poète à la fois savant et passionné. Il créa un système de versification dite *barbare*, fondé sur le nombre et l'accentuation des syllabes.

Carduchi ou **Carducho** (Barthélemy), peintre italien, né à Florence, mort au Pardo, près de Madrid (1560-1608). On lui doit de splendides décorations à l'Escurial. — Son frère et élève, VINCENT, né à Florence, m. à Madrid (1578-1638), décora le Pardo d'après les dessins de Barthélemy.

carèbe n. m. Bateau tunisien, à fond très plat, employé pour la pêche ou le transport.

Carel de Sainte-Garde (Jacques), poète français médiocre, né à Rouen, m. vers 1684 ; auteur des *Sarrasins chassés de France*, dont Boileau railla le héros *Childebrand.*

Carélie [*lî*], nom que l'on donne à la partie sud-orientale de la Finlande. (Hab. *Caréliens.*)

carêmage n. m. Semailles du mois de mars.

carême n. m. (du lat. *quadragesima*, quarantième). Temps d'abstinence pour les catholiques, entre le mercredi des Cendres et le jour de Pâques : *le maigre a remplacé le jeûne pendant le carême. Par ext.* Abstinence : *rompre le carême.* Privation en général. *Fig. Visage de carême*, pâle et défait. Suite de sermons prêchés pendant le carême : *les carêmes de Massillon.* PROV. : **Arriver comme marée en carême**, arriver fort à propos. **Arriver comme mars en carême**, arriver inévitablement, le mois de mars étant toujours en carême.

— ENCYCL. Le carême, dans l'Eglise catholique, a pour objet de pratiquer la pénitence et imiter le jeûne que le Christ observa pendant quarante jours avant de commencer son ministère apostolique. De nos jours, l'institution du carême a beaucoup perdu de sa rigueur d'autrefois. Actuellement, dans un grand nombre de diocèses, il n'y a plus dans le carême que deux jours d'abstinence par semaine : mercredi et vendredi, sauf toutefois les quatre derniers jours de la Semaine sainte.

Carême (*le*), suite de trente-cinq sermons, prononcés par Bourdaloue de 1672 à 1682. Les procédés de démonstration y sont en quelque sorte géométriques ; le style est nerveux et plein de majesté.

Carême (*Grand*), recueil de quarante sermons prononcés par Massillon en 1699 ; le plus connu est le fameux sermon *Sur le petit nombre des élus.* Ce sont de belles études de morale pratique et des peintures de mœurs achevées.

Carême (*Petit*), recueil de dix sermons prononcés par Massillon devant Louis XV encore enfant en 1718. Ces sermons, chefs-d'œuvre du prédicateur, constituent un magnifique et parfois courageux cours de morale à l'usage des souverains.

Carême (Marie-Antoine), cuisinier français, né et m. à Paris (1784-1833). Il fut le cuisinier de Talleyrand, de l'empereur de Russie, et écrivit divers ouvrages concernant l'art culinaire.

carême-prenant [*nan*] n. m. Carême qui va commencer : les trois jours gras qui précèdent le mercredi des Cendres ; mardi gras. Réjouissance de carnaval. *Fig.* Personne déguisée. Pl. des *carêmes-prenants.*

carêmer [*mé*] v. n. Observer le carême.

carénage n. m. Action de caréner un vaisseau. Lieu où cette opération peut se pratiquer.

carénal, e, aux adj. *Bot.* Qui appartient à la carène.

carence [*ran-se*] n. f. (du lat. *carere*, manquer). *Dr.* Absence de tous objets mobiliers pouvant répondre d'une dette : *procès-verbal de carence.* Action de faire défaut : *la carence du gouvernement.* Situation d'une personne qui se dérobe dans une affaire d'honneur, un match, etc. *Méd. Maladie par carence*, maladie causée par un régime privé de vitamines. Syn. d'AVITAMINOSE.

— ENCYCL. *Procès-verbal de carence.* C'est l'acte par lequel le juge de paix qui a apposé les scellés après décès constate qu'il n'y a au domicile du défunt aucun objet mobilier. C'est aussi l'acte par lequel un huissier qui vient pour procéder à une saisie-exécution constate que le débiteur n'a pas de meubles en quantité suffisante pour être solvable.

carencer [*ran-sé*] v. a. (Prend une cédille sous le *c* devant A et O : *il carença, nous carençons.*) Constater la carence d'une personne dans une affaire d'honneur, un match.

carène n. f. (lat. *carina*). Ensemble des œuvres vives d'un navire, quille et flancs, jusqu'à fleur d'eau : *les carènes des navires en bois sont en général recouvertes de cuivre. Bot.* Ensemble des pétales inférieurs des papilionacées.

caréné, e adj. *Bot.* Muni d'une carène.

caréner [*né*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) Nettoyer ou réparer la carène : *caréner un navire.*

Carentan [*ran*], ch.-l. de c. de la Manche, arr. et à 22 kil. de Saint-Lô ; 4.080 h. (*Carentinois*). Port sur la Douve, la Taute et le canal de Vire-et-Taute ; ch. de f. Etat. Beurre, œufs, gibier, etc. Tuileries, teintureries. — Le cant. a 14 comm. et 11.200 h.

Carentoir [*ran*], comm. du Morbihan, arr. et à 50 kil. de Vannes, sur un affluent du Rahun ; 3.950 h.

carésis [*zis*] n. m. Espèce de poires uniquement bonnes à la fabrication du poiré.

caressant [*rè-san*], **e** adj. Qui caresse ; qui aime à caresser : *enfant caressant ; nature caressante.* Qui effleure doucement : *flots, zéphirs caressants. Fig.* Doux comme une caresse : *ton, regard caressant.*

caresse [*rè-se*] n. f. (ital. *carezza ;* de *caro*, cher). Attouchement tendre ou affectueux : *faire des caresses à un enfant. Poét.* Frôlement doux et agréable : *les caresses de la brise.* Démonstration d'amitié, en paroles ou en actions : *il faut se méfier des caresses des flatteurs. Fig. : les caresses de la fortune.*

caresser [*rè-sé*] v. a. Faire des caresses : *le chien caresse son maître.* Entretenir avec amour : *caresser de vaines espérances.* ANT. **Battre, rudoyer.**

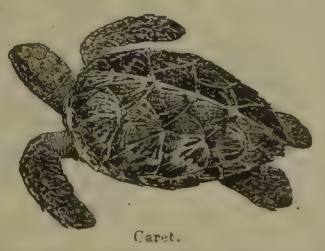
Caret.

caresseur, euse [*rè-seur, euze*] n. et adj. Qui aime à caresser. *Fig.* Flatteur : *tout candidat est caresseur des majorités.*

caret [*rè*] n. m. (malais *karah*). Nom vulgaire de la grosse tortue imbriquée, des mers chaudes.

— ENCYCL. Les carets atteignent 1 mètre de long. Très carnassières, vivant de poissons et de mollusques, ces tortues de haute mer viennent pondre chaque année dans les mêmes parages. Les plaques d'écaille sont imbriquées sur le disque de la carapace et jaspées de jaune ou de brun. L'écaille du caret, la plus belle de toutes, est l'objet d'un commerce important. On la détache en chauffant la carapace ou en l'ébouillantant ; suivant le procédé des Chinois, on retire sa carapace à la tortue vivante, puis on remet l'animal à la mer.

caret [*rè*] n. m. (pour *charet*, petit char). *Mar.* Touret-dévidoir. *Fil de caret*, gros fil à fabriquer les cordages.

carête ou **carette** [*rè-te*] n. f. Châssis mobile en bois, servant de support aux leviers et aux poulies qui font mouvoir les lisses des métiers à tisser.

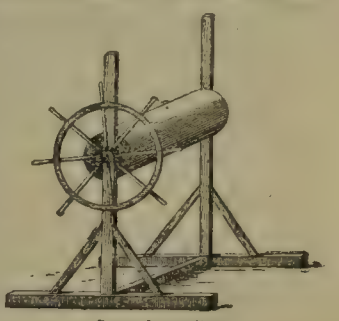
Caret de cordier.

Carette (Antoine-Ernest-Hippolyte), officier et écrivain français, né en 1808. On lui doit d'intéressantes études sur l'Afrique du Nord.

carex [*rèkss*] n. m. Genre de plantes monocotylédones de la famille des cypéracées, vulgairement nommés *laîches*, et qui sont communes dans les terrains marécageux.

Carey [*rè*] (Harry), poète et musicien anglais (vers 1696-1743). Il a laissé un grand nombre d'ouvrages dramatiques. On lui attribua, à tort, l'air national *God save the king.*

Carey (William), orientaliste anglais, né à Paulerspury, m. à Serampour (1761-1834) ; traducteur du *Râmâyana.*

Carey (Henry), économiste américain, né et m. à Philadelphie (1793-1879). Ses écrits ont contribué à l'établissement du protectionnisme en Amérique.

carféral n. m. Mélange de tournures de fer, de charbon et de silicate d'alumine, pour la filtration de l'eau.

cargaison [*ghè-zon*] n. f. (provenç. *cargazon ;* de *cargar*, charger). Ensemble des marchandises qui font la charge entière d'un navire : *le capitaine du navire est responsable de la cargaison.*

— ENCYCL. *Dr.* Les marchandises embarquées restent jusqu'à destination la propriété des expéditeurs ; à l'arrivée, elles sont reçues par les destinataires ou par des consignataires désignés. La prise ou la perte de la cargaison entraînent la résiliation du contrat d'affrètement. En cas de guerre les navires de commerce sont soumis au droit de visite, qui peut entraîner la prise de tout navire ayant fait une fausse déclaration.

Cargèse, comm. de la Corse, arr. et à 26 kil. d'Ajaccio, sur le petit cap du même nom ; 970 h. La population descend d'une colonie grecque, établie à cet endroit depuis 1676. Mûriers, vins.

cargo-boat [*bôt*] ou simplem. **cargo**, n. m.


Cargo-boat.

(m. angl.). Bâtiment spécialement destiné au transport des marchandises. Pl. des *cargo-boats.*

cargue [*kar-ghe*] n. f. Nom de cordages qui servent à relever les voiles contre les vergues.

carguer [*ghé*] v. a. (du provenç. *cargar*, charger). Replier, serrer les voiles.

carguette [*ghè-te*] n. f. Dans le Levant, manœuvre pour redresser l'antenne et la changer de bord.

cargueur [*gheur*] n. m. Matelot chargé de carguer les voiles.

Carhaix [*rè*], ch.-l. de c. (Finistère), arr. et à 47 kil. de Châteaulin, près du canal de Nantes à Brest ; 3.600 h. (*Carhaisiens*). Chandelles, sabots. Ch. de f. de Guingamp à Carhaix. Patrie de La Tour d'Auvergne. — Le cant. a 9 comm. et 19.840 h.

cari, cary ou **carry** n. m. Poudre composée de plusieurs épices : piment, curcuma, etc. Mets, et spécialement plat de volaille préparé avec cette épice : *manger un cari.*


Cariama.

cariacou n. m. Sous-genre de cerfs américains, dont le type est le *cariacus Virginiacus* (cerf de Virginie).

cariama n. m. Genre d'échassiers, renfermant des oiseaux de l'Amérique du Sud, vulgairement nommés *cigognes de serpents.* (Les cariamas peuvent se domestiquer, et on les emploie, comme les agamis, à la garde des basses-cours.)

cariatide ou **caryatide** n. f. (du gr. *karuatis*, femme de Carya, dans le Péloponèse). Statue de femme ou d'homme, qui soutient une corniche.

— Encycl. Les cariatides représentèrent primitivement de jeunes Lacédémoniennes célébrant la fête de la Diane de Carya. Les architectes grecs tirèrent un très bon parti de cette invention, comme



Cariatides du Pavillon de l'Horloge (Louvre).

on peut en juger par les cariatides de l'Erechthéion d'Athènes ; plus tard, aux figures de femmes ils substituèrent des figures d'hommes, appelés *atlantes* ou *télamons*. L'emploi des cariatides fut fréquent à la Renaissance : citons celles de Jean Goujon dans la salle des Cariatides du Louvre ; celles de J. Sarrazin au pavillon de l'Horloge (Louvre) ; les atlantes de Puget, à l'hôtel de ville de Toulon.

cariatidique adj. Qui se rapporte aux cariatides.

Caribert [*bèr*], fils aîné de Clotaire Ier, roi de Paris de 561 à 567. — Caribert, fils de Clotaire II, roi d'Aquitaine en 629 (606-631).

caribou n. m. Renne du Canada. Variété de mousse croissant sur les rochers dans l'Amérique du Nord, et dont les rennes sont très friands.

caricacées [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones gamopétales, dont le genre papayer (*carica*) est le type. S. une *caricacée*.

caricatural, e, aux adj. Qui tient de la caricature : *profil caricatural*.

caricature n. f. (de l'ital. *caricare*, charger). Reproduction grotesque d'une personne ou d'une chose par le dessin, la peinture : *la caricature exige une réelle science du dessin. Fig.* et *fam.* Personne ridiculement vêtue, très laide, etc. Imitateur ou imitation ridicule : *tel pasticheur, tel pastiche, est la caricature d'un grand poète*.

— Encycl. La caricature, forme de la satire et de la comédie, a eu en France de remarquables représentants. Parmi les plus habiles on peut citer : au XVIe siècle, Callot ; sous le Directoire, Carle Vernet, Debucourt, Boilly ; sous la Restauration, Charlet, Decamps, Isabey ; sous Louis-Philippe, Daumier, Cham, Gavarni, Henry Monnier, Grandville, etc ; sous le second Empire, Nadar, Baric, André Gill, etc. ; à la fin du XIXe siècle, Grévin, Willette, Robida, Caran d'Ache, Pille, Forain, Léandre, Steinlen, Huard, Guillaume, Alfred Lepetit, Moloch, Draner, Hermann-Paul, Cappiello, Sem, Abel Faivre, etc.

caricaturer [*ré*] v. a. Reproduire en caricature : *on caricature aujourd'hui tous les grands de la terre*.

caricaturier [*ri-é*] n. m. Ecrivain dont les descriptions ne sont que des caricatures : *Tallemant des Réaux est le caricaturier du XVIIe siècle*.

caricaturiste [*ris-te*] n. m. Celui qui fait des caricatures : *Cham, Gavarni, Daumier, Henri Monnier furent de grands caricaturistes*.

caricées [*sé*] n. f. pl. (du lat. *carex, icis*, laîche). *Bot.* Tribu de la famille des cypéracées, ayant pour type le genre *laîche*. S. une *caricée*.

caricine n. f. Substance extraite du papaya, et qui possède la propriété de ramollir et de dissoudre les tissus animaux.

caricoïde adj. (du lat. *carica*, figue, et du gr. *eidos*, aspect). Qui a l'aspect d'une figue.

carie [*rî*] n. f. (lat. *caries*). *Pathol.* Maladie inflammatoire des os et des dents, se terminant par leur ramollissement et leur destruction. *Bot.* Maladie des grains de froment. Pourriture des arbres.

— Encycl. *Pathol.* La carie des os suit l'inflammation de l'os lorsque celle-ci arrive à la forme suppurative. Cette affection, qui peut gagner de proche en proche et atteindre l'os très profondément, ne se guérit que par le grattage, et parfois même entraîne l'amputation. La carie nécessite le nettoyage et l'obturation.

— *Bot.* La carie du blé est due à un champignon microscopique (*tilletia caries*), qui se développe dans les grains et les détruit complètement. On prévient cette maladie en aspergeant les grains de semence avec du sulfate de cuivre.

La carie des bois provient de divers insectes et de nombreux champignons.

Carie [*rî*], ancien pays de l'Asie Mineure, sur le littoral de l'Archipel ; v. pr. : *Milet, Halicarnasse, Cnide*. (Hab. *Cariens*.)

Carien, enne [*ri-in, è-ne*], habitant ou originaire de la Carie : *les Cariens*. Adjectiv. : *constructions cariennes*.

carier [*ri-é*] v. a. (Se conj. comme *prier*.) Gâter par l'effet de la carie : *une dent malade suffit pour carier toutes les autres*. **Se carier** v. pr. Être affecté de carie : *os qui se carie*.

carieux, euse [*ri-eû, eu-ze*] adj. Qui est de la nature de la carie.

Carignan, ch.-l. de c. (Ardennes), arr. et à 20 kil. de Sedan, sur la Chiers, affl. de la Meuse ; 2.130 h. ; ch. de f. E. Forges, brasseries. — Le cant. a 26 comm. et 12.410 h.

Carignan, v. d'Italie (prov. de Turin), sur le Pô ; 7.200 h. Filatures de soie, raffinerie de sucre, confitures renommées.

Carignan (princes de), branche de la maison de Savoie, issue de Thomas, troisième fils de Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoie (1596-1656). Elle parvint au trône de Piémont en 1831, dans la personne de Charles-Albert. C'est, actuellement, la maison royale d'Italie.

carignan n. m. ou **carignane** n. f. Cépage du midi de la France, très vigoureux et d'un bon rendement.

carillon [*ll* mll.] n. m. (du bas lat. *quatrinio*, réunion de quatre choses). Réunion des cloches ou des timbres d'une horloge, accordés à différents tons : *les carillons de Flandre peuvent exécuter des airs complets*. Sonnerie de ces cloches. *Par ext.* Sonnerie de cloches, vive et gaie. Série de timbres, de lames d'acier ou de bronze, etc., de diverses longueurs, accordées et que l'on frappe avec un petit marteau ou même avec les mains pour les carillons faits de tubes suspendus. *Fam.* Bruit sonore : *carillon des verres*. *Fig.* Reproche bruyant. *Pop.* Grand bruit : *faire du carillon*.

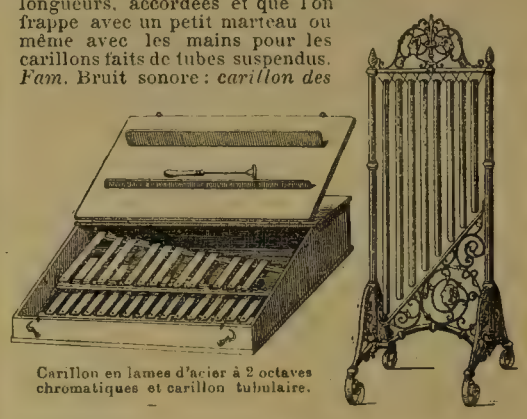

Carillon en lames d'acier à 2 octaves chromatiques et carillon tubulaire.

— Encycl. Le carillon est un assemblage de cloches de différentes grandeurs, accordées avec précision, et qui donne parfois, en comprenant le jeu des pédales, une étendue de cinq à six octaves. Les plus grands carillons (ceux de Bruges, de Malines, Anvers, Dunkerque), se composent d'environ quatre-vingts cloches, actionnées au moyen d'un clavier manuel et d'un clavier de pédales.

carillonnant [*ll* mll., *o-nan*], **e** adj. *Fam.* Sonore, bruyant.

carillonné [*ll* mll., *o-né*], **e** adj. Se dit des fêtes solennelles, annoncées par des carillons.

carillonnement [*ll* mll., *o-ne-man*] n. m. Action de carillonner.

carillonner [*ll* mll., *o-né*] v. a. Sonner en carillon : *carillonner un air*. Annoncer par des carillons : *carillonner une fête. Absolum.* Sonner en carillon : *dans le nord de la France, beaucoup de clochers carillonnent*. Agiter vivement une sonnette. Faire beaucoup de bruit.

carillonneur [*ll* mll., *o-neur*] n. m. Celui qui carillonne.

carinaire [*nè-re*] n. f. Genre de mollusques gastéropodes hétéropodes, répandus dans les mers chaudes et tempérées.

Carini, v. d'Italie (Sicile, prov. de Palerme) ; 12.200 h.

Carinola, v. d'Italie (Campanie, prov. de Caserte) ; 8.000 h. Centre agricole ; vins estimés.

Carinthie [*tî*] province de l'anc. empire d'Autriche-Hongrie ; avait pour ch.-l. *Klagenfurt*. Le traité de Saint-Germain (1919) a laissé une grande partie de cette province à l'Autriche ; une petite partie a été annexée à la Yougo-Slavie.

Carinus (Marcus Aurelianus), empereur romain de 283 à 285, fils de l'empereur Carus et frère de Numérien. Cruel et corrompu, il fut assassiné par ses soldats.

carique n. f. (du lat. *carica*, figue sèche de Carie). Nom donné en Provence aux figues sauvages.

cariqueux, euse [*keû, eu-ze*] adj. (de *carique*). *Pathol.* Qui ressemble à une figue.

Carisbrook, v. d'Angleterre, ancienne capitale de l'île de Wight ; 8.500 h.

cariset [*zè*] ou **carisel** [*zèl*] n. m. (de *Kersey*, village de Suffolk). Tissu de laine assez grossier, d'origine anglaise et de la nature des serges. (Vx.)

Carissimi (Giacomo), compositeur italien, né à Marino, m. à Rome (vers 1604-1674). Il fut le réformateur de son art en Italie, et écrivit de belles compositions religieuses.

caristade [*ris-ta-de*] n. f. Charité, aumône. (Vx.)

Caristie [*ris-tî*], nom d'une famille d'architectes français. — Le plus connu de ses membres, Auguste-Nicolas, né à Avallon, m. à Paris (1783-1862), a restauré différents monuments antiques d'Orange.

carité n. m. *Bot.* V. karité.

carive n. m. Nom ancien du piment (*capricum annuum*).

Carjat (Etienne), caricaturiste, photographe et littérateur français, né à Farcins (Ain) en 1828.

Carla-Bayle, comm. de l'Ariège, arr. et à 28 kil. de Pamiers ; 1.290 h. Patrie du philosophe Pierre Bayle.

Carlen (Emilie Smith, dame), femme de lettres suédoise, née à Stromstadt, m. à Stockholm (1807-1892). Elle a peint les mœurs populaires.

Carlès (Jean-*Antonin*), sculpteur français, né à Gimont (Gers), m. à Paris (1851-1919) ; artiste d'un talent souple, plein de grâce et d'élégance : *Au champ d'honneur ; monument du commandant Hériot ; Abel ; la Jeunesse, Bacchus, Junon, Retour de chasse*, etc., et toute une série de bustes remarquables.



Antonin Carlès.

carlette [*lè-te*] n. f. Variété d'ardoise de l'Anjou.

carlin n. m. (ital. *carlino* ; de *Carlo*, Charles d'Anjou, roi de Naples). Ancienne monnaie d'Italie, en or ou en argent, de valeur diverse.

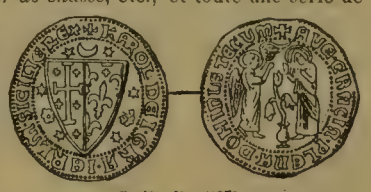

Carlin d'or (1278).

carlin n. m. (de *Carlin*, acteur ital. du XVIIIe s.). Petit dogue à poil ras, à museau noir et écrasé : *les carlins ont été fort à la mode comme chiens d'appartement*.



Carlin.

carlin, e adj. Se dit des chiens de la race des carlins : *chienne carline. Fam. Nez carlin*, petit nez retroussé.

carline n. f. Genre de composées, de la tribu des cynaroïdées, renfermant des chardons herbacés ou ligneux (*loque, artichaut sauvage*).



Carline acaule.

Carling, comm. de la Moselle, arr. de Forbach ; 1.346 h. ; ch. de f.

carlingue [*lin-ghe*] n. f. Grosse pièce de bois placée à l'intérieur d'un navire dans le sens de la quille, et servant à consolider la carène. (Ses extrémités relevées se nomment *marsouins*.) *Arg. milit.* Partie de l'avion, où se placent le pilote et l'observateur.

Carlisle, v. d'Angleterre, ch.-l. du comté de Cumberland, sur le Caldew ; 40.000 h. Manufactures de coton, laine et soie, brasseries.

Carlisle (George William Frederick Howard, comte), homme d'Etat et administrateur anglais. Il fut plusieurs fois vice-roi d'Irlande (1802-1864).

carlisme [*lis-me*] n. m. Opinion politique des carlistes.

carliste [*lis-te*] adj. et n. Nom donné en France aux partisans de Charles X (1830) ; en Espagne, à ceux de don Carlos (1833) et à ceux de son petit-fils (1873-1874) : *armée carliste*. (Le chef du parti carliste est, depuis 1909, Jayme de Bourbon, né en 1870.)

Carlitte ou **Carlitt** (mont), pic granitique des Pyrénées (Pyrénées-Orientales) ; 2.921 m.

carlock n. m. Colle de poisson, fabriquée avec la vessie de l'esturgeon.

Carloforte, v. d'Italie, dans l'île de Saint-Pierre, proche de la Sardaigne ; 7.000 h. Place de guerre ; port militaire. Salines.

Carloman, fils de Charles-Martel et frère aîné de Pépin le Bref. Il gouverna l'Austrasie de 741 à 747, et se retira au monastère du Mont-Cassin ; m. à Vienne en 754.

Carloman, fils puîné de Pépin le Bref et frère de Charlemagne. Il devint roi d'Austrasie, de Bourgogne et de Provence en 768 (751-771).

Carloman, second fils de Louis le Bègue, et frère de Louis III, avec lequel il régna de 879 à 882. Devenu seul roi à cette époque, il mourut deux ans après.

Carloman, fils de Louis le Germanique et roi de Bavière en 876, puis d'Italie (828-880).

Carlos [*loss*], nom de plusieurs princes espagnols, entre autres du fils de Philippe II, né à Valladolid, m. à Madrid (1545-1568) ; célèbre par ses tragiques démêlés avec son père, qui le laissa mourir mystérieusement en prison. — Carlos de Bourbon (*don*), deuxième fils de Charles IV, et frère de Ferdinand VII. Il essaya d'enlever la couronne à Isabelle, et fonda le parti carliste (1788-1855). — Carlos (*don*), comte de Montemolin, fils du précédent (1818-1861), abdiqua ses droits. — Carlos (*don*), [duc de Madrid] neveu du précédent, né à Laybach en 1848, m. à Varese en 1909 ; il fut prétendant à la couronne d'Espagne, et chef du parti *carliste*, dont la direction est assumée, depuis sa mort, par son fils **Jayme de Bourbon,** né en 1870.



Don Carlos. Duc de Madrid.

Carlos Ier, fils de Luiz Ier, roi de Portugal, et de dona Pia, fille de Victor-Emmanuel ; né en 1863.



Portrait de don Balthazar Carlos, par Velasquez.



Les Noces de Cana (Paul Véronèse), v. p. 341.



Caïn (Cormon), v. p. 327.



B. Castiglione (Raphaël), v. p. 371.



Le Mariage de sainte Catherine (P. Véronèse), v. p. 374.



Le Calvaire (Mantegna), v. p. 334.



Les Dernières Cartouches (Alphonse de Neuville), v. p. 366.



Castor et Pollux (Rubens), v. p. 372.



Béatrix Cenci (le Guide), v. p. 384.



Le Camp du Drap d'or (Debay), v. p. 337.



La Cène (Léonard de Vinci), v. p. 384.

roi de Portugal en 1889, assassiné à Lisbonne avec son fils ainé en 1908. Son second fils lui succéda. V. MANUEL II.

Carlos (*don*), drame en cinq actes et en vers, de Schiller (1787) ; l'action repose sur l'amour de don Carlos pour Elisabeth sa fiancée, devenue la femme de Philippe II, père de don Carlos ; — opéra en cinq actes, livret de Méry et du Locle, inspiré du drame de Schiller, musique de Verdi (1867).

Carlos (*Portrait du prince* BALTHAZAR), chef-d'œuvre de Velasquez (musée de Madrid). Le prince, fils de Philippe IV, est représenté, de grandeur naturelle, sur un petit cheval bai. Ce prince mourut dans sa dix-septième année.

Carlostadt (André BODENSTEIN, dit), ami de Luther, né à Carlstadt vers 1483, m. à Bâle en 1541. Il se sépara de Luther, après avoir embrassé un des premiers la Réforme ; il fut un des chefs du mouvement des paysans anabaptistes.

carlovingien, enne [*ji-in, è-ne*] adj. et n. Syn. de CAROLINGIEN.

Carlow, v d'Irlande, ch.-l. du comté de ce nom prov. de Leinster), sur le Barrow ; 7.000 h.

Carlowitz ou **Karlowitz,** v. de Yougoslavie, sur le Danube ; 5.500 h. En 1699, un traité y fut signé entre la Turquie d'une part, et l'Autriche, la Pologne, la Russie et Venise d'autre part ; la Porte abandonnait d'importants territoires à l'Autriche et à la Russie. Le traité de Carlowitz marque l'arrêt des conquêtes turques en Europe.

Carlsbad ou **Karlsbad** (en tchèque *Karlovy Vary*), v. de Tchécoslovaquie (Bohême), près de l'Eger ; 12.500 h. Eaux thermales sulfatées sodiques, très fréquentées (maladies du foie, de l'estomac, des reins, diabète, rhumatismes).

Carlsbourg ou **Karlsburg** (anc. *Apulum*), v. de Roumanie (Transylvanie), sur le Maros ; 8.500 h. Belles antiquités romaines.


Armes de Carlsruhe.

Carlscrona ou **Karlskrona,** v. et port militaire de Suède (prov. de Blékinge), sur la Baltique ; 27.000 h. Commerce de fer, goudron, bois, etc. Ville fondée en 1680 par le roi de Suède Charles XI.

Carlsruhe ou **Karlsruhe,** capitale du grand-duché de Bade, au pied du versant est de la Forêt-Noire ; 138.000 h. Ville régulière et triste, se développant autour d'un beau château des souverains badois.

Carlstadt, v. de Suède, sur le lac Vener ; 19.000 h. En 1905 s'y réunit une conférence suédo-norvégienne, chargée d'établir les clauses de la séparation des deux pays. — La *prov. de Carlstadt* ou *Vermland* a 260.000 h.

Carlstadt ou **Karlstadt,** v. forte de Yougoslavie (Croatie) ; 6.000 h. Evêché grec.

carludovice n. f. Genre de pandanées de l'Amérique tropicale, dont les feuilles donnent des fibres qui servent à faire des chapeaux dits « de Panama ».

Carlux [*lukss*], ch.-l. de c. (Dordogne), arr. et à 14 kil. de Sarlat ; 910 h. (*Carluciens.*) Ch. de f. Orl. Chaux. Truffes. — Le canton a 12 comm. et 5.920 h.


Thomas Carlyle.

Carlyle (Thomas), historien écossais, né à Ecclefechan, m. à Londres (1795-1881) ; auteur du *Sartor resartus* et d'une paradoxale mais vivante *Histoire de la Révolution française*, du célèbre livre *les Héros et le Culte des héros*, d'une *Histoire de Frédéric II*. Il mêle l'idéalisme allemand au puritanisme écossais. C'est un écrivain au style heurté, bizarre, aux idées parfois obscures, mais s'exprimant dans une langue colorée et riche d'images. Son portrait par Whistler est un des chefs-d'œuvre de ce peintre.


Carmagnola.

Carmagnola, v. d'Italie (prov. de Turin), près du Pô ; 13.000 h. Soie. Patrie de Carmagnola.

Carmagnola (Francesco BUSSONE, dit), condottiere italien, né à Carmagnola, m. à Venise en 1432. Il fut au service de Philippe-Marie Visconti, duc de Milan, puis de la république de Venise, qui le fit décapiter.



Homme vêtu de la carmagnole (A).

carmagnole n. f. Veste à basques étroites, à revers et collet renversés, et à plusieurs rangs de boutons. (Elle fut apportée en France par des ouvriers piémontais, originaires de *Carmagnola*, et les fédérés marseillais l'importèrent à Paris, où elle fut adoptée par les révolutionnaires.) *Par ext.* n. m. Révolutionnaire. Soldat de la première République.

Carmagnole (*la*), chant révolutionnaire qui date de l'époque où Louis XVI fut enfermé au Temple, mais dont on ne connaît ni l'auteur, ni l'origine du titre. Elle eut une vogue prodigieuse, et, lors de la Terreur, elle devint l'accompagnement habituel des

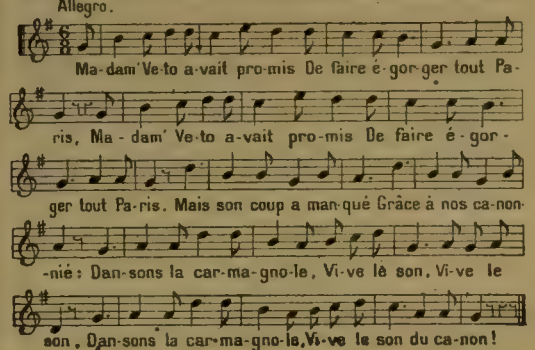

La Carmagnole.

exécutions. Bonaparte, premier consul, l'interdit en même temps que le *Ça ira*.

Carmanie [*ni*], province de l'ancien empire des Perses, formant actuellement le territoire de l'Afghanistan. Capit. *Carmana*.

carmantine n. f. Nom français des justicies.

Carmarthen. V. CAERMARTHEN.

Carmaux [*mô*], ch.-l. de c. (Tarn), arr. et à 13 kil. d'Albi ; 10.890 h. (*Carmausins*). Houille, verrerie, briqueterie. Ch. de f. M. — Le cant. a 6 comm. et 16.640 h.

carme n. m. (altérat. de *carne ;* du lat. *quaternum*, réunion de quatre choses). Au jeu de trictrac, coup qui amène les deux quatre.

carme n. m. Variété de pigeon, dont la tête est ornée en arrière d'une touffe de plumes redressées en forme de coquille. (On l'appelle aussi *pigeon-hirondelle*).

carme n. m. Religieux de l'ordre du Mont-Carmel. *Carmes déchaux* ou *déchaussés*, ceux qui vont nu-pieds : *l'ordre des carmes, fondé en Palestine au* XIIe *siècle, s'introduisit en France sous Louis IX.*

— ENCYCL. Vers 1156, le croisé calabrais Berthold se retira sur le mont Carmel, et réunit autour de lui un certain nombre d'ermites. Ils reçurent leur règle définitive d'Innocent IV, en 1245. Les *frères carmes de l'ordre de la bienheureuse Marie du Mont-Carmel*, mis au nombre des frères mendiants, se propagèrent rapidement. Leur règle fut adoucie par Eugène IV en 1431, ce qui provoqua la scission entre *observantins* et *conventuels* ou *mitigés*. La réforme accomplie en 1564 par saint Jean de la Croix sur les conseils de sainte Thérèse produisit la nouvelle observance des *carmes déchaussés* ou *déchaux*. En France, les carmes furent établis par saint Louis, en 1254. Ils s'établirent en 1309 au couvent de la place Maubert (Paris). Les carmes mitigés ou *billettes* avaient leur communauté rue des Archives, et les carmes *déchaux* rue de Vaugirard, dans l'édifice qui fut le théâtre des massacres de Septembre, et où est installé aujourd'hui l'*Institut catholique*.


Carme.

Carmel (MONT), montagne de la Syrie, qui fait partie du massif du Liban. Vaste grotte, dite *l'Ecole des prophètes*.

Carmel (*ordre de* **N.-D.-du-Mont-**), et, par abrév., **le Carmel.** Outre les carmes et les carmélites (v. ces mots), plusieurs établissements religieux portèrent ce nom : 1° la *congrégation de N.-D.-du-Mont-Carmel*, instituée en 1447, pour soigner les malades, instruire les enfants ; 2° les *religieuses pénitentes du Mont-Carmel*, fondées en 1662 ; 3° la *confrérie du Mont-Carmel ;* l'ordre des *chevaliers de N.-D.-du-Mont-Carmel*, fondé en 1606 par Henri IV, mais qui fut réuni à l'ordre de Saint-Lazare dès 1608.

carmeline n. f. (esp. *carmelina*). Laine de vigogne. Adjectiv. : *laine carmeline.*

carmélite n. f. Religieuse de l'ordre du Mont-Carmel. *Carmélites déchaussées*, celles qui vont nu-pieds : *la règle des carmélites est très sévère.* Adj. invar. D'un brun pâle : *des robes carmélite.* Substantiv. n. m. : *préférer le marron au carmélite.*

— ENCYCL. Fondé en 1451 par Jean Soreth, qui lui donna une règle analogue à celle des carmes mitigés, approuvé par Nicolas V, cet ordre se multiplia aux Pays-Bas et en Espagne, où sainte Thérèse, au XVIe siècle, le ramena à son austérité primitive. Les *carmélites réformées* furent approuvées par Pie IV en 1562 ; elles sont rigoureusement cloîtrées. La réforme de sainte Thérèse fut introduite en France par Mme Acarie (Marie de l'Incarnation), avec l'aide du cardinal de Bérulle. Leurs maisons du faubourg Saint-Jacques, à Paris, où se retira Mlle de La Vallière, et de Saint-Denis, qui reçut Louise de France, troisième fille de Louis XV, sont célèbres. Les carmélites portent une robe de bure, un voile noir et un long manteau de laine blanche.


Carmélite.

Carmen, opéra comique en quatre actes, livret de H. Meilhac et L. Halévy, tiré de *Carmen*, nouvelle de Prosper Mérimée, musique de G. Bizet (1875). Par amour pour la gitana Carmen, Don José, brigadier aux dragons, déserte et se fait contrebandier ; il finit par tuer sa maîtresse, qui l'avait abandonné pour l'amour d'un toréador. Partition belle dans toutes ses parties. Œuvre pathétique, pittoresque et puissante. Parmi les passages les plus connus, citons : la habanera, *l'Amour est enfant de Bohème* ; la chanson bohème, *les Tringles* ; la chanson du toréador ; la scène de séduction, *Si tu m'aimais* ; l'air de Micaëla ; le trio des cartes, etc.

Carmen Sylva, pseudonyme de la reine Elisabeth de Roumanie. V. ELISABETH.

Carmenta. *Myth. rom.* Nymphe des eaux d'un caractère prophétique.

Carmignano, v. d'Italie (Toscane, prov. de Florence) ; 10.900 h. Vins.

carmin n. m. (de *kermès*, et *minium*). Matière colorante d'un rouge éclatant, généralement tirée de la cochenille : *mettre du carmin.* La couleur elle-même. *Fig.* : *des lèvres de carmin.* Adj. invar. : *des jupes carmin.*

— ENCYCL. *Teint.* On distingue divers types de *carmins*, employés surtout en teinture. Pour obtenir le *carmin de cochenille*, on traite la cochenille par l'alun ou des sels acides (peinture, teinture, confiserie) ; pour le *carmin de carthame*, on dissout, puis on précipite la carthamine (teinture de la soie en rouge cerise). On obtient le *carmin de garance* en délayant des fleurs de garance dans l'acide sulfurique, puis on verse le tout dans une grande quantité d'eau ; le carmin alors se dépose (teinture rouge brique). Pour le *carmin d'indigo simple, double* ou *triple*, on traite par le carbonate de soude en excès une dissolution sulfurique d'indigo (teinture en bleu). Le *carmin d'orseille* se fait en épuisant l'orseille par l'eau, puis on évapore à haute température. Le *carmin de pourpre* est dérivé de l'acide urique (teinture en rouge). Pour le *carmin de naphtaline*, on mélange des dissolutions de naphtaline dans l'acide acétique et d'acide chromique dans l'acide acétique (teinture rouge, soie, laine et coton).

En céramique, on appelle *carmins* les couleurs roses qu'emploient les peintres sur porcelaine. On distingue : *carmins tendre* et *dur ; pourpre carminée ; carmin cramoisi* ou *rubis* ou *pourpre riche.* Ils s'extraient de l'or précipité (*pourpre de Cassius*).

carminatif, ive adj. (du lat. *carminare*, supin *carminatum*, carder, nettoyer). Se dit des remèdes qui ont la propriété d'expulser les vents des intestins. N. m. : *la mélisse, la sauge, l'anis, le cervi, le fenouil, la coriandre sont des carminatifs.*

carmine n. f. Matière colorante rouge de la cochenille et du kermès.

carminé, e adj. Qui renferme du carmin : *laque carminée.*

carminer [*né*] v. a. Colorier ou teindre en carmin : *carminer de la soie.*

carminique adj. Se dit d'un acide extrait de la cochenille.

Carmona, v. d'Espagne (prov. de Séville) ; 17.500 h. Draps, savons. Belles ruines romaines et mauresques.

Carmontelle (Louis CARROGIS, dit), peintre, graveur et auteur dramatique français, né et m. à Paris (1717-1806) ; auteur d'amusants *Proverbes.* Il fut vraiment le créateur de ce genre de théâtre. Ses portraits à la plume sont très spirituels.

Carmosine, comédie en trois actes et en prose, par A. de Musset, tirée d'une nouvelle de Boccace (1865). La fille d'un médecin de Palerme s'est éprise du roi Pierre d'Aragon, qui, de concert avec la reine sa femme, guérit la jeune fille de sa passion, et la marie honorablement.

carnabot [*bo*] n. m. Eteignoir monté à l'extrémité d'un long manche.

Carnac [*nak*], comm. du Morbihan (arr. de Lorient), sur la baie de Quiberon ; 3.160 h. Ch. f. Orl. Célèbres alignements mégalithiques. Station balnéaire.


Alignements de Carnac.

Carnac ou **Karnak,** village de la haute Egypte, qui s'élève sur les ruines de Thèbes. Beau temple d'Ammon.

carnage n. m. (ital. *carnaggio*). Chair qui sert de pâture aux bêtes féroces, ou qu'on donne aux chiens de chasse. Massacre, tuerie : *les croisés firent, à Béziers, un affreux carnage des albigeois, en 1209.*

carnaire [*nè-re*] adj. Qui vit de la viande ou sur la viande.

carnal n. m. *Mar. anc.* Grand palan de la galère, aux XVIe et XVIIe siècles.

carnallite n. f. Chlorure naturel de potassium et de magnésium.

Carnarvon. *Géogr.* V. CAERNARVON.

carnasse [*na-se*] n. f. Matière tendineuse et membraneuse, qui sert pour la fabrication de la colle forte.

carnassier [*na-si-é*], **ère** adj. Qui se repaît généralement de chair crue et en est avide : *le tigre est carnassier.* N. m. pl. Ordre de mammifères à dents canines, incisives et molaires, à ongles aigus, comprenant les lions, les chiens, les chats, etc. : *les carnassiers possèdent une molaire spéciale tranchante, dite* dent carnassière. S. un *carnassier.*


Carnassière.

carnassière [*na-si*] n. f. Sac en filet pour mettre le gibier. (On dit aussi CARNIER.)

carnation [*si-on*] n. f. (du lat. *caro, carnis*, chair). Teint, coloration, apparence des chairs d'une personne : *belle carnation. Peint.* Coloris des chairs : *le Titien excelle dans la peinture des carnations. Blas.* Se dit des parties du corps humain représentées au naturel, c'est-à-dire de couleur chair.

carnaval n. m. (ital. *carnevale*). Temps destiné aux divertissements, depuis le jour des Rois ou Epiphanie jusqu'au mercredi des Cendres. Mascarades, réjouissances qui ont lieu pendant ce temps : *le carnaval de Nice est très couru. Par ext.* Mannequin grotesque qui personnifie le carnaval. Personne bizarrement accoutrée ; désordre grotesque : *c'est un vrai carnaval.* Pl. des *carnavals*.

— ENCYCL. Issu de fêtes païennes, romaines ou gauloises, le carnaval subsista après l'avènement du christianisme, qui en fit coïncider les réjouissances avec les fêtes de Noël, du jour de l'An et de l'Epiphanie. L'influence de l'Italie mit en vogue les mascarades publiques. Les bals masqués de l'Opéra, institués en 1715, contribuèrent à ranimer le carnaval qui, après la Révolution, reprit avec fureur dès 1799. Aujourd'hui, le carnaval a beaucoup perdu de sa vogue d'autrefois. En France, il est encore célébré à Nice avec entrain.

Carnaval de Venise (*le*), chanson vénitienne, transcrite pour violon et rendue célèbre par Paganini qui écrivit sur ce thème vingt variations.

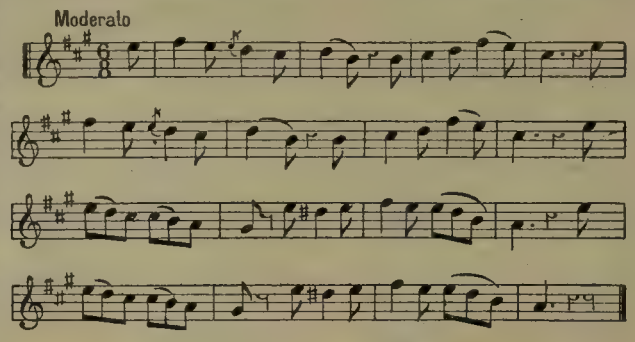

LE CARNAVAL DE VENISE.

carnavalesque [*lès-ke*] adj. Qui tient du carnaval : *folies carnavalesques.*

Carnavalet (*hôtel*), situé à Paris, à l'angle des rues des Francs-Bourgeois et de Sévigné, célèbre par le séjour qu'y fit Mme de Sévigné. Construit par Jean Goujon et par Jean Bullant, cet hôtel doit son


Musée Carnavalet, à Paris.

nom à Mme de Kernevenoy (par corruption Carnavalet), qui l'acquit en 1578. Il reçut des agrandissements de Du Cerceau, puis de Mansard. Sa façade est ornée de sculptures de Jean Goujon. La ville de Paris a acquis en 1866 cet hôtel, où elle a installé son musée municipal, dont le principal attrait consiste en de précieuses collections de l'époque révolutionnaire.

carne n. f. (du lat. *cardo, inis*, gond). Angle saillant d'une pierre, d'une table.

carne n. f. (ital. *carne*). *Pop.* Mauvaise viande. Injure grossière, équivalant à *charogne.* Mauvais cheval.

carné, e adj. (du lat. *caro, carnis*, chair). *Bot.* Couleur de chair : *œillet carné.*

Carné (Louis, comte **de**), homme politique et historien français, né et m. à Quimper (1804-1876) ; auteur d'*Etudes sur les fondateurs de l'unité française.*

Carnéade, philosophe grec (219-126 av. J.-C.). Il fut envoyé comme ambassadeur à Rome en 156. Il fut le chef de la Nouvelle Académie et le fondateur du probabilisme. Selon Carnéade, ni la représentation ni la raison ne peuvent nous fournir un critérium de certitude ; le sage devra donc se borner à approuver (*probare*) telle représentation qu'il jugera plus vraisemblable.

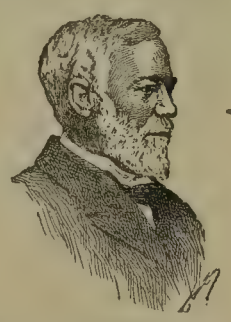
Carnegie.

carneau ou **carnau** [*nô*] n. m. Ouverture ménagée dans les voûtes des fours pour le passage des flammes.

carneau [*nô*] n. m. Variété de pigeon domestique, à plumage brun varié de blanc, qui peuple les colombiers dans le nord de la France.

Carnegie (Andrew), manufacturier et philanthrope américain, né à Dunfermline (comté de Fife, Ecosse), m. à Lenox (Massachusetts) [1835-1919]. Ayant débuté à treize ans dans une filature aux appointements de 5 dollars par mois, il devint le *Roi du fer.* Il fonda des bibliothèques, des musées, des laboratoires, des instituts, etc.

carnèle ou **carnelle** [*nè-le*] n. f. Bordure qui entoure le cordon de la légende, dans certaines monnaies.

carneler [*lé*] v. a. (Change *e* en *è* devant une syllabe muette : *je carnèle, il carnèlera.*) Orner d'une carnèle : *carneler des monnaies.*

carnet [*nè*] n. m. (lat. *quaternum*). Petit livre de notes, de comptes : *carnet d'échéances.* Petite galerie de mine destinée à l'aérage.

carnette n. f. Bord saillant du goulot des petits flacons de verre.

carnier [*ni-é*] n. m. Carnassière.

Carnières, ch.-l. de c. (Nord), arr. et à 11 kil. de Cambrai, sur un affluent de l'Erclin ; 1.560 h. Ch. de f. N. Brasseries, tissages. — Le cant. a 16 comm. et 31.000 h.

Carnières, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Thuin), sur la Haine ; 7.800 h. Houille.

carnification [*si-on*] n. f. Transformation de certains tissus en une matière compacte qui rappelle le tissu musculaire.

carnifier [*fi-é*] **(se)** v. pr. (Se conj. comme *prier.*) Acquérir la consistance des parties charnues.

carniforme adj. (du lat. *caro, carnis*, chair, et de *forme*). Qui a l'apparence de la chair.

carnine n. f. Alcaloïde de l'extrait de viande.

Carniole (en allem. **Krain**), province de la Yougo-Slavie ; 525.000 h. Ch.-l. *Laybach.* Belles grottes et lacs souterrains, en pays calcaire.

Carniques (ALPES), nom donné à une portion des Alpes orientales comprise entre l'Eisach, affl. de l'Adige, et le nœud du Triglau.

carniure n. f. Développement extraordinaire qu'en certaines circonstances prend un bourgeon de vigne.

carnivore adj. et n. (du lat. *caro, carnis*, chair, et *vorare*, dévorer). Qui se nourrit plus ou moins régulièrement de chair : *l'homme est carnivore, mais non pas carnassier. Plantes carnivores*, nom donné à certaines plantes qui peuvent capturer des insectes par une disposition spéciale de leurs organes : *la dionée est le type des plantes carnivores.* N. m. pl. Syn. de CARNASSIERS.

carnivorité n. f. Caractère distinctif des êtres carnivores, consistant en leur appétit pour la chair.

Carnoët, comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 40 kil. de Guingamp ; 2.380 h. Chapelle de Saint-Gildas. Plomb argentifère, cuivre, fer.

carnosité [*zi-té*] n. f. *Méd. anc.* Excroissance charnue qui se développe sur les muqueuses, notamment sur celle de l'urètre.

Carnot [*no*], comm. d'Algérie (dép. d'Alger), arr. d'Orléansville, près du Chélif ; 4.000 h.

Carnot (Lazare), conventionnel français, né à Nolay (Côte-d'Or), m. à Magdebourg (1753-1823). Savant mathématicien, il était officier du génie en 1789, président de la Convention en 1794, et membre du comité de Salut public. Il créa les quatorze armées de la République, et traça tous les plans de campagne ; il fut surtout *l'Organisateur de la victoire.* Tenu à l'écart par Napoléon Ier en raison de ses convictions républicaines, il fut cependant, en 1814, chargé de la défense d'Anvers, où il se couvrit de gloire. Membre de l'Académie des sciences. Exilé par la Restauration, il mourut à Magdebourg. — Son fils aîné, NICOLAS-LÉONARD-SADI, né et m. à Paris (1796-1832), se consacra aux recherches scientifiques et étudia les lois de la chaleur. Il est le véritable fondateur de la thermodynamique. — Son second fils, HIPPOLYTE, né à Saint-Omer, m. à Paris (1801-1888) ; homme politique français, fut membre du gouvernement provisoire de 1848. Il fit de louables efforts pour organiser l'instruction gratuite.


Lazare Carnot.

Carnot (Marie-François-*Sadi*), fils d'Hippolyte, ingénieur et homme politique français, né à Limoges, m. à Lyon, assassiné par Caserio, anarchiste italien (1837-1894). Il fut à plusieurs reprises ministre des finances, et se distingua par son intégrité. Elu président de la République française en 1887, il montra une parfaite correction dans l'accomplissement de ses devoirs constitutionnels. Son corps a été placé au Panthéon à côté de celui de son illustre aïeul Lazare Carnot. — Son frère MARIE-ADOLPHE, né et m. à Paris (1839-1920), fut directeur des études à l'Ecole nationale des mines et membre de l'Académie des sciences.


Sadi Carnot.

Carnot (*cycle de*). V. CYCLE.

Carnot (*principe de*), principe de thermodynamique énoncé par Carnot (Nicolas-Léonard-Sadi) : Il n'y a pas transformation de chaleur en travail sans l'emploi de deux sources à des températures différentes.

carnotite n. f. Minerai qui renferme 64 p. 100 d'oxyde d'uranium. (C'est un vanadate d'uranium et de potassium hydraté, dans lequel on trouve du radium.)

Carnotville, poste du Dahomey, fondé en 1895 par le gouverneur Ballot, sur une branche de l'Ouémé.

Carnoules, comm. du Var, arr. et à 34 kil. de Toulon ; 1.086 h. Huileries. Embranchement de ch. de f. P.-L.-M.

Carnutes, ancien peuple de la Gaule, au temps de J. César. Il occupait le pays de Chartres.

carnyx [*nikss*] n. f. Trompette gauloise, qui rendait un son très fort et très aigu.

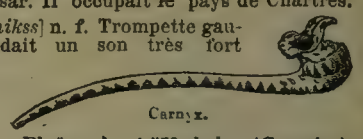
Carnyx.

Caro, comm. du Morbihan, arr. et à 10 kilom. de Ploërmel ; 1.570 hab. (*Carotins*).

Caro (Annibale), poète italien, né à Civita-Nova, m. à Rome (1507-1566). Sa traduction en vers de l'*Enéide* est célèbre. Ses *Lettres familières* sont un modèle de la bonne prose italienne.

Caro (Elme-Marie), philosophe spiritualiste et moraliste français, né à Poitiers, mort à Paris (1826-1887). Membre de l'Académie française. On lui doit de fines études de littérature et de morale : *l'Idée de Dieu et ses nouveaux critiques ; le Matérialisme et la Science ; le Pessimisme au* XIXe *siècle* ; etc.

carobatane n. f. Ancien nom de la bombarde.

carocha [*rot'-cha*] n. f. (mot espagn.). Bonnet de carton en forme de pain de sucre, et couvert de flammes et de figures diaboliques, que portaient les condamnés dans les autodafés.

Caro-Delvaille (Henri), peintre français, né à Bayonne en 1876 ; a peint la femme dans un intérieur moderne.

carogne [*ro-gne*] n. f. (forme picarde de *charogne*). *Pop.* Femme débauchée, méprisable.

carole n. f. Vieille danse ou ronde au moyen âge.

caroler [*lé*] v. n. Danser ou tourner en rond.

carolin, e adj. Qui a rapport à Charlemagne ou à Charles-Quint.

Caroline, nom de deux Etats de l'Amérique du Nord : CAROLINE DU NORD et CAROLINE DU SUD. Le premier, ch.-l. *Raleigh*, a 2.206.000 h. Culture du riz, du tabac et du coton ; le second, ch.-l. *Columbia*, a 1.515.000 h. ; céréales, vastes forêts. (Hab. *Caroliniens.*)

Caroline (Mathilde), reine de Danemark, née et morte à Celle [Hanovre] (1751-1775). Sœur de George III roi d'Angleterre, femme de Christian VII roi de Danemark, elle gouverna, après la folie de son mari, avec son amant, l'énergique et habile Struensée ; elle fut renversée par une conjuration, et mourut en prison, après trois ans de captivité.

Caroline (Amélie DE BRUNSWICK-WOLFENBUTTEL), femme de George IV, née à Brunswick, m. à Londres (1768-1821) ; célèbre par ses démêlés scandaleux avec son mari.

Caroline Bonaparte. V. BONAPARTE.

Carolines (ÎLES), archipel de l'Océanie ; 39.000 h. de race malaise et polynésienne. Riches produits tropicaux. Ancienne possession espagnole, puis allemande, qui appartient au Japon depuis 1919.

carolingien, enne [*ji-in, è-ne*] adj. (de *Carolus* n., en lat., de Charlemagne). Qui appartient, ou qui est relatif à la dynastie des Carolingiens.

Carolingiens [*ji-in*] ou **Carlovingiens** [*ji-in*], seconde race des rois de France, qui tire son nom de *Charlemagne*, et qui régna de Pépin le Bref à Louis V (751-987). — Un *Carolingien* ou *Carlovingien.* V. FRANCE.

Carolinien, enne [*ni-in, è-ne*], habitant ou originaire des Carolines. Adj. : *mœurs caroliniennes.*

Carolles, comm. de la Manche, arr. et à 19 kil. d'Avranches ; 520 h. Ch. de f. Plage de sable.

Carolorégien, enne [*ji-in, è-ne*], habitant ou originaire de Charleroi : *les Carolorégiens.* Adjectiv. : *population carolorégienne.*

carolus [*luss*] n. m. Ancienne monnaie de billon alliée d'argent, émise par Charles (*Carolus*) VIII, et qui continua à être employée comme monnaie de compte jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.


Carolus de Charles VIII.

Carolus Duran (Charles DURAND, **dit**), peintre français, portraitiste de valeur, directeur de l'Ecole française de Rome, né à Lille, m. à Paris (1837-1917). Membre de l'Académie des beaux-arts en 1904. Citons de lui : *l'Assassiné, la Dame au gant*, œuvres d'une exécution libre et vigoureuse.


Carolus Duran.

Caromb, comm. de Vaucluse, arr. et à 9 kil. de Carpentras ; 1.930 h. Huileries.

caron n. m. Bande de lard dont on a retiré le maigre. Mélange d'orge et de froment semé dans un même champ.

Caron ou **Charon,** nocher des Enfers, qui passait, dans sa barque, sur le Styx, les âmes des morts. Il était vieux et avare, et ne consentait à porter de l'autre côté du fleuve que les morts qui avaient une obole, prix du passage. De là était venu l'usage de mettre une obole dans la bouche des cadavres avant de les ensevelir. Ceux qui n'avaient pas reçu les honneurs de la sépulture étaient condamnés à errer cent ans sur les bords du Styx avant d'entrer aux Enfers. (*Myth.*) — A ce nom se rattachent les locutions populaires *la barque de Caron* et *passer le Styx*, par lesquelles on rappelle les fonctions du vieux nocher. On fait aussi allusion à l'obole, aux ombres qui erraient sur les bords du Styx.

Caron ou **Carron** (François), navigateur et armateur français, né à Bruxelles, m. dans un naufrage devant Lisbonne en 1673.


Rose Caron.

Caron (Augustin-Joseph), né en 1774, lieutenant-colonel sous le premier Empire. Il fut, en 1820, le chef de la conspiration dite *de Belfort*. Fusillé à Strasbourg en 1822.

Caron (Rose Meunier, dame), cantatrice française, née à Monerville en 1857. Soprano remarquable, elle a chanté avec un grand succès *Sigurd*, *Lohengrin*, la *Walkyrie* et les grands rôles du répertoire : *Faust*, *les Huguenots*, *Don Juan*, etc., Elle a professé au Conservatoire.

caronade n. f. (angl. *carronade*). Canon court, en usage jadis dans la marine : *les caronades étaient plus légères que les canons, mais tiraient moins juste.*

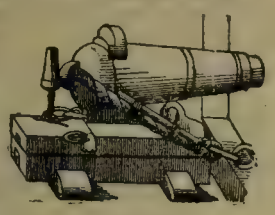
Caronade.

caronculaire [*lè-re*] adj. Qui ressemble ou qui se rapporte à une caroncule.

caroncule n. f. (lat. *caruncula*). Nom de divers organes charnus, de couleur rougeâtre.

caronculé, e adj. Muni d'une ou plusieurs caroncules.

caronculeux, euse [*leû, eu-ze*] adj. Qui est de la nature de la caroncule.

Carondelet, famille bourguignonne devenue belge à la fin du XVe siècle. Un de ses membres, Jean de Carondelet, né à Dôle, m. à Malines (1428-1502), fut désigné par Charles le Téméraire comme commissaire à la rédaction de la *Coutume de Bourgogne*.

Caropolitain, e [*tin, è-ne*], habitant ou originaire de Charleville : *les Caropolitains*. Adjectiv. : *coutumes caropolitaines*.

carotide n. f. (gr. *karôtis, idos*). Artères situées des deux côtés du cou et qui portent le sang du cœur à la tête et à la face : *il y a de chaque côté une carotide primitive, qui se divisise en « carotide externe » et « carotide interne »*. Adjectiv. : *l'artère carotide*.

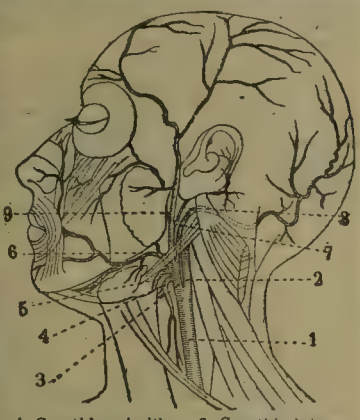
1. Carotide primitive; 2. Carotide interne. (Se distribue à l'intérieur du crâne.); 3. Carotide externe; 4. Thyroïdienne supérieure; 5. Linguale; 6. Faciale; 7. Occipitale; 8. Auriculaire postérieure; 9. Maxillaire interne.

— Encycl. Les carotides primitives naissent, celle de droite du tronc brachio-céphalique, celle de gauche directement de l'aorte. Près du cartilage thyroïde, elles se divisent chacune en carotide externe et en carotide interne, qui vont porter le sang à la face et en partie au cerveau. La section des carotides est presque toujours mortelle ; il n'y a en effet chance de salut que si l'on peut faire la ligature rapidement.

carotidien, enne [*di-in, è-ne*] adj. Qui appartient à la carotide.

carotique adj. *Pathol.* Qui a rapport au carus ; qui est de la nature du carus.

carottage [*ro-ta-je*] n. m. *Fam.* Tromperie.

carotte [*ro-te*] n. f. (lat. *carota*). Genre d'ombellifères comestibles, d'Europe et d'Amérique. La racine de ces plantes : *la carotte contient une assez forte proportion de sucre*. Feuilles de tabac roulées et tordues en corde. *Fig.* et *pop.* Artifice, ruse, petite tromperie. *Carotte de longueur*, histoire tout à fait mensongère pour extorquer quelque chose. *Tirer une carotte à quelqu'un*, lui extorquer quelque chose en le trompant. *Jouer la carotte*, d'une façon mesquine, en se livrant le moins possible.


Carottes : A, fleur; B, carotte courte; C, carotte longue.

— Encycl. La carotte proprement dite ou carotte sauvage, qui croît principalement dans les terrains calcaires et marneux, est regardée comme le type des variétés cultivées, qui peuvent se répartir en quatre groupes : blanches, jaunes, rouges, violettes. Toutes les terres, pourvu qu'elles soient riches naturellement ou bien fumées, ameublies et fraîches, conviennent à la carotte. On la sème de la fin de l'hiver aux premiers jours de mai. Elle est lente à sortir. Les feuilles ou *fanes*, aromatiques, constituent un excellent fourrage, que l'on conserve empilé avec du sel. La carotte contient du sucre, des phosphates, des sels alcalins, une huile volatile excitante et aromatique. Le jus de carotte sert à colorer artificiellement le beurre. En médecine, la carotte, à laquelle on attribuait jadis de nombreuses propriétés, n'est presque plus utilisée actuellement.

carotter [*ro-té*] v. n. *Pop.* Jouer la carotte. V. a. Tromper : *carotter un ami*. Tirer quelque chose de quelqu'un par des mensonges, des ruses adroites : *carotter de l'argent, du vin*.

carotteur, euse [*ro-teur, eu-ze*] n. *Pop.* Qui carotte. (On dit aussi carottier, ère.)

carottine [*ro-ti-ne*] n. f. Matière colorante jaune des carottes, qui se trouve aussi dans les fruits, les tomates, les potirons, etc.

caroube ou **carouge** n. f. Fruit du caroubier.

caroubier [*bi-é*] n. m. Genre de légumineuses césalpiniées, comprenant des arbres méditerranéens, à bois rouge et dur, employé dans la marqueterie.

— Encycl. Le caroubier croît sur tout le littoral de la Méditerranée. Il peut atteindre 12 mètres de hauteur, et son tronc a parfois 2 mètres de circonférence. Le fruit est une silique, qui renferme une pulpe sucrée très agréable. On utilise les caroubes à la confection de confitures, d'une liqueur fermentée, et elles peuvent très bien entrer dans l'alimentation des bœufs et des chevaux. On emploie le bois sous le nom de *carouge* pour l'ébénisterie.


Caroubier : A, fleur mâle ; B, fleur femelle ; C, fruit.

caroubleur n. m. *Arg.* Voleur avec fausses clefs.

carouge n. m. Nom vulgaire des oiseaux du genre xanthornis. Fruit du caroubier.

Carouge, v. de Suisse (cant. de Genève), sur l'Arve ; 7.500 h. Horlogerie. Métallurgie, papeteries.

Carpaccio [*pa-tcho*] (Vittore), peintre vénitien, né et m. à Venise (vers 1450-vers 1525), auteur de charmants tableaux religieux : *la Légende de sainte Ursule*, etc.

Carpani (Giuseppe), poète et musicographe italien, né à Villalbese, m. à Vienne (1752-1825) ; auteur d'études sur Haydn et Rossini.

Carpathes. *Géogr.* V. Karpathes.

carpe n. f. (lat. *carpa*). Genre de poissons d'eau douce, famille des cyprinidés. *Fig. Saut de carpe*, bond à plat ventre et en se retournant sans se servir des mains. *Muet, ignorant comme une carpe*, gardant un silence absolu, tout à fait ignorant. *Faire des yeux de carpe pâmée*, faire les yeux blancs. *Bâiller comme une carpe*, souvent et largement.

— Encycl. *Ichtyol.* et *pêch.* La carpe commune ne dépasse pas 1 mètre de long, ni un poids de 20 kilogrammes. C'est un poisson de fond, et qui se plaît dans la vase. Aussi, avant de la livrer à la consommation, la met-on dégorger quelque temps dans les viviers. Quoique très vorace, elle est très méfiante, et, par conséquent, difficile à pêcher. Ferrée, elle se débat furieusement ; aussi est-il nécessaire de faire usage d'une ligne à moulinet (canne forte, soie solide, florence moyenne, hameçon nº 6 ou 8) ; les meilleurs appâts pour la pêcher sont la grosse fève cuite, la pâte, le blé cuit, les vers cannelés, etc. La chair de la carpe est estimée.


Carpe.

— *Art culin. Carpe à la marinière.* La carpe, vidée et écaillée, est farcie d'une farce à quenelle ; coudre l'ouverture du ventre. Piquer de lardons fins un espace carré sur le dos de la carpe dépouillé de son épiderme. Foncer une poissonnière, dans laquelle on met la carpe et du court-bouillon au vin blanc. Avec la cuisson faire une sauce brune, que l'on fait réduire en y ajoutant du jus de champignon frais. Lier et passer à travers un linge. Garnir la carpe de champignons, de petites pommes de terre, de laitance et d'olives blanchies. On sert aussi la carpe en *matelote*.

carpe n. m. (gr. *karpos*). Squelette du poignet. (Le carpe se compose de huit os disposés en deux rangées.)

carpeau [*pô*] n. m. et **carpette** [*pè-te*] n. f. Petite carpe, jeune carpe.

Carpeaux [*pô*] (Jean-Baptiste), sculpteur français, né à Valenciennes, m. à Courbevoie (1827-1875). Il a orné de ses œuvres, pleines de mouvement, où l'énergie n'exclut ni la délicatesse ni la grâce, plusieurs monuments de Paris. Citons de lui : *Jeune pêcheur napolitain*, le fameux groupe de la *Danse*, à l'Opéra, la fontaine de l'avenue de l'Observatoire, le fronton du pavillon de Flore.


Carpeaux.

carpe diem, loc. lat. signif. *Mets à profit le jour présent.* Mots d'Horace (*Odes*, I, 11, 8), qui aime à rappeler que la vie est courte et qu'il faut se hâter d'en jouir.

carpellaire [*pèl-lè-re*] ou **carpellien, enne** [*pèl-li-in, è-ne*] adj. Qui se rattache au carpelle. Qui est de la nature du carpelle.

carpelle [*pè-le*] n. m. (du gr. *karpos*, fruit). Organe foliaire primitif de l'ovaire d'une fleur et de son fruit.

Carpentarie [*pan-ta-ri*] (golfe de), golfe de la côte septentrionale de l'Australie.

Carpenter (miss Mary), philanthrope anglaise, née à Exeter, morte à Bristol (1807-1877). Elle s'est occupée d'améliorer le sort des femmes, ainsi que le régime pénitentiaire.

Carpentier (Jacques), philosophe français. V. Charpentier.

Carpentier (Georges), célèbre boxeur français, né à Liévin (Pas-de-Calais) en 1894 ; son jeu scientifique, élégant et rapide, lui a valu des succès retentissants.

Carpentras [*pan-trass*], ch.-l. d'arr. (Vaucluse), sur l'Auzon, s.-affl. du Rhône, et sur le *canal de Carpentras* ; 11.390 h. (*Carpentrassiens*). Ch. de f. P.-L.-M., à 24 kil. d'Avignon. Huile, miel ; filatures de soie. Confiserie. Patrie de Fr. Raspail. — L'arr. a 5 cant., 31 comm., 44.500 h. ; le cant. Nord a 6 comm. et 12.440 h. ; le cant. Sud, 5 comm. et 15.480 h.


Armes de Carpentras.

carpent tua poma nepotes, seconde partie d'un vers de Virgile (*Eglogues*, IX, 50), qui signif. *Tes arrière-neveux cueilleront les fruits*. Le poète s'inspire de cette pensée, que l'homme ne doit pas seulement songer au présent et à lui-même, mais aussi à l'avenir et aux générations futures. La Fontaine a dit (*le Vieillard et les Trois jeunes hommes*) :

Mes arrière-neveux me devront cet ombrage.

carpette [*pè-te*] n. f. (angl. *carpet*). Grand tapis mobile de chambre, plus ou moins carré.

carphologie [*fo-lo-ji*] n. f. (du gr. *karphos*, flacon, et *legein*, recueillir). Agitation des doigts d'un malade qui semble vouloir saisir de menus objets.

carphologique [*fo-lo-ji-ke*] adj. Relatif à la carphologie : *mouvements carphologiques*.

Carpi, v. d'Italie (prov. de Modène), sur le canal de la Mirandola ; 19.000 h. Place de guerre, filatures de soie. Centre agricole.

Carpi (Ugo da), graveur et peintre italien, né à Carpi (1450-1523). Il exécuta de remarquables gravures en trois teintes, d'après Raphaël.

Carpi (Girolamo da), peintre et architecte italien, né et m. à Ferrare (1501-1551).

carpien, enne [*pi-in, è-ne*] adj. Qui a rapport au carpe : *les os carpiens*.

carpier [*pi-é*] n. m. ou **carpière** n. f. Bassin, vivier où l'on élève des carpes.

carpillon [*ll* mll.] n. m. Très petite carpe.

Carpini (Giovanni Piano) ou **Carpin** (Jean du Plan), voyageur franciscain du XIIIe siècle. Il fut dépêché en 1246 par Innocent IV auprès du Grand Khan ; sa curieuse relation est une des premières où se trouvent des notions sur les peuples mongols.

carpion n. m. (ital. *carpione*). Variété de truites, que l'on rencontre dans les cours d'eau alpins.

carpique [*pi-ke*] adj. Relatif au fruit : *les organes carpiques*. (Peu us.)

carpocapse n. f. (du gr. *karpos*, fruit, et *kaptein*, manger avidement). Genre d'insectes lépidoptères, renfermant de petites pyrales nuisibles aux arbres fruitiers.

Carpocrate, philosophe platonicien et sectaire gnostique du IIe siècle. Il vécut à Alexandrie sous Hadrien et combina de façon assez étrange le christianisme et les théories de Platon.

carpocratiens [*si-in*] n. m. pl. Disciples de Carpocrate. S. un *carpocratien*.

carpolithus [*tuss*] n. m. (du gr. *karpos*, fruit, et *lithos*, pierre). Genre fossile, destiné à recevoir les graines qu'on ne peut encore rattacher à une plante connue.

carpologie [*jî*] n. f. (du gr. *karpos*, fruit, et *logos*, traité). Partie de la botanique, qui traite spécialement des fruits.

carpologique adj. Relatif à la carpologie.

carpomanie [*nî*] n. f. Amas ligneux qui se produisent dans certains fruits.

carpo-métacarpien, enne adj. Qui est commun au carpe et au métacarpe.

carpomorphe adj. (du gr. *karpos*, fruit, et *morphê*, forme). Qui a l'aspect d'un fruit.

carpophage adj. (du gr. *karpos*, fruit, et *phagein*, manger). Qui se nourrit de fruits. N. m. pl. Sous-ordre de mammifères marsupiaux, renfermant les koalas, phalangers, etc., formes frugivores propres à l'Océanie. S. un *carpophage*.

carpo-phalangien, enne adj. Qui est commun au carpe et aux phalanges.

carpophylle [*fi-le*] n. m. (du gr. *karpos*, fruit, et *phullon*, feuille). Carpelle formée d'une feuille plissée. Genre d'algues marines.

carpopodite n. m. Troisième division de la patte des crustacés supérieurs.

Carquefou, ch.-l. de c. (Loire-Inférieure), arr. et à 10 kil. de Nantes ; 2.840 h. Ch. de f. Etat. — Le cant. a 5 comm. et 13.340 h.

Carqueiranne, comm. du Var, arr. et à 13 kil. de Toulon ; 1.850 h. Ch. de f. S. Oliviers.

carqueron [*ke-ron*] n. m. Levier interposé entre les marches du métier à tisser, afin de faciliter les mouvements.


Carquois antique.

carquois [*koi*] n. m. (bas gr. *tarkasion*). Etui à flèches : *le carquois est un des attributs de Diane chasseresse. Fig. Avoir vidé son carquois*, être à bout de mots méchants. Par plaisant. *Carquois d'osier*, boîte de chiffonnier.

Carra (Jean-Louis), journaliste et conventionnel, né à Pont de-Veyle en 1742, guillotiné avec les girondins en 1793.

carrable [*ka-ra-ble*] adj. Se dit des surfaces équivalentes à un carré que l'on peut construire.

Carrache, nom de trois peintres : Louis, né et m. à Bologne (1555-1619) ; — Ses deux cousins, Augustin, né à Bologne, m. à Parme (1557-1602), auteur de la *Communion de saint Jérôme* (au Louvre) et Annibal, le plus remarquable, né à Bologne, m. à Rome (1560-1609), auteur de la célèbre galerie Farnèse. — Les trois Carraches furent les chefs de l'académie de Bologne. Ils réagirent contre le mauvais goût contemporain et furent les créateurs véritables de l'école dite « académique ». Mais ce sont des artistes plus féconds et plus habiles, que réellement originaux.


Annibal Carrache.

carrade [*ka-ra-de*] n. f. Filon peu volumineux de houille séparé par un banc de schiste, et qui fait partie d'une couche d'épaisseur plus considérable.

carrare [*ka-ra-re*] n. m. Marbre blanc renommé, que l'on tire des environs de Carrare (Italie).

Carrare, v. du roy. d'Italie (prov. de Massa), sur l'Arenza ; 30.000 h. Célèbres carrières de marbre.

Carrare, famille guelfe de Padoue, célèbre aux XIVe et au XVe siècle. Le dernier des Carrare, François II, fut renversé et mis à mort en 1404 par les Vénitiens.

carrassin [*ka-ra-sin*] n. m. Variété de carpe dépourvue de barbillons.

Carrau (Ludovic), philosophe français, né et m. à Paris (1842-1889). Il a défendu les idées spiritualistes avec finesse et élégance dans ses ouvrages : *la Morale utilitaire*, *la Conscience psychologique et morale*.

carre [*ka-re*] n. f. (de *carrer*). Epaisseur d'un objet plat, coupé carrément : *la carre d'une planche*. Angle formé par la partie supérieure et le flanc d'un chapeau. Haut de la taille d'un habit entre les épaules. (Vx.) Carrure d'un homme. Bout d'un soulier carré. Sorte de mise, au jeu de bouillote.

carré [*ka-ré*], **e** adj. (lat. *quadratus*). Qui est taillé en forme quadrangulaire : *voiles carrées. Fig. Epaules carrées*, larges. *Bonnet carré*, bonnet à trois ou quatre pans, que portaient autrefois les docteurs. *Fig.* et *fam.* Franc et loyal avec quelque brusquerie : *homme carré ;* accentué : *réponse carrée. Arith.* et *alg. Racine carrée d'un nombre*, nombre qui, multiplié par lui-même, reproduit le nombre donné. *Méthode des moindres carrés*, méthode algébrique inventée par Legendre, qui permet de résoudre un système d'équations dans lequel il y a plus d'inconnues que d'équations. *Pied, mètre carré*, etc., surface carrée dont le côté a un pied, un mètre, etc. *Partie carrée*, partie de plaisir faite en commun par deux couples. *Trait carré*, trait tracé perpendiculairement à un autre, dans un travail de charpente.

carré [*ka-ré*] n. m. Quadrilatère qui a ses quatre côtés égaux et ses quatre angles droits : *on obtient la surface d'un carré en multipliant le côté de ce carré par lui-même.* Palier d'un escalier : *deux locataires habitant sur le même carré.* Compartiment de jardin où l'on cultive une même espèce de plantes. Sur un navire, salle où les officiers prennent leurs repas. Troupe ayant autant de profondeur que de front, et faisant tête sur quatre faces : *la cavalerie des mameluks ne put parvenir à rompre les carrés de Bonaparte.* Format de papier (environ 0m,56 sur 0m,45). Produit d'un nombre par lui-même : *élever un nombre au carré. Carré d'une expression algébrique*, produit de l'expression par elle-même. *Carré magique*, ensemble de nombres disposés en forme de carré et de telle façon que la somme des nombres pour chaque ligne horizontale ou verticale ou pour chaque diagonale soit la même.

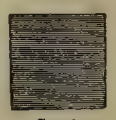
Carré.

Carré (Fabrice), littérateur et auteur dramatique français, né à Paris (1856-1921). On lui doit d'amusantes comédies, et des livrets d'opérettes : *Joséphine vendue par ses sœurs ; Ma bru ;* etc.

Carré (Michel), auteur dramatique français, né à Paris, m. à Argenteuil (1819-1872). Il a écrit avec


Michel Carré.


Albert Carré.

Jules Barbier les livrets de : *Mignon, Galatée, Faust, les Noces de Jeannette, Hamlet, Roméo et Juliette*, etc. — Son fils, Michel-Antoine, né à Paris en 1865, a écrit des vaudevilles, des pantomimes, des livrets d'opérettes : *l'Enfant prodigue, Monsieur le Major*, etc. — Albert, neveu de Michel, acteur, auteur dramatique et directeur de théâtre (Opéra-Comique), né à Strasbourg en 1852. Il a écrit : *le Docteur Jojo*, comédie ; le livret de la *Basoche*. Il s'est fait remarquer par le soin et le goût de la mise en scène des œuvres qu'il a fait jouer.

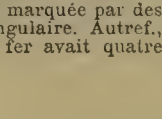
Carreau de tailleur.

carreau [*ka-rô*] n. m. (lat. pop. *quadrellum*). Petit carré. Espèce de pavé plat, fait de terre cuite, de pierre, etc. Verre de fenêtre. Coussin carré. Fer de tailleur. Aux cartes, couleur marquée par des carrés rouges. Grosse lime rectangulaire. Autref., grosse flèche d'arbalète dont le fer avait quatre faces. Se dit de carrés formés par des lignes perpendiculaires et qui aident à grandir, quelquefois à réduire un sujet à reproduire. *Méd.* Nom ancien et populaire de la tuberculose des ganglions mésentériques. *Demeurer, rester sur le carreau*, être tué ou grièvement blessé. *Fam. Se garder à carreau*, prendre de sérieuses précautions contre un accident possible. *Pop. Mettre le cœur sur le carreau*, vomir. Pl. Foudres : *les carreaux de Jupiter.*


Neuf de carreau.

— Encycl. *Méd.* Le mot de *carreau* englobait jadis de façon vague toutes sortes d'affections dont le symptôme principal était la tension et la dureté du ventre. La tuberculose isolée des ganglions mésentériques, à laquelle on le réserve aujourd'hui, est une maladie rare, dont les signes sont très indécis et qui se reconnaît surtout à l'existence de petites masses dures situées profondément. Cette maladie doit être traitée comme toutes les tuberculoses ganglionnaires, c'est-à-dire par une alimentation reconstituante, l'iode, l'air marin, les bains de mer, l'huile de foie de morue.


Carreaux d'arbalète.

carreaudage [*ka-rô*] n. m. Treillis à mailles serrées, qui se trouve sur le métier à tisser la soie.

carreautage [*ka-rô*] n. m. Division en carrés réguliers, formés par des lignes perpendiculaires, de l'esquisse d'un dessin d'étoffe.

carrée [*ka-ré*] n. f. Cadre de ciel de lit. (Vx.) *Arg.* Chambre. Une des notes de l'ancienne musique, appelée aussi *brève*. Adjectiv. : *note carrée.*

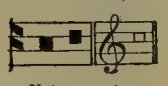
Notes carrées

carrefour [*ka-re*] n. m. (lat. pop. *quadrifurcum*). Lieu où se croisent plusieurs chemins, plusieurs rues. La voie publique. *Manières, langage de carrefour*, manières, langage vulgaires.

carréger [*ka-ré-jé*] v. n. (Se conj. comme *abréger.*) Faire porter beaucoup de toile à un bâtiment par un grand vent. Louvoyer.

Carrel (Armand), publiciste français, né à Rouen, m. à Paris (1800-1836), un des esprits les plus généreux qui aient honoré le journalisme : tué en duel par Émile de Girardin. Il avait fondé, avec Thiers et Mignet, le *National*. Républicain, il fit à la monarchie de Juillet une guerre de tous les instants.


Armand Carrel.


Alexis Carrel.

Carrel (Alexis), physiologiste français, né à Sainte-Foy-lès-Lyon en 1872. Attaché à l'Institut Rockefeller, de New-York, il a réalisé d'intéressantes expériences sur les vaisseaux sanguins, la greffe des tissus et la survie des organes. Prix Nobel (1912).

carrelage [*ka-re*] n. m. Action de carreler.

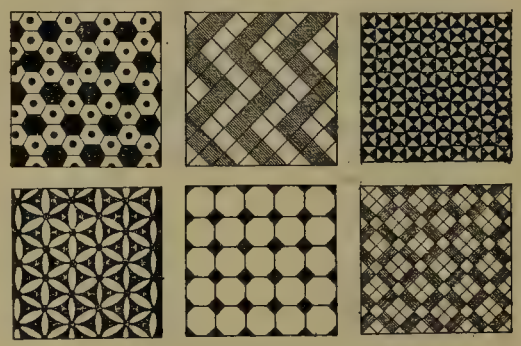
Carrelages divers.

Assemblage de carreaux pour former un pavage ou un revêtement.

carrelé [*ka-re*] n. m. Sorte d'étoffe de soie.

carreler [*ka-re-lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *nous carrellerons.*) Paver en carreaux : *on carrelle généralement les cuisines.* Tracer des carrés. (V. carreau et carreautage.) Raccommoder de vieux souliers. Ant. **Décarreler.**

carrelet [*ka-re-lè*] n. m. Grosse aiguille à l'usage des bourreliers. Règle quadrangulaire. Châssis d'un blanchet. Filet carré, monté sur deux cerceaux croisés, attachés au bout d'une perche, pour pêcher le menu poisson. Poisson de mer très plat, d'une couleur grisâtre, tacheté de rouge, voisin des limandes.

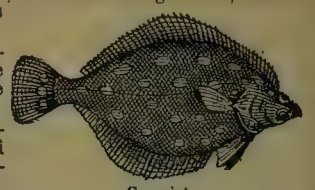
Carrelet.

carrelette [*ka-re-lè-te*] n. f. Lime plus petite que le carreau.

carreleur [*ka-re*] n. m. Ouvrier qui pose le carreau. Savetier ambulant.

carrelier [*ka-re-li-é*] n. m. Ouvrier qui moule et cuit les carreaux devant servir à faire des parements ou à daller une pièce. Ouvrier qui répare les vieilles chaussures.

carrelure [*ka-re*] n. f. (de *carreler*). Ressemelage de chaussures.

carrément [*ka-ré-man*] adv. En carré. A angle droit, d'équerre : *disposer carrément deux madriers. Fig.* Avec fermeté, décision : *répondez carrément.*

carrer [*ka-ré*] v. a. (lat. *quadrare*). Rendre carré : *carrer une pierre.* Multiplier par le nombre même : *carrer un nombre.* Convertir en un carré équivalent : *carrer un cercle est une opération impossible.* **Se carrer** v. pr. Se mettre à l'aise : *se carrer dans un fauteuil.* Se donner un air important. Au jeu de bouillote, s'assurer la priorité en doublant sa mise.

Carres ou **Carrhæ,** v. de l'anc. Mésopotamie, sur le Chaboras (*Djoulab*). Victoire des Parthes sur Crassus, en l'an 53 de notre ère. Auj. *Harran.*

carrésine adj. f. *Zootechn.* V. écusson.

carrick [*ka-rik*] n. m. (mot angl., du nom de *John Carrick*). Redingote à plusieurs collets étagés, larges comme des pèlerines. Caisse d'un cabriolet. La voiture elle-même.


Carrick.

Carrickfergus, v. d'Irlande (Ulster, comté d'Antrim), sur la baie de Belfast ; 8.925 h. Port, pêcheries, chantiers de constructions, bains de mer.

carrier [*ka-ri-é*] n. m. Ouvrier qui extrait la pierre. Celui qui exploite une carrière. Race de pigeons caractérisés pas le bec droit assez long, recouvert en partie de morilles charnues, les yeux larges, entourés d'un ruban charnu en forme de cocarde. (C'est une race d'amateur.)

Carrier [*ri-é*] (Jean-Baptiste), conventionnel, né à Yolet (Cantal), m. à Paris (1756-1794). Il déshonora la Révolution en commettant d'exécrables cruautés à Nantes, où il commanda les *noyades ;* il fut décapité après le 9-Thermidor.

Carrier-Belleuse (Albert-Ernest), sculpteur français, né à Anizy-le-Château, m. à Sèvres (1824-1887), auteur de la *Bacchante ; Hébé endormie.* Il exécuta de nombreux modèles pour les industries d'art. — Son fils, Louis-Robert, né et m. à Paris (1848-1913), fut peintre et sculpteur (*Une équipe de bitumiers*, au Luxembourg).

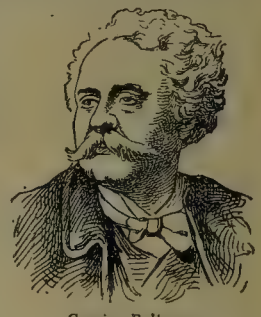
Carrier-Belleuse.

Carriera (Rosalba), pastelliste italienne. V. Rosalba.

carrière [*ka-ri*] n. f. (ital. *carriera ;* de *caro*, char). Espace fermé de barrières, pour les courses de chevaux ou de chars : *il ne déplaisait pas à Néron de triompher dans une carrière.* Course : *fournir une longue carrière.* Evolution d'un astre : *le soleil au milieu de sa carrière. Fig.* Voie de luttes, d'efforts :

Nous entrerons dans la carrière,
Quand nos aînés n'y seront plus. (« La Marseillaise. »)

Cours de la vie : *bien remplir sa carrière.* Profession : *embrasser la carrière des armes ; un homme de carrière. Donner carrière*, donner pleine liberté. *Ouvrir, fermer la carrière*, débuter, finir. *Ouvrir une carrière*, fournir l'occasion d'un développement ou d'un succès. Absol. *La carrière*, la carrière diplomatique.

carrière [*ka-ri*] n. f. (b. lat. *quadraria ;* de *quadrare*, équarrir). Lieu d'où l'on extrait la pierre : *les carrières de Syracuse servirent de prison aux soldats athéniens.* V. roche.

— Encycl. *Dr. civ. et admin.* Tant qu'une carrière n'est pas en exploitation, elle fait partie du fond : l'usufruitier n'a sur elle aucun droit, et les produits d'une carrière ouverte pendant le mariage ne tombent en communauté que sauf indemnité à l'époux propriétaire. Mais, quand une carrière est exploitée, elle constitue un revenu du sol : par suite, l'usufruitier jouit des carrières en exploitation à l'ouverture de l'usufruit, et les produits des carrières en exploitation avant le mariage tombent en communauté.

L'exploitation des carrières à ciel ouvert a lieu en vertu d'une simple déclaration faite au maire de la commune et transmise au préfet. L'abandon d'une carrière ouverte doit être déclaré. Quand l'exploitation a lieu par galeries souterraines, elle est soumise à la surveillance de l'administration des mines.

Dans l'intérieur de Paris, toute exploitation de carrières souterraines est interdite.

On ne peut ouvrir de carrières sur les bord des grandes routes à moins de 58m,47 de distance du bord de ces chemins ou des arbres qui les bordent.


Eug. Carrière.

Carrière (Eugène), peintre et lithographe français, né à Gournay (Seine-et-Oise), m. à Paris


Pêche au carrelet.

(1849-1906). Dans ses œuvres, d'une très grande personnalité, et qui traduisent les émotions humbles et les grâces mélancoliques de l'enfance pauvre, les figures se détachent avec un relief d'ivoire sur un fond de brume fumeuse (*Maternité; Christ en croix*; etc.).


Jean Carriès.

Carrières-Saint-Denis, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 13 kil. de Versailles, sur une colline, au-dessus de la rive droite de la Seine ; 2.010 h. Vignobles, carrières.

Carriès (Jean **Carriès**, dit) sculpteur, et céramiste français, né à Lyon, m. à Paris (1855-1894), dont l'imagination originale s'est exercée dans les grès et poteries de couleur.

carrillon [*ka-ri, ll* mll.] ou **carillon** n. m. Barre de fer carrée pour la serrurerie.

carriole [*ka-ri*] n. f. (ital. *carriuola*). Petite charrette couverte et suspendue. *Par dénigr.*, mauvaise voiture quelconque.

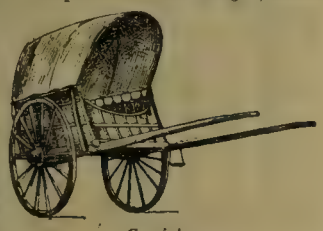
Carriole.

carrioleur [*ka-ri*] n. m. Conducteur d'une carriole.

carroccio [*ka-ro-tchio*] n. m. (de l'ital. *carro*, char). Au moyen âge, char immense qui accompagnait les armées, et qui portait à l'extrémité d'un mât une croix, le drapeau et une cloche, pour le ralliement.

Carroll (Lewis). V. DODGSON.

carron [*ka-ron*] n. m. *Papet.* Coin de la feuille renforcé par l'ouvrier papetier.

carrossable [*ka-ro-sa-ble*] adj. Que les voitures peuvent parcourir : *le col du Genèvre est pourvu d'une route carrossable.*

carrossage [*ka-ro-sa-je*] n. m. Inclinaison légère des extrémités d'un essieu vers le sol, qui a pour effet de rapprocher les deux roues vers le bas et de les éloigner vers le haut.

carrosse [*ka-ro-se*] n. m. (ital. *carrozza*). Voiture de luxe suspendue, à quatre roues et couverte :

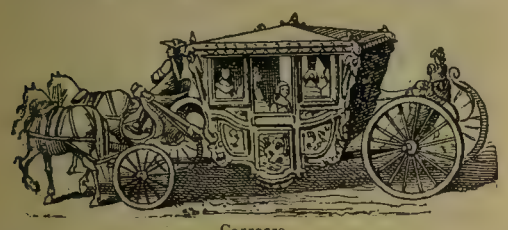
Carrosse.

l'usage du carrosse passa d'Italie en France, au XVIe *siècle.* Petit panier en osier muni de roulettes, dans lequel on couche une bouteille de vin vieux pour le service à table, afin de ne pas troubler le liquide. Chariot de cordier, servant à tendre la corde.

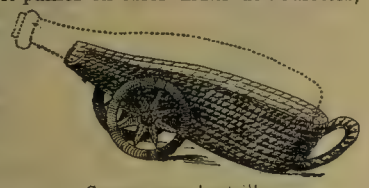
Carrosse pour bouteilles.

Mar. Logement sur le pont, à l'arrière d'un navire. *Cheval de carrosse*, grand et fort. *Fig.* et *fam.* Grand imbécile, lourdaud, brutal. *Rouler carrosse*, être riche.

carrossée [*ka-ro-sé*] n. f. *Fam.* Ensemble des personnes que contient un carrosse.

carrosser [*ka-ro-sé*] v. a. Transporter, conduire en carrosse. Munir d'une carrosserie.

carrosserie [*ka-ro-se-rî*] n. f. Art ou commerce du carrossier. Tout ce qui, dans une automobile, relève de l'art du carrossier (caisse, siège, etc.), par opposition au mécanisme, qui comprend le moteur, le châssis et les roues.

carrossier [*ka-ro-si-é*] n. m. Qui fabrique des voitures de luxe.

carrossier, ère adj. Se dit des chevaux d'attelage grands et forts. Substantiv. : *un carrossier anglo-normand.*

carrossin [*ka-ro-sin*] n. m. Nom donné autrefois à un véhicule à quatre places et à deux roues.

Carrouges, ch.-l. de c. (Orne), arr. et à 22 kil. d'Alençon, près de l'Udon naissant ; 830 h. Ch. de f. — Le cant. a 24 comm. et 9.410 h.

carrousel [*ka-rou-zèl*] n. m. (ital. *carosello*). Exercice de parade, où des cavaliers exécutent des évolutions variées : *les carrousels ont remplacé les tournois au* XVIIe *siècle.* Lieu où se fait le carrousel.

Carrousel (*place du*), une des places les plus vastes de Paris, située entre le Louvre et l'emplacement occupé jadis par les Tuileries. Elle doit son nom au *carrousel* qu'y donna Louis XIV, les 5 et 6 juin 1662 ; elle a été agrandie lors de l'achèvement du Louvre. Sur cette place se trouve l'arc de triomphe du même nom (v. ARC *de triomphe*), et en face le monument élevé à Gambetta, par Aubé et Boileau.

carrousse ou **carousse** [*ka-rou-se*] n. f. Excès de boisson. (Vx.) On disait, au XVIe siècle, *faire carrousse*, pour boire.

Carru, v. d'Italie (Piémont, prov. de Coni) ; 24.000 h.

carrure [*ka-ru-re*] n. f. (lat. *quadratura*). Largeur du dos, d'une épaule à l'autre. Forme large, vigoureuse : *les mariniers sont en général d'une belle carrure.*

Cars, comm. de la Gironde, arr. et à 3 kil. de Blaye ; 1.540 h. Ch. de f. Et. Vins estimés.

Cars (Laurent), graveur français, né à Lyon, m. à Paris (1702-1771). Il reproduisit avec une touche large et moelleuse les tableaux de Le Moine, de Troy, de Vanloo, Watteau, Chardin.

Carso (le), plateau d'Italie, entre la Carniole et l'Istrie, à la base de la péninsule d'Istrie.

— ENCYCL. Le Carso a été au cours de la Grande Guerre, un des principaux champs de bataille des Italiens. Avant même d'être les maîtres de Gorizia, les Italiens ont déclenché de ce côté une offensive, qui s'est terminée par la prise de la ville (21 août 1916). Puis ils ont dirigé sur le Carso trois offensives, qui ont partiellement dégagé leur nouvelle conquête (septembre-novembre 1916). Ensuite, en 1917, ils ont continué la conquête du Carso dans la direction du S. vers Trieste et au N. vers le plateau de Bainsizza. Mais la défaite de Caporetto a fait perdre toutes ces conquêtes aux Italiens et les a rejetés sur la Piave, d'où le redressement du front les a ramenés, à partir de juin 1918, jusqu'aux points où les a arrêtés l'armistice austro-italienne du 3 novembre 1918.

Carspach [*pak*], comm. du Haut-Rhin, arr. d'Altkirch ; 1.518 h. Ch. de f.

Carstens (Asmus-Jacob), peintre et dessinateur danois, né près de Slesvig, m. à Rome (1754-1798) : un des promoteurs de l'école antiquo-idéale, il s'est inspiré d'Homère, d'Ossian, etc.


Cart.

cart [*kart'*] n. m. Sorte de charrette anglaise légère, et à deux roues.

cartabelle [*bè-le*] n. f. Indicateur de l'office du jour, à l'usage des chantres et des organistes.

cartable n. m. (de *carte*). Carton à dessin. Carton où les écoliers mettent leurs cahiers. Buvard.


Cartables.

cartacé, e adj. (du lat. *charta*, papier). Qui a l'aspect du papier.

cartager [*jé*] v. n. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *nous cartageons, il cartagea.*) Donner un quatrième labour à la vigne.

cartahu [*ta-u*] n. m. A bord, manœuvre simple ou formant palan, destinée à hisser ou amener des objets.


Cartailhac.

Cartailhac (Emile), écrivain et savant français, né à Marseille m. à Genève (1845-1921). On lui doit des travaux remarquables sur l'anthropologie préhistorique.

cartayer [*tè-ié*] v. n. (de *charrette*. — Se conj. comme *balayer.*) Conduire une voiture de façon qu'une des ornières soit placée entre les roues, afin d'éviter de trop forts cahots.

carte n. f. (du lat. *charta*, papier). Carton mince obtenu en collant ensemble plusieurs feuilles de papier. Petit carton fin, portant des figures sur une de ses faces et servant à jouer : *on attribue aux Sarrasins l'invention des cartes. Faire la carte*, faire plus de levées que son adversaire. (Le contraire, c'est *perdre la carte.*) *Faire cartes égales*, faire le même nombre de levées. Billet d'identité et d'admission : *carte d'électeur. Carte postale*, petite feuille de carton mince, servant à la correspondance. Liste des mets qu'on trouve dans un restaurant. *Manger à la carte*, non à prix fixe, mais en payant d'après ce que l'on consomme. Note de la dépense faite ainsi : *demander, payer la carte.* Représentation du globe ou d'une de ses parties : *carte marine. Cartes magnétiques*, cartes sur lesquelles sont indiquées les lignes d'égale inclinaison magnétique, c'est-à-dire l'ensemble des lieux ayant même inclinaison magnétique. (Elles indiquent aussi les lignes d'égale déclinaison ou *lignes isogones.*) *Carte de visite*, sur laquelle on fait imprimer son nom. *Tirer les cartes*, prédire l'avenir au moyen des combinaisons qu'elles peuvent présenter. *Fig. Château de cartes*, petite maison peu solide. *Le dessous des cartes*, secret, chose que l'on s'efforce de tenir cachées. *Brouiller les cartes*, embrouiller une affaire. *Donner carte blanche*, pleins pouvoirs. *Perdre la carte*, se troubler. *Jouer cartes sur table*, ne rien dissimuler. *Jouer sa dernière carte*, faire une suprême tentative. PROV. : **On ne sait jamais avec lui** (ou **elle**) **de quelle carte il retourne,** on ne sait à quoi s'en tenir.

— ENCYCL. *Géogr.* De très bonne heure, les hommes ont voulu représenter la surface du globe terrestre, ou une partie de cette surface, au moyen de cartes. Naturellement ils n'ont d'abord tracé que la carte des régions qu'ils connaissaient (en Assyrie, par exemple). Les Grecs ont été les premiers à dresser des cartes du monde (Anaximandre de Milet) sans pour cela négliger les cartes régionales ni les itinéraires. Ce n'était là, toutefois, que des cartes rudimentaires, dépourvues de toute base scientifique, de tout réseau de projection. Un savant de l'Ecole d'Alexandrie, Eratosthène, inventa au IIIe siècle avant notre ère la projection dite *de la carte plate*, qu'Hipparque améliora par la suite, et dressa grâce à elle la première carte savante du monde alors connu. Plus tard, au IIe siècle après J.-C., Ptolémée dressa de nouvelles cartes suivant le système conique qui garde son nom. A côté de ces cartes scientifiques se maintenaient toujours des représentations de contrée particulières (mosaïque de Madéba) et des tracés d'itinéraires sur terre ou des tracés de côtes.

Sous l'empire romain et pendant tout le moyen âge on ne réalisa aucun progrès nouveau ; on se contenta de la projection plate, la seule qui fût utile aux marins. La représentation cartographique de la terre progressa au contraire beaucoup au XVIe siècle : alors furent inventés de nouveaux systèmes de projections (en particulier par Mercator), dressées de superbes mappemondes (Juan de la Cosa) et de magnifiques planisphères (Sébastien Cabot), et constitués de véritables atlas hydrographiques (par les Portugais, les Espagnols et les Français). Bientôt après commencèrent d'être dressées des cartes de provinces et d'Etats (carte de France dite *de l'Académie* au XVIIe siècle), puis des cartes topographiques de plus en plus détaillées (carte de France des Cassini au XVIIIe siècle, de l'état-major au 80.000e au XIXe siècle, cartes au 50.000e et au 20.000e au XXe siècle). Ainsi se trouvent réalisés des progrès de plus en plus caractérisés vers une représentation rigoureuse du terrain, mais jamais, sur une surface plate on ne pourra éviter toute déformation.

A côté des cartes *générales*, on dresse maintenant une foule de cartes *spéciales.* Les cartes *nautiques*, les plus anciennes, sont destinées aux navigateurs. D'autres sont terrestres, et **destinées** à mettre en pleine lumière, sur un fond à très grande échelle des faits scientifiques nettement déterminés (cartes *géologiques*, cartes *lithologiques*, du fond des mers, etc.). D'autres encore sont purement touristiques, ou encore **destinées** à servir aux aviateurs (cartes *aéronautiques*). Jamais, au total, les cartes n'ont été aussi **multipliées** et n'ont servi à tant de fins scientifiques ou purement pratiques.

A côté de ces cartes terrestres, il faut signaler d'autres cartes, basées sur un autre principe et très utiles pour les astronomes, qui les ont établies au moyen de la photographie : la carte du Ciel, celle de la Lune, etc.

— *Jeux.* Les cartes à jouer, probablement inventées par les Sarrasins, furent introduites à Viterbe en 1379, et peu à peu se répandirent en France, où elles ne tardèrent pas à obtenir une grande vogue. La découverte de la gravure sur bois en abaissa le prix et en facilita la diffusion ; l'Allemagne prit la tête de la fabrication. Les noms inscrits sur les cartes varièrent jusqu'au XVIIe siècle, date où se fixèrent les noms actuellement adoptés. Sous la Révolution, les figures traditionnelles furent remplacées par des emblèmes en harmonie avec les idées de l'époque ; Napoléon en fit dessiner de nouvelles, et, vers les dernières années de l'Empire, on revint à l'ancien type.

— *Fin.* La fabrication des cartes à jouer est soumise à une taxe. Les fabricants doivent payer une licence à la Régie ; ils fournissent caution et ne peuvent s'établir que dans les villes où existe une direction ou une sous-direction des contributions indirectes. La vente n'est pas libre : tout marchand doit être commissionné par la Régie et ne peut vendre des cartes, même frappées du filigrane de la Régie, que sous la bande timbrée.

— *Admin. Cartes pneumatiques*, V. PNEUMATIQUE. *Cartes postales, cartes de visite.* V. POSTE.

Carteaux [*tô*] (Jean-François), général français, né à Aillevans (Haute-Saône) [1751-1813]. Il entama le siège de Toulon en 1793, et défendit la Convention contre les sections royalistes au 13-Vendémiaire.


Cartel Louis XV.

cartel [*tèl*] n. m. (ital. *cartello*). Provocation en duel : *Charles-Quint ne voulut pas accepter le cartel que lui adressa François Ier.* Convention provisoire entre deux partis ennemis pour la rançon, l'échange des prisonniers, l'enterrement des morts. (Vx). Encadrement de certaines pendules qui s'appliquent à la muraille. Ces pendules elles-mêmes.

cartel ou **kartell** [*tè*] n. m. (m. allem.) Association formée entre agriculteurs et producteurs, pour empêcher l'avilissement des prix et prévenir la surproduction. *Par ext.* Entente entre des groupements syndicaux ou politiques en vue d'une action commune.

cartelet [*lè*] ou **carrelet** [*ka-re-lè*] n. m. Etoffe de laine, qui servait à la confection des vêtements.

cartelette [*lè-te*] n. f. Ardoise taillée de petite dimension. Adjectiv. : *ardoise cartelette.*

carte-lettre [*lè-tre*] n. f. Carte postale fermée, tarifée comme lettre. Pl. des *cartes-lettres.*


Cartellier.

cartelle [*tè-le*] n. f. Peau préparée et lavable, servant à écrire des brouillons de musique. Bois de prix débité en petites planches. Grosse planche qui porte les meules d'un moulin.

Cartellier [*tè-li-é*] (Pierre), sculpteur français, né et m. à Paris (1757-1831) ; artiste vigoureux et réaliste, auteur de la *Gloire* (Louvre), de la *Reddition d'Ulm* (arc du Carrousel).

cartello [*tèl-lo*] n. m. Mot italien employé seulement dans la locution *di primo cartello*, de premier cartel, c'est-à-dire de la plus grande valeur.


Carter ouvert.

carter [*tèr*] n. m. (du nom de l'inventeur). Pièce protectrice (de cuir, de métal, de celluloïd), abritant la chaîne d'une bicyclette, les différents organes d'une automobile et, par extension, d'une machine quelconque.

cartère n. m. Petit portefeuille plat, où l'on met des cartes. (On dit aussi CARTERO.)

Carteret [*rè*], comm. de la Manche, arr. et à 29 kil. de Valognes ; 580 h. Ch. de f. Et. Petit port. Bains de mer.

Carteret [*rè*] (Philippe), navigateur anglais. Il fit un intéressant voyage autour du monde, reconnut en 1797 les îles *Carteret* (archipel Salomon [Océanie]), auxquelles il donna son nom.

Carteret (John, vicomte), homme politique anglais (1690-1763). Il dirigea le ministère de 1643 jusqu'à sa mort, et se montra hostile à la France.

carterie [*rî*] n. f. Art, industrie du fabricant de cartes. Atelier où l'on fabrique les cartes.

cartero n. m. *Techn.* Lame de bois qui contient les fils de la chaîne d'un tissu. (V. CARTÈRE.)

carteron, onne n. et adj. *Ethnol.* Syn. de QUARTERON, ONNE.

cartésianisme [*zi-a-nis-me*] n. m. (de *Cartesius*, n. lat. de Descartes). Philosophie de Descartes.

cartésien, enne [*zi-in, è-ne*] adj. Qui a rapport à la doctrine de Descartes. N. Partisan de cette doctrine.

carte-télégramme n. f. Carte postale transmise, dans l'intérieur de certaines grandes villes, au moyen de tubes pneumatiques. Pl. des *cartes-télégrammes*. (On dit aussi CARTE PNEUMATIQUE.)

Carthage ou mieux **Kart-Hadatsch** (hab. *Carthaginois*), v. de l'Afrique, fondée au VIIe siècle av. J.-C. par des Phéniciens, dans une presqu'île près de laquelle se trouve aujourd'hui Tunis. D'après une légende, que Virgile a suivie dans l'*Enéide*, les colons étaient conduits par la princesse tyrienne Didon. Carthage devint en peu de temps la capitale d'une république maritime très puissante, se substitua à Tyr en Occident, créa des colonies en Sicile, en Espagne, envoya des navigateurs dans l'Atlantique nord, et soutint contre Rome, sa rivale, de longues luttes connues sous le nom de *guerres puniques*. Malgré les efforts d'Annibal, elle fut prise une première fois par les Romains, commandés par Scipion l'Africain, à la fin de la deuxième guerre punique. Elle se releva quelque peu, mais fut définitivement détruite après un terrible siège, à la fin de la troisième guerre punique, par Scipion Emilien, suivant le fameux conseil que Caton l'Ancien répétait à la fin de chacun de ses discours : *delenda Carthago*. Bientôt reconstruite, elle brilla d'un vif éclat du Ier au VIe siècle de notre ère, et resta la véritable capitale de la prospère Afrique romaine. Les fouilles de Carthage, conduites par Gauckler et Delattre, ont amené de précieuses découvertes. Carthage fut, de 200 à 594, le siège de 32 conciles, dont quelques-uns très importants pour l'histoire ecclésiastique (conciles de 348, 390, 398 contre les donatistes ; de 412-418, contre les pélagiens, etc.)

Carthagène, v. d'Espagne ; 100.000 h. Port de guerre sur la Méditerranée, au pied de la *sierra de Carthagène*. Exportation de vins, d'oranges, d'huile, etc.

Carthagène, v. de Colombie, port sur la mer des Antilles ; 27.000 h. Ch.-l. du département de Bolivar.

Carthaginois, e [*noi, oi-ze*], habitant ou originaire de Carthage : *les Carthaginois*. Adjectiv. : *antiquités carthaginoises*.

Carthaginois (*le*), comédie de Plaute, imitée de Ménandre (IIe s. av. J.-C.). Dans cette pièce se trouve un passage en langue punique, qu'ont vainement essayé de déchiffrer les orientalistes.

Carthalon, général d'Annibal, dont il commandait la cavalerie. Tué en 260 av. J.-C., à Tarente.


Carthame.

carthame n. m. Genre de composées, dont une espèce est dite *safran bâtard* ou *des teinturiers*. (Le carthame est une herbe annuelle, dont l'aspect rappelle celui d'un chardon ; ses fleurs contiennent deux matières colorantes, l'une jaune et l'autre rouge.)

carthamine n. f. Principe colorant du carthame, entrant dans la composition du *rouge végétal*.

carthamique adj. Se dit d'un acide extrait du carthame.

cartier [*ti-é*] n. m. Qui fait ou vend des cartes à jouer. Papier qui forme le dos d'une carte à jouer.

Cartier [*ti-é*] (Jacques), célèbre navigateur français, né et m. à Saint-Malo (1491-1557). En 1534, il fut envoyé par François Ier pour explorer les parages occidentaux. Il atteignit Terre-Neuve et le Canada, dont les côtes avaient été découvertes par Cabot en 1497. Il explora ces pays, et en prit possession au nom du roi de France.


J. Cartier.

Cartignies, comm. du dép. du Nord, arr. et à 8 kil. d'Avesnes, sur l'Helpe Mineure, affl. de la Sambre ; 1.680 h. Ch. de f. Brasseries.

cartilage n. m. (lat. *cartilago*). *Anat.* Tissu blanc, dur et élastique, qui se trouve surtout aux extrémités des os : *avec l'âge, la plupart des cartilages finissent par s'ossifier*.

— ENCYCL. Le squelette des vertébrés inférieurs et des embryons des vertébrés supérieurs est entièrement formé de cartilage. Peu à peu l'ossification se produit, et chaque os a généralement trois points d'ossification distincts. On peut, par la présence ou l'absence du cartilage, déterminer avec une grande approximation l'âge du sujet auquel a appartenu un os.

cartilagineux, euse [*ji-neû, eu-ze*] adj. De la nature du cartilage : *tissu cartilagineux*.

cartisane [*za-ne*] n. f. (de l'ital. *carteggiana*, petit carton). Petit morceau de carton, de parchemin, entortillé d'un fil de soie, d'or ou d'argent, qui servait jadis, dans certaines broderies, pour former le relief. (On le remplace aujourd'hui par un fil de coton nommé *cannetille*.)

cartographe n. m. (du lat. *carta*, carte, et du gr. *graphein*, écrire). Qui pratique la cartographie.

cartographie [*fi*] n. f. (de *cartographe*). Art de dresser les cartes de géographie, d'astronomie, etc. : *Mercator a créé la cartographie moderne*.

cartographique adj. Qui a rapport à la cartographie : *la science cartographique*.

cartomancie [*si*] n. f. (de *carte*, et du gr. *manteia*, divination). Art de prédire l'avenir d'après les combinaisons des cartes : *la cartomancie est le genre de divination qui fait le plus de dupes*.

cartomancien, enne [*si-in, è-ne*] n. Qui pratique la cartomancie.

carton n. m. (ital. *cartone* ; du lat. *charta*, papier). Carte grossière, fabriquée avec des rognures de papier, des chiffons, etc. : *le carton durci remplace le bois ou même le fer pour certains usages*. Boîte en carton : *carton à chapeau*. Grand portefeuille de dessin. *Impr.* Partie de feuille comprenant deux feuillets ou quatre pages. Dessin qu'un peintre exécute avant de faire un tableau : *Raphaël a laissé de superbes cartons*. *Homme de carton,* homme de parade, sans action réelle.

— ENCYCL. *Techn.* Le carton se fabrique soit avec du vieux papier, de la paille hachée et de minces copeaux de bois, soit avec du vieux papier seul. Dans le premier cas, les matières mélangées trempent pendant 48 heures dans de l'eau chaude, qui les ramollit et dilue la colle du papier. Le tout est alors déchiqueté au pilon et transformé en « pâte » que l'on dépose sur la forme, grand bassin plat et rectangulaire. On saupoudre la pâte de carbonate de chaux en poudre et, lorsque la masse se prend, on la presse pour chasser l'eau en excès et lui donner l'épaisseur voulue. La feuille est portée à l'étendoir, où elle sèche. On obtient ainsi le carton dit *à la forme*. — Dans le second cas, le vieux papier est délayé dans une machine dite « de Barbette », puis passé à une pile défileuse et raffineuse (V. PILE), qui rend la pâte homogène. On place celle-ci sur une toile, contre laquelle s'appuie un feutre sans fin, qui donne à la feuille l'épaisseur voulue. Un laminoir lui fait ensuite perdre son excédent d'eau. De là elle est amenée à l'enrouleuse, puis à la machine à coller, et enfin à la coupeuse circulaire.


Cartons.

Ardoisage du carton. On fait dissoudre 15 grammes de gomme laque et 7 grammes de sandaraque dans 1 litre d'alcool à 90°. Cette dissolution obtenue, on ajoute 40 grammes de noir de fumée, puis 8 grammes de bleu de Prusse, et enfin 150 grammes d'émeri diamant en poudre. On mélange intimement ces matières, et, au moyen d'un pinceau, on applique quatre ou cinq couches de l'enduit sur le carton que l'on veut ardoiser. On alterne le sens des couches, afin d'avoir une surface unie.


Carton de Wiart.

Cartons de Raphaël (les), série célèbre de dix compositions de Raphaël, destinées à être exécutées en tapisserie. Sept de ces cartons sont conservés dans la galerie de South Kensington. Il en a été tissé deux exemplaires en tapisserie d'Arras. V. ARAZZI.

Carton de Wiart (Henry), homme politique belge, né à Bruxelles en 1869, député et sociologue catholique, ministre de la justice pendant la Grande Guerre et président du Conseil en 1920. Correspondant de l'Institut de France (1915).

cartonnage [*to-na-je*] n. m. Action de cartonner. Industrie comprenant la fabrication des objets en carton. Ouvrage, couverture en carton.

cartonner [*to-né*] v. a. Relier un livre en carton, garnir de carton. V.n. *Fam.*, et en mauv. part. Jouer aux cartes.

cartonnerie [*to-ne-rî*] n. f. Art du cartonnier. Fabrique de carton.

cartonneur, euse [*to-neur, eu-ze*] n. Ouvrier, ouvrière qui cartonne des livres.

cartonnier [*to-ni-é*], **ère** n. Personne qui fabrique ou vend du carton ou des objets en carton. N. m. Casier garni de cartons pour serrer les papiers. Adj. *Guêpes cartonnières*, guêpes d'Amérique, dont le nid est construit avec une substance qui ressemble au carton. N. et adj. *Fam.* Se dit des gens qui jouent continuellement aux cartes : *passer pour un grand cartonnier ; la gent cartonnière*.


Cartonnier.

carton-paille [*pa, ll* mll., *e*] n. m. Carton fabriqué avec de la paille hachée.

carton-pâte n. m. Carton obtenu en traitant des déchets de chiffons et de carton.

carton-pierre n. m. Pâte de carton mêlée de craie, d'argile, etc., avec laquelle on fait des ornements d'architecture, et qui, en séchant, devient dure comme la pierre.


Cartouche (orn.).

cartouche n. m. (ital. *cartoccio*). Encadrement orné d'enroulements et de décorations, dans lequel on place une inscription, une devise, des armoiries, le titre d'une carte géographique, etc. : *le style rocaille a abusé des cartouches*.

cartouche n. f. (même étym.) Cylindre de carton ou de métal, renfermant la charge d'un fusil, d'un pistolet, etc. : *cartouche à plomb, à balle*, etc.

— ENCYCL. *Milit.* Autrefois, les soldats portaient les balles dans un sac, la poudre dans une corne, ou poire, et enfin la poudre d'amorce ou pulvérin dans une autre corne plus petite. Les soldats fabriquaient eux-mêmes les cartouches. Afin de simplifier les approvisionnements, on ne fabriquait qu'une seule espèce de cartouche pour toutes les armes. Quand on chargeait l'arme, on commençait par déchirer la

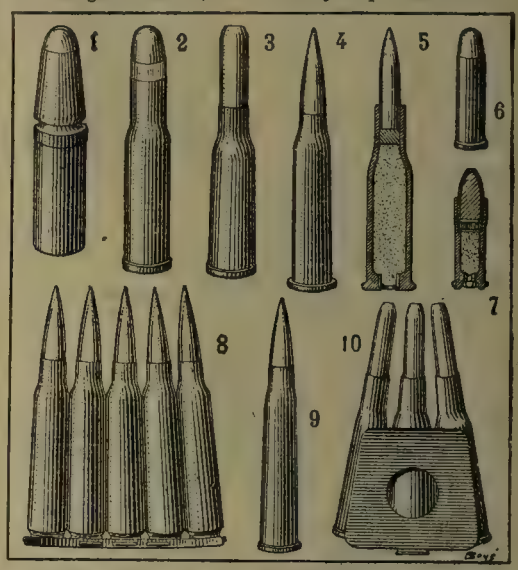
Cartouches (réduites au tiers) : 1. De Chassepot ; 2. De fusil Gras ; 3. De Lebel, ancienne ; 4. De Lebel, actuelle ; 5. Coupe de la cartouche Lebel ; 6. De revolver d'ordonnance ; 7. Coupe de la cartouche de revolver 8. Chargeur, type allemand ; 9. Anglaise ; 10. Chargeur français (carabine de cavalerie).

cartouche avec les dents, puis on vidait le contenu dans le canon, où l'on introduisait ensuite la balle, la pointe en haut, et une partie du papier de l'étui, comme bourre. On versait la poudre d'amorce dans le bassinet. — Dans la cartouche du fusil à aiguille prussien, l'amorce était réunie à la cartouche, sous la forme d'une pastille fulminante, entre la balle et la poudre, d'où la nécessité d'une aiguille assez longue et sujette à se fausser, pour atteindre l'amorce. Dans la cartouche du fusil Chassepot, l'amorce fut placée à l'arrière, sous la forme d'une capsule. Bien que pourvues d'une capsule métallique, ces cartouches étaient entièrement combustibles. On parvint enfin à fabriquer des cartouches métalliques d'une seule pièce, à percussion centrale (fusils Gras et Lebel) ; à l'extrémité de cet étui ou *douille*, qui contient la charge de poudre, est fixée la balle.

— *Chass.* Pour fabriquer les cartouches de chasse, on introduit dans la douille la poudre que l'on a préalablement mesurée. Au-dessus, afin de niveler la poudre, se place le *culot*, carton mince, dont les bords emboutis forment calotte du côté de la pou-

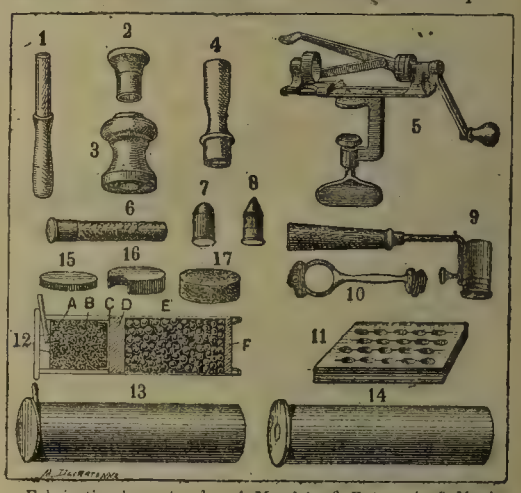
Fabrication des cartouches : 1. Mandrin ; 2. Entonnoir ; 3. Moule à cartouches ; 4. Lissoir ; 5. Sertisseur ; 6. Cartouche Flobert à plomb ; 7. Cartouche Flobert à balle ronde ; 8. Cartouche Flobert à balle conique ; 9. Chargette ; 10. Tire-cartouche ; 11. Planche à charger ; 12. Coupe longitudinale d'une cartouche (A, amorce : B, poudre ; C, culot ; D, bourre de feutre ; E, plomb ; F, bourre en carton) ; 13. Cartouche pour fusil à broche ; 14. Cartouche pour fusil à percussion centrale ; 15. Bourre en carton ; 16. Culot ; 17. Bourre en feutre.

dre, ou encore un simple carton mince. Sur ce culot, on place une bourre de feutre de plusieurs millimètres d'épaisseur. A l'aide d'un mandrin en buis, on appuie sur le tout, sans trop bourrer, pour ne pas écraser la poudre. On verse ensuite le plomb que l'on recouvre d'une bourre en carton, on enfonce légèrement cette bourre à l'aide du mandrin. Enfin, au moyen du *sertisseur*, on replie uniformément l'extrémité du carton sur la bourre.

Cartouches (*les Dernières*), célèbre tableau d'Alph. de Neuville (1873), représentant un des plus glorieux épisodes de la journée de Bazeilles (1er sept. 1870), la défense de la maison Bourgerie par un groupe de soldats et d'officiers français, à la tête desquels se trouvaient le commandant (plus tard général) Lambert et le capitaine Aubert. (V. p. 360).

Cartouche (Louis-Dominique BOURGUIGNON, dit), chef célèbre d'une bande de voleurs, né à Paris et roué vif en place de Grève (1693-1721). Son audace et son habileté sont restées légendaires.

cartoucherie [*rî*] n. f. Fabrique de cartouches.

cartouchier [*chi-é*] n. m. *Milit.* Giberne à cartouches des soldats. (Vx.) Auj., giberne à cartouches des marins.

cartouchière n. f. Sac de cuir, où le soldat met ses cartouches en campagne : *chaque soldat d'infanterie porte trois cartouchières. Cartouchière d'infirmier*, sac qui contient quelques médicaments et menus ustensiles de pansement.

— Encycl. D'abord simple poche à soufflet, la cartouchière a été ensuite divisée en alvéoles, dont chacun contenait une cartouche : puis on est revenu à des compartiments, dont chacun reçoit un paquet de cartouches.



Cartouchières : 1. Militaire; 2. De chasse; 3. Ancienne (A, étui ouvert; B, sac à balles).

cartulaire [*lè-re*] n. m. (du lat. *chartula*, dimin. de *charta*, papier). Recueil de titres relatifs aux droits temporels d'un monastère, d'une église, etc.: *on a rédigé des cartulaires depuis le* VIIe *siècle.*

cartusien, enne [*zi-in, è-ne*] adj. (de *Cartusia*, n. lat. de la Chartreuse). Qui a rapport à l'ordre des chartreux : *liturgie cartusienne.*

Cartwright [*kart'-ra-it'*] (Edmond), mécanicien et poète anglais, né à Marsham, m. à Hastings (1743-1823). Il inventa des machines à tisser et à carder la laine.

Carulli (Ferdinando), célèbre guitariste italien, né à Naples, m. à Paris (1770-1841) ; il a composé de nombreux morceaux pour la guitare.

caruru n. m. Plante textile du Brésil, appartenant à la famille des malvacées, et qui présente quelque analogie avec la ketmie à chanvre : *les fibres du caruru sont très résistantes.*

carus [*russ*] n. m. (du gr. *karos*, sommeil, assoupissement). Profond assoupissement, dernier degré du coma. (Vx.)

Carus [*russ*] (Marcus Aurelius) empereur romain, proclamé par ses soldats après le meurtre de Probus. Il se montra administrateur énergique et éclairé et régna de 282 à 283.

Caruso (Enrico), chanteur dramatique italien, n. et m. à Naples (1868-1921). Doué d'une voix de ténor d'un timbre exquis, joignant la force à la grâce et la puissance à la pureté.


Caruso.

carvacrol n. m. *Chim.* Huile incolore visqueuse plus légère que l'eau, et que l'on extrait de l'essence de carvi.

Carvajal, nom d'une famille espagnole qui a produit plusieurs hommes célèbres. L'un d'eux, Francisco **de Carvajal,** fut l'un des *conquistadores* de l'Amérique du Sud, et se signala par sa cruauté à l'égard des Indiens (1464-1548).

Carvalho (Léon Carvaille, dit), directeur de théâtre (théâtre Lyrique, salle Ventadour, Vaudeville, Opéra-Comique), né à l'île Maurice, m. à Paris (1825-1897). — Sa femme, née Marie-Caroline-Félix Miolan, cantatrice, née à Marseille, m. à Puys, près de Dieppe (1827-1895). Sa voix de soprano, un peu faible, mais délicieuse, son style et sa virtuosité la classent parmi les plus grandes cantatrices du XIXe siècle.


Mme Miolan-Carvalho.

carve n. f. Filet de pêche en forme de chausse.

carvène n. m. Carbure d'hydrogène qui fait partie de l'essence de carvi, où il existe mêlé au carvol.

carvi n. m. (ar. *karwia*, gr. *karon*). Ombellifère aromatique qui croît dans les prairies.

— Encycl. Le carvi, plante bisannuelle, se cultive parfois dans les jardins. Ses fruits s'emploient aux mêmes usages que l'anis, et servent à parfumer les fromages. Les racines ont une saveur agréable. On l'appelle aussi *cumin des prés.*

Carvin, ch.-l. de c. (Pas-de-Calais), arr. et à 30 kil. de Béthune ; 10.740 h. (*Carvinois*). Ch. de f. N. Houille. — Le cant. a 10 comm. et 52.000 h.

carvol n. m. *Chim.* Principe oxygéné de l'essence de carvi.

Carya, ville ancienne de Laconie, qui s'étant, dit-on, alliée aux Perses, fut, pour cette raison, détruite par les Grecs. Elle possédait un temple célèbre de Diane.

caryocinèse ou **karyokinèse** [*nè-ze*] n. f. (du gr. *karuon*, noyau, et *kinèsis*, mouvement). Division indirecte de la cellule vivante débutant par des modifications complexes du noyau. Syn. mitose.

caryocinétique adj. Qui appartient à la caryocinèse.

caryogamie [*mî*] n. f. (du gr. *karuon*, noix, et *gamos*, mariage). Echange de certains éléments nucléaires entre deux infusoires d'espèce différente, qui se produit au moment de la copulation ou dans l'ovule lors de la fécondation.

caryolyse n. f. (du gr. *karuon*, noyau, et *luein*, dissoudre). Dissolution du noyau cellulaire.

caryophyllaire [*fi-lè-re*] n. m. N. des coraux en forme d'œillets.

caryophyllé [*fil-lé*], **e** adj. Se dit des fleurs à cinq pétales dont l'onglet est très allongé. N. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, dont les principales espèces sont : l'*œillet*, le *lin*, la *saponaire*, etc. (On dit aussi caryophillacées.) Sa une *caryophyllée*,

caryopse ou **cariospe** n. m. Fruit, sec, indéhiscent, monosperme, à péricarpe mince, se confondant avec les téguments de la graine : *le grain de blé est un caryopse.*

caryoptéride n. f. (du gr. *karuon*, noix, et *pteris*, *idos*, fougère). Genre de verbénacées, renfermant des arbustes asiatiques.

caryote n. m. (du gr. *karuôtis*, datte). Genre de palmiers asiatiques, à tige simple, élancée et lisse, comprenant neuf espèces, dont la principale est le *caryote brûlant* (caryota urens).

cas [*kâ*] n. m. (du lat. *casus*, accident). Evénement fortuit : *un cas extraordinaire.* Circonstance, conjoncture spéciale : *délibérer sur un cas embarrassant. Cas royaux*, causes dont étaient dessaisies les justices seigneuriales au profit de la justice du roi : *les légistes de saint Louis multiplièrent les cas royaux. Cas de conscience*, difficulté de conduite dans laquelle l'Eglise permet ou défend, selon les circonstances précises du fait. *Cas réservés*, où le confesseur ne peut absoudre qu'autorisé par ses supérieurs. Manifestation d'une maladie : *il y a chaque année quelques cas de choléra.* Fait juridique, position du délinquant : *la polygamie est un mauvais cas. Cas de guerre, de divorce*, d'où doit sortir la guerre, le divorce. *Faire cas*, estimer. *En ce cas*, alors. V. en-cas. *En tout cas, dans tous les cas*, quoi qu'il arrive, quoi qu'on dise ou fasse. *Au cas que*, supposé que. V. en-tout-cas. *Gramm.* Désinence des substantifs, pronoms, adjectifs, suivant leur rôle dans le discours : *les six cas de la langue latine. Triv.* Déjection : *faire son cas.* Derrière : *montrer son cas.* Prov. : **Tout mauvais cas est niable,** il est naturel à celui qui a commis une faute de la nier.

— Encycl. *Gramm.* Le latin avait six cas : le *nominatif* (nom de l'agent) ; le *vocatif* (servant à appeler) ; l'*accusatif* (tendance vers l'objet) ; l'*ablatif* (éloignement de l'objet) ; le *datif* (attribution) ; le *génitif* (possession). Le grec n'en avait que cinq, ne possédant pas d'ablatif. L'indo-européen en avait huit, ayant en plus l'*instrumental* (accompagnement) et le *locatif* (lieu). L'ancien français avait deux cas : le *cas-sujet* et le *cas-régime.* Les langues qui, comme le français moderne, n'ont pas de cas, y suppléent au moyen de la préposition et de l'article, et en plaçant ordinairement le mot régi à la suite de celui qui le régit.

cas [*kâ*], **casse** [*ka-se*] adj. Cassé : *une voix rauque et casse* (Vx.)

Casa (Jean **della**), poète italien, né à Mugello, m. à Rome (1503-1556) ; archevêque de Bénévent. Elègant poète en latin aussi bien qu'en italien ; auteur du *Galateo*, traité de civilité en prose.

Casabianca (Raphaël **de**), général et homme politique français, né à Vescovato (Corse), m. à Bastia (1738-1825). Il servit successivement la République, l'Empire et la Restauration, devint comte et pair de France.

Casabianca (Louis), conventionnel et marin français, frère du précédent, né à Bastia (1752-1798). Il périt, avec son fils âgé seulement de dix ans, à la bataille d'Aboukir, après avoir fait sauter son navire l'*Orient*, plutôt que d'amener son pavillon.

Casablanca (*Dar-el-Beïda* des Arabes), v. et port du Maroc, sur l'Atlantique ; 87.000 h. environ. Bombardé et occupé par les Français en 1907.

Casal ou **Casale,** v. forte d'Italie (province d'Alexandrie), sur le Pô ; 29.000 h. Filatures de soie. Place forte jadis importante, prise par les Français en 1534, mais assiégée inutilement par les Espagnols en 1629.

Casalmaggiore, v. d'Italie (prov. de Crémone), sur le Pô ; 17.000 h. Faïences, poterie, verrerie.

Casamance ou **Cazamance,** rivière de l'Afrique occidentale, entre la Gambie anglaise et la Guinée portugaise.

casanier [*za-ni-é*], **ère** n. (du lat. *casa*, maison). Qui aime à rester chez soi. Adj. Qui a rapport aux personnes de ce caractère : *habitudes casanières.*


Casanova de Seingalt.

Casanova de Seingalt (Jean-Jacques), aventurier italien, né à Venise, m. à Dux (Bohême) [1725-1798]. Il est célèbre par ses aventures romanesques, notamment son évasion des Plombs de Venise, et aussi par son immoralité. Il a laissé de curieux *Mémoires*, qui racontent sa vie accidentée et galante jusqu'en 1774. — Son frère François, né à Londres, m. à Brühl, près de Vienne (1730-1805), peintre de batailles, d'animaux et de paysages.

casaque [*za-ke*] n. f. (ital. *casacca*). Surtout à manches très larges. Vêtement de dessus pour femme. Manteau des mousquetaires et des gardes du corps au XVIIe siècle. *Prendre la casaque*, entrer aux mousquetaires, etc. Jaquette ensoiedecouleur voyante, que portent les jockeys. *Théâtr. La grande casaque*, les grands rôles de valets. (Vx.) *Tourner casaque*, tourner le dos, fuir, et *fig.*, changer de parti.


Casaques : 1. De jockey ; 2. De mousquetaire (Louis XIII).

casaquin [*za-kin*] n. m. Petit surtout d'homme, petit corsage de femme. (Vx.) *Pop. Tomber sur le casaquin à quelqu'un*, se jeter sur lui pour le battre.

casas-grandes [*zass, dèss*] n. f. pl. (m. esp.). Grandes constructions dont chacune servait de demeure à une tribu entière (au Mexique et dans l'Arizona).

Casaubon [*zô*] (Isaac), helléniste français et théologien calviniste, né à Genève, m. à Londres (1559-1614). gendre d'Henri Estienne. Scaliger l'avait surnommé « le Phénix des érudits ». On lui doit de nombreuses éditions et commentaires d'ouvrages anciens. — Son fils Etienne, né à Genève, m. à Cantorbéry (1599-1671), fut aussi un érudit de valeur.


Casaubon.

casbah ou **kasbah** [*kas-bâ*] n. f. (m. ar.). Citadelle et palais d'un souverain, dans les Etats barbaresques.

cascabelle [*kas-kabèle*] n. f. (esp. *cascabel*). Ensemble de plaques cornées de la queue du serpent à sonnettes, qui produisent le bruit auquel ce reptile doit son nom.

cascade [*kas-ka-de*] n. f. (de l'ital. *cascata*, chute). Chute d'eau d'une grande hauteur : *la cascade de Gavarnie a 422 mètres de hauteur. Fig.* Chute par bonds : *des cascades de louis.* Désordre de conduite : *les cascades des viveurs.*


Cascade.

cascader [*kas-ka-dé*] v. n. Tomber en cascade. *Pop.* et *fig.* Avoir une conduite désordonnée.

Cascades (monts des) ou **Cascade Range,** chaîne de montagnes de l'Amérique du Nord, formant, aux Etats-Unis, la bordure orientale des montagnes Rocheuses. Culmen : le mont Rainier (4.400 m.).

cascadeur, euse [*kas-ka-deur, eu-ze*] n. et adj. *Fam.* Qui a une conduite légère : *allures cascadeuses. Théâtr.* Se dit d'un acteur qui ajoute à son rôle des plaisanteries de son cru

cascane [*kas*] n. f. Puits ou trou de mine. (Vx.)

cascara sagrada n. f. (en esp. *écorce tannée*). Ecorce purgative du *rhamnus purshiana.*

cascaret [*kas-ka-rè*] n. m. Petit homme d'apparence chétive. Misérable.

cascarille [*kas-ka-ri, ll* mll., *e*] n. f. *Bot.* Rubiacée d'Amérique, appartenant au genre *croton* : *l'écorce de cascarille dégage en brûlant une odeur agréable.*

cascarine [*kas-ka*] n. f. Principe actif de la cascara sagrada.

cascarot [*kas-ka-ro*], **ote** n. Nom donné aux pêcheurs de Ciboure (Basses-Pyrénées). On dit aussi cascarotac (*tak*).

cascatelle [*kas-ka-tè-le*] n. f. (ital. *cascatella*). Petite cascade : *les cascatelles de Tivoli sont célèbres.*

cascati [*kas-ka*] n. m. Cachou de Pégu.

Cascina, v. d'Italie (prov. de Pise), sur l'Arno ; 21.000 h. Tissus, poteries.

case [*ka-se*] n. f. (lat. *casa*). Cabane des nègres : *une case de bambou.* Compartiment d'un meuble, coffre, etc. *Fig.* : *les cases du cerveau.* Carré de l'échiquier, du damier, du trictrac. Chacun des compartiments d'une page réglée de registre.

Case de l'Oncle Tom (*la*), roman contre l'esclavage, par mistress H Beecher-Stowe. Il provoqua dans le monde entier une réelle émotion (1852).

caséase [*zé-a-ze*] n. f. Ferment soluble qui existe dans les extraits aqueux du pancréas du bœuf, du mouton et du porc, et qui jouit de la propriété de coaguler le lait en milieu neutre ou légèrement alcalin.

caséate n. m. V. lactate.

caséation [*zé-a-si-on*] n. f. (du lat. *caseus*, fromage). Conversion du lait en fromage.

caséeux, euse [*zé-eû, eu-ze*] adj. (du lat. *caseus*, fromage). De la nature du fromage : *la partie caséeuse du lait.*

caséification [*zé-i, si-on*] ou **caséation** [*zé-a-si-on*] n. f. *Chim. organ.* Action de caséifier. *Méd.* Transformation nécrotique des tubercules.

caséifier [*zé-i-fi-é*] v. a. (du lat. *caseus*, fromage, et *fieri*, devenir. — Se conj. comme *prier.*) Produire la caséine dans le lait.

caséiforme [*zé-i*] adj. (du lat. *caseus*, fromage, et de *forme*). Qui a l'apparence du fromage.

caséine [*zé-i-ne*] n. f. (du lat. *caseus*, fromage). Substance protéique, qui constitue la majeure partie des albumines du lait : *la caséine se coagule* sous *l'influence de l'acide acétique.*

caséinerie [*ri*] n. f. Usine où l'on extrait la caséine du petit-lait.

caséique adj. Syn. de lactique.

Caselli (Giovanni) [l'abbé], savant italien, né à Sienne, m. à Florence (1815-1891) ; inventeur du télégraphe écrivant ou *pantélégraphe.*

casemate [*ze-ma-te*] n. f. (ital. *casamatta. Fortif.* Souterrain voûté, qui abrite contre les projectiles.

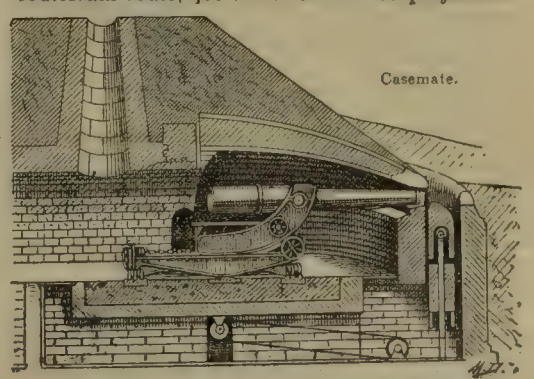
Casemate.

— Encycl. Les casemates servent de logements aux hommes, ou de magasins aux munitions, dans les places fortes, ou encore logent des pièces de ca-

non. On tend de plus en plus à les remplacer par des tourelles cuirassées.

casemater [*ze-ma-té*] v. a. Garnir de casemates : *il est prudent de casemater les poudrières.*

Casemates (*plateau de*), éminence de forme tubulaire, faisant partie (à l'extrémité orientale du chemin des Dames) du plateau de Craonne, entre Aisne et Ailette. Le plateau des Casemates, qui sert de trait d'union entre la table de Vauclerc et l'éperon effilé dit « plateau de Californie » est séparé de la première par l'isthme de Vauclerc (à l'O.). Il a été, pendant la Grande Guerre, le théâtre de durs et sanglants combats entre Français et Allemands (v. CRAONNE [*plateau de*]).

casement [*ze-man*] n. m. Domaine, habitation. (Vx.) Intérieur, chez soi : *aimer le casement.* (Peu us.) Au trictrac, etc., manière de faire des cases.

Casenave (Antoine), conventionnel, né à Lembaye (Basses-Pyrénées), m. à Paris (1763-1818).

caséolaire [*zé-o-lè-re*] adj. (du lat. *caseus*, fromage). *Bot.* Mou comme du fromage.

caser [*zé*] v. a. Mettre en ordre : *caser des marchandises. Fig.* Procurer un emploi : *on ne peut réussir à le caser.* V. n. Au trictrac, faire une case. Remplir une case avec deux dames.

caserette [*ze-rè-te*] n. f. Forme dans laquelle on fait des fromages. Syn. CASERET OU CASERÈL.

caserne [*zèr-ne*] n. f. (du lat. *quaterna*, logement pour quatre). Bâtiment affecté au logement des soldats. La troupe entière casernée : *caserne mutinée. Fig.* Vaste maison mal agencée. *Plaisanteries de caserne*, plaisanteries grossières.

— ENCYCL. L'usage des casernes date, en France, du XVIe siècle, et il fut généralisé, au XVIIe, grâce à l'adoption d'un type assez uniforme de bâtiments dû à Vauban, et qui fut modifié en 1788 d'abord, puis à plusieurs reprises de nos jours. Le type actuel comprend, en outre des chambrées pour les hommes, des chambres où logent plusieurs sous-officiers, des chambres particulières pour les sous-officiers rengagés, des réfectoires, lavabos pour la troupe, des magasins de compagnie, salles d'honneur, bibliothèques, etc., et l'on s'est efforcé d'y assurer la plus stricte hygiène. Des annexes sont établies dans les cours pour l'infirmerie, la cantine, les hangars, lavoirs, écuries, etc.

casernement [*zèr-ne-man*] n. m. Action de caserner ; fait d'être caserné. Ensemble des constructions et des annexes d'une caserne. *Par ext.* Internat dans les lycées, etc.

caserner [*zèr-né*] v. a. Etablir en caserne. *Par ext.* Mettre interne : *caserner un enfant.* V. n. Etre logé dans une caserne.

casernet [*zèr-nè*] n. m. (mot provenç.). Registre sur lequel le chef de timonerie inscrit tout ce qui se passe d'important pendant la durée de chaque quart.

casernier [*zèr-ni-é*] n. m. Agent du génie militaire, chargé de la conservation du matériel des casernements.

Caserte, v. d'Italie, ch.-l. de la Terre de Labour ; 31.500 h. Filatures, soieries.

Caserte (Alphonse, comte de), chef de la maison des Bourbons des Deux-Siciles, fils de Ferdinand II, né à Caserte en 1841.

caset [*zè*] n. m. Larve de phrygane, servant d'appât pour la pêche.

casette [*zè-te*] n. f. Petite case. Poterie de terre cuite qui sert à protéger les pièces de faïence, etc., contre l'action directe du feu.

caséum [*zé-om'*] n. m. Syn. de CASÉINE.

casher adj. *Relig. hébr.* V. CAWCHER.

casier [*zi-é*] n. m. Meuble garni de cases, qui reçoit des cartons, des papiers, etc. : *casier à musique ; les casiers d'une bibliothèque.* Engin de pêche en osier : *poser des casiers à homards. Casier judiciaire*, relevé des condamnations encourues par une personne : *avoir un casier judiciaire intact.*


Casier à musique.

— ENCYCL. *Dr.* Le casier judiciaire est un casier par compartiments selon l'ordre alphabétique, qui existe au greffe de chaque tribunal civil pour recevoir les bulletins constatant les antécédents judiciaires des personnes nées dans l'arrondissement.

Le fonctionnement du casier judiciaire repose essentiellement sur la rédaction de bulletins de trois catégories distinctes : 1° le *bulletin n° 1* est rédigé par le greffier du tribunal qui a prononcé la condamnation et transmis au greffier de l'arrondissement natal ; 2° le *bulletin n° 2* est la copie du bulletin n° 1, que les autorités administratives et judiciaires peuvent se faire délivrer dans un intérêt de service ; 3° le *bulletin n° 3* est l'extrait qui peut être réclamé par l'intéressé lui-même et par lui seul.


Casier de bibliothèque.

Le législateur, voulant que le casier judiciaire ne porte pas indéfiniment préjudice au libéré et ne nuise pas à son relèvement, considère comme proscrite, au point de vue de la mention sur le bulletin n° 3, toute condamnation non suivie, pendant un certain temps d'épreuve, d'une seconde condamnation corporelle. Il admet même la réhabilitation de droit après un certain temps.

Toute demande d'extrait du casier judiciaire concernant les personnes qui sont nées en France, en Algérie ou en Tunisie, doit être adressée au procureur de la République de leur arrondissement d'origine avec un mandat, payable au greffier de ce tribunal. Quant aux personnes qui sont nées à l'étranger ou dans les colonies, c'est au garde des sceaux, ministre de la justice (service du casier central) qu'elles doivent transmettre leur demande (avec un mandat, payable au nom du greffier du tribunal de leur domicile).

Cette demande doit contenir : 1° le nom du pétitionnaire ; 2° ses prénoms ; 3° le lieu de sa naissance ; 4° la date de sa naissance ; 5° les prénoms de son père ; 6° les nom et prénoms de sa mère ; 7° le domicile du pétitionnaire ; 8° son état civil et de famille (célibataire, marié ou veuf), s'il a ou non des enfants ; 9° sa profession ; 10° l'usage auquel est destiné l'extrait.

Casilinum [*nom'*], anc. ville de Campanie, vis-à-vis de Capoue, sur le Vulturno. Aux environs de cette ville, Annibal, cerné par Fabius, s'échappa en lançant dans le camp romain des bœufs dont les cornes étaient chargées de sarments enflammés.

casilleux, euse [*zi, ll* mll., *eû, eu-ze*] adj. Se dit du verre insuffisamment recuit, qui se brise sous le diamant, au lieu de se couper.

casimir [*zi*] n. m. (angl. *karseymere*). Etoffe de laine mince et croisée : *le casimir sert à la fabrication des corsets.*

Casimir, nom de cinq rois de Pologne : Ier, dit *le Restaurateur*, de 1034 à 1058, qui réunit la Mazovie à la Pologne ; II, *le Juste*, de 1179 à 1194 ; III, *le Grand*, de 1333 à 1370, qui réduisit tous les ennemis de la Pologne, améliora le sort des classes agricoles, promulgua un code de lois, et fonda l'université de Cracovie ; IV, *Jagellon*, de 1444 à 1492, dont le règne marque le début de la décadence polonaise ; V, de 1648 à 1667.

Casimir (saint), né en 1458, fils du roi Casimir IV et d'Elisabeth d'Allemagne, patron national des Polonais. Fête le 4 mars.

Casimir-Perier (Auguste-Casimir-Victor-Laurent PERIER, et, à partir de 1873, dit), homme politique français, fils de Casimir-Pierre Perier (v. PERIER), né et m. à Paris (1811-1876) ; il fut ministre de l'intérieur sous le gouvernement de Thiers en 1871 et 1872.


J.-P.-P. Casimir-Perier.

Casimir-Perier (Jean-Paul-Pierre), homme politique français, fils du précédent, né et m. à Paris (1847-1907). Elu président de la République française le 27 juin 1894, il démissionna le 15 janvier 1895.

casin [*zin*] n. m. (ital. *casino*). Petite maison de plaisance. Au jeu de billard, boules numérotées qu'on tire d'une sorte de bouteille en osier pour indiquer le rang de chaque joueur au jeu de poule. *Jouer au casin* ou *le casin*, se dit d'un jeu de billard dans lequel on heurte avec sa bille la seconde bille blanche afin de l'envoyer sur la rouge.

Casina, célèbre comédie de Plaute, œuvre d'une grande hardiesse de ton, fort amusante, et dont Regnard s'est inspiré dans les *Folies amoureuses.*

casino [*zi*] n. m. (m. ital. signif. *maison de campagne*). Maison de plaisance italienne. Lieu de réunion, de plaisir, particulièrement dans les villes d'eaux : *le casino de Monte-Carlo est d'une belle architecture.*

Casino Cadet, salle de bal et de concert fondée à Paris, rue Cadet, en 1859. Occupé aujourd'hui par le Grand-Orient de France.


Casoar.

Casiri (Michel), religieux syro-maronite, savant orientaliste, né à Tripoli, m. à Madrid (1710-1791).

casoar [*zo*] n. m. Genre d'oiseaux coureurs d'Australie, rappelant l'autruche. *Arg. des Ecoles.* Nom donné par les saint-cyriens au plumet qui orne leur shako.

— ENCYCL. On connaît cinq ou six espèces de casoars. Les casoars vivent dans les forêts vierges, où ils se nourrissent de petits animaux, de fruits et de champignons. En domesticité, ils sont sournois et dangereux, avalent la petite volaille et attaquent les enfants. Ils peuvent tuer un homme d'un coup de pied, et courent plus vite que les chevaux. La chair des casoars est bonne à manger, et leurs plumes sont employées comme ornement.


CASQUES : 1. Grec ; 2. Romain ; 3. De gladiateur ; 4. Gaulois ; 5. Normand ; 6. Du XVe siècle ; 7. De joute (XVe s.) ; 8. De parement (XVIe s.) ; 9. De cuirassier (1914) ; 10. De pompier ; 11. Militaire (1915) ; 12. Colonial ; 13. Japonais ; 14. Respiratoire (pompier) ; 15. De scaphandrier.

Caspari (Charles-Paul), érudit et exégète allemand, né à Dessau, m. à Christiania (1814-1892).

Caspe, v. d'Espagne (prov. de Saragosse), sur l'Ebre grossi à cet endroit du Guadalupe ; 8.500 h. Tanneries, distilleries, savons.

Casper (Jean-Louis), médecin allemand, né et m. à Berlin (1796-1864).

Caspien, enne [*kas-pi-in, è-ne*], habitant ou originaire des bords de la mer Caspienne : *les Caspiens.* Adjectiv. : *les Scythes caspiens.*

Caspienne (MER), mer intérieure entre l'Europe et l'Asie. De forme allongée, elle baigne la Russie d'Europe, les possessions russes d'Asie, et la Perse. Elle est située à 26 mètres au-dessous du niveau de la mer Noire, fortement salée, et paraît en voie de diminution, malgré le tribut important d'eau douce que lui apporte son grand affluent, le Volga.

casque [*kas-ke*] n. m. (de l'esp. *casco*, crâne). Armure défensive en cuir bouilli ou en métal, qui couvre la tête : *un casque de pompier. Fig.* Carrière militaire : *quitter le casque pour la toque.* Coiffure féminine, où les cheveux sont relevés en cimier. *Fam. Casque à mèche*, bonnet de coton. *Avoir le casque*, avoir la tête lourde après un excès de boisson. Proéminence, osseuse ou calleuse, qui se trouve sur la tête ou le bec de certains oiseaux. (V. CASQUETTE.) Genre de mollusques à coquille ventrue et irrégulièrement bossuée, qui vit dans les mers chaudes.

— ENCYCL. *Milit.* Le casque de fer ou de bronze fut la coiffure militaire par excellence des anciens Assyriens, Grecs et Romains ; son usage reparaît au Xe siècle, et au XIVe les batteurs lombards arrivent à forger d'une seule pièce d'admirables spécimens de bassinets. Les *heaumes*, les *capelines*, les *bourguignotes*, les *salades*, *morions*, *armets*, *mézails*, sont autant de variétés de casques. L'usage des casques, abandonné au XVIIe siècle en France, fut repris à la fin du XVIIIe, et, sous l'Empire, se généralisa dans les corps de cavalerie de ligne et de cavalerie lourde. De nos jours, le casque a été adopté par tous les Etats et pour toutes les armes. Pendant la Grande Guerre, les combattants des diverses armées ont été pourvus d'un casque, dit *casque de tranchées.*

— *Blas.* Les casques qui timbrent l'écu sont des haumes *tarés* de face ou de profil, et pourvus d'un nombre de barreaux proportionné au titre du possesseur. V. HEAUME, puis BARON, COMTE, DUC, EMPEREUR, GENTILHOMME, MARQUIS, PRINCE et ROI.

Casque (*le*), colline de la plaine champenoise, faisant partie du massif de Moronvilliers (dép. de la Marne, arr. et à l'est de Reims). Enlevé aux Allemands par l'armée Anthoine le 18 avril 1917, le Casque a été perdu le 15 juillet 1918 et repris par les soldats du général Gouraud le 7 octobre suivant.

casqué [*kas-ké*], **e** adj. Coiffé d'un casque.


CASQUETTES : 1. De livrée ; 2. A pont ; 3. De soie, ordinaire ; 4. Russe, dite « automobile » ; 5. Anglaise, dite « bicycliste » ; 6. De jockey ; 7. De chasse ; 8. A couvre-nuque ; 9. D'officier de marine, de lycéen ; 10. Américaine.

casquer [*kas-ké*] v. n. *Arg.* Donner de l'argent, payer : *faire casquer quelqu'un.*

casquet [*kas-kè*] n. m. Forme ancienne du mot CASQUE. *Hort.* Sorte de râteau en bois, qui sert à sarcler les allées d'un jardin et les plates-bandes.

Casquets (les), rochers de la Manche, à 8 kil. d'Aurigny, où se perdit en 1120 la *Blanche Nef*, vaisseau du prince Guillaume, fils de Henri Ier d'Angleterre.

casquette [*kas-kè-te*] n. f. (de *casque*). Coiffure masculine, d'étoffe, plus ou moins plate et munie d'une visière : *une casquette d'écolier, de jockey, d'officier de marine. Casquette à ponts, à trois ponts*, coiffure du souteneur. *Par ext.*, le souteneur lui-même.

Casquette du père Bugeaud (*la*), marche célèbre des zouaves, ainsi nommée d'un épisode de la vie militaire du maréchal Bugeaud, qui, une nuit de surprise, sortit précipitamment de sa tente, la tête couverte d'un simple bonnet de coton. « Ma casquette ! » (nom, alors, du képi), cria-t-il à ses aides de camp, en s'apercevant de sa méprise. Le lendemain, lorsque les clairons sonnèrent, les zouaves chantèrent le refrain connu, ce dont le maréchal ne se fâcha nullement.

LA CASQUETTE DU PÈRE BUGEAUD.

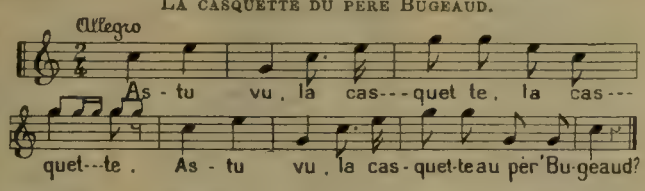

casquettier [*kas-kè-ti-é*], **ère** n. Qui fait ou vend des casquettes.

casqueur, euse [*kas-keur, eu-ze*] n. et adj. *Arg.* Qui paye ; qui paye pour les autres.

cassable [*ka-sa-ble*] adj. Qui peut être cassé. Qui peut être annulé : *mariage cassable.*

cassade [*ka-sa-de*] n. f. (ital. *caciata*). Mensonge pour plaisanter ou s'amuser. (Vx.) Bluff d'un joueur qui élève l'enjeu pour intimider les autres.

cassage [*ka-sa-je*] n. m. Action de casser : *le cassage des minerais s'opère mécaniquement.*


Paul de Cassagnac.

Cassagnac [*ka-sa-gnak'*] (Bernard-Adolphe GRANIER **de**), publiciste et homme politique français, né à Avéron-Bergelle (Gers), m. à Couloumé-Mondebat (Gers) [1806-1880]. Il défendit avec talent les idées absolutistes. — Son fils, PAUL, publiciste, journaliste et homme politique français né à Paris, m. à Saint-Viâtre (Loir-et-Cher) [1842-1904], polémiste vigoureux et orateur plein de fougue, fut, sous la troisième République, un des chefs les plus énergiques du parti impérialiste. Il fonda le journal *l'Autorité* en 1886.

Cassagne (l'abbé Jacques), prédicateur du XVIIIe siècle, né à Nîmes, m. à Paris (1636-1679) ; membre de l'Académie française (1662) ; connu surtout aujourd'hui par les railleries de Boileau.

Cassagnes-Bégonhès [*nèss*], ch.-l. de c. (Aveyron), arr. et à 20 kil. de Rodez, sur le Séor, affl. de l'Aveyron : 1.440 h. Filature de laine. — Le cant. a 8 comm. et 9.390 h.

Cassagnes-Goutrens, comm. de l'Aveyron, arr. et à 16 kil. de Rodez ; 1.240 h.

cassaille [*ka-sa, ll* mll., *e*] n. f. Dans le centre de la France, premier labour que l'on donne à une terre restée en jachère.

Cassandre, fille de Priam et d'Hécube. (*Myth.*) Elle reçut d'Apollon le don de prophétiser l'avenir, mais elle manqua ensuite de parole au dieu, et celui-ci, pour se venger, décida que personne n'ajouterait jamais foi à ses prédictions. A la chute de Troie, elle devint l'esclave d'Agamemnon et fut, à peine arrivée en Grèce, tuée par Clytemnestre. — Le nom de Cassandre est resté proverbial pour désigner les personnes clairvoyantes dont les justes prévisions sur l'avenir ne rencontrent que des incrédules. La Fontaine a fait allusion à ce mythe, dans sa fable *l'Hirondelle et les petits oiseaux :*

Les oisillons, las de l'entendre,
Se mirent à jaser aussi confusément
Que faisaient les Troyens, quand la pauvre Cassandre
Ouvrait la bouche seulement.

Cassandre, roi de Macédoine, fils d'Antipater. Il soumit la Grèce par la victoire de Mégalopolis (318), épousa Thessalonice, sœur d'Alexandre le Grand, et fit périr toute la famille du conquérant. Il devint roi de Macédoine et de Grèce, après la bataille d'Ipsus (301) ; m. en 297 av. J.-C.


Cassandre.

Cassandre, roman sur l'histoire d'Alexandre, par La Calprenède ; œuvre pleine d'imagination, mais encombrée de longues dissertations galantes, affectées et mièvres (1649).

Cassandre, nom d'un des principaux personnages de la comédie italienne, père trompé par ses enfants, et berné par tout le monde. On dit encore aujourd'hui d'un vieillard ridicule : *c'est un Cassandre.*

Cassaniouze, comm. du Cantal, arr. et à 28 kil. d'Aurillac ; 1.320 h.

Cassano, v. d'Italie (prov. de Milan), sur l'Adda ; 7.500 h. En 1705, Vendôme y battit le prince Eugène ; en 1799, Moreau y fut battu par Souvarof.

Cassano, v. d'Italie (Calabre citérieure) ; 9.000 h. Soie.

cassant [*ka-san*], **e** adj. Fragile, peu flexible : *l'acier trempé est plus dur, mais plus cassant, que le fer. Fig.* Tranchant, impérieux : *ton cassant.*

cassard [*ka-sar*] n. m. Nom vulgaire de la buse.

Cassard [*ka-sar*] (Jacques), intrépide marin français, né à Nantes (1672-1740). Il s'illustra dans ses luttes contre les Anglais et les Portugais. Ses démêlés avec le cardinal Fleury le firent enfermer au château de Ham, où il mourut après quinze ans de captivité.

Cassatt (miss Mary), femme peintre et graveur américaine, née à Pittsburg (Pensylvanie) vers 1845 ; impressionniste, elle allie à un dessin ferme une vigoureuse recherche de la lumière (*la Femme à l'éventail, la Tasse de thé*, etc.).


Cassard.

cassation [*ka-sa-si-on*] n. f. (de *casser*). Annulation juridique d'un arrêt, d'une procédure : *la cassation d'un testament est prononcée par le tribunal civil. Cour de cassation*, cour suprême, qui a pour mission de vérifier si les formes de la procédure ont été exactement suivies : *la Cour de cassation fut créée en 1790.* Peine militaire par laquelle un caporal ou un sous-officier est cassé de son grade : *la cassation est prononcée par le chef de corps.*

— ENCYCL. *Cour de cassation.* V. COUR.

cassave [*ka-sa-ve*] n. f. Galette de farine de manioc.

casse [*ka-se*] n. f. Action de briser. Objets cassés : *payer la casse. Pop.* Cassation : *sous-officier menacé de la casse.* Coups, pertes, etc. : *dans certaines affaires, on peut dire à coup sûr : Gare la casse !*

casse [*ka-se*] n. f. (du gr. *kassia*, cannelle). Légumineuse cisalpiniée qui produit des fruits à propriétés purgatives. Gousse de la casse et pulpe noirâtre à saveur aigrelette que renferme ce fruit. PROV. : **Passez-moi la casse, je vous passerai le séné,** faisons-nous de mutuelles concessions.


Casse fistuleuse : a, grappe de fleurs ; c, fruit.

— ENCYCL. Les casses, dont on connaît plus de quatre cents espèces, sont employées, les unes en médecine pour leur propriété purgative (casse officinale), les autres dans l'horticulture d'agrément. En médecine, l'extrait de casse s'emploie à la dose de 10 à 20 gr. dans un demi-litre d'eau ou de petit-lait.

casse [*ka-se*] n. f. (ital. *cassa*). Boîte à compartiments, divisée en deux parties, pour mettre les caractères d'imprimerie : *on distingue les lettres du haut de casse et les lettres du bas de casse.* Dans les fonderies, bassin qui reçoit le métal en fusion à sa sortie du fourneau. Poêlon de cuivre, à l'usage des savonniers. Grande cuillère dont se servent les verriers. *Casse à rôt*, sorte de lèchefrite.

— ENCYCL. *Typograph.* La casse est divisée en deux parties : la partie supérieure ou *haut de casse* est partagée en 60 petits compartiments ou *cassetins*, contenant à gauche les lettres capitales et quelques signes, et à droite les lettres supérieures accentuées (capitales et ordinaires) et quelques signes de ponctuation ; la partie inférieure ou *bas de casse*, partagée en 54 cassetins de grandeur différente, renferme les lettres minuscules, les chiffres, quelques signes de ponctuation, les espaces, cadrats ou cadratins. Les lettres prennent le nom des deux divisions principales : les lettres minuscules sont dites *lettres du bas de casse.* (V. IMPRIMERIE.)

casse [*ka-se*] n. f. Maladies des vins, qui en modifie l'aspect et le goût.

— ENCYCL. La *casse vraie* ou *casse brune* se manifeste par une altération profonde de l'aspect et du goût des vins. Elle est due à une oxydase (diastase), qui oxyde certains principes du vin et provoque le dépôt d'un abondant précipité. Il faut, pour l'éviter, soumettre les moûts à la pasteurisation, ou bien augmenter leur teneur en acide, alcool, tanin. On la fait disparaître en ajoutant au vin malade du bisulfite de potasse (6 à 8 grammes par hectolitre). La *casse bleue*, fréquente surtout chez les vins blancs, est due à la formation d'un tannate ferrique sous l'action de l'oxygène, et produit un précipité bleuâtre caractéristique. Il faut, dans ce cas, encore augmenter l'acidité du vin, et le coller ensuite.

cassé [*ka-sé*], **e** adj. Vieux, infirme : *vieillard tout cassé.* Tremblant : *voix cassée.* Atteint de la casse, en parlant d'un vin.

cassé [*ka-sé*] n. m. Degré de cuisson du sucre, déterminé par ce fait qu'un peu de sucre projeté dans l'eau froide se dissout et devient friable au toucher.

casseau [*ka-sô*] n. m. *Impr.* Moitié de casse dont les compartiments, plus grands et plus profonds, servent de réserve à certains caractères. Petit billot de bois dur servant à la castration de certains animaux (cheval, taureau).

| | | |

en casse, on ne fera pas ce que vous désirez. **On ne fait pas d'omelette sans casser d'œufs**, on n'obtient rien sans sacrifice. **Il faut casser le noyau pour avoir l'amande**, pas de profit sans peine. **Qui casse les verres les paye**, celui qui fait le dommage doit le réparer.

casserie [*ka-se-rî*] n. f. Usine où l'on casse mécaniquement le sucre en pain. Ensemble des ustensiles de ménage, en fer battu étamé.

casserole [*ka-se*] n. f. (de *casse*). Sorte de poêlon de fer, de cuivre étamé, etc., à fond plat et à manche court : *les casseroles de cuivre demandent à*

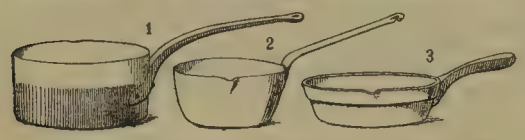

Casserole : 1. En cuivre ; 2. En fer battu ; 3. En terre.

être soigneusement entretenues. Pop. Grosse montre. *Arg.* Femme qui nourrit un souteneur. (On dit plutôt MARMITE). Mouchard, dénonciateur. *Coup de casserole*, dénonciation. *Passer à la casserole*, être dénoncé.

casserolée [*ka-se-ro-lé*] n. f. Contenu d'une casserole pleine : *casserolée de pommes de terre.*

casseron [*ka-se*] n. m. Nom vulgaire du calmar.

casse-sucre n. m. invar. Instrument pour casser le sucre en morceaux réguliers.

casse-tête n. m. Massue des sauvages : *le casse-tête fut sans doute la première arme de l'homme.* Verge courte et flexible, portant une masse de plomb à l'une de ses extrémités. *Fig.* Travail qui demande une grande application : *l'algèbre apparaît aux débutants comme un vrai casse-tête.* Bruit qui fatigue. *Casse-tête chinois*, jeu de combinaison de pièces de bois, etc. Problème presque impossible à résoudre. Pl. des *casse-tête* ou *casse-têtes.*



Casse-tête : 1. Cafre (en corne de rhinocéros); 2. Dahoméen ; 3. Français ; 4. Néo-calédonien.

cassetin [*ka-se*] n. m. *Impr.* Chacun des compartiments d'une casse.

cassette [*ka-sè-te*] n. f. (ital. *cassetta*). Petit coffre : *cassette à bijoux.* Trésor particulier d'un souverain : *Louis XIV pensionna les écrivains sur sa cassette particulière.* ALLUS. LITTÉR. : **Les beaux yeux de ma cassette.** V. ŒIL.

casseur, euse [*ka-seur, euse*] n. Personne qui casse. *Casseur de pierres*, celui qui casse les pierres pour l'entretien des routes. Qui casse sou-


Casseurs de pierres, tableau de Courbet.

vent, par maladresse. Adjectiv. : *cuisinière casseuse.* N. m. Fier-à-bras. *Casseur d'assiettes*, tapageur.

Casseurs de pierres (*les*), tableau de Courbet (1850) ; scène peinte avec habileté et énergie.

cassican [*ka-si*] n. m. Nom vulgaire d'un genre de passereaux dentirostres, comprenant six espèces habitant la Papouasie et l'Australie.

casside [*ka-si-de*] n. f. (du lat. *cassis*, casque). Genre d'insectes coléoptères phytophages, type d'une famille dite des *cassididés*, et qui comprend de nombreuses espèces répandues sur tout le globe : *certaines cassides attaquent les artichauts et les betteraves.*

cassie [*ka-si*] n. f. ou **cassier** [*si-é*] n. m. Nom vulgaire de l'*acacia de Farnèse*, arbuste cultivé dans les serres et produisant des fleurs qui exhalent un parfum délicat.

cassiées [*ka-si-é*] n. f. pl. *Bot.* Tribu des légumineuses, ayant pour type le genre *cassie*. S. une *cassiée.*

Cassien (Jean), écrivain ascétique italien, né vers 350, m. après 432. Il vécut sept ans en Egypte, devint diacre de saint Jean Chrysostome, puis fonda deux couvents à Marseille.

Cassien (saint), évêque d'Autun. Fête le 5 août.

cassier [*ka-si-é*] n. m. *Impr.* Armoire où l'on range les casses.

cassier [*ka-si-é*] n. m. Syn. de CASSE. (On dit aussi CANÉFICIER.)

Cassin (MONT), montagne de l'Italie méridionale, près de Cassino. Saint Benoît y fonda en 529 un monastère célèbre, où se retira Carloman, frère de Pépin le Bref. C'est aux bénédictins du Mont-Cassin que l'on doit la conservation d'un grand nombre d'ouvrages de l'antiquité classique.

cassine [*ka-si-ne*] n. f. (ital. *cassina*). *Pop.* Petite maison isolée dans les champs. Bicoque.

cassine n. f. Principe actif de la casse.

Cassini, famille d'astronomes et topographes français, qui ont eu une part considérable dans l'établissement des premières cartes scientifiquement construites de la France, JEAN-DOMINIQUE, né à Périnaldo, m. à Paris (1625-1712), organisa l'Observatoire de Paris ; fut membre de l'Académie des sciences. — JACQUES, fils du précédent, né à Paris, m. à Thury (Oise) [1677-1756]. — CÉSAR-FRANÇOIS, dit *Cassini de Thury*, fils du précédent (1714-1784). — JACQUES-DOMINIQUE, fils du précédent (1748-1845).


J.-D. Cassini.

Cassino, v. d'Italie, dans la prov. de Caserte, sur le Rapido ; 12.000 h. Aux environs est le célèbre monastère du Mont-Cassin. V. CASSIN.

Cassiodore (Magnus Aurelius), écrivain latin, né à Scylaceum, en Calabre (468-562), ministre de Théodoric, roi des Goths ; il possédait toute la science de son temps, et son *Institution des lettres humaines* est un cours complet d'études sur les sept arts libéraux.

Cassiopée [*pé*], reine d'Ethiopie, femme de Céphée, mère d'Andromède, placée après sa mort parmi les (constellations). (*Myth.*).

Cassiopée, constellation voisine du pôle nord, qui se trouve toujours en opposition à la grande Ourse, par rapport à l'étoile polaire. (On l'appelle aussi *la Chaise* ou *le Trône*, à cause de la figure que dessinent les cinq principales étoiles.)


Cassique.

cassique [*ka-si-ke*] n. m. (du lat. *cassis*, casque). Genre de passereaux dentirostres, renfermant de beaux oiseaux d'Amérique de la taille d'un corbeau, d'un noir brillant, avec le dos d'un jaune vif ou orangé.

Cassiquiare, rivière du Venezuela, formée d'un bras de l'Orénoque, qui se jette dans le rio Negro, affluent de l'Amazone, et relie ainsi par l'intérieur les deux grands bassins fluviaux.

cassis [*ka-siss*] n. m. Groseillier à fruits noirs ; le fruit lui-même. Liqueur qu'on en fait.

— ENCYCL. *Econ. dom.* Pour faire de bon cassis, laisser infuser pendant 15 jours en agitant chaque jour : baies de cassis, 1 kilogr. ; girofle et cannelle, 2 gr. ; eau-de-vie 3 litres ; sucre, 750 gr. Ecraser ensuite le cassis, passer le mélange à travers un linge avec expression ; filtrer et mettre en bouteilles.


Cassis.

cassis [*ka-si*] n. m. (de *casser*). Rigole traversant une route perpendiculairement à sa direction, à l'intersection d'une pente et d'une rampe.

Cassis, comm. des Bouches-du-Rhône, arr. et à 15 kil. de Marseille, à l'embouchure du torrent de Roustagne ; 1.980 h. (*Cassidens*). Petit port de pêche sur la *baie de Cassis*, formée par la Méditerranée.

cassissier [*ka-si-si-é*] n. m. Se dit quelquefois pour *cassis* (l'arbuste).

Cassitérides (ÎLES), archipel où les Anciens allaient s'approvisionner d'étain. (Probablement les Scilly ou les Sorlingues.)

cassitérite [*ka-si*] n. f. (du gr. *kassiteros*, étain). Oxyde d'étain naturel.

— ENCYCL. La cassitérite (SnO^2), cristallisée ou amorphe, est brun rougeâtre ou brun foncé. C'est à peu près le seul minerai d'étain exploité.

Cassius Longinus [*nuss*] (Caius), l'un des meurtriers de César. Il se fit tuer par un de ses affranchis sur le champ de bataille de Philippes, en 42 av. J.-C. Brutus le surnomma *le Dernier des Romains.*

Cassius Longinus (Caius), célèbre jurisconsulte romain, m. vers 70 après J.-C., consul sous Tibère, gouverneur de Syrie, exilé sous Néron.

Cassius Viscellinus [*nuss*] (Spurius), consul romain, promoteur d'une loi agraire qui n'eut aucun succès et lui coûta la vie ; m. en 485. V. AGRAIRE.

Cassius [*uss*] (André), médecin et chimiste allemand, né à Slesvig vers 1640. Il découvrit le précipité d'or appelé *pourpre de Cassius.*

cassolette [*ka-so-lè-te*] n. f. (esp. *cazoleta*). Vase muni d'un couvercle à jour, où l'on brûle des parfums. *Par ext.*, parfum qui s'en échappe : *quelle exquise cassolette ! Ironiq.* Récipient sale, mauvaise odeur.


Cassolette.

cassolle ou **cassole** [*ka-so-le*] n. f. Réchaud que l'on place sous le mouilloir, dans les papeteries, pour maintenir la colle fluide.

casson [*ka-son*] n. m. Fragment de verre, de poterie brisée, etc. Pain informe de sucre fin.

cassonade [*ka-so*] n. f. (de *casson*). Sucre qui n'a été raffiné qu'une fois.

cassot [*ka-so*] n. m. Caisse à compartiments, pour le triage des chiffons.

cassotte [*ka-so-te*] n. f. Fleur artificielle en laine rouge. Casserole à long manche. Sorte de cuiller à puiser de l'eau, munie d'un manche creux par lequel on boit.

cassotton n. m. Petite cassotte.

cassoulet [*ka-sou-lé*] n. m. Ragoût languedocien de haricots blancs, avec des filets d'oie ou de canard, ou encore de porc ou de mouton, préparé dans un plat de grès appelé lui-même *cassoulet* : *le cassoulet de Castelnaudary jouit d'une grande renommée.*

Cassuéjouls, comm. de l'Aveyron, arr. et à 34 kil. d'Espalion ; 390 h. Sources minérales ferrugineuses bicarbonatées.

cassure [*ka-su-re*] n. f. Endroit où un objet est cassé : *examiner la cassure d'un minerai.* Pli d'un vêtement, endroit où commence un revers. *Pop.* Débris de pâtisserie.

Cast, comm. du Finistère, arr. et à 7 kil. de Châteaulin ; 2.280 h.

Castagnary (Jules-Antoine), critique d'art et journaliste français, défenseur de l'école de Courbet, né à Saintes, m. à Paris (1830-1888).

castagnette [*kas-ta, gn* mll., *è-te*] n. f. (esp. *castañeta ;* de *castaña*, châtaigne). Pièces de bois ou d'ivoire rondes, concaves, comme les valves du fruit du châtaignier, unies par une cordelette que l'on s'attache aux doigts et qu'on fait résonner en les frappant l'une contre l'autre : *les danses espagnoles se jouent avec accompagnement de castagnettes.* (On fait aussi des castagnettes à manche et des castagnettes qui s'adaptent au cercle des tambours et que l'on frappe avec des baguettes.)

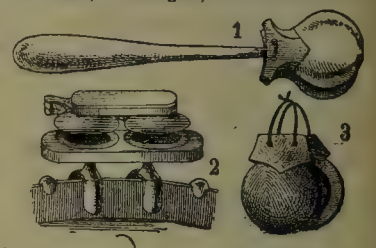

Castagnettes : 1. A manche ; 2. De caisse claire ; 3. Ordinaire.

castagnette n. f. Tissu de laine, de soie et de fil, anciennement fabriqué à Amiens.

castagnettiste [*kas-ta, gn* mll., *è-tis-te*] n. Personne qui joue des castagnettes.

castagneux [*kas-ta, gn* mll., *eû*] n. m. Nom vulgaire d'une espèce de grèbe.

Castagno (Andrea **del**), peintre italien, né à Castagna, dans le Muggello, m. à Florence (1390-1457). La tradition veut qu'il ait assassiné Dominico Veneziano pour rester en possession de son secret de la peinture à l'huile, mais Domenico mourut quatre ans après lui. C'est un réaliste fervent, vigoureux, mais outré.

castaing [*kas-tin*] n. m. Machine qui servait autrefois à marquer les monnaies sur la tranche.

Castaing [*kas-tin*] (Edme-Samuel), médecin français, né à Alençon en 1797, fameux empoisonneur ; guillotiné à Paris en 1823.

Castalides [*kas-ta*] n. f. pl. (de *Castalie*, n. pr.). Nom donné aux Muses. S. une *Castalide.*

Castalie [*kas-ta-lî*], fontaine au pied du Parnasse consacrée aux Muses ; elle doit son nom à la nymphe Castalie, qui s'y noya pour échapper à Apollon. On lui attribuait le don d'inspirer les poètes (*Myth.*)

Castalion ou **Castellion** (Sébastien), théologien et humaniste français, né en Bresse, m. à Bâle (1515-1563) ; aussi remarquable par sa science que par sa modération et sa tolérance. Très combattu par Calvin, il se vit menacé dans son indépendance. Il traduisit la Bible en français, et écrivit des *Dialogues sacrés.*


Castalion.

castanéacées n. f. pl. (du lat. *castanea*, châtaignier). Famille de plantes dicotylédones, comprenant le *hêtre*, le *chêne*, le *bouleau*, le *noisetier*, le *châtaignier*, etc. S. une *castanéacée.*

Castanet [*kas-ta-né*], ch.-l. de c. (Haute-Garonne), arr. et à 10 kil. de Toulouse, sur l'Hers, affl. de la Garonne ; 770 h. — Le cant. a 15 comm. et 4.090 h.

Castanet, comm. de l'Aveyron, arr. et à 24 kil. de Rodez ; 1.260 h.

Castanet (Bernard **de**), évêque d'Albi, puis cardinal-archevêque de Porto, né à Montpellier, m. à Avignon (vers 1245-1317). Il obtint la canonisation de Louis IX.

Castaños (François-Xavier **de**), duc DE BAYLEN, général espagnol, né en Biscaye, m. à Madrid (1756-1852). Il cerna à Baylen le général Dupont, et l'obligea à signer une désastreuse capitulation en 1808.

caste [*kas-te*] n. f. (du portug. *casta*, race non mélangée ; du lat. *castus*, pur). Chacune des classes fermées entre lesquelles se partagent les peuples de l'Inde : *caste des brahmines.* Classe de citoyens jouissant de privilèges exclusifs : *la noblesse formait, sous l'ancien régime, une véritable caste.*

— ENCYCL. Les castes peuvent être d'origine ethnique, politique, religieuse, ou même professionnelle. Mais nulle part la caste n'a eu la même importance que dans l'Inde, où elle est le fondement de tout l'organisme social, politique et religieux. Le peuple est divisé en quatre castes : le *brahmane* ou prêtre ; le *kchatriya* ou guerrier ; le *vaiçya* ou bourgeois ; le *çoudra* ou artisan. Chaque caste est absolument fermée. Non seulement tout mariage, mais même tout repas en commun, est interdit entre membres de castes différentes. La mésalliance fait tomber au rang de hors-caste ou *pariya* (parias). Chaque caste se subdivise en sous-castes également fermées.

castel [*kas-tèl*] n. m. (lat. *castellum*). Anc. forme du mot *château*, employée en style familier.

Castel (René-Richard), poète et botaniste français, né à Vire, m. à Paris (1758-1832).

castelane ou **castellane** [*kas-tèl*] n. f. (de *Castellane*, n. géogr.). Variété de prune verte, ressemblant à la reine-Claude.

castelar ou **castellaras** [*tèl-la-rass*] n. m. Nom donné par les archéologues aux enceintes préhistoriques dont sont couronnées la plupart des sommités des préalpes maritimes : *l'épaisseur et la disposition des castelars, la taille des matériaux employés à leur édification font supposer qu'il s'agit d'enceintes fortifiées.*



E. Castelar.

Castelar (Emilio), homme politique et littérateur espagnol, né à Cadix, m. à San Pedro de Pinatar (1832-1899). Il fut président du conseil sous le régime républicain de 1873, et ne cessa de défendre jusqu'à sa mort les idées libérales.

castelet [*kas-te-lè*] n. m. Petit appareil en fer-blanc, à double paroi, dans lequel on fait éclore les œufs de vers à soie.

Castelfidardo, bourg de la Marche d'Ancône, où Lamoricière, chef des troupes pontificales, fut battu par l'armée de Victor-Emmanuel, que commandait Cialdini (18 sept. 1860).

Castelfranco Veneto, v. d'Italie (prov. de Trévise), sur le Musone ; 12.000 h.

Castelgandolfo, village d'Italie, à 20 kil. de Rome, sur le lac d'Albano. Château construit par le Bernin, et qui servit longtemps de résidence d'été aux papes.



Armes de Castellane.

Casteljaloux [*lou*], ch.-l. de c. (Lot-et-Garonne), arr. et à 32 kil. de Nérac, sur l'Avance, affl. de la Garonne ; 3.700 h. (*Casteljalousais*). Source minérales bicarbonatées sodiques ferrugineuses. Commerce de prunes. — Le cant. a 7 comm. et 6.830 h.

Castellamare del Golfo, v. de la Sicile (prov. de Trapani) ; 15.300 h. Vigne, olivier.

Castellamare di Stabia, v. d'Italie (prov. de Naples) ; 32.600 h. Port sur la Méditerranée. Eaux minérales.



Maréchal de Castellane.

Castellana, comm. d'Italie (Apulie, prov. de Bari) ; 10.000 h. Grains.

Castellane, ch.-l. d'arr. (Basses-Alpes), sur le Verdon, affl. de la Durance, à 56 kil. de Digne ; 1.520 h. (*Castellanais*). Plâtre, draps. — L'arr. a 6 cant., 48 comm., 14.680 h. ; le cant. a 14 comm. et 3.240 h.

Castellane (Victor, comte de), maréchal de France, né à Paris, m. à Lyon (1788-1862) ; célèbre par sa sévérité, sa brusquerie et ses saillies.

Castellani (Charles), peintre français, né à Bruxelles, m. à Bois-le-Roi (1838-1913), s'est distingué dans la peinture militaire et surtout dans le panorama.



Castellani.

Castellet (Le), com. du Var, arr. et à 20 kil. de Toulon ; 1.240 h. Huiles.

Castellon de la Plana, v. d'Espagne, près de la Méditerranée ; 31.000 h. ; ch-l. de la prov. de ce nom, peuplée de 320.300 h.

Castelmoron, ch.-l. de c. (Lot-et-Garonne), arr. et à 34 kil. de Marmande, sur le Lot ; 1.500 h. (*Castelmoronnais*). Prunes. — Le cant. a 8 comm. et 5.100 h.

Castelnau [*nô*], ch.-l. de c. (Gironde), arr. et à 26 kil. de Bordeaux ; 1.680 h. Ch. de f. Médoc. Vins. — Le cant. a 19 comm. et 20.020 h.

Castelnau, comm. de l'Aveyron, arr. et à 11 kil. d'Espalion ; 1.520 h.

Castelnau ou **Castelnau-Montratier,** ch.-l. de c. (Lot), arr. et à 21 kil. de Cahors, sur la Lutte, s.-affl. de la Garonne ; 2.840 h. — Le cant. a 7 comm. et 5.770 h.



Général de Castelnau.

Castelnau (Pierre de), religieux de Cîteaux et inquisiteur, né à Castelnaudary, légat d'Innocent III. Il fut assassiné par un écuyer de Raymond VI, comte de Toulouse, qu'il venait d'excommunier, et ce meurtre amena la guerre des albigeois (1208).

Castelnau (Michel de), diplomate français, né au château de la Mauvissière (Touraine), m. à Joinville (1520-1592) ; on lui doit des *Mémoires* estimés.

Castelnau (Noël-Marie-Joseph-Edouard de Curières de), général français, né à Saint-Affrique en 1851. Lieutenant en 1870, il devint chef d'état-major général de l'armée. Au début de la campagne de 1914 il commandait la 2e armée qui interdit aux Allemands l'accès de la région de Nancy (victoire du Grand-Couronné). En 1918 il commandait un groupe d'armées en Lorraine. Député de l'Aveyron, en 1919.

Castelnaudary, ch.-l. d'arr. (Aude), à 36 kil. de Carcassonne, près du canal du Midi ; 9.360 h. (*Castelnaudariens*). Ch. de f. M. Farines, poteries, faïences, draps, vins, cassoulet (v. ce mot). Patrie de Castelnau, Soumet, Andréossy. En 1632, le duc de Montmorency y fut battu et fait prisonnier par les troupes de Louis XIII. L'arr. a 5 cant., 75 com., 14.070 h. ; le cant. Nord a 21 comm. et 11.040 h. ; le cant. Sud a 12 comm. et 13.780 h.

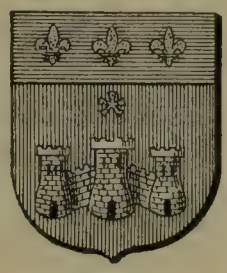

Armes de Castelnaudary.

Castelnau-d'Auzan, comm. du Gers, arr. et à 26 kil. de Condom ; 1.890 h. Eaux-de-vie.

Castelnau-de-Brassac, comm. du Tarn, arr. et à 37 kil. de Castres ; 3.150 h.

Castelnau-de-Montmiral, ch.-l. de c. (Tarn), arr. et à 10 kil. de Gaillac, près de la Vère ; 1.780 h. — Le cant. a 12 comm. et 6.670 h.

Castelnau-d'Estretefonds, comm. de la Haute-Garonne, arr. et à 22 kil. de Toulouse ; 1.350 h. Ch. de f. M.

Castelnau-Durban, comm. de l'Ariège, arr. et à 18 kil. de Saint-Girons, sur l'Artillac, affl. de l'Arize ; 1.180 h. Cuivre, baryte, fer.

Castelnau-Magnoac, ch.-l. de c. (Hautes-Pyrénées), arr. et à 14 kil. de Bagnères, près de la Gesse ; 1.410 h. — Le cant. a 30 comm. et 8.370 h.

Castelnau-Rivière-Basse, ch.-l. de c. (Hautes-Pyrénées), arr. et à 40 kil. de Tarbes, près de l'Adour ; 930 h. Ch. de f. M. Chevaux. — Le cant. a 8 comm. et 3.410 h.

Castel-San-Pietro-dell'Emilia, bourg d'Italie (prov. de Bologne) ; 12.000 h.

Castelsarrasin, ch.-l. d'arr. (Tarn-et-Garonne), sur le canal latéral à la Garonne ; ch. de f. M. à 21 kil. de Montauban ; 7.000 h. (*Castelsarrasinois*). Fonderie de cuivre. Grains. Patrie de l'abbé de Prades. — L'arr. a 7 cant., 82 comm., 54.230 h. ; le cant. a 6 comm. et 9.660 h.

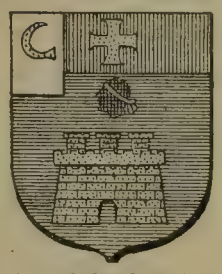

Armes de Castelsarrasin.

Castelvetrano, v. de Sicile (prov. de Trapani) ; 21.600 h.

Castéra-Verduzan, comm. du Gers, arr. et à 18 kil. de Condom ; 860 h. Sources thermales, sulfurées calciques et ferrugineuses (rhumatisme, anémie, dyspepsie).

Casterlé, comm. de Belgique (prov. d'Anvers, arr. de Turnhout), près de la Petite Nèthe ; 1.900 h.

Castets [*kas-tè*], ch.-l. de c. (Landes), arr. et à 21 kil. de Dax, sur la Palu ; 1.710 h. (*Castésiens*). Forges, pins, eaux ferrugineuses. — Le cant. a 10 comm. et 10.810 h.

Castex (André), chirurgien français, né à Bordeaux en 1851. Il s'est spécialisé dans les affections des oreilles, du nez et du larynx.

Casti (l'abbé Jean-Baptiste), poète italien, né à Prato (Toscane), m. à Paris (1721-1803). Il reçut, après Métastase, le titre de *Poeta cesareo ;* auteur des *Animaux parlants* et des *Nouvelles galantes.*

Castifao, ch.-l. de c. (Corse), arr. et à 34 kil. de Corte ; 680 h. Marbre, cuivre. — Le cant. a 3 comm. et 2.370 h.

castigat ridendo mores, mots lat. signif. *Elle corrige les mœurs en riant.* Devise de la comédie, imaginée par le poète Santeul et donnée à l'arlequin Dominique pour qu'il la mît sur la toile de son théâtre.

Castiglione delle Stiviere, v. d'Italie (prov. de Mantoue) ; 3.560 h. Bonaparte y vainquit en 1796 les Autrichiens du général Wurmser ; cette victoire valut à Augereau le titre de *duc de Castiglione.*

Castiglione di Sicilia, v. d'Italie (Sicile, prov. de Catane), au pied de l'Etna ; 10.000 h.

Castiglione (Balthazar, comte de), courtisan et écrivain italien de la cour de Léon X, né à Casanatico, m. à Tolède (1478-1529). Raphaël a fait de lui un remarquable portrait, auj. au Louvre (V. p. 359) ; on lui doit un livre fameux sur les mœurs de cour : le *Cortegiano.*

Castiglione (Giovanni Benedetto), dit *il Grechetto*, ou *il Benedetto*, peintre et graveur italien, né à Gênes, m. à Mantoue (1616-1670). Il excella comme peintre d'animaux et de natures mortes.

Castiglione (Charles-Octave), philologue italien, né à Milan, m. à Gênes (1784-1849) ; on lui doit de remarquables travaux sur la langue cophte.

Castiglione (Virginia Oldoini, comtesse Verasis de), femme du second Empire, célèbre par sa beauté ; née à Florence, m. à Paris (1837-1899).

Castiglione-Fiorentino, v. d'Italie (Toscane, prov. d'Arezzo) ; 16.500 h. Soie.

Castil-Blaze (F.-H.). V. Blaze.

Castilho [*kas-ti, l* mll.] (Antoine-Félicien de), poète portugais, né et mort à Lisbonne (1800-1875) ; auteur de poésies harmonieuses et d'un style très pur.

Castillan, e [*kas-ti, ll* mll.], habitant ou originaire de la Castille : *les Castillans.* Adjectiv. : *la fierté castillane.* N. m. : *parler le castillan.*

castille [*kas-ti, ll* mll., *e*] n. f. (du lat. *castellum*, château). Simulacre de combat. Querelle, noise. (Peu us.)

Castille, contrée d'Espagne, divisée anciennem. en Vieille-Castille et Nouvelle-Castille ; capit. *Burgos* et *Tolède ;* v. pr. *Madrid.*

Ce fut, du IXe au XVe siècle, un des royaumes entre lesquels l'Espagne était divisée. Elle fut réunie à l'Aragon par le mariage d'Isabelle de Castille avec Ferdinand le Catholique ; elle forme 12 provinces de l'Espagne contemporaine. (Hab. *Castillans.*)

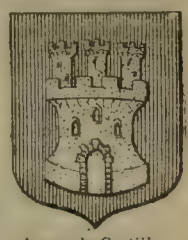

Armes de Castille.

Castille (Charles-Hippolyte), romancier et publiciste français, né à Montreuil-sur-Mer, m. à Luc-sur-Mer (1820-1886) ; auteur d'une *Histoire de la seconde République française.*

Castillo (Bernard Diaz del), conquistador espagnol, né à Medina del Campo, m. à Guatemala après 1568. Il écrivit l'*Histoire véridique de la conquête de la Nouvelle-Espagne* (trad. en franç. par J.-M. de Heredia).

Castillo (Fernand de Léon y), marquis del Muni, homme politique espagnol, né en 1842 dans la Grande-Canarie ; un des chefs du parti libéral espagnol ; à plusieurs reprises ambassadeur d'Espagne à Paris.



Léon y Castillo.

castilloa [*kas-ti, ll* mll.] n. m. Genre de plantes de l'Amérique centrale et de Cuba, dont le latex fournit le caoutchouc.

Castillon ou **Castillon-en-Couserans** [*kas-ti, ll* mll.], ch.-l. de c. (Ariège), arr. et à 13 kil. de Saint-Girons, sur le Lez ; 840 h. (*Castillonnais*). — Le cant. a 26 comm. et 13.170 h.

Castillon ou **Castillon-et-Capitourlan** ch.-l. de c. (Gironde), arr. et à 18 kil. de Libourne, sur la Dordogne ; 3.120 h. (*Castillonnais*). Ch. de f. M. Vins. Le général anglais Talbot y fut vaincu et tué par les Français, dans une bataille qui marqua la fin de la guerre de Cent ans (1453). — Le cant. a 14 comm. et 11.120 h.

Castillon (Jean-François Salvemini de), philosophe et géomètre italien, né à Castiglione, m. à Berlin (1709-1791).

Castillon (Jean), écrivain et polémiste français, né et mort à Toulouse (1718-1799) ; secrétaire perpétuel des Jeux floraux, un des rédacteurs du *Journal de Trévoux.*

Castillon-de-Gagnières, comm. du Gard, arr. et à 28 kil. d'Alais ; 3.150 h. Houille, zinc, plomb.

Castillon de Saint-Victor (Marie-Alexis vicomte de), compositeur français, né à Chartres, m. à Paris (1838-1873) ; il a écrit de nombreux morceaux, surtout pour musique de chambre.

Castillonnès [*kas-ti, ll* mll., *o-nèss*], ch.-l. de c. (Lot-et-Garonne), arr. et à 32 kil. de Villeneuve, non loin du Dropt ; 1.690 h. Grains, farines. — Le cant. a 9 comm. et 4.920 h.

castine [*kas-ti-ne*] n. f. (allem. *kalkstein*). Pierre calcaire que l'on mêle au minerai de fer, pour en favoriser la fusion, quand il contient trop d'argile.



Castlereagh.

Castlereagh (Henri-Robert Stewart, vicomte), marquis de Londonderry, homme d'Etat anglais, né à Mount-Stewart (Irlande), mort près de Londres (1769-1822). Il fut l'âme des coalitions contre Napoléon Ier. Il se tua dans un accès de démence, motivé par le sentiment de son impopularité.

castor [*kas-tor*] n. m. (gr. *kastôr*). Genre de mammifères rongeurs de l'Europe et de l'Amérique du Nord, comprenant deux espèces dont les pieds de derrière sont palmés et la queue écailleuse aplatie horizontalement. Chapeau fait de poil de castor. *Demi-castor*, en arg. parisien, femme qui a été du monde, qui a toujours l'air d'en être, et qui, en réalité, tire de l'amour ses moyens d'existence.



Castors.

— Encycl. Très nuisibles aux jeunes arbres, qu'ils coupent la nuit et transportent dans les cours d'eau pour consolider les barrages qu'ils établissent, les castors élèvent de véritables villages avec des huttes de terre maçonnée et détournent les eaux courantes en établissant des séries de biefs. On les chasse pour leur fourrure très fine, à longs poils brillants, et pour le *castoréum.*

castor n. m. Minerai du groupe des feldspaths $Li^2\ Al^2\ Si^8\ O^{10}$. Syn. PETALITE.

Castor et Pollux, héros mythologiques, surnommés *les Dioscures*, fils jumeaux de Jupiter et de Léda. Ils prirent part à l'expédition des Argonautes. Ces deux noms sont souvent cités comme symbole de l'amitié.

Castor, belle étoile azurée de deuxième grandeur, dans la constellation des Gémeaux. C'est une étoile triple, un peu moins brillante que sa voisine Pollux.

Castor et Pollux enlevant les filles de Leucippe, tableau de Rubens (musée de Munich) ; composition pleine d'originalité et de verve, peinte avec une énergie extraordinaire ; mais les formes n'ont rien d'antique (V. p. 360).

Castor et Pollux, groupe antique, au musée de Madrid. Pollux tient dans chaque main un flambeau allumé. Castor s'appuie sur l'épaule de son frère.

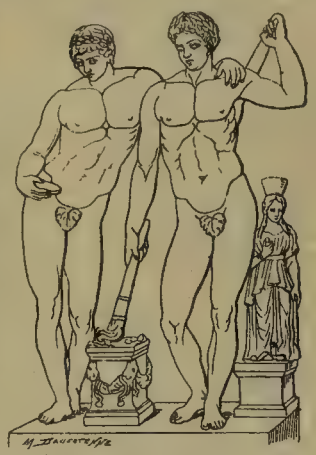
Castor et Pollux (musée de Madrid).

Castor et Pollux, opéra en cinq actes et un prologue, poème de Gentil-Bernard, musique de Rameau (1737) ; œuvre puissante et dramatique, où se trouve l'air émouvant *Tristes apprêts, pâles flambeaux*, et le gracieux menuet *Dans ces doux asiles.*

castoréum [*kas-to-ré-om'*] n. m. Excrétion sébacée de glandes placées sous la queue du castor, employée comme antispasmodique.

castoridés [*kas-to, dé*] n. m. pl. Famille de rongeurs renfermant les *castors*. S. un *castoridé*.

castorin [*kas-to*] n. m. Nom que les commerçants en peau donnaient aux dépouilles d'une espèce de castor de l'Amérique du Sud.

castorine [*kas-to*] n. f. Etoffe de poil de castor mêlé de laine.

castos [*kas-toss*] n. m. Nom vulgaire du *magnolia glauca* (arbre du castor).

castramétation [*kas-tra, si-on*] n. f. (du lat. *castra*, camp, et *metari*, mesurer). Art de choisir et de disposer l'emplacement d'un camp.

castrat [*kas-tra*] n. m. (lat. *castratus*). Individu mâle à qui l'on a fait subir la castration, et spécial. chanteur à qui on l'a infligée dans sa jeunesse, pour lui conserver la voix de soprano : *les castrats de la chapelle Sixtine.*

castration [*kas-tra-si-on*] n. f. (de *castrat*). Ablation d'un organe nécessaire à la génération.

— ENCYCL. La castration se pratique sur les femelles et sur les mâles ; dans le premier cas, on la désigne sous le nom d'*ovariotomie, hystérectomie totale ;* dans le second, c'est la *castration* proprement dite, ou *émasculation*, s'il y a ablation ou amputation des testicules, ou le *bistournage*, s'il y a seulement atrophie ou mortification sans extirpation.

On pratique la castration sur les animaux domestiques pour modifier leur caractère et les rendre plus aptes au travail auquel on les destine, ou dans le but de les soumettre à l'engraissement. Le cheval qui a subi la castration est dit *hongre ;* le taureau devient un *bœuf ;* le coq un *chapon*, etc.

— *Dr.* La castration pratiquée sur un autre est punie de la peine des travaux forcés à perpétuité, et même de la peine de mort si le patient est décédé avant l'expiration des quarante jours qui auront suivi le crime.

— *Bot.* On opère la castration des fleurs en les privant de leurs anthères avant la déhiscence, dans le but d'empêcher la pollinisation ou pour les féconder artificiellement avec le pollen d'autres espèces.

Castren (Mathias-Alexandre), philologue finlandais, né à Tervola, m. à Helsingfors (1813-1852).

castrer [*kas-tré*] v. a. Syn. de CHÂTRER. (Peu us.)

Castres, ch.-l. d'arr. (Tarn), sur l'Agout, affl. du Tarn ; ch. de f. M., à 42 kil. d'Albi ; 27.830 h. (*Castrais*). Laines, draps, toiles, tanneries, papeteries. Patrie de Dacier, Sabatier. — L'arr. a 14 cant., 95 comm., 127.400 h. ; le cant. a 4 comm. et 29.420 h.


Armes de Castres.

castreur n. m. Syn. de CHÂTREUR.

Castries [*kas-tri*], ch.-l. de c. (Hérault), arr. et à 12 kil. de Montpellier, sur la Cadoule ; 1.340 h. Ch. de f. P.-L.-M. Patrie du maréchal de Castries. — Le cant. a 19 comm. et 9.100 h.

Castries (Charles de LA CROIX, marquis de), maréchal de France, né à Castries, m. à Wolfenbüttel (1727-1801) ; ministre de la marine en 1780. Il émigra en 1791.

Castro ou **Mytilène** ou **Mételin,** v. et port de l'île de Mytilène, capitale de l'île ; 20.000 h. Sources minérales. Patrie des deux Barberousse.

Castro (Jean de), explorateur et savant portugais, vice-roi des Indes, né à Lisbonne, m. à Goa (1500-1548), entre les bras de saint François Xavier. Il se signala par de nombreuses victoires aux Indes, et par sa générosité.

Castro (Inès de). *Biogr.* V. INÈS.

Castro (Vaca de), gouverneur du Pérou, où il fut envoyé, en 1538, par Charles-Quint, pour rétablir l'ordre ; il y fit trancher la tête à Almagro ; m. en 1558.

Castro y Bellvis (Guilhem de), un des premiers dramaturges espagnols, né à Valence, m. à Madrid (1567-1631) ; auteur de la *Jeunesse du Cid*, dont Corneille s'est inspiré.

Castro-del-Rio, v. d'Espagne (prov. de Cordoue), sur le Guadajoz ; 10.300 h. Chaux, plâtre tissus.

Castrogiovanni, v. de la Sicile (prov. de Caltanisetta) ; 19.000 h. Soufrières.

Castrogontérien, enne n. Habitant ou originaire de Château-Gontier : *les Castrogontériens.* Adjectiv. : *coutumes castrogontériennes.*

Castrothéodoricien, enne [*si-in, è-ne*] n. Habitant ou originaire de Château-Thierry : *les Castrothéodoriciens.* Adjectiv. : *commerce castrothéodoricien.*

Castro-Urdiales, v. d'Espagne (prov. de Santander), petit port sur le golfe de Gascogne ; 10.000 h. Mines et fonderies de fer.

Castro-Villari, v. d'Italie (Calabre, prov. de Cosenza) ; 11.000 h. Vins.

Castruccio Castracani, homme de guerre italien, duc de Lucques et chef de la faction gibeline dans cette ville, né à Lucques (1280-1328).

Castua, v. du royaume des Serbes, Croates et Slovènes (Istrie), au fond du golfe de Quarnero, près de l'Adriatique ; 17.000 h. Vins, huiles, fruits.

casualisme [*zu-a-lis-me*] n. m. (du lat. *casus*, hasard). Doctrine qui attribue au hasard la succession des événements.

casualité [*zu-a*] n. f. Qualité de ce qui est casuel, éventuel, incertain.

casuarine [*zu-a*] n. f. (de *casoar*, parce que ses feuilles ressemblent aux plumes de cet oiseau). Genre d'arbres particulier à l'Australasie, et qui fournit un bois très dur.

casuarinées [*zu-a-ri-né*] n. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre *casuarine*. S. une *casuarinée*.

casué, e adj. (du lat. *casus*, cas, désinence). Qui a des cas (en parlant d'une langue à déclinaisons).

casuel, elle [*zu-èl, è-le*] adj. (lat. *casualis ;* de *casus*, accident). Eventuel, qui peut arriver ou ne pas arriver : *recette casuelle.* (C'est une grosse faute que d'employer *casuel* dans le sens de *fragile*, comme le font les personnes qui disent : *le verre est casuel.*) N. m. Ensemble des bénéfices variables qui s'ajoutent à un traitement fixe.

casuellement [*zu-è-le-man*] adv. Fortuitement, par hasard. (Vx.)

casuiste [*zu-is-te*] n. m. (du lat. *casus*, cas). Théologien qui s'attache à résoudre les cas de conscience : *un casuiste subtil. Par ext.* Celui qui subtilise.

casuistique [*zu-is-ti-ke*] n. f. (de *casuiste*). Partie de la morale et de la théologie, qui traite des cas de conscience : *les jésuites pratiquèrent beaucoup la casuistique. Par ext.* Disposition à subtiliser.

casuistiquer [*zu-is-ti-ké*] v. n. (de *casuistique*). Discuter, résoudre des cas de conscience.

casus belli [*zus-bèl-li*] n. m. (mots lat. signif. *cas de guerre*). Se dit d'un acte qui peut provoquer les hostilités entre deux peuples : *une insulte faite à un ambassadeur peut être un casus belli.* (Se dit aussi, *par ext.* et avec quelque ironie, de deux particuliers.)

casus fœderis [*zuss-fé-dé-riss*] n. m. (mots lat. signif. *cas d'alliance*). Circonstance prévue par un traité d'alliance et devant, si elle se présente, permettre d'invoquer les clauses de ce traité.

catabolique adj. Relatif au catabolisme.

catabolisme [*lis-me*] n. m. (du gr. *katabolè*, action de jeter en bas). *Biol.* Décadence, dégénérescence de l'individu vivant.

catachrèse [*krè-ze*] n. f. (gr. *katakhrêsis*). Figure de rhétorique, qui consiste à employer un mot dans un sens différent de son sens propre, par suite de l'absence dans la langue d'un terme littéral. (On fait des catachrèses quand on dit : *les ailes d'un moulin, les pieds d'une table, les bras d'un fauteuil.*

cataclysme [*klis-me*] n. m. (gr. *kataklusmos*). Déluge, catastrophe, grand bouleversement de la surface du globe. *Fig.* : *le cataclysme de 1914.*

cataclysmien n. m. Partisan de la théorie géologique des cataclysmes. Syn. CATASTROPHISTE.

cataclysmique [*klis-mi-ke*] adj. Qui est de la nature des cataclysmes.

catacombes [*kon-be*] n. f. pl. (ital. *catacomba*). Souterrains où l'on enterrait les morts.

— ENCYCL. Les plus connues des catacombes, qui n'étaient dans l'origine que des carrières abandonnées, sont celles de Rome, de Naples, de Syracuse et de Paris. Les catacombes de Rome sont devenues célèbres pour avoir servi de refuge aux chrétiens, à l'époque des persécutions ; mais il ne faudrait pas croire que les chrétiens s'y cachaient longtemps et en grand nombre, qu'ils y vivaient, en un mot, car le manque de ventilation aurait suffi pour les en empêcher. En réalité, elles fournissaient aux chrétiens un moyen, non pas précisément de dissimuler leurs sépultures, mais d'en détourner l'attention publique, et aussi de célébrer en secret les rites religieux des obsèques, car la religion chrétienne prescrivait à ses adeptes d'enterrer les morts, et non de les brûler comme faisaient les païens. Les peintures des catacombes sont très intéressantes au point de vue de l'histoire primitive du christianisme. Quant aux catacombes de Paris, ce sont d'anciennes carrières exploitées, qui ont reçu fortuitement une destination semblable à celle des catacombes de Rome : on décida, en effet, de 1781 à 1788, d'y transporter les ossements provenant des cimetières désaffectés de la capitale.

catacoustique [*kous-ti-ke*] n. f. (du gr. *katakouein*, écouter). Partie de l'acoustique, qui a pour objet l'étude des échos. Syn. CATAPHONIQUE.

catadioptrique n. f. (combinaison des mots *catoptrique* et *dioptrique*). Partie de la physique, concernant les effets combinés de la réflexion et de la réfraction de la lumière.

catadoupe ou **catadupe** n. f. (du gr. *katadoupa*). Chute d'un fleuve. (Vx.)

catafalque n. m. (ital. *catafalco*). Décoration funèbre qu'on élève au-dessus d'un cercueil : *les artistes italiens dressèrent à Michel-Ange mort un magnifique catafalque.*


Catafalque.

catagénèse n. f. (du gr. *kata*, en bas, et *genesis*, génération). Evolution régressive des espèces vivantes.

catagmatique adj. *Méd. anc.* Se disait d'un médicament propre à faciliter la soudure des os fracturés.

cataire [*tè-re*] adj. (du bas lat. *catus*, chat). Se dit, en médecine, d'un frémissement analogue au ronronnement du chat et observé dans certaines maladies du cœur.

cataire [*tè-re*] n. f. (du bas lat. *catus*, chat). Nom vulgaire d'une espèce de népète, appelée vulgairement *herbe aux chats*, parce que les chats aiment à se rouler dessus.


Cataire.

Catalan, e, habitant ou originaire de la Catalogne : *les Catalans.* Adjectiv. : *langue catalane.* N. m. : *s'exprimer en catalan. Méthode catalane*, procédé métallurgique d'après lequel on convertit directement le minerai en fer sans l'avoir fait passer par l'état de fonte. *Couteau catalan*, couteau à lame effilée et non rectiligne, qu'un ressort maintient ouverte.

Catalani (Angelica), célèbre cantatrice italienne, née à Sinigaglia, m. à Paris du choléra (1779-1849).

catalanisme [*nis-me*] n. m. Mouvement nationaliste provincial du nord-est de l'Espagne, dont l'autonomie politique de la Catalogne est la revendication principale.


Couteau catalan.

catalaniste adj. Qui est partisan des revendications de la Catalogne ; qui s'y rapporte.

catalans n. m. pl. Nom donné aux aventuriers que Pierre d'Aragon, en 1282, mena en Sicile contre Charles d'Anjou. S. un *catalan.*

catalase [*la-ze*] n. f. Ferment soluble découvert dans les feuilles de tabac.

Catalauni [*lô*], peuple gaulois de la Belgique.

Catalauniens [*lô-ni-in*] ou **Catalauniques** [*lô-ni-ke*] (CHAMPS), plaines de la Champagne Pouilleuse, où s'élèvent Châlons-sur-Marne, Troyes, et où Attila fut vaincu en 451 par Aétius, Mérovée et Théodoric réunis, dans une bataille qui délivra la Gaule de l'invasion des Huns.

Catalaunum [*lô-nom'*], nom latin de Châlons-sur-Marne.

catalectes [*lèk-te*] n. m. pl. (gr. *katalecta*). Recueils de morceaux choisis.

catalectique [*lèk*] adj. (gr. *katalèktikos*). Se dit d'un vers grec ou latin qui se termine par un pied incomplet : *pentamètre catalectique.*

catalepsie [*lèp-si*] n. f. (du gr. *katalêpsis*, surprise). Etat particulier dans lequel la sensibilité extérieure et les mouvements volontaires sont suspendus, mais où les membres gardent les attitudes qu'on leur donne : *la catalepsie se distingue de la mort par l'absence de putréfaction.*

— ENCYCL. La catalepsie est un symptôme de la grande hystérie ; elle se produit sous des influences fort diverses, et sa durée est variable. Le traitement consiste en inhalations d'éther ou de chloroforme.

cataleptique [*lèp*] adj. et n. Qui a rapport à la catalepsie : *sommeil cataleptique.* Atteint de catalepsie : *un, une cataleptique.*

catallactes n. m. pl. Groupe de protozoaires, se présentant sous la forme d'une sphère transparente, constituée par l'association d'un grand nombre de cellules. S. un *catallacte.*

Catalogne, anc. prov. d'Espagne, auj. capitainerie générale, capit. *Barcelone.* Fertile, peuplée, elle est arrosée par la Sègre, et divisée en 4 provinces : Lerida, Barcelone, Tarragone et Girone. (Hab. *Catalans.*)

catalogal, e, aux adj. et n. Qui a rapport à un catalogue. Se dit d'une personne qui confectionne un catalogue.

catalogue [*lo-ghe*] n. m. (du gr. *katalogos*, dénombrement). Liste, énumération par ordre : *catalogue de plantes, de livres.*

cataloguement [*ghe-man*] n. m. Action de cataloguer ; résultat de cette action.

cataloguer [*ghé*] v. a. Inscrire par ordre : *cataloguer des plantes, des livres*, etc.

catalogueur [*gheur*] n. m. Celui qui dresse, qui rédige des catalogues.

catalpa n. m. Genre de bignoniacées du nord de l'Amérique, à fleurs blanches tachées de pourpre : *le catalpa est un bel arbre d'ornement.*


Catalpa : a, fruit.

— ENCYCL. La tige du catalpa, qui atteint jusqu'à 10 mètres, est peu gracieuse ; mais sa cime s'étale majestueusement. Ses larges feuilles, en forme de cœur, ont souvent un diamètre de $0^m,20$. Ses fleurs sont réunies en panicules ; ses fruits sont des capsules en forme de longues gousses.

catalysateur, trice adj. Qui active les phénomènes de la catalyse : *les solutions colloïdales sont catalysatrices.*

catalyse [*li-ze*] n. f. (du gr. *katalusis*, dissolution). Action de certains corps dont la seule présence modifie la composition de certains autres, sans qu'ils soient eux-mêmes modifiés.

catalyser [*li-zé*] v. a. Décomposer, modifier par catalyse.

catalyseur n. m. Nom que l'on donne au corps qui provoque une action catalytique : *le charbon en poudre fine est un catalyseur pour l'eau oxygénée.*

catalytique adj. Qui se rapporte à la catalyse : *phénomènes catalytiques. Engrais catalytiques*, nom donné à différents corps chimiques (manganèse, soufre, etc.) qui, incorporés au sol, exercent une action catalytique sur les engrais proprement dits, la flore bactérienne du sol, mais n'interviennent pas comme éléments directement assimilables par les plantes.

catamaran ou **catamaron** n. m. Sorte de radeau des Indes-Orientales, fait de troncs de cocotiers. (C'est à l'aide de radeaux de ce genre, aménagés en brûlots, que les Anglais tentèrent sans succès en 1804 de détruire la flottille française réunie à Boulogne, d'où le nom d'*expédition des catamarans* donné à cette entreprise.)

Catamarca, prov. de la république Argentine, aux confins du Chili ; 110.000 h. Capit. *Catamarca ;* 7.000 h.

cataménial, e, aux adj. (du gr. *cata*, par, et *men*, mois). Qui a rapport aux menstrues : *des douleurs cataméniales.*

Catane, v. et port de Sicile, ch.-l. de la prov. de ce nom, plusieurs fois dévastée par les éruptions de l'Etna ; 217.000 h. (*Catanais*). Soieries, vins, soufre, céréales. Patrie de Bellini.

Catanzaro, v. d'Italie, ch.-l. de la Calabre Ultérieure II ; 29.000 h. Soieries, velours, tapis.

catapan n. m. Titre de la hiérarchie palatine à Byzance : *le catapanat était la dignité de catapan.*

catapasme [*pas-me*] n. m. (gr. *katapasma*). Médicament qui sert à saupoudrer une partie du corps.

cataphase [*fa-ze*] n. f. (gr. *kataphasis*). *Logiq.* Affirmation. ANT. **Apophase.**

cataphorèse [*rè-ze*] n. f. (du gr. *katapherein*, appliquer). Introduction électrique des médicaments dans l'organisme. *Physiq.* Déplacement, sous l'influence d'un champ électrique, des granules solides en suspension dans un liquide.

cataphorétique adj. Relatif à la cataphorèse.

cataphracte n. f. (du gr. *kataphraktês*, cuirasse). *Antiq.* Armure de cavalerie faite d'une toile ou d'une peau, sur laquelle on cousait des écailles de métal. N. m. Soldat pourvu de cette armure. Syn. CATAPHRACTAIRE.

cataplasme [*plas-me*] n. m. (du gr. *kataplasma*, application). Bouillie médicinale épaisse, qu'on applique entre deux linges sur une partie du corps : *les cataplasmes provoquent facilement des abcès. Par plaisant.* Aliment épais. *Par anal.* Mélange de bouse et de terreau, dit *onguent de saint Fiacre*, qu'on applique sur les lésions des arbres.

— ENCYCL. Le cataplasme n'est qu'un bain local, constitué par une masse molle et humide enveloppée d'une étoffe perméable à l'humidité. On emploie comme substances fondamentales du cataplasme la farine de lin, les fécules de pommes de terre ou de riz, ou des feuilles, des fleurs, des racines, etc. On incorpore souvent des teintures, en particulier du laudanum ; parfois, quand on veut faire une révulsion un peu énergique, on saupoudre le cataplasme de farine de moutarde (*cataplasme sinapisé*). Les cataplasmes doivent être réservés aux seuls cas où l'épiderme est indemne ; on s'en servira donc comme émollient révulsif ou anesthésique. Jamais l'on ne doit appliquer de cataplasmes sur une ulcération ou un abcès ; éviter les cataplasmes sur la figure.

cataplectique [*plèk*] adj. Qui a rapport à la cataplexie.

cataplexie [*plèk-sî*] n. f. (du gr. *kataplèxis*, stupeur). Autref., attaque d'apoplexie. Stupeur.

cataptose n. f. (du gr. *kataptôsis*, chute). Chute soudaine déterminée par une attaque d'apoplexie ou d'épilepsie.

catapuce n. f. Nom vulgaire de l'euphorbe épurge (*euphorbia lathyris*).

catapulte n. f. (lat. *catapulta*). Machine de guerre mue par des cordes tordues, dont se servaient les Anciens pour lancer des pierres, des traits : *la catapulte a été d'un usage courant chez les Macédoniens, les Carthaginois et les Romains. Fig.* Moyen d'attaque : *la catapulte du journalisme.*

catapultueux, euse [*tu-eû, eu-ze*] adj. (de *catapulte*). *Fam.* Extraordinaire, magnifique.

cataracte n. f. (du gr. *kataraktès*, rupture). Chute d'un fleuve ou d'une rivière qui se précipite d'une grande hauteur : *la cataracte du Niagara.* Opacité du cristallin ou de sa membrane, qui produit une cécité complète ou partielle : *la cataracte se guérit par l'ablation du cristallin.*

— ENCYCL. *Géol.* Les plus célèbres cataractes sont celles du Niagara (V. NIAGARA), dans l'Amérique du Nord ; les chutes Victoria en Afrique, sur le Zambèze. Les cataractes du Nil ne sont guère que des *rapides.* L'érosion que produisent les cataractes sur le barrage même qui les a provoquées entraîne leur recul vers l'amont. Certaines, par leur puissance, constituent des réserves de force motrice d'une importance incalculable.

— *Méd.* La cataracte commune s'observe surtout chez les personnes âgées. Peu à peu le malade perd la faculté de la vision, et cela généralement d'un seul côté. Après un temps ordinairement long, la cataracte est complète ou mûre, c'est-à-dire que le cristallin est devenu entièrement opaque. C'est à ce moment qu'on opère la cataracte, en enlevant le cristallin ; des verres convenables placés extérieurement rendent aux malades la faculté perdue.



Cataractes du Zambèze.

cataracté, e adj. Affecté de la cataracte : *œil cataracté.*

cataracter [*té*] **(se)** v. pr. Etre affecté de la cataracte.

catarrhal [*ta-ral*], **e, aux** adj. Qui tient du catarrhe : *toux catarrhale.*

catarrhe [*ta-re*] n. m. (du gr. *katarhein*, couler en bas). Inflammation aiguë ou chronique des muqueuses, avec hypersécrétion. Gros rhume.

— ENCYCL. Le catarrhe ne désigne plus une maladie déterminée. En tant que symptôme, ce mot est aussi vague ; tout au plus peut-on désigner sous ce nom une légère affection des bronches, caractéristique des pays humides, et qui se traduit par des crachats muqueux abondants.

catarrheux, euse [*ta-reû, eu-ze*] adj. Sujet au catarrhe, affecté d'un catarrhe : *vieillard catarrheux.*

catarrhiniens [*ta-ri-ni-in*] n. m. pl. (du gr. *kata*, en bas, et *rhis, rhinos*, nez). Sous-ordre de mammifères primates, comprenant les singes de l'Ancien monde (*macaque*). S. un *catarrhinien.*

catartisme [*tis-me*] n. m. (du gr. *kata*, sur, et *artizein*, disposer). *Chir. anc.* Réduction d'une fracture ou d'une hernie.

catasète [*zè-te*] n. m. Genre d'orchidacées vandées, renfermant des plantes épiphytes de l'Amérique tropicale, dont plusieurs espèces sont cultivées en Europe dans les serres chaudes.

catastrophe [*tas-tro-fe*] n. f. (du gr. *katastrophê*, retour). Dernier et principal événement d'un poème dramatique. *Spécialem.* Dénouement funeste d'une tragédie : *l'intérêt s'affaiblit si la catastrophe est trop prévue. Par ext.* Malheur, révolution, etc., funestes à un grand nombre de personnes : *les explosions, les éruptions, les rencontres de trains, les incendies, les naufrages sont des catastrophes.*

catastrophisme [*tas-tro-fis-me*] n. m. Théorie qui attribue à des cataclysmes les grands changements survenus à la surface de la terre.

catau [*tô*] n. f. (altér. de *Catherine*). Fille de ferme. Fille malpropre. Catin.

catavothre ou **katavothre** n. m. (du gr. mod.). Gouffres naturels creusés dans les calcaires de la Grèce, et où se perdent certaines rivières.

cat-boat [*kat-bôt'*] n. m. Petit yacht dont le gréement se compose uniquement d'un mât placé à l'avant et supportant une grand'voile.

Cateau [*tô*] **(Le)**, anc. **Le Cateau-Cambrésis,** ch.-l. de c. (Nord), arr. et à 24 kil. de Cambrai, sur la Selle, affl. de l'Escaut ; 10.700 h. (*Catésiens*). Ch. de f. N. Brasseries, filatures. Patrie du maréchal Mortier. Traité de paix entre Henri II de France et Philippe II d'Espagne (1559), qui mit fin aux guerres d'Italie et donnait à la France les Trois-Evêchés (Metz, Toul et Verdun). — Le cant. a 18 comm. et 29.040 h. Partiellement détruit pendant la Grande Guerre.

catéchèse [*chè-ze*] n. f. (gr. *katechêsis*). Instruction religieuse par demandes et par réponses.

catéchète n. m. Celui qui donnait la catéchèse aux fidèles : *Origène était catéchète à Alexandrie.*

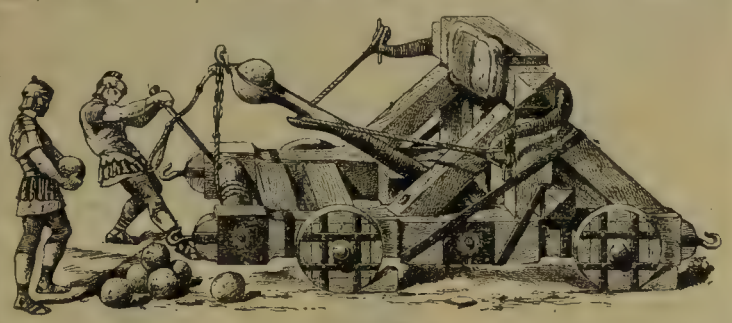

Catapulte.

catéchétique adj. Qui a rapport à la catéchèse. N. f. Enseignement du catéchisme.

catéchine n. f. Principe actif du cachou.

catéchisation [*chi-za-si-on*] n. f. Action de catéchiser : *la catéchisation des infidèles.*

catéchiser [*chi-zé*] v. a. (de *catéchisme*). Instruire sur les principaux points de la religion chrétienne : *catéchiser un néophyte. Fig.* Endoctriner, prêcher quelqu'un pour le styler, le persuader, le gourmander : *catéchiser un électeur.*

catéchisme [*chis-me*] n. m. (gr. *katêchismos*). Instruction sur les principes et les mystères de la foi : *assister au catéchisme.* Livre qui contient cette instruction : *acheter un catéchisme.* Ouvrage élémentaire quelconque : *catéchisme politique.* Résumé, ensemble d'idées : *le catéchisme du vice.*

— ENCYCL. L'enseignement du catéchisme fut définitivement organisé par le concile de Trente, qui prescrivit aux pasteurs d'enseigner, au moins les dimanches et les jours de fête, les éléments de la foi aux enfants, et décida la publication d'une exposition sommaire et complète de la foi catholique, dont le soin fut remis au pape Pie IV. Le *Catéchisme du concile de Trente*, rédigé par une commission de théologiens, publié en 1566, fut la source où puisèrent les évêques qui, depuis le XVIIIe siècle, s'appliquèrent à publier, chacun dans son diocèse, des catéchismes en langue vulgaire, contenant, par demandes et par réponses, un court exposé de la doctrine chrétienne. Le plus célèbre est le *Catéchisme de Meaux*, publié en 1687 par Bossuet. Le mouvement religieux du début de la Restauration favorisa l'œuvre des catéchismes. On ne se contenta plus de faire précéder la première communion d'un catéchisme préparatoire ; il y eut des catéchismes pour les jeunes enfants, et des catéchismes *de persévérance* pour les adultes.

A la suite des deux *Catéchismes de Luther*, un grand et un petit, composés vers 1526, et du *Catéchisme de Calvin*, composé en français par Calvin (1536), et que l'auteur appelle « un formulaire commun d'instruction pour les petits enfants et les rudes du peuple », de nombreux catéchismes ont été publiés dans les pays protestants.

Catéchisme poissard (*le*), par Vadé (1758), recueil d'injures et de gros mots recueillis par l'auteur près des femmes de la Halle, et spécialement des poissardes.

Catéchisme positiviste, par Auguste Comte, destiné à vulgariser et condenser le positivisme (1852).

catéchiste [*chis-te*] n. Qui catéchise. Qui enseigne le catéchisme aux enfants.

catéchu ou **caté-chu** n. m. Nom indigène du cachou.

catéchuménat [*ku-mé-na*] n. m. Etat du catéchumène.

catéchumène [*ku*] n. (du gr. *katêkhoumenos*, instruit de vive voix). Prosélyte que l'on instruit pour le disposer à recevoir le baptême. *Par ext.* Aspirant à une initiation quelconque.

catégorématique adj. *Philos.* Se dit d'un terme qui a une signification par lui-même.

catégorème n. m. (de *catégorie*). *Philos.* Dans le système d'Aristote, notion universelle se rapportant aux modes généraux suivant lesquels une chose peut être énoncée relativement à une autre : *il y a cinq catégorèmes : le genre, l'espèce, la différence, le propre et l'accident.*

catégorie [*rî*] n. f. (du gr. *katêgoria*, attribut). Suivant Aristote, chacun des genres les plus généraux dans lesquels se rangent les objets de la pensée : *le lieu et le temps sont des catégories. Fig.* Classe d'objets de même nature : *ces choses ne sont pas de la même catégorie.*

— ENCYCL. Pour Aristote, les catégories sont les principaux points de vue d'où l'esprit peut considérer les choses. Il en reconnaît dix : la substance, la quantité, la relation, la qualité, l'action, la passion, le lieu, le temps, la situation, la manière d'être. Pour Kant, la catégorie est l'attribut que nous affirmons, implicitement ou explicitement, de tous les sujets possibles : unité ou pluralité, substance ou mode, possibilité ou existence, etc.

Catégories (*Traité des*), le premier des traités qui composent l'*Organon* d'Aristote. Il fut un des livres favoris de la scolastique.

catégorique adj. Dans Aristote, qui affirme l'attribut d'une manière absolue. Chez Kant, qui est absolu et non conditionnel : *impératif catégorique*, commandement absolument obligatoire de la loi morale. Dans le langage ordinaire, clair, précis : *mise en demeure catégorique.* ANT. **Equivoque, évasif.**

catégoriquement [*ke-man*] adv. D'une manière catégorique : *répondre catégoriquement.*

catégorisation [*za-si-on*] n. f. Action de classer par catégories.

catégoriser [*zé*] v. a. Classer par catégories.

catégoriseur [*zeur*] n. m. Celui qui établit des catégories.

Catel (Charles-Simon), compositeur français, né à Laigle (Orne), m. à Paris (1773-1830). Il eut une grande part dans la fondation du Conservatoire. On lui doit un célèbre *Traité d'harmonie*, et plusieurs opéras et opéras-comiques.



Catel.

Catelet [*lè*] **(Le)**, ch.-l. de c. (Aisne), arr. et à 18 kil. de Saint-Quentin ; 460 h. Ch. de f. du Cambrésis. — Le cant. a 18 comm. et 16.470 h.

catenaire adj. (de *catena*, chaîne). Qui s'enchaîne. *Suspension caténaire*, suspension à l'aide de chaînes. *Chim.* Se dit des réactions qui s'enchaînent, qui se conditionnent les unes les autres.

caténation [*si-on*] n. f. (du lat. *catena*, chaîne). Assemblage, enchaînement.

catène n. f. (lat. *catena*). Forme ancienne de *chaîne.* Suite de remarques sur l'Ecriture sainte.

caténicelle [*sè-le*] n. f. Genre de bryozoaires chilostomates, famille des cellularidés, qui vivent en diverses mers, en colonies ramifiées.

caténifère adj. (du lat. *catena*, chaîne, et *ferre*, porter). Qui porte des chaînes.

caténiforme adj. (du lat. *catena*, chaîne, et de *forme*). En forme de chaîne.

caténulaire [*lè-re*] adj. (du lat. *catena*, chaîne). *Bot.* Qui présente des rugosités en forme de petites chaînes.

caténule n. f. (du lat. *catena*, chaîne). *Bot.* Petite chaîne, petite raie.

caterole ou **catterole** [*ka-te*] n. f. Trou creusé par la femelle du lapin, et dans lequel elle dépose ses petits.

caterpillar [*ka-tèr-pi-lar*] n. m. (m. angl. signif. *chenille*). Dispositif pour déplacer un véhicule sur des terrains impraticables, caractérisé par une

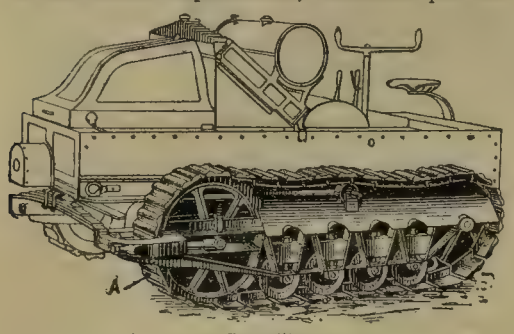

A, Caterpillar.

large chaîne sans fin en contact avec le sol par sa partie inférieure et passant par deux roues dont l'une peut être motrice : *le système des caterpillars a été appliqué aux chars d'assaut.*

Catesby (Robert), conspirateur anglais (1573-1605). Il fut l'instigateur de la *Conspiration des poudres*, et se fit tuer les armes à la main.

catgut [*kat'-ghut'*] n. m. (m. angl. signif. *boyau de chat*). Corde formée d'intestins de chèvre ou de chat, employée en chirurgie pour les sutures : *le catgut se résorbe dans les tissus.*

cathares n. m. pl. (d'un mot gr. signif. *les purifiés*). Hérétiques du moyen âge, ayant pour caractère général la prétention d'une absolue pureté de mœurs. S. un *cathare*.

— Encycl. La doctrine cathare eut son origine au XIe siècle dans les pays slaves ; mais elle se développa surtout dans l'Europe méridionale. Elle admettait deux principes éternels des choses, le bon et le mauvais. L'Eglise cathare était divisée en diocèses. En Italie, elle disparut au XIVe siècle. En France, les cathares furent désignés sous le nom d'*albigeois*. (V. ce mot.)

catharsis [*siss*] n. f. (transcrit du gr. *katharsis*, purgation ou purification). Mot employé par Aristote pour définir l'effet produit sur les spectateurs par une représentation dramatique.

catharte n. m. Genre de petits vautours américains, à bec long sans appendice cutané, et qui dévorent les débris de toute sorte et les immondices. V. URUBU.

cathartique adj. (du gr. *kathartikos*, qui purge). Se dit des purgatifs non drastiques. Qui purifie : *Apollon est le dieu jeune et beau des rites cathartiques.* N. m. : *un cathartique.*

Cathay [*tè*] ou **Catay** (le), nom donné à la Chine par les auteurs du moyen âge. C'est ainsi que dans le *Roland furieux* de l'Arioste, la belle Angélique se trouve être une princesse du Cathay.

Cathcart [*kart'*] (William Shaw, comte de), général anglais, né à Petersham, m. à Gartside, près de Glasgow (1755-1843). Il bombarda Copenhague en 1807.

cathédral, e adj. (du lat. *cathedra*, chaire). Qui est le siège de l'autorité épiscopale : *église cathédrale. Chanoine cathédral*, qui siège au chapitre d'une église cathédrale. (Le pl. m. *cathédraux* n'est pas usité.)

cathédrale n. f. (du lat. *cathedra*, chaire). Eglise épiscopale d'un diocèse.

— Encycl. *Adm. eccl.* Ce sont les membres du chapitre qui, dans les cathédrales, sont chargés du service diocésain. Dans les cathédrales où le service paroissial se fait concurremment avec le service diocésain, un membre du chapitre remplit les fonctions du curé. Il a le titre d' « archiprêtre ».



Cathelineau.

cathédrant [*dran*] n. m. (du lat. *cathedra*, chaire). Docteur pourvu d'une chaire de théologie ou de philosophie.

Cathelineau [*nô*] (Jacques), chef vendéen, fils d'un maçon, né au Pin-en-Mauges (Maine-et-Loire) (1759-1793). Il prit Thouars, Saumur, fut élu généralissime de l'armée « catholique et royale », mais fut mortellement blessé à l'attaque de Nantes. C'était un esprit inculte mais intelligent, d'une grande piété et d'une réelle bonté.

cathérèse [*té-rè-ze*] n. f. (du gr. *kathairesis*, destruction). *Pathol.* Epuisement. (Vx.)

cathérétique adj. (de *cathérèse*). *Pathol.* Se dit des topiques caustiques.

catherinaire [*nè-re*] adj. (de *Catherine* de Médicis). *Herbe catherinaire*, premier nom du tabac.

Catherine (canal), importante voie navigable de la Russie, achevée en 1820, et qui relie, à l'aide de la Dvina, de la Kama et du Volga, la mer Blanche et la mer Caspienne.

Catherine d'Alexandrie (sainte), patronne des jeunes filles. La tradition raconte que l'enfant Jésus, porté par la sainte Vierge, lui apparut, la choisit pour sa fiancée et lui mit un anneau au doigt. Elle convertit l'impératrice Faustine, et subit le martyre sous l'empereur Maximin vers l'an 307. Fête le 25 novembre. L'expression *coiffer sainte Catherine* pour dire « rester vieille fille » provient, dit-on, de ce que, dans certaines églises, les filles non mariées de 25 à 35 ans étaient chargées de renouveler la coiffure de sainte Catherine au jour de sa fête.

Catherine d'Alexandrie (*le Mariage mystique de sainte*), chef-d'œuvre de Memling, à l'hôpital Saint-Jean (Bruges), peinture admirablement achevée, parfaite de dessin et de couleur ; — tableau de Jordaens (Madrid) ; — chef-d'œuvre du Corrège, musée des Etudes (Naples) ; — du même, au Louvre ; expressions d'une vérité parfaite ; — chef-d'œuvre de Paul Véronèse, à Venise ; composition d'une grâce exquise (v. p. 359).

Catherine de Suède (sainte), deuxième fille de sainte Brigitte, qu'elle accompagna en Terre sainte (1335-1381). Fête le 22 mars.

Catherine de Sienne (sainte), religieuse italienne, des sœurs de la Pénitence de Saint-Dominique, célèbre par ses extases et ses révélations (1347-1380). Son livre de la *Doctrine divine* et sa *Correspondance* comptent parmi les œuvres classiques de la littérature italienne. C'est elle qui décida le pape Grégoire XI à quitter Avignon pour Rome. Fête le 30 avril. Comme pour Catherine d'Alexandrie, la tradition raconte qu'à l'âge de sept ans, Catherine de Sienne fit vœu de n'avoir d'autre époux que Jésus, qui lui apparut sous les traits d'un petit enfant, la choisit pour sa fiancée, et lui passa au doigt un anneau qui n'était visible que pour elle.

Catherine de Sienne (*Mariage mystique de sainte*). Ce sujet a été traité par plusieurs peintres ; le tableau le plus célèbre est celui de Fra Bartolomeo (Louvre).

Catherine de Bologne (sainte), de l'ordre des clarisses (1413-1462). Elle fonda à Bologne le couvent du Saint-Sacrement. Fête le 9 mars.

Catherine de Gênes (sainte), fille de Jacques de Fieschi, vice-roi de Naples, petite-nièce d'Innocent IV (1448-1510). Elle a écrit un ouvrage célèbre sur le *Purgatoire*. Fête le 14 septembre.

Catherine de Ricci (sainte), de l'ordre des dominicaines, née à Florence (1522-1590). Fête le 13 février.

Catherine d'Aragon, première femme de Henri VIII roi d'Angleterre, répudiée après dix-huit ans d'union ; m. au château de Kimbolton (1485-1536). Les conflits religieux auxquels donna lieu le divorce du roi furent une des causes du schisme anglais. Elle fut la mère de Marie Tudor.

Catherine Howard, reine d'Angleterre, cinquième femme de Henri VIII, née en 1522 ; elle monta sur le trône en 1540, et fut décapitée en 1542, sous l'inculpation d'adultère.



Catherine de Médicis.

Catherine Parr, reine d'Angleterre, sixième et dernière femme de Henri VIII (1512-1548). Après la mort du roi, elle épousa Thomas Seymour.

Catherine de Médicis [*siss*], reine de France, fille de Laurent de Médicis, née à Florence, m. à Blois (1519-1589), femme de Henri II, mère de François II, de Charles IX et d'Henri III, régente pendant la minorité de Charles IX. Politique habile, mais sans scrupules et sans véritable hauteur de vues, elle ne put prévenir le développement des luttes religieuses, pendant lesquelles elle essaya de régner par la division, en tenant la balance égale entre protestants et catholiques, pendant les guerres de religion. Elle eut la plus grande part au massacre de la Saint-Barthélemy.



Catherine Ire.

Catherine Ire, impératrice de Russie, de très basse origine, femme de Pierre le Grand, à qui elle succéda, et dont, avec l'aide de son favori Mentchikof, elle continua la politique avec beaucoup de bon sens et d'énergie (1682-1727).

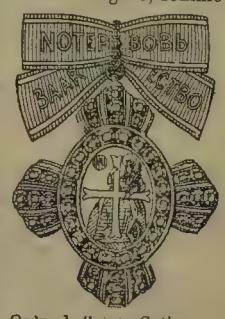

Ordre de Sainte-Catherine.

Catherine (*ordre de Sainte-*), institué par Pierre le Grand en 1714 et, depuis 1797, réservé aux dames. Deux classes. Bijou enrichi de diamants, ruban ponceau à liséré argent.

Catherine II, la Grande, surnommée *la Sémiramis du Nord*, impératrice de Russie, née à Stettin, m. à Saint-Pétersbourg (1729-1796), fille du duc d'Anhalt-Zerbst, femme de Pierre III. Elle régna seule, après le meurtre de celui-ci, de 1763 à 1796. Ses guerres heureuses, ses conquêtes sur les Turcs, la part importante qu'elle s'assura dans le démembrement de la Pologne, ses réformes, la protection qu'elle accorda aux savants et aux philosophes, particulièrement aux Français, firent oublier ses violences, son despotisme, et le dérèglement de sa conduite.



Catherine II.

cathète n. f. (du gr. *kathétos*, vertical). *Géom. anc.* Ligne droite, perpendiculaire à une autre.

cathéter [*tèr*] n. m. (gr. *kathétêr*, sonde). Sonde cannelée, que l'on introduit dans l'urètre et dans la vessie pour servir de guide dans l'opération de la taille.



Mariage mystique de Catherine de Sienne, tableau de Fra Bartolomeo.

cathétériser [*zé*] v. a. (rad. *cathéter*). *Chir.* Sonder, explorer à l'aide d'une sonde : *cathétériser la trompe d'Eustache.*

cathétérisme [*ris-me*] n. m. Introduction d'une sonde, d'une bougie dans un canal ou dans un conduit naturel.

— Encycl. Le cathétérisme urétral est très employé pour diagnostiquer les rétrécissements, ou pour évacuer la vessie. Le cathétérisme de la trompe d'Eustache a surtout pour but de désobstruer le conduit. Le cathétérisme des voies lacrymales sert à rétablir le cours des larmes.

cathétomètre n. m. (gr. *kathétos*, ligne verticale, et *metron*, mesure). Instrument de physique, servant à évaluer la différence de niveau de deux points.

cathode n. f. (du gr. *kata*, en bas, et *odos*, route). *Electr.* Pôle négatif d'une pile, d'une ampoule, etc.

cathodique adj. Qui émane de la cathode. *Rayons cathodiques*, rayons qui partent de la cathode dans une ampoule électrique vide d'air.

— Encycl. V. RAYONS X.

catholicisant [*zan*], **e** adj. Qui tourne au catholicisme.

catholicisme [*sis-me*] n. m. Religion catholique : *Henri IV embrassa le catholicisme.*

— Encycl. Le catholicisme est l'ensemble des dogmes, des institutions et des pratiques qui distinguent des autres communautés chrétiennes l'Eglise romaine soumise à l'autorité du pape. Selon la doctrine catholique, Jésus-Christ a fondé une société visible, qui est l'Eglise, et lui a donné pour chef le pape, successeur de saint Pierre ; l'Eglise est seule juge et seule gardienne de la vérité révélée contenue dans la tradition et l'Ecriture ; elle détermine ce que chacun doit croire, à savoir : les mystères de la Trinité et de l'Incarnation, la transmission du péché originel, la Rédemption, l'efficacité propre des sept sacrements, etc. Le catholicisme, qui s'attache à s'adresser à l'homme tout entier, parle à l'imagination et à la sensibilité des foules par la pompe et la grandeur de ses cérémonies.

catholicité n. f. Doctrine de l'Eglise catholique. Ensemble des peuples catholiques : *le pape est le chef de la catholicité.*

catholicon n. m. Electuaire de rhubarbe et de séné, considéré autrefois comme une panacée. *Le catholicon d'Espagne*, v. SATIRE MÉNIPPÉE.

catholicos [*koss*] n. m. Nom du chef suprême du clergé arménien-grégorien, qu'on appelle aussi *le catholique d'Arménie.*

catholique adj. (du gr. *katholikos*, universel). Qui appartient à la religion romaine. *Henri IV se fit catholique. Sa Majesté Catholique*, le roi d'Espagne. (*Fig.* et *fam.* On dit d'une chose qu'*elle n'est pas catholique*, quand elle n'est pas conforme à ce qui doit être.) N. Qui professe la religion catholique : *un, une catholique. Le catholique d'Arménie*, v. CATHOLICOS. *Vieux catholiques*, v. VIEUX-CATHOLIQUES. *Catholiques allemands*, adhérents d'une secte religieuse qui se forma en 1844 en Allemagne. *Fam. Catholique à gros grains*, catholique peu scrupuleux.

catholiquement [*ke-man*] adv. Conformément à la loi de l'Eglise catholique.

cati n. m. (de *catir*). Apprêt gommé, qui rend les étoffes plus fermes et plus lustrées : *donner le cati à du drap.*

catiche ou **cattiche** [*ka-ti-che*] n. f. Trou ou terrier des loutres, au bord de l'eau.

Catilina (Lucius Sergius), patricien romain, né vers 109 av. J.-C., mort en 61. Courageux et hardi, mais sans scrupules, il fomenta contre le sénat une conjuration, dans laquelle entrait tout ce que Rome comptait de citoyens infâmes, débauchés ou endettés ; elle fut dénoncée par Cicéron, l'an 63. Il mourut les armes à la main, à Pistoia. Catilina est demeuré le type du conspirateur, et son nom sert à désigner ceux qui voudraient rétablir leur fortune sur les ruines de leur patrie. V. CONJURATION.

Catilina (Histoire de la conspiration de), par Salluste. Ouvrage latin qui vaut par la force des peintures, la gravité du style et un louable effort vers la philosophie de l'histoire.

Catilina, tragédie de Ben Jonson (1611) ; étude historique d'après Salluste et Cicéron, et dans laquelle les héros font avec trop de cynisme l'étalage de leurs vices.

Catilina, tragédie en cinq actes, de Crébillon ; l'une de ses meilleures pièces (1748). Pour relever Catilina, son personnage principal, l'auteur a donné à Cicéron un rôle bas, contraire à la vérité.

PÉRIGUEUX
(St Front)

REIMS
(Notre-Dame)

COLOGNE
(le Dôme)

TROYES
(St Pierre)

ROUEN
(Notre-Dame)

STRASBOURG
(Notre-Dame)

ALBI (Ste Cécile)

ANGOULÊME
(St Pierre)

MILAN
(La Nativité)

AMIENS
(Notre-Dame)

PARIS
(Notre-Dame)

CHARTRES
(Notre-Dame)

TOURS
(St Gatien)

LAON
(Notre-Dame)

MARSEILLE
(Ste Marie-Majeure)

ORLÉANS
(Ste Croix)

LONDRES (St Paul)

BURGOS

BOURGES (St Étienne)

catilinaire [*nè-re*] n. f. Satire violente (en souvenir des *Catilinaires* de Cicéron). [V. l'art. suiv.]

Catilinaires, nom donné à quatre harangues de Cicéron, alors consul, contre Catilina, l'an 63 av. J.-C. L'orateur obtint alors le titre de *Père de la patrie.*

catillac [*ll* mll., *ak*] ou **catillard** [*ll* mll., *ar*] n. m. Grosse poire d'hiver, que l'on mange cuite.

Catillon, comm. du Nord, arr. et à 31 kil. de Cambrai, sur la Sambre canalisée; 1.400 h. Brasseries, fabriques de chandelles, sirops et liqueurs.

catimini n. m. (du gr. *katamênia*, menstrues). Menstrues. (Vx.) Loc. adv. *En catimini*, en cachette : *partir en catimini.*

catin n. f. (de *Catherine*). *Fam.* Femme de mauvaises mœurs.

Catinat [*na*] (Nicolas **de**), maréchal de France, né à Paris, m. à Saint-Gratien (1637-1712), l'un des meilleurs capitaines du règne de Louis XIV. Il vainquit le duc de Savoie à Staffarde (1690), à la Marsaille (1693), et se montra habile négociateur. Il avait acquis, par sa droiture, sa modestie et sa bonté, une popularité réelle. Les soldats l'appelaient *le Père la Pensée.* Il a laissé des *Mémoires.*



Catinat.

catingas [*gha*] n. m. pl. Nom donné à des forêts du Brésil, dont les arbres perdent leurs feuilles pendant la saison sèche. S. un *catinga.*

cation [*ka-ti-on*] n. m. Ion qui possède une charge d'électricité positive.

— ENCYCL. Quand on fait dissoudre un sel dans l'eau, ce sel se décompose en ions; chacun de ces ions est chargé d'électricité qui lui donne des propriétés différentes. Comme la dissolution ne semble pas électrisée, on suppose qu'il y a des ions chargés positivement (*cations*), d'autres chargés négativement (*anions*). Sous l'influence d'un courant, les premiers se dirigent vers la cathode, les seconds vers l'anode.

catir v. a. (du lat. pop. *coactire*, presser). Donner le cati, le lustre à une étoffe. Appliquer l'or dans les filets d'une pièce à dorer. ANT. **Décatir.**

catissage [*ti-sa-je*] n. m. Action de catir : *le catissage s'opère à la presse hydraulique.*

catisseur, euse [*ti-seur, eu-ze*] n. et adj. Qui donne le cati. ANT. **Décatisseur.**

catissoir [*ti-soir*] n. m. Outil de doreur, qui sert à catir, à appliquer l'or dans les filets avec du coton cardé ou du linge très fin.

catissoire [*ti-soi-re*] n. f. Petite poêle employée autrefois pour le catissage des étoffes.

catoblépas n. m. (gr. *katô*, en dessous, et *blepein*, regarder). Chez les anciens, animal fantastique, dont le regard tuait tous ceux qu'il rencontrait. *Zool.* Nom scientifique des gnous.

Catoche (CAP), situé au N.-E. de la presqu'île du Yucatan (Mexique). C'est là que les Espagnols abordèrent pour la première fois le sol américain.

catogan n. m. (d'un n. pr. angl.). Nœud de cheveux retroussés V. CADOGAN.

caton n. m. Tringle de fer, qu'on forge à bras, afin de l'amincir pour la passer à la filière.

Caton l'Ancien ou **le Censeur,** Romain célèbre par l'austérité de ses principes, né à Tusculum (232-147 av. J.-C.). Eloquent, sobre, infatigable, il fut censeur en 184, et s'efforça par tous les moyens d'enrayer le luxe qui commençait à corrompre Rome. Envoyé en Afrique comme arbitre du différend entre Masinissa et Carthage, il fut choqué de la prospérité qu'avait reprise cette ville, et, de retour à Rome, il ne cessa de signaler le danger qu'elle pouvait faire courir à la république. Il ne parla plus au sénat sans terminer ses discours par ces mots restés célèbres : *Ceterum censeo Carthaginem esse delendam* (Et, d'autre part, je pense qu'il faut détruire Carthage). Il lutta aussi sans répit contre l'invasion des mœurs et de la littérature helléniques, et fit expulser de Rome le philosophe Carnéade. Le nom de *Caton* est devenu synonyme d'homme de mœurs austères, très sage ou qui affecte de l'être. Orateur éloquent, loué par Cicéron, Caton fut aussi un écrivain. On a perdu son livre précieux sur les *Origines* de Rome, mais on a conservé son traité sur l'*Agriculture* (*De re rustica*), curieux et instructif.



Caton l'Ancien.



Caton d'Utique.

Caton ou *De la vieillesse* (*De senectute*), charmant dialogue de Cicéron, chef-d'œuvre de raison, d'esprit et de grâce, qui se termine par un célèbre et magnifique morceau sur l'immortalité de l'âme.

Caton d'Utique, arrière-petit-fils de Caton l'Ancien, né en 95 av. J.-C., défenseur de la liberté contre César. Il se perça de son épée à Utique, après la défaite de Thapsus, l'an 46 av. J.-C. Sa vie et sa mort furent celles d'un stoïcien. Cicéron écrivit un *Eloge de Caton*, auquel César répondit par son *Anti-Caton.*

Caton d'Utique, tragédie dans le genre classique, écrite avec élégance et énergie, mais dont l'action est languissante; par Addison (1713).

catonien, enne [*ni-in, è-ne*] adj. Sévère, rigide, inflexible, ou qui affecte l'austérité d'un Caton.

catoniser [*zé*] v. n. Faire le Caton; affecter un air austère. (*Fam.*)

catonisme [*nis-me*] n. m. Caractère d'un Caton. Action de faire le Caton.

catoptrique n. f. (du gr. *katoptron*, miroir). Partie de l'optique, qui traite de la lumière réfléchie.

catoptriquement [*ke-man*] adv. Au moyen d'une réflexion de la lumière.

catoptrophobe adj. et n. Névropathe atteint de catoptrophobie : *le catoptrophobe redoute, non le miroir lui-même, mais la propriété qu'il a de refléter sa propre image.*

catoptrophobie [*fo-bî*] n. f. (du gr. *catoptron*, miroir, et *phobos*, crainte). Peur du miroir : *on a observé la catoptrophobie chez les névropathes dyspeptiques qui avaient, en peu de temps, considérablement maigri.*

Catorce, v. du Mexique (Etat de San Luis Potosi); 3.700 h. Mines d'argent.

Catrou (François), jésuite, prédicateur et littérateur français, né et mort à Paris (1659-1737); un des fondateurs du *Journal de Trévoux.*

Cats (Jacques), homme d'Etat, poète et fabuliste hollandais, né à Brouwershaven, m. à Zorgvliet (1577-1660).

Cattaneo (Danese), sculpteur italien, né à Colonnata (près de Carrare), m. à Padoue (1509-1573). *Tombeau du doge Léonard Loredan*, à Venise.

Cattaro (*Kotor*), v. forte et port du royaume des Serbes, Croates et Slovènes (Dalmatie), sur la côte de l'Adriatique; 5.500 h. Cattaro n'a pas été seulement bombardé par des navires français et anglais en septembre et en octobre 1914; il l'a encore été du sommet du mont Lovsen, à la frontière monténégrine, par des pièces françaises de marine, dont les canons des vaisseaux autrichiens ont bientôt éteint les feux. Depuis lors, les bouches de Cattaro ont été pendant une bonne partie de la Grande Guerre un repaire de sous-marins et le point de départ de raids maritimes contre les côtes les plus proches et les flottes des nations alliées dans la Méditerranée orientale.

Cattaro (BOUCHES DU), golfe de l'Adriatique, sur la côte de la Dalmatie, d'une grande importance stratégique.

Cattégat ou **Kattégat** [*ghat'*], bras de mer entre la Suède et le Jutland danois. Il communique avec la mer du Nord par le Skager-Rak, et avec la mer Baltique par le Sund, le Grand-Belt et le Petit-Belt. Peu profond, traversé de courants divers, il est exceptionnellement poissonneux.

Cattenom [*non*] ou **Kattenhofen,** ch.-l. de c. du dép. de la Moselle, arr. et à 10 kil. de Thionville, sur la Moselle; 900 h. Ch. de f.

Cattes, peuple de la Germanie, dans la Hesse actuelle. Il s'absorba dans la confédération des Francs au IIIe siècle.

cattleya [*lé-ia*] n. f. Genre d'orchidacées, originaires de l'Amérique tropicale et fort recherchées par les amateurs.

Cattolica Eraclea, v. de Sicile (prov. de Girgenti); 6.700 h.

catty ou **katty** n. m. Unité de poids pour les métaux, usitée en Asie et variant de 592gr,59 à 632gr,68.

Catulle (Caius Valerius), poète latin, né à Vérone vers l'an 87 av. J.-C., mort après 47. Ses poésies sont ou des imitations des Alexandrins comme les *Noces de Thétis et de Pélée*, la *Chevelure de Bérénice*, élégantes et érudites, ou des pièces fugitives, élégiaques ou satiriques, où le poète déploie une grâce familière, un vif accent de sincérité dans sa passion pour la fameuse Lesbie.

Catulus (Caius Lutatius), consul romain l'an 242 av. J.-C. Il gagna contre la flotte du Carthaginois Hannon la bataille des îles Egates, qui mit fin à la première guerre punique.

Catulus (Quintus Lutatius), consul en 102 av. J.-C. Il eut une grande part à la bataille de Verceil contre les Cimbres et les Teutons. Partisan de Sylla, il se tua en 87. — Son fils, QUINTUS LUTATIUS **Catulus,** né vers 120 av. J.-C., fut consul en 78, écrasa, au pont Milvius, son collègue Lepidus, chef du parti de Marius, et fut un des chefs du parti sénatorial.

catus [*tu*] n. m. (du lat. *casus*, cas). *Fam.* Question, affaire : *s'étant fait raconter derechef tout le catus.* (La Font.)

Catus [*tuss*], ch.-l. de c. (Lot), arr. et à 15 kil. de Cahors, sur le Vert, affl. du Lot; 1.100 h. Ch. de f. Orl. Truffes. — Le cant. a 16 comm. et 7.330 h.

caucalide [*kô*] n. f. (du gr. *kaukalis, idos*, n. d'une plante). *Bot.* Genre d'ombellifères de l'Europe centrale et méridionale.

Caucase, chaîne de montagnes entre la mer Noire et la Caspienne, longue de 1.500 kil. La hauteur de ses pics dépasse en moyenne celle des Alpes; l'Elbrouz a 5.630 mètres; le Kasbeck, 5.050; peu de cols praticables; la passe de Dariel (2.379 m.) est la plus accessible. Le Caucase contient des sites métallifères et pétrolifères remarquables. D'après la mythologie, c'est sur un des pics du Caucase que fut enchaîné Prométhée. (V. ce mot.) Les populations du Caucase (*Tcherkesses, Ossètes*, etc.) ont longtemps conservé leur indépendance, et n'ont été soumises par la Russie qu'en 1864. Elles comprennent les plus beaux types de la race indo-européenne.

Caucasie [*kô-ka-zî*], ensemble des quatorze gouvernements russes situés des deux côtés du Caucase; v. pr. : *Stavropol, Derbent, Bakou, Tiflis, Batoum, Erivan* et *Kars*; 11.740.000 h. (*Caucasiens*). De la Caucasie ont été formés les Etats de Géorgie et d'Azerbaïdjan au S. du Caucase, du Daghestan au N.

Caucasien, enne [*kô-ka-zi-in, è-ne*], habitant ou originaire du Caucase : *les Caucasiens.* Adjectiv. : *la race blanche est appelée aussi caucasienne.* (On dit aussi CAUCASIQUE.)

cauchemar [*kô*] n. m. (du lat. *calcare*, fouler, et du germ. *mar*, démon). Rêve pénible, avec sensation d'oppression, d'étouffement : *avoir le cauchemar. Fig.* et *fam.* Personne ennuyeuse et incommode : *cet homme est mon cauchemar.*

— ENCYCL. Le cauchemar s'accompagne de délire léger et d'hallucinations désagréables; il provoque presque toujours le réveil. Le cauchemar provient d'une mauvaise digestion, de chagrins, d'une mauvaise position, etc.; il est très fréquent chez les alcooliques. Une bonne hygiène alimentaire empêche généralement le retour des crises.

cauchemardant [*kô, dan*], **e** adj. *Pop.* Ennuyeux à l'excès : *pluie cauchemardante.*

cauchemarder [*kô, dé*] v. a. *Pop.* Importuner, fatiguer comme un cauchemar.

caucher [*kô-ché*] n. m. (du lat. *calcare*, fouler). Feuilles de parchemin qui renferment la feuille d'or que le batteur doit travailler.

cauchoir [*kô*] n. m. *Techn.* V. COCHOIR.

Cauchois, e [*kô-choi, oi-ze*], habitant ou originaire du pays de Caux : *les Cauchois.* Variété de pigeon très prolifique, dite aussi *maillé de Caux*, en raison de l'aspect des plumes bordées d'un double liséré. Adjectiv. : *moutons cauchois.* N. m. Patois normand du pays de Caux : *parler le cauchois.*

Cauchois-Lemaire (Louis-François-Auguste), publiciste et historien français, né et mort à Paris (1789-1861), adversaire de la Restauration, auteur d'une *Histoire de la révolution de Juillet 1830.*

Cauchon (Pierre), évêque de Beauvais, juge inique du parti bourguignon, vendu aux Anglais; m. subitement en 1442 en se faisant la barbe. Il s'est acquis une triste célébrité en dirigeant le procès de la condamnation de Jeanne d'Arc. Une légende apocryphe dit qu'il fut excommunié par le pape Calixte III et que son corps fut déterré et jeté à la voirie.

Cauchy (baron Augustin-Louis), mathématicien français, né à Paris, m. à Sceaux (1789-1857). Il fit faire des progrès considérables à l'analyse mathématique. Membre de l'Académie des sciences.

caucus [*kô-keuss*] n. m. (mot américain, tiré du lat. *caucus*, coupe). En Angleterre et aux Etats-Unis, groupe des membres d'une assemblée politique, ayant les mêmes opinions, réunis en vue de choisir un candidat, de prendre des mesures intéressant le groupe.

caudal, e, aux [*kô*] adj. (du lat. *cauda*, queue). De la queue : *nageoire caudale; plumes caudales.* N. f. Nageoire terminant le corps des cétacés, des poissons, des crustacés. V. NAGEOIRE.

Caudan, comm. du Morbihan, arr. et à 8 kil. de Lorient, entre le Blavet et le Scorff; 9.650 h. Tuileries, constructions navales.

caudataire [*kô-da-tè-re*] n. m. (du lat. *cauda*, queue). Celui qui porte la queue du manteau d'un roi, de la robe du pape, etc. *Fig.* Adulateur.

caudé, e [*kô*] adj. (du lat. *cauda*, queue). *Blas.* Se dit d'un astre (étoile) pourvu d'un rais plus long que les autres, ou d'un émail particulier.

caudebec [*kô-de-bèk*] n. m. Chapeau de feutre qui est imperméable, fabriqué autrefois à Caudebec.

Caudebec-en-Caux [*kô-de-bèk-an-kô*], ch.-l. de c. (Seine-Inférieure), arr. et à 1 kil. d'Yvetot; 2.180 h. (*Caudebecquais*). Port sur la Seine, où se fait souvent sentir le mascaret; ch. de f. Etat. — Le cant. a 15 comm. et 9.100 h.

Caudebec-lès-Elbeuf, comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 18 kil. de Rouen, sur la Seine; 9.410 h. (*Caudebecquais*). Filatures, tissages.

Caudéran, comm. de la Gironde, arr. et à 2 kil. de Bordeaux; 12.890 h. (*Caudéranais*). Hôpital militaire. Chocolaterie.

caudex [*kô-dèkss*] n. m. (mot lat.) *Sylvic.* Expression qui sert à désigner tantôt le tronc (*caudex ascendant*), tantôt les racines (*caudex descendant*) d'un arbre.

caudicule [*kô*] n. f. (du lat. *caudex, icis*, tige) n. f. Pédicule qui porte les masses polliniques des orchidées.

caudifère [*kô*] adj. (du lat. *cauda*, queue, et *ferre*, porter). Qui porte une queue; qui a des feuilles terminées en queue. Syn. CAUDIGÈRE.

caudimane [*kô*] adj. (du lat. *cauda*, queue, et *manus*, main). Qui emploie sa queue comme une main : *singe caudimane.*

Caudines. V. FOURCHES.

Caudium [*kô-di-om'*], anc. v. d'Italie (Samnium), près de laquelle se trouvait le défilé des *Fourches Caudines.*



Caudrette.

caudrette [*kô-drè-te*] n. f. *Pêch.* Sorte de truble sans manche, suspendue dans l'eau comme une balance, qu'on relève avec une petite fourche de bois.

Caudry, comm. du Nord, arr. et à 15 kil. de Cambrai, sur un affl. de l'Erclin; 11.100 h.; ch. de f. N. Filatures.

Caulaincourt [*kô-lin-kour*] (marquis Louis **de**), duc DE VICENCE, général français, né à Caulaincourt (Aisne), m. à Paris (1772-1827). Ambassadeur en Russie en 1807, il fut en 1814 le représentant de Napoléon Ier au congrès de Châtillon. — Son frère, AUGUSTE, officier de cavalerie distingué, né à Caulaincourt, fut tué à la Moskova (1777-1812).



Caulaincourt.

caulerpe [*kô-lèr-pe*] n. f. Genre d'algues de la famille des siphonacées, à rameaux en forme de fronde, et dont on connaît de nombreuses espèces répandues dans toutes les mers.

caulescent [*kô-lès-san*], **e** adj. (du lat. *caulis*, tige). Qui est pourvu d'une tige : *plante caulescente.* ANT. **Acaule.**

caulicole [*kô*] adj. (du lat. *caulis*, tige, et *colere*, habiter). *Hist. nat.* Qui vit en parasite sur les tiges. N. f. pl. *Archit.* Tiges qui sortent d'entre les feuilles d'acanthe et s'enroulent en volutes sous le tailloir du chapiteau corinthien.

caulicule [*kô*] n. f. *Bot.* S'emploie comme synonyme de TIGELLE.

caulifère [*kô*] adj. (du lat. *caulis*, tige, et *ferre*, porter). *Bot.* Muni d'une tige.

caulinaire [*kô-li-nè-re*] adj. (du lat. *caulis*, tige). Qui provient ou qui dépend de la tige : *feuilles caulinaires.*

Caulnes [*kô-ne*], ch.-l. de c. (Côtes-du-Nord), arr. et à 22 kil. de Dinan, sur la Rance ; 2.420 h. Ch. de f. Et. Ardoisières. — Le cant. a 8 comm. et 9.220 h.

Caumartin (Le Fèvre de), famille de magistrats français, dont plusieurs ont rempli des fonctions élevées. Louis-François (1624-1687) fut le conseiller du cardinal de Retz. — Son fils, Louis-Urbain, marquis de Saint-Ange, comte de Moret, conseiller d'Etat, né près de Moret, fut le protecteur de Voltaire (1653-1720). — Son frère, Jean-François-Paul, fut évêque de Blois, membre de l'Académie française (1668-1733).

Caumont, ch.-l. de cant. (Calvados), arr. et à 25 kil. de Bayeux, près de l'Aure naissante ; 1.040 h. Ch. de f. Ardoisières, volailles renommées. — Le cant. a 19 comm. et 8.190 h.

Caumont, comm. de Vaucluse, arr. et à 12 kil. d'Avignon, près de la Durance ; 1.490 h. Soie, vins, huiles.

Caumont [*mon*] (Arcisse de), archéologue français, né à Bayeux, m. à Magny (1802-1873). Il contribua à restaurer en France l'étude des monuments du moyen âge. On lui doit l'*Abécédaire* ou *Rudiment d'archéologie*, ouvrage resté classique.

Caunes, comm. de l'Aude, arr. et à 20 kil. de Carcassonne, sur l'Argendouble ; 2.070 h. Ch. de f. Midi. Marbres, fer, plomb argentifère, distilleries.

Caunus, fils de Miletus et frère de Byblis. Pour se soustraire à la passion que lui inspirait sa sœur, il s'enfuit en Carie et y fonda la ville de son nom. — Ville de l'ancienne Asie Mineure, en face de l'île de Rhodes. Les figues de Caunus étaient renommées dans l'antiquité.

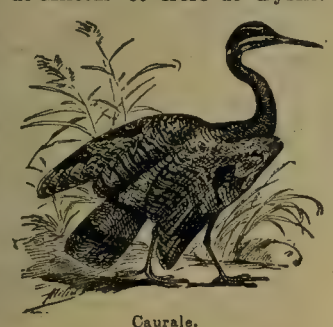
Caurale.

caurale [*kô*] n. m. Genre d'oiseaux échassiers, famille des rallidés, renfermant des espèces à large queue, au plumage gris et brun, et qui vivent au bord des eaux, dans l'Amérique du Sud.

caurcourou [*kôr*] n. m. Petit panier profond, dans lequel on fait germer les graines de cacao.


Caurcourou.

Caures (*bois des*), bois du dép. de la Meuse, situés sur les côtes ou hauts de Meuse, au S. E. de Flabas et au N. de Beaumont. Arrêté à la lisière de ce bois depuis la bataille de la Marne de 1914 jusqu'au début de la grande offensive du 21 février 1916 contre Verdun, le kronprinz est parvenu à s'emparer de sa totalité le 22 février, après que le colonel Driant y eut résisté jusqu'à la mort. Une contre-attaque française ne put pas, le lendemain, enlever le bois des Caures aux Allemands, qui y sont depuis lors demeurés les maîtres jusqu'à la fin du mois d'octobre 1918.

Caurettes (*les*), nom de deux lieux-dits du dép. de la Meuse, situés aux environs de Verdun. L'un, qui fait partie de la forêt communale de Bras, se trouve sur la rive droite de la Meuse, en pleins hauts de Meuse, dans le bois d'Haudromont, aux lisières de l'avance extrême des Allemands à la suite de leurs offensives de 1916. Les secondes Caurettes sont sur la rive gauche de la Meuse, à l'O. de Cumières. Prises par les Allemands le 24 mai 1916, au cours de leur attaque générale sur les deux rives du fleuve ; reconquises par les soldats du général Guillaumat lors de l'offensive française du 20 août 1917.

cauri, cauris [*kô-ri*] ou **coris** [*ko-ri*] n. m. Petite coquille qui sert de monnaie dans l'Inde et au Sénégal.

Caurières (*bois des*), bois du dép. de la Meuse, situé sur la rive droite de la Meuse, à l'extrémité orientale des côtes ou hauts de Meuse, au N.-E. de Bezonvaux. Conquis par les Allemands le 24 février 1916, au cours de leur première grande offensive, de leur attaque brusquée contre Verdun ; repris par les troupes du général Mangin dès le 15 décembre 1916.

Caus [*kô*] (Salomon de), ingénieur français, m. à Paris (vers 1576-1626). On lui doit la découverte des propriétés de la vapeur comme force motrice.

causailler [*kô-za, ll* mll., *é*] v. n. Parler inconsidérément, à tort et à travers.

causal [*kô-zal*], **e, aux** adj. (du lat. *causa*, cause). Qui annonce un rapport de cause à effet : *les mots* car, puisque, parce que *sont des particules causales.*

causalgie [*ko-sal-jî*] n. f. (du gr. *causis*, brûlure, et *algos*, douleur). Hyperesthésie avec sensation de brulûre qui accompagne parfois les blessures des nerfs.

causalisation [*kô-za, si-on*] n. f. Action de causaliser.

causaliser [*kô-za-li-zé*] v. n. Remonter des effets aux causes par induction logique, et déduire les effets des causes par déduction logique.

causalité [*kô-za*] n. f. Rapport qui unit la cause à son effet. *Principe de causalité*, principe qui se formule ainsi : « Tout ce qui commence d'exister a une cause ».

— Encycl. La nature du principe de causalité est un des problèmes fondamentaux de la philosophie. Hume et Stuart Mill l'expliquent par l'habitude et l'association des idées, auxquelles H. Spencer ajoute l'hérédité. Pour Descartes, c'est au contraire une notion innée, et pour Kant un principe *à priori*, une loi constitutive de l'esprit.

causant [*kô-zan*], **e** adj. Qui aime à causer. (Vx.) Qui agit comme cause : *toutes choses sont causées ou causantes.* (Pasc.)

causatif, ive [*kô-za*] adj. Syn. de causal.

causation [*kô-za-si-on*] n. f. (du lat. *causa*, cause). Action de produire un effet.

causativement [*kô-za, man*] adv. En agissant comme cause : *l'impulsion est causativement distincte du mouvement.*

cause [*kô-ze*] n. f. (lat. *causa*). Principe, ce qui fait que la chose est. Motif, sujet : *agir sans cause.* Intérêt, parti : *défendre la cause de l'innocence.* Procès : *les causes célèbres passionnent l'opinion publique. Mettre en cause*, mêler au débat. *Mettre hors de cause*, laisser, déclarer en dehors de la discussion. *Prendre fait et cause pour quelqu'un*, prendre son parti, le défendre. *Cause première*, au delà de laquelle il n'y en a point d'autre. *Cause seconde*, qui procède d'une cause supérieure. *Cause finale*, fin pour laquelle une chose est faite. *Et pour cause*, pour de bonnes raisons, mais que l'on veut taire. *Cause occasionnelle*, l'occasion qui fait agir la cause. *A cause de* loc. prép., en considération de. (La locution *à cause que* pour *parce que* est archaïque.) Prov. : **Il n'y a pas d'effet sans cause,** tout ce qui est a sa raison d'être. Ant. **Effet, résultat, conséquence.**

Cause, du principe et de l'unité (*De la*), ouvrage philosophique de Giordano Bruno, publié à Londres en 1584. Le point de départ en est la théorie copernicienne sur le mouvement de la terre.

cause-finalier [*kô-ze, li-é*], **ère** ou **cause-finaliste** n. et adj. Se dit des partisans des causes finales : *le cause-finalier prête à la nature des causes finales gratuites et ridicules.*

causer [*kô-zé*] v. a. Etre cause de : *un coup d'éventail causa la prise d'Alger ; causer des ennuis à ses amis.*

causer [*kô-zé*] v. n. (lat. *causari*). S'entretenir familièrement : *causer d'affaires avec quelqu'un* (et non *à quelqu'un*). *Elliptiq.* : *causer musique, peinture. Causer de la pluie et du beau temps*, de choses peu importantes. Parler inconsidérément : *il ne faut pas trop causer.* Substantiv. n. m. Manière de parler : *avoir un causer agréable.*

causerie [*kô-ze-rî*] n. f. Conversation familière. Discours sans prétention : *le ton de la causerie n'est pas celui de la conférence.*

Causeries du lundi, série d'études littéraires, très fouillées, spirituelles et sagaces, érudites et brillantes, d'une admirable souplesse, par Sainte-Beuve (1851-1862). V. *Nouveaux lundis.*

causette [*kô-zè-te*] n. f. *Fam.* Petite causerie : *faire la causette.*

causeur, euse [*kô-zeur, eu-ze*] adj. et n. Qui aime à causer. Qui parle avec esprit, brio. Indiscret, bavard. Ant. **Silencieux, taciturne.**

Causeuse.

causeuse [*kô-zeu-ze*] n. f. Petit canapé pour deux personnes.

Caussade, ch.-l. de c. (Tarn-et-Garonne), arr et à 24 kil. de Montauban, sur la Lère, affluent de l'Aveyron ; 4.380 h. (*Caussadais*). Ch. de f. Orl. Chapelleries, grains. Volailles renommées. Phosphates. — Le cant. a 11 comm. et 12.020 h.

causse [*kô-se*] n. f. Anc. forme de chausse. N. m. Espèce de mouton sans cornes, à toison très fine, et particulière au département de la Haute-Loire.

causse [*kô-se*] n. m. (du lat. *calx*, chaux). Plateau calcaire bordant les Cévennes au S.-O. : *les causses du Gévaudan, du Rouergue, du Tarn, le causse Noir.*

caussetière [*kô-se-ti*] n. f. Rainure pratiquée dans le plancher de la scène d'un théâtre pour y faire glisser une coulisse.

Caussidière (Marc), homme politique et révolutionnaire français, né à Genève, m. à Paris (1808-1861). Il fut préfet de police au moment de la Révolution de février 1848.

Caussin (Nicolas), jésuite français, confesseur de Louis XIII, né à Troyes (1583-1651). Il conspira avec Mlle de La Fayette contre Richelieu, et fut disgracié.

Caussin de Perceval (Jean-Jacques-Antoine), arabisant français, né à Montdidier, m. à Paris (1759-1835). — Son fils, Armand-Pierre, né et m. à Paris (1795-1871), fut aussi un orientaliste de valeur.

causticité [*kos-ti*] n. f. Caractère de ce qui est corrosif : *la causticité des acides. Fig.* Esprit mordant : *la causticité d'une épigramme.*

caustification [*kôs-ti, si-on*] n. f. Action de caustifier : *la caustification des alcalis.*

caustifier [*kôs-ti-fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Rendre caustique : *on caustifie les alcalis au moyen de la chaux.*

caustique [*kôs-ti-ke*] adj. (du gr. *kaustikos*, qui brûle). Corrosif : *remède caustique.* (Substantiv. n. m. : *un caustique.*) *Fig.* Mordant, satirique : *Fontenelle avait l'humeur caustique.* N. f. *Physiq. Caustique par réflexion* ou *par réfraction*, courbe qui enveloppe les rayons lumineux isssus d'un point et réfléchis ou réfractés par une courbe plane.

— Encycl. *Chir.* Les caustiques sont liquides, en pâte solide ou en pâte molle. Les liquides sont des acides ou une solution de nitrate d'argent, de chlorure de zinc, etc. Ceux qui sont solides sont : l'acide arsénieux, les iodures de mercure et d'arsenic, la potasse caustique, et surtout le nitrate d'argent, dénommé alors *pierre infernale.* Les caustiques pâteux sont : la pâte de Vienne, la pâte au chlorure de zinc, etc. On emploie les caustiques pour modifier l'évolution de certaines plaies, pour détruire des tissus pathologiques ou faire cicatriser des ulcérations.

caustiquement [*kôs-ti-ke-man*] adv. D'une manière caustique.

causus [*kô-zuss*] n. m. (du gr. *kausos*, chaleur excessive). Maladie fébrile décrite par Hippocrate, et analogue au typhus.

caut, e [*kô, kô-te*] adj. (lat. *cautus*). Défiant. (Vx.)

cautèle [*kô*] n. f. (lat. *cautela*). Autref., finesse, prudence mêlée de ruse. (Vx.)

cauteleusement [*kô, ze-man*] adv. D'une manière cauteleuse.

cauteleux, euse [*kô-te-leû, eu-ze*] adj. (de *cautèle*). Défiant, rusé : *esprit cauteleux.* (Se prend en mauv. part.)

cautement [*kô-te-man*] adv. (de *caut*). Avec prudence, ruse. (Vx.)

cautère [*kô*] n. m. (gr. *kautêrion*). Plaie qu'on entretient en suppuration. Agent mécanique ou chimique, qui brûle les chairs. Prov. : **C'est un cautère sur une jambe de bois,** un remède inefficace, un expédient inutile, etc.



Cautères : 1. De platine (thermocautère) ; 2. A pointe mousse, pour pointes de feu ; 3. A pointe courbée ; 4. A pointe conique ; 5. Arrondie.

— Encycl. *Méd. anc.* Le cautère était un exutoire destiné à entretenir une ulcération artificielle, une suppuration permanente, pour produire une révulsion constante. On plaçait dans une petite ouverture de la peau un pois sec, et on pansait avec une feuille de lierre. Aujourd'hui, on a complètement abandonné l'usage du cautère.

— *Chir.* On emploie beaucoup, en chirurgie, des instruments appelés *cautères*, qui sont terminés par un morceau de métal porté au rouge pour brûler certaines plaies. Peu à peu, les anciens modèles ont été remplacés par le *thermocautère* et le *galvanocautère.* V. ces mots.

Cauterets, comm. des Hautes-Pyrénées, arr. et à 16 kil. d'Argelès, sur le *gave de Cauterets.* Eaux minérales, sulfureuses sodiques, réputées contre les maladies des voies respiratoires, le rhumatisme chronique, les dermatoses, etc. ; 1.420 h. Ch. de f. (*Cauterésiens*).

cautérisant [*kô-té-ri-zan*], **e** adj. Qui cautérise.

cautérisation [*kô, za-si-on*] n. f. Action de cautériser.

— Encycl. La cautérisation est surtout utile pour détruire des parties morbides, ou arrêter une hémorragie. Pour cautériser, on emploie les caustiques, les cautères, ou simplement la flamme et les rayons solaires. En art vétérinaire, on applique les cautères sur la peau (ce qui s'appelle vulgairement *mettre les feux*), pour résoudre les lésions internes.

cautériser [*kô, zé*] v. a. Brûler avec un caustique, un fer rouge, etc. : *cautériser une morsure.*

caution [*kô-si-on*] n. f. (lat. *cautio*). Somme qu'on dépose ou qu'on s'engage à payer pour garantir son propre engagement ou celui d'un tiers : *une caution de dix mille francs.* Personne qui s'engage ainsi : *se porter caution. Caution bourgeoise*, suffisante, solvable, comme celle d'un bourgeois connu, qui offre des garanties. (Vx.) Garantie : *son honneur est ma caution. Sujet, sujette à caution,* sur qui l'on ne peut compter.

— Encycl. *Dr. Cautio judicatum solvi.* C'est la caution qu'on peut obliger un étranger à fournir, lorsque celui-ci intente une action contre un Français devant les tribunaux de France. L'expression *cautio judicatum solvi* signifie littéralement : *caution que ce qui sera jugé sera payé.* Le versement de la caution a pour objet d'assurer d'avance l'acquittement des frais et dommages-intérêts que l'étranger pourrait être condamné à payer. Elle est due en toute matière, même commerciale. Sont dispensés toutefois de la fournir : 1° les étrangers autorisés à établir leur domicile en France ; 2° les sujets des Etats qui, par convention de réciprocité, dispensent les Français établis dans lesdits Etats de fournir la caution ; 3° ceux qui ont consigné une somme suffisante ou possèdent en France des immeubles suffisants pour répondre.

cautionnaire [*kô-si-o-nè-re*] adj. Qui a rapport à la caution.

cautionnement [*kô-si-o-ne-man*] n. m. Contrat de garantie donné à un créancier par une tierce personne, qui se rend *caution* de l'obligation contractée par un débiteur. Somme déposée en garantie par un comptable, un adjudicataire, etc.

— Encycl. *Dr.* Le cautionnement ne peut exister que sur une obligation valable. Il ne peut excéder ce qui est dû par le débiteur, mais il peut être contracté pour une partie de la dette seulement et sous des conditions moins onéreuses.

Le cautionnement indéfini d'une obligation principale s'étend à tous les accessoires de la dette, même aux frais de la première demande.

Les engagements des cautions passent à leurs héritiers.

On appelle *certificateur de caution* celui qui garantit en sous-ordre la solvabilité d'une première caution, laquelle est à son égard le débiteur principal.

Le débiteur obligé à fournir une caution doit en présenter une qui ait la capacité de contracter, qui ait des biens suffisants pour répondre de l'objet de l'obligation, et dont le domicile soit dans le ressort de la cour d'appel où la caution doit être donnée.

La solvabilité d'une caution ne s'estime qu'eu égard à ses propriétés foncières, excepté en matière de commerce, ou lorsque la dette est modique. On n'a point égard aux immeubles litigieux, ou dont la discussion deviendrait trop difficile par suite de l'éloignement.

On distingue, outre le *cautionnement conventionnel*, le *cautionnement légal*, et le *cautionnement judiciaire* dont il vient d'être question. Toutes les fois qu'une personne est obligée, par la loi (caution légale), ou par une décision de justice (caution judiciaire), de fournir une caution, la caution offerte doit remplir les conditions prescrites pour les cautions ordinaires.

Celui qui ne peut trouver une caution est admis à donner à la place un gage suffisant.

Liberté provisoire sous caution. La mise en liberté provisoire des individus poursuivis devant les juridictions de répression peut, dans tous les cas où elle n'est pas de droit, être subordonnée à l'obligation de fournir un cautionnement.

Cautionnement administratif. On nomme ainsi la garantie exigée : 1° des comptables de deniers publics et de divers agents non comptables, pour ga-

rantir la sûreté de leur gestion ; 2° des officiers publics ou ministériels (par ex. les notaires) pour répondre des faits de leur ministère.

Le montant des cautionnements est versé au Trésor avant l'entrée en fonctions.

Les titulaires des cautionnements reçoivent un *certificat d'inscription*, qui énonce le point de départ des intérêts. Lorsque les fonds des cautionnements n'appartiennent pas aux titulaires d'emplois ou d'offices, il est délivré aux bailleurs de fonds un certificat de privilège de deuxième ordre.

Des cautionnements sont encore exigés des adjudicataires de fournitures et travaux entrepris au compte de l'Etat, des départements, des communes, des établissements publics pour garantir l'exécution des marchés.

cautionner [*kô-si-o-né*] v. a. Se rendre caution pour quelqu'un : *cautionner un débiteur. Fig.* Répondre de : *cautionner la probité de quelqu'un.*

cauvette [*kô-vè-te*] n. f. Un des noms vulgaires du *choucas.*

Cauwès (Paul), jurisconsulte et économiste français, né à Paris, m. à Versailles (1843-1917). Auteur d'un important *Cours d'économie politique.*

Caux [*kô*] (PAYS DE), région de la Normandie (Seine-Inférieure), au N. de la Seine ; c'est un plateau crayeux, coupé de vallées, et tombant en hautes falaises sur la Manche. Elevage (bœufs, moutons). [Hab. *Cauchois.*]

Caux, comm. de l'Hérault, arr. et à 28 kil. de Béziers ; 1.920 h. Ch. de f. M. Vins, tonnellerie.

cavage n. m. Action de mettre des marchandises dans une cave ; frais qui résultent de cette opération. Loyer d'une cave.

cavagnole n. m. (it. *cavagnola*). Sorte de jeu de hasard, analogue au jeu de biribi. (Vx.)

Cavaignac [*vè-gnak*] (Jean-Baptiste), conventionnel français, né à Gourdon (Lot), m. à Paris (1762-1829), commissaire aux armées de la République. — Son fils aîné, GODEFROY, né et m. à Paris (1801-



Godefroy Cavaignac.



Général Cavaignac.

1845), démagogue exalté, mais enthousiaste et sincère, fut un des chefs du parti démocratique sous Charles X et Louis-Philippe. (Sa statue par Rude, au cimetière Montmartre à Paris, est une des œuvres les plus émouvantes de ce sculpteur.) — Son second fils, LOUIS-EUGÈNE, général français, né à Paris, m. au château d'Ourne (Sarthe) [1802-1857], se distingua en Afrique, fut gouverneur de l'Algérie, ministre de la guerre en 1848, réprima sans faiblesse l'insurrection de Juin, fut nommé chef du pouvoir exécutif, mais posa vainement sa candidature à la présidence de la République contre Louis-Napoléon. — GODEFROY, fils de Louis-Eugène, né à Paris, m. au château d'Ourne (Sarthe) [1853-1905], homme politique français, fut plusieurs fois ministre de la marine et de la guerre ; on lui doit un remarquable ouvrage sur la *Formation de la Prusse contemporaine.*



Godefroy Cavaignac (1853-1905).

Cavaillé-Coll, famille de facteurs d'orgues français. — ARISTIDE **Cavaillé-Coll,** né à Montpellier, m. à Paris (1811-1899), a perfectionné la fabrication des orgues et a construit ou réparé beaucoup d'orgues remarquables, en France et à l'étranger.

cavaillon [*va, ll* mll., *on*] n. m. Bande de terre d'environ 0m, 40 de large, que laisse la charrue vigneronne sur la ligne des ceps et qu'il faut travailler ensuite à la main.

Cavaillon, ch.-l. de c. de Vaucluse, arr. et à 24 kil. d'Avignon, non loin de la Durance ; 9.950 h. (*Cavaillonnais*) ; ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 6 comm. et 15.400 h.

cavaillonneuse [*va, ll* mll., *o-neu-ze*] n. f. Charrue munie de deux socs, de deux versoirs et d'un buttoir, afin de rejeter la terre des deux côtés, pour déchausser les vignes.

Cavalaire, écart de la comm. de Gassin (Var), sur la baie du même nom ; 356 hab. Station hivernale, bains de mer. Ch. de f. d'Hyères à Saint-Raphaël.

cavalcade n. f. (ital. *cavalcata*). Promenade à cheval de plusieurs personnes. Réunion de gens à cheval. Défilé pompeux ou grotesque de cavaliers : *les cavalcades du mardi gras.*

cavalcader [*dé*] v. n. (de *cavalcade*). Faire une promenade à cheval et en troupe.

cavalcadour n. et adj. m. (ital. *cavalcatore*). Se disait d'un écuyer chargé du soin des écuries et des équipages d'un prince. (Cette charge fut supprimée en France en 1830.) *Ecuyer cavalcadour,* se dit plaisamment du cavalier qui accompagne une dame.

Cavalcanti (Guido), poète italien, ami de Dante, auteur de canzones et sonnets ; né et m. à Florence (vers 1225-1300).

Cavalcaselle (Jean-Baptiste), écrivain et critique italien, né à Legnano, m. à Rome (1820-1897) ; élabora avec J.-B. Crowe une remarquable *Histoire de la peinture en Italie.*

cavale n. f. (ital. *cavalla*). Jument. (S'emploie surtout en poésie.) *Pop.* Grande femme mal faite.

cavalerie [*rî*] n. f. (ital. *cavalleria*). Ensemble de troupes à cheval : *Murat fut le premier général de cavalerie de son temps.* Ensemble des chevaux d'une entreprise de voitures : *la cavalerie de la compagnie des omnibus. Fig.* et *fam. Cavalerie de Saint-Georges,* l'argent anglais (Saint Georges est le patron de l'Angleterre, et cette nation, en guerre, emploie ses finances plus que ses soldats). *Cavalerie venant :*

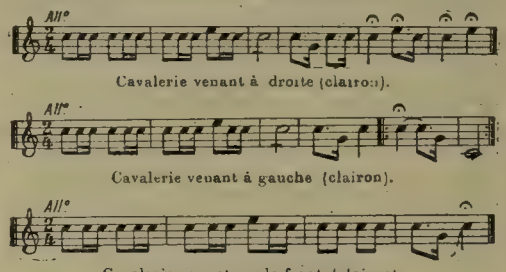

Cavalerie venant à droite (clairon).

Cavalerie venant à gauche (clairon).

Cavalerie venant sur le front (clairon).

à droite, à gauche, sur le front, sonneries de clairon pour avertir les fantassins de l'arrivée de la cavalerie à droite, à gauche ou sur le front.

— ENCYCL. On distingue trois sortes de cavaleries : la cavalerie *légère,* comprenant, en France, les chasseurs, les spahis et les hussards, et destinée surtout à l'exploration ; la grosse cavalerie (cuirassiers), destinée à agir par la *charge ;* enfin, la cavalerie de ligne (dragons), qui peut remplir éventuellement l'un ou l'autre rôle. L'armement de la cavalerie comprend en général le sabre droit ou courbé, la lance, la carabine et le revolver, et, pour la défensive, le casque et la cuirasse. En France, chaque corps d'armée compte une brigade de cavalerie, et il existe en outre huit divisions de cavalerie dite *indépendante.*

cavalet [*lè*] n. m. Couvercle de la lunette, dans une verrerie.

cavalier [*li-é*], **ère** n. [ital. *cavaliere*). Personne à cheval ; qui monte habituellement à cheval. (V. ÉQUITATION.) N. m. Soldat de cavalerie. Autref., celui qui portait l'épée ; homme du monde. (Vx.) Homme qui accompagne une dame ou qui, au bal, danse avec elle : *une danseuse et son cavalier. Cavalier servant,* homme du monde qui consacre ses soins à une dame. Se dit, d'une façon générale, pour Homme élégant, leste, etc. : *un gentil cavalier, un hardi cavalier. Cavalier seul,* partie d'une figure de quadrille où l'homme danse seul. Pièce du jeu des échecs. Papier de grand format. Ouvrage de fortification, placé en arrière des retranchements et les dominant. *Cavaliers de tranchée,* massifs en terre et en gabionnages établis aux deux extrémités des branches du té et assez élevés pour permettre de bien voir le chemin couvert et l'intérieur des places d'armes rentrantes des assiégés. Amas de déblais sur les côtés d'une route, d'une voie ferrée. Clou en forme d'**U** pour fixer les fils de fer.



Cavaliers d'échecs.

cavalier [*li-é*], **ère** adj. En parlant de l'air, des manières, aisé, dégagé : *des façons cavalières.* Brusque, hautain, trop leste : *réponse cavalière. Plan cavalier, perspective cavalière,* dessin qui présente les objets sous l'angle visuel d'une personne placée en un point élevé, tel que le cavalier d'une fortification. *Route, allée cavalière, chemin, sentier cavalier,* route, chemin, etc., réservé aux cavaliers. *A la cavalière* loc. adv., en cavalier. (Vx.)

Cavalier [*li-é*] (Jean), chef camisard, né à Ribaute (Gard), m. à Chelsea (Angleterre) [1680-1740]. Il tint longtemps tête à Montrevel et à Villars. En 1704, il fit la paix avec ce dernier, moyennant une pension et un brevet de colonel. Mal accueilli par Louis XIV, il passa en Angleterre, servit contre la France, et mourut gouverneur de Jersey.

Cavaliere (Emilio del), gentilhomme et musicien italien, né à Rome, m. à Florence (vers 1550-1599) ; un des promoteurs de la Renaissance musicale en Italie. Il s'efforça d'affranchir la musique profane des règles du style religieux.

cavalièrement [*man*] adv. D'une manière brusque et hautaine : *répondre cavalièrement.*

Cavalieri (François-Bonaventure), géomètre italien, né à Milan, m. à Bologne (1598-1647), ami de Galilée. Il découvrit en géométrie la *méthode des indivisibles.*

Cavaliers, surnom des partisans de Charles Ier, pendant la révolution d'Angleterre, par opposition aux parlementaires, appelés *Têtes rondes.*

cavalin, e adj. (du lat. *caballus,* cheval). Qui a rapport au cheval.

Cavalla ou **Kavala,** ville du royaume de Grèce, province de Thrace, au fond du golfe du même nom (mer de l'Archipel), dont l'île de Thasos surveille l'entrée ; 29.000 h. Ce port, dont les Bulgares auraient voulu faire leur port sur l'Archipel, leur a été livré en septembre 1916 par des Grecs germanophiles, et un corps d'armée hellénique a alors passé tout entier du côté des Allemands, que favorisait sous main le roi Constantin.

Cavalleria rusticana, drame lyrique en un acte et deux tableaux, de Targioni Tozzetti et Menasci, traduction française de **P. Milliet,** musique de P. Mascagni ; œuvre sombre et réaliste (1890). La scène se passe en Sicile. La coquette Lola, abandonnant son fiancé Turridu, a épousé le charretier Alfio. Mais, jalouse de Santuzza, qui aime Turridu, elle reconquiert ce dernier. Santuzza révèle tout à Alfio, et Turridu est tué par Alfio dans un duel au couteau.

Cavalli (Francesco CALETTI BRUNI, dit), compositeur italien, un des créateurs de l'opéra, né à Crema, m. à Venise (1600-1676). Sa musique accuse un véritable sentiment dramatique.

Cavallo (Tiberius), physicien italien distingué, né à Naples, m. à Londres (1749-1809). Il inventa le micromètre et l'électromètre.

Cavallotti (Félix), auteur dramatique et homme politique italien, un des chefs du parti radical, auteur d'*Alcibiade,* né à Milan, tué en duel à Rome (1842-1898).

cavalot [*lo*] n. m. Sorte de fusil de rempart. (Vx.) Ancienne monnaie d'argent.

Cavan, comté d'Irlande (prov. d'Ulster) ; 120.000 h. Capit. *Cavan.* 3.000 h.

Cavan, comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 11 kil. de Lannion ; 1.480 h.

cavas, kawas ou **cawas** [*ka-ouass*] n. m. (ar. *kaouâs*). Garde, policier ou gendarme, dans les pays du Levant : *le cavas du consul.*

cavatine n. f. (ital. *cavatina*). *Musiq.* Dans l'opéra sérieux ou bouffe italien, air à une seule voix, court, sans reprise, ni seconde partie.

— ENCYCL. La cavatine peut comprendre plusieurs mouvements, et parfois même être précédée d'un récitatif. Parmi les plus célèbres morceaux de ce genre, il faut citer les cavatines de *Don Juan* (Mozart), de Rosine, dans le *Barbier de Séville* (Rossini), de la *Gazza ladra* (Rossini), de la *Somnambule* (Bellini), de *Lucie de Lammermoor* (Donizetti), d'*Ernani* (Verdi), etc.

cavation [*si-on*] n. f. *Escr.* Action de caver.

cave adj. (lat. *cavus*). Creux : *joues caves. Anat. Veines caves,* les deux grosses veines qui aboutissent dans l'oreillette droite du cœur : *on distingue la veine cave supérieure et la veine cave inférieure.*

cave n. f. (du lat. *cava,* de *cavus,* creux). Lieu souterrain où l'on conserve le vin et d'autres provisions : *la température d'une bonne cave doit rester la même toute l'année.* Vin que l'on a dans une cave : *boire toute sa cave. Cave à liqueurs,* petit coffret à compartiments, dans lequel sont rangés des verres et des flacons à liqueur. Loc. prov. : *Aller de la cave au grenier :* 1° écrire de travers ; 2° parler de choses très différentes ; 3° tomber d'un excès dans l'excès contraire. *On ne peut pas être en même temps à la cave et au grenier,* on ne peut s'occuper utilement de plusieurs choses différentes. ANT. **Grenier, comble.**

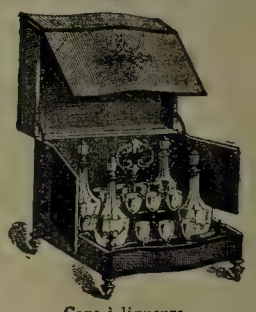

Cave à liqueurs.

— ENCYCL. Les soupiraux des caves doivent être disposés de telle sorte, que des courants d'air continus, mais presque insensibles, puissent s'établir à l'intérieur et que le jour y pénètre, sans cependant livrer passage aux rayons directs du soleil. L'orientation au N. est préférable à toute autre. Il faut que la température de la cave reste constante toute l'année (+ 10° à + 12°). Il ne faut jamais conserver à la cave des substances végétales ou animales susceptibles de fermenter (fleurs, légumes, viandes, fromages) ; il faut éviter surtout d'y nourrir de la volaille et des lapins. Fréquemment balayer le sol de la cave, et badigeonner les murs au lait de chaux, pour détruire les moisissures.

cave n. f. (de *caver*). Enjeu, à la bouillotte et autres jeux : *perdre sa cave.*

cavea [*vé-a*] n. f. (m. lat.). Dans un amphithéâtre antique, partie formée par les rangées de gradins où s'asseyaient les spectateurs.

Caveant consules ! premiers mots d'une formule latine signif. *Que les consuls prennent garde !* et qui se complète par **ne quid detrimenti respublica capiat** (*afin que la république n'éprouve aucun dommage*). Par cette formule, le sénat romain, dans les moments de crise, investissait les consuls d'un pouvoir dictatorial. On l'emploie au figuré : *l'émeute gronde à nos portes : Caveant consules.*

caveau [*vô*] n. m. Petite cave. Souterrain servant de sépulture.

Caveau (*le*), société bachique et poétique, fondée en 1729 par Crébillon père, Piron, Collé, etc., où l'on s'occupait de petits vers, d'épigrammes et surtout de chansons. Dispersée en 1739, elle se reconstitua vingt ans plus tard (1759) avec Pelletier, Marmontel, Suard, Crébillon fils, Helvétius, Gentil Bernard, etc. ; puis, après de nouvelles dispersions, en 1796 et, sous le nom de *Caveau moderne,* en 1805, avec Desaugiers pour président. En 1837, le Caveau se reforma définitivement sous son nom primitif.



Cave canem.

cave canem (*Prends garde au chien*), mots que les Latins inscrivaient à l'entrée du vestibule, soit qu'il y eût un chien vivant, soit qu'il y fût seulement représenté par une fresque, une terre cuite, etc.

cavèce n. f. (de l'esp. *cabeza,* tête). Tête, dans l'expression : *cheval cavèce de More,* cheval à tête noire.

cavecé, e adj. (de *cavèce*). Se dit d'un cheval qui a la tête d'une autre couleur que le corps : *cheval rouan cavecé de noir.*

caveçon n. m. (ital. *cavezzone*). Demi-cercle de fer, que l'on fixe au nez des chevaux pour les dompter. Muselière pour les agneaux en sevrage. *Fig. Coup de caveçon,* mortification qui rabat les prétentions de quelqu'un.



Caveçons.

cavée [*vé*] n. f. (lat. *cavea*). Fosse, vallée. (Vx.) Chemin creux.

Cavelier de la Salle. V. LA SALLE.

CAVALERIE



CAVALERIE FRANÇAISE : A. (de gauche à droite), Gaulois. Franc. Cavalier vêtu de la broigne (XIIe s.). Cavalier sous les Carolingiens. Chevalier croisé. Homme d'armes, armé de toutes pièces (XIVe s.). Archer à cheval (XVe s.). Gendarmerie (XVIIe s.). — B. CAVALERIE LÉGÈRE : *Hussards*, de 1730 à 1910. — C. *Chasseurs de France*, de 1750 à 1910 ; *Chasseurs d'Afrique*, de 1832 à 1910 : *Spahi*, en 1900. — D. CAVALERIE DE LIGNE : *Dragons*, de 1660 à 1910 : *Lanciers*, de 1813 à 1860. — E. GROSSE CAVALERIE : *Cuirassiers*, de 1680 à 1910 ; *Carabiniers*, de 1811 à 1860. V. GENDARMERIE. GRANDE GUERRE.



CAVALERIE : 1. Réquisition des chevaux ; 2. Marquage au fer ; 3. Le harnachement ; 4. Le dressage ; 5. La voltige ; 6. Le saut ; 7. Exercices d'assouplissement ; 8. Exercice du sabre ; 9. Exercice de la lance ; 10. Le ferrage ; 11. Le pansage ; 12. L'abreuvoir ; 13. Corvée de fourrage ; 14. Embarquement en chemin de fer ; 15. Intérieur d'un wagon de chevaux ; 16. Au cantonnement ; 17. En reconnaissance ; 18. Combat à pied ; 19. En vedette ; 20. Charge en fourrageurs ; 21. Mitrailleuse de cavalerie : 22. Dragon et chasseur, en 1918.

Cavelier *[li-é]* (Pierre-Jules), sculpteur français, né et m. à Paris (1814-1894) ; membre de l'académie des beaux-arts ; artiste savant, consciencieux et distingué, à qui l'on doit, entre autres œuvres : *la Poésie et l'Histoire*, au Louvre ; un *Jeune Grec remportant le prix de la course*, etc.


Cavelier.

Cavell (miss Edith), héroïne anglaise, née à Swardeston (comté de Norfolk), fusillée par les Allemands à Bruxelles pendant la Grande Guerre, pour avoir aidé des soldats belges, anglais ou français, à passer en Hollande (1866-1915).

Cavendish *[vin-dich]* (Thomas), navigateur anglais, né à Trimby, m. au Brésil, en 1592.

Cavendish (Henri), physicien et chimiste anglais, né à Nice, m. à Clapham-Common (1731-1810). Il analysa l'air atmosphérique, détermina la densité moyenne du globe, découvrit la composition de l'eau, fit connaître les propriétés de l'hydrogène, etc.

Cavendish (lord Frédéric-Charles), homme politique anglais, né en 1836, gouverneur général de l'Irlande, m. assassiné à Dublin en 1882.

cave ne cadas, loc. lat. signif. *Prends garde de tomber*, et qui était l'avertissement que donnait au triomphateur romain un esclave placé derrière lui, pour l'empêcher de s'enfler d'orgueil. (Ne s'emploie guère qu'au fig., dans le sens de déchoir, être dépossédé d'une position élevée : *vous occupez un poste élevé : Cave ne cadas.*)

Caventou *[van]* (Joseph-Bienaimé), pharmacien français, né à Saint-Omer, m. à Paris (1795-1877). Il découvrit avec Pelletier la quinine, en 1820.

caver *[vé]* v. a. (du lat. *cavus*, creux). Creuser, miner : *la mer cave les rochers.* Amaigrir : *la misère cave les joues. Fig.* Miner sourdement : *tout cave l'ancien édifice social.* V. n. *Escr.* Se dit d'un tireur qui sort des lignes pour exécuter un mouvement quelconque.

caver *[vé]* v. n. (ital. *cavare*) Faire fond, compter sur : *caver sur la bêtise humaine.* Mettre un enjeu : *caver au plus bas, au pire.* Supposer ce qui peut arriver de moins probable, de plus fâcheux. **Se caver** v. pr. Faire une mise. ANT. **Décaver.**

caverne *[vèr-ne]* n. f. (lat. *caverna*). Excavation profonde : *l'homme préhistorique a longtemps habité les cavernes.* Retraite de malfaiteurs : *caverne de voleurs. Par ext.*, lieu hanté par de mauvaises gens : *certaines banques sont des cavernes.* Creux qui demeure dans un organe (le poumon, par ex.), à la suite d'une maladie.

— ENCYCL. Les cavernes sont des anfractuosités ou cavités qui se produisent au sein de certaines roches, particulièrement des terrains calcaires, et sur un parcours qui peut atteindre plusieurs kilomètres. Elles ont une faune particulière, d'animaux généralement aveugles. Leur sol, convenablement fouillé, a permis de découvrir de grandes quantités d'ossements et de débris d'animaux de toute sorte, sans compter les restes humains et les instruments préhistoriques plus nombreux là que partout ailleurs.

caverneux, euse *[vèr-neû, eu-ze]* adj. Plein de cavernes : *montagnes caverneuses. Fig.* Sourd, voilé : *voix caverneuse. Pathol.* Qui a des cavernes : *poumon caverneux.*

cavernicole *[vèr]* adj. et n. (du lat. *caverna*, caverne, et *colere*, habiter). Se dit de certains animaux qui recherchent l'obscurité et qui se réfugient ou vivent dans les grottes, les cavernes.

cavernosité *[vèr-no-zi-té]* n. f. Etat d'un corps qui est percé de cavernes, de trous.

caveron n. m. Nom vulgaire du prunellier épineux (*prunus spinosa*).

Cavery ou **Caveri,** fleuve de l'Inde anglaise (Deccan), qui arrose Seringapatam ; cours 765 kil.

cavet *[vè]* n. m. (ital. *cavetto*). Moulure concave, dont le profil est d'un quart de cercle.

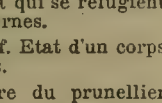
A, cavet.

cavi n. m. Nom des tubercules de l'oxalide tubéreuse, que les Brésiliens appellent *oca.*

caviar n. m. (ital. *caviale*). Aliment russe, très estimé, composé d'œufs de poissons, principalement d'esturgeons, pressés et marinés. *Fig.* Encre noire dont la censure fait couvrir certaines parties d'un journal, d'un livre ou d'un manuscrit.

— ENCYCL. Il y a plusieurs sortes de caviar (en russe *ikra*, œufs) : le *caviar grenu*, qui doit être mangé frais (nettoyer les œufs dans un crible, laisser séjourner une heure dans la saumure ; faire égoutter sur un tamis) ; le *caviar compact*, préparé de même, mais pétri dans la saumure, tordu ensuite dans des sacs de toile, et mis en baril. La troisième sorte de caviar s'obtient en salant les œufs, en les laissant séjourner 7 à 8 mois dans des barils, en salant de nouveau et en séchant.

caviarder *[dé]* v. a. Recouvrir d'un enduit noir, de façon à cacher aux yeux du lecteur un passage d'un livre ou d'un journal qui déplaît à la censure. *Par ext.* Supprimer un passage d'une publication.

cavicorne adj. (du lat. *cavus*, creux, et *cornu*, corne) adj. Qui a les cornes creuses : *le bœuf est un ruminant cavicorne.* N. m. pl. Nom donné autrefois à la famille des bovidés. S. un *cavicorne.*

cavillation *[vil-la-si-on]* n. f. (lat. *cavillatio*). Sophisme, mauvaise chicane, vaine déclamation.

cavin n. m. Lieu bas, fondrière.

cavirostre *[ros-tre]* adj. (du lat. *cavus*, creux, et *rostrum*, bec) adj. Qui a le bec creux.

caviste *[vis-te]* n. m. Employé chargé des soins de la cave.

cavitaire *[tè-re]* adj. Qui présente des cavités. *Zool. Liquide cavitaire*, liquide renfermé dans la cavité générale du *sipunculus.*

cavitation n. f. Formation d'une cavité dans l'eau, autour d'une hélice tournant à une grande vitesse : *la cavitation nuit à la rapidité des bateaux.*

Cavite, v. des Philippines (Luçon), sur la baie de Manille ; 5.000 h. Place forte, port militaire. En 1898, la flotte de l'amiral américain Dewey y détruisit les navires espagnols de l'amiral Montojo.

cavité n. f. (lat. *cavitas*). Creux, vide dans un corps solide, dans l'intérieur du corps ou des organes : *les cavités de la terre, du cœur.* ANT. **Saillie, protubérance.**

cavoir n. m. Instrument qu'emploient les vitriers pour rogner le verre.

cavolinie *[ni]* n. f. Genre de mollusques, renfermant des petits animaux à mince coquille calcaire, qui vivent dans les mers chaudes.

Cavour (Camille BENSO, comte **de**), célèbre homme d'Etat italien, ministre de Victor-Emmanuel, né et m. à Turin (1810-1861). Il joua un rôle considérable dans la préparation de l'unité de l'Italie. Il posa la question italienne au congrès de Paris, où il représentait le Piémont, et s'assura l'alliance de la France à l'entrevue de Plombières. Esprit incisif et étincelant, doué d'une volonté énergique et inflexible, son activité était telle qu'il ne donnait que quatre heures au sommeil. Quelqu'un l'ayant comparé à Richelieu, moins le sang : « Et moins la soutane », répliqua-t-il.


Cavour.

Cavvadias (Panagidis), archéologue grec, né à Céphalonie en 1852 ; directeur des antiquités et musées de la Grèce, il a fait de belles découvertes à Epidaure, et a déblayé définitivement l'Acropole d'Athènes.

cawcher *[kaou-chère]*, **ère** adj. Se dit, chez les juifs, de la chair des animaux abattus de la manière et par les personnes désignées par la loi et autorisées par les rabbins.

Cawnpore, v. de l'Inde anglaise (vice-gouv. des Provinces-du-Nord-Ouest) ; 198.000 h.

Caxias (Luis Alvez DE LIMA ET SILVA, duc **de**), général et ministre de la guerre brésilien, né à Rio de Janeiro, mort à Santa-Monica (1800-1880).

Caxton *[kaks-ton']* (William), typographe anglais, né dans le Kent, m. à Londres (vers 1422-1491). Il imprima en 1477 le premier livre paru en Angleterre.

caye *[ka-ï-e]* n. f. (de l'espagn. *cayo*, écueil). Aux Antilles, sur les côtes de la Floride, de Honduras, etc., îlot rocheux, entouré de récifs coralligènes, et souvent couverts de palétuviers.

Cayembé, sommet montagneux de la cordillère de Quito ; 5.900 m.

cayenne *[ka-iè-ne]* n. f. (du bas lat. *caya*, demeure). Dépôt pour les marins. Caserne flottante. Cuisine d'un équipage débarqué. (Vx.) *Arg.* Cimetière hors des murs.

Cayenne *[ka-iè-ne]*, ch.-l. de la Guyane française, dans l'île du même nom ; 12.500 h. *(Cayennais).* Port sur l'Atlantique. Exportation d'or natif, plumes d'oiseaux, peaux. V. GUYANE.

Cayet *[ka-iè]* (Pierre-Victor PALMA), historien et controversiste français, professeur au collège de Navarre, né à Montrichard, m. à Paris (1525-1610).

Cayeux-sur-Mer *[ka-ieu]*, comm. de la Somme, arr. d Abbeville ; 3.660 h. Port (au Hourdel) et plage sur la Manche. Ch. de f. de Noyelles à Cayeux.

Cayla *[kè]* (Zoé TALLON, comtesse **du**), confidente et amie de Louis XVIII (1784-1850).

Caylar *[kè]* (**Le**), ch.-l. de c. (Hérault), arr. et à 20 kil. de Lodève, à la source de la Lergue ; 600 h. Fourrages, fromages. — Le cant. a 8 comm. et 2.280 h.

Caylus, ch.-l. de c. (Tarn-et-Garonne), arr. et à 36 kil. de Montauban, sur la Bonnette, affl. de l'Aveyron ; 3.770 h. Chapellerie, phosphates. — Le cant. a 7 comm. et 7.090 h.

Caylus *[kè-luss]* (marquise Marie-Marguerite LE VALOIS DE VILETTE DE MURÇAY, comtesse **de**), née dans le Poitou, m. à Paris (1673-1719), nièce de Mme de Maintenon. Elle a écrit des *Souvenirs* très piquants sur la cour de Louis XIV et la maison de Saint-Cyr.

Caylus (Anne-Claude-Philippe DE TUBIÈRES, comte **de**), fils de la précédente, archéologue distingué, né et m. à Paris (1692-1765) ; membre de l'Académie des inscriptions. On lui doit un important *Recueil d'antiquités égyptiennes, étrusques, grecques, romaines et gauloises.* Il a écrit aussi des *œuvres badines.*


Caylus.

cayon *[ka-ion]* n. m. Espèce de bonnet, de cornette de femme, en Poitou. Nom du porc dans le Lyonnais.

Cayor *[ka-ior]*, région de la Sénégambie, habitée par les Ouolofs ; à la France.

Cayres *[kè-re]*, ch.-l. de c. (Haute-Loire), arr. et à 14 kil. du Puy, près des sources de la Gagne ; 1.730 h. Pisciculture. — Le cant. a 7 com. et 5.390 h.

cayuga n. m. Variété de canard issue de croisement entre labrador et rouen.

Cayx *[kèïss]* (Charles), historien et homme politique français, né à Cahors, m. à Paris (1795-1858).

Cazalès *[lèss]* (Jacques **de**), membre de l'Assemblée constituante, né à Grenade (Haute-Garonne), m. à Rennes (1758-1805) ; un des orateurs du parti royaliste libéral. Il émigra après le 10-Août.

Cazalis (Henry), médecin et poète français, né à Cormeilles-en-Parisis, m. à Genève (1840-1909) ; sous le pseudonyme de JEAN LAHOR, il publia des poésies inspirées du pessimisme de l'Inde et d'une forme parnassienne.

Cazals *[zalss* ou *zal]*, ch.-l. de c. (Lot), arr. et à 27 kil. de Cahors, sur la Masse affl. du Lot ; 690 h. Fer. — Le cant. a 10 comm. et 5.530 h.

Cazau ou **Cazaux** *[zô]* (ÉTANG DE), situé près de l'Atlantique, partie dans la Gironde, partie dans les Landes. Ecole d'aviation au voisinage.

Cazaubon *[zô]*, ch.-l. de c. (Gers), arr. et à 47 kil. de Condom, sur la Douze ; 2.430 h. Ch. de f. M. Eaux-de-vie. — Le cant. a 15 comm. et 9.420 h.

Cazelles (Emile-Honoré), philosophe et administrateur français, né à Nîmes, m. à Saint-Gilles-du-Gard (1831-1908) ; traducteur des principales œuvres de Stuart Mill et de Spencer.

Cazembé, Etat indigène de l'Afrique sud-équatoriale, compris dans le Nyassaland.

Cazères *[re]*, ch.-l. de c. (Haute-Garonne), arr. et à 37 kil. de Muret, sur la Garonne ; 2.640 h. Ch. de f. M. Pêches. — Le cant. a 16 comm. et 9.300 h.

Cazes-Mondenard, comm. de Tarn-et-Garonne, arr. et à 22 kil. de Moissac ; 2.130 h. Important commerce de raisins chasselas.

cazette n. f. *Céram.* V. CASETTE.

Cazin (Hubert-Martin), imprimeur français, né à Reims, m. à Paris (1724-1795). Il favorisa l'expansion des idées des Encyclopédistes, et publia de charmantes éditions in-18 et in-24. Il fut tué devant l'église Saint-Roch, le 13 vendémiaire.


Cazin.

Cazin (Jean-Charles), peintre français, né à Samer (Pas-de-Calais), m. au Lavandou (Var) (1841-1901) ; auteur de remarquables tableaux d'histoire sainte. Il essaya de restaurer la peinture à la cire dans la *Fuite en Egypte*, le *Voyage de Tobie.* Il a peint des panneaux décoratifs, des paysages, etc.

Cazot (Théodore-Jules), homme politique français, né à Alais m. à La Jasse, près d'Alais, (1821-1913). Il fut garde des sceaux, en 1879 et 1881, et premier président de la Cour de cassation.

Cazotte (Jacques), littérateur fécond et agréable, d'une imagination bizarre, né à Dijon en 1719, décapité à Paris en 1792 ; auteur du *Diable amoureux*, etc. Il fut un adversaire acharné de la Révolution française. La fameuse *Prophétie de Cazotte* sur la Révolution a été inventée de toutes pièces par Laharpe.


Cazotte.

Cazouls-lès-Béziers, comm. de l'Hérault, arr. et à 13 kil. de Béziers ; 3.910 h. Ch. de f. Sources minérales ; vins muscats, prunes.

CC. *Numism.* Marque de l'atelier de Gênes, sous le premier Empire. *Comm.* Abréviation des mots COMPTE COURANT. *Diplom.* Abréviation du mot CODICES (manuscrits).

Cd, symbole chimique du cadmium.

Ce, symbole chimique du cérium.

ce pr. dém. m. sing. Cela, la chose ou la personne dont on parle : *ne remettez pas au lendemain ce que vous pouvez faire le jour même.* — On emploie, en général, *ce sont* au lieu de *c'est* devant une 3e personne du pluriel exprimée par un nom ou un pronom : *ce sont les vices qui dégradent l'homme ; ce sont eux qui le rendent malheureux.* Cependant, on trouve des exemples de *c'est*, employé en pareil cas chez de bons écrivains (Bossuet, Balzac, etc.). On emploie *c'est* dans les autres cas : *c'est nous, c'est vous ; c'est l'intempérance et l'oisiveté qui perdent les hommes. Ce* est explétif dans *ce dit-il, ce dit-on. Ce que* s'emploie familièrement au sens de *combien* : *ce qu'il a dû souffrir !*

ce, cet *[sèt]* adj. dém. m. sing., **cette** f. sing., **ces** pl. des deux genres (lat. *ecce, iste*), marquant la personne ou la chose qu'on désigne.

Céadas *[dass]* (le), gouffre où les Lacédémoniens précipitaient les criminels.

céanothe ou **céanote** n. m. (du gr. *keanothos*, chardon). *Bot.* Genre de rhamnacées, des régions chaudes de l'Amérique. (Les principales espèces cultivées sont le *céanothe d'Amérique*, le *céanothe à feuilles papilleuses*, le *céanothe à feuilles dentées.*)

céans *[sé-an]* adv. (de *ça*, ici, et du lat. *intus*, dedans). Ici dedans : *sortez de céans.*

Ceara, un des Etats unis de la république du Brésil, sur l'Atlantique ; 104.250 kil. carr. ; 886.000 h. Ch.-l. *Fortaleza* ou *Ceara.* Caoutchouc, coton, canne à sucre, café.

Céard (Henri), littérateur français de l'école naturaliste, né et m. à Paris (1851-1924). Membre de l'Académie Goncourt.

Céaucé, comm. de l'Orne, arr. et à 13 kil. de Domfront, sur un affl. de la Mayenne ; 2.600 h. Ch. de f. Et. Miel.

Céaux-d'Allègre, comm. de la Haute-Loire, arr. et à 17 kil. du Puy, sur la Borne ; 1.320 h. Ch. de f. P.-L.-M.

Cébazat, comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 5 kil. de Clermont ; 1.520 h. Fruits.

Cébès *[bèss]*, philosophe grec, disciple de Socrate (Ve s. av. J.-C.). Il figure dans plusieurs dialogues de Platon.

cébidés n. m. pl. (de *cebus*, nom scientifique des sajous). Famille de mammifères primates, sous-ordre des platyrrhiniens (sajou) : *les cébidés sont les plus grands singes de l'Amérique.* S. un *cébidé.*

cébrion ou **cebrio** [*sé*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, renfermant des formes allongées, brunes ou rousses, souvent soyeuses.

Cébu, île de l'archipel des Philippines, groupe des Visayas ; 504.000 h. Capit. *Cébu ;* 11.985 h.

Cech ou **Czech** [pron. *tchèk*] (Svatopluk), écrivain et poète tchèque, né à Ostredek, m. à Prague (1846-1907), auteur des *Snové* (les Rêves), des *Adamites*, et d'un remarquable poème épique : *Dagmar.*

ceci pr. dém. Cette chose-ci. (V. CELA.) — ALLUS. LITTÉR. : **Ceci tuera cela**, formule placée par V. Hugo dans la bouche de Claude Frollo, personnage de *Notre-Dame de Paris.* Elle signifie dans le roman : le livre écrit remplacera le livre de pierre, l'architecture religieuse. Depuis, on l'emploie pour donner à entendre qu'une chose nouvelle fera disparaître une chose du passé.

cécidie n. f. Nom générique donné aux galles que produisent sur les végétaux des parasites animaux ou végétaux (insectes, acariens, vers, bactéries).

cécidomyie [*mi-i*] n. f. Genre d'insectes diptères, comprenant des mouches minuscules, dont une espèce, la *cécidomyie destructrice* (vulgairement nommée *mouche de Hesse*), cause parfois de grands ravages sur les blés et les seigles ; d'autres attaquent la vigne, le framboisier, le hêtre, etc.

Cecil, famille anglaise, qui a fourni plusieurs hommes d'Etat : WILLIAM, lord BURLEIGH, né à Bourn, m. à Londres (1520-1598), dirigea la politique anglaise sous le règne d'Elisabeth. — Son fils ROBERT, comte de SALISBURY, m. à Marlborough (1563-1612), contribua à faire proclamer roi Jacques Stuart à la mort d'Elisabeth.

Cécile (sainte), vierge et martyre romaine, vers 232, sous Alexandre Sévère. Elle convertit son époux Valérien. Son corps fut retrouvé en 1599. Le sculpteur Stefano Maderno en fit une reproduction célèbre. D'ordinaire, sainte Cécile est représentée jouant de l'orgue et chantant ou tenant une palme. Les musiciens l'ont choisie pour patronne parce que, disent les *Actes*, elle unissait souvent à sa voix la musique instrumentale pour chanter les louanges du Seigneur. Fête le 22 novembre.

Cécile (sainte), chef-d'œuvre de Raphaël, à la pinacothèque de Bologne ; — du Dominiquin, au Louvre ; — tableau de Carlo Dolci (Dresde ; v. p. 429) ; — de P. Mignard au Louvre ; — de Véronèse (Vienne) ; — de Rubens (Berlin). — *Le corps de sainte Cécile porté dans les catacombes* ou *le Triomphe du martyre*, tableau de Bouguereau (1885) Dans une salle des catacombes de Rome, une foule de chrétiens accompagnant le corps de sainte Cécile, vêtu de blanc, une palme verte au côté : dessin d'une pureté remarquable (v. p. 429).

cécilie [*li*] ou **cæcilia** [*é*] n. f. Genre d'amphibiens ou batraciens, qui renferme de petits animaux ressemblant à des lombrics et habitant les régions tropicales.

Cecina (Severus), général romain, vainqueur d'Arminius en l'an 16 de notre ère.

cécité n. f. (lat. *cæcitas*). Etat d'une personne qui a perdu la vue : *Milton fut frappé de cécité. Poétiq.* Aveugle : *le chien conduit la cécité.*

— ENCYCL. La cécité n'est pas une maladie spéciale ; elle est le résultat d'un grand nombre de maladies des yeux, comme : l'ophtalmie, la kératite, l'iritis, la cataracte, la paralysie de la rétine, etc.

cécographe adj. et n. (du lat. *cæcus*, aveugle, et du gr. *graphein*, écrire). Celui, celle qui emploie ou enseigne une méthode d'écriture particulière aux aveugles. N. m. Instrument dont les aveugles se servent pour écrire.

cécographie [*fî*] n. f. (de *cécographe*). Méthode d'écriture propre aux aveugles.

cécographique adj. Qui a rapport à la cécographie.

cécropie [*pî*] n. f. Genre d'ulmacées, renfermant des arbres lactescents d'Amérique.

— ENCYCL. La plus remarquable espèce de ce genre est la cécropie à feuilles peltées (*cecropia peltata*). Sa tige creuse lui a valu les noms de *bois-canon* et de *bois-trompette*, et sert en Amérique à faire des conduites d'eau.


Cécrops.

Cécrops [*kropss*], personnage d'origine égyptienne, qui aurait été le premier roi de l'Attique. Il aurait enseigné l'agriculture aux Grecs, introduit les cultes de Zeus et d'Athéna, et fondé Athènes et l'Aréopage.

cécube n. m. Nom ancien d'un vin célèbre de l'Italie. *Poétiq.* Bon vin, en général.

cédant [*dan*], **e** n. Qui cède son droit.

cedant arma togæ mots lat. signif. *Que les armes le cèdent à la toge.* C'est le premier hémistiche d'un vers que Cicéron fit à sa propre louange, en mémoire de son consulat. On rappelle cette phrase pour exprimer que le gouvernement militaire, représenté par les armes, par l'épée, doit faire place au gouvernement civil, représenté par la toge, ou s'incliner devant lui.

Cédar, second fils d'Ismaël, dont l'Ecriture nomme souvent les descendants. *Par ext.* Tribu dont il est le père. Pays habité par cette tribu.

Cedar-lake ou **lac des Cèdres,** grand lac du Canada (Saskatchewan) ; 75.000 hect.

cédat [*da*] n. m. Acier naturel, qui provient de la forge ou que l'on a obtenu par fusion.

céder [*dé*] v. a. (du lat. *cedere*, s'en aller. — Se conj. comme *accélérer.*) Laisser, abandonner : *Carloman céda le pouvoir à Pépin le Bref. Céder le pas*, laisser passer devant, par honneur, et, *au fig.*, reconnaître la supériorité. (V. PAVÉ.) Vendre : *céder un fonds de commerce.* V. n. Se soumettre : *céder à la force.* Succomber : *céder à la douleur.* Se reconnaître inférieur : *céder au mérite.* Plier : *céder sous le poids.*

cédille [*ll* mll., *e*] n. f. (de l'esp. *cedilla*, petit *c*). Signe orthographique qui se met sous la lettre *c* devant *a, o, u*, pour lui donner le son de *s* dur, comme dans *façade, leçon, reçu.*

cédiller [*ll* mll., *é*] v. a. Munir d'une cédille.

Cedmon ou **Cædmon,** moine anglo-saxon du VIIe siècle, auteur des plus anciennes poésies écrites en langue anglaise.

cédo-nulli ou **cédonulli** (des mots lat. *cedo nulli*, je ne le cède à aucun) n. m. Coquille du genre cône, très rare, et atteignant une grande valeur (500 fr.).


Cédrat.

cédrat [*dra*] n. m. (ital. *cedrato ;* de *cedro*, citron). Arbre de l'espèce du citronnier. (On dit aussi CÉDRATIER.) Son fruit : *des cédrats confits.*

— ENCYCL. Le cédrat n'est qu'un citron volumineux, à surface tuberculeuse. On le considère comme le plus délicat des citrons ; on le cultive sur la côte méditerranéenne.

cédraterie [*rî*] n. f. Endroit où l'on a planté des cédratiers.

cédratier [*ti-é*] n. m. Variété de citronnier. Syn. de CÉDRAT.

cèdre n. m. (gr. *kédros*). Genre de conifères d'Asie et d'Afrique, à branches horizontales étalées. Bois de cet arbre.


Cèdre.

— ENCYCL. Il y a trois espèces de cèdres : le cèdre du Liban, qui peut atteindre jusqu'à 40 mètres de hauteur ; le cèdre de l'Atlas, qui se caractérise surtout par sa forme pyramidale. Enfin, la troisième espèce croît dans l'Himalaya. Le bois de cèdre s'emploie dans les constructions navales et l'ébénisterie. En poésie, le cèdre est un symbole de force et de majesté.

cèdre n. m. Syn. de cédrat, fruit du cédratier.

cédrel [*drèl*] n. m. ou **cédrèle** n. f. Genre de méliacées, renfermant des arbres élevés. (L'espèce la plus connue est le cédrel odorant, appelé vulgairement *cèdre acajou.*)

cedrie [*dri*] n. f. Résine ou colophane que l'on extrait du cèdre.

cédrine n. f. Alcaloïde extrait de l'anoix de cédron.

cédron n. m. Grand arbre (*simaba cedron*) de l'Amérique centrale. (Les cotylédons portent le nom de *noix de cédron.*)

Cédron (le), torrent de Judée, célèbre dans la Bible, qui sépare Jérusalem de la montagne des Oliviers, et se jette dans la mer Morte.

cédulaire adj. Qui a rapport aux cédules : *impôt cédulaire ; la subdivision cédulaire des revenus.*

cédule n. f. (du lat. *schedula*, feuillet). Petit papier sur lequel on écrivait ce qu'on voulait se rappeler. (Vx.) Billet sous seing privé. *Dr.* Ordre écrit émanant d'une autorité judiciaire : *cédule de citation.* Catégorie dans laquelle sont administrativement rangés les objets ou revenus imposables.

cégétiste [*sé-jé-tis-te*] adj. et n. Qui se rapporte, qui appartient à la C. G. T. (Confédération générale du Travail) : *organe cégétiste.* V. CONFÉDÉRATION.

Ceillier [*li-é*] (dom Remi), savant bénédictin français, né à Bar-le-Duc, prieur de l'abbaye de Flavigny, où il mourut (1688-1761).

ceindre [*sin-dre*] v. a. (lat. *cingere.* — Se conj. comme *craindre.*) Entourer, environner : *ceindre une ville de remparts.* Mettre autour d'une partie de son corps : *ceindre une épée. Ceindre le diadème*, être élevé au pouvoir souverain. *Ceindre la tiare*, être élu pape. *Ceindre ses reins*, se préparer à de grandes luttes.

ceinte [*sin-te*] n. f. (de *ceindre*). Nom des bordages qui ceignent un navire. (On dit aussi PRÉCEINTE et RECEINTE.)

ceintrage [*sin*] n. m. (de *ceindre*). Ensemble des cordages servant à consolider un navire qui menace de s'entr'ouvrir. Action de poser ces cordages.

ceintre [*sin-tre*] n. m. (de *ceindre*). Sorte de ceinture de cordages autour d'une embarcation, pour la protéger contre les chocs.

ceintrer [*sin-tré*] v. a. Procéder au ceintrage de.

ceinturage [*sin, je*] n. m. Entaille continue que l'on applique comme une ceinture au-dessus de la racine d'un arbre, pour le faire dépérir. Action d'adapter une ceinture métallique à une roue, à un obus, etc.


CEINTURES : 1. De zouave ; 2. D'homme ; 3. De gymnastique ; 4. De dame (en cuir et ruban) ; 5. De sauvetage (en liège).

ceinture [*sin*] n. f. (lat. *cinctura*). Bande de cuir, d'étoffe, etc., mise autour du milieu du corps : *passer un poignard à sa ceinture.* Endroit du corps où se place la ceinture : *être nu jusqu'à la ceinture ; tomber un adversaire par une prise de ceinture.* Ce qui entoure, fortifie : *ceinture de murailles.* Chemin de fer qui circule autour de Paris : *il y a la Grande et la Petite ceinture. Ceinture de gymnastique*, large ceinture, munie d'anneaux par derrière, qui soutient le corps, etc. *Ceinture de natation, de sauvetage*, réunion de plaques de liège, de vessies gonflées d'air, etc., qui soutient sur l'eau. *Chir.* Nom donné à divers appareils (ceinture hypogastrique, ceinture orthopédique, etc.) *Arg. Se mettre la ceinture*, jeûner. *Fig. Ceinture de Vénus*, ceinture merveilleuse, douée du pouvoir de séduire. PROV. : **Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée,** mieux vaut jouir de l'estime publique que d'être riche.

ceinturelle [*sin-tu-rè-le*] n. f. (de *ceinture*). Trelingage des mâts à antennes. Bridure des haubans au-dessous du calcet.

ceinture-piège n. f. Dispositif que l'on fixe au tronc des arbres pour arrêter les insectes.

— ENCYCL. Les ceintures-pièges sont faites soit de papier goudronné offrant des logettes où viennent se réfugier les insectes, soit de bandes (de papier ou de toile) recouvertes de matieres visqueuses où se prennent les chenilles.

ceinturer [*sin-tu-ré*] v. a. Entourer d'une ceinture : *ceinturer un enfant ;* d'une enceinte : *ceinturer une ville. Fig.* Entourer de ses bras : *lutteur qui ceinture son adversaire.*

ceinturette [*sin-tu-rè-te*] n. f. Bande de cuir qui s'enroule autour d'un cor de chasse.

ceinturier [*sin-tu-ri-é*] ou **ceinturonnier** [*sin-tu-ro-ni-é*] n. m. Fabricant, marchand de ceintures, ceinturons, baudriers.

ceinturon [*sin*] n. m. (dim. de *ceinture*). Ceinture à laquelle on suspend l'épée, le sabre, la baïonnette, etc.


Ceinturons : 1. De sabre ; 2. D'épée-baïonnette ; 3. D'épée ; 4. De collégien.

cela pr. dém. (de *ce*, et *là*). Cette chose-là, etc. — CELA se dit par opposition à CECI, pour indiquer une chose plus éloignée qu'une autre : *n'hésitons pas entre le bien mal acquis et la pauvreté, ceci vaut mieux que cela.* On se sert de CECI pour une chose qui va être expliquée : *retenez bien ceci : le travail est un trésor.* CELA se dit pour une chose dont on vient de parler : *secourez votre prochain ; n'oubliez pas cela.*

céladon n. m. (du personnage de l'*Astrée* [voir l'art. suiv.]) Vert pâle : *céladon clair.* Abat-jour de suspension. Adjectiv. : *des rubans céladon.*

Céladon, personnage de l'*Astrée*, célèbre roman de d'Urfé. Ce nom est devenu synonyme d'amant constant, discret et timide.

céladonique adj. Qui appartient au céladon.

céladonisme [*nis-me*] n. m. Tendresse langoureuse comme celle de Céladon.

Celæno, une des Harpies, qui, dans l'*Enéide* de Virgile, prédit aux Troyens les malheurs dont ils sont menacés.

célan n. m. Syn. de CÉLERIN.

Celano ou **Fucino** (LAC), ancien lac d'Italie, à 28 kil. au S.-E. d'Aquila, desséché de 1862 à 1875.

Celano (Thomas de), frère mineur du XIIIe siècle, né à Celano, et auquel on attribue le *Dies iræ.*

célastracées [*las-tra-sé*] n. f. pl. Famille de plantes, ayant pour type le genre *célastre.* S. une *célastracée.*

célastre [*las-tre*] n. m. Genre d'arbustes et d'arbrisseaux, renfermant environ cent trente espèces, dont la plus connue est le *célastre grimpant* du Canada, vulgairement appelé *bourreau des arbres* (*celastrus scandens*).

celation [*si-on*] n. f. (du lat. *celare*, supin *celatum*, cacher). Action de cacher.

Célé (le), riv. de France, qui naît au massif du Cantal, arrose Figeac et se jette dans le Lot (rive dr.) ; 102 kil.

Célèbes, île de l'Océanie, dans la Malaisie hollandaise ; environ 2 millions d'hab. (*Célébéens*). Capit. *Macassar.* Or, diamants, bois précieux.

célébrable adj. Qui peut être célébré.

célébrant [*bran*] n. m. Prêtre qui dit la messe, qui officie : *le célébrant monte à l'autel.* Adjectiv. : *le prêtre célébrant.*

célébrateur n. m. Celui qui célèbre.

célébration [*si-on*] n. f. Action de célébrer : *la célébration d'un mariage, des funérailles*, etc.

célèbre adj. (lat. *celeber*). Fameux, renommé : *mieux vaut chercher à être utile qu'à être célèbre.* ANT. **Obscur, ignoré.**

célébrer [*bré*] v. a. (lat. *celebrare.* — Se conj. comme *accélérer.*) Exalter, louer avec éclat : *célébrer un héros.* Accomplir solennellement : *célébrer la messe, un mariage.*

celebret [*sé-lè-brèt*] n. m. (mot lat. signif. : *qu'il célèbre.*) Pièce signée et scellée par l'évêque, exigée de tout prêtre qui veut dire sa messe dans une paroisse où il n'est pas connu. (On dit aussi ADMITTATUR, mot lat. signif. : *qu'il soit admis.*)

célébrité n. f. (de *célèbre*). Grande réputation, renom, renommée : *estime vaut mieux que célébrité.* Personnage célèbre : *une célébrité du barreau, du théâtre.* ANT. **Obscurité, oubli.**

Céléos, roi légendaire d'Eleusis, chez qui s'arrêta Déméter. Pour prix de son hospitalité la déesse lui enseigna l'agriculture et ses mystères. (*Myth.*)

celer [*lé*] v. a. (lat. *celare.* — Prend un *è* ouvert devant une syllabe muette : *je cèle.*) Cacher. Taire, ne pas révéler. *Se faire celer*, faire dire qu'on n'est pas chez soi, bien qu'on y soit. **Se celer** v. pr. Etre tenu caché, secret ; se cacher l'un à l'autre. ANT. **Montrer, exhiber.**

célères n. m. pl. (du lat. *celer*, rapide). Corps de cavalerie créé par Romulus pour lui servir de garde, et qui paraît avoir été l'origine de l'ordre équestre. S. un *célère*.

céleret [*rè*] n. m. Filet normand pour la pêche côtière.

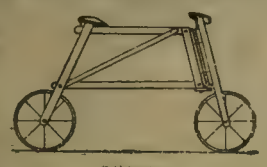
Célérette.

célérette [*rè-te*] n. f. Petite draisienne pour enfant.

céleri n. m. (piémont. *seleri*). Nom vulgaire de l'ache améliorée par la culture : *on sème le céleri en janvier.*

— ENCYCL. Le céleri est une plante bisannuelle, dont on connaît un grand nombre de variétés. On


Céleri.


Céleri-rave.

mange le céleri cru en salade. En cuisine, on l'emploie dans les potages, les ragoûts, les pâtes, etc. En médecine, la graine de céleri est rangée parmi les quatre semences chaudes. Les bestiaux mangent avidement les issues et les résidus du céleri.


Célérifère.

célérifère n. m. (du lat. *celer, eris*, rapide, et *ferre*, porter). Voiture publique légère, qui était plus rapide que les autres. Ancien instrument de locomotion composé de deux roues reliées par une pièce de bois : *le célérifère, inventé en 1690 par de Sivrac, est l'ancêtre de la bicyclette.*

célérigrade adj. (du lat. *celer, eris*, rapide, et *gradi*, marcher). Se dit d'un animal qui court ou marche avec célérité. (On dit aussi CÉLÉRIPÈDE.)

célérimètre n. m. Syn. de TACHYMÈTRE.

célerin n. m. Variété de hareng de petite taille. Syn. CÉLAN.

Célerin (saint), disciple de saint Cyprien, qui vivait en Afrique au IIIe siècle. Fête le 3 février.

céléripède adj. (du lat. *celer, eris*, rapide, et *pes, pedis*, pied). Syn. de CÉLÉRIGRADE.

céleri-rave n. m. Variété de céleri, dont la racine charnue est comestible : *le céleri-rave demande beaucoup d'eau.*

célérité n. f. (lat. *celeritas*). Rapidité, grande vitesse, promptitude dans l'exécution : *Napoléon dut la capitulation d'Ulm à la célérité de ses manœuvres.* ANT. **Lenteur.**

célesta [*lès-ta*] n. m. Instrument de musique, sorte de piano à percussion et à clavier, qui rend des sons purs et invariables, ce qui a permis à l'inventeur Mustel (de Paris) de l'adjoindre à l'harmonium : *il y a des célestas à quatre ou à cinq octaves et à deux ou trois claviers superposés.*

céleste [*lès-te*] adj. (lat. *cælestis ;* de *cælum*, ciel). Qui appartient au ciel : *les planètes sont des corps célestes. Sphère céleste*, ensemble idéal du ciel, des étoiles, etc. Divin, qui vient de Dieu, etc. : *puissance céleste. Par exagér.*, ravissant, parfait : *sourire céleste. Le Père céleste*, Dieu. *Royaume céleste. Jérusalem céleste*, etc., le séjour des bienheureux. *Esprits célestes*, qui habitent le séjour des bienheureux. *La troupe céleste*, les dieux de l'Olympe. *Mus. Voix céleste*, registre de l'orgue à sons doux et voilés. ANT. **Infernal.**


Célestin.

Céleste-Empire, nom donné parfois à la Chine, dont l'empereur était appelé *Fils du Ciel*, et les habitants *les Célestes.*

célestement [*lès-te-man*] adv. D'une manière céleste.

Célestes (MONTS). V. THIAN-CHAN.

célestin [*lès-tin*] n. m. Religieux d'un ordre fondé en 1251 par Pierre Angélerier, plus tard pape sous le nom de Célestin V.

— ENCYCL. Le fondateur des célestins leur imposa une discipline très rigoureuse (1251). L'ordre fut approuvé par le pape Urbain IV, qui l'affilia aux bénédictins (1264). Le concile de Lyon, en 1274, permit à ces religieux de se constituer en un ordre indépendant, qui, introduit en France par Philippe le Bel, y devint fort riche. Ses membres portaient une robe blanche, un capuchon, un scapulaire et un manteau noirs. Ils furent sécularisés en 1778. Le couvent des célestins à Paris, fondé sous Charles V et situé au bord de la Seine, près de la rue du Petit-Musc, est devenu une caserne.

Célestin Ier (saint), pape de 422 à 432 ; — CÉLESTIN II, pape de 1143 à 1144 ; — CÉLESTIN III, pape de 1191 à 1198 ; — CÉLESTIN IV, pape pendant seize jours en 1241 ; — CÉLESTIN V (saint) [Pierre ANGÉLERIER ou DE MORON], pape en 1294 ; après cinq mois de pontificat, il prétexta son incapacité et abdiqua. Il fut emprisonné par ordre de Boniface VIII, son successeur ; m. en 1296. Le pape Clément V le canonisa en 1313. Fête le 19 mai.

célestine [*lès-ti-ne*] n. f. Religieuse de l'ordre de Saint-Benoît.

célestine [*lès-ti-ne*] n. f. Sulfate naturel de strontiane, $SrSO^4$, généralement en masses fibreuses bleues.

Célestine (*la*), tragi-comédie espagnole, par Rojas (1492), première ébauche du théâtre espagnol, qui n'est à vrai dire qu'un roman dialogué en 21 actes.

céleustique [*leus ti-ke*] adj. (du gr. *keleuein*, commander). Art de transmettre des ordres au moyen d'instruments de musique. N. f. L'art céleustique.

céliaque adj. *Anat.* V. CŒLIAQUE.

célibat [*ba*] n. m. (lat. *cælibatus*). Etat d'une personne non mariée : *les vestales de Rome devaient vivre dans le célibat. Par ext.*, abstinence conjugale. ANT. **Mariage.**

célibataire [*tè-re*] adj. et n. Qui vit dans le célibat : *une célibataire ; vieillard célibataire.* Qui appartient aux personnes vivant dans le célibat : *goûts célibataires.*

célicoles n. m. pl. (lat. *cælum*, ciel, et *colere*, habiter). Hérétiques de la fin du IVe siècle, adorateurs du ciel. S. un *célicole.*

Célimare le Bien-Aimé, vaudeville en trois actes, de Labiche et Delacour (1863) ; amusante persécution d'un ancien séducteur par deux maris qui l'aiment trop.

Céliméne, personnage du *Misanthrope*, de Molière, type de la femme jeune, belle, coquette, insouciante, spirituelle et médisante. Son nom est resté à toutes les grandes coquettes du théâtre : *c'est une Céliméne.* ALLUS. LITTÉR. :

J'aurais mieux fait, je crois, d'épouser Célimène,

vers qui termine l'*Irrésolu*, de Destouches. On l'applique aux gens qui ne se décident à prendre un parti que pour s'en repentir aussitôt.

cella [*sèl-la*] n. f. (mot lat.). Dans l'antiquité, lieu du temple, où était placée la statue du dieu.

Cellamare (Antoine DEL GIUDICE, prince **de**), diplomate espagnol, né à Naples, m. à Séville (1657-1733) ; ambassadeur du roi Philippe V d'Espagne à la cour de France pendant la minorité de Louis XV. Il conspira, pour servir les projets d'Alberoni, contre le Régent, mais fut arrêté et reconduit à la frontière.

Cellarius [*uss*] (Christophe KELLER, dit), philologue, historien et géographe allemand, né à Smalkalde, m. à Halle (1638-1707). Il contribua à relever dans son pays la culture classique.

celle, celles [*sè-le*] pron. dém. f. V. CELUI.

Celle (**La**), comm. de l'Allier, arr. et à 22 kil. de Montluçon ; 1.220 h.

Celle ou **Zelle,** v. d'Allemagne (Prusse, prov. de Hanovre), sur l'Aller ; 21.000 h. Scieries.

Celle-Dunoise (**La**), comm. de la Creuse, arr. et à 17 kil. de Guéret, près de la Creuse ; 1.610 h.

Celléen, enne, habitant ou originaire de Sceaux (Seine) : les *Celléens*. Adjectiv. : *la population celléenne.* (On dit aussi *Scéens, ennes*, et *Sceauciens, ennes.*)

Cellefrouin, comm. de la Charente, arr. et à 27 kil. de Ruffec, sur le Son ; 1.540 h. Ch. de f.

Celle-Lévescault, comm. de la Vienne, arr. et à 24 kil. de Poitiers, près de la Vonne ; 1.570 h.

cellépore [*sèl-lé*] n. m. Genre de bryozoaires, vivant en colonies, dans les mers d'Europe.

cellérerie [*sè-lé-re-rî*] n. f. Office de cellérier.

cellérier [*sè-lé-ri-é*], **ère** n. et adj. (de *cellier*). Econome d'un monastère : *le Père cellérier ; la sœur cellérière.*

Cellerier [*ri-é*] (Jacques), architecte français, né à Dijon (1742-1814). Il a construit les théâtres de l'Ambigu, des Variétés, etc.

Celles, comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 11 kil. de Thiers, près de la Durolle ; 3.060 h. Ch. de f. P.-L.-M.

Celles-sur-Belle, ch.-l. de c. (Deux-Sèvres), arr. et à 8 kil. de Melle ; 1.560 h. Ch. de f. Et. — Le cant. a 12 comm. et 10.130 h.

Celles-sur-Plaine, comm. des Vosges, arr. et à 27 kil. de Saint-Dié, sur la *Plaine*, affl. de la Meurthe ; 1.770 h. Ch. de f. Tissages, scieries.

cellicole [*sè-li*] adj. (du lat. *cella*, cave, et *colere*, habiter). Qui habite les caves.

cellier [*sè-li-é*] n. m. (lat. *cellarium*). Sorte de hangar ou de cave non voûtée, où s'accomplissent les opérations de la vinification : *un bon cellier doit être frais, mais non pas humide.*

— ENCYCL. Le cellier peut avoir plusieurs destinations. Il peut être le lieu où se fait la vinification : dans ce sens, il reçoit dans le Bordelais le nom de *cuverie* ou de *cuvier* ; en Bourgogne, celui de *vendangeoir* ou de *vinée* ; il peut être aussi l'endroit où le vin fait est conservé ; enfin, dans les fermes où l'on ne fait pas de vin, on donne souvent le nom de « cellier » à des endroits très frais où l'on met le bois, les légumes, etc. Dans le Midi, le cellier réunit les deux premiers usages, c'est-à-dire qu'il sert à la fois de cuvier et de cave. Les deux principales qualités des celliers sont la fraîcheur et la commodité des dispositions qui facilitent l'entrée de la vendange et les opérations de la vinification.


Cellini.

Cellier (**Le**), comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 17 kil. d'Ancenis, sur la Loire ; 2.550 h. Ch. de f. Orl.

Cellini (Benvenuto), célèbre graveur, statuaire et orfèvre italien, né et mort à Florence (1500-1571.) Il fut le protégé des papes Jules II et Paul III ; François Ier l'attira à sa cour, de 1540 à 1545. Ses chefs-d'œuvre sont la statue en bronze de Persée et la *Nymphe* de Fontainebleau. Son existence aventureuse revit dans ses curieux *Mémoires.*

Cellini (BENVENUTO), titre de deux drames lyriques : l'un, en 2 actes, de Berlioz (1838) ; l'autre, en 4 actes, d'Eugénie Diaz (1890). C'est dans ce dernier que se trouve l'arioso : *De l'art splendeur immortelle...*

cellite [*sèl-li-te*] n. f. (de *celle*). Membre d'une congrégation religieuse de femmes, très répandue en Belgique, et qui se consacre au soin des malades.


Cellite.

cellulage [*sè-lu*] n. m. Mode de construction et régime des prisons cellulaires.

cellulaire [*sè-lu-lè-re*] adj. Qui est formé de cellules : *tissu cellulaire. Voiture cellulaire*, véhicule à compartiments, qui sert à transporter les prisonniers. *Régime cellulaire*, V. PRISON.

— ENCYCL. *Biol. Théorie cellulaire.* On nomme ainsi une théorie suivant laquelle le corps des divers organismes animaux et végétaux est réductible en petits éléments microscopiques appelés *cellules* ou *plastides*, unis entre eux par une quantité plus ou moins considérable de matières cimentaires et incrustantes.

— *Physiol.* Les dérivés cellulaires peuvent se grouper en deux catégories : les produits solubles, qui peuvent être toxiques, et les produits insolubles, qui ne sont jamais toxiques. C'est


Voiture cellulaire.

surtout par leurs dérivés insolubles que les cellules animales diffèrent des cellules végétales, les premières donnant surtout des albuminoïdes, les secondes des hydrates de carbone.

cellular n. m. (m. angl.). Tissu souple, à mailler lâches, dont on fait des chemises et des vêtements de sport.

cellule [*sè-lu-le*] n. f. (lat. *cellula*). Petite chambre d'un religieux ou d'une religieuse : *les cellules des chartreux sont austères et nues.* Prison dans laquelle on isole complètement le détenu. *Apic.* Alvéole des abeilles. *Anat.* Elément fondamental de

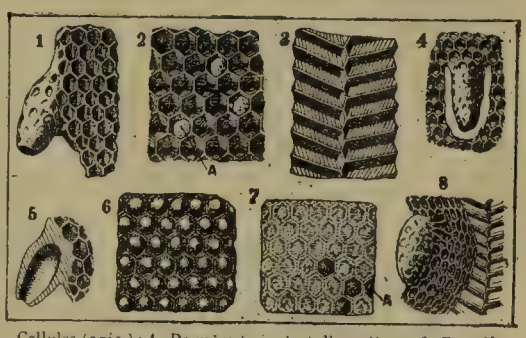

Cellules (apic.) : 1. De mère (reine) et d'ouvrières ; 2. De mâle (A, contenant du pollen) ; 3. Coupe montrant l'inclinaison des cellules ; 4 et 8. Cellules de sauveté ; 5. Coupe d'une cellule de reine ; 6. Cellules à couvains operculées ; 7. Cellules à miel operculées.

la matière vivante : *la cellule se compose essentiellement d'une masse de protoplasma entourée d'une membrane et renfermant un noyau.*

— ENCYCL. *Anat.* La cellule est l'élément fondamental et le plus simple des tissus. C'est dans les cellules que se passent les phénomènes d'assimilation et de désassimilation : aussi l'étude de la physiologie cellulaire est-elle la plus importante de la biologie.

cellulé, e [*sè-lu*] adj. *Hist. nat.* Divisé en cellules. *Admin.* Tenu en cellule : *prisonnier cellulé.*

celluleux, euse [*sè-lu-leû, eu-ze*] adj. Divisé en cellules.

celluliforme [*sè-lu*] adj. Qui a la forme d'une cellule.

cellulique [*sè-lu*] adj. Se dit d'une substance qui résulte de l'action des acides ou des alcalis sur les parois des cellules des fruits ou des racines.

cellulite [*sè-lu*] n. f. Inflammation du tissu cellulaire.

cellulodextrine n. f. Composé obtenu en traitant le coton par l'acide chlorhydrique ou sulfurique concentré.

celluloïd [*sè-lu-lo-id*] ou **celluloïde** n. m. lat. *cellula*, cellule, et gr. *eidos*, forme). Composition industrielle à base de cellulose nitrique et de camphre.

— ENCYCL. Le celluloïd, inventé en Amérique en 1865 par les frères Hyatt, a été introduit en France en 1876. Ce corps dur, transparent, très mauvais conducteur de la chaleur et de l'électricité, inattaquable par l'air, l'eau et les acides à froid, s'enflamme facilement ; il n'en a pas moins reçu de très nombreuses applications. On en fait des tapis, des cols, des manchettes, des peignes, des billes de billard ; l'ébénisterie l'emploie comme placage ; il entre dans la confection des cloisons étanches des navires, etc.

Sa fabrication nécessite d'abord l'obtention de la cellulose nitrée ou pyroxyline, à laquelle on mélange du camphre et d'autres substances qui la colorent. On lamine le tout à chaud, pour obtenir des feuilles que l'on passe à la presse pour avoir les blocs. Ces blocs sont divisés en feuilles d'épaisseur régulière, auxquelles on fait subir l'étuvage.

cellulose [*sè-lu-lô-ze*] n. f. (de *cellule*). Principe particulier des corps organisés, qui constitue la partie solide des végétaux.

— ENCYCL. Le tissu cellulaire des plantes ou cellulose est insoluble dans les dissolvants neutres, et

se convertit en dextrine et glucose par hydratation ; la cellulose est soluble dans une solution ammoniacale d'oxyde de cuivre (réactif de Schweitzer). L'acide azotique fumant donne, avec la cellulose, des celluloses nitrées appelées *fulmicoton*, *coton-poudre*, *pyroxyle*, *poudre sans fumée* ; les produits peu nitrés sont solubles dans un mélange d'alcool et d'éther, et constituent le *collodion*.

cellulosique [*sè-lu-lo-zi-ke*] adj. Qui est de la nature de la cellulose.

cellulosité [*sè-lu-lo-zi-té*] n. f. Etat des corps celluleux, qui est propre à la matière organique.

célosie [*zi*] n. f. Genre d'amarantacées, renfermant des plantes annuelles dont une espèce est cultivée dans les jardins sous le nom d'*amarante crête-de-coq* ou *passe-velours*.

célotomie [*mi*] n. f. (du gr. *kèlè*, hernie, et *tomè*, section). Opération de la hernie étranglée. Castration par la ligature des vaisseaux spermatiques.

Cels (Jacques), botaniste français, né à Versailles, m. à Montrouge (1740-1806). Membre de l'Académie des sciences, il a introduit en Europe quantité de plantes exotiques utiles.

Celse (saint), martyr, né à Cimiez, près de Nice, m. en 69. Fête le 28 juillet.

Celse (Aulus Cornelius), médecin latin du siècle d'Auguste, auteur d'un célèbre *De arte medica*. Il suivait la doctrine d'Hippocrate, et mérita, par la pureté de son style, d'être appelé *le Cicéron de la médecine*.

Celse, philosophe platonicien, qui vivait à Rome sous les Antonins (IIe s. apr. J.-C.), célèbre par ses attaques contre le christianisme. Son livre, *le Discours véritable*, ne nous est connu que par la réfutation qu'en a faite Origène.

Celsius [*uss*] (Olof), savant suédois ; il fut le maître de Linné (1670-1756). — Son neveu, ANDRÉ, fut un astronome distingué. Il eut le premier l'idée du thermomètre centigrade (1701-1744).

Celsus [*suss*] (P. Juventius), jurisconsulte romain, né vers 67, m. vers 130. Il jouit d'une grande faveur sous Nerva et sous Trajan. Ses œuvres de jurisprudence sont perdues.

celt [*sèlt*] n. m. Nom donné, au commencement du XIXe siècle, aux haches de pierre et de bronze trouvées dans les sépultures préhistoriques.

Celtes, peuple de la race indo-européenne, dont les grandes migrations remontent aux temps préhistoriques ; il couvrit d'abord l'Europe centrale, puis fut refoulé en Gaule, en Espagne, dans les îles Britanniques, et absorbé par les Romains. (C'est en Bretagne, dans le pays de Galles et en Irlande, que le type et le langue celtiques se sont le mieux conservés.) S. un *Celte*. V. GAULE, GAULOIS.

Celtes (Conrad PICKEL, dit), humaniste allemand, né à Wipfelt (Bavière), m. à Vienne (1459-1508). Il retrouva la table de Peutinger.

Celtibères, peuple de l'ancienne Espagne appelée *Celtibérie* (Tarraconaise), mélange des races celtique et ibérique. (On dit aussi CELTIBÉRIENS.) — Un *Celtibère*.

celtique [*sèl*] adj. Qui concerne les Celtes : *les invasions celtiques ont pénétré jusqu'en Asie Mineure*. N. m. La langue des Celtes.

— ENCYCL. Les langues celtiques, qui forment l'un des principaux groupes de la famille indo-européenne, se subdivisent en trois branches : 1° le celtique continental ou gaulois ; 2° le britannique, comprenant le gallois ou cymrique, le cornique et le breton de l'Armorique française ; 3° le gaélique, qui comprend l'écossais, l'irlandais et le manxois.

Celtique, nom donné par les Romains à la partie de la Gaule ancienne, comprise entre la Seine et la Garonne. (On disait aussi *Gaule chevelue*.)

celtis [*sèl-tiss*] n. m. Nom scientifique du genre micocoulier.

celtisant [*sèl-ti-zan*], **e** et **celtiste** [*sèl-tis-te*] n. Qui s'applique à l'étude de la langue et de l'histoire des Celtes.

celtium [*om'*] n. m. Nouveau métal, de poids atomique 72, découvert par Urbain dans les terres rares.

celtomane [*sèl*] n. Atteint de celtomanie.

celtomanie [*sèl, ni*] n. f. (de *celte*, et *manie*). Manie de certains savants, qui voyaient dans le celte l'origine des autres langues de l'Europe, et même de toutes les autres.

celtophile [*sèl-fi*] n. et adj. (de *celte*, et du gr. *philos*, ami). Celui qui a le goût des études celtiques.

celui, celle [*sè-le*], pl. **ceux, celles** [*seû, sè-le*] pron. dém. de la troisième personne (lat. *ecce ille*). Se disent des personnes et des choses. *Celui-ci, celle-ci*, etc., servent à représenter ce qui est le plus proche. *Celui-là, celle-là*, etc., servent à représenter ce qui est le plus éloigné.

— ENCYCL. *Gramm.* On trouve dans Montesquieu, Racine, Voltaire, etc., des exemples de *celui, celle* non suivis d'un relatif ou de la préposition DE ; mais cela n'est plus toléré aujourd'hui. Il ne faut donc pas dire : *cette lettre est celle écrite par vous ; le goût d'autrefois et celui dominant*, etc.

Celui, celle peuvent être suivis d'un adjectif ou d'un participe dans un seul cas : c'est lorsque cet adjectif ou ce participe font partie d'une incidente après laquelle vient le mot *qui* ou *dont* : *les victoires d'Alexandre et celles, plus éclatantes encore, que remporta Bonaparte*.

De même, malgré une célèbre phrase de Bossuet : « Je suis celui qui suis, » il faut faire accorder le verbe avec *celui*, qui est de la troisième personne.

cembre [*sin-bre*] ou **cembro** [*sin*] n. m. Nom vulgaire du *pinus cembra*, espèce de pin dont les graines sont comestibles comme celles du pin pignon.

cément [*man*] n. m. (du lat. *cæmentum*, blocaille). Charbon en poudre, dont on entoure un corps métallique pour le cémenter. Substance qui recouvre l'ivoire de la racine des dents.

cémentation [*man-ta-si-on*] n. f. Action de cémenter un métal : *la cémentation du fer fournit un acier très dur. Verr.* Opération qui consiste à recouvrir une pièce d'un mélange d'ocre et d'oxyde d'argent, pour obtenir à basse température un ton jaune.

— ENCYCL. *Métall.* La cémentation du fer a pour but de transformer superficiellement en *acier de cémentation* le métal mis en contact direct avec du



CELTIQUE : 1. Allée couverte, à Saumur. — 2. Rondelles métalliques, monnaie primitive des Celtes. — 3. Monnaie des Parisii. — 4. Monnaie des Bellovaques. — 5. Pierre sculptée, de Gravinnis (Morbihan). — 6. Bouclier. — 7. Epée et son fourreau. — 8. Casque. — 9. Poignard. — 10. Sanglier-enseigne. — 11. Lame de javelot. — 12. Pointe de flèche. — 13. Fer de lance. — 14. Fer de hache. — 15. Vase en terre. — 16. Vase en bronze. — 17. Bracelet. — 18. Ornement de bras. — 19. Torques. — 20. Parure à pendeloques. — 21. Fibule. — 22. Inscription en langue celtique (fouilles d'Alésia).

charbon, en le portant à une haute température. L'opération consiste à chauffer dans un creuset rectangulaire ou *caisse à cémenter*, dans un four spécial, des barres de fer forgé, alternant avec des lits de charbon de bois. Quand la caisse est pleine, on la ferme hermétiquement, et l'on porte la température du creuset au rouge vif pendant une dizaine de jours. On laisse refroidir lentement avant de sortir le fer cémenté. On cémente encore le fer en le plongeant dans de la fonte en fusion ou par des procédés électrolytiques.

cémentatoire [*man*] adj. Qui sert à la cémentation : *poudre cémentatoire*.

cémenter [*man-té*] v. a. (de *cément*). Modifier la composition d'un métal, particulièrement du fer, en le combinant avec une substance, généralement du carbone, sous l'action d'une forte chaleur.

cémenteux, euse [*man-teû, eu-se*] adj. Qui a les caractères du cément : *matière cémenteuse*.

cémentite n. f. (de *cément*). Alliage de fer-carbone (Fe^3C).

Cempuis, comm. de l'Oise, arr. et à 20 kil. de Beauvais ; 620 h. Orphelinat fondé en 1875, et où l'on applique le système de la coéducation des sexes.

Cena (Giovanni), poète italien, né à Montanaro, m. à Rome (1870-1917), auteur d'œuvres d'une inspiration ardente et triste.

cénacle n. m. (lat. *cenaculum*). Salle où Jésus réunit ses disciples pour la cène : *la réunion des disciples au cénacle a été magnifiquement représentée par Léonard de Vinci. Fig.* Réunion de personnes groupées dans un but commun : *cénacle politique, littéraire*, etc. Spécialem., cercle de littérateurs et d'artistes réunis, vers 1828, autour de la jeune gloire de V. Hugo, Alfred de Vigny, Jules de Rességuier, Emile et Antony Deschamps, Sainte-Beuve, David d'Angers, Louis Boulanger, etc.

cenchrite [*san-kri-te*] n. f. Petit corps fossile organisé, de forme ronde, présentant l'aspect de grains de millet agglomérés.

Cenci [pr. it. *tchèn'-tchi*], famille romaine des temps modernes, aussi célèbre par ses crimes et ses malheurs que par ses richesses. FRANCESCO **Cenci,** cruel et débauché, fut assassiné à l'instigation de sa fille BÉATRIX, de sa femme et de son fils Giacomo. Le pape Clément VIII épouvanté par les crimes de cette horrible famille, livra au bourreau Béatrix, surnommée *la Belle parricide*, et son frère Giacomo, en 1599. La tragique histoire de Béatrix Cenci a inspiré le poète Shelley. Le célèbre portrait attribué au Guide, qui est au palais Barberini (Rome), passe pour être celui de la Cenci. (V. p. 360).

cendal [*sin*] n. m. *Archéol.* Nom donné à des tissus de soie de nature très diverse, dont on se servit depuis les Carolingiens jusqu'au XVIIe siècle. Pl. *cendaux*.

cendraille [*san-dra, ll* mll., *e*] n. f. Débris mélangés à la cendre et provenant de la cuisson de la pierre à chaux.

cendre [*san-dre*] n. f. (lat. *cinis*). Résidu de toute combustion : *les cendres contiennent une forte proportion de potasse, qui les fait utiliser pour le lessivage. Réduire en cendres*, brûler complètement. *Cendres gravelées*, carbonate de potasse obtenu par l'incinération de la lie de vin. *Renaître de ses cendres*, reprendre une vie nouvelle, comme le phénix. Pl. Restes des morts, par allusion à l'habitude antique de brûler les morts : *les cendres de Napoléon furent ramenées triomphalement en France en 1840*. Résidu des rameaux bénits dont le prêtre marque le front des fidèles le *mercredi des Cendres*, premier jour de carême : *recevoir les cendres*. Loc. prov. : *Le feu aura laissé de la cendre*, il doit subsister des traces. *Il faudrait le (la) brûler pour en avoir la cendre*, se dit d'une femme, d'un mari parfaits, pour indiquer que l'un et l'autre sont fort rares.

— ENCYCL. *Chim.* La production des cendres dans l'incinération des combustibles végétaux est due aux substances minérales qui entrent dans la constitution des plantes. On trouve, dans les cendres, en quantité considérable, de la potasse ; la soude ne se rencontre guère que dans les végétaux marins ; les cendres renferment encore des carbonates et phosphates de chaux et de magnésie, de la silice, surtout dans les cendres de graminées ; enfin, des oxydes de fer et de manganèse, qui donnent aux cendres leurs colorations.

Les cendres sont employées comme engrais, même lorsqu'elles ont été épuisées par l'eau ; elles portent alors le nom de *charrée*, et sont utilisées surtout pour les terres argileuses.

cendré, ée [*san*] adj. Couleur de cendre : *cheveux blond cendré*.

cendrée [*san-dré*] n. f. Ecume de plomb. Petit plomb pour la chasse du menu gibier.

cendrer [*san-dré*] v. a. Donner une couleur de cendre à : *cendrer un mur*. Mêler de cendres.

cendreux, euse [*san-dreû, eu-ze*] adj. Plein de cendre.

cendrier [*san-dri-é*] n. m. Partie située au-dessous d'un foyer et où tombe la cendre. V. CHAUDIÈRE. Petit plateau où les fumeurs déposent la cendre de leurs cigares.

cendrier [*san-dri-é*], **ère** n. Marchand, marchande de cendres propres à la lessive.

cendrière [*san*] n. f. Un des noms de la tourbe.

cendrillon [*san-dri, ll* mll.] n. f. (rad. *cendre*). Femme qui se tient au coin du feu. *Fam.* Servante malpropre.

Cendrillon [*san*], nom de l'héroïne et titre d'un des plus charmants contes de Perrault. Cette jeune fille, maltraitée par sa marâtre, dédaignée par les deux filles de cette dernière et confinée dans la cuisine, épouse le fils d'un roi, grâce à l'appui d'une bonne fée, sa marraine. Cendrillon est l'objet de fréquentes allusions. Sa fameuse pantoufle de vair ou de verre, qu'elle seule peut chausser, est rappelée pour caractériser un pied d'une petitesse extraordinaire.

Cendrillon, titre d'un grand nombre de pièces, de féeries, tirées du conte de Perrault ; — opéra-comique en trois actes, paroles d'Etienne, musique de Nicolo (1810) ; — *Cendrillon* ou *la Cerenentola*, opéra bouffe en deux actes, paroles de Ferretti, partition délicieuse de Rossini (1816) ; — opéra-comique en quatre actes et six tableaux, paroles de Henri Cain, musique de Massenet (1899).

cendrure [*san*] n. f. Etat d'un acier cendreux, grenu, impropre à prendre le poli et dont la surface est couverte de petits trous imperceptibles.

cène n. f. (lat. *cena*). Dernier repas de Jésus-Christ avec ses apôtres, la veille de sa passion : *c'est pendant la cène que le Christ institua l'eucharistie*. Cérémonie commémorative de ce repas, où des princes, des prélats servent les pauvres : *la cène se pratique à la cour pontificale le jour du jeudi saint*. Communion sous les deux espèces, chez les protestants.

— ENCYCL. Avant de mourir, raconte le Nouveau Testament, Jésus-Christ voulut, conformément à la loi de Moïse, célébrer le festin pascal avec ses disciples. Il réunit ses apôtres, leur annonça sa mort, l'accomplissement des Ecritures, la trahison de Judas. A la fin du repas, il prit du pain, le bénit, le rompit et le donna à ses apôtres en disant : « Prenez, et mangez-en tous : ceci est mon corps. » Puis il leur donna la coupe en disant : « Buvez-en tous, car ceci est mon sang, le sang de la nouvelle alliance, qui sera répandu pour plusieurs pour la rémission des péchés. Faites ceci en mémoire de moi ».

Cène (*la*), grande et magnifique fresque, peinte par Léonard de Vinci, dans le réfectoire du couvent Santa-Maria-delle-Grazie, à Milan ; cette œuvre célèbre, très dégradée, a été restaurée par le peintre Luigi Cavenaghi (1908) (V. p. 360) ; — fresque de Raphaël, au Vatican (Loges) ; — tableaux de Vasari, de Frantz Porbus le Jeune, de Gérard de Lairesse, au Louvre ; — de Dagnan-Bouveret, œuvre puissante et hardie (1896).

cenelle [*nè-le*] n. f. Baie rouge de l'aubépine et du houx.

cénesthésie [*nès-té-zi*] n. f. (du gr. *koïnos*, commun, et *aisthèsis*, sentiment). Ensemble des sensations vagues qui conduisent à la notion de notre propre existence.

cénesthopathie n. f. (de *cénesthésie*, et du gr. *pathos*, souffrance). Troubles de la cénesthésie.

Cenis [*ni*] (MONT), mont des Alpes (3.170 m.), près duquel on a percé un tunnel de 12 kil., entre

Modane (France) et Bardonnèche (Italie), et qui fut ouvert en 1871. La grande route de Lyon à Turin passe par le *col du Mont-Cenis*.

cénobiarque [*bi-ar-ke*] n. m. (du gr. *koinos*, commun, *bios*, vie, et *arkhê*, commandement). Supérieur d'un monastère de cénobites.

cénobite n. m. (du gr. *koinos*, commun, et *bios*, vie). Moine qui vit en communauté, par opposition à l'*anachorète*, qui vit dans la solitude. Personne qui mène une vie austère, ascétique.

— Encycl. Parmi les premiers chrétiens qui quittèrent le monde pour se vouer à la pénitence, certains vécurent solitaires et séparés les uns des autres, comme saint Paul et saint Antoine : c'étaient les *anachorètes*. D'autres, les *cénobites*, se réunirent en commun, sous la direction d'un supérieur. Ce fut saint Pacôme qui, en 370, inaugura la vie cénobitique. Il fut imité par saint Macaire et saint Hilarion. Les monastères se multiplièrent en Egypte, en Syrie, en Palestine, en Arménie, en Asie Mineure. Avec saint Basile en Orient (IVe s.) et saint Benoît de Nursie en Occident (529), la vie monastique s'organise et met fin au règne des cénobites.

cénobitique adj. Qui appartient au cénobite : *vie cénobitique*.

cénobitisme [*tis-me*] n. m. Etat du cénobite. (Le cénobitisme apparut dans l'Inde dès le Ve siècle avant notre ère.)

cénomanien, enne [*ni-in, è-ne*] adj. Se dit de l'étage inférieur du terrain crétacé supérieur ou supracrétacé. N. m. Cet étage lui-même.

Cénomans [*man*], peuple de la Gaule, qui avait pour capit. *Cenomanum* (Le Mans).

cénomyce n. m. Nom, aujourd'hui tombé en désuétude, de quelques genres de champignons.

Cenon, comm. de la Gironde, arr. et à 3 kil. de Bordeaux; 3.820 h. Vins, distillerie, fabrication de conserves.

cénotaphe n. m. (du gr. *kénos*, vide, et *taphos*, tombeau). Tombeau élevé à la mémoire d'un mort, mais qui ne contient pas son corps.

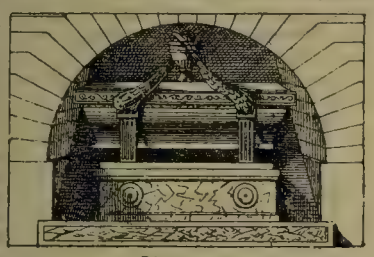
Cénotaphe.

— Encycl. Le cénotaphe est un tombeau vide. Cet usage a existé chez beaucoup de peuples, surtout chez les Grecs. Quand un mort, pensaient-ils, n'avait pas été enseveli régulièrement, il ne pouvait pas traverser le Styx et jouir d'un repos éternel. De là cette coutume d'élever un cénotaphe à ceux dont on n'avait pu retrouver le corps : ils leur assuraient ainsi un asile et ils invitaient solennellement leur mânes à y demeurer. L'usage des cénotaphes s'est transmis : tels le mausolée d'Auguste au champ de Mars (Rome) ; de Gustave-Adolphe, sur le champ de bataille de Lutzen ; de La Pérouse, sur le rocher de l'île de Vanikoro ; du général Moreau, près de Dresde ; des soldats alliés, morts pendant la Grande Guerre, et qui figura près de l'Arc de triomphe de l'Etoile, à Paris, le 14 juillet 1919, jour de l'entrée triomphale des troupes victorieuses dans la capitale.

cénoté n. m. (du gr. *kénos*, vide). Se dit d'entonnoirs naturels, analogues aux avens des causses de la Lozère, et qui sont forés dans les roches calcaires du Yucatan : *l'extrémité inférieure des cénotés aboutit à des cours d'eau souterrains.*

cens [*sanss*] n. m. (lat. *census*). Dénombrement des citoyens tous les cinq ans, chez les Romains : *le cens était effectué par les censeurs.* Au moyen âge, redevance payée par des roturiers à leur seigneur. Quotité d'impositions nécessaires pour être électeur en certains pays : *le cens électoral.*

censal [*san*] n. m. *Comm.* Courtier ou agent de change, dans les pays du Levant. *Féod.* Cens.

cense [*san-se*] n. f. Ferme ou métairie. *Féod.* Terre donnée à condition de payer le cens.

censé, e [*san*] adj. (du lat. *censere*, juger). Considéré comme : *nul n'est censé ignorer la loi.*

censément [*san-sé-man*] adv. (de *censé*). *Pop.* Par supposition : *être censément le maître.*

censeur [*san*] n. m. (lat. *censor*). Ancien magistrat de Rome. *Par ext.* Homme sévère, qui reprend, qui contrôle, qui censure les actions d'autrui :

Il n'est pas bon de vivre en sévère censeur :
On gagne les esprits par beaucoup de douceur. (Molière).

Critique, personne qui juge des œuvres littéraires ou artistiques : *censeur équitable, éclairé, pointilleux.*

Rien n'est plus fatigant qu'un éternel censeur.

Personne préposée par le gouvernement à l'examen des pièces de théâtre, des chansons, etc. Surveillant des études, dans un lycée.

— Encycl. *Antiq.* A Rome, la fonction des censeurs consistait à faire le recensement ou *cens* des citoyens, à imposer leurs propriétés, à surveiller les mœurs publiques, et à recruter le sénat. Ils avaient le droit de *noter d'infamie* les citoyens dépravés ou malhonnêtes. Cette magistrature disparut sous Auguste.

— *Dr. commerc.* Auprès des sociétés anonymes se trouvent des comités de censure, ordinairement composés de trois membres, que l'on nomme *censeurs* ou commissaires. Ils sont nommés par l'assemblée générale annuelle ou, au besoin, par une ordonnance du président du tribunal de commerce. Ils exercent leur mission de contrôle et de surveillance en faisant à l'assemblée générale annuelle un rapport sur la situation de la société, sur le bilan et sur les comptes présentés par les administrateurs.

censier [*san-si-é*], **ère** adj. et n. A qui le cens était dû : *seigneur censier.* Qui percevait le cens. Qui payait le cens : *fermier censier.*

censitaire [*san-si-tè-re*] n. m. Celui qui devait le cens à un seigneur. Qui paye le cens nécessaire pour être élu ou électeur : *la Révolution de 1848 a supprimé en France les censitaires.* Adjectiv. : *électeur censitaire.*

censive [*san*] n. f. Sous le régime féodal, tenure concédée moyennant le payement d'une redevance (*cens*), et qui était noble du côté du concédant, roturière du côté du concessionnaire. Etendue de terres dépendant d'un fief et devant lui payer le cens. V. Féodalité.

censivement [*san, man*] adv. *Dr. féod.* Avec charge de cens : *tenir une terre censivement.*

censorat [*san-so-ra*] n. m. Exercice de la censure ; temps pendant lequel le censeur exerce ses fonctions.

censorial, e, aux [*san*] adj. Relatif à la censure : *loi censoriale.*

Censorinus [*sin, nuss*], grammairien et chronologiste romain du IIIe siècle.

censuel, elle [*san-su-èl, è-le*] adj. Qui a rapport au cens : *rente censuelle.*

censuellement [*san-su-è-le-man*] adv. Avec le caractère censuel : *saisir censuellement un héritage.*

censurable [*san*] adj. Qui mérite la censure : *conduite censurable.* Ant. **Louable.**

censure [*san*] n. f. (lat. *censura*). Fonction de censeur : *la censure de Caton fut d'une exceptionnelle sévérité.* Critique d'un ouvrage. Blâme : *s'exposer à la censure du public.* Jugement ecclésiastique qui prononce un blâme sévère. Peine disciplinaire prononcée à l'égard d'officiers ministériels ou de magistrats, et aussi de membres d'une assemblée politique. Examen préalable des écrits, journaux, pièces de théâtre par des agents de l'Etat commis à cet effet, et qui est suivi de l'autorisation ou du refus de publier ou de représenter ; comité des personnes chargées de cet examen.

— Encycl. *Littér.* La censure des écrits fut exercée d'abord par les conciles, puis par l'Université et par le pouvoir royal. En 1629, le chancelier fut chargé de nommer des personnes de son choix pour l'examen des livres ; ce fut l'origine des censeurs royaux. En 1789, la Constituante supprima la censure sur les écrits. Dès lors, elle fut alternativement rétablie et supprimée. La censure des journaux n'est plus exercée depuis 1830, et la censure des dessins et estampes depuis 1880. La censure des écrits fut rétablie pendant la Grande Guerre, pour raisons de sûreté nationale.

La censure théâtrale fut établie en France au XVe siècle. Régulièrement organisée en 1706, supprimée en 1791, elle fut de nouveau rétablie et supprimée à diverses reprises. Son dernier rétablissement date du 2 février 1874, et elle a été supprimée une fois encore en 1906.

censurer [*san-su-ré*] v. a. Blâmer vivement : *Molière a censuré tous les ridicules de son temps.* Critiquer. Infliger la censure. Ant. **Approuver.**

cent., abrév. de *centime, centième.*

cent [*san*] adj. num. (lat. *centum*). Dix fois dix. — Cent prend un *s* quand il est précédé d'un adjectif de nombre qui le multiplie : *trois cents hommes.* Il reste invariable : 1° s'il est suivi d'un autre adjectif de nombre : *quatre cent huit hommes ;* 2° quand il est employé pour *centième* : *l'an neuf cent, page cinq cent* [pour l'an neuf centième, la page cinq centième]. N. m. : *trois cents d'œufs ; un cent de piquet. Pour cent*, pour une somme de cent francs : *prêter à cinq pour cent ; acheter du trois pour cent.*

Cent ans (*guerre de*), entre la France et l'Angleterre, de 1337 à 1453. Cette guerre désastreuse fut amenée surtout par la rivalité de Philippe de Valois et d'Edouard III d'Angleterre, qui (à la mort de Charles IV, dernier Capétien direct, mort sans héritier) prétendait avoir des droits sur la couronne de France, parce qu'il était fils d'Elisabeth, fille de Philippe le Bel. Philippe de Valois l'emporta et fut proclamé roi de France sous le nom de Philippe VI. Sous son règne, les Français sont battus à la bataille de L'Ecluse, puis à Crécy (1346) et perdent Calais (1347). — Sous Jean le Bon, le prince Noir triomphe à Poitiers (1356), et la France, dévastée par la Jacquerie, affaiblie par les discordes parisiennes (Etienne Marcel), est obligée de signer le désastreux traité de Brétigny (1360). — Sous Charles V, la sage administration du roi aussi bien que la bravoure et l'habileté militaire de Du Guesclin relevèrent la France, et les Anglais, en 1380, n'y possèdent plus que cinq villes.—Sous Charles VI, les émeutes parisiennes et la guerre civile (*Maillotins, Cabochiens, Bourguignons* et *Armagnacs*) et la folie du roi favorisent de nouveau les progrès des Anglais, qui gagnent la bataille d'Azincourt (1415) et imposent, avec la complicité d'Isabeau de Bavière, le honteux traité de Troyes (1420). — Sous Charles VII, Jeanne d'Arc réveille le patriotisme français ; l'héroïne délivre Orléans, fait sacrer le roi à Reims, mais est prise à Compiègne, et brûlée à Rouen (1431). — Cependant, l'impulsion est donnée, et grâce aux efforts de Richemont, de Xaintrailles, des frères Bureau, etc., les Anglais, battus à Formigny (1450) et à Castillon (1453), sont chassés du royaume, sauf de Calais, qu'ils conservent jusqu'en 1558. La royauté française, grâce à Charles VII, sortit fortifiée de la guerre de Cent ans, et le patriotisme national prit véritablement naissance au milieu des revers.

cent [pr. angl. *sèn't'*] n. m. Monnaie des Etats-Unis, valant le centième d'un dollar, soit un peu plus de 0 fr. 05. (La pièce de 20 cents vaut donc un peu plus de 1 franc.)

Cent Nouvelles nouvelles (*les*), contes imités des conteurs italiens, attribués à Louis XI, mais composés en réalité par Antoine de La Salle.

centaine [*san-tè-ne*] n. f. Groupe de cent unités. Un grand nombre : *par centaines.* Brin de fil ou de soie, qui lie ensemble tous les fils d'un écheveau.

centarque [*san-tar-ke*] n. m. (du lat. *centum*, et du gr. *arkhê*, commandement). Commandant de cent hommes, dans la milice byzantine.


Centaure antique. (Musée du Capitole.)

centaure [*san-tó-re*] n. m. (gr. *kentauros*). Etre fabuleux, moitié homme, moitié cheval. *Par plaisant.*, très bon cavalier. N. m. pl. Race d'hommes sauvages vivant, suivant la Fable, entre le Pélion et l'Ossa, en Thessalie. Les poètes en ont fait des monstres fabuleux, moitié hommes, moitié chevaux et Zeuxis a figuré des *centauresses.* Ils vinrent troubler les noces de Pirithoüs, roi des Lapithes ; un furieux combat s'engagea, et les centaures furent exterminés par les Lapithes, aidés de Thésée et d'Hercule. Le *combat des Centaures et des Lapithes* a été un sujet familier à l'art antique (frise du Theseion, du Parthénon, fronton d'Olympie, etc.).

Centaure (le), constellation australe, située au-dessous de la Vierge.

centaurée [*san-tô-ré*] n. f. Genre de composées vivaces ou annuelles, très répandues : *la centaurée commune est tonique et fébrifuge. Petite centaurée.* Syn. de Érythrée.


Centaurée jacée : a, fleur.

— Encycl. Les centaurées sont vivaces ou annuelles. L'espèce la plus connue est la *centaurée bleuet*, vulgairement *bleuet* ou *bluet*, qui croît dans les céréales, et qui est même cultivée en horticulture. La *centaurée jacée* croît dans les bois, et sa racine est astringente. La *centaurée officinale* ou *grande centaurée* a une racine amère, très employée comme apéritif et vulnéraire.

centauresse [*san-tô-rè-se*] n. f. Femelle de centaure.

centauromachie [*san-tô, chi*] n. f. (de *centaure*, et du gr. *machê*, combat). Combat des centaures et des Lapithes.

centenaire [*san-te-nè-re*] adj. et n. Qui a vécu cent ans. Qui a cent ans : *Chevreul mourut centenaire.* N. m. Anniversaire d'un événement mémorable, qui revient de cent ans en cent ans : *le centenaire de la Révolution française a été célébré avec éclat.*

centenier [*san-te-ni-é*] n. m. Dans l'antiquité romaine et au moyen âge, chef d'une troupe de cent hommes.

Centenier de Capharnaüm (le), personnage dont parle l'Evangile, qui demanda au Christ de guérir son serviteur paralytique. Jésus, admirant sa foi, exauça sa prière. Cet épisode a inspiré plusieurs peintres, notamment P. Véronèse. (V. p. 429), Subleyras, etc.

centennal [*san-tèn-nal'*] **e, aux** adj. Qui se fait ou qui revient tous les cent ans.

centésimal, e, aux [*san-té-zi*] adj. Qui est divisé en cent parties : *l'échelle normale du thermomètre est centésimale.* Qui se rapporte à chacune des divisions d'une échelle coupée en cent parties égales : *degrés centésimaux.*

centesimo [*sin-té*] adv. (m. lat.). Centièmement.

cent-gardes [*san*] n. m. pl. Garde particulière de l'empereur Napoléon III. N. m. Soldat de cette troupe. S. un *cent-garde.*


Cent-garde.

centi [*san*] (du lat. *centum*, cent), préfixe indiquant la division d'une grandeur par 100 (abréviation c) : *centimètre, centigramme*, etc.

centiare [*san*] n. m. Centième partie de l'are (abréviation : *ca*) : *le centiare est le seul sous-multiple de l'are ; il vaut 1 mètre carré.*

centibar n. m. Unité de mesure de pression atmosphérique, qui est la centième partie du *bar.* (abrév. *cb*) : *le centibar vaut 10.000 dynes.*

centième [*san-ti*] adj. ord. de *cent.* Qui occupe une place, un rang marqué par le numéro *cent.* N. m. La centième partie. N. f. Centième représentation d'un ouvrage dramatique : *fêter la centième d'une pièce.*

centièmement [*san, man*] adv. En centième lieu.

centigrade [*san*] adj. (du préf. *centi*, et du lat. *gradus*, degré). Divisé en 100 degrés : *thermomètre centigrade. Géom.* Centième partie du *grade* (abrév. *cgr*).

centigramme [*san, gra-me*] n. m. Centième partie du gramme (abrév. *cg*).

centilitre [*san*] n. m. Centième partie du litre (abrév. *cl*).

centimane [*san*] adj. (du lat. *centum*, cent, et *manus*, main). *Mythol.* Qui a cent mains, cent bras.

centime [*san*] n. m. Centième partie du franc. — Encycl. *Fin. Centime le franc.* Pour les trois impôts de répartition (impôt foncier des propriétés non bâties, contribution des portes et fenêtres contribution mobilière), la loi fixe la part de chaque département, le département la part de chaque arrondissement, l'arrondissement la part de chaque commune, les répartiteurs communaux la part de chaque contribuable, d'après le montant de la valeur imposable qui lui est attribuée. Soit un principal de 100.000 francs pour la commune à répartir sur 1 million de valeur imposable (revenu cadastral s'il s'agit de l'impôt foncier, loyer matriciel s'il s'agit de la contribution mobilière) : la proportion sera de 10 centimes. Cette proportion constituera ce que l'on appelle le *centime le franc en principal* ; si le centime le franc en principal est de 10 centimes et qu'il y ait 50 centimes additionnels de toute nature, le centime le franc total sera de 0 fr. 15 pour 100.

Les *centimes additionnels* constituent un supplément d'impôt d'un centime par franc ajouté au principal des contributions pour subvenir à certaines dépenses spéciales. Indépendamment du montant du

principal de chaque contribution, la loi de finances ordonne ou confirme, chaque année, l'imposition de centimes additionnels dont elle détermine la quotité.

Les uns, désignés sous le nom de *centimes additionnels généraux*, n'ont point d'affectation spéciale, et, comme le principal des contributions, font partie des fonds généraux du budget de l'Etat. Les autres centimes additionnels sont affectés à diverses dépenses, telles que : secours en cas de grêle, incendie, dégrèvement et non-valeurs, réimposition, etc.

Les centimes additionnels se divisent en centimes *généraux*, perçus par l'Etat, en centimes *départementaux* et en centimes *communaux*. On distingue, parmi les uns et les autres, les centimes *généraux* (sans affectation spéciale) et les centimes *spéciaux*, en sorte que, parmi les centimes d'Etat ou *généraux*, il en est de généraux et de spéciaux.

centimètre [*san*] n. m. Centième partie du mètre (abrév. *cm*). *Abusiv.* Ruban, bande divisée en centimètres, et qui sert d'instrument de mesure.

centimilli préfixe indiquant la division d'une grandeur par 100.000 (abrév. *cm*).

centinode [*san*] n. m. (du lat. *centum*, cent, et *nodus*, nœud). Un des noms communs du polygonum aiculaire.

centipède [*san*] n. f. (du lat. *centum*, cent, et *pes, pedis*, pied) Syn. de DICHROCÉPHALE.

centipièze n. f. Unité de pression, qui est la centième partie de la *pièze* (abrév. *cpz*).

centistère [*san-tis-tè-re*] n. m. Centième partie du stère. (Inus.)

centisthène n. m. Centième du *sthène* (abréviat. *csn*) : *le centisthène équivaut à la mégadyne.*

Cent-Jours (les), temps qui s'écoula depuis le 20 mars 1815, rentrée de Napoléon à Paris, jusqu'au 28 juin, date de la seconde Restauration. Cette partie du gouvernement de Napoléon fut marquée par un essai de gouvernement plus libéral (*Acte additionnel*), par la signature du traité de Vienne, par la campagne de Belgique et le désastre de Waterloo. Les Alliés entraient à Paris le 6 juillet, et Louis XVIII le surlendemain.

cent-lances [*san*] n. m. pl. *Féod.* Ensemble comprenant : l'homme d'armes combattant avec la lance, le coutillier, le page, le varlet, les archers et gens de pied. (Sous Louis IX la lance comprenait 1.000 hommes environ, et les cent-lances du roi équivalaient à 10.000 hommes.) S. un *cent-lance.*

Centlivre (Suzanne FREEMAN, dame), femme de lettres anglaise, née en Irlande, m. à Londres (1667-1723), auteur de comédies spirituelles.

centon [*san*] n. m. (du lat. *cento*, habit fait de morceaux). Poésie dont les vers, les fragments, sont empruntés à différents auteurs : *le centon fut très pratiqué par les écrivains de la décadence latine. Par ext.* Ouvrage sans originalité. Oratorio, opéra composé de morceaux empruntés à différents maîtres. (On dit aussi PASTICHE.)

centoniser [*san-to-ni-zé*] v. a. Composer en centons : *centonner un poème, un opéra.*

centrage [*san*] n. m. *Mécan.* Opération par laquelle on détermine le centre d'une figure de pièce. *Physiq.* Opération consistant à placer suivant une même ligne droite les axes de toutes les pièces.

central, e, aux [*san*] adj. Qui est au centre. Principal : *bureau central de charité. Feu central*, masse incandescente supposée au centre de la terre. N. m. *Fam.* Elève de l'École centrale : *les centraux. Polit. Les empires centraux*, nom sous lequel on désigne l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie. N. f. L'École elle-même : *entrer à Centrale. La centrale*, la prison centrale, dans chaque département.

centralement [*san, man*] adv. D'une manière centrale ; au centre.

centralisateur [*san, za-teur*], **trice** adj. et n. Qui centralise : *système centralisateur.*

centralisation [*san, za-si-on*] n. f. Action de tout réunir en un centre unique d'action, d'autorité, etc. : *l'ancienne monarchie réalisa en France la centralisation politique.* ANT. **Décentralisation.**

centraliser [*san-tra-li-zé*] v. n. Réunir dans un centre commun : *centraliser des renseignements.* ANT. **Décentraliser.**

centralisme [*san-tra-lis-me*] n. m. Système qui produit la centralisation.

centraliste [*san-tra-lis-te*] n. m. Partisan du centralisme.

centralité [*san*] n. f. *Polit.* Centre d'action.

centranthe [*san*] n. m. *Bot.* Genre de valérianacées méditerranéennes, remarquables par la beauté de leurs grands panicules : *le centranthe rouge est aussi appelé* valériane rouge *ou* lilas d'Espagne.

centration [*san-tra-si-on*] n. f. Action d'opérer le centrage des divers éléments constitutifs d'un instrument d'optique.

centre [*san-tre*] n. m. (lat. *centrum*, gr. *kentron*). Point situé à égale distance de tous les points d'une ligne ou d'une surface courbe : *centre d'un cercle, d'une sphère* (v. CIRCONFÉRENCE). *Centre de figure*, point tel que tous les points de la figure soient deux à deux symétriques par rapport à lui : *le point de rencontre des diagonales d'un rectangle est le centre de la figure. Fig.* Siège principal, lieu où l'activité est le plus intense : *le centre des affaires. Polit.* Places du milieu dans la salle des séances d'une assemblée parlementaire ; députés qui y siègent et qui appartiennent au parti juste-milieu et modéré. *Anat.* Organe ou point principal vers lequel convergent ou duquel émanent certains phénomènes devant produire une sensation unique : *centre nerveux. Mécan. Centre d'attraction* ou *de gravitation*, point vers lequel un corps céleste est sans cesse attiré par la force de gravitation. *Physiq. Centre de gravité*, point d'application de la résultante des actions de la pesanteur de toutes les molécules qui le composent. ANT. **Bord, bout, circonférence.**

Centre [*san-tre*] (CANAL DU) ou **du Charolais,** canal qui unit la Saône à la Loire ; il va de Chalon-sur-Saône à Digoin, et dessert la région industrielle du Creusot, Montceau-les-Mines, etc. ; cours 127 kil. Trafic très actif de houille, bois, etc.

centrer [*san-tré*] v. a. Fixer l'axe central d'une pièce : *déterminer son centre.* Ramener au centre.

Centrès, comm. de l'Aveyron, arr. et à 24 kil. de Rodez ; 1.660 h.

centreur [*san*] n. m. Appareil à centrer.

centrier [*san-tri-é*] n. m. *Fam.* et *par dénigr.*, Député du centre.

centrifugation [*san-tri-fu-gha-si-on*] n. f. (rad. *centrifuge*). Division des éléments constitutifs d'un mélange, ou agglomération de certaines particules, par application de la force centrifuge. (On dit aussi CENTRIFUGEAGE.)

centrifuge adj. (du lat. *centrum*, centre, et *fugere*, fuir). Qui tend à éloigner du centre : *force centrifuge.*

— ENCYCL. Tout corps qui tourne autour d'un centre tend à s'échapper, à fuir par la tangente. La force en vertu de laquelle ce corps tend ainsi à s'éloigner se nomme *force centrifuge.* C'est en vertu de cette force que les pierres s'échappent des frondes.

centrifuger [*san-tri-fu-jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il centrifugea, nous centrifugeons.*) Mettre dans un appareil centrifugeur : *centrifuger le sucre, le lait.*

centrifugeur n. m. Appareil au moyen duquel on effectue la centrifugation. (On dit aussi CENTRIFUGATEUR.)

centripète [*san*] adj. (du lat. *centrum*, centre, et *petere*, gagner). Qui tend à rapprocher du centre : *force centripète.*

centripétence [*san, tan-se*] n. f. (rad. *centripète*). Tendance qu'a un mobile de se rapprocher d'un centre.

centrisque [*san-tris-ke*] n. m. Genre de poissons acanthoptères, dont l'espèce type, appelée vulgairement *poisson-trompette, bécasse de mer*, se trouve dans la Méditerranée.

centrodonte adj. (du gr. *kentron*, aiguillon, et *odous, ontos*, dent). Qui a les dents pointues.

centrophore [*san*] n. m. Genre de squales renfermant des requins à museau très allongé, qui vivent dans la Méditerranée.

centrosome [*san*] n. m. (du gr. *kentron*, centre, et *sôma*, corps). Corpuscule découvert par Edm. van Beneden dans la cellule vivante, et jouant un rôle important dans la caryocinèse.


Cent-Suisse.

centrum [*san-trom'*] n. m. (du lat. *centrum*, centre). Corps d'une vertèbre.

Cent-Suisses [*san-su-i-se*] n. m. pl. Corps d'infanterie suisse, attaché jadis à la garde personnelle du roi de France. S. un *Cent-Suisse.*

Centumcellæ, v. de l'Italie ancienne (Etrurie), dont Trajan fit un port considérable ; auj. *Civita-Vecchia.*

centumvir [*sin-tom'*] n. m. (du lat. *centum*, cent, et *vir*, homme). Membre d'un collège de jurés de l'ancienne Rome, composé de cent cinq membres.

centumviral, e, aux [*sin-tom'*] adj. Qui se rapporte aux centumvirs.

centumvirat [*sin-tom'-vi-ra*] n. m. Dignité de centumvir.

centuple [*san*] n. m. et adj. (lat. *centuplus*). Qui vaut cent fois autant : *profits atteignant le centuple ; somme centuple d'une autre.* Loc. adv. *Au centuple*, cent fois plus, beaucoup plus : *la reconnaissance nous paye au centuple un bienfait.*

centuplement [*san, man*] n. m. Action de centupler.

centupler [*san-tu-plé*] v. a. (rad. *centuple*). Rendre cent fois aussi grand : *centupler ses capitaux.*

centuriate [*san*] adj. m. Réparti, assemblé par centuries : *les comices centuriates.*

centuriateur [*san*] n. m. Auteur de centuries, et spécialem., collaborateur des *Centuries de Magdebourg.*

centurie [*san-tu-ri*] n. f. (lat. *centuria ;* de *centum*, cent). *Antiq. rom.* Unité politique et administrative, formée de cent citoyens : *les comices par centuries furent longtemps la principale assemblée politique de Rome.* Corps de cent fantassins. *Bot.* Centaine d'échantillons de plantes d'une même espèce. (On dit aussi CENTURIA.)

centurier [*ri-é*] v. a. (Se conjugue comme *prier.*) *Bot.* Récolter les plantes par cent exemplaires de la même espèce.

Centuries de Nostradamus, prédictions en quatrains énigmatiques, qui ont eu une longue vogue (1555).


Centurion.

Centuries de Magdebourg, histoire de l'Eglise, divisée en périodes de cent années chacune ; le premier ouvrage protestant de cette nature, écrit en latin et publié à Bâle par plusieurs auteurs (Flacius, Wigand, Judex, Faber, Corvinus, Holtzhuter) [1559-1574], mais qui resta inachevé.

centurion [*san*] n. m. (lat. *centurio*). *Milit.* Chef d'une centurie, subdivision de la légion : *le centurion le plus ancien commandait le manipule.* ALLUS. : **Le centurion de l'Evangile.** V. CENTENIER DE CAPHARNAÜM.

cénure ou **cœnure** [*sé*] n. f. Larve vésiculaire d'une espèce de ténia qui vit dans le cerveau des jeunes moutons et détermine chez ces animaux un ensemble de troubles dénommés *cénurose* et familièrement *tournis.*

cep [*sè* — *sèp'* devant une voyelle] n. m. (du lat. *cippus*, souche). Fer de prisonnier. (Vx.) Partie de la charrue qui porte le soc. Pied de vigne : *les ortolans nichent souvent dans les ceps.*

cépacé, e adj. (du lat. *cæpa*, oignon). Qui a la forme ou l'odeur de l'oignon.

cépage n. m. (de *cep*). Plant de vigne : *les cépages américains ont servi à reconstituer le vignoble français.*

— ENCYCL. Les nombreux cépages qui peuplent les vignobles du monde entier sont tous des variétés du genre *vitis.* Chaque région a adopté le plant qui lui semblait le mieux réunir les conditions d'adaptation au sol et aux modes usités de culture. Il faut ajouter, au reste, que le même cépage se retrouve dans diverses régions, sous des noms différents.

Le choix des cépages, en France, a été rendu beaucoup plus difficile par l'invasion du phylloxéra, et accapare depuis longtemps l'attention des viticulteurs. Après avoir été obligés de sacrifier les vieilles souches atteintes par le fléau, ils ont dû s'ingénier à les remplacer par d'autres plus résistantes. En général, ils ont choisi des sujets américains, dont les racines s'accommodent assez bien de la présence du puceron, et greffé sur ces souches des jeunes pousses de cépages indigènes : opération qui a donné jusqu'ici d'assez bons résultats ; mais les efforts de la viticulture moderne convergent encore vers un but difficile à atteindre, l'obtention du cépage idéal, *hybride* de vigne américaine et de vigne indigène, résistant aux fléaux qui accablent la vigne, et susceptible de fournir des vins en tous points comparables aux anciens produits du cru. (Voir au mot VIGNE les noms des différents cépages français et américains.)

cèpe ou **ceps** [*sèp*] n. m. (m. gascon, de même origine que *cep*). Bolet comestible : *le cèpe est très estimé.* V. CHAMPIGNON.

cépeau ou **ceppeau** [*sé-pô*] n. m. Billot sur lequel on fixait le coin pour frapper la pièce de monnaie.

cepée [*pé*] n. f. (du lat. *cippus*, souche). Touffe de tiges ou rejets de bois sortant de la souche d'un arbre qui a été coupé.

cependant [*pan-dan*] adv. (de *ce*, et *pendant*). Pendant ce temps-là : *nous bavardons, et cependant, le temps fuit.* Conj. Néanmoins, toutefois : *les moineaux sont pillards, et cependant ils sont utiles.*

Cépet ou **Sépet** [*pè*] (CAP), situé dans le dép. du Var, entre Toulon et la presqu'île de Giens.

céphalaire [*lè-re*] adj. (gr. *kephalè*, tête). Qui est de la grosseur d'une tête d'homme.

céphalalgie [*jî*] n. f. (du gr. *kephalè*, tête, et *algos*, douleur). Douleur de tête.

— ENCYCL. La céphalalgie ou céphalée s'étend rarement à toute la tête ; suivant son siège, on distingue la *céphalalgie frontale, occipitale*, etc.

Le bruit, la lumière, le moindre effort augmentent la céphalalgie ; il semble parfois au malade qu'il entend le battement de ses artères. Peu à peu, même sans médication, la céphalalgie diminue et disparaît. Ce symptôme s'observe au début de diverses maladies, mais il est surtout fréquent chez les arthritiques et les goutteux ; le traitement consiste, au moment des accès, en l'absorption d'antipyrine, pyramidon, phénacétine, etc.

céphalalgique adj. Qui a rapport à la céphalalgie.

céphalanthe n. m. *Bot.* Syn. de CALATHIDE ou de CAPITULE. Genre de rubiacées, dont l'espèce la plus connue est le *céphalanthe d'Occident*, désigné communément sous le nom de *bois bouton*, et qui


Céphale enlevé par l'Aurore, d'après Annibal Carrache.

peut se cultiver sous le climat de Paris (de préférence en terre de bruyère).

Céphalas (Constantin), littérateur byzantin du xe siècle ; auteur d'une anthologie grecque.

Céphale, fils du roi de Thessalie, Hermès. Il fut enlevé par Eôs ou l'Aurore. Il épousa Procris, princesse athénienne, la perça involontairement d'un dard à la chasse et, de désespoir, se tua en se précipitant du haut du rocher de Leucade. Il a donné son nom à l'île *Céphalonie*, où il s'était retiré. (*Myth.*)

Céphale (*représentations de*). L'*Enlèvement de Céphale par l'Aurore* est le sujet de tableaux d'Annibal Carrache (palais Farnèse, Rome) et du Cortone. *Céphale et Procris* ont été représentés par le Guerchin (Dresde).

céphalée [*lé*] n. f. (du gr. *kephalè*, tête). Mal de tête, chronique ou périodique.

céphalématome n. m. (du gr. *kephalè*, tête, et de *hématome*). Tumeur sanguine que l'on observe parfois sur le crâne des nouveau-nés.

céphalique adj. (du gr. *kephalè*, tête). De la tête. *Artère céphalique*, la carotide.

céphalite n. f. (du gr. *kephalè*, tête). Inflammation du cerveau et de ses membranes. Syn. de ENCÉPHALITE.

céphalobranche n. m. Nom de vers dont les branchies sont à la partie antérieure du corps.


Céphalographe.

céphalographe n. m. (du gr. *kephalè*, tête, et *graphein*, écrire). Appareil (abandonné) permettant

d'obtenir un tracé représentant les dimensions céphaliques. Syn. CÉPHALOMÈTRE.

céphalographie [*fi*] n. f. (de *céphalographe*). Description de la tête.

céphaloïde adj. (du gr. *kephalê*, tête, et *eidos*, aspect). *Hist. nat.* Qui est en forme de tête.

céphalomètre n. m. (du gr. *kephalê*, tête, et *métron*, mesure). Instrument propre à mesurer la tête.

céphalométrie [*tri*] n. f. (de *céphalomètre*). *Anthrop.* Mesure des dimensions de la tête.

Céphalonie, la plus grande des îles Ioniennes, à la Grèce ; 83.500 h. Cap. *Argostoli* ; 9.000 h. Vins.

céphalopage n. m. (du gr. *kephalê*, tête, et *pagei*, uni). Se dit d'un monstre double dont les deux individus sont soudés par l'extrémité céphalique, en sens inverse l'un de l'autre.

céphalopodes n. m. pl. (du gr. *kephalê*, tête, et *pous, podos*, pied). Classe de mollusques armés d'un bec corné et munis de huit bras garnis de ventouses (*poulpe, seiche, calmar*, etc.) : *les céphalopodes sont les géants des mollusques.* S. un *céphalopode.*

céphaloptère n. m. (du gr. *kephalê*, tête, et *ptéron*, aile). *Ichtyol.* Genre de raies. (La *vacca* et la *vacchetta* des pêcheurs niçois sont des céphaloptères.) *Ornith.* Genre de passereaux dentirostres de l'Amérique tropicale : *les céphaloptères ont la tête ornée d'une huppe retombante, et la poitrine couverte d'une sorte de rabat.*

céphalorachidien, enne [*di-in, è-ne*] adj. Qui a rapport à la tête et au rachis. *Liquide céphalo-rachidien*, liquide compris entre la tunique séreuse (arachnoïde) et la tunique vasculaire (pie-mère) de l'axe cérébro-spinal, et qui baigne ainsi le cerveau et la moelle épinière.

céphaloscopie [*los-ko-pi*] n. f. (du gr. *kephalê*, tête, et *skopein*, examiner). *Phrénol.* Examen de la tête.

céphaloscopique [*los-ko*] adj. Qui a rapport à la céphaloscopie : *examen céphaloscopique.*

céphalote n. f. (du gr. *kephalê*, tête). Substance extraite du cerveau humain.

céphalote n. m. *Mamm.* Genre de chauves-souris de Malaisie. *Entom.* Genre d'insectes coléoptères. (Syn. BROSCUS.)

céphalothorax n. m. (du gr. *kephalê*, tête, et de *thorax*). Région antérieure du corps, comprenant la tête et le thorax soudés (crustacés et arachnides.)

céphalotome n. m. Instrument servant à pratiquer la céphalotomie.

céphalotomie [*mi*] n. f. (du gr. *kephalê*, tête, et *tomê*, section). Ouverture du crâne du fœtus dans l'utérus, au cours de certains accouchements.

céphalotribe n. m. Instrument pour opérer la céphalotripsie.

céphalotripsie [*tri-psi*] n. f. (du gr. *kephalê*, tête, et *tripsis*, broiement). Opération qui a pour but de broyer la tête du fœtus dans le bassin, afin de faciliter l'extraction.

Céphas, surnom donné par Jésus-Christ à saint Pierre, qui s'appelait d'abord Simon. (*Céphas*, en syriaque, signifie *pierre.*)

cèphe n. m. Genre d'insectes hyménoptères renfermant des mouches dont deux espèces (*cèphe pygmée* et *cèphe comprimé*) sont nuisibles aux plantes.

Céphée, mari de Cassiopée et père d'Andromède, changé par Zeus en constellation.

céphélis [*lis*] n. m. *Bot.* V. URAGOGA.

Céphise, nom de plusieurs fleuves de la Grèce ancienne. Le plus connu, voisin d'Athènes, se jetait dans la baie de Munychie.

Céphisodote, orateur athénien du IVe siècle av. J.-C., ambassadeur à Sparte vers 370. — Statuaire athénien du IVe siècle, auteur de la belle statue : *la Paix portant Ploutos* (glyptothèque de Munich).

cépole n. m. Genre de poissons rougeâtres, à chair peu estimée, et appelés vulgairement RUBANS (*rougeoles* à Marseille, *calegnairis* à Nice).

céracé, e [*sé-ra-sé*] adj. (du lat. *cera*, cire). Qui a l'aspect ou la consistance de la cire.

céracée [*sé-ra-sé*] n. f. Nom donné en Suisse à une espèce de fromage.

céraiste [*rès-te*] n. m. Genre de caryophyllacées, dont l'espèce la plus connue est le *céraiste cotonneux* (*argentine, oreille-de souris, traînasse*), plante très rustique, croissant dans tous les sols.

Ceram [*ram'*], l'une des îles Moluques ; 100.000 h. ; aux Hollandais. Riches forêts.

cérambycidés [*ran*] n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères longicornes, dont le cérambyx est le type. S. un *cérambycidé.*

cérambyx [*ran-bikss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, dont deux espèces sont communes en France (grand capricorne du chêne ou biche, et cérambyx cerdo) : *les larves de cérambyx vivent dans le bois.*

cérame n. m. (gr. *keramos*, poterie). Vase de terre cuite. Adjectiv. *Grès cérame*, grès propre à faire les vases.

céramie [*mi*] n. f. Genre d'algues marines, croissant sur les pierres, les rochers et les coquilles.

céramique adj. (du gr. *keramos*, poterie). Qui concerne la fabrication des vases en terre cuite : *l'industrie céramique fut perfectionnée par Bernard Palissy.* N. f. Art de fabriquer des vases, des objets de terre cuite : *les statuettes de Tanagra sont les bijoux de la céramique grecque.*

— ENCYCL. Les produits céramiques se partagent en deux catégories, d'après la nature de la pâte cuite : poteries *poreuses*, et poteries *imperméables.* Les poteries poreuses comprennent : les *terres cuites*, les *poteries lustrées* ou *vernissées*, les *poteries émaillées* ou *faïences*, et les *faïences fines.*

Les poteries imperméables comprennent les *grès cérames*, les *porcelaines dures* et les *porcelaines tendres.* La base commune des poteries est l'argile, dont le type le plus pur est le kaolin ; on y ajoute des éléments dégraissants : sable, quartz, craie, etc. Les principaux procédés pour façonner la pâte sont : le *modelage*, le *tournage*, le *moulage*, le *coulage*, qui diffère du moulage en ce que la pâte est plus liquide. Le façonnage terminé et les poteries séchées, on les soumet à la cuisson, dans des fours en briques très réfractaires. Les poteries qui ne doivent pas recevoir de couverte ne subissent qu'un seul feu et prennent le nom de *biscuit.* En général, les pièces, avant d'être émaillées, sont dégourdies à une température relativement basse, puis mises en couverte par trempage, insufflation ou arrosement ; la cuisson de la pâte et de la couverte est acquise ensuite à un feu beaucoup plus fort. Les poteries les plus communes sont cuites en pleine flamme ; les autres sont placées dans des casettes ou étuis en terre réfractaire. De nouvelles cuissons attendent les pièces qui doivent recevoir une décoration.

Céramique (le), quartier d'Athènes, qui tirait son nom des nombreuses fabriques de poteries qui s'y trouvaient. Le Céramique proprement dit, situé à l'intérieur de la ville, renfermait l'Agora et les plus belles rues. Dans le Céramique extérieur, le long de routes d'Eleusis et du Pirée, s'étendait la grande nécropole d'Athènes, aujourd'hui en grande partie déblayée.

Céramique (*musée*), annexé à la manufacture nationale de Sèvres ; collection unique de plus de 25.000 pièces de toute provenance, fondée vers 1805 par Alexandre Brongniart.

céramiste [*mis-te*] adj. et n. Qui s'occupe de céramique.

céramographie [*fi*] n. f. (du gr. *keramos*, vase de terre, et *graphein*, écrire). Traité sur l'histoire de la céramique.

céramographique adj. Qui a rapport à la céramographie.

Cérans-Foulletourte, comm. de la Sarthe, arr. et à 22 kil. de La Flèche, sur le Fessard, affl. de la Sarthe ; 2.190 h. Ch. de f. d'intérêt local. Tuileries, poteries.

cérargyre n. m. Syn. de CÉRARGYRITE.

cérargyrite n. f. Chlorure naturel d'argent. Syn. CÉRARGYRE, ARGENT CORNÉ.

cérasine [*zi-ne*] n. f. (du lat. *cerasus*, cerisier). Résidu obtenu en dissolvant la gomme du cerisier et de quelques autres arbres fruitiers dans l'eau.

Cérasonte (anj. *Kérasoun*), v. du Pont. Xénophon et les Dix mille y séjournèrent au retour de leur expédition. Lucullus en rapporta les premiers cerisiers (73 av. J.-C.)

céraste [*ras-te*] n. m. (du gr. *kerastês*, cornu). Vipère d'Egypte, très venimeuse : *le céraste est la vipère cornue des déserts d'Afrique.*

cérat [*ra*] n. m. (du lat. *ceratus*, qui contient de la cire). Onguent à base de cire et d'huile, très employé jadis, peu usité de nos jours. (Le cérat blanc dit « de Galien » s'obtenait en fondant au bain-marie 100 grammes de cire blanche dans 400 grammes d'huile d'amandes douces et en ajoutant ensuite peu à peu 300 grammes d'eau distillée de rose.)

cératine n. f. Genre d'hyménoptères renfermant des abeilles solitaires de l'Ancien monde. Composé extrait de l'usnée bleue.

cératite n. m. (du gr. *keras, atos*, corne). Genre d'ammonites fossiles dans le trias.

cératodè n. m. Genre de poissons dipnoïques monopneumonés, des rivières australiennes.

cératoïde adj. (du gr. *keras, atos*, corne, et *eidos*, aspect). Qui a la forme d'une corne.

cératonia [*sé*] n. f. *Bot.* Nom scientifique du genre caroubier.

cératophrys [*friss*] n. m. Genre de batraciens anoures, renfermant des grenouilles américaines dont la paupière supérieure se termine en corne.

cératophylle n. m. Genre de plantes aquatique, rameuses (*pipéracées*), des régions tempérées de l'hémisphère nord. (On les appelle aussi *cornifles.*)

céraunie [*rô-ni*] n. f. Syn. CÉRAUNITE.

céraunite [*rô*] n. f. (du gr. *keraunos*, foudre). Ancien nom de la néphrite.

céraunographe n. m. (du gr. *keraunos*, foudre, et *graphein*, écrire). Appareil qui enregistre la longueur et l'intensité des décharges atmosphériques.

céraunologie n. f. (du gr. *keraunos*, foudre, et *logos*, traité). Branche de la météorologie qui traite spécialement de la foudre et de ses effets. (On dit aussi CÉRAUNOGRAPHIE.)

Cerava, rivière de la péninsule des Balkans, en Macédoine occidentale, tributaire du lac d'Okrida, et groupe d'habitations situés sur cette rivière, au point où la traverse la route de Pogradec à Koritza. Combat livré par les Français et par les Russes, le 10 septembre 1917, au cours des opérations de Pogradec.

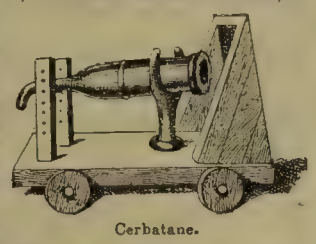
Cerbatane.

cerbatane [*sèr*] n. f. Ancienne pièce d'artillerie de petit calibre, en usage au XVe siècle.

cerbère [*sèr*] n. m. Portier hargneux, gardien brutal. (V. l'art. suiv.)

Cerbère, chien à trois têtes, gardien de l'enfer païen. Il était fils de Typhon et d'Echidna. La lyre d'Orphée l'endormit par ses sons mélodieux, quand le poète descendit dans le sombre royaume pour ramener Eurydice. Suivant Virgile, Enée mit en défaut sa vigilance avec un *gâteau de miel*, que lui avait donné la sibylle de Cumes. Hercule fut le seul qui le dompta ; il l'enchaîna, l'amena à Trézène, puis le renvoya aux Enfers. Le nom de *Cerbère* est devenu une énergique expression pour désigner un gardien intraitable. (V. l'art. précéd.) On fait aussi allusion au fameux *gâteau de miel* quand on veut caractériser les précautions que l'on prend, les sacrifices que l'on fait pour satisfaire des exigences redoutables.

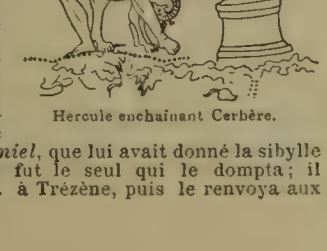
Hercule enchaînant Cerbère.

Cerbère (CAP), cap des Pyrénées-Orientales, près de la petite ville de ce nom, à la frontière de la France et de l'Espagne.

Cerbère, comm. des Pyrénées-Orientales, arr. et à 48 kil. de Céret, au-dessus de l'*anse de Cerbère* ; 1.400 h. Ch. de f. Midi.

cercaire [*sèr-kè-re*] n. f. (du g. *kerkos*, queue). Nom donné aux larves des douves, que l'on prenait jadis pour des infusoires.

cerce [*sèr-se*] n. f. (de *cerceau*). Support en terre cuite, en forme d'anneau, usité pour l'encastrage de certaines pièces de poteries. Cercle de bois mince, servant à monter les cribles et tamis. Calibre servant à exécuter une construction d'après une forme donnée : *le bombement d'une chaussée s'établit à l'aide d'une cerce.* Menuiserie entourant les meules d'un moulin.

cerceau [*sèr-sô*] n. m. (du lat. *circulus*, cercle). Cercle de bois ou de fer pour maintenir les douves d'un tonneau. Cercle de bois léger, que les enfants font rouler devant eux : *jouer au cerceau.* Cercle horizontal armé de crochets, auquel le cirier suspend ses bougies. Demi-cercle, arceau formant une voûte, un berceau. Pl. Plumes de l'extrémité des ailes des oiseaux de proie.


Cerceaux.

cercéris [*riss*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères entomophages, dont plusieurs espèces habitent la France.

cerclage [*sèr-kla-je*] n. m. Action de cercler.

cercle [*sèr-kle*] n. m. (lat. *circulus*). Surface plane limitée par une circonférence, et située à l'intérieur de cette courbe : *l'aire d'un cercle a pour mesure le produit du carré du rayon par le nombre* π ou 3,1416. Se dit quelquefois pour la circonférence elle-même : *décrire un cercle. Grand cercle d'une sphère*, section de la sphère par un plan qui passe par le centre. *Cercles polaires*, petits cercles de la sphère terrestre, aussi distants du pôle que les tropiques le sont de l'équateur : *cercle polaire arctique, antarctique. Cercles horaires*, grands cercles passant par les pôles. *Cercle mural*, instrument dont se servent les astronomes pour observer la hauteur d'une étoile quand elle passe au méridien du lieu. Cerceau de bois ou de fer : *cercle d'un tonneau.* Tonneau : *vin en cercle.* Réunion, assemblée : *un cercle nombreux d'auditeurs. Faire cercle autour de quelqu'un*, l'entourer. Association de personnes qui se réunissent pour jouer, lire, etc. Lieu où elle se tient. *Fig.* Etendue, limites : *le cercle des connaissances humaines. Cercle vicieux*, sophisme où l'on donne comme preuve précisément ce qu'il faudrait prouver.


Cercle.

— ENCYCL. *Fin.* La loi du 16 septembre 1871 a soumis à une taxe spéciale les abonnés des cercles, sociétés et lieux de réunion où se payent des cotisations. Cette taxe est établie à la fois sur le montant des cotisations, y compris les droits d'entrée, et sur le montant de la valeur locative des bâtiments, locaux et emplacements affectés à l'usage de ces établissements. Les cercles sont, au point de vue de la perception de l'impôt, divisés en trois catégories.

La loi dispense de la taxe les sociétés de bienfaisance ou de secours mutuels, ainsi que les sociétés exclusivement scientifiques, littéraires, agricoles, musicales, dont les réunions ne sont pas quotidiennes : cette dernière condition n'est même plus exigée des associations d'étudiants des facultés de l'Etat, lorsque ces associations, exclusivement scientifiques et littéraires, sont, en outre, reconnues par les autorités préfectorale et universitaire.

Dans le cas de dissolution ou de fermeture d'un cercle en cours d'exercice, une déclaration spéciale doit être faite par le gérant, secrétaire ou trésorier *dans les dix jours* de la dissolution ou de la fermeture. Il est établi un rôle supplémentaire, et il en est de même lorsque des faits pouvant donner lieu à des doubles taxes n'ont pas été constatés en temps utile pour entrer dans la formation du rôle primitif.

cerclé, e [*sèr*] adj. *Blas.* Se dit d'un tonneau dont les cerceaux sont d'un émail particulier, d'une sphère (ou globe impérial), pour indiquer la position ou l'émail de son cercle.

cercler [*sèr-klé*] v. a. Garnir, entourer de cercles : *cercler un tonneau.* Etre disposé autour de : *un nimbe d'or cercle la tête des saints sur les tableaux des primitifs. Fig.* Arrêter, limiter : *nous devons cercler nos pensées.*

cercleux [*sèr-kleû*] n. m. *Fam.* Habitué d'un cercle ; clubman.

cerclier [*sèr-kli-é*] n. m. Ouvrier qui fabrique des cerceaux ou des cercles pour les tonneaux.

cercocèbe [*sèr*] n. m. Genre de singes catarrhiniens, habitant le continent africain et qui sont intermédiaires entre les cercopithèques africains et les macaques de l'Inde.

cercope [*sèr*] n. f. Genre d'insectes hémiptères, comprenant de nombreuses espèces des régions chaudes et tempérées du globe : *la larve de la cercope écumeuse vit sur les luzernes, où elle sécrète une bave écumeuse.*

Cercopes. *Myth. gr.* Peuplade de brigands, qui furent changés en singes par Zeus, et qui se plaisaient à tourmenter les hommes.

cercopithécidés [*sèr*] n. m. pl. Famille de singes catarrhiniens, comprenant tous ceux de l'ancien monde (macaques, guenons, cercopithèques, etc.). S. un *cercopithécidé.*

cercopithèque [*sèr*] n. m. Genre de singes d'Afrique, à longue queue.

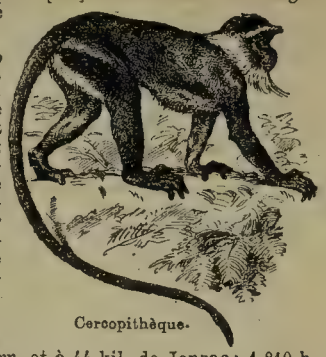
Cercopithèque.

Cercottes, comm. du Loiret, arr. et à 10 kil. d'Orléans ; dans une clairière de la forêt d'Orléans, 400 h. ; Ch. de f. A proximité, a été installé un vaste camp d'instruction pour l'artillerie d'assaut et les tirs de l'artillerie de campagne.

Cercoux, comm. de la Charente-Inférieure, arr. et à 44 kil. de Jonzac ; 1.810 h.

cercueil [*sèr-keu, l* mll.] n. m. (gr. *sarkophagos*). Bière, coffre de bois, de métal, où l'on renferme le corps d'un mort : *les cercueils égyptiens sont couverts de peintures hiératiques. Fig.* La mort : *du berceau au cercueil, l'homme souffre.* Fin, destruction : *la guerre est le cercueil de la prospérité. Descendre au cercueil,* mourir.

Cercy-la-Tour, comm. de la Nièvre, arr. et à 38 kil. de Nevers, sur l'Aron ; 2.530 h. Ch. de f. P.-L.-M. Chaux.

Cercyon. *Myth.* Brigand des environs d'Eleusis, fils de Poseidon et tué par Thésée.

Cerda (La). *Biogr.* V. La Cerda.

Cerdagne, pays sur les deux versants des Pyrénées, partie en Espagne (Catalogne), partie en France (dép. des Pyrénées-Orientales). [Hab. *Cerdagnols* ou *Cerdans.*] C'est une large vallée, où coulent, vers la France, la Têt, et vers l'Espagne, la Ségre. *Montlouis* est la capitale de la Cerdagne française. Beaux pâturages.

Cerdon, comm. du Loiret, arr. et à 24 kil. de Gien, sur le Beuvron ; 1.590 h. Ch. de f. Orl. Tuileries. — Comm. de l'Ain, arr. et à 20 kil. de Nantua ; 1.300 h.

Cère (la), riv. de France, qui a sa source dans le massif du Cantal et se jette dans la Dordogne (riv. g.) ; 110 kil. Belles gorges.

céréale n. f. (de *Cérès*). Se dit des graminées dont les grains servent à la nourriture de l'homme et des animaux domestiques, surtout réduits en farine (blé, seigle, avoine, orge, riz, maïs, millet, sorgho) : *la plupart des céréales sont originaires de l'Asie occidentale.* Adjectiv. : *des plantes céréales. Méd.* Se dit des maladies provoquées par les farines altérées : *affections céréales.*

— Encycl. Dans les pays chauds, on cultive principalement le sorgho, le riz et le maïs. Sous les climats plus froids, on cultive le froment, le seigle, l'orge et l'avoine. Dans nos pays, les céréales sont des plantes annuelles, que l'on peut semer et récolter la même année. Les variétés d'hiver sont bisannuelles ; on les sème à l'automne, pour les moissonner l'été suivant. La moitié environ du territoire cultivé de la France est annuellement réservée aux céréales. Leur culture y est, en effet, facile, tant qu'on ne veut obtenir que de faibles rendements à l'hectare. Mais une culture à rendements élevés exige, en même temps que l'emploi des engrais chimiques, celui de méthodes de culture plus perfectionnées.

céréaline n. f. Diastase contenue dans le son des céréales.

Cerealis ou **Cerialis,** général de Vespasien. Il vainquit Civilis et Classicus, chefs des Bataves et des Gaulois révoltés (70).

céréalose n. f. Glucose extraite des céréales. (S'emploie pour augmenter la teneur en alcool des bières et des vins.)

cérébelleux, euse [*bèl-leû, eu-ze*] adj. (du lat. *cerebellum*, cervelet). Qui appartient au cervelet : *les artères cérébelleuses sont situées surtout à la face du cervelet.*

cérébellite [*bèl*] n. f. (du lat. *cerebellum*, cervelet.) Inflammation du cervelet.

cérébral, e, aux adj. (du lat. *cerebrum*, cerveau). Qui appartient au cerveau : *artères cérébrales.* Qui le concerne : *puissance cérébrale ; fièvre cérébrale.* N. Celui, celle qui vit surtout par la pensée : *les grandes cérébrales, qui ne sont plus des femmes, mais des garçons.* (H. Lavedan.)

cérébrasthénie [*sté-nî*] n. f. (du lat. *cerebrum*, cerveau, et du gr. *asthéneia*, faiblesse). Neurasthénie qui présente une prédominance de symptômes cérébraux.

cérébriforme adj. (du lat. *cerebrum*, cerveau, et de *forme*). Qui ressemble au cerveau.

cérébrine n. f. (du lat. *cerebrum*, cerveau). Matière azotée, contenue dans le cerveau.

cérébrite n. f. (du lat. *cerebrum*, cerveau). Inflammation du cerveau.

cérébroïde adj. (du lat. *cerebrum*, cerveau, et du gr. *eidos*, aspect). Qui ressemble au cerveau.

cérébro-psychique adj. *Psychol. physiol.* Qui a rapport au cerveau et à la constitution psychique.

cérébro-rachidien, enne [*di-in, è-ne*] adj. Syn. de céphalo-rachidien.

cérébroscopie [*sko-pî*] n. f. (du lat. *cerebrum*, cerveau, et du gr. *skopein*, examiner). Examen du fond de l'œil, pour diagnostiquer les maladies des centres nerveux.

cérébro-spinal, e, aux adj. Qui appartient au cerveau et à la moelle épinière : *la méningite cérébro-spinale est une maladie infectieuse due au méningocoque.*

céréiforme adj. (du lat. *cereus*, cierge, et de *forme*). *Bot.* Qui a la forme d'un cierge.

céréléon n. m. (du gr. *kèros*, cire, et *élaion*, huile). Cérat qui contient un excès d'huile.

cérémoniaire [*ni-è-re*] n. m. Prêtre ou clerc chargé de diriger les cérémonies.

cérémonial, e, aux adj. Fait en cérémonie. (Peu us.) N. m. sans pl. Usage suivi dans les cérémonies religieuses ou politiques : *le cérémonial de la cour d'Espagne était d'un extraordinaire formalisme.* Livre contenant ces usages. Formalités cérémonieuses, que les particuliers observent entre eux : *aimer le cérémonial. Litur.* Livre où sont décrites les cérémonies concernant l'évêque, soit qu'il officie, soit qu'il assiste à l'office.

cérémonialisme [*lis-me*] n. m Attachement étroit aux formes et aux cérémonies du culte.

cérémonie [*nî*] n. f. (lat. *cæremonia*). Forme extérieure et régulière d'un culte : *les cérémonies du culte romain sont pompeuses.* Pompe, appareil : *grande cérémonie.* Civilité gênante : *faire des cérémonies.* Loc. adv. : *En cérémonie, avec cérémonie,* avec pompe ou avec grandes façons. *Sans cérémonie,* sans façon ; ou encore : sans retard, sans hésitation. Ant. **Sans-façon, sans-gêne, laisser-aller. Abandon, naturel, rondeur, simplicité.**

cérémoniel, elle [*ni-èl, è-le*] adj. Qui consiste en cérémonies : *Jésus-Christ nous a laissés libres de la servitude des lois cérémonielles.* (Boss.)

cérémonieusement [*ni-eu-ze-man*] adv. D'une façon cérémonieuse.

cérémonieux, euse [*ni-eû, eu-ze*] adj. Qui fait trop de cérémonies : *les Chinois sont excessivement cérémonieux.* Fait avec cérémonie : *accueil cérémonieux.* Ant. **Familier, simple.**


Cérès.

Cérences, comm. de la Manche, arr. et à 16 kil. de Coutances, près de la Sienne ; 1.650 h. Ch. de f. Et. Filature.

céréopse n. m. Genre de palmipèdes, renfermant une seule espèce, vulgairement appelée *oie d'Australie.*

Cérès [*rèss*], fille de Saturne et de Cybèle, déesse latine des moissons, de l'agriculture, de la civilisation, fille de Saturne et de Rhéa, sœur de Jupiter et mère de Proserpine, identifiée plus tard à la *Démèter* grecque. (V. Déméter). Son nom a passé dans la langue et se trouve dans ces expression si souvent employées : *la blonde Cérès ; les dons, les présents, les trésors de Cérès,* pour : le blé, les céréales, la moisson.

Céret [*rè*], ch.-l. d'arr. (Pyrénées-Orientales), sur le Tech, à 31 kil. de Perpignan ; 3.920 h. Ch. de f. Midi. Fruits, bouchons. — L'arr. a 4 cant., 44 comm., 47.580 h. ; le cant. a 15 comm. et 11.500 h.


Armes de Céret.

cereus [*sé-ré-uss*] n. m. *Bot.* Nom scientifique des cierges.

céreux, euse [*reû, eu-ze*] adj. Se dit d'un oxyde de cérium.

cerf [*sèr* ou *sèrf*] n. m. (lat. *cervus*). Genre de mammifères ruminants, à tête garnie de prolongements osseux et ramifiés (bois) et dont la chair est très estimée : *la biche est la femelle du cerf. Fig.* et *fam.* Personne qui court très vite. Caractère lâche.

— Encycl. *Zool.* Il existe un grand nombre de sous-genres et d'espèces de cerfs établis sur la forme des bois. Le cerf commun habite tout l'ancien monde. L'Amérique possède le *wapiti*, le *cariacou*, etc. En Asie, vivent les *rusa, cerf de David, cervule,* etc. On connaît un grand nombre d'espèces fossiles.

— *Véner.* De toutes les chasses, celle du cerf est la plus importante par les connaissances cynégétiques qu'elle exige. On chasse le cerf à courre, à l'affût, au fusil, aux traques ou battues et aux pièges.

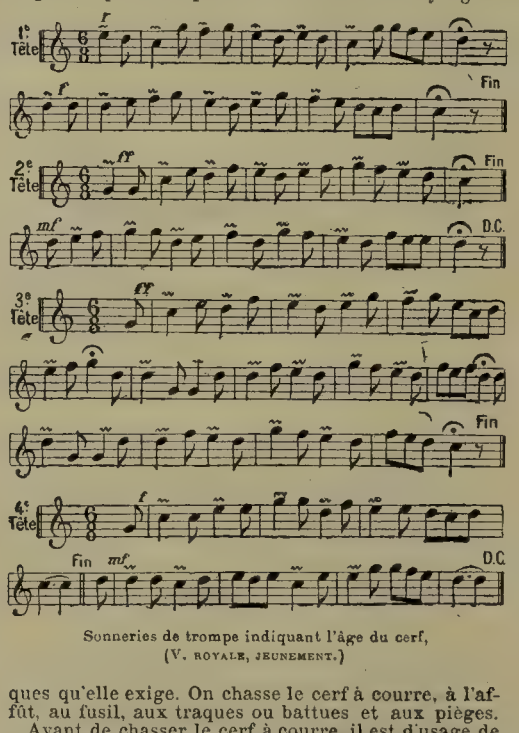
Sonneries de trompe indiquant l'âge du cerf, (V. royale, jeunement.)

Avant de chasser le cerf à courre, il est d'usage de le détourner, c'est-à-dire de le trouver dans son gîte. Cette manœuvre est la plus difficile et la plus pénible. Le veneur doit, en effet, découvrir l'enceinte où gîte la bête par l'examen attentif des *foulées*, des *fumées*, des *abattures*, afin de déterminer la taille, le sexe et l'âge approximatif de l'animal. La meute poursuit ensuite le cerf, qui, malgré toutes ses ruses, ne tarde pas à être aux abois. Un veneur le *sert*, c'est-à-dire le tue, d'un coup de carabine. Puis on procède à la *curée*, et le maître d'équipage fait les *honneurs du pied* (c'est-à-dire offre le pied droit de devant de la bête abattue à l'un de ses invités). Les différentes phases de la chasse (lancer, débûcher, le cerf à l'eau, hallali, curée, honneurs) sont signalées par des sonneries de trompe.


Cerf.

Le *bois* du cerf s'augmente chaque année d'un *andouiller*, et c'est le nombre de ces andouillers qui sert à déterminer l'âge de la bête, à laquelle ou donne, suivant le cas, les noms de *daguet, dix cors, grand cerf, grand vieux cerf*, etc.

Cerfs (*Combat de*), tableau de Courbet (Louvre, 1861). Magistralement peint, il représente deux cerfs qui se battent furieusement, tandis qu'un troisième brame **au** bord d'un étang (v. p. 430).

cerfeuil [*sèr-feu, l* mll.] n. m. (lat. *cærefolium*). Genre d'ombellifère annuelle, dont les feuilles sont employées comme condiment, ou prescrites parfois comme diurétique.


Cerfeuil : a, fleur ; b, graine.

cerf-volant [*sèr-vo-lan*] n. m. Nom vulgaire d'un gros coléoptère à pinces très développées, le *lucane.* Jouet d'enfant consistant en un polygone, en un cœur, etc., composé de baguettes légères, recouvertes de papier, que l'on fait voler : *c'est au moyen d'un cerf-volant que Franklin reconnut la vraie nature de la foudre.* Pl. des *cerfs-volants.*

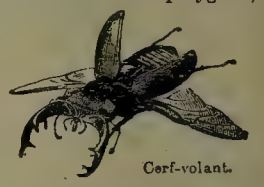
Cerf-volant.

— Encycl. Ce jouet, perfectionné, sert à élever dans les hautes régions des appareils météorologiques enregistreurs, à porter une amarre d'un navire à la terre, etc.

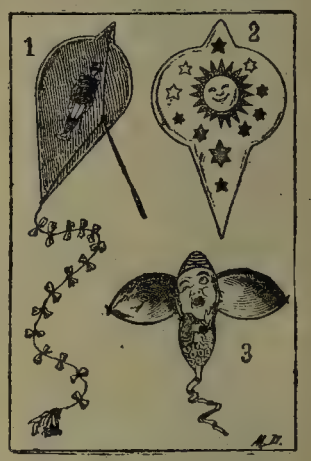
Cerfs-volants : 1 et 2. Français ; 3. Japonais.

cérianthe n. m. *Zool.* Genre de polypes charnus, fixés dans le sable par leur extrémité inférieure amincie, et dont l'espèce type habite la Méditerranée.

cérides n. m. pl. Nom des corps simples, de la famille du cérium.

cérifère adj. (du lat. *cera*, cire, et *ferre*, porter). Qui produit de la cire : *plante, insecte cérifère.*

cérificateur n. m. (du lat. *cera*, cire, et *facere* faire). *Apic.* Appareil permettant de recueillir la cire pure des débris des rayons.

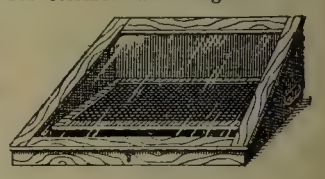
Cérificateur.

cérification [*si-on*] n. f. (de *cérificateur*). Phénomène par lequel les cellules d'un végétal s'incrustent de cire.

cérigère adj. (du lat. *cera*, cire, et *gerere*, porter). *Hist. nat.* Qui porte une membrane particulière appelée *cire.*

Cerignola v, du royaume d'Italie (Apulie), près de laquelle, en 1503, Gonzague de Cordoue défit les Français ; 24.000 h.

Cérigo, une des îles Ioniennes, au S. de la Morée ; à la Grèce : 15.000 h. ; ch.-l. *Capsoli.* Vignes, oliviers, coton, pâturages. C'est l'antique *Cythère.*

Cérilly [*ll.* mll.], ch.-l. de c. (Allier), arr. et à 40 kil. de Montluçon, sur la Marmande, affl. du Cher ; 2.900 h. Coutellerie. — Le cant. a 12 comm. et 13.000 h.

cérine n. f. (du lat. *cera*, cire). Un des principes immédiats de la cire des abeilles.

Cérinthe, hérésiarque et gnostique juif du Ier siècle, un des adversaires de saint Paul.

cérinthien [*ti-in*] n. m. Membre de la secte fondée par l'hérésiarque Cérinthe.

cérique adj. Qui a rapport au cérium, qui appartient à ce métal : *minerai cérique ; alliages cériques.*

cerisaie [*zè*] n. f. Lieu planté de cerisiers.

cerise [*ri-ze*] n. f. (lat. *cerasus*). Fruit du cerisier. *Fig.* et *fam. Panier de cerises,* ensemble d'objets également séduisants. (Cette locution est due à Mme de Sévigné, qui disait des fables de La Fon-

taine : « C'est un panier de cerises ; on veut choisir les plus belles, et le panier reste vide. ») Petite excroissance rouge, sur les plaies de la sole du cheval. Adjectiv. Qui est de la couleur de la cerise : *des rubans cerise. Rouge cerise*, couleur claire et vive, que prend un corps suffisamment chauffé. Substantiv. n. m. Couleur de la cerise : *le cerise est une couleur gaie.*

— Encycl. *Econ. dom. Confiture de cerises.* Mettre dans une bassine 5 kilogr. de cerises, auxquelles on a ôté queues et noyaux, ajouter le jus de 500 gr. de groseilles, de 500 gr. de framboises et 4 kilogr. de sucre : faire bouillir, écumer, remettre à bouillir 1 heure en remuant constamment. Verser dans un vase de terre vernissé, laisser étuver 24 heures et couvrir.

Cerises à l'eau-de-vie. Choisir des fruits peu mûrs, en couper la queue à moitié, les mettre dans de bonne eau-de-vie, remplir le bocal jusque près du bord. (On a placé dans un petit sachet quelques aromates : girofle, cannelle, etc., et l'on met ce sac avec les cerises.) Boucher hermétiquement d'un bouchon et d'une feuille de parchemin ficelée autour du goulot. Mettre en lieu sec et laisser macérer un mois. Au bout de ce temps, ajouter 250 grammes de sucre en poudre par litre de jus, boucher de nouveau. On peut consommer après quelques semaines.



Cerises : a, royales ; b, courtes-queues.

Conservation des cerises. Choisir des fruits ni trop mûrs ni meurtris, leur couper la queue près de la chair et les placer dans des flacons que l'on bouche soigneusement. Disposer ces flacons le goulot en l'air, dans un vase pouvant aller sur le feu. On verse de l'eau dans ce vase, et l'on chauffe jusqu'à ébullition. Après refroidissement, on retire les flacons et on recouvre de cire les bouchons afin d'empêcher toute rentrée d'air. Ainsi préparées, les cerises conservent leur saveur primitive pour de longs mois.

cerisette [*zè-te*] n. f. Cerise séchée. Nom vulgaire de la morelle faux piment. Boisson rafraîchissante, à base de cerises.

cerisier [*zi-é*] n. m. Genre de rosacées, voisin du genre prunier, tribu des amygdalées, produisant la cerise : *le cerisier paraît originaire d'Asie Mineure.*

Cerisiers [*zi-é*], ch.-l. de c. (Yonne), arr. et à 24 kil. de Joigny, sur un affluent de la Vanne ; 1.080 h. Toiles. — Le cant. a 9 comm. et 4.300 h.

Cérisoles, village d'Italie (Piémont) ; 480 hab. En 1544, les Français, commandés par le comte d'Enghien, y défirent les Espagnols et les Impériaux.

Cerisy-la-Forêt, comm. de la Manche, arr. et à 14 kil. de Saint-Lô ; 1.480 h.

Cerisy-la-Salle, ch.-l. de c. (Manche), arr. et à 14 kil. de Coutances, sur la Soulle, tributaire de la Manche ; 1.340 h. — Le cant. a 11 comm. et 8.430 h.

cérite n. f. Silicate hydraté naturel de cérium : *la cérite est infusible au chalumeau.* (On dit aussi cérétite.)

cérithe n. m. Genre de mollusques, renfermant des animaux marins, à longue coquille turriculée.

cérium [*ri-om*] n. m. Métal de densité 6, 8 à 0°, que l'on trouve dans un certain nombre de minerais, tels que la cérite, l'orthite, et dont l'oxyde, mélangé à ceux de thorium, yttrium, etc., sert à la fabrication des manchons à incandescence.

Cerizay [*zè*], ch.-l. de c. (Deux-Sèvres), arr. et à 14 kil. de Bressuire, près de la Sèvre Nantaise ; 1.920 h. Ch. de f. Et. Granit. — Le cant. a 13 comm. et 14.100 h.

cermoise [*sèr-moi-ze*] n. f. Variété de tulipe bigarrée.

Cerna, Cserna, Tcherna ou **Tzerna,** rivière de Serbie-Croatie-Slavonie, en Macédoine, affluent droit du Vardar. Née dans la Karadjitsa-Planina, la Cerna (le *Kara-sou* des Turcs, la « Rivière noire ») décrit une grande boucle autour de la Seltsa-Planina, avant d'aller se jeter dans le Vardar en aval du confluent de la Bregalnitza et en amont des défilés de Démir-Kapou (la Porte-de-Fer). 185 kil. de cours dans une vallée profondément encaissée, en plein cœur de la péninsule balkanique.

Au cours de la Grande Guerre, de nombreuses opérations militaires ont eu lieu sur les bords de la Cerna, qui faisait partie du « front de Macédoine », en avant du grand camp retranché de Salonique. La section historique de l'état-major de l'armée a donné le nom de cette rivière à trois batailles successives. Celle de la Cerna-Monastir, à laquelle prirent part les Français, les Serbes et les Russes, puis les Italiens, en octobre-novembre 1916, au cours de la « manœuvre de Monastir », se termina par la prise de cette ville serbe sur les Bulgares. Un peu plus tard, la bataille de la Boucle de la Cerna vit progresser de concert Français, Italiens, Russes et Serbes au cours de l' « offensive d'ensemble » de mai 1917. Après le rappel du général Sarrail, un autre combat fut encore livré, sous la haute direction du général Franchet d'Esperey, sur les bords de la Cerna. Il eut lieu les 19-20 septembre 1918, au cours de cette bataille de Monastir-Doiran, qui est une des principales opérations par lesquelles, dans la seconde moitié de septembre 1918, fut rompu le front ennemi de Macédoine.

Cernavoda, v. de Roumanie, en Dobroudja, sur le Danube ; 15.000 h. Pont sur le fleuve, faisant communiquer le reste de la Roumanie, par voie ferrée, avec le port de Constantsa. Pris par Mackensen, avec une armée germano-bulgare, le 25 novembre 1916.

Cernay [*sèr-nè*], v. d'Alsace, ch.-l. de c. du Haut-Rhin, arr. de Thann, sur la Thur, affl. de l'Ill ; 4.800 h.

Cernay-la-Ville, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 12 kil. de Rambouillet ; 760 h. Environs très pittoresques. Ruines de l'abbaye des Vaux-de-Cernay fondée en 1118.

cerne [*sèr-ne*] n. m. (du lat. *circinus*, compas, cercle). Cercle. (Vx.) Cercle bleuâtre autour des yeux d'une personne fatiguée. Cercle livide autour d'une plaie, d'une contusion, etc. Couche concentrique qui chaque année se forme dans le bois d'un arbre par une nouvelle couche d'aubier qui devient ligneuse : *le nombre de cernes sert à reconnaître l'âge d'un arbre.* Cercle de vapeurs autour de la lune.

cerné, e [*sèr*] adj. Entouré. *Yeux cernés*, entourés d'un cercle bleuâtre.

cerné n. m. *Céram.* Petite cloison affirmant les lignes du décor et destinée à empêcher que les émaux ne se mélangent entre eux.

cerneau [*sèr-nô*] n. m. Chair des noix vertes. *Vin de cerneaux*, bon à boire à l'époque des noix vertes.

cernement [*sèr-ne-man*] n. m. Action d'entourer. (Peu us.) *Arbor.* Action de cerner l'écorce.

cerner [*sèr-né*] v. a. (de *cerne*). Faire une incision autour de : *cerner un arbre.* Préparer des cerneaux : *cerner des noix.* Entourer d'un cercle livide ou bleuâtre : *la fatigue cerne les yeux.* Investir pour empêcher qu'on ne sorte, qu'on ne parte : *César cerna Vercingétorix dans Alésia. Fig.* Circonvenir : *cerner quelqu'un.*

cernoir [*sèr*] n. m. Sorte de serpette. Ancien couteau à ouvrir les noix ou cerneaux.

Cernunnos, ancienne divinité gauloise, représentée sur les monuments avec des cornes.


Cernunnos.

cernure [*sèr*] n. f. Etat des yeux cernés. Cercle bleuâtre qui entoure les yeux fatigués.

Cernuschi [*sèr-nus-ki*] (Henri), homme politique et économiste italien, né à Milan, m. à Menton (1821-1896). Il légua, en mourant, à la Ville de Paris, une superbe collection d'objets d'art japonais et chinois, réunis dans son hôtel de l'avenue Vélasquez, devenu depuis le *musée Cernuschi.*

cérocome n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, renfermant des formes élégantes veloutées, bleues ou vertes, habitant les régions chaudes et tempérées de l'ancien monde.

cérographie [*fi*] n. f. (du gr. *kêros*, cire, et *graphein*, écrire). Gravure à l'encaustique.

céroïde adj. (du gr. *kêros*, cire, et *eidos*, aspect). Qui a l'apparence de la cire.

céroléine n. f. (du lat. *cera*, cire, et *oleum*, huile). Nom de l'une des trois substances qui constituent la cire des abeilles.

céromel [*mèl*] n. m. (du gr. *kêros*, cire, et *meli*, miel). Mélange de cire vierge et de miel, dont on composait autrefois des emplâtres.

Cérons, comm. de la Gironde, arr. et à 28 kil. de Bordeaux, sur la Garonne ; 1.430 h. (*Céronais*). Ch. de f. Midi. Pierre à bâtir. Vins blancs estimés.

céroplastique [*plas-ti-ke*] n. f. (du gr. *kêros*, cire, et *plastês*, qui façonne). L'art de modeler en cire : *la céroplastique était connue des anciens.*

cérosie [*zî*] n. f. (du gr. *kêros*, cire). Matière cireuse ; cire de la canne à sucre.

cérotique adj. (du gr. *kêros*, cire). Se dit d'un acide retiré de la cire d'abeilles.

céroxyle n. m. Genre de grands palmiers des Andes du Pérou, qui atteignent 50 mètres de hauteur et qui sécrètent une cire abondante [*cera de palma, céroxyline*).

cerque [*sèr-ke*] n. m. (du gr. *kerkos*, queue). Appendice pair, dépendant de l'abdomen des insectes orthoptères.

cerquemanage [*sèr-ke*] n. m. Bornage, établissement ou recherche de bornes. (Vx.)

cerquemaneur [*sèr-ke*] n. m. Expert chargé des bornages. (Vx.)

Cerquozzi (Michel-Ange), peintre de batailles et graveur italien, né à Rome, artiste plein de mouvement et de gaieté dans les batailles et les scènes populaires (1602-1660).

cerro n. m. (mot esp.) Colline, mamelon. (Mot usité en géogr.)

Cerro de Pasco, v. du Pérou (prov. de Pasco) ; 14.000 h. Centre minier.

certain, e [*sèr-tin, è-ne*] adj. (lat. *certus*). Indubitable, vrai : *fait certain.* Qui n'a aucun doute : *témoin certain de ce qu'il a vu.* Sûr, assuré : *gage certain.* Déterminé : *se réunir à certaines heures.* Un, quelque (s'appliquant à des personnes ou des choses incomplètement désignées) : *certain auteur ; femme d'un certain âge ;* de quelque prix : *vin d'une certaine renommée.* S'emploie aussi avec une nuance de mépris : *certaine presse.* Impersonnellem. *Il est certain que*, on ne peut douter que. N. m. Chose certaine : *préférer le certain à l'incertain.* Ant. **Incertain, douteux.**

certainement [*sèr-tè-ne-man*] adv. Assurément, indubitablement.

certeau [*sèr-tô*] n. m. Variété de poire d'été, au goût musqué.

certes [*sèr-te*] adv. Certainement, assurément.

certificat [*sèr, ka*] n. m. (du lat. *certum*, certain, et *facere*, faire). Ecrit officiel ou dûment signé d'une personne compétente qui atteste un fait : *un certificat de bonne conduite ; un certificat de maladie ; un certificat de capacité, de résidence, d'indigence, de mariage, de présence sous les drapeaux*, etc. *Certificat de vie*, pièce officielle, délivrée par un notaire, un maire, etc., attestant qu'une personne est vivante. (V. pensions.) *Certificat d'études*, diplôme témoignant, à la suite d'un examen, qu'un élève des écoles primaires a terminé ses études. (Il y a aussi un certificat concernant les études primaires supérieures, certaines études secondaires, etc.) *Par ext.* Preuve, assurance : *soyez tempérants, c'est un certificat de longue vie.*

— Encycl. *Instr. publ. Certificat d'études primaires.* Les enfants peuvent se présenter à l'examen dès l'âge de onze ans. Des commissions cantonales, chargées de procéder à l'examen, se réunissent soit au chef-lieu de canton, soit dans une commune centrale. L'inspecteur primaire préside de droit. L'examen comporte des épreuves écrites et orales. Les premières comprennent ; 1° une dictée d'orthographe ; 2° deux questions d'arithmétique sur les applications du calcul et du système métrique, avec solution raisonnée ; 3° une rédaction d'un genre simple portant sur l'un des trois ordres de sujets suivants : *a*) instruction morale ou civique ; *b*) histoire et géographie ; *c*) notions élémentaires des sciences, avec leurs applications. Ces trois épreuves sont éliminatoires. A l'examen écrit on ajoute, mais sans la considérer comme éliminatoire : *a*) pour les garçons : une épreuve d'agriculture ou de dessin, ou des notions sur la profession du marin et du pêcheur : *b*) pour les jeunes filles, un travail de couture ou de dentelle à la main. Les candidats peuvent présenter à la commission leur cahier de devoirs mensuels. Il faut, pour être admis aux épreuves orales, avoir la moyenne des points pour les épreuves écrites ; de plus, une épreuve nulle entraîne l'élimination. Les épreuves orales comprennent : 1° une lecture expliquée ; 2° des questions d'histoire et de géographie. Pour être reçu définitivement, il faut avoir au moins la moitié des points du total maximum. Enfin, il y a une matière facultative, mentionnée sur le certificat, lorsqu'elle a obtenu la moitié de la note maximum : c'est, pour les jeunes filles, une épreuve de dessin linéaire ou d'ornement, épreuve que peuvent aussi subir les garçons des écoles rurales (l'épreuve de dessin étant obligatoire dans les écoles urbaines).

— *Admin. Certificat d'addition.* V. brevet d'invention.

Certificat de bonne vie et mœurs. Il est délivré par le maire de la résidence (à Paris, par les commissaires de police) et atteste que la personne qui requiert la délivrance de ce certificat jouit d'une bonne réputation. Le certificat de bonne vie et mœurs est principalement exigé des candidats à une fonction publique.

Certificat de propriété. Ce certificat atteste aux yeux d'un comptable les droits de la partie prenante, lorsque celle-ci n'est qu'un ayant cause ; il est délivré, selon les cas, par un juge de paix, un notaire, un greffier du tribunal civil ou de cour d'appel, un consul français.

certificateur [*sèr*] n. m. Qui certifie quelque chose. Celui qui garantit en sous-ordre la solvabilité d'une première caution. Adjectiv. : *agent certificateur.*

certificatif, ive [*sèr*] adj. Qui est propre à certifier : *pièces certificatives.*

certification [*sèr, si-on*] n. f. (de *certificateur*). Assurance donnée par écrit : *certification de caution.*

certifier [*sèr, fi-é*] v. a. (du lat. *certum*, certain, et *facere*, faire. — Se conj. comme *prier.*) Donner, assurer comme certain ; affirmer, attester : *Galilée certifia que la terre tourne. Certifier une caution,* promettre de remplacer au besoin la personne qui la première s'est portée caution.

certitude [*sèr*] n. f. (lat. *certitudo ;* de *certus*, certain). Qualité de ce qui est certain : *la certitude des faits historiques est souvent difficile à établir.* Conviction, adhésion entière et volontaire de l'esprit à un fait, à une opinion. Fermeté de main : *traits gravés avec certitude.* Loc. adv : *De certitude*, certainement, assurément. (Vx.) Ant. **Doute, incertitude.**

— Encycl. *Phil.* Le problème de la certitude est un des plus importants de la philosophie. Les éléates puis les sophistes sceptiques commencent à saper les fondements de la certitude. Mais Socrate, tournant ses spéculations vers la philosophie morale, relève le dogmatisme négligé par Platon et par Aristote. La question de la certitude est discutée par les épicuriens, les stoïciens, la moyenne et la nouvelle Académie : c'est alors que surgit le probabilisme. Dans la philosophie moderne, Descartes place le critérium de la certitude dans l'évidence rationnelle, qu'il confirme par la véracité divine. Leibniz fonda la certitude sur les deux principes d'identité et de raison suffisante. Mais, à la suite de Berkeley et de Locke, Hume la réduit à une attente empirique. D'après Kant, la science possède la certitude mais seulement dans le domaine des phénomènes. A la suite de Renouvier, les philosophes contemporains ont discerné dans la certitude un élément volontaire.

Cerularius (Michel), patriarche de Constantinople en 1045. Il consomma la séparation de l'Eglise grecque et de l'Eglise romaine ; m. en 1058, exilé par Isaac Comnène, dont il avait favorisé l'avènement.

cérulé, e adj. (lat. *cæruleus*). Qui a une teinte azurée : *oiseaux cérulés.*

céruléen, enne [*lé-in, è-ne*] adj. (de *cérulé*). Qui a une teinte bleue ou bleuâtre.

cérulescent [*lès-san*], **e** adj. (de *cérulé*). Qui tourne au bleu azuré.

céruléine n. f. Syn. de vert d'alizarine, vert d'anthracène.

céruléum [*lé-om*] n. f. (de *cérulé*). Couleur bleue minérale, obtenue par un mélange d'oxyde d'étain et de protoxyde de cobalt.

cérulipède adj. (du lat. *cæruleus*, bleu, et *pes, pedis*, pied). Qui a les pieds bleus, les pattes bleues.

cérulipenne [*pè-ne*] adj. (du lat. *cæruleus*, bleu, et *penna*, plume). Qui a les plumes, les ailes bleues.

cérumen [*mèn*] n. m. (du lat. *cera*, cire). Matière jaune et épaisse, qui se forme dans l'oreille.

— Encycl. Quand les soins de propreté manquent trop, le cérumen s'accumulant dans le conduit auditif peut donner lieu à des bourdonnements d'oreille et à une certaine dureté de l'ouïe. On expulse le bouchon de cérumen à l'aide d'injections d'eau tiède, additionnée de glycérine ou d'éther.

cérumineux, euse [*neû, eu-ze*] adj. Qui a rapport au cérumen : *matière cérumineuse.*

céruse [*ru-ze*] n. f. (lat. *cerussa*). Carbonate de plomb, appelé aussi *blanc de céruse* ou *blanc d'argent*, que l'on emploie en peinture : *la céruse est un poison violent.*

— Encycl. La céruse se prépare de différentes façons : dans le procédé hollandais, on introduit dans des pots de terre vernie, à double fond, des lames de plomb enroulées en spirales ; on verse du vinaigre dans la partie inférieure du vase et, sur le double fond, on dispose les lames métalliques. Le récipient est recouvert d'une plaque de plomb, et le tout est enfoui pendant cinq semaines environ dans du fu-

mier de cheval et du tan ; sous l'influence de la fermentation du fumier et des vapeurs d'acide acétique, les lames de plomb se recouvrent de céruse. Dans le *procédé français* ou *procédé de Clichy*, qui n'est plus guère appliqué, on traite la litharge par l'acide acétique, puis on fait passer un courant de gaz carbonique sur l'acétate tribasique formé.

La céruse s'emploie en peinture ; elle donne avec l'huile une couleur blanche, qui s'étend bien au pinceau et sert également par simple mélange à étendre les autres couleurs. Elle a l'inconvénient de noircir au contact des émanations sulfureuses. Elle sert aussi à la préparation des couvertes dans les fabriques de faïence.

L'emploi de la céruse présente pour la santé des ouvriers des inconvénients qui ont motivé l'intervention du législateur. L'usage de la céruse est interdit dans tous les travaux exécutés par les peintres, depuis le 1er juillet 1915.

cérusier [*zi-é*] n. m. Ouvrier qui travaille à la fabrication de la céruse.

cérusite [*zi-te*] n. f. Carbonate naturel de plomb. P_3 CO^3. Syn. BLANC DE CÉRUSE.



Cérusite.

Cerutti (Joseph), jésuite et littérateur piémontais, né à Turin, m. à Paris (1738-1792). Il vint se fixer en France, embrassa les idées de 1789 et fut un des collaborateurs de Mirabeau. Il siégea à la Législative.

cervaison [*sèr-vè-zon*] n. f. (de *cerf*). Époque où le cerf est gras et bon à chasser (de juin à mi-septembre).

Cervantes [*tèss*] (Michel **de**), célèbre écrivain espagnol, né à Alcala de Hénarès, m. à Madrid (1547-1616). Cervantes fut soldat avant d'être écrivain ; blessé à la bataille de Lépante, il resta cinq ans prisonnier des pirates barbaresques. De retour en Espagne, il se consacra à la littérature et au théâtre. Il eut toujours une existence besogneuse. Il est l'auteur de l'immortel *Don Quichotte de la Manche*, de *Galatée*, pastorale en vers, de brillantes et spirituelles comédies et des fines et enjouées *Nouvelles exemplaires*.



Cervantes.

cervantite n. f. Oxyde naturel d'antimoine Sb^4O^6.

cerveau [*sèr-vô*] n. m. (lat. pop. *cerebellum*). *Anat.* Masse de matière nerveuse, qui occupe le crâne des vertébrés et qui est le siège des sensations et le principe des mouvements volontaires : *le cerveau présente de nombreuses circonvolutions séparées par des sillons ou scissures. Fig.* Esprit, intelligence, jugement : *Napoléon fut un cerveau puissant.* Centre intellectuel : *on appelle Paris le cerveau du monde. Cerveau vide*, personne inintelligente, sans jugement. *Cerveau creux*, homme à idées chimériques. *Cerveau malade, blessé, timbré, fêlé*, personne folle ou ivre. *Cerveau brûlé*, homme exalté, extravagant. *Techn.* Partie supérieure d'une cloche.

— ENCYCL. Le cerveau est l'organe le plus important du système nerveux. Chez l'homme, il est logé dans la boîte cranienne. Sa forme est celle d'un ovoïde, à face inférieure aplatie. Son poids est en moyenne de 1.150 grammes chez l'homme et de 995 grammes chez la femme. Le cerveau n'est pas homogène, mais constitué par une fédération d'organes, dont les propriétés et les facultés sont distinctes. Sous le nom de *localisations cérébrales*, on a déterminé peu à peu divers points particuliers qui sont le siège de l'audition, de la vision, du goût, de la parole ou des mouvements de la face, du membre supérieur et du membre inférieur. La surface du cerveau, lisse chez les animaux en général les moins intelligents, est, chez l'homme, sillonnée de nombreuses saillies, dites *circonvolutions*, séparées par des *scissures*.

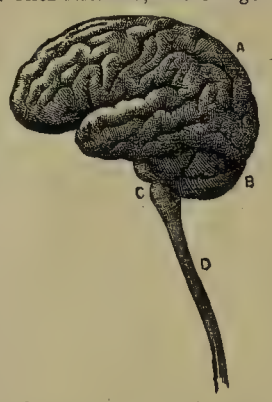

Cerveau : A, cerveau ; B, cervelet ; C, bulbe ; D, moelle épinière.

Le cerveau se compose de deux hémisphères ou lobes, réunis par le corps calleux. Chaque lobe se compose d'une substance grise à la partie centrale et à la partie périphérique ou corticale ; ces deux portions sont séparées par de la substance blanche. Le sang est apporté au cerveau par les deux artères carotides internes et les deux artères cérébrales postérieures. Le cerveau peut être le siège de nombreuses maladies dont les principales sont : la congestion, les hémorrhagies, le ramollissement, les tumeurs.

cervelas [*sèr-ve-la*] n. m. (ital. *cervelatto*). Sorte de saucisse grosse et courte.

— ENCYCL. Le cervelas contenait autrefois de la cervelle de porc ; d'où son nom. On le fabrique aujourd'hui d'un mélange de chair à saucisse, salée, épicée, que l'on introduit dans des boyaux de porc. On en fait des morceaux de 5 à 10 centimètres, que l'on ficelle aux deux bouts. On les fume pendant trois ou quatre jours, jusqu'à ce qu'ils soient secs. On les vend cuits ou crus. Les cervelas à bon marché des charcutiers sont fabriqués avec toute sorte de viande : veau, cheval, âne, mulet.

cervelet [*sèr-ve-lè*] n. m. Partie postérieure et inférieure de l'encéphale. V. CERVEAU.

— ENCYCL. Le cervelet se compose de trois parties ou lobes : une médiane et deux latérales, ces dernières dites *hémisphères cérébelleux*. Il est constitué par de la substance grise corticale ou centrale et de la substance blanche, de telle sorte qu'une coupe montre un aspect arborescent, qui lui a fait donner le nom d'*arbre de vie*. Son rôle physiologique est mal établi. On le considère en général comme un centre de coordination des mouvements.

cervelière [*sèr*] n. f. Petite coupole d'acier, ronde ou pointue, que les gens de guerre portaient au moyen âge sous le bassinet et le heaume.

cervelle [*sèr-vè-le*] n. f. (lat. pop. *cerebella*). Substance du cerveau : *retiré de la tête, le cerveau n'est plus qu'une cervelle. Fig.* Pensée, esprit. Personne considérée au point de vue du jugement : *une sage cervelle. Homme, tête sans cervelle*, fou, évaporé. *Avoir une cervelle de lièvre*, manquer de mémoire. *Brûler la cervelle*, tuer d'un coup de feu dans la tête. *Rompre la cervelle*, fatiguer par du bruit, des importunités. *Faire bouillir la cervelle*, incommoder fortement, en parlant d'une chaleur excessive ; impatienter vivement. *Mettre, tenir en cervelle*, causer de l'inquiétude, de l'émoi. (Vx.) ALLUS. LITTÉR. : **Belle tête..., mais de cervelle, point.** V. TÊTE.

— ENCYCL. *Cuis.* Faire dégorger les cervelles, enlever la membrane qui les entoure et les faire cuire dans de l'eau à laquelle on ajoute un peu de vinaigre, thym, laurier, poivre et sel.

Cervelle au beurre noir. Mettre sur un plat chaud des tranches de cervelle cuite ; ajouter sel, poivre, jus de citron. Mettre à la poêle du beurre, puis le verser chaud sur les cervelles. Rincer la poêle avec un filet de vinaigre, et le verser sur les cervelles. — On sert aussi les cervelles frites, panées, en beignets, etc.

cervical, e, aux [*sèr*] adj. (du lat. *cervix, icis*, tête). Qui appartient au cou : *la tête s'appuie sur la première vertèbre cervicale.* S'applique aussi au col de la matrice : *métrite cervicale.*

cervicapre [*sèr*] n. m. Genre de mammifères, comprenant des antilopes dites communément *capricornes à bézoard*, qui vivent dans l'Inde et le Sud africain.



Cervicapre.

cervidés [*sèr*] n. m. pl. Famille de ruminants, ayant pour type le genre *cerf*. S. un *cervidé*.

cervier [*sèr-vi-é*] adj. m. (lat. *cervarius*). V. LOUP-CERVIER.

cervin, e [*sèr*] adj. Qui ressemble au cerf.

Cervin (MONT) ou **Matterhorn,** sommet des Alpes Pennines, entre le Valais et le Piémont, et dominant la vallée de Zermatt ; 4.482 m. C'est une pyramide rocheuse, d'ascension très difficile, gravie pour la première fois en 1865.

Cervione, ch.-l. de c. (Corse), arr. et à 53 kil. de Bastia, sur le mont Castello ; 1.640 h. — Le cant. a 4 comm. et 2.800 h.

cervoise [*sèr-voi-ze*] n. f. (lat. *cerevisia*). Bière des anciens Gaulois, faite avec de l'orge fermenté.

cervoisier [*voi-zi-é*] n. m. Fabricant de cervoise. (Vx.)

Cervole (Arnaud **de**). V ARNAUD.

Cervon, comm. de la Nièvre, arr. et à 37 kil. de Clamecy ; 1.650 h. Ch. de f.

cervule [*sèr*] n. m. Genre de mammifères, renfermant de petits cerfs d'Asie.

céryle n. m. Genre de passereaux, renfermant de grands martins-pêcheurs, gris ou blancs, variés de noir.

ces [*se*] adj. dém. V. CE.

Césaire [*zè-re*] (saint), frère de saint Grégoire de Nazianze, médecin des empereurs Constance et Julien (329-368). Fête le 25 février.

Césaire (saint), moine de Lérins, puis évêque d'Arles, né à Chalon-sur-Saône (470-542). Il combattit l'arianisme, présida plusieurs conciles, et fonda des monastères. Fête le 27 août.

Césalpin (André), naturaliste, médecin et philosophe italien, né à Arezzo, m. à Rome (1519-1603). Il reconnut le premier le sexe dans les fleurs.

césalpinie [*zal-pi-ni*] n. f. Genre de légumineuses des pays chauds et tempérés, dont plusieurs espèces fournissent un bois utilisé pour teindre en rouge (*bois de Brésil, brésillet de Pernambouc, brésillet des Indes, campêche*, etc.).

césar n. m. Variété de cépage rouge cultivé dans l'Yonne.

César [*zar*] n. m. Empereur de la famille de Jules César : *Suétone a écrit l'histoire des douze Césars.* Titre donné, depuis Dioclétien, à l'héritier présomptif de l'empire romain. Roi, empereur, souverain : *les Césars allemands.* Homme très brave, héros.

César (Jules), célèbre général romain, l'un des plus grands capitaines de l'antiquité (100-44 av. J.-C.) Il se disait le descendant, par Enée, de Vénus et d'Anchise. De bonne heure très populaire, habile, éloquent, énergique et d'un merveilleux sens politique, il affecta d'abord de servir, contre le tout-puissant Pompée, la cause du peuple. Consul en 59, la conquête des Gaules (59-51) lui donna la gloire militaire, et aussi une armée dévouée. Rival déclaré de Pompée, après avoir un moment formé avec lui et Crassus un triumvirat, il se débarrassa bientôt de son adversaire à la journée de Pharsale, et défit ses lieutenants à Thapsus et à Munda (45). De retour à Rome, il gouverna en dictateur, mais sans excès, rétablissant l'ordre en Italie, sans cesser de favoriser la démocratie. C'est alors qu'il écrivit ses fameux *Commentaires* (v. ce mot) sur la guerre des Gaules. Mais, ayant été soupçonné d'aspirations monarchiques, il se forma contre lui, entre les aristocrates du sénat, une conspiration, où entra même Brutus, qui passait pour être son fils. Le dictateur fut assassiné au milieu du sénat, aux ides de mars, — Le nom de *César*, comme celui d'*Alexandre*, est resté synonyme de grand guerrier, de conquérant civilisateur. — Différentes circonstances de la vie du célèbre dictateur ont donné lieu à des allusions littéraires : 1° *J'aimerais mieux être le premier dans un village que le second à Rome*, mot que répondit César en traversant un pauvre village perdu au fond des Alpes, à ses amis qui lui demandaient, en plaisantant, si l'ambition du pouvoir et le désir des dignités occasionnaient aussi des débats dans cette bourgade. 2° *La femme de César ne doit pas même être soupçonnée ;* César prononça cette phrase lorsque, le patricien Clodius s'étant introduit chez lui sous des habits féminins, il répudia sa femme, bien qu'il crût à son innocence ; on rappelle ces mots pour indiquer qu'il ne faut pas que les personnes dans une certaine situation soient effleurées du soupçon le plus léger. 3° *Franchir le Rubicon* (v. RUBICON). 4° *Tu portes César et sa fortune*, mots que César, monté dans une fragile embarcation et assailli par une tempête, fit entendre au pilote épouvanté, qui voulait rentrer au port. Dans l'application, cette phrase exprime la confiance qu'on a en son étoile. 5° *Soldat, frappe au visage*, ordre que César donna à ses vieux légionnaires à la bataille de Pharsale, parce qu'il savait que les jeunes patriciens de l'armée de Pompée fuiraient pour ne pas être défigurés. 6° *Veni, vidi, vici*, « Je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu ». (V. à son ordre alphab.) 7° *Tu quoque, fili mi*, « Et toi aussi, mon fils ». V. BRUTUS. Quant à la locution : *Il faut rendre à César ce qui appartient à Cesar*, elle est tirée de l'Evangile, et signifie « il faut rendre à chacun ce qui lui est dû ».



Jules César.



Jules César.

César (*Histoire de Jules*), ouvrage inachevé, paru en 1865-1866, sous la signature de Napoléon III. L'empereur y exposait la fameuse théorie des « hommes providentiels ».

César (*Jules*), tragédie en cinq actes, de Shakespeare, un de ses chefs-d'œuvre. C'est la mort du dictateur mise sur la scène ; mais la pièce expose aussi les événements qui suivirent, et le héros véritable est Brutus. Les mouvements de la foule y sont rendus avec une étonnante vérité (1601).

César (*la Mort de*), tragédie de Voltaire, en trois actes et en vers (1743), une de ses meilleures œuvres dramatiques ; l'action en est simple et forte.

César (*représentations diverses de*). Parmi les portraits antiques de César, on cite les statues et bustes des musées Capitolin, du Louvre, de Naples, de Berlin, des Offices ; et, parmi les œuvres des peintres modernes : *le Triomphe de César*, de Mantegna (Hampton Court) ; *la Mort de César*, par Court, Piloty, Rochegrosse, et par Gérome, tableau dans lequel l'artiste représente la fuite éperdue des assassins après le crime (1850). V. CURÉE.



La Mort de César, d'après Gérôme.

César Birotteau, roman de H. de Balzac ; c'est la satire des ambitions de la bourgoisie de son temps, avide d'honneurs et de grandeurs. Le parfumeur César Birotteau est le type de l'homme profondément honnête mais faible, obsédé par la manie des grandeurs, et destiné à devenir la victime de faux amis et d'intrigants (1837). Ce roman a été adapté à la scène par Emile Fabre (1910).

Césars (les **douze**), nom sous lequel on désigne J. César et les onze premiers empereurs romains : Auguste, Tibère, Caligula, Claude, Néron, Galba, Othon, Vitellius, Vespasien, Titus et Domitien.

Césars (*les Douze*), ouvrage biographique et anecdotique sur les douze premiers empereurs romains, par Suétone ; sources précieuses d'informations, mais qu'il faut consulter avec prudence, et où les détails anecdotiques dissimulent trop les actes importants des différents règnes.

Césars (*les*) ou *le Banquet*, ouvrage de l'empereur Julien : tableau satirique des vertus, des vices et des travers des empereurs. Les portraits y sont tracés avec une admirable vérité ; le style est naturel et élégant (IVe s. apr. J.-C.).

Césarée, ville de l'ancienne Cappadoce, aujourd'hui *Kaisarièh*.

Césarée, v. de Palestine, autrefois *Sébaste*. Il n'en subsiste que des ruines. Dans cette ville eurent lieu deux conciles : le premier, en 197, fixa la date de Pâques ; le deuxième, en 334, fut un concile arien devant lequel saint Athanase refusa de paraître.

césarévitch [*za*] ou **tsarévitch** n. m. Le fils ou l'héritier présomptif du tsar.

césarien, enne [*za-ri-in, è-ne*] adj. et n. Qui a rapport, ou qui est dévoué à Jules César ou aux Césars, ou à un souverain, un despote. *Opération césarienne*, incision pratiquée dans l'abdomen et l'utérus d'une femme, pour extraire un enfant, qui ne saurait en sortir par les voies naturelles.

césarisme [*za-ris-me*] n. m. Gouvernement des Césars. Domination militaire des souverains portés au pouvoir par la démocratie, mais revêtus d'une autorité absolue.

Cesarotti (Melchior), professeur et littérateur italien, né et m. à Padoue (1730-1808).

Cesbron (Achille-Théodore), peintre français, né à Oran, m. à Paris (1850-1913) ; a traité avec délicatesse les fleurs et les natures mortes.

Césène ou **Cesena,** v. d'Italie (Emilie, prov. de Forli), sur le Savio ; 18.500 h. Soufre, distilleries.

céseron [*ze-ron*] n. m. (du lat. *cicer*, pois chiche). Nom vulgaire du pois chiche.

césium [*zi-om'*] n. m. *Chim.* V. CÆSIUM.

Cespédès (Pablo de), peintre, sculpteur, architecte espagnol, né et m. à Cordoue (vers 1538-1608). Il a écrit des ouvrages érudits sur son art.

cespiteux, euse [*sès-pi-teû, eu-ze*] adj. (du lat. *cespes, itis*, touffe, gazon). Qui croît en touffes serrées : *plante cespiteuse*.

cessant [*sè-san*], **e** adj. Arrêté, suspendu : *toute affaire cessante*.

cessante causa, cessat et effectus, mots lat. signif. *La cause cessant, l'effet cesse également.* Cet axiome juridique est souvent cité.

cessation [*sè-sa-si-on*] n. f. (de *cesser*). Discontinuation : *la cessation des payements est le premier acte de la faillite.* ANT. **Continuation, reprise.**

— ENCYCL. *Cessation de payements.* V. FAILLITE, LIQUIDATION JUDICIAIRE.

cesse [*sè-se*] n. f. Répit, fin : *il n'avait point de cesse qu'il n'eût réussi. Sans cesse* loc. adv., sans discontinuer.

Cessenon, comm. de l'Hérault, arr. et à 35 kil. de Saint-Pons, sur l'Orb ; 2.510 h. Ch. de f. Hérault. Houille, tuilerie.

cesser [*sè-sé*] v. a. (lat. *cessare*). Discontinuer : *cesser une poursuite.* V. n. Prendre fin : *l'orage a cessé.* ANT. **Continuer, durer ; reprendre.**

cessibilité [*sè-si*] n. f. Qualité d'une chose qui peut être cédée : *cessibilité d'un droit, d'un bien.*

cessible [*sè-si ble*] adj. Qui peut être cédé.

Cessieu, comm. de l'Isère, arr. et à 6 kil. de La Tour-du-Pin, sur la Bourbre ; 1.230 h. Ch. de f. P.-L.-M. Filature de soie, papeterie.

cession [*sè-si-on*] n. f. (lat. *cessio*). Action de céder : *la cession d'une créance. Cession de biens*, abandon qu'un débiteur fait de ses biens à ses créanciers. Vente d'une créance, d'un droit ou d'une action sur un tiers. (Celui qui vend, est le *cédant ;* celui qui achète, le *cessionnaire ;* le contrat se nomme *transfert* ou *transport.*)

— ENCYCL. *Dr. Cession de biens.* La cession de biens est volontaire ou judiciaire.

La cession de biens volontaire, ou *abandonnement*, est celle que les créanciers acceptent volontairement. Elle est donc inopérante au regard des créanciers qui la rejetteraient.

La cession judiciaire est un bénéfice que la loi accorde au débiteur malheureux et de bonne foi. Celui à qui ce bénéfice est accordé fait en justice l'abandon de tous ses biens à ses créanciers.

La cession judiciaire ne confère point la propriété aux créanciers ; elle leur donne seulement le droit de faire vendre les biens à leur profit, et d'en percevoir les revenus jusqu'à la vente.

Cession de droits successifs. C'est la vente par un héritier de ses droits, dans une succession ouverte. On ne peut transmettre la qualité d'héritier, mais on peut vendre ses droits dans une succession, à la condition que celle-ci soit ouverte. Le cessionnaire bénéficie des mêmes avantages que l'héritier cédant, même des profits que celui-ci a pu réaliser depuis l'ouverture de la succession, mais il est tenu de toutes les charges : droits de mutation, remboursement des sommes avancées par l'héritier, et dettes quelconques.

Celui qui vend son hérédité accepte par cela même la succession. Il ne garantit que la qualité d'héritier. Les cohéritiers de l'acquéreur qui n'est pas un successible peuvent l'écarter du partage, en lui remboursant le prix de la cession.

Cession de bail. V. BAIL.

cessionnaire [*sè-si-o-nè-re*] n. Bénéficiaire d'une cession : *le cessionnaire d'une créance.*

Cesson, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 5 kil. de Rennes, sur la Vilaine ; 2.020 h. Carrières.

c'est-à-dire [*sè-ta-di-re*] loc. conj. qui indique explication.

Cestas, comm. de la Gironde, arr. et à 12 kil. de Bordeaux, sur l'Eau-Blanche ; 1.870 h. (*Cestadais*). Vins estimés, source ferrugineuse.



Ceste.

ceste [*sès-te*] n. m. (lat. *cæstus*). Gantelet garni de fer ou de plomb, dont se servaient les athlètes dans les combats du pugilat. Pugilat : *remporter le prix du ceste. Myth. Ceste de Vénus*, ceinture de Vénus. Loc. prov. anc. : *Avoir dérobé le ceste* (ou *la ceinture de Vénus*, posséder les grâces les plus séduisantes.

Cesti (Marc-Antonio), moine, compositeur italien, né à Arezzo, m. à Venise (1620-1669) ; auteur d'opéras et de cantates d'un sentiment exquis.

Cestius (Caïus), personnage romain, célèbre par son tombeau *la pyramide de Cestius*, près de la porte Saint-Paul, à Rome.

cestodes [*sès-to-de*] n. m. pl. Ordre de vers plats, renfermant les ténias et formes voisines, dont certaines formes larvaires sont dépourvues de bouche et d'appareil digestif et se nourrissent par endosmose : *les cestodes sont de véritables colonies animales et vivent en parasites dans le tube digestif de l'homme et des animaux.* S. un *cestode*.

cestoïde [*sès-to*] adj. (du gr. *kestos*, ruban, et *eidos*, aspect). Qui a la forme d'un ruban.

cestreau [*sès-trô*] n. m. Genre de solanacées, originaire de l'Amérique tropicale, cultivées dans les jardins d'agrément : *quelques espèces de cestreaux exhalent une odeur désagréable et fétide.* (On dit aussi CESTRAU, CESTROIS OU CESTRUM.)

cestrinées [*sès-tri-né*] n. f. pl. *Bot.* Tribu de la famille des solanacées, ayant pour type le genre *cestreau*. S. une *cestrinée*.

césure [*zu-re*] n. f. (du lat. *cæsura*, action de couper). Repos ménagé dans un vers pour en régler la cadence : *la césure se place après la sixième syllabe dans l'alexandrin français, après la quatrième ou la cinquième dans le vers de dix syllabes. Dans les hexamètres grecs et latins, les césures les plus fréquentes sont la trochaïque et la penthémimère. Mus.* Temps d'arrêt, repos suspensif qui est déterminé par la construction rythmique de la phrase. (La césure *masculine* termine une incise masculine et tombe sur le temps fort ; la césure *féminine* termine une incise féminine et tombe sur le temps faible. La césure est ordinairement marquée par un silence ou par un point, une virgule sur la note finale de l'incise ; dans

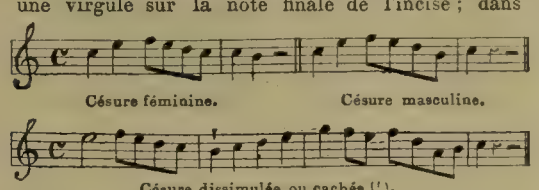

Césure féminine. Césure masculine.

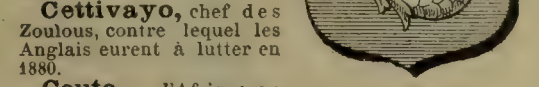

Césure dissimulée ou cachée (').

ce dernier cas, elle est *dissimulée* ou *cachée.*)

cet, cette [*sèt', sè-te*] adj. dém. V. CE.

cétacé, e adj. (du gr. *kêtê*, gros poisson). Qui appartient aux grands mammifères ayant la forme de poisson. N. m. pl. Ordre de mammifères, auquel appartiennent les baleines, les cachalots, etc. S. un *cétacé*. (V. la planche MAMMIFÈRES.)

— ENCYCL. Les cétacés sont exclusivement aquatiques, et habitent presque tous la mer. Ce sont les géants des mammifères ; ils respirent par des poumons, allaitent leurs petits, etc. Les principaux sont : les *baleines*, les *cachalots*, les *dauphins*, les *marsouins*, les *dugongs*, etc.

cétérac [*rak*] n. m. Genre de fougères, abondantes sur les murs : *le cétérac officinal.*

Cethegus [*ghuss*], nom d'une illustre famille de Rome. L'un de ses membres, complice de Catilina, fut étranglé sur l'ordre de Cicéron (62 av. J.-C.).

cétine n. f. (du gr. *kêtos*, baleine). Matière grasse qui est la base du blanc de baleine retiré du cachalot.

Céto, nymphe marine, fille de Pontos et de Gæa. De son frère Phorkos ou Phorkys, elle eut les Gorgones. (*Myth.*)

cétoine n. f. Genre de coléoptères à couleurs métalliques, qui vivent, en toutes régions, sur les fleurs ou les plaies des arbres : *la cétoine dorée est souvent appelée* hanneton des roses.



Cétoine.

Ceton, comm. de l'Orne, arr. et à 43 kil. de Mortagne, sur la rivière homonyme, affl. de l'Huisne ; 2.760 h. (*Cétoniens*). Ganterie.

cétone n. f. *Chim.* Nom donné aux composés analogues à l'acétone, et caractérisés par un groupement fonctionnel particulier.

cétoniidés [*dé*] n. m. pl. Famille de coléoptères lamellicornes, qui vivent sur les fleurs ou dans les débris végétaux, et dont le genre *cétoine* est le type. S. un *cétoniidé*.

cétraire [*trè-re*] n. m. Genre de lichens, qui croissent sur la terre, et dont une espèce (*cétraire* ou *lichen d'Islande*) sert à préparer une pâte pectorale.

Cette, ch.-l. de c. (Hérault), arr. et à 26 kil. de Montpellier, port actif entre la Méditerranée et l'étang de Thau ; 36.500 h. (*Cettois*). Ch. de f. M. Ecole navale d'hydrographie. Grand commerce de vins. Cette est, en même temps que le chef-lieu, la seule commune du canton.

Cettigne ou **Cétigné,** v. de Yougo-Slavie, anc. capitale du Monténégro ; 3.000 h. Fabrique de cartouches.

Cettivayo, chef des Zoulous, contre lequel les Anglais eurent à lutter en 1880.



Armes de Cette.

Ceuta, v. d'Afrique, au N. du Maroc ; appartient à l'Espagne ; 10.000 h. Port sur la Méditerranée, en face de Gibraltar.

ceux, celles [*seû, sè-le*] pron. dém. V. CELUI.

Ceva, ville d'Italie (Piémont, prov. de Coni), sur le Tanaro, 5.340 h. Soie. Jadis, place forte importante.

cévade n. f. Ancien nom donné à l'avoine.



Ile de Ceylan.

cévadille [*ll* mll.,*e*] n. f. Genre de mélanthacées, comprenant des plantes vivaces originaires du Mexique, et dont les graines pulvérisées constituent la *poudre de capucin.* (Très employée autrefois, à l'intérieur, contre le ténia, cette poudre ne s'emploie plus qu'à l'extérieur, contre les poux ; encore son usage est-il dangereux.)

Cévennes, montagnes du centre de la France, qui forment comme le talus oriental du massif Central français. Dans son acception propre, le nom de *Cévennes* n'est donné qu'aux montagnes qui s'étendent du dép. de l'Aude (Montagne Noire) à celui de la Loire (monts du Beaujolais et du Charolais) ; mais quelquefois on désigne à tort sous ce nom la série des montagnes qui se prolongent jusqu'au plateau de Langres. Les principaux sommets sont : le Mézenc (1.754 m.), le Gerbier-de-Jonc (1.551 m.), le Pilat (1.434 m.), le massif du Lozère (pic de Finiels (1.702 m.), l'Aigoual, le pic de Nore, dans la montagne Noire (1.210 m.), etc. (Hab. *Cévenols.*)

Cévennes (*guerre des*), guerre religieuse provoquée par la révocation de l'édit de Nantes (1685), et où furent commises d'affreuses cruautés. V. CAMISARDS.

Cévenol, e, habitant ou originaire des Cévennes : *les Cévenols.* Adjectiv. : *costumes cévenols.*

cévienne n. f. *Géom. Cévienne d'un triangle*, droite quelconque qui passe par un sommet du triangle.

Ceylan [*sè-lan*], île au S. de l'Hindoustan, dont elle est séparée par le détroit de Palk ; appartient aux Anglais ; 4.110.000 h. (*Cingalais* ou *Cinghalais*). Capit. *Colombo*. Pierres précieuses, rubis et saphirs ; végétation tropicale, thé, épices.

Ceyssac, comm. de la Haute-Loire, arr. et à 5 kil. du Puy ; 334 h. Curieuses grottes, au nombre d'une quarantaine et formant quatre à cinq étages.

céyx [*sé-ikss*] n. m. Genre d'oiseaux passereaux lévirostres, renfermant de beaux martins-pêcheurs de la région malaise.

Céyx. *Myth. gr.* Fils d'Hespéros et époux d'Alcyone.

Ceyzériat [*sé-zé-ri-a*], ch.-l. de c. (Ain), arr. et à 8 kil. de Bourg, sur la Vallière, s.-affl. de la Saône ; 950 h. ; ch. de f. P.-L.-M. Lignite. — Le cant. a 14 comm. et 6.800 h.

Ceyzérieu, comm. de l'Ain, arr. et à 11 kil. de Belley, près du Séran ; 1.260 h.

Cézac, comm. de la Gironde, arr. et à 25 kil. de Blaye, sur un affl. du Moron ; 1.410 h. Vins.

Cézallier, chaînon montagneux, d'origine volcanique, qui relie le massif du Cantal à celui des monts Dore. Culmen, le mont Luguet, à 1.555 m. d'altitude. Pâturages.

Cézanne (Louis-Joseph-Ernest), ingénieur et homme politique français, né à Embrun (1830-1876).

Cézanne (Paul), peintre impressionniste français, né et m. à Aix (1839-1906). Il a peint des natures mortes et des paysages de Provence.

Cèze (la), riv. qui a sa source dans la Lozère, passe à Bagnols et se jette dans le Rhône (rive dr.) ; 100 kil.

Cf. Abrév. de l'impératif latin *confer* (comparez).

cg. Abrév. de *centigramme.*

C. G. S. Système d'unités physiques, adopté par le congrès des électriciens en 1881 et dans lequel les trois unités fondamentales sont : le Centimètre (longueur), le Gramme (masse) et la Seconde (temps).

ch. ou **chap.** Abrév. de *chapitre.*

Chaalis (*abbaye de*), ancien monastère cistercien, du XIIIe siècle, au S.-O. de Senlis, dont les ruines subsistent à côté d'un château légué par Mme Jacquemart-André à l'Institut et aménagé en musée.

chabanais n. m. *Pop.* Vacarme, scandale bruyant.

Chabanais [*nè*], ch.-l. de c. (Charente), arr. et à 18 kil. de Confolens, sur la Vienne ; 2.000 h. Ch. de f. Orl. Commerce de bestiaux. Patrie de La Quintinie. — Le cant. a 12 comm. et 13.160 h.

Chabaneau (Camille), romanisant français, né et m. à Nontron (1831-1908), auteur de savants travaux sur l'ancienne littérature provençale.

Chabannes, famille du Limousin, qui produisit au XVe et au XVIe siècle des capitaines célèbres. Le plus fameux, JACQUES, seigneur de La Palice (1400-1453), grand maître de France sous Charles VII, fut blessé mortellement à la bataille de Castillon. — Son frère cadet, ANTOINE, seigneur de Dammartin, se signala avec Jeanne d'Arc au siège d'Orléans; il instruisit le procès de Jacques Cœur (1411-1488).

Chabanon (Paul-Michel GUY **de**), littérateur français, médiocre poète, mais érudit distingué, membre de l'Académie française, né à Saint-Domingue, m. à Paris (1730-1792).

Chabas [*bass*] (François-Joseph), égyptologue français, né à Briançon, m. à Versailles (1817-1882). Il a été l'un des maîtres les plus laborieux et les plus féconds de l'égyptologie.


Fr.-J. Chabas.

Chabas (Paul), peintre français, né à Nantes en 1869. A représenté avec grâce de jeunes femmes se baignant dans l'eau et a peint d'excellents portraits; membre de l'Académie des beaux-arts. — Son frère, MAURICE, peintre, né à Nantes en 1862, a exposé des portraits, des paysages, des compositions symboliques et des œuvres décoratives.

Chabatz [*batss*], v. de Serbie, sur la Save; 12.000 h. La ville fut prise par les Austro-Hongrois, au début de la Grande Guerre, dès le 14 août 1914 et reprise par les Serbes le 24 août suivant. Reperdue par eux en novembre, au cours de l « expédition de châtiment » conduite par Potiorek contre les Serbes, elle ne fut définitivement reconquise qu'en 1918.

Chabaud-Latour (François-Henri-Ernest **de**), général et homme politique français, né à Nîmes, m. à Paris (1804-1885), ministre de l'intérieur en 1874-1875.

Chabert [*bèr*] **de Cogolin** (marquis Joseph-Bernard **de**), amiral et astronome français, né à Toulon, m. à Paris (1724-1805).

Chabert (Philibert), médecin vétérinaire français, né à Lyon, m. à Alfort (1737-1814); auteur de nombreux et importants traités sur les maladies des animaux domestiques. Membre associé de l'Académie des sciences.

Chabeuil, ch.-l. de c. (Drôme), arr. et à 11 kil. de Valence; 3.090 h. Soie, papeterie. — Le cant. a 12 comm. et 10.870 h. Ch. de f.

chabin n. m. Sorte de mouton à laine longue et grossière : *on a cru à tort que le chabin était un métis du bouc et de la brebis.*

chablage n. m. Fonctions incombant autrefois à des employés chargés de veiller à ce que les bateaux ne se heurtassent pas contre quelque obstacle, aux abords des ponts.

Chablais [*blè*], anc. pays de France, traversé par la Dranse; ch.-l. *Thonon*, dans la Haute-Savoie. (Hab. *Chablaisiens.*) Elevage très actif.

chable n. f. (de *câble*). Grosse corde passée dans une poulie, pour soulever des fardeaux. V. CHABLIS.

chableau [*blô*] n. m. Câble long, servant à tirer un bateau. (On dit aussi CHABLOT, CABLIAN.)

chabler [*blé*] v. a. (lat. *capulare*). Battre à coups de gaule : *chabler des noix.*

chabler [*blé*] v. a. (rad. *chable*). Haler un bateau avec un chable. Attacher un câble à un fardeau. Tordre des torons ensemble pour en former une corde.

chableur n. m. Ancien inspecteur de la navigation.

chablis [*bli*] n. et adj. m. Arbre renversé ou brisé par le vent ou la neige. (On dit aussi CHABLE.)

chablis [*bli*] n. m. Vin blanc sec, léger, capiteux, très estimé, récolté à Chablis.

Chablis [*bli*], ch.-l. de c. (Yonne), arr. et à 22 kil. d'Auxerre; 2.250 h. Ch. de fer de P.-L.-M. Vins blancs renommés. — Le cant. a 14 comm. et 6.800 h.

chablon n. m. Calibre servant au potier pour le façonnage des poteries.

chablot [*blo*] n. m. Cordage de maçon.

chaboisseau [*boi-sô*] n. m. Nom vulgaire des cottes ou chabots de mer (poissons acanthoptères, de la famille des triglidés).

Châbons, comm. de l'Isère, arr. et à 15 kil. de La Tour-du-Pin, près de la Bourbre; 1.730 h. Ch. de f. P.-L.-M. Soieries.

chabot [*bo*] n. m. (pour *chevot;* de *chef*, tête). Poisson d'eau douce, de couleur noirâtre, atteignant de 12 à 15 centimètres. Nom vulgaire du cotte.

— ENCYCL. Le chabot, que l'on nomme communément *têtard* à cause de l'énormité de sa tête, est un poisson d'aspect bizarre; son corps est de forme presque conique; ses nageoires sont terminées par des piquants. Il habite les eaux vives, et on le trouve en France dans presque tous les ruisseaux. Il se pêche comme le vairon; mais on le prend aussi en soulevant les pierres sous lesquelles il cherche un refuge, et en le piquant rapidement avec une fourchette.


Chabot.

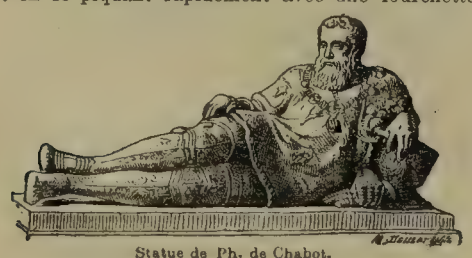
Statue de Ph. de Chabot.

Chabot [*bo*] (Philippe **de**), favori de François Ier (1486-1543), amiral, gouverneur de Bourgogne. Sa statue, en albâtre de Lagny, qui est au Louvre, est un des chefs-d'œuvre de Jean Cousin.

Chabot (François), né à Saint-Geniez, m. à Paris (1759-1794). D'abord capucin, il fut évêque constitutionnel de Blois, membre de la Législative puis de la Convention, et fut décapité en même temps que les dantonistes.

Chabot (abbé Jean-Baptiste), orientaliste français, né à Vouvray en 1860. Nombreuses publications de textes syriaques. Membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (1917).

chabotte [*bo-te*] n. f. Pièce de bronze de forte dimension, qui constitue la base de l'enclume du marteau-pilon.

chabraque ou **schabraque** [*cha-bra-ke*] n. f. (all. *schabracke*, dérivé du turc *chaprak*). Pièce de drap, ou peau de chèvre ou de mouton, que l'on mettait sur les chevaux de la cavalerie.

Chabrias [*ass*], général athénien. Il lutta avec bonheur contre Agésilas et Epaminondas, et périt à Chio, pendant la guerre Sociale (357 av. J.-C.).

Chabrier [*bri-é*] (Emmanuel), compositeur français, né à Ambert, m. à Paris (1841-1894); auteur de : *Gwendoline*, *le Roi malgré lui*, *España*, etc., œuvres d'une inspiration gracieuse et originale.


Chabrier.

Chabris, comm. de l'Indre, arr. et à 46 kil. d'Issoudun, sur le Cher; 2.790 h. Ch. de f. Orl. Chaux, lingerie.

chabrol ou **chabrot** [*bro*] n. m. Mélange de bouillon et de vin. (*Dialect.*)

Chabrol, famille originaire de l'Auvergne, à laquelle appartiennent le comte ANDRÉ-JEAN **Chabrol de Crousol,** né à Riom, m. à Chabannes (1771-1836), qui fut ministre de l'intérieur en 1817 et ministre de la marine en 1824, et le comte GILBERT-JOSEPH-GASPARD **Chabrol de Volvic,** né à Riom (1773-1843), qui fut préfet de la Seine en 1812 et sous la Restauration.

chacal n. m. (turc *schakal*). Quadrupède carnassier du genre chien, qui tient du loup par sa couleur, du renard par sa taille, et qui habite les pays chauds : *le chacal habite surtout l'Afrique. Arg. milit.* Zouave. Pl. des *chacals.*


Chacal.

— ENCYCL. Les chacals sont des animaux nocturnes, qui vivent par troupes à proximité des lieux habités. Ils se nourrissent d'immondices, de cadavres, et n'attaquent guère les autres animaux. — Dans la mythologie égyptienne, le chacal était considéré comme le dieu des morts; il figure sur la plupart des objets appartenant aux momies.

chachka n. f. Nom du sabre des cosaques, qui est d'un emploi général dans toute l'armée russe.

chacma n. m. Grande espèce de singe du genre cynocéphale, du sud de l'Afrique.

Chaco ou **Gran Chaco,** région désertique de l'Amérique du Sud, au N. de la république Argentine.

chaconne [*ko-ne*] ou **chacone** n. f. (esp. *chacona*). Danse très en vogue au XVIIe et au XVIIIe s., que l'on exécutait sur un rythme à trois-quatre (rarement à deux temps) et servant de finale aux ballets. Cet air lui-même : *Gluck, Rameau, etc., ont écrit de charmantes chaconnes.*

Chacornac (Jean), astronome français, né à Lyon, m. à Villeurbanne (1823-1873). Il a découvert un grand nombre de planètes secondaires.

Chactas [*chak-tass*] ou **Têtes-Plates,** Indiens Peaux-Rouges de l'Amérique du Nord, cantonnés dans le *territoire Indien*, entre l'Arkansas et le Texas.

Chactas, un des personnages d'*Atala*, roman de Chateaubriand, et des *Natchez* du même écrivain.

chacun, e pron. ind. s. (lat. *quisque unus*). Chaque personne ou chaque chose. Tout le monde : *chacun le dit.* (*Chacun* ne peut se remplacer par *chaque* : *ces livres coûtent un franc chacun*, et non *chaque.*) PROV. : **Chacun le sien,** il est juste que chaque personne ait ce qui lui appartient. **Chacun prend son plaisir où il le trouve,** nous ne devons pas blâmer le plaisir que d'autres prennent à des choses qui nous déplaisent. **Chacun est maître chez soi,** V. CHARBONNIER. **Chacun chez soi, chacun pour soi,** sorte de proverbe historique attribué à Dupin aîné, qui l'aurait prononcé à l'occasion d'une intervention française demandée en faveur de la Pologne (1830). **Chacun pour soi et Dieu pour tous,** ne nous occupons que de nous-mêmes, et laissons à Dieu le soin de s'occuper des autres. N. m. *Un chacun*, s'est dit pour *chacun.* (Ne s'emploie plus que très familièrement.)


Chadouf.

N. f. *Fam.* Femme ou amante (ne s'emploie qu'en opposition avec *chacun*) : *chacun avec sa chacune.* (Employé par Molière.)

chacunière n. f. *Par plaisant.* L'habitation de chacun : *s'en vont chacun à sa chacunière.* (Scarr.)

Chadderton, v. d'Angleterre (Lancastre); 23.000 h. Houille, tissages.

chadouf n. m. Appareil à bascule, employé dans le midi de l'Europe, mais surtout en Tunisie, en Egypte, pour tirer l'eau des puits.

chafaud [*fô*] n. m. (lat. pop. *catafalicum*). Echafaud. (VX.) Echafaud sur lequel on fait sécher la morue.

chafaudier [*fô-di-é*] n. m. Pêcheur qui fait sécher la morue sur les chafauds.

chafée ou **chaffée** [*cha-fé*] n. f. Son qui reste après que l'amidonnier a extrait toute la farine du froment.

Chafei (Abou-Abd-Allah-Mohammed-ibn-Idris), né à Ghaza (Palestine) en 767, mort en 821. Il est le premier auteur musulman qui ait écrit des traités de jurisprudence civile ou religieuse.

chaféisme [*is-me*] n. m. Doctrine de Chafei.

chaféite n. m. Nom du premier des rits orthodoxes de l'islam, fondé, au VIIIe siècle, par Chafei.

chaff [*tchaf*] n. m. (m. angl.). Mélange de foin et de paille hachés ensemble et en proportions égales.

Chaffault [*fo*] (comte Louis-Charles **du**), amiral français, né et m. à Nantes (1708-1794). A la bataille d'Ouessant, il commandait l'avant-garde de la flotte française (1778). Condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, il mourut en prison.

chafouin, e adj. et n. (de *chat*, et *fouin*, masc. de *fouine;* nom dialectal du putois). *Fam.* Maigre, de petite taille, à l'aspect sournois et rusé : *mine chafouine.*

Chagas (Manoel PINHEIRO), romancier, auteur dramatique et poète portugais, né à Lisbonne (1842-1895).

Chagny, ch.-l. de c. (Saône-et-Loire), arr. et à 17 kil. de Chalon-sur-Saône, sur la Dheune et le canal du Centre; 4.460 h. Ch. de f. P.-L.-M. Carrières; chaux. — Le cant. a 10 comm. et 15.000 h.

Chagres, v. de l'Amérique centrale (république de Panama) sur la mer des Antilles et à l'embouchure du petit fleuve homonyme; 2.500 h. Place forte.

chagrin, e adj. Triste, mélancolique. De mauvaise humeur : *les envieux ont toujours l'air chagrin.* ANT. **Joyeux, gai.**

chagrin n. m. Affliction, souci : *avoir du chagrin.* ANT. **Joie, allégresse.** ALLUS. LITTÉR. :

Le chagrin monte en croupe et galope avec lui,

vers de Boileau (Epître V). Les mots, en se coupant avec régularité par trois syllabes, rappellent heureusement le mouvement du galop. Ce vers se cite presque toujours par plaisanterie, en remplacant le mot *chagrin* par tout autre de deux syllabes.

chagrin n. m. (turc *sagri*). Cuir grenu, fait de peau d'âne, de cheval, de mulet, etc., et servant à couvrir des boîtes, des livres.

chagrinant [*nan*], **e** adj. Qui chagrine. ANT. **Consolant, réjouissant.**

chagriné, e adj. Qui a l'apparence du chagrin.

chagrinement [*man*] adv. D'une manière chagrine.

chagriner [*né*] v. a. Rendre chagrin, attrister. Importuner, tracasser. ANT. **Réjouir, consoler.**

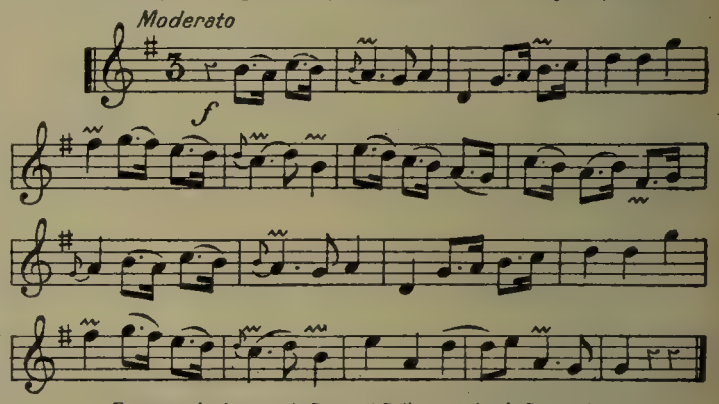

Fragment de chaconne (« Castor et Pollux », opéra de Rameau).

chagriner [*né*] v. a. Préparer une peau en façon de chagrin.

chagrinier [*ni-é*] n. m. Ouvrier qui chagrine les peaux.

chah n. m. V. SCHAH.

Chahaignes, comm. de la Sarthe, arr. et à 31 kil. de Saint-Calais, près du Loir; 1.310 h. Ch. de f. Orl. Chaux.

chahi ou **shâhi** n. m. Petite monnaie de la Perse actuelle : *1 chahi vaut 5 centimes français.*

Chahine (Edgar), peintre-graveur d'origine arménienne, né à Vienne en 1873. Interprète des types parisiens.

Châh-Nameh (*le*). *Bibliogr.* V. SCHAH-NAMÈH.

Cha-ho, rivière de Mandchourie, affluent du Taï-tsé-Ho, lui-même tributaire du Liao-Ho, entre Moukden et Liao-Yang. Sur les bords de cette rivière se livrèrent, du 9 au 21 octobre 1904, de sanglants combats entre les armées russe et japonaise.

chahut [*cha-u*] n. m. *Fam.* Tapage, scandale : *faire du chahut.* Danse très excentrique : *danser le chahut.*

chahuter [*cha-u-té*] v. a. *Fam.* Bousculer, mettre en désordre. V. n. Faire du chahut. Danser le chahut.

chahuteur, euse [*cha-u, eu-ze*] n. *Fam.* Qui danse le chahut. Tapageur.

chai ou **chais** [*ché*] n. m. (altér. de *quai*). Lieu où sont emmagasinés les vins et les eaux-de-vie en fûts : *la température du chai doit être stable.*

Chaignet (Anthelme-Edouard), helléniste français, né à Paris, m. à Poitiers (1819-1901); auteur de l'*Histoire de la psychologie des Grecs.*

chail [*cha*, *l* mll.] n. m. (lat. *calculus*). Pierre, caillou. *Chail aigre*, silex. *Chail de moulin*, pierre meulière.

Chaillac, comm. de l'Indre, arr. et à 35 kil. du Blanc, près de l'Anglin ; 2.460 h.

Chaillac, comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 9 kil. de Rochechouart ; 1.980 h.

Chailland [*cha*, *ll* mll., *an*], ch.-l. de c. (Mayenne), arr. et à 19 kil. de Laval, sur l'Ernée ; 1.660 h. Ch. de f. — Le cant. a 9 comm. et 13.440 h.

caille [*cha*, *ll* mll., *e*] n. f. (forme fém. de *chail*). Concrétion siliceuse, dans certaines couches calcaires ou marneuses.

Chaillé-les-Marais, ch.-l. de c. (Vendée), arr. et à 23 kil. de Fontenay-le-Comte ; 2.150 h. — Le cant. a 9 comm. et 9.890 h.

Chaillé-Long (Charles), explorateur de l'Afrique centrale, né à Princesse-Anne (Maryland) en 1843. Il découvrit le lac Ibrahim, entre les lacs Victoria et Albert.

Chaillé-sous-les-Ormeaux, comm. de la Vendée, arr. et à 11 kil. de La Roche-sur-Yon, près de l'Yon ; 1.270 h.

Chaillot, ancien village des environs immédiats de Paris, qui fut compris en 1786 dans l'enceinte de Paris. — *A Chaillot!* Expression populaire signifiant : laissez-moi tranquille ; vous m'ennuyez.

Chaillu (Paul Belloni **du**), voyageur américain d'origine française, né à La Nouvelle-Orléans, m. à Saint-Pétersbourg (1837-1903). Il fut un des premiers explorateurs du Gabon.

chaînage [*chè*] n. m. *Arpent.* Action de mesurer à la chaîne. *Constr.* Action de relier par des barres métalliques horizontales deux murs dont on veut empêcher l'écartement.

chaînasse [*chè-na-se*] n. f. Terre argileuse, mêlée de sable quartzeux.

chaîne [*chè-ne*] n. f. (lat. *catena*). Lien composé d'anneaux passés les uns dans les autres et servant à une foule d'usages : *les chaînes d'un navire, d'un prisonnier.* Objet du même genre, servant de parure, de décoration, de marque de dignité : *chaîne de montre ; chaîne de la Toison d'or ; chaîne d'huissier. Chaîne d'arpenteur*, chaîne spéciale de dix mètres de longueur servant à mesurer les terrains. Barre métallique plate, reliant deux murs. Pile en pierres de taille, placée dans un mur pour le consolider : *les chaînes d'encoignures doivent être très solides.* Touage s'opérant sur les cours d'eau navigables, au moyen de chaînes noyées, et, *par ext.*, le toueur lui-même. Instrument de gêne ou de précaution, qu'on emploie pour maintenir les malfaiteurs, les animaux. Peine des galères : *condamner à la chaîne.* Ensemble des galériens. Suite d'accidents physiques, qui forment une ligne continue : *chaîne de montagnes.* Fils tendus longitudinalement, entre lesquels passe transversalement la trame. *Fig.* Captivité, sujétion : *les chaînes du mariage. Briser ses chaînes*, se rendre libre. Groupement de personnes qui se passent quelque chose de main en main : *faire la chaîne dans un incendie.* Série ininterrompue de faits, de pensées, etc. : *la chaîne des idées, des événements. Magnét.* Lien qui s'établissait entre les volontés de deux ou plusieurs personnes. *Mar. Chaîne d'un port*, série de radeaux ou estacade fermant un port. Figure de danse : *chaîne des dames, chaîne anglaise.* Enchaînement : *la chaîne des idées.*

— Encycl. *Techn.* On distingue trois espèces de chaînes de fer : 1° les chaînes plates à mailles régulières et non soudées, flexibles seulement dans deux sens opposés, employées au lieu de courroies de machines ; 2° les chaînes ordinaires à mailles soudées, qui remplacent les cordes et les câbles ; 3° les chaînes à mailles étançonnées pour le service de la marine.

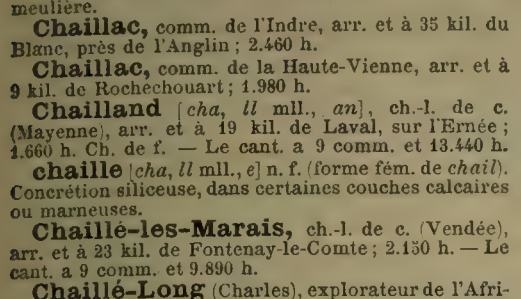

Chaînes : 1. Calibrée ; 2. A étais ; 3. De Vaucanson ; 4. Torse ; 5. A rouleaux ; 6. D'attelage ; 7. A chalut ; 8. D'arpenteur ; 9. De montre ; 10. Sautoir ; 11. De maçonnerie.

chaîné [*chè-né*], **e** adj. Formé de parties attachées bout à bout : *câble chaîné.*

chaînée [*chè-né*] n. f. Mesure prise à la chaîne d'arpenteur.

chaînement [*chè-ne-man*] n. m. Armature en fer noyée dans la maçonnerie pour empêcher l'écartement des murailles.

chaîner [*chè-né*] v. a. Mesurer avec la chaîne d'arpenteur. Faire le chaînage de murs.

chaînetier [*chè-ne-ti-é*] n. m. Ouvrier qui fait des agrafes et des chainettes.

chaînette [*chè-nè-te*] n. f. Petite chaîne. *Mécan.* Courbe suivant laquelle se tend un fil homogène, flexible et inextensible, suspendu par ses extrémités à deux points fixes. *Point de chaînette*, genre de point à l'aiguille pour aplatir une couture saillante, et dont la disposition ressemble à celle qu'affectent les maillons d'une chaîne. *Broderie en* (ou *au*) *point de chaînette*, sorte de broderie dont les points, formant son ensemble, rentrent les uns dans les autres, et ont l'aspect d'un lacet continu.

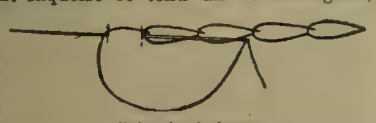

Point de chaînette.

chaîneur [*chè*] n. m. Celui qui mesure avec la chaîne d'arpenteur.

Chaingy, comm. du Loiret, arr. et à 8 kil. d'Orléans, en Beauce ; 1.260 h. Vinaigres.

chaînier [*chè-ni-é*] ou **chaîniste** [*chè-nis-te*] n. m. Ouvrier qui fabrique des chaînes.

chaînon [*chè*] n. m. Anneau de chaîne. *Par anal.* Maille de filet. Partie d'une chaîne : *un chaînon de montagnes peu élevé. Fig.* Chacune des personnes, chacun des objets, dont la réunion forme un ensemble.

chainse [*chin-se*] n. f. Tunique blanche de fine toile, que l'on portait au moyen âge par-dessus la chemise.

chaintre [*chin-tre*] n. f. ou m. (anc. forme de *cintre*). Espace sur lequel tourne la charrue à l'extrémité de chaque raie de labour.

chair [*chèr*] n. f. (lat. *caro*). Substance molle, sanguine et organique de l'animal : *la chair du bœuf est rouge et compacte. Etre bien en chair*, bien fourni de chair. *Fig. En chair et en os*, en personne. *C'est une masse de chair*, se dit d'un individu, d'un animal très gros. Cette même substance des animaux, considérée comme comestible : *il ne faut pas abuser de la chair dans l'alimentation. Spécialem.* Viande, chair des quadrupèdes et des oiseaux terrestres, considérée, dans l'Eglise catholique, comme aliment gras, par opposition à la chair du poisson, des oiseaux aquatiques, aux légumes, etc., qui sont maigres : *Vendredi, chair ne mangeras. Chair à saucisses*, viande de porc hachée menu. *Chair à pâté*, viande coupée en petits morceaux. *Fig. Chair à canon*, les soldats. *Vendeur de chair humaine*, marchand d'esclaves ; trafiquant sur le remplacement militaire ; celui qui pratique la traite des blanches. Nature humaine, considérée au point de vue de l'entraînement des sens : *la chair est faible.* Corps humain : *mortifier la chair.* Pulpe des fruits : *la chair de melon. Chair de poule*, peau humaine devenue comme granulée sous l'impression du froid ou d'une émotion. *Avoir la chair de poule*, frissonner. *Couleur de chair* ou *couleur chair*, d'un blanc rose. Pl. *Chairs d'un tableau*, ce que l'on voit à nu des personnages. Prov. : **Il n'est ni chair ni poisson,** se dit d'un homme qui, par faiblesse ou par hypocrisie, flotte entre deux partis opposés.

chair [*chèr*] n. m. (mot angl. signif. *chaise*). Coussinet de fonte qui fixe le rail à la traverse.

chaire [*chè-re*] n. f. (lat. *cathedra*). Chaise, siège. (Vx.) Tribune plus ou moins élevée, d'où un professeur, un prédicateur parlent à l'auditoire : *monter en chaire. Fig.* Prédication religieuse : *éloquence de la chaire.* Siège apostolique : *la chaire de saint Pierre.* Fonction de professeur : *chaire de philosophie.*

— Encycl. *Archit.* Dans les églises primitives, il n'y avait pas de *chaire à prêcher*, et l'évêque parlait de sa *chaire épiscopale.* Celle-ci fut placée d'abord au fond de l'abside, puis dans le chœur ; elle était ordinairement de marbre décoré. Plus tard, on érigea à l'intention du lecteur ou prédicateur un *lectorium* ou *ambon*, qui fut remplacé par le *jubé*, puis par l'estrade mobile ou *pulpitum.* Ce n'est qu'aux XIIIe et XIVe siècles qu'on vit apparaître les petites tribunes fixes qui méritent proprement le nom de *chaires.* Les artistes se plurent à les décorer richement : il faut citer les chaires de Sienne, de Pistoie, de Pise.

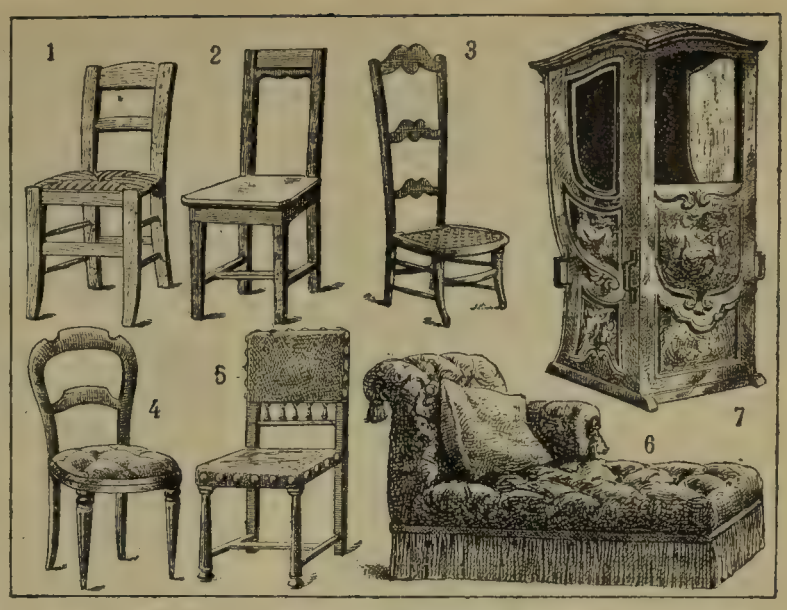

Chaises : 1. De paille ; 2. De bois ; 3. Basse ; 4. Capitonnée ; 5. De cuir ; 6. Chaise longue ; 7. Chaise à porteurs (XVIIIe s.).

chairman n. m. (mot angl. ; de *chair*, fauteuil, et *man*, homme). En Angleterre, celui qui préside une assemblée, une réunion.

chais [*chè*] n. m. V. chai.

chaise [*chè-ze*] n. f. (de *chaire*). Siège à dossier, sans bras : *chaise de jardin, de salle à manger. Chaise d'enfant*, siège haut, à dossier et à bras, fermé par une traverse, pour les jeunes enfants. *Chaise longue*, sorte de canapé qui n'a de dossier qu'à l'une de ces extrémités. *Chaise percée*, siège muni d'une ouverture centrale, au-dessous de laquelle on place un récipient pour les besoins naturels. *Chaise curule*, siège d'ivoire des hauts magistrats de l'ancienne Rome. *Chaise à porteurs*, siège de luxe, fermé et couvert, dans lequel on se faisait porter par deux hommes. *Chaise de poste*, voiture pour courir la poste. Pièce de fonte qui supporte un arbre de transmission. *Mar.* Sorte de nœud.

Chaise (la), nom donné à la constellation ε de Cassiopée, et quelquefois à la constellation de Cassiopée elle-même.

Chaise-Dieu (**La**), ch.-l. de c. (Haute-Loire), arr. et à 30 kil. de Brioude ; 1.590 h. Ch. de f. P.-L. M. Dentelles. Restes d'une abbaye fondée par saint Robert en 1046. Remarquable église abbatiale de style gothique, construite au XIVe siècle par Hugues Morel. Elle contient le tombeau du pape Clément VI, par Pierre Roye, et une suite de tapisseries flamandes du XVIe siècle. — Le cant. a 13 comm. et 8.900 h.

chaise-lit [*chè-ze-li*] n. f. Chaise ou fauteuil formant lit de repos. Pl. des *chaises-lits.*

chaisier [*chè-zi-é*], **ère** n. Celui, celle qui : 1° fabrique des chaises ; 2° loue des chaises dans une église, un jardin, ou tout autre lieu public.

Chaix d'Est-Ange (Gustave), jurisconsulte, magistrat et homme politique français, né à Reims, m. à Paris (1800-1876).

Chaize-le-Vicomte (**La**), comm. du dép. de la Vendée, arr. et à 10 kil. de La Roche-sur-Yon ; 2.530 h. Ch. de f. Etat. Vins ; kaolin.

Chalabre, ch.-l. de c. (Aude), arr. et à 24 kil. de Limoux, sur l'Hers, affluent de la Garonne ; 2.020 h. Ch. de f. M. Chapellerie, fonderie de cuivre. — Le cant. a 16 comm. et 7.350 h.

Chalais [*lè*] (Henri de Talleyrand, comte **de**), favori du roi Louis XIII. Accusé de conspiration contre Richelieu, il fut arrêté à Nantes et décapité (1599-1626).

Chalais, ch.-l. de c. (Charente), arr. et à 28 kil. de Barbezieux, sur la Viveyrone et la Tude, affl. de la Dordogne ; 970 h. ; ch. de f. Orl. — Le cant. a 16 comm. et 7.720 h.

Chalamont [*mon*], ch. de c. (Ain), arr. et à 35 kil. de Trévoux, dans la Dombes ; 1.590 h. — Le cant. a 8 com. et 4.950 h.

Chaland.

chaland [*lan*] ou **chalan** n. m. (bas gr. *chelandion*). Grand bateau plat, de transport.

chaland [*lan*], **e** n. (de *chaloir*). Acheteur, client : *il faut savoir attirer les chalands.*

chalandeau [*dô*] ou **chalandon** n. m. Marin chargé de la conduite des chalands.

chalandise [*di-ze*] n. f. Clientèle. (Vx.)

chalasie [*ka-la-zî*] n. f. (du gr. *khalasis*, relâchement). Séparation partielle de la cornée transparente d'avec la sclérotique, par suite de plaie ou d'ophtalmie.

chalastique [*ka-las-ti-ke*] adj. et n. m. Qui relâche les fibres : *médicament chalastique.* (Vx.)

chalaze [*ka*] n. f. (du gr. *khalaza*, grêle). *Pathol.* Tumeur au bord des paupières. *Bot.* Point d'attache du nucelle au tégument de l'ovule. *Ornith.* Nom des filaments d'albumine tordus qui sont appendus à chacune des extrémités du jaune de l'œuf.

chalazion [*ka*] n. m. Petite tumeur des paupières, que l'on guérit par des cautérisations à la pierre infernale ou par l'ablation chirurgicale.

Chalcédoine [*kal*], anc. v. de l'Asie Mineure (Bithynie), à l'entrée du Bosphore de Thrace. (Hab. *Chalcédoniens.*) D'importants conciles y furent tenus, notamment en 451 (condamnation des monophysites).

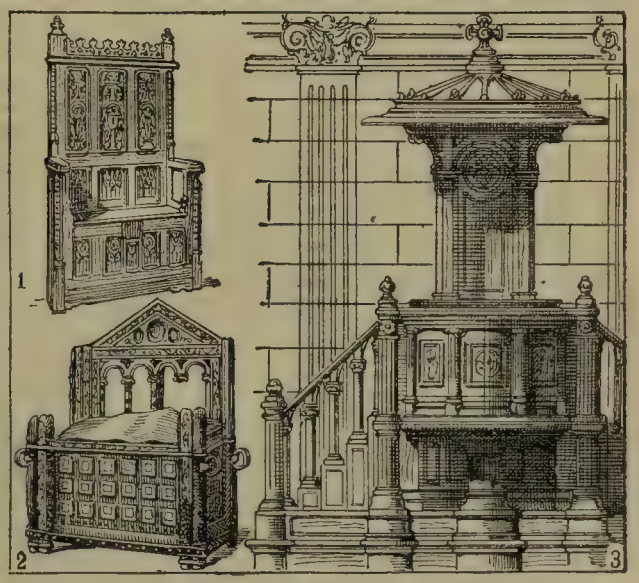

Chaire : 1. De professeur (XVe siècle) ; 2. De saint Pierre, à Rome ; 3. A prêcher.

chalcidique [*kal*] n. m. *Antiq.* Portique large, aménagé devant la porte principale d'un édifice.

Chalcidique [*kal*], presqu'île du royaume de Grèce, entre les golfes de Salonique et d'Orfano. Gisements métallifères.

chalcis [*kal-siss*] n. m. Genre d'hyménoptères entomophages, dont une espèce habite la France.



Chalcidique.

Chalcis [*kal-siss*] ou **Khalkis** [*kal-kiss*], capit. de l'Eubée (auj. *Négrepont*), et qui porte aussi les noms d'*Eubée, Halicarne, Euripo ;* 10.000 h.

chalcocite n. f. Syn. de chalcosine.

chalcographe [*kal*] n. m. (du gr. *khalkos*, cuivre, et *graphein*, écrire). Graveur sur métaux.

chalcographie [*kal, fi*] n. f. Art du chalcographe; gravure, atelier de gravure : *la chalcographie du Louvre fournit au public d'admirables reproductions des chefs-d'œuvre de la peinture.*

chalcographier [*kal, fi-é*] v. a. (de *chalcographe*. — Se conj. comme *prier*.) Graver sur cuivre.

chalcographique [*kal*] adj. Qui se rapporte à la chalcographie.

Chalcondyle (Démétrius), grammairien grec, né à Athènes, m. à Milan (1424-1510). Il se réfugia en Italie après la prise de Constantinople par les Turcs (1453), et fut un de ceux qui contribuèrent le plus à la renaissance des lettres grecques.

Chalcondyle (Nicolas), historien byzantin du XVe siècle, né à Athènes. Il a écrit des *Histoires* qui vont de 1297 à 1463.

chalcophase [*kal-ko-fa-ze*] n. m. Genre d'oiseaux du groupe des gallinacées et de la famille des phasianidés, que l'on trouve dans les Indes anglaises, surtout dans l'Assam : *le chalcophase a des couleurs brillantes et la taille d'un dindon.*

chalcopyrite [*kal*] n. f. Pyrite de cuivre, qui est un sulfure double naturel de cuivre et de fer.

chalcosine [*kal ko-zi-ne*] n. f. Pyrite ou sulfure naturel de cuivre, très fusible.

chalcotypie [*kal, pi*] n. f. (du gr. *khalkos*, airain, et *tupos*, empreinte, frappe). Procédé de gravure qui permet d'obtenir des planches de cuivre en relief, propres à l'impression typographique.

chaldaïque [*kal-da-i-ke*] adj. Qui a rapport aux Chaldéens : *langue chaldaïque.*

chaldaïsme [*kal-da-is-me*] n. m. Locution propre aux Chaldéens.

Chaldée [*kal-dé*] ou **Kardouniasm** ou **Kaldou,** nom du pays que les historiens grecs appellent Babylonie, et qui avait pour capitale *Babylone.* ((Hab. *Chaldéens.*)

— ENCYCL. Le sens géographique du mot Chaldée a quelque peu varié avec les temps et avec les progrès des empires fondés par les Chaldéens. On a d'abord désigné sous ce nom seulement le petit groupe des cités chaldéennes établies sur le cours inférieur de l'Euphrate et du Tigre, puis la série des royaumes chaldéens établis sur les deux rives du fleuve, dont le principal est celui de Babylone, enfin tout l'immense territoire compris entre le Tigre et l'Euphrate. Au VIe siècle de notre ère, la Chaldée correspondait à la Babylonie, satrapie de l'empire de Darius.

— Dès une époque relativement ancienne (plus de 3.000 ans avant J.-C.) les habitants de la Chaldée ont cultivé le blé, travaillé les métaux, bâti des villes au moyen de briques de terre crue : Our et Sirtella sur le bas Euphrate, Sippar, Agadé, Babilon, entre Euphrate et Tigre, par exemple. Chacune de ces villes avait à la tête un roi qui était prêtre en même temps ; tel Goudéa à Tello ou Sirtella, Shargina ou Sargon à Agadé. Quelques-uns de ces rois-prêtres ont soumis les villes voisines et une plus ou moins grande partie de la Chaldée en un seul royaume, Urée, par exemple, « Roi d'Our, roi de Sumir, et d'Accad » (vers 2500 avant notre ère), et Hammourabi, qui régna à Babilon vers le XVIIIe siècle avant J.-C. et dont les heureuses recherches de la mission de Morgan ont fait connaître les lois. La Chaldée, soumise par des envahisseurs étrangers venus du pays d'Elam vers le XXIIIe siècle et du Kurdistan vers le XVIIe siècle, s'assimila ses vainqueurs ; mais elle n'en put faire autant pour les Assyriens, qui la conquirent définitivement vers 1050 avant l'ère chrétienne.

Chaldéen, enne [*kal-dé-in, è-ne*], habitant ou originaire de la Chaldée : *les Chaldéens.* Adjectiv. : *antiquités chaldéennes. Art chaldéen*, v. ASSYRIEN.

chale n. m. Pile de bois dans les salines.

châle n. m. (angl. *shawl ;* de l'ar. *schâl*). Longue pièce d'étoffe que les Orientaux portent en turban, en ceinture, sur les épaules. Grande pièce de laine, de soie, etc., que les femmes portent sur leurs épaules : *les châles de cachemire furent introduits en France au XVIIIe siècle. Châle-tapis*, châle de laine très fort, à dessins de formes régulières ou carrées.

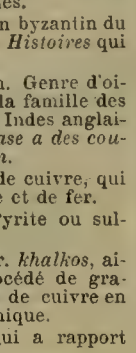
Chaleil.

— ENCYCL. Les châles de l'Inde, les cachemires fabriqués dans le nord de l'Inde depuis des temps très reculés, ne furent introduits en Europe que dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Ils furent à la mode d'abord en Angleterre, puis sous le Directoire en France, où leur vogue dura plus de cinquante ans. Les grossières imitations fabriquées en Europe contribuèrent à la faire passer.

chalef [*lèf*] n. m. (de l'ar. *kalef*, saule). Nom vulgaire des éléagnes.

chaleil [*lè, l* mll.] n. m. Lampe plate, à mèche brûlant à l'air libre, qui était en usage au moyen âge, et que l'on trouve encore dans certaines campagnes.

chalemie [*mi*] n. f. (rad. *chalumeau*). Sorte d'ancien hautbois.

chalet [*lè*] n. m. (mot romand). Petite maison de bois recouverte de planches, qui sert d'habitation


Chalet suisse.

aux montagnards de la Suisse. En Franche-Comté, petit bâtiment où se fabrique le fromage de Gruyère. Toute maison de campagne, même luxueuse, imitant le chalet suisse. *Chalet de nécessité*, petit édicule contenant des cabinets d'aisances publics.

Chalet [*lè*] (*le*), opéra-comique en un acte, paroles de Scribe et de Mélesville, musique d'Adam (1834); œuvre charmante, chef-d'œuvre du compositeur.

chaletier [*ti-é*], **ère** n. Celui, celle qui habite un chalet.

Châlette, comm. du Loiret, arr. et à 3 kil. de Montargis : 3.180 h. Fonderies ; scieries.

chaleur n. f. (lat. *calor*). Phénomène physique par lequel la température d'un corps s'élève : *toute combustion dégage de la chaleur.* Qualité de ce qui est chaud. Sensation que produit un corps chaud. Température élevée, temps chaud : *les grandes chaleurs de l'été ont lieu en général pendant la canicule.* Elévation de la température du corps : *la chaleur de la fièvre. Chaleur animale*, température propre aux êtres vivants. *Chaleur spécifique d'un corps*, quantité de chaleur que peut absorber un kilogramme de ce corps, pour une différence de température de 1 centigr. V. CALORIE. *Chaleur latente*, quantité de chaleur qu'absorbe ou restitue un corps pendant un changement d'état : *chaleur latente de fusion, de vaporisation. Fig.* Ardeur des sens. Animation, passion : *défendre une cause avec chaleur ; la chaleur du combat, d'une discussion.* Zèle, nature pressante : *la chaleur d'une recommandation.* ANT. **Froid, froidure.**

— ENCYCL. *Physiol.* V. TEMPÉRATURE.

— *Physiq.* La chaleur est perceptible à nos sens par l'action qu'exerce sur nous un corps chaud ou froid lorsqu'on le touche. Elle a la propriété de faire dilater les corps ; si l'on chauffe une barre métallique, elle s'allonge et l'augmentation de longueur est proportionnelle à l'accroissement de température. D'ailleurs, deux corps de mêmes dimensions, mais de natures différentes, ne se dilatent pas également. Si l'on continue à chauffer un corps solide, on arrive à une température plus ou moins élevée, où il devient liquide. (V. FUSION, VOLATILISATION.) La température continuant à croître, le liquide entre en ébullition, et l'on assiste au phénomène de vaporisation. C'est en s'appuyant sur le phénomène de la dilatation des corps par la chaleur que l'on évalue les températures des corps. (V. THERMOMÈTRE. PYROMÈTRE.)

La chaleur est une des formes de l'énergie ; elle peut être produite par la transformation de l'énergie mécanique (le frottement de deux corps l'un sur l'autre dégage de la chaleur), ou encore de l'énergie électrique (le passage du courant dans un corps plus ou moins conducteur produit un échauffement qui peut, dans certains cas, devenir considérable [v. FOUR ÉLECTRIQUE]), ou enfin de l'énergie chimique (par combustion, par exemple), et c'est la façon la plus courante de produire la chaleur.

La source de chaleur la plus importante est, sans contredit, le soleil : c'est la source de vie à la surface de la terre ; malheureusement, les appareils qui ont été construits jusqu'ici pour capter et utiliser cette chaleur n'ont donné que peu de résultats.

La chaleur peut se transmettre par conductibilité, par convexion ou par rayonnement.

Equivalent mécanique de la chaleur. V. ÉQUIVALENT.

chaleureusement [*ze-man*] adv. D'une manière chaleureuse. ANT. **Froidement.**

chaleureux, euse [*reû, eu-ze*] adj. Qui a de la vie, de l'animation : *style chaleureux.* Qui presse avec zèle : *recommandation chaleureuse.* ANT. **Froid, glacé, glacial.**

Chalgrin (Jean-François), architecte français, n. et m. à Paris (1739-1811). Il a construit l'église Saint-Philippe du Roule, le Collège de France, et donné le plan primitif de l'*arc de triomphe de l'Etoile.*

chalicose n. f. Affection des poumons particulière aux tailleurs de pierre et aux ouvriers des industries analogues.

châlier [*li-é*] n. m. Fabricant, marchand de châles.

Chalier [*li-é*] (Joseph), né à Beaulard en Dauphiné, chef du parti montagnard à Lyon, guillotiné dans cette ville (1747-1793). Son exécution fut le signal de l'insurrection de Lyon contre la Convention.

Chaligny, famille de fondeurs en bronze, établie en Lorraine depuis le XVe siècle. — L'un de ses membres, ANTOINE **Chaligny,** servit Louis XIV. Mort en 1666.

Chalindrey, comm. de la Haute-Marne, arr. et à 11 kil. de Langres ; 2.040 h. Ch. de f. E. et P.-L.-M. (station Culmont-Chalindrey). Pierres à aiguiser, ateliers mécaniques.

châlit [*li*] n. m. (lat. pop. *catalectum*). Bois de lit. Charpente quelconque, sur laquelle reposent les matelas.

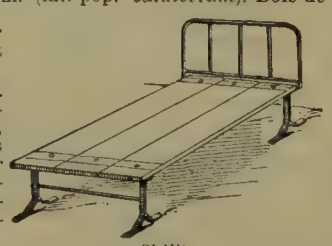
Châlit.

Challamel (Augustin), littérateur français, né et m. à Paris (1818-1894) ; auteur d'ouvrages estimables de vulgarisation historique.

Challans [*lan*], ch.-l. de c. (Vendée), arr. des Sables-d'Olonne ; 5.460 h. (*Challandais*). Ch. de f. Et. — Le cant. a 6 comm. et 15.220 h.

Challe (Charles-Michel-Ange), peintre français, né et m. à Paris (1718-1778). Il peignit surtout des



Camp de Châlons.

tableaux d'église et des plafonds. — Son frère SIMON, né et m. à Paris (1719-1765), fut un sculpteur de talent.


Challemel-Lacour.

Challemel-Lacour (Paul-Armand), philosophe, publiciste et homme politique français, né à Avranches, m. à Paris (1827-1896). Il fut ministre des affaires étrangères (1883), président du Sénat (1893), membre de l'Académie française (1893).

challenge [*tcha-lèn'j*] n. m. (m. angl.). *Sport.* Epreuve dans laquelle le gagnant détient un objet jusqu'à ce qu'un concurrent, dans une épreuve annuelle ultérieure, l'en dépossède. *Par ext.* L'objet lui-même.

challenger [*tcha-lèn-djèr*] n. m. (m. angl.). Tout concurrent d'un challenge : *le challenger peut être un homme, une automobile, un canot, un yacht, etc.*

Challes-les-Eaux, comm. de la Savoie, arr. et à 5 kil. de Chambéry ; 590 h. Eaux minérales sulfureuses, bicarbonatées sodiques, employées dans le traitement des affections des voies respiratoires, du goitre, du lymphatisme, de la scrofule, des dermatoses.

Chalmazelle, comm. de la Loire, arr. et à 8 kil. de Montbrison, sur une des branches supérieures du Lignon ; 1.230 h. Fromages.

Chalmers [*mèrss*] (George), publiciste anglais, né à Fochabers (Murray), m. à Londres (1742-1825) ; auteur d'ouvrages d'histoire politique.

Chalmers (Alexandre), érudit écossais, auteur d'un important *Dictionnaire général de biographie ;* né à Aberdeen, m. à Londres (1759-1834).

Chalmers (Thomas), économiste et prédicateur écossais, né à Ost-Anstruther (Fife), m. à Edimbourg (1780-1847). Il fonda l'Eglise libre.

Chalmoux, comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 46 kil. de Charolles ; 1.270 h. Fer, cuivre.

chaloir v. n. (du lat. *calere*, être chaud). Importer, intéresser. (N'est plus employé qu'impersonnellement, et dans des phrases négatives ou interrogatives : *il ne m'en chaut, peu me chaut ; non pourtant qu'il m'en chaille.* [La Font.]).

chalon n. m. Grand filet de rivière, qu'on traîne entre deux bateaux.

Chalonnais [*lo-nè*], anc. pays de Bourgogne ; ch.-l. *Chalon-sur-Saône.*

Châlonnais [*lo-nè*], anc. pays de Champagne ; ch.-l. *Châlons-sur-Marne.*

Chalonnes-sur-Loire, ch.-l. de c. (Maine-et-Loire), arr. et à 12 kil. d'Angers ; 4.240 h. (*Chalonnais*). — Le cant. a 5 comm. et 9.070 h. Ch. de f. Et.

Armes de Châlons-sur-Marne.

Châlons-sur-Marne [*lon*], ch.-l. du dép. de la Marne, sur la *Marne ;* ch. de f. E., à 173 kil. de Paris ; 31.370 h. (*Châlonnais*). Industrie active. Evêché. Ecole d'arts et métiers. Patrie du médecin Akakia, de Perrot d'Ablancourt, de Bayen. En 451, Attila fut vaincu près de cette ville, dans les *champs Catalauniques*, par Aétius, Mérovée et Théodoric. — L'arr. a 5 cant., 104 comm., 66.000 h. ; le cant. a 16 comm. et 35.590 h.

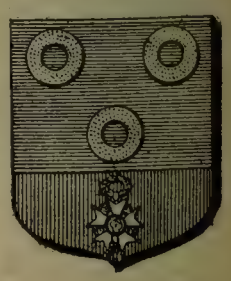
Armes de Châlon-sur-Saône.

Châlons (*camp de*), vaste camp établi dans le département de la Marne, à 20 kil. au N. de Châlons-sur-Marne, et qui est un des principaux terrains de manœuvre de l'armée française (12.000 hectares).

Chalon-sur-Saône, ch.-l. d'arr. (Saône-et-Loire), à la jonction de la Saône et du canal du Centre ; 31.600 h. (*Chalonnais*). Ch. de f. P.-L.-M., à 58 kil. de Mâcon. Vins, charbons, métallurgie. Patrie de saint Césaire, de Niepce. — L'arr. a 11 cont., 154 comm., 164.300 hab ; le cant. Nord a 10 comm. et 34.810 hab. ; le cant. Sud a 13 comm. et 11.310 hab.

Chalosse, petit pays de Gascogne, qui forme aujourd'hui l'arrondissement de Saint-Sever (Landes).

chaloupe n. f. (esp. *chalupa*). Grand et fort canot à voile ou à l'aviron, pour le service des vaisseaux. *Chaloupe canonnière*, chaloupe de petites dimensions, armée de canons.

— Encycl. Les chaloupes sont des embarcations lourdes et robustes, tenant bien la mer, et pouvant porter un nombreux personnel et beaucoup de matériel. Les chaloupes des navires de guerre s'embarquent à bord. Elles naviguent à la voile, à l'aviron ou mécaniquement, et peuvent être armées en guerre avec un petit canon à l'avant. Elles mouillent une petite ancre.

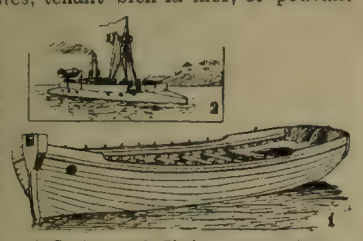

1. Chaloupe; 2. Chaloupe canonnière.

chalouper [*pé*] v. n. *Pop.* Marcher d'une manière irrégulière (comme avec du roulis). Danser la variété de chahut dite *chaloupe orageuse* ou *valse chaloupée*.

chaloupier [*pi-é*] n. m. Matelot faisant partie de l'équipage d'une chaloupe.

chalumeau [*mô*] n. m. (lat. *calamus*). Tuyau de paille, de roseau. Nom générique des flûtes, pipeaux, hautbois et autres instruments champêtres du même genre. Sons graves de la clarinette (au-dessous du *la*). (V. clarinette.) Branche frottée de glu, pour prendre les petits oiseaux. Tuyau métallique, avec lequel on souffle sur une flamme qui devient d'une température très élevée : *le chalumeau oxhydrique peut fondre le platine.*



A, Chalumeau.

— Encycl. *Techn.* On distingue le *chalumeau à bouche*, celui *à gaz d'éclairage*, et le *chalumeau oxhydrique*. Le premier, imaginé par Berzélius, se compose de deux tubes de longueur inégale, qui s'ajustent à angle droit avec un petit réservoir cylindrique, sorte de chambre à air. Le tube le plus court se termine par un ajutage en platine, qui plonge dans la flamme d'une bougie, d'une lampe à alcool, tandis que l'on souffle dans le grand au moyen d'une embouchure portée aux lèvres. Suivant que la tubulure pénètre plus au moins profondément dans la flamme, on obtient une flamme bleue, qui est *réductrice*, ou *oxydante*. Comme leurs noms l'indiquent, la première réduit les oxydes métalliques, tandis que la seconde oxyde les objets que l'on met en contact avec elle. (V. essai.) Le chalumeau à gaz se compose de deux tubes obliques, dont les extrémités se réunissent à un tube unique portant l'ajutage en platine. L'un des tubes amène le gaz d'éclairage, le second de l'air comprimé qui active la flamme. Si l'on remplace l'air par l'oxygène et le gaz d'éclairage par l'hydrogène, on a le *chalumeau oxhydrique*, à l'aide duquel on peut obtenir une température très élevée.



Chalumeau.

chalumet [*mè*] n. m. Extrémité de tuyau de la pipe tenue entre les dents.

Châlus [*luss*], ch.-l. de c. (Haute-Vienne), arr. et à 29 kil. de Saint-Yrieix, sur la Tardoire affl. de la Charente ; 2.600 h. (*Chalusiens*). Bestiaux. Ch. de f. Orl. Richard Cœur de Lion fut blessé mortellement sous ses murs en 1199 par l'archer Bertrand de Gourdon. — Le cant. a 7 comm. et 9.770 h.

chalut [*lu*] n. m. Filet de pêche en forme de poche que l'on traîne : *les chaluts servent surtout à la pêche sur les bancs de sable.*

— Encycl. On distingue le *chalut à vergue* et le *chalut à bout-dehors*. Le premier, le plus employé, est formé par une poche avec goulet intérieur pour empêcher le poisson de ressortir. La partie supérieure du filet est attachée à une vergue supportée par deux chandeliers de fer. La partie inférieure, garnie de la *corde de fond*, est renforcée par des débris de filets. Une chaîne garnie de pointes pour déloger du sable les poissons plats est enroulée sur la corde de fond. Des cordes s'attachent à la partie supérieure des chandeliers, et se réunissent au centre à une amarre au moyen de laquelle on traîne le filet sur les fonds de sable.



Chalut.

chalutage n. m. Pêche au chalut.

chaluter [*té*] v. n. Pêcher au chalut.

chalutier [*ti-é*], **ère** adj. Qui se fait à l'aide du chalut : *pêche chalutière*. N. m. Pêcheur qui se sert du chalut. Bateau qui traîne le chalut : *on construit aujourd'hui de grands chalutiers à vapeur.*



Chalutiers, à voiles et à vapeur.

chalybé, e [*ka*] adj. (du gr. *khalubos*, acier). *Pharm.* Qui contient du fer dans sa composition.

Cham ou **Kam,** comm. de Suisse (cant. de Zoug), sur le lac de Zoug ; 3.000 h. Agriculture et élève de bétail.

Cham [*kam*], deuxième fils de Noé, père de Chanaan. Il se montra irrévérencieux envers son père, qui s'était endormi dans une posture indécente, après avoir bu du vin, dont il ne connaissait pas les propriétés enivrantes. Noé ne voulut pas maudire Cham, qui avait été béni par Dieu, et fit retomber sa malédiction sur Chanaan. Les descendants de celui-ci (*Chamites* sont considérés comme les ancêtres de la race nègre. (*Bible.*)

Cham (Amédée de Noé, dit), célèbre caricaturiste français, né et m. à Paris (1819-1884). Ses dessins sont de petites observations superficielles mais fort drôles et commentées d'un mot incisif. Il collabora au « Charivari », et mérita d'être surnommé *le Paul de Kock du crayon.*



Cham.

chamade n. f. (ital. *chiamata*). Signal donné par le tambour pour annoncer que des assiégés veulent capituler ou parlementer. *Fig. Battre la chamade*, capituler.

chamærops n. m. *Botan.* V. chamérops.

chamaillard [*ma, il* mll., *ar*], **e** adj. et n. Se dit d'une personne qui aime à chamailler.

chamaille [*ll* mll., *e*] n. f. Dispute accompagnée d'un grand bruit.

chamailler [*ma, ll* mll., *é*] v. n. et a. Quereller. **Se chamailler** v. pr. Se quereller avec bruit.

chamaillerie [*ma, ll* mll., *e-rî*] n. f. Querelle.

chamaillis [*ma, ll* mll., *i*] n. m. *Fam.* Mêlée, combat. Querelle bruyante. Grand bruit confus.

Chamalières, comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 1 kil. de Clermont-Ferrand et près de Royat ; 2.940 h. Ch. de f. P.-L.-M. Sources minérales, carbonatées sodiques et calciques ferrugineuses.

chaman ou **chamane** n. m. (pâli *samana*). Prêtre sorcier des populations à peine civilisées de la Sibérie et de la Mongolie.

chamanisme [*nis-me*] n. m. Religion grossière des peuples de la Sibérie orientale et de l'extrême nord de l'Asie : *le chamanisme a pour base le culte de la nature et des esprits qui la gouvernent.*

chamaniste [*nis-te*] n. Sectateur du chamanisme.

chamarrage [*ma-ra-je*] n. m. Action de chamarrer.

chamarre [*ma-re*] n. f. (de l'ital. *cimarra*, simarre). Vêtement d'homme, du genre des sayes, porté aux XVe et XVIe siècles. Passementeries, broderies.

chamarrer [*ma-ré*] v. a. (de *chamarre*). Charger de passementeries, de galons, d'ornements : *un général chamarré de décorations.* (Se dit presque toujours en mauv. part.)

chamarrure [*ma-ru-re*] n. f. Manière de chamarrer. Ornements de mauvais goût.

Chamaves, un des peuples germaniques qui formaient la confédération des Francs.

chambard ou **chambart** [*chan-bar*] n. m. *Pop.* Vacarme. Renversement.

chambardement [*chan, man*] n. m. *Pop.* Action de chambarder.

chambarder [*chan-bar-dé*] v. a. *Pop.* Renverser, bouleverser de fond en comble ; saccager.

Chambas ou **Chaamba,** tribu berbère du Sahara septentrional, soumise par la France en 1873.

chambellage [*chan-bèl-la-je*] n. m. Droit féodal exigé par les chambellans des vassaux qui venaient rendre leur hommage. (On dit aussi chambellenage.)

chambellan [*chan-bèl-lan*] n. m. (germ. *chamarlinc*). Officier chargé de tout ce qui concerne le service intérieur de la chambre d'un prince : *les derniers chambellans figurèrent à la cour de Napoléon III. Grand chambellan*, le plus élevé en dignité des chambellans.

— Encycl. Les chambellans des rois de France de la race capétienne procédaient des *cubiculatii* des rois mérovingiens et carolingiens. Ils gardaient la chambre à coucher du roi ; il ne faut pas les confondre avec le chambrier, chargé de la garde de la chambre du trésor et des archives. Les chambellans furent à l'origine des personnages de médiocre importance ; mais, vivant toujours en contact avec le roi, ils accrurent peu à peu leurs attributions. Au XIIIe siècle, fut créée la charge de *grand chambellan*. Cet officier avait une juridiction sur les corporations qui s'occupaient du vêtement, entre autres les merciers. Supprimée par la Révolution, rétablie par Napoléon, supprimée de nouveau par Louis-Philippe, rétablie de nouveau par Napoléon III, la dignité de chambellan a été supprimée définitivement par la troisième République.

chambellane [*chan-bèl-la-ne*] n. f. Femme du chambellan.

chambellanie [*chan-bèl-la-nî*] n. f. Dignité de chambellan.

Chamberet, comm. de la Corrèze, arr. et à 38 kil. de Tulle ; 3.420 h.

Chamberlain [*bèr-lin*] (Joseph), homme d'Etat anglais, né et m. à Londres (1836-1914). Il fut chef du parti unioniste opposé au home rule de l'Irlande, et l'un des promoteurs de la guerre du Transvaal et du mouvement impérialiste. — Son fils Austen, né en 1863, a été plusieurs fois chancelier de l'Echiquier.



J. Chamberlain.

Chamberland (Charles-Edouard), savant français, né à Chilly-le-Vignoble (Jura), m. à Paris (1851-1908) ; collaborateur actif de Pasteur, inventeur d'un filtre hygiénique.

Chambers [pr. angl. *tchèm'-bèrss*] (Ephraïm), écrivain anglais, né à Kendol (Westmoreland), m. à Islington [vers 1680-1740] ; auteur d'un *Encyclopédie* estimée, qui parut en 1728.

chambertin [*chan-bèr-tin*] n. m. Vin rouge très estimé, produit par le cru du même nom : *boire du chambertin.*

Chambertin, vignoble de la Côte-d'Or, dans la comm. de Gevrey-Chambertin, renommé pour ses vins.

Chambéry, anc. capit. de la Savoie, ch.-l. du dép. de la Savoie, sur la Leysse et l'Albane, affl. du lac du Bourget ; 22.960 h. (*Chambériens*). Ch. de f. P.-L.-M., à 596 kil. de Paris ; archevêché, université, cour d'appel ; tanneries, soieries, gazes, velours. Patrie de Saint-Réal, de Boigne, de Joseph et Xavier de Maistre. — L'arr. a 15 cant., 164 comm., 128.000 h. ; le cant. Nord a 11 comm. et 15.590 h., le cant. Sud 9 comm. et 18.930 h.



Armes de Chambéry.

Chambiges, célèbre famille d'architectes français (XVe-XVIIe s.). — Le plus fameux de ses membres est Pierre Ier, m. en 1544. Architecte de François Ier, il travailla aux châteaux de Fontainebleau, de la Muette, de Saint-Germain. — Pierre II travailla au Louvre et aux Tuileries.

Chambley [*chan-blè*], ch.-l. de c. (Meurthe-et-Moselle), arr. et à 26 kil. de Briey, sur la Gorze, affl. de la Moselle ; 550 h. Ch. de f. E. — Le cant. a 12 comm., et 3.690 h.

Chambly, comm. de l'Oise, arr. et à 27 kil. de Senlis, sur l'Esches ; 1.840 h. Ch. de f. N.

Chambolle-Musigny, comm. de la Côte-d'Or, arr. et à 18 kil. de Dijon ; 470 h. Bons vins.

chambon [*chan*] n. m. Dans le centre de la France, terre noire des prairies, qui est d'origine alluvionnaire.

Chambon-de-Tence (Le), comm. de la Haute-Loire, arr. et à 26 kil. d'Yssingeaux, sur le Lignon-Vellave ; 2.690 h.

Chambon-Feugerolles (Le), ch.-l. de c. (Loire), arr. et à 6 kil. de Saint-Etienne, sur l'Ondaine, affl. de la Loire ; 12.010 h. Ch. de f. P.-L.-M. Houille, métallurgie. — Le cant. a 4 comm., et 31.170 h.

Chambon-sur-Voueize, ch.-l. de c. (Creuse), arr. et à 25 kil. de Boussac ; 2.380 h. Ch. de f. Orl. Tribunal de première instance. Chapellerie. — Le cant. a 11 comm., et 8.880 h.

Chamborant, anc. famille poitevine. — Un membre de cette famille, André-Claude, acheta, en 1761, un régiment de hussards, qu'on désigna sous le nom de « hussards de Chamborant ».

chambord [*chan-bor*] n. m. Etoffe de laine de qualité supérieure, employée pour robes de deuil.

Chambord [*chan-bor*], comm. du dép. de Loir-et-Cher, arr. et à 14 kil. de Blois ; 430 h., sur le Cosson, affl. de la Loire ; magnifique château bâti par François Ier, et qui fut donné, en 1821, par souscription nationale, au duc de Bordeaux, comte de Chambord. Il est devenu ensuite la propriété de la maison ducale de Bourbon-Parme.

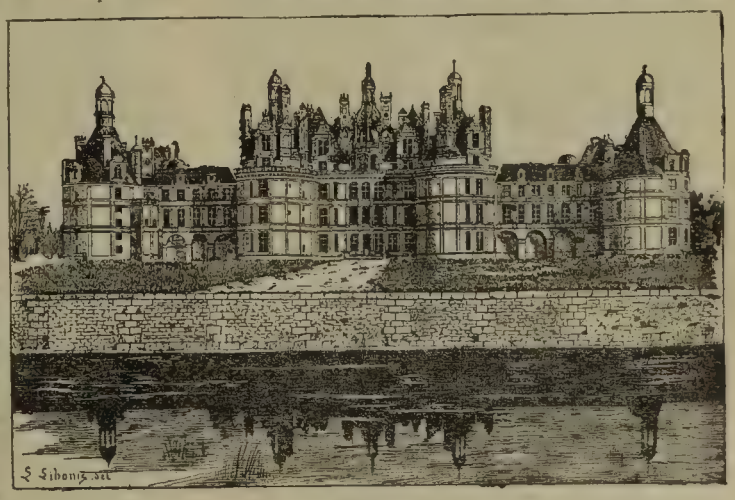

Château de Chambord.

Chambord (Henri, comte de) ou **duc de Bordeaux,** fils du duc de Berry et de Marie-Caroline de Naples, et petit-fils de Charles X, né à Paris en 1820. Il naquit sept mois après l'assassinat de son père. Exilé en 1830, il se retira au château de Frohsdorf (Autriche), où il mourut sans postérité en 1883, le dernier de la branche aînée des Bourbons. Les royalistes lui donnent le nom de *Henri V*. En 1873, le parti monarchique lui proposa d'accomplir une restauration à son profit, mais le



Comte de Chambord.

prétendant refusa d'adopter le drapeau tricolore de la Révolution à la place du drapeau blanc de la monarchie, et la tentative échoua. C'est à ce propos que le maréchal de Mac-Mahon prononça ces paroles célèbres : « Si le drapeau blanc était arboré contre le drapeau tricolore, les chassepots partiraient tout seuls ! »

chambord (À LA) loc. adv. Se dit d'une façon d'accommoder le poisson, et particulièrement la carpe. On la fait cuire assaisonnée dans un court-bouillon au vin blanc, que l'on transforme ensuite en une sauce blanche réduite, à laquelle on ajoute des quenelles, des champignons blancs, des rognons de coq, etc.

Chamborigaud, comm. du Gard, arr. et à 43 kil. d'Alais ; 1.560 h. Ch. de f. P.-L.-M.

Chambost-Longessaigne, comm. du Rhône, arr. et à 38 kil. de Lyon ; 1.550 h.

Chamboulive, comm. de la Corrèze, arr. et à 19 kil. de Tulle ; 2.700 h. Ch. de f. O.

chambourin [*chan*] n. m. Variété de sable blanc, qui sert à faire le verre et le cristal. Variété de verre vert, fabriqué avec des soudes impures.

chambranle [*chan*] n. m. Encadrement de trois côtés d'une porte, d'une fenêtre, d'une cheminée.

chambre [*chan-bre*] n. f. (lat. *camera*). Pièce d'une maison, spécialement celle où l'on couche : *il faut aérer les chambres. Chambre garnie*, qui se loue meublée. *Musique de chambre*, musique propre à être exécutée dans un appartement (*sonates, duos*, etc.). *Pot de chambre*, vase de nuit. *Robe de chambre*, robe ou long vêtement flottant que portent les femmes, les hommes, dans leur intérieur. *Valet, femme de chambre*, domestique plus particulièrement attaché au service intime de quelqu'un. *Chambre du roi*, autref., ensemble des gentilshommes, officiers, huissiers du roi. *Musique de la chambre*, musiciens attachés à la maison du roi. *Garder la chambre*, ne pas sortir par suite d'une indisposition. *Travailler en chambre*, travailler à un métier sans tenir boutique. Lieu où se réunissent les assemblées délibérantes : *aller à la Chambre.* L'ensemble des membres de ces assemblées : *les décisions des Chambres.* (En ces deux derniers sens, prend une majuscule.) Section ou division de certains tribunaux : *première chambre du tribunal civil ; chambre correctionnelle, criminelle. Chambre d'agriculture*, groupement d'agriculteurs servant d'organe officiel des intérêts agricoles auprès des pouvoirs publics. (Les chambres d'agriculture ont été créées par la loi du 25 octobre 1919.) *Chambres de commerce, des notaires, syndicales*, etc., réunion des notables commerçants, des avoués, etc., où l'on débat en commun les intérêts de la corporation ou de la confrérie. *Fig.* Association, coterie. (Vx.) *Chambres de l'œil*, cavités antérieure et latérociliaire de l'œil, où se trouve l'humeur aqueuse. *Mar. Chambre d'une embarcation*, vide réservé à l'arrière pour les passagers. *Chambre de chauffe*, compartiment dans lequel sont placés les foyers des chaudières d'un bateau. *Chambre à air*, tuyau rond en caoutchouc, que l'on met autour de la jante d'une roue et qui est muni d'une valve par où l'on fait pénétrer l'air pour le gonfler. Cavité destinée à recevoir un explosif : *la chambre d'une mine, d'une torpille. Chambre noire* ou *obscure*, boîte close, sauf une légère ouverture, munie en général d'une lentille, par laquelle pénètrent les rayons réfléchis par les objets extérieurs, dont l'image va se former sur un écran placé à une distance convenable : *l'objectif et la chambre noire sont les éléments principaux de tout appareil photographique. Chambre claire*, appareil composé principalement d'un prisme qui projette sur un écran des images dont on peut suivre et arrêter les contours avec un crayon. PROV. : **Il y a bien des chambres à louer dans sa tête,** se dit d'un homme qui a des *vides* dans le cerveau. ALLUS. HIST. : **Chambre de Denys,** allusion à ce fait que Denys le Tyran ne couchait jamais deux nuits de suite dans la même chambre, de peur d'être égorgé.

— ENCYCL. *Photogr. Chambre noire.* L'origine de la chambre noire remonte à Léonard de Vinci. Si, dans la paroi d'une chambre obscure, on perce un petit trou, on voit sur la paroi opposée se former l'image des objets extérieurs avec leur triple caractère de forme, de couleur et de mouvement.

Porta, en 1560, eut l'idée de remplacer l'ouverture de la chambre par une lentille biconvexe : les images devinrent plus nettes et plus lumineuses, mais alors, la paroi sur laquelle elles se formaient devait être à une distance bien déterminée de la lentille. De là la nécessité d'une *mise au point* qu'on obtenait en se servant d'une boîte formée de deux parties à coulisse glissant l'une dans l'autre. Les rayons lumineux se réfléchissaient sur un miroir incliné à 45°, et donnaient l'image sur un verre dépoli.

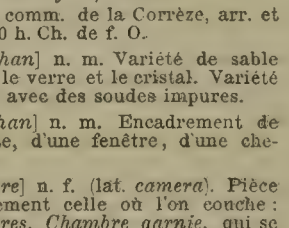

Chambre noire de voyage : A, corps d'avant ; P, planchette d'objectif ; B, corps d'arrière et bascule ; C, chariot ; D, verre dépoli ; S, soufflet.

La chambre noire de Niepce et Daguerre différait de cette dernière en ce que le miroir était supprimé ; l'image se formait sur une partie postérieure, mobile autour d'une charnière. Enfin, à cette dernière chambre on a substitué la *chambre à soufflet*, qui est plus étanche à la lumière et moins encombrante. V. PHOTOGRAPHIE.

— *Comm. Chambre de commerce.* V. COMMERCE.

— *Dr. Chambre des appels de police correctionnelle.* La chambre des appels de police correctionnelle, section de la cour d'appel, a mission de statuer sur l'appel des jugements rendus en premier ressort par les tribunaux correctionnels.

Chambre des mises en accusation. La chambre des mises en accusation, section de la cour d'appel, fonctionne : 1° comme juridiction d'appel contre certaines décisions du juge d'instruction, si l'inculpé d'un crime doit être renvoyé en état d'accusation devant la cour d'assises ; 2° comme juridiction chargée de décider, sur le renvoi qui lui est fait par le juge d'instruction, si l'inculpé d'un crime doit être renvoyé en état d'accusation devant la cour d'assises. Dans les affaires exceptionnellement graves, toutes les chambres de la cour peuvent être réunies, pour délibérer sur la mise en accusation.

Chambre du conseil. La chambre du conseil est le lieu où les juges se retirent pour délibérer, à huis clos, sur les causes qui ont été plaidées à l'audience, ou que la loi a déclarées comme devant être instruites de cette manière. On désigne aussi par cette expression la réunion des magistrats qui délibèrent dans cette forme.

— *Polit. Chambre des députés.* V. DÉPUTÉ.

Chambre ardente, nom sous lequel on désigna, sous l'ancien régime, certaines cours de justice établies pour juger des faits exceptionnels, particulièrement les crimes d'hérésie, ou d'empoisonnement. Elles étaient tendues de noir et éclairées, même pendant le jour, par des flambeaux. La plus fameuse est celle qui fut appelée à juger l'affaire dite *des poisons*, sous le règne de Louis XIV.

Chambre introuvable (la), nom donné par Louis XVIII à la Chambre des députés ultra-royaliste qui siégea du 7 octobre 1815 au 5 octobre 1816, et qui sanctionna avec une aveugle complaisance les mesures les plus réactionnaires.

Chambre des communes, assemblée parlementaire qui, en Angleterre, exerce, concurremment avec la *Chambre des lords*, le pouvoir législatif. (On dit souvent, par abrév., *les Communes.*)

Chambre des lords ou **Chambre haute,** assemblée parlementaire anglaise, composée des pairs, grands seigneurs et hauts fonctionnaires du Royaume-Uni.

Chambres (les), de Raphaël. Série de peintures célèbres, exécutées par Raphaël sur l'ordre de Jules II, dans quatre chambres ou salles du Vatican (*camere* ou *stanze*), que Nicolas V avait fait construire sur la cour du Belvédère (*chambres de la Signature, d'Héliodore, de l'Incendie du bourg, de Constantin*). Dans ces fresques, Raphaël a résumé les conquêtes de la Renaissance, en même temps qu'il a exalté le triomphe de l'Eglise et l'indépendance de l'Italie.

Chambre (La), ch.-l. de c. (Savoie), arr. et à 10 kil. de Saint-Jean-de-Maurienne, sur l'Arc, affl. de l'Isère ; 700 h. Ch. de f. P.-L.-M. Ardoisières. — Le cant. a 14 comm. et 9.360 h.

chambré, e [*chan*] adj. Qui a des chambres, des vides : *cloche chambrée ; coquille chambrée.*

chambrée [*chan-bré*] n. f. Ensemble des ouvriers, des soldats, logeant, mangeant dans une même chambre : *camarade de chambrée.* Ensemble des spectateurs réunis quelque part : *une belle chambrée.*

chambrelan [*chan*] n. m. Ouvrier en chambre.

Chambrelent (Jules-François), ingénieur français, né à Saint-Pierre (Martinique), m. à Paris (1817-1893). Il assainit les landes de Gascogne. Membre de l'Académie des sciences (1891).

chambrer [*chan-bré*] v. n. Habiter la même chambre : *amis qui chambrent ensemble.* V. a. Enfermer pour punir, voler, etc. : *chambrer un enfant. Chambrer une bouteille de vin*, la faire séjourner dans une chambre pour qu'elle en prenne la température.

chambrette [*cham-brè-te*] n. f. Petite chambre.

Chambrettes (*les*), lieudit du dép. de la Meuse, en plein cœur des Côtes de Meuse, sur la route de Louvemont à Ornes, au S.-E. du bois des Fosses. La ferme des Chambrettes a été prise par les Allemands le 24 février 1916, au cours de leur attaque « brusquée » contre Verdun ; elle a été reprise le 16 décembre 1916 par les soldats du général Mangin, en même temps que la cote 378 (offensive du 15 déc. 1916 sur la rive droite de la Meuse).

chambrier [*cham-bri-é*] n. m. Officier chargé de la garde du trésor auprès du roi de France : *la charge de chambrier, qui remontait, dit-on, à l'époque mérovingienne, fut supprimée par François Ier (1545).*

chambrière [*chan*] n. f. Femme de chambre. (Vx.) Long fouet de manège. Support mobile pour tenir horizontal un véhicule non attelé.

Chambrun (Joseph-Dominique PINETON, comte **de**), homme politique et philanthrope français, né à Saint-Chély-d'Apcher, m. à Nice (1821-1899). Il a contribué à la fondation du « Musée social ».

chame ou **came** n. m. Genre de mollusques lamellibranches, à coquille très épaisse et armée souvent à l'extérieur de longues pointes, tandis que l'intérieur présente fréquemment des couleurs très vives, qui les font rechercher pour la fabrication des camées : *les chames habitent les mers chaudes.*

chame adj. et n. Syn. de KHMER.

chameau [*mô*] n. m. (lat. *camelus*). Genre de mammifères ruminants, comprenant deux espèces : le *chameau*, qui a deux bosses et le corps recouvert d'une laine grossière ; le *dromadaire*, qui a une bosse et la peau presque nue (Asie centrale et Turkestan.) *Mar.* Ponton pour soulever un navire. *Pop.* Injure grossière à une femme. Homme méchant, rusé, cupide ; homme qui ne vaut pas grand'chose. PROV. : **Il est plus facile à un chameau de passer par le trou d'une aiguille, qu'à un riche d'entrer dans le ciel,** sentence de saint Luc (ch. XVIII, v. 25). Pour le fond, il faut entendre que le riche ayant de nombreux devoirs et subissant de nombreuses tentations, il lui est difficile de faire son salut. Pour la forme, il convient de remarquer que l'on donne aussi les deux traductions suivantes : 1° *Il est plus facile à un câble...*, etc. ; 2° *... il est plus facile à un chameau de passer par la porte de l'Aiguille* (porte de Jérusalem, toujours très encombrée)..., etc. Loc. prov. : *Rejeter le moucheron et avaler le chameau*, éviter de petites fautes et s'en permettre de grandes.


Chameau.

— ENCYCL. *Zool.* Le chameau paraît originaire de l'Asie centrale. La première espèce (*camelus bactrianus*) a été retrouvée sous sa forme sauvage dans le désert de Gobi. C'est l'animal le plus utile pour les transports dans l'Asie centrale. Dans l'Asie méridionale, l'Asie Mineure et l'Afrique, c'est le dromadaire qui le remplace (*camelus dromedarius*). Celui-ci, est, par excellence la monture des caravaniers. Par leur sobriété, leur endurance et leur force, les chameaux sont les animaux les plus utiles dans les régions arides. Les *méhara* ou dromadaires coureurs du désert africain sont fameux par leur vitesse, et servent de monture aux Touareg et aussi aux soldats français des troupes sahariennes.

chamelée [*lé*] n. f. Charge de marchandise que peut transporter un chameau.

chamelet [*lè*] n. m. Jeune chameau.

chamelier [*li-é*] n. m. Celui qui soigne et conduit les chameaux.

chamelle [*mè-le*] n. f. Femelle du chameau : *le lait de la chamelle est très nourrissant.*

chamelon n. m. Petit du chameau.

chamérops [*ka-mé-ropss*] n. m. Genre de palmiers de petite taille, dits aussi *palmiers nains : le chamérops, commun sur le littoral méditerranéen, fournit un crin végétal estimé.* (On écrit aussi CHAMÆROPS.)


Chamfort.

Chameyrat, comm. de la Corrèze, arr. et à 6 kil. de Tulle ; 1.570 h.

Chamfort [*chan-for*] (Nicolas-Sébastien ROCH, dit **de**), littérateur français, né près de Clermont-Ferrand (1741-1794), membre de l'Académie française en 1781, collaborateur de Mirabeau ; poursuivi sous la Terreur, il se suicida à Paris. Dans ses *Pensées, maximes et anecdotes*, il s'est montré un moraliste spirituel, mordant, souvent profond.

Chamillard [*ill* mll., *ar*] (Michel **de**), contrôleur général des finances en 1699, secrétaire d'État de la guerre en 1701, né et m. à Paris (1651-1721) ; fort honnête homme, mais peu capable.

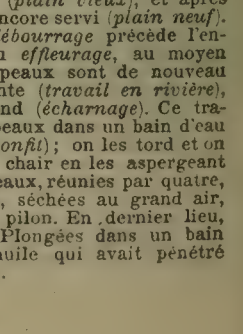
Chamillard.

Chamilly (Noël BOUTON, comte **de**), né à Chamilly, m. à Paris (1636-1715). Il se distingua dans les guerres de Portugal et de Hollande. C'est à lui qu'une religieuse portugaise, Marianna Alcaforada, écrivit des lettres qui passent pour des chefs-d'œuvre littéraires et connues sous le nom de *Lettres portugaises* ou *Lettres de la religieuse portugaise.*

Chaminade (Cécile), compositeur et pianiste française, née à Paris vers 1856.

Chamisso [*cha*] (Adalbert DE BONCOURT **de**), littérateur et naturaliste allemand, d'origine française, né au château de Boncourt (Champagne), m. à Berlin (1781-1838) ; auteur de *Pierre Schlemihl.*

chamite [*ka*] n. m. Descendant de Cham.

chamitique [*ka*] ou **khamitique** adj. Se dit des langues des peuples de l'Afrique, qu'on a supposés issus de Cham.

Chamlay [*chan-lè*] (Jules-Louis BOLÉ, marquis **de**), homme de guerre et administrateur français, m. à Bourbon (1650-1719).

chamois [*moi*] n. m. (anc. allem. *ganuz*). Genre d'antilopes des montagnes d'Europe : *le chamois évite le chasseur en sautant de rocher en rocher avec une agilité merveilleuse.* Sa peau préparée : *gants de chamois.* N. et adj. Jaune clair : *le chamois est salissant ; robe chamois.*

— ENCYCL. Appelé *isard* dans les Pyrénées, le chamois se trouve surtout dans les Alpes, et est encore commun dans les Balkans. Les chamois vivent par petites troupes sous la conduite d'un vieux mâle, fréquentent les endroits les plus escarpés, et sautent parmi les rocs à pic avec une agilité sans égale. La chair du chamois est très médiocre, et sa peau n'a plus guère de valeur aujourd'hui qu'on prépare des peaux dites *chamoisées* avec le cuir d'un grand nombre d'animaux. On faisait autrefois, avec les peaux de chamois, des gants et aussi des pourpoints de ville et de guerre, etc.


Chamois.

chamoisage [*za-je*] n. m. Préparation qui rend les peaux d'animaux souples et moelleuses.

— ENCYCL. On soumet au chamoisage les peaux de mouton, chèvre, bouc, bœuf, veau, vache, cerf, élan et daim. On commence par les laver dans l'eau courante (*dessaignage*), puis on les *reverdit* en les raclant avec un couteau rond. On les met ensuite dans un lait de chaux usé (*plain vieux*), et après dans un autre qui n'a pas encore servi (*plain neuf*). L'enlèvement des poils ou *débourrage* précède l'enlèvement de l'épiderme ou *effleurage*, au moyen d'un couteau concave. Les peaux sont de nouveau trempées dans l'eau courante (*travail en rivière*), puis raclées au couteau rond (*écharnage*). Ce travail terminé, on plonge les peaux dans un bain d'eau aigrie par du son (*mise en confit*) ; on les tord et on leur *donne l'huile* du côté chair en les aspergeant d'huile avec les doigts. Les peaux, réunies par quatre, sont alors portées au pilon, séchées au grand air, et remises de nouveau au pilon. En dernier lieu, on les place dans l'étuve. Plongées dans un bain de soude, elles perdent l'huile qui avait pénétré dans les pores (*remouillage*).



BATAILLES DE CHAMPAGNE.

chamoiser [*zé*] v. a. Préparer par chamoisage.

chamoiserie [*ze-ri*] n. f. Lieu où l'on prépare les peaux. Ces peaux préparées.

chamoiseur [*zeur*] n. et adj. m. Qui prépare et vend les peaux en général.

chamoisite n. f. Syn. de CHAMOSITE.

Chamonix [*ni*] ou **Chamouni,** ch.-l. de c. (Haute-Savoie), arr. et à 57 kil. de Bonneville, au pied du mont Blanc; 3.480 h. (*Chamoniards*). Ch. de f. P.-L.-M. Superbe vallée de l'Arve, célèbre par ses glaciers. Point de départ du funiculaire du Montanvers, et de nombreuses ascensions dans la chaine du mont Blanc. — Le cant. a 4 comm. et 5.830 h.

Chamos ou **Kêmosh,** divinité sémitique des Moabites et peut-être des Ammonites.

chamosite n. f. Minerai de fer composé de silice d'alumine, d'oxyde, de fer et d'eau.

Chamousset [*mou-sè*] (Claude-Humbert PIARRON **de**), philanthrope français, né et m. à Paris (1717-1773). On lui doit la première idée des associations de secours mutuels.

Chamoux [*mou*], ch.-l. de c. (Savoie), arr. et à 23 kil. de Chambéry, sur le Gelon, affl. de l'Isère; 1.020 h. — Le cant. a 10 comm. et 5.630 h.

champ [*chan*] n. m. (vx fr. *cant*, côté; du lat. *canthus*; gr. *kanthos*, coin). Côté d'une pièce équarrie, le plus étroit dans le sens de la longueur. Partie lisse autour d'un cadre, d'une moulure. Loc. adv.: *De champ*, dans le sens de la longueur et sur la petite face. (On écrit aussi CHANT.)

champ [*chan*] n. m. (lat. *campus*). Etendue de terre labourable: *un champ de blé, de maïs*. Au plur., les terres et la campagne en général: *mener*

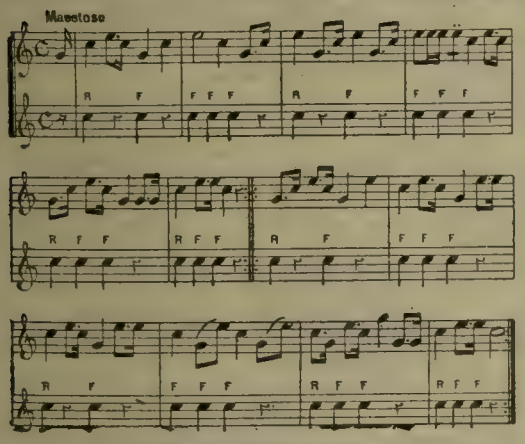

Aux champs (clairon et tambour).

les bêtes aux champs; la vie des champs. Poétiq. Territoire, contrée: *aux champs africains. Les champs azurés*, les airs. *Les champs de Mars, de Bellone*, les champs de bataille. *Les champs de Neptune, d'Amphitrite*, la mer. *Champ clos*, et absolum., *champ*, lieu fermé de barrières, où avaient lieu les tournois, les duels judiciaires, etc. *Ouvrir le champ*, y faire entrer les adversaires. Espace nécessaire pour s'élancer. *Prendre du champ*, reculer pour avoir de l'espace libre devant soi. *Champ de bataille, champ d'honneur*, endroit où se livre un combat: *mourir au champ d'honneur*. Perspective, sujet, matière: *le champ des hypothèses est illimité; le champ de notre activité. Champ d'une lunette*, espace que l'on aperçoit quand on regarde dans cet instrument. *Champ magnétique, électrique*, région soumise à l'influence d'un aimant, d'un courant. (V. GAUSS.) *Champ opératoire*, région sur laquelle porte une intervention chirurgicale. *Champ de courses*, hippodrome pour courses de chevaux. Absolum. *Le champ*, tous les chevaux qui prennent part à une course. (Le joueur qui *joue le champ*, au pari mutuel, est sûr de toucher le gagnant; mais il ne gagne réellement que si ce gagnant rapporte une cote supérieure à l'ensemble de toutes ses mises.) *Champ de tir*, terrain disposé pour que les soldats s'exercent au tir. Fond sur lequel on représente quelque chose: *le champ d'une médaille, d'un écu d'armes. Champ de Mars*, champ de manœuvre. *Battre, sonner aux champs*, batterie ou sonnerie pour rendre les honneurs. *Champ de repos*, cimetière. *Champ d'expériences*, terrain pour des essais, recherches, démonstrations agricoles. *Courir les champs*, la campagne. *Prendre la clef des champs*, s'enfuir. Loc. adv.: *Sur-le-champ*, sans délai. *À tout bout de champ*, à tout propos.

Champ de mai, nom des assemblées politiques, sous les rois carolingiens. C'est aussi le nom que prit l'Assemblée tenue par Napoléon Ier, le 1er mai 1815, pour proclamer les votes de plébiscite ratifiant la proclamation de l'*Acte additionnel* aux Constitutions de l'Empire, rédigé par Benjamin Constant, pour donner au gouvernement impérial la forme parlementaire et idéale.

Champ du mensonge (lat. *campus mendacii* ou *mentitus*; allem. *Lügenfeld*), dans la haute Alsace, célèbre par la trahison des fils de Louis le Pieux, qui débauchèrent son armée (833) et obligèrent leur père à se livrer à eux.

Champ de Mars, vaste plaine sur la rive gauche du Tibre, aux abords de la Rome antique, réservée, à l'origine, aux réunions des comices.

Champ de mars, nom des assemblées de guerriers francs, sous les Mérovingiens. Tous les gens de guerre étaient convoqués par le roi en un lieu désigné, et l'on y traitait des expéditions à entreprendre et aussi de questions générales. Sous les Carolingiens, ces assemblées eurent lieu au mois de mai.

Champ-de-Mars, vaste terrain, à Paris, mesurant 1.028 mètres de longueur et occupant une superficie d'environ 42 hectares 32 centiares, situé entre la façade septentrionale de l'Ecole militaire et la rive gauche de la Seine. Le Champs-de-Mars fut destiné aux manœuvres militaires et aux revues de troupes. Il tire son nom du *champ de Mars* de Rome. Le nom de cet emplacement, sur lequel ont eu lieu les grandes Expositions de 1867, 1878, 1889, 1900, est mêlé aux épisodes les plus mémorables de notre histoire. C'est là que fut célébrée la *fête de la Fédération*, le 14 juillet 1790.

champs Élysées. Dans la mythologie gréco-romaine, nom que l'on donne au séjour des âmes des morts qui furent vertueux pendant leur vie.

Champs-Élysées (*avenue des*), célèbre promenade à Paris, située entre la place de la Concorde et l'arc de triomphe de l'Etoile, et qui mesure 1.880 mètres de longueur. En 1670, elle se nommait le *Grand Cours*. Les *chevaux de Marly*, par Coustou, en ornent l'entrée depuis 1794. En 1828, la Ville de Paris en devint propriétaire. Sous le second Empire, le baron Haussmann y fit tracer des parterres et des pelouses, parmi lesquelles s'élevèrent des constructions, des cafés-concerts, des cirques, des restaurants, etc. Le palais de l'Industrie s'y éleva de 1855 à 1898. Sur son emplacement ont été construits en 1900 le *Grand* et le *Petit Palais*, séparés par l'avenue Alexandre-III.

champage ou **champéage** [*chan*] n. m. Arbres à demi détruits par les bestiaux qui en ont mangé les bourgeons. Terres incultes sur lesquelles poussent genêts, bruyères, aunes et bouleaux. Autref., droit féodal de pacage.

Champagnac [*gnak*], comm. du Cantal, arr. et à 24 kil. de Mauriac, près de la Dordogne; 1.990 h. Ch. de f. Orl. Forges.

Champagnac, comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 17 kil. de Rochechouart, sur la Tardoire; 1.790 h. Ch. de f. O.

Champagnac-de-Bélair [*lèr*], ch.-l. de c. Dordogne), arr. et à 18 kil. de Nontron, dans la vallée de la Dronne, s.-affl. de la Dordogne; 950 h. — Le cant. a 10 comm. et 6.080 h.

Champagnat, comm. de la Creuse, arr. et à 16 kil. d'Aubusson; 1.640 h.

champagne [*chan*] n. m. Vin blanc mousseux, très estimé, que l'on prépare en Champagne. *Champagne frappé*, refroidi à l'aide de glace pilée mise autour de la bouteille. N. f. *Fine champagne*, eau-de-vie de qualité supérieure, fabriquée dans les Charentes. V. COGNAC.

— ENCYCL. Le champagne, dont la célébrité comme vin mousseux ne remonte qu'au XVIIIe siècle, est produit par le département de la Marne (arr. de Reims, Epernay, Châlons-sur-Marne). La région de production, divisée en *rivière de Marne*, *côte d'Epernay*,



Principaux crus de Champagne.

côte d'Avize et *montagne de Reims*, donne des vins qui diffèrent avec chaque coteau, mais dont un mélange savamment combiné fournit les champagnes les plus appréciés.

Le secret de la fabrication du champagne, comme de tous les vins mousseux, réside uniquement dans ce fait que le jus de raisin est mis en bouteilles avant l'achèvement complet de la fermentation; on accumule ainsi dans les bouteilles une quantité considérable d'acide carbonique sous pression.

Il faut d'ailleurs faire passer ces bouteilles par toute une série de manipulations ayant pour but de clarifier le vin, de le débarrasser du dépôt qu'il a formé, de le sucrer au goût de la clientèle, et enfin museler les bouteilles à l'aide de fil de fer et de ficelle, pour empêcher que le contenu ne s'échappe au dehors.

Cette industrie, qui occupe de nombreux ouvriers, est une des principales sources de richesse du département de la Marne.

champagne [*chan*] n. f. *Blas.* Pièce honorable qui occupe le tiers inférieur de l'écu d'armes. (V. la planche BLASON).

Champagne, anc. prov. de France, réunie à la couronne en 1286 par le mariage de Philippe le Bel avec Jeanne de Navarre; cap. *Troyes*. Elle a formé les dép. de : l'Aube, la Haute-Marne, la Marne, les Ardennes. (Hab. *Champenois*). On distingue, selon la nature du pays, la *Champagne pouilleuse* et la *Champagne humide*. Vins mousseux célèbres. Loc. prov. : *Regarder en Picardie* (ou *en Gâtinais*) *pour voir si la Champagne brûle*, loucher.


Armes de Champagne.

Le gouvernement de Champagne comprenait en 1789 les pays ci-après : *Réthelais* (Rethel), principauté de *Sedan ; Rémois ; Brie champenoise* (Haute-Brie, Meaux) ; *Brie pouilleuse* ou pays de *Galvesse* (Château-Thierry ; *Basse-Brie* (Provins) ; *Champagne propre* (Troyes) ; *Berthois* (Vitry-le-François) ; *Vallage* (Joinville) ; *Bassigny* (Langres) ; *Senonais* (Sens).

Champagne (*Batailles de*), La section historique de l'état-major de l'armée compte, au cours de la Grande Guerre, quatre opérations différentes auxquelles elle accolle le nom de la Champagne. Ce sont : la « première bataille de Champagne » qui fait partie de la « première offensive » de 1915, et qui dura de décembre 1914 à mars 1915. Entreprise pour soulager les Russes et pour interdire les transports de troupes allemandes depuis la France jusque sur le front oriental, cette bataille, dans laquelle les troupes de l'armée de Langle de Cary s'illustrèrent, n'aboutit qu'à des gains territoriaux insignifiants ; elle infligea du moins aux Allemands des pertes très cruelles.

Pas plus qu'elle, la « deuxième bataille de Champagne » ne réussit à faire la « percée ». Ce fut une bataille d'ensemble, qui dura du 25 septembre au 16 novembre 1915. Livrée au cours de la « deuxième offensive » de l'année 1915, elle aboutit seulement à la conquête d'importantes positions ennemies et à de beaux succès tactiques.

Pendant les années 1916 et 1917, il n'y eut pas d'affaires considérables en Champagne, où, au contraire, déborda déjà la « troisième bataille de l'Aisne » du 27 mai au 7 juin 1918. Un peu plus tard fut livrée dans ses plaines la « troisième bataille de Champagne », très courte (15-18 juillet), où les armées Maistre et Fayolle arrêtèrent l'offensive des armées du kronprinz et leur enlevèrent l'initiative des opérations.

A cette bataille d'ensemble, de laquelle dépendent les deux batailles de la Montagne de Reims et de Prosnes-Massiges, succède bientôt la grande « campagne offensive de Champagne et d'Argonne » où, du 26 septembre au 15 octobre, Français, Italiens, Américains agissent de concert et marchent sans arrêt jusqu'à l'Aisne et la lisière septentrionale de l'Argonne.

Champagne (la), nom donné à divers anciens petits pays de France (dans le Berry, en Normandie, en Saintonge, et dans les environs du Mans).

Champagne, ch.-l. de c. (Ain), arr. et à 20 kil. de Belley, près du Séran ; 510 h. — Le cant. a 18 comm. et 6.440 h

Champagné ou **Champagné-les-Marais,** comm. de la Vendée, arr. et à 33 kil. de Fontenay-le-Comte ; 1.470 h.

Champagne-Mouton, ch.-l. de c. (Charente), arr. et à 23 kil. de Confolens, sur l'Argent, affl. de la Charente ; 1.500 h. Ch. de f. — Le cant. a 8 comm. et 6.420 h.

Champagné-Saint-Hilaire, comm. de la Vienne, arr. et à 25 kil. de Civray, près du Clain ; 1.700 h.

Champagney [*gnè*] ch.-l. de c. (Haute-Saône), arr. et à 15 kil. de Lure, sur le Rahin, sous-affl. de la Saône ; 4.090 h. Ch. de f. E. Houille. — Le cant. a 9 comm. et 14.830 h.

champagniser [*chan, gni-zé*] v. a. Préparer les vins à la manière du champagne, de façon à les rendre mousseux.

Champagnole, ch.-l. de c. (Jura), arr. et à 23 kil. de Poligny, sur l'Ain ; 3.720 h. Ch. de f. P.-L.-M. Forges. — Le cant. a 31 comm. et 11.190 h.

Champagny (Jean-Baptiste Nompère **de**), duc de Cadore, diplomate français, né à Roanne, m. à Paris (1756-1834). Ministre de l'intérieur de 1804 à 1807, il fut, après Talleyrand, le ministre des affaires étrangères de Napoléon Ier, de 1807 à 1811. Il se rallia au gouvernement de la Restauration. — Son fils Franz, historien et publiciste français, né à Vienne (Autriche), m. à Paris (1804-1882). Ses études sur l'empire romain lui ouvrirent les portes de l'Académie française, en 1869.

Champaigne ou **Champagne** (Philippe **de**), un des peintres les plus distingués de l'école flamande, né à Bruxelles, m. à Paris (1602-1674). Il vécut et travailla en France ; auteur de remarquables portraits (Lamoignon, Louis XIII, Richelieu, les principaux jansénistes). Dessin très pur, souci minutieux de la réalité, touche naturelle et facile, coloris moelleux et frais, quoique un peu monotone. Ses œuvres les plus connues sont : *le Christ mort, la Cène, Louis XIII couronné par la Victoire*, etc.


Philippe de Champaigne.

champart [*chan-par*] n. m. (de *champ*, et *part*). Mélange de froment, de seigle, d'orge semés ensemble. *Féod.* Part sur les gerbes, qui revenait aux seigneurs de certains fiefs.

champarter [*chan-par-té*] v. a. Soumettre au droit de champart.

champarteresse [*chan, rè-se*] adj. et n. f. Grange seigneuriale où se déposaient les champarts portables.

champarteur [*chan*] n. m. *Féod.* Possesseur du droit de champart. Adjectiv. : *seigneur champarteur*.

champartier [*chan, ti-é*] n. m. Celui qui détenait une terre à titre de champart. Adjectiv. : *tenancier champartier*.

champartir [*chan*] v. a. Exercer le droit de champart sur : *champartir une terre*.

Champaubert [*chan-pô-bèr*], comm. de la Marne, arr. et à 24 kil. d'Epernay, où Napoléon battit les Russes du général Olsufiev, le 10 février 1814, et menaça Blücher sur sa ligne de retraite ; 250 h.

Champcenetz [*chan-se-nè*] (le chevalier **de**), un des plus spirituels rédacteurs des *Actes des Apôtres*, journal ultra-royaliste ; né à Paris, décapité dans la même ville (1760-1794).

Champ-d'Asile, colonie d'Amérique, formée en 1815 par des proscrits français, des soldats licenciés, etc., sous la direction des frères Lallemand, d'abord dans le Texas, puis dans l'Alabama. Cette tentative échoua, et les colons rentrèrent en France dès 1818.

Champdeniers [*chan-de-ni-é*], ch.-l. de c. (Deux-Sèvres), arr. et à 18 kil. de Niort ; 1.410 h. Ch. de f. Etat. — Le cant. a 12 comm. et 7.780 h.

Champdivers [*vèr*] (Odette **de**), favorite de Charles VI, dont elle contribua à adoucir la folie. Elle était issue d'une famille noble de Bourgogne. Après la mort de Charles VI, dont elle avait eu une fille en 1408, elle se réfugia en Dauphiné. Morte après 1430.

champeaux [*chan-pô*] n. m. pl. Prairies, prés. (Vx. et dialect.)

Champeaux [*pô*] (Guillaume **de**), philosophe scolastique, né à Champeaux, près de Melun, m. en 1121. Il eut Abélard pour élève, fonda la célèbre école de Saint-Victor, devint évêque de Châlons-sur-Marne. Il était l'ami de saint Bernard, et défendit, dans ses ouvrages, le réalisme contre le nominalisme de Roscelin.

Champeix [*pè*], ch.-l. de c. (Puy-de-Dôme), arr. et à 13 kil. d'Issoire, sur la Couze de Chambon, affl. de l'Allier ; 1.310 h. Vins. — Le cant. a 17 comm. et 8.620 h.

champelure ou **champlure** [*chan*] n. f. (altér. de *chantepleure*). Accident produit par la gelée sur les arbres fruitiers.

Champenois, e [*chan-pe-noi, oi-ze*], habitant ou originaire de la Champagne : *les Champenois*. Adjectiv. : *mœurs champenoises*. Loc. prov. : *Quatre-vingt-dix-neuf moutons et un Champenois font cent bêtes*, dicton qui, si l'on remonte à son origine, ne donne pas du tout un brevet de sottise aux Champenois. Au moment de la conquête des Gaules, César, pour favoriser le commerce de moutons de la Champagne, exempta de la taxe les troupeaux au-dessous de cent têtes. De ce jour, les Champenois ne formèrent plus que des troupeaux de quatre-vingt-dix-neuf bêtes. César, instruit de la ruse, décida que désormais le berger compterait pour un mouton.

Champenoux, comm. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et à 12 kilom. de Nancy, sur l'Amézule ; 463 hab. en 1911. Ce village a été très éprouvé au cours des combats qui ont eu lieu en 1914 pour sa possession et pour celle de la forêt de Champenoux, qui s'étend plus à l'O. au pied du mont d'Amance et qui couvre au S. le Grand Couronné. Cette forêt que traversent dans le même sillon l'Amézule, affluent droit de la Meurthe, la voie ferrée et la route de Nancy à Château-Salins, a été très disputée entre Français et Allemands au début de septembre 1914, lors de l'attaque du Grand Couronné. Conquise du 4 au 6 septembre par les Allemands, qui voulaient par la trouée de l'Amézule, arriver à Nancy, elle fut reprise par les Français pendant les journées des 10, 11 et 12 du même mois, et servit depuis lors d'abri aux troupes qui surveillaient la vallée toute proche de la Seille.

Champéon, comm. de la Mayenne, arr. et à 24 kil. de Mayenne ; 1.180 h. Forges.

champêtre [*chan*] adj. (lat. *campestri*). Qui appartient aux champs : *vie champêtre. Garde champêtre*, agent chargé de la garde des propriétés rurales.


Champfleury.

Champfleury (Jules Husson, dit **Fleury** ou), littérateur français, né à Laon, m. à Paris (1821-1889). Il fut directeur de la manufacture de Sèvres. Ses meilleurs romans, qui appartiennent au genre réaliste, sont : *Chien-Caillou, les Amoureux de Sainte-Périne, les Bourgeois de Molinchart*, etc. On lui doit des recherches érudites sur la céramique, la caricature, etc.

Champgenéteux, comm. de la Mayenne, arr. et à 24 kil. de Mayenne, près d'un affl. de l'Aron ; 1.380 h.

champi [*chan*] ou **champis, isse** [*chan-pi, i-se*] adj. et n. (de *champ*). Enfant trouvé. (Vx.)

Champigné, comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 26 kil. de Segré, sur le Piron, affl. de la Sarthe ; 1.270 h. Ardoises.

Champignelles, comm. de l'Yonne, arr. et à 37 kil. de Joigny, sur le Four ; 1.300 h.

Champigneulles, comm. de Meurthe-et-Moselle, arr. et à 5 kil. de Nancy, sur la Meurthe ; 3.540 h. Ch. de f. E.

champignon [*chan*] n. m. (bas lat. *campinio*). Nom donné à des végétaux cryptogamiques, de formes diverses : *les moisissures, les truffes sont des champignons. Pousser comme un champignon*, grandir très vite. Support pour chapeaux, vêtements, dont l'extrémité est arrondie et qui sert à soutenir divers objets. Bouton qui se forme à une mèche qui brûle. *Méd.* Excroissance molle et fongueuse, qui se forme dans les plaies. *Mar.* Engin destiné à ancrer les bouées au fond de la mer.

— Encycl. Les champignons se distinguent par l'absence de chlorophylle ; l'appareil végétatif ne comprend ni tiges ni feuilles, mais un *thalle* ou *mycélium*, composé de filaments continus ou cloisonnés, simples ou ramifiés et dont le développement est plus ou moins volumineux. Tandis que, dans les espèces microscopiques (moisissures uridinées, etc.) cet appareil végétatif est réduit à un lacis de tubes mycéliens surmontés de minces filaments portant les organes reproducteurs, dans les grandes espèces, au contraire, le développement du mycélium engendre une masse extérieure qui prend des formes diverses. La plus fréquente est constituée par un pédoncule (*pied*) surmonté d'un *chapeau*. Celui-ci, arrondi, bosselé ou creusé en coupe, est garni en-dessous de *feuillets* (agaricinées), de *tubes* (polyporées) ou d'*aspérités* molles (hydnées) ; parfois il est réduit à une masse spongieuse (morille). Souvent aussi le pied fait défaut, et l'expansion est une coupe (pezize), une arborescence (clavaire) ou un amas ayant la forme d'un sac pyriforme (lycoperdon) ou d'un tubercule (truffe). Ils se reproduisent par le moyen de cellules spéciales de diverses sortes, appelées *spores* (basides, asques, conidies, etc.), ou bien par des œufs (réunion d'*oosphères* et d'*anthéridies*) ou même par des portions de thalle (champignons cultivés), qui germent lorsque le milieu est favorable (chaleur et humidité).

On divise les champignons en quatre ordres : *basidiomycètes*, dont les spores sont des basides (agaricinées, polyporées, clavariées, lycoperdinées, etc.) ; *ascomycètes*, dont les spores sont des asques (morilles, pézizes, truffe, levures) ; *oomycètes* (moisissures ou mucorinées, péronosporées) ; *myxomycètes* (plasmodiophora).

Certaines espèces de champignons sont bonnes à manger, et les autres vénéneuses, quelques-unes même mortelles. La plupart des accidents occasionnés par les champignons résultent de préjugés populaires sur la manière de déceler la toxicité de tel ou tel champignon. *Aucun de ces procédés* n'est sûr et le seul conseil pratique que l'on puisse donner c'est de s'abstenir de tout champignon dont on ne connaît pas absolument la nature et le caractère comestible. Les confusions entre espèces vénéneuses et espèces comestibles sont fréquentes, et, lorsqu'on cueille des champignons il ne faut pas hésiter à rejeter tout exemplaire qui paraît douteux, avarié ou vieux. En cas d'empoisonnement par les champignons, il faut, en attendant le médecin, et lorsqu'on s'est aperçu assez rapidement que les champignons consommés étaient vénéneux, provoquer les vomissements (chatouillement de la luette, absorption d'un vomitif, par exemple 1 gr. d'ipéca en poudre dans un peu d'eau tiède). Dans le cas où les symptomes d'empoisonnement n'apparaissent que plusieurs heures (parfois 10 à 12) après l'ingestion des champignons, c'est alors l'intestin qu'il faut débarrasser par un purgatif salin (30 à 40 gr. de sulfate de soude ou de magnésie, ou deux verres d'eau purgative), ou bien encore, si les douleurs intestinales sont vives, par un purgatif doux (30 gr. huile de ricin) en même temps qu'on administre un lavement huileux laudanisé (deux cuillerées d'huile d'olive battue avec un jaune d'œuf et quatre ou cinq cuillerées de lait ou d'eau tiède, 12 gouttes de laudanum).

S'il y a du délire, on emploiera les calmants (bromure de potassium) ; si, au contraire il y a syncope, faire appel aux stimulants (frictions sèches, flagellation, café ou thé forts, éther).

— *Culture*. Le *champignon de couche* ou *agaric champêtre* est surtout cultivé en grand dans les carrières des environs de Paris. On emploie du fumier de cheval, qu'on dispose en meules dans les carrières souterraines, sur des kilomètres de longueur. On introduit dans ces meules deux ou trois rangs de *mises* ou *lardons*, plaques de fumier sec, contenant du *blanc de champignon*. Trois ou quatre semaines après cette opération (*lardage*), le blanc a envahi toute la meule, et l'on recouvre celle-ci d'une terre très calcaire, de plâtras ; c'est le *gobetage*. Un mois après, les champignons apparaissent, et on les récolte pendant deux mois environ. Le blanc est souvent atteint de maladies variées, mais on peut se procurer le blanc pur à l'Institut Pasteur.

— *Art culin*. Les bonnes espèces de champignons sont un aliment sain, agréable, de saveur exquise, mais, toutefois, un peu indigeste. Parmi les espèces comestibles on peut citer, outre le champignon de couche, les *cèpes, morilles, chanterelles, clavaires*.

Les champignons servent de garniture dans beaucoup de mets. Lorsqu'ils sont destinés à cet usage, les faire sauter dans du jus de citron mêlé à de l'eau ; quand ils sont tournés, ajouter du sel et du beurre, et laisser sur un feu modéré cinq minutes.

Cèpes à la bordelaise. Mettre dans une poêle quantités égales de beurre et d'huile ; frire les cèpes épluchés, jusqu'à ce qu'ils aient rendu leur eau ; ajouter au creux de chaque cèpe un hachis de persil, d'échalote, d'ail et de champignon ; laisser sur le feu quelques minutes ; on peut ajouter très peu de bouillon.

Cèpes à la provençale. Passer à l'huile dans la poêle des aulx et des échalotes hachés, ajouter les cèpes épluchés, sel, poivre, muscade, fines herbes.

On peut conserver les champignons au vinaigre (comme les cornichons), dans le sel, dans de la graisse fondue, ou découpés en lamelles, que l'on fait sécher lentement. Desséchés au four et réduits en poudre, que l'on conserve en flacons bien bouchés, ils peuvent servir sous cette forme pour aromatiser des sauces.

champignonneux, euse [*chan, gno-neû, eu-ze*] adj. Garni de champignons, de moisissures.

champignonnière [*cham-pi-gno-ni*] n. f. Endroit, presque toujours souterrain, où l'on cultive les champignons de couche : *les carrières des environs de Paris ont été transformées avec profit en champignonnières*. Couche de terreau et de fumier pour cultiver les champignons.

— Encycl. *Champignonnière pratique*. Dans une caisse de bois blanc d'environ 50 centimètres de profondeur et 1 mètre carré de surface, on place une épaisseur de 8 à 12 centimètres de bouse de vache séchée et mélangée avec un quart de terre légère. On répand ensuite du blanc de champignon dans une seconde couche de terre superposée à la première et mélangée à de la bouse, sur une hauteur de 4 à 5 centimètres. Le tout se tasse légèrement et se recouvre de 20 centimètres de terre entretenue humide par de fins arrosages. Quelques semaines après (six à huit), apparaîtront à la surface les champignons, qu'on pourra cueillir, et cela pendant de longs mois, à la seule condition d'entretenir l'humidité. La caisse doit se placer de préférence dans un endroit sombre.

champignonniste [*chan-pi-gno-nis-te*] ou **champignonnier** [*chan-pi-gno-ni-é*] n. m. Maraîcher qui cultive des champignons.

Champigny, comm. de l'Yonne, arr. et à 25 kil. de Sens, près de l'Yonne ; 1.130 h. Ch. de f. P.-L.-M. Carrières.

CHAMPIGNONS



C, COMESTIBLE; V, VÉNÉNEUX; I, INDIFFÉRENT.

Myxomycètes

Plasmodiophorées

Chytridiacées

Oomycètes

Basidiomycètes

Ascomycètes

CULTURE DU CHAMPIGNON DE COUCHE : 1. Entrée de carrière, arrivée du fumier ; 2. Mise en meules du fumier ; 3. Gobetage ; 4. Récolte ; 5. Petite meule d'amateur. — *Myxomycètes* : 6. Dictydie ; 7. Diderme ; 8. Arcyrie (*r*, réseau). — *Plasmodiophorées* : 9. Hernie du chou (*s*, spores). — *Chytridiacées* : 10. Chrysophlyctis (*s*, spores). — *Oomycètes* : 11. Mucor (*s*, sporange ; *o*, œuf) ; 12. Peronospora [Mildiou] (*c*, conidiophores ; *o*, œuf) ; 13. Phytophtora (*c*, conidiophores ; *z*, conidie avec zoospores) ; 14. Cystopus (*c*, conidiophores ; *o*, œuf) ; 15. Saprolegna (*f*, filaments ; *z*, zoospores) ; 16. Empusa (*c*, conidiophores ; *o*, œuf. — *Basidiomycètes* : 17. Ustilago (*m*, mycélium ; *f*, mycélium fructifère ; *s*, spores) ; 18. Tilletia (*b*, blé, grain grossi ; *s*, spores ; *g*, spore germant) ; 19. Puccinia (*s*, spermogonies ; *o*, œcidies) ; 19′ Uredo (*p*, probasides) ; 20. Gymnosporange (*t*, téleutospores) ; 20′ Rœstelia (*o*, œcidium) ; 21. Hydne et coupe ; 22. Clavaire (*b*, basides) ; 23. Polypore et coupe ; 24. Bolet et coupe ; 25. Chanterelle et coupe ; 26. Amanite et coupe (*v*, *v*, volves ; *b*, basides) ; 27. Prairelle ; 28. Geaster (*b*, basides) ; 29. Clathrus (*b*, basides) ; 30. Lycoperdon (*b*, basides). — *Ascomycètes* : 31. Levure (*a*, asques) ; 32. Exoascus deformans (*a*, asques) ; 33. Exoascus pruni (*a*, asques) ; 34. Morille ; 35. Helvelle ; 36. Pezize (*a*, ascospores) ; 37. Truffe (*a*, asque avec ascospores) ; 38. Claviceps [Ergot] (*e*, ergot jeune ; *s*, sclérotes ; *t*, tête de sclérote ; *p*, périthèce ; *a*, asque) ; 39. Ophiobolus (*p*, périthèce ; *a*, asque ; *ap*, ascospores) ; 40. Torrubia ; 41. Cordiceps ; 42. Oïdium (*c*, conidiophore ; *p*, périthèce ; *a*, asques) ; 43. Dematophora (*p*, périthèce ; *c*, conidiophores ; *s*, sclérotes) ; 44. Cladosporium (*f*, filaments ; *s*, spores ; *c*, conidies) ; 45. Monilia (*c*, conidies) ; *ap*, apothécies sur cognassier ; *a*, asque) ; 46. Botrytis (*r*, rameau conidiphore : *ap*, apothécie ; *a*, asque) ; 47. Aspergille.

Champigny-sur-Marne, comm. de la Seine, arr. et à 21 kil. de Sceaux, sur la Marne ; 10.426 h. Ch. de f. Grande-Ceint. et E. Batailles entre les Français qui voulaient percer les lignes ennemies et les Prussiens pendant le siège de Paris (30 nov. et 2 déc. 1870).

champion [*chan*] n. m. (de *champ*). Celui qui combattait en champ clos, pour sa cause ou pour la cause d'autrui. Combattant, concurrent quelconque : *les champions du cyclisme.* Vainqueur d'une épreuve sportive : *champion de la course, de la nage*, etc. *Fig.* Défenseur : *Voltaire fut le champion de la tolérance.* (On dit quelquefois CHAMPIONNE, au féminin.)

Champion (Edme), surnommé *le Petit Manteau bleu*, philanthrope français, né et m. à Châtel-Censoir (Yonne) (1764-1852).

championnat [*chan-pi-o-na*] n. m. Epreuve sportive, dont le vainqueur reçoit le titre de *champion.*


Championnet.

championne [*chan*] n. f. (de *champion*). Femme qui soutient une lutte. Femme hardie.

Championnet [*chan-pi-o-nè*] (Jean-Antoine-Étienne), général français, né à Valence, m. à Antibes (1762-1800). Il se distingua sur le Rhin, à Fleurus, en Italie, prit Naples, où il organisa la république Parthénopéenne. Placé à la tête de l'armée des Alpes, il ne put résister aux forces supérieures des Autrichiens et dut se replier sur Nice. Il était aussi généreux, aussi désintéressé, aussi humain qu'il était brave.

Champlain [*plin*] (LAC), situé entre les Etats-Unis et le Bas-Canada, et découvert en 1608 par Champlain.

Champlain [*plin*] (Samuel **de**), colonisateur français, né à Brouage (Charente-Inférieure), m. au Canada, où il fit de nombreuses explorations, et dont il fut nommé lieutenant général (1567-1635). Il fut le fondateur de Québec.


Champlain.

champlé, e [*chan-plé*] adj. Attaqué de champlure ou champelure : *vignes champlées.*

champlevage [*chan-lə-va-je*] n. m. Action de champlever.

champlevé [*chan-le-vé*] n. m. Pièce métallique émaillée, dans laquelle les traits des figures sont formés au moyen de filets pris aux dépens du fond.

champlever [*chan-lə-vé*] v. a. (de *champ*, et *lever*). Creuser une surface unie pour y tailler des figures ou y incruster des ornements en émaux. Dans la gravure, enlever certaines parties de l'absence desquelles résulteront les blancs.

Champlieu, hameau situé à 3 kilom. d'Orrouy (Oise) ; des fouilles y ont mis au jour les restes d'une bourgade romaine (thermes, temple, théâtre).

Champlitte-et-le-Prelot, ch.-l. de c. (Haute-Saône), arr. de Gray, sur le Salon, affl. de la Saône ; 2.110 h. (*Chanitois*). Ch. de f. Etat. — Le cant. a 17 comm. et 5.870 h.

champlure [*chan-plu-re*] n. f. Corruption du mot CHAMPELURE.

Champmartin (Charles-Emile-CALLANDE **de**), peintre français, né à Bourges, m. à Paris (1797-1883) ; portraits et tableaux religieux.


Champmeslé.

Champmeslé [*chan-mè-lé*] (Marie DESMARES, dame), célèbre tragédienne française, née à Rouen, m. à Auteuil (1642-1698) ; elle brilla dans le théâtre de Racine, qui éprouva pour elle une vive passion. La Fontaine lui dédia sa nouvelle *Belphégor*, et Boileau l'a immortalisée dans ses vers. — Son mari, Charles CHEVILLET, dit **Champmeslé,** né et m. à Paris (1645-1701), fut un acteur distingué et un auteur dramatique d'un certain mérite.

Champneuville, comm. du départ. de la Meuse, arr. et à 13 kil. de Verdun, sur le canal de l'Est, dans la partie nord de la boucle dite *de Champneuville*, décrite par la Meuse au S. et à l'O. de la côte de Talou (hauts de Meuse) ; 334 h. Les deux hameaux qui le composent, Champ en amont et Neuville en aval, ont été conquis par les Allemands du kronprinz au cours de l' « attaque brusquée » contre Verdun (24 février 1916) ; repris par les Français du général Guillaumat le 20 août 1917.


Champollion le Jeune.

Champniers, comm. de la Charente, arr. et à 8 kil. d'Angoulême, sur un affl. de l'Argence ; 2.600 h. Ch. de f. Chaux.

Champollion (Jean-François, dit *le Jeune*), égyptologue français, né à Figeac, m. à Paris (1790-1832) ; il parvint le premier à déchiffrer la fameuse inscription trilingue de Rosette, et les hiéroglyphes de l'ancienne Egypte. — Son frère aîné, JACQUES-JOSEPH **Champollion-Figeac,** né à Figeac, m. à Fontainebleau (1778-1867), fut un archéologue de mérite.

Champollion (Eugène-André), aquafortiste français, né à Embrun, m. à Lettret (1848-1901).

champoreau [*chan-po-rô*] n. m. Boisson chaude en usage chez les Européens en Afrique. Café au lait mélangé de rhum. Café noir mélangé de vin.

Champs [*chan*], ch.-l. de c. (Cantal), arr. et à 38 kil. de Mauriac, sur la Tarentaine, s.-affl. de la Dordogne ; 1.820 h. — Le cant. a 5 comm. et 4.880 h.

Champs, comm. de Seine-et-Marne, arr. et à 29 kil. de Meaux ; 1.790 h.

Champsac, comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 24 kil. de Rochechouart ; 1.560 h. Ch. de f. Orl.

Champ-Saint-Père (Le), comm. de la Vendée, arr. et à 36 kil. des Sables-d'Olonne ; 1.880 h. Ch. de f. Etat.

Champsaur (Le), ancien petit pays de France (Haut-Dauphiné) ; cap. *Saint-Bonnet.*

Champsaur (Félicien), écrivain français, né à Digne en 1859 ; auteur des romans : *Dinah Samuel, Poupée japonaise, la Faute des roses, Lulu, l'Arriviste, l'Ingénue, l'Empereur des pauvres*, etc., où il fait goûter l'originalité de son imagination.

Champsecret, comm. de l'Orne, arr. et à 8 kil. de Domfront ; 2.300 h. Toiles.

Champtocé [*chan-to-sé*], comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 24 kil. d'Angers, sur la Rome ; 1.690 h. Ch. de f. Orl. Houille, carrières.

Champtoceaux [*chan-to-sô*], ch.-l. de c. (Maine-et-Loire), arr. et à 47 kil. de Cholet, près de la Loire ; 1.320 h. — Le cant. a 9 comm. et 10.840 h.

chamsin ou **khamsin** [*kam'-sin*] n. m. (mot arabe signif. *cinquante*). Nom du simoun en Egypte, parce qu'il souffle pendant cinquante jours, au commencement de l'inondation du Nil.

Chanaan [*ka-na-an*], un des fils de Cham, maudit par Noé (*Bible*), à cause de l'irrévérence de son père Cham, et condamné à devenir l'esclave des esclaves de Sem et de Japhet.

Chanaan ou **Canaan** (TERRE DE), ancien nom de la Palestine ou *Terre promise* (*Bible*). Suivant la Bible, ce territoire fut promis par Dieu aux Israélites, qui s'en emparèrent sous la conduite de Josué.

Chanac [*nak*], ch.-l. de c. (Lozère), arr. et à 14 kil. de Marvejols, non loin du Lot ; 1.270 h. Ch. de f. Eaux minérales. — Le cant. a 6 comm. et 3.190 h.

Chananéen, enne [*ka-na-né-in, è-ne*], habitant ou originaire de la terre de Chanaan : *les Chananéens.* Adjectiv. : *légende chananéenne. La Chananéenne*, nom que l'on donne, dans l'Ecriture, à une femme qui vint demander la guérison de sa fille à Jésus-Christ. — Le nom de *Chananéens* désigne les tribus sémitiques qu'on trouve d'abord établies sur le golfe Persique, et qui, plus tard, émigrèrent en Syrie. Les unes, fixées dans les vallées intérieures, furent agricoles ou pastorales ; les autres, plus rapprochées de la côte, se livrèrent au commerce et à la navigation et formèrent la nation phénicienne.


La Chananéenne, d'après Drouais.

Chananéenne (*le Christ et la*), scène évangélique, qui a inspiré de nombreux artistes. Nous citerons le tableau de Drouais, qui obtint le premier prix de peinture en 1784, actuellement au Louvre.

chançard [*sar*], **e** n. et adj. *Pop.* Qui a de la chance ; à qui les choses réussissent bien.

chance n. f. (lat. *cadentia*). Chute, jet des dés. (Vx.) *Fig. La chance en est jetée*, c'est chose faite. Nature ou résultat d'un événement : *une bonne, une mauvaise chance.* Bonne fortune : *avoir de la chance. La chance tourne*, les choses changent de face. Pl. Probabilités : *calculer les chances.*

chanceau [*sô*] ou **chancel** [*sèl*] n. m. Barreau d'une grille.

chancelant [*an*], **e** adj. Qui chancelle : *vieillard chancelant. Fig.* Mal assuré : *santé chancelante.*

chancelariat [*ri-a*] n. m. Fonction de chancelier.

chanceler [*lé*] v. n. (bas lat. *cancellare.* — Prend deux *l* devant une syllabe muette : *nous chancellerons.*) Vaciller sur ses pieds, sa base : *cet homme, cet édifice chancelle. Fig.* : *chanceler dans sa résolution ; sa vertu chancelle.*

chancelier [*li-é*] n. m. (lat. *cancellarius*). Chef suprême de la justice, sous l'ancienne monarchie : *le chancelier était inamovible. Grand chancelier de la Légion d'honneur*, dignitaire placé à la tête des services de la Légion d'honneur, et président du conseil de l'ordre. *Chancelier de l'Echiquier*, en Angleterre, juge de la cour des finances. Employé supérieur qui a la garde du sceau dans un consulat.

— ENCYCL. Le chancelier était un des grands officiers de la couronne de France. Il était placé à la tête des bureaux où se scellaient les diplômes royaux. Il avait la haute main sur l'administration des fonctions ecclésiastiques, de la justice, et sur les relations avec les puissances étrangères. Il était inamovible, mais les sceaux pouvaient lui être retirés, et confiés alors à un *garde des sceaux.* L'office de chancelier, supprimé par la Révolution, rétabli par Napoléon Ier, disparut définitivement en 1848. Mais le ministre de la justice continue d'employer l'expression *ma chancellerie* pour désigner ses bureaux.


Chancelière.

chancelière n. f. Femme d'un chancelier. Boite ou sac fourré pour tenir les pieds chauds.

chancellement [*sè-le-man*] n. m. Action de chanceler. (Peu us.)

chancellerie [*sè-le-ri*] n. f. Lieu où l'on scelle avec le sceau de l'Etat. Administration centrale du ministère de la justice. Bureaux, administration que dirige un chancelier. *Grande chancellerie*, administration chargée de tout ce qui a rapport à l'ordre de la Légion d'honneur.

— ENCYCL. *Chancellerie diplomatique* ou *consulaire.* La chancellerie est proprement le lieu où l'on conserve les sceaux et les registres et où l'on délivre expédition des actes reçus par nos agents à l'étranger. Le chancelier porte aujourd'hui le nom de *vice-consul.* Chargé de seconder le chef du poste dans ses fonctions, il est officier public. Il remplit les fonctions de notaire, huissier, de greffier du consul en matière judiciaire, de secrétaire de mairie lorsque le consul fait fonction d'officier de l'état civil.

Grande chancellerie. V. LÉGION D'HONNEUR.

Chancellor (Richard), navigateur anglais du XVIe siècle. Il reconnut la mer Blanche, où il se rendit par terre à Moscou ; m. en 1556.

Chancellorsville, localité des Etats-Unis, (Virginie) ; 2.000 h. Victoire des sudistes sur les fédéraux, pendant la guerre de Sécession (1863).

chanceux, euse [*seû, eu-ze*] adj. Qui a une chance heureuse : *homme chanceux.* Hasardeux : *affaire chanceuse.*

chanci, e adj. Moisi. N. m. Fumier sur lequel a poussé du blanc de champignon.

chancir v. n. (bas lat. *canutire*). Moisir.

chancissure [*si-su-re*] n. f. Moisissure.

chancre n. m. (lat. *cancer*). Ulcère. *Fig.* Cause de destruction progressive. Maladie des arbres.

— ENCYCL. *Méd.* Le *chancre syphilitique* ou *induré* est la première manifestation de la syphilis ; il apparaît de quinze à trente jours après le contact infectant, suivant les cas, sur les parties génitales ou à la face, la langue, etc. Il suppure peu et guérit facilement, mais la maladie n'en poursuit pas moins son cours. Le *chancre mou* ou *non induré* se caractérise surtout par les ganglions douloureux qui l'accompagnent. Les pansements antiseptiques en viennent à bout difficilement, en vingt à trente jours.

— *Bot.* Les chancres ont pour origine une blessure de l'arbre, sur laquelle poussent des champignons. Aussi faut-il fermer toutes les plaies par du goudron ou du mastic.

chancreux, euse [*kreû, eu-ze*] adj. De la nature du chancre : *lésion chancreuse.* Attaqué par un chancre : *arbre chancreux.*

chancriforme adj. (de *chancre*, et *forme*). Qui a l'aspect d'un chancre.

chancroïde n. m. (de *chancre*, et du gr. *eidos*, forme). Chancre simple, non syphilitique.


Chandail.

chand n. m. (abrév. de *marchand*). *Pop.* Marchand : *chand d'habits, chand de vin.*

chandail [*da, l* mll.] n. m. (Ce mot est, dit-on, une abréviation de *marchand d'ail*, et aurait été donné d'abord à des tricots confectionnés pour les gens des Halles.) Maillot de torse, à col droit ou réversible, sans boutons ni boutonnières, que portent les cyclistes, coureurs, etc.

chandelage n. m. Action de mirer les œufs à la lumière d'une chandelle.

chandeleur n. f. (lat. [*festum*] *candelarum*). Fête de la présentation de l'enfant Jésus au Temple et de la purification de la Vierge (2 févr.) ; ainsi nommée parce qu'on y porte en procession des cierges bénits.

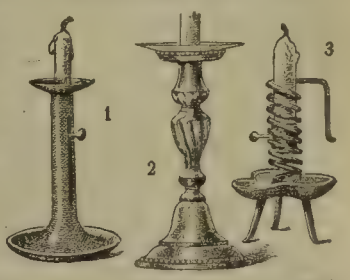

Chandeliers : 1. De cuisine, moderne ; 2. Style Louis XV ; 3. A bobèche mobile (XVe s.).

chandelier [*li-é*] n. m. Ustensile pour mettre la chandelle, la bougie : *le chandelier à sept branches était un des principaux instruments du culte hébreu. Fam.* Personnage sur lequel on s'efforce d'attirer l'attention d'un mari pour détourner ses soupçons du véritable amant. *Mar.* Support métallique. *Fig. Mettre la lumière sur le chandelier*, ne pas cacher la vérité, la rendre publique. *Mettre, élever quelqu'un sur le chandelier*, l'élever en dignité, lui donner un rôle en vue.


Chandelier à sept branches.

chandelier [*li-é*], **ère** n. et adj. Qui fait ou vend des chandelles : *ouvrier chandelier.*

Chandelier (*le*), proverbe en trois actes, en prose, d'A. de Musset (1850). Le *chandelier* choisi par l'officier Clavaroche, amant de Jacqueline, est l'inno-

cent et tendre Fortunio. Il montre tant de grâce, tant de tendresse touchante, qu'il supplante Clavaroche. C'est dans cette pièce que se trouvent les charmants couplets connus sous le nom de *Chanson de Fortunio*.

chandelle [*dè-le*] n. f. (lat. *candela;* de *candere*, brûler). Flambeau de suif, de résine. Nom générique des pièces verticales qui servent d'étais dans les constructions. Se dit familièrement de tout mouvement perpendiculaire : *aviateur qui monte en chandelle.* Au lawn-tennis, action de renvoyer la balle perpendiculairement par-dessus la tête de l'adversaire. *Chandelle romaine*, pièce d'artifice. *Fam. Aux chandelles*, à la lumière. Loc. prov. : *Ses cheveux frisent comme des chandelles*, sont très raides. *Tenir la chandelle*, favoriser, sciemment ou non, une affaire d'amour. *Souffler sa chandelle*, mourir. *Le jeu ne vaut pas la chandelle*, la chose ne vaut pas la peine qu'on prend, les dépenses qu'on fait. *Économie de bouts de chandelle*, économie insignifiante, mal entendue. *Brûler la chandelle par les deux bouts*, dépenser, gaspiller avec excès. *Devoir une belle, une fière chandelle à quelqu'un*, lui avoir une grande obligation. *Voir trente-six chandelles*, avoir un éblouissement causé par un choc violent à la tête.


Chandelle romaine.

— ENCYCL. *Techn.* Le suif qui sert à fabriquer les chandelles provient des graisses de bœuf et de mouton. La fabrication des chandelles se fait à la *baguette* ou au *moule*. Le premier procédé consiste à attacher autour d'un cercle horizontal plusieurs mèches de coton qu'on arrose de suif fondu, lequel se fige rapidement autour des mèches. On continue jusqu'à ce que la chandelle ait les dimensions voulues. Le second procédé, le plus usité, consiste à verser le suif fondu dans des moules en étain dont l'axe est occupé par une mèche. Le moulage et le démoulage se font à l'aide de machines spéciales.

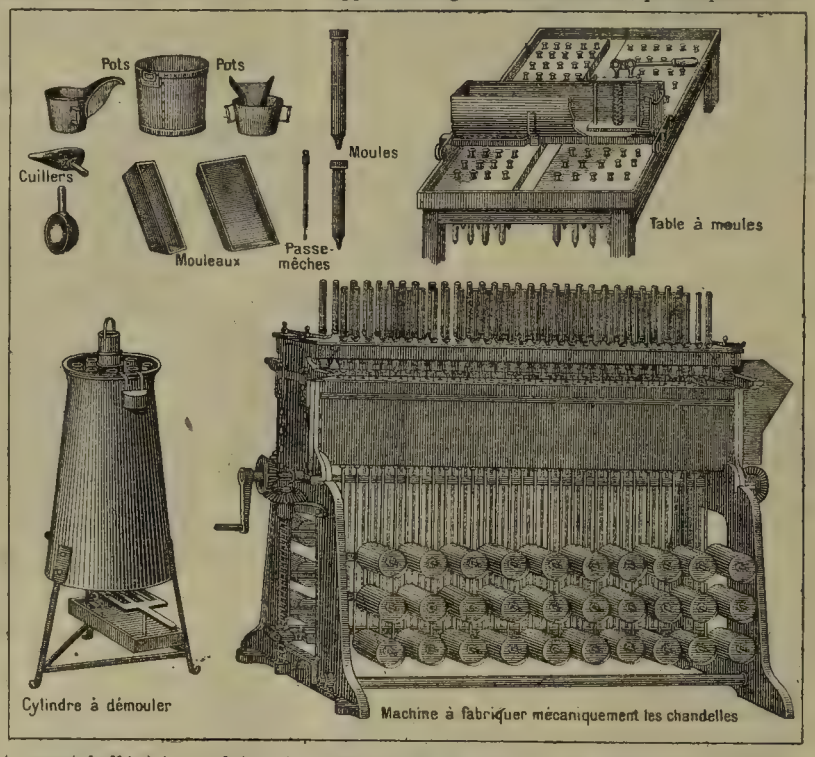

chandellerie [*dè-le-rî*] n. f. Fabrique, commerce de chandelles.

Chandernagor, v. et territoire français de l'Inde, sur l'Hougly, branche du Gange ; 25.000 h. (*Chandernagoriens*). Filatures du jute.

Chandieu (Antoine de), ministre protestant français (1534-1596), savant théologien ; il a laissé de nombreux ouvrages.

Chandler [*dlèr*] (Richard), archéologue et savant helléniste anglais, né à Elson, m. à Tilchurst (1738-1810).

Chandon, comm. de la Loire, arr. et à 24 kil. de Roanne ; 1.220 h.

Chandos [*doss*] (Jean), célèbre capitaine anglais du XIVe siècle. Il prit une part active à la guerre de Cent ans. Il fut tué au pont de Lussac, près de Poitiers (1369).

chane ou **channe** n. m. Outil pour la soudure à l'étain.

chanfraindre ou **chanfreindre** [*frindre*] v. a. (de *chant*, côté, et de *fraindre* ; lat. *frangere*, briser. — Se conj. comme *craindre*.) Pratiquer un chanfrein. Syn. de CHANFREINER.


Chanfrein.

chanfrein [*frin*] n. m. (de *chanfraindre*). Partie de la tête du cheval, d'un animal, qui s'étend des oreilles aux naseaux. (V. CHEVAL.) Petite surface que l'on forme en abattant l'arête d'une pierre ou d'une pièce de bois. Petit trou conique, pratiqué par l'horloger dans une pièce de montre. Armure qui protégeait la tête du cheval de guerre.

chanfreiner [*frè-né*] v. a. Tailler en chanfrein. Pourvoir d'un chanfrein : *chanfreiner un cheval.*

Chang (DYNASTIE DES), seconde dynastie des empereurs de Chine, qui remplaça celle des Hia (1766-1122 av. J.-C.).

Changaï. *Géogr.* V. SHANGAÏ.

Changallas ou **Shangallas,** nom donné par les Abyssins aux populations nègres répandues à l'O. et au N.-O. de leur pays.

Changarnier [*ni-é*] (Nicolas), général et homme politique français, né à Autun, m. à Paris (1793-1877). Il se distingua en Algérie, fut exilé après le coup d'État de 1851, rentra en France en 1870, et suivit les opérations de l'armée de Metz.


Changarnier.

change n. m. (de *changer*). Changement : *gagner, perdre au change.* Troc d'une chose et particul. d'une monnaie contre une autre. Taux auquel on fait cette opération : *le change entre l'Amérique et la France est très élevé.* Opération qui consiste soit à changer une monnaie contre une autre monnaie, soit à acheter sur une place des valeurs (lettres de change, fonds publics) pour acquitter une dette contractée sur une autre place. Bureau du changeur. Commission du changeur : *il y a tant pour le change. Vén.* Ruse d'une bête poursuivie qui en fait partir une autre à sa place : *le cerf donne le change aux chiens. Fig. Prendre le change*, se laisser tromper. *Donner le change*, tromper. *Agent de change*, v. AGENT. *Dr. comm. Lettre de change*, acte par lequel le souscripteur enjoint à une autre personne de payer à une époque dite, à l'ordre de telle personne dénommée, une somme déterminée.

— ENCYCL. Le change dépend du mouvement des affaires entre les diverses places commerciales, c'est-à-dire de l'offre et de la demande du papier. Ses variations ont pour limite le prix du transport des espèces de la ville où la traite est payable à celle d'où elle est tirée ; car, si l'écart des variations est trop grand, il est avantageux, au lieu de prendre du papier, de faire venir des espèces. Les variations des cours du change entre les diverses places donnent naissance à l'*arbitrage*.

Le commerçant qui fait spécialement profession d'échanger les valeurs et espèces porte le nom de *changeur*. Le changeur réalise sur l'échange un bénéfice déterminé par le *cours* de la place.

Pour se rendre compte de la valeur du change publiée quotidiennement par les journaux, il faut connaître la parité or, indiquée par le tableau ci-dessous. On remarquera que, sauf pour la livre sterling et le dollar, le change est calculé pour cent unités de la monnaie de compte employée dans chaque pays.

Le change des matières métalliques (or et argent) s'appelle change *manuel* ou *local*, parce qu'il se fait de la main à la main en un même lieu. Le change des lettres de change est appelé change *tiré*.

DEVISES	PARITÉ OR	UNITÉS
Londres	25.22	1 livre sterling.
New-York	518.25	100 dollars.
Argentine	220 »	100 pesos (papier).
Belgique	100 »	100 francs.
Berlin	123.46	100 marks.
Hollande	208.30	100 florins.
Canada	518.25	100 dollars.
Petrograd	266.67	100 roubles.
Espagne	100 »	100 pesetas.
Italie	100 »	100 lires.
Suisse	100 »	100 francs.
Prague	105.01	100 couronnes.
Suède	138.89	100 couronnes.
Vienne	105.01	100 couronnes.

Lettre de change. Les personnes dénommées dans une lettre de change sont : le *tireur* ou *souscripteur*, qui fait la lettre ou en reçoit la valeur ; le *preneur* ou *bénéficiaire*, qui fournit cette valeur et devient ainsi propriétaire du titre ; le *tiré* ou *payeur*, ou *accepteur*. Voici un exemple de la formule de la lettre de change :

Paris, le 1920. B. P. F. 1.000.

Au trente et un décembre, veuillez payer, par cette présente de change, à l'ordre de MM. Paul et Cie, la somme de mille francs, valeur reçue en marchandises, que passerez suivant avis à M. Pierre, négociant à Lyon.

Accepté : PIERRE. PAUL ET Cie.

La lettre de change est écrite sur un papier timbré ou sur papier libre avec apposition d'un timbre mobile. Ce timbre varie suivant la somme et doit être annulé le jour du tirage.

Change (*pont au*), à Paris, entre la Cité et la rive droite de la Seine. Construit sous Charles le Chauve, il fut habité par les changeurs en vertu d'un édit de Louis VII (1141). Plusieurs fois détruit et rebâti, il ne fut débarrassé qu'en 1786 des maisons qui le chargeaient. Dans son état actuel, il date de 1858.

Changé, comm. de la Mayenne, arr. et à 3 kil. de Laval, sur la Mayenne ; 1.510 h. Ch. de f. Anthracite.

Changé ou **Changé-le-Mans,** comm. de la Sarthe, arr. et à 6 kil. du Mans, sur un affluent de l'Huisne ; 2.250 h. Le 10 janvier 1871, combat entre Français et Allemands.

changeable [*ja-ble*] adj. Qui peut être changé.

changeant [*jan*], **e** adj. Inconstant, variable : *caractère changeant.* Dont la nuance varie suivant le temps, l'éclairage, etc. : *étoffe changeante.* ANT. **Constant, fixe, immuable.**

changement [*man*] n. m. Action de changer. Modification qui en résulte : *changement de temps. Théâtr. Changement à vue*, modification de décor qui a lieu sans qu'on soit obligé de baisser le rideau. *Autom. Changement de vitesse*, mécanisme qui transmet avec des vitesses variées le mouvement du moteur aux roues. *Fig.* Mutation soudaine et sans transition. PROV. : **Changement de corbillon fait trouver le pain bon,** la nouveauté a de l'attrait. ANT. **Stabilité, constance.**

changer [*jé*] v. a. (lat. pop. *cambiare*. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *je changeai, nous changeons.* Prend l'auxil. *avoir* ou *être*, selon qu'on veut exprimer l'action ou l'état.) Céder une chose pour une autre : *changer un fusil contre une bicyclette.* Remplacer une chose, la rendre autre : *changer la coupe de sa barbe.* Mettre de nouveau linge, de nouveaux habits à quelqu'un : *changer un malade, un enfant.* Convertir : *changer les métaux en or.* Loc. prov. : **Changer son cheval borgne pour un aveugle,** donner une chose défectueuse pour une autre plus défectueuse encore. **Rien n'est changé en France, il n'y a qu'un Français de plus,** paroles prêtées par Talleyrand et Beugnot, lors de la première Restauration, au comte d'Artois, depuis Charles X. (Le prince n'avait prononcé que quelques mots sans suite.) **Nous avons changé tout cela.** Dans le *Médecin malgré lui*, de Molière, c'est ce que Sganarelle réplique à une timide objection de Géronte, surpris de l'entendre placer le cœur à droite et le foie à gauche. On rappelle ironiquement ces mots à propos d'une réforme absurde. V. n. Quitter une chose pour une autre : *changer de linge, de condition.* Passer d'un état à un autre : *le temps va changer. Changer de visage*, pâlir, rougir, perdre contenance. ALLUS. LITTÉR. et HISTOR. :

L'homme absurde est celui qui ne change jamais,

V. ABSURDE. **Se changer** v. pr. Revêtir de nouveau linge, de nouveaux habits. ANT. **Maintenir, perpétuer.**

changeur, euse [*eu-ze*] n. Qui se livre aux opérations du change.

— ENCYCL. Sous l'ancien régime, l'une des principales attributions des changeurs était de percer ou cisailler les pièces défectueuses ou les monnaies étrangères dont le cours était interdit et de les porter aux hôtels des Monnaies. Leur fonction essentielle, comme leur nom l'indique, était de changer les monnaies les unes contre les autres. A Paris, ils se groupaient sur le pont au Change, auquel leurs petits comptoirs donnaient un aspect pittoresque. Les opérations de banque et les spéculations sur l'argent, qui étaient méprisées, leur étaient interdites.

Chang-Haï. *Géogr.* V. SHANGHAÏ.

Chaniers, comm. de la Charente-Inférieure, arr. et à 6 kil. de Saintes, sur la Charente ; 2.000 h. Ch. de f. Etat. Vins, carrières.

Chanlaire [*lè-re*] (Pierre-Gabriel), géographe et statisticien français, né à Wassy, m. à Paris (1758-1817).

chanlate ou **chanlatte** [*la-te*] n. f. (de *chant*, et *latte*). Chevron refendu, qui se pose dans le même sens que les lattes. Pièce qui facilite l'écoulement des eaux d'un toit.

Channing [*tcha-nin'gh*] (William Ellery), ministre protestant américain, né à Newport, m. à Bennington (1780-1842) ; un des chefs de la secte des unitaires, surnommé *le Fénelon du Nouveau monde.* Son ouvrage sur l'*Esclavage* eut un grand retentissement.

chanoine n. m. (du gr. *kanonikos*, régulier). Dignitaire ecclésiastique qui, autrefois, possédait un canonicat, et qui, aujourd'hui, fait partie du conseil d'un évêque, récite l'office public, etc. *Vie de chanoine*, sans fatigue et agréable. *Mine de chanoine*, teint fleuri, figure de prospérité.

— ENCYCL. Saint Ambroise, saint Augustin et plus tard saint Martin et d'autres évêques soumirent le clergé de leur cathédrale à une règle quasi monastique. Les clercs astreints à cette règle reçurent le nom de *chanoines*, et les communautés qu'ils formaient furent appelées *chapitres*. Avec le temps, la règle primitive s'adoucit : les biens des chapitres, d'abord indivis, furent partagés en parts qui, sous le nom de *prébendes*, devinrent de véritables bénéfices. L'usage s'introduisit de donner le titre de chanoine et la prébende à de simples tonsurés. Après l'établissement du Concordat, on distingua les chanoines *titulaires*, *prébendés* et *honoraires*.

Chanoine (Charles-Sulpice-Jules), général français, né à Dijon en 1835, m. à Baudement (Marne) en 1915. Ministre de la guerre en 1898.

chanoinée [*né*] n. f. Bénéfice au titre de chanoine.

chanoinesse [*nè-se*] n. f. Autrefois, religieuse qui possédait une prébende : *il existe encore en Allemagne quelques chapitres de chanoinesses. Pâtiss.* Petite nonette : *les chanoinesses de Dijon sont estimées.*

chanoinie [*nî*] n. f. (de *chanoine*). Canonicat.

Chanonat, comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 10 kil. de Clermont-Ferrand ; 880 h. Eaux ferrugineuses.

Chan-Si, prov. de la Chine, au S. de la Mongolie ; 10 millions d'hab. Houille.

chanson n. f. (lat. pop. *cantio*). Pièce de vers, souvent frivole ou satirique, divisée en couplets se terminant en général par un refrain, que l'on chante. *Mettre en chanson*, ridiculiser. Poésie, en général : *les chansons des poètes.* Chant quelconque, bruit de certains insectes, murmure : *les chansons du rossignol ; la chanson des cigales, du grillon ; la chanson du vent, du ruisseau. Chanson de geste*, ancien poème épique dans lequel on célébrait les exploits des chevaliers : *la plus célèbre des chansons de geste est la* Chanson de Roland. Loc. prov. : *L'air ne fait pas la chanson*, l'apparence n'est pas la réalité. *Il en a l'air et la chanson*, il est réellement ce qu'il paraît être. *Le ton fait la chanson*, la manière de dire les choses en détermine le sens. *Chanter toujours la même chanson*, redire sans cesse la même chose. Pl. *Fig.* Sornettes, discours frivoles : *chansons que tout cela !* ALLUS. LITTÉR. :

Tout finit par des chansons,

vers célèbre d'un couplet chanté par Brid'oison, dans le *Mariage de Figaro*, et qui caractérise la frivolité attribuée au caractère français.

— ENCYCL. *Litt. Chansons de geste.* Contrairement à l'ancienne théorie qui considérait les chansons de geste comme issues de chants épiques plus

anciens. Bédier a établi qu'elles ont été composées en l'honneur de fondateurs ou de protecteurs d'abbayes qui se trouvaient sur les routes des grands pèlerinages. Les chansons de geste étaient en strophes ou *laisses* d'un nombre indéfini de vers, sur la même assonance. Elles étaient chantées avec l'accompagnement d'une vielle. Les plus anciennes que nous ayons conservées remontent au XIe siècle : parmi elles, se trouve la célèbre *Chanson de Roland*. A la fin du XIIe siècle, on se contente de remanier les poèmes de l'époque précédente. Dans le nord de la France, le goût pour ces poèmes persiste d'ailleurs jusqu'au XIVe siècle. Mais l'épopée cessa d'être chantée, pour être lue ; elle fut transposée en alexandrins rimant deux à deux, et finalement traduite en prose au XVe siècle. Les héros épiques s'avilirent et devinrent comiques.

— La chanson proprement dite est, au moyen âge, amoureuse ou satirique. Au XVIe siècle, Marot y excelle. Sous la Ligue et sous la Fronde, la chanson, tout en restant alerte, devint surtout politique. Sous Louis XIV et Louis XV, elle célébra les plaisirs. Après la Révolution, le *Caveau* (v. ce mot) rouvre ses portes. De nombreux chansonniers jouissent d'une grande vogue ; quelques-uns atteignent une célébrité. Citons au moins les noms de Désaugiers, Béranger, plus tard de Gustave Nadaud et de Pierre Dupont. De nos jours, le nombre toujours croissant des cafés-concerts et des cabarets artistiques a fait prendre à la chanson un tour nouveau ; dans les premiers, les *scies* et les grivoiseries surtout obtiennent du succès ; dans les seconds, les « Montmartrois », en leurs chansons *rosses*, « blaguent » avec esprit tous les travers ; dans ce dernier genre, Jouy, Xanrof, Ferny, Hyspa, Fursy, Dominique Bonnaud, Marcel Legay, Mac Nab, etc., se sont distingués, et Xavier Privas a reçu le titre de « Prince des chansonniers ». Quelques-uns d'entre eux ont fait revivre la romance : Delmet, Boukay, Montoya, etc.

Chanson de Roland (*la*), grande épopée nationale, en vers français de dix syllabes ; c'est la plus ancienne des chansons de geste. Elle raconte la destruction de l'arrière-garde de l'armée de Charlemagne par les Sarrasins, dans un col des Pyrénées, le défilé de Roncevaux, le 15 août 778. Composition noble et pathétique, où revit la France féodale et chrétienne du IXe siècle, rude et brutale, mais fidèle à l'empereur et à Dieu. On en a fait honneur, d'ailleurs sans preuves, à Théroulde, trouvère normand du XIIe siècle. Elle a été publiée en 1837 et en 1851.

Chanson des gueux (*la*), par Jean Richepin (1876), recueil où le poète chante ou fait chanter, en un langage très coloré, vibrant, mêlé d'argot, tous les pauvres êtres en marge de la société.

Chansonsdesruesetdesbois (*les*), recueil depoèmes de Victor Hugo, composé de courtes pièces, écrites en vers de huit ou de sept pieds, **et divisées en** quatrains, d'une grande fraîcheur d'inspiration (1866).

chansonnable [*so-na-ble*] adj. Qui peut être ou mérite d'être chansonné : *en France tout paraît chansonnable.*

chansonner [*so-né*] v. a. Faire une chanson satirique contre quelqu'un : *les Frondeurs chansonnèrent Mazarin.*

chansonnette [*so-nè-te*] n. f. Petite chanson sur un sujet léger et gracieux. Chanson burlesque, le plus souvent entrecoupée de morceaux parlés, dans le langage du peuple ou dans un français ridicule attribué à des étrangers : *chansonnette comique, des chansonnettes de café-concert.*

chansonneur n. m. Celui qui chansonne.

chansonnier [*so-ni-é*], **ère** n. Personne qui fait, qui chante des chansons : *Béranger fut un chansonnier hardi.* Artiste qui interprète ses propres chansons dans les cabarets artistiques : *chansonniers montmartrois.* N. m. Recueil de chansons.

chant [*chan*] n. m. (du lat. *canthus*, coin d'un objet). Côté étroit d'un objet. Syn. de CHAMP.

chant [*chan*] n. m. (lat. *cantus*). Suite de sons modulés, émis par la voix. Air mis sur des paroles. Mélodie : *chant harmonieux.* Chanson de style soutenu : *un chant guerrier.* Toute composition en vers de style noble : *les chants d'Homère, de Lamartine.* Chacune des divisions d'un poème épique ou didactique : *poème en dix chants. Chant figuré*, musique ordinaire, par opposition au plain-chant. *Chant organisé*, nom ancien du chant à plusieurs parties. *Chant d'Eglise, chant ambrosien, grégorien*, etc. (V. PLAIN-CHANT.)

Chant de l'Alouette, tableau de Jules Breton (1885). A l'heure du crépuscule, une jeune fille, la serpe à la main, va pieds nus sur le sentier, écoutant chanter l'alouette. Toile d'une harmonie délicate et pleine de poésie.

Chant du départ (*le*), célèbre hymne national, paroles de M.-J. Chénier (1794), musique de Méhul, qui fut composé, et exécuté pour la première fois le 14 juillet 1794, pour célébrer le cinquième anniversaire de la prise de la Bastille. Il fit partie de toutes les fêtes patriotiques.

Chants du crépuscule (*les*), poésies de Victor Hugo, inspirées par cette pensée du grand poète : « Tout aujourd'hui, dans les idées comme dans les choses, dans la société comme dans l'individu, est à l'état de crépuscule » (1835).

Chants du soldat (*les*), *et* **Nouveaux chants du soldat**, poésies patriotiques, par Paul Déroulède (1872-1875). Ces poésies, qui ont presque toutes pour sujet la guerre de 1870, sont vibrantes, d'un souffle élevé.

chantable adj. Qui peut être chanté : *toutes les chansons ne sont pas chantables partout.* Passable comme chant : *morceau qui n'est pas beau, mais qui est chantable.*

Chantaboun, ville du Siam, sur un tributaire du golfe de Siam. Elle fut quelque temps occupée par les Français (1900-1904).

chantage [*je*] n. m. Pêche pendant laquelle on fait du bruit, pour que le poisson se jette dans les filets. (On dit aussi BUAGE.)

chantage n. m. Extorsion d'argent, de faveurs, etc., sous la menace de révélations scandaleuses.

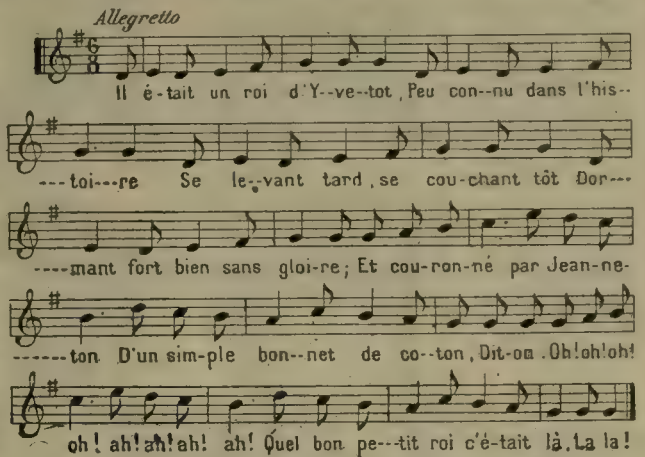

LE ROI D'YVETOT (chanson de Béranger).

— ENCYCL. *Dr.* Quiconque, à l'aide de la menace écrite ou verbale de révélation ou d'imputation diffamatoire, aura extorqué ou tenté d'extorquer soit la remise de fonds ou valeurs, soit la signature ou la remise d'une pièce quelconque opérant obligation ou



Le Chant de l'alouette, tableau de J. Breton.

décharge, sera puni d'un emprisonnement d'un à cinq ans et d'une amende de 50 à 3.000 francs.

Chantal (Jeanne-Françoise FRÉMIOT, baronne **de**), dame célèbre par sa piété, née à Dijon, m. à

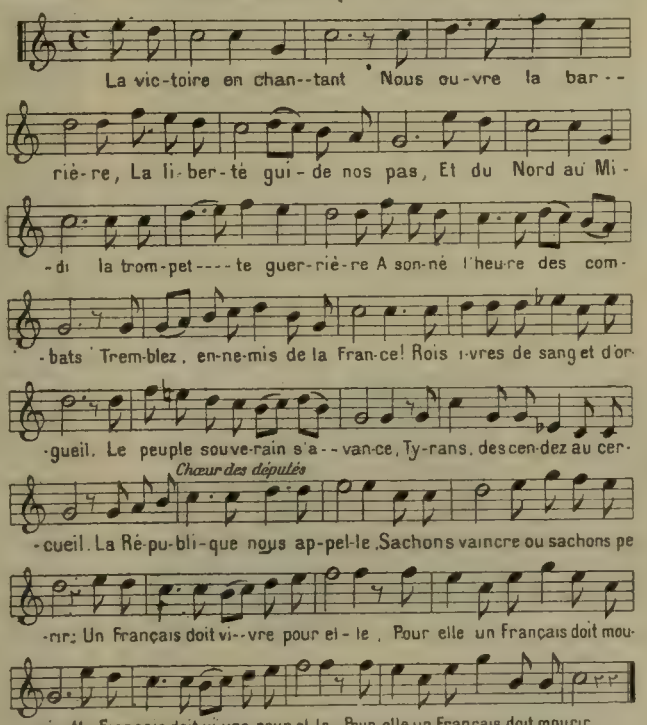

CHANT DU DÉPART.

Moulins (1572-1641) ; fondatrice de l'ordre de la Visitation, et canonisée par Clément XIII. Grand'mère de Mme de Sévigné. Fête le 21 août.

chantant [*tan*], **e** adj. Qui chante : *des ouvrières chantantes. Par ext.* Qui compose des chants : *Lamartine appelle Béranger « un tribun chantant ».* Propre à être chanté : *poésie chantante.* Où l'on chante : *café chantant.* Qui se chante aisément : *la musique chantante est celle où il y a beaucoup de mélodie. Langue chantante*, harmonieuse, musicale : *l'Italien est une langue chantante.* En mauv. part : *prononciation, déclamation chantante*, d'une uniformité monotone.



Baronne de Chantal.

Chantavoine (Henri), professeur, poète et chroniqueur français, né à Montpellier, m. à Caluire (Rhône) [1850-1918].

chanteau [*tô*] n. m. (de *chant*, côté). Morceau coupé à un grand pain ou à une pièce d'étoffe. *Chanteau de pain* ***bénit,*** **le** morceau qu'on envoie à celui dont c'est le tour de rendre le pain bénit le dimanche suivant. Chacune des jantes d'un rouet. Petite douve de chaque côté du fond d'un tonneau.

chante-clair n. m. Nom du coq, dans le *Roman de Renart.*

Chantecler, pièce en quatre actes, en vers, d'Edmond Rostand (1910), qui met en scène des animaux symboliques, représentant les passions et les travers des hommes. Malgré de fâcheuses fautes de goût, cette œuvre vaut par de belles envolées lyriques et un jeu de rimes éblouissant.

Chanteix, comm. de la Corrèze, arr. et à 12 kil. de Tulle ; 1.260 h. Fromages.

Chantelauze (Victor de), magistrat et homme d'Etat français, né à Montbrison, m. à Paris (1787-1859) ; ministre de la justice en 1830, dans le cabinet Polignac.

Chantelauze (Régis), historien et érudit français, né à Montbrison, m. à Paris (1821-1888) ; auteur d'ouvrages érudits sur la première moitié du XVIIe siècle et sur la question Louis XVII.

Chantelle, ch.-l. de c. (Allier), arr. et à 17 kil. de Gannat, près de la Bouble ; 1.750 h. Ch. de f. — Le cant. a 15 comm. et 11.850 h.

Chanteloup, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 57 kil. de Redon ; 1.430 h. — Comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 20 kil. de Parthenay ; 1.370 h. — Hameau d'Indre-et-Loire, près d'Amboise, où la princesse des Ursins bâtit un magnifique château qui fut plus tard la retraite de Choiseul.

Chantemesse (André), médecin français, né au Puy, m. à Paris (1851-1919). Il s'est occupé spécialement de bactériologie et d'hygiène et notamment de la prophylaxie de la fièvre typhoïde.



Chantemesse.

Chantenay-Saint-Imbert, comm. de la Nièvre, arr. et à 28 kil. de Nevers ; 1.990 h. Ch. de f. P.-L.-M.

Chantenay-sur-Loire, anc. comm. de la Loire-Inférieure ; 21.670 h. Ch. de f. O. Elle a été réunie à Nantes en 1908. Usines métallurgiques, forges et fonderies ; raffineries de sucre ; conserves alimentaires ; etc.

chante-perce n. f. Nom donné par les carriers normands et bretons à la barre d'acier aiguisée du bout, qui leur sert à forer les blocs de granit.

Chantepie de la Saussaye (Pierre-Daniel), théologien et historien hollandais, né à Leeuwarden en 1848 ; auteur d'un *Manuel de l'histoire des religions.*

chantepleure n. f. (de *chanter*, et *pleurer*). Entonnoir à long tuyau, percé de trous. Cuvier à robinet, où l'on foule le raisin. Robinet d'un tonneau en perce. Arrosoir à queue mince et longue. Fente verticale, pratiquée dans un mur pour l'écoulement des eaux. Rigole dans la berge d'un cours d'eau.



Chantepleure.

chantepleurer [*ré*] v. a. Faire couler le vin nouveau dans la chantepleure, avant de le mettre en cuve.

chanter [*té*] v. n. (lat. *cantare*). Moduler avec la voix des sons variés : *les oiseaux sifflent, l'homme seul chante.* En mauv. part, avoir en lisant, en récitant, des intonations qui rappellent un chant : *les bons acteurs ne chantent pas.* En parlant d'un instrument de musique, avoir des sons tenus, liés et expressifs : *le violon et le violoncelle sont les deux instruments qui chantent le plus. C'est comme si vous chantiez, comme s'il chantait*, voilà des paroles auxquelles il ne faut attacher aucune importance. *Faire chanter quelqu'un*, pratiquer un chantage sur lui. *Pain à chanter*, pain azyme. ALLUS. HIST. : **Ils chantent, ils payeront,** V. PAYER. V. a. Célébrer, louer : *chanter la gloire, les vertus.* Chansonner. (Peu us.) *Chanter toujours la même chanson, le même refrain*, dire toujours la même chose. *Chanter une antienne à quelqu'un*, lui faire de vifs reproches. (V. POUILLES.) *Je lui ferai chanter une autre gamme*, je le ferai changer de ton, de conduite. *Chanter victoire*, se glorifier d'un succès. **Se chanter** v. pr. Etre chanté : *cet air se chante partout.*

ALLUS. LITTÉR. :

Vous chantiez, j'en suis fort aise,
Et bien, dansez maintenant !

réponse ironique de la Fourmi à la Cigale, dans la célèbre fable de La Fontaine. Dans l'application, reproche dur adressé à quelqu'un pour son imprévoyance.

chanterelle [*rè-le*] n. f. (de *chanter*). Corde d'un violon, d'une basse, qui a le son le plus aigu. *Fig.* et *fam. Appuyer sur la chanterelle*, insister sur le point délicat, important. Oiseau femelle, qu'on encage pour qu'il en attire d'autres par son chant. (Adjectiv. : *alouettes chanterelles.*) Pièce de l'arçon des chapeliers.

chanterelle [*rè-le*] n. f. (du lat. *cantharellus*, petite coupe). Genre de champignons comestibles, dits aussi *girolles*. (V. la planche CHAMPIGNONS.)


Chanterelle.

chanterille ou **chantarille** [*ll* mll., *e*] n. f. Bobine du tireur d'or.

chanteronner [*ro-né*] v. n. Chanter d'une manière confuse et à voix très basse.

chanteur, euse [*eu-ze*] n. Qui chante souvent, ou fait métier de chanter : *les chanteurs de l'Opéra*; *une chanteuse des rues*. *Forte chanteuse*, celle qui, d'une voix étendue et puissante, chante les grands airs d'opéra. *Chanteuse légère*, celle dont la voix est étendue surtout dans le registre élevé, et qui chante les airs demandant plus de virtuosité que de puissance. Adjectiv. *Oiseaux chanteurs*, ceux dont le chant est agréable (rossignol, serin, etc.). *Maître chanteur*, filou qui pratique le vol au chantage.


Chanteur florentin, d'après Paul Dubois.

Chanteur florentin *du XVe siècle*, statue en bronze de Paul Dubois (musée du Luxembourg), figure élégante et charmante (1865).

Chanteuse voilée (*la*), opéra-comique en un acte, paroles de Scribe et Leuven, musique de V. Massé (1850). Partition pleine de grâce. C'est un épisode apocryphe de la jeunesse de Vélasquez qui, vivant à Séville, pauvre et criblé de dettes, échappe à la plus grande misère grâce à la gentille servante Palamite. Le soir, couverte d'un voile, celle-ci va chanter sur la place et rapporte en cachette la petite recette. Tout se découvre et Vélasquez touché de ce dévouement épouse la servante.

chantier [*ti-é*] n. m. (du lat. *canterium*, chevron). Emplacement où les marchands entassent le bois, le charbon qu'ils ont à vendre. Entassement de bois. Atelier à l'air libre, clôturé ou couvert, où l'on travaille le bois, la pierre : *un chantier de construction*. Lieu de construction pour les vaisseaux : *La Seyne possède d'importants chantiers maritimes*. Charpente supportant une embarcation. Ensemble des madriers sur lesquels on place les tonneaux dans les caves, les fardeaux, etc. *Fig. Avoir un ouvrage sur le chantier*, y travailler.

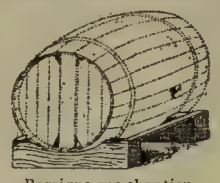
Barrique sur chantier.

chantignole ou **échantignole** n. f. Pièce le bois trapézoïdale, qui soutient les pannes d'une charpente. Brique de demi-épaisseur, pour construire des cheminées. V. FERME.

chantilly [*ll* mll.] n. m. Dentelle de Chantilly. (C'est une dentelle aux fuseaux, exécutée en fil blanc ou en soie noire d'une grande finesse. Inventée à Chantilly, sa fabrication a été transportée dans le Calvados.)

Chantilly, comm. de l'Oise, arr. et à 10 kil. de Senlis, sur la Nonette, affl. de l'Oise ; 5.560 hab. Ch. de f. N. Dentelles ; eau ferrugineuse, employée comme eau de table. Forêt ; magnifique château datant du moyen âge, et qui fut embelli à diverses époques par les Montmorency, surtout par le grand Condé et par le duc d'Aumale, qui le légua à l'Institut de France en 1885 avec ses précieuses collections, lesquelles constituent aujourd'hui le Musée Condé. Bel hippodrome, où se courent des prix importants : *prix du Jockey-Club* (derby français), *prix de Diane*, etc. Le château de Chantilly, occupé pendant quelques jours par les Allemands au début de septembre 1914, a été pendant presque toute la durée de la guerre de 1914-1918 le siège du G. Q. G.


Château de Chantilly.

Chantonnay [*to-né*], ch.-l. de c. (Vendée), arr. et à 28 kil. de La Roche-sur-Yon, entre le Grand et le Petit Lay ; 4.140 h. Ch. de f. Etat. Houille chaux. — Le cant. a 12 comm. et 15.660 h.

chantonné, e [*to-né*] adj. Se dit d'un papier défectueux, présentant au toucher des callosités et des creux ou flaches.

chantonnement [*to-ne-man*] n. m. Action de chantonner.

chantonner [*to-né*] v. a. et n. Chanter à demi-voix ; fredonner : *chantonner un refrain*.

Chan-Toung, prov. de la Chine, sur la mer Jaune ; 33 millions d'h. Ch.-l. *Tsi-Nan*. Sur son territoire se trouve le territoire de l'ancienne colonie allemande de Kiao-Tchéou.

chantournage n. m. Action de chantourner.

chantournement [*man*] n. m. Profil, contour d'une planche chantournée.

chantourner [*né*] v. a. (de *chant* ou *champ*, côté, et *tourner*). Tailler en dehors et évider en dedans une pièce de bois ou de métal, d'après un profil donné : *chantourner une bordure*. Faire ressortir la partie saillante d'une peinture.

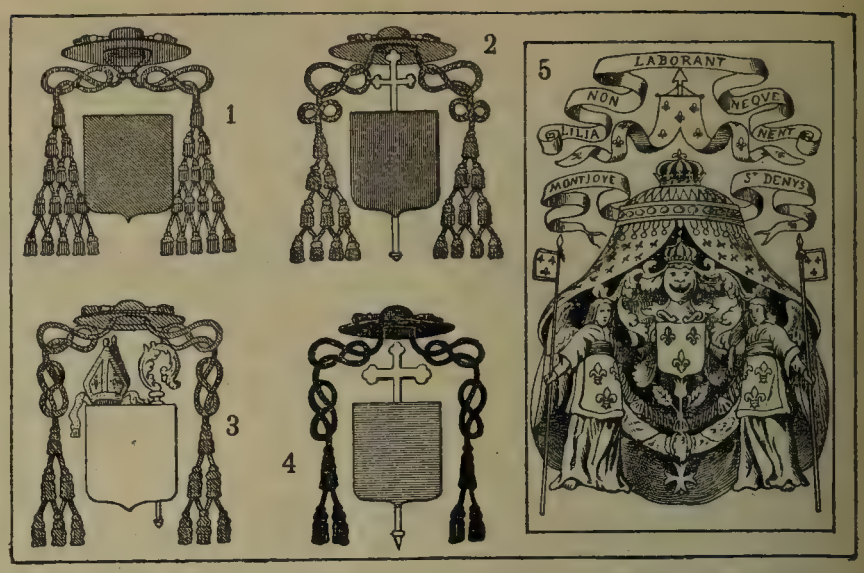

Chapeaux héraldiques : 1. De cardinal ; 2. D'archevêque ; 3. D'évêque ; 4. D'abbé ; 5. Grand chapeau de la maison de France (V. HEAUME, COURONNE).

chantre n. m. (lat. *cantor*). Celui qui chante. Spécialem., qui chante au lutrin : *dans l'Eglise primitive, les chantres faisaient partie du clergé*. *Fig.* Poète : *le chantre thébain*, Pindare ; *le chantre d'Ausonie* ou *des Géorgiques*, Virgile ; *le chantre d'Achille*, Homère ; *le chantre de Thrace*, Orphée. *Les chantres des bois*, les oiseaux ; plus spécialem., *le chantre du printemps, des nuits*, le rossignol.

— ENCYCL. Dans l'Eglise primitive, les chantres faisaient partie du clergé. Aujourd'hui, ils sont considérés comme de simples employés des églises, nommés dans les paroisses urbaines par le bureau des marguilliers, sur la présentation du curé, et par le curé seul ou les desservants dans les paroisses rurales.

Chantre (Ernest), érudit et archéologue français, né à Lyon en 1845. Il a composé des ouvrages d'ethnographie et d'anthropologie.

chantrerie [*trî*] n. f. Bénéfice, dignité de chantre, dans une église cathédrale ou collégiale.

Chantrigné, comm. de la Mayenne, arr. et à 15 kil. de Mayenne, près de la Vienne, affl. de la Mayenne ; 1.360 h.

Chanu, comm. de l'Orne, arr. et à 10 kil. de Domfront ; 1.660 h. Carrières, fabrication de coutils.

Chanut [*nu*] (Hector-Pierre), diplomate français, né à Antignac (Cantal), m. à Paris (1604-1667).

Chanute (Octave), ingénieur américain, d'origine française, né à Paris, m. à Chicago (1832-1910). Il est connu pour ses essais de vol plané, et c'est lui qui a guidé les premières expériences des frères Wright.



Chanvre : a, tige mâle ; b, tige femelle c, fleur mâle ; d, fleur femelle.

chanvre autref. n. f., auj. m. (lat. *cannabis*). Genre de plantes textiles, qui portent le chènevis. Filasse qu'on retire de l'écorce du chanvre. *Fig.*, *fam. Cravate de chanvre*, corde servant à pendre.

— ENCYCL. *Bot.* Le chanvre est une plante dioïque. Les fleurs mâles sont disposées en grappes, et les fleurs femelles en épis. On le cultive pour la matière textile qu'il produit et aussi pour ses graines. Le chanvre indien (*cannabis indica*) est narcotique et sert à préparer le *hachisch*.

— *Industr.* Le chanvre subit diverses préparations préliminaires avant d'être livré à la filature et au tissage : le *rouissage* à l'eau ou à sec, qui fait disparaître la substance gommeuse reliant les fibres textiles, et, met ces dernières à nu ; le *broyage* et le *teillage*, qui enlèvent la chènevotte, c'est-à-dire la matière ligneuse. Ces opérations s'effectuaient autrefois à la main ; aujourd'hui, elles se font au moyen de machines qui donnent un rendement beaucoup plus considérable et un travail plus régulier et plus parfait. Le chanvre est ensuite soumis à des manipulations qui le divisent le plus possible. V. TEXTILE.

chanvreux, euse [*vreû, eu-ze*] adj. De la nature du chanvre : *fibres chanvreuses*.

chanvrier [*vri-é*], **ère** n. Personne qui travaille le chanvre. Adj. Qui concerne le chanvre : *industrie chanvrière*.

chanvrière n. f. Syn. peu usité de CHÈNEVIÈRE.

Chanzeaux, comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 25 kil. d'Angers, près de l'Heyronne ; 1.330 h. Tissages.

Chanzy (Alfred), général français, né à Nouart (Ardennes), m. à Châlons-sur-Marne (1823-1883). Il eut une part brillante à la victoire de Coulmiers (1870), puis commanda la deuxième armée de la Loire et se distingua par sa belle retraite de Vendôme au Mans. Il fut ensuite gouverneur de l'Algérie, puis ambassadeur à Saint-Pétersbourg et commandant du 6e corps d'armée.


Chanzy.

chaos [*ka-o*] n. m. (mot gr. signif. *abîme*). Confusion générale des éléments et de la matière qui, d'après certaines théogonies, aurait précédé l'organisation du monde. Entassement de rochers : *les chaos de Gavarnie*. *Fig.* Confusion, désordre : *un chaos d'arguments*. *Myth. gr.* Fils de Kronos et père de l'Erèbe et de la Nuit. Personnification de l'espace vide et indéterminé, tel qu'il se présentait avant la création.

chaotique [*ka-o*] adj. Qui tient du chaos : *un amas chaotique de rochers*. Qui est livré à la confusion.

chaouch n. m. (turc *tchaouch*). En Turquie, huissier ou appariteur.

Chaouïa, région littorale de la partie française du Maroc. Cette section des grandes plaines côtières du Maroc occidental s'étend depuis la falaise calcaire qui limite à l'O. le plateau de Melgou jusqu'à l'océan Atlantique, entre l'oued Melah et l'Oum er Rebia. Pays peu élevé (de 150 à 250 m.), aux faibles ondulations, sans arbres, aux terres noires, très fertiles et propices à la culture des céréales. Sa ville principale est le port de Casablanca.

Chaource, ch.-l. de c. (Aube), arr. et à 21 kil. de Bar-sur-Seine, aux sources de l'Armance ; 1.140 h. (*Chaourçois*). Eaux ferrugineuses, tuileries. — Le cant. a 25 comm. et 8.170 h.

Chao-Yong, philosophe et littérateur chinois (1011-1077). Il a publié un commentaire en soixante volumes des *Koua* ou *Trigrammes* de Fou-hi, et vingt volumes de vers et de prose.

chapardage n. m. *Pop.* Action de chaparder.

chaparder [*dé*] v. a. *Pop.* Voler, marauder.

chapardeur, euse [*eu-ze*] n. et adj. *Pop.* Qui chaparde ; maraudeur, voleur.

Chapareillan, comm. de l'Isère, arr. et à 37 kil. de Grenoble, près de l'Isère ; 1.970 h. Chaux ; ganterie.

chaparico [*tcha*] n. m. (m. esp.) Pantalon de cuir qu'on met pour aller dans le chaparral.

chaparral [*tcha-pa-ral*] ou **chaparal** n. m. Dénomination espagnole des buissons épineux bas et rabougris qui parsèment les prairies du Texas.


Chape de poulie.

Chapdes-Beaufort, comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 23 kil. de Riom, près de la Sioule ; 1.620 h. Source ferrugineuse, mine de plomb argentifère.

chape n. f. (bas lat. *cappa*). Cape. (Vx.) Grand manteau d'église, qui s'agrafe par devant : *la chape ne se porte que pendant les cérémonies*. Vêtement de cardinal. Enveloppe de certains objets. Enveloppe de plâtre, qui réunit les pièces d'un moule de sculpture. Enduit qui protège contre les infiltrations le dessus d'une voûte. Etrier de fer, qui porte l'axe sur lequel tourne une poulie, une balance, etc. Garniture supérieure d'un fourreau. *Chape d'une aiguille de boussole*, partie conique recevant le saphir de support du pivot. *Blas.* Pièce honorable, constituée par deux triangles rectangles obtenus en joignant le milieu du chef aux cantons de la pointe. (V. la plan-



Chapeaux : 1. Louis XIII ; 2. Louis XIV ; 3. Louis XV ; 4. Révolution ; 5. En 1820 ; 6. Louis XVI ; 7. Directoire ; 8. Premier Empire ; 9. En 1838 ; 10. En 1818 ; 11. En 1860. — Chapeaux modernes : 12. 13. 14. De femme ; 15. Haut de forme ; 16. Melon ; 17. Feutre mou ; 18. De paille (panama) ; 19. De jardin ; 20. Canotier ; 21. De feutre rigide ; 22. Ecclésiastique.

che BLASON). Loc. prov. : *Disputer de la chape à l'évêque* ou *se disputer la chape de l'évêque*, se disputer une chose qui ne peut revenir à aucun des contestants.

chapé, e adj. Revêtu d'une chape. *Blas.* Qui s'ouvre en chape ou en pavillon, en parlant de l'écu.

chapeau [*pô*] n. m. (de *chape*). Coiffure à bords, d'homme ou de femme. (V. COIFFURE.) *Chapeau bas*, la tête découverte. *Coup de chapeau*, salut qu'un homme fait en soulevant son chapeau. *Fig. Enfoncer son chapeau*, prendre un air assuré. *Mettre, avoir son chapeau de travers, sur l'oreille*, prendre un air menaçant. Elliptiq. *Obtenir le chapeau*, la dignité de cardinal. Couronne : *chapeau de roses.* (Vx). *Fig.* et *fam. Perdre la plus belle rose de son chapeau*, ce qu'on a de meilleur. En parlant d'un nouveau-né, *avoir encore le chapeau*, la tête couverte de gourme. Partie supérieure de l'appareil fructifère de certains champignons. Masse de rafles que la fermentation de vin rouge fait remonter à la surface de la cuve. Partie supérieure d'un pan de bois, d'une charpente, d'un escalier, d'une galerie de mine, de certaines pièces mécaniques, etc. : *le chapeau d'un marteau-pilon. Chapeau chinois*, instrument de musique formé d'un chapeau de cuivre muni de clochettes. *Chapeau de mérite*, gratification accordée à un capitaine de la marine, lorsqu'il remet à bon port les marchandises chargées à fret. *Blas.* Ornement extérieur de l'écu, indiquant que le possesseur des armes est un ecclésiastique. Pavillon ou dôme de velours bleu, placé au-dessus des armoiries de la maison de France. ALLUS. LITTÉR. : **Dans son chapitre des chapeaux.** Dans le *Médecin malgré lui*, de Molière, Sganarelle affirme à Géronte : « Hippocrate a dit... que nous nous couvrions tous deux. — Dans quel chapitre ? — Dans son chapitre... des chapeaux ». Ces mots se rappellent plaisamment, quand il y a impossibilité de citer la source où l'on a puisé un argument, etc.



Evêque revêtu de la chape.



Chapeau chinois.

— ENCYCL. *Techn. Fabrication des chapeaux.* V. CHAPELLERIE.

— *Blas.* Le chapeau figurait dans les armoiries des ecclésiastiques depuis l'abbé jusqu'au cardinal : le chapeau de l'abbé était noir avec une cordelière à trois houppes ; celui des abbés protonotaires avait six houppes ; le chapeau d'évêque avait également six houppes, mais il était vert ; le chapeau d'archevêque, de même couleur, avait dix houppes ; enfin, celui de cardinal, rouge, avait quinze houppes.

— *Econ. dom. Teinture en noir des chapeaux de paille.* Faire bouillir pendant trois ou quatre heures une forte décoction de bois de Campêche ; y ajouter un peu de sulfate de fer (couperose verte). Après avoir enlevé toutes les garnitures, plonger le chapeau dans le liquide et l'y laisser pendant 12 heures. Le faire ensuite sécher à l'air. S'il y a lieu, recommencer une seconde fois l'opération. Enfin, frotter l'intérieur et l'extérieur du chapeau avec une éponge imbibée d'huile fine, et laisser sécher à l'air.

Chapeau de paille d'Italie (*le*), vaudeville amusant et gai, en cinq actes, de Labiche et Marc Michel (1851). Au moment où il va se marier, Fadinard est lancé à la recherche d'un chapeau de paille d'Italie destiné à remplacer celui que son cheval a mangé, et dont la perte risque de compromettre une femme du monde. Toute la noce le suit et, après des aventures bouffonnes, un vieil oncle sourd sauve la situation.

chapeauter [*pô-té*] v. a. *Fam.* Mettre un chapeau à : *chapeauter un enfant ; femme bien chapeautée.*

Chapeaux (*parti des*). *Hist.* V. BONNETS.

chape-chute n. f. (de *chape*, et de *chute*, anc. part. pass. fém. du v. *choir*). Profit imprévu, dû à une mésaventure d'autrui. (Vx).

chape-chuter [*té*] v. n. (par confus. avec *chuchoter*). Parler à voix basse. (Peu us.)

chapelain [*lin*] n. m. (de *chapelle*). Aumônier d'un prince. Desservant d'une chapelle.

— ENCYCL. Le nom de *chapelain* fut donné d'abord aux clercs qui gardaient la chape de saint Martin et la portaient à la guerre ; il fut étendu à tous les prêtres qui disaient la messe et gardaient les reliques dans les camps de l'armée royale. Enfin, les fonctions de chapelain devinrent, même en temps de paix, une des charges les plus importantes de la maison du roi : elles consistaient dans la célébration de la messe et des offices dans les chapelles royales. On appela aussi « chapelains » les prêtres qui, dans les chapitres, aidaient et souvent suppléaient les chanoines. Depuis, ce nom a servi à désigner les prêtres desservant les chapelles privées ou communales.



Chapelain.

Chapelain [*lin*] (Jean), poète français, né et mort à Paris (1595-1674). Il rédigea, à la prière de Richelieu, les *Sentiments de l'Académie sur* « le Cid, » et écrivit un poème épique sur la *Pucelle*, auquel il travailla pendant vingt ans ; membre de l'Académie française à sa fondation, c'était un homme de goût et un érudit, mais un médiocre poète que Boileau poursuivit de ses sarcasmes.

Chapelaude (**La**), comm. de l'Allier, arr. et à 18 kil. de Montluçon, sur la Meuzelle ; 1.360 h. Ch. de f. Orl.

chapeler [*lé*] v. a. (du lat. *capulare*, blesser.— Prend deux *l* devant une syllabe muette : *je chapellerai*]. Tailler en enlevant le dessus de la croûte du pain : *chapeler du pain. Pop.* Taillader, faire des blessures, des coupures nombreuses à.

chapelet [*lè*] n. m. (de *chapeau*). Petit chapeau. (Vx). Couronne, guirlande de fleurs. (Vx.) Ensemble de grains enfilés, que l'on fait glisser entre ses doigts en récitant des *Pater* et des *Ave* : *un chapelet de corail.* Prières ainsi récitées : *éternuer pendant le chapelet.* Objets réunis ensemble comme les grains d'un chapelet : *certaines rivières russes sont de véritables chapelets de lacs. Fig.* Série : *défiler un chapelet d'injures. Défiler son chapelet*, dire tout ce qu'on a sur le cœur. *Archit.* Baguette découpée en une suite continue de grains ronds ou ovales. *Hydraul.* Noria. *Techn.* Nom donné à diverses garnitures. *Pathol.* Suite de ganglions engorgés. Collier de bâtons pour empêcher un cheval de se mordre.



Chapelet (archit.)

— ENCYCL. On récite sur les gros grains le *Pater* et le *Gloria Patri ;* sur les petits, on dit l'*Ave Maria.* Un chapelet ordinaire se compose de cinq dizaines d'*Ave Maria*, séparées par le *Pater* et le *Gloria Patri ;* un rosaire comprend trois chapelets. L'origine du chapelet remonte au XIe siècle. L'usage de porter le chapelet à la ceinture est obligatoire dans certains ordres religieux, tels que les dominicains et les sœurs de Saint-Vincent de Paul. Les chapelets sont faits ordinairement en bois tourné et creusé, en os ou en ivoire ; la monture est une petite chaînette de métal. Les musulmans ont un chapelet formé de quatre-vingt-dix-neuf grains, dont chacun représente un des attributs de l'Etre divin.



Chapelet.



Chapelière.

chapelier, ère n. et adj. Qui fait ou vend des chapeaux : *industrie chapelière.*

chapelière n. f. Malle haute, bombée, à châssis et à compartiments.

chapelle [*pè-le*] n. f. (de *chape*). Petite église, notamment dans un château, un hospice, etc. Ceux qui desservent une chapelle, y chantent, etc. : *la chapelle d'un prince. Fig.* Coterie : *la chapelle des romantiques, des peintres réalistes. Maître de chapelle*, celui qui dirige la musique d'une chapelle, d'une église. Partie d'une église ayant un autel, en dehors du chœur : *la chapelle de la Vierge, de saint Joseph.* Orfèvrerie du culte : *offrir à sa paroisse une chapelle d'or. Chapelle ardente*, luminaire et pompeux appareil funéraire. *Mettre en chapelle*, en Espagne, enfermer un condamné à mort dans une chapelle pour le préparer à mourir. *Fig.* et *fam. Conduire à la chapelle blanche*, mener au lit un enfant, etc. *Techn.* Nom donné aux galeries d'aqueducs, aux voûtes de fours, etc., dont la forme rappelle la voûte d'une chapelle. *Mar. Faire chapelle*, se dit d'un bâtiment qui, par suite d'une fausse manœuvre ou d'une brusque saute de vent, a les voiles masquées, au lieu de pleines qu'elles étaient, et se voit, le plus souvent, obligé de virer de bord. — Se dit familièrem. d'une femme qui, devant le feu, relève ses jupes pour se chauffer.

Chapelle expiatoire, monument de Paris, construit sur l'emplacement des sépultures primitives



Chapelle expiatoire, à Paris.

de Louis XVI et de Marie-Antoinette, qui avaient été inhumés dans le cimetière de la Madeleine. Il fut construit par Fontaine et Lebas et inauguré le 21 janvier 1821. Les restes du roi et de la reine avaient été transférés à Saint-Denis en 1815.

Chapelle (*Sainte-*). V. SAINTE-CHAPELLE.

Chapelle (Claude-Emmanuel LUILLIER, dit), poète français, né à La Chapelle-Saint-Denis (Paris) m. à Paris (1626-1686) ; ami de Boileau, Racine, La Fontaine. Il a écrit, avec Bachaumont, *Voyage en Provence et en Languedoc* (1659).



Chapelle.

Chapelle-Agnon, comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 18 kil. d'Ambert, près de la Dounej ; 1.760 h.

Chapelle-aux-Bois (La), comm. des Vosges, arr. et à 17 kil. d'Epinal, sur le Bagnerot ; 1.820 h. Ch. de f. E.

Chapelle-aux-Saints (La), comm. de la Corrèze, arr. et à 32 kil. de Brive ; 300 h. On y a découvert, en 1908, un squelette d'homme fossile.

Chapelle-Basse-Mer, comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 17 kil. de Nantes ; 2.800 h.

Chapelle-d'Aligné, comm. de la Sarthe, arr. et à 15 kil. de la Flèche ; 1.520 h.

Chapelle-d'Angillon (La), ch.-l. de c. (Cher), arr. et à 37 kil. de Sancerre, sur la Petite Sauldre, s.-affl. du Cher ; 970 h. Ch. de f. Orl. — Le cant. a 5 comm. et 6.090 h.

Chapelle-d'Armentières, commune du Nord, arr. et à 11 kil. de Lille, près de la Lys ; 4.440 h. Ch. de f. N.

Chapelle-de-Guinchay [*chè*] (**La**), ch.-l. de c. (Saône-et-Loire), arr. et à 11 kil. de Mâcon ; 2.060 h. Ch. de f. P.-L.-M. Vins. — Le cant. a 12 comm. et 9.770 h.

Chapelle-des-Marais (La), comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 22 kil. de Saint-Nazaire, sur la Grande Brière ; 2.300 h. Ch. de f. Tourbières.

Chapelle-en-Vercors [*vèr-kor*] (**La**), ch.-l. de c. (Drôme), arr. et à 39 kil. de Die ; 1.030 h. Draps. — Le cant. a 5 comm. et 3.640 h.

Chapelle-Glain (La), comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 17 kil. de Châteaubriant ; 1.370 h. Ch. de f.

Chapelle-Heulin (La), comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 10 kil. de Nantes ; 1.210 h.

Chapelle-Janson (La), comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 8 kil. de Fougères, sur un affl. du Couesnon ; 1.650 h.

Chapelle-la-Reine (La), ch.-l. de c. (Seine-et-Marne), arr. et à 14 kil. de Fontainebleau ; 840 h. Ch. de f. P.-L.-M. Culture de chasselas. — Le cant. a 18 comm. et 7.750 h.

Chapelle-Launay (La), comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 25 kil. de Saint-Nazaire ; 1.450 h.

Chapelle-lez-Herlaimont, comm. de Belgique (Hainault) ; 7.000 h. Houillères.

Chapelle-Moche (La), comm. de l'Orne, arr. et à 14 kil. de Domfront ; 1.910 h. Ch. de f. Etat.

Chapelle-Neuve (La), comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 29 kil. de Guingamp ; 1.560 h. — Comm. du Morbihan, arr. et à 32 kil. de Pontivy ; 1.250 h. Fer. Ch. de f.

Chapelle-Saint-André (La), comm. de la Nièvre, arr. et à 18 kil. de Clamecy, sur le Sauzay 1.260 h.

Chapelle-Saint-Florent (La), comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 39 kil. de Cholet, près de l'Evre ; 1.200 h.

Chapelle-Sainte-Fine, lieu dit du dép. de la Meuse, sur la rive droite de la Meuse, en plein cœur des hauts de Meuse, au carrefour des deux routes de Verdun à Vaux et de Fleury à Tavannes. Après la prise du bois du Chapitre et de presque

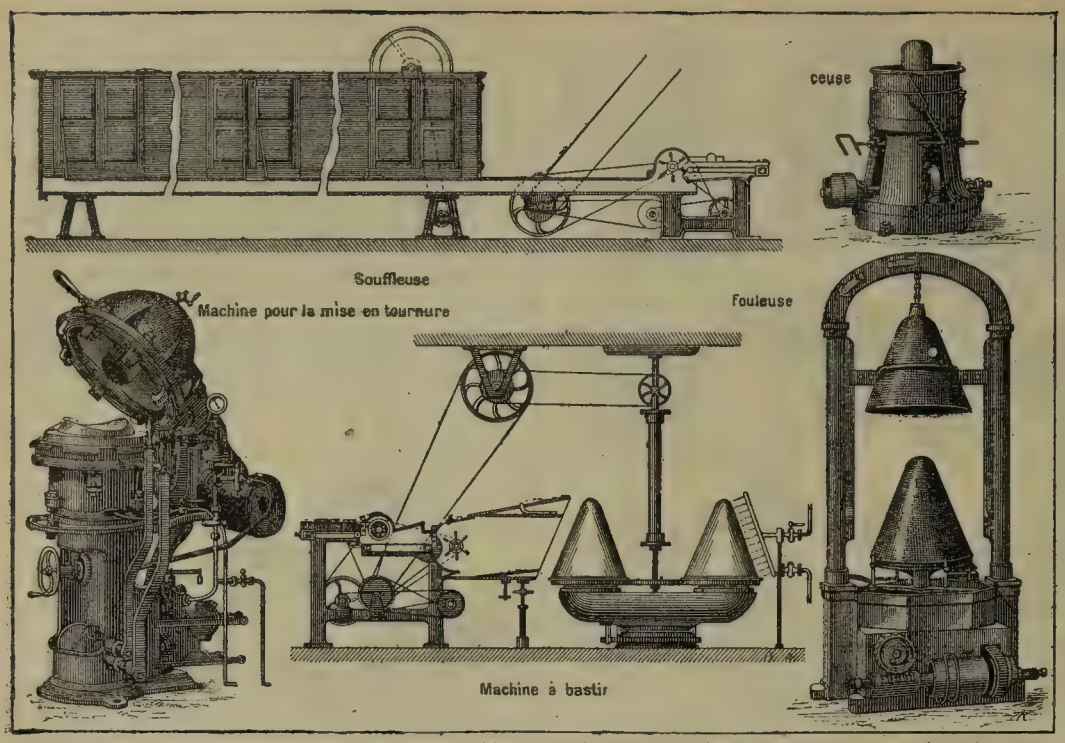

Chapellerie (fabrication des chapeaux) : Souffleuse, machine servant à nettoyer et à classer par ordre de grosseur les poils coupés. — Machine à bastir ou bastisseuse, machine qui envoie les poils sur les cônes à bastir, où ils s'agglomèrent sous l'action d'une pluie d'eau bouillante. — Fouleuse, machine servant à fouler les bastissages obtenus avec la machine à bastir. — Ponceuse, machine enlevant les poils qui ressortent de la surface du feutre. — Machine pour la mise en tournure, machine qui sert à donner la forme.

tout le bois Fumin, les Allemands se sont avancés jusqu'à la Chapelle Sainte-Fine (12 juillet 1916) ; ils en ont été chassés tôt après. Au cours de ces ardents combats, les ruines de la Chapelle Sainte-Fine, détruite depuis des années, ont totalement disparu.

Chapelle-Saint-Laurent (La), comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 28 kil. de Parthenay ; 2.160 h. Ch. de f. Etat.

Chapelle-Saint-Mélaine (La), comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 13 kil. de Redon ; 1.380 h.

Chapelle-Saint-Mesmin (La), comm. du Loiret, arr. et à 4 kil. d'Orléans, sur la Loire ; 1.520 h. Ch. de f. Orl.

Chapelle-Saint-Sauveur (La), comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 26 kil. de Louhans ; 1.630 h.

Chapelle-sous-Dun (La), comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 23 kil. de Charolles, près du Sornin ; 1.040 h. Ch. de f. P.-L.-M. Houille.

Chapelle-sur-Erdre (La), ch.-l. de canton (Loire-Inférieure), arr. et à 9 kil. de Nantes ; 2.520 h. Ch. de f. Orl. — Le cant. a 6 comm. et 11.070 h.

Chapelle-sur-Loire (La), comm. d'Indre-et-Loire, arr. et à 17 kil. de Chinon, sur la Loire ; 1.720 h. Ch. de f. Orl.

Chapelle-Thècle (La), comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 14 kil. de Louhans, sur la Sanne ; 1.420 h. Ch. de f.

Chapelle-Voland, comm. du Jura, arr. et à 19 kil. de Lons-le-Saunier, sur la Darge ; 1.590 h.

chapellenie [*pè-le-nî*] n. f. Dignité, bénéfice d'un chapelain.

chapellerie [*pè-le-rî*] n. f. (de *chapelier*). Art, industrie, commerce du chapelier. Boutique de chapelier. Articles que vendent les chapeliers.

— Encycl. *Techn.* La chapellerie comprend quatre sortes principales : celles de *feutre*, de *soie*, de *paille* et de *sparterie*. La première fait usage de poils de lapin, de lièvre, de loutre et de laine d'agneau, qui facilite le feutrage. (V. feutre.) Avec ces poils mélangés, l'ouvrier fait des espèces de triangles à base arrondie (*capades*), qu'il place entre des toiles humides (*feutrières*) et qu'il presse sans cesse à la main en les humectant. Il les accole ensuite sur un moule conique, continue à les presser et à les lisser à la main, puis, à l'aide d'un cuir (*manicle*), il plonge alors dans de l'eau acidulée la chausse obtenue, dont il tire en tous sens les bords et les relève ; il fait ensuite sécher le chapeau, qui est livré au teinturier. Le chapelier agglutine le feutre et lui donne la forme désirée. Enfin, le détaillant le garnit. Actuellement, ces diverses opérations se font à la machine. La *chapellerie de soie* s'obtient au moyen d'une carcasse de toile enduite de colle, sur laquelle des bandes de peluche de soie enroulées en spirale sont appliquées et soigneusement ajustées. La *chapellerie de paille* emploie les pailles de froment, de riz, de seigle, blanchies à l'acide sulfureux, puis tressées et réunies en donnant à l'ensemble la forme voulue. La *chapellerie de sparterie* se fait avec de minces fibres de tilleul, de peuplier, d'aloès, de latanier, etc. Le chapeau dit « de Panama » appartient à cette dernière sorte.



Chaperons : 1 et 2. Du xvᵉ siècle ; 3. De magistrat (moderne).

chapelure n. f. Croûte de pain râpée dont on saupoudre certains mets.

chaperon n. m. (dériv. de *chape*). Sorte de capuchon habillant la tête et le cou jusqu'aux épaules, qui était la coiffure ordinaire des deux sexes au moyen âge : *Etienne Marcel coiffa le dauphin Charles de son chaperon aux armes de Paris.* Auj., ornement de certaines robes professionnelles, qui consiste en un bourrelet circulaire placé sur l'épaule gauche, d'où pend, devant et derrière, une bande d'étoffe garnie d'hermine à son extrémité : *le chaperon d'un magistrat, d'un professeur de faculté.* Petit capuchon dont on coiffe les faucons à la chasse. Couronnement d'un mur en forme de toit. *Fig.* Femme sérieuse ou âgée qui accompagne dans le monde une jeune fille, une jeune femme.



Chaperon de mur.

Chaperon (Philippe), peintre de décors français, né à Paris en 1823. — Son fils Eugène, né à Paris en 1857, s'est distingué comme peintre militaire.

Chaperon rouge (*le petit*), personnage et titre d'un conte de Perrault. On y voit une fillette, qui portait à sa mère-grand une galette et un petit pot de beurre, dévorée par un méchant loup. Les détails de ce conte sont naïfs et délicieux. La réponse de la mère-grand pour indiquer la manière d'ouvrir sa porte : *Tire la chevillette, la bobinette cherra*, est pour ainsi dire passée en proverbe.

Chaperons blancs (*faction des*), faction démocratique révoltée au xive siècle contre le comte de Flandre (Louis II de Male) et écrasée à Rosebecque (1382).

chaperonner [*ro-né*] v. a. Couvrir d'un chaperon : *chaperonner une muraille ; chaperonner un faucon. Fig.* Accompagner, surveiller, protéger une personne jeune : *chaperonner une jeune fille.*

chaperonnier [*ro-ni-é*], **ère** adj. Se dit d'un oiseau de proie auquel on met un chaperon.

chapetonnade [*to-na-de*] n. f. Vomissement avec délire, qu'éprouvent parfois les Européens dans les pays chauds.

chapier [*pi-é*] n. m. Chantre qui porte la chape. Fabricant, marchand de chapes. Meuble tournant sur pivot, et garni de tiroirs semi-circulaires, dans lesquels on serre les chapes.

chapiteau [*tô*] n. m. (lat. *capitellum ;* de *caput*, *itis*, tête). Partie, ordinairement sculptée, qui fait saillie au-dessus d'un fût de colonne, de pilastre : *la forme du chapiteau est caractéristique de l'ordre auquel appartient la colonne.* (V. colonne, ordre.) Corniche d'un buffet, d'une armoire, etc. Partie supérieure d'un alambic. Petit couvercle sur la lumière d'un canon. (Vx.)

— Encycl. Chez les Egyptiens, on trouve le *chapiteau carré*, formé d'un dé de pierre posé à cru sur le fût de la colonne ; le *chapiteau évasé* ou *à compane*, présentant la forme d'une cloche renversée ; les chapiteaux *renflés*, les chapiteaux *hathoriques*, dont les quatre faces sont décorées de têtes sculptées. Les Grecs, chez lesquels la forme du chapiteau sert à distinguer les styles, distinguent le chapiteau *dorique*, formé d'une moulure ou *échine*, que surmonte une dalle carrée (*abaque* ou *tailloir*) sur laquelle s'appuie l'architrave ; le chapiteau *ionique*, caractérisé par deux volutes reliées par une échine taillée en oves au-dessous d'un mince tailloir ; le chapiteau *corinthien*, ressemblant à une corbeille le long de laquelle aurait poussé une acanthe. Citons encore le chapiteau *toscan*, abâtardissement du dorique ; le chapiteau *composite*, confusion de l'ionique et du corinthien ; le chapiteau *byzantin*, en forme de cube ou de pyramide tronquée et renversée ; les chapiteaux *roman* et *ogival*, couverts de décorations variées ; le chapiteau *Renaissance ;* etc.

capitral, e, aux adj. Qui concerne un chapitre de religieux, de chanoines.

chapitre n. m. (lat. *capitulum ;* de *caput*, tête). Division d'un livre indiquée par ce mot même avec un numéro d'ordre ou par ce simple numéro. Somme des matières qui y sont traitées. Réunion des chanoines attachés à une église collégiale ou cathédrale : *l'évêque et son chapitre.* Lieu où il s'assemble : *se rendre au chapitre.* Assemblée en général. *Avoir voix au chapitre*, avoir le droit de donner son avis. *Fig.* Matière, chose dont on parle : *aborder un chapitre délicat.* Partie d'un tout, catégorie : *dans la vie, le plus long chapitre est celui des mécomptes.*

— Encycl. Autrefois, seuls les chanoines revêtus des ordres sacrés, ou *capitulants*, prenaient part aux assemblées du chapitre, et avaient le droit d'en élire les officiers (doyen, trésorier, cellérier, chantre, écolâtre). Les chapitres des cathédrales formaient le conseil de l'évêque, gouvernaient le diocèse pendant la vacance du siège, et dans beaucoup de diocèses élisaient l'évêque. La Révolution supprima les chapitres. Les articles organiques rétablirent les chapitres cathédraux. La loi de finances de 1884 supprima le traitement des chanoines par voie d'extinction.

Chapitre (*Bois du*), bois du dép. de la Meuse, situé sur la rive droite de la Meuse, en plein cœur des hauts ou côtes de Meuse, au S.-O. du village de Vaux. Il couvre à l'O. les bords du plateau qui domine le ravin de Vaux. C'est par là et par le bois Fumin, qui le continue de l'autre côté du ravin, que les Allemands ont essayé de déborder le fort de Vaux à l'O., puis, après la chute de ce fort (7 juin 1916) d'atteindre plus au S. le fort de Souville. Ils ont donc bombardé le bois du Chapitre, y ont livré de sanglants combats et ont fini par s'en emparer en juin 1916. Ils en ont été rejetés par l'offensive française du 24 octobre suivant.



Chaplain.

chapitrer [*tré*] v. a. Réprimander en plein chapitre : *chapitrer un religieux. Par ext.* Réprimander, faire la leçon à : *chapitrer un jeune homme.*



Chaplin.

Chaplain (Jules-Clément), sculpteur et graveur médailliste français, né à Mortagne, m. à Paris (1839-1909). Membre de l'Académie des beaux-arts en 1881. A restauré en France l'art de la médaille.

Chaplet (Ernest), céramiste français, né à Sèvres, m. à Choisy-le-Roi (1835-1909), auteur de porcelaines flammées d'un beau coloris.

Chaplin (Charles-Josuah), peintre français, né aux Andelys, m. à Paris (1825-1891). Il fut le peintre coquet et adroit des élé-

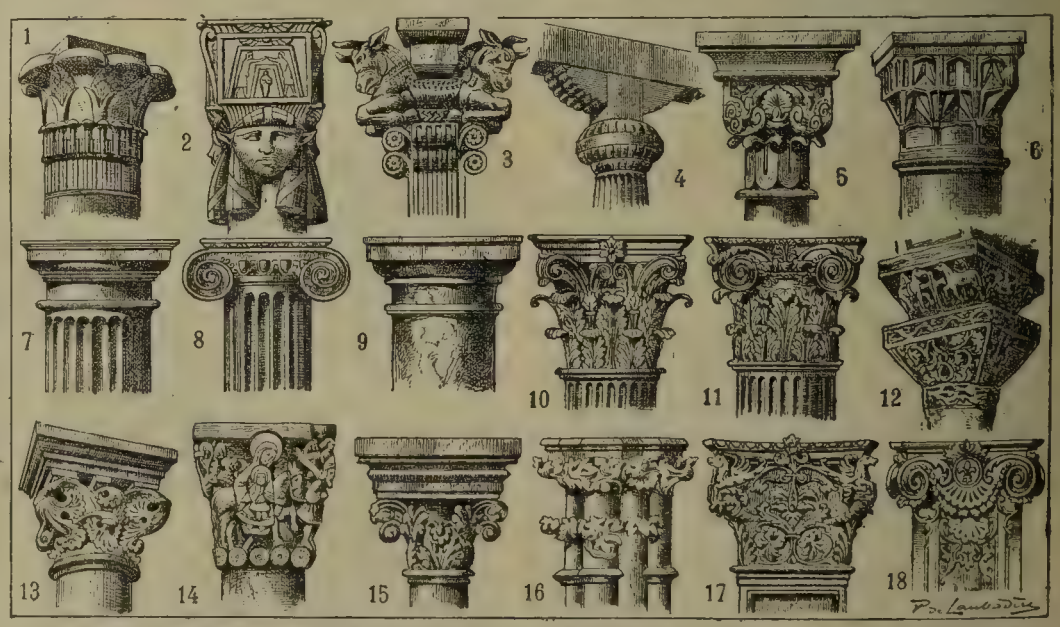

Chapiteaux : 1. Egyptien, lotiforme. — 2. Egyptien, hathorique. — 3. Assyrien. — 4. Hindou. — 5. Arabe. — 6. Turc. — 7. Dorique. — 8. Ionique. — 9. Toscan. — 10. Corinthien. — 11. Composite. — 12. Byzantin. — 13, 14. Romans. — 15, 16. Gothiques. — 17. Renaissance. — 18. Du xviiie siècle.

gances féminines (*Bulles de savon, Souvenirs, Portrait de jeunes filles*, etc.).

chaploir n. m. (de l'anc. fr. *chapler*, battre). Sorte de petite enclume.

Chapman (George), poète dramatique anglais (1559-1634) ; fut l'ami de Shakespeare ; a traduit le premier en vers anglais l'*Iliade* et l'*Odyssée*.

chapon n. m. (lat. *capo*). Coq que l'on a châtré et que l'on engraisse pour le manger : *les chapons du Mans sont renommés*. Plant de vigne qui n'a pas encore porté de fruit. Gros morceau de pain qui a trempé dans le bouillon gras et qu'on sert avec le bouillon maigre. *Chapon de Gascogne*, croûte de pain frottée d'ail. ALLUS. LITTÉR. :

... Avocat, il s'agit d'un chapon,

mots empruntés aux *Plaideurs*, de Racine, et que l'on applique à ceux qui, dans une discussion, se lancent en des considérations tout à fait étrangères au sujet.

chaponnage [*po-na-je*] n. m. Action de chaponner, de châtrer : *le chaponnage d'un coq*.

Chaponnay, comm. de l'Isère, arr. et à 17 kil. de Vienne, près de l'Ozon ; 1.210 h.

chaponneau [*po-nô*] n. m. Jeune chapon.

chaponner [*po-né*] v. a. Châtrer un coq. Mettre une jeune poule hors d'état de pondre, pour en faire une poularde.

chaponnière [*po-ni-è-re*] n. f. Vase ou l'on fait cuire un chapon, une poularde en ragoût. (Vx.) *Fortif.* Syn. de CAPONNIÈRE.

Chaponost, comm. du Rhône, arr. et à 8 kil. de Lyon ; 1.830 h. Ch. de f. P.-L.-M. Passementeries.

chapoter [*po-té*] v. a. Dégrossir du bois avec une plane. Enlever avec le chapotin les parties d'une pièce de porcelaine menaçant de tomber.

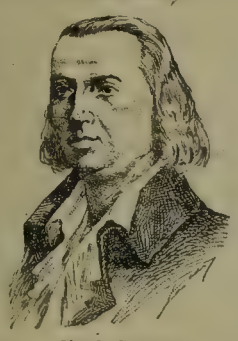

Claude Chappe.

chapotin n. m. Palette d'acier qui sert à chapoter.

Chappe d'Auteroche (Jean), savant astronome français, né à Mauriac, m. à San-José [Californie] (1722-1769).

Chappe (Claude), ingénieur et physicien, né à Brûlon (Maine), m. à Paris (1763-1805), neveu du précédent. Il créa le télégraphe aérien, dont Amontone, avait eu l'idée, et qui fonctionna pour la premièrs fois en 1794, pour annoncer une victoire, la reprise de Condé sur les Autrichiens, Il fut aidé dans ses travaux par son frère IGNACE-URBAIN-JEAN, ingénieur, né à Rouen (1760-1828).



Chapska.

Chapsal (Charles-Pierre), grammairien français, né à Paris, mort près de Joinville-le-Pont (1788-1858).

chapska n. m. Coiffure militaire, empruntée aux Polonais et que portèrent, en France, les lanciers du second Empire.

Chaptal (Jean-Antoine), comte DE CHANTELOUP, chimiste français, né à Notgare (Lozère), m. à Paris (1756-1832). On lui doit des procédés pour la fabrication de l'alun, du salpêtre, des ciments, le blanchiment à la vapeur, et l'art de teindre le coton en rouge d'Andrinople. Il fut ministre de l'intérieur sous le Consulat (1800-1804). Membre (1798) puis président (1825) de l'Académie des sciences.

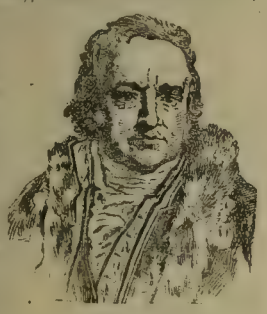

Chaptal.

chaptalisation [*za-si-on*] n. f. ou **chaptalisage** [*za-je*] n. m. Action d'ajouter du sucre au moût de raisin avant la fermentation : *la chaptalisation est une opération tout à fait licite*.

chaptaliser [*zé*] v. a. Soumettre à la chaptalisation : *chaptaliser un moût*.

Chapu (Henri-Michel-Antoine), sculpteur français, né au Mée (Seine-et-Marne), m. à Paris (1833-1891). Ses œuvres (*Jeanne d'Arc écoutant les voix, la Jeunesse, la statue funéraire de la duchesse d'Orléans*, etc.) valent par une élégance expressive et toujours juste.



Chapu.

chapuis [*pu-i*] n. m. Ossature en bois des bâts ou des selles.

chapuiser [*zé*] v. a. Couper ou menuiser du bois en petits morceaux.

chapuiseur [*zeur*] n. m. Ouvrier qui travaille les bois de bâts.

chaput [*pu*] n. m. Billot spécial qui sert : 1° à équarrir les ardoises ; 2° à tailler et équarrir les douves des tonneaux.

chaque adj. indéf. (sans plur.) [de *chacun*]. Tout, toute, nul excepté, dans une catégorie de choses ou d'individus : *il faut une place pour chaque chose, et chaque chose à sa place*. (V. CHACUN.) PROV. : **A chaque jour suffit sa peine** (Evang. selon saint Matthieu, chap. VI, vers. 34). On le cite à ceux qui se préoccupent trop de l'avenir.

char n. m. (orig. gauloise). Chez les Anciens, voiture à deux roues pour les combats, les jeux, etc. Auj., voiture quelconque. Spécialem. 1° chariot pour les transports : *un char de foin* ; 2° grande voiture sur laquelle paradent, dans les fêtes, des personnages symboliques, des masques, etc. : *les chars de la mi-carême. Char à bancs*, voiture ouverte sur les côtés, à bancs disposés en travers. *Char funèbre*, corbillard. *Milit. Char d'assaut.* (V. TANK.) *Fig.* Ce à quoi l'on applique des efforts combinés : *le char de l'Etat*. (V. PRUDHOMME.)

chara n. m. ou **charagne** n. f. Genre de plantes aquatiques, vertes et filamenteuses.

charabia n. m. (esp. *algarabia*). *Pop.* Patois auvergnat. Langage bizarre, inintelligible. *Par ext.* Personne qui parle charabia.

characées [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes aquatiques des eaux douces, ayant pour type le genre *chara*. S. une *characée*.

— ENCYCL. Les characées, au cours des âges géologiques, ont contribué à la formation de roches dures dans lesquelles on retrouve leurs tiges et leurs fructifications intactes.

characin n. m. Variété de saumon plus petit que le saumon ordinaire et de chair à peine rosée.

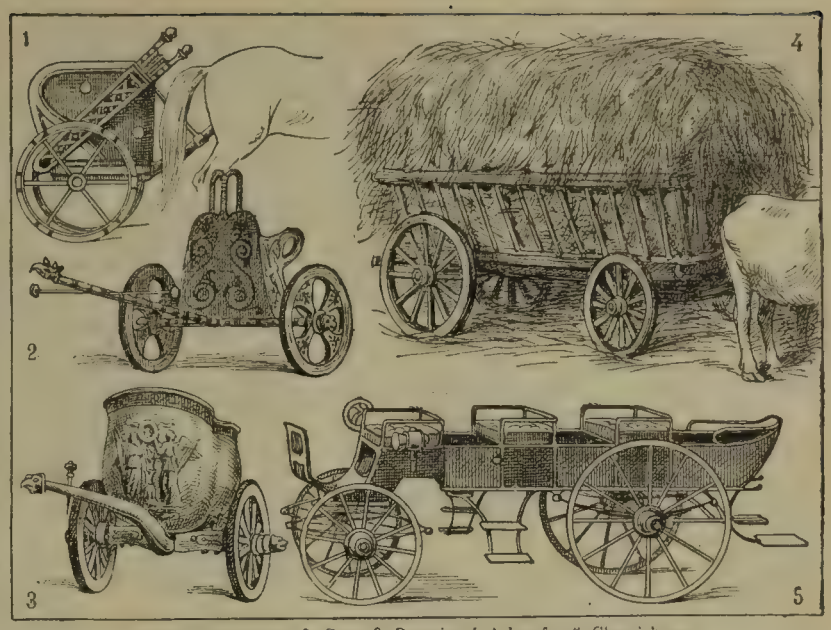

CHAR : 1. Egyptien ; 2. Grec ; 3 Romain ; 4. A bœufs ; 5. Char à bancs.

charade n. f. (du provenç. *charrado*, causerie). Sorte d'énigme où l'on doit deviner un mot, à l'aide de la signification de chacune de ses syllabes présentant un sens complet, comme *mon premier se sert de mon dernier pour manger mon entier* (chiendent).

Du haut de mon « premier »
Madame vit venir son page ;
Aux pronoms personnels figure mon « dernier » :
Et le manoir du moyen âge
Etait flanqué de mon « entier ». (TOURELLE).

Charade en action, amusement dans lequel chaque partie du mot est rendue non par une définition mais par un dialogue scénique ou une pantomime : *jouer une charade. Fig.* Ce qui est peu intelligible.

charadiste [*dis-te*] n. Personne qui compose ou qui aime à deviner des charades.

charadriidés [*dé*] n. m. pl. Famille d'oiseaux échassiers, renfermant les pluviers, courvites, vanneaux, etc., tous caractérisés par la tête assez forte, le cou court, le bec moyen et dur. S. un *charadriidé*.

charadrius [*uss*] n. m. Nom scientifique des oiseaux du genre pluvier.

charançon n. m. Genre d'insectes coléoptères curculionidés, qui rongent les blés, les pois, les lentilles, etc. : *on peut réussir à se débarrasser des charançons en ventilant régulièrement les greniers*.

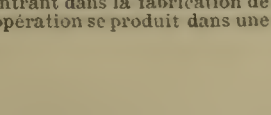

Charançon.

Charançon (*le*). V. CURCULIO.

charançonné [*so-né*], **e** adj. Attaqué par les charançons : *blé charançonné*.

charasse n. f. Espèce de caisse à claire-voie dans laquelle on emballe les porcelaines.

charax [*ka-raks*] n. m. Genre de poissons acanthoptères communs dans la Méditerranée et l'Océan. (Le charax est le *mourrayut* des Niçois.)



Charax.

charbon n. m. (lat. *carbo*). Produit qui résulte du bois brûlé à l'abri du contact de l'air : *le charbon est du carbone presque pur. Charbon ardent, charbon*, ce même produit embrasé, mais ne jetant pas de flamme. *Charbon de terre*, houille. *Charbon de pierre*, anthracite. *Charbon de Paris*, poussier de charbon de bois, de houille, aggloméré à l'aide de brai, etc., en rondins qui se consument lentement. *Fig. Etre sur les charbons*, être dans une situation critique, cruelle. *En charbon*, se dit d'une chose brûlée : *rôti en charbon. Méd.* Maladie infectieuse, commune à l'homme et aux animaux : *le charbon est le plus souvent transmis à l'homme par la piqûre des mouches. Agric.* Maladie contagieuse des végétaux, surtout des céréales, et spécialement du blé, où certains organes sont remplacés par une poudre noire ou brune. *Phot. Procédé au charbon*, procédé de tirage des photocopies, basé sur les propriétés de la gélatine bichromatée soumise à la lumière, et donnant des images inaltérables de toutes couleurs.

— ENCYCL. *Techn.* Les charbons employés pour l'industrie et les usages domestiques sont : le *charbon de bois*, le *charbon de terre* (v. HOUILLE) et les *charbons artificiels*. Le premier, produit de la combustion incomplète du bois, s'obtient par divers procédés : *en meule, en four, en chaudière, en fosse* et *en vase clos*. Le *procédé en meule* se pratique en forêt : on forme avec des bûches de même longueur (charbonnette) dressées verticalement les unes contre les autres, une, deux, trois assises, pour constituer une sorte de dôme ; à la base on ménage plusieurs canaux horizontaux, qui vont de l'extérieur jusqu'au centre, où des bûches, de toute la hauteur du tas, constituent une cheminée. Le feu est mis par cette cheminée, lorsque la meule a été recouverte de terre humide, de mousse ; on l'active ou on le modère au moyen d'évents, qu'on ouvre ou qu'on bouche suivant le cas, en allant du sommet au pied de la meule. Quand l'opération est terminée, on laisse refroidir la meule, en l'isolant de l'air extérieur. Vingt-quatre heures après on recueille le charbon. La *carbonisation en four* s'opère en disposant le bois dans un four en brique. Le *procédé en chaudière* a pour but d'obtenir des charbons entrant dans la fabrication de la poudre de guerre. L'opération se produit dans une chaudière ayant un couvercle muni d'évents, que l'on peut ouvrir ou fermer à volonté. On remplit peu à peu la chaudière avec le bois, que l'on allume au moyen de copeaux. Quant l'appareil est plein, on ferme les évents du couvercle et on laisse refroidir la masse. Le *procédé en fosse* consiste à remplacer la chaudière par une fosse en maçonnerie ; on étouffe le feu avec des chiffons mouillés. Le *procédé en vase clos* se fait dans des cornues (*fauldes*), et donne du charbon roux pour la fabrication de la poudre. Les *charbons artificiels* sont faits avec des menus et des poussières ; il y en a de deux espèces : les *agglomérés* (v. ce mot), et le *charbon de Paris* qui, après avoir été moulé, subit la carbonisation dans des fours à moufles.

— *Agric.* On donne le nom de *charbon* à un certain nombre de maladies particulières aux céréales, et qui sont produites par des champignons du groupe des ustilaginées. Le type de ces maladies est le *charbon du blé*, qui s'attaque aux parties aériennes de la



Montage d'une meule avec la charbonnette.



Moussage de la meule.

graminée et transforme les organes attaqués en une poussière noire ou brune, comparable à la poudre de charbon : ce sont les spores du champignon qui, disséminées par les vents d'automne, propagent au loin le fléau. Il existe d'ailleurs des espèces distinctes du charbon, qui chacune ne s'attaquent qu'à une même et unique céréale, mais toutes peuvent être traitées de la même manière par immersion dans une solution étendue de sulfate de cuivre, des graines qui doivent servir aux semailles.

— *Pathol.* Le *charbon bactéridien* a été étudié notamment par Rayer et Davaine, puis par Pasteur. C'est lui qui constitue la maladie des moutons, des bovidés et des chevaux, nommée *fièvre charbonneuse* ou *sang de rate*. Pasteur a pu atténuer la bactéridie charbonneuse et vacciner les animaux contre le charbon ; c'est sa première grande découverte. L'homme peut contracter le charbon par cause indirecte ; on traite alors la *pustule maligne*, qui en résulte, par la cautérisation, l'excision, les injections d'iode. Aussi, le charbon est-il une maladie à déclaration obligatoire, qui fait l'objet de sévères mesures de la police sanitaire. On doit détruire par le feu les animaux morts, et désinfecter les étables.

Il existe encore, chez les bovidés principalement, un *charbon symptomatique* ou *emphysémateux*, dû à une bactérie, et qui est également contagieux. On le traite par la vaccination. Cette affection, qui est soumise également aux prescriptions de la police sanitaire, n'est pas transmissible à l'homme.

— *Thérap.* Le *charbon végétal*, obtenu par la calcination des bois légers, est employé comme ab-

sorbant et comme désinfectant, particulièrement dans la dyspepsie. Le charbon de peuplier est utilisé comme absorbant des gaz de fermentation gastrique ou intestinale.

charbonnage [*bo-na-je*] n. m. Exploitation de la houille en général, ou d'une houillère en particulier. Mine de houille : *les charbonnages d'Anzin.*

charbonnaille [*bo-na, ll* mll., *e*] n. f. Menu charbon, dans les mines et usines.

charbonnée [*bo-né*] n. f. Viande grillée sur le charbon. Lit de charbon dans un four à chaux, etc. Dessin au charbon.

charbonner [*bo-né*] v. a. Réduire en charbon : *charbonner un rôti.* Noircir en écrivant, en dessinant avec du charbon : *charbonner les murs.* V. n. Se réduire en charbon sans flamber, etc. : *mèche*, et par ext., *lampe qui charbonne.* **Se charbonner,** v. pr. Noircir à soi avec du charbon : *se charbonner le visage.*

charbonnerie [*bo-ne-ri*] n. f. Dépôt de charbon. Société politique secrète. (V. CARBONARISME.)

charbonnette [*bo-nè-te*] n. f. Bois débité pour fabriquer du charbon de bois.

charbonneux, euse [*bo-neû, eu-ze*] adj. Qui a rapport au charbon (maladie). *Mouches charbonneuses*, celles qui peuvent transmettre le charbon.

charbonnier [*bo-ni-é*], **ère** n. Qui fait ou vend du charbon. Celui qui dirige le fourneau d'une usine. Membre de la charbonnerie. (On dit plus souvent CARBONARO.) Adj. Qui a rapport à l'industrie, au commerce du charbon : *les centres charbonniers.* N. m. Bâtiment qui transporte du charbon. Nom donné à divers animaux de couleur noire (renard noir, lézard noir, etc.). N. f. Lieu où l'on fabrique, où l'on serre le charbon. Seau à charbon. Nom vulgaire de la mésange à tête noire. *Vénerie.* Lieu d'une forêt où le cerf brunit sa tête, et *par ext.*, terre glaise contre laquelle il la frotte. Loc. prov. : **Foi du charbonnier,** foi naïve et robuste des âmes simples. **Charbonnier est maître en sa maison,** le plus pauvre homme agit chez soi à sa guise.

Charbonnières-les-Bains, comm. du Rhône, arr. et à 10 kil. de Lyon ; 960 h. Ch. de f. P.-L.-M. Sources sulfureuses.

Charbonnières-les-Varennes, comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 14 kil. de Riom ; 1.610 h. Ch. de f. O.

Charbonnières-les-Vieilles, comm. du Puy-du-Dôme, arr. et à 19 kil. de Riom, près de la Morge ; 2.050 h. Huilerie.

charbonnille n. f. *Pop.* Dans le midi de la France, menu charbon de bois.

charbouille [*bou, ll* mll., *e*] n. f. Charbon, nielle, maladie du froment.

charbouiller [*bou, ll* mll., *é*] v. a. Gâter, en parlant de la nielle,

charbouillon [*bou, ll* mll., *on*] n. m. Ulcère de la membrane pituitaire du cheval.

charbucle n. f. Nom vulgaire de la nielle des blés.

charcanas [*ka-na*] n. m. Etoffe hindoue de soie et coton.

Charcas [*kass*], nom donné quelquefois à la capitale de Bolivie. V. SUCRE.

charcoal n. m. (mot angl.). Charbon de bois en paillettes, très employé comme isolant calorifuge.

Charcot [*ko*] (Jean-Martin), médecin français, né à Paris, m. au lac des Settons (1825-1893) ; connu par ses féconds travaux sur les maladies nerveuses et particulièrement l'hystérie. Membre de l'Académie des sciences (1883). — Son fils, JEAN-BAPTISTE, médecin et explorateur français, né à Neuilly-sur-Seine en 1867, a accompli plusieurs expéditions dans les régions antarctiques au S. de l'Amérique.


Charcot.

charcuter [*tè*] v. a. Couper malproprement la viande : *charcuter une volaille.* Pratiquer maladroitement une opération chirurgicale.

charcuterie [*rî*] n. f. Commerce, boutique ou marchandises du charcutier.

— ENCYCL. *Techn.* La charcuterie hache, sale et fume les porcs, en fait des jambons, saucisses, boudins, etc. Elle confectionne en outre des pâtés renfermant en notable quantité du veau, des volailles, du gibier, etc. V. BOUCHERIE.

charcutier [*ti-é*], **ère** n. (de *chair*, et *cuit*). Qui prépare ou vend de la chair de porc. Adjectiv. : *garçon charcutier. Fam.* Se dit d'un chirurgien maladroit, brutal, et, en général, de tout individu qui gâche un travail.


J.-B. Chardin.

Chardin (Jean-Baptiste-Siméon), peintre français, né et m. à Paris (1699-1779). Il excella dans les tableaux de genre, pleins de grâce simple et de fine bonhomie. Citons de lui le *Benedicite*, admirable scène d'intérieur. Ses pastels (son portrait) ne sont pas moins vigoureux.

chardon n. m. (lat. *carduus*). Nom vulgaire de plusieurs plantes de divers genres à feuilles épineuses. Ensemble de pointes de fer courbées et entrelacées, qu'on met sur les murs ou les grilles pour empêcher de les escalader. *Fig.* et *fam.* Obstacles, difficultés. *Hérissé comme un chardon, c'est un vrai chardon*, se dit d'un grincheux. *Aimable comme un chardon* (à cause de ses épines), pas aimable du tout. *Bête à manger du chardon*, très bête (parce que les ânes sont friands du chardon).

— ENCYCL. Les chardons doivent être coupés avant la floraison, pour empêcher la propagation. On en connaît un grand nombre d'espèces, toutes nuisibles aux cultures. (chardon penché, chardon crépu, cirse

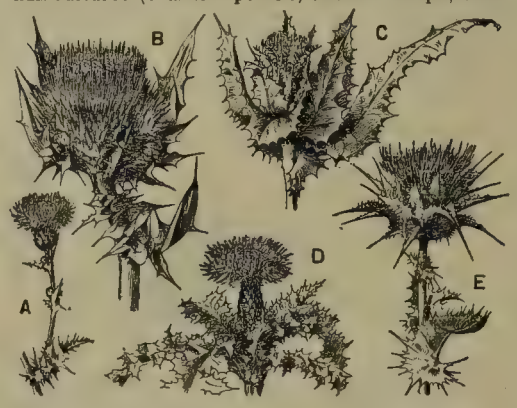

Chardons : A, des champs ; B, porte-soie ; C, bénit ; D, nain ; E, Notre-Dame.

lancéolé, cirse acaule, cirse des champs, etc.). Le *chardon argenté* ou *chardon Notre-Dame* croît dans les lieux incultes et dans les bonnes terres ; on l'admet parfois dans les jardins, pour la beauté de son port. Il est, dit-on, très recherché des ânes.


Ordre du Chardon.

Chardon (*ordre du*), dit aussi *de Saint-André*, ordre de chevalerie, créé en 1540 par Jacques V, roi d'Ecosse. Supprimé et rétabli à plusieurs reprises, il comprend aujourd'hui le souverain et quinze chevaliers. Ruban vert. Costume de cérémonie.

chardonay ou **chardonnay** [*do-nè*] n. m. *Vitic.* Syn. de PINEAU BLANC.

chardonneret [*do-ne-rè*] n. m. Genre d'oiseaux passereaux chanteurs, à plumage coloré de rouge, noir, jaune et blanc, qui aiment à se nourrir des graines du chardon, d'où leur nom.


Chardonneret.

— ENCY L. Les chardonnerets sont des petits oiseaux de l'Ancien monde, à livrée très bariolée ; ils sont très recherchés comme oiseaux de cage, pour leur chant et leur familiarité.

chardonnet [*do-nè*] n. m. (du lat. *cardo*, gond). Partie légèrement courbe de la maçonnerie d'un sas, contre laquelle s'appuie le poteau tourillon d'une porte **d'écluse,** lorsqu'elle est fermée.

Chardonnet (Hilaire, comte BERNIGAUD de), chimiste et physicien français, né à Besançon, m. à Paris (1839-1924), inventeur de la soie artificielle, et auteur d'importantes recherches sur les rayons ultraviolets ; membre de l'Académie des sciences (1919).

chardonnette ou **cardonnette** [*do-nè-te*] n. f. Espèce d'artichaut sauvage.

chardonnette [*do-nè-te*] n. f. Espèce de cale pour fûts, barriques, à bord des navires.

chardonnière [*do-ni*] n. f. Terrain sur lequel on cultive le chardon à foulon.

Charensat, comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 61 kil. de Riom ; 1.610 h.

Charentais, e [*ran-tè, è-ze*], habitant ou originaire de la Charente : *les Charentais.* Adjectiv. : *le vignoble charentais.*

Charente (la), fl. de France, qui naît dans la Haute-Vienne, passe à Civray, Ruffec, Angoulême, Jarnac, Cognac, Saintes, Rochefort, et se jette dans l'Atlantique ; cours 361 kil.

Charente (DÉP. DE LA), dép. formé par l'Angoumois et une partie de la Saintonge, du Poitou et de la Marche ; préf. *Angoulême ;* s.-préf. *Barbezieux, Cognac, Confolens, Ruffec ;* 5 arr., 29 cant., 426 comm. ; 346.400 h. (*Charentais*). 12e région militaire ; cour d'appel de Bordeaux ; évêché à Angoulême. Ce département doit son nom au fleuve qui l'arrose. Les vins, les eaux-de-vie, l'élevage, et au point de vue industriel la papeterie constituent ses principales ressources.

Charente-Inférieure (DÉP. DE LA), dép. formé par l'Aunis, la Saintonge et une petite partie du Poitou ; préf. *La Rochelle ;* s. préf. *Jonzac, Marennes, Rochefort, Saintes, Saint Jean-d'Angély ;* 6 arrond., 40 cant., 482 comm., 450.900 h. 18e région militaire ; cour d'appel de Poitiers ; évêché à La Rochelle. Ce dép. doit son nom à la Charente, qui le traverse. Eaux-de-vie, salines, pêche, parcs à huîtres, faïenceries, etc.

Charenton-le-Pont, ch.-l. de c. (Seine), arr. et à 15 kil. de Sceaux, en amont du confluent de la Seine et de la Marne ; 19.500 h. (*Charentonnais*). Ch. de f. P.-L.-M. Entrepôts, batellerie, glacières. Célèbre établissement d'aliénés, dit « de Charenton », bien qu'il soit situé aujourd'hui sur le territoire de la commune de Saint-Maurice. Le nom de Charenton, comme celui de *Bicêtre*, revient souvent sous la plume des écrivains dans le langage, et l'on dit : *un pensionnaire de Charenton, un homme digne d'aller à Charenton*, pour *un fou, un homme qui a perdu la raison.*

— Le cant. de Charenton a 4 comm., et 57.560 h.

Charenton-sur-Cher, ch.-l. de c. (Cher), arr. et à 11 kil. de Saint-Amand, sur la Marmande et sur le canal du Berry ; 1.980 h. Ch. de f. — Le cant. a 10 comm. et 8.540 hab.


Charette.

Charès, général athénien, qui commandait avec Lysiclès l'armée grecque à Chéronée, où il fut défait par Philippe (vers 400-330 av. J.-C.).

Charette de La Contrie (François-Athanase de), chef vendéen, né à Couffé (Loire-Inférieure) en 1763. Il fut victorieux au combat de Ma-



checoul, appuya le mouvement de la grande armée royaliste contre Nantes, fit ensuite une guerre de surprises et de coups de main, déposa les armes après le 9-Thermidor, les reprit ensuite, fut fait prisonnier et fusillé à Nantes en 1796.



Général de Charette.

— Son petit-neveu, ATHANASE, général français, né à Nantes, m. au château de la Basse-Motte (Ille-et-Vilaine) (1832-1911), commanda avec distinction, en 1870-1871, le corps des zouaves pontificaux à l'armée de la Loire.

charge n. f. (*de charger*). Faix, fardeau : *donner trop de charge à un plancher.* Ce que peut porter un homme, un animal, un objet : *la charge d'un cheval, d'une voiture. Pop. En avoir sa charge*, se dit d'une personne ivre ou obèse. Série de coups : *donner, recevoir une charge de coups de poing, de coups de bâton. Navire de charge*, qui accompagne une escadre pour porter des munitions, etc. *Ligne de charge*, syn. de LIGNE DE FLOTTAISON. Poids de certains objets, par rapport à la quantité qui peut en être portée, et servant approximativement de mesure : *une charge de blé, de bois.* Quantité de poudre, de projectiles, de combustible, etc., qu'il faut pour obtenir de bons résultats : *la charge d'un fusil, d'un fourneau.* Quantité d'électricité contenue dans un appareil. *Fig.* Obligation onéreuse : *avoir de grandes charges. Être à charge à quelqu'un*, lui occasionner des dépenses ; lui être pénible, lourd à supporter. *Être à la charge de quelqu'un*, être payé, entretenu par lui ; être confié à ses soins. Fonctions publiques : *occuper de hautes charges.* Emploi : *les charges d'officiers ministériels sont vénales.* Impôt : *les charges publiques.* Obligation envers l'Etat. Mission, mandat : *avoir charge de vendre un bien. Charge d'âmes*, devoir de diriger l'esprit, de former les mœurs : *tout éducateur a charge d'âmes.* Présomption, preuve de culpabilité : *relever de lourdes charges contre un inculpé.* Action : 1° de faire un chargement : *surveiller la charge d'un navire ;* 2° de charger et de manœuvrer un fusil : *apprendre la charge ;* 3° de se jeter impétueusement sur l'ennemi : *charge à la baïonnette.* Batterie de tambour, sonnerie de clairon, de trompette, pour avancer sur l'ennemi : *battre, sonner la charge. Charge en ligne* ou *en bataille*, charge de cavalerie en ordre compact. *Charge en fourrageurs*, charge de cavalerie en ordre dispersé. *Fig.* Tentative : *revenir à la charge. Femme de charge*, qui a soin du linge, de la vaisselle, etc. *Témoin à charge*, qui dépose contre un accusé. *Fig.* Caricature, imitation grotesque : *charge littéraire, artistique ; faire la charge de quelqu'un. Par ext.* et *fam.* Plaisanterie : *ce que vous proposez là n'est pas sérieux ; c'est une charge.* Loc. adv. : *A charge de*, sous la condition de. *Fam. A charge de revanche*, à la condition qu'on en usera de la même façon.

— ENCYCL. *Milit.* On donne plus particulièrement le nom de *charge* aux attaques de la cavalerie.

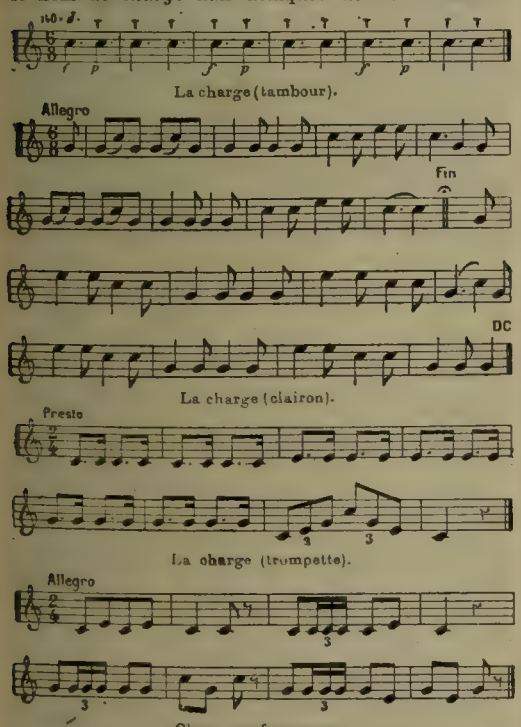

Celle-ci charge soit en ordre compact, *en ligne* ou *en bataille*, soit en ordre dispersé, *en fourrageurs*, soit enfin par échelons, plusieurs unités étant disposées pour charger successivement, mais vers divers points et de façon différente.

chargé, e adj. Qui a reçu une charge : *voiture chargée ; fusil chargé.* Qui a trop : *discours chargé de citations.* Soumis à une charge : *régiment chargé par la cavalerie ennemie. Fig.* Comblé : *chargé d'honneurs. Temps chargé*, couvert de nuages. *Lettre chargée*, lettre contenant des valeurs dont l'envoi par la poste est soumis à des formalités pour garantie. (V. CHARGEMENT.) N. m. *Chargé d'affaires*, agent diplomatique représentant momentanément son gouvernement près d'un souverain étranger, à défaut d'ambassadeur ou de ministre plénipotentiaire. Homme d'affaires, mandataire. *Chargé de cours*, celui qui fait un cours sans être professeur titulaire.

chargeant [*jan*], **e** adj. Importun, lourd à l'estomac. (Vx.)

chargement [*man*] n. Action de charger : *le chargement des navires s'effectue au moyen de grues.* Charge d'une voiture, d'un bâtiment, d'une bête de somme, etc. : *assujettir, assurer un chargement.* Action de préparer et d'expédier une lettre chargée ;

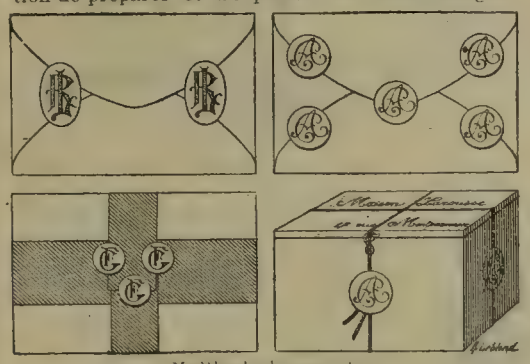

Modèles de chargements.

cette lettre même : *la poste n'est responsable des chargements que jusqu'à concurrence de leur valeur déclarée.* Action de mettre la charge dans une arme à feu : *le chargement par la culasse est plus facile, plus rapide et plus sûr que le chargement par la bouche. Dr. mar.* Acte délivré par un armateur pour certifier l'embarquement de certaines marchandises, élément essentiel du contrat d'assurance. ANT. **Déchargement.**

— ENCYCL. Les lettres chargées doivent être sous enveloppe scellée de cinq cachets de cire gravés d'une marque (initiales) particulière à l'envoyeur. Les boîtes contenant des valeurs doivent mesurer au plus 0m,30 en longueur et 0m,10 en hauteur et en largeur ; l'épaisseur des parois doit être de 0m,008. Elles sont, comme les lettres, scellées de cachets, et doivent être garnies de papier blanc sur les deux faces (dessus et dessous).



Chargeoir.

charge-mulet [*lè*] n. m. Variété de raisin noir (calitor), nommé ainsi dans le Midi à cause de sa fécondité.

chargeoir [*joir*] n. m. *Hortic.* Sorte de sellette à trois pieds, sur laquelle on place une hotte avant de la mettre sur le dos.

chargeon [*jon*] n. m. Sarment de vigne taillé à un, deux ou trois yeux.

charger [*jé*] v. a. (du bas lat. *carricare*, charrier. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *je chargeai, nous chargeons.*) Mettre une charge sur : *charger un portefaix, une voiture.* Couvrir : *charger une table de mets. Pop.* Prendre comme charge : *cocher qui a chargé un client. Fig.* Investir : *charger quelqu'un d'une mission.* Imposer une charge : *on nous charge d'impôts.* Déposer contre : *charger un accusé.* Accabler : *charger de coups, de malédictions.* Attaquer avec impétuosité : *charger l'ennemi.* Mettre dans une arme à feu de la poudre, des projectiles ; dans un ustensile, ce qui est nécessaire pour qu'il fonctionne : *charger un fusil, un fourneau, une pipe. Charger une lettre*, y mettre des valeurs et la faire partir avec certaines formalités. (V. CHARGEMENT.) Exagérer, enfler : *charger un récit, un compte : cet acteur charge trop.* Rendre ridicule : *charger un portrait.* **Se charger** v. p. Prendre sur soi comme charge. Recevoir la charge : *canon qui se charge par la culasse.* S'attaquer réciproquement. Prendre le soin, la conduite de quelque chose : *je me charge de tout. Se charger de quelqu'un*, l'entretenir, ou se porter fort de le vaincre, de le déterminer. *Le temps se charge*, se couvre de nuages. ANT. **Décharger.**

chargette [*jè-te*] n. f. Petite éprouvette métallique à manche, avec laquelle on mesure la poudre ou le plomb qui doivent entrer dans une cartouche de fusil de chasse.

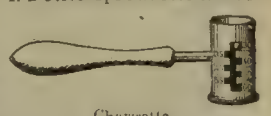

Chargette.

chargeur n. m. Ouvrier qui charge des marchandises, ou qui entretient un fourneau de forge. Armateur, négociant, etc., qui frète, expédie un bâtiment, avec marchandises, etc. Celui qui charge une bouche à feu. Dispositif permettant d'introduire plusieurs cartouches dans le magasin d'une arme à répétition. V. CARTOUCHE.

chargeure [*ju-re*] n. f. Pièce de blason qui en charge une autre : *la chargeure ne diminue pas la noblesse comme fait la brisure.*

Chari, grand fleuve intérieur de l'Afrique centrale, tributaire méridional du lac Tchad. Sa vallée inférieure appartient à la France. Les hippopotames et les crocodiles abondent dans son cours parsemé d'îles et de bancs de sable.

Charidème [*ka*], général grec, né en Eubée (IVe s. av. J.-C). Il servit Athènes, le roi de Thrace Cotys et le satrape Artabaze.

Charilaos [*ka-ri-la-oss*], roi de Sparte, fils de Polydecte, neveu et pupille de Lycurgue ; il collabora à ses réformes. Il combattit les Argiens et les Tégéates, qui le firent prisonnier.

chariot [*ri-o*] n. m. (rad. *char*). Voiture à quatre roues et à ridelles, pour les fardeaux : *les rois fainéants se promenaient dans des chariots traînés par des bœufs.* Appareil roulant, au milieu duquel un enfant qui commence à marcher est placé debout et maintenu. Pièce mobile d'une machine-outil, portant l'outil qui mord sur l'objet à travailler. Partie mo-

bile des métiers à filer. Echelle pour porter les décors de théâtre. Nom donné à divers appareils de transmission, de transport, etc. *Chariot automoteur*, petit tracteur à deux ou quatre roues automotrices qu'on utilise à la remorque de petits wagonnets dans les gares ou les chantiers. ALLUS. LITTÉR. : **Le chariot de Thespis,** expression employée pour la première fois par Horace, et qui désigne les acteurs nomades, leur vie errante, etc. V. THESPIS.

— ENCYCL. Le chariot a deux grandes roues en arrière et deux roues plus petites sur le devant. Le

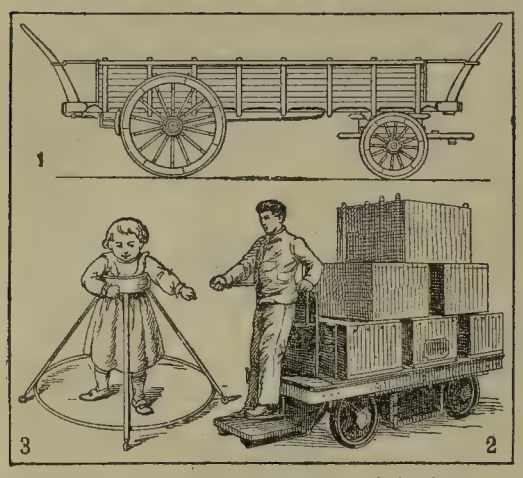

CHARIOT : 1. De ferme; 2. Automoteur; 3. D'enfant.

plancher est garni sur le côté de ridelles qui ressemblent à des râteliers d'écurie, ou de panneaux en planche. On préfère d'ordinaire le chariot à la charrette dans les endroits peu accidentés. Toutefois, on constate une perte appréciable de travail utile, lorsque le nombre des chevaux attelés à la charrette est considérable.

Chariot. *Astron.* V. OURSE.

charitable adj. Qui a de la charité pour son prochain. Qui fait des aumônes. Doux, indulgent : *il faut être charitable, surtout envers ceux que le malheur frappe.* Qui part d'un principe de charité : *sentiments charitables.* ANT. **Egoïste, inhumain.**

charitablement [*man*] adv. D'une manière charitable. Se dit souvent par ironie : *on avertit charitablement les autres de leurs défauts.*

charité n. f. (lat. *caritas*, amour). Amour de Dieu et du prochain : *la charité est une des trois vertus théologales.* Vertu qui porte à faire ou à désirer le bonheur d'autrui : *la charité nous fait aimer.* Complaisance, condescendance : *ayez la charité de m'écouter.* Aumône : *c'est un art véritable que de faire à propos la charité. Bureau de charité*, où l'on distribue des secours aux indigents (aujourd'hui bureau de bienfaisance). *Frères de charité, sœurs de charité*, religieux (frères de Saint-Jean de Dieu), religieuses (sœurs de Saint-Vincent de Paul) qui se vouent au soulagement des pauvres et des malades. *Dames de charité*, dames qui secondent les bureaux de charité. PROV. : **Charité bien ordonnée commence par soi-même,** maxime égoïste qui signifie : « Avant de songer aux autres, pensons à nous ».



Frère de charité. Sœur de charité.

— ENCYCL. Les *frères de la charité* furent établis à Grenade en 1540 par saint Jean de Dieu et introduits en France sous Henri IV. Les *sœurs de charité* furent instituées par saint Vincent de Paul, de 1617 à 1643. Elles ont des établissements dans le monde entier, surtout en France; elles ont pris le nom de « sœurs de Saint-Vincent de Paul ».

Charité romaine, trait d'amour filial raconté par Valère Maxime. Une Romaine, condamnée à mourir de faim, avait une fille qui la visita dans la prison et la nourrit de son lait. Ce trait a été aussi attribué à deux Grecques. Il a inspiré de nombreux artistes : le Parmesan (Naples) ; le Fiammingo (villa Albani) ; Bendetto Crespi (Madrid) ; le Guide (Marseille et Gênes) ; Gérard Honthorst (Munich) ; Bachelier (Louvre) ; Jules Lefebvre (1864) ; etc.



La Charité, d'après P. Dubois.

Charité (*la*), chef-d'œuvre d'Andréa del Sarto, au Louvre. Une femme ayant deux enfants dans ses bras et un autre endormi à ses pieds. Cette toile célèbre fut peinte en France pour François Ier. (V. p. 430).

Charité (*la*), groupe de Paul Dubois, qui fait partie du tombeau de Lamoricière dans la cathédrale de Nantes (1876).

Charité (*hôpital de la*), fondé en 1602, à Paris, rue des Saint-Pères et rue Jacob, par Marie de Médicis, qui fit venir, pour les y établir, les religieux hospitaliers de Florence.

Charité (**La**) ou **La Charité-sur-Loire,** ch.-l. de c. (Nièvre), arr. et à 28 kil. de Cosne, sur la Loire ; 5.250 h. (*Caritois*). Ch. de f. P.-L.-M. Vins, quincaillerie. — Le cant. a 14 comm. et 13.570 h.

Charites [*ka*], nom générique des déesses de la Grâce, chez les Grecs. S. une *Charite*. V. GRÂCES.

Chariton [*ka*], romancier grec du Bas-Empire, auteur des *Amours de Chéréas et de Callirrhoé* (Ve s.).

charivari n. m. Bruit tumultueux de poêles, de chaudrons, accompagné de cris et de huées, que l'on fait devant la maison de ceux qui ont excité un mécontentement : *donner un charivari. Fig.* Musique discordante. Tapage en général.

Charivari (*le*), journal satirique fondé en 1832, par Charles Philipon ; feuille remplie de facéties spirituelles et mordantes et de charges des meilleurs caricaturistes : Daumier, Gavarni, Cham, etc.

charivarieur ou **charivariseur, euse** [*zeur, eu-ze*] ou **charivariste** n. Personne qui prend part à un charivari.

charivarique adj. Qui tient du charivari.

charivariser [*zé*] v. a. Donner un charivari à. On a dit aussi CHARIVARIER.

charlatan, e n. (ital. *ciarlatano ;* de *ciarlare*, parler avec vanité). Personne qui, sur les places publiques, vend des drogues, arrache des dents, etc., avec un grand luxe de discours, de facéties : *Tabarin fut le roi des charlatans.* Médecin ignorant et impudent. Imposteur qui exploite la crédulité publique.

Charlatan (*le*), tableau de Gérard Dov, peint sur bois (1652) ; au musée de Munich. Au Louvre, on voit les charlatans italiens de Karel Dujardin. (V. p. 430).

charlataner [*né*] v. a. Tromper par de belles paroles, à la façon des charlatans : *ne vous laissez pas charlataner.* (Peu us.) V. n. Faire le charlatan.

charlatanerie [*rî*] n. f. Caractère, profession et manière de faire du charlatan.

charlatanesque [*nès-ke*] adj. Qui sent le charlatanisme ; habituel aux charlatans.

charlatanisme [*nis-me*] n. m. Hâblerie de charlatan. Exploitation de la crédulité publique.

Charlemagne (*Charles le Grand*) ou **Charles Ier,** roi des Francs et empereur d'Occident, né en Neustrie, m. à Aix-la-Chapelle (742-814). Il était fils de Pépin le Bref et de Berthe au Grand pied. Il succéda à son père en 768 et régna avec son frère Carloman jusqu'en 771. Devenu seul roi à cette époque, par suite de la mort de Carloman, il soumit les Aquitains, les Lombards, dont il fit prisonnier le roi Didier, les Bavarois, les Saxons, les Avares, et fit contre les Arabes d'Espagne une expédition signalée par la défaite de son arrière-garde à Roncevaux, où périt Roland. Ses derniers jours furent attristés par les premières invasions des Normands. En 800, le pape Léon III l'avait couronné empereur d'Occident ; il a donné son nom à la dynastie *carolingienne*. Législateur, Charlemagne essaya, dans la mesure du possible, d'organiser son empire sur le modèle de l'empire romain, publia les lois dites *Capitulaires*, et réforma la justice ; protecteur des lettres, il créa des écoles et aussi l'*Académie palatine*, où Alcuin et Eginhard enseignèrent. Charlemagne est la plus grande figure du moyen âge, car, tout en guerroyant avec succès, il fit de persévérants efforts pour réunir en un seul faisceau les races diverses de ses Etats. Grâce aux assemblées des grands (*placita*), réunies deux fois chaque année (champ de mai, etc.), pour donner leur avis aux capitulaires, et aux envoyés royaux (*missi dominici*), sortes d'inspecteurs des provinces, il était constamment tenu au courant des besoins de son immense empire, compris entre la mer du Nord, l'Elbe, la Bohême, le Garigliano, l'Ebre, les Pyrénées et l'Atlantique ; mais l'œuvre politique de Charlemagne ne lui survécut pas, ses faibles successeurs n'ayant point les qualités qui lui avaient permis de l'accomplir (742-814). Il se maria quatre fois, et sa seconde femme Hildegarde lui donna six enfants. — La Saint-Charlemagne (28 janvier) est restée la fête des écoles.



Couronne dite de Charlemagne.



Statue de Charlemagne, par Rochet, à Paris.

— *Jeu. Faire Charlemagne*, se retirer après avoir gagné, sans donner de revanche. (Allusion sans doute à ce fait que Charlemagne quitta le jeu de la vie, sans avoir rien rendu de ses conquêtes.)

Charlemagne (*Couronnement de*), tableau de Henri Lévy, au Panthéon, à Paris (v. p. 430). — *Charlemagne*, statue équestre, par Rochet, sur le parvis Notre-Dame, à Paris.

Charleroi, v. de Belgique, sur la Sambre ; 28.000 h. (*Carolorégiens.*) Houille. Hauts fourneaux, fonderies, forges. Charleroi a donné son nom à une bataille considérable, livrée à la fin d'août 1914 aux Allemands de von Bülow et de von Hausen, en avant de la frontière française, par les troupes du général Lanrezac. Ecarté dès le 21 août des bords de la Sambre, ce général dut laisser aux Allemands, le lendemain, la possession des passages de la rivière ; le 23, après la prise de Namur, il dut renoncer à fermer la trouée de l'Oise à l'invasion, et pour sauver son armée, opérer un mouvement de recul. Ce mouvement de recul et celui du maréchal anglais French à Mons devant von Klück (23 août) déterminèrent la retraite des armées alliées jusqu'à la Marne. — Au cours de la journée du 22 août, Charleroi, défendu par Franchet d'Esperey, fut pris et repris jusqu'à cinq fois.

Charles-Martel, prince franc et maire du palais (689-741), fils de Pépin d'Héristal et d'une concubine, Alpaïde. Il triompha des Neustriens et des Frisons, et écrasa, à Poitiers, en 732 comme avec un *marteau*, (**d'où son** nom), les Sarrasins commandés par Abd-er-Rahman. Par cette victoire, il sauva la civilisation chrétienne et l'Occident de la conquête musulmane.

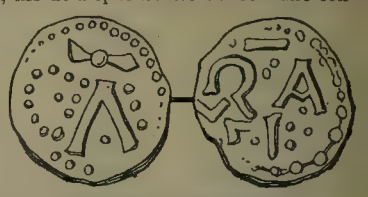

Monnaie de Charles-Martel.

Charles II, le Chauve, roi de France, né à Francfort-sur-le-Mein, m. à Avrieux (823-877), fils de Louis le Débonnaire et de Judith de Bavière. Après avoir vaincu, à Fontenoy-en-Puisaye (841), son frère Lothaire, avec l'appui de son autre frère Louis le Germanique, il signa avec eux le traité de Verdun (843) qui, démembrant définitivement le grand empire de Charlemagne, le fit roi de France. Il ne sut pas défendre son royaume contre les Normands, et alla en Italie pour se faire couronner empereur à Rome, après avoir rendu le capitulaire de Kiersy-sur-Oise. (V. KIERSY.) Il mourut à son retour, au pied du mont Cenis. Il avait épousé en 842 Hermentrude, fille d'Eudes comte d'Orléans. Son fils Louis le Bègue, lui succéda.



Sceau de Charles le Chauve.

Charles le Gros, né en 839, m. à Neidingen en 888, fils de Louis le Germanique et d'Emma de Bavière, empereur d'Allemagne et d'Italie en 882, roi de France en 884, à la mort de Carloman. Il fut déposé à la diète de Tribur en 887, à cause de sa lâche conduite devant les Normands, et remplacé sur le trône par Eudes.



Monnaie de Charles le Gros.

Charles III, le Simple, fils posthume de Louis le Bègue et d'Adélaïde, né en 879, m. à Péronne en 929. Il partagea le trône avec Eudes en 893. Devenu seul roi de France en 898, il donna par le traité de Saint-Clair-sur-Epte la Normandie à Rollon. Il fut vaincu par Hugues le Grand à Soissons et détrôné en 923. Il mourut prisonnier dans la tour de Péronne, où l'avait enfermé le comte de Vermandois Herbert. Il eut pour successeur son fils Louis IV que lui avait donné sa troisième femme, Ogive, fille d'Edouard Ier, roi d'Angleterre.



Sceau de Charles le Simple.

Charles IV, le Bel, troisième fils de Philippe le Bel et de Jeanne de Navarre (1294-1328). Il devint roi de France à la mort de son frère Philippe V en 1322, et fut le dernier des Capétiens directs. Il avait épousé successivement Blanche de Bourgogne, Marie de Luxembourg et Jeanne d'Evreux. Son neveu Philippe VI de Valois lui succéda.



Sceau de Charles IV.

Charles V, le Sage (c'est-à-dire, dans la langue du temps, *le Savant*), fils de Jean le Bon et de Bonne de Luxembourg, né à Vincennes, m. au château de Beauté (1337-1380) ; roi de France en 1364. Il prit la lieutenance du royaume, pendant que son père, vaincu à Poitiers, était prisonnier à Londres. Il vit la *Jacquerie*, assista aux troubles qui se produisirent à Paris (Etienne Marcel dut le coiffer de son chaperon pour le protéger contre la populace), et put négocier avec Edouard III le traité de Brétigny (1360). Devenu roi, il reprit aux Anglais presque toutes les provinces qu'ils avaient conquises : à sa mort, les Anglais n'occupaient plus que cinq places dans le royaume. Ces succès furent dus à sa prudente politique, ainsi qu'à l'héroïsme de Du Guesclin, de Clisson et de Boucicaut. Sous son règne eut lieu la guerre de la succession de Bretagne ou *guerre des Deux Jeannes.* — On doit à Charles V d'heureuses réformes financières, l'extension des privilèges de l'Université et la fondation de notre première bibliothèque nationale, formée d'un millier de manuscrits, la construction ou l'embellissement de plusieurs palais (hôtel Saint-Paul, Louvre, etc.). Il fixa à treize ans révolus l'âge de la majorité des rois. Christine de Pisan a écrit son éloge. Il avait épousé en 1350 Jeanne de Bourbon. Son fils, Charles VI, lui succéda.



Statue funéraire de Charles V.

Charles VI, le Bien-Aimé, fils de Charles V et de Jeanne de Bourbon, né et m. à Paris (1366-1422), roi de France en 1380. Il succéda à son père et gouverna d'abord sous la tutelle de ses oncles, qui dilapidèrent le Trésor et provoquèrent, par l'établissement de nouveaux impôts, la révolte des *Maillotins.* Devenu roi, il défit les Flamands à Rosebecque et, peu après, il renvoya ses oncles pour les remplacer par les *Marmousets*, hommes de petite naissance, mais

dont l'administration prudente et honnête fit donner au roi le surnom de *Bien-Aimé*. Malheureusement, Charles VI fut frappé de folie dans la forêt du Mans, au cours d'une expédition contre le duc de Bretagne. Dès lors, son royaume, déchiré par la rivalité des *Bourguignons* et des *Armagnacs*, livré à l'anarchie, gouverné par la reine, l'infâme Isabeau de Bavière, tomba presque tout entier, par le traité de Troyes (1420), entre les mains des Anglais, vainqueurs à Azincourt (1415). Charles VI eut pour successeur son fils Charles VII.



Sceau de Charles VI.

Charles VI, opéra en cinq actes, paroles de Germain et Casimir Delavigne, musique d'Halévy (1843). Episode de la guerre de Cent ans. Odette de Champdivers, fille d'un vieux soldat, quitte sa chaumière et se rend auprès du roi, dont elle devient une sorte d'ange gardien. Le livret renferme de remarquables vers ; les situations sont dramatiques et intéressantes ; la partition est une des meilleures qu'ait écrites Halévy. C'est là que se trouve le fameux chant patriotique : *Guerre aux tyrans*, la ballade *Chaque soir Jeanne sur la plage*, etc.

Charles VII, le Victorieux, fils de Charles VI et d'Isabeau de Bavière, né à Paris, m. à Mehun-sur-Yèvre (1403-1461) ; roi de France en 1422, à la mort de son père. A son avènement, les Anglais occupaient presque toute la France. Le jeune roi, indolent, ne tenta d'abord rien pour repousser les envahisseurs. Ne rêvant que fêtes et plaisirs, il achevait de « perdre gaiement son royaume », lorsque le patriotisme français se réveilla à la voix de Jeanne d'Arc. Les victoires de la Pucelle et de ses compagnons ébranlèrent la domination anglaise et, même après le martyre de Jeanne, l'impulsion qu'elle avait donnée ne se ralentit point. L'*Indolent* « roi de Bourges » devint le *Victorieux*. Au bout de vingt ans de luttes, où se distinguèrent Richemont, La Hire, Xaintrailles, Jean Bureau, etc., les Anglais, battus à Formigny et à Castillon, étaient chassés de France, où ils ne conservaient que Calais. Charles VII essaya d'assurer à la France un bon gouvernement et une armée permanente (institution des francs-archers et des compagnies d'ordonnance), débarrassa le pays des *écorcheurs*, et triompha de la *Praguerie*, révolte des seigneurs, que soutenait son propre fils, plus tard Louis XI ; il donna au clergé la Pragmatique sanction. L'histoire, qui l'a parfois surnommé *le Bien servi*, lui a reproché ses complaisances pour la favorite Agnès Sorel, ainsi que son ingratitude envers Jeanne d'Arc, qu'il laissa brûler, et envers son *argentier* Jacques Cœur, qu'il sacrifia à ses ennemis. Charles VII se laissa, dit-on, mourir de faim, craignant que son fils ne l'empoisonnât. C'est sous son règne que l'imprimerie se répandit en Europe. Il avait épousé en 1422 Marie d'Anjou, fille de Louis II, duc d'Anjou et roi de Sicile. Louis XI, fils de Charles VII, lui succéda.



Charles VII.



Charles VII, portrait attribué à Fouquet (Louvre).

Charles VII chez ses grands vassaux, tragédie romantique en cinq actes et en vers, d'Alexandre Dumas père (1831), dramatique tableau d'histoire, renfermant de belles scènes et quelques vers bien frappés.

Charles VIII, fils de Louis XI et de Charlotte de Savoie, né et m. à Amboise (1470-1498), roi de France en 1483, à la mort de son père, sous la tutelle de sa sœur Anne de Beaujeu. Son règne débuta par la réunion des états généraux de 1484. Mécontents de l'autorité d'Anne de Beaujeu, le duc d'Orléans et d'autres seigneurs se soulevèrent (*guerre Folle*), mais ils furent vaincus à Saint-Aubin-du-Cormier (1488). En 1491, Charles épousa Anne de Bretagne, héritière du riche duché de ce nom, bien qu'il fût déjà fiancé par le traité d'Arras (1482) à la fille de Maximilien d'Autriche. Esprit chimérique et romanesque, amoureux des grandes chevauchées, il sacrifia les intérêts immédiats du royaume au désir de faire valoir les prétentions des princes français au royaume de Naples, qu'il conquit rapidement (1493), mais qu'il dut bientôt abandonner, devant le soulèvement de l'Italie entière. A son retour en France, il se fraya un passage à la journée de Fornoue, où triompha la « furie française ». Il mourut à Amboise, des suites d'un coup qu'il se donna à la tête. Son beau-frère et cousin, Louis XII, lui succéda.

Charles VIII.

Charles IX, deuxième fils de Henri II et de Catherine de Médicis, né à Saint-Germain-en-Laye, m. à Vincennes (1550-1574), roi en 1560, à la mort de son frère François II. Il régna d'abord sous la tutelle de sa mère. Les principaux événements de sa minorité furent : l'édit de janvier, le colloque de Poissy, le massacre de Wassy, la première guerre de religion, terminée par la paix d'Amboise et pendant laquelle François de Guise fut assassiné. La paix de Longjumeau mit fin à la seconde, signalée par la bataille de Saint-Denis, où fut tué Montmorency. Enfin, la paix de Saint-Germain arrêta la troisième, signalée par les combats de Jarnac (après lequel fut tué Condé) et de Moncontour. Sans tenir compte de cette paix, Charles IX, circonvenu par sa mère et par les Guises, donna le signal de la Saint-Barthélemy, à laquelle, dit-on, il aurait pris part en personne. Les protestants, outrés de tant de mauvaise foi et soutenus par les *malcontents* ou *politiques*, recommencèrent une quatrième guerre civile, et ils en entreprenaient une cinquième lorsque Charles IX mourut, dévoré de remords. De sa femme Elisabeth d'Autriche il eut une fille, qui ne lui survécut que quatre ans, et de Marie Touchet, sa favorite, un fils, le duc d'Angoulême, qui mourut en 1650. Son frère Henri III lui succéda.



Charles IX, d'après le tableau de Fr. Clouet.

Charles IX (*représentation de*), portrait délicieux par François Clouet, dit Jehannet (Louvre) ; — Buste par Germain Pilon, daté de 1568 (Louvre).

Charles IX ou *l'Ecole des rois*, tragédie de M.-J. Chénier (1789), dirigée contre la royauté ; elle présente quelques passages d'une remarquable énergie.

Charles X, né à Versailles, m. à Goritz (1757-1836), quatrième enfant du dauphin fils de Louis XV, et de Marie-Josèphe de Saxe, frère de Louis XVI et de Louis XVIII, auquel il succéda sur le trône de France, en 1824. Il appartenait au parti de ces émigrés qui, disait-on, étaient rentrés en France sans avoir « rien oublié ni rien appris ». Sous le nom de comte d'Artois, il avait d'ailleurs été un de leurs chefs. La loi du sacrilège, l'indemnité donnée aux émigrés, la loi contre la liberté de la presse, l'influence des jésuites et de la Congrégation soulevèrent contre Charles X, pendant le ministère de Villèle, une impopularité que ne diminuèrent ni la victoire de Navarin, ni l'avènement du ministère Martignac (1828). La Chambre, ayant refusé toute confiance au cabinet Polignac, fut dissoute, mais les élections furent favorables à l'opposition ; les ordonnances du 25 juillet 1830, dissolvant la Chambre non encore réunie et modifiant la Charte, provoquèrent la révolution de 1830 et l'avènement de Louis-Philippe. Peu de temps auparavant avait eu lieu la prise d'Alger. Charles X se retira en Angleterre, puis à Prague, et enfin à Goritz, où il mourut. Charles X avait épousé Marie-Thérèse de Savoie, dont il eut deux fils : les ducs d'Angoulême et de Berry.



Charles X.

Charles d'Anjou, frère de saint Louis, m. à Foggia (1226-1285). Il épousa Béatrix, fille du comte de Provence, Raymond Béranger, suivit saint Louis en Egypte, devint roi de Naples, après avoir battu Manfred à Bénévent, et perdit la Sicile, conquise par Pèdre d'Aragon, après les *Vêpres siciliennes*.

Charles de Blois, neveu de Philippe de Valois (1319-1364). Il épousa Jeanne de Penthièvre, et fut tué à la bataille d'Auray.

Charles de Valois, troisième fils de Philippe le Hardi, et frère de Philippe le Bel (1270-1325). Il fut un des plus grands capitaines de son siècle, et le père de Philippe VI de Valois.

Charles le Mauvais, roi de Navarre, fils de Philippe d'Evreux et de Jeanne de France, et petit-fils de Louis X le Hutin (1332-1387). Habile, audacieux, il contribua à affaiblir le royaume, pendant la guerre de Cent ans, se posant lui-même en prétendant à la couronne de France. Il soutint Etienne Marcel, puis s'allia avec les Anglais et fut battu à Cocherel, par Du Guesclin.

Charles le Téméraire, dernier duc de Bourgogne, fils de Philippe le Bon et d'Isabelle de Portugal, né à Dijon, m. à Nancy (1433-1477). C'était un prince belliqueux et violent, politique médiocre, mais non sans goûts littéraires et artistiques, et dont la cour fut très brillante. Maître de la Bourgogne et de la Flandre, il essaya de se constituer une principauté aussi puissante que la monarchie capétienne, à laquelle il fit courir de grands dangers. Chef de la *Ligue du Bien public*, il fit signer à Louis XI les traités de Conflans et de Saint-Maur, après la bataille de Montlhéry. Vainqueur de l'insurrection liégeoise, il forma une seconde ligue contre le roi de France et le retint prisonnier à Péronne ; à la suite d'une troisième ligue, il saccagea la Picardie et Nesle, mais il échoua devant Beauvais. Il soumit la Lorraine, mais fut vaincu par les Suisses à Granson et à Morat. En 1477, il fut tué devant Nancy, dans un combat contre René II, duc de Lorraine, qu'il avait dépossédé. On retrouva son cadavre nu, et à demi enfoncé dans la glace et la neige.



Charles le Téméraire.

Charles le Téméraire, roman historique, par Walter Scott (1829). Dans le vaste cadre adopté par l'auteur, on voit se dessiner nettement chaque physionomie, avec le caractère qui lui est propre. Le romancier fait assassiner le duc, au siège de Nancy, par un gentilhomme lorrain, Albert de Geierstein.

Charles IV, né et m. à Prague (1316-1378), empereur d'Allemagne de 1346 à 1378, fils de Jean de Luxembourg, roi de Bohême. Il promulgua la *Bulle d'Or*, qui fut longtemps la charte d'organisation de l'Empire germanique, fonda les universités de Prague et de Vienne, et fit fleurir en Bohême les arts et l'industrie.

Charles V ou **Charles-Quint,** fils de Philippe le Beau et de Jeanne la Folle, né à Gand, m. à Yuste (1500-1558) ; roi d'Espagne en 1516, élu, contre François Ier, empereur d'Allemagne en 1519. Maître d'immenses domaines, de l'Espagne et de ses colonies, d'une partie de l'Italie, de la Flandre, de l'Autriche, et pouvant dire que le soleil ne se couchait pas sur son empire, il rêva un moment la domination universelle. Mais il eut à lutter contre François Ier, avec lequel il eut quatre guerres ; contre Soliman II, sultan des Ottomans, et surtout contre les luthériens d'Allemagne. Ne pouvant, malgré son habileté et sa froide énergie, réaliser complètement ses ambitieux projets, fatigué du pouvoir et de plus en plus menacé d'ailleurs par les progrès du protestantisme, il abdiqua en 1555 et se retira au monastère de Yuste (Estrémadure). — La retraite si extraordinaire de Charles-Quint et surtout ses funérailles anticipées, auxquelles, d'après une légende aujourd'hui reconnue fausse, il aurait voulu assister avant sa mort, sont restées, dans la langue, l'objet de fréquentes allusions. Mais il ne faudrait pas croire que Charles-Quint, après avoir renoncé au trône dans un accès de mysticisme, eût passé le reste de sa vie dans la pénitence et les prières. De la retraite magnifique qu'il s'était fait construire dans le voisinage du monastère de Yuste, il dicta souvent ses volontés à ses successeurs : Ferdinand son frère, et Philippe II son fils.



Charles-Quint, d'après Amberger.

Charles-Quint (*Apothéose de*), chef-d'œuvre du Titien, au musée de Madrid ; une merveille de couleur.

Charles-Quint (*portrait équestre de*), tableau du Titien, au musée royal de Madrid ; magnifique peinture.



Charles-Quint au monastère de Yuste, d'après Robert-Fleury.

Charles-Quint au monastère de Yuste, tableau de Robert-Fleury (1857) ; Charles-Quint est représenté recevant les ambassadeurs de son fils et successeur Philippe II.

Charles-Quint et François Ier visitant les tombeaux de Saint-Denis, tableau de Gros, au Louvre (1812) ; scène arrangée avec beaucoup d'habileté, et peinte avec finesse et vigueur (V. p. 430).

Charles-Quint (*Histoire du règne de*), par Robertson. L'auteur s'attache aux événements, aux faits décisifs; son ouvrage est un des plus beaux livres d'histoire, et l'introduction est un imposant tableau de l'Europe à la veille du XVIe siècle (1769).

Charles-Quint, son abdication, son séjour au monastère de Yuste et sa mort, par Mignet. L'historien a tracé d'une main vigoureuse le caractère de Charles-Quint et étudié son influence sur le monde politique, principalement après son abdication (1854).

Charles VI, né en 1685, m. à Vienne en 1740; empereur d'Allemagne de 1711 à 1740, deuxième fils de Léopold Ier et père de Marie-Thérèse. Il passa une partie de son règne à faire accepter par l'Europe, au prix d'importantes concessions politiques et économiques, la *Pragmatique sanction*, par laquelle il garantissait à Marie-Thérèse l'intégralité de la succession d'Autriche.

Charles VII, électeur de Bavière, né à Bruxelles, m. à Munich (1697-1745), compétiteur de Marie-Thérèse. Elu empereur d'Allemagne en 1742, il fut chassé par sa rivale, après la défaite des Francs-Bavarois à Dettingen (1743). Ramené à Munich par l'armée française, il y mourut.

Charles Ier, empereur d'Autriche, né à Persenbeug, m. à Funchal (Madère) [1887-1922], fils de l'archiduc Othon; succéda à son grand-oncle François-Joseph Ier (1916), essaya d'entamer des négociations pour mettre fin à la Grande Guerre, et abdiqua en 1918; il avait épousé en 1911 la princesse Zita de Bourbon-Parme.

Charles (l'archiduc), troisième fils de Léopold II, né à Florence (1771-1847), l'un des meilleurs généraux de l'armée autrichienne dans les guerres contre la République et l'Empire; mais il fut vaincu à Zurich par Masséna, et à Wagram par Napoléon Ier, qui avait pour lui une grande estime.


Archiduc Charles.

Charles Ier, roi d'Angleterre, fils de Jacques Ier de la maison des Stuarts, né à Dunfermline (Ecosse), m. à Londres (1600-1649), roi en 1625. Poussé dans la voie du despotisme par ses ministres, Buckingham, Strafford, l'évêque Laud, ainsi que par sa femme Henriette de France, il souleva une violente opposition dans le Parlement, qui envoya Strafford au supplice. Cette exécution, à laquelle le roi n'eut pas le courage de s'opposer, fut bientôt suivie de la guerre civile entre les *Cavaliers* et les *Têtes rondes*. Charles Ier, réfugié en Ecosse, fut livré aux Parlementaires, et un accord allait peut-être survenir, lorsque les partisans de Cromwell enlevèrent le monarque, livré par trahison, et le firent condamner à mort. Il fut décapité devant le palais de Whitehall.

Charles Ier (*portrait de*), tableau de Van Dyck, au Louvre (1635); — du même, à Dresde; — du même, au Belvédère, à Vienne; — du même, au musée de Turin; — portrait équestre du même personnage, par le même, au château de Windsor. Le portrait qui est au Louvre est justement estimé pour son exécution savante et pour son expression pleine de finesse, de noblesse et de naturel (V. p. 429).


Charles II d'Angleterre.

Charles II, fils du précédent et d'Henriette de France (1630-1685) rappelé sur le trône par le général Monk en 1660. Il blessa le sentiment national anglais en s'alliant avec la France contre la Hollande, pour s'assurer les subsides de Louis XIV, à qui il vendit Dunkerque. Son règne fut signalé par une dépravation générale de la haute société anglaise. Charles eut pour successeur son frère Jacques II.

Charles-Edouard, dit *le Prétendant*, fils de Jacques Stuart et petit-fils de Jacques II, né à Rome, m. à Florence (1720-1788). Ayant voulu reconquérir le trône des Stuarts, il fut battu à Culloden, en 1746. Il erra en fugitif, épousa en 1772 Louise, princesse de Stolberg, qui, fatiguée des ses brutalités et de son ivrognerie, le quitta pour épouser le poète Alfieri. Il mourut délaissé, désigné sous le nom de comte d'Albany.

Charles, nom de plusieurs rois de Suède, dont les plus remarquables sont : CHARLES IX, troisième fils de Gustave Vasa, et père de Gustave-Adolphe; roi en 1604 (1550-1611); — CHARLES X ou *Charles-Gustave*, successeur de Christine (1622-1660); — CHARLES XI, fils du précédent, roi à cinq ans en 1660; il régna habilement à sa majorité (1655-1697).


Charles XII.

Charles XII, fils de Charles XI et de Ulrique-Eléonore de Danemark, né à Stockholm, m. à Frederikshald (1682-1718); prince belliqueux. Il commença, dès que les Etats l'eurent déclaré majeur, par vaincre le roi de Danemark à Copenhague, les Russes à Narva, et Auguste II de Pologne à Riga. Tournant de nouveau ses armées contre Pierre le Grand, il ne put, malgré la valeur de ses troupes, triompher de son puissant rival à Poltava (1709), et dut se réfugier en Turquie. Après avoir vainement essayé de reprendre les hostilités avec l'appui du sultan Achmet III, il regagna la Suède en 1715. Sur les conseils du baron de Gœrtz, il résolut de se réconcilier avec le tsar, d'enlever la Norvège au Danemark, de détrôner Georges Ier d'Ecosse au profit des Stuarts, et de lier ce plan à ceux d'Alberoni sur la France et l'Espagne. Déjà le tsar était gagné, et une partie de la Norvège conquise, lorsqu'un coup de feu, tiré mystérieusement au siège de Frederikshald, brisa la vie du monarque et ses gigantesques projets.


Charles XIV.

Charles XII (*Histoire de*), par Voltaire, modèle de narration élégante et rapide (1731).

Charles XIII, frère de Gustave III, roi de Suède de 1809 à 1818; il adopta Bernadotte. En 1814, il reçut la couronne de Norvège, enlevée au Danemark. — CHARLES XIV ou *Charles-Jean*. V. BERNADOTTE; — CHARLES XV, roi de Suède et de Norvège, fils d'Oscar Ier (1826-1872). Il épousa Louise des Pays-Bas, devint roi en 1859, et se fit connaître comme écrivain militaire.


Ordre de Charles XIII.

Charles XIII (*ordre de*), ordre de chevalerie, fondé en 1811 par le roi de Suède Charles XIII, pour les hauts dignitaires de la franc-maçonnerie. Se porte en sautoir, avec plaque. Ruban rouge.

Charles Ier, roi d'Espagne, le même que l'empereur Charles V ou Charles-Quint (v. ce nom); — CHARLES II, fils de Philippe IV, roi d'Espagne de 1665 à 1700. Il fut le dernier roi de la maison de Charles-Quint. Il épousa Louise d'Orléans, nièce de Louis XIV, puis Marie-Anne de Neubourg. N'ayant pas d'enfant, il désigna pour son successeur Philippe d'Anjou, second fils du dauphin de France. Son héritage donna lieu à la *guerre de la succession d'Espagne*; — CHARLES III, fils de Philippe V et d'Elisabeth Farnèse, roi d'Espagne de 1759 à 1788. Son administration fut sage et habile; — CHARLES IV, fils du précédent, roi d'Espagne en 1788. Il fut entièrement soumis à sa femme Marie-Louise de Parme, elle-même dominée par le favori Godoï. Il abdiqua en 1808, ainsi que son fils Ferdinand, en faveur de Napoléon, qui donna la couronne à son frère Joseph; m. à Rome (1819).


Charles II d'Espagne.

Charles-III (*ordre de*), fondé en Espagne par Charles III à la naissance de son petit-fils le prince des Asturies (1771). Ruban à trois raies égales : deux bleues et une blanche au milieu.


Ordre de Charles III (Espagne).

Charles, nom de plusieurs rois de Naples et des Deux-Siciles : CHARLES Ier (v. *Charles d'Anjou*); — CHARLES II, dit *le Boiteux*, fils du précédent (1254-1309); — CHARLES III, roi de Naples et de Hongrie, né en 1345, assassiné à Bude en 1386; — CHARLES IV, le même que Charles-Quint; — CHARLES V, le même que Charles II d'Espagne; — CHARLES VI, le même que Charles VI d'Allemagne; — CHARLES VII le même que Charles III d'Espagne.

Charles Ier, *le Guerrier*, duc de Savoie de 1482 à 1490; — CHARLES II, fils du précédent, mort à neuf ans en 1496; — CHARLES III, *le Bon*, duc de Savoie de 1504 à 1553. Il institua l'ordre militaire des Saints-Maurice-et-Lazare.

Charles-Emmanuel Ier, le Grand, fils de Philibert-Emmanuel, né en 1562, duc de Savoie de 1580 à 1630. Quoique habile capitaine, il fut constamment malheureux. Henri IV lui prit Gex, le Bugey et le Valmorey (1600). On lui doit cette parole restée célèbre : « L'Italie est un artichaut que la maison de Savoie doit manger feuille à feuille »; — CHARLES-EMMANUEL II, duc de Savoie de 1638 à 1675. Il fit de vastes travaux d'art et d'utilité publique dans son duché; — CHARLES-EMMANUEL III, roi de Sardaigne de 1730 à 1773. Son long règne fut une ère de prospérité pour son peuple; — CHARLES-EMMANUEL IV, roi de Sardaigne en 1796. Il abdiqua en 1802, et mourut dans un cloître, à Rome, en 1819.


Charles-Albert de Savoie.

Charles-Félix, né à Turin en 1765, roi de Sardaigne de 1821 à 1831.

Charles-Albert, né à Turin, neveu et successeur du précédent, né à Turin, m. à Porto (1798-1849); général habile. Il fut pourtant vaincu par les Autrichiens à Novare en 1849, et dut abdiquer en faveur de son fils Victor-Emmanuel II.


Charles Ier de Roumanie.

Charles Ier, de la maison de Hohenzollern, né à Sigmaringen en 1839, prince de Roumanie. En 1869, il avait épousé Elisabeth de Wied (Carmen Sylva). En 1877, il s'allia avec la Russie contre les Turcs; l'issue victorieuse de la guerre lui valut le trône de Roumanie; il fut proclamé roi en 1881; m. en 1914.


Ordre de Saint-Charles (Monaco).

Charles (*ordre de* **Saint-**), fondé en 1858 par le prince Charles III de Monaco. Ruban à trois raies verticales d'égale largeur : deux rouges et une blanche au milieu.

Charles-Frédéric (*ordre de*), ordre badois créé en 1807 par Charles-Frédéric, grand-duc de Bade. Ruban à trois raies verticales d'égale largeur : deux jaunes et une rouge au milieu, mince liséré blanc.

Charles (Jacques-Alexandre-César), physicien français, né à Beaugency, m. à Paris (1746-1823). Il appliqua le premier l'hydrogène aux aérostats, et inventa le *mégascope*. Il fut secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences. C'est sa jeune femme que Lamartine a immortalisée sous le nom d'Elvire.


Saint Charles Borromée.

Charles (Emile), philosophe et administrateur français, né à Valenciennes, m. à Clamart (1826-1897).

Charles (CAP), à l'E. du Labrador.

Charles Borromée (saint), archevêque de Milan, né à Arona, m. à Milan (1538-1584), neveu du pape Pie IV. Il contribua à la réforme catholique, et se fit remarquer par des fondations charitables et par son dévouement lors de la peste qui désola Milan. Fête le 4 novembre.

Charleston [pr. angl. *tchar-les-ton*'], v. des Etats-Unis (Caroline du Sud), port sur l'Atlantique; 60.000 h. Grand commerce de coton. Ce fut, en 1866, le centre de la résistance des Etats du Sud.


Charlet.

Charlet [*lè*] (Toussaint-Nicolas), célèbre dessinateur et lithographe français, né et m. à Paris (1792-1846). Il a excellé dans les scènes militaires, les types de vieux grognards.

Charleval, comm. de l'Eure, arr. et à 16 kil. des Andelys, sur l'Andelle, près de son confluent avec la Lieure; 2.040 h. Ch. de f. Et. Filatures de coton.

Charleval (Charles FAUCON DE RIS ou DE RY **de**), poète et bel esprit du XVIIe s., né en Normandie, m. à Paris (1613-1693).

Charleville, ch.-l. de c. (Ardennes), arr. et à 1 kil. de Mézières; 22.650 h. (*Carolopolitains*). Sur la Meuse, en face de Mézières, ch. de f. E. Industrie active : forges et fonderies; étampage; fabriques de brosses, pinceaux. Jolie *place Ducale*, de l'époque Louis XIII. — Le cant. a 11 comm., et 35.880 h. (en 1914).

Charlevoix [*voi*] (François-Xavier **de**), jésuite et voyageur français, né à Saint-Quentin, m. à La Flèche (1682-1761); il explora le Saint-Laurent et le Mississipi. Chateaubriand s'est beaucoup servi de son *Histoire et description générale de la Nouvelle-France* (1744).

Charlieu, ch.-l. de c. (Loire), arr. et à 20 kil. de Roanne, sur le Sornin, affl. de la Loire; 5.010 h. (*Charliandins*). Ch. de f. P.-L.-M. Etoffes de soie et de coton. — Le cant. a 14 comm. et 17.960.

Charlois (Auguste-Honoré-Pierre), astronome français, né à La Cadière (Var), m. à Nice (1864-1910). Dirigea l'observatoire de Nice. On lui doit l'application de la méthode photographique à la recherche des planètes.

charlot [*lo*] n. m. *Ornith.* Nom vulgaire du grand courlis, de l'alouette de mer, etc.

Charlot [*lo*] *Arg.* L'exécuteur des hautes œuvres, le bourreau (du nom de *Charlot*, le bourreau qui exécuta Damiens).

Charlot (Charlie Spencer CHAPLIN, dit), acteur de cinéma, anglais, né près de Londres en 1889, naturalisé américain; créateur d'un type comique (*Charlot*) devenu populaire.


Charlot.

charlotte [*lo-te*] n. f. Plat d'entremets, consistant en une marmelade de pommes entourée de tranches de pain grillées et frites. *Charlotte russe*, charlotte dans laquelle la marmelade est remplacée par de la crème fouettée, et le pain par des biscuits.

charlotte n. f. Chapeau de femme, garni de dentelles et de volants.

Charlotte (Joachime DE BOURBON), fille de Charles IV d'Espagne et de Marie-Louise de Parme, femme de l'infant Jean de Portugal (1775-1830). Elle se sépara de son mari en 1806, conspira contre lui, et fut, en 1820, le chef du parti absolutiste en Portugal, en opposant dom Miguel, son fils, à son propre père. Vaincue, elle fut enfermée dans un couvent.

Charlotte (la princesse), fille du roi des Belges, Léopold Ier, et de Louise d'Orléans, née à Laeken en 1840. Elle épousa le frère de l'empereur François-Joseph d'Autriche, l'archiduc Maximilien, plus tard empereur du Mexique, et dont la mort tragique troubla sa raison.

Charlotte, touchante figure, une des créations de Gœthe, dans *Werther*.

Charlotte Corday. *Biogr.* V. CORDAY.

Charlotte Corday, drame historique en cinq actes, de Fr. Ponsard, une des meilleures productions de ce poète (1850).

Charlotte de Savoie, femme de Louis XI, mère de Charles VIII et d'Anne de Beaujeu (1445-1483).



Charlotte-Elisabeth.

Charlotte-Elisabeth de Bavière, seconde femme du duc d'Orléans, frère de Louis XIV, mère du Régent, dite *la princesse Palatine*, parce qu'elle était fille de l'électeur palatin du Rhin, née à Heidelberg, m. à Saint-Cloud (1652-1722). Ni belle ni gracieuse, elle déplut à la cour par son langage et ses manières brusques. Sa correspondance est un document des plus curieux pour l'histoire des mœurs de la fin du règne de Louis XIV.

Charlotte de Nassau, grande-duchesse de Luxembourg, née au château de Berg en 1896; a succédé à sa sœur Marie-Adélaïde, qui abdiqua en 1919; elle a épousé le prince Félix de Bourbon de Parme (1919).



Charlotte de Luxembourg.

Charlottenbourg, v. de Prusse (Brandebourg), sur la Sprée; 237.000 h. Sources minérales, manufacture de porcelaine, verreries.

Charly, ch.-l. de c. (Aisne), arr. et à 15 kil. de Château-Thierry, sur la Marne; 1.970 h. (en 1914). Passementerie. Détruit en partie pendant la Grande Guerre. — Le cant. a 19 comm. et 11.620 h.

charmant [*man*], **e** adj. Qui a du charme: *un convive, un séjour charmant. Je vous trouve charmant!* Se dit par ironie à quelqu'un ou de quelque chose qu'on n'approuve pas du tout. *Prince charmant*, personnage séduisant des contes de fées; beau jeune homme. Substantiv. n. m. Ce qui plaît, amuse: *le charmant de l'histoire, c'est que...* N. *Mon charmant, ma charmante*, termes d'affection. ANT. **Désagréable, déplaisant, choquant.**

Charmant [*man*] (*le Prince*), nom donné dans plusieurs contes de fées à un jeune prince excessivement beau, qui surgit à point nommé pour délivrer les princesses innocentes et persécutées. C'est le chevalier inévitable des féeries.

charme n. m. (lat. *carmen*, mot magique). Enchantement magique: *rompre le charme.* Ce qui produit cet enchantement: *acheter un charme. Fig.* Grand agrément, puissant attrait: *le charme de la vertu.* Pl. Appas, beautés: *les charmes d'une femme.*

charme n. m. (lat. *carpinus*). Arbre de haute tige, à bois dur et blanc, famille des castanéacées. Loc. prov.: *Se porter comme un charme*, jouir d'une bonne santé, être robuste.



Charme.

— ENCYCL. *Arboric.* On compte une dizaine d'espèces de charmes en Europe, dans l'Amérique du Nord, dans l'Inde orientale. Le *charme commun* d'Europe est très répandu en France; il dépasse rarement 20 mètres. Il aime les sols argilo-calcaires. Ses racines sont traçantes, et ne s'enfoncent pas à plus de 0m,50 de profondeur. Il se multiplie ordinairement par semis. Il supporte bien la taille en toutes saisons, et prend toutes les formes. On peut en faire des haies et des abris ou *charmilles.* Son bois est blanc, très dur, coriace, d'une densité homogène. Il est fréquemment employé par les charrons et les formiers. Comme bois de chauffage et de charbon, il est de première qualité. Ses feuilles, vertes ou sèches, sont recherchées pour l'alimentation des bestiaux.

charmer [*mé*] v. a. (de *charme*). Ensorceler, soumettre à une influence magique (une arme, un breuvage, un animal). Fasciner: *le serpent, dit-on, charme l'oiseau. Fig.* Plaire extrêmement, ravir d'admiration: *charmer l'esprit.* Donner de l'agrément à: *l'oiseau charme le bocage.* Suspendre, adoucir l'effet d'un sentiment triste, pénible: *charmer la douleur, la peine.* ANT. **Blesser, choquer, déplaire.**

Charmes, ch.-l. de c. (Vosges), arr. et à 19 kil. de Mirecourt, sur la Moselle; 4.090 h. (*Charmois*). Ch. de f. E. Quincaillerie, distillerie. — Le cant. a 26 comm. et 13.670 h.

Charmes (*trouée de*), nom donné par les militaires au « corridor d'invasion », laissé par le général Séré de Rivières et par ses collaborateurs entre les fortifications de la place d'Epinal et les défenses de la grande zone fortifiée Verdun-Saint-Mihiel-Toul. Au début de la guerre de 1914-1918, les Allemands ont essayé de pénétrer par cette trouée (dont Charmes, sur la Moselle, occupe à peu près le milieu) et de collaborer à la gigantesque manœuvre d'enveloppement des armées françaises projetée par leur état-major. Mais la VIIe armée (von Heeringen) en fut empêchée par les armées Dubail (Ire) et Castelnau (IIe), qui, non contentes de lui défendre d'arriver à la Moselle, la rejetèrent depuis Rozelieures jusque sur la rive droite de la Mortagne (23-29 août 1914).



Francis Charmes.

Charmes (Francis), publiciste et homme politique français, directeur de la « Revue des Deux Mondes », né à Aurillac, m. à Paris (1848-1916). Membre de l'Académie française (1908). — Son frère XAVIER, né à Aurillac, m. à Paris (1849-1919), administrateur et publiciste. Membre de l'Académie des sciences morales et politiques. — GABRIEL, frère des deux précédents, né à Aurillac, m. à Paris, publiciste colonial distingué (1850-1886).

Charmettes [*mè-te*] (**Les**), hameau pittoresque de Savoie, près de Chambéry, illustré par le séjour qu'y fit, de 1736 à 1740, J.-J. Rousseau, auprès de Mme de Warens, dans une maison qui subsiste encore, avec une partie de son ameublement.

charmeur, euse [*eu-ze*] n. Qui fait des enchantements. *Charmeur, charmeuse de serpents*, qui fait des tours avec des serpents. *Fig.* Qui charme. (En ce sens, le fém. CHARMERESSE est quelquef. employé.)

Charmey, comm. de Suisse (cant. de Fribourg); 1.250 h. Industrie laitière. Centre de la fabrication du fromage de Gruyère.

Charmidès, dialogue de Platon sur la sagesse, qui tire son titre du nom d'un des interlocuteurs, le philosophe athénien CHARMIDÈS (450-404).

charmille [*ll* mll., *e*] n. f. Pépinière de petits charmes. (Vx.) Allée, berceau de charmes et, *par ext.*, de toute sorte d'arbres.

charmoie [*moi*] n. f. Bois de charmes. (Vx.)

Charmoise (RACE DE LA). Se dit d'une race de moutons obtenue au domaine de la Charmoise (Loir-et-Cher) par croisement entre béliers New-Kent (variété de Dishley) et brebis berrichonnes; elle est remarquable pour sa précocité et son aptitude à la production de la viande.

Charnacé (Hercule-Girard **de**), diplomate français, un des serviteurs les plus dévoués de Richelieu, né à Charnacé (Maine-et-Loire), tué au siège de Bréda (1588-1637.)

charnage n. m. (du lat. *caro, carnis*, chair). Temps pendant lequel l'Eglise catholique permet de manger de la viande. (Vx.)

charnaigre [*nè-gre*] n. m. Métis de lévrier et de chien courant.

charnalité n. f. (lat. *carnalitas*). Caractère de ce qui est charnel. (Peu us.)

Charnay [*nè*] (Désiré), voyageur français, né à Fleurieux (Rhône) [1828-1915]. On lui doit d'originales études sur l'ancienne civilisation mexicaine.

Charnay [*nè*], comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 3 kil. de Mâcon; 1.960 h. Ch. de f. P.-L.-M. Vins blancs renommés.

charnel, elle [*nèl, è-le*] adj. (lat. *carnalis*; de *caro, carnis*, chair). De la chair, par opposition à l'esprit: *plaisirs charnels.* Substantiv. Qui est adonné aux plaisirs des sens: *les charnels sont les riches, les rois.* (Pascal.)

charnellement [*nè-le-man*] adv. D'une manière charnelle.

Charner [*né*] (Victor-Joseph), amiral français, né à Saint-Brieuc (1797-1869); commandant la flotte française lors de l'expédition de Chine et de Cochinchine, sous le second Empire.

charneux, euse [*neû, eu-ze*] adj. (lat. *carnosus*). Qui est principalement composé de chair. (Vx.)

Charneux, comm. de Belgique (prov. de Liége, arr. de Verviers); 2.000 h. Draps.

charnier [*ni-é*] n. m. (lat. *carnarium*; de *caro, carnis*, chair). Lieu où l'on conserve des viandes salées, ou destinées à la consommation. (Vx.) Cimetière. (Vx.) S. n. peu us. de CARNIER. Dépôt d'ossements humains. Entassement de cadavres. Récipient qui contient de l'eau pour l'équipage, à bord d'un navire. Cuve de travail, à bord des navires morutiers.

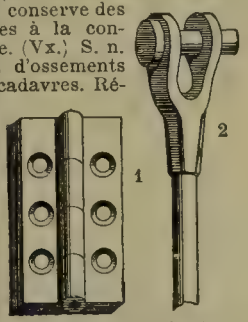

Charnières: 1. Ordinaire; 2. Universelle.

charnière n. f. (bas lat. *cardinaria*; de *cardo, inis*, gond). Appareil composé de deux pièces métalliques assemblées sur un axe commun, l'une au moins étant mobile autour de cet axe. (Les charnières servent à assujettir les portes, les fenêtres.) *Charnière universelle* ou *genou de Cardan*, appareil au moyen duquel on peut transmettre le mouvement d'un arbre à un autre (l'angle formé par les deux arbres ne dépassant pas 141°). Partie d'une coquille par laquelle se tiennent les deux valves. Burin de graveur en pierres fines. *Archéol.* Sorte de grande bourse.

Charnizay, comm. d'Indre-et-Loire, arr. et à 27 kil. de Loches; 1.270 h. Tuileries, moulins.

charnon n. m. Œil d'une charnière, qui reçoit la broche réunissant les lames.

charnu, e adj. (du lat. *caro, carnis*, chair). Formé de chair: *masse charnue.* Bien fourni de chair: *bras charnus. Fig.* Se dit des fruits, des feuilles, qui ont la consistance de la chair: *la pêche est charnue.* ANT. **Maigre, décharné.**

charnure n. f. (du lat. *caro, carnis*, chair.) Constitution, ensemble des parties charnues du corps: *une charnure ferme.* (Peu us.)

Charny, ch.-l. de c. (Meuse), arr. et à 8 kil. de Verdun, sur la Meuse; 500 h. (en 1914). Ch. de f. E. Totalement détruit pendant la Grande Guerre. — Le cant. a 21 comm. et 11.880 h. (en 1914).

Charny, ch.-l. de c. (Yonne), arr. et à 27 kil. de Joigny, sur l'Ouanne, affl. du Loing; 1.430 h. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 16 comm. et 9.020 h.

charogne n. f. (du lat. *caro*, chair. — On disait autref. CAROGNE.) Cadavre en décomposition d'une bête: *l'hyène se repaît de charognes. Par dénigr.* Cadavre humain. *Pop.* Injure grossière.

charogneux, euse [*gn* mll., *eû, eu-ze*] adj. Qui tient de la charogne: *vapeurs charogneuses.* Qui se repaît de charognes: *vautour, corbeau charogneux.* (On dit aussi *charognard.*)

Charolais ou **Charollais** [*ro-lè*], anc. pays de France, dans la Bourgogne; ch.-l. *Charolles.*

Charolais, e [*lè, è-ze*], habitant ou originaire de Charolles ou du Charolais: *les Charolais.* Adj.: *population charolaise. Race charolaise*, race de bovidés dont les sujets constituent d'excellents animaux de boucherie.



Armes de Charolles.

Charolles, ch.-l. d'arr. Saône-et-Loire), au confluent de l'Arconce et de la Semence, affl. de la Loire; ch. de f. P.-L.-M., à 51 kil. de Mâcon; 3.740 h. (*Charollais* ou *Charolais*). Important commerce de bestiaux, volailles. — L'arr. a 13 cant., 138 comm., 126.000 h.; le cant. a 13 comm. et 10.510 h.

Charon. *Myth.* V. CARON.

Charon de Lampsaque, historien grec, contemporain des guerres médiques, auteur d'une *Histoire des Perses* et d'une *Histoire grecque.*

Charondas [*ka-ron-dass*], législateur de Catane, disciple de Pythagore. Il se tua pour avoir enfreint involontairement une loi qu'il avait portée (600 av. J.-C.).

Charondas (Loys LE CARON, dit), jurisconsulte français, auteur du *Grand coutumier de France*, né à Paris (1536-1617).

Charonne, anc. comm. du dép. de la Seine, réunie en 1860 à Paris (auj. le XXe arrond.); sur son territoire fut formé, au XVIIe siècle, l'enclos de Mont-Louis, devenu le cimetière du Père-Lachaise.

Charonton (Enguerrand), peintre primitif français du XVe siècle, né à Lyon, auteur du *Triomphe de la Vierge* (Louvre).

Châtost [*ro*] ch.-l. de c. (Cher), arr. et à 24 kil. de Bourges, sur l'Arnon, affl. du Cher; 1.550 h. Ch. de f. O. — Le cant. a 13 comm. et 13.800 h.

charotte ou **charrotte** [*cha-ro-te*] n. f. Panier contenant les filets et engins de la chasse au pluvier.

charpagne n. f. Sorte de panier, dans l'est de la France.

charpe ou **charpenne** [*pè-ne*] n. m. (du lat. *carpinus*, même sens). Nom vulgaire du charme.

charpentage [*pan*] n. m. Travail de la charpente d'un navire. Art du charpentier.

charpente [*pan-te*] n. f. (du lat. *carpentum*, char). Assemblage de pièces de bois ou de métal, servant aux constructions: *les charpentes métalliques sont devenues d'usage courant. Bois de charpente*, propre à faire des pièces de charpente: *le chêne est le bois de charpente par excellence. Fig.* Assemblage des os: *la charpente osseuse.* Structure d'un ouvrage d'esprit: *la charpente d'un drame.*

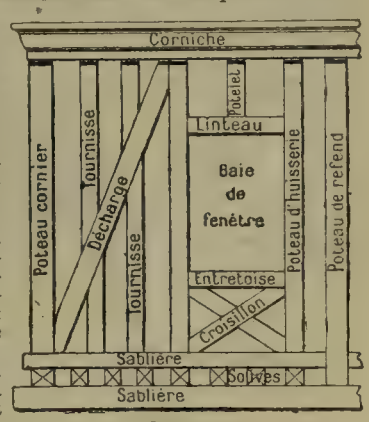

Charpente.

— ENCYCL. *Constr.* La charpente est l'ossature en bois, fer ou fonte, de toutes les constructions. Ces matériaux, assemblés suivant certaines règles, constituent un tout capable de supporter d'autres matériaux. En matière de travaux publics, cette dénomination s'applique aux *ponts, échafaudages, cintres, écluses*, etc.; en travaux civils, elle s'applique également aux *escaliers, planchers, murs, pans de bois*, etc.; enfin, dans le génie maritime, à la construction des *carcasses de navires, jetées, brise-lames*, etc. Quelles que soient les formes et les directions données aux pièces d'ossature, une charpente se compose de travées de longueur proportionnée à la résistance des poutres et à leurs charges futures. Il existe, pour l'établissement d'une charpente, des principes essentiels: reporter les charges sur les points d'appui; contreventer avec soin, de façon à assurer l'invariabilité du système et éviter toute déformation. V. FERME, MAISON.

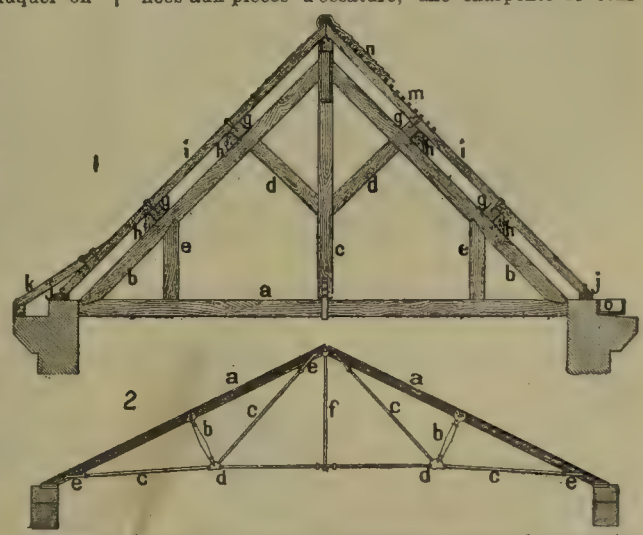

CHARPENTES: 1. En bois (a, entrait; b, arbalétriers; c, poinçon; d, contre-fiche; e, jambettes; f, faîtage; g, pannes; h, chantignolles ou tasseaux; i, chevrons; j, sablières; k, coyau; m, lattes; n, tuiles; o, cheneau). — 2. En fer (a, arbalétriers; b, bielles; c, cordes; d, plaques; e, chappes; f, poinçon).

charpenté, e [*pan*] adj. Constitué, bâti (au prop. et au fig.) : *homme, drame solidement charpenté.*

charpenter [*pan-té*] v. a. Tailler pour une charpente. *Fig.* Disposer le plan de : *charpenter un drame.* Tailler maladroitement. (Peu us.)

charpenterie [*pan-te-rî*] n. f. Art ou travail du charpentier. Chantier de charpentes.

charpenteur [*pan*] n. m. Celui qui charpente. dispose les diverses parties d'un drame, d'un roman.

charpentier [*pan-ti-é*] n. m. Artisan qui travaille en charpente. Entrepreneur de travaux de charpente. Celui qui dépèce la baleine. Adjectiv. : *matelot charpentier.*

Charpentier [*pan-ti-é*] (Jacques), philosophe et médecin français, né à Clermont (Oise) [1524-1574]. Il eut de vifs démêlés avec Ramus, qu'il fit, dit-on, assassiner lors de la Saint-Barthélemy.



Gustave Charpentier.

Charpentier (François), littérateur et érudit français, né et m. à Paris (1620-1702) ; secrétaire perpétuel de l'Académie française.

Charpentier (Marc-Antoine), musicien français, né et mort à Paris (1634-1702) ; écrivit une *Médée* et la musique du *Malade imaginaire.*

Charpentier (Gustave), compositeur français, né à Dieuze en 1860 ; musicien original et vigoureux, auteur de *Louise*, *Julien*, opéras-comiques, et de suites d'orchestre remarquables : *Impressions d'Italie*, *la Vie du poète*, etc. Membre de l'Académie des beaux-arts (1912).



Alexandre Charpentier.

Charpentier (Alexandre), sculpteur français, né à Paris, m. à Neuilly (1856-1909) ; auteur du monument de *Charlet* et de grands bas-reliefs : *Tireur d'arc*, *la Famille heureuse*, etc.

Charpentier (Félix-Maurice), sculpteur français, né à Bollène (Vaucluse), m. à Paris (1858-1924). On voit de lui au musée du Luxembourg : *Improvisateur*, *l'Illusion ;* on lui doit de nombreux portraits.



Félix Charpentier.

charpentière [*pan-ti-è-re*] n. f. Femelle d'insecte qui perce le bois pour y déposer ses œufs.

charpi n. m. (de *charpir ;* v. CHARPIE). Billot sur lequel le tonnelier taille les douves des tonneaux.

charpie [*pî*] n. f. (vx fr. *charpir*, mettre en menus morceaux ; du lat. *carpere*). Produit qu'on obtient par l'effilement ou le râpage de la vieille toile et avec lequel on pansait les plaies. (Son emploi est aujourd'hui presque complètement abandonné ; elle est remplacée par le coton hydrophile et la gaze.) *Viande en charpie*, trop courte, qui s'effiloche. *Mettre en charpie*, détruire, au propr. et au fig.

Charpy (Georges), ingénieur français, né à Oullins (Rhône) en 1865. L'industrie métallurgique lui est redevable de sérieux progrès. Membre de l'Académie des sciences (1913).

charquer [*ké*] v. a. Dessécher la viande pour la conserver.

charquerie [*ke-rî*] n. f. Usine où l'on abat beaucoup de bétail pour en faire des conserves, etc.

Charras [*rass*] (Jean-Baptiste-Adolphe), colonel français, né à Phalsbourg, m. à Bâle (1810-1865). Ministre de la guerre en 1848, collaborateur de Cavaignac, déporté en 1852. Il est l'auteur d'une *Histoire de la campagne de 1815 : Waterloo* (1857).

charrée [*cha-ré*] n. f. (lat. *cinerata*). Cendre qui a servi à faire la lessive et qu'on emploie comme engrais : *les charrées entrent dans la composition des verres à bouteilles.*

charretée [*cha-re-té*] n. f. Contenu d'une charrette : *une charretée de bois, de foin.*

charretier [*cha-re-ti-é*], **ère** n. Qui conduit une charrette. *Jurer comme un charretier*, souvent et grossièrement. Adj. Par où les charrettes peuvent passer : *voie, porte charretière.*

— ENCYCL. Le charretier doit se placer à la gauche de l'attelage. Il est passible d'une amende, lorsqu'il ne se tient pas près de ses chevaux, ou n'est pas en état de les guider.

charreton ou **charretin** [*cha-re*] n. m. Petite charrette sans ridelles.

charrette [*cha-rè-te*] n. f. (de *char*). Voiture de charge non suspendue, à deux roues, à ridelles et à timons. *Charrette à bras*, charrette légère que traîne un homme. *Charrette anglaise*, petite voiture de luxe, à deux roues, à deux ou quatre places. Sous la Terreur, tombereau conduisant des condamnés à la guillotine ; ensemble de ces condamnés : *André Chénier fut d'une des dernières charrettes.*



Charrette anglaise.

— ENCYCL. La charrette comporte un plancher, dont les prolongements des brancards forment les bâtis qui s'appuient sur l'essieu des roues, soit directement, soit par l'intermédiaire des ressorts. La charrette est moins lourde que le chariot, et tourne plus facilement. La charrette traînée par les bœufs n'a qu'un brancard prenant le nom de « timon » et occupant la partie médiane du véhicule.

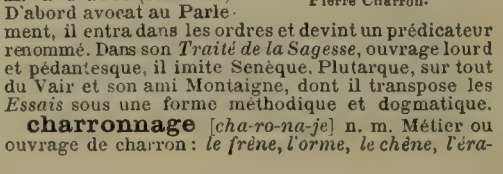

charretterie [*cha-rè-te-rî*] n. f. Remise à charrettes.

charriable [*cha-ri*] adj. Qui peut être charrié.

charriage [*cha-ri-a-je*] n. m. Action de charrier.

charrier [*cha-ri-é*] n m. Grosse toile qui se met entre la cendre et le linge, dans un cuvier, lorsqu'on fait la lessive.

charrier [*cha-ri-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Transporter dans un char ou une charrette ; *charrier des pierres.* Emporter dans son cours : *le fleuve charrie du sable.* Absolum. Porter des glaçons : *la rivière charrie. Arg.* v. a. Mystifier ; v. n. Exagérer.

charrière [*cha-ri-è-re*] n. f. Chemin rural où les charrettes peuvent passer.

Charrière (Agnès-Isabelle-Emilie VAN ZUYLEN, dame **de**), femme de lettres, née à Utrecht, m. à Colombier (canton de Neuchâtel) [1741-1806]. Elle a écrit avec une élégante finesse les *Lettres neuchâteloises*, *Caliste*, sa Correspondance, etc.

charrieur, euse [*cha-ri-eur, eu-ze*] n. Celui, celle qui fait le charroi.

charroi [*cha-roi*] n. m. Transport par chariot : *les chemins de fer ont porté un coup mortel au charroi.* Convoi militaire. (Vx. ; on dit auj. TRAIN.)

charron [*cha-ron*] n. m. Artisan qui fait des charrettes, des charrues, des voitures.



Pierre Charron.

Charron, comm. de la Charente-Inférieure, arr. et à 13 kil. de La Rochelle, près de l'Océan et de l'embouchure de la Sèvre Niortaise ; 1.420 h. (*Charronnais*). Parcs à moules.

Charron (Pierre), moraliste français, né et m. à Paris (1541-1603). D'abord avocat au Parlement, il entra dans les ordres et devint un prédicateur renommé. Dans son *Traité de la Sagesse*, ouvrage lourd et pédantesque, il imite Sénèque, Plutarque, sur tout du Vair et son ami Montaigne, dont il transpose les *Essais* sous une forme méthodique et dogmatique.

charronnage [*cha-ro-na-je*] n. m. Métier ou ouvrage de charron : *le frêne, l'orme, le chêne, l'érable, le hêtre, le charme sont les principaux bois de charronnage.*

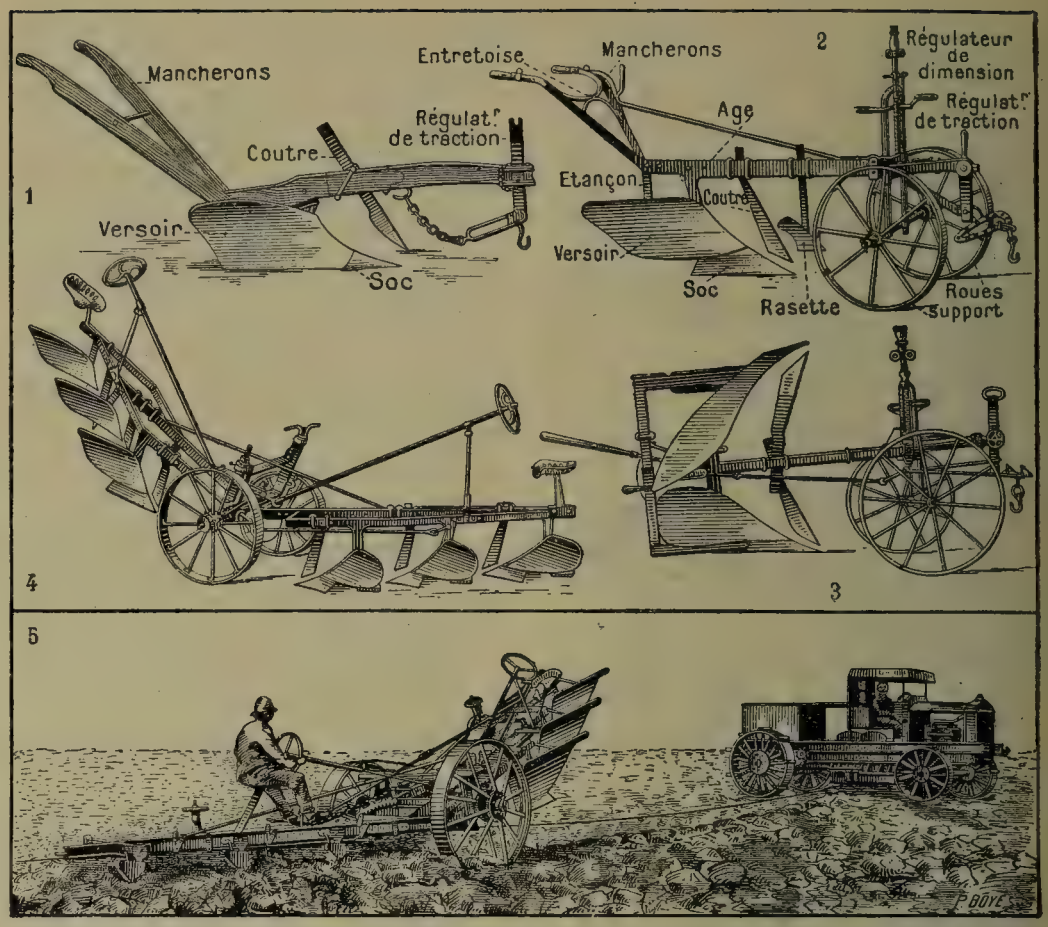

CHARRUE : 1. Simple (araire) ; 2. A avant-train 3. Brabant double, dont l'un des corps est monté en défonceuse ; 4. Charrue balance polysoc ; 5. Charrue balance actionnée par un tracteur-treuil.

charronnerie [*cha-ro-ne-rî*] n. f. Industrie du charronnage.

Charroux [*cha-rou*], ch.-l. de c. (Vienne), arr. et à 11 kil. de Civray, près de la Charente ; 2.060 h. (*Charlois*). — Le cant. a 9 comm. et 8.420 h. Ch. de f. O.

charroyer [*cha-roi-ié*] v. a. (de *charroi.* — Se conj. comme *aboyer.*) Transporter par chariots, charrettes, tombereaux, etc. : *charroyer des pierres.*

charroyeur [*cha-roi-ieur*] n. m. Qui charroie.

charruage [*cha-ru*] n. m. Etendue de terre qu'on peut cultiver avec une seule charrue. Labourage à la charrue : *le charruage se complète par le hersage et le roulage.*



Atelier de charron.

charrue [*cha-rû*] n. f. (lat. *carruca*). Machine à labourer la terre : *Dombasle a perfectionné la charrue araire.* Etendue de terre qu'on peut mettre en valeur avec une charrue : *ferme de deux charrues. Fig. Cheval de charrue*, personne robuste, mais peu intelligente. *Tirer la charrue*, avoir beaucoup de peine. *Faire passer la charrue sur quelque chose*, en détruire tout vestige. PROV. : **C'est une charrue mal attelée**, se dit d'une entreprise dirigée par des associés qui ne s'entendent pas. **Mettre la charrue avant** (ou **devant**) **les bœufs**, commencer par où l'on devrait finir.

— ENCYCL. Les parties essentielles de la charrue ordinaire sont : le *coutre*, qui découpe la terre dans le sens vertical ; le *soc*, qui la découpe horizontalement ; le *versoir*, qui retourne la tranche découpée par le coutre et le soc. Le bâti se compose du *sep*, au moyen duquel la charrue repose et glisse sur le sol ; de l'*age*, sorte de timon pourvu de *mancherons* pour diriger la charrue ; d'une *tige* ou d'une chaîne, à laquelle on accroche les traits ; enfin, des étançons, qui relient le sep à l'age ; en tête de l'age se trouve le *régulateur*, pour régler la profondeur du labour. La charrue pourvue d'un avant-train, une fois bien réglée, ne nécessite pas, comme la charrue ordinaire, une action incessante sur les mancherons. La charrue dite *brabant double* ou *tourne-oreille* a un double corps de travail, qu'on fait pivoter autour de l'age lorsqu'on arrive au bout du sillon et qu'on

veut labourer en sens inverse. Dans le même but, on a imaginé les charrues balances ou charrues à bascules, possédant deux jeux de pièces travaillantes, qui fonctionnent alternativement. La charrue *tilbury* est pourvue d'un siège pour le conducteur ; les charrues *polysocs* retournent simultanément plusieurs bandes de terre : elles sont généralement traînées par un moteur mécanique. Il existe également des charrues automobiles, et des charrues dans lesquelles le soc et le versoir sont remplacés par des disques.

charruer v. n. Conduire la charrue.

charte, jadis **chartre** n. f. (du lat. *charta*, papier). Ancien titre concédant des franchises, des privilèges : *les chartes des monastères sont de précieux documents historiques.* Lois constitutionnelles d'un État : *Charles X fut renversé pour n'avoir pas respecté la Charte. Par ext.* Loi, règle fondamentale. *École des chartes*, v. ÉCOLE. *Charte-partie*, acte qui constate le louage de tout ou partie d'un navire. (On dit aussi AFFRÈTEMENT dans les ports de l'Océan, et NOLISEMENT dans les ports de la Méditerranée.)

— ENCYCL. Le mot *charte* (autref. *chartre*) se dit des anciens livres et papiers relatifs à l'histoire, au droit public, etc., ou appartenant à une ville, à une communauté, etc. Mais on donne surtout ce nom à l'acte en vertu duquel certaines libertés fondamentales sont octroyées au peuple. Deux chartes sont célèbres : la *Grande charte d'Angleterre*, base des libertés anglaises, donnée en 1215 par le roi Jean sans Terre, et la *Charte constitutionnelle de France*, octroyée en 1814 par Louis XVIII et revisée en un sens plus libéral encore en 1830, après la déchéance de Charles X.

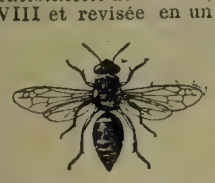

Chartes des libertés anglaises, recueil d'actes du moyen âge concernant la constitution du royaume d'Angleterre, publié par Ch. Bémont (1892).

chartered [pron. angl. *tchar-teurd'*] adj. et n. f. (signif. *pourvu d'un traité*). Nom donné, en Angleterre, à certaines compagnies auxquelles l'État accorde des privilèges particuliers.



Chartergue et son nid.

chartergue [*tèr-ghe*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères, renfermant des guêpes américaines qui se construisent des nids dont l'enveloppe ressemble à du carton.

Chartier [*ti-é*] (Alain), poète français, né à Bayeux avant 1399, m. vers 1441. Il devint secrétaire des rois Charles VI et VII. On lui doit des poésies d'un tour charmant, d'une vive sensibilité, et qui témoignent, par endroits, d'un réel patriotisme (*le Poème des Quatre dames ; le Traité de l'espérance*). Son plus beau livre politique, en prose, est le *Quadriloge invectif*. Jean Bouchet, dans ses *Annales d'Aquitaine*, raconte sur lui l'anecdote suivante : un jour, Marguerite d'Ecosse, première femme du dauphin (depuis Louis XI), ayant vu Chartier endormi sur une chaise, s'approcha de lui et lui donna un baiser, « chose dont s'estant quelques-uns esmerveillés, parce que nature avoit enchâssé en lui un bel esprit dans un corps laid », la princesse leur répondit qu'elle n'avait pas baisé l'homme, mais la bouche d'où sortaient « tant de *mots dorés* ».



Alain Chartier.

chartil [*ti*] n. m. (de *charrette*). Longue et forte charrette pour transporter les gerbes. Appentis servant de remise à charrettes, etc.

chartisme [*tis-me*] n. m. Mouvement libéral anglais, qui se forma vers 1838 pour obtenir l'extension des droits de la classe ouvrière.

chartiste [*tis-te*] n. m. En Angleterre, partisan du chartisme. En France, élève de l'Ecole des chartes. Adjectiv. : *mouvement chartiste.*



Edouard Charton.

chartographe [*kar*] n. m. (de *charte*, et du gr. *graphein*, décrire). Celui qui recueille ou explique les anciennes chartes.

chartographie [*kar, fi*] n. f. Science, art du chartographe.

chartographique [*kar, fi-ke*] adj. Qui se rapporte à la chartographie : *travaux chartographiques.*

charton n. m. Charretier. (Vx.)

Charton (Edouard-Thomas), écrivain et homme politique français, né à Sens, m. à Versailles (1807-1890). On lui doit la fondation de plusieurs périodiques de vulgarisation : le *Magasin pittoresque*, la *Bibliothèque des merveilles*, l'*Illustration*, le *Tour du Monde*, etc.

Chartrain (PAYS), anc. pays de France. Il faisait partie de la Beauce et était compris dans l'Orléanais, sauf pour les parties nord et est, qui, sous le nom de *Chartrain français*, dépendaient de l'Ile de France. Capit. *Chartres.*

Chartran (Sébastien), général français, né à Carcassonne en 1779. Il se distingua en Italie, sur le Rhin, en Russie, et fut fusillé à Lille en 1816, pendant la Terreur blanche.



Chartran.

Chartran (Théobald), peintre franç., né à Besançon, m. à Neuilly-sur-Seine (1849-1907). Il s'est distingué dans le portrait (*Léon XIII*) et dans le genre religieux et historique (*Richelieu et l'Eminence grise, Prise de Rome par les Gaulois, la Vision de saint François d'Assise, saint François d'Assise chantant au labour*, etc.).

chartre n. f. (du lat. *carcer*, cachot). Prison, (Vx.) *Tenir quelqu'un en chartre privée*, le détenir sans autorité de justice. Syn. anc. de CHARTE.

chartré, e adj. (pour *charté*). Qui possède une chartre, un privilège accordé sous forme de chartre.

Chartres, ch.-l. du dép. d'Eure-et-Loir, sur l'Eure ; ch. de f. Et., à 88 kil. de Paris ; 24.100 h. (*Chartrains*). Evêché, belle et célèbre cathédrale gothique achevée vers 1260. (V. CATHÉDRALE). Grains, bestiaux ; pâtés renommés. Patrie de Fulbert, Desportes, Régnier, Nicole, Félibien, Dangeau, Pétion, Marceau, Chauveau-Lagarde, etc. — L'arr. a 8 cant., 166 comm., 110.000 h. Le cant. Nord a 20 comm. et 21.560 h. ; le cant. Sud a 16 comm. et 23.170 h.

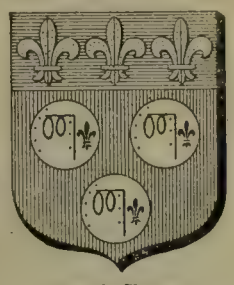

Armes de Chartres.

Chartres (Robert d'ORLÉANS, duc de), second fils du duc d'Orléans, et petit-fils de Louis-Philippe, né à Paris, m. au château de Saint-Firmin, près de Chantilly (1840-1910). En 1870, il servit dans l'armée de Chanzy sous le nom de *Robert le Fort.*

Chartre-sur-le-Loir (La), ch.-l. de c. (Sarthe), arr. et à 50 kil. de Saint-Calais ; 1.680 h. (*Chartrains*). Ch. de f. Et. — Le cant. a 9 comm. et 9.470 h.

chartreuse [*treu-ze*] n. f. (du n. du premier monastère de l'ordre). Couvent de chartreux : *les chartreuses sont construites dans des lieux solitaires. Fig.* Retraite. Petite maison de campagne isolée.

chartreuse [*treu-ze*] n. f. Liqueur tonique très estimée.

— ENCYCL. La chartreuse tire son nom du couvent de la Grande-Chartreuse (Isère) et s'obtient au moyen de plantes alpestres que l'on fait macérer dans de vieil alcool et qu'on distille ensuite ; l'alcool fourni par la distillation est mélangé de sirop et donne la chartreuse verte, jaune ou blanche. La loi de 1903 ayant obligé les religieux qui fabriquaient la chartreuse à évacuer leur couvent, leur marque continue d'être exploitée à la Grande-Chartreuse ; mais, retirés en Espagne, à Tarragone, les chartreux y ont repris la fabrication de leur liqueur.

Chartreuse (MASSIF DE LA **Grande-**), massif montagneux de la France, entre le Rhône et l'Isère ; 2.000 m. d'alt. moyenne.

Chartreuse (la **Grande-**), célèbre monastère fondé par saint Bruno en 1084, au fond d'une vallée des Alpes, dans un lieu désert, appelé primitivement *Chartroux*, *Chartrousse* ou *Chartreuse.* Le monastère lui-même a donné son nom au *massif de la Grande-Chartreuse* (dép. de l'Isère). Il a été évacué en 1903.

Chartreuse de Champmol, ancien monastère des faubourgs de Dijon, fondé par le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi (1383) ; on y voit le fameux Puits de Moïse, de Claus Sluter.

Chartreuse de Pavie, célèbre monastère situé à une lieue de Pavie ; magnifique spécimen de l'architecture de la Renaissance, riche en peinture et en sculptures. Il fut fondé par Jean-Galéas Visconti (1396), en expiation du meurtre de son oncle Barnabo et de ses cousins. C'est de cette chartreuse que François Ier captif écrivit à sa mère, le soir même de la bataille de Pavie, une lettre restée célèbre. (V. PAVIE.)

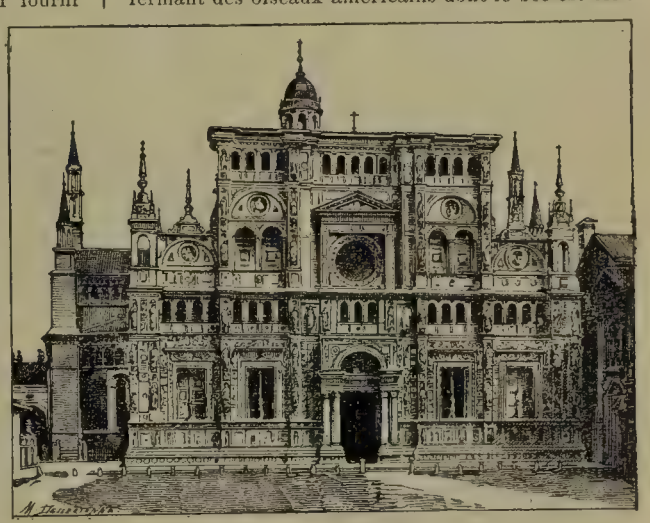

Chartreuse de Pavie.

Chartreuse de Parme (*la*), roman de Stendhal (Henri Beyle) [1839], un de ses chefs-d'œuvre ; peinture des mœurs des petites cours italiennes après 1815. Les principaux personnages sont l'aventureux Fabrice del Dongo, l'amoureuse Clélia Conti, la charmante duchesse Sanseverina, et le fin courtisan comte Mosca. De ce roman, Paul Ginisty a tiré une pièce en cinq actes et un prologue.

chartreux, euse [*treû, eu-ze*] n. Religieux ; religieuse de l'ordre de Saint-Bruno : *les chartreux vivent dans des ermitages reliés à un cloître commun.*



La Grande-Chartreuse.

— ENCYCL. Cet ordre fut fondé en 1084 par saint Bruno, aidé de six compagnons, à la Grande-Chartreuse, près de Grenoble. Le saint donna à ses religieux la règle des bénédictins. Leurs couvents ou chartreuses sont formés par la réunion de petits ermitages, où chaque moine vit dans sa petite demeure, qu'accompagne un petit jardin ; l'ensemble des ermitages est relié par un cloître commun, qui conduit à l'église commune et au cimetière. Parmi les chartreuses célèbres, il faut citer, outre la Grande-Chartreuse du Dauphiné (Isère), les chartreuses de Pavie, de Florence, de Xérès, de Champmol. En 1257, saint Louis fit venir des chartreux à Paris et les installa rue d'Enfer. Leur couvent fut supprimé en 1790. En 1903, les chartreux de France, expulsés, sont allés s'établir les uns en Autriche, les autres à Tarragone (Espagne), où la fabrication de la liqueur a été reprise, la plus grande partie enfin au monastère de Farneta (Italie), qui de ce fait a pris le nom de *Grande-Chartreuse.*



Chartreux.



Chartreuse.

chartreux [*treû*] n. m. et adj. Chat à poil gris bleuté, introduit en France par les chartreux.

chartrier [*tri-é*] n. m. (de *chartre* ou *charte*). Gardien de chartes, dans un couvent. Recueil de chartes : *le chartrier de France.* Salle où se trouvaient rangés les chartes, titres, etc.

Charybde [*ka*] et **Scylla,** tourbillon et écueil célèbres du détroit de Messine, effroi des navigateurs anciens. Quand on avait évité l'un, on se brisait souvent contre l'autre, ce qui a donné lieu au proverbe : *Tomber de Charybde en Scylla*, d'un mal en un pire. *Myth.* Monstres qui personnifient ce gouffre et cet écueil.

chas [*châ*] n. m. (de *châsse*). Trou d'une aiguille. Carré de métal percé d'un trou central, par lequel on fait passer le fil à plomb. Colle d'amidon, que l'on tire du grain par expression.

chaseret [*ze-rè*] n. m. Petit châssis à fromage.

Chasles [*châ-le*] (Michel), mathématicien français, né à Epernon, m. à Paris (1793-1880). Il a traité les questions géométriques sans le secours du calcul, selon la méthode des géomètres de l'antiquité. Membre de l'Académie des sciences (1851). Il fut la dupe du faussaire en autographes Vrain-Lucas.

Chasles (Philarète), bibliographe et critique français, né à Mainvilliers, près de Chartres, m. à Venise (1798-1873).

chasmanthère [*kas-man*] n. f. Genre de plantes grimpantes de l'Asie et de l'Afrique tropicales. (La racine de la chasmanthère palmée fournit le *colombo.*)

chasme [*kas-me*] n. m. (gr. *khasma*). Ouverture béante, gouffre.

chasmorhynque [*kas-mo*] n. m. Genre de passereaux dentirostres, voisins des cotingas et renfermant des oiseaux américains dont le bec est orné de caroncules souvent fort longues. (V. les planches OISEAUX.)

chassable [*cha-sa-ble*] adj. Qui peut être chassé : *cerf chassable.* Qui mérite d'être chassé : *espion chassable.*

chassage [*cha-sa-je*] n. m. Dans une mine, galerie qui se prolonge en suivant la direction d'un filon.

Chassagne-Montrachet, comm. de la Côte-d'Or, arr. et à 14 kil. de Beaune ; 780 h. Vins (blanc principalement) universellement réputés.

Chassang (Alexis), professeur français, né à Bourg-la-Reine, m. à Paris (1827-1888) ; auteur d'un dictionnaire grec, de grammaires grecques, latines, françaises.

chasse [*cha-se*] n. f. (de *chasser*). Action de poursuivre, de tuer, de prendre le gibier : *la chasse, avant d'être un plaisir, fut une nécessité pour l'homme.* Terrain réservé pour chasser : *chasse giboyeuse.* Gibier pris ou tué en chassant : *manger de sa chasse.* Chasseurs, chiens, équipage de chasse : *perdre la chasse. Permis de chasse*, autorisation de chasser délivrée par l'administration. Poursuite, notamment d'un navire : *donner la chasse à l'ennemi, à un voleur. Fig.* : *faire la chasse aux écus, aux honneurs.* Ecoulement rapide des eaux. *Pop.* Verte réprimande : *donner une chasse à un gamin. Arg. mil. Peloton de chasse*, peloton de punition, dans lequel on prend des hommes pour les corvées, etc. Battant du métier de tisserand. *Rel.* Partie de

la couverture qui déborde en tête et en queue des livres reliés. PROV. : **Qui va à la chasse perd sa place,** quitter sa place c'est s'exposer à la trouver occupée, quand on voudra la reprendre. V. VÉNERIE.

— ENCYCL. *Dr. Exercice du droit de chasse.* Nul ne peut chasser si la chasse n'est pas ouverte, et s'il ne lui a été délivré un *permis de chasse.*

Nul n'a la facilité de chasser sur la propriété d'autrui, sans le consentement du propriétaire ou des ayants droit. Le propriétaire ou possesseur peut chasser ou faire chasser en tout temps, sans permis de chasse, dans ses possessions attenantes à une habitation et entourées d'une clôture continue.

Les préfets déterminent, par arrêtés publiés au moins dix jours à l'avance, les époques de l'ouverture et celles de la clôture des diverses chasses.

Il est interdit de mettre en vente, de vendre, d'acheter, de transporter et de colporter du gibier pendant le temps où la chasse n'est pas permise.

Les permis de chasse sont délivrés, à Paris, par le préfet de police ; dans les départements, par les préfets ou les sous-préfets. La demande doit être adressée sur papier timbré. Les permis sont personnels ; ils sont valables pour toute la France ou pour un département et pour un an seulement. Suivant le cas, leur délivrance donne lieu au payement d'un droit de 100 francs ou de 40 francs.

Le permis de chasse ne peut être délivré : aux mineurs qui n'auront pas seize ans accomplis ; aux mineurs de seize à vingt et un ans, à moins que le permis ne soit demandé pour eux par leur père, mère ou curateur, porté au rôle des contributions ; aux interdits ; aux gardes champêtres ou forestiers des communes et établissements publics, ainsi qu'aux gardes forestiers de l'Etat et aux gardes-pêche ; à ceux qui, par suite de condamnations, sont privés du droit de port d'armes ; à ceux qui n'ont pas exécuté les condamnations prononcées contre eux pour l'un des délits prévus par la loi de 1844 ; à tout condamné placé sous le régime de l'interdiction de séjour pour une durée de cinq ans au maximum ; à tout individu condamné pour délit de chasse, mais, en ce cas, les tribunaux sont libres de prononcer ou non l'interdiction.

Les délits de chasse sont prouvés soit par procès-verbaux ou rapports, soit par témoins à défaut de rapports ou procès-verbaux, ou à leur appui. Ils ne peuvent être excusés par la bonne foi.

Les procès-verbaux des maires et adjoints, commissaires de police, officiers, maréchaux des logis ou brigadiers de gendarmerie, gendarmes, gardes forestiers, gardes-pêche, gardes champêtres ou gardes assermentés des particuliers font foi jusqu'à preuve contraire. V. BRACONNAGE.



Chasse, tableau de Ruysdaël.

Chasse (*la*). Parmi les nombreuses peintures représentant des chasses, citons les plus célèbres : *chasse au cerf*, chef-d'œuvre de Ruysdaël (galerie de Dresde). — *Chasse au faucon* (la), tableau de Ph. Wouwerman, chef-d'œuvre de délicatesse et de précision ; au musée d'Amsterdam. — *Chasse au lion*, tableau de Rubens, peint avec une incomparable vigueur (Munich) ; *chasse à l'ours*, beau tableau de Snyders (Ermitage) ; etc.

Chasse (*De la*), par Xénophon, où l'auteur, au lieu de considérer la chasse comme une distraction, l'envisage surtout à un point de vue moral.

chasse [*cha-se*] n. f. *Techn.* Nom donné à divers outils servant à enfoncer, à refouler, et en particulier outil dont s'aide le tonnelier pour enfoncer les cercles sur un tonneau.

châsse [*châ-se*] n. f. (lat. *capsa*). Coffre où l'on conserve les reliques d'un saint : *la châsse de sainte Geneviève était vénérée des Parisiens. Fig. Paré comme une châsse*, chargé d'ornement. Monture, place réservée pour une pièce : *la châsse d'un verre de lunette.* Sorte de marteau de charron. Pièce de fer en forme de couteau, qui sert à soutenir le fléau d'une balance.



Châsse d'Ambazac.

— ENCYCL. Parmi les châsses célèbres au point de vue artistique citons la châsse de : saint Calmine, à Monzac (Puy-de-Dôme) ; de l'église d'Ambazac ; de sainte Ursule, à Bruges ; de sainte Geneviève, à Paris ; de saint Germain-des-Près, à Paris ; de saint Sabald, à Nuremberg ; de la sainte Vierge, à Chartres ; de la sainte Vierge à Notre-Dame de Paris ; etc.

Châsse de sainte Ursule (la), célèbre reliquaire orné de peintures par Memling, hôpital de Saint-Jean, à Bruges. Ces peintures, qui représentent les principaux traits de la vie de la sainte, sont de véritables merveilles pour la finesse de l'exécution, la perfection des détails.

chassé [*cha-sé*] n. m. Temps de danse, qui consiste à déplacer un pied en le chassant avec l'autre.

Chassé (David-Henri), général hollandais, né à Thiel (Gueldre), m. à Bréda (1765-1849). Il défendit avec distinction la citadelle d'Anvers contre les Français, en 1832.

chasse-abeilles n. m. invar. Appareil destiné à empêcher les abeilles de revenir dans une partie de la ruche.

chasse-avant n. m. invar. Surveillant des ouvriers, dans un grand atelier.

chasse-bondieu n. m. invar. Morceau de bois qui sert aux scieurs de long pour enfoncer le *bondieu.*

chasse-chien n. m. invar. Bas officier autrefois commis, dans les cathédrales, au soin de chasser les chiens. Syn. de CHASSE-COQUIN.

chasse-clou ou **chasse-clous** n. m. invar. Outil en forme de poinçon allongé mais non pointu, qui sert à noyer la tête des clous dans le bois.



Chasse, tableau de Rubens.

chasse-cousin ou **chasse-cousins** n. m. invar. *Par plaisant.*, mauvais vin. Fleuret peu pliant.

chasse-crapaud n. m. invar. Nom vulgaire de l'engoulevent.

chassé-croisé [*cha-sé-kroi-zé*] n. m. Sorte de pas de danse. *Fig.* Suite d'évolutions ou de démarches réciproques qui se succèdent sans résultat. Pl. des *chassés-croisés.*

chasse-fleurée [*ré*] n. f. invar. Palette dont se sert le teinturier pour écumer la cuve.

chasse-fusée [*zé*] n. m. invar. Instrument qui servait à enfoncer les fusées dans la lumière des projectiles creux.

chasse-goupille ou **chasse-goupilles** n. m. invar. Outil en acier pour faire sortir une goupille du trou où elle est enfoncée.

chasselas [*cha-se-la*] n. m. (de *Chasselas*, village de Saône-et-Loire). Variété de cépage français, cultivé surtout pour l'obtention de raisins de table : *le chasselas de Fontainebleau provient de plants du Kurdistan, envoyés à François Ier par le sultan Soliman le Magnifique.*

— ENCYCL. Des nombreuses variétés de chasselas, la plus connue est le *chasselas doré*, dont la culture, très répandue dans le sud-ouest de la France, se fait aussi en grand, près de Fontainebleau, à Thomery, puis à Conflans-Sainte-Honorine, etc. Ce cépage donne des raisins d'une belle couleur jaune doré, à chair sucrée et savoureuse. On le cultive sur palissages. La vendange en est faite avec des soins minutieux, et chaque raisin est cueilli avec un bout de sarment d'environ 25 centimètres. On conserve les grappes en plongeant chaque sarment dans un petit godet plein d'eau, et en plaçant le tout dans des locaux où la température est maintenue constamment la même. De cette façon, on a des raisins de table frais pendant une bonne partie de l'année.

Chasseloup-Laubat [*lou-lô-ba*] (Prosper de), général et ingénieur français, né à Saint-Sernin (Charente-Inférieure), m. à Paris (1754-1833). Il dirigea en 1807 les opérations du siège de Dantzig. — Son fils, JUSTIN-PROSPER, né à Alexandrie, m. à Versailles (1805-1873), fut député de Marennes (où s'élève sa statue), et ministre de la marine sous Napoléon III.

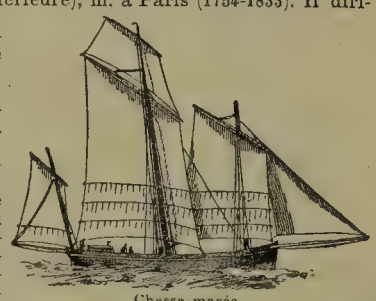

Chasse-marée.

chasse-marée n. m. invar. Voiture, voiturier qui apporte la marée. *Aller d'un train de chasse-marée*, aller très vite. Bâtiment côtier à trois mâts.

chasse-mouches n. m. invar. Sorte d'éventail. Touffe de crins fixée à un manche, et dont on se sert pour chasser les mouches. Sorte de filet à cordons pendants, dont on couvre les chevaux pour les garantir des mouches. Syn. ÉMOUCHOIR.



Chasse-mouches.

chasse-mulet [*lè*] n. m. invar. Valet de menuisier.

chasse-neige n. m. invar. Bouclier en forme de double versoir de charrue, à l'avant d'une locomotive, pour écarter la neige.

Chasseneuil, comm. de la Charente, arr. et à 30 kil. de Confolens, sur la Bonnieure ; 2.510 h. Ch. de f. Orl.

chasse-noix n. m. invar. Outil d'armurier, espèce de chasse-goupille.

chasse-pierre ou **chasse-pierres** n. m. invar. Appareil fixé à une locomotive, etc., pour éloigner les pierres où tout autre objet qui obstrue la voie.

chasse-pointe ou **chasse-pointes** n. m. invar. Poinçon allongé et non pointu, qui sert à enfoncer des pointes. Longue aiguille d'exploration, qui, lorsqu'on perce un mur, sert à reconnaître les obstacles s'opposant à l'action des perforateurs.

chassepot [*cha-se-po*] n. m. (du n. de l'inventeur). Fusil de guerre à aiguille, en usage en France de 1866 à 1874. V. FUSIL.

Chassepot (Antoine-Alphonse), armurier français, né à Mutzig (Bas-Rhin), m. à Gagny (1833-1905) ; inventeur du fusil qui porte son nom.

chasse-punaise n. f. *Bot.* Nom vulgaire de la cimicaire. Pl. des *chasse-punaises.*

chasser [*cha-sé*] v. a. (du lat. pop. *captiare*, chercher à prendre). Mettre dehors avec violence : *Jeanne d'Arc chassa les Anglais d'Orléans.* Pousser, enfoncer : *chasser un clou à coups de marteau.* Ecarter ce qui importune : *chasser de tristes pensées.* Dissiper : *chasser le mauvais air.* Poursuivre un gibier : *on chassait jadis au faucon le menu gibier.* Absolum. : *chasser au fusil, au filet. Fig. Chasser sur les terres d'autrui*, empiéter sur le droit des autres. V. n. Venir : *le vent chasse du nord.* Glisser sur un fond, sans mordre : *les ancres chassent. Chasser de race*, avoir les qualités, les défauts de ses ascendants : *un bon chien, dit le proverbe, chasse de race.* PROV. : **Leurs chiens ne chassent pas ensemble,** se dit de deux personnes qui ne vivent pas en bonne intelligence. ALLUS. LITTÉR. :

Chassez le naturel, il revient au galop,

V. NATUREL. **Se chasser** v. pr. Etre poursuivi, tiré : *l'alouette se chasse au petit plomb.* Se renvoyer mutuellement avec violence : *les partis se chassent du pouvoir.*

chasse-rage n. m. invar. Nom commun de la passerage.

Chasseral, montagne du Jura, dans les cantons suisses de Neuchâtel et de Berne, délimitée par les vaux de Saint-Imier et de Péry au N.-O. et au N., et dominant le lac de Bienne et le plateau suisse. Point culminant : 1.609 m.

chasseresse [*cha-se-rè-se*] n. f. *Poétiq.* Chasseuse. Adjectiv. : *Diane chasseresse.*

Chassériau (Théodore), peintre français, né à Samana (Haïti), m. à Paris (1819-1856). Il a représenté avec beaucoup de couleur et d'expression des scènes orientales ou religieuses. Citons ses belles peintures murales de la Cour des comptes, en partie conservées.

chasse-rivet ou **chasse-rivets** n. m. invar. Outil dont se sert le chaudronnier pour river les clous en cuivre ou en fer.

Chasseron, massif du Jura, dans le canton suisse de Vaud, entre l'Orbe et l'Areuse, et dominant le lac de Neuchâtel et le plateau suisse (Gros de Vaud). Point culminant : 1.611 m.

chasse-rond ou **chasse-ronds** n. m. invar. Outil servant à pousser les moulures concaves en quart de rond, appelées *congés.*

chasse-roue ou **chasse-roues** n. m. invar. Borne ou arc métallique destiné à empêcher les roues de détériorer les murs. (On dit aussi BOUTE-ROUE.)



Chasse-roue.

chasseton [*cha-se*] n. m. Nom vulgaire du grand duc.

chasseur, euse [*cha-seur, eu-ze*] n. Qui chasse qui aime à chasser : *la Saint-Hubert est la fête des chasseurs.* Adjectiv. *Bâtiment chasseur* : 1° Qui donne la chasse à un autre ; 2° Qui porte la marée du lieu de pêche à destination. N. m. Soldat armé à la légère : *l'armée française possède des régiments de chasseurs à cheval, des bataillons de chasseurs à pied, et des chasseurs alpins.* (V. CAVALERIE, INFANTERIE.) Dans les cafés, les hôtels, domestique en livrée, qui fait les courses, les commissions, etc.

— ENCYCL. Il existe dans la cavalerie légère française des régiments de chasseurs de France et des régiments de chasseurs d'Afrique, stationnés en Algérie et Tunisie. Dans l'infanterie, il y a des bataillons de chasseurs, stationnés en grande partie sur la frontière de l'Est et dans les Alpes (chasseurs alpins). Ces derniers sont pourvus d'un armement et d'un matériel particuliers. (V. CAVALERIE, INFANTERIE.)

Chasseur de la garde (*le*), tableau de Géricault, au Louvre. Ce célèbre artiste n'avait que vingt ans lorsqu'il exécuta cette peinture pleine de chaleur et de mouvement (1812) [V. p. 429].

Chasseurs (*Halte de*), tableau de Philips Wouwerman (Louvre), d'un coloris chaud, clair, brillant.

chassez-déchassez [*cha-sé-dé-cha-sé*] n. m. Pas de danse qui consiste en un chassé à droite de quatre temps, suivi d'un chassé symétrique à gauche appelé *déchassé.*

chassez-huit [*sé-u-it*] n. m. Chassé-croisé exécuté à la fois par les quatre couples d'un quadrille.

chassie [*cha-si*] n. f. (du lat. *cæcus*, aveugle). Humeur visqueuse et jaunâtre qui s'amasse et se durcit sur le bord des paupières.

chassieux, euse [*cha-si-eû, eu-ze*] n. et adj. Qui a de la chassie : *une chassieuse, des yeux chassieux.*

Chassignolles, comm. de l'Indre, arr. et à 6 kil. de La Châtre, près de la Vauvre : 1.280 h.

châssis [*châ-si*] n. m. (de *châsse*). Encadrement en bois, en fer, pour enchâsser, contenir : *le châssis d'une fenêtre.* Cadre sur lequel on applique une toile, un tableau. Cadre supportant la caisse d'un wagon, le moteur d'une automobile, l'affût de certains canons, l'ouverture, les parois d'un puits ou d'une galerie de mine, etc. Dans une automobile, l'ensemble du cadre, du moteur et des roues (par oppos. à la *carrosserie*). Cadre en général. Charpente d'une machine à vapeur. Toiture vitrée au-dessus d'une cour. *Châssis d'imprimerie*, cadre de fer pour serrer la composition. Cadre garni de vitres, que l'on met sur une couche : *le châssis est une véritable serre froide. Châssis à demeure* ou *dormant*, celui qui est scellé. *Châssis mobile*, qu'on peut enlever. Tiroir mobile où se trouve la plaque sensible d'un appareil photographique. *Châssis à tabatière*, ouverture vitrée d'un comble, dont le cadre en métal peut se soulever comme un couvercle. *Châssis-presse*, cadre de bois à volets, dans lequel on place un négatif photographique et le papier sensible, afin d'obtenir, par exposition à la lumière, une image positive. Pl. des *châssis-presses*.

chassoir [*cha-soir*] n. m. Nom de divers ustensiles qui servent à enfoncer les cercles des tonneaux, à refouler, etc.

chassoire [*cha-soi-re*] n. f. Baguette sur laquelle les autoursiers reçoivent l'oiseau après le vol.

chaste [*chas-te*] adj. (lat. *castus*). Pur, ennemi de tout ce qui offense la pudeur : *femme chaste.* Substantiv. : *un chaste, une chaste. Les chastes sœurs*, les muses. *Les chastes servantes de Dieu*, les religieuses. ANT. **Impudique, impur, licencieux, luxurieux.**

Chastelard [*châ-te-lar*] (Pierre DE BOSCOSEL **de**), petit-fils de Bayard, né en Dauphiné, m. en Ecosse (1540-1564). Il conçut une passion ardente pour la reine Marie Stuart, qu'il suivit en Ecosse, fut surpris dans sa chambre, et condamné à mort.

Chastellain ou **Chastelain** [*châ-te-lin*] (Georges), chroniqueur et littérateur bourguignon, né dans le pays d'Alost, m. à Valenciennes (1405-1475); conseiller de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire, qui le nomma *indiciaire* ou historiographe officiel de sa maison. C'est un des prosateurs les plus intéressants du XVe siècle, auteur d'une *Chronique des choses de ce temps.*

Chastellux [*châ-te-lu*] (François-Jean, marquis **de**), militaire et littérateur français, petit-fils de d'Aguesseau, né et m. à Paris (1734-1788). Esprit distingué et fin lettré, il se fit remarquer pendant les guerres de Sept ans et de l'Indépendance américaine.

chastement [*chas-te-man*] adv. D'une manière chaste, avec chasteté.

chasteté [*chas-te-té*] n. f. (lat. *castitas*). Vertu des personnes chastes; honnête retenue dans les plaisirs permis. Abstinence des plaisirs de l'amour : *faire vœu de chasteté.* ANT. **Indécence, lasciveté.**

chastre [*chas-tre*] n. m. Nom vulgaire du merle à plastron.

chasuble [*zu-ble*] n. f. (bas lat. *casibula*). Manteau formé de deux pans, que le prêtre met par-dessus l'aube et l'étole pour célébrer la messe : *les chasubles sont faites de soie ou de drap d'or.*

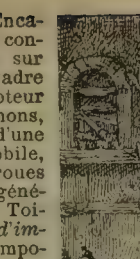
Chasuble.

— ENCYCL. Primitivement portée par les laïcs aussi bien que par les clercs, la chasuble était complètement ronde, avec une ouverture au centre pour le passage de la tête. Elle devint un ornement sacré vers le VIe siècle et fut peu à peu échancrée jusqu'à être réduite à deux pans. Le pan de derrière porte toujours l'image d'une croix.

chasublerie [*zu-ble-ri*] n. f. Art, commerce du chasublier.

chasublier [*zu-bli-é*], **ère** n. Qui fait ou vend des chasubles et autres ornements d'église.

chat [*cha*], **chatte** [*cha-te*] n. (lat. *cattus*). Genre de mammifères carnivores digitigrades, renfermant de nombreuses espèces, dont une domestique, qui détruit les rats et les souris : *le lion, le tigre, le léopard, la panthère, etc., appartiennent au genre chat. Fam.* Terme de tendresse : *mon petit chat, ma chatte. Mar.* Grappin. *Trou du chat*, vide rectangulaire ménagé dans la hune pour laisser un passage aux étais, aux haubans, et aux gabiers. *Milit. Chat hampé, chat à griffes*, instrument de fer muni de plusieurs griffes, que l'on introduit dans les canons, dans les fusils, pour s'assurer qu'il n'y existe pas de chambre. *Chat à neuf queues*, fouet à neuf cordes terminées par des griffes de fer, avec lequel les Anglais châtiaient ou châtient encore les matelots, les soldats. *Chat perché, chat coupé*, etc., jeux d'enfants. *Chat sauvage*, chat plus grand que le chat domestique et vivant dans les bois, où il se nourrit de gibier, d'oiseaux, etc. Loc. fam. : *Chat fourré*, magistrat. *Avoir des manières de chatte*, souples, câlines. *Retomber comme un chat sur ses pattes*, se tirer sans dommage des situations les plus périlleuses. *Ecrire comme un chat*, illisiblement. *Il n'y a pas de quoi fouetter un chat*, c'est une chose sans aucune importance. *Non, c'est le chat !* se dit à quelqu'un qui se défend d'une faute dont il est évidemment coupable. *Il n'y a pas un chat*, il n'y a personne. *Vivre comme chien et chat*, s'accorder mal ensemble. *Avoir un chat dans la gorge*, être enroué. *Acheter chat en poche*, sans examen, les yeux fermés. *Réveiller le chat qui dort*, réveiller une affaire assoupie, un ennemi endormi. PROV. : **A bon chat, bon rat,** bien attaqué, bien défendu. **Chat échaudé craint l'eau froide,** on redoute même la fausse apparence du mal que l'on a ressenti une fois. **La nuit, tous les chats sont gris,** dans l'obscurité, on peut facilement confondre les personnages et les choses. **Le mou est pour les chats,** se dit de ce qui revient naturellement à quelqu'un. **Le chat parti, les souris dansent,** quand les maîtres sont absents, les écoliers ou les inférieurs se livrent au désordre. ALLUS. LITTÉR. :

J'appelle un chat un chat, et Rolet un fripon,

vers de Boileau (satire I). Rolet était un procureur au Parlement, avide et voleur. Ce vers se rappelle pour exprimer l'absence de tout euphémisme.

— ENCYCL. *Zool.* Le genre chat comprend presque tous les mammifères carnassiers de la famille des félins. L'espèce type est le chat sauvage d'Europe, qui habite toutes les grandes forêts. Le chat domestique, répandu sur tout le globe, descend du chat des anciens Egyptiens, qui avait été domestiqué depuis les temps les plus reculés par les Nubiens. Jusqu'au XVIe s., le chat était un animal rare en France, et on le mentionnait dans les inventaires. Il existe de nombreuses races de chats, provenant de croisement avec les chats d'extrême Orient.

— *Art vétér.* Le chat est assez rarement malade ; la gourme se traite par le salol en pilules.

Halte de chasseurs, d'après Philips Wouwerman.


CHATS : 1. Sauvage; 2. Gauté; 3. Eyra; 4. Viverrin; 5. Marbré; 6. Pajeros; 7. Angora; 8. De Siam; 9. Commun.

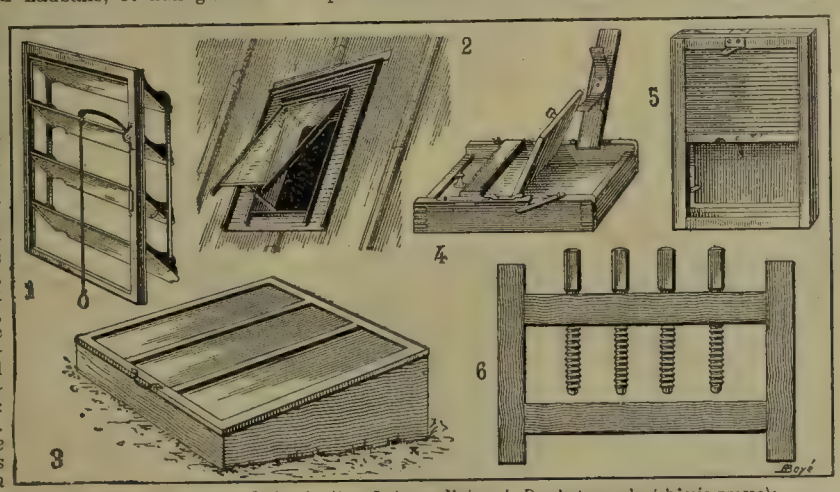
CHASSIS : 1. D'aérage; 2. A tabatière; 3. De jardinier; 4. De photographe (châssis-presse); 5. De photographe (à rideau); 6. De menuisier.

Chat botté (*le*), héros et titre d'un conte de Perrault. Un chat, par son adresse et son habileté, fait la fortune de son maître, le marquis de Carabas. Ce qui ressort du conte, petit chef-d'œuvre d'imagination, de malice et de naïveté, c'est que l'industrie et le savoir-faire valent mieux que les biens acquis.

Chat-Noir (le), cabaret artistique de Paris, fondé à Montmartre par Rodolphe Salis en 1881, et où se groupa toute une bande de poètes, de chansonniers, de dessinateurs, d'allures très libres et surtout satiriques ; il disparut en 1897. Parmi les familiers du *Chat-Noir*, citons : Alphonse Allais, Georges Auriol, Mac-Nab, Maurice Donnay, Delmet, Montoya, Xanrof, le compositeur Fragerolles et les dessinateurs Willette, Caran d'Ache, Henri Rivière, qui donnèrent des pièces d' « ombres » (*l'Epopée*, *la Marche à l'Etoile*, etc.).

châtaigne [*tè-gne*] n. f. (lat. *castanea*). Fruit du châtaignier : *la châtaigne est nourrissante.* V. CUÂTAIGNIER, MARRON. *Art vétér.* Plaque cornée située à la face interne de l'avant-bras des solipèdes (cheval, âne, mulet) et à la face interne et inférieure du jarret. *Pop.* Soufflet, coup. *Châtaigne d'eau*, macre.

châtaigneraie [*tè-gne-rè*] n. f. Lieu planté de châtaigniers : *les châtaigneraies s'accommodent du sol siliceux du Limousin et des Cévennes.*

Châtaigneraie [*tè-gne-rè*] (La), ch.-l. de c. (Vendée), arr. et à 22 kil. de Fontenay-le-Comte; Ch. de f. Et. 2.020 h. Etoffes de laine. — Le cant. a 20 comm. et 22.330 h.

châtaignier [*tè-gni-é*] n. m. Genre de castanéacées, comprenant des arbres des deux mondes, qui produisent les châtaignes : *le bois de châtaignier sert à la confection des treillages.*

— ENCYCL. On connaît dix-sept espèces de châtaigniers, qui croissent dans l'hémisphère nord. L'espèce européenne ou *châtaignier commun* est un bel arbre, dont la variété la plus estimée est le marronnier ; ses fruits sont très appréciés sous le nom de *marrons de Lyon* ou *d'Agen*. Les variétés dites *châtaignes ordinaires* et *châtaignes des bois* sont peu recherchées. Il faut au châtaignier un été chaud et long ; aussi n'est-il guère cultivé que dans le Midi pour ses fruits ; dans le Nord il n'est utilisé que comme arbre forestier. La longévité des châtaigniers est très grande ; sur le mont Etna, il en existe un, dit *châtaignier aux cent chevaux*, dont l'âge est approximativement de quatre mille ans.


Châtaignier.

châtain [*tin*] n. m. (de *châtaigne*). Couleur entre le blond et le noir, pareille à celle de la châtaigne : *aimer le châtain.* Homme qui a les cheveux châtains : *un beau châtain.* Adjectiv. *Des cheveux châtains, des boucles châtain clair*, c'est-à-dire d'un châtain clair. (On trouve le fém. *châtaine.*)

chataire n. f. *Bot.* V. CATAIRE.

chat-brûlé n. m. Variété de poire très pierreuse. Pl. des *chats-brûlés.*

chat-cervier [*cha-sèr-vi-é*] n. m. Nom donné quelquefois au lynx. Pl. des *chats-cerviers.*

chat-chasteil [*cha-cha-tè, l* mll.] n. m. Machine de guerre en usage au moyen âge, destinée à abriter un bélier, ou à protéger les travaux d'approche ou de sape. Pl. des *chats-chasteils.*

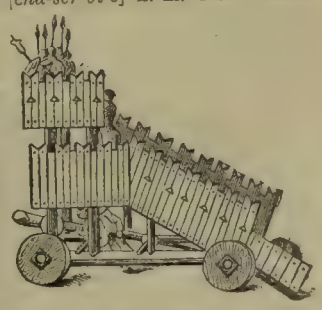
Chat-chasteil.

château [*tô*] n. m. (du lat. *castellum*, forteresse). Demeure féodale fortifiée : *Richelieu fit détruire un grand nombre de châteaux.* Habitation royale ou seigneuriale : *la plupart des châteaux des bords de*

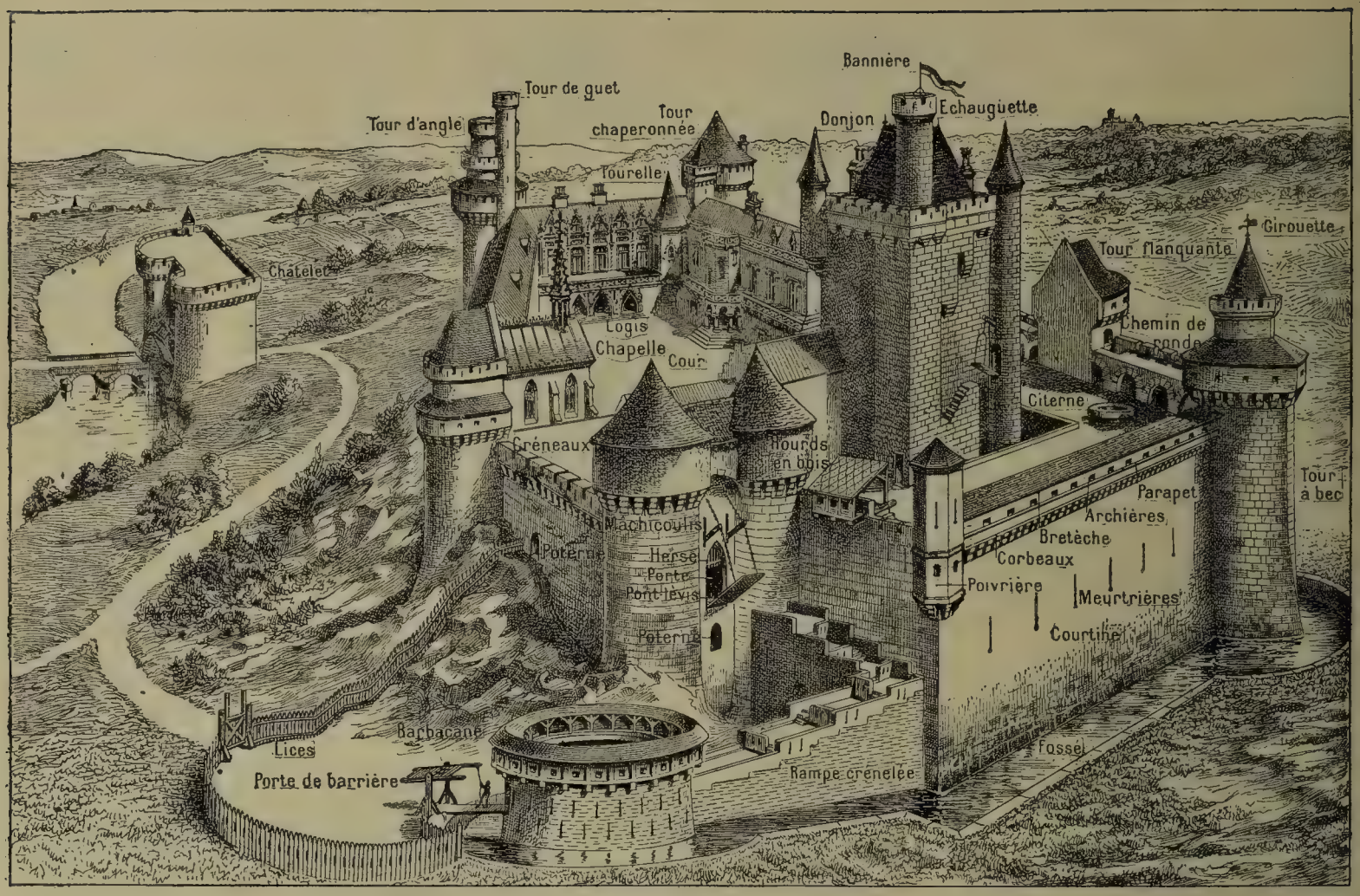

CHÂTEAU FORT.

la Loire ont été construits au temps des Valois. Par ext. Sous la Restauration, *le Château*, le palais du roi, la cour : *la ville copiait le Château.* Grande et belle maison de campagne. Construction élevée aux extrémités des anciennes nefs : *château d'avant, château d'arrière. Château fort*, citadelle féodale : *au moyen âge, la France se couvrit de châteaux forts. Château d'eau*, grand réservoir d'eau surélevé ; fontaine monumentale, déversant l'eau de tous côtés. *Fig. Château de cartes*, ce qui est facile à détruire. *Château en Espagne*, rêve, projet chimérique. PROV. : **Ville prise, château rendu.** *Au prop.*, on ne peut tenir dans la forteresse quand la ville est prise ; *au fig.*, quand on a obtenu le principal, les accessoires suivent forcément.

— ENCYCL. Le château était non seulement la demeure du seigneur et de ses hommes, mais encore un lieu de refuge pour les paysans et leurs troupeaux. Le château fort était généralement bâti sur un lieu élevé ; il était entouré ou presque entouré de fossés, d'épaisses et solides murailles, flanqué de tours, et défendu par des ouvrages avancés : lices, barbacanes; etc. Un donjon élevé, et plus solidement bâti encore, était le centre de la résistance. On arrivait au château par un pont-levis qui, en se relevant, fermait la porte flanquée de tourelles et surmontée d'un corps de garde. Les châteaux Gaillard, d'Arques, de Montargis, de Coucy furent de notables exemples de l'architecture féodale. Viollet-le-Duc a reconstitué de toutes pièces, à Pierrefonds, un château du moyen âge sur l'emplacement de l'ancien. Vers la fin du XIVe siècle, on chercha à concilier le confort de l'habitation avec la solidité de la fortification (vieux Louvre). Sous François Ier, par suite des changements survenus dans l'art de la guerre, commence la décadence des châteaux fortifiés, qui font place aux châteaux de la Renaissance (Blois, Gaillon, Loches, Chambord), magnifiques résidences construites non plus pour les besoins de la défense, mais pour le charme des yeux et l'agrément de la vie. Richelieu fit raser les forteresses féodales, dont il ne subsiste que quelques ruines.

Château-d'Eau (*théâtre du*), rue de Malte, à Paris ; fondé en 1866. On y a surtout représenté la féerie et le drame.

Château de Kenilworth (*le*), roman de Walter Scott, la dernière de ses compositions capitales et l'une des plus pathétiques (1831). C'est le tableau du règne d'Élisabeth d'Angleterre, auquel l'auteur a rattaché la mort tragique de la comtesse de Leicester, la touchante Amy Robsart.

Châteaux en Espagne (*les*), comédie de Collin d'Harleville, piquante et bien dialoguée (1789). C'est l'histoire d'un faiseur de projets dont les rêves ne se réalisent pas.

Château (**Le**), ch.-l. de c. (Charente-Inférieure), dans l'île d'Oléron, arr. et à 11 kil. de Marennes ; 3.330 h. Place forte ; petit port sur l'océan Atlantique. Bains de mer. — Le cant. a 3 comm. et 6.630 h.

Château-Bernard, comm. de la Charente, arr. et à 3 kil. de Cognac ; 1.460 h.

Châteaubourg [*tô-bour*], ch.-l. de c. (Ille-et-Vilaine), arr. et à 15 kil. de Vitré, sur la Vilaine ; 1.320 h. Ch. de f. Etat. Ardoisières. — Le cant. a 9 comm. et 7.020 h.

Chateaubriand [*tô-bri-an*] (vicomte François-René **de**), illustre écrivain français, né à Saint-Malo, m. à Paris (1768-1848). Il voyagea en Amérique, rentra en France au moment de la Révolution, émigra en 1792, servit dans l'armée des émigrés, puis vécut à Londres jusqu'en 1800. Sous la Restauration, il fut ambassadeur, ministre des affaires étrangères. On lui doit : *le Génie du christianisme*, *Atala*, *René*, *les Martyrs*, *le Dernier des Abencérages*, *Itinéraire de Paris à Jérusalem*, *Mémoires d'outre-tombe*, son œuvre la plus caractéristique, celle où se manifeste avec le plus d'intensité la nature hautaine et ombrageuse du gentilhomme breton et de l'écrivain romantique, etc. Ses qualités les plus saillantes sont, à défaut d'idées véritablement profondes, l'éclat du style, la richesse de l'imagination, la passion, l'éloquence, la puissance descriptive et le coloris. Admirable peintre, écrivain neuf, brillant, hardi, rénovateur de la poésie et de la langue. Il a exercé une influence considérable sur le développement du romantisme.


Chateaubriand.

châteaubriant [*tô-bri-an*] n.m. Filet de bœuf grillé entre deux autres morceaux de bœuf, garni en général de pommes de terre soufflées.

Châteaubriant [*tô-bri-an*], ch.-l. d'arr. (Loire-Inférieure), sur la Chère, affl. de la Vilaine ; 7.480 h. (*Châteaubriantais*). Ch. de f. Orl. et Etat, à 64 kil. de Nantes ; cuirs, vernis, fonderie, confiseries. — L'arr. a 7 cant., 37 comm., 78.200 h.; le cant., 4 comm. et 13.440 h.


Armes de Châteaubriant.

Châteaubriant (Françoise DE FOIX, comtesse **de**), favorite de François Ier (1495-1537).

Château-Chalon, comm. du Jura, arr. et à 10 kil. de Lons-le-Saunier ; 410 h. Excellents vins.

Château-Chervix, comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 18 kil. de Saint-Yrieix, sur le Breuilh, affl. de la Briance ; 2.000 h.

Château-Chinon, ch.-l. d'arr. (Nièvre), à 66 kil. de Nevers ; 2.130 h. (*Château-Chinonnais*). Ch. f. P.-L.-M. Bois, bestiaux, céréales, vins. — L'arr. a 5 cant., 62 comm., 62.100 h. ; le cant., 15 comm. et 13.790 h.


Armes de Château-Chinon.

Château - d'Œx ; comm. de Suisse (cant. de Vaud) ; 2.900 h. Station estivale.

Château-d'Olonne, comm. de la Vendée, arr. et à 4 kil. des Sables-d'Olonne ; 2.000 h. Marais salants.

Château-du-Loir, ch.-l. de c. (Sarthe), arr. et à 42 kil. de Saint-Calais, près du Loir ; 4.250 h. Ch. de f. Orl. et Et. Toiles, ouates, tanneries. — Le cant. a 11 comm. et 12.300 h.

Châteaudun, ch.-l. d'arr. (Eure-et-Loir), près du Loir ; 7.300 h. (*Dunois*). Ch. de f. Orl. et Et., à 44 kil. de Chartres. Chapelleries, tanneries. Patrie de Boutaric. Cette ville fut presque entièrement détruite par les Prussiens après une héroïque défense des francs-tireurs du commandant Lipowski, secondés par les habitants, contre une division prussienne tout entière (18 oct. 1870). — L'arrond. a 5 cant. 80 comm., 60.600 h. ; le cant., 17 comm. et 16.070 h

Château-Gaillard, forteresse féodale autrefois célèbre, aujourd'hui ruinée, dans la comm. des Andelys (Eure), bâtie en 1198 par Richard Cœur de lion. Philippe Auguste s'en empara en 1204. C'est dans ce château que fut étranglée Marguerite de Bourgogne (1315).

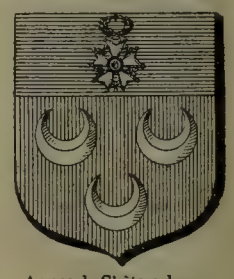
Armes de Châteaudun.

Château-Garnier, comm. de la Vienne, arr. et à 22 kil. de Civray ; 1.280 h.

Châteaugiron, ch.-l. de c. (Ille-et-Vilaine), arr. et à 14 kil. de Rennes, sur l'Yaine, s.-affl. de la Vilaine ; 1.050 h. Ch. de f. — Le cant. a 10 comm. et 9.050 h.

Château-Gontier, ch.-l. d'arr. (Mayenne), sur la Mayenne ; 6.820 h. (*Castrogontériens*). Ch. de f. Etat, à 29 kil. de Laval. Poteries, filatures, lainages, eaux ferrugineuses de *Pougues-Rouillées*. — L'arr. a 6 cant., 73 comm., 60.600 h.: le cant., 15 comm. et 18.210 h.

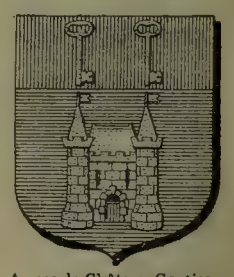
Armes de Château-Gontier.

Château-Guibert, comm. de la Vendée, arr. et à 17 kil. de La Roche-sur-Yon ; 1.430 h.

Château-Haut-Brion, vignoble du Bordelais (Gironde), qui fournit des vins rouges classés parmi les meilleurs du Médoc. *Par métonym.* n. m. Vin récolté sur ce domaine : *boire du château-haut-brion*

Château-Lafite, domaine de la comm. de Pauillac (Gironde), un des premiers crus de vins rouges de Bordeaux (Médoc). *Par métonym.* n. m. Vin récolté dans ce hameau : *une bouteille de château-lafite.*

Château-Lagrange, hameau de la Gironde ; vins rouges classés parmi les meilleurs crus du haut Médoc. *Par métonym.* n. m. Vin récolté sur ce domaine : *acheter du château-lagrange.*

Château-Landon, ch.-l. de c. (Seine-et-Marne), arr. et à 30 kil. de Fontainebleau ; 2.640 h. Ch. de f. P.-L.-M. Carrières, chaux. — Le cant. a 15 comm. et 12.310 h.

Château-Latour, domaine de la comm. de Pauillac (Gironde) ; vins rouges classés parmi les premiers crus du Médoc. *Par métonym.* n. m. Vin récolté sur ce domaine : *acheter du château-latour.*


Armes de Châteaulin.

Château-la-Vallière, ch.-l. de c. (Indre-et-Loire), arr. et à 32 kil. de Tours ; 1.270 h. Ch. de f. Etat. Eaux ferrugineuses ; forges. — Le cant. a 15 comm. et 10.760 h.

Château-l'Evêque, comm. de la Dordogne, arr. et à 7 kil. de Périgueux, sur la Beauronne ; 1.370 h. Ch. de f. Orl.

Châteaulin, ch.-l. d'arr. (Finistère), sur

l'Aulne ; 4.270 h. (*Castellinois* ou *Châteaulinois*). Ch. de f. Orl. et Et., à 28 kil. de Quimper. Ardoisières. — L'arr. a 7 cant., 62 comm., 131.000 h. ; le cant., 12 comm. et 23.060 h.

Château-Margaux [*gô*], vignoble de la comm. de Margaux, à 22 kil. de Bordeaux, donnant un des vins rouges les plus estimés du Bordelais (Médoc). *Par métonym.* n. m. Vin récolté sur ce territoire : *acheter du château-margaux.*

Châteaumeillant [*mè, ll* mll., *an*], ch.-l. de c. (Cher), arr. et à 38 kil. de Saint-Amand, sur la Sinaise, s.-affl. du Cher ; 3.830 h. Ch. de f. Orl. Plomb, cuivre, pierres calcaires. — Le cant. a 11 comm. et 14.230 h.

Châteauneuf, comm. du Puy-de-Dôme, arr et à 34 kil. de Riom ; 880 h. Sources ferrugineuses.

Châteauneuf, ch.-l. de c. (Finistère), arr. et à 34 kil. de Châteaulin, près de l'Aulne ; 4.020 h. Ch. de f. Et. — Le cant. a 10 comm. et 23.110 h.

Châteauneuf, ch.-l. de c. (Haute-Vienne), arr. et à 29 kil. de Limoges ; 1.800 h. Ch. de f. Orl. — Le cant. a 10 comm. et 12.500 h.

Châteauneuf ou **Châteauneuf-Val-de-Bargis,** comm. de la Nièvre, arr. et à 31 kil. de Cosne, à la source du Mazon ; 1.580 h.

Châteauneuf ou **Châteauneuf - en Thimerais** [*rè*], ch.-l. de c. (Eure-et-Loir), arr. et à 21 kil. de Dreux ; 1.330 h. Ch. de f. Belle forêt. Filature de lin. — Le cant. a 22 comm. et 8.100 h.

Châteauneuf-de-Galaure, comm. de la Drôme, arr. et à 39 kil. de Valence ; 1.220 h. Ch. de f.

Châteauneuf-de-l'Isère, comm. de la Drôme, arr. et à 9 kil. de Valence, sur l'Isère ; 1.930 h. Filatures de soie, vins.

Châteauneuf-de-Randon, ch.-l. de c. (Lozère), arr. et à 19 kil. de Mende ; 790 h. Du Guesclin mourut en l'assiégeant, en 1380. — Le cant. a 9 comm. et 5.450 h.

Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine, ch.-l. de c. (Ille-et-Vilaine), arr. et à 14 kil. de Saint-Malo ; 630 h. Ch. de f. Etat. Carrières.— Le cant. a 8 comm. et 10.860 h.

Châteauneuf-du-Pape, comm. de Vaucluse, arr. et à 11 kil. d'Orange ; 1.150 h. Commerce de vins et fruits.

Châteauneuf-sur-Charente, ch.-l. de c. (Charente), arr. et à 25 kil. de Cognac ; 3.000 h. Ch. de f. Etat. Carrières. Eaux-de vie. — Le cant. a 17 comm. et 9.350 h.

Châteauneuf-sur-Cher, ch.-l. de c. (Cher), arr. et à 22 kil. de Saint-Amand ; 2.400 h. Ch. de f. Orl. — Le cant. a 11 comm. et 7.470 h.

Châteauneuf-sur-Loire, ch.-l. de c. (Loiret), arr. et à 25 kil. d'Orléans ; 3.450 h. Ch. de f. Orl. — Le cant. a 12 comm. et 11.750 h.

Châteauneuf-sur-Sarthe, ch.-l. de c. (Maine-et-Loire), arr. et à 33 kil. de Segré ; 1.330 h. — Le cant. a 15 comm. et 10.560 h.

Châteauponsac [*sak*], ch.-l. de c. (Haute-Vienne), arr. et à 21 kil. de Bellac, sur la Gartempe, affl. de la Creuse : 4.000 h. Ch. de f. Orl. — Le cant. a 6 comm. et 9.450 h.

Château-Porcien [*si-in*], ch.-l. de c. (Ardennes), arr. et à 10 kil. de Rethel, sur l'Aisne, et près du canal des Ardennes ; 1.250 h. Filatures.— Le cant. a 16 comm. et 6.810 h.



Châteaurenault.

Châteaurenard, ch.-l. de c. (Loiret), arr. et à 18 kil. de Montargis, sur l'Ouanne ; 2.230 h. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 10 comm. et 10.360 h.

Châteaurenard-Provence, ch.-l. de c. (Bouches-du-Rhône), arr. et à 32 kil. d'Arles, près de la Durance ; 8.040 h Ch. de f. dép. Vignobles. — Le cant. a 6 comm. et 13.360 h.

Châteaurenaud, comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 10 kil. de Louhans, près de la Seille ; 1.670 h.

Châteaurenault [*nô*] ch.-l. de c. (Indre-et-Loire), arr. et à 28 kil. de Tours, sur la Brenne, s.-affl. de la Loire ; 4.300 h. (*Renaudins*). Ch. de f. Orl. Tanneries. — Le cant. a 15 comm. et 13.020 h.



Armes de Châteauroux.

Châteaurenault (François-Louis Rousselet, marquis **de**), vice-amiral et maréchal de France (1637-1716). Il s'illustra en combattant les corsaires barbaresques, les Hollandais et les Anglais. Il commandait, en 1702, la flotte destinée à protéger, jusqu'à Vigo, les fameux galions chargés d'or du Mexique.

Châteauroux, ch.-l. du dép. de l'Indre, sur l'Indre ; 26.100 h. (*Châteauroussins* ou *Castelroussins*). Ch. de f. Orl., à 263 kil. de Paris. Draps : grande forêt. Patrie de Guimond de la Touche, du général Bertrand. — L'arr. a 8 cant., 81 comm., 117.700 h. ; le cant., 10 comm. et 35.590 h.



Duchesse de Châteauroux.

Châteauroux, comm. des Hautes-Alpes, arr. et à 7 kil. d'Embrun, près du Rabioux : 1.510 h.

Châteauroux [*rou*] (Marie-Anne de Mailly-Nesle, duchesse **de**), une des favorites de Louis XV (1717-1744). Belle, ambitieuse et énergique, poussée d'ailleurs par le duc de Richelieu, elle contribua à tirer un moment le roi de son apathie en l'engageant à se montrer à la tête de ses armées. Elle mourut à vingt-sept ans, après une courte maladie.

Château-Salins [*lin*], ch.-l. d'arr. du dép. de la Meurthe, sur la Petite Seille, affl. de la Moselle ; 2.500 h. Verreries, faïences ; plâtre.



Armes de Château-Salins.

Châteauthébaud, comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 14 kil. de Nantes, sur la Petite Maine ; 1.590 h. Tuileries.

Château-Thierry, ch.-l. d'arr. (Aisne), sur la Marne ; 7.770 h. (*Théodoriciens*). Ch. de f. E., à 80 kil. de Laon. Plâtre, faïences, toiles. Patrie de La Fontaine. — Occupée et pillée par les Allemands du 3 au 9 septembre 1914, cette ville a été reprise par eux le 1er juin 1918, au cours de la troisième bataille de l'Aisne. A la suite de violents combats livrés dans ses environs en juin-juillet, elle a été reconquise par la VIe armée (Degoutte) le 21 juillet, pendant la deuxième bataille de la Marne. Auparavant, Château - Thierry avait été saccagé et systématiquement vidé, comme toute la région avoisinante, de ses matières premières, de ses machines, de ses meubles. — L'arr. a 5 cant., 124 comm., 55.400 h. ; le cant., 21 comm. et 16.100 h.



Armes de Château-Thierry.

Château-Trompette, forteresse célèbre, aujourd'hui détruite, qui s'élevait à Bordeaux, au bord de la Garonne, sur l'emplacement occupé actuellement par la promenade des Quinconces. Elle avait été construite par Charles VII.

Châteauvillain [*vi-lin*], ch.-l. de c. (Haute-Marne), arr. et à 19 kil. de Chaumont ; 1.230 h. Ch. de f. E. Patrie de Decrès. — Le cant. a 19 comm. et 6.650 h.

Château-Yquem [*i-kèm'*], vignoble bordelais du pays de Sauternes, donnant des vins blancs universellement réputés. *Par métonym.* n. m. Vin de ce vignoble : *boire du château-yquem.*

Châtel, ch.-l. de c. (Vosges), arr. et à 15 kil. d'Epinal, sur la Moselle ; 1.480 h. Ch. de f. E. — Le cant. a 23 comm. et 18.380 h.

Châtel (Jean), fanatique qui tenta d'assassiner Henri IV (1574-1594) ; il fut écartelé, et les jésuites, accusés de l'avoir incité à ce crime, furent chassés momentanément du royaume.

Chatelaillon, comm. de la Charente-Inférieure, arr. et à 11 kil. de La Rochelle ; 990 h. Ch. de f. Etat. Bains de mer ; huîtres et moules.

châtelain [*lin*] n. m. (du vx fr. *châtel*, château). Possesseur ou gouverneur d'un château féodal. Propriétaire ou locataire d'un château moderne.

Châtelain (Emile), érudit français, né à Paris en 1851. Il s'est consacré à la paléographie latine. Membre de l'Académie des inscriptions (1903).

châtelaine [*lè-ne*] n. f. Femme d'un châtelain : *une noble châtelaine.* Maîtresse d'un château. Chaîne de femme, à laquelle on suspend des bijoux.

Châtelaine (*la*), comédie en quatre actes, d'A. Capus (1902), qui glorifie la confiance dans la vie. Mme de Rive, en instance de divorce avec un mari qui l'a rendue malheureuse, vend son château à André Jossan, qui, en dépit des obstacles et grâce à son énergie souriante, finit par épouser la mélancolique châtelaine.

Châtelard [*lar*] (**Le**), comm. de Suisse (cant. de Vaud) ; 8.750 h. Elle appartient au district de Vevey, et comprend diverses agglomérations comme Montreux, Clarens, etc.

Châtelard (**Le**), ch.-l. de c. (Savoie), arr. et à 29 kil. de Chambéry, sur le Chéran, s.-affl. du Rhône ; 770 h. Ch. de f. — Le cant. a 14 comm. et 8.480 h.

Châtelaudren [*lô-drin*], ch.-l. de c. (Côtes-du Nord), arr. et à 18 kil. de Saint-Brieuc, sur le Leff ; 1.430 h. Ch. de f. Etat. — Le cant. a 8 comm. et 10.120 h.

Châteldon, ch.-l. de c. (Puy-de-Dôme), arr. et à 20 kil. de Thiers, sur le Vauziron, affl. de la Dore ; 1.920 h. Sources minérales ; établissement thermal. — Le cant. a 6 comm. et 8.700 h.

châtelet [*lè*] n. m. Petit château, et surtout petit château fort.

Châtelet, nom de deux forteresses de l'ancien Paris, le *Grand* et le *Petit Châtelet*, qui défendaient l'entrée de la Cité : le Grand au nord et le Petit au sud. Le premier, démoli en 1802, était situé sur la rive droite de la Seine. C'était le siège de la juridiction criminelle de la vicomté et de la prévôté de Paris. Le second, sur la rive gauche, près de l'Hôtel-Dieu, servait de prison : il fut démoli en 1782.



Le Grand Châtelet, sous Louis XIII.

Châtelet (*fontaine du Palmier*, dite aussi *fontaine de la Victoire* ou *Colonne du*), construite de 1806 à 1808, sur les dessins de Bralle, au milieu de la place du Châtelet (Paris), pour perpétuer le souvenir de l'expédition d'Egypte. La colonne a 22 mètres de haut.

Châtelet (*théâtre du*), construit sur la place du Châtelet par l'architecte Davioud ; inauguré en août 1862. Cette salle, la plus vaste de Paris, est appropriée au drame et à la féerie.



Fontaine du Châtelet.

Châtelet (**Le**), ch.-l. de c. (Cher), arr. et à 28 kil. de Saint-Amand ; 2.140. Ch. de f. d'intérêt local. Carrières. — Le cant. a 7 comm. et 7.420 h.

Châtelet, v. de Belgique (Hainaut), arr. de Charleroi, sur la Sambre ; 12.600 h. Charbonnages, forges.

Châtelet (Paul Hay **du**), magistrat et publiciste français, né à Laval, m. à Paris (1592-1636). Il fut le premier secrétaire de l'Académie française.

Châtelet (Gabrielle-Emilie Le Tonnelier de Breteuil, marquise **du**), née à Paris, m. à Lunéville (1706-1749) ; connue par sa longue liaison avec Voltaire, qui la désigne dans ses vers sous le nom de *Belle Emilie*. Elle était fort versée dans les sciences.

Châtelet-en-Brie (**Le**), ch.-l. de c. (Seine-et-Marne), arr. et à 11 kil. de Melun ; 930 h. Plâtre. — Le cant. a 14 comm. et 7.300 h.

Châtelguyon, comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 7 kil. de Riom, près du Sardon ; 1.990 h. Ch. de f. P.-L.-M. Sources minérales gazeuses, ferrugineuses, employées dans les affections intestinales, entérites, dyspepsies.

Châtelineau, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Charleroi), sur la Sambre ; 14.000 h. Hauts fourneaux, forges.

châtellenie [*tè-le-nî*] n. f. Manoir, seigneurie et juridiction d'un seigneur châtelain.

Châtellerault [*rô*], ch.-l. d'arr. (Vienne), au confluent de la Vienne et de l'Envigne. Ch. de f. Orl., à 32 kil. de Poitiers ; 18.260 h. (*Châtelleraudais*). Manufacture d'armes, coutellerie renommée, quincaillerie. — L'arr. a 6 cant., 51 comm., 62.300 h. ; le cant. a 7 comm. et 25.110 h.



Armes de Châtellerault.

Châtel-Montagne, comm. de l'Allier, arr. et à 22 kil. de Lapalisse, au-dessus de la Bèbre ; 1.510 h. Cretonnes.

Châtel-Saint-Denis ou **Castels,** comm. de Suisse (cant. de Fribourg) ; 2.500 h. Fromages.

Châtelus-le-Marcheix, comm. de la Creuse, arr. et à 19 kil. de Bourganeuf ; 1.990 h.

Châtelus-Malvaleix [*lu, lèkss*], ch.-l. de c. (Creuse), arr. et à 19 kil. de Boussac ; 1.290 h. — Le cant. a 10 comm. et 11.290 h.

Châtenay, comm. de la Seine, arr. et à 4 kil. de Sceaux ; 1.890 h. Pépinières, fraisiers. Maison de Chateaubriand, à la Vallée aux Loups.

Châtenois [*noi*], ch.-l. de c. (Vosges), arr. et à 19 kil. de Neufchâteau ; 1.200 h. Ch. de f. E. Broderies ; scieries. — Le cant. a 26 comm. et 8.110 h.

Châtenois, comm. du Bas-Rhin, arr. de Sélestat ; 2.540 h.

Châtenois, comm. du territoire de Belfort, arr. et à 9 kil. de cette ville ; 1.820 h. Mines de fer.

Chatham ou **Chatam** [*tam*], v. d'Angleterre (comté de Kent), sur la Medway, affl. de la Tamise ; 32.000 h. Port militaire, arsenal, école du génie.

Chatham, archipel anglais de l'Océanie, à l'E. de la Nouvelle-Zélande.

Chatham (lord), V. Pitt.

chat-huant [*cha-u-an*, même au pl. ; l'*h* de *huant* est aspiré] n. m. Nom vulgaire de la chouette des bois, dite aussi *hulotte*. Pl. des *chats-huants*. V. hulotte.

châtiable adj. Qui peut être châtié, qui mérite d'être châtié : *toute faute est châtiable.*

châtier [*ti-é*] v. a. (lat. *castigare ;* de *castus*, pur. — Se conj. comme *prier.*) Punir, corriger sévèrement : *châtier les rebelles. Fig.* Polir, rendre pur : *châtier son style.* Prov. : **Qui aime bien, châtie bien,** gronder, punir quelqu'un qui le mérite, c'est lui prouver une affection. Ant. **Récompenser.**

chatière n. f. (de *chat*). Ouverture pratiquée au bas d'une porte pour laisser passer les chats. Piège à chats. Trou d'aération dans les combles. Entrée dérobée. Ouverture par laquelle on épie.

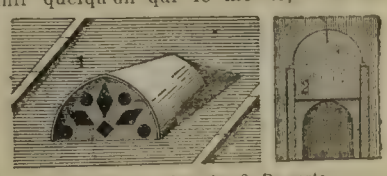

Chatières : 1. De toit ; 2. De porte.

châtieur n. m. Celui qui châtie.

chatillon [*ll* mll.] n. m. Petite lamproie.

Châtillon, comm. de Loir-et-Cher, arr. et à 35 kil. de Blois, sur le Cher ; 1.770 h. Ch. de f. O. Menhir.

Châtillon, comm. de la Seine, arr. et à 3 kil. de Sceaux, sur le *plateau de Châtillon ;* 3.540 h. Carrières. Combat entre Français et Allemands, en 1870, au début de l'investissement de Paris.

Châtillon ou **Châtillon-en-Diois,** ch.-l. de c. (Drôme), arr. et à 15 kil. de Die, sur le Bez, affl. de la Drôme ; 870 h. (*Châtillonnais*). Ch. de f. — Le cant. a 10 comm. et 4.440 h.

Châtillon ou **Châtillon-en-Dunois,** comm. d'Eure-et-Loir, arr. et à 13 kil. de Châteaudun ; 1.260 h.

Châtillon, nom de plusieurs familles nobles. Les plus illustres sont celles de *Châtillon-sur-Marne*, qui a donné EUDES, le premier pape français, sous le nom d'Urbain II ; GAUCHER, connétable de Philippe le Bel, qui combattit contre les albigeois, et qui se distingua à Bouvines (1250-1330), etc., et celle de *Châtillon-Coligny*, autref. *Châtillon-sur-Loing*, d'où sont sortis ODET, GASPARD, et FRANÇOIS DE COLIGNY.

Châtillon-Coligny ou **Châtillon-sur-Loing,** ch.-l. de c. (Loiret), arr. et à 23 kil. de Montargis, sur le Loing et le canal de Briare ; 2.180 h. (*Châtillonnais*). Ch. de f. Plâtre. Patrie de la famille de Coligny, de Becquerel. — Le cant. a 13 comm. et 11.310 h.

Châtillon-de-Michaille [*cha, ll* mll., *e*], ch.-l. de c. (Ain), arr. et à 20 kil. de Nantua, sur la Sémine, affl. du Rhône ; 970 h. (*Châtillonnais*). Ch. de f. P.-L.-M. Plâtre. — Le cant. a 17 comm. et 10.210 h.

Châtillon-en-Bazois [*zoi*], ch.-l. de c. (Nièvre), arr. et à 26 kil. de Château-Chinon, sur l'Aron, affl. de la Loire, et sur le canal du Nivernais ; 1.730 h. (*Châtillonnais*). Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 15 comm. et 11.410 h.

Châtillon-en-Vendelais, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 13 kil. de Vitré ; 1.480 h. Ch. de f. Etat. Carrières.

Châtillon-sur-Chalaronne, ch.-l. de c. (Ain), arr. et à 26 kil. de Trévoux ; 2.900 h. (*Châtillonnais*). Ch. de f. Minoteries. — Le cant. a 16 comm. et 14.430 h.

Châtillon-sur-Colmont, comm. de la Mayenne, arr. et à 11 kil. de la Mayenne ; 2.020 h. Ch. de f. Etat.

Châtillon-sur-Indre, ch.-l. de c. (Indre), arr. et à 45 kil. de Châteauroux ; 3.540 h. (*Châtillonnais*). Ch. de f. Orl. Mines, métallurgie, verrerie, magnaneries. — Le cant. a 10 comm. et 10.880 h.

Châtillon-sur-Loire, ch.-l. de c. (Loiret), arr. et à 14 kil. de Gien ; 3.110 h. (*Châtillonnais*). Ch. de f. P.-L.-M. Marbre, pierres de taille, chaux. — Le cant. a 6 comm. et 10.170 h.

Châtillon-sur-Marne, ch.-l. de c. (Marne), arr. et à 31 kil. de Reims ; 920 h. (*Châtillonnais*). Craie, corderie. Patrie du pape Urbain II, de Gaucher de Châtillon. A moitié détruit pendant la Grande Guerre. — Le cant. a 19 comm. et 6.060 h.

Châtillon-sur-Seine, ch.-l. d'arr. (Côte-d'Or), à 82 kil. de Dijon ; 4.700 h. (*Châtillonnais*). Ch. de f. E. Forges, carrières, papeteries. Patrie de Marmont, Nisard. — L'arr. a 6 cant., 115 comm., 35.100 h. ; le cant., 28 comm. et 12.445 h. Siège d'un Congrès où les Alliés, en 1814, proposèrent à Napoléon, comme conditions de paix, de laisser à la France les limites de 1789. Les négociations n'aboutirent pas.

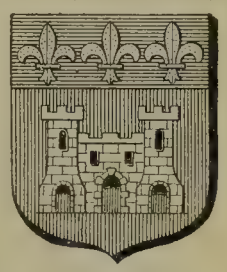

Armes de Châtillon-sur-Seine.

Châtillon-sur-Sèvre, ch.-l. de c. (Deux-Sèvres), arr. et à 22 kil. de Bressuire, sur l'Ouin, affl. de la Sèvre Nantaise ; 1.320 h. (*Châtillonnais*). Ch. de f. Et. Moutons, flanelles, mégisseries. — Le cant. a 14 comm. et 16.500 h.

châtiment [*man*] n. m. (de *châtier*). Punition, correction : *châtiment corporel.*

Châtiments [*man*] (*les*), recueil de poésies composées au lendemain du 2-Décembre (1851) par Victor Hugo proscrit. C'est une satire indignée, violente et souvent d'une admirable éloquence, des hommes du second Empire (1853).

Chatin (Adolphe), botaniste français, directeur de l'Ecole de pharmacie, né à Tullins (Isère), m. aux Essarts-le-Roi (1815-1901). Membre (1874), puis président (1897) de l'Académie des sciences. — Son fils, JOANNÈS, savant français, né à Paris, m. aux Essarts-le-Roi (1847-1912), auteur de remarquables études d'anatomie et de zoologie. Membre de l'Académie des sciences (1900).

chatoiement ou **chatoîment** [*toî-man*] n. m. Reflet brillant et changeant d'une pierre, d'une étoffe, etc.

chaton n. m. (de *chat*). Petit chat. Inflorescence ou épi de fleurs de certains arbres, dont les étamines et les pistils sont protégés par de simples écailles, telles que celles du noyer, du noisetier, etc. (V. la planche PLANTE.)

chaton n. m. (de l'anc. all. *chasto*, petite caisse). Partie d'une bague, dans laquelle une pierre précieuse est sertie ; cette pierre elle-même.

Châtonnay, comm. de l'Isère, arr. et à 29 kil. de Vienne ; 1.620 h. Ch. de f. Soie.

chatonnement [*to-ne-man*] n. m. Action d'encastrer dans un chaton.

chatonner [*to-né*] v. a. Sertir dans un chaton. V. n. Se dit d'une chatte qui a mis bas.

Chatou, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 21 kil. de Versailles, sur la Seine ; 6.530 h. (*Chatousiens*). Ch. de f. Et. Charmantes villas. Horticulture.

chatouillant [*tou, ll* mll., *an*], **e** adj. Qui chatouille. *Fig.* Qui plaît, flatte.

chatouille [*tou, ll* mll., *e*] n. f. Dans quelques provinces, action de chatouiller : *faire la chatouille* (ou *des chatouilles*) *à quelqu'un.*

chatouillement [*tou, ll* mll., *e-man*] n. m. Action de chatouiller ; sensation qui en résulte : *les Chinois ont fait un supplice du chatouillement. Fig.* Impression flatteuse : *les éloges nous causent un chatouillement agréable.*

— ENCYCL. Le chatouillement est une sensation spéciale, qui résulte d'une titillation légère et superficielle de la peau, laquelle produit l'excitation des extrémités nerveuses périphériques. Cette sensation amène des réflexes comme le rire et l'éternuement, et parfois des convulsions. Les points les plus sensibles au chatouillement sont la plante des pieds, la paume des mains, la muqueuse nasale, etc.

chatouiller [*tou, ll* mll., *é*] v. a. Causer, par des attouchements très légers et répétés, un tressaillement qui provoque ordinairement le rire. *Fig.* Flatter agréablement : *les louanges chatouillent.* Exciter : *chatouiller la curiosité.* **Se chatouiller** v. pr. Chatouiller soi ou à soi : *se chatouiller la plante des pieds.* Exercer l'un sur l'autre le chatouillement. *Fig.* Se procurer du plaisir. Loc. pr. : *Se chatouiller pour se faire rire,* s'efforcer de paraître gai.

chatouilleux, euse [*tou, ll* mll., *eû, eu-ze*] adj. Sensible au chatouillement. *Fig.* Susceptible, qui se fâche aisément : *esprit chatouilleux.* Capable d'éveiller les susceptibilités : *question chatouilleuse.*

chatoyant [*toi-ian*], **e** adj. Qui chatoie : *étoffe chatoyante.*

chatoyer [*toi-ié*] v. n. (de *chat.* — Se conj. comme *aboyer.*) Se dit des pierres précieuses, des étoffes brillantes qui jettent des rayons changeants, comme l'œil d'un chat. *Fig.* Avoir un éclat varié : *style qui chatoie.* Avoir un attrait séducteur : *les gains chatoient devant le joueur.*

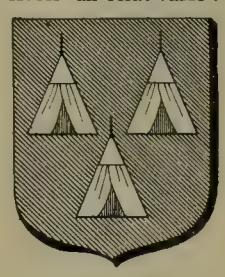

Armes de La Châtre.

chat-pard [*cha-par*] n. m. (de *chat*, et du lat. *pardus*, léopard). Nom vulgaire d'un serval africain. Pl. des *chats-pards.*

châtrable adj. Qui peut être châtré.

Châtre (**La**), ch.-l. d'arr. (Indre), au-dessus de l'Indre ; 4.770 h. (*Castrais*). Ch. de f. Orl., à 34 kil. de Châteauroux. Patrie d'E. Acollas. Lainages, cuirs. — L'arr. a 5 cant., 59 comm., 63.100 h. ; le cant., 19 comm. et 20.330 h.

Châtre-Langlin (**La**), comm. de l'Indre, arr. et à 42 kil. du Blanc, près de l'Anglin ; 1.300 h.

châtrer [*tré*] v. a. (lat. *castrare*). Pratiquer la castration sur : *on châtre souvent les chats. Fig.* Mutiler un ouvrage d'esprit, en supprimer certains passages. *Bot.* Retrancher les rejetons superflus : *châtrer des fraisiers.*

châtreur, euse n. Personne qui châtre les bêtes : *châtreur de chiens, de chats.*

Chatrian. *Biogr.* V. ERCKMANN-CHATRIAN.

chat-rochier [*chi-é*] n. m. Nom donné par les pêcheurs côtiers à la roussette, espèce de squale qui fréquente les creux des rochers et qu'ils appellent aussi *chat de roche.* Pl. des *chats-rochiers.*

chatron n. m. Jeune bœuf castré.

Chatrousse (Emile), statuaire français, né et m. à Paris (1829-1896), auteur de la *Résignation* (Saint-Eustache), d'une statue de *Jeanne d'Arc*, à Paris (boulevard Saint-Marcel), etc.

Chattancourt, comm. du dép. de la Meuse, arr. et à 13 kil. de Verdun, dans la vallée de la Meuse, au pied des côtes qui bordent le fleuve sur la rive gauche ; 321 hab. Ch. de f. Est. Le village de Chattancourt, un peu à l'E. et au N. duquel s'est arrêtée l'offensive générale allemande du 2 mars au 15 avril 1916, a été complètement détruit au cours de la bataille de Verdun.

Chattanooga, v. des Etats-Unis (Tennessee), sur le Tennessee ; 30.000 h. Métallurgie.

chatte [*cha-te*] n. f. Femelle du chat. (V. CHAT.) Terme affectueux que l'on adresse à un enfant, à une jeune femme.

Chatte blanche (*la*), conte de Mme d'Aulnoy. Un jeune prince, soumis par son père a de bizarres épreuves, rencontre une ravissante chatte blanche, qui est une princesse métamorphosée. Grâce à elle, il fait à son père des présents merveilleux, puis, ayant magiquement rendu à la jeune fille sa vraie forme, il l'épouse. — De ce conte, les frères Coignard ont tiré une féerie (1852), pour laquelle différents compositeurs (Jonas, Fessy, etc.) ont écrit des airs.

Chatte, comm. de l'Isère, arr. et à 4 kil. de Saint-Marcellin ; 1.750 h. Ch. de f. Filature de soie.

chattée [*cha-té*] n. f. Portée d'une chatte.

Chatt-el-Arab, fleuve de la Turquie d'Asie, formé par la réunion du Tigre et de l'Euphrate. Il passe à Bassorah, et se jette dans le golfe Persique. Il est navigable pour les bateaux de moyen tonnage.

chattement [*cha-te-man*] adv. A la manière des chats, avec une câlinerie toute féline.

chattemite [*cha-te*] n. f. (de *chatte*, et du lat. *mitis*, doux). *Fam.* Personne qui affecte un faux air de douceur pour mieux tromper : *faire la chattemite.*

chattemiterie [*cha-te, ri*] n. f. Douceur, caresses hypocrites.

chatteplouse [*plou-ze*], **chattepelouse** [*lou-ze*], **chattepeleuse** [*leu-ze*] n. f. Nom vulgaire de la chenille processionnaire.

chatter [*cha-té*] v. n. Faire des petits, en parlant d'une chatte.

chatterie [*cha-te-ri*] n. f. Caresse insinuante : *les chatteries d'un enfant.* Friandise : *aimer les chatteries.* Goût pour les friandises : *être d'une incroyable chatterie.*

chatterton n. m. (du nom de l'inventeur). Mélange isolant composé de goudron, de colophane et de gutta-percha, employé par les électriciens, etc.

Chatterton [*tcha-tèr-ton'*] (Thomas), poète anglais, né à Bristol, m. à Londres (1752-1770) ; auteur de curieux poèmes imités du moyen âge, entre autres la *Bataille d'Hastings*, qu'il donna comme l'œuvre d'un moine du XVe siècle du nom de THOMAS BOWLEY. Tombé dans la misère, il s'empoisonna.

Chatterton, drame émouvant d'Alfred de Vigny, représenté en 1835, et qui obtint un grand succès. C'est l'histoire d'un poète méconnu et découragé, qui se réfugie dans le suicide pour échapper à la misère et se venger de l'indifférence des hommes.

chattertonné, e adj. Enduit de chatterton : *ruban chattertonné.*

chat-tigre [*cha-ti-gre*] n. m. Un des noms vulgaires de l'*ocelot.* Pl. des *chats-tigres.*

Chatuzange-le-Goubet, comm. de la Drôme, arr. et à 17 kil. de Valence ; 1.550 h. Ch. de f.

chaubage [*chô*] n. m. Action d'égrener à la main les céréales, les légumineuses, en les frappant par poignées sur un corps dur (généralement sur les parois intérieures d'un tonneau). Ramollir des brins de paille pour en faire des liens.



Chaucer.

chauber [*chô-bé*] v. a. Battre à la main.

Chaucer (Geoffrey), poète anglais, né à Londres vers 1340, m. en 1400. Il fut valet de chambre d'Edouard III, qu'il suivit sur le continent. Il traduisit le *Roman de la rose.* Dans ses célèbres *Contes de Canterbury*, tableau animé de l'Angleterre au XIVe siècle, il imita l'art classique et l'art italien. Chaucer est un des fondateurs de la littérature poétique de l'Angleterre.

Chauchard (Alfred), philanthrope français, né et m. à Paris (1821-1909). Fondateur des magasins du Louvre. Il acquit une fortune considérable. Il a subventionné de nombreuses œuvres et légué au Louvre une collection de peintures qui porte son nom.

chauche-branche n. m. (de l'anc. fr. *chaucher*, fouler). Nom vulgaire de l'engoulevent. Levier de grandes dimensions. Pl. des *chauche-branche*, ou *chauche-branches.*

chauche-poule n. m. (de l'anc. fr. *chaucher*, fouler). Nom vulgaire du milan. Pl. des *chauche-poules.*

chaud [*chô*], **e** adj. (lat. *calidus*). Qui a ou donne de la chaleur : *climat chaud, vin chaud.* Qui la conserve : *vêtement chaud. Fig.* Vif, animé : *une chaude dispute.* Ardent : *tête chaude.* Empressé : *ami chaud.* Récent : *nouvelle toute chaude. Pop.* Trop cher (en ce sens, s'emploie adjectiv. ou reste invariable) : *les primeurs sont chaudes pour les petites bourses ; cela coûte chaud.* Ardent à l'accouplement : *le bouc est très chaud. Main chaude,* jeu dans lequel une personne, la tête appuyée sur les genoux d'une autre, place derrière son dos une de ses mains ouverte, et doit deviner qui frappe dedans. *Fièvre chaude,* fièvre ardente accompagnée de frénésie, de délire. *Avoir la main chaude,* gagner plusieurs fois de suite au jeu. *Pleurer à chaudes larmes,* pleurer abondamment. *N'avoir rien de plus chaud que de,* n'avoir rien de plus pressé que de. PROV. : **Il faut battre le fer quand il est chaud,** il faut profiter de l'occasion. **Froides mains, chaudes amours,** la fraîcheur des mains annonce souvent une complexion amoureuse. N. m. Chaleur : *craindre le chaud et le froid. Fig. Souffler le froid et le chaud,* louer et blâmer, passer subitement d'un avis à un autre. *Chaud et froid,* refroidissement subit qui arrête la transpiration et cause diverses maladies : *prendre un chaud et froid. Il fait chaud,* se dit quand la température est élevée. *Fig. Il faisait chaud à...,* se dit pour exprimer la vivacité d'une brouille, d'une querelle, l'âpreté d'un combat, etc. *Pop. Il fera chaud,* se dit pour indiquer une époque qui ne doit jamais exister. Adverbialem. : *servez chaud ! Elliptiq. Chaud ! chaud !* vivement, agissez, hâtez-vous ! Personne zélée, ardente : *c'est un chaud. Cela ne fait ni chaud ni froid,* c'est indifférent. ANT. **Froid.**

chaude [*chô-de*] n. f. (de *chaud*). Feu vif et clair pour se chauffer promptement : *faire une chaude.* Action de chauffer un métal, du verre, pour le forger ou le travailler : *donner deux chaudes à un fer à cheval.* Loc. adv. : *A la chaude,* lestement ; sur l'heure.

chaudeau [*chô-dô*] n. m. Sorte de bouillon chaud. Boisson faite de lait bouillant sucré et aromatisé, versé sur des œufs crus.

chaudelait [*chô-de-lè*] n. m. Sorte de gâteau fait de lait, de farine et d'anis.

chaudement [*chô-de-man*] adv. De manière à avoir chaud : *se vêtir chaudement. Fig.* Avec ardeur : *poursuivre chaudement une affaire.* ANT. **Froidement.**

chaude-pisse n. f. Nom vulgaire de la blennorragie. Pl. des *chaudes-pisses.*

chauderet [*chô-de-rè*] ou **chaudret** [*chô-drè*] n. m. Cahier de baudruche, entre les feuillets duquel le batteur d'or place les minces lamelles d'or provenant des cauchers.

chauderie [*chô-de-ri*] n. f. Sorte de caravansérail indien.

Chaudesaigues [*chô-de-zè-gue*], ch.-l. de c. (Cantal), arr. et à 30 kil. de Saint-Flour, sur le Remontalou ; 1.560 h. (*Caldaguès*). Eaux thermales bicarbonatées sodiques, utilisées contre les rhumatismes, ankyloses, dermatoses. — Le cant. a 12 comm. et 5.860 h.

Chaudet [*chô-dè*] (Antoine-Denis), peintre et sculpteur français, né et m. à Paris (1763-1810) ; auteur de la statue de Napoléon en costume romain, qui fut placée sur la colonne Vendôme. — Sa femme, *Jeanne* GABIOU (1767-1832), fut un peintre distingué.

Chaudey [*chô-dè*] (Gustave), magistrat et homme politique français, né à Vesoul (1817-1871) ; fusillé à Paris par les insurgés, sous la Commune.

Chaudfontaine, comm. de Belgique (prov. de Liège) ; 1.900 h. Eaux thermales bicarbonatées ferrugineuses contre la dyspepsie, la gastrite, l'anémie.

chaud-froid [*chô-froi*] n. m. Préparation délicate de gibier, de volaille, qui se fait à chaud, mais que l'on sert froide, entourée de gelée ou de mayonnaise : *un chaud-froid de perdreau.* Pl. des *chauds-froids.*

chaudière [*chô*] n. f. (lat. *caldaria*). Grand vaisseau métallique où l'on fait chauffer, cuire, bouillir, etc. Son contenu : *une chaudière de sucre.*

Chaudière à vapeur, appareil qui produit de la vapeur : *chaudière à bouilleurs ; la chaudière tubulaire fut inventée par Séguin.*

— Encycl. *Mécan.* Les chaudières à vapeur fournissent la vapeur nécessaire au fonctionnement des moteurs à vapeur. On les classait autrefois en chaudières à basse, moyenne ou haute pression. On les divise actuellement, suivant leur mode de chauffage, en : chaudière à chauffage extérieur (chaudière à bouilleurs), chaudière à chauffage intérieur (chaudière tubulaire), chaudière à chauffage mixte (chaudière de machine fixe). Une chaudière a à sa partie supérieure plusieurs ouvertures : les unes hermétiquement closes (trou d'homme pour le nettoyage), les autres munies d'appareils (niveau d'eau, soupape de sûreté, manomètre, tuyau de prise de vapeur, etc.). La chaudière à bouilleur comprend un gros cylindre horizontal, qui forme son corps, deux autres cylindres moins gros, placés au-dessous du premier et reliés avec lui, à chaque extrémité, par des tubes verticaux. La chaudière tubulaire, due à l'ingénieur Séguin, se compose en principe de deux plaques circulaires percées de trous et situées l'une à la partie antérieure, l'autre à la partie postérieure du corps de la chaudière. Leur périphérie est rivée avec ce corps, et elles sont réunies entre elles par des tubes métalliques correspondant aux trous. Les gaz de la combustion traversent ces tubes, tandis que leurs parois extérieures sont en contact avec l'eau de la chaudière. Il existe aussi des chaudières multitubulaires (type de Naeyer), dont les tubes inclinés communiquent deux à deux avec des sortes de boîtes en relation avec le corps de la chaudière. Les chaudières inexplosibles (type de Belleville) ne reçoivent dans les tubes que de petites quantités successives d'eau, qui se volatilise instantanément. Enfin, il existe des chaudières au volume très restreint (type Serpollet), qui produisent très rapidement une grande quantité de vapeur à haute pression. V. générateur.

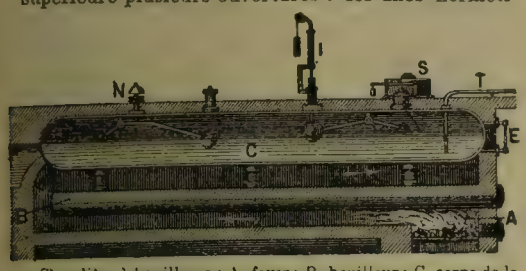

Chaudière à bouilleurs : A, foyer ; B, bouilleur ; C, corps de la chaudière ; E, niveau d'eau ; I, indicateur de niveau ; N, sifflet avertisseur ; S, soupape de sûreté ; T, tube d'alimentation d'eau.

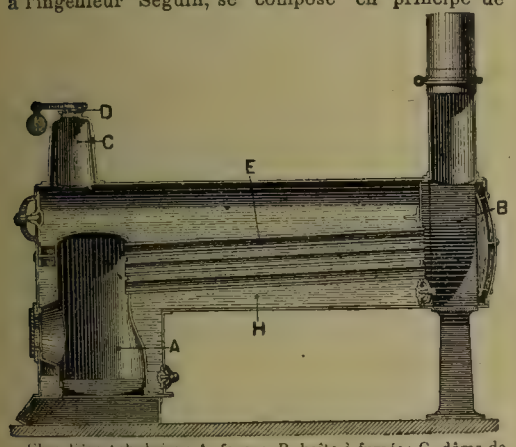

Chaudière tubulaire : A, foyer ; B, boîte à fumée ; C, dôme de prise de vapeur ; D, soupape de sûreté ; E, tubes ; H, corps de la chaudière.

Chaudoc, v. de la Cochinchine française, sur le bras occidental du Mé-Kong ; 5.000 h. Riz.

Chaudon (dom Louis-Mayeul), bénédictin de Cluny, né à Valensoles (Basses-Alpes), m. à Mézin (Lot-et-Garonne) [1737-1817] ; auteur d'un *Dictionnaire historique*, publié en collaboration avec Delandine.

Chaudordy (Alexandre Damaze, comte **de**), diplomate français, né à Agen, m. à Paris (1826-1899). Il fut ministre des affaires étrangères sous le gouvernement de la Défense nationale de 1870-1871.

chaudrée [*chô-dré*] n. f. Quantité de soie que l'on teint en noir à la fois.


Chaudron.

chaudron [*chô*] n. m. (dimin. de *chaudière*). Petite chaudière, à anse mobile, pour faire cuire les aliments, etc. : *les chaudrons doivent toujours être tenus très propres.* Son contenu : *un chaudron de soupe. Fig.* et *fam.* Mauvais instrument de musique : *beaucoup de pianos sont des chaudrons.* Partie d'une cassolette contenant les parfums. Demi-tonneau où l'on fait tremper les boyaux.

Chaudron-en-Mauges, comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 31 kil. de Cholet ; 1.590 h. Minoteries, papeteries.

chaudronnée [*chô-dro-né*] n. f. Ce que contient un chaudron.

chaudronnerie [*chô-dro-ne-rî*] n. f. Profession, marchandise, usine du chaudronnier.

— Encycl. La grosse chaudronnerie englobe le travail des tôles épaisses et du cuivre destinés à la construction des chaudières à vapeur, appareils de distillation, etc. ; la petite chaudronnerie produit des objets de faibles dimensions.

chaudronnier [*chô-dro-ni-é*], **ère** n. et adj. Qui fait ou vend des chaudrons, des ustensiles de cuisine : *un chaudronnier ; industrie chaudronnière.*

Chaudronnier (*le*), tableau de Franz van Mieris (Dresde) ; une des œuvres maîtresses de l'artiste.

chaufaud [*chô-fô*] n. m. Plate-forme s'avançant en mer, de manière que les pêcheurs puissent y décharger leur poisson.

chauffage [*chô-fa-je*] n. m. Action de chauffer : *le chauffage d'un appartement.* Manière de chauffer : *la plupart des chauffages sont malsains.* Matière qui sert au chauffage : *le bois est un chauffage coûteux. Bois de chauffage*, tout bois destiné à être brûlé dans les appartements : *le stère est l'unité de mesure pour le bois de chauffage. Econ. dom. Chauffage central*, distribution dans tous les appartements d'une maison, d'une chaleur dérivée d'une source unique, calorifère et surtout chaudière à vapeur.

— Encycl. Le chauffage *par rayonnement* est produit par les cheminées ou les brasiers ; le chauffage *par contact* a lieu lorsque l'air vient lécher les parois extérieures ou inférieures d'un appareil chauffé, comme dans les poêles, les calorifères et radiateurs. Les principaux modes de chauffage sont : 1° par les cheminées ; 2° par les poêles, en faïence ou en fonte ; 3° par les calorifères à air chaud, à eau chaude et à vapeur ; 4° par le gaz d'éclairage, au moyen de cheminées portatives ; 5° au pétrole ; 6° électrique.

Dans le chauffage, il faut éviter la production, dans les lieux clos, de l'oxyde de carbone provenant de la combustion. Un bon appareil de chauffage doit : 1° permettre l'aération, ou effectuer lui-même la ventilation de l'endroit chauffé ; 2° rejeter à l'extérieur, d'une façon complète, les gaz produits par la combustion. C'est la cheminée qui réalise les meilleures conditions hygiéniques, à la condition que la température de la pièce ne dépasse pas 18°.

Chauffailles, ch.-l. de c. (Saône-et-Loire), arr. et à 31 kil. de Charolles, sur le Botoret, s.-affl. de la Loire ; 4.050 h. Ch. de f. P.-L.-M. Filatures et tissage de soie. — Le cant. a 10 comm. et 11.890 h.

Chauffard (Paul-Emile), médecin français, né à Avignon, m. à Paris (1823-1879) ; membre de l'Académie de médecine et inspecteur général de l'instruction publique. — Son fils, Anatole, médecin français, né à Avignon en 1855, membre de l'Académie de médecine ; spécialiste des maladies du foie.

chauffe [*chô-fe*] n. f. Action de chauffer : *donner une chauffe.* Lieu où se brûle le combustible dans les fourneaux de fonderie, les navires, etc. Distillation. *Surface de chauffe*, portion de chaudière directement exposée à l'action du feu : *les tubes d'une chaudière augmentent la surface de chauffe.*

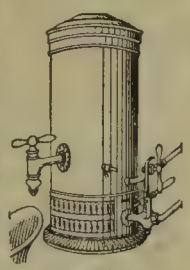
Chauffe-bain.

chauffe-assiette n. m. Appareil sur lequel on chauffe les assiettes dans lesquelles on mange. Pl. des *chauffe-assiettes.*

chauffe-bain n. m. Appareil pour faire chauffer l'eau d'une baignoire. Pl. des *chauffe-bains.*

chauffe-cire n. m. invar. Autrefois, officier de la grande chancellerie, qui préparait la cire pour sceller les actes royaux.

chauffe-la-couche n. m. invar. *Pop.* Mari qui se laisse mener par sa femme.

chauffe-linge n. m. invar. Appareil pour chauffer le linge. Syn. chauffe-chemise.

chauffe-lit n. m. Appareil (bassinoire, moine, etc.) pour chauffer un lit. Pl. des *chauffe-lit* ou *chauffe-lits.*

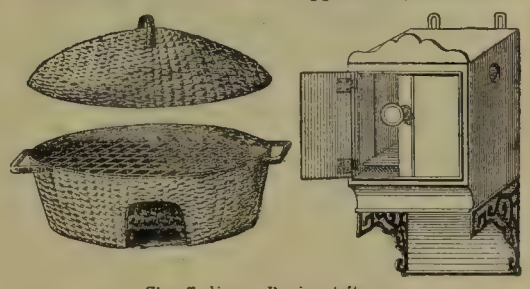
Chauffe-linge : Panier et étuve.

chauffe-mains n. m. invar. *Archéol.* Petite sphère creuse, contenant une bille de métal rougie, pour se chauffer les mains.

chauffe-moût n. m. invar. Appareil dans lequel on chauffe le moût de brasserie avant la fermentation.

Chauffepié (Jacques-Georges **de**), pasteur et prédicateur de l'Eglise réformée, né à Leuwarden, m. à Amsterdam (1702-1786) ; a continué le *Dictionnaire de Bayle.*

chauffe-pieds n. m. invar. Chaufferette.

chauffe-plat n. m. Sorte de réchaud sur lequel on place les plats que l'on veut tenir au chaud. Pl. des *chauffe-plats.*

chauffer [*chô-fé*] v. a. (lat. *calefacere*). Rendre chaud : *chauffer un four.* Mettre en activité un appareil à vapeur : *chauffer une locomotive. Fig.* et *fam.* Presser, mener vivement : *chauffer une affaire.* Serrer de près : *chauffer une femme. Pop.* Voler : *se laisser chauffer une idée, une affaire.* V. n. Devenir chaud : *faire chauffer de l'eau. Fig.* et *fam. Ce n'est pas pour vous que le four chauffe*, ce qui se prépare n'est pas pour vous. *C'est un bain qui chauffe*, se dit quand le soleil, brillant par éclaircies dans un ciel nuageux, fait présager de la pluie. Prendre de l'animation, de la violence, de la gravité : *ça va chauffer ! ça chauffe !* Avoir ses feux allumés, en parlant d'une machine à vapeur. **Se chauffer** v. p. Se procurer de la chaleur : *se chauffer au soleil.* Loc. prov. : *Je vous ferai voir de quel bois je me chauffe*, de quoi je suis capable. (Se dit par menace.) *Nous ne nous chauffons pas du même bois*, nous n'avons pas les mêmes habitudes, les mêmes opinions. Ant. **Refroidir, rafraîchir, glacer.**


Chaufferette.

chaufferette [*chô-fe-rè-te*] n. f. Sorte de boîte où l'on met de la braise pour se chauffer les pieds. Petit réchaud de table. Appareil servant à réchauffer.

chaufferettier [*chô-fe-rè-ti-é*] n. m. Fabricant de chaufferettes.

chafferie [*chô-fe-rî*] n. f. Forge où l'on réduit le fer en barres. Chambre de chauffe d'un navire, d'une usine, etc.

chauffette [*chô-fè-te*] n. f. Sorte de bouillotte.

chauffeur [*chô-feur*] n. m. Celui qui est chargé d'entretenir le feu d'une forge, d'une machine à vapeur. N. Conducteur d'automobile : *costume de chauffeur.* (On dit au fém. chauffeuse : *une chauffeuse.*) Plus spécialem., conducteur à gages. Adjectiv. : *ouvrier chauffeur.*


Costumes de chauffeurs et de chauffeuses.

Chauffeurs, brigands qui, pendant les troubles de la Révolution, tantôt masqués ou barbouillés de suie, tantôt sous des déguisements divers, tuaient et pillaient dans les campagnes de France. Ils étaient ainsi appelés parce qu'ils brûlaient les pieds de leurs victimes, pour les forcer à dire où était caché leur argent. Leur chef le plus fameux fut Schinderhannes ou Jean l'Ecorcheur. Ils disparurent sous le Consulat.

chauffeuse [*chô-feu-ze*] n. f. Chaise basse pour s'asseoir près du feu. V. chauffeur.

chauffoir [*chô-foir*] n. m. Salle où l'on se réunit pour se chauffer. Pièce de linge chaud, pour essuyer ou réchauffer un malade.

Chauffour (*Bois*), bois du dép. de la Meuse, situé sur la rive droite de la Meuse, en plein cœur des hauts de Meuse, un peu au N.-O. de Douaumont et au N. de la route menant de Bras à Douaumont à travers le bois d'Haudromont. Pris par les Allemands le 25 février 1916 au cours de leur « attaque brusquée » sur la rive droite de la Meuse ; repris par les soldats du général Mangin le 15 décembre 1916.

chauffure [*chô-fu-re*] n. f. Défaut du fer ou de l'acier qui s'écaille après avoir été trop chauffé.

chaufour [*chô*] n. m. (de *chaux*, et *four*). Four à chaux. Magasin où l'on serre le bois, la chaux, etc.

chaufourage [*chô, je*] n. m. Syn. de chaulage.

chaufournerie [*chô-rî*] n. f. Industrie de la fabrication de la chaux.

chaufournier [*chô-four-ni-é*] n. m. Ouvrier attaché à un four à chaux.

chaulage [*chô*] n. m. Action d'employer la chaux, l'eau de chaux, pour protéger ou améliorer le blé, les arbres, un terrain : *des chaulages intelligents ont transformé le sol stérile de la Sologne.*

— Encycl. Le chaulage se pratique sur la terre pour l'amender, sur les graines pour éviter le développement des maladies cryptogamiques, et enfin sur les arbres fruitiers pour en éloigner les insectes, végétations parasites, etc.

Le chaulage des terres, combiné souvent avec des apports de phosphates, a pour but de fournir à la plante le carbonate de chaux qui lui est indispensable et de favoriser des réactions chimiques (humification) qui permettent l'assimilation des engrais minéraux.

Le chaulage des arbres a pour but de les protéger contre les parasites animaux ou végétaux. On gratte d'abord le tronc et les grosses branches avec une raclette ou une brosse métallique ; puis on applique un lait de chaux, soit à l'aide d'un gros pinceau, soit à l'aide d'un pulvérisateur. Le chaulage doit être exécuté à la fin de l'automne ou en hiver.

Quant au chaulage des graines pratiqué pour détruire les germes du charbon et de la carie des céréales, il est remplacé aujourd'hui par le sulfatage, qui est d'un effet plus certain.

chauler [*chô-lé*] v. a. Amender avec de la chaux (un terrain).

Chaulgnes, comm. de la Nièvre, arr. et à 38 kil. de Cosne ; 1.230 h.

Chauliac (Guy **de**), chirurgien français, né à Chauléac au XIVe siècle. Sa *Grande Chirurgie* a contribué à faire de la chirurgie un art méthodique.

chaulier [*chô-li-é*] n. m. Celui qui exploite un four à chaux.

Chaulieu (Guillaume Amfrye, abbé **de**), poète français du genre gracieux et léger, né à Fontenay (Vexin normand), m. à Paris (1639-1720). Ses vers ont de la grâce, du naturel et de l'enjouement. On l'avait surnommé *l'Anacréon du Temple.*

chauliode [*chô*] n. m. Genre de poissons physostomes, renfermant des formes de petite taille, mais à tête très développée. (On en connaît deux espèces, dont l'une, vulgairement appelée *masca*, est commune dans la Méditerranée.)

Chaulnes [*chô-ne*], ch.-l. de c. (Somme), arr. et à 18 kil. de Péronne ; 1.310 h. (*Chaulnois*). Ch. de f. N. Tissus, corderies, sucreries. Patrie de Lhomond. — Le canton a 23 comm. et 8.590 h. Transformée dès 1914 par les Allemands en une solide place forte, Chaulnes, attaquée par les Français dès le début de septembre 1916, demeura au pouvoir des envahisseurs jusqu'en mars 1917 ; alors (18 mars), grâce au recul des Allemands sur la « ligne Hindenburg », les Anglais y entrèrent presque sans combat. Reprise un an plus tard (mars 1918), lors de la deuxième bataille de Picardie, par les Allemands, qui s'y maintinrent jusqu'au 28 août. Chaulnes est aujourd'hui rasée.

Aux environs de Chaulnes se trouvent les bois du même nom, aux abords desquels les troupes françaises ont livré de violents combats en 1915-1916.

Chaulnes [*chô-ne*] (Honoré d'Albert, seigneur de Cadenet, duc **de**), maréchal de France, gouverneur de la Picardie, frère du connétable de Luynes, né à Mornas (Vaucluse), m. à Paris (1581-1649).

Chaulnes (Michel-Ferdinand d'Albert d'Ailly, duc **de**), pair de France et lieutenant général, dis-

tingué par son goût pour les sciences, m. à Paris (1714-1769). — Son fils, MARIE-JOSEPH, physicien et chimiste français, découvrit les carbonates alcalins (1741-1793).

chaumage [*chô*] n. m. S'est employé comme synonyme de DÉCHAUMAGE.

chaumard [*chô-mar*] n. m. *Mar.* Bloc de bois percé de trous pour le logement des réas sur lesquels passent les manœuvres courantes.

Chaumard, comm. de la Nièvre, arr. et à 13 kil. de Château-Chinon ; 1.170 h.

chaume [*chô-me*] n. m. (lat. *calamus*). Tige des graminées. Partie de la tige des blés qui reste dans les champs quand on les a coupés ; le champ lui-même quand le chaume est encore sur pied : *les cailles, les perdrix se réunissent dans les chaumes.* Paille longue dont on a enlevé le grain, et qui sert à recouvrir les habitations pauvres dans les campagnes. *Fig.* Chaumière : *Sixte-Quint naquit sous le chaume.*

— ENCYCL. Le chaume des graminées renferme de la silice, ce qui lui procure une grande résistance et une plus longue durée. Il sert à couvrir les habitations rustiques (*chaumières*), à faire des litières pour les animaux ; on l'utilise aussi comme fourrage. Le chaume du riz et de quelques variétés de froment sert aussi à garnir les chaises fines, à faire les chapeaux de paille d'Italie (V. PAILLE). La meilleure utilisation des chaumes (partie restante, après la moisson) est de les enterrer par un labour d'automne (déchaumage) : ils se transforment en humus.

Chaume (**La**), écart de la comm. des Sables-d'Olonne (Vendée) ; 1.560 h.

Chaumeix (Abraham-Joseph **de**), critique, né à Chanteau (Loiret) vers 1730, mort à Moscou en 1790 ; connu par ses attaques contre les Encyclopédistes et contre Voltaire.

chaumer [*chô-mé*] v. a. et n. Arracher le chaume. (On dit plus ordinairem. DÉCHAUMER.) *Chaumer les arbres*, allumer par malveillance du feu à leur pied pour les faire périr.

chaumeret [*chô-me-rè*] n. m. Nom vulgaire du bruant.

Chaumergy [*chô-mèr-ji*], ch.-l. de c. (Jura), arr. et à 30 kil. de Dôle, sur la Brenne, s.-affl. de la Saône ; 530 h. Ch. de f. P.-L.-M. Volailles. — Le cant. a 16 comm. et 4.690 h.

Chaumes ou **Chaumes-en-Brie,** comm. de Seine-et-Marne, arr. et à 30 kil. de Melun, sur l'Yères ; 2.020 h. Ch. de f. E. Carrières.

chaumet [*chô-mè*] ou **chaumon** n. m. Sorte de faux dont on se sert pour couper les chaumes.

Chaumette [*mè-te*] (Pierre-Gaspard), procureur syndic de la commune de Paris en 1792, né à Nevers, m. à Paris (1763-1794). Il fut un des fondateurs du *culte de la Raison ;* décapité avec les hébertistes.

Chaumié (Joseph), homme politique français, né à Agen, m. à Clermont-Dessous (près d'Agen) [1849-1919]. Il fut ministre de l'instruction publique en 1902, et ministre de la justice en 1905.

chaumier [*chô-mi-é*] n. m. Ouvrier qui coupe ou arrache le chaume. Ouvrier qui couvre de chaume les habitations. Tas de chaume ou de paille.

chaumière [*chô*] n. f. Petite maison rustique, le plus souvent couverte de chaume.

Chaumière (la *Grande*), ancien bal public de Paris [quartier Montparnasse] (1787-1855).

Chaumière indienne (*la*), conte philosophique de Bernardin de Saint-Pierre, qui oppose à l'agitation des villes le bonheur paisible d'un paria de l'Inde. Chénier l'appelait « le plus moral et le plus court des romans » (1791).

chaumine [*chô*] n. f. Petite chaumière : *une chaumine de bûcheron.*

Chaumont [*chô-mon*], ch.-l. du dép. de la Haute-Marne, au confluent de la Marne et de la Suize ; ch. de f. E., à 262 kil. S.-E. de Paris ; 14.880 h. (*Chaumontois* ou *Chaumontais*). Coutellerie, toiles ; carrières. Patrie de Bouchardon, Damrémont. Un traité y fut conclu le 1er mars 1814 entre les Alliés, pour réduire la France aux limites de 1789. — L'arr. a 10 cant., 195 comm., 70.300 h. ; le cant., 22 comm. et 19.360 h.

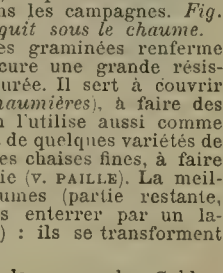
Armes de Chaumont.

Chaumont ou **Chaumont-en-Vexin,** ch.-l. de c. (Oise), arr. et à 24 kil. de Beauvais, sur le Troësne, s.-affl. de la Seine ; 1.510 h. Ch. de f. Et. Tourbières. — Le cant. a 37 comm. et 11.910 h.

Chaumont (*buttes*), parc de Paris, aménagé en 1863 sur les hauteurs qui avaient servi, en 1814, à la défense de Paris. Sites pittoresques.

chaumontel [*chô-mon-tèl*] n. m. Poire de beurré, originaire de Chaumontel (Seine-et-Oise).

Chaumont-Porcien [*si-in*], ch.-l. de c. (Ardennes), arr. et à 22 kil. de Rethel ; 860 h. Ch. de f. — Le cant. a 20 comm. et 6.320 h.

Chaumont-sur-Loire, comm. de Loir-et-Cher, arr. et à 16 kil. de Blois ; 1.070 h. Château où résida Catherine de Médicis. Ch. de f. Orl.

Chaumont-sur-Tharonne, comm. de Loir-et-Cher, arr. et à 31 kil. de Romorantin ; 1.480 h. Ch. de f.

Chaunay, comm. de la Vienne, arr. et à 14 kil. de Civray ; 1.750 h. Ardoisières.

chaune [*chô-ne*] n. f. Cisaille d'épinglier, pour couper le laiton.

Chauny, ch.-l. de c. (Aisne), arr. et à 35 kil. de Laon, sur l'Oise et sur le canal de Saint-Quentin ; 10.500 h. (*Chaunois*). Navigation fluviale très active. Ch. de f. N. Manufacture de glaces. Usine de produits chimiques et engrais ; perles artificielles. Complètement détruit pendant la Grande Guerre. — Le cant. a 20 comm. et 21.850 h.

Chauques (lat. *Chauci*), ancien peuple de la Germanie, qui occupait un territoire correspondant au duché d'Oldenbourg et au territoire de Brême.

Chausey, petit archipel situé sur la côte ouest du dép. de la Manche, au large de Granville. Carrières de granit. Pêche. Environ 100 hab.

chaussage [*chô-sa-je*] n. m. Action de chausser un arbre ou une plante.

chaussant [*chô-san*], **e** adj. Qui se chausse commodément ; qui chausse bien. (Vx.)

Chaussard [*chô-sar*] (Pierre), littérateur français, né et m. à Paris (1766-1823) ; secrétaire du comité de Salut public. Un des sectateurs de la *théophilanthropie.*

chausse [*chô-se*] n. f. (lat. *calceus*). Bande d'étoffe que les membres de l'Université portent sur l'épaule par-dessus leur robe. Etoffe disposée en forme d'entonnoir pour clarifier les liquides. *Blas.* Pièce honorable, formée par deux triangles obtenus en joignant le milieu de la pointe aux cantons du chef. (C'est l'inverse de la *chape.* V. la planche BLASON.) N. f. pl. Sorte de caleçon qui couvrait le corps, depuis la ceinture jusqu'aux pieds inclusivement, et tenait lieu à la fois de bas et de culotte. *Porter les chausses*, avoir l'autorité dans le ménage. *Y laisser ses chausses*, y périr. *Tirer ses chausses*, échapper. V. HAUT-DE-CHAUSSE.


Chausse.


Chausse à filtrer.

chaussée [*chô-sé*] n. f. (du lat. *calceata*, route pavée de chaux). Elévation de terre pour retenir l'eau d'une rivière, d'un étang. Levée dans un lieu bas pour servir de chemin : *les marécages de la Vénétie sont coupés de chaussées.* Partie bombée d'une rue ou d'une route : *chaussée pavée, empierrée.* Long écueil sous-marin : *la chaussée de Sein a vu se perdre bien des navires.*

— ENCYCL. *Trav. publ.* Le profil en travers d'une chaussée a la forme d'un arc de cercle dont la flèche

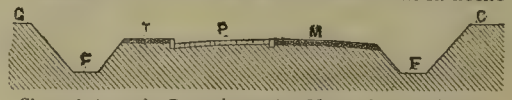

Chaussée (coupe) : P, partie pavée ; M, partie macadamisée ; T, trottoir ; F, fossés ; C, champs.

est le cinquantième de la largeur de la chaussée. Deux opérations précèdent la construction d'une chaussée : l'établissement de la forme et la pose des matériaux, dont la nature donne son nom : chaussée empierrée (macadam), pavée, en asphalte comprimé, à pavage de bois, suivant que la partie bombée de la chaussée est composée de cailloux, de pavés en grès,

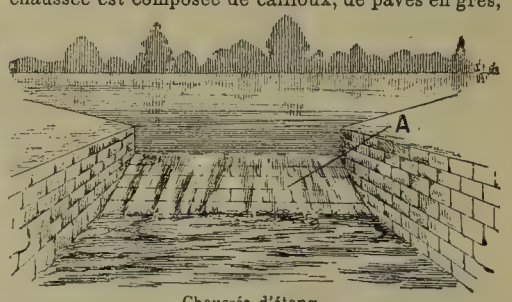

Chaussée d'étang.

d'asphalte ou de pavés de bois. La forme constituant l'assiette de la chaussée varie suivant la nature du sol ; s'il est solide, on en dresse le fond en lui donnant soit la courbure que la route doit avoir, soit la forme horizontale si la route doit être empierrée. Si le sol est peu résistant, on répand sur la forme une couche de sable et de calcaire friable, et l'on pilonne le tout. Si le sol est tourbeux ou marécageux, on établit sur la forme des fascines, pour diminuer les chances d'enfoncement de la route. V. ASPHALTAGE, MACADAM, PAVAGE, ROUTE.


Chausse-pied.

Chaussée des Géants, curiosité naturelle du nord de l'Irlande, dans le comté d'Antrim, en face de l'île Rathlin. C'est un vaste môle formé d'environ 40.000 colonnes de basalte, s'élevant de 1 à 12 mètres au-dessus du niveau de la mer et s'étendant le long de la côte sur une distance de plusieurs kilomètres. V. BASALTE.

Chaussée (LA), ancien petit pays de Picardie compris aujourd'hui dans les départements de la Somme et de l'Oise.

chausse-pied n. m. Morceau de corne, de métal, etc., façonné sur la forme du talon, pour chausser un soulier. Pl. des *chausse-pieds.*

chausser [*chô-sé*] v. a. (lat. *calceare ;* de *calceus*, soulier). Mettre à ses pieds ou à ceux d'un autre : *chausser des bas, des souliers ; chausser des bottes à un enfant.* Mettre des chaussures à : *chausser un enfant.* Faire, fournir de la chaussure : *le magasin qui vous chausse. Fam.* Porter une chaussure qui a tel point : *femme qui chausse du 34.* Aller bien au pied : *soulier qui chausse parfaitement. Très fam. Cela me chausse* (on dit plus souvent mais familièrement *botte*), me convient parfaitement. *Chausser une plante*, l'entourer de terre au pied. PROV. et LOC. PROV. : **S'enfuir un pied chaussé et l'autre nu,** très précipitamment. **Les cordonniers sont les plus mal chaussés,** on manque souvent des choses que, par sa position, on pourrait se procurer le plus aisément. **Se chausser** v. pr. Mettre sa chaussure. *Fig.* et *fam.* S'enticher : *se chausser d'un acteur, d'une idée.* ANT. **Déchausser.**


Chausse-trape.

chaussetier [*chô-se-ti-é*] n. m. Qui fait ou vend des chausses (VX), des bas, de la bonneterie.

chausse-trape n. f. Piège à renards, loups et autres bêtes. Assemblage de quatre pointes de fer qu'on jette sur le sol pour enfermer les hommes et les chevaux. *Fig.* Ruse. Pl. des *chausse-trapes.*

chaussette [*chô-sè-te*] n. f. (de *chausse*). Bas qui ne monte qu'à mi-jambe. *Chaussette russe,* bandelette de toile, qui enveloppe le pied et tient lieu de chaussette.


Chaussette et chaussette russe.

chausseur [*chô-seur*] n. m. Cordonnier.

Chaussier [*chô-si-é*] (François), chirurgien et anatomiste français, né à Dijon, m. à Paris (1746-1828) ; surtout connu par ses travaux de médecine légale. Membre de l'Académie des sciences (1822).

Chaussin, ch.-l. de c. (Jura), arr. et à 19 kil. de Dôle, sur l'Orin, affl. du Doubs ; 1.270 h. Ch. de f. P.-L. M. — Le cant. a 20 comm. et 8.260 h.

chausson [*chô-son*] n. m. (de *chausse*). Chaussure d'étoffe qui n'enveloppe que le pied. Combat à coups de pied. (Syn. de SAVATE, v. BOXE.) Sorte de pâtisserie faite d'un rond de pâte plié en deux et contenant de la marmelade, de la compote ou de la confiture. *Fam. Un peigne dans un chausson,* se dit d'un ameublement, d'un intérieur très misérable.


Chausson.

Chausson (Ernest), compositeur français, né à Paris, m. à Limay (1855-1899), auteur de drames lyriques (*le Roi Arthus*), de symphonies et de mélodies, où se retrouve l'influence de César Franck.

chaussonnerie [*chô-so-ne-ri*] n. f. Fabrication et commerce des chaussons et pantoufles.

chaussonnier [*chô-so-ni-é*] n. m. Celui qui fabrique ou vend des chaussons et pantoufles.

chaussure [*chô-su-re*] n. f. (de *chausser*). Tout ce qu'on met au pied pour se chausser. *Trouver chaussure à son pied,* rencontrer ce qui convient. ALLUS. LITTÉR. : **Cordonnier, pas plus haut que la chaussure,** V. SUTOR.

chaut [*chô*] 3e pers. sing. de l'indic. pré. du v. *chaloir*, usitée seulement dans quelques locutions. V. CHALOIR.

chauve [*chô-ve*] adj. (lat. *calvus*). Dégarni de cheveux : *tête chauve.* N. et adj. Dont la tête est dégarnie de cheveux : *les chauves sont nombreux. Par ext.* Pelé, dénudé : *mont chauve*, et, en géographie, *chaumont.* PROV. : **L'occasion est chauve,** il est difficile de la saisir. ANT. **Chevelu.**

Chauveau (Jean-Baptiste-Auguste), médecin vétérinaire, et physiologiste français, né à Villeneuve-la-Guyard (Yonne), m. à Paris (1827-1917). Membre (1886) puis président (1907) de l'Académie des sciences.

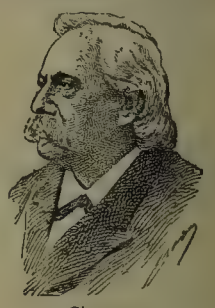
Chauveau.

Chauveau-Lagarde [*vô*] (Claude-François), avocat français, né à Chartres, m. à Paris (1756-1841). Il fut, devant le tribunal révolutionnaire, le défenseur éloquent et courageux de Marie-Antoinette, de Madame Elisabeth et de Charlotte Corday.

Chauvel (Théophile), peintre, graveur et lithographe français, né et m. à Paris (1831-1910) ; aquafortiste remarquable.

Chauvelin (Germain-Louis **de**), né en 1685, m. à Paris en 1762 ; garde des sceaux (1727), secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, exilé par le cardinal Fleury. — Son fils, BERNARD-LOUIS, né à Paris, m. à Versailles (1716-1773), homme de guerre et diplomate, se distingua aux batailles de Guastalla et de Clausen, au siège de Mons, et fut fait maréchal de camp. — Son neveu, FRANÇOIS-BERNARD, né et m. à Paris (1766-1832), adopta les idées de la Révolution, et fut ambassadeur à Londres en 1792.

chauve-souris [*chô, ri*] n. f. Nom vulgaire des mammifères de l'ordre des chiroptères (v. ce mot), qui ont des ailes membraneuses et ressemblent à une souris : *les chauves-souris sont des animaux très utiles et c'est par préjugé qu'on les détruit parfois à la campagne.*


Chauve-souris.

chauveté [*chô*] n. f. Calvitie. (Vx.)

Chauvigny, ch.-l. de c. (Vienne), arr. et à 24 kil. de Montmorillon, sur la Vienne ; 2.490 h. Ch. de f. O. Pierres. — Le cant. a 11 comm. et 9.490.

chauvin, e [*chô*] n. (de Nicolas *Chauvin*, brave soldat de la République et de l'Empire, porté à la scène par Scribe, dans le *Soldat laboureur*). Patriote fanatique. Adjectiv. : *ardeur chauvine.*

chauvinique [*chô*] adj. Qui appartient aux chauvins, qui a le caractère chauvin : *population qui se fait chauvinique.*

chauvinisme [*chô-vi-nis-me*] n. m. (de *chauvin*). Sentiment exagéré du patriotisme, surtout au point de vue militaire. V. JINGOÏSME.

chauviniste [*chô-vi-nis-te*] adj. Qui a rapport au chauvinisme : *doctrine chauviniste.*

chauvir [*chô*] v. n. (même orig. que *chouette*). *Chauvir de l'oreille, des oreilles*, les dresser, en parlant du cheval, de l'âne et du mulet.

chaux [*chô*] n. f. (lat. *calx*). Protoxyde de calcium, formant la base d'un grand nombre de pierres, telles que le marbre, la craie, la pierre à plâtre, la pierre à bâtir, la pierre à chaux, etc. : *la chaux s'obtient par la calcination, dans des fours spéciaux, de la pierre à chaux. Chaux vive*, qui ne contient pas d'eau. *Chaux éteinte*, mouillée d'eau, refroidie, et prête à être employée. *Chaux hydraulique*, qui se durcit promptement sous l'eau. *Lait de chaux*, chaux éteinte étendue d'eau, qui sert à blanchir les murs, à chauler les arbres, etc. *Chaux grasse*, celle



Chaussures : 1. Chausson d'enfant ; 2. Bottine à boutons ; 3. Bottine à élastiques ; 4. Napolitain ; 5. Brodequin ; 6. Richelieu ; 7. Soulier de bal ; 8. Escarpin de cycliste ; 9. Babouche ; 10. Pantoufle ; 11. Bottine à boutons (de femme) ; 12. Botte ; 13. Espadrille ; 14. Socque ; 15. Sabot de bois ; 16. Sabot de cuir ; 17. Caoutchouc ; 18. Snow-boot ; 19. Chausson de lisière.

qui augmente de volume en s'hydratant. *Chaux maigre*, celle qui augmente peu ou n'augmente pas de volume en s'hydratant. *Eau de chaux*, eau qui contient de la chaux en dissolution et qui est administrée dans les gastrites infantiles. *Fig. Bâtir, bâti à chaux et à sable, à chaux et à ciment*, très solidement.

— ENCYCL. *Techn.* Le calcaire, dit *pierre à chaux*, subit une cuisson expulsant le gaz carbonique qu'il contient et donne comme produit la chaux, matière basique. Cette cuisson varie suivant les pays et aussi les qualités du calcaire. On distingue les *cuisson intermittente à longue flamme, cuisson intermittente à courte flamme, cuisson continue à longue flamme* et *cuisson continue à courte flamme*. Le premier mode de cuisson s'opère dans des fours où l'on entasse la pierre à chaux en formant une voûte à la partie inférieure au-dessus du foyer. Il faut cinq jours de cuisson. Dans le second mode de cuisson, on établit dans le four des couches alternatives de calcaire et de charbon que l'on allume. La combustion dure de trois à quatre jours. Le troisième procédé s'opère dans un four muni à sa partie inférieure d'un certain nombre de foyers, où l'on brûle du bois ou des huiles minérales. Enfin, pour le quatrième procédé, on dispose dans un four des couches alternatives de pierre à chaux et de charbon. On allume par le bas ; la chaux tombe au fond du four, tandis que l'on recharge par le gueulard.

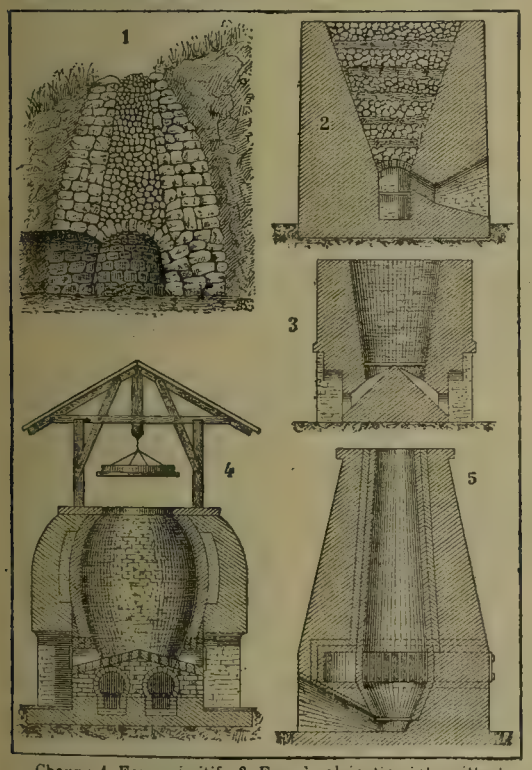

Chaux : 1. Four primitif ; 2. Four à calcination intermittente à courte flamme ; 3. Four à calcination continue à courte flamme ; 4. Four à calcination intermittente à longue flamme ; 5. Four à calcination continue à longue flamme.

La chaux entre dans la composition des mortiers ; elle sert dans l'épuration du gaz d'éclairage ; en agriculture, elle a de nombreux emplois (V. CHAULAGE).

chaux-azote n. f. V. CYANAMIDE.

Chaux-de-Fonds [*chô-de-fon*] (**La**), v. de Suisse (cant. de Neuchâtel) ; 38.000 h. (*Chaudefonniers* ou *Chauliers*). Horlogerie. Patrie de Jacques Droz, de Léopold Robert.

Chavagnes-en-Paillers, comm. de la Vendée, arr. et à 27 kil. de La Roche-sur-Yon ; 3.040 h.

Chavanay, comm. de la Loire, arr. et à 29 kil. de Saint-Etienne ; 1.670 h. Ch. de f. P.-L.-M.

chavane n. m. Nom vulgaire du *lactaire poivré*, champignon comestible.

Chavanges, ch.-l. de cant. (Aube), arr. et à 36 kil. d'Arcis-sur-Aube, près de la Voire ; 840 h. Ch. de f. Et. — Le cant. a 17 comm. et 3.720 h.

Chavannes (Edouard), orientaliste français, né à Lyon, m. à Fontenay-aux-Roses (1865-1918) ; auteur de remarquables travaux d'archéologie et de philologie chinoises.

chavant [*van*] n. m. Nom vulgaire de la hulotte.

Chavée (Honoré-Joseph), savant belge, né à Namur, m. à Paris (1815-1877) ; un des fondateurs de la philologie comparée.

Chaves, v. du Portugal (Traz-os-Montes) ; 7.500 h. Bains fréquentés.

Chavette (Eugène VACHETTE, dit), littérateur français, écrivain amusant et fécond, né à Paris, m. à Montfermeil (1827-1902) ; auteur de : *les Petites Comédies du vice ; les Petits Drames de la vertu ; Aimé de son concierge*, etc.

chavicol n. m. Produit huileux très antiseptique, que l'on retire du bétel.

Chavigny (Théodore CHEVIGNARD **de**), comte DE TOULONGEON, baron D'UCHON, diplomate français, né à Beaune en 1687, m. à Paris en 1771 ; un des plus habiles négociateurs de son temps.

Chaville, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 5 kil. de Versailles ; 4.320 h. Ch. de f. Et.

chavirage n. m. Action de faire chavirer.

chavirement [*man*] n. m. Action de chavirer.

chavirer [*ré*] v. n. (du provenç. *capvirar*, tourner la tête). Se dit d'un vaisseau, d'un bateau, d'un véhicule, etc., qui se renverse sens dessus dessous. V. a. Renverser : *chavirer les verres, des meubles.*

chavreau [*vrô*] n. m. (du vx. fr. *chaver*, creuser). Sorte de bêche triangulaire et un peu courbée.

Chayla (François ANGLADE DE L'ANGLADE **du**), né vers 1650 dans le diocèse de Mende, mort au Pont-de-Montvert en 1702. Archiprêtre des Cévennes et chargé de ramener au catholicisme les protestants cévenols, il fut assassiné dans une émeute.

chayotte ou **chaiotte** [*cha-i-o-te*] n. f. Nom vulgaire de cucurbitacées exotiques, à fruits comestibles.

Chazal (Pierre-Emmanuel-Félix, baron), général belge, d'origine française, né à Tarbes, m. à Pau (1808-1892) ; organisa fortement l'armée belge, comme ministre de la guerre.

Chazelles-sur-Lyon, comm. de la Loire, arr. et à 28 kil. de Montbrison, près de la Coise ; 6.090 h. Ch. de f. P.-L.-M.

Chazé-sur-Argos, comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 9 kil. de Segré ; 1.310 h. Ch. de f. Et.

cheau [*che-ô*] n. m. (du lat. *catellus*, dimin. de *canis*, chien). Syn. de CHIOT.

chebec [*bèk*] n. m. (ital. *sciabecco*). Bâtiment à trois mâts de la Méditerranée, à voiles latines, à formes fines et pouvant naviguer à rames.



Chebec.

Checa (Ulpiano), peintre espagnol, né à Colmeñar de Oreja, m. à Dax (1860-1916) ; a fait d'habiles reconstitutions du passé : *Invasion des Barbares, Combat naval chez les Romains, Course de chars à Rome*, etc. ; coloriste vigoureux.

Chechaouen [*ou-en'*], v. sainte du Maroc espagnol : 5.000 h. ; prise par les Espagnols en 1920.

chéchia n. f. Sorte de calotte en gros drap garance, qui est la coiffure des zouaves, tirailleurs algériens, spahis et chasseurs d'Afrique.

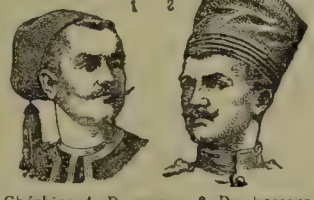

Chéchias : 1. De zouave ; 2. De chasseur d'Afrique.

Chécy, comm. du Loiret, arr. et à 8 kil. d'Orléans ; 1.810 h. Ch. de f. Orl.

cheddite n. f. (de *Chedde*, hameau de Haute-Savoie, où la substance fut étudiée). Explosif à base de chlorate de potassium.

chef [*chèf*] n. m. (du lat. *caput*, tête). Tête : *dragon à un seul chef.* (Vx.) Bout. (Vx.) *Venir à chef*, venir à bout ; *mener à chef*, mener à bien (Vx.) Celui qui est à la tête, qui a l'autorité, la direction ; *chef d'une entreprise, d'une armée.* Article, point capital à considérer, objet principal : *chef d'accusation.* Fondateur d'une dynastie, d'une institution, d'une école, d'une doctrine ; *Luther fut le chef du protestantisme allemand. Blas.* Pièce honorable, qui occupe le tiers supérieur de l'écu. (V. BLASON.)

Abréviation pour MARÉCHAL DES LOGIS CHEF. *Chef de cuisine*, cuisinier qui a des aides sous ses ordres. *Chef d'orchestre*, musicien qui dirige un orchestre. *Chef de gare, de station*, employé qui dirige les services d'une gare, d'une station. *Chef de file*, soldat qui est le premier d'une file et, *au fig.*, meneur. Loc. adv. : *En chef*, en qualité de chef. *De son chef*, de sa propre autorité. *Au premier chef*, gravement, à un haut degré.



Ordre du Chefakat.

Chefakat (*ordre du*), ordre turc créé en 1880, et réservé aux dames. Ruban blanc, avec liséré rouge entre deux filets verts.

Chef-Boutonne, ch.-l. de c. (Deux-Sèvres), arr. et à 16 kil. de Melle, sur la Boutonne, affl. de la Charente ; 2.100 h. Ch. de f. Et. — Le cant. a 16 comm. et 8.340 h.

chef-d'œuvre [*chè-deu-vre ;* même au plur.] n. m. Autrefois, ouvrage que tout aspirant à la maîtrise devait soumettre à l'examen d'un jury pour être admis. Travail parfait, œuvre capitale d'un artiste : *le Cid est le chef-d'œuvre de Corneille.* En mauv. part : *un chef-d'œuvre d'hypocrisie.* Ironiquem. : *vous avez fait un beau chef-d'œuvre !* Pl. des *chefs-d'œuvre.*

cheffecier n. m. V. CHEVECIER.

chefferie [*chè-fe-rî*] n. f. (de *chef*). Circonscription militaire, dans le service du génie : *la réunion d'un certain nombre de chefferies forme une direction.*

chef-lieu [*chèf'*] n. m. Ville principale d'une division administrative : *chef-lieu de département, d'arrondissement.* Pl. des *chefs-lieux.*

chégros [*gro*] n. m. (pour *chef-gros*, gros bout). Fil enduit de poix, avec lequel cousent les cordonniers, les bourreliers. Syn. LIGNEUL.

cheik ou **scheik** [*chèk*] n. m. (de l'ar. *scheikh*, vieillard). Chef de tribu ou prédicateur arabe. *Cheik el islam*, le grand mufti. *Cheik el Haram*, le gouverneur de Médine, gardien du tombeau de Mahomet. Pl. des *cheiks.*

Cheik-Saïd, territoire français d'Asie, sur le détroit de Bab-el-Mandeb.

Cheillé, comm. d'Indre-et-Loire, arr. et à 19 kil. de Chinon ; 1.190 h. Ch. de f. Et.

chéiloplastie [*ké-i-lo-plas-tî*] n. f. (du gr. *kheilos*, lèvre, et *plastês*, qui modèle). Restauration autoplastique de la lèvre.

chéiloraphie [*ké-i*] n. f. (du gr. *kheilos*, lèvre, et *rhaphê*, suture). Opération chirurgicale qui consiste à coudre provisoirement, du moins en partie, les lèvres, pour assurer l'immobilité de la bouche et des régions voisines.

chéimatobie [*ké-i*] n. f. Nom scientifique de la phalène hyémale. V. PHALÈNE.

chéir [*khé-ir'*] préfixe (du gr. *kheir*, main). Se trouve dans les mots scientifiques avec le sens de *main.* (On l'écrit aussi *chir.*)

chéiranthus [*ké-i-ran-tuss*] n. m. *Bot.* Nom scientifique du genre giroflée.

cheire [*chè-re*] n. f. Nom donné aux coulées de lave des volcans d'Auvergne.

chéirogale [*ké-i*] ou **chirogaleus** [*ki, léuss*] n. m. Genre de mammifères lémuriens, renfermant de petites formes nocturnes, propres à Madagascar. V. LÉMURIENS.

chéiromys n. m. *Zool.* V. CHIROMYS.

chéiroptères [*ké-i*] n. m. pl. V. CHIROPTÈRES.

Chelard (Hippolyte), compositeur français, né à Paris, m. à Weimar (1789-1861), auteur de chœurs, messes, cantates et opéras (*Macbeth, Minuit, Aquila romana*, etc.).

chélate [*ké*] n. m. (du gr. *khêlê*, pince). Appendice d'un crustacé, terminé en pince.

chelem ou **schelem** [*che-lèm*] n. m. invar. (de l'angl. *slam*, écrasement). Au boston, au whist, au bridge, etc., réunion de toutes les levées dans la main de deux joueurs associés. *Petit chelem*, réunion de toutes les levées moins une. Adjectiv. *Être chelem*, n'avoir fait aucune levée.

chélicère [*ké*] n. f. Appendice pair, situé en avant du céphalothorax des arachnides et représentant l'antenne modifiée : *c'est à l'aide des chélicères que les araignées foudroient les insectes dont elles font leur proie.*

chélidoine [*ké*] n. f. Genre de papavéracées, dont une espèce est appelée *éclaire* ou *grande chélidoine* : *le suc caustique de la chélidoine a été employé contre les verrues.* Variété d'agate.

chélidon [*ké*] n. m. (gr. *kehlidôn*). Genre d'hirondelles, dont l'hirondelle des fenêtres (*chelidon urbica*) est le type.

chélidonine [*ké*] n. f. Alcaloïde extrait de la grande chélidoine.

Chéliff (le), le plus long fleuve d'Algérie : il arrose Boghar, Orléansville, et se jette dans la Méditerranée ; cours 680 kil.

chelingue [*lin-ghe*] n. f. Bateau pointu des deux bouts, en usage sur la côte de Coromandel, naviguant à la pagaie et à l'aviron.

chelléen, enne [*chè-lé-in, è-ne*] adj. (de *Chelles*, n. de localité). Se dit du temps qui marque le début de l'âge quaternaire : *période chelléenne.* N. m. : *le chelléen.*

Chelles [*chè-le*], comm. de Seine-et-Marne, arr. et à 26 kil. de Meaux, sur la Marne ; 4.000 h. (*Chelléens* ou *Chellois*). Ch. de f. E. Chilpéric Ier en 584, et Childéric II en 673, y furent assassinés. Ruines d'une célèbre abbaye de femmes, fondée au VIe siècle par sainte Clotilde, rebâtie au VIIIe siècle par la reine Bathilde, illustrée par des abbesses de sang royal, supprimée en 1790. Station préhistorique. V. CHELLÉEN.

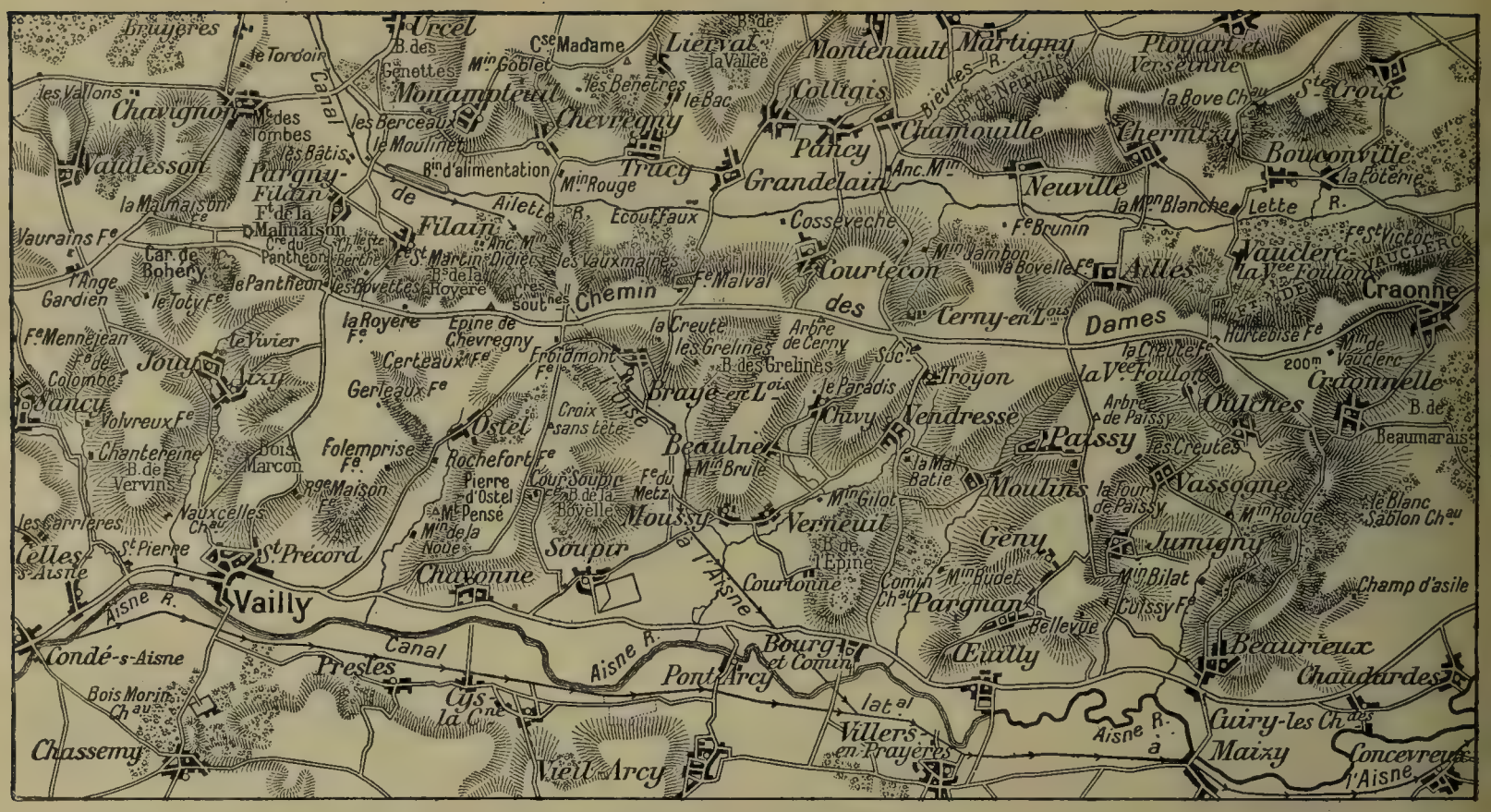

CHEMIN OU ROUTE DES DAMES

Chelmonski (Joseph), peintre polonais, né à Betchki, m. à Kuklowska (1849-1914). Il a peint des paysages et des scènes de la vie populaire polonaise : *Au milieu des blés*, *le Dimanche en Pologne*, *la Retraite de Russie*, etc.



Chelmonski.

chélodine [*ké*] n. f. Genre de reptiles chéloniens, renfermant des tortues d'eau douce, à cou très long, de l'Amérique du Sud et de l'Australie.

chéloïde [*ké*] n. f. (du gr. *khelè*, pince). Sorte de tumeur cutanée se développant de préférence sur une cicatrice opératoire.

chélonée [*ké-lo-né*] n. f. (du gr. *khelonè*, tortue). Genre de reptiles chéloniens, renfermant des tortues de mer, dont certaines espèces atteignent deux mètres de long et un poids de 500 kilogr.



Chélodine.

chéloniens [*ké-lo-ni-in*] n. m. pl. (du gr. *khelonè*, tortue). Sous-classe des reptiles, renfermant les tortues. S. un *chélonien*.

chéloniidés [*ké*] n. m. pl. Famille de chéloniens, dont la *chélonée* est le type. S. un *chélonoiidé*.

chélonite [*ké*] n. f. pl. (du gr. *khelonè*, tortue). Tortue pétrifiée, pierre de tortue.

chélonographie [*ké*, *fi*] n. f. (du gr. *khelonè*, tortue, et *graphein*, décrire). Partie de l'histoire naturelle qui traite des tortues.

Chelsea [*tchèl-sî*] v. d'Angleterre, aujourd'hui réunie à Londres, sur la Tamise. Hôtel des Invalides. Maison des orphelins militaires.

Cheltenham, v. d'Angleterre (comté de Gloucester) ; 45.000 h. Sources minérales, chlorurées sodiques (lymphatisme, rachitisme, scrofule).

Chemazé, comm. de la Mayenne, arr. et à 7 kil. de Château-Gontier ; 1.560 h. Ch. de f. Et.

chémer [*mé*] **(se)** v. pr. (ital. *scemar*, du lat. *semis*, moitié). Se réduire de moitié. Dépérir. (Vx.)

Chemeré, comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 25 kil. de Paimbœuf ; 1.290 h. Ch. de fer Et.

Chémery, comm. de Loir-et-Cher, arr. et à 27 kil. de Blois, sur un affl. du Cher ; 1.310 h.

Chemillé [*ll* mll.], ch.-l. de c. (Maine-et-Loire), arr. et à 22 kil. de Cholet, sur l'Hyrôme, s.-affl. de la Loire, par le Layon ; 4.170 h. Ch. de fer O. Filatures, toiles. — Le cant. a 11 comm. et 12.470 h.

chemin n. m. (celt. *camen* ; de *cam*, pas). Voie de terre, terrain préparé pour aller d'un lieu à un autre : *chemin vicinal*, *forestier*. Voie de communication quelconque : *les grands chemins de la mer*. Distance, espace : *la ligne droite est le plus court chemin entre deux points*. Passage, issue : *s'ouvrir un chemin à travers les ennemis*. *Chemin ferré*, chemin formé de gravois. *Chemin battu*, chemin fréquenté et, au *fig.*, routine. *Chemin de ronde*, chemin sur la saillie de la muraille, derrière les créneaux. (Vx.) *Chemin couvert*, défense en arrière de la crête du glacis. *Chemin de fer*, dont la voie est formée par deux lignes parallèles de rails d'acier sur lesquelles roulent les trains. Administration des chemins de fer : *emploi de comptable au chemin de fer*. *Chemin mobile*, v. RAMPE MOBILE. *Fig.* Voie qui conduit à un but : *le chemin de la gloire*, *du déshonneur*. *Faire son chemin*, réussir. *Aller le droit chemin*, procéder avec droiture. *Montrer le chemin*, donner l'exemple. *Chemin des écoliers*, le plus long. *Chemin de velours*, *de fleurs*, voie commode, agréable. *Ne pas y aller par quatre chemins*, aller droit au but, sans ménagements. *Faire la moitié du chemin*, faire des avances. *Mener quelqu'un par un chemin où il n'y a pas de pierres*, le poursuivre à outrance, le malmener. *Chemin du paradis*, voie difficile. *Chemin de la croix*, route qu'a parcourue le Christ chargé de sa croix, de Jérusalem au Calvaire ; suite de quatorze tableaux où sont représentées les diverses scènes de la Passion. ALLUS. HIST. : **Chemin de Damas,** v. PAUL (*saint*). PROV. : **Tout chemin mène à Rome,** bien des procédés conduisent au même résultat. **Qui trop se hâte reste en chemin,** il faut ménager ses forces, si l'on veut arriver à un but.

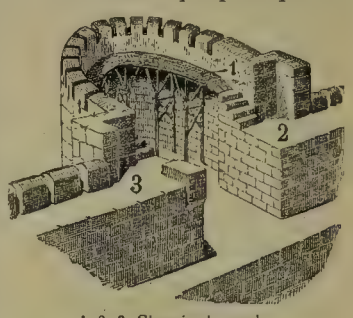

1, 2, 3. Chemin de ronde.

— ENCYCL. *Techn. Chemin de fer.* L'idée première des chemins de fer est due à l'ingénieur anglais Vivian, véritable inventeur du rail. Stephenson en Angleterre, et en France Marc Séguin, établirent les premières locomotives. La première voie ferrée exploitée en France fut celle de Lyon à Saint-Etienne (1823) ; enfin, c'est de 1837 à 1848 que se créèrent les grands réseaux.

L'établissement d'une voie ferrée comprend essentiellement le tracé du parcours, l'établissement d'un profil aussi horizontal que possible au moyen de déblais, terrassements, ponts, viaducs, tunnels, etc., enfin, la mise en place de la superstructure (traverses, ballastage, aiguillages, croisements de voies, plaques tournantes, chariots roulants) et des signaux (disques, sémaphores, indicateurs de vitesse, etc.). La voie normale est large de 1m,44.

Le materiel roulant comprend, outre les locomotives (à vapeur ou électriques), un grand nombre de types de véhicules destinés à répondre aux besoins variés du transit (wagons à voyageurs, à marchandises, à bestiaux, plates-formes, trucs, wagons-poste, wagons-restaurants, etc.), munis de freins. On distingue dans l'exploitation des voies ferrées la traction de l'exploitation commerciale proprement dite.

Les chemins de fer, selon leur destination, peuvent se grouper en chemins de fer à voie normale, à voie étroite, chemins de fer sur route, funiculaires, aériens, électriques, atmosphériques, etc.

Finances. Il existe en France des chemins de fer d'intérêt général, des chemins de fer d'intérêt local, des chemins de fer industriels, des tramways sur routes. (V. TRAMWAYS.)

Chemins de fer d'intérêt général. L'exécution des travaux peut être faite sous l'une des trois formes ci-après : 1° l'Etat exécute seul les travaux, soit pour exploiter lui-même, soit pour faire exploiter par une compagnie ; 2° l'Etat acquiert les terrains et fait les travaux d'infrastructure, laissant à une compagnie le soin d'établir la voie et les travaux de superstructure ; 3e une compagnie concessionnaire exécute tous les travaux et exploite elle-même, avec le concours financier de l'Etat. En France, le système d'exploitation directe est appliqué en ce qui concerne le réseau de l'Etat ; le système de la concession est en vigueur en ce qui concerne les réseaux du Nord, d'Orléans, etc.

Aux termes des conventions passées en 1883 avec les compagnies de chemins de fer, les payements que l'Etat fait à ces compagnies, à titre de garantie d'intérêts et en retour des travaux qui lui sont imposés, sont des avances dont il doit être remboursé avec les intérêts simples à 4 p. 100 sur les produits nets des lignes auxquelles s'applique la garantie, dès que ces produits nets dépassent l'intérêt garanti.

Les compagnies n'ont pas la propriété, mais seulement la jouissance de la voie. A l'expiration de la concession, les chemins de fer font retour à l'Etat, tenu seulement de payer alors le prix du matériel, fixé à dire d'experts. Les chemins de fer font, en effet, partie du domaine public de l'Etat, et, comme les routes, ils sont inaliénables et imprescriptibles. Il en est de même des gares et autres bâtiments d'exploitation, considérés comme accessoires du sol.

Administration. Les compagnies, sociétés commerciales anonymes, ont à leur tête un conseil d'administration dont les pouvoirs sont délégués à un directeur. Elles sont contrôlées par le ministre des travaux publics, au triple point de vue : *technique* (comité de l'exploitation technique, ingénieurs des ponts et chaussées et des mines, etc.) ; *financier* (commission de vérification des comptes, nécessité de l'autorisation ministérielle pour l'émission d'obligations, contrôle par la Cour des comptes du compte d'ordre des opérations annuelles, etc.) ; *commercial* (comité consultatif des chemins de fer, fixation des horaires, détermination des tarifs).

Les *commissaires de surveillance administrative*, fonctionnaires publics, reçoivent dans les principales gares les réclamations du public et constatent les contraventions.

Chemin de fer d'intérêt local. Les chemins de fer d'intérêt local sont établis par les départements ou par les communes, dans les conditions délibérées par le conseil général ou par le conseil municipal.

Les projets sont soumis à l'examen du conseil général des ponts et chaussées et du conseil d'Etat. Si le projet a été arrêté par un conseil municipal, il est accompagné de l'avis du conseil général.

Chemins de fer industriels. Ils sont établis spécialement pour desservir des exploitations d'usines, mines, carrières, etc. ; ils font partie du domaine public. Au point de vue commercial, ils ne sont soumis à aucune réglementation ; mais, à tout autre point de vue, ils sont assimilés aux chemins de fer d'intérêt général.

Chemins vicinaux, *ruraux*. V. VOIRIE.

Chemin de la perfection (*le*), ouvrage mystique et ascétique, par sainte Thérèse (1563-1567).

Chemin des Dames (le), route carrossable du dép. de l'Aisne, courant pendant une vingtaine de kilom. sur les plateaux entre Aisne et Ailette ou Lette, depuis les environs des fermes de l'Ange-Gardien et de la Malmaison jusqu'à la ferme Hurtebise. Ce « chemin de ronde » des hauteurs de l'Aisne, qui se prolonge sur les sommets tabulaires de Craonne jusque dans la plaine champenoise et la vallée de l'Aisne, existait dès la première moitié du XVIIIe siècle, et il succédait à une piste du moyen âge et à une voie romaine. Les plateaux peu élevés (200 m. au point culminant) sur lesquels court le Chemin ou Route des Dames, et leurs talus, leurs corniches et leurs *creuttes* ou galeries naturelles ont servi, durant l'époque historique, de théâtre à plus d'une bataille. La première fut gagnée au pied sud-oriental des hauteurs de Craonne par Jules César, entre Pontavert et Berry-au-Bac en 57 avant J.-C. Napoléon Ier y battit les Prusso-Russes en mars 1814 (bataille de Craonne). Pendant la Grande Guerre, les hauteurs du Chemin des Dames ont été disputées durant plus de quatre ans de manière continue, entre les Français et les Allemands. Prises par les Allemands dès le 2 septembre 1914, elles furent attaquées sans succès du 13 au 21 septembre de la même année par les soldats des généraux de Lamaze et de Maud'huy, puis furent sillonnées par de nombreuses tranchées ici allemandes et là anglo-françaises au cours d'une lutte qui dura plus de six mois (16 avril-25 octobre). Les hauteurs du Chemin des Dames ont été perdues par les Allemands puis reprises par eux le 27 mai 1918 ; mais elles n'ont pas tardé à être reconquises par l'armée Mangin, du 16 septembre au 13 octobre 1918, au cours de la grande campagne

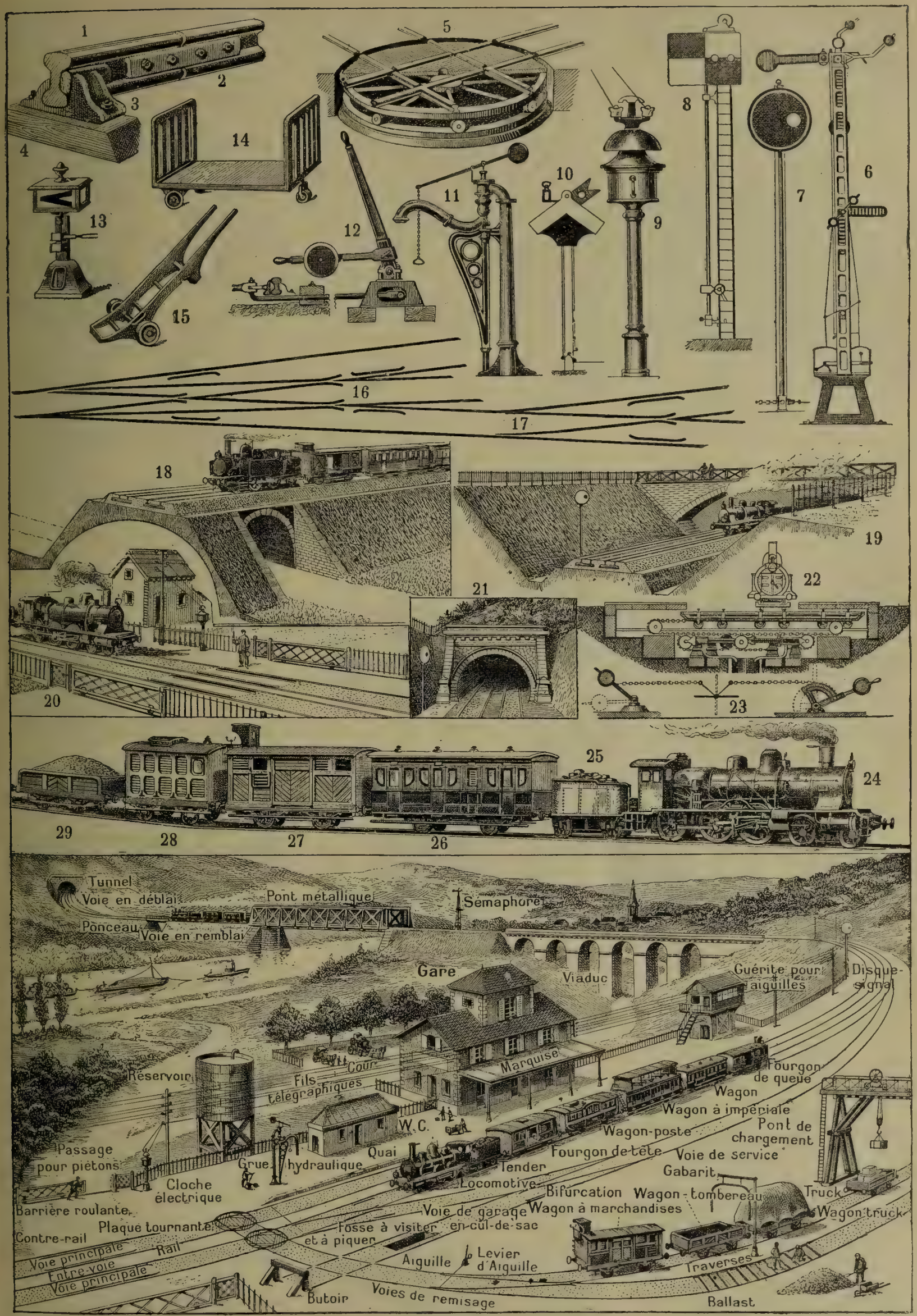

CHEMINS DE FER : 1. Rail à double champignon. — 2. Eclisse. — 3. Coussinet. — 4. Traverse. — 5. Plaque tournante à galets. — 6. Sémaphore. — 7. Signal avancé (disque). — 8. Signal d'arrêt absolu. — 9. Cloche électrique. — 10. Signal indicateur de direction. — 11. Grue hydraulique. — 12. Levier de manœuvre des aiguilles. — 13. Lanterne-signal de position des aiguilles. — 14. Tricycle à bagages. — 15. Diable ou cabrouet. — 16. Changement à trois voies. — 17. Changement à deux voies (bifurcation). — 18. Voie en remblai, avec passage inférieur. — 19. Voie en tranchée, avec passage supérieur. — 20. Passage à niveau. — 21. Entrée d'un tunnel. — 22. Chariot transbordeur hydraulique. — 23. Levier de manœuvre d'un signal à distance. — 24. Locomotive à voyageurs (grandes lignes). — 25. Tender. — 26. Voiture de 1re classe. — 27. Wagon couvert à marchandises. — 28. Wagon-écurie. — 29. Wagon-tombereau.

offensive qui dura du 13 juillet à l'armistice, et à la suite de cette heureuse « poussée vers la position Hindenbourg » dont faisait partie le Chemin des Dames.

Chemin, ch.-l. de c. (Jura), arr. et à 18 kil. de Dôle : 350 h. — Le cant. a 11 comm. et 6.670 h.

Cheminais de Montaigu [*nè*] (le Père Timoléon), jésuite et prédicateur français, né à Paris (1652-1689).

chemineau [*nô*] n. m. Sorte de cheminée portative en tôle.

chemineau [*nô*] n. m. Ouvrier terrassier, briquetier, etc., qui parcourt les chemins à la recherche de travail. Mendiant errant dans les campagnes, vagabond.

Chemineau (*le*), pièce en cinq actes, en vers, de J. Richepin ; sorte d'épopée rustique, versification souple et sonore, œuvre vigoureuse et charmante (1897). Le Chemineau a eu de la gentille paysanne Toinette un fils Toinet. Vingt ans après, il revient au village et obtient pour son fils la main d'Aline, la fille du riche fermier Pierre. Puis il s'en va de nouveau sur les chemins, sourd aux sollicitations de Toinette, épris seulement d'indépendance. — Le compositeur Xavier Leroux en a tiré un drame lyrique (1907).

cheminée [*né*] n. f. (du lat. *caminus*, fourneau). Foyer dans lequel on fait ordinairement du feu. Partie de la cheminée qui fait saillie dans la chambre. Conduit en maçonnerie ou métallique par où passe la fumée : *les cheminées d'usines doivent etre très élevées.* Ravinement à pente raide, sillonnant les hautes montagnes. Partie d'une arme à piston où s'adapte la capsule. Tube de verre qui entoure la flamme d'une lampe. *Mar.* Trou carré par lequel passe le mât de hune. *Techn.* Tuyau faisant communiquer une fosse d'aisances avec l'air extérieur. *Cheminée prussienne*, cheminée portative qui peut s'adapter dans une cheminée ordinaire. Loc. fam. : *Sous la cheminée* ou *sous le manteau de la cheminée*, secrètement. *Il faut faire une croix à la cheminée*, se dit à propos d'un fait rare, qui mérite d'être noté.

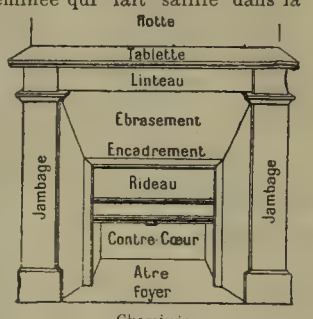

Cheminée.

— Encycl. *Constr.* On distingue deux sortes de cheminées : la cheminée d'appartement et la cheminée d'usine. La première est constituée par un *âtre* au niveau du sol de la pièce à chauffer ; une *hotte* en forme d'entonnoir renversé, destinée à recevoir les gaz de la combustion ; deux *jambages*, sur lesquels s'appuie le *manteau*. Ces jambages sont recouverts de *chambranles* en marbre. De plus, une *traverse horizontale* de même nature que les chambranles repose sur les jambages en cachant le *manteau* de la cheminée, et est surmontée d'une *tablette* de marbre. Enfin, une plaque de fonte appelée *contre-cœur* occupe le fond de l'âtre. Les cheminées d'usine sont en maçonnerie de brique ou en tôle ; leur forme est cylindro-conique, quelquefois cylindrique ou prismatique. Les dimensions de ces cheminées, qui se relient au foyer au moyen de longs conduits appelés *carneaux*, dépendent d'un grand nombre d'éléments, tels que : la quantité d'air qui traverse le foyer, la température à laquelle l'air pénètre dans la cheminée ; la quantité de chaleur que le rayonnement fait perdre ; la hauteur de cette cheminée ; etc.

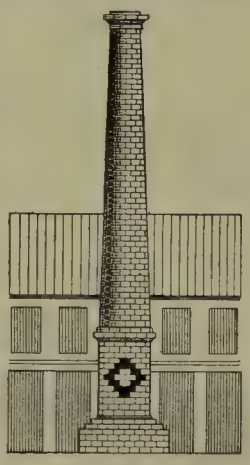
Cheminée d'usine.

— *Dr.* Si les cheminées fument au point de rendre une pièce inhabitable, le preneur peut demander la résiliation de son bail.

« Le propriétaire qui se propose de construire une cheminée près d'un mur, mitoyen ou non, est obligé de laisser la distance prescrite par les règlements et usages particuliers... ou à faire les ouvrages prescrits par les mêmes règlements et usages pour éviter de nuire aux voisins. »

cheminel [*nèl*] n. m. Variété de poire âpre, employée pour faire du poiré.

cheminement [*man*] n. m. Action de cheminer. Ensemble des travaux de sape d'un siège, appelés aussi *approches*.

cheminer [*né*] v. n. Marcher, faire du chemin. S'approcher peu à peu des positions de l'ennemi.

cheminot n. m. *Fam.* Employé de chemin de fer.

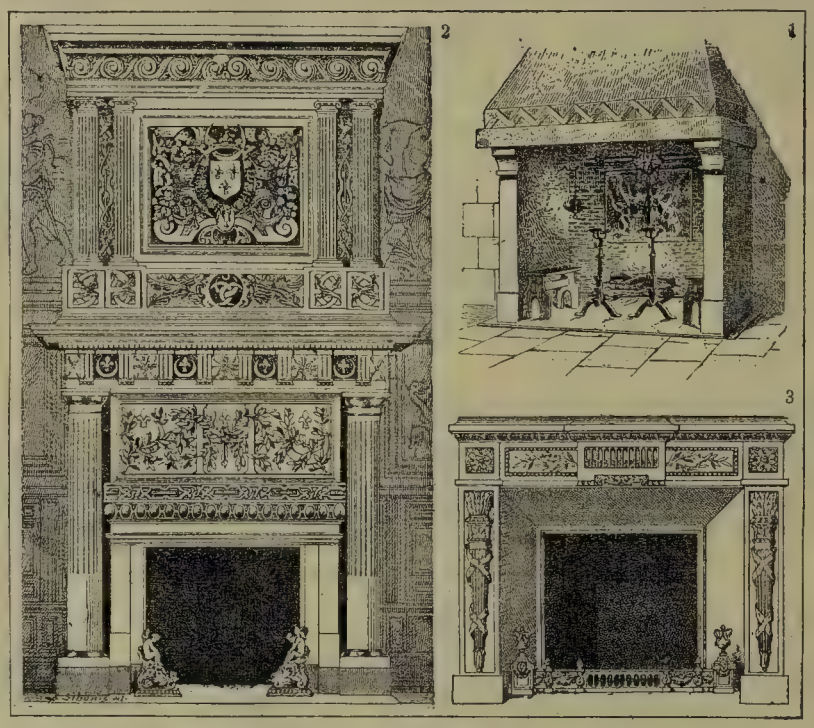

Cheminée : 1. Monumentale, Henri II (palais de Fontainebleau) ; 2. De maison de campagne (XVIIIe s.) ; 3. D'appartement (moderne).

chemise [*mi-ze*] n. f. (lat. pop. *camisia*). Vêtement, le plus souvent de linge, que l'on porte sur la peau : *la chemise proprement dite n'apparaît que vers le* VIe *siècle de notre ère. Etre en chemise*, n'avoir sur soi que sa chemise. *Etre en manches de chemise*, avoir retiré son vêtement de dessus. *Perdre jusqu'à sa chemise*, tout ce qu'on a. *Cacher entre la peau et la chemise*, très secrètement. *Chemise de mailles*, haubert court à manches, qui descendait jusqu'à mi-cuisse. *Chemise ardente*, vêtement enduit de soufre dont on recouvrait les condamnés au feu. Morceau de toile servant de première enveloppe à une balle de soie. Enveloppe de papier qui renferme d'autres papiers. Couche de potée qui forme la chape d'un moule. Enveloppe, revêtement d'une machine, d'un fourneau, d'un talus, d'un bastion, etc. Nattes dont on tapisse la coque d'un navire chargé en grenier. Enveloppe de métal, recouvrant un projectile.

Chemises rouges (les), nom donné aux volontaires de Garibaldi et à tous ceux qui, sous son inspiration, prirent part à diverses expéditions en Italie, en Sicile, en Crète, et en France pendant la guerre de 1870-1871.

chemiser [*zé*] v. a. Garnir d'un enduit, d'un revêtement : *chemiser un tuyau.*

chemiserie [*ze-rî*] n. f. Fabrique, magasin de chemises. Industrie, marchandises du chemisier.

chemisette [*zè-te*] n. f. Corsage léger que les femmes portent seul ou sous un vêtement. Devant de chemise qu'on place par-dessus une chemise.

chemisier [*zi-é*], **ère** n. Qui fait ou vend des chemises.

Chemnitz [*kèm-nitss*], v. de Saxe, sur la *Chemnitz*, s.-affl. de l'Elbe ; 244.000 h. Filatures, tissages, métallurgie.

chémosis [*ké-mo-ziss*] n. m. (m. grec). *Pathol.* Gonflement de la conjonctive qui forme un bourrelet rouge autour de la cornée transparente.

Chémoulpo ou **Tchémoulpo,** port de la Corée, sur la mer Jaune, à l'estuaire du Han-Kang. En 1904, la flotte japonaise y détruisit le croiseur russe *Varyag*.

Chen ou **Chin** (en chin. *esprit*), nom collectif de tous les dieux secondaires de la Chine, qui ne sont que les esprits divinisés de morts éminents.

chênaie [*nè*] n. f. Lieu planté de chênes.

chenal n. m. (anc. forme du mot *canal*). Passage profond et étroit, accessible aux navires, à l'entrée d'un port ou sur les fleuves et les canaux : *les chenaux sont d'ordinaire balisés, pour éviter les échouages.* Courant d'eau pour un moulin.

chenaler [*lé*] v. n. Suivre un chenal.

chenapan n. m. (de l'allem. *schnapphahn ;* de *schnappen*, happer, et *hahn*, coq). Vaurien.

chénard [*nar*] n. m. Chènevis.

Chénas, comm. du Rhône, arr. et à 23 kil. de Villefranche ; 660 h. Vignoble produisant l'un des meilleurs vins du Beaujolais.

chenavard [*var*] n. m. Feutre grossier.

Chenavard [*var*] (Paul-Joseph), peintre d'histoire français, né à Lyon, m. à Paris (1808-1895). On cite, parmi ses principales œuvres, où il s'est attaché à exprimer par la peinture des idées philosophiques : *le Jugement de Louis XVI*, *l'Histoire de l'Humanité*, etc.


Chenavard.

chêne n. m. (mot d'orig. gauloise). *Bot.* Genre de dicotylédones cupulifères, comprenant des arbres d'un bois fort dur : *couper des chênes.* Bois de cet arbre : *table de chêne. Fig.* Homme robuste. *Chêne-liège*, variété de chêne dont l'écorce est connue sous le nom de liège. (Pl. des *chênes-lièges.*) *Chêne vert*, espèce de chêne de taille médiocre, à feuilles persistantes, propre au bassin méditerranéen.

— Encycl. On connaît trois cents espèces de chênes habitant les régions tempérées de l'hémisphère boréal. Parmi les espèces indigènes, le rouvre, le chêne pubescent, le chêne chevelu, le tauzin sont les plus connues. Il faut y joindre les chênes à feuilles persistantes ou chênes verts : yeuse, chêne-liège, chêne-kermès. Parmi les espèces exotiques, on peut citer : le chêne blanc de l'Amérique du Nord, le chêne de la Caroline, le chêne à la noix de galle, le vélani, le chêne tinctorial de l'Amérique du Nord.

Le chêne occupe le premier rang parmi les arbres d'Europe, par sa longévité, ses grandes dimensions, les qualités de son bois. On en fait des semis, soit



Chêne : a, fleur mâle ; b, fleur femelle ; c, rameau fleuri.

en place, soit en pépinière. L'essence est exploitée en futaie, avec une révolution de cent vingt à cent quatre-vingts ans, et quelquefois en taillis. Le chêne peut atteindre une hauteur de 20 à 35 mètres, et un diamètre de 7 mètres. Son bois est employé pour la construction des coques de navire, la charpente, la menuiserie, la tonnellerie, le charronnage ; avec l'âge, il prend une grande dureté et une teinte foncée. Le fruit du chêne, le gland, est utilisé pour l'alimentation des porcs et des dindons. Les glands de certains chênes verts sont consommés en Algérie et en Espagne ; torréfiés, ils fournissent un succédané du café. L'écorce, astringente et riche en tanin, est employée pour le tannage des peaux. L'écorce du chêne-liège est employée pour la fabrication des bouchons.

Chêne, bourg de Suisse (cant. de Genève), non loin de la frontière française. Il comprend les deux communes de *Chêne-Bougeries* (2.130 h.) et *Chêne-Bourg* (1.200 h.) séparées par la Seimaz.

chéneau [*nô*] n. m. Conduit de bois ou de métal, qui reçoit les eaux d'un toit et les dirige vers la gouttière ou le tuyau de descente.

chêneau [*nô*] n. m. Jeune chêne. Nom vulgaire de la germandrée et de la dryade.

Chênedollé (Charles-Julien Lioult **de**), poète français, né à Vire, m. au Coisel (1769-1833) ; auteur du poème *le Génie de l'homme* et des *Etudes poétiques.* Disciple de Chateaubriand, il ménage la transition entre les classiques purs et les premiers romantiques.

Chênée, comm. de Belgique (prov. de Liége), sur l'Ourthe ; 8.900 h. Forges, métallurgie du zinc.

Chénérailles [*ra.ll* mll., *e*), ch.-l. de c. (Creuse), arr. et à 19 kil. d'Aubusson ; 1.200 h. — Le cant. a 11 comm. et 12.200 h.

chenet [*nè*] n. m. (de *chien*). Pièce métallique et mobile, placée de chaque côté du foyer d'une cheminée, pour supporter le bois.

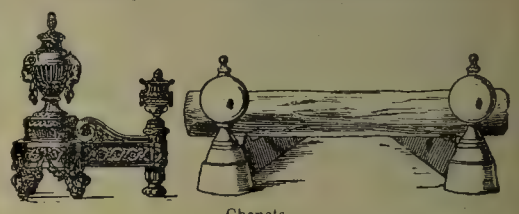
Chenets.

chêneteau [*tô*] n. m. Petit chêne. (Vx.)

chênette [*nè-te*] n. f. Nom vulgaire de la germandrée. On dit aussi CHÊNEAU.

chèneveau [*vô*] n. m. Sorte de filet de pêche, en forme de tramail.

chènevière n. f. Champ où croît le chanvre.

Chenevière (Jean-Jacques-Caton), théologien et pasteur protestant, né et m. à Genève (1783-1871).

Chenevière (Adolphe), littérateur suisse, né à Genève, m. à Bellerive (1855-1917). On lui doit des travaux de linguistique, des contes et des traductions d'Ibsen.

chènevis [*vi*] n. m. (de *chanvre*). Graine du chanvre.

chènevotte [*vo-te*] n. f. Partie ligneuse du chanvre, qui subsiste après qu'on a enlevé la filasse.

chènevotter [*vo-té*] v. n. Pousser du bois faible comme les chènevottes, en parlant de la vigne.

cheng [*chang'*] n. m. Instrument de musique chinois, qui, suivant la légende, daterait de 2.700 ans av. J.-C.


Cheng.

— Encycl. Le cheng est une sorte d'orgue portatif rudimentaire, formé de dix-sept tuyaux de bambous de différentes grandeurs et pourvus d'anches libres qui plongent dans une partie de calebasse servant de réservoir, laquelle s'alimente d'air par un petit tuyau d'insufflation, recourbé parfois en col de cygne.

chênier [*ni-é*] n. m. Champignon du chêne.

Chénier [*ni-é*] (André **de**), poète français, né à Constantinople, m. à Paris (1762-1794) ; auteur d'élégies et d'idylles antiques (*la Jeune Captive*, *l'Aveugle*, *le Jeune Malade*, etc.), d'iambes et de fragments comme ceux de l'*Hermès*, sorte de poème philosophique. Mêlé d'abord au mouvement révolutionnaire, il protesta ensuite contre les excès de la Terreur, et

mourut sur l'échafaud, le même jour que le poète Roucher. Ses poésies n'ont été publiées qu'en 1819.



André Chénier.

La pureté de son style délicat et raffiné, ses innovations hardies et l'originalité qu'il apporta dans son imitation des Anciens, particulièrement des élégiaques grecs, le mettent au rang des meilleurs poètes français. Par ses idées, il est bien du XVIIIe siècle ; il est matérialiste, athée, et n'a de foi qu'en la raison humaine. Mais, par certains côtés de son art, il se rattache aux poètes humanistes du XVIe siècle, comme Ronsard, et prélude en même temps à la révolution qui allait s'opérer dans la poésie. On l'a appelé « le dernier des classiques et le premier des romantiques. » Sa devise littéraire paraît être contenue dans ce vers :

Sur des pensers nouveaux faisons des vers antiques.

On rappelle le mot qu'il prononça, en se frappant le front, sur la charrette qui le conduisait au supplice : « J'avais pourtant quelque chose là ! »



M.-J. Chénier

Chénier (Marie-Joseph de), frère du précédent, poète dramatique, né à Constantinople, m. à Paris (1764-1811) ; auteur de satires, de tragédies estimables, souvent inspirées par le souffle révolutionnaire, notamment son *Tibère*, et *Charles IX*. On lui doit les paroles du *Chant du départ*.

Cheniers, comm. de la Creuse, arr. et à 21 kil. de Guéret, près de la Petite Creuse ; 1.620 hab. Minoteries.

chenil [*ni*] n. m. (lat. *canile*). Logement des chiens de chasse, et en particulier des chiens courants. *Fig.* Logement sale et mal tenu.

— Encycl. Le chenil se compose d'une cour pavée ou cimentée, de dimensions assez grandes pour que les chiens puissent s'y promener librement et jouer. Le sol est en pente, de manière à pouvoir être lavé et nettoyé tous les jours à grande eau. Des bacs en pierre contiennent l'eau, constamment renouvelée, où les chiens peuvent s'abreuver. La cour est entourée d'une grille suffisamment élevée pour que les chiens ne puissent la franchir. Enfin, sur un des côtés de la cour, surélevées et exposées à l'E., se trouvent des loges ou niches recouvertes d'un toit étanche et munies d'un solide plancher percé de trous pour l'aération et que l'on recouvre de litière ; c'est là que dorment les chiens.

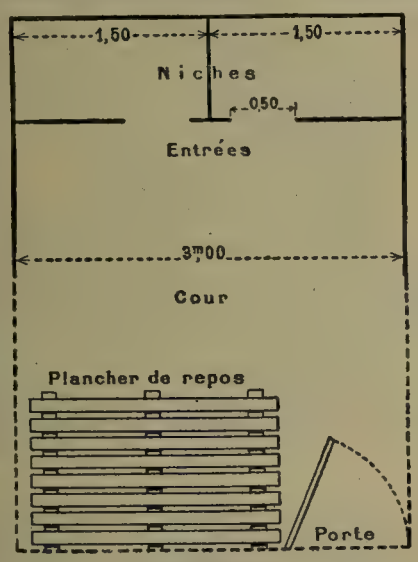

Plan d'un chenil.

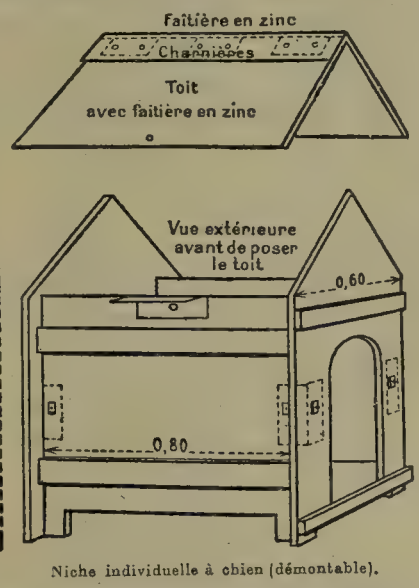

Niche individuelle à chien (démontable).

chenille [*ll* mll.,*e*] n. f. (de *chien*). Larve de lépidoptère : *les chenilles sont très nuisibles aux arbres fruitiers et doivent être soigneusement détruites.* Passement de soie velouté : *casque à chenille.*

— Encycl. Les chenilles sont des larves vermiformes, molles, à corps formé de douze anneaux ; elles sont souvent ornées de brillantes couleurs et portent fréquemment des poils, des épines, etc. Elles ne sont pas venimeuses, mais elles peuvent provoquer une légère urtication sur la peau de ceux qui les touchent. Dévorant les feuilles, les fleurs, les fruits, perçant des galeries dans le bois, elles sont très nuisibles. Les unes vivent isolément, d'autres se réunissent en grand nombre (nids de chenilles) et se déplacent en longues files (processionnaires). Certaines chenilles filent un cocon et sont dites « séricigènes » ; c'est à cette catégorie qu'appartient la seule chenille utile, celle du *bombyx mori* ou ver à soie.



Chenille.

On détruit les chenilles en rognant à l'*échenilloir* les rameaux infestés pour les brûler ensuite, ou bien en pulvérisant sur les plantes des bouillies insecticides.

chenille n. f. *Autom.* V. caterpillar.

chenillère [*ll* mll.] n. f. Nid de chenilles.

chenillette [*ni*, *ll* mll., *è-te*] n. f. Nom vulgaire de la scorpiure, ainsi nommée à cause de la forme de ses fruits.

chenin n. m. Cépage cultivé dans les vignobles du bassin de la Loire. (Il en existe une variété noire, appelée aussi *plant d'Aunis*, et une variété blanche ou *plant d'Anjou*, qui fournit les vins de Vouvray.)

Chenit (**Le**), comm. de Suisse (cant. de Vaud), à l'extrémité sud du lac de Joux ; 3.800 h.

Chennevières-Pointel (Philippe de), administrateur français, né à Falaise, m. à Paris (1820-1899). Membre de l'Académie des beaux-arts (1879).

Chennevières-sur-Marne, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 27 kil. de Corbeil, sur un plateau dominant la Marne ; 1.122 h. Ch. de f. E. Fort de Champigny.

Chenonceaux [*sô*], comm. d'Indre-et-Loire, sur le Cher, arr. et à 28 kil. de Tours ; 320 h. Ch. de f. Orl. Magnifique château de la Renaissance, œuvre des architectes de l'école de Tours, construit au milieu du Cher. Ce fut en 1515 que Thomas Bohier, ancien chambellan de Charles VIII, jeta les fondements du château, qu'il céda ensuite à François Ier. Celui-ci le donna à Diane de Poitiers, qui le fit embellir par Philibert Delorme. Il appartint ensuite à Catherine de Médicis, aux Vendôme, au duc de Bourbon, au fermier général Dupin, etc.

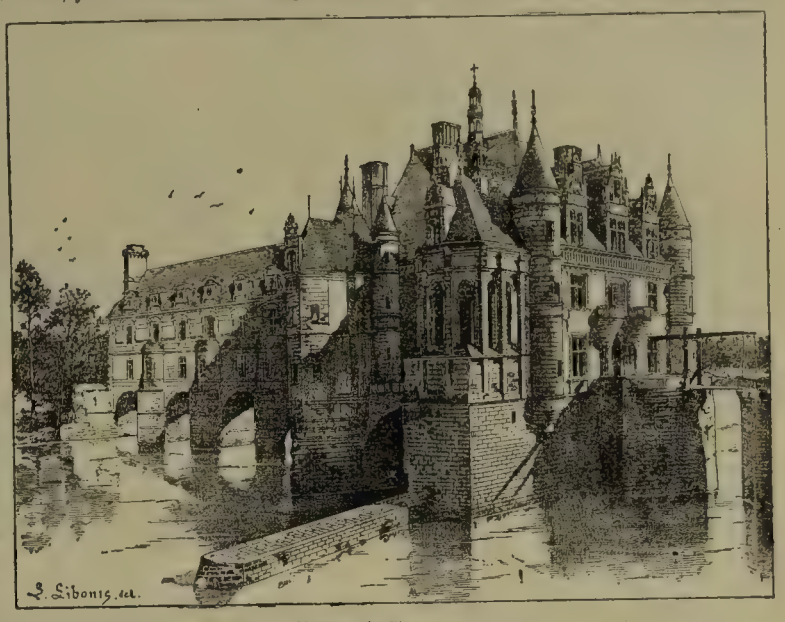

Château de Chenonceaux.

chénopode [*ké*] n. m. *Bot.* Genre de salsolacées, appelé vulgairement *patte d'oie* ou *ansérine*.

chénopodiées [*ké*, *di-é*] n. f. pl. *Bot.* Tribu des salsolacées, dont le type est le *chénopode*, et à laquelle appartiennent l'épinard, la betterave, l'arroche, etc. S. une *chénopodiée*.

Chen-Si, prov. de la Chine septentrionale ; 8.500.000 h. Capit. *Sin-gan*.

chenu, e adj. (lat. pop. *canutus* ; de *canus*, blanc). Blanchi par la vieillesse : *tête chenue. Fig.* Couvert de neige : *la cime chenue du mont Blanc. Arbre chenu*, dépouillé de ses branches. *Pop.* De qualité supérieure : *du vin chenu.* Substantiv. n. m. : *c'est du chenu.*

Chenu (Jean-Charles), naturaliste français, né à Metz, m. à Paris (1808-1879) ; auteur d'une *Encyclopédie d'histoire naturelle*.

Chéops [*ké-opss*] ou **Khoufouî,** roi d'Egypte, de la 4e dynastie. Il fit élever la plus grande des pyramides.

Chéphren [*ké-frèn*] ou **Khâoufra,** roi d'Egypte de la 4e dynastie, frère et successeur de Chéops. Il fit construire la seconde grande pyramide.

cheptel [*chè-tèl*] n. m. (lat. *capitale*). Contrat par lequel on donne des bestiaux à garder, à nourrir, à soigner, moyennant une part dans les profits ; ces bestiaux eux-mêmes (*cheptel vif*). *Cheptel mort*, ensemble des instruments, des bâtiments agricoles donnés à bail. *Cheptel national*, ensemble des bestiaux d'un pays.

— Encycl. Il y a plusieurs sortes de cheptels : le cheptel simple ou ordinaire, le cheptel à moitié, le cheptel donné au fermier (cheptel de fer) ou au colon partiaire. On peut donner à cheptel toute espèce d'animaux susceptibles de croît ou de profit pour l'agriculture ou le commerce.

1° Le *bail à cheptel simple* est un contrat par lequel on donne à un autre des bestiaux à garder, nourrir et soigner, à condition que le preneur profitera de la moitié du croît, et qu'il supportera aussi la moitié de la perte.

Le preneur doit les soins à la conservation du cheptel. Il n'est tenu du cas fortuit que lorsque celui-ci a été précédé de quelque faute de la part du preneur sans laquelle la perte ne serait pas arrivée. En cas de contestation, le preneur est tenu de prouver le cas fortuit ; le bailleur, la faute qu'il impute au preneur. Le preneur déchargé par cas fortuit est toujours tenu de rendre compte des peaux des bêtes.

On ne peut stipuler (sous peine de nullité) que le preneur supportera la perte totale du cheptel, quoique arrivée par cas fortuit et sans sa faute, ou qu'il supportera, dans la perte, une part plus grande que dans le profit, ou que le bailleur prélèvera, à la fin du bail, quelque chose de plus que le cheptel qu'il a fourni.

A la fin du bail, ou lors de sa résolution, le bailleur peut prélever des bêtes de chaque espèce, jusqu'à concurrence de l'estimation faite dans le bail : l'excédent se partage. S'il n'existe pas assez de bêtes pour remplir la première estimation, le bailleur prend ce qui reste, et les parties se font raison de la perte.

2° Le *cheptel à moitié* est une société dans laquelle chacun des contractants fournit la moitié des bestiaux, qui demeurent communs pour le profit ou pour la perte.

Le preneur profite seul, comme dans le cheptel simple, des laitages, du fumier et des travaux des bêtes. Le bailleur n'a droit qu'à la moitié des laines et du croît.

3° Le *cheptel donné au fermier*, aussi appelé *cheptel de fer*, est celui par lequel le propriétaire d'une métairie la donne à ferme, à la charge qu'à l'expiration du bail le fermier laissera des bestiaux d'une valeur égale au prix de l'estimation de ceux qu'il aura reçus. L'estimation du cheptel donné au fermier ne lui en transfère pas la propriété, mais néanmoins le met à ses risques. Tous les profits appartiennent au fermier pendant la durée de son bail, sauf convention contraire.



Chéops.



Chéphren.

4° Le *cheptel donné au colon partiaire*, accessoire du bail à métairie ou colonage partiaire. Les produits du troupeau se partagent. Si le cheptel périt en entier sans la faute du colon, la perte est pour le bailleur.

cheptelier [*chè-te-li-é*], **ère** n. Preneur d'un bail à cheptel.

chépu n. m. Billot sur lequel le tonnelier bûche le bois.

chéquard [*kar*] n. m. *Fam.* Surnom donné aux parlementaires et aux journalistes ayant touché de l'argent (sous forme de chèques) [1888] pour favoriser l'entreprise du canal de Panama. Depuis lors, personne quelconque qui vend son intervention.

chèque n. m. (de l'angl. *to check*, contrôler). Sorte de mandat au moyen duquel on peut retirer pour soi ou pour autrui des fonds portés au crédit du tireur : *les chèques se transmettent par voie d'endossement.*

— Encycl. Le chèque (appelé aussi *chèque-mandat*), détaché d'un carnet à souche, est signé par le tireur ; il indique le lieu d'où il est émis, la date du jour où il est tiré, s'il est au porteur ou à ordre. Cette date est inscrite en toutes lettres, et de la main de celui qui a écrit le chèque. Il porte aussi la mention *à vue*, les noms de celui qui touchera le chèque et du tiré, la somme à payer. — Même au porteur, le chèque est acquitté par celui qui le touche ; l'acquit est daté.

Toute personne qui dépose ses fonds chez un banquier peut en recevoir un carnet de chèques ou *chéquier*, composé de feuillets divisibles en deux parties : l'une reste adhérente au chéquier, c'est le *talon ;* l'autre se détache et est mise en circulation

MODÈLE DE CHÈQUE ET DE CHÈQUE BARRÉ

Cte no 2015.	Cte no 2015. _____ 19.. . *Fr.*
_____ 19	Comptoir national d'escompte de Paris
Fr. _____	*Payez à* _____
o/ _____	*la somme de* _____
Sie 2, no 133008.	_____

Cte no 155.	Cte no 155. Au 15 janvier 19.. . *Fr.* 1000
_____ 19	Comptoir national d'escompte de Paris Agence de Nantes.
Fr. _____	*Payez à l'Ordre de Monsieur* Bonneville *la somme de* mille francs.
o/ _____	Payable à M. Ajen de L'Isle, à Paris. — Brunot-Saurel, à Nantes.
Sie no 27150.	Série no 27150.

Ce chèque porte au dos l'endos suivant :

Payez à l'ordre de M. Ajen de L'Isle.

Nantes, le 15 juillet 19..

Bonneville.



sous le nom de *chèque*. Sur la souche ou *talon*, on doit inscrire la date, le nom du bénéficiaire, le montant et le numéro d'ordre du chèque.

Comme la lettre de change, le chèque peut être tiré sur la même place ou d'une place sur une autre.

Le chèque sur place doit être timbré à 0 fr. 10 ; le chèque de place à place, à 0 fr. 20 ; le chèque émis à l'étranger est revêtu de deux timbres à 0 fr. 10, oblitérés par l'acquit de la partie prenante.

Il suppose une *provision préalable et disponible* chez le tiré, qui doit en payer le montant ; il est toujours payable *à vue ;* il ne contient pas nécessairement mention de la *valeur* fournie ; il ne constitue pas, par sa nature, un acte de commerce, à moins qu'il ne soit souscrit par un commerçant et pour une cause commerciale ; il doit être *daté en toutes lettres* ; il doit être acquitté lors du payement, et l'*acquit doit être daté ;* il peut être souscrit non seulement à ordre, mais à personne dénommée ou même au porteur ; s'il est *à ordre*, la propriété s'en transfère par endossement en blanc, c'est-à-dire par la simple signature du cédant ; il est payable dans les *cinq jours* ou *huit jours*, y compris celui de la date, suivant qu'il est tiré sur la même place ou d'une place sur une autre, sous peine pour le porteur de perdre son recours contre les endosseurs et même contre le tireur, si la provision a péri par le fait du tiré, après lesdits délais.

Toutes les dispositions législatives relatives aux chèques tirés de France sont applicables aux chèques tirés hors de France et payables en France.

Chèque barré. En Angleterre, où le système des chèques est très répandu, pour éviter les fraudes et les vols, on se sert beaucoup d'un chèque spécial, dit *chèque barré* ou *crossé*, qui, dès lors, n'est plus payable au premier venu, mais seulement à un banquier faisant partie du *Clearing-House*. Ce chèque est caractérisé par deux *barres* transversales, entre lesquelles on écrit les mots *and Co*, ou le nom du banquier auquel le chèque est payable.

Une loi de 1911 a autorisé en France l'emploi du chèque barré.

Chèque postal. Le service des chèques postaux, institué par la loi du 7 janvier 1918, a pour organe essentiel le compte courant postal. L'administration des postes ouvre un compte courant à toute personne ou toute société dont la demande est agréée. Les titulaires peuvent dès lors, par l'intermédiaire des postes, faire encaisser des recettes sur le vu de mandats-cartes ou faire payer les dépenses sur le vu de chèques postaux. On distingue : 1° les *chèques nominatifs*, permettant de prélever de l'argent sur son propre compte ; 2° les *chèques d'assignation*, destinés aux payements faits à une tierce personne ; 3° les *chèques de virement*, usités quand débiteur et créancier ont chacun un compte courant postal. Les comptes courants sont tenus par des bureaux spéciaux installés à Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Nantes, Clermont-Ferrand, Dijon, Lille, Nancy, Rouen, Toulouse. Mais tous les bureaux de poste, recettes auxiliaires, etc., peuvent participer aux opérations du service des chèques postaux. Ces opérations (versements, payements, virements) sont soumises à des taxes. Les titulaires sont tenus de maintenir au crédit de leur compte un dépôt de garantie de 5 francs.

chéquier n. m. Carnet de chèques.

cher [*chèr*], **ère** adj. (lat. *carus*). Tendrement aimé : *cher à sa famille.* Terme de politesse un peu familière : *cher monsieur, chère madame ;* et absol. mon cher, ma chère, ou très cher : *bonjour, chère ; adieu, cher.* Précieux : *les moments sont chers.* D'un prix élevé : *étoffe chère.* Qui vend à des prix élevés : *tailleur cher.* Adverbialem. : *ces étoffes coûtent cher.* Loc. adv. : *Il me le payera cher* (ou *plus cher qu'au marché*), je tirerai vengeance de ce qu'il a fait. *Vendre cher sa vie*, v. CHÈREMENT. *Ne pas valoir cher*, en parlant des personnes, être d'un caractère peu estimable ; en parlant des choses, n'avoir pas de mérite : *comédies qui ne valent pas cher.*

Cher [*chèr*] (le), riv. de France, qui a sa source dans le dép. de la Creuse, baigne Montluçon, Saint-Amand, Vierzon, et longe la Loire avant de s'y jeter (riv. g.) : cours 320 kil.

Cher (DÉPART. DU), dép. formé d'une partie du Berry et d'une petite partie du Bourbonnais ; préf. *Bourges ;* s.-pr. : *Saint-Amand, Sancerre ;* 3 arrond., 29 cant., 293 comm., 337.810 h. ; 8e région militaire ; cour d'appel et archevêché à Bourges. Ce département doit son nom à la rivière qui l'arrose. L'agriculture y est développée (céréales, vignobles du Sancerrois), ainsi que l'industrie métallurgique, la porcelaine, etc.

Cherasco, v. d'Italie (Piémont), sur le Tanaro, affl. du Pô ; 9.500 h. Filatures de soie. Un armistice y fut conclu, en 1796, entre le Piémont et Bonaparte, vainqueur dans les premiers combats de la guerre d'Italie.

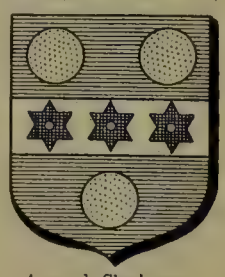
Armes de Cherbourg.

Cheratte, comm. de Belgique (prov. et arr. de Liége), sur la rive dr. de la Meuse ; 2.700 h. Houille.

Cherbourg [*bour*], ch.-l. d'arr. (Manche) ; port militaire sur la Manche, fermé par une longue digue. Ch. de f. Et., à 66 kil. de Saint-Lô ; 38.300 h. (*Cherbourgeois*). Place forte, préfecture maritime. Patrie du prédicateur Beauvais. — L'arr. a 5 cant., 74 comm., 99.800 h. Cherbourg est, en même temps que le chef-lieu, la seule commune du canton.

Cherbuliez [*li-é*] (Victor), romancier et publiciste français d'origine suisse, né à Genève, m. à Combs-la-Ville (Seine-et-Marne) [1829-1899]. Membre de l'Académie française (1881). Ecrivain spirituel, érudit et cosmopolite, il a laissé, entre autres ouvrages : *un Cheval de Phidias, le Comte Kostia, Meta Holdenis, Jacquine Vanesse*, etc.


Cherbuliez.

cherche n. f. Action de chercher. (Vx. — On dit d'un joueur qu'il est *à cherche*, quand il n'a pas encore marqué de points). Nom de toutes les parties d'un bâtiment dont une simple ligne ne peut donner la figure. Planche de volige découpée pour régler les saillies et les cavités d'une pierre qu'on veut tailler.

cherché, e adj. Affecté, maniéré : *style cherché ; pose trop cherchée.*

cherche-fiche ou **cherche-pointe** n. m. invar. Outil de serrurier pour dégager l'aile d'une fiche enfoncée dans le bois.

Cherchell, comm. d'Algérie (dép. et arr. d'Alger), petit port sur la Méditerranée ; 9.000 h. Marbre, plâtre, fer.

cherche-midi n. m. invar. Nom sous lequel on désignait au XVIIe siècle (époque à laquelle on dinait à midi) un parasite cherchant à dîner.

chercher [*chèr-ché*] v. a. (du lat. pop. *circare*, aller autour). Se donner du mouvement, de la peine pour trouver : *chercher une quittance égarée, quelqu'un dans la foule.* Au fig., essayer de comprendre, de connaître : *chercher la vérité, une solution,* Essayer de se procurer : *chercher un emploi, un appartement.* Se porter au-devant de : *chercher le péril.* Etre dirigé vers : *les eaux cherchent la pente. Chercher femme,* désirer se marier. S'efforcer de : *chercher à plaire.* PROV. et LOC. PROV. : **Chercher midi à quatorze heures,** créer inutilement des complications, des embarras. **Chercher une aiguille dans une botte de foin,** une chose impossible à retrouver. **Qui cherche, trouve,** une investigation patiente amène toujours une découverte. **Chercher la petite bête,** 1° être méticuleux à l'excès ; 2° s'efforcer de découvrir un secret, les motifs cachés d'une action. **Chercher la pierre philosophale,** se livrer à des travaux qui ne peuvent avoir aucun résultat. **Chercher des poux à la tête de quelqu'un,** tâcher de le prendre en faute, le tourmenter à propos des choses les plus futiles. ALLUS. LITTÉR. : **Cherchez, et vous trouverez,** paroles du Sermon sur la montagne, par laquelle Jésus-Christ recommande aux hommes la confiance en Dieu. **Cherchez la femme,** aphorisme dont la paternité a été attribuée à Talleyrand, au président Dupaty, etc., et que l'on rappelle souvent dans les affaires judiciaires, les sentiments qu'inspire la femme étant le mobile de la plupart des actions des hommes. **Se chercher** v. pr. Etre à la recherche l'un de l'autre. *Fig.* S'efforcer de se connaître ou de retrouver sa nature première. Avoir une sympathie naturelle l'un pour l'autre.

chercheur, euse [*eu-ze*] adj. et n. Qui cherche : *un chercheur d'or ; des chercheurs de dupes.* (Se dit particulièrement d'une personne dont l'esprit est constamment tendu et appliqué à des découvertes.) *Chercheur de pôle*, petit appareil de poche permettant à l'électricien de distinguer immédiatement, entre deux fils, le positif du négatif.

Chercheuse d'esprit (*la*), charmant vaudeville en un acte, de Favart, son chef-d'œuvre (1741). Le nom de *chercheuse d'esprit* est resté pour désigner une jeune fille qui a l'ignorance de l'innocence, mais qui commence à désirer de perdre sa simplicité.

chercolée [*lé*] ou **cherconnée** [*ko-né*] n. f. Etoffe indienne, mi-soie mi-coton, aux couleurs bariolées.

chère n. f. (du gr. *kara*, tête). Mine, air : *couvrir son front d'une meilleur chère.* (Régnier.) [Vx.] Manière dont on reçoit à sa table : *faire bonne chère à quelqu'un.* (Vx.) Mets considérés sous le rapport de la qualité et de la délicatesse : *priser la bonne chère. Faire chère lie*, mener joyeuse vie.

Chéréas [*ké-ré-ass*], tribun romain, qui assassina Caligula en 41. Il fut mis à mort sur l'ordre de Claude.


Chéret.

chèrement [*man*] adv. (de *cher*). Avec tendresse. A haut prix. *Fig. Vendre chèrement sa vie* (ou fam. *sa peau*), frapper beaucoup d'ennemis avant de succomber.

Chéreng, comm. du Nord, arr. et à 11 kil. de Lille, près de la Marcq ; 1.600 h. Tissages.

Chéret [*rè*] (Jules), dessinateur et peintre français, né à Paris en 1836. Il s'est acquis une légitime célébrité dans la composition d'affiches illustrées d'une fantaisie élégante et vigoureuse.

cherfaix [*chèr-fè*] n. m. Nom vulgaire des larves de phryganes, employées comme appâts pour la pêche.


Rose Chéri.

chéri, e adj. et n. Tendrement aimé : *mon chéri, ma chérie.*

Chéri (Marie CIZOS, dite **Rose**), comédienne française, née à Etampes, m. à Passy (1824-1861). Elle excellait à interpréter les chastes et douces passions. Elle a fait d'importantes créations dans le théâtre de Dumas fils.

chérif n. m. (de l'ar. *scharif*, noble). Nom que prennent les musulmans descendant de Mahomet par Fatime, sa fille. Prince arabe (plur. *cheurifa*).

Chérifas (*les*), tabl. de Benjamin Constant (Carcassonne), représentant un intérieur de harem (1884).



Le Centenier de Capharnaüm (Paul Véronèse), v. p. 385.



Sainte Cécile (Carlo Dolci), v. p. 382.



La Curée [la Mort de César] (Rochegrosse), v. p. 581.



Charles Ier (Van Dyck), v. p. 412.



Le Corps de sainte Cécile porté dans les Catacombes (Bouguereau), v. p. 382.



Le Chasseur de la garde (Géricault), v. p. 416.



Combat de cerfs (Courbet), v. p. 388.



La Charité (A. del Sarto), v. p. 410.



Le Charlatan (Gérard Dov), v. p. 410.



Combat de la barrière de Clichy (Horace Vernet), v. p. 467.



Couronnement de Charlemagne (Henri Lévy), v. p. 410.



Charles-Quint et Francois Ier à Saint-Denis (Gros), v. p. 411.

chérifat [*fa*] n. m. Qualité de chérif. Pays gouverné par un chérif.

chériffien ou **chérifien, enne** [*ri-fi-in, è-ne*] adj. Qui concerne le chérif : *dignité chérifienne.* (Se dit surtout au Maroc.)

chérip [*rip'*] n. m. Nom du moineau franc, dans quelques départements.

chérir v. a (rad. *cher*). Aimer tendrement : *chérir sa mère.* Être attaché à : *chérir sa patrie, la solitude.* Dans l'Ecriture : *le peuple chéri de Dieu*, les Hébreux.

chérissable [*ri-sa-ble*] adj. Qui mérite d'être chéri : *la santé est un des biens les plus chérissables.*

chermès [*kèr-mèss*] n. m. Genre d'insectes hémiptères, renfermant des pucerons nuisibles aux jeunes sapins, et qu'il ne faut pas confondre avec la *cochenille kermès.*

Cherokees [*kiss*], Indiens Peaux-Rouges des Etats-Unis, entre l'Arkansas et la rivière Rouge ; race intelligente, aujourd'hui complètement civilisée.

Chéron (saint), m. près de Chartres au ve siècle ; évangélisa la Gaule. Le lieu de son tombeau, dit *la Montagne Sainte*, fut le centre d'un pèlerinage. Fête le 28 mai.

Chéronée [*ké-ro-né*], v. de Béotie, où Philippe de Macédoine vainquit les Athéniens et les Thébains en 338 av. J.-C., et où Sylla battit les troupes de Mithridate en 86 av. J.-C.

Chéroy [*roi*], ch.-l. de c. (Yonne), arr. et à 24 kil. de Sens, près du Lunain ; 690 h. Ch. de f. — Le cant. a 18 comm. et 7.980 h.

cherrer v. n. (peut-être de *cher ;* proprement : *forcer le prix*). *Arg.* Exagérer, plaisanter.

Cherrueix, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 26 kil. de Saint-Malo, sur la Manche ; 1.700 h. Volailles.

cherry [pr. angl. *tchér-ré*] n. m. Mot anglais signif. *cerise*, et que l'on trouve dans certaines expressions que le commerce a introduites dans la langue française. *Cherry-brandy*, eau-de-vie de cerises. (Ne pas confondre avec *sherry* [*ché-ré*], nom anglais du vin de Jérès.)

chersée [*kèr*] n. f. Variété de la vipère aspic, qui se trouve en Italie.

Cherson, v. de l'anc. Chersonèse Taurique (colonie d'Héraclée), qui s'élevait non loin du port actuel de Sébastopol ; detruite par les Tatars en 1363.

Chersonèse [*kèr-so-nè-ze*] (du gr. *khersos*, continent, et *nèsos*, île), nom que les Grecs donnaient à quatre presqu'îles : 1° la *Chersonèse de Thrace*, aujourd'hui presqu'île des Dardanelles ou de Gallipoli ; 2° la *Chersonèse Taurique*, aujourd'hui la Crimée ; 3° la *Chersonèse Cimbrique*, aujourd'hui le Jutland danois ; 4° la *Chersonèse d'Or*, qui est peut-être l'Indochine actuelle.

cherté [*chèr*] n. f. (de *cher*). Haut prix, surtout des denrées : *Louis XV fut accusé de spéculer sur la cherté des grains.*

chérubin n. m. (hébr. *cherubim*). Une des catégories d'anges, dans l'Ancien Testament. Chez les chrétiens, ange qui vient après l'archange. Tête d'enfant portée par deux ailes, et représentant ces anges. *Fig.* Charmant enfant ; terme d'amitié : *viens ici, mon chérubin.*


Cherubini.

Chérubin, personnage du *Mariage de Figaro*, comédie de Beaumarchais. C'est le type de l'adolescent encore timide, et qui s'éveille à l'amour.

Cherubini [*ké*] (Salvador), compositeur de musique, né à Florence, m. à Paris (1760-1842). Il se fit naturaliser Français, et dirigea le Conservatoire de Paris. Ses œuvres religieuses (*la Messe du sacre*, etc.) et ses opéras (*Lodoiska, Médée, les Abencérages, Ali-Baba*, etc.) valent par un style d'une rare élévation, un remarquable sentiment dramatique, une instrumentation superbe.

chérubique adj. Qui a rapport aux chérubins : *figures chérubiques.*


A. Chéruel.

Chéruel (Adolphe), historien français, né à Rouen, m. à Paris (1809-1891) ; érudit consciencieux et clair, auteur d'une estimable *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV* et d'un *Dictionnaire historique des Institutions de la France.* Il a publié les *Mémoires de Saint-Simon.*

Chérusques [*rus-ke*], ancien peuple franc de la Germanie, dont le chef le plus remarquable fut Arminius, souvent vainqueur des Romains. — Un *Chérusque.*

Cherveix-Cubas, comm. de la Dordogne, arr. et à 33 kil. de Périgueux ; 1.220 h.

Cherves, comm. de la Charente, arr. et à 6 kil. de Cognac, près de l'Antenne ; 2.280 h. Ch. de f. Fer, plâtre.

Cherves-Chatelars, comm. de la Charente, arr. et à 28 kil. de Confolens, au-dessus de la Croutelle ; 1.310 h. Ch. de f.

Cherveux, comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 28 kil. de Niort, près du Regnier ; 1.460 h. Ch. de f. Et. Huileries.

Cherville [*vi-le*] (Georges Pescow, marquis de), littérateur français, né à Chartres, m. à Noisy-le-Roi (1819-1898) ; auteur de romans et d'ouvrages sur la chasse, la vie des champs.

Chervin (Nicolas), médecin français, né près de Villefranche (Rhône), m. à Bourbonne-les-Bains (1783-1843).

chervis [*chèr-vi*] ou **chéroui** n. m. Genre d'ombellifères (*sium sisarum*), originaires de Chine et dont la racine tubéreuse est comestible.

Chesapeake [*tchè-za-pi-ke*], baie des Etats-Unis, sur l'Atlantique ; magnifique rade, sur laquelle est bâtie Baltimore.

Cheselden [*tchè-zèl-dèn*] (Guillaume), savant chirurgien anglais, praticien de premier ordre, surtout dans l'opération de la cataracte, né à Somerley, m. à Bath (1688-1752). L'opération qu'il tenta avec succès sur un aveugle-né est demeurée célèbre pour avoir fourni des indications précieuses sur la genèse des sensations visuelles.

Chesnay (Le), comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 4 kil. de Versailles ; 3.700 h.

Chesnaye (La), lieudit de la comm. de Plesder Ille-et-Vilaine) ; manoir où Lamennais résida avec ses disciples entre 1831 et 1834.

Chesne [*chè-ne*] (Le), ch.-l. de c. (Ardennes), arr. et à 17 kil. de Vouziers, sur le canal des Ardennes ; 1.360 h. Près de là, se trouve le défilé dit *le Chêne Populeux* (Argonne), que Dumouriez occupa en 1792. En partie détruit au cours de la Grande Guerre. Une des batailles de l'année 1918 a reçu de l'état-major le nom de « bataille du Chesne et de Buzancy ». Elle a été livrée du 1er au 5 novembre et fait partie de la grande bataille d'ensemble de l'Oise, de la Serre et de l'Aisne. Menée simultanément par l'armée Gouraud et par la 1re armée américaine, elle a achevé d'expulser les Allemands de l'Argonne et du plateau situé plus à l'E., sur la rive gauche de la Meuse, jusqu'à Stenay. — Le cant. a 18 comm. et 5.660 h.

Chesnelong [*chè-ne-lon*] (Pierre-Charles), homme politique français, né et m. à Orthez (1820-1899). Il fut, après 1871, un des chefs du parti royaliste en France.

Chesney (Francis Rawdon), officier et voyageur anglais, né à Ballyrea (Irlande) (1789-1872). Il exécuta d'intéressants voyages dans l'Arabie Pétrée et la vallée de l'Euphrate.

Chessy-les-Mines, comm. du Rhône, arr. et à 16 kil. de Villefranche ; 773 h. Ch. de f. P.-L.-M. Mines importantes de pyrite, de fer et de cuivre.

chester [pr. angl. *tchès-teur*] n. m. Fromage qui se fait à Chester.

Chester, v. d'Angleterre, ch.-l. du comté de Chester ; 37.000 h. Fromages. Métallurgie du plomb. — Le comté a 730.000 h.

Chesterfield [*ftld*] (Philip Dormer Stanhope, lord), homme d'Etat et écrivain anglais, né et m. à Londres (1694-1773) ; auteur des *Lettres à mon fils*, écrites avec élégance, mais d'une morale souvent discutable. Il fut l'ami de Montesquieu.

Chesterton (Gilbert Keith), écrivain anglais, né à Londres en 1874 ; auteur d'œuvres ingénieuses, hardies et paradoxales (*le Napoléon de Notting Hill*, etc.).

chétif, ive adj. (du lat. *captivus*, prisonnier). Malingre, de faible constitution : *Les exercices physiques conviennent aux enfants chétifs.* Qui annonce la faiblesse : *mine chétive.* Mauvais, pauvre : *dîner chétif ; chétive récolte. Fig.* Sans valeur : *un chétif écrivain.* Substantiv. Personne chétive. Ant. **Fort, robuste, vigoureux.**

chétivement [*man*] adv. D'une manière chétive : *vivre chétivement.* Ant. **Robustement.**

chétiveté ou **chétivité** n. f. Caractère, état de ce qui est chétif.

chétodon [*ké*] n. m. Genre de poissons acanthoptères des mers tropicales, famille des squammipennes, renfermant des formes élégantes et ornées de couleurs éclatantes : *le chétodon est vulgairement appelé* demoiselle *ou* bandoulière.

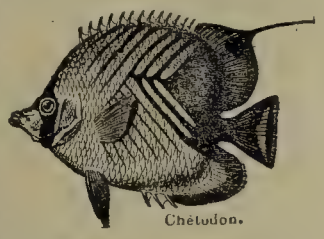
Chétodon.

chétopodes [*ké*] n. m. pl. Sous-classe de vers, divisée en deux ordres (*oligochètes* et *polychètes*) et à laquelle appartient le lombric. S. un *chétopode.*

chétron n. m. Sorte de tiroir ménagé sur le côté d'un coffre.

chettusie [*chè-tu-zi*] n. f. Genre d'échassiers, comprenant des oiseaux intermédiaires entre les vanneaux et les pluviers.

Cheurfas ou **Chorfas,** tribu arabe du Sahara : aux confins de la région française du Sud Oranais et de la frontière marocaine. Nomades et pillards, ils ont, notamment en 1906, lutté contre la domination française.

chevage n. m. (rad. *chef*). Capitation due par les serfs à leur seigneur.

chevage n. m. Action de chever.

Chevagnes, ch.-l. de c. (Allier), arr. et à 16 kil. de Moulins, sur l'Acolin, affl. de la Loire ; 1.110 h. — Le cant. a 10 comm. et 12.000 h.

chevaine [*vè-ne*] n. m. *Pêch.* Syn. de chevesne.

cheval n. m. (lat. *caballus*). Genre unique de la famille des équidés, comprenant des animaux qui servent à l'homme de montures et de bêtes de trait : *chevaux de selle ; chevaux de trait.* Cavalier : *troupe de cent chevaux. Homme de cheval*, homme qui s'occupe de sport hippique. *Fig.* et *fam.* Homme fort et courageux : *c'est un cheval à l'ouvrage.* Homme brutal. *Fièvre, remède de cheval*, fièvre violente, remède énergique. Personne sur qui les autres se déchargent de leur travail. *Bon cheval de trompette*, personne que n'effrayent ni les éclats de voix, ni les menaces. *Arg. Cheval de retour*, récidiviste. *C'est son cheval de bataille*, c'est la chose sur laquelle il s'appuie, revient constamment. *Mettre quelqu'un à cheval*, lui enseigner l'équitation, et *fig.*, faciliter ses débuts. *Monter sur ses grands chevaux*, prendre des allures hautaines, violentes. Siège à l'usage de l'ouvrier qui façonne l'ardoise. *Cheval de bois*, figure de bois présentant vaguement l'aspect d'un cheval, et sur laquelle on s'exerce à sauter, à voltiger. *Cheval mécanique*, cheval de bois monté sur trois roues et mû par une chaine de Vaucanson qu'actionne une double manivelle. *Cheval hygiénique*, cheval de bois monté sur un pivot vertical muni de ressorts et que le cavalier actionne par une succession d'efforts en avant et en arrière. *Cheval de frise*, engin de défense composé d'une pièce de bois traversée par des lames ou des tiges pointues de chaque bout : *les chevaux de frise étaient employés autrefois pour arrêter les charges de cavalerie. Jeux. Petits chevaux*, appareil mécanique qui actionne de petits chevaux pouvant tourner indépendamment les uns des autres autour d'un axe vertical. (On parie, et celui qui a placé sa mise sur le cheval qui s'arrête le plus près du but est le gagnant de ce jeu de hasard.) *Chevaux de bois*, v. manège. *Cheval fondu*, jeu d'enfants. Loc. adv. : *A cheval*, sur un cheval ; à califourchon ; de chaque côté de : *propriété à cheval sur une route. A cheval!* sonnerie de trompette pour faire monter les soldats à cheval. *Loger à pied et à cheval*, les piétons et les cavaliers. *Tirer quelqu'un à quatre chevaux*, l'écarteler en attelant un cheval à chacun de ses membres. *Fig. Etre à cheval sur les règles, les principes*, les bien connaître ; ne pas permettre qu'on s'en écarte.

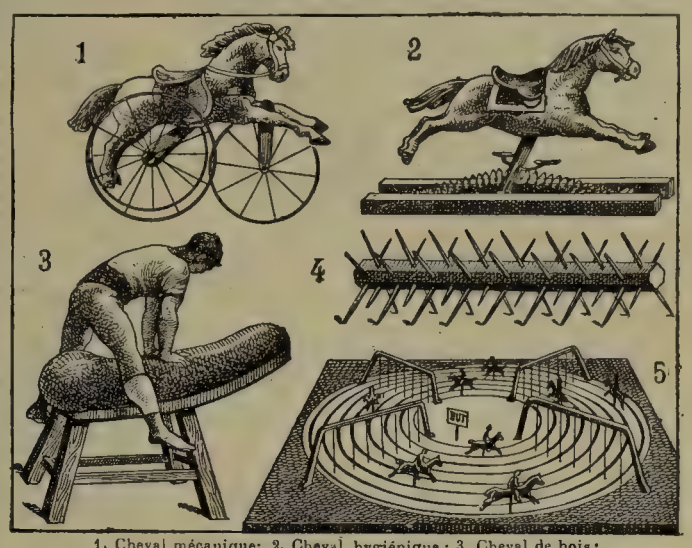

1. Cheval mécanique; 2. Cheval hygiénique ; 3. Cheval de bois ; 4. Cheval de frise; 5. Jeu de petits chevaux.


Cheval fondu.

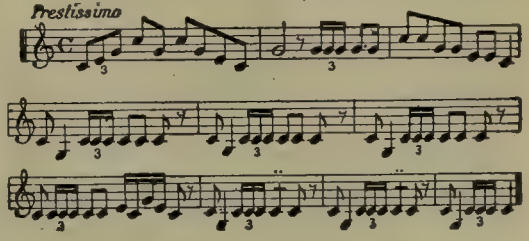

A cheval ! (sonnerie de trompette).

Cheval-vapeur, puissance nécessaire pour élever en une seconde un poids de 75 kilogrammes à 1 mètre de hauteur : *machine de 400 chevaux* ou *chevaux-vapeur.* Prov. : **Changer son cheval borgne contre un aveugle,** faire un échange désavantageux. **Il n'est si bon cheval qui ne bronche,** le plus habile peut se tromper. **C'est un cheval à l'écurie,** c'est une dépense continue. **Cela ne se trouve pas dans le pas d'un cheval,** c'est difficile à se procurer. **A cheval donné on ne regarde pas la bride,** on ne doit pas critiquer les défauts de ce que l'on a reçu gratuitement. **L'œil du maître engraisse le cheval,** il ne faut pas s'en rapporter à autrui pour le soin de ses propres affaires. Allus. hist. : **Cheval de Troie.** On raconte que les Grecs, lassés d'avoir vainement assiégé Troie pendant dix ans, résolurent de prendre par la ruse la ville qu'ils n'avaient pu emporter par la force. Sous prétexte d'une offrande religieuse, ils construisirent un immense cheval de bois dans lequel se dissimulèrent des guerriers, et que les Troyens eux-mêmes, trompés par un départ simulé des Grecs, introduisirent dans l'intérieur des remparts. **Cheval de Caligula.** Cet empereur, s'étant pris de passion pour son cheval nommé *Incitatus*, en fit son favori, lui monta une maison magnifique, et il allait le nommer consul lorsque lui-même fut assassiné. (On rappelle ces folies au sujet des extravagances d'un homme au pouvoir.) Allus. littér. : **Cheval de Job.** Job, causant avec ses amis, émet quelques doutes sur la justice de Dieu. Le Très-Haut, du sein de la nue, fait entendre sa voix formidable. Il rappelle quelques-unes des merveilles de sa puissance, et cite notamment le cheval comme une de ses plus belles créations. Il fait de cet animal ardent une description magnifique. Les écrivains rappellent le cheval de Job et surtout sa magnifique ardeur guerrière, quand ils ont à peindre un courage bouillant, impatient de braver les dangers. **Le cheval s'étant voulu venger du cerf,** titre d'une fable de La Fontaine. Le cheval, pour satisfaire sa haine, a recours à l'homme, mais, ensuite, son vengeur le domestique. On rappelle cette fable au sujet de ceux qui, pour la satisfaction d'une passion aveugle, s'exposent aux pires conséquences. **Un cheval ! un cheval ! mon royaume pour un cheval !** Exclamation de Richard III, roi d'Angleterre, à la bataille de Bosworth (1485), où il fut battu par Henri Tudor et perdit la vie.

— Encycl. *Zool.* Le genre cheval comprend en principe tous les mammifères périssodactyles de la famille des équidés : ânes, zèbres, hémiones et tous les chevaux ; mais on doit distinguer un sous-genre cheval, qui ne renferme qu'une espèce (les chevaux dits « sauvages » descendent de chevaux domestiques); on caractérise cette espèce par les quatre membres munis de châtaignes, par la force des sabots, par les oreilles qui sont petites, par la robe sans rayures, etc.

— *Econ. rur.* Le jeune cheval mâle est appelé *poulain*, la jeune femelle *pouliche ;* le mâle adulte est dit *entier* et, s'il a subi la castration, *hongre ;* consacré à la reproduction, le cheval entier est appelé *étalon*. La femelle adulte est la *jument*, qui est dite *poulinière* quand elle est destinée à la reproduction. Pour les noms que portent les différentes régions du corps du cheval, son anatomie, son squelette, ses aplombs et ses allures, v. la planche page 323. On divise généralement les races de chevaux en trois catégories : chevaux de selle, chevaux de trait léger et chevaux de gros trait. Parmi les races françaises, dont chacune comprend aussi différentes variétés, citons les chevaux boulonnais, flamands, poitevins ou vendéens, bretons, percherons, comtois, ardennais, lorrains, normands, limousins, auvergnats, nivernais, navarrais, camarguais, tarbais, landais, etc. Il faut signaler encore les variétés obtenues par croisement des pur sang anglais ou arabes avec les races indigènes et dont les produits sont remarquables (demi-sang normand, demi-sang tarbais, etc.). Parmi les races étrangères, il faut citer les chevaux arabes, barbes, persans, turcs, tatars, russes, etc.; les races algériennes (numide ou kabyle), la race espagnole ; les races du Nord : mecklembourgeoise, frisonne, hanovrienne, danoise, hollandaise, belge, etc., les races anglaises et leurs dérivés (pur sang de course, hunter, hackney, clydesdale, suffolk, poney, etc.).

L'âge du cheval se reconnaît à sa denture : les incisives centrales (pinces) apparaissent au bout de huit jours, les suivantes ou mitoyennes à cinq semaines, les plus externes ou *coins* à huit mois ; puis elles s'usent dans l'ordre de leur apparition ; elles sont *rasées :* les pinces à dix mois, les mitoyennes à douze, les coins à dix-huit ou vingt. A deux ans, les pinces tombent et sont remplacées vers deux ans et demi ; les mitoyennes sont remplacées entre trois ans et demi et quatre ans ; les coins entre quatre et cinq ans. Enfin, l'effacement se produit successivement : les pinces à six ans, les mitoyennes à sept, les coins à huit. Le cheval est alors hors d'âge, et les bases d'appréciation deviennent de moins en moins précises. (V. la planche, page 323.)

Malgré le développement de l'automobilisme, les services que rend le cheval restent considérables tant pour le labour que pour le camionnage, le roulage ; que pour les besoins de l'armée (cavalerie, artillerie). De plus en plus le cheval est considéré aussi comme animal de boucherie ; la viande d'un cheval qui n'est pas exténué par le travail est saine et nourrissante.

— *Fin.* V. abreuvoir, animaux, épizootie, voitures et chevaux (*Contribution sur les*), etc.

Cheval de bronze (*le*), opéra-comique en trois actes, paroles de Scribe, musique d'Auber ; œuvre amusante écrite sur un sujet chinois à une époque où la Chine était complètement inconnue (1835). La partition est pleine de grâce et d'esprit.

Cheval du trompette (*le*), tableau d'Horace Vernet, une des plus heureuses inspirations du peintre. Un trompette de hussards, frappé mortellement,



Le Cheval du trompette, par Horace Vernet.

est tombé ; son chien lèche le sang qui s'échappe de sa blessure ; son cheval le regarde avec compassion.

Chevaux de Marly (*les*), groupes en marbre, de Guillaume Coustou, placés aux Champs-Élysées, à Paris, en 1794, et ainsi appelés parce qu'ils furent d'abord mis sur la terrasse de Marly, en 1745. Ils font face aux *Chevaux ailés* (*la Renommée* et *Mercure*), de Coysevox, qui sont à l'entrée des Tuileries.

Chevaux de Saint-Marc (*les*), célèbre groupe antique en bronze, provenant de l'hippodrome de Byzance, qui décore aujourd'hui la façade de l'église Saint-Marc, à Venise.

Cheval-Blanc, comm. de Vaucluse, arr. et à 26 kil. d'Avignon, au pied du Lubéron ; 1.620 h. Ch. de f. P.-L.-M.

chevalée [*lé*] n. f. Charge d'un cheval. (Peu us.)

chevalement [*man*] n. m. Réunion de poutres et de madriers qui étayent un mur, un bâtiment.

chevaler [*lé*] v. n. (de *cheval*). Faire des allées et venues. (Vx.) V. a. Epier, poursuivre : *chevaler les voyageurs.* (Vx.) *Techn.* Etayer à l'aide de chevalets : *chevaler un mur. Chevaler des cuirs*, les travailler sur un chevalet.

chevaleresque [*rès-ke*] adj. Qui a le caractère généreux des anciens chevaliers : *un dévouement chevaleresque.*

chevaleresquement [*rès-ke-man*] adv. D'une manière chevaleresque.

chevalerie [*ri*] n. f. (de *chevalier*). Qualité, rang de chevalier ; l'institution elle-même. *Par ext.* Noblesse de souche : *une maison d'ancienne chevalerie. Fig.* Penchant aux idées romanesques. *Fleur de la chevalerie, de chevalerie*, homme d'une haute générosité, d'une galanterie délicate ; ces sentiments eux-mêmes. *Ordre de chevalerie*, corps militaire et religieux institué au moyen âge pour combattre les infidèles ; ordre honorifique.

— Encycl. La chevalerie fut une institution à la fois féodale, militaire et religieuse, du moyen âge, et dont les membres, à une époque de violences continuelles, mirent leur épée et leur force au service du droit et des faibles. Cette institution, dont on a cherché à tort les racines dans les coutumes germaniques, se développa au moyen âge sous l'influence du christianisme et de l'esprit d'association. Les



Armement d'un chevalier,

chevaliers, qui exaltèrent à un degré inconnu jusque-là le sentiment de l'honneur, étaient soumis aux formalités religieuses et mondaines d'une réception solennelle ou *adoubement*, et devaient remplir certaines conditions déterminées : on naissait noble, on *était armé* chevalier.

Le jeune noble qui aspirait à devenir chevalier entrait à l'âge de sept ans au service d'un gentilhomme en qualité de *damoisel* ou *varlet*. Dès qu'il avait atteint l'âge de quatorze ans, il pouvait devenir *écuyer*, c'est-à-dire porter l'épée, et enfin, à vingt et un ans, il était armé *chevalier*.

Il passait la nuit qui précédait la cérémonie à prier Dieu dans une église ou dans la chapelle du château : c'est ce qu'on appelle la *veillée des armes*. Après cette sorte de retraite, il se confessait, communiait, recevait des visites et revêtait le costume de chevalier. Il se mettait alors à genoux et faisait serment de n'épargner ni sa vie, ni ses biens, pour la défense de la religion et la protection des opprimés. Le seigneur chargé de conférer la chevalerie posait au novice un certain nombre de questions convenues d'avance et lui donnait l'*accolade*, c'est-à-dire le frappait sur la nuque du plat de l'épée en disant : « Au nom de Dieu, de saint Michel et de saint Georges, je te fais chevalier. »

On remettait ensuite au gentilhomme un casque, un écu, une lance, et on lui amenait un cheval, sur lequel il s'élançait immédiatement pour caracoler dans le voisinage et montrer sa nouvelle qualité.



Les Chevaux de Marly, par Coustou.

chevalet [*lè*] n. m. (de *cheval*). Arête aiguë de bois, sur laquelle on mettait à cheval, avec un boulet à chaque pied, les soldats coupables, etc. Tréteau sur lequel on mettait le patient pour la torture. Support des cordes d'un violon. Support en bois, sur lequel les peintres posent leurs tableaux pour travailler. *Tableau de chevalet*, peinture de petite dimension. Monture en bois, destinée à soutenir l'objet sur lequel on travaille. Tréteaux qui porte le tablier d'un pont volant. Montant qui supporte la roue du gouvernail.



Chevalet de torture.

chevalier [*li-é*] n. m. (rad. *cheval*). Citoyen du second ordre, ou ordre *équestre*, à Athènes et à Rome. Noble admis dans l'ordre de la chevalerie : *François Ier voulut être armé chevalier par Bayard.* Membre d'un ordre militaire : *les chevaliers de Malte.* Noble du rang inférieur à celui de baron. V. chevalerie. Le grade inférieur dans un des ordres fondés pour récompenser les services rendus à l'Etat ou au pays : *chevalier de la Légion d'honneur. Par plaisant.* Le cavalier attentionné d'une dame. *Se faire le chevalier d'une personne, d'une chose*, se faire son champion, la prôner. *Arg. Chevaliers du lustre*, claqueurs du théâtre. *Chevalier errant*, chevalier qui parcourait le monde pour redresser les torts. *Le chevalier sans peur et sans reproche*, Bayard. *Le chevalier de Triste-Figure*, don Quichotte. *Chevalier d'industrie*, homme qui vit d'expédients, d'escroqueries.

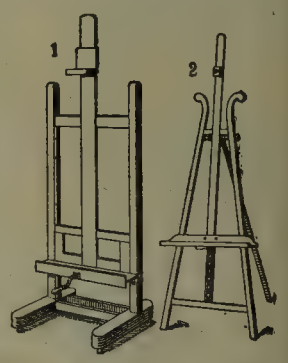

Chevalet de peintre : 1. Mécanique; 2. A crémaillère.

— Encycl. *Hist. anc.* Les chevaliers formant une classe privilégiée existèrent dans la plupart des Etats grecs, notamment à Athènes, et surtout à Rome. Dans la constitution de Servius Tullius, le chevalier recevait de l'Etat un cheval, et servait dans la cavalerie. Il devait posséder un certain cens. A partir des Gracques, les fils des sénateurs furent de droit chevaliers. Vers la même date, le titre de chevalier, d'honorifique qu'il était, devient politique ; la plus grande partie du pouvoir judiciaire passe entre les mains des chevaliers, ainsi que le grand commerce, la banque, l'industrie des mines, etc. Les chevaliers portaient la *trabea*, sorte de manteau, l'angusticlave et l'anneau d'or. V. chevalier.



Chevalier.

chevalier [*li-é*] n. m. Oiseau de l'ordre des échassiers et du genre des bécasses, dont les nombreuses espèces se rencontrent sur presque tout le globe.

chevalier [*li-é*] n. m. Genre de poissons acanthoptères, à deux nageoires dorsales, sans barbillons, à museau convexe écaillé et dont le corps est comprimé : *les chevaliers habitent les mers d'Amérique.*



Chevalier.

Chevalier, la Mort et le Diable (*le*), célèbre estampe d'Albert Dürer, dont le sujet pourrait se traduire par cette devise : « Ni la mort ni le diable n'arrêtent un brave et loyal chevalier ».

Chevalier à la mode (*le*), comédie en cinq actes et en prose, par Dancourt ; son chef-d'œuvre (1687) ; excellent tableau de mœurs. Un libertin cherche à épouser une vieille fille riche, et, en même temps, à séduire deux jeunes femmes charmantes. Il est démasqué et toutes trois lui échappent.

Chevalier au Lion (*le*), épopée courtoise de Chrestien de Troyes, appartenant au cycle de la Table Ronde et dont le héros est le chevalier Ivain (1187).

Chevalier de Maison-Rouge (*le*), roman historique d'Alexandre Dumas père (1845) ; œuvre dramatique pleine d'intérêt, sur la fin du règne de Louis XVI et le début de la Révolution ; elle a pour sujet les tentatives du chevalier de Maison-Rouge pour arracher Marie-Antoinette à la prison du Temple. De ce roman, Dumas et Auguste Maquet ont tiré un drame en cinq actes (1847).

Chevalier d'Harmental (*le*), roman d'Alexandre Dumas père et Aug. Maquet (1845) ; une de leurs œuvres les plus intéressantes. Le sujet en est la conspiration de Cellamare. L'action, qui se déroule entre le régent, le cardinal Dubois et le chevalier qui conspire contre le régent, est parsemée de situations comiques ou touchantes. Une pièce en cinq actes fut tirée du roman en 1849.

Chevalier Des Touches (*le*), roman de Barbey d'Aurevilly (1864), suite de tableaux de la chouan-

RÉGION EXTÉRIEURE

salière, chanfrein, naseau, lèvres, ganache, auge, encolure, crinière, garrot, dos, reins, croupe, hanche, épaule, flanc, cuisse, poitrail, bras, coude, avant-bras, genou, canon, boulet, paturon, sabot, fanon, couronne, pince, châtaigne, ventre, grasset, jambe, jarret

Encolure de cygne — Encolure rouée — Encolure penchée — Encolure de cerf

SQUELETTE

crâne, vertèbre atlas, colonne vertébrale, mâchoire inf^re, omoplate, bassin, fémur, humérus, côtes, péroné, sternum, rotule, tibia, cubitus, calcanéum, radius, tarse, astragale, carpe, os crochu, stylet, métatarse, métacarpe, phalange unguéale, phalanges

INCISIVES INFÉRIEURES

40 jours — 20 mois — 3 ans — 5 ans — 8 ans — 11 ans — 15 ans — vieillesse — 5 ans ½ — 20 ans

PIED

en avant — en arrière

DESSOUS DU SABOT

glome, talon, quartier, lacune, fourchette, muraille, mamelle, sole, pince

ANATOMIE SUPERFICIELLE

orbiculaire, masséter, sus-naso-labial, glande parotide, splénius, trapèze, grand dorsal, intercostaux, grand oblique, tenseur du fascia lata, fessier superficiel, moyen fessier, jugulaire, sterno-maxillaire, mastoïdo-huméral, long abducteur, extenseur de l'avant-bras, extenseur des phalanges, grand dentelé, extenseur, fléchisseur du métacarpe, demi-tendineux, long-vaste, fascia lata, fléchisseur profond, tendon d'Achille

métatarse ou (canon), phalanges, boulet, ergot, fanons, paturon, couronne, bourrelet, sésamoïde, coussinet plantaire, sabot, ongle ou sabot

Pied de profil — Coupe

Dos bien conformé — Dos plongeant — Dos ensellé — Dos de mulet — Ventre avalé ou tombant — Ventre levretté

PAS — TROT (1er temps, 2e temps) — Cabrer — Ruade — Saut — Reculer

1er temps — 2e temps — 3e temps

GALOP

Arabe — Barbe — Pur sang de course — Trotteur Orloff

Anglo-normand — Percheron — Boulonnais — Flamand

Millot

Voir APLOMB, ATTELAGE, CAVALERIE, COURSE, ETC.



Le Chevalier, la Mort et le Diable, estampe d'A. Dürer.

nerie normande, où sont contés, avec une verve et un coloris extraordinaires, l'emprisonnement du chevalier Des Touches par les Bleus, et son héroïque évasion.

Chevalier de Saint-Georges (LE), roman de Roger de Beauvoir (1838). Le héros est un mulâtre richissime, séduisant, romanesque, dont les aventures galantes défrayaient, à la fin du XVIIIe siècle, les conversations à la cour et à la ville. De ce roman, fort intéressant, l'auteur, en collaboration avec Mélesville, a tiré une comédie en trois actes (1840).

Chevalier Jean (LE), drame lyrique en quatre actes, paroles de E. Gallet et Ed. Beau, musique de Victorien Joncières (1885). C'est un sujet du drame fameux, *la Fausse adultère*. Le chevalier Jean, revenant de Palestine, sauve et venge d'une accusation infâme et calomnieuse celle qu'il aimait et l'épouse. Les situations dramatiques du livret ont bien inspiré le compositeur.

Chevaliers (*les*), comédie d'Aristophane, chef-d'œuvre de la comédie politique, violente satire contre le démagogue athénien Cléon (424 av. J.-C.). Le chœur est composé de *chevaliers*, représentant la classe aisée, conservatrice, adversaire de Cléon.

Chevaliers de la Table-Ronde. V. TABLE-RONDE.

Chevalier [*li-é*] (Michel), économiste français, né à Limoges, m. à Paris (1806-1879). Ami de Cobden, conseiller écouté de Napoléon III, il fut un des plus éminents défenseurs du libre-échange. On lui doit de remarquables *Lettres sur l'organisation du travail*.



Michel Chevalier.

Chevalier (Ulysse), prêtre et érudit français, né à Rambouillet, m. à Romans (1841-1923); membre de l'Académie des inscriptions (1912); auteur d'un estimé *Répertoire des sources du moyen âge*.

chevalière n. f. Femme d'un chevalier, ou ayant rang de chevalier. Membre des ordres de chevalerie créés pour les femmes : *chevalières de Saint-Jacques de l'Épée, de Saint-Georges, de Malte*, etc. Sorte de bague à large chaton. V. BAGUE.

chevalin, e adj. Qui a rapport au cheval : *bête, race chevaline*.

chevalot [*lo*] n. m. Instrument servant à mettre en paquet le fil dévidé.

chevance [*van-se*] n. f. (de *chevir*). Biens, fortune.

Chevanceaux, comm. de la Charente-Inférieure, arr. et à 30 kil. de Jonzac, entre l'Isle et la Seugne ; 1.240 h. Ch. de f. Et. Chaux.

Chevannes, comm. de l'Yonne, arr. et à 7 kil. d'Auxerre, près de la Beaulche ; 1.220 h. Ch. de f. P.-L.-M.

Chevassu (Francis), chroniqueur et critique français, net et brillant, né et m. à Paris (1862-1918).

chevauchable [*vô*] adj. Où l'on peut aller à cheval : *chemin chevauchable*.

chevauchage [*vô*] n. m. Action de chevaucher.

chevauchant [*vô-chan*], **e** adj. Se dit des parties d'un assemblage, qui empiètent l'une sur l'autre.

chevauchée [*vô-ché*] n. f. Tournée faite à cheval : *Louis IX institua les chevauchées des maîtres des requêtes*. Distance qu'une bête de somme peut parcourir sans s'arrêter. Compagnie de personnes à cheval ; cavalcade.

Chevauchée de la Gloire (*la*), décoration de Detaille, au Panthéon (1906).

chevauchement [*vô-che-man*] n. m. Action de chevaucher, d'aller à cheval. Etat de certains terrains disloqués, où les couches anciennes se trouvent renversées sur des couches plus récentes.

chevaucher [*vô-ché*] v. n. Aller à cheval. Etre à califourchon : se recouvrir partiellement : *ces tuiles ne chevauchent pas régulièrement*. V. a. Aller à cheval sur : *chevaucher un poney*.

chevaucheur [*vô*] n. m. Celui qui va ou aime à aller à cheval.

chevauchons [*vô*] **(à)** loc.adv. A califourchon.

chevauchure [*vô*] n. f. Etat des objets qui empiètent l'un sur l'autre : *la chevauchure des ardoises*.

chevau-léger [*vô, jé*] n. m. Cavalier d'un corps de troupes, qui a fait partie de l'armée française depuis environ le commencement du XVIe siècle. (Supprimés sous la Révolution, et rétablis par Napoléon, les chevau-légers disparurent de l'armée française à la chute de l'Empire en 1815). Pl. des *chevau-légers*.



Chevau-légers : 1. Sous Henri III ; 2. En 1815.

Chevé (Emile-Joseph-Maurice), médecin et musicien français, né à Douarnenez, m. à Fontenay-le Comte (1804-1864) ; un des promoteurs de l'enseignement de la musique chiffrée, par la méthode Galin-Paris-Chevé.

chevecerie [*se-rî*] n. f. Fonctions, bénéfice de chevecier.

chevêche n. f. Genre d'oiseaux rapaces, nocturnes, renfermant de petites chouettes répandues sur tout le globe.

chevêchette [*chè-te*] n. f. Genre d'oiseaux rapaces nocturnes, renfermant de petites chevêches.

chevecier [*si-é*] n. m. (de *chevet*). Dignitaire ecclésiastique qui prenait soin du chevet de l'église, et accessoirement du trésor et du luminaire.

chevel [*vèl*] n. m. Etau portatif, à l'usage des serruriers.

chevelée [*lé*] n. f. Marcotte qui a pris racine.

chevelu, e adj. Garni de cheveux. *Cuir chevelu*, peau de la tête. Qui porte de longs cheveux ; *les Mérovingiens ont été appelés rois chevelus. Poétiq. Monts chevelus*, couverts de forêts. *Arbres chevelus*, ayant beaucoup de rameaux. N. m. Ensemble des dernières ramifications émises par les racines des plantes. ANT. **Chauve, tondu.**

chevelure n. f. L'ensemble des cheveux : *peigner sa chevelure*. Traînée lumineuse d'une comète. *Chevelure de Bérénice*, V. BÉRÉNICE.

chever [*vé*] v. a. (du lat. *cavare*, creuser). Creuser. *Chever une pierre précieuse*, la creuser en dessous pour lui donner une teinte plus claire.

Cheverny, comm. de Loir-et-Cher, arr. et à 13 kil. de Blois, non loin du Conon ; 1.180 h. Très beau château du XVIIe siècle.

Cheverny (Philippe HURAULT **de**), magistrat et homme d'Etat français, chancelier de France sous Henri III, né et m. à Court-Cheverny (1528-1599).

Chevert [*vèr*] (François **de**), général français, né à Verdun, m. à Paris (1695-1769). Il se distingua par une foule d'actions d'éclat, principalement pendant la guerre de succession d'Autriche, à l'assaut de Prague, qu'il défendit ensuite héroïquement contre les Impériaux. Il décida du gain de la bataille de Hastenbeck, en 1757.

Cheverus [*russ*] (Jean-Louis-Aimé-Madeleine LEFEBVRE **de**), cardinal français, né Mayenne, m. à Bordeaux (1768-1836). Il fut évêque de Boston (Amérique), puis de Montauban, et archevêque de Bordeaux, et se fit remarquer par son dévouement et son esprit de conciliation.

chevesne [*vé-ne*] n. m. Genre de poissons cyprinidés, communs dans les eaux douces. (On écrit aussi CHEVAINE, et CHEVENNE.)

— ENCYCL. Le chevesne, communément appelé *meunier*, est gris cendré, ou violacé, brillant, avec les flancs et le ventre argentés, les nageoires jaune verdâtre, ou rougeâtres. Le chevesne est très vorace et mord à presque toutes les amorces (raisin, cerise, ver cannelé, ver rouge, sang caillé, fromage, cervelle crue, boyaux de poulet, etc.) ; la ligne doit être en crin solide, avec un hameçon 6 ou 8. En été, on peut pêcher le chevesne à la mouche artificielle, ou à la sauterelle. Sa chair est d'assez bonne qualité.



— Chevesne.

chevet [*vè*] n. m. (lat. *capitium*). Tête du lit. Traversin. *Livre de chevet*, livre favori. *Epée de chevet*, celle qu'on avait toujours à sa portée, même la nuit, et *fig.* ce sur quoi on s'appuie toujours. Partie en hémicycle, qui termine le chœur d'une église. Garniture au bord des chénaux d'un toit. Coin de bois sous l'affût d'un canon, ou derrière la culasse. *Mar.* Pièce de bois arrondie à l'arrière des bittes.

chévetau [*tô*] ou **chevêtrier** [*tri-é*] n. m. Solive d'enchevêtrure. Pièce de bois sur laquelle tourne le tourillon de l'arbre des meules dans un moulin.

chevêtre n. m. (lat. *capistrum*). Pièce de bois dans laquelle s'emboîtent les solives d'un plancher. Bandage. Licou.

cheveu n. m. (lat. *capillus*). Poil de la tête de l'homme : *les cheveux des nègres sont généralement crépus. Etre en cheveux*, en parlant d'une femme, n'avoir aucune coiffure sur la tête. *Fig. Se prendre aux cheveux*, se quereller, se battre. *Faire dresser les cheveux*, faire horreur. *Tiré par les cheveux*, manquant de naturel, de logique. *Ne tenir qu'à un cheveu*, dépendre de très peu de chose. *Saisir l'occasion aux cheveux*, la saisir avec empressement. *Fendre, couper un cheveu en quatre*, faire des distinctions très subtiles. *Ne pas toucher un cheveu de la tête de quelqu'un*, ne pas lui causer le moindre dommage. *Venir comme les cheveux sur la soupe*, d'une façon très déplacée, fort mal à propos. *Avoir mal aux cheveux*, souffrir de la tête parce qu'on a trop bu. *Se faire des cheveux*, se tourmenter, s'ennuyer. *A un cheveu de*, très près de : *être à un cheveu de sa perte. Pop.* Obstacle, embarras : *il y a un cheveu !* Caprice d'amour : *avoir un cheveu pour une femme*. ALLUS. LITTÉR. : **Cheveux d'Absalon, cheveux de Samson,** V. ABSALON, et SAMSON.

— ENCYCL. *Anat.* et *path.* Les cheveux ne diffèrent pas essentiellement des poils. (V. POILS.) Ils sont implantés obliquement sur le cuir chevelu : leur forme, leur grosseur, leur longueur, leur couleur varient avec les races. La couleur est variable avec l'âge ; cependant, elle a une certaine valeur ethnographique. Les cheveux sont sujets à des altérations et à des maladies diverses ; en général, leur vitalité est liée à celle de l'organisme. V. CALVITIE, PELADE, SÉBORRHÉE, TEIGNE, etc.

Chevigné (comte **de**), poète français, né en Vendée, m. à Reims (1793-1876) ; auteur des *Contes rémois*.

chevillage [*vi, ll* mll., *a-je*] n. m. Action de cheviller. Ensemble des chevilles d'un ouvrage.

chevillard [*vi, ll* mll., *ar*] n. m. *Pop.* Celui qui fait le commerce de la viande à la cheville.

Chevillard (Camille), compositeur et chef d'orchestre français, né à Paris, m. à Chatou (1859-1923) ; gendre de Lamoureux, il lui succéda comme chef d'orchestre de l'association des Concerts Lamoureux.

cheville [*ll* mll.] n. f. (du lat. *clavicula*, petite clef). Morceau de bois ou de métal, pour boucher un trou ou faire un assemblage : *les chevilles d'une armoire. Fig.* Mot de remplissage : *les mauvais vers sont pleins de chevilles*. Ce qui sert à tendre ou à détendre les cordes d'un instrument de musique : *les chevilles d'un piano, d'un violon*. Saillie des os de l'articulation du pied. *Vente à la cheville*, vente de la viande de boucherie en gros et demi-gros. *Fig. N'aller pas à la cheville de quelqu'un*, lui être beaucoup inférieur. *Attelé en cheville*, se dit du cheval attelé devant le limonier et précédé lui-même d'un autre cheval. *Cheville ouvrière*, cheville qui joint le train de derrière d'une voiture à l'avant-train. *Fig.* Principal agent ou mobile d'une affaire : *l'argent est la cheville ouvrière de tout. Autant de trous autant de chevilles*, autant de répliques ou d'expédients que de questions ou de difficultés.

Chevilles ou *Poésies* de maître Adam Billaut, menuisier de Nevers (XVIIe s.), dont quelques fragments ont de la verve et de l'entrain, mais où l'on rencontre beaucoup d'incorrections de style.

chevillement [*vi, ll* mll., *e-man*] n. m. *Superst.* Maléfice qui consistait à enfoncer une cheville dans un mur. (On rendait ainsi un homme impuissant, on l'empêchait d'uriner, etc.)

cheviller [*vi, ll* mll., *é*] v. a. Assembler avec des chevilles : *cheviller les montants d'un meuble*. Remplir de mots inutiles : *cheviller des vers*. Absolum. :

Le dernier des humains est celui qui cheville,
(A. de Muss.) *Avoir l'âme chevillée au corps*, avoir la vie dure.

chevillette [*vi, ll* mll., *è-te*] n. f. Petite cheville : *tirez la chevillette, et la bobinette cherra.* (VX.)

chevilleur [*vi, ll* mll.] n. m. Celui qui cheville. Celui qui pratique le chevillage.

chevillier [*vi, ll* mll., *é*] n. m. Partie d'un instrument de musique à cordes où sont les chevilles servant à la tension de ces cordes. Cheval attelé en cheville. (On écrit aussi CHEVILLER.)

chevillière [*vi, ll* mll.] ou **chevilière** n. f. Sorte de tresse plate en fil écru ou en coton.

chevilloir [*vi, ll* mll.] n. m. Instrument destiné à rendre leur souplesse aux écheveaux de soie que la teinture a raidis.

chevillon [*vi, ll* mll., *on*] n. m. Bâton tourné au dos d'une chaise. Bâton des ouvisseurs.

Chevillon [*ll* mll.], ch.-l. de c. (Haute-Marne), arr. et à 15 kil. de Wassy, près de la Marne ; 1.000 h. Ch. de f. E. Hauts fourneaux, distilleries. — Le cant. a 15 comm. et 8.530 h.

chevillot [*vi, ll* mll., *o*] n. m. *Mar.* Grosse cheville de bois, pour amarrer les manœuvres.

chevillure [*vi, ll* mll.] n. f. Troisième andouiller de la tête du cerf, du daim ou du chevreuil.

Chevilly, comm. du Loiret, arr. et à 14 kil. d'Orléans, en Beauce ; 1.270 h. Ch. de f. Orl.

cheviote n. f. ou **cheviot** [*vi-o*] n. m. (de *cheviot*, n. d'une race de moutons qui vivent dans les monts *Cheviots*, en Ecosse). Laine d'agneau d'Ecosse. Etoffe faite avec cette laine : *veston de cheviote*.

Cheviots [*vi-o*] (MONTS), chaîne de montagnes qui sépare l'Ecosse de l'Angleterre. Beaux pâturages, vastes forêts. Houille.

chevir v. n. (rad. *chef*). Venir à bout. Etre maître, user. (VX.).

Chevire-le-Rouge, comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 8 kil. de Baugé ; 1.440 h. Huileries.

chèvre n. f. (lat. *capra*). Genre de mammifères de l'ordre des ruminants (ne se dit que de la femelle, dans le langage ordinaire) : *le bouc est le mâle de la chèvre. Fig.* et *fam. Prendre la chèvre*, être prompt à s'irriter. *Vin à faire danser les chèvres*, très acide. Appareil propre à élever des fardeaux, à soutenir une pièce de bois que l'on façonne ou que l'on scie. Levier articulé, appuyé sur deux pieds, qui sert à soutenir une voiture, etc. Loc. prov. *Ménager la chèvre et le chou*, se conduire entre deux partis de manière à ne blesser ni l'un ni l'autre. PROV. : **Où la chèvre est attachée, il faut qu'elle broute,** on est obligé de s'accommoder à la situation que vous fait la destinée.

— ENCYCL. *Zool.* D'après la forme de leurs cornes, on distingue deux sous-genres de chèvres : les *chèvres* proprement dites et les *bouquetins*. Les premières ont des cornes à section elliptique en lame de sabre. La chèvre domestique paraît dériver de l'*ægagre* ou chèvre à bézoard de la Grèce et de l'Asie Mineure.

La chèvre commune (*capra hircus*) est répandue dans toutes les régions du monde ; elle se nourrit facilement et est précieuse pour son lait et sa chair. Dans l'Himalaya et le Tibet vit la chèvre markhor, à cornes vrillées. Le pelage des chèvres est utilisé pour faire des tissus ; les plus belles toisons sont fournies par les chèvres d'Asie (Angora, Cachemire).


Chèvre.

— *Dr.* Les préfets peuvent, après avoir pris l'avis des conseils généraux et des conseils d'arrondissement, déterminer par des arrêtés les conditions sous lesquelles les chèvres sont conduites et tenues au pâturage. Les propriétaires de chèvres conduites en commun sont solidairement responsables des dommages qu'elles causent.

— *Techn.* La chèvre est une machine qui se compose de pièces facilement démontables. Il en existe divers types : la *chèvre à trois pieds*, la *chèvre à haubans*, la *chèvre verticale*, la *chèvre de tranchée*, la *chèvre à déclic*, etc. Les trois premiers types sont les plus employés. La chèvre à trois pieds se compose de deux longues pièces de bois appelées *hanches* qui, écartées à la base, se réunissent au sommet ; un pied qui les soutient forme trépied avec les deux hanches. Le second type comprend les deux hanches précédentes ; des haubans placés en arrière et partant de la tête empêchent l'appareil de piquer du nez. Vers la partie inférieure des hanches, on installe un treuil qui, au moyen d'une corde enroulée et passant sur une poulie suspendue à la tête permet de soulever les fardeaux. La chèvre verticale est une longue poutre reposant sur un coussinet ou crapaudine et que des haubans maintiennent en place.


Chèvre.

Chevre (la), ou **Capella** étoile de première grandeur, la principale de la constellation du Cocher. Elle se trouve dans la direction prolongée de la queue de la petite Ourse, près de trois petites étoiles qu'on nomme les *Chevreaux*. Elle doit son nom à la chèvre Amalthée, nourrice de Jupiter.

Chèvre (CAP DE LA), promontoire du Finistère terminant la presqu'île de Crozon, entre l'anse de Dinan et la baie de Douarnenez.

chevreau [*vrô*] n. m. Petit de la chèvre : *chevreau tétard ; chevreau broutard*. La peau de cet animal : *gants de chevreau*. *Astr.* V. CHÈVRE.

— ENCYCL. *Techn.* Le chevreau est, industriellement parlant, une peau mégie d'une très grande souplesse et qui est fournie par les peaux de chèvre, de chevreau, etc. Le chevreau s'emploie principalement pour la fabrication des gants et des empeignes de chaussures de luxe. V. MÉGISSERIE.

Chevreau [*vrô*] (Urbain), érudit et littérateur français, né et m. à Loudun (1613-1701) ; auteur des *Remarques sur les œuvres de Malherbe*. Il fut secrétaire de la reine Christine de Suède.

Chevreau (Julien-Théophile-Henri), administrateur français, né à Paris, m. à Yerres (1823-1903), ministre de l'intérieur en 1870 ; à la veille du siège de Paris, il travailla à la mise en état de défense de la capitale.

chevrefeuille [*feu, ll* mll., *e*] n. m. (de *chèvre*, et *feuille*). Genre de caprifoliacées, comprenant des arbrisseaux grimpants, qui portent des fleurs d'une odeur suave. (On trouve, en vers, l'ancienne orthographe *chèvrefeuil*.)


Chèvrefeuille : a, fleur.

— ENCYCL. Le chèvrefeuille est un arbrisseau grimpant, originaire des forêts du midi de l'Europe. On le cultive dans les jardins, pour la beauté et surtout l'odeur de ses fleurs.

chèvre-pied [*pi-é*] adj. et n. m. Qui a des pieds de chèvre (épithète des satyres). Pl. *chèvre-pieds*.

chevrer [*vré*] v. n. S'agiter comme une chèvre, s'impatienter.

chèvrerie [*rî*] n. f. Lieu où l'on parque les chèvres.

chevretin n. m. Fromage de chèvre, en Savoie.

chevrette [*vrè-te*] n. f. Petite chèvre. Femelle du chevreuil. Trépied de fer, pour soutenir les casseroles sur le feu. Petit chenet de fer. Nom vulgaire de divers crustacés (salicoques, etc.) Nom vulgaire de la girolle ou chanterelle comestible. Nom primitif de la musette.

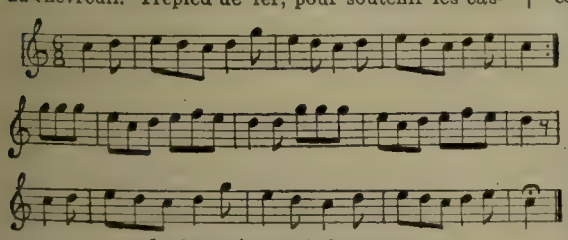
Le chevreuil (sonnerie de trompe).

chevretter [*vrè-té*] ou **chevreter** [*té*] v. n. (Se conj. comme *jeter*.) Mettre bas, en parlant des chèvres. Syn. CHEVROTER.

chevreuil [*vreu, l* mll.] n. m. (lat. *capreolus*). Genre de mammifères ruminants, de la famille des cervidés, de taille moyenne : *le chevreuil se forlonge rarement et randonne dans le même canton*. Sonnerie de trompe pour la chasse au chevreuil.

— ENCYCL. Le chevreuil, dont le bois n'a jamais plus de trois pointes, est très répandu dans toutes les forêts de l'Europe, de l'Asie Mineure et de la Perse ; il vit surtout dans les régions plates. Le jeune mâle se nomme *broquart*, et la femelle *chevrette*.


Chevreuil.

Chevreul [*vreul'*] (Marie-Eugène), célèbre chimiste français, né à Angers, m. à Paris (1786-1889). Membre (1826) puis président (1839 et 1867) de l'Académie des sciences. On lui doit de belles recherches sur les corps gras d'origine animale, et notamment la découverte des bougies stéariques. Sa longue vie fut tout entière vouée au travail, et son centenaire fêté avec éclat par les savants.


Chevreul.

Chevreuse, ch.-l. de c. (Seine-et-Oise), arr. et à 19 kil. de Rambouillet, sur l'Yvette, s.-affl. de la Seine ; 1.930 h. Tanneries. Ruines d'un château, dans la pittoresque *vallée de Chevreuse*. — Le cant. a 20 comm. et 10.650 h.

Chevreuse (Marie de ROHAN-MONTBAZON, duchesse **de**), fille d'Hercule de Rohan, m. à Paris (1600-1679). Elle joua un rôle important pendant la Fronde et dans les complots dirigés contre Richelieu et contre Mazarin. Veuve du duc Albert de Luynes, elle épousa Claude de Lorraine, duc de Chevreuse. Victor Cousin a écrit sa vie.


Duchesse de Chevreuse.

Chevreuse et Luynes (Charles-Honoré D'ALBERT, duc **de**), gouverneur de Guyenne 1646-1712), l'un des hommes les plus distingués de son temps. Il était gendre de Colbert, et grand ami de Fénelon et de Saint-Simon.

chevrier [*vri-é*], **ère** n. Gardeur, gardeuse de chèvres.

Chevrières, comm. de la Loire, arr. et à 32 kilom. de Montbrison, au-dessus du Gimont ; 1.380 h.

Chevrigny (*épine de*) lieu dit du dép. de l'Aisne, sur les sommets tabulaires du Chemin des Dames. Très disputé entre Allemands et Français, au cours des engagements quotidiens qui ont été livrés en 1917 (du 16 avril au 25 octobre) pour la conquête, par les Français, des plateaux sur lesquels court le Chemin des Dames.

chevrillard [*vri, ll* mll., *ar*] n. m. Nom du petit du chevreuil jusqu'aux six premiers mois.

Chevrillon (André), écrivain français, né à Ruelle en 1864 : a fait apprécier un talent pénétrant et pittoresque dans ses études sur la littérature anglaise et ses récits de voyage en Orient. Elu membre de l'Acad. franç. en 1920.


Chevrillon.

chevrin n. m. (du vx fr. *chever*, creuser). Cavité profonde sous les rives des cours d'eau, où le poisson va déposer son frai et se réfugier.

Chevrolière (**La**), comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 12 kil. de Nantes, près du lac de Grandlieu ; 2.140 h. (*Chevrolins*). Ch. de f. Volailles.

chevrolle n. f. Nom vulgaire des crustacés du genre caprelle.

chevron n. m. (de *chèvre*). Chacune des pièces de bois qui soutiennent les lattes sur la pente d'un toit. (V. FERME.) Galon placé en V renversé sur la manche des vêtements militaires, et qui marque l'ancienneté de service, les campagnes, les blessures, l'ancienneté du soldat : *un grognard à trois chevrons*. *Blas.* Pièce honorable, formée de deux pièces assemblées en angle aigu. (V. la planche BLASON.) Filon de mine, qui se replie suivant un angle aigu.


Chevron.

chevronnage [*vro-na-je*] n. m. Action de chevronner. Ouvrage fait en chevrons.

chevronné [*vro-né*], **o** adj. Qui porte des chevrons : *un vieux brave chevronné*. *Blas.* Se dit de l'écu ou des pièces dont la surface est couverte de chevrons en nombre égal aux interstices du champ.

chevronner [*vro-né*] v. a. Garnir de chevrons : *chevronner un comble*.

chevrotage [*je*] n. m. (de *chèvre*). Droit perçu jadis par le seigneur pour les chèvres élevées dans son domaine.

chevrotain [*tin*] ou **chevrotin** n. m. (rad. *chèvre*). Genre de mammifères ruminants sans cornes, des hautes montagnes asiatiques.

— ENCYCL. L'espèce la plus connue est le chevrotain porte-musc, qui atteint la taille d'un petit chevreuil et habite les montagnes de l'Asie. Le mâle porte sous le ventre une poche où s'accumule le musc.


Chevrotain.

chevrotant [*tan*], **e** adj. Qui chevrote, tremblote : *voix chevrotante*. ANT. **Ferme, assurée.**

chevrotement [*man*] n. m. Action de parler ou de chanter en chevrotant. Tremblement de la voix.

chevroter [*té*] v. n. Mettre bas, en parlant des chèvres. Chanter, parler d'une voix tremblotante. Activ. : *chevroter un air*.

chevrotin n. m. Faon de chevreuil ayant moins de six mois. Peau de chevreau corroyée.

chevrotine n. f. Gros plomb, petite balle.

chewing-gum [*tchou-in'gh'-gheum'*] n. m. (de l'angl. *to chew*, mâcher et, *gum*, gomme). Gomme parfumée, préparée sous forme de petites tablettes et employée comme masticatoire (principalement aux Etats-Unis).

Cheyenne, v. des Etats-Unis, capitale de l'Etat de Wyoming ; 15.000 h. Houille.

Cheyennes, peuplade indienne de l'Amérique du Nord, dans la partie septentrionale des Etats-Unis, établie d'abord entre le lac Supérieur et le haut Missouri, puis dans les Mauvaises Terres, dans les Black-Hills et aux sources de la Cheyenne, affluent droit du Missouri. Ces Peaux-Rouges, de race algonquine, sont appelés *chiens* par les anciens voyageurs canadiens. S. un *Cheyenne*.

Cheylade, comm. du Cantal, arr. et à 31 kil. de Murat, près de la *Rue de Cheylade* ; 1.440 h. Source ferrugineuse.

Cheylard [*chè-lar*] (**Le**), ch.-l. de c. (Ardèche), arr. et à 55 kil. de Tournon, sur la Dorne, affl. du Rhône ; 3.510 h. Ch. de f. Eaux minérales. — Le cant. a 14 comm. et 13.150 h.

cheylète n. m. Genre d'acariens vivant dans les vieux livres, le vieux linge, etc., et aussi sur les lapins.

Cheysson (Emile), ingénieur et économiste français, disciple de Le Play, né à Nîmes en 1826, m. à Leysin (Suisse) en 1910.

chez [*ché*] prép. (du lat. *casa*, demeure). Au logis de : *chez moi*. Dans le pays de : *chez les Turcs*. Du temps de : *chez les Anciens*. Dans la maison, la famille de : *servir chez un millionnaire*. Dans la personne, les œuvres de : *c'est chez lui une habitude*. Suivi d'un pronom personnel, *chez* forme une locution substantive qui signifie la maison de toi, de moi, etc. : *aimer son chez soi*.

chèze n. f. Variété de mésange à tête noire.

Chèze (**La**), ch.-l. de c. (Côtes-du-Nord), arr. et à 9 kil. de Loudéac, sur le Lié ; 500 h. Ch. de f. — Le cant. a 9 comm. et 11.520 h.

Chézy (Antoine-Léonard **de**), orientaliste français, né à Neuilly, m. à Paris (1773-1832). Il éveilla, un des premiers, en France, le goût de l'étude du sanscrit. Il a traduit, notamment, *Sakountala*.

chi [*ki*] n. m. Vingt-deuxième lettre de l'alphabet grec se figurant X ou χ et correspondant au *ch* des Allemands.

Chiabrera [*ki*] (Gabriel), poète ital. né et m. à Savone (1552-1637), imitateur de Pindare et d'Anacréon.

chialer v. n. *Arg.* Pleurer.

chianti [*ki*] n. m. Vin rouge récolté à Chianti ou dans les environs.

Chianti [*ki*], région montagneuse de la prov. de Sienne (Italie), célèbre par les vins qu'elle produit.

chiaoux n. m. V. CHAOUCH.

Chiari [*ki*], v. d'Italie (Lombardie, prov. de Brescia), près de l'Oglio ; 10.400 h. Filatures de soie, forges. Villeroi y fut battu en 1701 par le prince Eugène.

chiasma [*ki*] n. m. (gr. *khiasma*, croisement). *Anat.* Croisement en force d'X ; se dit du croisement des bandelettes optiques.

chiasme [*ki-as-me*] n. m. (du gr. *khiasma*, croisement). *Rhét.* Figure composée d'une double antithèse, dont les termes se croisent : *il faut manger pour vivre, et non pas vivre pour manger*.

chiasse [*a-se*] n. f. (de *chier*). Ecume des métaux. Excrément de mouche, de ver. *Pop.* Diarrhée. *Avoir la chiasse*, au *fig.*, avoir très peur.

Chiasso [*ki*], comm. de Suisse (cant. du Tessin), non loin de la frontière italienne et du tunnel du Saint-Gothard ; 4.000 h. Petite ville industrielle,

Chiavari [*ki*], v. d'Italie (prov. de Gênes), port sur la Méditerranée ; 30.000 h.

Chiavenna [*ki*], v. d'Italie (Lombardie, prov. de Sondrio), sur la Mera ; 4.300 h. Vases en pierre ollaire.

Chibchas [*chass*] ou **Muyscas** [*mu-is-kass*], peuple civilisé de l'Amérique du Sud, que les Espagnols trouvèrent établi dans la Nouvelle-Grenade, au XVIe siècle.

chibouque n. f. ou **chibouk** n. m. (du turc). Pipe à long tuyau, dont on se sert en Turquie.

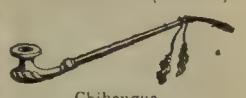
Chibouque.

chic [*chik*] n. m. (de *chicane*). Terme d'atelier pour exprimer une certaine habileté de main dans les arts. *Fam.* Désinvolture élégante : *avoir du chic ; manquer de chic*. Adjectiv. Bien tourné, élégant : *jeune homme, jeune femme chic*.

chica n. f. Danse voluptueuse, populaire aux Antilles et dans l'Amérique espagnole.

chica n. m. Dans l'Amérique du Sud, teinture rouge de *bignonia chica*.

chicabaud [*bô*] ou **chicambaud** [*kan-bô*] n. m. Bout-dehors mobile, sur lequel on amure la misaine dans les lougres.

Chicago, v. des Etats-Unis (Illinois), sur le lac Michigan et sur la *rivière de Chicago* ; 2.185.000 h. Immense commerce des produits de l'Ouest américain : blés, bestiaux, viandes salées, huile, etc. Importantes manufactures et usines : conserves, minoteries, etc.

chicane n. f. Procédure artificieuse. Procès : *aimer la chicane.* Ensemble des gens du Palais (en mauv. part). Controverse subtile. Querelle de mauvaise foi : *chercher chicane.* Nom d'une partie de mail qui se joue en plein air. Nom d'un passage en zigzag dans un retranchement, un réseau de fils barbelés. Au jeu de bridge, absence d'atouts dans une main. *En chicane,* se dit de pièces que l'on dispose dans un conduit de manière à contrarier la régularité d'un courant (gaz, liquide, solide).

Chicaneau, un des principaux personnages des *Plaideurs* de Racine, et dont le nom indique le caractère. Chicaneau est Normand et passe sa vie en procès. Il ne parle que de son procureur, de son juge et de ses témoins. Il est resté le type du plaideur infatigable. Il a pour adversaire la comtesse de Pimbêche, elle-même enragée plaideuse.

chicaner [*né*] v. n. User de chicane en procès. *Par ext.* User de subtilités, d'arguties. V. a. Disputer misérablement à quelqu'un : *chicaner une commission à un placier.* Chercher chicane à quelqu'un : *chicaner ses voisins.*


Chicard.

chicanerie [*ri*] n. f. Action de chicaner.

chicaneur, euse [*eu-ze*] n. Qui aime à chicaner. Adjectiv. : *humeur chicaneuse.*

chicanier [*ni-é*], **ère** n. Qui chicane, qui conteste sans cesse. Adjectiv. : *voisin chicanier.*

chicard [*kar*], **e** adj. *Pop.* Qui a du chic. N. m. Déguisé de carnaval avec des bottes, une culotte collante et un casque orné d'un grand plumet.

chicha n. f. Boisson fermentée, préparée au Pérou avec des grains de maïs.

chiche adj. *Fam.* Parcimonieux, avare : *un homme chiche.* Mesquin, chétif : *moisson chiche. Fig.* : *être chiche de ses pas, de compliments. Fam.* Expression de défi. PROV. : **Il n'est festin que de gens chiches,** ceux qui épargnent aiment de paraître magnifiques dans les grandes occasions. ANT. **Prodigue, généreux, libéral.**

chiche adj. m. (du lat. *cicer,* pois). Se dit d'un genre de légumineuses d'Europe et d'Asie, cultivées dans les jardins potagers et dont la graine est un gros pois gris dit *pois chiche* : *le pois chiche engraisse les animaux et donne de bon lait.*


Pois chiche : a, fruit.

Chiché, commune des Deux-Sèvres, arr. et à 11 kil. de Bressuire ; 1.840 h.

chiche-face n. m. Avare au visage sec, jaune, renfrogné. Pl. des *chiches-faces.*

chichement [*man*] adv. Mesquinement, d'une manière chiche : *vivre chichement.*

Chichester, v. d'Angleterre (Sussex), près de la Manche ; 9.000 h.

chicheté n. f. (de *chiche*). Economie sordide. (Vx.)

chichi n. m. Boucles frisées de cheveux postiches. *Pop.* Tapage, réclamation bruyante : *faire du chichi.* Paroles caressantes, destinées à amadouer, à tromper.

Chichimèques, nom collectif de plusieurs peuplades du Mexique, qui remplacèrent les Toltèques et furent à leur tour supplantées par les Aztèques. Les *Chichimèques* étaient de taille peu élevée, avaient le teint olivâtre, la barbe assez fournie ; ils adoraient le soleil ; ils refusèrent de se soumettre aux Espagnols, et aujourd'hui encore leurs descendants sont groupés en tribus belliqueuses sur les plateaux du nord du Mexique.

Chiclana, v. d'Espagne (Andalousie, prov. de Cadix), sur le Lirio ; 13.000 h. Sparteries ; eaux thermales sulfureuses très fréquentées.

chiclé n. m. (m. esp.). Latex qui découle du tronc du sapotillier et d'autres arbres de la même famille (sapotacées) : *le chiclé est utilisé dans la préparation des pâtes masticatoires (chewing-gums), dont les Américains font grand usage.*

chicon n. m. Nom vulgaire de la laitue romaine.

chicoracées [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre *chicorée.* S. une *chicoracée.*


Chicorée.

chicorée [*ré*] n. f. (ital. *cicorea*). Genre de chicoracées, comprenant plusieurs espèces potagères, que l'on mange en salade : *la barbe-de-capucin est une variété de chicorée.* Poudre de racine de chicorée torréfiée qu'on mêle au café. *Méd.* La chicorée sauvage est laxative et employée à ce titre surtout chez les enfants.

— ENCYCL. *Bot.* Les deux espèces de chicorée les plus répandues sont : la *chicorée sauvage* et la *chicorée endive.* La chicorée sauvage peut atteindre 1 mètre de hauteur ; elle se cultive beaucoup dans les jardins ; ses feuilles sont longues et étroites et constituent, quand la plante est cultivée à l'abri de la umière, la *barbe-de-capucin* ou la *chicorée de Bruxelles* (*endive* ou *witloof*) ; une autre variété, la *chicorée à grosse racine,* donne la chicorée à café.

La *chicorée endive* comprend les *chicorées frisées* et *scaroles* cultivées dans les jardins.

— *Econ. dom. Conservation des chicorées.* Pour conserver les chicorées frisées et les scaroles qui ont été liées et sont bonnes à consommer à l'approche des gelées, il faut les arracher, les nettoyer extérieurement et les replanter en cave aérée dans du sable, en ayant soin qu'elles ne se touchent pas.

chicot [*ko*] n. m. Ce qui reste d'un arbre rompu à ras de terre. Racine d'une dent cassée.

Chicot [*ko*] (Antoine D'ANGLERAYS, dit), gentilhomme gascon, bouffon du roi, tué au siège de Rouen en 1592. Il se rendit célèbre à la cour d'Henri III, puis à celle d'Henri IV par ses bons mots, ses bouffonneries et aussi sa bravoure. Alexandre Dumas père, dans la *Dame de Monsoreau,* les *Quarante-Cinq,* en a fait un conseiller dévoué et clairvoyant du roi, et l'a rendu populaire.

chicote n. f. (m. portug.). Fouet à lanières nouées.

chicoter [*té*] v. n. Contester sur des bagatelles. (On dit aussi CHIPOTER.)

chicotin n. m. (altérat. de *socotrin,* aloès de Socotora). Suc amer extrait de l'aloès, de la coloquinte : *amer comme chicotin.*

Chicoyneau [*koi-nô*] (François), médecin français, né à Montpellier (1672-1752). Il se distingua par son dévouement pendant la peste de Marseille.

chie-en-lit n. m. invar. Celui qui s'oublie au lit. Masque de carnaval. Personne accoutrée ridiculement. *A la chie-en-lit !* interj. que l'on pousse pour huer les masques ou quelqu'un de ridiculement accoutré.

chien, enne [*chi-in, è-ne*] n. (lat. *canis*). Quadrupède appartenant à un genre de mammifères carnivores digitigrades, généralement réduit en domesticité et comprenant une foule de variétés : *chien de garde, de berger, de chasse. Fam.* Terme de mépris : *les musulmans disent : chien de chrétien. Fam. Le chien du commissaire,* son secrétaire. Pièce d'une arme à feu qui portait autrefois le silex et qui se rabat aujourd'hui sur la capsule pour en déterminer l'explosion. Grappin en bois. Chariot pour le transport du minerai. Outil de tonnelier, pour fixer les pièces. *Chien de mer,* nom vulgaire de plusieurs squales, dont la peau très rude sert à polir le bois. Adjectiv. et *fam. Etre chien,* avare, méchant. Loc. fam. : *N'être pas bon à jeter aux chiens,* n'avoir aucun mérite. *Recevoir quelqu'un comme un chien dans un jeu de quilles,* le recevoir très mal. *Rompre les chiens,* les empêcher de suivre la voie, et *au fig.* interrompre une conversation dont le sujet est dangereux. *De chien,* détestable : *temps de chien. Coiffé à la chien,* en ramenant sur le front de petits cheveux frisés. *Entre chien et loup,* à la tombée du jour. *Se regarder en chiens de faïence,* se regarder l'un l'autre d'un œil fixe et irrité. *Vivre comme chien et chat,* vivre en très mauvaises intelligence. *Jeter, donner sa langue aux chiens,* renoncer à comprendre, à deviner quelque chose. *Ne pas valoir les quatre fers d'un chien,* ne rien valoir. *Etre comme un chien à l'attache,* n'avoir aucune liberté. ALLUS. LITT. OU HIST. : **Le chien qui lâche sa proie pour l'ombre,** V. OMBRE. **Couper la queue du chien d'Alcibiade,** V. QUEUE. **C'est le chien de Jean de Nivelle, il s'enfuit quand on l'appelle,** se dit d'une personne qui se dérobe quand on réclame sa présence, par allusion à la conduite de Jean de Nivelle et de son frère, que leur père, Jean II de Montmorency, déshérita en les traitant de chiens, parce qu'ils avaient refusé de venir, suivant ses ordres, servir le roi Louis XI contre le duc de Bourgogne. PROV. : **Chien hargneux a toujours l'oreille déchirée,** les gens querelleurs attirapent toujours quelques égratignures. **Bon chien chasse de race,** les enfants héritent souvent des qualités et des défauts de leurs parents. **Tous les chiens qui aboient ne mordent pas,** les gens qui crient le plus fort ne sont pas les plus à craindre. **Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage,** quand on ne veut plus d'une personne ou d'une chose, on cherche à la déprécier. **Ne pas attacher ses chiens avec des saucisses,** être avare. **Un chien regarde bien un évêque,** se dit à quelqu'un qui se fâche de ce qu'on le regarde. **Garder à quelqu'un un chien de sa chienne,** lui garder rancune, méditer une vengeance. **C'est le chien du jardinier, qui ne mange pas de choux et n'en laisse pas manger aux autres,** se dit de quelqu'un qui, ne pouvant profiter d'une chose, empêche les autres d'en user.

— ENCYCL. *Art vétér.* Le chien a été domestiqué de tout temps ; aussi en existe-t-il un nombre considérable de races. Toutes ces races dérivent de quatre souches : le *chien des tourbières* et le *chien-loup,* qui sont européens, le *lévrier,* qui vient d'Afrique, et le *molosse,* originaire d'Asie. Le chien domestique est omnivore ; son intelligence en a toujours fait un associé de l'homme, à la chasse comme à la guerre.



Ages du chien : A, 8 mois ; B, 15 mois ; C, 2 ans ; D, 5 ans.

Les maladies du chien sont très fréquentes : la plus vulgaire les frappe au moment de la dentition. On doit soigner cette *maladie des chiens* par des désinfectants.

— On divise les chiens en plusieurs catégories : *chiens de berger* (races françaises de Beauce et de Brie, berger des Pyrénées, Groenendael et Malinois, colley, berger d'Alsace, etc.) dont certaines variétés sont utilisées comme chiens de police, de guerre, sanitaires, etc. ; *chiens de garde* (dogues, danois, mastiff, terre-neuve, saint-bernard) ; *chiens de trait* ; *chiens de luxe* (king-charles, caniche, loulou, carlin, pékinois, griffon, etc.), et *chiens de chasse.* Les chiens de chasse comprennent : les *chiens d'arrêt* ou *chiens couchants* ou *de plaine,* et les *chiens courants.* Les espèces les plus estimées de la première catégorie sont : le *braque,* l'*épagneul,* le *griffon,* le *blenheim,* le *choupille,* le *chien à double nez,* et les chiens de création anglaise ; *pointer, setter Gordon,* etc. L'éducation du chien d'arrêt diffère de celle du chien courant. On lui apprend à quêter, à suivre la voie, soit à terre soit dans l'eau, à rapporter toute pièce abattue, et à tenir un arrêt ferme. Les chiens courants, qui poursuivent le gibier à la course pour le forcer, comprennent trois espèces principales : tout d'abord le *chien d'ordre,* dont le type est le *chien normand,* d'où dérivent les *limiers,* les *bâtards ;* viennent en second lieu les *lévriers,* les *bassets à jambes droites* ou *torses.* A côté se classent les *chiens corniaux,* les *briquets,* les *mâtins,* les *dogues,* les *bouledogues,* les *beagles,* et différentes autres races bâtardes.

— *Dr. Chiens errants* ou *non retenus.* Les maires prennent toutes les mesures propres à empêcher la divagation des chiens ; ils peuvent ordonner que les chiens seront tenus en laisse ou muselés. Même tenus en laisse, ils doivent être munis d'un collier portant, gravés sur une plaque de métal, les nom et demeure du propriétaire. (Sont exceptés de cette prescription les chiens courants portant la marque de leur maître.) Les chiens courants et tous ceux qui seraient trouvés sur la voie publique ou dans les champs non munis d'un collier portant le nom et le domicile de leur maître seront conduits à la fourrière, et abattus après un délai de quarante-huit heures s'ils n'ont point été réclamés et si le propriétaire reste inconnu. Le délai est porté à huit jours francs pour les chiens avec collier ou portant la marque de leur maître. Les propriétaires, fermiers ou métayers ont le droit de saisir ou de faire saisir par le garde champêtre ou tout autre agent de la force publique les chiens que leurs maîtres laissent divaguer dans les bois, les vignes ou les récoltes. Les chiens saisis sont conduits au lieu de dépôt désigné par l'autorité communale, et si, dans les délais fixés, les chiens n'ont point été réclamés et, si les dommages et les autres frais ne sont point payés, ils peuvent être abattus sur l'ordre du maire.

Le propriétaire d'un chien, qui l'excite ou néglige de le retenir lorsqu'il attaque ou poursuit les passants — et alors même qu'il n'en résulte aucun dommage — commet une contravention punie d'une amende de 6 à 10 francs, et, en cas de récidive, d'un emprisonnement de cinq jours au plus. V. RAGE.

— *Fin. Taxe sur les chiens.* Cette taxe est perçue sur une déclaration à la mairie, qui doit être faite du 1er octobre au 15 janvier. Elle est variable suivant les communes ; mais, ce qui ne varie pas, c'est la classification en deux catégories : chiens d'agrément ou de chasse, et chiens de garde, ceux-ci taxés à la cote inférieure.

Il y a triple taxe pour les propriétaires de chiens qui n'ont pas fait de déclaration, et double taxe pour les déclarations fausses ou inexactes.

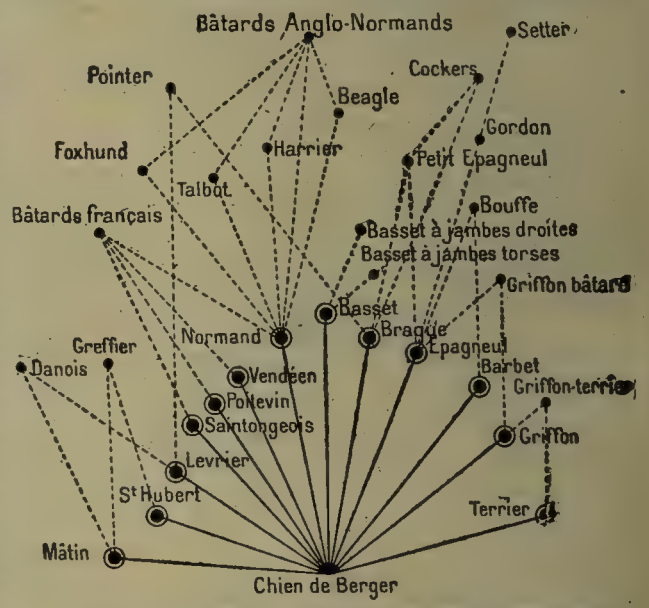

Généalogie du chien : Graphique montrant la filiation des différentes variétés du chien domestique et les produits dérivés des croisements.

Chien (*grotte du*), grotte située près de Pouzzoles, sur le bord du lac d'Agnano, et dans laquelle se produit un dégagement de gaz carbonique qui se répartit sur le sol en une couche qui atteint de 0m,20 à 0m,60 (le sol étant incliné), et dans laquelle ne peuvent pénétrer, sous peine d'asphyxie, les animaux de moyenne taille, comme les chiens.

Chien de Montargis. V. AUBRY DE MONTDIDIER.

Chien (**grand**), constellation de l'hémisphère austral, qui possède l'étoile la plus belle et la plus brillante du ciel, *Sirius.*

Chien (**petit**), constellation de l'hémisphère boréal, qui a *Procyon* comme étoile de 1re grandeur.

Chien du jardinier (*le*), comédie de Lope de Vega, un de ses chefs-d'œuvre. Le titre et l'idée de la pièce sont tirés de ce vieux proverbe castillan : « Le chien du jardinier ne veut pas de sa pâtée, et grogne si les bœufs la mangent ».

Chien-Caillou, petit ouvrage de Champfleury, qui fut une des premières manifestations de l'école réaliste (1847).

chiendent [*chi-in-dan*] n. m. (de *chien,* et *dent*). Nom vulgaire d'une graminée (*triticum repens*), très commune, qui cause de grands ravages dans les cultures. *Fam. Voilà le chiendent,* voilà l'ennemi, l'obstacle, la difficulté.



— Encycl. On donne le nom de *chiendent* à plusieurs graminées, mais les plus connues sont le *chiendent ordinaire* ou *froment rampant*, et le *chiendent pied de poule*. Le chiendent est la mauvaise herbe par excellence ; il se propage avec une grande rapidité, et il est très difficile à détruire. Cependant, il n'est pas sans utilité : brûlé, il sert à fumer les terres ; le chiendent fermenté sert à préparer une sorte de bière ; son infusion constitue une tisane diurétique, et sa racine est employée à la fabrication d'un papier blanc et solide, et à faire des brosses et des balais.


Chiendent.

chien-loup n. m. Variété de chien ayant les caractères extérieurs d'un loup. Pl. des *chiens-loups*.

chiennaille [*chi-è-na*, *ll* mll., *e*] n. f. *Fam.* Tas de chiens.

chiennée [*chi-è-né*] n. f. Portée d'une chienne.

chienner [*chi-è-né*] v. n. Mettre bas, en parlant d'une chienne.

chiennerie [*chi-è-ne-rî*] n. f. *Fam.* Ladrerie, vilenie, dureté. Impudeur extrême.

chier [*chi-é*] v. n. (lat. *cacare*). Faire les gros excréments. (Ce mot est bas et grossier.)

Chieri [*ki-é*] ou **Chiers,** v. d'Italie (prov. de Turin) ; 12.700 h. Filatures, vins et liqueurs.

chierie [*chi-rî*] n. f. *Pop.* et *triv.* Ennui, chose fâcheuse.

Chiers [*chi-èr*] (la), affl. dr. de la Meuse ; elle naît en Belgique, mais passe en France, où elle arrose Longwy, Montmédy ; cours 112 kil.

Chiese, riv. d'Italie, affl. gauche de l'Oglio ; cours 148 kil.

Chieti [*ki-é*], v. d'Italie, ch.-l. de la prov. de l'Abruzze Citérieure, près de la Pescara ; 26.000 h. Lainages, soieries, draps, verreries.

Chièvres, v. de Belgique (Hainaut) ; 3.300 h.

Chièvres (Guillaume de Croy, seigneur de), m. à Worms (1458-1521) ; gouverneur, puis premier ministre de Charles-Quint, devenu roi d'Espagne.

Chiffa, comm. d'Algérie (Alger), arr. et à 58 kil. d'Alger, sur la *Chiffa* ou Mazafran ; 3.000 h.

chiffe [*chi-fe*] n. f. Mauvaise étoffe. *Fig.* Homme sans caractère et sans énergie. *Etre mou comme une chiffe*, être complètement dépourvu d'énergie.

Chifflart (Nicolas-François), peintre et graveur français, né à Saint-Omer, m. à Paris (1825-1901).

chiffon [*chi-fon*] n. m. (de *chiffe*). Vieux morceau d'étoffe. Chose de peu de valeur : *chiffon de papier*. *Fam.* Ajustements féminins : *causer chiffons*. Allus. hist. : **Chiffon de papier.** Le 3 août 1914, l'Angleterre somma le gouvernement allemand de respecter la neutralité belge, qu'il avait garantie de sa signature. Le chancelier de Bethmann-Hollweg, protestant auprès de l'ambassadeur d'Angleterre, sir Edward Goschen, contre cette sommation, déplora que la Grande-Bretagne songeât à faire la guerre à une nation à elle apparentée, juste « pour un *chiffon de papier* ». Cet épisode est un des traits les plus caractéristiques de la déloyauté de l'Allemagne, qui n'hésite pas, quand son intérêt l'exige, à renier sa signature et sa parole.

— Encycl. Les chiffons de toile et de coton entrent dans la préparation de la pâte à papier. Les chiffons de laine, employés jadis comme engrais, sont effilochés et servent à fabriquer des tissus feutrés, dont on fait des gants ou des étoffes grossières.

chiffonnable [*chi-fo-na-ble*] adj. Qui peut être chiffonné, froissé : *papier chiffonnable*.

chiffonnade [*chi-fo-na-de*] n. f. Sorte de potage aux légumes fait de laitues, oseille, cerfeuil et ciboules, qu'on passe au beurre frais, et sur laquelle on verse du bouillon.

chiffonnage [*chi-fo-na-je*] n. m. Action de chiffonner. Etoffes chiffonnées.

chiffonne [*chi-fo-ne*] n. f. Branche grêle surchargée de bourgeons à fruits. Adjectiv. : *branche chiffonne*.

chiffonné [*chi-fo-né*], **e** adj. Froissé : *étoffe chiffonnée*. *Fig.* Dont les traits sont plus fins et plus gracieux que réguliers : *minois chiffonné*.

chiffonner [*chi-fo-né*] v. a. Froisser : *chiffonner sa robe, un papier*. *Fam. Chiffonner une femme*, déranger sa toilette en la lutinant. *Fig.* et *fam.* Contrarier : *cette nouvelle me chiffonne*. V. n. Exercer le métier de chiffonnier. S'occuper d'ajustements de toilette : *les dames aiment à chiffonner*.

chiffonnerie [*chi-fo-ne-rî*] n. f. Corps des chiffonniers ; leur métier ; leur marchandise. *Fam.* Petit tracas : *des chiffonneries de ménage*. Petites occupations de dames. Petites affaires de toilette.

chiffonnier [*chi-fo-ni-é*], **ère** n. et adj. Qui va ramasser les chiffons, etc., par la ville : *l'industrie chiffonnière*. N. m. Petit meuble à tiroirs, où l'on enferme de menus ouvrages.


Chiffonnier (Louis XVI).

Chiffonnier de Paris (*le*), drame en cinq actes, de Félix Pyat (1847) ; pièce animée d'un souffle démocratique puissant, et dont le principal rôle fut une des plus remarquables créations de Frédérick Lemaître.

chiffrable [*chi-fra-ble*] adj. Qui peut être calculé, chiffré.

chiffrage [*chi-fra-je*] n. m. Action d'écrire en chiffres. Action d'évaluer les marchandises, les affaires d'une maison. *Mus.* Ensemble de caractères numériques qu'on place au-dessus des notes de la basse pour indiquer les accords qu'elle comporte. V. basse *chiffrée*.

— Encycl. Autrefois les accords n'étant pas écrits entièrement sur la portée, on les indiquait par des chiffres au-dessus de la note basse fondamentale. Réaliser ces chiffres était la principale science du musicien et de l'accompagnateur à l'orgue ou au

piano. Mais, depuis le commencement du XIXe siècle, les accords sont devenus si compliqués, que le chiffrage en est des plus difficiles à lire. On y a donc renoncé, et l'on ne conserve les chiffres que pour les traités théoriques.

Le chiffre désignant l'accord est celui qui correspond aux intervalles qui entrent dans cet accord. Par exemple l'accord de tierce se chiffre par 3 ; celui de

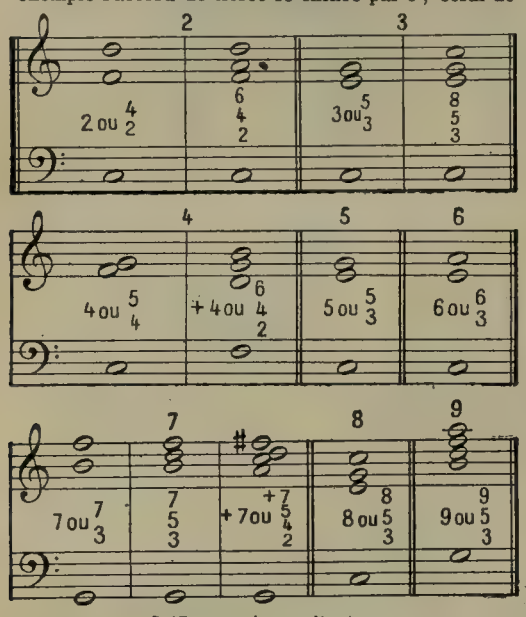

Chiffrages et leur réalisation.

quinte, 5 ; celui de septième, 7 ; etc. Quand le chiffrage est complet, il indique tous les intervalles consécutifs de l'accord. Dans le cas contraire, il sous-entend des intervalles complémentaires ; un chiffre ne représente pas seulement l'intervalle qu'il indique, il en sous-entend presque toujours un ou plusieurs autres. (V. les exemples ci-dessus.)

Signes. Soit à gauche, soit au-dessus ou au-dessous des chiffres, on place des signes qui altèrent certains intervalles indiqués ou sous-entendus par ces chiffres.

Le *dièse*, le *bémol*, le *bécarre*, placés à la gauche des chiffres, altèrent les intervalles que ces chiffres

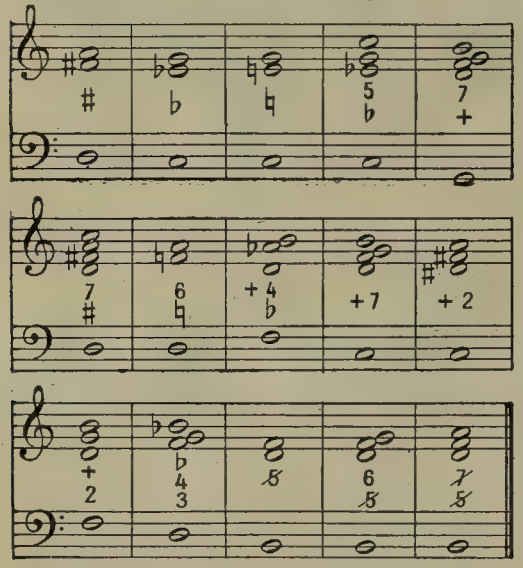

Réalisation des chiffrages avec signes.

désignent. Quand ils sont seuls, ou placés sous le chiffre, ils affectent la tierce fondamentale de l'accord. Quand ils sont au-dessus du chiffre, ils affectent l'intervalle sous-entendu au-dessus de ce chiffre.

La *croix* (+) est un signe d'augmentation. Placée devant un chiffre, elle indique que la note qui correspond à ce chiffre est une note sensible ou un intervalle augmenté. Placée sous le 7, elle sous-entend une tierce majeure et une septième mineure. Placée au-dessus du 2, elle désigne la quarte, et, au-dessus de 4/3, elle désigne la sixte.

La *barre oblique*, traversant un chiffre (5), est un signe de diminution, qui indique un intervalle diminué.

chiffre [*chi-fre*] n. m. (de l'ar. *sifr*, zéro). Chacun des caractères qui représentent les nombres : *les chiffres arabes ont remplacé les chiffres romains.* Montant, valeur d'une chose : *évaluer le chiffre de la dépense.* Nom donné à des caractères de convention, qui n'ont de sens que pour les initiés : *les dépêches diplomatiques sont transmises en chiffres.* Service du ministère des Affaires étrangères, qui déchiffre les dépêches : *être attaché au Chiffre.* Enlacement des initiales d'un nom : *faire marquer du linge à son chiffre. Fam. C'est un zéro en chiffre*, c'est un homme sans valeur. Pl. *Les chiffres*, les mathématiques.

— ENCYCL. Les chiffres communément employés sont appelés *arabes*, en souvenir du système entier de numération que les Arabes nous ont transmis. En réalité, l'origine des signes 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 0 est inconnue : ils furent introduits en Europe, au Xe siècle, par le pape Sylvestre II. Ils sont d'un emploi beaucoup plus aisé que tous les chiffres empruntés à un alphabet littéral, tels que les chiffres hébreux, grecs ou romains.

Les Romains avaient pour chiffres certaines lettres majuscules : I = 1, V = 5, X = 10, L = 50, C = 100, D = 500, M = 1.000. Leur système de numération, légèrement modifié, a été conservé dans certains cas. Il repose sur deux principes : 1° toute lettre placée à la droite d'une autre figurant une valeur supérieure ou égale à la sienne s'ajoute à celle-ci ; 2° la lettre placée à la gauche d'une autre représentant une valeur supérieure indique que le nombre qui lui correspond doit être retranché du même nombre relatif à l'autre. Ex. :

$$46 = 50 - 10 + 5 + 1 = \text{XLVI}.$$

chiffrer [*chi-fré*] v. n. Calculer avec les chiffres. V. a. Numéroter : *chiffrer des pages.* Ecrire avec un chiffre : *chiffrer une dépêche. Mus. Chiffrer une basse*, écrire au-dessus des notes de cette basse des chiffres qui indiquent les accords. V. BASSE, CHIFFRAGE. *Musique chiffrée*, musique dans laquelle les notes sont remplacées par des chiffres, suivant la méthode Galin-Paris-Chevé. **Se chiffrer** v. pr. Etre chiffré, calculé, compté : *total qui se chiffre par des millions.*

chiffre-taxe n. m. Vignette qui représente la taxe à acquitter par le destinataire d'objets de correspondance non ou insuffisamment affranchis. Pl. des *chiffres-taxes.*

chiffreur, euse [*eu-ze*] n. Qui compte bien, la plume à la main.

chiffrier-balance [*chi-fri-é*] n. m. Registre qui sert à établir la preuve quotidienne de la concordance du journal et du grand livre. Pl. des *chiffriers-balances.*

Chi-ga-tsé, ville du Tibet, sur le Penanang, au S. de Dzang-bo, à 3.350 m. d'altitude ; une des métropoles religieuses du Tibet, résidence du second des deux papes lamaïstes.

Chigi, famille italienne, qui se distingua par la protection qu'elle accorda aux lettres et aux arts et à laquelle appartiennent AGOSTINO, le fondateur de la maison, protecteur de Raphaël, né à Sienne en 1465 ; — FABIO, qui fut le pape Alexandre VII (1599-1667), et qui fonda la riche bibliothèque Chigi ; — ses neveux, les cardinaux FLAVIO Ier et SIGISMOND, qui firent construire à Rome le magnifique palais Chigi ; — FLAVIO III (1810-1885), qui fut nonce à Paris de 1861 à 1873 et cardinal en 1873.

chignard [*gnar*], **e** adj. et n. *Fam.* Qui chigne, qui grogne habituellement.

chigner [*gné*] v. n. *Fam.* Grogner, pleurnicher.

chignole ou **chignolle** n. f. Lame de bois formant les ailes du dévidoir des passementiers. *Arg.* Voiture. Sorte de vilebrequin. N. pr. Nom lyonnais de Guignol.

chignon n. m. (lat. pop. *catenio ;* de *catena*, chaîne). Le derrière du cou. (Vx.) Cheveux de derrière la tête, relevés ou roulés au-dessus de la nuque : *un chignon haut ; un chignon à la grecque.*



Formes diverses de chignons.

chigomier [*gho-mi-é*] n. m. *Bot.* Genre de combrétacées, comprenant des arbustes épineux et grimpants de l'hémisphère austral.

Chigot (Eugène), peintre français, né à Valenciennes (1860-1923) ; a peint dans un coloris vigoureux des tableaux d'histoire, de genre, des marines.

Chihuahua, v. du Mexique, capit. de l'Etat de ce nom ; 39.000 h. — L'Etat a 405.000 h.

chiisme [*is-me*] n. m. Système religieux des chiites.

chiites, chiytes ou **schiites** n. m. pl. Nom donné aux musulmans de Perse. S. un *chiite, chiyte*, ou *schiite.*

— ENCYCL. Les chiites regardent Ali comme le seul calife légal, à l'exclusion des autres descendants de Mahomet, reconnus par les autres musulmans ou *sunnites* (de l'ar. *sunni*, attaché à la vraie tradition), qui se considèrent comme seuls orthodoxes. Le chiisme, né de la réaction de l'esprit iranien sur l'islamisme, est la source des principales hérésies qui ont divisé l'islam : celles des fatimites, des assassins, des wahhabites et des babis.

Childebert Ier [*bèr*], fils de Clovis et de Clotilde, roi de Paris de 511 à 558 ; il tua, avec son frère Clotaire, les fils de Clodomir. Il mourut sans enfant, et Clotaire s'empara de son royaume. — CHILDEBERT II, fils de Sigebert et de Brunehaut, né en 570, roi d'Austrasie en 575. Sous son règne fut signé le traité d'Andelot ; m. en 596 ; il laissa son royaume à ses deux fils Théodebert II et Thierry II. — CHILDEBERT III, fils de Thierry III, né vers 683 ; il régna sur toute la France de 695 à 711, sous la tutelle de Pépin d'Héristal. Il eut pour successeur son fils Dagobert III.

Childebrand [*bran*], guerrier franc, dont les chroniqueurs font un frère de Charles-Martel. Il se signala contre les Sarrasins ; m. en 741. — Ce prince, dont l'histoire et même l'existence sont fort incertaines, a été chanté par le poète Carel de Sainte-Garde, qui en a fait le principal personnage de son poème épique : *les Sarrasins chassés de France.* De là les deux vers fameux de Boileau :

O le plaisant projet d'un poète ignorant,
Qui, de tant de héros va choisir Childebrand

Ces deux vers se citent à propos d'un choix par trop malencontreux.

Childe-Harold [*tcha-ild*] (*Pèlerinage de*), poème de Byron en quatre chants ; narration d'un poète en voyage, où des tableaux ravissants se mêlent aux impressions d'une âme agitée. Ce poème est celui où se révèle le plus complètement le génie de Byron (1812-1818). Lamartine a composé un poème : *le Dernier Chant de Childe-Harold*, qui est comme la suite du poème de Byron (1825).



Sceau de Childéric Ier.

Childéric Ier [*rik*], fils de Mérovée et père de Clovis, roi des Francs en 458. Chassé par ses compagnons, il se réfugia en Thuringe, d'où il revint pour renverser le Romain Ægidius et reprendre possession de son commandement (vers 436-481). — CHILDÉRIC II, fils de Clovis II et de Bathilde, roi d'Austrasie en 660, de toute la France en 670, assassiné par un seigneur franc nommé Bodillon en 673, dans la forêt de Chelles. — CHILDÉRIC III, fils de Chilpéric II, né vers 714, dernier roi mérovingien, de 742 à 751 ; fut déposé par Pépin le Bref ; mourut en 755, au monastère de Saint-Omer.

Chili, république de l'Amérique du Sud ; 759.000 kilom. car. ; 3.329.000 h. (*Chiliens*). Capit. *Santiago ;* v. pr. *Concepcion* et *Valparaiso.* Le Chili s'étend le long de la côte de l'océan Pacifique, au versant occidental des Andes, très élevées en cet endroit (pic d'Aconcagua, 6.970 m.). Rivières rares et torrentielles. Climat sain, population active et industrieuse ; nombreuses mines, industrie et commerce actifs. Le Chili exporte : salpêtre, cuivre, argent, or, borax, guano, et reçoit d'Europe, particulièrement de l'Angleterre et de la France, des tissus, machines, etc. ; c'est une des régions les plus prospères de l'Amérique du Sud.

Conquis dès 1540 par Pedro de Valdivia, le Chili demeura colonie espagnole jusqu'en 1810, date à laquelle il s'émancipa. Retombé sous la loi de l'Espagne en 1814, il se proclama indépendant en 1818, et le devint en fait aussitôt après la bataille de Maypu, bien que l'Espagne n'ait officiellement reconnu l'existence de l'Etat du Chili qu'en 1844. Depuis 1818 le Chili forme donc une république, dont la constitution date de 1833. Son histoire intérieure est marquée par quelques révolutions, et son histoire extérieure par plusieurs guerres avec ses voisins, Pérou et Bolivie. La dernière de ces guerres a valu au Chili l'acquisition de la riche région minière d'Atacama. Depuis 1910, le Chili fait, avec l'Argentine et le Brésil, partie du système politique sud-américain dit de l'A B C.



Armoiries du Chili.

chiliade [*ki*] n. f. (du gr. *khilias, ados*, millier). Millier. Recueil de vers ou de proverbes divisé par séries de mille : *les chiliades d'Erasme.*

chiliarchie [*ki-li-ar-chi*] n. f. *Antiq. gr.* Fonction de chiliarque.

chiliarque [*ki-li-ar-ke*] n. m. (du gr. *khilias*, millier, et *arkhein*, commander). Commandant de 1.000 hommes, dans les armées grecques.

chiliasme [*ki-li-as-me*] n. m. (du gr. *khilias*, millier). Croyance des millénaires, d'après laquelle Jésus-Christ et les saints devaient régner mille ans sur la terre.

chiliaste [*ki-li-as-te*] n. (de *chiliasme*). Autre nom donné aux millénaires.

chiliastique [*ki-li-as-ti-ke*] adj. Qui a rapport au chiliasme.

Chilien, enne [*li-in, è-ne*], habitant ou originaire du Chili : *les Chiliens.* Adjectiv. : *population chilienne.*

chiliogone [*ki*] n. m. (du gr. *khilioi*, mille, et *gônia*, angle). Polygone qui a mille côtés.

Chillan, v. du Chili (prov. de Nuble), sur la rivière homonyme ; 20.000 h.

Chilleurs-aux-Bois, comm. du Loiret, arr. et à 15 kil. de Pithiviers, dans le Gâtinais ; 1.560 h. Ch. de f Orl. Apiculture.



Château de Chillon.

Chillon [*ll* mll.], château et prison d'Etat célèbre, bâtie sur un rocher au bord du lac Léman, à une lieue et demie de Vevey, dans une situation très pittoresque ; on l'a surnommé *la Bastille de la Suisse.* C'est là que fut enfermé le patriote genevois Bonivard, célébré par Byron.

Chillouks [*louk*], peuplade nègre, qui vit entre le lac Nô et le Kordofan (Afrique).

Chilly, comm. de la Haute-Savoie, arr. et à 28 kil. de Saint-Julien-en-Genevois ; 1.230 h. Asphalte.

Chiloë, archipel chilien du Pacifique austral ; 94.500 h. ; cap. *Ancud.* Commerce de bois.

chilognathes [*ki, ghna-te*] n. m. pl. Ordre de myriapodes, renfermant des animaux lents et timides, qui vivent dans des lieux sombres et humides (iules, gloméris). S. un *chilognathe.*

Chilon [*ki*], un des sept sages de la Grèce, né à Lacédémone. On lui attribuait la création de l'éphorat. Il mourut de joie, en embrassant son fils vainqueur aux jeux Olympiques.

chilopodes [*ki*] n. m. pl. Ordre de myriapodes, renfermant les scolopendres et les formes voisines. S. un *chilopode.*

chi lo sa ? [*ki*] loc. ital. signif. *Qui le sait ?*, fréquemment employée dans le même sens.



Tombeau de Chilpéric Ier.

Chilpéric Ier [*rik*], fils de Clotaire Ier, roi de Neustrie de 561 à 584, époux de Galswinthe, puis de Frédégonde, qui le fit, dit-on, assassiner à Chelles. Son règne fut rempli par les guerres qu'il eut à soutenir contre ses frères pour des partages de territoires. Il était poète et lettré (539-584). — CHILPÉRIC II,



fils de Childéric II, né vers 670, roi de Neustrie en 715, m. à Noyon en 720. Il fut vaincu par Charles-Martel à Amblève (Belgique).

chimaphile [*ki* n. f. Genre d'éricacées-pirolées, des pays septentrionaux, renfermant des herbes vivaces glabres.

chimaphiline [*kil*] n. f. Matière cristallisable, extraite des feuilles de chimaphile.

Chimay [*mè* . v. de Belgique (Hainaut) ; 3.500 h. Berceau d'une célèbre famille princière.

Chimborazo [*chim*'], un des monts les plus élevés du globe, dans la chaine des Andes (républ. de l'Equateur) : 6.253 m. C'est un volcan éteint. Son sommet se trouve, par suite du renflement du globe à l'équateur, le point le plus éloigné du centre de la terre.

Chimène, héroïne du *Cid* de Corneille, empruntée par le poète au *Romancero* et aux dramaturges espagnols, et l'un des plus beaux types de femme qu'ait créés la poésie, ce qui a fait dire à Boileau, en parlant des critiques dirigées contre le *Cid* :

En vain contre le « Cid » un ministre se ligue ;
Tout Paris, pour Chimène, a les yeux de Rodrigue.

Ce dernier vers exprime la passion aveugle d'un amant qui ne découvre aucun défaut dans sa maîtresse, et par extension un engouement pour un objet quelconque. Chimène symbolise au suprême degré la lutte de la passion et du devoir.

chimère n. f. (de *Chimère*, n. myth.). Idée fausse, imagination vaine : *se repaître de chimères*. Genre de poissons holocéphales, vulgairement appelé *roi des harengs, rat de mer*, commun dans les mers du nord. Genre de papillons, comprenant plusieurs espèces européennes, dont une est connue dans le midi de la France. ANT. **Réalité.**

Chimère (la), monstre fabuleux, dont le corps tenait généralement moitié du lion moitié de la chèvre, et qui avait la queue d'un dragon. Sa bouche vomissait des flammes. Bellérophon, monté sur Pégase, le tua. (*Myth.*) V. BELLÉROPHON. Le nom de *Chimère* a été donné à des bêtes fantastiques n'ayant de commun avec la Chimère de la fable que la bizarrerie de leurs formes : tels sont les animaux qui servent de gargouilles, ou figurent sur les chapiteaux dans les églises du moyen âge.


La Chimère de Florence.

chimérique adj. Qui se nourrit de chimères : *esprit chimérique*. Sans fondement : *projet chimérique*. ANT. **Réel, positif, certain.**

chimériquement [*ke-man*] adv. D'une manière chimérique.

chimiatre n. m. Médecin qui pratique la chimiatrie.

chimiatrie [*trî*] n. f. (de *chimie*, et du gr. *iatros*, médecin). Système médical, qui emploie de préférence les agents chimiques. Abus des préparations chimiques par la thérapeutique. (Paracelse systématisa l'application de la chimie à la médecine, dont on attribue l'idée au médecin arabe Rhazès. Les principaux adeptes de la chimiatrie furent Van Helmont, Sylvius, Boerhaave, Lavoisier, Fourcroy.)

chimiatrique adj. Qui a rapport à la chimiatrie.

chimiatriquement [*ke-man*] adv. Conformément aux règles de la chimiatrie.

chimico-légal, e, aux adj. Qui a rapport aux opérations chimiques ordonnées par la justice.

chimico-physique adj. Qui appartient à la fois à la chimie et à la physique.

chimie [*mî*] n. f. (gr. *chêmeia*). Science qui étudie la nature et les propriétés des corps simples, l'action moléculaire de ces corps les uns sur les autres, et les combinaisons dues à cette action : *Lavoisier est un des fondateurs de la chimie moderne. Chimie biologique* ou *biochimie*, branche de la chimie, comprenant l'étude des réactions qui s'effectuent dans l'intimité des tissus organiques. *Chimie industrielle*, branche de la chimie, qui traite des opérations intéressant spécialement l'industrie. *Chimie agricole*, branche de la chimie, qui comprend l'étude des sols, des engrais, des produits agricoles de toute sorte. *Chimie minérale*, branche de la chimie, qui comprend l'étude des métalloïdes, des métaux et de leurs combinaisons. *Chimie organique*, branche de la chimie, qui comprend l'étude de tous les composés du carbone.

— ENCYCL. La chimie étudie les phénomènes qui modifient la nature intime des corps et occasionnent des transformations dans leur composition et leurs propriétés. L'étude de la chimie s'appuie sur l'observation et l'expérimentation : connaître un corps, les formes qu'il peut affecter, sa couleur, son goût, est le fait de l'observation ; examiner comment ce même corps se comporte dans des circonstances données, en présence de telle ou telle substance, est le fait de l'expérimentation. Celle-ci procède par *analyse* ou par *synthèse*. Les *corps simples* sont ceux qui n'ont pu être décomposés en éléments distincts, tandis que les *corps composés* sont formés par la combinaison de deux ou plusieurs éléments. Les corps simples ont été divisés en *métalloïdes* et *métaux*, mais les caractères sur lesquels on se base pour établir ce classement ne donnent pas un résultat rigoureux (v. CORPS SIMPLES). La classification la plus rationnelle des corps simples est celle qui a été proposée par Mendéléef en 1863, et qui est basée sur la valence des éléments (v. VALENCE). Toutefois, cette valence, pour la plupart des éléments, n'a pas une valeur unique, mais si l'on choisit, pour chaque élément, sa valence la plus élevée, et que, d'autre part, tous les corps ayant même valence soient rangés dans l'ordre croissant de leurs poids atomiques, on obtient un tableau dans lequel, outre les analogies chimiques des corps ayant la même valence, on retrouve, périodiquement, des corps possédant également d'intéressantes analogies ; c'est pourquoi cette classification est dite *périodique*.

Nous ne donnerons, dans le tableau p. 440, que la liste des corps simples, ainsi que leurs poids atomiques et quelques-unes de leurs constantes.

— *Hist.* L'origine de la chimie remonte évidemment à la plus haute antiquité : longtemps avant l'ère chrétienne, les Chinois pratiquaient la céramique ; ils savaient travailler les métaux, connaissaient la poudre à canon. Les Égyptiens savaient purifier l'or, l'argent et un certain nombre de métaux ; ils connaissaient l'art du doreur, du verrier, du peintre, etc., et appliquaient leurs connaissances chimiques à l'embaumement des momies plus de 3.000 ans avant Jésus-Christ. Les Grecs et les Romains exploitaient les mines d'or, de cuivre, de fer, etc., fabriquaient les savons, les verres, les poteries, et, 500 ans avant Jésus-Christ, le philosophe grec Leucippe avait déjà la conception de la théorie atomique. Au IXe siècle commencèrent à apparaître les alchimistes, et jusqu'au XVIe siècle la doctrine des quatre éléments, l'air, l'eau, le feu et la terre, fut primordiale. On s'occupa exclusivement de la transmutation des métaux. Au XVIe siècle, Paracelse, Agricola et Bernard Palissy commencèrent à se débarrasser des erreurs des alchimistes, puis au XVIIe siècle Galilée, Bacon, Descartes, Bayle, Van Helmont, Glauber, Lémery, etc., continuèrent l'œuvre déjà commencée. Au XVIIIe siècle, la chimie vraiment scientifique apparaît avec Black, Scheele, Priestley, etc. Toutefois, ce fut Lavoisier qui l'édifia définitivement, en établissant la nature élémentaire des métaux et en montrant le rôle de l'oxygène dans la formation des oxydes, des acides et des bases. La nomenclature fut créée avec Guyton de Morveau, et les lois principales énoncées par Berthollet, Proust, Wenzel, Richter, etc. Au début du XIXe siècle, Dalton, Gay-Lussac, Berzélius, Davy, Balard, Dumas, Dulong et Petit, etc., apportèrent à l'édifice de nouveaux matériaux, et dans la seconde moitié de ce siècle les nouvelles découvertes se succédèrent avec une prodigieuse rapidité, avec Henri Sainte-Claire Deville, Berthelot, Pasteur, Raoult, Van't Hoff, Friedel, lord Rayleigh, Ramsay, Curie, etc.

Chimie (*Traité de*), par Lavoisier ; ouvrage qui a posé les bases de la chimie moderne (1789).

Chimie (*Dictionnaire de*), par Würtz ; ouvrage commencé à Paris en 1868, et qui a contribué puissamment à répandre la théorie et la notation atomiques.

Chimilin, comm. de l'Isère, arr. et à 13 kil. de La Tour-du-Pin, près de la Bièvre ; 1.340 h.

chimiotactique adj. Doué de chimiotactisme.

chimiotactisme [*tis-me*] n. m. Sensibilité particulière d'une espèce vivante à l'attraction d'une substance chimique déterminée.

chimiothérapie n. f. Thérapeutique par les substances chimiques.

chimiotropique adj. Doué de chimiotropisme.

chimiotropisme [*pis-me*] n. m. Orientation des plantes par les réactifs chimiques.

chimiotaxie [*tak-sî*] n. f. (de *chimie*, et du gr. *taxis*, disposition). Attraction ou répulsion des plastides vivants par les substances chimiques.

— ENCYCL. La chimiotaxie permet d'expliquer les mouvements en apparence spontanés des êtres vivants. En général, les plastides sont attirés par les substances qui leur sont utiles, et repoussés par les substances nuisibles. Comme exemple, citons l'attraction du spermatozoïde par l'ovule, de l'anthérozoïde par l'oosphère, la phagocytose, etc.

chimique adj. Qui appartient à la chimie : *composition chimique*.

Chimique (*Encyclopédie*), par Frémy. C'est le plus vaste corps de chimie qui ait paru en France. Commencée en 1882, sous la direction de Frémy, par une société de savants et d'industriels, cette publication comprend une série de véritables traités spéciaux.

chimiquement [*ke-man*] adv. D'après les lois, les procédés de la chimie.

chimisme [*mis-me*] n. m. Ensemble des phénomènes naturels, et particulièrement des phénomènes organiques, qui sont produits par les lois dont s'occupe la chimie : *le chimisme stomacal*.

chimiste [*mis-te*] n. m. Celui qui se livre à la pratique de la chimie : *les chimistes d'aujourd'hui sont les héritiers des anciens alchimistes*.

Chimiste (*le*) ou *l'Alchimiste*, célèbre tableau de Teniers (Dresde) : savant dans son laboratoire plein d'ustensiles.

chimitypie [*pî*] n. f. Procédé au moyen duquel on imprime, en se servant de la presse typographique, une planche gravée en creux, avec relief suffisant, tout en lui conservant sa finesse de trait.

chimoine n. m. Espèce de stuc ou de ciment tiré de coquilles calcinées, dont on enduit les murs et qui imite le marbre.

chimonanthe n. m. *Bot.* Genre de monimiacées, dont l'espèce type croît au Japon : *le chimonanthe odorant, à belles fleurs, exige, pour croître en France, la terre de bruyère*.

chimpanzé [*chin*] n. m. Genre de mammifères primates anthropomorphes, renfermant de grands et vigoureux singes vivant dans les grandes forêts de l'Afrique tropicale : *le chimpanzé, qui est très intelligent et facile à dresser, est une des espèces de singes les plus voisines de l'homme*.


Chimpanzé.

china n. m. Salsepareille de Chine. (On dit aussi SQUINE.)

chinage n. m. Action de chiner.

china-grass [pr. angl. *cha-i-na*] n. m. (de *China*, Chine, et *grass*, herbe). *Bot.* Nom anglais de la *bœhmeria nivea* (ramie, ou ortie de Chine).

Chinard [*nar*] (Joseph), sculpteur français, né et m. à Lyon (1756-1813) ; auteur d'œuvres plus agréables que puissantes. Il a fait preuve, dans ses bustes, d'un réalisme délicat (*Mme Récamier*).

chincapin n. m. Nom vulgaire du châtaignier nain.

Chinchas (ÎLES), petites îles du Pacifique, sur la côte du Pérou, auquel elles appartiennent, et où l'on recueillait jadis beaucoup de guano.

chinche n. f. Sorte de mouffette qui répand une odeur nauséabonde.

chinchilla [*chil-la*] n. m. Genre de mammifères rongeurs de l'Amérique du Sud, à fourrure fine et soyeuse. Cette fourrure même.

— Encycl. On connaît deux espèces de chinchillas, habitant le Pérou et la Bolivie. Ils vivent dans les Andes et creusent des terriers où ils se tiennent par familles ; leur fourrure, d'un beau gris perle, est l'objet d'un commerce important.



Chinchilla.

Chincholle (Charles), spirituel journaliste français, né à Chauny, m. à Paris (1843-1902).

Chine, vaste contrée de l'Asie orientale, qui a constitué naguère le cœur de l'ancien Empire chinois, dont elle occupe presque toute la région orientale. C'est un pays couvert de montagnes dans sa majeure partie, mais qui contient, non loin de l'Océan Pacifique, de grandes et fertiles plaines, arrosées par quelques-uns des fleuves les plus considérables du continent asiatique, le Hoang-Ho et le Yang-tsé-Kiang, et par leurs affluents. Le Pei-ho au nord, le Min-Kiang et le Si-Kiang au sud, d'autres fleuves encore, complètent le système hydrographique de la Chine, qui a une superficie totale de 11.138.000 kil. car. et une population de 329 millions d'habitants (*Chinois*).



Armoiries de la Chine.

Naturellement, une population aussi considérable n'est pas absolument homogène ; a la périphérie de la Chine, tout au moins au nord-est et au sud-ouest, se trouvent, ici des Mongols et là des Tibétains et des Thaï ; en outre, les Miao-Tai et les peuples qui leur sont apparentés dans tout le sud de la Chine ; mais partout ailleurs on ne trouve que des Chinois proprement dits.

Ceux-ci mettent admirablement en valeur le pays qu'ils habitent et lui font produire les fruits que la terre peut donner. Ce sont surtout des agriculteurs qui, pendant très longtemps, ont accueilli avec beaucoup de méfiance les étrangers dans leurs 19 provinces. Ceux-ci ont arraché au gouvernement chinois l'ouverture de nombre de leurs ports au commerce européen (Tien-tsin, Shanghaï, Ning-Po, Foutchéou, Canton, etc.), et par là sortent de la Chine le thé, le riz, l'opium, des objets laqués, de la soie, des soieries, des porcelaines, des cotonnades, etc.

Naguère la capitale de la Chine était *Pékin*, où résidait l'empereur. A la forme monarchique et même autocratique a été substituée, en 1912, la forme républicaine et, peu d'années après (1917), la république chinoise s'est partagée en deux Etats, ayant chacun son président et son parlement, celui du Nord, dont la capitale est *Pékin*, et celui du Sud, dont la capitale est *Canton*. Actuellement, ces deux républiques tendent de nouveau à fusionner.

— *Hist.* L'histoire ancienne de la Chine est fabuleuse. L'ère historique ne commence qu'avec la dynastie des Hia (2204-1766), inaugurée par l'empereur Yu et à laquelle ont succédé vingt-deux dynasties. Parmi les principales, il faut citer : les Tchéou (1122 av. J.-C.), époque féodale qui vit naître Lao-Tseu et Confucius ; les Tsin (265-317), qui abolirent la féodalité ; les Younen, dynastie mongole (1280 apr. J.-C.) ; les Ming (1368-1644), qui chassent les Mongols et transportent la capitale de Nankin à Pékin ; les Tsing (1644-1912), dynastie mandchoue qui a régné jusqu'à la dernière Révolution.

La Chine formait naguère un vaste empire, qui se composait de trois grandes régions : la *Mandchourie*, pays natal de la maison impériale qui a régné sur la contrée depuis le XVIIe siècle jusqu'en 1912 ; la *Chine proprement dite ;* les *pays sujets*, c'est-à-dire la Mongolie, quelques parties de la Dzoungarie, le Turkestan chinois, le Tibet, etc. Pékin était la capitale de cet immense empire, dont la population était évaluée à 330 millions d'habitants en 1910.

— *Ethn.* Au sens large du mot, sont Chinois tous les habitants de la Chine propre. Dans un sens plus étroit, le groupe chinois est un groupe ethnique dans lequel n'est comprise que la majeure partie des indigènes du même pays. Le groupe ethnique s'est formé peu à peu, au cours des siècles antérieurs à l'ère chrétienne, par de multiples mélanges de différents peuples fondus entre eux grâce à la communauté de leurs mœurs, de leurs vieux usages, de leurs croyances, grâce aussi à une organisation sociale et politique très avancée. De ces mélanges résultent des différences multiples de type physique, de langage, de qualités morales et d'aptitudes, dont ce n'est pas ici le lieu d'esquisser le tableau, puisque les spécialistes l'ont à peine ébauché. Du moins peut-on dire que les habitants de la Chine centrale (ceux de la vallée du Yang-tsé-Kiang surtout, semblent avoir mieux gardé le type originaire, celui des émigrés venus du sud-ouest, du Turkestan oriental jusqu'en Chine, que ne l'ont conservé les Chinois du nord ou ceux du sud.

— *Langue et littér.* La langue chinoise est monosyllabique : chaque monosyllable change de valeur grammaticale en changeant de place dans la phrase, et suivant les inflexions de la voix ou tons. L'écriture chinoise dérive de 214 clefs ou radicaux dont la présence dans un signe indique la catégorie de choses, d'idées, etc., dont il s'agit. Lorsqu'on trouve, par exemple, dans une ligne, la clef n° 10 (*jin* = homme), on sait qu'il est question de l'humanité. On cherche alors dans le dictionnaire de la série *jin*, puis, dans la série *jin*, le signe dont on veut avoir le sens et qui se reconnaît au nombre de traits de pinceau ajoutés au radical. On distingue la langue savante ou mandarine, et la langue vulgaire. La littérature chinoise, très riche, comprend : 1° les livres canoniques, dont les principaux sont les cinq grands *Kings* ; 2° les livres d'histoire, entre autres les *Sse-Ki*, œuvre de Sse-ma-Tsien, le livre d'histoire officiel ; 3° les livres de philosophie, parmi lesquels sont compris les livres scientifiques ; 4° les livres littéraires (théâtre, poésie et roman).

— *Bx-arts.* La peinture chinoise, qui remonte à la plus haute antiquité, est caractérisée par le manque absolu de perspective, et par la vivacité du coloris. La sculpture chinoise a peuplé les temples d'idoles et de bouddhas : elle excelle dans le travail des petits objets de métal précieux, d'ivoire ou de jade. L'architecture, très originale, a produit des temples et des pagodes, généralement de forme

Chimie : Corps simples et quelques-unes de leurs constantes.

Poids atomiques. — Les poids atomiques indiqués sont ceux qui ont été adoptés par la Commission internationale des poids atomiques en 1917.

Densités. — Les densités des corps simples solides ou liquides, à la température ordinaire, sont prises par rapport à l'eau à 4° centig. Les densités des gaz sont prises par rapport à l'air.

Températures de fusion et d'ébullition. — Les nombres marqués d'un astérisque sont les températures de sublimation des corps correspondants, à la pression atmosphérique.

NOMS des Corps simples.	Symboles chimiques.	Maximum de valence.	Poids atomiques.	Densités.		Températures de fusion.	Températures d'ébullition.
Aluminium	Al	3	27,1	à 20°	2,70	658°,0	1800°
Antimoine ou stibium	Sb	5	120,2	20°	6,69	630°	1440°
Argent	Ag	1	107,88	20°	10,503	960°,5	1955°
Argon	A	0	39,88		1,38	— 188°	— 186°,1
Arsenic	As	5	74,96	14°	5,723	850°	* 616°
Azote ou nitrogène	Az ou N	5	14,01		0.967	— 210°,5	— 195°,6
Baryum	Ba	2	137,37		3,78	850°	
Bismuth	Bi	5	208,0	20°	9,781	271°	1400°
Bore	B	3	11,0		2,45		* dans l'arc
Brome	Br	7	79,92	0°	3,87	— 7°,4	58°,7
Cadmium	Cd	2	112,40	20°	8,648	320°,9	766°
Cœsium	Cs	1	132,81	0°	1.90	28°,25	670°
Calcium	Ca	2	40,07	20°	1,55	800°	
Carbone	C	4	12,005		3,52	4400°	* dans l'arc
Cérium	Ce	4	140,25	0°	6,8	630°	
Chlore	Cl	7	35,46		2,491	— 101°	— 33°,7
Chrome	Cr	6	52,0	20°	6,92	1514°	2200°
Cobalt	Co	8	58,97	21°	8,71	1490°	
Colombium ou niobium	Cb	5	93,5			1950°	
Cuivre	Cu	1	63,57		8,93	1083°	2310°
Dysprosium	Dy	6	162,5				
Erbium ou néo-erbium	Er	7	167,7				
Etain ou stannum	Sn	4	118,7	18°	7,285	231°,85	2270°
Europium	Eu	2	152,0				
Fer	Fe	8	55,84		7,86	1510°	2450°
Fluor	F	7	19,0		1,265	— 233°	— 187°
Gadolinium	Gd	3	157,3				
Gallium	Ga	3	69,9	23°	5,92	30°	
Germanium	Ge	4	72,5	20°	5,46	958°	
Glucinium ou béryllium	Gl	2	9,1				
Hélium	He	0	4,00		0,13		— 268°,7
Holmium	Ho	5	163,5				
Hydrogène	H		1,008		0,069	— 259°	— 252°,6
Indium	In	3	114,8	13°	7,12	155°	
Iode	I	7	126,92	17°	4,94	113°,4	185°
Iridium	Ir	8	193,1	17,5	22,42	2300°	dans l'arc
Krypton	Kr	0	82,90		2,8	— 169°	— 151°,7
Lanthane	La	3	139,0		6,154	810°	
Lithium	Li	1	6,94	20°	0,53	180°	
Lutécium	Lu	4	175,0				
Magnésium	Mg	2	24,32	5°	1,74	650°	1120°
Manganèse	Mn	7	54,93	12°	7,39	1212°	1900°
Mercure ou hydrargyre	Hg	2	200,6	0°	13,59	— 38°,8	356°,8
Molybdène	Mo	6	96,0		9,01	2500°	
Néodyme	Nd	6	144,3		6,956	840°	
Néon	Ne	0	20,2		0,69	— 243°	
Nickel	Ni	8	58,68	15°	8,8	1452°	2000°
Niton (émanation du radium)	Nt	0	222,4			— 71°	— 65°
Or ou aurum	Au	1	197,2	20°	19,268	1063°	
Osmium	Os	8	190,9		22,477	2500°	dans l'arc
Oxygène	O	6	16,00		1,10535	— 218°,4	— 183°,0
Palladium	Pd	8	106,7		11,9	1549°	dans l'arc
Phosphore	P	5	31,04	0°	1,83	44°,0	280°,5
Platine	Pt	8	195,2		21,4	1755°	dans l'arc
Plomb	Pb	4	207,20	20°	11,347	327°,3	1525°
Potassium ou kalium	K	1	39,10	13°	0,875	62°,5	760°
Praséodyme	Pr	5	140,9		6,475	940°	
Radium	Ra	2	226,0			700°	
Rhodium	Rh	8	102,9	15°	12,33	1970°	dans l'arc
Rubidium	Rb	1	85,45	0°	1,525	38°,5	696°
Ruthénium	Ru	8	101,7	0°	12,063		
Samarium	Sa	1	150,4		7,75		
Scandium	Sc	3	44,1				
Sélénium	Se	6	79,2	25°	4,8	217°	688°
Silicium	Si	4	28,3	10°	2,34	1420°	dans l'arc
Sodium ou natrium	Na	1	23,00	15°	0,972	97°,5	880°
Soufre	S	6	32,06	4°	2,07	114°,5	444°,5
Strontium	Sr	2	87,63		2,54	800°	
Tantale	Ta	5	181,5		16,6	2250°	
Tellure	Te	6	127,5	20°	6,235	450°	* 1390°
Terbium	Tb	4	159,2				
Thallium	Tl	3	204,0	11°	11,85	302°	1515°
Thorium	Th	4	232,4	17°	11		
Thulium	Tm	1	168,5				
Titane	Ti	4	48,1		4,5	1800°	dans l'arc
Tungstène ou wolfram	W	6	184,0		19,1	3000°	dans l'arc
Uranium	U	6	238,2	13°	18,685		
Vanadium	V	5	51,0	15°	5,5	1790°	
Xénon	X	0	130,2		4,5	— 140°	— 180°
Ytterbium (néo-ytterbium)	Yb	3	173,5				
Yttrium	Yt	3	88,7				
Zinc	Zn	2	65,37	20°	7,127	419°,4	918°
Zirconium	Zr	4	90,6	18°	6,25		



Extrait du tableau des 214 clefs chinoises.

CHINE

CHINE
Échelle
0 100 200 300 400 500 K
Chemin de fer
Limite de province



CHINE : 1. Bandeau bois sculpté. — 2. Vase en bronze (Musée des arts décoratifs). — 3. Soucoupe en porcelaine impériale de Kien-Long. — 4. Confucius, bois sculpté et doré (musée Guimet). — 5. Eventail peint. — 6. Théière décorée en vert, biscuit. — 7. Grès émaillé vert. — 8. Grès polychrome. — 9. Sceptre laqué. — 10. Pendeloque ivoire. — 11. Corne de rhinocéros sculptée. — 12. Statue de mandarin de la dynastie impériale des Ming, près de Pékin. — 13. Aiguière en cuivre émaillé. — 14. Etui à pinceaux en jade blanc. — 15. Plateau en laque de Fou-Tchéou. — 16. Petit vase à poudre de thé. — 17. Tabatière de porcelaine décorée en relief et en couleurs. — 18. Bijou, ornement de coiffure de femme. — 19. Brûle-parfum, bronze doré. — 20. Lion à l'entrée des palais. — 21. Moulin à prières. — 22. Figure bronze représentant « Avalokitêçvara », le Kouan-Yin des Chinois, personnification de la compassion et de la charité. — 23. Portique du temple de Confucius, à Pékin. — 24. Lo Kouo Kiao, Pont Bossu, palais d'été impérial, près de Pékin. — 25. Vase double en cristal de roche. — 26. Sabres d'exécution. — 27. Pagode à Shanghai.



Chinois : 1. Type de femme en coiffure chinoise (sud de la Chine). — 2. Coiffure d'enfant. — 3. et 4. Femmes et coiffures mandchoues. — 5. Type mongol. — 6. Vieux lettré. — 7. Brouette pour le transport des voyageurs et des colis. — 8. Cooli portant une charge. — 9. Jeune fille en costume ultra-moderne. — 10. Famille de la classe aisée. — 11. Femme portant son enfant. — 12. Comédien. — 13. Type de Chinois officiel (tao-taï, gouverneur de province).

pyramidale, d'une ornementation riche et fastueuse, des ponts et des arcs de triomphe d'une structure hardie et gracieuse.

Chine (MER DE), partie de l'océan Pacifique, comprise entre la Chine, l'Indochine, Sumatra, Bornéo, les Philipines et Formose.

Chine (*médaille de*), médaille commémorative de l'expédition de Chine (1860), créée en 1861. Ruban jaune avec deux signes chinois signifiant *Pékin*.

Médaille de Chine (1861).

Médaille de Chine (1902).

Une deuxième médaille a été instituée en 1902 pour commémorer l'expédition de 1900-1901. Le ruban est jaune, à quatre bandes verticales vertes. L'agrafe, en argent, et la médaille portent la mention *Chine* (1900-1901).

chiné, e adj. Qui est de plusieurs couleurs : *des bas chinés*. N. m. Manière de former des dessins sur un tissu au moyen de fils teints diversement. Dessins ainsi formés.

chiner [*né*] v. a. (de *Chine*). Donner des couleurs différentes aux fils de la chaîne d'un tissu, en sorte que l'étoffe fabriquée présente certains dessins.

chiner [*né*] v. a. *Arg.* Critiquer, persifler. *Pop.* Travailler. *Dialect.* Porter : *chiner un fardeau.*

chineur, euse [*eu-ze*] n. Celui, celle qui chine les étoffes. *Pop.* Brocanteur, brocanteuse. *Arg.* Moqueur, moqueuse. *Dialect.* Colporteur.

chinfreneau [*nô*] n. m. *Pop.* Coup à la tête.

Chingacgook, personnage de plusieurs romans de Cooper, type du Peau-Rouge à la fois héroïque, dévoué et féroce.

Ching-King ou **province du Liao-Toung,** prov. de la Manchourie méridionale (empire chinois), à l'O. de la Corée. Capit. *Moukden.*

chinois [*noi*] n. m. Petite orange verte confite. — ENCYCL. Pour confire les chinois, les peler, les plonger dans de l'eau fraîche, fréquemment renouvelée, pendant une semaine, les laisser sécher à l'air, puis les mettre dans un sirop de sucre, de plus en plus lourd (2 jours à 20°, 5 jours à 25°, 10 jours à 35°) ; laisser sécher. — Si l'on veut les consommer à l'eau-de-vie, les mettre, *déjà confits*, dans de bonne eau-de-vie.

Chinois, e [*noi, oi-ze*], habitant ou originaire de la Chine. Adjectiv. Qui est propre à la Chine : *l'art chinois*. Dans le goût chinois : *jardin chinois. Ombres chinoises*, v. OMBRES. N. m. Langue parlée en Chine.

chinoiser [*zé*] v. a. Rendre chinois.

chinoiserie [*ze-rî*] n. f. Bibelot de Chine, ou fabriqué dans le goût chinois. *Par ext.* Construction mesquine et surchargée de détails de mauvais goût. *Fam.* Complication inutile, mesure incompréhensible : *les chinoiseries administratives.*

chinoline n. f. Syn. de QUINOLÉINE.

Chinon, ch.-l. d'arr. (Indre-et-Loire), sur la Vienne ; 5.950 h. (*Chinonais*). Ch. de f. Et., à 46 kil. de Tours. Eau-de-vie, miel, cire. Château de Charles VII, dont il ne reste que les ruines, d'une magnifique silhouette. — L'arr. a 7 cant., 87 comm., 77.100 h. ; le cant., 13 comm. et 13.950 h.

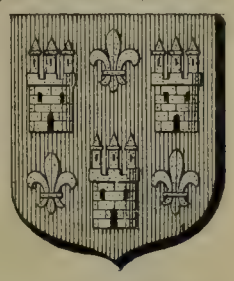

Armes de Chinon.

chinone n. f. *Chim.* Syn. de QUINONE.

chint [*chint'*] n. m. ou **chinte** n. f. Toile de coton des Indes, de couleur bigarrée.

Chintreuil (Antoine), paysagiste français, né à Pont-de-Vaux (Ain), m. à Septeuil (Seine-et-Oise) [1816-1873]. Il a représenté avec pénétration et poésie les aspects crépusculaires de la nature.

chinure n. f. Etat d'une étoffe chinée.

Chio [*ki-o*], île grecque de l'Archipel, un des pays qui se disputent l'honneur d'avoir donné le jour à Homère ; 65.000 h. (*Chiotes*). Porphyre, antimoine. Chio fut désolée par un tremblement de terre en 1881. V. SCIO.

chioccine [*ki-ok-si-ne*] n. f. Substance pulvérulente, tirée du chiocoque.

chiocoque [*ki-o*] n. m. Genre de rubiacées, comprenant des arbustes de l'Amérique équatoriale : *la racine du chiocoque est appelée* caînça *ou* caînca.

Chioggia [pr. it. *ki-o-dja*], v. de Vénétie ; 30.000 h. Port à l'embouchure de la Brenta, sur les lagunes de l'Adriatique.

chionanthe [*ki-o*] n. m. Genre d'oléacées, comprenant des arbres ou des arbustes de l'Asie et de l'Amérique centrales.

chionis [*ki-o-niss*] n. m. Genre d'oiseaux échassiers, à plumage blanc. (Deux espèces vivent dans les parages du détroit de Magellan.)

chiot [*chi-o*] n. m. Jeune chien de chasse non sevré. On dit aussi CHEAU (pl. CHEAUS).

chiottes n. f. pl. *Pop.* Cabinets d'aisances.

chiou n. m. Mot japonais signifiant *centre*, et usité en géographie.

chiourme n. f. (ital. *ciurma*). Ensemble des rameurs d'une galère (VX) ; des forçats d'un bagne. — ENCYCL. Au moyen âge, les façons de recruter la *chiourme* varièrent suivant les pays. Dès le XVe siècle, s'établirent trois modes de recrutement : on mettait sur les galères des hommes libres, des condamnés ou forçats enchaînés, et des esclaves. Jusqu'à la fin de la marine à rames, les hommes libres ne furent qu'un appoint ; le principal élément de la chiourme fut toujours fourni par les condamnés. En 1754, on gracia les derniers rameurs galériens.

chipage n. m. Opération qui consiste à introduire du tan entre deux peaux cousues ensemble et à les immerger dans l'eau : *le chipage ne s'emploie plus que pour les petites peaux de chèvre et de mouton.*

chipeau [*pô*] n. m. Espèce de canard sauvage dit aussi *bruyant* et *ridenne*, de passage en France pendant l'hiver.

chiper [*pé*] v. a. *Fam.* Dérober un petit objet. *Techn.* Faire le chipage : *chiper des peaux.*

chipette [*pè-te*] *Pop. Ça ne vaut pas chipette*, cela ne vaut rien.

chipeur, euse [*eu-ze*] n. *Fam.* Qui chipe.

chipie [*pî*] n. f. *Pop.* Femme acariâtre, méchante.

Chipiez (Charles), architecte français, né à Ecully (Rhône), m. à Paris (1855-1901) ; auteur avec G. Perrot d'une grande *Histoire de l'art dans l'antiquité.*

Chipka, bourg de Roumélie, près duquel se trouve le *défilé de Chipka* (Balkans), qui a été le théâtre d'une lutte acharnée entre les Russes et les Turcs (1877).

chipolain [*lin*], **chipolin** ou **chippolin** [*chi-po*] n. m. Sorte de peinture à la colle.

chipolata n. f. (de l'ital. *cippola*, oignon). Ragoût à l'oignon, aux ciboules, etc. Petite saucisse courte qui, à l'origine, contenait des ciboules.

chipotage n. m. Action de chipoter.

chipoter [*té*] v. n. *Fam.* Manger du bout des dents. Faire un travail avec lenteur. Faire des difficultés pour des vétilles. Marchander.

chipoterie [*rî*] n. f. Tracasserie, chicane inutile.

chipotier [*ti-é*], **ère** n. et adj. Qui chipote.

Chipotte (*col de la*), col du dép. des Vosges, situé par 470 m. d'altitude dans le massif boisé entre Meurthe et Mortagne, à la croisée des routes de Rambervillers à Raon-l'Etape et à Etival-Senones. Avant et pendant la bataille de la Mortagne, ce col a été le théâtre de combats acharnés, qui ont duré du 25 août au 7 septembre 1914, et qui ont rendu les Allemands d'abord, puis les Français, maîtres de la position. C'est au col de la Chipotte qu'a été tué le général Battaille.

chippe n. f. *Pop.* Rognure d'étoffe.

Chippeways, Indiens peaux-rouges dans l'Etat de Michigan (Etats-Unis) et dans la partie du Canada touchant cet Etat. Au nombre de 15.000 environ, ils vivent sous des tentes de peaux ou dans des huttes, et se livrent à la chasse et à la pêche.

chique [*chi-ke*] n. f. Boulette, bille. (Vx.) Morceau : *une chique de pain.* Morceau de tabac roulé, que l'on mâche. *Pop. Poser sa chique*, se taire par force. *Couper la chique à quelqu'un*, l'interrompre brutalement ; le rendre muet d'étonnement. *Avaler sa chique*, mourir. *Avoir sa chique*, être de mauvaise humeur ; avoir un commencement d'ivresse. Cocon peu fourni ; soie de ce cocon.

chique [*chi-ke*] n. f. Nom vulgaire d'une puce originaire d'Amérique (*rhynchoprion penetrans*) et mesurant un millimètre de long, qui entre dans la chair de l'homme et des animaux.

— ENCYCL. La femelle s'enfonce dans la peau et, par succion du sang, son abdomen peut atteindre la grosseur d'un petit pois. C'est surtout dans les orteils que s'installe cette puce ; on l'extrait avec une aiguille, etc., mais il faut avoir soin de laver ensuite la cavité avec un antiseptique. Cet animal tend à devenir cosmopolite ; il s'attaque souvent aux animaux domestiques.

chiqué [*ké*], **e** adj. *Arg.* Fait de chic, qui fait illusion. N. m. Ce qui est fait de chic. *Fig.* Ce qui est affecté : *c'est du chiqué.*

chiquement [*chi-ke-man*] adv. *Pop.* Avec chic.

chiquenaude [*ke-nô-de*] n. f. Coup appliqué avec le doigt du milieu plié et raidi contre le pouce, puis détendu brusquement.

chiquenauder [*ke-nô-dé*] v. a. Donner des chiquenaudes.

chiquenille [*ke-ni, ll* mll., *e*] n. f. Ancienne forme de SOUQUENILLE.

chiquer [*ké*] v. a. Mâcher du tabac. *Pop.* Manger. *Arg.* Battre. *Chiquer des yeux*, pleurer.

chiquet [*kè*] n. m. Petite partie. Petit coupon d'étoffe, rognure. Agglomération défectueuse de poils dans le feutre. Loc. adv. : *Chiquet à chiquet*, petit à petit.

chiquetage [*ke*] n. f. Action de chiqueter.

chiqueter [*ke-té*] v. a. (Prend deux *t* devant une syllabe muette : *je chiquette.*) Mettre en menus morceaux.

chiquette n. f. Syn. de CHIQUET.

chiqueur, euse [*keur, eu-ze*] n. Qui mâche du tabac. *Fam.* Artiste qui fait de chic, avec plus d'habileté que de talent. *Pop.* Gros mangeur.

Chiquita (MAR), vaste lagune saumâtre de la république Argentine (prov. de Cordoba).

Chiquitos, Indiens de l'Amérique du Sud (Bolivie et Brésil).

Chirac [*rak*] (Pierre), premier médecin de Louis XV, né à Conques (Aveyron), m. à Marly (1650-1732).

chiragre [*ki*] n. f. (du gr. *kheir*, main, et *agra*, capture). Goutte qui attaque les mains. N. Qui a la goutte aux mains.

Chiraz, v. de Perse, capitale du Farsistan ; 32.000 h. Vins, amandes, eau de roses. Patrie des poètes Saadi et Hafiz.

Chiré, riv. de l'Afrique australe, servant d'émissaire au lac Nyassa, et tributaire du Zambèze ; cours 500 kil.

chirognomonie [*ki-ro-ghno-mo-nî*] n. f. (du gr. *kheir, kheiros*, main, et *gnômôn*, qui connaît). Art de connaître le caractère des personnes d'après la forme de la main.

chirographaire [*ki-ro-gra-fè-re*] adj. (du gr. *kheir, kheiros*, main, et *graphein*, écrire). *Dr.* Qui est créancier en vertu d'un acte sous seing privé, par opposition au créancier hypothécaire, qui a un droit réel sur l'immeuble hypothéqué, et non pas seulement un droit personnel contre le débiteur. Se dit aussi de la dette : *dette chirographaire.*

chirographairement [*ki-ro, fè-re-man*] adv. En qualité chirographaire.

chirographe [*ki*] n. m. (du gr. *kheir, kheiros*, main, et *graphein*, écrire). Acte diplomatique revêtu d'une signature autographe. Signature autographe. Acte rédigé en forme de charte-partie. *Chir.* Appareil pour la rééducation des doigts d'un mutilé.

chirographie [*ki, fî*] n. f. Art des chirographes.

chirographique [*ki*] adj. Qui concerne la chirographie.

chirologie [*ki, jî*] n. f. (du gr. *kheir, kheiros*, main, et *logos*, discours). Art de s'exprimer au

moyen du mouvement des doigts et de la main. (On dit aussi DACTYLOLOGIE.)

chirologique [*kî*] adj. Qui a rapport à la chirologie.

chiromancie [*ki, si*] n. f. (du gr. *kheir, kheiros*, main, et *manteia*, divination). Art prétendu de deviner, de prédire par l'inspection de la main.

— ENCYCL. La chiromancie était pratiquée par toutes les nations de l'antiquité : Egyptiens, Chaldéens, Assyriens, Hébreux. Les philosophes grecs et latins l'étudièrent ; elle fut en grand honneur au moyen âge. Mais sa plus grande vogue est au XVIe siècle et au commencement du XVIIe. Au XIXe, le capitaine d'Arpentigny et Desbarolles publièrent des ouvrages qui traitaient à la fois de la chiromancie et de la chirognomonie. (V. ce mot.) L'examen du chiromancien porte d'ordinaire sur la main gauche, qui est moins déformée que la droite par le travail ; il y étudie d'abord quatre grandes lignes, qui forment une sorte de M : les *lignes de vie*, de *tête*, de *cœur*, de *fortune* ou de *chance*, ou *ligne saturnienne* ; ensuite, les *monticules*, qui se trouvent à la racine des doigts, et dont la plus ou moins grande proéminence indique le degré des qualités ; le *mont de Jupiter* indique, disent les chiromanciens, la religion, l'ambition, la gaieté, le bonheur ; celui *de Saturne*, la sagesse, la chance ; celui *d'Apollon* ou *du Soleil*, la gloire, l'intelligence, le goût du beau ; celui *de Mercure*, l'amour du travail, du commerce, de la science ; celui *de Mars*, le courage ; celui *de la Lune*, la rêverie, la mélancolie, la chasteté ; le mont *de Vénus*, la charité, l'élégance, l'amour. Il faut encore tenir compte des lignes secondaires, des angles, des croix, des étoiles, etc., qu'elles forment.

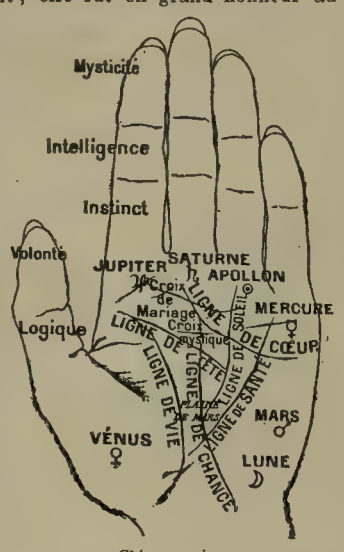

Chiromancie.

chiromancien, enne [*ki, si-in, è-ne*] n. Personne qui exerce la chiromancie.

chiromètre [*ki*] n. m. (du gr. *kheir, kheiros*, main, et *métron*, mesure). Instrument qu'emploient les gantiers pour prendre la mesure de la main.

chiromys [*ki-ro-miss*] ou **chéiromys** [*ké-i*] n. m. Espèce de mammifère lémurien, dit aussi *aye-aye*.

Chiron [*ki*], fameux centaure d'un caractère bienfaisant, à qui fut confiée l'éducation d'Achille ; il était considéré par les Grecs comme l'un des inventeurs de la médecine. V. ACHILLE.

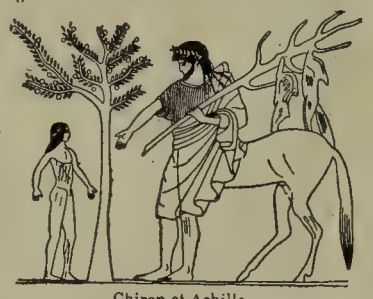
Chiron et Achille.

chironecte [*ki, nèk-te*] n. m. Genre de marsupiaux, renfermant une seule espèce, qui vit au Guatémala et au Brésil.

chironien [*ki-ro-ni-in*] adj. m. Se disait d'un ulcère malin et invétéré.

chironome [*ki*] n. m. Genre d'insectes diptères, répandus dans tout l'hémisphère boréal. (Les *vers de vase* des pêcheurs sont des larves de chironomes.)

chiroplaste [*ki-ro-plas-te*] n. m. (du gr. *kheir, kheiros*, main, et *plastès*, qui façonne). Machine, en cuivre ou en bois, qui s'adapte à un clavier et sert à donner une bonne position aux mains de l'élève.

chiroptères [*ki*] ou **chéiroptères** [*ké-i*] n. m. pl. (du gr. *kheir, kheiros*, main, et *ptéron*, aile). Ordre de mammifères, comprenant les formes dites vulgairement *chauves-souris*, dont les membres sont réunis par des membranes cutanées qui leur permettent de voler : *les chiroptères se rendent très utiles à l'agriculture en détruisant des quantités considérables d'insectes.* S. un *chiroptère* ou *chéiroptère*.



Chiroptères : 1. Squelette de vespertilion ; 2 Tête de rhinolophe ; 3. Tête de barbastelle ; 4. Tête d'épomophore.

— ENCYCL. On divise les chiroptères ou chéiroptères en deux sous-ordres : *frugivores* et *insectivores*. Les chiroptères ont la denture très complète et deux mamelles pectorales ; les femelles allaitent leurs petits en volant. Les chiroptères sont nocturnes ; ils ont des yeux peu développés ; leur nourriture se compose de fruits, d'insectes, ou de sang. Il ne faut jamais les détruire, car ils dévorent des quantités énormes d'insectes. Les nombreuses espèces de chiroptères sont répandues sur tout le globe ; les plus grandes habitent les régions tropicales et atteignent près de 1 mètre d'envergure. En Europe, vivent les *rhinolophes*, *oreillards*, *pipistrelles* (vesperugo), *verspertilions*, *barbastelles*, etc.

chirurgical, e, aux ou **chirurgique** adj. Qui appartient à la chirurgie : *opération chirurgicale*.

chirurgicalement [*man*] adv. Par un chirurgien ; comme on fait en chirurgie.

chirurgie [*jî*] n. f. (du gr. *kheir*, main, et *ergon*, travail). Partie de l'art médical qui comporte l'intervention de la main nue ou armée d'instruments.

— ENCYCL. La chirurgie est née avant la médecine ; on trouve, en effet, sur des crânes préhistoriques des traces de trépanation faites sur le vivant. Hippocrate décrit la saignée, la scarification, l'empyème, la paracentèse, le traitement des fractures, etc. Longtemps réservée aux barbiers, la chirurgie commença à briller avec l'école de Salerne (XIe s.) ; ce n'est qu'au XIVe siècle qu'apparaît le premier grand chirurgien français, Gui de Chauliac. Vers la Renaissance, quatre grands noms s'imposent : Vésale, Ambroise Paré, Paracelse et Wurtzius. Louis XV, en 1743, sépara définitivement les barbiers des chirurgiens, qui constituaient l'Académie royale de chirurgie. Au commencement du XIXe siècle, il faut citer en France Dupuytren et, en Angleterre, Astley Cooper. Enfin, apparaissent les deux grandes découvertes, l'anesthésie et l'asepsie, qui ont révolutionné la chirurgie. Elles ont permis, en effet, d'aborder des organes auxquels on n'osait jusqu'alors toucher, comme les viscères abdominaux, les centres nerveux, les poumons et le cœur. La guerre de 1914-1918 a fait faire à la chirurgie de grands progrès et suscité, dans cette voie, d'heureuses audaces.

chirurgien [*ji-in*] n. m. Qui exerce la chirurgie : *Ambroise Paré fut le premier chirurgien de son temps. Chirurgien dentiste*, celui qui s'occupe spécialement des soins à donner à la mâchoire, de l'extraction et du remplacement des dents gâtées. *Chirurgien-major*, chirurgien en chef d'un régiment. Pl. des *chirurgiens-majors*. PROV. : **Il faut avoir jeune chirurgien, vieux médecin et riche apothicaire**, il faut rechercher la fermeté de la main chez le premier, l'expérience chez le second, le choix des médicaments chez le troisième.

chirurgienne [*ji-è-ne*] n. f. Femme qui fait de la chirurgie, ou femme d'un chirurgien.


Chistera.

chirurgique adj. Qui concerne ou qui constitue la chirurgie : *l'art chirurgique*.

Chiry-Ourscamps, comm. de l'Oise, arr. et à 19 kil. de Compiègne, non loin de l'Oise ; 1.640 h. Ch. de f. N. Cette petite ville a été très éprouvée, en 1918, par les bombardements allemands.

Chiselhurst [angl. *tchizl-heurst*'] ou **Chislehurst**, bourg près de Londres, où Napoléon III se retira et mourut (1873).

chistera [*tchi-sté-ra*] n. f. Ustensile ayant la forme d'une gouttière en osier, que l'on attache au poignet droit pour lancer et recevoir la balle, à la pelote basque.

Chiswick, v. d'Angleterre (Middlesex), sur la Tamise ; 22.000 h.

chite n. f. Toile imprimée à couleurs très solides, importée des Indes.


Chiton.

chitine [*ki*] n. f. Substance organique, qui constitue le squelette des animaux articulés.

chitineux, euse [*ki-ti-neû, eu-ze*] adj. Qui concerne la chitine : *tissu chitineux*.

chiton [*ki*] n. m. (m. gr.). Tunique, vêtement de dessous et d'intérieur, chez les anciens Grecs. Nom scientifique des mollusques du genre *oscabrion*.

chiure n. f. Excrément d'insectes, et surtout de mouches.

Chiusi [pr. it. *kiou-zi*], v. d'Italie (Toscane, prov. de Sienne), près de la Chiana ; 5.000 h. ; l'ancienne *Clusium*, capitale des Etrusques, où les fouilles ont été fructueuses. A 3 kil. de la ville, la vaste nécropole étrusque de Poggio Gazella.

chi va piano, va sano, prov. ital. signif. *Qui va doucement, va sûrement.* Il se complète par : **chi va sano, va lontano,** *Qui va sûrement, va loin.* Racine a dit (*Plaideurs*, I, 4) : *Qui veut voyager loin, ménage sa monture.*

Chivasso [*ki*], v. d'Italie (prov. de Turin), sur le Pô ; 10.000 h. Ancienne résidence des ducs de Montferrat.

Chivot (Henri-Charles), auteur dramatique français, né à Paris, m. au Vésinet (1830-1897). Il a collaboré, notamment avec Duru, à un grand nombre de vaudevilles, opérettes : *la Fille du tambour-major* (1880) ; *la Mascotte* (1881) ; *le Grand Mogol* (1884) ; etc.

chiytes n. m. pl. *Relig. musulm.* V. CHIITES.

Chladni (Ernest-Florent-Frédéric), physicien allemand (1756-1827). La théorie du son lui doit d'ingénieuses expériences.


Chlamyde.

chlamyde [*kla*] n. f. (gr. *khlamus, udos*). Manteau grec militaire, tenu fermé par une agrafe.

chlamydé, e [*kla*] adj. (de *chlamyde*). *Bot.* Qui a une enveloppe externe distincte.

chlamydophore n. m. Genre de mammifères édentés, renfermant des tatous nains de l'Amérique du Sud.

chlamydosaure [*kla, sô-re*] n. m. Genre de reptiles sauriens, comprenant des iguanes australiens, caractérisés par un large repli de la peau du cou, qui forme comme une collerette.

chloasma [*klo-as-ma*] n. m. (mot gr.). Taches jaunâtres de la peau, qui apparaissent dans des maladies diverses et qui constituent notamment le *masque* des femmes enceintes.

Chloé, héroïne du roman grec *Daphnis et Chloé*. (V. ce titre.)

Chlopicki (Joseph), général et dictateur polonais, né en Podolie, m. à Cracovie (1771-1854). Il prit part aux guerres de l'Empire, fut dictateur lors de l'insurrection polonaise de 1830, négocia avec Nicolas Ier et fut dépossédé de sa dictature.

chloracétate [*klo*] n. m. Sel dérivant de l'acide chloracétique.

chloracétique [*klo*] adj. Acide obtenu par substitution du chlore à l'hydrogène dans l'acide acétique.

chloracide [*klo*] n. m. Acide dans lequel le chlore joue le rôle d'acide.

chlorage [*klo*] n. m. Opération dans laquelle on soumet un tissu imprimé à l'action d'un composé de chlore (chlorure de soude, de potasse, ou de chaux).

chloral [*klo*] n. m. Composé que l'on obtient en faisant passer un courant de chlore sec dans de l'alcool concentré et refroidi à 0°. *Hydrate de chloral*, combinaison que forme le chloral avec l'eau et qui est utilisée en médecine comme antiseptique, calmant et hypnotique.

— ENCYCL. *Thérap.* Le chloral est un hypnotique et antispasmodique précieux, qui s'emploie à la dose de 7 gr. par jour (jusqu'à 10 gr. dans le tétanos) en potion, en sirop, en injections hypodermiques ou en lavements dans l'éclampsie, la chorée, le delirium tremens, les accidents convulsifs. En cas d'empoisonnement, faire vomir, puis faire ingérer des stimulants, du carbonate d'ammoniaque. La picrotoxine et la strychnine sont indiquées comme antidotes.

chloralisme [*klo-ra-lis-me*] n. m. Ensemble des accidents causés par l'abus du chloral (sommeil profond, diminution ou abolition des réflexes et de la sensibilité, refroidissement des extrémités, etc.).

chloranthie [*klo, ti*] n. f. (du gr. *khlôros*, vert, et *anthos*, fleur). Anomalie végétale, qui consiste dans la transformation des organes floraux en feuilles, comme dans la rose verte.

chlorate [*klo*] n. m. Sel dérivant de l'acide chlorique.

chloration [*klo*] n. f. *Chloration de l'eau*, traitement de l'eau par le chlore pur, afin de la stériliser.

chlore [*klo-re*] n. m. (du gr. *khlôros*, jaune verdâtre). Corps simple, gazeux à la température ordinaire, de couleur jaune verdâtre, d'une odeur forte et suffocante.

— ENCYCL. Très répandu dans la nature, le chlore ne s'y rencontre qu'à l'état de combinaison, soit avec le sodium (sel marin, sel gemme), soit avec le potassium, soit avec d'autres métaux. On le prépare par oxydation directe de l'acide chlorhydrique, ou encore par l'oxydation ou l'électrolyse des chlorures ; un litre de gaz pèse 3gr,215 ; il se combine avec l'hydrogène pour former l'acide chlorhydrique : c'est cette affinité pour l'hydrogène qui fait que, gazeux ou dissous dans l'eau, il détruit la partie colorante des matières végétales ou animales. Aussi l'industrie l'emploie-t-elle pour le blanchiment des tissus. Il sert à fabriquer les hypochlorites, les chlorates ; on l'utilise aussi dans l'extraction du brome et de l'iode ; c'est un excellent désinfectant.

chloré, e [*klo*] adj. Qui contient du chlore.

chloréthyle [*klo*] n. m. Ether chlorhydrique.

chloreux, euse [*klo-reû, eu-ze*] adj. Se dit d'un des acides oxygénés dérivés du chlore.

chlorhydrate [*klo-ri*] n. m. Sel dérivant de l'acide chlorhydrique.

chlorhydrique [*klo-ri*] adj. *Acide chlorhydrique*, combinaison de chlore et d'hydrogène, qui se forme dans l'action de l'acide sulfurique sur le sel marin.

— ENCYCL. L'acide chlorhydrique HCl se prépare en traitant le chlorure de sodium par l'acide sulfurique. C'est un gaz incolore, d'une odeur piquante ; un litre de gaz pèse 1gr,641. Très avide d'eau, il se dissout en grande proportion dans ce liquide ; c'est cette dissolution qui constitue l'acide ordinaire ou *esprit de sel* du commerce.

L'acide chlorhydrique sert à préparer le chlore et les hypochlorites, les chlorures, l'acide carbonique, l'eau régale, etc. ; on l'utilise pour sacchariﬁer les grains, pour l'extraction de la gélatine des os, etc.

chlorique [*klo*] adj. *Acide chlorique*, l'un des acides oxygénés du chlore.

Chloris [*klo-riss*], déesse des fleurs, chez les Grecs, femme de Zéphire, identifié plus tard avec la Flore des Romains. Son nom est devenu, comme celui d'Iris, un pseudonyme poétique sous lequel on chantait une femme aimée. D'où l'expression : *faire des bouquets à Chloris*.

chlorite [*klo*] n. m. Sel résultant de l'acide chloreux, combiné avec une base.

chloro-anémie [*klo*] n. f. (de *chlorose*, et *anémie*). Anémie présentant les caractères de la chlorose.

chloro-anémique [*klo*] adj. Qui se rapporte à la chloro-anémie.

chlorobenzine [*klo, bin*] n. f. Corps dérivant de la benzine par la substitution du chlore à l'hydrogène.

chloroformation [*klo, si-on*] n. f. Action de chloroformer. (On dit aussi CHLOROFORMISATION.)

chloroforme [*klo*] n. m. (de *chlore*, et *forme*). Liquide incolore $CHCl^3$, d'une odeur éthérée, d'une saveur piquante et sucrée, résultant d'un mélange d'alcool, de chlorure de chaux et de chaux éteinte.

— ENCYCL. Le chloroforme s'emploie comme antispasmodique et calmant à la dose de 1 à 2 grammes en potion ou lavement, et sous forme d'eau chloro-

formée. Inhalé, il donne peu à peu, après un moment d'excitation, un sommeil artificiel profond, dans lequel la résolution musculaire et l'insensibilité sont complètes. Il est employé, par suite, pour produire l'anesthésie générale dans toutes les opérations importantes. Il ne peut être administré que par le médecin.

chloroformé, e [*klo*] adj. Qui contient du chloroforme : *eau chloroformée*. (L'eau chloroformée saturée s'emploie contre les vomissements et la gastralgie.)

chloroformer [*mé*] ou **chloroformiser** [*klo, mi-zé*] v. a. Soumettre à l'action anesthésique du chloroforme.

chloroformiate n. m. *Chloroformiate de méthyle monochloré*, syn. de PALITE. *Chloroformiate de méthyle trichloré*, syn. de SURPALITE, DIPHOSGÈNE.

chloroformique [*klo*] adj. Qui appartient, qui a rapport au chloroforme : *inhalations chloroformiques*.

chloroformisation [*klo,za-si-on*] n. f. Action de chloroformiser.

— ENCYCL. L'administration du chloroforme pour produire l'anesthésie doit être faite progressivement, et il est nécessaire de faire respirer de temps en temps de l'air pur au malade. Il faut aussi n'employer qu'un chloroforme absolument pur, les accidents qui surviennent relevant toujours de la mauvaise qualité de l'anesthésique. Il faut aussi avoir une grande habitude de cet agent ; aussi, de plus en plus, y a-t-il des spécialistes en chloroformisation.

chloroleucite [*klo*] n. m. Corpuscule imprégné de chlorophylle et inclus dans le protoplasma de la cellule végétale. Syn. GRAIN DE CHLOROPHYLLE (VX) et CORPS CHLOROPHYLLIEN.

chloromètre [*klo*] n. m. (de *chlore*, et du gr. *metron*, mesure). Instrument propre à déterminer la quantité de chlore dissous dans un liquide.

chlorométrie [*klo, trî*] n. f. (de *chloromètre*). Détermination de la quantité de chlore tenue en dissolution dans un liquide, et, par suite, du pouvoir décolorant du liquide.

chlorométrique [*klo*] adj. Qui a rapport à la chlorométrie.

chlorophane n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, renfermant des charançons de couleurs vives habitant sur les saules.

chlorophycées [*klo, sé*] n. f. pl. *Bot.* Famille d'algues vertes, dont la plupart habitent les eaux douces. S. une *chlorophycée*.

chlorophylle [*klo-ro-fi-le*] n. f. (du gr. *khlôros*, vert, et *phullon*, feuille). Matière verte des cellules des feuilles : *l'action de la lumière est nécessaire à la production de la chlorophylle*.

— ENCYCL. La chlorophylle se trouve dans presque tous les organes aériens ; elle manque aux organes souterrains. Dans la feuille, elle imprègne des corpuscules protéiques spéciaux, dits *chloroleucites* ou *corps chlorophylliens*, très improprement appelés *grains de chlorophylle*. L'action de la lumière est généralement nécessaire à la formation de la chlorophylle. C'est sous l'influence des radiations lumineuses, que la chlorophylle assimile le carbone et exhale la vapeur d'eau. Une plante dépourvue de chlorophylle (champignon) ne peut élaborer les substances hydrocarbonées, et vit par suite en parasite ou en saprophyte.

chloropicrine n. f. Composé résultant de l'action du chlorure de chaux sur certains dérivés nitrés. Syn. TRICHLORONITROMÉTHANE.

— ENCYCL. La chloropicrine CCl^3AzO^2, composé liquide à la température ordinaire, qui bout vers 110°, donnant un gaz suffocant et lacrymogène, a été employée par les Allemands comme gaz de combat (première apparition le 26 mars 1917 à Vasseny [Aisne]). On l'a utilisée aujourd'hui contre les campagnols et les parasites du blé.

chlorops [*klo-rops*] n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, renfermant de petites mouches dont les larves vivent dans les tiges des plantes herbacées : *le chlorops à pieds annelés cause la goutte du froment et de l'orge*.

chlorose [*klo-rô-ze*] n. f. (du gr. *khlôros*, vert). *Méd.* Maladie du sang, connue vulgairement sous le nom de *pâles couleurs*, en raison de la teinte jaune verdâtre que prend la peau : *le fer est le médicament spécifique de la chlorose*. *Bot.* Maladie des plantes, caractérisée par le jaunissement des feuilles.

— ENCYCL. *Méd.* La chlorose est caractérisée par la pauvreté du sang en globules rouges et la faible teneur de ceux-ci en hémoglobine. C'est une maladie d'évolution, que l'on constate plus souvent chez les jeunes filles au moment de la puberté. Elle est caractérisée par la blancheur de la peau et des muqueuses. La malade devient triste, ses yeux se cernent, toutes ses fonctions sont troublées, les règles cessent, etc. Dans les chloroses tardives, principalement, les fonctions digestives sont atteintes. Le repos, le grand air, une alimentation fortifiante sont indiqués ; on prescrira surtout le fer, qui, à la condition d'être pris sous des formes variées, semble le médicament spécifique.

— *Bot.* Les plantes peuvent se chloroser par suite d'une irrégularité dans leurs fonctions de nutrition. Cette irrégularité est liée soit à la présence dans le sol en trop grande abondance d'un facteur déterminé (calcaire, humidité), soit d'une maladie (phylloxera, pourriture) qui paralysent l'action des racines. On traite la chlorose en supprimant la cause efficiente, c'est-à-dire, suivant le cas, en modifiant la constitution du sol (drainage, épandage de solutions à base de sulfate de fer), ou en combattant l'affection particulière des racines.

chlorosulfate n. m. *Chlorosulfate de méthyle*, composé, $Cl\,SO^3\,OCH^3$, liquide suffoquant, employé par les Allemands dans la guerre de 1914.

chlorosulfure [*klo*] n. m. Combinaison d'un chlorure et d'un sulfure.

chlorotique [*klo*] adj. Qui a rapport à la chlorose : *faiblesse chlorotique*. Atteint de chlorose : *jeune fille chlorotique*. Substantiv. : *une chlorotique*.

chlorovaporisation [*klo, za-si-on*] n. f. Transpiration qui, dans les organes pourvus de chlorophylle, ajoute ses effets à ceux de la transpiration ordinaire sous l'action de la lumière.

chlorurage [*klo*] n. m. Action de chlorurer. Virage au chlorure d'or.

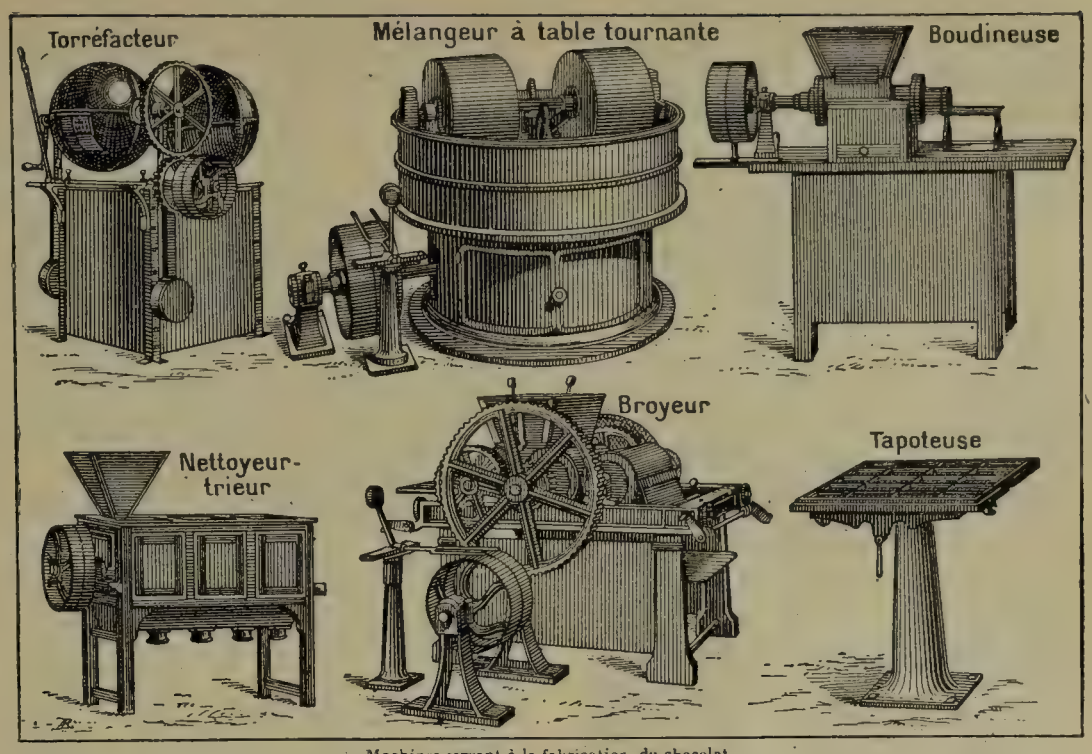

Machines servant à la fabrication du chocolat.

chloruration [*klo*] n. f. Teneur en chlorure, et particulièrement en chlorure de sodium, des eaux marines. Action de chlorurer, de transformer en chlorure : *chloruration des minerais aurifères*.

chlorure [*klo*] n. m. (de *chlore*). Combinaison du chlore avec un corps simple ou composé, autre que l'oxygène et l'hydrogène : *le chlorure de sodium ou sel marin se retire des eaux de la mer*. [V. JAVEL (eau de) ; LABARRAQUE (eau de) ; SEL *marin* ; HYPOCHLORITE.]

— ENCYCL. Les chlorures ont reçu de nombreuses applications ; certains, comme les chlorures de potassium, d'aluminium, de baryum, etc., servent à préparer les métaux correspondants ; la médecine utilise les chlorures de mercure (calomel et sublimé), de fer, etc. ; les chlorures d'argent, d'or, de platine sont employés en photographie. Les Allemands firent usage, pour leurs gaz de combat, dans la guerre de 1914 de plusieurs chlorures organiques : le chlorure de phénylcarbylamine toxique, employé pour la première fois à Berry-au-Bac le 20 mai 1917, le chlorure de diphénylarsénine, sternutatoire employé pour la première fois à Cuissy (Aisne) le 2 septembre 1917 ; etc.

chloruré, e [*klo*] adj. Qui contient un chlorure.

chlorurer [*klo-ru-ré*] v. a. Transformer un corps en chlorure en le combinant avec le chlore.

Chlumetz, v. de Tchécoslovaquie (Bohême) ; 3.900 h. Source minérale ; dépôt d'étalons.

Chmielnicki (Bogdan-Zénon), hetman des Cosaques de l'Ukraine (1593-1657). Il signa en 1654 un traité par lequel il reconnaissait la souveraineté de la Russie.

Chmielnicki (Nicolas), poète comique russe, né à Petrograd (1789-1846), auteur de : *la Parole du Tsar, Bogdan Chmielnicki*, etc.

Chnouphis [*knou-fiss*], dieu égyptien de la fécondité et de la création, représenté par un homme à tête de bouc ou de bélier.

Choa [*ko-a*], partie du sud-est de l'Abyssinie, qui formait autrefois un Etat indépendant ; v. pr. *Ankober*.

Choan, e [*ko*], habitant ou originaire du Choa : *les Choans*. Adjectiv. : *femme choane*.

choane [*ko*] n. f. (du gr. *khoanê*, entonnoir). Orifice postérieur des fosses nasales.

choanoïde [*ko*] adj. (du gr. *khoanê*, entonnoir, et *eidos*, forme). Qui a la forme d'un entonnoir.

Choaspès [*ko-as-pès*], fleuve de la Susiane, auj. *Kara-Sou* ; se jette dans l'Euphrate.

choc [*chok*] n. m. (de *choquer*). Heurt d'un corps contre un autre : *le choc des verres*. Rencontre et combat : *soutenir le choc de l'ennemi*. Coup qui frappe quelqu'un dans sa santé, son bonheur, sa fortune, etc. Conflit, opposition : *le choc des idées. Choc en retour*, effet produit par la foudre en un lieu éloigné de celui qui a été frappé directement. *Méd.* État particulier d'asthénie grave, proche du collapsus et observé chez les blessés et chez certains commotionnés physiques ou moraux. *Choc opératoire*, état de dépression qui suit une opération chirurgicale ou un grand traumatisme (*choc traumatique*). Les auteurs écrivent souvent *shock*, suivant l'orthographe anglaise.

Choc de cavalerie, titre de plusieurs tableaux traités avec une grande vérité de détails, par Bourguignon (Louvre, Bruxelles, Vienne, Bordeaux, etc.) ; — par Wouwerman (Louvre, Dresde).



Chocard.

chocard [*kar*] n. m. Genre de passereaux dentirostres, comprenant des corneilles qui habitent les régions montagneuses de l'Ancien monde.

choche-pierre n. m invar. Nom vulgaire du gros-bec.

chocolat [*la*] n. m. (esp. *chocolate*). Pâte alimentaire solidifiée, composée d'amandes de cacao et de sucre : *le chocolat est un aliment très substantiel*. Cette substance délayée dans de l'eau ou du lait : *une tasse de chocolat*. Adjectiv. Sa couleur : *des rubans chocolat*.

— ENCYCL. Le chocolat a été importé en Europe par les Espagnols, lors de la conquête du Nouveau monde. Triées et nettoyées, les amandes de cacao sont torréfiées, écossées à l'aide de concasseurs, de nouveau triées, puis broyées et réduites en une pâte semi-liquide. On mêle à cette pâte, dans les mélangeurs, le sucre raffiné ; on la broie de nouveau, et on ajoute la vanille et les autres aromates. Portée ensuite dans une boudineuse qui la réduit en cylindres, elle est mise sous cette forme dans des moules chauffés et placés sur une table dite *tapoteuse*, dont les trépidations tassent la pâte dans les moules. Refroidies dans des caves, les tablettes sont enveloppées de papier d'étain, qui les soustrait à l'action de l'humidité.

Le chocolat pur est un aliment substantiel et salutaire, stimulant des organes digestifs, réparateur, convenant aux tempéraments faibles, aux vieillards, etc.

chocolaté, e adj. Qui contient du chocolat : *crème chocolatée*.

chocolaterie [*rî*] n. f. Fabrique de chocolat.

chocolatier, ère [*ti-é*] n. et adj. Qui fabrique, vend du chocolat.

chocolatière [*tî*] n. f. Vase pour préparer le chocolat, lorsqu'on veut le prendre en boisson.

chochotte [*cho-te*] n. f. Un des noms vulgaires du choucas.

Choczim [*kzim'*], v. du royaume de Roumanie (Bessarabie), sur le Dniester ; 16.000 h. Victoire de Jean Sobieski sur les Turcs (1673).

Chodorlahomor, roi d'Elam, du temps d'Abraham, le *Koudour Layamri* des inscriptions cunéiformes.

Chodowiecki (Daniel-Nicolas), graveur polonais, né à Dantzig, m. à Berlin (1726-1801). Illustrateur ingénieux et fécond, il n'a pas gravé moins de 3.000 planches, fort remarquables.

Chodzko (Léonard), historien polonais, né à Oborek, m. à Poitiers (1800-1871). Il s'établit à Paris et servit la cause polonaise par de nombreux écrits.

choéphore [*ko-é*] n. (du gr. *khoê*, libation, et *phoros*, qui porte). Celui ou celle qui, chez les Grecs, portait les offrandes destinées aux morts.

Choéphores [*ko*] (*les*) ou *Porteuses de libations*, tragédie d'Eschyle, faisant partie de la trilogie *l'Orestie*. Elle a pour sujet le châtiment des meurtriers d'Agamemnon : Clytemnestre et Egisthe, par Oreste et Électre. Elle complète l'action de la tragédie d'*Agamemnon*, et prépare celle des *Euménides* (460 av. J.-C.).

Chœrilos d'Athènes, poète tragique athénien (commencement du Ve s. av. J.-C.).

chœur [*keur*] n. m. (gr. *khoros*). Dans certaines cérémonies de l'antiquité, réunion de personnes exécutant des danses ou marchant en cadence : *les chœurs de Délos*. Dans le théâtre antique, réunion de personnages formant une sorte de personnage multiple, qui chantent des vers sur un rythme particulier, accompagnés de danses : *le chœur joue un rôle important dans la tragédie grecque primitive*. Réunion de chanteurs concourant à l'exécution des morceaux d'ensemble. Composition musicale chantée par un ensemble de voix. Ce que récitent ou chantent les chœurs : *un chœur harmonieux*. *Fig.* Concert de gens qui s'accordent, disent la même chose : *le chœur des flatteurs*. Partie de l'église, où l'on chante l'office. (V. ÉGLISE.) *Enfant de chœur*, enfant employé au service du prêtre pendant les cérémonies de l'Eglise catholique. Loc. adv. : *En chœur*, ensemble, unanimement.

— ENCYCL. *Arch.* Le chœur, partie des églises réservée au clergé et aux chantres, a beaucoup varié dans ses dispositions. Primitivement, les sièges du clergé étaient rangés autour de l'abside, derrière l'autel ; puis, quand l'autel eut pris place au fond de l'abside, ils furent disposés en avant, soit dans la croisée, soit dans la nef principale. Dans les églises monastiques, le chœur forme une enceinte séparée dans le temple et presque entièrement cachée aux regards des fidèles. Au contraire, dans les cathédrales, les chœurs furent d'abord accessibles de toutes parts ; puis, à partir du XIIIe siècle, on les vit s'entourer de clôtures hautes et fermées, protégeant des stalles fixes, garnies de hauts dossiers avec dais.

— *Litt.* Les chœurs remontent aux temps les plus anciens du lyrisme. Les hymnes étaient chantés par

des chœurs qui dansaient au son de la flûte. Issue d'un genre lyrique, le dithyrambe, la tragédie grecque conserva une partie chorale. Comme personnage, le chœur de la tragédie grecque jouait le rôle de spectateur bienveillant. Dans la comédie, le chœur déploie une fantaisie moqueuse et hardie. — *Mus.* Les chœurs sont généralement écrits à trois, quatre, six ou huit parties, dont chacune est chantée par plusieurs voix. La construction la plus fréquente est celle qui utilise les quatre parties de soprano, contralto, ténor et basse. Les chœurs d'hommes d'*Iphigénie en Tauride*, de *Richard Cœur de Lion*, de *Guillaume Tell*, du *Freischütz*, du *Pré-aux-Clercs*, du *Songe d'une nuit d'été*, etc. ; les chœurs de femmes des *Noces de Figaro*, d'*Orphée*, du *Domino noir*, de *Mireille*, etc., sont des modèles du genre,

Choffard (Pierre-Philippe), dessinateur et graveur, né et m. à Paris (1730-1809), a gravé de charmantes vignettes.

Choin (Mlle Marie-Emilie Joly de), favorite du dauphin, fils de Louis XIV, née vers 1670, m. en 1719 ; d'un esprit aimable et d'un caractère désintéressé.

choir v. n. (lat. *cadere*. — *Je chois, tu chois, il choit ;* les autres personnes manquent. *Je chus, nous chûmes. Je choirai* ou *cherrai, nous choirons* ou *cherrons. Je choirais* ou *cherrais, nous choirions* ou *cherrions. Chu, e.*) Tomber. *Fig.* Succomber. (Usité, en général, seulement à l'infin. et au part. passé.)

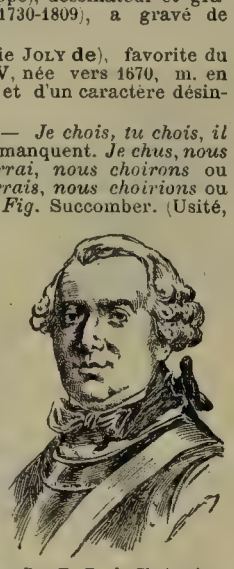

Duc E.-F. de Choiseul.

Choiseul (César, duc **de**), maréchal de France sous Louis XIII et Louis XIV, né et m. à Paris (1598-1675).

Choiseul (Etienne-François, duc **de**), ministre des affaires étrangères sous Louis XV (1719-1785). Arrivé au pouvoir grâce à l'appui de Mme de Pompadour, il montra une réelle habileté pour réparer les malheurs de la guerre de Sept ans. Il signa la célèbre alliance autrichienne de 1759. La France lui doit la conquête de la Corse, et la conclusion du *Pacte de famille*.

Choiseul-Gouffier (Marie-Gabriel-Florent-Auguste), né à Paris, m. à Aix-la-Chapelle (1752-1817) ; ambassadeur à Constantinople (1784-1792), auteur du *Voyage pittoresque de la Grèce* et membre de l'Académie française en 1783.

Choiseul-Stainville (Claude-Antoine-Gabriel, duc **de**), né en 1760, m. à Paris en 1838. Neveu du ministre de Louis XV, il protégea la fuite du roi en 1791, émigra et servit contre la France dans les rangs anglais. Jeté par un naufrage sur les côtes de Calais, il fut fait prisonnier (1795) et relâché en 1800. Il fut pair de France sous la Restauration, puis devint aide de camp de Louis-Philippe.

choisi [*zi*], **e** adj. Qui est du meilleur choix : *société, expression choisie*. En T. d'assurance, *Têtes choisies*, sur les tables de mortalité, personnes qui ont des chances spéciales de survie. *Littér. Morceaux choisis*, recueil de bonnes pièces tirées de différents auteurs.

choisir [*zir*] v. a. (du germ. *kausjan*, goûter). Prendre, adopter de préférence : *de deux maux, il faut choisir le moindre*. Opter entre deux partis à prendre. (Se construit avec DE et avec SI : *choisir de partir ou de rester ; choisir si l'on part ou si l'on ne part pas.*)

choisissable [*zi-sa-ble*] adj. Qu'on peut choisir, préférer.

Choisy (l'abbé François-Timoléon **de**), écrivain français, né et m. à Paris (1644-1724). Membre de l'Académie française ; ce personnage, de mœurs singulières, se plaisait à s'habiller en femme. Ses œuvres les plus intéressantes sont ses *Mémoires*, ses *Lettres* et une *Histoire de l'Eglise*.

Choisy (François-*Auguste*), ingénieur français, né à Vitry-le-François (1841-1909), auteur d'ouvrages estimés sur l'architecture : *Histoire de l'Architecture*, etc.

Choisy-le-Roi, comm. de la Seine, arr. et à 8 kil. de Sceaux, sur la Seine ; 20.330 h. Ch. de f. O. Faïenceries. Restes d'un château célèbre, bâti par Mansard et habité par Mlle de Montpensier et plus tard par Louis XV.

choix [*choi*] n. m. (de *choisir*). Action, faculté, pouvoir de choisir : *le choix d'une carrière est un grave problème*. Ce qui a été choisi : *un choix de fruits, de livres*. Election : *choix d'un député. N'avoir pas le choix*, être obligé à une décision qui ne laisse pas d'alternative. Loc. div. : *De choix*, qui a été soigneusement choisi : *marchandises de choix. Sans choix*, sans discernement. *Au choix de*, à la volonté de.

choke-bore n. m. (de l'angl. *to choke*, étrangler, et *to bore*, forer). Etranglement pratiqué dans l'âme des canons de certains fusils de chasse, à leur extrémité, pour resserrer le groupement des plombs. (Le fusil est dit alors *choke-bored.*)

cholagogue [*ko-la-gho-ghe*] adj. (du gr. *kholê*, bile, et *agein*, conduire). Se dit des médicaments qui excitent la sécrétion biliaire, comme l'aloès, la rhubarbe, etc. N. m. : *un cholagogue*.

cholécyste [*ko-lé-sis-te*] n. f. (du gr. *kholê*, bile, et *kustis*, vessie). Vésicule biliaire.

cholécystentérostomie [*ko-lé-sis-tan*] n. f. Opération chirurgicale par laquelle on abouche la vésicule biliaire avec l'intestin grêle.

cholécystite [*ko-lé-sis-ti-te*] n. f. Inflammation de la vésicule biliaire.

cholédoque [*ko-lé-do-ke*] adj. (du gr. *kholê*, bile, et *dekhestai*, recevoir). Se dit du canal qui conduit la bile au duodénum.

choléine [*ko*] n. f. (du gr. *kholê*, bile). Produit retiré de la bile.

cholélithe [*ko*] n. m. (du gr. *kholê*, bile, et *lithos*, pierre). Calcul biliaire.

cholélithiase [*ko, li-ti-a-ze*] n. f. (même étym. que précéd.). Présence de concrétions calculeuses dans la vésicule biliaire.

cholémie [*ko-lé-mi*] n. f. (du gr. *kholê*, bile, et *haima*, sang). Passage de la bile dans le sang : *la cholémie donne à la peau une coloration jaunâtre caractéristique*.

choléra [*ko*] ou **choléra-morbus** [*buss*] n. m. (du gr. *cholera*, m. sens, et lat. *morbus*, maladie). Maladie épidémique, caractérisée par des vomissements nombreux, des déjections fréquentes et des crampes douloureuses : *le choléra paraît originaire de l'Inde. Choléra nostras*, cholérine. *Choléra infantile*, forme très grave de la gastro-entérite chez les nourrissons. *Pop.* Personne méchante, nuisible. — Encycl. *Pathol.* Le choléra est une maladie infectieuse endémique dans l'Inde, et épidémique en Europe, où elle apparut en 1832. Cette maladie est due à la présence dans l'intestin du *bacille virgule*, découvert par Koch en 1883. Elle se caractérise par de la diarrhée donnant jusqu'à vingt selles par jour. Bientôt, les urines ne sont plus sécrétées, la peau se plisse, la température baisse, les yeux s'excavent, et au bout de quelques heures ou de quelques jours le malade meurt. Le traitement consiste en bains chauds et en injections intraveineuses d'eau salée ; cette double médication a permis d'abaisser la mortalité à 30 p. 100. La prophylaxie consiste à isoler les cas particuliers à mesure qu'ils se produisent.

En temps d'épidémie, il faut plus que jamais éviter les excès, et se conformer aux lois de l'hygiène. Il faut aussi avoir grand soin de désinfecter tout ce qui touche les malades : mains, linges, vases, etc., avec du sulfate de cuivre ou de zinc.

— *Art vétér. Choléra des poules.* On appelle ainsi une maladie d'origine microbienne, qui peut s'étendre à tous les oiseaux d'une basse-cour. Cette maladie, éminemment contagieuse, attaque principalement les poules, les canards, les dindons et les oies. On peut la prévenir par une vaccination des volailles, et, en cas d'épizootie, désinfecter les poulaillers avec de l'eau additionnée d'acide sulfurique (2 p. 1.000), et donner cette même eau comme breuvage aux volailles.

cholériforme [*ko*] adj. Qui a l'apparence du choléra : *diarrhée cholériforme*.

chlolérigène adj. Qui engendre le choléra : *germes cholérigènes*.

cholérine [*ko*] n. f. Maladie, dite aussi *choléra nostras*, analogue au choléra mais plus bénigne, et d'origine européenne.

cholérique [*ko*] adj. Relatif au choléra. N. Personne atteinte du choléra.

cholestérine [*ko-lès-té*] n. f. Matière grasse, extraite des calculs biliaires.

— Encycl. La cholestérine est la substance fondamentale des calculs biliaires ; elle peut exister dans le cerveau, et dans divers liquides morbides. C'est un produit d'excrétion, et ses propriétés tendent à le faire considérer comme un alcool.

cholestérique [*ko-lès-té*] adj. Se dit d'un acide qu'on obtient en traitant la cholestérine par l'acide azotique.



Armes de Cholet.

cholet [*lè*] n. m. Tissu fabriqué à Cholet, et qui sert surtout à faire des mouchoirs.

Cholet [*lè*], ch.-l. d'arr. (Maine-et-Loire), sur la Maine, affl. de la Sèvre Nantaise ; ch. de f. O. et Et., à 60 kil. d'Angers ; 21.060 h. (*Choletais*). Fabrique de toiles, de mouchoirs. Cette ville fut le théâtre de luttes sanglantes pendant les guerres de la Vendée, notamment le 17 octobre 1793, jour où les Vendéens furent vaincus, et leurs chefs, d'Elbée et Bonchamp, mortellement blessés. — L'arr. a 7 cant., 80 comm., 118.100 h. ; le cant. a 13 comm. et 33.430 h.

choliambe [*ko-li-am-be*] n. m. (du gr. *khôlos*, boiteux, et *iambos*, iambe). Vers iambique trimètre, terminé par un spondée ou un trochée.

choliambique [*ko-li-an*] adj. Qui se rapporte au choliambe : *poème choliambique*.

Cholières (Nicolas), poète et conteur français (1509-1592) ; auteur des *Neuf matinées*, des *Après-dînées*, compilations de facéties.

cholihémie [*ko, mi*] n. f. V. CHOLÉMIE.

choline n. f. Composé que l'on trouve dans le houblon, la bière, etc.

Cholon, v. de la Cochinchine française ; 138.000 h. Centre industriel et commerçant ; usine de décorticage du riz ; poteries.

cholorrhée [*ko*] n. f. (du gr. *kholê*, bile, et *rhein*, couler). Diarrhée bilieuse.

Cholula, v. du Mexique (province de Puebla) ; 9.800 h. Célèbre téocalli.

cholurie [*ko, ri*] n. f. (du gr. *kholê*, bile, et *ouron*, urine). Emission de pigments biliaires par l'urine, qui s'observe dans l'ictère.

chômable adj. Que l'on peut ou doit chômer : *jour chômable*.

chômage n. m. Période d'inactivité pour une industrie : *le chômage d'un canal*. Temps que l'on passe sans travailler : *le chômage du dimanche*.

Chomel (Pierre-Jean-Baptiste), botaniste français, médecin du roi, né et m. à Paris (1671-1740).

chomélie [*lî*] n. f. Genre de rubiacées, comprenant des arbustes de l'Amérique tropicale.

Chomelix, comm. de la Haute-Loire, arr. et à 23 kil. du Puy, près de l'Arzon ; 1.360 h.

chômer [*mé*] v. n. (du lat. pop. *caumare*, se reposer pendant la chaleur ; du gr. *kauma*, chaleur). Suspendre le travail pendant les jours fériés. Cesser, en parlant d'une action, d'une activité, etc. : *les ennuis ne chôment jamais*. Manquer de : *qui chôme d'ouvrage, chôme d'argent*. Rester inactif, improductif : *laisser chômer un champ, des capitaux*. V. a. Célébrer une fête par la cessation du travail : *chômer un saint*.

Chomérac [*rak*], ch.-l. de c. (Ardèche), arr. et à 6 kil. de Privas, sur le Payré, affl. du Rhône ; 2.130 h. Ch. de f. P.-L.-M. Marbres, filature de soie. — Le cant. a 8 comm. et 7.940 h.

chômeur, euse n. et adj. Ouvrier, ouvrière qui chôme.

chondrille [*kon, ll* mll.] n. f. *Bot.* Genre de chicoracées, renfermant des espèces d'Europe et d'Asie.

chondrite [*kon*] n. f. (du gr. *khondros*, cartilage). Inflammation des cartilages, qui se produit notamment dans les arthrites aiguës.

chondroïde [*kon*] adj. (du gr. *khondros*, cartilage, et *eidos*, aspect). Qui ressemble au cartilage.

chondroïtine n. f. Composé acide azoté que l'on retire des cartilages.

chondrologie [*kon, ji*] n. f. (du gr. *khondros*, cartilage, et *logos*, discours). Partie de l'anatomie qui traite des cartilages.

chondrome [*kon*] n. m. (du gr. *khondros*, cartilage). Tumeur cartilagineuse, arrondie, bosselée.

chondroptérygiens [*kon, ji-in*] n. m. pl. Sous-classe de poissons, qui n'ont pas de squelette osseux mais seulement un crâne et une colonne vertébrale cartilagineuse (squales, raies). S. un *chondroptérygien*.

chondrostome n. m. Genre de poissons de la famille des cyprinidés, vulgairement appelé *nase, hotu, mulet, chiffe*, que l'on rencontre principalement dans les rivières de l'est de la France. (Sa chair est médiocre.)

chondrotomie [*kon, mi*] n. f. (du gr. *khondros*, cartilage, et *tomê*, section). Section ou dissection des cartilages.

Chonsou ou **Khonsou,** dieu égyptien, sorte de génie planétaire qui personnifiait la lune.

chopart [*par*] n. m. Nom vulgaire du bouvreuil.



Chopes ; 1. Dite « des douze apôtres » ; 2. En étain ; 3. En grès.

chope n. f. (allem. *schoppen*). Grand gobelet à bière : *la chope tient environ un tiers de litre*. Son contenu : *boire une chope*.

choper [*pé*] v. a. *Arg.* Voler : *choper une montre*. Arrêter, prendre : *se faire choper*.

chopin n. m. *Arg.* Profit, aubaine. Conquête amoureuse.

Chopin (Frédéric-François), célèbre pianiste et compositeur, né à Zelazowa-Wola, près de Varsovie, m. à Paris (1810-1849) ; d'origine française. Il introduisit en France les *mazurkas*. Ses compositions pour piano (valses, préludes, polonaises, nocturnes, caprices, etc.), d'un caractère romantique, sont remarquables par la profondeur du sentiment et l'expression du style. Son admirable *Marche funèbre* est restée populaire.



Chopin.

chopine n. f. (de *chope*). Autref., demi-pinte. Auj., demi-litre : *une chopine de vin, de lait*.



Chopine d'étain (XVIe s.).

chopiner [*né*] v. n. (de *chopine*). *Pop.* Boire avec excès.

chopinette [*nè-te*] n. f. *Fam.* Petite chopine.

Choppart (*Aventures de Jean-Paul*), par L. Desnoyers (1837) ; sorte de cours de morale pratique, à l'usage de la jeunesse, où chaque fait apporte avec lui son enseignement.

choppement [*cho-pe-man*] n. m. Action de chopper, de se heurter contre quelque chose.

chopper [*cho-pé*] v. n. (peut être de l'allem. *schupfen*). Faire un faux pas. Heurter du pied contre quelque chose. Se tromper grossièrement. (Peu us.)

choppeur [*cho-peur*] n. m. Celui qui choppe.

choquable [*ka-ble*] adj. Prompt à se choquer.

choquant [*kan*], **e** adj. Qui choque : *paroles choquantes*. ANT. **Conciliant, séduisant, agréable.**

choquard ou **choquart** [*kar*] n. m. V. CHOCARD.

choquement [*ke-man*] n. m. Action de choquer. Résultat de cette action. (Peu us.)

choquer [*ké*] v. a. (orig. germ.). Donner un choc, heurter : *tout corps qui en choque un autre donne un son*. Impressionner désagréablement : *dissonances qui choquent l'oreille*. *Fig.* Offenser, contrarier, déplaire à : *la magnificence de François Ier au camp du Drap d'or choqua Henri VIII. Choquer les verres*, trinquer.

choquetage n. m. Syn. de SOUCHETAGE.

choquette [*kè-te*] n. f. Cocon de ver à soie de qualité inférieure.

choral, e, aux [*ko*] adj. Qui appartient au chœur : *les orphéons sont des sociétés chorales ; les chants choraux*. N. m. Chant généralement religieux dans son caractère et que l'on exécute en chœur : *le choral de Luther fut le premier hymne des protestants*. Pl. des *chorals*.

chorea [*ko-re-a*] n. f. (du lat. *chorus*, chœur). Nom donné par les écrivains du moyen âge à l'ensemble des chapelles disposées circulairement autour du chevet des églises.

chorée [*ko-ré*] n. m. Syn. de TROCHÉE.

chorée [*ko-ré*] n. f. (du gr. *khoreia*, danse). Maladie caractérisée par des mouvements convulsifs et fréquents, appelée aussi *danse de Saint-Guy*.

— Encycl. La chorée est appelée *danse de Saint-Guy* parce que, sévissant au XIVe siècle sous forme épidémique, dans les Pays-Bas et en Allemagne, les malheureux qui en étaient atteints, se rendaient en procession à Dresselhausen, près d'Ulm, en Souabe, à la chapelle de saint Weit ou saint Guy, qui passait pour guérir cette maladie. Outre la *chorée vraie, gesticulatoire*, dite encore *chorée de Sydenham* (danse de Saint-Guy), on distingue encore la *fausse chorée* ou *chorée électrique* et la *chorée hystérique*. La première atteint les enfants de cinq à quinze ans, principalement les filles; elle s'attaque surtout aux organismes affaiblis. La chorée débute quelquefois brusquement, mais le plus souvent d'une façon insidieuse; l'enfant est triste, irritable, il devient maladroit, puis l'incoordination des mouvements apparaît, la face se fait grimaçante, l'enfant a des mouvements involontaires, qui disparaissent toutefois pendant le sommeil. La durée de la maladie est de deux mois au moins, très souvent plus longue. Le fer, l'arséniate de soude, l'antipyrine donnent de bons résultats; le traitement par l'électricité a donné un grand nombre de guérisons.

chorège [*ko*] n. m. (gr. *khorêgos*). *Antiq. gr.* Citoyen qui devait organiser, équiper et instruire à ses frais un chœur de danse, dans une représentation théâtrale.

chorégie [*ko-ré-ji*] n. f. *Antiq. gr.* Fonctions de chorège : *les chorégies étaient fort coûteuses.*

— Encycl. La chorégie était une liturgie ou charge honorifique imposée à tour de rôle aux citoyens riches, à l'occasion des concours dramatiques qui avaient lieu à certaines dates. Le chorège devait recruter ses choreutes, les équiper et les faire instruire à ses frais. Le chorège qui avait remporté le prix le consacrait au dieu avec une inscription commémorative (monument *chorégique*).

chorégique [*ko*] adj. Qui appartient à la chorégie : *le monument chorégique de Lysicrate.* (On dit aussi CHORÉGRAPHIQUE.)

chorégraphe [*ko*] n. m. (du gr. *khoreia*, danse, et *graphein*, écrire). Qui s'occupe de chorégraphie.

chorégraphie [*ko, fi*] n. f. (de *chorégraphe*). Au théâtre, art de la danse, de la composition des ballets. Art de décrire les différents pas de danse au moyen de signes.

chorégraphique [*ko*] adj. Qui appartient à la chorégraphie : *notation chorégraphique.*

chorégraphiquement [*ko, ke-man*] adv. Selon les règles de la chorégraphie.

choréiforme adj. Qui ressemble à la chorée : *agitation choréiforme.*

choreique [*ko*] adj. Qui appartient à la chorée. Qui est atteint de la chorée. N. : *un, une choréique.*

choreute [*ko*] n. m. (gr. *khoreutês*). Choriste, dans le théâtre grec.

chorévêque [*ko*] n. m. (du gr. *khôra*, campagne, et *episkopos*, évêque). Nom donné, jusqu'à la fin du XIe siècle, aux prêtres chargés de remplir les fonctions épiscopales dans les campagnes.

Chorges, ch. de c. (Hautes-Alpes), arr. et à 24 kil. d'Embrun, entre deux affl. de la Durance; 1.410 h. Ch. de f. P.-L.-M. Marbre. Apiculture. — Le cant. a 8 comm. et 3.630 h.

chorial, e, aux [*ko*] adj. Relatif au chorion.

choriambe [*ko*] n. m. (gr. *khoriambos*). Pied de la métrique des Grecs et des Latins, composé de deux brèves entre deux longues.

choriambique [*ko*] adj. Où figurent les choriambes : *vers choriambique.*

Chorier (Nicolas), avocat et littérateur français, né à Vienne (Isère), m. à Grenoble (1612-1692); auteur d'ouvrages historiques sur le Dauphiné, et d'un livre licencieux : *Aloysiæ Sygeæ satira sotadica.*

chorion [*ko*] n. m. La plus extérieure des enveloppes de l'œuf.

chorique [*ko*] adj. Relatif aux chœurs : *poésie chorique.*

chorise [*ko-ri-ze*] n. f. *Bot.* Dédoublement de certaines parties par formation d'organes surnuméraires.

choriste [*ko-ris-te*] n. Personne qui chante dans les chœurs : *les choristes de l'Opéra.*

chorizontes [*ko*] n. m. pl. (du gr. *khorizôn*, séparant). Nom donné, dans l'antiquité, à ceux des grammairiens qui considéraient l'*Iliade* et l'*Odyssée* comme l'œuvre de deux poètes différents. S. un *chorizonte.*

Chorley, v. d'Angleterre (Lancastre), sur le *Chor;* 24.000 h. Industrie cotonnière. Houille.

choro [*ko*] n. f. Danse nationale bulgare : *pour exécuter la choro, les danseurs se tiennent tous par la main.*

chorodidascale [*ko, das-ka-le*] n. m. (du gr. *choros*, chœur, et *didaskalos*, maître). Directeur des chœurs dans le théâtre grec.

chorographe [*ko*] n. m. Celui qui s'occupe de travaux chorégraphiques.

chorographie [*kô, fi*] n. f. (du gr. *khôra*, contrée, et *graphê*, description). Description d'un pays.

chorographique [*ko*] adj. Qui a rapport à la chorographie.

choroïde [*ko-ro-i-de*] n. f. (du gr. *khorion*, membrane, et *eidos*, aspect). Membrane mince, située dans la partie postérieure de l'œil, entre la sclérotique et la rétine.

— Encycl. *Anat.* et *path.* La choroïde enveloppe la rétine; elle comprend trois couches, une fibreuse, une vasculaire et une pigmentaire; c'est cette dernière qui fait de la cavité de l'œil une chambre noire, favorisant ainsi la netteté de la vision. La choroïde est le siège de diverses affections résultant d'inflammations, d'épanchements sanguins ou de tumeurs. Le traitement est celui de la maladie causale.

choroïdien, enne [*ko, di-in, è-ne*] adj. Qui a rapport à la choroïde.

choroïdite [*ko*] n. f. Inflammation de la membrane choroïde.

Choron (Alexandre-Etienne), musicien français, né à Caen, m. à Paris (1772-1834); auteur de méthodes pour l'enseignement de la musique.

chorovod [*ko*] n. m. Danse populaire russe : *le chorovod est dansé uniquement par les jeunes filles pendant la période qui va de Pâques à la fin de juillet.*

chorus [*ko-russ*] n. m. (mot lat. signif. *chœur*).

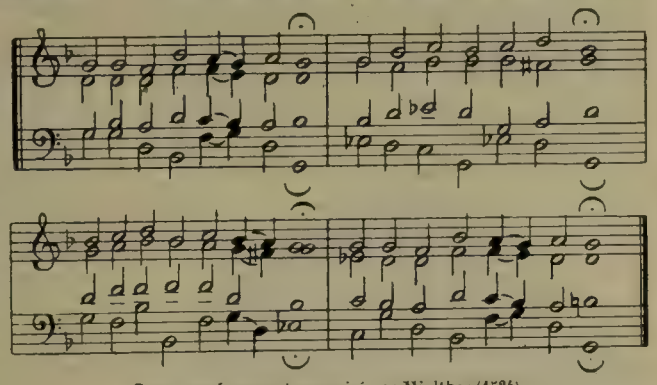

Choral de Luther, harmonisé par Walther (1524).

Faire chorus, répéter en chœur. *Fig.* S'unir à d'autres pour dire comme eux.

chose [*chô-ze*] n. f. (du lat. *causa*, cause). Etre ou objet, ou événement, quelle que soit sa nature. Se dit souvent par oppos. : 1° à Etre animé : *les personnes et les choses;* 2° à apparence : *le mot et la chose. Fam.* S'emploie aussi pour désigner une personne, un endroit dont on ignore ou dont on ne veut pas dire le nom : *c'est chose, votre ami; à chose, en Bretagne. Etre, rester tout chose*, se sentir vaguement souffrant, rester déconfit. Ce qu'on possède : *l'esclave était la chose de son maître.* Ce qui arrive : *savez-vous la chose? La chose publique*, l'Etat. *Grand'chose*, qui a de l'importance, de la valeur (s'emploie ordinairement avec une négation) : *l'argent, ce n'est pas grand'chose et c'est tout. Un pas grand'chose, une pas grand'chose*, homme, femme sans probité, sans moralité. — *Quelque chose* est masculin quand il signifie *une chose; y a-t-il quelque chose de nouveau?* Il est féminin quand il veut dire *quelle que soit la chose : quelque chose que je lui aie dite, je n'ai pu le convaincre. Faire quelque chose*, avoir un métier, une profession; prendre une détermination, agir. *Faire quelque chose pour quelqu'un*, l'obliger. *Il y a quelque chose*, un secret, un complot. *Etre quelque chose à quelqu'un*, lui être lié par la parenté, l'amitié, etc. *C'est quelque chose*, cela est d'une certaine importance. *Devenir, être quelque chose*, arriver à une situation. *Prendre quelque chose*, absorber un peu de nourriture ou de boissons, et, au *fig.*, dans la langue pop., recevoir des reproches, des horions, etc. *Faire quelque chose*, réussir. *Dire bien des choses à quelqu'un*, lui faire des civilités, des compliments. *Dr. Choses communes*, celles dont l'usage est commun à tous, comme l'eau et l'air. *Chose jugée*, ce qui est arrêté, fixé, par décision judiciaire, et *par ext.*, ce qui est définitivement résolu. *Jugement passé en force de chose jugée*, rendu en dernier ressort, définitif. *Mar. Choses de flot* ou *de la mer*, ce que la mer rejette sur ses bords. *L'auteur des choses*, Dieu.

chosette [*chô-zè-te*] n. f. *Fam.* Petite chose.

chosier n. m. Endroit où l'on tient les choses. N'est usité que dans d'anciens proverbes : *Il y a bien des choses dans un chosier*, il existe bien des choses diverses et l'on ne peut se rendre compte de tout.

Chosroès Ier, le Grand [*koss-ro-ès*], de la race des Sassanides, roi de Perse de 531 à 579; il lutta avec succès contre les armées romaines. — Chosroès II, roi de Perse de 590 à 628; fut battu par Héraclius.

chott [*chot*] n. m. (mot arabe). Lac salé plus ou moins desséché, des plateaux algériens : *la croûte de sel des chotts recouvre souvent une couche de boue.*

Chotteau (Léon), économiste français, né à Bouchain, m. à Bruxelles (1838-1895); un des plus ardents défenseurs du libre-échange.

chou n. m. (du lat. *caulis*, tige). Genre de crucifères, comprenant de nombreuses espèces et un nombre considérable de variétés cultivées comme comestibles : *les choux sont des légumes dont doivent s'abstenir les nourrices, parce qu'ils provoquent les diarrhées infantiles. Chou pommé*, chou dont la tête est une masse arrondie et serrée. *Chou vert*, chou non pommé, à feuilles vertes. *Chou de Milan*, variété frisée du chou commun. *Chou de Bruxelles*, variété de chou dont la tige, fort longue, donne des bourgeons comestibles. *Chou cavalier*, variété de chou vert. *Chou-palmiste*, nom donné au bourgeon terminal de plusieurs palmiers. *Chou-fleur*, variété de chou dont les pédoncules et les fleurs naissantes forment une masse charnue et grenue. *Chou-navet*, variété de chou (rutabaga) dont la racine est renflée en forme de navet. *Chou-rave*, espèce de chou-navet dont la tige, renflée et charnue, est comestible. (Pl. des *choux-palmistes*, des *choux-fleurs*, des *choux-navets*, des *choux-raves*.) Bouffette en rubans. Pâtisserie soufflée et légère : *chou à la crème. Fig.* et *fam.* Terme d'affection familière : *viens ici, mon chou. Chou blanc*, résultat nul : *faire chou blanc. Aller planter ses choux*, se retirer à la campagne pour s'y reposer. *Faire ses choux gras d'une chose*, s'en accommoder avec plaisir. *S'entendre à une chose comme à ramer des choux*, ne pas s'y entendre du tout (On ne rame pas les choux). *Faire de quelque chose des choux et des raves*, l'employer, à n'importe quel usage. *Bête comme chou*, tout à fait simple, stupide. *Arg. Etre dans les choux*, se dit d'un cheval qui perd sa course, manque le but. *Par ext.* D'une chose qui échoue, fait défaut.

— Encycl. Le chou commun est une plante vivace. On le rencontre à l'état sauvage sur le littoral de la France et de l'Europe septentrionale. Les variétés cultivées revêtent des aspects très différents. Les choux *fourragers* ou *à vaches* sont : le chou *cavalier*, le chou *caulet*, le chou *à grosses côtes*, le chou *branchu du Poitou*, le chou *moellier*. Les choux consommés par l'homme sont : les choux *pommés* ou *cabus* (chou rouge, chou frisé de Milan, York, cœur de bœuf, chou quintal ou d'Alsace, etc.); les *choux de Bruxelles*, où la partie comestible est constituée par de petites pommes résultant du développement anormal des bourgeons situés à l'aisselle des feuilles; les *choux-fleurs* et les *brocolis*, où c'est l'inflorescence qui est comestible; le *chou-rave* et le *chou-navet* ou *rutabaya*, où la partie comestible est une partie renflée de la tige (chou-rave) ou de la racine et de la tige (rutabaga). Les choux, dont la culture varie d'ailleurs suivant les espèces, réclament en général une terre profonde, bien préparée, riche en azote, saine, bien irriguée pendant la végétation, un

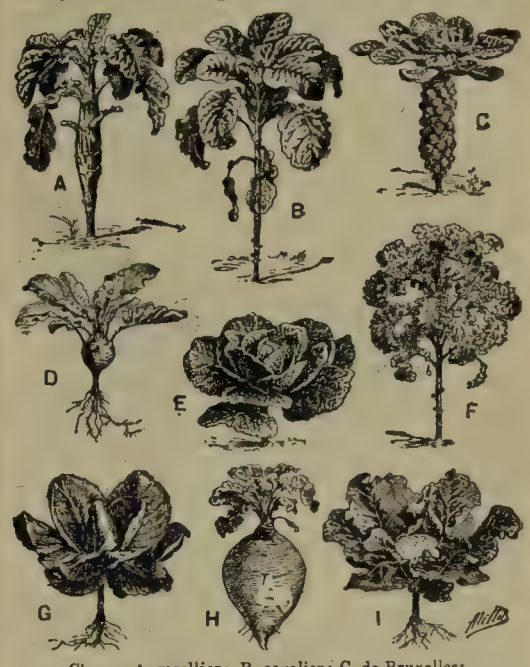

Choux : A, moellier; B, cavalier; C, de Bruxelles; D, chou-rave; E, de Milan; F, frisé; G, d'York; H, chou-navet; I, chou-fleur.

climat humide et tempéré. Le semis est effectué en pépinière; puis, quand les jeunes plantes ont quelques feuilles, elles sont mises en place (repiquage) avec des intervalles de 0m,60 à 1 mètre. On effeuille les choux fourragers de septembre à décembre, et de nouveau en février. La récolte a lieu à l'apparition des boutons floraux. En culture maraîchère, on répartit la production du début du printemps au commencement de l'hiver.

chouan n. m. Insurgé royaliste de Bretagne, de Normandie, de Vendée, sous la première République. V. CHOUANNERIE.

chouanner [*a-né*] v. n. Faire la guerre des chouans.

chouannerie [*a-ne-rî*] n. f. Nom général donné aux insurrections royalistes des paysans bretons, normands et vendéens contre la République, à partir de 1793.

— Encycl. Les insurrections précédèrent la guerre de Vendée proprement dite et se perpétuèrent, jusque sous le Consulat, dans le bas Maine, une partie de l'Anjou, la Bretagne, etc. L'origine de ce nom n'est pas encore absolument déterminée : les uns le font venir de Jean Cottereau, dit *Jean Chouan*, chef insurgé royaliste de la Mayenne; les autres y voient une allusion à l'habitude que les bandes de paysans avaient contractée d'imiter le cri de la chouette ou du chat-huant pour se reconnaître entre eux ou se prévenir de la présence des soldats républicains, ou *bleus*. Par extension, le nom de *chouans* fut donné à tous les partisans de la cause royaliste dans l'Ouest.



Chouans.

chouart [*ar*] n. m. Nom vulgaire de l'effraie.

choucas [*ka*] n. m. (du germ. *chouch*). Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, appartenant à la famille des corvidés et comprenant de petites cornеilles des régions tempérées de l'Ancien monde.



Choucas.

Choucha, v. de l'Azerbaïdjan (Transcaucasie), près du Kour; 32.000 hab. Soierie.

chouchement [*man*] n. m. Cri de la chouette.

chouchette [*chè-te*] n. f. Nom vulgaire du choucas.

chou-chou n. m. Préféré, favori : *le chou-chou du professeur.* Pl. des *choux-choux.*

chouchouter [*té*] v. a. *Fam.* Choyer, dorloter : *à les trop chouchouter, on gâte les enfants.*

choucroute n. f. (de l'allem. *sauer*, aigre, et *kraut*, chou). Mets préparé avec des choux débités en minces lanières et fermentés : *la choucroute est un plat national en Allemagne.*

— Encycl. *Econ. dom.* Pour la fabrication de la choucroute, le chou quintal ou d'Alsace est le meilleur. On découpe les choux à l'aide d'un rabot spécial; on place au fond d'un tonneau une couche de gros

sel, puis une couche de choux assaisonnés de grains de coriandre, de baies de genièvre et de tiges de sariette ou de feuilles de laurier. On alterne ainsi jusqu'à ce que le tonneau soit rempli ; la dernière couche doit être une couche de sel. On couvre d'un linge et d'une rondelle de bois sur laquelle on place un poids. On soutire de temps en temps la saumure, jusqu'à ce qu'elle passe claire. On met alors la choucroute dans des tonnelets spéciaux, si elle doit être expédiée. La choucroute doit être privée d'air. Chaque fois qu'on en prend, il faut recouvrir hermétiquement le récipient qui la contient.

— *Cuis.* Avant de faire cuire la choucroute, il faut la laver à plusieurs eaux. On la met ensuite dans une casserole avec du lard, saindoux ou graisse d'oie, du jambon, de la saucisse, du porc salé ou de l'oie ; on ajoute du poivre, un peu d'eau et on laisse au feu pendant deux heures au maximum.


Chouette.

chouette [*è-te*] n. f. (germ. *kawa*). Nom vulgaire des oiseaux rapaces nocturnes qui ne sont ni des ducs ni des hiboux : *les chouettes font une guerre active aux petits rongeurs.* Papillon de nuit, dont la chenille vit sur le seneçon.

— Encycl. La chouette proprement dite constitue le genre *nyctale ;* mais on appelle aussi couramment *chouettes* les chats-huants, les hulottes, les effraies.

chouette [*è-te*] adj. *Pop.* Joli, élégant, admirable : *une chouette femme ; un chouette costume.* Interjectiv. : *Chouette !...* c'est digne d'éloge.

Chouette (*la*), personnage des *Mystères de Paris*, d'Eugène Suë, mégère ignoble et cruelle.

chou-fleur n. m. V. chou.

Chouïa, v. de Russie (gouv. de Vladimir), sur la Tésa ; 21.000 h. Filatures de coton.

chouïa-chouïa, mot arabe importé d'Algérie en France par les soldats pour dire : Doucement.

Chou-King (c'est-à-dire *le Livre des annales*), recueil des plus anciens documents écrits de la Chine, coordonnés par Confucius. C'est un beau traité de morale et de politique en exemples, réglant les relations civiles.

Choumla [*koum*], v. forte de la Bulgarie, sur le versant septentrional des Balkans ; 23.000 h.

chou-navet n. m. *Bot.* V. chou.

chou-palmiste n. m. *Bot.* V. chou.

chou-pille [*pi, ll* mll., *e*] n. m. invar. Chien d'arrêt qui ne quête qu'à portée de fusil.

chouque ou **chouquet** [*kè*] n. m. (forme norm. de *souche*). Pièce de bois ou de fer, qui sert à assembler un mât supérieur avec un mât inférieur.

chou-rave n. m. *Bot.* V. chou.

chouriner [*né*] v. a. (pour *suriner*). *Arg.* Assassiner à coups de couteau.

chourineur n. m. *Arg.* Qui chourine. *Le Chourineur*, personnage des *Mystères de Paris*, d'Eug. Suë, ancien forçat qui sort du bourbier, se réhabilite et devient sympathique.

chourun n. m. Nom donné dans le Dévoluy aux gouffres naturels.

Chou-san ou **Chusan,** archipel de la mer Orientale, sur la côte de Chine (prov. de Tché-Kiang), près de l'estuaire du Yang-tsé-Kiang. Nombreux îlots. Riz, thé.

Chouzé-sur-Loire, comm. d'Indre-et-Loire, arr. et à 15 kilom. de Chinon, sur la Loire ; 2.200 h.

Chouzy-sur-Cisse, comm. de Loir-et-Cher, arr. et à 10 kil. de Blois ; 1.408 h. Ch. de f. O.

Choowfa Maha Vaziravadh, roi de Siam, né à Bangkok en 1881 ; il succéda en 1910 à son père Chulalongkorn. Il a été élevé en Angleterre.

choyer [*choi-ié*] v. a. (Se conj. comme *aboyer.*) Soigner avec tendresse, combler d'attentions : *choyer un enfant.*

Chramne [*kram'-ne*], fils de Clotaire Ier. Il s'allia avec Conobre, roi de Bretagne, contre son père, qui le vainquit, le fit étrangler et brûler dans une chaumière, avec sa femme et ses enfants (560).

chrématisticien, enne [*kré-ma-tis-ti-si-in, è-ne*] n. Qui s'occupe de chrématistique.

chrématistique [*kré, tis-ti-ke*] adj. (du gr. *khrêma, atos*, richesse). Qui a rapport à la production des richesses. N. f. Partie de l'économie politique qui s'occupe de la production des richesses.

chrême [*krè-me*] n. m. (gr. *khrisma*). Huile sacrée, servant aux onctions dans l'administration de quelques sacrements : *le saint chrême.*

— Encycl. Le saint chrême est de l'huile d'olive dans laquelle on a versé du baume. Il sert de matière aux sacrements de confirmation et d'ordre ; il est encore employé dans la consécration d'un nouveau calice, d'une pierre d'autel, d'une église ; pour une des onctions du baptême. C'est le jeudi saint, pendant la messe, qu'il est bénit solennellement par l'évêque. Le vendredi saint, chaque paroisse envoie querir la quantité de saint chrême qui lui est nécessaire pour un an.

chrémeau [*kré-mô*] n. m. (de *chrême*). Sorte de bonnet de toile, dont on recouvre la tête de l'enfant après la cérémonie du baptême. Linge avec lequel l'évêque essuie le front de ceux qu'il confirme. Au moyen âge, ensemble de récipients cylindriques accolés.


Chrémeau.

Chrestien de Troyes [*krés-ti-in-de-troi*], poète français, auteur de romans de chevalerie du cycle breton : *Lancelot, Le Chevalier au lion, Perceval* ou *le conte du Graal*, etc. Il écrit dans un français excellent, et à défaut d'originalité et d'ampleur, il a de la grâce et du sentiment (XIIe s.).

Chrestien (Florent), helléniste français, précepteur d'Henri IV, un des rédacteurs de la *satire Ménippée*, né à Orléans, m. à Vendôme (1541-1596).

chrestomathie [*krès-to-ma-tî* ou *sî*] n. f. (du gr. *khrêstos*, utile, et *mathein*, apprendre). Recueil de morceaux choisis d'auteurs classiques.

chrétien, enne [*kré-ti-in, è-ne*] adj. et n. (lat. *christianus ;* de *Christus*, le Christ). Qui est baptisé et professe la religion du Christ : *Clovis se fit chrétien après la bataille de Tolbiac.* Qui appartient à cette religion, qui en est digne : *les vertus chrétiennes. Le roi Très Chrétien, Sa Majesté très chrétienne*, le roi de France. *Ère chrétienne*, où les années sont comptées à partir de la naissance du Christ. *Fam.* Honnête : *s'enrichir par des moyens peu chrétiens.* Mêlé d'eau, en parlant d'une boisson : *vin trop chrétien.* N. Chez les chrétiens, être humain : *un temps à ne pas laisser un chrétien dehors. Parler chrétien*, employer un langage intelligible.

Chrétienne (*Tombeau de la*), énorme construc-


Tombeau de la Chrétienne.

tion antique aux environs d'Alger, peut-être le tombeau de la famille royale de Numidie.

chrétiennement [*kré-ti-è-ne-man*] adv. D'une manière chrétienne.

chrétienté [*kré-ti-in*] n. f. Ensemble de tous les pays ou de tous les peuples chrétiens : *la Réforme a coupé en deux la chrétienté.* Par plaisant., *marcher sur la chrétienté*, sur sa peau de chrétien, pieds nus.

chrie [*krî*] n. f. (du gr. *khreia*, sentence). Dans les écoles du moyen âge, amplification, dissertation.

chrismal [*kris-mal*] n. m. Petit vase plein de saint chrême que les religieux portaient sur eux pour donner l'extrême-onction aux agonisants.

chrisme [*kris-me*] n. m. Monogramme du Christ, figuré par un X (*khi*) et un P (*rhô*) entrelacées, ou encore par un P (*rhô*) dont la hampe est traversée par une barre horizontale.


Chrisme.

christ [*krist'*] n. m. (lat. *christus ;* du gr. *khristos*, oint). Oint, roi, personne consacrée par l'onction, dans le langage des Ecritures. Particulièrement, le Rédempteur annoncé par les prophètes, le Messie, et, par conséquent, chez les chrétiens, Jésus-Christ. Dans ce sens, prend une majuscule. (V. Jésus.) Figure de Jésus-Christ attaché sur la croix : *un christ d'ivoire.*

Christ [*krist'*] (*ordre du*), ordre militaire et religieux portugais, fondé par le roi Denis Ier en 1319, approuvé par le pape Jean XXII, et qui n'était que la

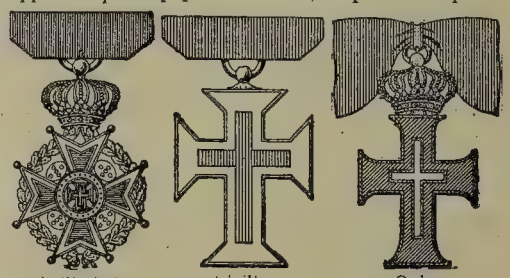
(militaire) (civil) Ordre
Ordre du Christ de Portugal. du Christ romain.

reconstitution de l'ordre du Temple. En confirmant l'institution de cet ordre, le pape se réserva, pour lui et ses successeurs, le droit de nommer des membres. Ce fut l'origine du *Christ romain*, accordé par le saint-siège. Ruban rouge ponceau. Le même ordre a été institué au Brésil en 1843 ; ruban rouge, avec liséré bleu.

Christ au jardin des Oliviers (*le*) ou **le Christ aux Oliviers,** ou **le Christ au jardin des Olives,** tableau de Raphaël ; — de Mantegna (Londres) ; — du Titien, au musée royal de Madrid ; — du Guide, au Louvre ; — d'E. Delacroix, église Saint-Paul, à Paris ; — de Paul Delaroche (1854).

Christ guérissant les malades (*le*), célèbre eau-forte de Rembrandt, connue sous le nom de la *Pièce aux cent florins.*

Christ en croix (*le*), célèbre tableau de Rubens, peinture admirable par l'expression et la couleur, musée d'Anvers (v. p. 475) ; — composition du style le plus élevé et du sentiment le plus pathétique, par Van Dyck (cathédrale de Malines) ; — chef-d'œuvre de Velasquez, musée royal de Madrid ; etc.


Le Christ guérissant des malades, eau-forte de Rembrandt.

Christ portant sa croix (*le*), tableau de Raphaël (v. p. 475).

Christ mort (*le*), tableau de Van Dyck, au Louvre ; — de Philippe de Champaigne, au Louvre ; — de Holbein (Bâle) [v. p. 475] ; etc. V. Pieta.

Christ porté au tombeau (*le*), chef-d'œuvre du Titien, au Louvre ; profondeur du sentiment, puissance de l'expression, coloris éclatant.

Christ rédempteur (*le*), triptyque de Roger Van der Weyden (Louvre).

Christ dans les limbes (*le*), chef-d'œuvre d'Angiolo Bronzino, musée des Offices (1552).

Christ d'ivoire (*le*), belle œuvre du XVIIe siècle, exécutée à Avignon en 1659 par Jean Guillermin.

christadelphes [*kris-ta-dèl-fe*] ou **frères du Christ** n. m. pl. Membres d'une secte chrétienne des Etats-Unis.

Christchurch, v. de la Nouvelle-Zélande ; 109.000 h. Centre agricole.

christe-marine [*kris-te*] n. f. (pour *crithme*, du gr. *khrêthmos*). Nom vulgaire de plusieurs plantes (crithme marin, aunée à feuille de crithme, salicorne herbacée) qui croissent sur les bords de la mer, et dont on mange les feuilles confites au vinaigre. Pl. des *christes-marines.* (On écrit aussi criste-marine.)

Christian Ier [*kris-ti-an*], roi de Danemark en 1448, de Norvège en 1450, de Suède en 1456 ; m. en 1481. — Christian II, roi de Danemark et de Norvège en 1513, de Suède en 1520, détrôné par Gustave Vasa en 1523. Il mourut captif en 1559. — Christian III, roi de Danemark et de Norvège de 1534 à 1559. — Christian IV, roi de Danemark et de Norvège de 1588 à 1648. Il prit part à la seconde période de la guerre de Trente ans, dite *période danoise*, mais fut battu par Tilly à Lutter, et dut consentir la désastreuse paix de Lubeck en 1629. — Christian V, roi de Danemark et de Norvège de 1671 à 1699. Il s'allia à la Hollande contre Louis XIV ; — Christian VI, roi de Danemark et de Norvège de 1730 à 1746. — Christian VII, roi de Danemark et de Norvège de 1766 à 1808. Sous son règne, en 1807, les Anglais bombardèrent Copenhague. — Christian VIII, roi de Danemark de 1839 à 1848. Il avait d'abord régné sur la Norvège, sous le nom de Christian-Frédéric, en 1814. — Christian IX, roi de Danemark, fils du duc Guillaume de Slesvig-Holstein, né en 1818, monté sur le trône en 1863, mort en 1906. Il perdit en 1864 le Slesvig et le Holstein, que lui enlevèrent la Prusse et l'Autriche. Son second fils est devenu roi de Grèce en 1863, sous le nom de Georges Ier. Son fils aîné lui a succédé sous le nom de Frédéric VIII. — Christian X, roi de Danemark, fils de Frédéric, né en 1870, monté sur le trône en 1912.


Christian IX de Danemark.


Christian X de Danemark.


Armes de Christiania.

Christian (Christian Perrin, dit), acteur comique français, né et m. à Paris (1824-1889) ; déploya sa verve dans l'opérette.

Christiania [*kris-ti*], capit. de la Norvège, port actif au fond du *golfe de Christiania*, formé par le Skager-Rak ; 260.000 h. Bois, distilleries, exportation de poisson salé, huile de foie de morue. Auj. **Oslo.**

christianiser [*kris-ti-a-ni-zé*] v. a. Rendre chrétien : *christianiser un peuple.* Attribuer des caractères chrétiens : *christianiser un personnage.*

christianisme [*kris-ti-a-nis-me*] n. m. Religion chrétienne : *Constantin fit du christianisme la religion officielle de l'empire romain.*

— Encycl. Le christianisme ou religion du Christ, né en Judée et d'abord répandu en Orient, fut prêché dans le monde entier par les apôtres, aussitôt après la mort de Jésus. Saint Pierre fut le premier évêque de Rome : mais le fondateur le plus actif de l'Eglise chrétienne fut certainement saint Paul, qui propagea en Grèce et en Italie les nouvelles doctrines. Celles-ci se développèrent rapidement : 1° parce qu'elle répondaient au besoin d'espérance des déshérités ; 2° parce qu'elles avaient un caractère universel, à la différence des religions de l'antiquité, qui étaient toutes locales ; 3° parce que la morale du

paganisme, même sous la forme stoïcienne, n'avait pu arrêter la corruption du monde. En butte aux persécutions des empereurs, depuis Néron jusqu'à Dioclétien, le christianisme ne devint religion d'État que sous Constantin qui, en 325, convoqua le concile de Nicée, après avoir, en 313, proclamé le principe de la tolérance religieuse (édit de Milan). En Gaule, le christianisme eut pour premier apôtre Pothin, évêque de Lyon, martyrisé en 177, et durant le moyen âge il se répandit dans le plus grand nombre des pays civilisés. Le schisme de Photius, en 858, sépara l'Eglise grecque de l'Eglise latine, qui, durant le moyen âge, lutta contre l'arianisme, les iconoclastes, les vaudois, les cathares ou albigeois et les fauteurs d'hérésie, dont les plus célèbres furent Wiclef, Jérôme de Prague et Jean Hus. Le grand schisme d'Occident fut une cause de dissension pour la chrétienté, et de faiblesse pour l'Eglise. Enfin au XVIe siècle, Luther donna le signal de la Réforme en ne reconnaissant d'autre autorité que celle de la Bible. V. RÉFORME.

Christianisme (*Histoire des origines du*), par E. Renan. 8 volumes : *Vie de Jésus*, *les Apôtres*, *Saint Paul*, *l'Antéchrist*, *les Evangiles*, *l'Eglise chrétienne*, *Marc-Aurèle*, *Index* (1863-1889). Cette œuvre, par laquelle Renan faisait connaître en France les doctrines des rationalistes allemands et où il discutait, par une critique de textes, la valeur historique du Nouveau Testament, suscita d'ardentes polémiques ; elle reste remarquable par le charme du style et l'ingéniosité des aperçus.

Christianisme (*le*) *et ses origines*, par Ernest Havet, remarquable étude de critique historique, où l'auteur étudie les premiers développements du christianisme dans ses rapports avec la philosophie antique, particulièrement avec le stoïcisme (1872-1884).

Christianisme (*le Génie du*). V. GÉNIE.

Christiansand [*kris-ti*], v. de Norvège, port sur le Skager-Rack ; 15.000 h. Fabrication de toiles à voiles. Belle cathédrale.

Christiansted, v. des Antilles, dans l'île Sainte-Croix, qui fait partie des îles Vierges (*Virgin Islands*), aux États-Unis. Place de guerre. Bon port.

Christiansund, v. et port de Norvège (prov. de Trondhjem), bâtie sur trois îles de l'Atlantique ; 10.400 h. Exportation de poisson.

Christine [*kris-ti-ne*] (sainte), vierge et martyre sous Dioclétien. Fête le 24 juillet.

Christine, fille de Gustave-Adolphe, reine de Suède, née à Stockholm. Elle abdiqua en 1654, aimant mieux, dit Voltaire, converser avec des savants que de régner sur un peuple qui ne connaissait que les armes. Elle visita une partie de l'Europe, notamment la France, où elle fit assassiner, avec une implacable cruauté, à Fontainebleau, son favori Monaldeschi, et alla mourir à Rome, après avoir étonné ses contemporains par l'étendue de son intelligence aussi bien que par l'étrangeté de son caractère et de ses mœurs (1626-1689).


Christine de Suède.

Christine de France, fille d'Henri IV et de Marie de Médicis (1606-1663). Elle épousa Victor-Amédée Ier, duc de Savoie, et exerça avec fermeté la régence à partir de 1637, pendant la minorité de ses fils.

Christine de Pisan, femme de lettres française, née à Venise vers 1363, et qui vécut en France. Elle a laissé des poésies nombreuses, et parmi ses œuvres en prose un très intéressant : *Livre des faits et bonnes mœurs du roi Charles V.* Ses œuvres sont un document précieux sur l'état de la société et des mœurs au XVe siècle. Morte entre 1431 et 1440.


Christine de Pisan.
(Miniature du XVe siècle.)

christmas [*kris-mass*] n. m. (mot angl.). Fêtes, réjouissances qui ont lieu en Angleterre à l'occasion de la fête de Noël. Nom donné à des cartes avec devises, qu'on envoie à cette occasion.

— ENCYCL. Le christmas, fête très populaire en Angleterre, correspond à la fois aux fêtes de Noël et du premier de l'an en France. Il se célèbre par des banquets, une large hospitalité, l'envoi de souhaits et de souvenirs. Il est par excellence la fête des enfants.

christologie [*kris-to-lo-ji*] n. f. (du gr. *Kristos*, Christ, et *logos*, discours). Partie de la théologie chrétienne, qui traite de la personne du Christ, ainsi que de ses rapports avec Dieu et avec l'humanité.

christologique [*kris-to*] adj. Relatif à la christologie.


Saint Christophe.

Christophe [*kriss*] (saint), né en Syrie, martyrisé vers 250 ; fête le 9 mai ou le 25 juillet. Ce nom vient du grec *christophoros*, c'est-à-dire *porte-Christ*, allusion à un trait miraculeux de la vie de ce saint qui, ayant mis sa force au service des voyageurs, porta un jour l'enfant Jésus sur ses épaules pour lui faire traverser une rivière.

Christophe Ier, roi de Danemark de 1252 à 1259 ; — CHRISTOPHE II, roi de Danemark de 1320 à 1332 ; fut le père de Waldemar le Grand ; — CHRISTOPHE III, roi de Danemark, puis de Suède et de Norvège, de 1439 à 1448. Il fixa la résidence royale à Copenhague.

Christophe (Henri), roi nègre de Haïti, né à la Grenade. Il occupa le trône de 1811 à 1820. Son avidité ayant soulevé contre lui une formidable insurrection, il se suicida au Cap-Haïtien (1767-1820).

chromate [*kro*] n. m. Sel de l'acide chromique.

chromaté, e [*kro*] adj. Qui contient du chrome : *plomb chromaté*. Syn. CHROMÉ.

chromater [*kro-ma-té*] v. a. Combiner avec du chrome. Syn. CHROMER.

chromatie [*kro-ma-tî*] n. f. (gr. *khrôma*, *atos*, couleur). Aberration de réfrangibilité.

chromatique [*kro*] adj. (du gr. *khrôma*, *atos*, couleur). Qui a rapport aux couleurs. *Mus.* Se dit

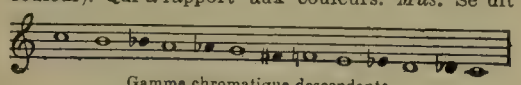
Gamme chromatique descendante.

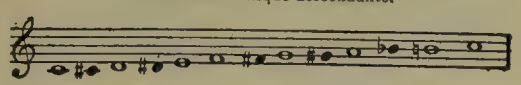
Gamme chromatique ascendante.

d'une série de sons procédant par demi-tons, soit en montant, soit en descendant : *la gamme chromatique se compose de treize notes et de douze demi-tons.*

chromatiquement [*kro*, *ke-man*] adv. D'une manière chromatique.

chromatiser [*zé*] v. a. Donner une teinte irisée à. Rendre chromatique : *chromatiser une gamme.*

chromatisme [*kro-ma-tis-me*] n. m. Coloration.

chromatogène [*kro*] adj. (du gr. *khrôma*, *atos*, couleur, et *gennân*, engendrer). Qui produit la matière colorante.

chromatoscope [*kro-ma-tos-ko-pe*] n. m. (du gr. *khrôma*, *atos*, couleur, et *skopein*, voir). Appareil au moyen duquel on peut déterminer, par comparaison avec une teinte donnée, la teinte produite par la superposition de plusieurs couleurs simples.

chromatoscopie [*kro-ma-tos-ko-pî*] n. f. (de *chromatoscope*). Vision de couleurs.

chromatrope n. m. (du gr. *khrôma*, couleur, et *trepein*, tourner). Toupie diversement coloriée, qui en tournant paraît blanche. Tableau mécanisé qu'on utilise dans les projections lumineuses et qui, par la rotation combinée de deux verres diversement coloriés, produit sur l'écran une suite de dessins donnant l'illusion du mouvement continu.

chrome [*kro-me*] n. m. (du gr. *khrôma*, couleur). Corps simple, métallique, dont les combinaisons sont remarquables par leur belle coloration : *le chrome fut découvert en 1797 par le chimiste français Vauquelin qui le retira d'un chromate de plomb* (*plomb rouge de Sibérie*).

— ENCYCL. Le chrome a pour densité 6,92 à 20° ; à l'état de pureté, il ne reçoit aucune application pratique ; il n'en est pas de même de ses nombreux composés. Le principal minerai de chrome est la *chromite* ou *sidérochrome* ou *ferrochromite* ou *fer chromé* ; celui-ci, traité au haut fourneau avec des minerais de fer, donne des *ferro-chromes*, que l'on utilise en métallurgie pour la préparation des *aciers chromés*. Parmi les composés du chrome employés industriellement, citons : le *sesquioxyde de chrome*, poudre verte utilisée dans la peinture sur porcelaine ; l'*hydrate chromique*, que l'on obtient en calcinant un mélange de bichromate de potassium et d'anhydride borique et en projetant le tout dans l'eau (l'hydrate qui se forme se dépose au fond du vase sous forme d'une poudre verte connue dans le commerce sous le nom de *vert Guignet*, et utilisée dans la fabrication des papiers peints et l'impression des tissus) ; l'*acide chromique*, employé en médecine comme caustique ; le *chromate de potassium*, que l'on prépare au moyen de fer chromé, et que l'on utilise pour la teinture de la laine ainsi que pour la fabrication des autres chromates, en particulier du chromate de plomb (*jaune de chrome*), qui, par ébullition avec une solution de potasse, donne le *rouge de chrome* ; le *bichromate de potassium*, qui, mélangé avec l'acide sulfurique, est employé comme oxydant dans certaines industries et comme dépolarisant en électricité dynamique.

chromé, e [*kro*] adj. Qui contient du chrome : *acier*, *plomb chromé*, *cuir chromé*.

chromhydrose ou **chromidrose** [*kro-mi-drô-ze*] n. f. Sueur colorée.

chromique [*kro*] adj. m. Se dit d'un acide oxygéné du chrome. V. CHROME.

chromiste [*kro-mis-te*] n. m. Ouvrier chargé d'interpréter, en vue de l'impression, une copie de tableau ou de peinture.

chromite n. f. Principal minerai de chrome que l'on trouve dans les Maures (Var) et aussi dans l'Oural, aux Etats-Unis, etc. [Elle a pour formule $(Fe, Mg)(Cr, Al)^2O^4$]. Syn. FER CHROMÉ, SIDÉROCHROME, FERROCHROMITE.

chromo (du gr. *khrôma*, couleur), préfixe signifiant *couleur*. N. f. Abréviation de CHROMOLITHOGRAPHIE ou épreuve chromolithographique : *acheter des chromos*. (Quelques-uns font ce mot masc.).

chromoblaste n. m. (du gr. *khrôma*, couleur, et *blastos*, germe). Cellule chargée de pigments colorés, qu'on trouve dans la peau.

chromogène [*kro*] adj. (du gr. *khrôma*, couleur, et *gennân*, engendrer). Qui produit de la couleur. N. m. : *un chromogène*.

chromographe [*kro*] n. m. (du gr. *khrôma*, couleur, et *graphein*, écrire). Instrument qui permet de tirer plusieurs exemplaires d'un écrit ou d'un dessin décalqué sur une pâte gélatineuse en se servant d'une encre spéciale.

— ENCYCL. *Pâte pour chromographe.* On fait fondre au bain-marie 75 grammes de sucre blanc et 100 grammes de gélatine dans 100 grammes d'eau et 400 grammes de glycérine. On ajoute 20 grammes de vinaigre et 200 grammes d'acétate de plomb. Il faut remuer le mélange jusqu'à complète dissolution. Il ne reste plus qu'à couler la pâte dans une boîte en zinc de forme rectangulaire, peu profonde.

chromoleucite [*kro*] n. m. (du gr. *khrôma*, couleur, et *leukos*, brillant). Corpuscule inclus dans le protoplasma de la cellule végétale, et imprégné d'une matière colorante.

chromolithographe n. m. Ouvrier qui fait de la chromolithographie.

chromolithographie [*kro*, *fî*] et par abréviation **chromo** n. f. (du gr. *khrôma*, couleur, et de *lithographie*). Procédé par lequel on imprime, au moyen de la lithographie, des dessins en plusieurs couleurs. Epreuve obtenue par ce procédé.

— ENCYCL. Imaginée, croit-on, en 1457, par Hugo de Carri, la chromolithographie n'est devenue pratique que lorsque G. Engelmann, imprimeur à Mulhouse, trouva, en 1837, une machine permettant le repérage pour la superposition ou la juxtaposition des couleurs déposées sur autant de pierres lithographiques que le dessin en exigeait.

On exécute le dessin original sur papier-glace, soit au trait, soit en le gravant à la pointe sèche ; puis on le reporte sur pierre en faisant subir au décalque ainsi obtenu l'encrage, l'acidulage et le gommage. Cette opération se renouvelle sur autant de pierres qu'il en faut pour les couleurs prévues. On applique sur chaque pierre, avec des crayons ou des encres, les couleurs correspondantes. On procède à l'impression en plaçant successivement les pierres dans la machine à repérer, et on obtient ainsi la superposition ou la juxtaposition rigoureuse des différentes couleurs.

chromolithographique [*kro*] adj. Qui concerne la chromolithographie.

chromométrie n. f. Appréciation de la richesse du sang par la méthode colorimétrique.

chromophage adj. et n. (du gr. *khrôma*, couleur, et *phagein*, manger). Le suc des cellules qui digèrent les pigments organiques animaux ou végétaux, et jouent le principal rôle dans la sénescence.

chromophile adj. et n. (du gr. *khrôma*, couleur, et *philein*, aimer). Se dit de certains organismes qui jouissent de la propriété de fixer les pigments dans les cellules organiques.

chromophore ou **chromatophore** n. m. Nom donné aux organes spéciaux de la phosphorescence de certains animaux marins (poissons et mollusques des abysses).

chromophotographie [*kro*, *fî*] n. f. (de *chromo*, et *photographie*). Nom sous lequel on désigne les procédés permettant d'obtenir directement une image photographique reproduisant fidèlement les couleurs de l'original. V. PHOTOGRAPHIE.

chromopsie [*kro*, *psî*] n. f. (du gr. *khrôma*, couleur, et *opsis*, vue). Affection de la vue, qui fait percevoir comme colorés les objets incolores.

chromoscope [*kro-mos-ko-pe*] n. m. (du gr. *khrôma*, couleur, et *skopein*, voir). Appareil optique pour la vision des clichés orthochromatiques employés dans la reproduction des couleurs par la photographie d'après le procédé trichrome.

chromosphère [*kro-mos-fé-re*] n. f. (du gr. *khrôma*, couleur, et *sphaira*, sphère). Nom donné à l'atmosphère hydrogénée du soleil, qui entoure la photosphère.

chromothérapie n. f. (du gr. *khrôma*, couleur, et *therapeia*, traitement). Traitement des maladies par certaines radiations colorées. Traitement de certaines maladies à protozoaires par les couleurs et les lumières colorées.

chromotype n. m. Nom donné aux diachromies (plaques autochromes, omnicolores) considérées comme des phototypes susceptibles de fournir des copies.

chromotypographie [*kro*, *fî*] ou **chromotypie** [*kro*, *pî*] n. f. Impression en couleurs par les procédés typographiques. Epreuve obtenue par ce procédé.

chromotypographique ou **chromotypique** [*kro*] adj. Qui concerne la chromotypographie ou chromotypie.

chronicité [*kro*] n. f. *Méd.* Etat chronique : *la chronicité d'une maladie.*

chronique [*kro*] adj. (du gr. *khronos*, temps). *Méd.* Se dit, par opposition à *aigu*, des maladies qui se prolongent et poursuivent lentement leur période.

chronique [*kro*] n. f. (du gr. *khronos*, temps). Histoire dressée suivant l'ordre des temps : *les* Chroniques de Saint-Denis *sont précieuses pour l'histoire des premiers Capétiens.* Article de journal, où se trouvent les faits, les nouvelles du jour, les bruits de la ville : *chronique politique*, *théâtrale*, *artistique*, *financière.* Ensemble des bruits qui circulent, généralement médisants : *si nous en croyons la chronique... Chronique scandaleuse*, propos médisants qui courent sur quelqu'un. Nom donné par les protestants aux Paralipomènes.

Chronique d'Eusèbe, achevée en 325. Elle nous est connue par des fragments grecs, une version arménienne et la version latine de saint Jérôme, qui a donné une suite à cette chronique.

Chronique du temps de Charles IX, roman de Prosper Mérimée (1829) ; l'auteur y fait revivre la vie et les mœurs au temps des guerres de religion.

Chroniques de France (*Grandes*) ou **Chroniques de Saint-Denis,** rédigées jusqu'en 1340 à l'abbaye de Saint-Denis, et continuées jusqu'à Louis XII par des historiens non ecclésiastiques.

Chroniques de Jehan Froissart, en quatre livres, allant de 1325 à 1400, souvent remaniées par l'auteur, pleines de témoignages précieux ; peinture réaliste, et colorée, de la noblesse chevaleresque.

chroniquement [*kro-ni-ke-man*] adv. D'une manière chronique.

chroniquer [*ké*] v. n. Ecrire des chroniques.

chroniqueur [*kro-ni-keur*] n. m. Auteur de chroniques : *Froissart est un admirable chroniqueur.* Celui qui écrit la chronique dans un journal.

chronogrammatique [*kro-no-gra-ma*] adj. Qui renferme un chronogramme.

chronogramme [*kro-no-gra-me*] n. m. (du gr. *khronos*, temps, et *gramma*, lettre). Date fournie

par les lettres numérales d'une phrase ou d'un vers servant, le plus souvent, d'inscription. Ex. :

franCorVM t VrbIs sICVLVs fert fVnera Vesper;

les lettres numérales additionnées,

MCCLVVVVVVII,

donnent 1282, date des Vêpres siciliennes.

chronographe [*kro*] n. m. (du gr. *khronos*, temps, et *graphein*, écrire). *Physiq.* et *industr.* Nom des divers appareils destinés à faire constater, par des procédés graphiques, le temps que dure un phénomène.

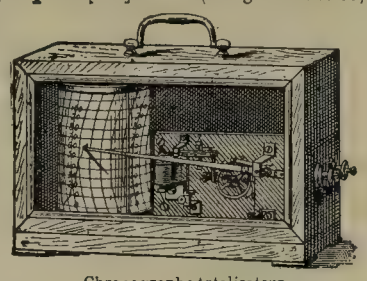

Chronographe totalisateur.

chronographie [*kro*, *fî*] n. f. Enregistrement par un chronographe.

chronologie [*jî*] n. f. (du gr. *khronos*, temps, et *logos*, discours). Science des temps ou des dates historiques : *la chronologie et la géographie sont les deux yeux de l'histoire.* Manière de supputer les dates : *la chronologie de Moïse.*

chronologique [*kro*] adj. Qui appartient à la chronologie : *abrégé chronologique.*

chronologiquement [*kro*, *ke-man*] adv. D'après la chronologie, par ordre de dates.

chronologiste [*kro*, *jis-te*] n. m. Qui s'occupe de chronologie. (On dit aussi CHRONOLOGUE.)

chronométrage n. m. Action de chronométrer.

chronomètre n. m. (du gr. *khronos*, temps, et *metron*, mesure). Instrument servant à la mesure du temps. Montre de précision, construite pour marquer le temps, dans les observations marines.

chronométrer [*kro*, *tré*] v. a. (de *chronomètre*). Relever exactement le temps pendant lequel une action s'est accomplie, en particulier la durée d'une course : *chronométrer une automobile, un avion.*

chronométreur n. m. Expert chargé de relever, au chronomètre, la durée d'une course.

chronométrie [*tri*] n. f. (de *chronomètre*). Partie de la physique, qui s'occupe de la mesure du temps. Fabrication de chronomètres.

chronométrique [*kro*] adj. Qui a rapport à la chronométrie : *mesure chronométrique.*

chronophotographie [*kro*, *fî*] n. f. (du gr. *khronos*, temps, et de *photographie*). Méthode d'analyse du mouvement par la photographie : *la chronophotographie, surtout utilisée par Marey, a contribué à l'invention du cinématographe.*



Exemple de chronophotographie (phases successives d'un saut en longueur).

chronoprojecteur [*kro*] n. m. Mécanisme antérieur d'un appareil cinématographique, qui déroule le film devant la lanterne.

Chronos [*kro-noss*], personnification du temps chez les Grecs, qu'il ne faut pas confondre avec KRONOS (Saturne).

chronoscope [*kro-nos-ko-pe*] n. m. (du gr. *khronos*, temps, et *skopein*, examiner). Instrument destiné à mesurer des temps très courts.

chronotachymètre [*kro*, *ki*] n. m. Instrument permettant de vérifier la vitesse d'une automobile.

Chrysale [*kri-za-le*], personnage des *Femmes savantes*, comédie de Molière ; c'est le mari de Philaminte, le père d'Armande et le frère de Bélise, contre les prétentions pédantesques desquelles il proteste par son bon sens prosaïque, mais droit. Il dit, en parlant de son corps :

Guenille si l'on veut, ma guenille m'est chère;

et d'ailleurs se dépeint par cet autre vers :

Je vis de bonne soupe, et non de beau langage.

chrysalidation [*kri-za*, *si-on*] n. f. Transformation d'une larve en chrysalide.

chrysalide [*kri-za*] n. f. (gr. *khrusallis*, *idos*). Etat d'un insecte renfermé dans sa coque avant de devenir papillon. *Fig.* Personne, institution, etc., qui n'a pas l'éclat qu'elle aura un jour. *Sortir de sa chrysalide*, sortir de l'imperfection, de l'obscurité. V. VER À SOIE.

chrysalider [*kri-za-li-dé*] **(se)** v. pr. Se métamorphoser en chrysalide.

chrysanthème [*kri-zan*] n. m. (du gr. *khrusos*, or, et *anthemon*, fleur). *Bot.* Genre de composées, comprenant de nombreuses et belles variétés ornementales : *les chrysanthèmes donnent de magnifiques fleurs d'arrière-saison.*



Chrysanthèmes.

— ENCYCL. Sous le nom de chrysanthèmes on comprend non seulement les espèces qui constituent le genre chysanthème proprement dit, mais un certain nombre d'autres plantes appartenant aux genres anthémis, matricaire, pyrèthre, etc. La couleur caractéristique jaune doré qui a donné son nom à la plante existe dans le type primitif de la généralité des espèces. Mais la culture l'a fait disparaître d'un grand nombre de variétés. Les chrysanthèmes sont rustiques et de culture facile. On les propage par graines, par boutures et par éclats. Ils s'épanouissent à l'automne et durent jusqu'aux gelées.

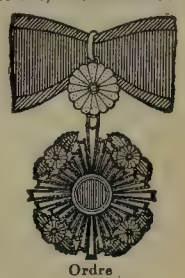

Ordre du Chrysanthème.

Chrysanthème (*ordre du*), ordre japonais, fondé en 1876 par l'empereur Mutsu-Hito. Il n'est conféré qu'aux princes. Ruban rouge, à liséré violet.

chrysanthémine n. f. Alcaloïde des fleurs de chrysanthème.

chrysanthémiste n. m. Horticulteur spécialisé dans la culture du chrysanthème.

Chryséis [*kri-zé-iss*], ou **Astynomé** [*as*], fille de Chrysès, prêtre d'Apollon. Agamemnon, dont elle était devenue l'esclave, ayant refusé de la rendre à son père, Apollon déchaîna sur les Grecs une peste terrible.

chryséléphantin, e [*kri-zé*] adj. (du gr. *krusos*, or, et *elephas*, *antos*, ivoire). Se dit de l'emploi simultané de l'or et de l'ivoire dans la statuaire : *la statue chryséléphantine de Minerve* (par Phidias).

chryside [*kri-zi-de*] ou **chrysis** [*kri-ziss*] n. f. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, comprenant de jolies formes aux couleurs éclatantes et qu'on appelle communément *guêpes dorées* : *les chrysides sont répandues sur tout le globe.*

Chrysippe [*kri-si-pe*], philosophe grec, né à Soli (Cilicie) vers 280 av. J.-C., m. à Athènes ; disciple de Zénon, fondateur du stoïcisme, dont il défendit les principes contre la Nouvelle Académie.

chrysobéryl [*kri-zo*] n. m. Aluminate naturel de glucinium, appelé aussi CYMOPHANE.

chrysocale [*kri-zo*] ou **chrysochalque** [*kri-zo-kal-ke*] n. m. (du gr. *khrusos*, or, et *khalkos*, cuivre). Alliage de cuivre, d'étain et de zinc, qui imite l'or et dont on se sert dans la fabrication des bijoux à bon marché.

chrysocolle [*kri-zo-ko-le*] n. f. (du gr. *khrusos*, or, et *kolla*, colle). Substance verte dont on se servait pour souder l'or. Silicate naturel hydraté de cuivre. (On écrit aussi CHRYSOCOLE).

chrysographe [*kri-zo*] n. m. (du gr. *khrusos*, or, et *graphein*, écrire). Nom donné aux copistes qui écrivaient des manuscrits en lettres d'or.

chrysographie [*kri-zo-gra-fî*] n. f. (de *chrysographe*). Art d'écrire en lettres d'or. Dessin ou écriture en or : *les manuscrits religieux byzantins sont souvent écrits en chrysographie.*

chrysolite [*kri-zo*] n. f. (du gr. *khrusos*, or, et *lithos*, pierre). Pierre précieuse du genre péridot, d'un beau jaune verdâtre.

chrysologue [*kri-zo-lo-ghe*] adj. (du gr. *khrusos*, or, et *logos*, parole). Epithète signifiant *à la parole d'or*, donnée à plusieurs Pères de l'Eglise grecque, à cause de leur grande éloquence.

Chrysoloras [*kri-zo-lo-rass*] (Manuel), savant grec, né à Constantinople vers 1355, m. à Constance en 1415. Ambassadeur de Jean VIII Paléologue, il enseigna le grec en Italie et eut une grande influence dans l'histoire de l'humanisme.

chrysomèle [*kri-zo*] ou **chrysomela** [*kri-zo-mé*] n. f. Genre d'insectes coléoptères, qui vivent sur les plantes basses et dont les nombreuses espèces sont répandues sur tout le globe : *la chrysomèle du peuplier exerce souvent ses ravages dans les oseraies.*

chrysomélidés [*kri-zo*, *dé*] n. m. pl. Famille de coléoptères phytophages, dont le genre *chrysomèle* est le type. S. un *chrysomélidé.*

chrysoprase [*kri-zo-pra-ze*] n. f. (du gr. *khrusos*, or, et *prasos*, poireau). Variété de chalcédoine, d'un vert blanchâtre.

chrysops [*kri-zopss*] n. m. Genre d'insectes diptères, renfermant des taons de petite taille, très bariolés, avec de gros yeux vert doré.

chrysoptère [*kri-zo*] adj. (du gr. *khrusos*, or, et *pteron*, aile). Qui a des ailes dorées.

chrysostome [*kri-zos-to-me*] adj. (du gr. *khrusos*, or, et *stoma*, bouche). Qui a la bouche d'or. (Epithète ajoutée au nom de certains orateurs sacrés qui possédèrent une remarquable éloquence.) V. JEAN.

Chrysothémis, fille d'Agamemnon et de Clytemnestre, sœur d'Electre et personnage de la tragédie de Sophocle qui porte ce nom.

chthonien, enne [*kto-ni-in*, *è-ne*] adj. (du gr. *khthôn*, terre). Surnom de plusieurs divinités infernales (Zeus, Hadès, Hermès, Déméter, Perséphoné, Hécate, etc.).

chu, chue, participe passé du verbe *choir.*

chucheter [*té*] v. n. (onomatopée. — Se conj. comme *jeter.*) Gazouiller, en parlant du moineau.

chuchotant [*tan*], **e** adj. Qui chuchote.

chuchotement [*man*] n. m. Action de chuchoter : *un murmure de chuchotements.*

chuchoter [*té*] v. n. (onomatopée). Parler bas à l'oreille. V. a. : *chuchoter quelques mots à l'oreille.*

chuchoterie [*rî*] n. f. (de *chuchoter*). Entretien à l'oreille ; ce que l'on chuchote.

chuchoteur, euse [*eu-ze*] adj. et n. Qui chuchote. Qui aime à chuchoter : *vieillard chuchoteur.*

Chuelles, comm. du Loiret, arr. et à 19 kil. de Montargis ; 1.280 h. Ch. de f. P.-L.-M.

chuguette [*ghè-te*] n. f. Nom vulgaire de la mâche.

chuintant [*tan*], **e** adj. Se dit de certaines consonnes qui figurent un sifflement accompagné d'une sorte d'aspiration (*j* et *g* doux en français, *ch* français et portugais, *sh* anglais, etc.).

chuintement [*man*] n. m. Action de chuinter.

chuinter [*té*] v. n. *Onomat.* Crier, en parlant de la chouette. Prononcer certaines consonnes : *ch, j* avec un son chuitant : *certains Auvergnats chuintent en prononçant* chac *pour* sac.

Chulalongkorn, roi de Siam, monté sur le trône en 1868 ; m. à Bangkok (1853-1910).

chulo [*tchou*] n. m. (m. espagn.). Torero à pied,



Chulo.

chargé de stimuler les taureaux de combat avec un manteau rouge. V. TAUREAUX (*course de*).

Chuquet (Arthur-Maxime), critique et historien français, né à Rocroi, m. à Villemomble (1853-1925) ; auteur de travaux remarquables sur les guerres de la Révolution. Membre de l'Académie des sciences morales (1900).



Chuquet.

Chuquisaca. *Géogr.* V. SUCRE.

Churchill [pr. angl. *tcheur-tchil*] (Arabella), sœur du duc de Marlborough, maîtresse du duc d'York (Jacques II), mère du duc de Berwick et du duc d'Albemarle (1648-1730).

Churchill (Charles), poète satirique anglais, né à Westminster, m. à Boulogne (1731-1764), auteur de la *Rosciade*, satire contre les comédiens.

Churchill (lord Randolph), homme politique anglais, né à Blenheim, m. à Londres (1849-1895) ; président de la *Primrose League* (Ligue des Primevères), créée par sa femme, Jenny Jérôme ; chef du torysme démocratique, chancelier de l'Echiquier en 1886.

Chusan. *Géogr.* V. CHOU-SAN.

chut! [*chut*] interj. Silence ! Substantiv. mais invar., n. m. : *faire entendre des chut peu flatteurs.*

chute n. f. (du vx part. pass. *chu*, *chute*, de *choir*). Action d'un objet qui tombe : *la chute d'une pomme a révélé à Newton le système de l'univers.* Endroit où tombe une masse d'eau ; cette masse : *faire une excursion aux chutes du Niagara.* Partie où une chose tombe, s'arrête : *la chute d'un toit, des reins. Fig.* Renversement, ruine : *Waterloo causa la* **chute** *de Napoléon.* Insuccès d'une œuvre : *la chute de* Phèdre *éloigna Racine du théâtre.* Faute envers Dieu : *la chute d'Adam.* Déchéance morale : *la chute d'une femme.* Pensée heureuse qui termine une petite pièce de vers ; fin d'une période : *chute d'une épigramme, d'un couplet. La chute des feuilles*, l'automne. *Chute du jour*, moment où la nuit arrive.

— ENCYCL. *Phys.* Les lois qui président à la chute des corps sont les suivantes : 1° *tous les corps tombent dans le vide avec la même vitesse;* 2° *si l'on considère des corps suffisamment denses pour qu'on puisse négliger la résistance de l'air, les lois du mouvement de chute sont celles d'un mouvement uniformément accéléré.* En réalité, nous observons journellement des différences de vitesse dans la chute des corps à l'air ; cela tient à ce que la résistance de l'air, qui est la même à égalité de surface, fournit pour chaque unité de masse un quotient d'autant plus grand que la densité du corps est moindre.

— *Techn.* L'utilisation des chutes d'eau comme force motrice (houille blanche) joue un rôle de plus en plus considérable, et nombreuses sont les usines construites dans ce but.

L'aménagement d'une chute d'eau, quelle qu'elle soit, comporte la construction d'un canal d'amenée, d'un barrage et d'une vanne de décharge pour l'évacuation des eaux de crues.

Dans les pays de montagne, et lorsqu'il s'agit de chutes d'une grande hauteur, on remplace le canal d'amenée par des conduites (en tôle d'acier, ciment armé) qui utilisent tout ou partie de la chute et dans lesquelles l'eau est en pression.

Les appareils récepteurs sont des roues ou mieux des turbines, qui transmettent le mouvement à des générateurs électriques (dynamos) ; l'énergie électrique obtenue est distribuée à l'industrie, à l'agriculture, etc. (éclairage, force motrice, traction, industries chimiques des nitrates, etc.). On estime à 10 millions de chevaux-vapeur l'énergie totale que peuvent donner les chutes d'eau dont dispose la France.

Chute des anges rebelles (*la*), tableau de Le Brun (Louvre), esquisse d'un plafond que ce maître devait exécuter dans la chapelle du château de Versailles (v. p. 475).

Chute des feuilles (*la*), touchante élégie de Millevoye (1822), que le jeune poète poitrinaire composa peu avant sa mort.

Chute d'un ange (*la*), épopée biblique, de Lamartine ; passages d'une très haute poésie, au milieu d'incorrections et de longueurs (1838).

chuter [*tê*] v. n. (de *chute*). *Pop.* Tomber.

chuter [*tê*] v. a. (de *chut !*). Crier chut à quelqu'un : *chuter un acteur.*

chylaire [*lè-re*] adj. Qui appartient au chyle.

chyle n. m. (du gr. *chulos*, suc). Liquide blanchâtre qui est absorbé par la muqueuse intestinale pendant l'acte de la digestion, et que les vaisseaux chylifères portent dans la circulation : *le canal thoracique porte le chyle dans la veine sous-clavière.*

— Encycl. Des substances alimentaires ingérées dans l'estomac, une notable partie est, après les diverses actions des sucs digestifs, éliminée de l'organisme ; l'autre partie, qui constitue le chyle, est absorbée par la muqueuse intestinale et conduite dans les vaisseaux chylifères. Le chyle est un liquide blanc, à saveur salée, composé de cellules lymphatiques, de granulations graisseuses et d'environ 90 parties d'eau. C'est le véritable instrument de l'entretien, du développement et de la réparation des tissus.

chyleux, euse [*leû, eu-ze*] adj. Qui appartient au chyle ; qui a de l'analogie avec le chyle. (On dit aussi CHYLAIRE.)

chylifère adj. Qui porte le chyle : *vaisseaux chylifères.*

chylification [*si-on*] n. f. (de *chylifier*). Elaboration du chyle dans l'intestin grêle et les vaisseaux chylifères.

chylifier [*fi-é*] v. a. (Se conjugue comme *prier.*) Convertir en chyle.

chylurie [*rî*] n. f. (de *chyle*, et du gr. *ouron*, urine). Emission d'urine contenant du chyle.

chyme n. m. (du gr. *chumos*, humeur). Sorte de bouillie que forme la masse alimentaire, après avoir subi dans l'estomac un premier degré d'élaboration.

— Encycl. On distingue le chyme stomacal, qui résulte des transformations subies par les aliments dans l'estomac, et le chyme intestinal, qui dérive du premier après le passage dans l'intestin. Le chyme se sépare en deux parties ; l'une constitue les fèces ou excréments, et l'autre le chyle.

chymification [*si-on*] n. f. Transformation des aliments en chyme, dans l'estomac et l'intestin.

chymifier [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Convertir en chyme.

chypre n. m. Vin fort estimé, que l'on récolte dans l'île de Chypre.

Chypre, île de la mer Méditerranée orientale, à l'entrée du golfe d'Alexandrette ; 262.000 h. (*Chypriotes* ou *Cypriotes*). Ce fut, au moyen âge, le siège d'un royaume chrétien, gouverné par la maison de Lusignan ; puis l'île appartint successivement à Venise et à la Turquie ; elle fut cédée à l'Angleterre par la Turquie en 1878. V. pr. : *Leucosia* ou *Nicosia*, *Famagouste*. Vins. Dattiers, bananiers, figuiers. L'art primitif cypriote, révélé par les fouilles de P. di Cesnola, est formé d'éléments assyriens, égyptiens, grecs, et sert de trait d'union entre l'art oriental et l'art hellénique.

ci adv. de lieu, mis pour *ici.* Se met dans les comptes, avant le total annoncé pour un article : *3 objets à 6 francs, ci... 18 francs.* Se joint souvent aux substantifs précédés de *ce, cette, ces*, et aux pronoms démonstratifs *celui, celle, ceux* : *cet homme-ci, ce monde-ci, celui-ci, celle-ci*, par opposition à *là* et pour exprimer un objet ou un moment présent. Loc. adv. *Par-ci par-là, de-ci de-là*, de côté et d'autre. *Ci-après*, après ce passage-ci. *Ci-contre*, en regard, vis-à-vis sur la page d'un livre. *Ci-dessous*, dans l'endroit qui est ici dessous. *Ci-dessus*, plus haut. *Ci-gît*, ici est enterré. *Ci-devant*, avant ce temps-ci, précédemment. N. S'est dit, à l'époque de la première Révolution, de quelqu'un attaché à l'ancien régime par ses titres, sa position. (Pl. des *ci-devant.*) Pr. dém. (pour *ceci*). Ceci, cette chose-ci : *demander ci et ça, comme ci, comme ça.*

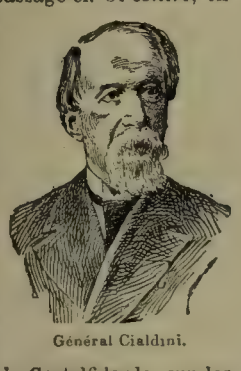

Général Cialdini.

Cialdini (Enrico), général et homme politique italien, né à Castelvetro, m. à Livourne (1811-1892). Il gagna en 1860 la bataille de Castelfidardo, sur les troupes pontificales.

ci-après. V. CI.

cibation [*si*] n. f. (du lat. *cibare*, nourrir). Opération chimique qui donne à une substance plus de corps, plus de consistance.

cibaudière [*bô*] n. f. Filet de pêche pour prendre les mulets, appelé aussi FOLLE.

Cibber (Colley), poète comique et acteur anglais, né à Londres (1671-1757).

cibiche n. f. *Pop.* Cigarette.

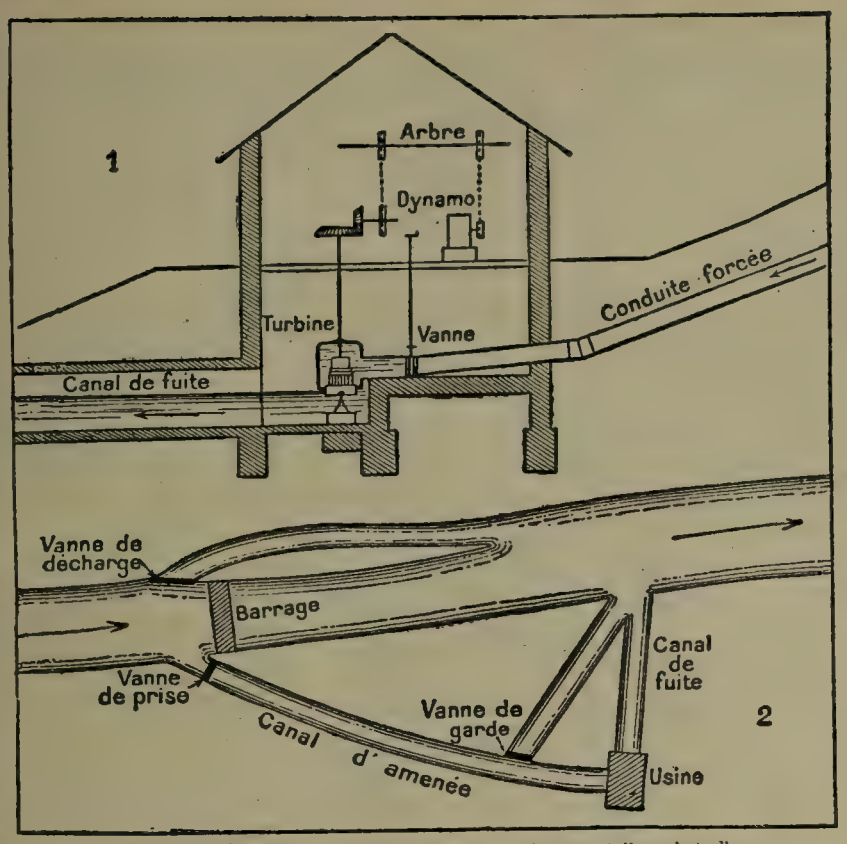

1. Installation d'une turbine avec conduite forcée ; 2. Aménagement d'une chute d'eau.

cible n. f. (de l'all. *scheibe*, disque). Objet servant de but pour le tir des armes à feu : *tirer à la cible. Fig.* But, objectif : *servir de cible aux quolibets.*



Cible.

ciboire n. m.



Ciboire.

(lat. *ciborium*). Vase sacré en or ou en argent doré, où l'on conserve les hosties consacrées : *le ciboire est logé dans le tabernacle.*

ciborium [*ri-om*] n. m. (mot lat.). Baldaquin soutenu par des colonnes, qui recouvrait l'autel des basiliques chrétiennes.

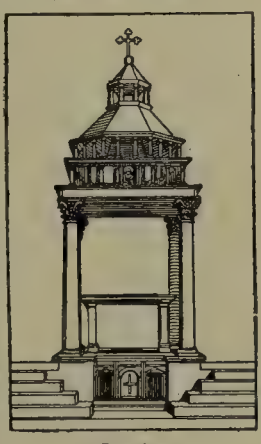

Ciborium.

ciboule n. f. (du provenç. *cebola*, lat. *cæpula*). Espèce d'ail.

— Encycl. La ciboule atteint une hauteur de 50 centimètres environ, et se termine par une ombelle globuleuse de fleurs blanches. On distingue la *ciboule hâtive*, la plus recherchée en cuisine, et la *ciboule vivace* ou *ciboule Saint-Jacques*, qui semble d'une espèce distincte. Les bulbes et surtout les feuilles de la ciboule servent de condiment à certains mets, et d'assaisonnement pour les salades.

ciboulette [*lè-te*] n. f. Espèce d'ail, nommée aussi *civette, cive* et quelquefois *appétits, à* cause de ses propriétés apéritives.



Ciboule. Ciboulette.

ciboulot [*lo*] ou **ciboulard** [*lar*] n. m. *Pop.* Tête ; cerveau : *avoir une idée dans le ciboulot.*

Ciboure, comm. des Basses-Pyrénées, arr. et à 15 kil. de Bayonne, à l'embouchure de la Nivelle dans le golfe de Gascogne ; 2.260 h. Pêcheries, fabriques de chocolat.

Cibrario (Jean), historien et homme d'Etat italien, né et m. à Turin (1802-1870). Il fut un des conseillers les plus libéraux de Charles-Albert.

cicadaire [*dè-re*] adj. (du lat. *cicada*, cigale). Qui ressemble à la cigale.

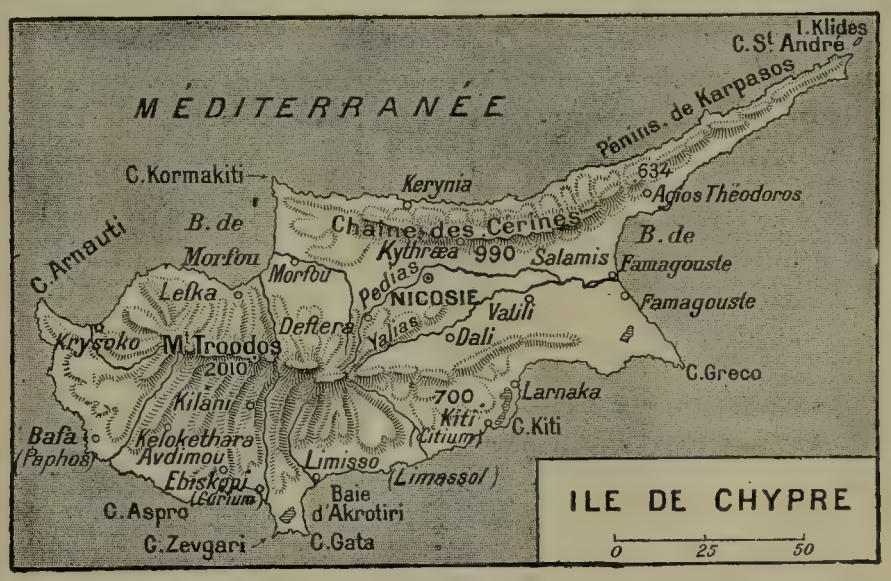

cicadidés [*dé*] n. m. pl. Famille d'insectes hémiptères homoptères, comprenant les *cigales* et genres voisins. S. un *cicadidé.*

cicatrice n. f. (lat. *cicatrix*). Trace qui reste d'une plaie, d'une blessure : *un visage balafré de cicatrices. Fig.* Dégât, ravage : *les cicatrices d'un habit, d'un mur.* Effet cruel et permanent : *les blessures de la calomnie se ferment, les cicatrices restent.*

— Encycl. La cicatrice se détache sur le fond rosé de la peau humaine par une coloration généralement plus claire. Il ne reste pas de trace des lésions lorsque le travail réparateur est complet, mais cela est très rare. La cicatrice est *exubérante* quand la prolifération cicatrisante a été trop considérable ; elle est *enfoncée* quand il s'est produit une soudure de la peau avec les os.

cicatriciel, elle [*si-èl, è-le*] adj. Qui appartient à une cicatrice : *tissu cicatriciel.*

cicatricule n. f. Petite cicatrice.

cicatrisable [*za-ble*] adj. Qui peut se cicatriser.

cicatrisant [*zan*], **e** adj. Se dit d'un remède qui favorise la cicatrisation. N. m. : *un cicatrisant.*

cicatrisation [*za-si-on*] n. f. Phénomène par lequel une plaie se referme : *la parfaite asepsie d'une plaie hâte sa cicatrisation.*

— Encycl. La soudure d'une section d'un tissu ne se fait pas toujours par des éléments identiques à ceux du tissu lésé. C'est ainsi que des os, des muscles, des cartilages se soudent par du tissu fibreux, ou bien que chez certains animaux un membre coupé se reproduit tout entier et, par suite, avec des tissus différents de ceux qui sont au niveau de la section. Suivant les tissus, le temps de la cicatrisation est très variable ; les gros os mettent un à deux mois, et la peau parfois quelques jours. Chez les végétaux ligneux, les blessures, lorsqu'elles ne sont pas envahies par des champignons apportant la désorganisation dans les tissus, se guérissent par l'expansion de bourrelets de cicatrisation, qui se forment tout autour de la blessure et finissent par la recouvrir.

cicatriser [*zé*] v. a. Fermer, dessécher, en parlant d'une blessure. *Fig.* Calmer, guérir : *le temps cicatrise les plus grandes douleurs.*

Ciceri (Pierre-Luc-Charles), peintre français, né à Saint-Cloud, m. à Saint-Chéron (Seine-et-Oise) [1782-1868]. Il s'est distingué comme peintre des décors de l'Opéra.

cicéro n. m. Caractère d'imprimerie, qui est de 12 points typographiques (environ 0m,0045), et qui sert comme unité de mesure typographique. (On dit aussi un DOUZE.)

cicérole n. f. ou **cicer** [*sèr*] n. m. *Bot.* Nom scientifique du pois chiche.

cicéron n. m. Orateur, orateur éloquent : *les cicérons du barreau, de la Chambre.*

Cicéron (Marcus Tullius), le plus éloquent des orateurs romains, né près d'Arpinum, en 106 av. J.-C. Il déjoua, comme consul, la conspiration de Catilina, et fit exécuter ses complices, ce qui lui valut le surnom de *Père de la Patrie.* Obligé de s'exiler, il rentra en triomphe à Rome dix mois plus tard. Il embrassa le parti de Pompée, puis celui de César après Pharsale. Ce dernier mort, il attaqua vivement Antoine et lui opposa Octave, neveu de César. Proscrit par le 2e triumvirat, il essaya de s'enfuir, mais il fut assassiné près de Formies par des meurtriers envoyés par Antoine et sa femme Fulvie, qu'il avait violemment attaquée dans ses *Philippiques* (43 av. J.-C.). Fulvie fit, dit-on, percer d'un poinçon la langue du grand orateur, et Antoine fit exposer sa tête sur la tribune aux harangues.

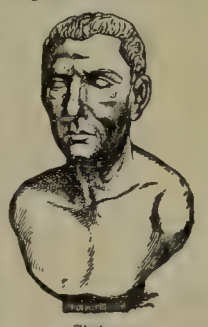

Cicéron.

Sans rival dans l'éloquence judiciaire par la richesse de son imagination, la souplesse d'un génie plein d'abondance, de grâce et de séduction, par l'habileté de sa dialectique, il s'est montré moins vigoureux que Démosthène dans l'éloquence politique. Comme écrivain, il passe pour le suprême modèle du style latin. Nul des prosateurs latins n'a dépassé la pureté, la richesse, l'harmonieuse élégance de son style. Ses traités : *De oratore, Brutus, Orator*, sont des modèles de critique littéraire. Ses traités philosophiques (les *Tusculanes*, le traité *Des devoirs, la République*, etc.), où il pratique l'éclectisme de la Nouvelle Académie, sont des monuments historiques, en même temps que des modèles d'élocution. Parmi ses plus beaux discours politiques, il faut citer : les *Verrines*, les *Catilinaires*, le *Pro Milone* et les *Philippiques.* Sa *Correspondance* est

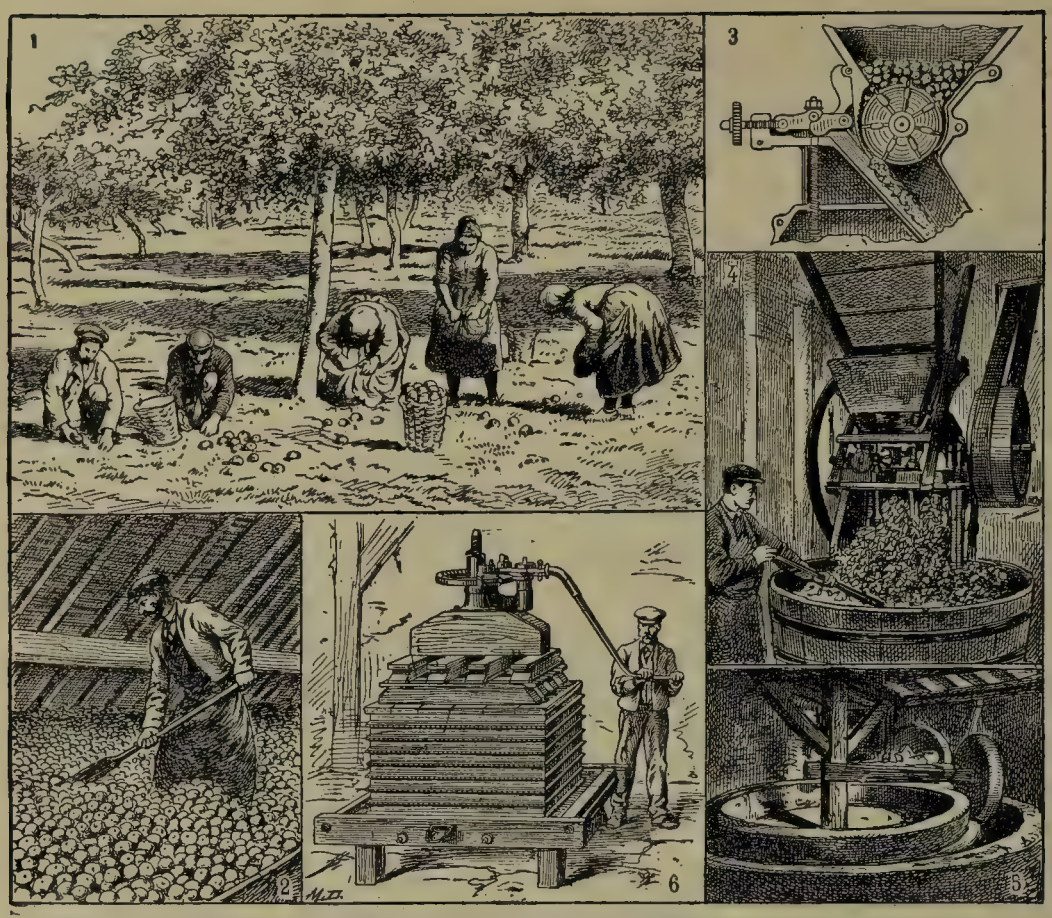

Cidre : 1. Récolte des pommes ; 2. Séchage des pommes ; 3. Coupe d'un broyeur de pommes ; 4. Broyage des pommes ; 5. Vieux moulin, broyeur de pommes ; 6. Pressoir à pommes.

un chef-d'œuvre littéraire et historique de premier ordre. V. LETTRES.

cicerone [pron. ital. *tchi-tché-ro-né*, pron. franç. *si-sé-ro-ne*] n. m. (m. ital.) Guide des étrangers dans une ville. Pl. des *ciceroni* ou *cicerones*.

Cicerone (*le*), guide de l'art antique et moderne en Italie, par Burckhardt. C'est un répertoire historique et topographique des monuments artistiques de l'Italie (1855).

cicéronianisme [*nis-me*] n. m. Style de Cicéron; façon de parler, propre à Cicéron.

cicéronien, enne [*ni-in, è-ne*] adj. Qui est imité de Cicéron : *style cicéronien. Par ext.* Pompeux. N. m. Admirateur ou imitateur du style de Cicéron : *les cicéroniens furent nombreux en Italie pendant la Renaissance.*

cicéroniser [*zé*] v. n. Imiter le style de Cicéron.

Cicévo, localité de Yougoslavie (Vieille-Serbie), dans la vallée de la Cerna ou Kara-Sou, en amont de son confluent avec le Vardar. On distingue Cicévo-le-Bas et Cicévo-le-Haut, à mi-hauteur sur les croupes qui dominent la rive gauche de la Cerna. Au cours des opérations qui ont eu lieu sur les bords du Vardar dans la direction de Velès ou Köprulu, et qui ont précédé la retraite française sur Monastir, plusieurs combats ont été livrés aux environs de Cicévo dans la première quinzaine de novembre 1915. Le plus important est celui des 12-13-14 novembre ; il a été suivi de la retraite des Bulgares sur les hauteurs qui, au nord de Cicévo, tirent leur nom du monastère grec d'Arkhangel.

cicindèle n. f. Genre d'insectes coléoptères, répandus sur tout le globe, et qui sont d'utiles auxiliaires de l'agriculture car ils détruisent nombre d'insectes et de larves : *la cicindèle champêtre, commune en France, est verte, marquée de jaune.*



Cicindèle.

Cicognara (le comte Léopold), écrivain italien, né à Ferrare, m. à Venise (1767-1834) ; auteur d'une excellente *Histoire de la sculpture.*

cicognat [*gna*], **cigogneau** [*gno*] ou **ciconneau** [*ko-nô*] n. m. *Zool.* Petit de la cigogne.

cicutaire [*tè-re*] n. f. Ciguë vireuse.

cicuté, e adj. (du lat. *cicuta*, ciguë). Qui contient de la ciguë : *médicament cicuté.*

cicutine n. f. Alcaloïde très vénéneux, qui se trouve dans la grande ciguë.

cid n. m. (ar. *seid*). Seigneur, chez les anciens Arabes.

Cid Campeador (Rodrigue Ruy Diaz DE BIVAR, dit le), célèbre chevalier espagnol, qui s'illustra en combattant les Maures et servit successivement Sanche et Alphonse VI de Castille. Le Cid, personnage moitié historique et moitié légendaire, qui fut dans la réalité un grand seigneur féodal et un chef de bandes, est le héros de chroniques des XIIIe et XIVe siècles, d'un grand nombre de poésies du *Romancero* espagnol, d'une tragédie de Guilhem de Castro et du chef-d'œuvre de Corneille ; m. en 1099.

Cid (*le*), personnage et titre d'une des plus puissantes tragédies de Corneille, originale, bien que le sujet en soit emprunté à l'auteur espagnol Guilhem de Castro (1636). Rodrigue, le Cid, et Chimène s'aiment. Le comte de Gormas, père de Chimène, insulte et soufflette D. Diègue, père du Cid. Pour venger son honneur, Rodrigue tue le comte en duel, et Chimène, pour venger son père, demande la punition du Cid. Mais elle n'a pas cessé de l'aimer, et, à la fin, elle consent à donner sa main à Rodrigue, victorieux des Maures. Cette œuvre, quoique critiquée par l'Académie, à l'instigation de Richelieu, excita longtemps l'enthousiasme, et donna même lieu à ce proverbe : « Cela est beau comme le *Cid* ». Le nom du personnage est devenu proverbial pour désigner un jeune guerrier intrépide et d'un caractère chevaleresque. Plusieurs vers de cette tragédie ont passé dans la langue littéraire :

Ses rides sur son front ont gravé ses exploits.

Rodrigue, as-tu du cœur ?. . .

Je suis jeune, il est vrai, mais aux âmes bien nées,
La valeur n'attend pas le nombre des années.

Mes pareils à deux fois ne se font pas connaître,
Et pour leurs coups d'essai veulent des coups de maître.

A vaincre sans péril on triomphe sans gloire.

Cid (*le*), opéra en quatre actes et six tableaux, poème de d'Ennery, L. Gallet et Ed. Blau, musique de J. Massenet : œuvre forte et mâle, empreinte d'un sentiment vraiment chevaleresque (1885). Parmi les beaux passages de la partition citons : l'invocation du Cid : *O noble lame étincelante ;* l'*Alleluia* de l'infante ; la cantilène de Chimène : *De cet affreux combat...* ; et son cri de désespoir quand elle croit le Cid mort : *Eclate, mon amour !*

ci-dessous, ci-dessus, ci-devant. V. CI.

cidre n. m. (lat. *sicera*). Boisson faite avec le jus fermenté des pommes : *le cidre, qui est la boisson de tout le nord-ouest et d'une partie du nord de la France, est un breuvage sain et rafraîchissant.*

— ENCYCL. *Techn.* Les fruits, récoltés en septembre, achèvent de mûrir dans un endroit sec. Après un triage destiné à éliminer celles qui sont blettes ou gâtées, les pommes passent au broyeur pour être réduites en pulpe ; mais l'appareil respecte les pépins, dont l'écrasement communiquerait au cidre la désagréable odeur de l'huile volatile qu'ils renferment. La pulpe, après avoir été pelletée plusieurs fois, devient brune ; c'est alors qu'on la fait passer au pressoir en couches superposées, que séparent des lits de paille ou des sacs de toile. Puis le cidre, recueilli dans des futailles, ou dans des réservoirs, subit un commencement de fermentation et se clarifie (défécation) ; lorsque la défécation ne se produit pas spontanément il faut la provoquer par l'adjonction de phosphate de chaux, ou de carbonate de chaux (50 gr. de phosphate ou 25 gr. de carbonate par hectolitre). On le soutire à l'abri de l'air et il est alors abandonné à la fermentation alcoolique, qui, tumultueuse au début, se calme peu à peu au bout d'un mois. Soutiré et mis en bouteilles à ce moment, le cidre, qui contient encore du sucre, devient mousseux ; mais, si on le laisse en fût, ce n'est qu'au bout de trois mois qu'il est *paré*, c'est-à-dire que la fermentation est complètement achevée. S'il est limpide naturellement, on peut le consommer tout de suite ; autrement, il faut lui faire subir un collage au cachou.

— *Législ.* V. BOISSONS.

cidrerie [*rî*] n. f. Lieu où l'on fabrique le cidre.

cidricole adj. (de *cidre*, et du lat. *colere*, cultiver). Qui concerne le cidre, la fabrication du cidre : *industrie cidricole.*

Cie, abréviation de Compagnie : *Durand et Cie.*

ciel [*èl*] n. m. (lat. *cælum*). Espace infini, dans lequel se meuvent les astres : *les anciens plaçaient la terre au centre du ciel.* Partie de l'espace qui semble former une voûte au-dessus de nos têtes : *un ciel bleu.* Air, atmosphère : *un ciel serein. Bleu de ciel* ou *bleu ciel*, couleur analogue à celle du ciel serein. Adjectiv. : *étoffe bleu ciel.* Séjour de Dieu et des bienheureux, paradis : *monter au ciel. Fig.* Dieu, la Providence : *aide-toi, le ciel t'aidera.* Joie, bonheur suprême : *le ciel, c'est d'aimer en paix.* (Mme Swetchine.) Piété, vertu : *l'hypocrisie a le ciel dans les yeux et l'enfer dans le cœur.* Ensemble des faits, des idées au milieu desquels on vit : *le beau ciel de l'enfance. Fils du ciel,* nom que les Chinois donnaient à leur empereur. *Elever jusqu'au ciel,* combler d'éloges. *Remuer ciel et terre,* faire tous ses efforts. *Les plaines du ciel,* l'air. *Le feu du ciel,* la foudre. *A ciel ouvert,* en plein jour, à découvert. *Être ravi au troisième, au septième ciel,* éprouver un grand ravissement. *Tomber du ciel,* arriver inopinément, ou fort à propos. *Voir les cieux ouverts,* éprouver une joie céleste. *Entre ciel et terre,* dans l'air. Interj. de surprise, de douleur : *ô ciel !* — *Cieux* est le pluriel le plus ordinaire de *ciel.* On ne se sert de *ciels* que dans les cas suivants : *des ciels de lit,* le couronnement d'un lit ; *des ciels de tableau,* partie qui représente l'air ; *des ciels de carrière,* ce qui sert de plafond à une carrière. *Ciel,* signifiant *climat,* fait *ciels* au pluriel : *l'Italie est sous un des plus beaux ciels de l'Europe.* PROV. : **Le ciel rouge au soir, blanc au matin, c'est la journée du pèlerin,** un ciel, dans ces conditions, présage du beau temps. **Ciel pommelé et femme fardée ne sont pas de longue durée,** le ciel pommelé change vite, la femme qui se farde abîme promptement son teint. **Si le ciel tombait bien des alouettes seraient prises,** se dit pour se moquer de prévisions, de conjectures ridicules, exagérées.



Ciel de lit.

— ENCYCL. Les Anciens crurent d'abord à la matérialité de la voûte céleste, à laquelle les astres étaient supposés accrochés. Bientôt, la distinction des divers astres et l'observation de leurs mouvements propres les amenèrent à faire intervenir plusieurs sphères transparentes tournant avec des vitesses différentes. C'est ainsi que, pour Aristote, le huitième ciel ou firmament est réservé aux étoiles. Les Romains, les Hébreux, et aussi les astronomes du moyen âge conservèrent cette conception un peu simple, qui faisait de la terre le centre du monde. Ce fut seulement Copernic qui, en 1543, exposa le système planétaire actuel. Bientôt, l'invention de la lunette astronomique et du télescope permit de préciser la distinction des planètes et des étoiles, celles-ci infiniment plus éloignées de la terre, et placées à une distance telle que la lumière de la plus proche met trois ans et demi à nous parvenir. Le progrès des instruments d'observation n'a eu jusqu'ici d'autre conséquence que de nous révéler une immensité toujours mieux remplie de mondes stellaires.

Les étoiles ont été groupées en constellations, dont la nomenclature la plus généralement adoptée aujourd'hui est due à l'astronome Ptolémée, pour la partie du ciel visible dans l'Europe et le bassin de la Méditerranée. Les principales des constellations sont la petite Ourse, la grande Ourse, le Bouvier, la Lyre, Persée, le Serpent, Cassiopée, Pégase, Andromède (constellations boréales), le Bélier, le Taureau, les Gémeaux, l'Ecrevisse, le Lion, la Vierge, la Balance, le Scorpion, le Sagittaire, le Capricorne, le Verseau, les Poissons (constellations zodiacales), la Baleine, Orion, le Chien, l'Hydre, le Centaure, la Boussole, l'Octant, la Croix du Sud, le Télescope de Herschell, etc.

Il est assez facile de reconnaître les constellations, en partant de la grande Ourse. C'est ainsi qu'en prolongeant de cinq fois sa longueur la droite qui joint les deux étoiles d'arrière de la grande Ourse, on tombe sur la Polaire, qui constitue l'extrémité de la queue de la petite Ourse ; etc. — La carte annexée ci-contre indique avec précision la position respective des principaux groupes d'étoiles.

Ciel (*Traité du*), ouvrage d'Aristote, traduit en français par Barthélemy Saint-Hilaire en 1866. C'est un résumé de l'exposition du système du monde, tel que les Grecs l'entendaient.

Ciel et la Terre (*le*), poème dramatique de lord Byron, qui s'est inspiré du sujet traité par Moore dans ses *Amours des anges* (1823).

Cienfuegos [*si-èn-fou-è-ghoss*], v. de Cuba, port sur la côte méridionale ; 30.000 h. Commerce de café, sucre, cire, etc.

cierge [*èr-je*] n. m. (lat. *cereus ;* de *cera*, cire). Grande chandelle de cire, à l'usage des églises. *Cierge pascal,* grand cierge bénit, que l'on allume tout le temps pascal aux offices solennels. Nom donné à divers végétaux à longue tige. Plante grasse du Mexique, à tige dressée en forme de cierge. *Cierges d'eau,* jets d'eau alignés. *Droit comme un cierge,* droit et raide. *Devoir un beau cierge à quelqu'un,* lui devoir beaucoup de reconnaissance.

— ENCYCL. *Litury.* Les cierges liturgiques doivent être faits de cire d'abeille. Deux cierges au moins doivent brûler sur l'autel, pendant toute la durée de la messe. Le clergé porte des cierges allumés aux convois solennels, aux processions de la Chandeleur et du saint sacrement. Il est d'usage aussi de mettre des cierges allumés à la main des enfants qui entrent dans l'église le jour de leur première communion, et d'en entourer le catafalque aux services funèbres. On en brûle encore autour des images des châsse et des saints.



Cierge.

— *Techn.* Un cierge se fabriquait autrefois à la main, et l'on employait de la cire vierge fondue et épurée. Aujourd'hui, la stéarine et la paraffine ont remplacé ce produit. L'ouvrier ciergier procédait à la fabrication des cierges comme pour celle des chandelles au cerceau. (V. CHANDELLE.) Quand le cierge avait la grosseur voulue, on le roulait sur une table et on le polissait au moyen d'un outil dit *polissoir.* Puis on plongeait le cierge dans un bassin contenant de l'eau dégourdie ; enfin, on le faisait sécher au soleil en plein air, pour blanchir la cire. Aujourd'hui, on le fabrique mécaniquement comme la bougie et la chandelle.

— *Bot.* Les cierges (*cereus*) sont des plantes grasses à tige charnue, dressée ou rampante, simple ou ramifiée, et dont les fleurs s'ouvrent en général pendant

LE CIEL

HÉMISPHÈRE BORÉAL

HÉMISPHÈRE AUSTRAL

Distances relatives des planètes au Soleil

LE CIEL

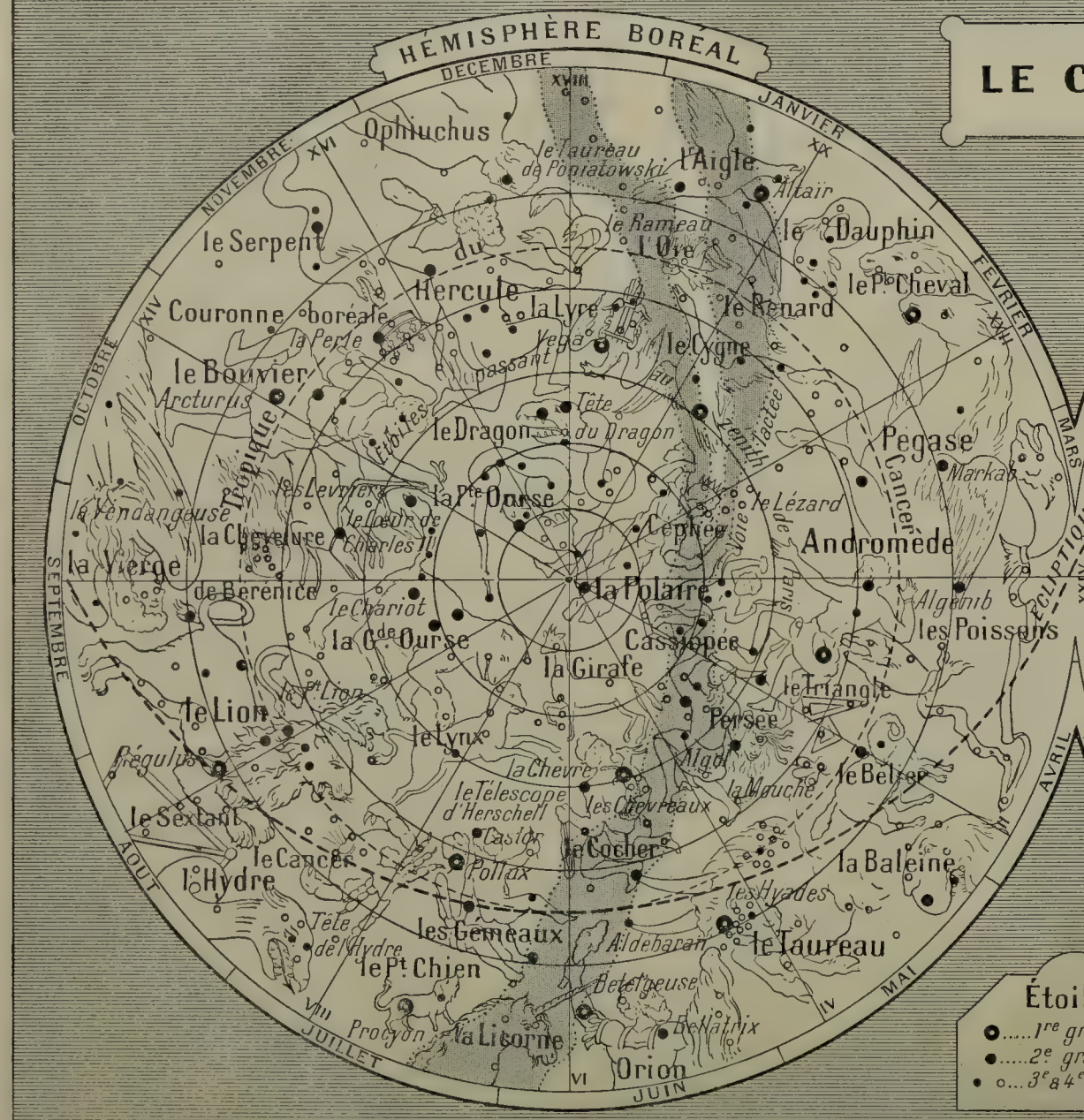

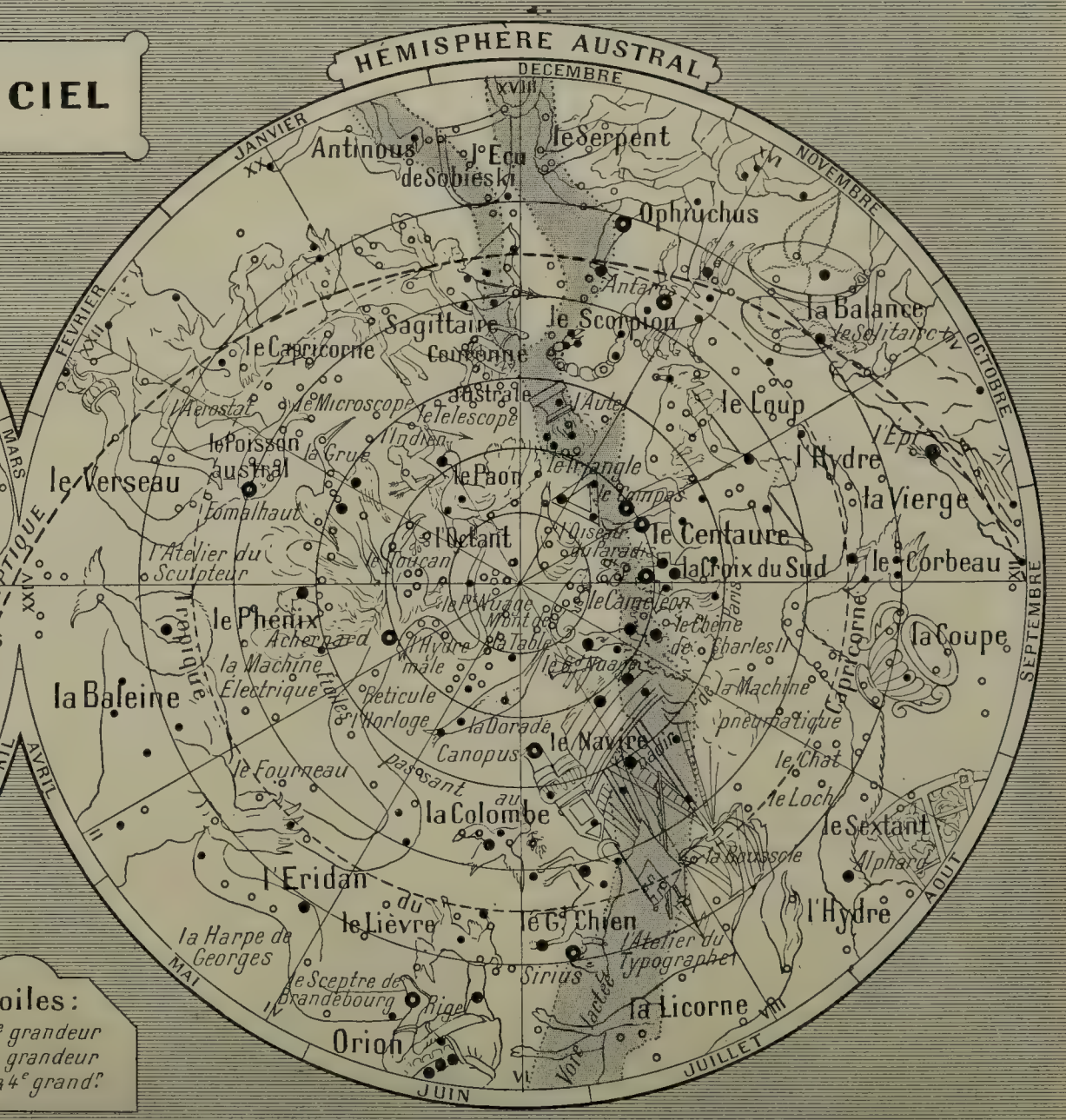

Étoiles :

- ●.....1re grandeur
- ●.....2e grandeur
- •.....3e & 4e grand.r

Distance de la Terre à la Lune, 375.000 kil.

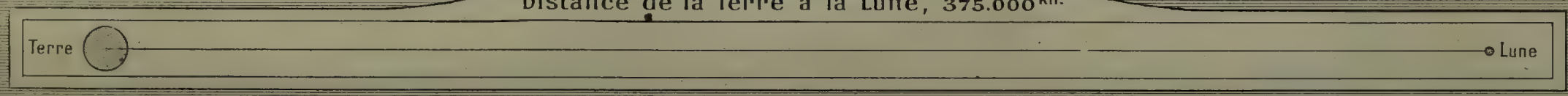

la nuit. On en connaît de très nombreuses espèces, qui habitent les régions tropicales de l'Amérique, et dont certaines atteignent 20 mètres de hauteur.



Cierge du Mexique.

cierger [*si-èr-jé*] v.a. (Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *il ciergea, nous ciergeons*). *Techn.* Enduire de cire les bords d'une étoffe pour l'empêcher de s'effiler.

ciergier [*si-èr-ji-é*] n. m. Fabricant ou marchand de cierges. Adjectiv. : *ouvrier ciergier.*

Cieux, comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 17 kil. de Bellac, près d'un étang ; 1.960 h. Granit.

cifran n. m. Planche triangulaire, oblongue, arrondie aux



Cifran.

deux extrémités, sur laquelle les tailleurs étalent les vêtements pour les repasser au carreau.

cigale n. f. (lat. *cicada*). Genre d'insectes hémiptères, type de la famille des cicadidés. *Fig.* et *fam.* Poète.

— Encycl. Cet insecte ailé fait entendre, par les grandes chaleurs, un bruit strident et monotone, produit par un organe particulier, sorte de double tambour, que le mâle possède à la partie inférieure de l'abdomen, et qu'il fait vibrer à l'aide de muscles spéciaux. Les larves vivent enfouies dans le sol, où elles sucent les racines. Les nombreuses espèces de cigales sont répandues surtout dans les régions tropicales : certaines sont très communes dans le midi de la France.



Cigale : a, nymphe ; b, organe de stridulation (cymbale).

Cigale (*la*), société littéraire et artistique créée à Paris, en 1876, sur l'initiative de Maurice Faure. Composée de lettrés, d'artistes et de savants originaires du Midi, elle a pour objet de former un trait d'union entre Paris et leur pays de naissance.

cigalier [*li-é*] n. m. Membre de la société littéraire et artistique *la Cigale.*

cigare n. m. (esp. *cigarro*). Petit rouleau de feuilles de tabac, que l'on fume.

— Encycl. Le cigare est formé de trois parties distinctes : 1° l'intérieur ou *tripe ;* 2° la *sous-cape* ou première enveloppe, demi-feuille qui entoure la tripe ; 3° la *cape* ou *robe*, lanière de tabac élastique qui enveloppe la *poupée* constituée par les deux premières parties. Les meilleurs cigares sont ceux de La Havane, dont certains sont d'un prix très élevé. Les manufactures françaises emploient du tabac du Brésil et de Sumatra dans la composition des cigares de prix moyen. Les feuilles indigènes mélangées de kentucky servent à faire des cigares ordinaires. On a imaginé de nombreuses machines pour la fabrication du cigare, mais aucune n'a fourni encore d'aussi bons résultats que le travail des cigarières.

cigarette [*rè-te*] n. f. Sorte de petit cigare fait de tabac coupé en menus brins, qu'on roule dans du papier très fin : *beaucoup de fumeurs roulent eux-mêmes leurs cigarettes.* Gaufrette roulée en forme de cigarette.

— Encycl. A part les cigarettes de luxe, en tabac d'Orient, qui sont faites entièrement à la main, les cigarettes que la Régie livre au public sont fabriquées avec des machines, même celles que l'on appelle improprement *cigarettes à la main.* En réalité, ces dernières sont faites mécaniquement, non par bourrage, ce qui donne des produits quelquefois trop durs et incombustibles, mais par roulage. Il y a des cigarettes tout en tabac, comme les niñas et les señoritas.

cigaretteuse [*rè-teu-ze*] n. f. Ouvrière qui fabrique les cigarettes.

cigarière n. f. Ouvrière qui façonne les cigares. Atelier où se font les cigares.

cigarito n. m. Cigarette dont l'enveloppe est une feuille de tabac.

cigarotype n. m. Moule à cigarettes.

cigogne n. f. (lat. *ciconia*). Genre d'oiseaux échassiers migrateurs, atteignant 2m,30 d'envergure : *la cigogne détruit les vipères et les rats. Fig.* et *fam.* Femme grande et maigre. *Contes de la cigogne*, faits à plaisir. Levier coudé. Manivelle de meule à aiguiser les outils.



Cigogne.

— Encycl. Jadis très répandue dans toute l'Europe, la cigogne est devenue plus rare aujourd'hui. Elle est cependant commune en Alsace, en Allemagne, en Hollande, où des règlements spéciaux la protègent, et il n'est pas rare en ces pays de voir les cigognes faire leur nid sur le toit des maisons.

cigogneau [*gnô*] n. m. Petit de la cigogne.

ciguë [*ghû*] n. f. (lat. *cicuta*). Nom de plusieurs plantes vénéneuses de la famille des ombellifères. Poison extrait de ces plantes, dont les Athéniens se servaient pour donner la mort à certains condamnés : *Socrate but courageusement la ciguë.*

— Encycl. Les principales espèces de ciguë sont la *ciguë vireuse* ou *cicutaire*, la *petite* et la *grande ciguë.* La ciguë vireuse est une plante aquatique ; elle est beaucoup plus petite que la grande ciguë, mais peut servir aux mêmes usages médicaux. Son odeur est repoussante, et son suc est un poison violent. La petite ciguë, qui atteint environ 0m,50, a les feuilles découpées comme celles du persil : elle est extrêmement vénéneuse, et croît dans les lieux



1. Ciguë vireuse ; 2. Petite ciguë ; 3. Grande ciguë.

cultivés. La grande ciguë, qui atteint en hauteur 1 mètre, est commune en Europe ; elle croît dans les lieux incultes et un peu humides. Cette plante est dangereuse par sa ressemblance avec le persil ; cependant sa couleur sombre et l'odeur âcre de ses feuilles suffisent à la faire reconnaître.

Ciguë [*ghû*] (*la*), comédie en deux actes, en vers, la première œuvre dramatique d'E. Augier (1844) ; pièce ciselée avec art, pleine d'observations délicates et de détails piquants.

cil [*sil'*] n. m. (lat. *cilium*). Poil des paupières : *il n'y a que l'homme et le singe qui possèdent des cils aux deux paupières. Bot.* Petits poils raides insérés sur le bord des feuilles de certains végétaux. *Hist. nat. Cils vibratiles*, filaments très ténus agités d'un mouvement vibratoire rapide, dont sont munis certains organismes rudimentaires.

cil pron. démonstr. m. Celui. (Vx.)

ciliaire [*è-re*] adj. Qui appartient aux cils : *muscles ciliaires.*

cilice n. m. (du gr. *kilikion*, étoffe grossière de poil de chèvre de *Cilicie.*) Ceinture, chemise de crin qu'on porte sur la chair par mortification. *Fig.* Cause de tourments ; tourment.

Cilicie [*si*], ancien pays montagneux de l'Asie Mineure, dans la région du Taurus ; avait pour v. pr. *Tarse* et *Séleucie.* (Hab. *Ciliciens.*)

Cilicien, enne [*si-in, è-ne*], habitant ou originaire de Cilicie : *les Ciliciens.* Adjectiv. : *la population cilicienne.*

cilicisme [*sis-me*] n. m. Manière de s'exprimer en grec, propre aux Ciliciens.

cilié, e adj. Garni de cils, de poils : *graine ciliée.*

cilifère adj. Qui porte des cils. Syn. CILIGÈRE.

ciliforme adj. En forme de cil.

ciliobranche adj. et n. Qui a des branchies en forme de cils : *des mollusques ciliobranches.*

ciliole n. m. *Bot.* Petit cil.

cillement [*si, ll* mll., *e-man*] n. m. Action de ciller, en parlant des yeux et des paupières.

ciller [*si, ll* mll., *é*] v. a. et n. (de *cil*). Fermer rapidement les paupières. Coudre les paupières d'un oiseau de chasse que l'on dresse. *Fam. Personne n'ose ciller devant lui*, se dit d'une personne devant qui nul n'ose bouger.

Cilli ou **Zilly,** v. de Yougoslavie (Styrie), sur la Sann, affl. de la Save ; 10.000 h. Eaux minérales, station climatique fréquentée.

cillose [*ll* mll., *ô-ze*] n. f. (rad. *cil*). Tremblement convulsif chronique de la paupière supérieure.

Cim (Cimochowski, dit Albert) littérateur français, né à Bar-le-Duc en 1845, auteur de romans et d'ouvrages relatifs aux livres et à l'histoire littéraire.

Cimabué (Giovanni Gualtieri, ou), peintre et architecte florentin, né à Florence (1240-1301). Il est considéré comme le restaurateur de la peinture dans les temps modernes ; il fut le maître de Giotto, et participa à la construction de la cathédrale de Florence. Il a laissé des madones, dont une très célèbre à Santa-Maria Novella de Florence, un curieux portrait de saint François d'Assise et des fresques d'un sentiment à la fois naïf et profond.



Cimabué.

cimaise ou autref. **cymaise** [*mè-ze*] n. f. (lat. *cymatium*, gr. *kumation*). *Archit.* Moulure qui termine la partie supérieure d'une corniche. Moulure à hauteur d'appui, sur les murs d'une chambre, d'un salon d'exposition : *avoir au Salon, les honneurs de la cimaise.*

Cimarosa (Domenico), compositeur italien, né à Aversa, m. à Venise (1749-1801). Il mourut, dit-on, empoisonné par la reine Caroline de Naples, parce qu'il avait embrassé le parti de la révolution napolitaine, lors de l'invasion française. Ses nombreux opéras valent par la grâce, la fraîcheur et une prodigieuse abondance mélodique. Son chef-d'œuvre est le *Matrimonio segreto.*



Cimarosa.

Cimbébas [*sin-bé-bass*], population sauvage du Sud-Ouest africain, appartenant à la famille bantoue.

Cimber [*sin-bèr*], un des meurtriers de César ; il tira la toge du dictateur, signal auquel tous les conjurés se jetèrent sur lui et le frappèrent.

cimbex [*sin-bèkss*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères térébrants.

Cimbres [*sin-bre*], un des peuples barbares qui, avec les Teutons, envahirent la Gaule au IIe siècle av. J.-C. ; ils battirent plusieurs armées romaines, pillèrent l'Espagne, mais furent taillés en pièces par Marius à Aix (102), puis à Verceil (101 av. J.-C.). — Un *Cimbre.*

Cimbres (*la Défaite des*), tableau de Decamps (1834) ; mêlée terrible, peinte avec fougue.

cimbrique [*sin*] adj. Qui a rapport aux Cimbres. *Chersonèse cimbrique*, v. CHERSONÈSE.

cime n. f. (lat. *cyma*). Sommet d'une montagne, d'un arbre, d'un rocher, etc. : *la cime du Cervin est presque inaccessible.* Faîte, sommet. *Fig.* Ce qu'il y a de plus élevé, de plus grand. *Bot.* V. CYME. ANT. **Base, pied, bas, racine.**

ciment [*man*] n. m. (du lat. *cæmentum*, mortier). Poudre obtenue avec des calcaires argileux écrasés, que l'on mêle ensuite avec de la chaux pour fabriquer une espèce de mortier. *Ciment romain*, celui qu'on obtient en cuisant et en concassant certaines pierres, et qui durcit rapidement à l'air et dans l'eau. *Ciment armé*, ciment à prise rapide, avec lequel on enduit en tous sens, en les y noyant, un faisceau de fils ou de tringles de fer ou un treillage métallique. *Fig. Fait à chaux et à ciment*, se dit d'une chose solidement instituée. Ce qui rapproche, unit, maintient : *l'ordre est le ciment des sociétés.*

— Encycl. Le ciment est le produit d'un mélange d'argile et de calcaires durs ou tendres. La découverte de sa fabrication est due à l'Anglais Parkers (1796). Le calcaire dur est broyé sous des meules ; le calcaire tendre est trituré sous l'eau dans des cuves ; on le recueille par décantation. Le mélange du calcaire broyé et de l'argile se fait par voie humide ou par voie sèche. Dans le premier cas, on a recours à un malaxeur plongé dans l'eau ; dans le second on dessèche l'argile et le calcaire dans des fours, puis on pulvérise la masse. La cuisson se fait dans des fours dits *à calotte* et à feu intermittent. Pour cela, on dispose des couches alternatives du mélange et de coke. La cuisson dure de trente à cinquante heures ; on trie la masse en rejetant les fragments trop ou trop peu cuits. Suivant la proportion d'argile, on a des ciments à prise lente (20 à 25 p. 100 d'argile) comme le ciment de Portland ou des ciments à prise rapide (25 à 30 p. 100 d'argile), comme les ciments de Wassy, de Pouilly. On emploie le ciment dans les travaux hydrauliques ; on en enduit les murs pour chasser l'humidité ; on en forme des chapes pour l'extrados des voûtes ; le ciment entre dans la composition du béton, des agglomérés, de la pierre factice, etc. Enfin, le *ciment armé* est devenu une des ressources les plus précieuses de toutes les branches de la construction.

Son emploi comporte l'établissement d'un coffrage en bois servant de moule, que l'on retire après séchage du ciment.

cimentaire [*man-tè-re*] adj. Qui appartient au ciment : *mélange cimentaire.*

cimentation [*man-ta-si-on*] n. f. Action de cimenter, de fixer dans une pâte ou un ciment.

cimenter [*man-té*] v. a. Lier avec du ciment : *cimenter les pierres d'un mur. Fig.* Affermir : *cimenter la paix.* ANT. **Ebranler, désagréger, saper.**

cimentier [*man-ti-é*] n. m. Celui qui fait ou emploie du ciment.

cimeterre [*tè-re*] n. m. (ital. *scimitarra*). Large sabre oriental, à lame courbe, qui va en s'élargissant.



Cimeterre.

cimetière n. m. (gr. *koimêterion*, endroit où l'on dort). Lieu où l'on enterre les morts : *les catacombes furent les premiers cimetières des chrétiens de Rome. Fig.* Lieu où il est mort beaucoup de personnes.

— Encycl. *Dr. Etablissement et translation.* Les cimetières ne peuvent être établis qu'à une distance de 35 à 40 mètres des villes et bourgs.

En cas de translation du cimetière, les concessionnaires ont droit d'obtenir dans le nouveau cimetière un emplacement égal en superficie au terrain qui leur avait été concédé, et les restes qui y avaient été inhumés sont transportés aux frais de la commune.

Les cimetières appartiennent aux communes, et la police en est faite par l'autorité municipale.

Aucune inscription ne peut être placée sur les pierres tumulaires ou monuments funèbres sans avoir été préalablement soumise à l'approbation du maire. (V. INHUMATION.)

Les concessions de terrains dans les cimetières communaux, pour fondation de sépultures privées sont divisées en trois classes : 1° concessions perpétuelles ; 2° concessions trentenaires ; 3° concessions temporaires. Les concessions trentenaires sont renouvelables indéfiniment à l'expiration de chaque période de trente ans, moyennant une nouvelle redevance qui ne peut dépasser le taux de la première. A défaut du payement de cette nouvelle redevance, le terrain concédé fait retour à la commune, mais il ne peut cependant être repris par elle que deux années révolues après l'expiration de la période pour laquelle il avait été concédé, et dans l'intervalle de ces deux années les concessionnaires ou leurs ayants cause pourront user de leur droit de renouvellement. Les concessions temporaires sont faites pour quinze ans au plus.

Les actes de concession doivent être sur timbre, et enregistrés. Ils sont remis au concessionnaire sur présentation de la quittance du receveur municipal, constatant le versement du prix.

Le prix des concessions est attribué : deux tiers à la commune, et un tiers aux pauvres ou aux établissements de bienfaisance.

Les communes où sont installés des chambres funéraires ou des appareils crématoires peuvent percevoir des droits pour le dépôt et l'incinération des corps.

Cimetière de campagne (*le*), élégie célèbre du poète anglais Th. Gray ; pièce d'un mérite supérieur, traduite et imitée dans toutes les langues (1750).

cimex [*mèkss*] n. m. Nom scientifique du genre punaise.

cimicaire [*kè-re*] n. f. *Bot.* Nom vulgaire d'une renonculacée dite *actée*, dont l'odeur passe pour chasser les punaises, et que, pour cette raison, on nomme aussi *chasse-punaises*.

cimicifuge adj. (du lat. *cimex, icis*, punaise, et *fugare*, mettre en fuite). Qui est propre à chasser les punaises : *poudre cimicifuge*.

cimier [*mi-é*] n. m. (rad. *cime*). Ornement qui forme la partie supérieure d'un casque. *Blas.* Figure posée sur le timbre du casque qui surmonte l'écu des armoiries. (V. la planche BLASON.) *Bouch.* Pièce de viande sur le quartier de derrière du bœuf, du cerf. *Sylvic.* Partie supérieure d'un arbre.


Cimier.

cimmérien, enne [*sim'-mé-ri-in, è-ne*] adj. Qui appartient, qui a rapport aux Cimmériens : *le Bosphore cimmérien. Mythol. Antres cimmériens*, demeure du sommeil. *Ténèbres cimmériennes*, nuit perpétuelle. *Fig.* Obscurité profonde. Manque complet de clarté.

Cimmériens [*sim'-mé-ri-in*], ancien peuple des bords du Pont-Euxin, qui, au VIIe siècle avant notre ère, envahit la Lydie. S. un *Cimmérien*.

cimolée [*lé*] n. f. (gr. *kimôlia*). Dépôt produit par l'usure de la meule à repasser.

cimolite n. f. Nom d'une argile que l'on rencontre dans l'île Cimolis (Grèce).

Cimon, général athénien, fils de Miltiade. Il combattit avec succès contre les Perses, et établit la domination d'Athènes sur les îles de l'archipel grec. Il commença la reconstruction du Parthénon. Chef du parti aristocratique, il était célèbre par sa richesse et sa fastueuse hospitalité. Mort à Citium, dans l'île de Chypre, en 449 av. J.-C.

Cimone (MONTE), montagne de l'Apennin septentrional (2.167 m.).

cinabre n. m. (gr. *kinnabari*). Sulfure rouge naturel de mercure, qui sert à l'extraction de ce métal. *Par ext.* Couleur rouge vermillon.

cinaroïdées [*dé*] n. f. pl. *Bot.* Tribu de la famille des composées qui comprend les genres *chardon, centaurée*, etc. S. une *cinaroïdée*.

cincenelle [*nè-le*] ou **cinquenelle** [*ke-nè-le*] n. f. Cordage qui sert à haler les bateaux, et employé aussi dans l'artillerie de marine.

cinchol [*kol*] n. m. Composé $C^{20}H^{24}O$, que l'on trouve dans les écorces de cinchonas et aussi des cupréas.

cincholine [*ko*] n. f. Alcaloïde qui se trouve dans les eaux-mères du sulfate de quinine.

Cinchon (la comtesse de), femme d'un vice-roi espagnol du Pérou, qui, en 1632, apporta le quinquina du Pérou en Europe.

cinchona [*ko-na*] n. m. Nom scientifique du genre quinquina.

cinchonine [*ko*] n. f. Alcaloïde dérivé du quinquina, qu'on utilise en médecine sous forme de *sulfate de cinchonine*.

cinchonique [*ko*] adj. Relatif au quinquina.

Cincinnati, v. des Etats-Unis (Ohio), sur l'Ohio ; 364.000 h. Grand commerce de blé, porc salé, huiles, etc.

Cincinnatus [*sin'-na-tuss*] (Lucius Quintus), Romain célèbre par sa simplicité et l'austérité de ses mœurs. Il fut deux fois dictateur (Ve s. av. J.-C.). Les licteurs qui allèrent lui porter les insignes de sa dignité le trouvèrent dans son champ, au delà du Tibre, conduisant lui-même sa charrue. En littérature, on fait souvent allusion à la charrue de Cincinnatus.

Cincinnatus (*ordre de*), fondé aux Etats-Unis en 1783, par les officiers de l'armée de Washington. Il ne subsiste plus que dans quelques Etats de l'Union.

cincle n. m. Genre de passereaux dentirostres, comprenant une vingtaine d'espèces répandues sur tout le globe, et qu'on appelle communément *merles d'eau*. (Le nom scientifique est *hydrobate*.)

cindre n. m. Instrument de charpentier et de charron, servant à percer des trous.

Cinéas [*ass*], ministre et conseiller de Pyrrhus. Il passait pour le plus habile orateur de son temps, et Pyrrhus disait de lui que son éloquence lui avait gagné plus de villes que ses armées. Il n'approuvait pas toujours les projets ambitieux du roi conquérant, comme en fait foi la conversation qu'il eut avec ce prince pour le détourner de son expédition d'Italie, conversation que rapporte Plutarque, et que Boileau a rendue célèbre dans son *Epître au roi*.

cinéfaction [*fak-si-on*] n. f. (du lat. *cinis*, cendre, et *facere*, faire). Réduction en cendres, incinération.

cinéma n. m. Abréviation de cinématographe. Pl. des *cinémas*.

cinématique adj. (du gr. *kinêma, atos*, mouvement.) Relatif au mouvement : *formule cinématique*. N. f. Partie de la mécanique, qui s'occupe spécialement des mouvements, abstraction faite des forces qui les produisent.

cinématiquement [*ke-man*] adv. Au point de vue de la cinématique.

cinématographe n. m. (du gr. *kinêmas, atos*, mouvement, et *graphein*, écrire). Appareil destiné à projeter sur un écran des vues animées : *le cinématographe est fondé sur la persistance des impressions lumineuses*. Etablissement où se donne un spectacle cinématographique. Art de composer et de représenter des scènes au moyen du cinématographe : *faire du cinématographe*.

— ENCYCL. Le problème de la reconstitution photographique du mouvement a occupé de nombreux savants : Marey, Demeny, Edison, notamment l'avaient partiellement résolu ; mais sa solution pratique n'est apparue qu'avec l'invention des frères Lumière et l'appareil dénommé par eux *cinématographe*.

L'appareil des frères Lumière servait, au début, à la prise de vues et à la projection sur l'écran ; mais, aujourd'hui, les deux opérations sont distinctes et la cinématographie utilise un appareil de prise de vues (appareil négatif) qui analyse le mouvement, et un appareil de projection (appareil positif) qui en redonne la synthèse.

L'invention du cinématographe, application remarquable de la photographie, consiste à photographier sur une bande pelliculaire sensibilisée et qui se déroule automatiquement dans l'appareil, les phases successives d'un mouvement pour le reproduire ensuite par la projection sur un écran, et à la même vitesse. Ce résultat n'a pu être obtenu que grâce à l'extrême sensibilité du gélatino-bromure d'argent et à des dispositifs spéciaux réglant le déroulement de la pellicule sensible. Par le moyen de mécanismes divers, le ruban pelliculaire subit des arrêts périodiques pendant lesquels la portion de bande placée derrière l'objectif reçoit l'impression lumineuse ; puis le ruban est entraîné d'une longueur égale à celle d'une image, et un nouvel arrêt se produit ; les mêmes opérations se renouvelant jusqu'à la fin du ruban, on enregistre ainsi les images à raison d'au moins 16 par seconde.

De même que pour la prise de vues, l'obturateur se ferme entre deux images successives, de même, à la projection de la bande positive à l'écran, on évite les traînées lumineuses par un dispositif analogue provoquant une éclipse rapide (1/75e de seconde) que le spectateur ne perçoit pas. L'image qui vient de disparaître affecte encore sa rétine lorsque se présente la suivante, de sorte que l'œil a la sensation très nette d'un mouvement continu.

Les manipulations nécessitées par le développement des *films*, le tirage des bandes positives, etc., ne diffèrent de celles généralement usitées en photographie que par l'étendue des surfaces à traiter ; ces manipulations se font d'ailleurs mécaniquement et par des procédés permettant un travail extrêmement rapide et régulier.

La cinématographie ou le cinéma, comme on dit couramment aujourd'hui, tient dans nos mœurs une place très importante : les salles de projection se sont multipliées à l'infini et jusque dans les plus modestes bourgades ; c'est un spectacle dont la vogue n'a cessé de croître. Il est en effet extraordinairement multiple et varié dans ses combinaisons et dans ses effets. Pour mériter la faveur du public, les éditeurs de films ont dû installer de vastes ateliers de pose, dotés d'un éclairage spécial et de décors de toutes sortes, véritables théâtres mécanisés, où sont mises en scène les comédies les plus simples et les féeries les plus mouvementées et les plus fantastiques. Là, évoluent, sous l'œil exercé d'un *metteur en scène* habile, des acteurs spécialement exercés pour ce *théâtre muet*, auquel les trucs et ficelles du théâtre ordinaire apportent leur contribution, mais qui bénéficie encore, pour la variété de ses effets, de tous les artifices lumineux de la photographie. Aussi rien n'est-il impossible au cinématographe en fait de décors, de reconstitutions, de mises en scène ; c'est grâce à ses ressources innombrables qu'il est parvenu à réaliser les spectacles les plus attrayants.

D'abord limité à la production d'images en noir et blanc, le cinématographe a fait un pas considérable avec l'invention de Gaumont, qui, lui appliquant les procédés de la photographie des couleurs (trichromie) l'a doté d'un nouvel attrait.

Mais s'il synthétise le mouvement, le cinématographe est silencieux ; la très intéressante association du cinématographe et du phonographe a bien permis en certains cas de saisir à la fois le mouvement et le bruit ; mais le procédé n'est pas encore d'une application générale et les seuls bruits (pluie, vent, grêle, etc.) dont se puisse corser une représentation cinématographique sont produits par les procédés factices du théâtre.

Le jouet prestigieux qu'est le cinématographe est aussi un outil merveilleux dans les mains du savant et peut devenir un incomparable instrument d'éducation. Nombreuses sont en effet ses applications scientifiques (étude des animaux, des plantes, jusqu'aux infiniment petits, phénomènes naturels, etc.) et il offre un vaste champ à la vulgarisation.

cinématographie [*fi*] n. f. Ensemble des méthodes et procédés mis en œuvre pour obtenir la photographie et la reproduction du mouvement.

cinématographier [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier*.) Photographier une scène en vue de sa reproduction à l'écran.

cinématographique adj. Qui se rapporte au cinématographe.

cinématographiquement adv. A la manière d'une projection cinématographique.

cinémographe n. m. (du gr. *kinêma*, mouvement, et *graphein*, écrire). Instrument qui détermine et enregistre les vitesses.

cinémomètre n. m. (du gr. *kinêma*, mouvement, et *metron*, mesure). Indicateur de vitesse.

cinéol n. m. Composé $C^{10}H^{18}O$, que l'on trouve dans les essences de semen-contra, de cajeput, de romarin, d'eucalyptus, etc. Syn. **Cajeputol, eucalyptol, spicol, terpane.**

cinéphote n. m. (du gr. *kinein*, mouvoir, et *photos*, lumière). Appareil de photographie qui est une sorte de petit cinématographe permettant d'obtenir des scènes animées, de longueur réduite : *le cinéphote a été inventé par Huet*.

cinéraire [*rè-re*] adj. (du lat. *cinis, eris*, cendre). Qui renferme les cendres d'un corps brûlé après la mort : *urne cinéraire*.


Cinéraire.

cinéraire [*rè-re*] n. m. Niche pratiquée dans un tombeau pour recevoir une urne ou un sarcophage ; cette urne.

cinéraire [*rè-re*] n. f. *Bot.* Genre de composées ornementales.

— ENCYCL. Le nom de *cinéraire*, qui provient de la couleur cendrée du dessous des feuilles, s'applique non seulement aux cinéraires proprement dites, mais encore à certaines espèces du genre sençon. La plus connue est la *cinéraire hybride* des jardins, à fleurs groupées en capitules très élégantes et ayant une légère odeur, et dont on a obtenu un nombre considérable de variétés. Les cinéraires sont des fleurs de serre tempérée, craignant le froid et l'humidité. On les propage de graines semées dans un mélange de terre franche, de terre de bruyère et de terreau ; les jeunes sujets doivent être repiqués et empotés plusieurs fois. Après les fortes gelées, on peut en faire des massifs dans les jardins d'agrément.

cinération [*si-on*] n. f. (du lat. *cinis, eris*, cendre). Action de brûler, de réduire en cendres. (On dit mieux INCINÉRATION.) *Agric.* Syn. de ÉCOBUAGE.

cinériforme [*si*] adj. (du lat. *cinis, eris*, cendre, et de *forme*). Qui a l'aspect et la consistance de la cendre : *les émissions cinériformes des volcans*.

cinériser [*zé*] v. a. Syn. inusité de INCINÉRER.

cinérite n. f. (du lat. *cinis, eris*, cendre). Tuf à grain fin et de structure parfois schisteuse.

cinésithérapie [*zi-té-ra-pî*] n. f. (du gr. *kinésis*, mouvement, et *therapeia*, guérison). Thérapeutique par le mouvement naturel ou provoqué.

cinétique n. f. (du gr. *kinein*, mouvoir). Théorie d'un ensemble de phénomènes fondés uniquement sur le mouvement des particules matérielles.

cinétiquement [*ke-man*] adv. Par le moyen du seul mouvement de la nature.

cinétogénèse n. f. (du gr. *kinetos*, mobile, et *genesis*, génération). Développement des organes, sous l'influence du fonctionnement répété : *Lamark et les néo-lamarckiens attribuent un rôle essentiel à la cinétogénèse dans l'évolution des espèces*.

Ciney, v. de Belgique (prov. de Namur, arr. de Dinant) ; 4.900 h.

Cingalais, e [*lè, è-ze*], habitant ou originaire de Ceylan : *les Cingalais*. N. m. Langue parlée par les Cingalais. Adjectiv. : *population cingalaise*.

cinglage n. m. (de *cingler*). Action de cingler vers un point déterminé. Chemin qu'un vaisseau fait ou peut faire en vingt-quatre heures.

cinglage n. m. Action de corroyer le fer à l'aide des cingleurs.

cinglant [*glan*], **e** adj. Qui cingle. *Fig.* Rude, sévère : *une cinglante réplique*.

cinglement [*man*] n. m. Action de cingler ; effet de ce qui cingle.

cingler [*ghlé*] v. n. (scandin. *sigla*). Naviguer dans une direction déterminée : *cingler vers le port*.

cingler [*ghlé*] v. a. (du lat. *cingulum*, lanière). Frapper avec quelque chose de souple, de pliant : *cingler le visage d'un coup de fouet*. Frapper avec force : *la neige cingle le visage. Fig. : cingler les vices, les ridicules*. Forger, corroyer le fer avec les cingleurs. Tracer une ligne droite avec une cordelette frottée de craie.

cingleur n. m. Machine à compression ou à choc, qui, dans certaines usines, sert à cingler le fer.

cinglon n. m. Coup donné en cinglant.

cinglure n. f. Action de cingler, de frapper avec un objet flexible. Douleur morale : *la cinglure d'un outrage*.

cinha n. m. Emblème distinctif placé sur la poitrine ou le socle des images des Tirthamkaras djains.


Cinha.

Cinna (Lucius Cornelius), patricien de Rome, partisan de Marius, consul en 87 av. J.-C., assassiné en 84 av. J.-C.

Cinna (Cneius Cornelius), arrière-petit-fils de Pompée. Il fut traité avec clémence par Auguste, contre lequel il avait conspiré ; c'est le sujet d'une tragédie de Corneille

Cinna ou *la Clémence d'Auguste*, tragédie de P. Corneille, dont le sujet est emprunté à Sénèque. Emilie, fille d'un proscrit et aimée de Cinna, ne sera la femme de ce dernier que s'il venge son père en tuant Auguste. Cinna forme une conjuration avec Maxime, qui aime aussi Emilie. Poussé par la jalousie, Maxime laisse son confident Euphorbe dénoncer le complot. Après avoir longtemps délibéré avec lui-même dans un monologue célèbre, Auguste pardonne à tous. Cette conception dramatique pleine de grandeur est l'apothéose de la monarchie, de la royauté, qui se fait absoudre par la clémence dans la personne d'Auguste (1640). Plusieurs vers de cette tragédie sont souvent cités :

Et, monté sur le faîte, il aspire à descendre.
Pour être plus qu'un roi, tu te crois quelque chose !
Je suis maître de moi comme de l'univers.
Le reste ne vaut pas l'honneur d'être nommé.
Soyons amis, Cinna, c'est moi qui t'en convie.

On rappelle aussi, mais dans le style familier, cet hémistiche :

Prends un siège, Cinna.

cinname ou **cinnamome** [*sin'na*] n. m. *Bot.* Genre de lauracées aromatiques, originaires des régions chaudes de l'Asie, comprenant le camphrier, le cannellier, etc.

cinnamène n. m. Carbure C^8H^8, que l'on peut préparer à partir de l'acide cinnamique.

cinnamique [*sin'-na*] adj. Se dit d'un acide et d'une aldéhyde extraite du baume du Pérou.

cinnor [*sin'*] ou **kinnor** [*kin'*] n. m. Sorte de lyre dont on jouait dans le temple de Jérusalem.

Cino da Pistoia (GUITTONCINO, dit), jurisconsulte et poète, né à Pistoie vers 1270, m. en 1337. Il eut Bartole pour élève, et fut l'ami de Dante. Ses poésies se composent de sonnets et canzoni d'amour, qui font de lui dans le lyrisme italien, le précurseur de Pétrarque.

cinq [*sink* ; devant une consonne *sin*] adj. num. (lat. *quinque*). Quatre plus un : *les cinq doigts de la main*. Cinquième : *tome cinq*. Autref. *Argent au denier cinq*, rapportant un denier pour cinq, c'est-à-dire à vingt pour cent. N. m. Le chiffre qui représente ce nombre. Carte marquée de cinq points : *le cinq de pique. Le double cinq*, domino marqué de deux fois cinq points. *Pop. Cinq et trois font huit*, se dit d'un boiteux.


Les cinq de cartes.

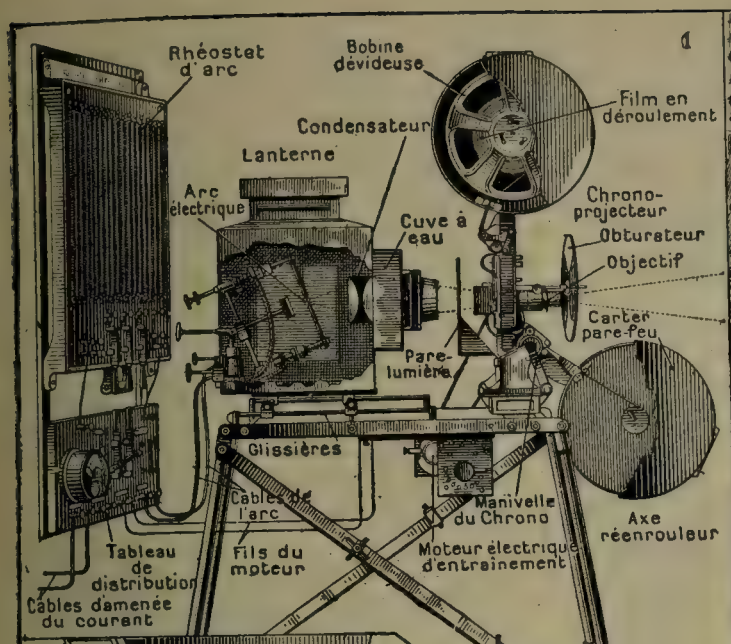



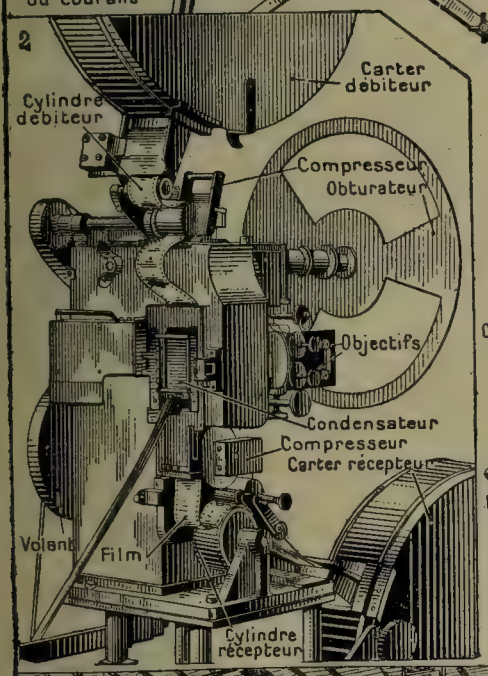

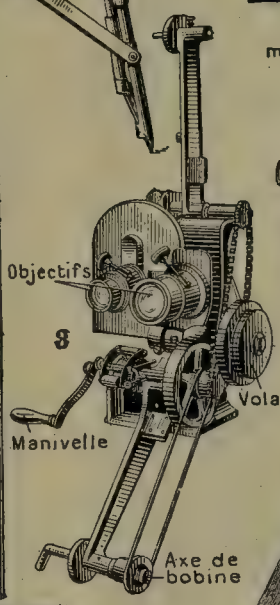

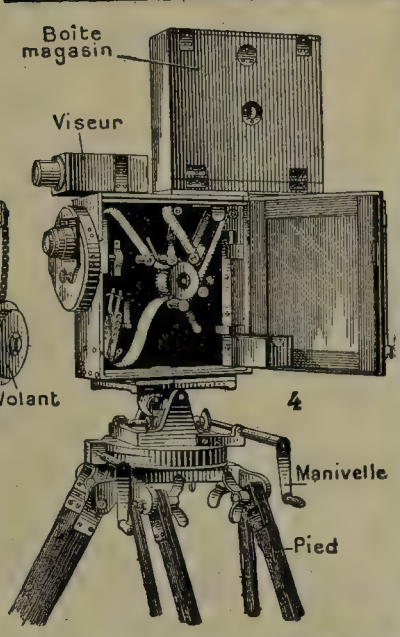

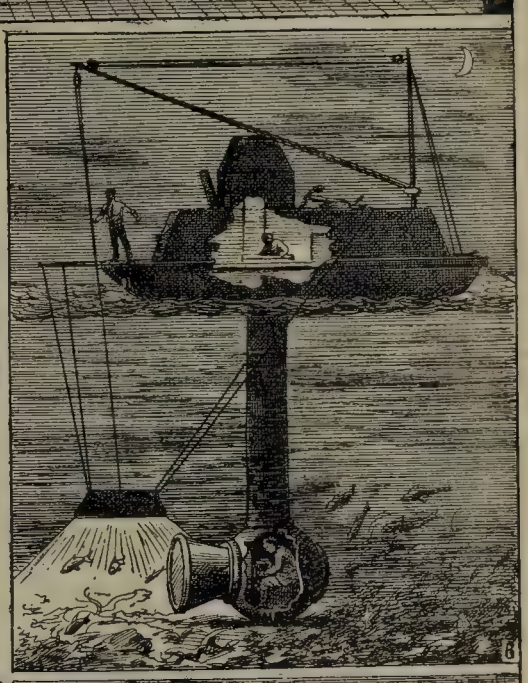



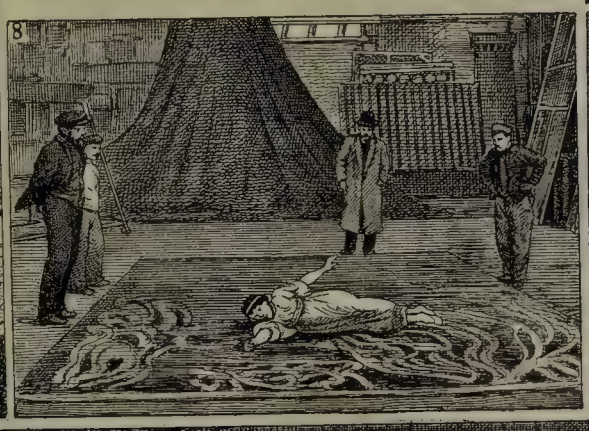





CINÉMATOGRAPHE : 1. Ensemble des organes composant un poste cinématographique (le poste est une cabine fermée où prend place l'opérateur ; il renferme l'appareil de projection, comprenant la lanterne accompagnée du mécanisme spécial dit « chrono » pour le déroulement du film, et le tableau de distribution électrique pour la force et l'éclairage). — 2. Détail de l'appareil de projection, dit « chrono » (vue arrière). — 3. Partie optique de l'appareil de projection (vue de face). — 4. Appareil photographique pour prise de vues cinématographiques. — 5. Prise de vue d'une scène : au centre, l'opérateur ; à gauche, le metteur en scène ; à droite, les chariots portant les appareils d'éclairage. — 6. Prise de vue sous-marine. — 7. Comment on photographie (d'en haut) un homme en train de grimper sur une maison. — 8. Une femme, nageant sur un tapis, est photographiée d'en haut. — 9. La même, vue sur l'écran, semble nager dans l'eau. — 10. Une séance de cinéma.

Cinq-Arbres (Jean), savant hébraïsant français, né à Aurillac, m. en 1587. Il professa au Collège de France.

Cinq-Cents (*conseil des*). V. CONSEIL.

cinq-cents [*sin-san*] n. m. Jeu de cartes, qui ressemble beaucoup au bésigue. Il se joue avec trente-deux cartes.

cinq-feuilles [*ll* mll.] n. m. *Archit.* Motif d'ornementation inscrit dans une rosace à cinq divisions ou lobes.

Cinq-Mars [*sin-mar*] (Henri COIFFIER DE RUZÉ, marquis de), favori de Louis XIII, grand écuyer de France, mort sur l'échafaud, avec son ami de Thou, pour avoir conspiré contre Richelieu, et négocié avec l'Espagne (1620-1642).

Cinq-Mars, roman historique d'Alfred de Vigny (1827), remarquable surtout par le style et l'action dramatique qui se déroule dans des tableaux superbes. La physionomie de Cinq-Mars y est idéalisée à l'excès, et celle de Richelieu trop dénaturée.

Cinq-Mars, opéra en quatre actes et cinq tableaux; livret tiré du roman d'A. de Vigny par Paul Poisson et L. Gallet, musique de Gounod; œuvre intéressante et agréable (1877).

Cinq-Mars-la-Pile, comm. d'Indre-et-Loire, arr. et à 35 kil. de Chinon, sur la Loire; 1.940 h. Ch. de f. Orl. Tours de l'ancien château de Cinq-Mars. Grande pyramide qui a fait donner son surnom à la ville.

cinq-quatre n. m. Mesure composée alterna-

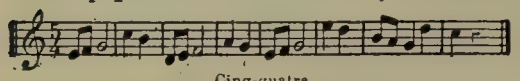

Cinq-quatre.

tivement d'une mesure à trois temps et d'une mesure à deux temps. On l'indique par un 5 ou par la fraction $\frac{5}{4}$; elle a la noire pour unité de temps.

cinquain [*kin*] n. m. Pièce, couplet de cinq vers. (On dit plus souvent QUINTIL.)

cinquantaine [*kan-tè-ne*] n. f. Nombre de cinquante ou environ. Age d'à peu près cinquante ans. Fête qu'on célèbre après cinquante ans de mariage, d'exercice dans une fonction, etc.

Cinquantaine (*la*), tableau de Knaus (1859), représentant un bon vieux et une bonne vieille, entourés de leur lignée et de leurs amis, célébrant le cinquantième anniversaire de leurs noces : composition charmante et pittoresque de couleur et d'esprit.

cinquante [*kan-te*] adj. num. (lat. *quinquaginta*). Cinq fois dix. Cinquantième : *page cinquante*. — Dites : *cinquante et un, cinquante-deux*, etc.

cinquantenaire [*kan-te-nè-re*] adj. et n. Personne qui a atteint cinquante ans. N. m. Anniversaire au bout de cinquante ans : *célébrer le cinquantenaire d'un mariage.*

cinquantenier [*kan-te-ni-é*] n. m. Autrefois, commandant de cinquante hommes, dans une milice urbaine.

cinquantième [*kan*] adj. ord. de *cinquante*. N. : *être le, la cinquantième de sa promotion*. N. m. La cinquantième partie d'un tout.

cinquième [*ki-è-me*] adj. ord. de *cinq* : *cinquième article*. N. : *être le, la cinquième*. N. m. Cinquième partie d'un tout. *Fam.* Elève de la classe de cinquième. *Elliptiq.*, le cinquième étage d'une maison : *loger au cinquième*. N. f. Dans l'enseignement, la cinquième classe en partant de la première ou ancienne rhétorique.

cinquièmement [*ki-è-me-man*] adv. En cinquième lieu.

cinsaut [*sô*] n. m. Cépage précoce du midi de la France : *le cinsaut peut fournir des raisins de table.*

Cintegabelle, ch.-l. de c. (Haute-Garonne), arr. et à 27 kil. de Muret, sur l'Ariège; 2.200 h. Ch. de f. M. Grains. — Le cant. a 7 comm. et 6.000 h.

Cinto (MONTE), sommet culminant de la Corse (2.707 m.)

Cintra, v. de Portugal (Estrémadure); 5.000 h. Vins, marbre. Junot, attaqué par les Anglo-Portugais, y signa une capitulation qui déterminait l'évacuation du Portugal par les troupes françaises (1808).

cintrage n. m. Action de cintrer : *le cintrage des tôles se fait mécaniquement.*

— ENCYCL. *Techn.* Le cintrage a pour but de transformer les feuilles planes de tôle en surfaces développantes, ou de recourber des barres de fer. Suivant l'épaisseur du métal, l'opération a lieu à froid ou à chaud, dans des machines qui se composent en principe de trois cylindres métalliques, dont deux inférieurs fixes tournent dans des coussinets, tandis que le supérieur peut se mouvoir de bas en haut. La feuille ou la barre de fer est engagée entre ces cylindres; les inférieurs se bornent à guider le métal, tandis que le rouleau supérieur, par sa pression, donne la courbure voulue.

cintre n. m. (subst. verbal de *cintrer*). *Archit.* Courbure concave et continue de la surface inférieure d'une voûte ou d'un arc. Arcade de bois sur laquelle on bâtit les voûtes en pierre. *Théâtr.* Espace qui comprend les loges les plus élevées. *Plein cintre*, cintre dont la courbe est un demi-cercle : *l'arc en plein cintre est caractéristique de l'architecture romane.*

cintrement [*man*] n. m. Action de placer les cintres d'une voûte, pour la soutenir pendant sa construction.

cintrer [*tré*] v. a. (autre forme de *ceintrer*). Faire un ouvrage en cintre : *cintrer une galerie.*

Cinyras, roi légendaire de Chypre, aide et prêtre d'Aphrodite à Paphos, père de Myrrha et d'Adonis.

ciompi n. m. pl. (corrup. du fr. *compères*, compagnons). Nom donné à Florence aux manœuvres qui n'étaient compris dans aucun des arts ni majeurs ni mineurs, et qui, maltraités par l'aristocratie, tentèrent une révolution sociale en 1378. Ils restèrent quatre ans maîtres de Florence.



Cipaye.

cionite n. f. (du gr. *kiôn*, luette). Inflammation de la luette.

ciota ou **ciotat** [*ta*] n. m. Cépage analogue au chasselas. (On dit aussi CIOUTA et CIOUTAT.)

Ciotat [*ta*] (**La**), ch. de c. (Bouches-du-Rhône), arr. et à 35 kil. de Marseille; 9.980 h. (*Ciotadens*). Port; ch. de fer P.-L.-M. Construction de machines, de navires. Patrie de Portalis, Gantheaume. — Le cant. a 4 comm. et 17.100 h.

cipal n. m. *Pop.* A Paris, abréviation pour garde municipal. Pl. des *cipaux*.

cipaye [*pa-ï*] ou **cipahi** n. m. (persan *sipahi*). Soldat hindou au service des Européens : *les cipayes ont été supprimés dans l'Inde française.*

Cipayes [*pa-ï*] (*révolte des*). La guerre qui eut lieu dans l'Inde en 1857 entre les Anglais et les cipayes révoltés fut courte mais terrible, et poursuivie de part et d'autre avec une égale cruauté. Le siège de Delhi, suivi de la prise de la ville, termina la première phase de la lutte. La Compagnie des Indes, à la solde de laquelle étaient les cipayes, fut supprimée par un bill du parlement, et la reine d'Angleterre proclamée impératrice des Indes. Cependant, à l'instigation de Nana-Sahib, la résistance se prolongea, et de nouvelles atrocités marquèrent cette dernière campagne, qui fut close par la prise de Luknow (1858).



La Cinquantaine, d'après Knaus.

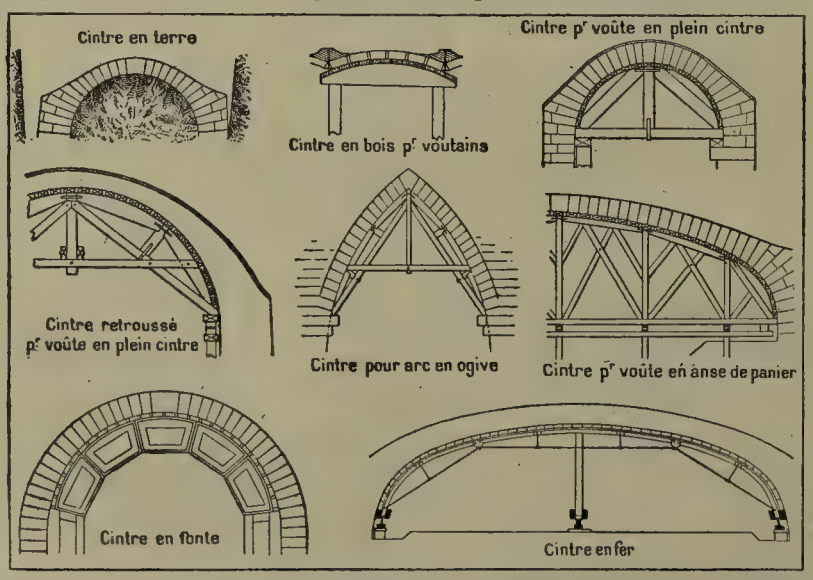

cipolin n. m. (ital *cipollino*; de *cipolla*, oignon). Calcaire cristallin grisâtre, à veines ondulées, parfois concentriques.

cippe [*si-pe*] n. m. (lat. *cippus*). Demi-colonne, sans chapiteau, que les Anciens élevaient sur les tombeaux.

Cipriani (Amilcare), homme politique italien, né à Rimini, m. à Paris (1845-1918). Lieutenant de Garibaldi, il combattit avec lui pour l'affranchissement de l'Italie, servit en France en 1870, prit part à la Commune, et partagea son activité politique entre la France et l'Italie. On le surnomma *le Chevalier rouge*.



Cippe funéraire.

cirage n. m. Action de cirer : *le cirage des parquets.* Composition noire, qu'on étend sur les chaussures pour les faire briller ou les assouplir. Action de préparer les toiles cirées.

— ENCYCL. On fabrique le cirage soit à l'état pâteux, soit à l'état liquide, en mélangeant diverses substances (noir de fumée, mélasse, noix de galle, sulfate de fer, eau, etc.) dans des proportions variables. Les cirages jaunes sont à base de cire jaune et d'essence de térébenthine.



Cipriani.

circaète n. m. (du gr. *kirkos*, faucon, et *aetos*, aigle). Genre d'oiseaux rapaces : *le circaète est appelé parfois* aigle Jean-le-Blanc.

— ENCYCL. On connaît une douzaine d'espèces de circaètes répandues dans les diverses régions du globe. En Europe existe une seule espèce, le circaète ou aigle Jean-le-Blanc, qui chasse au-dessus des étangs et paraît se nourrir de libellules. D'autres espèces habitent l'Afrique, l'Amérique du Sud, le sud de la Chine et des Philippines.

circaméditerranéen, enne [*té-ra-né-in, è-ne*] adj. Qui avoisine la Méditerranée.

Circassie ou **pays des Tcherkesses,** contrée montagneuse, dans la partie occidentale du Caucase, au N. et au S. de la chaîne. (Hab. *Circassiens* ou *Tcherkesses.*)

Circassien, enne [*ka-si-in, è-ne*], habitant ou originaire de la Circassie : *les Circassiens.* Adjectiv. : *population circassienne.*



Circaète.

circassienne [*ka-si-è-ne*] n. f. Tissu de laine croisée et de coton.

Circé, fille du Soleil, célèbre magicienne de la Fable, qui joue un grand rôle dans l'*Odyssée* d'Homère. Ulysse ayant abordé dans son île, la magicienne, pour le retenir près d'elle, fit boire à ses compagnons une liqueur enchantée, qui les transforma en pourceaux. On fait à cette métamorphose de fréquentes allusions, qui expriment l'abrutissement succédant à l'intelligence.



Circassien.

circée [*sé*] n. f. Genre d'onagrariacées, comprenant des herbes vivaces, abondantes dans les bois des régions tempérées.

circinal, e, aux adj. (du lat. *circinare*, enrouler). Enroulé en forme de crosse, comme les frondes des fougères : *frondes circinales.*

circiné, e adj. Se dit de certaines maladies de la peau, dont les éléments sont groupés en lignes courbées.

circompolaire ou **circumpolaire** [*kom'-po-lè-re*] adj. Qui est ou qui se fait autour du pôle : *région, navigation circompolaire.*

circoncellion [*sel'*] n. m. (lat. *circumcellio*; de *circum*, autour, et *cella*, demeure). Nom donné : 1° à des sectaires africains du IVe siècle, que leur fanatisme soulevait contre l'ordre social et qui rôdaient autour des demeures des paysans pour les brûler (d'où leur nom); 2° à des sectaires de la Souabe, au XIIIe siècle, qui repoussaient toute autorité spirituelle.

circoncire v. n. (lat. *circumcidere.* — *Je circoncis, nous circoncisons. Je circoncisais. Je circoncis. Je circoncirai. Je circoncirais. Circoncis, circoncisons, circoncisez. Que je circoncise. Que je circoncisse. Circoncisant. Circoncis, e.*) Opérer la circoncision sur : *circoncire un enfant.*

circoncis, e [*si, i-ze*] adj. Qui a subi la circoncision. Substantiv. : *un circoncis.*

circoncision [*zi-on*] n. f. Excision du prépuce (cérémonie particulière aux religions juive et mahométane). *Circoncision de Jésus-Christ*, fête de l'Eglise (1er janvier). *Par ext.* Retranchement des mauvais penchants.

— ENCYCL. La circoncision a eu généralement un but hygiénique et un caractère religieux. Elle était en usage chez les anciens Egyptiens, à qui les Syriens et les Phéniciens paraissent l'avoir empruntée. Elle figure dans les lois de Moïse. Les juifs la pratiquent sur leurs enfants mâles, le huitième jour après la naissance. Les musulmans y sont obligés par le Coran; ils ne l'opèrent que vers la huitième ou même la treizième année. Les chrétiens judaïsants voulurent l'imposer aux gentils convertis; les apôtres s'y opposèrent. Dès lors, la circoncision fut abandonnée par l'Eglise chrétienne.

circondario n. m. Subdivision administrative italienne, qui correspond à peu près à l'arrondissement français. Pl. des *circondarii*.

circonduire v. a. (Se conj. comme *conduire*.) Arrondir et allonger : *circonduire une période.* (Inus.)

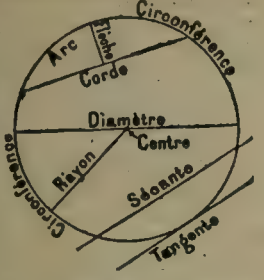

circonférence [*ran-se*] n. f. (du lat. *circum*, autour, et *ferre*, porter). Ligne courbe fermée, dont tous les points sont à égale distance d'un point appelé *centre*. (Le rapport d'une circonférence à son diamètre est constant et égal à 3,1416 par excès ; il s'exprime par la lettre grecque π ; la longueur de la circonférence est donnée par la formule : 2πR.) Enceinte, pourtour : *cette propriété a 500 mètres de circonférence.*

circonférentiel, elle [*ran-si-el, è-le*] adj. Qui concerne la circonférence.

circonflexe [*flèk-se*] adj. (du lat. *circum*, autour, et *flexus*, fléchi). Tortu, de travers : *une jambe circonflexe.* (Peu us.) *Accent circonflexe*, signe que l'on met sur certaines voyelles longues.

circonjacent [*san*], **e** adj. (du lat. *circum*, autour, et *jacere*, être étendu). Environnant, s'étendant autour : *pays circonjacents.*

circonlocution [*si-on*] n. f. (du lat. *circum*, autour, et *loqui*, parler). Circuit de paroles, périphrase : *prendre des circonlocutions pour annoncer une nouvelle désagréable.*

circonscriptible [*kons-krip*] adj. Qui peut se circonscrire : *tout polygone régulier est circonscriptible au cercle.*

circonscription [*kons-krip-si-on*] n. f. Ce qui borne, limite l'étendue d'un corps. Division administrative, militaire ou religieuse, d'un territoire : *circonscription électorale. Géom.* Action de circonscrire une figure à une autre.



Hexagone régulier, circonscrit à un cercle.

circonscrire [*kons-kri-re*] v. a. (du lat. *circum*, autour, et *scribere*, écrire. — Se conj. comme *écrire.*) Renfermer dans des limites : *circonscrire une propriété par des murs. Géom. Circonscrire une figure à un cercle*, tracer une figure dont les côtés touchent extérieurement le cercle.

circonspect [*kons-pè ;* devant une voyelle, *spèkt* ou *spèkt'*], **e** adj. (lat. *circumspectus ;* de *circumspicere*, regarder autour). Discret, retenu, qui agit avec réserve : *tenir un langage circonspect.* ANT. **Léger, étourdi.**

circonspectement [*kons-pèk-te-man*] adv. Avec circonspection. (Peu us.)

circonspection [*kons-pèk-si-on*] n. f. Prudence, discrétion : *la circonspection mesure les paroles du sage.* ANT. **Etourderie, légèreté.**

circonstance [*kons-tan-se*] n. f. (lat. *circumstantia*). Certaine particularité qui accompagne un fait : *le Code pénal tient compte dans la répression d'un acte des circonstances aggravantes ou atténuantes.* Conjoncture, situation des choses : *le sang-froid est précieux surtout dans les circonstances critiques. Dr. Circonstances et dépendances*, tout ce qui dépend d'un immeuble ou d'une action légale. *De circonstance*, qui est fait pour parer à une occurrence passagère ; en rapport avec la situation présente : *loi de circonstance, livre de circonstance.*

— ENCYCL. *Dr. Circonstances atténuantes* ou *aggravantes.* Les circonstances atténuantes ne sont pas un accessoire du fait principal, comme les circonstances aggravantes, et il ne faut pas les confondre avec les *excuses.* Elles font partie de ce fait principal, et en déterminent le degré d'immoralité. Elles ont pour résultat la réduction de la peine prévue par la loi ; ainsi, si la peine prononcée est la mort, la cour applique la peine des travaux forcés.

L'admission des circonstances atténuantes est applicable à tous les crimes. En matière correctionnelle et de simple police, elle n'est applicable que lorsqu'il s'agit de contraventions ou de délits prévus soit par le Code pénal, soit par des lois spéciales donnant expressément aux juges le droit d'y recourir : la réduction n'est plus alors que facultative.

Les circonstances atténuantes peuvent être accordées au prévenu qui fait défaut.

Les circonstances aggravantes sont des faits accessoires, qui exercent une influence sur la pénalité d'un acte principal. Ainsi, le vol consécutif à un meurtre devient une circonstance aggravante de ce meurtre et substitue la peine de mort à celle des travaux forcés.

La déclaration des circonstances aggravantes, dépendances matérielles de l'acte constitutif de l'infraction, n'est pas un obstacle à l'admission des circonstances atténuantes, faits d'ordre moral qui modifient la criminalité de l'agent.

Lorsque l'on se trouve en présence à la fois de circonstances aggravantes et de circonstances atténuantes, on aggrave d'abord la peine, qu'on fait ensuite bénéficier de la réduction légale.

En cas de condamnation à l'emprisonnement ou à l'amende, si l'inculpé n'a pas subi de condamnation antérieure à la prison pour crime ou délit de droit commun, les cours ou tribunaux peuvent ordonner, par le même jugement et par décision motivée, qu'il *sera sursis* à l'exécution de la peine. Si, pendant le délai de cinq ans à dater du jugement ou de l'arrêt, le condamné n'a encouru aucune poursuite suivie de condamnation à l'emprisonnement ou à une peine plus grave pour crime ou délit de droit commun, la condamnation sera comme *non avenue.* Dans le cas contraire, la première condamnation sera d'abord exécutée, sans qu'elle puisse se confondre avec la seconde. Telle est la disposition essentielle de la loi du 26 mars 1891, dite *loi Bérenger* ou *loi de sursis.*

Le recouvrement des amendes peut être suspendu lorsque les juges ordonnent qu'il sera sursis à l'exécution de la peine, mais la suspension de la peine ne comprend ni le payement des frais du procès et des dommages-intérêts, ni les peines accessoires et les incapacités résultant de la condamnation. Toutefois, ces peines accessoires et ces incapacités cesseront d'avoir effet du jour où la condamnation est réputée non avenue.

circonstancié [*kons-tan-si-é*], **e** adj. Détaillé : *faire un rapport circonstancié.*

circonstanciel, elle [*kons-tan-si-èl, è-le*] adj. Qui dépend des circonstances : *supériorité circonstancielle. Gram. Complément circonstanciel*, mot qui complète le sens du verbe en y ajoutant une circonstance de lieu, de temps, de manière, de cause, etc. : *je vais à* Paris ; *je partirai* lundi ; *je travaille avec* ardeur. *Proposition circonstancielle*, celle qui, dans la phrase, remplit la fonction de complément circonstanciel : *les goûts changent* quand on vieillit.

circonstancier [*kons-tan-si-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Exposer, préciser avec ses circonstances : *circonstancier un fait.* (Peu us.)

circonvallation [*val-la-si-on*] n. f. (du lat. *circumvallare*, entourer). Tranchée munie de redoutes, que creusent des assiégeants : *César entoura Alésia de puissantes circonvallations.*

circonvenir v. a. (du lat. *circum*, autour, et *venire*, venir. — Se conj. comme *venir.*) Amener quelqu'un à ce que l'on veut par des ruses, des artifices : *circonvenir un juge.*

circonvention [*van-si-on*] n. f. (lat. *circumventio*). Action de circonvenir, tromperie artificieuse : *user de circonvention.*

circonvenu, e adj. Habilement séduit.

circonvoisin [*zin*], **e** adj. Proche, qui avoisine : *lieux circonvoisins.*

circonvolutif, ive adj. Qui a rapport aux circonvolutions du cerveau.

circonvolution [*si-on*] n. f. Tour fait autour d'un centre commun. Se dit des enroulements des intestins. Se dit des saillies sinueuses du cerveau : *la faculté du langage a été localisée dans la deuxième circonvolution gauche du cerveau.*

circonvolutionnaire [*si-o-nè-re*] adj. Relatif aux circonvolutions du cerveau : *replis circonvolutionnaires.*

circuit [*ku-i*] n. m. (lat. *circuitus*). Pourtour, limite extérieure : *cette ville a une lieue de circuit.* Mouvement circulaire. Se dit d'un trajet plus ou moins circulaire, arrêté d'avance pour une course d'automobiles, etc. : *le circuit d'Auvergne. Fig.* Suite d'actions qui se répètent en se succédant : *le circuit du péché au repentir.* Détour : *un long circuit de paroles.* Suite ininterrompue de conducteurs électriques : *couper, rétablir le circuit. Court circuit*, V. COURT-CIRCUIT.

circuition [*ku-i-si-on*] n. f. (du lat. *circum*, autour, et *ire*, supin *itum*, aller). Action de tourner autour d'une chose.

circulaire [*lè-re*] adj. (du lat. *circulus*, cercle). Qui a la forme d'un cercle : *surface circulaire. Voyage circulaire*, voyage en chemin de fer, à prix réduits mais à itinéraire invariable fixé par la compagnie, et qui se termine par le retour au lieu de départ. Qui décrit un cercle : *mouvement circulaire.* N. f. Lettre adressée à plusieurs personnes pour le même sujet : *circulaire ministérielle. Méd. Circulaire du cordon*, enroulement du cordon ombilical autour du cou du fœtus.

circulairement [*lè-re-man*] adv. En cercle.

circulant [*lan*], **e** adj. Qui est en circulation : *la monnaie circulante.*

circularité n. f. Forme circulaire : *la circularité des roues.*

circulation [*si-on*] n. f. (lat. *circulatio*). Mouvement de ce qui circule : *la circulation de la sève dans l'arbre est surtout active au printemps.* Transmission, propagation : *circulation des idées. Circulation du sang*, mouvement continu du sang qui se porte du cœur aux extrémités, et revient des extrémités vers le cœur : *la circulation du sang fut pressentie par Michel Servet et démontrée par Harvey.* Action, facilité de se mouvoir : *la circulation est souvent difficile à Paris. Circulation de l'argent*, sa transmission de main en main.

— ENCYCL. *Biol.* La vie exige entre les corps organisés et le monde extérieur un continuel échange. Il y a, par suite, constamment une circulation de la matière. Le meilleur exemple est celui du carbone, qui est pris à l'air par la plante ; cette plante sert d'aliment à l'animal, qui rend le carbone à l'air par sa respiration. Ce mouvement s'effectue chez les animaux par la circulation du sang et de la lymphe, chez la plante par la circulation de la sève.

— *Physiol. Circulation du sang.* Le sang accomplit les échanges nutritifs et respiratoires en faisant une sorte de va-et-vient entre les différents organes. Schématiquement, on peut dire que le sang est lancé par le cœur dans les artères et revient à lui par les veines. On distingue deux sortes de circulations du sang : la petite circulation, spéciale aux poumons, et la grande circulation, qui intéresse tous les autres organes.

La circulation de la lymphe s'effectue par des vaisseaux spéciaux, et porte le chyle et la lymphe des intestins au foie.

— *Bot.* La circulation de la sève dans les végétaux assure le transport des liquides absorbés par la plante et la répartition des matériaux élaborés vers les points où ils doivent être utilisés. V. SÈVE.

circulatoire adj. Qui a rapport à la circulation du sang : *troubles circulatoires. Appareil circulatoire*, ensemble des artères et des veines.

circuler [*lé*] v. n. (lat. *circulari*). Se mouvoir d'une façon continue, en revenant toujours au point de départ : *le sang circule dans les vaisseaux.* Passer, aller de main en main : *l'argent circule.* Aller et venir : *les voitures circulent. Fig.* Se propager, se répandre : *un bruit circule.*

circumaxile [*kom'*] adj. (du lat. *circum*, autour, et de *axile*). *Bot.* Qui est situé autour de l'axe.

circum circa [*kom'*] loc. adv. (mots lat. qui signif. *environ*). *Fam.* Environ, à peu près.

circumduction [*kom'-duk-si-on*] n. f. (du lat. *circum*, autour, et *ducere*, conduire). Mouvement de rotation autour d'un axe ou d'un point.

circumfusa [*kom'-fu-za*] n. m. pl. (en lat. *choses répandues autour*). *Hyg.* Milieu où vit l'hommme, tout ce qui influe sur lui (climat, atmosphère, etc.).

circumméridien, enne [*kom', di-in, è-ne*] adj. *Mar.* Qui se trouve dans les environs du méridien du lieu : *hauteurs circumméridiennes.*

circumnavigateur [*kom'*] n. m. Celui qui fait un voyage de circumnavigation.

circumnavigation [*kom', si-on*] n. f. (de *circumnaviguer*). Voyage maritime autour d'un continent : *les Phéniciens firent sans doute les premiers la circumnavigation de l'Afrique.* Voyage maritime autour du globe : *le premier voyage de circumnavigation est celui de Magellan en 1520.*

circumnaviguer [*kom', ghé*] v. a. (du lat. *circum*, autour, et de *naviguer*). Naviguer autour : *circumnaviguer le globe.*

circumnutation [*kom', si-on*] n. f. (du lat. *circum*, autour, et *nutatio*, inclinaison). *Bot.* Phénomène par lequel les extrémités d'axe d'un végétal en voie de croissance décrivent une spirale en s'inclinant successivement vers les divers points de l'horizon.

circumpolaire adj. V. CIRCUMPOLAIRE.

circumsolaire [*kom'*] adj. (du lat. *circum*, autour, et de *solaire*). Qui est autour du soleil.

circumzénithal, e, aux [*kom'*] adj. (du lat. *circum*, autour, et de *zénithal*). Qui entoure le zénith : *astres circumzénithaux.*

circus [*kuss*] n. m. Nom scientifique des oiseaux du genre busard.

cire n. f. (lat. *cera*). Substance molle, et jaunâtre, avec laquelle les abeilles construisent les rayons de leurs ruches. Substance analogue, sécrétée par divers végétaux. Cierge, bougie faite de cire : *brûler de la cire.* Composition de gomme laque et de térébenthine, servant à cacheter les lettres : *cire d'Espagne.* Humeur épaisse et jaune, qui se forme dans les oreilles. Humeur visqueuse aux yeux. Membrane qui recouvre la base du bec de certains oiseaux. *Cire vierge*, qui n'a pas été fondue. *Fig.* Ce qui est sans consistance, ce qui reçoit toutes les impressions : *l'esprit de certains hommes est une cire molle. Aller comme de cire*, à merveille. *Arriver comme de cire*, très à propos. *Jaune comme cire*, qui a le teint très jaune.

— ENCYCL. La cire est sécrétée par des glandes intra-abdominales, et forme à la surface de l'abdomen des lamelles, qui sont saisies par l'abeille et portées aux mandibules, triturées et disposées en petites boulettes destinées à la confection des gâteaux ou rayons. Pour extraire la cire des rayons, on égoutte ceux-ci, puis on les presse ; on les jette ensuite dans l'eau bouillante : la cire monte à la surface, et se fige par refroidissement. La cire, de densité 0,966, fond vers 62° - 63°. Elle est de coloration jaunâtre. On la blanchit en la *grêlant*, c'est-à-dire en la soumettant à l'action du soleil et de la rosée. On falsifie la cire avec du kaolin, de la craie, de l'amidon, du suif, etc., et ces altérations sont souvent difficiles à reconnaître. La cire jaune sert à préparer l'encaustique des parquets ; elle entre dans la composition des crayons lithographiques, de la cire à cacheter, de la peinture à l'encaustique. En pharmacie, elle est employée pour la préparation des emplâtres et des onguents. Blanchie, elle sert à diverses préparations pharmaceutiques, et pour les cosmétiques. Elle est employée pour fabriquer les figures de cire, et surtout pour les bougies, les cierges et les bougies filées ou rats de cave.

D'autres insectes hyménoptères produisent aussi de la cire, mais on ne la recueille pas.

La cire à cacheter est un mélange de gomme laque et de térébenthine, coulé en bâtons. La cire à bouteilles est du galipot coloré à chaud.

Pour faire disparaître les taches de cire, de résine, de poix, et en général de tout corps résineux, sur les étoffes, on imbibe les taches avec de l'alcool rectifié, on les frotte ensuite doucement. A défaut d'alcool, on peut faire usage d'essence de térébenthine, d'eau de Cologne, d'essence de lavande, etc.

Cire végétale. Un certain nombre de végétaux produisent une matière plus ou moins analogue à la cire d'abeille ; cette cire a, en général, pour rôle d'augmenter l'imperméabilité des tissus (des feuilles, fleurs, fruits). Parfois elle est assez abondante pour faire l'objet d'une récolte ; c'est le cas de divers palmiers (appelés *ciriers*) et du *myrica* de la Louisiane (V. CIRIER). L'industrie utilise la cire végétale à la fabrication des bougies, des savons, etc.

Cires fossiles. Les cires fossiles ou minérales sont des carbures d'hydrogène, isomorphes de l'essence de térébenthine et provenant d'arbres résineux enfouis dans les tourbières : telles sont l'*ozocérite*, la *fichtélite*, etc.

ciré, e adj. Enduit de cire ou d'une substance analogue. *Toile cirée*, toile recouverte d'une composition vernissée qui la rend imperméable. *Fig.* et *fam. Cela glisse* (ou *coule*) *comme sur une toile cirée*, ne fait aucune impression. N. m. Vêtement imperméable fait d'un tissu huilé : *porter un ciré.*

cirement [*man*] n. m. Action de cirer.

cirer [*ré*] v. a. Enduire de cire : *cirer une toile.* Etendre et faire briller du cirage, de la cire, etc. : *cirer des chaussures, un parquet. Fig.* et *fam. Cirer les bottes à quelqu'un*, le flatter bassement.

Cires-lès-Mello, comm. de l'Oise, arr. et à 23 kil. de Senlis, sur le Thérain ; 1.430 h. Ch. de f. N.

cireur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui cire : *cireur de bottes, de parquets.*

cireux, euse [*reû, eu-ze*] adj. Qui est de la nature, de la couleur de la cire : *une pâleur cireuse.*

Cirey [*rè*], ch.-l. de c. (Meurthe-et-Moselle), arr. et à 37 kil. de Lunéville, sur la Vezouse, affl. de la Meurthe ; 2.460 h. Ch. de f. E. Minerai de fer ; manufacture de glaces ; scieries hydrauliques. — Le cant. a 7 comm. et 6.480 h.

Cirey-sur-Blaise, comm. de la Haute-Marne, arr. et à 23 kil. de Wassy ; 300 h. Château qui appartint à la marquise du Châtelet et fut habité par Voltaire de 1733 à 1740.

cirier [*ri-é*], **ère** adj. Qui peut produire de la cire : *abeille cirière.* N. m. Marchand ou fabricant de cierges. Artiste qui exécute des travaux en cire.

cirier [*ri-é*] n. m. (de *cire*). Nom vulgaire de divers arbres de l'Amérique tropicale, appartenant au genre *myrica*, et qui fournissent de la cire.

— ENCYCL. Le cirier (*myrica cerifera*) est un petit arbre haut de 4 à 5 mètres ; il porte des feuilles persistantes et des fleurs en chaton ; ses fruits sont recouverts de cire. Il croît dans les marais de l'Amérique du Nord ; ses feuilles, qui ont une odeur aro-

matique, produisent, associées au sulfate de fer, une encre très noire. On fabrique aussi avec sa cire un savon odorant.

cirière adj. et n. f. Nom donné par les apiculteurs aux abeilles qui construisent les rayons.

ciroène n. m. Emplâtre résolutif à base de cire.

ciron n. m. (anc. haut allem. *siuro*). Nom vulgaire de tous les animalcules qui vivent dans les matières alimentaires, les détritus. *Par ext.* Pustule de la gale. *Par anal.* Homme faible.

cirque n. m. (du lat. *circus*, cercle). Lieu destiné aux jeux publics, chez les Romains : *les Romains de la décadence ne demandaient aux empereurs que du pain et les jeux du cirque.* (V. PANEM.) Enceinte circulaire et couverte, où se donnent des spectacles

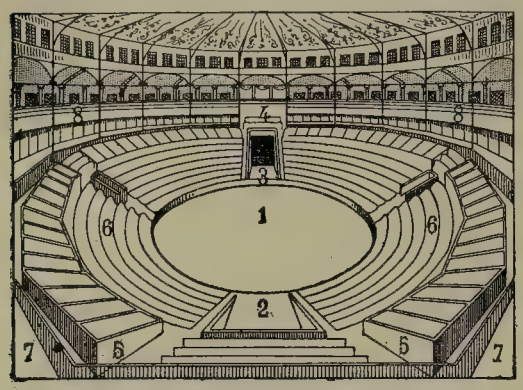

Cirque : 1. Piste ; 2. Entrée ; 3. Ecuries ; 4. Orchestre ; 5. Loges ; 6. Premières ; 7. Promenoir ; 8. Secondes.

équestres et acrobatiques : *l'arène d'un cirque a toujours 13 mètres de diamètre.* Erosion arquée, que l'on rencontre dans les pays montagneux : *le cirque de Gavarnie.*

— ENCYCL. Le cirque antique était de forme allongée, et terminé aux petites extrémités d'un côté par un demi-cercle, de l'autre par une ligne légèrement cintrée. Le pourtour était garni de gradins. L'arène était coupée dans sa longueur par une sorte de mur (*spina*) orné de statues et d'autels, et flanqué à ses extrémités de bornes (*metæ*), près desquelles les chars devaient tourner.

Les cirques modernes ne datent que du milieu du XVIIIe siècle.

cirral ou **cirrhal, e, aux** [*sir-ral*] adj. Qui appartient aux cirres ou vrilles.

cirre ou **cirrhe** [*si-re*] n. m. (du lat. *cirrus*, frange). *Bot.* Appendice grêle, le plus souvent enroulé en spirale, et vulgairement appelé *vrille*. *Zool.* Cil ou filament fin dont la réunion forme des franges comme au manteau des mollusques, sur les anneaux de certains vers, etc. Poils raides, situés à la base du bec des oiseaux. (Dans ce sens, on dit plutôt *soies*.)

cirreux, euse [*si-reû, eu-ze*] adj. Qui est muni de cirres.

cirrhose [*sir-rô-ze*] n. f. (du gr. *kirrhos*, roussâtre). Maladie du foie, caractérisée par des granulations roussâtres de l'organe.

— ENCYCL. Les cirrhoses sont des maladies inflammatoires du foie, qui ne portent que sur le tissu conjonctivo-vasculaire. La cirrhose est *hypertrophique* quand le foie est augmenté de volume, *atrophique* quand il est diminué. Dans les deux cas, la gêne de la circulation a pour conséquence l'ascite. L'ictère est rare, ou tout au moins tardif. Les cirrhoses sont d'origine syphilitique, paludique, ou alcoolique. Le traitement varie avec l'étiologie : le régime lacté, les alcalins, les purgatifs sont ordinairement conseillés ; dans tous les cas, on s'abstiendra des médicaments toxiques.

cirrhotique [*sir-ro*] adj. Qui se rapporte à la cirrhose.

cirrifère [*sir-ri*] adj. (de *cirre*, et du lat. *ferre*, porter). Se dit des végétaux qui portent des cirres ou vrilles (vigne, pois, gesse, etc.).

cirriforme [*sir-ri*] adj. Qui a la forme d'un cirre : *prolongement, filament cirriforme.*

cirripèdes [*sir-ri*] n. m. pl. Ordre de crustacés qui vivent dans la mer, attachés à divers corps (*anatifes, balanes*, etc.). S. un *cirripède.*

cirrus [*sir-russ*] n. m. (mot lat.). Nuage offrant l'apparence d'une masse de filaments ténus ou de plumes légères : *l'apparition des cirrus par temps calme annonce en général la pluie ou la neige.*

— ENCYCL. Les cirrus appartiennent à la catégorie des nuages élevés ; ils se trouvent à une hauteur moyenne de 9.000 mètres, formant de longues bandes fibreuses, tourmentées et ondulantes. Lorsqu'ils apparaissent par un temps beau, il y a lieu de craindre que celui-ci ne soit compromis. V. NUAGE.

cirsaka n. m. Ancienne étoffe à rayures, soie et or, ou soie et argent, provenant des Indes.

cirse ou **cirsium** n. m. *Bot.* Syn. de CNICUS.

cirsoïde adj. Se dit de certains anévrismes caractérisés par la dilatation des artères d'une région.

Cirta, anc. ville forte de Numidie, auj. *Constantine.*

cirure n. f. Enduit de cire préparée.

Ciry-le-Noble, comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 23 kil. de Charolles, sur la Bourbince ; 1.950 h. Ch. de f. P.-L.-M. Fours à chaux.

cis [*siss*] préf. lat. En deçà. ANT. **Trans.**

cis [*siss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères de petite taille, dont l'espèce la plus commune vit dans le champignon bolet.

cisaille [*za, ll* mll., *e*] n. f. (de *ciseau*). Nom donné aux rognures d'argent qu'on refond en lames pour la fabrication des monnaies. N. f. pl. Sorte de gros ciseaux avec lesquels on coupe des plaques de métal, on taille les haies, bordures de buis, etc., on ébarbe les volumes brochés.

cisaillement [*za, ll* mll., *e-man*] n. m. Action de cisailler : *le cisaillement des monnaies.*

cisailler [*za, ll* mll., *é*] v. a. Couper avec des cisailles : *cisailler une tôle.* Tuyauter le linge : *cisailler des bonnets.*

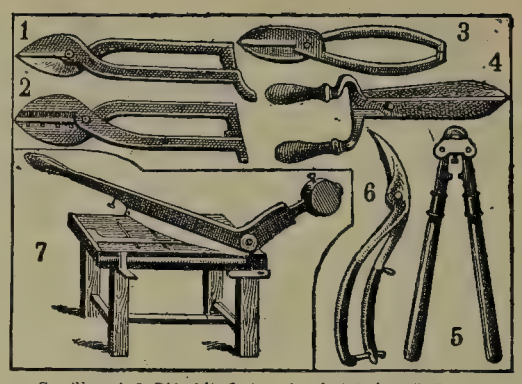

Cisailles : 1, 2. D'établi ; 3. A main ; 4. A haies ; 5. Coupe-boulons ; 6. De chirurgie ; 7. De ferblantier.

cisailleur [*za, ll* mll.] adj. et n. m. Ouvrier qui, à la Monnaie, coupe avec des cisailles les lames ou les pièces défectueuses.

cisalpin, e [*zal*] adj. En deçà des Alpes : *les Romains appelaient Gaule cisalpine* (ou simplem. *la Cisalpine*) *le Piémont et la Lombardie.*

cisalpine (**Gaule**), nom que les Romains donnaient à la partie septentrionale de l'Italie, et qui, pour eux, était située en deçà des Alpes. Elle était habitée par des peuples de race celtique.

Cisalpine (RÉPUBLIQUE), formée au N. de l'Italie par Bonaparte en 1797. Elle devint en 1802 la *république Italienne*, avec Milan pour capitale, puis constitua le royaume d'Italie.

ciseau [*zô*] n. m. (lat. pop. *cisellum*). Instrument de fer tranchant par un bout, pour travailler le bois, le fer, la pierre, le marbre. *Ciseau à froid*, qui n'a pas de bout tranchant, et qui sert de levier pour ouvrir, écarter ce qui est cloué, etc. *Fig.* Manière d'un sculpteur : *les œuvres de Michel-Ange sont d'un ciseau hardi.* La sculpture : *la rivalité du pinceau et du ciseau.* Pl. Instrument de fer à deux branches, mobiles et tranchantes en dedans. *Ciseaux de la Parque*, ceux avec lesquels Atropos tranchait le fil de la vie humaine. *Faire un ouvrage* (d'esprit) *à coups de ciseaux*, en découpant des passages dans d'autres ouvrages.

ciselant [*lan*], **e** adj. Qui ciselle.

ciseler [*ze-lé*] v. a. (du vx fr. *cisel*, ciseau. — Prend deux *l* devant une syllabe muette : *je ciselle.*) Travailler, sculpter les métaux à l'aide du ciselet : *ciseler une armure. Fig.* Travailler minutieusement : *ciseler un sonnet.* Pratiquer le cisellement.

ciselet [*ze-lé*] n. m. Petit ciseau à l'usage des orfèvres et des graveurs.

ciseleur [*ze*] n. m. Artiste ciselant des ornements sur les métaux. *Fig.* Ecrivain délicat, net, précis : *La Bruyère est un ciseleur de phrases.*

ciselleur [*zè-le-man*] n. m. *Vitic.* Opération qui consiste à couper les grains de raisin arrêtés dans leur développement, ou défectueux en quelque manière, pour favoriser la croissance des autres.

ciselleric [*zè-le-ri*] n. f. Art de fabriquer les ciseaux. Produits de cette fabrication. Travail du fabricant de ciseaux.

ciselure [*ze*] n. f. Art du ciseleur : *l'Italie de la Renaissance porta la ciselure à sa perfection.* Ouvrage ciselé : *de fines ciselures.* Entaille plane dans une pierre de taille.

— ENCYCL. *Techn.* On distingue la *ciselure au fondu*, qui a pour objet de faire disparaître les bavures sur les pièces sortant du moule ; la *ciselure prise sur pièce*, qui est une véritable sculpture sur métal ; la *ciselure au repoussé*, à l'aide de laquelle le ciseleur transforme une feuille plane de métal en un sujet ronde-bosse ou bas-relief. La ciselure exige l'emploi d'outils spéciaux : ciselet, marteau, gouges, burins, grattoirs, rifloirs, matoirs, molettes, etc.

ciseron [*ze-ron*] n. m. (lat. *cicer*). Nom vulgaire du pois chiche.

ciserre [*zè-re*] n. f. Nom de la grive, dans certains pays.

cisjuran, e [*sis-ju*] adj. Qui est en deçà du Jura : *Bourgogne cisjurane* ou, substantiv., *la Cisjurane.*

cisjurane (**Bourgogne**), royaume fondé en 879 par Boson, beau-frère de Charles le Chauve, mais dont la durée fut éphémère.

cisleithan, e [*sis-lê*] adj. Qui est en deçà de la Leitha : *les provinces cisleithanes de l'empire austro-hongrois.*

Cisleithanie [*sis-lè-ta-nî*], nom sous lequel on désignait dans la monarchie austro-hongroise, l'Autriche proprement dite, par opposition à la Hongrie, appelée *Transleithanie*, parce que la Leitha marquait sur certains points la frontière entre les deux pays.

cismontain, e [*sis-mon-tin, è-ne*] adj. (du lat. *cis*, en deçà, et *mons, montis*, mont). Qui est en deçà des monts, en deçà des Alpes par rapport aux Romains : *pays cismontains de la vallée du Pô.*

cisoir [*zoir*] n. m. Ciseau d'orfèvre.

cisoires [*zoi-re*] n. f. pl. Grosses cisailles de tôlier, montées sur pied.

cispadan, e [*sis-pan*] adj. Qui est en deçà du Pô (en lat. *Padus*) : *Gaule cispadane* ou, substantiv., *la Cispadane.*

cispadane (**Gaule**), nom que les Romains donnaient à la partie de la Gaule cisalpine située au S. du Pô.

Cispadane (RÉPUBLIQUE), organisée par Bonaparte en 1796, et confondue, en 1797, avec la république Cisalpine.

cisrhénan, e [*sis-ré*] adj. Qui est en deçà du Rhin (en lat. *Rhenus*) : *l'Allemagne cisrhénane.*

Cissac, comm. de la Gironde, arr. et à 12 kil. de Lesparre ; 1.210 h. Vins très estimés.

cissampelos [*si-san-pé-loss*] n. m. Genre de ménispermacées (vulgairement appelées *vigne bâtarde, liane à cœur, herbe Notre-Dame*), et qui croissent dans les régions tropicales du globe.

cisse [*si-se*] n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres de l'Asie orientale.

Cissey (Ernest COURTOT **de**), général et homme politique français, né et m. à Paris (1810-1882) ; il fut trois fois ministre de la guerre, de 1871 à 1876.

cissoïdal, e, aux [*si-so*] adj. Qui a rapport à la cissoïde : *courbe cissoïdale.*

cissoïde [*si-so*] n. f. (du gr. *kissos*, lierre, et *eidos*, aspect). Nom donné à une courbe particulière du 3e degré.

ciste [*sis-te*] n. m. Genre de plantes, comprenant des arbrisseaux ou des sous-arbrisseaux qui croissent sur les rivages de la Méditerranée et que l'on cultive en Espagne et en Portugal pour en extraire une substance (*ladanum*) employée en parfumerie : *le ciste ladanifère croît en Portugal.*

ciste [*sis-te*] n. f. (du lat. *cista*, corbeille). Corbeille d'osier, à couvercle, que l'on portait en procession aux fêtes de Cybèle, de Cérès et de Bacchus. Sorte de boîte en bronze, de forme cylindrique.

cistercien, enne [*sis-tèr-si-in, è-ne*] adj. et n. Qui appartient à l'ordre de Cîteaux (en lat. *Cistercium*).

cistophore [*sis-to*] n. f. (du gr. *kistè*, corbeille, et *pherein*, porter). *Antiq. gr.* Jeune fille qui portait une corbeille dans les fêtes de Bacchus.



Cistre français.

cistre [*sis-tre*] n. m. (de l'ital. *citara*). Instrument de musique à cordes pincées, des XVIe et XVIIe siècles. (Ne pas confondre avec *sistre*, qui désigne un instrument de musique tout différent.)

cistude [*sis-tu-de*] n f. Genre de tortues d'eau douce. (L'espèce d'Europe [*cistude boueuse*], verdâtre ou brune, vit dans les marais et atteint 0m,30 de long.

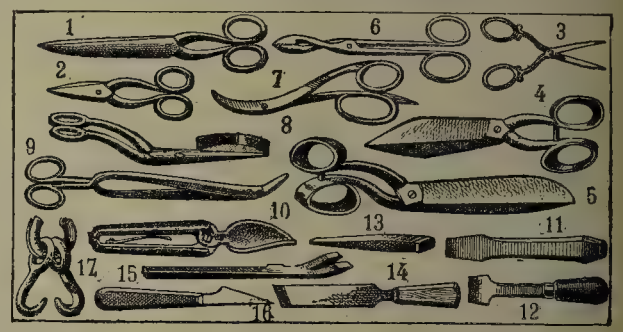

Ciseaux : 1. De couturière ; 2. A ongles ; 3. De brodeuse ; 4. De gantier ; 5. De coupeur ; 6. A échardes ; 7. A conserves ; 8. Coupe-mèches ; 9. Coudés, de Sims (chirurg.) ; 10. Sécateur ; 11. Ciseau à froid ; 12. De marbrier ; 13. De sculpteur ; 14. De menuisier ; 15. A déballer ; 16. Richter (chirurg.) ; 17. Croc à ciseaux (mar.).

citable adj. Qui peut, qui doit être cité.

citadelle [*dè-le*] n. f. (ital. *citadella* ; de *citta*, cité). Forteresse qui commande une ville : *la citadelle d'Anvers fut prise par les Français en 1832.* Par ext. Centre principal : *Calvin fit de Genève la citadelle du protestantisme.* Fig. : *la citadelle du cœur.*

citadin, e adj. (ital. *cittadino* ; de *citta*, ville). De la ville : *plaisirs citadins.* N. Qui habite une ville.

citadinage n. m. ou **citadinance** [*nan-se*] n. f. Droit de bourgeoisie. (Vx.)

citadine n. f. (de *citadin*). Ancienne voiture publique, dans les grandes villes.

citateur, trice n. Qui a l'habitude de faire des citations. N. m. Recueil de citations.

citation [*si-on*] n. f. (du lat. *citatio*). Passage textuel cité d'un auteur : *les citations de la Bible sont fréquentes chez les prédicateurs. Dr.* Assignation par huissier, à comparaître devant la justice : *délivrer une citation.* Mise à l'ordre du jour, d'un militaire, pour une action d'éclat.

— ENCYCL. *Dr.* V. JUSTICE DE PAIX.

— *Milit.* Les citations à l'ordre ont été primitivement la proclamation à haute voix, en présence de la troupe, des actions d'éclat accomplies par tel ou tel militaire ; puis, cette proclamation a été remplacée par l'inscription du fait d'armes dans le bulletin des opérations. Il y a les citations *à l'ordre de l'armée, du corps d'armée, de la division, de la brigade, du régiment*, etc. En 1915, fut instituée la *croix de guerre*, pour commémorer les citations individuelles. V. CROIX DE GUERRE.

Citations (*loi des*), rendue en 426 apr. J.-C., sous Théodose II et Valentinien III, pour inviter les juges à suivre dans leur jurisprudence l'enseignement des cinq jurisconsultes devenus classiques : Gaïus, Papinien, Ulpien, Paul et Modestin.

citatoire adj. Dont l'objet est de citer en justice, d'assigner : *lettres citatoires.* (Vx.)

cité n. f. (lat. *civitas*). Communauté politique, comprenant la collectivité des citoyens. Ville de premier ordre : *les grandes cités du Nouveau monde sont magnifiquement bâties.* Partie la plus ancienne et la plus centrale de certaines villes (dans ce sens prend une majuscule) : *la Cité de Londres, de Paris.* Corps des habitants : *toute la cité est en rumeur.* A Paris, agglomération de maisons formant une ou plusieurs rues que ferment des grilles : *la cité Trévise, la cité Bergère. La cité sainte*, Jérusalem, Rome. *La cité céleste*, le paradis. *Droit de cité*, aptitude à jouir des privilèges communs aux citoyens d'une ville : *Caracalla donna à tous les sujets de l'empire le droit de cité romaine. Cité lacustre*, village construit, dans les temps préhistoriques, au milieu de lacs, sur des îles artificielles : *les cités lacustres étaient nombreuses au bord des grands lacs de la Suisse. Cité ouvrière*, ensemble de bâtiments renfermant un certain nombre de logements destinés à des familles d'ouvriers.

— ENCYCL. *Cités ouvrières.* Dans les grandes villes et dans les centres industriels on se préoccupe, au nom de la moralité et de l'hygiène, d'assurer aux ouvriers des logements sains, confortables, et à bon marché. Cette question est entrée dans la voie de la réalisation à Mulhouse dès 1853, grâce à l'initiative de Jean Dollfus, maire de la ville, puis au Creusot, à Saint-Quentin, etc.

Les ouvriers groupés dans les cités ouvrières sont logés dans de petites maisons gaies, pourvues

de jardins : ils doivent, le plus souvent, pouvoir se rendre acquéreurs de ces habitations à de bonnes conditions.

On préconise également, dans le même but, la construction de *cités-jardins* ; dans les cités ouvrières et agricoles, un cinquième du terrain serait affecté aux constructions, le reste serait réservé aux espaces libres. V. HABITATIONS *à bon marché*.

— *Dr. anc. Droit de cité.* Dans l'antiquité, et particulièrement en Grèce, la cité était un véritable Etat, ayant des intérêts distincts des autres cités du même pays, et pour être membre de cet Etat, pour jouir des prérogatives attachées à la qualité de citoyen, il fallait remplir certaines conditions étroitement déterminées. A Rome, par exemple, le *droit civil* ou *de la cité* n'était applicable qu'aux seuls citoyens romains ; les étrangers étaient soumis aux prescriptions du *droit des gens*, sorte de code coutumier, composé uniquement des règles du droit naturel. Les actes juridiques accomplis sous l'empire du droit des gens n'étaient même pas garantis par la loi civile, et la qualité de citoyen prenait dès lors une valeur inappréciable. Sous l'empire, le droit de cité fut accordé progressivement, et, à partir de Caracalla, dans un but fiscal, à tous les habitants de l'empire romain.

Cité (*île de la*), nom sous lequel on désigne l'île qui fut le berceau de Paris, aujourd'hui enclavée dans le Paris moderne, et sur laquelle est bâtie la cathédrale de Notre-Dame.

Cité antique (*la*), par Fustel de Coulanges (1864), étude synthétique, d'une remarquable profondeur de vues, du gouvernement et de l'évolution des cités grecques et de Rome. D'après l'auteur, toutes les institutions anciennes s'expliquent par l'existence de croyances religieuses spécialement communes à tous les peuples primitifs. Les institutions de la cité furent calquées sur celles de la famille, fondées elle-mêmes sur le culte du foyer.

Cité de Dieu (*la*), ouvrage de saint Augustin, en vingt-deux livres, écrit après le sac de Rome par Alaric (410), pour répondre aux païens qui attribuaient les malheurs de l'empire à l'abandon de l'ancien culte. Les douze derniers livres présentent la lutte du christianisme contre les erreurs du paganisme sous la figure de la lutte des deux cités. Il a inspiré à Bossuet l'idée du *Discours sur l'histoire universelle*.

Cité du Soleil (*la*), ouvrage de Campanella, sorte d'utopie politique, fondée à la fois sur la théocratie et le communisme (1623).

Cîteaux [*tô*], hameau de la comm. de Saint-Nicolas-les-Cîteaux, cant. de Nuits (Côte-d'Or) ; 250 h. (*Cisterciens*). Robert de Molesme y fonda, en 1098, une communauté religieuse émanée de l'ordre de Saint-Benoît. Cet ordre, illustré par saint Bernard, qui fonda l'abbaye de Clairvaux, eut, dès 1151, plus de 500 maisons affiliées à sa règle. L'abbaye fut occupée pendant un certain temps par une colonie agricole de jeunes détenus, mais les trappistes en ont repris possession.

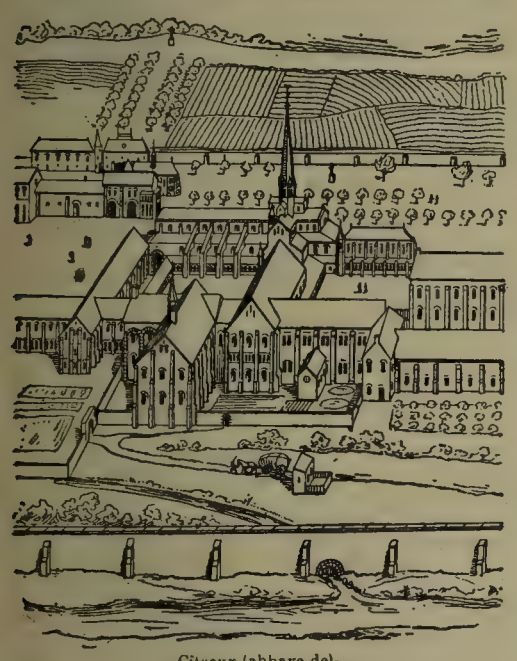

Cîteaux (abbaye de).

citement [*man*] n. m. Assignation. (Vx.)

citer [*té*] v. a. (lat. *citare*). Rapporter textuellement ce que quelqu'un a dit, a écrit : *les puritains citaient la Bible à tout propos.* Invoquer comme preuve : *citer des faits.* Désigner, signaler : *on citait Ney pour sa bravoure.* Faire l'objet d'une citation militaire : *citer un régiment à l'ordre de l'armée. Fam. Citer son auteur*, nommer la personne de qui l'on tient un renseignement. *Dr.* Appeler devant la justice : *citer un débiteur.*

citérieur, e adj. (lat. *citerior*). Qui est en deçà, de notre côté. ANT. **Ultérieur.**

citerne [*tèr-ne*] n. f. (lat. *cisterna*). Réservoir sous terre, pour recevoir les eaux pluviales : *l'eau des citernes est généralement de qualité inférieure. Mar.* Petit navire ou chaland qui porte aux navires l'eau douce nécessaire à leur approvisionnement. *Géol.* Source geysérienne qui a perdu son activité jaillissante.

— ENCYCL. *Constr.* Une citerne a le plus souvent la forme d'un parallélépipède rectangle, recouvert par une voûte cylindrique dont le sommet est muni de deux orifices, l'un pour le passage du tuyau de la pompe, l'autre, plus grand, permettant à un homme d'entrer à l'intérieur de la citerne pour la nettoyer. De plus, sur un des côtés des pieds-droits, un trop-plein laisse écouler l'eau, lorsque celle-ci atteint une hauteur voulue. Quelquefois, l'eau, avant de pénétrer dans la citerne, laisse déposer dans un *citerneau* les matières solides qu'elle tient en suspension. On construit aussi des *citernes-filtres*, dans lesquelles l'eau est obligée de traverser, avant de s'introduire dans la citerne proprement dite, des couches successives de sable et de charbon de bois contenues dans des réservoirs qui lui sont accolés.

citerné, e [*tèr*] adj. Qui est en forme de citerne : *une fosse citernée.*

citerneau [*tèr-nô*] n. m. Petite chambre qui précède la citerne, et où les eaux s'épurent et se filtrent.

citeur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui cite ; qui aime à citer. V. CITATEUR.

cithare n. f. (gr. *kithara*). Sorte de lyre des Anciens. Instrument de musique à cordes métalliques disposées sur une table d'harmonie.



Cithare.

citharède n. (gr. *kitharôdos*). Personne qui chantait en s'accompagnant de la cithare.

chitariser [*zé*] v. n. (gr. *kitharizein*). Jouer de la cithare. (Vx.)

chitariste [*ris-te*] adj. et n. Qui joue de la cithare.

chitaristique [*ris-ti-ke*] n. f. Art de jouer de la cithare.

Cithéron, montagne sur les limites de la Béotie et de l'Attique.

citigrades n. m. pl. (du lat. *cito*, rapidement, et *gradi*, marcher). *Zool.* Tribu d'aranéides, comprenant les lycoses et autres formes coureuses. S. un *citigrade.*

citole n. f. Instrument de musique, en usage au moyen âge, à cordes grattées, à corps allongé et à manche très court.



Citole.

citoyen, enne [*toi-i-in, è-ne*] n. (de *cité*). Habitant d'une cité. Qui jouit du droit de cité : *les citoyens romains.* Membre de l'Etat considéré au point de vue de ses devoirs politiques : *tout citoyen doit obéissance aux lois.* Sous la Révolution, appellation qui remplaça celle de Monsieur. *Citoyen actif*, sous la constitution de 1791, se disait des contribuables qui, à raison de leurs facultés, formaient des assemblées primaires, d'où étaient exclus les *citoyens passifs*, c'est-à-dire ne payant pas au fisc trois journées de travail. *Fam.* Personnage : *un drôle de citoyen.* Adjectiv. : *soldat citoyen.*

Citoyen (*Traité du*), ouvrage de philosophie politique, par Hobbes (1649). Il y développe cette idée, assez pessimiste, que l'intérêt et la crainte sont les principes de toute société.

Citoyen du monde (*le*), ouvrage satirique anglais, par Olivier Goldsmith, publié en 1762, et qui abonde en détails piquants.

citoyenneté [*toi-ié-ne-té*] n. f. Qualité de citoyen.

citragon n. m. Nom vulgaire de la mélisse, à cause de l'odeur de citron que ses feuilles froissées exhalent.

citrate n. m. *Chim.* Sel de l'acide citrique.

citrin, e adj. De la couleur du citron.

citrine n. f. (du lat. *citrus*, citron). Huile essentielle du citron. *Min.* Variété de quartz. Syn. de FAUSSE-TOPAZE.

citrinité n. f. Couleur citrine, couleur jaune pâle. (Peu us.)

citrique adj. Qui est extrait du citron.

— ENCYCL. L'acide citrique se rencontre dans un grand nombre de fruits ; on l'extrait du jus de citron. On l'emploie, dans l'industrie des indiennes, comme rongeant, dans la teinture pour extraire et aviver les couleurs de la carthamine, en vinification pour remonter l'acidité des vins. Parmi les citrates, celui d'argent est utilisé en photographie, ceux de fer et de magnésie en médecine.

citron n. m. (gr. *kitron*). Fruit du citronnier, d'un jaune pâle, et plein d'un jus acide : *le suc du citron est un préservatif contre le scorbut.* Fam. *Presser quelqu'un comme un citron*, en tirer tout ce que l'on peut. *Arg.* Tête, visage. Adj. invar. Couleur de citron : *robes citron.*

— ENCYCL. On reconnaît les citrons de bonne qualité à leur poids, à leur odeur et à leur teinte jaune pâle. L'essence qui vient du zeste de citron entre dans la composition de l'eau des Carmes, de l'eau de Cologne et des liqueurs de table. Certaines espèces de citrons servent à faire des confitures et des bonbons. Le suc de citron est employé en médecine comme rafraîchissant, et a été préconisé contre les stomatites et les angines, en attouchements et gargarismes.



Citronnier.

citronnade [*tro-na-de*] n. f. Boisson froide, préparée avec de l'eau sucrée et du jus de citron.

citronnat [*tro-na*] n. m. Conserve de citron. Dragées contenant de l'écorce de citron.

citronné [*tro-né*], **e** adj. Qui sent le citron. Où l'on a mis du jus de citron : *tisane citronnée.*

citronnelle [*tro-nè-le*] n. f. Nom général donné à différentes plantes qui sentent le citron. Liqueur préparée avec des écorces de citron.

citronner [*tro-né*] v. a. Additionner de jus de citron : *citronner un poisson.*

citronnier [*tro-ni-é*] n. m. *Bot.* Genre d'aurantiacées qui produisent le citron : *le bois de citronnier est utilisé dans l'ébénisterie de luxe.*



Citrouille.

— ENCYCL. Le citronnier est originaire de la Médie et des régions voisines ; il est cultivé en pleine terre dans tous les pays chauds ; en France, il ne prospère que dans des points très abrités de la région méditerranéenne. Le fruit se nomme *citron*. Le bois est employé en ébénisterie et en tabletterie.

citrouille [*trou, ll* mll., *e*] n. f. (ital. *citruolo*). Nom vulgaire de plusieurs espèces de courges, à fruits très gros et comestibles. *Pop.* Grosse **tête.** Personne lourde et niaise.

citrus [*truss*] n. m. Nom scientifique du genre citronnier : *le genre citrus est le plus important de la famille des aurantiacées.*

Citta-di-Castello, v. d'Italie (Ombrie, prov. de Pérouse), sur le Tibre ; 24.000 h. Sources minérales ; chapellerie.

Cittanova, comm. d'Italie (Calabre, prov. de Reggio) ; 11.000 h. Fabrique de bougies, d'huiles, de savons.

Cittavecchia, Citta-Medina ou **Citta-Nobile,** ville de Malte, ancienne capitale de l'île ; 6.000 h.

Ciudad-Bolivar ou **Bolivar.** *Géogr.* V. ANGOSTURA.

Ciudad-Garcia ou **Jerez,** v. du Mexique (Etat de Zacatecas) ; 26.000 h.

Ciudad-Real, v. d'Espagne, ch.-l. de prov., entre le Guadiana et le Jabalon ; 15.000 h. Draps, gants, huiles. Victoire du général Sébastiani sur les Espagnols, en 1809. — La prov. de *Ciudad-Real* a 322.000 h.

Ciudad-Rodrigo, v. d'Espagne (Salamanque), au-dessus de l'Agueda ; 8.500 h. Place forte. Briqueterie, porcelaine.

Çiva, troisième personne de la Trinité hindoue, dieu à la fois destructeur, guérisseur et fécondateur.



Çiva.

civade n. f. (mot prov.). Nom ancien de l'avoine.

civadière n. f. (provenç. *civadiera* ; de *civada*, avoine). Voile carrée du mât de beaupré.

civaïsme [*va-is-me*] n. m. Culte du dieu Çiva, et l'une des deux grandes sectes qui ont formé l'hindouisme.

civaïte n. et adj. Adepte du civaïsme.

cive n. f. Petite pièce de verre à vitre employée à la décoration des maisons.

cive ou **civette** [*vè-te*] n. f. Syn. de CIBOULETTE.

civet [*vè*] n. m. (de *cive*). Ragoût de lièvre (ou de quelque autre gibier ou volaille), dans lequel il entre du vin et des oignons : *civet de lièvre, de chevreuil, d'oie.*

civette [*vè-te*] n. f. (de l'ar. *zabad*, musc). *Zool.* Genre de mammifères carnassiers, possédant au périnée une petite poche où s'amasse une matière musquée très employée comme parfum, et qu'on utilisait autrefois en pharmacie. *Comm.* Parfum produit par la civette. *Bot.* Syn. de CIBOULETTE.



Civette.

— ENCYCL. *Zool.* Les civettes habitent les régions les plus chaudes du monde ; il en existe de très nombreuses variétés ; celle qui atteint la plus grande taille est la *civette d'Afrique.*

Civiale (Jean), médecin français, né à Salhiles, près de Thiézac (Cantal), m. à Paris (1792-1867). On lui doit l'invention de la lithotritie. Membre de l'Académie des sciences.



Civière.

civière n. f. Appareil à brancards, pour porter des blessés, des malades, du fumier, des fardeaux (Syn. BRANCARD). Cordage de la vergue de civadière.

civil [*vil*], **e** adj. (lat. *civilis* ; de *civis*, citoyen). Qui concerne les citoyens : *discordes, guerres civiles.* Se dit par opposition à *militaire* et à *ecclésiastique* : *mariage civil, autorité civile.* Se dit aussi par opposition à *astronomique* : *l'année civile est de 365 jours, le jour civil de 24 heures. Fig.* Poli, honnête, bien élevé. *Etat civil*, condition d'un citoyen, résultant de sa naissance, de son mariage, de son décès. *Droits civils*, droits des particuliers dans leur vie privée, par opposition aux *droits politiques.* V. DROIT. *Actes de l'état civil*, pièces authentiques constatant l'état civil. *Mort civile*, privation des droits civils et civiques (peine auj. abrogée). N. m. Celui qui n'est ni soldat, ni prêtre. *Fam.* La vie civile : *Qu'est-ce que vous faites dans le civil ? Dr.* Ce qui concerne les affaires des particuliers entre eux seulement : *le civil et le criminel.*

civilement [*man*] adv. En matière civile : *juger civilement.* Avec politesse : *parler civilement.*

Civilis [*liss*] (Claudius), chef des Bataves. Il se révolta, l'an 70, contre Vespasien, avec le concours de la prêtresse Velléda, força le fameux camp romain de *Vetera* (Xanten), mais fut vaincu par Cerialis. Il conclut avec les Romains une paix honorable.

civilisable [*za-ble*] adj. Qui peut être civilisé.

civilisant [*zan*], **e** adj. Propre à civiliser : *l'influence civilisante de l'instruction.*

civilisateur, trice [*za*] adj. Qui civilise. Substantiv. : *les grands civilisateurs. Le civilisateur de la Russie*, Pierre le Grand.

civilisation [*za-si-on*] n. f. Action de civiliser. Etat de ce qui est civilisé : *la civilisation remplace peu à peu l'état sauvage.* Mode du développement intellectuel, moral, industriel, etc., des sociétés : *les civilisations de l'Inde.* ANT. **Barbarie.**

Civilisation européenne (*Histoire de la*), et **Civilisation en France** (*Histoire de la*, par Guizot (1828-1830) ; ouvrages sortis des cours professés par

Guizot à la Sorbonne. Ce sont de remarquables essais de synthèse historique.

Civilisation en Italie au temps de la Renaissance (*la*), par Jacob Burckhardt (trad. franç. de Schmitt, 1885) ; ouvrage original où l'auteur considère la Renaissance à la fois comme une résurrection de l'antiquité et comme un réveil de la personnalité humaine.

civilisé [*zé*], **e** n. Personne civilisée : *le civilisé et le sauvage s'étonnent mutuellement.*

civiliser [*zé*] v. a. (rad. *civil*). Faire sortir de l'état de barbarie, améliorer au point de vue moral, intellectuel et industriel : *civiliser un peuple.* Polir les mœurs : *les Grecs contribuèrent à civiliser les Romains.*

civilité n. f. (lat. *civilitas*). Manière honnête de vivre et de converser ; courtoisie. Recueil de ces usages. (En ce sens, prend une majuscule.) *La civilité puérile et honnête*, se dit, souvent avec ironie, de l'ensemble des règles du savoir-vivre, sans doute par allusion au vieux livre ci-après. Pl. Paroles civiles, compliments : *faire des civilités.* ANT. **Impolitesse, grossièreté.**

Civilité puérile (*la*), petit traité latin d'Erasme (1530), connu surtout par les imitations qu'en ont faites au XVIe siècle Mathurin Cordier, et au XVIIIe J.-B. de La Salle.

civique adj. (lat. *civicus ;* de *civis*, citoyen). Qui concerne le citoyen : *devoirs, vertus civiques. Couronne civique*, que l'on décernait à Rome au soldat qui avait sauvé un citoyen dans une bataille. *Garde civique*, garde nationale. *Droits civiques*, droits politiques. V. DROIT. *Dégradation civique*, peine infamante, qui prive un citoyen de tous ses droits civiques ou politiques.


Couronne civique.

civisme [*vis-me*] n. m. (du lat. *civis*, citoyen). Zèle, dévouement pour la patrie. *Certificats de civisme*, certificats délivrés aux citoyens dévoués à la Révolution, et dont la création fut décrétée par la Convention.

civis sum romanus (*Je suis citoyen de Rome*), formule par laquelle un Romain rappelait les prérogatives attachées au titre de citoyen.

Civita-Nova, comm. d'Italie (Marches, prov. de Macerata) ; 10.000 h. Centre agricole.

Civita-Vecchia [*vèk-kia*], v. forte d'Italie (anciens Etats de l'Eglise), port sur la Méditerranée ; 12.000 h. Citadelle, œuvre de Michel-Ange.

Civray [*vrè*], ch.-l. d'arr. (Vienne), sur la Charente ; ch. de f. O., à 51 kil. de Poitiers ; 2.520 h. (*Civraisiens*). Grains, marrons. — L'arr. a 5 cant., 45 comm., 48.000 h. ; le cant., 12 comm. et 10.920 h.

Civray, comm. du Cher, arr. et à 21 kil. de Bourges, non loin du Pontet ; 1.230 h. **Ch. de f. O.**

Cl, symbole chimique du *chlore.*

cl, abréviation de *centilitre.*

clabaud [*bô*] n. et adj. m. Sorte de chien de chasse à oreilles pendantes, qui aboie fort. Chien qui aboie mal à propos. Chapeau à bords pendants. (Vx.)

clabaudage [*bô*] n. m. Cri du chien qui clabaude. *Fig.* Médisances, criailleries.

clabaudement [*bô-de-man*] n. m. Syn. anc. de CLABAUDAGE.

clabauder [*bô-dé*] v. n. (de *clabaud*). *Vén.* Aboyer hors des voies. *Fig.* Protester mal à propos, dénigrer sans sujet. Médire. Cancaner.

clabauderie [*bô-de-rî*] n. f. ou **clabaudement** [*bô-de-man*] n. m. Syn. de CLABAUDAGE (*fig.*).

clabaudeur, euse [*bô-deur, eu-ze*] n. Personne qui clabaude, qui crie fort et mal à propos.

clac [*klak*] interj. V. CLIC.

Clackmannan, le plus petit des comtés d'Ecosse ; 28.500 h. Ch.-l. *Clackmannan*, près de la riv. Forth ; 4.500 h.

Cladel (Léon), littérateur français, né à Lafrançaise, m. à Sèvres (1834-1892). Il a surtout mis en scène, dans un style personnel et vigoureux, les miséreux et les paysans du Quercy. Citons : *le Bouscassié, les Va-nu-pieds, Kerkadec, Urbains et ruraux.*

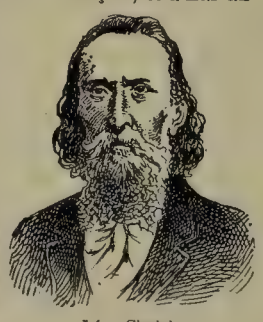
Léon Cladel.

cladie [*dî*] ou **cladius** [*di-uss*] n. m. Genre d'hyménoptères térébrants, comprenant des tenthrèdes communes en Europe : *les larves du cladie difforme rongent les feuilles des rosiers.*

cladocères n.m.pl. Sous-ordre de crustacés des eaux douces et stagnantes, comprenant de petites formes ordinairement renfermées dans une carapace bivalve d'où dépasse la tête : *les cladocères vivent fixés aux pierres, pièces de bois, etc.* S. un *cladocère.*

cladode n.m. (du gr. *kladôdès*, rameux). Rameau aplati, simulant des feuilles.

cladone ou **cladonie** [*ni*] n. f. Genre de lichens employés en médecine, surtout contre les aphtes des nouveau-nés.

cladothrix [*trikss*] n. m. Genre de bactériacées filamenteuses, très répandues dans la nature (air, eau, sol, muqueuses des voies digestives, etc.), et qui agissent dans la décomposition des matières organiques : *les agents de l'actinomycose et du farcin sont des cladothrix.*

clafouti n. m. Pâtisserie limousine, composée de cerises et de farine délayée cuites au four.

Clagny (*château de*), château construit pour Mme de Montespan en 1665, dans le village de Clagny, à l'E. de Versailles. Démoli en 1769.

claie [*klè*] n. f. (bas lat. *cleta*). Tissu d'osier à claire-voie : *on fait sécher les fruits sur des claies.* Treillage en bois ou en fer : *claie à passer la terre, à trier le sable*, etc. Clôture : *claie de parc, de pâturage.* Aux courses, obstacle formé d'un treillage d'osier. *Traîner sur la claie*, autref., peine infamante qui consistait à placer sur une claie et à faire traîner par un cheval le corps de certains suppliciés, suicidés, etc. ; auj., au *fig.*, vilipender : *traîner sur la claie un adversaire politique.*

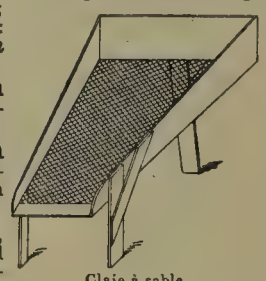
Claie à sable.

claim ou **clain** [*klin*] n. m. Terrain aurifère.

clain [*klin*] ou **clam** [*klam'*] n. m. (du lat. *clamare*, réclamer). Action en justice. (Vx.)

Clain [*klin*] (le), riv. de France, qui prend sa source dans la Charente, arrose Poitiers, et se jette dans la Vienne (riv. g.) ; cours 125 kil.

clair [*klèr*], **e** adj. (lat. *clarus*). Lumineux, éclatant : *un feu clair.* Qui donne ou qui reçoit beaucoup de jour : *chambre très claire.* Net, distinct : *voix claire.* De nuance pâle : *gants clairs.* Transparent : *vitre claire.* Limpide : *eau claire.* Peu foncé en couleur : *des étoffes rose clair.* Peu consistant : *sirop clair.* Peu serré : *toile claire.* Pur, serein : *temps clair. Fig.* Facilement intelligible : *style clair.* Qui voit avec netteté : *esprit clair.* Evident, manifeste : *preuve claire. Argent clair*, comptant. *Lait clair*, petit-lait. *Œuf clair*, qui n'a pas été fécondé. *Fam. Son affaire est claire*, il n'échappera pas. N. m. Clarté : *le clair de lune.* Partie éclairée d'un tableau, etc. : *les ombres et les clairs. Tirer quelque chose au clair*, se rendre un compte exact. *Dépêche en clair*, en langage ordinaire (par oppos. à *dépêche en chiffres*). Adverbialem. D'une manière claire, distincte : *voir clair. Fig. Voir clair*, être perspicace, avisé. D'une façon peu serrée : *avoine semée clair. Clair et net*, d'une façon très intelligible, ou absolue : *parler clair et net ; toucher mille francs clair et net.* Devant un adjectif auquel il est joint par un trait d'union, *clair* devient adverbe et invariable : *des cheveux clair-bruns ; une femme clair-brune.* ANT. **Obscur, sombre, trouble, compact, confus.**

Clair [*klèr*] (saint), premier évêque de Nantes, apôtre de cette partie de la Bretagne. Il vivait vers 280. — Prêtre et martyr, né à Rochester vers 894, tué à Saint-Clair-sur-Epte. Patron des doreurs et des brodeurs. Fête le 4 novembre.

Claira, comm. des Pyrénées-Orientales, arr. et à 8 kil. de Perpignan, près de l'Agly ; 1.660 h. Ch. de f. Vins.

Clairac [*klè-rak*], comm. de Lot-et-Garonne, arr. et à 23 kil. de Marmande, sur le Lot ; 2.850 h. Ch. de f. O. Patrie de Théophile de Viau. Vins estimés.

Clairambault [*klè-ran-bô*] (Pierre de), érudit français, né à Asnières-en-Montagne (Côte-d'Or), m. à Paris (1651-1740). Il réunit de nombreux manuscrits, aujourd'hui à la Bibliothèque nationale.

Clairaut [*klè-rô*] (Alexis-Claude), mathématicien et astronome français, né et m. à Paris (1713-1765). Il montra un génie précoce, et fut, à dix-huit ans, reçu à l'Académie des sciences. On lui doit de nombreuses découvertes en géométrie et en algèbre.


Clairaut.

clairçage [*klèr-saje*] n. m. *Raffin.* Action de verser de la clairce sur le sucre cristallisé, pour entraîner les impuretés.

clairce [*klèr-se*] n. f. Sirop de sucre blanc.

claircer [*klèr-sé*] v. a. Faire le clairçage. (On dit aussi CLAIRER.)

claire [*klè-re*] n. f. (fém. de *clair*). Marais dont l'eau est transparente et limpide. Partie transparente d'un vêtement usé. Parc où l'on fait verdir les huîtres. Cendre lavée, os calcinés dont on fait des coupelles. Chaudière à raffiner le sucre.

Claire (RIVIÈRE) ou **Tsin-ho,** rivière de l'Indochine française (Tonkin), affluent gauche du Song-Koï ou fleuve Rouge.

Claire [*klè-re*] (sainte), vierge et abbesse, née à Assise (1193-1253). Elle fonda l'ordre des clarisses (v. CLARISSE), dont la règle fut écrite par saint François. On rapporte qu'elle écarta par ses prières les Sarrasins de la ville d'Assise. Fête le 12 août.

claire-étoffe n. f. Alliage qui est composé de plomb et d'étain. Syn. CLAIRE-SOUDURE.

clairement [*klè-re-man*] adv. Nettement, franchement : *écrire clairement, c'est déjà bien écrire.*

clairet [*klè-rè*] n. m. et adj. Vin rouge léger et peu coloré.

clairet, ette [*klè-rè, è-te*] adj. D'une nuance ou d'une consistance un peu claire.

clairette [*klè-rè-te*] n. f. Cépage blanc du Midi. Vin blanc mousseux fabriqué avec ce cépage, et que l'on appelle aussi *blanquette : la clairette de Limoux.* Nom vulgaire de la mâche. Maladie qui rend transparente la peau des vers à soie.

claire-voie [*klè-re-voî*] n. f. Barrière, plancher, etc., dont les pièces sont espacées. *Toile à claire-voie*, d'un tissu peu serré. Rangée de fenêtres dans le haut des nefs des églises gothiques. Loc. adv. : *A claire-voie*, à jour, d'une façon espacée. *Semer à claire-voie*, en dispersant beaucoup le grain. Pl. des *claires-voies.*

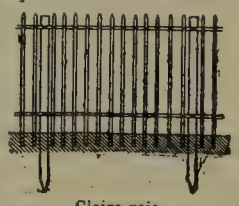
Claire-voie.

clairière [*klè*] n. f. (de *clair*). Endroit dégarni d'arbres, dans une forêt. (On dit aussi CLARIÈRE.) Endroit où le tissu d'une toile est moins serré. (En ce sens on dit aussi CLAIRURE.)

Clairière (*la*), comédie en cinq actes, de Maurice Donnay et Lucien Descaves (1900), montrant l'échec, sous l'action des passions humaines, d'une tentative d'organisation communiste.


Georges Clairin.

clairiérer [*klè, ré*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) Disposer en clairière.

Clairin (Georges), peintre français, né et m. à Paris (1843-1920). Il s'est distingué comme peintre d'histoire, de portraits, et surtout comme décorateur.

clair-obscur [*klè-robs-kur*] n. m. *Peint.* Imitation de l'effet que produit la lumière en éclairant les surfaces qu'elle frappe, et en laissant dans l'ombre celles qu'elle ne frappe pas : *Rembrandt a tiré du clair-obscur d'admirables effets. Par ext.* Mélange d'ombre et de clarté : *le clair-obscur des forêts.* Pl. des *clairs-obscurs.*

clair-obscuriste [*klè-robs-ku-ris-te*] n. m. Peintre qui fait des tableaux dans le genre du clair-obscur. Pl. des *clair-obscuristes.*

clairon [*klè*] n. m. (rad. *clair*, dans le sens de *aigu*). Trompette en cuivre, sans clefs ni pistons, à son aigu et perçant, en usage surtout dans l'infanterie : *le clairon, qui est en si bémol, possède essentiellement quatre notes : sol, do, mi, sol.* Personne, soldat qui joue de cet instrument.

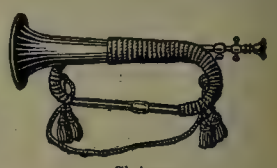
Clairon.

Jeu d'anches en étain, qui, dans l'orgue, sonne l'octave aiguë des jeux de trompette et de clarinette. *Zool.* Nom vulgaire des insectes coléoptères de la famille des clérides.

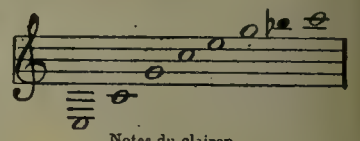
Notes du clairon.

Clairon [*klè*] (Claire-Joseph LÉRIS, dite), tragédienne française, née à Condé-sur-l'Escaut, m. à Paris (1723-1803). Elle remporta de grands succès, surtout dans le théâtre de Voltaire. Sa carrière dramatique s'étend de 1743 à 1765. On lui doit d'intéressants *Mémoires.*


Mlle Clairon.

claironnant, e adj. Qui a le timbre du clairon : *voix claironnante.*

claironner [*klè-ro-né*] v.n. Sonner du clairon. *Fig.* Produire un son analogue à celui du clairon.

clairsemé, e [*klèr*] adj. Peu serré, espacé, éparpillé : *blé clairsemé, cheveux clairsemés.* ANT. **Serré, dense, compact.**

clairure [*klé*] n. f. Partie d'une étoffe où le tissu, peu serré, laisse passer la lumière. (On dit aussi CLAIRIÈRE.)

Clairval (Jean-Baptiste GUIGNARD, dit), acteur de l'ancienne Comédie-Italienne, né à Etampes, m. à Paris (1737-1795). Il brilla dans l'emploi des amoureux.

Clairvaux [*klèr-vô*], comm. de l'Aveyron, arr. et à 15 kil. de Rodez, sur l'Addy ; 1.590 h.

Clairvaux, dépendance de la commune de Ville-sous-la-Ferté, arr. de Bar-sur-Aube, près de l'Aube ; ch. de f. E. Saint Bernard y fonda, en 1114, une célèbre abbaye affiliée à l'abbaye de Cîteaux. C'est aujourd'hui une maison de détention.

Clairvaux, ch.-l. de c. (Jura), arr. et à 19 kil. de Lons-le Saulnier, près du Drouvenant ; 1.090 h. Ch. de f. — Le cant. a 25 comm. et 5.530 h.

Clairville [*klèr*] (Louis-François NICOLAIE, dit), auteur dramatique des plus féconds, né à Lyon, m. à Paris (1811-1879). On lui doit les livrets de nombreuses opérettes : *la Fille de Madame Angot, les Cloches de Corneville*, etc ; des revues, féeries : *les Sept châteaux du diable, Cendrillon, Peau d'âne*, etc.


Clairville.

clairvoyance [*klèr-voi-ian-se*] n. f. (de *clairvoyant*). Sagacité, pénétration. ANT. **Aveuglement.**

clairvoyant [*klèr-voi-ian*], **e** adj. et n. (de *clair*, et *voyant*). Qui jouit de la vue : *les aveugles et les clairvoyants. Fig.* Perspicace, qui a l'esprit pénétrant : *Thiers fut un homme d'Etat clairvoyant.* ANT. **Aveugle.**

Claise (la), riv. de France, qui prend sa source dans le dép. de l'Indre, arrose l'Indre et l'Indre-et-Loire, et vient se jeter dans la Creuse près de La Haye-Descartes (rive dr.) ; cours 86 kil.

Claix, comm. de l'Isère, arr. et à 8 kil. de Grenoble ; 1.120 h. Papeteries, vignobles.

Clamageran (Jean-Jules), homme politique français, né à la Louisiane, m. à Limours (1827-1903). Il fonda l'*Union protestante libérale* en 1861, et fit partie du groupe politique qui organisa l'opposition légale au gouvernement de Napoléon III.

clamant [*man*] n. m. (rad. *clamer*). *Dr. anc.* Demandeur.

Clamart [*mar*], comm. de la Seine, arr. et à 4 kil. de Sceaux ; 11.380 h. (*Clamartois* ou *Clamariots*). Ch. de f. Ét. Carrières, pépinières ; culture maraîchère.

Clamart, nom d'un ancien cimetière de Paris, situé dans le faubourg Saint-Marcel. En 1883, on y a construit un amphithéâtre d'anatomie.

clameaux [*mô*] n. m. pl. Sortes de crampons à deux pointes coudées, dont on se sert pour l'établissement des charpentes.



Clairvaux (abbaye de).

Clamecy, ch.-l. d'arr. (Nièvre), au confl. du Beuvron et de l'Yonne et sur le canal du Nivernais ; ch. de f. P.-L.-M., à 73 kil. de Nevers ; 4.870 h. (*Clamecycois*). Tanneries, bois flotté. — L'arr. a 6 cant., 93 comm., 59.300 h. ; le cant., 14 comm. et 10.200 h.



Armes de Clamecy.

clamer [*mé*] v. a. (lat. *clamare*). Crier : *clamer sa douleur.*

clameur n. f. (lat. *clamor*). Cris de mécontentement, de réprobation, de réclamation : *les clameurs des spectateurs des tribunes intimidaient la Convention.* Bruit tumultueux : *la clameur des flots.* *Dr. anc.* Citation en justice.

clameux, euse [*meû, eu-ze*] adj. (lat. *clamosus*). Criard, qui pousse des cris. (Vx.) N. m. Nom vulgaire du bruant.

Clam-Gallas (Edouard, comte de), général autrichien, né à Prague, m. à Vienne (1805-1891) ; commanda le 1er corps autrichien à Magenta et à Solférino, et dans la guerre contre l'Allemagne.

clamp [*klan*] ou **clan** n. m. (scand. *klampi*). Pièce de bois appliquée contre un mât ou une vergue, pour les soutenir et les empêcher d'éclater. Mortaise destinée à recevoir un réa. Sorte de pince à mors larges, employée en chirurgie.

clampe [*klan-pe*] n. f. Sorte de crampon ou de clou à deux branches, à l'usage des charpentiers.

clampin, e [*klan*] n. et adj. *Fam.* Traînard, paresseux, musard.

clampiner [*klan-pi-né*] v. n. *Fam.* Faire le paresseux, le clampin.

clamponnier [*klan-po-ni-é*] n. et adj. m. Se dit d'un cheval long-jointé.

clan n. m. (gaël. *clann*). Tribu écossaise ou irlandaise, formée d'un certain nombre de familles. *Fig.* Parti, coterie : *le clan des romantiques.*

— Encycl. Le clan est une organisation primitive de la famille, qui existait chez les Celtes des îles Britanniques : Irlandais et Ecossais surtout. Les membres d'un clan, unis par la parenté, se considéraient comme descendant du même ancêtre que leur chef. On désignait le clan par le nom de cet ancêtre. La propriété était collective dans le clan. Le système des clans fut aboli en Ecosse, en 1747.

clanche n. f. Crochet qui commande la rotation du cylindre, dans certains métiers à tisser.

clandestin [*dès-tin*], **e** adj. (lat. *clandestinus*). Fait en cachette et contre les lois ou la morale : *les mariages clandestins sont nuls en France ;* où il se passe des choses secrètes : *maison clandestine.* Ant. **Autorisé, avoué, public.**

clandestine n. f. Genre d'orobanchées, dont certaines espèces vivent en parasites sur les racines de divers végétaux (vigne, aune, peuplier, saule, frêne, etc.).

clandestinement [*dès-ti-ne-man*] adv. D'une manière clandestine, en secret.

clandestinité [*dès-ti*] n. f. Caractère de ce qui est clandestin ; vice légal de ce qui est secret.

clangoreux adj. (du lat. *clangor*, cri perçant). Se dit des bruits du cœur quand ils donnent, à l'auscultation, l'impression d'un son métallique et éclatant.

clangueur [*gheur*] n. f. (du lat. *clangor*, cri perçant). Cri retentissant de certains oiseaux, comme le butor, etc.

Claparède (Michel), général français, pair de France, né à Gignac (Hérault) (1774-1841). Il se distingua pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, et se rallia ensuite aux Bourbons.

clapé, e adj. V. clapi.

clapée [*pé*] n. f. Action du maçon qui jette du mortier contre le parement d'un mur. Quantité de mortier qu'il jette en une fois.

clapet [*pè*] n. m. (allem. *klappe*). Soupape à charnière dans le jeu d'une pompe, d'un soufflet, d'un piston, etc.

— Encycl. *Techn.* Le clapet est un important organe des pompes et de certaines machines. On distingue divers types de clapets : le *clapet d'alimentation*, qui permet à l'eau de pénétrer dans le corps de pompe, ou appareil similaire s'il s'agit d'un gaz ; le *clapet de refoulement*, facilitant la sortie de l'eau ou du gaz ; le *clapet de retenue*, s'opposant à ce que le liquide ou le fluide revienne en arrière ; le *clapet de sûreté*, qui empêche une tuyauterie sur laquelle il est monté de se rompre sous une trop forte pression. Les clapets sont plans, coniques, sphériques, ou hémisphériques. Les premiers sont constitués par une rondelle métallique, au-dessous de laquelle est adaptée une autre rondelle de cuir, qui clôt l'orifice. Le clapet conique est constitué par un tronc de cône à bases parallèles. Le clapet sphérique est formé d'une sphère métallique glissant verticalement entre des guides. Enfin, le clapet hémisphérique repose par sa partie convexe sur l'ouverture qu'il doit obstruer.

Clapeyron (Benoît-Paul-Emile), ingénieur français, né à Paris (1799-1864). Il construisit les chemins de fer de Paris à Versailles et à Saint-Germain. Membre de l'Académie des sciences (1858).

clapi, e ou **clapé, e** adj. Se dit du lapin refugié en son terrier.

clapier [*pi-é*] n. m. (de *clapir*). Petit trou creusé pour que le lapin s'y retire : *on fait des clapiers dans les garennes.* Plus souvent, endroit préparé pour élever les lapins domestiques. (A Paris, à la suite d'une confusion volontairement créée sans doute par les marchands, on emploie couramment les termes *garenne* et *lapins de garenne* pour *clapier* et *lapins de clapier.*) Mauvais lieu.

— Encycl. Un clapier proprement dit est formé par une cour non pavée et dont le sol est recouvert d'une couche de marne pulvérisée, qui a la propriété de désinfecter les urines des lapins. L'enceinte est divisée en plusieurs compartiments séparés par des grillages. Les uns reçoivent les mères pleines ou qui ont des petits, d'autres les lapereaux, d'autres encore les lapins adultes bons pour la vente. Dans chacun de ces compartiments sont établies un certain nombre de loges couvertes, munies de rateliers, d'auges, etc., dans lesquels est distribuée la nourriture de manière à éviter le gaspillage. On établit aussi des clapiers à cabanes (en bois ou même en ciment armé) à plusieurs étages et comportant des cases de différentes dimensions. Quelle que soit d'ailleurs la forme du clapier, il est indispensable d'assurer l'évacuation des urines, qui font pourrir les litières ; le clapier doit être entretenu avec la plus grande propreté, car la plupart des maladies que contracte le lapin n'ont d'autre origine que le mauvais état des clapiers. Il faut surtout assurer aux lapins une litière sèche.



Clapisson.

clapir v. n. (orig. germ.). En parlant des lapins, crier. **Se clapir** v. pr. Se blottir, se cacher dans un trou, en parlant des lapins.

Clapisson (Antonin-Louis), compositeur français, né à Naples, m. à Paris (1808-1866) ; membre de l'Académie des beaux-arts ; auteur d'opéras-comiques, de drames lyriques : *Gibby la Cornemuse, la Figurante, la Promise, la Fanchonnette*, etc., œuvres gracieuses et de bon goût ; de nombreuses romances, et de chœurs orphéoniques.

clapotage ou **clapotement** [*man*] ou **clapotis** [*ti*] n. m. Bruit léger et monotone des vagues qui s'entre-choquent doucement.

clapotant [*tan*], **e** adj. Syn. de clapoteux, euse.

clapoter [*té*] v. n. Produire un clapotis : *les eaux clapotent le long des navires à l'ancre.*



Clapperton.

clapoteux, euse [*eû, eu-ze*] ou **clapotant** [*tan*], **e** adj. Qui clapote : *mer clapoteuse* ou *clapotante.*

clappement ou **clapement** [*kla-pe-man*] n. m. Bruit bref que produit la langue, quand on la détache brusquement du palais : *accuser par un clappement l'excellence du vin qu'on vient de boire.*

clapper ou **claper** [*klapé*] v. n. Faire entendre un clappement.

Clapperton (Hugh), célèbre voyageur écossais, explorateur du Soudan, né à Annan (comté de Dumfries), m. près de Sokoto (1788-1827).

claquade [*ka-de*] n. f. *Fam.* Série de claques.

claque n. f. (de *claquer*). Coup donné avec le plat de la main : *donner, recevoir une claque. Fam. Figure à claques,* visage déplaisant. *Pop. En avoir sa claque,* en avoir assez, être très fatigué. Réunion de claqueurs payés : *la claque d'un théâtre.* Sorte de socque plat. (Vx.) *Fam. Prendre ses cliques et ses claques,* s'en aller promptement. Partie de la tige d'une bottine, confinant à la semelle.

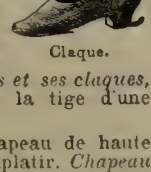

Claque.

claque n. m. (de *claquer*). Chapeau de haute forme, à ressorts, et que l'on peut aplatir. *Chapeau à claque,* chapeau à larges bords relevés et aplatis sur le côté, de façon à former deux cornes : *le chapeau à claque est la coiffure de grande tenue des généraux, des polytechniciens,* etc. Papier plié de telle sorte, qu'il fait beaucoup de bruit en se dépliant.

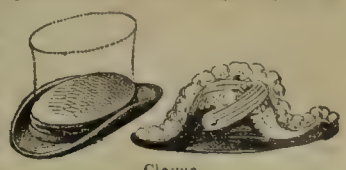

Claque.

claqué [*ké*], **e** adj. Frappé d'une claque. Applaudi par la claque. *Chaussure claquée,* chaussure d'étoffe avec du cuir au bout, sur les côtés. *Manèg. Cheval claqué,* dont les tendons des canons sont en mauvais état. *Pop.* Fatigué, exténué.

claquebois [*kla-ke-boi*] n. m. Instrument de percussion, d'origine très ancienne. V. xylophone.

claquedent [*ke-dan*] n. m. Gueux, misérable : *les pauvres claquedents tout piteux.* Tripot de bas étage, mauvais lieu.

claquefaim [*ke-fin*] n. m. invar. *Arg.* Famélique, homme qui meurt de faim.

claquement [*ke-man*] n. m. Bruit de ce qui claque : *le claquement d'un fouet, des dents, des mains.*

claquemurer [*ke-mu-ré*] v. a. Enfermer étroitement : *claquemurer un espion.* **Se claquemurer** v. pr. S'enfermer chez soi.

claque-patin n. m. *Pop.* Homme dont la savate claque contre le talon ; pauvre, misérable. Pl. des *claque-patins.*

claquer [*ké*] v. n. (onomat). Faire entendre un bruit sec : *on claque des mains pour applaudir ; on claque des dents quand on a froid.* En parlant d'un cheval, s'abîmer fortement les tendons des canons. *Pop.* Mourir. *Fig.* et *fam. Faire claquer son fouet,* faire le fier, se donner de l'importance. V. a. Donner une claque : *claquer un enfant.* Applaudir en battant des mains : *claquer un acteur. Arg.* Dissiper, vendre, manger : *claquer un héritage ; claquer ses meubles ; claquer un lapin.*

claquet [*ké*] n. m. Petite latte qui bat continuellement sur la trémie d'un moulin. *Fig. Sa langue va comme un claquet,* il parle toujours.



Claquette.

claqueter [*ke-té*] v. n. (Prend un è ouvert devant une syllabe muette : *elle claquète.*) Se dit du cri de la cigogne et de la poule qui va pondre.

claquette [*kè-te*] n. f. Espèce de livre formé de deux planchettes, servant à donner le signal de certains exercices. (On dit aussi claquoir.) Sorte de crécelle. Instrument de musique, formé de deux bandes de cuir garnies de grelots, qu'on tend brusquement pour imiter le bruit du fouet. Cheval claqué.



Claquette.

claqueur [*keur*] n. m. Applaudisseur gagé.

claquoir [*koir*]. *Techn.* n. m. V. claquette.

Clara Gazul (*théâtre de*), recueil de petites pièces publiées en 1825 par P. Mérimée, qui les donna comme traduites des œuvres d'une comédienne espagnole, Clara Gazul. Courtes, d'un dialogue vif et serré, elles sont d'une remarquable intensité de vie. Les principales sont : *les Espagnols en Danemark, Inès Mendo* et *le Carrosse du saint sacrement.*

Clarac (Charles-Othon-Frédéric-Jean-Baptiste-comte de), archéologue, né et m. à Paris (1777-1847) ; conservateur du Louvre, auteur d'ouvrages sur l'art antique : *Musée de sculpture antique et moderne*, etc.

Clare, comté d'Irlande (prov. de Munster) ; 124.000 h. Ch.-l. *Ennis.*

Claremont [*mon*], château à 24 kil. de Londres, dernière résidence de Louis-Philippe.

clarence [*ran-se*] n. f. Sorte de chaussure, semblable aux babouches, sans contrefort ni derrière.

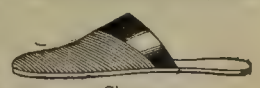

Clarence.

Clarence [*ran-se*] (George Plantagenet, duc de), né à Dublin, m. à Londres (1449-1478), frère d'Edouard IV, roi d'Angleterre. Ayant trahi ce dernier, il fut condamné à mort et exécuté à la Tour. Suivant une légende, comme on lui avait laissé le choix de son supplice, il aurait demandé à être noyé dans un tonneau de malvoisie. On fait quelquefois allusion à cette fin bachi-tragique.

Clarence-River, fleuve côtier d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud) ; cours 386 kil.

Clarendon, village d'Angleterre, où le roi Henri II proclama, en 1164, les *Constitutions de Clarendon*, contre les privilèges du clergé.

Clarendon (Edward Hyde, comte de), homme d'Etat et historien anglais, né à Dinton, m. à Rouen (1608-1674) ; partisan de Charles Ier et de Charles II, beau-père du duc d'York (Jacques II). Son impopularité l'obligea à s'exiler en France.

Clarens [*ran*], bourg de Suisse (comm. de Montreux), sur le lac de Genève, et célèbre par le séjour qu'y fit J.-J. Rousseau, ainsi que par les descriptions qu'il en a tracées dans la *Nouvelle Héloïse* ; 800 h. Séjour hivernal.



Jules Claretie.

claret [*rè*] n. m. (m. anglais ; du français *clairet*). Nom anglais du vin de Bordeaux.

Claret [*rè*], ch.-l. de c. (Hérault), arr. et à 26 kil. de Montpellier, sur le Brestalou, affl. du Vidourle ; 860 h. Vins. — Lecant. a 9 comm. et 2.160 h.

Claretie [*tî*] (Jules), chroniqueur, romancier et auteur dramatique français, membre de l'Académie française, né à Limoges en 1840, m. à Paris en 1913.

Citons de lui : *Monsieur le ministre, les Amours d'un interne, le Prince Zilah*, etc. Il fut nommé en 1885 administrateur de la Comédie-Française.

clarette [*rè-te*] n. f. Autre nom du vin appelé généralement CLAIRETTE.

clarière n. f. (autre forme du mot *clairière*). Passage, séparation entre les banquises et les gros amas de glaces.

clarifiant [*fi-an*], **e** adj. Qui clarifie. N. m. Substance propre à clarifier : *le charbon est un clarifiant.*

clarificateur, trice adj. Qui sert à clarifier, à filtrer : *filtre clarificateur.* N. m. Substance, chimique ou autre, possédant la propriété de clarifier un liquide trouble.

clarification [*si-on*] n. f. Action de clarifier : *la clarification des eaux de rivière s'opère sur des filtres de gravier. Clarification des boissons.* V. COLLAGE.


Clarinette.

clarifier [*fi-é*] v. a. (du lat. *clarus*, clair, et *facere*, faire. — Se conj. comme *prier*.) Rendre claire une liqueur qui est trouble : *clarifier du vin.* Purifier : *clarifier du sucre. Fig.* : *la gaieté clarifie l'esprit.* ANT. **Troubler, épaissir.**

clarine n. f. (de *clair*). Sonnette qu'on pend au cou des animaux paissants, pour les retrouver.

clariné, e adj. *Blas.* Qui porte au cou une clochette ou clarine d'une couleur particulière.

clarinette [*nè-te*] n. f. (de *clarine*). Instrument à vent, à bec, à anche et à clefs. Musicien qui en joue : *c'est une bonne clarinette.*

— ENCYCL. La clarinette est construite en bois, en buis, en ébène ou en grenadille. Son étendue est de trois octaves plus une quinte, et le caractère de sa sonorité se modifie selon ses registres qui, du grave à l'aigu, sont dits : *chalumeau, médium, clairon, registre suraigu.* Le chalumeau est le registre grave, plein, doux ; tandis qu'on donne le nom de *clairon* au registre aigu, à cause de son éclat métallique et criard. Imaginée en 1690 par le facteur Jean-Christophe Denner, de Nuremberg, elle fut introduite

Etendue et registres de la clarinette.

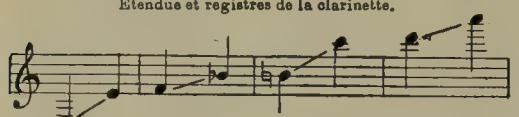

dans les orchestres au XVIIIe siècle, et perfectionnée par le flûtiste allemand Bœhm.

Les clarinettes en usage sont : la clarinette en *si* ♭ ou *clarinette ordinaire* ; la clarinette en *mi* ♭ ou *petite clarinette* ; la *clarinette basse* en *si* ♭ aux proportions beaucoup plus considérables que les deux précédentes et qui donne une octave plus bas que la clarinette ordinaire.

clarinetter [*nè-té*] v. n. *Fam.* Jouer de la clarinette.

clarinettiste [*nè-tis-te*] n. m. Musicien qui joue de la clarinette.

clarisse [*ri-se*] n. f. Religieuse de l'ordre de Sainte-Claire.

— ENCYCL. L'ordre des clarisses fut fondé en 1212 par sainte Claire. Saint François d'Assise rédigea leur règle, qui fut approuvée par Grégoire IX. L'ordre subit diverses réformes, et se subdivisa en plusieurs congrégations.


Clarisse.

Clarisse Harlowe (*Histoire de*), roman épistolaire de Richardson (1749). C'est l'histoire d'une jeune fille vertueuse qui, persécutée par sa famille, se confie à un homme dont les vices sont cachés sous les dehors les plus charmants ; ce type de séducteur est devenu classique sous le nom de *Lovelace*. Séduite par ruse, Clarisse meurt, tandis que Lovelace est tué en duel.

clarissime adj. (du lat. *clarissimus*, très illustre). Très illustre (titre d'honneur qu'on donnait à certains fonctionnaires du Bas-Empire).

Clarke (Samuel), philosophe anglais, né à Norwich, m. à Londres (1675-1729) ; auteur d'une *Démonstration de l'existence et des attributs de Dieu*, où il déduit à priori l'existence de Dieu de l'idée d'un être nécessaire. Il eut avec Leibniz une intéressante discussion sur l'espace et le temps, et la correspondance des deux rivaux, publiée en 1717, est une œuvre philosophique de premier ordre.


Samuel Clarke.

Clarke (Henri-Jacques-Guillaume), duc de Feltre, né à Landrecies, m. à Neuwiller (Bas-Rhin) (1765-1818) ; maréchal de France et ministre de la guerre sous Napoléon Ier. Il institua, après l'avènement de Louis XVIII, les fameuses *cours prévôtales.*

Clarke (Hyde), ingénieur et philologue anglais, né à Londres (1815-1895). Il perfectionna la machine d'induction.

clarkie [*kl*] n. f. *Bot.* Genre d'onagrariacées ornementales, à fleurs pourpres ou lilacées, originaire de l'Amérique du Nord.

Clarkson (Thomas), philosophe anglais, né à Wisbeach, m. à Playford-Hall (1760-1846) ; zélé partisan de l'abolition de la traite des noirs et de l'esclavage.

Claros [*ross*], v. d'Ionie, célèbre par son oracle d'Apollon, qu'on appelle parfois en poésie *le dieu de Claros.* (Hab. *Clariens.*) Auj. *Zilleh.*

clarté n. f. (lat. *claritas*). Lumière : *la clarté du jour.* Transparence : *clarté du verre, du vin. Fig.* Netteté : *Voltaire écrivait avec clarté.* Vérité lumineuse. Pl. Connaissance, notion : *avoir des clartés de tout.* (VX.) ANT. **Obscurité, trouble, confusion.**

Clary, ch.-l. de c. (Nord), arr. et à 20 kil. de Cambrai ; 2.170 h. Ch. de f. Fabrique d'étoffes. — Le cant. a 17 comm. et 36.730 h.

clase [*ze*] n. f. (du gr. *klasis*, action de briser). *Géol.* Taille, brisure de l'écorce terrestre.

classe [*kla-se*] n. f. (lat. *classis*). Ordre dans lequel on range les personnes et les choses, suivant leur condition : *la Révolution de 1789 a supprimé les classes de l'ancienne société ;* suivant leur rang, leur importance : *soldat, route de 1re classe ;* suivant leur nature : *classe de mammifères.* Contingent militaire comprenant tous les conscrits d'une même année : *la classe de 1920. Etre de la classe,* faire partie du contingent qui va être libéré dans l'année où l'on est. Elèves sous un maître : *classe turbulente.* Leçon : *faire la classe.* Salle des leçons : *aérer la classe.* Ecole, étude en général : *faire ses classes.* Pl. Ensemble des élèves : *la rentrée des classes. Hist. nat.* Chacune des grandes divisions d'un règne, qui se subdivisent en ordres ou en familles.

classement [*kla-se-man*] n. m. Action de classer. Etat de ce qui est classé : *un bon classement facilite les recherches.*

Classen (Johannes), philologue allemand, né et m. à Hambourg (1805-1891) ; éditeur de Thucydide.

classer [*kla-sé*] v. a. Ranger par classes : *classer des papiers, des plantes. Classer une affaire,* en classer le dossier ; la considérer comme réglée. ANT. **Déclasser, embrouiller.**

classeur [*kla-seur*] n. m. Portefeuille à compartiments, où l'on classe des papiers. Machine à trier le minerai broyé.


Classeur de bureau.


Classeur d'estampes.

classiaire [*kla-si-è-re*] n. m. (lat. *classiarius*). *Antiq. rom.* Soldat de la flotte.

classicisme [*kla-si-sis-me*] n. m. Système qui préconise exclusivement le style ou le genre des écrivains de l'antiquité et des écrivains du XVIIe siècle.

— ENCYCL. V. ROMANTISME.

classificateur [*kla-si*] n. m. Celui qui établit des classifications : *Linné fut en botanique le premier des grands classificateurs.*

classification [*kla-si, si-on*] n. f. Distribution systématique par classes : *on doit à Cuvier une célèbre classification du règne animal.*

— ENCYCL. Pour généraliser les lois découvertes, pour réunir des êtres qui ont des caractères communs, la science établit des classifications. La classification est *artificielle*, quand on classe les objets d'après un seul caractère ; elle est *naturelle*, quand elle s'efforce de reproduire le système de la nature. Dans cette dernière classification, on distingue les caractères *dominateurs* et les caractères *subordonnés.* Il n'y a pas de classification parfaite, car notre connaissance de la nature est encore trop incomplète.

Classification des sciences. De nombreux philosophes se sont attachés à distribuer les diverses sciences suivant un certain ordre. Les principales classifications sont : celles d'Aristote, d'après les fins essentielles de l'activité humaine (*sciences théoriques, pratiques, poétiques*) celle de Bacon, reprise par d'Alembert, d'après les facultés qui entrent en jeu (*sciences d'imagination, de mémoire, de raisonnement*) ; celle d'Ampère, d'après l'objet de la connaissance (*sciences cosmologiques* ou de la matière et *noologiques* ou de l'esprit), celle d'A. Comte, d'après la complexité croissante des sciences (*mathématique, astronomie, physique, chimie, biologie, sociologie*) ; celle de Spencer (*sciences abstraites, abstraites-concrètes, concrètes*). V. BOTANIQUE, ZOOLOGIE.

classificatoire [*kla-si*] adj. Qui se rapporte à la classification.

classifier [*kla-si-fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Etablir par classifications.

classique [*kla-si-ke*] adj. A l'usage des classes : *livre, auteur classique.* Conforme à la règle. Conforme aux règles tracées par les Anciens : *genre classique*, par opposition au *genre romantique. Langues classiques*, le grec et le latin. N. m. Auteur, ouvrage qui, par sa perfection, peut servir de modèle : *étudier les classiques grecs, français.* Auteur partisan du genre classique : *les classiques et les romantiques.*

classiquement [*kla-si-ke-man*] adv. D'une façon classique. Dans la forme ou selon les usages reçus.

clasterosporium [*klas-té ros-po-ri-om*] n. m. Genre de champignons parasites qui s'attaquent aux arbres fruitiers à noyaux.

clastique [*klas-ti-ke*] adj. (du gr. *klastos*, brisé). *Géol.* Se dit de formations détritiques, résultant de la démolition par les eaux de roches préexistantes. *Anat.* Démontable, en parlant des pièces d'anatomie artificielles.

clathre n. m. Genre de champignons basidiomycètes, à odeur forte et désagréable, qui est assez rare en France : *le clathre n'est pas comestible.*

clatir v. n. (altér. de *glatir*). *Chass.* Se dit du chien qui pousse des cris répétés pour annoncer que la bête est prise.

clatissement [*ti-se-man*] n. m. (de *clatir*). Ensemble des cris des chiens courants, lorsqu'ils sont sur la bonne voie.

Clauberg (Jean), philosophe allemand, né à Solingen, m. à Duisbourg (1622-1665). Il contribua à répandre en Allemagne la philosophie cartésienne.

claude [*klô-de*] adj. et n. m. (du nom de l'empereur romain que sa faiblesse de caractère fit ridiculiser). Sot, ignorant, imbécile.

Claude Ier [*klô-de*] (Tiberius Drusus), empereur romain, né à Lyon l'an 10 av. J.-C. ; il régna de 41 à 54 ; époux de Messaline, qu'il fit périr, puis d'Agrippine. Il était maladif et timide. Instruit, il montra des qualités de bon administrateur, mais se laissa bientôt dominer par Agrippine, qui lui fit adopter Néron, et finalement, l'empoisonna. Son fils, BRITANNICUS, né du premier lit, devait bientôt avoir le même sort. On doit à Claude la création du port d'Ostie, des lois humaines en faveur des affranchis et des esclaves, un important discours — en partie conservé — sur le droit de cité. Il fit la conquête de la Bretagne.


Statue de Claude.

Claude II (Marcus Aurelius), surnommé *le Gothique*, empereur romain, né en 241 ; il régna de 268 à 270 ; excellent prince et bon général. Il mourut de la peste à Sirmium et eut pour successeur Aurélien.

Claude (saint), évêque de Besançon, au VIIe siècle. Fête le 6 juin.

Claude (Jean), ministre protestant, né à La Sauvetat-du-Dropt (Lot-et-Garonne), m. à La Haye (1619-1687). Il eut de vives polémiques avec Bossuet, et émigra lors de la révocation de l'édit de Nantes.


Claude II (monnaie).

Claude de France, reine de France, fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne, née à Romorantin, m. à Blois (1499-1524) ; femme de François Ier. Douce, légèrement boiteuse, elle n'eut d'influence ni à la cour ni sur l'esprit du roi.


Claude de France.

Claude Lorrain. V. LORRAIN.

Claude Frollo, personnage de *Notre-Dame de Paris*, de V. Hugo. C'est le religieux austère, l'inquisiteur impitoyable mais déchiré lui-même par les révoltes de la chair.

Claude Gueux, œuvre de Victor Hugo, plaidoyer indigné et vibrant pour les déshérités, que la misère conduit parfois au crime (1882).

Claude (Georges), chimiste et physicien français, né à Paris en 1870, connu pour ses travaux sur la liquéfaction de l'air et la synthèse de l'ammoniaque.

Claudel (*Paul*-Louis-Charles), diplomate et littérateur français, né à Villeneuve-sur-Fère (Aisne), en 1868 ; dans ses *Odes* comme dans son théâtre (*la Ville, l'Otage, l'Annonce faite à Marie*) il enveloppe sa pensée d'un lyrisme puissant mais volontiers obscur ; son inspiration est surtout religieuse.

Claudia (famille), maison patricienne de l'ancienne Rome.

claudicant [*klô-di-kan*], **e** adj. (du lat. *claudicare*, boiter). Qui boite.

claudication [*klô, si-on*] n. f. (de *claudicant*). Action de boiter : *Tamerlan, Walter Scott étaient atteints de claudication.*

Claudien [*klô-di-in*], poète latin du IVe siècle, né à Alexandrie, panégyriste de Stilicon. C'est un des derniers représentants de la poésie latine ; il imite Virgile, dans un style brillant et artificiel, non sans quelque force parfois.

Claudite jam rivos, pueri ; sat prata biberunt (*Fermez les ruisseaux, enfants ; les prés ont assez bu*). Dernier vers de la troisième églogue de Virgile. On le cite ironiquement pour dire : *en voilà assez ; finissons-en.*

Claudius [*klô-di-uss*] (Appius), décemvir romain en 451. Ayant revendiqué Virginie, fille du centurion Virginius, comme son esclave, il provoqua le meurtre de celle-ci par son père. Après le soulèvement du peuple, qui suivit cet événement et provoqua la démission des décemvirs, il fut jeté en prison, où il se tua (440 av. J.-C.).

Claudius (Appius), censeur (312 av. J.-C.). Il fit construire la *voie Appienne* et le premier aqueduc de Rome.

Claudius Pulcher [*kèr*], consul romain ; fut battu sur mer par Adherbal, à Drépane, en 249 av. J.-C. Il avait, avant le combat, fait jeter à la mer les poulets sacrés, dont le manque d'appétit avait été considéré comme un présage défavorable. « S'ils ne veulent pas manger, dit-il, qu'ils boivent ! »

Claus (Charles), zoologiste allemand, né à Cassel, m. à Vienne (1835-1899) ; auteur de remarquables travaux sur les crustacés.

Claus (Emile), paysagiste flamand, né à Vive-Saint-Eloi, m. à Astene (Belgique) (1849-1924), qui excella à exprimer la lumière par la division des tons.

clause [*klô-ze*] n. f. (du bas lat. *clausa*, pour *clausula*). Disposition particulière d'un acte, d'un contrat, etc. : *les clauses du traité de Troyes étaient déshonorantes pour la France.*

— ENCYCL. *Dr.* Les codes se sont expliqués sur un très grand nombre de clauses spéciales. Les clauses n'étant que des conventions insérées dans une autre convention, tout ce qui est vrai pour la validité et l'interprétation des conventions est vrai pour la validité des clauses et leur interprétation.

Clause pénale. La clause pénale est celle par laquelle une personne, pour assurer l'exécution d'une convention, s'engage, en cas d'inexécution, à payer des dommages-intérêts fixés d'avance. En principe, la nullité de l'obligation principale entraîne celle de la clause pénale. Le créancier n'est pas obligé d'exiger l'exécution de la clause pénale : il peut, s'il

le préfère, poursuivre l'exécution de l'obligation principale, mais il ne peut demander en même temps le principal et la peine, à moins qu'elle n'ait été stipulée pour le simple retard. La peine n'est encourue que lorsque celui qui s'est obligé a été mis en demeure. La peine peut être modifiée par le juge, lorsque l'obligation principale a été exécutée en partie.

Clausel ou **Clauzel** [*klô-zèl'*] (Bertrand, comte), maréchal de France, né à Mirepoix, m. à Secourrieu (Haute-Garonne) [1772-1842]. Il se distingua en 1811-1812, au cours de la campagne d'Espagne; il devint en 1830, puis de nouveau en 1835, gouverneur général de l'Algérie. Il prit Mascara en 1835.



Maréchal Clausel.

Clausewitz (Charles **de**), général et écrivain militaire prussien, né à Burg, m. à Breslau (1780-1871); auteur d'un remarquable traité sur la guerre.

clausilie [*klô-zi-lî*] n. f. Genre de mollusques gastéropodes, comprenant des animaux terrestres, grêles, à quatre tubercules, à coquille en fuseau allongé.

Clausius (Emmanuel), physicien allemand, né à Kœslin, m. à Bonn (1822-1888). Il s'est surtout occupé des théories relatives à la chaleur.

clausoir n. m. V. CLOSOIR.

claustral [*klôs-tral*], **e, aux** adj. (de *claustrer*). Qui appartient, qui a rapport au cloître: *discipline claustrale.*

claustration [*klôs-tra-si-on*] n. f. (de *claustrer*). Action d'enfermer quelqu'un dans un cloître, un lieu clos: *Charles-Quint finit sa vie dans une volontaire claustration.*

claustrer [*klôs-tré*] v. a. (du lat. *claustrum*, cloître). Cloîtrer. *Fig.* Renfermer, limiter.

claustrophobie n. f. (du lat. *claustra*, barrières, et du gr. *phobos*, crainte). Peur maladive des espaces clos.

clausule [*klô-zu-le*] n. f. (lat. *clausula*). Dernier membre d'une strophe, d'une phrase lyrique, d'une période oratoire.

Clauzel, comm. d'Algérie (départ. de Constantine), près de l'oued Cherf; 3.206 h. Vigne et oliviers.

clavage n. m. (du lat. *clavis*, clef). Action de mettre en place une clef de voûte.

clavaire [*vè-re*] n. f. Genre de champignons basidiomycètes, type d'une famille dite des *clavariées*, presque tous comestibles, ressemblant à du corail. On les appelle aussi *menottes*. (V. la planche CHAMPIGNONS.)



Clavaires: a, à pointes pourprées; b, en languettes.

clavalier n. m. *Bot.* V. XANTHOXYLE.

clavariées [*ri-é*] n. f. pl. Famille de champignons ayant pour type le genre *clavaire*. S. une *clavariée*.

clavé, e adj. (du lat. *clavus*, clou). *Bot.* Qui est en forme de clou ou de massue.

claveau [*vô*] n. m. (du lat. *clavis*, clef). *Archit.* Pierre taillée en forme de coin, servant à fermer le dessus d'une fenêtre, d'une voûte, d'une corniche, etc.

— ENCYCL. *Archit.* Un claveau a six faces: la face supérieure s'appelle *extrados;* l'inférieure, *intrados;* les faces obliques latérales s'appuyant sur les claveaux voisins sont les *lits;* les autres faces verticales se nomment *têtes*. Les principaux types de claveaux sont: les *claveaux droits*, les *claveaux à crossettes*, les *claveaux engrenés* et les *claveaux dérobés* ou *perdus*. Les premiers sont établis en coins, et celui qui occupe le centre de la voûte se dit la *clef;* ceux qui l'avoisinent sont les *contre-clefs;* ceux qui reposent sur les pieds-droits sont dits *sommiers*. Les *claveaux à crossettes* ont une ligne de joints ou de lits brisés. On appelle *arc appareillé à tas de charge* la partie d'une voûte en arc de cercle où sont employés les claveaux à crossettes. Les *claveaux engrenés*, placés sur deux rangs, s'enchevêtrent les uns dans les autres. Les *claveaux dérobés* ont des joints extérieurs verticaux, et changent de direction dans l'intérieur du mur.

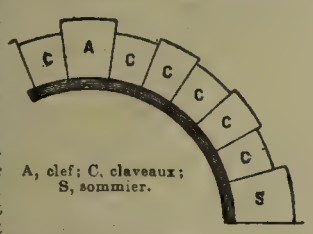

A, clef; C, claveaux; S, sommier.

claveau [*vô*] n. m. Sérosité qui remplit les pustules de clavelée.

clavecin n. m. (du lat. *clavis*, clavier, et *cymbalum*, cymbale). Instrument de musique à clavier et à cordes: *le son du clavecin est plus grêle que celui du piano, qui l'a remplacé.*



Clavecin.

— ENCYCL. Le clavecin, instrument à clavier, est l'un des précurseurs du piano; il remonte au XVe siècle. Il avait à peu près la forme du piano à queue, mais ses cordes, au lieu d'être frappées par un marteau, étaient mises en vibration au moyen d'une tige attachée verticalement au bout de chaque touche et portant, à son extrémité supérieure, une languette à bascule que terminait une pointe de plume de corbeau. Avec un tel mécanisme, on ne pouvait obtenir qu'une sonorité sèche, sans modification possible. Le clavecin eut de trois à six octaves. Chaque note n'eut d'abord que deux cordes, jusqu'au jour où H. Ruckers en ajouta une troisième.

claveciniste [*nis-te*] adj. et n. Qui joue du clavecin.

clavel [*vèl*] n. m. Soude de qualité inférieure.

clavelé, e ou **claveleux, euse** [*leû, eu-ze*] adj. Qui a la clavelée: *mouton clavelé* ou *claveleux.*

clavelée [*lé*] n. f. (du lat. *clavellum*, chancre). Maladie contagieuse des bêtes à laine, qui ressemble à la variole: *on possède aujourd'hui un vaccin efficace contre la clavelée.*

— ENCYCL. La clavelée ou *petite vérole du mouton* est très contagieuse, et se caractérise par une éruption de pustules. Cette maladie, très grave pour les troupeaux, se prévient aujourd'hui par une vaccination spéciale. Les propriétaires d'animaux atteints de clavelée sont tenus de faire les déclarations et de prendre les mesures ordonnées par les lois sur les maladies contagieuses des animaux domestiques.

claveleux, euse [*leû, eu-ze*] adj. Qui a rapport à la clavelée: *éruption claveleuse.* V. CLAVELÉE.

clavélisation [*za-si-on*] n. f. Inoculation de virus claveleux, pour préserver des animaux de la clavelée.

clavéliser [*zé*] v. a. Inoculer le virus claveleux.

clavendier [*van-di-é*] n. m. (du lat. *clavis*, clef). Religieux qui tient les clefs et fait fonction d'économe et de régisseur.

clavet [*vè*] n. m. Calfat double.

clavetage ou **clavettage** [*vè-ta-je*] n. m. Action de joindre deux pièces de machine au moyen d'un clavette.

claveter [*té*] ou **clavetter** [*vè-té*] v. a. Mettre une clavette à.

clavette [*vè-te*] n. f. (dimin. de *clef*). Clou plat, que l'on passe dans l'ouverture faite à l'extrémité d'une cheville, d'un boulon, etc., pour les fixer.

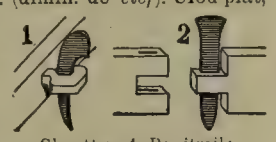

Clavettes: 1. De vitrail; 2. De construction.

claviceps [*sèpss*] n. m. Genre de champignons microscopiques, dont les espèces vivent dans les fleurs des graminées (sur le seigle notamment) donnant lieu à la maladie appelée *ergot.*

clavicorde n. m. Clavecin du XVIe siècle.

clavicornes n. m. pl. Groupe d'insectes coléoptères, comprenant tous ceux dont les antennes sont élargies en massue (*nitidules*, *silphes*, etc.). S. un *clavicorne.*

claviculaire [*lè-re*] adj. Qui concerne la clavicule.

clavicule n. f. (lat. *clavicula*, dimin. de *clavis*, clef). Chacun des deux os longs, un peu en forme d'S, qui ferment la poitrine et s'attachent aux deux épaules: *les luxations de la clavicule sont fréquentes.*

— ENCYCL. La clavicule est un os long, en forme d'S, allongé, dont l'extrémité interne s'arc-boute sur le sternum et l'extrémité externe s'articule avec l'apophyse acromion de l'omoplate. La clavicule se trouve chez tous les mammifères, mais chez quelques rongeurs et la plupart des carnivores elle se réduit à un mince ligament. Les fractures de la clavicule se guérissent facilement; les luxations, au contraire, ne se réduisent pas sans difficulté.

claviculé, e adj. Pourvu de clavicules.

clavier [*vi-é*] n. m. (du lat. *clavis*, clef). Rangée des touches d'un piano, d'un jeu d'orgues, etc.: *les grandes orgues ont jusqu'à cinq claviers superposés.* Anneau ou chaîne de métal servant à tenir réunies plusieurs clefs.

Clavier [*vi-é*] (Etienne), magistrat, savant helléniste français, beau-père de P.-L. Courier, né à Lyon, m. à Paris (1762-1817).

Clavière (Etienne), né à Genève, m. à Paris (1735-1793); ministre des finances après Necker, ami de Roland. Il se suicida sous la Terreur, pour échapper à l'échafaud.

clavifolié, e adj. (du lat. *clava*, massue, et *folium*, feuille). Qui a des feuilles en forme de massue.

claviforme adj. (du lat. *clava*, massue, et de *forme*). En forme de massue.

Clavijo y Faxardo (don José), littérateur et naturaliste espagnol, né aux Canaries vers 1780, m. en 1806. Beaumarchais, dont il avait refusé d'épouser la sœur, a flétri sa conduite indélicate dans sa pièce *Eugénie* et dans ses célèbres *Mémoires*, qui ont inspiré à Gœthe le drame de *Clavijo.*

clavus [*vuss*] n. m. Pièce des élytres, chez les hémiptères-hétéroptères.

Clay [*klè*] (Henri), homme d'Etat américain, l'un des chefs du parti whig aux Etats-Unis, né dans l'Etat de Virginie, m. à Washington (1777-1852).

clayère [*klè-iè-re*] n. f. Parc à huitres.

Claye-Souilly [*klè-sou, ll* mll., *i*], ch.-l. de c. (Seine-et-Marne), arr. et à 15 kil. de Meaux, sur le canal de l'Ourcq et sur la Beuvronne, affl. de la Marne; 1.830 h. Toiles peintes. — Le cant. a 23 comm. et 11.060 h.

clayette [*klè-iè-te*] n. f. (de *claie*). Quantité de champignons équivalant à 24 maniveaux (le maniveau contenant deux à trois litres).

Clayette [*klè-iè-te*] (**La**), ch.-l. de c. (Saône-et-Loire), arr. et à 19 kil. de Charolles; 1.650 h. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 18 comm. et 12.000 h.

claymore [*klè*] n. f. (gaél. *claid-heamh-môr*).

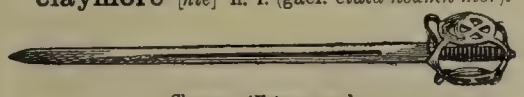

Claymore (Estramaçon).

Epée écossaise à deux mains, du type des espadons, à lame longue et large. Estramaçon écossais.

clayon [*klè-ion*] n. m. Petite claie pour faire égoutter les fromages, porter des pâtisseries, ou sécher des fruits. Petite claie servant de clôture. Treillage fait de liteaux assemblés avec du fil de fer, pour protéger les vitres.

clayonnage [*klè-io-na-je*] n. m. Claie de pieux et de branches, pour soutenir des terres, arrêter l'eau, etc. Action, manière de préparer cet ouvrage.

clayonner [*klè-io-né*] v. a. Garnir de clayonnage le talus d'un canal, d'un fossé, d'une route, etc.

Clazomènes, ancienne ville d'Ionie, sur la côte ouest d'Asie Mineure. Auj. *Vourla.*

clé n. f. *Serrur.* V. CLEF.

Cléanthe, philosophe stoïcien du IIIe siècle av. J.-C., né à Assos en Troade, disciple de Zénon à qui il succéda comme chef d'école.

clearing-house [pr. angl. *kli-ringh'-ha-ou-ze*] n. m. En Angleterre et en Amérique, chambre de compensation, où se fait, sans déplacement d'argent, l'échange des effets de commerce entre les banquiers et le règlement des différences. V. COMPENSATION.

Cléarque, général spartiate. Il se distingua dans la guerre du Péloponèse et commanda la retraite des Dix Mille après la bataille de Cunaxa. Il fut assassiné en 401, dans un guet-apens, par ordre du satrape Tissapherne, et remplacé par Xénophon.

clebs, cleb ou **kleb** (arabe *kelb*). *Arg. milit.* Chien. Caporal. Syn. CABOT.

cléché, e adj. (de *clef*). *Blas.* Se dit de tout meuble ou pièce, et en particulier de la croix quand ses extrémités sont en forme de clef antique. (V. la planche BLASON.)

Clécy, comm. du Calvados, arr. et à 24 kil. de Falaise, près de l'Orne; 1.740 h. Ch. de f. Et. Carrières.

Clédat (Léon), grammairien et romaniste français, né au Change, près de Périgueux, en 1851; auteur d'une *Grammaire historique de la langue française* et d'un *Dictionnaire étymologique.*

Cléden-Cap-Sizun, comm. du Finistère, arr. et à 41 kil. de Quimper, dans la presqu'île de Douarnenez; 2.630 h.

Cléden-Poher, comm. du Finistère, arr. et à 39 kil. de Châteaulin; 1.900 h.

Cléder, comm. du Finistère, arr. et à 32 kil. de Morlaix; 4.970 h. Ch. de f.

clef [*klé*] ou **clé** n. f. (lat. *clavis*). Instrument métallique, pour ouvrir et fermer une serrure: *les clefs anciennes sont souvent richement ouvragées.*



CLEFS: 1. Bénarde; 2. Forée: 3. Diamant; 4. De coffre-fort; 5. De montre; 6, 7. De cadenas; 8. De pendule; 9. Fichet: 10. De loqueteau; 11. Clef anglaise; 12. D'accordeur; 13. A béquille 14. En deux pièces, pour tubes; 15. Pour robinets; 16. Pour essieux; 17. Clef double, droite; 18. Clef double, en S.

Clef forée, celle dont le canon est foré suivant sa longueur. *Clef bénarde*, clef qui n'a pas de canon foré. *Clef de sûreté*, clef dont chacune des entailles correspond à une des lames mobiles à gorges intérieures de la serrure. *Fig. Clef des champs*, liberté de sortir. *Clef d'un pays*, place forte de sa frontière. *Sous clef*, enfermé, en prison. *Mettre la clef sous la porte*, partir, disparaître furtivement. *Les clefs de saint Pierre*, les clefs du paradis, insignes de l'autorité papale. Ce qui permet de comprendre un problème, une affaire, un système philosophique, etc. *Trouver la clef d'un mystère*, son explication. *Méc.* Outil qui sert à ouvrir ou fermer, serrer ou détendre des écrous, monter ou démonter, etc. *Clef anglaise*, outil servant aux mêmes usages, mais à mâchoires mobiles. *Clef universelle*, instrument analogue aux précédents, et dont les mâchoires peuvent s'adapter aux écrous de toutes les tailles. *Chir.* Instrument à levier pour arracher les dents: *clef de Garengeot. Musiq.* Signe qui se place au commencement de la portée pour faire connaître, par relation, le nom des notes et la place qu'elles occupent dans l'échelle musicale: *il y a trois sortes de clefs: la clef de sol, la clef de fa et la clef d'ut.* Outil pour accorder les pianos. Nom de pièces mobiles qui bouchent ou qui ouvrent les trous d'un instrument de musique en bois. *Archit. Clef de voûte*, pierre en forme de coin, qui occupe la partie centrale d'une voûte ou d'un arceau et qui, posée la dernière, maintient toutes les autres en position. *Fig.* Principe, base: *la logique est la clef de voûte de l'intelligence.*

— ENCYCL. *Dr.* L'usage de fausses clefs ou des clefs dérobées n'est incriminé que comme acte tendant à faciliter un vol; il devient alors, au même titre que l'effraction et l'escalade, une circonstance aggravante, entraînant la compétence de la cour d'assises. Mais encore faut-il, pour cela, que l'usage en ait eu lieu dans des édifices, parcs ou enclos.

La fabrication de fausses clefs est punie d'un emprisonnement de trois mois à deux ans et d'une amende de 25 à 150 francs. S'il y avait fabrication de clefs en vue d'un vol déterminé, il n'y aurait plus délit, mais complicité du délit.

— *Archit.* On distingue plusieurs types de clefs: la *clef d'arc* ou *d'archivolte*, la *clef de plate-bande* et la *clef de voûte*. Dans l'archivolte, dans la plate-bande, la clef est le *claveau* central de l'arcade ou de la plate-bande, qui, placé le dernier, presse et maintient les autres claveaux. Suivant l'ordre d'architecture auquel se rapporte la clef, on donne à celle-ci des noms spéciaux: *clef à bossage*, celle qui forme une saillie uniforme sur le nu de l'archi-

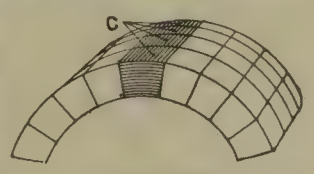

C, clef de voûte.

volte, et aussi de la plate-bande ; *clef en pointe de diamant*, celle qui est divisée en quatre surfaces triangulaires et dont le sommet est au centre proéminent du claveau ; *clef à crossette*, celle dont les joints sont interrompus par des redans symétriques. Ces clefs sont tantôt nues, tantôt sculptées. Dans les *voûtes en berceau*, la clef comprend une série de pierres disposées sur toute la longueur du berceau. Dans les *voûtes en arc de cloître* et les *voûtes sphériques*, chaque voussoir forme clef. En charpenterie, la clef est une petite pièce de bois qui réunit et serre ensemble deux moises.

— *Mus.* Les différents registres qui caractérisent les voix humaines et les instruments de musique ont donné lieu à la diversité des clefs. Il est aisé de comprendre que l'inscription de toutes les notes des registres exigerait un nombre tel de lignes supplémentaires que la lecture musicale présenterait les plus grandes difficultés. Grâce à la différence des

POSITIONS DIVERSES DES TROIS CLEFS

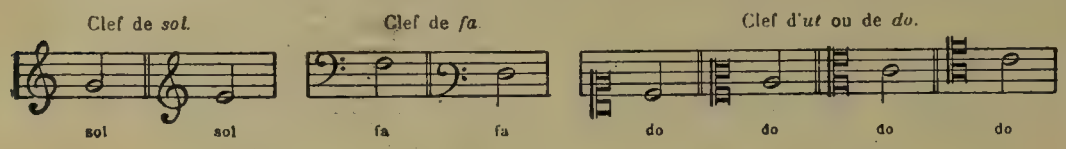

RELATION DES CLEFS SUR UNE PORTÉE GÉNÉRALE DE ONZE LIGNES

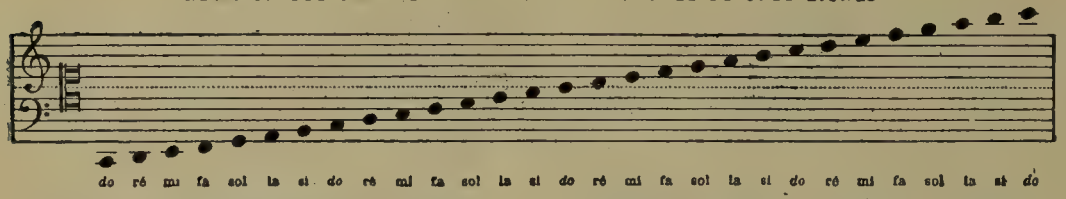

clefs, et aux diverses positions qu'elles occupent sur la portée, on a pu remédier à cet inconvénient.

Chacune des trois clefs se pose sur une ligne particulière. La note placée sur la même ligne que la clef prend le nom de cette clef, et sert ainsi, en quelque sorte, de signe déterminateur à la gamme.

La *clef de sol* se met sur la 2e ligne ; autrefois, on la plaçait souvent sur la 1re.

La *clef de fa* se met sur la 4e ligne ; on la plaçait souvent autrefois sur la 3e.

La *clef d'ut* ou *de do* se met ou sur la 1re ligne, ou

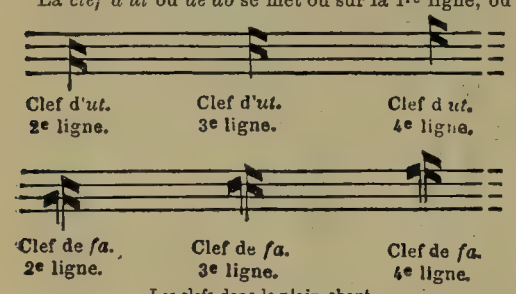

Les clefs dans le plain-chant.

sur la 3e, ou sur la 4e ; rarement, sur la seconde. C'est la clef qui est la moins employée, et on ne la trouve plus guère que dans le plain-chant.

La *clef de sol* 2e ligne et la *clef de fa* 4e ligne sont presque les seules usitées aujourd'hui.

Dans le plain-chant, on n'emploie que la clef d'ut et la clef de fa, qui prennent chacune une autre forme et trois positions ; sur la 2e, 3e et 4e ligne.

Clefmont [*klé-mon*], ch.-l. de c. (Haute-Marne), arr. et à 26 kil. de Chaumont, près de la Meuse ; 360 h. Coutellerie. — Le cant. a 20 comm. et 5.000 h.

Cléguer, comm. du Morbihan, arr. et à 26 kil. de Lorient, près du Scorf ; 2.240 h. Ch. de f.

Cléguérec [*ghé-rèk*], ch.-l. de c. (Morbihan), arr. et à 11 kil. de Pontivy, près du Blavet ; 3.630 h. Ch. de f. Minoteries. — Le cant. a 8 comm. et 13.820 h.

cléistogame [*sto-gha-me*] adj. (du gr. *kleistos*, fermé, et *gamos*, mariage). Se dit d'une fleur qui est toujours close, et où la fécondation s'accomplit sans qu'elle s'ouvre.

Clélie [*li*], jeune Romaine qui, suivant une légende racontée par Tite-Live, traversa le Tibre à la nage pour échapper à Porsenna, dont elle était l'otage (507 av. J.-C.).

Clélie, roman de Mlle de Scudéry, publié en 1656. C'est un des ces interminables romans précieux, dont Boileau a fait si rude justice. C'est dans *Clélie* que se trouve tracée la Carte du Pays de Tendre.

Clelles [*klè-le*], ch.-l. de c. (Isère), arr. et à 41 kil. de Grenoble, sur l'Orbanne, s.-affl. de l'Isère ; 600 h. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 8 comm. et 2.760 h.

Clemangis ou **Clemengis** (Nicolas DE CLÉMANGES, dit Nicolas), théologien français, recteur de l'Université de Paris, né à Clémangis en 1360.

clématite n. f. (gr. *klèmatis*). Genre de renonculacées, comprenant des plantes grimpantes, ornementales, répandues dans les régions tempérées du globe.



1. Clématite azurée ; 2. Clématite vigne (a, son fruit).

— ENCYCL. Les feuilles de ces arbrisseaux ont, en général, leurs pétioles contournés en vrilles, qui s'enroulent autour des végétaux ou des corps voisins. Ainsi la *clématite des haies* ou *vierne* s'enroule autour des arbres avec une telle force que souvent elle les étouffe. Appliquées sur la peau, les feuilles ou l'écorce produisent une vésication qui dégénère en ulcère. Prise à l'intérieur, cette plante produit les effets de poisons âcres, que l'on combat par des vomitifs, les antiphlogistiques et les boissons délayantes. En Russie et en Italie, on mange ses jeunes pousses cuites à l'eau où confites dans le vinaigre, après les avoir fait blanchir. Les chèvres seules peuvent manger ses feuilles fraîches ; mais tous les animaux les consomment sèches. Ses tiges, flexibles, servent à faire des liens, des ruches, des tuyaux de pipe, etc.

clémence [*man-se*] n. f. (lat. *clementia*). Vertu qui consiste à pardonner : *Auguste pardonnant à Cinna fit preuve à la fois de clémence et d'habileté.* Se dit aussi en parlant des éléments. ANT. **Inclémence, cruauté, rigueur, sévérité.**

Clémence (*De la*), traité philosophique, un des plus beaux ouvrages de Sénèque (Ier s. apr. J.-C.). C'est là que Corneille a puisé le sujet de sa tragédie de *Cinna*.

Clemenceau [*man-sô*] (Georges), homme politique, journaliste et écrivain français, né à Mouilleron-en-Pareds (Vendée), en 1841 ; un des chefs du parti radical, il se confina longtemps dans l'opposition, puis devint président du Conseil en 1906. Appelé de nouveau à la présidence du Conseil en 1917, à une période critique de la Grande Guerre, il stimula les énergies, réprima le défaitisme à l'intérieur, et contribua largement à la victoire. Il négocia le traité de Versailles, et démissionna en 1920 pour se retirer définitivement de la politique. Une loi consacra ses services en proclamant qu'il « avait bien mérité de la Patrie ». Membre de l'Académie française en 1918.



G. Clemenceau.

Il a été surnommé *le Tigre* à cause de son esprit acéré et mordant.

Clémencet [*man-sè*] (dom Charles), savant bénédictin français, né à Painblanc, près d'Autun, m. à Paris, à l'abbaye des Blancs-Manteaux (1703-1778) ; l'un des auteurs de l'*Art de vérifier les dates*.

clément [*man*], **e** adj. (lat. *clemens*). Qui a de la clémence : *un juge clément. Ciel clément*, climat doux, temps favorable, et, *au fig.*, destin propice. ANT. **Inclément, implacable, vigoureux.**

Clément Ier [*man*] (saint), pape de 91 à 100 ; il fut ordonné par saint Pierre, et mourut sous Domitien ; — CLÉMENT II (*Suidger*), pape de 1046 à 1047 ; — CLÉMENT III (*Paolo Scolari*), pape de 1187 à 1191 ; — CLÉMENT IV (*Guy Foulques*), pape de 1265 à 1268 ; — CLÉMENT V (*Bertrand de Got*), pape de 1305 à 1314. Il transporta le saint-siège à Avignon, et abolit l'ordre des templiers pour complaire à son protecteur Philippe le Bel ; — CLÉMENT VI (*Pierre Roger*), pape de 1342 à 1352, résida à Avignon ; — CLÉMENT VII (*Jules de Médicis*), pape de 1523 à 1534, célèbre par ses démêlés avec Charles-Quint et avec Henri VIII, roi d'Angleterre. Il fut fait prisonnier dans Rome par l'armée du connétable de Bourbon, et refusa d'autoriser le divorce de Henri VIII, ce qui amena le schisme anglican ; — CLÉMENT VIII (*Hippolyte Aldobrandini*), pape de 1592 à 1605 ; il donna l'absolution à Henri IV, et contribua à la paix de Vervins ; — CLÉMENT IX (*Jules Rospigliosi*), pape de 1667 à 1669 ; il mourut de chagrin en apprenant la prise de Candie par les Turcs ; — CLÉMENT X (*Emile Altieri*), pape de 1670 à 1676 ; il autorisa la noblesse romaine à faire le commerce ; — CLÉMENT XI (*Jean Albani*), pape de 1700 à 1721 ; publia la bulle *Unigenitus* contre les jansénistes ; — CLÉMENT XII (*Laurent Corsini*), pape de 1730 à 1741 ; — CLÉMENT XIII (*Charles Rezzonico*), né à Côme, pape de 1758 à 1769 ; il soutint les jésuites dans sa bulle *Apostolicum* ; — CLÉMENT XIV (*Laurent Ganganelli*), pape de 1769 à 1774. Il abolit l'ordre des jésuites.



Clément V (monnaie de).

Clément d'Alexandrie (Titus Flavius CLEMENS [saint]), docteur de l'Eglise, m. vers 220, maître d'Origène. Il fut un des apologistes les plus remarquables du IIIe siècle (*les Stomates*, etc.).

Clément (Jacques), célèbre compositeur flamand de musique (XVIe s.), désigné sous le nom de *Clemens non papa*, pour le distinguer de son contemporain le pape Clément VII.

Clément (Jacques), moine dominicain, né à Sorbon (Ardennes), vers 1567 ; il tua Henri III d'un coup de poignard au bas-ventre, en 1589. Il fut massacré par les gardes.

Clément (dom François), bénédictin et historien français, né à Bèze, près de Dijon, m. à Paris (1714-1793). Il a collaboré à l'*Histoire littéraire de la France*.

Clément (Jean-Marie-Bernard), né à Dijon (1742-1812), critique spirituel, mais acerbe, surnommé par Voltaire *l'Inclément*.

Clément de Riz (Dominique), homme politique français, né à Paris (1750-1827). En septembre 1800, pendant un séjour à Beauvais, il fut enlevé par une bande de faux chouans, qui le tinrent enfermé pendant dix-neuf jours dans un souterrain après avoir pillé son château. Cette aventure a inspiré le roman de Balzac : *une Ténébreuse affaire*.

Clément (Jean-Pierre), historien et économiste français, né à Draguignan, m. à Paris (1809-1870) ; auteur d'une *Histoire de Colbert*.

Clément (Félix), compositeur et musicographe français, né et m. à Paris (1822-1885). Il publia, avec Pierre Larousse, le *Dictionnaire des opéras*.

Clément (Frédéric-Jean-Edmond), chanteur scénique français, né à Paris en 1867. Doué d'une voix souple, claire et d'heureuses qualités scéniques, il représente le type du ténor d'opéra-comique.

Clément-Desormes (Nicolas), industriel et savant français, né près de Dijon, m. à Paris (1779-1842). Il a écrit, en collaboration avec son beau-père DESORMES, un mémoire sur la chaleur spécifique des gaz.

Clementi [*klé-min*] (Muzio), compositeur italien, né à Rome, m. en Angleterre (1752-1832) ; auteur de nombreuses et estimables pièces d'études pour le piano, sonatines, etc.

Clémentine (PRINCESSE), princesse de Saxe-Cobourg, née à Paris, m. à Vienne (1817-1907). Fille du roi Louis-Philippe, et mère de Ferdinand de Bulgarie.

clémentine [*man*] n. f. Bonnet de soie noire, qui couvre toute la tête et les oreilles.

Clémentines [*man*]. Se dit des décrétales de Clément V, publiées par Jean XXII.

clenche [*klan-che*] ou **clenchette** [*klan-chète*] n. f. (allem. *klinke*). Pièce principale du loquet d'une porte, celle que le mentonnet reçoit et qui tient la porte fermée.

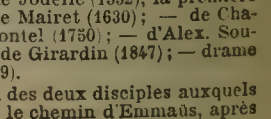

A, clenche ; B, mentonnet.

Cléobis [*biss*] et **Biton,** frères argiens, fils de Cydippe, prêtresse de Junon, célèbres par leur amour filial. Leur mère attendant vainement un jour les deux taureaux blancs qui devaient la conduire au temple, ils s'attelèrent au char et le traînèrent jusqu'à l'édifice sacré.

Cléobule, l'un des sept sages de la Grèce, ami de Solon (VIe s. av. J.-C.).

cléodore n. f. Genre de mollusques ptéropodes, renfermant des animaux à manteau muni d'appendices latéraux très courts, à coquille fragile, en prisme triangulaire, transparente.

Cléombrote [*on*], nom d'un général spartiate, frère de Léonidas et père de Pausanias. — Nom de deux rois de Sparte : CLÉOMBROTE Ier, roi de 380 à 371 av. J.-C. : il fut tué à la bataille de Leuctres ; — CLÉOMBROTE II, roi de 243 à 240 av. J.-C.

cléomé n. f. Genre de capparidacées, comprenant des herbes ou arbrisseaux glabres ou glanduleux des régions chaudes.

Cléomène, nom de trois rois de Sparte : CLÉOMÈNE Ier, roi de 519 à 490 av. J.-C., vainquit les Argiens et se tua dans un accès de folie ; — CLÉOMÈNE II, roi de 370 à 309 av. J.-C. ; — CLÉOMÈNE III, roi de 236 à 222, essaya inutilement de restaurer à Sparte l'antique discipline de Lycurgue et le pouvoir royal, et de ruiner l'influence des éphores. Il battit les Achéens, fut vaincu à son tour par les Lacédémoniens à Sellasie, se réfugia en Egypte et se tua.

Cléomène, statuaire athénien, vers l'an 220 av. J.-C. ; auteur de la *Vénus* dite *de Médicis*.

Cléon, démagogue athénien, souvent mis en scène par Aristophane. Courageux, mais vantard et ambitieux, il prit Sphactérie, puis fut vaincu par Brasidas à Amphipolis et périt, de même que son adversaire, dans la bataille (422 av. J.-C.).

cléone n. m. Genre d'insectes coléoptères renfermant des charançons, dont certaines espèces (*cléone mendiant*) s'attaquent aux racines fourragères, aux betteraves.

Cléopâtre, reine d'Egypte, fille de Ptolémée Aulète, née en 69, célèbre par son esprit et sa beauté ; écartée du trône par son frère Ptolémée Dionysos, elle fut rétablie dans ses droits par César, qu'elle avait su séduire. Elle captiva aussi Antoine, qu'elle retint auprès d'elle et avec qui elle mena, dans le luxe et les orgies, la *vie inimitable ;* mais elle l'abandonna à la bataille d'Actium. Après le triomphe d'Octave, elle essaya de séduire le vainqueur ; n'ayant pas réussi, elle se fit mourir de la morsure d'un aspic. Pascal, dans un passage célèbre des *Pensées*, fait allusion au *nez de Cléopâtre*, qui, « s'il eût été plus court, eût changé la face du monde ». — Plusieurs autres reines d'Egypte et de Syrie ont également porté le nom de Cléopâtre.



Monnaie de Cléopâtre et Antoine.

Cléopâtre, tragédie de Jodelle (1552), la première tragédie française ; — de Mairet (1630) ; — de Chapelle (1680) ; — de Marmontel (1750) ; — d'Alex. Soumet (1824) ; — de Mme E. de Girardin (1847) ; — drame lyrique de Massenet (1919).

Cléophas [*fass*], un des deux disciples auxquels Jésus-Christ apparut sur le chemin d'Emmaüs, après sa résurrection.

clephte ou **klephte** [*klèf-te*] n. m. (du gr. *klephthès*, brigand). Montagnard de l'Olympe ou du Pinde, qui vit surtout de brigandage.

clepsydre [*klèp-si-dre*] n. f. (gr. *klepsudra*). Horloge à eau des Anciens : *Charlemagne reçut de Haroun-al-Raschid une magnifique clepsydre.*

— Encycl. Vitruve attribue l'invention de la clepsydre au mécanicien Ctésibius : mais bien auparavant elle était en usage en Chine, en Egypte. Elle était connue en Gaule avant l'arrivée de César.


Clepsydre.

cleptomane [*klèp'*] n. Qui est atteint de cleptomanie. (On écrit aussi KLEPTOMANE.)

cleptomanie [*klèp'*, *nî*] n. f. (du gr. *kleptein*, voler, et de *manie*). Manie du vol. (On écrit aussi KLEPTOMANIE.)

clerc [*klèr*] adj. et n. m. (du lat. *clericus*, du clergé). Aspirant ecclésiastique, qui a reçu la tonsure : *les clercs et les laïques. Par ext.* Savant, lettré : *Charles V était un clerc plutôt qu'un guerrier.* Celui qui travaille dans l'étude d'un homme de loi : *clerc de notaire, d'huissier, d'avoué. Premier clerc*, principal clerc. Enfant de chœur. *Fig. Pas de clerc*, démarche maladroite ou infructueuse.

Clercken, ville de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Dixmude); 5.500 h.

Clérembault [*ran-bo*] (Philippe de), comte DE PALLUAU, maréchal de France, né en 1606, m. à Paris en 1665. Il se distingua sous Louis XIII, dans les campagnes d'Italie et de Flandre.

Clères, ch.-l. de c. (Seine-Inférieure), arr. et à 17 kil. de Rouen, sur la Clérette, s.-affl. de la Seine ; 790 h. Ch. de f. Et. — Le cant. a 22 comm. et 11.600 h.

Clerfayt [*klèr-fè*] (comte François de), général autrichien, né à Bruille (Hainaut), m. à Vienne (1733 1798). Il se distingua pendant la guerre de Sept ans ; sous la Révolution, il fut battu à Jemmapes, à Neerwinden, mais délivra Mayence. Jourdan le vainquit à Wattignies.

clergé [*klèr-jé*] n. m. (lat. *clericatus*). Corps des ecclésiastiques : *le clergé était, avant 1789, le premier des ordres privilégiés.* Corps des prêtres qui desservent une paroisse ou les églises d'une ville. *Clergé séculier*, ensemble des prêtres qui n'appartiennent à aucun ordre religieux. *Clergé régulier*, ensemble des prêtres qui appartiennent à des ordres religieux.

— Encycl. Le clergé, au point de vue du pouvoir d'ordre, comprend les clercs *majeurs* : évêques, prêtres, diacres et sous-diacres ; et les *clercs mineurs* : acolytes, exorcistes, lecteurs et portiers. Cette première hiérarchie se complète par une seconde, établie d'après les différents degrés de juridiction : le pape, les cardinaux, patriarches, archevêques, évêques, curés. A côté du clergé *séculier*, c'est-à-dire le clergé vivant dans le monde, s'est constitué le clergé *régulier*, soumis par vœu à une règle monastique et qui a sa hiérarchie propre : les généraux d'ordre, les provinciaux, les supérieurs de chaque maison particulière.

clergeon [*klèr-jon*] n. m. *Fam.* Enfant de chœur.

clergesse [*klèr-jè-se*] n. f. (rad. *clerc*). Femme savante ou pédante. (Vx.)

clergie [*klèr-jî*] n. f. (de *clerc*). Instruction, science, privilèges des clercs. *Bénéfice de clergie*, ancien privilège, grâce auquel tout criminel sachant lire et écrire pouvait obtenir grâce de la vie.

clergyman [pron. angl. *kleur-dji-man*] n. m. (m. angl.). Ministre anglican. Pl. des *clergymen*.

clérical, e, aux adj. (lat. *clericus*). Qui appartient au clergé : *la vie cléricale.* En mauv. part, qui favorise le clergé : *politique cléricale ;* se dit aussi des partisans du clergé et de sa prépondérance politique. N. m. : *un clérical.*

cléricalement [*man*] adv. D'une façon cléricale.

cléricalisation [*za-si-on*] n. f. Action de cléricaliser, d'inspirer l'esprit clérical.

cléricaliser [*zé*] v. a. Rendre clérical.

cléricalisme [*lis-me*] n. m. Opinion qui prétend soumettre la société et l'autorité civiles à la domination de l'Eglise. ALLUS. HIST. : **Le cléricalisme voilà l'ennemi,** mot prononcé par Gambetta à une séance de la Chambre (4 mai 1877).

cléricaliste [*lis-te*] n. m. Partisan du cléricalisme.

clericat [*ka*] n. m. Office de clerc de la chambre apostolique.

cléricature n. f. (de *clerc*). Etat, condition : 1° des clercs ou ecclésiastiques ; 2° des clercs d'étude : *années de cléricature.* Corps des mêmes clercs : *le modèle de la cléricature.*

Clérice (Justin), compositeur argentin, né à Buenos-Aires, m. à Toulouse (1863-1908). Il a donné pour les théâtres parisiens un grand nombre d'ouvrages du genre opérette : *les Petites Vestales, un Ordre de l'Empereur*, etc.

Clericis laicos, premiers mots de la bulle célèbre que le pape Boniface VIII donna en 1296 et par laquelle il déniait aux laïques le droit de lever un impôt quelconque sur les clercs.

clérides n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères malacodermes répartis sur tout le globe, et dont le *clairon* est le type.

Clérieux, comm. de la Drôme, arr. et à 17 kil. de Valence, sur l'Herbasse, affl. de l'Isère ; 1.220 h. Ch. de f. Carrières.

Clerjus (Le), comm. des Vosges, arr. et à 25 kil. d'Epinal ; 1.840 h. Ch. de f. Est. Forges : broderies.

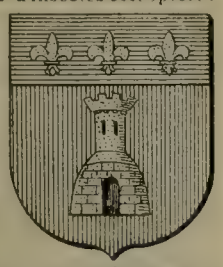
Armes de Clermont.

Clermont [*klèr-mon*], ch.-l. d'arr. (Oise), près de la Brèche, affl. de l'Oise ; ch. de f. N., à 26 kil. de Beauvais ; 6.000 h. (*Clermontois*). Patrie de Philippe le Bel, Charles le Bel. — L'arr. a 8 cant. 169 comm., 81.060 h. ; le cant. a 24 comm. et 15.940 h.

Clermont (Robert, comte de), sixième fils de saint Louis, tige de la maison de Bourbon.

Clermont-Créans, comm. de la Sarthe, arr. et à 5 kil. de La Flèche ; 1.210 h.

Clermont-en-Argonne, ch.-l. de c. (Meuse), arr. et à 29 kil. de Verdun, au-dessus de l'Aire, affl. de l'Aisne ; 1.120 h. (*Clermontois*). Ch. de f. E. Phosphates de chaux. Patrie de Casimir Bonjour. — Le canton a 17 comm. et 8.410 h. Clermont-en-Argonne, qui fut la capitale du comté de Clermont, a été disputée pendant très longtemps entre les évêques de Verdun et les comtes de Bar, puis cédée à la France en 1632. Elle a été occupée par les troupes autrichiennes et hessoises de Hohenlohe en 1792, lors de la première invasion prussienne en France, puis, au début de septembre 1914, par les Allemands de l'armée du kronprinz, qui la pillèrent et la brûlèrent, puis l'évacuèrent à la suite de la première bataille de la Marne.

Clermont-Ferrand [*fè-ran*], anc. capit. de l'Auvergne, ch.-l. du dép. du Puy-de-Dôme ; ch. de f. P.-L.-M. et O., à 420 kil. de Paris ; 82.000 h. (*Clermontois*). Evêché, académie. Fruits, pâtes alimentaires. Sources minérales (bicarbonatées calciques). Patrie de Savaron, Pascal, Thomas Dulaure, Montlosier, Charras. En 1095, le pape Urbain II y convoqua le concile où prêcha Pierre l'Ermite, et où fut décidée la 1re croisade. — L'arr. a 14 cant., 120 comm. et 175.160 h. — Le cant. Est a 7 comm. et 17.430 h. ; le cant. Nord, 7 comm. et 23.250 h. ; le cant. Sud, 4 comm. et 26.309 h. ; le cant. Sud-Ouest, 4 comm. et 22.860 h.


Armes de Clermont-Ferrand.

Clermont-Ganneau [*nô*] (Charles-Simon), orientaliste et archéologue français, né et m. à Paris (1846-1923) ; professeur au Collège de France, membre de l'Académie des inscriptions en 1889.

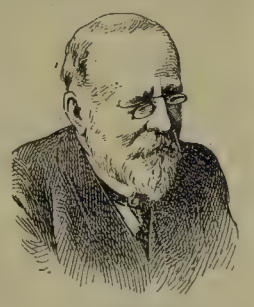
Clermont-Ganneau.

Clermont-l'Hérault [*rô*], ch.-l. de c. (Hérault), arr. et à 18 kil. de Lodève ; 5.140 h. (*Clermontais*). Ch. de f. M. Draps, tapis. — Le cant. a 15 comm. et 13.190 h.

Clermont-sur-Berwinne, comm. de Belgique (prov. de Liége, arr. de Verviers) ; 1.900 h. Houille.

Clermont-Tonnerre, nom d'une famille illustre du Dauphiné, qui a fourni plusieurs hommes de guerre et quelques prélats. — Le marquis AIMÉ-GASPARD fut ministre sous la Restauration (1780-1865).

cléromancie [*sî*] n. f. (du gr. *klêros*, sort, et *manteia*, divination). Moyen de prédire l'avenir par le tirage au sort.

clérouque [*rou-ke*] n. m. (gr. *klêroukhos*). Colon grec qui restait citoyen de la mère patrie.

Clerval, ch.-l. de c. (Doubs), arr. et à 15 kil. de Baume-les-Dames, sur le Doubs et le canal du Rhône au Rhin ; 1.060 h. Ch. de f. P.-L.-M. Carrières, forges. — Le cant. a 25 comm. et 6.660 h.

Cléry, ch.-l. de c. (Loiret), arr. et à 13 kil. d'Orléans, près de la Loire ; 2.390 h. Eglise où Louis XI voulut avoir son tombeau. — Le cant. a 5 comm. et 5.360 h.

Cléry, comm. du dép. de la Sommé, arr. et à 6 kil. de Péronne, au-dessus de la Somme, en aval de son confluent avec la Tortille ; 840 h. Ch. de f. N. Les Allemands, arrivés le 1er septembre 1914 à Cléry (dont les ducs de Créqui avaient utilisé la situation dès le moyen âge pour barrer la Somme), fortifièrent cette localité dès le début de la guerre de tranchées. Enlevée par la 6e armée française (armée Fayolle) le 3 septembre 1916, au cours de la bataille d'usure de la Somme. Reprise par les Allemands le 24 mars 1918, Cléry a été réoccupée par les Alliés le 29 août de la même année ; elle est entièrement détruite.


Clésinger.

Cléry (Jean-Baptiste CANT HANET, dit), né à Jardy (Seine-et-Oise), m. près de Vienne (Autriche) (1759-1809) ; valet de chambre dévoué de Louis XVI, qu'il suivit au Temple. Il a laissé une intéressante relation de sa captivité.

Clésinger [*jèr*] (Jean-Baptiste), sculpteur français, gendre de G. Sand, né à Besançon, m. à Paris (1814-1883). On lui doit, entre autres œuvres remarquables, une *Bacchante couchée* et la statue de Marceau.

Clessé, comm. des-Deux-Sèvres, arr. et à 16 kil. de Parthenay ; 1.330 h. Ch. de f. Et.

Clet [*kle*] (saint). V. ANACLET.

clèthre n. m. Genre d'éricacées, renfermant des arbres ou des arbrisseaux, la plupart originaires de l'Amérique du Nord.

clétier [*ti-é*] n. m. Ouvrier qui fabrique les clefs des instruments à vent.

clévéite n. f. *Min.* Espèce de pechblende que l'on trouve en Suède et qui est riche en terres rares.

Cleveland [*lan'd*], v. des Etats-Unis (Ohio), sur le lac Erié ; 415.000 h. Charbon, pétrole, forges. Université importante.


Cleveland.

Cleveland (Grover), né à Caldwell (New-Jersey), m. à Princeton (New-Jersey) (1837-1908) ; un des chefs du parti démocrate, président des Etats-Unis de 1885 à 1889, et de 1893 à 1897.

Cleveland, roman dramatique, plein d'imagination, écrit dans un style pur et harmonieux, par l'abbé Prévost (1731-1739).

Clèves, v. et anc. duché de la Prusse-Rhénane, sur un canal qui va au Rhin ; 10.500 h. (*Clevois*). Patrie de Berghaus.

Clèves (Anne de). V. ANNE DE CLÈVES.

Clèves (Sibylle de), femme de l'électeur de Saxe Jean-Frédéric le Magnanime (1510-1554). Elle contribua le plus activement à l'expansion du protestantisme en Allemagne.

Clèves (Marie de), princesse de Condé (1553-1574). D'une beauté merveilleuse, elle fut passionnément aimée du duc d'Anjou, plus tard Henri III ; qui l'aurait épousée si elle n'eût été calviniste. Mariée au prince de Condé Henri Ier, elle abjura lors de la Saint-Barthélemy. Elle mourut en couches.

clianthe n. m. *Bot.* Genre de légumineuses papilionacées de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, cultivées en Europe comme ornementales.

clic [*klik'* — onomatopée] interj. exprimant un claquement sec : *clic ! clac !*

clichage n. m. Action de clicher.

— Encycl. *Typogr.* Le clichage typographique consiste à obtenir d'une empreinte prise sur la forme composée en caractères mobiles un cliché de métal, sur lequel s'effectuera le tirage. Le plus communément, on prend empreinte de la façon suivante : un *flan*, formé de feuilles de papier séparées par des couches de colle de pâte mélangée de blanc d'Espagne, est appliqué sur la forme ; on le frappe avec une brosse dure à manche, de manière à lui faire prendre exactement l'empreinte des caractères et des gravures. La forme et le flan sont placés sous une presse et chauffés de manière à sécher l'empreinte. Sur cette empreinte encastrée dans un moule, on coule un mélange métallique (plomb et antimoine), qui reproduit en relief, sur une seule plaque, les caractères ou gravures de l'empreinte. Les progrès de la galvanoplastie ont permis de remplacer, pour de très grands tirages, les clichés en plomb par des clichés en cuivre appelés *galvanos*, qu'on obtient en mettant l'empreinte (moulage en gutta ou en cire) dans un bain galvanique.

cliché n. m. (de *clicher*). Planche métallique sur laquelle a été reproduite en relief une image en vue de l'impression : *les clichés de cuivre donnent de belles impressions.* Phototype négatif obtenu à la chambre noire : *un cliché vigoureux. Fig.* et *fam.* Lieu commun, banalité qu'on redit souvent et dans les mêmes termes.

clichement [*man*] n. m. Prononciation vicieuse des lettres chuintantes.

clicher [*ché*] v. n. Prononcer d'une manière vicieuse les lettres chuintantes.

cliché [*ché*] v. a. (de *cliché*). *Typogr.* Couler un alliage métallique dans l'empreinte prise sur une ou plusieurs pages composées en caractères mobiles.

clicherie [*ri*] n. f. Atelier de clichage.

clicheur adj. et n. m. Qui cliche : *ouvriers clicheurs ; un bon clicheur.*

Clichy ou **Clichy-la-Garenne,** ch.-l. de c. de la Seine, arr. et à 7 kil. de Saint-Denis ; ch. de f. E. ; 50.000 h. (*Clichiens*). Le 30 mars 1814, la garde nationale, conduite par le maréchal Moncey, y soutint, à la barrière de Clichy, un combat acharné contre les Alliés. — Clichy est, en même temps que le chef-lieu, la seule commune du canton.

Clichy (*Combat de la barrière de*), tableau d'H. Vernet (1820, Louvre). Episode de la défense de Paris contre les Alliés le 30 mars 1814. Le maréchal Moncey donne l'ordre d'empêcher les Russes de s'emparer de Montmartre. Petite toile émouvante, touche fine, coloris harmonieux (v. p. 430).

Clichy, autrefois, de 1826 à 1867, prison pour dettes, située à Paris, dans la rue de ce nom. Les prisonniers y étaient détenus jusqu'à payement de leurs dettes, mais aux frais des créanciers qui les avaient fait incarcérer.

Clichyens [*chi-in*], parti royaliste, qui se forma en France après le 9-Thermidor et fut renversé après le 18-Fructidor. Ainsi appelé parce que ses membres se réunirent d'abord dans un jardin de Clichy.

client [*an*], **e** n. (lat. *cliens*). *Antiq. rom.* Plébéien qui se plaçait sous le patronage d'un patricien : *les clients venaient à l'aube saluer leur patron.* Personne qui confie ses intérêts à un homme d'affaires, à un avocat, sa santé à un médecin, etc. Pratique d'un commerçant. *Fam.* Homme quelconque.

clientèle [*kli-an*] n. f. (lat. *clientela*). Ensemble des clients : *la clientèle d'un commerçant.* Relation entre protecteur et protégé : *il faut qu'il existe de bons rapports de clientèle entre le patron et l'ouvrier. Fig.* : *une clientèle d'admirateurs.*

— Encycl. *Hist.* La clientèle était, à Rome, une institution établissant un rapport de dépendance entre des personnes de condition inférieure et une *gens* patricienne. Les clients devaient au patron le respect, le dévouement personnel, certaines redevances, etc. ; ils devaient lui donner leurs suffrages dans les comices. Le patron, de son côté, devait aider le client de ses conseils, le défendre devant les tribunaux, et subvenir à ses besoins dans les cas de détresse. Il s'établit des relations analogues entre des villes et des citoyens romains qu'elles prenaient pour patrons.

Clifford [*ford'*] (George), comte de Cumberland (1558-1606), l'un des favoris de la reine Elisabeth ; adversaire acharné du comte d'Essex.

Clifford (Thomas), homme politique anglais, né près d'Exeter (1630-1673). Il fit partie du ministère de la Cabale.

clifoire n. f. (pour *cliquefoire*). Espèce de seringue que font les enfants avec du sureau. V. CANONNIÈRE.

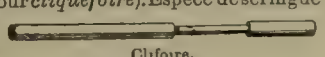
Clifoire.

Clifton [*ton'*], v. d'Angleterre, comté de Gloucester, près de Bristol ; 25.000 h. Eaux carbonatées amétalliques contre l'anémie, la dyspepsie.

Clignancourt [*kour*], anc. hameau de la banlieue de Paris, qui dépendait jadis de la commune de Montmartre. Dans Paris depuis 1860 (XVIIIe arr.).

clignement [*man*] n. m. Action de cligner.

cligne-musette [*zè-te*] n. f. Jeu d'enfants, qu'on appelle aussi *cache-cache.*

cligner [*gné*] v. a. (du lat. *clinare*, incliner). Regarder en fermant les yeux à demi : *les myopes clignent les yeux pour mieux voir.* Rapprocher brusquement les paupières : *cligner les yeux en signe d'assentiment.* V. n. *Cligner de l'œil*, faire signe de l'œil à quelqu'un.

clignot [*gno*] n. m. Passereau appelé aussi *traquet, motteux, cul-blanc, tarier, vitrec.*

clignotant [*tan*], **e** adj. Qui clignote : *yeux clignotants.*

clignotement [*man*] n. m. (de *clignoter*). Mouvement convulsif et rapide des paupières.

clignoter [*té*] v. a. et n. (de *cligner*). Rapprocher les paupières coup sur coup : *la lumière trop vive fait clignoter les yeux.*

Climaque (saint Jean). V. JEAN CLIMAQUE.

climat [*ma*] n. m. (du gr. *klima*, inclinaison). Ensemble de circonstances atmosphériques, considérées par rapport au pays dont elles sont un des caractères : *le climat de la France est tempéré.* Région, contrée : *la raison est de tous les climats.* Lieu, milieu préféré : *les âmes aussi ont leur climat.*

— ENCYCL. La température, l'humidité, l'insolation sont les facteurs principaux du climat. Théoriquement, en raison de la position de la terre par rapport au soleil, la température de la surface du globe devrait régulièrement décroître de l'équateur aux pôles. En fait, la prédominance locale de la mer, mauvaise conductrice de la chaleur, ou de la terre, bonne conductrice et, par conséquent, facilement échauffée ou refroidie, modifie la répartition des températures ; et le relief du sol, qui arrête ou laisse passer les vents humides venus de la mer, détermine sous une latitude identique des formes très variées de climat. On distingue généralement :

1° Le climat *maritime* (côtes, îles, régions très ouvertes aux vents marins). Plus ou moins chaud selon la latitude, il est caractérisé par l'égalité remarquable de la température. En Europe, le climat océanique, humide et égal, et le climat méditerranéen, beaucoup plus sec, sont des climats maritimes.

2° Le climat *continental* (intérieur des grandes masses terrestres, régions abritées des vents de la mer par un bourrelet montagneux qui intercepte l'humidité). Il est caractérisé par la longue durée des périodes de sécheresse, la brusquerie des variations thermométriques, allant de l'extrême chaud (Soudan) à l'extrême froid (Asie centrale). Le climat *désertique* (dépressions sans écoulement vers la mer), avec sa sécheresse perpétuelle et ses extraordinaires anomalies de température, est l'expression exagérée du climat continental.

3° Le climat *tropical* (au N. et au S. de l'équateur), caractérisé par l'égalité d'une chaleur excessive, avec une saison régulière de grandes pluies.

climatérique adj. Se dit des époques de la vie considérées comme critiques. *Année climatérique*, chaque septième ou chaque neuvième année de la vie, que les Anciens regardaient comme critique, surtout la soixante-troisième (*la climatérique* n. f.). 63 étant le produit de 7×9. *Abusiv.* Relatif au climat, considéré relativement au climat : *station climatérique.*

climatique adj. *Météor.* Qui a rapport au climat : *influence climatique.*

climatologie [*ji*] n. f. (du gr. *klima, atos*, climat, et *logos*, discours). Traité, étude des climats. V. CLIMAT.

climatologique adj. Qui concerne la climatologie : *études climatologiques.* Qui dépend du climat : *éléments climatologiques.*

climatologiquement [*ke-man*] adv. D'une manière climatologique. (Peu us.)

climatorial, e, aux adj. Qui a rapport aux climats : *régions climatoriales.*

climatothérapie [*pi*] n. f. (du gr. *klima, atos*, climat, et *therapeia*, traitement). Traitement de certaines maladies par le séjour du malade sous un climat spécial.

— ENCYCL. De tout temps, on a utilisé les changements de climat pour la guérison des maladies ; de nos jours, on emploie de plus en plus ce mode de traitement : c'est ainsi que les climats insulaires ou marins sont indiqués dans le lymphatisme, la scrofule, que les climats continentaux et secs conviennent au traitement des affections respiratoires, et les climats de montagne à la tuberculose pulmonaire.

climature n. f. Nature, ensemble d'un climat, circonstances climatologiques : *au seuil du Sahara règne une climature favorable à une variété infinie de productions naturelles et cultivées.*

climax [*maks*] n. m. (du gr. *klimax*, échelle). *Rhét.* Syn. de GRADATION.

clin n. m. (de *cligner*). *Clin d'œil*, mouvement rapide des paupières, qu'on baisse et qu'on relève subitement. Loc. adv. : *En un clin d'œil*, en un temps très court. Pl. des *clins d'œil* ou *clins d'yeux.*

clinamen [*mèn*] n. m. (m. lat.). Déclinaison des atomes, dans le système d'Epicure.

clinanthe n. m. (du gr. *klinê*, lit, et *anthos*, fleur). *Bot.* Pédoncule terminé par un plateau élargi qui porte des fleurs sessiles (par ex. le *cœur* ou *fond* de l'artichaut).

clincaille n. f., **clincaillerie** n. f., **clincailleur** ou **clincailler** [*ka, ll* mll., *é*] n. m. Syn. anc. de QUINCAILLE, QUINCAILLERIE, QUINCAILLIER.

Clinchant (Justin), général français, né à Thiaucourt (Meurthe), m. à Paris (1820-1881). Il commanda, en 1871, l'armée de l'Est, après la bataille d'Héricourt.

cline ou **clinus** [*nuss*] n. m. Genre de poissons acanthoptères de la famille des blenniidés, dont une espèce est connue dans la Méditerranée (*bavecca* de Nice).

clinfoc [*fok*] n. m. (de l'allem *klein fock*, petit foc). Foc très léger, amuré sur un bout-dehors, poussé à l'extrémité du bout-dehors du grand foc et dit *de clinfoc.* V. NAVIRE.

Clinge (La), comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Saint-Nicolas) ; 2.430 h.

clinicat [*ka*] n. m. Fonctions de chef de clinique.

clinicien [*si-in*] adj. et n. m. Se dit d'un médecin qui étudie les phénomènes morbides directement sur le malade, sans préoccupation théorique.

clinique adj. (du gr. *klinê*, lit). Qui se fait près du lit des malades : *leçons cliniques.* N. f. Enseignement de la médecine, donné près des malades. Hôpital où les étudiants se forment à la pratique de la médecine et de la chirurgie. Etablissement, gratuit ou payant, où les malades reçoivent des soins.

clinique n. m. (du gr. *klinê*, lit). Nom donné à des chrétiens qui, pour se rendre le salut plus facile, ne recevaient le baptême qu'au lit de mort ou au moins à un âge avancé.

clinodactylie n. f. (du gr. *klinein*, incliner, et *daktulos*, doigt). Déviation des doigts et des orteils.

clinode n. m. *Bot.* Corps analogue aux basides, mais composé de cellules très petites, allongées, simples ou rameuses.

clinomètre n. m. (du gr. *klinein*, être couché, et *metron*, mesure). Sorte de niveau d'eau mesurant l'inclinaison d'un plan sur l'horizon.

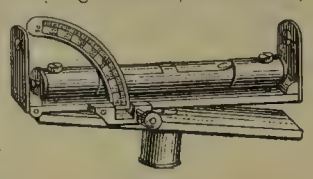
Clinomètre.

clinothérapie n. f. (du gr. *klinê*, lit, et *therapeia*, traitement). Traitement des maladies et, spécialement, des maladies mentales, par le repos au lit.

clinquaille [*ka, ll* mll., *e*] n. f. *Pop.* Argent, monnaie. Syn. CLIQUAILLE.

clinquant [*kan*], **e** adj. Qui brille d'un faux éclat.

clinquant [*kan*] n. m. (de l'anc. m. *cliquer*, faire du bruit). Lame métallique, légère et brillante, que l'on met dans les broderies, les dentelles, etc. *Fig.* Faux brillant, éclat trompeur : *mobilier qui n'est que du clinquant.*

clinquanter [*kan-té*] v. a. Garnir de clinquant.

clinton n. m. Cépage américain, hybride de *riparia* et *labrusca*, que l'on a employé comme porte-greffe.

Clinton (George), né à New-York, m. à Washington (1739-1812), vice-président des Etats-Unis en 1804.

clintonie [*ni*] n. f. Genre de smilacinées, renfermant des plantes à rhizome rampant, à tige simple, originaires de l'Amérique boréale.

clio n. f. Genre de mollusques ptéropodes, caractérisés par la bouche entourée d'appendices coniques et les nageoires insérées sur les côtés du cou.


Clio.

Clio, Muse de l'histoire, qu'on représentait assise ou debout, avec un rouleau de papier ou une caisse de livres.

Clion (Le), comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 21 kil. de Paimbœuf, sur la Haute-Perche ; 2.570 h. Ch. de f. Et. Source ferrugineuse.

Clion, comm. de l'Indre, arr. et à 38 kil. de Châteauroux, sur l'Ozance ; 1.970 h. Ch. de f. O. Chaux.

clipper [*kli-peur*] n. m. (m. angl.). Navire à voiles de fort tonnage et bon marcheur, employé pour la navigation au long cours. Canot de plaisance, de forme effilée.


Clipper (canot).

Clipperton, navigateur anglais du commencement du XVIIIe siècle. Il a publié une intéressante relation de son voyage à travers l'océan Pacifique.

Clipperton (ÎLE DE), îlot situé dans l'océan Pacifique, au large des côtes de l'Amérique centrale. Appartient à la France.

cliquart [*kar*] n. m. *Géol.* Mince couche de gypse. Couche de terrain des environs de Paris, d'où l'on retire d'excellentes pierres de construction.

clique [*kli-ke*] n. f. *Fam.* Société de gens méprisables qui s'unissent pour cabaler, pour tromper. *Arg. milit.* Réunion des clairons et des tambours d'un régiment.


Cliquet.

cliques n. f. pl. V. CLAQUE.

cliquet [*kè*] n. m. Petit levier qui a pour fonction d'arrêter le mouvement d'une roue dentée.

cliquetant [*tan*], **e** adj. Qui cliquette : *les os cliquetants d'un squelette.*

cliqueter [*ke-té*] v. n. (Prend deux *t* devant une syllabe muette : *il cliquette.*) Faire un bruit sec en se choquant.

cliquetis [*ke-ti*] n. m. Bruit produit par des corps sonores entre-choqués : *le cliquetis des épées. Fig.* : *un cliquetis de mots.* Syn. CLIQUETTEMENT.


Cliquette.

cliquette [*kè-te*] n. f. Castagnette primitive, faite de deux os, de deux morceaux de bois, d'ardoise, etc. Instrument, de même genre, dans lequel les lamelles sont adaptées à un manche. *Pêch.* Pierre percée, qui leste un filet.

cliquottement [*ko-te-man*] n. m. Bruit sec produit par le fer-blanc, lorsqu'on le fait ployer brusquement.

cliquotter [*ko-té*] v. n. Produire le cliquottement.

clisimètre [*zi*] n. m. (du gr. *klisis, eôs*, inclinaison, et *metron*, mesure). Appareil servant à déterminer les différences de niveau par des mesures d'inclinaison. (On dit aussi ÉCLIMÈTRE.)

clissage [*kli-sa-je*] n. m. Action de garnir de clisses : *le clissage d'une bouteille, d'un membre fracturé.*

clisse [*kli-se*] n. f. (de *éclisse*). Claie pour égoutter les fromages. Enveloppe d'osier, de jonc, pour bouteilles. *Chir.* Syn. de ÉCLISSE.

clissé [*kli-sé*], **e** adj. Recouvert ou muni d'une clisse : *bouteille clissée.*

clisser [*kli-sé*] v. a. Garnir de clisses, mettre une clisse : *clisser une bouteille.*

clisson [*kli-son*] n. m. Toile de lin blanche, qui se fabriquait à Clisson.

Clisson, ch.-l. de c. (Loire-Inférieure), arr. et à 24 kil. de Nantes, au confluent de la Moine et de la Sèvre Nantaise ; 2.790 h. (*Clissonnais*). Ch. de f. Et. Filatures, papeteries. Ruines du château. — Le cant. a 7 comm. et 11.640 h.

Clisson (Olivier de), connétable sous Charles VI, né au château de Clisson, m. au château de Josselin (1336-1407). Pendant la guerre de la succession de



Statue du connétable de Clisson, d'après Frémiet.

Bretagne, il combattit d'abord dans les rangs du parti anglais ; mais, à partir de 1370, il passa au service de la France, seconda habilement Charles V, fut vainqueur à Rosebecque, et, sous Charles VI, devint le chef du parti des *Marmousets.* Il fut écarté du pouvoir et banni en Bretagne, après la folie du roi.

Clisthène, homme d'Etat athénien, de la famille des Alcméonides, aïeul de Périclès. Il chassa Hippias d'Athènes en 510 av. J.-C., élargit les cadres de la cité en y admettant de nombreux métèques, établit le gouvernement démocratique et institua l'ostracisme.

Clitandre, personnage d'amoureux, dans l'ancienne comédie française. — Titre d'une tragi-comédie de Corneille, sa seconde œuvre (1680).

Clitarque, historien grec (IVe s. av. J.-C.). Il écrivit une histoire des campagnes d'Alexandre, dont il ne reste que des fragments.

clitocybe n. m. Genre de champignons comestibles du groupe des agaricinées, qui croissent en automne dans les forêts de résineux. (On les appelle vulgairement *petits-gris.*)

clitographe n. m. (du gr. *klitos*, incliné, et *graphein*, écrire). Instrument servant à trouver les pentes des terrains et les distances entre les points nivelés.

clitopile n. m. Genre de champignons comestibles du groupe des agaricinées, qui croissent dans les forêts de sapins : *les clitopiles, que l'on appelle aussi* meuniers *ou* fariniers, *exhalent une odeur de farine.*

clitoridien, enne [*ri-di-in, è-ne*] adj. Qui a rapport au clitoris.

clitoris [*riss*] n. m. (gr. *kleitoris*). Petit organe érectile, situé à la partie supérieure de la vulve.

Clitumne, petite rivière d'Italie, baignant Spolète et se jetant dans le Topino, affluent du Tibre.

Clitus [*tuss*], capitaine d'Alexandre, que celui-ci tua dans un festin parce qu'il avait critiqué indirectement le luxe du conquérant ; Alexandre témoigna ensuite un violent désespoir de son acte (328 av. J.-C.).

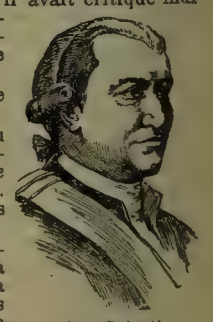
Clive (Robert).

clivable adj. Qui peut être clivé : *cristaux clivables.*

clivage n. m. Action ou manière de cliver des minéraux : *le clivage de l'ardoise s'opère avec une grande facilité.* Fissure à surfaces planes, dans une pierre.

Clive (Robert, lord), général anglais, né à Styche, m. à Londres (1725-1774). Il profita de l'incapacité des successeurs de Dupleix, soumit le Bengale par la victoire de Plassey (1757) et fonda, par son habile politique, la puissance britannique dans les Indes. Coupable de concussion, mais acquitté en considération de ses services, il se donna la mort.

cliver [*vé*] v. a. (de l'all. *klieben*, fendre). Fendre un corps minéral dans le sens naturel de ses couches.

Cloaca Maxima, le plus grand égout de Rome, qui allait de l'extrémité méridionale du Forum au Tibre. Bâti par Tarquin l'Ancien.

cloacal, e, aux adj. Qui appartient au cloaque : *poche cloacale.*

cloaque n. m. (lat. *cloaca*). Egout pour les eaux, les immondices : *le grand cloaque construit par le roi Tarquin subsiste encore.* Lieu destiné à recevoir les immondices. Masse d'eau croupie : *tomber dans un cloaque.* Lieu malpropre et infect. *Fig.* : *certaines villes sont des cloaques de vices, d'impureté. Zool.* Orifice commun dans lequel débouchent les voies urinaires et génitales, ainsi que l'anus, chez certains vertébrés.

clochage n. m. Action de mettre les plantes sous cloche : *le clochage des melons.*

cloche n. f. (b. lat. *clocca*). Instrument d'airain, creux, évasé, que l'on suspend et dont on tire les sons au moyen d'un battant placé au milieu : *il est dangereux de sonner les cloches pendant un orage. Fig.* Ce qui produit du bruit : ce qui assourdit. *Coup de cloche*, annonce, avertissement : *les infirmités de l'âge sont un coup de cloche que nous donne la mort. Déménager à la cloche de bois*, clandestinement et sans payer. Vase de cuivre **pour** cuire les fruits. Couvercle pour des mets : *cloche à fromage.* Vase de verre en forme de cloche, pour couvrir les plantes : *les cloches hâtent la maturation des fruits.* Ampoule à la peau. *Cloche à plongeur*, récipient en forme de cloche, au moyen duquel on peut travailler sous l'eau (v. CAISSON). *Jupe cloche*, jupe évasée dans le bas. *Chim.* Vase de cristal cylindrique, ouvert à une extrémité. PROV. : **Qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son,** si l'on veut être bien fixé, dans un différend, il faut entendre les deux parties. **On ne peut sonner les cloches et aller à la procession,** on ne peut faire plusieurs choses à la fois.


Cloche.

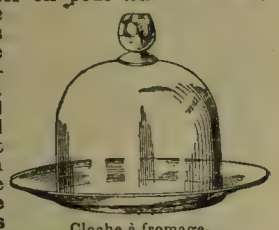
Cloche à fromage.

— ENCYCL. Il est d'usage de faire figurer sur la cloche les noms de la cloche elle-même, des donateurs, des parrains et des marraines, et enfin différentes inscriptions, souvent tirées de l'Ecriture sainte. La bénédiction des cloches consiste en plusieurs ablutions et aspersions d'eau bénite faites sur la cloche et accompagnées d'onctions avec l'huile des catéchumènes et avec le saint chrême. On récite des prières spéciales. La cloche est entourée de lumières et parée de fleurs et de linges précieux. Cette cérémonie est réservée de droit à l'évêque diocésain.


Cloche à melon.

— *Dr.* Les sonneries de cloches, dans les édifices religieux, sont réglées par le maire, et, en cas de désaccord avec le président de l'association cultuelle, par le préfet. Une clef du clocher est déposée entre les mains du maire.

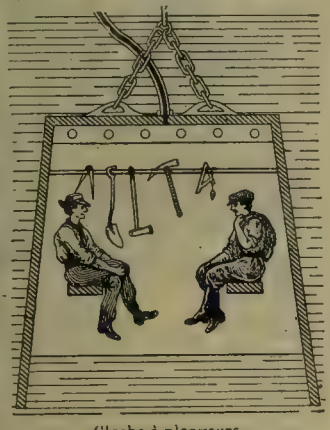
Cloche à plongeurs.

— *Techn.* Dans la fabrication d'une cloche, le métal employé est principalement le bronze. La fonte d'une cloche comprend trois opérations : le *tracé*, qui détermine la forme et les proportions de la cloche ; le *moulage*, qui consiste dans l'établissement du *moule* proprement dit et du *noyau* ou *fausse cloche*, séparés l'un de l'autre par un vide dans lequel pénètre le métal en fusion, et qui représente l'épaisseur que doit avoir la cloche. On distingue dans une cloche, en commençant par le bas : d'abord la *patte* ou partie la plus mince ; puis la *panse*, plus épaisse et recevant les chocs du *battant* en fer forgé ; la *gorge*, qui sépare la panse des *faussures*, constituant la partie médiane ; enfin, surmontant le tout, le *cerveau*, sorte de calotte sphérique portant à l'intérieur l'anneau du battant, qui se relie à celui-ci au moyen de lanières en cuir ou *brayers*.

Cloches de Corneville (*les*), opérette en trois actes, livret amusant de Clairville et Ch. Gabet, musique aimable et gaie de R. Planquette (1877). De retour, après une longue absence, le seigneur de Corneville déjoue les machinations du fermier Gaspard, qui aurait voulu s'approprier ses domaines. Les airs de la partition (*Va petit mousse ; Je regardais en l'air ; Voyez par-ci, voyez par-là*, etc.), sont devenus populaires.

clochement [*man*] n. m. Action de clocher, de boiter : *un clochement douloureux.*

cloche-pied [*pi-é*] **(à)** loc. adv. Sur un seul pied : *sauter à cloche-pied.*

clocher [*ché*] n. m. Tour d'une église, où sont les cloches : *les premiers clochers datent du* VIIe *siècle.* Paroisse. Pays natal : *aller revoir son clocher. N'avoir vu que son clocher*, connaître peu de monde, ne pas connaître la vie. *Course au clocher*, course à travers champs, dans laquelle on prend un clocher pour but. *Fig. Rivalités de clocher*, querelles jalouses entre gens du même pays, entre localités voisines. PROV. : **Il faut placer le clocher au milieu de la paroisse,** il faut mettre à la portée de chacun ce dont tout le monde a besoin. ALLUS. HIST. : **Aigle volant de clocher en clocher jusqu'aux tours de Notre-Dame,** mots qui terminent la proclamation de Napoléon à l'armée, à son retour de l'île d'Elbe. On les rappelle pour présager la certitude et la rapidité du succès.

clocher [*ché*] v. n. (du lat. *claudicare*, même sens). Boiter. *Fig.* Pécher par quelque point. *Cette composition cloche*, est défectueuse. *Ce vers cloche*, la mesure n'y est pas.


Clochers : 1. Arcade ; 2. Tour ; 3. Flèche.

clocher [*ché*] v. n. Tinter comme une cloche. (Peu us.) V. a. Mettre sous une cloche : *clocher des melons.*

clocheteur n. m. Ancien fonctionnaire qui précédait les convois funèbres en agitant une clochette. (On l'appelait aussi CLOCHETEUR DES TRÉPASSÉS.)

clocheton n. m. Petit clocher, ou ornement pyramidal au-dessus d'un édifice, etc.

clochette [*chè-te*] n. f. Petite cloche. Nom vulgaire de diverses fleurs en forme de cloche.

clocter [*klok-té*] v. a. Tailler aux dimensions voulues les pierres meulières destinées à la fabrication des meules.

clocteur [*klok-teur*] n. m. Tailleur de pierres meulières.

Clodia ou **Claudia,** sœur du démagogue Clodius, la Lesbie de Catulle. Ses mœurs n'étaient pas moins émancipées que son esprit.

Clodion le Chevelu, chef d'une tribu franque, établie à Tournai. Battu à Hélèna par le Romain Aétius, en 430 ou 431, il conserva quand même (jusqu'à la Somme), la partie de la Gaule qu'il avait conquise ; m. vers 441. Il était le père de Mérovée.

Clodion (Claude MICHEL, dit), sculpteur français, né à Nancy, m. à Paris (1738-1814) ; il excella dans le genre léger et gracieux. Ses figurines de terre cuite sont très prisées.


Michel Clodion.

Clodius [*di-uss*] (Publius-Appius), démagogue romain, qui se signala par ses violences et fit bannir Cicéron ; il fut tué dans une bagarre par le tribun Milon, l'an 52 av. J.-C.

Clodoche, nom de guerre d'un danseur du second Empire (DUTILLEUL), coryphée d'un quadrille grotesque.

Clodomir, fils de Clovis et de Clotilde, roi d'Orléans de 511 à 524. Il fut tué à Vézeronce (Isère), en combattant les Bourguignons. Deux de ses enfants furent mis à mort par leurs oncles Clotaire et Childebert. Le troisième, Clodoald, entra au monastère, et fut plus tard canonisé sous le nom de saint Cloud.

Clogher, v. d'Irlande (comté de Sligo) ; 11.000 h.

Clohars-Carnoet, comm. du Finistère, arr. et à 10 kil. de Quimperlé, près de l'Océan ; 4.350 h. Bains de mer (plage de sable).

cloison [*zon*] n. f. (du lat. *clausio ;* de *clausus*, fermé). Séparation en planches ou en maçonnerie légère : *cloison pleine ; cloison en bois. Bot.* Membrane qui divise l'intérieur des fruits. *Anat.* Membrane qui sépare une cavité : *la cloison du nez. Mar. Cloison étanche*, cloison métallique qui divise un navire en compartiments étanches.

cloisonnage [*zo-na-je*] ou **cloisonnement** [*zo-ne-man*] n. m. Tout ouvrage de cloison. Dispositif en cloisons.

cloisonnaire [*zo-nè-re*] n. f. *Zool.* Genre de mollusques lamellibranches, qui vivent, dans les régions chaudes, enterrés dans le sable ou la boue, et qui atteignent parfois 1 mètre de long.

cloisonné, e adj. Partagé en compartiments. Adj. et n. m. Se dit des émaux dans lesquels les motifs sont circonscrits par de minces cloisons, dressées verticalement sur la surface pour retenir la matière vitrifiée : *des vases cloisonnés ; de beaux cloisonnés.*

cloisonnement [*zo-ne-man*] n. m. Syn. de CLOISONNAGE.

cloisonner [*zo-né*] v. a. Séparer par des cloisons.

cloître n. m. (du lat. *claustrum*, verrou, barrière). Partie d'un monastère, formée de galeries couvertes encadrant une cour ou un jardin : *le cloître du Mont-Saint-Michel est d'une architecture admirable. Par ext.* Monastère : *Pépin le Bref enferma dans un cloître le dernier des Mérovingiens. Au fig.*, vie qu'on mène dans un cloître : *les austérités du cloître.* Au moyen âge, enceinte de maisons où logeaient les chanoines d'une cathédrale, d'une collégiale, ou même les prêtres d'une paroisse : *les cloîtres Notre-Dame, Saint Merri.*

— ENCYCL. Les cloîtres étaient établis à côté des églises cathédrales, collégiales et monastiques. La forme des cloîtres est généralement carrée. Les abbayes en possédaient souvent deux. Parmi les plus beaux cloîtres de France, on peut citer ceux de Saint-Trophime à Arles, de Moissac, de la cathédrale du Puy, du Mont-Saint-Michel, des cathédrales de Noyon, de Toul, de Langres, de Rouen, de Bordeaux, etc.

Cloître (Le), comm. du Finistère, arr. et à 19 kil. de Châteaulin ; 1.510 h. — Comm. de l'arr. et à 12 kil. de Morlaix ; 1.370 h. Ch. de f.

cloîtré, e adj. Enfermé dans un cloître. *Couvent cloîtré*, dont les religieux ne sortent jamais.

cloîtrer [*tré*] v. a. Enfermer dans un cloître. Enfermer en général : *cloîtrer un enfant.* **Se cloîtrer** v. pr. Entrer dans un cloître. *Fig.* Vivre sans voir personne.

cloîtrier [*tri-é*], **ère** n. et adj. Se dit d'un religieux, d'une religieuse en résidence fixe dans un couvent.

clonique adj. (du gr. *klonos*, agitation). *Méd.* Se dit d'un mouvement convulsif dans lequel les membres sont successivement en contraction et en relâchement : *convulsions cloniques.*

clonisme [*nis-me*] n. m. (gr. *klonos*, agitation). *Méd.* Mouvements convulsifs irréguliers et tumultueux.

clonus [*nuss*] n. m. (gr. *klonos*, agitation). Trépidation rapide qui s'observe lorsqu'on fléchit rapidement le pied d'un malade sur la jambe.

Cloots [*klôts*] (*Anacharsis*-Jean-Baptiste DU VAL DE GRÂCE, baron de CLOOTS, dit), révolutionnaire français, d'origine prussienne, né à Gnadenthal (près de Trèves), m. à Paris (1755-1794), conventionnel, l'un des fondateurs du *culte de la Raison ;* il s'appelait lui-même *l'Orateur du genre humain ;* il fut décapité avec les hébertistes.

clopeur ou **clopeux** [*peû*] n. m. Battoir du raffineur de sucre.

clopin-clopant [*pan*] loc. adv. *Fam.* En clopinant : *arriver clopin-clopant.*

clopiner [*né*] v. n. (anc. fr. *clopin*, boiteux). Marcher avec peine, en clochant un peu.

clopineux, euse [*neû, eu-ze*] adj. Qui boite, clopine.

cloporte n. m. Petit crustacé, qui a un grand nombre de pattes et qui vit dans les lieux sombres et humides.


Cloporte.

— ENCYCL. Les cloportes sont des crustacés dont le plus commun est le *cloporte des murs* ou *des caves*, qui vit dans les maisons et se nourrit de débris organiques, de fruits, de racines, etc.

cloquage [*ka-je*] n. m. Bouffissure dans une couche de peinture.

cloque n. f. (forme normande de *cloche*). Maladie des feuilles, plus particulièrement de celles du pêcher, qui les fait jaunir et se rouler sur elles-mêmes. (Pour éviter la propagation de la cloque il faut enlever les feuilles atteintes, et les détruire par le feu.) Ampoule, bouffissure de la peau, surtout causée par une brûlure. (Pour évacuer le sérum contenu dans les cloques, il faut les percer avec une aiguille flambée.)

cloquer [*ké*] v. n. Se boursoufler, en parlant des couches de peinture.

cloquet [*kè*] n. m. Jonc refendu bouchant l'intervalle entre deux douves de tonneau.

Cloquet (Jules-Germain), chirurgien et anatomiste français, né et m. à Paris (1790-1883). Il a perfectionné l'outillage chirurgical. Membre de l'Académie des sciences (1855).

clore v. a. (lat. *claudere*. — Usité aux temps suivants : *je clos, tu clos, il clôt*, sans pl. *Je clorai*, etc. *Je clorais*, etc. *Que je close*, etc. *Clos, e*, et à tous les temps composés.) Fermer, boucher : *clore un passage. Clore les yeux, la paupière*, dormir ; mourir. Entourer : *clore un champ de fossés. Fig.* Terminer : *clore un compte.* Contracter définitivement : *clore un marché. Absol.* Pouvoir être fermé : *fenêtre qui clôt mal.* ANT. **Ouvrir.**

Clorinde, héroïne de la *Jérusalem délivrée*, par le Tasse. C'est l'amazone des Sarrasins, aimée du jeune et vaillant Tancrède. Elle est restée le type de la femme courageuse, inaccessible aux craintes si naturelles à son sexe.

clos [*klo*] n. m. (de *clos*, part. passé). Terrain cultivé et fermé de murs, haies ou fossés. Se dit en particulier en parlant des vignobles : *le clos Vougeot donne d'excellents vins.*

clos, e [*klô, ô-ze*] part. pas. et adj. (de *clore*). Fermé : *trouver porte close.* Terminé, achevé : *la session est close. Champ clos*, autref., terrain entouré de barrières pour les tournois, les combats singuliers : *combattre en champ clos. Nuit close*, complète. *Bouche close*, sans prononcer une seule parole. *Les yeux clos*, sans regarder. *Fig.* A l'aveuglette. *Lettre close*, autref., ordre du roi qui était signé de son sceau et contresigné par son secrétaire d'État ; auj., *au fig.*, chose qu'on ne peut comprendre, dont on ne peut percer le secret : *pour l'ignorant, tout reste lettre close. Clos et couvert*, dans un local fermé, à l'abri de la pluie et du vent : *le propriétaire est obligé de tenir son locataire clos et couvert.*

closeau [*zô*] n. m. (de *clos*). Petite métairie. Petit clos. (Syn. CLOSERIE.)

closerie [*ze-ri*] n. f. (de *clos*). Propriété entourée de murs, avec une maison d'habitation.

Closerie des Genêts (*la*), drame en cinq actes, de Fr. Soulié, et sa meilleure composition (1846) ; œuvre pleine d'imagination, d'esprit, de passion et de cœur. Une pure jeune fille, pour ne pas accuser sa sœur de lait qui a été séduite, se laisse elle-même soupçonner. Mais à la fin son innocence est reconnue, tandis que sa sœur obtient réparation de son séducteur, qui l'épouse.

Closerie des Lilas, bal public fondé à Paris en 1838 (sous le nom de *la Chartreuse*), et qui est devenu plus tard le bal Bullier.

closet ou **clozet** [*zè*] n. m. Parc entouré de filets verticaux, et qui retient le poisson lorsque la mer se retire.

closet [*zèt*] n. m. Abrévation de WATER-CLOSET.

closier [*zi-é*] n. m. Fermier d'une closerie.

closoir [*zoir*] n. m. Moule de planches, pour la construction en pisé. Planche qui soutient les branches d'un ouvrage de vannerie.

clossement [*man*] n. m. Syn. de GLOUSSEMENT.

Clostercamp (en allem. **Klostercamp**), village de Westphalie (Prusse), où l'armée française

vainquit les Hanovriens du prince de Brunswick (1760), grâce au dévouement du chevalier d'Assas. V. Assas.

Closterseven, bourg d'Allemagne (Hanovre), 1.500 h. En 1757, le maréchal de Richelieu y contraignit à capituler l'armée anglo-hanovrienne du duc de Cumberland.

clostre [*klos-tre*] n. m. (du lat. *claustrum*, clôture). Demi-cylindre creux en poterie, servant à garnir les balustrades. Syn. CLAUSTRE.

Clos-Vougeot [*klô-vou-jo*], vignoble de la Bourgogne, dans la *côte de Nuits*, arr. de Beaune (Côte-d'Or), et qui produit particulièrement des vins rouges universellement renommés. *Par métonym.* n. m. Vin de ce vignoble : *boire du clos-vougeot.*



Tombeau de Clotaire Ier.

Clotaire Ier [*tè-re*], fils de Clovis, roi de Soissons en 511, seul roi des Francs en 558, m. en 561 ; cruel et sanguinaire, il fit, avec Childebert, périr deux des fils de leur frère Clodomir. Après la mort de Childebert, il réunit de nouveau en un seul royaume toutes les parties de la monarchie franque ; — CLOTAIRE II, fils de Chilpéric Ier et de Frédégonde, né en 584, roi de Neustrie en 585, seul roi des Francs en 613, m. en 628 ; il fit périr Brunehaut, puis régna avec sagesse ; — CLOTAIRE III, fils de Clovis II, roi de Neustrie et de Bourgogne de 656 à 670 ; — CLOTAIRE IV, roi d'Austrasie de 717 à 720.



Monnaie de Clotaire II.

clotet [*tè*] n. m. *Archéol.* Sorte de clôture portative dans les appartements.

Clotho, la plus jeune des trois Parques. C'est elle qui présidait à la naissance et tenait la quenouille. V. PARQUES.

Clotilde (sainte), nièce de Gondebaud, roi des Bourguignons, et femme de Clovis Ier ; elle contribua à la conversion de son mari au christianisme. Après la mort de Clovis, elle se retira dans un monastère à Tours ; m. en 545. Fête le 5 juin.

Clotilde de Savoie (Marie-Thérèse-Louise), née à Turin, m. au château de Moncalieri (1843-1911), fille du roi d'Italie Victor-Emmanuel et de Marie-Adélaïde. Elle épousa en 1859 le prince Jérôme Bonaparte, dont elle eut trois enfants : le prince Victor-Napoléon, le prince Louis et la princesse Lætitia.

clôture n. f. (du lat. *claudere*, fermer). Enceinte de murailles, de haies, etc. Mur de clôture. Vie claustrale. *Fig.* Action de terminer : *clôture d'un inventaire.* Dernière séance, fin d'une séance.

— ENCYCL. *Dr. parlem.* On distingue : 1° la clôture d'une *discussion*, prononcée d'office par le président de l'Assemblée lorsque personne ne réclame la parole, ou par l'Assemblée elle-même, lorsqu'il reste des orateurs inscrits qui ne renoncent pas à la parole ; 2° la clôture des *scrutins*, prononcée par le président, qui prend les convenances de l'Assemblée ; 3° la clôture des *séances*, dont le prononcé appartient au président seul (à partir de ce moment nul ne peut prendre la parole, et les comptes rendus cessent d'enregistrer les explications échangées) ; 4° la clôture des *sessions*, ordinaires ou extraordinaires, prononcée par le président après la lecture, par lui-même ou par un ministre, du décret qui l'ordonne.

— *Dr. civ.* Tout propriétaire peut à son gré clore ou non son héritage. La renonciation à ce droit imprescriptible ne peut s'induire que d'une stipulation formelle ou d'une servitude inconciliable avec la faculté de se clore.

Le propriétaire d'un mur ne peut se refuser à en céder la mitoyenneté. V. ce mot.

La clôture confère, à de certaines conditions, le droit de chasse en tout temps et sans permis sur les terrains clos. Les gardes champêtres et les gardes forestiers ne peuvent pénétrer sur un terrain clos sans l'assistance du commissaire de police, du juge de paix, ou du maire ou de son adjoint.

Le principe de la liberté de se clore comporte des restrictions, notamment du chef des servitudes légales : servitude de halage, servitudes militaires, servitudes résultant d'un plan général d'alignement, servitudes de passage ou pour l'écoulement des eaux. Les propriétaires de deux fonds contigus, situés dans une ville ou un faubourg, doivent contribuer aux dépenses d'entretien ou de construction des clôtures séparatives entre maisons, cours et jardins. On peut se soustraire à ces obligations en abandonnant son droit de mitoyenneté.

Le fait de destruction de clôture est prévu, et puni par le code pénal. Le bris ou la violation de clôture devient aussi une circonstance aggravante du vol. La loi pénale entend le mot « clôture » dans le sens le plus large, et même quand il n'y aurait pas de portes fermant à clef ou quand la porte serait à claire-voie et ouverte habituellement.

clôturer [*ré*] v. a. Faire une clôture, la clôture.

clôturier [*ri-é*] n. et adj. m. Vannier qui ne fait que de la vannerie battue.

clou n. m. (lat. *clavus*). Petit morceau de métal, à tête et à pointe, que l'on enfonce pour fixer. *Ne tenir ni à fer ni à clou*, être très mal fixé. *Suspendre un objet au clou*, renoncer à s'en servir (d'où la dérivation populaire de *mettre en gage*). *River un clou*, en rabattre au marteau la pointe dépassante. *Fig.* et *fam.* Véhicule (automobile ou bicyclette) en mauvais état. *Ne pas valoir un clou*, ne rien valoir. *Maigre comme un clou, gras comme un cent de clous*, fort maigre. *Compter les clous de la porte*, attendre longtemps. *Planter son clou*, s'établir à demeure quelque part. *River son clou à quelqu'un*, le réduire au silence par une réponse mordante, décisive. *Fam.* Attraction principale : *le clou d'une soirée.* Nom vulgaire du furoncle. *Art vétér. Clou de rue*, blessure produite au pied du cheval par un corps pointu (clou, etc.) qui s'introduit dans le sabot. *Bot. Clou de girofle*, bouton de giroflier employé comme épice. *Pop.* Mont-de-piété. Poste de police. PROV. : **Un clou chasse l'autre,** les nouveaux soucis font oublier les anciens.

— ENCYCL. *Techn.* Les clous se font avec un grand nombre de métaux : fer, fonte, cuivre, zinc, etc. Leur emploi est multiple en économie domestique et dans l'industrie. Les principales variétés de clous sont : les *clous* ou *pointes de Paris*, les *clous à bateaux*, qu'emploient aussi les maçons pour consolider les hourdages et maçonneries des cloisons ; les *clous à plafonner* et *à latter* ; les *clous à parquet, à penture, à crochet, clous rivés, barbelés*, etc. A ces variétés s'ajoutent encore les *clous caboches*, pour ferrer les grosses chaussures ; les *broquettes*, qui se subdivisent en *semences*, *broquettes à l'anglaise*, *broquettes embouties*, etc. ; les *clous découpés*, enlevés à l'emporte-pièce dans une feuille de tôle ; les *clous fendus* ; les *clous à chevaux* ; les *clous à tapissiers* ; les *clous en zinc*, utilisés par les couvreurs et portant différents noms : *clous à ardoises, à pannes, clous semences* ; les *clous à doublage*, qui servent pour l'établissement des portes d'écluses et des barrages : les *clous en* U, appelés aussi *cavaliers* ou *crampillons*. Les *clous en cuivre* ou *en laiton* servent principalement aux tapissiers. Autrefois, tous ces types de clous se fabriquaient à la main ; actuellement on les obtient mécaniquement.



Clous : 1. Pointé de Paris ; 2. Clou à patte ; 3. A crochet ; 4. Broquette emboutie ; 5. Semence ; 6. Clou de tapissier ; 7. A bateau ; 8. Tête de clou en bronze ; 9. Clou à cheval ; 10. De cordonnier.

— *Art vétér.* Le clou de rue superficiel se guérit assez rapidement, par l'introduction dans la blessure d'un peu d'essence de térébenthine ; profond, il guérit plus difficilement. Il faut nettoyer la plaie, la creuser avec un outil appelé *feuille-de-sauge* et y placer un pansement au sublimé. Le clou de rue peut parfois causer la mort de l'animal, par gangrène des tissus lésés et septicémie consécutive, ou par tétanos.

clouage ou **clouement** [*klou-man*] n. m Action ou manière de clouer.

Cloud [*klou*] (saint) ou **Clodoald,** troisième fils de Clodomir, né vers 522. Il échappa au meurtre de ses frères et se retira dans un village situé près de Paris, où il fonda un monastère qui prit son nom ; m. vers 560. Fête le 7 sept.

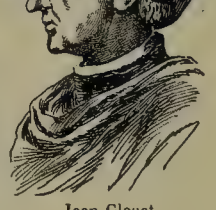

Jean Clouet.

cloudet [*dè*] n. m. Nom vulgaire du hibou.

cloué n. m. Genre de chaussures, dans lequel la semelle et l'empeigne sont réunies par des clous.

clouer [*klou-é*] v. a. (de *clou*). Fixer avec des clous, et *par ext.*, avec un corps pointu : *flèche, coup d'épée qui cloue l'adversaire au sol. Fig.* Assujettir quelqu'un, le fixer dans une résidence, un emploi : *la maladie nous cloue à la chambre. Fam.* Mettre quelqu'un dans l'impossibilité de répondre : *clouer un candidat, un contradicteur. Clouer le bec à quelqu'un,* l'obliger à se taire, ANT. **Déclouer.**



François Clouet.

clouet [*klou-é*] n. m. Petit ciseau de fer, à tête, à l'usage des tonneliers.

Clouet [*é*] (Jean), né vers 1485, m. en 1545, dit *Jehannet*, peintre du roi François Ier, dont il a laissé, entre autres œuvres, un magnifique portrait. Ses œuvres se distinguent par une admirable sobriété. — Son fils, FRANÇOIS, né vers 1510, m. vers 1572, fut peintre de François Ier et de ses trois successeurs : portraits d'*Elisabeth d'Autriche* et de *Charles IX*, au Louvre. Ses crayons sont des chefs-d'œuvre de netteté et de réalisme.

Clough (Arthur-Hugues), poète anglais, né à Liverpool, m. à Florence (1819-1861). Ses œuvres sont remarquables par l'humour et la perfection de la forme.

cloutage n. m. Action de fixer le fer à la corne du pied du cheval. Décoration à l'aide de clous, dont les têtes forment les dessins.

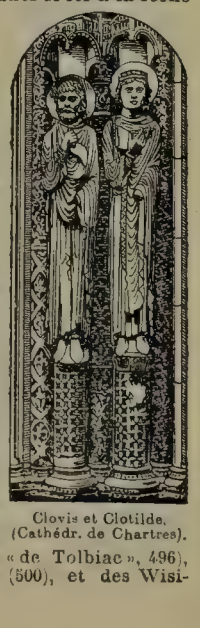

Clovis et Clotilde. (Cathédr. de Chartres).

clouter [*té*] v. a. Garnir, orner de clous.

cloutère n. f. Petite enclume à l'usage des cloutiers.

clouterie [*rî*] n. f. Commerce, fabrication de clous : *la clouterie est répandue dans les Ardennes.*

cloutier [*ti-é*] n. m. Qui fait ou vend des clous.

cloutière n. f. Instrument pour faire à la main des têtes de clous. Boîte à clous.

clouure n. f. Emploi de clous. Endroit où un clou est enfoncé.

Clouzeaux (Les), comm. de la Vendée, arr. et à 7 kil. de La Roche-sur-Yon ; 1.310 h. Ch. de f. Et.

Clovis Ier [*viss*], roi des Francs, né vers 466, fils de Chilpéric Ier et de Basine, époux de Clotilde, vainqueur des Romains à Soissons (486), des Alamans près de Zulpich (bataille dite « de Tolbiac », 496), des Bourguignons près de Dijon (500), et des Wisigoths à Vouillé (507), fondateur de la monarchie franque, et seul roi de toute la Gaule après l'assassinat des chefs francs de Cologne, de Cambrai, de Thérouane ; m. probablement à Paris en 511. Il reçut de l'empereur d'Orient le titre de *patrice*, protégea le catholicisme, et reçut le baptême des mains de saint Remi dans la cathédrale de Reims. Quand ce nouveau Constantin descendit dans la cuve où les catéchumènes étaient plongés, l'archevêque lui adressa ces paroles : « *Courbe la tête, fier Sicambre, adore ce que tu as brûlé, brûle ce que tu as adoré.* » Ces mots ont enrichi notre littérature de deux locutions souvent employées : *courbe la tête, fier Sicambre*, pour exprimer la soumission à une doctrine acceptée, ou à un fait accompli, et : *adore ce que tu as brûlé, brûle ce que tu as adoré*, c'est-à-dire renonce à tes opinions, à tes sentiments, pour adopter des idées opposées. — Malheureusement, après la mort de Clovis, son royaume fut partagé, suivant la coutume franque, entre ses quatre fils : Thierry, Clodomir, Childebert et Clotaire ; — CLOVIS II, fils de Dagobert, roi de Neustrie et de Bourgogne de 638 à 656 ; il épousa sainte Bathilde ; — CLOVIS III, fils de Thierry III, roi de Neustrie et de Bourgogne de 691 à 695 ; il eut pour maire du palais Pépin d'Héristal, qui fut en réalité le vrai maître de son royaume.



Monnaie de Clovis II.

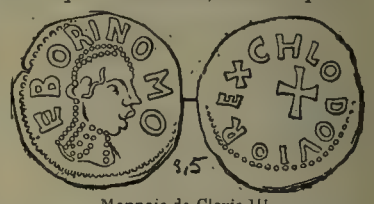

Monnaie de Clovis III.

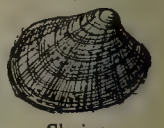

Clovisse.

clovisse [*vi-se*] n. f. (provenç. *clauvisso*). Coquillage alimentaire du genre *vénus*, abondant sur les côtes de la France méditerranéenne.

clown [*kloun'*; pr. angl. *kla-oun'*] n. m. (m. angl.). Personnage grotesque de la farce anglaise. Dans les cirques, acteur, bouffon doué de beaucoup d'agilité et de souplesse : *le métier de clown demande beaucoup d'esprit et d'à-propos.* (On emploie aussi le fém. CLOWNESSE.) Parmi les clowns célèbres, on peut citer : Auriol, Mazurier, Joa Grimaldi, Tony Grice, Footit, etc.



Clowns.

clownerie [*klou-ne-rî*] n. f. Ensemble de clowns. Tour, facétie de clown.

clownesque [*klou-nès-ke*] adj. Qui a rapport à un clown, digne d'un clown : *la versification de Rostand est d'une souplesse clownesque.*

Clozel (François-Joseph), explorateur du Congo et administrateur français, né à Annonay, m. à Rabat, au Maroc (1860-1918).

cloyère [*kloi* ou *klo-ié-re*] n. f. (de *claie*). Panier pour mettre du poisson, et surtout des huitres. Son contenu (25 douzaines).

Cloyes [*kloi*], ch.-l. de c. (Eure-et-Loir), arr. et à 12 kil. de Châteaudun, sur le Loir ; 2.230 h. (*Cloysiens*). Ch. de f. O. — Le cant. a 15 comm. et 12.150 h.

club [*klub'* ou *kleub'*] n. m. (mot angl.). Réunion politique tenue par des particuliers. Cercle, association d'amis : *un club littéraire. Jeux.* Au golf, crosse employée pour pousser les balles.

— ENCYCL. A partir de 1789 il se fonda en France, à l'imitation des Anglais, des clubs qui exercèrent une influence prépondérante sur les décisions des Assemblées révolutionnaires : clubs des Cordeliers, des Feuillants, des Jacobins. Ce dernier dicta souvent ses votes à la Convention.

clubione n. f. Genre d'arachnides aranéides, comprenant des araignées qui vivent dans des coques soyeuses sous les pierres et les écorces.

clubique adj. Qui a rapport aux clubs.

clubiste [*bis-te*] n. m. Membre d'un club.

clubman [*man'*] n. m. Syn. angl. de CLUBISTE. Habitué des cercles. Pl. des *clubmen.*

Clugnat, comm. de la Creuse, arr. et à 11 kil. de Boussac ; 2.100 h.

Cluis, comm. de l'Indre, arr. et à 20 kil. de La Châtre ; 2.230 h. Ch. de f. O.

Cluj, nom roumain de Koloszvar.

Clunet [*né*] (Edouard), avocat français, né à Grenoble, m. à Strasbourg (1847-1922) ; fondateur du *Journal de droit international privé.*

cluniste [*nis-te*] n. m. Religieux de l'ordre de Cluny.

Cluny, ch.-l. de c. (Saône-et-Loire), arr. et à 23 kil. de Mâcon, sur la Grosne, affl. de la Saône ; 4.240 h. (*Cluninois*). Ch. de f. P.-L.-M. Là fut fondée, en 910, par Guillaume, duc d'Aquitaine, une abbaye de bénédictins réformés, une des plus célèbres de l'Europe. De son sein sortirent les papes Grégoire II, Urbain II, et une foule de personnages illustres. De 1865 à 1891, il a existé à Cluny une école nationale, qui formait des maîtres pour l'enseignement spécial des lycées, collèges et écoles normales primaires, puis une école pratique qui formait des contremaîtres et ouvriers d'élite pour les industries du fer et du bois, et que remplace aujourd'hui une école nationale d'arts et métiers. (V. ÉCOLES.) — Le cant. a 25 comm. et 15.000 h.

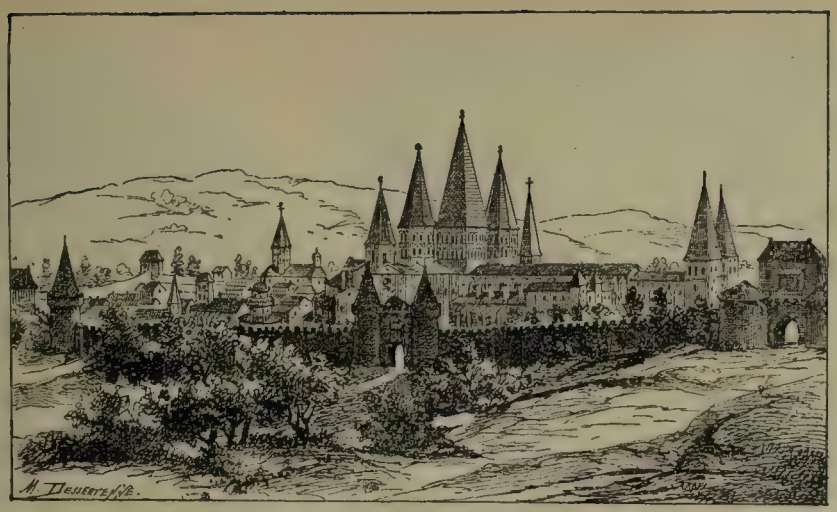

Abbaye de Cluny au XVIIIe siècle

Cluny (*hôtel* et *musée de*), célèbre hôtel, situé à Paris, rue du Sommerard ; il comprend les ruines du palais appelé les *Thermes de Julien*, et un musée



Musée de Cluny.

qui renferme une curieuse collection de plusieurs milliers d'objets, dont la plupart appartiennent aux XIVe, XVe et XVIe siècles : sculptures, ivoires, émaux, terres cuites, bronzes, meubles, tableaux, vitraux, faïences, tapisseries, orfèvrerie, horlogerie, armes, serrurerie, bijoux, voitures.

Cluny (*théâtre de*), théâtre de Paris (boulevard Saint-Germain), ouvert en 1864, sous le nom d'Athénée musical. Il porte son nom actuel depuis 1866. On y joue le vaudeville, la comédie bouffe, et quelquefois l'opérette.

clupe n. m. Nom générique des poissons qui ressemblent au hareng (sardines, aloses, anchois, etc.).

clupéidés n. m. pl. Famille de poissons physostomes, dont le hareng est le type. S. un *clupéidé*.

cluse ! interj. Cri par lequel le fauconnier excite les chiens de chasse, qui aident le faucon, pour faire sortir la pièce de gibier réfugiée dans un buisson.

cluse n. f. ou **clus** [*klu*] n. m. Coupure étroite creusée presque perpendiculairement dans un pic montagneux, et faisant communiquer deux dépressions séparées l'une de l'autre par ce pli. (S'emploie particulièrement dans le Jura.)

cluser [*zé*] v. a. Exciter les chiens en criant *cluse !*

Cluses, ch.-l. de c. (Haute-Savoie), arr. et à 14 kil. de Bonneville ; sur l'Arve ; 2.140 h. (*Clusiens*). Ch. de f. P.-L.-M. École nationale d'horlogerie. — Le cant. a 10 comm. et 10.030 h.

clusiacées [*zi-a-sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre *clusie*. S. une *clusiacée*.

clusie [*zî*] n. f. Genre de clusiacées laticifères, des pays tropicaux, souvent parasites d'autres arbres.

Clusium [*zi-om*'], anc. v. d'Etrurie, aujourd'hui *Chiusi*. C'était la résidence de Porsenna.

Clussais, comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 18 kil. de Melle ; 1.250 h. Fer.

Clyde (la), fl. d'Ecosse, qui arrose Glasgow, et se jette dans la mer d'Irlande ; 160 kil.

clydesdale [*dès-da-le*] n. m. Se dit d'une race de chevaux de gros trait, que l'on rencontre dans la vallée de la Clyde (Ecosse) : *le clydesdale est caractérisé par le développement des crins sur le canon.*

clypéacé, e ou **clypéiforme** adj. (du lat. *clypeus*, bouclier). Qui a la forme d'un bouclier.

clysmien, enne [*klis-mi-in, è-ne*] adj. (du gr. *klusmos*, lavage). *Géol.* Qui a été travaillé par les eaux : *terrains clysmiens.*

clyso-injecteur [*zo*] n. m. (du gr. *klusis*, action de laver, et *injecteur*). Clysoir pour injections.

clysoir [*zoir*] n. m. (gr. *kluzein*, laver). Tube flexible et imperméable, terminé par une canule, servant à prendre des lavements, des injections.



Clysopompe.

clysopompe [*zo-pon-pe*] n. m. (de *clysoir*, et *pompe*). Appareil composé d'un clysoir adapté à une petite pompe foulante.

clystère [*klis-tè-re*] n.m. (gr. *klustèr*). Lavement.

Clytemnestre [*tèm'-nès-tre*], fille de Tyndare et de Léda, sœur d'Hélène, de Castor et de Pollux, épouse d'Agamemnon, mère d'Iphigénie, d'Oreste et d'Electre ; de complicité avec son amant Egisthe, elle tua son mari, quand celui-ci revint de la guerre de Troie, et fut tuée par son fils Oreste.

clyte ou **clytus** [*tuss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, comprenant des capricornes d'un noir velouté varié de bandes claires, et qui sont communs sur tout le globe : *le clyte arqué creuse ses galeries dans les chênes abattus.*

cm, abréviation de *centimètre*. (On écrit centimètre carré : cm^2 ou *cmq* ; centimètre cube : cm^3 ou *cmc*.)

cnémide n. f. (du gr. *knêmis*). *Antiq. gr.* Jambière des soldats grecs.

cnicin n. m. Substance amère, retirée du chardon bénit (*cnicus*). (On dit aussi CNIC n. m. et CNICINE n. f.)

cnicus [*kuss*] n. m. Genre de composées cynaroïdées, qui comprend le chardon bénit ; fébrifuge, tonique et diaphorétique.

Cnide, anc. v. de Carie, colonie lacédémonienne consacrée à Vénus. (Hab. *Cnidiens.*)

Cnide ou **Gnide** (*temple de*), célèbre temple de Vénus, qui se trouvait sur un promontoire de la Carie. De là ces périphrases très usitées en poésie : *la reine, la déesse de Cnide*, pour Vénus ; *l'enfant, le dieu de Cnide*, pour l'Amour.

Cnosse ou **Gnosse,** capitale de l'ancienne Crète.

Co, symbole chimique du cobalt.

C. O. abréviation de *compte ouvert.*

co, col, com ou **con** (du lat. *cum*, avec), préfixe qui indique réunion ou adjonction.

coaccusation [*a-ku-za-si-on*] n. f. Etat de personnes coaccusées.

coaccusé, e [*a-ku-zé*] n. Accusé avec un ou plusieurs autres.

— ENCYCL. *Dr.* Les personnes accusées en même temps qu'une ou plusieurs autres sont traduites simultanément devant une juridiction criminelle, qui doit statuer à l'égard de tous par le même arrêt. Cette comparution simultanée a lieu tout d'abord quand diverses personnes ont commis ensemble le même crime (on dit, en ce cas, qu'il y a *indivisibilité*), ou encore lorsque plusieurs individus ont commis des crimes différents, mais unis entre eux par la connexité.

Quand un acte d'accusation comprend plusieurs infractions, la disjonction des affaires peut être prononcée, si l'on reconnaît que la connexité fait défaut.

coacher [*ché*] n. m. Feuille de papier employée parfois par le batteur d'or en guise de parchemin.

coachman [*kôtch-man'*] n. m. (m. angl.) Cocher. Paletot qu'on met pour conduire. Pl. des *coachmen.*

coacquéreur [*a-ké*] n. m. Celui avec qui l'on acquiert en commun.

coacquisition [*a-ki-zi-si-on*] n. f. Action d'acquérir en commun avec un autre.

coactif, ive [*ak*] adj. (du lat. *coactum*, supin de *cogere*, forcer). Qui a droit, pouvoir de contraindre : *puissance coactive.*

coaction [*ak-si-on*] n. f. (lat. *coactio*). Contrainte, violence qui ôte le libre arbitre : *la coaction prouvée détruit l'acte.*

coactivité n. f. Qualité d'une force coactive.

coadapter [*dap-té*] v. a. Adapter deux choses l'une à l'autre.

coadjuteur n. m. (préf. *co*, et lat. *adjutor*, aide). Prélat adjoint à un autre prélat pour l'aider dans ses fonctions, avec ou sans future succession : *le cardinal de Retz était coadjuteur de l'archevêque de Paris, son oncle.*

coadjutorerie [*rî*] n. f. Dignité, charge de coadjuteur.

coadjutrice n. f. Religieuse adjointe à l'abbesse ou à la supérieure, et qui est désignée pour lui succéder.

coadjuvant [*van*], **e** adj. Qui aide, qui concourt : *causes coadjuvantes.*

coadministrateur [*ni-stra*] n. m. Celui qui administre avec un ou plusieurs autres.

coadnation [*si-on*] n. f. *Bot.* Etat des feuilles coadnées.

coadné, e adj. (de *co*, *ad*, et *né*). *Bot.* Se dit des parties adhérentes entre elles et qui se sont développées ensemble.

coagulabilité n. f. Propriété de se coaguler.

coagulable adj. Qui peut se coaguler : *l'albumine est coagulable.*

coagulant [*lan*], **e** adj. Qui coagule : *la présure est une substance coagulante.*

coagulase [*la-ze*] n. f. Ferment soluble qui jouit de la propriété de précipiter de leurs solutions certaines substances, comme la présure, la caséase, qui coagulent le lait.

coagulateur, trice adj. Qui produit la coagulation : *l'effet coagulateur de l'eau-de-vie.*

coagulation [*si-on*] n. f. Etat d'un liquide coagulé. Action par laquelle il se coagule.

coaguler [*lé*] v. a. (lat. *coagulare*). Figer, en parlant d'un liquide ; lui donner de la consistance : *l'alcool a la propriété de coaguler l'albumine.* **Se coaguler** v. pr. Se prendre sous la forme de gelée : *le sang se coagule.*

coagulum [*lom'*] n. m. Masse de substance coagulée : *un coagulum de sang.* Ce qui sert à coaguler.

coaille [*ll* mll., *e*] n. f. (lat. *cauda*, queue). Laine de qualité inférieure, provenant de la queue de l'animal. Syn. QUAILLE.

coailler [*ko-a, ll* mll., *é*] v. n. Se dit des chiens quand ils quêtent la queue haute.

coalescence [*lè-san-se*] n. f. (du lat. *coalescere*, se souder). *Pathol.* Adhérence des parties qui étaient divisées naturellement ou par accident.

coalescent [*lè-san*] **e** adj. *Hist. nat.* Qui ne forme qu'une seule pièce.

coalisé, e [*zé*], adj. Se dit de ceux qui sont ligués : *puissances coalisées.* N. m. pl. : *les coalisés envahirent la France en 1814.* S. un *coalisé.*

coaliser [*zé*] v. a. (du lat. *coalescere*, s'unir). Liguer, engager dans une coalition : *coaliser des puissances.* **Se coaliser** v. pr. (lat. *coalescere*, se souder). Se liguer ; unir ses efforts.

coalition [*si-on*] n. f. (de *coaliser* [*se*]). Ligue de puissances : *la Convention résista aux coalitions européennes.* Association de partis, de personnes qui veulent exercer une action commune.

— ENCYCL. *Dr.* La coalition est un concert de patrons ou d'ouvriers qui exercent une pression tendant soit à l'abaissement ou à la hausse des salaires, soit à entraver la liberté de l'industrie et du travail.

L'article 414 du Code pénal punit « d'un emprisonnement de six jours à trois ans et d'une amende de 16 francs à 3.000 francs ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque, à l'aide de violences, voies de fait, menaces ou manœuvres frauduleuses, aura amené ou maintenu, tenté d'amener ou de maintenir une cessation concertée de travail dans le but de forcer la hausse ou la baisse des salaires, ou de porter atteinte au libre exercice de l'industrie ou du travail ». La peine est applicable par les tribunaux correctionnels, même lorsque le délit a été commis par la voie de la presse.

Lorsque ces faits sont la conséquence d'un plan concerté, les coupables peuvent être, par l'arrêt ou le jugement, condamnés à l'interdiction de séjour pendant deux ans au moins et cinq ans au plus.

Les dispositions de l'article 414 pourraient trouver application en cas de grève.

— *Hist.* On a particulièrement donné le nom de *coalitions* à des ligues formées par les puissances européennes contre la Révolution française et contre Napoléon Ier. Elles sont au nombre de sept : la *première*, conclue à Pilnitz, entre la Prusse et l'Autriche, auxquelles se joignirent, après la mort de Louis XVI, l'Angleterre, l'Espagne, la Sardaigne, les Deux-Siciles, etc., fut sérieusement entamée par la paix de Bâle avec la Prusse et l'Espagne (5 avril et 22 juill. 1795), et dissoute par le traité de Campo-Formio avec l'Autriche (17 oct. 1797) ; la *deuxième*, formée en mars 1799, entre l'Angleterre, restée seule en armes, la Russie et la Turquie, l'Autriche et les Deux-Siciles, fut brisée par la victoire de Marengo, suivie du traité de Lunéville avec l'Autriche (9 févr. 1801), et par la paix d'Amiens avec l'Angleterre (25 mars 1802) ; la *troisième*, signée à Pétersbourg, le 8 avril 1805, entre l'Angleterre, qui avait rompu avec la France dès 1803, et l'Autriche, la Russie et la Prusse, fut dissoute de fait par la victoire d'Austerlitz, et de droit par le traité de Presbourg (26 déc. 1805) ; la *quatrième*, formée en septembre 1806, entre la Prusse, la Russie, l'Angleterre et la Suède, fut rompue par la bataille de Friedland, suivie du traité de Tilsit avec Alexandre et avec le roi de Prusse (9 juill. 1807) ; la *cinquième*, conclue le 9 avril 1809, entre l'Autriche et l'Angleterre, finit par l'entière défaite à Wagram des Autrichiens, qui obtinrent la paix à Schœnbrunn, le 14 octobre ; la *sixième*, signée en mars 1813, entre la Russie, la Prusse, l'Autriche, l'Angleterre, la Suède et presque toutes les autres puissances, eut pour résultat l'abdication de Napoléon (11 avril 1814) ; la *septième*, qui ne fut que la continuation de la précédente, formée à Vienne en 1815, après le retour de Napoléon à Paris, le renversa de nouveau à la suite de sa défaite à Waterloo.

coalitionniste [*si-o nis-te*] n. m. Membre d'une coalition.

coallié, e n. et adj. Syn. de COALISÉ.

coaltar [*kol*] n. m. (mot angl., de *coal*, charbon, et *tar*, goudron). Goudron tiré de la houille : *le bois injecté de coaltar résiste bien à l'humidité.*

— ENCYCL. Le coaltar, liquide d'un noir brillant, de consistance sirupeuse et de composition assez complexe, est employé industriellement pour injecter les bois, les traverses de chemins de fer, les pavés de bois, etc. La thérapeutique l'emploie associé à la saponite, comme désinfectant et antiseptique. On l'utilise également pour badigeonner les plaies des arbres et prévenir l'invasion des maladies cryptogamiques.

coaltarement [*kol, man*] n. m. Action de coaltarer.

coaltarer [*kol-ta-ré*] v. a. Injecter (du bois, susceptible de pourrir) avec du coaltar.

coaltarisation [*kol, za-si-on*] n. f. Action de coaltariser.

coaltariser [*kol, zé*] v. a. Enduire de coaltar.

coalté, e [*kol*] adj. Se dit d'une préparation de coaltar employée pour désinfecter et panser.

coalterne [*ko-al-tèr-ne*] adj. Se dit des fièvres dont les accès se renouvellent avant la fin de l'accès précédent. (On dit mieux SUBINTRANT, E.)

coaptation [*ko-ap, si-on*] n. f. Action de remettre en place les os luxés ou les fragments d'os fracturés.

coarctant [*ko-ark-tan*], **e** adj. (du lat. *coarctare*). Qui resserre : *force coarctante.*

coarctation [*ko-ark-ta-si-on*] n. f. Rétrécissement : *coarctation du canal de l'urètre, de l'intestin.*

coarcté, e [*ark-té*] adj. Rendu plus étroit.

coarctotomie [*ark-to-to-mî*] n. f. (lat. *coarctare*, rétrécir, et *tomê*, section). Section d'un rétrécissement.

Coarraze, comm. des Basses-Pyrénées, arr. et à 18 kil. de Pau, sur le gave de Pau ; 1.690 h. Ch. de fer Midi. Lingerie. Henri IV y passa une partie de son enfance.

coassant [*a-san*], **e** adj. Qui coasse.

coassement [*a-se-man*] n. m. Cri de la grenouille, du crapaud. *Fig.* : *les coassements de l'envie.*

coasser [*a-sé*] v. n. (lat. *coaxare*). Crier, en parlant de la grenouille. *Fig.* Criailler, cabaler.

coassocié, e [*as-so*] n. Associé avec d'autres.

coassurance [*a-su*] n. f. Assurance dans laquelle les assurés s'engagent mutuellement.

coati n. m. Petit mammifère carnassier, qui vit dans les forêts d'Amérique.

— Encycl. Les coatis ne dépassent jamais 1 mètre de longueur, du museau à la pointe de la queue ; leur fourrure est épaisse, et tire sur le rouge. Ces animaux sont très faciles à apprivoiser, et figurent souvent dans les ménageries.

coating [*kô-tingh'*] n. m. (m. angl. de *coat*, habit). Sorte de peigné anglais.

coauteur [*ko-ô*] n. m. Auteur qui travaille avec un autre à une même œuvre littéraire. Celui qui a commis un crime en participation avec d'autres personnes.

cob [*kob'*] n. m. (mot angl.). Cheval de taille moyenne, à l'encolure épaisse et courte.

cobalt [*balt'*] n. m. (allem. *kobalt*). Métal blanc rougeâtre, dur et cassant : *le cobalt fut isolé par Brandt en 1773. Bleu de cobalt* ou *cobalt*, couleur à base d'oxyde de cobalt.

— Encycl. On retire le cobalt de minerais arséniés (*smaltines*), et sulfoarséniés (*cobaltines*). En Nouvelle-Calédonie, où on utilise des gisements de manganèse cobaltifères, il se présente sous forme d'oxyde de cobalt hydraté (*asbolane*). C'est un métal dur, peu malléable, de densité 8,71 à 21°, fondant très difficilement. On le rend malléable en l'alliant au magnésium, et ductile en l'alliant au cuivre ; en combinaison avec le fer et l'acier, il produit des alliages d'une très grande dureté ; on l'utilise aussi pour le revêtement des métaux. La couche qu'il fournit est plus dure que celle donnée par le nickel. L'oxyde de cobalt donne au verre et aux pâtes céramiques une belle coloration bleue. Le cobalt a peu d'applications directes, mais il sert à préparer un certain nombre de colorants. Les sels de cobalt entrent dans la composition des *encres sympathiques*. Les hygromètres en papier virant du bleu au rose, selon le degré d'humidité de l'air, doivent au cobalt cette propriété.

cobaltage n. m. Action de recouvrir d'une mince couche de cobalt un métal qui, sans cette précaution, pourrait s'oxyder. Syn. COBALTISAGE.

cobaltifère adj. Qui contient du cobalt.

cobaltine n. f. Arséniosulfure naturel de cobalt, qui, après la smaltine, est le minerai de cobalt le plus important.

cobaltiser [*zé*] v. a. Couvrir d'une couche de cobalt.

cobaye [*ba-ï*] n. m. Genre de petits mammifères rongeurs, vulgairement appelés *cochons d'Inde*.


Cobaye.

— Encycl. Des diverses espèces de cobayes, le plus connu est le *cobaye domestique* ou *cochon d'Inde*, originaire du Pérou et acclimaté depuis un siècle en Europe. Ces petits animaux, très prolifiques, sont très employés pour la vivisection et pour l'essai des préparations microbiennes.

Cobden [*dèn*] (Richard), économiste anglais, né à Heyshott (Sussex), m. à Londres (1804-1865), qui, par sa victoire sur les grands propriétaires ruraux, lesquels vendaient à des prix exagérés les denrées de première nécessité, assura le succès des idées libre-échangistes. Il consacra aussi ses soins à développer les relations commerciales entre l'Angleterre et la France.


Cobden.

cobéa ou **cobæa** [*bé-a*] n. m. ou **cobée** n. f. Genre de bignoniacées, comprenant des plantes grimpantes, à grandes fleurs bleues et campanulées.

— Encycl. Les cobéas sont des arbrisseaux grimpants originaires de l'Amérique tropicale. L'espèce la plus connue est le *cobéa scandens*, que l'on cultive en France dans de grands pots, et qui peut se conserver plusieurs années.

Cobenzl [*bèn'tsl'*] (Jean-Louis-Joseph, comte de), diplomate autrichien, né à Bruxelles, m. à Vienne (1753-1809). Il négocia les traités de Campo-Formio et de Lunéville.

Cobet (Carel-Gabriel), philologue hollandais, un des fondateurs de la critique conjecturale, né à Paris, m. à Leyde (1813-1889).

cobier [*bi-é*] n. m. Réservoir à plusieurs compartiments, dans les marais salants.

coble n. m. Barque de pêche à trois quilles, des côtes d'Angleterre.

Coblentz [*blèn'ts*] ou **Coblence** [*blan-se*] (en allem. *Koblenz*), v. forte de la Prusse-Rhénane, au confl. du Rhin et de la Moselle ; 54.000 h. Camp retranché. Près de la ville s'élève le tombeau de Marceau. Ce fut, en 1792, un des lieux de ralliement des émigrés, qui y formèrent l'*armée de Condé*.

cobolt n. m. Arsenic métallique réduit en poudre, qui, par son contact avec l'air, a subi un commencement d'oxydation.

Cobourg (en allem. *Koburg*, v. d'Allemagne, Bavière, sur l'Itz ; 23.400 h. Anc. capit. du duché de Saxe-Cobourg-Gotha.

Cobourg (Frédéric de Saxe-). V. SAXE-COBOURG.

cobourg [*bour*] n. m. Etoffe croisée d'un seul côté, à trame de laine mérinos peignée, et chaîne en soie grège ou en coton.

cobra ou **cobra capello** [*pèl-lo*] n. m. Nom vulgaire des serpents indiens du genre *naja*, appelés aussi *serpents à lunettes* et autres dont la morsure venimeuse est souvent mortelle. V. NAJA.

coca n. f. ou, d'après l'Acad. n. m. (m. esp.). Arbrisseau du Pérou, du genre érythroxyle (linacées). [On dit aussi COCAÏER.]


Coca : a, fleur ; b, fruit.

— Encycl. La coca est un arbrisseau qui peut atteindre 1 à 3 mètres de haut. Ses fleurs sont petites et jaunâtres, les fruits sont des drupes rouges. La coca croît à l'état sauvage dans les Indes, mais on la cultive de plus en plus pour ses feuilles, qui possèdent une action stimulante analogue à celle du café, du thé, etc. ; mâchées, elles anesthésient la bouche et l'estomac, et peuvent, jusqu'à un certain point, suppléer au défaut de nourriture. On les utilise à la préparation des vins pharmaceutiques. Epuisées par l'éther, elles fournissent la cocaïne.

cocagne [*ka-gne*] n. f. (napolit. *cuccagna*). Fête publique avec distribution de boissons et de vivres. (Vx.) *Pays de cocagne*, pays imaginaire où l'on a sans peine tous les agréments de la vie. *Mât de cocagne*, mât élevé, enduit de matière glissante (savon, suif), au sommet duquel sont suspendus des objets que des concurrents s'efforcent d'atteindre en grimpant.


Mât de cocagne.

cocagne n. f. (provenç. *cocanha*). Pain de pastel.

cocaïne [*ka-i-ne*] n. f. Alcaloïde que l'on extrait des feuilles de coca.

— Encycl. Cet alcaloïde est un anesthésique local et un précieux analgésique. On l'utilise en injections hypodermiques pour les petites opérations. Au contraire pour les grandes opérations, on l'injecte dans le canal rachidien ; on obtient ainsi une anesthésie de toute la partie du corps inférieure à l'ombilic : on l'emploie en potions contre la gastralgie, les vomissements, le mal de mer, etc. Il est bon, quand on fait usage de la cocaïne, de faire étendre le malade pendant un certain temps.

cocaïnisation [*za-si-on*] n. f. Injection de cocaïne pour produire l'anesthésie.

cocaïnisme [*nis-me*] n. m. Etat qui résulte de l'abus de la coca et de la cocaïne.

cocaïnomane n. Personne qui fait un emploi abusif des sels de cocaïne : *la police fait la chasse aux fournisseurs des cocaïnomanes.*

cocaïnomanie [*nî*] n. f. Abus de la cocaïne.

— Encycl. Le cocaïnomane satisfait surtout sa passion en prisant la cocaïne, rarement en se l'injectant sous la peau. La cocaïnomanie produit des anesthésies avec fourmillements, des troubles cardiaques et surtout de graves désordres mentaux, dont la caractéristique est l'excitation. La folie du cocaïnomane est des plus dangereuses.

cocalon n. m. Cocon de ver à soie de qualité inférieure.

Cocalos. *Myth.* Roi légendaire de Sicile, qui donna l'hospitalité à Dédale et l'aida à tirer vengeance de Minos.

cocantin n. m. *Pop.* Homme d'affaires.


Cocarde.

cocarde n. f. (anc. fr. *coquard*, vaniteux). Insigne qu'on porte à la coiffure (militaire surtout), et qui diffère de couleur pour chaque nation : *cocarde tricolore.* Nœud de rubans ou d'étoffes.

cocardeau [*dô*] n. m. Variété de giroflée. Syn. FENESTRELLE.

cocarder [*dé*] v. a. Décorer d'une cocarde : *cocarder un drapeau ; cocarder son chapeau.*

cocardier [*di-é*], **ère** adj. et n. Qui aime l'armée, l'uniforme, le panache.

cocasse [*ka-se*] adj. (de *coq*). *Pop.* Plaisant, drôle, risible, ridicule : *homme, raisonnement cocasse.*

cocasserie [*ka-se-rî*] n. f. Caractère de ce qui est cocasse, bouffon.

cocassier [*ka-si-é*] n. m. Paysan qui va dans les fermes acheter des volailles et des œufs, pour les revendre à la ville.

cocâtre n. m. Coq auquel on a enlevé un testicule.

cocaution [*kô-si-on*] n. f. Celui qui est caution avec un autre.

coccérine n. f. Matière cireuse que l'on retire des cochenilles.

coccidés [*kok-si-dé*] n. m. pl. Famille d'insectes hémiptères, renfermant les cochenilles et genres voisins. S. un *coccidé.*

coccidie [*kok-si-dî*] n. f. Genre de protozoaires renfermant des animalcules qui vivent dans les tissus de divers animaux : *la coccidie oviforme est particulière au foie du lapin.*

coccidiose n. f. Nom des affections dont une coccidie est la cause : *la coccidiose du lapin est appelée aussi* gros-ventre.

— Encycl. La coccidiose du lapin est causée par l'envahissement du foie et des intestins par des coccidies : elle se propage par les déjections des malades : les litières humides sont un terrain éminemment favorable au développement des coccidies. Il est donc indispensable, pour prévenir cette maladie, de tenir les lapins sur des litières sèches, de ne pas leur donner de fourrage mouillé, et de ne pas les réunir en trop grand nombre dans la même case. Quand la maladie est constatée, il faut isoler les malades et les sacrifier au besoin, puis effectuer une désinfection complète du clapier à l'aide d'eau crésylée ou d'une solution de sulfate de fer.

coccinelle [*kok-si-nè-le*] n. f. (lat. *coccinus*, de couleur écarlate). Genre d'insectes coléoptères appelés vulgairement *bêtes à bon Dieu* : *les larves des coccinelles dévorent les pucerons.*


Coccinelle.

— Encycl. Les coccinelles, dont on connaît une vingtaine d'espèces européennes, habitent sur les plantes et dans les maisons. Quand on les inquiète, elles exsudent une matière d'odeur âcre. Elles sont ordinairement noires, avec les élytres rouges ou jaunes chargés de points noirs. Ce sont, pour la plupart, des insectes utiles.

coccobacille [*ko-ko-ba-si-le*] n. m. Bacille court, à extrémités arrondies : *le germe de la peste est un coccobacille.*

coccolobe [*ko-ko*] n. f. Genre de polygonacées, renfermant des arbres ou arbrisseaux de l'Amérique tropicale, qui produisent le *bois de fer* et l'extrait rouge astringent appelé *kina d'Amérique* ou *extrait de faux ratanhia.*

cocculus [*ko-ku-luss*] n. m. Genre de ménispermacées comprenant des arbrisseaux des régions tropicales des divers continents, qui fournissent des toniques amers. V. COLOMBO.

coccus [*kok-kuss*] n. m. Microbe de forme arrondie.

coccygien, enne [*kok-si-ji-in, è-ne*] adj. Qui dépend du coccyx : *vertèbres coccygiennes.*

coccygodynie n. f. (de *coccyx*, et du gr. *odunè*, douleur). Douleur au niveau du coccyx, observée surtout dans la grossesse et les affections utérines.

coccyx [*kok-siss*] n. m. (dugr. *kokkux*, coucou). Petit os ou réunion de petits os, en bec de coucou, à l'extrémité du sacrum.

Cochabamba, v. de la Bolivie, ch.-l. de dép. ; 22.000 h. Filatures de laine, commerce actif. — Le dép. a 328.000 h.

coche n. m. (anc. haut. allem. *coccho*). Sorte de chaland remorqué par des chevaux, pour transporter les voyageurs : *le coche d'Auxerre.* On disait aussi *coche d'eau.*

coche n. m. (all. *kutsche*). Autref., sorte de grande diligence pour le transport des voyageurs


Un coche, sous Louis XIII.

et des marchandises. *Fig. Manquer le coche*, perdre une bonne occasion. *Mouche du coche*, personne qui montre un zèle excessif et inutile, par allusion à la fable de La Fontaine.

coche n. f. Truie, femelle du cochon.

coche n. f. Entaille. *Spécialem.*, entaille faite à une petite lame de bois pour marquer chaque pain, chaque litre de vin, etc., que l'on prend à crédit.

coché, e adj. Qui figure un creux trop profond : *des traits cochés.*

cochelet [*lè*] n. m. Coq petit, jeune.

cochelivier [*vi-é*] n. m. Alouette des bois.

cochenillage [*ni, ll* mll.] n. m. Bain de cochenille pour teindre en écarlate.

cochenille [*ll* mll., *e*] n. f. (esp. *cochinilla* ; du lat. *coccinus*, écarlate). Genre d'insectes hémiptères, originaires du Mexique.

— Encycl. La cochenille la plus renommée est la cochenille du nopal, originaire du Mexique, mais acclimatée aujourd'hui aux Indes, aux Canaries et en Espagne. Elle fournit une teinture rouge magnifique, qui est le carmin. On l'obtient en traitant une décoction de cochenilles par un sel acide. On l'emploie en teinture, et pour colorer les bonbons, les liqueurs, les encres, etc.

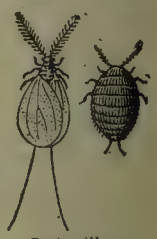
Cochenilles : Mâle ; femelle.

D'autres espèces (*cochenille blanche des serres, cochenille de l'olivier, du figuier, pou de San José, cochenille de l'oranger*, etc.), sont des insectes nuisibles. On a pu arrêter les dégâts d'une cochenille australienne, l'*icérie*, introduite en France avec des plantes exotiques, en acclimatant auprès d'elle son ennemi naturel une coccinelle (*novius cardinalis*) qui lui a fait une guerre acharnée.

cocheniller [*ni, ll* mll., *é*] v. a. Récolter la cochenille. Teindre avec de la cochenille.

cochenillier [*ni, ll* mll., *ié*] n. m. Nom vulgaire du *cactus nopal*, sur lequel vit la cochenille.

cochenilline [*ll* mll.] n. f. Principe colorant de la cochenille. (On dit aussi CARMINE et COCCINE).

cocher [*ché*] n. m. Conducteur (autref. d'un *coche*) d'une voiture destinée au transport des personnes. (Le fém. *cochère* est usité pour désigner les femmes qui font profession de conduire les voitures de place : une *cochère*, une *femme cochère.*)

cocher [*ché*] v. a. Marquer d'une coche.

côcher et **cocher** [*ché*] v. a. (lat. *calcare*). En parlant des oiseaux de basse-cour, couvrir la femelle.

Cocher (le), constellation de l'hémisphère boréal, composée de 66 étoiles, dont la plus belle est la *Chèvre* ou *Capella*. V. CIEL.

cochère adj. f. *Porte cochère*, grande porte par laquelle entrent les voitures. V. COCHER.

Cocherel, écart de la comm. d'Houlbec-Cocherel (Eure), arr. d'Evreux. Victoire de Du Guesclin sur les Anglais et les Navarrais, commandés par le captal de Buch (1364).

Cochery (Louis-Adolphe), homme politique français, né et m. à Paris (1819-1900). Il fut en 1879 le premier titulaire du ministère spécial des postes

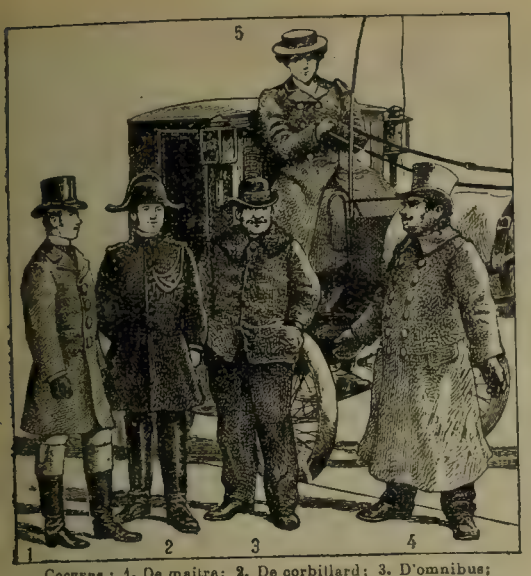

Cochers : 1. De maître; 2. De corbillard; 3. D'omnibus; 4. De fiacre; 5. Cochère.

et télégraphes. — Son fils Georges, né et m. à Paris (1855-1914), fut ministre des finances dans le cabinet Méline en 1896, puis dans le cabinet Briand (1909).

cochet [*ché*] n. m. Jeune coq.

cochevis [*vi*] n. m. Alouette huppée ou crêtée, à corps trapu, à bec fort.

cochile n. f. Fagoue ou ris de cochon.

Cochin, nom d'une famille de graveurs célèbres du XVIIe et du XVIIIe siècle. Le plus connu est Charles-Nicolas Cochin II, né et m. à Paris (1715-1790). Son œuvre se compose de plus de 1.500 pièces dessinées ou gravées. On lui doit de charmantes illustrations.

Cochin (Henri), avocat fr., d'une éloquence souple et vigoureuse, né et m. à Paris (1687-1747).



Denys Cochin.

Cochin (Jacques-Denis), curé de Paris, né à Paris (1726-1783), fondateur en 1780 de l'hospice qui porte son nom, situé à Paris Faubourg-Saint-Jacques.

Cochin (Pierre-Suzanne Augustin), publiciste et administrateur français, né à Paris, m. à Versailles (1823-1872). — Son fils, Denys, homme politique français, né et m. à Paris (1851-1922). Membre de l'Académie française (1911). Député de Paris et membre de la droite, il a fait partie pendant la Grande Guerre, comme ministre d'Etat, du ministère Briand (oct. 1915).

Cochin, v. de l'Inde anglaise (Madras), sur la côte de Malabar; 15.000 hab.

Cochinchine, colonie française de l'Indochine, située à l'E. du Mékong, et comprenant la région humide et basse arrosée par les bouches nombreuses du delta de ce fleuve. Pop. 2.900.000 h. (*Cochinchinois*). Immense production et exportation de riz, de bois, de caoutchouc. C'est l'une des plus prospères parmi les colonies françaises. Conquise en 1861. Cap. *Saïgon*. V. Indochine.

Cochinchinois, e [*noi, oi-ze*], habitant ou originaire de la Cochinchine : *les Cochinchinois*. Adjectiv. *Race cochinchinoise*, race de gallinacés originaire de la Cochinchine, et dont les individus sont très appréciés en Europe : *la poule cochinchinoise est une bonne pondeuse et une remarquable couveuse*. (On dit aussi par abréviat. cochin.)

cochléaire [*klé-è-re*] adj. (lat. *cochlear*, cuillère). En forme de cuillère : *préfloraison cochléaire*.

cochléaria [*klé*] n. m. (du lat. *cochlear*, cuiller, à cause de la forme des feuilles). Genre de crucifères employées comme stimulantes, antiscorbutiques.

— Encycl. Les espèces les plus connues sont : 1° le *cochléaria officinal*, qui se cultive dans les jardins et dont les feuilles, à odeur piquante, constituent un des meilleurs antiscorbutiques; 2° le *cochléaria de Bretagne, moutarde des capucins* ou *raifort sauvage*, dont la racine sert à assaisonner les viandes et le poisson.

cochlée [*klé*] n. f. (du lat. *cochlea*, limaçon). Limaçon de l'oreille interne.

cochléiforme [*klé-i*] adj. En forme de colimaçon.

cochlosperme [*klos-pèr-me*] n. m. Genre de bixacées, comprenant des arbres, arbrisseaux et plantes vivaces des régions tropicales.

cochoir n. m. Hache de tonnelier, à lame recourbée.

cochon n. m. Mammifère pachyderme domestique, comestible, qui fournit le lard, le saindoux, etc. : *toutes les parties du cochon ont leur usage*. (V. porc.) Chair de cet animal; mets préparé avec cette chair : *le cochon doit être mangé bien cuit*. *Fig.* Malpropre, sale, dégoûtant. Débauché. (Le fém. cochonne est usité.) *Cochon de lait*, petit cochon qui tette encore. *Cochon de mer*, marsouin. *Cochon d'Inde*, v. cobaye. Loc. pop. : **Amis comme cochons,** personnes qui vivent ensemble dans une extrême familiarité. **Jouer un tour de cochon,** se conduire très mal avec quelqu'un. — Adj. Qui se rapporte aux cochons : *la voracité cochonne*. Malpropre, licencieux.

cochonnaille [*cho-na, ll* mll., *e*] n. f. *Pop.* Viande de cochon, charcuterie.

cochonnée [*cho-né*] n. f. Portée d'une truie.

cochonner [*cho-né*] v. a. *Pop.* Faire un ouvrage salement et grossièrement.

cochonnerie [*cho-ne-rî*] n. f. Extrême malpropreté. Chose malpropre. Chose gâtée, mal faite. *Fig.* Action, parole obscène : *dire des cochonneries*.

cochonnet [*cho-nè*] n. m. Petit cochon. Petite boule servant de but, au jeu de boules; le jeu lui-même. Dé à jouer, à douze faces.

cochouan ou **cochuan** n. m. Râle d'eau.

Cochrane (lord Archibald, comte de Dundonald), chimiste anglais; trouva d'intéressantes applications de la chimie à l'agriculture (1749-1831). — Son fils, Thomas, né à Annsfield, m. à Kensington (1775-1860), fut un des plus célèbres amiraux de l'Angleterre, et eut une carrière des plus aventureuses.

cochylis [*ki-lis*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères, très répandus en France, et dont une espèce, dite *teigne de la grappe*, est nuisible à la vigne.

cocinine n. f. Matière grasse extraite du beurre de coco.

cocinique ou **cocostéarique** adj. Se dit d'un acide gras, tiré du beurre de coco.

Cockburn [*beurn*'], une des terres polaires, à l'E. de la mer de Baffin.

cocker [*kèr*] n. m. (mot angl.). Petit chien de chasse du type épagneul : *les cockers sont les plus petits des épagneuls anglais*.

Cockerell (Charles-Robert), architecte anglais, né et m. à Londres (1788-1863); il découvrit les marbres d'Egine et de Phygalia.

cockney [*kok-nè*] n. m. (m. angl.). Habitant de Londres ignorant, paresseux et badaud. Pl. des *cockneys*.

cocktail [*kok-tèl*] n. m. (en anglais : *queue de coq*). Boisson stimulante et capiteuse, d'origine américaine, où entrent un sirop, de l'absinthe, du bitter et du wisky ou du cognac, du genièvre, du champagne, etc.

coco n. m. (m. portugais). Fruit du cocotier : *le coco fournit un beurre excellent*. (On dit aussi noix de coco.) Coquille du coco : *tabatière de coco*. *Lait de coco*, lait contenu dans ce fruit. Boisson populaire qui est préparée avec du jus de réglisse et de l'eau : *un verre de coco*. *Fam.* Se dit d'une personne bizarre, ou qui vous met dans une fâcheuse position, etc. : *un fameux coco! un joli coco!* Sorte de gobelet en cuir, qui s'aplatit et qu'emportent les chasseurs, les touristes, etc. Mot d'affection à un petit enfant, etc. : *viens ici, mon coco*. Dans le langage enfantin, œuf : *un coco bien frais*.



Marchand de coco.

— Encycl. Les noix de coco atteignent la grosseur d'une tête d'homme. Avant leur maturité, elles renferment un liquide blanc laiteux sucré, appelé vulgairement *lait de coco*. Plus tard, ce liquide forme l'amande (coprah), dont le goût rappelle celui de la noisette. On retire de ces fruits de l'huile, du beurre (végétaline, cocose); on en fabrique des savons; le tourteau de coprah peut être donné aux bestiaux. Le péricarpe de la noix de coco sert à faire des vases, des boutons, etc., et les fibres ligneuses qui l'entourent sont utilisées pour la fabrication de balais, brosses, tapis, cordes, coussins, etc. V. cocotier.



Coco.

cocodès [*dèss*] n. m. Jeune homme d'une élégance outrée et ridicule.

cocodette [*dè-te*] n. f. Fille de mœurs légères.

cocomero [*mé*] n. m. Autre nom de la pastèque.

cocon n. m. (provenç. *coucoun*; de *coco*, coque). Enveloppe soyeuse que se filent les larves des lépidoptères, et dans laquelle elles s'enferment à l'état de chrysalide. (Se dit surtout du ver à soie.)

— Encycl. *Techn.* Dans les magnaneries, on distingue plusieurs catégories de cocons : le *cocon parfait*, de forme légèrement elliptique, et un peu étranglé vers le centre; les *cocons défectueux*, qui se subdivisent en *cocon satiné*, à la coque molle et manquant d'adhérence, *cocon faible de pointe*, dont les extrémités sont molles, *cocon étranglé*, dont l'étranglement central est trop prononcé et occasionne souvent la séparation en deux de la coque, *cocon ouvert*, qui a des épaisseurs très variables, *cocon faible*, filé par un ver à soie débile, *cocon non fin* ou *magnaude*, qui se dévide avant que le ver se soit entièrement transformé en chrysalide, *cocon fondu*, abîmé par le liquide que laisse échapper le corps en décomposition d'un ver mort, *cocon céladon*, dont la couleur est quelque peu verdâtre, enfin le *cocon dur à battre*, dont le brin de soie se dévide difficilement.



Cocons : a, de ver à soie; b, de pélopée; c, d'argiope.

Coconas [*nass*] (Annibal, comte **de**), gentilhomme piémontais, favori de Charles IX. Il se signala par ses cruautés pendant la Saint-Barthélemy, et fut décapité à Paris en 1574, avec La Mole, pour avoir conspiré contre Henri III, en faveur du duc d'Alençon.

coconille [*ll* mll., *e*] n. f. Soie que l'on tire des cocons battus, bouillis, cardés ou filés.

coconnage [*ko-na-je*] n. m. Formation des cocons, dans les magnaneries.

coconner [*ko-né*] v. n. Faire un cocon.

coconnier [*ko-ni-é*], **ère** adj. Qui a rapport aux cocons de soie. N. m. Celui qui achète les cocons pour les filateurs.

cocontractant [*trak-tan*], **e** n. et adj. Se dit de la personne avec laquelle on contracte, qui contracte avec une ou plusieurs personnes.

cocorico n. m. Onomatopée imitant le chant du coq.

cocorli n. m. Nom vulgaire d'un bécasseau qui fréquente les régions maritimes et sablonneuses.

cocoteraie [*rè*] n. f. Lieu planté de cocotiers.

cocotier [*ti-é*] n. m. Genre de palmiers des pays tropicaux, qui produisent la noix dite *de coco*. — Encycl. Le cocotier est un palmier, qui peut atteindre 25 mètres de haut; on le cultive dans presque tous les pays tropicaux. Le fruit en est connu sous le nom de *noix de coco*, et est recherché comme aliment et pour la matière grasse qu'on en retire; les feuilles servent à faire des toitures de cases, des nattes, des paniers, des chapeaux, des vêtements, etc. Cette importance économique a fait donner au cocotier le nom de *roi des végétaux*.



Cocotier : a, fruit; b, coupe du fruit.

cocotte [*ko-te*] ou **cocote** n. f. Sorte de marmite en fonte, sans queue, munie ou non de pieds. Fièvre aphteuse. Poule, dans le langage des enfants. Morceau de papier plié, figurant très vaguement un oiseau. Série de notes piquées, que lance une cantatrice, dans le registre le plus élevé de sa voix. Femme galante. *Fam.* Gonorrhée. Légère inflammation des paupières : *avoir la cocotte*.

cocotter [*ko-té*] ou **cocoter** [*té*] v. n. *Fam.* Faire la cocotte, la femme galante.



Cocotte.

cocotterie [*ko-te-ri*] ou **cocoterie** [*rî*] n. f. Vie, langage, manières des cocottes; leur fréquentation; l'ensemble de ces femmes.

cocquard [*ko-kar*] n. m. Métis provenant du croisement du faisan mâle avec la poule, ou réciproquement.

cocréancier [*si-é*], **ère** n. Qui a, en même temps que d'autres, une créance sur un débiteur.

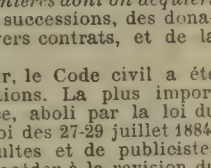

Cocotte.

coction [*kok-si-on*] n. f. (du lat. *coctio*, de *coctum*, supin de *coquere*, cuire). Cuisson : *le sel facilite la coction des légumes*. *Méd.* Digestion des aliments dans l'estomac.

cocu n. et adj. m. (de *coucou*). Se dit du mari dont la femme est infidèle.

cocuage n. m. Etat de celui qui est cocu.

cocufier [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier*.) Faire cocu.

Cocumont, comm. de Lot-et-Garonne, arr. et à 15 kil. de Marmande; 1.400 h.

Cocyte, fleuve des Enfers, qui environnait le Tartare de ses ondes amères et fangeuses.

Cod (cap), cap de l'Amérique du Nord, sur l'océan Atlantique (Etat de Massachusetts). Il a donné son nom à la presqu'île du Cap-Cod, qui porte une station de télégraphie sans fil.

coda n. f. (mot ital. signif. *queue*). Période musicale vive et brillante, qui termine un morceau : *la coda d'une valse, d'une polka*, etc. Syn. de queue, de conclusion, dans la fugue.

Codde (Pieter), peintre hollandais, né en 1599 ou 1600, m. à Amsterdam en 1678, auteur de tableaux de genre.

code n. m. (lat. *codex*). Ensemble de lois et de constitutions régissant un pays : *connaître le code*. Ensemble de lois régissant une matière spéciale : *le code forestier, le code rural*. *Fig.* Ce qui sert de règle : *le code de la politesse*. *Se tenir dans* (ou *sur*) *les marges du code*, commettre des actes répréhensibles, mais de manière à ne pas tomber sous le coup de la loi. *Avoir toujours le code en main*, user rigoureusement de tous les droits conférés par la loi.

— Encycl. Avant la Révolution, la législation française ne comptait pas moins de 50 coutumes générales et 225 coutumes locales, sans parler des provinces soumises au droit écrit. Le travail de codification de nos lois est aujourd'hui fort avancé : nous avons un *Code civil*, un *Code de procédure civile*, un *Code de commerce*, un *Code d'instruction criminelle*, un *Code pénal*, un *Code forestier*, un *Code rural*, un *Code militaire*. Les lois administratives, qui sont l'objet de modifications fréquentes par suite de leur intime relation avec la politique, n'ont encore été l'objet d'aucun travail officiel de codification.

Code civil. Le Code civil a été rédigé de 1800 à 1804 par une commission de quatre membres (Tronchet, Portalis, Bigot-Préameneu, Malleville). Il se compose de 36 lois que la loi du 30 ventôse an XII (21 mars 1804) réunit en un seul corps sous le nom de *Code civil*. En 1807, puis de nouveau en 1852, il fut appelé *Code Napoléon*.

Après avoir, dans un titre préliminaire, traité de la *publication, des effets* et *de l'application des lois en général*, le Code civil traite des *Personnes*, c'est-à-dire de tout ce qui concerne l'état civil des Français (livre Ier), des *Biens* meubles et immeubles (livre II), et des *différentes manières dont on acquiert la propriété*, c'est-à-dire des successions, des donations, des testaments, des divers contrats, et de la prescription (livre III).

Depuis sa mise en vigueur, le Code civil a été l'objet de diverses modifications. La plus importante est relative au divorce, aboli par la loi du 18 mai 1816 et rétabli par la loi des 27-29 juillet 1884. Une commission de jurisconsultes et de publicistes a été chargée, en 1905, de procéder à la revision du Code civil.

Code de procédure civile. Le Code civil détermine les droits de chacun; le Code de procédure civile (1806), divisé en deux livres, trace les règles à suivre pour faire valoir ces droits devant les tribunaux.

Il indique le tribunal compétent, les formalités de l'audience, du jugement et de l'exécution.

Code de commerce. Il se divise en quatre livres. Le premier traite du commerce en général (commerçants, livres de commerce, sociétés, bourses de commerce, agents de change, lettres de change, etc.); le second, du commerce maritime; le troisième, de la faillite et de la banqueroute; le quatrième, des tribunaux de commerce. Voté en 1807, il est obligatoire depuis 1808. Il a été modifié ou complété en ce qui concerne les sociétés, la faillite, les lettres de change, etc.

Code pénal. Le Code pénal date de 1810, mais il a été profondément remanié dans la suite et augmenté de dispositions sur la relégation et la transportation, la libération conditionnelle, le sursis à l'exécution des peines, etc.

Code d'instruction criminelle. Voté en 1809 et exécutoire depuis 1811, il est au Code pénal ce qu'est au Code civil le Code de procédure civile.

Code de justice militaire. Il y en a deux, en réalité : le *Code de justice militaire pour l'armée de terre* (1857) ; le *Code de justice militaire pour l'armée de mer* (1858). Ces codes traitent de l'organisation des tribunaux militaires ou maritimes; de la compétence de ces tribunaux; de la procédure à suivre devant eux; des crimes et délits militaires et des peines qui doivent en assurer la répression.

Code forestier. Ce code n'appartient pas, comme les autres, à la période consulaire ou impériale. Il fut voté seulement en 1827. Il règle les droits de l'Etat, des départements, des communes et des particuliers sur les forêts. Il organise les droits d'affouage, de pâturage, pacage, etc.; la poursuite et l'instruction des délits en matière forestière, etc.

Code rural. C'est l'ensemble des lois votées depuis l'année 1881 qui constitue le *Code rural*, encore en voie de formation. Le livre Ier (Du régime du sol), le livre II (Du régime des eaux) et le livre III (De la police rurale) sont seuls entièrement votés.

Code télégraphique. V. TÉLÉGRAPHIQUE.

codébiteur, trice n. Qui doit conjointement avec un autre : *codébiteurs solidaires.*

codécimateur n. m. Celui qui partageait les dîmes avec un autre.

codéine n. f. Alcaloïde qui s'extrait de l'opium; c'est un narcotique hypnotique, moins toxique que la morphine, et qui est employé contre la toux sous forme de sirop.

codéique adj. Se dit d'un acide existant dans la codéine.

codemandeur, eresse [*rè-se*] n. et adj. *Dr.* Qui demande en justice, conjointement avec un autre, avec d'autres.

codéputé n. m. Celui qui est député avec un ou plusieurs autres.

codétenteur, trice [*tan*] n. Personne qui détient conjointement avec une autre.

codétenu, e n. Personne détenue en même temps qu'une autre dans le même lieu.

codex [*dèks*] n. m. invar. (mot lat.). Recueil officiel des formules pharmaceutiques.

— ENCYCL. Le premier codex date de 1748. Des éditions revues et corrigées parurent ensuite en 1818, en 1837, en 1866, en 1908; la plus récente édition est de 1908); un supplément a paru en 1920. Une commission permanente, composée de professeurs à l'Ecole de pharmacie, de membres de l'Académie de médecine, de médecins praticiens, etc., est chargée de tenir le Codex au courant des progrès de la pharmacie et de la thérapeutique.

codicillaire [*sil-lè-re*] adj. Contenu dans un codicille : *disposition codicillaire.*

codicille [*si-le*] n. m. (lat. *codicillus*). Acte postérieur à un testament et qui le modifie : *la caducité du testament n'entraîne pas nécessairement celle du codicille.* V. TESTAMENT.

codificateur, trice adj. et n. Qui codifie.

codification [*si-on*] n. f. Action de codifier.

codifier [*fi-é*] v. a. (de *code.* — Se conj. comme *prier.*) Rassembler en un corps de législation des lois éparses.

codille [*ll* mll., *e*] n. m. (esp. *codillo*). *Faire codille*, se dit, au jeu de l'hombre, d'un joueur qui fait plus de levées que chacun des autres.

codiller [*ll* mll., *é*] v. n. Faire codille.

codirecteur, trice [*rèk*] adj. et n. Qui dirige en même temps qu'un autre, que d'autres.

codirection [*rèk-si-on*] n. f. Direction par plusieurs.

Codogno, comm. d'Italie (Lombardie, prov. de Milan), entre le Pô et l'Adda; 11.600 h. Céréales; fromage, soieries. Défaite des Autrichiens par les Espagnols (1746) et par les Français (1796).

codonataire [*tè-re*] n. et adj. Qui reçoit une donation conjointement avec un autre.

codonateur, trice n. et adj. Qui fait une donation conjointement avec un autre.

codre n. f. Branche de châtaignier fendue pour faire des cercles.

Codrington [*drin'gh'-ton'*] (Edward), amiral anglais, m. à Londres (1770-1851). Il commandait les forces anglaises à la bataille de Navarin (1827).

Codrus [*druss*], dernier roi d'Athènes, qui, selon la légende, se fit tuer pour assurer la victoire à son peuple et la défaite des Doriens. Après lui, les Eupatrides supprimèrent la royauté et établirent l'archontat, sous prétexte que personne n'était digne de remplacer Codrus (XIe s. av. J.-C.). Ce fut en réalité une révolution aristocratique habilement dissimulée. Ce nom est resté dans l'histoire comme synonyme de dévouement patriotique.

coéchangiste [*jis-te*] adj. et n. Qui fait un échange avec un autre, avec d'autres.

coéducation [*si-on*] n. f. Education donnée en commun : *la coéducation des garçons et des filles.*

coëf n. m. Conduit d'écoulement des salines. Syn. COUËT, CUY.

Coëffeteau [*ko-è-fe-tô*] (Nicolas), célèbre prédicateur et controversiste français, né à Saint-Calais, m. à Paris (1554-1623). Il fut évêque de Marseille; son *Histoire romaine* fut regardée en son temps comme un modèle de la prose française. Il prononça l'oraison funèbre de Henri IV (1610).

coefficient [*ko-è-fi-si-an*] n. m. Facteur numérique qui entre dans un monome et qui se place généralement avant les autres. Nombre qui fixe la valeur relative attribuée à chacune des épreuves d'un examen.

coefficient [*ko-è-fi-si-an*], **e** adj. Qui joue le rôle de coefficient : *quantité coefficiente.*

cœlentérés [*sé-lan*] n. m. pl. Deuxième embranchement du règne animal, comprenant les *méduses, éponges, coraux*, etc. : *les cœlentérés subissent des métamorphoses compliquées.* S. un *cœlentéré.* V. la planche MOLLUSQUES.



Cœlentérés: a, méduse; b, madrépore; c, cténophore; d, éponge.

Cœlésyrie ou **Syrie creuse,** nom donné autrefois à la partie de la Syrie comprise entre le Liban et l'Anti-Liban.

cœliaque [*sé*] adj. (du gr. *koilia*, entrailles). Qui appartient aux intestins : *artère cœliaque.*

Cœlius [*sé-li-uss*], l'une des sept collines de l'antique Rome, au S. du Capitole.

Coello (Alonzo Sanchez), peintre espagnol, né près de Valence, m. à Madrid (1515-1590), auteur de portraits et de tableaux de sainteté.

Coello (Claude), peintre espagnol, né et m. à Madrid (1621-1693). Il peignit surtout des portraits et des tableaux religieux.

cœlome [*sé*] n. m. (gr. *koiloma*, cavité). *Pathol.* Ulcère de la cornée transparente.

cœlopeltis [*pèl-tiss*] n. m. Genre de reptiles ophidiens colubriformes, comprenant des couleuvres dont l'espèce type (*couleuvre de Montpellier*) est commune dans le midi de la France. (Il n'est pas venimeux.)

coemption [*anp-si-on*] n. f. (préf. *co*, et lat. *emptio*, emplette). Achat réciproque.

cœnomyie [*sé-no-mi-i*] n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, comprenant de grosses mouches rousses avec les ailes jaunes, et dont l'espèce type (*cœnomyia ferruginea*) habite la France.

cœnure [*sé*] ou **cénure** n. m. Larve d'une espèce de ténia, qui vit dans le cerveau des moutons et dans la cavité viscérale des lapins : *le cœnure produit le tournis des moutons.*

coéquation [*kou-a-si-on*] n. f. Répartition réglant la part proportionnelle de chaque contribuable.

coercer [*ko-èr-sé*] v. a. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il coerça, nous coerçons.*) Comprimer. *Fig.* Contraindre. (Inus.)

coercibilité [*ko-èr*] n. f. Qualité de ce qui est coercible : *la coercibilité des fluides.*

coercible [*ko-èr*] adj. (du lat. *coercere*, contraindre). Qui peut être comprimé, réduit : *les gaz sont très coercibles.* ANT. **Incœrcible, résistant.**

coercitif, ive [*ko-èr*] adj. Qui a le pouvoir de coercition : *puissance coercitive. Phys. Force coercitive*, propriété que possèdent le fer et l'acier de conserver l'aimantation qui leur a été fournie.

coercition [*ko-èr-si-si-on*] n. f. (du lat. *coercere*, contraindre). Pouvoir, action de contraindre, de retenir.

— ENCYCL. *Dr.* La coercition est exercée contre les personnes ou contre les biens. Elle n'est pas une peine, mais constitue un moyen légal de contrainte pour assurer l'exécution d'une obligation.

Cœslin ou **Kœslin,** v. d'Allemagne (Prusse [Poméranie]), sur le Muhlbach; 20.000 h.

Coësmes, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 37 kil. de Vitré, sur la Couydre; 1.900 h.

coësre n. m. *Grand coësre*, titre que prenait le roi des ribauds, le chef des gueux.

coessentiel, elle [*ko-é-san-si-èl, è-le*] adj. Qui a la même essence qu'un autre.

coétat [*ta*] n. m. Etat qui partage la souveraineté avec un autre. (Se disait des Etats composant l'empire germanique.)

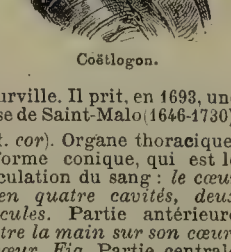
Coëtlogon.

coéternel, elle [*tèr-nèl, è-le*] adj. Qui existe de toute éternité avec un autre.

coéternité [*tèr*] n. f. (lat. *coeternitas*). Propriété de ce qui est coéternel.

Cœthen [*keu-tèn'*] v. d'Allemagne (Anhalt); 23.000 h. Ville industrielle.

Coëtlogon [*ko-èt*] (Alain-Emmanuel, marquis de), amiral et maréchal de France, un des meilleurs lieutenants de Tourville. Il prit, en 1693, une part remarquable à la défense de Saint-Malo (1646-1730).

cœur [*keur'*] n. m. (lat. *cor*). Organe thoracique, creux et musculaire, de forme conique, qui est le principal organe de la circulation du sang : *le cœur de l'homme est partagé en quatre cavités, deux oreillettes et deux ventricules.* Partie antérieure gauche de la poitrine : *mettre la main sur son cœur.* Estomac : *avoir mal au cœur. Fig.* Partie centrale d'un pays, ou qui y joue un rôle essentiel : *Paris est le cœur de la France.* Partie intérieure importante : *le cœur d'un arbre.* (V. la planche PLANTE.) Siège de la sensibilité morale, sentiments : *former le cœur d'un enfant.* Affection, amour : *donner son cœur.* Courage, bonté : *avoir du cœur.* Audace, cruauté : *avoir le cœur de martyriser un enfant.* Caractère. *Avoir un cœur de lion*, être très courageux; *de tigre*, très cruel, etc. *Blas.* Partie centrale de l'écu. (V. la planche BLASON.) *Avoir du cœur à l'ouvrage*, travailler avec goût et ardeur. Par anal. Objet qui a la forme d'un cœur : *porter un cœur en or comme breloque.* Une des quatre couleurs du jeu de cartes ordinaire. *Méc. Cœur* ou *courbe en cœur*, excentrique qui a la forme d'un cœur. *Au cœur de l'été*, au plus fort de l'été. *Affaire de cœur*, amour, amourette. *Amant de cœur*, celui qu'une fille ne fait pas payer. *Mon cœur*, expression de tendresse ou de badinage. *Joli cœur*, jeune homme efféminé, qui prend trop de soin de sa personne. *Joli, gentil comme un cœur*, très joli, etc. *Langue. langage du cœur*, expressions sincères, naïves, tendres. *Prendre une chose à cœur*, s'y intéresser vivement. *Ouvrir son cœur*, découvrir sa pensée. *Avoir le cœur gros*, être affligé. *Peser sur le cœur*, attrister. *Aller au cœur*, toucher, émouvoir. *En avoir le cœur net*, s'assurer de la vérité d'une chose. *Travailler avec cœur*, vivement. Loc. adv. : *De cœur*, avec sincérité, conviction ou dévouement. (S'emploie aussi adjectiv. dans le sens de courageux ou de généreux : *un homme, une femme de cœur.*) *Par cœur*, de mémoire et très fidèlement : *savoir sa leçon par cœur. A cœur ouvert*, franchement. *A contre-cœur*, contre son gré. *De bon cœur*, volontiers. *De tout cœur*, avec zèle. *A cœur joie*, en y mettant tout son cœur, toute son ardeur. PROV. et loc. prov. : **Mauvaise tête et bon cœur,** se dit d'une personne très vive mais très bonne. **Loin des yeux, loin du cœur,** l'absence détruit ou refroidit les affections. **Cœur d'artichaut, une feuille pour tout le monde,** amitié banale; amour vénal.

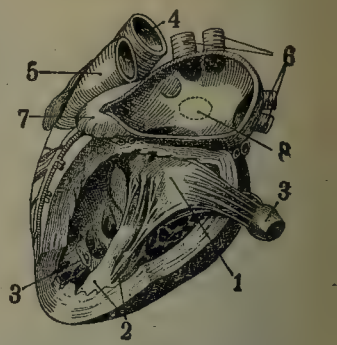

Oreillette et ventricule gauches, ouverts par le côté externe : 1. Valvule mitrale; 2. Colonne charnue; 3. Colonne charnue coupée et écartée pour montrer l'infundibulum; 4. Aorte; 5. Artère pulmonaire; 6. Veines pulmonaires; 7. Auricule gauche; 8. Empreinte de la fosse ovale.

— ALLUS. LITT. :

Rodrigue, as-tu du cœur ?...

hémistiche de Corneille dans le *Cid*, acte Ier, scène v. **Mettre le cœur à droite,** allusion à une scène du *Médecin malgré lui.* V. CHANGER.

A tous les cœurs bien nés que la patrie est chère !

vers de *Tancrède*, tragédie de Voltaire. V. PATRIE.

— ALLUS. HIST. : **Le cœur léger,** mots empruntés au discours dans lequel Emile Ollivier déclara, le 15 juillet 1870, que les autres ministres et lui acceptaient d'un cœur léger les responsabilités de la guerre.

— ENCYCL. *Anat.* Chez l'homme, le cœur est un muscle creux à peu près du volume du poing, ayant la forme d'un cône à pointe dirigée vers le bas. Le cœur est formé de deux organes presque semblables, le *cœur droit* et le *cœur gauche* sans communication entre eux, mais divisés chacun en deux cavités, le ventricule à la pointe et l'oreillette à la base. Le sang des veines arrive : celui de la circulation générale à l'oreillette droite, celui des veines pulmonaires à l'oreillette gauche. Des oreillettes, le sang passe à travers les orifices auriculo-ventriculaires dans les ventricules. La contraction du ventricule gauche lance le sang dans l'aorte, et celle du ventricule droit dans l'artère pulmonaire. Le cœur possède deux séreuses, l'une extérieure, le *péricarde*, et l'autre intérieure, l'*endocarde*. Cet organe sert à la fois de moteur et de régulateur de la circulation; une série de contractions (systoles) et de relâchements (diastoles) se succèdent suivant un certain rythme, et mettent le sang en mouvement. L'ensemble d'une systole et d'une diastole constitue une révolution cardiaque. Chez l'homme adulte, il y a de 70 à 80 révolutions par minute. Les maladies du cœur sont fort nombreuses; leur diagnostic repose sur les altérations du rythme cardiaque et sur les bruits que l'on perçoit à l'auscultation. Le traitement de ces affections est fort délicat.

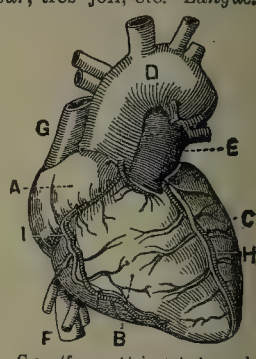

Cœur (face antérieure). A, oreillette droite; B, ventricule droit; C, ventricule gauche; D, aorte; E, artère pulmonaire; F, veine cave inférieure; G, veine cave supérieure; H, artère coronaire antérieure avec sa veine; I, artère coronaire postérieure avec sa veine.

— *Dessin.* Pour tracer un cœur, on divise une droite AB en quatre parties égales. Des points C et D comme centres, on trace deux demi-circonférences d'un même côté de la ligne. On construit les triangles équilatéraux égaux ASB et ORT, ayant même hauteur OS; puis, du point O comme centre, on trace les arcs AM et BN; du point T, l'arc NS, et du point B l'arc MS.

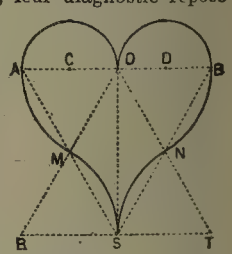

Cœur et la Main (*le*), opérette en trois actes, paroles de Nuitter et Beaumont, musique de Charles Lecocq (1882). Une princesse se déguise en jardinière pour éprouver son fiancé, et ce déguisement donne lieu à d'amusants quiproquos. Partition pleine de gaieté, de grâce et d'élégance, où l'on trouve la chanson du casque (l'adjudant et sa monture) restée populaire.

Cœur [*keur'*] (Jacques), riche commerçant de Bourges, né à Bourges vers 1395, m. à Chio, où il s'était retiré, en 1456. Il acquit dans le commerce une immense fortune. Anobli par Charles VII, il fut



Combat de coqs (Gérome), v. p. 523.



Le Christ portant sa croix (Raphaël), v. p. 448.



Le Christ en croix (Rubens), v. p. 448.



Le Christ mort (Holbein), v. p. 448.



La Confidence (Meissonier), v. p. 502.



La Chute des anges rebelles (Le Brun), v. p. 450.



Constantin victorieux de Maxence (Raphaël), v. p. 511.



La Consultation (Jan Steen), v. p. 513.



Réception de Christophe Colomb par la cour d'Espagne (Robert-Fleury), v. p. 483.



Prise de Constantine (Horace Vernet), v. p. 511.



Communion de saint Jérôme (Le Dominiquin), v. p. 492.

argentier de ce roi, à qui il fournit des ressources pour la guerre contre les Anglais, mais qui l'exila et confisqua odieusement ses biens à la suite d'un complot formé par les ennemis du financier. Sa mémoire fut réhabilitée par Louis XI, qui rendit aux enfants une partie des biens dont leur père avait été dépouillé. V. BOURGES.



Jacques Cœur.

cœurce [*keur-se*] n. m. Couteau émoussé, de corroyeur. Couteau pour le planage des métaux.

Cœuvres-et-Valsery, comm. du dép. de l'Aisne, arr. et à 17 kilom. de Soissons, sur le ru de Retz, affluent gauche de l'Aisne ; 507 hab. (en 1914). C'est sur la région de Cœuvres que porta le principal effort des Allemands les 12 et 13 juin 1918, quand, une fois le front allié rompu au Chemin des Dames et une poche formée jusqu'à Château-Thierry sur la Marne, ils essayèrent de faire tomber le saillant français de l'Aisne et de s'emparer de la forêt de Villers-Cotterets. Les villages de Cœuvres et de Valsery, pris le 12 juin par les Allemands, furent reconquis dès le 15 par les Français. Ils sont tous deux très endommagés.

coévêque [*vè-ke*] n. m. Autrefois, coadjuteur d'un évêque, sans future succession.

Coëx, comm. de la Vendée, arr. et à 27 kil. des Sables-d'Olonne, sur le Goran ; 2.040 h. Ch. de f. Etat. Minoteries.

coexistant [*ko-ègh-zis-tan*], **e** adj. Qui existe en même temps qu'un autre.

coexistence [*ko-ègh-zis-tan-se*] n. f. Existence simultanée.

coexister [*ko-ègh-zis-té*] v. n. Exister en même temps, simultanément.

coextensif, ive [*ko-èks-tan*] adj. Susceptible d'avoir la même extension.

cofermier [*fèr-mi-é*] n. m. Celui qui a pris à bail une ferme avec un autre.

coffea [*fé-a*] n. m. Nom scientifique du genre caféier.

cofferdam [*ko-fèr-dam'*] n. m. (m. angl. ; de *coffer*, coffre, et *dam*, digue). Double coque de navire de guerre, que l'on bourre d'une matière encombrante destinée à obturer les voies d'eau produites par les projectiles. Cette matière elle-même, qui est le périsperme corné de la noix de coco, encore plus léger que le liège.

coffin [*ko-fin*] n. m. (lat. *cophinus*, panier). Etui contenant de l'eau, dans lequel le faucheur met la pierre à aiguiser, et qu'il porte attaché à sa ceinture.



Coffin.

coffine (*ko-fi-ne*) n. f. Ardoise à surface courbe.

coffiner [*ko-fi-né*] v. a. Courber : *coffiner des planches*. V. n. ou v. pr. Rester chétifs, en parlant des œillets.

Coffinhal-Dubail (Jean-Baptiste), révolutionnaire français, né à Aurillac, décapité à Paris (1754-1794), vice-président du tribunal révolutionnaire qui condamna Lavoisier ; très dévoué à Robespierre, il fut guillotiné quelques jours après le 9-Thermidor.

coffrage [*ko-fra-je*] n. m. Charpente destinée à maintenir les terres d'une tranchée. Pose de coffres pour maintenir des matériaux jusqu'à leur prise.

coffre [*ko-fre*] n. m. (lat. *cophinus*). Sorte de caisse propre à serrer des effets, de l'argent, du bois, etc. *Les coffres de l'Etat*, le trésor public. *Fam.* Partie du corps qu'enferment les côtes ; poitrine, estomac : *avoir le coffre solide*. Caisse ménagée sous les banquettes d'une voiture, sous le siège du cocher. Bouée spéciale à laquelle s'amarrent les navires. Loc. div. : *Rire comme un coffre*, très fort en ouvrant largement la bouche. *Raisonner comme un coffre* (jeu de mots sur *résonner*), déraisonner. Loc. prov. : *Cette fille est belle au coffre*, est laide mais a une grosse dot. (Vx.)

1

2

Coffres : 1. de voyage (XIIIe s.) ; 2. d'automobile.

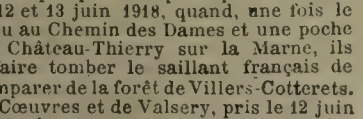

Coffre cornu.

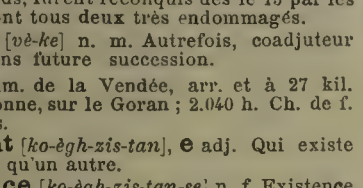

Coffre fortifié.

coffre n. m. Genre de poissons plectognathes, à corps polygonal, à arêtes vives, habitant les mers tropicales : *le coffre peut atteindre 50 centimètres*.

coffre-fort [*for*] n. m. Coffre de métal, à serrure de sûreté, pour enfermer de l'argent, des valeurs : *des coffres-forts incombustibles*. *Fig.* Fortune, richesse : *le coffre-fort est tout-puissant*.

Coffre-fort.

— ENCYCL. Les coffres-forts modernes sont construits avec enveloppe extérieure de fer ou acier, séparée d'une seconde enveloppe intérieure par un espace rempli de substances ignifuges. Les coffres-forts s'ouvrent et se ferment au moyen de serrures à combinaisons.

coffrer [*ko-fré*] v. a. *Fam.* Emprisonner.

coffret [*ko-frè*] n. m. Petit coffre, petit meuble fermé à clef, et souvent destiné à serrer des bijoux ou d'autres objets précieux : *coffret d'or, d'ivoire*, etc.



Coffrets.

coffreterie [*ko-fre-te-ri*] n. f. Métier. Commerce du coffretier.

coffretier [*ko-fre-ti-é*] n. m. Qui fait des coffres ou des coffrets.

cofidéjusseur [*ko-fi-dé-ju-seur*] n. m. Chacun de ceux qui ont cautionné un débiteur pour une même dette.

cofondateur, trice n. Personne qui fonde avec une autre.

Cogalniceano (Michel), historien, professeur et homme d'Etat roumain, né à Jassy, m. à Paris (1817-1891) ; un des propagateurs de l'union des principautés roumaines.

cogent, e adj. (lat. *cogere*, forcer). *Phil.* Qui contraint : *nécessité cogente*.

cogérance [*ran-se*] n. f. Gérance en commun.

cogérant [*ran*], **e** n. Chargé d'une cogérance.

cogitabilité n. f. Faculté de réfléchir, de penser.

cogitatif, ive adj. Qui a rapport à la pensée.

cogitation [*ji-ta-si-on*] n. f. (lat. *cogitatio*). Action de réfléchir.

cogito, ergo sum, mots lat. signif. *je pense, donc je suis*. C'est la constatation fondamentale de l'existence d'un sujet pensant, sur laquelle Descartes, dans le *Discours de la méthode*, après avoir révoqué en doute toutes les assertions et tous les raisonnements des philosophes, reconstruit son propre système.

cognac [*gnak*] n. m. Eau-de-vie très estimée, que l'on fabrique dans la région de Cognac (Charente).

— ENCYCL. Le cognac provient de la distillation des vins blancs récoltés dans la région qui avoisine Cognac. Cette région est divisée en *grande Champagne* (qui donne les produits les plus estimés), *petite Champagne*, *fines borderies*, *fins bois* et *bons bois*.

Les vignes sont complantées en majeure partie de folle-blanche, cépage dont le produit est un vin médiocre ; mais c'est précisément ce vin qui, distillé, donne les excellentes eaux-de-vie.

La méthode de distillation usitée là est dite *par brouillis et repasses*. On distille le vin à feu nu, et cette première chauffe donne un alcool impur, qu'on appelle *brouillis ;* elle laisse dans la chaudière la vinasse, qu'on rejette au dehors. Remplissant alors la chaudière de brouillis, on procède à la *bonne chauffe ;* le premier alcool recueilli (*produits de tête*) est mis de côté, puis on reçoit l'*eau-de-vie de cœur* dans des fûts neufs en chêne, où elle séjournera plus ou moins longtemps pour acquérir la couleur que lui communique le bois, et les qualités qui font sa renommée. Enfin les *produits de queue*, recueillis à part, puis mélangés avec ceux de tête, constituent les *repasses*, qui sont ajoutées au vin que l'on va distiller pour obtenir du nouveau brouillis.



Carte vinicole du pays de Cognac.

Cognac [*gnak*], ch.-l. d'arr. (Charente), sur la Charente, ch. de f. Etat, à 51 kil. d'Angoulême ; 19.200 h. (*Cognaçais*). Eaux-de-vie renommées. — L'arr. a 4 cant., 62 comm., 63.000 h. ; le cant. a 16 comm. et 30.160 h.

Cognac [*gnak*], comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 17 kil. de Rochechouart, près de la Vienne ; 1.730 h.



Armes de Cognac.

cognasse [*gna-se*] n. f. (de *coing*). Coing sauvage.

cognassier [*gna-si-é*] n. m. (de *coing*). Genre de rosacées, dont le fruit est le coing : *le cognassier atteint 4 à 5 mètres de haut*.

— ENCYCL. Les cognassiers sont des arbrisseaux tortueux de 4 à 5 mètres de haut, originaires d'Asie, et qui sont cultivés dans toute l'Europe ; leur principale utilité réside dans leur fruit appelé *coing*.



Cognassier.

cognat [*kogh-na*] n. m. (lat. *cognatus ;* du préf. *co*, et de *natus*, né). *Dr. rom.* Celui qui est uni à d'autres par des liens de parenté naturelle, en particulier par les femmes. V. AGNAT.

cognatique [*kogh-na-ti-ke*] adj. Se dit de la succession dévolue aux cognats.

cognation [*kogh-na-si-on*] n. f. (lat. *cognatio*). Chez les Romains, parenté naturelle, consanguinité, par opposition à la parenté civile ou *agnation*.

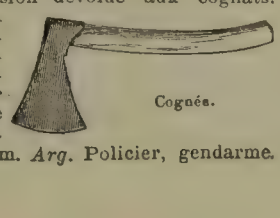

Cognée.

cogne [*ko-gne*] n. m. *Arg.* Policier, gendarme.

cognée [*gné*] n. f. (lat. pop. *cuniata*, hache en forme de coin ; de *cuneus*, coin). Forte hache : *cognée de bûcheron*. *Fig. Jeter le manche après la cognée*, tout abandonner.

cogne-fétu n. m. *Fam.* Homme qui se donne beaucoup de mal pour ne rien faire.

cognement [*man*] n. m. Action de cogner, de frapper à coups répétés.

cogner [*gné*] v. a. (du lat. *cuneare*, fendre avec un coin). Frapper pour enfoncer : *cogner un clou*. Frapper en général. Battre. V. n. Heurter : *cogner à une porte*. *Pop.* **Se cogner** v. pr. Se battre, se heurter.

cognet [*gné*] n. m. Rôle de tabac en cône.

cogneux [*ko-gneû*] ou **coigneux** [*koi-gneû*] n. m. Batte du fondeur, pour frapper le sable à moule.

Cogniard (Charles-Théodore et Jean-Hippolyte), auteurs dramatiques français, nés et morts à Paris (1806-1872 et 1807-1882), à qui l'on doit des féeries et des drames dont le succès fut très vif : *la Biche au bois*, *les Bibelots du diable*, *le Pied de mouton*, etc.

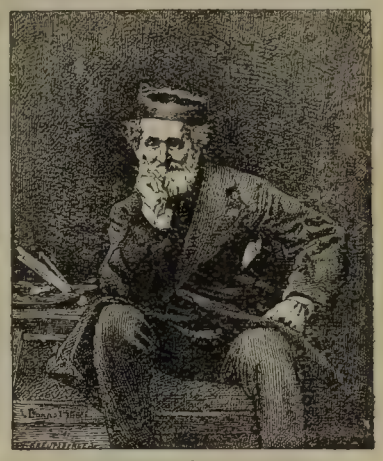

Léon Cogniet, d'après Bonnat.

Cogniet [*ko-gn* mll., *i-é*] (Léon), peintre français, né et m. à Paris (1794-1880), remarquable par le sens de la couleur et de la forme ; auteur du *Tintoret peignant sa fille morte*.

Cognin, comm. de la Savoie, arr. et à 2 kil. de Chambéry ; 1.460 h. Minoteries.

cognitif, ive [*kogh-ni*] adj. (du lat. *cognoscere*, connaître). Capable de connaître : *faculté cognitive*.

cognition [*kogh-ni-si-on*] n. f. (de *cognitif*). Faculté de connaître. Connaissance.

cognoir n. m. (de *cogner*. *Typogr.* Morceau de bois dur en biseau, ou outil en fer, pour serrer et desserrer les formes. (On dit mieux DÉCOGNOIR.)

cognoscibilité [*kogh-nos-si*] n. f. Qualité de ce qui est cognoscible.

cognoscible [*kogh-nos-si-ble*] adj. (lat. *cognoscere*, savoir). Qui est accessible à l'intelligence humaine.

cognosco ou **coguenosco** [*kogh-nos-ko*] n. m. Mastic dont on emplit les gélivures des arbres, pour empêcher le cœur de pourrir.

Cogolin, comm. du Var, arr. et à 32 kil. de Draguignan ; 2.270 h. Ch. de f. Sud. Bouchons.

cograins [*grin*] n. m. pl. Parcelles de fer qui s'attachent à la filière dans les tréfileries.

cohabitant [*tan*], **e** adj. Qui habite avec une autre personne.

cohabitation [*si-on*] n. f. Etat de deux personnes qui vivent, habitent ensemble.

— ENCYCL. *Dr.* Le mari qui a été dans l'impuissance physique de cohabiter avec sa femme avant la naissance de l'enfant peut désavouer celui-ci. La cohabitation entre personnes non mariées n'entraîne aucune conséquence légale.

La cohabitation de l'un des époux avec une autre personne d'un sexe différent du sien peut, en dehors du flagrant délit, être une présomption et même une preuve de l'adultère. Il en est de même pour établir que des mineurs ont été excités à la débauche.

cohabiter [*té*] v. n. Habiter ensemble, comme mari et femme.

Cohahuila ou **Coahuila,** Etat du Mexique, dans le nord de la République ; 297.000 h. Ch.-l. *Saltillo*.

Cohen (Jules-Emile-David), compositeur français, né à Marseille, m. à Paris (1830-1901) ; auteur de cantates, chœurs, pour *Esther* et *Athalie*, et d'œuvres scéniques (*Déa*, *les Bleuets*, etc.)

cohérence [*ran-se*] n. f. Nature, état de ce qui est cohérent. ANT. **Incohérence.**



Coiffures (h, signifie coiffure d'homme; f, coiffure de femme) : 1. Egyptienne. f. — 2. Grecque, f. — 3. Grecque, h. — 4. Romaine. f. — 5. Gallo-romaine, f. — 6. Romaine, h. — 7. Gauloise, h. — 8. Franque, h. — 9. Franque, f. — 10. Moyen âge, f. — 11. Renaissance, f. — 12. Henri IV, f. — 13. Louis XIII, h. — 14. Louis XIII, f. — 15. Louis XIV, h. — 16. Louis XIV, f. — 17. Louis XV. h. — 18. Louis XVI, f. — 19. A la Titus (1795), f. — 20. Révolution, f. — 21. Consulat, h. — 22, 23. Empire, f. — 24. Restauration, f. — 25, 26, 27. Louis-Philippe, f. — 28, 29, 30. Louis-Philippe, h. — 31. Second Empire, f. — 32. A la Capoul, h. — 33. En brosse, h. — 34. A la chien, f. — 35. Aux enfants d'Edouard, h. — 36, 37. Coiffures actuelles, f. — Asie : 38. Chinoise. h, — 39. Japonaise, f. — 40. A l'ordonnance. — 41. A l'anglaise. — 42. A l'aviateur. — 43. Chignon caché ou perdu. — 44. Avec anglaises. — 45. A bandeaux ou à la Vierge. — 46. A macarons, dite « téléphone ». — 47. A la Jeanne d'Arc. — 48. A guiches. — 49. Casque. — 50. De fillette, à une ou deux nattes.

cohérent [*ran*], **e** adj. (lat. *cohærens*). Qui a de la liaison, de la connexion, au prop. et au fig. : *molécules cohérentes ; raisonnement cohérent dans toutes ses parties.* Ant. **Incohérent.**

cohéreur n. m. (du lat. *cohærere*, adhérer avec). Récepteur des ondes électriques, dans la télégraphie sans fil.

cohériter [*té*] v. n. Hériter avec d'autres.

cohéritier [*ti-é*], **ère** n. Celui qui est, en même temps que d'autres héritiers, appelé à recueillir une succession : *partager une succession entre des cohéritiers.* V. succession, indivision, etc.

cohésif, ive adj. (du lat. *cohæsum*, supin de *cohærere*, être attaché avec). Qui joint, unit.

cohésion [*zi-on*] n. f. (du lat. *cohæsio*). Adhérence, force qui unit entre elles les molécules des corps : *l'immersion augmente la cohésion du ciment hydraulique.*

cohésionner [*zi-o-né*] v. a. Rendre cohérent, opérer la cohésion de.

cohésivement [*zi-ve-man*] adj. D'une manière cohésive.

cohibant [*ban*], **e** adj. (lat. *cohibere*, arrêter). Qui isole : *le verre est pour l'électricité le premier des corps cohibants.* Syn. isolant.

cohibition [*si-on*] n. f. Empêchement d'agir.

cohier [*ko-ié*] n. m. Variété de chêne à grandes feuilles, à glands courts, appelé aussi *chêne femelle.*

cohobateur adj. m. Qui sert à opérer la cohobation : *appareil cohobateur.*

cohobation [*si-on*] n. f. Action de cohober.

cohober [*bé*] v. a. (du lat. des alchimistes *cohobare*, de l'arabe *cohbé*, couleur foncée). Distiller à plusieurs reprises, pour obtenir une plus grande concentration.

Cohoes, v. des Etats-Unis (New-York) ; 25.000 h. Filatures.

Cohorn ou **Coehorn** (Menno, baron **de**), ingénieur militaire, né près de Leeuwarden, m. à La Haye (1641-1704), surnommé *le Vauban de la Hollande.* Il dessina les fortifications de Nimègue, Bréda, etc.

cohortal, e, aux adj. Organisé, divisé en cohorte : *la milice cohortale.*

cohorte n. f. (lat. *cohors ;* de *cohærere*, être attaché avec). *Antiq. rom.* Subdivision d'infanterie, comprenant le dixième d'une légion : *les cohortes prétoriennes. Poétiq.* Troupe : *vaillantes cohortes. Saintes, célestes cohortes,* les saints, les élus.

— Encycl. *Hist.* La cohorte est l'unité tactique qui, à partir de Marius, remplaça le manipule dans la légion romaine. Elle comptait de cinq à six cents hommes, et était partagée en cinq ou six centuries. Il y avait dix cohortes par légion.

La cohorte reparut en France lors de la création de la Légion d'honneur, qui se composait primitivement de quinze cohortes de quatre cents légionnaires chacune.

cohue [*ko-û*] n. f. Grande foule : *fuir la cohue.* Confusion, tumulte qui y règne : *quelle cohue.*

coi, coite adj. (lat. *quietus*). Tranquille, calme, paisible. *Se tenir coi,* sans rien dire.

coiffe [*koi-fe*] n. f. (bas lat. *cofea*, sorte de casque). Vêtement de tête, en toile ou en tissu léger, à l'usage des femmes. Enveloppe d'étoffe qui recouvre un képi, un shako, etc. Rebord qui surmonte le dos des livres reliés et déborde en tête et en queue : *c'est sur la coiffe qu'apparaît la tranchefile.* Membrane que quelques enfants ont sur la tête en venant au monde. Mésentère des animaux de boucherie. *Coiffe de chapeau,* garniture intérieure.

coiffé [*koi-fé*], **e** adj. Dont les cheveux sont arrangés. Qui porte une coiffe. *Fig.* Entiché : *être coiffé d'une personne. Chien coiffé, chèvre coiffée,* personne très laide. *Le premier chien coiffé,* le premier venu. *Né coiffé,* né sous une bonne étoile ; qui a de la chance.

coiffer [*koi-fé*] v. a. (de *coiffe*). Couvrir la tête : *coiffer quelqu'un d'un bonnet.* Arranger les cheveux de : *coiffer une dame. Fam.* Tromper : *coiffer son mari. Pop.* Enivrer. *Fig.* Plaire, séduire. *Coiffer sainte Catherine,* se dit d'une fille qui n'a pas trouvé à se marier avant sa vingt-cinquième année. **Se coiffer** v. pr. Se couvrir la tête; arranger sa chevelure. S'enticher. *Vén. Coiffer le sanglier,* se dit des chiens qui, lorsque la bête est sur ses fins, la saisissent par les oreilles, la peau des joues, le cou, les épaules, etc. Ant. **Décoiffer.**

coiffette [*koi-fè-te*] n. f. Petite coiffe.

coiffeur, euse [*koi-feur, eu-ze*] n. Qui a pour profession de soigner, couper les cheveux, la barbe. N. f. Toilette à coiffer. Adjectiv. : *garçon coiffeur.*

coiffure [*koi-fu-re*] n. f. Ce qui sert à couvrir, à orner la tête : *coiffure de dentelles, de fleurs; coiffure militaire.* V. bonnet, chapeau, coiffe, casque, etc. Arrangement des cheveux chez les hommes et chez les femmes : *coiffure à l'ordonnance, à la Capoul, à la chien, à la Jeanne d'Arc.*



Coiffes : 1. Sablaise ; 2, 3. Bretonne ; 4. Boulonnaise ; 5. dite « bonnet linge » ; 6. Alsacienne ; 7. Lorraine ; 8. Charentaise ; 9. Normande; 10. Roussillonnaise ; 11. Auvergnate ; 12. Arlésienne.

coignage n. m. Portion de la maçonnerie du fourneau des grosses forges.

coignassier n. m. V. cognassier.

Coignet (Jean-Roch), officier français, né à Druyes-les-Belles-Fontaines (Yonne), m. à Auxerre (1776-1860). Il prit part aux campagnes du premier Empire, et il a raconté ses souvenirs dans les piquants et pittoresques *Cahiers du capitaine Coignet.*

Coigny (François de Franquetot **de**), maréchal de France, né à Bayeux, vainqueur à Guastalla (1670-1759). — Son petit-fils Marie-François-Henri, marquis puis duc **de Coigny,** fut maréchal de France (1739-1821) et gouverneur des Invalides. — Anne-

Françoise-Aimée **de Coigny**, nièce du précédent, emprisonnée pendant la Terreur, a été immortalisée par A. Chénier sous le nom de *la Jeune Captive* (1769-1820). Elle épousa le duc de Fleury, puis Montrond, qu'elle avait connu en prison, et devint la maîtresse d'un frère de Garat. Elle a laissé de curieux *Mémoires*.

Coïmbre [*ko-in-bre*], v. du Portugal, ch.-l. de la prov. de Beira ; 18.200 h. Célèbre université.

coin n. m. (lat. *cuneus*). Angle formé par deux lignes, deux plans qui se coupent : *les coins d'un livre, d'une table. Coin d'une rue*, endroit où elle est coupée par une autre. *Coin du feu*, chacun des côtés de la cheminée. *Coins de la bouche, des yeux*, commissures des lèvres, des paupières. *Du coin de l'œil*, sans avoir l'air de regarder. Petit espace de terrain : *coin de terre*. Lieu peu fréquenté, solitude : *vivre dans un coin*. Lieu très éloigné. Instrument de fer en angle pour fendre du bois, etc. Pièce prismatique servant à remplir un vide entre deux parties de construction et à les serrer. Morceau d'acier trempé gravé en creux, pour frapper les monnaies ou les médailles. Poinçon de garantie dont on marque les pièces d'orfévrerie et de bijouterie. Armoire ou fauteuil triangulaire. *Les quatre coins*, jeu d'enfants. *Fig.* Empreinte, caractère : *œuvre marquée au coin du génie. Fam.* Aspect particulier, repli secret : *le coin par où l'on peut caricaturer un héros. Aux quatre coins du monde*, partout. *Pop. En boucher un coin à quelqu'un*, le rendre interdit, muet de stupéfaction. *La connaître dans les coins*, être malin, subtil. *Coin de feu*, vêtement d'hiver pour la chambre ; siège à dossier angulaire destiné à être placé dans un coin.


Coin.

— Encycl. *Monnay.* Les coins se font en acier trempé, et présentent en creux les figures que l'on voit sur les monnaies. Il faut deux coins pour l'obtention d'une pièce de monnaie : le *coin d'avers* ou *de face* et le *coin de revers*. C'est en présentant un *flan* entre ces coins que, sous l'action d'une pression déterminée, les empreintes de ces coins apparaissent en relief sur la pièce de monnaie ainsi obtenue. Un coin est formé par une barre cylindrique d'acier, que termine à l'une de ses extrémités une partie tronconique, sur laquelle le poinçon vient imprimer en creux la gravure en relief qu'il porte lui-même. L'acier du coin est recuit au préalable pour cette opération, qui est renouvelée deux fois, de façon à donner une empreinte absolument nette. On trempe alors le coin, on le polit soigneusement, et l'on obtient ainsi la *matrice générale*. Sur un autre coin on recommence le même travail, ce qui fournit la *matrice de reproduction*. En dernier lieu on relève dans ce dernier coin des poinçons dits *poinçons reproducteurs des coins de service*. On a ainsi des coins reproduisant rigoureusement les figures du *poinçon étalon*. On procède de même pour la fabrication des médailles.


Coin de feu.

coinçage n. m. Action de serrer avec des coins.

coincement [*man*] n. m. Etat d'une pièce de machine immobilisée comme par un coin.

coincer [*sé*] v. a. (de *coin*. — Prend une cédille sous le c devant *a* et *o* : *il coinça, nous coinçons.*) Assujettir avec des coins : *coincer des rails. Fam.* Prendre, retenir dans un coin : *coincer son adversaire derrière la porte.* **Se coincer** v. pr. Se dit de parties de machines forçant l'une contre l'autre et empêchant tout fonctionnement.

coïncidemment [*da-man*] adv. D'une manière coïncidente.

coïncidence [*dan-se*] n. f. (de *coïncider*). Etat de deux figures géométriques qui se superposent. *Fig.* Le fait que différentes choses arrivent en même temps ; rencontre, simultanéité : *une heureuse coïncidence.*

coïncident [*si-dan*], **e** adj. Qui coïncide.

coïncider [*dé*] v. n. (préf. *co*, et lat. *incidere*, tomber sur). *Géom.* S'ajuster, se confondre exactement : *ces deux surfaces coïncident. Fig.* Arriver en même temps : *la découverte du Nouveau monde coïncida presque avec l'invention de l'imprimerie.*

coïnculpé, e n. Qui est inculpé avec un autre.

Coincy (Gautier **de**), poète et moine français, né à Amiens, m. à Soissons (1177-1236) ; auteur des *Miracles Notre-Dame*, de légendes et de chansons pieuses.

coïndicant [*ko-in-di-kan*], **e** adj. Qui concourt à la même indication qu'une autre chose.

coïndication [*ko-in-di-ka-si-on*] n. f. Indication unique résultant de données diverses.

coïndiquer [*ko-in-di-ké*] v. a. Fournir une même indication.

coing [*koin*] n. m. (lat. *cotoneus*). Fruit du cognassier : *le coing est astringent.* V. cognassier.

— Encycl. Le coing ne se mange guère au naturel : son odeur, bien qu'agréable, est trop prononcée : sa chair, cotonneuse, légèrement coriace, conserve toujours un peu d'âpreté ; mais on en fait des compotes, de la gelée, des pâtes sèches, des conserves à l'eau-de-vie, du cidre, et un excellent ratafia. Sa chair est astringente et stomachique. Le coing entre dans la composition de différents électuaires ; les grains fournissent par décoction un collyre efficace dans les ophtalmies inflammatoires ; le même mucilage entre dans la composition de la bandoline. On préfère pour ces usages le coing de Portugal.

coint, e [*koin, in-te*] adj. (du lat. *cognitus*, connu). Agréable, joli, galant. (Vx.)

coïntéressé [*ko-in-té-rè-sé*], **e** adj. Qui possède un intérêt commun avec d'autres.

cointise n. f. Gentillesse. Ajustement. (Vx.)

coir n. m. Enveloppe filamenteuse des noix de coco. Syn. kaïr.

Coire ou, en allemand **Chur**, v. de Suisse, ch.-l. du cant. des Grisons ; 12.000 h. Filatures.

coireau [*ró*] n. m. Gâteau de farine de maïs.

Coirons [*ron*], massif volcanique et boisé de l'Ardèche, contrefort oriental des Cévennes (1.061 m.).

Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier, comm. de Savoie, arr. et à 17 kil. de Chambéry ; 1.170 h. Source minérale alcaline, bicarbonatée sodique et gazeuse.

Coislin [*koi-lin*], pays de Bretagne (Loire-Inférieure), d'où est sortie une noble famille française, qui a fourni plusieurs personnages remarquables. Le plus connu, Pierre **de Coislin**, évêque d'Orléans, né à Paris (1636-1706), parvint, après la révocation de l'édit de Nantes, à éviter les persécutions aux protestants de son diocèse.

coistresse [*kois-trè-se*] n. f. Galerie de direction dans les mines de houille. Syn. costresse.

coït [*ko-it'*] n. m. (lat. *coitus*). Union des sexes.

coïtal, e, aux adj. Qui a rapport au coït.

coite ou **coitte** [*koi-te*] ou **couette** [*kou-è-te*] n. f. (lat. *culcita*). Lit de plumes.

coïter [*ko-i-té*] v. n. S'accoupler.

Coitier ou **Coictier** (Jacques), médecin de Louis XI, né en Franche-Comté, m. vers 1505. Croyant son médecin capable de prolonger sa vie, Louis XI combla Coitier de places et de faveurs.

cojurateur ou **cojureur** n. m. *Dr. anc.* Nom donné à des personnes qui venaient affirmer en justice, sous serment, un fait relatif à une autre personne.

cojusticier [*jus-ti-si-é*] n. m. *Dr. féod.* Celui qui avait droit de justice sur les mêmes terres qu'un autre justicier.

coke n. m. (m. angl.) Combustible qu'on obtient en calcinant la houille en vase clos pour en extraire le gaz d'éclairage : *le coke donne une grande chaleur, mais ne brûle que sous l'action d'un fort courant d'air.* V. houille.

— Encycl. *Techn.* Le coke s'emploie pour les usages domestiques, au chauffage des poêles et fourneaux ; industriellement, il a de nombreuses applications, notamment en métallurgie. Le coke servant au chauffage domestique, très léger et très friable, provient de la distillation de la houille en vase clos pour la fabrication du gaz d'éclairage. (V. gaz.) Le coke industriel, dur et lourd, est fabriqué dans des fours spéciaux dits *fours à coke*, se divisant en *fours français* et *fours anglais*. Ces fours sont circulaires ou elliptiques, et sont surmontés d'une voûte surbaissée ou circulaire, dans laquelle s'ouvre une cheminée carrée. Dans les parois latérales des fours, on ménage des ouvertures par lesquelles on charge la houille triée et lavée. La distillation du charbon de terre est très facile et très rapide. On utilise actuellement les chaleurs perdues des fours, pour le séchage des farines, la calcination du plâtre, le chauffage des fours à vitres, etc.

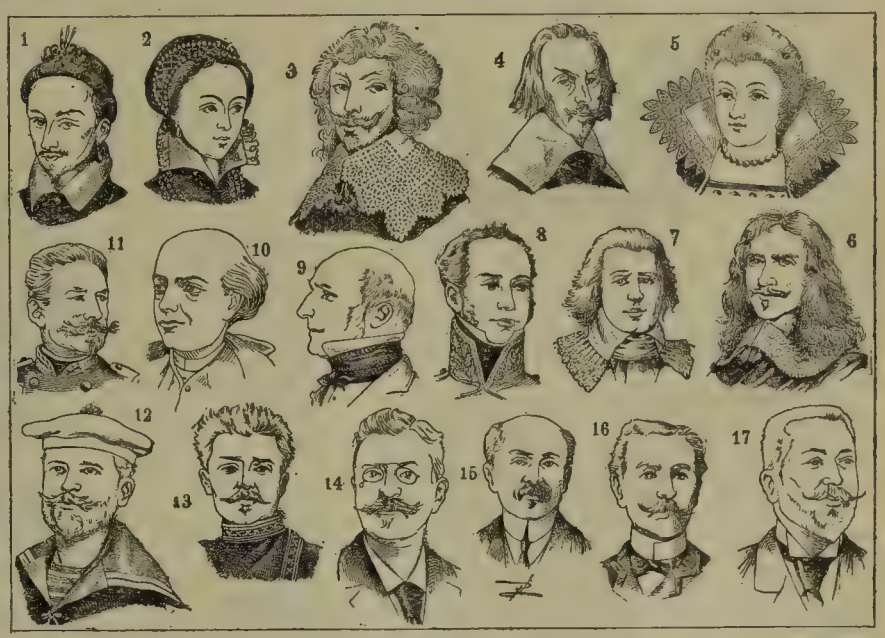
Cols : 1. Henri III ; 2. De femme (1560) ; 3. Louis XIII ; 4. Ecclésiastique (XVIIe s.) ; 5. Médicis (1610) ; 6. Louis XIV ; 7. Directoire ; 8. Militaire (Empire) ; 9. 1830. — Cols modernes : 10. Ecclésiastique ; 11. Militaire ; 12. Marin ; 13. Russe ; 14. Rabattu ; 15. Provençal ; 16. Droit, croisé ; 17. Cassé.

Dans les galeries de mines à houille, on rencontre parfois un minerai stratifié appelé *coke naturel ;* il est analogue au coke industriel, et provient de couches de houille qui se sont enflammées spontanément par suite d'une fermentation.

Coke (Edouard), jurisconsulte et homme politique anglais, né à Mileham. Il dirigea la procédure des procès relatifs à la conspiration des poudres (1549-1634).

cokerie [*rî*] n. f. Usine où l'on produit le coke, où l'on traite le coke pour obtenir d'autres produits.

cokerier ou **coketier** [*ti-é*], **ère** adj. Qui concerne le coke : *industrie cokerière.* N. Personne qui fabrique, vend ou manutentionne du coke.

col n. m. (lat. *collum*). Cou : *faire amende honorable, la hart au col.* (Vx.). Partie de chemise, de vêtement qui entoure le cou : *col brodé, col de velours. Faux col*, col mobile qui s'adapte à une chemise au moyen de boutons, et *fam.*, mousse au-dessus du verre : *un bock sans faux col.* Partie rétrécie d'un objet, d'un organe : *le col d'une bouteille, le col du fémur. Géogr.* Passage étroit entre deux montagnes : *les cols des Pyrénées sont moins accessibles que ceux des Alpes.*

cola n. m. V. kola.

colamineur n. m. Machine à laminer.

Colardeau [*dô*] (Charles-Pierre), poète français, né à Janville, m. à Paris, membre de l'Académie française, auteur d'*Héroïdes*, poèmes élégants mais sans originalité (1732-1776).

colarin n. m. Frise du chapiteau des colonnes dorique et toscane.

colas [*la*] n. m. (abrév. de *Nicolas*). Homme niais, stupide : *quel grand colas !*

colaspidème [*las*] n. m. Genre de coléoptères appelés aussi *babottes* ou *négrils*, et qui s'attaquent à la luzerne.

Colasse ou **Collasse** (Pascal), compositeur français, né à Reims, m. à Paris (1649-1709), élève de Lulli ; auteur d'opéras, motets, cantates.

colateur n. m. (lat. *colare*, filtrer). Canal servant à l'écoulement des eaux d'irrigation.

colatitude n. f. Complément de la latitude du lieu, c'est-à-dire distance angulaire du pôle de l'hémisphère du lieu considéré, au zénith de ce même lieu.

colature n. f. (du lat. *colare*, filtrer). Filtration ayant pour but de séparer d'un liquide les matières les plus solides. Liquide ainsi filtré. Drainage.


Colback.

colback ou **kalpack** n. m. (du turc *kalpak*). Bonnet à poil évasé par le haut, orné dans sa partie supérieure d'une poche conique en drap, nommée *flamme*, qui pend de côté et se termine par un gland.

Colbert [*bèr*] (Jean-Baptiste), homme d'Etat, né à Reims, m. à Paris (1619-1683), fils d'un drapier, et l'un des plus grands ministres de la France. Légué à Louis XIV par Mazarin, dont il était l'homme de confiance, il fut nommé contrôleur général des finances après la chute de Fouquet, à laquelle il avait contribué, et exerça peu à peu son infatigable activité sur toutes les branches de l'administration publique. Il favorisa, par des mesures protectionnistes (le libre-échange n'avait pas encore de partisans), le développement de l'industrie et du commerce français, fit venir en France des artisans de l'étranger, réorganisa la marine, créa le régime de l'inscription maritime, encore en vigueur dans ses grandes lignes, et la caisse des invalides. Il régularisa le service des eaux et forêts, et enfin encouragea les arts et les lettres. Mais, à partir de 1671, son influence diminua ; son économie gênait les vues fastueuses du roi ; le peuple le rendait responsable de l'accroissement d'impôts causé par les guerres de Louis XIV ; l'inimitié de Louvois finit par lui faire perdre tout crédit. Ses funérailles eurent lieu la nuit, tant une haine aveugle avait rendu impopulaire ce bon serviteur de la France, dont la postérité a réhabilité la mémoire. — Son frère Charles **Colbert**, marquis **de Croissy**, né à Paris (1625-1696), plénipotentiaire au congrès d'Aix-la-Chapelle et à Nimègue, fut de 1679 à sa mort, secrétaire d'Etat des affaires étrangères.


Colbert.

Colbert (*le Tombeau de*), mausolée orné de figures allégoriques, l'une des meilleures productions d'Ant. Coysevox, dans l'église Saint-Eustache, à Paris.

Colbert (*guipure et point*), dentelle composée de points à grands reliefs, avec rinceaux épanouis de fleurs gracieuses : *la guipure Colbert est inspirée de la guipure de Venise du XVIIe siècle.*

Colbert-Chabanais (Pierre-David, dit Edouard, comte **de**), général français, pair de France, né et m. à Paris (1774-1854). — Son frère Auguste, général français, né à Paris en 1777, fut tué près d'Astorga, en Espagne, en 1809.

colbertisme [*bèr-tis-me*] n. m. Nom donné au système protectionniste de Colbert : *Frédéric Bastiat a fait une vive critique du colbertisme.*

col canto, locution italienne signif. *avec le chant*, employée en musique.

Colchester [*chès-tèr*], v. d'Angleterre (Essex) ; 43.000 h. Ostréiculture, constructions navales.

colchicine n. f. Alcaloïde trouvé dans les semences et le bulbe du colchique, et qu'on utilise en médecine contre le rhumatisme et la goutte.

Colchide, ancien pays de l'Asie, à l'E. du Pont-Euxin et au S. du Caucase, arrosé par le Phase, où les Argonautes, suivant la tradition, allèrent conquérir la Toison d'or. C'est aujourd'hui la fertile *Mingrélie* russe.


Colchique : a, coupe de la fleur ; b, fruit.

colchique n. m. Genre de liliacées bulbeuses vénéneuses, répandues dans les prés en automne : *les semences et les bulbes de colchique sont prescrits en médecine contre la goutte.*

— Encycl. L'espèce la plus répandue est le *colchique d'automne*, vulgairement *safran des prés, tue-chien, veillotte, veilleuse*. C'est une plante bulbeuse, dont les fleurs sortent à l'automne, tandis que les feuilles et les fruits ne paraissent qu'au printemps suivant. Les graines et le bulbe contiennent un poison violent, la *colchicine*. En cas d'empoisonnement par le colchique ou la colchicine, on fera vomir le malade et on donnera du blanc d'œuf et de l'alcool.

colcotar n. m. (ar. *golqotar*). Peroxyde de fer, obtenu par la calcination du sulfate de fer.

cold-cream [*kold'-krèm'*, angl. *krîm'*] n. m. (mot angl. signif. *froide crème*). Pommade faite de blanc de baleine, de cire blanche, d'huile d'amandes douces, et employée contre l'irritation de la peau.

Colebrooke [*brou-ke*] (Henri-Thomas), orientaliste anglais, né et m. à Londres (1765-1837). Il a fait faire de très grands progrès à l'étude du sanscrit.

colée [*lé*] n. f. (de *col*). Coup que l'on donnait du plat de la main sur la nuque, à celui que l'on faisait chevalier.

— Encycl. Après la colée, on embrassait le chevalier, d'où le nom d'*accolade* qu'on donnait aussi à la cérémonie. A la colée manuelle, on substitua les coups de plat d'épée sur l'épaule ou sur le *col*.

colégataire [*tè-re*] n. Qui est légataire avec d'autres personnes. V. legs.

Colenso (John-William), évêque anglican de Natal, né à Saint-Austell (Cornouailles), m. à Natal (1814-1883). Il provoqua par ses écrits théologiques de vives polémiques.

Colenso, v. de l'Afrique méridionale, dans la colonie anglaise du Cap, sur la Tugela. Défaite des Anglais par le général boer Botha (1899)

coléocèle n. f. (du gr. *koléos*, vagin, et *kêlê*, hernie). Hernie vaginale.

Coleoni (Bartolomeo), condottiere italien, né à Bergame, m. à Malpaga (1400-1475). Il fut longtemps le généralissime de la république de Venise. On voit à Venise sa célèbre statue par le Verocchio.


Statue de Coleoni.

coléophore n. m. Genre de lépidoptères renfermant des teignes qui s'attaquent aux arbres fruitiers (pommiers, poiriers).

coléoptère adj. (gr. *koléos*, étui, et *pteron*, aile). Se dit des insectes munis de quatre ailes, dont les deux supérieures (élytres) sont dures, impropres au vol, et recouvrent les deux autres (hanneton, charançon, etc.). N. m. pl. Ordre d'insectes, comprenant ceux qui possèdent cette particularité. S. un *coléoptère*.

— Encycl. Les coléoptères se caractérisent par des élytres cornés recouvrant les ailes de la seconde paire; les pièces de leur bouche sont conformées pour broyer; leur corselet est dégagé du reste du corps; enfin ils ont tous des métamorphoses complètes, c'est-à-dire passent par les stades de larve et de nymphe. Par la solidité de leurs téguments, l'élégance de leurs formes, leur coloration, les coléoptères sont les insectes les plus remarquables, et sont très recherchés par les collectionneurs. On en connaît plus de cent mille espèces, très variables de taille. Ils apparaissent à l'état fossile dans le carbonifère, sont nombreux dans le lias et fourmillent dans le tertiaire. On les a divisés en seize grands groupes : carnassiers, palpicornes, brachélytres, clavicornes, etc En général, les coléoptères sont nuisibles aux plantes, mais il en est quelques-uns d'utiles, comme les coccinelles, les cicindelles, le carabe doré, le calosome, etc. V. insectes.



Coléoptère (hanneton) : 1. Vu en dessus ; 2. Vu de profil; 3. Larve; 4. Nymphe.

coléorhize n. f. (gr. *koleos*, étui, et *rhiza*, racine). Sorte de gaine qui enveloppe les radicules de certaines plantes phanérogames.

colère n. f. (lat. *cholera*). Irritation, mouvement désordonné de l'âme offensée : *la colère est mauvaise conseillère*. Se dit aussi des animaux : *l'éléphant a de rares, mais terribles colères. Fig.* : *la colère des vents, des flots*. Adj. Porté à la colère : *personne colère*. Ant. **Calme, modération.**

Colère (*De la*), traité philosophique de Sénèque, brillante amplification à tendances stoïciennes sur un sujet de morale pratique (1er siècle).


Coleridge.

colérer (se) [*ré*] v. pr. (Se conj. comme *accélérer*.) Se mettre en colère. (Vx.)

coleret ou **colleret** [*ko-le-rè*] n. m. Filet à mailles étroites en forme de nappe simple, avec poches centrales.

coléreux, euse [*reû, eu-ze*] ou **colérique** adj. Prompt à se mettre en colère. Ant. **Calme, serein, placide.**

Coleridge (Samuel Taylor), poète anglais, né à Ottery-Saint-Mary (Devonshire), m. à Londres (1772-1834), auteur de *Ballades lyriques*, parmi lesquelles il faut citer l'*Ancien marinier*. On peut le considérer comme l'un des précurseurs de Byron et du romantisme moderne, et il a laissé la réputation du causeur le plus spirituel de son temps.


Louise Colet.

colérique [*ri-ke*] adj. Naturellement colère : *tempérament colérique*. Qui dénote la colère : *gestes, paroles colériques*.

colériquement [*ke-man*] adv. Avec colère.

colériser [*zé*] v. a. Mettre en colère. (Inus.)

Colet [*lè*] (Louise Revoil, dame), femme de lettres française, née à Aix, m. à Paris (1808-1876). Elle eut des liaisons avec Cousin, Flaubert et Musset. Elle a écrit des vers, des romans, des ouvrages pour la jeunesse; etc.

colette [*lè-te*] n. f. Religieuse, non cloîtrée, de Sainte-Claire. On écrit aussi colette.


Gabrielle Colette.

Colette (sainte), religieuse, réformatrice de l'ordre de Sainte-Claire, née à Corbie en 1380, m. en 1446. Fête le 6 mars.

Colette (Gabrielle, dame Henry de Jouvenel, précédemment Colette Willy), femme de lettres française, née à Saint-Sauveur (Yonne) en 1873; auteur de *Claudine* (en collaboration avec Willy, son premier mari), des *Dialogues des bêtes, la Vagabonde, l'Entrave*, d'un charme à la fois pervers et ingénu, d'un style à la fois ferme et souple.

Colette Baudoche, roman de Maurice Barrès (1909), où est personnifié, dans une âme de jeune fille, l'attachement de la population de Metz à la discipline française.

colettine [*lè-ti-ne*] n. f. Clarisse de la réforme de Sainte-Claire.


Coléus.

coléus [*uss*] n. m. Genre de labiées : *le coléus est une plante aromatique et antispasmodique*.

coliade ou **colias** [*ass*] n. m. Genre d'insectes lépidoptères, rhopalocères, comprenant de jolis papillons de coloration jaune soufre varié d'orangé, dont les chenilles vivent sur diverses légumineuses.

coliart [*li-ar*] n. m. Nom vulgaire de la raie blanche.

colibacille [*si-le*] n. m. Bacille qui vit en saprophyte dans l'intestin de l'homme et des animaux, et qui peut provoquer la diarrhée, le choléra, la colécystite ou des abcès divers. (Ces accidents ou maladies sont désignés sous le nom de *colibacillose*.)

colibri n. m. (mot caraïbe). Nom générique des oiseaux-mouches : *le colibri est un bijou vivant*.


Colibri.

colichemarde n. f. Forme de lame d'épée qui, large dans la première moitié, va en s'effilant brusquement en carrelet : *la colichemarde est d'origine allemande*. Adj. : *lame colichemarde*.

colicitant [*tan*] n. m. Chacun de ceux au profit desquels se fait une vente par licitation. Adj. : *créancier colicitant*.

colifichet [*chè*] n. m. Bagatelle, petit objet de fantaisie. Pâtisserie sèche et spongieuse, sans beurre ni sel, pour les oiseaux.


Colichemarde (xvie).

Coligny, ch.-l. de c. (Ain), arr. et à 22 kil. de Bourg, au pied du Revermont; 1.670 h. Ch. de f. P.-L.-M. Volailles. — Le cant. a 9 comm. et 9.280 h.

Coligny (Gaspard **de**), dit *le maréchal de Châtillon*, né vers 1470, m. à Dax en 1521. Il se distingua à Fornoue et à Agnadel.

Coligny (Odet **de**), dit *le cardinal de Châtillon* (1517-1571), fils du précédent; il embrassa la Réforme.


Amiral de Coligny.

Coligny (l'amiral Gaspard **de**), né à Châtillon-sur-Loing, frère du précédent, assassiné à Paris (1519-1572), général de grande valeur, et chef des protestants. Il s'était battu à Cérisoles, avait dirigé vers l'Amérique plusieurs entreprises de colonisation, et s'était distingué au siège de Saint-Quentin en 1557. Après la paix de Saint-Germain, il obtint auprès du roi un crédit qui porta ombrage à la reine-mère. Il fut une des premières victimes de la Saint-Barthélemy. Il fut assassiné dans son hôtel par l'Allemand Besme; son cadavre, jeté par la fenêtre et traîné par les rues, fut pendu au gibet de Montfaucon. — Sa fille Louise, née à Châtillon-sur-Loing, m. à Fontainebleau (1557-1620), épousa en secondes noces Guillaume le Taciturne, et joua un rôle diplomatique important.

Coligny (*Monument de l'amiral de*), œuvre de Crank, placée au chevet du temple de l'Oratoire, rue de Rivoli (Paris). La statue en pied de l'amiral est accompagnée de deux figures symbolisant la *Patrie* et la *Religion* (1889).


Monument de l'amiral de Coligny.

Coligny (François **de**), seigneur d'Andelot, né à Châtillon-sur-Loing, m. à Chartres (1531-1569), frère des précédents, l'un des chefs des protestants pendant les guerres de religion. Il mourut empoisonné, dit-on, par un de ses domestiques, à l'instigation de Catherine de Médicis.

Coligny (Gaspard **de**), dit *le maréchal de Coligny*, petit-fils de l'amiral, né à Montpellier en 1584, m. en 1646. Il fut battu à la Marfée par le comte de Soissons (1641).

Coligny (Jean **de**), comte de Saligny, né au château de Saligny (Franche-Comté), en 1617, m. en 1686. Il commanda les troupes françaises que Louis XIV envoya, en 1664, à l'empereur Léopold pour le soutenir contre les Turcs. Il a laissé des *Mémoires* intéressants.

Colima, v. du Mexique, ch.-l. de l'*Etat de Colima*, sur le Grand Océan; 21.000 h. — L'Etat a 55.000 h.

colimaçon n. m. Syn. de limaçon. *En colimaçon*, en spirale; *escalier en colimaçon*.

colin n. m. (altér. de *Nicolas*). Amoureux villageois dans les comédies et l'opéra-comique. Nom vulgaire d'une espèce de merlan de grande taille, à chair estimée. Genre de gallinacés comprenant des oiseaux analogues aux cailles d'Europe, et qui sont répandus sur le continent américain.

Colin (Gustave), peintre français, né à Arras (1828-1911). A peint, avec un réalisme plein de mouvement et de couleur, des scènes d'Espagne et du pays basque : *Quartier de gitanos* (Luxembourg).

Colin (Paul-Alfred), peintre français, né à Nîmes, m. à Paris (1838-1916); fils du peintre et lithographe Alexandre **Colin** (1798-1873), il a fait d'agréables paysages et des cartons pour les Gobelins.

Colines (Simon **de**), imprimeur et libraire à Paris, né vers 1475, m. en 1546, collaborateur et successeur, en 1484, d'Henri Estienne, auteur d'heureuses innovations en typographie.

colinette [*nè-te*] n. f. Coiffe de femme, employée comme bonnet de nuit au xviiie siècle.

colin-maillard [*ma, ll* mll., *ar*] n. m. invar. Jeu où l'un des joueurs a les yeux bandés, et poursuit les autres à tâtons. Celui qui a les yeux bandés.

colin-tampon [*tan*] n. m. Ancienne batterie de tambour des Suisses au service de la France. *Fig.* : *Se soucier de quelque chose comme de colin-tampon*, n'y prêter aucune attention.

coliou n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, famille des musophagidés, comprenant des formes de taille moyenne, grises ou rousses, de l'Afrique équatoriale : *les colious sont appelés* oiseaux souris *à cause de la rapidité avec laquelle ils grimpent et courent dans les buissons épais*.


Coliou.

colique [*li-ke*] adj. (de *côlon*). Qui appartient ou se rapporte au côlon : *artères coliques*.

colique n. f. (de *côlon*). Douleur d'entrailles : *les fruits verts, les boissons glacées peuvent causer des coliques*. (On combat les coliques bénignes par des lavements, des cataplasmes, des boissons aromatisées, etc.) *Colique de miserere*, causée par une obstruction intestinale, une hernie diaphragmatique, et qui est presque toujours mortelle. *Colique de plomb*, causée par le saturnisme. *Colique hépatique*, causée par un calcul biliaire, etc. *Colique néphrétique*, causée par un calcul rénal. *Fig.* et *fam. Donner la colique*, causer un grand ennui. *Avoir la colique*, avoir peur.

— Encycl. La colique est une douleur torsive, sourde ou aiguë, non continue, et qui s'accompagne parfois de pâleur, d'anxiété, de sueurs, de vomissements, de diarrhée. Son siège est variable (coliques stomacales, hépatiques, intestinales, néphrétiques, etc.). Ses causes principales sont les intoxications par le plomb, les champignons, etc., ou certaines maladies, comme la dysenterie, le rhumatisme, etc. La compression, le repos, la chaleur, les analgésiques sont employés pour combattre la colique.

coliqueux, euse [*keû, eu-ze*] adj. Qui a la colique : *malade coliqueux*. Qui occasionne la colique : *boisson coliqueuse*.

coliquidateur [*ki*] n. m. Personne qui procède avec une ou plusieurs autres à une liquidation.

colis [*li*] n. m. (ital. *collo*, cou). Caisse, paquet, balle de marchandises. *Colis postal*, colis d'un poids de 3, de 5, de 10 kilogr., que les compagnies de chemins de fer, sous le contrôle de l'administration des postes, font parvenir à destination moyennant affranchissement obligatoire au départ : *on ne peut*

mettre dans les colis postaux aucun papier ayant un caractère de correspondance. Colis postal, v. POSTE.

colisa n. m. Genre de poissons acanthoptères habitant les étangs d'eau douce ou salée de l'Inde.

Colisée, magnifique amphithéâtre de Rome, commencé sous Vespasien et achevé sous Titus. Il renfermait 80 rangs de gradins et pouvait contenir plus de 80.000 spectateurs. C'est là qu'avaient lieu les combats de gladiateurs, et que les martyrs chrétiens étaient livrés aux bêtes. Dévasté et partiellement démoli au moyen âge, il en subsiste aujourd'hui des ruines grandioses. V. AMPHITHÉÂTRE.

côlite n. f. Inflammation du côlon.

colitigant [*ghan*], **e** adj. (lat. *cum*, avec, et *litigare*, être en litige). Se dit des parties qui plaident l'une contre l'autre.

colla [*kol-la*] n. m. Vent violent du S.-O. sur les côtes des Philippines.

collabescence [*kol-la-bès-san-se*] n. f. Extrême affaiblissement.

collabescent, e [*kol-la-bès-san, ante*] adj. (du lat. *collabi*, tomber en faiblesse). Qui s'affaisse, qui tombe en faiblesse.

collaborateur, trice [*kol-la*] n. Qui collabore : *Lulli fut le collaborateur fidèle de Quinault.*

collaboration [*kol-la, si-on*] n. f. Action de collaborer. Ensemble des collaborateurs.

collaborer [*ko-la-bo-ré*] v. n. (du lat. *cum*, avec, et *laborare*, travailler). Travailler avec une ou plusieurs personnes à un ouvrage d'esprit, d'art, etc.

Colladon (Jean-Daniel), ingénieur et physicien suisse, né à Genève (1802-1892). Il fit avec Sturm des recherches sur la compressibilité des liquides et sur la vitesse du son. Correspondant de l'Académie des sciences.

collage [*ko-la-je*] n. m. Action de coller. Opération qui consiste à imprégner de colle le papier pour qu'il ne boive pas. Action de clarifier le vin. Etat des objets collés. *Fam.* Situation d'un homme et d'une femme qui vivent conjugalement sans être mariés.

— ENCYCL. Le collage des boissons alcooliques a pour but de leur donner de la limpidité en précipitant les matières solides qu'elles tiennent en suspension et qui sont susceptibles de nuire à leur conservation.

On colle les vins à l'aide de blancs d'œufs (battus avec un peu d'eau et de sel), de colle de poisson (dissoute dans de l'eau tiède après avoir été ramollie dans un peu de vin), de gélatine (gonflée dans l'eau et diluée), de sang (défibriné et dissous dans un peu d'eau salée).

Le cidre est collé avec du cachou ; la bière avec de la gélatine, de la graine de lin, de l'alumine, du phosphate de calcium, etc.

Le mélange destiné au collage est versé dans le fût par la bonde, et l'on agite le tout avec un fouet, dont le plus simple modèle consiste en une baguette plusieurs fois refendue.

collagène [*kol-la*] adj. (de *colle*, et du gr. *gennân*, engendrer). Se dit des substances à l'aide desquelles on peut fabriquer de la colle.

collaire [*kol-lè-re*] adj. (lat. *collum*, cou). Qui a rapport au cou.

collant [*ko-lan*], **e** adj. Qui colle. *Pantalon collant*, qui dessine les formes. ANT. **Bouffant.**

Collantes (Francisco), peintre espagnol, né à Madrid (1599-1634), auteur du *Buisson ardent* (Louvre).

collapsible adj. (du lat. *collapsus*, abaissement). Se dit en particulier des jumelles et lunettes qui se replient dans le sens de l'épaisseur pour tenir moins de place dans la poche.

collapsus [*ko-lap-suss*] n. m. (mot lat. signif. *affaissement*). Diminution rapide des forces, sans syncope : *le collapsus est un symptôme fréquent des graves empoisonnements.*

collargol [*kol-lar*] n. m. Argent colloïdal que l'on obtient en faisant agir en solution le nitrate d'argent sur le sulfate ferreux, et qui s'emploie en thérapeutique dans les maladies d'origine infectieuse.

collataire [*kol-la-tè-re*] n. m. Celui que le collateur avait pourvu d'un bénéfice.

collatéral, e, aux [*kol-la*] adj. (du lat. *cum*, avec, et de *latéral*). Attenant au voisin par un côté. *Nefs collatérales*, bas côtés d'une église. *Ligne collatérale*, ensemble des parents collatéraux. *Points collatéraux*, points situés entre les points cardinaux, comme le nord-est, le sud-ouest, etc. (V. ROSE DES VENTS.) Adj. et n. Se dit de celui qui est parent en dehors de la descendance directe : *les oncles, les cousins sont des collatéraux, des parents collatéraux.* N. m. Bas côté d'une église.

— ENCYCL. *Dr.* Les collatéraux sont d'abord les frères et sœurs, qui peuvent être *germains*, *consanguins* ou *utérins*. Les autres collatéraux sont les oncles et tantes, neveux et nièces, et les cousins. Pour calculer le degré de parenté entre deux collatéraux, on remonte de l'un d'eux à l'auteur commun, et on redescend de là à l'autre collatéral, en comptant le nombre de générations ou de degrés qui les séparent. Ainsi, deux frères sont au deuxième degré, deux cousins germains au quatrième.

L'utilité de connaître le degré de parenté en ligne collatérale se présente principalement en matière de mariage et en matière de succession. Les parents collatéraux sont *reprochables* comme témoins. Au criminel, les frères et sœurs des inculpés sont les seuls collatéraux qui ne puissent être entendus comme témoins.

collatéralement [*kol-la, man*] adv. En ligne collatérale.

collateur [*kol-la*] n. m. (du lat. *collatum*, supin de *conferre*, fournir). Celui qui conférait un bénéfice ecclésiastique.

collatif, ive [*kol-la*] adj. (même étymol. qu'à l'art. précéd.) Qui se confère : *dignité collative.*

Collatin (Lucius-Tarquin), petit-fils de Tarquin l'Ancien et époux de la vertueuse Lucrèce. Il fut, avec Brutus, après la mort de sa femme et l'expulsion des rois, l'un des premiers consuls de Rome. Il dut s'exiler, parce qu'on l'accusait d'avoir conservé de l'attachement pour les rois déchus.

collation [*kol-la-si-on*] n. f. (lat. *collatio*). Action, pouvoir de conférer un bénéfice ecclésiastique, un titre universitaire, etc. Confrontation d'une copie avec l'original.

collation [*kol-la-si-on*] n. f. (lat. *collatio*). Léger repas pris dans l'après-midi ou la soirée.

Collation (*la*), tableau de Metsu, au musée de



La Collation, par Metsu.

Bruxelles ; petite composition traitée avec beaucoup de finesse.

collationnement [*kol-la-si-o-ne-man*] n. m. Action de collationner, de vérifier. Syn. COLLATIONNAGE. (On dit mieux COLLATION.)

collationner [*kol-la-si-o-né*] v. a. Comparer deux écrits ensemble. *Collationner un acte*, s'assurer s'il n'y manque rien.

collationner [*kol-la-si-o-né*] v. n. Faire le repas appelé *collation.*

colle [*ko-le*] n. f. (gr. *kolla*). Matière gluante que l'on étend entre deux objets pour les faire adhérer ensemble : *colle de pâte. Colle de poisson, colle forte*, gélatine collante faite avec des matières animales. *Fig.* et *fam.* Difficulté, problème à résoudre : *poser une colle à un candidat.* Séance où les élèves s'habituent à résoudre ces difficultés : *passer une colle. Pop.* Bourde, mensonge : *raconter une colle. Etre à la colle*, vivre en ménage sans être marié.

— ENCYCL. *Techn.* Les colles industrielles se divisent en *colles végétales* et *colles animales.* Les premières contiennent de l'amidon extrait d'un grand nombre de céréales, et prennent les noms de *colles de pâte* et de *colles d'amidon.* On les emploie principalement pour l'apprêt des tissus et des fils. Les colles animales proviennent des peaux et des cartilages des animaux, dont on extrait la gélatine au moyen de manipulations successives : l'échaudage des colles matières, leur immersion dans un lait de chaux, l'extraction de la gélatine, le soutirage, la clarification, le moulage, le découpage et le lustrage. Ces colles portent différents noms : *colle blanche diaphane* ou *grenetine ; colle claire* ou *de Duché ; colle forte des os* ou *gélatine d'os ; colle de France ; colle de Hollande ; colle anglaise ; colle de Givet ; colle de Paris* ou *des chapeliers ; colle au baquet ; colle forte liquide ; colle de poisson* ou *ichtyocolle ;* etc.

Colle de poisson liquide. Dans 250 grammes d'eau faire dissoudre naturellement 40 grammes de gélatine. D'autre part, faire fondre 200 grammes de colle de poisson dans 250 grammes de vinaigre blanc pur. Lorsque les dissolutions sont complètes, mélanger graduellement les deux liquides, puis ajouter au tout 40 grammes de vernis shellac.

Colle imputrescible. Dans un litre d'eau froide, dissoudre 100 grammes d'amidon ; chauffer ensuite la solution jusqu'à ébullition. Ajouter à chaud 100 grammes de glycérine et 7 à 8 grammes d'essence de girofle. Dès que le mélange pâteux ainsi obtenu est presque froid, ajouter 50 grammes d'alcool, en remuant la masse pendant quelques instants afin de hâter le mélange.

Colle insoluble dans l'eau. Tremper dans l'eau tiédie de la colle ordinaire (gélatine ou colle de poisson, à l'exclusion de la colle forte). Avant que la dissolution ne soit complète, ajouter un peu d'huile de lin. Placer le mélange sur un feu doux jusqu'à dissolution absolue de la colle. L'employer de préférence tiède. Elle durcit en refroidissant, et devient tout à fait insoluble dans l'eau ; elle résiste à une humidité persistante.



Collé.

Colle (La), comm. des Alpes-Maritimes, arr. et à 18 kil. de Grasse, au pied de l'Esterel ; 1.540 h. Ch. de f. S. Carrières, huileries.

Collé (Charles), chansonnier et auteur dramatique français, né et m. à Paris (1709-1783), un des fondateurs du *Caveau.* Il fit jouer plusieurs charmantes comédies, entre autres : *la Vérité dans le vin*, et *la Partie de chasse de Henri IV.* Il a aussi rédigé un intéressant *Journal historique* (1748-1772).

collectaire [*kol-lèk-tè-re*] n. m. Livre de prières qui renferme toutes les collectes de l'année.

collecte [*kol-lèk-te*] n. f. (lat. *collectus*, recueilli). Quête pour une œuvre de bienfaisance. Oraison que le prêtre dit à la messe avant l'épître.

collecter [*kol-lèk-té*] v. n. *Path.* Se rassembler en une collection purulente.

collecteur [*kol-lèk*] n. m. (rad. *collecte*). Celui qui autrefois percevait les impôts : *les collecteurs de taille étaient élus dans chaque paroisse.* Celui qui reçoit des cotisations. Appareil que frottent les balais d'une dynamo, pour produire le courant électrique. Adjectiv. *Egout, tuyau collecteur*, égout, tuyau qui reçoit les eaux de plusieurs autres. *Bot. Poils collecteurs*, poils qui recouvrent le stigmate, et servent à recueillir et à retenir le pollen.

collectif [*kol-lèk-tif*], **ive** adj. (du lat. *collectum*, supin de *colligere*, réunir). Formé de plusieurs personnes ou de plusieurs choses : *être collectif.* Fait par plusieurs : *travail collectif.* Qui offre à l'esprit l'idée d'une collection : *sens collectif.* N. m. *Gramm.* Nom qui, quoique au singulier, présente à l'esprit l'idée d'une collection, comme *foule, amas, troupe.* ANT. **Individuel, partitif, distributif.**

— ENCYCL. Un collectif est *général* lorsqu'il exprime la totalité des individus ou des choses dont on parle ; il est alors ordinairement précédé de l'article *le, la, les* : *le nombre des malheureux est immense.* Il est *partitif* lorsqu'il ne désigne qu'une partie des individus ou des choses dont on parle ; il est alors en général précédé de *un, une, des* : *une armée française.* Le verbe s'accorde avec le collectif si le collectif est général ; il s'accorde avec le complément du collectif, si le collectif est partitif. Particulièrement, les collectifs *la plupart de, beaucoup de, une infinité de, peu de, assez de, trop de, combien de*, ainsi que *force, nombre, quantité*, employés sans déterminatifs, commandent l'accord avec le complément. *Plus d'un* veut le verbe au singulier.

collectifère [*kol-lèk-ti*] adj. *Bot.* Se dit de la partie supérieure des deux branches du style, quand le stigmate ne se prolonge pas sur cette partie, qui ne porte que des collecteurs.

collection [*kol-lèk-si-on*] n. f. (lat. *collectio*). Recueil d'objets qui ont du rapport : *collection de tableaux. Collection purulente*, amas de pus.

collectionnement [*kol-lèk-si-o-ne-man*] n. m. Action de collectionner, de rassembler.

collectionner [*kol-lèk-si-o-né*] v. a. Réunir en collection : *collectionner des autographes.*

collectionneur, euse [*kol-lèk-si-o-neur, eu-ze*] n. Personne qui aime à faire des collections.

collectivement [*kol-lèk, man*] adv. D'une manière collective. ANT. **Individuellement.**

collectiver [*kol-lèk-ti-vé*] v. a. Rendre collectif : *le pouvoir collective les richesses, les ressources, le travail du pays.*

collectivisme [*kol-lèk-ti-vis-me*] n. m. (de *collectif*). Système qui voit la solution de la question sociale dans la mise en commun, au profit de la collectivité, de tous les moyens de production : *Karl Marx fut un des fondateurs du collectivisme.*

— ENCYCL. *Polit.* et *philos.* Ce qui, pour les adeptes du collectivisme, caractérise la période capitaliste, c'est la concentration de plus en plus grande des moyens de production en un nombre de mains de plus en plus petit. Le jour, donc, disent-ils, où, parallèlement à la concentration industrielle, commerciale et financière, se serait reconstituée la féodalité terrienne abolie par la Révolution, ce serait, pour les spoliés, le retour au servage. Cependant, vouloir ramener l'industrie moderne à la production isolée, serait un pur anachronisme. Dans ces conditions, disent, après K. Marx, les collectivistes, il n'y a qu'une manière de concilier les intérêts ; c'est, en conservant à la propriété le caractère désormais collectif qu'elle a, d'elle-même, revêtu, d'étendre à tous les citoyens, en les proclamant tous copropriétaires par indivis, les avantages que comporte cet état de choses. Toutefois, on exclurait de la socialisation coactive la propriété véritablement individuelle, c'est-à-dire celle qui, mise en valeur directement par son détenteur, ne saurait mériter le nom de « capital », la caractéristique de celui-ci, dans la conception marxiste, étant l'exploitation du travail des autres. Seule, l'appropriation privée des instruments de production (mines, domaines agricoles, usines, etc.) constitue un péril pour la liberté, le citoyen qui en est dépourvu dépendant, forcément, de celui qui les possède ; seule, par conséquent, elle serait proscrite. Quant aux voies et moyens préconisés par les collectivistes, ils découlent spontanément, toujours selon eux, de la nature des choses. D'abord, le capital, cosmopolite par son essence même, ayant, grâce à son élasticité, à sa fluidité extrême, fait de la question sociale une question désormais « mondiale », il faut le combattre partout à la fois ; d'où nécessité d'une entente internationale entre les travailleurs. Ensuite, le but poursuivi, la transformation de la propriété capitaliste en propriété collective, ne pouvant être atteint que par le peuple maître de ses destinées, le premier devoir du prolétariat organisé en parti de classe est de procéder, « par le bulletin de vote ou autrement », à la conquête des pouvoirs publics. Pour le troisième moyen, la révolution violente, les collectivistes la conçoivent, comme pouvant être, éventuellement, la phase terminale inévitable de l'évolution.

collectiviste [*kol-lèk-ti-vis-te*] adj. Qui a rapport au collectivisme. N. Partisan du collectivisme.

collectivité [*kol-lèk*] n. f. Ensemble des êtres qui forment un être collectif : *la collectivité sociale.* Possession en commun : *la collectivité des moyens de production.*

collège [*ko-lè-je*] n. m. (lat. *collegium* ; de *colligere*, réunir). Corps de personnes revêtues de la même dignité : *le collège des cardinaux, ou sacré collège, élit le pape. Collège électoral*, ensemble des électeurs appelés à nommer un député, un sénateur, etc. Etablissement d'enseignement secondaire, fondé et entretenu par une commune, en général avec l'aide de l'Etat : *le collège est dirigé par un principal.*

— ENCYCL. Aux termes de la loi de 1850, les collèges sont fondés et entretenus par les communes, mais ils peuvent être subventionnés par l'Etat.

Toute commune qui veut établir un collège doit fournir un local, ainsi que le mobilier nécessaire, même au pensionnat, subvenir aux frais d'entretien, et garantir pour cinq ans au moins le traitement du principal et des professeurs. Chaque collège est pourvu d'un bureau administratif, composé du préfet ou sous-préfet, du maire, du principal, de quatre membres, dont deux conseillers municipaux nommés par le ministre de l'instruction publique. A la différence des lycées, qui appartiennent à l'Etat, les collèges sont soumis, au point de vue de la gestion du

pensionnat, à l'un des deux modes ci-après : les uns sont en régie, c'est-à-dire au compte des villes, qui perçoivent les rétributions payées par les élèves, profitent des bénéfices ou comblent le déficit, le cas échéant ; les autres sont au compte des principaux, qui gèrent le pensionnat à leurs risques et périls, moyennant, le plus souvent, une subvention fixe ou variable. Ceux-ci sont de beaucoup les plus nombreux. La plupart des collèges sont de plein exercice ; les élèves peuvent y faire les études nécessaires à l obtention des baccalauréats. Les collèges communaux peuvent recevoir des subventions de l'Etat, fixées d'après le déficit d'exploitation de l'externat. Les recettes et les dépenses des collèges communaux sont effectuées par les receveurs municipaux, et comprises dans leur comptabilité. Il y a des collèges communaux de garçons et des collèges communaux de jeunes filles, destinés à donner l'instruction secondaire telle qu'elle a été fixée par les programmes. Les attributions du principal sont, dans ces derniers, dévolues à une directrice, et le bureau d'administration compte deux dames, nommées par le ministre de l'instruction publique. Les collèges de jeunes filles et les internats municipaux annexés aux collèges et aux lycées de jeunes filles sont assujettis au même régime que les collèges de garçons.

Collège de France, établissement fondé à Paris vers 1530, par François Ier, en dehors de l'Université, sur les conseils de Guillaume Budé. Son enseignement comprend, peut-on dire, le champ entier des connaissances humaines. Les cours du

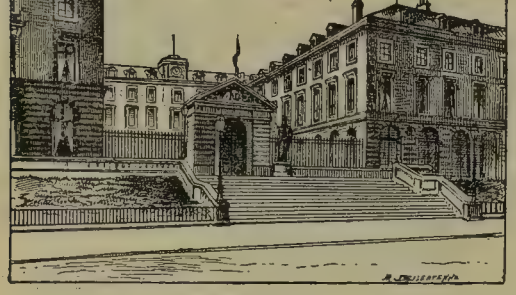

Collège de France.

Collège de France sont publics, et ne préparent aucun examen particulier ; ils sont le complément désintéressé de l'enseignement supérieur donné par les facultés. Le Collège de France dépend du ministère de l'instruction publique, mais jouit d'une large autonomie en ce qui concerne son administration intérieure et le recrutement du personnel enseignant. Les bâtiments actuels datent de 1774, et dans leur forme première sont dus à l'architecte Chalgrin.

collégial, e, aux [*ko-lé*] adj. Qui a rapport à un collège. Qui appartient à un chapitre de chanoines. *Eglise collégiale*, église qui possède un chapitre de chanoines sans avoir un siège épiscopal. N. : *une collégiale.*

collégien, enne [*ko-lé-ji-in, è-ne*] adj. Qui a trait au collège, aux élèves d'un collège : *l'argot collégien.* N. Elève d'un collège.

collègue [*kol-lè-ghe*] n. m. (lat. *collega*). Qui fait partie d'un même corps, qui remplit les mêmes fonctions, qui a reçu la même mission : *tous les députés sont collègues.*

collement [*ko-le-man*] n. m. (de *coller*). Adhérence des objets entre eux. ANT. **Décollement.**

coller [*ko-lé*] v. a. (de *colle*). Enduire de colle. Faire adhérer, fixer avec de la colle. Faire adhérer au moyen d'un corps gluant. Clarifier à l'aide du blanc d'œuf ou de la colle de poisson : *coller du vin.* Appliquer fortement : *coller son front aux vitres. Fam.* Réduire au silence : *il m'a collé d'un seul mot. Pop.* Appliquer, en parlant d'un coup. V. n. Qui s'ajuste comme ce qui est appliqué avec de la colle : *cet habit colle bien.* **Se coller** v. pr. *Fam.* Se mettre, se servir : *colle-toi là, et ne bouge plus. Pop.* Se mettre en ménage sans être marié. ANT. **Décoller.**

Colleret, comm. du dép. du Nord, arr. et à 20 kil. d'Avesnes, près de la Sambre ; 1.280 h. Ch. de f. N. Marbre. Scieries.

collerette [*ko-le-rè-te*] n. f. (de *collier*). Petit collet en linge fin, en dentelle, en broderie, etc. : *les*



Collerettes : 1. De femme (1620) ; 2. D'homme (1572) ; 3. Moderne en broderie.

grandes collerettes furent très à la mode sous le règne de Henri IV. Cercle autour d'un tuyau. *Bot.* Nom donné à l'involucre quand il se compose d'un seul rang de bractées étalées. Partie du chapeau des champignons qui reste adhérente au stipe quand le chapeau est séparé par les bords.

Collerye (Roger de), dit **Roger Bontemps,** poète, né à Paris, vers 1470, m. vers 1540. Il faisait partie d'une société de bons vivants. Son nom, que Béranger a rendu populaire, sert aujourd'hui à désigner un homme d'humeur joviale et insoucieuse.

collet [*ko-lè*] n. m. (de *col*). Partie du vêtement qui entoure le cou. Vêtement ample, sans manches ; pèlerine. *Prendre au collet*, saisir par le cou, arrêter. Sorte de lacs pour prendre les oiseaux, les lièvres, les lapins. Ligne de séparation entre la racine d'une dent et sa couronne, entre la tige d'une plante et sa racine. (V. la planche PLANTE.) Partie entre la tête et les épaules, d'un animal de boucherie. *Collet monté*, pédant, grave jusqu'à l'affectation : *elle est très collet monté. Petit collet*, s'est dit autrefois pour ABBÉ, ECCLÉSIASTIQUE.

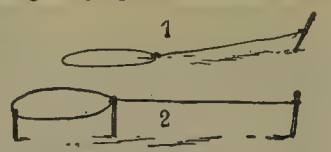

Collets (chasse) : 1. De crin ; 2. De laiton.

colletage [*ko-le*] n. m. Dans le tissage, action d'accrocher les arcades aux collets.

colleté [*ko-le-té*], **e** adj. *Blas.* Se dit de tout animal muni d'un collier d'émail particulier.

colleter [*ko-le-té*] v. a. (de *collet.* — Prend deux *t* devant une syllabe muette : *je collette.*) Saisir quelqu'un au collet pour le renverser. V. n. Tendre des collets à gibier. **Se colleter** v. pr. Lutter, se prendre corps à corps.

collétère n. m. (gr. *kollêtès*, colleur). Poil glandulifère produisant la matière poisseuse ou résineuse dont sont souvent enduits les bourgeons.

Colletet [*tè*] (Guillaume), poète français, né et m. à Paris (1598-1659), un des premiers membres de l'Académie française. Il a écrit des pièces de théâtre médiocres, mais de piquantes épigrammes. — Son fils, FRANÇOIS, aussi poète, né à Paris en 1628, m. vers 1680, fut tourné en ridicule par Boileau.

colleteur [*ko-le*] n. m. Celui qui tend des collets. *Fam.* Qui aime à se colleter.

collétie [*si*] n. f. Genre de rhamnacées, type de la famille des *collétiées*, comprenant une vingtaine d'espèces du Chili et du Pérou, jouissant de propriétés purgatives.

colletier [*ko-le-ti-é*] n. m. Ouvrier qui fabrique des collets.

colletin [*ko-le*] n. m. Pièce d'armure qui défendait les épaules et le cou.

collétique [*kol-lé*] adj. et n. m. (gr. *kollêtikos*). Se dit des médicaments agglutinatifs servant à rejoindre les parties séparées d'une plaie ou d'un ulcère.

collette [*ko-lè-te*] n. f. Seau cylindro-conique contenant ce qui sert à coller la bière. Son contenu.

colleur [*ko-leur*] n. m. Celui dont la profession est de coller. *Pop.* Conteur de bourdes, importun. *Arg. des écoles.* Interrogateur spécial.

colleuse [*ko-leu-se*] n. f. Machine à coller les étoffes.

colley [*kol-lé*] ou, sous la forme anglaise, **collie** ou **colly** n. m. Chien de berger écossais à long poil.

collibert [*kol-li-bèr*] n. m. (lat. *collibertus*). Au moyen âge, catégorie de personnes de condition légèrement supérieure à celle des serfs (en français du moyen âge *culvert*).

collidine [*ko-li*] n. f. Base liquide trouvée dans l'huile de Dippel, et qu'on emploie en thérapeutique : *les collidines sont des bases dérivées de la pyridine.*

collier [*ko-li-é*] n. m. (du lat. *collarium ;* de

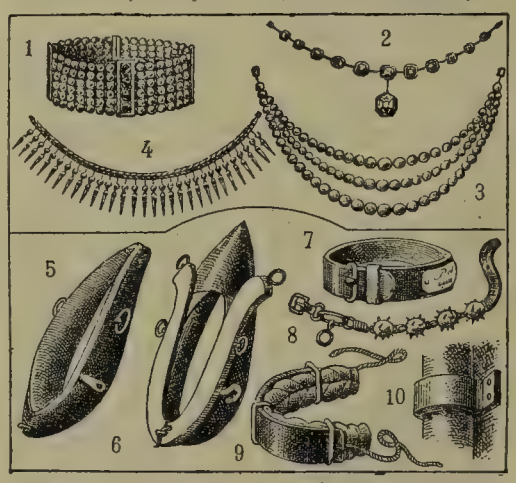

Colliers : 1. Collier carcan ; 2. Rivière de diamants ; 3. Rangs de perles ; 4. Campana ; 5. Collier de cheval pour voiture légère ; 6. Collier de cheval pour voiture lourde ; 7. Collier de chien ; 8. Collier de force ; 9. Collier d'arbre ; 10. Collier de tuyau.

collum, cou). Parure d'or, de diamants, etc., qui se porte autour du cou : *les anciens Gaulois portaient*



Collier de la reine (Affaire du collier).

des colliers et des bracelets. Chaîne d'or des membres de certains ordres : *le collier de la Toison d'or.* Partie du plumage ou de la robe de certains animaux, autour du cou, différant de couleur d'avec le reste du corps. Cercle de métal ou de cuir, que l'on met au cou d'un chien. *Collier de barbe*, v. BARBE. *Collier de force*, collier garni de pointes en dedans, dont on se sert pour dresser certains chiens d'arrêt peu obéissants. Partie du harnais des chevaux de trait. *Cheval franc du collier*, qui tire avec courage. *Fig. Homme franc du collier*, homme franc et courageux. *Coup de collier*, grand effort. *A plein collier*, sans ménagement, tête baissée. *Collier de misère*, peine, fatigue, privations habituelles. *Reprendre le collier*, se remettre à des occupations obligatoires, momentanément abandonnées.

Collier (*Affaire du*), scandaleuse affaire, dont le retentissement fut considérable à la fin de l'ancien régime (1784-1786). Le cardinal de Rohan, avide de se concilier les bonnes grâces de Marie-Antoinette qui lui témoignait de l'éloignement, se laissa duper par une intrigante, la comtesse de La Motte. Celle-ci lui fit croire que la reine désirait vivement posséder un collier de 1.600.000 livres, que le roi lui avait refusé. Le cardinal l'acheta aux bijoutiers Bœhmer et Bassenge, et le remit à la comtesse pour la reine ; mais le collier disparut. Cependant, Rohan ne put payer, et l'affaire se découvrit. Mis à la Bastille, il fut acquitté par le Parlement, mais exilé loin de Paris, tandis que la comtesse de La Motte était fouettée, marquée au fer rouge, et enfermée à la Salpêtrière ; mais le scandale, avivé par la malignité publique, ne fut pas sans éclabousser la reine, étrangère pourtant à cette basse intrigue.

Collier (Arthur), philosophe anglais, disciple de Malebranche, né à Langford Magna (Wiltshire) [1680-1732]. Il essaya de démontrer la non-existence du monde extérieur.

collière [*ko-li*] n. f. Perche servant de base à un train de bois flotté.

colliforme [*kol-li*] adj. Qui a la forme d'un cou : *prothorax colliforme.*

colligène [*kol-li*] adj. *Bot.* Se dit de la couche modifiée de la cuticule sous laquelle s'amassent les produits résineux ou poisseux dont sont souvent enduits les bourgeons.



Maxime Collignon.

colliger [*kol-li-jé*] v. a. (lat. *colligere.* — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il colligea, nous colligeons.*) Réunir en recueil. Faire des collections. Réunir, recueillir : *colliger les livres rares.*

collignon [*ko-li*] n. m. (du nom d'un cocher assassin [1855]). *Arg.* Nom injurieux donné à Paris aux cochers.

Collignon (Maxime), archéologue français, né à Verdun, m. à Paris (1849-1917). Membre de l'Académie des inscriptions (1894). Auteur d'une importante *Histoire de la sculpture grecque*, et d'un magistral ouvrage sur le *Parthénon.*

collimateur [*kol-li*] n. m. Partie d'une lunette astronomique, destinée à assurer la collimation.



R. Collin.

collimation [*kol-li-ma-si-on*] n. f. (pour *collinéation*). Action de donner à la vue une direction déterminée.

Collin (Raphaël), peintre de portraits et décorateur français, né à Paris (1850-1916). Membre de l'Académie des beaux-arts (1909). Il a traité le nu dans des tonalités claires et argentées : *Floréal* (Luxembourg) ; panneaux pour l'Odéon, l'Opéra-Comique, l'Hôtel de Ville, etc.

Collin d'Harleville (Jean-François), poète comique français, né à Maintenon, m. à Paris (1755-1806), auteur agréable et spirituel des *Châteaux en Espagne*, du *Vieux célibataire*, de l'*Inconstant*, et de quelques fables estimables.



Collin d'Harleville.

colline [*ko-li-ne*] n. f. (lat. *collis*). Petite montagne : *Rome fut bâtie sur sept collines. Poétiq. La double colline*, le Parnasse.

Colline inspirée (*la*), par Maurice Barrès (1913), peinture ardente et lyrique d'âmes d'illuminés, reposant sur l'histoire réelle de trois prêtres du XIXe siècle, qui avaient fait de la colline de Sion-Vaudémont un centre religieux.

Colline, nom sous lequel Murger, dans la *Vie de bohème*, a peint le philosophe néo-catholique Jean Wallon.

Collinée, ch.-l. de c. (Côtes-du-Nord), arr. et à 29 kil. de Loudéac ; 830 h. Ch. de f. Fer. — Le cant. a 6 comm. et 8.070 h.

Collingwood (Cuthbert, lord), amiral anglais, né à Newcastle-upon-Tyne, m. à Minorque (1750-1810), un des meilleurs lieutenants de Nelson.

Collins [*lin'ss*] (Antoine), philosophe anglais, né à Heston, m. à Londres (1676-1729), disciple de Locke ; il eut une grande influence sur les philosophes français du XVIIIe siècle.

Collins (William), peintre anglais, né et m. à Londres (1788-1847), auteur de tableaux de mœurs : *Vente de l'agneau favori, Attrapeurs d'oiseaux*, etc.

Collins (Wilkie), romancier anglais, fils du précédent, né et m. à Londres (1824-1889), auteur du *Secret*, de *la Femme en blanc*, etc., romans aux péripéties multiples et mélodramatiques.

Collioure, comm. des Pyrénées-Orientales, arr. et à 33 kil. de Céret ; place forte et petit port de la Méditerranée ; 2.970 h. (*Colliourenchs*). Ch. de f. M. Vins (blanquette et gros vins rouges), pêche, anchois renommés.

colliquatif, ive [*kol-li-koua*] adj. Qui se rapporte à la colliquation.

colliquation [*kol-li-koua-si-on*] n. f. (lat. *colliquare*, se liquéfier). Production excessive d'excrétions liquides. (Vx.)

collision [*kol-li-zi-on*] n. f. (lat. *collisio*). Choc : *une collision de navires. Fig.* Choc, lutte : *la collision des intérêts.*

Collo, v. d'Algérie, dép. de Constantine, arr. de Philippeville ; 3.100 h. Bon port. Plomb, zinc, mercure, belles forêts de chênes-lièges.

Collobrières, ch.-l. de c. (Var), arr. et à 39 kil. de Toulon, sur le Réal-Collobrier, dans le massif des Maures ; 2.130 h. Liège. Plomb argentifère. — Le cant. a 2 comm. et 4.240 h.

collocation [*kol-lo-ka-si-on*] n. f. (lat. *collocatio*). Classement judiciaire des créanciers, dans l'ordre où ils doivent être payés. Classement en général.

— Encycl. *Dr.* La collocation, réglée provisoirement par le juge, ne devient définitive que lorsque le tribunal a statué sur les critiques élevées par les créanciers, ou que le délai accordé par la loi pour élever cette critique est expiré. Le jugement du tribunal est susceptible d'appel.

collodié, e [*kol-lo*] adj. Enduit de collodion.

collodion [*kol-lo*] n. m. (du gr. *kollôdès*, collant). Solution de coton-poudre dans un mélange d'alcool et d'éther, employée pour certains pansements et pour la préparation des plaques photographiques.

— Encycl. Le collodion est un liquide sirupeux ; il fait prise lorsqu'on l'étend sur une large surface, par suite de l'évaporation de l'alcool et de l'éther. On l'emploie en photographie ; il peut servir sur les plaques de verre, comme substratum du sel sensible destiné à fixer l'image de la chambre noire ; on obtient ainsi des images très fines. On se sert, en chirurgie, de bandelettes enduites de collodion, pour préserver de l'air les petites plaies.

collodionné, e [*kol-lo-di-o-né*] adj. Recouvert de collodion. Qui contient du collodion.

colloïdal, e, aux [*kol-lo-i*] adj. Qui est de la nature de la colle de gélatine : *l'albumine est une substance colloïdale ; médicaments colloïdaux. État colloïdal*, état d'un corps qui a l'apparence de la colle de gélatine.

— Encycl. On obtient certains métaux ou métalloïdes à l'état colloïdal par voie électrique et, plus rarement, par voie chimique. Les médicaments colloïdaux, dont les plus utilisés sont l'argent, l'or, le platine, le fer, l'arsenic, le soufre, l'iode, sont employés (spécialement par injection intra-musculaire ou intra-veineuse) contre les états infectieux.

colloïde [*kol-lo-i-de*] n. m. (gr. *kolla*, colle, et *eidos*, forme). Nom donné à toute substance qui est de la nature de la colle de gélatine.

— Encycl. Les colloïdes, composés minéraux ou organiques amorphes non volatils, sont coagulés par la chaleur. On les classe en *colloïdes solubles*, donnant des gelées liquéfiables par la chaleur (gélatine, chondrine), ou se pectisant sous de faibles influences en gelées insolubles (albumine, silice), et *colloïdes insolubles*, se gonflant dans l'eau (albumine coagulée, caséine précipitée, fibrine). Les solutions colloïdales sont constituées par des granules extrêmement petits, animés de mouvement rapides. Leur étude a permis la découverte d'une série de faits importants dans le domaine de la thérapeutique et de la physiologie, et qui ont éclairé d'un jour nouveau les phénomènes de la coagulation, de la fermentation, de la formation des toxines, et de la vaccination.

colloïdine [*kol-lo*] n. f. Alcaloïde qui se forme dans certains organes soumis à une action pathologique : *on extrait la colloïdine de la glande thyroïde hypertrophiée et d'autres organes (reins, rate, etc.) en voie de dégénérescence.*

colloïdothérapie n. f. Thérapeutique par les médicaments colloïdaux.

colloir [*kol-loir*] n. m. Métier à encoller.

Collonges, ch.-l. de c. (Ain), arr. et à 26 kil. de Gex ; 890 h. Ch. de f. P.-L.-M. Non loin du fort de l'Ecluse. — Le cant. a 11 comm. et 7.910 h.

Collonges-au-Mont-d'Or, comm. du Rhône, arr. et à 7 kil. de Lyon, près de la Saône ; 1.580 h. Carrières.

colloque [*kol-lo-ke*] n. m. (lat. *colloquium*). Entretien de deux ou plusieurs personnes. (Se dit avec une nuance d'ironie.) Conférence sur un sujet religieux : *le colloque de Poissy.*

Colloque de Poissy. V. Poissy.

Colloques d'Erasme, série de dialogues pleins d'énergie et d'esprit, dirigés contre les abus, les impostures et les superstitions de son temps (1518).

colloquer [*kol-lo-ké*] v. a. (du lat. *cum*, et *locare*, placer). En mauvaise part : 1° mettre quelqu'un en un endroit : *colloquer un invité au bout de la table* ; 2° donner, vendre, placer : *colloquer un rossignol à un client. Colloquer des créanciers*, les inscrire dans l'ordre suivant lequel ils doivent être payés. S'entretenir, causer avec. *Pop.* Appliquer, en parlant d'un coup.


Collot d'Herbois.

Collorec, comm. du Finistère, arr. et à 31 kil. de Châteaulin, près de l'Ellé, affl. de l'Aulne ; 1.800 h.

Collot d'Herbois [*lo-dèr-boi*] (Jean-Marie), membre du comité de Salut public, né à Paris, m. à Sinnamary (1750-1796), célèbre par ses excès démagogiques, auteur avec Fouché des massacres de Lyon. Il contribua à la chute de Robespierre, et fut lui-même déporté à Sinnamary (Guyane), où il mourut de la fièvre chaude. Il avait été d'abord acteur.

collotypie [*kol-lo-ti-pî*] n. f. (de *colle*, et du gr. *tupos*, empreinte). Procédé de reproduction des dessins, au moyen de clichés en gélatine bichromatée

colloxyline n. f. Mélange, en proportions variables, de cellulose tétranitrée et de cellulose pentanitrée, formant un composé peu explosif, que l'on utilise pour la préparation du collodion commercial.

colluctant [*kol-luk-tan*], **e** adj. (du lat. *cum*, avec, et *luctari*, lutter). Qui lutte, qui est en conflit avec.

colludant [*ko-lu-dan*], **e** adj. *Dr.* Qui collude, qui use de collusion : *des parties colludantes.*

colluder [*kol-lu-dé*] v. n. (lat. *colludere*). S'entendre avec la partie adverse, pour tromper un tiers.

collure [*ko-lu-re*] n. f. *Rel.* Action de coller.

collusion [*kol-lu-zi-on*] n. f. (lat. *collusio*). Intelligence secrète entre deux parties, deux personnes quelconques, au préjudice d'un tiers.

— Encycl. *Dr.* Les cas de collusion sont assez nombreux. Le débiteur qui vend ses immeubles à un tiers pour dissimuler son actif et frustrer ses créanciers, les époux qui se font une donation sous le nom d'une personne interposée dans le but de frauder la réserve, etc., se rendent coupables de collusion. Cette manœuvre, sauf disposition expresse de la loi, doit être prouvée par la personne lésée. Les moyens de la réprimer sont l'action en dommages-intérêts, la révocation ou la nullité des actes entachés de collusion.

collusoire [*kol-lu-zoi-re*] adj. Qui est fait par collusion : *arrangement collusoire.*

collusoirement [*kol-lu-zoi-re-man*] adv. Par collusion.

Colluthos, poète grec, de la fin du ve s. de notre ère, né à Lycopolis, auteur d'un petit poème en hexamètres : *l'Enlèvement d'Hélène.*

collutoire [*kol-lu*] n. m. (du lat. *colluere*, laver). Médicament destiné à agir sur les gencives et la muqueuse buccale.

— Encycl. Les collutoires sont le plus souvent des médicaments de consistance sirupeuse, que l'on applique à l'aide d'une éponge ou d'un pinceau. On y incorpore soit des anesthésiques (*laudanum, cocaïne, chloroforme*), soit des antiseptiques (*acide borique, acide phénique, salol, chlorures*, etc.), soit des astringents (*alun, tanin, borax*, etc.), soit des caustiques (*potasse, nitrate d'argent, sulfate de zinc*), soit des spécifiques (*mercure* et dérivés, *iode*, etc.).

collybie [*kol-li-bi*] n. f. Genre de champignons du groupe des agaricinées, à pied en forme de fuseau et qui, en automne, croissent en touffes sur les souches de chêne, de tremble, etc., d'où leur nom de *souchettes.* (Ce sont des champignons comestibles qu'il ne faut pas confondre avec les hypholomes fasciculis qui sont vénéneux.)

collyre [*kol-li-re*] n. m. (gr. *kollurion*). Topique appliqué sur la conjonctive de l'œil.

— Encycl. On emploie les collyres liquides de préférence aux collyres secs et mous. On applique généralement ces collyres en pratiquant des lotions, ou en faisant baigner les yeux dans une œillère. Les principaux collyres sont à base d'eau distillée ou d'eau de rose, contenant en dissolution des anesthésiques, des caustiques, des antiseptiques ou encore de l'atropine, de la cocaïne, de la pilocarpine, du mercure, etc.

Colman [*man*] (George), poète dramatique anglais, né à Florence (1732-1794), auteur de la comédie *la Femme jalouse.* — Son fils, George **Colman** *le Jeune* (1762-1836), est l'auteur d'une excellente comédie intitulée *John Bull.*

Colmar, ch.-l. du dép. du Haut-Rhin, à 473 kil. E. de Paris, sur la Lauch, affl. de l'Ill ; 44.000 h. (*Colmariens*). Ch. de f. Patrie de Rewbel, Rapp, Bruat, Bartholdi.


Armes de Colmar.

Colmars [*mar*], ch.-l. de c. (Basses-Alpes), arr. et à 50 kil. de Castellane, sur le Verdon ; 700 h. Fort. — Le cant. a 5 comm. et 2.530 h.

colmatage n. m. Action de colmater. Consolidation progressive des lignes d'un front de bataille : *le colmatage se fait par l'arrivée incessante des renforts.*

— Encycl. Le colmatage est la création sur place d'une couche arable suffisamment épaisse par l'accumulation progressive, artificiellement provoquée, de toute espèce de limons ou d'alluvions. Le colmatage se distingue du limonage, qui consiste à faire séjourner les eaux sur un sol déjà cultivé. L'espace à colmater est isolé des terres environnantes au moyen d'un fossé et d'une digue construite avec les terres de déblai ; puis il est divisé intérieurement en compartiments successifs, au moyen de digues secondaires d'une hauteur de plus en plus faible.

L'eau est amenée dans le premier compartiment, où elle abandonne ses matériaux les plus lourds, puis passe successivement dans les suivants, où elle dépose des matériaux de plus en plus légers. Mais pour assurer l'homogénéité des dépôts, chacun des compartiments devient à son tour *tête de colmatage.*

colmate n. f. Terrement ; résultat du colmatage : *il faut deux ou trois ans pour former une colmate.*

colmater [*té*] v. a. (ital. *colmare*, combler). Exhausser et fertiliser artificiellement les terrains bas ou stériles, au moyen des dépôts vaseux formés par les fleuves ou les mers.

Colmery, comm. de la Nièvre, arr. et à 28 kil. de Cosne ; 1.190 h. Mines de fer.

colobe n. m. Genre de mammifères primates, comprenant des semnopithèques de l'Afrique centrale. (Les colobes ont la queue très longue, et le dos pourvu de longs poils, qui retombent de chaque côté comme un manteau.)

colobome n. m. (du gr. *koloboma*, mutilation). *Path.* Vice de conformation de l'œil caractérisé par une séparation plus ou moins complète des deux moitiés de l'œil. (Le colobome n'empêche pas toujours la vision ; il est souvent opérable.)

colocase [*ka-ze*] ou **colocasie** [*ka-zî*] n. f. *Bot.* Genre d'aroïdées à rhizome tubéreux, qui forme la principale nourriture des indigènes de l'Océanie : *les rhizomes de la colocase constituent le taro des indigènes de l'Océanie ; ses feuilles sont consommées aux Antilles sous le nom de* chou caraïbe.

colocataire [*tè-re*] n. Celui, celle qui est locataire avec d'autres dans la même maison.

Colocotronis [*niss*] (Theodoros), patriote grec, né à Carythène (Arcadie), m. à Athènes (1770-1843). Il s'illustra pendant la guerre de l'Indépendance.


Colocotronis.

cologarithme n. m. V. logarithme.

Cologne, ville de la Prusse-Rhénane, sur le Rhin ; 622.000 h. (*Colonais*). Magnifique cathédrale gothique, achevée en 1882. V. cathédrale. Cette ville, d'abord colonie militaire, fondée par les Romains au Ier siècle de notre ère, a acquis une renommée européenne par son eau aromatique. Industrie active : faïenceries, filatures. Au moyen âge, l'archevêché de Cologne formait un des trois électorats ecclésiastiques, dont les titulaires, de concert avec les quatre électeurs laïques, choisissaient les empereurs d'Allemagne. L'archevêque-électeur de Cologne était archichancelier de l'Empire pour l'Italie.

Cologne (*eau de*), eau aromatique inventée par Jean-Marie Farina au commencement du XVIIIe siècle, et qui est un mélange d'huiles essentielles (bergamote, portugal, citron, romarin, néroli) dans de l'alcool.

Cologne, ch.-l. de c. (Gers), arr. et à 37 kil. de Lombez ; 530 h. — Le cant. a 13 comm. et 4.040 h.

Coloma (le P. Luis), écrivain et jésuite espagnol, né à Jerez de la Frontera en 1851, auteur du roman satirique *Bagatelles* (*Pequeñeces*).

Colomb [*lon*] (Christophe), célèbre navigateur, né à Gênes en 1451, m. à Valladolid en 1506. Il entra au service de l'Espagne en 1492, et obtint d'Isabelle de Castille trois navires, qui lui permirent d'aller à la découverte d'un monde nouveau (v. Amérique). Parti de Palos le 3 août 1492, Colomb, après avoir lutté contre le découragement de son équipage qui voulait rebrousser chemin, aperçut enfin la terre le 12 octobre suivant : c'était Guanahani (San-Salvador), une des Lucayes ; il aborda ensuite à Cuba et à Haïti, qu'il appela *Hispaniola ;* puis il revint en Espagne (mars 1493). Dans un second voyage, il reconnut la Dominique, Marie-Galante, la Guadeloupe, Antigoa, Montserrat, Saint-Christophe, Sainte-Croix et autres Antilles, les îles Sous-le-Vent, et gagna de nouveau Haïti, où son frère fonda Saint-Domingue ; les côtes de la Jamaïque et de Porto-Rico furent aussi explorées. Dans un troisième voyage (1498), après avoir touché à la Trinité, il atteignit le continent, et longea la côte de l'Amérique méridionale depuis l'Orénoque jusqu'à Caracas. Dans un quatrième voyage (1502), il découvrit la côte de Veragua, fut repoussé de Haïti par ses anciens compagnons, lutta contre la faim et contre la maladie, et se fit livrer des vivres par les Indiens en leur annonçant une éclipse. De retour en Espagne en 1504, le roi Ferdinand, auprès de qui Christophe Colomb avait été calomnié, le laissa mourir dans le dénuement et le chagrin. — Washington Irving a écrit le récit des *Voyages et découvertes des compagnons de Colomb* (1831). — On sait que l'importance de la découverte du grand navigateur génois fut vivement contestée. Comme on en discutait le mérite un jour devant lui, à la table d'un grand d'Espagne, sous prétexte qu'elle ne présentait aucune difficulté et qu'*il n'avait fallu qu'y penser*, il prit un œuf, et, s'adressant aux convives : « Qui de vous, messieurs, leur dit-il, se sent capable de faire tenir cet œuf debout sur une de ses extrémités ? » Chacun essaye ; mais personne ne réussit. Colomb alors prend l'œuf, le frappe légèrement sur son assiette, et l'œuf reste en équilibre. Et tous de s'écrier : « Ce n'était pas difficile. — Sans doute, répliqua Colomb avec un sourire ironique, mais *il fallait y penser* ». On fait allusion à l'*œuf de Colomb* à propos d'une chose qu'on n'avait pas pu exécuter et qu'on trouve facile après coup.


Christophe Colomb.

Colomb (*Réception de Christophe*), *par la cour d'Espagne*, tableau de Robert Fleury (1847). Le roi Ferdinand d'Espagne et la reine Isabelle reçoivent à Barcelone, en 1493, le célèbre navigateur revenant du Nouveau Monde, qu'il vient de découvrir. Belle composition. (V. p. 476.)

Colomb (*Chevaliers de*) [Knights of Colombus], vaste association catholique des États-Unis fondée en 1881 par le père Mac Ginley et comptant plus d'un million de membres.

Colomb ou **Colombe** (Michel), sculpteur français, né à Tours (1431-1512), auteur du *tombeau de François II de Bretagne*, à Nantes (1507), et des dessins des tombeaux de l'église de Brou.

Colomba, nouvelle de P. Mérimée, récit attachant d'une tragique vendetta. Une jeune fille corse, Colomba, veut se venger des Barriccini, qui ont assassiné son père. Son frère, Orso Antonio, est détourné de la vendetta par les prières d'une jeune Anglaise qu'il aime. Mais attaqué par les frères Barriccini dans un guet-apens, il les tue, satisfait ainsi Colomba et épouse miss Nevil. C'est une peinture sobre, pittoresque et saisissante des mœurs corses (1840).

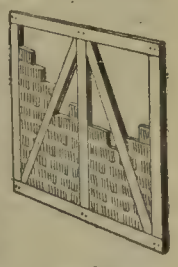
Colombage.

Colomba ou **Columba** (saint), né en Irlande, mort dans l'île d'Iona (521-597) où il avait fondé un monastère fameux.

colombage [*lon-ba-je*] n. m. Système de charpente en forme de pan de bois, dont les vides sont remplis de plâtre ou de briques.

colombaire n. m. V. COLUMBARIUM.

Colomban [*lon*] (saint), moine irlandais, né en Irlande vers 545, m. à Bobbio en 615. Il fonda de nombreux monastères sur le continent, entre autres ceux de Luxeuil, en France, et de Bobbio, en Italie. Fête le 21 novembre.

colombaud [*lon-bô*] ou **colombard** [*lon-bar*] n. m. Variété de cépage, que l'on cultive en Provence.

Colomb-Béchar, petite oasis du Sahara algérien (Sud oranais) au pied du djebel Béchar. Ch. de f.

colombe [*lon-be*] n. f. (lat. *columba*). Nom poétique du pigeon, particulièrement du pigeon blanc. Sorte de grand rabot renversé, à l'usage des tonneliers et des emballeurs. *Liturg. Colombe eucharistique*, vase, en forme de colombe, dans lequel on gardait l'eucharistie pour les malades. *Fig.* Jeune fille pure. *Par plaisant.* Femme légère. — ALLUS. HIST. : **Colombe apportant le rameau d'olivier,** allusion à un épisode du déluge. Noé, l'arche s'étant enfin arrêtée, lâche d'abord un corbeau, qui ne revient pas ; puis une colombe, qui rapporte un brin d'olivier, signe que la terre n'est plus partout inondée. Cette colombe est le symbole de la réconciliation, de la paix, d'un fait heureux attendu avec impatience.

Colombe (sainte), vierge, martyrisée à Sens sous Aurélien, vers 273. — Fête le 31 décembre.

colombelle [*lon-bè-le*] n. f. Petite colombe.

Colombes [*lon-be*], ch.-l. de c. (Seine), arr. et à 4 kil. de Saint-Denis ; 32.700 h. Ch. de f. N. Raffineries, imprimeries. — Le cant. a 3 comm. et 54.640 h.

Colombey-les-Belles [*lon-bè-lè-bè-le*], ch.-l. de c. (Meurthe-et-Moselle), arr. et à 17 kil. de Toul ; 740 h. Ch. de f. E. — Le cant. a 32 comm. et 10.260 h.

colombiculteur n. m. Eleveur de pigeons.

colombiculture n. f. (du lat. *columbus*, pigeon, et de *culture*). Elevage du pigeon.

colombidés [*lon-bi-dé*] n. m. pl. Famille d'oiseaux, comprenant les pigeons et genres voisins. S. un *colombidé*.

Colombie [*bî*], ancien Etat républicain de l'Amérique du Sud, divisé depuis 1830 en *Colombie* ou *Nouvelle-Grenade*, *Venezuela* et *Equateur*.

Colombie (RÉPUBLIQUE DE) et avant 1861 **Nouvelle-Grenade,** république unitaire de l'Amérique du Sud, au S.-E. de l'isthme de Panama, sur la mer des Antilles (golfe du Darien), et sur l'océan Pacifique. Sup. 1.206.200 kil. carr. ; 4.800.000 h. (*Colombiens*). Capit. *Bogota*. Sol montagneux, mais fertile. Bestiaux, mines (or, argent, fer, cuivre, émeraude), forêts. En 1904, l'Etat de Panama, qui faisait partie de la Colombie, s'en est détaché pour constituer un Etat indépendant.



Armoiries de la Colombie.

Colombie ou mieux **Columbia** (DISTRICT DE), l'un des Etats unis de l'Amérique du Nord ; 279.000 h. (*Colombiens*). Capit. *Washington*.

Colombie Britannique, prov. du Canada ; 525.000 h. Ch.-l. *Victoria*, port dans l'île Vancouver. Grande richesse minière.

Colombien, enne, habitant ou originaire de la Colombie : *les Colombiens*. N. m. Langue parlée dans la Colombie. Adjectiv. : *histoire colombienne*.

colombier [*lon-bi-é*] n. m. (de *colombe*). Bâtiment où l'on élève les pigeons : *autrefois, les gentilshommes seuls pouvaient avoir des colombiers*. V. PIGEONNIER. *Mar.* Arc-boutant de ber, dont le pied porte sur la coitte. Format de papier (env. 0m,90 sur 0m,63). *Fig.* et *fam.* Toit paternel, résidence habituelle.

— ENCYCL. *Econ. rur.* Le colombier doit être placé de manière que ses habitants ne soient inquiétés par aucun bruit, et aient toute liberté d'action. Il doit être entretenu avec une grande propreté, dressé sur un terrain aussi sec que possible, à l'abri des vents dominants, et exposé au levant et au midi. Une corniche saillante doit, à l'extérieur, empêcher les putois, rats, fouines de pénétrer. Les nids, petits paniers plats, appendus aux murs, doivent être facilement accessibles.

— *Dr.* Les préfets, après avis des conseils généraux, déterminent chaque année, pour tout le département, ou pour chaque commune, s'il y a lieu, l'époque de l'ouverture et de la clôture des colombiers.

Pendant le temps de la clôture des colombiers, les propriétaires et les fermiers peuvent tuer et s'approprier les pigeons qui seraient trouvés sur leurs fonds, indépendamment des dommages-intérêts et des peines de police encourues par les propriétaires des pigeons. En tout autre temps, les propriétaires et fermiers peuvent tuer les pigeons trouvés sur leurs fonds, mais seulement sur le lieu et au moment du dégât : ils n'ont pas la faculté de se les approprier, mais ils ont droit en tout état de cause à des dommages-intérêts.

Colombier, comm. de Suisse (cant. de Neuchâtel), près du lac de Neuchâtel ; 2.000 h. Vignobles.

Colombiès, comm. de l'Aveyron, arr. et à 18 kil. de Rodez ; 2.240 h.

colombin, e [*lon*] adj. Qui a rapport aux pigeons. D'une couleur mélangée, entre le rouge et le violet. N. m. Un des minerais d'où l'on tire le plomb. Petit rouleau de pâte molle pour luter les cazettes ou confectionner de grands vases sans l'emploi du tour. *Fig.* et *fam.* Jeune homme à l'air innocent et naïf. *Techn.* N. f. Lame isolante séparant les deux charbons d'une bougie Jablochkof, et qui est formée d'un mélange de plâtre et de sulfate de baryte. Fiente des oiseaux de basse-cour, servant d'engrais : *la colombine constitue un engrais actif analogue au guano*. Sorte de laque. N. m. pl. Ordre d'oiseaux comprenant les pigeons et les formes voisines (tourterelle, etc.). S. un *colombin*.

Colombin, e, habitant ou originaire de Coulommiers : *les Colombins*. Adjectiv. : *la jeunesse colombine*.

Colombine, un des personnages obligés de la comédie italienne et des théâtres forains. Fille de Cassandre ou de Pantalon, c'est toujours une vive et frétillante soubrette, la Célimène de la farce.


Colombine (XVIIe s.).


Colombine (XVIIIe s.).

colombium ou **columbium** [*lon-bi-om'*] n. m. *Chim.* Syn. de NIORIUM.

colombo [*lon*] n. m. Nom vulgaire de la racine amère et jaunâtre de la *chasmanthère*, qu'on emploie en médecine comme astringente et tonique.

Colombo, capit. de l'île de Ceylan, sur la côte occidentale de l'île ; 117.000 h. Escale très fréquentée sur la route de l'extrême Orient.

colombophile [*lon*] adj. et n. (lat. *columbus*, pigeon, et gr. *philos*, ami). Qui aime les pigeons, se plaît à les élever : *société colombophile*.

colombophilie [*lon, lî*] n. f. (de *colombophile*). Science de l'élevage des pigeons voyageurs.

Colomer (Blas Maria), compositeur espagnol, né à Valence en 1842. Elève du Conservatoire de Paris, il a produit des concertos, des œuvres symphoniques remarquables.

Colomiers, comm. de la Haute-Garonne, arr. et à 8 kil. de Toulouse ; 1.730 h. Ch. de f. Midi.

colomine n. f. Variété talqueuse d'argile à poterie.

colomnaire [*lom'-nè-re*] adj. Qui a la forme d'une colonne.

colon n. m. (lat. *colonus ;* de *colere*, cultiver). *Féod.* Fermier libre, d'une terre appartenant à un seigneur : *la condition du colon était supérieure à celle du serf*. Habitant, cultivateur d'une colonie : *les colons du Congo*. Cultivateur, fermier. V. COLONAGE. Abrév. famil. de *colonel*.

côlon n. m. (gr. *kôlon*, intestin). *Anat.* Partie du gros intestin, qui fait suite au cæcum.

Colon, v. de la république de Panama, au N. de l'isthme de Panama ; 5.000 h. Port sur l'Atlantique.

colonage n. m. Exploitation par un colon.

— ENCYCL. *Dr.* On désigne sous le nom de colonage ou *bail à colonat partiaire*, le contrat par lequel le propriétaire d'un héritage rural le remet pour un certain temps à un preneur, qui s'engage à le cultiver sous condition d'en partager les fruits avec le bailleur.

Ce bail diffère du *bail à ferme* en ce que le propriétaire, au lieu de toucher un prix fixe en argent, reçoit une redevance aléatoire. Le propriétaire est, par suite, associé aux risques de la culture, et directement intéressé à son succès. Si les fruits se partagent par moitié, le contrat prend le nom de *métayage*, et le colon celui de *métayer*. Le bailleur a la direction générale de l'exploitation, soit pour le mode de culture, soit pour l'achat ou la vente des bestiaux. Le droit de chasse et de pêche lui est réservé. Le preneur doit cultiver lui-même et en bon père de famille, habiter la métairie, se servir des bâtiments d'exploitation. Le bailleur et le preneur supportent, chacun par moitié, la perte totale ou partielle des récoltes, survenue par cas fortuit. Toute action se prescrit par cinq ans à dater de la sortie du colon. La résiliation du bail à colonat partiaire a lieu de plein droit par la mort du preneur, ou à la suite de la destruction fortuite de la totalité des objets compris dans le bail. Elle est facultative dans les autres cas.

colonaille [*na, ll* mll., *e*] n. f. Brin d'osier plus gros que les autres, dans un ouvrage de vannerie.

côlonalgie [*jî*] n. f. (de *côlon*, et du gr. *algos*, douleur). Névralgie ayant son siège dans le côlon.

colonat [*na*] n. m. Etat de colon. (Se dit principalement des colons de l'anc. Rome et du moyen âge.)

— Encycl. *Hist.* Le colonat, situation intermédiaire entre la liberté et l'esclavage, s'est développé à Rome sous l'empire. Le colon est un fermier, mais un fermier héréditaire attaché à perpétuité, lui et sa descendance, au sol qu'il cultive moyennant une redevance en argent et en fruits. Il est en outre assujetti à un impôt personnel. Le colonat, organisé par les codes théodosien et justinien, a subsisté jusqu'à l'époque franque. V. colonage.

Colone, bourg de l'Attique, patrie de Sophocle. C'est à Colone qu'Œdipe errant, soutenu par sa fille Antigone, atteint la terre hospitalière de l'Attique, dans la belle tragédie de Sophocle : *Œdipe à Colone.*

colonel [*nèl*] n. m. (ital. *colonello ;* de *colonna*, colonne). Officier supérieur qui commande un régiment, ou dirige un service de même importance : *au-dessus du colonel sont les officiers généraux. Colonel général,* dignité militaire, dont le titulaire venait immédiatement après les maréchaux de France. (Instituée par François Ier, elle subsista jusqu'en 1830.)

— Encycl. Le colonel est le commandant d'un régiment ou le titulaire d'un emploi équivalent (surtout dans l'artillerie et le génie, où la moitié des colonels sont distraits du commandement direct des troupes). Il est, par excellence, le chef de corps. Les insignes consistent en cinq galons d'or ou d'argent, les épaulettes à gros grains et, dans la grande tenue, l'aigrette blanche en plumes de héron à la coiffure. C'est depuis Henri II que le titre de colonel fut porté, en France, concurremment avec celui de *mestre de camp,* par les chefs des régiments d'infanterie. Ce fut souvent un titre honorifique, comme il l'est encore aujourd'hui en Angleterre.

Colonel Ramollot (*le*), par Ch. Leroy (1883). — L'auteur synthétise avec esprit, dans un personnage grotesque, toute la bêtise dont il juge capable un vieux militaire sans intelligence ni instruction. Le type est devenu populaire.

colonellat [*nè-la*] n.m. Grade, titre de colonel.

colonelle [*nè-le*] adj. Se disait de la première compagnie d'un régiment, commandée par le colonel. N. f. Cette compagnie. Femme d'un colonel.

colonial, e, aux adj. Concernant les colonies : *régime colonial.* En provenant : *denrées coloniales.* N. Partisan de l'extension coloniale. Qui est des colonies, les habite ou les représente : *les coloniaux sont frileux. Armée coloniale,* v. France. N. f. *Fam.* Infanterie de marine, ou coloniale.

Colonial (*Office*) [depuis 1920, *Agence générale des colonies*], institution officielle relevant du ministère des colonies, et destinée à fournir au public les renseignements sur les débouchés offerts au commerce français dans les colonies françaises, et au commerce des colonies dans la métropole.

Coloniale (*Médaille*), décoration française instituée en 1893 et accordée aux militaires et marins français de tous grades ayant fait campagne de guerre aux colonies. La médaille (en argent) est suspendue à un ruban bleu à trois raies blanches verticales. Le nom de la colonie où le titulaire a fait campagne est gravé sur une agrafe qui embrasse le ruban sur toute sa largeur.



Médaille coloniale.

Coloniaux (*Ordres*), centralisés et reconnus par le gouvernement français en 1896. Il en existe cinq : l'*ordre du Cambodge*, le *Dragon de l'Annam*, l'*Etoile Noire du Bénin*, le *Nichan el Anouar* et l'*Etoile d'Anjouan*. Chacun d'eux se compose de cinq classes : grands-croix, grands officiers, commandeurs, officiers et chevaliers. Seul, l'ordre de l'Etoile Noire comporte des commandeurs avec plaque, au lieu des grands officiers.

colonie [*nî*] n. f. (lat. *colonia*). Population sortie d'un pays pour aller en habiter un autre : *une colonie de Phéniciens fonda Carthage.* Pays habité par une colonie : *les colonies européennes sont nombreuses en Afrique.* Réunion de personnes ou même d'animaux, vivant en commun : *une colonie de peintres, de castors, d'abeilles. Colonies de vacances,* œuvres charitables dont le but est d'envoyer les enfants pauvres à la campagne pendant l'été.

— Encycl. *Dr.* L'économie politque distingue les *colonies de peuplement* et les *colonies d'exploitation.* Les premières comprennent celles dont les conditions de climat et de nature permettent l'établissement à demeure des immigrants, leur acclimatation et la fondation d'une famille ; les colonies d'exploitation, au contraire, sont celles où le climat interdit de se fixer sans esprit de retour aux immigrants, qui doivent se borner à exploiter par le commerce, et encore temporairement, les produits du pays.

Tandis que, pour la France, la loi est toujours l'œuvre du Parlement, pour les colonies quatre pouvoirs distincts se partagent l'exercice de la puissance législative : les Chambres, le pouvoir exécutif, les conseils généraux, les gouverneurs.

Pour les colonies que le sénatus-consulte de 1854, « réglant la constitution de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion », a particulièrement visées, la puissance législative peut, selon les cas, donner lieu à l'intervention d'une loi, d'un sénatus-consulte, d'un décret en conseil d'Etat ou d'un décret simple. Pour les autres colonies, le décret simple est, en principe, la forme en laquelle se manifeste la puissance législative.

La représentation des colonies en France s'exerce : 1° par l'élection de représentants au Parlement ; 2° par la désignation de délégués au Conseil supérieur des colonies.

Un corps spécial est, en particulier, chargé de contrôler dans nos possessions le fonctionnement régulier des divers services, en conformité des décisions du pouvoir central : c'est le corps de l'inspection des colonies. L'Ecole coloniale de Paris a été fondée en vue du recrutement de ces fonctionnaires.

Sur place, l'action appartient aux gouverneurs et aux chefs de service ; la délibération appartient à un conseil privé et, dans certaines colonies, à un conseil général.

Les gouverneurs, nommés par décret, sont directement secondés par le personnel des administrateurs coloniaux et des secrétariats généraux.

Les principaux chefs de service siègent, sous la présidence du gouverneur, au conseil privé, analogue au conseil de préfecture métropolitain, et qui se transforme en conseil du contentieux administratif par l'adjonction de deux magistrats nommés par le gouverneur.

Dans certaines possessions, le gouverneur est assisté non d'un conseil privé, mais d'un conseil d'administration. Là où il existe un conseil d'administration, il n'est pas institué de conseil général.

Il existe des conseils généraux à la Martinique, à la Guadeloupe, à la Guyane, à la Réunion, dans l'Inde française, au Sénégal, en Cochinchine, à la Nouvelle-Calédonie, à Saint-Pierre et Miquelon. Une commission coloniale correspond à ce qu'est, en France, la commission départementale.

Il n'y a d'organisation municipale aux colonies que là où il se rencontre une agglomération suffisante de citoyens français. Aux Antilles et à la Réunion, le territoire entier est divisé en communes.

Les colonies n'ont pas, en ce qui concerne l'instruction publique, d'organisation uniforme. La Martinique possède des établissements de tous les degrés ; d'autres n'ont que l'enseignement primaire seulement.

Les colonies assimilées, telles que la Martinique, la Guadeloupe, la Réunion, ont à tous les degrés les mêmes institutions judiciaires que la métropole.

Il existe dans la magistrature coloniale des fonctions qui n'ont pas leur équivalent dans la magistrature métropolitaine : ce sont celles de conseiller auditeur et de lieutenant de juge. Il est admis aussi dans la magistrature coloniale qu'un tribunal peut être composé par un juge unique, quel que soit le degré de juridiction.

Des relations réciproques de l'Etat et de la colonie résulte la distinction des services financiers en deux catégories : les services *coloniaux* ou *métropolitains* et les services *locaux*. Les services coloniaux ou métropolitains sont les services dont l'Etat a la charge aux colonies.

Les opérations du service local constituent le véritable budget de la colonie. Ce budget est préparé par le gouverneur, délibéré par le conseil général ou par le conseil d'administration et arrêté par le gouverneur en conseil privé. Si le conseil général ne l'a pas voté, il est établi d'office par le ministre des colonies, sur la proposition du gouverneur en conseil privé.

Le ministre des colonies est chargé de l'administration de nos possessions d'outre-mer. Il a en outre la direction des établissements pénitentiaires de la Guyane et de la Nouvelle-Calédonie.

Colonies agricoles. Ce sont des établissements de bienfaisance destinés à recevoir des orphelins pauvres, des enfants coupables acquittés pour avoir agi sans discernement, enfin des ouvriers malheureux, que l'on emploie au défrichement des terres incultes.

— Allus. hist. : **Périssent les colonies plutôt qu'un principe !** Phrase qui appartient à la fois à Robespierre et à Dupont de Nemours. Chacun d'eux prononça les termes que l'on a condensés en cette formule, lorsque en mai 1791 il fut question de revenir sur l'émancipation des nègres, qui avait été décidée pour des raisons d'ordre moral et humanitaire. On rappelle ces mots pour faire entendre qu'un principe doit l'emporter sur toute considération.

colonisable [*za-ble*] adj. Qui peut être colonisé : *pays colonisable.*

colonisateur, trice [*za*] n. et adj. Qui colonise : *un peuple colonisateur ; nation colonisatrice.*

colonisation [*za-si-on*] n. f. Action de coloniser, son résultat : *la première colonisation du Canada fut l'œuvre des Français.*

coloniser [*zé*] v. a. Etablir une colonie, des colonies : *les Anglais ont colonisé l'Australie.*

coloniste [*nis-te*] adj. et n. Qui est partisan de l'établissement ou de la conservation des colonies.

Colonna, illustre famille de Rome, qui a fourni des papes, des cardinaux, des généraux, etc. Elle tirait son nom de la colonne Trajane, auprès de laquelle était sa primitive demeure. On trouve parmi ses membres Sciarra **Colonna,** qui participa au complot d'Anagni contre le pape Boniface VIII ; Ottone **Colonna,** qui fut pape sous le nom de *Martin V* (1417-1431), et Victoria **Colonna,** née à Marino, m. à Rome (1490-1547), qui fut marquise de Pescaire et poète de grand talent. Michel-Ange éprouva pour elle une passion ardente, quoique platonique.

Colonna (François), littérateur et dominicain italien, né à Venise (vers 1449-1527) ; auteur du *Songe de Polyphile*, curieuse vision allégorique. Le livre doit surtout sa célébrité aux illustrations dont l'a enrichi un artiste inconnu.

colonnade [*lo-na-de*] n. f. Rangée de colonnes sur le devant ou autour d'un grand édifice : *la colonnade du Louvre est due à Cl. Perrault.*

colonne [*lo-ne*] n. f. (lat. *columna*). Pilier cylindrique, avec base et chapiteau, et qui soutient un édifice : *colonne dorique, ionique.* (V. ordre.) *Absol. La colonne,* la colonne Vendôme. (V. Vendôme.) *Fig.* Appui, soutien : *Bossuet fut une colonne de l'Eglise.* Monument commémoratif en forme de colonne. *Colonnes d'un lit,* piliers qui en soutiennent le ciel. Portion d'une page divisée de haut en bas : *les colonnes d'un journal. Physiq.* Masse de fluide, de forme cylindrique : *colonne d'air, d'eau. Colonne barométrique,* mercure ou tube d'un baromètre au-dessus du niveau du mercure de la cuvette. *Anat. Colonne vertébrale,* ensemble des vertèbres formant une chaîne à laquelle se rattachent les os des vertèbres. *Milit.* Ligne de troupes profonde et serrée : *marcher en colonne. Pop. Monter une colonne,* 1° faire un récit long et ennuyeux ; 2° faire accroire une chose mensongère, mystifier.

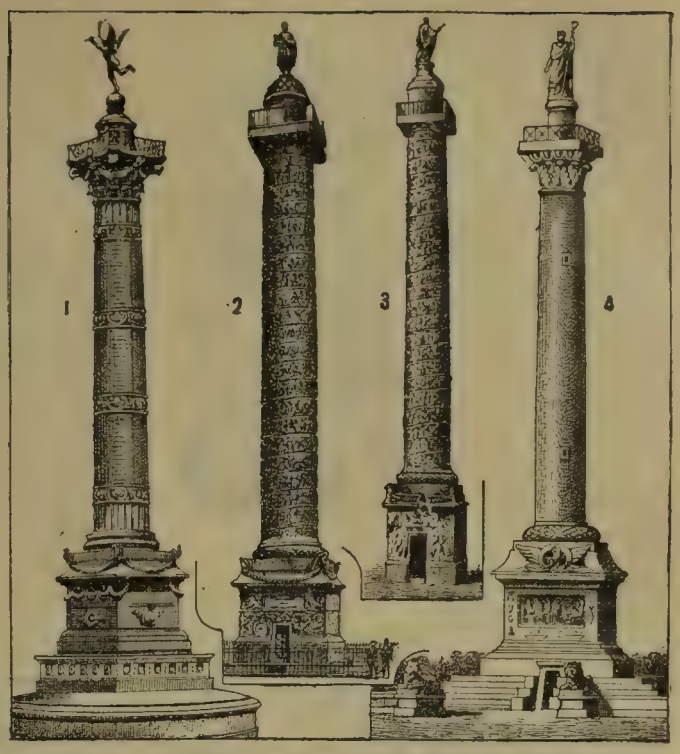

Colonnes : 1. De Juillet ; 2. Vendôme ; 3. Trajane ; 4. De la Grande-Armée, à Boulogne.

— Allus. hist. : **Colonne conduisant les Hébreux dans le désert,** v. Moïse. Dans l'application, cette colonne figure le flambeau intérieur qui éclaire l'homme à travers les difficultés de la vie.

— Encycl. *Arch.* En Egypte, les colonnes étaient généralement monolithes ; dans les constructions grecques, romaines et modernes, les fûts des colonnes sont presque toujours formés de petits tambours superposés et reliés par des goujons. On

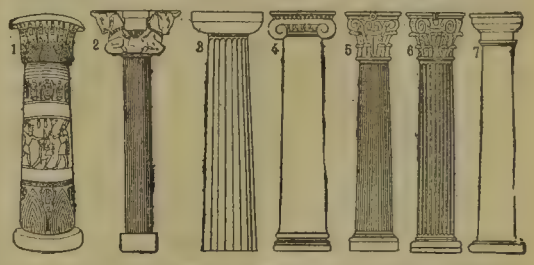

Colonnes : 1. Egyptienne ; 2. Assyrienne ; 3. Dorique ; 4. Ionique ; 5. Corinthienne ; 6. Composite ; 7. Toscane.

compte cinq ordres de colonnes, d'après les cinq ordres d'architecture : la colonne *dorique* a de quatre à huit diamètres de hauteur ; la colonne *ionique* va jusqu'à neuf diamètres ; la colonne *corinthienne* a ordinairement dix diamètres ; la colonne *toscane* a sept diamètres ; la colonne *composite* a dix diamètres. Parmi les colonnes triomphales ou commémoratives élevées pour perpétuer le souvenir de quelque grand événement, nous citerons : à Rome, la colonne Trajane (en souvenir de la victoire de Trajan sur les Daces : haute de 29 mètres), et la colonne Antonine (élevée sur le champ de Mars, à Antonin le Pieux : haute de 23 mètres) ; à Paris, la colonne Vendôme (v. Vendôme), la colonne de Juillet (v. Juillet), etc.

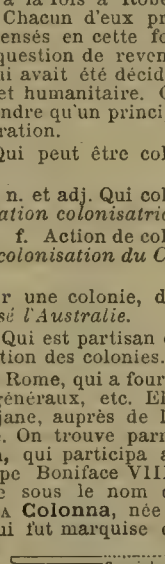

Colonne.

Colonnes d'Hercule, nom donné par les Anciens au terme prétendu des travaux d'Hercule, c'est-à-dire aux monts Calpé (Europe) et Abyla (Afrique), situés de chaque côté du détroit de Gibraltar. Ces mots ont passé dans la langue pour désigner les limites extrêmes auxquelles puisse arriver un art, une science, etc.

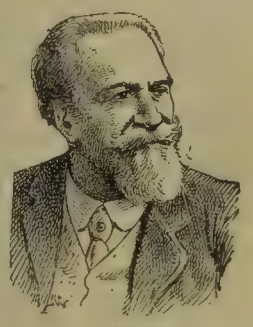
E. Colonne.

Colonne (Edouard), violoniste et chef d'orchestre français, né à Bordeaux, m. à Paris (1838-1910). Il a organisé et dirigé, notamment au théâtre du Châtelet, à Paris, des concerts très appréciés.

colonnette [*lo-nè-te*] n. f. Petite colonne.

colopathie [*tî*] n. f. Affection du côlon.

colopexie [*pèk-sî*] n. f. (du gr. *kôlon*, côlon, et *pexis*, fixation). Fixation du côlon à la paroi de l'abdomen.

colophane n. f. (de *Colophon*, ville de l'Asie Mineure, d'où l'on tirait cette substance). Résine jaune, solide, transparente.

— Encycl. La colophane est le résidu de la distillation de l'essence de térébenthine. Elle est insoluble dans l'eau, mais se dissout rapidement dans l'alcool et l'éther. On s'en sert pour la fabrication des vernis, pour le calfatage des vaisseaux, pour frotter les crins de l'archet des instruments à cordes et comme agent réducteur dans la soudure des métaux ; mais c'est dans la fabrication des savons qu'on en emploie la plus grande quantité.

colophon n. m. (gr. *kolophôn*). Note finale d'un livre, reproduisant ou complétant les énonciations du titre. Syn. souscription finale.

Colophon [*fon*], cité ionienne de l'Asie Mineure ancienne, l'une des patries présumées d'Homère.

coloquinelle [*ki-nè-le*] n. f. Fausse coloquinte.

coloquinte [*kin-te*] n. f. (gr. *kolokunthis*). Concombre fort amer et purgatif. *Pop.* Tête humaine, cervelle : *le soleil tape sur la coloquinte.*

— Encycl. La coloquinte appartient au genre concombre ; elle est originaire du Levant ; la pulpe de ses fruits desséchés constitue un purgatif très énergique, qui ne s'emploie guère qu'en teinture ou en extrait ; et encore l'utilise-t-on très peu en France.



Coloquinte : a, du Malabar ; b, plate rayée ; c, bicolore ; d, poire rayée ; e, galeuse.

colorable adj. Qui peut être coloré.

Colorado (RIO), fleuve des Etats-Unis, qui prend sa source dans les Rocheuses, traverse l'aride plateau du Colorado, puis les déserts d'Arizona, et se jette dans le golfe de Californie. Cours 1.300 kilom., dont une partie est encaissée dans de profonds couloirs (cañons) ; le plus pittoresque de ceux-ci est le *Grand Cañon*. Les eaux inférieures du fleuve servent à l'irrigation. Elles ont, en 1905 et 1906, débordé dans la dépression voisine du lac Salton. — Fleuve de l'Amérique méridionale ; il prend sa source dans la cordillère des Andes, et se jette dans l'océan Atlantique ; cours 1.200 kilom. — Fleuve des Etats-Unis (Texas), qui se jette dans le golfe du Mexique ; cours 1.400 kil.

Colorado, l'un des Etats unis de l'Amérique du Nord ; 539.700 h. Région en partie déserte, mais qui recèle d'abondantes ressources minérales. Capit. *Denver*. Pâturages.

coloradoïte n. f. Tellurure naturel de mercure.

colorage n. m. Travail du confiseur qui colore les bonbons.

colorant [*ran*], **e** adj. Qui colore : *substances colorantes*. N. m. : *un colorant*. ANT. **Décolorant.**

— Encycl. Les matières colorantes sont des substances (animales, végétales, minérales) généralement colorées, qui sont capables de communiquer aux fibres animales ou végétales une nuance durable, ou, comme l'on dit, de *teindre* ces fibres. Le règne animal fournit la cochenille ; le règne végétal, la gaude, le pastel, la garance, l'indigo, quercitron, le campêche, le cachou, le sumac, etc. ; mais la majeure partie des colorants employés actuellement par l'industrie (et ils se comptent par milliers) dérivent des carbures de la série aromatique : benzine, anthracène, etc.

coloration [*si-on*] n. f. Action de colorer. Etat d'un corps coloré. ANT. **Décoloration.**

coloré, e adj. Qui a une certaine couleur. Qui a de vives couleurs : *teint coloré. Fig.* Qui a du brillant, de l'éclat : *style coloré.*

côlorectite [*rèk-ti-te*] n. f. Inflammation du côlon et du rectum.

colorement [*man*] n. m. *Colorement d'une ombre*, manière d'ombrer conformément aux teintes indiquées par le modèle dont on se sert.

colorer [*ré*] v. a. (du lat. *color*, couleur). Donner de la couleur : *la chlorophylle colore les feuilles en vert. Fig.* Donner une belle apparence à une chose mauvaise : *colorer le vice.* Donner de la force, de l'éclat : *colorer son style.* **Se colorer** v. pr. Prendre de la couleur. ANT. **Décolorer.**

coloriage n. m. Action de colorier.

colorier [*ri-é*] v. a. (lat. *color*, couleur. — Se conj. comme *prier*.) Appliquer des couleurs sur un dessin, une estampe, etc. : *colorier une carte.*

colorieur adj. m. Se dit du rouleau qui applique les couleurs sur les étoffes.

colorifique adj. Qui produit la couleur ou les couleurs : *propriétés colorifiques.*

colorigène adj. (du lat. *color*, couleur, et du gr. *gennân*, engendrer). Qui produit une couleur.

colorimètre n. m. (du lat. *color*, couleur, et du gr. *metron*, mesure). Appareil servant à mesurer l'intensité de coloration d'un liquide vu par transparence.

colorimétrie [*trî*] n. f. Mesure de l'intensité de coloration des liquides.

colorimétrique adj. Qui concerne la colorimétrie : *méthode colorimétrique.*

coloris [*ri*] n. m. Art de colorier : *apprendre le coloris.* Effet qui résulte du mélange et de l'emploi des couleurs : *Raphaël a montré une profonde entente du coloris. Fig.* Eclat du style. Se dit aussi du teint d'un fruit, etc. : *pêche d'un beau coloris.*

colorisation [*za-si-on*] n. f. Changement de couleur dans certaines substances. Action d'appliquer des couleurs.

coloriste [*ris-te*] n. Peintre qui entend bien le coloris : *Delacroix est un merveilleux coloriste.* Celui, celle qui colore des estampes, des cartes. *Fig.* Littérateur au style brillant, éclatant : *Théophile Gautier est un coloriste.*

colossal [*lo-sal*], **e, aux** adj. De grandeur démesurée : *Néron se fit faire une statue colossale. Fig.* Très vaste : *une entreprise colossale.* ANT. **Petit, microscopique.**

colossalement [*lo-sa-le-man*] adv. D'une manière colossale.

colosse [*lo-se*] n. m. (lat. *colossus*). Statue d'une grandeur extraordinaire : *le colosse de Rhodes était une statue d'Apollon.* Homme, animal de très haute stature : *Pierre le Grand était un colosse.* Adjectiv. : *femme colosse. Fig.* Personnage puissant, considérable : *Balzac, ce colosse de la littérature.* Empire immense : *le colosse russe. Colosse aux pieds d'argile*, v. NABUCHODONOSOR. ANT. **Nain, nabot, pygmée.**

Colosses, v. de la Phrygie ancienne, sur le Méandre et le Lycus.

Colossien, enne [*lo-si-in, è-ne*], habitant ou originaire de Colosses : *les Colossiens.* Adj. : *mœurs colossiennes.*

colostration [*los-tra-si-on*] n. f. Maladie des nouveau-nés, que l'on supposait produite par le colostrum.

colostrum [*los-trom'*] n. m. (m. lat.). Premier lait qu'une femelle donne à son petit, sitôt après sa naissance : *le colostrum a des propriétés purgatives.*

— Encycl. Le colostrum précède la sécrétion du lait ; il est légèrement purgatif, et favorise l'expulsion du méconium. Vers le troisième ou quatrième jour qui suit l'accouchement, il est complètement remplacé par le lait.

Colot [*lo*], nom d'une famille de chirurgiens français qui se sont illustrés par l'opération de la taille, au XVIe et au XVIIe siècle.

côlotomie [*mî*] n. f. (de *côlon*, et du gr. *tomê*, section). Ouverture du côlon, pratiquée pour former un anus artificiel.

colpocèle n. f. (gr. *kolpos*, vagin, et *kêlê*, tumeur). Hernie vaginale.

colpocystotomie [*mî*] n. f. (gr. *kolpos*, vagin, *kustis*, vessie, et *tomê*, section). Extraction d'une pierre vésicale par le vagin.

colpopérinéoraphie [*fî*] n. f. (gr. *kolpos*, vagin, *perinaios*, périnée, et *rhaphê*, suture). Suture intéressant la muqueuse vaginale et la peau du périnée.

colpoptose [*ze*] n. f. (gr. *kolpos*, vagin, et *ptôsis*, chute). Prolapsus du vagin.

colporaphie [*fî*] n. f. (gr. *kolpos*, vagin, et *rhaphê*, suture). Suture du vagin.

colporragie [*po-ra-jî*] n. f. (gr. *kolpos*, vagin, et *rhagê*, rupture). Ecoulement sanguin par le vagin.

colporragique adj. Qui se rapporte à la colporragie : *écoulement colporragique.*

colportage n. m. Profession de colporteur. Action de colporter : *le colportage des matières d'or et d'argent est interdit.*

— Encycl. *Dr.* On distingue le colportage des marchandises et le colportage des livres ou imprimés. Tout individu transportant des marchandises de commune en commune est soumis à la patente, qui est réduite de moitié quand il opère dans un rayon de moins de 20 kilomètres du lieu de son domicile. La taxe est encore réduite de moitié quand la voiture est attelée avec des ânes ; de même encore pour certains commerces. Le colportage est interdit pour le tabac, les allumettes, les cartes à jouer, et, sous certaines réserves, à raison de l'impôt pour les boissons, le sel et les sucres.

La loi du 29 juillet 1881 sur la presse astreint à la déclaration préalable toute personne qui voudrait « exercer la profession de colporteur ou de distributeur de livres, écrits, brochures, journaux, dessins, gravures, lithographies et photographies sur la voie publique ou tout autre lieu public ou privé ». Cette déclaration doit être faite à la préfecture du domicile et, pour les périodiques, si on le préfère, à la mairie ou à la sous-préfecture. Sont assimilés aux colporteurs les bibliothécaires des gares, les marchands de journaux installés dans les kiosques, et les libraires forains. Il y a doute en ce qui concerne les libraires étalagistes.

La distribution et le colportage accidentels ne sont soumis à aucune déclaration. (Exemples : la distribution de bulletins électoraux, fait accidentel ; la distribution des bulletins de l'armée du Salut, fait non accidentel.)

colporter [*té*] v. a. (de *col*, et *porter*). Faire le métier de colporteur. *Fig.* Ebruiter, répandre : *colporter une fausse nouvelle.*

colporteur n. m. et adj. (de *colpor teur*). Marchand ambulant qui vend sa marchandise dans les campagnes. *Fig. Colporteur de nouvelles*, celui qui les répand de tous côtés.

colposténose [*pos-té-no-ze*] n. f. (du gr. *kolpos*, vagin, et *stenôsis*, rétrécissement). Rétrécissement du vagin.

Colquhoun (Archibald Ross), ingénieur, voyageur et publiciste anglais, né en 1846. Il a exploré la Chine méridionale, et établi des chemins de fer dans les Indes anglaises.

colrave n. m. Syn. de CHOU-RAVE.

Colson (Clément), ingénieur et économiste français, né à Versailles en 1853. Membre de l'Académie des sciences morales (1910).

coltar n. m. V. COALTAR.

coltin n. m. (de *col*). Large chapeau de cuir des portefaix ou *coltineurs.*


Coltin (chapeau).

coltinage n. m Métier de coltineur.

coltiner [*né*] v. a. Porter en s'aidant du coltin.

coltineur n. m. Portefaix coiffé du coltin et qui porte sur la tête, les épaules, de pesants fardeaux. Gilet de cuir des mêmes.

coltis [*ti*] n. m. *Mar.* Couple dont le pied se trouve à la jonction de l'étrave avec la quille. Muraille verticale qui sépare le gaillard d'avant de la poulaine.

colubridés [*dé*] n. m. pl. Famille de reptiles ophidiens dont la couleuvre est le type. S. un *colubridé.*

colubriforme adj. Qui a l'aspect de la couleuvre commune : *un reptile colubriforme.* N. f. pl. Sous-ordre de reptiles ophidiens comprenant tous ceux qui ressemblent à la couleuvre : *en général, les colubriformes ne sont pas venimeux.*

colubrin, e adj. Qui appartient à la couleuvre.

colubrine n. f. Argile plastique pure, employée pour la fabrication des poteries fines.

columbaire [*lon-bè-re*] ou **columbarium** [*lon-ba-ri-om*] n. m. Chez les Romains, édifice creusé dans le roc ou souterrain, garni de niches destinées à recevoir des urnes funéraires. Auj., bâtiment pourvu de niches où sont conservées les cendres des personnes incinérées.

Columbia [*lon*], fl. d'Amérique. V. ORÉGON. — District des Etats-Unis. V. COLOMBIE.

Columbus [*lon-buss*], v. des Etats-Unis (Ohio), sur le Scioto River ; 181.000 h. Grande industrie.

columelle [*mè-le*] n. f. (lat. *columella*). Petite colonne tumulaire. *Bot.* Toute colonnette pleine, occupant l'axe d'un organe creux. *Zool.* Axe solide d'une coquille spirale. Bouton calcaire au centre du calice des madrépores.

Columelle [*mé-le*], écrivain latin du Ier siècle, né à Cadix, auteur d'un très intéressant *Traité sur l'agriculture.*

columellé, e adj. Muni d'une columelle.

Columérien, enne, habitant ou originaire de Coulommiers : les *Columériens.* Adjectiv. : *produits columériens.* On dit aussi COLOMBIN, INE.

colure n. m. (gr. *kolouros*). Nom donné à deux grands cercles de la sphère, perpendiculaires à l'équateur, et qui passent, l'un par les points équinoxiaux, l'autre par les points solsticiaux.

col-vert ou **colvert** n. m. Nom vulgaire du canard souchet.

colza n. m. (holl. *koolzaad*, semence de chou). Espèce de chou bisannuel, dont la graine fournit une bonne huile à brûler : *le colza est surtout cultivé dans le nord de la France.*

— Encycl. Le colza ou *chou colza* est une variété de chou (*brassica oleracea*), cultivée soit comme plante oléagineuse, soit comme plante fourragère. Les variétés d'hiver sont semées fin juillet ou commencement d'août ; la plante fleurit au commencement de mai, et sa graine est mûre en juillet, mais on effectue la récolte un peu prématurément pour éviter que les siliques ne laissent échapper leurs graines. La maturation s'achève en meulons ou en javelles, puis on procède au battage sur une aire recouverte d'une forte bâche. On recueille la paille, qui peut servir de litière ou de combustible, et les graines, que l'on nettoie au râteau pour les conserver ensuite dans un grenier bien aéré, et où l'on doit les pelleter souvent. Une fois séchées, les graines sont passées au tarare, et enfin au pressoir ; elles donnent de l'huile employée pour l'éclairage, et des tourteaux utilisés comme engrais ou pour l'alimentation du bétail. Le colza de printemps, moins productif que la variété précédente, se sème en mars-avril et se récolte en juillet-août ; il peut cependant rendre des services quand les colzas d'hiver ont été détruits par les intempéries ou les oiseaux. La culture du colza comme plante oléagineuse a diminué en proportion inverse de l'extension qu'a prise l'éclairage par les huiles minérales.


Colza.

com préf. V. co.

coma n. m. (gr. *kôma*). Sommeil profond, dépression physique voisine de la mort, par suite de maladie ou de blessure grave : *le coma est souvent le prélude de l'agonie.*

— Encycl. Le coma est toujours le résultat d'un trouble organique grave ; il est souvent un signe d'agonie. On le rencontre surtout dans les affections cérébrales, dans l'hystérie, les intoxications, le diabète, etc. Le traitement est très variable, et dépend exclusivement de la cause.

Comacchio [*ma-ki-o*], v. forte d'Italie (prov. de Ferrare), célèbre par les pêcheries établies dans ses lagunes, près de l'Adriatique ; 10.000 h.

Comagène, ancien petit Etat indépendant du N.-E. de la Syrie, réduit en prov. romaine sous Vespasien ; auj. partie nord du district d'Alep ; capit. *Samosate.* (Hab. *Comagéniens.*)

Comanches, Indiens de l'Amérique du Nord, au N.-O. du Texas. Leur nombre est aujourd'hui très réduit.

comandant [*dan*], **e** n. Personne qui donne un mandat avec une ou plusieurs autres.

Comans ou **Cumans,** peuple d'origine turque qui, au Xe siècle, occupait les rives de la mer Noire et de la mer d'Azov.

comaret [*ré*] n. m. Section du genre potentille, famille des rosacées, renfermant une seule espèce qui croît dans les marais de l'Europe centrale.

Cômasque [*mas-ke*], personne née à Côme. Adj. Qui se rapporte à cette ville.

comateux, euse [*teû, eu-ze*] adj. Qui a rapport au coma : *état comateux ; fièvre comateuse.*

comatule n. f. Genre d'échinodermes crinoïdes.

— Encycl. Les comatules (*antédons*) sont répandues dans toutes les mers. La comatule rosée des côtes de France est plus large que la paume de la main.

combat [*kon-ba*] n. m. (de *combattre*). Lutte entre les gens armés. Rixe. Lutte d'animaux entre eux, d'animaux contre des hommes : *combats de gladiateurs.* Lutte des forces de la nature : *le combat des éléments. Fig.* Lutte, choc de forces morales : *le combat de la vérité contre l'erreur.* Etat d'agitation, de trouble, de souffrance : *la vie est un perpétuel combat. Combat singulier*, duel. *Combat naval*, sur mer. *Hors de combat*, qui n'est plus en état de lutter. *Coq et poule de combat*, nom donné à une race de gallinacés originaires de l'Inde et chez laquelle on a exploité et développé l'humeur belliqueuse qui est un de ses caractères. — ALLUS. LITT. :

Et le combat cessa faute de combattants,

vers de Corneille à la fin du récit du fameux combat du Cid contre les Maures. (*Le Cid*, acte IV, sc. III.) L'application est presque toujours plaisante.

combattable [*kon-ba-ta-ble*] adj. Qui peut être combattu.

combattant [*kon-ba-tan*], **e** n. Personne qui prend part à un combat. N. m. et adj. *Soldats, officiers combattants*, ceux qui prennent une part directe à l'action, par opposition à ceux qui sont attachés à des services auxiliaires : intendance,

service de santé, etc. N. m. Très bel oiseau échassier, du genre chevalier, varié de roux et de gris, qui habite le bord de l'eau en Europe, en Arabie, en Abyssinie et dans l'Inde. (Les mâles ont autour de la gorge une collerette de grandes plumes ; ils se livrent entre eux des combats furieux, ce qui leur a fait donner le nom de *combattants*.) Variété de gallinacés de haute taille, à pattes longues, qu'on élève en vue des combats de coqs.



Combattant.

combattif [*kon-ba-tif*] ou **combatif, ive** adj. Porté à la lutte, agressif : *esprit combattif* ou *combatif*. N. : *c'est un combattif* ou *combatif*.

combattivité [*kon-ba-ti*] ou **combativité** n. f. Penchant qui porte l'homme à la lutte.

combattre [*kon-ba-tre*] v. a. (du préf. *com*, et de *battre*. — Se conj. comme *battre*.) Se battre contre : *combattre l'ennemi*. Lutter contre : *combattre un incendie*. *Fig.* : *combattre ses passions, les préjugés*. V. n. Livrer combat.

combe [*kon-be*] n. f. (du lat. *cumba*, d'orig. celtique). Dépression longitudinale creusée par l'érosion dans un pli montagneux : *les combes du Jura*.

Combé (Marie-Madeleine DE CYZ DE), fondatrice de la communauté des Filles du Bon Pasteur, née à Leyde (Hollande), m. à Paris (1656-1692).

Combeaufontaine [*kon-bô-fon-tè-ne*], ch.-l. de c. (Haute-Saône), arr. et à 22 kil. de Vesoul ; 530 h. Ch. de f. — Le cant. a 17 comm. et 5.830 h.

Combes [*kon-be*] (Charles-Pierre-Mathieu), ingénieur et savant français, né à Cahors, m. à Paris (1802-1872). Il donna à l'Ecole des mines de Saint-Etienne puis à l'Ecole des mines de Paris un brillant enseignement. L'art des mines lui est, en outre, redevable de nombreux progrès. Il fut membre (1847) puis président (1853) de l'Académie des sciences.

Combes [*kon-be*] (Emile), homme politique français, président du Conseil de 1902 à 1905 ; né à Roquecourbe (Tarn), m. à Pons (1835-1921) ; un des chefs du parti radical. Il a fait voter par les Chambres les lois réglant le statut des congrégations.



Combes.

Combes-Dounous [*nouss*] (Jean-Jacques), homme politique français, né et m. à Montauban (1758-1820), membre du conseil des Cinq-Cents.

combien [*kon-bi-in*] adv. (de *comme*, et *bien*). Quelle quantité : *combien d'étoffe ?* Quel nombre : *combien de siècles ?* Quel prix : *combien a-t-on payé ?* A quel point : *combien Ney était brave !*

combier [*kon-bi-é*], **ère** n. Habitant des combes, dans le Jura.

Combin ou **Grand-Combin,** un des plus hauts sommets des Alpes Pennines (4.317 m.) ; au N.-E. du Grand-Saint-Bernard ; vastes glaciers.

combinable [*kon*] adj. Qui peut se combiner.

combinaison [*kon-bi-nè-zon*] n. f. Assemblage, arrangement dans un certain ordre de choses semblables ou diverses : *combinaison de couleurs, de sons*. *Chim.* Union intime des molécules de deux ou de plusieurs corps formant un composé. *Fig.* Mesures prises pour assurer le succès d'une entreprise : *le hasard déjoue les combinaisons les plus sages*. Sous-vêtement féminin, combinant le corsage et le pantalon, ou le corsage et la jupe. *Combinaison ministérielle*, formation d'un cabinet où entrent des ministres appartenant à divers groupes.

combinateur [*kon*] n. m. Appareil destiné à régler la marche des véhicules électriques en combinant les circuits du ou des moteurs.

combinatoire [*kon*] adj. Qui a rapport aux combinaisons : *méthode combinatoire*.

combiné [*kon*] n. m. Corps résultant d'une combinaison : *l'alcool est un combiné*.

combiner [*kon-bi-né*] v. a. (lat. *combinare*). Coordonner, disposer dans un certain ordre : *combiner ses mesures*. Calculer, disposer : *combiner un plan*. *Chim.* Déterminer la combinaison de : *combiner de l'oxygène avec de l'hydrogène*.

combineur [*kon*] n. m. Appareil servant à la distillation continue des liquides spiritueux.

Comblain-au-Pont, comm. de Belgique (prov. et arr. de Liége), sur l'Ourthe ; 3.700 h.

comblau ou **combleau** [*kon-blô*] n. m. Grosse corde servant à soulever ou à traîner un canon.

comble [*kon-ble*] n. m. (lat. *cumulus*). Ce qui peut tenir au-dessus des bords d'une mesure déjà pleine : *le comble d'un décalitre*. Faîte d'un bâtiment ; partie sur laquelle repose la couverture : *être logé sous les combles*. V. FERME, MAISON. *Blas.* Chef réduit aux deux tiers de sa largeur habituelle. *Fig.* Le dernier degré, excès le plus haut : *le comble de la gloire. C'est un comble*, se dit de quelque chose qui dépasse en extravagance tout ce qu'on pourrait imaginer. *Jeu des combles*, amusement qui fut en vogue à la fin du XIXe siècle, et qui consiste à demander l'indication d'un comble ; la réponse contient un jeu de mots, un trait plaisant, etc. Ex. : Quel est le comble de l'étonnement pour un professeur de géographie ? — Voir un fleuve suivre son cours... — Quel est le comble de la timidité ? — Reculer devant une lettre chargée. Loc. adv. : *Pour comble de*, pour dernier surcroît. *De fond en comble*, entièrement.

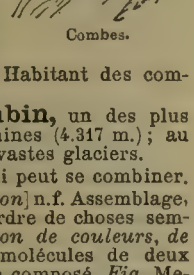

Comble à deux égouts.

— ENCYCL. *Arch.* Un comble se compose d'un ou de plusieurs pans de charpente supportant une sorte de claire-voie sur laquelle s'appliquent les ardoises, tuiles, feuilles de zinc, etc. Les combles se divisent en deux catégories : *combles à surfaces planes*, et *combles à surfaces courbes*. Les premiers sont couramment employés ; ils se classent en *combles simples* ou en *appentis* ne présentant qu'un seul plan incliné ; *combles à deux égouts, deux pentes* ou *deux ressauts*, formés par deux plans inclinés en sens inverse à partir du faîtage ; *combles en pavillon* ou *pyramidaux*, en forme de pyramide quadrangulaire ou polygonale, que l'on appelle aussi *flèches* ou *aiguilles* si la hauteur du comble est plus considérable que sa base ; *combles brisés*, composés de deux pans à inclinaisons différentes sur le même versant, et qui portent encore les noms de : *comble à la Mansard* ou *comble à la française ; combles à bât-d'âne*, dépassés des deux côtés par les pignons ; *combles en croupe*, se terminant à une de leurs extrémités par une surface circulaire, conique ou plane, reliant les deux pentes longitudinales ; *combles retroussés*, dans lesquels le tirant est surélevé au-dessus des retombées de la ferme. Il existe encore un grand nombre de types de combles peu employés, parmi lesquels : *combles à la Philibert Delorme ; vers 287. combles sphériques, combles coniques*, etc.

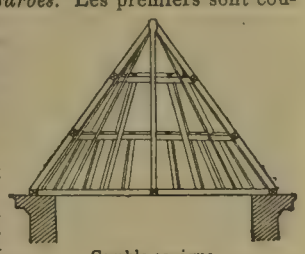

Comble conique.

comble [*kon-ble*] adj. (de *combler*). Très plein : *le vase est comble*. *Fig.* Aux dernières limites : *la mesure est comble*.

comblement [*man*] n. m. Action de combler.

combler [*kon-blé*] v. a. (lat. *cumulare*). Remplir par-dessus les bords. Remplir un vide : *les alluvions du Rhône comblent peu à peu le lac de Genève*. *Fig.* Exaucer complètement : *combler les désirs de quelqu'un*. Surcharger de : *combler de bienfaits*. Mettre le comble : *combler la mesure*.

Combles [*kon-ble*], ch.-l. de c. (Somme), arr. et à 12 kil. de Péronne ; 1.240 h. (*Comblois*) [en 1914]. Ch. de f. Entré dans la zone d'occupation allemande le 1er septembre 1914, le bourg de Combles était devenu, de par sa situation topographique, le réduit de l'organisation défensive des Allemands entre Somme et Ancre, après le début de la guerre de tranchées. Quand, dans l'été de 1916, au cours de la bataille d'usure de l'offensive de la Somme, Combles eût été encerclé, grâce aux succès des quatre poussées successives des 3, 12, 15 et 25 septembre, les Franco-Britanniques finirent par s'en emparer (26 sept.). Repris par les Allemands fin mars 1918, au cours de la deuxième bataille de Picardie, ce gros bourg, dont une partie subsistait encore, fut conquis le 29 août par les Anglais de l'armée Rawlinson pendant la troisième bataille de Picardie. Il est complètement ruiné aujourd'hui. —Le cant. a 21 comm. et 10.000 h.

comblète, comblette, ou **combelette** [*lè-te*] n. f. Ligne qui sépare le pied du cerf en deux doigts.

Combourg [*kon-bour*], ch.-l. de c. (Ille-et-Vilaine), arr. et à 41 kil. de Saint-Malo ; 5.210 h. (*Combourgeois*). Ch. de f. Et. Toiles. Château féodal du XIIe siècle, où Chateaubriand passa une partie de sa jeunesse. — Le cant. a 10 comm. et 15.710 h.

combourgeois, e [*kon-bour-joi, oi-ze*] n. Celui, celle qui est de la même ville. Qui a le droit de bourgeoisie dans la même ville.

combourgeoisie [*kon-bour-joi-zi*] n. f. Qualité de combourgeois.

Combrailles [*kon-bra, ll* mll., *e*], pays de hautes collines boisées entre l'Auvergne et la Marche ; avait pour capital *Evaux*.

Combrand [*kon-bran*], comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 17 kil. de Bressuire, près de l'Argent ; 1.330 h.

Combrée, comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 14 kil. de Segré ; 3.540 h. Ch. de f. Et.

combret [*kon-bré*] n. m. Genre de la famille des combrétacées : *combret écarlate*.

combrétacées [*kon, sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, qui vivent dans les régions montagneuses des pays chauds. S. une *combrétacée*.

combrière [*kon*] n. f. (provenç. *coumbriero*). Filet pour prendre le thon et d'autres gros poissons.

Combrit [*kon-bri*], comm. du Finistère, arr. et à 11 kil. de Quimper, près de l'Océan et de la *pointe de Combrit* ; 2.640 h. Ch. de f. Orl. Minoteries.

Combronde [*kon*], ch.-l. de c. (Puy-de-Dôme), arr. et à 10 kil. de Riom, sur la Saigne ; 1.900 h. — Le cant. a 12 comm. et 8.290 h.

combuger [*kon-bu-jé*] v. a. (m. d'orig. provençale. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il combugea ; nous combugeons*.) Imbiber d'eau des futailles dont on veut faire gonfler et serrer les douves.

comburable [*kon*] adj. S'emploie quelquefois comme synonyme de combustible.

comburant [*kon-bu-ran*], **e** adj. (du lat. *comburere*, brûler). Se dit d'un corps qui, en se combinant avec un autre, donne lieu à la combustion de ce dernier : *l'oxygène est comburant, mais non combustible*. N. m. : *un comburant*.

comburé, e [*kon*] adj. Se dit des minéraux combinés avec l'oxygène et les corps halogènes.

combustibilité [*kon-bus-ti*] n. f. Propriété des corps combustibles : *la combustibilité du charbon de bois varie avec sa densité*.

combustible [*kon-bus-ti-ble*] adj. (de *combustion*). Qui a la propriété de brûler : *le fulmicoton est éminemment combustible*. N. m. Toute matière dont on fait du feu, comme le bois, la houille, le charbon, etc. : *la tourbe est un combustible de qualité inférieure*. ANT. **Incombustible.**

— ENCYCL. Parmi les combustibles minéraux ou fossiles, nous citerons la houille et l'anthracite, le coke, résidu de la distillation de la houille, les briquettes et charbons agglomérés. Les combustibles liquides sont surtout représentés par le pétrole et quelques autres huiles minérales. Les combustibles gazeux sont constitués par les gaz qui s'échappent des hauts fourneaux et des fours à coke.

combustion [*kon-bus-ti-on*] n. f. (du lat. *combustum*, supin de *comburere*, brûler). Action de brûler : *l'air est nécessaire à la combustion*. *Chim.* Ensemble des phénomènes qui accompagnent la combinaison d'un corps avec l'oxygène.

— ENCYCL. Dans la combinaison d'un corps avec l'oxygène, ou bien il y a dégagement de chaleur et de lumière et on dit alors qu'il y a *combustion vive*, ou bien il n'y a pas de dégagement de chaleur ni de lumière et on dit qu'il y a *combustion lente*. C'est Lavoisier le premier qui montra que les phénomènes de *combustion* sont dus à l'absorption de l'oxygène de l'air. On donne aussi quelquefois le nom de *combustion* à des combinaisons quelconques accompagnées de chaleur et de lumière ; ainsi l'antimoine et l'arsenic, mis en présence du chlore, s'unissent à ce gaz en devenant incandescents. On dit que ces deux éléments brûlent dans le chlore.

Comby (Jules), médecin français, né à Pompadour en 1853, connu par ses travaux sur les maladies infantiles.

come n. m. Syn. de COMITE.

Côme, v. d'Italie, sur le lac de Côme ; 39.000 h. (*Cômasques* ou *Cômiens*). Filatures. Commerce de riz, soieries. Patrie de Pline le Jeune, de P. Jove, des papes Clément XIII et Innocent XI, de Volta.

Côme (LAC DE), un des plus pittoresques de l'Italie, situé au pied des Alpes et entouré par de charmantes collines boisées. Il est traversé par l'Adda.

Côme ou **Cosme** et **Damien** (saints), martyrs sous Dioclétien, vers 287. D'origine arabe, ils étaient frères et exerçaient la profession de médecins ; aussi sont-ils patrons des médecins, chirurgiens, pharmaciens, etc. Fête le 27 septembre.

comédiateur, trice n. Celui qui agit comme médiateur avec plusieurs autres.

comédie [*di*] n. f. (lat. *comœdia*). Poème dramatique qui excite le rire en représentant les mœurs, les ridicules, les vices de la société : *les comédies de Regnard sont inférieures à celles de Molière*. Théâtre : *aller à la comédie*. *Fig.* Ensemble de faits plus ou moins ridicules : *la comédie du monde, de la vie. Donner la comédie*, prêter à rire. *Personnage de comédie*, celui dont les belles apparences ne répondent à rien. Feinte, grimace : *jouer la comédie. Secret de comédie*, chose dont on veut faire un secret, bien qu'elle soit connue de tout le monde.

— ENCYCL. Les origines de la comédie grecque se rattachent au culte de Bacchus. Elle apparut d'abord à Mégare avec Susarion, qui la porta en Attique, et en Sicile avec Epicharme, mais elle se développa surtout à Athènes pendant les trois périodes : 1° de la *comédie ancienne*, consacrée à la discussion passionnée des affaires publiques (Cratès, Cratinos, Eupolis, Aristophane) ; 2° de la *comédie moyenne* (Euboulos, Alexis), qui est un genre de transition ; 3° de la *comédie nouvelle* (Ménandre, Philémon, Diphile), qui traite des sujets de mœurs. La comédie romaine proprement dite fut peu originale : la *comœdia palliata* (jouée par des acteurs en *pallium*, vêtement grec) est toute imitée du grec : elle est représentée par Livius Andronicus, Nævius, Plaute, Cæcilius, Térence : la *comœdia togata* (jouée par les acteurs en toge romaine) fut traitée par Afranius.

En France, le théâtre comique a existé au moyen âge, dans des genres populaires spéciaux : *farce, sotie, moralité*. Mais la comédie proprement dite n'y apparaît qu'au XVIe siècle ; elle est due à l'imitation des Italiens, qui eux-mêmes avaient imité l'antiquité. Si Jodelle, Charles Estienne, Ronsard, Baïf traduisent directement les comiques anciens, Larivey, Jean de la Taille, J. Godard, Odet de Turnèbe suivent les modèles italiens. Entre 1630 et 1660 reparaît cette comédie érudite, qui s'inspire alors surtout des Espagnols, avec Rotrou, Mairet, Saint-Sorlin, Scarron, Bois-Robert, Th. Corneille, Quinault, Cyrano de Bergerac, Tristan l'Hermite. Les comédies de Pierre Corneille se distinguent par leur finesse et leur spirituelle raison. De 1660 à 1673, Molière fonde la comédie sur l'observation de l'homme. Trois auteurs comiques illustrent après lui la fin du règne de Louis XIV : Regnard, Dancourt, Lesage. Au XVIIIe siècle, Marivaux imagine des pièces d'une fine analyse morale ; Destouches excelle dans la charge. La Chaussée invente la comédie larmoyante. La comédie politique de Beaumarchais est spirtuelle, hardie et frondeuse.



La Comédie, statue de Duret.

Au XIXe siècle, la comédie d'A. Musset, d'une fantaisie toute poétique, est peu faite pour la représentation ; la comédie d'intrigue de Scribe et Dumas père tient la scène, et c'est après 1850 qu'on assiste à la renaissance de la comédie de mœurs avec Augier et Dumas fils. Après eux, il faut citer : Sardou, Halévy, Meilhac, Gondinet, Barrière, Pailleron, H. Becque, J. Lemaitre, F. de Curel, Porto-Riche, Hervieu, Donnay, Lavedan, Capus, H. Bataille, etc. Parmi les auteurs étrangers, nous citerons, en Italie : les auteurs de la *commedia dell'arte* (V. COMMEDIA), puis Goldoni et C. Gozzi, A. Bon, le comte Giraud, P. Ferrari, Giacosa, Bracco, Rovetta ; en Espagne : Cervantes, Lope de Vega, Calderon, Moreto, Rojas, Alarcon, Martinez de la Rosa, Gil y Zarate, Breton de los Herreros, Lopez de Ayala, Rubi ; en Angleterre : Shakespeare, Beaumont, Fletcher, Ben Johnson, Congreve, Sheridan, S. Knowles, D. Jerrold, A. W. Pinero, B. Shaw ; en Allemagne : Lessing, Gœthe, Schiller, Iffland, Kotzebue, L. Fulda, etc.

Comédie-Française ou **Théâtre-Français,** célèbre théâtre, subventionné par l'Etat, dans lequel on joue le répertoire classique, et situé actuellement rue de Richelieu, à Paris, dans une dépendance du

Palais-Royal. Il date de 1680, époque à laquelle, par ordre de Louis XIV, la troupe de l'hôtel de Bourgogne se réunit à celle du théâtre Guénégaud, rue Mazarine. De là, la Comédie-Française se transporta,



Théâtre de la Comédie-Française.

en 1687, rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés (aujourd'hui rue de l'Ancienne-Comédie); puis, en 1771, elle s'établit aux Tuileries; en 1782, sur l'emplacement de l'Odéon, et enfin, après une dispersion qui dura de 1792 à 1802, dans le local actuel.

Comédie enfantine (*la*), charmant recueil de fables, à l'usage des enfants, par L. Ratisbonne (1861).

Comédie humaine, titre général sous lequel le romancier H. de Balzac a réuni tous ses ouvrages, comme s'ils avaient été composés d'après un plan systématique, alors que ce plan a été conçu et écrit en réalité après coup.

Comédies et proverbes, d'Alfred de Musset, charmantes compositions, où brillent, sous l'apparence d'une fantaisie légère, la vérité profonde des caractères et la verve du dialogue. Les principales de ces pièces sont : *Lorenzaccio, les Caprices de Marianne, Fantasio, On ne badine pas avec l'amour, Il ne faut jurer de rien, le Chandelier, Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée*, etc. (1840-1851).

comédien, enne [*di-in, è-ne*] n. Personne qui joue la comédie. *Fig.* Hypocrite. Adj. : *les femmes sont très comédiennes.*

Comédiens (*maison des*), maison de retraite pour les artistes âgés, fondée par la Société des artistes dramatiques et par Constant Coquelin, inaugurée à Pont-aux-Dames (Seine-et-Marne) en 1905.

comédinette [*nè-te*] n. f. Petite comédie.

comédon n. m. (du lat. *comedere*, manger). Petit cylindre vermiforme sébacé, à sommet noirâtre, qui sort par pression de la peau du nez, des joues ou du front.

Coménius [*uss*], nom latin du grammairien et pédagogue tchèque *Komenski*, né à Niwnitz (Moravie), m. à Amsterdam (1592-1671).

Comerre (Léon-François), peintre français, né à Trélon (Nord), m. à Paris (1850-1916). Il a traité, avec un dessin académique et un coloris sobre, des scènes d'histoire ou de légende (*Albine morte, Psyché et l'Amour, la Cigale*) et des portraits (*une Etoile*).



Léon Comerre.

comestibilité [*mès-ti*] n. f. Qualité de ce qui est comestible.

comestible [*mès-ti-ble*] adj. (du lat. *comestum*, supin de *comedere*, manger). Qui est propre à la nourriture de l'homme : *champignon comestible.* N. m. Aliment.

Comestor (Pierre), c'est-à-dire *le mangeur* (*de livres*), ainsi nommé de sa prodigieuse avidité de lecture, théologien français, né à Troyes, m. à Paris en 1198.

cométaire [*tè-re*] adj. Qui concerne les comètes : *système cométaire.*

comète n. f. (lat. *cometa;* du gr. *komê*, chevelure). Astre errant, décrivant autour du soleil une ellipse très allongée, et qui est accompagné d'une traînée lumineuse appelée *queue* ou *chevelure. Vin de la comète*, vin de la récolte de 1811. (Il fut excellent, et cette même année apparut une comète remarquable.) *Fam.* Brancard couvert sur lequel on emporte au cimetière le cercueil des petits enfants. *Pop. Tirer des plans sur la comète*, s'ingénier à des combinaisons pour réussir, trouver de l'argent, etc. Tranchefile préparée à l'usage des relieurs. *Autom.* Obturateur fait d'une pochette en caoutchouc garnie d'une bille de métal et servant à obturer les perforations des chambres à air.

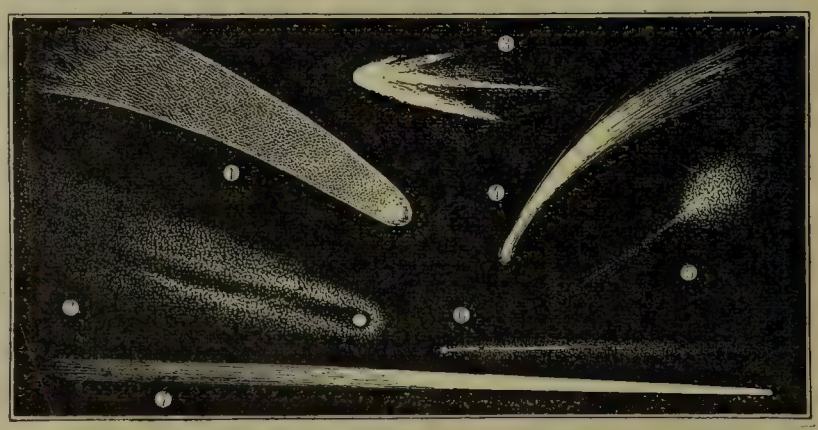

Aspects divers des comètes : 1. Grande comète de 1811 ; 2. Comète de 1871 (télescopique) ; 3. Comète de 1881 ; 4. Comète de 1858 ; 5. Comète de 1873 (télescopique) ; 6. Comète de 1861 ; 7. Grande comète de 1843.

— Encycl. Les comètes ne peuvent être vues en général qu'à l'aide d'un instrument; à peine si un dixième d'entre elles sont visibles à l'œil nu. En tout cas, elles sont composées de trois parties : la *tête*, comprenant un noyau où se trouve condensée la masse de la comète ; la *chevelure*, partie qui entoure la tête, et dont l'éclat va en diminuant vers la périphérie ; enfin la *queue*, partie nébuleuse qui peut être parfois très longue.

Les comètes paraissent formées de matière très subtile, à travers laquelle on aperçoit les plus faibles étoiles ; leur éclat est dû en partie à ce qu'elles nous réfléchissent les rayons du soleil ; d'autre part, on constate dans toutes les comètes, à l'aide du spectroscope, la présence d'hydrocarbures gazeux, qui peuvent être rendus lumineux par la chaleur ou l'étincelle électrique. La queue d'une comète est toujours opposée au soleil, comme si un souffle émanant de celui-ci rejetait à l'opposé les particules les plus ténues de la comète. Les comètes, dans le système solaire, ne présentent pas l'harmonie des planètes ; leurs orbites sont enchevêtrées, et le sens de rotation est variable. Certaines comètes sont périodiques, comme celles d'Encke, de Brorsen, de Halley, etc. Comme leurs trajectoires ont de fortes excentricités, elles passent près du soleil ; c'est ce qui explique les variations parfois très rapides d'aspect et de coloration ; les déformations les plus importantes ont lieu près du périhélie ; elles peuvent avoir plusieurs queues et même, comme les comètes Biéla (1882), Broocks (1889), se séparer en plusieurs noyaux et parfois en une infinité de petites masses, qui constituent l'origine possible d'une pluie d'étoiles filantes (Biéla).

comices n. m. pl. (lat. *comitia*). Assemblées du peuple romain, pour élire des magistrats, ou traiter des affaires publiques : *comices curiales, comices par tribus, comices centuriates.* N. m. *Comice électoral*, réunion des électeurs pour nommer les membres des assemblées délibérantes. *Comice agricole*, réunion formée par les propriétaires et les fermiers d'un arrondissement, pour améliorer les procédés de culture, d'élevage, etc.

— Encycl. *Antiq. rom.* On distinguait les *comices par curies* (confirmation des lois votées par le Sénat, octroi du droit de cité, déclaration de guerre, etc.) ; les *comices par tribus* (vote des plébiscites, des lois en général), qui furent le grand organe législatif de Rome ; et enfin les *comices par centuries*, dont le principal rôle était la nomination des magistrats.

Comices agricoles. Les comices agricoles sont des associations privées formées par des propriétaires ruraux ou cultivateurs, pour favoriser le développement de l'agriculture par l'organisation de concours et la distribution de récompenses (médailles ou primes en argent). Ils ont des assemblées, une caisse, et contractent librement avec les tiers ; ils fonctionnent en vertu de statuts autorisés, qu'ils sont tenus de respecter dans leurs rapports avec l'autorité administrative.

comicial adj. V. comitial.

comifère adj. (lat. *coma*, chevelure, et *ferre*, porter). *Bot.* Se dit parfois des plantes, ou organes de plantes, qui portent une sorte de chevelure.

Comines, comm. du Nord, arr. et à 15 kil. de Lille, sur la Lys ; 8.430 h. (*Cominois*). Berceau de la famille noble de Comines. Ch. de f. N. Complètement détruite au cours de la Grande Guerre.



Ph. de Comines.

Comines ou **Commines** (Philippe de La Clyte, sire de), chroniqueur, né à Comines, m. au château d'Argenton (Deux-Sèvres) [1444-1509], auteur de *Mémoires* sur les règnes de Louis XI et de Charles VIII. Il fut successivement au service de Charles le Téméraire puis de Louis XI. Dans son œuvre, il s'est montré historien de premier ordre, politique profond, chroniqueur naïf, écrivain vif et original ; mais ses appréciations se ressentent souvent de la maxime trop pratiquée par Louis XI : *la fin justifie les moyens.*

comique adj. (lat. *comicus*). Qui appartient à la comédie : *poète, acteur comique.* Qui concerne les comédiens : *le roman comique de Scarron.* Plaisant : *aventure comique.* Original, bizarre. Ridicule : *emportement comique. Masque comique*, visage propre à la comédie. N. m. Le genre de la comédie. Manière d'exprimer ce qui est plaisant ou ridicule : *Daumier a le comique cruel.* Côté plaisant : *le comique de la chose, c'est que...* Auteur, acteur, chanteur comique : *Molière est notre premier comique.* Ant. **Dramatique, sérieux, tragique.**

comiquement [*man*] adv. D'une manière comique. Ant. **Dramatiquement, tragiquement.**

comitadji n. m. (de *comitat*, homme de comité). Nom donné par les Turcs aux membres des organisations révolutionnaires fondées en Macédoine pour l'affranchissement de la contrée. Plus tard, nom donné aux irréguliers bulgaro-macédoniens, servant, à côté des armées régulières, la cause bulgare.

comitat [*ta*] n. m. (lat. *comitatus*). Subdivision administrative de la Hongrie.

comite ou **come** n. m. (lat. *comes*, compagnon). Autref. Adjudant et sous-adjudant de surveillance dans les bagnes.

comité n. m. (angl. *committee*). Réunion de membres choisis dans une assemblée pour examiner certaines affaires. Chacune des sections du Conseil d'Etat. *Petit comité*, réunion d'amis : *causer, lire en petit comité. Comité secret*, séance privée, d'où le public est exclu. *Comité de lecture*, réunion d'hommes de lettres chargés d'admettre ou de rejeter les pièces de théâtre après examen.

Comité de Salut public, créé par la Convention le 6 avril 1793 pour concentrer la puissance exécutive. Il montra à l'intérieur une sévérité implacable et quelquefois aveugle contre les adversaires de la Convention, et contribua à inaugurer le régime sanglant de la Terreur ; mais, à l'extérieur, il eut la gloire d'organiser, avec Carnot, les armées qui délivrèrent la France de l'invasion étrangère ; il fut supprimé à l'avènement du Directoire, le 27 octobre 1795.

comitial ou **comicial** [*si-al*], **e, aux** adj. Qui a rapport aux comices. *Mal comitial*, l'épilepsie, ainsi nommée par les Romains, parce qu'une crise d'épilepsie survenant pendant les comices entraînait la séparation de l'assemblée.

comiticule n. m. Petit comité.

Comitium [*si-om'*], place de la Rome antique voisine du Forum, et qui finit par se confondre avec lui. C'est là que se tenaient les comices par curies.

comma [*kom'-ma'*] n. m. (m. gr. signif. *membre de phrase*). *Mus.* Intervalle équivalant à un neuvième de ton et peu appréciable à l'oreille, qui existe entre deux notes enharmoniques, par exemple entre *do dièse* et *ré bémol. Gram.* et *typogr.* Les deux points. Pl. des *comma* ou *commas.*

Commagène. *Géogr.* V. Comagène.

Commana, comm. du Finistère, arr. et à 20 kil. de Morlaix, au versant E. des monts d'Arrée ; 2.560 h.

command [*ko-man*] n. m. (de *commander*). Acquéreur réel d'un bien dont l'acte de transmission porte un nom d'acquéreur fictif. *Déclaration de command*, celle par laquelle on fait connaître le nom du véritable acquéreur.

— Encycl. *Dr.* Un acheteur peut se réserver, par une clause expresse du contrat, la faculté de désigner après coup au vendeur la personne pour laquelle il a fait l'acquisition, cette personne lui ayant *commandé* d'acheter. Outre la réserve expresse dans l'acte d'adjudication ou le contrat de vente, il faut que le command accepte ; sinon, l'acquéreur reste personnellement obligé. La déclaration de command doit être enregistrée dans les vingt-quatre heures ; elle n'entraîne qu'un seul droit de mutation.

On appelle aussi *déclaration de command* celle qui est spéciale à l'avoué dernier enchérisseur, dans une vente judiciaire d'immeubles ; l'avoué doit déclarer au greffe le nom de l'adjudicataire, dans les trois jours.

commandant [*ko-man-dan*], **e** adj. Qui commande : *capitaine commandant.*

commandant [*ko-man-dan*] n. m. Chef : *le commandant d'une armée.* Chef de bataillon ou d'escadron. Officier supérieur qui commande dans une place de guerre. Titre donné à l'officier de marine qui commande en chef un bâtiment, quel que soit son grade.

commandante [*ko-man*] n. f. Femme du commandant.

commandanture n. f. (allem. *kommandantur*, du fr. *commandant*). Hôtel où sont les bureaux du commandement allemand délégué à l'administration d'une ville. — On dit aussi fautivement *commandature.*

commande [*ko-man-de*] n. f. Demande de marchandises : *faire une commande.* Dans une machine à vapeur, organe de transmission. Loc. adv. *De commande*, artificiel, feint : *pleurs de commande.*

commandement [*ko-man-de-man*] n. m. Action de commander. Ordre. Pouvoir, dignité de celui qui commande. Loi, précepte : *les commandements de Dieu, de l'Eglise.* Ordre de satisfaire à une obligation, signifié par huissier.

— Encycl. *Relig.* Les dix *commandements de Dieu*, d'après l'enseignement de l'Eglise catholique, furent donnés par Dieu à Moïse sur le mont Sinaï, écrits sur deux tables de pierre qui furent appelées les tables de la Loi. Ils sont rapportés dans l'Exode et le Deutéronome. Ils figurent dans les catéchismes français, traduits sous la forme de dix distiques techniques. Les catéchismes renferment aussi les six *commandements de l'Eglise*, réunis en six distiques techniques par le P. Canisius. Ils ne sont pas immuables comme les commandements de Dieu.

COMMANDEMENTS DE DIEU

1. *Un seul Dieu tu adoreras,*
   Et aimeras parfaitement.
2. *Le nom de Dieu ne jureras*
   Ni sans raison ni faussement.
3. *Les dimanches sanctifieras*
   En servant Dieu dévotement.
4. *Tes père et mère honoreras*
   Les assistant fidèlement.
5. *Homicide point ne seras*
   Sans droit ni volontairement.
6. *L'impureté ne commettras*
   De corps ni de consentement.
7. *Le bien d'autrui tu ne prendras*
   Ni retiendras injustement.
8. *Faux témoignage ne diras*
   Ni mentiras aucunement.
9. *Désirs mauvais repousseras*
   Pour garder ton cœur chastement.
10. *Bien d'autrui ne convoiteras*
    Pour l'avoir malhonnêtement.

COMMANDEMENTS DE L'ÉGLISE

1. *Les fêtes tu sanctifieras*
   Qui te sont de commandement.
2. *Les dimanches messe entendras*
   Et les fêtes pareillement.
3. *Tous tes péchés confesseras*
   A tout le moins une fois l'an.
4. *Ton Créateur tu recevras*
   Au moins à Pâques humblement.
5. *Quatre-temps, vigiles, jeûneras*
   Et le carême également.
6. *Vendredi, chair ne mangeras*
   Ni jours défendus mêmement.

— *Dr.* Le commandement, soumis aux mêmes conditions que tous les exploits, doit, en outre, contenir : 1° la copie intégrale du titre en vertu duquel agit le créancier ; 2° l'avis formel que, faute de payement, il y aura saisie ; 3° une élection de domicile par le créancier dans le lieu où la saisie sera pra-

tiquée. Le principal effet du commandement est d autoriser l'emploi des voies d'exécution, à l'expiration des délais légaux. Il interrompt la prescription, mais il ne fait pas courir les intérêts des sommes réclamées. Le débiteur peut faire opposition au commandement, s'il estime qu'on a mal procédé ; mais, pour arrêter les poursuites, il faut une décision du juge des référés.

Les saisies conservatoires peuvent s'effectuer sans commandement préalable.

commander [*ko-man-dé*] v. a. (du lat. *cum*, avec, et *mandare*, ordonner). Ordonner. Avoir l'autorité sur : *commander une armée.* Dominer par sa position : *le fort commande la ville. Comm.* Faire une commande : *commander du vin.* Imposer : *commander le respect, l'admiration.* V. n. : *commander à ses enfants. Fig.* : *commander à ses passions.* (On dit *commander de* : *commander de partir* : ou *commander que* : *commander qu'on serve.*) ANT. **Obéir ; décommander.**

commanderie [*ko-man-de-rî*] n. f. Bénéfice attaché à un ordre militaire. Résidence de celui qui a ce bénéfice.

commandeur [*ko-man*] n. m. Chevalier pourvu d'une commanderie. Grade dans un ordre de chevalerie : *commandeur de Malte, de la Légion d'honneur.* Autref., chef d'exploitation aux Antilles, chargé de la surveillance des esclaves. *Commandeur des croyants*, titre donné aux anciens califes, et aujourd'hui au sultan de Constantinople. V. STATUE.

commanditaire [*ko-man-di-tè-re*] n. (de *commandite*). Bailleur de fonds, dans une société. Adjectiv. : *associé commanditaire.*

— ENCYCL. *Dr.* Le commanditaire est tout bailleur de fonds qui engage un capital dans une société en commandite simple, dont il souscrit ainsi une part d'intérêts à des conditions déterminées et durant un temps déterminé, ou qui souscrit un certain nombre d'actions dans une société en commandite par actions. V. SOCIÉTÉ.

commandite [*ko-man*] n. f. (du lat. *commendare*, confier). Société commerciale, dans laquelle une partie de ceux qui la composent versent les fonds nécessaires sans prendre aucune part à la gestion. (On dit aussi SOCIÉTÉ EN COMMANDITE.) Fonds versés par chacun des membres d'une pareille société. *Typogr.* Ouvriers compositeurs travaillant en communauté. *Dr.* V. SOCIÉTÉ.

commandité, e [*ko-man*] part. pass. pris substantiv. Personne commanditée : *le commanditaire et le commandité.*

commanditer [*ko-man-di-té*] v. a. (de *commandite*). Avancer les fonds nécessaires à une entreprise industrielle ou commerciale.

commando [*kom'-man*] n. m. Corps de troupe, chez les Boers.

comme [*ko-me*] adv. (lat. *quomodo* et *cum*). De même que, ainsi que : *hardi comme un lion.* Tel que, par exemple : *un homme comme lui.* Presque, en quelque façon : *il est comme mort.* En qualité de : *comme mère.* Combien, à quel point : *comme il est bon !* De quelle manière : *comme il me traite ! Tout comme*, sans différence. Conj. Parce que : *comme vous êtes son ami...* Au moment où : *comme il arrivait...* Loc. div. : *Comme tout*, autant que possible : *aimable comme tout. Comme il faut*, distingué, de bonne société : *homme comme il faut ;* de bon goût : *toilette comme il faut.* N. m. : *le comme il faut d'une toilette. Comme ci, comme ça*, ni bien ni mal. *Dieu sait comme !* on ignore comment (le plus souvent avec une nuance défavorable). PROV. : **Comme on fait son lit, on se couche,** chacun prépare lui-même son avenir.

Comme il vous plaira, comédie romanesque en cinq actes de Shakespeare, une de ses œuvres les plus charmantes ; représentée en 1600.

commedia [*kom'-mé*] n. f. (mot italien signif. : *comédie*). *Commedia dell' arte*, comédie de fantaisie, locution italienne appliquée à un genre particulier de pièces dans lesquelles le scénario seul est réglé, les acteurs improvisant le dialogue.

Commediante ! tragediante ! (mots ital. signif. : *comédien ! tragédien !*) allusion historique. Ces mots auraient été dits successivement par le pape Pie VII à propos de Napoléon Ier, lors de l'entrevue des deux souverains à Fontainebleau. Cette anecdote, propagée par A. de Vigny dans *Servitude et Grandeur militaires*, est légendaire.

commémorable [*kom'-mé*] adj. Mémorable. (Vx.)

commémoraison [*kom'-mé-mo-rè-zon*] n. f. Mention que l'Eglise fait d'un saint, le jour où l'on célèbre une autre fête.

commémoratif, ive [*kom'-mé*] adj. Qui rappelle le souvenir : *jour commémoratif d'une victoire.*

commémoration [*kom'-mé, si-on*] n. f. Cérémonie qui rappelle le souvenir d'un événement important. *Commémoration des morts*, fête que l'Eglise célèbre en l'honneur des morts (2 nov.).

commémorer [*kom'-mé-mo-ré*] v. a. (lat. *commemorare*). Rappeler au souvenir.

commençant [*ko-man-san*], **e** n. Qui en est aux premiers éléments d'un art, d'une science.

commencement [*ko-man-se-man*] n. m. Principe, origine : *au commencement.* Début : *le commencement d'un règne.* Ce qui précède par la position : *le commencement d'une rue. Au commencement*, dans les temps les plus anciens. PROV. : **Il y a commencement à tout :** 1° il faut en tout un apprentissage ; 2° il ne faut désespérer de rien. ANT. **Fin, achèvement.**

commencer [*ko-man-sé*] v. a. (du lat. *cum*, avec, et *initiare*, commencer. — Prend une cédille sous le c devant *a* et *o* : *il commença, nous commençons.*) Faire la première partie de : *commencer ses études.* Marque le fait : *il est commencé depuis longtemps.* Marque l'état : *j'ai lu les vers qui commencent ce poème.* V. n. Prendre commencement, débuter : *le printemps commence le 21 mars.* Loc. prov. : *C'est le lapin qui a commencé*, c'est le plus faible, le plus doux, qui est l'agresseur. (*Ironiq.*) ANT. **Finir, terminer, achever.**

commendataire [*ko-man-da-tè-re*] adj. Qui est pourvu d'une commende : *abbé commendataire.*

commende [*ko-man-de*] n. f. (du lat. *commendare*, confier). Collation d'un bénéfice ecclésiastique (abbaye, prieuré) à un clerc, ou parfois à un laïque. Ce bénéfice lui-même. *Par extens.* Usufruit, exploitation.

commender [*ko-man-dé*] v. a. Donner en commende : *commender une abbaye.*

commensal, e, aux [*kom'-man*] n. (du lat. *cum*, avec et *mensa*, table). Qui mange à la même table, qui vit auprès de. Hôte en général.

commensalisme [*kom'-man-sa-lis-me*] n. m. Etat des animaux qui vivent à côté d'autres êtres en profitant de leurs aliments, mais sans se nourrir, comme les parasites, de leur matière organique.

commensalité [*kom'-man*] n. f. Qualité de commensal.

commensurabilité [*kom'-man*] n. f. Qualité de ce qui est commensurable. ANT. **Incommensurabilité.**

commensurable [*kom'-man*] adj. (du lat. *cum*, avec, et *mensurabilis*, qui peut être mesuré. *Math.* Qui a une commune mesure avec : *le cercle et son diamètre ne sont pas commensurables.* ANT. **Incommensurable.**

commensuration [*kom'-man, si-on*] n. f. Recherche d'une commune mesure à deux grandeurs.

comment [*ko-man*] adv. (de *comme*). De quelle manière, par quel moyen : *comment peut-il vivre ?* Pourquoi : *comment s'est-il adressé à moi ?* Interj. : *comment ! vous voilà ? Et comment !* N. m. La manière dont une chose s'est faite : *il veut savoir le pourquoi et le comment.*

commentaire [*kom'-man-tè-re*] n. m. (lat. *commentarius*). Remarques sur un texte : *les commentaires de Voltaire sur Corneille sont parfois injustes. Sans commentaires ! Fig.* Interprétation maligne : *prêter aux commentaires.* Pl. Mémoires historiques : *les* Commentaires *de César.* (V. l'art. suiv.)

Commentaires, de Jules César, mémoires historiques du dictateur sur la guerre des Gaules et sur la guerre civile. Ces souvenirs d'un soldat sont un modèle de narration exacte, précise, d'une modestie habilement calculée (Ier s. av. J.-C.).

Commentaires, de Jean Calvin, sur le Nouveau Testament (1553), étude philologique et historique, conçue dans un but pratique, et où Calvin se révèle le mieux comme grand prosateur.

Commentaires, de Blaise de Montluc, récit sobre, sincère et vivant, de ses campagnes, depuis les guerres d'Italie jusqu'aux guerres de religion (1529).

commentateur, trice [*kom'-man*] n. Auteur qui écrit des commentaires.

commenter [*kom'-man-té*] v. a. (lat. *commentari*). Faire des commentaires sur : *commenter Virgile. Fam.* Se livrer à des interprétations malignes.

Commentry [*ko-man*], ch.-l. de c. (Allier), arr. et à 15 kil. de Montluçon, sur la Banne et l'Œil, s.-affl. du Cher ; 11.210 h. Ch. de f. Orl. Houille ; forges et aciéries importantes. — Le cant. a 4 comm. et 12.610 h.

commérage [*ko-mé*] n. m. Propos malveillant de commère : *défiez-vous des commérages.*

commerçable [*ko-mèr*] adj. Qui peut être négocié : *effet, billet commerçable.*

commerçant [*ko-mèr-san*], **e** adj. Où l'on fait du commerce : *Marseille est une ville très commerçante.* Qui a le goût, l'esprit du commerce : *il est très commerçant.* Adj. et n. Qui fait le commerce : *peuple commerçant ; les gens généreux sont de mauvais commerçants.* V. COMMERCE.

commerce [*ko-mèr-se*] n. m. (lat. *commercium* ; de *cum*, avec, et *merx, mercis*, marchandise). Trafic, négoce : *le commerce enrichit Carthage.* Le corps des commerçants. Relations, fréquentation : *on gagne toujours au commerce des honnêtes gens.* Rapports intimes entre un homme et une femme : *avoir commerce avec quelqu'un. Code de commerce*, ensemble des lois qui régissent les commerçants et les actes de commerce. *Tribunal de commerce*, tribunal composé de commerçants élus pour deux ans et appelés à juger les contestations commerciales. *Chambre de commerce*, assemblée consultative de commerçants notables. *Livres de commerce*, registres de comptabilité que la loi oblige tout commerçant à tenir. (Ils sont au nombre de trois : *journal, copie de lettres, copie d'inventaires*). V. INDUSTRIE.

— ENCYCL. *Econ. pol.* Au point de vue économique, on distingue le commerce de *gros*, de *demi-gros*, et de *détail*. Le commerce de gros consiste à acheter au producteur de grandes quantités de marchandises pour les revendre soit en gros, soit à des commerçants de demi-gros ; quelquefois, mais plus rarement, à des commerçants en détail. Le commerce de demi-gros consiste à acheter de grosses quantités de marchandises pour les revendre au commerce de détail, et même directement aux consommateurs.

Le commerce se divise aussi en commerce *intérieur*, qui se limite aux échanges dans un même pays, et qui ne peut s'apprécier qu'approximativement par l'intensité du trafic des chemins de fer, des canaux et des routes ; et en commerce *extérieur* ou *international*, qui embrasse les échanges entre des nations différentes, importation et exportation, et qui se mesure assez exactement par le contrôle des douanes, au moment du passage des marchandises aux frontières terrestres ou maritimes. Les droits de douane sont destinés soit à protéger les productions similaires du pays importateur, soit à procurer simplement des ressources au Trésor public. A ce régime, dit *protecteur* ou *protectionniste*, on oppose celui du *libre-échange*, qui consiste à laisser le commerce absolument libre.

— *Dr.* La loi répute *acte de commerce* : tout achat de denrées et marchandises pour les revendre, soit en nature, soit après les avoir travaillées et mises en œuvre, ou même pour en louer simplement l'usage ; toute entreprise de manufactures, de commision, de transport par terre ou par eau ; toute entreprise de fournitures, d'agences, bureaux d'affaires, établissements de ventes à l'encan, de spectacles publics ; toute opération de change, banque et courtage ; toutes les opérations des banques publiques ; toutes obligations entre négociants, marchands et banquiers ; entre toutes personnes, les lettres de change, ou remises d'argent faites de place en place ; toute entreprise de construction et tous achats, ventes et reventes, de bâtiments pour la navigation intérieure et extérieure ; toutes expéditions maritimes ; tout affrètement ou nolissement, emprunt ou prêt à la grosse, toutes assurances et autres contrats concernant le commerce de mer ; tous accords et conventions pour salaires et loyers d'équipages ; tous engagements de gens de mer pour le service de bâtiments de commerce.

Sont commerçants « ceux qui exercent des *actes de commerce* et en font leur profession *habituelle* ».

Le mot « commerçant » comprend donc tous les individus désignés sous les noms de négociants, marchands, fabricants, manufacturiers, banquiers, etc.

Les commerçants sont obligés de tenir des livres, de payer patente, de rendre public leur régime matrimonial. Les actes faits par eux sont présumés commerciaux et sont, dès lors, de la compétence des tribunaux de commerce (V. TRIBUNAL). Ils jouissent aussi du droit d'élire les membres de ces tribunaux, dont ils peuvent faire partie. L'exercice de toute espèce de commerce est incompatible avec plusieurs professions, telles que celles d'avoué, notaire, et avec la plupart des fonctions publiques.

— *Admin. Ministère du commerce.* L'administration centrale du ministère du commerce et de l'industrie comprend la *Direction du commerce et de l'industrie*, et la *Division du personnel et de la comptabilité.*

Les attributions du ministre du commerce et de l'industrie sont nombreuses et variées. La législation administrative des poids, mesures et monnaies, celle de la propriété industrielle, les encouragements à la marine marchande, aux pêches maritimes, etc., forment autant de chapitres du budget de ce département.

Le *conseil supérieur du commerce et de l'industrie* émet des avis sur les projets de lois relatifs au tarif des douanes, sur l'application de ce tarif, sur les projets de traités de commerce et de navigation, sur le système des encouragements à la marine marchande et aux grandes pêches maritimes, et, en général, sur toutes les affaires commerciales. La *commission consultative* permanente du conseil supérieur du commerce et de l'industrie est appelée à donner son avis au ministre, toutes les fois que celui-ci ne juge pas nécessaire de consulter le conseil lui-même.

L'*office national du commerce extérieur*, rattaché au ministère du commerce et de l'industrie et déclaré d'utilité publique, a pour mission de fournir aux industriels et négociants français tous les renseignements commerciaux relatifs au développement du commerce extérieur et à l'extension de ses débouchés dans les pays étrangers, les colonies françaises et les pays de protectorat.

Les correspondants de l'Office portent le titre de *conseillers du commerce extérieur de la France ;* ils sont nommés par décret et choisis parmi les industriels et négociants français jouissant d'une grande notoriété dans les affaires d'importation et ayant personnellement contribué au développement du commerce extérieur.

Chambres de commerce. Les chambres de commerce sont, auprès des pouvoirs publics, les organes des intérêts commerciaux et industriels de leur circonscription. Elles sont des établissements publics. Il y en a au moins une par département. Elles sont instituées par décrets d'administration publique, sur la proposition du ministre du commerce.

Les membres des chambres de commerce sont élus pour six ans ; ils sont indéfiniment rééligibles ; le renouvellement a lieu par tiers, tous les deux ans, dans le courant de décembre. Ils sont choisis par les industriels et les commerçants compris dans la circonscription des chambres. Sont éligibles : 1° tout commerçant ayant au moins trente ans, et exerçant le commerce ou une industrie manufacturière depuis cinq ans au moins ; 2° les anciens négociants ou manufacturiers, domiciliés dans la circonscription de la chambre, ayant aussi au moins trente ans. Ces derniers ne doivent jamais excéder le tiers du nombre des membres de la chambre.

commercer [*ko-mèr-sé*] v. n. (Prend une cédille sous le c devant *a* et *o* : *il commerça, nous commerçons.*) Faire le commerce : *la France commerce avec le monde entier.* Etre en relations.

commercial, e, aux [*ko-mèr*] adj. Qui appartient au commerce : *entreprise commerciale.*

commercialement [*ko-mèr, man*] adv. D'une manière commerciale.

commercialiser [*ko-mèr, zé*] v. a. Rendre commercial : *commercialiser une dette.*

commercialité [*ko-mèr*] n. f. Qualité de ce qui est commercial : *la commercialité d'une dette.* Situation de commerçant.

Commercy [*ko-mèr*], ch.-l. d'arr. (Meuse), sur la Meuse. Ch. de f. E. à 40 kil. de Bar-le-Duc ; 8.880 h. (*Commerciens*). Forges, tissages, pâtisserie (madeleines). Fréquemment bombardé au cours de la Grande Guerre. — L'arr. a 7 cant., 176 comm., 79.200 h. ; le cant. a 29 comm. et 20.710 h.

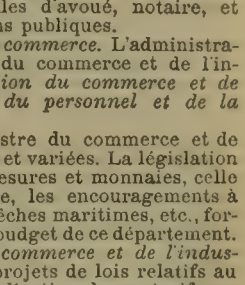

Armes de Commercy.

commère [*ko-mè-re*] n. f. (du lat. *cum*, avec, et *mater*, mère). Celle qui a tenu un enfant sur les fonts baptismaux, par rapport au parrain. Nom d'amitié : *ma commère.* Femme hardie, bavarde : *une insupportable commère. Fam. Par compère et par commère*, par camaraderie, par protection.

commettage [*ko-mè-ta-je*] n. m. (de *commettre*). Action du cordier qui réunit les fils de caret et les tord pour en faire des torons, puis réunit ceux-ci et les tord dans le sens opposé pour en former les différentes sortes de filins.

commettant [*ko-mè-tan*] n. m. (de *commettre*, confier). Celui qui charge un autre du soin de ses intérêts.

commetteur, euse [*ko-mè-teur, eu-ze*] n. Personne qui procède au commettage du filin.

commettre [*ko-mè-tre*] v. a. (lat. *committere*. — Se conj. comme *mettre.*) Faire : *commettre une erreur, une faute, un crime.* Préposer : *commettre quelqu'un à la garde d'un fort.* Confier : *commettre un dépôt à un ami.* Aventurer, compromettre : *commettre sa réputation. Techn.* Tordre ensemble plusieurs torons pour en former un cordage. **Se commettre** v. pr. Exposer son honneur ou sa dignité : *se commettre avec des fripons.*

commination [*kom'-mi-na-si-on*] n. f. (de *comminer*). *Rhét.* Figure qui consiste en ce que l'orateur cherche à intimider l'auditoire ou son adversaire.

comminatoire [*kom'-mi*] adj. (du lat. *comminari*, menacer). *Dr.* Qui contient une menace, qui consiste en une menace : *sentence, arrêt comminatoire. Par ext.* Qui tient de la menace : *proposition comminatoire ; lettre comminatoire.*

comminer [*kom'-mi-né*] v. a. et v. n. (lat. *comminari*, menacer). Faire un acte comminatoire.

Comminges [*ko-min-je*], anc. pays et comté de la France méridionale, entre l'Armagnac et les Pyrénées ; capit. *Saint-Bertrand.* (Hab. *Commingeois.*) Il fit en général partie du comté de Foix.

Comminges (*Mémoires du comte de*), un des romans les plus remarquables du XVIIIe siècle, par Mme de Tencin (1735). Un jeune frère de la Trappe (c'est une femme) mourant fait sa confession à haute voix devant la communauté assemblée. Ses paroles sont entendues par celui que le désespoir de l'avoir perdue avait conduit dans ce même monastère, et qui s'est fait trappiste.

comminuer [*kom'-mi-nu-é*] v. a. (lat. *comminuere*). *Chir.* Briser en morceaux : *comminuer les os.*

comminutif, ive [*kom'-mi*] adj. (de *comminuer*). Qui réduit en fragments : *les fractures comminutives sont difficiles à guérir.*

comminution [*kom'-mi-nu-si-on*] n. f. (de *comminutif*). Réduction en petits fragments.

Commire (le Père Jean), jésuite français et poète latin, né à Amboise, m. à Paris (1625-1702).

commis [*ko-mi*] n. m. (lat. *commissus*). Employé dans un bureau, dans une maison de commerce. Préposé à : *commis de barrière. Commis voyageur*, qui voyage pour une maison de commerce. Adjectiv. Propre au commis : *le genre, le type commis.*

commise [*ko-mi-ze*] n. f. (de *commettre*). *Dr. féod.* Confiscation des biens d'un vassal. Confiscation de marchandises prohibées ou introduites en fraude.

commisération [*kom'-mi-zé-ra-si-on*] n. f. Action de s'apitoyer sur le malheur de quelqu'un. Pitié, sentiment de compassion : *exciter la commisération publique.* ANT. **Insensibilité, indifférence.**

commis-greffier n. m. Aide d'un greffier.

commissaire [*ko-mi-sè-re*] n. m. (du lat. *commissus*, commis, délégué). Qui est chargé de fonctions temporaires. Ordonnateur : *commissaire d'une fête.* Membre d'une commission. *Commissaire de la marine*, membre d'un corps de la marine chargé de l'exécution de certains services administratifs à terre et à la mer, et distinct du corps des administrateurs de l'Inscription maritime. *Commissaire colonial*, nom donné autrefois aux membres de l'intendance des troupes coloniales. *Commissaire de police*, magistrat chargé, dans les villes, de veiller au maintien du bon ordre et de la sécurité publique. *Commissaire de surveillance administrative*, agent assermenté, placé par le ministre des travaux publics dans les gares de chemins de fer pour veiller à l'exécution des lois et règlements régissant les compagnies. *Commissaires spéciaux*, agents du ministère de l'intérieur, chargés de la surveillance répressive sur la ligne de chemins de fer à laquelle ils sont attachés et qui veillent plus particulièrement à ce qui intéresse la sûreté de l'État. *Commissaire des comptes* ou *censeur*, celui qui, dans les sociétés anonymes, veille à l'observation des statuts, vérifie la comptabilité, et présente un rapport à l'assemblée des actionnaires.

— ENCYCL. *Admin.* et *dr. Commissaire aux délégations judiciaires.* Ce titre est donné à un commissaire de police ayant reçu, par commission rogatoire, délégation de substituer le juge d'instruction et le procureur de la République dans l'œuvre de l'instruction.

A Paris, il existe trois postes de commissaires de police chargés de délégations judiciaires ou spéciales. Ils sont attachés au parquet de la Seine.

Commissaire du gouvernement. On nomme ainsi un fonctionnaire désigné par décret, préalablement notifié aux présidents des Chambres, pour soutenir devant celles-ci la discussion des projets du gouvernement.

Le commissaire est choisi généralement parmi les conseillers d'État et les directeurs généraux des ministères. Aux termes des règlements de l'une et de l'autre Chambres, il obtient, comme le ministre qu'il représente, la parole quand il la demande, sans être assujetti au tour d'inscription.

Le commissaire du gouvernement auprès du Conseil d'État est un membre de ce conseil, remplissant auprès de la section du contentieux les fonctions de ministère public. Les commissaires du gouvernement, choisis parmi les maîtres des requêtes, et désignés par décret, assistent aux délibérations de la section du contentieux, et donnent leurs conclusions dans chaque affaire.

commissaire-priseur [*zeur*] n. m. Officier public qui a le droit de faire la prisée dans les ventes publiques. Pl. des *commissaires-priseurs.*

— ENCYCL. Les commissaires-priseurs, officiers publics dont la charge est vénale, présentent leurs successeurs à l'agrément du ministre de la justice, sur la proposition de qui ils sont nommés par décret.

A Paris, les commissaires-priseurs sont au nombre de quatre-vingts. Il peut en être établi dans les villes qui sont chef-lieu d'arrondissement, ou qui sont le siège d'un tribunal de première instance, et dans celles qui, n'ayant ni sous-préfecture ni tribunal, ont une population de 5.000 âmes au moins.

Dans la ville où ils sont établis, les commissaires-priseurs procèdent exclusivement aux ventes mobilières ; dans les autres villes de l'arrondissement, les notaires, greffiers et huissiers ont qualité pour y procéder concurremment avec eux.

La loi du 18 juin 1843 détermine les perceptions autorisées au profit des commissaires-priseurs en sus du prix principal de l'enchère à titre de droits de prisée, de droits de vente ou de vacation.

commissariat [*ko-mi-sa-ri-a*] n. m. Fonctions de commissaire. Corps administratif de la marine : *les officiers du commissariat.* (Un décret du 5 oct. 1889 a aussi organisé un commissariat colonial complètement autonome.) Bureau d'un commissaire : *on dépose les objets trouvés au commissariat.*

commission [*ko-mi-si-on*] n. f. (du lat. *commissus*, confié). Charge qu'on donne à quelqu'un, de faire une chose : *s'acquitter fidèlement d'une commission.* Titre ou brevet conférant un grade ou un emploi. Membres choisis par une assemblée pour étudier un projet, surveiller divers actes, etc. : *la commission départementale est une délégation du conseil général.* (V. CONSEIL GÉNÉRAL.) Achat, placement pour autrui, avec remise : *acheter, vendre à la commission.* Cette remise : *toucher 10 p. 100 de commission.*

— ENCYCL. *Admin.* et *dr.* L'agent qui bénéficie d'une commission de l'autorité n'est admis à prêter serment que sur la production de sa commission. Il peut être requis de l'exhiber lorsqu'il instrumente, comme le font les agents des contributions indirectes qui veulent pénétrer chez un débitant. Enfin, s'il est appelé à relever des contraventions, il doit, à peine de nullité de ses procès-verbaux, mentionner en ceux-ci la date de sa commission et le nom du fonctionnaire qui l'a délivrée.

Commission rogatoire. L'objet des commissions rogatoires est ainsi défini par l'art. 1035 du Code d'instruction criminelle : « Quand il s'agira de recevoir un serment, une caution, de procéder à une enquête, à un interrogatoire sur faits et articles, de nommer des experts, et généralement de faire une opération quelconque en vertu d'un jugement, et que les parties, ou les lieux contentieux, seront trop éloignés, les juges pourront commettre un tribunal voisin, un juge, ou même un juge de paix, suivant l'exigence des cas ; ils pourront même autoriser un tribunal à nommer, soit un de ses membres, soit un juge de paix, pour procéder aux opérations ordonnées. »

Commission syndicale. V. SYNDICAT DE COMMUNES.

— *Hist. Commissions mixtes.* On nomma ainsi, après le coup d'État du 2 décembre 1851, des commissions composées de magistrats, d'administrateurs et d'officiers, et qui furent chargées de poursuivre, et de faire déporter au besoin, les adversaires politiques du nouveau régime. Quatorze mille condamnations au moins furent ainsi prononcées.

— *Milit.* La commission est une décision spéciale en vertu de laquelle un militaire ayant achevé son temps de service ou son engagement est maintenu dans l'armée pour une période indéterminée, en attendant sa mise à la retraite.

commissionnaire [*ko-mi-si-o-nè-re*] n. m. Celui qui vend et achète pour le compte d'autrui, moyennant remise. Homme dont le métier est de faire les commissions du public : *les commissionnaires sont patentés et portent une médaille spéciale.* Celui qui se charge du transport des marchandises.

— ENCYCL. *Dr.* Les commissionnaires sont des commerçants entièrement libres ; ils n'ont d'autres pouvoirs que ceux qu'ils ont reçus des personnes qui s'adressent à eux, d'autres obligations que celles qui sont imposées par le droit commun à tous les négociants. En même temps qu'ils font le commerce comme intermédiaires, ils peuvent le faire pour leur compte.

Le commissionnaire peut agir pour un commettant, soit en son nom, soit au nom du commettant. Quand il agit en son nom, il s'engage personnellement ; il est obligé envers celui avec qui il a contracté, comme si l'affaire lui était propre, et le commettant est sans action contre celui avec qui le commissionnaire a contracté. Quand le commissionnaire agit au nom du commettant, il n'est plus qu'un mandataire ordinaire.

Commissionnaire public. Les commissionnaires publics ne peuvent exercer leur industrie qu'avec l'autorisation du maire (à Paris, du préfet de police). Ils sont munis d'une plaque numérotée.



Médaille de commissionnaire (à Paris).

commissionné, e [*ko-mi-si-o-né*] adj. et n. Qui a reçu une commission, un pouvoir. *Agent commissionné*, se dit dans les compagnies de chemins de fer des agents qui font partie du personnel fixe. *Militaire commissionné*, militaire qui est maintenu dans les cadres en vertu d'une commission.

commissionner [*ko-mi-si-o-né*] v. a. Donner commission de vendre ou d'acheter. Déléguer un pouvoir, attribuer une fonction et la notifier par écrit. Se dit d'un militaire qui obtient son maintien dans les cadres en vertu d'une commission.

commissoire [*ko-mi-soi-re*] adj. (lat. *commissorius*). Se dit d'une clause dont l'inexécution annule l'acte qui la contient : *pacte commissoire.*

— ENCYCL. *Pacte commissoire.* V. PACTE.

commissural, e, aux [*ko-mi-su-ral*] adj. Qui a rapport à la commissure : *soudure commissurale.*

commissurant [*ko-mi-su-ran*], e adj. Qui produit l'union par commissure.

commissure [*ko-mi-su-re*] n. f. (lat. *commissura*). *Anat.* Point de jonction de certaines parties : *la commissure des lèvres.*

committimus [*kom'-mi-ti-muss*] n. m. (en lat. : *nous commettons*). *Dr. anc.* Privilège accordé par le roi, et conférant le droit de porter les procès devant des juges spéciaux.

committitur [*kom'-mi-ti-tur*] n. m. (en lat. : *il est commis*). *Dr. anc.* Ordonnance apposée par le président d'un tribunal au bas d'une requête, pour commettre un rapporteur.

Commius ou **Komm,** chef gaulois, d'abord attaché aux Romains, qui l'imposèrent comme roi aux Atrébates (54 av. J.-C.), puis leur ennemi acharné et l'un des derniers à déposer les armes.

commixtion [*kom'-miks-ti-on*] n. f. (du préf. *com*, et de *mixtion*). Mélange de choses diverses.

commodant [*kom'-mo-dan*] n. m. *Dr. rom.* Prêteur par commodat.

commodat [*kom'-mo-da*] n. m. (du lat. *commodare*, supin *commodatum*, prêter). *Dr. rom.* Contrat à titre gratuit, par lequel on remettait une chose avec droit de s'en servir, mais à charge de la rendre à une époque convenue.

commodataire [*kom'-mo-da-tè-re*] adj. *Dr. rom.* Qui a rapport au commodat. N. Personne à qui l'on prête par commodat.

commode [*ko-mo-de*] adj. (lat. *commodus*). D'un usage facile : *une chambre commode.* Tranquille, agréable : *vie commode.* D'une humeur facile : *caractère commode.* D'une complaisance coupable : *mari commode.* Substantiv. : *faire le commode.* **Le commode** n. m. Ce qui est commode : *rechercher le commode.* ANT. **Incommode, gênant.**

commode [*ko-mo-de*] n. f. Meuble à tiroirs : *les commodes remplacèrent les coffres au XVIIe siècle.*

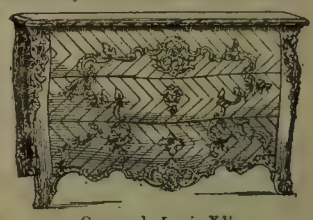
Commode Louis XV.

Commode, empereur romain de 180 à 192, fils de Marc-Aurèle et de Faustine, né à Lanuvium, m. à Rome (161-192). Il se rendit tristement célèbre par ses cruautés, ses folies et ses débauches. Ceux qu'il voulait mettre à mort l'empoisonnèrent, et le firent achever dans son bain par un athlète, qui l'étrangla.


Commode.

commodément [*ko-mo-dé-man*] adv. D'une manière commode.

Commodien de Gaza, le plus ancien poète chrétien (IIIe s.), incorrect et rude mais plein d'énergie et de charité.

commodité [*ko-mo*] n. f. (lat. *commoditas*). Chose, situation commode. Pl. Aises, agréments : *commodités de la vie.* Lieux d'aisances. ANT. **Incommodité, gêne.**

commodo [*ko-mo*] adv. (m. ital.). *Musiq.* A l'aise, sans se presser.

commodo [*ko-mo*] n. m. *Enquête de commodo et incommodo.* V. ENQUÊTE.

commodore [*ko-mo*] n. m. (m. angl.). En Angleterre et en Amérique, officier de marine d'un grade supérieur à celui de capitaine de vaisseau.

commonitoire [*kom'-mo*] n. m. (du lat. *cum*, avec, et *monitus*, averti). Instruction donnée à un légat ou à un ambassadeur. Ajournement personnel, expédié par un tribunal séculier ou ecclésiastique.

common law n. m. (en angl. *loi commune*). Nom donné à l'ensemble du droit coutumier anglais.

Common prayer-book (*Livre des prières communes*), livre liturgique de l'Eglise anglicane.

commoration [*kom'-mo-ra-si-on*] n. f. (du lat. *cum*, avec, et *morari*, demeurer). *Rhét.* Insistance sur un point déjà développé.

commos [*moss*] n. m. (m. gr. signif. *lamentation*). *Antiq. gr.* Parties lyriques d'une tragédie grecque, autres que les chœurs : *le commos est toujours triste ou grave.*

commotion [*kom'-mo-si-on*] n. f. (du lat. *commotum*, supin de *commovere*, mouvoir). Secousse : *les tremblements de terre sont des commotions de l'écorce terrestre.* Ebranlement intérieur : *commotion du cerveau.* Au fig. : *la Révolution de 1789 fut pour la France une commotion décisive.*

commouvoir [*kom'*] v. a. (Se conj. comme *mouvoir.*) Ebranler par des commotions. (Peu us.)

commuabilité [*kom'-mu-a*] n. f. Etat de ce qui peut être commué : *la commuabilité d'une peine.*

commuable [*kom'-mu-a-ble*] adj. Qui peut être commué : *peine commuable.*

commuer [*kom'-mu-é*] v. a. (du lat. *cum*, avec, et *mutare*, changer). Changer. *Commuer une peine*, la remplacer par une moindre : *beaucoup de sentences de mort sont commuées par le président de la République.*

commun [*ko-mun*], e adj. (lat. *communis*). Se dit de toute chose à laquelle chacun peut participer : *puits commun.* Ce qui est propre à plusieurs : *intérêt commun.* Général, universel : *sens commun.* Ordinaire : *usage commun.* Dépourvu de noblesse, de distinction ; médiocre : *manières communes. Maison commune*, hôtel de ville. *Faire cause commune avec*, associer ses intérêts. *Commune renommée*, v. RENOMMÉE. *Gram. Nom commun*, qui convient à tous les êtres de la même espèce. N. m. Société entre deux ou plusieurs personnes : *vivre en commun.* Le plus grand nombre : *le commun des hommes.* Classe des gens ignorants et grossiers : *homme du commun. Liturg.* Office identique qui se célèbre pour plusieurs saints de même catégorie : *le commun des martyrs.* Pl. Lieux d'aisances. Dans les grandes maisons, bâtiments consacrés aux différentes parties du service. ANT. **Rare, exceptionnel ; distingué.**

communal, e, aux [*ko-mu*] adj. Qui appartient à une commune, qui la concerne : *terrain communal.* N. m. pl. Biens d'une commune.

communalement [*ko-mu, man*] adv. Au point de vue communal.

communalisation [*za-si-on*] n. f. Mise en commun d'une exploitation : *la communalisation des mines.* Exploitation par une commune, de certains droits : *la communalisation du droit de chasse.*

communaliser v. a. Mettre sous la dépendance de la commune : *communaliser un terrain.*

communaliste [*ko-mu-na-lis-te*] n. et adj. Partisan de l'autonomie des communes.

communard [*ko-mu-nar*], e n. et adj. En mauv. part, partisan de la Commune de Paris, en 1871.

communautaire [*ko-mu-nô-tè-re*] adj. Qui a rapport au système économique de la communauté des biens.

communauté [*ko-mu-nô-té*] n. f. (de *communal*). Etat de ce qui est commun : *la communauté de nos intérêts.* Société religieuse, soumise à une règle commune : *l'origine des communautés remonte aux anachorètes de la Thébaïde.* Couvent habité en commun par des religieux ou des religieuses. *Dr.* Régime d'association conjugale, en vertu duquel certains biens sont communs entre les deux époux : *être marié sous le régime de la communauté.*

— ENCYCL. *Dr.* La communauté légale est le régime des époux mariés sans contrat, et de ceux qui

l'ont stipulé dans leur contrat. La communauté *conventionnelle* est la communauté légale plus ou moins modifiée par la convention des parties. Le régime de la communauté est caractérisé par la juxtaposition de trois masses de biens : les biens communs ou la communauté, ceux propres au mari, ceux propres à la femme. Chaque fois que l'une de ces masses de biens s'enrichit au détriment d'une autre, elle lui doit *récompense* ou indemnité.

Communauté légale. Actif de la communauté. La communauté se compose activement : 1° de tout le mobilier que les époux possédaient au jour de la célébration du mariage, ensemble de tout le mobilier qui leur échoit pendant le mariage à titre de succession ou de donation, si le donateur n'a exprimé le contraire ; 2° de tous les revenus des biens propres des époux ; 3° de tous les immeubles acquis à prix d'argent pendant le mariage.

Les biens qui n'entrent pas en communauté forment le patrimoine particulier de chacun des époux, leurs biens propres ou, plus simplement, leurs *propres*. Les *propres immobiliers* comprennent : 1° les immeubles acquis avant le mariage ; 2° les immeubles acquis par succession ou donation pendant le mariage ; 3° certains immeubles. V. REMPLOI.

Les *propres mobiliers* sont ceux qui sont déclarés tels par le contrat de mariage, les objets mobiliers donnés ou légués à la condition qu'ils resteront propres à l'époux donataire ou légataire, etc.

Passif de la communauté. Le passif de la communauté comprend : 1° les dettes mobilières des époux au jour du mariage, sauf récompense pour celles relatives aux immeubles propres ; 2° les dettes contractées par le mari ou par la femme autorisée du mari ou mandataire de celui-ci ; 3° les intérêts des dettes personnelles aux époux ; 4° les réparations usufructuaires des immeubles qui n'entrent pas en communauté ; 5° les charges du mariage.

Le passif des successions ou des donations échues aux époux pendant le mariage se répartit entre eux et la communauté dans la proportion de leur actif.

Administration de la communauté. Le mari, chef de la communauté, en administre seul les biens. De plus, quoique copropriétaire avec la femme, il en dispose librement. Il peut les vendre et les hypothéquer sans le concours de la femme.

Il n'y a de réserve que pour les aliénations à titre gratuit : le mari ne peut disposer entre vifs, à titre gratuit, des immeubles de la communauté, ni de l'universalité ou d'une quotité du mobilier, si ce n'est pour l'établissement des enfants communs.

Les actes faits par la femme sans le consentement du mari, et même avec l'autorisation de la justice, n'engagent point les biens de la communauté, si ce n'est lorsque la femme contracte comme commerçante.

La femme ne peut s'obliger ni engager les biens de la communauté, même pour tirer son mari de prison, ou pour l'établissement de ses enfants en cas d'absence du mari, qu'après y avoir été autorisée par la justice.

Le mari a l'administration de tous les biens personnels de la femme. Il peut exercer seul toutes les actions mobilières et possessoires qui lui appartiennent, mais il ne peut aliéner les immeubles personnels de sa femme sans le consentement de celle-ci : c'est la femme qui les aliène, avec l'autorisation du mari ou de la justice. Le mari est responsable de tout dépérissement des biens personnels de sa femme, causé par défaut d'actes conservatoires.

Dissolution de la communauté. La communauté se dissout par la mort, par le divorce, par la séparation de corps, par la séparation de biens. L'époux survivant doit faire inventaire.

Après la dissolution de la communauté, la femme (ou ses héritiers et ayants cause) a la faculté de l'accepter ou d'y renoncer, à moins qu'elle ne se soit immiscée dans les biens de la communauté, n'ait recélé ou détourné des objets. Les actes purement administratifs ou conservatoires n'emportent point immixtion.

Par la renonciation à la communauté, la femme est déchargée de toute contribution au passif de la communauté ; mais elle perd tout droit à son actif ; elle peut retirer seulement les linges et hardes à son usage.

Pour pouvoir renoncer, la femme doit faire dresser, dans le délai de trois mois, un inventaire fidèle et exact, et, dans un nouveau délai de quarante jours, déclarer (au greffe du tribunal de première instance de l'arrondissement où son mari était domicilié) son intention de renoncer. Pendant les délais en question, la veuve a droit de prendre sa nourriture et celle de ses domestiques sur les provisions existantes et même sur la masse commune, et elle ne doit aucun loyer pendant le même temps.

Les renonciations à communauté ou à succession sont faites au greffe du tribunal dans l'arrondissement duquel la communauté se sera opérée, sans qu'il soit besoin d'autre formalité.

La liquidation comprend le partage de l'actif, et la répartition du passif. Chaque époux ajoute aux biens existants, par le moyen de *rapports*, ce qu'il doit à la communauté, et *prélève* ce qui lui est dû. Le partage se fait par moitié, tant pour l'actif que pour le passif, sauf les clauses contraires de communauté conventionnelle. Le deuil de la femme, même renonçante, est à la charge des héritiers du mari.

Tandis que le mari peut être poursuivi, sauf son recours, pour la totalité des dettes, le *bénéfice d'émolument* permet au contraire à la femme de ne payer les dettes que jusqu'à concurrence de ce qu'elle retire de la communauté, pourvu qu'il y ait eu bon et fidèle inventaire et qu'elle ne se soit pas engagée solidairement.

Communauté conventionnelle. La communauté conventionnelle, c'est la communauté légale modifiée par les conventions des parties.

Les époux peuvent en effet modifier la communauté légale par toute espèce de conventions non contraires à l'ordre public, aux bonnes mœurs, aux lois sur la puissance maritale ou paternelle, ou sur l'ordre successoral.

Les principales modifications sont celles qui ont lieu en stipulant : 1° que la communauté sera réduite aux acquêts ; 2° que le mobilier présent ou futur n'entrera point en communauté, ou n'y entrera que pour une partie ; 3° qu'on y comprendra tout ou partie des immeubles présents ou futurs, par la voie de l'ameublissement ; 4° que les époux paieront séparément leurs dettes antérieures au mariage (clause de séparation de dettes) ; 5° qu'en cas de renonciation, la femme pourra reprendre ses apports francs et quittes ; 6° que le survivant aura un préciput, c'est-à-dire un prélèvement opéré avant partage sur les biens de la communauté ; 7° que les époux auront des parts inégales ; 8° qu'il y aura entre eux communauté à titre universel.

Dans le régime fréquemment adopté de la *communauté réduite aux acquêts*, on exclut le mobilier présent des époux et, parmi le mobilier futur, celui qui est acquis à titre lucratif. La communauté comprend alors les fruits et revenus des propres, les produits du travail ou de l'industrie des époux, les acquêts, c'est-à-dire les biens acquis à titre onéreux pendant le mariage. Le passif ne comprend ni les dettes présentes, ni les dettes futures provenant de successions ou donations échues aux époux.

Si le mobilier existant lors du mariage ou échu depuis n'a pas été constaté par inventaire ou état en bonne forme, il est réputé acquêt.

Trois régimes matrimoniaux sont exclusifs de communauté : régime d'exclusion de communauté ; régime de séparation de biens ; régime dotal.

Sous le régime d'exclusion de communauté, chaque époux conserve la propriété de ses biens, et supporte ses dettes. Le mari administre tous les biens de sa femme : il en perçoit tous les fruits, en assume toutes les charges. Il peut être convenu que la femme touchera annuellement une certaine portion de ses revenus pour son entretien et ses besoins personnels. Les immeubles constitués en dot à la femme ne peuvent être aliénés qu'avec le consentement du mari ou de la justice. V. SÉPARATION et DOT.

— *Hist. relig.* L'origine des communautés remonte aux anachorètes de la Thébaïde. Celles d'Orient furent organisées par saint Basile. En Occident, on peut diviser les communautés en quatre groupes : 1° les *moines* soumis à la règle de saint Benoît avec les deux grands réformés de Cluny et de Cîteaux ; 2° les *chanoines réguliers*, auxquels se rattachent les prémontrés, les ordres militaires, etc. ; 3° les *ordres mendiants* (franciscains, dominicains, carmes et ermites de saint Augustin) ; 4° les *clercs réguliers* (théatins, jésuites, bernardins, lazaristes). Les communautés de femmes comprenaient de nombreux chapitres de chanoinesses et des congrégations empruntant le plus souvent leurs règles à des ordres d'hommes.

communautier [*ko-mu-nô-ti-é*] n. m. Celui qui, chez les capucins, est chargé de faire les habits.

commune [*ko-mu-ne*] n. f. (rad. *commun*). Division territoriale, administrée par un maire assisté du conseil municipal. Ensemble des citoyens représentés par la municipalité. *Par ext.* Hôtel de ville. Mairie.

— ENCYCL. *Hist.* Au moyen âge, on donnait le nom de *communes* aux villes qui avaient réussi à obtenir de leurs seigneurs suzerains des *chartes* leur accordant une certaine autonomie. Les communes devenaient ainsi de véritables personnes féodales. Les origines du mouvement communal sont multiples. Ce furent d'abord les invasions des Normands qui obligèrent les habitants des villes à s'unir pour élever ou relever les murailles des cités, la lutte contre l'oppression féodale, le développement du commerce et de l'industrie, l'existence de corporations et de confréries de marchands, artisans, etc., en un mot l'esprit d'association. Les libertés municipales ne furent pas partout conquises dans la même forme : la plupart obtinrent leurs franchises pacifiquement ; quelques-unes seulement durent employer la force. Les villes émancipées reçurent le nom de *communes* dans le nord, de *villes franches* ou de *bourgeoisie* dans le centre, de *villes consulaires* dans le midi. Les « Etablissements de Rouen » servirent de type aux communes situées dans les possessions des rois d'Angleterre. Le mouvement d'émancipation, commencé sous Louis le Gros, fut d'abord favorisé par les rois, qui y trouvaient un moyen d'accroître le pouvoir central. La prospérité des communes a contribué puissamment, par l'émancipation de la bourgeoisie, à la formation du tiers état et elle a modifié les conditions économiques de la vie sociale.

— *Dr. admin.* La commune est à la fois une circonscription administrative et, bien que placée sous la tutelle de l'Etat, une personne morale comme l'Etat et le département. Elle a sa représentation propre et son administration, le *corps municipal*, qui se compose : 1° d'un *conseil municipal*, pouvoir délibérant ; 2° d'un *maire* et de ses *adjoints*, pouvoir exécutif.

Il ne peut être procédé à l'érection d'une commune nouvelle, qu'en vertu d'une loi, après avis du conseil général et le conseil d'Etat entendu.

Nombre des conseillers municipaux. Le conseil municipal se compose de 10 membres dans les communes de 500 habitants et au-dessous.

	Habitants.
De 12 dans celles de.	501 à 1 500
De 16 —	1 501 2 500
De 21 —	2 501 3 500
De 23 —	3 501 10 000
De 27 —	10 001 30 000
De 30 —	30 001 40 000
De 32 —	40 001 50 000
De 34 —	50 001 60 000
De 36 —	60 001 et au-dess^{s}.

Dans les villes divisées en plusieurs mairies, le nombre des conseillers est augmenté de trois par mairie. V. CONSEIL MUNICIPAL, MAIRE, ADJOINT.

Les biens de la commune comprennent :

1° Le *domaine public communal*, imprescriptible et inaliénable (chemins vicinaux et reconnus, rues, canaux, églises, etc.) ;

2° Les *biens patrimoniaux*, dont la commune dispose au même titre qu'un particulier ;

3° Les *biens communaux*, c'est-à-dire ceux dont les habitants ont la jouissance en nature.

Le maire, en conformité des décisions du conseil municipal, gère les biens de la commune et passe les actes nécessaires ; l'autorité supérieure intervient, du reste, pour approuver les actes les plus importants de cette gestion (baux à longue durée et aliénations, acceptation de dons et legs, emprunts, etc.).

Les communes sont civilement responsables des dégâts et dommages résultant des crimes ou délits commis sur leur territoire par des attroupements ou rassemblements armés ou non armés, soit envers les personnes, soit contre les propriétés ; mais, si elles ne sont pas en faute, l'Etat contribue pour moitié aux dommages intérêts et frais.

Les ressources de la commune se composent principalement du revenu des biens patrimoniaux, des centimes additionnels, du produit des octrois ou taxes de remplacement, des droits de place dans les halles, foires et marchés, du produit des dons, legs, emprunts, aliénations, etc. Les dépenses sont obligatoires ou facultatives.

Le budget est délibéré par le conseil municipal et réglé selon son importance, par arrêté préfectoral ou par décret.

La gestion des deniers communaux est confiée, selon l'importance des recettes ordinaires, soit au percepteur, soit à un receveur spécial.

Commune de Paris (la), pouvoir révolutionnaire, installé du 10 août 1792 au 9-Thermidor. Elle fut le plus ferme soutien des terroristes. — Autre pouvoir révolutionnaire, installé à Paris après la levée du siège de Paris par les Prussiens et l'insurrection du 18 mars 1871 et renversé à la fin de mai de la même année, à la suite d'un nouveau siège de la capitale par l'armée du gouvernement de Thiers.

Billioray, Cluseret, Delescluze, Ferré, Flourens, Félix Pyat, Raoul Rigault, Vaillant furent les chefs de la Commune, dont l'arrestation des otages, la suppression du budget des cultes, la démolition de la colonne Vendôme, la création d'un comité de salut public, etc., furent les actes principaux. Pendant que les troupes régulières occupaient de vive force la capitale, eurent lieu le massacre des otages à la Roquette, l'incendie des Tuileries, de la Cour des comptes, etc., excès auxquels répondit une répression énergique. Plusieurs des chefs de la Commune furent fusillés pendant ou après l'émeute, et les conseils de guerre en déportèrent un certain nombre en Nouvelle-Calédonie. Le 14 juillet 1880, fut promulguée une amnistie générale pour les actes commis pendant l'insurrection.

Communes (*Chambre des*). V. CHAMBRE.

communément [*ko-mu-né-man*] adv. Ordinairement, généralement. ANT. **Exceptionnellement.**

communeux [*kom-mu-neû*], **euse** [*eu-ze*] n. et adj. Syn. de COMMUNARD.

communiant [*ko-mu-ni-an*] **e** n. Personne qui communie. Personne en âge de communier : *paroisse qui compte cinquante communiants. Premier communiant, première communiante*, qui communie pour la première fois.

communicabilité [*ko-mu*] n. f. Qualité de ce qui est communicable.

communicable [*ko-mu*] adj. Qui peut être communiqué. ANT. **Incommunicable.**

communicant [*ko-mu-ni-kan*], **e** adj. Qui communique : *le liquide s'élève à la même hauteur dans les vases communicants.*

communicateur, trice [*ko-mu*] adj. Qui sert à mettre en communication : *fil communicateur.* N. m. Appareil transmettant le mouvement.

communicatif, ive [*ko-mu*] Adj. Qui se communique, se gagne, comme le rire : *le rire est communicatif.* Qui aime à faire part aux autres de ses pensées : *l'enfant est communicatif.*

communication [*ko-mu, si-on*] n. f. (lat. *communicatio*). Action de communiquer : *la communication d'un mouvement.* Avis, renseignement : *recevoir une communication.* Action ou moyen de se transporter ou de transporter une chose entre deux lieux : *voies de communication.* Rapport : *se mettre en communication avec un accusé.* (C'est par extension de ce sens que l'on dit : *demander la communication téléphonique*, c'est-à-dire téléphoner.) *Rhét.* Figure par laquelle l'orateur feint de consulter son adversaire.

— ENCYCL. *Dr. Communication de pièces.* Chaque partie doit à son adversaire la communication des pièces et titres dont elle entend se servir contre lui, et ces pièces, une fois produites, ne peuvent être retirées du débat. En principe, on ne doit communiquer que les pièces employées. En principe encore, on ne peut obtenir communication de pièces appartenant à un tiers, surtout lorsqu'il s'agit de lettres missives ou de pièces confidentielles appartenant à une administration. Dans certains cas, on peut exiger la communication des livres de commerce.

La communication de pièces peut être demandée, par un simple acte d'avoué à avoué, dans les trois jours du moment où les pièces ont été employées ou signifiées ; ce délai peut, du reste, être prorogé.

Communication au ministère public. V. MINISTÈRE PUBLIC.

communicativement [*ko-mu, man*] adv. D'une manière communicative.

communicatoire [*ko-mu*] adj. Susceptible d'être communiqué : *partie communicatoire d'une affaire.*

communier [*ko-mu-ni-é*] n. m. Personne qui comptait parmi les bourgeois d'une commune. Membre des milices communales. Auj. Propriétaire en commun.

communier [*ko-mu-ni-é*] v. n. (du lat. *communicare*, communiquer. — Se conj. comme *prier*.) Recevoir la communion. *Fig.* Etre en communauté intellectuelle et morale : *tous les êtres communient par la douleur.* V. a. Donner la communion à : *communier quelqu'un.*

communion [*ko-mu*] n. f. (lat. *communio*). Union dans une même foi : *se séparer de la communion catholique. Par ext.* Communauté, participation. Réception du sacrement de l'eucharistie. Moment de la messe où le prêtre la donne : *de l'évangile à la communion.* Verset que le prêtre récite et que le chœur chante après la communion. *Communion des fidèles*, ensemble des catholiques qui reconnaissent l'autorité du pape. *Communion des saints*, rapport entre les fidèles de la terre, du purgatoire et du ciel.

— ENCYCL. *Théol.* La communion est, selon la doctrine de l'Eglise, l'acte par lequel les chrétiens reçoivent le corps et le sang de Jésus-Christ dans le sacrement de l'eucharistie. Dans l'Eglise primitive, elle avait lieu à la fin d'un repas religieux (*agape*) rappelant la Cène. Les fidèles recevaient du pain et du vin consacrés. Aujourd'hui, le prêtre se donne à lui-même la communion en célébrant la messe : il descend ensuite de l'autel pour la donner aux fidèles. Le prêtre communie sous les deux espèces ; depuis le XIIIe siècle, le fidèle n'est plus admis à participer au calice ; il reçoit une *hostie*, petit disque blanc de pain sans levain, que le prêtre consacre pendant la messe. L'Eglise impose au fidèle qui

communie (sauf dans le cas du viatique) le jeûne eucharistique, qui consiste à n'avoir rien pris depuis minuit du jour précédent : ni une parcelle de nourriture, ni une goutte de liquide. La communion peut être donnée en dehors de la messe. Les malades et les infirmes communient dans leur maison. La communion doit être reçue en état de grâce ; c'est pourquoi elle est ordinairement précédée de la confession et de la réception de l'absolution. En France, la première communion est précédée des instructions données dans les catéchismes ; elle peut se faire à partir de l'âge de sept ans. L'Église oblige le fidèle à communier en cas de maladie grave ; elle l'engage à communier aux principales fêtes de l'année, et même plus fréquemment.

Les protestants, en rejetant la messe, ont conservé la communion sous le nom de « sainte cène ». Ils reçoivent le pain et le vin de la main du ministre.

Communion. Un grand nombre de tableaux ont été peints sous ce titre. Citons, parmi les principaux : *la Communion des apôtres*, chef-d'œuvre de Ribera (Naples) ; — *la Communion de saint François d'Assise*, de Rubens (Anvers) [le Christ, admirablement éclairé, a une pose pleine de naturel et de dignité] ; — *la Communion de saint Jérôme*, tableau célèbre du Dominiquin (Vatican) [v. p. 476] ; — d'Augustin Carrache (pinacothèque de Bologne).

communiqué [*ko-mu-ni-ké*] n. m. Avis ou renseignement transmis officiellement. Pendant la Grande Guerre, résumé officiel et quotidien des opérations militaires. (On disait autrefois BULLETIN.)

— ENCYCL. *Dr.* Les différentes lois sur la presse ont toujours consacré un droit de réponse, pour l'administration comme pour le particulier. Un décret de 1852 édicta des pénalités qui allaient jusqu'à la suspension administrative du journal pendant quinze jours, en cas de refus d'insertion des rectifications, documents officiels, réponses, etc. Ce fut, à proprement parler, l'origine du *communiqué*. La loi du 29 juillet 1881 y mit fin en limitant l'intervention administrative aux seules rectifications : « Le gérant est tenu d'insérer gratuitement, en tête du plus prochain numéro du journal ou écrit périodique, toutes les rectifications qui lui seront adressées par un dépositaire de l'autorité publique, au sujet des actes de sa fonction qui auront été inexactement rapportés... », sous peine d'une amende de 100 à 1.000 francs. C'est le droit de réponse, sur l'étendue duquel la jurisprudence n'est pas fixée.

communiquer [*ko-mu-ni-ké*] v. a. (lat. *communicare ;* de *communis*, commun). Rendre commun, faire partager : *l'aimant communique au fer ses propriétés attractives.* Donner connaissance de : *communiquer un avis.* V. n. Etre en relation : *chambres qui communiquent.* Etre en relation avec : *communiquer avec un savant.*

communiqueur [*ko-mu-ni-keur*] n. m. Celui qui envoie des communiqués : *communiqueur ministériel.*

communisme [*ko-mu-nis-me*] n. m. Doctrine de la communauté des biens, appliquée non seulement aux moyens de production, mais aux objets de consommation.

— ENCYCL. Tandis que l'idéal du collectivisme se borne à poursuivre la mise en commun des moyens de production (mines, domaines agricoles, usines, etc.), en donnant à l'intérêt de chacun un sens d'intérêt général, le communisme voudrait étendre ce principe aux objets mêmes de consommation (vêtements, meubles, aliments, etc.). Campanella, Meslier, Brissot de Warville et surtout Babeuf ont été les principaux théoriciens du communisme, dont le simplisme arbitraire suffit à déceler le caractère utopique. Les bolcheviks ont tenté de réaliser en Russie les principes du communisme.

communiste [*ko-mu-nis-te*] adj. et n. Partisan du communisme : *Babeuf fut un communiste.* *Dr.* Copropriétaire, copossesseur d'un bien indivis : *chaque communiste peut aliéner sa part sans le consentement des autres.*

communité [*kom'-mu*] n. f. Etat de ce qui est commun à plusieurs.

commutable [*kom'-mu*] adj. Qui peut être commué. Syn. COMMUABLE. ANT. **Incommutable.**

commutateur [*kom'-mu*] n. m. (du lat. *commutare*, échanger). Appareil servant à changer la direction des courants électriques, ou encore à établir ou interrompre le courant dans un circuit.


Commutateur.

commutatif, ive [*kom'-mu*] adj. Qui se rapporte à l'échange. *Contrat commutatif*, où chaque contractant reçoit l'équivalent de ce qu'il donne : *le contrat commutatif est l'opposé du contrat aléatoire.*

commutation [*kom'-mu-ta-si-on*] n. f. Changement. Réduction d'une peine en une autre moindre.

commutatrice n. f. Machine électrique dans laquelle a lieu la transformation des courants alternatifs en courants continus, ou inversement. Syn. TRANSFORMATEUR ROTATIF, CONVERTISSEUR.

commuter [*kom'-mu-té*] v. a. Syn. peu us. de COMMUER.

Comnène, grande famille de l'aristocratie byzantine, qui joua un rôle important dans les grands événements de Byzance où six de ses membres furent empereurs : ISAAC, de 1057 à 1059 ; — ALEXIS Ier, de 1081 à 1118 ; — JEAN, de 1118 à 1143 ; — MANUEL, de 1143 à 1180 ; — ALEXIS II, de 1180 à 1183 ; — ANDRONIC, de 1183 à 1185.

Comnène (Anne), fille de l'empereur Alexis Ier, née en 1083, m. en 1148. Princesse très instruite, qui essaya d'enlever la couronne à son frère Jean, pour la placer sur la tête de son époux Nicéphore Bryenne. Pardonnée par son frère, elle vécut dans la retraite et y composa une *Vie de l'empereur Alexis Comnène* : l'Alexiade.

comophore adj. (du gr. *komé*, chevelure, et *phoros*, qui porte). Qui porte des cheveux.

Comore (*ordre de l'*) **Etoile de**). V. ÉTOILE.

Comores (ÎLES), archipel au N. de Madagascar. Il comprend la *Grande Comore*, *Mohéli*, *Anjouan*, qui sont colonies françaises depuis 1896, et *Mayotte*, qui nous appartient depuis 1863 ; 85.000 h. (*Comoriens* ou *Comorois*). Vanille, café, cacao.

Comorin (CAP), au S. de l'Hindoustan. Il est entouré de rochers et de récifs qui en rendent l'approche dangereuse.

cômos n. m. (m. gr. d'où vient *comédie*). Fête dorienne, accompagnée de danses et de chants en l'honneur de Dionysos.

compacité [*kon*] n. f. Qualité de ce qui est compact : *la compacité du ciment hydraulique augmente avec la durée de l'immersion.*

compact [*kon-pakt'*], **e** adj. (lat. *compactus*). Qui est condensé ; dont les molécules sont fort rapprochées : *corps compact.* Serré, pressé : *foule compacte. Fig.* Qui constitue un ensemble fort : *majorité compacte. Typogr.* Se dit de caractères dont l'œil est fort et les queues très courtes.

compact [*kon-pakt'*] n. m. *Hist.* Nom de certaines conventions faites avec le pape et de certains actes émanés de lui. (Plusieurs d'entre eux sont relatifs à la collation des bénéfices.)

compactats [*kon-pak-ta*] ou **compactata** n. m. pl. Décret du concile de Bâle, qui permettait aux hussites la communion sous les deux espèces.

compagne [*kon-pa-gne*] n. f. (de l'anc. fr. *compain*, compagnon). Fém. de Compagnon. Femme qui vit ordinairement avec une autre personne : *Antigone fut la compagne dévouée d'Œdipe aveugle et errant.* Épouse. *Par ext.* Femelle d'un animal. *Fig.* Objet lié à un autre : *la maladie est souvent la compagne du vice.*

Compagni (Dino), historien florentin, né à Florence, m. en 1324, auteur d'une *Chronique florentine* très discutée.

compagnie [*kon-pa-gnî*] n. f. (de l'anc. fr. *compain*, compagnon). Société d'une ou de plusieurs personnes. Assemblée de personnes réunies. Réunion de personnes formant un corps. Société industrielle ou commerciale : *compagnies de chemins de fer.* Troupe d'infanterie, commandée par un capitaine. Corporation religieuse : *compagnie de l'Oratoire. Compagnie de discipline*, corps stationnés en Afrique, où sont envoyés, pour être soumis à un régime sévère, les soldats des régiments qui ont encouru des punitions trop graves et nombreuses. Bande d'animaux de même espèce : *compagnie de perdreaux. Dame, demoiselle de compagnie*, placée auprès d'une autre personne pour lui faire société. *Tenir compagnie à quelqu'un*, rester avec lui. *Fausser compagnie*, se retirer, ne pas venir. *La bonne compagnie*, société de gens bien élevés et cultivés. *Compagnie de Jésus*, v. JÉSUITES. Loc. adv. : *De compagnie*, ensemble. PROV. : **Par compagnie, on se fait pendre,** les mauvais exemples, les mauvaises fréquentations vous perdent. **Il n'est si bonne compagnie qui ne se quitte** (ou **qui ne se sépare**), les choses même les plus agréables prennent fin.

— ENCYCL. *Milit.* La compagnie est l'unité administrative des corps de troupes d'infanterie, comme l'escadron dans la cavalerie ou la batterie dans l'artillerie. Elle est commandée par un capitaine. Sur pied de guerre, son effectif est de 225 fusils environ. Elle est partagée en deux pelotons.

— *Hist. Grandes compagnies.* On appelle ainsi des bandes de soldats mercenaires, généralement étrangers (Aragonais, Navarrais, Brabançons, Rhénans, etc.), qui, dans les intervalles de paix qui séparent les épisodes principaux de la guerre de Cent ans, ravagèrent la France. Elles prirent des noms divers : les *Ecorcheurs* en Bourgogne, les *Tard Venus* en Lyonnais, etc. ; Armand de Cervole fut leur chef le plus connu. Du Guesclin réussit à en conduire la plus grande partie en Espagne, de 1366 à 1368, et les routiers y périrent en grand nombre. De même, Bernard d'Armagnac en dirigea sur l'Italie de nombreuses bandes. Le gouvernement de Charles VII acheva d'en purger le territoire français.

— *Hist. Compagnies d'ordonnance*, constituées par Charles VII avec l'approbation des états généraux de Tours (1439). Elles furent d'abord au nombre de quinze, chacune comprenant cent lances garnies, à raison de six hommes par lance. C'est pour les entretenir que fut créée la taille perpétuelle. Elles subsistèrent, plusieurs fois modifiées dans leur composition, jusqu'au début du XVIIe siècle, où elles se fondirent dans les corps de cavalerie de la garde personnelle des souverains.

Compagnies de colonisation. Elles ont existé surtout au XVIIe et au XVIIIe siècle, tirant une force spéciale de la protection et des privilèges que leur accordaient les gouvernements. Les plus célèbres furent en France la *Compagnie des Indes occidentales* et la *Compagnie des Indes orientales*, fondées par Colbert, et, en Angleterre, la fameuse *Compagnie des Indes*. Encore de nos jours, il a existé des compagnies de colonisation anglaises, dont le rôle économique fut considérable : la *Compagnie du Niger* au Soudan et la *Chartered* dans l'Afrique du Sud.

Compagnies de Jésus ou *de Jéhu* ou *du Soleil.* On désigne ainsi les bandes royalistes qui, pendant la réaction thermidorienne, exercèrent des représailles sanglantes, surtout dans le midi de la France. V. JÉHU.


Compagnon du devoir (1840).

compagnon [*kon-pa-gnon*] n. m. (du lat. *cum*, avec, et *panis*, pain). Camarade, associé. Qui fait quelque chose avec un autre : *compagnon d'armes, d'exil.* Ouvrier affilié jadis à une société de compagnonnage : *les compagnons faisaient en général de conserve le tour de France. Compagnon du devoir* ou *dévoirants* et, par contraction, *dévorants*, charpentiers, tailleurs de pierre, menuisiers, serruriers, etc., formant entre eux une association. *Mère des compagnons*, femme qui tient une auberge où sont reçus, à frais communs, les membres d'une société de compagnonnage lorsqu'ils sont en voyage. Adj., ouvrier. Franc-maçon du grade supérieur à celui d'apprenti. *Bon compagnon.* bon vivant. (Le mot *compagnon* se dit des animaux qui vivent avec l'homme : *saint Roch et son compagnon*, le chien. *Le compagnon de saint Antoine*, le porc. Loin que ce porc légendaire fût l'ami du saint, comme on le croit communément, il personnifie le démon dompté par l'impassible anachorète.) Se dit aussi d'un objet lié à un autre : *l'orgueil est le compagnon de l'ignorance.* PROV. : **Qui a compagnon, a maître,** s'associer, c'est perdre sa liberté.

Compagnons de Jéhu (*les*), roman d'A. Dumas père (1861). [V. COMPAGNIE.] Dans cette œuvre, qui traite ici des menées royalistes dont Georges Cadoudal est l'âme et de la préparation du 18-Brumaire, l'histoire est plus respectée que dans beaucoup d'autres ; l'intérêt est soutenu ; le style, pittoresque.

compagnonnage [*kon-pa-gno-na-je*] n. m. Association d'ouvriers dans une même profession. Autref., temps pendant lequel un ouvrier sorti d'apprentissage devait travailler comme compagnon chez son patron. *Fr.-maçonn.* Deuxième grade de tous les rites maçonniques.

— ENCYCL. On désigne sous le nom de *compagnonnage* des associations assez mystérieuses entre ouvriers de même état ou d'états analogues, en vue de se prêter mutuellement assistance. Elles remonteraient au temps où Salomon construisit le temple de Jérusalem. La tradition aurait passé en Europe, au temps des croisades. Ces associations constituèrent des sortes de confréries ouvrières, dont la protection accompagnait leurs membres dans toutes leurs pérégrinations. On n'y était admis que cinq ans après avoir été reçu apprenti et sur la production d'un chef-d'œuvre. Les réceptions étaient entourées de cérémonies bizarres. Le compagnonnage survécut à la Révolution, se réorganisa et se propagea jusqu'à nos jours, au milieu de rivalités entre les différentes associations ou *devoirs*, que les efforts du compagnon Agricol Perdiguier (1839) contribuèrent à atténuer en partie.

compagnonne [*gno-ne*] n. Femme qui vit avec un homme. (Peu us.) Femme hardie, vigoureuse.

compagnonner [*né*] v. n. Se comporter en compagnon : *choisissons bien les gens qui doivent compagnonner avec nous.*

compain ou **compaing** [*kon-pin*] n. m. Compagnon. (Vx.) V. COPAIN.

compair [*kon-pèr*] n. m. (lat. *compar*). *Féod.* Egal, pair avec un autre. *Mus. Tons compairs*, dans le plain-chant, tons authentiques et tons plagaux correspondants.

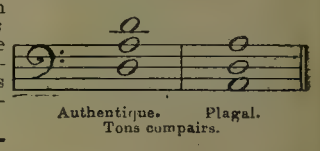
Authentique. Plagal.
Tons compairs.

comparabilité [*kon*] n. f. Qualité de ce qui est comparable : *degré de comparabilité.*

comparable [*kon*] adj. Qui peut être mis en comparaison. ANT. **Incomparable.**

comparablement [*kon, man*] adv. D'une manière comparable.

comparaison [*kon-pa-rè-zon*] n. f. Action de comparer : *la comparaison jette un jour nouveau sur les objets comparés.* Parallèle. *Rhét.* Figure servant à marquer la ressemblance qui existe entre deux êtres, deux objets, ou entre un être et un objet, et réciproquement : *personne riche comme Crésus ; enfant gai comme un pinson ; visage pâle comme la lune. Gram. Degrés de comparaison*, le positif, le comparatif et le superlatif. Loc. adv. : *En comparaison, par comparaison*, au prix de, relativement. *Sans comparaison*, formule de politesse pour excuser une comparaison ; infiniment ; beaucoup. *Elliptiq. Une comparaison*, supposons. PROV. : **Comparaison n'est pas raison,** une comparaison n'est pas un argument.

— ENCYCL. *Phil.* La comparaison est une opération de l'esprit, consistant à chercher les rapports qui existent entre divers objets. On peut la considérer comme une double attention, mais il ne faut pas confondre la comparaison avec la perception même du rapport. La comparaison est la condition essentielle des idées générales.

comparaître [*kon-pa-rè-tre*] v. n. (Se conj. comme *paraître.*) Se présenter par ordre : *comparaître devant un tribunal.*

comparant [*kon-pa-ran*], **e** adj. et n. Qui comparaît devant un notaire ou en justice : *le sieur comparant avoue ; le comparant nie, affirme.*

comparateur [*kon*] n. m. Instrument qui sert à mesurer de petites différences de longueur. Instrument servant à comparer les règles divisées.

comparateur, trice [*kon*] adj. Qui aime à comparer : *esprit comparateur.*

comparatif, ive [*kon*] adj. Qui marque comparaison : *adverbes comparatifs.* Qui met en comparaison : *état comparatif de.* N. m. Second degré de signification dans les adjectifs : meilleur *est le comparatif de* bon.

— ENCYCL. *Gramm.* On distingue trois comparatifs : *le comparatif d'infériorité : être* MOINS *riche ; le comparatif d'égalité : être* AUSSI *riche ; le comparatif de supériorité : être* PLUS *riche.* Dans beaucoup de langues (grec, latin, anglais, allemand), le comparatif se forme en ajoutant un suffixe au radical de l'adjectif. En français, on se borne à faire précéder l'adjectif d'un adverbe. Les seuls vrais comparatifs que nous ayons sont : *meilleur, moindre, pire.*

comparativement [*kon, man*] adv. Par comparaison.

comparer [*kon-pa-ré*] v. a. (lat. *comparare*). Etablir le rapport qui existe entre les objets. Mettre en parallèle : *les contemporains osèrent comparer Quinault à Racine.* Confronter : *comparer des écritures. Anatomie comparée*, étude comparative de l'organisation de l'homme et de celle des autres animaux.

Comparetti (Dominique), helléniste italien, né à Rome en 1835. Auteur de *Virgile au moyen âge*, excellent travail d'histoire littéraire.

comparoir [*kon*] v. n. (Usité seulement à l'inf. et au part. prés. *comparant, e ;* les autres temps sont suppléés par ceux du v. *comparaître.*) Comparaître en justice : *assigner à comparoir.* (Vx.)

comparse [*kon*] n. (ital. *comparsa*). Au théâtre, personnage muet, figurant. *Par ext.*, personnage dont le rôle est insignifiant dans une affaire.

— ENCYCL. Ce mot, jadis féminin, désignait l'entrée des quadrilles dans un carrousel, ou le défilé des figurants sur un théâtre. Il s'est ensuite étendu, par métonymie, aux personnes qui participent à ces défilés.

compartiment [*kon, man*] n. m. Case, division d'un tiroir, d'un damier, d'un wagon, etc. Division symétrique d'une surface : *plafond à compartiments. Fig.* Recoin : *les compartiments du cœur.*

compartimentage [*kon, man-ta-je*] n. m. Division par compartiments.

compartiteur [*kon*] n. m. *Dr. anc.* Juge dont l'avis, contraire à celui du rapporteur, produisait un partage d'opinion.

comparution [*kon, si-on*] n. f. Action de comparaître en justice : *la comparution personnelle n'est généralement pas exigée des tribunaux civils.*

— Encycl. *Proc.* La comparution personnelle est une mesure d'instruction ordonnée par jugement d'un tribunal, à l'effet de faire venir les parties, ou l'une d'elles, à l'audience, pour obtenir des explications ou des aveux.

Ce mode d'instruction diffère de l'*interrogatoire sur faits et articles*, quoiqu'il tende au même but. La comparution a lieu devant le tribunal tout entier, soit en chambre du conseil, soit à l'audience ; les questions ne sont pas indiquées à l'avance ; les deux parties sont interrogées tour à tour, en présence l'une de l'autre. V. MANDAT.

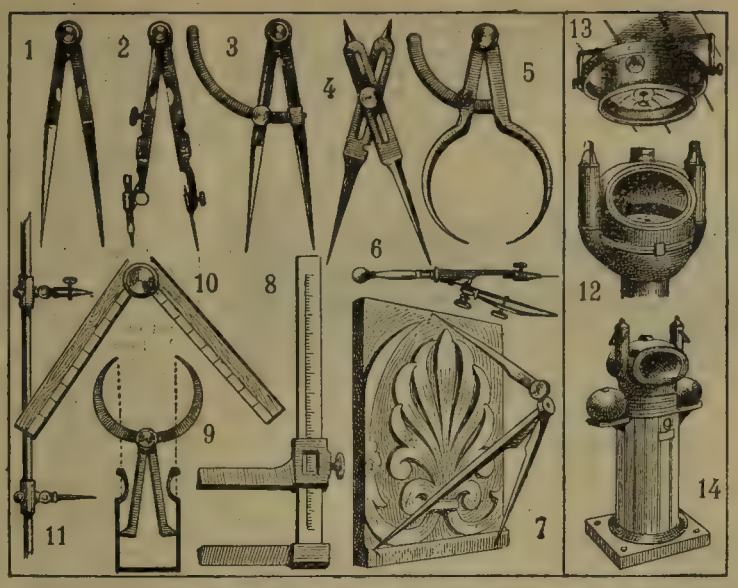

Compas : 1. A pointes sèches ; 2. Porte-crayon ; 3. A quart de cercle ; 4. De réduction ; 5. D'épaisseur ; 6. A balustre ; 7. A trois branches ; 8. A coulisse ; 9. Maître à danser ; 10. De proportion ; 11. A verge, compas de marine ; 12. De route ; 13. Renversé ; 14. Compensé.

compas [*kon-pa*] n. m. (de *compasser*). Instrument à deux branches mobiles, servant à tracer des circonférences, ou à transporter des longueurs. Boussole marine : *les navires règlent leurs compas avant d'entreprendre une longue traversée.* Ecartement des bipèdes de devant avec ceux de derrière, chez le cheval. *Fig.* Mesure, règle ; moyen de calcul. Loc. fam. *Au ou par compas*, avec une exactitude minutieuse. *Avoir le compas dans l'œil*, apprécier avec justesse, à l'œil, les dimensions des objets. *Au fig.*, voir juste. *Pop.* Jambes. *Allonger le compas*, se hâter.

— Encycl. Il existe une grande variété de compas : *compas à pointes sèches*, dont les deux branches se terminent par une pointe et qui sert à transporter des longueurs ; *compas à balustre*, de petite dimension et qui sert à tracer de très petites circonférences ; *compas de réduction*, à quatre pointes, dans lequel la charnière est remplacée par un bouton mobile le long des branches, ce qui permet de prendre des distances qui soient dans un rapport voulu avec des distances données, en faisant varier dans la même proportion la longueur relative des branches ; *compas de proportion*, fait comme un compas ordinaire, mais chez lequel les branches sont remplacées par des règles plates divisées ; *compas à coulisse*, règle divisée portant un index mobile pour mesurer les cylindres, les sphères et certaines longueurs ; *compas dit maître à danser*, qui sert à prendre des mesures intérieures entre les parois de certains ouvrages ; *compas à trois branches*, qu'emploient les modeleurs et les sculpteurs pour la mise au point d'un bas-relief ; *compas d'épaisseur*, à branches recourbées pour mesurer le diamètre extérieur d'un corps ou le diamètre intérieur d'un tube, d'un cylindre ; *compas quart de cercle*, dans lequel on maintient un écartement fixe à l'aide d'une vis qui serre l'arc de cercle dans une mortaise traversant la seconde branche ; *compas fixe*, dont on se sert pour mesurer les bois en grume et qui est formé de deux branches à pointes fixes, etc.

Le *compas de marine* est la boussole, enfermée dans une boîte en cuivre, dite *cuvette*, suspendue dans l'*habitacle* (compas de route) ; le *compas compensé* est établi de façon que l'aiguille subisse le moins possible les oscillations anormales.

compascuité [*passku*] n. f. (du lat. *cum*, avec, et *pascuum*, pâturage). *Dr. anc.* Droit de passage commun à plusieurs communautés, villages, etc.

compassage [*kon-pa-sa-je*] n. m. Division ou mesurage au compas. Classement des cartes à jouer par valeurs. Action de vérifier l'épaisseur d'un canon d'arme à feu.

compassé [*kon-pa-sé*], **e** adj. D'une régularité affectée, exagérée : *démarche compassée.*

compassement [*kon-pa-se-man*] n. m. Action de compasser. Régularité affectée : *compassement dans le discours, les actions.*

compasser [*kon-pa-sé*] v. a. (du lat. *cum*, avec, et *passus*, pas). Tracer avec exactitude : *compasser des allées.* Mesurer ou diviser au compas : *compasser un dessin. Fig.* Régler avec apprêt : *compasser sa démarche. Compasser le canon d'une arme à feu*, en vérifier l'épaisseur au moyen d'un compas.

compasseur [*kon-pa-seur*] n. m. Celui qui compasse, qui agit ou parle d'une manière compassée.

compassier [*kon-pa-si-é*] n. m. Fabricant de compas et autres instruments de mathématiques.

compassion [*kon-pa-si-on*] n. f. (lat. *compassio*). Mouvement de l'âme, qui nous rend sensibles aux maux d'autrui. *Faire compassion*, inspirer la pitié. *Compassion de la Sainte Vierge*, fête célébrée, en l'honneur de la Vierge, le vendredi avant les Rameaux. ANT. **Dureté, indifférence.**

compassionner [*kon-pa-si-o-né*] **(se)** v. pr. Se prendre de compassion. (Vx.)

compaternité [*kon*] n. f. (du lat. *cum*, avec, et de *paternité*). Alliance spirituelle contractée au baptême entre l'enfant et le parrain ou la marraine.

compatibilité [*kon*] n. f. (de *compatible*). Qualité, état de choses qui se conviennent : *compatibilité d'humeur.* ANT. **Incompatibilité.**

compatible [*kon*] adj. (de *compatir*). Qui peut exister, s'accorder avec un autre : *caractères compatibles.* ANT. **Incompatible.**

compatir [*kon*] v. n. (du lat. *cum*, avec, et *pati*, souffrir). Etre touché de compassion pour les maux d'autrui : *compatir à la misère d'autrui.* Etre compatible, s'accorder : *l'ambition et le repos ne peuvent compatir ensemble.* (Vx.)

compatissance [*kon-pa-ti-san-se*] n. f. Disposition à compatir. Action de compatir.

compatissant [*kon-pa-ti-san*], **e** adj. Qui compatit. Inspiré par la compassion : *soins compatissants.* ANT. **Dur, insensible.**

compatriote [*kon*] n. (du lat. *cum*, avec, et *patria*, patrie). Qui est du même pays qu'une autre personne.

compatriotisme [*kon, tis-me*] n. m. Qualité de compatriote. (Peu us.)

Compayré (Jules-Gabriel), professeur et administrateur français, né à Albi, m. à Paris (1843-1913). Membre de l'Académie des sciences morales (1907). S'est occupé surtout de pédagogie : *Histoire critique des doctrines de l'éducation en France, Cours de pédagogie théorique et pratique.*

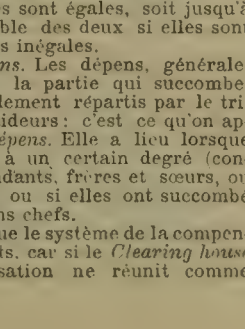

G. Compayré.

compellatif, ive [*kon-pèl*] adj. (du lat. *compellare*, interpeller). Qui sert à interpeller, qui indique l'interpellation.

compelle intrare, mots lat. signif. *Forcez-les d'entrer*, paroles de l'Evangile, dans la parabole du festin et des invités qui refusent d'entrer (S. Luc, XIV, 23). Dans l'application, ces mots caractérisent la violence qu'on croit pouvoir exercer sur une personne pour la forcer à faire une chose que l'on estime avantageuse pour elle.

compendiaire [*kon-pan-di-è-re*] n. m. (de *compendium*). Auteur d'abrégés.

compendieusement [*kon-pan, ze-man*] adv. En abrégé. (On donne souvent, par erreur, à ce mot le sens de : *longuement, avec détail*, diamétralement opposé à celui qu'il a en réalité.)

compendieux, euse [*kon-pan-di-eû, eu-ze*] adj. (lat. *compendiosus*). Abrégé, dit en peu de mots.

compendium [*kon-pin-di-om'*] n. m. (m. lat.). Abrégé. Pl. des *compendium.*

compénétration [*kon, si-on*] n. f. Pénétration mutuelle : *la compénétration de l'âme et du corps.*

compénétrer (se) v. pron. Se pénétrer mutuellement.

compensable [*kon-pan*] adj. Qui peut être compensé : *le calme de la conscience n'est pas compensable.*

compensant [*kon-pan-san*], **e** adj. Qui compense, qui est propre à compenser.

compensateur, trice [*kon-pan*] adj. Qui fournit une compensation : *moyens compensateurs. Pendule compensateur*, pendule destiné à corriger les effets des variations de la température sur la marche des horloges, par des dilatations et des contractions en sens contraire sur le balancier.

compensatif, ive [*kon-pan*] adj. Qui produit la compensation.

compensation [*kon-pan-sa-si-on*] n. f. (lat. *compensatio*). Action de compenser. Dédommagement. *Bours.* Opération par laquelle les achats et les ventes se règlent au moyen de virements réciproques, sans déplacement de titres ni d'argent. (Dans ce but les agents de change fixent, à chaque liquidation, un *cours de compensation.*) *Chambre de compensation* (en angl., *clearing house*), l'endroit où les banquiers échangent les chèques et effets qu'ils se doivent réciproquement, et où ils règlent leurs comptes avec le minimum de déplacement de monnaie.

— Encycl. *Dr.* La compensation est un payement fictif qui libère le débiteur, comme le libérerait un payement réel ou en espèces. La loi dispose qu'entre deux personnes respectivement débitrices l'une de l'autre, les deux dettes s'éteignent de plein droit, et que chacun des débiteurs se trouve libéré, soit intégralement si les dettes sont égales, soit jusqu'à concurrence de la plus faible des deux si elles sont de sommes ou de quantités inégales.

Compensation des dépens. Les dépens, généralement mis à la charge de la partie qui succombe, peuvent être exceptionnellement répartis par le tribunal entre les deux plaideurs : c'est ce qu'on appelle *compensation des dépens.* Elle a lieu lorsque les parties sont parentes à un certain degré (conjoints, ascendants, descendants, frères et sœurs, ou alliées au même degré), ou si elles ont succombé respectivement sur certains chefs.

— *Fin.* C'est à Londres que le système de la compensation donne tous ses fruits, car si le *Clearing house* ou Chambre de compensation ne réunit comme membres participants que 26 membres (9 banquiers et 17 banques) ou *clearers*, tous les banquiers de Londres ont un compte ouvert chez l'un de ces clearers et tout commerçant a un compte ouvert dans une maison de banque. Il se produit une première compensation entre les clients de chaque banquier ; une seconde entre les banquiers clients de chaque clearer ; enfin une troisième entre les membres du clearing house eux-mêmes. En province, il existe un clearing house dans chaque grande ville, mais en outre chaque banquier de province a un correspondant parmi les membres du clearing house de Londres. De cette façon, 99 pour cent des encaissements et des payements sont compensés chaque jour à la chambre de compensation de Londres sans maniement d'espèces. Dans les autres pays, les chambres de compensation, n'étant que partielles, sont loin de rendre des services aussi complets.

compensationniste [*kon-pan-sa-si-o-nis-te*] n. m. Partisan des compensations en matière de droits de douane.

compensativement [*kon-pan, man*] adv. D'une manière qui établit une compensation.

compensatoire [*kon-pan*] adj. Qui compense, qui établit une compensation.

compenser [*kon-pan-sé*] v. a. (lat. *compensare*). Balancer la valeur de deux choses. Balancer la perte par le gain, le mal par le bien.

compérage [*kon*] n. m. (de *compère*). Relation, affinité entre le parrain et la marraine, etc. (Syn. COMPATERNITÉ.) Intelligence entre deux personnes pour tromper le public.

compère [*kon*] n. m. (du lat. *cum*, avec, et *pater*, père). Le parrain, par rapport à la marraine. Appellation d'amitié, chez les gens des campagnes. *Fig.* Complice dans une supercherie. *Bon compère*, homme de joyeuse humeur. *Fin, rusé compère*, homme adroit et retors. *Théât.* Dans les revues, personnage chargé, de concert avec la commère, de faire la transition entre les scènes, de provoquer le défilé des personnages, etc.

compère-loriot [*kon, ri-o*] n. m. Nom vulgaire de l'orgelet, petit furoncle des paupières. Pl. des *compères-loriots.*

compétemment [*kon-pé-ta-man*] adv. Avec compétence.

compétence [*kon-pé-tan-se*] n. f. (lat. *competentia*). Droit de juger une affaire : *les tribunaux de droit commun n'ont aucune compétence pour juger les litiges administratifs.* Aptitude à décider, à apprécier : *compétence en histoire naturelle.* ANT. **Incompétence.**

— Encycl. *Compétence administrative.* On entend par cette expression l'étendue des pouvoirs de juridiction conférés à certains fonctionnaires de l'ordre administratif. Les juges civils ne peuvent entraver l'exécution des mesures prescrites par l'administration, et ils doivent se déclarer incompétents lorsque l'action engagée devant eux contre un fonctionnaire les conduirait à apprécier un acte d'administration ; ils ne sont compétents que pour juger des faits personnels. L'ensemble des difficultés et contestations dont la connaissance appartient aux tribunaux administratifs forme le *contentieux administratif.*

Compétence civile. On distingue : 1° la compétence *ratione materiæ* ou absolue, qui est l'aptitude, pour les tribunaux d'un certain ordre, de connaître de certaines catégories d'affaires ; 2° la compétence *ratione personæ* ou relative, qui est l'aptitude, pour l'un des tribunaux d'un certain ordre, de connaître d'une affaire à l'exclusion des autres tribunaux du même ordre.

Compétence criminelle. La compétence en matière criminelle est la détermination des attributions de chacune des juridictions au point de vue de la poursuite, de l'instruction, du jugement et de l'exécution du jugement. La compétence que soulève toute infraction est déterminée par la nature du fait (*ratione materiæ*), la qualité des personnes (*ratione personæ*), les circonstances de lieu (*ratione loci*). Si plusieurs tribunaux étaient saisis en même temps, il y aurait lieu à *règlement de juges.* V. RÈGLEMENT.

compétent [*kon-pé-tan*], **e** adj. (lat. *competens*). Qui a le droit de connaître d'une affaire : *le tribunal s'est déclaré compétent.* Capable de bien juger d'une chose : *un critique compétent.* ANT. **Incompétent.**

compéter [*kon-pé-té*] v. n. (du lat. *competere*, appartenir à. — Se conj. comme *accélérer.*) Appartenir de droit : *l'aubaine compète au propriétaire.* Etre de la compétence : *affaire qui ne compète pas à un tribunal.*

compétiteur, trice [*kon*] n. et adj. (du lat. *competitor*). Qui aspire à une chose avec un ou plusieurs autres : *Antoine fut le compétiteur malheureux d'Auguste à l'empire.*

compétitif, ive adj. Relatif à une compétition : *intrigues compétitives.*

compétition [*kon-pé-ti-si-on*] n. f. (du lat. *competitio*). Rivalité, revendication du même objet : *une sinécure est toujours l'objet de nombreuses compétitions.*

Compiègne, ch.-l. d'arr. (Oise), sur l'Oise. Ch. de f. N., à 60 kil. de Beauvais ; 17.100 h. (*Compiégnois*). Construction de bateaux, fabrication de cordages, toiles de chanvre. Beau château construit en grande partie sous Louis XV, par Gabriel, et embelli sous Napoléon Ier ; ce château a vu les fêtes du mariage de Louis XVI et de Marie-Antoinette ; du mariage de Napoléon Ier et de Marie-Louise ; du mariage de Léopold Ier, roi des Belges, avec Louise-Marie d'Orléans, fille de Louis-Philippe ; les réceptions intimes, chasses, représentations théâtrales du second Empire. Bel hôtel de ville, charmant spécimen de la Renaissance sous Louis XIII ; parc, forêt. En 833 y fut tenu un concile qui déposa Louis le Débonnaire. Jeanne d'Arc y fut faite prisonnière par les Bourguignons, en 1430. Deux traités y furent signés : l'un en 1635, entre la France et la Hollande, pour l'invasion simultanée de la Belgique ; l'autre,



Armes de Compiègne.

en 1786, par lequel Gênes vendit la Corse à la France. La forêt, qui s'étend sur 14.500 hectares et renferme plusieurs villages (Pierrefonds entre autres), est surtout composée de hêtres, de chênes et de charmes. Occupée pendant quelques jours par les Allemands en septembre 1914 (du 3 au 11), Compiègne a été un des objets de leur convoitise au cours de la « campagne défensive » française de 1918. La bataille du Matz du 9 juin fut vainement livrée par eux pour faire tomber le saillant de Compiègne-Villers-Cotterets. Compiègne a été très endommagée par les bombardements par avions. — L'arr. a 8 cant., 157 comm., 96.200 h. ; le cant., 12 comm. et 72.730 h.

compilateur, trice [*kon*] n. et adj. Qui compile.

compilation [*kon, si-on*] n. f. Action de compiler. Réunion de faits ou de documents en dehors de toute synthèse ou vue originale.

compiler [*kon-pi-lé*] v. a. (lat. *compilare ;* de *cum*, avec, et *pilare*, voler). Réunir des morceaux de divers auteurs, ou des documents, pour en former un ouvrage. ALLUS. LITTÉR. :

Il compilait, compilait, compilait,

vers de Voltaire, dans la satire du *Pauvre diable* contre l'abbé Trublet. On les applique en général aux plagiaires maladroits et inintelligents.

compisser [*kon-pi-sé*] v. a. Arroser de son urine (en style burlesque). V. n. Uriner souvent.

compitales [*kon*] n. f. pl. (lat. *compitalia*, de *compitum*, carrefour). Fêtes que les Romains célébraient en l'honneur des lares protecteurs des carrefours.

complaignant [*kon-plè-gnan*], **e** adj. et n. Qui se plaint en justice. (Vx.)

complaindre (se) [*kon-plin dre*] v. pr. Se plaindre. (Vx.)

complainte [*kon-plin-te*] n. f. (de *complaindre*). Chanson populaire sur quelque sujet tragique ou pieux : *la complainte du Juif errant est une des plus populaires.* Action de se plaindre en justice ; action tendant à faire cesser un trouble de possession. (Vx).

complaire [*kon-plè-re*] v. n. (lat. *complacere.* — Se conj. comme *plaire.*) Se conformer aux sentiments, à l'humeur de quelqu'un pour lui plaire : *toute l'étude des courtisans est de complaire au maître.* **Se complaire** v. pr. Trouver son plaisir : *se complaire dans ses illusions.* (Le part. passé *complu* est invariable : *ces femmes se sont toujours complu dans l'exercice de la charité.*) ANT. **Choquer, froisser, blesser.**

complaisamment [*kon-plè-za-man*] adv. Avec complaisance.

complaisance [*kon-plè-zan-se*] n. f. (lat. *complacentia*). Disposition à s'accommoder aux désirs, aux goûts de quelqu'un. Obligeance : *ayez la complaisance de...* Acte inspiré par cette disposition. Satisfaction : *se regarder avec complaisance. Billet de complaisance*, effet souscrit sans cause réelle pour fournir au prétendu bénéficiaire la faculté de se procurer des fonds en escomptant ce papier fictif. (L'art. 147 du Code pénal punit des travaux forcés à temps la fabrication des billets de complaisance.) ANT. **Désobligeance.**

complaisant [*kon-plè-zan*], **e** adj. Qui a de la complaisance : *les amis les plus complaisants ne sont pas les plus sûrs.* Qui se prête aux intrigues galantes d'une autre personne : *mari complaisant.* ANT. **Désobligeant, malveillant.**

complant [*kon-plan*] n. m. (subst. verbal de *complanter*). Plant de vigne ou d'arbres embrassant plusieurs morceaux de terre. Syn. anc. de PLANT.

— ENCYCL. *Bail à complant.* C'est un bail en vertu duquel le propriétaire de vignes cède, sans limitation de durée, son terrain à un cultivateur, dit *complanteur, colon* ou *vigneron à complant*, moyennant deux conditions caractéristiques : 1° d'y planter ou entretenir des vignes ; 2° de verser au bailleur une redevance de la moitié, du tiers ou du quart de la récolte.

Les vignes *franches* sont entièrement dans la main de leurs propriétaires. Les vignes *à complant* sont soumises au régime spécial ci-dessus défini. Le bail à complant est toujours « à perpétuité » et, dès lors, ne prend fin qu'à la perte de la vigne.

complanter [*kon-plan-té*] v. a. Planter ; couvrir de plantations : *complanter une terre d'oliviers.*

complanterie [*kon, rî*] n. f. Terrain soumis au droit de complant. Ce droit lui-même.

complanteur n. m. Syn. de COMPLANTIER.

complantier [*kon-plan-ti-é*] n. m. Celui qui avait le droit de planter sur les terres d'un autre. Preneur à complant.

complectif [*kon-plèk-tif*], **ive** adj. *Bot.* Se dit d'un mode de préfoliation dans lequel les feuilles s'embrassent les unes les autres.

complément [*kon-plé-man*] n. m. (lat. *complementum*). Ce qu'il faut ajouter à une chose pour la rendre complète : *complément d'une somme. Géom.* Ce qui manque à un angle aigu pour égaler un angle droit : *l'angle ABC* (v. COMPLÉMENTAIRE) *est le complément de l'angle CBD. Gram.* Tout mot qui complète l'idée exprimée par d'autres mots. (Syn. RÉGIME.) V. DIRECT, INDIRECT, CIRCONSTANCIEL, DÉTERMINATIF, EXPLICATIF, OPPOSITIF. *Milit. Officier de complément*, nom donné aux officiers de la réserve de l'armée active et de la territoriale.

complémentaire [*kon-plé-man-tè-re*] adj. *Gram.* Qui sert à compléter : *proposition complémentaire. Géom. Angles complémentaires*, angles dont la somme vaut un angle droit.

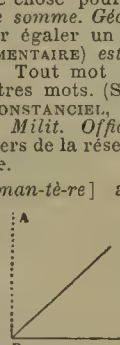

Angles complémentaires.

complet [*kon-plè*], **ète** adj. (du lat. *completus*, rempli). Entier, achevé : *faire un tour complet sur soi-même.* Plein, rempli : *omnibus complet.* N. m. Etat de ce qui est complet. *Au complet, au grand complet*, sans que rien y manque. Vêtement dont toutes les pièces sont de la même étoffe. ANT. **Incomplet.**

complètement [*kon, man*] adv. D'une manière complète. ANT. **Incomplètement.**

complétement [*kon, man*] n. m. Action de mettre au complet : *le complétement d'une collection.*

compléter [*kon-plé-té*] v. a. (de *complet*). (Se conj. comme *accélérer.*) Rendre complet : *compléter une somme, une collection.* ANT. **Décompléter.**


Château de Compiègne.

compléteur adj. et n. m. Celui qui complète.

complétif, ive [*kon*] adj. Qui sert de complément : *proposition complétive.*

complexe [*kon-plèk-se*] adj. (lat. *complexus*). Qui contient plusieurs parties ou plusieurs éléments. Qui embrasse plusieurs choses : *question, idée complexe. Gram.* Qui a un complément : *sujet complexe.* (Le sujet est complexe quand il renferme un ou deux compléments qui le déterminent ou l'expliquent : *la racine du manioc fournit le tapioca.* L'attribut est complexe quand il est accompagné de mots qui en complètent, qui en déterminent ou en expliquent le sens : *le travail est le père de l'abondance et de la joie.*) *Arith. Nombre complexe*, composé d'unités de différentes espèces : *6 heures 20 minutes 12 secondes forment un nombre complexe.* N. m. : *procéder du simple au complexe.* ANT. **Incomplexe, simple.**

complexion [*kon-plèk-si-on*] n. f. (lat. *complexio*). Constitution du corps : *être d'une solide complexion.* Humeur, caractère : *complexion amoureuse.*

COMPLAINTE DU JUIF ERRANT.

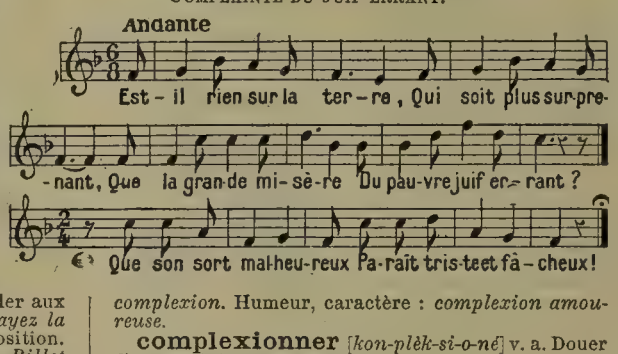

complexionner [*kon-plèk-si-o-né*] v. a. Douer d'une certaine complexion.

complexité [*kon-plèk-si*] n. f. Etat de ce qui est complexe : *la complexité des sentiments.*

complexus [*kon-plèk-suss*] n. m. Nom de deux muscles pairs de la région cervicale. Groupement de phénomènes pathologiques dans un même état morbide.

complicatif, ive [*kon*] adj. Qui complique.

complication [*kon-pli-ka-si-on*] n. f. Etat de ce qui est compliqué : *la complication d'une machine.* Concours de choses de nature différente : *les complications de la politique européenne. Méd.* Phénomène pathologique étranger à une maladie et le compliquant : *la pneumonie est une complication de la grippe.*

complice [*kon*] adj. et n. (lat. *complex, icis*). Qui a part au délit, au crime d'un autre. *Fig.* Qui aide, favorise : *la nuit, complice de l'intrigue.*

complicité [*kon*] n. f. (de *complice*). Participation à un crime, à un délit : *faire acte de complicité. Fig.* Connivence, coopération : *il s'établit une complicité entre les erreurs.*

— ENCYCL. Le code pénal considère comme complices : 1° « ceux qui, par dons, promesses, menaces, abus d'autorité ou de pouvoir, machinations ou artifices coupables, auront provoqué » à l'action qualifiée crime ou délit ; 2° ceux qui auront « donné des instructions pour la commettre » ; 3° « ceux qui auront procuré des armes, des instruments, ou tout autre moyen qui aura servi à l'action, sachant qu'ils devaient y servir » ; 4° « ceux qui auront avec connaissance aidé ou assisté l'auteur ou les auteurs de l'action, dans les faits qui l'auront consommée » ; 5° « ceux qui, connaissant la conduite criminelle des malfaiteurs exerçant des brigandages ou des violences contre la sûreté de l'Etat, la paix publique, les personnes ou les propriétés, leur fournissent, habituellement, logement, lieu de retraite ou de réunion » ; 6° « ceux, qui, sciemment, auront recélé, en tout ou en partie, des choses enlevées, détournées ou obtenues à l'aide d'un crime ou d'un délit ». Les complices d'un crime ou d'un délit encourent, en principe, la même peine que l'auteur principal, c'est-à-dire une peine du même genre, et non point une peine égale en durée.

complié, e [*kon*] adj. *Bot.* Replié sur lui-même : *feuilles compliées.*

complies [*kon-pli*] n. f. pl. (de l'anc. fr. *complir*, accomplir). Dernière partie de l'office divin, qui se dit après vêpres.

compliment [*kon-pli-man*] n. m. (ital. *complimento*). Paroles obligeantes, élogieuses ou affectueuses : *faire de grands compliments.* Discours solennel adressé à un supérieur. Pièce que récite un enfant à une fête, un anniversaire : *compliment de nouvel an.* Pl. Paroles de civilité : *présenter ses compliments à quelqu'un.* ANT. **Blâme, injure.**

complimenter [*kon-pli-man-té*] v. a. Adresser à quelqu'un des compliments, des éloges : *le renard complimenta le corbeau dans un but intéressé.* Faire des civilités. ANT. **Blâmer.**

complimenteur, euse [*kon-pli-man-teur, eu-ze*] adj. et n. Qui fait trop de compliments.

compliqué, e [*kon-pli-ké*] adj. Mêlé à d'autres choses : *maladie compliquée.* Composé d'un grand nombre de pièces : *machine compliquée. Fig.* Qui cherche la difficulté : *esprit compliqué.* N. m. Ce qui est compliqué : *plus l'homme est barbare, plus le compliqué lui plaît.* ANT. **Simple.**

compliquer [*kon-pli-ké*] v. a. (lat. *complicare*). Rendre moins simple : *compliquer une machine.* Embrouiller : *certaines gens compliquent à plaisir les affaires les plus simples.* ANT. **Simplifier.**

complot [*kon-plo*] n. m. Résolution concertée en commun et secrètement dans un but coupable : *Richelieu réprima sans pitié les complots des grands.*

— ENCYCL. *Dr.* Le *complot* n'est que la préparation du crime, tandis que l'*attentat* en est l'exécution ou la tentative. Il y a complot dès que la résolution d'agir est concertée et arrêtée. La loi punit le complot alors même qu'il n'y a pas de commencement d'exécution ; c'est une dérogation au droit commun. La peine peut aller de l'emprisonnement à la déportation. V. COUR (*haute*).

comploter [*kon-plo-té*] v. a. Former un complot.

comploteur [*kon*] n. m. Celui qui complote.

compluvium [*kon-plu-vi-om'*] n. m. (m. lat.). *Antiq. rom.* Ouverture carrée, pratiquée au milieu du toit de l'atrium et dans laquelle les égouts des combles, inclinés vers l'intérieur, allaient déverser les eaux des pluies.

compoids ou **compoix** [*kon-poi*] n. m. Autref., dans certaines provinces, registres publics servant à établir l'assiette de la taille et autres impositions.

compon [*kon*] n. m. *Blas.* Division de forme carrée, partie d'une componure.

componction [*kon-ponk-si-on*] n. f. (du lat. *cum*, avec, et *pungere*, piquer). Douleur, regret d'avoir offensé Dieu. Gravité, recueillement : *air de componction.* (Se dit souv. par ironie.)

componé, e [*kon*] adj. *Blas.* (altér. de *couponné*, de *coupon*). Se dit de la bordure et des autres pièces honorables, divisées en fragments de couleurs alternées. (V. la planche BLASON.)

componende [*kon-po-nan-de*] n. f. (lat. *componendus*). Offrande à remettre au pape en retour de certaines grâces. Bureau qui reçoit ces offrandes.

component [*kon-po-nan*], **e** adj. Se dit des roches dans lesquelles se trouvent des vestiges de roches hétérogènes.

componure [*kon*] n. f. Pièce héraldique en bordure, en pal, etc., divisée en carrés égaux.

comporte [*kon*] n. f. Cuve de bois servant au transport de la vendange.


Comporte.

comportement [*kon, man*] n. m. Manière dont on se comporte. (Vx.) *Biol.* Manière d'être d'un organisme dans son milieu.

comporter [*kon-por-té*] v. a. (lat. *comportare*). Permettre, souffrir, admettre en soi : *le sujet ne comportait pas d'ornements.* **Se comporter** v. pr. Se conduire d'une certaine manière. *Dr.* Etre, se trouver, en parlant d'une chose.

composant [*kon-po-zan*], **e** adj. Qui sert à composer. N. m. Objet qui sert à composer : *les composants de l'eau, de l'air.* N. f. *Mécan.* L'une des forces qui concourent à former une résultante.

composé, e [*kon-po-zé*] adj. Formé de plusieurs parties ou éléments : *l'air est un corps composé. Fig.* Affectant une certaine gravité : *maintien composé. Nom composé*, nom formé de plusieurs mots mais répondant à un objet unique : *chef-lieu, arc-en-ciel. Gram. Temps composés*, temps d'un verbe qui se conjuguent avec le participe passé précédé d'un auxiliaire. N. m. : *l'eau est un composé d'oxygène et d'hydrogène.* N. f. pl. Famille de plantes monopétales, dont les fleurs forment une, ou plusieurs rangées sur le réceptacle : *la reine-marguerite, la chicorée, le chardon sont des composées.* S.une *composée.*

— ENCYCL. *Bot.* La familles des composées ou *synanthérées* comprend des arbres, des arbrisseaux et des plantes herbacées à suc lactescent. Les feuilles sont groupées en capitules, entourées d'un involucre comme dans l'artichaut. Les fleurs affectent deux formes principales ; les unes sont en tube, les autres en languette : elles sont hermaphrodites ou unisexuées. Le centre du capitule s'appelle *disque.* Cette famille, qui renferme un nombre immense d'espèces, comprend beaucoup de plantes ornementales, comme le dahlia, la reine-marguerite, le souci, le chrysanthème, etc., des plantes alimentaires : artichaut, salsifis, pissenlit ; des plantes nuisibles comme les chardons, les cirses, etc.



COMPOSÉES : artichaut (a, capitule, b, fleuron, c, fruit) ; marguerite (d, capitule, e, fleur ligulée, f, fleur tubuleuse, g, fruit) ; — bleuet (h, capitule ; i, fleur fertile [k, la même coupée longitudinalement], l, fruit) ; m, fruit du seneçon ; n, fruit du pissenlit ; o, fruit du souci.

composer [*kon-po-zé*] v. a. (lat. *componere*). Former un tout de différentes parties : *composer un remède.* Créer, inventer : *composer un ouvrage, un morceau de musique.* Entrer dans la composition de : *ce qui compose une toilette. Impr.* Assembler des caractères. Arranger, apprêter, régler : *composer son maintien, son visage.* Absolum. Travailler à une œuvre d'art : *musicien qui compose.* V. n. Faire un devoir donné en classe : *composer pour les prix.* Transiger : *composer avec ses créanciers.* **Se composer** v. pr. Etre composé. ANT. **Décomposer.**

composeur [*kon-po-zeur*] n. m. Individu qui compose (en mauv. part).

composeuse [*kon-po-zeu-ze*] n. f. *Typogr.* Machine à composer.

composite [*kon-po-zi-te*] adj. (lat. *compositus*) Se dit de l'un des cinq ordres d'architecture, formé du corinthien et de l'ionique. N. m. : *le composite est trop chargé d'ornements.* (V. COLONNE, ORDRE.) *Fig.* Mêlé, formé d'éléments divers : *génie composite.*

— ENCYCL. L'ordre composite se distingue du corinthien par la composition de son chapiteau, où les volutes ioniques et une échine taillée en oves sont superposées aux ornements du calice corinthien. Ce sont les architectes de la Renaissance qui ont eu l'idée de faire un ordre architectural de cet amalgame de formes dont ils avaient trouvé un exemple dans l'arc de Titus.

compositeur, trice [*kon-po-zi*] n. Celui, celle qui compose de la musique : *Beethoven et Mozart sont les deux plus grands compositeurs allemands. Impr.* Ouvrier, ouvrière qui rassemble les caractères.

compositiflore [*kon-po-zi*] adj. Qui a des fleurs composées.

composition [*kon-po-zi-si-on*] n. f. (lat *compositio*). Action de composer quelque chose. Manière dont les parties forment le tout. Combinaison, proportion des éléments qui entrent dans un corps composé : *Lavoisier établit le premier la composition de l'eau.* Action de rassembler des caractères typographiques. Art d'assembler les sons musicaux. Devoir donné à des écoliers comme matière de concours. Toute production de l'esprit. Aux temps mérovingiens, indemnité pécuniaire ou *wergeld*, accordée aux victimes d'un délit : *le chiffre de la composition variait avec la qualité de la victime. Fig.* Accommodement : *entrer en composition.*

compositum [*kon-po-si-tom'*] n. m. Ensemble des moyens d'un chanteur : *cet artiste a un superbe compositum.*

compossibilité n. f. *Phil.* Caractère de choses compossibles qui appartiennent à un seul et même monde possible.

compossible [*kon-po-si-ble*] adj. *Philos.* Dont l'existence n'est pas exclue par l'existence d'autre chose : *le maximum de bonheur compossible avec l'existence d'un monde fini.*

compos sui loc. lat. signif. Maître de soi-même : *dans toutes les circonstances, le sage reste* compos sui.

compost [*kon-post'*] n. m. (du lat. *compositum*, composé). Vieux mot qui signifiait Recueil, calcul, calendrier.

compost [*kon-post'*] n. m. (m. angl.). Mélange de débris organiques, de matière calcaire, de terre, etc., utilisé comme engrais.

— ENCYCL. *Agric.* De préférence, on doit jeter au compost les débris organiques hors d'usage dont la décomposition est difficile (cuirs, chiffons de laine, rognures de corne), curures de mares et de fossés, ainsi que ceux pouvant renfermer des germes vivants. On mélange le tout de chaux et l'on arrose de temps à autre. La chaux réagit d'abord sur la matière organique, qu'elle transforme partiellement en humus, puis la chaux se trouve neutralisée sous forme de carbonate de chaux. Il se produit alors dans le compost une abondante nitrification de l'azote organique ; en d'autres termes, les principes utiles que renferme la matière organique deviennent assimilables par les plantes.

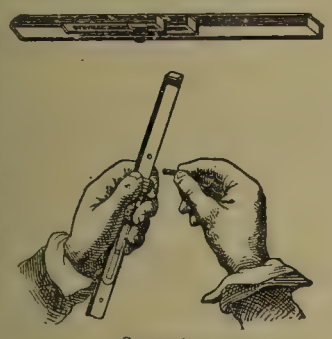

Composteur.

composter [*kon-pos-té*] v. a. Amender les terres à l'aide de compost. Marquer avec un composteur : *composter des billets de chemin de fer.*

composteur [*kon-pos-teur*] n. m. (ital. *compostore*). *Impr.* Règle à lame coudée, fermée à une extrémité, et dans laquelle le compositeur assemble les caractères. Appareil mécanique comportant une série de chiffres ou de lettres amovibles, et que l'on utilise pour marquer, numéroter, dater des tickets (billets de chemin de fer, de tramway, etc,).

composto [*kon-pos-to*] n. m. (mot. ital.) Enduit composé de fragments de marbre ou d'autres pierres, que l'on amalgame avec des mortiers de ciment ou de pouzzolane pour former une aire.

compotation [*si-on*] n. f. Action de boire ensemble. (Vx.)

compote [*kon*] n. f. (du lat. *compositus*, composé). Sorte de ragoût : *compote de pigeons.* Fruits cuits avec du sucre : *compote de pommes. En compote*, meurtri : *visage en compote.*

compotier [*kon-po-ti-é*] n. m. Plat monté sur un pied, pour servir des compotes, des fruits, etc.



Compotier.

compound [*kon-pound'*] adj. (m. angl. signif. *composé*). Se dit de certains organes ou appareils associés. *Machine compound*, machine à vapeur à deux cylindres inégaux, dans lesquels la vapeur agit successivement : *les machines compound sont dites à triple, à quadruple expansion quand, au lieu de deux elles ont trois ou quatre cylindres.* N. f. : *une compound.*

comprador [*kon*] n. m. (mot espagn. signif. *acheteur*). Intermédiaire au moyen duquel s'opèrent en Chine les transactions commerciales entre Européens et indigènes. Pl. des *compradores* (*rèss*).

compréhenseur [*kon-pré-an*] n. m. *Théol.* Créature jouissant de la vue parfaite de Dieu.

compréhensibilité [*kon-pré-an*] n. f. Qualité de ce qui est compréhensible.

compréhensible [*kon-pré-an*] adj. Concevable, intelligible. ANT. **Incompréhensible.**

compréhensif, ive [*kon-pré-an*] adj. Qui embrasse, enferme : *idée, expression compréhensive.* Intelligent, qui comprend : *esprit compréhensif.*

compréhension [*kon-pré-an-si-on*] n. f. (lat. *comprehensio*). Faculté de comprendre. Connaissance parfaite. *Logiq.* Totalité des caractères renfermés dans une idée générale. *Théol.* Vision béatifique.

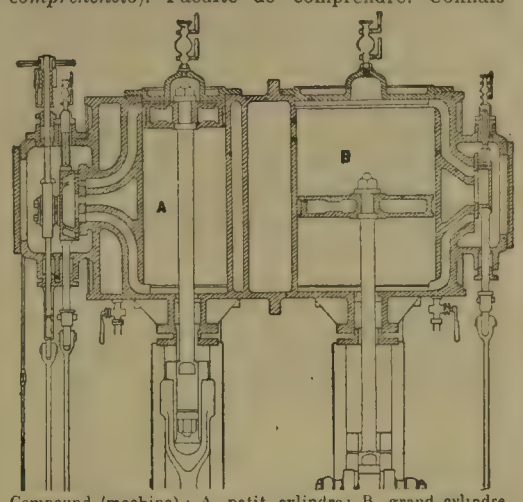

Compound (machine) : A, petit cylindre ; B, grand cylindre.

— ENCYCL. *Log.* On considère en logique les termes ou mots du point de vue de la *compréhension*, qui désigne l'ensemble des caractères exprimés par le mot, et du point de vue de l'*extension*, qui désigne l'ensemble des individus auxquels le mot s'applique. Ainsi, *vertébré* a comme compréhension : animal qui a des vertèbres, et comme extension : mammifères, oiseaux, batraciens, reptiles, poissons. On remarque qu'un terme s'étend à d'autant plus d'êtres qu'il réunit moins de caractères : ainsi la compréhension et l'extension sont en raison inverse l'une de l'autre.

compréhensivité [*kon-pré-an*] n. f. Etendue de la faculté de comprendre.

comprenable [*kon*] adj. Compréhensible. (Peu us.)

comprendre [*kon-pran-dre*] v. a. (lat. *comprehendere*. — Se conj. comme *prendre*.) Renfermer en soi : *la France comprend 89 départements.* Faire entrer dans un ensemble : *comprendre des meubles dans un inventaire. Fig.* Concevoir, se rendre compte d'une chose : *comprendre la pensée d'un auteur.*

comprenette [*kon-pre-nè-te*] n. f. *Fam.* Faculté de comprendre, attention. *N'avoir pas la comprenette facile*, comprendre difficilement.

compresse [*kon-près-se*] n. f. (lat. *compressus*, comprimé). Linge en plusieurs doubles, que l'on emploie dans le pansement des plaies.

compresseur [*kon-près-seur*] adj. m. Se dit de certains instruments servant à comprimer une partie du corps. N. m. Appareil destiné à comprimer un gaz.

compressibilité [*kon-près-si*] n. f. *Physiq.* Propriété des corps qui peuvent être comprimés : *la compressibilité des liquides est à peu près nulle.* ANT. **Incompressibilité.**

— ENCYCL. Tous les corps sont compressibles, c'est-à-dire cèdent à la pression en diminuant de volume. Un parallélépipède métallique pressé sur deux faces opposées se raccourcit et finit par se briser si la pression dépasse une certaine limite ; on conçoit l'intérêt qu'il y a à connaître cette limite pour les matériaux de construction ; si cette limite n'est pas atteinte, la diminution de volume disparaît avec la pression. Pour les liquides, quelle que soit la pression le volume reprend toujours sa valeur initiale quand cette pression cesse d'agir. C'est John Canton (1761) qui, le premier, a démontré que les liquides sont compressibles. La compressibilité des liquides est plus grande que celle des solides, mais ni l'une ni l'autre ne sont comparables à la compressibilité des gaz ; la loi de compressibilité des gaz, donnée par Boyle (1661), puis par Mariotte (1776), et que l'on appelle en France *loi de Mariotte*, peut se résumer ainsi : *A température constante, les volumes occupés par une même masse gazeuse sont inversement proportionnels aux pressions qu'elle supporte.* Cette loi n'est en réalité qu'une loi approchée, d'autant plus applicable que les gaz sont plus éloignés du *point critique.* (V. LIQUÉFACTION.) D'ailleurs, les gaz comprimés fortement acquièrent des propriétés voisines de celles des liquides.

compressible [*kon-près-si-ble*] adj. (du lat. *compressus*, comprimé). Qui peut être comprimé : *les gaz sont très compressibles.*

compressicaude [*kon-près-si-kô-de*] adj. *Zool.* Qui a la queue comprimée.

compressicaule [*kon-près-si-kó-le*] adj. *Bot.* Qui a la tige comprimée.

compressif [*kon-près-sif*], **ive** adj. *Chir.* Qui sert à comprimer : *appareil compressif. Fig.* Qui empêche la diffusion des idées : *régime compressif.*

compressimètre [*kon-près-si*] n. m. *Chir.* Ruban de fil placé au-dessous d'un bandage, pour s'assurer du degré de compression.

compression [*kon-près-si-on*] n. f. Action de comprimer : *pompe de compression.* Effet de cette action. *Fig.* Contrainte : *gouvernement qui emploie des moyens de compression.* ANT. **Dilatation.**

comprêtre [*kon*] n. m. Collègue dans le sacerdoce. (Titre que les évêques donnaient autrefois à leurs prêtres.)

comprimable [*kon*] adj. Qui peut être comprimé : *les gaz sont très comprimables.* Il vaut mieux dire *compressible.*

comprimant [*kon man*], **e** adj. Qui comprime.

comprimé, e [*kon*] adj. Diminué de volume : *air comprimé.* Aplati sur les côtés : *front comprimé.* N. m. Pastille pharmaceutique, contenant une certaine dose de médicament sous un tout petit volume : *un comprimé de chlorate de potasse.*

comprimer [*kon-pri-mé*] v. a. (lat. *comprimere*). Presser un corps de manière à en réduire le volume. *Fig.* Empêcher d'agir, de se manifester : *comprimer les factions ; comprimer ses larmes.* ANT. **Dilater, étendre.**

comprimeur [*kon*] n. m. Appareil dont on se sert dans certains moulins pour aplatir le grain avant de le moudre.

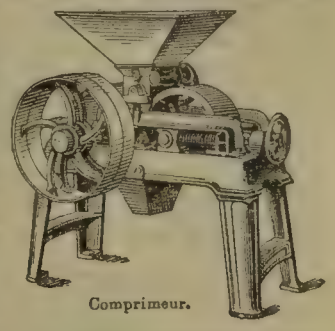

Comprimeur.

compris, e [*kon-pri, i-ze*] adj. (de *comprendre*). Contenu. Dont on a l'intelligence. — Reste invariable quand le substantif suit : *y compris la ferme ; non compris la ferme.* Varie quand il suit le nom : *la ferme non comprise.* ANT. **Incompris.**

compromettant [*kon-pro-mè-tan*], **e** adj. De nature à compromettre : *parole, démarche compromettante.*

compromettre [*kon-pro-mè-tre*] v. a. (lat. *compromittere*. — Se conj. comme *mettre.*) Exposer, mettre en péril, dans l'embarras : *compromettre ses intérêts.* Perdre de réputation : *compromettre quelqu'un.* V. n. Faire un compromis. Stipuler qu'on aura recours à des arbitres. **Se compromettre** v. pr. Se mettre en péril. Exposer son crédit, sa réputation.

compromis [*kon-pro-mi*] n. m. Contrat par lequel deux personnes conviennent de se soumettre à l'arbitrage d'un tiers. (V. ARBITRAGE.) Accommodement, transaction : *un compromis médiocre est toujours préférable à un procès.*

— ENCYCL. *Dr.* Le compromis, à la différence de la *transaction* (v. ce mot), qui termine tout de suite un procès par des concessions réciproques, ne fait qu'organiser un moyen de le terminer, en désignant un juge autre que celui du droit commun, sans que les parties aient rien abandonné de leurs prétentions. Il ne faut pas confondre le *compromis* avec la *clause compromissoire.* V. COMPROMISSOIRE (*clause*).

compromissaire [*kon-pro-mi-sè-re*] n. m. Arbitre choisi à la suite d'un compromis.

compromission [*kon-pro-mi-si-on*] n. f. Action de compromettre quelqu'un ou soi-même : *gardez-vous de toute compromission.*

compromissionnaire [*kon-pro-mi-si-o-nè-re*] adj. Qui a rapport à un compromis.

compromissoire adj. *Dr. Peine compromissoire*, peine prononcée par un arbitre. *Clause compromissoire*, clause par laquelle des contractants stipulent que les difficultés qui pourront surgir sur l'exécution de leur contrat seront tranchées par des arbitres qu'ils se réservent de nommer.

comprotecteur [*kon-pro-tèk-teur*] adj. m. Se disait des cardinaux à qui était confié le patronage de certains ordres religieux.

comprovincial, e, aux [*kon*] adj. Qui est de la même province ecclésiastique. N. m. Evêque de la même province.

Comps [*konpss*], ch.-l. de c. (Var), arr. et à 20 kil. de Draguignan, près de l'Artuby ; 620 h. Belles grottes. — Le cant. a 10 comm. et 2.080 h.

comptabiliaire [*kon-ta-bi-li-è-re*] adj. Ayant rapport à la comptabilité : *erreur comptabiliaire.*

comptabiliairement [*kon-ta-bi-li-è-re-man*] adv. Relatif à la comptabilité.

comptabiliser [*kon-ta-bi-li-zé*] v. a. Appliquer les règles de la comptabilité à des opérations de commerce, de production, etc.

comptabilité [*kon-ta*] n. f. (de *comptable*). Art de tenir des comptes en règle. Partie d'une administration spécialement chargée des comptes. *Comptabilité publique*, ensemble des règles applicables à la gestion des deniers publics.

— ENCYCL. *Comm.*, et *ind.* La compabilité est la science qui a pour objet la conception et la coordination rationnelles des comptes relatifs aux produits du travail et aux transformations du capital. Il existe deux manières de tenir les comptes : 1° en partie simple ; 2° en partie double. Toute opération de vente suppose deux personnes : une qui *livre*, l'autre qui *reçoit.* Par la comptabilité en *partie simple* ou *unigraphie*, le commerçant n'établit le compte que de la personne à qui il vend ou de qui il reçoit, c'est-à-dire que sa comptabilité ne se compose que des comptes de ses acheteurs à terme et de ses fournisseurs. Au contraire, la comptabilité *en partie double* ou *digraphie* fait, dans toute opération, le compte du commerçant qui livre ou qui reçoit, et celui de la personne qui reçoit ou qui livre inversement, c'est-à-dire que le commerçant est représenté par des comptes : CAISSE, EFFETS, MAGASIN, etc., auxquels on inscrit ce qu'il reçoit ou ce qu'il livre, en même temps que l'on inscrit au compte du vendeur ce qu'il livre, de l'acheteur ce qu'il reçoit ; d'où le qualificatif de *partie double*, par opposition à *partie simple.* La digraphie permet d'obtenir, par des comptes bien coordonnés, la situation permanente des entreprises, même les plus complexes, ainsi que les prix de revient exacts des industries de production et de fabrication.

— *Fin.* La comptabilité publique est régie notamment par l'instruction générale du 20 juin 1859 et le décret du 31 mai 1862. Deux sortes d'agents concourent aux opérations budgétaires : l'*ordonnateur* et le *comptable.* Le premier, administrateur (ministre, préfet, maire, etc.), délivre des ordres de recette, engage, liquide, ordonnance les dépenses (ordonnances directes ou de délégation, mandats), sous sa responsabilité morale. Le comptable, chargé de l'acte matériel de recette ou de payement, est responsable sur ses biens personnels (cautionnement, hypothèque) des recouvrements à faire et de la validité des payements. En revanche, il est interdit à l'ordonnateur de s'ingérer dans le maniement des deniers, sous peine d'être déclaré *comptable occulte* ou *de fait.* L'ordonnateur et le comptable tiennent des écritures qui se contrôlent réciproquement. Les comptes des ordonnateurs sont vérifiés administrativement et ont pour sanction l'approbation de l'autorité administrative ou, s'il s'agit du budget de l'Etat, le vote des Chambres (*loi de règlement*). Les comptes du comptable, appuyés des pièces au vu desquelles il a effectué les recettes ou les payements, sont jugés par le conseil de préfecture ou la Cour

des comptes et aboutissent à un quitus ou à un reversement d'espèces. D'autre part, toutes les opérations des comptables du Trésor sont relevées au ministère des finances par la direction générale de comptabilité publique, et par la direction générale du mouvement des fonds, qui répartit les sommes nécessaires sur tous les points du territoire. Ces opérations sont résumées dans le compte général de l'administration des finances. La Cour des comptes, qui a vérifié sur pièces les comptes des comptables du Trésor, en affirme la conformité avec le compte général des finances et les comptes des ministres (déclaration de conformité).

comptable [*kon-ta-ble*] adj. (de *compter*). Qui est chargé des comptes : *comptable des deniers publics*. Qui peut être porté en compte : *pièce comptable*. *Fig.* Responsable de. N. m. Agent qui tient les comptes.

— Encycl. On distingue : 1° le *comptable d'origine*, c'est-à-dire tout individu tenant lui-même sa comptabilité ou la faisant tenir par un professionnel, mais qui en est responsable personnellement vis-à-vis des tiers (ainsi, un banquier est responsable des comptes que dressent ses employés) ; 2° le *comptable de profession*, personne choisie par le comptable d'origine pour le suppléer, moyennant rémunération, dans le soin de tenir ses comptes ; 3° le *comptable gardien de valeurs* : caissier, magasinier, trésorier, officier payeur, etc., commis à la garde des valeurs, à charge d'en rendre compte.

comptage [*kon-ta-je*] n. m. Action de compter.

comptant [*kon-tan*] adj. m. Compté sur l'heure et en espèces : *deniers comptant, argent comptant*, et subst. : *du comptant. Vendre au comptant*, moyennant payement immédiat. *Fig. Prendre pour argent comptant*, accepter comme chose valable, assurée. Adverbialem. : *payer comptant*.

compte [*kon-te*] n. m. (de *compter*). Calcul, nombre : *faire le compte de sa fortune*. Etat de ce qui est dû : *vérifier le compte d'un entrepreneur*. *Fig.* Profit, avantage : *les fripons trouvent leur compte à la bonne foi des honnêtes gens. Donner son compte à un domestique*, le payer et le renvoyer. *Demander son compte*, se faire payer son salaire pour quitter une place. *Recevoir son compte*, être congédié. *Rendre compte de*, raconter, expliquer, justifier. *Tenir compte de*, prendre en considération ; dédommager de ; être reconnaissant de. *Comptes faits*, ouvrage qui donne des calculs tout faits. *Compte courant*, état par *doit* et *avoir* des opérations entre deux individus. *Compte rendu*, rapport fait à des commettants, à des intéressés, sur un objet qui les concerne : analyse d'un ouvrage. *Cour des comptes*, tribunal administratif établi pour juger et apurer les comptes des deniers publics. *A ce compte, à ce compte-là*, d'après ce raisonnement. *Sur le compte de*, au sujet de. *Etre loin de compte*, être en désaccord de beaucoup, sur un compte, sur un sujet quelconque. *Laisser une marchandise pour compte*, la refuser. *Avoir son compte*, être très maltraité. *Trouver son compte à*, avoir avantage à. *Tenir un compte*, inscrire les opérations faites avec la personne dont le nom figure en tête du compte. *Régler un compte*, examiner si l'ayant compte est débiteur ou créancier. *Solder* ou *balancer un compte*, déterminer ou inscrire la différence entre la somme des articles du débit et la somme des articles du crédit. *Relever un compte*, en faire une copie. *Fermer un compte*, cesser d'avoir des relations avec la personne qu'il concerne. *Arrêter un compte*, le fermer. *Régler ses comptes*, mettre ordre à ses affaires. *Rendre ses comptes*, les présenter à la vérification, et *fig.* mourir. *Se rendre compte de*, apprécier. *Demander compte de*, demander la justification de. *Devoir compte de*, être tenu à. *Mettre, faire entrer en ligne de compte*, prendre en considération. Loc. adv. : *A compte*, à valoir. *A bon compte*, à bon marché : *avoir une marchandise à bon compte. Au bout du compte* ou *en fin du compte* ou *tout compte fait*, tout bien considéré. *De compte à demi*, en partageant les bénéfices. Prov. : **A chacun son compte,** que chacun reçoive ce qui lui est dû. **Chacun veut avoir son compte,** personne ne s'endort sur ses intérêts. **Les bons comptes font les bons amis,** pour rester amis, il faut avant tout s'acquitter exactement de ce que l'on se doit l'un à l'autre.

— Encycl. *Comm.* Un compte, c'est l'énumération sommaire des opérations par lesquelles le capital dont dispose un commerçant s'augmente temporairement par l'accession de celui d'autrui, ou diminue en passant temporairement aux mains d'autrui.

Il existe deux sortes de comptes : les *comptes arithmétiques* et les *comptes digraphiques* ou comptes d'une comptabilité tenue en partie double. V. comptabilité.

Le compte entre deux négociants, contenant une suite d'opérations qui doivent se régler par compensation à l'expiration d'une certaine période, porte le nom de *compte courant*. On distingue le *compte courant simple* et le *compte courant et d'intérêts*. Le compte courant simple est l'état dressé par *doit* et *avoir* des opérations exprimées en monnaie de compte, qui se poursuivent entre deux individus durant une certaine période, dont la durée est déterminée par la volonté des parties, et au bout de laquelle l'arrêté du compte fixe la somme dont l'une des parties est redevable à l'autre, quant aux capitaux. Dans le compte courant et d'intérêts, l'arrêté de compte fixe la somme dont l'une des parties est redevable à l'autre non seulement quant aux capitaux, mais encore quant aux intérêts de ces capitaux, changes, commissions, etc.

Le *compte de retour* est celui qui accompagne un effet de commerce ou une lettre de change non payée à son échéance, et que le cessionnaire renvoie au cédant. Il est épinglé à l'effet retourné. Il contient l'état des frais occasionnés par le non-payement de l'effet.

Les *comptes d'ordre* sont les comptes transitoires ou permanents qui permettent d'exprimer exactement les opérations économiques et les résultats qu'elles donnent.

Les *comptes collectifs* sont usités pour présenter et résumer au grand livre général des séries de comptes de même nature, comme clients, fournisseurs, outillage, etc., que l'on ouvre dans un ou plusieurs grands livres particuliers. Les comptes collectifs facilitent la division du travail comptable, simplifient la balance d'ensemble, et fournissent des contrôles utiles.

— Dr. *Reddition de comptes.* C'est la production, à fin de vérification, d'un état de la recette et de la dépense des biens que l'on a administrés pour autrui. Le *rendant* est celui qui rend compte, et l'on appelle *ayant* celui à qui il est rendu. Le tuteur, le curateur à succession vacante, le mandataire, etc., doivent compte de leur administration. Lorsque la justice a à intervenir, à défaut de règlement amiable, le Code de procédure civile prescrit la forme des redditions de compte.

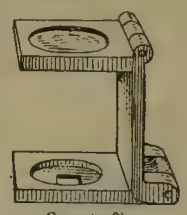
Compte-fils.

compte-fils [*kon-te-fil*] n. m. invar. Loupe pour compter les fils de la chaîne ou de la trame sur un petit échantillon de tissu.

compte-gouttes [*kon-te-ghou-te*] n. m. invar. Petit appareil permettant de compter goutte à goutte une quantité déterminée d'une solution médicamenteuse ou autre : *les compte-gouttes servent surtout aux médecins, aux pharmaciens, aux chimistes et aux parfumeurs.* Adjectiv. : *un flacon compte-gouttes.*


Compte-gouttes.

compte-pas n. m. Syn. de podomètre.

compter [*kon-té*] v. a. (lat. *computare*). Nombrer, calculer : *compter de l'argent.* Mettre au nombre de : *compter parmi ses amis.* Payer, donner : *compter cent francs à quelqu'un.* Avoir atteint : *compter vingt-cinq ans. Arg. marit. Compter ses chemises*, vomir. V. n. Etre compté, faire nombre : *syllabe qui ne compte pas.* Se proposer : *je compte partir demain. Compter sur*, avoir confiance en. *Compter de*, dater de. *Compter par*, égaler au nombre de : *compter des prospérités par les jours de son règne. A pas comptés*, lentement, solennellement. Prov. : **Qui compte sans son hôte** (ou **sans l'hôte**) **compte deux fois,** calculer sans consulter les intéressés, c'est s'exposer à des mécomptes. **Il ne faut pas compter sur les souliers d'un mort pour se mettre en route,** il ne faut pas baser des projets sur un héritage.

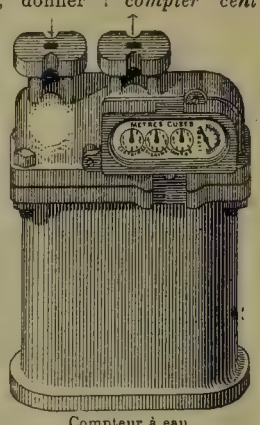
Compteur à eau.

compte-reau [*kon-te-rô*] n. m. Petit compte de détail.

compteur, euse [*kon-teur, eu-ze*] n. et adj. Celui, celle qui compte. N. m. Nom donné à divers appareils mesurant les distances parcourues ou le nombre des mouvements effectués dans un temps donné. Appareil qui marque les quantités de gaz d'éclairage, d'eau, etc., que consomme une maison.

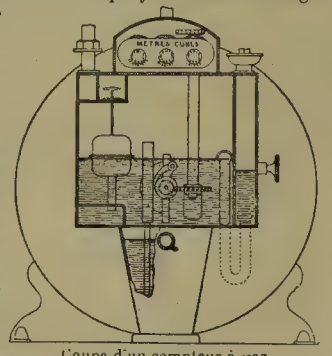
Coupe d'un compteur à gaz.

— Encycl. *Mécan.* On distingue, suivant leur usage : le *compteur à gaz ;* le *compteur à eau ;* le *compteur de tours ;* le *compteur de vapeur ;* le *compteur d'électricité ;* le *compteur d'entrée*, etc. Les premiers ont pour type le *compteur normal*, d'où dérivent les compteurs *à niveau constant, compensateur, à bâche d'évaporation, à mesure invariable*, etc. Le compteur normal est constitué, en principe, par un tambour ou volant, appareil mesureur, se mouvant dans une caisse cylindrique, qui renferme une quantité déterminée d'eau. Le volant communique son mouvement de rotation à un mécanisme qui actionne les aiguilles de plusieurs cadrans enregistrant les quantités de gaz qui traversent le compteur. Un autre type de compteur à gaz est celui dit *à payement préalable* : il possède un distributeur laissant s'écouler une certaine quantité de gaz à la suite de l'introduction d'une pièce de monnaie. Le compteur à eau comporte un très grand nombre de systèmes, se divisant en trois groupes principaux : *compteurs à compartiments extensibles ; à piston mobile ; à mouvement rotatif.* Les premiers contiennent des diaphragmes avec membranes en caoutchouc ou cuir ayant assez de souplesse pour se gonfler si le compartiment se remplit d'eau, et se dégonfler si l'eau s'en échappe. Un mécanisme actionne l'aiguille du cadran. Dans les seconds, un piston se meut à l'intérieur d'un cylindre muni d'un tiroir ; l'eau arrive comme la vapeur dans un cylindre de machine ; le tige du piston agit sur les aiguilles d'un cadran enregistreur. Le *compteur à mouvement rotatif* est constitué par une turbine horizontale, actionnant l'aiguille d'un cadran et recevant l'eau par-dessus. Les *compteurs de tours* munis d'un nombre plus ou moins grand de cadrans servent à enregistrer le nombre de tours que fait l'arbre moteur d'une machine pendant un laps de temps fixé. Les *compteurs à vapeur* enregistrent le débit de vapeur d'une machine à vapeur. Les *compteurs d'entrée* sont des sortes de tourniquets usités dans les expositions publiques. Munis d'un déclic, ils comptent les visiteurs, dont un seul passe à la fois. (V. tourniquet).

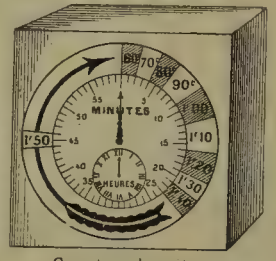
Compteur de voiture.

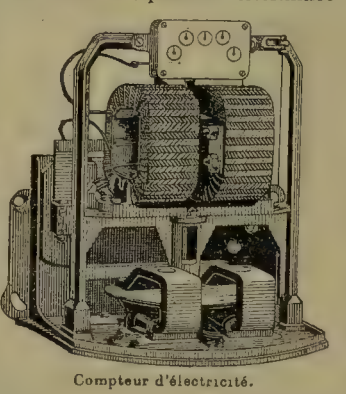
Compteur d'électricité.

compteuse [*kon-teu-ze*] n. f. Ouvrière qui assemble en mains les feuilles de papier.

comptoir [*kon-toir*] n. m. Table longue, sur laquelle les marchands étalent leurs marchandises : *comptoir de marchand de vin*. Succursale de la Banque de France. Nom donné à divers établissements de crédit public. Agence de commerce d'une nation en pays étranger : *comptoir des Indes.*

— Encycl. *Fin. Comptoir d'escompte.* V. crédit (*Etablissements de*).

compulsation [*kon, si-on*] n. f. Action de compulser. (On dit aussi *compulsion.*)

compulser [*kon-pul-sé*] v. a. (du lat. *compulsare*, contraindre). Prendre communication d'un acte chez un officier public : *compulser un dossier.* Rechercher dans des registres, des papiers, etc.

compulseur [*kon*] n.m. Individu qui compulse.

compulsif, ive [*kon*] adj. Qui pousse, qui contraint : *force compulsive.*

compulsoire [*kon*] n. m. (de *compulser*). Prise de communication des actes d'un officier public, en vertu d'une ordonnance du juge.

— Encycl. *Proc. civ.* On donne le nom de *compulsoire* à la procédure employée pour obtenir communication et, s'il y a lieu, se faire donner un extrait d'un acte dans lequel on n'a pas été partie, et qui se trouve chez un dépositaire public, tel qu'un notaire. Il faut, pour pouvoir y recourir, un lien direct et sérieux entre la pièce dont on demande communication et l'objet du litige.

comput [*kon-put'*] n. m. (du lat. *computare*, compter). Supputation des temps pour le calendrier, et surtout le calendrier des fêtes mobiles : *le comput renferme le nombre d'or, le cycle solaire, l'indication romaine, l'épacte et les lettres dominicales.*

computation [*kon, si-on*] n. f. (du lat. *computare*, compter). Manière de supputer le temps.

computer [*kon-pu-té*] v. a. (lat. *computare*). Supputer, compter.

computiste [*kon-pu-tis-te*] n. m. Celui qui travaille à dresser le calendrier ecclésiastique. A Rome, officier qui perçoit les revenus de la chambre apostolique.

Comtadin, e [*kon*], habitant ou originaire du comtat Venaissin : *les Comtadins.* Adjectiv. : *population comtadine.*

comtal, e, aux [*kon*] adj. Qui appartient au comte : *titre, fief comtal.*

comtat [*kon-ta*] n. m. Comté, dans certaines expressions géographiques : *comtat d'Avignon, comtat Venaissin.*

Comtat (le) ou **comtat Venaissin** [*kon-ta-ve-nè-sin*], pays de l'ancienne France, compris dans le dép. de Vaucluse : il appartint aux papes avec Avignon, de 1274 à 1791. (Hab. *Comtadins*).

comte [*kon-te*] n. m. (du lat. *comes, itis*, compagnon). Dans le haut moyen âge, commandant militaire d'un territoire : *les comtes institués par Charlemagne se rendirent peu à peu indépendants.* Dans la noblesse, dignitaire du troisième ordre, entre les barons et marquis.

— Encycl. Déjà usité par l'administration romaine pour désigner les conseillers attachés à la personne de l'empereur ou des dignitaires provinciaux, le titre de *comte* désigna, dans le haut moyen âge, un fonctionnaire à la fois civil et militaire, placé à la tête de chacune des subdivisions provinciales ou cités. Sous les derniers Carolingiens, cette fonction devint un bénéfice héréditaire, d'importance très variable d'ailleurs, depuis les grands feudataires jusqu'aux simples hobereaux. Les comtes possédaient des droits régaliens. La Révolution supprima ce titre, qui réapparut sous l'Empire.


Insignes distinctifs du comte : 1. Heaume ; 2. Couronne ; 3. Toque (1er Empire).

L'insigne du comte est une couronne d'or rehaussée de perles ; vue de profil, c'est-à-dire telle qu'elle est figurée en art héraldique, cette couronne montre neuf grosses perles. Quand les armes des comtes ont pour cimier un heaume, celui-ci est d'argent taré de profil et clos par une grille à sept barreaux. Dans les armoiries impériales, l'insigne du comte est une toque de velours noir retroussée de contre-hermine avec porte-aigrette d'or supportant cinq plumes.

Comte Ory (*le*), opéra en deux actes, paroles de Scribe et de Delestre-Poirson, musique de Rossini (1828). Le livret est tiré d'une vieille romance d'origine picarde. Le comte Ory, profitant de l'absence du comte de Formoutiers, s'introduit dans son manoir avec treize compagnons déguisés, ainsi que lui, en pèlerines. La châtelaine et ses compagnes couraient de grands dangers sans la perspicacité du

page Isolier, qui découvre l'identité de la fausse sœur Colette. Le comte Ory et ses amis sont trop heureux de pouvoir s'évader au moment où le comte de Formoutiers revient de Palestine. La partition, une des meilleures du compositeur, offre de charmantes mélodies : la cavatine *Que les destins prospères*, la romance : *Noble châtelaine*, le chœur des buveurs, celui des chevaliers, etc.

Comte (Charles), publiciste et homme politique français, né à Sainte-Énimie (Lozère), m. à Paris (1782-1837) ; il fut le fondateur du *Censeur*, et devint secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales.

Comte (Auguste), mathématicien et philosophe français, né à Montpellier, m. à Paris (1798-1857) ; fondateur du positivisme. Il fut longtemps professeur à l'Ecole polytechnique. Son *Cours de philosophie positive* et son *Système de politique positive* sont parmi les œuvres capitales de la philosophie du XIXe siècle. Citons encore : la *Synthèse subjective*, le *Catéchisme positiviste*. A partir de 1845, Auguste Comte s'efforça de tirer de sa philosophie une religion de l'Humanité, dont il s'intitula le grand-prêtre. V. POSITIVISME.


Aug. Comte.

Comte (Pierre-Charles), peintre français, né à Lyon, m. à Paris (1823-1895). A représenté dans un style précis et brillant des scènes historiques : *Henri III et le duc de Guise* (m. du Luxembourg).

comté [*kon*] n. m. (autref. f.) Titre d'une terre qui donnait la qualité de comte. Possession d'un comté. Division administrative de la Grande-Bretagne : *l'Angleterre et le Pays de Galles comprennent 61 comtés.*

comtesse [*kon-tè-se*] n. f. Celle qui, de son chef, possédait un comté. Femme ou veuve d'un comte.

Comtesse (Robert), homme politique suisse, né à Valangin (canton de Neuchâtel) en 1847 ; fut président de la Confédération helvétique en 1909.

Comtesse de Charny (*la*), roman d'Alexandre Dumas (1859-1865), faisant suite à *Ange Pitou*, qui lui-même continue *Joseph Balsamo* ou *Mémoires d'un médecin*. Série amusante qui va de Louis XV à la Révolution.

Comtesse d'Escarbagnas (*la*), comédie de Molière, en un acte et en prose (1671) ; peinture vive des ridicules de la province. On donne le nom de *Comtesse d'Escarbagnas* à une personne entichée de sa noblesse jusqu'au ridicule.

comtifier [*kon-ti-fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier*.) *Fam.* Faire comte.

comtisme [*kon-tis-me*] n. m. (de *Comte*). Doctrine d'Auguste Comte.

Comtois, e [*kon-toi, oi-ze*], habitant ou originaire de la Franche-Comté : *les Comtois*. Loc. argot. : *Battre comtois*, mentir. Adjectiv. : *coutumes comtoises.*

comtor [*kon*] n. m. Nom que l'on donnait, dans quelques comtés, au vassal immédiat du comte.

comtorat [*kon-to-ra*] n. m. Fief, titre de comtor.

comtoresse [*kon-to-rè-se*] ou **comtorisse** [*kon-to-ri-se*] n. f. Femme de comtor.

comunero ou **communero** [*né*] n. m. Habitant d'une commune, en Espagne.

— ENCYCL. Les communeros jouirent longtemps de chartes, de privilèges ou *fueros*, par lesquels les rois récompensaient leur zèle à aller, au péril de leur vie, s'établir dans les contrées nouvellement conquises sur les Maures. Les communeros se soulevèrent, en 1520, contre Charles-Quint, sous la conduite de Juan de Padilla, mais, abandonnés par les nobles qui les avaient d'abord soutenus, ils furent écrasés, en 1521, à la bataille de Villalar.

comunidad n. f. (m. esp.) Nom donné à certains corps municipaux d'Espagne. (Pl. *communidades.*)

Comus [*muss*], dieu qui présidait aux plaisirs de la table, chez les Grecs. (*Myth.*)

con préf. V. co.

con [*kon*] prép. (m. ital.). Avec (usité en musique dans certaines locutions) : *Con anima*, avec âme.

Conakry. *Géogr.* V. KONAKRY.

Conan, nom de quatre ducs de Bretagne : CONAN Ier, *le Tors*, m. en 992 ; — CONAN II, né en 1040, m. en 1066 ; — CONAN III, *le Gros*, né en 1089, m. en 1148 ; — CONAN IV, *le Petit*, né vers 1137, m. en 1171.

conard [*nar*] n. m. Membre d'une société joyeuse qui célébrait les jours gras à Rouen par toutes sortes de bouffonneries.

concamération [*si-on*] n. f. (lat. *concameratio*). *Archit.* Voûte, arcade ou cintre.

Concarneau [*nô*], ch.-l. de c. (Finistère), arr. et à 22 kil. de Quimper, port sur l'Océan ; 8.010 h. (*Concarnois*). Ch. de f. Orl. Bains de mer (plage de sable). Pêche à la sardine ; fabrication de conserves. — Le cant. a 4 comm. et 20.720 h.

concassage [*ka-sa-je*] n. m. Action de concasser. Syn. CONCASSATION, CONCASSEMENT.

concasser [*ka-sé*] v. a. (lat. *conquassare*). Réduire une matière dure en petits fragments.

concasseur [*ka-seur*] n. m. Machine-outil pour broyer les graines et les tourteaux. Adjectiv. : *cylindre concasseur.*

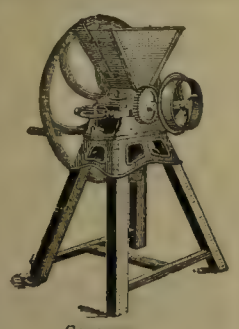
Concasseur.

— ENCYCL. Le concasseur est constitué essentiellement par deux cylindres en fonte placés parallèlement dans un même plan horizontal, striés obliquement par rapport à l'axe dans les bons modèles, et tournant en sens contraire pour agir comme un laminoir. Un dispositif projette sur eux les graines à concasser.

Dans d'autres systèmes, il n'y a qu'une partie mobile, cylindre ou plateau, armée de dents ou de stries, et qui tourne vis-à-vis d'une partie fixe.

concaténation [*si-on*] n. f. (de *concaténé*). *Philos.* et *rhét.* Enchaînement : *la concaténation des causes et des effets.*

concaténé, e adj. (du lat. *cum*, avec, et *catena*, chaîne). Se dit de vers dont chacun commence par le dernier mot ou la dernière syllabe du précédent.

concavation [*si-on*] n. f. Gibbosité antérieure de la poitrine.

concave adj. (lat. *concavus*). Dont la surface est une courbe creuse : *miroir concave.* N. m. Côté concave : *le concave d'une lentille.* ANT. **Convexe, bombé.**

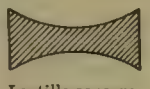
Lentille concave.

concavifolié, e adj. A feuilles concaves.

concavité n. f. Etat de ce qui est concave. Le côté concave d'un corps. ANT. **Convexité.**

concéder [*sé-dé*] v. a. (lat. *concedere*. — Se conj. comme *accélérer*.) Accorder comme une faveur, un droit, un privilège : *concéder l'exploitation d'un monopole.* Abandonner un point en contestation. ANT. **Refuser, rejeter.**

concedo, terme de logique signif. *j'accorde* ; *la guerre est parfois un mal nécessaire, concedo, mais on doit tout faire pour l'éviter.*

concélébrer [*bré*] v. a. (Se conj. comme *accélérer*.) Célébrer (la messe) ensemble.

concentrable [*san*] adj. Qui peut être concentré : *liquide très concentrable.*

concentrateur [*san*] n. m. Appareil de concentration des liquides, des sirops. Dans une cartouche de chasse, culot en treillage métallique. Appareil employé dans l'industrie aurifère, pour séparer l'or de la masse du minerai broyé.

concentration [*san-tra-si-on*] n. f. Action de concentrer : *la concentration d'une armée. Fig.* : *la concentration des pouvoirs.* Effet qui en résulte : *concentration de la chaleur. Concentration du pouls*, état du pouls dont les battements sont peu sensibles. ANT. **Dispersion, diffusion.**

— ENCYCL. *Camps de concentration.* Pendant la guerre du Transvaal, on appela ainsi des groupements de population boer non combattante, faits par les Anglais. Cela mettait entre leurs mains un nombre considérable d'otages. De plus, sur ces camps établis dans de déplorables conditions d'hygiène, sévit une mortalité terrible. Les camps de concentration hâtèrent la reddition finale des combattants. Pendant la Grande Guerre, chez les divers belligérants, les nationaux ennemis ont été groupés dans des camps de concentration.

concentré, e [*san*] adj. (de *concentrer*). Dont on a chassé la partie aqueuse : *alcool, acide concentré. Fig.* Peu communicatif.

concentrement [*san-tre-man*] n. m. Action de concentrer. (Peu us.)

concentrer [*san-tré*] v. n. (du préf. *con.*, et de *centre*). Réunir en un centre : *les lentilles biconvexes concentrent les rayons solaires.* Rassembler sur un même point : *concentrer des troupes. Chim. Concentrer un liquide, un acide*, le dépouiller des parties d'eau. *Fig. Concentrer ses affections*, les rapporter à un objet unique. *Concentrer sa colère*, la contenir, la dissimuler. ANT. **Disperser, disséminer. Se concentrer** v. pr. Se rassembler. *Fig.* Se renfermer en soi-même. ANT. **S'épancher.**

concentrique [*san*] adj. (de *concentrer*). *Géom.* Se dit d'une figure ayant même centre qu'une autre figure : *cercles concentriques.*


Cercles concentriques.

concentriquement [*san-trike-man*] adv. D'une manière concentrique.

concentrisme [*san-tris-me*] n. m. (de *concentrer*). *Sociol.* Doctrine politique favorable à la concentration ; tendance à concentrer.

concentriste [*san-tris-te*] n. et adj. Favorable à la concentration : *politique concentriste.*

Concepcion (**La**), v. du Chili, ch.-l. de la prov. de ce nom, port actif sur le Pacifique ; à l'embouchure du Biobio ; 50.000 h.

Concepcion del Uruguay ou **Concepcion,** v. de la république Argentine, sur l'Uruguay ; 10.000 h. Port sur l'Uruguay.

concept [*sèpt*] n. m. (du lat. *conceptus*, conçu). *Philos.* Idée, objet conçu par l'esprit : *une abstraction n'est qu'un concept.*

— ENCYCL. Le mot *concept* a été introduit dans la terminologie philosophique pour traduire le *begriff* de la philosophie kantienne, et s'applique à toute notion qui est générale sans être absolue.

conceptacle [*sèp*] n. m. (lat. *conceptaculum*). Se dit d'une cavité contenant les organes de la reproduction, chez beaucoup de cryptogames.

conceptaculaire [*sèp, lè-re*] adj. Qui a rapport au conceptacle : *cavité conceptaculaire.*

conceptaculifère [*sèp*] adj. (de *conceptacle*, et du lat. *ferre*, porter). *Bot.* Muni de conceptacles : *algues conceptaculifères.*

concepteur, trice [*sèp*] n. Individu qui conçoit. Adjectiv. : *l'individu fécondateur et l'individu concepteur.* (Peu us.)

conceptibilité [*sèp*] n. f. Caractère de ce qui est conceptible.

conceptible [*sèp*] adj. Qui peut être conçu : *phénomène conceptible ; fait conceptible.*

conceptif, ive [*sèp*] adj. Qui peut concevoir : *faculté conceptive.*

conception [*sèp-si-on*] n. f. (lat. *conceptio*). Action par laquelle l'enfant est conçu. *Immaculée Conception*, dogme catholique défini par Pie IX en 1854, d'après lequel la Vierge Marie a été conçue sans le péché originel. Fête par laquelle l'Eglise célèbre ce mystère (8 déc.). *Fig.* Faculté de comprendre : *avoir la conception lente, facile.* Ce que produit l'intelligence : *l'invention de l'alphabet est une sublime conception.*

Conception de Villa-Viçosa (*ordre de* **N.-D. de la**), ordre portugais fondé en 1818 par le roi de Portugal Jean VI. Trois classes : ruban bleu bordé de blanc.


Ordre de N.-D. de la Conception de Villa-Viçosa.

Conception immaculée (*la*), titre de nombreux tableaux peints par de grands artistes de toutes les écoles : Murillo, Ribera, Rubens, Tiepolo (v. p. 526), le Tintoret, le Corrège, le Guide (Madrid), etc. (V. ASSOMPTION).

conceptionnaire [*sèp-sio-nè-re*] n. m. Théologien qui soutenait l'immaculée conception de la Vierge, avant que ce dogme ne fût devenu un article de foi pour les catholiques.

conceptionnel, elle [*sèp-si-o-nèl, è-le*] adj. Qui a rapport aux conceptions, aux concepts.

conceptiste [*sèp-tis-te*] n. m. (de l'esp. *concepto*, pensée). Nom donné à des écrivains précieux, dans la littérature espagnole.

conceptivité [*sèp*] n. f. Faculté de concevoir.

conceptualisme [*sèp-tu-a-lis-me*] n. m. Doctrine philosophique d'Abélard, qui professe que l'universel existe dans les choses mêmes, et que, séparé des choses, il n'est ni une réalité en soi, ni un simple mot, mais une conception de l'esprit qui exprime la nature essentielle de la pensée. (S'oppose dans le problème des universaux, à *réalisme* et à *nominalisme.*)

conceptualiste [*sèp-tu-a-lis-te*] n. et adj. Partisan du conceptualisme.

conceptuel, elle [*sèp-tu-èl, è-le*] adj. Relatif à la conception. *Philos.* Relatif au conceptualisme.

conceptus [*sèp-tuss*] n. m. Produit de la conception, de la fécondation ; l'œuf fécondé.

concernant [*sèr-nan*] part. prés. employé souvent comme une sorte de préposition. Sur, touchant : *loi concernant la chasse.*

concerner [*sèr-né*] v. a. (lat. *concernere*). Regarder, avoir rapport à : *cela concerne vos intérêts.*

concert [*sèr*] n. m. (ital. *concerto*). Harmonie de voix, d'instruments, ou des deux ensemble. Séance musicale : *les concerts de musique classique ont été remis en honneur.* Lieu où l'on entend cette harmonie. *Par anal.* Chant d'hommes, d'oiseaux, etc. : *les concerts du rossignol.* Poésies. Ensemble de bruits simultanés : *les concerts du vent, de la foudre*, etc. *Fig.* Accord, union, intelligence. *Concert européen*, accord des Etats de l'Europe. Loc. adv. *De concert*, d'intelligence : *agir de concert.*

— ENCYCL. Les concerts publics ne remontent guère en France au delà du XVIIIe siècle. En 1725, François Philidor fut autorisé à organiser pendant la fermeture des théâtres à l'époque des grandes fêtes religieuses, un *Concert spirituel*, consacré à la musique religieuse et instrumentale ; cette création dura jusqu'en 1791. Le *Concert des Amateurs* (1775) dirigé par Gossec, puis le *Concert de la Loge Olympique* (1779-1789) furent ensuite les plus intéressantes tentatives dans ce genre jusqu'au jour où, en 1828, furent fondés par Cherubini et Habeneck les *Concerts du Conservatoire*, exclusivement réservés aux anciens élèves de cet établissement. En 1861, Pasdeloup voulant mettre à la portée du peuple, pour un prix modique, l'audition de la musique symphonique, organisa les *Concerts populaires de musique classique.* A la fin du XIXe siècle, les *Concerts Colonne* (1871) ont contribué à répandre la musique de Berlioz, et les *Concerts Lamoureux* (1880) celle de Wagner. De nos jours, le goût croissant du public cultivé pour la musique trouve satisfaction dans de nombreux concerts, où l'on peut entendre les maîtres anciens ou contemporains français ou étrangers. Dans les autres pays, il convient de citer les concerts du Gewandhaus, de Leipzig, les concerts du Conservatoire et les Concerts populaires de Bruxelles, la Société orchestrale de la Scala, les Concerts populaires de Londres, ceux de Madrid, etc.

Concert (*le*), tableau de Gérard Terborch (m. de Berlin), représentant deux musiciennes dont l'une joue de la viole, l'autre du clavecin.

Concert champêtre (*le*), tableau généralement attribué au Giorgione, au Louvre ; couleur puissante et harmonieuse. (Certains critiques l'attribuent au Titien.) (V. p. 525).

concertant [*sèr-tan*], **e** n. et adj. Qui chante ou joue sa partie dans un concert : *voix concertantes.* N. f. Morceau de musique concertante.

concerter [*sèr-té*] v. a. (de *concert*). Conférer entre plusieurs, pour l'exécution d'un dessein : *concerter une entreprise.* Régler, composer : *concerter son maintien.* V. n. Prendre part à l'exécution d'un concert. **Se concerter** v. pr. Délibérer, s'entendre sur un projet.

concertino [*sèr*] n. m. Diminutif de CONCERTO. Pl. des *concertinos* (ital. *concertini*).

concertiste [*sèr-tis-te*] n. Exécutant dans un concert.

concerto [*sèr*] n. m. (mot ital.). Morceau de musique, fait pour un instrument avec accompagnement de l'orchestre : *Beethoven a laissé d'admirables concertos.*

— ENCYCL. *Musiq.* A l'origine, l'orchestre, dans le concerto, était presque toujours accompagnant ; avec Beethoven, il a pris une véritable importance symphonique. Les cinq concertos de Beethoven (dont un pour violon) sont autant de chefs-d'œuvre, et se rapprochent beaucoup de la symphonie. Weber a écrit un célèbre concerto, le *Concert-Stück.* Mozart, Bach, Hændel, Viotti, Vieuxtemps, Dussek, etc., ont écrit de belles œuvres dans ce genre.

concesseur [*sè-seur*] n. m. Qui donne une concession.

concessible [*sè-si-ble*] adj. Qui peut être concédé : *des terrains concessibles.*

concession [*sè-si-on*] n. f. (lat. *concessio*). Privilège, droit que l'on obtient de l'Etat en vue d'une exploitation : *obtenir la concession d'un chemin de fer, d'une mine.* Spécialem. Terrain concédé par le gouvernement à un colon : *les concessions sont accordées sous réserve qu'elles seront mises en valeur par les concessionnaires.* Terrain vendu ou loué pour servir de sépulture dans un cimetière : *concession quinquennale ; concession à perpétuité.* Chose qu'on accorde dans un débat, une contestation.

— Encycl. On distingue plusieurs sortes de concessions, savoir :

Concession domaniale. C'est l'abandon fait par l'Etat à un particulier, une commune, un département ou un établissement public, pour en jouir temporairement ou pour en disposer à titre de propriétaire incommutable, de choses dépendant du domaine public.

Concession administrative. C'est l'autorisation donnée par l'Etat, les départements ou les communes, d'exploiter certaines industries (eaux minérales, mines, gaz, électricité, etc.) ou services publics (voitures publiques, transports, eaux potables, marchés d'approvisionnement, etc.),

Concession de travaux publics. Par cette concession, l'Etat confie à des particuliers, ou à des sociétés, le soin d'exécuter à sa place certains travaux d'utilité publique, comme les ponts, les canaux et les chemins de fer.

Concession coloniale. C'est l'acte autorisant l'exploitation, par des particuliers ou des sociétés, de territoires inoccupés, dans les colonies françaises.

concessionnaire [*sè-si-o-nè-re*] n. Qui a obtenu une concession : *le concessionnaire d'une mine.* Adjectiv. : *société concessionnaire.*

concetti [*kon-tchèt-ti*] n. m. pl. (mot. ital.). *Littér.* Pensées brillantes et affectées. (Le sing. *concetto* est moins usité.)

— Encycl. Les concetti, originaires d'Italie et d'Espagne, furent importés en France par le cavalier Marino, et furent très en faveur au XVIIe siècle. La fameuse apostrophe de Théophile de Viau à un poignard souillé du sang de son maître :

Il en rougit, le traître !

ou le vers de Racine faisant dire à Pyrrhus, à propos de son amour :

Brûlé de plus de feux que je n'en allumai,

sont des concetti.

concevabilité n. f. Qualité de ce qui est concevable.

concevable adj. Qui se peut concevoir. Ant. **Inconcevable.**

concevoir v. a. (lat. *concipere.* — Se conj. comme *recevoir.*) Former en soi par l'effet de la fécondation. *Fig.* Former dans son esprit, dans son cœur : *ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement. Fam. Je ne vous conçois pas*, je ne comprends pas votre conduite.

Concha (don Manuel Guttierrez **de La**) marquis del Duero, général et homme politique espagnol, né à Madrid, tué à la bataille de Muro (1808-1874), soutint la reine Isabelle dans sa lutte contre les carlistes. — Son frère, don José Guttierrez de La Concha marquis de La Habaña, né à Cordova de Tucuman (Buenos-Ayres), m. à Madrid (1812-1895), appartint au même parti.

conche n. f. (autre forme de *conque*). Dans la Saintonge, baie, crique. Dans les marais salants, second réservoir d'où s'évapore l'eau salée.

Conches [*che*], ch.-l. de c. (Eure), arr. et à 17 kil. d'Evreux, sur le Rouloir, affl. de l'Iton ; 2.200 h. Ch. de f. Et. Eaux minérales, forges et fonderies. Belle forêt. — Le cant. a 26 comm. et 8.670 h.

conchier [*chi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Souiller de ses excréments. *Fig.* Souiller, salir. (Trivial et peu us.)

conchifère [*ki*] adj. (du gr. *kogkhê*, coquille, et *pherein*, porter). Muni d'une coquille à deux valves.

conchiforme [*ki*] adj. Qui a la forme d'une coquille. (On dit aussi *conchylioïde.*)

conchinien, enne [*ki-ni-in, è-ne*] adj. Qui a rapport à la conque de l'oreille : *muscle conchinien.*

conchite [*ki-te*] n. f. Vase qui s'est pétrifiée à l'intérieur d'une coquille, et qui en conserve la forme après la disparition du test.

conchoïdal, e, aux [*ko-i*] adj. Qui ressemble à une coquille : *la cassure du silex est conchoïdale.*

conchoïde [*ko-i-de*] adj. (du gr. *kogkhoeidês*, coquille). Qui ressemble à une coquille.

conchoïde [*ko-i-de*] n. f. *Géom.* Courbe, lieu des points que l'on obtient en menant par un point fixe une sécante variable qui rencontre une droite ou une courbe en un point à partir duquel on porte une longueur constante de part et d'autre.

conchylien, enne [*ki-li-in, è-ne*] adj. Qui contient des coquilles : *calcaire conchylien.*

conchylifère [*ki*] adj. Syn. de conchifère.

conchyliologie [*ki, ji*] n. f. (du gr. *kogkhulion*, petite coquille, et *logos*, discours). Science qui traite des coquilles, des coquillages.

conchyliologique [*ki*] adj. Qui a rapport à la conchyliologie.

conchyliologiste [*ki, jis-te*] n. m. Qui s'occupe de conchyliologie.

conchyliophore [*ki*] adj. Qui porte des coquilles.

concierge [*èr-je*] n. Portier qui a la garde d'un hôtel, d'une maison, etc.

— Encycl. *Dr.* Le concierge est, au point de vue de la loi, un simple domestique du propriétaire, mis à la disposition des locataires. Il doit tenir la maison en état de propreté, faire visiter les appartements vides, ne pas laisser sa loge sans gardien, sous peine, pour le propriétaire, d'être déclaré responsable des vols et soustractions commis en l'absence du concierge. Il n'a pas le droit, s'il n'a reçu d'ordres spéciaux, de recevoir livraison des colis apportés par des compagnies de transport : le reçu qu'il donne prive en effet le locataire du droit de réclamation contre l'expéditeur ou le voiturier.

conciergerie [*èr-je-rî*] n. f. Fonctions et demeure d'un concierge.

Conciergerie, prison célèbre, enclavée dans les bâtiments du Palais de justice de Paris, et qui au temps où ce palais était la résidence des rois de France, servait de logement à l'officier royal, que l'on nommait concierge puis bailli du palais. On y remarque aujourd'hui les belles salles gothiques dites *cuisines de saint Louis*, les trois tours pointues, les cachots où, pendant la Révolution, furent enfermés Marie-Antoinette, Mme Elisabeth, Malesherbes, Bailly, Danton, Mme Roland, etc.

concile n. m. (du lat. *concilium*, assemblée). Réunion d'évêques et de docteurs en théologie, qui décident des questions de doctrine et de discipline ecclésiastique. Collection des actes des conciles. *Fig.* et *fam.* Assemblée quelconque.

— Encycl. Les conciles sont *œcuméniques*, *nationaux* ou *provinciaux*, suivant que les évêques convoqués sont du monde entier ou seulement ceux d'une nation ou d'une province. Les conciles œcuméniques qui ont été tenus jusqu'à ce jour sont ceux de Nicée (325), de Constantinople (381), d'Ephèse (431), de Chalcédoine (451), de Constantinople (553), de Constantinople (681), de Nicée (787), de Constantinople (889), de Latran (1123, 1139, 1179, 1215), de Lyon (1245, 1274), de Vienne (1311), de Constance (1414), qui condamna Jean Huss ; de Latran (1512) ; de Trente (1545-1563), où fut décidée la réforme générale de l'Eglise catholique en face du protestantisme ; du Vatican (1870), où fut défini le dogme de l'infaillibilité pontificale. Le concile de Bâle (1431-1449), transféré à Florence (1434), n'est pas regardé comme œcuménique.

conciliabilité n. f. Qualité de ce qui est conciliable.

conciliable adj. Qui peut se concilier : *opinions conciliables.* Ant. **Inconciliable.**

conciliabule n. m. (lat. *conciliabulum*). Assemblée convoquée hors du sein de l'Eglise par des prélats schismatiques. Conférence secrète pour comploter : *tenir des conciliabules.*

conciliaire [*li-è-re*] adj. Qui a rapport à un concile : *décret conciliaire.*

conciliairement [*li-è-re-man*] adv. En concile.

conciliant [*li-an*], **e** adj. Qui est propre à concilier : *Michel de L'Hospital adressa inutilement des paroles conciliantes aux catholiques.* Ant. **Blessant, choquant.**

conciliateur, trice n. et adj. Qui concilie, aime à concilier : *le juge de paix doit être surtout un conciliateur.*

conciliation [*si-on*] n. f. (lat. *conciliatio*). Action de concilier ; son effet. Action d'un juge sur les parties, pour les mettre d'accord : *être appelé en conciliation.*

— Encycl. *Dr.* On appelle *conciliation* (essai, tentative ou préliminaire de), la formalité imposée aux parties de se présenter devant le juge de paix conciliateur, pour tenter un arrangement avant de commencer un procès, que les affaires soient de la compétence du juge de paix, ou de la compétence des tribunaux d'arrondissement.

En principe, toute demande est soumise à la conciliation ; cependant, trois conditions sont exigées. Il faut que la demande soit : 1° introductive d'instance ; 2° susceptible de transaction ; 3° en première instance devant les tribunaux d'arrondissement. D'autre part, sont dispensées du préliminaire de conciliation : 1° les demandes requérant célérité (loyers, saisies, etc.) ; 2° celles formées contre plus de deux défendeurs.

Le juge compétent, est, en règle générale, celui de l'arrondissement (à Paris) ou du canton où réside le défendeur. Les demandes de conciliation sont formées par simple *avertissement*, dans le cas où l'affaire est de la compétence de la justice de paix ; dans les autres cas, il faut avoir recours à un exploit d'huissier nommé *citation.* Les parties comparaissent en personne ou par mandataire. Si l'une des parties ne comparaît pas, elle encourt une amende de 10 francs.

La conciliation est la phase initiale de la procédure facultative d'apaisement que la loi du 27 décembre 1892 a inaugurée en matière de différends collectifs entre patrons et ouvriers ou employés : elle précède nécessairement l'*arbitrage*, et donne lieu à la réunion d'un comité de conciliation.

conciliatoire adj. Propre, destiné à concilier : *mesures conciliatoires.*

concilier [*li-é*] v. a. (lat. *conciliare.* — Se conj. comme *prier.*) Mettre d'accord : *concilier des plaideurs.* Faire accorder, en parlant de choses qui paraissaient contraires : *concilier la liberté et le déterminisme.* Attirer, procurer : *exorde qui concilie à l'orateur la bienveillance de l'auditoire.* **Se concilier** v. pr. Acquérir, s'attirer : *se concilier l'estime d'autrui.* Ant. **Brouiller.**

Concini (Concino), maréchal d'Ancre, aventurier italien, né à Florence, m. à Paris en 1617 ; favori de Marie de Médicis, que dominait aussi sa femme, Léonora Galigaï. Il amassa une fortune immense ; devint ministre de Louis XIII, se signala par son avidité et son incapacité, qui motivèrent plusieurs révoltes des grands ; il osa faire emprisonner Condé. Il fut supplanté par de Luynes. Vitry, capitaine des gardes du roi, qui était chargé de l'arrêter, lui cassa la tête d'un coup de pistolet.



Concini.

Conciones latinæ, harangues latines empruntées à Tite-Live, Quinte-Curce, Salluste, Tacite, réunies en volume au XVIe siècle par H. Estienne, et que l'on traduit en première. Par abrév. n. m. *Conciones* (un), le volume lui-même.

concis, e [*si, i-ze*] adj. (du lat. *concisus*, coupé). Court, serré, laconique : *le style de Thucydide est concis et énergique.* Qui exprime sa pensée en peu de mots : *La Rochefoucauld est concis.* Ant. **Diffus, prolixe.**

concision [*zi-on*] n. f. Qualité de ce qui est concis : *concision du style.* Ant. **Diffusion, prolixité.**

concitoyen, enne [*toi-i-in, è-ne*] n. (du préf. *con*, et de *citoyen*). Qui est du même pays, de la même ville.

concitoyenneté [*toi-iè-ne*] n. f. Qualité de concitoyen. (Peu us.)

conclamation [*si-on*] n. f. (lat. *conclamatio*). *Antiq. rom.* La première des cérémonies funèbres, qui consistait à appeler plusieurs fois le défunt.

conclave n. m. (du préf. *con*, et du lat. *clavis*, clef). Lieu où s'assemblent les cardinaux pour élire un pape. Cette assemblée elle-même.

— Encycl. Pendant toute la durée de l'élection, les cardinaux sont strictement cloîtrés. Cet usage date de 1271 ; le pape Clément IV était mort depuis 1268, et les cardinaux réunis à Viterbe n'avaient pu s'entendre encore sur le choix de son successeur. Le gouverneur de Viterbe, Gatto, les enferma dans le lieu de leur réunion, jusqu'à ce que l'un d'eux fût élevé au pontificat. Le pape qui fut élu, Grégoire X, fit de cette mesure une loi, dans son règlement du second concile de Latran (1274). Depuis, l'usage a prévalu de tenir le conclave à Rome. Les cardinaux sont enfermés dans une partie du Vatican, où ils habitent des cellules spécialement construites pour eux, et toute communication avec le dehors leur est interdite. D'après les règlements primitifs, on retranchait graduellement à l'abondance de la table des cardinaux réunis en conclave, de sorte qu'au huitième jour ils étaient réduits au pain et au vin. L'élection a lieu au scrutin. Chaque cardinal dépose dans un calice un bulletin de vote. Si aucun candidat n'a réuni la majorité exigée, les bulletins sont aussitôt brûlés avec une poignée de paille humide, qui produit la fameuse *sfumata*, guettée au dehors par le peuple. Le scrutin est quelquefois complété par l'*accession*, par laquelle chaque cardinal peut se rallier à un candidat différent de celui pour lequel il a voté d'abord. Celui qui réunit les deux tiers des voix est élu.

conclaviste [*vis-te*] n. m. Ecclésiastique ou laïque qui s'enferme au conclave avec un cardinal, pour le servir.

concluant [*klu-an*], **e** adj. Qui prouve bien ce qu'on a avancé : *argument concluant.*

conclude n. f. Sorte de pâtée composée de moelle, de sucre et de cannelle, qu'on donnait aux oiseaux de haut vol pour les exciter à la chasse.

conclure v. a. (lat. *concludere.* — *Je conclus, tu conclus, il conclut, nous concluons, vous concluez, ils concluent. Je concluais, nous concluions. Je conclus, nous conclûmes. Je conclurai. Je conclurais. Conclus, concluons, concluez. Que je conclue, que nous concluions. Que je conclusse, que nous conclussions. Concluant. Conclu, e.*) Résoudre d'une manière définitive : *conclure un mariage.* Achever, terminer : *conclure une affaire.* Tirer une conséquence. V. n. Donner ses conclusions. Opiner : *conclure à la peine de mort.*

conclusif [*zif*], **ive** adj. Qui conclut : *proposition conclusive.*

conclusion [*zi-on*] n. f. (lat. *conclusio*). Action de conclure : *la conclusion de la paix de Westphalie.* Solution finale. Dernière partie d'un discours. Conséquence d'un argument : *la conclusion d'un syllogisme ne doit pas dépasser les prémisses. Mus.* Fin d'une fugue, (on dit aussi queue ou coda.) Pl. *Procéd.* Demande des parties. Réquisitions du ministère public : *prendre des conclusions.*

— Encycl. *Procéd. civ.* Les conclusions, partie essentielle de la procédure, sont *principales* ou *subsidiaires.* Les principales contiennent les prétentions qu'elles désirent voir admettre en premier lieu par le tribunal. Les subsidiaires comprennent les prétentions plus modestes, pour le cas où le tribunal n'accorderait pas les principales.

Les conclusions sont *exceptionnelles* lorsqu'elles ne touchent pas au fond même du litige, et *au fond*, lorsqu'elles entrent dans le vif du débat.

Enfin, on nomme *conclusions reconventionnelles* celles prises par le défenseur contre le demandeur.

On appelle aussi *conclusions* l'opinion émise à l'audience par le ministère public, en matière civile.

conclusum [*zom'*] n. m. (mot. lat.). Décision de certaines assemblées (diète germanique, etc.). *Diplom.* Note résumant des débats.

concocteur [*kok-teur*], **trice** adj. (du lat. *concoquere*, supin *concoctum*, cuire). Favorable à la digestion.

concoction [*kok-si-on*] n. f. (de *concocteur*). Digestion des aliments dans l'estomac.

concolore adj. Qui a une couleur uniforme : *papillon concolore.*

concombre [*kon-bre*] n. m. (lat. *cucumis*). Genre de cucurbitacées, aux fruits gros et allongés, que l'on mange en salade. Le fruit.

— Encycl. Les concombres sont des plantes annuelles à fleurs jaunes, originaires des régions chaudes et tempérées ; on en cultive plusieurs espèces pour leurs fruits. Le *concombre melon*, plus simplement *melon*, originaire des Indes, est cultivé dans les jardins potagers. Le *concombre à cornichons* fournit des fruits qui, conservés au vinaigre, sont employés comme condiment ; d'autres espèces sont cultivées comme ornementales. Enfin, on emploie la pulpe des fruits pour fabriquer la *pommade de concombre*, très utilisée pour assouplir la peau.



Concombre.

concomitamment [*ta-man*] adv. D'une manière concomitante. (Peu us.)

concomitance n. f. Union, accompagnement. Coexistence : *la concomitance de deux phénomènes.*

concomitant [*tan*], **e** adj. (du lat. *concomitari*, accompagner). Qui accompagne. *Grâce concomitante*, celle que Dieu nous donne au cours de nos actions, pour les rendre méritoires.

concordamment [*da-man*] adv. Avec accord.

concordance n. f. Convenance, accord : *concordance de témoignages. Gram.* Accord des mots suivant les règles : *la concordance des temps. Ecrit. sainte.* Ouvrage montrant la suite et l'accord des quatre textes évangéliques ; table alphabétique des mots employés dans la Bible. Ant. **Discordance.**

concordant [*dan*], **e** adj. Qui s'accorde : *témoignages concordants. Vers concordants*, vers destinés à être chantés et qui ont : 1° une partie commune ; 2° une partie différente. Ant. **Discordant, dissonant.**

concordant [*dan*] n. m. Syn. ancien de baryton (voix entre le ténor et la basse).

concordantiel, elle [*si-èl, è-le*] adj. Destiné à établir une concordance : *tableau concordantiel des calendriers.*

concordat [*da*] n. m. (bas lat. *concordatum*). Traité entre le pape et un souverain, sur les affaires religieuses. *Absolum.* Celui de 1801. (Dans ce sens, prend une majuscule.) Convention entre un failli et la majorité de ses créanciers, dont l'effet est de le remettre à la tête de ses affaires : *l'inexécution du concordat replace le négociant dans l'état de failli.*

— ENCYCL. Le plus ancien concordat est celui de Worms, signé en 1122 entre le pape Calixte et l'empereur Henri V. Il faut encore rappeler le *Concordat de Bologne*, entre François Ier et le pape Léon X, négocié en 1516. Le concordat entre Pie VII et le Premier Consul a été signé le 15 juillet 1801, converti en loi le 8 avril 1802 (18 germinal an X). Ce traité célèbre présida, jusqu'à la loi du 8 décembre 1905, aux relations entre le gouvernement français, le saint-siège et le clergé catholique. Il contient dix-sept articles. Il reconnaît la religion « catholique, apostolique et romaine » comme « la religion de la grande majorité des Français », assure son libre exercice et la publicité de son culte, sous la seule réserve des « règlements de police » nécessaires pour la tranquillité publique. Il donne au chef de l'Etat le droit de nommer les évêques, réservant l'institution canonique au pape. Les évêques et les ecclésiastiques du second ordre prêtent serment au gouvernement. Les évêques ont le droit d'établir la circonscription des paroisses, de nommer les curés et les chanoines de leur chapitre avec l'approbation du gouvernement. Un séminaire est établi dans chaque diocèse. Il assure un traitement aux évêques et aux curés, en retour de la reconnaissance par le clergé de la vente de ses biens.

Des *articles organiques*, également en date du 18 germinal an X, furent annexés au traité conclu avec le saint-siège et publiés en même temps que lui. Ils sont relatifs tant au régime du culte catholique qu'au régime des cultes protestants.



Concorde (statue antique) Musée Pio-Clementino.

concordataire [*tè-re*] adj. Relatif au Concordat. Qui avait accepté le concordat de 1801 ; partisan du Concordat : *évêque concordataire. Comm. Failli concordataire*, failli qui a obtenu un concordat.

Concorde, déesse romaine, fille de Jupiter et de Thémis, représentée par une femme portant dans ses mains une branche d'olivier et un caducée, plus ordinairement une proue de navire et un sceptre ou une corne d'abondance. (Chez les Grecs, on la nommait HOMONOIA.)

Concorde (saint), prêtre de Spolète, martyr sous le règne d'Antonin, vers 175. Fête le 1er janvier.

concorde n. f. (lat. *concordia*). Union de cœurs et de volontés : *troubler, rétablir la concorde entre les citoyens.* Bonne intelligence. ANT. **Discorde, désunion, désaccord.**

Concorde (*place de la*), célèbre place de Paris, au bord de la Seine, et à l'extrémité nord-ouest du jardin des Tuileries ; créée en 1748 par Louis XV et dessinée par Gabriel, elle s'appela d'abord *place Louis XV* (une statue du roi, par Bouchardon, en ornait le centre). A la Révolution, elle prit le nom de *place de la Révolution*, servit aux exécutions capitales, et vit tomber les têtes de Louis XVI et de Marie-Antoinette. Au milieu de la place, s'élèvent l'obélisque de Louqsor, apporté d'Egypte en 1836, et deux fontaines monumentales ; en bordure, se dressent huit statues de villes : Lyon, Marseille, Bordeaux, Rouen, Nantes, Brest, Lille, Strasbourg (Ces deux dernières sont de Pradier).

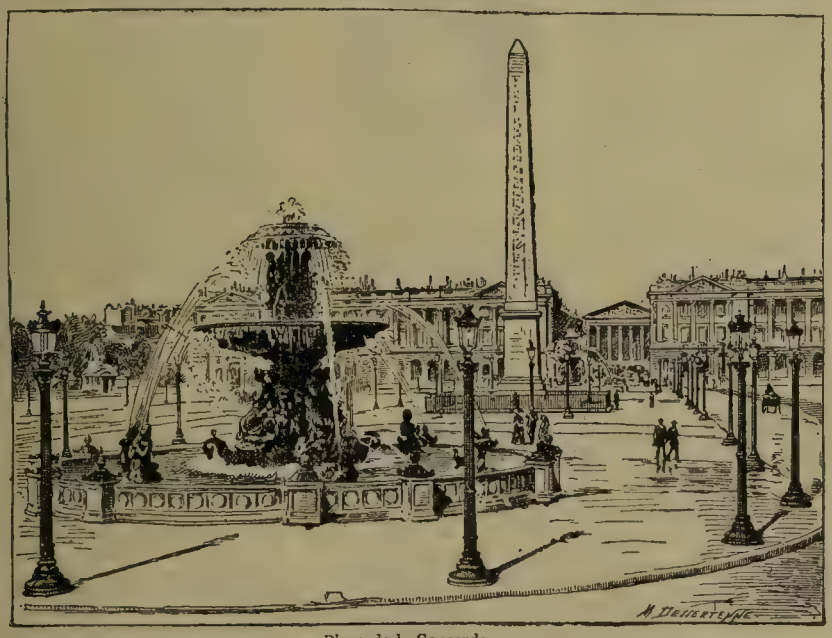

Place de la Concorde.

concorder [*dé*] v. n. (de *concorde*). Être d'accord. Tendre au même but : *tous ces témoignages concordent.* ANT. **Discorder.**

concordisme [*dis-me*] n. m. Système d'exégèse qui cherche à mettre la Bible d'accord avec les résultats de la science.

concourant [*ran*], **e** adj. Qui concourt vers un même point, un même but : *forces concourantes.*

concourine n. f. V. CONCOURME.

concourir v. n. (lat. *concurrere.* — Se conj. comme *courir.*) Converger vers un même but. Coopérer : *concourir au succès d'une affaire.* Etre en concurrence : *concourir pour une place.*

concourme n. f. Drogue pour teindre en jaune. (C'est par erreur que l'on écrit CONCOURINE.)

concours [*kour*] n. m. (lat. *concursus*). Rencontre d'un grand nombre de personnes qui se dirigent vers un même point : *un grand concours de peuple.* Coïncidence : *fâcheux concours de circonstances.* Action de coopérer : *offrir son concours.* Lutte de concurrents : *on n'entre à Saint-Cyr qu'après un concours. Concours général*, concours annuel entre les premiers élèves des diverses classes des lycées et collèges de Paris et des départements. (Supprimé en 1905 et rétabli en 1921 pour les classes supérieures.) *Concours agricole*, v. la partie encycl.

— ENCYCL. *Agric.* Les concours agricoles sont aujourd'hui d'une très grande variété ; mais on peut en définitive, les ramener à deux types principaux : *concours à domicile* ou *itinérants*, dans lesquels le jury va visiter les concurrents, et *concours-expositions*, où les animaux, produits, machines sont rassemblés sur un point pour être examinés par le jury.

Les *concours à domicile*, seuls possibles pour certaines productions, revêtent un caractère général en ce qu'ils embrassent toutes les branches de l'agriculture ; mais, en fait, chacun d'eux juge une spécialité. Ces concours sont locaux ; ce sont des concours culturaux (concours d'exploitations, de fermes, d'étables, de bergeries, porcheries, aviculture, apiculture, arboriculture, cultures spéciales) ou des concours d'utilité sociale (logements hygiéniques, organisations mutuelles, etc.). Ils sont organisés par les sociétés locales d'apiculture, les comices agricoles, les syndicats agricoles.

Les *concours de primes d'honneur* sont organisés exclusivement par l'Etat. Les concurrents y sont classés par département et suivant l'importance de leur exploitation (grande culture, moyenne culture, culture familiale) ; ces concours sont spécialisés suivant les régions ; ils accordent aussi des récompenses aux travailleurs ruraux et aux serviteurs à gages.

Les *concours-expositions*, où les animaux de la ferme occupent une place prépondérante, ont une importance locale, régionale ou générale, suivant qu'ils sont organisés par les sociétés agricoles diverses (concours locaux) ou par l'administration de l'agriculture (concours du 2e degré, concours général) ; ils sont dotés de subventions accordées par l'Etat, les départements, sociétés, etc.

Le *concours général agricole* a lieu annuellement à Paris et constitue une vaste exposition agricole et horticole (animaux reproducteurs, animaux de boucherie, volailles, plantes de grande culture et maraîchères, plantes d'ornement, fleurs, fruits, semences, engrais, vins, miels, etc.). Des récompenses sont décernées (médailles, diplômes, primes en argent).

Quant aux concours réservés spécialement à la race chevaline (*concours hippiques*), ils sont organisés, soit officiellement par l'administration des haras (concours de dressage, concours de chevaux de selle) ou par les Remontes (concours de primes de majoration pour demi-sang), soit par des sociétés privées (concours de la Société hippique française — comme celui qui a lieu chaque année à Paris — concours de la Société de cheval de guerre ou de la Société du cheval national de trait léger).

— *Fin. Fonds de concours.* On nomme ainsi les fonds versés par les départements, les communes et les particuliers intéressés à l'exécution de travaux publics, pour concourir à la dépense desdits travaux.

concraire [*krè-re*] v. a. (de *concret.* — Se conj. comme *traire.*) Former un tout concret de. ANT. **Abstraire.**

concréfier [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Rendre concret : *concréfier des matières.* **Se concréfier** v. pr. Devenir concret.

concrescence [*krès-san-se*] n. f. Croissance en commun de plusieurs organes.

concrescent [*krès-san*], **e** adj. Se dit des organes affectés par le phénomène de la concrescence.

concrescibilité [*krès-si*] n. f. Qualité de ce qui est concrescible : *la concrescibilité du sang.*

concrescible [*krès-si-ble*] adj. Qui peut se concréter : *matière concrescible.*

concret [*krè*], **ète** adj. (lat. *concretus*). Epais, condensé : *huile concrète. Gram. Terme concret*, qui désigne une qualité réelle considérée dans un sujet, tandis que le *terme abstrait* n'indique que la qualité seule : *chapeau* blanc (concret), blancheur (abstrait). *Arith. Nombre concret*, dont l'espèce d'unité est désignée, comme *10 mètres.* N. m. Qualité de ce qui est concret. ANT. **Abstrait.**

concréter [*té*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) Rendre concret, solide : *le froid concrète la plupart des liquides.*

concrétion [*si-on*] n. f. (lat. *concretio*). *Physiq.* Action de s'épaissir. Réunion de parties en un corps solide : *concrétion saline, pierreuse.* Agrégation solide dans les tissus vivants : *concrétions biliaires. Fig.* Manifestation sensible, matérielle : *le gendarme est la concrétion de la loi.*

concrétionnaire [*si-o-nè-re*] adj. Disposé en concrétion.

concrétionner [*si-o-né*] **(se)** v. pr. Se mettre à l'état de concrétion.

concrétiser [*kré-ti-zé*] v. a. Rendre concret : *concrétiser un concept.* **Se concrétiser** v. pr. Devenir concret.

concubin, e adj. (lat. *concubinus*). Qui a rapport au concubinage. N. Qui vit en concubinage.

concubinage n. m. Etat d'un homme et d'une femme qui vivent ensemble sans être mariés.

concubinaire [*nè-re*] n. m. Homme qui vit en concubinage.

concubinairement [*nè-re-man*] adv. En concubinage : *vivre concubinairement.*

concupiscence [*pis-san-se*] n. f. (du lat. *concupiscere*, désirer). Penchant à jouir des biens de la terre, particulièrement des plaisirs sensuels.

concupiscent [*pis-san*], **e** adj. Qui éprouve de la concupiscence : *une âme concupiscente.* Inspiré par la concupiscence : *paroles, œillades concupiscentes.*

concupiscible [*pis-si-ble*] adj. Qui porte à désirer un objet qui plaît.

concuré n. m. Prêtre qui exerçait la charge de curé, concurremment avec d'autres.

concurremment [*ku-ra-man*] adv. Par concurrence. Conjointement : *agir concurremment avec quelqu'un.*

concurrence [*ku-ran-se*] n. f. (de *concurrent*). Compétition : *être en concurrence.* Rivalité entre fabricants, marchands, etc. : *la loi défend, entre commerçants, la concurrence déloyale. Concurrence vitale*, la lutte pour l'existence. Loc. adv. : *Jusqu'à concurrence de*, jusqu'à la somme de.

— ENCYCL. *Dr. Concurrence déloyale.* On appelle ainsi tout acte de mauvaise foi commis par un commerçant, dans le but d'amener une confusion, à son profit, entre ses produits et ceux d'un établissement rival, ou de détourner la clientèle de ce rival, en dépréciant ses produits ou en lui dérobant ses secrets commerciaux ou industriels. Plusieurs lois punissent comme délits correctionnels les faits les plus graves. (V. PROPRIÉTÉ.)

concurrencer [*ku-ran-sé*] v. a. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il concurrença, nous còncurrençons.*) Faire concurrence à.

concurrent [*ku-ran*], **e** n. (lat. *concurrens*). Compétiteur, rival. Adjectiv. Qui concourt au même but : *actions concurrentes.* Qui fait concurrence : *industries concurrentes.*

concurrentiel, elle [*ku-ran-si-èl, è-le*] adj. Qui fait concurrence : *compagnies concurrentielles.*

concussion [*ku-si-on*] n. f. (lat. *concussio*). Exaction commise par un trésorier public : *Semblançay fut condamné au gibet pour concussion.*

— ENCYCL. *Dr.* Trois éléments constituent la concussion : abus d'autorité, illégalité de perception, mauvaise foi de l'agent. La concussion est tantôt un crime, tantôt un délit. La pénalité est graduée d'après la qualité du coupable et l'importance des sommes indûment perçues. Elle va de la réclusion à l'emprisonnement, suivant que la perception illégale est supérieure ou inférieure à 300 francs, et que l'inculpé est un fonctionnaire public ou seulement un préposé.

concussionnaire [*ku-si-o-nè-re*] adj. et n. Coupable de concussion.

concuteur n. m. (du lat. *concutere*, frapper). *Artil.* Pièce d'obus (à fusée fusante) qui frappe, en tombant, une pastille-amorce de fulminate de mercure, dont la déflagration enflamme la charge du projectile.

condamine n. f. Terre végétale, dans le midi de la France.

Condamine-Châtelard, comm. des Basses-Alpes, arr. et à 13 kil. de Barcelonnette, au confluent du Parpaillon et de l'Ubaye ; 1.190 h.

condamnable [*da-na-ble*] adj. Qui mérite d'être condamné : *acte condamnable.*

condamnateur [*da-na*] n. m. Celui qui condamne ou a condamné.

condamnation [*da-na-si-on*] n. f. Jugement par lequel on condamne : *en cour d'assises, le jury juge la culpabilité de l'accusé, et la cour prononce la condamnation.* La peine infligée : *subir une condamnation. Fig.* Blâme, désapprobation. *Passer condamnation*, avouer son tort (c'est à tort qu'on emploie souvent cette expression au sens de : *ne pas tenir rigueur, de pardonner*). ANT. **Acquittement, absolution.**

condamnatoire [*da-na*] adj. Qui porte condamnation : *sentence condamnatoire.*

condamné [*da-né*], **e** n. Celui, celle qui a subi une condamnation : *un condamné à mort.* Adjectiv. Qui ne peut échapper à un sort prévu : *malade condamné.*

condamner [*da-né*] v. a. (lat. *condemnare*). Prononcer un jugement contre quelqu'un : *mieux vaut risquer d'acquitter dix coupables que de condamner un innocent.* Déterminer la condamnation de : *témoignage qui condamne un accusé. Fig.* Désapprouver : *condamner une opinion.* Interdire l'usage de : *condamner un livre, le tabac.* Déclarer perdu sans ressource : *malade condamné par les médecins.* Barrer, murer : *condamner une porte. Fig. Condamner sa porte*, déclarer qu'on ne recevra personne. Astreindre, réduire à : *condamner au repos.* ANT. **Absoudre, acquitter.**

Condat [*da*], comm. de la Corrèze, arr. et à 29 kil. de Tulle ; 1.650 h. Ch. de f. Orl. — Comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 4 kil. de Limoges, près de la Vienne ; 1.210 h. Kaolin ; fabrique de porcelaine.

Condat, ch.-l. de cant. (Cantal), arr. et à 42 kil. de Murat ; 2.670 h. Scieries. — Le cant. a 9 comm. et 10.700 h.

Condé (famille de), branche collatérale de la maison de Bourbon, issue de Charles de Bourbon, comte de Vendôme ; la plupart de ses membres ont joué un grand rôle dans l'histoire de France.



Louis Ier de Condé.

Condé (Louis Ier, prince **de**), né à Vendôme (1530-1569), oncle de Henri IV. Spirituel, brave et violent, il fut le chef des calvinistes. Blessé à la bataille de Jarnac et fait prisonnier, il fut assassiné par Montesquiou, capitaine des gardes du duc d'Anjou, qui lui cassa la tête d'un coup de pistolet.

Condé (Henri Ier, prince **de**), fils du précédent, né à La Ferté-sous-Jouarre, m. à Saint-Jean-d'Angély (1552-1588). Il combattit dans les rangs des calvinistes, et n'échappa à la Saint-Barthélemy qu'au prix de son abjuration.

Condé (Henri II, duc d'Enghien, prince **de**), fils posthume du précédent, né à Saint-Jean-d'Angély, m. à Paris (1588-1646). Il troubla par ses intrigues les premières années du règne de Louis XIII.

Condé (Louis II, prince **de**), dit *le Grand Condé*, fils du précédent, né à Paris, m. à Fontainebleau (1621-1686). Il s'illustra, fort jeune encore, par les victoires de Rocroi, de Fribourg, de Nordlingen et de Lens. Après avoir pris une part regrettable aux troubles de la Fronde et s'être même un moment allié à l'Espagne, il fut remis en possession de ses honneurs lors du traité des Pyrénées, et prit une part glorieuse aux guerres de Flandre et de Hollande, où il triompha à Senef. Accablé d'infirmités précoces, il passa ses dernières années dans sa magnifique résidence de Chantilly. Comme général, Condé se distinguait par une fougue extraordinaire, un coup d'œil rapide et sûr. Bossuet prononça son oraison funèbre, qui est un chef-d'œuvre d'éloquence et d'habileté.


Louis II de Condé.

Condé (Louis-Joseph de Bourbon, prince **de**), né à Paris (1736-1818). Il émigra en 1792, et forma à Coblentz et sur les bords du Rhin l'armée dite *de Condé*.

Condé (Louis-Henri-Joseph, prince **de**), né en 1756, trouvé pendu en 1830 à Saint-Leu-Taverny, dans des circonstances restées mystérieuses; il fut le père du duc d'Enghien. — Sa femme, Louise d'Orléans, née à Saint-Cloud, m. à Paris (1750-1822), a écrit quelques ouvrages de piété.

Condé (*Histoire des princes de*) *pendant les* XVIe *et* XVIIe *siècles*, par le duc d'Aumale (1869-1892), ouvrage solide et brillant.

Condé (*musée*), musée ouvert en 1898 au château de Chantilly et formé des collections léguées à l'Institut, en même temps que le domaine de Chantilly, par le duc d'Aumale (tableaux, miniatures, dessins, statues, médailles, manuscrits, etc.).

Condé-en-Brie, ch.-l. de c. (Aisne), arr. et à 15 kil. de Château-Thierry, sur la Dhuys et le Surmelin, aff. de la Marne; 620 h. Bombardé au cours de la Grande Guerre. — Le cant. a 27 comm. et 9.580 h.

condensabilité [*dan*] n. f. Etat d'une substance condensable : *la condensabilité des gaz.*

condensable [*dan*] adj. Qui peut être condensé.

condensant [*dan-san*], **e** adj. Qui condense.

condensateur [*dan*] n. m. *Physiq.* Appareil pour condenser l'électricité, la vapeur, etc. : *la bouteille de Leyde est un condensateur électrique.* Adjectiv. : *électroscope condensateur. Condensateur optique*, système lenticulaire employé pour ramener les rayons d'un faisceau lumineux sur une surface restreinte : *les lanternes à projection sont pourvues d'un condensateur.*

Condensateur.

— Encycl. Un condensateur électrique comprend deux conducteurs séparés par un isolant; le type est le condensateur à plateau, dans lequel deux plateaux métalliques sont appliqués sur une lame de verre. L'un d'eux étant isolé, si on le met en communication avec une machine électrique, tandis que l'autre communique avec le sol, on constate que le premier prend une charge plus grande que si le second plateau n'existait pas. Le plateau mis en communication avec la machine est appelé *armature interne*, l'autre *armature externe*. V. bouteille de Leyde.

condensatif, ive [*dan*] adj. Propre à produire la condensation.

condensation [*dan-sa-si-on*] n. f. Action de condenser; effet qui en résulte : *la condensation de l'air s'opère par la pression. Fig.* Energique concision : *condensation de la pensée.* Ant. **Dilatation.**

— Encycl. V. vapeur.

condenser [*dan-sé*] v. a. (lat. *condensare*). Rendre plus dense : *le froid condense la vapeur d'eau. Fig.* Exprimer d'une manière concise : *condenser sa pensée.* Ant. **Dilater, délayer, disséminer.**

condenseur [*dan*] n. m. Récipient dans lequel on reçoit et on liquéfie la vapeur dans certaines machines, après qu'elle a agi sur le piston.

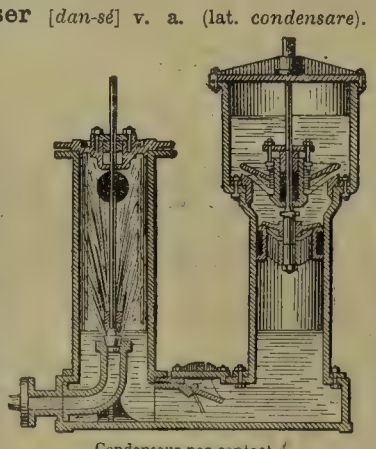
Condenseur par contact.

— Encycl. Les appareils de condensation varient avec les machines auxquelles on les applique. Le plus ancien condenseur est celui de Watt; c'est un appareil dans lequel s'opère le mélange de la vapeur sortie du piston avec de l'eau froide.

Les *condenseurs par surface* sont des réfrigérants composés de nombreux tubes horizontaux enfermés dans un récipient; l'eau froide circule à l'intérieur des tubes, et la vapeur se condense au contact de leurs parois extérieures; quelquefois, l'eau froide est remplacée par un courant d'air.

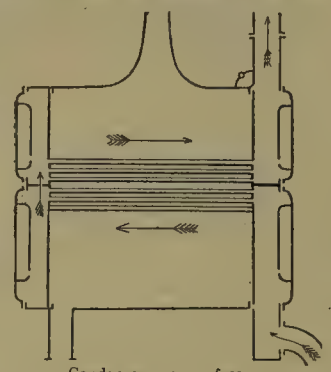
Condenseur par surface.

condenseuse [*dan-seu-ze*] n. f. Appareil pour condenser la vapeur, le gaz d'éclairage, etc.

condescendance [*dès-san*] n. f. Complaisance qui fait condescendre aux sentiments de quelqu'un. Ant. **Désobligeance, malveillance.**

condescendant [*dès-san-dan*], **e** adj. Qui condescend. Ant. **Désobligeant.**

condescendre [*dès-san-dre*] v. n. (lat. *condescendere.* — Se conj. comme *descendre.*) Céder par complaisance, consentir, accéder.

Condé-Smendou, comm. d'Algérie, départ. et arr. de Constantine; 12.200 h. Centre viticole.

Condé-sur-l'Escaut [*lès-kô*], ch.-l. de c. (Nord), arr. et à 12 kil. de Valenciennes; 5.310 h. Ch. de f. N. Houille; jadis place forte. Patrie de Mlle Clairon. Ville en partie détruite au cours de la Grande Guerre. — Le cant. a 10 comm. et 31.960 h.

Condé-sur-Noireau [*rô*], ch.-l. de c. (Calvados), arr. et à 25 kil. de Vire; 6.250 h. (*Condéens*). Ch. de f. Et. Patrie de Dumont d'Urville. Filatures, tissages. — Le cant. a 11 comm. et 10.770 hab.

condiacre n. m. Titre donné autrefois aux diacres par les évêques.

condiction [*dik-si-on*] n. f. (lat. *condictio*). *Dr. rom.* Action personnelle, par laquelle un demandeur soutenait qu'on devait faire ou lui donner quelque chose.

condigne adj. (du lat. *cum*, avec, et *dignus*, digne). *Théol.* Proportionné à la faute : *peine condigne.* Proportionné à la récompense : *mérite condigne.*

condignement [*man*] adv. D'une façon condigne : *mériter, satisfaire condignement.*

condignité n. f. (de *condigne*). Proportionnalité du mérite à la récompense, ou de la satisfaction à la faute.

Condillac [*ll* mll., *ak*], comm. de la Drôme, arr. et à 35 kil. de Montélimar; 140 h. Ch. de f. P.-L.-M. Eaux minérales bicarbonatées calciques, employées dans le traitement des dyspepsies légères.

Condillac [*ll* mll., *ak*] (Etienne Bonnot **de**), célèbre philosophe, né à Grenoble, m. à l'abbaye de Flux (1715-1780); chef de l'école sensualiste, auteur du *Traité des sensations* et de la *Logique*, qui comprend : *la Grammaire, l'Art d'écrire, l'Art de raisonner, l'Art de penser.* Condillac n'admet qu'une seule source de connaissance, la sensation, d'où dérivent normalement et par simple transformation l'attention, la réflexion, le jugement et le raisonnement. Il démontre sa thèse à l'aide de la fiction de l'*homme-statue*, chez qui les différents sens s'éveillent successivement.


Condillac.

— Son frère aîné était l'abbé Bonnot de Mably.

condillacien, enne [*ll* mll., *a-si-in, è-ne*] adj. Relatif aux idées de Condillac. N. Partisan de Condillac. (On dit aussi condillaciste.)

condillacisme [*ll* mll., *a-sis-me*] n. m. Système de Condillac.

condiment [*man*] n. m. (lat. *condimentum*). Assaisonnement, comme le poivre, le sel, l'ail, etc. *Fig.* Ce qui donne un attrait piquant : *le condiment du mystère.*

condimentaire [*man-tè-re*] ou **condimenteux, euse** [*man-teû, eu-ze*] adj. De la nature des condiments : *les sucs condimenteux.*

condisciple [*di-si-ple*] n. m. (lat. *condiscipulus*). Compagnon d'études : *Taine et About furent condisciples.*

condit [*di*] n. m. (du lat. *condire*, assaisonner). Substance végétale, orange, angélique, etc., confite dans du sucre, du miel.

condition [*si-on*] n. f. (lat. *conditio;* de *condere*, établir). Rang, position sociale : *savoir se contenter de sa condition est la moitié du bonheur.* Etat de domesticité : *être en condition.* Autref., origine noble : *personne de condition.* Etat : *un cheval en bonne condition.* Circonstances : *dans ces conditions.* Base fondamentale; qualité requise ou nécessaire : *l'oxygène est une condition de la vie.* Convention, restriction dont dépend l'exécution d'un marché. *Faire ses conditions*, déclarer à l'avance ce que l'on veut. *Fig. Dicter ses conditions*, les imposer. Ensemble et étendue des droits : *la condition des époux. Techn. Condition des soies*, établissement de dessiccation et de vérification pour les soies. (On dit plus souvent conditionnement.) *Acheter à condition*, sous réserve de pouvoir rendre au vendeur. *Sous condition*, en réservant une condition. Loc. prép. : *A condition de*, à la charge de. Loc. conj. : *A condition que*, pourvu que.

— Encycl. *Dr.* La condition consiste dans un événement futur et incertain, à l'arrivée duquel les parties ont subordonné soit la naissance, soit l'extinction d'un droit. La condition est *suspensive* lorsque c'est la naissance d'un droit qui dépend de l'arrivée de l'événement; *résolutoire* lorsque l'événement, s'il arrive, amène la perte ou la résolution d'un droit. Dans le premier cas, l'obligation ne peut être exécutée qu'après l'événement. Dans le second cas, l'obligation a son effet du jour où elle a été contractée.

Si la condition est suspensive et se réalise, c'est du jour du contrat que les parties sont liées; si elle vient à défaillir, elles n'auront jamais été tenues. Si la condition résolutoire se réalise, les choses seront remises au même état que si l'obligation n'avait jamais existé; si elle vient à défaillir, l'obligation aura produit son plein effet.

conditionnalisme [*si-o-na-lis-me*] n. m. Doctrine d'après laquelle l'immortalité de la personne humaine serait conditionnelle, c'est-à-dire méritée par le bon usage de la vie présente, et non inhérente à la nature de l'âme.

conditionnaliste [*si-o-na-lis-te*] adj. Qui se rapporte au conditionnalisme : *doctrine conditionnaliste.*

conditionnalité [*si-o-na*] n. f. Etat de ce qui est conditionnel.

conditionné [*si-o-né*], **e** adj. Qui est soumis à certaines conditions. *Fig.* et *fam.* Complet, bien caractérisé : *un rhume conditionné.*

conditionnel, elle [*si-o-nèl', è-le*] adj. Soumis à certaines conditions : *promesse conditionnelle.* Ant. **Ferme, formel, absolu.** N. m. *Gram.* Mode du verbe qui exprime que l'action est subordonnée à une condition : *je viendrais chez vous si... ; je partirais si... ; le mode conditionnel a trois temps : le présent et les deux passés. Milit. Engagement conditionnel*, v. engagement.

conditionnellement [*si-o-nè-le-man*] adv. Sous condition : *accepter conditionnellement.*

conditionnement [*si-o-ne-man*] n. m. Action de conditionner les soies, les laines. Etablissement où l'on exécute cette opération. (On dit aussi, dans ce dernier sens, conditionnement.)

— Encycl. Les procédés employés par les établissements de conditionnement qui fonctionnent en vertu d'un décret d'autorisation sont soumis au contrôle de l'Etat. Les tarifs ne sont exécutoires qu'après avoir été approuvés par le ministre du commerce.

conditionner [*si-o-né*] v. a. Soumettre à une condition. Fabriquer dans de certaines conditions : *meuble bien conditionné.* Ramener la soie, la laine, par dessiccation, à leur poids réel.

condoléance n. f. (du lat. *cum*, avec, et *dolere*, s'affliger). Témoignage de regrets, de sympathie à la douleur d'autrui : *lettre, sentiments de condoléance; offrir, présenter ses condoléances.*

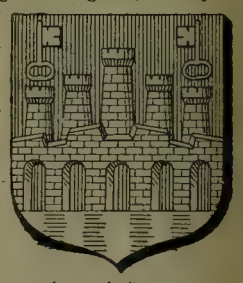
Armes de Condom.

condoléant [*lé an*], **e** adj. Qui fait des condoléances.

condom [*dom'*] n. m. (du n. de l'inventeur). Sac en baudruche ou en caoutchouc, employé comme préservatif dans les rapports sexuels.

Condom [*don*], ch.-l. d'arr. (Gers), sur la Baïse; ch. de f. M., à 43 kil. d'Auch; 6.400 h. (*Condomois*). Eaux-de-vie, vins, blé. Bossuet fut évêque de Condom. Patrie du ministre Salvandy. — L'arr. a 6 cant., 88 comm., 53.000 h. Le cant. a 12 comm. et 10.660 h.

condominium [*ni-om'*] n. m. (m. lat.). Droit de souveraineté exercé en commun par deux ou plusieurs puissances sur un pays : *le condominium anglo-français s'exerce sur les Nouvelles-Hébrides.*

Condomois, petit pays de l'anc. France, en Gascogne, autour Condom et de Nérac. Vins et eaux-de-vie.


Condor.

condor n. m. (m. espagn.). Espèce de grand vautour de l'Amérique du Sud : *le condor vole à plusieurs kilomètres dans les airs au-dessus des Andes.*

— Encycl. Le condor mesure 1 mètre de long et 3 mètres au moins d'envergure; son plumage, noir, est varié de gris et d'isabelle sur les ailes. Il se nourrit de cadavres, surtout de mulets et de chevaux. On lui fait une telle chasse, pour avoir ses plumes, qu'il est devenu très rare. C'est l'oiseau qui vole le plus haut. Bien que sa taille et sa force soient très grandes, on les a beaucoup exagérées.

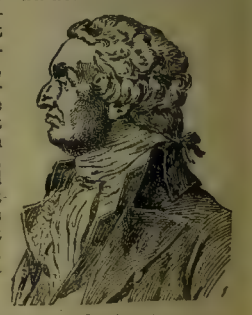
Condorcet.

Condorcet [*sè*] (Antoine-Nicolas de Caritat, marquis **de**), célèbre philosophe, mathématicien français, conventionnel, né à Ribemont; il s'empoisonna à Paris, sous la Terreur, pour échapper à l'échafaud (1743-1794). Il était secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences. Il avait composé dans sa prison une magnifique *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, qui, avec ses *Eloges des académiciens morts de 1666 à 1790*, constitue son plus beau titre de gloire. Condorcet fut tour à tour savant, écrivain, homme politique, et l'on ne saurait trop admirer en lui la vivacité de l'esprit, la multiplicité des aptitudes. Comme révolutionnaire, il eut moins la haine des institutions monarchiques qu'une ardente conviction scientifique, qui le poussait à croire l'humanité susceptible d'un progrès indéfini. — Sa femme, Sophie de Grouchy, m. à Paris (1764-

1822, partageait ses opinions philosophiques, et, sous le premier Empire et la Restauration, réunit dans son salon l'élite des libéraux (Cabanis, son beau-frère, Destutt de Tracy, Garat, Thurot, Guinguené, etc.).

condortes [*dor-te*] n. f. pl. Faisceau de roseaux, servant à la construction des bourdigues.

condottiere [pr. it. *kon'-do-ti-é-ré* ; fr. *tiè-re*] n. m. (mot ital.). Chef de partisans ou de soldats mercenaires, en Italie : *les Sforza furent d'abord de hardis condottieri.* Soldat mercenaire en général. *Fig.* Personne hardie et sans règle : *un brillant condottiere de plume.* Pl. CONDOTTIERI.


Condottiere.

condoublé, e adj. *Bot.* Syn. de CONDUPLICATIF.

condouloir (se) v. pr. (lat. *condolere*). S'associer à la douleur de quelqu'un. (Vx.)

Condren (Charles de), second général de l'Oratoire, né à Vaubuin (1588-1641). Il rédigea les constitutions de l'ordre.

Condrieu, ch.-l. de c. (Rhône), arr. et à 44 kil. de Lyon près du Rhône ; 2.170 h. Ch. de f. P.-L.-M. Vin blanc estimé ; fruits. — Le cant. a 10 comm. et 9.190 h.

Condroz, région très fertile de la Belgique, comprise entre la Meuse, l'Ourthe et la Lesse. Dinant en est la principale ville. Bétail.

conductance n. f. *Electr.* Inverse de la résistance : *l'unité pratique de conductance est le mho, conductance d'un fil dont la résistance est égale à un ohm.*

conducteur, trice n. Qui conduit : *le conducteur d'une barque.* Adjectiv. : *fil conducteur, substance conductrice de la chaleur.* Se dit de tout corps susceptible de transmettre la chaleur, l'électricité : *le cuivre est bon conducteur de l'électricité.* N. m. Employé chargé des rapports avec les voyageurs, dans une voiture publique : *un conducteur d'omnibus.* Surveillant, directeur de travaux. *Conducteur des ponts et chaussées,* agent des travaux publics du grade inférieur à celui d'ingénieur. *Mus.* Partition réduite qui sert au chef d'orchestre pour diriger ses musiciens. (On dit aussi PARTIE CONDUCTRICE.) *Impr.* Ouvrier chargé de diriger la marche d'une presse mécanique.

— ENCYCL. *P. et ch.* Les conducteurs sont, dans l'administration des ponts et chaussées, les fonctionnaires placés immédiatement sous les ordres des ingénieurs des ponts et chaussées, et qui sont chargés de diriger l'exécution des travaux de toute sorte, terrassements et constructions, dont l'entreprise appartient à l'Etat, tels que routes, ponts, aqueducs, viaducs, canaux, etc. Ils ont sous leurs ordres les piqueurs et les autres agents subalternes de la même administration. Les conducteurs des ponts et chaussées peuvent acquérir les grades de sous-ingénieur et même d'ingénieur, après avoir subi des examens théoriques et pratiques, qui nécessitent de leur part des connaissances étendues, analogues à celles des ingénieurs sortis de l'Ecole polytechnique.

— *Ch. de f.* On appelle *conducteur d'un train* un agent qui est chargé de transmettre au mécanicien l'ordre de mise en marche d'un convoi, ordre qu'il reçoit du chef de gare ou du chef de station, lorsque l'heure réglementaire a sonné. Il est tenu de ne transmettre cet ordre qu'après s'être assuré que tous les voyageurs sont montés dans les voitures.

conductibilité n. f. Propriété que possèdent les corps de transmettre la chaleur ou l'électricité.

— ENCYCL. *Conductibilité thermique.* La conductibilité des corps est variable avec leur nature ; en général, on peut dire que les métaux conduisent bien la chaleur, tandis que les métalloïdes et les composés organiques ne la conduisent que très peu.

Conductibilité électrique. V. CONDUCTIVITÉ.

conductible adj. Qui jouit de la conductibilité. (S'emploie quelquefois, mais à tort, comme syn. de CONDUCTEUR.)

conduction [*duk-si-on*] n. f. (lat. *conductio*). *Dr. rom.* Action de prendre à loyer.

conduction ou **conductivité** n. f. *Physiq.* S'emploie quelquefois pour désigner le passage de la chaleur ou de l'électricité à travers les corps conducteurs.

conduire v. a. (lat. *conducere.* — *Je conduis, nous conduisons. Je conduisais, nous conduisions. Je conduisis, nous conduisîmes. Je conduirai. Je conduirais. Conduis, conduisons, conduisez. Que je conduise, que nous conduisions. Que je conduisisse, que nous conduisissions. Conduisant. Conduit, e.*) Guider, mener : *Antigone conduisait Œdipe aveugle.* Accompagner par politesse ou par motif de sûreté. Diriger, commander : *conduire une armée.* Diriger la conduite de : *l'intérêt conduit les hommes. Fig.* Mener, en parlant des choses : *ce chemin conduit à la ville.* Faire arriver à un but : *la vertu conduit au bonheur. Conduire la barque,* diriger une affaire. *Conduire bien sa barque,* réussir adroitement. *Conduire à l'autel,* épouser. Absolum. Diriger une voiture : *cocher, automobiliste qui conduit bien.* **Se conduire** v. pr. Se comporter d'une certaine manière.

conduiseur [*zeur*] n. m. Commis de marchand de bois, veillant aux intérêts de son patron dans une coupe. Ouvrier ardoisier, qui conduit la montée et la descente du seau.

conduisoir [*zoir*] n. m. Long bâton destiné à conduire un fil de caret que l'on passe dans le trou pratiqué à l'une de ses extrémités.

conduit [*du-i*] n. m. (de *conduire*). Canal, tuyau servant à l'écoulement d'un liquide ou d'un gaz. Nom donné à divers canaux du corps : *conduit auditif. Mus.* Deux ou quatre mesures placées entre les différentes entrées du sujet. Notes étrangères à la mélodie, qui unissent la fin d'une phrase à celle qui suit. Dans l'anc. musique, motet, chant d'église à plusieurs parties harmonieuses, avec contrepoint non basé sur un motif liturgique. Partie principale d'un contrepoint, thème, sujet (Vx.).

conduite n. f. (de *conduire*). Action de conduire, de diriger : *conduite d'un convoi, d'un troupeau.* Action d'accompagner : *faire la conduite.* Commandement, gouvernement : *conduite d'un Etat.* Direction : *conduite d'une entreprise.* Disposition, arrangement : *la conduite d'un poème.* Manière de se conduire, de se gouverner : *conduite régulière.* Tuyau, aqueduc : *la gelée fait éclater les conduites d'eau.* Partie excédante d'un fût d'outil de menuisier, pour l'empêcher de trop descendre. *Fig.* et *fam. Acheter une conduite,* s'amender. *Faire à quelqu'un la conduite de Grenoble,* l'accompagner à coups de bâton et à coups de pierres. (L'origine de cette locution est assez incertaine. On a raconté que le lexicographe Richelet, auteur d'un célèbre *Dictionnaire français,* y avait laissé paraître en plusieurs endroits l'animosité singulière qu'il nourrissait contre les Grenoblois. Ayant ensuite commis l'imprudence de se rendre dans la ville, il aurait été reconnu et accueilli à coups de bâton.)

conduplicable adj. *Bot.* Qui peut être conduplicatif : *foliole, pétiole conduplicable.*

conduplicatif, ive adj. *Bot.* Se dit d'un mode de préfoliation dans lequel les feuilles sont pliées dans leur longueur et placées côte à côte sans s'embrasser comme dans le bourgeon du hêtre : *folioles conduplicatives.* (On dit aussi CONDUPLIQUÉ.)

conduplication [*si-on*] n. f. *Bot.* Etat de ce qui est conduplicatif. *Rhét.* Répétition d'un mot au commencement ou à la fin d'une phrase.

condupliqué, e adj. Syn. de CONDUPLICATIF.

condurango n. m. *Bot.* Nom de diverses asclépiadacées de l'Amérique du Sud.

— ENCYCL. On emploie l'écorce du *gonolobus condurango* comme tonique et analgésique dans les maladies de l'estomac.

condyle n. m. (gr. *kondulos*). Eminence des articulations, comme celle du fémur, de la mâchoire, etc.

condylien, enne [*li-in, è-ne*] adj. Qui appartient à un condyle.

condyloïde adj. Qui a la forme d'un condyle.

condylome n. m. *Méd.* Excroissance charnue douloureuse, parfois de nature syphilitique.

condylure n. m. Genre de mammifères insectivores, famille des talpidés, comprenant des taupes munies d'une queue large, et à museau terminé par une couronne de tentacules en étoile.

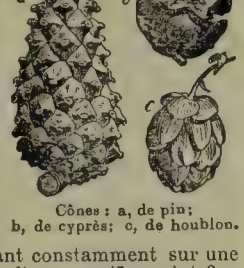
Cônes : a, de pin; b, de cyprès; c, de houblon.

cône n. m. (du gr. *kônos*, pomme de pin). Solide engendré par un triangle rectangle qui tourne autour d'un des côtés de l'angle droit. (Ce côté est dit *cône droit.*) Plus généralement, surface engendrée par une droite mobile qui se déplace en passant par un point fixe et en s'appuyant constamment sur une courbe fixe quelconque dans l'espace. (Le point fixe est le *sommet du cône,* la droite mobile est la *génératrice,* la courbe fixe est la *directrice.*) *Cône oblique,* celui qui n'est pas droit. *Tronc de cône* ou *cône tronqué,* v. TRONC. *Cône d'embrayage,* dans un embrayage à friction, couple de deux cônes dont l'un pénètre dans l'autre et s'y coince pour produire l'embrayage. *Cône d'ombre d'une planète,* ombre en forme de cône projetée par une planète qu'éclairent les rayons du soleil. *Bot.* Fruit des conifères (pin, sapin, etc.). Inflorescence du houblon. *Zool.* Genre de mollusques gastéropodes à coquille conique, allongée, souvent ornée de couleurs vives, et dont on connaît plus de cinq cents espèces des mers chaudes.

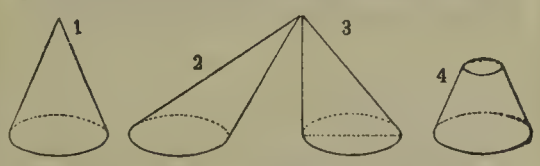
Cônes ; 1. Droit; 2. Oblique; 3. Rectangle; 4. Tronc de cône.

— ENCYCL. *Géom.* Si l'on considère un cône de révolution obtenu par la rotation d'un triangle rectangle autour d'un des côtés de son angle droit, l'autre côté de l'angle droit du triangle engendrera un cercle, qui est la *base* du cône ; le premier est l'axe ou *hauteur* du cône : l'hypothénuse, appelée *arête* ou *apothème* du cône, engendre une aire qui est l'*aire latérale du cône.* L'aire latérale du cône s'obtient en multipliant la moitié de son côté (apothème) par la circonférence de sa base. Le volume du cône s'obtient en multipliant la surface de la base par le tiers de la hauteur.

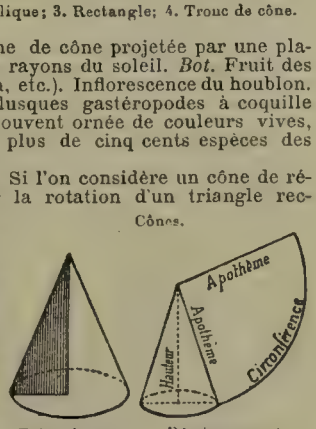

Triangle rectangle générateur du cône. Développement latéral du cône.

côné, e adj. En forme de cône : *coquillage côné.*

cône-ancre n. m. Sac conique s'emplissant d'eau, qui sert d'ancre aux aérostats dans les ascensions au-dessus de la mer. Pl. des *cônes-ancres.*

Conegliano, v. forte d'Italie (Vénétie), sur le Monticano ; 8.020 h. Draps, soieries.

Conegliano (Giovanni Battista CIMA DA), peintre italien, né à Conegliano (vers 1460-vers 1520) ; auteur d'œuvres gracieuses et d'un très agréable dessin, qui rappellent la manière de Bellini. Citons de lui : *la Vierge et l'Enfant Jésus adorés par la Madeleine et saint Jean* (au Louvre).

Conegliano (duc de). V. MONCEY.

Conejera, l'une des îles Baléares, déserte mais contenant une quantité prodigieuse de lapins (en espagnol *conejo*).

conf. ou **cf.** Abréviation du mot latin *confer*, signif. *rapprochez*, dont on fait précéder toute indication d'ouvrage à consulter.

confabulation [*si-on*] n. f. Action de confabuler.

confabuler [*lé*] v. n. (lat. *confabulari*). Se livrer à des causeries familières. (Vx.)

Confalonieri (Federigo), patriote italien, né à Milan, m. à Hospenthal (Suisse) [1776-1846]. Il conspira contre l'Autriche et demeura treize ans prisonnier au Spielberg.

confarréation [*far-ré-a-si-on*] n. f. (lat. *confarreatio*). Mariage religieux, chez les Romains, réservé aux patriciens, et qui consistait dans l'offrande à Jupiter d'un pain d'épeautre (*farreus panis*) et la prononciation de paroles sacramentelles.

confection [*fèk-si-on*] n. f. (lat. *confectio*). Action de confectionner, d'élaborer : *la confection de la loi, des listes électorales.* Achèvement : *jusqu'à entière confection.* Fabrication en grand d'objets d'habillement qui ne sont point faits sur mesure ; ces objets eux-mêmes : *marchand de confections.*

confectionnement [*fèk-si-o-ne-man*] n. m. Action de confectionner.

confectionner [*fèk-si-o-né*] v. a. Faire, fabriquer : *confectionner une étoffe, un habit. Vêtement confectionné,* vêtement fait d'avance et non sur mesure.

confectionneur, euse [*fèk-si-o-neur, eu-ze*] n. Industriel qui fait l'entreprise de divers ouvrages de couture ou de fourniment.

confédérateur, trice adj. et n. Qui organise une confédération. Apte à former une confédération.

confédératif, ive adj. Qui appartient, qui a rapport à une confédération. Syn. de FÉDÉRATIF.

confédération [*si-on*] n. f. (lat. *confederatio*). Union de plusieurs Etats qui se soumettent à un pouvoir général tout en conservant une certaine autonomie : *la Suisse est une confédération de vingt-deux cantons.* Ligue, association.

Confédération du Rhin, union de seize princes allemands, parmi lesquels les rois de Bavière et de Wurtemberg, qui, après la suppression du saint-empire romain germanique (1806), se groupèrent sous la protection de l'empereur des Français, et se gouvernèrent au moyen d'une Diète, siégeant à Francfort. Elle finit par compter 37 membres, et disparut après le désastre de Leipzig (1813).

Confédération germanique, union des Etats allemands, décrétée par le congrès de Vienne et dissoute en 1866, époque à laquelle la Prusse, victorieuse à Sadowa, chassa l'Autriche de la Confédération et acquit l'influence qui devait lui permettre, cinq ans plus tard, d'imposer sa prépondérance à l'empire d'Allemagne, formé sur les ruines de l'ancienne Confédération. V. ALLEMAGNE.

Confédération de l'Allemagne du Nord, corps politique qui remplaça, en 1866, la Confédération germanique. Elle ne comprenait plus ni l'Autriche ni les Etats allemands au S. du Mein, et la Prusse y jouait un rôle absolument prépondérant. Elle subsista jusqu'à la constitution de l'Empire allemand, en 1871.

Confédération Générale du Travail (C. G. T.), fondée en 1895, et constituée : 1° par les Fédérations nationales d'industrie ; 2° par les Unions départementales de syndicats divers, groupés en vue de faire disparaître le salariat et le patronat.



Label de la C. G. T.

confédéré, e adj. et n. Uni par confédération : *puissances confédérées ; les confédérés.*

confédérés ou **sudistes** (les), nom que portèrent dans la guerre de Sécession les partisans de l'esclavage, par opposition aux *fédéraux* ou *nordistes*, qui en réclamaient l'abolition. V. SÉCESSION.

confédérer [*ré*] v. a. (du lat. *cum*, avec, et *fœdus, eris*, alliance. — Se conj. comme *accélérer.*) Réunir en confédération.

conférence [*ran-se*] n. f. (de *conférer*). Action de comparer deux objets : *conférence de textes.* Réunion de personnes qui discutent des questions pendantes : *conférence de diplomates, d'avocats.* Leçon publique sur un objet d'étude. Discours religieux moins solennel qu'un sermon. Discussion publique entre ecclésiastiques. *Conférences militaires,* conférences régimentaires, dont l'institution a été développée et régularisée en 1902, 1903 et 1904. (Elles portent sur quatre genres de thèmes : *thèmes militaires, patriotiques, économiques, moraux.*)

— ENCYCL. *Dr. int.* Les gouvernements donnent le nom de *conférences* aux réunions diplomatiques où sont traitées des affaires d'un intérêt secondaire, spéciales ou techniques ; ils réservent plutôt le terme de *congrès* pour celles qui ont une grande importance, une grande solennité, soit en raison des questions à discuter, de la présence des chefs d'Etat, du nombre des Etats représentés, soit encore en raison du rang élevé des plénipotentiaires : ministres des affaires étrangères, ambassadeurs.

Conférence (*porte de la*), porte de Paris, qui s'élevait sur la terrasse des Tuileries dite « du bord de l'eau », près de la place de la Concorde. Elle devait son nom aux conférences qui eurent lieu à Suresnes, en 1593, entre Henri IV et les Ligueurs. Elle fut reconstruite par Pidoux (1632) sur des proportions monumentales et démolie vers 1730.

Conférence (*île de la*). V. FAISANS (*île des*).

Conférences du père Lacordaire, prédications célèbres faites à Notre-Dame de Paris ; discours remarquables par l'imagination et le mouvement oratoire (1835, 1836, 1843 à 1851).

conférencier [*ran-si-é*] v. n. (Se conj. comme *prier.*) Faire une conférence.

conférencier [*ran-si-é*], **ère** n. Personne qui parle dans une réunion, qui fait une conférence.

conférer [*ré*] v. a. (lat. *conferre*. — Se conj. comme *accélérer*.) Comparer (en ce sens, s'écrit en abrégé *cf.*) : *conférer des textes*. Donner, accorder : *conférer le baptême*. V. n. Tenir conférence : *conférer avec son avocat*.

confervacées [*fèr-va-sé*] n. f. pl. Famille de végétaux cryptogames, ayant pour type le genre *conferve*. S. une *confervacée*.

conferve [*fèr-ve*] n. f. (du lat. *confervere*, se consolider). Genre d'algues vertes, type de la famille des *confervacées*.

— Encycl. Les conferves sont des algues qui flottent ordinairement en masses plus ou moins volumineuses sur les eaux douces et plus rarement sur les eaux salées. Elles se multiplient avec une prodigieuse rapidité.

confervicole [*fèr*] adj. (de *conferve*, et du lat. *colere*, habiter). Qui croît ou vit parmi les conferves.

conferviforme [*fèr*] adj. Syn. de confervoïde.

confervoïde [*fèr*] adj. Qui a l'apparence des conferves.

confès, esse [*fè, è-se*] adj. (lat. *confessus*). Qui s'est confessé : *mourir confès*. (Vx.)

confessant [*fè-san*], **e** n. *Fam.* Personne qui confesse.

confesse [*fè-se*] n. f. Confession. (Ne s'emploie qu'avec les prépositions *à* et *de* : *aller à confesse, revenir de confesse.*)

confesser [*fè-sé*] v. a. (du lat. *confiteri*, supin *confessum*, avouer). Déclarer (ses péchés) en confession. Avouer : *une faute loyalement confessée est à moitié pardonnée*. Recevoir la confession de : *confesser les fidèles. Fam. Confesser quelqu'un*, le faire parler, lui tirer des aveux. Proclamer : *les premiers martyrs confessaient héroïquement leur foi*. **Se confesser** v. pr. Faire sa confession. Ant. **Nier, dénier.**

confesseur [*fè-seur*] n. m. (lat. *confessor*). Prêtre qui confesse : *le confesseur est tenu au secret absolu*. Chrétien qui confessait sa foi, au temps des persécutions. Saint qui, dans l'office, n'a pas de titre particulier, n'étant ni apôtre, ni martyr. *Par ext.* Personne à qui l'on peut, l'on doit tout dire : *le médecin, l'avocat sont des confesseurs*. Adjectiv. : *évêques confesseurs*.

— Encycl. Les pénitents sont libres de choisir à leur gré un confesseur parmi les prêtres *approuvés* : c'est-à-dire soit les prêtres séculiers à qui leur évêque a conféré le droit d'administrer le sacrement de pénitence, soit les religieux que leurs supérieurs ont chargés de ce ministère avec l'agrément de l'évêque.

confession [*fè-si-on*] n. f. (de *confesser*). Aveu d'un fait. Déclaration de ses péchés au tribunal de la pénitence. *Théol.* Affirmation publique de sa foi. Résumé des articles qui contiennent la déclaration de la foi d'un individu ou d'une Eglise : *la confession d'Augsbourg fut présentée à Charles-Quint en 1530*. Ant. **Négation, dénégation.**

— Encycl. *Relig. cath.* La confession ou aveu des péchés faite à un prêtre approuvé est une des trois conditions nécessaires pour recevoir d'une manière efficace le sacrement de pénitence. Le principe de la confession est renfermé dans ces paroles du Christ à ses apôtres : « Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez. » La confession doit être faite en vue de recevoir l'absolution, prononcée distinctement par les lèvres, et complète. L'Eglise prescrit à ses fidèles de se confesser au moins une fois l'an, et de communier au temps de Pâques. Luther rejeta l'obligation de la confession, mais la permit aux enfants et aux jeunes gens. Calvin l'abolit complètement.

Confession d'Augsbourg, formulaire célèbre, rédigé par Mélanchthon et contenant en vingt-huit articles la profession de foi des luthériens ; elle fut présentée à la diète d'Augsbourg en 1530.

Confession d'un Enfant du siècle, roman d'Alfred de Musset, où il raconte poétiquement l'histoire de son orageuse liaison avec G. Sand (1836). Œuvre inégale, qui, à côté de pages ampoulées et déclamatoires, renferme des parties supérieures : toute l'idylle, par exemple, qui est d'un poète exquis, et çà et là maints chapitres délicats, sans compter des réflexions et des maximes détachées, qui dénotent un observateur des plus pénétrants.

Confession, par Léon Tolstoï (1882). Sorte d'autobiographie morale où l'auteur indique par quelles phases il est arrivé à la philosophie religieuse qui lui donne la paix du cœur.

Confessions de saint Augustin, récit éloquent où ce Père de l'Eglise fait l'histoire des erreurs de sa jeunesse et de sa conversion (ve s.)

Confessions helvétiques. La première, appelée *Confession de Bâle*, fut rédigée en 1530 par Zwingle pour les protestants de Suisse La seconde, rédigée en 1566 par Th. de Bèze et Bullinger, est encore en vigueur aujourd'hui. Elle n'admet, en matière de foi, que l'autorité de la Bible, enseigne la prédestination, ne reconnaît que deux sacrements : le baptême et la Cène, et condamne les images.

Confessions d'un Anglais mangeur d'opium, par Th. de Quincey, et son chef-d'œuvre (1821). Sorte d'autobiographie, très originale, d'un humour parfois affecté. A été traduit par A. de Musset, mais de façon fantaisiste. Ch. Baudelaire en a donné des analyses et des extraits fidèles.

Confessions (*les*), de J.-J. Rousseau, autobiographie où cet écrivain raconte sa vie jusqu'en 1765, avec une sincérité qui touche parfois au cynisme, mais où ses instincts de tendresse, son amour de la nature, son goût de la mélancolie et de la rêverie lui ont inspiré des pages qui comptent parmi les plus touchantes qu'il ait écrites. (Publiées après sa mort, 1781-1788.)

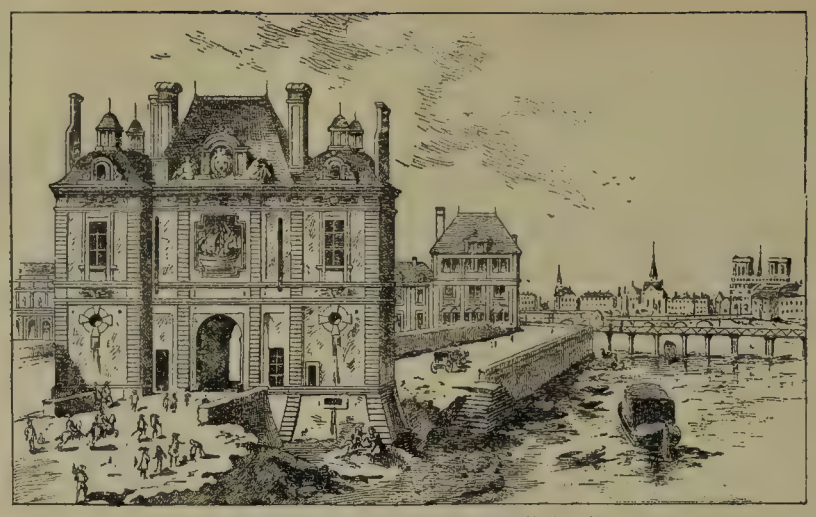

La Porte de la Conférence, à Paris (construite en 1632, démolie en 1730).

confessionnaire [*fè-si-o-nè-re*] adj. (de *confession*). Qui a rapport à la confession religieuse : *docteurs confessionnaires*. (Vx.)

confessionnal [*fè-si-o-nal*] n. m. Sorte de guérite où se met le prêtre pour entendre le pénitent. *Fig.* Confession : *les secrets du confessionnal. Par ext.* Fauteuil à haut dossier muni de deux oreillons.

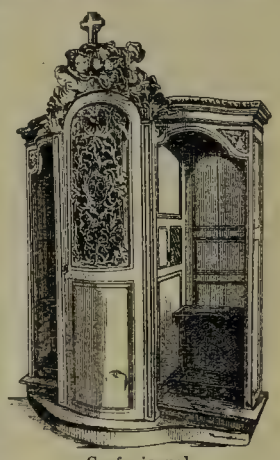

Confessionnal.

confessionnalisme [*fè-si-o-na-lisme*] n. m. Attachement étroit à une confession religieuse.

confessionnel, elle [*fè-si-o-nèl, è-le*] adj. Qui a rapport à la confession de foi : *querelles confessionnelles*.

confessionniste [*fè-si-o-nis-te*] n. m. Luthérien de la confession d'Ausbourg.

confessoire [*fè-soi-re*] adj. *Dr.* Qui contient une répétition du droit de servitude.

confetti [*fèt-ti*] n. m. pl. (pl. de l'ital. *confetto*, dragée). Dragées ou boulettes de plâtre, ou bien encore minces rondelles de papier colorié, qu'on se lance pendant le carnaval. S. un *confetti*.

confiable adj. Qui peut être confié.

confiance n. f. (lat. *confidentia*). Espérance ferme en quelqu'un, en quelque chose : *avoir confiance dans l'avenir*. Assurance dans la probité de quelqu'un : *Marie de Médicis avait placé toute sa confiance en Concini. Fig.* Sécurité, hardiesse : *parler avec confiance*. Loc. adv. : *En confiance*, en toute liberté et sécurité : *acheter en confiance. De confiance*, à qui l'on peut se fier complètement : *homme, place, maison de confiance*. Ant. **Méfiance, défiance, suspicion.**

confiant [*fi-an*], **e** adj. Disposé à la confiance : *caractère confiant*. Substantiv. : *les confiants et les défiants*. Ant. **Défiant, méfiant.**

confidemment [*da-man*] adv. En confidence.

confidence [*dan-se*] n. f. (lat. *confidentia*). Communication d'un secret : *faire des confidences à quelqu'un*. Secret : *être dans la confidence d'un complot. En confidence* loc. adv., secrètement.

Confidence (*la*), tableau de Meissonier (1857). La physionomie, le geste, la pose des deux personnages sont d'une vérité extrême (v. p. 475) ; — charmant tableau de Carle Vanloo.

Confidences, de Lamartine, confessions de jeunesse très enjolivées, et méditations diverses. Le morceau capital du livre est l'épisode de *Graziella* (1849). Elles ont pour suite les *Nouvelles confidences* (1851), où est intercalé l'épisode de *Raphaël*.

confident [*dan*], **e** n. A qui l'on confie ses plus secrètes pensées : *Tristan l'Ermite était le confident habituel de Louis XI. Théât*. Personnage subalterne auquel le héros de la pièce fait des confidences. *Mobil*. Siège capitonné, à dossier bas, généralement en forme d'S.



Confident.

confidentiaire [*dan-si-è-re*] n. m. *Dr. can.* Ecclésiastique qui tient un bénéfice par substitution illégale. *Par anal.*, syn. de fiduciaire.

confidentiel, elle [*dan-si-èl, è-le*] adj. Qui se dit, se fait en confidence : *avis confidentiel*.

confidentiellement [*dan-si-è-le-man*] adv. D'une manière confidentielle.

confier [*fi-é*] v. a. (du lat. *confidere*, avoir confiance. — Se conj. comme *prier*.) Remettre une chose au soin, à la fidélité, à l'habileté de quelqu'un. Faire confidence de. *Fig.* Déposer dans : *confier la semence à la terre*. **Se confier** v. pr. Donner sa confiance à : *Napoléon, vaincu, eut le tort de se confier aux Anglais*.

configuration [*si-on*] n. f. (de *configurer*). Forme extérieure d'un corps : *la configuration de la terre est celle d'une sphère un peu aplatie*.

configurer [*ré*] v. a. Donner la forme à : *c'est le mouvement de rotation qui a configuré notre globe*.

confinement [*man*] n. m. Action de confiner dans un lieu. Isolement des prisonniers.

confiner [*né*] v. n. Toucher aux confins d'un pays : *la Suisse confine à la France*. V. a. Reléguer : *le dernier des Mérovingiens fut confiné dans un monastère par Pépin le Bref. Air confiné*, air qui ne se renouvelle pas. **Se confiner** v. pr. Se retirer, s'isoler.

confinité n. f. (de *confiner*). Communauté de limites : *la confinité de deux provinces*.

confins [*fin*] n. m. pl. (du lat. *confinis*, limitrophe ; du préf. *con*, et du lat. *finis*, fin). Frontière commune à deux pays : *la chaîne de l'Oural est aux confins de l'Europe et de l'Asie. Par ext.* Point intermédiaire entre deux Etats : *les confins de la maladie et de la santé. Aux confins de la terre*, au bout du monde.

Confins militaires, ancienne division administrative et militaire de l'empire austro-hongrois, qui avait été organisée en 1807 entre la Drave et la Save, pour mettre une barrière aux invasions turques, et aussi comme défense sanitaire.

confire v. a. (du lat. *conficere*, digérer. — *Je confis, nous confisons. Je confisais. Je confis. Je confirai. Je confirais. Confis, confisons, confisez. Que je confise. Que je confisse* (très peu usité). *Confisant. Confit, e.*) Mettre des fruits dans du sucre, des légumes dans du vinaigre, pour les conserver. *Fig.* et *fam.* Garder très longtemps sans employer : *acheter des livres pour les confire. Techn.* Plonger les peaux dans le confit, pour les chamoiser.

confirmand [*man*], **e** n. Personne qui va recevoir le sacrement de confirmation.

confirmateur, trice n. Individu, chose qui confirme : *le confirmateur d'une nouvelle*.

confirmatif, ive adj. Qui confirme : *arrêt confirmatif. Dr. Acte confirmatif*, acte par lequel une personne valide une obligation entachée d'un vice qui pourrait motiver à son profit une action en nullité ou en rescision.

confirmation [*si-on*] n. f. (de *confirmer*). Ce qui rend une chose plus certaine : *confirmation d'une nouvelle*. Assurance expresse et nouvelle. Sacrement de l'Eglise, qui affermit dans la grâce du baptême : *la confirmation est administrée par l'évêque. Réthor.* Partie du discours, où l'on prouve les faits avancés dans l'exposition.

— Encycl. *Théol.* La confirmation est un sacrement qui donne à ceux qui le reçoivent le Saint-Esprit ; il est le complément du baptême. Elle consiste dans l'onction du saint chrême, faite sur le front en forme de croix, et l'imposition des mains de l'évêque, accompagnée d'un léger soufflet. En France, la confirmation est reculée jusqu'après la première communion.

confirmatoire adj. Propre à confirmer : *déclaration confirmatoire*.

confirmé, e n. Personne qui a reçu la confirmation : *les confirmés et les confirmées*. Adjectiv., en T. de turf, bien dressé, habitué à : *pouliche confirmée sur les obstacles*.

confirmement [*man*] n. m. Etat de ce qui est confirmé. (Vx.)

confirmer [*mé*] v. a. (lat. *confirmare*). Rendre plus stable, plus certain : *confirmer une nouvelle*. Sanctionner, ratifier : *confirmer une donation. Théol.* Conférer le sacrement de confirmation. *Fam.* Souffleter. Ant. **Contredire, dédire, démentir.**

confisable [*za-ble*] adj. Propre à être confit : *fruits confisables*. (Peu us.)

confiscable [*fis-ka-ble*] adj. Qui peut être confisqué : *marchandises confiscables*.

confiscant [*fis-kan*], **e** adj. Qui confisque.

confiscateur, trice [*fis-ka*] n. Individu qui confisque.

confiscation [*fis-ka-si-on*] n. f. Action de confisquer : *la cour de Philippe Auguste prononça la confiscation des biens de Jean sans Terre*. Biens confisqués. Attribution au Trésor et, dans quelques cas, aux parties lésées, de tout ou partie des biens d'un individu condamné pour certaines infractions à la loi.

— Encycl. *Dr.* La confiscation s'applique soit au corps du délit, soit aux choses produites par le délit, soit à celles qui ont servi ou qui ont été destinées à le commettre. Sauf en matière de chasse, de pêche et de contributions indirectes, les tribunaux n'ont pas le droit d'exiger le payement de la valeur des objets confisqués.

Tout jugement de condamnation en matière de chasse prononce la confiscation des armes, lorsque le délit a été commis dans des conditions déterminées. D'autre part, en matière de pêche fluviale, les filets et engins qui ont été saisis comme prohibés ne peuvent, dans aucun cas, être remis sous caution ; ils sont détruits après le jugement.

confiserie [*ze-rî*] n. f. Art, commerce du confiseur. Sa boutique. Sa marchandise. V. pâtisserie.

confiseur, euse [*zeur, eu-ze*] n. (rad. *confire*). Qui fait et vend toute espèce de sucreries.

confisquer [*fis-ké*] v. a. (lat. *confiscare*). Saisir au nom du fisc, ou en vertu d'un règlement quelconque : *confisquer à un écolier un livre défendu*.

confit [*fi*], **e** adj. (de *confire*). Conservé dans du sucre, du vinaigre, etc. : *fruits confits. Fig.* Plein d'une chose que l'on suppose jouer le rôle du sucre, par plaisanterie ou en mauvaise part : *confit en dévotion*. N. m. Pièce de viande conservée dans de la graisse : *du confit d'oie*. Mélange d'eau et de son pour la nourriture des porcs et de la volaille. Mélange aigri d'eau et de son, ou de farine d'orge, où l'on met confire les peaux.

confiteor [*té-or*] n. m. invar. (m. lat. signif. *je confesse*). Prière des catholiques, commençant par ce mot, et que l'on récite à la messe, ou avant de se confesser, etc. *Fam. Dire son confiteor*, faire l'aveu de sa faute, exprimer son repentir.

confiture n. f. (de *confit*). Mets composé de fruits ou d'autres matières végétales que l'on fait cuire avec du sucre. *Fig.* et *fam. En confiture*, brisé, moulu. *Pop.* Excréments : *marcher dans la confiture*.

— Encycl. Les confitures sont des fruits cuits avec du sucre. Elles se distinguent de la marmelade, qui est une purée, de la gelée, qui est le jus du fruit coagulé et de la compote, qui est faite de fruits peu cuits et légèrement sucrés. Voici une formule générale pour la confection des confitures : Faire réduire le fruit dans une bassine de cuivre non étamé ; ajouter 1 kilogramme de sucre concassé par litre de jus cuit. Faire cuire encore quelques instants et, lors-

que la masse est ferme, laisser refroidir ; mettre en pots. Recouvrir la confiture d'un papier imbibé d'eau-de-vie ou de glycérine, et le pot d'un parchemin que l'on ficelle. Quand on s'aperçoit que de la moisissure s'est formée sur la confiture, il faut retirer le papier, ôter la moisissure, essuyer l'intérieur du pot avec un linge et remettre un autre papier imbibé d'eau-de-vie. On peut aussi confectionner les confitures en préparant un sirop de sucre (même poids de sucre que de fruits) et lorsqu'il est au perlé, on y jette les fruits qu'on laisse cuire plus ou moins longtemps.

confiturerie [*rt*] n. f. Art, métier du fabricant de confitures. Fabrique, magasin, dépôt de confitures. Confitures.

confiturier [*ri-é*], **ère** n. et adj. Qui fait ou vend des confitures.

conflagration [*si-on*] n. f. (du préf. *con*, et lat. *flagrare*, brûler). Embrasement général, au prop. et au fig. : *une conflagration européenne.*

Conflans ou **Conflans-l'Archevêque** [*flan*], localité de la comm. de Charenton (Seine), près du confluent de la Seine et de la Marne. En 1465, Louis XI y conclut un traité avec les chefs de la *Ligue du bien public*. Le château de Conflans fut légué par l'archevêque de Paris, François de Harlay, à ses successeurs (1695).

Conflans [*flan*], ch.-l. de c. (Meurthe-et-Moselle), arr. et à 13 kil. de Briey, sur l'Orne et l'Iron, affl. de la Moselle ; 750 h. Ch. de f. E. Tannerie. A moitié détruit au cours de la Grande Guerre. — Le cant. a 25 comm. et 7.900 h.

Conflans-Sainte-Honorine, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 22 kil. de Versailles, sur la Seine, près du confluent de l'Oise ; 3.560 h. Ch. de f. Et. Carrières ; culture du chasselas.

confle n. m. Balle de poivre.

conflit [*fli*] n. m. (lat. *conflictus*). Choc, combat : *le conflit des armées, des éléments.* Lutte, antagonisme : *le conflit des intérêts.* Revendication simultanée d'une affaire par deux pouvoirs : *il existe en France un tribunal des conflits.* Lutte qui s'élève entre deux tribunaux revendiquant ou repoussant tous les deux la même affaire.

— Encycl. Les conflits sont de deux sortes : *conflits de juridiction* et *conflits d'attribution.*

Il y a conflit de *juridiction* lorsque la lutte s'élève entre deux tribunaux appartenant l'un et l'autre à l'ordre judiciaire ou à l'ordre administratif. Il y a conflit d'*attribution* lorsque la lutte s'établit entre un tribunal de l'ordre judiciaire et un tribunal de l'ordre administratif. Le conflit est dit *positif* ou *négatif*, suivant que les deux tribunaux revendiquent ou repoussent la même affaire.

Les conflits de juridiction de l'ordre judiciaire prennent fin par un *règlement de juges*, qui est fait par un tribunal supérieur à celui duquel relèvent les deux juridictions en lutte. Les conflits de juridiction de l'ordre administratif sont jugés par le conseil d'Etat. Quant aux conflits d'attribution, ils sont jugés par le *tribunal des conflits*, tribunal spécial composé du garde des sceaux, président, de trois conseillers d'Etat élus par leurs collègues, de trois conseillers à la Cour de cassation nommés par leurs collègues, de deux membres et de deux suppléants élus par la majorité des juges précédents. Tous sont élus pour trois ans, et rééligibles.

confluence [*flu-an-se*] n. f. (de *confluent*). Caractère des maladies éruptives, qui consiste en ce que les pustules, vésicules, etc., se touchent.

confluent [*flu-an*], **e** adj. (de *confluer*). *Pathol.* Dont les éléments sont très rapprochés : *éruption confluente.*

confluent [*flu-an*] n. m. (de *confluer*). Point de jonction de deux cours d'eau : *Lyon est au confluent du Rhône et de la Saône. Anat.* Point de deux vaisseaux soudés.

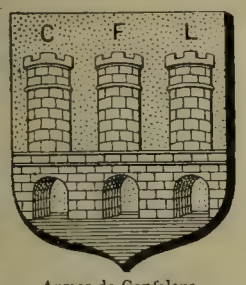

Armes de Conflens.

confluer [*flu-é*] v. n. (du lat. *cum*, avec, et *fluere*, couler). Se jeter l'un dans l'autre, en parlant de deux cours d'eau.

Confolens [*lan*], ch.-l. d'arr. (Charente), au confluent de la Goire et de la Vienne, à 63 kil. d'Angoulême ; 3.090 h. (*Confolentais* ou *Confolennais*). Ch. de f. Orl. Tanneries, minoteries, confiserie. — L'arr. a 6 cant., 66 comm., 65.100 h. ; le cant. Nord a 8 comm. et 7.600 h. ; le cant. Sud a 11 comm. et 13.260 h.

confondant [*dan*], **e** adj. Qui confond, trouble profondément : *humiliation confondante.*

confondre v. a. (du lat. *confundere*, même sens). Mêler ensemble, sans ordre ; réunir en un seul tout : *la Garonne et la Dordogne confondent leurs eaux.* Ne pas faire de distinction ; prendre pour : *confondre* autour *avec* alentour. *Fig.* Couvrir de confusion, réduire au silence : *confondre un adversaire.* Frapper d'étonnement : *voilà qui me confond.* Causer un sentiment d'humilité et de reconnaissance : *vos bontés me confondent.* **Se confondre** v. pr. Se mêlanger. Se troubler. *Se confondre en politesses, en excuses*, etc., les multiplier. Ant. **Discerner, distinguer.**

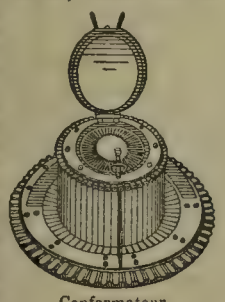
Conformateur.

conformateur n. m. Instrument à pièces mobiles, avec lequel les chapeliers déterminent la mesure et les contours exacts de la tête du client.

conformation [*si-on*] n. f. Manière dont un corps est conformé : *la conformation des organes. Vice de conformation*, défaut physique grave.

conforme adj. (du lat. *cum*, avec, et *forma*, forme). Qui a la même forme, est semblable : *copie conforme à l'original. Pour copie conforme*, formule par laquelle on atteste qu'une copie reproduit exactement l'original. Qui convient, qui s'accorde : *conforme à la raison.* Ant. **Différent.**

conformé, e adj. Bâti, disposé : *enfant bien conformé.*

conformément [*man*] adv. En conformité avec : *conformément à vos ordres.*

conformer [*mé*] v. a. Donner une forme. Mettre d'accord avec : *il faut conformer sa conduite à ses discours.* **Se conformer** v. pr. S'accommoder, se soumettre : *se conformer aux circonstances.*

conformisme [*mis-me*] n. m. Action d'imiter des exemples donnés.

conformiste [*mis-te*] n. En Angleterre, qui professe la religion établie, l'anglicanisme. Ant. **Non-conformiste.**

conformité n. f. (de *conforme*). Etat de deux ou plusieurs choses pareilles entre elles. Analogie, ressemblance, convenance, accord : *conformité d'humeur.* Loc. prép. : *En conformité de*, conformément à.

confort [*for*] n. m. (subst. verb. de *conforter*). Aide, secours, assistance : *apporter quelque confort à un affligé.* Tout ce qui constitue les aises de la vie : *aimer le confort.* (Ce dernier sens est dû à l'anglais *confort*). *Confort moderne*, expression servant à désigner un ensemble de dispositions destinées à rendre un immeuble plus confortable, tels que chauffage central, salles de bains, ascenseurs, etc.


Confortables : 1. Pantoufle ; 2. Fauteuil.

confortabilité n. f. Nature de ce qui est confortable.

confortable adj. Qui conforte : *vin confortable.* Se dit de tout ce qui contribue au bien-être, aux agréments de la vie. N. m. Confort : *l'Anglais aime le confortable.* Sorte de fauteuil entièrement rembourré et capitonné. Pantoufles fourrées à tiges montantes. Ant. **Inconfortable.**

confortablement [*man*] adv. D'une manière confortable : *vivre confortablement.*

confortant [*tan*], **e** adj. Fortifiant. (Peu us.)

confortatif, ive adj. Qui conforte.

confortation [*si-on*] n. f. Action de conforter.

conforter [*té*] v. a. Fortifier. (Rare.)

confraternel, elle [*tèr-nèl, è-le*] adj. Propre aux confrères : *rapports confraternels.*

confraternité [*tèr*] n. f. (de *confraternel*). Bons rapports entre personnes d'un même corps : *il doit exister entre tous les savants de la terre une réelle confraternité.*

confrère n. m. (du lat. *cum*, avec, et *frater*, frère). Chacun des membres d'un même corps. Chacun de ceux qui exercent la même profession : *les médecins sont confrères entre eux.*

confrérie [*ri*] n. f. (de *confrère*). Association de personnes pour une œuvre pieuse ou de charité. *Par ext.* Corps d'individus unis par un lien quelconque.

Confrérie de la Passion, la plus célèbre des confréries destinées au moyen âge à la représentation des *mystères*. Composée de bourgeois et d'artisans de Paris, elle était vouée à la représentation de drames sacrés, et notamment du mystère de la Passion. En 1402, les *confrères de la Passion* obtinrent un véritable monopole. Ils s'établirent successivement à l'hôpital de la Trinité, à l'hôtel de Flandre, à l'hôtel de Bourgogne. Un arrêt du Parlement leur interdit en 1548 de jouer des mystères sacrés. Ils firent alors exploiter leur privilège par des comédiens, moyennant un droit fixe. Leur société fut dissoute par Louis XIV, en 1676, et leurs biens attribués à l'Hôpital général, auquel les comédiens durent payer la redevance qu'ils acquittaient auparavant envers leurs confrères. C'est l'origine du droit des pauvres, auquel les théâtres français sont encore astreints.

confrication [*si-on*] n. f. (lat. *confricatio*). Réduction en poudre par le frottement. Expression du suc des végétaux opérée avec les doigts.

confrontation [*si-on*] n. f. Action de confronter, de comparer : *confrontation de l'accusé et des témoins.* (Le syn. CONFRONTEMENT est peu us.)

confronter [*té*] v. a. (du lat. *cum*, avec, et *frons, frontis*, front). Mettre des personnes en présence pour comparer leurs dires. Comparer : *confronter des écritures.* V. n. *Dr.* Etre contigu : *champ qui confronte à la route.*

confucianisme [*nis-me*] n. m. Doctrine de Confucius.

confucianiste [*nis-te*] n. Adepte du confucianisme.

confucien, enne [*si-in, è-ne*] adj. Qui concerne la doctrine de Confucius : *cérémonies confuciennes.*


Confucius.

Confucius [*uss*] ou mieux **Koung-Fou-Tseu,** le plus célèbre philosophe de la Chine, fondateur d'une religion toute morale, d'un idéal assez élevé (551-479 av. J.-C.). Il était né dans le royaume de Lou, occupa des fonctions importantes, mais s'en démit pour s'occuper de l'éducation des peuples et des gouvernants.

Le caractère saillant de la doctrine de Confucius est un bon sens pratique, utilitaire, et un grand amour de l'humanité. Tout son système repose sur les devoirs réciproques des hommes, classés par lui en relations entre prince et sujets, entre père et enfants, entre concitoyens. Il donne un nouveau lustre à l'antique religion des ancêtres.

confus, e [*fu, fu-ze*] adj. (lat. *confusus*). Mêlé, brouillé : *objets confus.* Où l'on ne peut rien distinguer : *rumeur confuse. Fig.* Obscur : *discours confus.* Honteux, déconcerté : *demeurer confus.* Incertain : *souvenir confus.* Ant. **Clair, net, précis.**

confusément [*zé-man*] adv. D'une manière confuse : *apercevoir confusément un objet.* Ant. **Clairement, distinctement, nettement.**

confusion [*zi-on*] n. f. (lat. *confusio*). Réunion de choses disparates. Manque de clarté : *la confusion du style naît de celle des idées.* Action de prendre une chose pour une autre : *confusion de dates.* Désordre. *Méd. Confusion mentale*, état mental anormal caractérisé par la torpeur intellectuelle et l'absence de coordination psychique. *Fig.* Embarras que causent la pudeur, la honte : *éprouver une grande confusion. Dr. Confusion de droits*, réunion sur une même tête de droits différents. *Confusion de part*, impossibilité de reconnaître le père d'un enfant né plus de six mois après que la mère a contracté un second mariage et moins de neuf mois après la mort du premier époux. (Pour ce motif, la femme ne peut se remarier que dix mois révolus après la dissolution du mariage précédent.) Loc. adv. : *En confusion*, dans une abondance désordonnée. Ant. **Clarté, netteté, précision.**

confusionner [*zi-o-né*] v. a. *Pop.* Donner de la confusion, faire rougir.

confutation [*si-on*] n. f. Réfutation. (Vx.)

congaye [*gha-ï-e*] n. f. Femme annamite.

conge n. m. (lat. *congius*). Chez les Romains, mesure pour les liquides, valant 3 litres. Auj., appareil pour chauffer les liqueurs.

congé n. m. (lat. *commeatus*). Permission : *ne rien pouvoir sans le congé de quelqu'un.* Permission temporaire : *congé de semestre.* Renvoi d'une personne à gages : *recevoir son congé.* Acte qui assigne un terme à une location : *donner congé.* Titre de mouvement délivré par l'administration des contributions indirectes, et qui permet de faire circuler librement des matières soumises aux droits, telles que les boissons. Autorisation de partir donnée par l'administration des douanes à un bâtiment. Exemption de classe, que l'on accorde aux écoliers. Adieu que l'on dit à ses amis, à ses supérieurs, avant de se mettre en voyage : *prendre congé.* Période de service militaire : *faire deux congés.* Cessation momentanée du service militaire dépassant trente jours (au-dessous, c'est une permission). Libération du service militaire. *Prendre son congé*, se retirer du service militaire, et, *par ext.* se retirer, cesser ce qu'on faisait. *Archit.* Moulure raccordant le fût et la ceinture d'une colonne ; c'est un quart de rond creux. Outil de menuisier, de sculpteur, etc., au moyen duquel on pratique ce raccordement. *Dr. Défaut-congé* ou *congé*, défaut du demandeur.

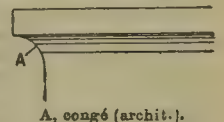

A, congé (archit.).

— Encycl. *Armée.* On distingue le *congé définitif* ou *absolu*, libération définitive du service militaire ; le *congé renouvelable*, que l'on peut faire prolonger, mais qui expire s'il n'a été renouvelé en temps utile ; le *congé d'ancienneté*, libération définitive acquise de droit par le temps que l'on a passé au service ; le *congé de réforme* ou *de renvoi*, renvoi du service pour incapacité reconnue ; le *congé de libération*, renvoi du service après que le temps du service légal est expiré ; le *congé de passe*, autorisation de passer d'un corps dans un autre corps ; le *congé de convalescence*, congé accordé par l'autorité militaire, et sur la demande des chirurgiens d'un hôpital, à un homme qui relève de maladie.

— *Contr. indir.* et *douanes.* Le congé accompagne les boissons dont le droit a été payé au départ, à la différence de l'*acquit-à-caution*, délivré lorsque le droit n'est payable qu'à la destination, sous la garantie d'une caution. Les expéditeurs ont le choix entre les deux procédés. En matière de douanes, on emploie aussi tantôt le congé, tantôt l'acquit-à-caution, d'après la distinction ci-dessus dans le rayon des douanes appelé *rayon-frontière.*

— *Dr.* Le jugement par défaut-congé est celui par lequel l'avoué du défendeur obtient défaut contre celui du demandeur et peut obtenir pour son client un congé, c'est-à-dire l'extinction de l'instance, sans que le procès ait été jugé au fond. On admet généralement que le défendeur peut exiger que le tribunal juge le fond du procès, auquel cas le demandeur, étant un défaillant, a le droit de faire opposition au jugement qui a statué sur le fond par défaut, toutes les fois qu'il lui a fait perdre le procès en tout ou en partie.

— *Mar. Congé de navigation.* Le congé, droit de sortie, est obligatoire, sauf pour les bâtiments de l'Etat. Il est délivré chaque année (ou pour la durée des voyages de plus d'une année), moyennant le payement d'un droit fixé d'après le tonnage. Les bâtiments étrangers payent, sous le nom de *passeport*, un droit de sortie. Le congé fait partie des papiers de bord et contient les renseignements qui permettent de reconnaître l'identité du navire.

congéable adj. Sujet à congé. *Bail à domaine congéable*, celui par lequel un domaine étant affermé pour un temps indéterminé, le propriétaire peut à sa volonté reprendre la jouissance.

— Encycl. Le *bail à domaine congéable* ou *convenant* est essentiellement breton, puisque la loi en limite l'usage aux départements du Finistère, du Morbihan et des Côtes-du-Nord. Le domanier *exploitant par lui-même*, s'il a renoncé au droit de provoquer le congément, peut faire *exposse payante*, c'est-à-dire abandon au foncier, moyennant indemnité, de ses droits édificiers. Il lui est interdit d'y renoncer par avance pour une période plus longue que la durée totale du bail ; une telle renonciation serait nulle.

congédiable adj. Que l'on peut congédier.

congédiement [*di-man*] n. m. Action de congédier. *Admin.* Octroi ou réception d'un congé.

congédier [*di-é*] v. a. (de l'ital. *congedo*, congé. — Se conj. comme *prier.*) Donner ordre de se retirer : *congédier un importun.* Renvoyer : *congédier un domestique.* Donner une audience de congé à : *congédier un ambassadeur.* Donner à des soldats la permission de se retirer dans leurs foyers.

congélabilité n. f. Etat de ce qui est congelable : *la congelabilité de l'eau.*

congelable adj. Qui peut être congelé : *presque tous les liquides sont congelables.*

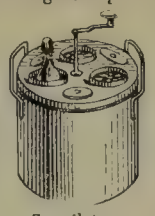
Congélateur.

congelant [*lan*], **e** adj. Qui congèle.

congélateur n. m. Appareil servant à congeler les liquides.

congélatif, ive adj. Qui congèle.

congélation [*si-on*] n. f. (lat. *congelatio*). Action de congeler : *pendant la congélation, la température de la masse liquide reste stationnaire.* Résultat de cette action. Désorganisation des tissus produite par une température très basse : *la congélation du nez.* V. GELURE.

— ENCYCL. *Physiq.* V. SOLIDIFICATION.

— *Méd.* La congélation des tissus produit des troubles comparables à ceux des brûlures. Il peut y avoir rubéfaction, phlyctène, ulcération et même mortification des parties atteintes. Les engelures sont une congélation légère ; on les traite avec succès par l'acide picrique. Les congélations intenses demandent des frictions froides (eau et neige), pour éviter la mort du tissu ; il est bon aussi de donner intérieurement de la caféine.

congeler [*lé*] v. a. (lat. *congelare.* — Prend un *e* ouvert devant une syllabe muette : *je congèle, il congèlera.*) Transformer un liquide en solide par l'action du froid : *une température de — 130° C. congèle l'alcool.* Coaguler : *congeler un sirop.* Soumettre au froid pour conserver : *viande congelée.* Se dit du froid excessif qui désorganise les chairs : *congeler les mains, les pieds.* **Se congeler** v. p. Etre congelé.

congément [*man*] n. m. Congé donné par le propriétaire foncier à un teneur congéable.

congémination [*si-on*] n. f. (du lat. *cum*, avec, et *geminatio*, action de doubler). Formation double et simultanée.

congénère adj. (du préf. *con*, et du lat. *genus, eris*, genre). Qui est du même genre, de la même espèce : *plantes congénères. Anat. Muscles congénères*, qui concourent au même mouvement. N. : *des congénères ; les congénères d'un mot.*

congénial, e, aux adj. Conforme à la nature, au génie de quelqu'un.

congénialité n. f. Caractère de ce qui est congénial.

congénital, e, aux adj. Qu'on apporte en naissant : *maladie congénitale.*

congénitalement adv. D'une manière congénitale ; de naissance : *caractères transmis congénitalement.*

congère n. f. (du lat. *congeries*, amas). Amas de neige entassée par le vent.

congérie [*rî*] n. f. (lat. *congeries*). *Rhét.* Accumulation.

congestibilité [*jès-ti*] n. f. Prédisposition d'un organe à se congestionner.

congestible [*jès-ti-ble*] adj. Qui est susceptible de congestion.

congestif [*jès-tif*], **ive** adj. Entassé, rapproché. Qui est relatif à la congestion.

congestion [*jès-ti-on*] n. f. (lat. *congestio*). Accumulation morbide du sang dans une partie circonscrite du corps : *congestion cérébrale.*

— ENCYCL. La congestion peut provenir soit d'une pléthore dans la circulation artérielle (congestion active), soit d'un embarras, d'une stase dans la circulation de retour (congestion passive). Dans tous les cas, le tissu congestionné augmente de volume ; le sérum du sang s'extravase, et l'œdème apparaît. Les symptômes sont variables avec les tissus atteints. La *congestion de la rate* apparaît dans toutes les maladies infectieuses, principalement dans la fièvre paludéenne. La *congestion du foie* provient de maladies cardiaques, pulmonaires ou du tube digestif. La *congestion pulmonaire* existe au début de la tuberculose, dans les cas de grippe, de rougeole, etc. ; elle est de règle chez les vieillards restés longtemps dans le décubitus dorsal. Le traitement consiste à activer la circulation ; les révulsifs, les scarifications et même la saignée sont indiqués.

congestionnel, elle [*jès-ti-o-nèl, è-le*] adj. Qui a rapport à la congestion, qui la produit.

congestionner [*jès-ti-o-né*] v. a. Produire une congestion dans : *la chaleur congestionne le cerveau. Fig.* Encombrer par une accumulation de personnes ou d'objets.

congiaire [*ji-è-re*] n. m. (du lat. *congiarium*). Distribution extraordinaire faite par les empereurs au peuple romain. Adjectiv. : *libéralités congiaires.*

conglobation [*si-on*] n. f. Entassement. *Rhétor.* Accumulation d'arguments, de preuves.

conglober [*bé*] v. a. (du lat. *cum*, avec, et *globus*, globe). Mettre en boule ; entasser, accumuler.

conglomérat [*ra*] n. m. (lat. *conglomeratum*) Roche formée par l'agglutination de matériaux grossiers, liés par un ciment : *les poudingues sont un conglomérat.*

conglomération [*si-on*] n. f. Action de conglomérer ; état de ce qui en résulte.

conglomératique adj. Contenant des agglomérations, des conglomérats.

conglomérer [*ré*] v. a. (lat. *conglomerare ;* de *cum*, avec, et *glomus*, pelote. — Se conj. comme *accélérer.*) Réunir en une seule masse : *conglomérer des particules de matière.*

conglutinant [*nan*], **e** ou **conglutinatif, ive** adj. Propre à conglutiner : *substance conglutinante.*

conglutination [*si-on*] n. f. Action de conglutiner ; son résultat : *conglutination des humeurs.*

conglutine n. f. Albuminoïde que l'on trouve dans les graines de lupin.

conglutiner [*né*] v. a. (lat. *conglutinare*). Rendre gluant et visqueux : *certains poisons conglutinent le sang.* Faire adhérer en collant : *conglutiner les bords d'une plaie.* **Se conglutiner** v. pr. Etre, devenir conglutiné.

conglutineux, euse [*neû, eu-ze*] adj. Visqueux, gluant : *des humeurs conglutineuses.*

congo n. m. Sorte de thé d'Afrique. Idiome des Congolais : *le congo est peu sonore.*

Congo, fleuve de l'Afrique équatoriale. Il sort de la région des grands lacs par trois grandes branches : le Louboudi, le Louapoula et le Loukouga, qui, réunis, prennent le nom de Loualaba, coule en un immense arc de cercle au milieu de vastes forêts, reçoit à droite l'Oubangui et la Sangha, à gauche le Kasaï, baigne Brazzaville et Léopoldville, traverse une région montagneuse, où son cours se brise en multiples chutes, et se jette dans l'Atlantique par un vaste estuaire, en aval de Matadi. Cours d'environ 5.000 kil.


Armoiries de l'Etat du Congo.

Congo (ETAT INDÉPENDANT DU), Etat fondé en Afrique, en conformité des décisions du congrès de Berlin (1885), dont Léopold II, roi des Belges, était le souverain, et qui est devenu colonie belge en 1908.

Congo belge, colonie belge de l'Afrique équatoriale, l'ancien Etat indépendant du Congo ; capit. *Boma ;* v. pr. *Léopoldville, Matad, Banana, Stanleyville.* Il s'étend surtout le bassin du Congo supérieur et moyen. Vastes forêts ; grandes ressources économiques ; bois, caoutchouc, ivoire, etc. Superf. : 2.382.000 kil. car. Pop. : environ 20 millions d'habitants. (*Congolais.*)

Congo (*ordre royal du* **Lion du**), institué le 28 juillet 1891 par le roi Léopold II, roi des Belges. Le ruban est rouge, bordé d'une raie jaune pâle entre deux liserés bleus. Six classes, dont la dernière est dite « des médailles ».


Ordre royal du Lion du Congo.

Congo français, colonie française de l'Afrique occidentale, entre le fleuve Congo et l'ancienne colonie allemande du Cameroun ; elle se relie par l'Oubangui à nos possessions du Tchad. Stations pr. *Libreville, Franceville, Brazzaville, Bangui.* Administrativement, le Congo comprend les colonies du Gabon, du moyen Congo, de l'Oubangui-Chari-Tchad. Encore incomplètement pourvu de voies de communication, il produit surtout du caoutchouc et des bois de construction et d'ébénisterie. Superf. 2 millions de kilom. car. environ ; pop. évaluée à 9 millions d'hab. (*Congolais*).

Congo portugais. V. ANGOLA.

Congolais, e [*lé, è-ze*], originaire du Congo : *les Congolais.* Adjectiv. : *coutumes congolaises.*

congratulant [*lan*], **e** ad. Porté à congratuler. Dont on se sert pour congratuler.

congratulateur, trice adj. et n. Qui congratule, qui aime à congratuler. (Ne s'emploie en général qu'avec une nuance d'ironie.)

congratulation [*si-on*] n. f. Félicitations. (Ne s'emploie plus guère sérieusement.)

congratulatoire adj. Qui congratule : *épître congratulatoire*

congratuler [*lé*] v. a. (lat. *congratulari*). Féliciter, complimenter. **Se congratuler** v. pr. Se féliciter soi-même, ou mutuellement. (Ne s'emploie plus guère sérieusement.)


Congre.

congre n. m. (lat. *congrus*). Poisson de mer dit aussi *anguille de mer*, de la famille


AFRIQUE OCCLE FRANÇSE
NIGERIA
CAMERGUN
GUINÉE (ESP.)
GABON
MOYEN-CONGO
OUBANGUI-CHARI
TCHAD
DAR FOUR
SOUDAN ANGLO-ÉGYPTIEN
KORDOFAN
BAHR EL GHAZAL
OUGANDA
CONGO BELGE
ANGOLA (P.)
RHODÉSIA
TANGANYIKA (Angl.)
AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE
ATLANTIQUE
Abecher
Kouloua
KANEM
Ft Millot
BORNOU
Ft Lamy
BAGHIRMI
Massenya
Kouka
Kano
Yola
Keffi (Angl.)
Voukari
Ngaoundéré
Yakoba
Zinder
Katsena
Goummel
Zaria
Rano
Combé
Goudopa
Dikoa
Koussri
Marona
Lere
Bousso
Damtar
Lai
Lamé
Ft Archambault
Ndélé
Chaja
Ouaou
Dem Ziber
Djour Ghattas
Dem Bekir
Bara
Ft Crampel
Dévo
Madapé
Barla
Gribingui
Chari
Tibati
Tinté
Calabar
Rio del Rey
Mt Cameroun
Bouéa
Victoria
Bertoua
Yaoundé
Lolodorf
Fernando Po (ESP.)
Batanga
Eboiwoa
Ft Timby
Bata
Ouesso
Libreville
Lambaréné
Lastoursville
Franceville
Cap Lopez
Ogooué
Iguela
Fernan Vaz
Setta Cama
Nyanga
Mayoumba
Ndjolé
Bobué
Okanga
Malène
Ivindo
Ngoko
Mobéka
Oubangui
Bangala
Nielle
Kola
Bangui
Carnot
Ft de Poste
Bania
Zongo
Yakoma
Kouanzi
Mangala
Djabbir
Bokapa
Oupoto
Mobéka
Congo
Ft Sibut
Garao
Koundé
Bembé
Bangassou
Mobaye
Rafai
Ziemfo
Kota
Mbomou
Abira
Véré
N'Dorouma
M'Brina
Tamboura
Kajayendi
Lado
Redjaf
Mt Baginis
Mt Badjous
Ouadda
Ouaddaï
Ouoffilé
Nyangara
Ibembo
Vankerckhovenville
Mahagui
Moganzoulou
Arouhdimi
Vambouya
Vambinga
Boméli
Albert
Lindi
Boudja
Basoko
Isangui
Stanleyville
Chutes
Equateur
Coquilhatville
Basankousou
Maringa
Yolongo
Ponthierville
Rouki
Ft Roi Albert
Ft Edouard
Lac Albert
Lac Victoria
Toro
Ankori
Mpororo
Ruanda
Urundi
Usoumbura
Bukoba
Mwanza
Kagehyi
Kisumu
Entebbé
Kampala
Jinja
Mengo
Mbale
Gondokoro
Mongalla
Lado
Redjaf
Rejaf
Yei
Bor
Kodok (Fachoda)
Lac No
Nouer
Machra er Rek
Ouau
Kafia
Loko
Benoué
Lafia
Mt Sari
Mt Alantika
Mt Mandara
Mt Loko
Mt Koupé
Mt Manengouba
Mt Kupe
Mt Nlonako
Mt Bamboutos
Mt Oku
Mt Nlonakombo
Mt Nlonakombo
Mt Nlonakombo

des murénidés, qui peut atteindre jusqu'à trois mètres de long.

congre n. m. Vivier formé dans une rivière au moyen de pieux presque jointifs. (On dit aussi CONGRIER, CONGROIS.)

congréage n. m. Action de congréer.

congréer [*gré-é*] v. a. Entourer un cordage avec des brins peu épais, pour faire disparaître les vides entre les torons.

congrégandine n. f. Religieuse de la congrégation de Notre-Dame.

congréganisme [*nis-me*] n. m. Système, esprit religieux et politique de la Congrégation, sous la Restauration.

congréganiste [*nis-te*] adj. et n. Qui fait partie d'une congrégation. *École congréganiste*, dirigée par des frères, des religieux ou des religieuses.

congrégation [*si-on*] n. f. (lat. *congregatio*; de *cum*, avec, et *grex, gregis*, troupeau). Ensemble de religieux du même ordre. *La congrégation des Missions étrangères.* Réunion de personnes séculières ou religieuses vivant sous une même règle. *Congrégation des fidèles*, ensemble des catholiques. Assemblée de prélats pour examiner certaines affaires en cour de Rome : *la congrégation de l'Index.*

— ENCYCL. *Dr. can.* Chez les écrivains ecclésiastiques, le mot *congrégation* désigne une association religieuse dont les membres, hommes ou femmes, ne font pas de vœux solennels, mais des vœux simples, soit temporaires, soit perpétuels, ou même ne sont liés que par un engagement qui ne va pas jusqu'au vœu. Parmi les congrégations proprement dites, on peut citer : les sulpiciens, les missions étrangères, les lazaristes, les eudistes, les oratoriens ; les petites sœurs des pauvres, les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, le Bon-Pasteur, etc.

On appelle *congrégations romaines* des commissions permanentes de cardinaux que les papes ont instituées pour l'expédition des affaires de l'Eglise. On en compte vingt. Quatre sont présidées par le pape : les autres, par un cardinal-préfet. Nous citerons les congrégations du Saint-Office, de la Propagande, de l'Index, des Rits, etc.

Par l'expression *la Congrégation*, on entend absolument une congrégation de la sainte Vierge, qui, fondée en 1801, se développa considérablement sous la Restauration, et fut accusée d'avoir pris dans l'Etat une importance politique excessive. La chute de Charles X entraîna celle de la Congrégation.

Canoniquement, pour qu'une nouvelle congrégation soit régulièrement fondée, il faut que ses statuts soient approuvés par l'évêque du diocèse. Quand la congrégation commence à prendre de l'importance, l'approbation du pape est demandée. Aucune congrégation religieuse ne peut se former en France sans autorisation, donnée par une loi ; aux congrégations existantes au moment de la promulgation de la loi du 1er juillet 1901, non antérieurement autorisées ou reconnues, a été imparti un délai de trois mois pour solliciter leur autorisation par une loi ; celles qui, dans ce délai, n'avaient pas fait diligence pour régulariser leur situation, ont été considérées comme dissoutes, et réputées illicites.

En ce qui regarde le fisc, les congrégations payent : 1° les impôts ordinaires ; 2° l'impôt spécial dit *de mainmorte* ; 3° l'impôt de 4 p. 100 sur leurs revenus, tous leurs biens, meubles et immeubles, étant réputés leur rapporter 5 p. 100 ; 4° l'impôt dit *droit d'accroissement* ou *d'abonnement.*

congrégationalisme [*si-o-na-lis-me*] n. m. Secte de congrégationalistes ; leur système religieux.

congrégationaliste [*si-o-na-lis-te*] n. m. Dans les pays anglo-saxons, partisan d'un système ecclésiastique qui fait de chaque Eglise locale une petite république autonome.

congrégationniste [*si-o-nis-te*] n. Partisan des congrégations religieuses.

congrégé, e adj. (du lat. *cum*, avec, et *grex, gregis*, troupeau). Réuni en tas.

congrégée [*jé*] n. f. Ursuline qui ne prononçait pas de vœux.

congrès [*grè*] n. m. (lat. *congressus*). *Dr. anc.* Expérience légale, pour constater si le mari était impuissant ou non. Cette procédure s'introduisit au XIVe siècle, mais fut abrogée par le Parlement en 1677.

congrès [*grè*] n. m. (lat. *congressus*). Assemblée de souverains, d'ambassadeurs, pour traiter d'intérêts politiques : *le congrès de Paris (1856) mit fin à la guerre de Crimée.* Réunion de gens qui délibèrent sur des intérêts communs, des études communes, etc. : *congrès scientifique.* En France, Sénat et Chambre réunis pour nommer le président de la République, modifier la Constitution, etc. (en ce sens, prend une majuscule) : *le Congrès se réunit au palais de Versailles.* Aux Etats-Unis, le Sénat et la Chambre ensemble. Nom donné à l'Assemblée constituante belge de 1830-1831.

— ENCYCL. Dans les congrès diplomatiques, on traite des questions de territoires, ou de rapports d'Etat à Etat. Les plus célèbres de ces assemblées diplomatiques sont celles de Munster et d'Osnabruck, qui aboutirent aux traités de Westphalie (1648), celles de Rastadt (1797), de Vienne (1814-1815), de Vérone (1822), de Paris (1856), de Berlin (1878).

Dans les congrès dits *internationaux*, dont l'initiative revient aux puissances, on s'occupe plus spécialement de fixer certaines règles du droit des gens. Tels : le congrès de Genève (1863), d'où sortit la convention internationale du même nom, neutralisant en temps de guerre les blessés, les ambulances et les services sanitaires ; le congrès tenu en 1874, à Bruxelles, sur l'initiative du gouvernement russe, dans le but d'établir un code de la guerre qui en rendit les coutumes plus humaines ; le congrès de Saint-Pétersbourg, qui, en 1878, prononça notamment l'interdiction des balles explosibles.

congression [*grè-si-on*] n. f. (lat. *congressio*). Accouplement du mâle et de la femelle.

congressionnel, elle [*grè-si-o-nèl, èle*] adj. Qui se rapporte à un congrès.

congressiste n. Membre d'un congrès.

congréure n. f. Syn. de CONGRÉAGE.

Congreve (William), poète dramatique anglais, né dans le Yorkshire (1670-1729) ; auteur de comédies habiles, élégantes et spirituelles, mais sans grande profondeur morale : *le Vieux garçon, le Chemin de la vie.*

Congreve (sir William), ingénieur et officier d'artillerie anglais, né dans le comté de Middlesex, m. à Toulouse (1772-1828) ; inventeur des fusées de guerre qui portent son nom (*fusées à la Congreve*).

Congrier, comm. de la Mayenne, arr. et à 35 kil. de Château-Gontier ; 1.300 h.

congrine n. f. Composé que l'on obtient en chauffant la conicine avec du chlorure de zinc.

congru, e adj. (lat. *congruus*). Exact, précis, convenable : *expressions congrues. Portion congrue*, pension annuelle payée par un bénéficiaire au prêtre qui dessert son bénéfice. Par ext., ressources à peine suffisantes pour vivre. *Arith.* Se dit de deux nombres entiers par rapport à un troisième, quand leur différence est divisible par le troisième. *Théol. Grâce congrue*, grâce appropriée aux circonstances et à l'état d'âme de celui qui la reçoit. ANT. **Incongru.**

congruaire [*gru-è-re*] n. m. Desservant ou curé qui touche la portion congrue.

congruence [*gru-an-se*] n. f. (de *congruent*). Accord, convenance. *Arith.* Formule exprimant que deux nombres sont congrus par rapport à un troisième.

congruent [*gru-an*], **e** adj. (de *congru*). Qui convient : *expressions congruentes.*

congruisme [*is-me*] n. m. Doctrine d'après laquelle Dieu accorde à l'homme la grâce congrue, c'est-à-dire appropriée aux circonstances, au temps et à l'état d'âme de celui qui la reçoit.

congruiste [*is-te*] n. Partisan du congruisme. Adjectiv : *doctrine congruiste.*

congruité n. f. Convenance. ANT. **Incongruité.**

congrûment [*man*] adv. D'une manière congrue. Convenablement.

Coni, v. du roy. d'Italie, ch.-l. de prov., sur la Stura ; 25.000 h. Soie. Prise par les Français en 1744.

conicine ou **conine** n. f. Syn. de CICUTINE.

conicité n. f. Forme conique.

conidie [*di*] n. f. Spore de champignon, née sur un appareil spécial différent des asques.

— ENCYCL. Beaucoup d'ascomycètes possèdent, outre leurs asques, un appareil conidien produisant des conidies. Certains basidiomycètes ont aussi des appareils analogues, et les spores qu'ils produisent sont appelés *conidies.*

conidiophore adj. (de *conidie*, et du gr. *phoros*, qui porte). Qui porte des conidies.

conidique adj. Qui appartient aux conidies.

conifère adj. et n. m. (du lat. *conus*, cône, et *ferre*, porter). Se dit des végétaux qui produisent des cônes, comme le pin, le sapin, l'if, etc. : *les conifères sont des arbres dont le tronc s'épaissit par couches annuelles et concentriques.*

coniférine n. f. Glucoside contenu dans les feuilles de certains conifères.

coniflore adj. Qui a les fleurs disposées en cône.

coniforme adj. Syn. de CONIQUE.

Coninck (Pierre **de**), peintre français, né et m. à Meteren (Nord) (1828-1910) ; a fait de la peinture d'histoire, mais surtout des tableaux de genre (*i Moccoli* [*les Lumignons*], *Fillette aux fraises*, etc.).

conino n. f. Syn. de CICUTINE.

coniospore [*os-po-re*] n. m. Terme par lequel on désigne les fructifications conidiques des champignons.

coniosporé, e [*os-po*] adj. Se dit des fructifications conidiques des champignons.

coniothalame adj. Se dit des lichens dont les apothécies ouvertes se résolvent en sporidies nues.

coniothèque n. f. *Bot.* Nom donné aux loges de l'anthère, qui renferment le pollen.

coniques adj. Qui a la forme d'un cône. *Sections coniques* ou absol. *coniques* n. f. pl., courbes obtenues par des sections planes du cône (*ellipse, hyperbole, parabole*).

conirostre [*ros-tre*] adj. (du lat. *conus*, cône, et *rostrum*, bec). Se dit des oiseaux qui ont le bec en forme de cône, comme le moineau, le corbeau, etc. N. m. pl. Sous-ordre des oiseaux passereaux. S. un *conirostre.*

— ENCYCL. Les conirostres sont des oiseaux chanteurs de petite taille, qui vivent ordinairement par bandes nombreuses et s'abattent sur les récoltes. Ils rendent cependant quelques services à l'homme, en détruisant des insectes. On en connaît plusieurs centaines d'espèces, de toutes les régions du globe. Les moineaux, les alouettes sont les plus communs.

conivalve adj. Qui a une coquille conique.

Coni-Zugna (MASSIF DU), massif des Alpes Cadoriques, dans le Trentin, entre le Val Lagarino (Adige) et le Vallarsa (Leno), qui conflue dans l'Adige à Rovereto ; 1.865 m. d'altitude. En mai-juin 1916, les Italiens y ont arrêté l'offensive autrichienne du Trentin, dirigée par l'archiduc Eugène.

conjectural, e, aux [*jèk*] adj. Fondé sur des conjectures : *la phrénologie est une science conjecturale.*

conjecturalement [*jèk, man*] adv. Par conjecture.

conjecturatif, ive [*jèk*] adj. Qui fait conjecturer.

conjecturation [*jèk,si-on*] n. f. Action de conjecturer. (Peu us.)

conjecture [*jèk*] n. f. (lat. *conjectura*). Présomption, supposition, opinion fondée sur des probabilités : *on doit souvent rétablir par conjecture le texte mutilé des écrivains anciens.*

conjecturer [*jèk-tu-ré*] v. a. Juger par conjecture : *le médecin en est souvent réduit à conjecturer.*

conjecturer [*jèk*] n. m. Individu qui aime à se livrer à des conjectures.

conjoindre v. a. (Se conj. comme *craindre.*) Joindre ensemble. (Peu us.) Marier.

conjoint [*join*], **e** adj. Intimement uni. N. m. L'un des époux, par rapport à l'autre. *Musiq. Degré conjoint*, v. DEGRÉ. *Arith. Règle conjointe* ou n. f. *conjointe*, règle de trois.

— ENCYCL. *Dr.* V. DÉPENS, MARIAGE, SUCCESSION, TÉMOIN, etc.

conjointement [*man*] adv. Ensemble, de concert : *agir conjointement avec quelqu'un.*

conjoncteur [*jonk*] n. m. *Conjoncteur disjoncteur*, syn. de COUPLEUR.

conjonctif, ive [*jonk*] adv. *Gram.* Qui sert à unir. *Particule, locution conjonctive*, qui tient lieu d'une conjonction, comme *et, que, afin que, bien que, parce que*, etc. N. m. *Anat.* Tissu qui sépare et unit les autres tissus. *Gram.* Autre nom du subjonctif. ANT. **Disjonctif.**

conjonction [*jonk-si-on*] n. f. (lat. *conjunctio*). Union, liaison. Union charnelle. *Gram.* Mot invariable, qui sert à lier les mots ou les propositions : et, ou, si, que, car *sont des conjonctions. Astr.* Rencontre apparente de deux astres dans la même partie du zodiaque : *les conjonctions de Vénus et du soleil ont une grande importance en astronomie.* ANT. **Disjonction.**

— ENCYCL. La conjonction entraîne le phénomène des phases, pour les planètes comme pour la lune. Au moment de la conjonction de la lune, on dit que celle-ci est *nouvelle.* Si la lune restait dans le plan de l'écliptique, il y aurait éclipse à chaque conjonction ; il n'en est pas ainsi, puisque l'orbite lunaire est inclinée. V. LUNE, ÉCLIPSE.

conjonctionnel, elle [*jonk-si-o-nèl, è-le*] adj. Tenant de la conjonction : *forme conjonctionnelle.*

conjonctionnellement [*jonk-si-o-nè-le-man*] adv. A la manière ou par le moyen des conjonctions : *mots unis conjonctionnellement.*

conjonctival, e, aux [*jonk*] adj. Qui a rapport à la conjonctive : *membrane conjonctivale.*

conjonctive [*jonk*] n. f. Muqueuse qui tapisse la face postérieure des paupières et la face antérieure du globe de l'œil.

conjonctivement [*jonk-ti-ve-man*] adv. D'une façon conjointe.

conjonctivite [*jonk*] n. f. Inflammation de la conjonctive.

— ENCYCL. On distingue les *conjonctivites simples* et les *conjonctivites infectieuses.* Les premières, dues à la fatigue ou à une irritation artificielle, se traitent par des lotions chaudes. Les secondes, toujours graves, sont des complications de presque toutes les maladies infectieuses, et peuvent, dans certains cas, aboutir à la suppuration de la cornée. L'ophtalmie des nouveau-nés est peut-être la plus dangereuse ; elle exige des lotions antiseptiques, faites par des personnes compétentes.

conjoncture [*jonk*] n. f. (du lat. *cum*, avec, et *junctura*, liaison). Concours de circonstances, occasion : *il y a peu de conjonctures où il ne faille tout dire ou tout cacher.*

conjouir v. n. Jouir, se réjouir avec quelqu'un.

Se conjouir v. pr. Se réjouir avec quelqu'un. (Vx.)

conjouissance [*i-san-se*] n. f. Joie partagée.

conjouissement [*i-se-man*] n. m. Congratulation mutuelle. (Vx.)

conjugable adj. Qui peut être conjugué : *le verbe* choir *n'est pas conjugable à tous les temps.*

conjugaison [*ghè-zon*] n. f. (lat. *conjugatio*). Réunion, rapprochement. *Gram.* Manière de conjuguer un verbe. Tableau des différentes terminaisons d'un verbe, distribuées en voix, modes, temps, nombres et personnes. Classe de verbes. *Biol.* La forme la plus simple de la reproduction sexuelle, qui consiste dans la fusion complète de deux cellules en une seule, point de départ d'un être nouveau.

— ENCYCL. On reconnaissait, en français, quatre conjugaisons ou classes de verbes, que l'on distinguait par la terminaison du présent de l'infinitif : les verbes de la 1re conjugaison terminés en *er* ; ceux de la 2e, en *ir* ; ceux de la 3e, en *oir* ; ceux de la 4e, en *re.*

On distingue actuellement : deux *conjugaisons vivantes*, c'est-à-dire servant encore à former des verbes nouveaux : 1° la conjugaison en *er* ; 2° la conjugaison en *ir* du type inchoatif, qui intercale à certains temps la syllabe *iss* (*finir, finissant*), et une *conjugaison morte*, suivant laquelle on ne forme plus de verbes et qui comprend ceux en *ir* non inchoatifs (*venir*), ceux en *oir* (*recevoir*) et ceux en *re* (*rendre*).

conjugal, e, aux adj. (du lat. *conjugalis* ; de *cum*, avec, et *jugum*, joug). Qui concerne l'union entre les époux : *la fidélité conjugale.*

conjugalement [*man*] adv. Selon l'union conjugale.

conjugalité n. f. Etat conjugal.

conjugatif, ive adj. Qui a rapport à la conjugaison : *formes conjugatives.*

conjugué, e [*ghé*] adj. Se dit des feuilles portant sur un petit pétiole commun une ou plusieurs paires de folioles opposées. *Mécan. Machines conjuguées*, unies pour concourir au même travail. *Anat. Nerfs conjugués*, ceux qui concourent à la même opération. *Gram.* Qui a reçu les diverses formes de la conjugaison. N. f. pl. Famille d'algues, qui se reproduisent uniquement par la conjugaison. S. une *conjuguée.*

conjuguer [*ghé*] v. a. (lat. *conjugare* ; de *cum*, avec, et *jugum*, joug). Réunir : *conjuguer le travail industriel et le travail agricole. Gram.* Réciter ou écrire un verbe selon ses différentes inflexions et terminaisons de modes, de temps, de nombres et de personnes. *Fam.* Faire ou manifester l'action indiquée par un verbe : *les jeunes gens conjuguent volontiers le verbe aimer.*

conjungo [*jon-gho*] n. m. (mot. lat. signif. *j'unis*, qui se trouve dans la formule du mariage religieux). *Pop.* Mariage : *fuir le conjungo ; se lancer dans le conjungo. Diplom.* Ecriture sans ponctuation et sans espaces.

conjurateur, trice n. Personne qui forme avec d'autres une association pour agir en commun en vue d'un projet déterminé. Celui qui forme, conduit une conjuration. Prétendu magicien. (Peu us.)

conjuration [*si-on*] n. f. (de *conjurer*). Conspiration, complot contre l'Etat, le souverain : *la conjuration d'Amboise (1560), formée par les protestants, fut le prélude des guerres de religion.* Action d'écarter par des moyens surnaturels les effets d'une influence maligne. Exorcisme, sortilège. Pl. Prières, supplications.

Conjuration d'Amboise. *Hist.* V. AMBOISE.

Conjuration de Catilina. *Litt.* V. CATILINA.

conjuré, e adj. et n. Se dit d'une personne qui prend part à une conjuration, un complot : *les sénateurs conjurés assassinèrent César.* Exorcisé. Supplié. Détourné : *danger conjuré.*

conjurer [*ré*] v. a. (lat. *conjurare*). Prier avec instance : *je vous conjure de faire cela.* Exorciser : *conjurer le diable. Fig.* Détourner : 1° par magie, exorcisme : *conjurer la tempête* ; 2° par des moyens quelconques : *conjurer la colère d'un père. Fig.* Décider une chose par complot ou de concert, avec la ferme intention de l'exécuter : *conjurer la perte de l'ennemi.* V. n. Tramer un complot : *Catilina conjura contre la république.* **Se conjurer** v. pr. S'unir pour conjurer.

conjureur n. m. Individu qui conjure par des exorcismes ou des sortilèges.

Conlie [*lî*], ch.-l. de c. (Sarthe), arr. et à 20 kil. du Mans, à la source de la Gironde, affl. de la Vègre ; 1.680 h. Ch. de f. Et. Briqueterie. En 1870, un camp fut installé à Conlie par de Kératry, et le général d'Aurelle de Paladines y forma l'armée de la Loire. — Le cant. a 13 comm. et 11.790 h.

Conliège, ch.-l. de c. (Jura), arr. et à 3 kil. de Lons-le-Saunier, sur la Vallière ; 860 h. Ch. de f. P.-L.-M. Vins estimés. — Le cant. a 17 comm. et 6.240 h.

connaissable [*ko-nè-sa-ble*] adj. Qui peut être connu : *les notions de temps et d'espace ne sont pas directement connaissables.* N. m. : *le connaissable et l'inconnaissable.*

connaissance [*ko-nè-san-se*] n. f. (de *connaître*). Faculté de connaître, discernement : *être en âge de connaissance.* Idée, notion : *connaissance de Dieu.* Conscience de sa propre existence et des objets extérieurs : *perdre connaissance.* Relation de société, de familiarité : *lier connaissance ; renouer connaissance.* Personnes qui ont ces relations : *de vieilles connaissances. Pop.* Amie, maîtresse. *En pays de connaissance,* lieu, milieu où l'on rencontre des personnes que l'on connaît, des objets familiers, etc. *De ma connaissance, à ma connaissance,* d'après ce que je sais. *En connaissance de cause,* en sachant bien ce que l'on fait. *Dr.* Droit de connaître, de décider. Pl. Savoir, érudition : *avoir des connaissances étendues. Vén.* Marques auxquelles on reconnaît l'âge, la grosseur d'une bête, etc.

— Encycl. *Philos.* La théorie de la connaissance relève à la fois de la psychologie, qui étudie le mécanisme de l'acquisition, de la conservation et de l'élaboration de la connaissance, de la logique, qui détermine les lois de la connaissance, et de la métaphysique, qui examine la portée de la connaissance, diversement évaluée par le dogmatisme, le scepticisme et le relativisme.

Connaissance de Dieu et de soi-même (*Traité de la*), ouvrage philosophique de Bossuet (1671), où l'auteur se montre cartésien de méthode, tout en s'inspirant d'Aristote et de saint Thomas pour la psychologie, de Platon pour la métaphysique.

Connaissance des temps et des mouvements célestes, éphémérides publiées pour la première fois en 1679 par l'abbé Picard, fondateur de l'Observatoire de Paris, et qui n'ont cessé de paraître chaque année depuis cette époque. Cet ouvrage a subi diverses transformations, et c'est aujourd'hui le Bureau des longitudes qui prend soin de sa publication.

connaissant [*ko-nè-san*], **e** adj. Qui connaît.

connaissement [*ko-nè-se-man*] n. m. Déclaration contenant un état des marchandises chargées sur un navire.

— Encycl. *Dr.* Le connaissement énonce la nature et la quantité des objets chargés, le nom du chargeur, le nom et l'adresse du destinataire, le nom et le domicile du capitaine, le nom et le tonnage du navire, le lieu du départ et celui de la destination, le prix du fret ; il porte en marge les marques et numéros des objets à transporter. Le connaissement est fait en quatre originaux destinés au chargeur, au destinataire, au capitaine et au propriétaire du bâtiment.

connaisseur, euse [*ko-nè-seur, eu-ze*] n. Qui se connaît à quelque chose. Adjectiv. : *un œil connaisseur.*

connaître [*ko-nè-tre*] v. a. (lat. *cognoscere.* — *Je connais, tu connais, il connaît, nous connaissons, vous connaissez, ils connaissent. Je connaissais. Je connus, nous connûmes. Je connaîtrai. Je connaîtrais, nous connaîtrions. Connais, connaissons, connaissez. Que je connaisse, que nous connaissions. Que je connusse, que nous connussions. Connaissant. Connu,* e.) Avoir l'idée, la notion d'une personne ou d'une chose : *la plupart des animaux connaissent les plantes qui peuvent leur être nuisibles.* Entretenir des relations avec quelqu'un. Savoir, être versé dans : *connaître le grec.* Savoir se servir de : *connaître l'épée, le violon.* Avoir une grande pratique de certaines choses : *connaître le monde.* Distinguer, reconnaître : *connaître à peine sa main droite.* Expérimenter, éprouver : *connaître la haine, le malheur.* Tenir compte de : *ne connaître que la justice.* Être soumis à : *cheval qui ne connaît pas le frein. Ne connaître ni Dieu ni diable,* n'avoir aucune religion, ou aucune considération pour qui ou quoi que ce soit. *Fig. Se faire connaître,* se distinguer, décliner ses noms et qualités ; se faire apprécier. *Ne connaître ni d'Eve ni d'Adam,* en aucune façon. *Bibl.* Avoir des relations sexuelles avec. V. n. Être compétent pour juger : *le tribunal de commerce ne connaît pas des causes civiles.* **Se connaître** v. pr. Avoir une juste idée de soi-même. Être en rapports. *Ne plus se connaître,* être furieux, hors de soi. *Se connaître en, à quelque chose,* être en état de juger. Allus. littér. :

A l'œuvre, on connaît l'artisan,

vers de La Fontaine, dans la fable *les Frelons et les Mouches à miel.* Il est devenu proverbe et signifie : ce sont les actes, les œuvres, et non les paroles, les vantardises, etc., qui permettent d'apprécier les gens. **Connais-toi toi-même,** inscription gravée sur le fronton du temple de Delphes et dont Socrate avait fait sa devise. On la cite aussi sous sa forme grecque : Γνῶθι σεαυτόν, ou latine : *Nosce teipsum.* Ant. **Ignorer, méconnaître.**

connaturel, elle [*kon'-na-tu-rèl, è-le*] adj. De la même nature qu'un autre.

Connaught [*ko-nôt'*], province de l'Irlande, divisée en cinq comtés ; 725.000 h.

Connaught (Arthur, duc de), né à Londres en 1850 ; septième enfant de la reine Victoria et du prince Albert ; fut gouverneur général du Canada.

conné, e [*ko-né*] adj. (lat. *connatus*). *Bot.* Se dit des feuilles opposées qui sont soudées par la base, comme dans le chèvrefeuille. *Entom.* Soudé au delà du milieu, en parlant de la mâchoire des hyménoptères.

connecter [*kon'-nèk-té*] v. a. (lat. *connectere*). Unir, assembler.

connecteur [*kon'-nèk*] n. m. Condensateur particulier, employé en téléphonie.

connecticule [*kon'-nèk*] n. m. *Bot.* Organe conné, auquel tient le filet des étamines des asclépiades et de certaines orchidées.

Connecticut [*ko-nèk-ti-kut'*], fleuve des Etats-Unis, qui prend sa source sur la frontière du Canada et se jette dans la baie de Long Island (Atlantique) ; cours 120 kil.

Connecticut [*ko-nèk-ti-kut'*], un des Etats unis de l'Amérique du Nord ; 908.420 h. Capit. *Hartford.* Industrie très active : métallurgie, filatures.

connectif, ive [*kon'-nèk*] adj. Qui sert à unir : *tissu connectif.* N. m. *Bot.* Portion médiane de l'anthère, qui en comprend la nervure.

Connerré, comm. de la Sarthe, arr. et à 25 kil. du Mans, sur l'Huisne ; 2.260 h. Ch. de f. départ. Tanneries, toiles.

connétable [*ko-né*] n. m. (du bas lat. *comes stabuli,* comte de l'étable). Jadis, premier officier militaire en France : *Richelieu supprima la charge de connétable.* Gouverneur d'une place forte. Sous Napoléon Ier, un des grands dignitaires de l'Empire. N. f. Femme d'un connétable.

— Encycl. Le connétable était primitivement le surintendant général des écuries du roi. En 1191, lors de la suppression de la dignité de sénéchal, le connétable devint le premier dignitaire de la monarchie, ayant le commandement général des armées. Louis XIII, sur le conseil de Richelieu, supprima cette dignité en 1627. En 1804, Napoléon Ier créa son frère Louis *grand connétable* et institua un *vice-connétable,* qui fut Berthier, prince de Wagram. Les plus célèbres connétables de l'ancienne monarchie furent : Du Guesclin (1370) ; Clisson (1380), le comte de Saint-Pol (1411), le comte de Richemont (1425), le duc de Bourbon (1515), Anne de Montmorency (1538), Henri Ier de Montmorency (1593), le duc de Luynes (1621), Lesdiguières (1622).

connétablie [*ko-nè-ta-blî*] n. f. Charge de connétable. Tribunal militaire présidé par le connétable et qui jugeait les délits commis par les gens de guerre.

connexe [*kon'-nèk-se*] adj. (lat. *connexus ;* de *cum,* avec, et *nectere,* lier). Se dit de deux choses qui sont en rapport étroit : *procès, causes connexes.*

connexion [*kon'-nèk-si-on*] n. f. (lat. *connexio*). Liaison, union, enchaînement : *connexion d'idées.*

— Encycl. *Géom.* On dit qu'une surface est connexe s'il est possible de joindre deux points quelconques de cette surface par un trait continu, situé tout entier sur la surface.

connexité [*kon'-nèk-si*] n. f. (de *connexe*). Rapport étroit, liaison : *il y a connexité entre les lois et la morale.*

connifle [*kon-ni-fle*] n. f. Mollusque testacé comestible.

connil, conil [*ko-nil'*] ou **connin** [*ko-nin*] n. m. (lat. *cuniculus*). Ancien nom du lapin.

connivence [*kon'-ni-van-se*] n. f. (de *conniver*). Complicité : *être de connivence avec quelqu'un.*

connivent [*kon'-ni-van*], **e** adj. *Bot.* Qui tend à se rapprocher, en parlant des parties d'une plante : *feuilles conniventes. Anat. Valvules conniventes,* chez l'homme, replis de la muqueuse intestinale.

conniver [*kon'-ni-vé*] v. n. (du lat. *connivere,* fermer les yeux). Participer à une mauvaise action en la dissimulant. Ménager un accusé. (Peu us.)

connotatif, ive [*kon'-no*] adj. Qui indique à la fois l'idée secondaire et l'idée principale.

connotation [*kon-no-ta-si-on*] n. f. Sens plus général qu'on peut attribuer à un terme abstrait, outre sa signification propre.

connu, e [*ko-nu*] adj. Bien su, clair, certain : *c'est une chose connue.* Découvert, exploré : *le monde connu.* Dont le nom est répandu : *auteur connu.* N. m. Ce que l'on sait : *aller du connu à l'inconnu.* Ant. **Ignoré, inconnu, méconnu.**

conoïdal, e, aux [*no-i-*] adj. Presque en forme de cône : *mollusques conoïdaux.*

conoïde [*no-i-de*] adj. (du gr. *konos,* cône, et *eidos,* forme). Qui est en forme de cône. *Surface conoïde* ou n. m. *conoïde,* surface engendrée par une droite qui s'appuie constamment sur une droite fixe, reste parallèle à un plan fixe, et satisfait à une troisième condition quelconque.

conomination [*si-on*] n. f. Indication simultanée de plusieurs personnes, de plusieurs objets, ayant quelque rapport entre eux.

Conon, général athénien, m. vers 390 av. J.-C. Vaincu par Lysandre à Ægos-Potamos (405 av. J.-C.), il fut vainqueur de Pisandre à Cnide (Asie Mineure) en 394 ; il releva les murs d'Athènes (392), et fut le père de Timothée.

Conon de Samos, astronome et géomètre grec (IIIe s. apr. J.-C.), ami d'Archimède.

Conon, pape de 686 à 687.

conopé n. m. (du gr. *kônôpeion,* tente). *Antiq.* Moustiquaire. Dais. (On dit aussi canopé.) Auj., sorte de pavillon à l'intérieur du tabernacle.

conquassant [*kou-a-san*], **e** adj. (lat. *conquassans*). *Méd.* Qui brise, abat les forces. (Se dit surtout des douleurs vives de la parturition.)



Conque.

conque [*kon-ke*] n. f. (du gr. *kogkhê,* coquille). Genre de mollusques marins acéphales. Leur grande coquille bivalve. Coquille recourbée, dont sonnaient les tritons. Objet ayant une forme analogue : *un vase en conque.* Ancien nom de l'abside. *Anat.* Cavité de l'oreille.

conquérant [*ké-ran*], **e** adj. et n. Qui a fait, qui fait de nombreuses conquêtes : *Gengis-Khan et Tamerlan furent deux fameux conquérants. Fig.* Se dit de ceux qui prétendent faire la conquête des femmes. *Air conquérant,* air vainqueur, dominateur.

Conquereuil, comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 62 kil. de Saint-Nazaire, près du Don ; 1.510 h. Ch de f. Et. Ardoisières.

conquérir [*ké*] v. a. (du lat. *conquirere,* rassembler. — Se conj. comme *acquérir.*) Acquérir par les armes : *César mit huit ans à conquérir la Gaule. Fig.* Gagner, captiver : *conquérir les cœurs.*

Conques [*kon-ke*], ch.-l. de c. (Aude), arr. et à 7 kil. de Carcassonne, sur l'Orbiel, affl. de l'Aude ; 1.350 h. Vins. — Le cant. a 10 comm. et 5.220 h.

Conques, ch.-l. de c. (Aveyron), arr. et à 30 kil. de Rodez, près du Dourdou, affl. du Lot ; 990 h. Très remarquable église de style roman auvergnat, célèbre aussi par les reliques de sainte Foy et ses très anciennes orfèvreries. — Le cant. a 6 comm. et 6.220 h.

Conquet [*kè*] **(Le),** comm. du Finistère, arr. et à 22 kil. de Brest, sur l'Océan, à l'extrême pointe de la presqu'île armoricaine ; 1.840 h. Pêche. Extraction d'iode et de soude des plantes marines. Elevage de chevaux.

conquêt [*kè*] n. m. (de *conquérir*). Bien acquis par l'industrie, le travail. (Ne s'emploie qu'avec *acquêt,* et se dit surtout des biens acquis par les époux durant la communauté.) Adjectiv. : *les biens sont propres, acquêts ou conquêts.*

— Encycl. *Dr. civ.* Dans notre ancien droit, on appelait *conquêts* les biens acquis pendant la communauté existant entre le mari et la femme, tandis que les *acquêts* étaient ceux acquis avant le mariage. D'où l'adage : *Conquêts se font par deux, acquêts se font par un.* Aujourd'hui, on dit indifféremment *conquêts* ou *acquêts* de communauté, pour désigner les biens qui entrent en communauté dans le mariage et les distinguer des propres. V. Acquêt.

conquête [*kè-te*] n. f. Action de conquérir : *Louis XIV fit la conquête de la Flandre.* La chose conquise : *l'Algérie est pour la France une précieuse conquête. Fig.* et *fam.* Personne dont on a conquis le cœur. *Avoir des airs de conquête,* avoir l'air satisfait d'une personne sûre de plaire.

conquêter [*kè-té*] v. a. Conquérir. (Vx.)

conquette [*kè-te*] n. f. Nom de plusieurs variétés d'œillets.

conquis, e [*ki, i-ze*] adj. Acquis, vaincu. *Se conduire comme en pays conquis,* sans ménagements.

conquistador [*kuis-ta*] n. m. (m. esp. signif. *conquérant*). Nom donné aux aventuriers espagnols qui allèrent conquérir l'Amérique : *Fernand Cortez fut un heureux conquistador.* Pl. des *conquistadores* [*rèss*].

Conrad [*rad'*] (saint), prélat allemand, évêque de Constance, mort en 976. Fête le 26 novembre.

Conrad Ier, roi de Germanie de 911 à 918 ; c'est sous son règne que se constitua la féodalité en Allemagne ; — Conrad II, *le Salien* ou le *Salique,* roi de Germanie en 1024, empereur en 1027, m. en 1039 ; — Conrad III, fondateur de la dynastie des Hohenstaufen, empereur d'Allemagne de 1138 à 1152 ; il prit part à la croisade entreprise par Louis VII de France, mais il échoua dans son expédition ; — Conrad IV, fils de Frédéric III, roi des Romains en 1237, empereur d'Allemagne de 1250 à 1254 ; — Conrad V ou Conradin, fils du précédent, duc de Souabe et de Franconie. Il tenta de reconquérir le royaume de Naples, fut vaincu à Tagliacozzo, condamné à mort et exécuté, sur l'ordre de Charles d'Anjou, en même temps que neuf de ses amis. Il fut le dernier des Hohenstaufen (1252-1268).

Conrad le Pacifique, roi de Bourgogne transjurane et de Provence, de 937 à 993.

Conrad, marquis de Tyr. Il délivra cette ville, assiégée par Saladin, et fut tué par des émissaires du Vieux de la Montagne, en 1192.

Conrad de Wurzbourg, poète allemand, m. à Bâle en 1287 ; s'essaya dans les genres les plus divers, de l'épopée à la chanson, et excella dans la nouvelle (*la Légende du cœur, Lohengrin*).

Conrad le Clerc, prêtre franconien, qui adapta en allemand la *Chanson de Roland,* vers 1135.

Conrad (Joseph), romancier anglais, d'origine polonaise, né en Ukraine, m. à Bishopbourne (1857-1924) ; psychologue pénétrant, dont les récits sont souvent inspirés par la vie malaise.

Conrart [*rar*] (Valentin), littérateur, né à Paris (1603-1675). On a de lui des *Lettres,* des *Mémoires* et une compilation manuscrite en 42 volumes. Son bagage littéraire imprimé était des plus minces, ce qui fit dire au grand satirique Boileau :

J'imite de Conrart le silence prudent.

Conrart, qui n'était point d'ailleurs sans mérite, sut caresser l'amour-propre de ceux qui écrivaient. C'est par là qu'il eut beaucoup de célébrité et de crédit. Sa maison fut le berceau de l'Académie française, dont il devint le premier secrétaire perpétuel.

Consaarbrück, v. d'Allemagne (Prusse-Rhénane), près du confluent de la Sarre et de la Moselle ; 1.200 h. Défaite du maréchal de Créqui par le duc Charles de Lorraine (1675).

consacrant [*kran*], **e** adj. Qui consacre : *paroles consacrantes.* Substantiv. Evêque qui en sacre un autre. Prêtre qui célèbre la messe.

consacré, e adj. Qui a reçu la consécration religieuse : *lieu consacré.* Dédié : *temple consacré à Apollon.* Voué, destiné, appliqué : *loisirs consacrés à l'étude.* Sanctionné, ratifié : *expression consacrée.* Substantiv. Se dit d'une personne qui a reçu la consécration religieuse : *les consacrés.*



Consalvi.

consacrer [*kré*] v. a. (lat. *consecrare*). Dédier à Dieu, aux dieux : *consacrer une église.* Faire à la messe la consécration du pain et du vin. Sanctionner, rendre durable : *l'usage consacre l'abus. Fig.* Employer : *consacrer son temps à l'étude.* Autoriser : *mot que l'usage a consacré.* **Se consacrer** v. pr. Se vouer. Devenir consacré.

Consalvi (Hercule), cardinal, né à Rome (1757-1824), secrétaire de Pie VII (1800). Il négocia le Concordat avec Bonaparte et se montra, dans cette tâche difficile, diplomate souple et prudent. Il représenta le saint-siège au Congrès de Vienne et gouverna avec sagesse les Etats de l'Eglise jusqu'à la mort de Pie VII.

consanguin [*ghin*], **e** adj. et n. (lat. *consanguineus*). Parent du côté paternel : *un frère consanguin.* (Son opposé est *utérin*, du côté maternel.)

consanguinité [*ghu-i*] n. f. (de *consanguin*). Parenté du côté du père.

— Encycl. *Physiol.* et *hyg.* La consanguinité, pour l'hygiéniste, est la parenté non seulement du côté du père, mais aussi du côté de la mère. L'accouplement entre consanguins n'est pas nuisible dans les espèces animales, par suite du choix des reproducteurs, et c'est même par consanguinité que l'on conserve l'hérédité des caractères acquis. Le mariage entre consanguins ne serait pas nuisible non plus chez l'homme quand il n'y a pas de tares héréditaires. Mais, dans la pratique des unions, la consanguinité transmet les caractères les plus fixes de la pathologie individuelle. Aussi rencontre-t-on fréquemment, chez les enfants issus de consanguins, des malformations, ou la surdi-mutité, la cécité, etc. Chez les métis, la consanguinité les ramène au type nègre.

consciemment [*kon-si-a-man*] adv. D'une façon consciente.

conscience [*kon-si-an-se*] n. f. lat. (*conscientia*). Sentiment naturel de notre être, de ses facultés et de ses actes : *la conscience psychologique.* Sentiment intime d'un fait extérieur : *n'avoir pas conscience de ce qui se fait autour de soi.* Sentiment intérieur, par lequel l'homme se rend témoignage à lui-même du bien et du mal qu'il fait : *notre conscience est notre juge.* Moralité, intégrité : *homme sans conscience.* Soin minutieux : *travail fait en conscience. Fig. Liberté de conscience*, droit que l'Etat reconnaît à chaque citoyen de jouir d'une liberté complète en matière religieuse. *En mon âme et conscience*, dans ma conviction. *La main sur la conscience*, en toute sincérité. *Avoir la conscience large*, excuser facilement le mal chez soi ou chez les autres. *Avoir quelque chose sur la conscience*, avoir quelque chose à se reprocher. *Mettre sur la conscience*, rendre responsable de. *Se faire* ou *faire conscience de*, ou *une conscience de*, se faire scrupule de, regarder comme mauvais ou indélicat. *C'est conscience* ou *c'est une conscience de*, c'est une action qui offense la conscience que de. *Vendre sa conscience*, sacrifier le devoir à l'intérêt; *acheter les consciences*, payer ce sacrifice. *Par acquit de conscience*, pour n'avoir rien à se reprocher. *En conscience, en bonne conscience* loc. adv., sans que la conscience soit blessée; en vérité; selon les règles d'une stricte probité. *Pop.* Estomac : *se mettre une aune de boudin sur la conscience. Techn.* Plaque cintrée, que l'on applique sur la poitrine et sur laquelle on appuie la tête d'un foret quand on fore à l'archet. *Typogr.* Travail non taxé pour la quantité, mais seulement pour la durée : *pour les travaux minutieux, les compositeurs sont mis en conscience.* Ensemble des compositeurs qui travaillent en conscience : *la conscience corrige les tierces.* Lieu où se fait le travail : *aller à la conscience.* Ant. **Inconscience, insu.**

— Encycl. La conscience, telle qu'on l'entend en psychologie, présente trois caractères principaux : 1° elle est le type de la connaissance immédiate ou intuitive, dans laquelle le sujet pensant et l'objet pensé ne font qu'un; 2° elle est la forme commune de tous les phénomènes psychologiques; 3° elle est essentiellement personnelle et impénétrable.

On distingue la *conscience spontanée*, simple information plus ou moins vague qui accompagne tous les actes de notre vie psychologique, et la *conscience réfléchie*, c'est-à-dire l'acte par lequel l'esprit se replie sur lui-même et se prend pour objet. Le problème de l'origine de la conscience individuelle est un des plus graves que se soient posés les philosophes. Pour les spiritualistes, elle est la seule réalité; pour l'école écossaise, elle est distincte des objets qu'elle connaît, et leur préexiste; pour l'école sensualiste, elle est un total accumulé et classé de sensations.

La *conscience morale* est la faculté d'appréciation, départie à tout être humain, du *bien* et du *mal*. Certains philosophes y voient le résultat de l'expérience, individuelle ou accumulée. D'autres, notamment Kant, l'identifient à la raison prononçant dans l'ordre pratique. Elle est, dans tous les cas, le fondement de la morale pratique et le guide immédiat de la vie journalière.

Conscience (*la*), célèbre poème de la *Légende des siècles* de Victor Hugo, qui montre Caïn poursuivi par le remords, que symbolise l'œil de Dieu.

Conscience [*si-an-se*] (Henri), romancier flamand populaire, né à Anvers, m. à Ixelles-Bruxelles (1812-1883). Il excelle dans les tableaux rustiques, dans les scènes de la vie privée. La plupart de ses œuvres ont été traduites du flamand en français.



Henri Conscience.

consciencieusement [*kon-si-an-si-eu-ze-man*] adj. D'une manière consciencieuse, scrupuleuse : *accomplir consciencieusement sa tâche.*

consciencieux, euse [*kon-si-an-si-eû, eu-ze*] adj. et n. Qui a la conscience délicate, qui remplit avec soin tous ses devoirs. Qui est fait avec soin : *travail consciencieux; c'est un consciencieux.* N. m. pl. Nom donné à une secte de libres penseurs allemands du XVIIe siècle. Syn. CONSCIENTIAIRES.

conscient [*kon-si-an*], **e** adj. Qui a la conscience, la notion : *être conscient de ses torts.* Qui s'accompagne de conscience : *un phénomène conscient.*

conscripteur [*kons-krip*] n. m. Docteur de l'Université de Paris, qui allait au bureau, à la fin des délibérations, pour recueillir et vérifier les avis.

conscriptible [*kons-krip*] adj. Qui peut être appelé par la conscription. N. m. : *les conscriptibles.*

conscription [*kons-krip-si-on*] n. f. (lat. *conscriptio*; de *cum*, avec, et *scriptio*, action d'écrire). Inscription annuelle, sur les rôles militaires, des jeunes gens qui ont vingt ans accomplis.

— Encycl. La conscription est un mode de recrutement de l'armée qui consiste à appeler, chaque année, au service, les jeunes gens inscrits sur les listes de recensement comme ayant atteint un âge déterminé, au fur et à mesure des besoins. La conscription, établie par la loi du 19 fructidor an VI, pesa lourdement sur la France à la fin du premier Empire, Napoléon ayant appelé par anticipation sous les drapeaux des classes trop jeunes. Elle fut abolie par la Restauration.

conscriptionnaire [*kons-krip-si-o-nè-re*] n. m. Celui qui est frappé par la conscription.

conscriptionnel, elle [*kons-krip-si-o-nèl, è-le*] adj. Qui concerne la conscription.

conscrit [*kons-kri*] n. m. (lat. *conscriptus*). Inscrit au rôle de la conscription. Soldat nouveau. *Fig.* Personne sans expérience : *se laisser tromper comme un conscrit.* Adjectiv. *Pères conscrits*, titre donné aux sénateurs supplémentaires créés par Romulus et, plus tard, à tous les sénateurs romains.

Conscrit de 1813 (*Histoire d'un*), roman historique d'Erckmann-Chatrian (1864). Tout le récit s'appuie sur le contraste du deuil des familles avec les *Te Deum* perpétuels qui célèbrent les ruineuses victoires, et les auteurs ont résolu le problème difficile de concilier cette thèse délicate avec le patriotisme.

consécrateur n. et adj. m. Syn. de CONSACRANT.

consécration [*si-on*] n. f. (lat. *consecratio*). Action de consacrer, confirmation, sanction, au prop. et au fig. : *la consécration d'une église : la consécration du pain et du vin; les mots nouveaux doivent recevoir la consécration de l'usage.* Action par laquelle le prêtre consacre le pain et le vin à la messe.

consécutif, ive adj. (du lat. *consecutum*, supin de *consequi*, suivre). Qui se suit, dans l'ordre du temps : *la bataille de Leipzig (1813) dura trois jours consécutifs.* Qui résulte de : *infirmité consécutive à une blessure. Propositions consécutives*, propositions subordonnées qui expriment la conséquence réelle ou logique de ce qui est exprimé dans la proposition principale.

consécution [*si-on*] n. f. (de *consécutif*). Enchaînement, rapport de conséquence. *Astron. Mois de consécution*, espace de vingt-neuf jours et demi entre deux nouvelles lunes, c'est-à-dire entre deux conjonctions de la lune avec le soleil.

consécutivement [*man*] adv. (de *consécutif*). Sans interruption.

conseigle [*sè-gle*] ou **consègle** n. m. Graines de semence, constituées par un mélange à parties égales de blé et de seigle, ou d'avoine et de seigle que l'on sème ensemble. (On dit aussi CONSÉGAL.)

conseigneur n. m. Syn. de COSEIGNEUR.

conseil [*sè, l* mll.] n. m. (lat. *consilium*). Avis sur ce qu'il convient de faire : *demander, donner des conseils. Prendre conseil*, demander des avis. Dessein, volonté : *les conseils de Dieu.* Prudence, sagesse (VX en ce sens). Réunion de personnes qui délibèrent : *tenir conseil.* Avocat que la partie consulte. (On dit aussi AVOCAT-CONSEIL.) Assemblée de personnes délibérant sur certaines affaires : *conseil des ministres. Tenir conseil*, délibérer ensemble. *Conseil de guerre*, pour l'exercice de la justice militaire, la préparation de certaines opérations stratégiques, etc. *Conseil d'Etat*, assemblée chargée notamment de statuer sur les différends administratifs et d'élaborer les décrets d'administration publique. *Conseil privé*, conseil qui exerce, auprès des gouvernements des colonies, les mêmes attributions que les conseils de préfecture auprès des préfets. *Conseil de préfecture*, assemblée dont les membres, nommés par le gouvernement, assistent le préfet de leurs conseils, et rendent des arrêtés en matière de contentieux administratif. *Conseil d'arrondissement*, conseil composé d'autant de membres qu'il y a de cantons dans l'arrondissement, et qui s'occupe des intérêts directs de l'arrondissement. *Conseil général*, assemblée élective, composée d'autant de membres qu'il y a de cantons dans le département. (Il se réunit deux fois par an au chef-lieu et délibère sur les affaires départementales.) *Conseil municipal*, assemblée élective, présidée par le maire et chargée de délibérer sur les affaires de la commune. *Conseil de revision*, conseil chargé d'examiner les opérations du recrutement. *Conseil de famille*, assemblée de parents, présidée par un juge de paix, pour délibérer sur ce qui concerne les intérêts d'un mineur. *Conseil judiciaire*, personne nommée pour assister celui qui a été déclaré en état de prodigalité ou d'incapacité civile ou légale. *Conseil de discipline*, tribunal institué pour veiller au maintien de la discipline. *Conseil de fabrique*, v. FABRIQUE. *Conseil presbytéral*, conseil qui, dans le culte protestant, correspondait au conseil de fabrique du culte catholique. PROV. : **La nuit porte conseil,** le calme de la nuit porte à la réflexion, inspire de bonnes résolutions. **A parti pris point de conseil,** il est inutile de conseiller quelqu'un qui est décidé à n'en faire qu'à sa tête. **Ne pèche point qui pèche par conseil,** on ne mérite pas d'être blâmé lorsqu'on se trompe après avoir pris conseil. — *Hist. Conseil aulique*, tribunal d'Etat institué par Maximilien Ier en 1501. *Conseil des troubles*, nom donné dans les Pays-Bas espagnols au tribunal établi par le duc d'Albe en 1567, pour la répression de l'insurrection hollandaise et protestante, et qui envoya au bûcher et à la torture plusieurs milliers de victimes. (Il mérita le surnom de *Conseil de sang*, par lequel on le désigne souvent.) *Conseil des Anciens*, l'une des deux assemblées créées par la Constitution de l'an III (1795). (Elle comptait 250 membres chargés de se prononcer sur les lois élaborées par le conseil des Cinq-Cents. Supprimée le 18 brumaire 1799.) *Conseil des Cinq-Cents*, assemblée politique composée de 500 membres et qui formait, avec les Anciens, le Corps législatif organisé par la Constitution de l'an III, dissoute le 18 brumaire 1799. *Conseil des Dix*, conseil secret, composé de dix membres, sous l'ancienne république de Venise. (Il avait droit de contrôle sur les doges mêmes, et il fut l'instrument principal et mystérieux de la domination soupçonneuse et inquiète de l'aristocratie vénitienne [1310-1797].)



Membre du conseil des Cinq-Cents.

— Encycl. *Dr. constit.* et *admin. Conseil des ministres.* L'homme politique chargé par le président de la République de former un ministère a le titre de président du conseil des ministres. Quand les ministres se réunissent pour délibérer sur les affaires de l'Etat, leur réunion porte le nom : soit de *conseil des ministres*, si elle est présidée par le chef de l'Etat, soit de *conseil de cabinet*, si elle est présidée par le président du conseil.

Conseil d'Etat. Placé à côté du chef de l'Etat, des ministres et, dans une certaine mesure, des Chambres elles-mêmes pour préparer ou éclairer les décisions, destiné d'autre part à être la clef de voûte du contentieux administratif, le conseil d'Etat occupe, dans l'organisation et la marche des pouvoirs publics, une place prépondérante. Son rôle est double, car le conseil d'Etat est à la fois le grand conseil du gouvernement et le tribunal suprême de la juridiction administrative.



Insigne de conseiller d'Etat.

Il est présidé par le garde des sceaux, ministre de la justice, et, en fait, par un vice-président. Il est divisé en *sections*. Il se réunit en assemblée générale, c'est-à-dire toutes sections réunies, pour délibérer sur les affaires exigeant cette formalité. Le personnel du conseil d'Etat comprend, en outre du vice-président, des présidents de section, des conseillers d'Etat en service ordinaire, des conseillers d'Etat en service extraordinaire (chefs des principaux services des administrations centrales admis à délibérer dans les affaires de leur service), des maîtres des requêtes, des auditeurs de 1re classe et de 2e classe, un secrétaire général pris parmi les maîtres des requêtes.

Conseil de préfecture. Institué pour jouer plus particulièrement auprès du préfet le rôle de tribunal administratif, le conseil de préfecture joint à ses attributions contentieuses des attributions consultatives et de tutelle administrative. Il est, de plus, chargé de la répression de certains délits, et ses membres sont revêtus d'attributions individuelles.

Il se compose de 9 membres dans le département de la Seine, de 4 dans 29 départements, de 3 dans les autres. Les conseillers sont nommés par décret; ils doivent avoir vingt-cinq ans au moins. Le conseil est présidé en principe par le préfet, généralement remplacé par un conseiller. En cas d'insuffisance du nombre des membres pour délibérer, il est complété par des membres du conseil général. Le secrétaire de préfecture joue le rôle de ministère public.

Les conseillers peuvent, s'il y a lieu, remplacer le préfet, le sous-préfet, le secrétaire général de la préfecture, être membres du conseil de revision, etc.

Les séances du conseil sont publiques et les débats oraux, excepté en ce qui concerne la juridiction financière.

Les arrêtés des conseils de préfecture peuvent être attaqués devant le conseil d'Etat, dans le délai de deux mois à dater de la notification lorsqu'ils sont contradictoires, et à dater de l'expiration du délai d'opposition lorsqu'ils ont été rendus par défaut.

Conseil général. On appelle ainsi le conseil administratif du département, composé d'autant de membres élus au suffrage universel qu'il y a de cantons dans le département.

L'élection se fait au suffrage universel, dans chaque commune, sur les listes dressées pour les élections municipales. Les conseillers généraux sont nommés pour six ans; ils sont renouvelés par moitié tous les trois ans et indéfiniment rééligibles.

Les conseils généraux ont chaque année deux sessions ordinaires. La session dans laquelle sont délibérés le budget et les comptes du département, présentés par le préfet, commence de plein droit le premier lundi qui suit le 15 août. L'ouverture de la première session annuelle a lieu de plein droit le second lundi qui suit le jour de Pâques.

Les conseils généraux peuvent être réunis extraordinairement : 1° par décret du chef du pouvoir exécutif; 2° si les deux tiers des membres en adressent la demande écrite au président. La durée des sessions extraordinaires ne peut excéder huit jours.

Le préfet a entrée au conseil général; il est entendu quand il le demande et assiste aux délibérations, excepté lorsqu'il s'agit de l'apurement de ses comptes administratifs.

Les séances des conseils généraux sont publiques.

Les délibérations des conseils généraux sont de deux sortes : les unes sont exécutoires par elles-mêmes; les autres ne sont exécutoires qu'après approbation et, d'autre part, si le conseil général prend une délibération illégale, elle peut, suivant les cas, être annulée par décret, ou attaquée devant le conseil d'Etat à fin d'annulation soit par le préfet, soit par les parties dont un excès de pouvoir léserait les droits.

La *commission départementale* est une délégation du conseil général, recrutée dans son sein par voie d'élection et chargée de surveiller, dans l'intervalle des sessions, l'action du préfet et l'exécution des décisions du conseil. Elle peut, dans certains cas, prendre des délibérations exécutoires. Les membres de la commission sont indéfiniment rééligibles.

Les conseils généraux de plusieurs départements ont le droit de concerter et de débattre, dans des conférences, dites *interdépartementales*, où ils sont représentés par des commissions, les intérêts qui leur sont communs. Les conseillers généraux sont électeurs sénatoriaux.

Conseil d'arrondissement. Le conseil d'arrondissement se compose d'autant de membres qu'il y a de cantons dans l'arrondissement et, en tout cas, de 9 au minimum. Les conseillers, élus pour six ans, sont renouvelés par moitié tous les trois ans. Le conseil est réuni chaque année, par décret, en session ordinaire. Il prend des délibérations en matière de contributions directes, donne son avis souvent obligatoire, et même des vœux sur les affaires concernant l'arrondissement. Ses membres peuvent remplacer

le sous-préfet et faire partie du conseil de revision. Ils sont électeurs sénatoriaux. Les décisions des conseils peuvent être suspendues par le préfet ou par décret.

Les conseils d'arrondissement sont dissous par décret ; il est procédé, en ce cas, à leur renouvellement avant la session annuelle, et dans un délai de trois mois à dater du décret de dissolution.

Conseil municipal. L'élection des membres du conseil municipal a lieu au bulletin secret par le suffrage direct et universel au scrutin de liste pour toute la commune.

Sont éligibles tous les électeurs de la commune et les citoyens inscrits au rôle des contributions directes ou justifiant qu'ils devaient y être inscrits au 1er janvier de l'année de l'élection, âgés de vingt-cinq ans accomplis.

Ne peuvent être conseillers municipaux : 1° les individus privés du droit électoral ; 2° ceux qui sont pourvus d'un conseil judiciaire ; 3° ceux qui sont dispensés de subvenir aux charges communales et ceux qui sont secourus par les bureaux de bienfaisance ; 4° les domestiques attachés exclusivement à la personne.

Ne sont pas éligibles dans le ressort où ils exercent leurs fonctions : 1° les préfets, sous-préfets, secrétaires généraux, conseillers de préfecture ; 2° les commissaires et agents de police ; les magistrats des cours d'appel et des tribunaux de première instance, à l'exception des juges suppléants auxquels l'instruction n'est pas confiée ; 4° les juges de paix titulaires ; 5° les comptables des deniers communaux et les entrepreneurs de services municipaux ; 6° les instituteurs publics ; 7° les employés de préfecture et de sous-préfecture ; 8° les ingénieurs et les conducteurs des ponts et chaussées chargés du service de la voie urbaine et vicinale, et les agents voyers ; 9° les agents salariés de la commune, parmi lesquels ne sont pas compris ceux qui, étant fonctionnaires publics ou exerçant une profession indépendante, ne reçoivent une indemnité de la commune qu'à raison des services qu'ils lui rendent dans l'exercice de cette profession.

Les conseils municipaux sont nommés pour quatre ans. Ils sont renouvelés intégralement, le premier dimanche de mai dans toute la France, lors même qu'ils ont été élus dans l'intervalle.

Les conseils municipaux se réunissent en session ordinaire quatre fois l'année : en février, mai, août et novembre.

Le maire, et à défaut celui qui le remplace, préside le conseil municipal.

Les séances des conseils municipaux sont publiques. Néanmoins, sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal décide s'il se formera en comité secret.

La loi du 5 avril 1884 a donné aux communes toute l'autonomie compatible avec le nécessaire exercice de la tutelle de l'Etat. Le principe de cette loi est que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune, c'est-à-dire que ces délibérations sont exécutoires par elles-mêmes, à moins qu'elles ne portent sur des matières d'une importance capitale (aliénations, vote du budget, emprunts, etc.). En ce cas, elles doivent être approuvées par l'autorité supérieure, mais le devoir est de prévenir les actes de mauvaise gestion qui pourraient compromettre la vie même de cette cellule sociale qu'est la commune.

Les délibérations sont inscrites par ordre de date sur un registre coté et parafé par le préfet ou le sous-préfet.

Tout habitant ou contribuable a le droit de demander communication sans déplacement, de prendre copie totale ou partielle des procès-verbaux du conseil municipal, des budgets et des comptes de la commune, des arrêtés municipaux. Chacun peut les publier sous sa responsabilité.

Les conseils municipaux peuvent en outre formuler des *avis*, des *vœux* et des *réclamations*.

Expédition de toute délibération est adressée, dans la huitaine, par le maire au sous-préfet, qui en constate la réception sur un registre et en délivre immédiatement récépissé.

Un conseil municipal ne peut être dissous que par décret motivé du président de la République rendu en conseil des ministres et publié au *Journal officiel*. S'il y a urgence, il peut être provisoirement suspendu, pour un mois au plus, par arrêté motivé du préfet, qui doit en rendre compte immédiatement au ministre de l'intérieur. V. MAIRE, ADJOINT.

Conseil supérieur de la magistrature. Les magistrats sont inamovibles, à moins qu'ils ne commettent des fautes graves entraînant leur déchéance. C'est la Cour de cassation, toutes chambres réunies, qui constitue dans ce cas le conseil supérieur de la magistrature : convoquée par le ministre de la justice, elle ne statue ou ne donne son avis qu'après avoir entendu le magistrat en cause.

Conseil des prud'hommes. V. PRUD'HOMMES.

— *Dr. civ. Conseil de famille.* Le conseil de famille est une assemblée de parents chargée de veiller aux intérêts des membres de la famille qui sont dans un état d'incapacité. A côté de la gestion active du tuteur, ce conseil représente la fonction délibérante, simplement consultative.

Ses fonctions sont surtout importantes en matière de tutelle. Il nomme le tuteur dans la tutelle dative, et, dans toute tutelle, il nomme le subrogé tuteur. Il prononce, sauf recours au tribunal civil, la destitution des tuteurs incapables ou indignes ; il contrôle la gestion des tuteurs, et son autorisation est nécessaire pour valider la plupart des actes qui excèdent les limites de l'administration courante.

Le conseil de famille est convoqué par le juge de paix du lieu du domicile du mineur sur la réquisition d'un parent, ou même d'un ami de ce mineur, toute personne pouvant dénoncer le fait qui donne lieu à l'ouverture de la tutelle. Le juge de paix peut même faire la convocation d'office. Il est composé, non compris le juge de paix qui préside, de six parents ou alliés du mineur, les plus proches en degré, résidant tant dans la commune où la tutelle s'est ouverte que dans un rayon de 2 myriamètres, pris moitié dans la ligne paternelle, moitié dans la ligne maternelle, et en suivant l'ordre de proximité dans chaque ligne. Le parent est préféré à l'allié du même degré, le plus âgé au plus jeune.

Les frères germains (frères de père ou de mère) et les maris des sœurs germaines du mineur sont exceptés de la limitation numérique qui vient d'être exprimée. Ils entrent tous, quel que soit leur nombre, dans la composition du conseil de famille, et ils le forment seuls, s'ils sont au nombre de six ou en nombre supérieur.

A défaut de parents ou alliés en nombre suffisant sur les lieux, le juge de paix peut convoquer à son choix, soit des parents domiciliés à une plus grande distance, soit, dans la localité, des personnes non parentes, mais connues pour avoir eu des rapports d'amitié avec le père ou la mère du mineur ; elles ne sont, du reste, obligées que s'il n'y a ni parents ni alliés dans un rayon de dix lieues.

La mère est tutrice de droit, tandis que les ascendantes doivent être désignées par le conseil de famille.

Le juge de paix préside les délibérations du conseil de famille, avec voix délibérative et prépondérante en cas de partage ; les trois quarts au moins des membres du conseil de famille doivent être présents ou représentés par un mandataire porteur d'une procuration spéciale.

Conseil judiciaire. Les personnes auxquelles il peut être nommé un conseil judiciaire sont les faibles d'esprit et les prodigues. Les prodigues sont ceux qui consomment, en dépenses improductives, non seulement leurs revenus, mais une portion de leur capital. Les personnes pourvues d'un conseil judiciaire ne peuvent sans son assistance plaider, transiger, emprunter, recevoir un capital mobilier ou en donner décharge, aliéner leurs biens, ni les grever d'hypothèques. Les personnes qui peuvent demander la nomination d'un conseil judiciaire sont les mêmes que celles qui peuvent demander l'interdiction (v. ce mot).

Le conseil judiciaire, nommé par le tribunal, peut être déclaré responsable, bien qu'il ne rende point de comptes.

— *Instr. publ. Conseil supérieur de l'instruction publique.* A la fois conseil, assistant le ministre de l'instruction publique, et tribunal, où sont déférées en appel les causes des autres tribunaux académiques, il se compose de 58 membres appartenant aux trois ordres de l'enseignement, et dont 13 sont nommés par décret ; les autres membres sont élus. Le conseil supérieur tient deux sessions ordinaires par an.

Conseil académique. Ce conseil offre aussi le double caractère de conseil et de tribunal. Il assiste le recteur de chaque académie. Il est composé de membres de droit, de membres choisis par le ministre, de membres élus pour quatre ans (4 professeurs de lycée, 2 professeurs de collège). Le conseil tient deux sessions ordinaires annuelles.

Conseils des universités. La personnalité civile accordée aux groupes de facultés en 1885, la gestion directe de leurs ressources budgétaires, enfin leur érection en universités en 1896, ont nécessité la création d'un conseil pour chaque université. Cette institution, qui tend à ressembler aux *sénats académiques* des universités étrangères, a dans ses attributions toutes les questions relatives à la vie intérieure de l'université, dans la mesure où ces questions ne sont pas réservées par l'administration centrale.

Conseil départemental de l'enseignement primaire. Ce conseil, dont les réunions sont trimestrielles, a des attributions : 1° pédagogiques (règlement des écoles, programmes et méthodes) ; 2° administratives (écoles à établir, titularisations, promotions, récompenses) ; 3° contentieuses et disciplinaires.

— *Milit. Conseil de guerre.* C'est le tribunal institué pour juger les militaires. Sa composition varie avec le grade des accusés. Il existe à titre permanent un conseil de guerre par corps d'armée, présidé par un colonel ou un lieutenant-colonel, et auquel sont attachés un commissaire du gouvernement et un rapporteur. Les jugements des conseils de guerre peuvent être cassés, en temps de guerre, par les conseil de revision ; en temps de paix, par la Cour de cassation.

Conseil de revision. C'est le conseil chargé d'examiner, dans chaque département, les opérations du recrutement, et de statuer sur l'aptitude des jeunes gens au service militaire. Présidé par le préfet ou par le secrétaire général de la préfecture, il se compose d'un conseiller général, d'un conseiller d'arrondissement, et d'un officier général ou supérieur délégué par l'autorité militaire. Il est assisté d'un sous-intendant, d'un officier de gendarmerie, du commandant de recrutement et d'un médecin militaire. Le conseil siège successivement au chef-lieu de chaque canton.

Conseils d'enquête. Ce sont les conseils chargés d'examiner les faits pouvant entraîner la mise en réforme, la révocation ou la cassation des officiers, des sous-officiers ou assimilés qui leur sont déférés. Leur composition varie suivant le grade des coupables.

Conseil supérieur de la guerre. Il comprend, sous la présidence du ministre de la guerre, et parfois même du président de la République, les généraux chargés de missions spéciales en temps de paix, et du commandement des armées en temps de guerre, assistés du chef d'état-major général. Il délibère sur toutes les questions intéressant l'organisation de l'armée et la préparation à la guerre.

Conseil supérieur de la défense nationale. A été constitué par le décret du 3 avril 1906, pour examiner toutes les questions qui exigent la coopération de deux ou plusieurs départements ministériels. La défense nationale du territoire français, tant colonial que métropolitain, relève des trois ministères de la guerre, de la marine et des colonies, chacun pourvu d'attributions distinctes et individuellement responsable de son département devant les Chambres.

Ce conseil se réunit au moins une fois par semestre. Sont membres du conseil supérieur de la défense nationale : le président du conseil des ministres, président ; le ministre des affaires étrangères, le ministre des finances, le ministre de la guerre, le ministre de la marine, le ministre des colonies. Le président de la République peut provoquer la réunion du conseil à tout moment ; il en prend la présidence toutes les fois qu'il le juge utile.

Le chef d'état-major général de l'armée, le chef d'état-major général de la marine et le président du comité consultatif de défense des colonies assistent aux séances avec voix consultative. D'autre part, le conseil peut convoquer, pour les entendre à titre consultatif, toutes les personnes susceptibles d'apporter un concours utile à ses travaux.

Conseil international des recherches scientifiques. V. RECHERCHES.

conseillable [*sè, ll* mll.] adj. Qui peut être conseillé : *démarche peu conseillable.*

conseiller [*sè, ll* mll., *é*] v. a. Donner un conseil à : *conseiller un ami.* Recommander : *conseiller le silence.* Inciter à : *conseiller la résistance.* ANT. **Déconseiller, détourner, dissuader.**

conseiller, ère n. Qui donne conseil. N. m. Membre d'un conseil, d'une compagnie judiciaire : *conseiller à la Cour des comptes, à la Cour d'appel. Conseiller des grâces,* miroir. Adjectiv. : *valet conseiller.* N. f. Femme qui donne des conseils. Membre d'un conseil de femmes. Femme d'un conseiller.

conseilleur, euse [*sè, ll* mll., *eur, eu-ze*] n Qui donne des conseils. PROV. : **Les conseilleurs ne sont pas les payeurs,** ceux qui donnent des conseils se montrent hardis ou même imprudents parce que leur personne, leur bourse, etc., ne sont pas en jeu.

conséminé, e adj. (du lat. *cum*, avec, et *semen*, semence). Se dit d'un terrain semé de graines de diverses espèces.

consens [*san*] n. m. (lat. *consensus*). *Dr. can.* Approbation donnée, à Rome, à la résignation d'un bénéfice.

consensuel, elle [*san-su-èl', è-le*] adj. (du lat. *consensus*, consentement). Se dit d'un contrat formé par le seul consentement des parties.

consensus [*sin-suss*] n. m. (mot lat.) Accord de plusieurs personnes. Accord de plusieurs organes, dans l'accomplissement d'une fonction vitale.

consensus omnium loc. lat. signif. Le consentement universel : *prouver une chose par le consensus omnium.*

consentant [*san-tan*], **e** adj. Qui consent : *les parties consentantes.* ANT. **Opposant, récalcitrant.**

consentement [*san-te-man*] n. m. Action de consentir : *le consentement universel est un indice mais non pas une preuve absolue de vérité.* Adhésion, approbation, acquiescement. *Consentement exprès,* écrit ou exprimé verbalement. *Consentement tacite,* celui qui est supposé par la loi, dans le cas où la volonté contraire n'est pas exprimée. *Du consentement de tous* loc. prép., de l'acceptation unanime. ANT. **Refus, opposition.**

consentes [*sin-tèss*] **(dii)** n. m. pl. Groupe de douze divinités formant, d'après la religion romaine, le conseil suprême des dieux, présidé par Jupiter.

consentir [*san*] v. n. (lat. *consentire*). Vouloir bien, trouver bon : *consentir au mariage de son fils.* Croire, admettre. V. a. Autoriser : *consentir une vente.* PROV. : **Qui ne dit mot, consent,** ne pas élever d'objection contre une chose, c'est y donner son adhésion. ANT. **S'opposer, résister.**

conséquemment [*ka-man*] adv. D'une manière conséquente : *agir conséquemment à ses principes.* Par conséquent.

conséquence [*kan-se*] n. f. (lat. *consequentia*), Conclusion tirée d'un raisonnement, d'un fait. Suite qu'une chose a, ou peut avoir : *la perte de nos colonies d'Amérique et de l'Inde fut la conséquence de la guerre de Sept ans. Fig.* Importance : *affaire de conséquence. Tirer à conséquence,* être important. *Sans conséquence,* sans importance. *En conséquence* loc. adv., conséquemment. *En conséquence de* loc. prépos., en vertu, en raison de. ANT. **Inconséquence, cause, principe.**

conséquent [*kan*], **e** adj. (lat. *consequens*). Qui raisonne, qui agit avec logique : *homme conséquent dans sa conduite. Conséquent à* ou *avec,* conforme à. (Cet adjectif ne doit jamais être employé dans le sens de considérable, important. Il est fautif de dire : *une maison conséquente, un personnage conséquent,* au lieu de : *considérable, important.*) ANT. **Inconséquent.** *Géogr. physiq.* Se dit d'un cours d'eau dont le lit suit la pente générale du terrain sur lequel il coule. N. m. *Musiq.* Contre-sujet d'une fugue.

conséquent [*kan*] n. m. *Logiq.* Seconde proposition d'un enthymème. *Math.* Second terme d'un rapport. *Par conséquent* loc. conj., donc, en conséquence. ANT. **Antécédent.**

conséquentiel, elle [*kan-si-èl, è-le*] adj. Qui est la conséquence.

conservataire [*sèr-va-tè-re*] adj. *Dr.* Se dit en parlant de personnes qui gardent un droit de possession.

conservateur, trice [*sèr*] adj. et n. Qui conserve : *l'hygiène est conservatrice de la santé.* Qui appartient au parti politique hostile aux innovations : *les conservateurs anglais se nomment* tories. N. m. Titre de certains fonctionnaires chargés de la garde de certains dépôts : *conservateur d'un musée. Conservateur des eaux et forêts,* V. FORÊT. *Conservateur des hypothèques,* fonctionnaire qui, dans chaque chef-lieu d'arrondissement, est chargé d'inscrire ou de radier les hypothèques prises sur les immeubles, et de transcrire les actes assujettis à cette formalité, etc. V. HYPOTHÈQUE.

conservatif, ive [*sèr*] adj. Qui a pour objet de conserver : *règlement conservatif.*

conservation [*sèr-va-si-on*] n. f. (lat. *conservatio*). Action de conserver : *la conservation des fourrures.* Action qui tend à prolonger la vie : *les animaux ont l'instinct de conservation très développé.* Etat de ce qui est conservé : *la conservation d'un objet d'art.* Action des conservateurs en politique : *l'esprit de conservation.* Fonction d'un conservateur ; l'administration qu'il régit ; le local où il habite : *se rendre à la conservation des hypothèques.*

conservatisme [*sèr-va-tis-me*] n. m. Opinion de personnes qui appartiennent au parti conservateur.

conservatiste [*sèr-va-tis-te*] n. et adj. Se dit des partisans du conservatisme.

conservatoire [*sèr*] adj. Qui a pour but de conserver : *l'apposition des scellés est une mesure conservatoire.* N. m. Ecole publique. *Dr. anc.* Tribunal ou siège d'un conservateur.

Conservatoire national de musique et de déclamation, établissement fondé à Paris en 1795, et consacré à l'enseignement gratuit de la musique vocale et instrumentale et de la déclamation lyrique et dramatique. Il n'y a que des élèves externes. L'enseignement se divise en neuf sections : 1° solfège et théorie musicale ; 2° harmonie, orgue, contrepoint et fugue, composition ; 3° chant, déclamation lyrique ; 4° piano, harpe ; 5° instruments à archet ; 6° instruments à vent ; 7° classes d'ensemble ; 8° lecture

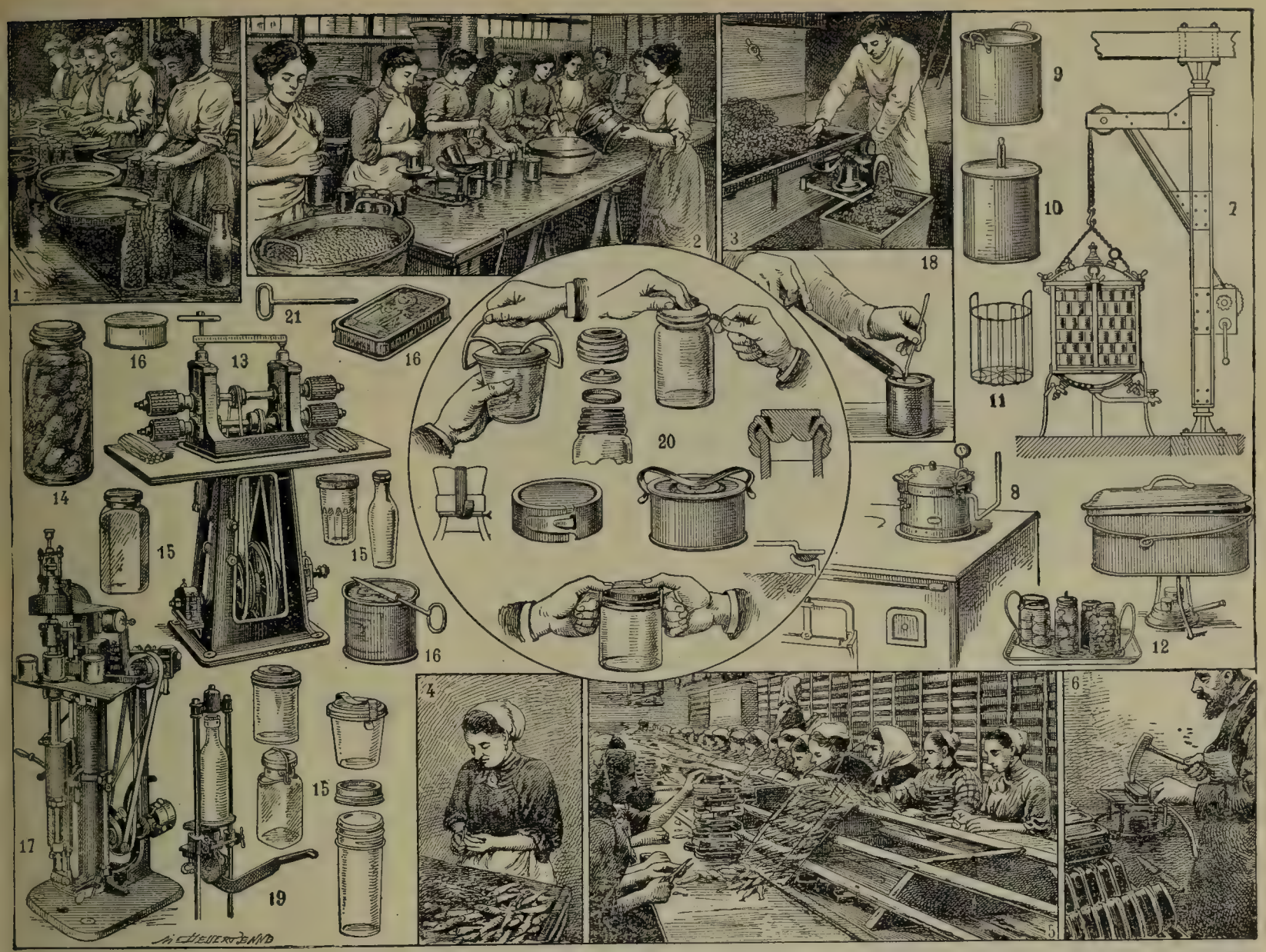

Conserves : 1. Mise en flacons de fruits (cerises) ; 2. Mise en boîtes de légumes (petits pois) ; 3. Préparation (hachage) de pâtés de viande ; 4. Préparation de poissons ; 5. Mise en boîtes de poissons 6. Soudure des boîtes au chalumeau ; 7. Grand autoclave ou pasteurisateur ; 8. Autoclave de ménage ; 9, 10, 11. Détails d'un autoclave de ménage ; 12. Stérilisateur de ménage pour petits flacons ; 13. Machine à gratter les asperges ; 14. Flacon de pickles ; 15. Types de bocaux et flacons en verre ; 16. Types de boîtes métalliques ; 17. Machine à sertir les couvercles des boîtes métalliques ; 18. Obturation du trou d'échappement de l'air ; 19. Machine à main pour le cachetage métallique des bouteilles ; 20. Types de fermetures pour boîtes, bouteilles et bocaux ; 21. Clé de boîtes à sardines.

à haute voix, diction et déclamation dramatique ; 9° histoire générale de la musique ; histoire et littérature dramatique. Le Conservatoire est placé sous l'autorité d'un directeur nommé pour cinq ans. Le corps enseignant se compose de professeurs titulaires, de chargés de cours, d'accompagnateurs, de répétiteurs. Un conseil supérieur d'enseignement, divisé en deux sections (études musicales, études dramatiques), est chargé de l'inspection des classes. On est admis comme élève par voie d'examen ou de concours. Il y a pour toutes les classes deux examens semestriels, en janvier et en juin, et un concours annuel pour les prix en juillet. Le Conservatoire de Paris a dix succursales : Lille, Toulouse, Dijon, Nantes, Lyon, Nancy, Rennes, Perpignan, Orléans, Strasbourg.

Conservatoire des arts et métiers, établissement public, fondé à Paris pour l'enseignement des arts et des sciences appliqués. Il est situé rue Saint-Martin, sur l'emplacement de l'ancienne abbaye de Saint-Martin-des-Champs. L'origine des collections qu'il renferme remonte à Vaucanson ; mais l'établissement lui-même ne fut organisé que par un décret de la convention du 13 octobre 1794. Les cours du conservatoire, gratuits et publics, ont lieu, pour la plupart, le soir. Ils comprennent notamment la géométrie, la physique, la chimie, appliquées aux arts, la filature, le tissage, la peinture, l'économie politique, la législation industrielle, etc. Au conservatoire sont annexés un *office de la propriété industrielle* et un *musée de prévention des accidents du travail et d'hygiène sociale*, qui a été installé dans la grande galerie Vaucanson, en 1905.

conservatoirement [*sèr, man*] adv. *Dr.* D'une façon conservatoire : *opérer conservatoirement une saisie.*

conserve [*sèr-ve*] n. f. (de *conserver*). Confiture sèche. Substance alimentaire, conservée dans un récipient de verre ou de métal hermétiquement clos : *conserve de viande, de légumes.* Pièce de fortification appelée aussi *contre-garde. Mar.* Navire avec lequel on fait route : *bâtiment qui a perdu sa conserve.* Loc. adv. *De conserve*, de compagnie : *naviguer de conserve.* Pl. Lunettes à verres colorés, pour la vue.

— Encycl. *Comm.* Les conserves de viandes et de légumes sont obtenues par divers procédés : dessiccation, fumage, salage, congélation, élimination de l'air, etc. Ce dernier procédé consiste à placer dans des bouteilles, bocaux ou boîtes métalliques, les substances à conserver, et à fermer le récipient pour le soumettre à l'action de l'eau bouillante d'un bain-marie ; l'air s'échappe par une petite ouverture, fermée ensuite hermétiquement. On conserve le poisson par salage (morue, anchois), par fumage (hareng) ou par cuisson légère dans l'huile (sardines, etc.). Le lait est concentré additionné ou non de sucre dans la proportion de 1 pour 16. Le mélange est évaporé au bain-marie, soumis enfin à un refroidissement énergique dans des boîtes qui sont closes ensuite hermétiquement. On le réduit aussi en poudre par dessiccation. Les fruits sont desséchés ou cuits avec du sucre (confitures, compotes, pâtes). Les légumes se conservent au sel, ou bien encore dans des récipients d'où l'on a éliminé l'air. En général on les blanchit par un passage de quelques minutes à l'eau bouillante. Il existe un grand nombre de procédés, plus ou moins efficaces, pour la conservation des œufs.

conserver [*sèr-vé*] v. a. (lat. *conservare*). Maintenir en bon état, empêcher de s'altérer : *rester sobre est le meilleur moyen de conserver sa santé.* Faire vivre : *la sobriété nous conserve.* Garder avec soin : *conserver un secret.* Ne pas perdre : *conserver ses amis. Conserver sa tête*, garder son sang-froid, sa présence d'esprit. *Conserver toute sa tête*, garder ses facultés intactes dans un âge avancé. *Mar. Conserver un navire*, naviguer de conserve avec lui. *Bien conservé*, se dit de quelqu'un qui, malgré l'âge, paraît encore jeune. **Se conserver** v. pr. Durer. Rester en bon état. Garder à soi : *se conserver des ressources.* Ménager sa santé, sa vie. Ant. **Perdre, détruire.**

conserviteur [*sèr*] n. m. Serviteur d'une maison, considéré par rapport aux autres. (Vx.)

considence [*dan-se*] n. f. (lat. *considere*, s'affaisser). Affaissement des choses posées les unes sur les autres.

considérable adj. (de *considérer*). Puissant : *homme considérable.* Très grand : *dépense considérable.* Nombreux : *armée considérable.* Important : *travail considérable.* Ant. **Insignifiant, médiocre.**

considérablement [*man*] adv. Beaucoup.

considérant [*ran*] n. m. Motif qui précède le dispositif d'une loi, d'un arrêt, etc.

Considérant [*ran*] (Victor), philosophe fouriériste et économiste français, né à Salins (Jura), m. à Paris (1808-1893). Il fut après 1848 membre de la Constituante et de la Législative, mais dut s'exiler en 1849. Son principal ouvrage est une *Théorie du droit de propriété et du droit au travail.*

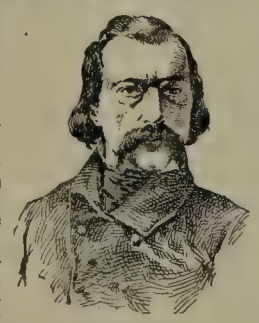

V. Considérant.

considératif, ive adj. Attentif, prudent. (Vx.) *Théol. Etat considératif*, état de l'âme qui observe et réfléchit.

considération [*si-on*] n. f. (lat. *consideratio*). Action de considérer. Examen attentif : *cela mérite considération.* Circonspection : *agir avec considération. Fig.* Raison, motif : *cette considération m'a décidé.* Egards, déférence, estime : *jouir de la considération générale ; la considération vaut mieux que la renommée.* (S'emploie souvent comme formule de politesse, à la fin des lettres : *recevez l'assurance de ma considération distinguée.*) *Prendre en considération*, tenir compte. *En considération de* loc. prép., eu égard à. Ant. **Déconsidération.** Pl. Pensées, réflexions, écrits : *considérations sur la politique.*

Considérations sur les mœurs de ce siècle, ouvrage de Duclos, recueil d'observations fines sur les mœurs de la fin du XVIIIe siècle, de maximes vraies et de définitions exactes (1751).

Considère (Armand-Gabriel), ingénieur français, né à Port-sur-Saône (Haute-Saône), m. à Paris (1841-1913). Il fut correspondant de l'Académie des sciences. Il a puissamment contribué à l'emploi des métaux dans la construction.

considérément [*man*] adv. (de *considérer*). Avec circonspection, prudence : *la raison doit aller considérément d'une chose à l'autre.*

considérer [*ré*] v. a. (lat. *considerare*. — Se conj. comme *accélérer.*) Regarder attentivement : *considérer les traits d'une personne. Fig.* Peser, apprécier : *tout bien considéré. Considérer comme*, regarder comme. Estimer, faire cas : *on le considère beaucoup.* Allus. littér. V. fin. Ant. **Déconsidérer.**

consignataire [*tè-re*] n. m. Dépositaire d'une somme consignée. Négociant auquel on adresse des marchandises (soit en dépôt, soit pour les vendre), un navire, etc.

— Encycl. *Dr. comm.* En droit maritime, le destinataire qui ne reçoit pas les marchandises pour son compte, mais pour les répartir entre diverses personnes dénommées, est appelé aussi *consignataire.* Le *consignataire de la cargaison* ne doit pas être confondu avec le *consignataire de la coque*, chargé, au nom du propriétaire, de remplir les formalités administratives, de s'occuper du déchargement et de la remise des marchandises, et de payer le fret.

consignateur, trice n. Celui, celle qui fait une consignation : *les marchandises consignées demeurent toujours la propriété du consignateur.*

consignation [*si-on*] n. f. (de *consigner*). Action de faire un dépôt entre les mains d'un officier public, d'un négociant. Somme, objet ainsi déposé : *retirer sa consignation. Caisse des dépôts et consignations*, caisse d'Etat qui reçoit des dépôts d'argent spontanés ou ordonnés par justice.

— Encycl. *Dr. civ.* La consignation est le dépôt préalable fait par un débiteur dans un lieu ou dans une caisse publique que la loi détermine, soit à titre de garantie, soit à titre libératoire.

Le dépôt fait par le débiteur, dans un lieu ou dans une caisse que la loi détermine, de ce qu'il doit au créancier, lorsque celui-ci refuse de recevoir le payement, doit être précédé d'*offres réelles.* V. offre.

Caisse des dépôts et consignations. V. Caisse.

consigne n. f. (de *consigner*). Instruction formelle donnée à une sentinelle, au chef d'une troupe, à un gardien, etc. Ordre quelconque donné à un subalterne. *Fig.* Ordre pressant et déterminé. Défense de sortir à un militaire, à un écolier : *deux jours de consigne.* Bureau d'une gare où l'on dépose provisoirement des colis : *mettre sa valise à la consigne. Fam. Manger la consigne*, oublier le mot d'ordre.

consigné, e adj. et n. Se dit des soldats, des marins et, *par ext.*, des élèves privés de sortie soit par punition, soit par mesure d'ordre ou de sûreté.

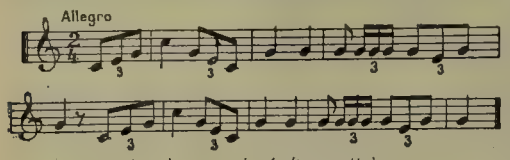

Appel aux consignés (trompette).

Aux consignés, dans la cavalerie et l'artillerie, sonnerie de trompette pour appeler les consignés.

consigner [*si-gné*] v. a. (lat. *consignare*). Mettre en dépôt : *consigner une somme, des marchandises.* Adresser à un consignataire. Prendre en note, rapporter dans un écrit : *consigner un fait.* Donner une consigne à : *consigner aux sentinelles de faire feu.* En parlant de soldats, d'élèves, etc., les empêcher de sortir, par punition ou par motif d'ordre, de sûreté. Mettre à la consigne d'une gare. *Consigner un navire*, le mettre à la disposition de celui qui doit en opérer le chargement. *Consigner quelqu'un, consigner sa porte*, refuser de recevoir qui que ce soit.

consilio manuque, m. lat. signif. *Par l'habileté et par la main.* C'est la devise donnée par Beaumarchais à Figaro, dans le *Barbier de Séville* (acte Ier, sc. VI).

consimilitude n. f. Egalité ; convenance mutuelle.

consistance [*sis-tan-se*] n. f. Etat d'un liquide qui prend de la solidité : *consistance sirupeuse. Fig.* Stabilité, fixité : *affaire qui prend de la consistance.* Fermeté de caractère : *un homme sans consistance. Bruit sans consistance*, nouvelle qui ne mérite pas de crédit.

consistant [*sis-tan*] part. prés. Qui consiste : *propriété consistant en prés, champs, etc.*

consistant, e adj. Qui a de la consistance, de la cohésion, de la solidité. Au fig. : *homme peu consistant.*

consister [*sis-té*] v. n. (lat. *consistere*). Avoir son essence : *le bonheur consiste dans la modération et la vertu.* Etre composé, formé de : *son revenu consiste en rentes.*

consistoire [*sis-toi-re*] n. m. (lat. *consistorium*). Assemblée de cardinaux présidée par le pape : *la canonisation des saints a lieu en consistoire public.* Assemblée dirigeante de rabbins ou de pasteurs protestants.

— Encycl. Les catholiques entendent par *consistoires pontificaux* les assemblées de cardinaux convoquées pour affaires importantes et présidées par le pape. Dans les consistoires secrets ont lieu la préconisation des évêques et la nomination des dignitaires de la cour pontificale. Dans les consistoires publics, le pape donne audience aux princes et aux ambassadeurs : ils ont pour objet la canonisation des saints et les grandes affaires d'intérêt général.

Dans les Eglises réformées de France, avant la séparation des Eglises et de l'Etat et la constitution des associations cultuelles réformées, on appelait *consistoire* un conseil administrant un certain nombre de paroisses.

Le culte israélite comprenait : 1° les quatre *consistoires départementaux* de Bayonne, Bordeaux, Nancy, Marseille, composés chacun des grands rabbins de la circonscription et de quatre membres laïques ; 2° un *consistoire central* de Paris, composé du grand rabbin de France et de huit membres laïques.

consistorial, e, aux [*sis-to*] adj. Qui tient ou qui émane d'un consistoire : *jugement consistorial.* N. m. Député d'un consistoire : *un consistorial.*

consistorialement [*sis-to, man*] adv. En consistoire : *décret porté consistorialement.*

consistorialité [*sis-to*] n. f. Qualité de ce qui est consistorial.

consistorier [*sis-to-ri-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Examiner, décider en consistoire.

consœur [*seur*] n. f. Religieuse du même couvent et du même ordre qu'une autre.

consolable adj. Qui peut être consolé : *personne, peine consolable.* Ant. **Inconsolable.**

consolant [*lan*], **e** adj. Qui console : *réflexion consolante.* Ant. **Affligeant, attristant.**

consolateur, trice adj. et n. Qui apporte de la consolation : *espoir consolateur. La Consolatrice des affligés*, pour les catholiques, la Sainte Vierge ; sujet fréquemment traité par les peintres modernes. *Le Consolateur*, l'Esprit-Saint.

consolatif, ive adj. Qui console. (Peu us.)

consolation [*si-on*] n. f. (lat. *consolatio*). Adoucissement de l'affliction ; chose qui console : *la lecture est une précieuse consolation.* Paroles dites pour consoler : *consolations affectueuses.* Sujet de satisfaction : *enfant qui donne de grandes consolations à ses parents.* Personne ou chose qui console : *fils qui est la consolation d'un vieillard.* Discours, raison que l'on emploie pour consoler : *recevoir des consolations. Fiche de consolation*, prime, qu'à certains jeux de cartes, on ajoute aux points du gagnant, et, *au fig.*, adoucissement à un malheur. *Jeu de consolation*, jeu de hasard, presque toujours organisé par des filous. *Pop.* Eau-de-vie : *un petit verre de consolation.* Ant. **Affliction, chagrin, désolation, désespoir.**

Consolation à Helvie (*De la*), ouvrage de Senèque le Philosophe, dédié à sa mère que venaient de frapper des deuils cruels. Senèque y joint au raisonnement philosophique tous les arguments que la tendresse filiale peut inspirer.

Consolation philosophique, ouvrage de Boèce sur la réalité d'une Providence prouvée par la raison.

consolatoire adj. Qui a pour but de consoler : *épître consolatoire.* (Peu us.)


Console.

console n. f. Saillie recourbée en forme d'S et destinée à soutenir : *les consoles d'un balcon.* Sorte de table d'ornement, portée par des pieds recourbés en volute : *console Empire.*

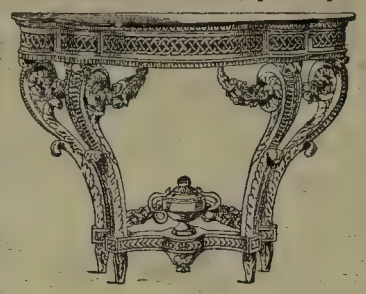
Console.

consoler [*lé*] v. a. (lat. *consolari*). Adoucir l'affliction, les ennuis de : *consoler un orphelin.* Allus. hist. : **Rachel qui ne veut pas être consolée,** v. Rachel. Allus. littér. V. débris. **Se consoler** v. pr. Mettre fin à ses regrets. Ant. **Affliger, chagriner.**

consolidable adj. Que l'on peut consolider.

consolidant [*dan*], **e** adj. Qui consolide. Se dit de médicaments qui cicatrisent les chairs d'une blessure. N. m. Remède consolidant.

consolidatif, ive adj. Qui consolide.

consolidation [*si-on*] n. f. Action de consolider ; état d'une chose consolidée. *Consolidation d'une plaie*, action par laquelle les chairs meurtries d'une blessure se rapprochent et se cicatrisent. *Fig. Consolidation de la dette flottante*, conversion de rentes remboursables en rentes perpétuelles. *Dr.* Réunion chez la même personne de droits jusque-là séparés : *la consolidation de la nue propriété et de l'usufruit.*

consolidé, e adj. *Tiers consolidé*, nom donné, en 1797, aux rentes sur l'Etat réduites par le Directeur, mais garanties. N. m. pl. Fonds publics de la dette d'Angleterre. S. un *consolidé.*

consolidement [*man*] n. m. Action de consolider. (Peu us.)

consolider [*dé*] v. a. (du lat. *consolidare*, de *cum*, avec, et *solidus*, solide). Rendre ferme, solide : *consolider un mur. Fig.* Rendre durable, affermir : *la victoire de Bouvines consolida la puissance de Philippe Auguste ; consolider un traité. Dr.* Réunir sur une même personne (des droits jusque-là séparés). *Fin.* Substituer un titre de rente, et particulièrement de rente perpétuelle, à une rente d'autre nature : *consolider un emprunt.* Ant. **Ebranler, saper.**

consommable [*so-ma-ble*] adj. Que l'on peut consommer : *produits consommables.*

consommateur [*so-ma*] n. m. Celui qui utilise personnellement les denrées, les marchandises qu'il achète : *ce sont les consommateurs qui supportent les augmentations de droits.* Personne qui mange ou boit dans un café, un restaurant, etc. *Théol.* Celui qui amène quelque chose à sa perfection. Adjectiv. : *classes consommatrices.* Ant. **Producteur.**

consommation [*so-ma-si-on*] n. f. (lat. *consummatio*). Usage des objets produits : *la consommation s'accroît en raison de la production.* Par ext. Destruction : *la guerre fait une effroyable consommation d'hommes.* Accomplissement : *la consommation d'un crime.* Achèvement, perfection : *le triomphe de soi est la consommation de la philosophie.* Boisson demandée dans un café, etc. : *payer sa consommation. Consommation du mariage*, relations charnelles entre les nouveaux conjoints. *Consommation des temps, des siècles, du monde*, anéantissement du monde créé. Ant. **Production.**

— Encycl. *Fin. Impôts de consommation.* Les impôts de consommation frappent les produits que consomme le contribuable (sucre, tabac, café, bougies, boissons alcooliques, etc.), et au moment même où ces produits entrent dans la consommation. Ils sont déguisés, s'ajoutent pour la plupart simplement aux prix d'achat, et par cela même sont payés sans difficulté par les consommateurs. Ils atteignent indirectement, mais imparfaitement, le revenu, auquel ils visent cependant à se proportionner. Les gouvernements leur demandent leurs principales ressources, car ils sont faciles à percevoir, et, dans les années de prospérité, ils donnent des excédents budgétaires. Le principal reproche qu'on puisse leur adresser pratiquement, c'est d'exciter à la fraude.

Sociétés de consommation. V. coopération.

consommé [*so-mé*], **e** adj. Détruit par l'usage : *aliments consommés.* Parfait : *sagesse consommée.* Habile expérimenté : *Turenne fut un tacticien consommé.* N. m. Bouillon qui, par une longue et lente cuisson, s'est emparé de tous les sucs de la viande.

— Encycl. Le consommé est du bouillon concentré de volaille, de bœuf, de veau et de gibier, auquel on peut ajouter encore de la viande hachée.

Formule de consommé. Le bouillon fait, mettre dans une casserole de la viande hachée dans la proportion de 125 grammes par litre, des œufs frais entiers dans la proportion d'un œuf pour deux litres, et des fines herbes hachées sans persil. Délayer en ajoutant peu à peu le bouillon, faire bouillir, puis laisser réduire à feu doux, de moitié.

consommer [*so-mé*] v. a. (lat. *consummare ;* de *cum*, avec, et *summa*, fin). Détruire par l'usage : *consommer une denrée. Fig.* Dissiper, ruiner par l'abus : *consommer sa jeunesse.* Achever, accomplir : *consommer un sacrifice.* (V. consumer.) V. n. Prendre une consommation dans un café. **Se consommer** v. pr. Etre consommé. Cuire longtemps. Ant. **Produire.**

consomptible [*sonp-ti-ble*] adj. Qui peut être consommé : *produits consomptibles.*

consomptif [*sonp-tif*], **ive** adj. Se disait des caustiques propres à consumer les chairs.

consomption [*sonp-si-on*] n. f. (lat. *consumptio*). Amaigrissement et dépérissement progressif, dans certaines maladies : *la phtisie amène presque toujours la consomption.*

— Encycl. La consomption est une forme de la cachexie ; elle indique la fin dans la tuberculose, le cancer. La suralimentation, si elle est possible, peut retarder le dénouement fatal.

consonance n. f. (du lat. *consonantia ;* de *cum*, avec, et *sonare*, sonner). Accord de sons agréable à l'oreille : *l'octave est la plus simple des consonances.* Uniformité de son dans la terminaison des mots ou des phrases. *Fig.* Harmonie, accord agréable. V. consonant. *Littér.* Poésie sur une seule rime. Ant. **Dissonance.**

consonant [*so-nan*], **e** adj. *Mus.* Qui produit une consonance, un accord de sons agréables à l'oreille : *accords consonants. Gram.* Qui se termine par le même son : *mots consonants.* Ant. **Dissonant.**

— Encycl. Les accords consonants sont formés de trois sons, et peuvent être entendus soit *à l'état direct*, ce qui a lieu quand le son fondamental (la tonique) est à la basse, soit *à l'état de renversement*, quand la note de tierce ou la note de quinte sont à la basse. Les trois accords consonants comprennent : l'*accord parfait majeur*, qui se compose d'une tierce et d'une quinte juste ; l'*accord parfait mineur*, qui se compose d'une tierce mineure et d'une quinte juste ; l'*accord de quinte diminuée*, qui se compose d'une tierce mineure et d'une quinte diminuée.

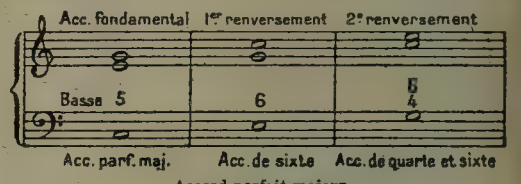

Accord parfait majeur.

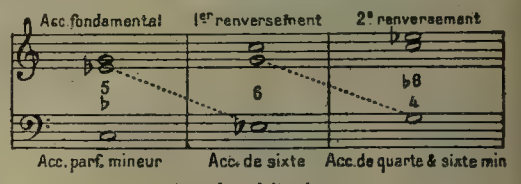

Accord parfait mineur.

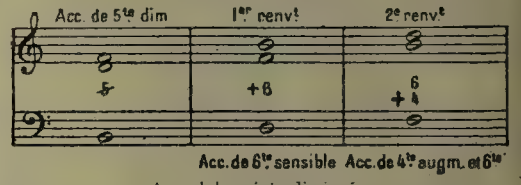

Accord de quinte diminuée.

consonantique adj. Qui a le caractère de consonne.

consonantisme [*tis-me*] n. m. Système des consonnes d'une langue.

consonne [*so-ne*] n. f. (du préf. *con*, et de *sonner*). Emission de voix, qui ne forme une syllabe que par l'adjonction d'une voyelle. *Gram.* Lettre qui exprime ce son. Adjectiv. : *lettre consonne.* — L'alphabet français a dix-neuf consonnes, qui sont : *b, c, d, f, g, h, j, k, l, m, n, p, q, r, s, t, v* (*w*), *x, z.*

consonner [*so-né*] ou **consoner** [*né*] v. n. Convenir, s'accorder. Produire une consonance : *des accords qui consonnent parfaitement.*

consort [*sor*] adj. (du préf. *con*, et du lat. *sors, sortis*, sort). En droit constitutionnel, qualificatif donné au mari ou à la femme d'un souverain régnant : *prince consort ; reine consort.* N. m. pl. Cointéressés dans une affaire. Se dit parfois, en mauvaise part, de ceux qui sont de la même coterie, de la même cabale : *un tel et consorts.*

consortial [*si-al*], **e, aux** adj. Qui appartient à une société de commerce.

consortium [*si-om'*] n. m. (mot lat. signif. *ménage*). Association en vue d'un but commun : *un consortium de banquiers.*

consoude n. f. (lat. *consolida*). *Bot.* Genre de borraginacées, dont le type est la *grande consoude.*



Consoude : a, fleur ; b, graine.

— Encycl. On connaît quinze espèces de consoudes d'Europe et d'Asie Mineure. La *grande consoude* ou *consoude officinale* est employée en infusion ou en sirop comme astringent, notamment dans les diarrhées.

conspectus [*kons-pèk-tuss*] n. m. (m. lat.). Tableau, vue d'ensemble : *les états de situation, de dépenses, les registres, les livres de compte, etc., sont autant de conspectus.*

conspirance [*kons-pi*] n. f. Concours d'actions, de vues, de mesures.

conspirant [*kons-pi-ran*], **e** adj. *Mécan.* Qui tend à produire le même effet : *forces conspirantes.*

conspirateur, trice [*kons-pi*] n. Qui prend part à une conspiration : *les carbonari formaient une vaste association de conspirateurs.* Adj. fém. : *menées conspiratrices.*

conspiration [*kons-pi-ra-si-on*] n. f. (lat. *conspiratio*). Complot formé contre l'Etat : *la conspiration de Cellamare contre le Régent fut encouragée par Alberoni.* Cabale entre particuliers. Accord, effort commun.

— Encycl. Les conspirations les plus célèbres sont, dans l'histoire ancienne : celles d'Harmodius et d'Aristogiton contre Pisistrate, des Gracques, de Catilina, de Brutus contre César, de Cinna contre Auguste, des Pisons contre Néron ; dans les temps modernes : les conspirations de Fiesque contre les Doria, celle de Guillaume Tell contre la tyrannie autrichienne : en France : la conspiration de Cinq-Mars et de Thou contre Richelieu, celles de Cadoudal, du général Malet, enfin celle des quatre sergents de La Rochelle.

conspirer [*kons-pi-ré*] v. n. (lat. *conspirare ;* de *cum*, avec, et *spirare*, souffler). Concourir, s'accorder dans un même but : *tout conspire à l'aveuglement*

des rois. Prendre part à une conspiration : *Georges Cadoudal conspira contre Bonaparte*. V. a. Méditer, préparer en secret : *conspirer la ruine de quelqu'un*.


Constable.

conspuer [*kons-pu-é*] v. a. (du lat. *conspuere*, cracher dessus). Honnir, couvrir publiquement de mépris.

constable [*kons-ta-ble*] n. m. (mot angl., altérat. du mot f. *connétable*). Officier de police en Angleterre.

Constable (John), peintre paysagiste anglais, né à East-Bergholt, m. à Londres (1776-1837). On peut citer, parmi ses meilleures toiles : *la Charrette à foin*, *le Champ de blé*. Il a beaucoup contribué au développement de l'école française de paysage.

constamment [*kons-ta-man*] adv. (de *constant*). Avec fermeté : *souffrir la mort constamment*. Avec persévérance. Très souvent : *tomber constamment ; nouvelle constamment controuvée*. ANT. **Inconstamment, rarement.**

constance [*kons-tan-se*] n. f. (lat. *constantia* ; de *constare*, persévérer). Fermeté d'âme : *souffrir avec constance*. Persévérance dans certains sentiments, et particulièrement dans l'amour : *amour d'une rare constance*. Reproduction ininterrompue du même fait : *la constance d'un phénomène économique*. ANT. **Inconstance.**


Constable.

Constance, v. du gr.-duché de Bade, sur le *lac de Constance* ; 22.000 h. Horlogerie, draps, vins estimés. C'est dans cette ville qu'un célèbre concile fut convoqué en 1414 pour mettre fin au grand schisme d'Occident. Jean Hus y fut condamné à être brûlé vif.

Constance (LAC DE) ou **Bodan** [en all. **Bodensee**], lac formé par le Rhin, entre la Suisse, l'Autriche, la Bavière, le Wurtemberg, et le gr.-duché de Bade. Les villes de Constance, Bregenz, Lindau, Romanshorn se trouvent sur ses rives pittoresques (60 kil. de long sur 15 de large).

Constance Ier, Chlore, c.-à-d. *le Pâle*, empereur romain de 305 à 306, né en Mœsie vers 225, m. à York en 306. Il battit plusieurs fois les Germains, reconquit la Bretagne, et exerça le pouvoir avec autant d'équité que de douceur.


Constance Chlore.

Constance II, fils de Constantin, empereur d'Orient en 337, seul empereur de 351 à 361 ; il favorisa comme son père le christianisme dans l'empire, et nomma Julien César des Gaules.

Constance, impératrice d'Allemagne et reine de Sicile, morte en 1198. Elle avait été mariée en 1186 à Henri VI, fils de Barberousse.

Constance d'Arles, troisième femme du roi de France Robert, m. en 1032. Les contemporains l'accusent d'avoir introduit à la cour des Capétiens le luxe des souverains du Midi.

Constance de Castille, fille d'Alphonse VIII, roi de Castille, reine de France, seconde femme de Louis VII, qui avait répudié Eléonore de Guyenne ; morte en 1160.


Ernest Constans.

Constans (Ernest), homme politique français, né à Béziers, m. à Paris (1833-1913). Il fut professeur de droit, fit partie de plusieurs ministères, combattit habilement le boulangisme, entra au Sénat, et fut nommé, en 1898, ambassadeur à Constantinople.

constant [*kons-tan*], **e** adj. (lat. *constans*). Qui a de la constance (aux différents sens du mot) : *Job se montra constant dans le malheur ; un amoureux constant*. Certain, indubitable : *fait constant*. Qui ne varie pas : *bonheur constant*. *Géom. Quantités constantes*, qui ont toujours la même valeur. ANT. **Inconstant.**


B. Constant de Rebecque.

Constant Ier [*stan*], empereur d'Occident de 337 à 350 ; ses débauches et ses violences ayant révolté ses sujets, il voulut s'enfuir en Espagne, mais il fut massacré dans les Pyrénées : — CONSTANT II, empereur d'Orient de 641 à 668 : il quitta Constantinople pour Rome, mais ses débauches l'obligèrent à fuir, et il se retira en Sicile. Il fut tué dans son bain, par un de ses officiers.

Constant de Rebecque (Benjamin), homme politique français, né à Lausanne, d'une famille française réfugiée en Suisse après la révocation de l'édit de Nantes, m. à Paris (1767-1830). Il occupa une place importante dans le parti libéral sous la Restauration, et fut l'ami de Mme de Staël. Doué de facultés supérieures, il avait un esprit vif, gâté par un grand fonds de scepticisme. Il a laissé des *Mémoires*, un ouvrage intitulé : *De la religion considérée dans sa source, ses formes et son développement*, et un roman d'une grande pénétration psychologique, *Adolphe*.

Constant (Benjamin), peintre d'histoire et portraitiste français, né et m. à Paris (1845-1902). On lui doit de belles décorations, et des portraits d'une grande maîtrise. Citons de lui : *les Derniers rebelles*, *la Justice du chérif*, *Portrait de Léon XIII*, etc.


Vue de Constantinople.

constantan n. m. Alliage de densité 8,4, fondant à 1.290°, contenant 0.60 de cuivre et 0.40 de nickel, que l'on utilise pour la fabrication des résistances électriques et des couples thermo-électriques.


B. Constant.

constante [*kons-tan-te*] n. f. *Math*. Qui conserve toujours la même valeur. Quantité indépendante des variables dans une fonction. *Physiq*. Donnée numérique expérimentale, relative à un phénomène ou à un instrument : *le point de fusion, le point d'ébullition, le poids spécifique d'un corps sont des constantes*.

Constantin Ier, le Grand, né à Naïssus (Nich) en 274, empereur en 306, mort en 337. Il dirigea de glorieuses expéditions contre les Francs et les Goths, transporta le siège de l'empire à Byzance, qui prit le nom de Constantinople. Sa victoire contre Maxence, sous les murs de Rome, décida définitivement de l'établissement du christianisme comme religion officielle de l'empire (v. IN HOC SIGNO VINCES), et en 313 l'édit de Milan fut rendu en faveur des adeptes de la nouvelle religion. Son nom est synonyme de protecteur zélé de la religion chrétienne ; — CONSTANTIN II, empereur romain de 337 à 340, tué dans une embuscade près d'Aquilée ; — CONSTANTIN III, empereur romain, né en 612, m. en 641 ; il régna 3 mois ; — CONSTANTIN IV, dit *Pogonat*, empereur d'Orient de 668 à 685. Il tint glorieusement tête aux Arabes ; — CONSTANTIN V, dit *Copronyme*, empereur d'Orient de 741 à 775. Il remporta, contre les Bulgares, la grande victoire d'Anchialos ; — CONSTANTIN VI, empereur d'Orient de 780 à 797, fils d'Irène, qui le déposa et lui fit crever les yeux ; — CONSTANTIN VII, dit *Porphyrogénète*, empereur d'Orient de 912 à 959. Il repoussa les Magyars et les Arabes, et favorisa la littérature et les arts ; — CONSTANTIN VIII, empereur d'Orient pendant la captivité du précédent (924-946) ; — CONSTANTIN IX, empereur d'Orient de 976 à 1028 ; — CONSTANTIN X, dit *Monomaque*, empereur d'Orient de 1042 à 1054 ; son règne fut désastreux pour l'Empire ; — CONSTANTIN XI, *Ducas*, empereur d'Orient de 1059 à 1067 ; — CONSTANTIN XII, empereur d'Orient en 1067 : cloîtré en 1078 ; — CONSTANTIN XIII, *Paléologue*, dit *Dragasès*, dernier empereur d'Orient de 1448 à 1453, mort en défendant Constantinople contre Mahomet II.


Statue de Constantin Ier (Rome).

Constantin victorieux de Maxence, peinture de J. Romain, d'après les cartons de Raphaël. (Vatican). [V. p. 476.]

Constantin (saint), martyr à Ephèse (IIIe s.) ; un des *sept Dormants*. Fête le 27 juillet.

Constantin, pape de 708 à 715. Il combattit ardemment les monothéistes.

Constantin (Marc), chansonnier français, né à Bordeaux, m. à Paris (1810-1888) ; auteur de chansons, dont plusieurs, comme *Jeanne*, *Jeannette et Jeanneton* sont devenues populaires.

Constantin Ier, roi de Grèce, né à Athènes, m. à Palerme (1868-1923). Il épousa la princesse Sophie, sœur de Guillaume II et, en 1913, succéda à son père Georges Ier. Son attitude hostile à l'Entente amena sa déposition en 1917. Après la mort de son fils Alexandre, en 1920, il remonta sur le trône. En 1922, ses troupes, battues par les Turcs, durent évacuer l'Asie Mineure et se révoltèrent contre lui. Constantin, forcé d'abandonner le trône, abdiqua en faveur de son fils aîné Georges.

Constantin Pavlovitch, grand-duc de Russie, fils de Paul Ier (1779-1831). Il céda ses droits au trône à son frère Nicolas.

Constantina, v. d'Espagne (Andalousie, prov. de Séville), au pied de la sierra Morena ; 13.000 h.

Constantine (DÉP. DE), une des trois divisions de l'Algérie ; préf. *Constantine* ; s.-préf. *Batna ; Bône, Bougie, Guelma, Philippeville, Sétif* ; 7 arr., 2.118.000 h. Culture des céréales, de la vigne, du dattier ; gisements de fer, zinc, plomb, mercure, antimoine, phosphate de chaux.

Constantine, v. d'Algérie, ch.-l. du dép. et de l'arr. de ce nom, sur le Rummel, qui l'entoure presque de toutes parts, comme un fossé profond. Ch. de f. ; 61.500 h. (*Constantinois*). Cordonnerie, fabrication de tissus de laine. Les Français, après une vaine tentative en 1836, s'en emparèrent en 1837 après un siège pénible, où fut tué le général Damrémont. — L'arr. a 30 comm. (22 de plein exercice et 8 comm. mixtes) et 547.600 h.

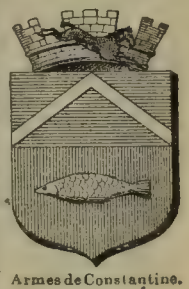
Armes de Constantine.

Constantine (*Prise de*), tableau d'Horace Vernet (Versailles) [1839], épisode clair et piquant de ce célèbre fait militaire (v. p. 476) ; — *l'Attaque de la porte de Constantine*, par H. Vernet (1839) ; on voit Lamoricière encourageant des compagnons d'armes de la voix et du geste.

constantinien, enne [*kons-tan-ti-ni-in, è-ne*] adj. Qui appartient à Constantin le Grand.

Constantinople (en turc **Stamboul** ou **Istamboul**), v. sur le détroit du même nom, ou Bosphore, longtemps cap tale de l'empire d'Orient, anciennement capitale de l'empire ottoman, à 3.190 kil. de Paris ; 943.000 h. (*Constantinopolitains*). Capitale de l'empire romain depuis Constantin, qui lui donna son nom (v. BYZANCE), et de l'empire d'Orient depuis Théodose, elle fut prise par les croisés en 1203 et par Mahomet II en 1453. C'est à cette époque que se termine le moyen âge, et que l'on fait commencer l'histoire moderne. Constantinople a été le siège de nombreux et importants conciles (2e œcuménique en 381 ; 6e œcuménique en 680-681). Constantinople comprend les vieux quartiers de Stamboul et les quartiers européens de Galata et de Péra, au nord du golfe étroit de la Corne d'Or. Célèbre mosquée, qui fut la cathédrale de Sainte-Sophie. Commerce actif : soieries, tapis, etc. Si Constantinople n'a pas été directement


Attaque de la porte de Constantine, d'après H. Vernet (Versailles).

mêlée aux opérations militaires durant la Grande Guerre, elle y a cependant participé. Elle a donné asile, en août 1914, au *Gœben* et au *Breslau* après leur bombardement des ports algériens de Bône et de Philippeville. Menacée ensuite par l'expédition des Dardanelles et par les raids de la flotte russe de la Mer Noire, elle n'a pas eu à subir les horreurs de la guerre. Mais elle en subit de plusieurs façons les conséquences : *a*) par l'insécurité que lui assure la proximité des territoires grecs, qui poussent leurs limites jusqu'à la banlieue même de Constantinople ; *b*) par l'ouverture du Bosphore aux navires de toutes les nations ; *c*) par la création d'une « zone franche » dans son port. A la suite de la Grande Guerre, Constantinople a été occupée par les Alliés.

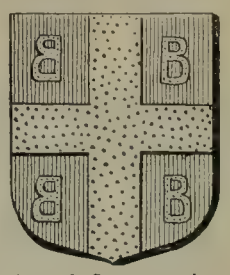
Armes de Constantinople.

Constantinople (*Conquête de*), chronique de Villehardouin, relative à la prise de Constantinople par les croisés (XIIIe s.). C'est le récit de la IVe croisade, et la première chronique de ce genre que possède la langue française.

Constantinople (*Entrée des croisés à*), tableau d'Eugène Delacroix (Louvre). Les croisés, ayant à leur tête Baudouin, comte de Flandre, arrivent à côté d'un palais ; ils s'avancent à cheval, au milieu des familles éplorées et suppliantes. Belle page de l'école française (1841) [v. p. 587].

Constantinople (DÉTROIT DE), autrefois *le Bosphore de Thrace*, entre la Turquie d'Europe et la Turquie d'Asie ; il réunit la mer de Marmara à la mer Noire.

Constantinople (EMPIRE LATIN DE). V. LATIN.

Constantinopolitain, e [*kons-tan', tin, tè-ne*], habitant ou originaire de Constantinople : *les Constantinopolitains*. Adjectiv. : *les palais constantinopolitains*.

Constantsa ou **Kustendjé,** ville de Roumanie, en Dobroudja, sur la Mer Noire ; 27.600 hab. C'est le grand port de la Roumanie, le point terminus d'une voie ferrée avec les lignes venues des différents pays de l'Europe occidentale et australe. Commerce très considérable. Constantsa fut prise, pendant la Grande Guerre, par l'armée germano-bulgare de Mackensen, le 22 novembre 1916.

constat [*kons-ta*] n. m. (mot lat. signif. *il est constant*). Constatation authentique d'un fait : *les constats se font par ministère d'huissier*.

constatable adj. Que l'on peut constater : *un fait constatable*.

constatation [*kons-ta-ta-si-on*] n. f. Action de constater ; ce qui est constaté : *la constatation d'un fait, d'un procès-verbal*.

constater [*kons-ta-té*] v. a. (du lat. *constare*, être certain). Etablir l'état d'une chose, la vérité d'un fait : *constater un décès*. Consigner dans un écrit.

constellation [*kons-tèl-la-si-on*] n. f. (lat. *constellatio ;* de *cum*, avec, et *stella*, étoile). Groupe d'étoiles fixes, présentant une figure quelconque et ayant un nom particulier : *la constellation de la Vierge, d'Orion, de la grande Ourse*. Groupe d'objets épars sur un petit espace : *une constellation de taches sur un habit. Fig.* Groupe de personnes illustres ou considérables, etc. *Poétiq.* Influence des astres sur la vie humaine : *être né sous une bonne, une mauvaise constellation*. V. CIEL.

constellé [*kons-tèl-lé*], **e** adj. Parsemé d'étoiles. Parsemé, pailleté : *manteau constellé de pierreries*. En forme d'étoile : *pierre constellée. Anneau constellé*, anneau magique fabriqué sous l'influence d'une constellation, ou en portant les signes.

conseller [*kons-tèl-lé*] v. a. (lat. *constellare*). Couvrir de constellations, ou, *au fig.*, de choses qui ressemblent à des étoiles : *les astres qui constellent le ciel ; les décorations qui constellent un habit*.

conster [*kons-té*] v. impers. (lat. *constare*). Etre constant, certain, établi par une preuve.

consternant [*kons-tèr-nan*], **e** adj. Qui consterne : *nouvelle consternante*.

consternation [*kons-tèr-na-si-on*] n. f. (lat. *consternatio*). Stupéfaction, profond abattement causé par un étonnement douloureux : *jeter la consternation dans une famille*.

consterné [*kons-tèr-né*], **e** adj. Frappé de consternation, accablé.

consterner [*kons-tèr-né*] v. a. (lat. *consternere*). Frapper de consternation : *cette nouvelle m'a consterné*.

constipant [*kons-ti-pan*], **e** adj. Qui constipe : *le coing est constipant*. ANT. **Laxatif.**

constipation [*kons-ti-pa-si-on*] n. f. (lat. *constipatio*). Difficulté d'aller à la selle.

— ENCYCL. La constipation, en dehors des intoxications ou des obstacles dus à une tumeur, est presque toujours sous la dépendance d'un mauvais régime alimentaire. Le traitement est fort délicat : on usera le moins possible des purgatifs ; seuls les purgatifs salins sont autorisés. On diminuera les aliments azotés, et on insistera surtout sur l'usage des aliments riches en cellulose (végétaux). Les lavements d'eau bouillie ou d'huile sont à conseiller ; l'électricité donne, dans certains cas, de bons résultats.

constipé, e part. pass. du v. *constiper*. Qui a des difficultés pour aller à la selle : *être constipé*. Adjectiv. : *personne constipée. Fam.* Contraint, anxieux, embarrassé : *avoir un air constipé*. Substantiv. : *les constipés sont souvent mélancoliques*.

constiper [*kons-ti-pé*] v. a. (lat. *constipare*). Causer la constipation : *les aliments irritants constipent*.

constituant [*kons-ti-tu-an*], **e** adj. Qui forme la substance d'une chose : *parties constituantes d'un corps. Dr. civ.* Qui constitue une dotation. *Dr. const.* Qui élabore une constitution, qui a autorité pour accomplir cette tâche : *Assemblée constituante*. Spécialem., états généraux convoqués en France en 1789. N. *Dr.* Personne qui participe à la confection des lois constitutionnelles. Membre d'une assemblée constituante : *les constituants de 1789*. N. f. : *la Constituante* (pour *l'Assemblée constituante*).

Constituante. V. ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.

constitué, e [*kons-ti*] adj. Formé par : *fortune constituée par des héritages*. Chargé d'un mandat : *avoué constitué*. Qui est de bonne ou mauvaise complexion : *homme bien constitué. Autorités constituées*, légalement établies. Placé : *argent constitué en viager*.

constituer [*kons-ti-tu-é*] v. a. (lat. *constituere*). Former l'essence d'une chose : *l'esprit et le corps constituent l'homme*. Former, composer : *l'art de conserver sa santé constitue l'hygiène*. Organiser, donner une constitution à : *constituer une société*. Assigner, en parlant d'une somme à fournir : *constituer une dot, une rente*. Mettre à la tête de : *constituer des autorités à la tête d'un pays*. Charger d'un mandat : *constituer avoué. Constituer prisonnier*, mettre en état d'arrestation. **Se constituer** v. pr. Etre constitué, organisé. Se donner qualité de : *se constituer partie civile dans un procès criminel*. Se former, se créer : *nation qui se constitue*.

constitut [*kons-ti-tut*] n. m. (lat. *constitutum*). *Dr. rom.* Contrat par lequel on s'obligeait à payer une somme d'argent.

constituteur [*kons-ti*] n. m. Celui qui constitue : *le constituteur d'une rente*. (Peu us.)

constitutif, ive [*kons-ti*] adj. Qui constitue essentiellement une chose : *les principaux éléments constitutifs de l'air sont l'oxygène et l'azote*.

constitution [*kons-ti-tu-si-on*] n. f. (lat. *constitutio*). Ensemble des éléments essentiels : *la constitution de l'air fut découverte par Lavoisier*. Placement, établissement : *constitution d'une rente*. Désignation : *constitution d'avoué*. Complexion de l'homme : *constitution robuste, délicate*. Loi fondamentale d'une nation : *la France est régie par la constitution de 1875. Constitutions ecclésiastiques*, ordonnances des conciles, décrets des papes, sentences des Pères.

— ENCYCL. *Hist. Constitution civile du clergé.* C'est le nom donné au décret du 12 juillet 1790, qui déclara le clergé français indépendant du saint-siège, et attribua à l'élection le recrutement des prêtres et des évêques. Ceux qui prêtèrent serment à la constitution civile furent appelés *assermentés*, et ceux qui refusèrent de la reconnaître comme valables furent dits *réfractaires*. Le concordat de 1801 mit fin à ce schisme.

constitutionnaire [*kons-ti-tu-si-o-nè-re*] n. Personne qui reconnaissait la bulle ou constitution *Unigenitus*.

constitutionnaliser [*kons-ti-tu-si-o-na-li-zé*] v. a. Rendre constitutionnel : *constitutionnaliser un pays*.

constitutionnalisme [*kons-ti-tu-si-o-na-lis-me*] n. m. Gouvernement constitutionnel ; doctrine des partisans de ce gouvernement.

constitutionnalité [*kons-ti-tu-si-o-na*] n. f. Qualité de ce qui est constitutionnel.

constitutionnel, elle [*kons-ti-tu-si-o-nèl, è-le*] adj. Qui a rapport à la constitution : *vice constitutionnel*. Soumis à la constitution : *l'Angleterre est une monarchie constitutionnelle*. Conforme à la constitution : *loi constitutionnelle*. Se disait des évêques et des prêtres qui avaient fait acte d'adhésion à la constitution civile du clergé, décrétée en 1790 par l'Assemblée constituante. ANT. **Anticonstitutionnel.**

Constitutionnel (*le*), journal libéral, fondé en 1815. Thiers y fit ses débuts de journaliste. Les campagnes que mena le *Constitutionnel* contre le gouvernement de Charles X préparèrent la révolution de 1830.

constitutionnellement [*kons-ti-tu-si-o-nèle-man*] adv. D'une manière constitutionnelle.

constricteur [*kons-trik*] adj. et n. m. (du lat. *constrictus*, serré). *Anat.* Muscle qui resserre certaines parties. *Boa constricteur* ou *constrictor*, boa ainsi nommé à cause de la force avec laquelle il serre dans ses replis les animaux qu'il veut étouffer.

constrictif [*kons-trik-tif*], **ive** adj. (du lat. *constrictus*, serré). Propre à resserrer : *les sphincters sont des muscles constrictifs*.

constriction [*kons-trik-si-on*] n. f. (lat. *constrictio*). Pression circulaire qui diminue le diamètre des objets.

constrictor n. m. V. CONSTRICTEUR.

constringent [*kons-trin-jan*], **e** adj. (du lat. *cum*, avec, et *stringere*, étreindre). Qui resserre : *le corset exerce une action constringente*.

constructeur [*kons-truk*] n. m. (lat. *constructor*). Qui construit. Dont la profession est de construire. Adjectiv. : *les castors sont des animaux constructeurs*. ANT. **Démolisseur, destructeur.**

constructibilité [*kons-truk*] n. f. Caractère de ce qui est constructible.

constructible [*kons-truk*] adj. Qui peut être construit : *figure constructible*.

constructif [*kons-truk-tif*], **ive** adj. Propre à construire : *propriété constructive*.

construction [*kons-truk-si-on*] n. f. (lat. *constructio*). Action, art de construire : *la construction de certaines cathédrales a duré plusieurs siècles*. Manière de construire : *de la construction dépend la solidité*. Disposition des parties d'un bâtiment. Edifice construit : *Mansard a édifié de splendides constructions. Géom.* Tracé d'une figure déterminée. *Gram.* Arrangement des mots : *la construction de la phrase latine est très libre. En construction*, que l'on est en train de construire. ANT. **Démolition, destruction.**

— ENCYCL. *Dr.* « La propriété du sol emporte la propriété du dessus et du dessous », dit l'article 552 du Code civil. Le propriétaire peut donc faire sur le sol et au-dessous du sol toutes les plantations et constructions qui lui conviennent, sous réserve des prescriptions à observer en ce qui concerne les servitudes légales.

Sur la responsabilité des architectes et entrepreneurs, v. DEVIS et MARCHÉS.

Sur les distances, vues et jours, etc., v. DISTANCES, VUES, JOURS, etc.

Le propriétaire d'un bâtiment est responsable du dommage causé par sa ruine, lorsqu'elle est arrivée par suite du défaut d'entretien, ou par vice de construction.

constructivité [*kons-truk-ti*] n. f. Dans le système de Gall, faculté qui pousse à bâtir.

construire [*kons-tru-i-re*] v. a. (lat. *construere*. — Se conj. comme *conduire*.) Bâtir : *Soufflot construisit le Panthéon*. Faire, tracer : *construire un triangle*. Combiner, disposer : *construire un poème. Gram.* Arranger les mots d'une phrase : *construire une période*. ANT. **Détruire, démolir, abattre, renverser.**

consualies [*li*] n. f. pl. Fêtes célébrées à Rome en l'honneur du dieu Consus, le 15 décembre après les semailles et le 21 août après la moisson.

consubstantialisme [*si-a-lis-me*] n. m. *Théol.* Doctrine de la consubstantialité du Père et du Fils.

consubstantialiste [*kon-subs-tan-si-a-lis-te*] adj. et n. Partisan de la consubstantialité.

consubstantialité [*kon-subs-tan-si*] n. f. (de *consubstantiel*). Unité et identité de substance : *les ariens niaient la consubstantialité du Fils avec le Père*.

consubstantiateur, trice [*kon-subs-tan-si*] adj. et n. Se dit d'une personne qui croit le Verbe consubstantiel à son Père. Nom donné par les catholiques aux luthériens.

consubstantiation [*kon-subs-tan-si-a-si-on*] n. f. Présence de J.-C. dans l'eucharistie, entendue à la manière des luthériens.

consubstantiel, elle [*kon-subs-tan-si-èl', è-le*] adj. (du lat. *cum*, avec, et *substantia*, substance). *Théol.* Qui est de même substance : *les trois personnes de la Trinité sont consubstantielles*.

consubstantiellement [*kon-subs-tan-si-èle-man*] adv. D'une manière consubstantielle.

Consuelo, roman, par George Sand (1842) ; récit des aventures d'une cantatrice en Italie au XVIIIe siècle. Il a pour suite *la Comtesse de Rudolstadt* (1845), où l'intérêt languit.

consuétudinaire [*nè-re*] n. (du lat. *consuetudo*, habitude). Celui qui est dans l'habitude de faire une chose, de commettre certain péché. Syn. HABITUDINAIRE.

consul n. m. (m. lat.) *Antiq. rom.* Magistrat annuel et électif de Rome, qui partageait avec un collègue le pouvoir suprême : *les consuls étaient les chefs du pouvoir exécutif et commandaient les armées*. Au moyen âge, nom donné à certains magistrats municipaux. Nom donné aux juges choisis parmi les négociants pour connaître de certaines affaires commerciales, et qui ont été remplacés par les tribunaux de commerce. (Syn. JUGES-CONSULS.) Nom des trois premiers magistrats de la République française, depuis l'an VIII jusqu'à l'Empire (de 1799 à 1804). *Le Premier Consul*, Bonaparte. Agent qui a pour mission de protéger ses compatriotes à l'étranger, et de donner à son gouvernement des informations politiques, et surtout commerciales.


Consul romain.

— ENCYCL. Dans les pays où la France n'a ni ambassadeur ni chargé d'affaires, les consuls remplissent à l'égard des Français les fonctions de juges en matière civile et commerciale, et d'officiers d'état civil.

Le corps consulaire français se compose de consuls généraux, de consuls de première et de seconde classe, de consuls suppléants, d'élèves consuls, de vice-consuls de première et de deuxième classe. Au corps consulaire se rattachent aussi trois classes de vice-consuls (appelés autrefois chanceliers) et d'élèves vice-consuls, ainsi que trois classes d'interprètes et d'élèves interprètes. En outre, la France, ainsi que les autres gouvernements, choisit dans certains pays, pour la représenter, des négociants ou notables indigènes.


Consul de France.

Les attributions des consuls ne sont pas les mêmes dans tous les pays. L'autorité en vertu de laquelle ils les exercent s'appelle *provision*. Cette autorité doit être autorisée par un *exequatur*, acte émanant de la souveraineté territoriale. Les consuls sont chargés de la protection générale du commerce français.

Ils ont diverses fonctions administratives, et remplissent celles attribuées en France aux officiers de l'état civil. Ils reçoivent les testaments authentiques. Ils peuvent avoir, selon les cas, une juridiction plus ou moins étendue.

consulaire [*lè-re*] adj. Qui a rapport aux consuls romains, aux juges-consuls, aux consuls de la République française, etc. : *dignité consulaire*.

consulairement [*lè-re-man*] adv. En qualité de consul, de juge-consul.

consulat [*la*] n. m. (lat. *consulatus*). Charge de consul : *le consulat fut institué à Rome après la chute de Tarquin le Superbe*. Sa durée. Gouvernement consulaire établi en France par la constitution de l'an VII. (Dans ce sens, prend une majuscule.) Fonctions de juge-consul. Fonctions de consul, dans un port étranger. Résidence du consul : *incendier le consulat*.

— ENCYCL. Le Consulat, organisé par Sieyès et Bonaparte, dura de la fin du Directoire (1799) jusqu'à l'Empire (1804). Il y eut d'abord trois consuls provisoires : *Bonaparte, Sieyès* et *Roger-Ducos*, puis trois consuls nommés pour dix ans : *Bonaparte, Cambacérès* et *Lebrun*. Mais le sénatus-consulte de l'an X nomma Bonaparte consul à vie, et celui de l'an XII remplaça le Consulat par l'Empire. Les campagnes d'Al-

lemagne et d'Italie, la réorganisation de l'administration, la négociation du Concordat furent les évé-



Les trois consuls.

nements les plus saillants du Consulat, qui prépara le premier Empire.

Consulat de la mer, recueil rédigé au moyen âge, et comprenant les lois, règles et usages en vigueur sur la Méditerranée. Il jouit d'une grande autorité jusqu'au XVIIIe siècle.

Consulat et de l'Empire (*Histoire du*), grande composition d'Ad. Thiers; œuvre remarquable surtout par l'intelligence que Thiers a apportée dans l'exposé des événements militaires et des créations administratives (1845-1862).

consulesse [*lè-se*] n. f. Femme d'un consul. (Inus.)

Consulta (la), palais du ministère des affaires étrangères, à Rome.

consultable adj. Que l'on peut consulter.

consultant [*tan*], **e** adj. et n. Se dit de la personne qui, en droit et en médecine, donne des consultations ou en demande : *avocat, médecin consultant; faire attendre les consultants.*

consultat [*ta*] n. m. Conseiller, commissaire du pape. A la cour d'Espagne, conseil que le roi tenait tous les vendredis, et où on lui rendait compte de ce qui s'était passé dans les conseils de la semaine.

consultatif, ive adj. Institué pour donner des avis, des conseils sur certaines choses : *comité consultatif. Avoir voix consultative*, avoir le droit de délibérer mais non de voter. V. DÉLIBÉRATIF.

consultation [*si-on*] n. f. (lat. *consultatio*). Action de consulter. Action d'éclairer par ses conseils. Conférence pour consulter sur une affaire, une maladie : *appeler des médecins en consultation.* Avis écrit et motivé, que fournit un jurisconsulte ou un avocat sur une question de droit. Avis motivé, écrit ou oral, d'un médecin sur l'état d'un malade.

Consultation (*la*), charmant tableau de Jan Steen (Amsterdam) [v. p. 476].

consulte n. f. Consultation. Conseil, cour de justice en Italie et en Suisse. *Consulte sacrée*, cour judiciaire formant le conseil du pape.

consulter [*té*] v. a. (lat. *consultare*). Prendre avis, conseil de : *consulter un médecin.* Prendre pour guide : *consulter l'expérience.* Chercher un renseignement dans : *consulter un auteur, les astres.* Se rendre compte de : *consulter ses forces. Fam. Consulter son oreiller*, demander au repos de la nuit des idées plus lucides. Absolum. Donner des conseils, des consultations : *un avocat qui consulte tous les jours.* V. n. Délibérer : *consulter avec son avocat.*

consulteur adj. et n. m. Qui donne des consultations. *Consulteur du saint-office*, docteur commis par le pape pour donner son avis sur des questions de foi, de discipline.

consumable adj. Qui peut être consumé.

consumant [*man*], **e** adj. Qui consume. *Fig.* : *passion consumante.*

consume n. f. Nom donné à la perte de vin causée par l'évaporation à travers les parois des vaisseaux vinaires, ou l'absorption du bois.

consumer [*mé*] v. a. (lat. *consumere*). User jusqu'à la destruction : *le feu consuma le village de Vitry en 1144. Fig.* Fatiguer, épuiser, faire dépérir : *veuve que le chagrin consume.* Absorber, dépenser : *consumer son patrimoine.* **Se consumer** v. pr. Dépérir, s'épuiser, s'éteindre : *se consumer en regrets, en efforts inutiles.*

consummatum est, mots lat. signif. *Tout est consommé*, et qui sont les dernières paroles de Jésus-Christ sur la croix, d'après la traduction latine de l'Evangile dans la Vulgate (S. Jean, XIX, 30). Se rappelle à propos d'un désastre, d'une grande douleur.

consumptibilité [*sonp-ti*] n. f. Nature de ce qui est consumptible : *la consumptibilité des bois.*

consumptible [*sonp-ti-ble*] adj. Consumable.

Consus [*suss*], divinité agreste des semailles, chez les Romains.

contabescence [*bès-san-se*] n. f. (du lat. *contabescere*, se consumer). Consomption par déminéralisation intense.

contabescent [*bès-san*], **e** adj. Atteint de contabescence. *Maladie contabescente*, qui entraîne la consomption par déminéralisation.

contact [*takt'*] n. m. (du lat. *cum*, avec, et *tactus*, toucher). Etat des corps qui se touchent : *certaines maladies se transmettent par simple contact. Fig.* Fréquentation, relation : *le contact de la société. Géom. Point de contact*, point commun à une courbe et à sa tangente, à deux courbes tangentes, etc. *Fig.* Rapport de similitude.

Contades (Louis-Georges, duc **de**), maréchal de France, né à Montgeoffroy (Anjou), m. à Livry (1704-1795). Il se distingua en Corse, mais, nommé commandant de l'armée d'Allemagne, il fut battu à Minden et remplacé par de Broglie.

contadin, e adj. et n. (ital. *contadino*). En Italie, qui habite la campagne.

contage n. m. (lat. *contagium*). Matière ou substance organique par laquelle se fait la transmission des maladies contagieuses. Manière dont s'effectue une contagion : *mode de contage.*

contagier [*ji-é*] v. a. (Se conj. comme *prier*.) Communiquer la contagion. (Peu us.)

contagieux, euse [*ji-eû, eu-ze*] adj. Qui se communique par le contact : *la gale est une maladie contagieuse. Fig.* Qui se communique comme les maladies contagieuses : *la vertu est contagieuse comme le vice.*

— ENCYCL. *Méd.* Une maladie est contagieuse quand elle se transmet d'une personne à une autre; elle est *épidémique* quand elle atteint à la fois un grand nombre de personnes.

— *Art vétér.* Les maladies contagieuses chez les animaux sont l'objet de mesures spéciales de police sanitaire. V. ÉPIZOOTIE.

contagifère adj. (de *contage*, et du lat. *ferre*, porter). Qui transmet l'agent de contagion.

contagion n. f. (lat. *contagio*). Transmission d'une maladie par le contact médiat ou immédiat, et *fig.*, d'un mal moral par la fréquentation, l'exemple : *la contagion du vice.* Imitation involontaire : *la contagion du rire.*

— ENCYCL. La contagion peut se faire soit par voie directe, c'est-à-dire par contact d'un sujet sain avec un sujet malade, soit par voie indirecte : par les vêtements, l'air, le sol, les eaux, etc. On diminue toutes les chances de contagion par des mesures énergiques de désinfection atteignant les personnes ou les choses contaminées.

contagionnaire [*ji-o-nè-re*] adj. Se dit d'un médecin qui soutient qu'une maladie est contagieuse.

contagionner [*ji-o-né*] v. a. Infecter par contagion. **Se contagionner** v. pr. Gagner la contagion.

contagionnisme [*ji-o-nis-me*] n. m. Doctrine qui admet que les maladies contagieuses se transmettent toujours par contagion, et n'apparaissent jamais spontanément par auto-infection.

contagionniste [*ji-o-nis-te*] n. m. Partisan du contagionnisme.

contagiosité [*zi*] n. f. Nature de ce qui est contagieux : *la contagiosité du choléra.*

contaille [*ta, ll* mll., *e*] adj. Se dit d'une sorte de soie de qualité inférieure.

Contalmaison, comm. du dép. de la Somme, arr. et à 22 kilom. de Péronne; 159 hab. A la croisée de plusieurs routes et au-dessus de ravins secs, ce village occupe une position importante que les Allemands atteignirent dès le 31 août 1914, grâce au recul de l'armée française, et qu'ils fortifièrent bientôt puissamment. Prise et perdue par les Britanniques le 7 juillet 1916, Contalmaison, que défendait la Garde prussienne, fut enlevée quelques jours après (le 11 juillet), au début de la bataille de la Somme, pendant l'essai de rupture du front allemand. Elle est entièrement détruite.

contaminable adj. Qui peut être contaminé. Qui peut communiquer la contagion.

contamination [*si-on*] n. f. Transmission de contagion, de principes contagieux, d'une maladie : *l'eau est le principal agent de contamination dans la fièvre typhoïde.* Souillure. *Litt. lat.* Procédé dramatique qui consistait à amalgamer plusieurs comédies grecques pour en tirer une seule comédie latine.

contaminer [*né*] v. a. (du lat. *contaminare*, souiller). Infester de principes contagieux : *vêtements contaminés.* Souiller. **Se contaminer** v. pr. Etre infecté d'une maladie contagieuse.

Contant d'Ivry (Pierre), architecte français, né à Ivry-sur-Seine, m. à Paris (1698-1777). On lui doit la plus grande partie du Palais-Royal, et un plan pour la reconstruction de la Madeleine.

Contarini, illustre famille de Venise, qui a fourni sept doges à la république. A cette famille appartient LUDOVIC **Contarini**, m. à Venise en 1653, qui présida les délibérations du congrès de Westphalie.

Contat [*ta*] (Louise), comédienne française, née à Paris (1760-1813). Elle excella dans les rôles de coquette du théâtre de Molière et de Marivaux.


Louise Contat.

conte n. m. (de *conter*). Récit court et plaisant d'aventures le plus souvent imaginaires : *les contes de Perrault sont de réels chefs-d'œuvre.* Discours ou récit mensonger : *conte fait à plaisir. Contes bleus*, V. BLEU.

Conte d'hiver, comédie en cinq actes, de Shakespeare, une des dernières du grand poète, écrite vers 1610. Le roi de Sicile, Leontès, retrouve au bout de vingt ans sa femme Hermione, qu'il avait injustement soupçonnée, et sa fille Perdita, un des plus gracieux types de jeune fille du théâtre shakespearien.

Conte du tonneau (*le*), satire allégorique de J.-F. Swift, où l'auteur raille plus ou moins ouvertement toutes les religions (1704).

Contes Milésiens, célèbre recueil de contes et de nouvelles, récits d'aventures souvent licencieuses, et qui fut très populaire dans l'antiquité (IIe s. av. J.-C.).

Contes de Boccace. V. DÉCAMÉRON.

Contes de La Fontaine, recueil de contes en vers, imités souvent de Boccace, et où l'agrément du récit et le charme du style font excuser la liberté du ton. Ils furent écrits pour distraire Mme de Bouillon, nièce de Mazarin, alors exilée à Reims (1665-1682).

Contes d'Hamilton, composés en manière de parodie des *Mille et une nuits;* bagatelles assez plaisantes (1730). Ces quatres contes sont : *le Bélier, Fleur d'Epine, les Quatre Facardins* et *Zénéide.*

Contes de Schmid, historiettes morales à l'usage de l'enfance, petites fables en action, pleines de détails charmants, et écrites avec grâce (1801).

Contes danois d'Andersen, écrits moraux et attachants, l'une des meilleures œuvres de l'écrivain danois (1873). De *Nouveaux Contes* ont paru plus tard.

Contes de Cantorbéry, le chef-d'œuvre du poète anglais Chaucer, et dont les personnages, pris dans toutes les classes de la société, sont pleins d'originalité et de vie.

Contes de fées, titre de différents recueils de contes merveilleux. Les plus célèbres sont ceux de Perrault, de Mme d'Aulnoy, de Mme Leprince de Beaumont. V. ces noms.

Contes de Noël, par Charles Dickens (1843-1846). Ces récits sont empreints d'une imagination fantasque et d'une sensibilité un peu nerveuse. Le plus émouvant est *le Grillon du Foyer.*

Contes d'Hoffmann (*les*), opéra fantastique en 4 actes, paroles de Michel Carré et Jules Barbier, musique de J. Offenbach, qui mourut avant d'avoir achevé son œuvre, que termina Ernest Guirand (1881). Mise en action de trois des plus jolis récits du conteur, rattachés à un sujet principal. Hoffmann lui-même est mis en scène avec trois de ses héroïnes : Olympia, l'automate de Coppelius (*l'Homme au sable*); la chanteuse Antonia (*le conseiller Kresperl*), et la comédienne Stella. La partition renferme de jolies pages : des duos, la barcarolle *Belle nuit, ô nuit d'amour*, la romance *Elle a fui, la tourterelle*, etc.

Contes drolatiques, de H. de Balzac, contes écrits dans le style de Rabelais (XVIe s.) et divisés en trois dizains (1832-1837).

Contes (*Trois*), par Gustave Flaubert; ce sont : *un Cœur simple*, histoire d'une pauvre servante de province; *la Légende de saint Julien l'Hospitalier*, fantastique légende, et *Hérodias*, suite d'éclatants et fastueux tableaux (1877).

Contes à Ninon, par E. Zola (1864). L'auteur, à cette époque, voyait encore la réalité à travers un prisme, et cette petite œuvre est d'une délicatesse charmante.

Contes d'Espagne et d'Italie, recueil de contes en vers, d'A. de Musset. Débuts du poète. Fantaisie originale, style naturel et désinvolte (1831). C'est dans ce recueil que se trouvent *Mardoche* et la *Ballade à la lune.*

Contes du Lundi, par Alphonse Daudet (1873); petits tableaux de genre, pleins de finesse de fantaisie et d'émotion (*la Dernière classe*, etc.).

Contes et Nouveaux contes extraordinaires, d'Edgar Poe, récits d'une originalité bizarre, et d'ailleurs savante et voulue, remarquablement traduits par Ch. Baudelaire (sous le titre de *Histoires* et *Nouvelles histoires extraordinaires*).

Contes fantastiques d'Hoffmann, récits pleins de contrastes, où l'imagination la plus bizarre se livre à tous les écarts, sans nuire au talent de l'auteur : *la Nuit de la Saint-Sylvestre, le Majorat, le Violon de Crémone, l'Homme au sable*, etc. (1810-1820).


N.-J. Conté.

Contes moraux (*les*), ouvrage de Marmontel, d'une lecture agréable mais qui est souvent peu digne de son titre (1760).

Contes populaires, de l'Allemand Musæus, où l'on remarque une verve sans amertume et une grande originalité de style (1782).

Conté (Nicolas-Jacques), chimiste français, né à Saint-Cénery (Orne) [1755-1805]; un des fondateurs du Conservatoire des arts et métiers. Il a imaginé la fabrication des crayons qui portent son nom, crayons d'un beau noir, en plombagine artificielle. Pendant ses expériences, il eut l'œil gauche crevé par l'explosion d'un matras rempli d'hydrogène.

conteine [*té*] n. f. Forte charpente horizontale, partant de la chardonnière d'une porte pour en soutenir l'huisserie.

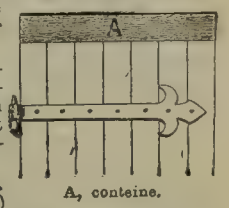

A, conteine.

contempération [*tan-pé-ra-si-on*] n. f. (lat. *contemperatio*). *Théol.* Prédisposition qui provient de la grâce, et incline la volonté sans la déterminer.

contempéré, e [*tan*] adj. Qui a de la modération. (Peu us.)

contemplateur, trice [*tan*] n. Qui contemple; observateur attentif : *Molière était surnommé le Contemplateur.*

contemplatif, ive [*tan*] adj. Qui se plaît dans la contemplation. *Vie contemplative*, passée dans une méditation pieuse. N. : *un contemplatif.*

contemplation [*tan-pla-si-on*] n. f. (du lat. *contemplatio*). Action de contempler : *Jean-Jacques Rousseau se plaisait dans la contemplation de la nature. Théol.* Rêverie intellectuelle. Etat mystique dans lequel l'âme, oubliant les choses extérieures, tient ses regards concentrés sur Dieu.

Contemplations (*les*), œuvre poétique en deux parties (*Autrefois, Aujourd'hui*), un des livres de Victor Hugo le plus justement admirés, où le père, meurtri par la mort de sa fille dans la catastrophe de Villequier, a mis sa douleur, et le philosophe ses aspirations (1856).

contemplativement [*tan, man*] adv. D'une manière contemplative.

contempler [*tan-plé*] v. a. (lat. *contemplari*). Considérer attentivement, avec les yeux du corps ou ceux de l'esprit. V. n. Méditer : *passer sa vie à contempler.* ALLUS. HIST., V. SIÈCLE.

contemporain, e [*tan-po-rin, è-ne*] adj. et n. (du lat. *contemporaneus;* de *cum*, avec, et *tempus, oris*, temps). Qui est du même temps : *Voltaire et Franklin furent contemporains.* Qui est du temps actuel : *l'histoire contemporaine; nos contemprains.*

Contemporains (*les*), par Jules Lemaître, série d'études et de portraits littéraires en sept volumes (1886-1898). Toute l'histoire de la littérature contemporaine et de ce qui y touche est jugée là par une critique originale, fine et malicieuse.

contemporanéité [*tan*] n. f. Simultanéité d'existence. (Peu us.)

Contemporary Review (*the*), revue mensuelle anglaise, fondée en 1862 par A. Strahan, organe de l'opinion libérale.

contempteur [*tanp-teur*], **trice** adj. et n. (du lat. *contemptum*, supin de *contemnere*, mépriser). Qui méprise, dénigre : *Zoïle fut le contempteur, le critique contempteur d'Homère.*

contemptible [*tanp-ti-ble*] adj. Méprisable.

contenance n. f. Capacité : *mesurer la contenance d'un vase.* Etendue, superficie : *contenance d'un champ.* Maintien, posture : *garder une contenance respectueuse. Fig. Faire bonne contenance*, montrer de la résolution. *Perdre contenance*, se troubler. *Par contenance*, pour se donner un maintien.

contenant [*nan*], **e** adj. Qui contient : *partie contenante.* N. Ce qui contient : *le contenant est plus grand que le contenu.*

contendant [*tan-dan*], **e** adj. et n. (du lat. *contendere*, lutter). Se dit de ceux qui sont en concurrence, en compétition : *princes contendants.*

contenir v. a. (préf. *con*, et *tenir*. — Se conj. comme ce dernier.) Comprendre dans son étendue, dans sa capacité : *le décalitre contient dix litres.* Retenir dans de certaines bornes : *contenir la foule.* Renfermer : *ce livre contient de grandes vérités. Fig.* Maintenir dans la soumission : *contenir le peuple.* Réprimer : *contenir sa colère.* **Se contenir** v. pr. Se maîtriser. Se faire obstacle mutuellement.

content [*tan*], **e** adj. (lat. *contentus*). Qui a l'esprit satisfait, le cœur joyeux : *peu de gens sont contents de leur sort. Content de soi*, ayant une bonne opinion de soi-même. *Non content de*, ne se bornant pas à. N. m. *Avoir son content d'une chose*, avoir tout ce qu'on peut en désirer. ANT. **Mécontent.**

contentement [*tan-te-man*] n. m. Action de contenter, joie, satisfaction : *enfants qui donnent de grands contentements à leur famille. Contentement de soi-même*, satisfaction que l'on éprouve quand on n'a rien à se reprocher. PROV. : **Contentement passe richesse**, le bonheur, dans la pauvreté, est préférable à la fortune. ANT. **Mécontentement.**

contenter [*tan-té*] v. a. Rendre content, satisfaire : *contenter ses maîtres.* Désintéresser, payer : *contenter ses créanciers. Fig.* Satisfaire l'esprit, les sens, etc. : *raisons qui ne contentent guère.* **Se contenter** v. pr. Etre satisfait : *il faut savoir se contenter de peu.* Absolum. Satisfaire un désir. ANT. **Mécontenter.**

contentieusement [*tan-si-eu-ze-man*] adv. Avec dispute, débat. (Peu us.)

contentieux, euse [*tan-si-eû, eu-ze*] adj. (lat. *contentiosus ;* de *contentio*, lutte). Qui est contesté, litigieux : *affaire contentieuse.* N. m. Tout ce qui est susceptible d'être mis en discussion devant les juges : *le contentieux.* Agence d'affaires. Bureau d'une administration, d'une maison de commerce, etc., qui s'occupe des affaires litigieuses.

— ENCYCL. *Dr.* La *juridiction contentieuse* est le pouvoir d'un magistrat ou d'un tribunal de juger une affaire qui suppose une contestation, par opposition à la *juridiction gracieuse.* On appelle *contentieux administratif* l'ensemble des difficultés que soulève l'application d'un acte d'une autorité quelconque. Le contentieux administratif est confié à des juridictions administratives, distinctes des tribunaux de l'ordre judiciaire. Les principaux organes du contentieux administratif sont : le conseil d'Etat, les conseils de préfecture, la Cour des comptes, les conseils de revision, les conseils de l'instruction publique, les ministres dans des cas spéciaux.

contentif, ive [*tan*] adj. *Chir.* Qui contient, maintient : *appareil contentif.*

contention [*tan-si-on*] n. f. (du lat. *contentio*, lutte). Grande application, effort prolongé : *trop de contention fatigue l'esprit.* Débat, dispute : *être ennemi de toute contention. Moyens de contention*, procédés divers employés pour immobiliser les animaux domestiques que l'on veut priver momentanément de leurs moyens naturels de défense, lorsqu'il s'agit de les ferrer, de les opérer. (Travail, tord-nez, entravon, morailles, plates-longes, mouchettes, anneau nasal sont les appareils de contention les plus employés.)

contenu, e adj. Renfermé dans. *Fig.* Maîtrisé : *colère contenue. Style contenu*, style dans lequel on a évité l'exagération dans l'expression des sentiments. N. m. Ce qui est renfermé dans : *le contenu d'un litre.* Teneur : *le contenu d'un billet.* ANT. **Contenant.**

conter [*té*] v. a. (lat. *computare*). Narrer, faire un récit, un conte : *conter une histoire.* Absolum. : *La Fontaine conte avec infiniment d'esprit. En conter, en conter de belles*, raconter des choses ridicules ou extraordinaires. *En conter à une femme*, lui faire la cour. ALLUS. LITTÉR. : **Contez-nous un de ces contes que vous contez si bien**, invitation qui se retrouve souvent dans *les Mille et une nuits*, et que l'on répète par plaisanterie, pour prier quelqu'un de raconter quelque chose.

conterie [*rî*] n. f. Grosse verroterie de Venise, employée dans le commerce avec certaines peuplades africaines.

Contes, ch.-l. de c. (Alpes-Maritimes), arr. et à 13 kil. de Nice, près du Paillon de Contes ; 1.720 h. Vins, pâtes alimentaires. — Le cant. a 9 comm. et 4.690 h.

contestabilité [*tès-ta*] n. f. Caractère de ce qui est contestable : *la contestabilité d'un droit.*

contestable [*tès-ta-ble*] adj. Qui peut être contesté, révoqué en doute : *opinion contestable.* ANT. **Incontestable, certain.**

contestant [*tès-tan*], **e** adj. et n. Qui conteste en justice : *les contestants.*

contestation [*tès-ta-si-on*] n. f. Action de contester : *la contestation d'un droit.* Débat, dispute. *Sans contestation* loc. adv., sans opposition ; incontestablement.

conteste [*tès-te*] n. f. Débat, procès. (Peu us.) *Sans conteste* loc. adv., sans contredit.

contesté [*tès-té*] n. m. Territoire sur lequel deux ou plusieurs puissances invoquent des droits.

contester [*tès-té*] v. a. (du lat. *contestari ;* de *cum*, avec, et *testis*, témoin). Refuser de reconnaître un droit, nier la vérité d'un fait : *je ne conteste pas que cela ne soit possible, je conteste que cela soit réel.* V. n. Disputer : *aimer à contester.* ANT. **Admettre, concéder.**

contesteur, euse [*tès-teur, eu-ze*] n. m. Celui, celle qui conteste.

conteur, euse [*eu-ze*] adj. et n. Auteur de contes : *le* Roman de Renart *est le chef-d'œuvre de nos anciens conteurs.* Qui débite des mensonges, des frivolités. Qui aime à conter : *la vieillesse est conteuse.*

contexte [*tèks-te*] n. m. (préf. *con*, et *texte*). Ce qui constitue un texte dans son ensemble, le précède, le suit : *on éclaire par le contexte les passages difficiles à interpréter. Dr.* Texte d'un acte public ou sous seing privé.

contexture [*tèks-tu-re*] n. f. (préf. *con*, et *texture*). Liaison des parties qui forment un tout : *la contexture des muscles. Fig.* Arrangement ; agencement des parties : *la contexture d'un discours.* Enchevêtrement formé par l'entre-croisement des fils de chaîne et des fils de trame.

Conthey, comm. de Suisse (cant. du Valais), ch.-l. de district ; 2.920 h. Elevage, viticulture.

Conti, illustre famille française, branche cadette de la maison de Bourbon-Condé, qui prend son titre de la seigneurie de Conti, dans la Somme. Un de ses membres, ARMAND, prince **de Conti,** frère du Grand Condé (1629-1666), prit part aux troubles de la Fronde, se réconcilia avec la cour et épousa une nièce de Mazarin. Il composa, à la fin de sa vie, quelques écrits de piété. — FRANÇOIS-LOUIS, son fils (1664-1709), fut élu roi de Pologne en 1697, mais ne put prendre possession du trône. — LOUIS-FRANÇOIS (1717-1776) joua un rôle important sous le règne de Louis XV, et tenta inutilement de se faire élire roi de Pologne ; il dirigea la diplomatie occulte de Louis XV, ou *secret du Roi.*


Armand de Conti.

Contich, comm. de Belgique (prov. et arr. d'Anvers) ; 5.350 h.

contignation [*ti-gna-si-on*] n. f. (du lat. *cum*, avec, et *tignum*, poutre). Assemblage de pièces de bois, qui servent à soutenir.

contigu, ë adj. (lat. *contiguus ;* de *cum*, avec, et *tangere*, toucher). Qui touche à une chose : *chambre contiguë à une autre. Fig.* Analogue : *idées contiguës.*

contiguïté [*ghu-i-té*] n. f. (de *contigu*). Etat de deux choses qui se touchent.

continence [*nan-se*] n. f. (lat. *continentia*). Le fait de se contenir. Chasteté. ALLUS. HIST. : **Continence de Scipion.** Après la prise de Carthagène, on conduisit à Scipion une jeune Espagnole d'une grande beauté, pour qu'il en fît son esclave. Il la rendit à son fiancé, un prince celtibérien, en ajoutant à la dot de la jeune fille la rançon que venaient d'apporter les parents de celle-ci. Le prince, pénétré de reconnaissance, devint l'allié des Romains. Ce sujet a été traité par Nicolas Poussin, Jules Romain, le Primatice, Breughel de Velours, etc. ANT. **Luxure.**

continent [*nan*], **e** adj. Chaste. *Cause continente*, qui continue d'agir. ANT. **Incontinent.**

continent [*nan*] n. m. (du lat. *cum*, avec, et *tenere*, tenir). Vaste étendue de terre, que l'on peut parcourir sans traverser la mer : *l'Australie est un véritable continent.* Absolum. L'Europe, par opposition aux îles Britanniques. *Ancien continent*, Europe, Asie et Afrique. *Nouveau continent*, l'Amérique.

— ENCYCL. Les continents couvrent, au total, une superficie de 138 millions de kilomètres carrés, soit moins du tiers de la surface terrestre. L'hémisphère sud, en particulier, est le plus déshérité de terres.

continental, e, aux [*nan*] adj. Qui appartient au continent : *guerre continentale. Blocus continental*, v. BLOCUS.

continentaliser [*nan, zé*] v.a. Transformer en continent. Façonner aux idées du continent européen.

contingemment [*ja-man*] adv. D'une manière contingente. (Peu us.)

contingence [*jan-se*] n. f. Eventualité, manière dont les choses arrivent. (Peu us.) Nature de ce qui est contingent : *la possibilité d'errer, c'est la contingence du mal.*

contingent [*jan*], **e** adj. (du lat. *contingens*, qui arrive). Qui peut échoir, arriver, qui peut être ou n'être pas. N. m. Part que chacun doit fournir ou recevoir. Part mise à la charge de chaque circonscription territoriale dans la répartition annuelle, soit des contributions directes, soit des travaux publics. Nombre de soldats que chaque département, chaque localité doit fournir : *la répartition du contingent, entre les divers corps de troupes, a lieu par les soins des bureaux de recrutement.*

— ENCYCL. *Dr.* En matière de contributions directes, le contingent de chaque département, fixé par la loi de finances, est ensuite réparti entre les arrondissements et les communes par le conseil général ou d'arrondissement. En matière de travaux publics intéressant à la fois l'Etat, les départements ou les communes, on entend par « contingent » la part proportionnelle à fournir par chacun d'eux dans ces travaux.

contingentement [*jan-te-man*] n. m. (de *contingent*). *Néol.* Répartition : *le contingentement d'une denrée.*

contingenter [*jan-té*] v. a. Fixer un contingent : *contingenter les importations dans les pays étrangers.* Répartir par contingent.

continu, e adj. (lat. *continuus*). Non divisé dans son étendue : *ligne continue.* Non interrompu dans sa durée : *le sublime continu fatigue le lecteur.* N. m. Ce qui n'est pas interrompu. ANT. **Intermittent, discontinu.**

continuateur, trice n. Qui continue une chose commencée : *Jean de Meung fut le continuateur de Guillaume de Lorris dans la rédaction du* Roman de la Rose.

continuation [*si-on*] n. f. Action de continuer : *entreprendre la continuation d'un livre.* Prolongement : *sentier qui est la continuation d'une route.* Partie supplémentaire : *la continuation d'une histoire de France.* Permanence de ce qui dure : *la continuation d'une guerre.* ANT. **Cessation, interruption.**

continue [*nû*] n. f. Appareil employé dans les filatures, partageant la nappe de laine en fils tordus. *A la continue* loc. adv., à la longue, avec le temps. (VX.)

continuel, elle [*nu-èl, è-le*] adj. Qui dure sans interruption : *passer sa vie dans de continuelles inquiétudes.* ANT. **Interrompu, momentané.**

continuellement [*nu-è-le-man*] adv. Sans interruption, sans cesse. Constamment, toujours.

continuer [*nu-é*] v. a. (lat. *continuare*). Poursuivre ce qui est commencé : *Richelieu continua l'œuvre de Henri IV.* Prolonger : *continuer un mur.* Etre le continuateur de : *Crevier a continué Rollin.* V. n. Ne pas cesser : *la misère continue. Continuer à, continuer de*, persister à, ne pas cesser de. **Se continuer,** v. pr. S'étendre : *montagnes qui se continuent jusqu'à la mer.* ANT. **Cesser, interrompre, discontinuer.**

continuité n. f. (de *continu*). Liaison non interrompue des parties : *la continuité des vertèbres forme l'épine dorsale.* Reproduction prolongée : *continuité d'un bruit, du travail. Solution de continuité*, interruption qui se présente dans l'étendue d'un corps, d'un ouvrage. *Principe de continuité*, loi d'après laquelle des changements qui surviennent dans les êtres ne s'y produiraient que par degrés insensibles. ANT. **Interruption, discontinuité.**

continûment [*man*] adv. D'une manière continue, sans interruption, sans cesse.

contondant [*dan*], **e** adj. (du lat. *contundere*, meurtrir). Qui meurtrit sans couper : *un bâton, un marteau sont des instruments contondants.* ANT. **Tranchant.**

contondre v. a. (lat. *contundere*). Contusionner, meurtrir sans percer ni couper : *contondre les chairs.*

contorniate adj. f. (m. ital. ; de *contorno*, contours). Se dit des médailles terminées à la circonférence par un cercle d'une ou deux lignes de largeur.

contorsile adj. *Bot.* Qui est susceptible de torsion : *feuille contorsile.*

contorsion n. f. (lat. *contorsio*). Action de tordre. Torsion anormale des muscles, des membres : *contorsion des bras.* Grimace, geste outré : *les contorsions de Guignol font la joie des enfants.*

contorsionner [*si-o-né*] v. a. Tordre, livrer à des contorsions : *contorsionner ses membres.*

contorsionniste [*si-o-nis-te*] n. Personne qui fait des contorsions, des grimaces.

contortées [*té*] n. f. pl. Classe de plantes comprenant les jasminées, gentianacées, apocynacées, etc., qui possèdent une corolle gamopétale en préfloraison contournée. S. une *contortée.*

contour n. m. (ital. *contorno*). Circuit, enceinte : *le contour d'une ville.* Ligne dont la forme détermine celle des reliefs : *agréables contours.*

contournable adj. Que l'on peut contourner.

contournage n. m. Action de contourner, de donner des contours forcés.

contourné, e adj. Qui est forcé dans ses contours, qui manque de naturel : *style contourné. Blas.* Se dit des animaux représentés de profil et regardant à sénestre, au lieu de regarder à dextre.

contournement [*man*] n. m. Action de contourner.

contourner [*né*] v. a. Tracer le contour de ; donner un contour à : *contourner une colonne.* Donner des contours forcés : *contourner ses figures.* Faire le tour de : *contourner une montagne.* Déformer : *cette maladie lui a contourné la taille.*

contractable [*trak-ta-ble*] adj. Qui peut être contracté ou se contracter : *obligation contractable.*

contractant [*trak-tan*], **e** adj. et n. Qui contracte : *les parties contractantes ; les contractants.*

contractation [*trak-ta-si-on*] n. f. Action de faire un contrat. (Peu us.)

contracte [*trak-te*] adj. *Gram.* Se dit des mots qui renferment des contractions, surtout dans la langue grecque : *nom, verbe contracte.* N. m. pl. : *les contractes.*

contracté, e [*trak-té*] adj. *Gram.* Se dit de mots, de syllabes, etc., réunis en un seul son : *du, des, au, aux*, pour *de le, de les, à le, à les.* V. ARTICLE.

contracter [*trak-té*] v. a. (du lat. *contractum*, supin de *contrahere*, tirer). Réduire en un moindre volume : *le froid contracte les corps ; traits contractés par la colère.* Prendre l'engagement par contrat, etc. : *contracter un bail. Fig. Contracter des obligations*, accepter des choses qui vous imposent la reconnaissance, etc. *Fig.* Acquérir avec le temps : *contracter une habitude.* Gagner par contagion ou autrement : *contracter une maladie. Contracter des dettes*, s'endetter. **Se contracter** v. pr. Etre établi par contrat, etc. Se resserrer. Se gagner.

contracteur [*trak*] n. m. Ustensile en fer, qui sert de chenet pour faire cuire des viandes à la broche.

contractif, ive [*trak*] adj. Qui détermine une contraction : *force contractive.*

contractile [*trak*] adj. Susceptible de contraction : *la fibre des muscles est contractile.*

contractilité [*trak*] n. f. (de *contractile*). Faculté que possèdent certains corps, de se raccourcir : *la contractilité musculaire persiste quelque temps après la mort.* ANT. **Dilatabilité, expansibilité, extensibilité.**

contraction [*trak-si-on*] n. f. (lat. *contractio*). Diminution de volume par resserrement : *les contractions de l'écorce terrestre donnent naissance aux soulèvements montagneux. Anat.* Raccourcissement des muscles, des nerfs. *Gram.* Réduction de deux syllabes, de deux voyelles, en une, comme *du* pour *de le ; août, paon, faon, Laon*, qu'on prononce *ou, pan, fan, Lan.* ANT. **Dilatation, expansion, extension.**

— ENCYCL. *Physiol.* La contraction est une des propriétés du muscle ; elle est toujours accompagnée de phénomènes chimiques conduisant à des oxydations et à la formation d'acide carbonique. Quand les contractions se succèdent très rapidement, le muscle est dit en contraction permanente : c'est le *tétanos physiologique.*

contractuel, elle [*trak-tu-èl*, *è-le*] adj. Stipulé par contrat : *institution contractuelle.*

contractuellement [*trak-tu-è-le-man*] adv. D'une manière contractuelle.

contracture [*trak*] n. f. (lat. *contractura*). *Archit.* Rétrécissement dans la partie supérieure d'une colonne. *Méd.* Contraction durable, mais involontaire, d'un muscle : *le tétanos produit une violente contracture.*

— Encycl. *Pathol.* La contracture reconnaît pour cause soit des troubles de la nutrition, soit des troubles circulatoires. On l'observe dans les maladies cérébrales, spinales, les névrites, la chorée, l'hystérie, dans les luxations, les fractures, etc. Le traitement est subordonné à celui du trouble ou de la lésion qui provoque la contracture.

contracturer [*trak-tu-ré*] v. a. Rétrécir vers le haut (le fût d'une colonne). Déterminer la contracture d'un muscle.

contradicteur [*dik*] n. m. Qui contredit. *Dr.* Avocat qui plaide pour la partie adverse.

contradiction [*dik-si-on*] n. f. (lat. *contradictio*). Action de contredire : *les puissants admettent rarement la contradiction.* Action de se mettre en opposition avec ce qu'on a dit ou fait précédemment : *les contradictions d'un accusé trahissent sa mauvaise foi.* Opposition entre deux propositions : *relever des contradictions.* Incompatibilité de certaines choses. *Esprit de contradiction*, disposition à contredire.

— Encycl. *Phil.* Le principe de contradiction, qui est un des principes premiers de la raison, assure l'accord de la pensée avec elle-même, et s'énonce : *La même chose ne peut pas à la fois être et n'être pas sous le même rapport.*

Contradictions économiques (*les*), ouvrage capital de Proudhon, critique systématique et souvent violente de la société actuelle, qu'il considère comme fondée sur une série d'antinomies.

contradictoire [*dik*] adj. Qui exprime une contradiction : *propositions contradictoires. Dr.* Fait en présence des parties intéressées : *jugement contradictoire.* N. f. Proposition contradictoire. N. m. pl. *Les contradictoires*, les choses incompatibles.

— Encycl. *Log.* Deux propositions sont dites *contradictoires* quand elles s'opposent à la fois par la qualité (l'une affirmative, l'autre négative) et par la quantité (l'une universelle, l'autre particulière) : *Tous les hommes sont honnêtes ; — quelques hommes ne sont pas honnêtes.* Deux contradictoires ne peuvent être vraies ou fausses en même temps.

contradictoirement [*dik, man*] adv. D'une manière contradictoire : *juger contradictoirement un procès.*

contraignable [*trè-gna-ble*] adj. Qui peut être contraint.

contraignant [*trè-gnan*], **e** adj. Qui contraint.

contraignement [*trè-gne-man*] n. m. Action de contraindre. (Vx.)

contraigneur [*trè*] n. m. Celui qui contraint. (Vx.)

contraindre [*trin-dre*] v. a. (lat. *constringere*. — Se conj. comme *craindre.*) Obliger quelqu'un par violence à faire une chose : *Richelieu contraignit par son énergie les grands à l'obéissance.* Gêner, retenir : *contraindre ses goûts. Dr.* Obliger par voies de droit.

contraint [*trin*], **e** adj. Forcé, gêné, peu naturel : *l'enfant coupable a l'air contraint.*

contrainte [*trin-te*] n. f. (de *contraindre*). Violence exercée contre une personne : *la contrainte déforme le caractère.* Etat de cette personne : *vivre dans une contrainte perpétuelle.* Gêne imposée par la bienséance. Retenue : *agir sans contrainte. Fig.* Difficultés, entraves : *la contrainte de la rime. Dr. Contrainte par corps*, voie d'exécution qui consiste à priver de la liberté la personne du débiteur, pour le contraindre à remplir ses engagements. (On dit aussi ASTREINTE.)

— Encycl. *Dr.* La loi du 22 juillet 1867 a supprimé la contrainte par corps en matière commerciale, civile, et contre les étrangers. Elle l'a conservée : 1° au profit de l'Etat pour le recouvrement des amendes (en principal et décimes), restitutions et dommages-intérêts envers la partie civile en matière criminelle, correctionnelle et de simple police, ainsi que pour les délits en matière forestière et de pêche fluviale et des frais de justice ; 2° au profit des particuliers, soit lorsque ceux-ci se sont portés partie civile dans une instance criminelle, soit lorsqu'un tribunal civil a prononcé en leur faveur une condamnation pour réparation d'une infraction précédemment reconnue par la juridiction pénale.

La contrainte par corps ne peut être exercée qu'en vertu d'un condamnation définitive ayant acquis force de chose jugée ; elle est indépendante de la peine de l'emprisonnement.

La contrainte par corps ne peut être requise contre l'héritier du débiteur ni contre le débiteur par son conjoint, ses ascendants, descendants, ses frères et sœurs, ses oncles et tantes, ses grands-oncles et grand'-tantes, ses neveux et nièces, ses petits-neveux et petites-nièces, ni ses alliés au même degré.

Le débiteur peut prévenir ou faire cesser l'effet de la contrainte par corps en fournissant une caution admise pour l'Etat par le receveur des domaines, et, en cas de contestation, par le tribunal de l'arrondissement. La caution doit s'exécuter dans le mois, sous peine de poursuites ; mais elle n'est pas contraignable par corps.

Le débiteur peut arriver au même but par la cession de biens judiciaires. V. CESSION.

Dans un sentiment d'humanité, ou pour des motifs de convenance, la loi a fait fléchir la rigueur de ses prescriptions en faveur de certaines catégories de condamnés : débiteurs insolvables (ils sont mis en liberté après avoir subi la moitié de leur peine) ; mineurs de moins de seize ans accomplis à l'époque des faits qui ont motivé la poursuite ; personnes civilement responsables ; sexagénaires (le débiteur qui a commencé sa soixantième année ne fait que la moitié de la peine, sans préjudice de la disposition qui prononce la réduction de moitié en faveur des insolvables).

contraire [*trè-re*] adj. (lat. *contrarius*). Directement opposé : *intérêts contraires.* Qui se déclare contre les opinions de quelqu'un : *parole contraire à la vérité. Fig.* Nuisible : *le vin est contraire aux goutteux.* Défavorable : *sort contraire.* N. m. L'opposé. (V. CONTRARIA). *Au contraire* loc. adv., tout autrement. ANT. **Analogue, pareil, semblable.**

— Encycl. *Log.* On nomme *contraires* deux propositions de même quantité, mais opposées en qualité : *Tous les hommes sont justes, — aucun homme n'est juste.* Deux contraires peuvent être fausses en même temps.

contrairement [*trè-re-man*] adv. D'une manière contraire, en opposition.

contraltiste [*tis-te*] n. et adj. Se dit des personnes qui ont une voix de contralto.

contralto (mot ital.) ou **contralte** n. m. La plus grave des voix de femme : *le contralto est au diapason de la voix de ténor, qu'elle surpasse en étendue* (v. VOIX). Celle qui a cette voix : *la Malibran fut un admirable contralto.* Pl. des *contraltos* (ital. *contralti*) ou *contraltes.*

— Encycl. La voix franche de contralto est d'une richesse, d'un velouté et d'un moelleux remarquables. Elle est plus fréquente en Italie qu'en France. Aussi les compositeurs italiens l'ont-ils beaucoup plus souvent utilisée, écrivant souvent pour contralto le premier rôle masculin de leurs ouvrages, que les chanteuses jouaient en travesti. Parmi les plus célèbres contraltos, citons Mmes Maupin, Malibran, Brambilla, Marietta Alboni, Viardot, Méric-Lalande, Barbara, Marchisio, etc.

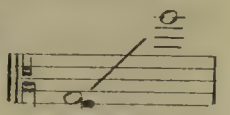
Etendue de la voix de contralto.

contrapontiste, contrapuntiste [*pon-tis-te*] ou **contrepointiste** [*tis-te*] n. m. (lat. *contrappuntista*). Compositeur qui connaît les règles du contrepoint.

contraposition [*zi-si-on*] n. f. Procédé indirect pour opérer la conversion d'une proposition particulière négative.

contraria contrariis curantur, mots lat. signif. *Les contraires se guérissent par les contraires*, maxime de la médecine classique, en opposition avec celle de l'homéopathie : *similia similibus curantur* (les semblables se guérissent par les semblables).

contrariant [*ri-an*], **e** adj. Qui se plaît à contrarier : *esprit contrariant.* De nature à contrarier : *pluie contrariante.*

contrarier [*ri-é*] v. a. (de *contraire.* — Se conj. comme *prier.*) S'opposer aux paroles, aux actes, aux volontés de : *les parents contrarient parfois la vocation de leurs enfants.* Causer du dépit à : *voilà qui me contrarie.* Faire obstacle à : *les vents contrariaient la marche du navire. Contrarier des couleurs, des objets*, etc., les disposer de manière à obtenir opposition ou contraste. ANT. **Favoriser.**

contrariété n. f. Opposition entre des choses contraires : *contrariété d'humeur.* Ennui, mécontentement : *éprouver une vive contrariété.* Obstacle, empêchement : *éprouver des contrariétés.*

contrastant [*tras-tan*], **e** adj. Qui contraste : *effets contrastants.*

contraste [*tras-te*] n. m. (ital. *contrasto*, lutte). Opposition de sentiments, d'effets qui se font ressortir mutuellement : *contraste d'ombre et de lumière ; le caractère de François Ier faisait un vif contraste avec celui de Charles-Quint.* ANT. **Ressemblance, analogie.**

contraster [*tras-té*] v. n. Etre en contraste : *couleurs qui contrastent.* V. a. Mettre en contraste : *contraster les caractères dans une pièce.*

contrat [*tra*] n. m. (lat. *contractus*). Pacte entre deux ou plusieurs personnes : *un contrat est nul s'il a été obtenu d'une personne par dol, fraude ou violence.* Acte authentique qui le constate : *contrat notarié, contrat sous seing privé. Contrat de mariage*, convention qui règle les rapports d'intérêt entre deux époux.

— Encycl. *Contrat* ou *convention.* C'est l'acte par lequel une ou plusieurs personnes contractent, envers une ou plusieurs personnes, l'*obligation* soit de donner, soit de faire ou de ne pas faire quelque chose, soit d'opérer une translation de propriété, soit de créer des obligations, soit au contraire de délier les parties d'obligations antérieurement contractées, soit simplement de modifier des engagements déjà existants. La convention prend plus spécialement le nom de *contrat* quand elle est translative de propriété ou génératrice d'obligations ; ainsi une vente, un louage sont des contrats. Dans tous les autres cas, elle retient plutôt le nom générique de *convention.*

On distingue plusieurs sortes de contrats :

1° *Contrats principaux* et *contrats accessoires.* Les contrats accessoires sont ceux qui supposent l'existence d'un autre contrat dont ils ont pour objet d'assurer l'exécution ; ainsi, l'hypothèque est un contrat accessoire, qui assure l'exécution d'un autre contrat précédemment conclu.

2° *Contrat synallagmatique* et *contrat unilatéral.* Le contrat est synallagmatique ou bilatéral lorsque les contractants s'obligent réciproquement les uns envers les autres. Il est unilatéral lorsqu'une ou plusieurs personnes sont obligées envers une ou plusieurs autres, sans que de la part de ces dernières il y ait d'engagement. En d'autres termes, le contrat unilatéral ne suppose d'engagement que d'un seul côté.

La condition résolutoire (v. CONDITION) est toujours sous-entendue dans les contrats synallagmatiques, pour le cas où l'une des deux parties ne satisferait point à son engagement, et le contrat synallagmatique sous seing privé doit être dressé en autant d'originaux qu'il y a de parties ayant un intérêt distinct.

La vente est un contrat synallagmatique ; le prêt est un contrat unilatéral.

3° *Contrat commutatif* et *contrat aléatoire.* Le contrat est commutatif lorsque chacune des parties s'engage à donner ou à faire une chose qui est regardée comme l'équivalent de ce qu'on lui donne, ou de ce qu'on fait pour elle. Lorsque l'équivalent consiste dans une chance de gain ou de perte pour chacune des parties d'après un événement incertain, le contrat est dit *aléatoire.*

Le louage est un contrat commutatif ; le contrat de rente viagère est un contrat aléatoire.

4° *Contrat de bienfaisance* et *contrat à titre onéreux.* Le contrat de bienfaisance est celui dans lequel l'une des parties procure à l'autre un avantage purement gratuit. Le contrat à titre onéreux est celui qui assujettit chacune des parties à donner ou à faire quelque chose.

La donation est un contrat de bienfaisance ; le prêt est un contrat à titre onéreux.

5° *Contrat personnel* et *contrat réel.* Le contrat personnel n'a besoin pour se former que du consentement des parties contractantes. Le contrat réel (de *res*, chose) ne se forme qu'après livraison de la chose (prêt à usage, gage).

6° *Contrat consensuel* et *contrat solennel.* Le contrat consensuel est celui qui se forme par le seul consentement des parties, tandis que le contrat solennel (mariage, adoption, etc.) est soumis à l'observation de certaines formes.

Quatre conditions sont essentielles pour la validité d'une convention : le consentement de la partie qui s'oblige ; sa capacité de contracter ; un objet certain qui forme la matière de l'engagement ; une cause licite dans l'obligation : 1° Le *consentement.* Je suis propriétaire d'un domaine, vous vous éclairez sur sa valeur ; vous vous déterminez librement à l'acheter, je consens à vous le vendre : le contrat est formé ; 2° La *capacité.* Un mineur, un interdit, une femme mariée sont jugés incapables, donc ne peuvent contracter ; 3° Un *objet certain*, c'est-à-dire que le contrat doit avoir pour objet une chose dont l'espèce soit nettement déterminée ; 4° Une *cause licite*, c'est-à-dire permise par la loi : Pierre s'engage par contrat à livrer à Jacques le cheval de Simon, qu'il aura dérobé à ce dernier. Evidemment, ce contrat est nul.

Celui qui réclame l'exécution d'une convention doit, s'il y a contestation, en fournir la preuve.

Les conventions légalement formées tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faites. Elles ne peuvent être révoquées que de leur consentement mutuel, ou pour les causes que la loi autorise. V. DOMMAGES-INTÉRÊTS et, pour les divers contrats, VENTE, ÉCHANGE, MANDAT, MARIAGE, QUASI-CONTRAT, etc.

Contrat social (*Du*) ou *Principes du droit politique* (1762), livre célèbre, de J.-J. Rousseau. D'après l'auteur, la vie sociale repose sur un contrat : chaque contractant aliène sa liberté à la communauté, et s'engage à subir l'expression de la volonté générale. Ce livre, où est nettement posé le principe de la souveraineté populaire, eut un grand retentissement, et, plus ou moins bien compris, inspira la plupart des politiques de la Révolution française.

Contrat de mariage (*le*), tableau de Watteau (Madrid), peinture gracieuse et scène bien composée ; — tableau satirique de Hogarth (Londres) (v. p. 525) ; — de Jan van Steen (Brunswick).

contravention [*van-si-on*] n. f. (de *contrevenir*). Infraction à une loi, à un contrat, etc. *Spécialem.*, infraction qui ne relève que des tribunaux de simple police : *en matière de contravention, la bonne foi ne peut être alléguée devant le juge.*

— Encycl. *Dr.* L'article 1er du Code pénal est ainsi conçu : « L'infraction que les lois punissent de peines de police est une *contravention ;* l'infraction que les lois punissent de peines correctionnelles est un *délit ;* l'infraction que les lois punissent de peines afflictives ou infamantes est un *crime* ». Cette définition se réfère aux trois ordres de compétence qui attribuent les contraventions aux tribunaux *de police*, les délits aux tribunaux *correctionnels*, et les crimes aux *cours d'assises.* Elle est incomplète, car, il existe un grand nombre de contraventions prévues par des lois spéciales, et qui sont punies de peines correctionnelles (douanes, presse, etc.)

Les peines de police applicables aux contraventions sont : l'emprisonnement, l'amende et la confiscation des choses saisies en contravention. Il n'y a récidive que lorsqu'un premier jugement a été rendu par le même tribunal dans les douze mois précédents ; la récidive aggrave la peine dans les limites des peines de simple police.

La contrainte par corps a lieu pour le payement de l'amende. Néanmoins, le condamné ne peut être, pour cet objet, détenu plus de quinze jours, s'il justifie de son insolvabilité. En cas d'insuffisance des biens, les restitutions et les indemnités dues à la partie lésée sont préférées à l'amende.

contraventionnel, elle [*van-si-o-nèl*, *è-le*] adj. Qui a le caractère d'une contravention.

contrayerva n. f. (mot espagn.) Espèce de dorsténie, dont la racine est parfois employée contre la morsure des serpents.

contre (lat. *contra*) prép. qui marque opposition, rencontre, choc : *parler contre sa pensée, se heurter contre un arbre, marcher contre l'ennemi ;* proximité : *sa maison est contre la mienne.* N. m. L'opposé : *soutenir le pour et le contre. Escr.* Mouvement du fer qui, passant sous celui de l'adversaire, vient frapper son fer du côté opposé à celui d'où l'on est parti : *prendre un contre de sixte. Jeux.* Au billard, choc inopiné, imprévu entre les billes : *carambolage empêché par un contre.* Au bridge, déclaration par laquelle un joueur relance les adversaires, et qui a pour effet, si elle est acceptée, de doubler, suivant les cas, la valeur des levées ou celle des pénalités : *réussir un contre.* Loc. adv. : *Par contre*, en compensation, en revanche. *Ci-contre*, vis-à-vis. *Tout contre*, tout près. *Là contre*, à toucher. Adv. *Contre à contre*, parallèlement et tout près, mais sans contact. — L'e de *contre* ne s'élide jamais.

contre-accusation n. f. Accusation qui répond à une autre. Pl. des *contre-accusations.*

contre-à-contre adv. Côte à côte, sans se toucher : *navires qui sont contre-à-contre.*

contre-alizé adj. m. Se dit des vents opposés aux vents alizés à un niveau supérieur de l'atmosphère : *vents contre-alizés.*

contre-allée n. f. Allée latérale et parallèle à une allée principale. Pl. des *contre-allées.*

contre-amiral n. m. Officier général de la marine, immédiatement au-dessous du vice-amiral : *le grade de contre-amiral correspond à celui de général de brigade.* Pl. des *contre-amiraux.*

contre-appel n. m. Second appel, contrôlant le premier. Pl. des *contre-appels.*

contre-approches n. f. pl. Travaux des assiégés allant au-devant de ceux des assiégeants.

contre-assaillir v. a. Faire une attaque opposée à une autre attaque.

contre-assiéger v. a. Assiéger à son tour : *contre-assiéger l'assiégeant.*

contre-attaque n. f. Action d'une troupe qui passe brusquement de la défensive à l'offensive. N. f. pl. Travaux de défense, que des assiégés opposent aux travaux d'attaque des assiégeants. Pl. des *contre-attaques.*

contre-aube n. f. Petite aube placée en dedans et en sens inverse de l'aube d'une roue hydraulique, pour rejeter le liquide loin de l'axe de la roue. Pl. des *contre-aubes.*

contre-aveu n. m. Aveu qu'on oppose à un autre aveu. Pl. des *contre-aveux.*

contre-avis n. m. invar. Avis contradictoire.

contre-balancer v. a. Faire équilibre par le poids : *un gramme contre-balance un centimètre cube d'eau distillée. Fig.* Egaler en force, en valeur, en mérite, e c. Compenser : *les avantages de la liberté contre-balancent ses inconvénients.*

contre-balancier n. m. *Mécan.* Balancier en bois ou en fer attelé d'un côté à la maîtresse tige d'une pompe, et chargé de l'autre de contre-poids que l'on fait varier à volonté. Pl. des *contre-balanciers.*

contrebande n. f. (espagn. *contra*, contre, et *bando*, ordonnance). Introduction, vente clandestine de marchandises prohibées ou soumises à des droits dont on fraude le Trésor : *des droits de douane élevés provoquent la contrebande.* Ces marchandises mêmes : *les armes, munitions, charbon, etc., constituent la contrebande de guerre. Fig.* et *fam. De contrebande*, illégitime, défendu.

— ENCYCL. Le mot *contrebande*, qui désigne, dans son acception la plus étendue, tout commerce fait au mépris des lois fiscales, s'entend plus particulièrement des contraventions aux lois de douanes. La répression de la contrebande est sévèrement réglementée. Les peines ordinaires sont l'emprisonnement, l'amende et la confiscation. Les deux premières sont graduées d'après la gravité des faits. L'attroupement et le port d'armes constituent des circonstances aggravantes de la contrebande.

Contrebande de guerre. En principe, les objets de contrebande de guerre sont : les armes, les canons, les projectiles, les munitions, la poudre, le salpêtre, le soufre, la dynamite, les objets d'équipement et de campement, et tous les instruments fabriqués à l'usage de la guerre. On y ajoute les vivres, en ce qui concerne les places investies. Le fait de contrebande entraîne la saisie et la confiscation des marchandises prohibées, et même des autres si l'on y est autorisé par traité.

contre-bande n. f. *Blas.* Bande divisée en deux parties : l'une de métal, l'autre d'émail. Pl. des *contre-bandes.*

contre-bandé, e adj. *Blas.* Se dit d'un écu bandé, partagé en deux parties égales et dans lequel les demi-bandes de métal s'opposent aux demi-bandes d'émail, d'un côté à l'autre du trait de division. (Toutes les partitions rebattues peuvent donner naissance au *contre* correspondant quand on divise l'écu horizontalement, verticalement ou diagonalement, et l'on obtient, suivant le cas, les *contre-bandé, contre-barré, contre-burelé, contre-chevronné, contre-coticé, contre-fascé, contre-palé*, etc.)

contrebandier [*di-é*], **ère** adj. et n. Qui se livre à la contrebande : *goélette contrebandière.*

contre-barre n. f. *Blas.* Barre divisée en deux demi-barres : l'une de métal, l'autre d'émail. Pl. des *contre-barres.*

contre-barré, e adj. *Blas.* V. CONTRE-BANDÉ.

contre-bas adv. Dans une direction vers le bas. N. m. : *descendre un contre-bas.* *En contre-bas* loc. adv., de haut en bas ; à un niveau inférieur.

contre-bascule n. f. Levier supplémentaire dans un métier à tisser. Pl. des *contre-bascules.*

contre-basse [*base*] n. f. Le plus grand et le plus grave des instruments de musique à archet. Instrument de cuivre dont le son est d'une octave au-dessous de la basse ordinaire. (V. BOMBARDON.) Musicien qui en joue. (On dit aussi CONTREBASSISTE.)

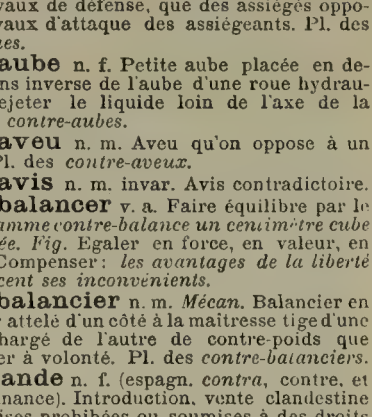

Contrebasses : 1. En cuivre ; 2. A cordes.

— ENCYCL. La contrebasse à cordes est à l'octave inférieure de celle du violoncelle et du basson. Elle n'avait autrefois que trois cordes ; elle en a aujourd'hui quatre, accordées de quarte en quarte en descendant : *sol, ré, la, mi ;* elle a une étendue de deux octaves et demie. — La contrebasse en cuivre est le plus volumineux des instruments de musique militaire. Il y a des contrebasses en *si* bémol, et des contrebasses en *mi* bémol ; leur étendue est celle des autres saxhorns. (V. ce mot).

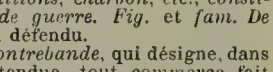
Notes des 4 cordes de la contrebasse.

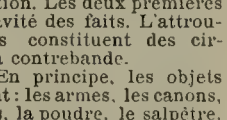
Etendue de la contrebasse.

contrebassiste [*ba-sis-te*] ou **contrebassier** [*ba-si-é*] n. m. Musicien qui joue de la contrebasse. (On dit aussi CONTREBASSE.)

contrebasson [*bason*] n. m. Instrument à vent en bois, à anche double, avec pavillon plus grand que le basson, et sonnant à l'octave inférieure : *le contrebasson est l'instrument le plus grave de l'orchestre.*

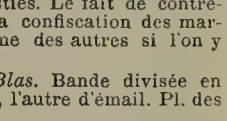
Etendue du contrebasson.

contre-batterie n. f. Batterie de canons opposée à une autre. *Fig.* Moyen employé pour déjouer quelque intrigue. Pl. des *contre-batteries.*

contre-battre v. a. (Se conj. comme *battre.*) *Artill.* Répondre à une attaque par une autre.

contre-biais n. m. *Tissage.* Croisement dans le sens opposé à celui du tors. *A contre-biais* loc. adv., à rebours.

contre-biseau n. m. Morceau de bois garni de métal, qui ferme le bas d'un tuyau d'orgue. Pl. des *contre-biseaux.*

contre-bord (à) loc. adv. *Mar.* En allant à l'opposé l'un de l'autre : *naviguer à contre-bord.*

contre-bordée n. f. *Mar.* Bordée en sens contraire. Pl. des *contre-bordées.*

contre-bourgeon n. m. Bourgeon tardif, qui fait son apparition sur le cep, après que la gelée a détruit le bourgeon primitif. Pl. des *contre-bourgeons.*

contre-boutant [*tan*] ou **contre-butement** [*man*] n. m. Pièce de bois oblique, qui sert d'appui à un mur. (Pl. des *contre-boutants* ou *contre-butements.*) Adjectiv. : *murs contre-boutants.*

contre-bouter ou **contre-buter** v. a. Soutenir un mur par un étai, un pilier.

contre-brasser v. a. En parlant des vergues, brasser en sens contraire.

contre-bretessé, e adj. *Blas.* Se dit d'une pièce bretessée quand les créneaux correspondent aux embrasures d'un côté à l'autre de la pièce.

contre-brode n. m. Etoffe de couleur blanche et noire. Grain de verre pour collier, blanc et noir. (On dit aussi CONTRE-BRODÉ.)

contre-burelé, e adj. *Blas.* V. CONTRE-BANDÉ.

contre-calquer v. a. Calquer un calque retourné, ce qui donne une épreuve en sens contraire de l'original.

contre-caniveau n. m. Pavé placé à côté d'un caniveau et sur la même ligne. Pl. des *contre-caniveaux.*

contre-cannelé, e adj. *Blas.* Attribut d'une pièce cannelée, quand les festons sont alternés d'un côté à l'autre de la pièce.

contrecarre [*ka-re*] n. f. A la bouillotte, droit qu'a le second joueur d'acheter le privilège du carré en doublant de nouveau l'enjeu.

contrecarré [*ka-ré*] n. m. A la bouillotte, second joueur, celui qui a doublé l'enjeu déjà doublé par le premier.

contrecarrer [*ka-ré*] v. a. S'opposer directement aux projets de quelqu'un : *Richelieu contrecarra les vues des Espagnols sur la Valteline.*

contre-caution n. f. *Dr.* Caution destinée à garantir une autre caution. Pl. des *contre-cautions.* Syn. de CERTIFICATEUR DE CAUTION.

contre-chambranle n. m. Moulure rapportée contre le chambranle. Pl. des *contre-chambranles.*

contre-changement n. m. Manœuvre du cavalier qui fait décrire à son cheval une équerre à l'angle de laquelle l'animal change de côté. Pl. des *contre-changements.*

contre-changer v. a. Se dit du cheval qui après avoir décrit une équerre, change de côté. Faire un échange commercial.

contre-chant n. m. Phrase chantante, qui se fait entendre après la phrase principale, et qui se combine harmoniquement avec elle. Pl. des *contre-chants.*

contre-charge n. f. Poids que le rubanier ajoute à son métier. Pl. des *contre-charges.*

contre-charme n. m. Charme destiné à empêcher l'effet d'un autre charme. Pl. des *contre-charmes.*

contre-châssis n. m. invar. Châssis de verre ou de papier, qu'on applique devant un châssis ordinaire.

contre-chevronné, e adj. *Blas.* V. CONTRE-BANDÉ.

contre-clavette n. f. Seconde clavette qui empêche la première clavette de se desserrer. Pl. des *contre-clavettes.*

contre-clef n. f. Voussoir près de la clef d'une voûte. Pl. des *contre-clefs.*

contre-coalition n. f. Coalition que l'on oppose à une autre coalition. Pl. des *contre-coalitions.*

contre-cœur (a) loc. adv. V. CŒUR.

contre-cœur n. m. Le fond de la cheminée. (V. la fig. CHEMINÉE.) Plaque de fer ou de fonte qu'on y fixe pour le conserver. Nom donné aux rails coudés qui se trouvent à l'intérieur d'un croisement de voies ferrées. Pl. des *contre-cœur* ou *contre-cœurs.*

contre-corbeau n. m. Petit modillon placé entre deux plus grands, recevant la retombée de deux arcs inscrits dans un centre appuyé sur les grands modillons ou corbeaux. Pl. des *contre-corbeaux.*

contre-cornière n. f. *Mar.* Pièce de bois qui sert à lier la cornière et les estains. Pl. des *contre-cornières.*

contre-coticé, e adj. *Blas.* V. CONTRE-BANDÉ.

contre-coup n. m. Rebondissement d'un corps qui en a frappé un autre : *balle qui blesse quelqu'un par contre-coup.* Répercussion d'un choc sur une partie autre que celle où il s'est produit. *Fig.* Evénement qui est la suite d'un autre : *la révolution de 1830 eut de nombreux contre-coups dans toute l'Europe.*

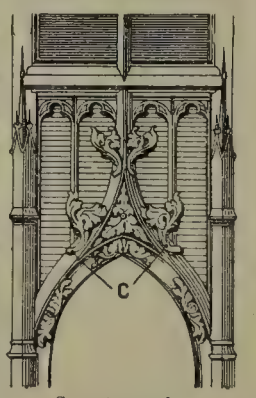

C, contre-courbe.

contre-coupe n. f. Coupe en sens contraire de la coupe totale d'une voile. Pl. des *contre-coupes.*

contre-courant n. m. Courant de direction contraire : *la circulation des eaux marines se fait par des courants superficiels et des contre-courants profonds.*

contre-courbe ou **contre-courbure** n. f. Chacune des courbes renversées qui terminent un arc en tiers-point à son sommet, et forment l'extrémité supérieure d'un arc en accolade. Pl. des *contre-courbes* ou *contre-courbures.*

contre-course n. f. Course en sens opposé. Pl. des *contre-courses.*

contre-coussinet n. m. Pièce de métal qui sert à maintenir le tourillon d'un arbre de transmission dans son coussinet. Pl. des *contre-coussinets.*

contre-critique n. f. Critique d'une critique. Pl. des *contre-critiques.*

contre-dame n. f. Oreille mobile de charrue. Pl. des *contre-dames.*

contredanse n. f. Danse assez vive et légère, où plusieurs personnes se font vis-à-vis. (On dit auj. QUADRILLE.) Air qui accompagne une contredanse. (La contredanse tire son nom de la position des danseurs, placés sur deux rangs, l'un en face de l'autre, l'un *contre* l'autre.)

contre-dater v. a. Dater autrement que l'on n'avait fait d'abord.

contre-déclaration n. f. Déclaration contraire à une précédente. Pl. des *contre-déclarations.*

contre-défense n. f. Second moyen de défense, préparé en sus d'un premier moyen. Pl. des *contre-défenses.*

contre-dégagement n. m. *Escr.* Dégagement que l'on fait en même temps que celui de l'adversaire. Pl. des *contre-dégagements.*

contre-dégager v. n. *Escr.* Faire un contre-dégagement. V. a. : *contre-dégager le fer.*

contre-dénoncer v. a. Faire une contre-dénonciation : *contre-dénoncer une opposition.*

contre-dénonciation n. f. *Dr.* Signification à un tiers de la dénonciation faite à un débiteur dont ce tiers est lui-même débiteur. Pl. des *contre-dénonciations.*

contre-digue n. f. Digue qui en renforce une autre. Pl. des *contre-digues.*

contredire v. a. (Se conj. comme *médire.*) Dire le contraire : *les actes de Tartufe contredisent souvent ses paroles.* Etre en opposition. Absolum. : *aimer à contredire.* **Se contredire** v. pr. Etre en contradiction les uns avec les autres, avec soi-même. ANT. **Confirmer, approuver, appuyer.**

contredisant [*zan*], **e** adj. Qui aime à contredire : *esprit contredisant.*

contredit [*di*] n. m. Action de contredire. *Dr.* Réponse écrite aux dires de l'adversaire. *Sans contredit* loc. adv., sans objection possible.

contrée [*tré*] n. f. (b. lat. *contrata*, de *contra*, en face). Certaine étendue de pays : *chaque contrée a ses produits.*

contre-écaille n. f. Partie intérieure, envers de l'écaille.

contre-écartelé, e adj. *Blas.* Se dit des quartiers d'un écu, quand ils sont eux-mêmes écartelés.

contre-écartèlement n. m. Subdivision en quatre parties, de deux quartiers d'un écu écartelé.

contre-écarteler v. a. *Blas.* Diviser en quatre quartiers deux des quartiers d'un écu écartelé.

contre-échange n. m. Echange mutuel. Pl. des *contre-échanges.*

contre-échanger v. a. Faire un contre-échange.

contre-écharnage n. m. Action de contre-écharner. Façon que le mégissier donne aux peaux destinées à faire la basane.

contre-écharner v. a. Passer sur une peau un couteau rond pour faire sortir l'eau des pores.

contre-écrou n. m. Second écrou vissé au-dessus du premier pour le maintenir. Pl. des *contre-écrous.*

contre-édit n. m. Edit qui annule un autre édit. Pl. des *contre-édits.*

contre-effort n. m. Effort opposé à un autre. Pl. des *contre-efforts.*

contre-émail n. m. Email appliqué sur le côté concave d'un cadran. Pl. des *contre-émaux.*

contre-émailler v. a. Emailler sur le côté concave (un cadran).

contre-empoise n. f. Pièce de fonte ou de fer, qui sépare les tourillons du cylindre à étirer. Pl. des *contre-empoises.*

contre-empreinte n. f. Relief produit sur une roche par suite du dépôt, dans une empreinte, d'une matière plastique pétrifiée postérieurement et faisant corps avec la roche. Pl. des *contre-empreintes.*

contre-enquête n. f. *Dr.* Enquête opposée à une autre. Pl. des *contre-enquêtes.*

contre-entaille n. f. Entaille faite en sens inverse d'une autre. Pl. des *contre-entailles.*

contre-entreprise n. f. Entreprise que l'on oppose à une autre. Pl. des *contre-entreprises.*


Contre-épaulette.

contre-épaulette n. f. Epaulette dépourvue de franges. Pl. des *contre-épaulettes.*

contre-épreuve n. f. Epreuve que l'on tire sur une estampe fraîchement imprimée. Dans une assemblée, vote, en général à main levée, sur la proposition contraire à celle qu'on a mise d'abord aux voix : *la contre-épreuve est destinée à vérifier l'exactitude du premier vote.* Moyen de vérification que l'on emploie pour s'assurer de l'exactitude d'une opération quelconque. Pl. des *contre-épreuves.*

contre-éprouver v. a. Faire une contre-épreuve de : *contre-éprouver une estampe.*

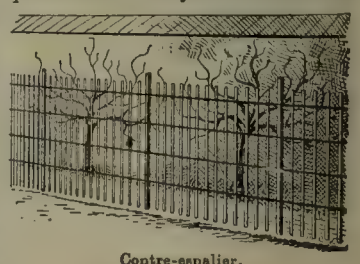
Contre-espalier.

contre-espalier n. m. Espalier placé, sans être adossé, parallèlement à l'espalier d'un mur. Pl. des *contre-espaliers.*

contre-espionnage n. m. Police spécialement chargée de la surveillance des espions.

contre-essai n. m. Essai fait en sens contraire d'un précédent essai. Pl. des *contre-essais.*

contre-estampe n. m. Syn. de CONTRE-MOULE.

contre-estamper v. a. Frapper à faux une pièce que l'on estampe, ce qui la défigure.

contre-étambot n. m. Pièce de bois qui sert à renforcer intérieurement l'étambot. Pl. des *contre-étambots.*

contre-étrave n. f. Assemblage de charpentes appliquées intérieurement contre l'étrave, pour en lier les pièces. Pl. des *contre-étraves.*

contre-expertise n. f. Expertise destinée à en contrôler une autre. Pl. des *contre-expertises.*

contre-exposition n. f. Partie de la fugue qui vient après l'épisode ou divertissement. V. FUGUE. Pl. des *contre-expositions.*

contre-extension n. f. *Chir.* Action de maintenir la partie supérieure d'un membre fracturé ou luxé, tandis qu'on opère la réduction par extension. Pl. des *contre-extensions.*

contre-face n. f. *Fortif.* Contre-garde élevée en avant d'une face de bastion pour la défendre. Pl. des *contre-faces.*

contrefaçon n. f. Action de reproduire ou d'imiter frauduleusement une chose au préjudice de l'auteur ou de l'inventeur : *la contrefaçon est sévèrement prohibée.* Ouvrage contrefait. *Fig.* Imitation maladroite : *une contrefaçon de la nature.*

— ENCYCL. *Dr.* La contrefaçon est un crime lorsqu'elle copie la monnaie de l'Etat, les sceaux de l'Etat, les billets de banque et les effets publics ; elle constitue le crime de faux en écriture publique ou privée lorsqu'il s'agit d'écritures ou de signatures ; lorsqu'elle porte sur des objets de commerce garantis par un brevet d'invention, elle est considérée comme délit. Dans ce cas, le contrefacteur est passible de dommages et intérêts, d'une amende et d'un emprisonnement d'un à six mois. La confiscation des produits de la contrefaçon, des instruments ou ustensiles destinés spécialement à leur fabrication est nécessairement prononcée toutes les fois que la contrefaçon est correctionnellement déclarée.

Les individus qui ont sciemment révélé, vendu, exposé en vente ou introduit sur le territoire français des objets de contrefaçon sont assimilés aux contrefacteurs.

contrefacteur [*fak*] n. m. Celui qui commet une contrefaçon.

contrefaction [*fak-si-on*] n. f. Imitation frauduleuse des monnaies, poinçons, effets publics, etc.

contrefaire [*fè-re*] v. a. (de *contre*, et *faire*. — Se conj. comme *faire.*) Représenter en imitant : *contrefaire le chant du coq.* Imiter les autres pour les tourner en ridicule : *contrefaire le bégayement de quelqu'un.* Faire une contrefaçon : *contrefaire une signature.* Feindre : *contrefaire la douleur.* Déguiser : *contrefaire sa voix.* **Se contrefaire** v. pr. Etre fait par contrefaçon. Se montrer ce qu'on n'est pas.

contrefaisable [*fe-za-ble*] adj. Que l'on peut contrefaire.

contrefaiseur, euse [*fe-zeur, eu-ze*] n. *Fam.* Qui contrefait la parole et les gestes.

contrefait, e [*fè, è-te*] adj. Imité par contrefaçon : *sceau contrefait.* Difforme : *Esope était contrefait.*

contre-fanon n. m. Corde amarrée au milieu de la vergue et servant à amarrer un des côtés de la voile. Pl. des *contre-fanons.*

contre-fasce n. f. *Blas.* Fasce divisée en deux demi-fasces d'émaux différents. Pl. des *contre-fasces.*

contre-fascé, e adj. *Blas.* V. CONTRE-BANDÉ.

contre-fendis n. m. invar. Une des divisions d'un bloc d'ardoise.

contre-fenêtre n. f. Double clôture d'une fenêtre. Pl. des *contre-fenêtres.*

contre-fente n. f. *Chir.* Fente produite ailleurs que dans l'endroit où le coup a porté. *Menuis.* Fente qui se produit à côté de la première fente. Pl. des *contre-fentes.*


Contre-fiche.

contre-feu n. m. Plaque métallique, garnissant le fond d'une cheminée. (On dit aussi CONTRECŒUR.) Feu qu'on allume dans un bois de manière à laisser un vide, pour circonscrire un incendie. Pl. des *contre-feux.*

contre-fiche n. f. Pièce de bois mise obliquement contre un mur, etc., pour soutenir. Pl. des *contre-fiches.*

contreficher [*fi-ché*] **(se)** v. pr. *Pop.* Se moquer de quelqu'un ou de quelque chose aussi complètement que possible : *je m'en fiche et je m'en contrefiche.*

contre-fil n. m. Sens contraire à la direction normale. *A contre-fil* loc. adv., à rebours.

contre-finesse n. f. Finesse opposée à une autre. Pl. des *contre-finesses.*

contrefin (à) loc. adv. Contre le but qu'on se propose. (Peu us.)

contre-flatter v. a. Répondre à une flatterie par une autre.

contre-fleuré, e adj. *Bot.* Qui a des fleurons alternés et opposés. *Blas.* Orné de feuilles d'ache, alternativement de métal et d'émail.

contre-foc n. m. Faux foc. Pl. des *contre-focs.*

contre-forger v. a. Forger une barre de fer alternativement sur le plat et sur le champ pour la dresser.

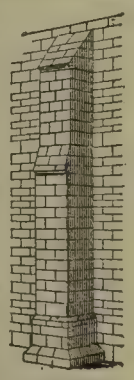
Contrefort.

contrefort [*for*] n. m. (de *contre*, et *fort*). Pilier servant d'appui à un mur qui supporte quelque charge : *les contreforts d'une voûte.* Chaîne secondaire de montagnes, qui semble appuyer une chaîne principale : *les contreforts des Alpes.* Pièce de cuir qui sert à renforcer le derrière d'une chaussure.

— ENCYCL. *Arch.* Les contreforts ont pour but de supporter les pressions agissant en des points déterminés et d'augmenter la stabilité des murs. Ils sont dits *intérieurs* ou *extérieurs*, suivant qu'ils sont appliqués contre la face qui reçoit la poussée ou contre la face opposée. Généralement, on distance les contreforts de 4 mètres en 4 mètres.

contre-fossé n. m. Fossé supplémentaire en avant du fossé d'une forteresse. Pl. des *contre-fossés.*

contre-foulage n. m. Relief produit par la retiration sur le côté déjà imprimé du papier. Pl. des *contre-foulages.*

contre-foulement n. m. Mouvement des eaux en sens inverse de l'écoulement naturel. Pl. des *contre-foulements.*

contre-fracture n. f. Fracture qui se produit par un contre-coup. Pl. des *contre-fractures.*

contre-frasage n. m. ou **contre-frase** n. f. *Boulanq.* Dernière opération du pétrissage, qui consiste à agiter la pâte par masses. Pl. des *contre-frasages* ou *contre-frases.*

contre-fraser v. a. Faire subir l'opération du contre-frasage.

contre-fruit n. m. Diminution progressive de l'épaisseur d'un mur de bas en haut. Pl. des *contre-fruits.*

contre-fugue n. f. Fugue où l'imitation du sujet se fait en sens inverse. Pl. des *contre-fugues.*

contre-garde n. f. Ouvrage de fortification, servant à en protéger un autre. Ensemble des anneaux et des branches qui correspondent, dans la garde d'épée, à la paume et au dedans de la main. Pl des *contre-gardes.*


Contre-garde d'épée.

contre-gatte n. f. *Mar.* Retranchement qui renforce la gatte. Pl. des *contre-gattes.*

contre-greffe n. f. Greffe pratiquée sur une branche qui a elle-même été greffée. Pluriel, des *contre-greffes.*

contre-greffer v. a. Faire une contre-greffe.

contre-hacher v. a. Faire des contre-hachures pour augmenter la vigueur d'un dessin.

contre-hachure n. f. Hachure qui en croise d'autres. Pl. des *contre-hachures.*

contre-harmonique adj. *Musiq.* Qui est opposé aux règles harmoniques.

contre-hâtier ou **contre-hastier** [*ti-é*] n. m. Grand chenet de cuisine garni de crochets. Pl. des *contre-hâtiers.*

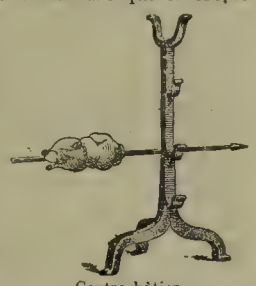
Contre-hâtier.

contre-haut (en) loc. adv. De haut en bas. En dessus d'un objet.

contre-hermine n. f. *Blas.* Fourrure qui, à l'inverse de l'hermine, est constituée par un fond noir semé de mouchetures blanches. Pl. des *contre-hermines.* (V. la planche BLASON.)

contre-herminé, e adj. *Blas.* Se dit d'un écu ou d'une pièce quelconque qui est de sable moucheté d'argent.

contre-heurtoir n. m. Morceau de fer, contre lequel cogne le heurtoir. Pl. des *contre-heurtoirs.*

contre-hus [*hu*] n. m. Partie inférieure d'une porte de maison, disposée de telle façon que l'on peut ouvrir la partie supérieure, tandis que le bas reste fermé.

contre-imbrication n. f. Ornement figurant des écailles de poisson en retrait les unes sur les autres. Pl. des *contre-imbrications.*

contre-indication n. f. *Méd.* Circonstance particulière qui s'oppose à l'emploi d'un moyen médical : *la jeunesse du sujet est une contre-indication pour l'emploi des opiacés.* Pl. des *contre-indications.*

contre-indiquer v. a. Fournir une indication contraire : *contre-indiquer un remède.*

contre-jambage n. m. Petit mur construit contre les jambages des cheminées pour les renforcer. Pl. des *contre-jambages.*

contre-jan n. m. Au trictrac, action de battre à faux : *il y a deux sortes de contre-jans, le contre-jan de deux tables et le contre-jan de méséas.*

contre-jour n. m. Lumière éclairant un objet par le côté opposé à celui par lequel on le regarde : *les contre-jours donnent de beaux effets en photographie.* Endroit opposé au grand jour. *A contre-jour* loc. adv., dans un sens opposé au jour, à la lumière : *se placer à contre-jour.* Pl. des *contre-jours.*

contre-jumelles n. f. pl. Grands pavés qui se joignent deux à deux pour former un ruisseau.

contre-latte n. f. Grosse latte posée parallèlement aux chevrons pour soutenir les lattes d'un toit. Pl. des *contre-lattes.*

contre-latter v. a. Garnir de contre-lattes.

contre-lattoir n. m. Outil de couvreur pour soutenir les lattes. Pl. des *contre-lattoirs.*


Contre-lattoir.

contre-lettre n. f. Acte secret, annulant ou modifiant un acte authentique : *les contre-lettres ne sont pas opposables aux tiers.* Pl. des *contre-lettres.*

— ENCYCL. *Dr.* Les contre lettres, destinées à rester secrètes entre les parties, ont pour but de modifier les dispositions d'un acte ostensible. Elles n'ont d'effet qu'entre les parties et ne sont pas opposables aux tiers. La contre-lettre peut avoir pour objet de frauder le fisc, par des déclarations fictives ; elle est passible, en ce cas, d'une amende égale au triple du droit qui aurait dû être perçu par l'enregistrement.

On appelle aussi, mais inexactement, *contre-lettres*, les changements apportés avant le mariage à des conventions matrimoniales qui figurent au contrat de mariage. Ces changements sont permis, à condition que toutes les personnes qui ont été parties au contrat primitif soient présentes et y consentent. Ils doivent, de plus, pour être opposables aux tiers, être rédigés à la suite de la minute du contrat de mariage, et transcrits sur toutes les copies de ce contrat.

contre-ligne n. f. *Fort.* V. CONTREVALLATION.

contre-ligue n. f. Ligue opposée à une autre. Pl. des *contre-ligues.*

contre-lobe n. m. Nom donné à des petites arcatures en trèfle, qui garnissent l'intérieur d'un arc. Pl. des *contre-lobes.*

contre-maille n. f. Maille de filet opposée à d'autres mailles du même filet. Pl. des *contre-mailles.*

contre-mailler v. a. Doubler les mailles de. Former deux nappes de mailles superposées.

contremaître, esse [*mè-tre, è-se*] n. Personne qui dirige les ouvriers ou les ouvrières, dans un atelier ou un chantier. N. m. Ancien grade des officiers mariniers, remplacé par celui de second maître.

contre-mandat n. m. Mandat destiné à annuler un autre mandat. Pl. des *contre-mandats.*

contremandement [*man*] n. m. Révocation d'un ordre donné précédemment.

contremander [*dé*] v. a. Révoquer un ordre, une demande.

contre-manœuvre n. f. Manœuvre opposée à une autre manœuvre. Pl. des *contre-manœuvres.*

contremarche n. f. Marche d'une armée, en sens contraire de la direction d'abord suivie. *Constr.* Devant vertical d'une marche d'escalier.

contremarcher [*ché*] v. n. Faire une contremarche.

contre-marée n. f. Marée dont la direction est opposée à celle de la marée ordinaire. Pl. des *contre-marées.*

contremarque n. f. Seconde marque apposée à un ballot, à des ouvrages d'or et d'argent. Fausse marque que les maquignons font aux dents des chevaux qui ne marquent plus, afin de déguiser leur âge. Billet délivré, au théâtre, à ceux qui en sortent momentanément, pour qu'ils aient le droit de rentrer.

contremarquer [*ké*] v. a. Apposer une seconde marque.

contremarqueur, euse [*keur, eu-ze*] n. Personne qui distribue les contremarques au théâtre ou dans un concert.

contre-mesure (à) loc. adv. A contretemps.

contre-mine n. f. Mine des assiégés contre les mines de l'assiégeant. *Fig.* Intrigue pour déjouer une intrigue. Pl. des *contre-mines.*

contre-miner v. a. Faire une contre-mine. *Fig.* Déjouer par des moyens secrets.

contre-mineur n. m. Celui qui travaille à une contre-mine. Pl des *contre-mineurs.*

contre-mission n. f. Mission qui agit en sens opposé d'une autre. Pl. des *contre-missions.*

contre-mont (a) loc. adv. Vers le haut. (Vx.)

contre-mot n. m. Mot par lequel on doit répondre au mot d'ordre. Mot d'ordre donné par surcroît, pour remplacer le premier au besoin. Pl. des *contre-mots.*

contre-moulage n. m. Reproduction du premier moulage d'un ouvrage de sculpture. Pl. des *contre-moulages.*

contre-moule n. m. *Techn.* Moule qui enveloppe et consolide le moule direct. Pl. des *contre-moules.*

contre-mouler v. a. Faire le contre-moulage de : *contre-mouler des sculptures.*

contre-mousson (a) loc. adv. Contre la mousson qui règne : *naviguer à contre-mousson.*

contre-mur n. m. Mur bâti contre un autre pour le fortifier, le conserver. Pl. des *contre-murs.*

contre-murer v. a. Faire un contre-mur.

contre-note n. f. Note diplomatique, rédigée dans un sens opposé à une note précédente. Pl. des *contre-notes.*

contre-ongle n. m. Rebours du pied du cerf. Pl. des *contre-ongles.*

contre-opération n. f. Opération contraire à une autre. Pl. des *contre-opérations.*

contre-opposition n. f. Minorité d'une opposition, qui s'en détache en certains cas, dans une assemblée. Pl. des *contre-oppositions.*

contre-ordre n. m. Révocation d'un ordre : *donner un contre-ordre.* Pl. des *contre-ordres.*

contre-ouverture n. f. Ouverture en regard d'une autre. *Chir.* Incision, ouverture faite à l'opposite d'une ouverture naturelle ou d'une plaie. Pl. des *contre-ouvertures.*

contre-pal n. m. *Blas.* Pal divisé en deux parties, l'une de métal, l'autre d'émail. Pl. des *contre-pals.*

contre-palé, e adj. *Blas.* V. CONTRE-BANDÉ.

contre-panneton n. m. *Techn.* Platine évidée, qui reçoit les pannetons d'une espagnolette. Pl. des *contre-pannetons.*

contre-paroi n. f. *Métall.* Face externe des parois d'un fourneau. Pl. des *contre-parois.*

contre-partie n. f. *Comm.* Double d'un registre sur lequel on inscrit toutes les parties d'un compte. Ecriture servant de vérification. En terme de bourse, opération du banquier qui, au lieu d'exécuter, comme intermédiaire, les ordres de son client, se porte lui-même vendeur ou acheteur. *Musiq.* Partie opposée à une autre, surtout celle de second dessus. *Fig.* Sentiment, avis contraire : *soutenir la contre-partie.* Pl. des *contre-parties.*

contre-pas n. m. invar. Demi-pas rapide, par lequel on se remet au pas.

contre-passe (a) loc. adv. *Techn.* Parallèlement à la direction des veines d'un bloc de marbre.

contre-passement n. m. ou **contre-passation** n. f. Action de contre-passer. Pl. des *contre-passations.*

contre-passer v. a. Repasser une lettre de change à la personne de qui on la tient. Rectifier, au journal et au grand livre, une écriture qu'il y a lieu d'annuler et de modifier : *contre-passer une facture.*

contre-pente n. f. Pente opposée à une autre. Chaque moitié de ce qui est en dos d'âne. Déclivité qui porte des eaux où il ne faudrait pas qu'elles fussent portées. Pl. des *contre-pentes.*

contre-percer v. a. Percer en sens contraire : *contre-percer une poutre.*

Contre-peser v. a. Faire contrepoids.

contre-pétition n. f. Pétition ayant pour but d'en faire échouer une autre. Pl. des *contre-pétitions.*

contre-pétitionnaire n. Signataire d'une contre-pétition. Pl. des *contre-pétitionnaires.*

contre-pétitionnement n. m. Action de contre-pétitionner. Pl. des *contre-pétitionnements.*

contre-pétitionner v. n. Faire des contre-pétitions.

contre-petterie ou **contrepèterie** *[ri]* n. f. Sorte de lapsus par lequel, en intervertissant l'ordre des syllabes ou des lettres, ou des mots, on produit des phrases burlesques ou privées de sens. (Ainsi, un acteur qui devait dire : *Sonnez, trompettes!* s'écria : *Trompez, sonnettes!* Un autre n'avait que cet hémistiche à prononcer : *c'en est fait, il est mort;* mais, troublé par l'émotion, il dit : *c'en est mort, il est fait.* Un témoin, en cour d'assises, déclarait qu'il avait vu l'accusé fumer sa *porte* sur le pas de sa *pipe.*) Pl. des *contre-petteries* ou *contrepèteries.*

contre-pied n. m. *Chass.* Chemin que font les chiens en suivant à rebours les voies d'une bête. *Fig.* Le contraire d'une chose. *Prendre le contre-pied d'une opinion,* défendre le sentiment exactement contraire. *A contre-pied* loc. adv., à rebours. Pl. des *contre-pieds.*

contre-pilastre n. m. Pilastre double, placé vis-à-vis d'un autre pilastre qu'il flanque. Pl. des *contre-pilastres.*

contre-placage n. m. Procédé employé par les menuisiers, ébénistes, etc., pour empêcher le jeu des bois, et qui consiste à appliquer, sur les surfaces opposées d'un panneau, des feuilles de placage de 3 à 4 mm. d'épaisseur, en disposant leur fil perpendiculairement à celui du panneau.

contre-plainte n. f. *Dr.* Plainte faite en opposition à une plainte antécédente. Pl. des *contre-plaintes.*

contre-planche n. f. *Grav.* Seconde planche destinée à porter le mordant sur les parties du dessin laissées intactes par la première planche. Pl. des *contre-planches.*

contre-plaqué adj. Qui a subi l'opération du contre-placage : *bois contre-plaqué.* N. m. Syn. de CONTRE-PLACAGE : *meuble en contre-plaqué.*

contre-platine n. f. Plaque de fer ayant la forme d'un S, qui se place du côté opposé à la platine d'une arme à feu. Pl. des *contre-platines.*

contrepoids *[poi]* n. m. Poids servant à en contre-balancer d'autres : *les contrepoids d'une horloge. Fig.* Force qui balance une force contraire : *la crainte des châtiments sert de contrepoids aux vices.* Balancier d'un danseur de corde.

contre-poil n. m. Le sens contraire du sens dans lequel le poil est couché. *A contre-poil* loc. adv., dans un sens contraire.

contre-poinçon n. m. Tige de fer dont on se sert pour river les pièces. Pl. des *contre-poinçons.*

contre-poinçonner v. a. Marquer à l'aide d'un contre-poinçon.

contrepoint *[poin]* n. m. Art de la combinaison simultanée des mélodies : *la pratique du contrepoint enseigne les premiers éléments de l'art d'écrire l'harmonie.* Composition faite d'après les règles du contrepoint.

— ENCYCL. C'est du contrepoint qu'est née, au moyen âge, la science de l'harmonie. Mais le contrepoint est tout autre chose que le préambule ou le complément des études harmoniques. L'harmonie enchaîne et combine entre eux les *accords;* le contrepoint associe une *note* à une autre note (*punctum contra punctum*), et n'envisage les sons qu'au point de vue de leur consonance ou de leur dissonance. Le contrepoint est soumis à des règles multiples et sévères.

Il y a cinq façons d'écrire le contrepoint : 1° en donnant à chacune des parties des notes d'égale durée ; 2° en donnant à l'une des parties des notes

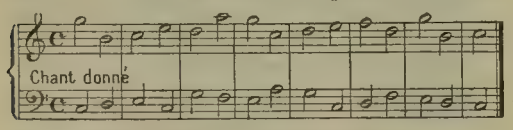

Contrepoint simple de première espèce.

d'une durée moindre de moitié que celles d'une autre ; 3° en réduisant d'un côté les notes au quart de leur valeur, qu'elles conservent d'autre part ; 4° en faisant des syncopes dans une partie, tandis que l'autre frappe les temps forts de la mesure ; 5° en entremêlant ces divers genres de combinaisons,

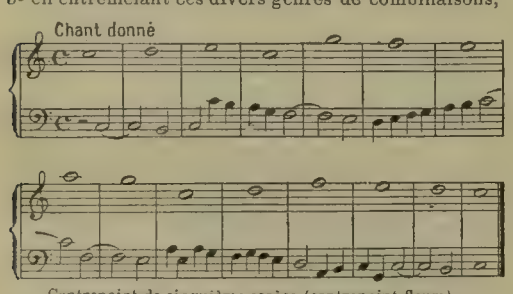

Contrepoint de cinquième espèce (contrepoint fleuri).

et en y joignant des ornements de différentes sortes (c'est le contrepoint fleuri). Ces cinq façons d'opérer donnent lieu à cinq espèces de contrepoint, qui prennent les noms de *contrepoint simple de première, de deuxième, de troisième, de quatrième* et *de cinquième* espèce.

Dans le contrepoint à deux parties, on ne doit commencer, à la partie supérieure, ni par la tierce, ni par la sixte ; on ne peut pas faire succéder deux quintes, ni en montant ni en descendant, non plus que deux octaves ; deux tierces majeures sont de même défendues, et l'emploi de la quarte est interdit ; enfin, il faut toujours terminer par l'octave.

On peut faire du contrepoint de deux à huit parties. La partie sur laquelle s'écrit le contrepoint s'appelle *chant donné.*

Le contrepoint est *double* ou *renversable* quand

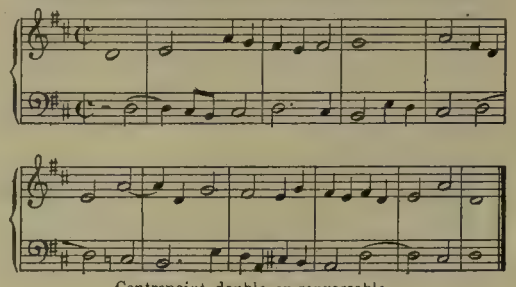
Contrepoint double ou renversable.

une partie supérieure peut être transportée à la basse et réciproquement. Il est *simple* quand les parties ne sont pas renversables.

contre-pointe n. f. Partie tranchante de l'extrémité du dos de la lame d'un sabre. (Pl. des *contre-pointes*). Escrime au sabre, où l'on utilise cette partie : *connaître la pointe et la contre-pointe.*

contre-pointer v. a. Piquer une étoffe des deux côtés : *contre-pointer une couverture.* Pointer contre un autre qui est pointé : *contre-pointer un canon.*

contrepointiste n. m. V. CONTRAPONTISTE.

contrepoison *[zon]* n. m. Remède contre le poison, au physique et au moral : *administrer un contrepoison. Fig.* Remède correctif : *le travail est le contrepoison du vice.*

— ENCYCL. Les principaux antidotes sont : pour les *acides concentrés,* l'eau, la magnésie calcinée, l'eau de savon, les carbonates alcalins, etc. ; pour l'*acide cyanhydrique* et ses sels, les vomitifs, l'eau ammoniacale ; pour les *alcalis concentrés,* l'eau vinaigrée ; pour les *alcaloïdes,* tels que l'opium (laudanum), les vomitifs, le café noir, le tanin ; pour le *phosphore,* le lait ; pour l'*arsenic,* l'eau de chaux, les blancs d'œufs ; pour les *champignons,* le jus de citron ; pour les *moules,* l'éther, le camphre ; pour le *sublimé,* les blancs d'œufs, etc. En règle générale, dans tous les autres cas d'empoisonnement, il sera bon de faire vomir le malade et de lui donner comme antidote un corps qui puisse se combiner rapidement avec le poison.

contre-police n. f. Police qui surveille secrètement une autre police. Pl. des *contre-polices.*

contre-porte n. f. Châssis garni de toile, placé devant une porte pour mieux intercepter l'air. Seconde porte d'une place forte. Pl. des *contre-portes.*

contre-poser v. a. Mal poser. Porter inexactement sur un livre de compte.

contre-poseur n. m. Aide du poseur de briques ou de pierres.

contre-position n. f. *Comptab.* Action de contre-poser. *Blas.* Situation des pièces contre-posées.

contre-potence n. f. *Horl.* Pièce qui porte le bouchon sur lequel roule le pivot de la roue de rencontre. Pl. des *contre-potences.*

contre-potencé, e adj. *Blas.* Se dit d'une pièce potencée, quand les potences sont alternées.

contre-pression n. f. Pression opposée à une autre. Pl. des *contre-pressions.*

contre-profil n. m. Moulure qui est en creux la reproduction d'une autre moulure. Pl. des *contre-profils.*

contre-projet n. m. Projet contraire à un autre. Pl. des *contre-projets.*

contre-promesse n. f. *Dr.* Acte par lequel celui à qui une promesse est faite déclare qu'il n'en usera pas. Pl. des *contre-promesses.*

contre-propos n. m. invar. Propos par lequel on répond à d'autres propos.

contre-proposition n. f. Proposition opposée à une autre. Pl. des *contre-propositions.*

contre-protestation n. f. Protestation opposée à une autre. Pl. des *contre-protestations.*

contre-quille n. f. *Mar.* Seconde quille qui s'ajoute au-dessous de la première. Pl. des *contre-quilles.*

contrer *[tré]* v. n. et a. *Jeux.* Au bridge, annoncer qu'on tient contre celui qui a déclaré l'atout.

contre-rail n. m. Second rail que l'on place sans être accolé à côté du premier, à l'intérieur de la voie, notamment aux passages à niveau, croisements de voies, courbes rapides, etc. Pl. des *contre-rails.*

contre-rampant adj. m. *Blas.* Se dit de deux lions rampants quand ils sont affrontés ou adossés.

contre-retable n. m. Paroi formant le fond de l'autel et contre laquelle sont adossés le tabernacle, les gradins. Pl. des *contre-retables.*

contre-révolution n. f. Seconde révolution tendant à détruire les résultats de la première : *après 1815, la contre-révolution, représentée par la Sainte-Alliance, essaya d'étouffer les mouvements libéraux en Europe.* Pl. des *contre-révolutions.*

contre-révolutionnaire adj. Favorable à une contre-révolution. N. Partisan d'une contre-révolution. Pl. des *contre-révolutionnaires.*

contre-révolutionnairement adv. D'une manière contre-révolutionnaire.

contre-révolutionner v. a. Opérer une contre-révolution dans : *contre-révolutionner un pays.*

contre-riposte n. f. Mouvement d'épée opposé à une riposte. Pl. des *contre-ripostes.*

contre-ronde n. f. Ronde exécutée pour s'assurer que les rondes ordinaires ont fonctionné régulièrement. Pl. des *contre-rondes.*

contre-ruse n. f. Ruse que l'on oppose à une autre. Pl. des *contre-ruses.*

Contres *[tre]*, ch.-l. de c. (Loir-et-Cher), arr. et à 20 kil. de Blois, sur la Bièvre ; 2.580 h. Vannerie, volailles. — Le cant. a 17 comm. et 15.010 h.

contre-saison n. f. Fleur produite en dehors de la saison normale. *A contre-saison* loc. adv., hors de saison. Pl. des *contre-saisons.*

contre-salut n. m. Salut rendu immédiatement à un bâtiment ou à une batterie. Pl. des *contre-saluts.*

contre-sanglon n. m. Courroie clouée à l'arçon d'une selle pour y attacher la sangle. Pl. des *contre-sanglons.*

contrescarpe *[très-kar-pe]* n. f. *Fortif.* Pente du mur extérieur du fossé, du côté de la campagne. (Le talus opposé est *l'escarpe.*)

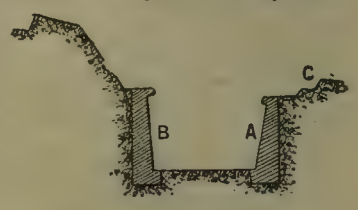

contres-carper *[très-kar-pé]* v. a. Munir d'une contrescarpe.

contre-sceau ou **contre-scel** *[sèl]* n. m. Empreinte appliquée au revers d'un sceau. Pl. des *contre-sceaux* ou *contre-scels.*

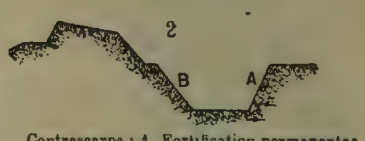

Contrescarpe : 1. Fortification permanente ; 2. Fortification de campagne (A, contrescarpe ; B, escarpe ; C, chemin couvert).

contre-sceller v. a. Mettre le contre-sceau.

contreseing *[sin]* n. m. Signature que les ministres d'un chef d'État ou d'un souverain constitutionnel ont le devoir d'apposer au bas des actes émanés de celui-ci. Énonciation, sur la suscription d'une lettre, de la qualité de l'expéditeur, lorsqu'à cette qualité s'attache le droit de franchise postale : *le contreseing doit, sauf exception, être formulé à la main.*

contre-semplage n. m. Dessins en quinconce sur un tissu.

contre-sempler v. a. Disposer en quinconce.

contresens *[sanss]* n. m. Sens contraire au sens naturel : *contresens d'une étoffe.* Fausse interprétation d'un texte : *une version remplie de contresens.* Chose opposée à la logique, à la raison : *sa conduite est un contresens. A contresens* loc. adv., à rebours.

contresignataire *[tè-re]* adj. et n. Qui appose un contreseing.

contresigner *[gnè]* v. a. Signer après celui dont l'acte émane : *en France, les ministres contresignent les décrets du président de la République.* Mettre sur l'adresse d'une lettre le nom du fonctionnaire qui l'expédie.

contresigneur n. m. Celui qui contresigne les lettres.

contre-sommier n. m. Peau dont le parcheminier couvre le sommier sur lequel il rature les peaux. Pièce de bois carrée, soutenant le sommier d'une presse à imprimer. Pl. des *contre-sommiers.*

contre-sujet n. m. *Musiq.* Second ou troisième sujet qui, dans une fugue, vient se juxtaposer au sujet et doit, par conséquent, s'harmoniser avec lui, à l'aide du contrepoint. Pl. des *contre-sujets.*

contre-sûreté n. f. Garantie donnée en retour d'une autre, ou qui en consolide une autre. Pl. des *contre-sûretés.*

contre-taille n. f. Chacune des tailles qui croisent les premières tailles d'une gravure. Seconde taille en bois des boulangers. Pl. des *contre-tailles.*

contre-tailler v. a. Couvrir de contre-tailles.

contretemps *[tan]* n. m. Événement fâcheux, imprévu, qui nuit au succès d'une affaire. *Musiq.* Action d'attaquer le son sur le temps faible de la mesure ou sur la partie faible du temps. *Chorégr.* Manière de retomber après un saut, qui consiste à frapper le sol d'un seul pied. *A contretemps* loc. adv., mal à propos : *agir à contretemps.*

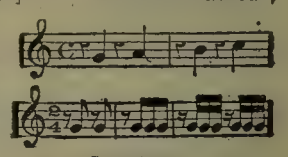
Contretemps.

contre-tenir v. a. Soutenir une planche par derrière avec un marteau, tandis que l'on frappe par devant pour enfoncer des clous.

contre-terrasse n. f. Terrasse appuyée contre une autre. Pl. des *contre-terrasses.*

contre-timbre n. m. Empreinte apposée sur les papiers timbrés pour modifier la valeur du premier timbre. Pl. des *contre-timbres.*

contre-tirer v. a. Faire la contre-épreuve de : *contre-tirer un dessin.*

contre-torpilleur n. m. Petit bâtiment de guerre, très rapide, destiné à donner la chasse aux torpilleurs, et d'ailleurs armé lui-même de tubes lance-torpilles. Pl. des *contre-torpilleurs.*

contre-tranchée n. f. Tranchée ouverte par les assiégés pour contrecarrer celle des assiégeants. Pl. des *contre-tranchées.*

contretype n. m. Opposé du type. Cliché négatif inversé.

contre-vair n. m. *Blas.* Fourrure constituée par des clochetons (*points*) d'azur et d'argent réunis deux à deux, à l'inverse du vair, où ils sont alternés. (V. la planche BLASON.)

contre-vairé n. m. *Blas.* Fourrure de même forme que le contre-vair, mais qui n'est pas d'argent et d'azur. (V. la planche BLASON.)

contre-val (à) loc. adv. En descendant. (Vx.)

contre-valeur n. f. Valeur donnée en échange d'une autre. Pl. des *contre-valeurs.*

contrevallation *[val-la-si-on]* n. f. (du lat. *contra,* contre, et *vallum,* retranchement). Fossé et retranchement autour d'une place qu'on assiège : *César entoura Alésia de contrevallations.*

contre-vapeur n. f. invar. Mode de distribution de vapeur, qui permet le renversement de la vapeur pour arrêter les trains lancés à grande vitesse.

contrevenant [*nan*], **e** n. Qui contrevient.

contrevenir v. n. (Se conj. comme *venir*.) Agir contrairement, ne pas se conformer : *contrevenir à un arrêté de police.*

contrevent [*van*] n. m. Volet placé à l'extérieur d'une fenêtre. Dans une charpente, pièce de bois placée obliquement entre les fermes, pour leur donner plus de résistance contre le vent.

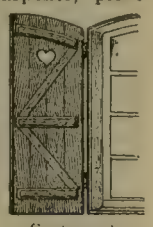
Contrevent.

contreventement [*van-te-man*] n. m. Assemblage agencé pour s'opposer à la déformation et au renversement d'un comble, d'une ferme, etc.

contreventer [*van-té*] v. a. Consolider, à l'aide d'un contreventement, un comble, une ferme.

contre-verge n. f. Dans le tissage, baguette qui sert à ouvrir la chaine. Pl. des *contre-verges.*

contre-vérité n. f. Chose contraire à la vérité : *dire une contre-vérité.* Chose dite pour être entendue dans un sens contraire. Pl. des *contre-vérités.*

contre-visite n. f. Visite destinée à en contrôler une autre : *subir une contre-visite médicale.* Pl. des *contre-visites.*

contre-volte n. f. Manœuvre par laquelle un cavalier, après avoir fait exécuter une volte à son cheval, le rétablit face en tête. Pl. des *contre-voltes.*

contre-volter v. n. Faire exécuter à sa monture une contre-volte.

Contrexéville [*trèk-sé*], comm. des Vosges, arr. et à 28 kil. de Mirecourt, sur le Vair ; 940 h. Ch. de f. E. Eaux minérales renommées, bicarbonatées sulfatées, légèrement laxatives, utilisées contre la gravelle, la goutte, les maladies de foie et des reins, l'albumine et le diabète.

contribuable adj. et n. Qui paye des contributions : *le percepteur reçoit l'argent des contribuables.*

contribuant [*bu-an*] n. m. Celui qui contribue.

contribuer [*bu-é*] v. n. (du lat. *contribuere*, fournir). Payer sa part d'une dépense, d'une charge commune : *tous les citoyens doivent contribuer à la défense nationale.* Aider à l'exécution d'une entreprise : *contribuer au gain d'une bataille.*

contributaire [*tè-re*] adj. Qui paye sa part d'une contribution : *citoyens contributaires.* Qui a rapport à une contribution : *part contributaire.*

contribute n. Se dit de personnes appartenant à la même tribu.

contributif, ive adj. Qui concerne les contributions : *rôles contributifs.* Qui représente la part de chacun dans une dépense commune : *part contributive.*

contribution [*si-on*] n. f. (lat. *contributio*). Ce que chacun donne pour sa part d'une dépense, d'une charge commune. Charge imposée à une communauté : *les contributions de guerre françaises.* Impôt payé à l'Etat. *Mettre à contribution*, faire contribuer de quelque manière à une dépense et *par extens.*, recourir. *Dr. civ.* Répartition, au marc le franc, d'une somme d'argent entre des créanciers chirographaires : *ouvrir une contribution. Contributions directes*, celles qui sont perçues directement, en vertu de rôles nominatifs. *Contributions indirectes*, celles qui sont perçues indirectement en raison d'un acte, d'une consommation. Administration chargée de recouvrer les contributions : *entrer dans les contributions indirectes.*

— Encycl. *Fin. Contributions directes.* Les contributions directes sont des impositions assises directement sur les personnes et sur les propriétés, qui se perçoivent en vertu des rôles nominatifs de cotisation, et qui passent immédiatement du contribuable à l'agent chargé de la perception. Elles se distinguent en *impôts de répartition* et en *impôts de quotité.*

L'impôt de répartition est celui dont la somme totale, fixée d'avance par la loi annuelle de finances, est répartie de degrés en degrés entre les départements, les arrondissements, les communes et les contribuables.

L'impôt de quotité est celui dont les taxes résultent de l'application à des éléments variables de tarifs ou de quotités déterminées, et dont, par suite, les produits ne peuvent être évalués que d'une manière approximative.

Les contributions *personnelle mobilière*, *des portes et fenêtres*, *foncière sur les propriétés non bâties*, sont des impôts de répartition. La contribution *foncière sur les propriétés bâties*, celle des *patentes*, ainsi que les diverses *taxes assimilées* aux contributions directes, sont des impôts de quotité.

Les contributions directes ne sont exigibles qu'après publication du rôle ou titre exécutoire, rendu tel par le préfet, ainsi qu'après l'envoi d'avertissements ou notifications individuelles du rôle envoyés à chaque contribuable.

Les poursuites administratives (sommations sans frais et avec frais) sont suivies de poursuites judiciaires (commandements, saisie et vente des meubles et récoltes), exécutées par des porteurs de contrainte ou par les huissiers ordinaires.

La répartition se fait à quatre degrés : entre les départements, par la loi annuelle de finances, qui fixe avec le produit total de l'impôt le contingent départemental : entre les arrondissements, par le conseil général ; entre les communes, par le conseil d'arrondissement ; entre les contribuables de chaque commune, par une commission de répartiteurs.

Les contestations relatives aux contributions directes sont de la compétence administrative, tandis que les contestations relatives aux contributions indirectes sont de la compétence des tribunaux judiciaires.

Les réclamations sur contributions directes comprennent : 1° les réclamations à titre gracieux ; 2° les réclamations contentieuses.

Les réclamations gracieuses (par exemple, les demandes en transfert de patente) sont de la compétence du préfet, à charge d'appel auprès du ministre des finances.

Les demandes contentieuses sont portées devant un tribunal administratif (conseil de préfecture et, en appel, conseil d'Etat) et suspendent, dans une certaine mesure et à certaines conditions, le recouvrement de l'impôt. Telles sont les demandes en mutation de cotes foncières.

Les demandes en décharge ou réduction doivent être adressées au préfet ou au sous-préfet, dans les trois mois de la publication des rôles.

Lorsqu'à la suite d'une réclamation reconnue fondée, il y a lieu de rembourser des contributions indûment perçues, le pétitionnaire est remboursé, en même temps, du montant des droits de timbre auquel est assujettie la pétition.

Contributions indirectes. Les impôts indirects sont ainsi nommés parce qu'au lieu d'être établis directement et nominativement sur les personnes comme les impôts directs, ils reposent en général sur des objets de consommation ou sur des services rendus et ne sont, dès lors, qu'indirectement payés par celui qui veut consommer des choses ou user des services frappés de l'impôt.

Les impôts indirects sont des impôts de quotité, dont le contentieux est de la compétence des tribunaux judiciaires.

Suivant l'administration chargée de les recouvrer, on divise les contributions indirectes en trois groupes, savoir : 1° *droit d'enregistrement, de timbre, d'hypothèque* et *droits divers* établis sur les *valeurs mobilières ;* 2° *contributions indirectes* proprement dites ; 3° *droits de douane.*

Les contributions indirectes proprement dites sont donc une catégorie spéciale d'impôts indirects.

L'administration des contributions indirectes est chargée de la perception des droits ci-après : Droits sur les boissons (vins, cidres, poirés et hydromels ; bières ; alcools et surtaxe des vins alcoolisés). — Taxe de consommation sur les sels hors du rayon des douanes. — Droit de fabrication des stéarines et bougies. — Droit de consommation des sucres, des vinaigres et acides acétiques. — Impôt sur le prix des places et transport par chemin de fer. — Droits de transport par autre *voitures* que les chemins de fer, etc.

Droits divers et recettes à différents titres : Licences pour les boissons, voitures publiques, garantie des matières d'or et d'argent. — Droit de dénaturation des alcools. — Prélèvement sur les communes pour frais de casernement. — Cartes à jouer, etc.

Il faut y ajouter les recettes résultant du monopole de la vente des tabacs, des allumettes, des poudres à feu.


Médaille des contributions indirectes.

Contributions indirectes (*médaille des*), destinée à récompenser les fonctionnaires qui se sont distingués dans le service. La médaille est de même modèle que la médaille forestière ; le ruban est vert, avec cinq filets blancs et un liséré blanc sur chaque bord.

contributoire adj. Qui a rapport à la contribution : *portion contributoire.*

contributoirement [*man*] adv. Par forme de contribution.

contristant [*tris-tan*], **e** adj. Qui contriste.

contristation [*tri-sta-si-on*] n. f. Action de contrister.

contrister [*tris-té*] v. a. (lat. *contristare*). Affliger : *cette nouvelle m'a fort contristé.* Ant. **Dérider, égayer, réjouir.**

contrit [*tri*], **e** adj. (lat. *contritus ;* de *cum*, avec, et *tritus*, broyé). Qui a un grand repentir de ses fautes : *pécheur contrit. Par ext.* Mortifié, chagrin. Qui exprime le repentir, le chagrin : *air contrit.*

contrition [*si-on*] n. f. (de *contrit*). Douleur profonde et sincère d'avoir offensé Dieu : *faire son acte de contrition.* Repentir. Ant. **Endurcissement, impénitence.**

contrôlable adj. Qui peut être contrôlé : *les dires d'un espion sont rarement contrôlables.*

contrôlage n. m. Action de contrôler.

contrôle n. m. (de *contre*, et *rôle*). Registre double, que l'on tient pour la vérification d'un autre : *comparer le rôle et le contrôle.* Droit que l'on paye pour certains actes : *payer le contrôle.* Vérification : *le contrôle d'une caisse.* Marque du poinçon de l'Etat sur les ouvrages d'or et d'argent. Etat nominatif des personnes qui appartiennent à un corps : *officier rayé des contrôles de l'armée.* Ensemble des contrôleurs d'une administration. Bureau où se tiennent les contrôleurs. *Fig.* Critique : *je me passerai bien de votre contrôle.*

— Encycl. *Admin. Contrôle des monnaies.* L'Etat exerce un contrôle permanent sur les monnaies, d'abord au moment de leur frappe à l'hôtel des monnaies, avant de les mettre en circulation, et pendant la durée d'existence des différentes pièces monétaires. Ce contrôle porte sur le poids, le titre de l'alliage, la régularité des empreintes, etc. Quand les pièces, par suite de l'usure qu'elles subissent dans la circulation, sont altérées, l'Etat les refond.

Contrôle de garantie des matières d'or et d'argent. C'est à l'administration des contributions indirectes qu'est dévolu le soin de contrôler les bijoux et objets divers d'or et d'argent que vendent les orfèvres, joailliers, bijoutiers, et d'apposer sur lesdits objets un poinçon de garantie, contre le payement d'un droit de garantie. V. poinçon.

contrôlement [*man*] n. m. Action de contrôler : *le contrôlement des finances.*

contrôler [*lé*] v. a. Inscrire sur le contrôle : *contrôler des actes.* Vérifier : *contrôler une dépense.* Mettre le poinçon, la marque du contrôle sur les ouvrages d'or et d'argent. *Fig.* Censurer.

contrôleur, euse [*eu-ze*] n. Personne chargée d'exercer un contrôle. Employé qui vérifie les billets de chemin de fer, de théâtre, etc. Appareil destiné à contrôler le service d'un employé, ou le fonctionnement d'un appareil : *contrôleur de ronde. Fig.* Qui censure, critique.

— Encycl. *Admin. fin. Contrôleur des contributions directes.* Agent du ministère des finances, chargé de préparer, de surveiller et d'instruire la répartition individuelle des contributions directes. Avec les maires et les répartiteurs, il fait le recensement des contribuables et de la matière imposable ; il confectionne les matrices des rôles, tient note annuellement des mutations, instruit les demandes en décharge ou réduction et les propositions de cotes irrécouvrables.

Contrôleur des contributions indirectes. Agent du ministère des finances, placé à la tête de chaque circonscription d'exercice urbain, qui comprend deux ou trois postes gérés par des commis. Il surveille les opérations chez les assujettis, vérifie les portatifs des employés, les recettes particulières sédentaires, les recettes buralistes, les bureaux d'octroi.

Contrôleur des tabacs. Agent du ministère des finances, préposé dans les manufactures à la surveillance du matériel, des fournitures. Il contrôle les écritures, l'inventaire annuel. Dans les magasins, il est chargé de la comptabilité et de la tenue des écritures. Le contrôleur des cultures fait le recensement des feuilles et veille à ce qu'on n'en dérobe aucune.

Contrôleur des douanes. On désigne ainsi des agents du ministère des finances, chargés de reconnaître les marchandises importées, de les priser et de fixer les droits auxquels elle sont assujetties.

— *Ch. de f. Contrôleurs de l'exploitation des chemins de fer.* Ce sont des agents du ministère des travaux publics. Un contrôleur général est placé à la tête du service de surveillance de l'exploitation commerciale de chaque réseau. Il a sous ses ordres des contrôleurs comptables. Des contrôleurs comptables sont également attachés au contrôle de la voie, des bâtiments et, avec des contrôleurs du travail, au contrôle de l'exploitation technique.

— *Milit. Contrôleurs de l'administration de l'armée.* Ils forment un corps spécial ayant sa hiérarchie propre, sans assimilation avec les grades de l'armée, mais dont les membres jouissent des avantages consacrés par la loi sur l'état des officiers.

Les contrôleurs ne relèvent que de leurs chefs propres et du ministre dont ils sont les délégués. Ils procèdent par vérification des pièces, ou par inspections inopinées. Ils n'exercent aucune action sur la direction ou l'exécution même des services. Leur mission est de veiller à l'exécution des lois et règlements, de provoquer des explications, puis de rendre compte au ministre. Il existe au ministère de la guerre une direction du contrôle.

Contrôleurs de la marine. Il existe aussi un corps spécial de contrôleurs auprès de l'administration de la marine ; leurs attributions sont analogues à celles des contrôleurs de l'armée de terre.

contro-stimulant, e adj. *Méd.* Se dit des remèdes qui combattent la stimulation. N. m. : *un contro-stimulant.* Pl. des *contro-stimulants.*

contro-stimulation n. f. *Méd.* Etat opposé à la stimulation.

contro-stimulisme n. m. *Méd.* Système médical qui emploie la contro-stimulation.

contro-stimuliste n. m. *Méd.* Partisan de la contro-stimulation. Pl. des *contro-stimulistes.*

contro-stimulus n. m. *Méd.* Etat contraire à l'état de stimulation, d'excitation.

controuver [*vé*] v. a. (du préf. lat. *cum*, avec, et de *trouver*). Inventer une fausseté. (S'emploie surtout au participe passé : *fait controuvé.*)

controversable [*vèr*] adj. Qui peut être discuté : *la question est fort controversable.*

controverse [*vèr-se*] n. f. (lat. *controversia*). Débat, contestation sur une question, une opinion, etc., surtout en matière religieuse : *Bossuet engagea avec le protestant Jurieu une longue controverse,*

controverser [*vèr-sé*] v. a. Mettre en controverse : *point longtemps controversé.* Absolum. Soutenir une controverse : *controverser avec passion.*

controversiste [*vèr-sis-te*] n. m. Qui traite des sujets de controverse en matière religieuse. *Par ext.* Personne habile dans la discussion.

contubernalite [*bèr*] n. f. (du lat. *contubernalis*, camarade de tente). Fraternité d'armes.

contumace n. f. (lat. *contumacia* et *contumax*). Refus, défaut de comparaître en justice, pour affaire criminelle : *la contumace est considérée comme un aveu du crime. Purger sa contumace*, se présenter devant le juge après avoir été condamné par contumace. N. et adj. Personne en état de contumace : *les biens du contumace sont confisqués et régis par l'administration des Domaines.* (Dans ce dernier cas, on dit quelquef. CONTUMAX.)

— Encycl. *Dr.* Lorsque, après l'arrêt de la mise en accusation, l'accusé ne se présente pas dans les dix jours de la notification qui en est faite à son domicile, le président de la cour d'assises, ou le magistrat qui le remplace, rend une ordonnance, dite *ordonnance de contumace*, portant que l'accusé sera tenu de se présenter dans un second délai de dix jours : faute, par l'accusé, de se présenter dans ce nouveau délai, il est déclaré *contumace.*

La contumace produit trois effets principaux : la suspension de l'exercice des droits de citoyen ; l'interdiction de toute action en justice ; le séquestre des biens, lesquels sont régis, comme les biens d'un absent, par l'administration des Domaines.

L'accusé contumace est jugé sans le concours du jury, sans défenseur, sur lecture de l'instruction écrite.

L'arrestation du contumace ou sa constitution volontaire comme prisonnier, avant la prescription de la peine, anéantissent de plein droit la condamnation portée contre lui, et il est procédé, dans les formes ordinaires, à de nouveaux débats.

contumacer [*sé*] v. a. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il contumaça, nous contumaçons.*) Déclarer contumace.

contumacial, e, aux adj. *Dr.* Qui se fait par contumace : *procédure contumaciale.*

contumax [*makss*] adj. et n. V. CONTUMACE.

contus, e [*tu, u-ze*] adj. (lat. *contusus*). Meurtri. *Plaie contuse*, plaie produite par contusion.

contusif [*zif*], **ive** adj. Qui produit une contusion : *action contusive.*

contusion [*zi-on*] n. f. (lat. *contusio*). Meurtrissure produite par un corps dur, contondant.

— Encycl. Les contusions du crâne, du thorax ou de l'abdomen peuvent être parfois graves, mais celles des muscles, surtout s'il n'y a qu'ecchymose, sont

généralement bénignes. Le traitement consiste dans l'immobilisation, et en l'application de compresses chaudes et humides.

contusionner [*zi-o-né*] v. a. Faire des contusions : *contusionner le corps.*

Conty, ch.-l. de c. de la Somme, arr. et à 20 kil. d'Amiens, sur la Selle ; 1.280 h. Ch. de f. N. Céréales. — Le cant. a 27 comm. et 8.140 h.

convaincant [*vin-kan*], **e** adj. Qui porte conviction : *raisonnement convaincant.* — Ne pas confondre avec *convainquant*, participe présent de *convaincre.*

convaincre [*vin-kre*] v. a. (lat. *convincere.* — Se conj. comme *vaincre.*) Réduire quelqu'un, par le raisonnement, ou par des preuves sensibles et évidentes, à reconnaître une vérité, l'exactitude d'un fait : *convaincre un incrédule.* Donner des preuves de : *convaincre quelqu'un d'erreur.* Absolum. : *la logique est l'art de convaincre.*

convaincu, e [*vin*] adj. (de *convaincre*). Persuadé, de bonne foi : *un spirite convaincu.* Reconnu coupable : *être convaincu de mensonge.*

convalescence [*lès-san-se*] n. f. Etat d'une personne qui relève de maladie : *la convalescence demande toujours des soins attentifs.*

— Encycl. La convalescence succède à l'arrêt de la maladie ; elle précède le retour à l'état normal. La température reste à 37° ou au-dessous, l'appétit réapparaît, l'amaigrissement disparaît, etc. La durée est fort variable ; elle est plus courte chez l'enfant que chez l'adulte ou le vieillard. Le traitement consiste en une bonne hygiène physique et morale.

convalescent [*lès-san*], **e** adj. et n. (lat. *convalescens*). Qui se fortifie. Qui relève de maladie.

convallaire [*lè-re*] ou **convallaria** n. f. Genre de liliacées, dont l'espèce type est le muguet.

convallamarine n. f. (de *convallaria*, nom scientifique du muguet). Alcaloïde du muguet, utilisé dans le même but thérapeutique que cette plante.

convection ou **convexion** [*vèk-si-on*] n. f. (du lat. *cum*, avec, et *vehere*, supin *vectum*, transporter). Phénomène qui se produit lorsqu'un corps chaud est plongé dans un corps fluide, liquide ou gazeux, déterminant de véritables courants (*courants de convexion*) dans le fluide, par suite de l'échauffement au contact du corps chaud.

convenable adj. Sortable, qui convient : *mariage convenable.* Qui est à propos, expédient : *récompense convenable.* Décent, bienséant : *cela n'est pas convenable.* Ant. **Inconvenant, malséant, déplacé.**

convenablement [*man*] adv. D'une manière convenable.

convenance n. f. (de *convenir*). Rapport, conformité : *convenance d'humeur.* Commodité, utilité : *travailler à sa convenance. Mariage de convenance*, celui où les rapports de naissance, de fortune ont été plus consultés que l'inclination. Pl. Bienséance, décence : *respecter les convenances.* Ant. **Inconvenance, impertinence.**

convenant [*nan*], **e** adj. Qui convient, bienséant : *démarches convenantes.*

convenir v. n. (lat. *convenire.* — Se conj. comme *venir.*) Demeurer d'accord : *ils sont convenus de se trouver ensemble.* Avouer : *il est convenu de sa méprise.* Etre convenable, agréer : *cet emploi lui aurait bien convenu.* V. impers. Etre expédient, à propos : *il convient, il aurait convenu de...* — Prend l'auxiliaire *avoir* quand il signifie *être convenable, à la convenance* : *cet emploi m'aurait convenu ;* l'auxiliaire *être* quand il exprime l'*accord* : *ils sont convenus de partir.* **Se convenir** v. pr. Se plaire. Ant. **Disconvenir.**

convent [*van*] n. m. (du lat. *conventus*, réunion). Assemblée générale de francs-maçons.

conventicule [*van*] n. m. (lat. *conventiculum*). Assemblée. Petite assemblée secrète et souvent illicite.

convention [*van-si-on*] n. f. (lat. *conventio*). Accord, pacte : *toute convention contraire à l'ordre public ou à la morale est nulle de plein droit.* Règle ayant un caractère général et qui résulte, non point de la nature des choses, mais d'un accord exprès ou tacite entre les hommes : *les conventions sociales.* Assemblée de représentants du peuple, formée exceptionnellement pour établir ou modifier une constitution. Local où siège une telle assemblée. *De convention* loc. adv., qui est admis par accord tacite : *langage de convention.* Pl. Clauses d'un accord : *les conventions du traité d'Utrecht furent avantageuses pour l'Angleterre.*

Convention nationale, assemblée révolutionnaire qui succéda à l'Assemblée législative, le 20 septembre 1792. Elle proclama la République, condamna Louis XVI à la peine capitale, créa le comité de Salut public et envoya dans toute la France des représentants en mission, qui galvanisèrent le patriotisme du pays. Malgré ses embarras et ses dissensions intérieures (elle était à l'origine divisée en trois partis : les Girondins, les Montagnards et la Plaine), elle réussit à écraser les royalistes de la Vendée et du Midi, et à vaincre l'Europe coalisée contre la France. Les traités de Bâle furent la première victoire diplomatique de la République. La Convention a fondé d'admirables institutions, dont la France s'honore : *Ecole normale, Ecole polytechnique, Bureau des longitudes, Arts et métiers. Ecoles primaires, centrales et spéciales, Muséum d'histoire naturelle, Conservatoire de musique, Système métrique, Grand livre de la dette publique.* Elle groupa sous le nom d'*Institut* les anciennes académies et celles qu'elle fonda elle-même. Elle se sépara le 26 octobre 1795, pour faire place au Directoire.

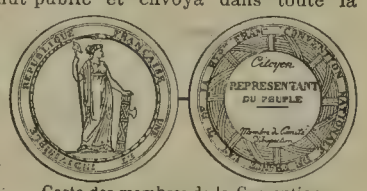

Carte des membres de la Convention.

Convention de Genève, convention conclue à Genève le 22 août 1864, à la suite d'un congrès dû aux efforts du philanthrope Dunant, et à Gustave Moynier, assistés du général suisse Dufour. Cette convention, à laquelle ont adhéré la plupart des Etats civilisés, comprend dix articles, qui imposent à deux nations en guerre des devoirs d'humanité dont le principal est l'observation de la neutralité des hôpitaux et ambulances militaires, fixes ou improvisés, ainsi que de leur personnel et de leur matériel. L'insigne international est un drapeau blanc, marqué d'une croix rouge. V. Croix-Rouge.

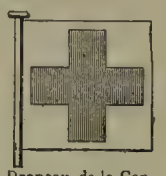
Drapeau de la Convention de Genève.

conventionalisme [*van-si-o-na-lis-me*] n. m. Caractère de ce qui est conventionnel ; doctrine fondée sur un certain nombre de conventions.

conventionnel, elle [*van-si-o-nèl, è-le*] adj. Qui résulte d'une convention : *bail conventionnel.* Qui n'existe qu'en vertu d'une convention, qui n'est pas fondé sur la nature des choses : *le billon a une valeur conventionnelle.* N. m. Membre de la Convention nationale.

conventionnellement [*van-si-o-nè-le-man*] adv. Par convention.

conventualité [*van*] n. f. Etat d'une maison religieuse où l'on vit sous une règle.

conventuel, elle [*van-tu-èl, è-le*] adj. (rad. *convent*, anc. forme du mot *couvent*). Qui est propre au couvent : *la vie conventuelle.*

conventuellement [*van-tu-è-le-man*] adv. En communauté : *vivre conventuellement.*

convenu, e adj. Employé avec une signification conventionnelle : *langage convenu.* N. m. Ce qu'on a décidé d'un commun accord : *s'en tenir au convenu.* Ce qui est de convention : *sacrifier la nature au convenu.*

convergence [*vèr-jan-se*] n. f. Direction commune vers un même point : *la convergence de deux lignes. Fig.* Tendance vers un résultat commun : *la convergence des efforts est une garantie de succès. Convergence d'une série*, v. série. Ant. **Divergence.**

convergent [*vèr-jan*], **e** adj. Qui converge : *feux convergents. Fig.* Qui a un but, un résultat commun. Ant. **Divergent.**

converger [*vèr-jé*] v. n. (lat. *convergere.* — Prend un *e* muet avant le *g* devant *a* et *o* : *il convergea, nous convergeons.*) Tendre vers le même point : *les rayons du soleil, colligés par une lentille biconvexe, convergent vers le foyer de celle-ci. Fig.* Avoir un même but, une même tendance. Ant. **Diverger.**

converginé, e [*vèr*] adj. *Bot.* Se dit des nervures qui convergent, après avoir décrit une courbe de part et d'autre de la nervure médiane.

convers, e [*vèr, vèr-se*] adj. (lat. *conversus*). Employé au service domestique d'un couvent : *frère convers ; sœur converse.*

Convers (Louis), sculpteur français, né et m. à Paris (1850-1915). On lui doit : *la Légende et le Passé ; la Justice.*

conversable [*vèr*] adj. Avec qui l'on peut converser agréablement.

Conversano, v. d'Italie (Pouille [prov. de Bari]); non loin de l'Adriatique ; 13.000 h. Vins, huiles, lin, coton.

conversation [*vèr-sa-si-on*] n. f. (lat. *conversatio*). Entretien familier : *la conversation n'admet aucun pédantisme.* Art ou manière de converser.

conversationniste [*vèr-sa-si-o-nis-te*] n. Qui excelle dans la conversation.

converse [*vèr-se*] adj. et n. f. (lat. *conversus*). *Logiq.* Se dit d'une proposition dont on prend le sujet pour en faire l'attribut, et l'attribut pour en faire le sujet, sans qu'elle cesse d'être vraie. Ex. : *l'étendu est divisible, le divisible est étendu.*

converser [*vèr-sé*] v. n. (lat. *conversari*). S'entretenir familièrement avec quelqu'un : *Socrate, après avoir bu la ciguë, continua à converser tranquillement avec ses disciples.*

converser [*vèr-sé*] v. n. *Milit.* Exécuter une conversion.

conversible [*vèr*] adj. V. convertible.

conversion [*vèr*] n. f. (lat. *conversio*). Action de tourner. Changement de front. Changement de forme, de nature : *conversion des poids et mesures.* Transmutation : *conversion des métaux en or.* Opération de bourse faite en sens inverse de celle précédemment engagée. Changement du taux de l'intérêt servi aux porteurs des titres de la dette publique : *la conversion des rentes. Dr.* Changement d'un acte en un autre. *Théol.* Changement de croyance religieuse : *la conversion d'Henri IV fut un acte d'habile politique.* Passage de l'incrédulité à la foi. *Log.* Changement d'une proposition en une autre, par transposition mutuelle du sujet et de l'attribut.

— Encycl. *Fin.* La réduction du taux de l'intérêt servi aux porteurs des titres de la dette publique se légitime par le droit reconnu à tout débiteur de se libérer de sa dette et par la nécessité de restreindre les charges des contribuables. Pour que la conversion soit loyale, il faut que le public ait la faculté d'opter pour le remboursement au pair, et pour cela que le cours de la rente dépasse le pair.

— *Log.* La conversion est un mode d'inférence immédiate, qui permet de tirer d'une proposition une proposition nouvelle en changeant dans la première le sujet en attribut et l'attribut en sujet. Il faut observer, dans la conversion, les règles suivantes :

Une proposition universelle affirmative se convertit en particulière affirmative : *tous les hommes sont vertébrés, — quelques vertébrés sont hommes ;*

Une universelle négative se convertit en universelle négative : *aucun homme n'est immortel, — aucun immortel n'est homme ;*

Une particulière affirmative se convertit en particulière affirmative : *quelques riches sont sages, — quelques sages sont riches ;*

Une particulière négative ne se convertit pas.

Conversion d'Alceste (*la*), comédie en un acte, en vers, de G. Courteline (Comédie-Française, 1905). Alceste, qui a épousé Célimène, a renoncé à sa misanthropie ; mais sa mansuétude voulue est soumise à de rudes épreuves, et il finit par se demander mélancoliquement qui, de l'homme ou du loup, l'emporte en cruauté. Pièce charmante, et renfermant de jolis vers qui rappellent la façon de Corneille, de Boileau, et de Molière lui même.

Conversion de saint Paul (*la*), tableau de Murillo (Madrid), belle composition (v. p. 525) ; — du Caravage, à Santa Maria del Popolo (Rome) ; — de Louis Carrache, à la pinacothèque de Munich.

conversionner [*vèr-si-o-né*] v. a. Opérer la conversion de : *conversionner un incrédule.* (Peu us.)

conversionniste [*vèr-si-o-nis-te*] n. Partisan de la conversion des rentes.

convertente [*vèr-tan-te*] adj. f. Se dit d'une proposition qui a été changée en une autre par conversion. N. f. Proposition convertente.

converti, e [*vèr*] n. Qui a été ramené à la religion. Qui a embrassé une autre opinion, un autre parti : *les nouveaux convertis sont toujours pleins de zèle. Fig. Prêcher un converti*, chercher à convaincre quelqu'un qui est déjà convaincu.

convertibilité [*vèr*] n. f. Propriété de ce qui est convertible : *la convertibilité des valeurs.*

convertible [*vèr*] adj. (lat. *convertibilis*). Qui peut être converti : *fraction exactement convertible en décimales. Fin.* Qui peut s'échanger contre d'autres valeurs. Ant. **Inconvertible.**

convertiblement [*vèr-ti-ble-man*] adv. D'une manière convertible.

convertir [*vèr*] v. a. (lat. *convertere*). Changer une chose en une autre : *convertir un billet de banque en espèces. Fig.* Faire changer de résolution, d'opinion, de parti. Faire changer de religion : *saint Paul convertit les Gentils.* Changer le taux de : *convertir le 5 p. 100 en 4 1/2.* **Se convertir** v. pr. Changer d'avis, de sentiment, de parti, de religion. Ant. **Pervertir.**

convertissable [*vèr-ti-sa-ble*] adj. Qui peut être converti. Ant. **Inconvertissable.**

convertissant [*vèr-ti-san*], **e** adj. Qui convertit : *la grâce convertissante.*

convertissement [*vèr-ti-se-man*] n. m. Action de convertir : *convertissement des monnaies.*

convertisseur, euse [*vèr-ti-seur, eu-ze*] n. Qui réussit dans la conversion des âmes. N. m. Cornue métallique où l'on transforme la fonte en acier. *Electr.* Appareil destiné à transformer le courant alternatif en courant redressé.

convexe [*vèk-se*] adj. (lat. *convexus*). Courbé et arrondi en dehors : *les miroirs convexes grossissent et défigurent les objets. Polygone convexe*, polygone tel que l'un quelconque de ses côtés prolongé laisse toute la figure d'un même côté par rapport à lui. Ant. **Concave.**

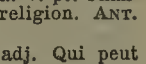
Lentille convexe.

convexiligne adj. Se dit des animaux domestiques (cheval, bœuf), dont les formes extérieures présentent des profils convexes (front bombé, rein voussé, croupe tranchante).

convexité [*vèk-si*] n. f. (de *convexe*). Rondeur, courbure d'un corps : *la convexité de la terre.* Ant. **Concavité.**

convexo-concave [*vèk-so*] adj. Qui est convexe d'un côté et concave de l'autre, la surface convexe étant plus bombée.

convexo-convexe [*vèk-so*] adj. Qui est convexe des deux côtés.

convi n. m. Action de convier. (Vx.)

convict [*vikt*] n. m. (m. angl.). En droit anglais, tout criminel emprisonné ou déporté : *les convicts ont commencé la civilisation de l'Australie.*

conviction [*vik-si-on*] n. f. (du lat. *convictio ;* de *convictum*, supin de *convincere*, convaincre). Effet que produit dans l'esprit une preuve évidente, une certitude raisonnée : *la conviction agit sur l'entendement, la persuation sur la volonté.* Croyance, opinion arrêtée : *toute conviction sincère mérite le respect. Dr. Pièces de conviction* ou *à conviction*, preuves matérielles d'un fait criminel.

convictionnel, elle [*vik-si-o-nèl, è-le*] adj. Qui est relatif à la conviction.

convictionnellement [*vik-si-o-nè-le-man*] adv. Avec conviction.

convié, e n. Invité, convive.

convier [*vi-é*] v. a. (bas lat. *convitare.* — Se conj. comme *prier*). Inviter quelqu'un à un repas, à une fête. *Par ext.* Engager : *le beau temps convie à la promenade.* (On dit *convier à* ; la tournure *convier de* est vieillie et peu usitée.)

convive n. (lat. *conviva*). Qui prend ou doit prendre part à un repas.

conviviable ou **convivial, e, aux** adj. Qui a rapport aux festins.

convivialité n. f. (de *convivial*). Goût des réunions et des festins.

conviviat [*vi-a*] n. m. Qualité de convive.

convocable adj. Qui peut être convoqué.

convocateur, trice adj. et n. Qui convoque.

convocation [*si-on*] n. f. (lat. *convocatio*). Action de convoquer : *convocation d'une assemblée.* Lettre, billet qui convoque : *recevoir une convocation.*

convoi n. m. (de *convoyer*). Réunion de voitures de transport qui cheminent ensemble. Cortège funèbre qui accompagne un mort à sa sépulture. Flotte marchande avec son escorte de navires de guerre : *le sacrifice du* Vengeur *sauva le convoi de Villaret-Joyeuse.* Transport de munitions, de vivres, d'argent, etc., pour un camp, une place assiégée. Suite de voitures formant un train de chemin de fer.

convoiement [*voi-man*] n. m. Action de convoyer. Escorte d'un convoi de bâtiments de commerce.

convoitable adj. Qui peut être convoité.

convoiter [*té*] v. a. (dérivé du lat. *cupiditas*, désir). Désirer avec avidité ; *convoiter le bien d'autrui.* Prov. **Qui tout convoite tout perd,** l'avidité qui fait qu'on veut tout avoir, empêche de rien obtenir. Ant. **Dédaigner.**

convoiteur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui convoite.

convoiteusement [*ze-man*] adv. Avec convoitise.

convoiteux, euse [*teu, eu-ze*] adj. Qui convoite : *la faim convoiteuse.* Substantiv. : *les convoiteux ne font nul cas de ce qu'ils possèdent.*

convoitise [*ti-ze*] n. f. (de *convoiter*). Désir immodéré. Cupidité : *voir d'un œil de convoitise.*

convol n. m. Action de convoler à un nouveau mariage.

convoler [*lé*] v. n. (lat. *convolare*). Se remarier : *convoler en secondes, en troisièmes noces.*

convoluté, e adj. (lat. *convolutus*). *Bot.* Roulé en cornet : *feuilles convolutées.* Syn. CONVOLUTIF.

convolution [*si-on*] n. f. (de *convoluté*). Action de se rouler autour : *les convolutions du serpent.*

convolve n. m. *Bot.* Forme peu usitée de *convolvulus.*

convolvulacées [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le *convolvulus* ou *liseron*. S. une *convolvulacée.*



Convolvulus : a, coupe de la fleur.

— ENCYCL. Les convolvulacées habitent les régions chaudes et tempérées, et leur nombre diminue au fur et à mesure qu'on se rapproche du pôle. Ce sont ordinairement de jolies plantes grimpantes, que l'on cultive fréquemment comme ornementales. Plusieurs espèces élaborent un suc résinoïde, que la médecine utilise pour ses propriétés purgatives; d'autres possèdent des parties souterraines charnues et féculentes, susceptibles d'entrer dans l'alimentation (patate).

convolvuline n. f. Substance résineuse, qu'on retire du jalap officinal.

convolvulus [*luss*] n. m. (du lat. *convolvere*, enrouler). *Bot.* Nom scientifique du liseron, appelé aussi *belle-de-jour.*

convoquer [*ké*] v. a. (lat. *convocare*). Appeler à siéger, à comparaître : *les états généraux furent convoqués à Versailles le 5 mai 1789.*

convoyer [*voi-ié*] v. a. (du lat. *cum*, avec, et *via*, chemin. — Se conj. comme *aboyer.*) Escorter dans un but de protection : *convoyer un navire.*

convoyeur [*voi-i-eur*] n. m. Navire qui en escorte un autre. Fonctionnaire qui accompagne un convoi. Adjectiv. : *bâtiment convoyeur.*

convulser [*sé*] v. a. Crisper d'une manière convulsive : *convulser ses traits ; visage convulsé par la terreur.*

convulsibilité n. f. Caractère de ce qui est convulsible.

convulsible adj. Disposé aux convulsions.

convulsif, ive adj. Caractérisé par des convulsions : *toux convulsive.*

convulsion n. f. (lat. *convulsio ;* de *convellere*, supin *convulsum*, tirailler). Contraction violente et involontaire des muscles, des membres : *les convulsions sont fréquentes chez les enfants.* Agitation violente dans la nature : *les convulsions volcaniques. Fig.* Mouvement violent, causé par les passions : *les convulsions du désespoir.* Bouleversement : *convulsion politique.*

— ENCYCL. Les convulsions sont des contractions brusques et involontaires, tantôt durables laissant un membre dans une position fixe, tantôt rapides et successives donnant lieu à des mouvements saccadés. Le type des premières est le *tétanos*, celui des secondes la *chorée.* Les convulsions se rencontrent de préférence chez l'enfant au cours d'infections ou à l'occasion de troubles digestifs, d'une émotion, etc. Il en est de même chez l'adulte, en y ajoutant l'urémie, l'éclampsie, la méningite, l'hystérie, etc.

Le pronostic est variable ; la thérapeutique est subordonnée à la cause : chez les enfants, les bains, les lotions d'eau fraîche sont parfois suffisants.

convulsionnaire [*si-o-nè-re*] adj. et n. Attaqué de convulsions. (Peu us.) N. pl. Fanatiques jansénistes du XVIIIe siècle, chez lesquels l'exaltation religieuse produisait des convulsions, et qui s'infligeaient diverses tortures. S. un *convulsionnaire.*

— ENCYCL. *Hist.* Vers 1729, le bruit se répandit dans Paris que des miracles avaient lieu au cimetière de Saint-Médard, sur la tombe du diacre François de Pâris, mort en 1727, et qui de son vivant s'était distingué tant par son inépuisable charité que par la ferveur de son jansénisme. Des personnes amenées sur sa tombe étaient saisies de spasmes convulsifs (d'où leur nom de *convulsionnaires*), et prétendaient prédire l'avenir. D'autres se trouvaient ou se croyaient délivrées subitement de leurs maladies. Un pèlerinage important s'organisa, approuvé par des évêques et par des curés jansénistes. Mais comme, dans ces scènes de convulsions où l'hystérie jouait un grand rôle, l'indécence et la cruauté se mêlaient au fanatisme, l'archevêque de Paris dénonça ces soi-disant miracles. En février 1732, la cour fit interdire l'entrée du cimetière de Saint-Médard, et un plaisant écrivit sur la porte :

De par le roi, défense à Dieu
De faire miracle en ce lieu.

Les agissements des convulsionnaires continuèrent pourtant en secret, jusqu'à la Révolution.

convulsionnarisme [*si-o-na-ris-me*] n. m. Etat de surexcitation semblable à celui des convulsionnaires.

convulsionner [*si-o-né*] v. a. Donner des convulsions : *convulsionner les muscles.*

convulsionniste [*si-o-nis-te*] n. Partisan des convulsionnaires de Saint-Médard.

convulsivant [*van*], **e** adj. Qui donne des convulsions.

convulsivement [*man*] adv. D'une manière convulsive : *s'agiter convulsivement.*

conyrine n. f. Syn. de CONGRINE.

conyse, conise [*ni ze*] ou **conisa** [*ni-za*] n. f. Genre de composées, tribu des astérées, comprenant un grand nombre d'espèces, dont une est vulgairement connue sous le nom d'*herbe aux puces*, parce qu'elle fait périr ces insectes.

coobligation [*si-on*] n. f. Obligation réciproque, ou commune à plusieurs personnes.

coobligé, e n. Qui est obligé avec d'autres.

cooccupant [*o-ku-pan*], **e** n. Personne qui occupe avec une ou plusieurs autres.

Cook [*kouk*] (James), célèbre navigateur anglais, né à Marton (Durham), m. dans la baie de Kealakekona (Hawaï) [1728-1779]. Il explora l'Océanie dans trois expéditions successives, et fut tué par les sauvages des îles Sandwich. C'est Cook qui, avec l'explorateur de l'Arabie Niebuhr, ouvrit l'ère des voyages scientifiques, succédant aux voyages de découvertes.



J. Cook.

Cook (ARCHIPEL DE), groupes d'îles anglaises, dans la Polynésie, entre les îles Tonga et Taïti.

Cook (DÉTROIT DE), en Océanie, entre les deux grandes îles de la Nouvelle-Zélande.

Cook (*agence*), fondée en 1841 par un commerçant anglais, Thomas Cook, à l'effet d'organiser des voyages économiques en commun, développée par son fils, John Mason Cook, qui en prit la direction en 1892, elle a créé des services de tourisme dans le monde entier.



Romain Coolus.

coolie [*kou-li*] n. m. (angl. *coolee*, de l'hindoustani *kuli*). Travailleur hindou ou chinois, engagé dans une colonie : *les coolies sont très sobres.*

Coolscamp, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Thielt) ; 2,310 h.

Coolus (René WEILL, dit **Romain**), auteur dramatique français, né à Rennes en 1868 ; auteur des *Amants de Sazy*, d'*Antoinette Sabrier*, *Cœur à cœur*, pièces d'une observation aiguë et assez pessimiste.

Cooper [*kou-peur*] (Fenimore), célèbre romancier américain, né à Burlington, m. à Cooperstown (New-York) [1789-1851] ; auteur de récits d'aventures qui furent longtemps populaires, et qui valent par la reconstitution dramatique des mœurs naïves et farouches des tribus indiennes, à peu près disparues aujourd'hui. Citons : *l'Espion*, *le Dernier des Mohicans*, *la Prairie*, *le Lac Ontario*, etc.



Fenimore Cooper.

coopérateur, trice n. (de *coopérer*). Qui opère avec un autre.

coopératif, ive adj. Fondé sur la coopération : *société coopérative.* N. f. : *une coopérative de consommation.*

coopération [*si-on*] n. f. Action de coopérer.

— ENCYCL. *Econ. soc.* La coopération a pour base l'association des individus, et prend trois formes distinctes : 1° dans les sociétés de consommation, on se propose la suppression des intermédiaires à l'achat des produits ou denrées de consommation en se fournissant en gros directement chez les producteurs ; les coopérateurs rachètent ensuite à la caisse générale de la société, au fur et à mesure de leurs besoins, les marchandises, grevées de légers frais généraux, et les bénéfices provenant de la majoration des prix sont répartis entre les sociétaires au prorata de leurs achats. Les syndicats et coopératives agricoles font collectivement non seulement les achats, mais encore la vente des produits récoltés, et quelquefois le traitement industriel de ces produits avant la vente · panification du blé, beurrerie, etc. ; 2° dans les sociétés de crédit mutuel, les adhérents constituent une caisse commune, destinée à leur consentir éventuellement des prêts d'argent, ou à escompter le papier qu'ils peuvent être amenés à souscrire pour les besoins de leurs petites industries ; 3° dans les sociétés coopératives de production, les ouvriers, associés pour faire fonctionner une entreprise, se proposent la suppression du patron ou de l'entrepreneur, en fournissant eux-mêmes à la fois le capital et le travail.

coopératisme [*tis-me*] n. m. Système qui a pour base l'extension des associations coopératives.

coopérativement [*man*] adv. D'une manière coopérative.

coopérer [*ré*] v. n. (lat. *cooperari ;* de *cum*, avec, et *operari*, travailler. — Se conj. comme *accélérer.*) Opérer conjointement avec quelqu'un : *coopérer à la fondation d'un établissement*

cooptation [*si-on*] n. f. (lat. *cooptatio*). Mode de recrutement qui consiste, pour les membres d'une assemblée, à se nommer eux-mêmes : *l'Académie française se recrute par cooptation.*

coopter [*pté*] v. a. (lat. *cooptare ;* de *cum*, avec, et *optare*, choisir). Admettre par cooptation.

coordination [*si-on*] n. f. Action de coordonner : *les lésions du cervelet empêchent en général la coordination des mouvements volontaires.* Etat des choses coordonnées : *habile coordination. Gram.* Rapport qui existe entre plusieurs propositions coordonnées.

coordonnable [*do-na-ble*] adj. Susceptible d'être coordonné.

coordonnant [*do-nan*], **e** adj. Qui coordonne.

coordonnateur, trice [*do-na*] adj. Qui coordonne : *intelligence coordonnatrice.*

coordonné, e [*do-né*] adj. Disposé suivant certains rapports. N. f. pl. *Gram. Propositions coordonnées*, celles qui ne dépendent pas l'une de l'autre, mais jouent le même rôle dans la phrase. *Géom.* Eléments nécessaires pour fixer la position d'un point sur un plan ou dans l'espace : *coordonnées rectilignes, sphériques.* S. une *coordonnée.*

— ENCYCL. Le nombre de *systèmes de coordonnées* est infini ; nous indiquerons seulement les deux plus employés en géométrie plane :

Coordonnées rectilignes planes. Supposons tracés dans le plan deux axes fixes $x'Ox$, $y'Oy$, appelés *axes de coordonnées* ; la position d'un point M quelconque du plan est définie par l'intersection de deux droites parallèles aux axes, et les positions de ces parallèles sont déterminées par les segments OP, OQ, qu'elles interceptent sur les axes, OP étant positif s'il est porté par Ox, négatif s'il est porté par Ox' ; de même OQ étant positif s'il est porté par Oy, négatif dans le cas contraire. Les deux segments OP, OQ, affectés du signe convenable, sont les *coordonnées rectilignes* du point M ; OP s'appelle l'*x* ou l'*abscisse* du point M, OQ en est l'*y* ou l'*ordonnée.*

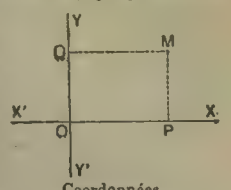

Coordonnées rectilignes planes.

Ces coordonnées sont *rectangulaires* ou *obliques*, suivant que les axes xx', yy' sont rectangulaires ou obliques. Ces coordonnées s'appellent aussi *coordonnées cartésiennes*, du nom de leur inventeur Descartes.

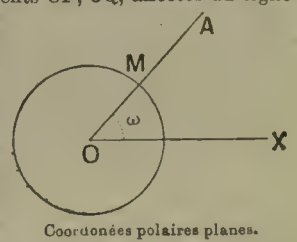

Coordonnées polaires planes.

Coordonnées polaires planes. Soit O un point fixe appelé *pôle*, et soit OX un axe fixe. La position d'un point quelconque M du plan est déterminée par l'intersection d'un cercle de rayon ρ ayant O pour centre et d'une demi-droite OA partant du pôle et faisant avec l'axe OX un angle ω ; ρ et ω sont les *coordonnées polaires* du point M.

coordonner [*do-né*] v. a. Combiner dans l'ordre assigné par la forme ou la nature des éléments : *coordonner un plan, ses idées.*

copahine n. f. Principe extrait du copahu.

copahu n. m. (mot guarani). Oléorésine fournie par divers copaïers.

— ENCYCL. Le copahu se retire par incision de divers copaïers. Dans le commerce, il en existe trois variétés principales. Cette résine est très usitée comme médicament dans la blennorragie, à la dose de 10 à 15 grammes par vingt-quatre heures.

copaïer ou **copayer** [*pa-i-é*] n. m. Genre de légumineuses-césalpiniées, comprenant des arbres résineux des régions chaudes.

— ENCYCL. Les copaïers sont des arbres à suc résineux, balsamique, qui croissent dans l'Amérique méridionale et l'Afrique tropicale. Certaines espèces fournissent le *copahu* ou *baume de copahu* ; d'autres espèces fournissent des bois de couleur rougeâtre, employés dans la construction.

copain [*pin*] ou **copin** n. m. (autre forme de *compain*, ancien cas sujet de *compagnon*). *Fam.* Camarade, compagnon préféré. (On dit au fémin. COPINE.)

Copaïs [*pa-iss*] (LAC), auj. *Topolias*, lac de l'ancienne Béotie, maintenant desséché.

copal n. et adj. m. (mot mexicain). Résine que l'on extrait de divers arbres des régions tropicales, et qui sert à la préparation du vernis : *un vernis copal.* Pl. des *copals.*

— ENCYCL. *Comm.* On distingue plusieurs sortes de copal : 1° Le *copal* dur du commerce français vint d'Afrique occidentale (Guinée, Congo, Madagascar) ; 2° L'*animé orientale tendre* ou *copal tendre oriental*, plus soluble que le copal dur, fournit des vernis moins colorés, mais aussi moins solides ; 3° L'*animé occidentale tendre*, *animé tendre d'Amérique est fournie par l'hymenæa.*



Rameau de copalier; A, fruit en partie décortiqué.

copalier [*li-é*] n. m. Nom donné vulgairement aux arbres qui fournissent le copal.

— ENCYCL. Les copaliers appartiennent à la famille des légumineuses-césalpiniées. Ce sont en général de grands arbres, à tronc droit, à feuilles bifoliolées ; leurs fruits sont des gousses oblongues monospermes, à péricarpe épais, renfermant dans son épaisseur des poches pleines d'un suc résineux. Les principaux (*hymenæa* ou *courbaril*, *trachylobium*) sont exploités soit par incision du tronc et des grosses branches qui laissent exsuder leur résine (copal vert), soit par des fouilles faites au pied de l'arbre pour recueillir la résine demi-fossilisée qui a coulé naturellement (copal dur).

copaline n. f. Résine fossile, qui se trouve dans l'argile de Londres. *Chim.* Principe immédiat du copal, substance dure et incolore.

copalme n. m. *Pharm.* Syn. de COPALINE. Adjectiv. : *baume copalme.*

copang [*pangh*] n. m. Ancienne monnaie d'or du Japon, qui valut 52 francs, puis 30 francs.

copartage n. m. Partage d'un bien entre plusieurs personnes.

copartageant [*jan*], **e** adj. et n. Qui partage avec d'autres : *héritiers copartageants.*

copartager [*jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il copartagea, nous copartageons.*) Partager avec d'autres.

coparticipant [*pan*], **e** adj. et n. Se dit des membres d'une société en participation.

coparticipation [*si-on*] n. f. Participation commune à plusieurs.

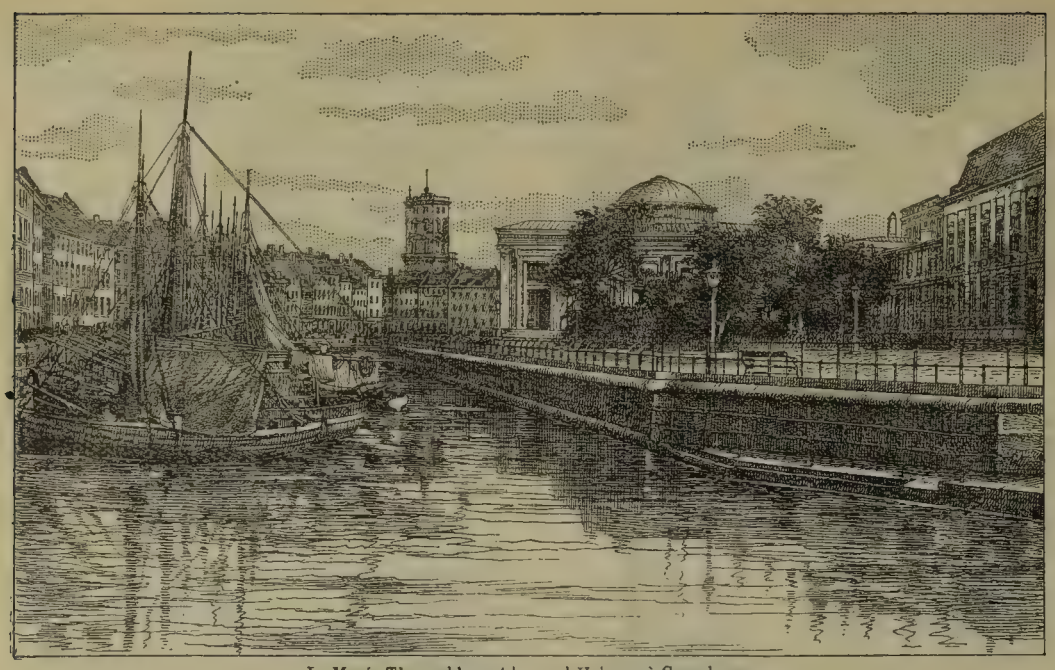

Le Musée Thorwaldsen et le canal Holmen, à Copenhague.

Cope (Charles-West), peintre d'histoire anglais, né à Leeds, m. à Bournemouth (1811-1890), à qui l'on doit notamment : *les Derniers jours du cardinal Wolsey, les Funérailles de Charles Ier.*

Cope (Edward Drinker), paléontologiste et biologiste américain, né et m. à Philadelphie (1840-1897), chef de l'école néo-lamarckienne de l'Amérique du Nord.

copeau [*pô*] n. m. (de *couper*). Parcelle de bois enlevée avec un instrument tranchant. Lamelle de bois débitée à la scie, à une épaisseur voulue, pour fabriquer un peigne. *Vin de copeaux*, vin chargé ou trouble qu'on clarifie avec des copeaux.

copeck ou **kopeck** [*pèk*] n. m. (mot russe). Monnaie russe, valant 2 centimes 6 environ : *le copeck est la centième partie du rouble argent.*

Copenhague [*pè-na-ghe*], capit. du Danemark, dans l'île de Seeland, que sillonnent à cet endroit de nombreux canaux, à 1.240 kil. de Paris ; 506.000 h. Port sur le Sund. Importantes fortifications, constructions navales, forges, fonderies. Un traité de paix entre le Danemark et la Suède y fut signé le 10 juin 1650. En pleine paix, du 31 mars au 3 avril 1801, Nelson a bombardé Copenhague après avoir forcé le passage du Sund, pour obliger le Danemark à se retirer de la Ligue du Nord, formée pour faire respecter le droit des neutres par l'Angleterre. Quelques années plus tard, en 1807, la ville fut de nouveau bombardée par les Anglais, sans déclaration de guerre.



Armes de Copenhague.

copépodes n. m. pl. Ordre de crustacés entomostracés, comprenant des animaux généralement de petite taille, qui nagent par immenses troupes dans les eaux douces ou salées, et dont certaines espèces vivent en parasites sur les crustacés décapodes et les poissons. S. un *copépode.*

copermutant [*pèr-mu-tan*], **e** adj. et n. (de *copermuter*). Chacun de ceux qui font un échange, une permutation. (Se disait spécialement de ceux qui échangeaient leurs bénéfices.)

copermutation [*pèr, si-on*] n. f. Action de copermuter.

copermuter [*pèr-mu-té*] v. a. Echanger, troquer, particulièrement échanger des bénéfices.



Copernic.

Copernic [*pèr-nik*] (Nicolas), célèbre astronome polonais, né à Thorn, m. à Frauenburg (1473-1543). Dans son fameux *Traité sur les révolutions des mondes célestes*, qu'il publia quelques jours avant sa mort, il démontra le double mouvement des planètes sur elles-mêmes et autour du soleil, théorie dite *système de Copernic*, qui fut condamnée par le pape Paul V, comme contraire aux Ecritures.

copernicien, enne [*pèr-ni-si-in, è-ne*] adj. et n. Partisan du système de Copernic. Qui a rapport à ce système.

cophose [*fô-ze*] n. f. (du gr. *kôphos*, sourd). Surdité complète ou incomplète.

cophte adj. et n. V. COPTE.

Copiapo, v. du Chili (prov. d'Atacama), sur la rivière homonyme ; 16.000 h. Aux environs, mines de cuivre.

copiate n. m. (gr. *kopiatês*). Membre du bas clergé, qui était chargé, à Constantinople, de creuser les fosses et d'ensevelir les morts.

copie [*pi*] n. f. (du lat. *copia*, abondance). Reproduction d'un écrit : *collationner une copie sur l'original.* Reproduction, imitation exacte d'un ouvrage d'art : *les copies exécutées par l'auteur de l'œuvre originale prennent le nom de « répliques ».* Feuille volante sur laquelle un écolier rédige au net ses devoirs. *Fig.* Imitation. Personne qui en imite une autre. *Fam. Original sans copie*, personne très singulière. *Impr.* Manuscrit ou imprimé sur lequel travaille le compositeur.

— ENCYCL. *Dr.* Tant que l'original subsiste, les copies ne font foi que de ce qui est contenu dans cet original.

Lorsque l'original n'existe plus, il faut distinguer trois catégories de copies, quant au degré de foi qui leur est dû : 1° les grosses ou premières expéditions font foi au même titre que l'original lui-même ; 2° les copies délivrées postérieurement aux premières grosses ou expéditions font foi comme l'original quand elles datent de plus de trente ans (elles ne valent que comme commencement de preuve par écrit, dans le cas contraire) ; 3° les copies de copies ne peuvent servir que comme renseignement.

copier [*pi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Faire la copie écrite de : *copier un acte.* Reproduire exactement : *copier un tableau. Fig.* Imiter : *copier la voix, les gestes de quelqu'un.*

copieusement [*ze-man*] adv. D'une manière copieuse : *manger copieusement.* ANT. **Chichement, maigrement, mesquinement.**

copieux, euse [*pi-eû, eu-ze*] adj. (lat. *copiosus ;* de *copia*, abondance). Abondant : *repas copieux.* ANT. **Mesquin.**

copisque [*pis-ke*] n. m. Encens de qualité inférieure.

copiste [*pis-te*] n. Personne qui copie : *l'imprimerie a presque supprimé l'industrie des copistes.* Celui qui imite scrupuleusement les œuvres de quelqu'un.

Copley (John Singleton), peintre d'histoire et portraitiste anglais, né à Boston, m. à Londres (1737-1815), auteur de *la Mort de lord Chatham.*

coposséder [*po-sé-dé*] v. a. Posséder avec un ou plusieurs autres.

copossesseur [*po-sè-seur*] n. Qui possède avec un ou plusieurs autres.

copossession [*po-sè-si-on*] n. f. Possession en commun.

Coppée [*ko-pé*] (François), poète et auteur dramatique français, né et m. à Paris (1842-1908) ; membre de l'Académie française. Parmi ses œuvres dramatiques, il faut citer : *le Passant, Severo Torelli, les Jacobites, Pour la Couronne ;* et parmi ses œuvres lyriques : *Intimité, les Humbles, le Cahier rouge, les Récits et Elégies*, etc. Il a également écrit des chroniques, des nouvelles et des romans, tels que le *Coupable.* Poète des humbles, il a trouvé dans l'élégie intime, la narration familière et les tableaux de genre, ses inspirations les plus personnelles.



Coppée.

Coppélia ou *la Fille aux yeux d'émail*, ballet-pantomime en deux actes, de Charles Nuitter, musique de Léon Delibes (Opéra, 1870). Le livret est inspiré d'un conte d'Hoffmann, *l'Homme au Sable.* Délaissant sa fiancée Swanilda, le jeune Franz s'introduit auprès de la belle Coppelia, sans savoir qu'elle n'est qu'un merveilleux automate. Le Dr Coppelius, qui l'a construit, surprend le jeune homme, l'endort, lui dérobe une partie de son fluide et en anime la poupée qui a un moment les sentiments d'une femme. Mais à la fin tout rentre dans l'ordre pour le bien des deux fiancés. La partition, élégante et charmante, est un des chefs-d'œuvre du genre.

Coppet [*ko-pè*], village de Suisse (cant. de Vaud), sur le lac de Genève ; 600 h. Célèbre par le séjour de Mme de Staël. Tombeaux de Necker et de Mme de Staël, au château de Coppet.

copragogue [*gho-ghe*] adj. (du gr. *kopros*, excrément, et *agein*, faire sortir). *Pharm.* Sorte de purgatif très doux : *potion copragogue.* N. m. : *un copragogue.*

coprah ou **copra** n. m. Amande de coco débarrassée de sa coque, desséchée et prête à être moulue pour l'extraction de l'huile.

copreneur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui prend avec une autre un objet à loyer ou à terme.

coprin n. m. Genre de champignons de la famille des agaricinées, à spores noires, d'une durée très éphémère. (Quelques espèces de petite taille vivent en touffes, qui comprennent parfois plus de cinquante individus. Le *coprin chevelu* ou *goutte d'encre*, est comestible.)

coprocrasie [*zî*] n. f. (du gr. *kopros*, excrément, et *akrasis*, incontinence). *Pathol.* Evacuation involontaire des matières fécales.

coprocritique adj. (du gr. *kopros*, excrément, et *krinein*, séparer). *Méd.* Se dit d'un laxatif qui provoque l'expulsion des matières fécales. N. m. : *un coprocritique.*

coproëmèse [*mè-ze*] n. f. (du gr. *kopros*, excrément, et *emein*, vomir). Vomissement de matières fécales.

coprolalie n. f. (du gr. *kopros*, excrément, et *lalein*, parler). Tendance maladive à employer des termes scatologiques.

coprolithe ou **coprolite** n. m. (du gr. *kopros*, fiente, et *lithos*, pierre). Excrément pétrifié, des animaux fossiles.

coprologie [*jî*] n. f. (du gr. *kopros*, fiente, et *logos*, discours). Etude sur les engrais, les excréments.

copronyme adj. (du gr. *kopros*, excrément, et *onuma*, nom). Surnom de Constantin V, empereur de Constantinople, qui lui fut donné parce que, lors de son baptême, il avait souillé les fonds baptismaux.

coprophage adj. (du gr. *kopros*, fiente, et *phagein*, manger). Qui se nourrit d'excréments : *insecte coprophage.*

copropriétaire [*tè-re*] n. Qui possède avec une autre personne une maison, une terre, etc.

copropriété n. f. Propriété commune entre plusieurs : *avoir la copropriété d'un mur.*

— ENCYCL. *Dr.* Lorsque plusieurs personnes ont la copropriété d'une même chose, cette chose n'appartient à chacune d'elles que pour une quote-part abstraite : c'est ce qu'on exprime en disant qu'elles sont dans l'indivision. On sort de l'indivision par le partage. Quelquefois, il y a copropriété avec indivision forcée, c'est lorsque des choses sont affectées, comme accessoires indispensables, à l'usage commun d'héritages appartenant à des propriétaires différents : on appelle quelquefois cette situation *servitude d'indivision.* On peut en donner comme exemple la mitoyenneté.

coprorrhée [*pro-ré*] n. f. (du gr. *kopros*, excrément, et *rhein*, couler). Evacuation de matières fécales liquides.

coprosclérose [*pros-klé-rô-ze*] n. f. (du gr. *kopros*, excrément, et *sklêrôsis*, durcissement). *Méd.* Durcissement excessif des excréments dans l'intestin.

coprose [*prô-ze*] n. f. Nom vulgaire du coquelicot.

coprostasie [*pros-ta-zî*] n. f. (du gr. *kopros*, excrément, et *stasis*, action de s'arrêter). Constipation par non expulsion des matières fécales qui s'accumulent dans l'intestin. On dit surtout COPROSTASE.

coptée [*kop-té*] n. f. Sonnerie que l'on fait en coptant.

copter [*kop-té*] v. a. (de *cop*, pour *coup*). Frapper une cloche d'un seul côté avec le battant.

Coptes, race égyptienne qui a conservé les principaux caractères des anciens habitants de l'Egypte : *un, une Copte.* (On dit aussi COPHTE, et quelques-uns écrivent KOPTE.) Adj. Qui se rapporte aux Coptes : *tradition copte. Légion copte,* légion d'indigènes formée en Egypte par Kléber, en 1799. N. m. Langue parlée par cette race : *l'étude du copte a été d'un grand secours à Champollion pour la traduction des hiéroglyphes.* Nom donné aux chrétiens schismatiques d'Egypte : *les coptes ont pour chef un patriarche.*



Soldat de la légion copte.

coptique ou **cophtique** adj. Qui a rapport aux Coptes : *les mœurs coptiques.*

coptisant [*ti-zan*], **e** n. Personne érudite qui étudie les Coptes.

coptographie [*fî*] n. f. (du gr. *koptein*, couper, et *graphein*, écrire). Art de découper des morceaux de carton, de façon que leur ombre, projetée sur la muraille, y produise des ombres simulant des estampes.

Coptos, v. de l'anc. Egypte, qui devint un entrepôt de Thèbes et fut pendant longtemps une cité très importante. Ruinée par les Turcs au XVIe siècle, elle n'est plus aujourd'hui qu'un bourg de 2.500 h.

copulateur, trice adj. Qui est propre à la copulation.

copulatif, ive adj. (lat. *copulativus ;* de *copulare*, unir). *Gram.* Qui sert à lier les mots, les membres de phrase, comme *et, ni*, etc. N. f. Conjonction copulative : *une copulative.* ANT. **Disjonctif.**

copulation [*si-on*] n. f. (de *copulatio*). Accouplement du mâle et de la femelle.

copulativement [*man*] adv. D'une manière copulative : *des mots copulativement unis.*

copule n. f. (lat. *copula*). *Logiq.* Mot qui lie l'attribut au sujet : *le verbe* être, *distinctement exprimé ou contracté, est la copule de toute proposition. Gram.* Conjonction copulative.

copyright [*pé-ra-ît*] n. m. (m. angl.). Droits d'auteur de propriété littéraire, qui consistent dans le droit exclusif pour un auteur ou son cessionnaire d'imprimer, publier et vendre un ouvrage littéraire ou artistique (livre, carte, gravure, musique, etc.) pendant un certain laps de temps.

copyrighter [*co-pé-ra-ï-té*] v. a. Attribuer copyright à : *copyrighter un livre.*

coq [*kok*] n. m. (onomat.). Genre d'oiseau gallinacé : *le coq gaulois est un des emblèmes nationaux de la France.* Spécialem., le mâle du genre : *les combats de coqs sont pratiqués en Flandre. Fig.* et *fam.* Homme ardent et vigoureux. *Par ext.* Mâle du faisan, du héron, etc. Figure de coq qu'on place à la

pointe d'un clocher. *Revoir son coq*, revoir son clocher. Œuf métallique, supporté par une tige, dont les blanchisseuses se servent pour repasser les bouillonnés, les entre-deux. *Coq du village*, personnage le plus important d'un endroit. *Rouge comme un coq*, qui a le sang au visage. *Coq de bruyère*, tétras. (V. TÉTRAS.) *Coq d'Inde*, dindon. *Coq héron*, nom vulgaire de la huppe. *Coq de roche*, V. RUPICOLE. PROV. et LOC. PROV. : **Être comme un coq en pâte**, être entouré de soins et de bien-être. **La poule ne doit pas chanter avant** (ou **devant**) **le coq**, l'autorité, dans un ménage, appartient au mari.



Coq de blanchisseuse.

— ALLUS. HIST. : 1° **Renier au premier chant du coq.** Se dit de ceux qui, à l'exemple de saint Pierre, renient un maître, une doctrine, à la première apparence de danger.

2° **Sacrifier un coq à Esculape.** Socrate près de mourir, disait à son ami Criton : « N'oubliez pas que nous devons *sacrifier un coq à Esculape.* » On rappelle ces paroles pour conseiller de faire quelque sacrifice à un préjugé, quelque concession à une manière de voir que l'on ne partage pas.

— ENCYCL. *Ornith.* Les coqs sont des oiseaux gallinacés de forme robuste, à plumage brillant ; ils sont originaires des contrés tropicales de l'Asie, mais aujourd'hui des races domestiques abondent sur tous les points de la terre. Le coq bankiva de l'Indochine est probablement la souche primitive de toutes nos races, dont la taille, le plumage varient extraordinairement. La femelle, de couleur plus terne, s'appelle *poule*.

— *Hist.* Le coq, plus souvent appelé *coq gaulois*, est l'un des emblèmes nationaux de la France. Il décora les drapeaux sous la Révolution, disparut sous l'Empire, reparut en 1830, et fut supprimé de nouveau par Napoléon III. Il figure aujourd'hui sur les monnaies d'or de la troisième République.

Coqs (*Combat de*), tableau de Jérome, spirituelle peinture néo-grecque (v. p. 475).

coq [*kok*] n. m. (holland. *kok*, qui dérive lui-même du lat. *coquus*, cuisinier). Cuisinier du bord, sur les navires. (On dit souvent *maître coq ;* son aide s'appelle *matelot coq*).

coq-a-l'âne n. m. invar. Discours qui n'a pas de suite, de liaison, de raison. Pièce satirique ou burlesque, d'une composition à dessein incohérente.



Arthur Coquard.

coq-souris n. m. Voile de fortune pour remplir, sur les petits bateaux, le vide de l'échancrure du petit hunier. Syn. LÈCHEFRITE.

coqualin [*ka-lin*] n. m. Nom pyrénéen de l'écureuil.

coquard [*kar*] n. m. Vieux coq. Vieillard prétentieux et ridicule. Benêt.

Coquard (Arthur), compositeur français, né à Paris, m. à Noirmoutier (1846-1910), musicien savant et distingué, auteur de : *Héro, Ossian*, etc.

coquardeau [*dô*] n. m. (dimin. de *coquard*). Galant, conteur de fleurettes. (Vx.)

Coquart (Ernest-Georges), architecte français, né et m. à Paris (1831-1902). Il s'est principalement consacré à l'archéologie. On lui doit le monument au peintre *Henri Regnault*.

coquasse [*ka-se*] n. f. Bouillotte pansue, à anse, recouverte d'une tresse de paille ou de roseau.

coquâtre [*kâ-tre*] ou **cocâtre** n. m. Coq à demi chaponné.

coque [*ko-ke*] n. f. (lat. *concha*). Enveloppe solide et dure de l'œuf : *le poussin brise la coque de l'œuf avec son bec. Œuf à la coque*, œuf légèrement cuit dans l'eau bouillante, mais non durci. Enveloppe ligneuse de certains fruits. Fruit à plusieurs loges closes : *coque de noix. Coque du Levant*, fruit de l'anamirte, employé par les braconniers pour enivrer le poisson et le capturer facilement : *l'emploi de la coque du Levant est sévèrement puni*. Enveloppe de la chrysalide des insectes qui filent. Nœud de ruban, de cheveux. *Mar.* Carcasse du navire, indépendamment des mâts : *recevoir un boulet dans la coque*.



Coque de cheveux.

— ENCYCL. *Mar.* La coque comprend la membrure et ses recouvrements, les liaisons ; c'est la partie la plus lourde du navire. Elle doit être rigide, et peut être construite en bois, en tôle de fer ou d'acier.

coquebin [*ke*] n. m. Niais, innocent.

coquecigrue [*ke-si-grû*] n. f. *Pop.* Animal chimérique. Baliverne, conte en l'air. (Vx).

coquefredouille [*ko-fre-dou, ll* mll., *e*] n. m. Pauvre hère. (Fam. et VX.)

coqueleux, euse [*ke-leû, eu-ze*] n. Qui élève des coqs de combat.

coquelicot [*ke-li-ko*] n. m. (onom. imitant le cri du coq). Espèce de pavot des champs : *les fleurs du coquelicot servent à faire une tisane calmante*.



Coquelicot.

— ENCYCL. Le coquelicot croît communément dans les blés. C'est une jolie plante à fleur d'un rouge éclatant, et qui, cultivée dans les jardins, a produit de nombreuses variétés.

Coquelin (Constant), dit *Coquelin aîné*, acteur français et directeur de théâtre, né à Boulogne-sur-Mer, m. dans la « Maison des comédiens » de Pont-aux-Dames, à Couilly-Saint-Germain (Seine-et-Marne), dont il fut le principal fondateur (1841-1909). Il a interprété avec éclat les grands rôles comiques, notamment Cyrano de Bergerac. — Son frère ERNEST, dit *Coquelin cadet*, né à Boulogne-sur-Mer, m. à Suresnes (1848-1909). Il a interprété les rôles comiques du répertoire de Molière. A Boulogne-sur-Mer se trouve le monument des *Frères Coquelin*, par A. Maillard.

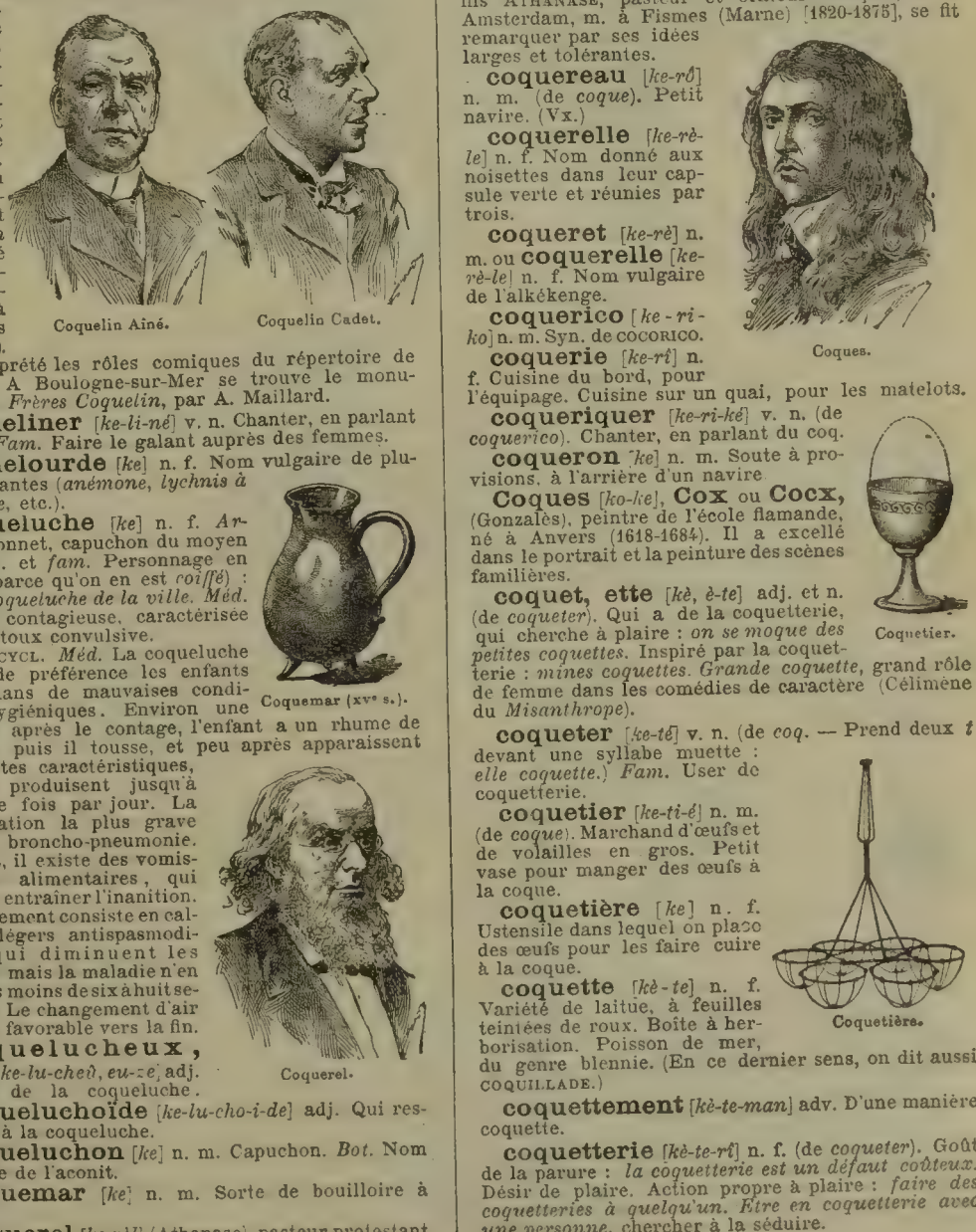

Coqs : 1. Crèvecœur ; 2. La Flèche ; 3. Phœnix ; 4. Bréda ; 5. Faverolles ; 6. Houdan ; 7. Brahmapoutra ; 8. Cochinchinois ; 9. Le Mans ; 10. Padoue ; 11. Coucou de Rennes ; 12. De combat ; 13. Sauvage ; 14. Espagnol ; 15. Nègre-soie ; 16. Dorking ; 17. Java ; 18. Nagasaki ; 19. De combat, nain ; 20. Leghorn.

Coquelin Aîné.

Coquelin Cadet.

coqueliner [*ke-li-né*] v. n. Chanter, en parlant du coq. *Fam.* Faire le galant auprès des femmes.

coquelourde [*ke*] n. f. Nom vulgaire de plusieurs plantes (*anémone, lychnis à couronne*, etc.).

coqueluche [*ke*] n. f. *Archéol.* Bonnet, capuchon du moyen âge. *Fig.* et *fam.* Personnage en vogue (parce qu'on en est *coiffé*) : *être la coqueluche de la ville. Méd.* Maladie contagieuse, caractérisée par une toux convulsive.

Coquemar (XVe s.).

— ENCYCL. *Méd.* La coqueluche frappe de préférence les enfants placés dans de mauvaises conditions hygiéniques. Environ une semaine après le contage, l'enfant a un rhume de cerveau, puis il tousse, et peu après apparaissent les quintes caractéristiques, qui se produisent jusqu'à quarante fois par jour. La complication la plus grave est la broncho-pneumonie. Souvent, il existe des vomissements alimentaires, qui peuvent entraîner l'inanition. Le traitement consiste en calmants légers antispasmodiques, qui diminuent les quintes, mais la maladie n'en dure pas moins de six à huit semaines. Le changement d'air est très favorable vers la fin.

Coquerel.

coqueluchoïde [*ke-lu-cho-i-de*] adj. Qui ressemble à la coqueluche.

coqueluchon [*ke*] n. m. Capuchon. *Bot.* Nom vulgaire de l'aconit.

coquemar [*ke*] n. m. Sorte de bouilloire à anse.

Coquerel [*ke-rèl*] (Athanase), pasteur protestant et publiciste français, né et m. à Paris (1795-1868). Il fut un des chefs du parti protestant libéral. — Son fils ATHANASE, pasteur et orateur français, né à Amsterdam, m. à Fismes (Marne) [1820-1875], se fit remarquer par ses idées larges et tolérantes.

Coques.

coquereau [*ke-rô*] n. m. (de *coque*). Petit navire. (Vx.)

coquerelle [*ke-rè-le*] n. f. Nom donné aux noisettes dans leur capsule verte et réunies par trois.

coqueret [*ke-rè*] n. m. ou **coquerelle** [*ke-rè-le*] n. f. Nom vulgaire de l'alkékenge.

coquerico [*ke-ri-ko*] n. m. Syn. de COCORICO.

coquerie [*ke-rî*] n. f. Cuisine du bord, pour l'équipage. Cuisine sur un quai, pour les matelots.

coqueriquer [*ke-ri-ké*] v. n. (de *coquerico*). Chanter, en parlant du coq.

coqueron [*ke*] n. m. Soute à provisions, à l'arrière d'un navire.

Coques [*ko-ke*], **Cox** ou **Cocx,** (Gonzalès), peintre de l'école flamande, né à Anvers (1618-1684). Il a excellé dans le portrait et la peinture des scènes familières.

Coquetier.

coquet, ette [*kè, è-te*] adj. et n. (de *coqueter*). Qui a de la coquetterie, qui cherche à plaire : *on se moque des petites coquettes*. Inspiré par la coquetterie : *mines coquettes. Grande coquette*, grand rôle de femme dans les comédies de caractère (Célimène du *Misanthrope*).

coqueter [*ke-té*] v. n. (de *coq*. — Prend deux *t* devant une syllabe muette : *elle coquette.*) *Fam.* User de coquetterie.

coquetier [*ke-ti-é*] n. m. (de *coque*). Marchand d'œufs et de volailles en gros. Petit vase pour manger des œufs à la coque.

coquetière [*ke*] n. f. Ustensile dans lequel on place des œufs pour les faire cuire à la coque.

Coquetière.

coquette [*kè-te*] n. f. Variété de laitue, à feuilles teintées de roux. Boîte à herborisation. Poisson de mer, du genre blennie. (En ce dernier sens, on dit aussi COQUILLADE.)

coquettement [*kè-te-man*] adv. D'une manière coquette.

coquetterie [*kè-te-rî*] n. f. (de *coqueter*). Goût de la parure : *la coquetterie est un défaut coûteux*. Désir de plaire. Action propre à plaire : *faire des coquetteries à quelqu'un. Être en coquetterie avec une personne*, chercher à la séduire.

coquettisme [*kè-tis-me*] n. m. Manège de la coquette.

coquillade [*ki, ll* mll.] n. f. *Ichtyol.* V. COQUETTE.

coquillage [*ki, ll* mll.] n. m. Mollusque testacé, animal à corps mou, revêtu d'une coquille : *l'huître est le plus estimé des coquillages.* La coquille même : *un collier de coquillages.*

coquillart ou **coquillard** [*ki, ll* mll., *ar*] n. m. Pierre calcaire renfermant des coquilles. Autref. Mendiant qui portait des coquilles cousues à ses vêtements et se donnait pour pèlerin.

coquille [*ki, ll* mll., *e*] n. f. (dimin. de *coque*). Enveloppe dure, qui couvre les mollusques dits « testacés ». *Fig.* Maison, logis : *Ne jamais sortir de sa coquille* (fam.). *Rentrer dans sa coquille*, se taire, tâcher de passer inaperçu. Ustensile de cuisine pour cuire les rôtis. Coque solide des œufs et des noix. *Fig. Coquille de noix*, frêle bateau. Expansion inférieure de la garde d'une épée, servant à protéger la main. Format de papier (environ 0m,56 sur 0m,44). Intrados de la voûte rampante formée par l'assemblage des marches d'un escalier. Voûte en quart de sphère, formant la partie supérieure d'une niche en plein cintre. Petit ornement taillé sur le contour d'un quart de rond. Mets que l'on sert dans des coquilles ou dans des vases en forme de coquille. Pièce sur laquelle on pose le doigt pour soulever un loquet. Planche sur laquelle le cocher d'une voiture pose ses pieds. Boursouflure dans le pain. *Impr.* Faute résultant de la substitution d'une ou plusieurs lettres à une ou plusieurs autres. Ex. : *les mots sont les* singes (pour *signes*) *de nos idées.*

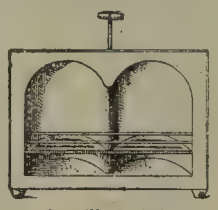
Coquille (outils.).

— ENCYCL. *Zool.* Les coquilles sont des formations calcaires, sécrétées par le manteau des mollusques. Elles présentent des aspects multiples, et fournissent de la nacre, des ornements, ou, accumulées en dépôts énormes, servent à fabriquer de la chaux. Certaines, très rares, valent des sommes considérables.

coquillé [*ki, ll* mll., *é*] n. m. Modèle en relief préparé sur une matière dure et sur lequel on estampe le métal travaillé en l'y frappant à coups de marteau jusqu'à ce qu'il en épouse tous les contours.

Coquille (**La**), comm. de la Dordogne, arr. et à 31 kil. de Nontron ; 1.790 h. Ch. de f. Orl.

Coquille [*ki, ll* mll., *e*] (Gui), jurisconsulte français, né à Décize (1523-1603). Procureur général du Nivernais en 1572, il préserva sa province des horreurs de la Saint-Barthélemy.

coquiller [*ki, ll* mll., *é*] v. n. Former des coquilles, en parlant du pain : *ce pain est coquillé.*

coquilleux, euse [*ki, ll* mll., *eû, eu-ze*] adj. Rempli de coquilles : *terrain coquilleux.*

coquillier [*ki, ll* mll., *é*] n. m. Collection de coquilles ; boîte ou vitrine qui la renferme.

coquillier [*ki, ll* mll., *é*], **ère** adj. Qui contient des coquilles : *calcaire coquillier.*

Coquimbo [*kim*'], v. du Chili, petit port sur le Pacifique ; 5.000 h. Détruite par un séisme en nov. 1922.

coquin, e [*kin, i-ne*] n. Personne vile, sans honneur ni probité : *l'indulgence des honnêtes gens fait la force des coquins. Par plaisant.*, se dit d'une personne, d'un enfant espiègle : *petit coquin. Géol.* Syn. de ROGNON.

coquiner [*ki-né*] v. n. Mener la vie d'un coquin.

coquinerie [*ki-ne-rî*] n. f. Caractère, action de coquin : *commettre des coquineries.*

coquinet [*ki-nè*] n. m. Petit coquin.

coquinisme [*ki-nis-me*] n. m. Action ou métier de coquin : *le coquinisme fleurit partout.*

coquiole [*ki-o-le*] ou **coquioule** [*ki-ou-le*] n. f. Nom vulgaire de la fétuque ovine.

cor n. m. (du lat. *cornu*, corne). Instrument à vent, contourné en spirale : *cor de chasse, d'harmonie ; cor à pistons ; le timbre du cor est doux et sonore.* Musicien qui en joue. *Cor des Alpes*, instrument suisse en bois de sapin, dont les bergers se servent pour appeler leurs troupeaux. *A cor et à cri* loc. adv. A grand fracas : *réclamer quelqu'un à cor et à cri.* ALLUS. LITTÉR. : **Cor d'Astolphe.** V. ASTOLPHE. ALLUS. HIST. : **Cor de Roland,** instrument légendaire qui appartenait au paladin Roland, et qui rendait des sons effrayants. Cerné à Roncevaux, Roland en sonna avec tant de force, qu'il se rompit les veines du cou. **Cor d'Alexandre.** Une tradition veut qu'Alexandre, dans ses campagnes, se soit servi d'un cor gigantesque, que ses soldats entendaient d'une distance équivalant à 18 kilomètres.

— ENCYCL. *Musiq.* Le *cor de chasse* ou *trompe* est un instrument cynégétique, en *ré*. C'est le plus simple des cors ; il donne neuf notes. Le *cor d'harmonie* dérive de la trompe de chasse. Il ne donne naturellement que des sons ouverts, c'est-à-dire une gamme très incomplète, mais en introduisant la main plus ou moins profondément dans le pavillon il est possible d'obtenir toutes les notes complétant la gamme rationnelle : ce sont les *sons bouchés.* Le cor d'harmonie, en *ut*, est formé d'un tube de cuivre trois fois enroulé sur lui-même, relativement étroit près de son embouchure et qui, arrivé à son extrémité, s'élargit graduellement jusqu'au pavillon. C'est un instrument à embouchure, qui joue en *ut*. Au moyen de tuyaux mobiles ou corps de rechange, il peut changer de ton et jouer en *ré, mi, fa*, etc. Le *cor à pistons* ou *cor chromatique* est ordinairement en *fa* ; il est muni de trois pistons, qui rendent inutiles les tons de rechange et, sur trois octaves et demie, les sons bouchés ; mais cet instrument n'a ni la douceur ni l'éclat du cor ordinaire. Le *cor anglais* est un hautbois en *fa*, sonnant une quinte plus bas que le hautbois ordinaire. Il a une sonorité pénétrante, un peu criarde. Le *cor de basset* ou *clarinette-alto* est en *fa* ; c'est un instrument de la famille des clarinettes, dont la sonorité est onctueuse, quoique un peu sévère.

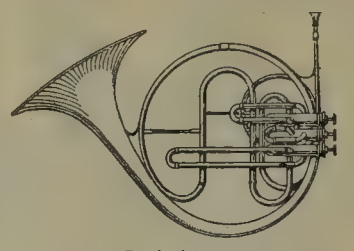
Cor à pistons.

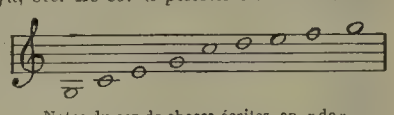
Notes du cor de chasse écrites en « do ».

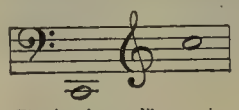
Etendue du cor d'harmonie.

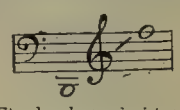
Etendue du cor à pistons.

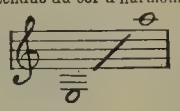
Etendue du cor anglais.

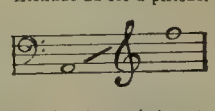
Etendue du cor de basset.


Cor de chasse.

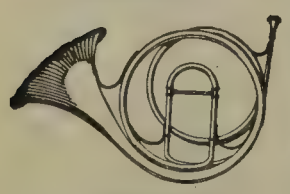
Cor d'harmonie.


Cor anglais. Cor de basset.

cor n. m. (du lat. *cornu*, corne). Durillon sur les doigts du pied : *l'usage des chaussures trop étroites produit les cors.*

— ENCYCL. Les cors sont produits par l'usage de sabots ou de souliers trop étroits. On distingue le *durillon*, l'*oignon*, la *callosité*, qui sont plus ou moins douloureux. Le remède consiste en excision, en cautérisation, en emplâtres ou pommades salicylés.

cor n. m. (du lat. *cornu*, corne). Petite corne du bois d'un cerf. *Cerf dix cors*, cerf qui a atteint sa septième année.

Cora ou **Coré,** divinité grecque, fille de Déméter, la même que Perséphonê ou Proserpine.

coracien, enne [*si-in, è-ne*] adj. (du gr. *korax, akos*, corbeau). Qui ressemble au corbeau.

coracoïde adj. (du gr. *korax, akos*, corbeau, et *eidos*, forme). *Anat.* Se dit d'une apophyse de l'omoplate que sa forme a fait comparer au bec d'un corbeau.

coracoïdien, enne [*di-in, è-ne*] adj. Qui appartient à l'apophyse coracoïde.

corah n. m. Tissu de soie pure, sorte de foulard écru ou imprimé fabriqué dans l'Inde.

corail [*ra, l* mll.] n. m. (gr. *korallion*). Sorte de polypier dont le support calcaire, blanc, rouge ou noir, sert à fabriquer des bijoux : *la pêche du corail se pratique sur les côtes de la Sicile. Corail artificiel*, pâte dure et colorée qui imite le corail. *Poét.* Couleur d'un rouge éclatant. Pl. des *coraux.*

— ENCYCL. D'une façon générale, on entend par *coraux* tous les madrépores ou anthozoaires dont les polypiers forment, en certaines mers, des récifs immenses qui ont concouru, aux époques antérieures, à établir des gisements calcaires d'une importance considérable. Les *atolls* (v. ce mot) du Pacifique, la plupart des îles basses de la Micronésie et de la Polynésie sont d'origine corallienne.


Corail.

Le corail est pêché au moyen de sortes de dragues que l'on traîne à une faible profondeur le long des côtes de l'Afrique septentrionale et de la Sicile.

— *Techn.* On distingue plusieurs variétés marchandes de corail : le *corail mort* ou *pourri*, de peu de valeur, composé des racines du polype recouvertes de dépôts pierreux ou de bryozoaires ; le *corail noir*, qui, tombé du rocher dans la vase, s'est modifié par des émanations sulfureuses ; le *corail vivant*, réunion des morceaux tels qu'ils proviennent de la pêche ; le *corail blanc*, très rare, ne différant du précédent que par la couleur ; chaque variété est appréciée également d'après sa couleur (sang).

Le corail naturel sert à fabriquer des bijoux de toute sorte (bracelets, colliers) et des camées ; on l'utilise aussi pour orner divers objets (pommes de canne, etc.).

Le corail artificiel, dit aussi *fausse purpurine*, est un mélange de marbre en poudre et de colle de poisson coloré avec du vermillon de Chine. On imite encore le corail avec le celluloïd, la caséine. Une autre sorte de corail artificiel sert pour décorer les grottes artificielles : c'est une préparation faite de résine et de vermillon.

Corail (MER DE), partie de l'océan Pacifique, entre le nord-est de l'Australie, la Nouvelle-Guinée, les îles Salomon, les Nouvelles-Hébrides et la Nouvelle-Calédonie.

corallé, e [*ra, ll* mll., *é*] adj. Se dit d'un bijou dans l'ornementation duquel il entre du corail.

corailler [*ra, ll* mll., *é*] v. n. Crier, en parlant du corbeau. (On dit mieux *croasser.*)

corail'ère [*ra, ll* mll.] n. f. Chaloupe pour la pêche du corail.

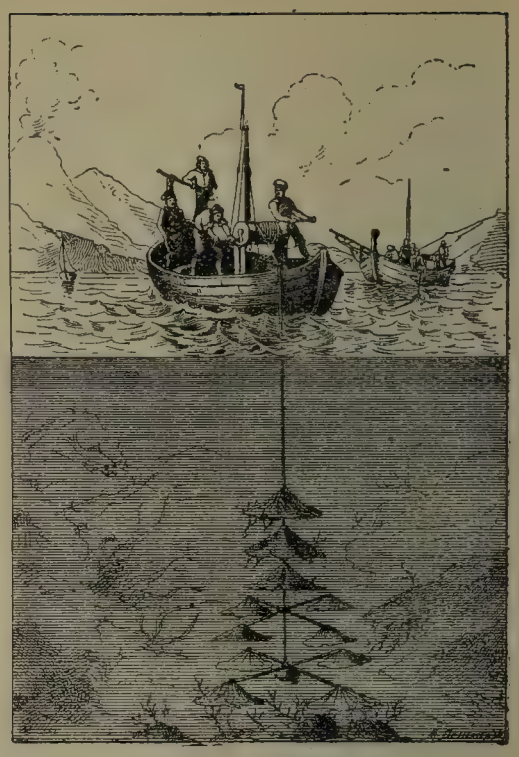
Pêche du corail.

corailleur [*ra, ll* mll.] n. et adj. m. Qui pêche le corail. Qui travaille le corail. Petite barque qui fait la pêche du corail.

corailleux, euse [*ra, ll* mll., *eû, eu-ze*] adj. Qui est composé de corail.

Coraïschites ou **Koréischites,** tribu arabe, à laquelle appartenait Mahomet. — Un *Coraïschite* ou *Koréischite.* V. KORÉISCHITES.

corallaire [*lè-re*] adj. Qui a l'apparence du corail : *polype corallaire.*

coralliaires [*li-è-re*] n. m. pl. Classe de polypes à laquelle appartiennent les coraux. S. un *coralliaire.* Syn. ANTHOZOAIRES et POLYPIERS.

corallien, enne [*li-in, è-ne*] adj. Qui est formé de coraux : *les atolls océaniens sont de formation corallienne.* N. m. *Géol.* Etage moyen du jurassique supérieur formé en majeure partie de calcaires d'origine corallienne.

corallifère ou **coralligère** adj. Qui porte des coraux : *rocher corallifère.*

coralliforme adj. Qui a la forme du corail.

coralligène adj. Qui produit la substance calcaire des coraux.

corallin, e adj. Rouge comme du corail.

corallinaire [*nè-re*] adj. Qui a quelque rapport avec le corail.

coralline n. f. Algue marine revêtue d'une matière calcaire. Substance colorante artificielle, rouge.


Coralline.

corallinées [*né*] n. f. pl. Tribu d'algues marines, ayant pour type le genre *coralline.* S. une *corallinée.*

coram populo mots lat. signif. *En public*, employés par Horace (*Art poétique*, 185), à propos de certains spectacles qu'un auteur dramatique ne doit pas mettre sous les yeux du public. Parler *coram populo*, c'est parler hautement et sans crainte.

Coran ou **Alcoran** (de l'arabe *qor'ân*, livre), livre sacré des musulmans, par Mahomet, et attribué par le prophète à Dieu lui-même. Le Coran est divisé en 114 chapitres ou *sourates*, subdivisés en versets. Conservé presque tout entier oralement du vivant de Mahomet, le Coran fut rédigé après sa mort sur l'ordre d'Abou-Bekr, et revisé plus tard sur l'ordre du célèbre Omar. C'est un recueil de dogmes et de préceptes, qui est le fondement de la civilisation musulmane tout entière, la source unique du droit, de la morale, de l'administration, etc. Le Coran admet la prédestination : *C'était écrit*, dit l'Arabe quand un malheur lui arrive ; mais, par une contradiction étrange, il rend l'homme responsable de ses actes. V. ISLAMISME.

coranique adj. Qui a rapport au Coran.

Corato, v. de l'Italie méridionale (prov. de Bari) ; 31.000 h.

Corax de Syracuse, un des plus anciens rhéteurs grecs, qui vivait vers le milieu du Ve siècle.

Coray ou **Koraïs** (Adamantinos), philologue et patriote grec, né à Smyrne, mort à Paris (1748-1833).

corb n. m. Genre de poissons acanthoptères, comprenant une vingtaine d'espèces qui habitent l'océan Indien. (Une seule espèce de corb fréquente la Méditerranée : les pêcheurs provençaux l'appellent aussi *corbeau de mer ;* sa chair est très estimée.)


Corbeau.

corbat [*ba*] n. m. Un des noms du cormoran.

corbeau [*bô*] n. m. (lat. *corvus*). Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, comprenant de grandes formes à vastes ailes, à plumage noir : *les corbeaux vivent de charognes. Noir comme un corbeau*, très noir. *Mar.* Croc de fer, chez les anciens, pour accrocher les vaisseaux ennemis. *Corbeau de rempart*, dispositif analogue installé sur une tour, une enceinte. *Archit.*

LAR. UNIV., 2 V. — T. I.



La Conversion de saint Paul (Murillo), v. p. 520.



Concert champêtre (attribué au Giorgione ou au Titien), v. p. 497.



Le Contrat de mariage (Hogarth), v. p. 515.



Le Dernier jour de Corinthe (Tony-Robert-Fleury), v. p. 529.



Corinne au cap Misène (Gérard), v. p. 529.



La Cruche cassée (Greuze), v. p. 574.



Le Crucifiement de saint André (Murillo), v. p. 574.



Le Couronnement de la Vierge (Fra Angelico), v. p. 551.



La Conception (Tiepolo), v. p. 497.



Charlotte Corday et Marat (Baudry), v. p. 527.



Cromwell ouvrant le cercueil de Charles Ier (P. Delaroche), v. p. 572.

Grosse pierre ou pièce de bois mise en saillie pour soutenir une poutre. ALLUS. HIST. : **Le corbeau de l'arche,** V. COLOMBE, PROV. LITTÉR. :

Le corbeau, honteux et confus,
Jura, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus.

vers de La Fontaine, dans sa fable *le Corbeau et le Renard*. On les rappelle pour indiquer la ferme résolution de ne plus commettre la même sottise. (On fait aussi allusion au fromage du corbeau, que lui vole le renard.)



Corbeaux (archit.) : 1. En bois; 2. En pierre sculptée.

— ENCYCL. *Ornith.* On connaît une dizaine d'espèces de corbeaux, réparties dans toutes les régions du globe. La seule espèce d'Europe est le *corbeau noir* ou grand corbeau (*corvus corax*), très carnassier, qui vit de rats, souris, reptiles, lapins, lièvres, insectes, grains, etc. Ces oiseaux se domestiquent très facilement ; les uns les regardent comme utiles, les autres comme nuisibles ; en réalité, ils sont plutôt nuisibles. On confond généralement sous l'appellation de *corbeaux* les corbeaux proprement dit et les corneilles, choucas et freux.

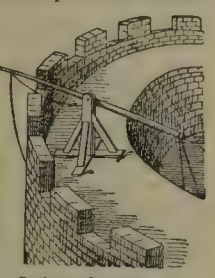

Corbeau de rempart.

corbeau n. m. Variété de cépage noir, de l'Ain.

Corbeau, constellation de l'hémisphère austral.

Corbeaux (*bois des*), bois du dép. de la Meuse, sur le territoire de la commune de Cumières, et au N. du bois du même nom. Pris par les Allemands le 7 mars 1916, au cours de l'attaque générale montée contre Verdun par le kronprinz sur les deux rives de la Meuse ; repris le lendemain par les Français, qui le reperdirent les 10 et 11 mars et ne le reconquirent que le 20 août 1917.

Corbeaux (*les*), pièce en quatre actes, de H. Becque (Comédie-Française, 1882). Les « corbeaux » sont des gens d'affaires qui dépouillent une veuve et ses enfants de leur patrimoine ; satire amère et misanthropique.

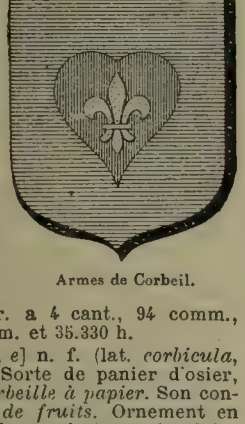

Armes de Corbeil.

Corbeil [*bè-i, l* mll.], ch.-l. d'arr. (Seine-et-Oise), sur la Seine ; ch. de f. P.-L.-M., à 40 kil. de Versailles; 10.750 h. (*Corbeillais* ou *Corbeillois*). Papeteries, minoteries importantes. Patrie de Villoison. — L'arr. a 4 cant., 94 comm., 128.700 h. ; le cant. 26 comm. et 35.330 h.

corbeille [*bè, ll* mll., *e*] n. f. (lat. *corbicula*, dimin. de *corbis*, panier). Sorte de panier d'osier, généralement sans anse : *corbeille à papier*. Son contenu : *offrir une corbeille de fruits*. Ornement en architecture, en sculpture. Espace de terre circulaire

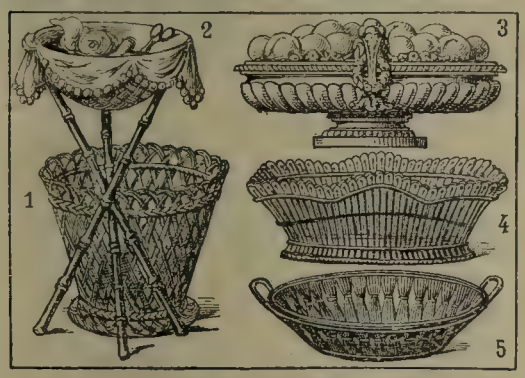

CORBEILLE : 1. A papier ; 2. A ouvrage; 3. A fruits; 4. A fleurs, à divers ouvrages; 5. A pain.

ou ovale, couvert de fleurs. A la Bourse, espace circulaire, entouré d'une balustrade, autour duquel se réunissent les agents de change. Dans certains théâtres, balcon immédiatement au-dessus des fauteuils d'orchestre. *Fig. Corbeille de mariage*, présents qu'un futur offre à sa fiancée.

corbeillée [*bè, ll* mll., *é*] n. f. Le contenu d'une corbeille pleine.

Corbeilles ou **Corbeilles-en-Gâtinais,** comm. du Loiret, arr. et à 17 kil. de Montargis, sur la Rolande, affl. du Fusain ; 1.390 h.

Corbelin, comm. de l'Isère, arr. et à 12 kil. de La Tour-du-Pin ; 2.280 h. Ch. de f. S. Soieries.

Corbeny, comm. de l'Aisne, arr. et à 19 kil. de Laon ; 804 h. Corbeny fut une des résidences royales de Pépin, Charlemagne, Charles le Simple. Village entièrement détruit pendant la Grande Guerre.

corbiculé, e adj. (du lat. *corbicula*, corbeille). Qui a la forme d'une corbeille.

Corbie [*bî*], ch.-l. de c. (Somme), arr. et à 15 kil. d'Amiens, près du confluent de l'Ancre avec la Somme ; en 1914 : 4.420 h. (*Corbéens*). Ch. de f. N. Eaux minérales, filatures, tissages, bonneterie. Patrie de sainte Colette. En 1636, elle fut prise par les Espagnols, mais bientôt reprise par les Français. — En grande partie détruit au cours de la Grande Guerre. Le cant. a 24 comm. et 19.790 h.

Corbière (Pierre DE). V. NICOLAS V.

Corbière (Edmond-Joachim, dit **Tristan**), poète français, né à Ploujean, m. à Morlaix (1845-1875) ; auteur des *Amours jaunes*, poèmes frustes, parfois bizarres, mais d'une mélancolie vibrante et désenchantée.

Corbière (Jacques-Joseph-Guillaume-Pierre, comte **de**), homme d'État français, né à Amanlis, près de Rennes, m. à Rennes (1767-1853). Ultra-royaliste, il fit partie du ministère Villèle.

Corbières (les), contrefort des Pyrénées françaises, massif qui s'élève sur les départ. des Pyrénées-Orientales et de l'Aude, et qui rattache les Pyrénées aux Cévennes ; point culminant, 1.231 mètres. Forêts, vignobles.

corbieu ! interj. (pour *corps de Dieu !*). Ancien juron.

Corbigny, ch.-l. de c. (Nièvre), arr. et à 30 kil. de Clamecy, sur l'Anguison, affl. de l'Yonne ; 2.440 h. Ch. de f. P.-L.-M. Commerce de bois, ciment. — Le cant. a 15 comm. et 11.160 h.

corbillard [*bi, ll* mll., *ar*] n. m. (ancienn. *corbeillard*, nom du coche d'eau qui faisait le service



Corbillard.

entre Paris et Corbeil). Char sur lequel on transporte les morts : *on se découvre devant un corbillard*.

corbillat [*bi, ll* mll., *a*] n. m. Petit du corbeau. Syn. CORBILLOT.

corbillon [*ll* mll.] n. m. Petite corbeille où le boulanger met la quantité de pâte nécessaire pour faire un pain. Jeu de société, où les joueurs sont obligés de répondre en rimant en *on*.

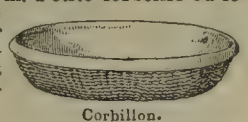

Corbillon.

corbin n. m. Ancien nom du corbeau. *En* (ou *à*) *bec de corbin*, V. BEC-DE-CORBIN.

corbine n. f. Nom vulgaire de la corneille noire.

corbivau [*vô*] n. m. Genre de passereaux dentirostres, comprenant de grands corbeaux d'Afrique.

corbleu ! interj. (altér. de *corps de Dieu !*). Sorte de juron. (On disait aussi PAR LA CORBLEU !)

Corbulon (Cneius Domitius), général romain sous Claude et Néron, vainqueur des Parthes ; Néron ayant donné l'ordre de le mettre à mort, il se tua en l'an 67.

corcelet [*lè*] n. m. V. CORSELET.

Corcieux [*si-eû*], ch.-l. de c. (Vosges), arr. et à 19 kil. de Saint-Dié, sur le torrent Neuné ; 1.600 h. Ch. de f. Est. — Le cant. a 13 comm. et 11.490 h.

corcule n. m. *Bot.* Syn. de EMBRYON.

Corcyre, île de la mer Ionienne, appelée *Skeria* dans Homère, habitée par les Phéaciens jusqu'en 700 av. J.-C. et colonisée alors par les Corinthiens ; auj. *Corfou*.

cordace n. f. (gr. *kordax*). Danse grossière et lascive des anciens Grecs.

cordage n. m. Toute corde servant à une manœuvre : *cordage goudronné*. Action de corder du bois.

cordager [*jé*] v. n. (Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *nous cordageons, il cordagea.*) Faire de menues cordes.

cordaïte n. f. Genre ou groupe de plantes fossiles, des terrains houillers.

cordasson [*da-son*] n. m. Sorte de toile grossière.

cordat [*da*] n. m. Grosse serge de laine, croisée et drapée. Grosse toile d'emballage.

Cordat d'Armont [*dè-dar-mon*] (Charlotte), jeune fille, petite-nièce du grand Corneille, née aux Champeaux (Orne) en 1768, guillotinée à Paris en 1793. Ame sincère, impressionnable, passionnée pour la liberté, elle s'indigna des premiers excès de la Terreur. Elle se rendit à Paris, se fit introduire auprès de Marat, le poignarda dans son bain, pour venger, disait-elle, le mal qu'il avait fait aux girondins, et fut exécutée le 17 juillet 1793. — Charlotte Corday a souvent inspiré les peintres. Nous citerons notamment le tableau d'Hauër, qui la peignit au tribunal, pendant qu'on la jugeait (musée de Versailles), ceux de Henri Scheffer, P. Baudry, Dehodencq.



Charlotte Corday.

Corday (*Charlotte*), tragédie en cinq actes, une des meilleures pièces de Ponsard (1850).

Corday (Charlotte) et **Marat,** tableau de Paul Baudry (1861, Nantes). L'artiste a représenté Charlotte Corday au moment où elle vient de tuer Marat dans le bain ; — Henri Scheffer a représenté Charlotte Corday protégée par les membres de la section contre la fureur du peuple (1831).

Corday (Louis-Edmond Pollet, dit **Michel**), romancier français, né à Paris en 1869 ; a peint les déchéances morales résultant de tares organiques, dans *les Embrasés*, et abordé des problèmes physiologiques dans *Vénus* ou *les Deux risques*, *Sésame* ou *la Maternité consentie*.

corde n. f. (lat. *chorda*). Assemblage de fils de chanvre, de crin ou d'autres matières flexibles tordus ensemble : *échelle de corde. Coucher, dormir à la corde*, dans un de ces garnis qui existaient à Paris, et où l'on avait le droit de s'asseoir par terre en appuyant les bras et la tête sur une corde tendue. Fil de boyau ou de laiton, pour certains instruments de musique : *Paganini jouait sur un violon à une seule corde. Fig. Toucher la corde sensible*, toucher le point par où l'on peut le mieux agir sur quelqu'un. Câble tendu en l'air, sur lequel dansent certains bateleurs, dits *danseurs de corde*. Corde qui limite intérieurement la piste. *Tenir la corde*, se dit du cheval ou du coureur le plus rapproché de cette limite, et, *au fig.*, de quelqu'un qui est dans une situation avantageuse. Tissu d'une étoffe de laine : *ce drap montre la corde*. Ancienne mesure de bois de chauffage, équivalant à 2 voies ou à 4 stères. Lien que l'on tend entre les extrémités d'un arc. *Fig. Avoir plusieurs cordes à son arc*, posséder plus d'une ressource. *Mus. Les cordes*, nom familier que l'on donne à l'ensemble des instruments à cordes d'un orchestre (violon, alto, violoncelle et contrebasse). *Anat. Cordes vocales*, ligaments inférieurs de la glotte. *Embryol. Corde dorsale*, première ébauche de la colonne vertébrale chez l'embryon. *Pathol.* Tension d'un muscle lésé. *Géom.* Ligne droite qui aboutit aux deux extrémités d'un arc de cercle. (V. CIRCONFÉRENCE.) *Fig.* Supplice de la pendaison : *mériter la corde. Homme de sac et de corde*, scélérat. *Se mettre la corde au cou*, se mettre dans une situation mauvaise, et *par plaisant.*, se marier. *Avoir de la corde de pendu*, avoir beaucoup de chance. PROV. et LOC. PROV. : **Il ne faut point parler de corde dans la maison d'un pendu,** il ne faut point parler devant les gens de choses semblables à celles qui peuvent leur être reprochées. **Il ne vaut pas la corde pour le pendre,** se dit d'une personne très méprisable.

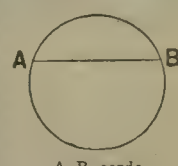

A, B, corde.

— ENCYCL. *Musiq.* Une *corde vibrante* est constituée par une corde métallique ou à boyau tendue entre deux points fixes, et que l'on peut faire vibrer transversalement, soit en l'écartant de sa position d'équilibre pour l'abandonner ensuite à elle-même, soit en la frottant avec un archet perpendiculairement à sa longueur. V. VIBRATION.

— *Techn.* La corde est une sorte de câble de faible dimension, fabriquée avec le chanvre, le lin, le coton, l'alfa, le jute, etc. Le brin qui entre dans sa fabrication est la *duite*. On fait subir à cette duite diverses manipulations et des apprêts qui lui font donner le nom commerciale de *ficelle*. Tout d'abord, les duites, tordues ensemble, donnent le *toron*. Suivant qu'il entre un nombre plus ou moins considérable de duites dans sa constitution, la corde devient *cordage simple* ou *cordage composé*. On appelle *chapelière* la corde composée de deux ou trois duites tordues ensemble et lissées à l'eau. En augmentant la torsion, on a le *fil à gosse*. En augmentant le nombre des duites, six, par exemple, tordues deux à deux et formant des torons commis ensemble, on obtient la *ficelle à fouet*. En modifiant la combinaison du commettage, on crée les *lignes*, *lignes de loch*, *lignes de sonde*, *lignes de tambour*, etc. Les cordes fabriquées avec le lin, le coton, etc., ont des emplois dans les différentes branches industrielles.

cordé, e adj. (du lat. *cor, cordis*, cœur). Qui a la forme d'un cœur, d'un cœur de carte à jouer : *coquillage cordé*.

cordé, e adj. Tressé comme une corde.

cordeau [*dô*] n. m. Petite corde qui sert le plus souvent pour aligner : *allée tirée au cordeau*. Mèche d'une mine : *cordeau Bickford*. Corde pour haler les bateaux. (Syn. CORDELLE.) *Fig. Tiré au cordeau*, d'une froide symétrie.

cordee [*dé*] n. f. Ce qui peut être entouré par une corde : *une cordée de bois*. Petite ficelle attachée à une ligne de fond et portant un hameçon. Caravane d'ascensionnistes, dont les membres sont reliés par une corde.

corde-feuillards n. m. Corde, cercle de fer pour maintenir en place les douves d'une futaille.

cordeler [*lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *je cordelle.*) Tordre en forme de corde.

cordelette [*lè-te*] n. f. Petite corde.

Cordélia, héroïne de Shakespeare, fille du roi Lear, un des plus admirables types du dévouement filial.

cordelier [*li-é*] n. m. (de *cordelle*). Religieux de l'ordre des franciscains, portant pour ceinture une corde à trois nœuds. *Club des Cordeliers*, club fondé par Danton, Marat et Camille Desmoulins, dans l'ancien couvent des cordeliers (actuellement musée Dupuytren), en 1790 ; il se fondit bientôt avec celui des jacobins.



Cordelier.

— ENCYCL. On donnait le nom de *cordeliers* aux franciscains établis à Paris depuis 1217. Ils furent spécialement protégés par saint Louis. Ils subirent les contre-coups des dissensions qui éclatèrent dans l'ordre des franciscains, et ils furent conquis à la réforme des observants. Rivaux des dominicains, ils parvinrent à les faire exclure de l'Université. En 1789, ils possédaient 284 couvents. Les franciscains qui se reformèrent en France après la Révolution ne reprirent pas leur ancien nom de *cordeliers*.

Cordelier (*le Vieux*), journal rédigé par Camille Desmoulins (1793) et qui eut sept numéros ; il était dirigé contre les hébertistes.

cordelière n. f. Corde à plusieurs nœuds, dont se ceignent les franciscains. Gros cordon de soie servant de ceinture de robe de chambre, ou quelquefois de cravate. *Archit.* Baguette sculptée en forme de corde. *Blas.* Ornement extérieur de l'écu des dames veuves : *la cordelière est un cordon noueux qui enferme l'écu*.

cordelière n. f. Nom donné autrefois en France aux franciscaines ou clarisses, religieuses de l'ordre de Saint-François d'Assise.

cordeline n. f. Petite ficelle que l'ouvrier tisseur dispose près des bords de la chaîne pour former les franges ou pour éviter la rentrée de la trame à chaque coup de lancé. Baguette de fer avec laquelle on prend le verre pour former le cordon du goulot des bouteilles.

cordelle [*dè-le*] n. f. (de *corde*). Petite corde. Petit câble pour le halage des bateaux.

Cordelle, comm. de la Loire, arr. et à 14 kil. de Roanne, non loin de la Loire ; 1.290 h. Anthracite.

Cordemais, comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 24 kil. de Saint-Nazaire, non loin de la Loire ; 2.050 h. Ch. de f. Orl.

corder [*dé*] v. a. Tordre en forme de corde : *corder du crin.* Mettre des cordes autour d'un paquet. *Corder du bois,* le mesurer à la corde.

corderie [*rî*] n. f. Métier, commerce de cordier. Lieu où se fabrique la corde.

Cordes, ch.-l. de c. (Tarn), arr. et à 26 kil. de Gaillac ; 1.840 h. (*Cordais*). Patrie de l'anatomiste Alexis Littre. — Le cant. a 18 comm. et 7.020 h.

Cordevole, affluent de droite de la Piave, qui arrose le val d'Agordo. Il prend sa source en plein cœur des Alpes Dolomites, dans le massif de la Marmolada, arrose Agordo et, au sortir des montagnes, se jette à Mel dans la Piave, qui adopte dès lors sa direction jusqu'à la mer Adriatique.

Avant la Grande Guerre, les sources du Cordevole, italiennes aujourd'hui, étaient en territoire autrichien. Pour les conquérir et se rendre maîtres de la grande route alpine des Dolomites, les Italiens ont dû, pendant l'hiver 1915-1916, livrer des combats très rudes et accomplir de remarquables travaux dans le « haut Cordevole ».

cordial, e, aux adj. (du lat. *cor, cordis,* cœur). Réconfortant : *remède cordial. Fig.* Affectueux, qui part du cœur : *invitation cordiale.* N. m. Potion fortifiante : *prendre des cordiaux. Entente cordiale,* v. ENTENTE.

cordialement [*man*] adv. D'une manière cordiale : *recevoir cordialement un ami.*

cordialité n. f. (de *cordial*). Bienveillance inspirée par un sentiment sincère.

Cordier (Pierre-Louis-Antoine), minéralogiste et géologue français, né à Abbeville, m. à Paris (1777-1861). Il fit partie de la commission de savants qui accompagna Bonaparte en Egypte, et fut professeur au Muséum et membre de l'Académie des sciences.

Cordier (Henri), orientaliste français, né à La Nouvelle-Orléans, m. à Paris (1849-1925). Membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (1908) ; auteur d'*Etudes chinoises.* C'est aussi un stendhalien fervent, et un bibliographe émérite.

cordier [*di-é*], **ère** adj. Qui a rapport à la fabrication ou à la vente des cordes : *l'industrie cordière.*

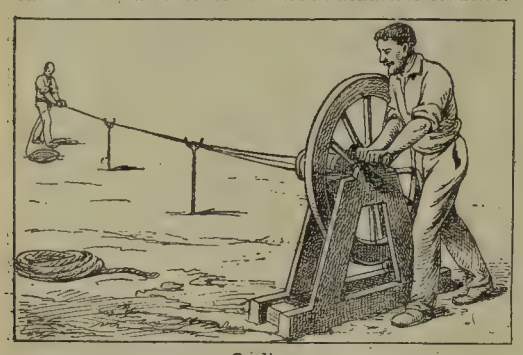

Cordier.

N. m. Ouvrier qui fait des cordes ; marchand qui vend des cordes. Partie du violon, appelée aussi *queue,* et sur laquelle s'attachent les cordes.

Cordière (*la* **Belle**). V. LABÉ (Louise).

cordiérite n. f. (de *Cordier,* n. pr.). *Bot.* Genre de champignons, comprenant une seule espèce, qui croît à la Guyane. *Minér.* Silicate naturel d'alumine, de magnésie et de fer, dont le *saphir d'eau* est une variété bleue.

cordieu ! interj. Juron qui est une contraction de *corps de Dieu!*

cordifolié, e adj. Se dit de certains végétaux dont les feuilles sont en forme de cœur.

cordiforme adj. (du lat. *cor, cordis,* cœur, et de *forme*). Qui a la forme d'un cœur.

cordillat ou **cordillas** [*di, ll* mll., *a*] n. m. Ancienne étoffe grossière de laine lisse.

cordille [*ll* mll., *e*] n. m. *Pêch.* Alevin du thon.

cordillère [*ll* mll.] n. f. (de l'esp. *cordillera,* chaîne). Chaîne de montagne. (N'est usité que dans *cordillère des Andes.*) Absolum. (avec une majuscule) : *visiter la Cordillère.* (V. ANDES.)

cordillon [*ll* mll.] n. m. Petite corde.

cordite n. f. Une des nombreuses variétés de poudre sans fumée.

Cordoba, v. de la république Argentine, au pied de la *sierra de Cordoba ;* 47.600 h. Grand commerce.

Cordoba, v. du Mexique (Etat de Vera-Cruz) ; 12.009 h. Café, canne à sucre.

cordomètre n. m. (de *corde,* et du gr. *metron,* mesure). Instrument pour mesurer la grosseur des cordes destinées aux instruments de musique.

cordon n. m. (dimin. de *corde*). Chacun des torons d'un câble. Petite corde : *cordon de sonnette.* Corde au moyen de laquelle le concierge ouvre la porte d'une maison : *tirer le cordon.* Large ruban servant d'insigne à une décoration : *le grand cordon de la Légion d'honneur. Blas.* Insigne distinctif des dignitaires ecclésiastiques, qui part du chapeau servant de cimier et se termine par des houppes en nombre proportionné à la dignité. (V. CHAPEAU.) *Jard.* Bordure de gazon. Lisière, bordure d'arbres. Forme donnée à un arbre fruitier conduit au moyen d'une seule branche. *Archit.* Moulure ronde d'ornementation le long de la corniche d'un appartement. Corniche peu saillante, marquant la division de deux étages superposés. *Art milit.* Suite de postes garnis de troupes. *Anat.* Nom donné à divers organes qui ressemblent à des liens arrondis. *Cordon médullaire,* moelle épinière. *Fig. Cordon bleu,* V. BLEU. *Tenir les cordons de la bourse,* avoir le maniement des fonds. Loc. prov. : *N'être pas digne de dénouer les cordons des souliers (de quelqu'un),* lui être très inférieur en mérite. (Allusion aux paroles de saint Jean-Baptiste se comparant à Jésus.)

— ENCYCL. *Anat.* Le *cordon spermatique* est très complexe ; il renferme des veines, des artères, des lymphatiques, des nerfs, etc. Il peut être atteint d'*hématocèle,* d'*hydrocèle,* de *varicocèle,* etc. Le *cordon ombilical,* qui rejoint la mère au fœtus, doit être coupé immédiatement après la naissance ; les animaux arrivent à ce même but par piétinement ou mâchonnement.

— *Arbor.* Les cordons d'arbres fruitiers sont *verticaux, horizontaux, obliques, ondulés,* suivant la direction de la branche principale. Ils sont conduits sur palissage, en bordure des allées ou en espalier ; le pommier, le poirier, le pêcher, la vigne sont les arbres auxquels on applique le plus couramment cette forme.

cordonal, e, aux adj. *Anat.* Qui appartient aux cordons (de la moelle épinière, spermatique, etc.).

cordonnage [*do-na-je*] n. m. Opération qui a pour objet de relever les bords des flans des monnaies, afin de faire apparaître le cordon au moment de la frappe.

cordonner [*do-né*] v. a. Tortiller en cordon : *cordonner du fil, de la soie.*

cordonnerie [*do-ne-rî*] n. f. (de *cordonnier*). Métier, commerce de cordonnier. Ouvrage de cordonnier. Lieu où l'on fabrique, où l'on vend des chaussures.

— ENCYCL. *Techn.* La cordonnerie comprend la fabrication et le commerce des chaussures. On fabrique les chaussures *à la main,* et, dans ce cas, l'ouvrier travaille le cuir avec les outils suivants : *tranchet, alène, marteau, formes, fers à lisser,* etc. ; les coutures sont faites avec du fil poissé. On fabrique surtout les chaussures à la machine : le rôle de l'ouvrier est alors borné à la surveillance ou à la conduite des machines qui exécutent le *découpage,* le *cambrage,* la *piqûre,* le *montage,* etc.

cordonnet [*do-nè*] n. m. Petit cordon de fil, de soie, d'or ou d'argent, que fabriquent les passementiers. Fil de soie torse à trois brins. Ganse ferrée par un bout. Marque faite sur la tranche des monnaies. Syn. LISTEL.

cordonnier [*do-ni-é*], **ère** n. (vx fr. *cordouanier ;* de *cordouan,* cuir de Cordoue). Qui fait ou vend des chaussures : *Jean-Baptiste-Rousseau était fils d'un cordonnier.* PROV. : **Les cordonniers sont les plus mal chaussés,** on néglige souvent les avantages que l'on a immédiatement à sa portée. ALLUS. LITTÉR. V. CHAUSSURE.

Cordonnier (Louis-Marie), architecte français, né à Haubourdin en 1854 ; membre de l'Académie des beaux-arts (1911).

Cordonnier (Emilien-Louis-Victor), général français, né en 1858 à Surgy (Nièvre). Commanda, pendant la Grande Guerre, les troupes françaises en Macédoine.

Cordonnier (Alphonse-Amédée), sculpteur français, né à La Madeleine (Nord) en 1848. On lui doit : *Jehanne d'Arc sur le bûcher ; l'Histoire ;* etc.



Tour de Cordouan.

cordouan n. m. (de *Cordoue*). Peau de mouton ou de chèvre, tannée, avec sa fleur, qui fut en usage pendant des siècles pour confectionner les chaussures. Auj., sorte de cuir de chèvre préparé comme on faisait à Cordoue.

Cordouan (TOUR DE), phare élevé sur un îlot rocheux à l'embouchure de la Gironde. Sa construction, commencée en 1584, ne fut terminée qu'en 1610. Son foyer est à 63 mètres de hauteur.

Cordoue, v. d'Espagne, ch.-l. de prov., sur le Guadalquivir ; 50.000 h. (*Cordouans*). Ancienne capit. de la dynastie des Ommeyades, admirable mosquée transformée en cathédrale. Cordoue fut jadis fameuse par la fabrication de ses cuirs maroquinés. Patrie de Sénèque, Lucain, Averrhoès, Sanchez, Gongora. — La *province de Cordoue* a 456.000 h.

Cordus (Aulus Cremutius), sénateur et historien romain. Accusé de lèse-majesté auprès de Tibère par Séjan, il se laissa mourir de faim.

cordyceps [*sèpss*] n. m. Genre de champignons de la famille des hypocréacées, vivant en parasites sur les insectes et les chenilles.

Coré. V. ABIRON.

coréclise [*kli-ze*] n. f. (du gr. *korê,* pupille, et *kleiein,* fermer). *Pathol.* Occlusion de la pupille.

corectasie [*rèk-ta-zi*] n. f. (du gr. *korê,* pupille, et *ektasis,* dilatation). *Pathol.* Dilatation de la pupille.

corecteur [*rèk-teur*] n. m. Celui qui est recteur avec un ou plusieurs autres.

corectomie [*rèk-to-mî*] n. f. (du gr. *korê,* pupille, et *ektomê,* ouverture). Résection d'une partie de l'iris.

corectopie [*rèk-to-pî*] n. f. (du gr. *korê,* pupille, et *ektopos,* déplacé). Anomalie de position de la pupille, consistant en ce que celle-ci n'occupe pas le centre de l'iris.



Armes de la Corée.

corédacteur [*dak-teur*] n. m. Celui qui est rédacteur avec un ou plusieurs autres.

Corée, presqu'île montagneuse du N.-E. de l'Asie, entre la mer du Japon et la mer Jaune ; elle formait un empire placé depuis 1905 sous la tutelle du Japon, qui l'a annexée en 1910 ; superficie 218.650 kilom. carr., y compris l'île de Quelpaert ; pop. 5.700.000 h. (*Coréens*). V. pr. *Séoul.* Pays agricole : riz, céréales, tabac ; fabrication de papier. V. JAPON.

Corée (DÉTROIT DE), entre la Corée et le Japon ; il réunit la mer Orientale à la mer du Japon.

Coréen, enne [*ré-in, è-ne*], habitant ou originaire de la Corée : *les Coréens.* Adjectiv. : *industrie coréenne.*

corégence [*jan-se*] n. f. Fonctions, dignité de corégent : *briguer la corégence.*

corégent [*jan*] n. m. Prince qui partage avec une autre personne les fonctions de régent.

corégnant [*gnan*], **e** adj. Qui règne en commun avec un autre : *princes corégnants.*

corégone n. m. Genre de poissons physostomes, comprenant des salmonidés répandus dans les lacs de l'Europe centrale. (Le *coregonus lavaretus* ou *lavaret* est propre au lac du Bourget ; la *féra,* au lac de Genève.)

coreligionnaire [*o-nè-re*] n. Qui professe la même religion que d'autres.

Corelli (Archangelo), violoniste et compositeur italien, né près de Bologne, m. à Rome (1653-1713). Il fut inhumé au Panthéon de Rome.



Arch. Corelli.

Corelli (Marie), romancière anglaise, m. à Londres (1864-1924), auteur de nombreux romans aux péripéties dramatiques.

corélysis [*li-ziss*] n. f. Opération ayant pour but de dégager la pupille d'adhérences anormales.

corémorphose [*fô-ze*] n. f. (du gr. *korê,* pupille, et *morphôsis,* formation). Opération ayant pour objet de pratiquer une pupille artificielle.

Corentin (saint), ermite, né en Bretagne vers 375, m. vers 460. Il fut évêque de Quimper, qui prit son nom : *Quimper-Corentin.* Fête le 12 décembre.

coréomètre n. m. (du gr. *korê,* pupille, et *metron,* mesure). Appareil qui sert à mesurer l'ouverture de la pupille.

coréopsis [*psiss*] n. m. Genre de composées, comprenant de nombreuses plantes ornementales.

— ENCYCL. Les coréopsis croissent dans l'Amérique, aux îles Sandwich et dans l'Afrique tropicale. Ils sont fort recherchés dans les jardins. On en cultive une douzaine d'espèces, très rustiques et se propageant facilement de graines semées en place ou en pépinière. Des variétés naines forment de charmantes bordures.

Coresos. *Myth.* V. CALLIRHOÉ.

coresse [*rè-se*] n. f. Hangar à toit à jour, où l'on fait saurer les harengs.

coret [*rè*] n. m. Filet ayant la forme d'un tramail avec poche ou manche centrale.

corète n. f. Genre de tiliacées, dont une espèce produit la fibre textile appelée *jute.*

corétomédialyse [*li-ze*] n. f. Création d'une pupille artificielle par l'excision d'une partie du pourtour de l'iris.

corétomie [*mî*] n. f. (du gr. *korê,* pupille, et *tomê,* section). Incision de l'iris.

Corfou, anc. *Corcyre,* l'une des îles Ioniennes ; 125.000 h. ; à la Grèce. Capit. *Corfou ;* 27.000 h. (*Corfiotes*). Excellente rade. Climat très agréable. Vins et fruits. C'est là que se trouve le palais de l'*Achilleion,* construit pour l'impératrice Elisabeth d'Autriche. — L'armée serbe s'y est reconstituée pendant la Grande Guerre, après la désastreuse retraite de Serbie (fin 1915).

Corgémon, comm. de Suisse (cant. de Berne, distr. de Courtelary) ; 1.500 h. Industrie horlogère.

coriace adj. (lat. *coriaceus ;* de *corium,* cuir). Dur comme du cuir, en parlant des viandes : *la viande du corbeau est coriace. Fig.* Tenace, avare. ANT. **Mou, tendre, flasque.**

coriacé, e adj. (de *coriace*). Qui a la dureté du cuir.

coriacité n. f. Caractère, nature de ce qui est coriace.

coriaire [*ri-è-re*] n. f. *Bot.* Genre de géra-

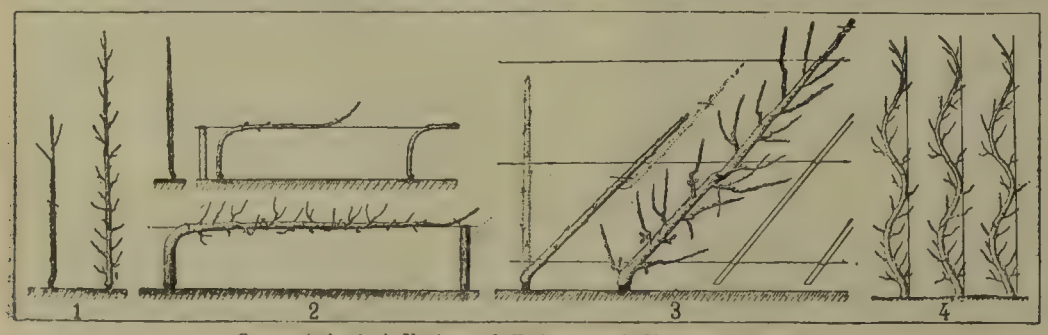

CORDONS (arbor.) : 1. Verticaux ; 2. Horizontaux ; 3. Obliques ; 4. Ondulés.



Cordonnerie : 1. Découpage du cuir ; 2. Assemblage et couture des pièces ; 3. Ajustage de l'empeigne à la semelle ; 4, 5. Couture de la trépointe et de la semelle ; 6. Pose du talon ; 7. Echoppe de savetier ; 8. Outillage (alène, griffe, fer, roulette, pinces ; 9. Astic, marteau, tranchet ; 10. Pied de fonte, pied à coulisse) ; 11. Pièces diverses d'une chaussure ; 12. Machine à clouer ; 13. Machine à coudre la trépointe ; 14. Machine à estamper les talons ; 15. Machine pour canneler la semelle ; 16. Machine pour faire les boutonnières ; 17. Machine à cambrer les chaussures.

niacées renfermant des arbrisseaux dont l'espèce la plus connue est la *coriaire à feuilles de myrte*, ou *corroyère*, *herbe aux tanneurs*, qui croît dans les lieux incultes de l'Europe méridionale, et dont les jeunes pousses, riches en tanin, sont utilisées pour la préparation de certaines peaux. *Techn.* Nom de diverses matières végétales employées au tannage des cuirs.

coriandre n. f. Genre d'ombellifères de la région méditerranéenne, qui entrent dans la préparation de certaines liqueurs. Graine ou fruit de cette plante : *la bonne coriandre est de couleur rousse.*

— Encycl. La coriandre est une plante annuelle, à fleurs groupées en ombelles. Elle croît dans le midi de l'Europe et se cultive parfois. Ses fruits secs ont un parfum agréable ; on les emploie comme condiments et, en médecine, ils sont réputés stomachiques.

corie [*ri*] n. f. Partie coriace de l'hémélytre des insectes hémiptères hétéroptères.

corinde n. f. *Bot.* Nom français des cardiospermes. *Collier de corinde*, bijou confectionné avec les graines d'une plante de la famille des sapindées.

corindon n. m. (tamoul *kurundam*). Pierre fine, la plus dure après le diamant et dont la densité est 4 : *les diverses variétés de corindon reçoivent souvent le nom de* saphir.

— Encycl. L'une des variétés de cette pierre, le *corindon hyalin*, reçoit différents noms, suivant sa coloration : le rose se nomme *rubis oriental* ; le jaune, *topaze orientale* ; le bleu, *saphir oriental* ; le violet, *améthyste orientale* ; le vert, *émeraude orientale* ; l'incolore, *saphir blanc*. Le *corindon adamantin* a des couleurs moins variées ; on en trouve de verdâtres, de rouges, de roses, etc. Le *corindon ferrifère* ou *émeri* a une structure finement grenue et contient du sesquioxyde de fer ; ses couleurs varient entre le brun, le rouge et le bleuâtre. On trouve le corindon dans le granit, le basalte, les dolomies, les sables diamantifères, etc. A Ceylan, au Pérou et dans diverses parties de la France, on exploite le corindon hyalin. Le corindon adamantin a pour lieux d'origine Carnatic et le Malabar.

corindonique adj. Qui a rapport au corindon : *roches corindoniques.*

corinne [*ri-ne*] n. f. Genre d'algues, ne renfermant qu'une espèce, qui vit en Danemark.

Corinne [*ri-ne*], femme poète de l'ancienne Grèce, contemporaine et émule de Pindare (ve s. av. J.-C.). Il ne subsiste de ses œuvres que quelques fragments. — Nom d'une femme qui fut aimée et chantée par Ovide.

Corinne ou *l'Italie*, titre d'un livre célèbre (1807) de Mme de Staël. Corinne est une poétesse, une âme ardente, inspirée, éprise de la gloire et qui paye son génie de son bonheur. Elle meurt abandonnée par lord Nelvil, qu'elle aimait. En même temps qu'un roman lyrique, ce livre est une glorification artistique de l'Italie.

Corinne au cap Misène, tableau de Gérard (musée de Lyon), où Corinne, dans une fête donnée à ses amis sur le cap Misène, improvise les vers destinés à faire connaître à lord Nelvil les souffrances de son cœur. (V. p. 525.)

Corinthe, une des cités les plus florissantes de l'ancienne Grèce (Péloponèse), rivale d'Athènes et de Sparte. Elle fonda de nombreuses colonies dans la Grande-Grèce et fut détruite par les Romains en 146 av. J.-C. Aujourd'hui, port sur le *golfe de Corinthe*, à l'entrée de l'*isthme de Corinthe*, qui relie à la Morée la Grèce continentale ; 14.500 h. (*Corinthiens*). Les fouilles des Américains ont mis au jour plusieurs vestiges de monuments hellénistiques et romains. Commerce de raisins secs, huiles, céréales. Prov. littér. : **Tout le monde ne peut aller à Corinthe** (en latin : *non licet omnibus adire Corinthum*). Les plaisirs de Corinthe, ville voluptueuse, étaient coûteux, et beaucoup s'en abstenaient faute d'argent : d'où le proverbe latin. On le cite, encore aujourd'hui, plus généralement, quand il s'agit d'une chose à laquelle on doit renoncer faute d'aptitude, de force, de fortune, etc.

Corinthe (canal de), long canal de 6.540 m., large de 22 m. et profond de 8 m., qui a été creusé de 1883 à 1893 à travers l'*isthme de Corinthe*. Il évite la circumnavigation de la Morée aux navires se rendant des mers Adriatique et Ionienne dans l'Archipel et la mer Noire.

Corinthe (*le Siège de*), petit poème de lord Byron (1820). Il s'agit du siège par les Turcs, en 1715, de la ville de Corinthe, défendue par Minotti. Le poète conte les amours tragiques du renégat Alp et de la chrétienne Francesca.

Corinthe (*le Dernier Jour de*), tableau de Tony Robert-Fleury (1870). Le consul Mummius, vainqueur à Leucopetra, entre à cheval dans Corinthe privée de ses défenseurs, à la lueur de l'incendie. Un groupe de femmes éplorées est rassemblé au pied de la statue de Pallas. Scène d'une composition savante et d'une brillante exécution (v. p. 525).

Corinthien, enne [*ti-in, è-ne*], habitant ou originaire de Corinthe : *les Corinthiens.* Adjectiv. : *le faste corinthien.* Se dit du quatrième et plus riche des ordres d'architecture : *la colonnade du Louvre est de style corinthien.* N. m. : *le corinthien.* V. colonne, ordre.

— Encycl. *Archit.* Caractérisé par sa forme évasée et par la décoration des feuilles d'acanthe de ses chapiteaux, l'ordre corinthien fut employé d'abord isolément (monument choragique de Lysicrate et tour des Vents à Athènes), puis concurremment avec les autres ordres dans les parties secondaires des grands édifices. Les plus beaux modèles de l'ordre corinthien se rencontrent en Italie (temple de Vesta à Tivoli ; de Minerve à Assise ; le panthéon et le temple d'Antonin à Rome). Le fût de la colonne est lisse ou cannelé (vingt à trente-deux cannelures). La base est ordinairement attique ou ionique. La hauteur de l'entablement est le cinquième de la hauteur de la colonne. La frise — parfois lisse — est le plus souvent très ornée. La corniche varie beaucoup dans ses proportions et sa décoration.

Corinthiens (*Epîtres de saint Paul aux*). V. épître.

Coriolan (Caius Marcius), célèbre général romain du ve siècle av. J.-C. Après avoir rendu de brillants services à sa patrie, il s'attira la haine de la plèbe, qui refusa de le nommer consul. Accusé plus tard par les tribuns du peuple, il fut condamné à l'exil. Il se réfugia chez les Volsques, ennemis des Romains, qu'il avait autrefois vaincus, et vint camper aux portes de Rome. Le sénat et le peuple, épouvantés, lui envoyèrent vainement plusieurs députations pour le fléchir, et il était sur le point de saccager Rome, quand il se laissa enfin toucher par les prières et les larmes de sa mère Véturie et de sa femme Volumnie. En littérature, on fait quelquefois allusion à cette révolte de l'orgueil offensé.

Coriolan, tragédie en cinq actes, de Shakespeare, dont le sujet est emprunté à Plutarque ; magnifique peinture de l'orgueil chez Coriolan, de la fermeté romaine chez sa mère, et de la douce soumission chez sa femme (vers 1608).

Corioli ou **Corioles,** anc. ville d'Italie (Latium), capitale des Volsques. Elle fut prise par le consul romain Caius Marcius, qui tira de cette victoire son surnom de *Coriolan.*

Coriolis (Gaspard-Gustave **de**), mathématicien français, né et m. à Paris (1792-1843) ; auteur de remarquables travaux de mécanique ; il a donné son nom à un fameux théorème sur le mouvement relatif. Membre de l'Académie des sciences.

corion n. m. *Anat.* V. chorion.

coris [*riss*] ou **coride** n. m. *Bot.* Genre de primulacées, renfermant une seule espèce, qui croît dans l'Europe méridionale.

Corisande (*la Belle*), surnom donné à Diane d'Andouins, comtesse de Gramont, née à Hegetmau (1554-1620) ; favorite du roi de Navarre de 1583 à 1591.

corise [*ri-ze*] n. f. Genre d'insectes hémiptères, comprenant des punaises aquatiques allongées : *les œufs de corise sont consommés au Mexique comme aliment.*

Corityba. *Géogr.* V. Curityba.

Cork, ville d'Irlande, ch.-l. du comté de Cork (prov. de Munster), port sur l'Océan ; 76.000 h. Toiles, cuirs, papiers. Verrerie. — Le comté a 437.000 h.

corkscrew [*skrou*] n. m. (mot angl. signif. *tire-bouchon*). Lainage anglais croisé.

Corlay [*lè*], ch.-l. de c. (Côtes-du-Nord), arr. et à 34 kil. de Loudéac, sur le *Corlay*, affl. du Blavet ; 1.560 h. (*Corlaisiens*). Ch. de f. dép. Commerce de bœufs et de chevaux. — Le cant. a 5 comm. et 6.720 h.

corli ou **corlis** [*li*] ou **corlieu** n. m. Nom vulgaire du courlis.

Cormatin (Pierre Dezoteux, dit baron **de**), chef chouan, né à Paris (1753-1812). Il négocia les traités de La Jaunaie et de La Mabilais.

corme n. f. Fruit du cormier ou sorbier. Syn. sorbe.

cormé n. m. Sorte de cidre fait avec des cormes.

Cormeilles [*mè, ll* mll., *e*], ch.-l. de c. (Eure), arr. et à 17 kil. de Pont-Audemer, sur la Calonne, affl. de la Touques ; 1.260 h. (*Cormeillais*). Ch. de f. Beurre, miel. — Le cant. a 12 comm. et 5.830 h.

Cormeilles-en-Parisis, comm. de Seine-et-Oise), arr. et à 21 kil. de Versailles, près de la Seine ; 2.830 h. (*Cormeillais*). Vins et fruits. Ch. de f. Et. Fort du camp retranché de Paris.


Cormenin.

Cormenin (Louis de La Haye **de**), homme politique et publiciste français, né et m. à Paris (1788-1868). Il se fit connaître par ses *Questions de droit administratif.* Ses pamphlets, signés Timon, dirigés contre le gouvernement de Louis-Philippe, eurent une influence considérable sur la formation de l'esprit libéral. Le *Livre des orateurs*, les *Entretiens de village* (1846) eurent un grand succès. Il collabora à la rédaction de la constitution de 1848 et devint conseiller d'Etat, fonctions qu'il conserva sous l'Empire.

Cormicy, comm. de la Marne, arr. et à 17 kil. de Reims, non loin de l'Aisne ; 1.200 h. (en 1914). Carrière de sable. Détruite au cours de la Grande Guerre.

cormier [*mi-é*] n. m. Nom vulgaire du sorbier domestique : *le bois du cormier, très dur, est employé dans le tournage.*

cormière n. f. Dernière pièce de bois, à l'extrémité de la poupe.



Cormon.

Cormon (Fernand-Anne PIESTRE, dit), peintre français, né et m. à Paris (1845-1924). Membre de l'Académie des beaux-arts (1893). Artiste vigoureux et original, auteur de *Caïn*, des *Vainqueurs de Salamine*, *Retour d'une chasse à l'ours à l'âge de pierre* etc.

Cormontaigne [*tè gne*] (Louis **de**), célèbre ingénieur militaire français, né à Strasbourg (1695-1752). Il perfectionna le système de fortification de Vauban.

cormoran n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes, qui se nourrissent de poissons : *les Chinois ont dressé les cormorans à la pêche.*



Cormontaigne.

cornac [*nak*] n. m. (du cingalais *kurawanayaka*, chef d'écurie). Celui qui est chargé de soigner et de conduire un éléphant. *Fig.* et *fam.* Homme qui en guide un autre, ou s'en fait le prôneur.

cornacées [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre cornouiller (*cornus*). S. une *cornacée*.

cornadis [*di*] n. m. Cloison verticale établie en avant des mangeoires dans les étables à bœufs, et présentant une ouverture par laquelle l'animal peut passer la tête.

cornage n. m. (de *corner*). Bruit produit par la respiration du cheval, du mulet, de l'âne, dans certaines maladies. Disposition des cornes sur la tête des bovidés. *Dr. féod.* Droit qui se levait sur les bêtes à cornes.



Cormoran.

— ENCYCL. *Art vétér.* Le cornage accompagne certaines maladies aiguës, comme l'angine, et disparaît avec elles. Mais il existe un *cornage chronique*, qui ne se produit qu'au travail et est incurable. C'est un vice rédhibitoire.

cornaille [*na, ll* mll., *e*] n. f. Râpure de cornes, employée comme engrais.

cornailler [*na, ll* mll., *é*] v. n. En parlant d'un tenon, ne pas pénétrer carrément dans la mortaise.

cornaline n. f. (de *corne*). Variété d'agate demi-transparente, dont la couleur varie du rouge foncé au rouge chair tendre.

cornard [*nar*] adj. et n. m. (de *corner*). Atteint de cornage : *jument cornarde.*

cornard [*nar*] adj. et n. m. (de *corne*). Qui a des cornes : *diable cornard. Fam.* Mari dont la femme est infidèle. *Techn.* Outil de verrier, recourbé, pour retirer les creusets du fourneau.

Cornaro, illustre famille patricienne de Venise, d'où sont sortis plusieurs doges et CATHERINE **Cornaro** (1454-1510), femme de Jacques de Lusignan, dernier roi de Chypre. (Son portrait par Paul Véronèse est à Vienne.)

corne n. f. (lat. *cornu*). Partie dure et conique, qui se forme sur la tête de certains ruminants : *corne de bœuf, de bélier.* Matière des cornes, employée dans l'industrie : *bouton, peigne de corne.* Partie dure du pied de certains animaux. Chausse-pied fait d'une moitié de corne. Instrument d'appel à pavillon, avec une embouchure à anche, et fait à l'origine avec

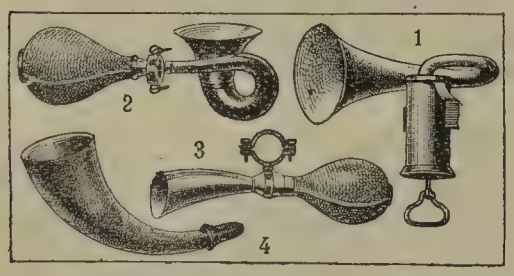

Cornes d'appel : 1. De tramway ; 2. D'automobile ; 3. De bicyclette ; 4. A main.

une corne d'animal : *corne d'appel, de garde-barrière, d'automobile.* (On dit aussi TROMPE.) Ornement d'architecture saillant et recourbé. Pli d'un feuillet. *Mar.* Vergue s'appuyant sur le mât par une mâchoire, et dont l'autre extrémité est soulevée par la drisse de pic. Pointe charnue sur la tête des limaçons et de quelques insectes. Éperon de certaines fleurs. Attribut que l'on donne au diable. Attribut que l'on prête par plaisanterie aux maris trompés. Chacune des branches du croissant de la lune. Pointe : *chapeau à trois cornes. Corne d'abondance*, V. ABONDANCE. *Fig.* et *fam. Coup de corne*, attaque méchante. *Montrer les cornes*, se montrer prêt à l'attaque ou à la défense. *Faire les cornes à quelqu'un*, lui faire honte, ou lui reprocher quelque chose en avançant vers lui l'index et le médius ouverts et écartés, les autres doigts restant fermés. *Prendre le taureau par les cornes*, attaquer franchement la difficulté. *Le diable et ses cornes*, chose difficile ou très considérable.

— ENCYCL. *Zool.* Les cornes existent ordinairement par paire chez nombre de mammifères, particulièrement chez les ruminants. Ce sont des formations épidermiques, consistant en longues fibres élastiques parallèlement accolées. Les formes des cornes et leur disposition (cornage) sont très variables ; tandis que chez les bovidés (anciens cavicornes) les cornes sont en parties creuses et s'emboîtent sur une protubérance cranienne appelée *cornillon*, elles sont pleines chez les girafes et les antilopidés (*bois*).

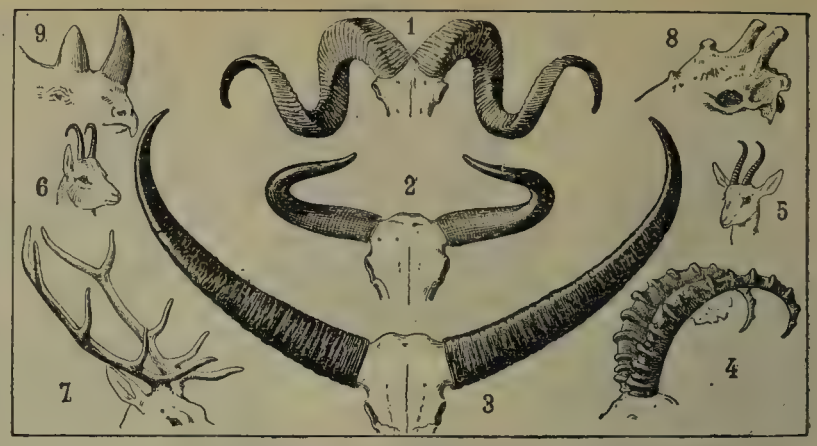

CORNES : 1. Mouflon ; 2. Bœuf ; 3. Buffle arni ; 4. Bouquetin ; 5. Gazelle ; 6. Chamois ; 7. Cerf ; 8. Girafe ; 9. Rhinocéros.

— *Techn.* Industriellement, on nomme *corne* les bois de cerf, de daim, de chevreuil, les sabots, les ongles et les appendices cornus des ruminants. Les bois de cerf, de daim et de chevreuil sont transformés en manches de couteaux, de cuillers, etc. Les cornes de bœuf, de vache, de buffle sont employées par la tabletterie. Pour être utilisée, la corne subit plusieurs opérations : on la fait macérer dans l'eau pour la séparer du noyau osseux, puis on la ramollit dans l'eau bouillante : on la scie longitudinalement, on l'aplatit et on l'étend. Elle se dessèche ainsi, et on la divise alors en feuilles plus ou moins épaisses. On peut la mouler en la fondant à une chaleur humide. En feuille mince, la corne est transparente ; on en fait des vitres de lanternes. Elle se teint facilement. Les déchets inutilisables servent à la fabrication du bleu de Prusse et du prussiate de potasse. Réduite en cendres, elle constitue un excellent engrais.

corne n. f. Syn. de CORNOUILLE.

corné, ée adj. De la nature de la corne. Qui a l'aspect de la corne.

Corne, comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 22 kil. de Baugé, sur l'Authion ; 1.610 h. Ch. de f. Chanvre.

cornéal, e, aux adj. Qui appartient, qui a rapport à la cornée : *inflammation cornéale.*

corneau [*nó*] n. m. *Mar.* Conduit des bouteilles et de la poulaine. Chien issu du mâtin et du chien courant. Adjectiv. : *chien corneau.*

corned-beef [*kornd'-bif*] n. m. (mots angl. de *corned*, salé, et *beef*, bœuf). Conserve de viande de bœuf salée.

cornée [*né*] n. f. (du lat. *cornea* [*tunica*], tunique, de corne). Partie antérieure transparente de l'œil.

— ENCYCL. La cornée est enchâssée comme un verre de montre dans l'ouverture circulaire que présente la sclérotique à sa partie antérieure. Elle est dépourvue de vaisseaux, mais est riche en filets nerveux. Elle est le siège d'inflammations, d'irritations, de tumeurs ; elle peut être atteinte de ramollissement, de gangrène, de taies, etc.

cornéen, enne [*né-in, è-ne*] adj. Qui se rapporte à la cornée. N. f. Variété de silex.

Corneilla-la-Rivière, comm. des Pyrénées-Orientales, arr. et à 12 kil. de Perpignan, près de la Têt ; 1.240 h. Ch. de f. Midi. Vignobles.

corneillard [*nè, ll* mll., *ar*] n. m. Petit de la corneille.

corneille [*nè, ll* mll., *e*] n. f. (lat. *cornicula*). Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, voisins des corbeaux, mais plus petits. Loc. fam. : *Comme une corneille qui abat des noix*, à l'étourdie. V. BAYER.



Corneilles : 1. Noire ; 2. Mantelée.

— ENCYCL. Les corneilles ont les mœurs des corbeaux. En Europe habitent la *corneille noire* ou *commune* et la *corneille grise* ou *mantelée*. Ces oiseaux vivent de petits animaux, d'insectes, de fruits ; comme les corbeaux, ils sont plus nuisibles qu'utiles.

Corneille (saint), centurion romain, qui d'après les *Actes des Apôtres*, fut converti et baptisé par saint Pierre. Fête le 2 février.

Corneille (saint), pape de 251 à 252, m. exilé à Centumcellæ, et honoré comme martyr. — Fête le 14 septembre.

Corneille (Michel), dit *le Père*, peintre français, né à Orléans (1601-1664) ; élève de Simon Vouet, un des fondateurs de l'Académie de peinture. — Son fils, MICHEL, dit *l'Aîné*, né et m. à Paris (1642-1708), peintre et graveur ; auteur de la *Vocation de saint Pierre et de saint Paul.*

Corneille [*nè, ll* mll., *e*] (Pierre), le père de la tragédie française, né à Rouen, m. à Paris (1606-1684). Fils d'un avocat général, il fut destiné au barreau, qu'il suivit quelque temps sans goût. Il abandonna bientôt cette carrière, se lança dans le théâtre, d'abord avec la protection de Richelieu, et fut le véritable créateur de l'art dramatique en France. Il débuta par des comédies de mœurs, fines et distinguées : *Mélite* (1629), puis *la Veuve*, *la Galerie du Palais*, *la Suivante*, *la Place royale*. Ses plus belles œuvres sont des tragédies : *Horace*, *Cinna*, *Polyeucte*, *Rodogune* ; des tragi-comédies : *le Cid* (1636), *Nicomède* et *Don Sanche d'Aragon* et une comédie, *le Menteur*. Vers la fin de sa carrière, il publia : *Agésilas*, *Sophonisbe*, *Héraclius*, *Attila*, etc., auxquelles fit tort une intrigue trop compliquée et obscure. Il traduisit en vers *l'Imitation de Jésus-Christ*. Sa vie fut vouée tout entière à la culture de son art, et ses dernières années s'écoulèrent dans la gêne et dans la tristesse. Sa pension lui fut même retirée un moment, et ne lui fut rendue que sur l'intervention de Boileau. Son style a la force, la chaleur, une grandeur simple et hardie. Son originalité consiste principalement à concevoir la tragédie comme une peinture de l'âme, au lieu que jusqu'alors on avait surtout cherché l'intérêt dramatique dans les aventures. Son théâtre est d'ailleurs essentiellement héroïque. Dans ses vers énergiques, parfois sublimes, Corneille a peint les hommes tels qu'ils devraient être : vertueux, vaillants, mus par les sentiments les plus élevés, doués surtout d'une remarquable force de volonté.



Statue de Corneille à Paris.



Pierre Corneille.

Corneille (*statue de*), par David d'Angers, à Rouen ; — par Allouard, sur la place du Panthéon à Paris.

Corneille (Thomas), frère du précédent, poète dramatique, lexicographe et journaliste, né à Rouen (1625-1709) ; auteur d'*Ariane*, de *Timocrate*, du *Comte d'Essex*, du *Festin de Pierre*. Génie médiocre, mais écrivain estimable, très goûté de ses contemporains, il collabora au « Mercure galant », et composa les ouvrages les plus variés.



Thomas Corneille.

corneillère [*ll* mll.] n. f. Agglomération de nids de corneilles dans une partie de haute futaie.

corneillon [*nè, ll* mll., *on*], **corneillard** [*nè, ll* mll., *ar*], **cornillas** [*ni, ll* mll., *a*] n. m. Petit des corneilles, des freux et des choucas.

cornéliane n. f. Cornaline d'un rouge clair passant au gris rougeâtre.

Cornélie [*lî*], fille de Scipion l'Africain et mère des Gracques. Restée veuve avec douze enfants, elle ne conserva qu'une fille, qui fut mariée à Scipion Emilien, et deux fils, Tibérius et Caïus Gracchus, fameux par leur génie, leur courage et leur destinée tragique. Femme d'un caractère viril et d'un esprit cultivé, Cornélie les éleva avec le plus grand soin et leur inspira de bonne heure l'amour du bien public et du peuple, la passion de la gloire et des grandes entreprises, leur demandant parfois si on l'appellerait toujours la fille de Scipion et jamais la mère des Gracques.



Cornélie et ses fils, œuvre de Cavelier.

Une riche patricienne de la Campanie étalant un jour devant elle ses joyaux et ses ornements précieux, et lui demandant à voir les siens, Cornélie lui présenta ses enfants : « *Voilà*, dit-elle, *mes bijoux et mes ornements* ».

Cornélie et ses fils, groupe en marbre, de Cavelier (1855), œuvre superbe ; — de Clésinger (1861).

cornélien, enne [*li-in, è-ne*] adj. A la manière de Corneille : *style cornélien.*

Cornelius Nepos. V. NÉPOS.

Cornélius [*uss*] (Pierre de), peintre allemand, né à Dusseldorf, m. à Berlin (1783-1867). Il excella dans l'exécution de fresques immenses d'un caractère épique et philosophique, mais d'une exécution académique et froide.

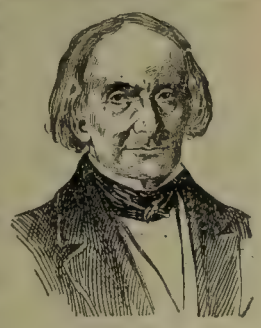
Cornélius.

cornement [*man*] n.m. Bourdonnement dans l'oreille. Grondement d'un tuyau de vapeur ouvert.

cornemusage [*za-je*] n. m. Action de jouer de la cornemuse.

cornemuse [*mu-ze*] n. f. (de *corne*, et *muse*, musette). Instrument champêtre à vent, composé d'une outre et de deux, trois ou quatre tuyaux : *la cornemuse est l'instrument favori des bergers écossais et bretons.*

cornemuser [*mu-zé*] v. n. Jouer de la cornemuse.

cornemuseur [*mu-zeur*] n. m. Joueur de cornemuse. On dit aussi CORNEMUSEUX et CORNEMUSISTE.


Cornemuse.

corner [*neur*] n. m. (m. angl.). Syndicat de spéculateurs, en vue d'accaparer une denrée et de créer une hausse de prix. Syn. RING.

corner [*né*] v. n. (de *corne*). Sonner de la corne. Parler dans un cornet acoustique. Faire jouer une corne d'appel, etc. Eprouver la sensation d'un bruit sourd et continu, en parlant des oreilles : *les oreilles me cornent. Fam. Les oreilles ont dû vous corner*, se dit à une personne dont on a parlé en son absence. (Si c'est l'oreille droite qui corne, c'est un ami qui dit du bien de vous ; si c'est la gauche, c'est un ennemi qui dit du mal. Cette plaisanterie était déjà accréditée chez les Romains.) Faire entendre en respirant un bruit particulier, en parlant des animaux atteints de cornage. *Pop.* Puer. V. a. Plier en corne : *on corne une carte de visite quand on la dépose soi-même.* Publier partout, à satiété : *corner une nouvelle.* Frapper de la corne : *bœuf qui corne les passants.* **Se corner** v. pr. Devenir corné ; prendre l'aspect de la corne. Se battre à coups de cornes.


Cornet (1822).

Cornesse, comm. de Belgique (prov. de Liége, arr. de Verviers) ; 2.040 h.

cornet [*nè*] n. m. (de *corne*). Petite trompe rustique. Instrument militaire de cuivre, en forme de petit cor. Instrument pour entendre : *cornet acoustique*, v. ACOUSTIQUE. Papier roulé en forme de corne : *cornet à tabac.* Encrier portatif. Vase d'ornement, en forme de corne. Vase de cuir pour agiter les dés. *Anat.* Nom de petites lames osseuses contournées en cornet, dans les fosses nasales. *Pâtiss.* Oublie. *Pop.* Estomac. *Cornet à bouquin*, instrument à vent très ancien, en bois, recouvert de cuir, qui affectait diverses formes : *le cornet à bouquin était percé de sept trous.* (On donne aussi le nom de *cornet à bouquin* à une trompe faite d'une corne de bœuf.) *Cornet à pistons*, instrument de musique, en cuivre, auquel sont adaptés des pistons ; musicien qui en joue.


Cornet de papier.


Cornets.

— ENCYCL. *Musiq.* Le cornet à pistons a été imaginé pour remplacer la trompette, parce qu'il est beaucoup plus facile à jouer et qu'il donne toutes les notes chromatiques. Il a trois pistons. Son étendue, comme celle des saxhorns (v. ce mot), est d'un peu plus de deux octaves et demie. On emploie surtout les cornets en *si* bémol, mais un corps de rechange permet de les mettre en *la*.


Cornet à pistons.

Cornet (Nicolas), théologien français, né à Amiens, mort à Paris (1592-1663). Il fit condamner par la faculté de théologie les propositions de Jansénius, et fut un des maîtres de Bossuet, qui prononça son oraison funèbre.

corneter [*té*] v. a. (Prend deux *t* devant une syllabe muette : *je cornette, il cornettera.*) Appliquer des ventouses à : *corneter un cheval.*

cornetier [*ti-é*] n. m. Ouvrier qui prépare la corne.

cornette [*nè-te*] n. f. (de *corne*). Coiffure de femme en déshabillé. *Fig.* et *fam.* Femme : *aimer les cornettes.* Coiffure de certaines religieuses : *les sœurs de charité portent la cornette.* Ancien étendard de cavalerie. Long pavillon de marine, à deux pointes ou cornes. *Pop.* N. et adj. Se dit d'une femme dont le mari est infidèle. N. m. Porte-étendard d'autrefois : *acheter une charge de cornette.*


Cornette.

cornettiste [*nè-tis-te*] n. Personne qui joue du cornet à pistons : *Forestier, Arban, Schlottman, furent des cornettistes célèbres.*

cornéule n. f. (dimin. de *corne*). Chacune des facettes ou lentilles des yeux composés, chez les insectes.

corneur, euse [*eu-ze*] n. Qui corne. Cheval atteint de cornage. Imposteur ; braillard.

corneux, euse [*neû, eu-ze*] adj. Se dit du cuir qui, par suite d'un mauvais tannage, présente des parties dures.

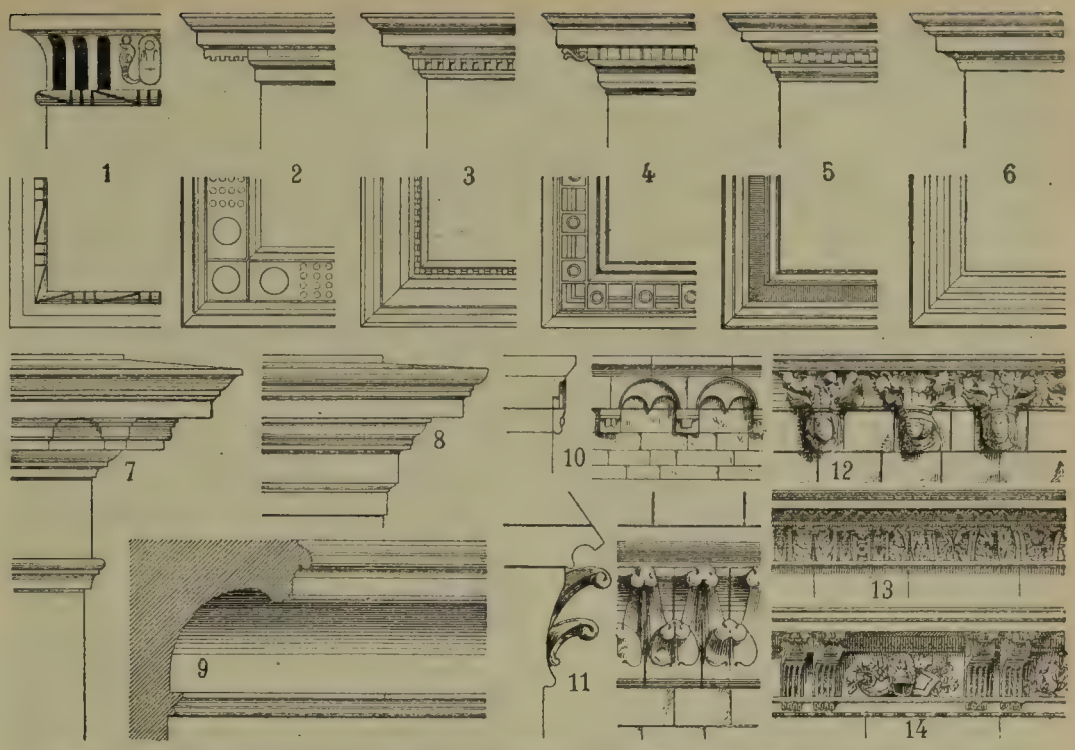

CORNICHE : 1. Egyptienne ; 2. Dorique ; 3. Ionique ; 4. Corinthienne ; 5. Composite ; 6. Toscane ; 7. Complète avec modillons, frise et architrave ; 8. Architravée ; 9. Intérieur à gorge ; 10, 11, 12. Romanes ; 13. 14. Renaissance.

Corneville-sur-Risle, comm. de l'Eure, arr. et à 7 kil. de Pont-Audemer, sur la *Risle* ; 840 h. Ch. de f. Et. Filature de coton.

Cornic-Duchêne (Charles), célèbre corsaire français, né à Morlaix. Il se signala par ses coups d'audace contre les Anglais pendant la guerre de Sept ans (1731-1809).

corniche n. f. (ital. *cornice*). *Archit.* Ornement composé de moulures en saillie, qui couronne un entablement. Saillie couronnant un ouvrage quelconque. Route qui borde des précipices, des falaises escarpées.

— ENCYCL. Dans l'architecture antique, la corniche est la troisième partie et la terminaison de l'entablement. Dans l'ordre dorique, elle se compose de trois membres : les mutules, le larmier et la cimaise. La corniche ionique est caractérisée par la présence de denticules sous le larmier, et la corniche corinthienne est caractérisée, en général, par la présence des modillons entre la frise et le larmier. Dans l'architecture postérieure, la corniche a revêtu de très nombreuses variétés.

corniche n. f. Nom vulgaire de la macre.

Corniche (*route de la*), magnifique route allant de Nice à Gênes, ainsi nommée parce que le chemin auquel elle a succédé (ancienne voie romaine), tracé sur la crête des rochers qui dominent la Méditerranée, était très étroit (comme une corniche) et souvent périlleux.

cornichon n. m. (dimin. de *corne*). Variété de concombre destiné à être confit : *le cornichon est un condiment savoureux. Fig.* et *fam.* Homme niais. Cocu. *Arg. des écoles.* Aspirant à l'école de Saint-Cyr.

— ENCYCL. *Bot.* Le cornichon, plante annuelle originaire des Indes, forme une des variétés du concombre jaune, que l'on désigne sous le nom de *petit concombre vert*, parce qu'il reste toujours très petit et toujours vert, même lorsqu'il est complètement mûr.


Cornichon.

Pour conserver les cornichons, on les brosse avec soin, on les met dans une terrine, où on les laisse séjourner vingt-quatre heures après les avoir saupoudré de gros sel. On les égoutte ensuite, et on les met dans du vinaigre froid avec des oignons, de l'ail, de l'estragon, du piment, du poivre en grains, etc. On peut commencer à les consommer quinze jours après.

Pour avoir des cornichons d'un plus beau vert, on les passe deux fois au vinaigre bouillant, avant de les mettre dans le vinaigre froid. Lessels de cuivre, et principalement le vert-de-gris qu'ils renferment parfois, proviennent de l'usage adopté par les marchands de faire bouillir les cornichons avec du vinaigre dans des vases de cuivre non étamés, afin de leur donner une belle couleur verte. Ces sels peuvent produire de très sérieux accidents. Un moyen très simple permet de découvrir la présence de ces sels : on pique dans les cornichons suspects une aiguille d'acier. S'il y a du vert-de-gris ou un autre sel de cuivre, en peu de temps cette aiguille se recouvre d'une mince couche de cuivre métallique.

cornicule n. f. (lat. *cornicula*). Sorte de ventouse en forme de cornet. *Antiq. rom.* Signe honorifique, en forme de corne, qui surmontait le casque de certains soldats ou officiers.

corniculé, e adj. Qui a la forme d'un cornet : *pétales corniculés.*

cornier [*ni-é*], **ère** adj. (de *corne*). Qui est à la corne ou à l'angle de quelque chose : *poteau cornier.*

cornière n. f. Canal, de tuiles ou de plomb, qui est à la jointure de deux pentes d'un toit, et qui en reçoit les eaux. Pièce de fer profilée à deux branches en équerre, d'un emploi général dans la construction métallique.

corniforme adj. En forme de cornes.

cornigère adj. Qui porte des cornes.

Cornil, comm. de la Corrèze, arr. et à 8 kil. de Tulle, près de la Corrèze ; 1.900 h. Ch. de f. Orl. Minoteries.

Cornil (André-Victor), médecin et homme politique français, né à Cusset (Allier) en 1837, m. à Menton en 1908 : auteur de travaux remarquables d'histologie pathologique et de bactériologie.


Cornil.

cornillas n. m. V. CORNEILLON.

Cornillet (*mont*), colline de la plaine champenoise, la plus occidentale du massif de Moronvilliers (dép. de la Marne, arr. et à l'E. de Reims. Enlevé aux Allemands par l'armée Anthoine le 18 avril 1917, le mont Cornillet a été perdu le 15 juillet 1918 et repris par les soldats du général Gouraud le 7 octobre suivant.

cornillon [*ll* mll.] n.m. Axe osseux, sur lequel est montée chacune des cornes des ruminants cavicornes.

Cornimont, comm. des Vosges, arr. et à 27 kil. de Remiremont, sur la Moselotte ; 5.460 h. Ch. de f. Est. Filatures, étoffes.

corniole ou **corniolle** [*ni-o-le*] n. f. Nom vulgaire de la coronille et de la macre, par allusion à la forme de leurs fruits. (On dit aussi CORNIOTTE, CORNICULE, CORNUELLE ou CORNOUELLE.)

cornique adj. Qui appartient au pays de Cornouailles. N. m. Dialecte de Cornouailles.

corniste [*nis-te*] n. m. Musicien qui joue du cor.

corn laws [*lôs*] n. f. pl. (en angl. *lois du blé*). Lois qui, régissant le commerce des céréales en Angleterre, établissaient une échelle mobile de droits variables avec les prix qui se pratiquaient sur les marchés intérieurs.

Cornouaille [*a, ll* mll., *e*], anc. pays de la Bretagne (hab. *Cornouaillais*) ; v. princ. *Quimper.*

Cornouailles. *Géogr.* V. CORNWALL.

cornouille [*nou, ll* mll., *e*] n. f. (de *corne*). Fruit du cornouiller, rouge et aigrelet.

cornouiller [*nou, ll* mll., *é*] n. m. Genre de plantes de la famille des cornacées, comprenant des arbres d'un bois très dur, et qui est recherché pour la fabrication des manches d'outils : *les graines du cornouiller renferment de l'huile utilisée pour l'éclairage, la fabrication du savon, etc.*


Cornouiller : a, fleur.

cornu, e adj. Qui a des cornes : *animal cornu. Fig. Raisons, visions cornues*, folles, extravagantes. *Argument cornu*, nom que l'on donnait anciennement aux sophismes, à cause du sophisme suivant, célèbre dans les écoles : « Vous avez ce que vous n'avez pas perdu. Or, vous n'avez pas perdu des cornes. Donc, vous avez des cornes. »

Cornu (Marie-Alfred), physicien français, né à Orléans, m. près de Romorantin (1841-1902). Membre de l'Académie des sciences. On lui doit de remarquables travaux sur la lumière.

Cornu (Maxime), agronome français, né à Orléans, m. à Paris (1843-1901). On lui doit de nombreuses publications sur les cryptogames et les maladies des plantes.

Cornuaille (**La**), comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 32 kil. d'Angers, sur le Cressel, affl. de l'Erdre ; 1.460 h. Ch. de f. d'int. loc.

cornuau [*nu-ô*] n. m. Variété d'alose, qui se prend en mer.

cornuchet [*chè*] n. m. Petit cornet.

cornude n. f. Seau de bois des saveniers.

cornudet [*dè*] n. m. Petit seau de bois.

cornue [*nû*] n. f. (de *corne*). *Chim.* Vase à col étroit et courbé, pour la distillation : *cornue de verre, de grès, de platine.* Vaisseau de bois pour porter la vendange.


Cornue.

Cornuel (Anne-Marie Bigot, dame), femme française (1605-1694), célèbre par son esprit, et dont le salon fut très fréquenté par les beaux esprits et les savants du XVIIe siècle.

cornuet [*nu-è*] n. m. Fourche à deux dents. *Bot.* Nom vulgaire du *bidens tripartita.* Sorte de pâtisserie faite en Champagne.

Cornus [*nus*], ch.-l. de c. (Aveyron), arr. de Saint-Affrique, sur la Sorgue du Larzac, s.-affl. du Tarn ; 1.000 h. — Le cant. a 9 comm. et 4.630 h.

Cornutus [*tuss*] (Lucius Annæus), philosophe stoïcien, né à Leptis au Ier s. de J.-C. ; le maître et l'ami de Perse et de Lucain, mis à mort par ordre de Néron.

Cornwall [*oual'*] ou **Cornouailles,** presqu'île située au S.-O. de la Grande-Bretagne, qui forme un comté de l'Angleterre, peuplé de 323.000 h. Ch.-l. *Bodmin ;* v. pr. : *Launceston* et *Falmouth.*

Cornwallis [*noua-liss*] (Charles Mann, marquis de), général anglais (1738-1805). Il capitula à Yorktown pendant la guerre d'Amérique (1781), soumit Tippo-Saïb (1792), et réprima la rébellion de l'Irlande en 1798.

Cornwinder, corsaire dunkerquois, célèbre par ses prises sur les Anglais pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire.

corocore n. m. Navire caboteur malais.

Corœbos, athlète éléen. C'est de sa victoire aux jeux olympiques que date la première olympiade (776 av. J.-C.)

corœbus [*ré-buss*] n. m. Genre de coléoptères renfermant des buprestes répandus sur tout le globe, et dont les larves attaquent les arbres.

Corogne (La), v. d'Espagne, en Galice, ch.-l. de prov. ; 43.000 h. ; place forte, port sur l'Atlantique. Constructions navales. — La prov. a 654.000 h.

corollacé, e [*sé*] adj. Qui ressemble à la corolle.

corollaire [*lè-re*] n. m. (lat. *corollarium*). Conséquence d'une vérité déjà établie. *Math.* Conséquence directe d'une proposition démontrée. *Par ext.* Conséquence nécessaire.

corollaire [*lè-re*] adj. Qui se rapporte à la corolle.

corollairement adv. En vertu d'un corollaire.

corolle [*ro-le*] n. f. (du lat. *corolla*, petite couronne). *Bot.* Enveloppe des étamines et du pistil. (V. la planche plante.)

— Encycl. La corolle est constituée par des pétales ordinairement verticillés et diversement colorés. Cependant, chez certaines plantes, les pétales sont insérés en spirale ; chez d'autres, la couleur est verte. Quand les pétales sont séparés les uns des autres jusqu'à la base, la corolle est dite *dialypétale ;* si au contraire les pétales sont concrescents, la corolle est *gamopétale.* La partie inférieure où les pétales sont concrescents est le *tube* de la corolle, la partie supérieure libre est le *limbe ;* tube et limbe sont séparés par la *gorge.* Quand il y a symétrie par rapport à un axe, la corolle est *régulière ;* elle est *irrégulière* si elle est symétrique par rapport à un plan.

corollé, e adj. Se dit des plantes, des fleurs munies d'une corolle : *plante, fleur corollée.*

corolléen, enne [*lé-in, è-ne*] adj. Qui appartient à la corolle.

corollifère adj. Qui porte une corolle.

corolliflore adj. Dont la fleur est munie d'une corolle. (On reconnaît qu'une plante est corolliflore quand, en arrachant sa corolle, on entraîne avec elle toutes les étamines.)

corolliforme adj. Qui a la forme d'une corolle.

corollin, e adj. Qui est de la nature de la corolle : *nectaires corrollins.*

corollique adj. Qui a rapport à la corolle.

corolliste [*lis-te*] n. et adj. Botaniste qui classe les fleurs d'après la corolle.

corollitique adj. *Archit.* Se dit d'une couronne ornée de feuillage et de fleurs, qui court en spirale autour d'un fût de colonne.

corollule n. f. Nom donné aux plantes de la famille des composées, telles que le dahlia.

Coromandel (côte de), côte orientale de l'Inde, sur le golfe du Bengale.

coron n. m. Déchets de matières textiles provenant des cordes. Extrémité d'une barre de fer dont le refroidissement a empêché d'achever l'étirage. Groupe de maisons que les compagnies houillères du Nord et de la Belgique construisent pour les ouvriers.

Coron, comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 51 kil. de Saumur ; 1.770 h. ; ch. de f. ; étangs, métiers à tisser.

Coron, v. de Morée ; 2.000 h. Port sur le *golfe de Coron* (Méditerranée). Raisins secs.

coronach [*nak*] n. m. (mot celt.) Chant funèbre des montagnards irlandais.

coronaire [*nè-re*] adj. (lat. *coronarius*). Se dit des artères et des veines qui sont les vaisseaux propres du cœur.

coronal, e, aux adj. (lat. *coronalis*). Qui est situé à la partie antérieure du crâne : *os coronal.*

coronarien, enne [*ri-in, è-ne*] adj. Qui a rapport aux artères coronaires : *certaines angines de poitrine sont d'origine coronarienne.*

coronarite n. f. Inflammation des artères coronaires.

Coronée [*né*], v. de Béotie, célèbre par la victoire d'Agésilas sur les alliés grecs (394 av. J.-C.). Auj. *Comaria.*

Coronel, petite ville industrielle et port du Chili central, prov. de Concepcion, sur la baie d'Arauco, formée par l'océan Pacifique ; 2.300 h. Ch.-l. du dép. de Lautaro, au centre du bassin houiller d'Arauco. Au large du cap du même nom, qui sépare les deux localités de Coronel et de Lota Baja, la flotte allemande de l'amiral von Spee a battu une flotte anglaise et coulé deux croiseurs cuirassés britanniques le 1er novembre 1914.

coronelle [*nè-le*] n. f. Genre de reptiles ophidiens comprenant des couleuvres assez petites. (Répandues surtout dans l'hémisphère boréal, les coronelles ne sont pas venimeuses. Une espèce, la *coronelle bordelaise*, est commune dans la Gironde.)

coroner [*neur*] n. m. (mot angl.). Officier de police judiciaire, en Angleterre, chargé de faire les enquêtes dans les cas de mort violente ou accidentelle, d'incendie, etc.

coronet [*nè*] n. m. Petite couronne qui sert d'insigne à la pairie anglaise : *porter le coronet.*

coroniforme adj. Qui est en forme de couronne.

coronille [*ll* mll., *e*] n. f. Genre de légumineuses papilionacées, comprenant une vingtaine d'espèces de l'Europe centrale, et dont certaines sont cultivées dans les jardins comme ornementales.

coronis [*niss*] n. m. (m. grec). Marque que l'on faisait à la fin de tout ouvrage, dans les manuscrits grecs. Signe grec analogue à l'esprit doux, et servant à marquer une crase.

coronoïde [*no-i-de*] adj. (du gr. *koronê*, corneille, et *eidos*, forme). Se dit de deux apophyses offrant quelque ressemblance avec un bec de corneille.

coronule n. f. Genre de crustacés cirripèdes, qui vivent en groupes sur la peau des cétacés.

coroplaste [*plas-te*] n. m. (du gr. *korê*, jeune fille, et *plastès*, qui forme). *Antiq. gr.* Modeleur de figurines en terre cuite.

corossol [*ro-sol*] n. m. Nom vulgaire de l'anone muriquée ou corossolier, et de son fruit.

— Encycl. Les corossols croissent dans les régions tropicales ; ils fournissent des fruits qui pèsent jusqu'à 4 kilogr., et qui se mangent crus, cuits ou glacés comme des marrons ; on en fait aussi des crèmes et des beignets. On emploie le bois en ébénisterie.

corossolier [*ro-so-li-é*] n. m. (de *corossol*). Nom vulgaire de l'anone muriquée.

Corot [*ro*] (Jean-Baptiste), célèbre peintre paysagiste français, né et m. à Paris (1796-1875). Il se distingua par la sérénité de ses ciels, le charme poétique de sa lumière voilée et de ses brouillards d'argent. Parmi ses toiles principales, citons : *Diane et ses nymphes, une Matinée, Souvenirs d'Italie, les Plaisirs du soir*, etc.


Corot.

corozo n. m. Matière blanche, dite *ivoire végétal*, tirée des graines de certains fruits d'Amérique, que l'on travaille au tour pour fabriquer des boutons et divers objets.

corporal n. m. (du lat. *corpus oris*, corps [du Christ]). Linge bénit, sur lequel le prêtre pose le calice : *les corporaux, qui représentent le suaire de Jésus-Christ, étaient, à l'origine, beaucoup plus grands qu'aujourd'hui.*

corporalier [*li-é*] n. m. Boîte dans laquelle on serre les corporaux. (On dit aussi bourse.)

corporaliser [*zé*] v. a. Rendre matériel.

corporalité n. f. Qualité de ce qui est corporel.

corporatif, ive adj. Qui a rapport à une corporation, à un corps : *esprit corporatif.*

corporation [*si-on*] n. f. (du lat. *corpus, oris*, corps). Association autorisée d'individus qui exercent la même profession.

— Encycl. Sous l'ancien régime, les corporations étaient des associations d'individus exerçant la même profession, dans une localité ou dans un district, et dont les membres étaient réciproquement liés par certains droits et par certains devoirs. Le caractère commun de ces institutions, supprimées par la Révolution, fut, à partir du moyen âge, de faire dépendre l'exercice d'un état quelconque de conditions plus ou moins tyranniques, et de tenir les travailleurs subalternes dans une lourde oppression. L'apprentissage, le compagnonnage, la confection d'un chef-d'œuvre ou pièce difficile d'un métier, l'acquisition de la *maîtrise*, l'esprit exclusif qui animait les *jurandes*, l'obligation pour le maître de ne jamais faire d'autre travail que celui de son métier, constituaient autant d'entraves aux progrès de l'industrie et à la liberté. Aujourd'hui, les ouvriers peuvent bien s'associer, mais les syndicats actuels, dont les membres sont volontairement groupés, n'ont d'autre but, légal, que la défense de leur profession.

corporatisme [*tis-me*] n. m. Doctrine sociologique favorable au groupement en corporations.

corporativement [*man*] adv. En formant une corporation.

corporéité n. f. Nature de ce qui est corporel.

corporel, elle [*rèl, è-le*] adj. Qui a un corps : *Dieu n'est pas corporel.* Qui a rapport au corps : *peine corporelle.* Ant. **Spirituel, intellectuel.**

corporellement [*rè-le-man*] adv. D'une manière corporelle : *punir corporellement.*

corporifier [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Donner la consistance solide à un corps fluide : *corporifier le mercure.*

corps [*kor*] n. m. (lat. *corpus*). Toute substance, organique ou inorganique : *tous les corps sont étendus et pesants.* Partie matérielle d'un être animé : *le corps d'un animal.* Tronc, par opposition à la tête et aux membres. Vêtement qui couvre cette partie. Cadavre. Partie principale : *le corps d'un poème.* Collection : *le corps des poètes grecs.* Syn. corpus. Régiment, portion d'armée : *l'armée française comprend vingt et un corps d'armée.* Corporation. *Fig.* Consistance, solidité : *cette étoffe a du corps. Prendre du corps*, de l'embonpoint. *Corps du délit*, objet qui prouve l'existence du délit. *Corps céleste*, astre. *Corps saint*, cadavre d'un saint conservé comme relique. *Corps de garde*, poste militaire. *Corps de logis*, partie de maison formant une habitation distincte. *Corps et âme*, entièrement, sans réserve : *se donner corps et âme à une entreprise. Corps sans âme*, être, objet incomplet, privé d'un élément essentiel : *une armée sans chef est un corps sans âme* ; personne qui ne sait que devenir. *A corps perdu*, sans réflexion ou sans espoir de retour. *Corps et biens*, les personnes et les propriétés : *ce bâtiment s'est perdu corps et biens. Corps morts*, grandes ancres munies de chaînes, servant à amarrer les vaisseaux dans les ports. *Avoir le diable au corps*, être d'une vivacité extrême ; être furieux. *Passer sur le corps de*, culbuter et fouler aux pieds. *Mus. Corps de rechange*, cylindres de diverses grosseurs que l'on adapte à certains instruments à vent, en cuivre, pour en élever ou en abaisser le ton. Loc. adv. : *En corps*, toute la corporation réunie en corps. *A son corps défendant*, en se défendant contre une attaque, et *fig.*, à contre-cœur. *Corps à corps*, en se saisissant l'un l'autre, corps contre corps. *Boxe.* Position des deux adversaires, rapprochés au point de ne plus pouvoir porter de coups. *Escr.* Position de deux tireurs, dont l'un est resté fendu après son attaque, l'adversaire n'ayant pas rompu. N. m. : *un corps à corps.* Allus. hist : **Le corps d'un ennemi mort sent toujours bon,** paroles prononcées par Vitellius sur le champ de bataille de Bédriac. Dans l'application, elles caractérisent le paroxysme d'une haine féroce et satisfaite.

— Encycl. *Chim.* Les corps de la nature sont dits *corps simples* lorsqu'ils ne sont susceptibles d'aucune décomposition, quelles que soient les épreuves d'analyses auxquelles on les soumette ; au contraire, on appelle *corps composés* ceux qui, à l'analyse, se décomposent en deux ou plusieurs corps simples.

Les corps simples sont partagés en *métalloïdes* et *métaux.* Les premiers, en général, ne possèdent pas l'éclat dit métallique et, de plus, sont mauvais conducteurs de la chaleur et de l'électricité ; les seconds, au contraire, sont bons conducteurs de la chaleur et de l'électricité, et possèdent l'éclat métallique. En réalité, il est difficile de partager nettement les corps en métalloïdes et métaux. V. chimie, p. 440.

— *Mécan. Problèmes des trois corps.* Ce problème de mécanique céleste, peut s'énoncer ainsi : « Trois points matériels de masses connues occupent à un moment donné des positions connues de l'espace ; leurs vitesses en grandeur et direction sont connues, et ils se trouvent soumis deux à deux à la loi de gravitation, — déterminer leurs positions à un instant quelconque ? »

— *Dr. Corps du délit.* Le corps du délit est l'ensemble des éléments matériels dont se compose le délit, l'ensemble des actes extérieurs et sensibles qui s'y rattachent directement et l'ont préparé ou consommé. Dans la pratique judiciaire, on applique exclusivement la dénomination de « corps du délit » aux traces physiques du délit, à ses vestiges visibles et, en quelque sorte, aux résidus corporels qu'il a laissés après lui : par exemple, en matière d'assassinat ou de meurtre, au cadavre de la personne homicidée ; en matière d'incendie, aux débris fumants ou calcinés de la maison incendiée.

— *Polit. Corps législatif.* Cette expression, qui date en France de la constitution du 3 septembre 1791, désignait l'Assemblée législative qui succéda à la Constituante. Le Corps législatif et le roi, considérés l'un et l'autre comme représentants de la nation, étaient chargés d'exercer le pouvoir législatif. La constitution du 22 août 1795 divisa le Corps législatif en deux sections : *le conseil des Cinq-Cents* et le *conseil des Anciens.*

Sous la constitution de l'an VIII, issue du coup d'Etat du 18-Brumaire, le Corps législatif n'eut plus qu'une partie du pouvoir législatif : il adoptait ou rejetait les projets de loi sans les discuter, après avoir entendu les orateurs du gouvernement et ceux du tribunat.

L'expression de « Corps législatif » disparut à partir de la charte constitutionnelle de 1814, pour ne ressusciter qu'avec la constitution du 14 janvier 1852. Sous le régime de cette constitution, le pouvoir législatif était, en fait, laissé à la discrétion de l'exécutif ; le Sénat, composé par le chef de l'Etat, exerçait notamment un droit de contrôle étroit sur les délibérations du Corps législatif. Le président du Corps législatif était nommé par l'empereur, qui nommait également les vice-présidents.

Corps [*kor*], ch.-l. de c. (Isère), arr. et à 45 kil. de Grenoble ; 1.000 h. Pèlerinage de La Salette. Carrières de marbre noir. — Le cant. a 12 comm. et 3.850 h.

Corps-Nuds, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 15 kil. de Rennes, près de l'Ise, affl. de la Seiche ; 1.850 h. Ch. de f. Et. Carrières.

corpulence [*lan-se*] n. f. (lat. *corpulentia*). Grandeur et grosseur de la taille de l'homme.

corpulent [*lan*], **e** adj. Qui a de la corpulence.

corpus [*puss*] n. m. (mot lat. signif. *corps*). Recueil concernant une même matière : *il existe des corpus d'inscriptions latines et grecques. Corpus juris*, le corps du droit romain.

— Encycl. Les plus célèbres de ces recueils sont : le *Corpus juris civilis* (Droit civil romain), le *Corpus juris canonici* (Droit canonique), le *Corpus inscriptionum græcarum*, ou recueil des inscription grecques publié par l'Académie de Berlin, le *Corpus inscriptionum latinarum*, publié par la même compagnie, et le *Corpus inscriptionum semiticarum*, publié par notre Académie des inscriptions.

corpusculaire [*pus-ku-lè-re*] adj. Relatif aux corpuscules, aux atomes.

corpuscule [*puş-ku-le*] n. m. (lat. *corpusculum*). Très petit corps : *les infusoires sont des corpuscules.*

corpusculeux, euse [*pus-ku-leû, eu-ze*] adj. Se dit d'un ver à soie qui contient des corpuscules.

corpusculiste [*pus-ku-lis-te*] n. Partisan de la philosophie corpusculaire.

corpus delicti, mots lat. signif. *corps du délit*, et que l'on applique à l'objet qui prouve l'existence du délit, soit qu'il ait servi à le commettre, soit qu'il en soit le résultat.

corradoux n. m. *Mar.* V. couradoux.

corral [*kor-ral*] n. m. En Espagne et dans l'Amérique du Sud, enclos où l'on refoule les bœufs, les

chevaux, etc., pour les parquer, les compter, etc. Cour attenante aux arènes tauromachiques.

corre [*ko-re*] ou **corret** [*ko-rè*] n. m. Filet qu'on laisse aller au courant de l'eau, à l'aide d'une corde, et que l'on ramène ensuite au point de départ.

corréal [*ko-ré-al*], **e, aux** adj. Qui est soumis à l'obligation de la corréalité.

corréalité [*ko-ré*] n. f. *Dr. rom.* Lien entre plusieurs créanciers ou plusieurs débiteurs, tel, que chaque créancier avait le droit de se faire payer toute la dette, ou que chaque débiteur était obligé de la payer en totalité, mais que, le payement étant effectué, la dette était éteinte d'une manière absolue, tant à l'égard des autres créanciers que des autres débiteurs.

correau [*ko-rô*], **coureau** [*rô*], et **coureil** [*rè, l* mll.] n. m. *Archéol.* Barre qui formait verrou en passant dans des anneaux.

correct [*kor-rèkt'*], **e** adj. (du lat. *correctus*, corrigé). Exempt de faute contre les règles : *style correct*. En rapport avec les convenances : *tenue correcte*. ANT. **Incorrect.**

correctement [*kor-rèk-te-man*] adv. D'une manière correcte. ANT. **Incorrectement.**

correcteur, trice [*kor-rèk*] n. Personne qui corrige. Celui, celle qui corrige les épreuves d'imprimerie. Supérieur, dans certains ordres monastiques.

correctif, ive [*kor-rèk*] adj. Qui a la vertu de corriger : *châtiment correctif*. N. m. Celui qui corrige, adoucit. *Fig.* Expression qui adoucit ce que le discours a de trop fort, de trop hardi : *apporter un correctif*.

correction [*kor-rèk-si-on*] n. f. (lat. *correctio*). Action de corriger. Châtiment, punition : *recevoir une sévère correction*. Réprimande. Qualité de ce qui est correct. *Impr.* Indication des fautes sur une épreuve. *Correction paternelle*, droit que la loi reconnaît à un père de faire détenir son fils pendant un temps déterminé. *Correction judiciaire*, détention dans une maison de correction. *Maison de correction*, où l'on enferme surtout des enfants qui, en commettant une faute grave, ont agi sans discernement. ANT. **Incorrection.**

— ENCYCL. *Maison de correction*, V. MAISON.

correctionnaire [*kor-rèk-si-o-nè-re*] n. Personne qui subit une peine correctionnelle.

correctionnalisation [*kor-rèk-si-o-na-li-za-si-on*] n. f. Attribution au tribunal correctionnel d'une affaire de la compétence de la cour d'assises.

correctionnaliser [*kor-rèk-si-o-na-li-zé*] v. a. Appliquer la correctionnalisation.

correctionnalité [*kor-rèk-si*] n. f. Qualité d'une affaire susceptible d'être portée devant les tribunaux correctionnels.

correctionnel, elle [*kor-rèk-si-o-nèl, è-le*] adj. (de *correction*). Qui a rapport aux délits : *peine, police correctionnelle. Tribunal correctionnel*, qui juge les délits : *en France, il existe un tribunal correctionnel par arrondissement*. N. f. *Pop.* Le tribunal correctionnel.

— ENCYCL. *Tribunal correctionnel*. V. TRIBUNAL.

correctionnellement [*kor-rèk-si-o-nè-le-man*] adv. D'une manière correctionnelle.

correctivement [*kor-rèk, man*] adv. Comme correctif ; de manière à corriger.

Corrège (Antonio ALLEGRI, dit **le**), célèbre peintre italien, né et m. à Corregio (1494-1534). Il fut supérieur dans la manière de rendre les effets extérieurs des corps, et il perfectionna la peinture en ajoutant l'élégance à la vérité et à la grandeur. Sa pâte moelleuse, fluide et dorée, rend délicatement la transparence des chairs. Il a peint : *le Mariage mystique de sainte Catherine, le Sommeil d'Antiope, l'Assomption de la Vierge*. V. ANCH'IO SON' PITTORE.



Le Corrège.

Correggio [*rè-djo*], v. d'Italie (prov. de Modane) ; 12.800 h. Patrie du Corrège.

corrégidor [*kor-ré*] n. m. (m. espagn.). Autref., premier officier de justice d'une ville espagnole.

corrégidorerie [*kor-ré, rî*] n. f. Attributions du corrégidor.

corrégien, enne [*ko-ré-ji-in, è-ne*] adj. Propre au Corrège ; qui ressemble à la manière de ce peintre : *un moelleux tout corrégien*.

corrélatif, ive [*kor-ré*] adj. et n. (du préf. *co*, et de *relatif*). Qui marque logiquement une relation réciproque : *les termes père et fils sont des termes corrélatifs. Obligation corrélative*, obligation dépendant de l'accomplissement d'une autre obligation. *Gram. Mots corrélatifs*, mots qui vont ordinairement ensemble, et qui servent à indiquer une relation entre deux membres d'une phrase, tels que les mots *tellement* et *que*. N. m. Terme corrélatif.

corrélation [*kor-ré-la-si-on*] n. f. Rapport de deux termes dont l'un appelle logiquement l'autre.

corrélativement [*kor-ré, man*] adv. D'une manière corrélative.

correspondance [*ko-rès-pon*] n. f. (de *correspondant*). Rapport de conformité : *la parfaite correspondance de toutes les parties du corps*. Communication, relations entre deux localités, deux pays : *les correspondances par terre entre la France et l'Espagne ne sont pas aisées*. Voiture prenant des voyageurs et des lettres sur le parcours d'une ligne principale pour les transporter dans les localités en dehors de cette ligne. Ticket qui donnait le droit de monter dans un second omnibus sans payer de nouveau. Commerce de lettres : *Mme de Sévigné a laissé une précieuse correspondance*. Les lettres mêmes : *lire sa correspondance*.

Correspondance littéraire (la) *du baron Grimm et de Diderot* (de 1753 à 1790). Organe du parti encyclopédique auprès des souverains étrangers.



correspondant [*ko-rès-pon-dan*], **e** adj. (de *correspondre*). Se dit des choses qui ont du rapport entre elles : *idées correspondantes. Géom. Angles correspondants*, angles formés par une sécante et deux parallèles et qui sont l'un interne, l'autre externe, d'un même côté de la sécante : *les angles correspondants sont égaux*. (Tels sont ici les angles 1 et 2 ; 3 et 4 ; 5 et 6 ; 7 et 8.) N. m. Celui avec lequel on est en relations d'affaires ou de lettres. Celui qui est chargé de veiller sur un jeune homme éloigné de sa famille. Titre conféré par certaines sociétés savantes à des personnes méritantes par leurs travaux : *l'Académie des sciences, tant en France qu'à l'étranger, a 116 correspondants*.

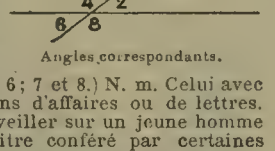

Angles correspondants.

Correspondant (*le*), revue bimensuelle littéraire, historique et politique, à tendances catholiques et libérales, fondée en 1843.

correspondre [*ko-rès-pon-dre*] v. n. (du lat. *cum*, avec, et *respondere*, répondre). Être en communication : *ces chambres correspondent entre elles*. Être en commerce de lettres. Être placé symétriquement. Être en rapport de conformité. Répondre à.

corret n. m. V. CORRE.

Corrèze (la), riv. de France, qui naît dans le massif Central, arrose le dép. de la Corrèze, passe à Corrèze, Tulle, Brive, et se jette dans la Vézère (riv. g.) ; cours 85 kil., non navigable.

Corrèze (DÉPART. DE LA), département formé par le Limousin ; préf. *Tulle* ; s.-préf. *Brive, Ussel* ; 3 arr., 29 cant., 289 comm., 309.650 h. (*Corréziens*). 12e région militaire ; cour d'appel de Limoges ; évêché à Tulle. Ce département doit son nom à la rivière qui l'arrose. Région essentiellement agricole, mais qui possède aussi quelques gisements de kaolin, de houille, d'ardoise, etc.

Corrèze, ch.-l. de c. (Corrèze), arr. de Tulle, sur la *Corrèze* ; 1.890 h. (*Corréziens*). Ch. de f. Orl. — Le cant. a 9 comm. et 8.250 h.

corricide [*ko-ri*] ou **coricide** n. m. et adj. (de *cor*, et du lat. *cædere*, tuer). Substance propre à détruire les cors aux pieds : *le collodion salicylé est un corricide*.

corricolo n. m. (m. ital.) Sorte de tilbury de place, que le conducteur dirige en se tenant debout, et qui est en usage à Naples.

corrida n. f. (m. espagn.). Course de taureaux. Pl. des *corridas*. V. TAUROMACHIE.

corridor [*ko-ri*] n. m. (ital. *corridore*). Passage qui met en communication diverses pièces d'un même étage. *Théât.* Nom donné à des sortes de balcons de bois suspendus les uns au-dessus des autres, à droite et à gauche des cintres. *Fortif.* Passage établi derrière les murailles d'une ville.

Corrientes [*ri-in-tèss*], v. de la république Argentine, sur le Parana ; 16.200 h., ch.-l. d'une prov. de 239.600 h.

corrigé [*ko-ri*] n. m. Devoir d'écolier, refait après correction : *dicter le corrigé d'une version*.

corrigeant [*ko-ri-jan*], **e** adj. Qui corrige.

corriger [*ko-ri-jé*] v. a. (lat. *corrigere*. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il corrigea, nous corrigeons*.) Amender, rendre meilleur, en parlant des personnes et des choses : *l'éducation seule peut corriger le naturel*. Pallier par un mélange ou autrement : *le sucre corrige l'amertume du café*. Punir, châtier : *il ne faut corriger les enfants que dans la mesure strictement nécessaire*. *Impr.* Indiquer, par des signes, les corrections à faire, sur une épreuve. Exécuter ces corrections. **Se corriger** v. pr. S'amender. ANT. **Gâter.**

corrigeur [*ko-ri*] n. m. Typographe qui exécute les corrections indiquées sur une épreuve.

corrigibilité [*ko-ri*] n. f. Caractère de ce qui est corrigible : *la corrigibilité d'une faute*.

corrigible [*ko-ri*] adj. Qui peut être corrigé. ANT. **Incorrigible.**

corripiant [*ko-ri-pi-an*], **e** adj. Qui saisit tout d'un coup : *douleur corripiante*.

corroborant [*kor-ro-bo-ran*], **e** adj. Qui fortifie : *remède corroborant ; preuve corroborante*. N. m. : *le vin est un corroborant*.

corroboratif, ive [*kor-ro*] adj. Qui donne plus de force. N. m. : *un corroboratif*.

corroboration [*kor-ro, si-on*] n. f. Action de corroborer. Son résultat.

corroborer [*kor-ro-bo-ré*] v. a. (lat. *corroborare*). Fortifier : *le vin corrobore l'estomac*. Servir de preuve, appuyer : *l'aveu d'un accusé corrobore l'accusation*. ANT. **Affaiblir, atténuer, infirmer.**

corrodant [*kor-ro-dan*], **e** adj. Qui corrode, ronge. N. m. : *la rouille est un corrodant*.

corroder [*kor-ro-dé*] v. a. (lat. *corrodere*). Ronger, consumer progressivement : *l'eau-forte corrode le métal*. *Fig.* Détruire progressivement : *l'égoïsme corrode toute association*.

corroi [*kor-roi*] n. m. (de *corroyer*). Préparation des cuirs.

corroirie [*kor-roi-rî*] n. f. Art, action de corroyer. Atelier de corroyeur.

corrompable [*ko-ron*] adj. Syn. anc. de CORRUPTIBLE.

corrompre [*ko-ron-pre*] v. a. (lat. *corrumpere*). Gâter, infecter : *la chaleur corrompt la viande ; eau corrompue. Fig.* Altérer : *corrompre le goût*. Dépraver : *les mauvaises lectures corrompent la jeunesse*. Séduire : *corrompre un juge*. Troubler : *la crainte corrompt le plaisir. Techn. Corrompre le cuir*, l'assouplir. *Corrompre le fer*, le corroyer. *Corrompre la cire*, lui ôter sa ductilité.

corrompu [*ko-ron-pu*], **e** adj. pris substantiv. Personne corrompue. N. m. pl. Nom que Robespierre donnait aux partisans de Danton. S. un *corrompu*.

corrosif [*kor-ro-zif*], **ive** adj. (du lat. *corrosivus*). Qui corrode. *Fig.* Qui détruit. N. m. : *le vitriol est un corrosif*.

corrosion [*kor-ro-zi-on*] n. f. (de *corrosif*). Action, effet des substances corrosives. Nom particulier donné à l'action des eaux des rivières, des canaux, etc., qui entament les berges et le fond du lit.

corrosiveté [*kor-ro-zi*] n. f. Caractère de ce qui est corrosif.

corroyage [*ko-roi-ia-je*] n. m. Action de corroyer ; son résultat. Art du corroyeur. Soudure à chaud de plusieurs barres.

— ENCYCL. *Techn.* Le corroyage a pour objet de rendre très souples certains cuirs appelés *cuirs d'œuvre* ou *molleterie*. On commence par les *échantillonner* en enlevant les queues, le front et les mamelles. L'ouvrier les *défonce* en les plongeant tout d'abord dans l'eau, puis en les frappant en tous sens avec une masse en bois, la *bigorne*, jusqu'à ce qu'ils soient ramollis. On les *bat* ou on les *draye* alors en passant sur ces cuirs des couteaux dits *butoirs*



sourds, *butoirs tranchants*, *couteaux à revers* ou *drayoires*, pour égaliser leur épaisseur. Le *paumelage*, qui vient ensuite, les assouplit ; il s'opère en frottant fortement du côté de la chair, puis de la fleur, au moyen d'outils appelés *paumelles* ou *marguerites*. Les cuirs subissent alors l'opération de l'*étirage*, qui consiste à les ratisser avec une *étire*, sorte de plaque de fer ou de cuivre. On les *pare* en les étendant et les fixant sur un bâton, le *paroir*, et en enlevant du côté de la chair, avec un couteau circulaire, dit *lunette*, toutes les parties charnues et grossières, de manière à avoir partout une épaisseur égale.


Corroyer.

corroyer [*ko-roi-ié*] v. a. (anc. fr. *conréer*. — Se conj. comme *aboyer*.) Apprêter le cuir, le soumettre au corroyage. Battre à chaud (en parlant du fer). Souder à chaud (des barres de fer). Dégrossir et redresser (du bois). Pétrir, malaxer (du mortier).

Corroyer (Edouard-Jules), architecte et écrivain français, né à Amiens, m. à Paris (1837-1904). Il a présidé à la restauration de nombreux monuments religieux (abbaye du Mont-Saint-Michel), etc. On lui doit de remarquables études sur l'art roman, l'art gothique et la Renaissance française.

corroyeur [*ko-roi-ieur*] n. et adj. m. Qui apprête le cuir : *le démagogue Cléon était corroyeur.*

Corrozet (Gilles), écrivain et libraire français, né et m. à Paris (1510-1568). Mit en vers les *Fables d'Esope*, et publia la *Fleur des antiquités et singularités de la noble et triomphante ville et cité de Paris.*

corrugateur [*kor-ru-gha*] n. et adj. m. *Anat.* Se dit du muscle sourcilier, dont les contractions plissent la peau du front et de la base du nez, et froncent les sourcils.

corrugation [*kor-ru-gha-si-on*] n. f. (du lat. *cum*, avec, et *ruga*, ride). *Anat.* Froncement, plissement de la peau.

corrupteur [*ko-rup-teur*], **trice** adj. et n. Qui corrompt l'esprit, les mœurs, un texte : *Rousseau accusa le théâtre d'être corrupteur des mœurs.*

corruptibilité [*ko-rup-ti*] n. f. Nature de ce qui est sujet à la corruption. ANT. **Incorruptibilité.**

corruptible [*ko-rup-ti-ble*] adj. Sujet à la corruption. ANT. **Incorruptible.**

corruptif [*ko-rup-tif*], **ive** adj. Qui a la propriété de corrompre.

Corruptio optimi pessima, mots lat. signif. *La corruption de ce qu'il y a de meilleur est le pire*, axiome de l'antiquité que l'on applique à l'autorité quand elle devient despotique ; à la religion, quand elle devient intolérante et fanatique ; etc.

corruption [*ko-rup-si-on*] n. f. (lat. *corruptio*). Putréfaction : *la corruption des viandes.* Altération : *corruption du sang, de l'air. Fig.* Séduction : *recourir à des moyens de corruption.* Dépravation : *la corruption de Corinthe causa sa perte.*

— ENCYCL. *Corruption de fonctionnaires*, v. FONCTIONNAIRE. *Corruption électorale*, v. ÉLECTION.

corsac [*sak*] n. m. Petit renard du Turkestan, qu'autrefois, en France, on apprivoisait et que les dames portèrent comme elles portèrent des chiens de manchon. (On disait aussi ADIVE.)

corsage n. m. (de *corps*). Buste, partie du corps comprise entre le cou et les hanches. Se dit : 1° des femmes : *dame au corsage opulent* ; 2° de certains animaux : *le corsage du cerf, du lévrier, du cheval.* Partie du vêtement de femme, qui recouvre le buste : *un corsage de soie.* Qualité d'un drap bien fourni en laine : *drap d'un beau corsage.*

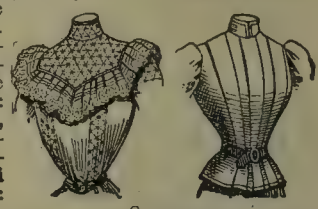
Corsages.

corsaire [*sè-re*] n. m. (ital. *corsaro* ; de *corsa*, course). Navire armé en guerre. Capitaine qui le commande : *Surcouf fut un hardi corsaire.* Pirate. *Fig.* Homme rapace et impitoyable : *les corsaires de la finance.* Adjectiv. : *un navire corsaire.* PROV. : **A corsaire corsaire et demi**, contre ceux qui se montrent durs, avides, on se montre plus mauvais qu'eux-mêmes.

....: Corsaires à corsaires.
L'un l'autre s'attaquant, ne font point leurs affaires,

quand les fripons, les méchants se battent entre eux, ils n'y ont pas de profit. (Proverbe de Régnier, cité par La Fontaine dans sa fable : *Tribut envoyé par les animaux à Alexandre.*)

— ENCYCL. Le nom de *corsaire* est donné à un bâtiment de commerce armé en guerre et appartenant à un particulier ou, mieux, à celui qui commande le bâtiment. Il ne faut pas confondre les corsaires avec les pirates. Ceux-ci opéraient en temps de paix comme en temps de guerre, tandis que le métier de corsaire était en quelque sorte régulier et reconnu officiellement. Dès que la guerre était déclarée, les plus hardis des marins recevaient des *lettres de marque* ou *lettres de représailles*, qui leur donnaient le droit de capturer les vaisseaux de commerce de la nation ennemie. Duguay-Trouin, Forbin, Pointis, Jean Bart, Surcouf furent des corsaires. Ce fut seulement au congrès de Paris, en 1856, que la guerre de course fut abolie. Seuls, les Etats-Unis, l'Espagne et le Mexique refusèrent de prendre un engagement à ce sujet. Toutefois, les Etats-Unis et l'Espagne n'osèrent, en 1898, restaurer l'usage des navires de course.

Corsaire (*le*), poème de Byron, où l'auteur s'est peint sous les traits du héros, aventurier qui cherche l'oubli dans l'ivresse des combats (1814).

Corsaire (*le*), opéra-comique en trois actes, paroles de La Chabeaussière, musique de Dalayrac ; livret romanesque et dramatique, partition expressive et spirituelle (1783).

Corse, île de la Méditerranée. Elle forme l'un des 89 dép. de la France ; préf. *Ajaccio* ; s.-préf. *Bastia, Calvi, Corte, Sartène* ; 5 arr., 62 cant., 364 comm. ; 288.900 h. (*Corses*). 15e région militaire ; cour d'appel à Bastia, évêché à Ajaccio. Les forêts, l'élevage (chèvres, moutons, porcs) sont les principales ressources de la Corse. L'île de Corse fut cédée par les Génois à la France en 1768.

Corse (CAP), cap au N. de l'île de Corse.

corsé, e adj. Qui a du corps, de la consistance : *drap corsé.* Qui a du ton, du montant : *vin corsé. Fig.* Qui contient des détails scabreux : *histoire corsée.* Energique : *recevoir une semonce corsée.*

corselet [*lè*] n. m. Corps de cuirasse sans garde-rein ni tassette : *corselet de mailles.* Partie du thorax de certains insectes.

corsèque ou **corsecque** [*sè-ke*] n. f. (de *Corse*). Au XVIe siècle, grande pertuisane à oreillons pointus, en usage dans l'infanterie.

corser [*sé*] v. a. (de *corps*). Donner du montant : *corser un vin* ; de la force : *corser l'action d'un drame.*

corset [*sè*] n. m. (de *corps*). Corsage de robe. (Vx.) Pièce de vêtement garnie de baleines pour maintenir la taille : *un corset trop serré déforme la taille et gêne la respiration.*


Corset.

corsetier [*ti é*], **ère** n. Qui fait des corsets.

Corseul, comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 11 kil. de Dinan ; 2.850 h. Ch. de f. Et. Minoteries. Ruines romaines.

corsin n. m. Banquier ; usurier. (Vx.)

Corsini (Edouard), savant italien, né à Fanano, m. à Pise (1702-1765). Il a laissé une foule d'ouvrages d'études historiques, soit généraux, soit relatifs à l'antiquité grecque et romaine.

Corsini (saint *André*), né à Florence, m. à Fiesole (1302-1373), évêque de Fiesole. Canonisé en 1629. Fête le 6 janvier.

Corsini (*galerie* et *palais*), un des plus beaux palais de Rome ; la reine Christine de Suède y mourut en 1689. La galerie, très riche, comprend des toiles des maîtres italiens, espagnols et flamands.

corso n. m. (m. ital. signifiant *cours*). Nom que les Italiens donnent à leurs promenades publiques. *Spécialem.*, Nom d'une des principales voies de Rome. (En ce sens, prend une majuscule.)

cortail [*ta, l* mll.] n. m. Chalet pour les gardeurs de troupeaux, dans les Pyrénées.

Cortambert [*tan-bèr*] (Pierre-François-Eugène), géographe français, né à Toulouse, m. à Paris (1805-1881) ; auteur d'ouvrages de vulgarisation.

Corte [*té*], ch.-l. d'arr. (Corse), près du confluent de la Restonica et du Tavigliano, dans un site très pittoresque, à 84 kil. d'Ajaccio ; 5.190 h. (*Cortenais.*) Ch. de f. Commerce de marbres, pâtes, fruits, vins. — L'arr. a 16 cant., 108 comm., 60.200 h. Corte est, en même temps que le chef-lieu, la seule commune du canton.

cortège n. m. (ital. *corteggio* ; de *corte*, cour). Suite de personnes qui accompagnent quelqu'un pour lui faire honneur : *les courtisans faisaient à Louis XIV un brillant cortège ; le cortège de la mariée ; un cortège funèbre. Fig.* Suite, accompagnement : *les maladies sont le cortège de l'inconduite.*

Un dieu, qui prit pitié de la nature humaine,
Mit auprès du plaisir le travail et la peine ;
La crainte l'éveilla, l'espoir guida ses pas ;
Ce cortège aujourd'hui l'accompagne ici-bas. (VOLTAIRE.)

cortéger [*jé*] v.a. (Se conj. comme *abréger.*) Dans le style burlesque, faire cortège à : *cortéger un roi.*

Cortemarck, comm. de Belgique (prov. de Flandre-Occidentale, arr. de Dixmude) ; 4.910 h. Lainages.

Cortenaeken, comm. de Belgique (prov. de Brabant, arr. de Louvain) ; 1.380 h.

Cortenberg, comm. de Belgique (prov. de Brabant, arr. de Louvain) ; 1.730 h. La charte de fondation que Jean III, duc de Brabant, y octroya à ses sujets (1312), est la plus ancienne constitution du Brabant.

Cortereal (Gaspard *et* Michel), frères et navigateurs portugais du commencement du XVIe siècle. Ils aperçurent le Labrador, Terre-Neuve et le Groenland.

cortès [*tèss*] n. f. pl. (plur. du mot esp. *corte*, cour). Assemblée législative, en Espagne et en Portugal. (S'écrit aussi avec une majuscule.)

— Encycl. En Espagne les cortès, dont l'origine remonte aux *conciles*, assemblées représentatives instituées par les Visigoths, furent longtemps comparables aux Etats généraux de l'ancienne France. La Constitution de 1876 leur donna leur forme actuelle ; elles comprennent deux Chambres : le Sénat et la Chambre des députés (*Congreso*).

cortex [*tèkss*] n. m. Mot lat. signif. *écorce.*

Cortez [*tèz'*] (Fernand), capitaine espagnol, né à Medellin (Estrémadure), m. près de Séville (1485-1547). Il conquit le Mexique de 1519 à 1521, détruisit l'empire aztèque, releva Mexico de ses ruines, et introduisit dans le pays la culture du mûrier et de la canne à sucre. Charles-Quint et ses ministres ne lui eurent d'ailleurs aucune reconnaissance de ses conquêtes, et il mourut oublié. Les services qu'il a rendus à sa patrie et, indirectement, aux sciences géographiques, ne doivent pas faire oublier les cruautés dont il se rendit coupable envers les Aztèques vaincus. V. Guatimozin.

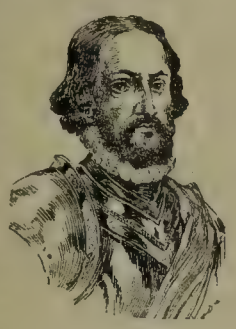

Fernand Cortez.

cortical, e, aux adj. (du lat. *cortex, icis*, écorce). Qui a rapport à l'écorce : *le liège est une formation corticale. Anat. Substance corticale*, nom donné à diverses substances qui enveloppent extérieurement certains organes : *la substance corticale du cerveau.*

corticicole adj. Qui habite sous les écorces : *larves corticicoles.*

corticifère adj. Qui porte une écorce.

corticiforme adj. Qui a l'apparence de l'écorce.

corticine n. f. *Chim.* Tanin que l'on rencontre dans toutes les écorces végétales.

Cortier (Maurice), officier et explorateur français, né au Raincy (Seine-et-Oise), m. au champ d'honneur, à Maffrécourt (Marne) [1879-1914] ; il accomplit de belles œuvres scientifiques dans ses voyages sahariens.

cortine n. f. (lat. *cortina*). *Antiq. rom.* Chaudière. Couvercle du trépied de Delphes ; ce trépied lui-même. *Bot.* Voile qui unit les bords du chapeau au pédicule, dans certains champignons.

cortiqueux, euse [*keû, eu-ze*] adj. Se dit des fruits dont la pulpe est recouverte d'une enveloppe coriace, tels que l'*arbouse*, le *citron*, etc.



P. de Cortone.

corton n. m. Vin de Bourgogne, que l'on récolte dans la commune d'Aloxe-Corton.

Cortone ou **Cortona,** v. d'Italie, au-dessus de la Chiana, tributaire du lac Trasimène ; 26.500 h. Vignes et oliviers ; marbre. Patrie de Cortone.

Cortone (Pietro Berrettini da Cortona, dit **Pierre de**), peintre et architecte toscan, né à Cortone, m. à Rome (1590-1669) ; artiste facile et brillant, auteur de : *la Nativité de la Vierge, la Rencontre de Didon et d'Enée*, etc.

Cortot [*to*] (Jean Pierre), statuaire français, né et m. à Paris (1787-1843) ; talent correct, mais un peu froid (*le Soldat de Marathon ; fronton de la Chambre des députés ; Apothéose de Napoléon sur l'Arc de triomphe*).



Cortot.

corubis [*biss*] n. m. Corindon artificiel qui possède une grande dureté, et que l'on obtient comme produit secondaire de la préparation du chrome.

coruscation [*rus-ka-si-on*] n. f. (lat. *coruscatio*). Vif éclat de la lumière : *la coruscation d'un météore.* (Peu us.)

corvéable adj. Sujet à la corvée : *avant 1789, le peuple était taillable et corvéable à merci.*

corvée [*vé*] n. f. (bas lat. *corrogata*). Travail gratuit qui était dû par le paysan à son seigneur ou à l'Etat : *les corvées furent abolies par l'Assemblée constituante.* Dans les régiments, travaux auxquels on astreint à tour de rôle les soldats, pour satisfaire aux besoins généraux de l'existence militaire : *corvée de vivres, d'eau, de propreté*, etc. Batterie de tambour, sonnerie de clairon ou de trompette pour appeler les hommes de corvée. *Fig.* Travail, démarches faites avec peine et sans profit : *solliciter pour un incapable, quelle ennuyeuse corvée !*

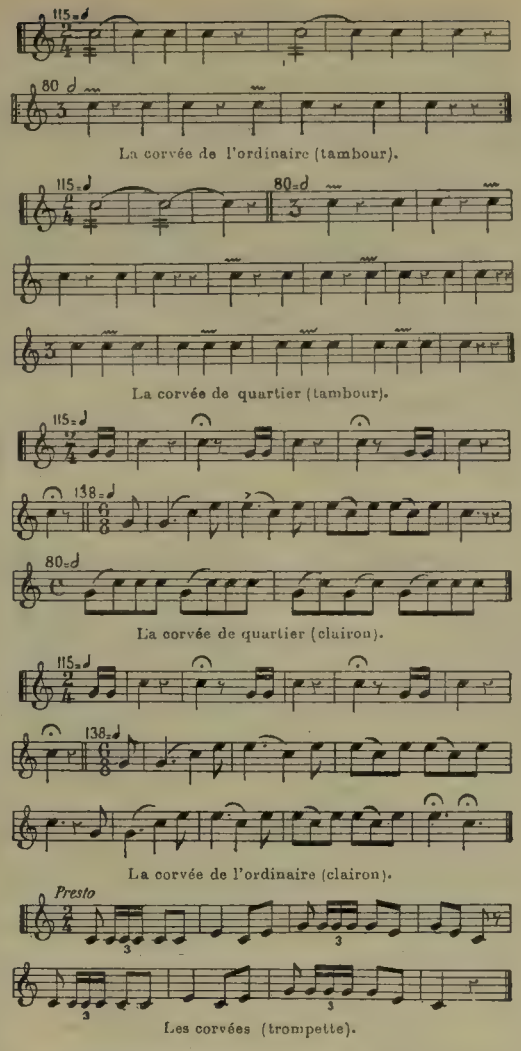

corvéieur n. m. Celui qui travaille à la corvée. (On dit aussi corvoyeur.)

corvette [*ve-te*] n. f. (lat. *corbita*). Bâtiment de guerre ancien, intermédiaire entre la frégate et le brick. *Capitaine de corvette*, grade de la marine, intermédiaire entre celui de lieutenant de vaisseau et celui de capitaine de frégate ; il équivaut au grade de commandant.



Corvette.

— Encycl. Simple barque au XVIIe siècle, la corvette devient au XVIIIe un véritable petit vaisseau de ligne. Dans une escadre, elle servait à transmettre les ordres de l'amiral. De nos jours, le nom est resté aux petits navires annexes de la marine.



Mathias Corvin.

corvidés n. m. pl. (du lat. *corvus*, corbeau). Famille de passereaux à bec fort, recourbé, dont le corbeau est le type. S. un *corvidé.*

corvin, e adj. (lat. *corvinus*). Qui ressemble à un corbeau : *pie-grièche corvine.*

Corvin (Mathias Hunyade, dit), né à Klausenburg en 1443, roi de Hongrie sous le nom de Mathias Ier, de 1458 à 1490, m. à Vienne. Il fut non seulement un vaillant guerrier, mais un législateur et un protecteur des lettres ; il donna à la Hongrie de nombreux privilèges et fonda l'université de Bude.



Corvisart.

Corvinus (Valerius Messala), orateur et général romain, collaborateur d'Auguste et ami d'Horace, né à Rome. Il se distingua à Actium, et pacifia l'Egypte et la Syrie (69 av. J.-C. - 9 apr. J.-C..

Corvisart [*zar*] **des Marets,** médecin français, né à Dricourt (Ardennes), m. à Paris (1755-1821). Il fut le médecin préféré de Napoléon Ier, qui le fit baron en 1805. Comme savant, il s'occupa des maladies du cœur et de l'appareil respiratoire. Membre de l'Académie des sciences.

Corvol-l'Orgueilleux, comm. de la Nièvre, arr. et à 11 kil. de Clamecy, sur le Sauza, affl. du Beuvron de Clamecy ; 1.510 h. Ch. de f. P.-L.-M. Papeterie.

corybante n. m. (gr. *korubas, antos*). *Antiq. gr.* Prêtre de Cybèle : *dans leurs extases sacrées, les corybantes exécutaient des danses au son des flûtes et des cymbales.*

corybantique adj. Qui appartient aux corybantes : *danse corybantique.*

Coryce, ville de l'anc. Asie Mineure (Cilicie orientale) [auj. *Curco*], importante sous les empereurs romains.

corydale n. f. Genre de fumariacées cultivées dans les jardins d'agrément.

corydalis [*liss*] n. f. Genre d'insectes névroptères, comprenant de grandes formes grises, à vastes ailes, à mandibules en longues faux, habitant le continent américain.

Corydon, nom de berger dans les *Eglogues* de Virgile, et chez d'autres poètes bucoliques.

corylopsis [*psiss*] n. m. Genre de plantes de la famille des hamamélidées, originaires du Japon et que l'on cultive dans les jardins d'Europe pour leur joli feuillage et leurs fleurs très odorantes.

corymbe [*rin-be*] n. m. (gr. *korumbos*, sommet). Inflorescence indéfinie, dans laquelle les pédoncules sont de longueur inégales, mais toutes les fleurs à peu près sur un même plan, imitant une ombelle. (V. la planche plante.)

corymbé, e [*rin*] ou **corymbeux, euse** [*rin-beû, eu-ze*] adj. Se dit des fleurs disposées en corymbes et des végétaux qui les portent.

corymbifère [*rin*] adj. Qui porte des corymbes.

corymbiforme [*rin*] adj. En forme de corymbes : *grappe corymbiforme.*

corynidés n. m. pl. Famille d'hydroméduses tubulaires, à polypes en massue, à tentacules disséminés. S. un *corynidé.*

coryphée [*fé*] n. m. (du gr. *koruphaios*, chef). Chef du chœur, dans le théâtre. Chef de ballet. *Fig.* Chef d'une secte, d'un parti ; celui qui se distingue le plus dans sa profession, dans une société.

coryza n. m. (gr. *koruza*). *Pathol.* Inflammation de la muqueuse nasale.

— Encycl. Le coryza, vulgairement *rhume de cerveau*, est aigu ou chronique. Aigu, il débute assez brusquement par des éternuements, puis il se produit un écoulement de liquide transparent devenant peu à peu visqueux, épais et purulent. L'inflammation gagne les muqueuses voisines, la conjonctive, la trompe d'Eustache, le pharynx, le larynx et les bronches.

Les formes chroniques sont dues à des obstructions des fosses nasales. Comme traitement, on conseille des fumigations et des irrigations nasales.

Corzé, comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 23 kil. de Baugé, sur le Loir ; 1.250 h. Dolmens.

Corzola ou **Curzola,** île de l'Adriatique, près des côtes de la Dalmatie ; 20.000 h. Son chef-lieu est *Curzola*, peuplé de 10.000 h. Siège d'un évêché ; belle cathédrale. Port ; chantiers de construction.

cos. *Trigon.* Abrév. de *cosinus.*

Cos [*koss*] ou **Ko,** île de la mer Egée, une des Sporades du Dodécanèse ; 10.000 h. Patrie d'Hippocrate et d'Apelle. Elevage, vignobles.

cosaque [*ko-za-ke*] n. m. (en kirghiz *kosak*). Soldat d'un corps de cavalerie russe, recruté parmi les peuplades du sud-est de la Russie. Soldat d'un corps de cavalerie persane. *Fig.* Homme dur, farouche. N. f. Sorte de danse imitée de la manière de danser des cosaques. (Elle s'écrit sur une mesure à deux-quatre et sa mélodie a huit mesures de deux reprises.) Adjectiv. : *cavalerie cosaque.*

Cosaques [*ko-za-ke*], peuplades d'origine slave, qui formaient, au sud de la Russie, en Turkestan et en Sibérie, des colonies militaires ou *stanitzas*,

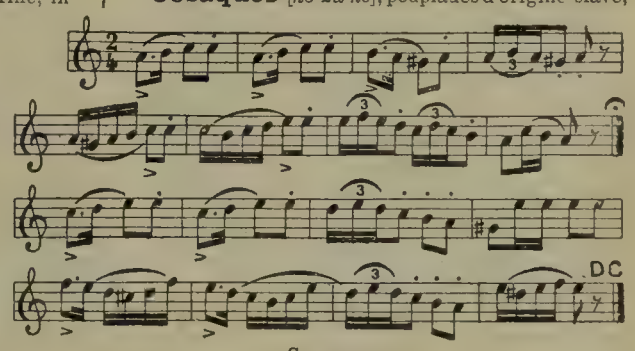

Cosaque.



Cosaques.

réparties en groupements, à la tête de chacun desquels se trouvent un *hetman* (*ataman*). Ce sont de hardis cavaliers. — Un *Cosaque*.

Cosaques (*les*), roman de Tolstoï, dont l'intérêt réside surtout en descriptions de mœurs et en tableaux pittoresques (1871).

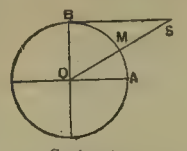

Cosécante.

coséc. *Trigon.* Abrév. de *cosécante*.

cosécante [*ko-sé*] n. f. *Trigon.* Sécante du complément d'un angle. (Dans la figure ci-contre, OS est, en valeur absolue, la cosécante de l'arc AM.)

coseigneur [*ko-sè*] n. m. *Féod.* Seigneur qui possédait un fief conjointement avec un autre.

coseigneurie [*ko-sè, ri*] n. f. Fief indivis entre plusieurs coseigneurs.

Coseley, v. d'Angleterre (comté de Stafford) ; 22.000 h.

Cosenza [pr. it. *zèn'-tsa*], v. d'Italie, ch.-l. de la Calabre citérieure ou *province de Cosenza*, sur le Crati, tributaire du golfe de Tarente, au confluent du Busento ; 16.700 h. Cosenza fut prise par Alaric, qui y mourut en 410, et fut enterré dans le lit du Busento.

Cosette, personnage des *Misérables* de Victor Hugo ; fille de Fantine, élevée par Jean Valjean et aimée de Marius.

Cosi fan tutte (*Ainsi font-elles toutes*), opéra bouffe en deux actes, livret de Lorenzo d'Aponte, musique de Mozart (1790). Deux jeunes gens mettent à l'épreuve, sous des déguisements, la fidélité de leurs fiancées et constatent qu'elles sont aussi volages que les autres femmes. Sur ce livret, d'une invention médiocre, qui a été, d'ailleurs, souvent modifié, Mozart a écrit une musique charmante d'esprit et de grâce.

cosignataire [*ko-si-gna-tè-re*] n. et adj. Personne qui a signé avec d'autres.

cosinus [*ko-si-nuss*] n. m. *Trigon.* Sinus du complément d'un angle. (Dans la figure ci-contre OP est, en valeur absolue, le cosinus de l'arc AM.)



Cosinus.

Cosme (saint). V. Côme.

Cosme (Jean Baseilhac, dit *le Frère*). V. Baseilhac.

cosmète [*kos-mè-te*] n. m. (gr. *kosmêtès*). Surveillant des gymnases grecs, à l'époque impériale.

cosmétique [*kos-mé*] adj. (gr. *kosmêtikos*, relatif à la parure). Se dit de toute substance qui sert à embellir et à conserver fraîches les parties extérieures du corps, particulièrement à assouplir et lustrer les cheveux. N. m. : *un cosmétique*. N. f. Partie de l'hygiène qui traite des cosmétiques.

— Encycl. Les cosmétiques sont des substances aromatiques, employées pour entretenir les qualités de la peau ; mais ils sont presque tous nuisibles, car ils contiennent des substances vénéneuses et finissent par détruire la beauté qu'ils ont la prétention de conserver.

cosmétiquer [*kos-mé-ti-ké*] v. a. Mettre du cosmétique à : *cosmétiquer ses moustaches.*

cosmétologie [*kos-mé, ji*] n. f. (du gr. *kosmein*, parer, et *logos*, discours). Partie de l'hygiène, relative aux soins de propreté.

cosmique [*kos-mi-ke*] adj. (du gr. *kosmos*, monde). Qui a rapport au monde : *les espaces cosmiques*. Se dit du lever et du coucher d'un astre, quand ils ont lieu en même temps que ceux du soleil : *lever, coucher cosmique.*

cosmiquement [*kos-mi-ke-man*] adv. D'une manière cosmique.

cosmocrate [*kos-mo*] n. Partisan de la cosmocratie, de la monarchie universelle.

cosmocratie [*kos-mo-kra-sî*] n. f. (gr. *kosmos*, monde, et *kratos*, puissance). Monarchie universelle.

cosmocratique [*kos-mo*] adj. Relatif à la cosmocratie : *aspirations cosmocratiques.*

cosmogenie [*kos-mo-jé-ni*] n. f. (du gr. *kosmos*, monde, et *genos*, naissance). Formation de l'univers.

cosmogénique [*kos-mo-jé-ni-ke*] adj. Qui a rapport à la cosmogénie : *principes cosmogéniques.*

cosmognose [*kos-mogh-nô-ze*] n. f. (du gr. *kosmos*, monde, et *gnôsis*, connaissance). Connaissance du monde, des lieux, des climats.

cosmogonie [*kos, nî*] n. f. (du gr. *kosmos*, monde, et *gonos*, génération). Système de la formation de l'univers : *la cosmogonie d'Hésiode.*

cosmogonique [*kos-mo*] adj. Qui a rapport à la cosmogonie : *système cosmogonique.*

— Encycl. *Hypothèse cosmogonique de Laplace.* On désigne sous ce nom la théorie célèbre dans laquelle Laplace explique la formation de l'univers par la condensation de divers éléments d'une nébuleuse, qui obéissent tous à la loi de gravitation universelle énoncée par Newton.

cosmogoniquement [*kos-mo, ke-man*] adv. Au point de vue cosmogonique.

cosmographe [*kos-mo*] n. Qui sait la cosmographie.

cosmographie [*kos-mo-gra-fî*] n. f. (du gr. *kosmos*, monde, et *graphein*, décrire). Science des mouvements astronomiques de la terre, de l'univers : *les lois de Newton sur la gravitation universelle ont fait faire d'immenses progrès à la cosmographie.*

cosmographique [*kos-mo*] adj. Qui a rapport à la cosmographie : *description cosmographique.*

cosmographiquement [*kos-mo, ke-man*] adv. Au point de vue de la cosmographie.

cosmolabe [*kos-mo*] n. m. (du gr. *kosmos*, monde, et *lambanein*, prendre). *Astron.* Ancien instrument qui représentait les cercles de la sphère, et servait à prendre les hauteurs.

cosmologie [*kos-mo-lo-jî*] n. f. (du gr. *kosmos*, monde, et *logos*, discours). Science des lois générales qui gouvernent l'univers.

cosmologique [*kos-mo*] adj. Qui a rapport à la cosmologie.

cosmologiquement [*kos-mo, ke-man*] adv. Au point de vue cosmologique.

cosmologiste [*kos-mo-lo-jis-te*] ou **cosmologue** [*kos-mo-lo-ghe*] n. Personne qui s'occupe de cosmologie.

cosmonomie [*kos-mo-no-mî*] n. f. (du gr. *kosmos*, monde, et *nomos*, loi). Ensemble des lois qui régissent l'univers.

cosmonomique [*kos-mo*] adj. Qui a rapport à la cosmonomie.

cosmonomiquement [*kos-mo, ke-man*] adj. Au point de vue de la cosmonomie.

Cosmopolis, roman de P. Bourget (1892), dont la scène est à Rome, et qui a pour objet de nous peindre les tares de la société cosmopolite.

cosmopolite [*kos-mo*] n. (du gr. *kosmos*, monde, et *politès*, citoyen). Qui regarde l'univers comme sa patrie. *Fig.* Qui passe sa vie à voyager dans divers pays. Adjectiv. : *existence cosmopolite.*

cosmopolitisme [*kos-mo, tis-me*] n. m. Manière de vivre des cosmopolites.

cosmorama [*kos-mo*] n. m. (du gr. *kosmos*, univers, et *orama*, vue). Collection de tableaux représentant les sites et les monuments les plus remarquables de l'univers.

Cosmos [*kos-moss*] ou *Description physique du monde*, ouvrage résumant l'ensemble des connaissances humaines sur la physique du globe, par A. de Humboldt (1845-1858). On y remarque des pages de descriptions d'un style magnifique et d'une rare précision scientifique.


Armes de Cosne.

Cosnac (Daniel de), prélat français, né au château de Cosnac (Limousin), m. à Aix (1627-1708) ; archevêque d'Aix, célèbre par son ardeur gallicane et par ses intéressants *Mémoires.*

Cosne [*kô-ne*], ch.-l. d'arr. (Nièvre), sur la Loire, au confluent du Nohain ; ch. de f. P.-L.-M., à 53 kil. de Nevers ; 8.730 h. (*Cosnois*). Tanneries, filatures de laine, commerce de bois. — L'arr. a 6 cant., 65 comm. et 65.230 h. ; le cant., 10 comm. et 17.280 h.

Cosnes-et-Romain, comm. de Meurthe-et-Moselle, arr. et à 22 kil. de Briey, non loin de la Chiers ; 1.190 h. (en 1914). Fer. En partie détruit au cours de la Grande Guerre.

Cosne-sur-l'Œil, comm. de l'Allier, arr. et à 25 kil. de Montluçon, sur l'*Œil* ; 2.150 h. Ch. de f. de Moulins à Cosnes. Draps, chandelles, construction de matériel de chemins de fer.

Cospéan (Philippe) ou **Cospéau,** prédicateur français, né à Mons, m. à Lisieux (1571-1646) ; évêque de Lisieux, bien vu de Henri IV et de Richelieu, prédicateur élégant pour son temps.

cossard [*co-sar*] n. m. Nom vulgaire de la buse. *Pop.* Paresseux.

cossart [*ko-sar*] ou **cossas** [*ko-sa*] n. m. Coton écru, fabriqué dans l'Inde.

cossat [*ko-sa*] n. m. Se dit des tiges de légumes secs qu'on a battucs pour séparer la graine.

Cossaye, comm. de la Nièvre, arr. et à 35 kil. de Nevers, non loin de l'Acolin ; 1.600 h.

cosse [*ko-se*] n. f. Enveloppe des graines de certaines légumineuses : *cosse de fèves, de pois.* (V. la planche Plante.) *Mar.* Corps d'une embarcation. Anneau métallique protégeant l'intérieur d'une boucle de cordage. *Parchemin en cosse*, peau de mouton dont on a fait seulement tomber la laine. *Arg.* Grande paresse, fléme.

Cossé, anc. famille française, qui a fourni trois maréchaux ; le dernier, Charles **de Cossé-Brissac,** m. en 1621, rendit Paris à Henri IV (1594).

Cossé-le-Vivien [*vi-in*], ch.-l. de c. (Mayenne), arr. et à 22 kil. de Château-Gontier, près de l'Oudon, affl. de la Mayenne ; 2.670 h. Ch. de f. Et. Le cant. a 11 comm. et 10.190 h.

cosser [*ko-sé*] v. a. (ital. *cozzare*). Se heurter de la tête, en parlant des béliers. *Fig.* Lutter.

cossette [*ko-sè-te*] n. f. Racines de chicorée réunies en petites bottes, et qui, après torréfaction, servent à la fabrication de la chicorée-café. Nom donné aux fragments de betteraves débitées mécaniquement pour faciliter l'extraction du sucre.

cosson [*ko-son*] n. m. (lat. *cossus*). Espèce de charançon qui attaque les pois, les lentilles.

cosson [*ko-son*] n. m. Sarment nouveau de la vigne taillée.

Cosson (Ernest), botaniste français, né et m. à Paris (1819-1889). Membre de l'Académie des sciences (1873). Il est connu par ses ouvrages sur la flore des environs de Paris et la flore de l'Algérie.

cossu [*ko-su*], **e** adj. Qui a beaucoup de cosses : *pieds de haricots bien cossus. Fig.* Riche, bien mis : *bourgeois cossu.* Qui dénote la richesse : *mise cossue.*

cossus [*ko-suss*] n. m. Genre d'insectes lépidoptères, comprenant des papillons nocturnes.

— Encycl. On en connaît quelques espèces, qui sont représentées en France par le *cossus gâte-bois*, gros bombyx gris, dont la chenille rougeâtre perce de profondes galeries dans les bois. Cette chenille met trois ans à se développer complètement. On la détruit en injectant des solutions d'acide phénique, benzine ou sulfure de carbone dans ses galeries, dont on rebouche ensuite les ouvertures avec du mastic à greffer.

Cossus, nom de plusieurs généraux romains : Servius Cornelius, qui fut consul en 428 av. J.-C. et tua dans un combat singulier Volumnius, roi des Véiens ; — Cneius Cornelius, qui fut tribun consulaire de 406 à 401 av. J.-C. ; — Aulus Cornelius, qui fut dictateur en 386 av. J.-C., et qui vainquit les Volsques.


Costa de Beauregard.

Costa (Lorenzo), dit *l'Ancien*, peintre italien, né à Ferrare, m. à Mantoue (1460-1535) ; fondateur de l'école de Ferrare. La décoration de la chapelle des Rossi à Bologne est son chef-d'œuvre.

Costa de Beauregard [*bô-re-ghar*] (Charles-Albert), historien français, membre de l'Académie française, né à La Motte-Servolex (Savoie), m. à Paris (1835-1909). Il a écrit sur l'histoire de la Savoie de remarquables études.

costal [*kos-tal*], **e, aux** adj. (du lat. *costa*, côte). Qui appartient aux côtes : *vertèbres costales.*

costalgie [*kos-tal-jî*] n. f. Névralgie intercostale.

costalgique [*kos-tal*] adj. Qui a rapport à la costalgie.

Costantin (Julien), botaniste français, né à Paris en 1857, professeur au Muséum, membre de l'Académie des sciences (1912) ; auteur de travaux remarquables sur les champignons.


Armoiries de Costa-Rica.

Costar (Pierre), littérateur français, né à Paris, m. au Mans (1603-1660) ; il fut lié avec Ménage, Balzac et Voiture.

Costa-Rica, petite république de l'Amérique centrale ; 48.410 kil. carr. ; 455.000 h. Capit. *San José.* Le café constitue la principale ressource de Costa-Rica, qui produit encore du caoutchouc, des bois d'ébénisterie, etc., et possède des gisements d'or, d'argent, cuivre, mercure, soufre.



République de Costa-Rica.

Costaricien, enne [*si-in, è-ne*], habitant ou originaire de Costa-Rica : *les Costariciens.* Adjectiv. : *insurgés costariciens.*

costaud ou **costeau** [*kos-tô*] adj. et n. *Arg.* Fort, trapu : *un homme costeau ; un costeau.* (On écrit aussi costo.)

Costo (Victor), embryologiste français, né à Castries (Hérault), m. au château de Rézenlieu (Orne) [1807-1873]. Membre de l'Académie des sciences (1851), puis président (1871). Il est connu par ses remarquables travaux sur la pisciculture.

Coster [*kos-tèr*] (Laurent), imagier de Haarlem (1370-1440), à qui une tradition hollandaise attribue l'invention du caractère mobile, et qui serait ainsi le précurseur de l'imprimerie.

costiase n. f. Maladie épidémique qui sévit sur les jeunes alevins de truites et qui est occasionnée par la présence d'un parasite (*costia necatrix*) sur les téguments banchiaux et sur la peau.

costière [*kos-ti*] n. f. Anc. forme de côtière. *Théâtr.* Rainure garnie de fer, pratiquée dans le plancher de la scène pour le jeu des portants.

costifère [*kos-ti*] adj. Qui porte des côtes.

costiforme [*kos-ti*] adj. Qui est en forme de côte.

coston [*kos-ton*] n. m. Pièce de bois servant à fortifier un mât. Nom des feux colorés dont on se sert dans la marine de guerre pour les signaux de nuit.

costotome [*kos-to*] n. m. (du lat. *costa*, côte, et du gr. *tomê*, section). *Chir.* Sorte de sécateur servant à couper les côtes.



COSTUMES PITTORESQUES DE DIVERSES RÉGIONS DE L'EUROPE.

COSTUME CIVIL

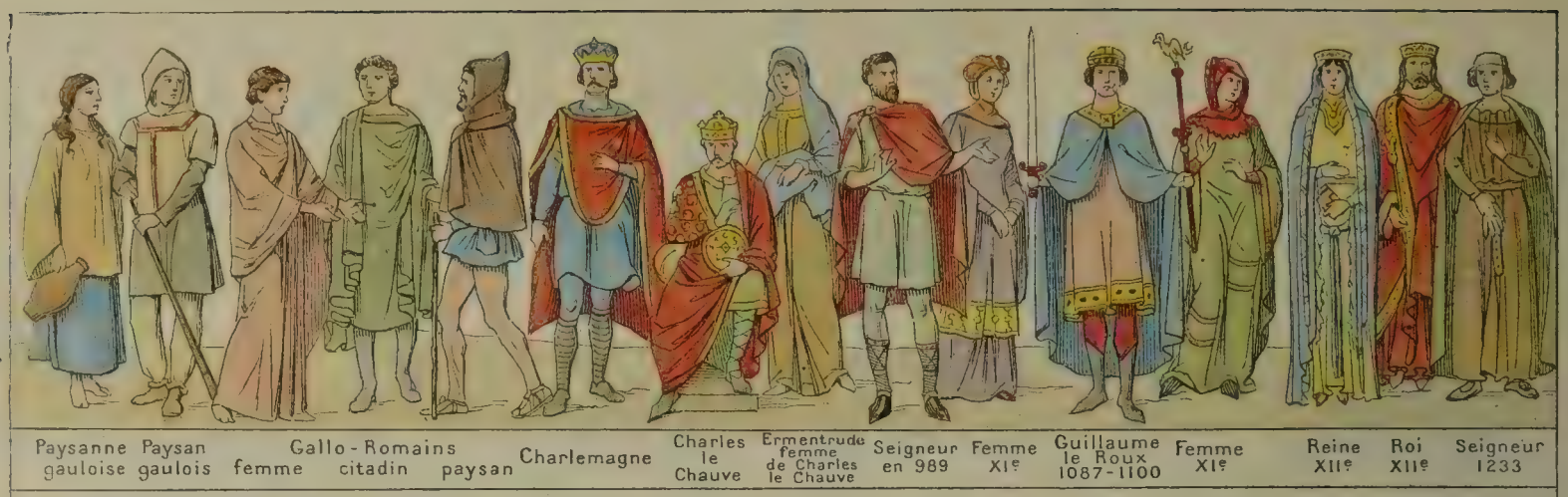

Paysanne gauloise — Paysan gaulois — Gallo-Romains femme — citadin — paysan — Charlemagne — Charles le Chauve — Ermentrude femme de Charles le Chauve — Seigneur en 989 — Femme XIe — Guillaume le Roux 1087-1100 — Femme XIe — Reine XIIe — Roi XIIe — Seigneur 1233



Philippe le Hardi 1270-1285 — Époque de St Louis — Reine XIIIe — Femme vers 1250 — vers 1300 — vers 1320 — Début du XIVe — 1330 — XIVe — Vers 1310 — Vendangeur XIVe — Vacher XIVe — Seigneur vers 1370 — Bourgeois XIVe vers 1341

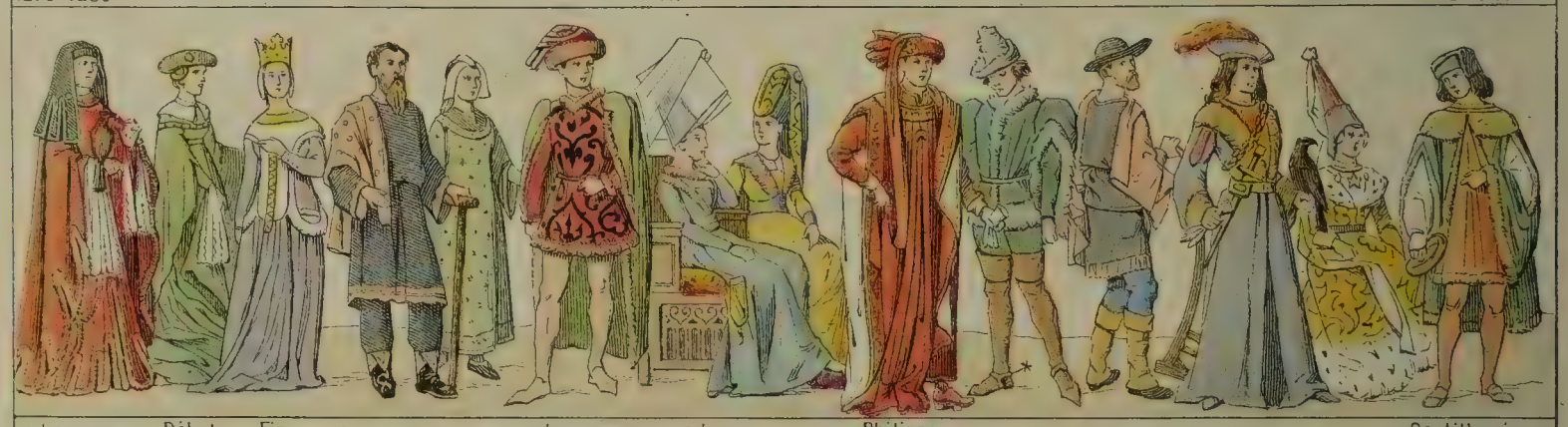

Gd Seigneur vers 1410 — Début du XVe — Fin du XIVe — Paysan vers 1400 — Paysanne 1400 — Gd Seigneur 1440 — Gdes Dames 1450 — Philippe le Bon XVe — vers 1480 — Paysan XVe — Gentilhomme 1488 — Dame Louis XI — Gentilhomme sous Louis XII



Époque de Louis XII — Époque de François Ier 1526 — Gentilshommes vers 1545 — vers 1345 — Henri II 1547-1559 — 1565 — Milieu du XVIe — Époque de Henri III

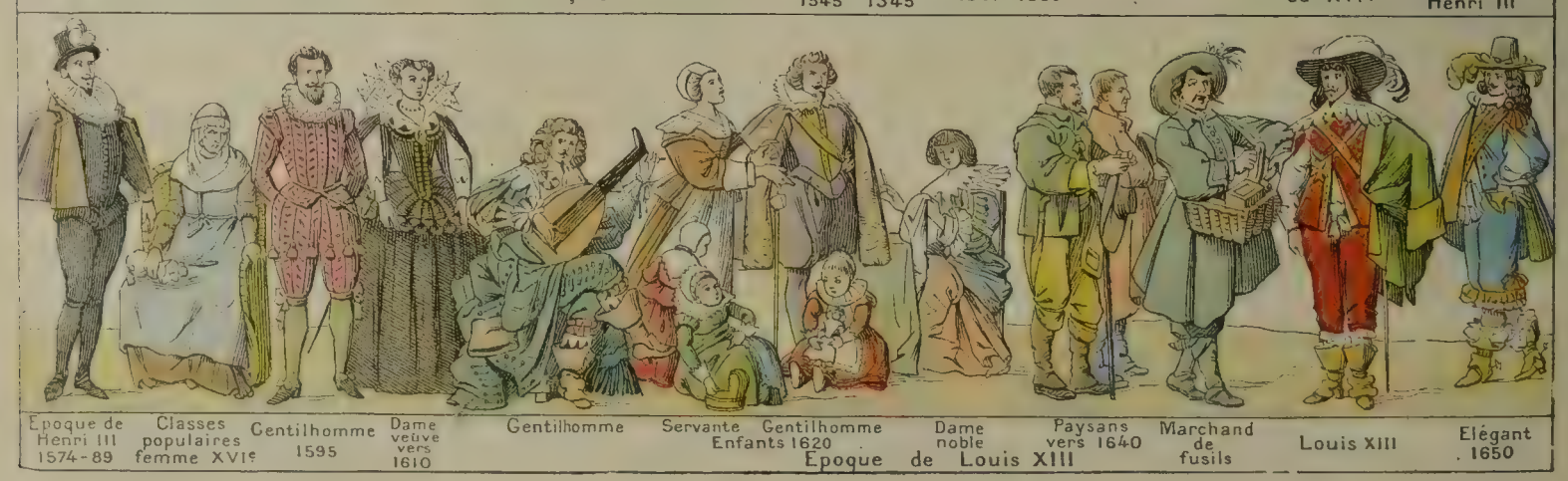

Époque de Henri III 1574-89 — Classes populaires femme XVIe — Gentilhomme 1595 — Dame veuve vers 1610 — Gentilhomme — Servante — Enfants 1620 — Gentilhomme — Époque de Louis XIII — Dame noble — Paysans vers 1640 — Marchand de fusils — Louis XIII — Elégant 1650



Duc d'Orléans 1663 — 1668 — 1678 — Paysans — Maître d'armes — 1680 — 1694 — vers 1705 — 1717 — Régence 1715-23

Epoque LOUIS XIV



vers 1732 — Abbé de cour — Gentilhomme Dentellière — Gentilhomme Éventailliste — Enfants habit d'hiver — 1762 — 1762 — Fleuriste — Costume d'intérieur

Louis XV



1774 — vers 1778 — Marie-Antoinette — 1786 — 1785 — 1786 — 1792 — 1797 — Merveilleuse 1797 — Incroyable — An VI 1798 — An X 1802 — 1er Empire



vers 1805 — 1811 — 1814 — 1816 — RESTAURATION — 1830-35 — 1846 — 1850



SECOND EMPIRE — 1870 — 1877 — 1883 — 1889 — 1896 — 1905 — Cyclistes — 1905 — Chauffeurs

COSTUMES MILITAIRES. V. CAVALERIE, INFANTERIE, GRANDE GUERRE, etc.

Kurdes
Chaldéenne
Turcs d'Anatolie
Montagnard libanais
Bédouin du Liban
Persan
Types des diverses régions de l'Inde
Cambodgienne
Tonkinois
Chinois
Mandarin
Types japonais
Types japonais
Marocain
Ouled-Naïl
Mauresque
Juive de Tunis
Kabyle
Arabe
Bédouine de Tunisie
Targui
Égyptiens
Éthiopiens
Dahoméen
Indigène de la Côte-d'Ivoire
Congolais
Hovas
Indiens Peaux-Rouges
Cow-boy
Mexicain
Mulâtresse de la Martinique
Javanais
Tahitiens

COSTUMES PARISIENS ACTUELS

Veston
Tailleur
Jaquette
Robe de ville
Robe d'intérieur
Smoking
Habit
Robe de soirée
Cape
Redingote
Manteau
Pardessus

COSTUMES PITTORESQUES DE CERTAINES RÉGIONS D'ASIE, D'AFRIQUE, D'AMÉRIQUE D'OCÉANIE. — COSTUMES PARISIENS

costo-vertébral, e, aux [*kos-to*] adj. Se dit des articulations de la tête des côtes avec le corps des vertèbres.

costresse [*kos-trè-se*] ou **coistresse** [*kois-trè-se*] n. f. Dans une houillère, galerie qui permet de conduire les bennes pleines de la taille jusqu'à la descenderie.

costule [*kos-tu-le*] n. f. Petite côte. Strie sur certaines coquilles.

costume [*kos-tu-me*] n. m. (mot ital. signif. *coutume*). Manière de se vêtir : *la décence du costume.* Vêtement, surtout officiel. Habit de théâtre, de déguisement. Habillement suivant les lieux, les temps. (V. les planches en couleurs.)

Costume (*Musée du*), fondé à Paris en 1919 par le dessinateur Maurice Leloir.

costumé, e [*kos-tu-mé*] adj. Habillé. *Bal costumé*, bal où les danseurs sont travestis.

costumer [*kos-tu-mé*] v. a. Revêtir d'un costume, habiller : *Meissonier costume fidèlement ses personnages.*

costumier [*kos-tu-mi-é*], **ère** n. Qui fait, vend ou loue des costumes.

costus [*kos-tuss*] n. m. *Bot.* Genre de scitaminées des pays tropicaux, et dont la racine était employée autrefois comme aromate.

cosujet [*jè*] n. m. Celui qui est, avec d'autres, sujet d'un même monarque.

cosy [*ko-sé*] n. m. (m. angl. signif. *confortable, calfeutré*). Enveloppe en forme de bonnet rembourré dont on couvre les théières (*tea-cosy*) ou les œufs (*egg-cosy*) pour en conserver la chaleur.

Cosway (Richard), peintre anglais, né à Tiverton, m. à Londres (1740-1821), connu par ses miniatures sur ivoire. — Sa femme, Maria Hadfield, née en Italie en 1745, m. à Londres après 1821, peintre et musicienne, très spirituelle, eut un salon fréquenté par les plus grands esprits de son temps.

cosyndic [*ko-sin-dik*] n. m. Celui qui est syndic avec un autre.

cot. *Trigon.* Abréviation de *cotangente.*

côt [*kô*] n. m. Cépage noir de la Touraine et du Bordelais. (On l'appelle aussi malbec.)

Cot (Pierre-Auguste), peintre français, né à Bédarieux, m. à Paris (1837-1883) ; auteur d'œuvres élégantes et gracieuses : *le Printemps, Mireille*, etc.

cotable adj. Susceptible d'être coté à la Bourse.

cotangente [*jan-te*] n. f. *Trigon.* Tangente du complément d'un angle. (Dans la fig. ci-contre, BS est, en valeur absolue, la cotangente de l'arc AM.)

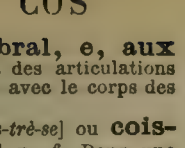

Cotangente.

cotarnine n. f. (de *narcotine*, par inversion de lettres). Alcaloïde produit par l'action des oxydants sur la narcotine.

cote n. f. (lat. *quota*). Part que chacun doit payer d'une dépense, d'un impôt : *cote personnelle, cote mobilière.* Marque pour classer chaque pièce dans un inventaire. Chiffre destiné à indiquer, sur une carte ou une épure, la distance d'un point ou d'une ligne de niveau au plan de comparaison. *Sport.* Rapport entre les chances de perdre et celles de gagner, qu'offre un cheval dans une course. *Cote mal taillée*, compensation approchée de sommes, de prétentions diverses. *Cote officielle de la Bourse*, tableau publié par les agents de change, indiquant quotidiennement les cours des valeurs négociées sur le marché officiel. (V. Bourse.) *Cote des valeurs en banque*, tableau publié par les coulissiers, donnant les cours des valeurs qui ne se négocient pas sur le marché officiel.

côte n. f. (lat. *costa*). Os des parties latérales de la poitrine : *l'homme a douze paires de côtes.* Protubérance longitudinale saillante : *les côtes d'un melon.* Montée d'une colline, d'une route : *être à mi-côte.* Rivage de la mer : *la côte bretonne est très découpée. Faire côte, aller à la côte*, s'échouer devant le rivage. *Etre à la côte*, être mal dans ses affaires. *Se tenir les côtes*, rire aux éclats. *On lui compterait les côtes*, se dit d'une personne ou d'un animal très maigre. *Avoir les côtes en long*, être très paresseux ; être original, bizarre. *Archit.* Saillie qui divise la surface concave d'une voûte dans le sens de la hauteur. Listel qui sépare les cannelures d'une colonne. *Techn.* Nervure formée par l'entrelacement des menus osiers autour des plus gros. *Côte à côte* loc. adv. ou *côte à côte de*, loc. prép., l'un à côté de l'autre.

— Encycl. *Anat.* Les côtes ont la forme d'un arc aplati, d'une longueur variable, formant avec la colonne vertébrale un angle aigu en bas. Les côtes s'articulent en arrière avec le corps des vertèbres dorsales ; en avant, elles se continuent par un cartilage, qui se termine au sternum, sauf les cartilages des 8e, 9e et 10e côtes, qui se réunissent avant d'atteindre le sternum ; d'autre part, la 11e et la 12e côte n'ont pas de cartilages, et leur extrémité est libre. L'ensemble des côtes constitue la cage thoracique. Quelques individus possèdent soit treize côtes d'un côté, soit treize paires de côtes (*côtes surnuméraires*) ; on y voit un cas d'anomalie réversive, c'est-à-dire rappelant une disposition normale chez des animaux d'autres groupes considérés comme ancêtres de la famille humaine. En anatomie comparée, le mot *côte* prend une extension très grande : certains reptiles ont un nombre considérable de ces os. Les côtes peuvent être fracturées ou luxées ; en général, la consolidation est facile.

— *Géogr.* Les côtes sont, au sens exact du mot, le point de contact des mers et des continents. Elles participent étroitement à la structure géologique et géographique de ces derniers. Une région montagneuse ou granitique se termine en général par une côte dentelée. Une région de plaines s'achève généralement sur la mer par des côtes droites, sablonneuses, souvent bordées d'étangs et de dunes. Les plateaux calcaires, enfin, viennent surplomber les flots en de hautes falaises. La destruction des côtes par les eaux marines est d'autant plus rapide qu'elles se composent de roches plus friables, notamment de calcaires. La mer, d'ailleurs, utilise les matériaux détritiques ainsi produits par la désagrégation de certains points d'une côte, pour en remblayer d'autres, par un incessant travail d'échange.

— *Dr.* Les rivages font partie du domaine public. Les atterrissements qui résultent du mouvement des sables entraînés par les flots et les débris végétaux déposés sur les rivages, puis abandonnés par le retrait successif des eaux, autrement dit les *lais* et *relais* de la mer entre les rivages et les côtes, appartiennent au domaine privé de l'Etat, qui peut les aliéner.

Toutes les nations ont des droits égaux sur la mer, qui est leur patrimoine commun. Mais il est admis que chacune d'elles a un droit de protection, de police, de juridiction sur une certaine étendue de mer baignant ses côtes. C'est ce qu'on a appelé la *mer territoriale*, prolongation de la frontière des Etats. Elle s'étend, sauf convention contraire, jusqu'au point de chute, de plus en plus reculé par la science, des projectiles lancés du rivage.

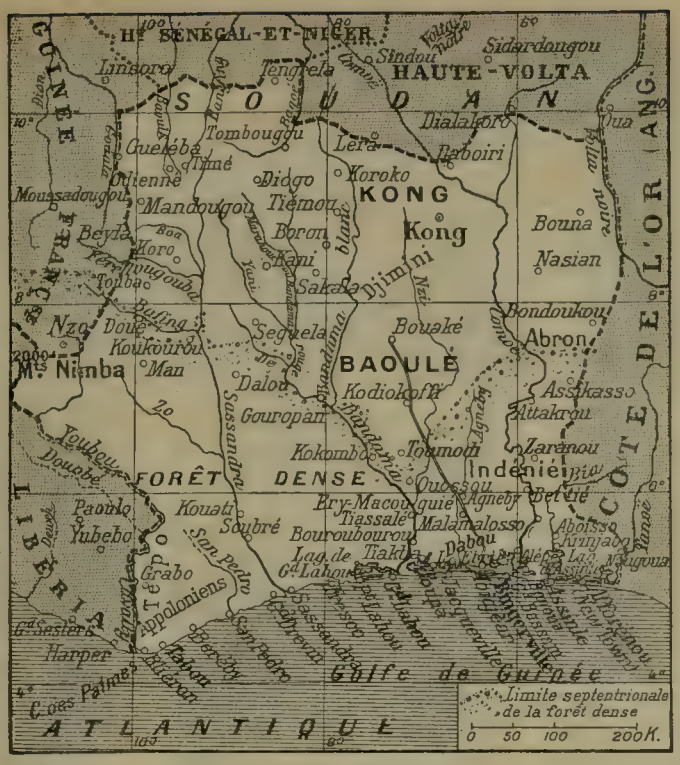

Carte de la Côte d'Ivoire.

Côte d'Argent, nom familier sous lequel on désigne le littoral français baigné par l'Atlantique, depuis l'embouchure de la Gironde jusqu'à celle de la Bidassoa, à cause de la frange argentée dont l'Océan orne la base des dunes ou des rochers.

Côte d'Azur, nom familier sous lequel on désigne le littoral français arrosé par la Méditerranée, surtout dans sa partie orientale, à cause de la coloration d'un bleu profond que présente la mer.

Côte de l'Or, territoire de la Guinée septentrionale (Afrique), entre les territoires français de la Côte d'Ivoire et du Dahomey ; appartient à l'Angleterre.

Côte d'Emeraude, nom familier sous lequel on désigne le littoral français baigné par la Manche, aux alentours de Dinard et de Saint-Malo, à cause de la couleur verte de la mer.

Côte des Esclaves, anc. nom de la partie du littoral africain comprise entre l'embouchure du Niger et le cap Saint-Paul (golfe de Guinée).

Côte d'Ivoire, colonie française du golfe de Guinée (Afrique-Occidentale), entre la république de Libéria et la Côte de l'Or anglaise. Centre principal, *Grand-Bassam.* Huile de palme, acajou, caoutchouc, poudre d'or.

côte d'Or, chaîne de collines de France, dominant à l'O. la vallée de la Saône, et qui donne son nom à un département. Elle est couverte de riches vignobles.

Côte-d'Or (dép. de la), dép. formé par la





Les Côtes-de-Meuse ou Hauts-de-Meuse.

Bourgogne ; préf. *Dijon ;* s.-préf. *Beaune, Châtillon-sur-Seine, Semur ;* 4 arr., 37 cant., 717 comm., 350.000 h. 8e région militaire ; cour d'appel et évêché à Dijon. Ce département doit son nom aux collines de la *côte d'Or*. La Côte-d'Or produit des vins universellement réputés, des céréales, des volailles ; quelques gisements de fer, houille, etc.

cote 304, position célèbre des environs de Verdun, situé sur le plateau mamelonné qui domine la rive gauche de la Meuse à l'E. du bois de Malancourt et au S.-O. du Mort-Homme. Avec les cotes 287, 310 et 275, elle constitue, « de Malancourt au fort de Marre, une ligne de forteresses naturelles tenant sous leurs feux croisés, non seulement les routes d'approche, mais encore les glacis nus ou les escarpements abrupts qui les bordent immédiatement ». Attaquée par les Allemands au cours de l'offensive générale, après la prise des bois d'Avocourt et de Malancourt, la cote 310 repoussa toutes les attaques en 1916, celle du 7 mai notamment. Elle fut prise le 28 juin 1917, mais reconquise par les Français en deux attaques, les 17 juillet et 24 août suivants.

cote 344, position des environs de Verdun, située sur les Côtes de Meuse, au-dessus de la rive droite du fleuve, à l'E. de Samogneux et dominant la route de Vacherauville à Beaumont. Prise le 24 février 1916 par les Allemands, au cours de leur attaque brusquée contre Verdun, la cote 344 a été reprise par les Français le 22 août 1917, lors de l'offensive dirigée par le général Guillaumat ; mais elle est demeurée ensuite, pendant tout un temps, le théâtre de violents combats menés par l'ennemi désireux de reconquérir à tout prix cette importante position.

côté n. m. (de *côte*). Partie latérale extérieure de la poitrine, chez l'homme et les animaux. Partie latérale en général : *le côté gauche d'une rue.* Partie, endroit quelconque : *de tous côtés.* Flanc d'un navire. *Géom.* Chaque ligne formant le contour d'une figure. *Fig.* Face, aspect : *examiner tous les côtés d'une affaire.* Ligne de parenté : *côté paternel.* Opinion, parti : *je me range de votre côté. De l'autre côté,* dans la pièce voisine. *Point de côté,* douleur aiguë au niveau des côtes. *Être sur le côté,* être malade ou blessé, alité. *Mettre les rieurs de son côté,* se faire des partisans en rendant ses adversaires ridicules. *Tirer de son côté,* s'écarter des autres. *Mettre de côté,* en réserve ; à l'écart, en oubli : *mettre de côté ses répugnances. Laisser de côté,* abandonner. *Bas côté,* v. BAS (adj.). Loc. adv. : *A côté,* auprès. *De côté,* de biais, obliquement. *D'un côté, de l'autre côté,* d'une part, d'autre part. Loc. prépos. : *Du côté de,* dans le voisinage de. *A côté de,* auprès de : *à côté de la mairie ;* en dehors de : *à côté de la vérité ; passer à côté de la question ;* en comparaison de : *la mouche est microscopique à côté de l'éléphant.*

coté, e adj. (de *coter*). Dont on fait cas : *être très coté. Mathém. Géométrie cotée,* géométrie descriptive, dans laquelle chaque point d'un corps est représenté par sa projection sur un plan horizontal et sa distance (cote) à ce plan de projection. *Croquis coté,* représentation d'un objet par sa projection sur un plan horizontal (*plan*), avec l'indication des dimensions et les cotes de ses points principaux, ou encore sa projection sur un plan vertical (*élévation*) avec l'indication des dimensions.

coteau [*tô*] n. m. Versant d'une colline. Colline. *Poétiq.* Vignoble : *coteaux mûris par le soleil.*

côtelé, e adj. Qui est à côtes : *velours côtelé.*

côtelé n. m. Variété de pommes à cidre.

côtelette [*lè-te*] n. f. Côte de mouton, de veau, de porc, etc. Favoris taillés en forme de côtelette.

côtelettier [*lè-ti-é*] n. m. Appareil destiné à la cuisson des côtelettes, des viandes grillées.

côteline n. f. Petite rayure convexe dans une étoffe. Tissu à côtes, formé de coton pour la trame et de lin pour la chaîne.

Cotelle (Jean), peintre français, né à Paris (vers 1645-1708) ; il a peint plusieurs vues des jardins de Versailles.

Cotentin [*tan*], nom donné à la presqu'île de la basse Normandie, qui s'avance dans la Manche (dép. de la Manche). Élevage de moutons et de bœufs.

Cotentin, e [*tan*], habitant ou originaire du Cotentin : *les Cotentins.* Adjectiv. : *mœurs cotentines.*

cotepalis [*li*] n. m. Etoffe légère de soie et de poil de chèvre.

coter [*té*] v. a. (de *cote*). Marquer de lettres ou de numéros, suivant un certain ordre. Fixer le prix de : *coter des marchandises.* Faire cas de, estimer. Marquer des valeurs suivant le cours du jour. Indiquer par des chiffres sur un plan les hauteurs des divers points par rapport à un niveau comparatif donné. Imposer pour sa quote-part, dans la répartition d'un impôt.

coteras [*ra*] ou **cotereaux** [*rô*] n. m. pl. Cordages qui relient et maintiennent en place les tramails entre deux eaux.

cotereaux [*rô*] n. m. pl. (de *coterel*). Nom sous lequel on désigne les aventuriers de toute sorte, routiers et brigands, qui ravagèrent la France dans la seconde moitié du XIIe siècle. S. un *cotereau.*

coterel [*rèl*] n. m. Coutelas dont étaient armés les cotereaux.

coteret [*rè*] ou **cotret** [*trè*] n. m. Nom donné à deux pièces principales qui portent les ensouples, dans les métiers de haute lisse.

coterie [*rî*] n. f. (de *cotier*). *Dr. anc.* Association de villageois tenant ensemble le bien d'un seigneur. Héritage chargé d'une redevance roturière. Auj., réunion de gens intimes, de cabaleurs, etc. : *tenez-vous à l'écart des coteries. Pop.* Compagnons : *ohé ! la coterie !*

Côte-Rôtie, nom d'un excellent vignoble (Rhône), à 26 kil. de Lyon. Par métonymie n. m. : *boire un verre de côte-rôtie.*

Cotes (Roger), mathématicien, physicien et astronome anglais, né à Burbach (Leicester), m. à Cambridge (1682-1716). On lui doit de belles recherches sur l'optique. C'est de lui que Newton disait : « *Si ce jeune homme eût vécu, nous saurions quelque chose.* »

Côte-Saint-André (La), ch.-l. de c. (Isère), arr. et à 39 kil. de Vienne ; 3.440 h. Ch. de f. P.-L.-M. Vins blancs estimés. Patrie de Berlioz. — Le cant. a 14 comm. et 10.260 h.

Côtes de fer (en angl. *Ironsides*), soldats de Cromwell, recrutés parmi les jeunes puritains, et qui se distinguèrent particulièrement à la bataille de Marston-Moor.

Côtes de Meuse ou *Haut de Meuse,* longue chaîne de collines du dép. de la Meuse, bornant la rive droite de la Meuse depuis Commercy jusqu'à Dun. Les habitants de la Woëvre donnent le nom de *Côtes de Woëvre* à ce véritable rempart naturel qui s'intercale entre leur pays et la vallée de la Meuse et qui domine celle-ci d'environ 100 m., tandis qu'elle domine de près de 150 m. la plaine de Woëvre, située plus à l'E. De ce côté, sont les points culminants des Hauts de Meuse (promontoire de Hattonchâtel, 512 m.), que traversent de véritables passages (trouée de Spada, etc.).

Depuis 1871, ce « front de Meuse » a été garni par l'état-major de nombreux forts, qui en font vraiment le « rideau défensif de la Meuse moyenne ». On l'a bien vu pendant la Grande Guerre : s'ils ont cédé en un point de la fin de 1914 jusqu'aux derniers jours de 1918 (la « hernie de Saint-Mihiel »), les ouvrages militaires ont victorieusement résisté partout ailleurs aux attaques des Allemands. L'héroïque défense du fort de Troyon et des forts de Verdun en septembre 1914 a contribué aux victoires de la Marne et de l'Ourcq ; la longue et admirable résistance des forts des Hauts de Meuse (Douaumont, Vaux, etc.) a aussi contribué à faire de la grande bataille de Verdun de 1916 une merveilleuse épopée.

Côtes de Moselle ou *Hauts de Moselle,* chaîne de hauteurs du dép. de Meurthe-et-Moselle, bordant la Moselle soit sur sa rive gauche, soit sur su rive droite, en amont, puis en aval du confluent de la Meurthe. La forêt de Haye et le Grand-Couronné font partie des Côtes de Moselle qui, avec les Côtes de Meuse, plus occidentales, constituent l'ensemble des *Côtes lorraines.*

Côtes-du-Nord (DÉP. DES), dép. formé par la Bretagne ; préf. *Saint-Brieuc ;* s.-préf. *Dinan, Guingamp, Lannion, Loudéac ;* 5 arr., 48 cant., 390 comm., 605.500 h. 10e région militaire ; cour d'appel à Rennes ; évêché à Saint-Brieuc. Ce département doit son nom à sa position sur la Manche, qui le baigne au N. La pêche, l'agriculture (culture des primeurs dans la région de Tréguier), l'exploitation des carrières constituent les principales ressources du département.


Cothurne.

cothurne n. m. (gr. *kothornos*). Chez les Anciens, brodequin qui couvrait la moitié de la jambe et se laçait par devant. Chaussure des acteurs tragiques, à très haute semelle. *Fig.* Genre, style tragique. *Chausser le cothurne,* jouer la tragédie.

cothurné, e adj. Qui est chaussé de cothurnes.

cotice n. f. *Blas.* Bande ou barre diminuée de largeur. (V. la planche BLASON.)

coticé [*sé*], **e** adj. *Blas.* Chargé de cotices en nombre égal aux interstices du champ.

cotidal, e, aux adj. Se dit d'une courbe passant par tous les points où la marée a lieu à la même heure.

cotier [*ti-é*], **ère** adj. (de l'anc. fr. *cote,* cabane). *Féod.* Se disait des héritages censuels, non nobles, et des terres tenues en coterie : *terre cotière.*

côtier [*ti-é*], **ère** adj. *Mar.* Qui se fait le long des côtes : *la navigation côtière constitue le cabotage. Fleuve côtier,* fleuve dont la source est proche des côtes. Qui connaît les côtes : *pilote côtier.* N. m. Bateau côtier. Cheval de renfort qu'on attelle à une voiture pour gravir les côtes ; homme chargé de l'atteler.

côtière n. f. Coteau. (Vx.) Bloc de pierre placé de chaque côté d'un four de forge. Chacune des deux parties d'un moule à tuyaux de plomb. Bande de terre inclinée exposée au midi et ordinairement adossée à un mur de jardin : *les côtières sont utilisées pour la culture des primeurs.*

cotièrement [*man*] adv. *Féod.* A titre de cotier, en coterie : *tenir cotièrement un héritage.*

cotignac [*gna*] n. m. (du lat. *cotoneum,* coing). Confiture de coings, d'orange : *du cotignac d'Orléans.*

Cotignac [*gnak*], ch.-l. de c. (Var), arr. et à 20 kil. de Brignoles, près de la Cassole, affl. de l'Argens ; 1.940 h. Sériciculture ; chapellerie. — Le cant. a 5 comm. et 6.480 h.

cotignelle [*gnè-le*] n. f. Infusion spiritueuse de coings.



Cotton : Caractères botaniques du cotonnier ; culture de l'arbuste ; récolte et manipulations diverses du coton.

cotillon [*ll* mll.] n. m. (dimin. de *cotte*). Jupe de dessous, particulièrement des paysannes. *Fig.* Les femmes en général : *aimer, courir le cotillon.* Sorte de danse à figures, accompagnée de jeux.

— Encycl. *Chorégr.* Le cotillon contemporain se compose de danses variées et de scènes mimées, par lesquelles on termine généralement un grand bal. Il comportait primitivement un certain nombre de figures en quelque sorte classiques, parmi lesquelles : le *berceau*, les *cercles jumeaux*, le *chapeau*, la *chasse aux mouchoirs*, la *corbeille*, la *mer agitée*, etc. Ces figures tendent à disparaître peu à peu, pour être remplacées par des jeux avec accessoires, presque toujours accompagnés d'une distribution de souvenirs : fleurs, tambourins, etc. Le cotillon est conduit par un couple : cavalier et dame.

cotillonner [*ll* mll., *o-né*] v. n. Danser le cotillon. *Fam.* Rechercher la société des femmes.

cotillonneur, euse [*ti, ll* mll., *o-neur, eu-ze*] n. Personne qui danse le cotillon. N. m. *Fam.* Qui aime la société des femmes.


Cotin.

cotin ou **cotinus** [*nuss*] n. m. *Bot.* Un des noms vulgaires du fustet.

Cotin (l'abbé Charles), prédicateur, poète, érudit et philosophe français, né et m. à Paris (1604-1682). Il n'était point sans mérite, mais il fut en butte aux sarcasmes de Molière, qui le joua dans *Trissotin*, et surtout de Boileau. Voici le ton ironique sur lequel le mordant satirique le prend à partie :

> Cotin, à ses sermons, traînant toute la terre,
> Fend des flots d'auditeurs pour aller à sa chaire.
> . . . . . .
> Qui méprise Cotin, n'estime point son roi,
> Et n'a, selon Cotin, ni Dieu, ni foi, ni loi.

Dans l'application, ces deux derniers vers si mordants sont dirigés contre ceux qui ont la sotte prétention de mettre leur nullité à l'abri d'un nom ou d'une chose généralement respectés.

cotineau [*no*] ou **cottimo** n. m. Impôt prélevé par les consuls français, dans le Levant, sur les navires de leurs nations, pour les avances qu'ils leur font et pour acquitter certains droits administratifs.



cotinga n. m. Genre de passereaux dentirostres, comprenant des oiseaux des forêts de l'Amérique tropicale : *les cotingas ont un plumage d'une remarquable richesse de couleurs.*

cotir v. a. (même rad. que *cosser*). Meurtrir, en parlant des fruits : *la grêle a coti ces pommes.*

cotisable [*za-ble*] adj. Qui peut être soumis à une cotisation.

cotisation [*za-si-on*] n. f. Action de se cotiser : *souscrire par cotisation.* Quote-part de chacun dans une dépense commune : *payer sa cotisation.* Imposition faite par cote. *Cotisations municipales et particulières*, sommes fournies par les communes, les établissements de bienfaisance et les particuliers, pour l'acquittement de certaines dépenses d'intérêt commun, aux trésoriers-payeurs généraux, qui les versent aux ayants droit, au moyen de mandats sur leurs caisses délivrés par les préfets.

cotiser [*zé*] v. a. (rad. *cote*). Régler la quote-part de : *cotiser quelqu'un à trente francs* (Vx.) [Ne s'emploie guère que dans le sens pronominal] : *se cotiser pour faire un achat.* **Se cotiser** v. pr. Se réunir à d'autres pour contribuer à une dépense commune.

cotisses [*ti-se*] n. f. pl. Entailles entre lesquelles on fait passer les fils de la chaîne des lustrines.

cotissure [*ti-su-re*] n. f. Meurtrissure sur un fruit : *les cotissures font gâter les fruits.*

coton n. m (ar. *qothon*). Duvet long et soyeux, qui enveloppe les graines du cotonnier : *l'Amérique*

est le principal pays producteur du coton. Duvet qui recouvre les feuilles de certaines plantes. Poil follet. Fil ou étoffe fabriqués avec ce duvet. *Fig.* Vie molle : *élever ses enfants dans du coton. Filer un mauvais coton*, avoir sa santé, ses affaires, etc., compromises. *Porte-coton*, valet de garde-robe, et, *fig.*, vil complaisant. *Pop.* Embarras, difficulté : *avoir du coton.*

— Encycl. *Techn.* Le coton, au sortir des balles d'expédition, est d'abord soumis à l'action de machines dites *ouvreuses*, qui divisent les fibres, et les débarrassent de leurs impuretés. Ces fibres sont ensuite envoyées aux *cardes*, qui les transforment en une *nappe* continue. L'*étirage* vient ensuite : il rend ces fibres parallèles et diminue l'épaisseur et la largeur de la nappe, qui est transformée en *ruban*. Le coton est alors conduit à la *peigneuse*, qui enlève les fibres courtes et les nœuds. Le ruban passe de nouveau aux *étireuses*, qui régularisent son épaisseur en l'amincissant ; de là, il va au *métier à filer*, où le fil se trouve automatiquement retordu. Ainsi formés, ces fils subissent deux à deux un nouveau retors. Il ne reste plus, dès lors, qu'à les *apprêter*, les *gazer* et les *vaporiser*, avant leur livraison au commerce. Autrefois, ces opérations se faisaient à la main, jusqu'à l'époque où Th. Higgs inventa la *mull-jenny*, en 1769. Ce métier à filer reçut de nombreux perfectionnements de Hargraves, puis de Richard Arkwright. Ce fut en 1854, que Bodmer imagina le *métier à filer continu*, et que Heilmann construisit la première *peigneuse mécanique*.

A côté de son emploi dans la confection des tissus, le coton est utilisé encore à la fabrication du papier, des explosifs (*fulmicoton* ou *coton-poudre*), du celluloïd, de la soie artificielle ; en outre, la thérapeutique en fait un emploi très important sous la forme de coton hydrophile aseptique.

Coton (le Père Pierre), jésuite français, né à Néronde, m. à Paris (1564-1626) ; confesseur de Henri IV, dont il obtint la rentrée des jésuites à Paris, et de Louis XIII. On raconte qu'il reprochait au Béarnais de jurer souvent, et notamment de dire *jarnidieu* (je renie Dieu). L'habile jésuite proposa au roi de remplacer cette exclamation par *jarnicoton* (je renie Coton). La variante plut à Henri, et le juron devint dès lors à la mode. Le P. Coton refusa l'archevêché d'Arles et le chapeau de cardinal.

cotonéastre [*né-as-tre*] n. m. Arbrisseau de la famille des rosacées, croissant dans les montagnes d'Europe et d'Asie.

cotoniser [*zé*] **(se)** v. pr. Devenir semblable à du coton, mou, sans ressort.

cotonnade [*to-na-de*] n. f. Etoffe de coton.

— Encycl. La cotonnade, commercialement parlant, est l'étoffe de coton teint avant le tissage. Sa fabrication exige diverses opérations. Tout d'abord le *bobinage*, qui transforme les écheveaux de coton en fils enroulés sur des bobines ; vient ensuite l'*ourdissage*, qui se pratique sur un gros tambour, où sont disposés des centaines de bobines ayant des fils de coton de diverses couleurs. Ce tambour est l'*ourdissoir*. Le *parage* est destiné à réunir en une seule chaîne un certain nombre de rouleaux provenant de l'ourdissoir ; l'*encollage* ou *apprêtage* imprègne le fil de colle de fécule. La dernière opération constitue le *tissage mécanique*, qui s'exécute sur des métiers analogues à ceux qu'on utilise au tissage de la laine. V. TISSAGE.

cotonnage [*to-na-je*] n. m. Défaut de la soie grège qui jette son coton pendant le décreusement.

cotonnant [*to-nan*], **e** adj. Se dit d'une lame de cuivre, lorsque sa surface est tachée de points blancs de petite dimension.

cotonne [*to-ne*] ou **cotonnette** [*to-nè-te*] n. f. Etoffe de coton commune.

cotonné [*to-né*], **e** adj. Garni, couvert de coton. Garni d'un léger duvet. *Cheveux cotonnés*, cheveux courts, frisés et crépus.

cotonner [*to-né*] v. a. Garnir, bourrer de coton. **Se cotonner** v. pr. Se couvrir d'une sorte de bourre, en parlant des étoffes. Se couvrir de duvet, en parlant des fruits.

cotonnerie [*to-ne-rî*] n. f. Culture du coton. Lieu où se travaille le coton. Terrain planté de cotonniers.

cotonnette [*to-nè-te*] n. f. Syn. de COTONNE.

cotonneux, euse [*to-neû, eu-ze*] adj. Recouvert de duvet. Spongieux : *fruit cotonneux*. Disposé en flocons : *nuages cotonneux.*

cotonnier [*to-ni-é*], **ère** adj. Qui a rapport au coton : *l'industrie cotonnière anglaise.* N. Ouvrier, ouvrière des manufactures de coton.

cotonnier [*to-ni-é*] n. m. Arbuste de la famille des malvacées, qui produit le coton : *le cotonnier est originaire de l'Inde ; les semences de cotonnier sont employées en médecine comme galactogènes.*

— Encycl. Les cotonniers sont des plantes dont on cultive plusieurs espèces pour le coton que l'on retire du fruit. Ce fruit est une capsule déhiscente qui, à maturité, s'ouvre pour libérer les graines qu'elle renferme et qui sont entourées d'une masse floconneuse constituant le coton. On cueille ces valves au moment où elles viennent de s'ouvrir et l'on procède à l'*égrenage* mécanique, pour séparer la bourre des graines. Le coton est mis en balles et expédié vers les centres d'utilisation. Les graines donnent une huile comestible à l'état frais, mais qui est généralement employée dans la savonnerie et pour l'éclairage ; on en tire également de l'acide stéarique ; elle est, de plus, utilisée à la nourriture des bestiaux (tourteaux de coton). Le cotonnier est surtout cultivé dans l'Amérique du Nord, l'Egypte, le Turkestan, l'Afrique occidentale, etc.


Cotonnier.

cotonnine [*to-ni-ne*] ou **cotonine** n. f. Etoffe grossière, dont on fait des voiles.

cotonnis [*to-ni*] ou **cotonis** [*ni*] n. m. Etoffe des Indes, moitié soie, moitié coton.

coton-poudre ou **fulmicoton** n. m. Explosif obtenu en plongeant du coton cardé dans un mélange d'acide nitrique et d'acide sulfurique. Pl. des *cotons-poudre.*

— Encycl. Le coton-poudre ou *fulmicoton* est insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther ; comme il n'est pas décomposé par l'eau, il est employé pour le chargement des torpilles. Par son mélange avec la nitroglycérine, il fournit la *dynamite-gomme*, employée dans les mines grisouteuses.

Cotopaxi, terrible volcan et l'un des plus hauts sommets de la cordillère des Andes (république de l'Equateur) ; 5.960 mètres.

côtoyer [*toi-ié*] v. a. (Se conj. comme *aboyer.*) Aller tout le long de : *côtoyer une forêt, une rivière. Fig.* Se rapprocher sans atteindre à : *côtoyer la cour d'assises.*

cotre n. m. (angl. *cutter ;* de *cut*, couper). Petit bâtiment à un mât, à formes fines et élancées, et ainsi appelé parce qu'il semble couper l'eau.

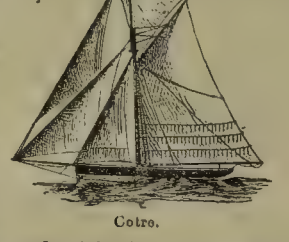
Cotre.

— Encycl. Les cotres sont très immergés de l'arrière. La voilure fixe consiste dans un grand mât à flèche portant une grande voile trapézoïdale montée sur corne et une flèche en cul, enfin deux focs. Utilisés autrefois comme navires de combat, les cotres ne servent plus que comme garde-pêche dans la marine militaire. Ils sont surtout employés dans la navigation de plaisance.

cotret [*trè*] n. m. Fagot de bois court et de moyenne grosseur. Chacun des bâtons qui composent un fagot. Morceau de bois qui contient l'arbre des ailes d'un moulin à vent.

cotswold n. m. Mouton anglais élevé sur les collines du comté de Gloucester.

Cotta (Caius Aurelius), orateur romain distingué, consul en 75 av. J.-C. Cicéron estimait beaucoup son talent.

cottabe [*ko-ta-be*] n. m. (gr. *kottabos*). Chez les anciens Grecs, jeu qui consistait ordinairement à jeter dans un bassin de métal les dernières gouttes d'une coupe de vin, pour tirer des présages du son produit.

cottage [*ko-tè-dje*] n. m. (mot angl.). En Angleterre, ferme élégante de paysan aisé. Petite maison de campagne.

cottager [*ko-tè-djeur*] n. m. Fermier, paysan, villageois, habitant d'un cottage.

cottaison [*ko-tè-zon*] n. f. Chacune des cultures alternées qui se succèdent dans un même champ.

Cottbus [*buss*], v. de Prusse (Brandebourg), sur la Sprée ; 46.300 h. Fabriques de draps, forges.

cotte [*ko-te*] n. f. (orig. germ.). Jupe courte, plissée à la ceinture comme les jupes de paysannes. Pantalon de travail : *cotte de mécanicien, de clicheur. Cotte d'armes*, casaque riche qui se portait par-dessus la cuirasse. *Cotte de mailles*, sorte de chemise faite de petits anneaux de fer.


Cotte de mailles.

cotte n. m. Genre de poissons de mer, voisins des blennies : *le cotte-scorpion est commun sur nos côtes.*

Cotte (Robert de), architecte français, né à Paris (1656-1735), élève et beau-frère de Mansard. Il acheva la chapelle de Versailles, construisit le dôme des Invalides, l'hôtel de La Vrillière (auj. Banque de France) et dessina la place Bellecour, à Lyon.

Cotte (le Père Louis), célèbre météorologiste français, né à Laon, m. à Montmorency (1740-1815). Il découvrit la source sulfureuse d'Enghien, et écrivit de nombreux ouvrages agronomiques. Membre correspondant de l'Académie des sciences.

Cottereau (les frères), promoteurs de la chouannerie. Le plus célèbre est l'aîné Jean, dit **Jean Chouan** (1757-1794). Il fut tué par les bleus. Ses trois frères s'appelaient François, Pierre et René.


Cottet.

cotteron [*ko-te*] n. m. Petite cotte.

Cottes (Antony), officier et explorateur français, né à Agen, m. à Bamako (Afrique occid.) [1871-1913] ; a exploré le Gabon, le Congo et le Cameroun.

Cottet (Charles), peintre français, né au Puy (1863-1925). On lui doit des paysages bretons d'un coloris sombre, et d'une simplicité saisissante (*Au Pays de la mer, Deuil marin*).

Cottiennes (Alpes), partie des Alpes occidentales, entre les Alpes maritimes au S., et les Alpes Grées au N. Le mont Viso (3.843 m.) en est le principal sommet.

cottière [*ko-ti*] n. f. Barre de fer plate, dont la largeur est supérieure à celle des barres ordinaires.

Cottin (Marie Risteau, dame), femme de lettres et romancière française, née à Paris, m. à Champlan, près de Palaiseau (1770-1807) ; auteur de *Claire d'Albe, Malvina, Amélie de Mansfield, Mathilde, Elisabeth*, œuvres d'une mélancolie romantique et d'un réel mérite littéraire.


Mme Cottin.

cottis [*ko-ti*] n. m. Maladie de la vigne, qui fait jaunir et s'étioler les feuilles. (On dit aussi CHLOROSE.)

Cottius [*uss*], roi des tribus liguriennes des Alpes Cottiennes, qui tirent de lui leur nom ; il fut, au temps d'Auguste, un allié fidèle des Romains.

cotutelle [*tè-le*] n. f. Tutelle dont on est chargé avec une autre personne.

cotuteur, trice n. Personne chargée d'une tutelle avec une autre.

— Encycl. *Dr.* Le cotuteur est le second mari de la mère tutrice, lorsque celle-ci est maintenue dans la tutelle par le conseil de famille. Il est soumis à toutes les règles de la tutelle ordinaire et solidairement responsable, avec sa femme, de la gestion des biens du mineur, postérieure à son mariage.

cotyle n. f. (gr. *kotulê*). *Antiq. gr.* Mesure de capacité d'environ un quart de litre. N. m. *Anat.* Cavité d'un os qui reçoit un autre os.

cotyléal n. m. Portion de l'os temporal, chez certains félins.

cotylédon n. m. (du gr. *kotulêdôn*, cavité). Lobe charnu qui enveloppe la radicule de la graine. (V. la planche PLANTE.) *Anat.* Lobe du placenta.

— Encycl. Le nombre des cotylédons fixes pour chaque espèce végétale a permis de classer les plantes en *monocotylédones* (graminées), n'ayant qu'un seul cotylédon, et en *dicotylédones* (légumineuses), ayant deux cotylédons. Quant aux *acotylédones*, ce sont les *cryptogames*. Les cotylédons servent de réserves nutritives à la plantule.

cotylédonaire [*nè-re*] adj. Qui se rapporte aux cotylédons : *corps cotylédonaire.*

cotylédoné, e adj. Se dit des plantes pourvues de cotylédons : *plante cotylédonée.*

cotylémorphe adj. (du gr. *kotulê*, cotyle, et *morphê*, forme). Qui a la forme d'un cotyle.

cotyloïde adj. (du gr. *kotulê*, cotyle, et *eidos*, aspect). *Anat.* Qui ressemble ou qui a rapport aux cavités osseuses appelées *cotyles.*

cou ou **col** n. m. (lat. *collum*). Partie du corps qui joint la tête aux épaules : *la girafe a un long cou. Par ext.* Partie longue et étroite, par où l'on remplit certains récipients : *col d'une bouteille. Se rompre, se casser le cou*, se tuer en tombant. *Couper le cou*, trancher la tête. *Tordre le cou*, tuer. *Sauter au cou*, embrasser avec effusion. *Jusqu'au cou*, par-dessus les épaules. *Fig.* Complètement, tout à fait : *être dans les ennuis jusqu'au cou. La corde au cou*, dans une situation désespérée, comme le condamné qu'on va pendre. *Prendre ses jambes à son cou*, s'enfuir au plus vite. *Cou de cygne*, robinet, tuyau en forme de cou de cygne. Pl. des *cous de cygne.*

couac [*kou-ak*] n. m. Son faux et discordant, produit par une voix ou un instrument de musique.

couac [*kou-ak*] ou **couaque** [*kou-a-ke*] n. m. Farine de manioc grossière.

couagga n. m. Espèce de zèbre aujourd'hui disparue et qui habitait le sud de l'Afrique. (On n'en possède que des spécimens empaillés.)

couaille [*kou-a, ll* mll., *e*] n. f. (de *queue*). Laine de qualité inférieure, coupée près de la queue. Se dit des extrémités d'un étang qui restent à sec quand les eaux sont basses.

couais [*kou-è*] interj. Cri pour faire taire les chiens qui crient mal à propos.

coualios [*oss*] n. m. Couvain de rebut des vers à soie.

Couango ou **Koango,** grande rivière de l'Afrique occidentale, affl. du Kassaï.

Couanza ou **Quanza,** fleuve côtier de l'Afrique occidentale, dans la colonie portugaise d'Angola ; cours 950 kil.

couar n. m. Corneille commune.

couarail [*ra, l* mll.] n. m. (mot du patois lorrain désignant la causerie, le soir, auprès du feu, dans les villages). Sorte d'académie régionale fondée à Nancy, à la fin du XIXe siècle.

couard [*kou-ar*], **e** adj. et n. (de *queue*). Poltron : *un franc couard.* Adj. Qui annonce la poltronnerie : *air couard. Blas.* Se dit des animaux et en particulier du lion représenté avec la queue entre les pattes, ce qui est un signe de déchéance. N. m. Partie du bœuf qui comprend la naissance de la queue. Extrémité de la faux qui adhère au manche.

Couarde-sur-Mer (La), comm. de la Charente-Inférieure, arr. et à 21 kil. de La Rochelle, dans l'île de Ré ; 1.060 h. Station balnéaire (plage de sable).

couardement [*man*] adv. D'une manière couarde. (Peu us.)

couarder [*dé*] n. m. Faire le lâche.

couardise [*di-ze*] n. f. Lâcheté, poltronnerie.

Couat (Auguste-Henri), helléniste et professeur français, né à Toulouse, m. à Bordeaux (1846-1898) ; auteur de : *la Poésie alexandrine sous les trois Ptolémées, Aristophane et l'ancienne comédie.*

Coubisou, comm. de l'Aveyron, arr. et à 6 kil. d'Espalion, sur un affluent du Lot ; 1.290 h.

Coublanc, comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 38 kil. de Charolles, près d'un affluent de l'Aron ; 1.780 h.

Coublevie, comm. de l'Isère, arr. et à 20 kil. de Grenoble, non loin de la Morge ; 1.560 h. Aciérie, soieries.

Coubon, comm. de la Haute-Loire, arr. et à 5 kil. du Puy, sur la Loire ; 2.670 h. Ch. de f. P.-L.-M. Eaux minérales.

Coubre (POINTE DE LA), pointe de la Charente-Inférieure, marquant l'extrémité septentrionale de l'embouchure de la Gironde. Remarquable phare à Bonne-Anse.

coucal n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs comprenant des coucous d'assez grande taille, qui vivent dans les régions chaudes de l'Ancien monde.

couch [*kouch'*] n. m. Auget destiné à recevoir la résine des pins maritimes.

couchage n. m. Action de coucher. Effets de literie. Sorte de marcottage. Action de mettre les grains en couche pour les faire germer.

couchant [*chan*], **e** adj. Qui se couche. *Chien couchant*, qui se couche en arrêtant le gibier et, *au fig.*, homme qui rampe pour plaire. *Soleil couchant*, soleil près de disparaître à l'horizon. N. m. Occident, ouest. *Fig.* Vieillesse, déclin : *génie à son couchant.* ANT. **Levant.**

couchart [*char*] n. m. *Papet.* Ouvrier qui renverse sur les feutres la forme chargée d'une feuille de papier.

couche n. f. (de *coucher*). Lit : *être étendu sur sa couche. Par ext.* Union conjugale. Linge dont on enveloppe les enfants au maillot. Enfantement : *couche laborieuse* (s'emploie en général au plur.). *Fausse couche*, avortement ; exonirose. Amas parallélépipédique de matières organiques, humecté d'eau de manière à y déterminer une fermentation productrice de chaleur : *semer sur couche.* Arrangement par lit : *couche de fruits.* Substance appliquée sur une autre : *couche de plâtre.* Enduit de peinture. *Géol.* Se dit des différents lits qui composent un terrain. *Fig.* Région, sphère, catégorie : *les couches sociales, les nouvelles couches. Pop. En avoir une couche*, être très bête. *Techn.* Pièce de bois posée horizontalement à terre et sur laquelle viennent s'appuyer des étais. Dans la monture d'une arme à feu, partie qui comprend la poignée et la crosse. *Plaque de couche*, ferrure qui garnit cette partie de l'arme.

— ENCYCL. *Hort.* La couche est mise en œuvre chaque fois qu'on veut assurer aux semis, boutures, greffes, aux plantes et à leurs parties souterraines une température relativement élevée, favorable à une germination ou à un développement rapides. Les matières animales (fumiers) produisent une fermentation plus intense, mais moins durable que les matières végétales (feuilles, mousses, tan, sciure de bois). On distingue les couches : 1° *chaudes* (20° à 30°) ; 2° *tempérées* (10° à 20°) ; 3° *sourdes* ou *froides*. La température ne s'obtient qu'au bout de quelques jours, et, après un *coup de feu* au début, se maintient de 30 à 80 jours. L'emploi des cloches ou des châssis est complémentaire de la mise en œuvre d'une couche.

couché adj. *Papier couché.* V. PAPIER.

couchée [*ché*] n. f. Action de coucher dans un endroit. Souper et logement dans une auberge. Lieu où l'on couche en voyage.

couche-point n. m. Trépointe du talon d'un soulier, d'une botte. Pl. des *couche-points.*

coucher [*ché*] v. a. (lat. *collocare*). Mettre au lit : *coucher un enfant.* Etendre tout de son long à terre : *coucher une échelle.* Pencher : *le vent couche les blés.* Mettre en enjeu : *coucher gros. Fig.* Inscrire : *coucher sur une liste. Coucher quelqu'un sur son testament. Coucher sur le carreau*, jeter à terre, mort ou blessé. *Coucher en joue*, viser. Incliner : *coucher son écriture.* V. n. Passer la nuit : *coucher dans une auberge.* **Se coucher** v. pr. S'étendre : *se coucher sur l'herbe.* Se mettre au lit. *Fig.* Disparaître : *le soleil se couche. Milit. Couchez-vous !* Sonnerie de clairon pour faire coucher les fantassins et les moins exposer ainsi au feu de l'ennemi. *Fam. Allez vous coucher !* taisez-vous, laissez-moi tranquille. *Couchez-vous et faites le mort*, autre invitation a l'immobilité, au silence. *Se coucher comme les poules*, de très bonne heure. PROV. : **Comme on fait son lit, on se couche,** on recueille des avantages ou l'on subit des inconvénients, suivant sa conduite. ALLUS. LITTÉR. : **Allez vous coucher, vous avez la fièvre,** V. TROMPER. ANT. **Lever, dresser, ériger.**

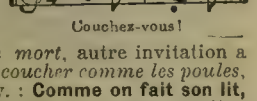

Couchez-vous !

coucher [*ché*] n. m. Action de se mettre au lit : *le coucher du roi était, sous Louis XIV, une véritable cérémonie.* Manière dont on est couché : *un bon coucher. Le coucher d'un astre*, le moment où il disparaît à l'horizon. ANT. **Lever.**

Coucher de soleil, sujet de peinture traité par de nombreux artistes : notamment par Rembrandt, Poussin, Claude Lorrain, Boucher, Decamps, Th. Rousseau, Jules Dupré, Diaz, Jules Breton, etc.

coucherie [*ri*] n. f. Commerce charnel entre les deux sexes : *des coucheries sans amour.* (Chamfort.)

Couches-les-Mines, ch.-l. de c. (Saône-et-Loire), arr. et à 25 kil. d'Autun ; 2.430 h. Mines de fer. — Le cant. a 17 comm. et 11.150 h.

couchette [*chè-te*] n. f. Bois de lit. Petit lit ; lit simple et sans rideau. Lit de bord et de chemin de fer.

coucheur, euse [*eu-ze*] n. Qui couche avec un autre. *Fig. Mauvais coucheur*, celui avec qui il est difficile de vivre en bon accord. N. m. Syn. de COUCHART. N.f. Ouvrière qui rabat la bride des points d'Alençon.

couchis [*chi*] n. m. Lit de sable, sur lequel on assoit le pavage d'un pont. Lattis d'un plancher. Pièce de bois posée sur les fermes des cintres, pendant la construction d'une voûte.

couchoir n. m. Palette du doreur. Cône tronqué en bois d'orme, pour le commettage des cordages.

couchure n. f. Défaut des dents d'un peigne d'acier qui se renversent. Dans la broderie au métier, action de fixer le fil le long du dessin.

couci-couci loc. adv. (de l'ital. *cosi cosi*, ainsi ainsi). *Fam.* Ni bien ni mal : *comment vous portez-vous ? — Couci-couci.* (On dit aussi fréquemment COUCI-COUÇA.

Couckelaere, comm. de Belgique (prov. de Flandre-Occidentale, arr. de Dixmude) ; 5.650 h. Toiles, dentelles.

coucou n. m. (onomat.). Genre d'oiseaux grimpeurs insectivores. Volaille dont le plumage rappelle celui du coucou : *la poule coucou de Rennes est estimée pour sa chair.* Primevère officinale. Narcisse sauvage. Horloge de bois à poids, dont la sonnerie est remplacée par le simulacre d'un coucou qui apparaît aux heures et aux demi-heures. Ancienne voiture publique à deux roues. Locomotive employée dans les gares pour la manœuvre des wagons. *Arg. milit.* Avion.


Coucou (oiseau).

— ENCYCL. *Ornith.* Le coucou est essentiellement insectivore ; il pond ses œufs dans le nid des autres oiseaux, leur laissant la tâche d'élever les petits. On connaît plus de soixante-quinze espèces de ce genre, toutes de l'ancien monde.


Coucou (horlogerie).

coucouer [*kou-é*] et **coucouler** [*lé*] v. n. Crier, en parlant des coucous.

coucoumelle [*mè-le*] n. f. Nom vulgaire de l'oronge blanche comestible et de l'amanite à étui.

cou-coupé n. m. Nom vulgaire d'un bengali du Sénégal, qui a des plumes rouges autour du cou. Pl. des *cous-coupés.*

coucourelle [*rè-le*] n.f. Variété de figue à pulpe rouge.

Coucouron, ch.-l. de c. (Ardèche), arr. et à 66 kil. de Largentière ; 1.350 h. Instruments de mathématiques. — Le cant. a 6 comm. et 6.180 h.

Coucy, nom d'une ancienne famille noble de la Picardie, qui avait pour devise : *Roy ne suis, ne prince, ne duc, ne comte aussy : je suis sire de Coucy.* Les sires de Coucy furent parmi les adversaires les plus redoutables de Louis VI. — RAOUL **de Coucy** périt au siège de Saint-Jean d'Acre (1191) pendant la troisième croisade.


Coucou (voiture).

Coucy (le châtelain de), célèbre trouvère français du début du XIIIe siècle, auteur de chansons courtoises d'un sentiment tendre et parfois mélancolique ; on l'identifie avec GUY, gardien — et non seigneur — du château de Coucy de 1186 à 1203.

Coucy (le ROMAN DU CHATELAIN DE) **et de la dame de Fayel,** roman en vers de Jakemon Sakesep ou Saxquespée (fin du XIIIe siècle), sur un sujet d'origine celtique : un mari trompé tue l'amant de sa femme, et fait manger à celle-ci le cœur de son amant. Cette histoire se retrouve dans le *Décaméron* de Boccace.


Coucher du soleil (lisière de forêt), d'après Th. Rousseau.

Coucy-le-Château [*tô*], ch.-l. de c. (Aisne), arr. et à 24 kil. de Laon ; 700 h. Ch. de f. N. Ruines d'un célèbre château (monument historique). Les ruines magnifiques ont été saccagées en mars 1917 par un bombardement systématique des Allemands en retraite, et quand au mois d'avril les Allemands ont été obligés de se replier sur la ligne Hindenburg, ils ont fait sauter les ruines du château, si bien qu'il n'en reste plus que les bases. — Le cant. a 33 comm. et 15.540 h.

coude n. m. (lat. *cubitus*). Partie extérieure du bras, à l'endroit où il se plie. Partie de la manche d'un vêtement qui recouvre le coude. Chez le cheval, attache du bout de l'épaule avec l'extrémité du bras. Angle saillant, changement brusque de direction : *le coude d'une rue, d'un cours d'eau.* Bout de tuyau formant un angle. *Jouer des coudes*, se faire un passage. *Lever, hausser le coude*, boire beaucoup. *Jusqu'au coude*, en plongeant tout l'avant-bras. *Fig. Se sentir les coudes*, se soutenir mutuellement. *Pop. Se fourrer le doigt dans l'œil jusqu'au coude*, se tromper complètement. *Lâche-moi le coude*, laisse-moi tranquille.

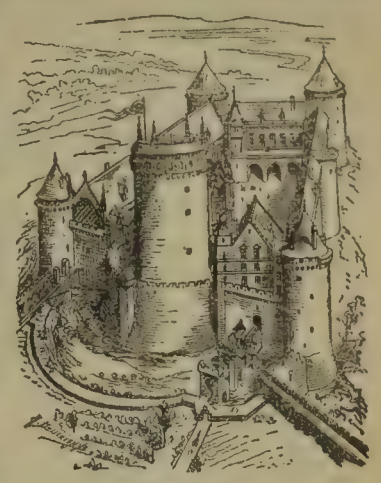
Château de Coucy (restitué par Viollet-le-Duc).

— ENCYCL. *Anat.* Le coude comprend trois articulations, dont la principale est celle de l'humérus avec le cubitus ; les deux autres sont : l'articulation de l'humérus et du radius, et l'articulation du cubitus et du radius. L'articulation du coude peut être le siège de fractures, de luxations, d'ankyloses, de tumeurs blanches, etc. Les tumeurs sont parfois irréductibles, et exigent la résection.

coudée [*dé*] n. f. Mesure ancienne, équivalant à la distance du coude au bout du doigt du milieu, évaluée à 50 centimètres. *Fig. Cent coudées*, longueur ou quantité considérable. *Avoir ses coudées franches*, avoir une entière liberté d'agir.

Coudekerque-Branche, comm. du Nord, arr. et à 3 kil. de Dunkerque ; 6.270 h. Ch. de f. N. Craie, manufacture de toile à voiles.

cou-de-pied n. m. (de *cou*, et *pied*). Partie supérieure et saillante du pied. Pl. des *cous-de-pied.*

couder [*dé*] v. a. Plier en forme de coude : *couder une barre de fer.*

Couder [*dèr*] (Louis-Charles-Auguste), peintre d'histoire français, né et m. à Paris (1790-1873). Ses principales œuvres sont : *le Lévite d'Ephraïm* (Louvre), *l'Ouverture des Etats généraux*, etc.


L.-C.-A. Couder.

Coudes, comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 11 kil. d'Issoire ; 1.680 h. Ch. de f. P.-L.-M. Eaux minérales, bicarbonatées sodiques et calcaires arséniatées.

coudoiement [*doi-man*] n. m. Action de coudoyer quelqu'un.

coudoir n. m. Syn. de ACCOUDOIR.

coudoyer [*doi-ié*] v. a. (Se conj. comme *aboyer.*) Heurter du coude : *coudoyer ses voisins.* Passer à côté de : *on coudoie force fripons ;* au *fig.*, être très voisin de : *en politique, l'habileté coudoie souvent l'hypocrisie.*

coûdra n. m. Membre de la dernière des sectes de l'Inde, comprenant les laboureurs, les artisans et les ouvriers de tous états.

coudraie [*drè*] n. f. Lieu planté de coudriers.

coudran, coudranner, coudranneur. Syn. de GOUDRON, GOUDRONNER, GOUDRONNEUR.

Coudray-Saint-Germer [*drè-sin-jèr-mé*] (**Le**), ch.-l de c. (Oise), arr. et à 19 kil. de Beauvais ; 410 h. — Le cant. a 18 comm. et 9.330 h.

coudre n. m. Nom vulgaire du noisetier et de la viorne.

coudre v. a. (lat. *consuere.* — *Je couds, nous cousons. Je cousais, nous cousions. Je cousis, nous cousîmes. Je coudrai, nous coudrons. Je coudrais, nous coudrions. Couds, cousons, cousez. Que je couse, que nous cousions. Que je cousisse, que nous cousissions. Cousant. Cousu*, e.) Joindre au moyen d'une aiguille et d'un fil : *coudre un bouton.* Assembler d'une manière artificielle. Arrêter les parties d'un treillage en bois avec des fils de fer. Relier les brins d'osier ensemble. *Machine à coudre*, machine qui remplace le travail manuel de la couture. *Fig.* Attacher d'une manière constante et très forte : *enfant cousu aux jupes de sa mère.* Joindre, lier : *coudre des phrases.* LOC. PROV. : **Coudre la peau du renard à celle du lion,** joindre la ruse à la force, au courage. ANT. **Découdre.**

Coudreau (Henri-Anatole), explorateur français, né dans la Charente-Inférieure, m. au Para (Brésil) [1859-1899]. Il a accompli de remarquables explorations dans la Guyane et le Brésil.

Coudrecieux, comm. de la Sarthe, arr. et à 13 kil. de Saint-Calais ; 1.520 h. Ch. de f. de Mamers à Saint-Calais. Verrerie.

coudrée [*dré*] n. f. Terre desséchée.

coudrement [*man*] n. m. Opération qui consiste à passer les peaux dans des bains de tanin.

coudrer [*dré*] v. a. Soumettre les cuirs et peaux au coudrement.

coudrette [*drè-te*] n. f. Petite coudraie.

coudrier [*dri-é*] ou **coudre** n. m. Nom vulgaire du genre noisetier : *le bois du coudrier est souple.*

coué, e adj. (de *coue*, anc. forme de *queue*). Se dit des chiens à qui l'on n'a point coupé la queue : *chienne couée.*

Couëdic de Kergoualer (Charles-Louis), marin français, né à Kerguélenen, m. à Brest (1739-1780). Il livra en 1780 l'heureux combat de la *Surveillante* contre le *Québec*, et mourut des suites des blessures qu'il y avait reçues.

couenne [*kou-a-ne*] n. f. (lat. pop. *cutinna ;* de *cutis*, peau). Peau du cochon raclée. En général, peau épaisse. *Méd.* Nom donné à certaines altérations locales de la peau. *Pop.* Sot, maladroit : *quelle couenne ! est-il couenne !*

couenneux, euse [*kou-a-neû, eu-ze*] adj. Qui ressemble à la couenne. Qui est couvert d'une

couenne. *Angine couenneuse*, angine diphtérique, où il se produit de fausses membranes.

Couëron, comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 49 kil. de Saint-Nazaire, sur la Loire ; 5.860 h. Ch. de f. Orl. Fonderie de plomb argentifère ; aciéries. Petit port.

Couesnon [*kou-é-non*] (le), fleuve côtier de France, qui a sa source dans la Mayenne et son embouchure dans la baie du Mont-Saint-Michel, où il sépare la Normandie de la Bretagne ; cours 90 kil. La construction de digues dans son cours inférieur a arrêté ses divagations, qui avaient donné lieu à ce dicton :

Le Couesnon, par sa folie,
A mis le Mont en Normandie.

couet ou **écouet** [*kou-è*] n. m. *Mar.* Nom donné à quatre grosses cordes, autres que les écoutes, qui s'amarrent aux voiles d'un vaisseau.

couette [*kou-è-te*] n. f. (lat. *culcita*). Lit de plumes. (On écrit aussi COITTE et COITE.) Nom vulgaire de la mouette commune. Crapaudine en métal. *Mar.* Nom donné à de fortes pièces de bois sur lesquelles on élève la charpente d'un navire. (On écrit aussi COITTE, en ce dernier cas.)

couette [*kou-è-te*] n. f. (dimin. de *coue*, anc. forme de *queue*). Petite queue : *la couette d'un lapin.*

couffe [*kou-fe*] n. f. (du lat. *cophinus*, panier). Cabas pour le transport des marchandises ; son contenu : *manger une couffe de figues.* Syn. COUFFIN, COUFLE.

Couffé, comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 12 kil. d'Ancenis, sur le Donneau, affl. de la Loire ; 1.910 h. Patrie de Charette.

couffin [*kou-fin*] n. m. Syn. de COUFFE.

coufique adj. V. KOUFIQUE.

Coufouleux, comm. du Tarn, arr. et à 23 kil. de Gaillac, sur le Tarn ; 1.200 h.

cougnade ou **cougnarde** n. f. Marmelade de merises.

cougourde ou **coucourde** n. f. Nom provençal des potirons et des courges.

couguar ou **cougouar** [*ghou-ar*] n. m. Nom vulgaire du *puma*. V. ce mot.

Couhé, ch.-l. de c. (Vienne), arr. et à 20 kil. de Civray, près de la Dive, s.-affl. de la Vienne ; 1.880 h. Ch. de f. Orl. Etoffes. — Le cant. a 10 comm. et 11.640 h.

coui n. m. Nom vulgaire du calebassier. Récipient fait avec le fruit du calebassier : *une calebasse fendue donne deux couis.*

couic [*kou-ik*] n. m. Onomatopée désignant le cri d'un petit oiseau. *Pop. Faire couic*, mourir.

couier [*kou-i-é*] n. m. Corde avec laquelle on attache un bateau au rivage.

couillard [*kou, ll* mll., *ar*] adj. m. *Triv.* Qui a de gros testicules : *bélier couillard.* N. m. Bout de quarantenier, permettant de serrer une voile contre le milieu de la vergue. *Techn.* Syn. de COUIER. *Typogr.* Petit filet maigre que l'on met à la fin d'un chapitre, ou pour séparer les lignes d'un titre.

couille [*kou, ll* mll., *e*] n. f. (du gr. *koleos*, gaine). *Triv.* Testicule.

Couillet, comm. de Belgique (Hainaut), sur la Sambre ; 10.320 h. Fer, forges.

couillon [*kou, ll* mll., *on*] ou **coion** [*ko-i-on*] n. m. *Triv.* Testicule. *Fig.* Poltron, sot. *Mar.* Tampon d'étoupe, ficelé dans la toile de la voile et permettant de l'empoigner pour la serrer. Adent de la verge de l'ancre.

couinement [*man*] n. m. Cri du lièvre, du lapin, lorsqu'ils succombent sous la dent des chiens.

Couiza, ch.-l. de c. (Aude), arr. et à 16 kil. de Limoux, au confluent de la Sals et de l'Aude ; 1.200 h. Ch. de f. M. Fours à plâtre. Vins. — Le cant. a 22 comm. et 5.970 h.

cou-jaune n. m. Nom vulgaire d'une variété de fauvette. Pl. des *cous-jaunes.*

coulage n. m. Action de couler, en parlant d'un liquide ou d'une matière en fusion. Perte d'un liquide qui s'écoule d'un tonneau. Action de couler un métal ou un corps quelconque en fusion, de couler la lessive, etc. Action de faire sombrer un bateau. *Fig.* Perte résultant d'un gaspillage.

coulamment [*la-man*] adv. D'une manière coulante, aisée, facile : *parler coulamment.* (P. us.)

Coulanges (Christophe, abbé **de**), oncle de Mme de Sévigné, près de qui il passa une partie de sa vie. — PHILIPPE-EMMANUEL, marquis **de Coulanges**, gentilhomme, né et m. à Paris (1631-1716), cousin et ami de Mme de Sévigné ; il composa de jolies chansons ; — Sa femme, m. en 1723, fut une des femmes les plus distinguées du XVIIe siècle. Elle a laissé des lettres très spirituelles.

Coulanges-la-Vineuse, ch.-l. de c. (Yonne), arr. et à 10 kil. d'Auxerre ; 880 h. Vins estimés. — Le cant. a 12 comm. et 6.470 h.

Coulanges-sur-Yonne, ch.-l. de c. (Yonne), arr. et à 33 kil. d'Auxerre ; 770 h. Ch. de f. P.-L.-M. Grès, vignobles. — Le cant. a 10 comm. et 5.610 h.

Coulans, comm. de la Sarthe, arr. et à 13 kil. du Mans, au-dessus de la Gée, affl. de la Sarthe ; 1.320 h.

coulant [*lan*], **e** adj. Qui coule : *encre bien coulante. Fig.* Accommodant, facile en affaires : *caractère coulant.* Facile, naturel : *style coulant. Nœud coulant*, qui se serre et se desserre sans se nouer.

coulant [*lan*] n. m. (de *couler*). Anneau mobile servant à fermer une bourse, un collier, à rapprocher les branches d'une pince. Enveloppe cylindrique mobile, qui porte la cheminée d'une lampe. Planche fixée verticalement sur la face intérieure du boisage d'une mine, pour faciliter la montée et la descente des bennes. Anneau en plume, servant à rendre solidaires le fil de la ligne et la flotte. *Bot.* Stolon.

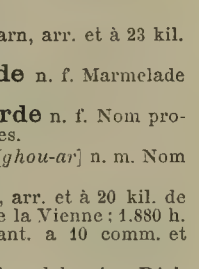
1. Nœud coulant; 2. Coulant de bourse.

coulard [*lar*], **e** adj. Sujet à la coulure : *vigne coularde.*

Coulaures, comm. de la Dordogne, arr. et à 20 kil. de Périgueux, sur la Louc ; 1.200 h. Ch. de f. du Périgord.

coule n. f. (lat. *cucullus*). Vêtement à capuchon, porté par certains religieux. Syn. CAGOULE, CUCULLE.

coule n. f. *Pop.* Syn. de COULAGE. *Fig.* et *fam. Etre à la coule*, être en possession de toutes les finesses qui permettent d'avoir du profit.

coulé n. m. *Musiq.* Passage sans interruption qui se fait d'une note à une autre, en les liant par un seul coup de gosier, de langue ou d'archet : *le coulé s'indique par une courbe.* V. LIAISON. Pas de danse glissé. Au billard, coup par lequel la bille du joueur suit en ligne droite ou à peu près la bille atteinte. Liaison de l'écriture dite *coulée.* Ouvrage jeté en moule.

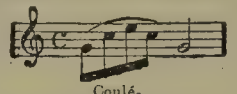
Coulé.

coulée [*lé*] n. f. Ecriture liée et penchée. Action de jeter en moule : *surveiller la coulée.* Masse de matière en fusion : *trou de coulée. Géol.* Matières

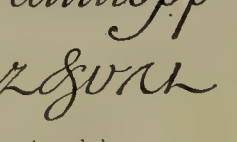
Coulée (alphabet des minuscules).

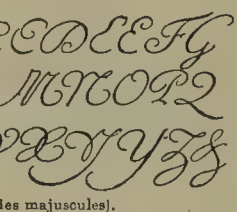
Coutée (alphabet des majuscules).

répandues et solidifiées sur des surfaces inégales. *Mar.* Courbe de raccordement entre les genoux et la quille d'un vaisseau. *Vén.* Chemin étroit que suit le cerf pour se rendre à son réduit.

coulemelle [*mè-le*] n. f. Nom vulgaire de la lépiote élevée, champignon comestible du groupe des agaricinées. (On l'appelle aussi COLMELLE, COULEMOTTE, COULMOTTE, COULNELLE. V. la planche CHAMPIGNONS.)

coulement [*man*] n. m. Mouvement des liquides qui suivent leur pente.

couler [*lé*] v. n. (du lat. *colare*, filtrer). Fluer, suivre sa pente, en parlant d'un liquide, d'un cours d'eau : *la Seine coule vers l'Ouest.* S'échapper au dehors, en parlant du sang, des larmes, etc. Laisser échapper, en parlant d'un récipient : *ce tonneau coule.* Glisser le long de quelque chose : *se laisser couler le long d'une corde.* Fuir, passer, en parlant du temps : *les années coulent insensiblement.* Se dit des fleurs qui ne nouent pas et ne donnent pas de fruits. *Couler de source*, sans embarras, en parlant de ce qui part de l'esprit, du cœur. S'engloutir, s'abîmer : *ce vaisseau va couler.* PROV. : **Il faut laisser couler l'eau,** il faut attendre patiemment, subir avec résignation ce qu'on ne peut empêcher. V. a. Jeter en moule : *couler une statue.* Immerger : *couler un bateau. Fig. Couler quelqu'un*, le discréditer. Glisser adroitement : *couler un billet. Couler la lessive*, la répandre sur le linge dans la cuve. *Musiq.* Exécuter en lisant les notes. **Se couler** v. pr. *Fig.* et *fam.*, se ruiner, se perdre. *Pop. Se la couler douce*, vivre sans travailler, se donner du bon temps.

couleresse [*rè-se*] n. f. Cuve employée dans les raffineries de sucre.

coulette [*lè-te*] n. f. Sorte de truble montée sur un support en forme de raquette. Broche qui sert au retordage du fil et de la soie pour la passementerie.


Coulette.

couleur n. f. (lat. *color*). Impression que fait sur l'œil la lumière réfléchie par les corps : *la lumière solaire est décomposée par le prisme en sept couleurs principales.* (V. PRISME.) Matière colorante : *broyer des couleurs.* Teint du visage : *avoir de belles couleurs.* Ce qui n'est ni blanc ni noir : *linge de couleur. Fig.* Apparence : *les couleurs de la vérité.* Prétexte : *sous couleur de se défendre. Fam.* Menteries : *conter des couleurs.* Caractère propre d'une opinion : *la couleur d'un journal. Couleur locale*, observant des détails de mise en scène qui caractérisent une époque, un pays. Chacun des quatre attributs qui distinguent les cartes à jouer. Au trente et quarante, la noire. *Fig.* Qualité du style, qui donne aux pensées de l'éclat. *Changer de couleur*, devenir pâle. *Un homme de couleur*, un mulâtre. Pl. Nuances distinctives d'un drapeau, d'une cocarde : *hisser au grand mât les couleurs nationales. Pâles couleurs*, nom vulgaire de la chlorose. PROV. et LOC. PROV. : **Juger** (ou **parler**) **d'une chose comme les aveugles des couleurs,** sans en avoir la moindre connaissance. **En faire voir de toutes les couleurs,** faire passer par toute sorte de tribulations ; tromper de toutes les façons. **Des goûts et des couleurs, il ne faut pas disputer,** chacun est libre d'avoir son opinion.

— ENCYCL. *Techn.* Les couleurs industrielles sont de trois espèces : *minérales*, *végétales* et *animales.* Les premières sont constituées par des oxydes et sulfures métalliques ; les secondes sont extraites de substances végétales pulvérisées ; les troisièmes sont obtenues par le broyage de certains insectes. Les couleurs minérales sont *naturelles* ou *artificielles.* Celles-là subissent diverses opérations, telles que le *cassage*, le *broyage*, le *débourbage*, la *lévigation*, la *décantation* et le *tamisage.* Ces opérations ont pour but de purifier les produits naturels. Toutes les couleurs, sauf celles en usage dans la teinturerie, se délayent dans diverses substances qui diffèrent suivant la future destination de ces couleurs ; c'est ainsi que l'on distingue les couleurs *à l'huile*, *à l'eau*, *à la colle*, *au miel*, *à la gomme*, *à la cire*, etc. Les couleurs tinctoriales se combinent la plupart du temps en agissant les unes à l'égard des autres comme réactifs chimiques. Les différentes couleurs artificielles sont : le *blanc*, le *bleu*, le *rouge*, le *jaune*, le *noir*, le *vert* et le *brun*, qui, combinés les uns avec les autres, fournissent toute la gamme des couleurs. Les *couleurs vitrifiables*, mélangées à des fondants d'origine minérale, servent à la décoration des porcelaines, en se liquéfiant à haute température.

couleur n. m. Dans les fonderies, ouvrier qui remplit les moules. Dans les lavoirs, garçon qui jette de l'eau bouillante sur le linge.

couleuvre n. f. (lat. *coluber*). Genre de serpent ovipare que l'on rencontre dans tous les pays du monde. *Fig.* Personne souple et rusée. Malice secrète. *Faire avaler des couleuvres à quelqu'un*, lui faire accroire des mensonges ; lui faire subir des affronts.

— ENCYCL. Les couleuvres sont des serpents dont la morsure n'est pas dangereuse, et qui peuvent atteindre une grande taille. En France, on trouve la *couleuvre à collier* (1m,20), olivâtre, marquée de brun, avec collier jaune, qui vit surtout dans l'eau ;

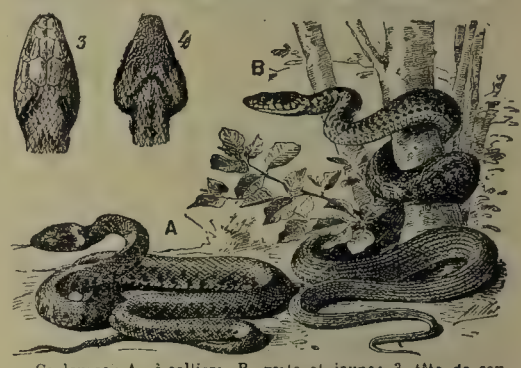

Couleuvre : A, à collier; B, verte et jaune; 3, tête de couleuvre vipérine; 4, tête de vipère aspic.

la *couleuvre verte et jaune* (1m,20) ; la *couleuvre d'Esculape*, d'un brun olive, avec le ventre jaunâtre (1m,60) ; la *couleuvre à quatre raies*, d'un brun jaunâtre, avec deux raies brunes et noires le long de chaque flanc (2 m.) ; la *couleuvre lisse*, d'un brun clair, qui ne dépasse pas 70 centimètres ; la *couleuvre vipérine*, semblable à la vipère, aquatique, assez petite, et qui, comme la vipère, se réunit en pelotes d'individus ; la *couleuvre chersoïde*, qui ressemble à la vipérine, etc. Dans les régions tropicales, il y a de nombreuses espèces de couleuvres ; certaines atteignant plusieurs mètres de long. V. SERPENT.

couleuvreau [*vrô*] n. m. Petit de la couleuvre.

couleuvrée [*vré*] n. f. Clématite des haies.

couleuvrin, e adj. Qui ressemble à la couleuvre.

coulevrine n. f. (de *couleuvre*). Ancien canon

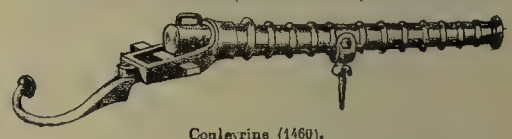
Coulevrine (1460).

à main ou monté sur affût, plus long et plus fin que ceux d'aujourd'hui.

coulevrinier [*ni-é*] n. m. Homme de guerre du XVe siècle, armé d'une coulevrine.

couli n. m. V. COOLIE.

coulicou n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, comprenant des coucous d'Amérique : *les coulicous sont d'un gris varié de blanc et de grisâtre.*

coulière n. f. Fer aplati en verge carrée. Pièce de bois d'un train de bois flotté.

coulin n. m. Un des noms vulgaires du pigeon ramier.

coulinage n. m. Flambage, à l'aide d'une torche de paille enflammée, de l'écorce des arbres fruitiers, pour détruire les insectes et les lichens.

couline n. f. Torche employée pour le coulinage.

couliner [*né*] v. a. Soumettre au coulinage.

coulis [*li*] n. m. (de *couler*). Jus d'une substance consommée par une cuisson lente, et passée au tamis ou à travers un linge : *coulis d'écrevisses.* Mortier, plâtre gâché, métal fondu que l'on coule dans les joints pour les boucher. Adjectiv. *Vent coulis*, qui se glisse à travers une fente, un trou.

coulisse [*li-se*] n. f. (de *couler*). Rainure dans laquelle on fait glisser une pièce mobile : *porte à coulisse.* Partie du théâtre, placée derrière les décors sur les côtés de la scène. *Fig.* Ce qui est secret, loin du public : *les coulisses de la politique.* Rempli d'une étoffe dans laquelle on fait glisser un cordon. Herse placée à la porte d'une tour ou d'un château. *Regards, yeux en coulisse*, regards tendres, regards obliques pour voir en cachette. *Bours.* Réunion des courtiers qui opèrent en dehors du ministère des agents de change.

— ENCYCL. *Bours.* La coulisse est la réunion des intermédiaires qui, à Paris, négocient directement la rente 3 p. 100 à terme, et, soit au comptant, soit à terme, les valeurs mobilières non inscrites au cours authentique et pour lesquelles l'intervention des agents de change n'est pas obligatoire.

Ce marché libre fait à lui seul les trois quarts des opérations du marché de Paris.

La loi de finances rendit, le 13 avril 1896, la production du bordereau d'agent de change obligatoire pour les valeurs cotées, ce qui équivalait à enlever à la coulisse la négociation de ces valeurs. Cette restriction n'a pas fait disparaître le marché libre.

coulissé, e [*li-sé*] adj. Muni d'une coulisse.

coulisseau [*li-sô*] n. m. Petite coulisse. Pièce qui se meut dans une coulisse. Bâti pour placer des tiroirs. Pl. Double coulisse de bois sur laquelle repose un lit à roulettes.

coulissement [*man*] n. m. Glissement en coulisse : *le coulissement d'une porte.*

coulisser [*sé*] v. a. Garnir de coulisses : *coulisser un tiroir; coulisser les côtés d'une scène.* V. n. Glisser sur coulisse : *porte qui coulisse.*

coulisseur [*li-seur*] n. m. Outil servant à faire des coulisses.

coulissier [*li-si-é*], **ère** adj. Qui a rapport à la coulisse : *la spéculation coulissière.* N. m. Courtier qui s'occupe de transactions de Bourse hors du parquet des agents de change.

coulissoire n. f. Outil de facteur d'instruments de musique pour creuser les coulisses.

Coullons, comm. du Loiret, arr. et à 14 kil. de Gien, sur la Tielle ; 3.870 h. Ch. de f. Orl. Saboteries

Coulmiers [*mi-é*], comm. du Loiret, cant. de Meung-sur-Loire ; 370 h. Victoire du général d'Aurelle de Paladines sur les Bavarois de von der Thann (9 nov. 1870). Monument commémoratif de cette victoire.

Coulogne, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 36 kil. de Boulogne, sur le canal de Calais à Saint-Omer ; 1.710 h. Ch. de f. N.

couloir n. m. (de *couler*). Passage de dégagement d'un appartement à un autre. Dégagement d'une salle de spectacle, d'assemblée. Passage qui conduit à la salle des séances des assemblées législatives : *intrigues de couloirs.* Ecuelle à fond de toile pour couler le lait à clair.

couloire n. f. (de *couler*). Vaisseau pour faire égoutter la partie liquide de certaines substances comme le fromage, les épinards, etc. Vase que l'on place sous le robinet d'une cuve lorsqu'on tire le vin. Filière d'épinglier.


Couloire.

coulomb [*lon*] n. m. (de *Coulomb* n. pr.) *Electr.* Quantité d'électricité que débiterait par *seconde* un courant d'une intensité égale à 1 *ampère* (abrév. C) : *le coulomb international correspond à un dépôt électrolytique de 0,00111800 gr. d'argent.*

Coulomb [*lon*] (Charles-Augustin **de**), savant physicien français, né à Angoulême, m. à Paris (1736-1806) ; inventeur de la balance de torsion. Membre de l'Académie des sciences.

coulombe [*lon-be*] n. f. Gros poteau d'une cloison.

coulombmètre [*lon*] n. m. Appareil pour mesurer les quantités d'électricité qui passent par une canalisation électrique.

coulommiers [*mi-é*] n. m. Fromage à pâte fermentée plus communément désigné sous le nom de *Brie.* Fromage épais légèrement salé que l'on vend sous le nom de *double-crème.*

Coulommiers [*lo-mi-é*], ch.-l. d'arr. (Seine-et-Marne), sur le Grand Morin, affl. de la Marne ; ch. de f. E., à 47 kil. de Melun ; 7.220 h. (*Columériens*). Fromages, imprimerie. Patrie de Barbier. La ville a été occupée et méthodiquement pillée par les Allemands du 5 au 7 septembre 1914. — L'arr. a 4 cant., 77 comm., 50.370 h. ; le cant. a 14 comm. et 16.770 h.


Armes de Coulommiers.

coulon n. m. Pigeon (dialect.).

Coulon, comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 9 kil. de Niort ; 1.640 h. Ch. de f. Et. Scieries.

Coulonges-sur-l'Autize, ch.-l. de cant. (Deux-Sèvres), arr. et à 20 kil. de Niort, tout près de l'*Autize*, affl. de la Sèvre Niortaise ; 2.350 h. Ch. de f. Etat. Clouteries. — Le cant. a 14 comm. et 15.750 h.

coulotte [*lo-te*] n. f. (de *couler*). Morceau de bois sur lequel le plombier fait glisser la lame de plomb pour l'enlever du moule. Assemblage de deux planches à angle droit, dont se servent les maçons pour faire couler le mortier.

Coulounieix, comm. de la Dordogne, arr. et à 3 kil. de Périgueux, près de l'Isle ; 1.330 h. Ch. de f. du Périgord.

Coulouvray-Boisbenâtre, comm. de la Manche, arr. et à 23 kil. de Mortain ; 1.210 h.

coulpe n. f. (lat. *culpa*). Faute, péché. (Vx.) *Dire sa coulpe de quelque chose*, en faire l'aveu, en témoigner du repentir. *Battre sa coulpe*, se frapper la poitrine en signe de repentir.

coult [*koult*] n. m. Bois d'Amérique employé en marqueterie.

coulure n. f. Accident qui empêche la fécondation de la fleur en faisant couler le pollen . *la coulure de la vigne se produit quand de fortes averses coïncident avec la floraison.* Partie du métal qui s'échappe à travers les joints du moule, au moment de la fonte. Corde d'une seine garnie de liège et de plomb.

— Encycl. *Arboric.* La coulure est un avortement plus ou moins complet du fruit, au moment de la floraison. Elle tient à diverses causes : végétation trop exubérante, épuisement du pied, mais, le plus souvent aussi, elle est due aux intempéries, surtout aux pluies abondantes qui lavent les sacs polliniques et font *couler* le pollen.

Dans le premier cas, on a recours à une taille longue, et aux pincements durant la floraison ; mieux encore, on pratique une incision annulaire juste au-dessous du fruit et sans attaquer l'aubier. Cette opération, qui se pratique pendant la floraison ou même un peu avant, a pour résultat de concentrer dans l'ovaire une plus grande quantité de sucs nourriciers, et d'augmenter la grosseur du fruit dont elle hâte également la maturation.

Dans le cas où la coulure est due à l'épuisement de l'arbre fruitier, seules des fumures abondantes peuvent la prévenir.

Enfin, si l'on craint les intempéries, difficiles à prévoir et surtout à éviter, on peut, par des soins appropriés, activer un peu la floraison ; certains arboriculteurs abritent leurs arbres à fruits avec des planches, paillassons, etc. ; mais, outre qu'elle est coûteuse, cette pratique ne donne pas souvent les résultats qu'on en attend.

coumaille [*ma. ll* mll., *e*] n. f. Roche des mines où la houille se trouve divisée.

coumarine n. f. Composé employé en parfumerie et que l'on extrait de la fève tonka et de quelques autres substances végétales.

coumarique adj. Se dit de l'un quelconque des trois acides qui dérivent de la coumarine.

coumarou n. m. Nom brésilien du coumarouna.

coumarouna n. m. Grand arbre, appelé aussi *dipteryx*, qui produit la fève tonka.

Coumassie ou **Koumassie** [*ma-si*], v. de Guinée (colonie angl. de la Côte de l'Or), capit. des Achantis ; prise par les Anglais en 1874 ; 35.000 h.

coumier [*mi-é*] ou **couma** n. m. Genre d'arbres de la famille des apocynacées, qui croissent en Guyane.

Coumoundouros [*moun'-dou-ross*] (Alexandre), homme politique grec, né à Avid, m. à Athènes (1812-1883) ; président du conseil en 1878.


Coumoundouros.

coumys ou **koumis** [*miss*] n. m. Boisson fermentée, fabriquée avec du lait de jument dans la Russie méridionale et dans l'Aise centrale : *le coumys est employé en thérapeutique comme reconstituant.*

Counani, localité de la Guyane, dans la partie longtemps contestée entre la France et le Brésil. Elle a été attribuée au Brésil par l'arbitrage de 1900.

Counéné ou **Cunene** (le), fleuve de la colonie portugaise d'Angola ; une partie de son cours sert de frontière entre cette colonie et l'Union sud-africaine.

cou-nu n. Nom de volailles (originaire de Transylvanie) dont le cou est dépourvu de plumes sur toute sa longueur.

coup [*kou*] n. m. (lat. *colaphus*). Choc, attouchement subit de deux corps : *recevoir un coup.* Blessure : *tomber percé de coups.* Décharge, détonation d'une arme à feu : *entendre un coup de feu.* Chacun des mouvements d'un corps qui doivent se répéter : *un coup de piston.* Mouvement violent des éléments : *un coup de vent ; un coup de mer.* Chacun des sons que rendent certains corps quand on les frappe : *coup de cloche, de tambour.* Heure précise sonnée par une horloge : *au coup de midi.* Ce qu'on boit en une fois : *un coup de vin, de rhum.* Manière de jouer ; chacune des actions du joueur. Fois, moment : *du premier coup. Fig.* Mouvement violent, attaque : *frapper un coup décisif.* Action bonne ou mauvaise, mais hardie : *réussir un bon coup ; faire un mauvais coup.* Résultat : *manquer son coup.* Chance favorable, circonstance heureuse : *un coup de fortune. Coup de tête*, action hardie mais inconsidérée, inspirée par le caprice, le dépit ou le désespoir. *Donner un coup de main à quelqu'un*, lui prêter une assistance passagère. *Coup d'air*, mal produit par un courant d'air. *Coup de sang*, épanchement subit au cerveau. *Coup de soleil*, insolation. *Coup de feu*, surélévation soudaine de la chaleur du foyer, qui brûle ce que l'on cuisait et, *au fig.*, redoublement de travail, d'activité. *Fam. Coup de chien*, bourrasque, émeute. *Coup dur*, événement qui réclame un redoublement de force, d'énergie. *Coup d'œil*, regard rapide. *Coup d'essai*, ce qu'on fait pour la première fois. *Coup de maître*, action habilement concertée et exécutée. *Coup de Jarnac*, porté en trahison. (V. Jarnac.) *Coup de théâtre*, changement subit dans une situation. *Coup de grâce*, qui tue, achève la ruine. *Coup d'Etat*, abus d'autorité. *Coup de chapeau*, salut donné en passant. *Le coup de pied de l'âne*, lâche insulte faite à quelqu'un jadis puissant. (Allus. à la fable de La Fontaine : *le Lion devenu vieux.*) *Sans coup férir*, sans combattre. *Coup-de-poing*, v. à son ordre alph. Pl. Action de se battre : *en venir aux coups.* Loc. adv. : *A coup sûr*, certainement. *Après coup*, quand il n'est plus temps. *Sur le coup*, tout de suite. *A tout coup*, à chaque fois. *Tout à coup*, soudainement. *Tout d'un coup*, en une seule fois. *Coup sur coup*, sans interruption. Loc. prép. : *Sous le coup de*, sous l'influence funeste, la menace de. *A coups de*, en frappant, en attaquant avec. *Hydraul. Coup de bélier*, v. bélier.

— Encycl. *Dr. Coups et blessures.* Il faut distinguer entre les blessures et coups volontaires, et les blessures et coups involontaires :

1° *Blessures et coups volontaires non qualifiés meurtre.* Tout individu qui, volontairement, a fait des blessures ou porté des coups ayant entraîné une maladie ou incapacité de travail personnel pendant plus de vingt jours, est puni d'un emprisonnement de deux ans à cinq ans, et d'une amende de 16 francs à 2.000 francs. Quand les violences ont été suivies de mutilation, amputation ou privation de l'usage d'un membre, ou d'une infirmité permanente, le coupable est puni de la réclusion. Si les coups portés ou les blessures faites volontairement, mais sans intention de donner la mort, l'ont pourtant occasionnée, le coupable est puni de la peine des travaux forcés à temps.

2° *Blessures involontaires.* Celui qui, par maladresse ou imprévoyance, a blessé involontairement autrui, est puni de six jours à deux mois d'emprisonnement et de 16 à 100 francs d'amende, ou de l'une de ces deux peines. V. homicide, meurtre.

coupable adj. et n. (du lat. *culpa*, faute). Qui a commis un crime, une faute. Répréhensible, en parlant des choses : *acte coupable.* Ant. **Innocent.**

coupablement [*man*] adv. D'une manière coupable, répréhensible.

coupage n. m. Action de couper. Mélange de plusieurs vins qui possèdent des qualités différentes. Mélange d'alcools à différents degrés de concentration. Mélange de fourrages coupés et déchiquetés que l'on donne aux bestiaux. Action d'ajouter de l'eau à un liquide quelconque dont on veut amoindrir la force.

— Encycl. Le coupage d'un liquide a pour but soit d'en atténuer la force (mélange d'alcools à des degrés différents), soit de lui donner des qualités qu'il ne possède pas ; mais, en général, l'appellation s'applique plus particulièrement aux vins.

Par le coupage des vins, on leur donne de la couleur, du bouquet, de la verdeur, de l'acidité, ou l'on atténue tel ou tel défaut (manque de tanin, d'alcool, etc.). Mais l'opération du coupage, parfaitement licite tant que le mélange provient uniquement de vins naturels, devient une falsification quand on fait usage de substances nocives (fuchsine, par exemple, pour donner de la couleur), ou que l'on trompe l'acheteur sur la qualité de la marchandise en lui vendant du vin coupé de produits de seconde cuvée (vins de sucre ou vins de raisins secs) ou simplement d'eau (mouillage).

coupant [*pan*], **e** adj. Qui coupe. *Géom.* Qui divise en deux parties : *un plan coupant.* N. m. Tranchant : *le coupant d'une lame.*

coup-de-poing n. m. Petit pistolet de poche. Sorte de poinçon, foret dont on frappe les douves d'une barrique, pour y percer un petit trou. *Coup-de-poing américain*, arme consistant en une masse de fer munie ou non de pointes et percée de trous, dans lesquels on passe les doigts.

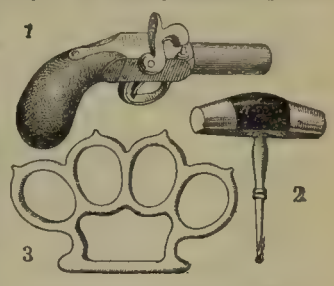
Coup-de-poing ; 1. Pistolet ; 2. Foret ; 3. Coup-de-poing américain.

coupe n. f. (lat. *cuppa*). Sorte de verre à boire, porté sur un pied, généralement plus large que profond ; son contenu : *boire une coupe de champagne.* Vasque ronde d'une fontaine. *Fig.* Source où l'on sabreuve : *la coupe des plaisirs. Boire la coupe jusqu'à la lie*, ne se voir épargner aucune douleur. *Théol.* Communion sous l'espèce du vin. Prov. : **Il y a loin de la coupe aux lèvres,** il y a loin entre un projet, une espérance, et leur réalisation.

Coupe et les Lèvres (*la*), drame en cinq actes et en vers d'A. de Musset, qui fait partie du *Spectacle dans un fauteuil.* Peinture symbolique et vive de la lutte entre l'amour et la débauche. Franck, chasseur du Tyrol, dédaigne la douce Deidamia pour la courtisane Belcolor ; lassé de celle-ci, il tâche à s'étourdir dans les combats, puis revient à Deidamia ; au moment où il va lui donner le premier baiser, la jeune fille est poignardée par Belcolor.

coupe n. f. (de *couper*). Action de couper : *diriger la coupe d'un bois.* Etendue de bois destinée à être coupée : *coupe de 20 hectares. Coupe réglée*, aménagement suivant lequel on coupe chaque année une portion de bois déterminée. *Fig. Mettre quelqu'un, quelque chose en coupe réglée*, opérer régulièrement des prélèvements au détriment de cette personne ou de cette chose. *Coupe sombre*, opération qui consiste à enlever une partie des arbres qui composent un massif, et *fig.*, épuration d'un personnel par l'élimination des membres les plus compromis. Action, manière de tailler une étoffe : *coupe élégante d'un habit.* Disposition des repos dans les vers, dans la phrase : *vers d'une coupe heureuse.* Représentation graphique d'un objet dont on veut figurer l'intérieur : *représenter un fruit en coupe pour en montrer les graines.* Art de tailler les pierres. *Jeux.* Action de faire passer dessous la partie d'un jeu de cartes qui était dessus. *Faire sauter la coupe*, rétablir subrepticement les paquets de cartes dans l'ordre où ils étaient avant la coupe. Façon de nager alternativement de chacun des deux bras, en le retirant de l'eau et en le lançant en avant, puis en le ramenant le long du corps. *Tirer sa coupe*, nager de cette manière. *Etre sous la coupe de quelqu'un*, être sous sa dépendance. Quantité de verre en fusion, qu'on prend pour faire une glace soufflée. *Fausse coupe* ou *coupon*, ce qui reste d'une pièce d'étoffe débitée et qui est insuffisant pour faire un vêtement.


Coupe.

coupé, e adj. Se dit de l'écu ou d'une pièce partagée horizontalement en deux parties égales. (V. la planche blason.) N. m. : *le coupé et le tranché donnent l'écartelé.*

coupé n. m. Voiture fermée, à quatre roues, généralement à deux places. Partie antérieure d'une diligence. Compartiment d'un wagon de première classe qui n'a qu'une seule banquette. Pas de danse, que l'on exécute en se jetant sur un pied et en passant l'autre devant ou derrière. *Escr.* Dégagé qui s'exécute en levant rapidement l'épée par dessus le fer de l'adversaire. *Musiq.* Action d'abandonner une note après l'avoir touchée, sans tenir compte de sa durée. *Coupé-lit*, v. à son ordre alph.

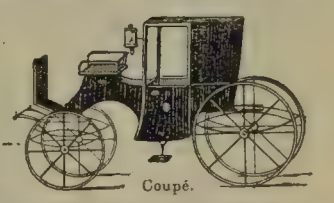
Coupé.

coupe-air n. m. invar. Amas d'eau retenu dans un coude de tuyau, servant à arrêter les émanations des conduites d'eaux ménagères.

coupeau [*pô*] n. m. Cime. (Vx.) *Blas.* Sommet de montagne figuré sur l'écu.

coupeau [*pô*] n. m. Ce qu'on enlève en coupant un métal. Bande de carton, contenant cinq cartes à jouer.

coupe-ballot n. m. Couteau recourbé pour couper les cordes des ballots. Pl. des *coupe-ballots.*

coupe-bordure n. m. Outil servant à régulariser les bordures des pelouses de gazon. Pl. des *coupe-bordure* ou *coupe-bordures.*

coupe-bourgeon n. m. Nom vulgaire de divers charançons (rhynchite, otiorhynque). Pl. des *coupe-bourgeons.*

coupe-bourse n. m. Nom donné autrefois aux voleurs à la tire.

coupe-cercle n. m. Compas dont une des deux branches est tranchante et sert à couper circulairement le papier ou le carton. Sorte de vilebrequin, armé d'une couronne tranchante, qui sert à enlever des disques de bois circulaire. Pl. des *coupe-cercle* ou *coupe-cercles*.

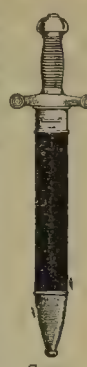
Coupe-choux.

coupe-cheville n. m. Outil de cordonnier, servant à couper les chevilles qui maintiennent la semelle. Pl. des *coupe-chevilles*.

coupe-choux [*chou*] n. m. invar. *Fam.* Frère lai chargé des offices vulgaires. *Pop.* Sabre poignard des fantassins, de 1831 au second Empire.

coupe-cigares n. m. invar. Instrument pour couper le bout des cigares.

coupe-circuit n. m. invar. Fil d'alliage fusible, que l'on intercale dans un circuit électrique et qui fond quand l'intensité du courant devient trop considérable, interrompant ainsi le circuit.

coupe-collets n. m. invar. Appareil pour couper les collets et les feuilles des betteraves, au moment de l'arrachage. Syn. DÉCOLLETEUR.

coupe-cors n. m. invar. Instrument tranchant, pour couper les cors et les durillons.

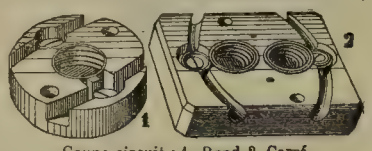
Coupe-circuit : 1. Rond 2. Carré.

coupée [*pé*] n. f. Ouverture pratiquée dans la muraille d'un navire et faisant communiquer l'intérieur avec l'échelle placée à l'extérieur. Syn. SABORD DE COUPÉE.

coupe-feu n. m. invar. Large avenue ménagée de distance en distance, dans les forêts d'arbres résineux, afin d'arrêter la propagation des incendies.

coupe-feuilles n. m. invar. Instrument employé dans les magnaneries, pour couper les feuilles de mûrier.

coupe-file n. m. invar. Carte délivrée par la préfecture de police et qui permet de couper les files de voitures, les barrages d'agents, quand la circulation n'est pas libre.

coupe-foin n. m. invar. Outil tranchant, pour entamer les meules de foin pressé, au fur et à mesure de la consommation.

coupe-gazon n. m. invar. Instrument employé pour couper les gazons.


Coupe-cors.

coupe-gorge n. m. invar. Endroit dangereux : *certaines rues de Londres sont de vrais coupe-gorge. Mar.* Courbe de charpente, qui forme la gorge d'un vaisseau.

coupeillon [*pè, ll* mll., *on*] n. m. (provenç. *coupayoun*). Petite truble pour retirer les poissons des poches d'une bourdigue.

coupe-jarret n. m. Brigand. *Fig* Homme dénué de tout scrupule. Pl. des *coupe-jarrets*.

coupe-julienne n. m. invar. Instrument qui sert à découper en menus fragments les légumes destinés à la confection des juliennes.

coupe-lande n. m. invar, Houe de fer pour enlever les ajoncs, etc., sur les mauvais terrains.

coupe-légumes n. m. invar. Instrument pour couper les légumes en morceaux de dessin déterminé.

coupé-lit n. m. Coupé de wagon dont le dossier bascule en arrière et transforme le siège en lit. Pl. des *coupés-lits*.

coupellation [*pèl-la-si-on*] n. f. *Chim.* Opération qui consiste à séparer, par la fusion, l'or ou l'argent unis à d'autres métaux. V. ESSAI.

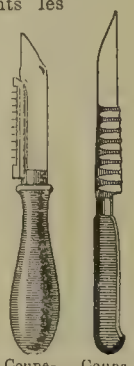
Coupe-julienne. Coupe-légumes.

coupelle [*pè-le*] n. f. (de *coupe*). Petite coupe. Petit creuset de terre réfractaire, de porcelaine, de cristal, de grès, etc., utilisé dans les laboratoires, et *spécialem.* petit creuset en os calcinés pour la coupellation. Pelle de fer-blanc, pour prendre la poudre à canon.

coupeller [*pèl-lé*] v. a. Passer à la coupelle : *coupeller de l'or, de l'argent, etc.*

coupement [*man*] n. m. Action de couper. Intersection de deux voies ferrées.

coupe-net [*nèt'*] n. m. invar. Pince tranchante, pour couper les fils métalliques.

coupe-ongles n. m. invar. Sorte de ciseaux en acier, à lames très courtes et très robustes, servant à couper les ongles des mains et des pieds.

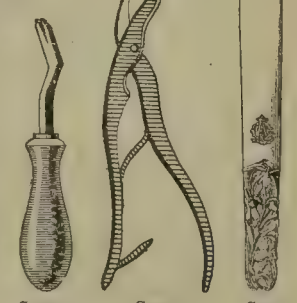
Coupe-passepoil. Coupe-net. Coupe-papier.

coupe-oreilles n. m. invar. Cisaille à vis de rappel, pour couper les oreilles des chiens.

coupe-paille n. m. invar. V. HACHE-PAILLE.

coupe-papier n. m. invar. Sorte de couteau en bois, en os, etc., pour couper le papier, séparer les feuillets d'un livre, etc.

coupe-passepoil n. m. invar. Outil de cordonnier.

coupe-pâte n. m. invar. Couteau de boulanger, pour couper la pâte.

coupe-queue n. m. invar. Instrument employé pour couper la queue aux chevaux. Instrument de mégissier, pour couper les queues des peaux.

couper [*pé*] v. a. (de *coup*). Diviser, séparer avec un instrument tranchant : *couper du pain ; couper la tête.* Entamer par incision : *bretelles qui coupent les épaules.* Châtrer : *couper un chat.* Impressionner fortement et désagréablement : *bise qui coupe le visage.* Rompre ; interrompre : *couper un pont ; couper la respiration ; couper la parole ; couper la fièvre. Fig. Couper bras et jambes à quelqu'un,* lui causer une stupeur profonde, lui ôter tout moyen d'action. *Couper à* ou *dans la racine,* extirper radicalement. *Couper l'herbe sous les pieds de quelqu'un,* le supplanter. *A couper au couteau,* très épais. *Bête à couper au couteau,* très bête. *Couper un cheveu en quatre,* être très subtil ou très méticuleux. *Pop. Couper le sifflet, la chique à quelqu'un,* l'interdire, le réduire au silence. (On dit aussi : *Ça te la coupe !*) *Couper dans le vif,* prendre des mesures décisives. *Couper les vivres,* supprimer les subsides que l'on donne habituellement à quelqu'un. Tailler sur un patron : *couper un habit.* Mêler un liquide avec un autre : *couper du lait d'eau de Vichy.* Prendre avec un atout une carte de son adversaire. Au tennis, renvoyer la balle de manière qu'elle rebondisse de travers. *Littér.* Multiplier les repos : *couper son style.* V. n. Etre bien tranchant : *ce couteau coupe bien.* Faire deux paquets d'un jeu de cartes. Aller sans détour : *couper à travers champs. Couper court à,* mettre un terme à. **Se couper** v. pr. Se faire une coupure. Se croiser : *rues qui se coupent à angle droit.*

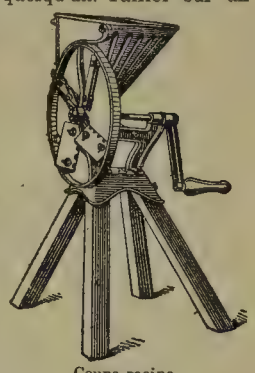
Coupe-racine.

Fig. et *fam.* Se contredire : *le menteur se coupe sans cesse.* LOC. PROV : **Couper la queue du chien d'Alcibiade,** ou **à son chien.** V. QUEUE.

coupe-racines n. m. invar. Instrument propre à diviser les racines alimentaires (betteraves, carottes, rutabagas, etc.).

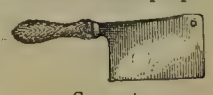
Couperet.

couperas [*ra*] n. m. Sorte de fil etenforme de petite truble.

couperet [*rè*] n. m. Large couteau de boucherie et de cuisine. Outil d'acier, pour couper les fils d'émail. Couteau de la guillotine.

couperie [*rî*] n. f. Atelier où l'on coupe les poils destinés à la fabrication des chapeaux.

Couperin (François), dit *le Grand*, claveciniste, organiste et compositeur français, d'une grande originalité, né et m. à Paris (1668-1733). Il appartenait à une famille qui, pendant deux siècles, s'est distinguée dans la musique.


Couperin.

couperose [*rô-ze*] n. f. (du même radical que l'angl. *copper*, cuivre). Nom vulgaire de différents sulfates : *couperose verte* (sulfate de fer), *bleue* (sulfate de cuivre), *blanche* (sulfate de zinc). *Pathol.* Inflammation des glandes cutanées de la face, caractérisée par des rougeurs diffuses.

— ENCYCL. *Pathol.* La couperose débute par de petits points, puis par de petites pustules rouges disséminées. Peu à peu les pustules s'étendent, se réunissent, et toute la peau est atteinte. On l'observe surtout chez les alcooliques, chez les femmes arrivées à la ménopause, etc. Le traitement consiste en pommades soufrées, huile de cade, préparations iodées, etc. On surveillera aussi le régime alimentaire.

couperosé [*rô-zé*], **e** adj. Qui est atteint de couperose : *visage couperosé.*

couperoser [*ro-zé*] v. a. Rendre couperosé. **Se couperoser** v. pr. Devenir couperosé.

couperu n. m. Petit filet pour prendre le poisson des écluses, quand l'eau ne s'est pas encore retirée.

Couperus (Louis), poète et littérateur hollandais, né à La Haye, m. près d'Arnhem (1863-1923). Parmi ses romans, citons : *Majesté, Extase, la Paix du monde, Psyché*, etc.

coupe-sève n. m. invar. Outil à deux lames emmanchées parallèlement l'une à l'autre, et servant à faire autour des rameaux des incisions annulaires pour arrêter la sève et la diriger vers les branches à fruit. (On dit aussi INCISEUR.)


Coupe-sève.

coupe-sucre n. m. invar. Sorte de pince en acier, permettant de saisir un morceau de sucre, de nougat, et de le couper en deux.

coupeter [*té*] v. a. V. COPTER.

coupe-tête n. m. invar. Bourreau. (Vx.) Adjectiv. Qui fait couper des têtes, surnom donné à Jourdan. V. JOURDAN.

coupe-tige n. m. invar. Instrument à deux branches, pour couper les tiges des plantes.

coupe-tube n. m. Instrument destiné à trancher un tube. Pl. des *coupe-tube* ou *coupe-tubes*.

coupeur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui coupe les étoffes, les cuirs, etc., pour la fabrication des vêtements, des chaussures, etc. : *une habile coupeuse. Coupeur de bourses*, pick-pocket. *Coupeur d'oreilles*, spadassin. N. f. Machine à diviser la filasse. Machine à couper les bords ébarbés du papier.

coupe-vent n. m. et adj. invar. Assemblage de tôle placé à l'avant des locomotives de grande vitesse, de manière à réduire la résistance de l'air.

coupier [*pi-é*] n. m. Etui où l'on renfermait les ciboires et autres vases sacrés.

coupille [*ll* mll.] n. f. Nom donné en certaines régions aux menues branches qu'on élague régulièrement pour faire des fagots. Petit levier sur lequel on appuie avec le pouce pour lever le couvercle d'un hanap ou autre vase à boire.

coupis ou **coupil** [*pi*] n. m. Surélévation sur le pont d'un bâtiment. Toile de coton des Indes.

couplage n. m. (de *couple*). Assemblage de pièces mécaniques.

couple n. f. (lat. *copula*). Lien pour attacher ensemble : *la couple des chiens de chasse.* Deux choses de même espèce, mises ou considérées ensemble, mais unies accidentellement : *une couple d'œufs ; une couple de cailles rôties.* N. m. Deux êtres animés, unis par la volonté, le sentiment ou toute autre cause qui les rend propres à agir de concert : *un couple d'amants, d'amis.* Se dit d'animaux, mâle et femelle, réunis deux à deux, ou appariés pour un même travail : *un couple de pigeons, de chevaux attelés à la même voiture.* Pièce courbe, symétrique par rapport à la quille, et montant par parties accouplées jusqu'au plat-bord. Fil de fer un peu recourbé fixé à une longue ligne et portant à chaque extrémité une empile garnie d'hameçons. *Mécan.* Système de forces égales, parallèles, mais de sens contraire. Elément de pile.

couplement [*man*] n. m. Action d'accoupler deux roues. Son résultat.

coupler [*plé*] v. a. (de *couple*). Attacher deux à deux : *coupler des chiens ; coupler des pièces de linge.* Couvrir, en parlant de la louve. *Coupler un train de bois*, en assembler les pièces. *Turf. Chevaux couplés*, chevaux appartenant au même propriétaire. (Si l'un d'eux gagne la course où ils sont engagés, le pari mutuel paye également pour les autres.)

couplet [*plè*] n. m. (de *couple*). Stance faisant partie d'une chanson : *des couplets satiriques.* Tirade, en général. Double patte de fer avec charnière.


Couplet.

— ENCYCL. Le couplet est une suite de vers dans un rythme et un arrangement de rimes déterminé, dont l'assemblage constitue l'élément de la chanson. Il se termine ordinairement par un trait nommé refrain. Voici, à titre d'exemple, un couplet de la célèbre chanson, *les Bœufs*, de Pierre Dupont :

J'ai deux grands bœufs dans mon étable,
Deux grands bœufs blancs marqués de roux ;
La charrue est en bois d'érable,
L'aiguillon en branche de houx.
C'est par leurs soins qu'on voit la plaine
Verte l'hiver, jaune l'été ;
Ils gagnent dans une semaine
Plus d'argent qu'ils m'en ont coûté.

REFRAIN

S'il me fallait les vendre,
J'aimerais mieux me pendre ;
J'aime Jeanne, ma femme ; hé bien ! j'aimerais mieux
La voir mourir, que voir mourir mes bœufs !

croupleter [*té*] v. a. (Ne double pas le *t* devant une syllabe muette, mais l'*e* prend un accent grave : *je couplète, nous couplèterons.*) Attaquer par des couplets : *coupleter un ministre.* **Coupleté, e** part. pass. Substantiv : *les couplets perdent parfois patience.*

coupleur n. m. Appareil employé pour charger les accumulateurs.

couplière n. f. Pièce d'un train de bois qui sert à retenir les branches. *Archéol.* Bride, charnière ou penture.

coupoir n. m. Outil pour couper les corps durs.

coupolard [*lar*] n. m. *Fam.* Membre de l'Institut, de l'Académie française.

coupole n. f. (de l'ital. *cupola ;* de *cupa*, coupe). L'intérieur, la partie concave d'un dôme. *Par anal.* Ce qui est arrondi : *la coupole du ciel.* Abusivem., le dôme lui-même : *les architectes byzantins ont beaucoup employé la coupole.* Dôme d'acier très surbaissé, dominant la maçonnerie d'un fort, et abritant les pièces de grosse artillerie. *Fam.* L'Institut de France et particulièrement l'Académie française : *assister sous la coupole à la réception d'un académicien.*

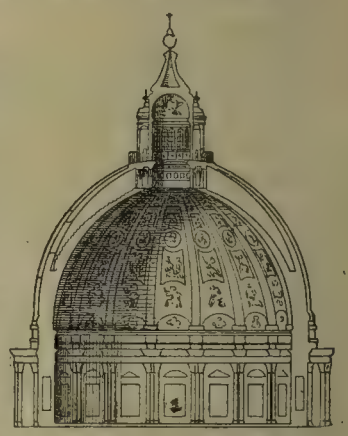
Coupole de Saint-Pierre de Rome (coupe).

— ENCYCL. La coupole est une voûte fermée, en forme de coupe renversée, construite sur un plan circulaire ovale ou polygonal. La coupole est la voûte intérieure de l'édifice, tandis que le dôme en est la partie extérieure, les deux parties étant deux constructions bien distinctes. L'antiquité a connu les coupoles sur pendentifs. La coupole de Sainte-Marie-des-Fleurs, à Florence, a 43m,65 de diamètre, celle de Saint-Pierre de Rome 43m,35, celle du Panthéon de Rome 44m,70, celle du Panthéon de Paris 20m,70, celle des Invalides 25 mètres


Coupole (coupe).

coupon n. m. (de *couper*). Reste d'une pièce d'étoffe : *coupon de soie.* Titre d'intérêt joint à une action ou à une obligation, et qu'on détache à chaque échéance. *Théât.* Chacun des billets donnant entrée dans une loge. Partie d'une coupe de bois. Dix-huitième partie d'un train de bois flotté. *Post. Coupon-réponse*, sorte de carte que l'on peut glisser dans une lettre à destination de l'étranger, et qui représente la valeur d'un timbre.

— ENCYCL. *Banq.* Les coupons (ou *étiquettes*) joints aux titres et mentionnant l'échéance et le montant des arrérages et intérêts pour les rentes et obligations, le numéro de la répartition des dividendes pour les actions, servent de titres de créance entre les mains des porteurs, et d'acquit à l'Etat, aux communes et aux sociétés. Ils doivent, pour les valeurs françaises et la plupart des valeurs étrangères, être présentés à l'encaissement dans un délai de cinq ans, sous peine de prescription.

En Bourse, le détachement des coupons s'opère : 1° pour les rentes françaises, quinze jours avant leur échéance ; 2° pour les valeurs ne se négociant qu'au comptant, le jour de leur échéance ; 3° pour celles se négociant à terme, à la cinquième bourse suivant l'échéance.

Les coupons des rentes françaises sont payés au porteur, sans aucune justification de propriété. L'administration ne peut surseoir au payement. V. TITRES, VALEURS MOBILIÈRES.

Couptrain, ch.-l. de c. (Mayenne), arr. et à 34 kil. de Mayenne, sur la Mayenne ; 390 h. Ch. de f. Et. — Le cant. a 11 comm. et 9.260 h.

coupure n. f. (de *couper*). Incision faite dans un corps par un instrument tranchant : *se faire une coupure à la main.* Nom donné aux fractures géologiques. Fossé pour l'écoulement des eaux. *Fig.* Billet de banque représentant une fraction d'un billet plus fort : *la guerre a amené en France l'apparition des coupures de vingt, dix et cinq francs ; puis celles de deux francs, d'un franc et de cinquante centimes.* Suppression de quelques passages dans une pièce de théâtre, un ouvrage littéraire.

— ENCYCL. *Méd.* Le traitement des coupures légères constiste à bien laver la plaie avec de l'eau bouillie ou de la liqueur de Van Swieten dédoublée, puis, si la coupure est longue, à faire des points de suture. Un pansement aseptique suffit en général.

couque [*kou-ke*] n. f. Sorte de gâteau qu'on mange surtout avec le thé.

cour n. f. (lat. *curtis*). Espace clos de murs ou de bâtiments, dépendant d'une habitation. *Cour d'honneur*, la plus belle cour d'un château. A Paris, rue dont les extrémités sont closes par des bâtiments : *la cour du Commerce.* Nom donné aux sièges supérieurs de justice : *Cour de cassation. Cour des comptes, cour d'appel, cour d'assises, cour martiale.* Ensemble des magistrats de chacun de ces sièges : *la cour délibère.* Lieu où ils siègent : *la Cour des comptes fut incendiée en 1871.* Résidence d'un souverain ; ensemble des principaux personnages et officiers qui l'entourent : *la cour de François Ier fut très brillante.* Souverain et son conseil. Gouvernement d'un souverain ; son cabinet, par rapport à la politique extérieure : *la cour de Londres. Amitié, ami de cour*, fausse amitié, faux ami. *Abbé de cour*, élégant et mondain. *Eau bénite de cour*, vaines promesses. *Etre bien, mal en cour*, être ou non en faveur. *Fig.* Respects, assiduités : *faire sa cour. La cour du roi Pétaud*, maison pleine de confusion, où chacun commande. *Haute cour*, nom pris par le Sénat lorsqu'il est réuni en *cour de justice* pour juger soit le président de la République, soit les ministres, et pour connaître des attentats contre la sûreté de l'Etat (loi du 24 févr. 1875).

— ALLUS. HIST. : **La cour rend des arrêts et non pas des services,** belles paroles qui ont été attribuées à Séguier, premier président de la cour de Paris sous Charles X, puis à son aïeul Séguier, chancelier de France sous Richelieu et Mazarin. Mais elles ne cadrent pas avec le caractère de ces deux personnages. Le Séguier du XVIIe siècle aurait dit : « La cour rend des arrêts, et quelquefois des services ».

— ENCYCL. *Dr. Cour de cassation.* La Cour de cassation comprend 49 membres : un premier président, 3 présidents de chambre et 45 conseillers. Le parquet de la Cour de cassation se compose du procureur général de la République et de 6 avocats généraux. Des avocats, véritables officiers ministériels, pourvus de charges, dont le nombre est fixé à 60, exercent devant la Cour de cassation les doubles fonctions d'avoué et d'avocat.

La Cour de cassation siège à Paris, au Palais de justice ; elle se divise en trois chambres, dont deux sont spécialement consacrées aux affaires civiles : la *chambre des requêtes*, qui soumet les pourvois à un premier examen et la *chambre civile*, qui prononce le rejet définitif du pourvoi, ou la cassation. — Les affaires criminelles sont directement portées devant la *chambre criminelle.*

La cour de cassation n'a pas à statuer sur le fond du litige : elle a seulement à rechercher si les moyens de cassation proposés devant elle sont bien fondés. Quand elle annule une décision, adoptant les moyens de cassation qui lui sont proposés, elle renvoie devant un autre tribunal de même ordre pour qu'il soit statué à nouveau. Toutefois, en cas de contrariété de jugements, la cassation est prononcée sans renvoi.

Outre les pourvois qui lui sont soumis par les parties et qui constituent sa principale fonction, la Cour de cassation connaît encore, sur la demande formée par son procureur général : des excès de pouvoir des juges, des règlements de juges, des prises à partie, des demandes en renvoi ou en revision, et enfin des affaires disciplinaires déférées au conseil supérieur de la magistrature.

Cour d'appel. Le territoire français est partagé en 27 ressorts de cours d'appel. (V. APPEL *et carte de* FRANCE.) L'Algérie a une cour d'appel ; il y en a six aux colonies.

Chaque cour d'appel a à sa tête un premier président, des présidents de chambre et des conseillers. Il y a près de chaque cour un procureur général, des avocats généraux et des substituts du procureur général, un greffier en chef et des commis greffiers.

Les cours d'appel se divisent en sections appelées *chambres.* La *chambre civile* connaît de toutes les affaires ordinaires en matière civile. La *chambre correctionnelle* statue sur tous les appels des jugements rendus par les tribunaux correctionnels du ressort. Une troisième chambre, dite *chambre des mises en accusation*, est chargée de connaître de toutes les affaires renvoyées devant elle par les juges d'instruction à l'occasion des faits réputés crimes.

Les cours d'appel statuent en dernier ressort sur les appels des jugements des tribunaux de première instance et des tribunaux de commerce ; sur les appels des décisions des juges civils et de commerce d'un autre ressort, lorsqu'il y a renvoi de la Cour de cassation ; sur les sentences arbitrales, lorsque la contestation était de nature à être soumise aux tribunaux civils ; sur les ordonnances de référés.

Les cours d'appel jugent les affaires de leur compétence, tantôt en *audience ordinaire*, tantôt pour les questions d'Etat et les affaires renvoyées après cassation, en *audience solennelle* (deux chambres réunies).

Les décisions des cours d'appel portent le nom d'*arrêts.* Les arrêts sont *définitifs* lorsqu'ils jugent le fond du procès ; *provisoires*, lorsqu'ils statuent sur un point qui ne préjuge pas le fond ; *interlocutoires*, lorsqu'ils ordonnent un moyen d'instruction, tel qu'une enquête, une expertise qui, bien que ne liant pas le juge, préjuge jusqu'à un certain point sa décision ; *contradictoires*, lorsqu'ils sont rendus en présence de toutes les parties ; *par défaut*, lorsqu'une ou plusieurs parties n'ont pas constitué avoué, ou n'ont pas conclu ; *d'expédient* ou *d'accord*, lorsque toutes les parties s'entendent pour faire rendre une décision conformément à leurs désirs ; *sur requête*, lorsqu'ils statuent sur une requête présentée dans les matières où ce mode de procéder est admis par la loi ; *d'entérinement*, lorsque la cour entérine des lettres de grâce et autres actes de l'autorité gouvernementale, etc.

Cour d'assises. C'est la juridiction chargée de juger définitivement et sans appel les infractions à la loi pénale qualifiées *crimes* et punies de peines afflictives et infamantes, depuis la réclusion jusqu'à la peine de mort.

L'appréciation du fait, c'est-à-dire la culpabilité ou la non-culpabilité de l'accusé appartient au *jury*, l'application de la loi et de la peine à la *cour.*

La cour d'assises forme un tribunal composé à la fois de magistrats et de simples citoyens, siégeant non d'une manière permanente, mais par assises, à des époques périodiques appelées *sessions* (en général tous les trois mois, à Paris tous les quinze jours). Ses décisions, sans appel, ne peuvent être attaquées que par le pourvoi en cassation.

Il y a une cour d'assises par département, et la session se tient d'ordinaire au chef-lieu. Par exception, elle siège à Aix (Bouches-du-Rhône), Bastia (Corse), Carpentras (Vaucluse), Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), Coutances (Manche), Douai (Nord), Montbrison (Loire), Reims (Marne), Riom (Puy-de-Dôme), Saintes (Charente-Inférieure), Saint-Flour (Cantal), Saint-Mihiel (Meuse), Saint-Omer (Pas-de-Calais).

Dans tous les départements, les assises sont tenues par un conseiller de la cour d'appel délégué à cet effet pour les présider, et par deux juges faisant fonctions d'assesseurs.

Nul ne peut remplir les fonctions de juré, s'il n'est âgé de trente ans accomplis, s'il ne jouit des droits politiques, civils et de famille, ou s'il est dans un des cas d'incapacité ou d'incompatibilité établis par la loi.

La liste annuelle du jury comprend : pour le département de la Seine, trois mille jurés : pour les autres départements, un juré par cinq cents habitants, sans toutefois que le nombre des jurés puisse être inférieur à quatre cents et supérieur à six cents. Cette liste est complétée par une liste de jurés suppléants ; trois cents pour Paris, cinquante pour les autres départements.

Dix jours au moins avant l'ouverture des assises, on tire au sort, en audience publique, au tribunal du chef-lieu d'assises, sur la liste annuelle, les noms des trente-six jurés qui forment la liste de la session. On tire, en outre, quatre jurés suppléants sur la liste spéciale.

Le jour de l'audience, le jury se constitue tout d'abord en chambre du conseil, en présence de l'accusé, de son conseil et du procureur général. Le juré qui, sans excuses valables, ne se présente pas sur la citation qui lui a été notifiée, est condamné par la cour à une amende de 200 à 500 francs pour la première fois, de 1.000 francs pour la seconde, de 1.500 francs pour la troisième ; après quoi, il est déclaré incapable d'exercer dans l'avenir les fonctions de juré ; l'arrêt est imprimé et affiché à ses frais. Les mêmes peines sont applicables au juré qui se retire avant l'expiration de ses fonctions. L'accusé ou son conseil, puis le procureur général, peuvent récuser, sans donner leurs motifs, tels jurés qu'ils jugent à propos, tant qu'il en reste encore douze. Le jury est formé dès qu'il est sorti de l'urne douze noms de jurés non récusés.

Le président demande à l'accusé ses nom, prénoms, domicile, etc., puis fait prêter aux jurés, debout et découverts, le serment de ne décider que suivant leur conscience. Chacun des jurés, appelé individuellement, dit en levant la main : *Je le jure*, à peine de nullité.

Immédiatement après, le greffier lit l'acte d'accusation ; puis le président rappelle à l'accusé les charges produites contre lui. A la suite des dépositions des témoins, la partie civile ou son conseil et le procureur général développent les moyens de l'accusation ; l'accusé a toujours la parole le dernier.

Les questions étant posées et remises aux jurés, ceux-ci se rendent dans leur chambre pour y délibérer. Ils ne peuvent sortir de la chambre de leurs délibérations qu'après avoir formulé leur déclaration. Ils délibèrent d'abord sur le fait principal, puis sur chacune des circonstances. Leur décision, tant sur le fait principal que sur les circonstances atténuantes, se prend à la majorité.

Si l'accusé est *déclaré coupable*, soit du fait principal, soit d'une ou plusieurs circonstances aggravantes, par une majorité de sept voix au moins, le jury répond sur chaque question : *oui*, à la majorité

Si une majorité de sept voix ou plus admet l'existence des *circonstances atténuantes*, le jury l'énonce ainsi : « A la majorité, il y a des circonstances atténuantes en faveur de l'accusé ».

L'égalité des voix emporte une déclaration de *non-culpabilité.*

Les jurés reprennent ensuite leur place dans l'auditoire, et le président leur demande le résultat de la délibération. Le chef du jury se lève et, la main sur le cœur, dit : « *Sur mon honneur et sur ma conscience, devant Dieu et devant les hommes, la déclaration du jury est :* oui, *l'accusé*, etc. ; non, *l'accusé*, etc. ». La déclaration est remise au président signée par le chef du jury et en présence des jurés. Elle n'est susceptible d'aucun recours ; mais si les jurés se sont trompés au fond, la cour, et la cour seule, sursoit au jugement et renvoie l'affaire à la session suivante. Après la déclaration du second jury, la cour ne peut, en aucun cas, prononcer un nouveau renvoi.

Le verdict est lu par le greffier en présence de l'accusé, qui est aussitôt, en cas d'*acquittement*, mis en liberté, s'il n'est retenu pour autre cause.

La cour peut, par arrêt, prononcer l'*absolution* de l'accusé si le fait dont il est déclaré coupable ne tombe pas sous le coup de la loi pénale.

Enfin, en cas de *condamnation*, l'arrêt de la cour ne peut que prononcer la peine dont la loi frappe le fait retenu par le jury.

La cour statue sur les demandes en dommages-intérêts formées soit par l'accusé contre ses dénonciateurs ou la partie civile, soit par la partie civile contre l'accusé ou le condamné.

L'accusé, ou la partie civile qui succombe, est condamné aux frais envers l'Etat, ou envers l'autre partie.

Le condamné et le ministère public ont trois jours francs pour se pourvoir en cassation, et ce pourvoi suspend l'effet de la condamnation.

Cour des comptes. C'est le haut tribunal administratif chargé de vérifier, apurer, juger la gestion des comptables de deniers publics et des comptables occultes, de signaler au pouvoir exécutif et de relever pour le pouvoir législatif les infractions des ordonnateurs et des administrateurs à notre législation financière.

La Cour des comptes, créée en 1807, se compose : 1° d'un premier président ; 2° de trois présidents de chambres ; 3° de dix-huit conseillers maîtres ; 4° de 86 conseillers référendaires ; 5° de 25 auditeurs.


Conseiller à la Cour des comptes.

Les magistrats du parquet sont au nombre de deux : un procureur général, et un avocat général choisi parmi les conseillers référendaires.

Les membres de la Cour sont inamovibles.

La Cour statue comme juridiction d'appel lorsqu'elle juge les pourvois contre les arrêtés des conseils de préfecture, formés par les receveurs des communes, hospices et établissements de bienfaisance. Chaque année, la Cour constate, par deux *déclarations générales de conformité*, le résultat de la comparaison entre les comptes publiés par les ministres et les arrêts sur les comptes individuels des comptables. Elle exerce sa mission réformatrice en consignant chaque année dans un *Rapport public* au président de la République les vues de réformes et d'améliorations que lui ont inspirées ses travaux.

Cour des Miracles, quartier de Paris, qui dès le XIIIe siècle, devint le repaire des truands, des malandrins, des mendiants. Ceux-ci, la nuit venue, venaient s'y défaire de leurs infirmités simulées, grâce auxquelles ils avaient pendant le jour sollicité la compassion, effectuant ainsi des miracles aisés, dont leur repaire prit le nom. Cette cour des Miracles, que la police fit disparaître sous le règne de Louis XIII, s'était établie entre les rues Saint-Sauveur, des Petits-Carreaux, du Caire et de Saint-Denis. Victor Hugo en a donné une curieuse et vivante description, dans *Notre-Dame de Paris.*

courable adj. Que l'on peut courir, chasser à courre : *bête courable.*

courade n. f. Sardine que l'on pêche sur les côtes de Bretagne (au Croisic).

couradoux ou **corradoux** [*dou*] n. m. (m. provençal signifiant *corridor*). Autref., Espace compris entre les deux ponts d'un navire.

courage n. m. (du lat. *cor*, cœur). Fermeté en face du péril ; hardiesse, audace : *il ne faut pas confondre le courage avec la témérité. Fig.* Dureté de cœur : *aurez-vous le courage de... ?* Interj. : *courage ! mes amis. Prendre son courage à deux mains*, faire appel à toute son énergie. PROV. HIST. : **Honneur au courage malheureux.** V. VICTIS HONOR. ANT. **Lâcheté.**

Courage militaire (*le*), statue décorant le mausolée du général Lamoricière, à Nantes, par Paul Dubois. L'artiste a personnifié le courage militaire, par un jeune guerrier vêtu à l'antique, d'une physionomie pleine de résolution et de douceur (1876).


Le Courage militaire, d'après Paul Dubois.

courageusement [*jeu-ze-man*] adv. Avec courage. ANT. **Lâchement.**

courageux, euse [*jeû, eu-ze*] adj. et n. Qui a du courage. ANT. **Lâche, poltron, couard, peureux.**

courai [*rè*] n. m. *Mar.* V. CORROI.

courailler [*ra, ll* mll., *é*] v. n. Ne faire que courir, aller sans cesse de côté et d'autre. Donner dans la galanterie facile.

courailleur, euse [*ra, ll* mll., *eur, eu-ze*] n. et adj. *Fam.* Personne qui couraille.

Courajod [*jo*] (Louis), historien d'art et critique français, né et m. à Paris (1841-1896) ; auteur des *Origines de l'art moderne*, où il dénonce l'influence corruptive de l'italianisme au XVIe siècle sur l'art national français.


Courajod.

couralin n. m. A Bayonne et aux Antilles, embarcation à fond plat. A Bordeaux, sorte de yole.

couramment [*raman*] adv. Facilement, rapidement : *lire, écrire couramment*. Ordinairement, vulgairement : *on dit couramment que...*

courant [*ran*], **e** adj. Qui court. *Fig. Écriture courante*, rapide. *Mois courant*, celui dans lequel on est. *Prix courant*, prix habituel. Enumération de marchandises avec leur prix. *Main courante*, syn. de BROUILLARD. *Monnaie courante*, qui a cours. *Affaires courantes*, ordinaires. *Compte courant*, situation respective de deux négociants. *Chien courant*, qui poursuit le gibier à la course. *Titre courant*, titre en majuscules, qui figure en tête des pages d'un livre.


Couralin.

courant [*ran*] n. m. (de *courir*). Mouvement de l'eau ou de l'air dans une même direction : *courants marins. Courant électrique*, électricité qui se propage dans un conducteur. *Courant continu*, celui dont le sens de propagation ne change pas, et dont l'intensité est sensiblement constante. *Courant alternatif*, celui dans lequel le sens et l'intensité changent rapidement et périodiquement. *Courants polyphasés*, ensemble de plusieurs courants alternatifs de même période et de même intensité maximum, mais qui n'obtiennent cette intensité maximum que l'un après l'autre et périodiquement. *Fig.* Mouvement continu de personnes ou de choses : *le courant de l'émigration.* Succession du temps : *le courant des âges ; dans le courant du mois.* Mois dans lequel on se trouve : *fin courant.* Opinions les plus répandues. *Courant d'affaires*, quantité assez considérable d'affaires. *Etre au courant*, ne pas être arriéré dans ses affaires. *Etre au courant de*, connaître : *je suis au courant de cette affaire. Mar.* Partie d'une manœuvre, qui passe dans les poulies.

— ENCYCL. Chaque fois qu'un conducteur électrique réunit deux autres conducteurs à des potentiels différents, ce conducteur devient le siège de phénomènes électriques ; on dit qu'il est parcouru par un courant électrique. Un courant est susceptible de produire des actions chimiques, magnétiques, et calorifiques. L'*intensité* I *du courant*, c'est-à-dire la quantité d'électricité qui passe du pôle + au pôle — par seconde est liée à la *force électromotrice* E, c'est-à-dire la différence de potentiel entre les pôles et à la résistance R du conducteur par loi d'Ohm :

$$E = I \times R$$

La résistance d'un conducteur est proportionnelle à sa longueur, et inversement proportionnelle à sa section. Le courant électrique dégage dans un conducteur de résistance une quantité de chaleur proportionnelle à la résistance, au carré de l'intensité et au temps, c'est la loi de Joule. V. MESURE, OHM, AMPÈRE, VOLT, WATT, ÉLECTROLYSE, ÉLECTRO-MAGNÉTISME, etc.

courante n. f. Ancienne danse, d'origine italienne, interdite en France au XVIe siècle, et qui fut très en vogue à la cour de Louis XIV. Ecriture cursive. *Fam.* Diarrhée.

Courante, de Corelli.

— ENCYCL. La courante se dansait sur une mesure à trois-quatre, dans un mouvement assez vif. Son rythme plaisait aux clavecinistes, dont quelques-uns parmi les plus grands Bach, Rameau, Corelli, etc., ont écrit des airs de courantes charmants.

courantille [*ll* mll.] n. f. Filet, sorte de tramail, dont on se sert pour prendre le thon, et que l'on abandonne au mouvement des eaux.

courantin, e n. Personne qui aime à vagabonder. Personne que l'on emploie pour faire des courses. N. m. Fusée que l'on fait courir le long d'une corde.

couraquet [*ké*] n. m. *Ornith.* Rousserole.

couratari n. m. Arbre d'Amérique, de la famille des myrtacées, et dont le bois est très estimé pour la charpente.

courau [*rô*] n. m. *Mar.* V. COUREAU.

courayer [*ra-ié*] v. a. (Se conj. comme *balayer.*) *Mar.* Enduire de courai : *courayer la carène d'un navire.*

courbable adj. Qui peut être courbé : *tige, arbrisseau courbable.*

courbache n. f. (du turc *korbach*). En Orient, long fouet en lanière de cuir, dont une partie s'enroule autour du poignet.

courbage n. m. Action de courber : *le courbage des tiges d'acier.*

courbaril [*ril*] n. m. *Bot.* Genre de légumineuses césalpiniées, comprenant des arbres des régions tropicales, dont le fruit est une gousse farineuse comestible et dont le bois est employé en ébénisterie : *le courbaril fournit une résine qui sert à la fabrication de beaux vernis.*


Courbaril ; a, fruit.

courbarine n. f. Résine extraite de l'*hymenæa courbaril.*

courbaton n. m. *Mar.* Nom donné à des pièces de bois fortement coudées, qui servent de contreforts.

courbatu, e adj. (de *court*, et *battu*). Qui a une courbature. Dont la respiration et les mouvements sont gênés, en parlant d'un cheval.

courbature n. f. (de *cour batu*). Douleur dans les membres, par suite de maladie, de fatigue : *la grippe débute souvent par de la courbature.* Etat d'un cheval courbatu.

— ENCYCL. La courbature, lorsqu'elle n'est pas le symptôme d'une maladie plus grave, reconnaît pour causes soit une fatigue excessive, un exercice violent, une attitude fatigante, soit l'action du froid humide. Elle se manifeste par un sentiment de lassitude, des douleurs musculaires, un peu de céphalalgie. Elle dure environ trois jours ; le repos, les bains, les sudorifiques, parfois un purgatif, sont employés avec avantage.

courbaturer [*ré*] v. a. Donner, causer une courbature : *une trop longue marche courbature le corps.*

courbe adj. (lat. *curvus*). Dont la direction change progressivement, sans former aucun angle : *ligne courbe.*

courbe n. f. Ligne courbe : *décrire une courbe.* V. LIGNES. *Par ext.* Ligne représentant la loi d'un phénomène : *courbe de température. Géom.* Lieu des positions successives d'un point qui se meut d'après une loi déterminée. *Courbes planes*, celles dont tous les points sont dans un même plan. *Courbe dans l'espace*, courbe dont tous les points ne sont pas dans un même plan. *Mar.* Forte pièce de bois coudée, qui sert à étayer une pièce, ou à relever deux pièces. Pièce de bois courbe, sur laquelle s'attachent les harnais des chevaux, dans les opérations de halage ; attelage de deux chevaux de halage. *Courbe rampante*, limon courbe, d'un escalier. *Art vétér.* Tumeur dure qui se montre à la face interne du jarret du cheval. (Conséquence d'efforts violents ou de fatigue, comme la jarde, la courbe peut aussi être héréditaire. Prise au début, elle est curable par les pommades iodurées-mercurielles et les pointes de feu pénétrantes.)


Ligne courbe.

courbeline ou **courbeligne** adj. f. Dans la classification de Sanson, se dit des vaches dont l'écusson est limité par des lignes courbes. V. ÉCUSSON.

courbement [*man*] n. m. Action de courber. Son résultat : *le courbement des bois de construction.*

courber [*bé*] v. a. (du lat. *curvare*). Rendre courbe. Baisser : *courber le front.* Plier, fléchir : *l'âge courbe la taille.* ALLUS. HISTOR. : **Courbe la tête, fier Sicambre.** V. ADORER. V. n. Plier fléchir : *arbre qui courbe sous le poids des fruits.* **Se courber** v. pr. Devenir courbe. Se baisser. *Fig.* S'humilier ANT. **Dresser, redresser.**


Gustave Courbet.

courbet [*bè*] n. m. Grande serpe avec laquelle on coupe les taillis, les branches d'arbre. Partie élevée et recourbée d'un bât de mulet.

Courbet [*bè*] (Gustave), célèbre peintre français, né à Ornans, m. près de Vevey (Suisse) [1819-1877] ; chef de l'école réaliste. Il fut exilé, en 1871, pour sa participation à la Commune. Ses principales œuvres sont : *l'Enterrement à Ornans, les Casseurs de pierre, la Fileuse, la Remise des chevreuils, l'Atelier du peintre.* Ses paysages, d'une couleur solide et d'une facture pleine de franchise, sont des œuvres très remarquables.


Amiral Courbet.

Courbet (André-Anatole-Prosper), vice-amiral français, né à Abbeville (1827-1885). Il s'est distingué par ses rapides et brillants succès dans la campagne de Chine, au cours de laquelle il détruisit notamment l'arsenal et les forts de Fou-Tchéou. Il mourut à bord de son bateau, le *Bayard*, des fatigues de la campagne de Formose.

courbeton n. m. Cheville de bois recourbée, qui fixe le timon au joug d'un attelage de bœufs.

courbette [*bè-te*] n. f. Mouvement du cheval qui se cabre un peu. N. f. pl. *Fam.* Révérence obséquieuse, salut exagéré. Marques serviles de déférence : *les grands aiment les courbettes.*

courbette [*bè-te*] n. f. Balancier auquel on attache les chaînes du soufflet de forge.

courbetter [*bè-té*] v. n. Faire des courbettes.

Courbevoie [*voi*], ch.-l. de c. (Seine) arr. et à 6 kil. de Saint-Denis, sur la Seine ; 46.000 h. (*Courbevoisiens*). Ch. de f. Et. Au rond-point de Courbevoie s'élève la *Défense de Paris en 1870*, groupe de Barrias. — Le cant. a 3 comm. et 75.000 h.

courbotte [*bo-te*] n. f. Balancier d'un soufflet de forge.

courbure n. f. Etat d'une chose courbée : *la courbure d'un cercle. Double courbure*, courbure en S. Opération qui consiste à courber les branches en les maintenant au moyen de liens. *Géom. Courbure moyenne d'un arc de courbe plane*, le rapport de l'angle des tangentes à ses extrémités à la longueur de cet arc. *Courbure en un point donné d'une courbe plane*, la limite de la courbure moyenne quand les extrémités de l'arc se rapprochent indéfiniment du point donné. *Rayon de courbure en un point*, rayon du cercle osculateur en ce point.

courcailler [*ka, ll* mll., *é*] v. n. Se dit de la caille femelle qui crie.

courcaillet [*ka, ll* mll., *è*] n. m. (onomat.). Cri de la caille. Appeau avec lequel on imite ce cri.


Courcaillet.

Courcel (Alphonse CHODRON, baron DE), diplomate et homme politique français, né et m. à Paris (1835-1919). Il fut ambassadeur à Berlin, puis à Londres, et se montra très compétent dans les questions coloniales.


Baron de Courcel.

Courcelette, com. du dép. de la Somme, arr. et à 24 kilom. de Péronne, sur le plateau entre Somme et Ancre ; 276 hab. en 1914. Les Allemands, arrivés à Courcelette dès le 31 août 1914, l'ont puissamment fortifiée ; les Anglais la leur ont enlevée le 15 septembre 1916 au cours d'une lutte très vive où les tanks intervinrent pour la première fois. Complètement détruit.

Courcelles, comm. de Belgique (prov. du Hainaut, arr. de Charleroi) ; 17.000 h. Houillères, fabriques de toile.

Courcelles (Maria-Sidonie DE LENONCOURT, marquise **de**), fameuse par la liberté de ses mœurs et par ses curieux *Mémoires* (1651-1685).

Courcelle-Seneuil (Jean-Gustave), économiste français, né à Seneuil (Dordogne), m. à Paris (1813-1892).

Courcelles-lès-Lens, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 35 kil. de Béthune, sur la Haute-Deule ; 2.410 h. (en 1914). Houillères. A moitié détruite au cour de la Grande Guerre.

Courcemont, comm. de la Sarthe, arr. et à 22 kil. du Mans, près du Coeslon ; 1.220 h.

Cour-Cheverny, comm. de Loir-et-Cher, arr. et à 13 kil. de Blois, sur le Conon ; 2.230 h. Ch. de f. O.

courchot [*cho*] n. m. Ver à soie malade.

Courcité, comm. de la Mayenne, arr. et à 33 kil. de Mayenne ; 1.660 h.

courçon n. m. V. COURSON.

Courçon ou **Courçon-d'Aunis,** ch.-l. de c. (Charente-Inférieure), arr. et à 27 kil. de La Rochelle ; 1.040 h. Ch. de f. dép. — Le cant. a 14 comm. et 11.320 h.

coureau [*rô*] n. m. (de *courir*). Sinuosité entre des bas-fonds et des rochers que l'eau recouvre. Bateau léger ou allège pour naviguer sur les eaux vaseuses.

courée n. f. V. CORROI. Fressure d'animaux. (On dit aussi CORÉE.)

courette [*rè-te*] n. f. Petite cour.

coureur, euse [*eu-ze*] n. Léger à la course : *les antilopes sont des coureurs remarquables.* Cheval de selle, propre à la course. Celui qui prend part à une course de vitesse. Valet qui court à pied, messager. (Vx.) Personne qui aime à vagabonder. Débauché. Homme inconstant en amour. *Coureur de*, personne qui fréquente habituellement : *un coureur de cafés.* Personne qui cherche à obtenir : *un coureur de places.* Adjectiv. : *montagnard coureur, jument coureuse.*

coureurs n. m. pl. Ordre d'oiseaux renfermant les plus grands de tous (autruches, casoars, nandous, etc.) et dont les caractères principaux sont les pieds tridactyles ou didactyles, le sternum plat sans bréchet et les ailes rudimentaires. S. un *coureur.*

coureuse [*reu-ze*] n. f. Chariot de cordier mobile sur une voie spéciale.

Courg. V. KOURG.

courge n. f. (lat. *cucurbita*). Genre de cucurbitacées, à gros fruits comestibles.

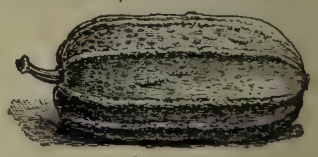
Courge.

— ENCYCL. On connaît un grand nombre d'espèces de courges, dont beaucoup sont comestibles. Les plus connues sont la *citrouille*, le *potiron*, le *giraumon*, le *patisson*, etc. On les cultive dans presque tous les pays.

courge n. f. Bâton arqué qui servait à porter des seaux. Corbeau en fer ou en pierre, qui supporte le manteau d'une cheminée.

courgée [*jé*] n. f. Sarment de vigne taillé long.

courgée [*jé*] n. f. Quantité d'eau que l'on porte en une fois à l'aide de la courge.

Courgenay, comm. de Suisse (cant. de Berne), sur le versant nord du Lomont ; 1.600 h. Fabrique de cigares.

Courier de Méré (Paul-Louis), érudit et publiciste français, né à Paris, m. à Véretz (1772-1825). Il quitta l'armée en 1809, comme officier d'artillerie. Ses pamphlets politiques (*Pétition aux deux Chambres, Simples discours, Pamphlet des pamphlets*)


P.-L. Courier.

sont mordants et brillants, et sa correspondance est un chef-d'œuvre d'atticisme. On lui doit une élégante traduction de *Daphnis et Chloé*, où il se révèle helléniste consommé. Il fut assassiné par son garde-chasse.

courir v. n. (lat. *currere*. — *Je cours, nous courons. Je courais. Je courus. Je courrai. Je courrais. Cours, courons, courez. Que je coure. Que je courusse. Courant. Couru, e.* Prend toujours l'auxil. *avoir*.) Aller avec vitesse : *l'autruche court très vite.* Prendre part à une epreuve de course : *ce cheval ne courra pas aujourd'hui.* Vagabonder, se débaucher. *Courir à*, se porter rapidement vers, prendre précipitamment : *courir au feu. Fig.* Couler, s'écouler : *par le temps qui court.* Circuler : *un bruit court.* V. a. Poursuivre à la course : *courir le cerf.* Parcourir : *courir les champs. Fig. Courir les rues*, être su de tout le monde. Fréquenter : *courir les bals.* Etre exposé à : *courir un danger.* Rechercher avec empressement : *courir les honneurs.* ALLUS. LITTÉR. :

Rien ne sert de courir : il faut partir à point,

vers de La Fontaine, dans sa fable *le Lièvre et la Tortue*. On le rappelle pour signifier qu'en toute chose il faut une application attentive dès le début.


Courlan.

courlan n. m. Genre d'oiseaux échassiers de la famille des rallidés. (On dit aussi COURLIRI).

— ENCYCL. Les courlans comptent une vingtaine d'espèces, réparties sur tout le globe. Les mœurs des courlans sont celles des râles ; ce sont de grands destructeurs de petits oiseaux et d'œufs.

Courlande, prov. de la Lettonie au S. du golfe de Riga ; 812.000 h. (*Courlandais*). Cap. *Mittau.*

Courlay, comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 11 kil. de Bressuire ; 2.480 Ch. de f. Etat.

courlis [*li*] n. m. Genre d'oiseaux échassiers, répandus sur tout le globe.


Courlis.

— ENCYCL. On connaît dix espèces de courlis. Le *courlis cendré* est le plus répandu ; il vit dans les tourbières, les rizières et se nourrit de vers, de petits poissons. C'est un bon gibier, mais très prudent et difficile à chasser.

Courmayeur, bourg d'Italie (Piémont [prov. de Turin]), sur la Doire Baltée, à l'E. du mont Blanc ; 1.200 h. Eaux bicarbonatées, calciques, ferrugineuses, carboniques, contre la gastralgie, la dyspepsie, l'anémie.

Courmont (Jules), médecin français, né et m. à Lyon (1865-1917). Il a apporté une effective contribution aux problèmes de bactériologie et d'hygiène.

Courneuve (**La**), comm. de la Seine, arr. et 2 kil. de Saint-Denis, sur le Crould ; 2.740 h. Ch. de f. N. et Grande Ceinture. Raffineries d'huiles.

Courniou, comm. de l'Hérault, arr. et à 5 kil. de Saint-Pons, sur la Salesse ; 1.220 h. Ch. de f. M

Cournon, comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 9 kil. de Clermont, non loin de l'Allier ; 1.680 h. Ch. de f. P.-L.-M. Sucrerie.

Cournonterral, comm. de l'Hérault, arr. et à 14 kil. de Montpellier, sur le Caulezou ; 2.100 h. Ch. de f. M. Vins, eaux-de-vie.

Cournot [*no*] (Antoine-Augustin), mathématicien, philosophe et économiste français, né à Gray, m. à Paris (1801-1877) ; auteur de : *Exposition de la théorie des chances et des probabilités ; Essai sur les fondements de nos connaissances ; Traité de l'enchaînement des idées fondamentales.* Ses recherches portent sur le calcul des probabilités, qu'il s'efforça d'appliquer à la philosophie naturelle et à l'économie politique.

couroir n. m. Passage étroit entre les chambres d'un navire.

couronne [*ro-ne*] n. f. (lat. *corona*). Guirlande de fleurs, de feuilles, qui entoure la tête : *couronne de laurier, de roses*, etc. Diadème, marque de la souveraineté. Marque de noblesse : *une couronne ducale.* Tonsure. Partie la plus basse du paturon du cheval. *Couronne d'une dent*, sa partie visible. Cercle métallique enserrant certains objets : *la couronne d'un cabestan.* Surface entre deux circonférences concentriques. Ouvrage de fortification de forme semi-circulaire. Nom de diverses monnaies d'or et d'argent. (V. MONNAIES.) Format de papier (env. 0m,46 sur 0m,36). *Fig.* Prix, récompense. Souveraineté : *abdiquer la couronne.* Souverain : *les joyaux de la couronne.* Gloire : *la couronne du martyre. Triple couronne*, la tiare. *Couronne d'épines*, tourment, affliction profonde, par allusion à la couronne du Christ.

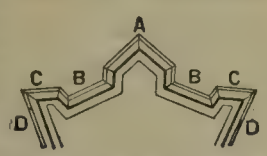

Couronne : A, bastion ; B, courtines ; C, demi-bastions ; D, ailes.

— ENCYCL. L'usage des couronnes dans l'antiquité était assez répandu, et c'est surtout de feuillage (chêne, laurier, olivier, myrte, vigne) que l'on couronnait les statues des dieux, puis les prêtres et les victimes. On se couronnait de fleurs dans les fêtes et les banquets. A Rome, les couronnes (de métal ou de feuillage) furent décernées à titre de récompense. C'est à partir de Constantin que la couronne devient l'insigne de la dignité, et c'est à ce titre qu'elle se conserva dans la suite des âges. Les empereurs, rois, princes, dauphins, ducs, marquis, comtes, vicomtes et barons eurent chacun leur couronne de forme spéciale, constituée par un cercle d'or (fermé en dessus pour les empereurs, rois et princes), orné de pierres précieuses et de perles ; les chevaliers et nouveaux anoblis portaient un tortil en bourrelet. Ces couronnes constituaient d'ailleurs un des ornements extérieurs des armoiries, et, comme telles, timbraient le heaume ou l'écu. Imitant cet exemple héraldique, les villes surmontèrent leurs armes d'une couronne murale, à créneaux d'or ou d'argent d'un nombre variable. Sous l'Empire, les couronnes furent remplacées par des toques. (V. ce mot.)

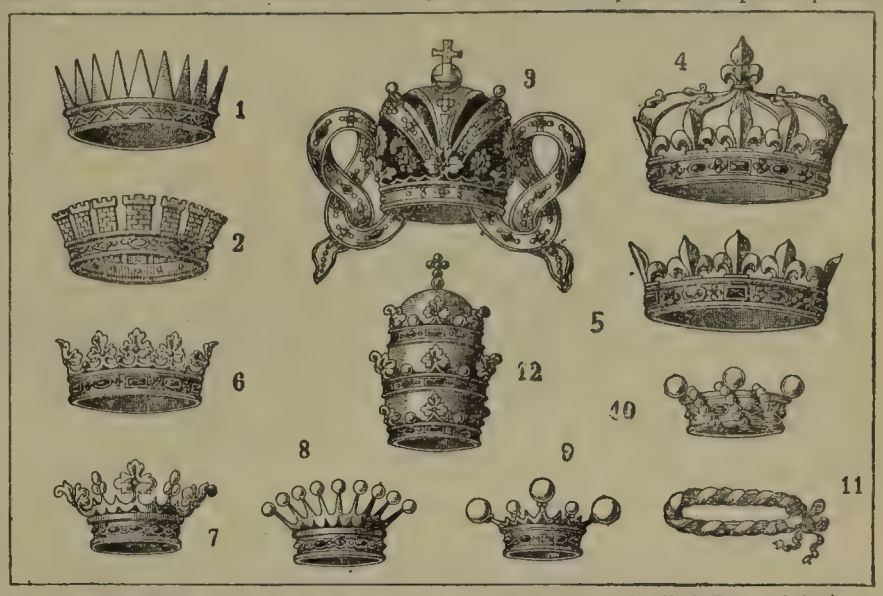

COURONNES HÉRALDIQUES : 1. Antique ; 2. Murale ; 3. Impériale ; 4. Royale ; 5. Des fils de France ; 6. De duc ; 7. De marquis ; 8. De comte ; 9. De vicomte ; 10. De baron ; 11. De chevalier et gentilhomme ; 12. Pontificale.

Couronne (*ordres de la*). AUTRICHE. *Ordre de la Couronne de fer.* Fondé, en 1805, par Napoléon Ier (comme roi d'Italie), aboli en 1814, il fut rétabli, en 1816, par l'empereur d'Autriche François Ier. Il comprend 3 classes. Ruban jaune orange, avec filet bleu.

BAVIÈRE. *Ordre du Mérite civil ou de la Couronne.* Fondée en 1808 par Maximilien-Joseph, il fut modifié en 1855. 5 classes. Ruban bleu clair, bordé de blanc.

BELGIQUE. *Ordre de la Couronne.* Institué par Léopold II en 1879. Six classes. Ruban rouge ponceau.

GRANDE-BRETAGNE. *Ordre impérial de la Couronne des Indes*, pour les dames ; fondé en 1878 par la reine Victoria. Une seule classe. Ruban bleu de ciel, liséré blanc.

ITALIE. *Ordre de la Couronne d'Italie.* Fondé en 1868 par Victor-Emmanuel. 5 classes. Ruban rouge, avec, au centre, une large bande blanche.

JAPON. *Ordre de la Couronne*, pour les dames. Institué en 1888 par l'impératrice Haru-Ko. Une seule classe. Ruban blanc, avec raies rouges transversales.

LUXEMBOURG. *Ordre de la Couronne de chêne.* Fondé en 1841, par le grand duc Guillaume II. 5 classes. Ruban à cinq bandes égales : trois vertes et deux jaune orange.

PRUSSE. *Ordre de la Couronne royale.* Fondé en 1861, par Guillaume Ier. 4 classes. Ruban bleu.

ROUMANIE. *Ordre de la Couronne.* Fondé, en 1881, par Charles Ier. 5 classes. Ruban bleu de ciel, liséré de blanc.

SAXE. *Ordre de la Couronne de Rue* ou *de Saxe.* Fondé, en 1807, par Frédéric-Auguste Ier. Une seule classe. Ruban vert.

SIAM. *Ordre de la Couronne* (1869), 5 classes. Ruban bleu bordé de vert ; entre ces deux couleurs, un double filet orange et rouge.

WURTEMBERG. *Ordre de la Couronne.* Fondé en 1818, 5 classes. Ruban rouge liséré de noir. Pour mérites militaires, la décoration est surmontée de glaives.

Couronne (*Discours contre Ctésiphon sur la*), harangue célèbre d'Eschine, prononcée contre Démosthène ; la première partie est un excellent plaidoyer ; la deuxième, vive et brillante, est surtout le discours d'un sophiste (330 av. J.-C.).

Couronne (*Discours pour Ctésiphon sur la*), admirable plaidoyer de Démosthène, dont le génie victorieux fit condamner à l'exil Eschine, son adversaire. Ctésiphon ayant proposé d'attribuer à Démosthène une couronne d'or, en récompense de sa vigilance patriotique contre les desseins de Philippe, fut mis en accusation par Eschine, sous le prétexte d'avoir proposé une résolution illégale. Le plaidoyer que Démosthène prononça pour lui à cette occasion est une magnifique défense de sa politique (330 av. J.-C.).

Couronne (*Pour la*), drame en cinq actes et en vers de François Coppée (1895) : un général bulgare, évincé du trône, s'apprête à trahir son pays ; pour l'en empêcher son fils le tue, mais il est lui-même accusé de trahison, et meurt sans s'abaisser à une justification qui souillerait la mémoire de son père ; œuvre intéressante, forte et de large envergure.

Couronne, constellation de l'hémisphère boréal, située entre le Bouvier, le Serpent et Hercule ; sa plus belle étoile est la *Perle* ou *Margarita.* — Constellation de l'hémisphère austral, située au-dessous du Sagittaire.

Couronne (CAP), cap de la Méditerranée, formant l'extrémité ouest de la rade de Marseille.

Couronne (**La**), comm. de la Charente, arr. et à 5 kil. d'Angoulême, près de la Boëme ; 3.850 h. Ch. de f. Orl. Papeteries.

couronné, e [*ro-né*] adj. Qui a reçu une couronne, qui est figuré avec une couronne. Récompensé. Entouré : *tour couronnée de feux. Tête couronnée*, souverain. *Cheval couronné*, tombé sur les genoux et qui s'est blessé plus ou moins profondément.

Couronne (**le Grand**). (V. GRAND-COURONNÉ).

Couronnés (*les Quatre*) nom de quatre martyrs sous Dioclétien, nommés Sévère, Sévérien, Carpophore et Victorius. Patrons des sculpteurs, plâtriers et maçons. G. de Craeyer a représenté le *Martyre des Quatre Couronnés* (musée de Lille).

couronnement [*ro-ne-man*] n. m. Action de couronner : *le couronnement de Charlemagne, comme empereur d'Occident, eut lieu en l'an 800.* Achèvement : *le couronnement de l'œuvre.* Partie supérieure d'un édifice, d'un meuble, etc. Lésion d'un cheval qui s'est couronné. Maladie d'un arbre dont les feuilles jaunissent sur les branches les plus élevées.

Couronnement de la Vierge (*le*), chef-d'œuvre de Fra Angelico (Florence) ; vaste composition dont le sujet central réunit plus de cinquante personnages et est entouré de sept médailles représentant les *Miracles* de saint Dominique. (V. p. 526).

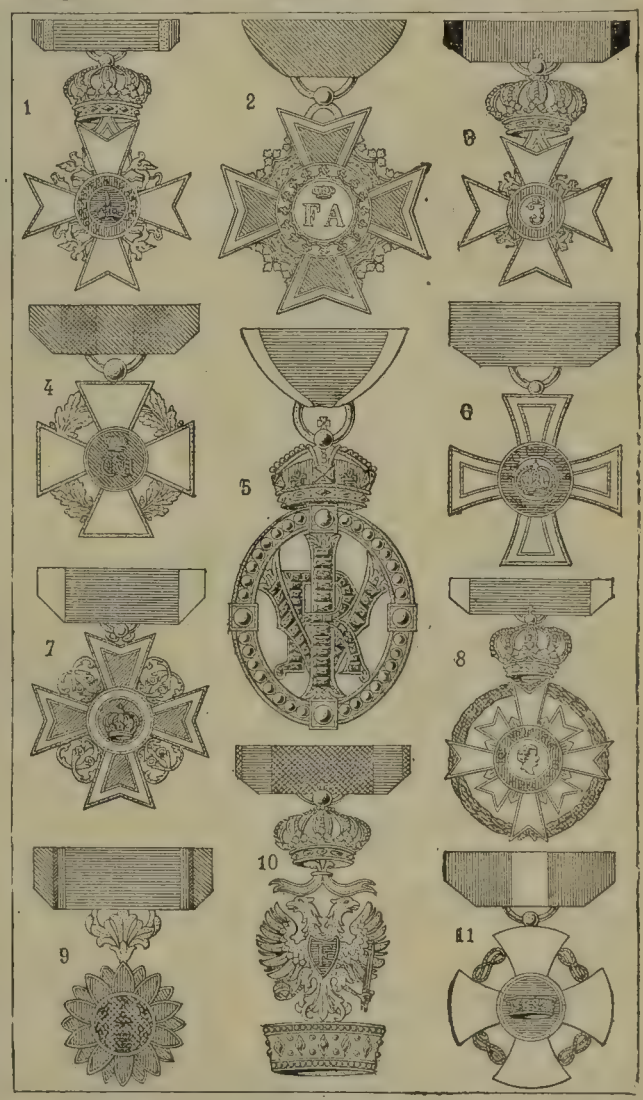

COURONNE (Ordre de la) : 1. De Wendes (Mecklembourg) ; 2. De Rue ou de Saxe ; 3. De Wurtemberg ; 4. De chêne (Luxembourg) ; 5. Des Indes (Grande-Bretagne) ; 6. Royale (Prusse) ; 7. De Roumanie ; 8. De Bavière ; 9. De Siam ; 10. De fer (Autriche) ; 11. D'Italie.

couronner [*ro-né*] v. a. Mettre une couronne sur la tête : *Jésus fut couronné d'épines.* Elire comme souverain : *Charlemagne se fit couronner roi d'Italie.* Entourer en dominant : *forts qui couronnent une ville. Fig.* Honorer, récompenser : *couronner la vertu.* Décerner un prix : *couronner un ouvrage.* Bien finir ce qui a été bien commencé : *la fin couronne l'œuvre.* PROV. : **La fin couronne l'œuvre** (*finis coronat opus*), c'est la conclusion qui détermine la vraie valeur des actes, des faits. **Se couronner** v. pr. Mettre une couronne, la couronne sur la tête : *Napoléon se couronna lui-même.* Se couvrir : *les arbres se couronnent de fleurs.* Absolum. *Arbre qui se couronne*, dont la tête se dessèche. Se blesser au genou, en parlant du cheval. ANT. **Découronner.**

couronnure [*ro-nu-re*] n. f. Sorte de couronne, formée par la disposition des menus cors d'un cerf, vers le sommet du bois.

couroucou n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, propres aux régions les plus chaudes de l'Amérique.

— ENCYCL. Les couroucous comprennent de magnifiques formes, à plumage brillant des teintes mé-

talliques les plus vives, avec une immense queue recourbée en faucille.

cou-rouge n. m. Nom vulgaire du rouge-gorge. Pl. des *cous-rouges*.

Courpière, ch.-l. de c. (Puy-de-Dôme), arr. et à 16 kil. de Thiers, au confl. du Couzon et de la Dore ; 3.600 h. Ch. de f. P.-L.-M. Eaux minérales carbonatées ferrugineuses. — Le cant. a 10 comm. et 13.810 h.

courre [*kou-re*] v. a. (lat. *currere*). *Equit. Courre un cheval*, le faire courir à bride abattue. *Vén.* Poursuivre à la course : *courre un loup. Chasse à courre*, où l'on poursuit le gibier avec des chiens courants, qui forcent la bête.

courriau [*ri-ó*] n. m. Petit chariot provençal à trois roues.

courrier [*kou-ri-é*] n. m. (ital. *corriere*). Homme, voiture, navire, etc., qui porte les lettres, paquets expédiés, etc. Correspondance : *lire, écrire son courrier*. Totalité des lettres, etc., que porte le même courrier. *Mar.* Petit bâtiment armé pour la course. *Ornith.* Nom vulgaire du chevalier à pieds rouges. *Courrier de cabinet*, agent du ministère des affaires étrangères chargé de porter les dépêches ministérielles aux ambassadeurs.

Courrier de Lyon (*le*), drame en cinq actes de Moreau, Siraudin et Delacour (1850) ; mise à la scène de l'histoire de Lesurques. V. LESURQUES.

courrière [*kou-ri*] n. f. Personne qui porte des nouvelles. (N'est guère usité qu'au fig.)

Courrières, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 30 kil. de Béthune ; 4.910 h. Ch. de f. N. ; houillères qui ont été en 1906 le théâtre d'une terrible explosion de grisou, où près de 1.200 mineurs trouvèrent la mort.

courriériste [*kou-ri-é-ris-te*] n. m. Journaliste qui écrit le courrier de Paris, fait des chroniques.

courroie [*kou-roi*] n. f. (lat. *corrigia*). Bande de cuir servant à lier, à attacher quelque chose. *Courroie de transmission*, lanière sans fin qui transmet à distance un mouvement circulaire.

— ENCYCL. *Techn.* En mécanique, une courroie sert à établir une transmission de mouvement entre deux arbres par l'intermédiaire de poulies calées sur ces arbres. Une courroie possède deux brins : le brin conducteur allant de la poulie conductrice à la poulie conduite, et le brin conduit se dirigeant de cette dernière vers la première. Les courroies de cuir sont les plus employées ; leur fabrication comprend la tension des croupons ou moitiés de peaux ; le découpage en bandes de ces croupons ; l'égalisage des bandes et la tension des courroies. On fait aussi des courroies en caoutchouc, et l'on intercale dans la masse des bandes de toile pour lui donner plus de résistance. Les courroies en balata peuvent supporter (sans bandes de toile) des efforts de traction considérables. Les courroies en poil de chameau offrent une grande résistance. Les courroies en papier se font en traitant des chiffons de lin.

courroir [*kou-roir*] n. m. Dans les salines, canal qui alimente les tables salantes et débouche dans les aiguilles.

courroucer [*kou-rou-sé*] v. a. (lat. pop. *corruptiare*. — Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il courrouça, nous courrouçons.*) Mettre en courroux. **Se courroucer** v. pr. *Poét.* Se mettre en colère : *la mer se courrouce.* ANT. **Apaiser, calmer.**

courroux [*kou-rou*] n. m. (de *courroucer*). Colère, en style élevé : *le courroux d'un père. Fig.* : *le courroux de la mer.*

courroyer, courroyeur, v. CORROYER, CORROYEUR.

cours [*kour*] n. m. (lat. *cursus*). Mouvement des eaux : *le cours du Rhône est rapide*. Mouvement réel ou apparent des astres : *le cours de la lune, du soleil*. Longueur d'un fleuve, d'une rivière : *le Volga a 800 lieues de cours*. Promenade publique, plantée d'arbres. *Cours d'eau*, fleuve, rivière, canal. *Voyage au long cours*, voyage dans les pays lointains. *Fig.* Enchaînement des choses : *le cours des saisons*. Durée : *le cours de la vie*. Carrière : *donner cours à sa joie*. Série des leçons données par un professeur sur une même matière : *cours de droit*. Traité spécial : *cours de chimie*. Circulation, valeur, crédit, vogue : *ce papier, cette monnaie a cours*. Taux des valeurs, des marchandises : *cours de la Bourse, du marché. Milit. Cours préparatoire*, cours destiné, dans les régiments, à former les candidats à Saint-Maixent, Saumur ou Versailles. Batterie de tambour, sonnerie de clairon ou de trompette pour appeler les élèves du cours préparatoire.

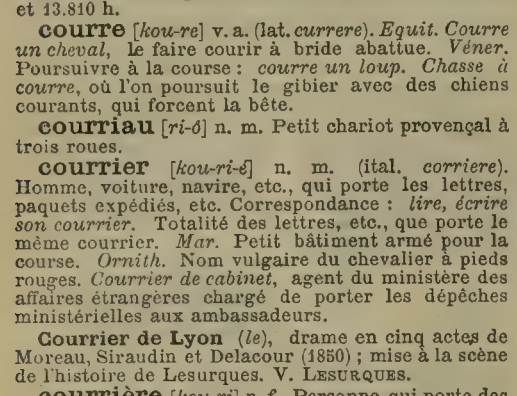

Cours préparatoire (tambour).

Cours préparatoire (clairon).

— ENCYCL. *Fin.* On dit qu'une monnaie a *cours légal* lorsqu'une disposition législative lui attribue le pouvoir libératoire, au regard des caisses publiques ou des particuliers, pour la valeur nominale dont elle porte l'empreinte ou la mention. Le Code pénal punit d'une amende de 6 à 10 francs « ceux qui auraient refusé de recevoir les espèces et monnaies nationales non fausses ou altérées, selon la valeur pour laquelle elle est en cours ».

— *Bourse.* La constatation officielle des cours s'opère au moyen de la rédaction et de la publication d'un bulletin, qui prend le titre de *cote* quand il s'agit de fonds publics, et de *prix courant* quand il s'agit de marchandises.

Les cours diffèrent généralement, suivant que les opérations sont faites au comptant ou à terme.

Le *premier cours* n'est souvent rendu public qu'à la fermeture de la Bourse. Le *dernier cours* est parfois conventionnel ; il est déterminé par la chambre syndicale des agents de change.

Le *cours moyen* (en abrégé *c/m*) est le prix intermédiaire entre le plus haut et le plus bas cours coté dans une bourse sur une valeur négociée au comptant.

Le *cours de compensation*, cours fictif, sert, à chaque liquidation, de base de règlement entre acheteurs et vendeurs, qui continuent leur opération d'une liquidation sur l'autre en se faisant reporter. Il clôt le compte de la liquidation écoulée et fixe le point de départ de la liquidation nouvelle.

— *Dr.* Les cours d'eau (fleuves, rivières, torrents, ruisseaux) se divisent en deux grandes catégories.

1° *Cours d'eau navigables ou flottables.* Ces cours d'eau font partie du domaine public, et, comme tels, ils sont inaliénables et imprescriptibles. Les riverains sont grevés de la servitude de *halage* et de *marchepied*. Le droit de pêche est concédé par l'Etat, à qui appartiennent les îles et les îlots qui viennent à se former, mais à qui incombe la charge du curage.

2° *Cours d'eau non navigables et non flottables.* Ces cours d'eau ne sont pas considérés comme des dépendances du domaine public ; la propriété en appartient aux riverains, ainsi que les îles et îlots qui pourraient survenir. Le droit de pêche appartient aux riverains, à qui incombe la charge du curage.

Cours, comm. du Rhône, arr. et à 40 kil. de Villefranche, près de la Trambouze ; 5.720 h. Ch. de f. local. Couvertures, tapis, tentures.

coursable adj. Qui a cours, en parlant des monnaies. (*Inus.*)

Coursan, ch.-l. de c. (Aude), arr. et à 7 kil. de Narbonne, sur l'Aude ; 3.800 h. Ch. de f. M. Vins. — Le cant. a 7 comm. et 13.520 h.

course n. f. (lat. *cursus*). Action de courir : *prendre la course*. Allure de celui qui court : *s'exercer à la course*. Espace parcouru : *une course de 100 kilomètres*. Trajet d'une voiture de place d'un lieu à un autre. Mouvement rectiligne d'un organe mécanique : *la course d'un piston*. Epreuve de vitesse : *course de chevaux*. Turf : *le monde des courses*. Incursion en pays ennemi. Expédition de corsaire : *la guerre de course n'est plus admise entre Etats civilisés*. Démarche : *faire plusieurs courses pour une affaire*. Marche du temps, des astres : *la course du soleil. Course plate*, qui a lieu sur un terrain uni. *Course d'obstacles*, où la piste est coupée de haies, de barrières, de murs, de rivières, qu'il s'agit de franchir. *Course au clocher*, course à cheval à travers des champs hérissés d'obstacles. *Courses de taureaux*, V. TAUREAUX.

— ENCYCL. *Sport.* Les courses de chevaux, ayant pour but l'amélioration de la race chevaline par la sélection des meilleurs reproducteurs, sont originaires de l'Angleterre. Les premières courses régulières eurent lieu sous Jacques Ier. Tous les pur sang remontent en ligne directe à trois étalons d'origine orientale importés en Angleterre à la fin du XVIIe siècle. Le *Stud-book*, qui constitue le registre d'état civil des pur sang, date seulement de 1791 ; mais les courses avaient commencé à prendre une grande extension en Angleterre dès le milieu du XVIIIe siècle. En France, les premières courses eurent lieu en 1776 ; mais elles n'y prirent quelque importance que par l'établissement d'un *stud-book* français (1833). On distingue les *courses plates, au trot* ou *au galop*, les *courses d'obstacles* ou *steeple-chases*, les *courses attelées* ou *sulky*.

Sont seules autorisées les courses de chevaux ayant pour but l'amélioration de la race chevaline et organisées par des sociétés dont les statuts ont été approuvés par le ministre de l'agriculture, après avis du conseil supérieur des haras. V. PARI MUTUEL.

Les hippodromes les plus renommés de la région parisienne sont : *Longchamp*, où se disputent les poules d'essai, les prix triennaux, le grand prix de Paris, l'Omnium, le prix du Conseil municipal, le prix Gladiateur ; *Auteuil*, pour les courses d'obstacles ; *Chantilly*, où se disputent les prix de Diane et du Jockey-Club ; *Maisons-Laffitte*, *Enghien-les-Bains*, *Le Tremblay*, *Vincennes*, etc.

Les courses sont d'ailleurs la forme préférée de beaucoup de sports. En France, on pratique couramment les *courses à pied*, dont la plus connue est la *course de Marathon*, aux environs de Paris ; les *courses de natation* (à Joinville ou dans la traversée de Paris par la Seine) ; les *courses de bicyclettes*, dont la plus importante est le prix du Conseil municipal, qui se court chaque année à Vincennes ; les *courses d'automobiles* sur route ou sur des circuits fermés spécialement aménagés ; etc. V. CANOTAGE, NATATION, OLYMPIQUE, VÉLODROME, TAUREAU, etc.

Course à la mer, nom attribué par la voix populaire et donné par la section historique de l'état-major de l'armée à l'ensemble des opérations militaires qui, au cours de la Grande Guerre, ont eu lieu en Belgique occidentale et dans la France du Nord, depuis la fin de septembre jusqu'en novembre 1914. Durant ces quelques semaines, consécutives à la bataille de la Marne, chacun des deux adversaires a tenté de déborder l'autre en exécutant vers l'O. un large mouvement destiné à le conduire jusqu'à la mer aux environs de Calais. L'armée belge du roi Albert Ier, l'armée britannique du maréchal French, les armées françaises des généraux de Maud'huy et de Castelnau, placées sous la direction de Foch, général en chef du « groupe d'armées du Nord » ont pris part à ces opérations, dont trois batailles d'ensemble marquent les étapes successives : la première bataille de Picardie, la première bataille d'Artois et la première bataille des Flandres. Malgré ses efforts, l'Allemand ne parvint pas à atteindre la mer du Nord au S. de l'Yser, ni à Dunkerque, ni à Calais.

Course du flambeau (*la*), pièce en quatre actes de Paul Hervieu (1901). Sabine Revel, pour assurer la fortune de sa fille Marie-Jeanne, sacrifie son propre bonheur, vole sa mère et cause même la mort de celle-ci. Mais Marie-Jeanne suit son mari en Amérique et Sabine demeure seule avec son désespoir. Dans cette œuvre forte et émouvante, l'auteur a voulu montrer que l'ingratitude des enfants est dans la loi naturelle.

Course de chars romains, tableau de Checa (1890). Des quadriges lancés à toute vitesse vont tourner l'extrémité du cirque, à Rome ; un char est tombé et obstrue le passage à ceux qui le suivent, tandis que d'autres passent à droite et vont franchir le passage difficile. L'œuvre est mouvementée, violente et d'un coloris éclatant.


Course de chars romains, tableau de Checa.

Coursegoules, ch.-l. de c. (Alpes-Maritimes), arr. et à 27 kil. de Grasse ; 400 h. — Le cant. a 8 comm. et 1.870 h.

Coursel, comm. de Belgique (prov. de Limbourg, arr. de Hasselt) ; 2.430 h.

Courseulles ou **Couseulles-sur-Mer,** comm. du Calvados, arr. et à 18 kil. de Caen, sur la Manche, qui reçoit à cet endroit la Seulles ; 1.290 h. Ch. de f. de Caen à la mer. Port, bains de mer, importants parcs à huîtres.

coursie n. f. *Mar.* Syn. de COURSIER et COURSINE.

coursier [*si-é*] n. m. (de *course*). Grand et beau cheval de bataille. *Poét.* Cheval quelconque. Canal amenant l'eau à un moulin. *Mar.* Coursive d'une galère.

coursier, ère n. Personne qui fait les courses en ville pour une administration, un commerçant, un atelier.

coursière n. f. Sentier qui coupe à travers champs ou sur les flancs d'une montagne. Rigole qui amène dans les moules le métal en fusion. Pièce d'une machine qui conduit une navette.

coursing [pr. angl. *kor-sin'gh*] n. m. (mot angl.). Concours entre lévriers poursuivant un lièvre.

coursive n. f. (ital. *corsiva*). Passage étroit dans le sens de la longueur du navire.

Cours-les-Bains, comm. de la Gironde, arr. et à 18 kil. de Bazas ; 350 h. Eaux bicarbonatées calciques ferrugineuses, employées dans le traitement de la dyspepsie et de la chlorose.

courson n. m. (de *court*). Branche d'arbre taillée à trois ou quatre yeux. Pieu qu'on a laissé enfoncé dans une rivière.

Courson-les-Carrières, ch.-l. de c. (Yonne), arr. et à 23 kil. d'Auxerre ; 1.080 h. Pierre de taille. — Le cant. a 12 comm. et 5.910 h.

Court (Joseph-Désiré), peintre français, né et m. à Rouen (1797-1865) ; auteur de la *Mort de César*, *Boissy d'Anglas saluant la tête de Féraud*.

court [*kour*], **e** adj. (lat. *curtus*). De peu de longueur : *taille courte*. Bref : *harangue courte*. Qui a peu de durée : *une courte vie. Vue courte*, qui ne voit pas de loin, et, *au fig.*, esprit borné. *Avoir la mémoire courte*, en manquer. *Sauce courte*, sauce peu abondante ; peu liquide. *Haleine courte*, essoufflement. *Etre court d'argent* ou *à court d'argent*, en avoir fort peu. *Fig. Courte honte*, humiliation. N. m. *Le plus court*, ce qui fait arriver, aboutir plus vite. Adv. Brièvement, brusquement. *Demeurer court*, oublier ce qu'on voulait dire. *Couper court*, cesser brusquement ; finir en peu de mots. *Tourner court*, changer brusquement de direction. *Court vêtu, vêtue*, vêtu, vêtue d'habits courts. *Tenir de court*, tenir



LES COURSES. — *Courses plates :* 1. Promenade des chevaux au paddock ; 2. Le pesage ; 3. Dernières instructions au jockey ; 4. Galop d'essai ; 5. Baraque de pari mutuel ; 6. Tribune des juges ; 7. Avant le départ ; 8. Une arrivée ; 9. Tableau d'affichage. — *Courses d'obstacles :* 10. Saut de la haie ; 11. Saut de la banquette irlandaise ; 12. Saut du brook ; 13. Saut du mur ; 14. Saut de la rivière. — 15. Course au trot monté ; 16. Course au trot attelé (sulky) ; 17. Une arrivée au Grand-Prix, à Longchamp (Paris).

attaché avec un lien court ; *fig.*, ne laisser que peu de liberté ou de ressources. Loc. adv. : *Tout court*, sans rien de plus. ALLUS. HIST. : **Courte et bonne**, réponse attribuée à la duchesse de Berry, fille aînée du Régent, un jour qu'on lui reprochait d'abréger sa vie par ses excès. ANT. **Long, durable.**

court [pr. angl. *kort*] n. m. (m. angl. signif. *cour* ; par abrév. pour *tennis-court*). Terrain préparé pour le jeu de tennis.

courtage n. m. Opération du courtier. Prime qui lui est due : *payer un fort courtage.*

— ENCYCL. *Bours.* Les courtages dus aux agents de change se perçoivent sur la somme à payer ou à recevoir à la suite de la négociation, et non sur le capital nominal des titres. Le courtage est taxé suivant la nature des négociations : courtage minimum, négociations au comptant, à terme ; courtage des reports.

Lorsque deux opérations en sens contraire ont été effectuées dans la même bourse et en vertu du même ordre, il n'est perçu qu'un courtage sur l'opération dont le prix est le plus élevé. L'application de cette immunité est dénommée *franco*.

A la coulisse, où il n'est pas opéré de négociations sur pièces contentieuses, les tarifs changent.

La coulisse étant libre, clients et coulissiers peuvent faire, pour les courtages, des conditions particulières interdites aux agents de change.

courtaille [*ta, ll* mll., *e*] n. f. Epingle manquée pendant la fabrication et mise au rebut.

court-à-pattes n. m. *Pop.* Fantassin. Pl. des *court-à-pattes.*

courtaud [*tô*], **e** adj. et n. (de *court*). Qui est de taille courte et ramassée. Se dit d'un animal à qui l'on a coupé les oreilles et la queue : *chien courtaud.* Sorte de basson gros et court qui servait de basse à la musette. Gros cheval de selle, dont se servaient autrefois les chevaliers. *Courtaud de boutique*, garçon de boutique.

courtauder [*tô-dé*] v. a. Priver de la queue et des oreilles : *courtauder un chien, un cheval.*

court-bouillon n. m. Sorte de bouillon généralement composé de vin-blanc, eau, poivre, sel, persil, carottes, oignons, et dans lequel on fait cuire le poisson, etc. Mets préparé au court-bouillon : *un court-bouillon de saumon.* Pl. des *courts-bouillons.*

court-bouillonner v. a. Préparer un court-bouillon : *court-bouillonner une carpe.*

court-carreau n. m. Dans le bâti d'un marteau de forge, pièce verticale reliée par la drome à la grande attache. Pl. des *courts-carreaux.*

Courte-Chausses (*bois de*), bois du dép. de la Meuse, dans la forêt d'Argonne, situé à l'E. du bois de Lachalade, sur la rive gauche de l'Aire. De là sort un ruisseau qui, par le ravin de Courte-Chausses, aboutit à la Biesme. Bois et ravin ont été les théâtres d'ardents combats pendant la Grande Guerre, en particulier en 1915 et en 1916.

court-circuit n. m. Phénomène électrique qui se produit quand on réunit par un conducteur de résistance nulle ou très faible deux points entre lesquels existe une différence de potentiel : *les courts-circuits dégagent une grande quantité de chaleur.* Pl. des *courts-circuits.*

court-côté n. m. Chacune des parties du harnais placées au porte-mors et au-dessus de la tête. Pl. des *courts-côtés.*

court-cou n. m. Variété de poire pour la fabrication du poiré. Pl. des *courts-cous.*

Court de Gébelin [*kour*], érudit protestant français, né à Nîmes, m. à Paris (1725-1784). Son principal ouvrage, *le Monde primitif, analysé et comparé avec le Monde moderne*, est plein de recherches méritoires mais aussi d'hypothèses hasardeuses.

courte n. f. Nom de la poule d'eau dans certaines régions du nord de la France.

courte-botte n. m. *Fam.* Très petit homme. Pl. des *courtes-bottes.*

Courtecuisse (Jean), théologien et évêque français, né à Allaines (1350-1423). Il joua un rôle politique important pendant le règne de Charles VI et se montra l'adversaire déterminé du parti bourguignon. Il a laissé de nombreux ouvrages en latin ou en français.

Courtelary, comm. de Suisse (cant. de Berne) ; 1.230 h.

courte-lettre n. f. Nom donné par les fondeurs en caractères à toute lettre dont le corps doit être coupé sur les côtés, pour laisser l'œil isolé. Pl. des *courtes-lettres.*


Courteline.

Courteline (Georges MOINAUX, dit), littérateur humoriste français, né à Tours en 1860, auteur de : *Boubouroche, Lidoire, les Gaietés de l'Escadron, la Paix chez soi, la Conversion d'Alceste*, etc. L'observation de Courteline ne manque pas d'amertume sous le masque de la bouffonnerie.

courtement [*man*] adv. Brièvement. (Peu us.)

Courtenay [*nè*], ch.-l. de c. (Loiret), arr. et à 26 kil. de Montargis, sur le Bied et le Cléry, affl. du Loing ; 2.830 h. Ch. de f. P.-L.-M. Berceau de la célèbre famille française de *Courtenay.* — Le cant. a 15 comm. et 7.850 h.

Courtenay (MAISON DE), illustre famille française. La première branche donna les princes d'Edesse ; une seconde s'établit en Angleterre, et la troisième, descendue de Pierre, fils de Louis le Gros, donna trois empereurs à Constantinople et un roi à Jérusalem.

courtepointe n. f. (altération de *couette pointe*, couverture piquée). Couverture de lit piquée ; couverture de parade.

courtepointier [*ti-é*] n. m. Ouvrier qui fait des courtepointes.

courte-queue n. Cheval ou chien courtaud. Variété de cerise dite *cerise de Montmorency.* Espèce de tortue à queue courte (*cistude caroline*). Pl. des *courtes-queues.*

courter [*té*] v. n. Chercher à vendre une marchandise. V. a. Faire le courtage.

courterolle ou **courterole** n. f. Nom vulgaire du ver blanc et de la courtilière.

courtes-cornes n. Nom donné parfois aux bovidés de la race de durham. S. *un, une courtes-cornes.*

courtes-pattes n. Race de gallinacés de moyenne grosseur, à pattes courtes et grosses : *les courtes-pattes sont de bonnes pondeuses.* S. un, une *courtes-pattes.*

Courthézon, comm. de Vaucluse, arr. et à 16 kil. d'Avignon, sur la Seille ; 3.060 h. Ch. de f. P.-L.-M. Carrières et filatures. Patrie du mathématicien Saurin.

courtier [*ti-é*], **ère** n. (du provenç. *corratier*, courcur). Personne qui s'entremet pour des opérations commerciales ou autres : *une courtière en diamant ; un courtier électoral.*

— ENCYCL. *Dr.* Tout le monde peut exercer la profession de courtier ; cependant, il existe, dans les villes qui ont une bourse de commerce, des courtiers nommés par décret. Ces courtiers dont l'entremise est salariée, ne peuvent faire des opérations de commerce ou de banque pour leur compte. En cas de contravention par le courtier, il encourt la destitution définitive et une condamnation à l'amende, prononcée par le tribunal de police correctionnelle.

Les *courtiers de marchandises* ont seuls le droit de faire le courtage des marchandises et d'en constater le cours ; ils exercent, de concert avec les agents de change, le courtage des matières métalliques ; ils sont autorisés, en outre, à vendre aux enchères publiques les marchandises appartenant à des faillis.

Les *courtiers d'assurances* rédigent les contrats ou les polices d'assurances concurremment avec les notaires.

Les *courtiers interprètes et conducteurs de navires*, ou *courtiers maritimes* ont seuls le droit de traduire, en cas de contestations portées devant les tribunaux, les déclarations, connaissements et toute pièce écrite en langue étrangère. Ce sont eux qui constatent le cours du fret ou nolis.

Les *courtiers-gourmets piqueurs de vin*, spécialement établis pour le service de l'entrepôt des vins de Paris, servent d'intermédiaire dans l'entrepôt entre les vendeurs et les acheteurs quand ils en sont requis, dégustent les vins et en indiquent le cru et la qualité, enfin servent d'experts, en cas de contestations sur la qualité des vins.

courtière n. f. Dans un moulin à eau, intervalle compris entre les deux murs parallèles dans lequel tourne la roue hydraulique.

courtil [*ti*] n. m. (de *court*). Petit jardin, souvent clos de haies, attenant à une maison de paysan. (Vx.)

courtilière n. f. (de *courtil*). Genre d'insectes orthoptères sauteurs, voisins des grillons : *les courtilières ravagent les jardins.* On dit aussi TAUPE-GRILLON.

— ENCYCL. On connaît une vingtaine d'espèces de courtilières, réparties sur tout le globe et particulièrement dans les régions chaudes. Les courtilières habitent sous terre et ne sortent guère que le soir ; elles sont d'une coloration rousâtre ; elles sont très nuisibles, parce qu'elles coupent les racines. On les détruit en versant dans leurs galeries un mélange d'eau, de pétrole, de benzine ou de térébenthine, ou en installant de place en place des amas de fumier de cheval, dont la chaleur les attire, et où l'on peut les détruire facilement.


Courtilière.

Courtille (La), nom d'un ancien quartier de Paris, qui s'étendait sur le faubourg du Temple et Belleville, et dont les cabarets étaient joyeusement achalandés. Le mardi gras y était particulièrement fêté, et le matin du mercredi des Cendres on assistait à « la descente de la Courtille ».

Courtilz de Sandras (GATIEN DE), littérateur français, né à Montargis, m. à Paris (1644-1712), auteur d'ouvrages historiques, mémoires, etc., assez peu consciencieux. Il est l'auteur des prétendus *Mémoires de M. d'Artagnan*, où Al. Dumas père a puisé la trame des *Trois Mousquetaires.*

courtine n. f. (lat. *cortina*). Rideau de lit. (Vx.) *Blas.* Chacune des parties formant le manteau royal. *Fortif.* Mur joignant les flancs des deux bastions. *Archit.* Façade terminée par deux pavillons. *Pêch.* Enceinte formée par des filets tendus sur des piquets.

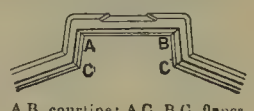

A B, courtine ; A C, B C, flancs des bastions.

Courtine (La), ch.-l. de c. (Creuse), arr. et à 37 kil. d'Aubusson ; 1.430 h. Camp. Ch. de f. O. — Le cant. a 10 comm. et 6.940 h.

courtisan [*zan*] n. m. (ital. *cortigiano*). Homme de la cour : *les flatteries des courtisans peuvent pervertir les meilleurs souverains.* Celui qui flatte dans des vues d'intérêt.

Courtisan (*le*), traité où l'écrivain italien Balthazar Castiglione (1318) a formulé les préceptes de l'art de vivre à la cour.

courtisane [*za-ne*] n. f. (ital. *cortigiana*). Femme de mauvaise vie, mais qui se distingue par l'esprit, l'élégance, etc.

courtisanerie [*za-ne-rî*] n. f. Flatterie, adulation. Bassesse de courtisan.

courtisanesque [*za-nès-ke*] adj. Propre aux courtisans : *la langue courtisanesque.*

courtisanesquement [*za-nès-ke-man*] adv. D'une façon courtisanesque.

courtisement [*ze-man*] n. m. Action de courtiser. (Vx.)

courtiser [*ti-zé*] v. a. Faire sa cour à. Faire la cour à une femme. Flatter quelqu'un dans des vues d'intérêt : *courtiser les puissants. Fig. Courtiser les Muses* ou *la Muse*, faire des vers.

Courtisols, comm. de la Marne, arr. et à 12 kil. de Châlons-sur-Marne ; 1.380 h. Belle église dédiée à saint Martin.

court-jointé, e adj. Se dit d'un cheval dont les paturons sont trop courts. Pl. des *court-jointés, es.*

court-mancher [*ché*] v. a. En parlant d'une épaule de mouton, en rapprocher le manche du gros de l'épaule, à l'aide d'une broche de bois.

court-monté, e adj. Qui est bas des reins, en parlant du cheval : *des juments court-montées.*

courtois, e [*toi, oi-ze*] adj. (de *cour*). Civil, affable. *Armes courtoises*, armes émoussées, dont on se servait dans les tournois. *Fig.* Moyens loyaux d'attaquer ou de se défendre. *Poésie courtoise*, forme de poésie du moyen âge, caractérisée par le respect de la femme, le culte de l'idéal chevaleresque, l'amour de l'aventure et le souci de la pureté du style. A ce genre de poésie appartiennent les chansons des troubadours et les poèmes épiques du Cycle d'Arthur.


Jacques Courtois.

En Allemagne, la poésie courtoise (*höfische Dichtung*) a fleuri au XIIe et au XIIIe siècle avec les *minnesinger.* ANT. **Discourtois, grossier.**

Courtois [*toi*] (Jacques), surnommé en Italie *le Borgognone* (*le Bourguignon*), peintre de batailles, d'un talent très original, né à Saint-Hippolyte, m. à Rome (1621-1676). Il se fit jésuite.

Courtois (Bernard), chimiste français, né à Dijon, m. à Paris (1777-1838). Il a découvert la morphine et l'iode.

courtoisement [*toi-ze-man*] adv. D'une manière courtoise. ANT. **Discourtoisement.**

courtoisie [*toi-zî*] n. f. Civilité gracieuse ; honnêteté, politesse. Bon office rendu courtoisement. ANT. **Discourtoisie, grossièreté.**

Courtomer [*mèr*], ch.-l. de c. (Orne), arr. et à 30 kil. d'Alençon, sur le Guérichet, affluent de la Sarthe ; 890 h. Bestiaux. — Le cant. a 16 comm. et 4.610 h.

courton n. m. Troisième qualité de la matière textile fournie par le chanvre.

court-pendu n. m. Variété de pomme à queue courte. Pl. : des *court-pendus.*

Courtrai [*trè*], v. de Belgique (Flandre-Occidentale), sur la Lys ; 35.000 h. Fabriques de toiles, linge de table, dentelles. En 1302, les Français, commandés par Robert d'Artois, cousin de Philippe le Bel, furent défaits par les Flamands.

Court-Saint-Etienne, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Nivelles) ; 4.100 h. Dentelles.

court-tour n. m. Petit écheveau de soie, préparé pour la cuite et la teinture. Pl. des *courts-tours.*

couru, e adj. Recherché : *les courses de taureaux sont, en Espagne, un spectacle très couru. Fam.* Dont le résultat est certain : *c'est couru.*

courue [*rû*] n. f. Durée de l'écoulement des eaux d'un réservoir spécial dans les cours d'eau où l'on jette les bois flotté.

Courval-Sonnet (Thomas de), médecin et poète français, né en Normandie en 1577, m. vers 1635 ; auteur de *Satires* imitées de Régnier.

Courville, ch.-l. de c. (Eure-et-Loir), arr. et à 19 kil. de Chartres, sur l'Eure ; 1.880 h. Ch. de f. Et. (*Courvillains*). Patrie de Panard. — Le cant. a 16 comm. et 8.440 h.

courvite n. m. Genre d'oiseaux échassiers, comprenant de petites formes légères, à longues ailes, à hautes pattes grêles, habitant surtout les plaines de l'Afrique et de l'Asie méridionale.

Courzieu, comm. du Rhône, arr. et à 21 kil. de Lyon ; 1.320 h. Ch. de f. P.-L.-M. Houillère.

cous [*kouss*] n. m. (lat. *cos, cotis*). Pierre à aiguiser des faucheurs.

cousailler [*za, ll* mll., *é*] v. n. Coudre des objets de peu d'importance.

Cousances-aux-Forges, comm. de la Meuse, arr. et à 18 kil. de Bar-le-Duc, sur la *Cousance*, affluent de la Marne ; 1.730 h. Fonderies, laminoirs.

Couschite. *Ethnogr.* V. KOUSCHITE.

couscous [*kous-kouss*] ou **couscoussou** [*kous-kou-sou*] n. m. (mot ar.). Sorte de semoule. Mets arabe préparé avec de la farine de mil ou du riz écrasé et de la viande (mouton, poulet, etc.).

couseau [*zô*] n. m. Paille de froment et de seigle hachée, servant de nourriture aux herbivores domestiques.

Couserans ou **Conserans,** contrée de l'ancienne province de Gascogne et qui est comprise actuellement dans le département de l'Ariège.

cousette n. f. *Arg. paris.* Jeune ouvrière de la couture.

couseuse [*kou-zeu-ze*] n. f. Femme qui coud. Brocheuse qui coud les livres. Machine à coudre.

cousin, e [*kou-zin, i-ne*] n. (lat. *consobrinus*). Se dit des parents issus de frères ou de sœurs : *cousin au sixième degré. Cousins germains*, issus directement de l'oncle ou de la tante. *Cousins issus de germains*, enfants de cousins germains. *Fig.* Ami, compère, commère.

cousin [*kou-zin*] n. m. (lat. pop. *culicinus* ; de *culex*). Genre d'insectes diptères némocères : *les piqûres des cousins peuvent transmettre diverses maladies.*


Cousin.

— ENCYCL. On connaît au moins trente espèces européennes de cousins. Les larves et les nymphes nagent dans les eaux stagnantes ; les insectes parfaits sucent avec leur trompe le sang de l'homme et des animaux. Ceux du genre anophèles transmettent diverses maladies, en particulier la fièvre paludéenne ; aussi recommande-t-on de détruire les larves avec soin, en répandant sur les eaux stagnantes une petite quantité de pétrole.

Cousin (le), petite rivière de France, qui passe à Avallon et confluе avec la Cure après un cours de 64 kil.

Cousin (Jean), peintre, dessinateur, verrier, graveur et écrivain français, né à Soucy (Yonne) vers 1500, mort à Paris vers 1589. C'est un des plus remarquables représentants de la Renaissance française. Il a peint le tableau admirable du *Jugement dernier* (Louvre), et exécuté de beaux vitraux pour l'église Saint-Gervais (Paris), le château d'Anet, etc.


Jean Cousin.

Cousin (Louis), dit *le Président Cousin*, érudit français, né à Paris (1627-1707); président à la cour des Monnaies. Il dirigea le *Journal des savants*. Traducteur des historiens byzantins et ecclésiastiques.

Cousin (Jacques-Antoine-Joseph), mathématicien et homme politique français, né et mort à Paris (1739-1800). Professeur de physique au Collège de France, il devint à l'époque de la Révolution membre de la municipalité de Paris, puis siégea aux Anciens (1796) et au Sénat (1799). Il était membre de l'Académie des sciences. On lui doit des *Leçons sur le calcul différentiel et le calcul intégral*.

Cousin d'Avallon (Charles-Yves), compilateur, romancier et historien français, né à Avallon, m. à Paris (1769-1840).

Cousin (Victor), philosophe et homme politique français, né à Paris, m. à Cannes (1792-1847); membre de l'Académie française; chef de l'école éclectique, auteur du traité intitulé : *Du vrai, du beau et du bien*, d'ouvrages d'histoire de la philosophie, d'études littéraires sur le XVIIe siècle. Cousin s'est efforcé de combiner les idées de Descartes, de l'école écossaise et de Kant, dans un spiritualisme peu cohérent, mais qu'il a brillamment développé.


Victor Cousin.

Cousin Pons (*le*), roman de Balzac (1847). Intéressante, mais navrante histoire d'un collectionneur, qu'on méprise tant qu'on le croit pauvre et que l'on recherche quand on apprend que sa collection vaut un million. Son héritier, l'honnête Schmucke, se laisse dépouiller par une foule de parents cupides.

cousinage [*kou-zi-na*] n. m. Parenté entre cousins. Les cousins, la parenté. *Fig.* Analogie.

cousinaille [*kou-zi-na, ll* mll., *e*] n. f. *Fam.* Parenté nombreuse et fatigante.

Cousine Bette (*la*), roman de Balzac (1847). Admirable peinture de caractères : Bette, paysanne têtue et envieuse, qui, en se poliçant, devient d'une méchanceté infernale; les Marneffe, couple infâme; le baron Hulot, que l'amour des femmes dégrade jusqu'à l'avilissement; etc.

cousiner [*kou-zi-né*] v. a. Appeler quelqu'un cousin. Vivre dans l'intimité; agir familièrement. *Fig.* V. n. *Ils ne cousinent pas ensemble*, leur caractère ne s'accorde pas.

cousinette [*kou-zi-nè-te*] n. f. Petite cousine, jeune cousine.

cousinière [*kou-zi*] n. f. Moustiquaire. (Vx.)

cousinière [*kou-zi*] n. f. *Fam.* Fourmilière de cousins, de parents.

Cousin-Montauban (Charles-Guillaume), comte DE PALIKAO, général français, né à Paris, m. à Versailles (1796-1878). Il dirigea l'expédition de Chine en 1860, fut vainqueur à Palikao et s'empara de Pékin. Après les désastres de Reichshoffen et de Forbach (1870), il succéda à E. Ollivier comme chef du gouvernement, avec le ministère de la guerre (9 août), et tomba le 4 septembre.


Cousin-Montauban.

cousoir [*zoir*] n. m. Métier sur lequel on opère la couture des livres. Métier pour le montage des gants.

Cousolre, comm. du Nord, arr. et à 24 kil. d'Avesnes, sur la Thure; 3.270 h. Ch. de f. N. Marbres; scieries, forges.

Coussac-Bonneval, comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 11 kil. de Saint-Yrieix; 3.580 h. Ch. de f. Orl. Mines de fer et de manganèse; gisements de fer et de kaolin.

Coussey [*kou-sè*], ch.-l. de c. (Vosges), arr. et à 7 kil. de Neufchâteau, sur la Meuse; 590 h. Tuilerie. Ch. de f. E. — Le cant. a 25 comm. et 6.160 h.

coussin [*kou-sin*] n. m. (lat. pop. *coxinum*). Sorte d'oreiller pour s'appuyer, s'asseoir, poser ses pieds. Pièce qui empêche les frottements des manœuvres d'un bateau. Gros billot de bois qui sert à supporter la culasse d'une bouche à feu. Planche rembourrée sur laquelle le doreur coupe l'or. Partie rembourrée d'un collier de cheval.


Coussin.

coussinement [*kou-si-ne-man*] n. m. Action de coussiner : *le coussinement des meubles.*

coussiner [*kou-si-né*] v. a. Garnir de coussins : *coussiner une voiture.*

coussinet [*kou-si-nè*] n. m. Petit coussin. *Méc.* Pièce cylindrique dans laquelle se meut un tourillon. Pièce de fonte qui reçoit les rails des voies ferrées. Partie latérale de la volute ionique. Rouleau de paille que les couvreurs attachent au sommet de leur échelle pour l'empêcher de glisser. *Bot.* Airelle ou myrtille.

— ENCYCL. *Ch. de f.* Un coussinet de rail est une pièce en fonte munie d'un patin, qui est vissé sur la traverse; cette pièce a, en outre, deux mâchoires offrant le profil du rail à double champignon qu'elles maintiennent. Il existe encore des *coussinets d'aiguillage*, l'un dit *de glissement*, l'autre *de talon*. Le premier n'a qu'une mâchoire contre laquelle on boulonne le rail; il a en outre une partie plane sur laquelle glisse l'aiguille. Le second, placé sous le talon de l'aiguille, supporte en même temps l'extrémité du rail qui lui fait suite.

— *Mécan.* Les coussinets de machines sont faits de deux pièces cylindriques creuses, en bronze ou en cuivre, pouvant se rapprocher et placées dans un support en fonte dit *palier* (v. ce mot). C'est entre ces pièces que tourne l'extrémité ou tourillon de l'arbre d'une machine. Un graisseur automatique, monté sur le chapeau du palier, laisse écouler sur le tourillon l'huile nécessaire au graissage. Quelquefois aussi, le tourillon tourne sur des galets métalliques ou des billes, qu'il entraîne dans son mouvement de rotation.

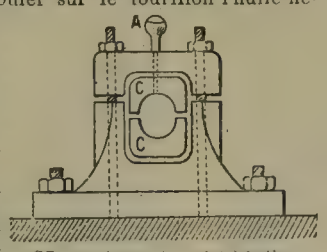
CC, coussinets; A, godet à huile.

cousso [*kou-so*] n. m. Genre de rosacées, comprenant des plantes originaires de l'Abyssinie, voisines des aigremoines et dont les fleurs de certaines espèces (*brayera anthelminthica*) ont des propriétés vermifuges. (On écrit aussi KOUSSO.)

cousson [*kou-son*] n. m. Vent chaud qui brûle les bourgeons de la vigne.

couston [*kous-ton*] n. m. Filaments courts pouvant encore être utilisés, et que l'on recueille après que le chanvre écru a été passé à l'échanvroir.

Coustou, nom de trois célèbres sculpteurs français : NICOLAS, né à Lyon, m. à Paris (1658-1733), le plus célèbre (*Descente de croix; Passage du Rhin; la Seine et la Marne; la Saône*); — GUILLAUME père, né à Lyon, m. à Paris (1677-1746), à qui l'on doit *l'Océan et la Méditerranée* et les fameux *Chevaux de Marly* (V. CHEVAUX); — et GUILLAUME fils, né et m. à Paris (1716-1777), auteur de : *Saint Roch, la Visitation*, etc.

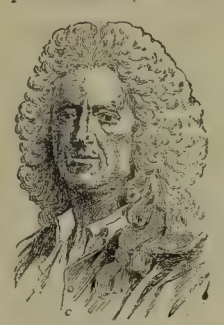
Nicolas Coustou.


Guillaume Coustou, père.

cousu [*kou-zu*], **e** adj. Réuni par une couture. *Fig. Cousu d'or*, extrêmement riche. *Blas.* Se dit des pièces honorables qui, contrairement à la loi héraldique, sont appliquées métal sur métal ou émail sur émail. (Quand il s'agit d'autres pièces que les pièces honorables, on a les armes *à enquerre*. (V. ENQUERRE.)

cousure [*zu-re*] n. f. *Rel.* Action de coudre les feuillets d'un volume.

coût [*koû*] n. m. Ce qu'une chose coûte.

Coutan (Jules-Félix), sculpteur français, né à Paris en 1848 (*Voltaire, Léda, Porteuse de pain*, etc.); son talent est robuste et gracieux. Membre de l'Académie des beaux-arts (1900).


Coutan.

Coutances, ch.-l. d'arr. (Manche), à 28 kil. de Saint-Lô, près de la Soulle canalisée (s.-affl. de la Manche); 6.600 h. (*Coutançais*). Ch. de f. Et. Evêché. Commerce de bestiaux et de beurre. Belle cathédrale (sec. moitié du XIIIe s.). — L'arr. a 10 cant., 138 comm., 87.050 h.; le cant. a 8 comm. et 10.140 h.


Armes de Coutances.

coûtant [*tan*] adj. m. Usité seulement dans l'expression : *A prix coûtant*, au prix qu'un objet a coûté.

coûtarde n. f. Pâtisserie où il entre du miel et des œufs.

couteau [*tô*] n. m. (lat. *cultellus*). Instrument tranchant, composé d'une lame et d'un manche : *Ravaillac tua Henri IV d'un coup de couteau.* Couperet de la guillotine. *En lame de couteau*, à profil tranchant. *Fig. Le couteau sur la gorge*, dans un pressant danger. *Couteau à papier*, lame de bois, d'os, d'écaille, etc., pour couper les pages d'un livre, etc. Arête de prisme triangulaire, supportant le fléau d'une balance. Plume large et plate. Coquillage du genre solen, qui ressemble à un couteau fermé.

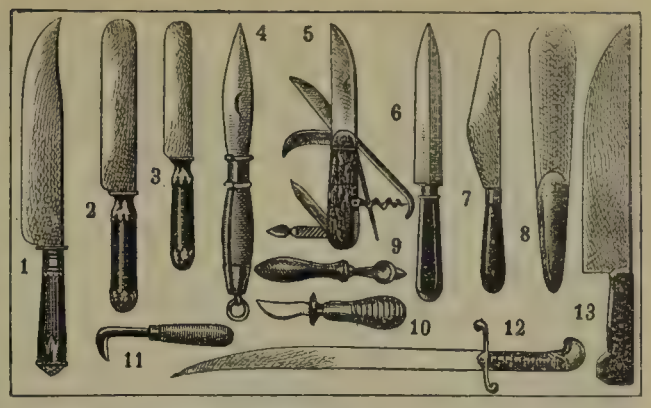
COUTEAUX : 1. A dépecer, à trancher; 2. De table; 3. A dessert; 4. A virole; 5. De poche, à plusieurs pièces; 6. De chirurgie; 7. A palette; 8. A papier (coupe-papier); 9, A conserves; 10. A huîtres; 11. A vendanger; 12. De chasse; 13. De cuisine (coutolas).

(V. la planche MOLLUSQUES.) LOC. PROV. : **C'est comme le couteau de Janot,** se dit d'une chose complètement remplacée par une autre et gardant son ancien nom, comme le couteau dont Janot remplaçait alternativement le manche et la lame.

— ENCYCL. *Fabrication des couteaux.* V. COUTELLERIE.

Nettoyage des couteaux. 1° Il suffit, pour nettoyer les lames tachées des couteaux de table, de les frotter avec du jus de citron et de les essuyer tout de suite avec un linge de laine. On recommence l'opération s'il y a des taches très anciennes, et l'on passe ensuite à la brique anglaise; 2° Frotter avec un bouchon et de la cendre mouillée ou du sablon; essuyer avec un linge sec.

coutel [*tèl*] n. m. Ancienne forme de *couteau*.

coutelas [*la*] n. m. (de *couteau*). Epée courte et large, qui ne tranche que d'un côté. Grand couteau de cuisine, v. COUTEAU. *Ichtyol.* Nom vulgaire de l'espadon. *Mar.* Foc du polacre orienté pour le vent arrière et figurant ainsi la pointe d'une lame dressée vers le ciel.

coutelasse [*la-se*] n. f. Coupure que les ouvriers tueurs font maladroitement dans une peau, du côté de la chair, quand ils écorchent les animaux.

coutelasser [*la-sé*] v. a. Faire des coutelasses dans une peau.

coutelet [*lè*] n. m. Petit couteau. *Pêch.* Entrée de la bourdigue.

coutelier [*li-é*] n. et adj. m. Celui qui fabrique, vend des couteaux et autres instruments tranchants.

coutelière n. f. Etui à plusieurs compartiments, dans lesquels on serre les couteaux de table. (Vx.)

coutellerie [*tè-le-rî*] n. f. Art, atelier, commerce ou marchandise du coutelier : *la coutellerie de Thiers est renommée.*

— ENCYCL. *Techn.* La coutellerie se fabrique, en France, à peu près exclusivement à Thiers, Châtellerault, Nogent et Langres. On distingue : la *coutellerie ordinaire* ou *de table; fine* ou *de luxe; en ciseaux, rasoirs*, etc.; *en instruments de chirurgie*, et enfin la *grosse coutellerie*. La fabrication d'un couteau exige d'abord le *martelage* à l'aide d'un marteau mécanique appelé *martinaire*, pour aplatir et allonger la barre. Vient ensuite le *forgeage*, donnant à la barre la forme de la lame. Ainsi préparée, cette barre passe successivement entre les mains du *limeur*, du *perceur*, de l'*émouleur*, du *polisseur*, du *plaqueur* et du *métreur*. Il ne reste plus qu'à ajouter le manche; c'est alors qu'interviennent le *cacheur* ou *redresseur de corne*, qui ajuste les diverses parties formant le manche; le *monteur*, qui les assemble. Le couteau passe en dernier lieu à l'*affileur*, au *nettoyeur*; il est alors empaqueté par une ouvrière appelée *plieuse*. (V. p. 556.)

coutelure n. f. Défaut d'un parchemin endommagé par le couteau.

coûter [*té*] v. n. (lat. *constare*). Etre acheté au prix de : *le diamant coûte fort cher. Fig.* Etre cause de quelque perte, de souci, de peine : *cela m'a coûté beaucoup.* Etre fait, donné avec difficulté ou regret : *les promesses ne coûtent rien.* Causer, occasionner : *coûter de la peine.* Absolum. Etre pénible : *avec qui coûte.* Impersonnell. : *il en coûte de, il m'en coûte de. Coûter la vie*, causer la mort. *Coûte que coûte*, à tout prix. (Au sens figuré, certains grammairiens autorisent l'accord du participe passé : *les peines que cela m'a coûtées.*)


Couthon.

Couterne, comm. de l'Orne, arr. et à 20 kil. de Domfront, sur la Vée; 1.320 h. Ch. de f. Et.

coûteusement [*teu-ze-man*] adv. D'une manière coûteuse.

coûteux, euse [*teû, euze*] adj. Qui coûte cher, qui fait faire de grandes dépenses : *les procès sont toujours coûteux*

Couthon (Georges), conventionnel, né à Orcet (Puy-de-Dôme), m. à Paris (1756-1794). Il forma avec Robespierre et Saint-Just une sorte de triumvirat, réprima sévèrement l'insurrection de Lyon et fut décapité après le 9-Thermidor. Malgré son aspect débile (il était paralysé des jambes), il avait à la tribune un grand ascendant.

Couthuin, comm. de Belgique (prov. de Liège), entre la Méhaigne et la Meuse; 3.100 h. Fer.

Coutiches, comm. du Nord, arr. et à 13 kil. de Douai; 1.790 h. (en 1914). Ch. de f. N. Bourg en partie détruit au cours de la Grande Guerre.

coutier [*ti-é*], **ère** n. (de *coutil*). Ouvrier, ouvrière qui fait du coutil; fabricant qui en produit; marchand qui en vend. Autref., matelassier, fabricant de lits de plume.

coutière n. f. Nom des grosses manœuvres qui maintenaient les mâts des galères et servaient de haubans.

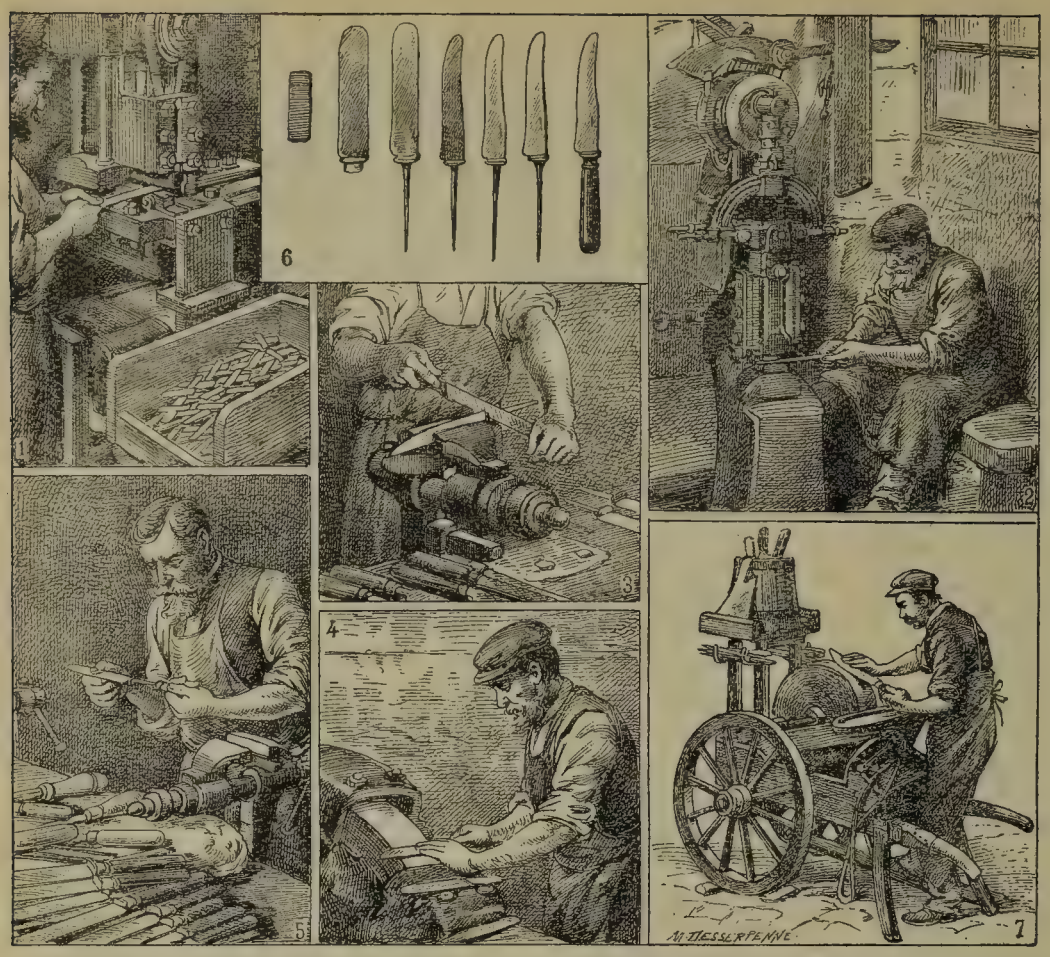

Coutellerie : 1. Découpage d'une lame d'acier en fragments, dont chacun doit former une lame ; 2. Etirage et battage du fragment d'acier pour faire la lame ; 3. Ebarbage des lames ; 4. Aiguisage des lames ; 5. Ajustage des lames dans le manche ; 6. Phases principales de la fabrication d'un couteau ; 7. Remouleur.

coutil [*ti*] n. m. (de *coute*, anc. forme de *couette*). Toile grise et serrée, en fil ou en coton : *le coutil diffère de la toile ordinaire en ce que son tissu est toujours croisé.*

coutilier [*li-é*] n. m. *Féod.* Homme de pied armé d'une coutille.

coutillade [*ll* mll.] n. f. Coup de couteau. (Vx.)

coutille [*ll* mll.] n. f. *Archéol.* Epée courte et large que portaient les gens de pied, au moyen âge.

coutissé, e [*ti-sé*] adj. Garni de coutil. N. f. pl. Ensouple garnie de grosse toile, pour fixer la pièce à broder.

couton n. m. Rudiment de plume naissante, chez une jeune volaille.

cou-tors n. m. Un des noms vulgaires du torcol. Pl. *des cous-tors.*

Coutouvre, comm. de la Loire, arr. et à 14 kil. de Roanne ; 1.590 h. Cotonnades.

Coutras [*tra*], ch.-l. de c. (Gironde), arr. et à 17 kil. de Libourne, sur la Dronne, près de son confluent avec l'Isle ; 4.410 h. (*Coutrasiens* ou *Coutrillons.*) Ch. de f. O. et Et. Victoire de Henri de Navarre sur le duc de Joyeuse (1587). — Le cant. a 12 comm. et 14.290 h.



Coutilier (1310).

coutrau [*trô*] n. m. Variété de poire d'automne.

coutre n. m. (du lat. *culter*, couteau). Fer tranchant de la charrue, disposé en avant du soc (v. CHARRUE). Merlin à fendre le bois.

coutrier [*tri-é*] n. m. Charrue sans avant-train.

coutrière n. f. Pièce servant à lier le manche du coutre à l'age de la charrue.

coutrillon [*tri*, *ll* mll., *on*] n. m. Sorte de bateau plat, de long chaland.

coutumat [*ma*] n. m. Pays de droit coutumier.

coutume n. f. (lat. *consuetudo*). Habitude, usage : *chaque pays a ses coutumes. Avoir coutume de,* faire habituellement. Usages anciens et généraux ayant force de loi, et dont l'ensemble forme le droit coutumier : *la coutume à longtemps régi le centre et le nord de la France.* Recueil des coutumes d'un pays. Loc. adv. : *De coutume,* habituellement.

— ENCYCL. *Dr.* La coutume est une source du droit, qui tire son autorité de l'assentiment tacite de tous les citoyens. Le droit coutumier, en France, a fait des emprunts aux législations antérieures, mais il s'est révélé avec une originalité propre. Les coutumes se formèrent peu à peu dans le nord et le centre de la France, et jusque dans le sud-ouest, tandis que, dans le midi, le droit romain demeurait, en général, la base de la législation. On appelait *pays de droit écrit* ceux qui étaient surtout régis par le droit romain ; *pays de coutume,* ceux où dominait cette seconde source. Ces derniers formaient les deux tiers de la France. Les coutumes, lois territoriales, manquaient de précision ; il fallait procéder à des enquêtes dites *par tourbes* (*per turbas*) pour connaître le droit, c'est-à-dire l'usage général. On comprit la nécessité de fixer par écrit le droit coutumier, et quelques coutumes furent rédigées au début du XVe siècle. Charles VII (1454) prescrivit leur rédaction dans tout le royaume. Celle de Bourgogne fut approuvée en 1459, celle de Touraine en 1461, celle d'Anjou en 1463. La plupart des coutumes furent rédigées sous Louis XII ; celle d'Orléans date de 1509, celle de Paris de 1510. La pratique ayant signalé beaucoup de défauts et de lacunes dans ces rédactions, on sentit le besoin de les réformer, et surtout de les unifier. La coutume de Paris fut réformée en 1580, celle d'Orléans en 1583.

Le Code civil abrogea toutes les anciennes coutumes, mais de nombreux articles se réfèrent aux usages et les consacrent en permettant leur application. En matière commerciale, les usages ne sont pas abrogés.

coutumier [*mi-é*], **ère** adj. Qui a coutume de faire une chose : *être coutumier d'un fait.* Ce que l'on fait d'habitude : *nos travaux coutumiers. Féod.* Roturier : *personne coutumière. Droit coutumier,* autrefois, loi non écrite, mais consacrée par l'usage. N. m. Recueil des règles fixées par le droit coutumier. *Grand coutumier de France,* compilation de la fin du XIVe siècle, comprenant des ordonnances, des notions de droit et des règles de procédure ; son auteur est Jacques d'Ableiges.

coutumièrement [*man*] adv. Selon la coutume ; ordinairement.

couture n. f. (du lat. *consuere*, coudre). Art ou action de coudre. Commerce de couturière. Assemblage de deux choses cousues : *des coutures mal faites.* Cicatrice. *Fam. Sur toutes les coutures,* de tous les côtés. Assemblage de deux feuilles de métal dont on rabat les bords. Marque laissée par une plaie dont les bords ont été mal rejoints. Suite de cicatrices de la petite vérole. Intervalle, bourré d'étoupes et recouvert de brai, compris entre deux bordages. Loc. adv. : *A plate couture,* complètement : *être battu à plate couture.*

— ENCYCL. *Techn.* La couture comprend les travaux qui se font à l'aiguille et qui ont pour but de confectionner, de raccommoder ou d'orner les tissus. Les divers points de couture se divisent en deux catégories : les *points usuels* et les *points d'ornement.* Les premiers se subdivisent en *point devant,* servant à assembler deux parties d'étoffe, à faire des ourlets, etc. ; *point de côté,* différent du précédent en ce qu'il est en biais ; *point d'ourlet,* analogue au point de côté et servant à border une étoffe ; *point arrière,* qui est un point d'assemblage ; *point de piqûre,* qui est le *point arrière perlé,* c'est-à dire très fin et très régulier ; *point de surjet,* qui est aussi un pointd'assemblage ; *point de chausson,* présentant deux lignes obliques et inverses qui se coupent à chaque extrémité ; *point de boutonnière,* qui n'a qu'une application, la confection de la boutonnière ; *point de marque,* qui sert à former des lettres et des chiffres sur le linge ; *point de reprise,* qui sert au raccommodage. Les points d'ornement dérivent presque tous du *point de chaînette,* consistant à piquer l'étoffe avec l'aiguille devant soi et à passer le fil sous l'aiguille de façon à former une boucle, puis à tendre le fil droit sur soi ; le *point d'épine* est une sorte de point de chausson ; le *point de feston* se fait comme le point de chaînette : sa réussite dépend surtout de la bourre.



Couture (machine à coudre).

Couture (La), comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 9 kil. de Béthune, sur l'Oise ; 1.710 h. (en 1914). Bourg détruit au cours de la Grande Guerre.

Couture (Guillaume-Martin), architecte français, né à Rouen, m. à Paris (1732-1799) ; un des architectes de la Madeleine.

Couture (Thomas), peintre d'histoire et de genre français, né à Senlis, m. à Villiers-le-Bel (1815-1879) ; auteur des *Romains de la Décadence* et de remarquables dessins.



Th. Couture.

couturer [*ré*] v. a. Couvrir de coutures, de cicatrices : *visage couturé de cicatrices.*

couturerie [*ri*] n. f. Métier de couturier, atelier de couture.

couturier [*ri-é*] n. m. Ouvrier qui coud. Tailleur pour dames : *les grands couturiers.* Muscle de la cuisse. Adjectiv. : *muscle couturier.*

couturière n. f. Ouvrière en couture. Celle qui fait les vêtements de femme.

couturière n. f. Nom vulgaire du carabe doré et d'une variété de fauvette.

couvade n. f. Chez certains peuples, action du père qui se couche auprès de l'enfant nouveau-né, comme pour le couver, et reçoit des soins comme s'il venait d'accoucher : *la couvade existe surtout chez les indigènes de l'Amérique du Sud.*

couvage n. m. Syn. de COUVAISON.

couvain [*vin*] n. m. (de *couver*). Œufs des insectes, qui, comme les abeilles, vivent en société. Rayon de cire qui ne contient que des œufs et des larves d'abeilles.

— ENCYCL. Le couvain se trouve placé sur les rayons les plus proches de l'entrée et présente une forme ovoïde. Le couvain de l'abeille femelle demande 15 à 16 jours pour se développer depuis la ponte de l'œuf jusqu'à l'état adulte, celui de l'ouvrière 21 jours, celui du mâle 24 jours. L'aspect du couvain sert à reconnaître l'état de la colonie. Compact ou en couronne, c'est l'indice d'une ponte régulière

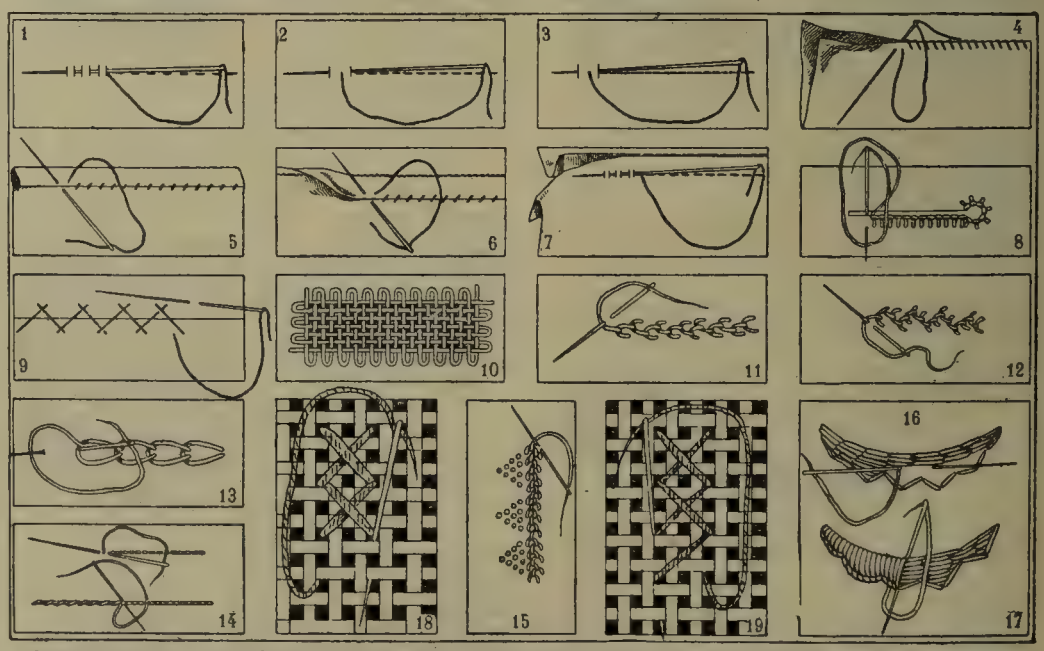

Points de couture : 1. Point devant ; 2. Point arrière ; 3. Point piqué ; 4. Point de surjet ; 5. Point d'ourlet ; 6. Couture rabattue ; 7. Couture double ; 8. Point de boutonnière ; 9. Point de chausson ; 10. Point de reprise. — Points d'ornement : 11. Point d'épine ou de Paris ; 12. Point de Paris double ; 13. Point de chaînette ; 14. Point de cordonnet ; 15. Point de Paris et grappes ; 16. Bourre de feston ; 17. Point de feston. — Point de marque : 18. 1er temps ; 19. 2e temps.

et continue ; éparpillé, il indique une mauvaise mère ou une ruche atteinte de la loque.

couvaison [*vè-zon*] n. f. Époque où les oiseaux couvent leurs œufs. (On dit aussi COUVAGE.) V. INCUBATION.

couveau [*vô*] n. m. V. COUVET.

couvée [*vé*] n. f. Tous les œufs qu'un oiseau couve en même temps. Les petits qui en proviennent : *la perdrix, dit-on, attire sur elle l'attention du chasseur pour l'éloigner de sa couvée. Fig.* et *fam.* Toute une famille.

couvent [*van*] n. m. (du lat. *conventus*, assemblée). Maison de religieux, de religieuses ; ceux qui l'habitent. *Entrer au couvent*, entrer en religion. Pensionnat de jeunes filles, dirigé par des religieuses.

— ENCYCL. L'organisation des couvents suivit le développement du monachisme. Chaque couvent renfermait nécessairement : 1° l'*église* et le *chœur*, où les religieux chantaient l'office ; 2° le *chapitre*, salle de réunion commune ; 3° les *cellules* ; 4° le *réfectoire* commun ; 5° la *bibliothèque* ; 6° l'*infirmerie* ; 7° le *parloir* pour les relations avec les étrangers ; 8° le *cloître* ; 9° le *caveau* des morts ou sépulture commune.

couver [*vé*] v. a. (du lat. *cubare*, être couché). Se tenir sur ses œufs pour les faire éclore. *Fig.* Entretenir, préparer : *couver une trahison.* Avoir à l'état latent : *couver une maladie. Couver des yeux*, regarder avec affection ou convoitise. V. n. Subsister à l'état presque latent : *le feu couve sous la cendre.* Se préparer : *c'est un complot qui couve.*

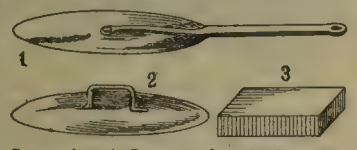

Couvercles : 1. De casserole; 2. De marmite; 3. De boite.

couverceau ou **couverseau** [*vèr-só*] n. m. Couverture. (Vx.) Etoffe servant à couvrir des meubles. Planche servant de couvercle à une meule de moulin.

couvercle [*vèr-kle*] n. m. (lat. *cooperculum*). Ce qui sert à couvrir un pot, un coffre, etc.

couverie [*ri*] n. f. Syn. de COUVAISON.

couvero n. m. Nom vulgaire d'une variété d'alose. (On dit aussi COUVREAU et CONVREAU.)

couvert [*vèr*] n. m. (de *couvert*, adj.). Tout ce dont on couvre une table à manger : *mettre le couvert.* Cuiller et fourchette : *un couvert d'argent.* Logement : *le vivre et le couvert.* Enveloppe, adresse d'un paquet : *cela est arrivé sous le couvert du ministre. Fig.* Prétexte : *sous le couvert de la loi, il s'accomplit de réelles injustices.* Loc. adv. : *A couvert*, à l'abri.


Couvert.

— ENCYCL. *Nettoyage des couverts en argent.* V. ARGENTERIE.

couvert [*vèr*], **e** adj. (de *couvrir*). Muni d'un couvercle ou d'un toit. Excusé, justifié : *un inférieur est couvert par les ordres qu'il a reçus.* Chargé de : *arbre couvert de fruits. Fig.* : *couvert de honte, d'applaudissements.* Vêtu : *en hiver, il faut être bien couvert.* Qui garde sa coiffure sur sa tête : *rester couvert. Mar. Batterie couverte*, comprise entre deux ponts, protégée. Boisé : *pays couvert. Mots couverts*, qui laissent deviner ce qu'on ne dit pas : *parler à mots couverts. Temps couvert*, nuageux. ANT. **Découvert.**

couverte [*vèr-te*] n. f. Email qui recouvre la faïence, la porcelaine : *c'est sur la couverte que l'on peint. Pop.* Couverture de lit. Toiture dont on couvre un bâtiment désarmé.

couvertement [*vèr-te-man*] adv. D'une manière couverte. (Vx.)

couverture [*vèr*] n. f. (de *couvert*). Linge, drap, tissu, etc., servant à couvrir : *la couverture d'un lit.* Partie la plus extérieure d'une toiture : *couverture de zinc.* Reliure d'un livre. Enveloppe mobile pour protéger la reliure d'un livre. Prétexte : *sous couverture de dévouement. Bours.* Garantie fournie par la personne qui donne un ordre. *Troupes de couverture*, troupes rassemblées sur la frontière d'un pays pour protéger les opérations de la mobilisation. *Fam. Tirer à soi la couverture*, prendre la meilleure part.

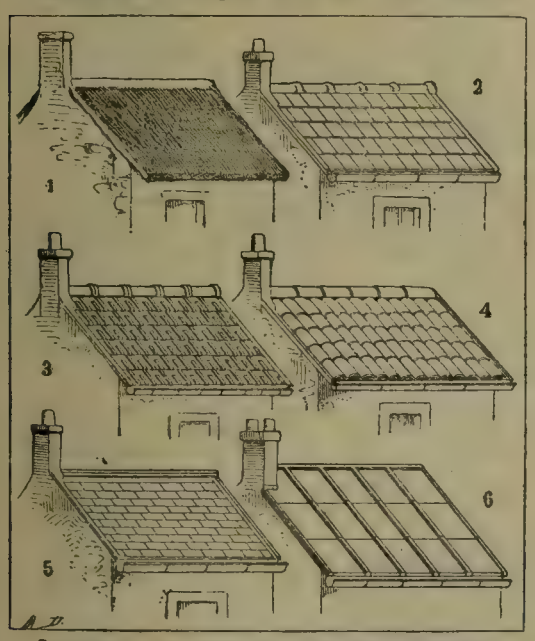

Couvertures : 1. De chaume ; 2, 3, 4. De tuiles ; 5. D'ardoises ; 6. De zinc.

— ENCYCL. *Constr.* Parmi les matériaux de couverture, la *paille* ou *chaume* est l'un des plus anciens, mais elle a cédé la place presque partout à la *tuile*, déjà connue des peuples primitifs. On emploie aussi les *ardoises*, plus légères que les tuiles, et que l'on cloue sur des voliges jointives ; les métaux, *zinc, plomb, tôle de fer plane* ou *ondulée, cuivre*, etc. fournissent aussi d'excellents matériaux pour la couverture. Pour les couvertures économiques, on fait usage de *papier, carton* ou *toile bitumée*, dont on cloue les feuilles sur un voligeage. Le *bois* à l'état de voliges s'emploie aussi comme couverture ; on les cloue sur les chevrons, transversalement à la pente en ayant soin que ces voliges se recouvrent en partie.

— *Bours.* Le versement des couvertures est destiné à protéger les intermédiaires contre l'insolvabilité ou la mauvaise foi de leurs clients. L'agent de change a la faculté d'exiger, avant d'accepter un ordre, et sauf à faire compte à l'échéance, la remise d'une couverture. Lorsque cette couverture consiste en valeurs, l'agent de change a le droit de les aliéner et de s'en appliquer le prix, faute de livraison ou de payement à l'échéance par le donneur d'ordre. Lorsque le donneur d'ordre s'est réservé la faculté d'abandonner le marché moyennant une prime, la couverture exigée ne peut être supérieure au montant de la prime, sauf à l'agent de change à exiger qu'il lui soit remis, le jour de la réponse, un supplément de couverture. Faute de quoi, l'agent est en droit de liquider l'opération.

couverturier [*vèr-tu-ri-é*] n. m. Fabricant ou marchand de couvertures de lit.

couvet [*vé*] n. m. Pot de terre ou de métal, tenant lieu de chaufferette. (On dit aussi COUVEAU.)

Couvet, v. de Suisse (cant. de Neuchâtel), sur l'Areuse ; 2.450 h. Horlogerie ; distillerie.

couveuse [*veu-ze*] n. f. Poule qui couve, que l'on garde pour couver. Appareil pour incubation artificielle. Appareil où sont maintenus quelque temps, à une température convenable, les enfants nés avant terme : *les couveuses ont sauvé un grand nombre d'enfants débiles.*

— ENCYCL. *Econ. rur.* Une couveuse artificielle se compose d'une boîte, généralement en bois, de forme rectangulaire, montée ou non sur pieds. Elle renferme un ou plusieurs tiroirs au-dessus, au-dessous, ou sur le côté desquels est disposé le réservoir de chaleur ; c'est ordinairement un récipient contenant de l'eau chaude entretenue à une température égale par une lampe à pétrole, une briquette de charbon, etc. La condition essentielle du bon fonctionnement des couveuses est l'uniformité de la température. Il existe également des modèles de couveuses dans lesquels la chaleur est obtenue au moyen de spirales de maillechort qui s'échauffent au passage d'un courant électrique. V. INCUBATION.

— *Méd.* Une couveuse d'enfant se compose essentiellement d'une boîte dans laquelle on maintient une température constante de 37° en ayant soin de ménager une circulation d'air. On met dans les couveuses les enfants nés avant terme ou trop délicats pour supporter les variations de température.

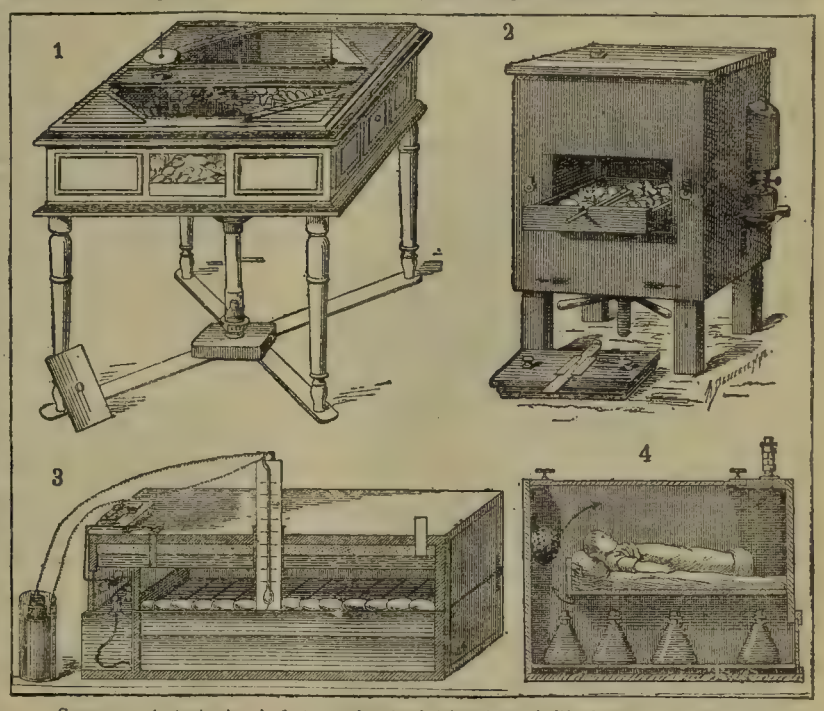

Couveuses : 1. A air chaud ; 2. A eau chaude : 3. Electrique ; 4. D'enfant (coupe verticale).

couvi adj. Se dit d'un œuf à demi couvé ou gâté : *des œufs couvis.*

Couvin, v. de Belgique (prov. de Namur), sur l'Eau Noire ; 3.100 h. Draps ; aux environs, riches mines de fer.

couvoir n. m. Nid, panier, boîte, dans lequel on dispose des œufs pour une couveuse (poule, dinde). Local où sont disposés en nombre soit des nids de couveuses, soit des couveuses artificielles.

couvraille [*vra, ll* mll., *e*] n. f. Action de recouvrir de terre la graine semée.

couvre-amorce n. m. Sorte de petite capsule qui recouvre l'amorce des cartouches métalliques. Pl. des *couvre-amorces.*

couvre-bouche n. m. Coiffe en cuir ou toile goudronnée, dont on couvre la bouche des canons. Pl. des *couvre-bouches.*

couvre-chef n. m. *Fam.* Bonnet chapeau. Pl. des *couvre-chefs.*

couvre-cuisse n. m. *Armur.* Syn. de CUISSARD.

couvre-culasse n. m. Coiffe analogue au couvre-bouche qui préserve de la boue et de la poussière le mécanisme de la culasse. Pl. des *couvre-culasses.*

couvre-face n. m. *Fortif.* Syn. de CONTRE-GARDE.

couvre-feu n. m. invar. Signal par lequel on ordonne de couvrir les feux et d'éteindre les lumières : *sonner le couvre-feu.* Heure à laquelle on donnait ce signal. Cloche qui servait à le sonner. Ustensile, pot dont on couvre le feu : *un couvre-feu de terre.*

— ENCYCL. *Hist.* On désignait sous le nom de *couvre-feu*, une sonnerie de cloche, qui, le soir, marquait l'heure de se retirer chez soi, de fermer sa porte à clef, et probablement, en cas de siège ou de troubles, d'éteindre les feux ou les lumières. Lorsque l'éclairage public se répandit, le couvre-feu fut le signal de l'allumage des réverbères. Cet usage fut pratiqué au moyen âge et jusqu'au XVIIIe siècle.

couvre-guidon n. m. Appareil pour protéger le guidon des pièces de montagne. Pl. des *couvre-guidons.*

couvre-joint n. m. Ciment dont on remplit les joints. Languette de bois dont on recouvre les joints. Pl. des *couvre-joints.*

couvre-lit n. m. Sorte de couverture légère dont on recouvre un lit. Pl. des *couvre-lits.*

couvre-lumière n. m. Chapiteau en bois, placé anciennement sur la culasse des pièces de siège. Taquet métallique qui couvrait la lumière, tant que la pièce n'était pas fermée. Pl. des *couvre-lumières.* (On disait aussi CACHE-LUMIÈRE.)


Couvre-nuque.

couvre-nuque n. m. *Archéol.* Partie du casque qui couvrait la nuque. Auj., pièce de toile, de drap, etc., qui s'adapte à un képi, à une casquette, pour préserver le cou et la nuque du soleil ou de la pluie. Pl. des *couvre-nuques.*

couvre-objet n. m. Mince lamelle de verre dont on recouvre les objets que l'on veut examiner au microscope. Pl. des *couvre-objets.*

couvre-pieds ou, d'après l'Acad., **couvre-pied** [*pi-é*] n. m. Petite couverture pour les pieds. Couverture de parade d'un lit. Pl. des *couvre-pieds.*

couvre-plat [*pla*] n. m. Couvercle de plat. Pl. des *couvre-plats.*

couvre-platine n. m. invar. Morceau de cuir dont on couvrait autrefois la platine d'un fusil.

couvreur n. m. Ouvrier ou entrepreneur dont le métier est de couvrir les maisons, ou d'en réparer les toits. Adjectiv. : *ouvrier couvreur.*

couvrir v. a. (lat. *cooperire.* — *Je couvre, nous couvrons. Je couvrais. Je couvris. Je couvrirai. Je couvrirais. Couvre, couvrons, couvrez. Que je couvre. Que je couvrisse. Couvrant. Couvert, e.*) Mettre une chose sur une autre pour la cacher, la conserver, l'orner, etc. : *couvrir son visage de ses mains, ses yeux d'un bandeau, ses épaules d'un manteau.* Mettre une chose en grande quantité sur une autre : *couvrir de fleurs. Fig.* Combler, accabler : *couvrir d'éloges.* Vêtir : *couvrir chaudement ses enfants.* Défendre, protéger : *couvrir une place.* Munir d'un toit : *couvrir une maison.* Cacher, déguiser : *couvrir ses projets ; l'homme met toute son application à couvrir ses défauts et aux autres et à soi-même.* Excuser, justifier : *couvrir une faute, couvrir un subordonné.* Effacer, pallier, réparer : *le regret ne couvre pas le mal ; Richelieu disait : je coupe, j'abats, je fauche tout, et puis je couvre tout de ma grande soutane rouge.* Compenser, contre-balancer : *les recettes couvrent les dépenses.* Parcourir une distance dans un temps donné : *couvrir 50 kilomètres en une heure.* Ch. de f. *Couvrir une voie*, poser des signaux pour fermer la voie. S'accoupler à, en parlant d'un animal mâle. *Couvrir une enchère*, en mettre une plus forte. **Se couvrir** v. pr. Couvrir soi-même, avec les divers sens dans lesquels le verbe couvrir a pour complément direct un nom de personne : *se couvrir d'un manteau, de dentelles, de diamants*, etc. Mettre son chapeau sur sa tête. *Fig.* : *se couvrir de gloire, de honte.* Devenir couvert : *la terre se couvre de verdure.* S'obscurcir : *le ciel se couvre. Se couvrir de sang*, tuer beaucoup. *Escr.* Conserver une garde qui protège. Se ménager une protection. ANT. **Découvrir.**

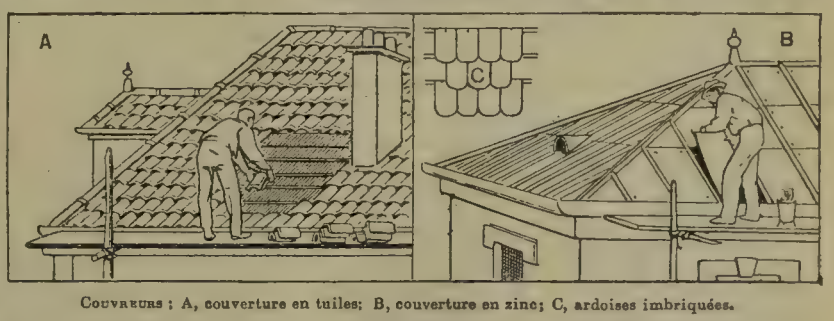

COUVREURS : A, couverture en tuiles; B, couverture en zinc; C, ardoises imbriquées.

couvrose [*vro-ze*] n. f. Nom vulgaire du pleurote huître, champignon de la famille des agaricinées.

couvrure n. f. *Rel.* Action de recouvrir les plats et le dos d'un livre de peau, de toile, etc.

Coux-et-Bigaroque, comm. de la Dordogne, arr. et à 26 kil. de Sarlat, sur la Dordogne ; 1.520 h.

Couza (Alexandre-Jean, prince), né à Galatz, m. à Heidelberg (1820-1873). Élu prince de Moldavie et de Valachie, il régna sous le nom d'Alexandre-Jean Ier, de 1858 à 1866, et fut renversé par une conspiration militaire.



Prince Couza.

Couzan (EAU DE), eau froide bicarbonatée sodique, ou ferrugineuse bicarbonatée gazeuse, qu'on recueille à Sail-sous-Couzan (départ. de la Loire, arr. de Montbrison) ; 1.480 h.

Couzeix, comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 5 kil. de Limoges ; 2.000 h. Ch. de f. Orl. Brasserie.

Covadonga, hameau d'Espagne (Asturies, prov. d'Oviedo). Dans une gorge voisine, Pélage écrasa les Maures, en 718.

covainqueur n. m. Vainqueur avec un autre.

covariant [*ri-an*] n. m. *Math.* Fonction de variables et de coefficients qui entrent dans plusieurs autres fonctions et qui est déduite de celles-ci d'après une loi déterminée.

Covarrubias y Leyva (Diego), jurisconsulte espagnol, né à Tolède, m. à Madrid (1512-1577); surnommé *le Barthole espagnol.*

covenant [*nan*] n. m. (m. angl. emprunté à l'anc. fr. *covenant*, convention). Pacte, convention ; pacte conclu entre les presbytériens d'Ecosse pour sauvegarder leur religion et leur indépendance nationale en 1588, lorsque Philippe II menaçait l'Angleterre et la Réforme par sa fameuse Armada. La destruction de cette flotte rendit la ligue sans objet ; mais, au siècle suivant, lorsque Charles Ier voulut imposer aux Ecossais le rit anglican, le covenant de 1588 fut renouvelé à Edimbourg. Pendant les luttes entre le Parlement et Charles Ier, les Ecossais, après avoir conclu un nouveau covenant avec l'Assemblée anglaise, livrèrent à celle-ci le roi, qui s'était réfugié au milieu de leur armée.



Covent-Garden.

covenantaire [*tè-re*] n. m. Adhérent du covenant.

covendeur [*van*] n. m. Celui qui vend conjointement avec un autre un objet qui leur est commun.

Covent-Garden (*Théâtre de*), célèbre théâtre de Londres, situé dans Bow-street, quartier de Westminster, et construit, comme l'indique son nom, sur l'emplacement d'un ancien couvent ; il date du XVIIIe siècle. On y joua d'abord le drame et la tragédie, mais, depuis la moitié du XIXe siècle, ce théâtre s'est consacré à l'opéra et abrite souvent de somptueux bals costumés et des concerts.

Coventry [*vèn'*], v. d'Angleterre (comté de Warwick), près du Sherbourne ; 128.000 h. Industrie très active : horlogerie, soieries.

covet [*vè*] n. m. Coquille univalve du genre buccin.

covette *vè-te*] n. f. Nom vulgaire de la crételle hérissée, plante de la famille des graminées.

Covielle, personnage de la comédie italienne, type du *bravo* imbécile. Dans *le Bourgeois gentilhomme*, c'est un coquin de valet.

Covilha [*l* mll.], ville du Portugal (Beira), près d'un affluent du Tage ; 16.000 h. Draps.

Covilham [*l* mll., *am*'] (Pedro de), voyageur portugais du XVIe siècle. Il visita les côtes de l'Inde, de la mer Rouge et de l'Abyssinie.

covin n. m. *Antiq.* Char de guerre des Belges et des anciens Bretons.

Covington, v. des Etats-Unis (Kentucky), au confl. de l'Ohio et du Licking, en face de Cincinnati ; 60.000 h. Forges.

covoyageur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui voyage avec une autre.



Cow-boys.

cowanie [*ni*] n. f. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rosacées, originaires de l'Amérique.

cow-boy [pr. angl. *ca-o-bo-ye*] n. m. (m. angl. signif. *garçon des vaches*). Gardeur de bestiaux, dans les ranchs du Far West. Pl. des *cow-boys.*

cow-catcher [pr. angl. *ka-ou-ka-tcheur*] n. m. (de l'angl. *cow*, vache, et *catcher*, attrapeur). Instrument adapté à l'avant des locomotives américaines, pour enlever les animaux qui pourraient se trouver sur la voie ferrée et causer des accidents.

Cowes, port de l'île de Wight ; 10.000 h. Fonderie, constructions navales. Bains très fréquentés. Régates.

Cowley (*ka-ou-lè*] (Abraham), poète anglais, dévoué aux Stuarts, né à Londres, m. à Chertsey (1618-1667).

Cowper [*ka-ou-pèr*] (William), poète anglais, né à Great Berkhampstead, m. à East-Dereham (1731-1800) ; auteur de *Propos de table*, *Ballade de John Gilpin*, *la Tâche*, œuvres qui valent par le naturel et la délicatesse. Ses *Lettres* sont pleines de grâce et d'humour.



W. Cowper.

cow-pox [pr. angl. *kaou-pokss*] n. m. (angl. *cow*, vache, et *pox*, maladie contagieuse). Maladie éruptive des vaches, qui, inoculée à l'homme, le vaccine contre la variole.

coxal [*kok-sal*], **e, aux** adj. (du lat. *coxa*, anche). Qui a rapport à la hanche : *os coxal.*

coxalgie [*kok-sal-jî*] n. f. (du lat. *coxa*, hanche, et du gr. *algos*, douleur). Arthrite tuberculeuse de la hanche : *la douleur de la coxalgie débute souvent par le genou.*

— ENCYCL. La coxalgie est l'arthrite tuberculeuse de la hanche. C'est une maladie du jeune âge, frappant surtout les enfants élevés dans de mauvaises conditions hygiéniques. La claudication est souvent le premier signe de l'affection, puis surviennent la douleur et les attitudes vicieuses du membre lésé. Le pronostic est toujours grave, la maladie se terminant presque toujours par l'ankylose, surtout quand il y a suppuration. Le traitement consiste en une immobilisation dans une bonne position, et un séjour prolongé au bord de la mer.



Coxie.

coxalgique [*kok-sal*] adj. Qui tient de la coxalgie. N. Qui est atteint de coxalgie.

coxa vara n. m. (mots latins qui signifient *hanche déviée*). Affection de la hanche caractérisée par la position vicieuse de la jambe, qui est en adduction et en rotation externe. On dit aussi HANCHE BOTE.

Coxie ou **Coxcie** [*kok-si*] (Michel **van**), peintre flamand, né et m. à Malines (1499-1592). Il mérita le surnom de *Raphaël flamand.* (*Cène, Saint Sébastien*, etc.)

coxodynie [*kok-so-di-nî*] n. f. (du lat. *coxa*, et du gr. *odunê*, douleur). Douleur de la hanche.

coxo-fémoral, e, aux adj. Se dit de l'articulation de la tête du fémur avec l'os coxal ou articulation de la hanche.



Noël Coypel.

coxopodite [*kok-so*] n. m. Premier article de la portion basilaire des appendices thoraciques et abdominaux des crustacés supérieurs.

coyau [*ko-io*] n. m. Petit morceau prolongeant le chevron jusqu'au delà de la partie extérieure du mur. Pièce de bois entaillée, montée sur la roue d'un moulin à eau pour soutenir les aubes. Spare ou tanche de mer.

Coye, comm. de l'Oise, arr. et à 23 kil. de Senlis, sur la Thève ; 1.640 h. Impressions sur étoffes.

coyer [*koi-ié*] n. m. (de *queux*, pierre à aiguiser). Petit étui conique, où les faucheurs mettent leur pierre à aiguiser. (On dit plus ordinairem. COFFIN.)

coyer [*koi-ié*] n. m. (de *coe*, anc. forme de *queue*). Pièce de bois placée horizontalement sous l'arêtier d'un comble, pour servir d'entrait.

coyot [*ko-io*] n. m. Instrument employé dans l'industrie de l'impression des étoffes, et qui sert à maintenir tendus les tissus mouillés.

coyote [*ko-io-te*] n. m. Genre de canidés, comprenant des loups qui habitent le continent américain.

coyotè [*ko-io-té*] n. m. Variété de coton des Philippines.



Charles-Antoine Coypel.

Coypel [*koi-pèl*] (Noël), peintre français, né et m. à Paris (1628-1707) ; brillant coloriste, élève de Poussin ; auteur de nombreux tableaux : *Meurtre d'Abel*, *Alexandre Sévère*, *Ptolémée Philadelphe*, etc. — ANTOINE, fils aîné du précédent, né et m. à Paris (1661-1722) ; peintre d'histoire, premier peintre de Louis XV, le plus célèbre de la famille, auteur d'*Athalie* et du *Jugement de Salomon* ; — NOËL-NICOLAS, peintre, né et m. à Paris (1690-1734), frère du précédent ; citons parmi ses tableaux : *Triomphe de Galatée*, *les Saisons*, *la Charité romaine*, etc. ; — CHARLES-ANTOINE, fils d'Antoine, né et m. à Paris (1694-1752), peintre de genre et dessinateur ; auteur de *Jeux d'enfants*, séries de plaisanteries charmantes. Il illustra Molière et Cervantes. Sa série de *Don Quichotte* est remarquable.

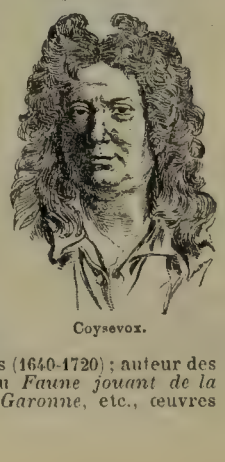

Coysevox.

coypou n. m. *Zool.* V. MYOPOTAME.

Coysevox [*koi-ze-vokss*] (Antoine), sculpteur français, né à Lyon, m. à Paris (1640-1720) ; auteur des *Chevaux ailés* (Tuileries), du *Faune jouant de la flûte*, de la *Dordogne*, de la *Garonne*, etc., œuvres aimables et hardies. Son habileté se manifeste à un degré exceptionnel dans ses bustes et portraits.

Cozes, ch.-l. de c. (Charente-Inférieure), arr. et à 22 kil. de Saintes ; 1.550 h. Ch. de f. Et. — Le cant. a 15 comm. et 11.050 h.

c. q. f. d., abréviation des mots : *ce qu'il fallait démontrer.*

Cr, symbole chimique du *chrome.*

Cr. ou **Cresc.,** abréviation du terme musical *crescendo.*

C. R., abréviation des mots *civis romanus* (citoyen romain), fréquente dans les inscriptions.

Crabbe (George), poète anglais, né à Aldeburgh, m. à Trowbridge (1754-1832), qui a fait, des misères et des souffrances des pauvres, un tableau réaliste et poignant (*le Village*).

crabe n. m. (orig. germ.). Genre de crustacés décapodes, dont la plupart des espèces sont comestibles. Sorte de chancre du pied.

— ENCYCL. Les crabes sont des animaux à carapace bombée, qui abondent sur les côtes marines. La



Crabes : A, tourteau ; B, crabe enragé.

plus grande espèce française est le *tourteau*, qui pèse parfois jusqu'à 6 kilogr. Le *crabe enragé*, à carapace verdâtre et ne dépassant guère 0m,06, est commun dans tout l'hémisphère boréal.

crabier [*bi-é*] n. et adj. m. Nom vulgaire de plusieurs mammifères et d'oiseaux qui vivent de crabes.

crabite n. m. Crustacé fossile.

crabron ou **crabro** n. m. Genre d'insectes hyménoptères, renfermant des formes européennes à grosse tête, à livrée noire tachée de jaune. (On les nomme vulgairement FRELONS.)

crabs n. m. *Jeu.* V. KRABS.

crac [*krak'*] interj. qui exprime le bruit d'une chose dure ou sèche qui se rompt, ou la soudaineté : *crac ! le voilà parti.*

Crac (*Monsieur de*), personnage comique, resté le type du conteur ou plutôt du menteur, qui ne recule jamais devant l'invraisemblance des faits qu'il raconte. Il est le héros de *M. de Crac dans son petit castel*, bouffonnerie en un acte en vers, de Collin d'Harleville (1791). On peut lui comparer le *Baron de Münchhausen*, des Allemands.

crachat [*cha*] n. m. Matière muqueuse que l'on crache. *Arg.* Plaque des degrés supérieurs d'un ordre de chevalerie. *Bot. Crachat de lune*, v. NOSTOC.

— ENCYCL. V. EXPECTORATION.

crachement [*man*] n. m. Action de cracher. Projection de gaz en arrière, lors du tir d'une arme à feu se chargeant par la culasse. Fuite de vapeur, dans une machine à vapeur.

cracher [*ché*] v. a. (orig. germ.). Lancer hors de la bouche : *cracher du sang. Fig.* Prononcer avec colère : *cracher des injures.* V. n. Eclabousser, faire jaillir : *plume qui crache. Mar.* Sortir des joints : *calfataye qui crache. Fam. Tout craché*, très ressemblant à : *cet enfant est son père tout craché.*

cracheur, euse [*eu-ze*] n. Qui crache fréquemment.

crachoir n. m. Récipient dans lequel on crache.

crachotement [*man*] n. m. ou **crachoterie** [*rî*] n. f. Action de crachoter.



Crachoir.

crachoter [*té*] v. a. Cracher souvent, et peu à la fois.

crack n. m. (m. angl.). Poulain préféré d'une écurie de course. *Par ext.* Champion d'un sport quelconque.

cracking n. m. Mot anglais passé dans la langue française pour désigner les méthodes de transformation des huiles lourdes de pétrole en essences.

Cracovie [*vî*] (en polon. *Krakow*), ville de Pologne, en Galicie, sur la Vistule ; **154.000 h.** (*Cracoviens*). Université autrefois célèbre ; draps. Cracovie fut la métropole et la résidence des rois de Pologne. Annexée à l'Autriche en 1773, lors du premier partage de la Pologne, Cracovie devint capitale de la Galicie, puis, en 1815, de par les traités de Vienne, république indépendante. Rattachée à nouveau à l'Autriche en mars 1846, elle en a été séparée en septembre 1919 par le traité de Saint-Germain-en-Laye qui, consacrant le fait accompli, a officiellement fait de Cracovie une partie intégrante des territoires de la Pologne.

Cracovien, enne [*vi-in, è-ne*], habitant ou originaire de Cracovie : *les Cracoviens.* Adjectiv. : *costume cracovien.* N. f. Danse polonaise vive et

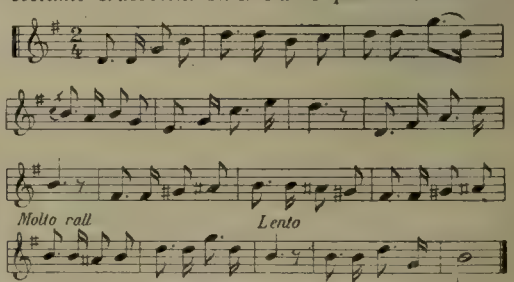

Cracovienne, de Moniuszko.

légère qui s'exécute par couples ; l'air est écrit à deux-quatre. Air de cette danse.

Craddock (miss Mary Noailles MURFREE connue sous le pseudonyme de **Charles Egbert**), femme de lettres américaine, née à Murfreesboro (Tennessee), vers 1850. Elle a donné pour cadre à ses récits émouvants les paysages grandioses de son pays.

cradeau [*dô*] n. m. Nom vulgaire de la sardine.

cradot [*do*] n. m. Nom vulgaire de la brème.

Craesbeeck [pr. flam. *krâs-bèk*] (Joos **Van**), peintre de l'école flamande, né à Bruxelles (1606-1662). Il fut boulanger avant d'être artiste ; on lui doit des œuvres d'un réalisme hardi, mais il n'a pas la puissance de Brauwer.

crafe n. f. Banc de pierre, que l'on rencontre dans les couches ardoisières.

Crafty (Victor Geruzez, connu sous le pseudonyme de), dessinateur français, né à Paris, m. à Saint-Martin-de-Nigelles (1840-1906).

crag [*krag'*] n. m. Sables ou calcaires coquilliers des séries miocène et pliocène.

craie [*krè*] n. f. (lat. *creta*). Carbonate de chaux tendre et blanc : *les caves champenoises sont creusées dans la craie.* Petit bâton de cette substance, dont on se sert pour écrire sur un tableau noir, etc. Maladie des oiseaux de proie (syn. PIERRE), caractérisée par le durcissement des déjections.

— Encycl. La craie, de densité 2,31, presque toujours blanche, quelquefois grise ou jaunâtre, ne se rencontre que dans les terrains secondaires. Elle est formée de débris microscopiques de protozoaires et de microphytes. Cette roche se forme encore au fond des mers actuelles. La craie est abondante en France, dans la Champagne, sur les côtes de la Manche, où elle forme de hautes falaises qui dépassent parfois 100 mètres de hauteur, dans la vallée de la Seine (Saint-Germain-en-Laye, Meudon). La craie est employée comme pierre à chaux et comme pierre à ciment ; sous le nom de *blanc de Meudon*, de *blanc d'Espagne*, elle sert à nettoyer les ustensiles de ménage.

— *Méd.* La *craie préparée* ou carbonate de chaux pur, est un excellent saturant de l'acidité gastrique exagérée.

craillement [*kra, ll* mll., *e-man*] n. m. Cri du corbeau et de la corneille. (On dit aussi CROAILLEMENT, mais mieux CROASSEMENT.)

crailler [*kra, ll* mll., *é*] v. n. Crier, en parlant du corbeau et de la corneille.

crain [*krin*] n. m. Taille perpendiculaire à la direction des filons de houille.

craindre [*krin-dre*] v. a. (lat. *tremere. — Je crains, nous craignons. Je craignais. Je craignis. Je craindrai. Je craindrais. Crains, craignons, craignez. Que je craigne, que nous craignions. Que je craignisse. Craignant, Craint*, e.) Redouter, appréhender : *je crains qu'il ne s'en repente ; je ne crains pas qu'il s'en repente.* Etre sensible à : *le cheval craint l'éperon.* Ant. **Désirer, souhaiter ; braver, affronter.**

Crainquebille, nouvelle et pièce en trois tableaux, d'Anatole France (1903). L'aventure de Crainquebille, vieux marchand des quatre saisons, honnête et borné, qui, injustement arrêté et condamné, doit souffrir l'hostilité générale, est destinée à montrer, avec une ironie amère et cruelle, les injustices qui pèsent sur les humbles.

crainte [*krin-te*] n. f. (de *craindre*). Impression produite par un mal probable ou possible. Tendance à éviter ce qui est nuisible : *la crainte est mauvaise conseillère. De crainte que* loc. conj. (veut le subjonctif avec *ne*) : *fuyez, de crainte qu'on ne vous voie.* Ant. **Désir, souhait ; assurance, hardiesse, témérité.**

craintif, ive [*krin*] adj. Sujet à la crainte, timide : *le lièvre est très craintif.* Inspiré par la crainte, qui dénote la crainte : *regards craintifs.* Ant. **Hardi, crâne.**

craintivement [*krin, man*] adv. Avec crainte.

Craïova ou **Krajova**, ville de Roumanie, en Valachie, sur le Jiu, affluent gauche du Danube ; 51.800 hab. Entrepôt de céréales. Prise par l'Allemand von Falkenhayn en novembre 1916.

craken ou **kraken** [*krèn'*] n. m. Sorte de poulpe fantastique des mers de Norvège, capable, selon la légende, d'arrêter les navires.

cramail [*ma, l* mll.] n. m. Crémaillère (dialect.).

cramailler [*ma, ll* mll., *é*] n. m. Sorte de râteau denté, qui fait partie du mécanisme d'une montre à répétition.

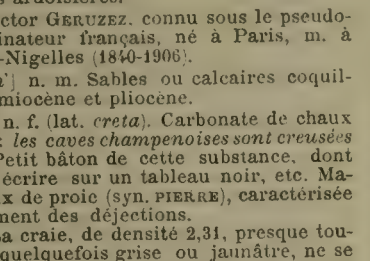

Crambé et jeune pousse comestible.

crambé [*kran*] ou **crambe** [*kran-be*] n. m. Genre de crucifères, dont les jeunes pousses sont alimentaires, et que l'on cultive beaucoup en Angleterre. (Les jeunes pousses du *crambé maritime* ou *chou marin* ont une saveur qui rappelle celle du choufleur.)

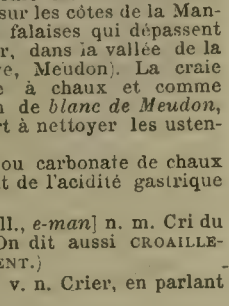

J.-B. Cramer.

Cramer [*mèr*] (Jean-André), poète lyrique, historien et romancier allemand, né à Josephstadt (1723-1788). — Son fils, Charles-Frédéric, né à Quedlimbourg, m. à Paris (1752-1807), a traduit en français la *Messiade* de Klopstock.

Cramer (Jean-Baptiste), compositeur et pianiste allemand, né à Mannheim, m. à Kensington (1771-1858). Il a composé de nombreux morceaux, et, en particulier d'excellentes *Etudes* pour piano.

cramignole n. f. *Archéol.* Toque à bords relevés, surmontée d'une houppe ou bouton.

craminage n. m. Action de craminer.

craminer [*né*] v. a. Fouler et amollir les peaux desséchées et raccornies.

cramoisi [*zi*], **e** adj. (ar. *qirmezi ;* de *qermiz*, kermès). D'un rouge foncé : *teint cramoisi ; soie cramoisie.* N. m. Le rouge foncé.

— Encycl. Pour colorer la laine et la soie en cramoisi on emploie la cochenille, fixée au moyen de l'alun et du tartre. On se sert aussi des produits dérivés du goudron de houille.

cramoisière [*zi-è-re*] n. f. Variété de poire de couleur vive et d'excellente qualité.

Cramoisy, famille d'imprimeurs et de libraires du XVIIe siècle, dont plusieurs membres furent directeurs de l'Imprimerie royale du Louvre.

crampe [*kran-pe*] n. f. (du germ. *krampf*, recourbé). Contraction convulsive et douloureuse de certains muscles. *Crampes d'estomac*, tiraillements douloureux dans cet organe. (V. GASTRALGIE.) Sorte de crampon. Adjectiv. *Goutte crampe*, celle qui contracte les membres.

— Encycl. La crampe se produit à la suite d'une fatigue considérable, ou lorsqu'un membre reste dans une fausse position. Elle peut apparaître chez les femmes enceintes, dans le choléra, etc. Enfin, il existe des crampes professionnelles, chez les pianistes, les écrivains, etc. Le traitement consiste, dans le premier cas, à accélérer la circulation par des massages ; dans le deuxième cas, à traiter la maladie. Dans les crampes professionnelles, on emploie souvent avec succès l'électricité.



Crampel.

Crampel (Paul), explorateur français, né à Nancy en 1864, assassiné à El-Kouti, dans l'Afrique centrale, en 1891. Le plan qu'il avait conçu d'unir les différentes parties françaises de l'Afrique par le lac Tchad a été réalisé en 1900.

crampon [*kran*] n. m. (de *crampe*). Pièce de métal recourbée, servant à lier, à retenir ou à saisir fortement. Bouts recourbés des fers d'un cheval. Racine adventive : *les crampons du lierre. Fig.* et *fam.* Personne d'une importunité tenace.

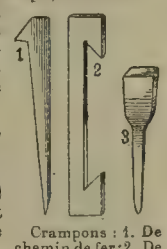

Crampons : 1. De chemin de fer ; 2. De scellement ; 3. Pour chevaux.

cramponnant [*kran-po nan*], **e** adj. *Bot.* En forme de crampon. *Pop.* Importun, obsédant.

cramponné [*kran-po-né*], **e** adj. *Blas.* Se dit des pièces dont les extrémités sont en forme de crampons : *croix cramponnée.*

cramponner [*kran-po-né*] v. a. Attacher avec un crampon. *Pop.* Retenir indiscrètement, importuner : *cramponner quelqu'un.* **Se cramponner** v. pr. S'accrocher. *Fig.* S'attacher fortement.

cramponnet [*kran-po-nè*] n. m. Petit crampon. Pièce de fer, dans laquelle se meut le pêne d'une serrure.

Crampton (Thomas Russell), ingénieur et mécanicien anglais, né à Broadstairs (1816-1888) ; inventeur d'une des premières locomotives à grande vitesse, dite *machine Crampton*, machines à six roues, caractérisées par leurs roues motrices de grand diamètre placées à l'arrière.

cran n. m. (du lat. *crena*, entaille). Entaille dans un corps dur, pour en accrocher ou arrêter un autre : *cran de sûreté. Fig. Monter, baisser d'un cran*, gagner, perdre en importance ou en valeur. *Fam.* Fermeté, courage : *avoir du cran. Etre à cran*, être exaspéré.

cran n. m. Nom du raifort sauvage.

cran n. m. Action de caréner : *mettre un vaisseau en cran.*



Cranach.

Cranach [*nak*] (Lucas Muller, dit), peintre allemand, né à Kronach (lat. *Cranacha*), m. à Weimar (1472-1553). On lui doit de magnifiques estampes, qui se distinguent par une grâce légère et suave. Citons de lui : *le Martyre de sainte Catherine, le Crucifiement, le Baptême*, etc. Il fut l'ami de Luther.

cranage n. m. Action de craner.

cranage n. m. Syn. de CARÉNAGE.

Cranaüs [*uss*], roi légendaire d'Athènes. Il aurait été successeur de Cécrops.

crancelin n. m. *Blas.* Figure qui est un fragment de couronne à fleurons posé en bande : *le crancelin figure dans les armes de Saxe.* (V. la planche BLASON.)

crâne n. m. (gr. *kranion*). Boîte osseuse, qui contient le cerveau chez les vertébrés.

— Encycl. Le crâne est une vaste boîte osseuse, qui renferme le cerveau. Chez l'homme, il est constitué par huit os juxtaposés : le *frontal*, l'*ethmoïde*, le *sphénoïde*, l'*occipital*, les deux *temporaux* et les deux *pariétaux*. Le crâne apparaît de très bonne heure durant la gestation, et il existe chez tous les vertébrés, soit à l'état cartilagineux, soit à l'état osseux. Sa capacité, ses dimensions sont l'objet de mesures surtout étudiées en anthropologie, et qui sont caractéristiques de chaque race. Les lésions du crâne sont graves, car elles ont toujours une répercussion sur le cerveau.

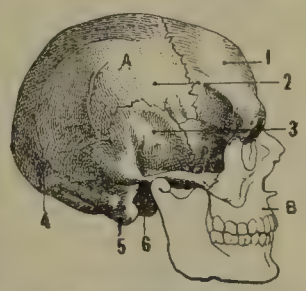

Crâne : A, boîte cranienne ; B, face ; 1. Os frontal ; 2. Pariétal ; 3. Temporal ; 4. Occipital ; 5. Apophyse mastoïde ; 6. Conduit auditif.

crâne adj. et n. Fier et décidé : *air crâne.* Ant. **Poltron, craintif, couard, capon.**

Crane (Walter), peintre, illustrateur anglais, né à Liverpool, m. à Londres (1845-1915). Son talent est plein d'imagination et de poésie. Ses illustrations, particulièrement pour les livres d'enfant, sont très originales.



Walter Crane.

crânement [*man*] adv. D'une manière crâne.

cranequin [*kin*] n. m. (allem. *kræhnchen*, petite grue). *Archéol.* Petit cric pour tendre les arbalètes à main.

cranequinier [*ki-ni-é*] n. m. Au XVe siècle, Arbalétrier à cheval, armé du cranequin.

craner [*né*] v. a. Faire des entailles au bas des dents d'une roue, pour les bien détacher.

crâner [*né*] v. n. Faire le fanfaron.

crânerie [*ri*] n. f. (de *crâne*, adj.). Fierté, décision. Ant. **Couardise, poltronnerie.**



Cranequinier (XVe s.).

crâneur, euse [*eu-ze*] n. Qui fait acte de crânerie, de fanfaronnade.

crangon n. m. Genre de crustacés, comprenant de nombreuses espèces réparties dans toutes les mers. (Le type est le crangon commun, *crevette grise* ou *salicoque* des mers d'Europe. D'un gris transparent pendant la vie, la crevette grise ne rougit pas à la cuisson.)

craniectomie [*èk-to-mî*] n. f. (du gr. *kranion*, crâne, et *ektomê*, section). Résection d'une partie des os du crâne. (La craniectomie a été pratiquée dans certains cas de suture prématurée des os du crâne, pour remédier à l'arrêt de développement du cerveau.)

cranien, enne [*ni-in, è-ne*] adj. Qui se rapporte au crâne : *os craniens.*

cranioclasie [*zî*] n. f. (du gr. *kranion*, crâne, et *klasis*, brisure). Extraction de la tête du fœtus par broiement, à l'aide du cranioclaste.

cranioclaste n. m. *Chir.* Syn. de CÉPHALOTRIBE.

craniographe n. m. Anatomiste qui s'occupe de l'étude spéciale du crâne.

craniographie [*fi*] n. f. Description du crâne. Etude spéciale du crâne.

craniographique adj. Qui a rapport à la craniographie : *études craniographiques.*

cranioïde adj. Qui ressemble à un crâne.

craniologie, craniologique. V. CRANOLOGIE, CRANOLOGIQUE.

craniomalacie [*sî*] n. f. (du gr. *kranion*, crâne, et *malakos*, mou). Déformation des os du crâne, due à un amincissement des os et qui s'observe chez certains rachitiques.

craniomètre n. m. Compas d'épaisseur, pour mesurer les divers diamètres du crâne.

craniométrie [*trî*] n. f. Mesure du crâne.

craniométrique adj. Qui concerne la craniométrie : *compas craniométrique.*

craniopage [*je*] n. m. Monstre double dont les deux sujets sont soudés par la tête.

cranioplastie n. f. Opération chirurgicale consistant en une greffe osseuse ou cartilagineuse destinée à réparer un manque de substance, traumatique ou opératoire, du crâne.

cranioscopie [*os-ko-pî*] n. f. (du gr. *kranion*, crâne, et *skopein*, examiner). Science qui a pour but de déterminer, par l'inspection du crâne, les qualités intellectuelles et morales.

craniostat [*os-ta*] n. m. Planche sur laquelle on fixe les crânes reposant sur leur plan alvéolocondylien, pour en étudier les caractères anthropologiques.

craniotabes [*bèss'*] n. m. Ramollissement de certaines parties du crâne chez les rachitiques.

craniotome n. m. (du gr. *kranion*, crâne, et *tomê*, section). Instrument avec lequel on coupe les os du crâne d'un enfant mort, quand l'accouchement ne peut s'opérer autrement.



Cranmer.

craniotomie [*mî*] n. f. Section du crâne d'un enfant au moyen du craniotome.

craniste [*nis-te*] n. Animal pourvu d'un crâne.

Cranmer [*mèr*] (Thomas), archevêque de Cantorbéry, né à Aslacton (1489-1556), favori de Henri VIII, promoteur de la Réforme en Angleterre. Il publia, en 1552, les quarante-deux articles qui sont devenus le symbole de foi de l'Eglise anglicane. Brûlé comme hérétique sous Marie Tudor, à Oxford, en même temps que Ridley et Latimer.

crannoge [*kran'-no-je*] n. m. Ancienne forteresse, généralement construite sur une île, des anciens chefs irlandais.

cranoir n. m. Lime employée par les horlogers pour craner les roues dentées.

cranologie ou **craniologie** [*jî*] n. f. (du gr. *kranion*, crâne, et *logos*, discours). Etude du crâne dans ses rapports avec les aptitudes et les instincts. Syn. PHRÉNOLOGIE.

cranologique ou **craniologique** adj. Qui a rapport à la cranologie ou craniologie.

cranologiste ou **craniologiste** [*jis-te*] n. Personne qui s'occupe de cranologie.

Cranon, v. de Thessalie, près de Larissa, où Antipater et Cratère défirent les Athéniens et les Etoliens, en 322 av. J.-C.

cranquillier [*ki, ll* mll., *é*] n. m. Nom vulgaire du chèvrefeuille sylvestre.

Cransac, comm. de l'Aveyron, arr. et à 36 kil. de Villefranche, sur l'Ennas; 6.950 h. Ch. de f. Orl. Houille; sources minérales sulfatées calciques.

Craon [*kran*], ch.-l. de c. (Mayenne), arr. et à 20 kil. de Château-Gontier, sur l'Oudon, affl. de la Mayenne; 3.980 h. (*Craonnais*). Ch. de f. Et. Patrie de Volney. Elevage des porcs (*race craonnaise*). — Le cant. a 13 comm. et 11.880 hab.

Craon [*kran*] (Pierre **de**), seigneur français du XIVe siècle, qui tenta d'assassiner, à Paris, le connétable Olivier de Clisson en 1391.

craonnais, aise adj. *Race craonnaise*, race de porcs originaire de Craon, l'une des plus belles races des provinces françaises.

Craonne [*kra-ne*], ch.-l. de c. (Aisne), arr. et à 20 kil. de Laon; 630 h. (en 1914) (*Craonnais*). Fabrique de chaises. — Le cant. a 40 comm. et 9.130 hab. Le plateau de Craonne, où Napoléon Ier avait été victorieux de Blücher les 6 et 7 mars 1814, a été le théâtre de luttes sanglantes pendant la Grande Guerre. A l'E. du chemin des Dames, qu'elles continuent, ses trois tables de Vauclerc, des Casemates et de Californie (v. ces mots) ont été conquises sur les Allemands par les soldats du général Micheler le 4 mai 1917, perdues le 27 mai 1918, puis reconquises par l'armée Mangin le 12 octobre de la même année. Le village de Craonne a été complètement détruit.

craouillasse, craouille et **craouillère** [*kra-ou,ll* mll.] n. f. Nom vulgaire de la pie-grièche.

crapaud [*pô*] n. m. (orig. germ.). Genre d'amphibiens anoures insectivores, à formes lourdes et trapues, non venimeux: *le crapaud est un insectivore très utile dans les jardins.* *Fig. Laid comme un crapaud,* très laid. *Avaler un crapaud,* faire une chose très pénible. *Crapaud volant,* engoulevent. *Mob.* Petit fauteuil évasé et bas. Adjectiv.: *un fauteuil crapaud.* *Art vétér.* Ulcération du pied chez le cheval et plus rarement chez le bœuf. Affût de mortier plat et sans roues. Petite pièce d'artifice en forme de boudin plusieurs fois replié sur lui-même et qui saute en faisant explosion. Mâchoire en fer pour maintenir la barre du gouvernail. Défaut dans un diamant. *Fam.* Gamin, enfant.

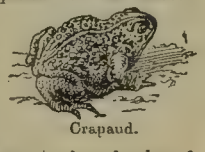
Crapaud.

— Encycl. *Zool.* Les crapauds ont les quatre membres assez courts et, par suite, ne peuvent sauter. Ils rendent de grands services en détruisant les insectes et mille petits animaux nuisibles; aussi, malgré leur aspect repoussant, doit-on éviter de les détruire. Les crapauds sont répandus sur tout le globe; le *crapaud commun* d'Europe atteint parfois 15 centimètres et pèse 1 kilogramme; il vit dans des trous et ne chasse que la nuit. En hiver, il s'enfouit dans des crevasses; le *crapaud accoucheur* ou *alyte* prend soin des œufs pondus par sa femelle, jusqu'au moment de leur éclosion. Le plus grand des crapauds est l'*agua* (*bufo marinus*) de l'Amérique du Sud, qui peut atteindre 22 centimètres de large.


Crapaud.

— *Art vétér.* Le crapaud se traduit par une sécrétion caséeuse à odeur fétide. Il intéresse la sole et la fourchette, décollant la corne de proche en proche. Sa marche est envahissante et, si l'on n'oppose aucun traitement à l'ulcération, le mal atteint tous les tissus du pied.

Cette affection, qui siège de préférence aux pieds postérieurs, est favorisée dans son développement par les litières humides saturées de purin et par l'humidité en général; mais elle est sous la dépendance du tempérament même des animaux.

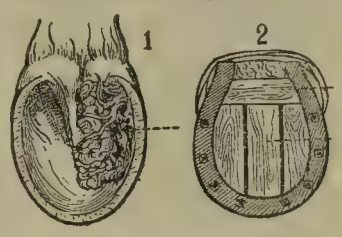
1. Crapaud, chez le cheval; 2. Pansement.

On traite le crapaud par l'administration de dépuratifs (à base d'arsenic), puis localement par désinfection et nettoyage des plaies, sur lesquelles on applique ensuite des pansements antiseptiques (goudron, crésyl, alun, chlorure d'antimoine) par le moyen d'étoupades, qu'on maintient en place à l'aide d'éclisses de bois. Il est indispensable, d'autre part, d'assainir les litières.

crapaud, e adj. Hideux comme un crapaud: *Victor Hugo qualifiait l'argot d' « épouvantable langue crapaude ».*

crapaudaille [*pô-da, ll* mll., *e*] n. f. *Fam.* Tas de crapauds. Ramassis de gens méprisables. Syn. CRAPAUDINE.

crapaudé, e [*pô*] adj. Se dit d'un arbre qui a l'écorce toute ridée.

crapaudeau [*pô-dô*] n. m. Petite pièce d'artillerie, du moyen âge.

crapaudière [*pô*] n. f. Lieu plein de crapauds. Lieu humide et sale.

crapaudin [*pô*] n. m. Plaque creuse, en fer ou en cuivre, pour tourner les fers à friser l'étoffe.

crapaudine [*pô*] n. f. Dent pétrifiée, que l'on croyait être une pierre provenant de la tête des crapauds. Plante vulnéraire qui croît dans les lieux incultes. Plaque métallique percée, ou grille, qui, à l'entrée d'un tuyau, arrête les ordures. Soupape de baignoire. Godet de fer qui reçoit le gond d'une porte. Pièce dans laquelle tourne un pivot vertical.

Cuis. A la crapaudine, manière d'accommoder les jeunes poulets, les pigeons et qui consiste à les désosser, à les aplatir, à leur écraser les ailes et les pattes, ce qui leur donne l'aspect d'un crapaud, et à les faire cuire sur le gril. *Art vétér.* Affection des équidés (plus fréquente chez l'âne et le mulet que chez le cheval), qui se traduit par un crevassement et un suintement de la couronne et du bourrelet: *la crapaudine, dont la guérison est d'ailleurs difficile, se traite par l'application de pommades résolutives et de cautérisations.*

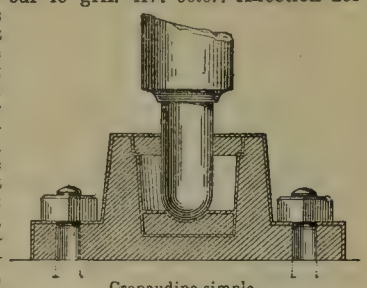
Crapaudine simple.

crapelet [*lè*] n. m. Jeune crapaud.

crapelu n. m. Variété de crabe tourteau.

Craponne ou **Craponne-sur-Arzon,** ch.-l. de c. (Haute-Loire), arr. et à 36 kil. du Puy; 3.830 h. Ch. de f. P.-L.-M. Dentelles. — Le cant. a 6 comm. et 8.360 hab.

Craponne (*dentelle de*), guipure aux fuseaux exécutés dans la Haute-Loire, du même genre que la dentelle du Puy.

Craponne (CANAL DE), canal d'irrigation, construit vers 1858 par Adam de Craponne, pour fertiliser la plaine de la Crau, de la Durance au Rhône, entre Mallemort et Arles. La surface qu'il féconde est évaluée à 18.000 hectares.

Craponne (Adam **de**), ingénieur français, né à Salon (1519-1559). Il a donné son nom au canal destiné à fertiliser la Crau.

crapouillot [*ll* mll., *o*] n. m. (de *crapaud*). Petit canon ou mortier employé dans la « guerre de tranchées ». *Par ext.* Projectile lancé par cet engin.


Crapouillot.

crapouilloter [*ll* mll., *o-té*] v. a. *Arg. milit.* Bombarder avec un crapouillot.

crapouilloteur [*ll* mll.] n. m. *Arg. milit.* Servant d'un crapouillot. Adjectiv.: *fantassin crapouilloteur.*

crapoussin [*pou-sin*], **e** n. *Pop.* Personne de petite taille et contrefaite.

crapule n. f. (du lat. *crapula*, ivresse). Vile débauche: *vivre dans la crapule.* Gens crapuleux: *fréquenter la crapule.* *Par ext.* et *fam.* Coquin, malhonnête.

crapuler [*lé*] v. n. Vivre dans la crapule.

crapuleusement [*leu-ze-man*] adv. D'une manière crapuleuse.

crapuleux, euse [*leû, eu-ze*] adj. Qui se plaît dans la crapule: *mœurs crapuleuses.*

crapulos [*loss*] n. m. *Pop.* Dénomination fantaisiste du cigare français du prix le plus bas.

craquant [*kan*], **e** adj. Qui craque.

craque [*kra-ke*] n. f. (de l'angl. *crak*). Cavité pleine de cristaux dans une roche.

craque [*kra-ke*] n. f. (de *craquer*). *Fam.* Mensonge, hâblerie: *conter des craques.*

craquelage [*kra-ke*] n. m. Fabrication de la porcelaine craquelée.

craquelé, e [*kra-ke*] adj. Dont l'émail est fendillé, en parlant d'une poterie. N. m. Procédé employé pour craqueler la porcelaine.

craquèlement ou **craquellement** [*kè-le-man*] n. m. Etat de ce qui est craquelé.

craqueler [*ke-lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette: *il craquelle.*) Fendiller la glaçure: *craqueler de la porcelaine.*

craquelin [*kra-ke*] n. m. Biscuit sec, qui craque sous la dent. *Mar.* Bâtiment, dont la charpente, trop faible, joue et craque à la mer. *Fig.* et *fam.* Homme chétif, faible. Syn. de CRAQUELOT.

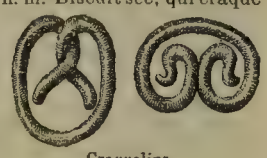
Craquelins.

craquelot [*ke-lo*] n. m. Crustacé qui vient de changer de carapace. Hareng saur nouveau, peu salé et peu fumé. (On dit aussi CRAQUELIN.)

craquelotière [*ke-lo*] n. f. Femme qui prépare les harengs saurs dit *craquelots.*

craquelure [*kra-ke*] n. f. Fendillement du vernis et de la couleur.

craquement [*ke-man*] n. m. Bruit sec que fait un corps qui craque: *le craquement d'une boiserie.*

craquer [*kra-ké*] v. n. (de *crac*). Produire un bruit sec en éclatant, en se déchirant, etc.: *la neige durcie craque sous les pieds. Fig.* Etre ébranlé, se désorganiser: *les vieux systèmes craquent. Fam.* Se vanter faussement, faire le hâbleur. Dire des craques, mentir. Crier, en parlant de la grue.

craquerie [*ke-ri*] n. f. *Fam.* Menterie, hâblerie.

craquet [*kè*] n. m. Espèce de varech.

craquetant [*ke-tan*], **e** adj. Qui fait entendre un craquètement.

craquètement [*kè-te-man*] n. m. Petit craquement. Convulsion dans les muscles de la mâchoire, qui fait craquer les dents. Cri de la cigogne, de la grue, etc.

craqueter [*ke-té*] v. n. (Prend deux *t* devant une syllabe muette: *il craquette.*) Craquer souvent et à petit bruit. Crier, en parlant de certains oiseaux: *la cigogne craquette.*

craquette [*kè-te*] n. f. Petit billot de fer, sur lequel les tailleurs repassent les boutonnières. Ecume que l'on retire du beurre que l'on a fait fondre.

craqueur, euse [*kra-keur, eu-ze*] n. *Pop.* Menteur, hâbleur.

craqure [*ku-re*] n. f. Fente, fissure d'une tôle, d'un coussinet.

crase [*kra-ze*] n. f. (du gr. *krasis*, mélange). Contraction dans laquelle le son des voyelles contractées disparaît et se trouve remplacé par un autre. Ex.: *du* pour *de le.* Mélange normal des parties constituant les liquides dans l'économie animale. ANT. **Diérèse.**

craspédie [*kras-pé-dî*] n. f. Genre d'insectes diptères brachycères d'Australie, à forme plate.

craspédotes [*kras-pé*] n. f. pl. Ordre d'hydroméduses, comprenant des colonies de petits polypes, de polypes isolés ou de petites méduses appelées aussi *hydroïdes.* S. une *craspédote.*

crassamentum [*kra-sa-min-tom'*] n. m. (m. lat.). Caillot qui se forme dans le sang d'une saignée.

crassane [*kra-sa-ne*] ou **crassanne** [*sa-ne*] n. f. Espèce de poire fondante, très estimée. (On dit aussi CRASANE et CRESANE.)

crassatelle [*kra-sa-tè-le*] n. f. Genre de mollusques, comprenant des formes moyennes à coquilles allongées, vivant dans les mers chaudes.

crasse [*kra-se*] n. f. (du lat. *crassus*, épais). Ordure qui s'amasse sur la peau, les vêtements, etc. *Fig.* Basse extraction, misère. Scorie, écume des métaux en fusion. *Fig.* Avarice sordide. *Pop.* Mauvais tour, vilenie: *faire une crasse à quelqu'un.*

crasse [*kra-se*] adj. f. (du lat. *crassus*, épais). Grossière, sordide, épaisse: *ignorance crasse.*

crassement [*kra-se-man*] n. m. Action de crasser. Etat d'une arme crassée: *le crassement d'un canon, d'un fusil.*

crassement [*kra-se-man*] adv. D'une manière crasse: *traiter crassement des hôtes.*

crasser [*kra-sé*] v. a. Remplir de crasse. **Se crasser** v. pr. Se couvrir de crasse.

crasseux, euse [*kra-seû, eu-ze*] adj. Couvert de crasse: *chapeau crasseux. Fig.* Très avare: *homme crasseux.* Substantiv.: *un crasseux.*

crassicaude [*kra-si-kô-de*] adj. (du lat. *crassus*, épais, et *cauda*, queue). Qui a une queue épaisse.

crassicaule [*kra-si-kó-le*] adj. (du lat. *crassus*, épais, et *caulis*, tige). Se dit des plantes qui ont la tige épaisse et charnue.

crassicorne [*kra-si*] adj. *Hist. nat.* Qui a des cornes ou des antennes épaisses.

crassier [*kra-si-é*] n. m. (de *crasse*). Lieu où l'on sépare les déchets et impuretés du minerai. Amoncellement des scories de hauts fourneaux.

crassifolié [*kra-si*] adj. *Bot.* Qui a des feuilles épaisses.

crassilingues [*kra-si-lin-ghe*] n. m. pl. Sous-ordre de reptiles sauriens, comprenant les geckos et les iguanes et caractérisés par leur langue charnue. S. un *crassilingue.*

crassilobé [*kra-si*] adj. *Bot.* Qui a des lobes épais.

crassinervé, e [*kra-si*] adj. *Bot.* Qui a des nervures fortement saillantes.

crassipenne [*kra-si-pè-ne*] adj. Qui a des ailes épaisses.

crassulacées [*kra-su-la-sé*] n. f. pl. Famille de dicotylédones, renfermant des plantes herbacées et des sous-arbrisseaux à feuilles charnues. S. une *crassulacée.*

— Encycl. Les crassulacées, dites vulgairement *plantes grasses*, d'après leur aspect charnu, habitent les lieux arides des régions tempérées. Plusieurs sont cultivées pour leur port remarquable et les vives couleurs de leurs fleurs.


Crassule.

crassule [*kra-su-le*] n. f. Genre de plantes grasses ornementales, à belles fleurs rouges.

Crassus [*suss*] (Lucius Licinius), orateur et consul romain (140-91 av. J.-C.). Cicéron prisait fort ses qualités oratoires.

Crassus, homme politique romain, né vers 115 av. J.-C., assassiné en 53 av. J.-C., dans une entrevue avec le général des Parthes qu'il était chargé de combattre. Attaché au parti de Sylla, il s'enrichit des dépouilles des proscrits. Il forma avec César et Pompée le premier triumvirat. C'était un politicien intéressé et médiocre, puissant seulement par sa richesse: on l'appelait *Crassus le Riche.* Le roi parthe Orodes lui coupa la tête, fit fondre de l'or et le lui versa dans la bouche en disant: « Rassasie-toi maintenant de ce métal, dont tu as été si avide pendant ta vie ».

crat [*kra*] ou **créat** [*kré-a*] n. m. Nom vulgaire de l'esturgeon.

cratère n. m. (lat. *crater*, ou gr. *kratêr*, même sens). Vase à large ouverture et de grandes dimensions, qui servait à mélanger l'eau et le vin. Ouverture par laquelle un volcan vomit sa lave, sa fumée, ses cendres, etc.: *le lac Pavin est un cratère qui s'est empli d'eau.* Orifice d'un fourneau de verrerie.

— Encycl. *Géol.* Le cratère d'un volcan présente ordinairement un cône en forme d'entonnoir. Il est dit *central* quand il occupe le sommet du volcan; il est *adventif* quand il s'ouvre au flanc de la montagne. Il existe d'ailleurs des *cratères d'effondrement*, qui résultent, comme leur nom l'indique, d'un affaissement de la roche sous-jacente; tels sont les cratères de Kilauea et du Mauna-Loa. L'exhaussement des cratères est produit non par le soulèvement du sol, mais par l'entassement régulier des débris volcaniques. Certaines îles (Santorin, les Lipari, etc.) ne sont que des cratères émergés.

Cratère, un des généraux et amis d'Alexandre, à qui il parlait avec une courageuse franchise, né en 321, gouverneur de la Macédoine et de la Grèce, conjointement avec Antipater; il fut vainqueur des Athéniens à Cranon en 322 av. J.-C. et tué dans un combat contre Eumène.

craterelle [*rè-le*] n. f. Genre de champignons comestibles en forme de corne d'abondance, et dont l'espèce type, assez commune en été dans les bois ombragés et frais, est appelée *trompette de la mort* ou *corne d'abondance*.

cratériforme adj. Qui a la forme d'un cratère de volcan.

Cratès [*tèss*] **d'Athènes,** poète comique de l'ancienne comédie attique (Ve s. av. J.-C.). Il fut le premier à rompre avec les traditions de la comédie politique, et attaqua les mœurs, non les personnes.

Cratès de Thèbes, philosophe grec de l'école cynique, disciple de Diogène (IVe s. av. J.-C.).

Cratès de Mallos, grammairien et stoïcien grec (IIe s. av. J.-C.). Il ouvrit à Pergame une école célèbre. Il revisa le texte d'Homère.

craticulaire [*lè-re*] adj. (de *craticule*). En forme de grille à petits carreaux : *réseau craticulaire*.

craticule n. f. (lat. *craticula*). Grille surmontant un cendrier.

craticuler [*lé*] v. a. Syn. de GRATICULER.

Cratinos [*noss*], poète grec du Ve siècle avant J.-C., un des principaux représentants de la comédie ancienne. Il avait écrit vingt et une pièces, aujourd'hui perdues.

Cratippe, philosophe grec de l'école péripatéticienne, avec des tendances platoniciennes, né à Mytilène (Ier s. av. J.-C.).

Cratyle (*le*), dialogue de Platon, où le philosophe traite de l'origine du langage (IVe s. av. J.-C.). Le style, plein de finesse et d'élégance, est un parfait modèle d'atticisme.

Crau [*krô*] (la), vaste plaine d'alluvions, caillouteuse et généralement stérile, des Bouches-du-Rhône, mais dont certaines parties, grâce à des canaux d'irrigation (canal de Craponne entre autres), offrent une certaine fertilité (céréales, vignes, pâturages).

Crau (La), comm. du Var, arr. et à 13 kil. de Toulon ; 3.320 h. Ch. de f. P.-L.-M. Vins, liqueurs ; huileries.

Crauk (Gustave-Adolphe-Désiré), sculpteur français, né à Valenciennes, m. à Meudon (1827-1905) ; auteur du *Monument de Coligny*, de *la Victoire couronnant le drapeau français*.

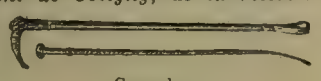

Cravaches.

cravache n. f. (allem. *karbatsche*). Houssine de cuir tressé, etc., dont se servent les cavaliers. *Etre à la cravache*, se dit d'un cheval de course que son jockey est obligé de frapper à la cravache.

cravachée [*ché*] n. f. Application de coups de cravache.

cravacher [*ché*] v. a. Frapper avec la cravache : *cravacher un cheval*.

cravan n. m. Sorte d'oie du groupe bernacles, appelée aussi *bernicle*. Anatife ou gland de mer.

Cravant [*van*], comm.e de l'Yonne, arr. et à 17 kil. d'Auxerre, sur l'Yonne ; 1.050 h. Vignobles. Ch. de f. P.-L.-M. Victoire des Anglais sur les Français (1423). — Comm. du Loiret, arr. et à 25 kil. d'Orléans ; 1.160 h. Défaite des troupes allemandes en 1870.

cravate n. m. et adj. (pour *croate*). Cheval de Croatie. *Royal cravate*. Sous l'ancienne monarchie, régiment de cavalerie légère, d'origine croate, et dont l'uniforme était analogue à celui des hussards.

cravate n. f. (dérivé du précéd.) Morceau d'étoffe qui se noue autour du cou. Ornement attaché en forme de cravate au haut de la lance d'un drapeau, et dont on laisse pendre les bouts. *Mar.* Cordage fort. *Nœud de cravate*, demi-clefs à capeler faites avec un des bouts de la cravate sur l'autre bout. *Cravate de chanvre*, la corde de la potence. Insigne des grades élevés de différents ordres : *cravate de commandeur*. *Lutte*. Coup de lutte, dangereux et généralement interdit, dans lequel on s'empare du menton de l'adversaire pour exécuter un mouvement de torsion, tandis que de la main droite, collée sur l'avant-bras gauche, on noue vigoureusement la prise. (V. pl. LUTTE.)

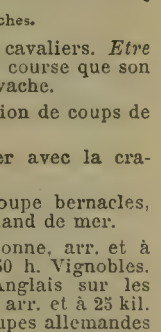

Cravate de drapeau.

— ENCYCL. Il faut éviter de trop serrer les cravates et d'en employer de trop dures ; il faut toujours laisser libre la circulation du sang. Cette recommandation est surtout à observer par les personnes qui se livrent à des travaux intellectuels ou sédentaires.

Les cravates se font en soie, en mousseline, en batiste, etc. Il est à noter que la cravate, qui était autrefois une partie du vêtement destinée à protéger le cou (comme aujourd'hui encore chez les militaires), est devenue un pur ornement de toilette, destiné à garnir le devant de la chemise ; de là les formes actuelles de certaines cravates, qui ne font même plus le tour du cou.



Nœuds de cravate.

cravaté, e adj. Se dit de certaines variétés de pigeons qui présentent cette particularité de posséder à la partie antérieure du cou des plumes frisées.

cravater [*té*] v. a. Mettre, arranger une cravate à : *cravater un enfant*. Etre disposé autour du cou de : *ruban qui cravate bien quelqu'un*. **Se cravater** v. pr. Mettre sa cravate.

cravatier [*ti-é*], **ère** n. Qui fabrique ou vend des cravates.

crave n. m. Genre de passereaux dentirostres, comprenant des corbeaux de montagne à bec allongé et un peu courbe : *les craves, répandus dans les montagnes d'Europe, nichent dans les anfractuosités de rochers, les vieilles tours, les clochers, etc.*

Craven (Pauline DE LA FERRONNAYS, dame Augustus), femme auteur française, née à Londres, m. à Paris (1808-1891) ; auteur du célèbre et touchant *Récit d'une sœur*.

cravichon n. m. Nom vulgaire du prunellier.

craw-craw [pr. angl. *krô-krô*] n. m. Affection parasitaire, occasionnée par une filaire microscopique : *dans le craw-craw, la peau présente des papules et une vésiculation pustuleuse*.

Crawford (Francis Marion), romancier américain, né à Bagni di Lucca (Toscane), m. à Sorrente (1854-1909). Il a pris la plupart des sujets de ses romans dan la vie italienne : *Saracinesca*, *Sant'Ilario*, *Don Orsino*. Citons aussi son drame : *Francesca de Rimini*.



CRAVATES : 1. Papillon ; 2. Blanche (de cérémonie) ; 3. La Vallière ; 4. Régate ; 5. Plastron ; 6. Echarpe ; 7. De toréador ; 8. De militaire.

crayer [*krè-ié*] n. m. Bâtiment portant trois mâts à pible, en usage sur la Baltique.

crayer [*krè-ié*] n. m. Cendre de charbon, nitrifiée par un feu ardent.

crayer [*krè-ié*] v. a. (Se conjugue comme *balayer*.) Marquer avec de la craie.

Crayer [*krè-ièr*] (Gaspard **de**), peintre flamand, élève de Rubens, né à Anvers, m. à Gand (1584-1669). Il a peint, non sans ampleur, des sujets religieux (*Assomption de sainte Catherine*, *Jugement de Salomon*, etc.).

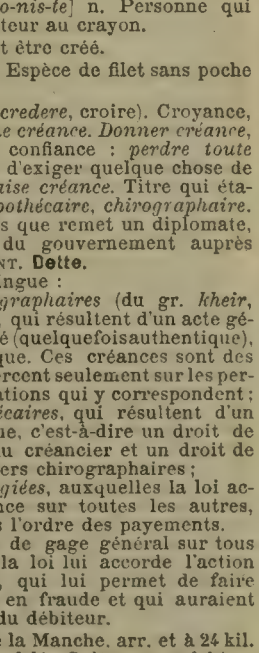

G. de Crayer.

crayère [*krè-ièr-re*] n. f. Lieu d'où l'on extrait de la craie.

crayeux, euse [*krè-ieû, eu-ze*] adj. De la nature de la craie : *sol crayeux*.

crayon [*krè-ion*] n. m. (de *craie*). Sorte de marne. Morceau de minerai tendre, propre à dessiner ou à écrire : *crayon de graphite*. Se dit particulièrement d'une petite gaine de bois renfermant une baguette de substance terreuse ou métallique propre à écrire, tracer, dessiner. *Fig.* Dessin au crayon : *des crayons comiques*. Manière de dessiner : *avoir le crayon moelleux*. Dessinateur : *c'est un habile crayon*. *Fig.* Style, description, portrait : *faire de quelqu'un un fidèle crayon*. Ebauche, esquisse. *Méd.* Substance médicamenteuse, coulée dans un moule cylindrique. *Crayon de nitrate d'argent* ou *pierre infernale*, petite masse de nitrate d'argent fondue et moulée, employée pour la cautérisation.

— ENCYCL. Les crayons noirs sont faits soit de graphite ou de mine de plomb, soit d'argile et de plombagine (crayons Conté) ; les crayons de couleur sont obtenus par mélange d'argile avec divers oxydes métalliques agglutinés au moyen d'une dissolution de gomme arabique ; c'est ainsi que les crayons rouges sont obtenus avec du vermillon pulvérisé, les crayons bleus avec du bleu de Prusse, les crayons jaunes avec de l'orpiment, etc. Les crayons à copier sont faits d'un mélange de kaolin en poudre, graphite, gomme arabique, auquel on ajoute quelques gouttes de violet-bleu d'aniline en dissolution concentrée. Ce crayon laisse sur le papier un trait gris, qui devient violet si on l'humecte d'un peu d'eau. Il se décalque sur papier non collé, comme l'encre communicative.

crayonnage [*krè-io-na-je*] n. m. Dessin fait au crayon. Entretien des bâtonnets de charbon, dits *crayons*, employés dans les lampes électriques.

crayonner [*krè-io-né*] v. a. Dessiner avec un crayon. Faire des traits au crayon sur. Esquisser : *crayonner à la hâte un croquis*. *Fig.* Dépeindre, décrire.

crayonneur [*krè-io-neur*] n. m. Mauvais dessinateur. (Peu us.)

crayonneux, euse [*krè-io-neû, eu-ze*] adj. De la nature du crayon.

crayonniste [*krè-io-nis-te*] n. Personne qui vend des crayons. Dessinateur au crayon.

créable adj. Qui peut être créé.

créadier [*di-é*] n. m. Espèce de filet sans poche ou manche centrale.

créance n. f. (du lat. *credere*, croire). Croyance, foi : *cela ne mérite aucune créance*. *Donner créance*, rendre croyable. Crédit, confiance : *perdre toute créance*. Droit que l'on a d'exiger quelque chose de quelqu'un : *bonne, mauvaise créance*. Titre qui établit ce droit : *créance hypothécaire*, *chirographaire*. *Lettres de créance*, lettres que remet un diplomate, à son arrivée, au chef du gouvernement auprès duquel il est accrédité. ANT. **Dette.**

— ENCYCL. *Dr.* On distingue :

1° Les créances *chirographaires* (du gr. *kheir*, main, et *graphein*, écrire), qui résultent d'un acte généralement sous seing privé (quelquefois authentique), n'emportant pas hypothèque. Ces créances sont des droits *personnels*, qui s'exercent seulement sur les personnes liées par les obligations qui y correspondent ;

2° Les créances *hypothécaires*, qui résultent d'un titre emportant hypothèque, c'est-à-dire un droit de suite sur les immeubles du créancier et un droit de préférence sur les créanciers chirographaires ;

3° Les créances *privilégiées*, auxquelles la loi accorde un droit de préférence sur toutes les autres, même hypothécaires, dans l'ordre des payements.

Le créancier a un droit de gage général sur tous les biens du débiteur, et la loi lui accorde l'action *paulienne* ou *révocatoire*, qui lui permet de faire révoquer les actes faits en fraude et qui auraient compromis la solvabilité du débiteur.

Créances, comm. de la Manche, arr. et à 24 kil. de Coutances ; 1.830 h. Ch. def. dép. Culture maraîchère.

créancier [*si-é*], **ère** n. Personne à qui il est dû de l'argent, ou quelque chose susceptible d'évaluation. ANT. **Débiteur.**

créat [*kré-a*] n. m. (ital. *creato*). Sous-écuyer dans un manège. V. CRAT.

créateur, trice n. (lat. *creator*, *trix*). Qui crée. Inventeur, premier auteur. Absol. *Le Créateur*, Dieu. Adjectiv. : *génie créateur*. ANT. **Destructeur.**

créatianisme [*si-a-nis-me*] n. m. *Théol.* Opinion de ceux qui croient que Dieu crée chaque âme au moment de la conception : *le créatianisme, sans être un article de foi, est généralement enseigné dans l'Eglise*.

créatif, ive adj. Qui a la vertu de créer.

créatine n. f. (du gr. *kreas*, chair). Principe immédiat contenu dans la chair des animaux : *la créatine a été découverte par Chevreul*.

créatinine n. f. Alcaloïde qui se trouve dans la chair musculaire et dans le sang : *la créatinine a été découverte par Liebig*.

création [*si-on*] n. f. (lat. *creatio*). Action de créer. Acte divin tirant le monde du néant. L'univers, l'ensemble des êtres créés. Fondation, établissement : *création d'emplois, de rentes*, etc. Invention, production : *les créations du génie, de la mode*. Action, pour un artiste dramatique ou lyrique, de jouer, de chanter le premier un rôle. Ce rôle lui-même. ANT. **Destruction, anéantissement.**

Création (*la*), célèbre oratorio de J. Haydn, sur des paroles de Gottfried Van Swieten (1798).

Création des êtres organisés (*Histoire de la*), par Haeckel, conférences scientifiques sur la doctrine de l'évolution en général, et celle de Lamarck, Gœthe et Darwin en particulier.

Création. Un nombre considérable de tableaux représentent la *Création du monde*, parmi lesquels nous citerons ceux de Cimabué, P. Cornélius, P. Véronèse, Michel-Ange, etc. — La *Création de l'homme*,



La Création d'Eve, par Raphaël.

et la *Création d'Eve* ont été représentées par Raphaël (Vatican), Jérôme Bosch, Michel-Ange, Jules Romain, Breughel de Velours, Snyders, etc.

créationisme [*si-o-nis-me*] n. m. Théorie de la création des animaux et des plantes, fondée sur le texte de la Genèse, pris au sens littéral : *le créationisme voit dans chaque espèce un type immuable*.

créature n. f. (lat. *creatura*). Tout être créé. L'homme, par opposition à Dieu. Personne méprisable. *Fig.* Protégé : *les créatures du ministre*.



Prosper Crébillon.

Crébillon (Prosper JOLYOT, dit), poète tragique français, né à Dijon, m. à Paris (1674-1762) ; auteur de pièces estimables : *Atrée et Thyeste*, *Rhadamiste et Zénobie*, etc., où le tragique cherche dans l'horreur son principal ressort ; les conceptions de Crébillon sont plus hardies que ses réalisations. — Son fils, CLAUDE, romancier, né et m. à Paris (1707-1777), produisit des ouvrages de mérite mais gâtés par une licence vraiment excessive : *le Sopha*, *l'Ecumoire*, *les Egarements du cœur et de l'esprit*, etc.



Crécelle.

crebleu interj. Sorte de juron. Abréviation de *sacrebleu*.

crécelle [*sè-le*] n. f. Moulinet de bois très bruyant, qui, dans certains pays, remplace la cloche le jeudi et le vendredi de la semaine sainte. Jouet analogue. *Fig.* Personne bavarde : *quelle crécelle ! Voix de crécelle*, voix criarde.

crécerelle [*rè-le*] n. f. Oiseau de proie du genre faucon, appelé aussi communément *émouchet* et qui vit surtout de petits rongeurs. (C'est un oiseau dont les méfaits sont largement compensés par les services qu'il rend.)



Crécerelle.

crècerellette [*rèl-lè-te*] n. f. Oiseau rapace du genre crécerelle, de petite taille, qui habite l'Europe méridionale.

crèche n. f. (anc. all. *krippja*). Mangeoire pour bestiaux. Mangeoire de ce genre, où fut déposé Jésus naissant, et, *par extens.* Petit édifice représentant l'étable de Bethléem et les scènes qui suivirent la naissance de Jésus : *les crèches sont exposées dans les églises, de la Noël à l'Epiphanie.* Berceau. Asile où l'on reçoit pendant le jour les enfants pauvres âgés de moins de trois ans.

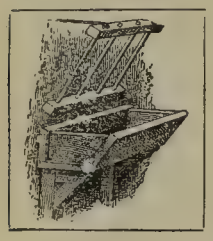

Crèche.

Encycl. *Dr.* Les enfants reçoivent à la crèche, jusqu'à ce qu'ils puissent entrer à l'école maternelle, ou jusqu'à ce qu'ils aient accompli leur troisième année, les soins hygiéniques et moraux qu'exige leur âge.

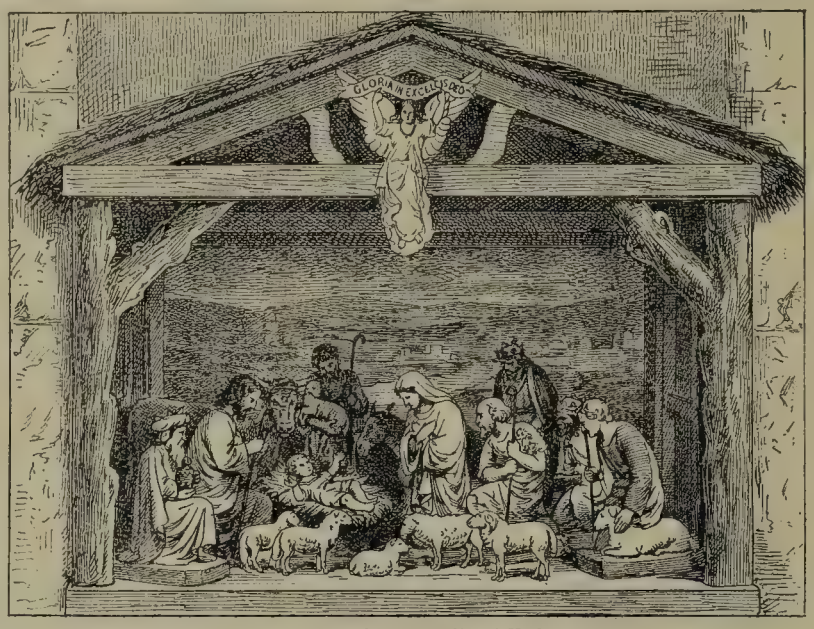

Une crèche dans une église, à Noël.

Nulle crèche n'est ouverte sans l'autorisation du préfet, qui peut aussi ordonner la fermeture provisoire d'une crèche, si l'installation y est défectueuse, et, après trois mises en demeure restées sans effet, retirer l'autorisation accordée.

Le ministre de l'intérieur et le préfet ont le droit de faire inspecter les crèches.

Crêches-sur-Saône, comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 7 kil. de Mâcon, près de la Saône ; 1.230 h. Ch. de f. P.-L.-M.

crécy n. f. Variété de carotte très estimée, originaire de *Crécy* (Somme). Soupe en purée, faite avec ce légume : *potage crécy.*

Crécy-en-Brie, ch.-l. de c. (Seine-et-Marne), arr. et à 15 kil. de Meaux, sur le Grand Morin, affl. de la Marne ; 980 h. (*Crécois*). Ch. de f. Est. — Le cant. a 22 comm., et 10.470 h.

Crécy-en-Ponthieu, ch.-l. de c. (Somme), arr. et à 19 kil. d'Abbeville, sur la Maye, affl. de la Manche ; 1.530 h. Brasseries. Philippe de Valois y fut vaincu par Edouard III, en 1346. Patrie du cardinal Lemoine. — Le cant. a 23 comm. et 9.800 h.

Crécy-sur-Serre, ch.-l. de c. (Aisne), arr. et à 16 kil. de Laon ; 1.830 h. (en 1914). Ch. de f. N. (Presque entièrement détruit au cours de la Grande Guerre.) — Le cant. a 20 comm. et 9.870 h.

crédence [*dan-se*] n. f. (ital. *credenza*). Table pour poser les burettes, le bassin, etc., qui servent à la messe. Meuble de salle à manger, où sont déposés les objets qui doivent servir pendant le repas. Partie d'un buffet de salle à manger, comprise entre le corps inférieur et le corps supérieur, et qui sert souvent de dressoir. *Autref.*, buffet dressé auprès d'une table princière pour faire l'essai des mets.

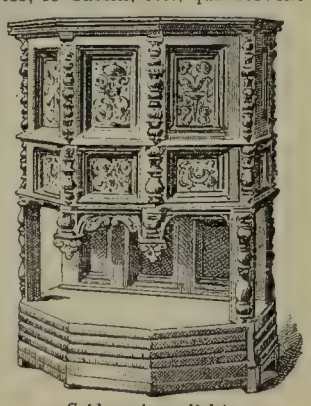

Crédence (XVIe siècle).

crédencier [*dan-si-é*] n. m. Celui qui goûtait les mets à la table des princes. Préposé à la distribution des vivres, dans un établissement public.

Credi (Lorenzo **di**), peintre italien, né et m. à Florence (vers 1459-1537) ; plein de grâce et de délicatesse (*la Vierge présentant l'enfant Jésus à saint Julien et à saint Nicolas*).

crédibilité n. f. (du lat. *credibilis*, croyable). Raison qui détermine la croyance ; qualité d'une chose croyable. Ant. **Incrédibilité, improbabilité, invraisemblance.**

Crédin, comm. du Morbihan, arr. et à 33 kil. de Ploërmel, près de l'Evel ; 1.850 h.

crédirentier [*ran-ti-é*], **ère** n. et adj. Qui a des rentes à son crédit ; à qui des rentes sont dues.

crédit [*di*] n. m. (ital. *credito ;* du lat. *credere*, croire). Mesure de la confiance accordée à un emprunteur ou à un acheteur à terme : *pour avoir du crédit, il faut inspirer de la confiance.* Confiance publique qui détermine les capitalistes à céder au travail, à des conditions déterminées, l'usage actuel de leurs capitaux : *le crédit est l'âme du commerce.* Réputation de solvabilité. Délai pour le payement : *avoir deux mois de crédit ; acheter à crédit. Comm.* Partie d'un compte où l'on écrit sous le nom de quelqu'un ce qui lui est dû par le commerçant, ce qu'on a reçu de lui. *Ouvrir un crédit à quelqu'un*, l'autoriser à prendre à une caisse l'argent dont il aura besoin. *Fig.* Autorité, considération : *avoir du crédit. Fin.* Sommes qui peuvent être dépensées en vertu de la loi du budget. *A crédit*, sans exiger ou sans faire de payement immédiat ; inutilement. Créance donnée à une chose : *nouvelle qui prend crédit. Crédit foncier*, établissement qui, sous la surveillance de l'Etat, prête, sur les immeubles, des sommes remboursables à long terme, au moyen d'annuités calculées de manière qu'au terme fixé l'emprunteur ait acquitté capital et intérêts. *Crédit Lyonnais*, établissement de crédit fondé à Lyon en 1863 pour favoriser le développement de l'industrie lyonnaise, mais dont l'activité s'est étendue sur toutes les opérations de banque. *Crédit municipal*, dénomination actuelle des anciens monts-de-piété. Prov. : **Crédit est mort, les mauvais payeurs l'ont tué,** personne ne fait plus de crédit, parce qu'on est trop souvent trompé par des débiteurs de mauvaise foi. **Faire crédit de la main à la bourse,** ne vendre qu'au comptant, ne faire aucun crédit.

— Encycl. *Compt.* En comptabilité, on nomme *crédit* le côté du grand livre et du livre de comptes courants où doivent être inscrites toutes les sommes remises ou payées par l'ayant compte. Le crédit est désigné sur les livres par le mot *avoir.*

— *Econ. soc.* Le crédit, envisagé comme faculté de trouver des prêteurs, est *commercial*, *public*, *mobilier*, *foncier*, *agricole* ou *maritime.*

Le *crédit commercial* préside aux transactions commerciales ou industrielles. Les instruments sont : le billet à ordre, la lettre de change et le billet de banque.

Le *crédit public* n'est autre chose que le crédit de l'Etat. Il est la mesure de la confiance que les capitalistes accordent au Trésor public, lorsqu'il emprunte pour ses besoins.

Le *crédit mobilier* est celui qui procède de prêts sur dépôts de valeurs mobilières. Il est, dans cette dernière forme, une création des frères Pereire, qui prit corps, en 1853, par la constitution, au capital de 60 millions de francs, de la *Société générale de crédit mobilier.*

Le *crédit maritime*, destiné à venir en aide à la marine marchande, s'applique à la négociation des connaissements, au prêt à la grosse et à l'hypothèque maritime.

Crédit foncier. Le crédit foncier est celui qui est fait à la propriété immobilière, terres et constructions, moyennant le consentement, par l'emprunteur, d'une hypothèque en faveur du prêteur. Pour faciliter, en France, les opérations d'emprunts sur immeubles, il a été créé en 1852, une grande banque spéciale dite *Crédit foncier*, qui jouit de larges privilèges et qui a des succursales dans tous les départements. Cette banque fait deux sortes de prêts bien distincts et amortissables par annuités : 1° les prêts fonciers, pour lesquels elle émet dans le public des obligations foncières ; 2° les prêts aux départements, communes et établissements publics, pour lesquels elle émet des obligations communales. Les obligations foncières et communales sont insaisissables, comme les rentes sur l'Etat.

Le Crédit foncier ne prête aux particuliers que sur première hypothèque. Le prêt ne peut, en aucun cas, excéder la moitié de la valeur de la propriété ; le tiers, s'il s'agit de vignes ou de bois.

Tout propriétaire qui veut emprunter au Crédit foncier produit : un état de sa propriété, les titres de propriété, les baux ou état des locations, le contrat de mariage ou l'acte de célébration, la déclaration des revenus et charges, la copie certifiée de la matrice cadastrale, la cote des contributions, la police d'assurances contre l'incendie. Il consigne le montant des frais d'estimation de la propriété.

Crédit agricole. Des *sociétés de crédit agricole* peuvent être constituées par les syndicats professionnels agricoles ; elles ont exclusivement pour objet de faciliter et même de garantir les opérations concernant l'industrie agricole et effectuées par ces syndicats ou par des membres de ces syndicats. Ces sociétés peuvent recevoir des dépôts de fonds en comptes courants, avec ou sans intérêts, et remplir le rôle de véritables caisses d'épargne ; elles peuvent se charger, relativement aux opérations concernant l'industrie agricole, des recouvrements et des payements à faire pour les syndicats ou pour les membres de syndicats. Elles peuvent, notamment, contracter les emprunts nécessaires pour constituer ou augmenter les fonds de roulement. Le capital social ne peut être formé par des souscriptions d'actions. Il peut être constitué à l'aide de souscriptions des membres de la société. Ces souscriptions forment des parts nominatives, transmissibles seulement par voie de cession aux membres des syndicats.

Les sociétés de crédit agricole sont des sociétés commerciales, dont les livres doivent être tenus conformément aux prescriptions du Code de commerce. Elles sont exemptes du droit de patente, ainsi que de l'impôt sur les valeurs mobilières.

Les membres chargés de l'administration de la société sont personnellement responsables, en cas de violation des statuts ou des dispositions de la loi, du préjudice résultant de cette violation.

Les *Caisses régionales de crédit agricole* mutuel, grâce aux avances du gouvernement, escomptent les effets souscrits par les membres des sociétés locales et endossés par ces sociétés. Elles peuvent faire à ces sociétés les avances nécessaires pour la constitution de leur fonds de roulement. Toutes autres opérations leur sont interdites.

Les caisses régionales ne peuvent faire des opérations qu'avec des caisses locales exclusivement agricoles, organisées et fonctionnant légalement, ne donnant pas plus de 5 pour 100 d'intérêt à leurs porteurs de parts, et régulièrement affiliées. V. warrants.

Crédit national. Cette société de crédit, fondée en 1919 pour faciliter la réparation des dommages de guerre, a le privilège d'émettre des obligations gagées sur le budget de l'Etat. Il verse aux sinistrés, pour le compte de l'Etat, les indemnités qui leur sont dues, ainsi que des avances complémentaires. Il fait des avances en vue de la création, du développement ou de la reconstitution des établissements industriels ou commerciaux situés en France et appartenant à des Français.

— *Dr. pén. Crédit imaginaire.* Quiconque, soit en faisant usage de faux noms ou de fausses qualités, soit en simulant un crédit qu'il n'a pas, se fait remettre ou tente de se faire remettre des fonds, des meubles ou des obligations, dispositions, billets, promesses, quittances ou décharges, et a ainsi escroqué ou tenté d'escroquer la totalité ou partie de la fortune d'autrui, est puni d'un emprisonnement d'un an au moins et de cinq ans au plus, et d'une amende de 50 francs au moins et de 3.000 francs au plus. Le coupable peut, en outre, être interdit, pendant cinq ans au moins et dix ans au plus, des droits civils et civiques, sans préjudice de peines plus graves, s'il y a crime de faux.

créditer [*di-té*] v. a. (de *crédit*). Inscrire au compte de quelqu'un ce qu'on lui doit : *créditer quelqu'un d'une somme*, ou *une somme à quelqu'un.* Autoriser à prendre chez un banquier, etc. : *créditer un commissionnaire chez un banquier.* Ant. **Débiter.**

créditeur n. m. Celui qui a des sommes portées à son crédit sur des livres de commerce. Adjectiv. : *compte créditeur.* Ant. **Débiteur.**

créditivité n. f. (du lat. *credere*, supin *creditum*, croire). Disposition à croire sans exiger des preuves.

credo [*kré*] n. m. invar. (m. lat. signif. *je crois*). Premier mot du Symbole des apôtres, qui sert à le désigner. (V. symbole.) *Fig.* Les principes sur lesquels on base ses opinions, sa conduite : *c'est mon credo politique.*

credo quia absurdum, mots lat. signif. *je le crois parce que c'est absurde*, paroles attribuées à tort à saint Augustin, qui enseigne seulement que le propre de la foi est de croire, sans avoir besoin de comprendre.

crédule adj. (lat. *credulus*). Qui croit trop facilement : *esprit crédule.* Ant. **Défiant, incrédule, sceptique.**

crédulement [*man*] adv. Avec crédulité.

crédulité n. f. (de *crédule*). Trop grande facilité à croire. Ant. **Incrédulité, scepticisme.**

crée n. f. Toile de lin, qui se fabriquait autrefois en Bretagne.

creek [*krîk*] n. m. (m. angl., de même orig. que le français *crique*). Dans l'Amérique du Nord, cours d'eau côtier de débit très variable.

Creeks ou **Muskogies,** Indiens de l'Amérique du Nord, actuellement établis sur le Territoire indien et ayant occupé, à la fin du XVIIIe siècle, la Georgie et la plus grande partie de l'Alabama.

créer [*kré-é*] v. a. (lat. *creare*). Produire une chose, un être qui n'existait pas : *l'homme ne peut rien créer ni rien anéantir.* Engendrer. *Fig.* Inventer : *créer un mot.* Fonder : *créer une académie.* Constituer : *créer une rente. Théâtr. Créer un rôle*, faire une création. (V. ce mot.) Ant. **Abolir, détruire, anéantir.**

Crefeld [*krè-fèld*] ou **Crefelt,** v. de la Prusse-Rhénane ; 129.000 h. Industrie active, filatures, constructions mécaniques. Défaite des Français par le duc de Brunswick (1758).

Crehen, comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 19 kil. de Dinan, près de l'Arguenon ; 1.550 h. Ch. de f. dép. Bains de mer et petit port au Guildo.

Creil [*krè-i*, *l* mll.], ch.-l. de c. (Oise), arr. et à 11 kil. de Senlis, sur l'Oise ; 9.270 h. (*Creillois*). Ch. de f. N. et E. Faïence, verrerie : forges. Eglise ancienne et ruines de l'abbaye de Saint-Evremont. — Le cant. a 19 comm. et 39.150 h.

créma n. f. (du lat. *cremare*, brûler). Résultat de l'oxydation du fer dans le fourneau.

Crema, v. d'Italie (Lombardie), sur le Sério, affl. de l'Adda ; 9.000 h. Dentelles, soieries.

crémage n. m. Demi-blanchiment des fils et des tissus, qui précède le lavage définitif.

crémaillère [*ma*, *ll* mll.] n. f. (bas lat. *cremaculum*). Instrument de cuisine, en fer et à crans, qu'on fixe à la cheminée pour suspendre les marmites, chaudrons, etc. Série de crans qui, dans une armoire, une bibliothèque, permet de déplacer les rayons. *Pendre la crémaillère*, donner un repas pour fêter son installation dans un nouveau logement. *Méc.* et *horlog.* Pièce munie de crans et servant à supporter, à arrêter, etc.



Crémaillère.

crémaillon [*ma*, *ll* mll., *on*] n. m. Petite crémaillère attachée à la grande.

crémant [*man*] adj. m. Se dit d'un vin de Champagne qui se couvre d'une mousse légère et peu abondante : *champagne crémant.* N. m. : *boire du crémant.*

crémaster [*mas-tèr*] n. et adj. m. Se dit du muscle suspenseur du testicule.

crémation [*si-on*] n. f. (du lat. *cremare*, supin *crematum*, brûler). Action de détruire par le feu ; *spécialem.*, de brûler les cadavres humains.

— Encycl. La crémation était une pratique habituelle dans la Grèce primitive. Elle l'est encore dans l'Inde. Le christianisme n'admet pas cette destruction volontaire des cadavres. Ses partisans s'appuient sur des considérations hygiéniques. La loi du 17 novembre 1887 autorisa les modes de sépulture autres que l'inhumation, et les formalités de l'incinération furent réglementées par le décret du 27 avril 1889. Un four crématoire, construit au Père-Lachaise, réduit en cendres les corps morts.

crématoire adj. Qui se rapporte à la crémation : *four crématoire.*

crematorium [*kré, ri-om*] n. m. Edifice dans lequel on opère la crémation des corps, four crématoire. Pl. *des crematoria.*



Crematorium du Père-Lachaise (Paris).

— Encycl. Le *crematorium* parisien, situé au Père-Lachaise, comprend une salle de réception, des salles de dépôt, etc. Le corps à incinérer est transporté dans la chambre de combustion sur un chariot métallique, et introduit dans l'appareil crématoire, où il subit une température de 800 degrés, sans que jamais la flamme attaque le corps. L'incinération dure de 30 à 60 minutes, et laisse une quantité de cendres dont le poids varie de 900 à 1.200 gr.

Crémazie (Octave), poète canadien de langue française, né à Québec, m. au Havre (1827-1879), auteur d'odes et chansons patriotiques : *le Vieux soldat canadien, le Drapeau du carillon.*

crème n. f. (lat. *cremor*). Matière grasse qui s'élève au-dessus du lait : *c'est en battant la crème qu'on fabrique le beurre.* Mets fait ordinairement de lait, d'œufs et de sucre : *crème à la vanille.* Liqueur sirupeuse du genre des ratafias : *crème de moka.* Liqueur extraite de certaines plantes. Pâte composée de cire (cire d'abeille ou cire végétale), oléine, essence de térébenthine ou benzine, savon, etc. : *crème pour chaussures. Crème de tartre*, bitartrate de potasse extrait des lies de vin. *Fig.* Le meilleur d'une chose : *la crème des honnêtes gens. Couleur crème*, coloration blanche légèrement teintée de jaune.

— Encycl. *Art culin.* La crème fouettée est une crème mousseuse émulsionnée par un brassage énergique au moyen d'un « fouet ». On l'aromatise de plusieurs façons : au café, au chocolat, à la fraise, à la framboise, au marasquin, à l'orange, au caramel, à la fleur d'oranger, à l'anisette, à l'abricot, et on la saupoudre de sucre vanillé (*crème à la Chantilly*), etc. — On désigne aussi sous le nom de *crèmes cuites* ou simplement *crèmes* des préparations culinaires qui se servent comme entremets. Elles se composent de lait cuit, d'un peu de farine, de jaunes d'œufs et de sucre (un litre de lait pour cinq jaunes d'œufs et une cuillerée de farine, sucre à volonté). On met sur un feu doux, en remuant constamment et sans laisser bouillir. On passe au tamis fin. On aromatise au chocolat, à la vanille, au caramel. La crème renversée ou crème prise est une crème cuite de préférence au bain-marie. Cette crème (qui renferme cinq œufs entiers et cinq jaunes) est placée dans un moule ou un pot. On fait bouillir de l'eau dans une casserole, on place dans cette eau, non bouillante, le pot, puis on place le tout au four. Une heure et demie de cuisson suffit. La crème renversée se fait le plus souvent au caramel, à la vanille, au chocolat (faire un bon chocolat avec un litre de lait et 200 grammes de sucre ; ajouter les œufs au chocolat à moitié refroidi : faire prendre comme ci-dessus). — On désigne sous le nom de *crème* des potages en purée, passés à l'étamine et liés avec de la crème ou du lait et des jaunes d'œufs (crème d'avoine, crème d'asperges, crème de céleri, crème de volaille).

Pour conserver la crème du lait, il faut la mettre dans des vases à orifice étroit, où elle est moins exposée à l'air. Dans les grandes chaleurs, elle est sujette à bouillonner ; on évite cet inconvénient en suspendant le vase qui la contient dans de l'eau de puits bien fraîche.

Cremeaux, comm. de la Loire, arr. et à 29 kil. de Roanne, dans les monts du Forez ; 1.610 h. Ch. de f. du Centre.

crément [*man*] n. m. (du lat. *crementum*, accroissement). Nombre de syllabes qu'un nom déclinable a de plus à ses autres cas, qu'au nominatif. *Dr. anc.* Accroissement de terrain par alluvion, dans une rivière.

crémer [*mé*] v. n. (de *crème*. — Se conj. comme *accélérer.*) Se couvrir de crème, en parlant du lait : *en été, le lait crème plus vite qu'en hiver.*

crémer [*mé*] v. a. (du lat. *cremare*, brûler. — Se conj. comme *accélérer*). Incinérer.

Cremer (Camille), général français, né à Sarreguemines, m. à Paris (1840-1876). Il gagna en 1870 la bataille de Nuits sur les Prussiens.

crémerie [*ri*] n. f. Endroit où l'on vend du lait, du beurre, des œufs, etc. A Paris, petit restaurant où l'on consomme surtout des œufs et du laitage, mais qui sert aussi des repas à la fourchette.

crémeuse [*meu-ze*] n. f. Vase où l'on sépare la crème du lait.

crémeux, euse [*meû, eu-ze*] adj. Qui contient beaucoup de crème : *lait crémeux.*

crémier [*mi-é*], **ère** n. Qui vend de la crème, du lait, du fromage, etc.

crémière n. f. Petit vase où l'on met de la crème.

Crémieu, ch.-l. de c. (Isère), arr. et à 33 kil. de La Tour-du-Pin ; 1.740 h. Ch. de f. Est de Lyon ; ganterie ; dans le canton se trouve la merveilleuse grotte de la Balme. — Le cant. a 26 comm. et 16.350 h.



Ad. Crémieux.

Crémieux [*mi-eû*] (Isaac-Moïse, dit *Adolphe*), avocat et homme politique français, né à Nîmes, mort à Paris (1796-1880). Il fut membre du gouvernement de la Défense nationale en 1870.

Crémieux (Hector-Jonathan), auteur dramatique, né et m. à Paris (1828-1898), auquel on doit d'amusants livrets d'opérettes : *Orphée aux Enfers, Geneviève de Brabant, le Petit Faust.*

crémillée [*mi, ll* mll., *é*] n. f. Une des gardes de la serrure.

cremnophobie [*krèm, bi*] n. f. (du gr. *krêmnos*, précipice, et *phobos*, crainte). Peur morbide du vide, angoisse que certaines personnes éprouvent à la vue d'un précipice.

crémomètre n. m. (de *crème*, et du gr. *metron*, mesure). Instrument qui fait connaître la quantité de crème que le lait contient.

Cremona (Luigi), mathématicien et homme politique italien, né à Pavie, m. à Rome (1830-1903). Il fut correspondant de l'Académie des sciences.

crémone n. f. (de *Crémone*, v. d'Italie). Espèce d'espagnolette pour la fermeture des croisées. Sorte de tissu croisé. N. m. Violon fabriqué à Crémone.



Crémone.

Crémone, v. d'Italie, ch.-l. de prov., près du Pô ; 42.000 h. ; draps, soieries, chapellerie. La ville fut jadis renommée pour la fabrication des violons. En 1702, l'incapable Villeroi, chef de la garnison française assiégée, y fut fait prisonnier par le prince Eugène, qui ne put s'emparer de la ville. Les soldats chantèrent :

Français, rendons grâce à Bellone,
Notre bonheur est sans égal ;
Nous avons conservé Crémone
Et perdu notre général.

Patrie des Amati, des Guarneri, de Stradivarius, de Malpighi.

Cremonini (César), philosophe italien, né à Cento (duché de Modène), m. à Padoue (1550-1631).

crénage n. m. Action de créner. Action d'évider la partie débordante du corps d'un caractère typographique. (On dit aussi CRÉNERIE.)

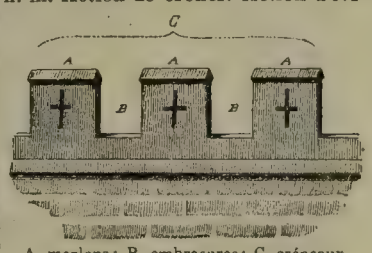

A, merlons ; B, embrasures ; C, créneaux.

créneau [*nô*] n. m. (de *cran*). Maçonnerie dentelée au haut des murs d'une tour, d'une citadelle. (V. CHÂTEAU.) Ouverture dans une muraille, pour permettre de tirer à couvert. Ouvertures des fourneaux de cuisson des potiers. *Mar.* Tuyau de plomb ou de bois, servant au passage des ordures.

crénelage n. m. Cordon fait sur l'épaisseur d'une pièce de monnaie. Grènetis.

crénelé, e adj. Muni de créneaux. *Blas.* Se dit de toute pièce héraldique découpée en créneaux, quand ceux-ci sont tournés vers le chef de l'écu. *Bot.* et *zool.* Pourvu de crénelures sur les bords.

créneler [*lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *il crénelle.*) Faire des créneaux, des dents, etc. : *créneler un mur. Créneler une pièce de monnaie*, faire un cordon sur son épaisseur.

crénelure n. f. Dentelure faite en créneaux.

créner [*né*] v. a. (de *cran*. — Se conj. comme *accélérer.*) *Impr.* Marquer d'un cran, d'une entaille, la tige d'une lettre, d'une interligne.

crénerie n. f. Syn. de CRÉNAGE.

créneur n. m. Ouvrier qui exécutait le crénage des caractères d'imprimerie.

crénifère adj. *Hist. nat.* Qui porte des crénelures.

crénilabre n. m. Genre de poissons acanthoptères, à couleurs vives, comprenant une trentaine d'espèces des mers d'Europe, répandues surtout dans la Méditerranée.

créniot [*ni-o*] n. m. Auge des ouvriers verriers.

crénique adj. (du gr. *krênê*, source). Se dit d'un acide découvert dans certaines eaux minérales.

crénon n. m. Premier bloc d'ardoise qu'on isole au fond d'une carrière.

crénothérapie n. f. (du grec *krênê*, source, et *therapeia*, traitement). Traitement des maladies ou de leurs suites par les eaux minérales naturelles.

crénulé, e adj. Qui offre de très petites crénelures : *feuille crénulée.*

crénure n. f. (de *cran*). Mortaise pratiquée dans la barre d'un châssis d'imprimerie, pour recevoir l'ardillon des pointures.

créogénie [*jé-nî*] n. f. (du gr. *kreas*, chair, et *genesis*, naissance). Production de la chair.

créole adj. et n. (espagn. *criollo*). Personne de pure race blanche, née aux colonies : *Joséphine de Beauharnais était une créole de la Martinique. Accent créole*, accent des créoles (prononçant à peine les *r*). N. m. Patois des nègres aux colonies, formé de mots français vieillis ou défigurés et de mots empruntés un peu à toutes les langues étrangères.

creoline n. f. Huile lourde du goudron : *le crésyl est une créoline.*

créoliser [*zé*] v. a. Habituer aux usages, au climat des colonies : *créoliser des Européens.* V. n. Adopter les mœurs des créoles.

Créon, ch.-l. de c. (Gironde), arr. et à 18 kil. de Bordeaux ; 1.040 h. Ch. de f. M. Vins. — Le cant. a 28 comm. et 17.130 h.

Créon, frère de Jocaste, tyran de Thèbes après Œdipe ; personnage important du théâtre de Sophocle : dans *Œdipe roi*, il engage Œdipe à consulter Tirésias ; dans *Œdipe à Colone*, il tente de ramener Œdipe à Thèbes, en lui enlevant ses filles ; dans *Antigone*, il fait mettre à mort Antigone, coupable d'avoir enseveli son frère Polynice. C'est le type du tyran cruel. Il fut tué par Thésée.

créophage adj. et n. (du gr. *kreas*, chair, et *phagein*, manger). Qui se nourrit de chair.

créophagie [*fa-jî*] n. f. (de *créophage*). Habitude de se nourrir de chair.

créosol [*o-zol*] n. m. *Chim.* Huile incolore, retirée de la créosote de hêtre.

créosotage n. m. Procédé de conservation des bois à l'aide de créosote dont on les imprègne par trempage ou injection.

créosotal [*o-zo*] n. m. Liquide visqueux obtenu en faisant passer un courant d'acide chlorocarbonique dans une solution de créosote sodée, et qu'on a préconisé pour remplacer la créosote dans ses applications médicales.

créosote [*kré-o-zo-te*] n. f. (du gr. *kreas*, chair, et *sôzein*, sauver). Liquide incolore, d'odeur forte, antiseptique, caustique, extrait du goudron de hêtre par distillation, et qu'on emploie extérieurement comme désinfectant des plaies, surtout dans la carie dentaire, et intérieurement dans les maladies infectieuses, en particulier contre la tuberculose.

créosoter [*kré-o-zo-té*] v. a. Injecter le bois de créosote : *créosoter des poteaux télégraphiques.*

crêpage n. m. Action d'apprêter le crêpe et autres tissus analogues. Action de crêper les cheveux. *Pop. Crêpage de chignon*, bataille de femmes.

crêpe n. m. (du lat. *crispus*, frisé). Etoffe claire de soie crue, de laine fine. *Crêpe de Chine*, crêpe de soie plus épais que le crêpe ordinaire, dont on fait des robes, des écharpes, etc. Morceau noir de cette étoffe, qu'on porte en signe de deuil. *Fig.* Mélancolie. N. f. Galette légère faite de farine de blé ou de sarrasin, que l'on délaye dans de l'eau ou dans du lait, avec addition de sucre, d'œufs ou de quelques aromates, et que l'on fait cuire dans la poêle en l'étendant.

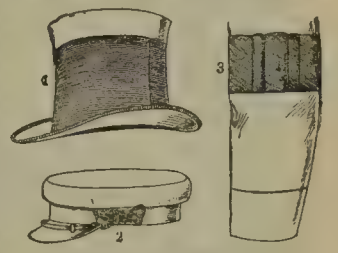

Crêpes : 1. Au chapeau ; 2. A la casquette ; 3. Au bras.

— Encycl. *Techn.* Le crêpe est un tissu découvert, fait de soie, de coton et de fil, sur le métier à deux marches, et dont la contexture n'est pas croisée. Les crêpes lisses ou unis sont simples, n'ayant que la chaîne et la trame ; les crêpes crêpés sont apprêtés, et les fils de la chaîne y sont tordus. Commercialement, on distingue trois sortes de crêpes : le *crêpe français*, gaze de soie grège, que l'on apprête après son tissage ; le *crêpe de Chine*, tissu de soie ou de laine et soie, doux au toucher et tombant ; le *crêpe anglais*, qu'on obtient en faisant passer le tissu entre des cylindres gravés.

crêpé n. m. Petite touffe de cheveux, que les dames ajoutent à leur chevelure.

crêpelage n. m. Action de faucher les céréales en empoignant une brassée à gauche tandis que la main droite manœuvre la faucille.

crêpelé, e adj. Frisé, crêpé à petites ondes : *cheveux crêpelés.*

crêpeleur n. m. Ouvrier moissonneur qui fait le crêpelage.

crêpeline n. f. (de *crêpe*). Etoffe très mince et très légère en tissu de soie, employée pour les costumes de femmes et la garniture des chapeaux.

crêpelu, e adj. Frisotté : *cheveux crêpelus.*

crêpelure n. f. Etats des cheveux crêpelus.

crêper [*pé*] v. a. (lat. *crispare*). Friser en manière de crêpe : *crêper une étoffe.* **Se crêper** v. pr. Devenir crêpé. *Pop. Se crêper le chignon*, se prendre aux cheveux.

crêpeur n. m. Ouvrier qui crêpe certains tissus.

crépi n. m. (de *crépir*). Couche de plâtre ou de mortier non lissé sur un mur.

crépide n. f. (gr. *krêpis, idos*). Sandale des anciens Grecs.



Crépide.

crêpière n. f. Marchande de crêpes.

Crépin et **Crépinien** [*ni-in*] (saints). Ils étaient frères, et étaient nés à Rome. Ils furent martyrisés en Gaule en 287. Fête le 25 octobre. Ce sont les patrons des cordonniers, dont ils exerçaient eux-mêmes la profession.

crépine n. f. (de *crêpe*). Frange tissue et ouvragée par le haut. Sphère (ou cylindre) métallique percée de trous, servant à arrêter les corps étrangers à l'ouverture d'un tuyau. Membrane de la panse du mouton. Membrane graisseuse qui couvre la tête de certains nouveau-nés. (Syn. ÉPIPLOON.)



Crépine.

crépiner [*né*] v. a. Garnir de crépine.

crépinette [*nè-te*] n. f. Saucisse plate. *Bot.* Nom vulgaire de la renouée.

crépinier [*ni-é*] n. m. Passementier qui faisait des crépines.

crépinière n. f. Nom vulgaire de l'épine-vinette commune.

crépins n. m. pl. Outils et marchandises servant au métier de cordonnier. V. SAINT-CRÉPIN.

crépir v. a. (du lat. *crispus*, frisé). Enduire d'un crépi : *crépir un mur. Crépir du cuir*, y faire le grain. *Crépir le crin*, le faire bouillir dans l'eau pour le friser.

crépissage [*pi-sa-je*] ou **crépissement** [*pi-se-man*] n. m. Action de crépir.

crépisseuse [*pi-seu-ze*] n. f. Machine à crépir le maroquin, c'est-à-dire à lui donner le grain.

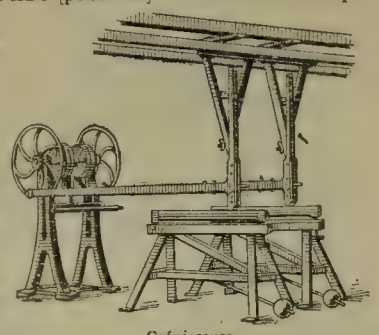

Crépisseuse.

crépissoir [*pi-soir*] n. m. Balai dur à manche court pour crépir les murs.

crépissure [*pi-sure*] n. f. Le crépi d'une muraille. Etat de la muraille crépie.

crépitant [*tan*], **e** adj. Qui produit un bruit de crépitation : *le râle crépitant de la pneumonie.*

crépitation [*si-on*] n. f. Bruit d'une flamme vive qui pétille, ou du sel jeté sur le feu. *Chir.* Bruit de deux fragments d'os fracturé. *Méd.* Bruit anormal de l'air dans la poitrine.

crépitement [*man*] n. m. Action de crépiter : *le crépitement de la fusillade.*

crépiter [*té*] v. n. (du lat. *crepitare*, faire du bruit). Pétiller, produire une crépitation ; *le sel crépite dans le feu.*

crépodaille [*da, ll* mll., *e*] n. f. Sorte de crêpe fort mince. (On dit par corruption CRÉPONNAILLE et CRAPAUDAILLE.)

crépon n. m. (de *crêpe*). Etoffe de laine, de soie non croisée, à chaîne torse. Petit paquet de cheveux postiches, que les femmes glissent sous leur chevelure.

creps [*krèpss*] n. m. Sorte de crépon.

crépu, e adj. (de *crêpe*). Court et frisé : *les nègres ont les cheveux crépus.* A bords ondulés : *feuille crépue ; mauve, menthe crépue.*

crêpure n. f. Action de crêper ; son résultat.

crépusculaire [*pus-ku-lè-re*] adj. Qui appartient au crépuscule. *Animaux crépusculaires*, qui ne sortent qu'au crépuscule : *papillons crépusculaires. Fig.* Qui est sur son déclin.

crépuscule [*pus-ku-le*] n. m. (lat. *crepusculum*). Lumière qui précède le soleil levant (on dit plutôt *aurore*), ou suit le soleil couchant jusqu'à la nuit close : *le crépuscule de la nuit. Fig.* Déclin : *le crépuscule de la vie.*

— ENCYCL. Le phénomène du crépuscule, le matin (*aurore*) ou le soir (*brune*) est dû à la présence de l'atmosphère terrestre, qui réfléchit, comme lumière diffuse, la lumière du soleil. Cela nous permet de jouir encore d'une certaine clarté alors que nous ne recevons plus directement les rayons de cet astre.

Crépuscule, panneau décoratif d'Henri Martin (Sorbonne). Sur une falaise bordée de quelques bouquets de pins, un vieux berger surveille son troupeau. Une brume violette se mêle aux derniers feux du soleil (1907).

Crépuscule des dieux (*le*), drame musical en un prologue et trois actes, paroles et musique de Richard Wagner (1876). C'est la dernière partie de la tétralogie de l'*Anneau du Nibelung*. Le sujet est le meurtre de Siegfried par Hagen, et la mort de Brunehilde, qui se tue sur le bûcher de celui qu'elle aime, cependant que le Walhalla s'écroule. L'entretien de Siegfried et des filles du Rhin, la marche funèbre et la mort de Brunehilde sont les pages les plus belles de cette partition.

Crépy ou **Crépy-en-Laonnois** [*la-noi*], comm. de l'Aisne, arr. et à 10 kil. de Laon ; 1.560 h. (en 1914). Ch. de f. N. Sucrerie. En 1544 y fut conclu un traité entre François Ier et Charles-Quint. En partie détruit au cours de la Grande Guerre.

Crépy-en-Valois, ch.-l. de c. (Oise), arr. et à 23 kil. de Senlis ; 5.380 h. Ch. de f. N. Ancienne capitale du Valois. Carrière, sucrerie. — Le cant. a 25 comm. et 17.060 h.

crèque [*krè-ke*] n. f. (de l'allem. *krieche*). Nom vulgaire de la prunelle sauvage, fruit du créquier.

Créqui [*ki*], ancienne famille noble, originaire de l'Artois, à laquelle appartiennent, entre autres personnages : CHARLES Ier, né en 1573, maréchal de France sous Louis XIII. Il força le pas de Suze en 1629 ; m. dans le Milanais en 1638 ; — CHARLES III, son fils (1623-1687), jouit de la faveur personnelle de Louis XIV, qui lui raconta la singulière prédiction d'après laquelle lui, le roi, épouserait une veuve surannée qui le mènerait par le bout du nez. Créqui fut un vaillant homme de guerre, et ambassadeur à Rome puis à Londres. Lorsque Louis XIV eut épousé Mme Scarron, le roi humilié évita la présence de Créqui. Ce dernier comprit sa disgrâce, et mourut de chagrin ; — FRANÇOIS, frère du précédent, maréchal de France (1624-1687), un des plus grands capitaines de son siècle. Il s'empara de Luxembourg, et prépara par ses succès la conclusion de la paix de Nimègue.



François de Créqui.

Créqui (Renée-Caroline DE FROULLAY, marquise de), m. à Paris (1714-1803) ; amie de Sénac de Meilhan. Elle a laissé des *Lettres* intéressantes. Ses *Souvenirs* apocryphes ont été rédigés par de Courchamp.

créquier [*ki-é*] n. m. (de *crèque*). Prunier épineux ou prunellier, en Picardie. *Blas.* Meuble héraldique représentant un prunier sauvage avec ses racines et ses branches : *le créquier a la forme d'un chandelier à sept branches.*

crescendo [*krè-chènn-do*] n. m. invar. (mot ital. qui signifie *en croissant*, et qu'en musique on abrège souvent en *cresc.* ou *cr.*). Augmentation graduée des sons. Adv. En croissant : *son mal va crescendo.* ANT. **Decrescendo.**

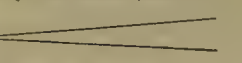

Signe du crescendo.

Crescentini [*krè-chin*] (Girolamo), célèbre soprano italien, né à Urbino, m. à Naples (1766-1846).

Crescentius [*krè-sin-si-uss*], tribun romain qui lutta contre plusieurs papes, fit étrangler Benoît VI, et essaya de rétablir pendant quelques mois la république à Rome. Il fut mis à mort en 998 par l'empereur Othon III.

Crescimbeni [pr. it. *krè-chim'*] (Jean-Marie), littérateur italien, né à Macerata, m. à Rome (1663-1728) ; un des fondateurs de l'académie des *Arcades.*

cresmeau n. m. (du *saint chrême*). Bonnet dont on coiffe l'enfant après le baptême. V. CHRÉMEAU.

crésol [*zol*] n. m. *Chim.* Nom générique sous lequel on désigne les phénols dérivés du toluène. On tire des crésols un certain nombre de colorants. Syn. CRÉSYLOL.

crespelé, e [*krès-pe*] adj. Autre orthogr. de CRÊPELÉ.

Cresphonte, un des Héraclides qui envahirent le Péloponèse, roi de Messénie, époux de Mérope et père d'Egyptos. Il périt dans une révolte.

Crespi, nom de plusieurs peintres italiens distingués : DANIEL, né à Busto-Arsizio, m. à Milan (1592-1630), et GIUSEPPE MARIA, dit *lo Spagnuolo*, né et m. à Bologne (1665-1747), artiste maniéré et bizarre.

Crespin, comm. du Nord, arr. et à 14 kil. de Valenciennes, sur le Hogneau ; 2.800 h. (en 1914). Houille, forges. En partie détruit au cours de la Grande Guerre.

Crespy. *Géogr.* V. CRÉPY.

Cressanges, comm. de l'Allier, arr. et à 19 kil. de Moulins ; 1.570 h.

Cressat, comm. de la Creuse, arr. et à 18 kil. de Guéret ; 1.560 h. Ch. de f. Orl.

cressiculteur [*krè-si*] n. m. Celui qui cultive le cresson, qui entretient les cressonnières.

cressiculture [*krè-si*] n. f. Culture du cresson.

cresson [*krè-son*] n. m. (anc. all. *chresso*). Genre de crucifères qui croît dans les eaux courantes.



1. Cresson : a, fleur ; 2. Cresson de fontaine ; 3. Cresson alénois.

Cresson alénois, sorte de cresson des jardins, qui sert à assaisonner les salades. V. NASITOR.

— ENCYCL. Le *cresson officinal* ou *cresson de fontaine* se mange cru ou cuit, et possède des propriétés antiscorbutiques et dépuratives très renommées. On cultive le cresson dans des fosses inondées dites *cressonnières*, ayant 2 m 50 à 3 m. de large et 0 m 50 à 0 m 60 de profondeur, sur une longueur variable ; le fond est nivelé de manière à présenter une pente de 0 m 01 à 0 m 015 par mètre ; l'eau est amenée à la partie supérieure ; elle s'échappe à l'autre extrémité. On prépare la fosse et l'on répand les engrais minéraux (préférables au fumier) puis on ensemence après nivellement et tassement du fond, et lorsqu'un petite quantité d'eau a rendu le fond boueux. Une huitaine de jours après, on commence à amener l'eau progressivement jusqu'à 10 ou 12 centimètres ; la première coupe du cresson a lieu six semaines après le semis ; les autres se succèdent à intervalles inégaux (une vingtaine dans l'année). Après chaque coupe on tasse le cresson restant contre le fond de la fosse au moyen d'une planchette fixée sur un long manche (schuelle) ; ce schuellage a lieu tous les deux jours. Avant l'hiver on coupe le cresson à ras et l'on immerge la fosse. La cressonnière est renouvelée au bout d'une année.

cressonnière [*krè-so-ni-è-re*] n. f. Bassin, fosse où l'on fait croître le cresson.

Crest [*krè*], ch.-l. de c. (Drôme), arr. et à 37 kil. de Die ; 5.660 h. (*Crestois*). Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. Nord a 16 comm. et 13.390 h. ; le cant. Sud a 13 comm. et 7.950 h.

Crésus [*zuss*], dernier roi de Lydie, célèbre par ses richesses (vers 560-548 av. J.-C.). La renommée de ses richesses, alimentées par les sables aurifères du Pactole, rendit son nom proverbial pour désigner un homme comblé des biens de la fortune. Lui-même, enivré de son bonheur, demanda un jour à Solon s'il connaissait un homme plus heureux que lui. Le sage Athénien lui répondit que nul homme avant sa mort ne pouvait être salué du nom d'heureux : Crésus l'éprouva dans la seconde partie de sa vie, car, après avoir soumis l'Asie Mineure, il fut à son tour vaincu par Cyrus à Thymbrée, et fait prisonnier dans Sardes, sa capitale. D'après la tradition, il allait être égorgé, quand un de ses fils, qui était muet, recouvra miraculeusement la parole dans un élan de piété filiale et s'écria : « Soldat, ne tue pas Crésus ! » Le roi vaincu fut néanmoins condamné à mort par Cyrus. Sur le bûcher, les paroles de Solon lui revinrent à la mémoire, et il prononça par trois fois le nom du législateur athénien. Cyrus, ayant demandé la cause de ces exclamations, fut ému de pitié, et, frappé de cet exemple des vicissitudes humaines, il pardonna à Crésus, l'admit au nombre de ses conseillers, et le recommanda, en mourant, à son fils Cambyse.

crésyl [*zil'*] ou **crézyl** n. m. Produit à propriétés désinfectantes, antiseptiques et antiputrides, retiré du toluène et qui résulte de la substitution du soufre à l'oxygène dans les crésols.

crésylage n. m. Action de crésyler.

crésyler v. a. Désinfecter à l'aide du crésyl : *crésyler des murs d'écurie.*

crésylol n. m. *Chim.* V. CRÉSOL.

crêt ou **crest** [*krè*] n. m. (lat. *crista*). Montagne, sommet (dialect.) : *crêt de la Neige, crêt de la Perdrix, crêt d'Eau.*

crétacé, e adj. (du lat. *creta*, craie). De la nature de la craie : *période crétacée.* N. m. Terrain crétacé : *le crétacé est recouvert par l'éocène.*

— ENCYCL. Le système crétacé est une des grandes divisions de la période secondaire. Il doit son nom au grand développement des formations crayeuses, et succède immédiatement au système jurassique ; ses assises sont recouvertes par la série éocène. Le système crétacé est caractérisé par l'apparition de la famille des mollusques charnacés et des dicotylédones. On y distingue la *série infracrétacée* et la *série supracrétacée*, où apparaissent les premiers mammifères.

crête n. f. (lat. *crista*). Excroissance charnue, rouge et dentelée, qui vient sur la tête des gallinacés : *la crête du coq.* Cime : *la crête d'une montagne.* Parapet d'une fortification. Levée de terre au bord d'un fossé. Faîte d'un toit, chaperon d'un mur. Saillie d'un os, d'un objet. Passementerie à dents. *Mar. Crête d'une lame*, son sommet frangé.

crêté, e adj. Qui a une crête : *coq crêté. Blas.* Se dit du coq, du dauphin, etc., quand leur crête est d'un émail particulier : *coq d'or crêté de gueules.*

Crète ou **Candie,** grande île de la Grèce, au S.-E. de la Morée, séparant la Méditerranée orientale des mers de Candie et de l'Archipel ; 8.618 kilom. carrés, 336.000 hab. (*Crétois* ou *Candiotes*) en majorité de nationalité et de religion grecques. Cap. *La Canée* (25.400 hab.) ; ville princ. *Candie* (25.200 hab.). Minerai de fer, étoffes, élevage. Entre 1898 et 1911, la Crète a formé un Etat autonome, sous l'administration d'un haut-commissaire des Puissances européennes, choisi sur la proposition de la Grèce, à qui elle finit par être unie.



Crételle.

crête-de-coq n. f. Nom vulgaire du rhinanthe, plante adventice des prés, et de la célosie, voisine des amarantes. *Méd.* Végétations papillomateuses d'origine vénérienne. Pl. des *crêtes-de-coq.*



Crête de coq.

Créteil, comm. de la Seine, arr. et à 19 kil. de Sceaux, sur la Marne ; 5.500 h. Filatures, scieries, fabrication de couvertures.

crételer [*lé*] v. n. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *elle crételle.*) Crier, en parlant de la poule qui vient de pondre.



Carte de la Crète.

collines de Wynendalle, plus septentrional et long de 13 kilom. seulement. Au cours de la grande campagne offensive de la seconde moitié de 1918, la bataille des crêtes de Belgique, livrée du 27 septembre au 10 octobre, a été le premier acte de la deuxième bataille des Flandres. Elle a rendu l'armée belge du roi Albert Ier et les troupes alliées qui la soutenaient (général Degoutte) maîtresses de la ligne des crêtes méridionales, et les a amenées jusqu'aux abords de la ville de Roulers.

crétin, e, n. et adj. (mot du patois des Alpes : du lat. *christianus*, chrétien). Personne idiote, rachitique, et souvent goitreuse. *Fig.* Personne stupide.

Crétin ou **Crestin** (Guillamme Dubois, dit), poète et chroniqueur français, m. en 1525, auteur des *Chroniques de France*, en vers ; il appartient à l'école des « grands rhétoriqueurs », et recherche surtout les curiosités prosodiques.

Crétineau-Joly [*nô*] (Jacques), historien et critique français, né à Fontenay (Vendée), m. à Vincennes (1803-1875) ; auteur de l'*Histoire de la Vendée militaire*.

crétineux, euse [*neû, eu-ze*] n. et adj. Se dit des demi-crétins.

crétiniser [*zé*] v. a. *Fam.* Rendre crétin, stupide.

crétinisme [*nis-me*] n. m. Etat du crétin. Vice de conformation des crétins : *le crétinisme coïncide en général avec le goitre. Fig.* Imbécilité.

— Encycl. Le crétinisme est une dégénérescence caractérisée par l'ossature volumineuse, la tête asymétrique, la proéminence des maxillaires, le front bas, la peau ridée, sans poils, l'infériorité de l'intelligence, etc. Le crétinisme est endémique dans certains pays montagneux. En général, les individus atteints sont des descendants de goitreux.

crétique adj. *Métriq. anc.* Pied composé d'une brève entre deux longues.

Crétois, e [*toi, oi-ze*], habitant ou originaire de la Crète : *les Crétois*. Adjectiv. : *le soulèvement crétois*.

cretonne [*to-ne*] n. f. (de *Creton*, village de Normandie (Eure]. Toile blanche très forte, de chanvre et de lin.

cretonnier [*to-ni-é*] n. m. Celui qui fabrique avec les cretons du pain pour les chiens.

cretons n. m. pl. Résidu de la fonte des graisses d'animaux mis en pains pour la nourriture des chiens.

Creully, ch.-l. de c. (Calvados), arr. et à 15 kil. de Caen, près de la Seulles ; 650 h. — Le cant. a 26 comm. et 7.950 h.

Creus ou **Creuz** (cap de), cap à l'extrémité nord-est de l'Espagne.

creusage [*kreu-za-je*] ou **creusement** [*kreuze-man*] n. m. Action de creuser.

Creuse (la), riv. de France, qui prend sa source au sud du dép. de la Creuse, arrose Felletin, Aubusson, Ahun, Argenton, et se jette dans la Vienne (riv. dr.) ; cours 240 kil., non navigable.

Creuse (dép. de la), dép. formé de la haute Marche et d'une partie du Poitou, du Bourbonnais, du Limousin et du Berry ; préf. *Guéret*, s.-p. *Aubusson, Bourganeuf* et *Boussac* ; 4 arr., 25 cant., 266 comm., 266.100 h. (*Creusois*). 12e région militaire ; cour d'appel et évêché à Limoges. Le département doit son nom à la rivière qui le traverse. L'agriculture est la principale ressource de la Creuse, où se trouvent pourtant quelques gisements de houille et d'importantes manufactures de tapis.

Créüse, fille de Priam, première femme d'Enée et mère d'Ascagne. Elle disparut, raconte Virgile, en fuyant avec son mari pendant le sac de Troie.

creusement [*ze-man*] n. m. V. creusage.

creusement [*ze-man*] adv. D'une façon creuse.

creuser [*kreu-zé*] v. a. Rendre creux : *creuser une pierre*. Faire une cavité : *creuser un puits. Fig.* Approfondir : *creuser un sujet*. Donner de l'appétit : *la chasse creuse l'estomac*. **Se creuser** v. pr. Devenir creux. *Se creuser le cerveau, l'esprit, la tête*, se fatiguer à chercher.

creuset [*kreu-zè*] n. m. Vase de terre, de fer, de platine pour faire fondre ou calciner certaines substances. Partie inférieure d'un haut fourneau. *Fig.* Moyen d'épuration morale ou intellectuelle : *le creuset de l'expérience*.



Creusets.

creuseur [*kreu-zeur*] n. m. Celui qui creuse.

creusiste [*zis-te*] n. m. Fabricant de creusets.

creusoir [*zoir*] n. m. Outil de luthier, pour creuser les tables des instruments de musique.

Creusot [*zo*] (**Le**), ch.-l. de c. (Saône-et-Loire), arr. et à 26 kil. d'Autun ; 38.400 h. (*Creusotins*). Ch. de f. P.-L.-M. Fonderies et usines ; fabrication de locomotives, canons, blindages, machines-outils, etc. — Le cant. a 4 comm. et 37.410 h.

creusure [*zu-re*] n. f. Cavité d'une certaine étendue, mais peu profonde.

creute n. f. (altér. de *grotte*). Abri, grotte, dans les sables du Soissonnais.

Creutzwald-la-Croix, comm. de la Moselle, arr. de Boulay ; 2.950 h. Ch. de f.

creux, euse [*kreû, eu-ze*] adj. Qui a une cavité intérieure : *arbre creux*. Profond : *puits creux. Projectile creux*, obus, bombe. *Fig. Esprit creux*, vide. *Tête creuse*, sans jugement. *Viande creuse*, viande qui ne nourrit pas, et, *par ext.*, ce qui n'a rien de solide pour l'esprit. *Raisonnement creux*, peu solide. *Avoir le ventre creux*, avoir faim. N. m. Cavité. Partie concave : *le creux de la main*. Moule pour imprimer ou mouler en relief. *Avoir un bon creux*, avoir une forte voix de basse. *Creux sur quille*, une des principales dimensions d'un navire. Adv. *Sonner creux*, rendre un son à la fois sourd et sonore. Ant. **Bombé, convexe, renflé. Proéminent, saillant.**

Creuzé de Lesser (Augustin-François), littérateur français, né et m. à Paris (1771-1839) : auteur de poèmes de chevalerie, de comédies, de livrets, de romans.



Creuzer [*kreu-tzèr*] (Frédéric), philologue allemand, né à Marbourg, m. à Heidelberg (1771-1858) ; auteur de *la Symbolique* ou *les Religions de l'antiquité*, hardie interprétation des mythologies antiques.



Creuzer.

Creuzier-le-Vieux, comm. de l'Allier, arr. et à 20 kil. de Lapalisse ; 1.310 h.

Creuznach. *Géogr.* V. Kreuznach.

crevable adj. Qui est susceptible de crever.

crevaille [*va, ll*, mll., *e*] n. f. *Pop.* Ripaille, repas où l'on mange à l'excès.

crevaison [*vè-zon*] n. f. *Fam.* Action de crever : *la crevaison d'un pneumatique*.

crevant [*van*], **e** adj. *Pop.* Assommant, qui fait crever d'ennui. *Arg.* Qui fait crever de rire.

Crevant, comm. de l'Indre, arr. et à 13 kil. de La Châtre ; 1.820 h. Moutons.

crevasse [*va-se*] n. f. (rad. *crever*). Fente, déchirer : *les crevasses des glaciers sont dangereuses à franchir*. Gerçure qui survient à la peau, surtout aux mains, chez l'homme, et au paturon, chez les solipèdes.

— Encycl. *Méd.* Les crevasses de la peau ont un siège variable ; elles apparaissent principalement aux mains et aux pieds. Le traitement consiste à soustraire les extrémités aux atteintes du froid, à faire des lavages avec de l'eau bouillie tiède, et à recouvrir de vaseline à l'oxyde de zinc. Les crevasses du sein surviennent dans les premiers jours de l'allaitement. Des lavages après chaque tetée, des compresses imbibées de glycérine, l'usage même de tétines permettent généralement la guérison. Cependant, parfois, l'allaitement doit être supprimé.



Traversée d'une crevasse de glacier au mont Blanc.

— *Art vétér.* Les crevasses du paturon, chez le cheval, se traitent par des applications émollientes, et surtout en soustrayant le malade à l'humidité froide ou glacée, qui est le plus souvent la cause de cette affection.



Crevaux.

crevasser [*va-sé*] v. a. Faire des crevasses : *le froid crevasse les mains*. V. n. et **Se crevasser** v. pr. : *ce mur crevasse* ou *se crevasse*.

Crevaux [*vô*] (Jules), explorateur français, né à Lorquin (Meurthe), m. dans le Grand Chaco (1847-1882). Il étudia plusieurs affluents de la rive gauche de l'Amazone et le bassin de l'Orénoque, et fut tué par les Indiens Tobas (Amérique du Sud).

crevé n. m. (de *crever*). *Mod.* Ouverture aux manches d'un vêtement, laissant voir la doublure. *Pop.* Homme sans forces. *Petit crevé*, élégant oisif et ridicule.



Costumes à crevés (XVIe s.).

crève n. f. *Arg.* La mort : *il y a de quoi attraper la crève*.

crève-chien n. m. invar. Nom vulgaire de la morelle noire.

crève-cœur n. m. invar. Grand déplaisir. Douleur mêlée de dépit.

Crèvecœur [*keur*] ou **Crèvecœur-en-Auge,** comm. du Calvados, arr. et à 17 kil. de Lisieux, sur la Vie, affl. de la Dives ; 370 h. Race de volailles très estimées et qui sont parmi les plus belles de France. (Les volailles de Crèvecœur sont bonnes pondeuses, s'engraissent facilement, et sont d'un développement rapide.)

Crèvecœur (Philippe de), conseiller de Charles le Téméraire, puis de Louis XI, maréchal de France ; m. à l'Arbresle en 1494.

Crèvecœur-le-Grand [*keur*], ch.-l. de c. (Oise), arr. et à 38 kil. de Clermont ; 2.140 h. Ch. de f. N. Lainages. — Le canton a 20 comm. et 6.930 h.

Crèvecœur-sur-l'Escaut, comm. du Nord, arr. et à 7 kil. de Cambrai ; 2.130 h. (en 1914). Carrières, brasseries. Détruit au cours de la Grande Guerre.

crève-la-faim n. m. invar. *Pop.* Malheureux, misérable.

crever [*vé*] v. a. (lat. *crepare*. — Prend un è ouvert devant une syllabe muette : *il crèvera*.) Faire éclater : *le torrent a crevé la digue*. Percer : *on lui creva les yeux. Fig. Cela crève les yeux*, c'est de toute évidence. (Se dit aussi d'une chose qu'on a devant soi et qu'on ne voit pas.) *Crever un cheval*, le

fatiguer jusqu'à ce qu'il tombe épuisé. V. n. Se rompre : *la veine crève*. Mourir, en parlant des animaux. *Fig. Crever d'orgueil, de dépit*, en être rempli. *Crever de faim, de soif*, avoir grand'faim, grand'soif. *Crever de rire*, rire aux éclats. *Crever d'ennui*, s'ennuyer mortellement. *Faire crever du riz*, le faire gonfler et ramollir à l'eau bouillante ou à la vapeur jusqu'à ce que le grain s'ouvre. *Autom.* Avoir une crevaison de pneus.


Crève-tonneau.

crevet [*vè*] n. m. Lacet de tresse ferré aux deux bouts.

crève-tonneau n. m. invar. Appareil imaginé par Pascal, pour vérifier les lois de la pression des liquides sur les parois des vases qui les contiennent.

— Encycl. L'expérience du crève-tonneau a été faite, pour la première fois, par Pascal, en 1647. Un tonneau plein d'eau étant placé debout, le fond supérieur est percé d'un trou fermé à l'aide d'un bouchon dans lequel on engage un tube. On verse de l'eau dans ce tube et, quand celle-ci atteint une certaine hauteur, on constate que les douves du tonneau se déforment et, enfin, se disjoignent ; c'est qu'en effet la pression exercée sur une portion de la paroi interne du tonneau est égale au poids d'une colonne de liquide ayant pour section la portion de paroi considérée et pour hauteur la distance du centre de cette portion de paroi à la surface libre du liquide.

crevette [*vè-te*] n. f. (pour *chevrette*). Nom vulgaire de plusieurs espèces de crustacés (salicoque, crevette grise, palémon, crevette bouquet).


Crevette.

— Encycl. Les crevettes habitent les eaux douces ou salées. Les plus recherchées comme comestibles sont la *crevette grise*, *salicoque* ou *crangon commun*, la *crevette rouge* dite *bouquet*, etc. On pêche la crevette sur les côtes de l'Océan et de la Manche.

crevettier [*vè-ti-é*] n. m. Petit bateau qui fait la pêche de la crevette au moyen d'un petit chalut.

crevettière [*vè-ti*] n. f. Filet, sorte de truble, qui sert à prendre les crevettes.

crevettines [*vè-ti-ne*] n. f. pl. Sous-ordre de crustacés amphipodes, comprenant des animaux de petite taille et dont les nombreux genres sont répandus dans les mers froides et les eaux douces. S. une *crevettine*.

crève-vessie n. m. invar. Appareil destiné à mettre en évidence la pression atmosphérique.

— Encycl. Le crève-vessie se compose d'un manchon de verre placé sur la platine de la machine pneumatique, l'extrémité libre étant fermée à l'aide d'une membrane de vessie (fortement tendue et parfaitement liée sur les bords). Lorsqu'on fait le vide à l'intérieur du manchon, la pression extérieure de l'air, n'étant plus contre-balancée par la pression intérieure, fait éclater la membrane.

Crevier [*vi-é*] (Jean-Baptiste), historien et helléniste français, continuateur de Rollin, auteur d'une *Rhétorique française*, né et m. à Paris (1693-1765).

Crézancy, comm. du Cher, arr. et à 10 kil. de Sancerre, non loin de la Sauldre naissante ; 1.410 h. Ch. de f.

cri n. m. (de *crier*). Eclat de voix poussé avec effort : *les cris des marchands*. Mots prononcés en criant : *au cri de* « Vive la France » ! *Cri de guerre*, devise qui se mettait sur les bannières et que l'on répétait dans les combats comme une excitation guerrière. *Cri d'armes* ou simplem. *cri*, devise analogue qui figure au-dessus des armoiries de certaines familles. *Fig.* Mouvement intérieur : *le cri de la conscience, de la nature*. Plainte : *le cri des opprimés*. Opinion générale : *le cri public*. Voix propre à chaque animal. Bruit aigre : *le cri de la lime*. Bruissement de la soie. *Fam. Dernier cri*, dernier genre, suprême élégance. *A cor et à cri* loc. adv. V. cor.

— Encycl. *Dr. pén. Cris séditieux et chants*. Tous cris séditieux proférés dans des lieux ou réunions publics seront punis d'un emprisonnement et d'une amende, ou de l'une de ces deux peines seulement. Les tribunaux correctionnels sont compétents lorsque les cris et chants ont pour but un acte de propagande anarchiste. V. presse.

Çri, déesse hindoue de la beauté, de la fortune et du bonheur, épouse du dieu Vichnou.

criage n. m. Annonce faite en criant. (Peu us.)

criaillement [*kri-a, ll* mll., *e-man*] n. m. Cri ou bruit désagréable. Discussion.

criailler [*kri-a, ll* mll., *é*] v. n. *Fam.* Crier beaucoup, désagréablement et mal à propos.

criaillerie [*kri-a, ll* mll., *e-rî*] n. f. *Fam.* Cris fréquents, désagréables et sans sujet.

criailleur, euse [*kri-a, ll* mll., *eu-ze*] n. et adj. *Fam.* Qui ne fait que criailler.

criant [*kri-an*], **e** adj. Qui crie. *Fig.* Révoltant : *injustice criante*.

criard [*kri-ar*], **e** n. Qui crie, qui fait beaucoup de bruit : *les criards font généralement peu de besogne*. Adjectiv. Qui crie souvent sans motif : *femme criarde*. Aigu : *voix criarde*. Trop éclatant, trop cru : *couleurs, toilettes criardes. Dettes criardes*, menues dettes pour fournitures, aliments, etc. Ant. **Silencieux. Doux, harmonieux.**

cribellaté, e [*bèl*] adj. Qui est pourvu d'un cribellum, en parlant des araignées.

cribellum [*bèl-lom*] n. m. Pièce cornée placée entre les filières inférieures de certaines araignées et qui sert à l'émission du liquide gommeux dont ces insectes font les fils de leur toile.

criblage n. m. Action de passer au crible : *le criblage des grains*. Triage mécanique du minerai.

criblant [*blan*], **e** adj. Qui laisse passer certains objets et en retient d'autres : *digues criblantes*.


Crible.

crible n. m. (lat. *cribrum*). Instrument percé de trous, pour nettoyer et trier des objets d'inégale grosseur : *crible pour le blé, pour le sable*, etc. *Fig.* Moyen de démêler, d'épurer : *le crible de la critique*. Ce qui ne retient rien : *l'esprit sans la mémoire est un crible*.

cribler [*blé*] v. a. Passer à travers un crible ou un cribleur : *cribler du sable*. *Par ext.* Percer en beaucoup d'endroits : *cribler de coups de poignard*. Couvrir de marques : *cribler de petite vérole*. Accabler : *cribler quelqu'un d'épigrammes ; être criblé de dettes*.

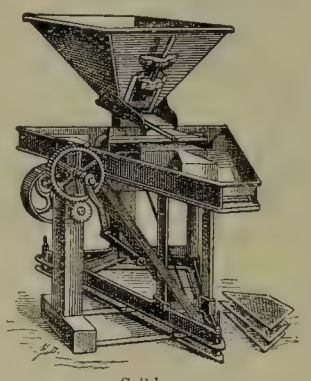
Cribleur.

criblette [*blè-te*] n. f. Genre de mousse des marais et tourbières du nord de l'Europe. Syn. cinclidie.

cribleur, euse [*eu-ze*] n. Qui crible. N. m. ou f. Machine à cribler.

cribleux, euse [*bleû, eu-ze*] ou **cribreux, euse** [*breû, eu-ze*] adj. Percé de trous comme un crible.

criblier [*bli-é*] n. m. Fabricant, marchand de cribles

criblure n. f. Reste du grain criblé : *pour éviter la propagation des plantes adventices, il faut brûler les criblures*.

cribration [*si-on*] n. f. (du lat. *cribrum*, crible). Action de passer au crible des produits médicamenteux. (Vx.)

cribriforme adj. Qui a la forme d'un crible.

cribrine n. f. Genre d'actinies de la mer Rouge et de la Méditerranée, dont une espèce (*cribrina carciniopodes*) se fixe sur la coquille des pagures.

cricéal adj. m. *Anat. Os cricéal*, quatrième paire d'os auxiliaires des arcs branchiaux chez les poissons.

cricétinés n. m. pl. Tribu de mammifères rongeurs, comprenant les hamsters et les *cricétodons* (mammifères rongeurs fossiles). S. un *cricétiné*.

cricetus [*sé-tuss*] ou **cricet** [*sè*] n. m. Nom scientifique des rongeurs du genre hamster.

Crichna. *Myth. hind.* V. Kri hna.

Crichton [*krik-ton'*] (James), dit *l'Admirable Crichton*, savant écossais, le *Pic de La Mirandole* de son pays, également remarquable dans les exercices de l'esprit et dans ceux du corps, né à Eliock (Ecosse), tué à Mantoue (1560-1583).

cricket [*kri-kè*] n. m. (mot angl.). Jeu de balle anglais, qui se joue avec des battes de bois.

— Encycl. Le cricket n'est qu'une modification du jeu français appelé *crosse* ou *criquet*. A chaque extrémité d'un terrain plat d'assez longue étendue,

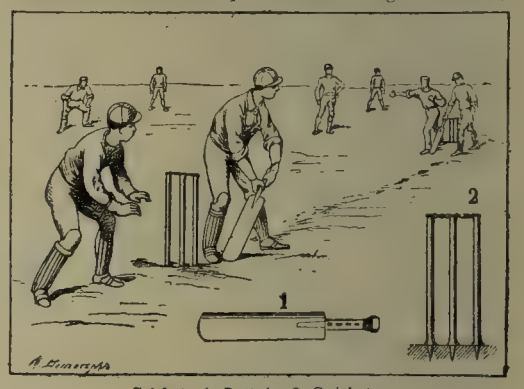

Cricket : 1. Battoir ; 2. Guichet.

on plante en terre, vis-à-vis l'un de l'autre, trois bâtons distants de quelques centimètres. Sur leur partie supérieure on place un autre bâton, que la moindre secousse fait choir. Le portique ainsi formé se nomme le *guichet*. Les joueurs, divisés en deux camps et armés chacun à leur tour d'un long battoir, s'efforcent de toucher, avec la balle, le guichet des adversaires et de le renverser.

cricket-club n. m. Société des cricketeurs.

cricketeur [*kri-ke*] n. m. Amateur du jeu de cricket.

crico-aryténoïdien adj. et n. m. Se dit de deux muscles du larynx, constricteurs de la glotte.

cricoïde adj. et n. m. Se dit du cartilage annulaire du larynx, situé à la partie inférieure de l'organe.

crico-thyroïdien adj. et n. m. L'un des muscles du larynx, tendeur des cordes vocales.

crico-trachéal, e, aux adj. Qui appartient aux cartilages cricoïdes.

cri-cri n. m. (onomat.). Nom vulgaire du grillon. Pl. des *cri-cri*.


Cric-tenseur.

cric-tenseur [*kri-tan*] n. m. Instrument pour tendre les fils de fer des clôtures. Pl. des *crics-tenseurs*.

crid [*krid'*] n. m. V. criss.

criée [*kri-é*] n. f. Vente publique aux enchères : *acheter à la criée*. Vente par autorité de justice.

— Encycl. Le nom de *vente à la criée*, appliqué à la vente aux enchères, vient de la coutume où l'on était jadis de faire crier publiquement, par un huissier ou sergent, la vente des meubles ou immeubles faite par autorité de justice. Les ventes à la criée sont aujourd'hui faites par les commissaires-priseurs. Elles portent sur les objets mobiliers vendus soit après décès, soit par autorité de justice. Elles sont devenues importantes du jour où le goût des arts eut donné naissance à la classe si nombreuse des collectionneurs. Elles se font ordinairement dans les salles de ventes publiques, quelquefois dans la maison même où sont les meubles, par les commissaires-priseurs. On fait aussi des ventes à la criée dans les monts-de-piété.

Criel-sur-Mer, comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 22 kil. de Dieppe ; 1.010 h. Bains de mer.

crier [*kri-é*] v. n. (lat. *quiritare*, appeler à son secours les citoyens, *quirites*. — Se conj. comme *prier*.) Jeter un ou plusieurs cris : *crier de douleur*. Parler très haut, avec chaleur : *crier au secours*. Se plaindre : *crier à l'injustice, crier misère*. Réprimander agrement : *crier contre le vice*. *Fig.* Produire un bruit strident : *l'essieu crie*. Etre criant, être d'une injustice évidente. V. a. Prononcer en criant : *crier adieu*. Publier, annoncer en criant : *crier une annonce ; crier un journal*. Réclamer impérieusement : *crier vengeance*. Vendre à la criée : *crier des meubles. Crier une vente*, proclamer les enchères. Proclamer publiquement : *crier un ordre à son de trompe*.


L. de Crillon.

crierie [*kri-rî*] n. f. Cris fréquents et importuns. (Peu us.)

crieur, euse [*eu-ze*] n. Qui crie. *Crieur public*, qui proclame quelque chose en public. Qui crie ses marchandises dans les rues. Qui annonce les enchères dans une vente à la criée.

crignard [*gnar*] n. m. Nom vulgaire de la sarcelle commune.

Crillon [*ll* mll.] (Louis des Balbes de Berton de), né à Murs (Vaucluse), m. à Avignon (1543-1615) ; célèbre capitaine, ami et compagnon d'armes de Henri IV, qui le proclama *le premier capitaine du monde* et qui, raconte Voltaire, lui écrivit ce billet fameux, après la victoire d'Arques : « *Pends-toi brave Crillon, nous avons combattu à Arques, et tu n'y étais pas !* »

cric [*kri*] n. m. (onomat.). Machine à crémaillère et à manivelle, servant à soulever les lourds fardeaux. *Arg.* Eau-de-vie.

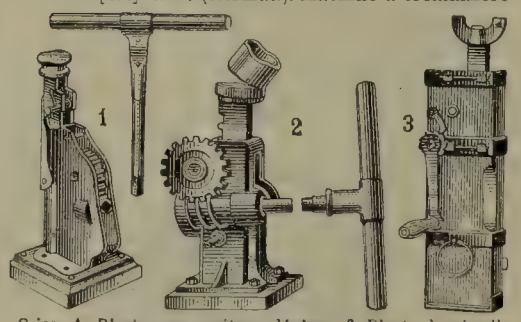

Crics : 1. D'auto, pour voitures légères ; 2. D'auto, à crémaillère ; 3. A crémaillère et à manivelle.

cric [*krik'*] interj. (onomat.). Exclamation servant à exprimer le bruit d'une chose qu'on déchire ou qui se rompt. (Se joint souvent au mot *crac* : *cric crac !*)

CRI DE CERTAINS ANIMAUX

L'abeille . . . . *bourdonne.*	Le coq . . . . . *chante, coquerique.*	Le moineau. . *pépie.*
L'aigle. . . . . *trompette, glapit.*	Le corbeau . . *croasse,*	La mouche . . *bourdonne.*
L'alouette . . . *grisolle.*	La corneille. . *craille.*	Le mouton. . . *bêle.*
L'âne. . . . . *brait.*	Le crocodile. . *lamente.*	L'oie. . . . . *criaille, siffle.*
Le bélier. . . . *blatère.*	Le cygne . . . . *siffle, trompette.*	L'ours. . . . . *gronde, grogne,*
Le bœuf . . . . *beugle, mugit, meugle.*	Le dindon . . . *glouglote* ou *gloussoute.*	Le paon. . . . . *braille, criaille.*
La brebis. . . . *bêle.*	L'éléphant . . . *barite, barrit.*	La perdrix. . . *cacabe.*
Le buffle . . . . *souffle, beugle.*	Le faisan . . . . *criaille.*	Le perroquet . *parle.*
La caille . . . . *margotte, carcaille.*	Le faon. . . . . *râle.*	La pie . . . . . *jacasse, jase.*
Le canard . . . *cancane, nasille.*	Le geai . . . . . *cajole.*	Le pigeon . . . *roucoule.*
Le cerf . . . . . *brame.*	La gelinotte. . *glousse.*	Le pinson . . . *ramage.*
Le chacal . . . *jappe.*	La grenouille. *coasse.*	La pintade. . . *criaille.*
Le chameau. . *blatère.*	La grue. . . . . *glapit, trompette, craque.*	La poule. . . . *glousse, caquette.*
Le chat. . . . . *miaule.*	Le hibou. . . . *hue.*	Le poulet, le poussin. . . . *piaulent.*
Le chat-huant. *hue.*	L'hyène. . . . . *hurle.*	Le ramier. . . *roucoule.*
Le cheval . . . *hennit.*	L'hirondelle . . *gazouille.*	Le renard. . . *glapit.*
La chèvre . . . *bêle.*	Le jars . . . . . *jargonne.*	Le rhinocéros. *barète.*
Le chien. . . . *aboie, jappe, hurle.*	Le lapin . . . . *glapit.*	Le rossignol . *chante.*
La chouette . . *chuinte, hulule.*	Le lièvre. . . . *vagit.*	Le sanglier . . *grommelle, nasille.*
La cigale . . . *craquette,*	Le lion . . . . . *rugit.*	Le serpent. . . *siffle,*
La cigogne . . *craquette, glottore.*	Le loup. . . . . *hurle.*	Le taureau . . *mugit.*
Le cochon . . . *grogne.*	Le merle. . . . *siffle, flûte.*	Le tigre . . . . *rauque, râle.*
La colombe . . *roucoule.*		La tourterelle. *gémit, roucoule.*

crime n. m. (lat. *crimen*). Toute violation très grave de la loi morale, religieuse ou civile, et *spécialem.*, infraction dont la répression est du ressort de la cour d'assises et qui entraîne une peine afflictive et infamante : *en matière de crime, il y a prescription au bout de dix ans en ce qui concerne l'action publique, et au bout de vingt ans en ce qui concerne la peine.* Les criminels : *poursuivre le crime. Par ext.* Personnes criminelles : *le crime va tête levée.*

— ENCYCL. *Dr.* Les peines en matière criminelle sont ou afflictives et infamantes, ou seulement infamantes.

Les peines afflictives et infamantes sont : 1° la mort ; 2° les travaux forcés à perpétuité ; 3° la déportation ; 4° les travaux forcés à temps ; 5° la détention ; 6° la réclusion.

Les peines infamantes sont : 1° le bannissement ; 2° la dégradation civique.

La tentative de crime est punissable comme le crime même, tandis que la tentative de délit échappe à la répression.



Carte de la Crimée.

Crime (*Histoire d'un*), par Victor Hugo ; récit éloquent et indigné du coup d'Etat de 1851.

Crime et Châtiment, roman russe de Dostoïevski (1866). Un étudiant pauvre et ambitieux tue une vieille usurière pour se procurer les moyens de poursuivre sa carrière ; mais, hanté par le remords, il finit par se livrer à la police. Œuvre d'un pathétique puissant et d'une grande profondeur d'analyse.

Crime d'amour (*un*), roman de P. Bourget (1886). Un homme blasé méconnaît et perd l'amour d'une femme sincère. Pénétrante étude de psychologie.

Crime de Sylvestre Bonnard (*le*), roman d'Anatole France (1881), qui a pour héros un vieux membre de l'Institut, à la fois tendre et ironique, et une jeune fille qu'il adopte. Œuvre riche en charmants hors-d'œuvre, et d'une perfection de style toute classique.

Crimée [*mé*] (anc. *Chersonèse Taurique*), presqu'île de la Russie méridionale, sur la mer Noire, rattachée à la masse continentale par l'isthme de Pérékop, entre mer Noire et mer d'Azov ; 25.600 kilom. carr., 550.000 h. (*Criméens*). La Crimée, qui faisait partie du gouv. de Tauride, a pour v. princ. *Sébastopol*, *Simféropol*, *Eupatoria* et *Balaklava*. Climat très doux dans la partie méridionale. La Crimée est célèbre par la lutte que la Russie y soutint contre la Turquie, la France, l'Angleterre et le Piémont (1854-1855), lutte marquée par les batailles de l'Alma, le siège de Sébastopol, les batailles de Balaklava, d'Inkermann, de Traktir ou de la Tchernaïa, la prise du Mamelon-Vert et de la tour Malakoff, et qui se termina par le traité de Paris (1856). V. ORIENT (*question d'*). En 1917, une assemblée nationale (*Kouroultaï*) proclama l'indépendance de la république de Crimée, qui fut reconnue par les Soviets en 1922, après avoir subi plusieurs invasions.

Crimée (*médaille de*), décoration décernée par la reine d'Angleterre Victoria aux militaires de tous grades qui prirent part à l'expédition de Crimée ; reconnue et acceptée par le gouvernement français en 1856. La médaille est d'argent ; le ruban est bleu, avec liséré jaune, et porte des barrettes sur lesquelles figurent les noms des batailles auxquelles le titulaire a pris part. La *médaille de la Baltique* (v. BALTIQUE) fut instituée à la même époque et à propos des mêmes événements.

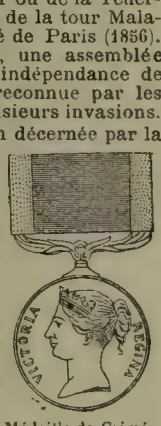

Médaille de Crimée.

Criméen, enne [*mé-in, è-ne*], habitant ou originaire de la Crimée : *les Criméens.* Adjectiv. : *le steppe criméen.* N. f. Sorte de longue capote en drap bleu, sans martingale, avec collet, pèlerine courte et capuchon, qui fut en usage pendant la guerre de Crimée.

criminalisable [*li-za-ble*] adj. Qui peut être criminalisé : *affaire criminalisable.*

criminalisant [*zan*], **e** adj. Qui criminalise.

criminalisation [*za-si-on*] n. f. Action de rendre criminel.

criminaliser [*li-zé*] v. a. Transformer un procès correctionnel ou civil en un procès criminel.

criminalisme [*lis-me*] n. m. Système de criminalité ; aspect sous lequel une affaire criminelle se présente.

criminaliste [*lis-te*] n. m. Auteur qui écrit sur la criminalité : *Beccaria fut un grand criminaliste.*

criminalistique [*lis-ti ke*] n. f. Ensemble des connaissances pratiques nécessaires à un magistrat procédant au criminel.

criminalité n. f. Nature de ce qui est criminel. Ensemble des faits criminels dans un milieu donné : *la criminalité a progressé avec l'alcoolisme.*

criminatoire adj. Qui tient de l'accusation criminelle.

criminel, elle [*nèl, è-le*] adj. Coupable d'un crime : *homme criminel.* Qui a rapport au crime : *procédure criminelle.* Contraire aux lois naturelles ou sociales : *acte criminel.* N. Personne qui a commis un crime : *punir un criminel. Dr.* Matière, procédure criminelle : *tant au civil qu'au criminel. Grand criminel*, ressort de la cour d'assises ; *petit criminel*, ressort de la police correctionnelle.

criminellement [*nè-le-man*] adv. D'une manière criminelle. Devant la juridiction criminelle.

Crimmitschau, v. d'Allemagne (Saxe), sur la Pleisse ; 26.000 h. Filatures.

crin n. m. (lat. *crinis*). Poil long et rude, qui vient au cou et à la queue des chevaux et de quelques autres quadrupèdes. *A tous crins*, qui a tous ses crins, et *au fig.*, énergique, violent. *Fam.* Personne d'humeur désagréable, de mauvais caractère. *Crin végétal*, fibres végétales de l'agave, du phormium tenax, etc., qui remplace parfois le crin de cheval. *Crin de Florence* ou simplem. *florence* n. f. V. FLORENCE.

— ENCYCL. On distingue le *crin plat*, qui est tel qu'il sort de la queue ou de la crinière de l'animal, et qu'on emploie dans la fabrication des tamis, des cribles, des pinceaux, des archets, des articles de pêche, et le *crin crépi*, qui, après avoir été cordé, est plongé dans l'eau bouillante, d'où il sort frisé ; ce dernier est employé par les tapissiers, matelassiers, bourreliers, carrossiers. Commercialement, on donne le nom de *crin végétal* à certains végétaux : la zostère, la tillandsie usnéoïde, l'agave, le phormium tenax, qui peuvent remplacer le crin.

crinal, e, aux adj. *Hist. nat.* Semblable à un crin. Gros comme un crin.

crincer [*sé*] v. a. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il crinça, nous crinçons.*) Cribler avec un van de crin.

crincrin n. m. (onomat.). Mauvais violon.

crinier [*ni-é*] n. m. Ouvrier qui travaille, apprête le crin.

crinière n. f. (de *crin*). Tout le crin du cou d'un cheval, d'un lion. Crins tombant du haut d'un casque par derrière. *Fam.* Longue chevelure.

crinifère ou **crinigère** adj. Qui porte une crinière.

criniflore adj. *Bot.* Dont les pétales sont filiformes.

criniforme adj. Qui a la forme d'un crin.

crinoïdes n. m. pl. Classe d'échinodermes renfermant les encrines, lis de mer et autres organismes ordinairement en forme de calice ou de sphéroïde polygonal, dressé sur une tige. S. un *crinoïde.*

— ENCYCL. Les crinoïdes abondent dans les terrains paléozoïques ; ils ne sont plus représentés actuellement que par quelques espèces habitant surtout les grandes profondeurs des océans.


Dame portant une crinoline.

crinoline n. f. (de *crin*). Etoffe de crin. Jupon fait de cette étoffe. Vaste jupon bouffant, maintenu par des lames d'acier ou des baleines, et qui remplaçait les paniers : *la crinoline, à la mode sous le second Empire, disparut en 1868.*

crinolinée [*né*] adj. f. Se dit d'une femme qui porte une crinoline.

crinon n. m. Nom vulgaire de plusieurs vers nématodes, qui vivent en parasites chez les animaux.

crinonisque [*nis-ke*] n. m. Genre de crustacés isopodes, dont l'espèce type a été découverte sur les côtes de Gascogne.

— ENCYCL. Le *crinoniscus equitans* est un curieux petit parasite qui vit dans les balanes ou glands de mer (*balanus perforatus*) ; la femelle a la forme d'une fleur de lis, avec ses deux larges expansions latérales.


Criocère (gr. 3 fois).

criobole n. m. (du gr. *krios*, bélier, et *ballein*, frapper). *Antiq.* Sous l'empire romain, sacrifice d'un bélier, spécialement en l'honneur de Cybèle et d'Atis.

criocère n. m. Genre de coléoptères à couleurs vives, répandus sur tout le globe, et dont certaines espèces sont nuisibles aux plantes cultivées : *le criocère de l'asperge a la tête bleu foncé, le corselet rouge, et les élytres bleus marqués chacun de trois taches jaunes.*

criollo n. m. Nom donné au meilleur cacao du Venezuela.

criophore adj. (du gr. *krios*, bélier, et *phoros*, qui porte). Surnom d'Hermès, donné à ce dieu pour avoir délivré Tanagre de la peste en portant un bélier sur ses épaules autour des murs de la ville.

criot [*kri-o*] n. m. En Bourgogne, terrain situé à flanc de coteau.

cripart [*par*] n. m. Nom vulgaire du grimpereau commun.

crique [*kri-ke*] n. f. (scandin. *kriki*). Petite baie naturelle. Fossés dont les assiégés coupent le terrain pour empêcher l'établissement de tranchées.

criquer [*kri-ké*] v. n. (de *cric*). En parlant de l'acier, se fendiller en refroidissant pendant le forgeage. En parlant de la laine, devenir cassante par l'effet d'un apprêt desséchant.


Criquet.

criquet [*kri-kè*] n. m. Nom vulgaire de divers genres d'insectes orthoptères : *les criquets dévastent souvent les cultures en Algérie.* V. SAUTERELLE. Petit cheval faible et de vil prix. *Fig.* Homme grêle. *Pop.* Piquette, mauvais petit vin.

criqueter [*ke-té*] v. n. (Prend deux *t* devant une syllabe muette : *je criquette.*) Produire un léger craquement.

criquetis [*ke-ti*] n. m. Bruit aigre que produit le burin sur une planche de cuivre.

Criquetot-l'Esneval [*ke-to-lès-ne*], ch.-l. de c. (Seine-Inférieure), arr. et à 24 kil. du Havre ; 1.370 h. Ch. de f. Etat. — Le cant. a 21 comm. et 11.910 h.

criqûre [*kû-re*] n. f. Crique ou fissure dans le fer ou l'acier que l'on corroie.

Cris [*kriss*] ou **Cricks,** Indiens Peaux-Rouges de l'Amérique du Nord, dont il ne subsiste que de rares individus.

crise [*kri-ze*] n. f. (gr. *krisis ;* de *krinein*, juger). Changement, ordinairement de bon augure, qui survient subitement dans le cours d'une maladie : *on observe des crises dans toutes les maladies aiguës. Crise de nerfs*, attaque de nerfs. *Fig.* Moment périlleux, décisif d'une affaire : *crise financière.* Situation fâcheuse caractérisée par une pénurie : *la crise du logement. Crise ministérielle*, période qui suit la dissolution d'un ministère et pendant laquelle on cherche à constituer un nouveau cabinet.


Crispi.

crispant [*kris-pan*], **e** adj. *Fam.* Agaçant, qui donne des crispations.

crispation [*kris-pa-si-on* n. f. (de *crisper*). Contraction qui diminue l'étendue d'un objet, et en ride la surface. Contraction des muscles. *Fam.* Mouvement d'impatience : *orateur qui donne des crispations.*

crisper [*kris-pé*] v. a. (lat. *crispare ;* de *crispus*, frisé). Causer des crispations : *liqueur qui crispe l'estomac. Fig.* Impatienter.

Crispi (François), homme d'Etat italien, né à Ribera (Sicile), m. à Naples (1819-1901). Il participa à la plupart des insurrections et des guerres qui préparèrent l'unification de l'Italie, et notamment à l'expédition des Mille, fut l'un des plus énergiques partisans de la Triplice, et se signala par son hostilité contre la France.



A, crispin.

crispiflore [*kris-pi*] adj. *Bot.* Dont les pétales sont frisés.

crispifolié, e [*kris-pi*] adj. *Bot.* Qui a ses feuilles frisées.

crispin [*kris-pin*] n. m. (ital. *crispino*). Rôle de valet de comédie : *jouer les crispins.* Petit manteau à capuchon. Manchette de cuir qui s'ajoute aux gants de salle d'armes.


Crispin.

Crispin, nom d'un valet de comédie, d'origine italienne, devenu le type du valet plaisant mais effronté et très peu scrupuleux. Il est vêtu de noir avec une fraise blanche, des bottes molles, une ceinture de buffle et une longue rapière.

Crispin rival de son maître, charmante comédie en un acte et en prose, de Le Sage, publiée en 1707. Crispin, valet de Valère, essaie, en se donnant pour un gentilhomme campagnard, d'enlever à son maître sa fiancée Angélique ; mais sa ruse est découverte.


Criss et son fourreau.

Crispus [*kris-puss*], fils de Constantin, que celui-ci fit empoisonner en 326 sur une accusation mensongère de sa belle-mère Fausta.

criss, kriss ou **crid** [*krid'*] n. m. (malais *kris*). Poignard des Malais, à lame ondulée en forme de flamme.

crissement [*kri-se-man*] n. m. Action de crisser les dents.

crisser [*kri-sé*] v. n. (onomat.) Produire un bruit aigre et agaçant avec les dents.

crissure [*kri-su-re*] n. f. Ride à la surface des lames de métal forgé.

crista-galli n. m. invar. (express. lat. signif. *crête de coq*). Apophyse de la face supérieure de l'os ethmoïde, sur laquelle s'insère la faux du cerveau.

cristal [*kris-tal*] n. m. (gr. *krustallos*). Substance minérale transparente, affectant naturellement la forme d'un polyèdre régulier ou symétrique : *le cristal de roche est de la silice pure.* Verre très pur et très limpide : *cristal de Baccarat.* Objet fabriqué

avec ce verre : *des cristaux de Bohême*. *Fig.* Glace. Limpidité : *cristal d'un ruisseau*. *Fig.* et *poét.* : *le cristal des eaux*. *Cristal liquide*, liquide qui possède, comme les cristaux, la propriété d'être anisotrope, c'est-à-dire qu'il jouit de propriétés physiques différentes, suivant la direction dans laquelle il est observé.

— ENCYCL. *Techn.* Le cristal dit aussi cristal artificiel, par opposition au cristal de roche ou cristal naturel, est un verre à base de plomb, et qui se compose de silice, de potasse et d'oxyde de plomb pur ou *minium*. Le cristal de gobeleterie a la composition suivante : sable pur 3, minium 2, carbonate de potasse 1. On fond ces matières à haute température ; après quoi, on façonne par les mêmes procédés que pour le verre (v. VERRE), qu'il s'agisse du *cueillage*, du *soufflage*, ou du *moulage*. La pièce obtenue est *taillée* (ébauchée à l'aide d'un disque d'acier elle est ensuite doucie sur une meule de grès fin, et finalement polie sur des meules de bois ou de liège), ou *gravée* (à l'aide de molettes d'émeri, de grès, de sable, etc). Le cristal artificiel s'emploie pour la fabrication des lentilles d'optique. V. LENTILLE. On fabrique encore une sorte de cristal, le *strass*, qui renferme les matières les plus pures, et qui imite le diamant lorsqu'il est taillé.

Cristal (*Palais de*), palais tout en fer et en verre, érigé à Hyde-Park, à Londres, pour l'Exposition universelle de 1851, et transporté ensuite à Sydenham, à 14 kil. de Londres.

Cristal (MONTAGNES DE), chaîne montagneuse de l'Afrique Equatoriale française, courant du N. au S,. à certaine distance du rivage, depuis le Tunboni jusqu'au Komo, qui se jette dans l'Atlantique au fond de l'estuaire du Gabon.

cristallerie [*kris-ta-le-rî*] n. f. Art de fabriquer les cristaux. Lieu où on les fabrique.

cristallier [*kris-ta-li-é*] adj. et n. m. Graveur en cristaux. Armoire à cristaux.

cristallière [*kris-ta-li*] n. f. Mine de cristal de roche. Machine à travailler les cristaux.

cristallifère [*kris-ta-li*] adj. (de *cristal*, et du lat. *ferre*, porter). Qui contient des cristaux.

cristallin [*kris-ta-lin*], **e** adj. (lat. *crystallinus*). De la nature du cristal : *corps cristallin*. Clair et transparent comme le cristal : *eaux cristallines*. Qui appartient au cristallin : *lentille, humeur cristalline*. N. m. Partie lenticulaire de l'œil qui amène sur la rétine l'image des objets : *la courbure du cristallin se modifie selon la distance qui sépare l'œil de l'objet considéré*. N. f. Substance organique qui existe dans le cristallin de l'œil. *Bot.* Ficoïde glaciale.

— ENCYCL. *Anat.* Le cristallin a la forme d'une lentille biconvexe transparente ; sa substance devient peu à peu opaque avec l'âge, et exige parfois son énucléation. Sa structure et sa forme sont très importantes à étudier au point de vue de la vision ; suivant sa courbure ou ses modifications de réfringence, l'œil est myope, hypermétrope ou presbyte.

cristallinien, enne [*kris-ta-li-ni-in, è-ne*] adj. *Anat.* Qui se rapporte au cristallin. (Usité seulement dans l'expression *appareil cristallinien*, qui désigne le cristallin et les organes accessoires.)

cristallinité [*kris-ta-li*] n. f. Qualité de ce qui est cristallin.

cristallisabilité [*kris-ta-li-za*] n. f. Caractère d'un corps qui peut cristalliser.

cristallisable [*kris-ta-li-za-ble*] adj. Susceptible de se cristalliser : *les substances cristallisables sont les plus solubles*.

cristallisant [*kris-ta-li-zan*], **e** adj. Qui se cristallise. Qui détermine la cristallisation : *propriétés cristallisantes*.

cristallisation [*kris-ta-li-za-si-on*] n. f. Action de cristalliser, de se cristalliser : *la cristallisation a lieu suivant des formes géométriques*. ALLUS. LITT. Théorie ingénieuse, et souvent rappelée, que Stendhal a émise dans son livre *De l'amour*, et suivant laquelle on attribue sans cesse à l'objet aimé de nouvelles perfections, de même que dans les mines de sel un rameau d'arbre se couvre peu à peu de cristaux brillants.

— ENCYCL. On trouve dans la nature un grand nombre de cristaux, que l'on peut reproduire artificiellement par diverses méthodes :

1° *Cristallisation par fusion*. Le corps est fondu dans un creuset ; on laisse refroidir lentement ; la périphérie commence à se solidifier ; on enlève la croûte solide supérieure avant que le refroidissement ne soit complet, puis on décante le liquide restant ; on aperçoit alors les cristaux. Ex. : *soufre, bismuth*.

2° *Cristallisation par sublimation*. La substance chauffée donne des vapeurs qui se condensent sur une paroi froide. Ex. : *iode, arsenic*.

3° *Cristallisation par dissolution et évaporation*. On fait dissoudre la substance, puis on évapore. Ex. : *sel marin, sulfate de sodium*.

4° *Cristallisation par dissolution à chaud et refroidissement*. Ce procédé pourra évidemment s'appliquer à un sel plus soluble à chaud qu'à froid. Ex. : *azotate de potassium*.

5° *Cristallisation par les courants électriques*. Dans l'électrolyse, les substances qui se déposent sur les électrodes sont souvent cristallisées.

cristallisé, e [*kris-ta-li-zé*] adj. Qui se présente sous forme de cristaux : *sucre cristallisé*.

cristalliser [*kris-ta-li-zé*] v. n. Changer en cristaux. V. n. et Se **cristalliser** v. pr. Se former en cristaux.

cristallisoir [*kris-ta-li-zoir*] n. m. Récipient en verre dans lequel on effectue la cristallisation des corps en dissolution.

cristallites [*kris-ta-li-te*] n. f. pl. Nom donné aux éléments microscopiques vitreux dont la présence a été reconnue dans les roches éruptives. S. une *cristallite*.

cristallitique [*kris-ta-li-ti-ke*] adj. Se dit des roches dont la structure comporte des cristallites.

cristallogénie [*kris-ta-lo-jé-nî*] n. f. Science qui traite de la formation des cristaux.

cristallogénique [*kris-ta-lo-jé-ni-ke*] adj. Qui appartient à la cristallogénie.

cristallographe [*kris-ta-lo*] n. m. Savant qui s'occupe de l'étude des cristaux.

cristallographie [*kris-ta-lo-gra-fî*] n. f. (gr. *krustallos*, cristal, et *graphein*, décrire). Science des cristaux et des lois qui président à leur formation.

— ENCYCL. Les cristaux sont des solides géométriques limités par des faces planes ; ce sont les angles dièdres que font ces faces entre elles qui déterminent la forme du cristal ; ces angles se déterminent au moyen du *goniomètre*. La génération des

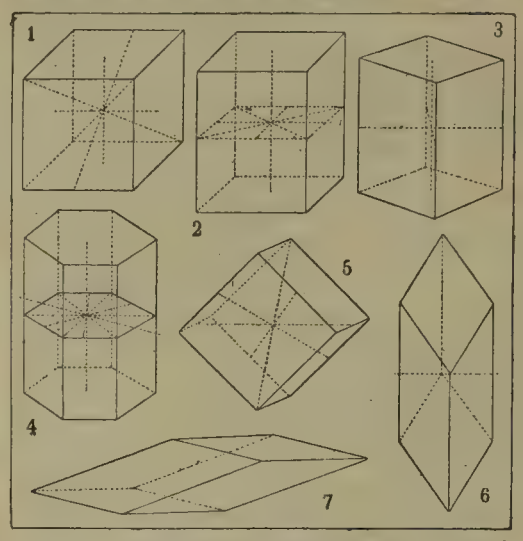

CRISTALLOGRAPHIE. Différentes formes des cristaux : 1. Cube ; 2. Prisme droit à base carrée ; 3. Prisme droit à base rhombe ; 4. Prisme droit hexagonal ; 5. Rhomboèdre ; 6. Prisme oblique à base rhombe ; 7. Prisme oblique à base parallélogramme.

cristaux et les formes cristallines elles-mêmes sont soumises à des lois déterminées par Haüy, et qui ont permis de rattacher tous les cristaux à un certain nombre de types bien déterminés.

Les diverses formes de cristaux se ramènent toutes à 7 types principaux. L'ensemble des formes se ramenant au même type constitue un *système cristallin* ; chaque forme cristalline se déduit du type correspondant, par l'addition de facettes ou *troncatures* qui remplacent soit les angles dièdres, soit les angles polyèdres du type primitif. Cette addition de facettes s'effectue d'après la loi de symétrie qui veut que, *lorsque dans la forme primitive un élément géométrique se trouve modifié, tous les autres éléments géométriquement et physiquement identiques le soient aussi et de la même manière*. Lorsque les troncatures ne sont effectuées que sur la moitié seulement des éléments géométriquement et physiquement identiques, on dit que le cristal est hémièdre.

Les *systèmes cristallins* se distinguent par le nombre et la position de leurs axes de symétrie ; ce sont :

1° Le *système cubique*, ayant pour type le cube (3 axes rectangulaires qui sont identiques). Dans ce système cristallisent le sel marin, les aluns, etc. ;

2° Le *système quadratique*, ayant pour type le prisme droit à base carrée (trois axes rectangulaires, deux seulement identiques). Dans ce système cristallise l'oxyde d'étain ;

3° Le *système orthorhombique*, ayant pour type le prisme droit à base rhombe (trois axes rectangulaires différents). Dans ce système cristallise le soufre ;

4° Le *système hexagonal*, ayant pour type le prisme droit à base hexagonale (quatre axes, l'un perpendiculaire au plan des trois autres, ces derniers étant identiques et symétriquement distribués). Dans ce système cristallise le quartz ;

5° Le *système rhomboédrique*, ayant pour type le rhomboèdre (quatre axes, un perpendiculaire au plan des trois autres mais se différenciant du système précédent). Dans ce système cristallise le spath ;

6° Le *système clinorhombique*, ayant pour type le prisme droit à base rhombe (trois axes dont un perpendiculaire au plan des deux autres, ces deux derniers étant différents). Dans ce système cristallise le soufre ;

7° Le *système triclinique*, ayant pour type le prisme oblique à base parallélogramme (pas d'axe). Dans ce système cristallise le sulfate de cuivre.

D'ailleurs, certaines substances, placées dans des conditions différentes, peuvent cristalliser dans deux systèmes différents, elles sont *dimorphes* : ainsi, le soufre ; certaines substances peuvent même cristalliser dans plus de deux systèmes, on dit qu'elles sont *polymorphes*. V. ISOMORPHISME.

cristallographique [*kris-ta-lo*] adj. Qui a rapport à la cristallographie.

cristallographiquement [*kris-ta-lo-gra-fi-ke-man*] adv. Suivant les lois de la cristallographie.

cristalloïde [*kris-ta-lo-i-de*] adj. Qui ressemble à un cristal : *pierre cristalloïde*.

cristallométrie [*kris-ta-lo-mé-tri*] n. f. Science des formes géométriques des cristaux.

cristallométrique [*kris-ta-lo-mé-tri-ke*] adj. Qui concerne la cristallométrie.

cristallonomie [*kris-ta-lo*] n. f. Science des lois de formation des cristaux.

cristallonomique [*kris-ta-lo*] adj. Qui a rapport à la cristallonomie.

cristallotechnie [*kris-ta-lo-tèk-nî*] n. f. Art de la production des cristaux artificiels.

cristallotomie [*kris-ta-lo-to-mî*] n. f. Action de diviser, de cliver les cristaux.

cristallotomique [*kris-ta-lo*] adj. Qui a rapport à la cristallotomie.

cristatelle [*kris-ta-tè-le*] n. f. Genre de bryozoaires, comprenant des colonies aquatiques qui rampent sur la sole ventrale. C'est déjà presque un animal à un seul corps, mais avec une multitude de bouches et d'appareils digestifs.)



Cristatelle.

cristée, e [*kris-té*] adj. (lat. *cristatus*). Muni d'une crête ou d'un appendice analogue.

cristelle [*kris-tè-le*] n. f. Ficelle qui sert à fixer les lisses du métier à tisser.

criste-marine n. f. V. CHRISTE-MARINE.

cristi [*kris-ti*] interj. Abréviation familière du mot *sacristi*.

cristiforme [*kris-ti*] adj. *Hist. nat.* Qui a la forme de crête : *polypier cristiforme*.

Cristofori (Bartolomeo), facteur de clavecins italien, né à Padoue, m. à Florence (1653-1731) ; un des inventeurs du piano moderne.

critérium [*om*'] ou **critère** n. m. (gr. *kriterion* ; de *krinein*, juger). Caractère décisif de la vérité : *l'évidence est le critérium de la vérité*. Caractère qui permet d'apprécier, de juger : *les dépenses d'un particulier ne sont pas toujours le critérium de sa fortune*. Nom donné à différentes épreuves de sport. PL. des *critériums*.



Crithme, fleur et fruit.

crithe n. m. (gr. *krithè*). Orgelet.

crithme n. m. Genre de plantes de la famille des ombellifères, à espèce unique, et qui croît communément sur les côtes françaises de l'Océan et que l'on cultive parfois dans les jardins. On en confit les sommités au vinaigre. Syn. CHRISTE-MARINE. (On l'appelle aussi *fenouil marin, casse-pierre, perce-pierre*.)

Critias [*si-ass*], le plus connu des trente tyrans établis à Athènes par les Spartiates. Il fut tué dans un combat, en essayant de reprendre le Pirée sur Thrasybule (450-403 av. J.-C.)

Critias (*le*), ou *l'Atlantide*, dialogue de Platon, qui semble faire suite à *la République* et au *Timée*, et qui est resté inachevé ; Critias y fait la description de ce pays mystérieux, l'*Atlantide*, situé au delà des Colonnes d'Hercule (IVe s. av. J.-C.).

criticisme [*sis-me*] n. m. (de *critique*). Système philosophique de Kant, qui cherche à déterminer les limites dans lesquelles peut légitimement s'exercer l'entendement humain. Il a été exposé principalement dans la *Critique de la raison pure*. V. NÉOCRITICISME.

criticiste [*sis-te*] adj. Qui a rapport au criticisme. N. Partisan du criticisme.

critiquable [*ka-ble*] adj. Qui peut être critiqué.

critiquant [*kan*], **e** adj. Porté à critiquer.

critique [*ti-ke*] adj. (gr. *kritikos* ; de *krinein*, juger). Qui doit amener une crise, un changement, et, *par ext.*, dangereux : *moment critique*. *Age critique*, époque de la suppression des menstrues chez les femmes, souvent caractérisée par des troubles organiques. *Température critique*, température au-dessus de laquelle un corps ne peut pas être liquéfié par compression. *Point critique*, état d'un corps qui se trouve à la limite de l'état liquide et de l'état gazeux. Qui concerne la critique : *dissertation critique*. Qui se plaît à censurer, habile à la critique : *esprit critique*. N. m. Qui porte son jugement sur des ouvrages d'art ou d'esprit : *Aristarque est resté le type des critiques impartiaux*. Censeur : *critique théâtral*. N. f. Art de juger les ouvrages littéraires ou artistiques. Examen de la valeur des documents : *critique historique*. Restitution des textes : *critique verbale*. Blâme : *la critique est aisée et l'art est difficile*. *Philos.* Criticisme de Kant. ANT. **Apologie.**

Critique de la raison pure, ouvrage philosophique de Kant (1788). Kant y trace les limites dans lesquelles doit, selon lui, s'exercer la raison spéculative de l'homme, incapable d'atteindre directement les vérités d'ordre métaphysique. L'expérience suppose des jugements synthétiques à priori : mais les formes de la sensibilité (espace et temps) et les catégories de l'entendement ne valent que pour le monde des phénomènes, et n'atteignent pas la chose en soi. Au point de vue de la raison pure, les idées de l'âme substance pensante, du monde conçu comme totalité des phénomènes, enfin de Dieu sont illégitimes.

Critique de la raison pratique, ouvrage philosophique de Kant (1788). C'est le système de morale de cet auteur, par lequel il retrouve, sous forme de postulats, les vérités transcendentales que la raison pure ne pouvait atteindre.

Critique du jugement, le dernier des trois principaux ouvrages philosophiques de Kant. C'est un traité sur le beau et le sublime (1790).

Critique générale (*Essais de*), œuvre importante de Renouvier et F. Pillon, destinée à propager le néo-criticisme, et qui a exercé sur la pensée philosophique contemporaine une influence considérable (1854-1864).

critiquement [*ke-man*] adv. D'une façon critique. Selon les lois de la critique.

critiquer [*ti-ké*] v. a. Examiner pour faire ressortir le mérite et les défauts. *Par ext.* Censurer.

critiqueur [*ti-keur*] n. m. Qui a la manie de critiquer.

Critolaos [*la-oss*], philosophe péripatéticien du IIe siècle av. J.-C., qui alla en ambassade à Rome, en 155 av. J.-C., avec Carnéade et Diogène le Babylonien.

Critolaos, général de la ligue Achéenne, qui fut défait à Scarphée par Mummius, en 146 av. J.-C.

Criton, riche Athénien, disciple de Socrate.

Criton (*le*), dialogue de Platon. C'est un entretien de Socrate avec l'un de ses disciples, Criton, qui est venu le trouver dans sa prison et lui offrir de le faire évader. Socrate refuse, et y loue le respect à la loi même injuste (IVe s. av. J.-C.).

Crivelli (Carlo), peintre vénitien du XVe siècle, émule du Pérugin. Citons parmi ses œuvres principales : *Saint Bernardin de Sienne*, *la Vierge et l'Enfant*, etc.

croard [*kro-ar*] n. m. Crochet employé pour faire tomber le laitier du haut fourneau.

croassant [*kro-a-san*], **e** adj. Qui croasse.

croassement [*kro-a-se-man*] n. m. Cri du corbeau et de la corneille. Critiques jalouses : *les croassements des envieux*.

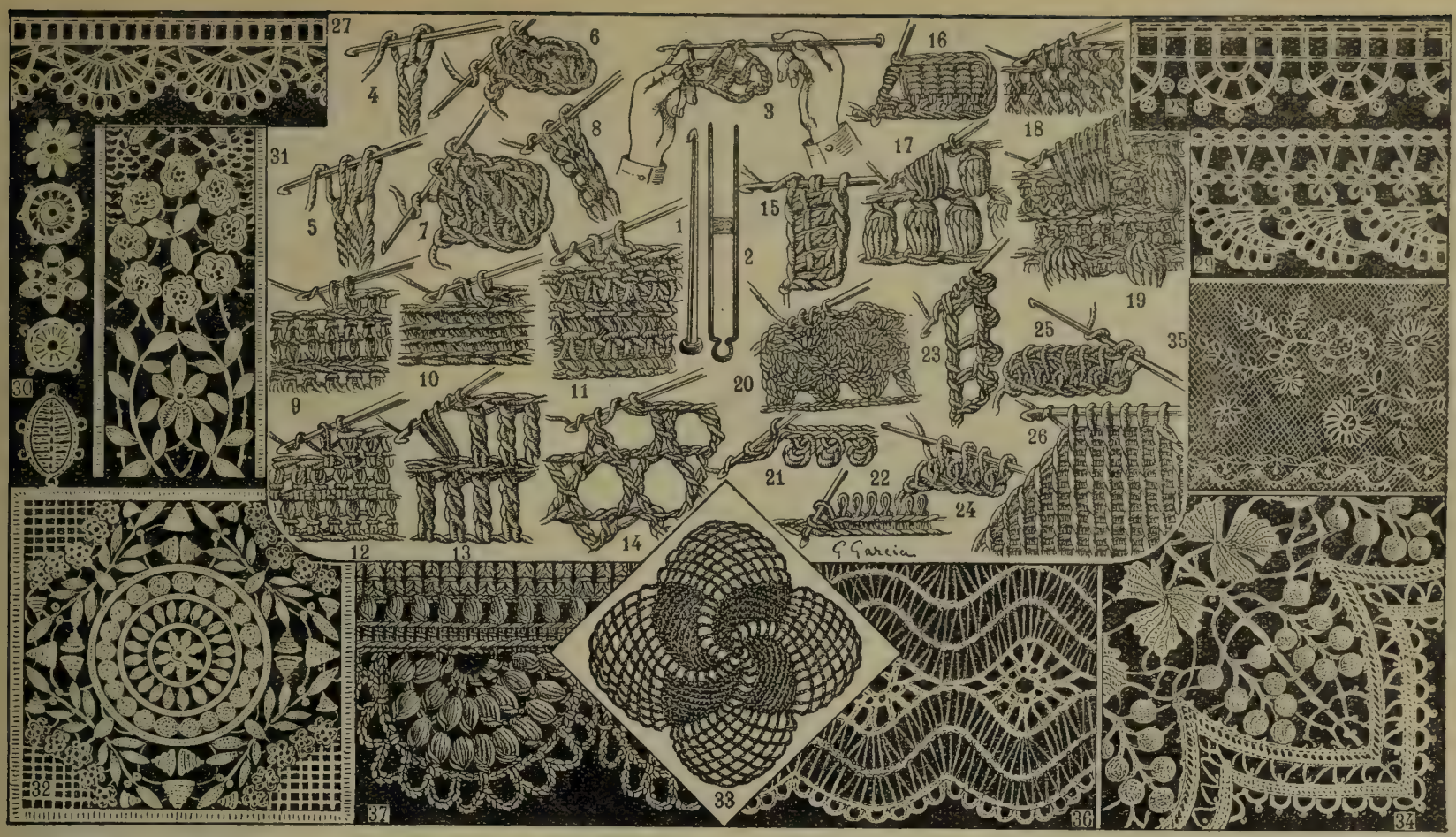

CROCHET : 1. Crochet; 2. Fourche; 3. Position des mains. — *Points divers :* 4. Chaînette simple; 5. Chaînette double; 6. Barrette simple; 7. Barrette double; 8. Mailles serrées; 9. Point à côtes; 10. Point biaisé; 11. Point de couverture; 12. Point noué; 13. Brides doubles; 14. Brides croisées; 15. Brides pour chaîne; 16. Mailles au point de minute; 17. Point ananas; 18. Point double; 19. Point relief avec mouches; 20. Point d'écailles; 21. Picots retombants; 22. Picots de dentelle; 23. Picots avec brides; 24. Crochet tunisien (1er mouvement, aller); 25. Crochet tunisien (2e mouvement, retour); 26. Crochet tunisien allant en diminuant. — *Dentelles au crochet, ou d'Irlande :* 27, 28, 29. Petites dentelles pour lingerie; 30. Ronds, étoiles, motifs; 31, 32, 33, 34. Irlande française; 35. Dentelle bretonne (application de crochet sur tulle); 36. Dentelle au crochet à la fourche; 37. Crochet de laine.

croasser [*kro-a-sé*] v. n. Crier, en parlant du corbeau et de la corneille.

Croate, habitant ou originaire de la Croatie : *les Croates.* Adjectiv. : *habitudes croates.*

Croatie-Slavonie [*si*] (en hongr. *Horvat-Szlavonorszac*), pays de la Serbie-Croatie-Slavonie, dans les bassins de la Save et de la Drave. Il compte, avec les *Confins militaires* qui y furent jadis incorporés, 2.416.000 h. (*Croates*). Capit. *Zagreb* (*Agram*). Climat rude et inégal. Grandes forêts.

crobyle n. m. (du gr. *krobulos*). Chez les anciens Grecs, coiffure d'homme, qui consistait à relever les cheveux en chignon.

croc [*krok'*], onomatopée exprimant le bruit d'une chose qui se brise sous la dent, sous le pied.

croc [*kro*] n. m. (bas lat. *croccus*). Sorte de grappin de suspension : *suspendre de la viande à un croc.* Longue perche, armée d'une pointe et d'un crochet. Sorte de pioche à deux dents, de houe à plusieurs dents : *croc à fumier. Moustaches en croc*, moustaches relevées et recourbées en croc. Pl. Canines, longues et pointues, de certains animaux : *les crocs d'un chien*

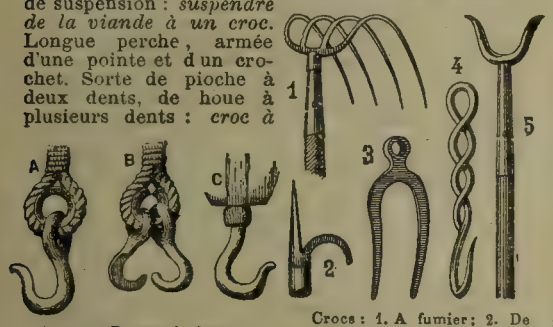

A, croc; B, croc à ciseaux; C, croc à émerillon.

Crocs : 1. A fumier; 2. De marinier; 3. A pommes de terre; 4, 5. De boucherie.

crocallis [*liss*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères, comprenant des phalènes dont une espèce est commune en France pendant l'été dans les prairies.

croc-en-jambe [*kro-kan-jan-be*, même au plur.] n. m. Manière de faire tomber quelqu'un en lui passant le pied entre les jambes : *donner un croc-en-jambe.* Pl. des *crocs-en-jambe.*

Croce (Benedetto), critique et homme politique italien, né à Pescasseroli en 1866, auteur d'ouvrages pénétrants : *l'Esthétique comme moyen d'expression*, etc.

Crocé-Spinelli (Joseph-Eustache), aéronaute français, né à Montbazillac (Dordogne), tué dans une ascension qu'il fit avec Gaston Tissandier en ballon : le *Zénith* (1843-1875).

croche adj. (de *croc*) Courbé, tordu : *jambe croche.* (Peu us.) N. f. *Musiq.* Note dont la queue porte un crochet et qui vaut en durée la moitié d'une noire. *Double croche*, qui a deux crochets et ne vaut que la moitié d'une croche; *triple croche*, qui a trois crochets et ne vaut que la moitié de la double croche; *quadruple croche*, qui a quatre crochets et ne vaut que la moitié de la triple croche. N. f. pl. Tenailles du forgeron.

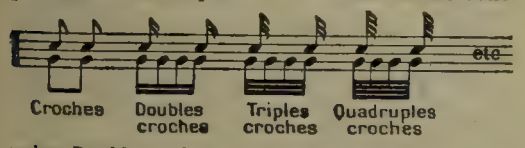

crocher [*kro-ché*] v. a. (de *croc*). Saisir avec un croc. Courber en forme de crochet. Egaliser, en parlant des boucles d'un tricot. *Crocher une note*, lui faire une ou plusieurs queues.

crochet [*kro-chè*] n. m. (de *croc*). Petit croc : *crochet de chiffonnier.* Fer recourbé pour ouvrir une serrure. Sorte de parenthèse : [ ]. Aiguille à pointe recourbée : *broder au crochet.* Outil de fer à dents recourbées pour biner, prendre du fumier, etc. Boucle de cheveux collée sur les tempes. Sorte d'agrafe. Boxe. Chacune des quatre petites dents du cheval. *Faire un crochet*, changer subitement de direction. *Clou à crochet*, clou dont la tête est courbée à angle droit. Pl. Dents aiguës et perçantes de quelques animaux : *les crochets de la vipère sont creux.* Instrument de portefaix. *Etre aux crochets de quelqu'un*, vivre à ses dépens.

— ENCYCL. *Techn.* On fait au *crochet* divers ouvrages faciles à exécuter : *dentelles, bonneterie, tricots*, etc. Les divers points de crochet sont : le *point de chaînette*, formé d'une bouclette d'où l'on fait sortir le fil à l'aide du crochet pour obtenir une seconde bouclette; le *point de chaînette double*, qui, pour être exécuté, nécessite une manipulation double de la précédente; le *point de barrette* et de *demi barrette.* C'est en combinant le point de chaînette et ces derniers points, et en les variant à l'infini, que l'on exécute les ouvrages au crochet; le *point de crochet tunisien*, qui s'exécute pour les ouvrages de tricot, de couvertures, jupons, etc. Ce point engendre plusieurs points de fantaisie, comme : le *point d'Astrakan*, le *point d'étoile*, etc. Le point dit *crochet à la fourche* se fait à l'aide d'un crochet et d'un *cadre* ou *fourche;* il est du ressort du filet, et donne une dentelle solide et légère.

crochetable adj. Que l'on peut crocheter : *serrure crochetable; porte crochetable.*

crochetage n. m. Action de crocheter une porte, une serrure; résultat de cette action.

crochet-bascule n. m. Sorte de balance romaine. Pl. des *crochets-bascules.*

crochetée [*té*] n. f. Longueur de toile que l'ouvrier voilier peut coudre sans reprendre son crochet.

crocheter [*té*] v. a. (Prend un *è* ouvert devant une syllabe muette : *il crochète.*) Ouvrir une serrure avec un crochet.

crocheteur n. m. Portefaix. *Par ext.* Homme grossier, brutal. Celui qui ouvre les serrures en se servant d'un crochet.

crochetier [*ti-é*] n. m. Fabricant de crochets.

crocheton n. m. Chacune des deux branches des crochets de portefaix.

crocheu n. m. Instrument du cardier. Outil pour modifier l'inclinaison des cardes.

crochu, e adj. (de *croc*). Courbé en croc : *nez crochu. Fig. Avoir les mains crochues*, avoir du penchant au vol. *Corps* ou *atomes crochus*, atomes à qui leur disposition a permis de s'agglomérer et de former l'univers, selon Epicure.

crocidure [*si*] n. f. Genre de mammifères insectivores, comprenant plusieurs espèces de musaraignes des régions chaudes et tempérées, et communes en Europe.

crocine n. m. Principe colorant du safran.

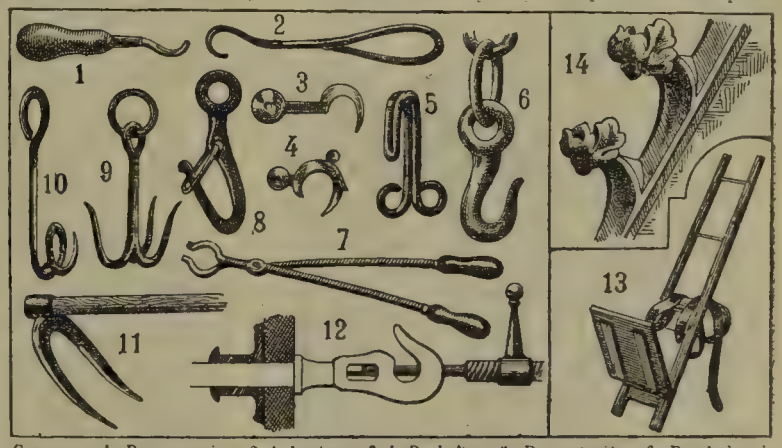

CROCHETS : 1. De carrossier; 2. A boutons; 3, 4. De boîtes; 5. De couturière; 6. De chaîne de sûreté; 7. A blaireau; 8. De seau; 9. De puits, dit « araignée »; 10. En queue de cochon; 11. A fumier (agriculture); 12. D'attelage; 13. De commissionnaire; 14. Crochet (architecture).

crocise [*si-ze*] n. f. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, comprenant des formes parasites, dont quelques-unes habitent la France.

crocodile n. m. (lat. *crocodilus;* gr. *krokodeilos*). Genre de reptiles hydrosauriens, famille des *crocodilidés.* Contact fixe placé entre les rails d'une voie de chemin de fer, et qui fait fonctionner automatiquement un sifflet d'alarme quand le convoi a dépassé un signal d'arrêt. *Fig. Larmes de crocodile*, larmes hypocrites pour émouvoir et tromper.

— ENCYCL. *Zool.* Les crocodiles ou caïmans des grands fleuves d'Afrique et d'Amérique ont parfois



Crocodile.

de 6 à 8 mètres; ils ont pour caractères : une tête allongée deux fois plus longue que large, 38 dents en haut 30 en bas, les pattes de derrière palmées, la queue aplatie et propre à la natation. La plupart exhalent une odeur musquée caractéristique. Ils se meuvent difficilement sur la terre; mais, plongés dans l'eau, ils deviennent audacieux et s'attaquent même à l'homme. Leur épaisse carapace résiste à la balle. Le crocodile était un des animaux sacrés de l'ancienne Egypte, qui l'a figuré à l'infini sur ses monuments.

crocodilidés n. m. pl. Famille de reptiles, ayant pour type les *crocodiles.* S. un *crocodilidé.*

crocodiliens [*li-in*] n. m. pl. Ordre de reptiles hydrosauriens, comprenant de grands animaux robustes, à peau épaisse, coriace, revêtue de plaques osseuses, à mâchoires longues, à deux paires de pattes avec quatre doigts plus ou moins unis par des membranes et terminés par des griffes puissantes. Ils habitent les régions chaudes. S. un *crocodilien.*



Crocodilopolis (en égypt. *Pisoukou*), ville de l'Egypte ancienne (dans la région correspondant au Fayoum actuel), où s'élevait un temple au dieu crocodile *Soukou*. A l'époque hellénistique, elle fut appelée *Arsinoé*. On a retrouvé dans ses débris de précieux papyrus d'auteurs grecs.

Crocq [*krok*], ch.-l. de c. (Creuse), arr. et à 27 kil. d'Aubusson, sur la Tarder, affl. du Cher ; 940 h. (*Croquants*). — Le cant. a 14 comm. et 9.800 h.

crocus [*kuss*] n. m. Genre d'iridacées, dont on connaît une quarantaine d'espèces.


Crocus.

— Encycl. Les crocus sont des herbes à bulbes solides, à grandes fleurs de couleurs variées. Ce sont les styles du *crocus sativus*, à floraison automnale, qui constituent le safran du commerce.

Croïa ou **Kroïa** (en turc *Ak Serai*), ville d'Albanie, cité nationale des Mirdites. Patrie de Scander-Beg.

croire v. a. (lat. *credere*. — *Je crois, nous croyons. Je croyais, nous croyions. Je crus, nous crûmes. Je croirai, nous croirons. Que je croie, que nous croyions. Que je crusse, que nous crussions. Croyant. Cru, e.*) Tenir pour vrai : *croire un conte.* S'imaginer, juger : *croire habile. Absol.* Faire acte de foi. *Faire croire*, persuader. V. n. Ajouter foi : *croire à l'astrologie.* Avoir la foi : *croire en Dieu.* (*Croire que* veut le subjonctif lorsqu'il est accompagné d'une négation ou d'une interrogation vraie : *je ne crois pas, croyez-vous* qu'il vienne.) Ant. **Douter, contester.**

croisade [*za-de*] n. f. (de *croiser*). Expédition en Terre sainte : *partir pour la croisade. Fig.* Vive


Croisés (XIe-XIIIe siècles).

campagne menée pour une réforme, contre un abus, etc. : *la croisade antialcoolique.*

— Encycl. Les croisades sont les expéditions entreprises du XIe siècle au XIIIe siècle par l'Europe chrétienne contre l'Orient musulman. Après avoir repoussé les Sarrasins, les nations occidentales, trop à l'étroit chez elles, redoutant de nouvelles tentatives de la part des infidèles, et désireuses d'enlever à ces derniers la propriété des lieux saints, prirent à leur tour l'offensive lorsqu'elles virent les musulmans les menacer au XIe siècle en Espagne, en Italie, à Constantinople. Loin d'être une explosion de fanatisme, les Croisades, à l'origine du moins, furent la revanche d'une civilisation sur une autre, et se trouvèrent favorisées en outre par les goûts belliqueux et aventureux des seigneurs qui les entreprirent. Des milliers d'hommes se levèrent de toute part au cri de *Dieu le veut !* et prirent pour signe de ralliement et pour marque d'engagement irrévocable une croix d'étoffe sur leurs vêtements : de là, le nom de *croisés, croisades.* Au point de vue militaire et conquérant ces expéditions échouèrent, puisque le tombeau du Christ demeura au pouvoir des infidèles, mais elles furent, par ailleurs, souvent fécondes en résultats sociaux. Elles mirent en contact pendant deux siècles les Européens et les Asiatiques, qui, se connaissant mieux, apprirent à moins se haïr ; elles donnèrent aux relations commerciales l'impulsion qui leur faisait défaut depuis les invasions barbares ; elles débarrassèrent l'Europe d'une foule d'aventuriers ; elles forcèrent les seigneurs, obligés de se procurer des ressources pour d'aussi lointaines expéditions, à vendre leurs fiefs ou à les mettre en gage, à octroyer à leurs vassaux ou à leurs villes des franchises, et à favoriser ainsi indirectement l'affaiblissement du servage, l'émancipation des communes, l'accroissement du pouvoir royal, l'unité politique de la France ; enfin, elles exercèrent sur les arts, les sciences et les lettres une influence à laquelle nous devons les deux premiers en date de nos ouvrages historiques : ceux de Villehardouin et de Joinville.

Les croisades sont au nombre de huit :

1re *Croisade* (1096-1099), qui fut surtout l'effet de la ferveur religieuse et l'œuvre de la papauté toute puissante. Elle fut prêchée par Pierre l'Ermite et décidée au concile de Clermont, où le pape Urbain II alla exhorter les fidèles à conquérir le saint sépulcre (1095). Elle fut l'objet de deux expéditions distinctes : la 1re, entreprise par des bandes de misérables, sans armes et sans ressources, dirigée par Pierre l'Ermite et par Gautier Sans Avoir, arriva décimée en Syrie, où le sultan de Nicée l'extermina ; la seconde, à laquelle prirent part les armées féodales, puissamment organisée, s'empara de Nicée, de Tarse, d'Antioche et, enfin, de Jérusalem, dont Godefroy de Bouillon fut proclamé roi.

2e *Croisade* (1147-1149), prêchée par saint Bernard ; fut entreprise à la suite des conquêtes des Turcs, qui avaient pris et détruit Edesse. Conrad III et Louis VII, le Jeune, qui la conduisirent, virent leur armée fondre en route ; ils mirent inutilement le siège devant Damas, et durent revenir en Europe.

3e *Croisade* (1189-1192), prêchée par Guillaume, archevêque de Tyr, et motivée par la prise de Jérusalem par Saladin. Elle eut pour chefs Frédéric Barberousse d'une part, et d'autre part Philippe Auguste et Richard Cœur de Lion. Le premier se noya en Cilicie, après avoir pris Iconium ; les seconds prirent Saint-Jean-d'Acre, se brouillèrent, et firent la paix avec Saladin.

4e *Croisade* (1202-1204), prêchée par Foulques de Neuilly, et entreprise par Baudouin IX. Elle devait être le couronnement du pontificat d'Innocent III. Le comte de Flandre, arrivé à Venise, se préparait à partir pour l'Asie, lorsqu'il fut détourné de sa route par les Vénitiens, qui lui imposèrent la conquête de Zara, puis appelé à Constantinople au secours d'Isaac l'Ange, empereur d'Orient, détrôné par son frère Alexis III, et que les croisés rétablirent sur le trône. L'empereur étant mort sur ces entrefaites, les croisés élurent à sa place Baudouin, après avoir dévasté la ville et détruit un grand nombre de merveilles artistiques. Plusieurs d'entre eux, notamment Villehardouin, reçurent des fiefs en Orient (en Bulgarie, en Roumanie et en Grèce). Mais les chefs latins usèrent inutilement leurs forces, et Michel Paléologue, en s'emparant de Constantinople, rétablit l'empire byzantin. L'empire latin de Constantinople dura 57 ans (1204-1261).

5e *Croisade* (1219-1221), motivée par l'accroissement de puissance des sultans d'Egypte, et accomplie par Jean de Brienne, roi de Jérusalem, et André II, roi de Hongrie, qui, n'ayant pas prévu la crue du Nil, firent en Egypte une incursion sans résultat contre les Sarrasins.

6e *Croisade* (1228-1229), conduite par Frédéric II, qui se proposait de revendiquer l'héritage de Jean de Brienne au trône de Jérusalem. Cet empereur obtint pacifiquement du sultan d'Egypte un traité lui livrant la ville sainte pour dix ans.

7e *Croisade* (1248-1252), dirigée par Louis IX, en exécution d'un vœu. Le roi de France s'empara d'abord de Damiette, en Egypte ; après la défaite de la Mansourah, où il fut pris avec ses chevaliers, il dut payer une forte rançon et abandonner Damiette pour recouvrer sa liberté.

8e *Croisade* (1270), conduite par Louis IX, qui voulait venger l'échec de la précédente croisade. Mais le roi eut le tort de détourner, sur les conseils de son frère, Charles d'Anjou, l'expédition de son véritable but, qui était Jérusalem. Il attaqua Tunis, mais vit son armée décimée par la peste devant cette ville, et mourut lui-même du fléau, pendant que les villes de Palestine retombaient les unes après les autres au pouvoir des Sarrasins. — La chute de Ptolémaïs, en 1291, marqua la fin des croisades.

— Le seul ouvrage d'ensemble que nous possédions sur les croisades, l'*Histoire des Croisades*, de Michaud, est une narration élégante, mais dont l'érudition contemporaine a dépassé les résultats sur bien des points de détail. L'Académie des inscriptions a entrepris la publication de toutes les chroniques latines, franques, arabes, arméniennes, relatives à cette importante période.

croisé [*kroi-zé*] n. m. Qui s'engageait dans une croisade. Etoffe croisée.

croisé, e [*kroi-zé*] adj. En croix : *bâtons croisés. Etoffe croisée*, à fils très serrés, et fabriquée avec plusieurs couples de marches. *Feu croisé*, qui bat l'ennemi de plusieurs côtés. *Rimes croisées*, alternées :

Il faut, autant qu'on peut, obliger tout le monde ;
On a souvent besoin d'un plus petit que soi.
Reçoit-on un bienfait, qu'un bienfait y réponde :
Il se faut entr'aider, c'est la commune loi.

Blas. Se dit d'un globe et du panonceau de l'agneau pascal quand la croix est d'un émail particulier.

croisée [*kroi-zé*] n. f. Châssis vitré, servant à fermer la fenêtre ; *par ext.*, fenêtre. Point où deux choses se croisent : *la croisée de deux chemins.* Transept d'une église. Bâtons croisés en haut d'une ruche. Dans les anciennes épées, croix formée par les quillons avec la fusée et la lame. Ouverture des pattes d'une ancre. Grande envergure des voiles. Pièces fixées en croix dans l'axe d'un dévidoir.

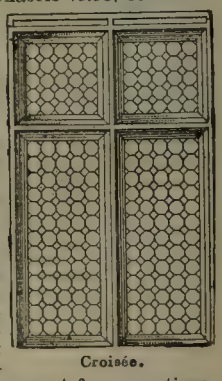
Croisée.

croisement [*ze-man*] n. m. Action de disposer en forme de croix. Endroit où deux voies se rencontrent. Mélange de deux races d'animaux : *le croisement de l'âne et du cheval donne le mulet.* Disposition des fils dont l'entrelacement forme un tissu.

— Encycl. *Zootechn.* Le croisement n'est possible qu'entre des formes très voisines, et les produits ne sont féconds (*métis*) que si les parents appartiennent à la même espèce. Les produits de croisement sont en général intermédiaires aux parents ; mais, aux

générations suivantes, il y a peu à peu retour vers l'une des deux formes primitives. L'exemple le plus connu de ce retour est celui donné par le croisement de deux canards domestiques de race distincte, dont les métis ressemblent au canard sauvage. (Darwin.) Le croisement *de première génération* entre mâle d'une race perfectionnée (comme le cheval de course, le cheval arabe) et femelle d'une race locale donnent des demi-sang ; ces croisements sont pratiqués fréquemment pour l'amélioration des races de chevaux et de bêtes de boucherie. Dans le *croisement continu* tenté, en zootechnie, pour substituer une race à une autre, les raceurs choisis (mâles de la race à introduire) interviennent à chaque génération, et ainsi les métis arrivent très près du type de substitution (chevaux anglo-normands, bœufs durham-manceaux, moutons mérinos français).

croiser [*kroi-zé*] v. a. Disposer en croix : *croiser les jambes ; croiser les épées.* En parlant d'un vêtement, placer une partie de façon à recouvrir l'autre : *croiser son veston. Croiser la baïonnette*, en présenter la pointe. Rayer, effacer : *croiser un alinéa.* Couper en travers : *sentier qui croise la route.* Mêler par l'accouplement des races d'animaux. *Croiser* (ou *se croiser*) *les bras*, rester inactif. V. n. *Mar.* Aller et venir dans un même parage pour surveiller la navigation. Avoir assez d'ampleur pour être croisé : *habit qui croise bien.* **Se croiser** v. pr. Aller dans des directions opposées qui se rencontrent à un certain moment. Au moyen âge, prendre part à une croisade. ANT. **Décroiser.**


Alfred Croiset.

croiserie [*ze-rî*] n. f. Ouvrage de vannerie en brins d'osier croisés.

Croiset [*zè*] (Alfred), professeur et helléniste français, né et m. à Paris (1845-1923). Doyen de la faculté des lettres de l'université de Paris (1898-1919). Il a publié, avec son frère MAURICE, né à Paris en 1846, professeur au Collège de France, une *Histoire de la littérature grecque*, aussi remarquable par la solidité de l'érudition que par l'agrément de l'exposition. Ils sont devenus, l'un et l'autre, membres de l'Académie des inscriptions (1886 1903).


Maurice Croiset.

croiseté, e [*kroi-ze*] adj. *Blas.* Syn. de CROISÉ. (Se dit aussi de toute pièce chargée de croisettes.)

croisette [*kroi-zè-te*] n. f. Petite croix. *Blas.* Petite croix alaisée, qui accompagne une pièce principale. Fleuret à garde en forme de croix. Barre de perroquet. Cheville qui lie la hampe du pavillon au mât. *Bot.* Nom vulgaire de la gentiane à feuilles en croix. *Min.* V. STAUROTIDE.

Croisette [*zè-te*] (CAP), cap des Bouches-du-Rhône, au S.-E. de Marseille et à l'entrée de la baie.

croiseur [*kroi-zeur*] n. m. Navire rapide, destiné à éclairer les escadres : *un croiseur-cuirassé. Min.* Filon qui en coupe un autre. Nom vulgaire de l'hirondelle de mer et de la mouette.

— ENCYCL. *Mar.* Les croiseurs sont à proprement parler les bâtiments destinés aux croisières. La protection y est quelque peu sacrifiée à la vitesse et au rayon d'action. On distingue, selon leur tonnage et leur valeur militaire, les croiseurs de troisième, de deuxième et de première classe ; ceux-ci peuvent atteindre ou même dépasser 12.000 tonnes. A un autre point de vue, on distingue les croiseurs *protégés*, où les parties essentielles du navire sont seules couvertes par un revêtement d'acier, et les *croiseurs-cuirassés*, où la protection est effective et continue, et qui tendent de plus en plus à se rapprocher du type des cuirassés. V. CUIRASSÉ, MARINE.

croiseur-compteur n. m. Machine employée pour dévider la soie des cocons. Pl. des *croiseurs-compteurs.*

Croisic [*zik*] (**Le**), ch.-l. de c. (Loire-Inférieure), arr. et à 28 kil. de Saint-Nazaire ; 2.460 h. (*Croisicais*). Port sur l'Océan ; ch. de f. Et. Salines, bains de mer, pêcheries. Ecole d'hydrographie. — Le cant. a 3 comm. et 6.430 h.

Croisic (POINTE DU), promontoire de la Loire-Inférieure, au N. de l'embouchure de la Loire.

croisier ou **croisié** [*zi-é*] n. m. Nom donné à des religieux établis au XIIIe siècle et qui observaient la règle de saint Augustin. (Outre les croisiers de Portugal, il existait encore les croisiers *d'Italie* [*crociferi*], les croisiers *franco-belges* et les croisiers *de Bohême* [*kizovnici*] ; la plupart étaient des hospitaliers.)

croisière [*zi-è-re*] n. f. (de *croiser*). *Mar.* Surveillance exercée par les vaisseaux qui croisent : *Napoléon, au retour de l'île d'Elbe, trompa les croisières anglaises.* Ensemble des navires qui croisent. Séjour, exploration maritime dans une zone déterminée : *les croisières du « Talisman » ont été fécondes en résultats scientifiques.* Etat de deux voies ferrées qui se croisent à niveau.

— ENCYCL. La croisière a pour but de surveiller l'ennemi, de surprendre les bâtiments de guerre ou de commerce. Elle embrasse une superficie de mer beaucoup plus grande que le blocus et peut être opérée même par un seul navire. La croisière est plus ou moins longue, plus ou moins pénible, et le nom de *croiseur* a été donné aux navires destinés à opérer dans les mers lointaines et à faire ces croisières, dont quelques-unes, comme celle de l'amiral Duperré en 1805 et celle de l'amiral Hamelin en 1827, ont été de très brillantes manœuvres.

croisille [*zi, ll* mll., *e*] n. f. Petite pièce de bois portant les molettes du rouet d'un fileur de corde et qui fait partie de ce rouet.

Croisille (**La**), comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 32 kil. de Limoges, près de la Briante naissante ; 2.330 h.

Croisilles [*zi, ll* mll., *e*], ch.-l. de c. (Pas-de-Calais), arr. et à 13 kil. d'Arras, sur la Sensée, affl. de l'Escaut ; 1.360 h. (en 1914). Ch. de f. N. Détruit au cours de la Grande Guerre. — Le cant. a 27 comm. et 15.200 h.

croisillon [*zi, ll* mll., *on*] n. m. Traverse d'une croix, d'une croisée. Pièces de charpente en bois ou en fer, pour maintenir des poutres, etc. Branches de fer qui se croisent dans le cœur d'un arbre tournant, pour l'empêcher de se fendre.


Croisillon.

Croismare, comm. de Meurthe-et-Moselle, arr. et à 7 kil. de Lunéville, sur la Vesouze ; 1.160 h. (en 1914). Verrerie. Partiellement détruite au cours de la Grande Guerre.

croissance [*kroi-san-se*] n. f. Développement progressif d'un corps organisé : *une croissance trop rapide fatigue les enfants.* ANT. **Décroissance.**

— ENCYCL. *Biol.* La croissance est la conséquence de l'assimilation. Elle s'arrête quand il y a équilibre entre les entrées alimentaires et les *excreta*, c'est-à-dire quand l'*état adulte* est obtenu. Chez l'homme, la croissance est très rapide dans le jeune âge, et elle diminue progressivement d'intensité. Vers vingt-cinq ans, l'homme atteint généralement le maximum de sa taille, et de quarante à cinquante ans son poids le plus lourd.

Le tableau suivant donne, d'après l'âge, la taille et le poids moyens de l'homme et de la femme.

AGE	HOMMES		FEMMES	
	TAILLE	POIDS	TAILLE	POIDS
Années	m. cent.	kilogr.	m. cent.	kilogr.
0	0,50	3,50	0,49	3,20
1	0,70	9,40	0,69	8,70
2	0,79	11,30	0,78	10,60
3	0,86	12,40	0,85	11,70
4	0,93	14,20	0,91	13,00
5	1,00	15,70	0,97	14,30
6	1,04	17,20	1,03	16,00
7	1,10	19,10	1,08	17,50
8	1,16	20,70	1,14	19,00
9	1,22	22,60	1,19	21,30
10	1,27	24,50	1,25	23,50
11	1,33	27,10	1,30	25,60
12	1,38	29,80	1,35	29,80
13	1,44	34,30	1,40	32,90
14	1,49	38,70	1,45	36,70
15	1,55	43,60	1,50	40 30
16	1,59	49,60	1,53	46,50
17	1,63	52,80	1,55	48,30
18	1,66	57,80	1,56	51,00
20	1,67	60.00	1,57	52,20
25	1,68	62,90	1,58	53,20
30	1,68	63,66	1,58	54,30
40	1,68	63,60	1,58	55,20
50	1,67	63,40	1,54	56,10
60	1,64	61,90	1,52	54,30
70	1,62	59,50	1,51	51,50
80	1,61	57,80	1,51	49,30
90	1,61	57,80	1,51	49,30

— *Bot.* Chez la plante vivace, la croissance dure presque toute la vie ; elle est soumise à diverses influences qui l'augmentent ou la retardent : pesanteur, chaleur, obscurité, lumière, etc.

croissant [*kroi-san*] n. m. (de *croître*). Figure échancrée de la lune jusqu'à son premier quartier : *le croissant était l'emblème de Diane.* Pièce héraldique ayant cette forme. Petit pain au beurre en forme de croissant. Instrument tranchant en forme de croissant et qu'on utilise pour élaguer les arbres. Pièce de métal recourbée pour retenir les pelles et pincettes aux jambages des cheminées. Etendard des Turcs. *Fig.* Empire turc.


Croissant.

croissant, e [*kroi-san*], adj. Qui croît, s'augmente : *force, fortune croissante.*

croissanté, e [*kroi-san*] adj. *Blas.* Se dit de toute pièce chargée de croissants.

croissement [*kroi-se-man*] n. m. Action de croître. (Peu us.) ANT. **Décroissement.**


Fr. de Croisset.

Croisset (Francis WIENER, dit **de**), auteur dramatique, né à Bruxelles en 1877, auteur de comédies légères, spirituellement libertines : *Chérubin, le Paon, la Passerelle, le Bonheur Mesdames, Le cœur dispose*, etc.

Croissy-sur-Seine, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 16 kil. de Versailles, sur la Seine ; 2.370 h. Ch. de f. Et.


Croisy.

croisure [*kroi-zu-re*] n. f. Tissure d'une étoffe croisée (*serge*) autre que le drap, dont la tissure s'appelle *filure. Litt.* Disposition des vers par rimes croisées.

Croisy [*zi*] (Onésime-Aristide), sculpteur français, né et m. à Fagnon (Ardennes) (1840-1899). On lui doit des œuvres d'une grande vigueur d'expression (*le Nid, Chanzy, l'Armée de la Loire*).

croît [*kroi*] n. m. Augmentation d'un troupeau par la naissance des petits : *le croît des animaux appartient au propriétaire par droit.* ANT. **Déchet.**

croître v. n. (lat. *crescere.* — *Je crois, tu crois, il croît, nous croissons, vous croissez, ils croissent. Je croissais, nous croissions. Je crûs, nous crûmes. Je croîtrai, nous croîtrons. Je croîtrais, nous croîtrions. Crois, croissons, croissez. Que je croisse, que nous croissions. Que je crûsse, que nous crussions. Croissant. Crû, crue.*) Se développer, augmenter, devenir plus grand, gagner de l'étendue : *la rivière croît ; un enfant dont le corps croît a besoin d'une nourriture abondante.* Augmenter en intensité : *le bruit croît ; la vitesse croît ; les facultés de l'intelligence croissent par le travail.* Augmenter en durée, en nombre : *les jours croissent du 23 décembre au 22 juin ; la population croît avec la richesse.* Naître et se développer : *le blé croît presque partout ; le bananier croît dans les pays chauds. Croître en*, se développer, progresser, sous le rapport de : *croître en sagesse.* V. a. Rendre plus grand : *croître la gloire de quelqu'un* (fig. et vx). ANT. **Décroître, diminuer.**

croix [*kroi*] n. f. (lat. *crux*). Gibet formé de deux pièces de bois placées en travers l'une sur l'autre, où l'on attachait autrefois les criminels : *le supplice de la croix était infligé aux esclaves fugitifs.* Figure représentant la croix de Jésus-Christ. Le bois de la croix où il fut attaché. *Par ext.* Le christianisme ; symbole de la foi chrétienne : *l'étendard de la croix.* Bijou en forme de croix : *croix en diamants, en or, en argent. Croix pectorale*, petite croix qu'un évêque porte suspendue sur la poitrine. Décoration de divers ordres : *la croix de la Légion d'honneur ; la croix de guerre.* Insigne en forme de croix, avec lequel on récompense les écoliers de mérite : *cet enfant a souvent la croix.* Face d'une monnaie qui


1. Croix-reliquaire ; 2. Croix pectorale ; 3. Croix de Saint-Eloi.

porte actuellement la face et a longtemps porté une croix : *jouer à croix ou pile.* Objet quelconque en forme de croix. *Signe de croix*, signe figurant la croix, que font les catholiques. *Chemin de la croix*, série de tableaux ou de figures sculptées qui reproduisent les principaux épisodes de la passion de Jésus-Christ (ces représentations sont ordinairement au nombre de quatorze). *Prendre la croix*, s'engager à faire partie d'une croisade. *Croix rouge* ou *de Genève*, croix rouge sur fond blanc indiquant la neutralité des ambulances, en vertu de la convention de Genève. (V. CROIX-ROUGE.) *Fig.* Peine, affliction : *chacun a sa croix dans ce monde. Faire une croix*, mettre fin à quelque chose ou noter un fait comme extraordinaire.

— ENCYCL. En tant que pièce héraldique, la croix est constituée par la réunion du pal et de la fasce (v. la planche BLASON), mais sa forme, ses

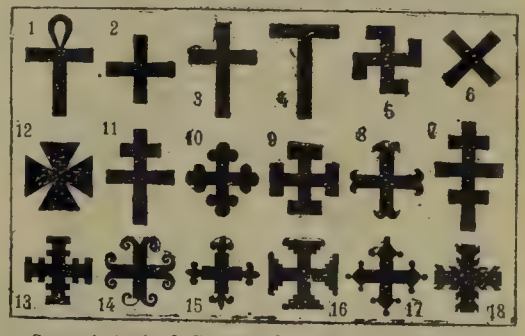
CROIX : 1. Ansée ; 2. Grecque ; 3. Latine ; 4. En tau ; 5. Gammée ; 6. De Saint-André ; 7. Papale ; 8. Ancrée ; 9. Potencée ; 10. Tréflée ; 11. De Lorraine ; 12. De Malte ; 13. Bretessée ; 14. Recercelée ; 15. Florencée, ou fleurdelisée ; 16. Perronnée ; 17. Pommetée ; 18. Ecotée.

dimensions et ses attributs sont variables à l'infini. Parmi les principales, citons : *croix de Saint-André*, en forme d'X ; *croix de Malte*, à quatre branches égales, s'élargissant aux extrémités ; *croix grecque*, dont toutes les branches sont d'égale longueur ; *croix latine*, celle dont une branche est plus longue que les trois autres ; *croix de Saint-Antoine* ou *Tau*, en forme de T ; *croix de Lorraine*, croix qui a deux traverses ou croisillons ; *croix papale*, à trois croisillons. La croix est dite *ancrée, ansée, gammée, potencée, recercelée, tréflée, florencée, pommetée*, etc., suivant les modifications que subissent ses extrémités.

Croix (*ordres de la*). — AUTRICHE. *Ordre de la Croix étoilée.* Fondé en 1668 pour commémorer un fait miraculeux ; il est réservé aux dames nobles. Ruban noir, plié en nœud.

BELGIQUE. *Ordre de la Croix militaire.* Instituée en 1855 par Léopold II. Deux classes. Ruban vert, liséré de rouge.

BRÉSIL. *Ordre impérial de la Croix du Sud* ou *Cruzeiro.* Institué en 1822. Quatre classes ; ruban bleu azur. A été supprimé avec tous les autres ordres brésiliens, lors de la proclamation de la république.

GRANDE-BRETAGNE. *Ordre de la Croix-Rouge.* Institué en 1883 par la reine Victoria, et destiné aux dames. Une seule classe ; ruban bleu liséré de rouge. *Croix de Victoria*, V. VICTORIA.

HESSE. *Croix de la Santé militaire.* Institué en 1870 par le grand-duc Louis III. Une seule classe ; ruban ponceau.

PRUSSE. *Ordre de la Croix-de-Fer.* Institué en 1813, par Frédéric-Guillaume III. Trois classes ; ruban noir à bande blanche sur chaque bord pour faits de guerre, et ruban blanc à bande noire sur chaque bord pour les autres faits. — *Croix commémorative.* Instituée par Guillaume Ier en 1866 pour rappeler le souvenir de la guerre avec l'Autriche. Ruban noir, avec bordure blanc et orange.

RUSSIE. *Ordre de la Croix-Rouge.* Institué en 1878 par Alexandre III et destiné à récompenser les

dames qui ont donné des soins aux blessés. Ruban rouge. V. aussi MÉRITE, DETMOLD, MENTANA, etc.

Croix de Guerre, décoration française instituée en 1915, pendant la Grande Guerre, pour commémorer les citations individuelles à l'ordre des armées de terre et de mer, des corps d'armée, des divisions, des brigades et régiments. C'est une croix en bronze soutenue par deux épées en sautoir, et portant d'un côté l'inscription « République française », de l'autre les dates de la Grande Guerre. Le ruban, vert à liséré rouge sur chaque bord, et divisé verticalement par des filets rouges, est orné d'insignes divers : palme en bronze (pour les citations à l'ordre de l'armée), étoile de vermeil (pour les citations à l'ordre du corps d'armée), étoile en argent (ordre de la division), étoile de bronze (ordre de la brigade ou du régiment. — En 1921 a été instituée une autre *Croix de guerre* spéciale aux théâtres des opérations extérieures. Conforme à la précédente, son ruban est formé de trois bandes verticales, une bleu clair au milieu et deux rouges latérales. V. DÉCORATIONS.



Croix de guerre.

Croix de guerre belge, instituée par arrêté-loi du 25 octobre 1905. Ruban rouge, à sept raies verticales vertes.

Croix du Trahoir (la), croix qui, dès le XIIIe siècle, existait à Paris, au carrefour des rues Saint-Honoré et de l'Arbre-Sec. Près de la croix se trouvait une fontaine, qui a été reconstruite à l'angle des deux rues en 1606 et 1774.

Croix, comm. du Nord, arr. et à 7 kil. de Lille ; 16.440 h. Ch. de f. N. Fonderies.

Croix ou **Cruz** (saint Jean de La), théologien espagnol, dont le nom de famille était **Yepez,** né à Ontiveros (1542-1591). Il travailla avec sainte Thérèse à fonder l'ordre des carmes déchaussés.

Croix des Carmes, lieudit du Bois le Prêtre, situé au centre de la forêt. La croix qui lui donnait son nom se trouvait au milieu des lignes allemandes, dans un secteur qui a vu des combats acharnés en 1915. Après la conquête de la position, des sapeurs du génie l'ont enlevée et placée dans le cimetière où sont enterrés les soldats français tombés en cet endroit.

Croix-d'Hins, comm. de Biganos (Gironde), à 23 kil. S.-O. de Bordeaux. Importante station de T. S. F., dite aussi *Station La Fayette.*

Croix du Sud, constellation de l'hémisphère austral, située entre le Navire et le Centaure.

Croix-aux-Bois (La), petite comm. des Ardennes, arr. et à 8 kil. de Vouziers ; 300 h. Défilé de *la Croix-aux-Bois,* que les Alliés forcèrent en 1792, malgré la résistance des Français. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

Croix-aux-Mines (La), comm. des Vosges, arr. et à 15 kil. de Saint-Dié, sur la Morte, affl. de la Fave ; 1.460 h. Marbre. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.



Insigne de la Croix-Rouge.

Croix-de-Vie, comm. de la Vendée, arr. et à 28 kilom. des Sables-d'Olonne, à l'embouchure de la *Vie* ; 1.990 h. Ch. de f. Et. Bains de mer ; pêcheries, salines ; conserves alimentaires.

Croix-Rouge (*sociétés de la*), sociétés qui, à la suite de la convention de Genève (1864), se sont fondées pour soigner les blessés militaires. Leurs ambulances sont neutralisées en temps de guerre. La plupart des grandes puissances ont leurs sociétés nationales de la Croix-Rouge. En France, la Croix-Rouge est constituée par les trois sociétés suivantes : Société française de secours aux blessés militaires, Association des dames françaises, et Union des femmes de France. V. CONVENTION DE GENÈVE.



Croizette.

Croix-Rousse (la), un des faubourgs de Lyon, au nord de la grande cité, sur la rive droite du Rhône.

Croizette (Sophie CROISETTE, dite), actrice française, née à Petrograd, m. à Paris (1848-1901) ; remporta de grands succès dans les rôles de jeune première.

Cromagnon, localité de la Dordogne, près des Eyzies. Grotte curieuse, où l'on a découvert, entre autres ossements humains, un crâne type de la *race préhistorique de Cromagnon.*

cromesquis [*mès-ki*] n. m. Nom donné à de petites croquettes en forme de carré allongé, préparées avec de la chair de homard, d'écrevisse, du gibier, de la cervelle, etc. : *les cromesquis sont d'origine polonaise.*



Cromlech.

cromlech [*krom'-lèk*] n. m. (bas-breton *kroum-lech*). Monument mégalithique, formé de pierres disposées en cercle, quelquefois autour d'une plus grande : *les cromlechs abondent en Bretagne.*

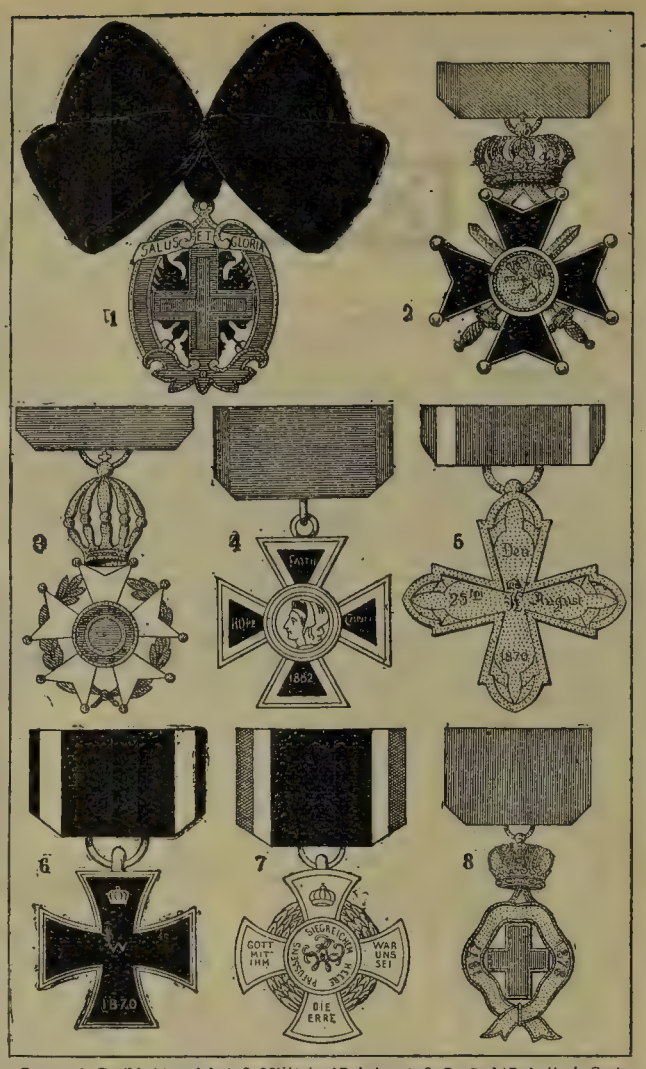

CROIX : 1. Etoilée (Autriche) ; 2. Militaire (Belgique) ; 3. Du Sud (Brésil) ; 4. Croix-Rouge (Grande-Bretagne) ; 5. Santé militaire (Hesse) ; 6. De fer (Prusse) ; 7. Commémorative (Prusse) ; 8. Croix-Rouge (Russie).

cromorne n. m. (allem. *krummhorn*). Ancien instrument de musique à vent, en bois et à anche double, en forme de J.

Cromwell [*krom'-ouèl*] (Thomas), comte d'Essex, lord-chancelier d'Angleterre, né vers 1485, décapité à Londres en 1540, favori de Wolsey et de Henri VIII.

Cromwell (Olivier), protecteur de la république d'Angleterre, né à Huntingdon, m. à Whitehall (1599-1658) ; chef de la révolution qui fit périr sur l'échafaud le roi Charles Ier. Génie étrange, caractère complexe, à la fois illuminé et calculateur, il fut un composé extraordinaire de grandeur et de bassesse, de fourberie et d'enthousiasme, de foi sincère et d'hypocrisie, de générosité et de cruauté, de bon sens et d'extravagance ; tous les contrastes étaient au fond de sa nature orageuse, troublée par les passions politiques, par le fanatisme religieux, par les violences de la guerre civile, par les soucis dévorants de l'ambition. Son gouvernement ou protectorat fut glorieux à l'extérieur pour l'Angleterre. Il dompta l'Ecosse et l'Irlande, accrut la marine, et entretint en Europe d'utiles alliances. Villemain dans son *Histoire de Cromwell,* et Guizot dans son *Histoire de la révolution d'Angleterre,* ont raconté la vie de cet homme célèbre, dont Carlyle a publié les *Lettres et Discours.*



Olivier Cromwell.

Cromwell, grand drame historique de V. Hugo, œuvre injouable, mais dont la préface, restée célèbre comme théorie littéraire, fut une véritable déclaration de guerre aux doctrines classiques admises en matière de théâtre. Elle exposait les principes du drame romantique, que Hugo allait appliquer dans son théâtre. L'auteur partait en guerre contre les trois unités de la tragédie classique, et, au nom du respect de la vérité, faisait du mélange du tragique et du burlesque une des obligations du nouveau système dramatique (1827).

Cromwell ouvrant le cercueil de Charles Ier, tableau de P. Delaroche ; composition d'un caractère littéraire (musée de Nîmes, 1831). Le coloris en est tout à fait poussé au noir. (V. p. 526.)

Cromwell (Richard), troisième fils d'Olivier, m. à Cheshunt (1626-1712), protecteur après son père. D'un caractère faible et indolent, il abdiqua en 1659 et vécut sur le continent jusqu'au 1680.

cron n. m. Terre sablonneuse. Son, issue de blé.

Cronaca (il). *Biogr.* V. POLLAJUOLO.

Cronat, comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 66 kil. de Charolles, non loin de la Loire ; 1.510 h. Ch. de f. P.-L.-M.

crone n. f. Monnaie danoise d'argent, valant 3 fr. 35 c. (On dit aussi COURONNE.)

crône n. m. (flam. *kran*). Grue employée pour charger et décharger les navires.

crône n. f. Cavité creusée par les eaux sous les berges d'une rivière, et où se réfugient volontiers les gros poissons.

Cronje (Piet), général transvaalien, m. à Klerksdorp (1835-1911) ; battu et fait prisonnier par lord Roberts à Paardeberg (1900).

Cronos ou **Kronos,** divinité hellénique, fils d'Ouranos (le Ciel), et de Gæa (la Terre), et frère de Zeus. On l'identifia à Rome avec Saturne.

Cronstadt, v. forte de la Russie d'Europe ; 60.000 h. Port militaire formidablement défendu, dans une île, au fond du golfe de Finlande, à l'embouchure de la Néva



W. Crookes.

Crookes (William), chimiste et physicien anglais, né et m. à Londres (1822-1919). Il découvrit le thallium, inventa le radiomètre et les tubes dits *de Crookes ;* il s'est aussi adonné à l'étude du spiritisme. Correspondant de l'Académie des sciences.

croppetons (À) loc. adv. V. CROUPETONS (À).

croquade [*ka-de*] n. f. Ebauche vive et rapide.

croquaillon [*ka, ll* mll., *on*] n. m. Croquis informe.

croquant [*kan*], **e** adj. Qui croque sous la dent : *biscuit croquant.* N. m. Syn. de CROQUANTE.

croquant [*kan*] n. m. (du village de *Crocq,* d'après d'Aubigné, et, plus vraisemblablement, de *croc,* outil agricole). Nom donné aux paysans révoltés sous Henri IV. *Par extens.* Paysan quelconque, homme de rien.

Croquants (*révolte des*), insurrection des paysans ou *croquants* du Limousin, de l'Agenais, du Quercy, etc. Provoquée par la charge excessive des impôts, elle dura deux ans (1594-1596).

croquante [*kan-te*] n. f. Sorte de gâteau fait d'amandes torréfiées.

croque au sel (à la) loc. adv. Sans autre assaisonnement que du sel : *artichauts à la croque au sel.*

croque-lardon n. m. invar. Parasite, personne qui cherche les invitations à dîner.

croquembouche [*kan*] ou **croque-en-bouche** n. m. Toute sorte de pâtisseries croquantes.

croquement [*ke-man*] n. m. Bruit d'un objet que l'on croque.

croque-mitaine n. m. Etre fantastique et méchant, dont on menace les enfants pour les effrayer. Epouvantail. Pl. des *croque-mitaines.*

— ENCYCL. Le croque-mitaine est un de ces monstres légendaires dont les nourrices ont, de tout temps, épouvanté leurs bébés. Tantôt croque-mitaine mange les petits enfants, tantôt il se contente de les mettre au cachot, ou de leur donner le fouet ; parfois aussi il les fait dévorer par des animaux féroces.



Croque-mort (Paris).

croque-mort n. m. *Pop.* Agent des pompes funèbres. Pl. des *croque-morts.*

croque-noisette ou **croque-noix** n. m. Nom vulgaire du muscardin.

croque-note n. m. *Fam.* Mauvais musicien. Pl. des *croque-note* ou *croque-notes.* Syn. CROQUE-SOL.

croquer [*ké*] v. n. (de *croc*). Faire du bruit sous la dent : *le sucre croque sous la dent.* V. a. Manger des choses qui font du bruit sous la dent. Dessiner, peindre à la hâte : *croquer un paysage. Joli à croquer,* joli à donner le désir d'en esquisser l'image. *Musiq. Croquer une note,* la passer. *Croquer le marmot,* attendre longtemps. Accrocher avec un croc : *croquer un palan. Jeux.* Au croquet, chasser une boule hors du jeu.

croquet [*kè*] n. m. Sorte de biscuit fort dur. *Fam.* Personne prompte à s'emporter.

croquet [*kè*] n. m. (mot angl., lui-même emprunté au français). Jeu qui consiste à faire passer des boules de bois sous des arceaux, au moyen de maillets, en suivant un trajet spécial.



Départ

Jeu de croquet. Disposition ordinaire des arceaux et des piquets.

— ENCYCL. *Jeu.* Le croquet se joue entre huit joueurs, partagés en deux camps égaux. Chaque joueur a un maillet et une boule, tous deux marqués d'une même couleur. Sur un sol plat, de 10 à 15 mètres de long et de 6 à 8 mètres de large, on enfonce en les espaçant de 2 mètres les uns des autres dix arceaux, dont deux doubles en croix, au centre, sont munis d'une sonnette. Les limites du jeu sont marquées par deux piquets peints : l'un, le *fock,* à 2 mètres en avant du premier arceau ; le second, le *besan,* à 2 mètres en arrière du dernier arceau. Le jeu consiste à faire passer la boule sous chacun des arceaux, en la frappant avec le maillet, et à lui faire toucher le *besan,* puis à recommencer le chemin inverse en touchant le *fock* en dernier lieu.

Si un joueur, en poussant sa boule en touche une autre, ce qui se dit *roquer,* il peut jouer un second coup ou *croquer,* en plaçant la boule roquée contre la sienne, qu'il maintient en place en posant le pied dessus, et en frappant cette dernière avec le maillet. Le contre-coup chasse l'autre bille au loin.

On roque et on croque pour retarder le camp adverse; lorsqu'on est en tête, c'est-à-dire qu'on n'a plus qu'à toucher le fock, on devient *corsaire*.

croquette [*kè-te*] n. f. Boulette de pâte, de hachis, etc., saupoudrée de chapelure de pain, puis trempée dans du jaune d'œuf, et frite.

croqueur, euse [*keur, eu-ze*] n. Personne, animal qui croque : *le renard, croqueur de poules.*

croquignole [*ki-gno-le*] n. f. Petite pâtisserie croquante. Chiquenaude sur le nez.

croquignolet [*ki-gno-lè*] n. m. Petite pâtisserie sèche et dure.

croquis [*ki*] n. m. (de *croquer*). Esquisse, première pensée d'un peintre. *Fig.* Ebauche d'un ouvrage d'esprit. *Croquis coté*, v. COTÉ.

Cros (Henri), sculpteur français, né à Narbonne, m. à Sèvres (1840-1907). Il a restitué les procédés de la sculpture en verre et de la peinture à l'encaustique. — Son frère, CHARLES, né à Fabrezan, m. à Paris (1842-1888), savant, poète et humoriste, a découvert le procédé indirect de la photographie des couleurs et le principe du phonographe, et créé le monologue de salon. Il a écrit des poèmes bizarres.

Cros-de-Géorand, comm. de l'Ardèche, arr. et à 61 kil. de Largentière, sur le Tauron, sous-affl. de la Loire; 1.310 h.

croskill [*kros-kil*] n. m. (du n. de l'inventeur). Rouleau spécial pour briser les mottes de terre. On l'appelle aussi *brise-mottes.* (V. la planche AGRICULTURE.)

croskiller [*kil-lé*] v. a. Effectuer le croskillage.

croskillage [*kros-kil-la-je*] n. m. Roulage au moyen du croskill.

crosne [*krô-ne*] n. m. (de *Crosnes*, localité de l'arrond. de Corbeil, où cette plante fut semée pour la première fois en Europe). Plante labiée, à tubercule comestible : *les crosnes sont un légume d'hiver.*


Crosne du Japon.

— ENCYCL. Le crosne est une labiée vivace, originaire du Japon, dont la souche émet de nombreux rhizomes, portant une série d'étranglements. Ce sont ces rhizomes qui constituent la partie alimentaire; cuits, leur saveur rappelle à la fois celle de l'artichaut, du salsifis, et de la pomme de terre.

Crosnier (Irma), actrice française, née et m. à Paris (1820-1907); elle tint avec un grand talent les rôles de duègne.

cross n. m. *Boxe.* Coup croisé intermédiaire entre le *direct* et le *swing*, et qui se porte à l'estomac ou au menton.

Crossac, comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 20 kil. de Saint-Nazaire, à la lisière de la Grande-Brière; 1.690 h. Ch. de f. du Morbihan.

cross-country [*kross-keun-tré*] n. m. (m. angl.). Sorte de course à pied, dont la piste est tracée à travers champs à l'aide de rognures de papier. (On dit parfois par abrév. CROSS.)

crosse [*kro-se*] n. f. (de *croc*). Bâton pastoral d'évêque : *la crosse est le symbole du pouvoir épiscopale.* (V. ÉVÊQUE.) Bâton recourbé, usité dans certains jeux pour chasser une balle. Le jeu même. Béquille qui se pose sous l'aiselle. Partie recourbée : *crosse de l'aorte.* Partie du bœuf, qui vient immédiatement au-dessous du gîte ou trumeau. Partie inférieure et recourbée du bois du fusil. (V. FUSIL.) *Mettre la crosse en l'air*, se rendre, en parlant de soldats. *Crosse d'affût*, partie par laquelle l'affût repose sur le sol. (V. CANON.)


Crosse d'évêque (XIIIe s.).

— ENCYCL. *Jeux.* La crosse canadienne est une variété du jeu de balle. Les joueurs, divisés en deux camps égaux de douze joueurs, sont armés d'une crosse dont la concavité est remplie par un filet. La partie se joue sur un terrain de 100 mètres de long sur 45 mètres de large. Les buts sont marqués par deux poteaux de 1m,80 de haut réunis par une traverse et plantés à 1m,80 l'un de l'autre. Les joueurs cherchent à envoyer avec leur crosse la balle dans le but du camp adverse. Un gardien, placé près de chaque but, s'efforce d'arrêter la balle chaque fois qu'elle menace le but.

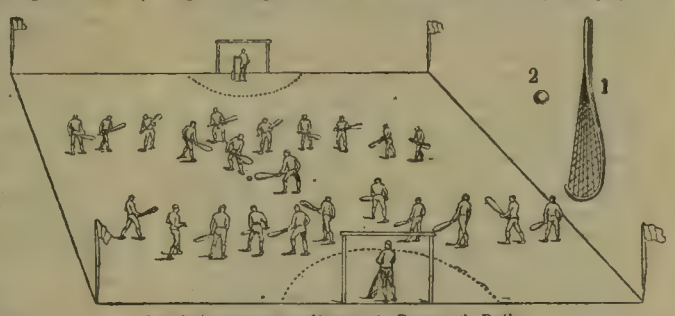

Jeu de la crosse canadienne : 1. Crosse ; 2. Balle.

crossé [*kro-sé*], **e** adj. Qui a le droit de porter la crosse : *abbesse crossée.*

crosser [*kro-sé*] v. a. Pousser, avec une crosse, une balle ou une pierre. Traiter durement ou avec mépris. V. n. Jouer à la crosse.

crosseron [*kro-se*] n. m. Partie supérieure, façonné en volute, d'une crosse épiscopale ou abbatiale : *les crosserons du moyen âge contenaient des reliques.*

crossette [*kro-sè-te*] n. f. Jeune branche de vigne, de figuier, etc., avec un peu de vieux bois à sa base, pour faire des boutures. Saillie en angle, au dernier claveau d'une plate-bande. Ressaut ménagé à l'angle d'un chambranle.

crosseur [*kro-seur*] n. m. Qui joue à la crosse. *Fam.* Qui crosse, qui maltraite : *un vilain crosseur.*

crossillon n. m. Syn. de CROSSERON.

crossoptilon n. m. Genre de gallinacés de la famille des phasianidés, originaires de la Chine.

crot [*kro*] n. m. Récipient, petit pot en terre que l'on place au pied des pins pour recueillir la résine.

crotale n. m. (du gr. *krotalon*, grelot). Sorte de castagnettes dont se servaient les prêtres de Cybèle. Reptile ophidien d'Amérique.

— ENCYCL. Le crotale, plus communément appelé *serpent à sonnettes*, habite l'Amérique; il compte parmi les serpents les plus venimeux, et sa morsure est presque toujours mortelle. Il est robuste, atteint 2 mètres de long, et la queue est garnie d'étuis cornés, qui produisent un bruit assez fort quand il l'agite.


Crotale.

crotalidés n. m. pl. Famille de reptiles ophidiens solénoglyphes, dont le *crotale* est le type. S. un *crotalidé.*

crotaloïde adj. Qui a la forme du serpent crotale.

crotaphique adj. (du gr. *krotaphos*, tempe). Qui appartient à la tempe.

crotaphite adj. et n. m. Se dit du muscle temporal.

croton n. m. (gr. *krotôn*, ricin). Genre d'euphorbiacées (*croton tiglium*), dont une espèce fournit des graines qui contiennent une huile irritante, purgatif drastique très énergique.


Croton : a, fleur mâle coupée ; b, fleur femelle ; c, fruit.

Crotone, v. de l'anc. Italie (Grande-Grèce), patrie de Pythagore et de l'athlète Milon. (Hab. *Crotoniates.*)

crotonine n. f. Alcaloïde extrait de la graine du *croton tiglium.*

crotonique adj. Se dit d'un acide que l'on trouve dans les graines du croton tiglium.

Crotoy [*toi*] **(Le),** comm. de la Somme, arr. et à 26 kil. d'Abbeville; 2.560 h. (*Crotelois*). Ch. de f. Bains de mer (plage de sable). Port de pêche, ostréiculture.

crotte [*kro-te*] n. f. Fiente de certains animaux. Boue des rues et des chemins. *Crottes de chocolat*, nom donné à des bonbons de chocolat garnis à l'intérieur de pâte d'amandes, de crème, etc.

crotter [*kro-té*] v. a. Salir de boue : *crotter ses bottes.* **Se crotter** v. pr. Se salir de boue. *Fig.* S'embarrasser, s'embrouiller.

crottin [*kro-tin*] n. m. Excrément des chevaux, des mulets et de quelques autres animaux : *le crottin est un excellent fumier.*

— ENCYCL. Le crottin de cheval constitue un très bon engrais pour les terres froides. Il importe de le laisser mûrir quelques mois, à l'abri de la pluie et du soleil, avant d'en faire usage.

crotton [*kro-ton*] n. m. Morceau de sucre qui n'a pu passer au sas.

crottu [*kro-tu*], **e** adj. Piqué de petite vérole. (Vx.)

crouchaut [*chô*] n. m. Pièce de bois arrondie à l'avant d'un bateau.

croulant [*lan*], **e** adj. Qui croule : *murs croulants. Fig.* Qui menace ruine : *empire croulant.*

croule n. f. Chasse aux bécasses, à l'époque de l'accouplement, au passage de printemps.

croulement [*man*] n. m. Eboulement, affaissement, chute : *croulement d'une maison, d'un pont.*

crouler [*lé*] v. n. (lat. pop. *corrotulare*; de *cum*, avec, et *rotulus*, rouleau). Tomber en s'affaissant, s'effondrer : *cette maison croule. Par exagér.*, être ébranlé : *la salle croulait sous les applaudissements. Fig.* Etre réduit à rien : *cette objection fait crouler votre système.* V. a. Faire écrouler. (Vx.)

crouler v. n. (de *croule*). En parlant de la bécasse, pousser le cri particulier à son espèce.

croulier [*li-é*], **ère** adj. Se dit d'une terre, d'un terrain à sol mouvant. (Peu us.)

croup [*kroup*] n. m. (mot angl.). Laryngite à fausses membranes, qui est le plus souvent de nature diphtéritique et qui peut amener la mort par asphyxie : *le croup attaque surtout les enfants.* (On l'appelle aussi LARYNGITE DIPHTÉRITIQUE. V. DIPHTÉRIE.) *Faux croup* ou *laryngite striduleuse*, spasme du larynx, non dangereux.

croupade n. f. Saut dans lequel le cheval porte les jambes de derrière sous le ventre.

croupal, e, aux adj. Qui a le caractère du croup : *voix, toux croupale.*

croupe n. f. (german. *kruppa*). Partie postérieure de certains animaux, qui s'étend depuis les reins jusqu'à l'origine de la queue. V. CHEVAL. *Fam.* Derrière d'une personne. Sommet d'une montagne qui se prolonge et n'est pas à pic. Espèce de coupole surmontant le chevet d'une église. Partie de la charpente supportant les petits égouts d'un toit à plusieurs pentes. Loc. adv. : *En croupe*, à cheval sur la croupe, derrière la personne qui est en selle : *monter en croupe.*

croupé, e adj. Qui a une croupe de telle ou telle façon, en parlant d'un cheval, etc. : *jument bien croupée, mal croupée.*

croupetons (à). Dans la position accroupie.

croupeux, euze [*peû, eu-ze*] adj. Qui est de la nature du croup : *affection croupeuse.* Affecté du croup : *un enfant croupeux.*

croupi, e adj. (de *croupir*). Stagnant et gâté : *les eaux croupies sont très dangereuses à boire.*

croupiader [*dé*] v. a. Mouiller en croupiat.

croupiat [*pi-a*] n. m. *Mar.* Filin frappé sur un point fixe et servant, pendant l'appareillage, à faire abattre le navire.

croupien, enne [*pi-in, è-ne*] adj. *Anat.* Se dit des trois muscles fessiers qui forment la croupe.

croupier [*pi-é*] n. m. (de *croupe*; anciennem., celui qui se tenait *en croupe* derrière le joueur). Employé d'une maison de jeu, chargé de diriger les parties. Associé à une entreprise financière.

croupière n. f. Longe de cuir qui passe sous la queue du cheval, du mulet, etc. *Fig. Tailler des croupières à quelqu'un*, lui susciter des embarras. *Mar.* Syn. de CROUPIAT. Pièce qui maintient l'arrière ou l'avant d'un train de bois.

croupion n. m. Extrémité inférieure de l'épine dorsale, chez l'homme. Partie à laquelle sont attachées les plumes de la queue d'un oiseau.

croupion (Parlement). V. PARLEMENT.

croupionner [*o-né*] v. n. Se dit d'un cheval qui lève la croupe comme pour ruer, mais ne rue pas.

croupir v. n. (de *croupe*, anciennem., être accroupi, couché). Se dit des eaux dormantes qui se corrompent, de certaines matières qui pourrissent dans une eau stagnante : *on ne doit pas laisser croupir le purin dans la cour des fermes. Fig.* Vivre dans un état honteux : *croupir dans le vice.*

croupissant [*pi-san*], **e** adj. Qui croupit : *eaux croupissantes.*

croupissement [*pi-se-man*] n. m. Action de croupir. (Peu us.)

croupon n. m. Cuir de vache ou de bœuf dont on a retranché la tête et le ventre.

crousille [*zi, ll* mll., *é*] n. f. Enceinte de filet établie sur le bord des étangs du Midi.

croustade [*krous-ta-de*] n. f. (ital. *crostata*). Croûte frite et croquante. Pâté chaud, à croûte croquante : *croustade de nouilles, aux truffes.*

croustillant [*krous-ti, ll* mll., *an*], **e** adj. Qui croque sous la dent : *gâteau croustillant. Fig.* Leste, légèrement grivois : *histoire croustillante.*

croustille [*krous-ti, ll* mll., *é*] n. f. (provenç. *croustilho*). Petite croûte. *Fam.* et *par ext.* Petit repas.

croustiller [*krous-ti, ll* mll., *é*] v. n. Manger des croustilles. Croquer sous la dent.

croustilleusement [*krous-ti, ll* mll., *eu-ze-man*] adv. D'une façon croustilleuse.

croustilleux, euse [*krous-ti, ll* mll., *eû, eu-ze*] adj. Qui abonde en détails piquants et un peu libres : *récit croustilleux.*

croûte n. f. (lat. *crusta*). Partie extérieure du pain, durcie par la cuisson. *Casser une croûte, casser la croûte*, faire une légère collation. Pâte cuite qui renferme la viande d'une tourte, etc. Reste de pain mis au rebut. Tout ce qui se durcit sur quelque chose. Plaque que forme sur la peau l'humeur ou le sang séché. *Croûte au pot*, morceau de croûte de pain que l'on trempe dans du bouillon gras; le bouillon ainsi préparé. *Croûte terrestre*, écorce solidifiée de la Terre. *Fig.* Mauvais tableau.

croûtelette [*lè-te*] n. f. Petite croûte.

croûter v. n. *Arg.* Manger.

croûteux, euse [*teû, eu-ze*] adj. Qui a des plaques semblables à des croûtes.

crouth n. m. (gallois *crwth*). Ancien instrument de musique à cordes frottées, de la famille des violons.


Crouth (XIe s.).

croûtier [*ti-é*] n. m. *Fam.* Peintre qui ne fait que des croûtes.

croûton n. m. Morceau de croûte, surtout à l'extrémité du pain. Petit morceau de pain frit qu'on met dans une purée, une omelette, etc. *Fam.* Homme inintelligent. Personne encroûtée dans sa routine.

croûtonner [*to-né*] v. n. Faire de la mauvaise peinture. *Pop.* Mangeoter du pain, entre ses repas.

Crouy, comm. de l'Aisne, arr. et à 4 kil. de Soissons, sur la Jossienne, petit affluent de l'Aisne; 1.420 h. Ch. de f. N. Eglise fortifiée du XIIIe siècle. Pris par les Allemands en 1914, repris par les Français en 1915, reperdu trois jours après et repris définitivement en 1918. Entièrement détruit.

Crowe (Joseph Archer), historien d'art, né à Londres, m. à Wurtzbourg (1825-1896), collaborateur de Cavalcaselle pour l'*Histoire de la peinture en Italie.*

crown [*kra-oun'*] n. m. Couronne, monnaie d'argent anglaise valant 5 fr. 81 c.

crown-glass [*kra-oun'-glass*] n. m. Cristal blanc, de très belle qualité, employé pour les lentilles des instruments d'optique.

Croy [pr. *krou-t*], illustre famille française de Picardie. Un de ses membres les plus distingués, EMMANUEL **de Croy,** maréchal de France, consacra une partie de sa fortune à restaurer le port de Dunkerque (1718-1787).

croyable [*kroi-ia-ble*] adj. Qui peut être cru : *témoin, fait croyable.* ANT. **Incroyable, douteux.**

croyance [*kroi-ian-se*] n. f. Action de croire. Ce qu'on croit. Foi religieuse : *il faut respecter toutes les croyances, dès qu'elles sont sincères.* ANT. **Incroyance, défiance, doute.**

croyant [*kroi-ian*], **e** n. Qui croit ce que sa religion enseigne. *Les croyants*, nom que se donnent les musulmans : *le commandeur des croyants* (le calife). ANT. **Incrédule, mécréant.**

Crozant, comm. de la Creuse, arr. et à 35 kil. de Guéret, sur la Creuse, grossie à cet endroit de la Sedelle; 1.800 h. Magnifiques ruines d'un château féodal.

Crozat [*za*] (Antoine), marquis DU CHÂTEL, riche financier français, né à Toulouse, m. à Paris (1655-1738). — Son fils, JOSEPH-ANTOINE **Crozat,** marquis DE TUGNY, né à Toulouse, m. à Paris (1696-1740), réunit une célèbre collection d'objets d'art.

Crozat (CANAL DE), canal de navigation du dép. de l'Aisne, entre l'Oise et la Somme.

Crozatier (Charles), habile fondeur en bronze, né au Puy-en-Velay, m. à Paris (1795-1855).

Crozon, ch.-l. de c. (Finistère), arr. et à 38 kil. de Châteaulin, dans la *presqu'île de Crozon ;* 8.780 h. Sel, sardines. Jolie plage de sable. et grottes à Morgat. — Le cant. a 8 comm. et 19.000 h.

Crozon-sur-Vauvre, comm. de l'Indre, arr. et à 17 kil. de La Châtre ; 1.220 h. Carrières.

cru n. m. (de *croître*). Quantité dont un objet a crû. Production ; en particulier, production vinicole : *les crus de Bourgogne sont universellement estimés.* Terroir où croît quelque chose. *Vin du cru,* vin qui est du pays où on le consomme. *Fig. Dire une chose de son cru,* venant de son fonds personnel.

cru, e adj. (lat. *crudus*). Qui n'est pas cuit : *les huîtres se mangent crues.* Indigeste : *le concombre est très cru. Soie crue,* qui n'a subi aucune préparation industrielle. *Fig.* Trop peu ménagé, trop peu adouci : *intrigue trop crue, ton trop cru.* Choquant, trop libre : *anecdote un peu crue.* N. m. Ce qui n'est pas cuit. Pâte céramique séchée sans être cuite. Loc. adv. : *A cru,* sur la peau nue. ANT. **Cuit.**

Cruas, comm. de l'Ardèche, arr. et à 15 kil. de Privas, près du Rhône ; 1.920 h. Ch. de f. P.-L.-M.

cruauté [*kru-ô*] n. f. (lat. *crudelitas*). Inhumanité, férocité. Action cruelle. Rigueur : *cruauté du sort.* ANT. **Douceur, clémence, humanité.**


Cruche.

cruchade n. f. Bouillie de maïs. (Dialect.)

cruche n. f. (germ. *kruka*). Vase à anse, à large ventre et à cou étroit. *Fig.* et *pop.* Personne niaise, sotte, stupide. PROV. : **Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se brise,** à force de braver un danger, on finit par y succomber.


Cruchons.

Cruche cassée (*la*), tableau de Greuze, au Louvre ; figure de jeune fille, d'une naïveté charmante. (V. p. 526).

cruchée [*ché*] n. f. Le contenu d'une cruche.

crucherie [*rî*] n. f. *Fam.* Bêtise, ineptie.

cruchette [*chè-te*] n. f. Petite cruche.

cruchon n. m. Petite cruche. *Pop.* Sot, idiot.

crucial, e, aux adj. (du lat. *crux, crucis,* croix). *Chir.* Fait en croix : *incision cruciale.*


Crucifère (giroflée).

crucifère adj. (du lat. *crux, crucis,* croix, et *ferre,* porter). Qui porte une croix : *colonne crucifère.* N. f. pl. Famille de plantes dont la fleur a une corolle formée de quatre pétales en croix, comme le *chou,* le *navet,* la *giroflée,* etc. S. une *crucifère.*

— ENCYCL. Les crucifères sont des plantes herbacées, à feuilles alternes, à fleurs régulières, dont les quatre pétales ont les limbes étalés en croix, d'où le nom de la famille. On en connaît un grand nombre d'espèces, jouissant presque toutes de propriétés anti-scorbutiques. Citons : la giroflée, le chou, la moutarde, le cresson, le radis, le raifort, etc.

crucifiant [*fi-an*], **e** adj. Qui crucifie, qui mortifie.

crucifié, e adj. Attaché à une croix. *Fig.* Mortifié. N. m. Homme crucifié. Absolum. *Le Crucifié,* Jésus-Christ.

crucifiement ou **crucifîment** [*fîman*] n. m. Action de crucifier. Tabl. représentant le crucifiement de Jésus-Christ. Pratiques austères, mortifications.


Le Crucifiement du Christ (Andrea da Milano).

Crucifiement, titre de divers tableaux, parmi lesquels nous citerons : *le Crucifiement du Christ,* tableau d'Andrea da Milano (Louvre) ; — le *Crucifiement de saint André,* tableau de Murillo (Madrid) (v. p. 526) ; — *le Crucifiement de saint Pierre,* du Guide (Vatican). La tête du saint y est d'une remarquable expression (v. p. 587).

crucifier [*fi-é*] v. a (lat. *crux, crucis,* croix, et *figere,* fixer. — Se conj. comme *prier.*) Faire subir le supplice de la croix. *Fig.* Faire subir des tortures morales.

crucifix [*fi*] n. m. invar. (du lat. *crucifixus,* crucifié). Représentation de Jésus-Christ en croix.


Crucifix (émail, XIIIe siècle).

crucifixion [*fik-si-on*] n. f. Action de crucifier. Image représentant une mise en croix.

cruciforme adj. En forme de croix : *ligaments cruciformes.*

crucigère adj. *Hist. nat.* Qui porte une croix.

crucirostre [*ros-tre*] adj. *Zool.* Qui a le bec croisé.

crude ammoniac [pr. angl. *krou-da-mo-ni-ak'*] n. m. (mot angl. signif. *ammoniaque crue*). Produit de l'épuration du gaz d'éclairage formé par un mélange complexe de sulfate d'ammoniaque, soufre libre, sulfocyanure de fer et d'ammoniaque : *le crude ammoniac est employé comme engrais azoté à décomposition lente, et comme insecticide.* (On écrit aussi, mais à tort, CRUD AMMONIAC.)

crudité n. f. (lat. *cruditas*). Etat de ce qui est cru : *crudité des fruits. Fig.* Expression trop libre : *dire des crudités.* Pl. Fruits, légumes crus : *manger des crudités.* Aigreurs produites dans l'estomac par des aliments mal digérés.

crudivore adj. (du lat. *crudus,* cru, et *vorare,* dévorer). Se dit des peuples qui se nourrissent d'aliments crus.

crue [*krû*] n. f. (de *croître*). Augmentation, croissance : *crue d'un arbre.* Elévation d'un cours d'eau : *les crues régulières du Nil fertilisent l'Egypte.* ANT. **Baisse.**

cruel, elle [*kru-èl, è-le*] adj. (lat. *crudelis*). Qui aime à faire du mal, à voir souffrir : *Domitien fut un cruel tyran.* Qui prouve la méchanceté : *parole cruelle.* Qui fait souffrir : *douleur cruelle.* Rigoureux : *destin cruel.* Fâcheux, importun : *un cruel contretemps.* ANT. **Doux, clément, humain.**

Cruelle énigme, roman de P. Bourget (1885) ; subtile étude de psychologie, qui a pour objet « la trahison de la femme et la faiblesse de l'homme ». Hubert Liauran, dont la mère et la grand'mère ont développé à l'excès la sensibilité, s'éprend de Thérèse de Sauve, mélange de noblesse et de perversité. Instruit de la trahison de sa maîtresse, il cherche vainement à s'affranchir de cet amour, qui constitue la « cruelle énigme ».

cruellement [*kru-è-le-man*] adv. D'une manière cruelle : *souffrir cruellement.*

cruentation [*an-ta-si-on*] n. f. (de *cruenté*). Ecoulement du sang par une plaie.

cruenté [*an-té*], **e** adj. (lat. *cruentus*). Imprégné de sang : *lait cruenté.*

Cruet, comm. de la Savoie, arr. et à 14 kil. de Chambéry, près de l'Isère ; 790 h. Ch. de f. P.-L.-M. Source sulfureuse.

Cruikshank (George), caricaturiste anglais, né à Londres, dont l'œuvre comprend plusieurs milliers de dessins satiriques sur la politique, et des illustrations pour les livres de Dickens, Ainsworth, etc. (1792-1878).

cruiser [*krou-zeur'*] n. m. (m. angl.) Yacht de promenade, assez puissant pour s'écarter de la côte.

cruising [*krou-zin'gh'*] n. m. (m. angl.). Navigation en yacht à une certaine distance des côtes.

crumenifère adj. (du lat. *crumena,* bourse, et *ferre,* porter). *Hist. nat.* Qui porte un organe en forme de bourse.

crûment [*man*] adv. D'une manière dure, sans ménagement : *dire crûment les choses.*

cruor n. m. (mot lat.). Partie du sang qui se coagule, par opposition au *sérum.*

Cruppi (Jean), magistrat et homme politique français, né à Toulouse en 1855 ; auteur de travaux remarquables sur la réforme de l'organisation judiciaire.

crural, e, aux adj. (du lat. *crus, cruris,* jambe). Qui appartient à la cuisse : *artère crurale.*

cruro-génital, e, aux adj. Qui appartient à la cuisse et aux parties génitales.

Crusca (*académie della*), ou **Académie du Son,** parce que ses membres avaient pris pour insigne un blutoir symbolique, chargé de discerner la bonne langue italienne de la mauvaise, célèbre société littéraire fondée à Florence au XVIe siècle, et dont le *Dictionnaire* fait autorité.

Cruseilles [*zè, ll* mll., *e*], ch.-l. de c. (Haute-Savoie), arr. et à 15 kil. de Saint-Julien ; 1.680 h. — Le cant. a 11 comm. et 6.650 h.

crusher [*kreu-cheur*] n. m. (m. angl.). Cylindre en métal malléable, destiné à mesurer les pressions développées au moment du tir dans l'âme d'une bouche à feu.

Crussol, anc. famille française, qui tirait son nom de la localité de Crussol (Ardèche). Les ruines du château de Crussol se voient encore dans la vallée du Rhône sur une cime rocheuse. — JACQUES DE **Crussol,** capitaine huguenot (1540-1584), devint duc d'Uzès et se convertit au catholicisme.

crustacés [*krus-ta-sé*] n. m. pl. (du lat. *crusta,* croûte). Classe d'animaux articulés, à respiration branchiale, à téguments solides composant une carapace chitineuse encroûtée de sels calcaires : *le crabe, le homard, l'écrevisse sont des crustacés.* S. un *crustacé.* (V. la planche ARTHROPODES.)

— ENCYCL. Les crustacés ont des paires de membres plus ou moins nombreuses, mais rarement réduites à moins de cinq. Ils sont ovipares, et ont des sexes séparés ; ils passent par des métamorphoses nombreuses ; ils sont presque tous aquatiques, et les formes terrestres possèdent toujours des branchies.

Les crustacés atteignent souvent des dimensions considérables : certains homards mesurent 1 mètre

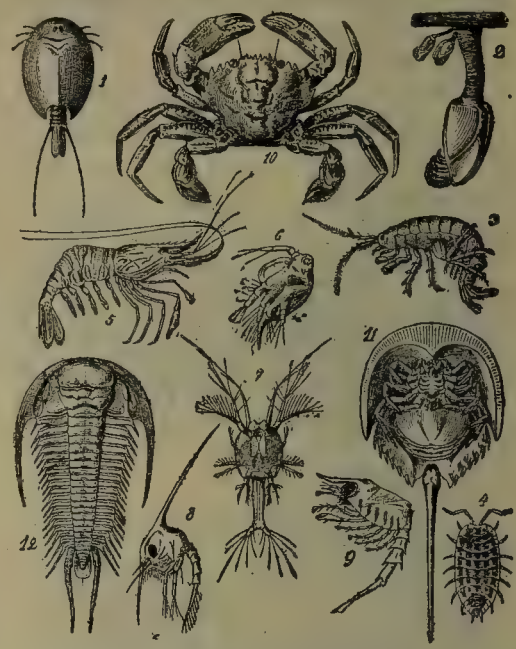
Crustacés : 1. Apus ; 2. Anatife ; 3. Gamare ; 4. Cloporte ; 5. Crevette ; 6. Larve de balane ; 7. Larve de pœcus ; 8. Larve de crabe ; 9. Larve de homard ; 10. Crabe ; 11. Limule ; 12. Trilobite.

de longueur ; d'autres, au contraire, sont microscopiques, et constituent le *plancton.* La plupart sont comestibles. La classification est assez difficile, on les divise en *entomostracés, malacostracés,* et *gigantostracés.*

crustacéen, enne [*sé-in, è-ne*] adj. Qui a rapport aux crustacés.

crustoderme adj. (du lat. *crusta,* croûte, et du gr. *derma,* peau). Se dit des poissons qui ont la peau dure et croûteuse.

Cruveilhier [*vè-i, l* mll., *ié*] (Jean), célèbre médecin français, né à Limoges, m. à Sussac (Haute-Vienne) [1791-1874]. Il donna de beaux exemples de dévouement professionnel ; il fut élève de Dupuytren.


Cruveilhier.

Crux-la-Ville, comm. de la Nièvre, arr. et à 38 kil. de Nevers, sur un affl. de l'Aron naissant ; 1.380 h. Ch. de f. économ. Chaux.

Cruybeke, ville de Belgique (Flandre-Orientale), sur l'Escaut ; 4.110 h.

Cruyshautem, bourg de Belgique (Flandre-Orientale), sur un affluent de la Lys ; 6.120 h.

cruzade n. f. Monnaie de Portugal, valant environ 3 francs.

Cruzeiro (*ordre du*). V. CROIX.

Cruzy, comm. de l'Hérault, arr. et à 38 kil. de Saint-Pons, sur la Roquefourcade ; 1.650 h. Source minérale.

Cruzy-le-Châtel, ch.-l. de c. (Yonne), arr. et à 20 kil. de Tonnerre ; 720 h. — Le cant. a 18 comm. et 5.540 h.

cryanesthésie [*nès-té-zî*] n. f. (du gr. *kruos,* froid, *an* priv., et *aisthêsis,* sensibilité). Insensibilité au froid, d'origine morbide.

cryesthésie [*kri-ès-té-zî*] n. f. (du gr. *kruos,* froid, et *aisthêsis,* sensibilité). Sensibilité exagérée au froid que présentent certains malades.

cryogène n. m. (du gr. *kruos* froid, et *gennân,* engendrer). Mélange réfrigérant formé de glace pilée ou de neige et d'un sel ou d'un acide soluble.

cryogénine n. f. Médicament analgésique et surtout antipyritique.

cryohydrate [*kri-o-i*] n. m. (du gr. *kruos,* glace, et *hudôr,* eau). Hydrate qui se forme par congélation de la solution d'un sel dans l'eau à la température d'eutexie.

cryolite ou **cryolithe** n. f. Fluorure double naturel d'alumine et de soude.

cryomètre n. m. (du gr. *kruos,* froid, et *metron,* mesure). Instrument pour mesurer l'intensité du froid.

cryométrie [*trî*] n. f. Connaissance et application du cryomètre.

cryophore n. m. (du gr. *kruos,* froid, et *phoros,* qui porte). Instrument de laboratoire dans lequel l'eau arrive à congélation, par suite de sa propre évaporation.

cryoscopie [*kri-os-ko-pî*] n. f. (du gr. *kruos,* froid, et *skopein,* examiner). Partie de la physique, qui étudie les lois de la congélation des dissolutions salines.

— ENCYCL. Les dissolutions salines sont soumises aux lois dites « de Raoult » : 1° l'abaissement du point de congélation est proportionnel à la concentration de la solution ; 2° l'abaissement du point de congélation est le même pour différents corps dissous à molécules égales.

cryothérapie [*pî*] n. f. (du gr. *kruos,* froid, et *therapeia,* traitement). Traitement par le froid.

crypte n. f. (du gr. *kruptos,* caché). Souterrain d'église, où l'on enterrait autrefois les morts : *la crypte de la basilique de Saint-Denis contient les restes des derniers Bourbons. Anat.* Dépression de la surface des amygdales.

— ENCYCL. Les cryptes furent, dans les premiers siècles du christianisme, des lieux souterrains où les fidèles ensevelissaient leurs morts et honoraient leurs martyrs. Quand on éleva des églises, la crypte fut conservée au-dessous et ne fut plus destinée

qu'à l'ensevelissement des membres du clergé ou au dépôt de quelques corps saints. A partir du XIVe siècle, on en construisit beaucoup moins fréquemment.

cryptie [*krip-ti*] n. f. (du gr. *kruptein*, cacher). Chasse et massacre d'ilotes qu'exécutait de temps à autre la jeunesse de Lacédémone.

cryptique adj. Qui repose, qui vit dans les cryptes : *l'existence cryptique des catéchumènes.*

cryptobium [*bi-om*] n. m. Genre d'insectes coléoptères de petite taille, comprenant des staphylins dont une espèce habite la France.

cryptocalvinisme [*nis-me*] n. m. (du gr. *kruptos*, caché, et de *calvinisme*). Opinion de ceux des luthériens qui cherchaient à réaliser un rapprochement avec les calvinistes.

cryptocalviniste [*nis-te*] n. m. Luthérien qui cherchait à rapprocher son parti de celui des calvinistes. Syn. PHILIPPISTE.

cryptocéphale n. m. Genre d'insectes coléoptères comprenant des formes moyennes, cylindriques et ramassées, de livrée métallique ou bariolée de vives couleurs.

— ENCYCL. Les cryptocéphales sont les plus nombreux des coléoptères ; on en connaît 700 espèces, répandues dans le monde entier. Ils vivent sur les arbres, les arbrisseaux et les plantes basses. Plus de 40 espèces se rencontrent dans le bassin de la Seine.


Cryptocéphale.

cryptocotylédone adj. (du gr. *kruptos*, caché, et de *cotylédon*). Dont les cotylédons sont cachés ou peu apparents.

cryptogame adj. (du gr. *kruptos*, caché, et *gamos*, mariage). Se dit des plantes qui ont les organes de la fructification cachés, comme les *champignons*, les *fougères*, etc. N. f. : *une cryptogame.*

— ENCYCL. Les anciennes classifications botaniques faisaient des *cryptogames* l'un des grands embranchements du règne végétal, dans lequel ils rangeaient toutes les plantes privées de floraison (par opposition aux plantes à fleurs ou *phanérogames*) ; mais cette appellation est restreinte aujourd'hui aux cryptogames vasculaires (fougères), les champignons constituant l'ordre des thallophytes, les mousses et lichens celui des muscinées.

cryptogamie [*mi*] n. f. Etat d'une plante cryptogame. Etude des cryptogames.

cryptogamique adj. Qui appartient à la cryptogamie ou aux anciennes cryptogames : *maladies cryptogamiques.*

— ENCYCL. On groupe sous le nom de *maladies cryptogamiques* toutes les affections parasitaires occasionnées aux végétaux par des champignons microscopiques dont le développement entraîne l'épuisement de l'hôte, parfois sa destruction complète, et toujours une diminution notable de la récolte. Les principales de ces maladies sont : le mildiou, l'oïdium, les rouilles, les blancs, les caries, les charbons, le piétin, l'ergot, etc. On les combat par des pulvérisations de bouillies cupriques. Il en est d'autres, comme le muguet, l'aspergillose, l'actinomycose, qui affectent les animaux et l'homme.

cryptogamiste [*mis-te*] adj. et n. Qui s'occupe des champignons.

cryptogramme [*gra-me*] n. m. (du gr. *kruptos*, secret, et *gramma*, caractère). Ecrit en caractères secrets.

cryptographe n. Personne qui fait de la cryptographie.

cryptographie [*fi*] n. f. (gr. *kruptos*, caché, et *graphein*, écrire). Ecriture secrète au moyen d'abréviations ou de signes convenus entre deux personnes.

— ENCYCL. La cryptographie est surtout employée par les hommes d'Etat, les généraux, les ambassadeurs, etc., dans le but d'assurer le secret de la correspondance si elle vient à tomber dans des mains ennemies ou étrangères. Dans ce but, on emploie des caractères ordinaires, auxquels on donne arbitrairement une signification nouvelle ; ou l'on se sert de caractères d'une langue étrangère quelconque, de caractères sténographiques, musicaux, algébriques. Enfin, on recourt à des combinaisons de lettres ou de signes, employés trois à trois, quatre à quatre. Les chiffres arabes ayant longtemps servi à ce genre d'écriture, il a été souvent appelé chiffre diplomatique. Le chiffre est *à simple clef*, lorqu'on ne se sert que d'un alphabet ; *à double clef*, lorsque chaque mot est écrit à l'aide d'un alphabet différent.

cryptographique adj. Qui se rapporte à la cryptographie : *langage cryptographique.*

cryptographiquement [*fi-ke-man*] adv. D'une manière cryptographique.

cryptoméria n. m. ou **cryptomérie** n. f. Genre d'arbres de la famille des conifères, voisins des cyprès, qui sont originaires du Japon, et que l'on cultive en France.

cryptomonade n. f. Genre de protozoaires flagellates, comprenant des organismes microscopiques, qui habitent les eaux douces d'Europe parmi les conferves.

crypton n. m. L'un des gaz trouvés par William Ramsay dans l'atmosphère terrestre.

cryptonyme adj. (du gr. *kruptos*, caché, et *onuma*, nom). Dont le nom est caché : *ouvrage cryptonyme*, ouvrage qui porte le nom déguisé de l'auteur. N. m. Nom emprunté, supposé : *Stendhal est le cryptonyme, de Henri Beyle.* (On dit mieux PSEUDONYME.)

cryptophage n. m. Genre de coléoptères clavicornes, renfermant des insectes de petite taille, qui vivent dans les champignons, les moisissures, les bois pourris, etc.

cryptopine n. f. Alcaloïde découvert dans l'opium.

cryptopode adj. (du gr. *kruptos*, caché, et *pous*, *podos*, pied). Dont les pattes ne sont pas apparentes.

cryptorchide [*ki-de*] n. m. (du gr. *kruptos*, caché, et *orchis*, testicule). Individu dont les testicules ne sont pas descendus dans le scrotum.

cryptorchidie [*ki-di*] n. f. Etat pathologique d'un individu cryptorchide.



Carte de Cuba.

cryptotélégraphie [*fi*] n. f. Télégraphie en signes conventionnels et qu'on ne peut déchiffrer qu'à l'aide d'une clef spéciale.

Cs, symbole chimique du *cæsium.*

Csaba, v. de Hongrie (comitat de Bekes), sur le Körös Blanc ; 35.000 h. Vignobles ; élève de bétail.

csardas ou **czardas** [*ksar-dass*] n. f. Danse nationale de la Hongrie : *Brahms a composé des csardas remarquables.*

— ENCYCL. La csardas peut être dansée par un nombre de couples indéterminé. Elle n'est pas régulière et chacun de ces couples peut la danser à sa guise en improvisant des pas qui doivent s'accorder avec le rythme musical. La musique, à deux-quatre, se compose de deux mouvements : un andante et un allegro.

Csiky (Grégoire), écrivain dramatique hongrois, né à Pankota, m. à Budapest (1842-1891) ; auteur des pièces : *les Prolétaires*, *Misère dorée*, *Nora*, *Mukanyi* (cette dernière regardée comme un chef-d'œuvre), etc.

Csokonaï (Vitez Michel), poète lyrique hongrois, né à Debreczen (1773-1805) ; auteur de poésies amoureuses et mélancoliques.

Csoma de Körös (Alexandre), voyageur et philologue hongrois, né à Körös, m. à Darjeeling (Inde) [1798-1842]. Il explora le Tibet.

Csongrad, v. de Hongrie, ch.-l. de comitat, sur la Theiss et près du Körös ; 25.000 h. Elève de bestiaux ; pêche.

Cte et **Ctesse,** abréviations de *comte* et *comtesse.*

ténize n. f. Genre d'arachnides aranéides, dont les individus, appelés aussi *mygales pionnières*, se creusent des terriers d'où ils ne sortent que la nuit pour chasser. (La ténize est commune en Corse, en Italie et dans les Alpes-Maritimes.)


Csiky.

ténoïde adj. (du gr. *kteis*, *ktenos*, peigne). Qui a son bord libre dentelé ou hérissé de piquants, en parlant des écailles des poissons.

ténophore n. m. Genre d'insectes diptères némocères, comprenant des tipules brunes ou noires, tachées de jaune. (On en connaît douze espèces, dont les larves se développent dans le terreau des vieux arbres.)

ténophores n. m. pl. Classe de cœlentérés, comprenant des animaux marins transparents, sphériques, ovales ou comprimés en rubans. S. un *ténophore.*

— ENCYCL. Les ténophores sont de consistance gélatineuse ; ils nagent par troupes et se nourrissent d'animaux qu'ils saisissent au moyen de leurs filaments pêcheurs.

Ténias [*zi-ass*], historien grec et médecin d'Artaxerxès Mnémon, né à Cnide (Ve s. av. J.-C.); auteur d'un ouvrage sur la Perse (*Persica*) et d'un ouvrage sur l'Inde (*Indica*).

Ténophon ou **Ktésiphon,** v. d'Assyrie, auj. en Mésopotamie, sur le Tigre, non loin de Séleucie, résidence d'hiver des rois parthes. Ruines du palais de Chosroès. Victoire de l'armée anglo-indienne du général Townshend sur les Turcs, le 22 novembre 1915, mais les Turcs, revenant en grand nombre trois jours après, refoulèrent les Britanniques, et Ctésiphon ne fut de nouveau occupé par le général Maude que le 6 mars 1917, au cours de la seconde expédition anglo-indienne contre Bagdad.

Ténophon, Athénien qui proposa de décerner à Démosthène une couronne d'or. Accusé par Eschine de vouloir récompenser l'orateur contrairement à la loi, il fut acquitté, après un admirable plaidoyer de Démosthène. V. COURONNE.


Armoiries de Cuba.

Cu, symbole chimique du *cuivre.*

Cuba (ÎLE DE), la plus grande des Antilles (Amérique) ; 2.220.000 h. (*Cubains*). Capit. *La Havane*; v.pr. : *Cienfuegos*, *Santiago*, etc. Tabac, bois précieux, canne à sucre ; riches gisements de fer. Ce fut longtemps une colonie espagnole, mais elle fut occupée par les Etats-Unis après la guerre de 1895-1898. En 1902, le gouvernement fut transféré aux Cubains eux-mêmes. Mais en 1906, à la suite de la situation troublée de l'île, les Etats-Unis en reprirent l'administration jusqu'au début de l'année 1909. Depuis lors les Cubains se gouvernent eux-mêmes, comme ils l'avaient déjà fait de 1902 à 1906.

cubage n. m. Opération qui consiste à évaluer en unités cubiques le volume d'un corps.

— ENCYCL. *Cubage des bois.* Si le bois est *équarri*, on a un tronc de pyramide à base carré, et l'on applique alors la formule correspondante pour avoir le volume (v. TRONC) ; ou encore on assimile le tout à un parallélépipède qui aurait pour base la section équidistante des extrémités, et pour hauteur la longueur du tronc : si c est le côté de la section moyenne, l la longueur, le volume est donné par $V = c^2 \times l$. On évalue le volume d'un tronc d'arbre *en grume*, en le considérant comme un tronc de cône (v. TRONC), ou encore comme un cylindre ayant pour base la section équidistante des extrémités, et pour hauteur la longueur du tronc. Quand on connaît le volume du bois en grume, on en déduit le volume du bois équarri, en procédant de différentes manières : on fait le *cubage au quart sans déduction*, en supposant le côté de la pièce équarri égal au quart de la circonférence ; le *cubage au cinquième déduit* ou *au sixième déduit*, en supposant que l'équarrissage fait perdre un cinquième ou un sixième au périmètre. Ainsi, par exemple, soit à cuber le tronc AB au cinquième déduit ; on prendra la longueur de la circonférence d'une section C équidistante des bases, soit a cette longueur. En la diminuant de son cinquième il reste $\frac{4}{5}\,a$, qui devra être considéré comme le périmètre du carré de base moyenne : le côté de ce carré sera $\frac{a}{5}$ et le volume du tronc $\frac{a^2}{25} \times l$, l étant la longueur du tronc.

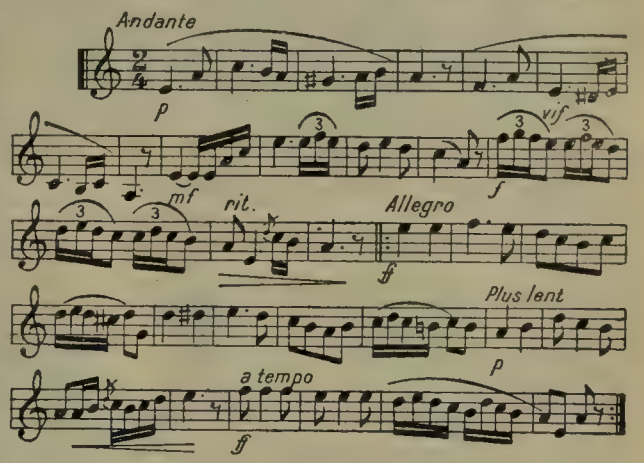

Csardas.

Les marchands de bois se servent de différents instruments (compas forestier, mètre, etc.) pour mesurer la circonférence ou le diamètre des pièces de bois à cuber. Pour le cubage des arbres sur pied, ils utilisent des *dendromètres* (v. ce mot).

Cubain, e [*bin*, *è-ne*], habitant ou originaire de Cuba : *les Cubains.* Adjectiv. : *l'insurrection cubaine.*

cubature n. f. Transformation en cube d'un volume de forme différente.

cube n. m. (du gr. *kubos*, dé à jouer). Corps solide, à six faces carrées égales : *le volume d'un cube s'obtient en faisant le cube de son côté, c'est-à-dire en multipliant trois fois par elle-même la longueur de ce côté. Arithm. Cube d'un nombre*, produit de trois facteurs égaux à ce nombre : *27 est le cube de 3. Arg. des éc.* Elève de troisième année, dans certaines écoles. (Un ancien élève de l'Ecole normale s'appelle un *archicube.*) Adjectiv. Se dit d'une mesure appliquée à évaluer le volume d'un corps, pour la distinguer de la mesure linéaire correspondante : *un mètre cube.*


Cube.

cubèbe n. m. (ar. *kebaba*). Genre de pipéracées, comprenant des arbres grimpants, dont la graine pulvérisée est utilisée en médecine.

— ENCYCL. Les cubèbes sont des arbrisseaux grimpants d'Afrique et d'Asie ; leur fruit est une baie qui renferme une graine de saveur poivrée. Le cubèbe officinal est employé à la dose de 4 à 30 grammes pour combattre la blennoragie.

cubébin n. m. ou **cubébine** n. f. Alcaloïde qui se trouve dans le poivre cubèbe.

cuber [*bé*] v. a. Multiplier un nombre trois fois par lui-même : *cuber un nombre.* Evaluer en unités cubiques : *cuber des pierres.* Avoir en unités cubiques le volume de : *ce tonneau cube 300 litres.*

cubiculaire n. m. (du lat. *cubiculum*, chambre à coucher). Chambellan des empereurs romains.

cubiculum [*lom*'] n. m. (m. lat.) Chambre sépulcrale dans les catacombes.

Cubières (Michel, chevalier **de**), poète français, né à Roquemaure, m. à Paris (1752-1820) ; mauvais imitateur de Dorat, son maître.

Cubières (Amédée-Louis DESPANS **de**), général français, ministre de la guerre, né à Paris (1786-1853). Il s'était couvert de gloire à Waterloo. Compromis dans l'affaire Teste (1847), dégradé, puis réhabilité en 1852.

cubilose [*lô-ze*] n. f. Substance albuminoïde, constituant les nids d'oiseaux comestibles des Indes.

cubilot [*lo*] n. m. Fourneau pour la préparation de la fonte de seconde fusion.

cubique adj. Qui appartient au cube. Se dit de la racine troisième d'un nombre ou d'une quantité. (V. RACINE.) Qui a la forme d'un cube. N. f. Courbe plane ou gauche du troisième degré.

cubisme [*bis-me*] n. m. Ecole moderne d'art apparue vers 1910 et qui, réduisant la forme à un graphique schématique, présente la troisième dimension géométriquement, de sorte que les objets apparaissent simultanément de face et de profil : *en peinture et en sculpture, le cubisme recourt volontiers aux formes géométriques.*

cubiste adj. et n. Qui se rapporte au cubisme : *peinture cubiste.* Adepte du cubisme : *Pissaro est un cubiste.*

cubistique [*bis-ti-ke*] n. f. (du gr. *kubistan*, faire la culbute). Sorte de danse grecque, dans laquelle on exécutait des tours de force ou d'adresse.

cubital, e, aux adj. (du lat. *cubitus*, coude). Du coude : *nerf cubital.*

cubitière n. f. Pièce qui, dans les anciennes armures, enveloppait le coude et le pli du bras. V. la planche ARMURES.

cubito-cutané, e adj. Qui appartient au nerf brachial cutané interne.

cubito-palmaire adj. et n. m. Se dit d'une branche de l'artère cubitale qui s'anastomose avec l'arcade palmaire profonde.

cubito-radial, e, aux adj. Qui appartient au cubitus et au radius.

cubitus [*tuss*] n. m. (m. lat.). Os de l'avant-bras, dont l'extrémité supérieure forme le coude.

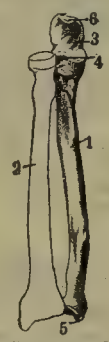

Cubitus : 1. Cubitus; 2. Radius; 3. Grande cavité sigmoïde; 4. Apophyse coronoïde; 5. Apophyse styloïde; 6. Olécrane.

— ENCYCL. Le cubitus est le plus long et le plus volumineux des deux os de l'avant-bras. Son extrémité supérieure s'articule avec l'humérus et le radius; son extrémité inférieure s'articule avec le radius et le carpe. Les fractures de ces os sont fréquentes, mais se consolident facilement.

Cublize, comm. du Rhône, arr. et à 41 kil. de Villefranche, sur le Rhins, affl. de la Loire ; 1.890 h. Ch. de fer. Toiles ; aciéries.

cubo-cube ou **cubocube** n. m. Cube du cube ou neuvième puissance d'un nombre.

cuboïde adj. Qui a la forme d'un cube. N. m. Rhomboèdre peu différent d'un cube. Os du tarse.

Cubzac-les-Ponts, comm. de la Gironde, arr. et à 20 kil. de Bordeaux, près de la Dordogne ; 830 h. Ch. de f. Orl. Très beaux ponts. Vignobles.

Cubzadais [*dè*] (autref. *Cuzacensis pagus*), petit pays compris dans le Bordelais et s'étendant aux environs de Cubzac. Bons vignobles.

Cucco ou **Cuk** (*Mont*), sommet des Alpes Juliennes, dominant la rive gauche de l'Isonzo aux environs de Gorizia, et faisant partie du saillant montagneux qui couvre cette ville au N.-E. ; altitude : 811 m. Conquis, par l'armée italienne du général Capello, du 14 au 16 mai 1917.

cuceron n. m. *Entom.* V. CUSSERON.

Cucheval-Clarigny (Philippe-Athanase), journaliste et critique français, né à Calais, m. à Maisons-Laffitte (1821-1895). Son meilleur ouvrage est une *Histoire de la presse en Angleterre et aux Etats-Unis.*

cuciféra [*fé*] n. m. Genre de palmiers, dont l'espèce principale, le *palmier doum*, croît en Egypte.

Cucq, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 13 kil. de Montreuil ; 1.610 h. Plage du Touquet, appelée aujourd'hui Paris-Plage.

cucubale n. m. Genre de plantes de la famille des caryophyllées, comprenant une espèce, qui croît dans l'Europe centrale.

Cucufat ou **Cucuphat** (saint), martyr en 303. Né en Afrique, il fut décapité à Barcelone. Le chef de saint Cucufat fut transféré, en 835, à Saint-Denis. Fête le 25 juillet.

cucuje n. m. Genre d'insectes coléoptères, type d'une famille des *cucujidés*, et qui comprend de nombreuses espèces, dont une en France, sur les chênes et les pins.

cucujidés n. m. pl. Famille d'oiseaux grimpeurs, dont le coucou est le type. S. un *cucujidé.*

cucullaire [*kul-lè-re*] adj. (du lat. *cucullus*, capuchon). *Anat.* Se dit de deux muscles trapèzes, dont l'ensemble forme un capuchon.

cucullanus [*nuss*] n. m. Genre de vers nématodes, qui vivent en parasites dans les cyclopes et dans les perches.


Cuculle de chartreux.

cuculle [*ku-le*] n. f. (lat. *cucculla*). Nom du scapulaire, chez les chartreux. Vêtement à capuchon d'étoffe grossière, qui couvrait la tête et le corps.

cucullifère adj. Qui porte des appendices en forme de cornet.

cucullifolié, e adj. Qui a des feuilles en forme de capuchon.

cuculliforme adj. Qui a la forme d'un cornet ou d'un capuchon.

cucumaire [*mè-re*] n. f. Genre d'holothuries stichopodes, répandues dans les mers tempérées et froides.

Cucumella (la), célèbre tombeau étrusque de la région de Volci, de forme circulaire et bâti en blocs

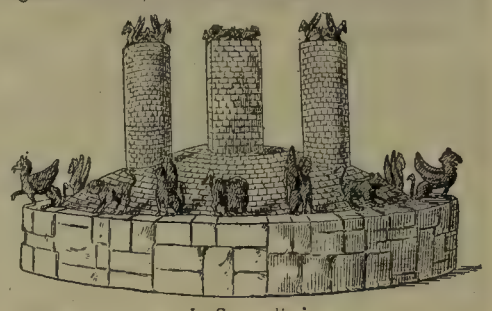
La Cucumella.

de pierre ; il était couronné de monstres grossièrement sculptés. On n'a pu encore parvenir à en découvrir l'entrée.

cucuméracé, e adj. (du lat. *cucumis*, concombre). Qui ressemble à un concombre.

cucumiforme adj. (du lat. *cucumis*, concombre, et de *forme*). Qui a la forme d'un concombre.

cucurbitacées [*sé*] n. f. pl. (du lat. *cucurbita*, courge). Famille de plantes dicotylédones gamopétales, à tige rampante, comme la *citrouille*, la *courge*, le *melon*, la *cologuinte*, etc. S. une *cucurbitacée.*

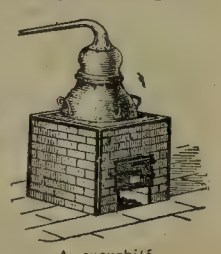
A, cucurbité.

— ENCYCL. Les cucurbitacées sont des herbes pourvues de vrilles foliaires et habitant ordinairement les pays chauds. On en connaît un grand nombre d'espèces, dont le fruit, à chair douce, est souvent comestible : melon, concombre, courge, etc.

cucurbite n. f. (du lat. *cucurbita*, courge). Partie inférieure de la chaudière de l'alambic, où l'on met les matières à distiller.

cucurbité, e adj. En forme de courge.

cucurbitin ou **cucurbitain** [*tin*] n. m. Chacun des anneaux du ténia.

cudbear [*keud'-bêr*] n. m. (mot angl.) Matière tirée de l'orseille et servant à teindre en violet, en pourpre et cramoisi.

Cudowa ou **Kudowa,** village de Silésie (cercle de Glatz) ; 610 h. Eaux minérales froides, carbonatées et ferrugineuses.

Cudworth (Ralph), philosophe et théologien anglais, né à Aller, m. à Cambridge (1617-1688). Ses théories sur le *médiateur plastique* (substance intermédiaire réalisant l'union de l'âme et du corps) sont intéressantes, malgré de fréquentes bizarries.

cueillage [*keu, ll* mll., *a-je*] n. m., **cueillaison** [*keu, ll* mll., *è-zon*] ou **cueille** [*keu, ll* mll., *e*] n. f. Action de cueillir. Saison où l'on cueille les fruits. Action de prendre le verre pâteux dans le creuset avec la canne. (On dit aussi CUEILLISSAGE.)

cueille [*keu, ll* mll., *e*] n. f. Cueillage. *Mar.* Nom d'une laize de toile à voile.

cueille-fleurs [*keu, ll* mll, *e*] n. m. invar. Longs ciseaux pour couper les fleurs sur la plante sans les endommager.

cueille-fruits [*keu, ll* mll., *e*] n. m. invar. Syn. de CUEILLOIR.

cueillette [*keu, ll* mll., *è-te*] n. f. Action de cueillir ; récolte des fruits : *la cueillette des pommes.* Quête, collecte. (Vx.) Action de recueillir les chiffons qui servent à faire le papier. *Charger un navire en cueillette*, en composer la cargaison avec des marchandises provenant de différents chargeurs.

cueilleur, euse [*keu, ll* mll., *eu-ze*] n. Celui, celle qui cueille. Ouvrier qui cueille le verre fondu.

cueillie [*keu, ll* mll., *i*] ou **cueillée** [*keu, ll* mll., *é*] n. f. Bordure sur la face d'un mur, servant de repère pour le crépissage.

cueillir [*keu, ll* mll.] v. a. (du lat. *colligere*, rassembler. — *Je cueille, nous cueillons. Je cueillais. Je cueillis. Je cueillerai. Je cueillerais. Cueille, cueillons, cueillez. Que je cueille. Que je cueillisse. Cueillant. Cueilli, e*). Détacher de leurs tiges des fruits, des fleurs. *Par ext.* Ramasser, recueillir. *Cueillir des lauriers*, acquérir de la gloire. *Fam.* Arrêter : *cueillir un voleur. Tech.* Faire une cueillie. Prendre avec la canne à souffler du verre dans le creuset.

cueilloir [*keu, ll* mll.] n. m. Panier dans lequel on met les fruits que l'on cueille. Instrument de jardinier, composé d'une cisaille montée au bout d'une hampe, qui porte aussi une petite corbeille pour recevoir le fruit une fois détaché de la branche.


Cueilloir.

Cuenca [*ku-in*], v. d'Espagne, ch.-l. de la *prov. de Cuenca*, au-dessus du Jucar ; 10.000 h. Draps, chapellerie. Patrie d'Albornoz, de Molina. — La prov. a 250.000 h.

Cuenca, v. de la république de l'Equateur ; 30.000. h. Sources sulfureuses.

Cuerne, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale), sur la Lys ; 5.000 h. Tissages.

Cuers [*ku-èr*], ch.-l. de c. (Var), arr. et à 20 kil. de Toulon ; 3.100 h. (*Cuersois*). Ch. de f. P.-L.-M. Huiles, bouchons. — Le cant. a 4 comm. et 8.710 h.

Cuervo (Rufino Jose), linguiste hispano-américain, né à Bogota (Colombie), m. à Paris (1844-1911), auteur de travaux remarquables sur l'idiome espagnol du Nouveau monde.


Cuervo.

Cuesmes, bourg de Belgique (Hainaut) ; 9.350 h. Mines de houille.

Cueva (Jean **de la**), poète dramatique espagnol du milieu du XVIe siècle, auteur de *la Mort de Virginie, les Sept enfants de Lara* et d'un *Art poétique.*

cuffat [*ku-fa*] ou **cufat** [*fa*] n. m. Grande benne que l'on emploie dans les mines pour amener au jour les mineurs et les produits de l'exploitation.

Cuffies, comm. de l'Aisne, arr. et à 4 kil. de Soissons, non loin de l'Aisne ; 1.500 h. (en 1914). Ch. de f. Totalement détruit pendant la Grande Guerre.

Cuffy, comm. du Cher, arr. et à 60 kil de Saint-Amand-Montrond, près de la Loire ; 1.289 h.

Cugand, comm. de Vendée, arr. et à 45 kil. de La Roche-sur-Yon, sur la Rouvraie ; 2.240 h. Ch. de f. Et. Papeterie.

Cugnot (Nicolas-Joseph), ingénieur français, né à Void, m. à Paris (1725-1824). Il inventa une ingénieuse voiture à vapeur.

Cuguen, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 10 kil. de Saint-Malo ; 1.540 h. Carrières.

Cui (César), officier, compositeur, et critique musical russe, talent vigoureux et original, né à Vilna en 1835, auteur des opéras : *le Prisonnier du Caucase, Angelo, le Flibustier*, etc.


César Cui.

cui bono ? mots latins qui signifient *A quoi bon ? Dans quel but ? Dans quel intérêt ?*

cuic n. m. Cri des petits oiseaux.

cuider [*dé*] v. a. (lat. *cogitare*). Vieux mot qui signifiait *croire*, et qui a encore été employé par La Fontaine :

Tel, comme dit Merlin, cuide engeigner autrui,
Qui souvent s'engeigne lui-même.

Cuillé, comm. de la Mayenne, arr. et à 39 kil. de Château-Gontier ; 1.520 hab. Instruments agricoles.

cuiller ou **cuillère** [*ku, ll* mll., *è-re*] n. f. (lat. *cochleare ;* de *cochlea*, coquille). Ustensile de table, composé d'un manche et d'une partie creuse pour puiser les aliments liquides ou peu consistants : *cuiller à café, à dessert* ou *à entremets, à soupe* ou *à bouche* (V. CUILLERÉE). *Cuiller à potage*, louche. *Cuiller à pot*, grande cuiller de cuisine. Ustensile servant à puiser les métaux en fusion. Nom d'un grand nombre d'outils ayant la forme d'une cuillère : *cuiller à fondre, de plombier*, etc. Pierre creusée au milieu, pour recevoir l'eau qui tombe d'un tuyau. Ustensile de pêche constitué par un disque de métal brillant ou de nacre, en forme de cuiller, monté sur émerillon et armé d'hameçons triples : *on pêche à la cuiller les poissons voraces comme la perche et le brochet.*

cuillerée [*ku, ll* mll., *e-ré*] n. f. Ce que contient une cuiller : *boire une cuillerée de sirop.* (Une cuiller à café contient 5 grammes d'eau, une cuiller à dessert 10 grammes, une cuiller à soupe 15 grammes. S'il s'agit de sirop, on évalue ainsi le poids des cuillerées : cuiller à café 6 grammes, à dessert 12 grammes, à soupe 25 grammes ; pour l'huile, les poids sont les suivants : cuiller à café, 4 gr. 5 ; à dessert, 9 grammes ; à bouche, 18 grammes. Ces chiffres ont d'ailleurs une valeur relative, et servent plutôt à aider la mémoire.



CUILLER : 1. A bouche; 2. A dessert ; 3. A café ; 4. A sel ; 5. A œufs ; 6. A moutarde ; 7. A sucre ; 8. A sauce ; 9, A punch ; 10. A fondre ; 11. A pot ; 12. De plombier ; 13. De pêche.

cuilleriste [*ku, ll* mll., *è-ris-te*] n. m. Ouvrier qui fait des cuillers.

cuilleron [*ku, ll* mll., *e-ron*] n. m. La partie creuse d'une cuiller. Lame cornée, demi-circulaire, qui existe à la base de l'aile des insectes diptères.

Cuinchy, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 13 kil. de Béthune, sur le canal d'Aire à la Bassée ; 1.230 hab. (en 1914). Ch. de f. N. Houille. Presque entièrement détruit pendant la Grande Guerre.

Cuincy, comm. du Nord, arr. et à 2 kil. de Douai, sur l'Escrébieux ; 1.500 h. (en 1914). Houille. Presque détruit au cours de la Grande Guerre.

cuine n. f. (ar. *qanina*). Cornue employée autrefois dans les laboratoires pour la préparation de l'acide azotique.

cuique suum, mots lat. signif. *A chacun le sien;* aphorisme de la législation romaine : *il faut donner cuique suum.*

cuir n. m. (lat. *corium*). Peau épaisse de certains animaux : *le cuir de l'éléphant.* Peau tannée corroyée, etc., propre aux usages de l'industrie. *Fig. Faire des cuirs,* faire des fautes de langage, particulièrement par des liaisons vicieuses. Ex. : *ce n'est pas t'à moi. Entre cuir et chair,* entre la peau et la chair ; intérieurement, *in petto. Cuir chevelu,* la peau qui recouvre le crâne et où naissent les cheveux.

— Encycl. *Techn.* Les cuirs sont les peaux de grands animaux (bœuf, vache, cheval, veau, chèvre, etc.), auxquelles on fait subir diverses préparations successives : *corroyage, tannage, hongroyage,* On conserve plus spécialement le nom générique de *peaux* à celles de mouton, de chèvre, d'agneau, ayant subi les opérations ci-dessus. En sortant des abattoirs, les peaux sont dites *cuirs bruts* ou *cuirs verts.* Les variétés de cuir sont très nombreuses ; parmi les principales, nous citerons : le *cuir d'Allemagne,* peau de cheval tannée ; le *cuir bouilli,* que l'on fait bouillir avec divers ingrédients pour le rendre imperméable et résistant ; le *cuir fort,* pour les semelles de chaussures ; le *cuir de Hongrie,* qui n'a pas été hongroyé ; le *cuir jusé,* qu'on tanne dans une eau aigrie par de la tannée ou *jusée* en partie épuisée ; le *cuir de molleterie* ou *cuir d'œuvre,* servant à la confection des empeignes de chaussures ; le *cuir de poule,* très souple et employé pour la confection des gants ; le *cuir de Russie,* traité à l'huile de bouleau, le rendant imperméable et lui donnant une odeur agréable ; le *cuir verni,* qui, après avoir été corroyé, subit l'apprêt et le vernissage ; le *cuir chagrin,* peau de cheval tannée à l'alun ; le *box-calf,* veau tanné au chrome, etc. On donne encore le nom de *cuirs* à des produits industriels nombreux : *cuir d'estomac de mouton, cuir galuchat* ou *de requin, cuir de poisson, cuir parcheminé, cuir factice, cuir de papier,* etc. Tous ont des applications industrielles.

— *Econ. dom.* Pour imperméabiliser les cuirs et les chaussures, on fait fondre au bain-marie 15 grammes de résine avec 5 grammes de suif ; on y jette 4 grammes d'amidon en poudre. Lorsque la fusion est complète, on ajoute 10 grammes de goudron et 16 grammes de bitume de Judée, en triturant continuellement la masse liquide. On retire du feu, et on laisse refroidir en remuant toujours le mélange. Au moyen d'un morceau de flanelle, on imprègne de cette graisse le cuir ou les chaussures.

cuirasse [*ra-se*] n. f. (de *cuir*). Armure d'acier qui recouvre le dos et la poitrine : *la cuirasse se compose d'un plastron et d'un dos, réunis par des bretelles en cuir. Défaut de la cuirasse,* espace non protégé entre les deux plaques de devant et de derrière de la cuirasse. *Fig.* Endroit faible d'un homme, d'un écrit. Revêtement métallique d'un vaisseau. Corsage de femme collant et descendant sur les hanches. Enveloppe protectrice de certains animaux : *la cuirasse du tatou. Fig.* Défense, rempart : *cuirasse de froideur.*

— Encycl. *Milit.* On entendait, au moyen âge, par *cuirasse,* toute défense de corps faite en cuir plus ou moins renforcé de clous, de lames de fer ; et c'est par progrès successifs qu'on arriva à battre

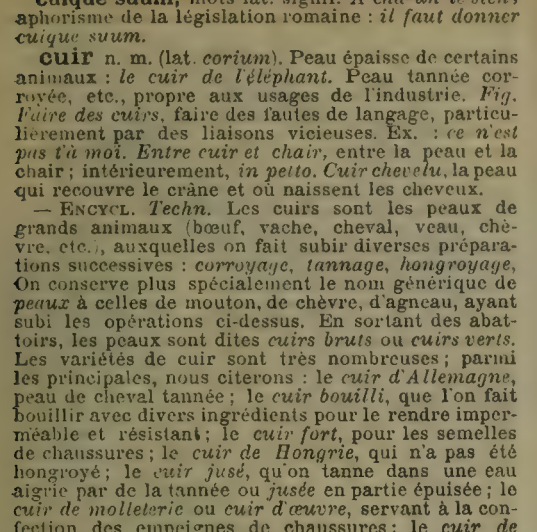

Cuirasses: 1. Grecque; 2. Romaine; 3. Gauloise; 4. En 1580; 5. En 1650; 6. Moderne.

les corps complets d'armures qui caractérisent les harnois du XIVe siècle. Les Grecs, d'ailleurs, les Romains, et même les Gaulois, s'étaient servis de semblables cuirasses.

La cuirasse commença à être portée seule au milieu du XVIIe siècle, telle qu'elle est constituée aujourd'hui, c'est-à-dire formée d'un *plastron* et d'un *dos* échancrés pour le passage du cou, et réunis par des bretelles en cuir recouvert d'une garniture de cuivre. Bien qu'en acier fondu ou chromé, les cuirasses n'offrent plus aujourd'hui de protection efficace contre les balles des nouveaux fusils de guerre, et leur utilité ne devient réelle que dans des engagements à l'arme blanche.

— *Mar.* Les cuirasses sont destinées à protéger les organes vitaux du navire contre les projectiles. Les progrès de l'artillerie ont obligé les constructeurs à leur donner une épaisseur qui a pu atteindre jusqu'à 0m.55. Elles sont faites en acier chromé ou harweyé et s'appliquent sur les membrures du navire au moyen d'un matelas de bois de teck (M), et l'ensemble est tenu au moyen de prisonniers ou d'écrous (B).

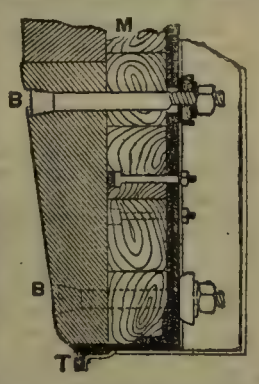

Le can inférieur repose sur la tablette de cuirasse (T), et l'on a soin d'isoler le matelas de la tôle de la membrure au moyen d'un enduit de brai.

L'épaisseur des cuirasses varie selon les parties du navire qu'elles couvrent ; elle est maximum à la hauteur des machines.

cuirassé [*ra-sé*], **e** adj. Couvert, protégé par une cuirasse : *navire cuirassé. Fig.* Préparé à tout, endurci : *être cuirassé contre les passions.*

cuirassé [*ra-sé*] n. m. Navire de guerre protégé par des plaques métalliques contre les projectiles.

— Encycl. Les cuirassés ont remplacé les vaisseaux de ligne d'autrefois. Ce sont les bâtiments de combat par excellence. Leur protection comprend la cuirasse proprement dite, en acier chromé ou harweyé, et le recouvrement des tourelles où sont placés les gros canons. On distingue, selon leur rôle, les cuirassés d'escadre, de croisière, garde-côtes, les croiseurs-cuirassés et les croiseurs de bataille. Le tonnage des cuirassés d'escadre des modèles récents peut atteindre ou même dépasser 30.000 tonnes, et leur vitesse être de 18 à 25 nœuds. (V. p. 579 et MARINE.)

cuirassement [*ra-se-man*] n. m. Action de revêtir d'une cuirasse métallique un navire de guerre, un ouvrage fortifié. Cette cuirasse.

cuirasser [*ra-sé*] v. a. Revêtir d'une cuirasse. *Fig.* Endurcir : *cuirasser son cœur contre l'émotion.*

cuirassier [*ra-si-é*] n. m. Soldat de cavalerie qui portait la cuirasse. V. CAVALERIE.

— Encycl. Les cuirassiers de l'armée française datent de 1665. Mais c'est seulement sous le premier Empire qu'ils prirent une place importante dans la grosse cavalerie. Ils sont armés du sabre et de la carabine.

Cuirassier blessé (*le*), beau tableau de Géricault, au Louvre (1814). Assis sur un tertre, le cuirassier s'appuie sur le sol de la main droite et regarde au


Le cuirassier blessé, tableau de Géricault (Louvre).

loin le combat ; — dans un autre tableau du même artiste (Louvre, 1814), le cuirassier épuisé descend un terrain en pente, tenant son cheval par la bride, et se retourne pour regarder le combat qui se livre au loin. (V. p. 587.)

cuirassine [*ra-si-ne*] n. f. Corps léger de cuirasse. (Vx.)

cuiratier [*ti-é*] n. et adj. m. Ouvrier qui travaille le cuir.

cuire v. a. (lat. *coquere.* — Se conj. comme *conduire*). Préparer les aliments par le moyen du feu : *cuire du pain.* Calciner du plâtre, de la brique, etc. Rendre mûr : *le soleil cuit les fruits.* V. n. Devenir cuit : *légumes qui cuisent mal. Fig.* Causer une douleur âpre, aiguë : *les yeux me cuisent. Fam.* Eprouver une chaleur excessive. Impers. *Il vous en cuira,* vous vous en repentirez.

cuirer [*ré*] v. a. Garnir de cuir une malle, un coffre.

cuiret [*rè*] n. m. Peau pelée, dont le poil est arraché. Morceau de cuir que le chapelier met entre la chanterelle et la corde de l'arçon à battre la laine.

cuirier [*ri-é*] n. m. Tablier de cuir des pêcheurs.

Cuis, comm. de la Marne, arr. et à 6 kil. d'Epernay, près du Cubry ; 520 h. Bon vignoble.

cuisage [*za-je*] n. m. Réduction du bois en charbon.

cuisamment [*za-man*] adv. D'une manière cuisante.

cuisant [*zan*], **e** adj. Qui se cuit facilement : *haricots cuisants.* Qui fait éprouver une douleur aiguë, au physique ou au moral : *chagrin cuisant.*

Cuise (FORÊT DE), forêt de Compiègne.

Cuiseaux [*zô*], ch.-l. de c. (Saône-et-Loire), arr. et à 20 kil. de Louhans ; 1.420 h. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 9 comm. et 9.700 h.

Cuisery, ch.-l. de c. (Saône-et-Loire), arr. et à 20 kil. de Louhans, près de la Seille ; 1.600 h. Ch. de f. P.-L.-M. Corderies. — Le cant. a 10 comm. et 9.200 h.

cuisette [*zè-te*] n. f. Réunion de quarante fils de laine. (On dit aussi MUSETTE et DEMI-PORTÉE.)

cuiseur [*zeur*] n. m. Ouvrier qui dirige le feu d'une fabrique de poteries ou de briques. Individu qui fait cuire (distille) le vin. Sorte de chaudière dans laquelle on cuit les tubercules, les racines, par grosses quantités.

cuisine [*zi-ne*] n. f. (lat. *coquina ;* de *coquere,* cuire). Lieu où l'on apprête les mets. Art d'apprêter les mets. Ces mets eux-mêmes : *manger de bonne cuisine. Fam.* Préparation accompagnée de tripotage : *cuisine électorale. Cuisine roulante* et, par abrév., *roulante,* n. f., chaudière à vapeur, divisée en plusieurs compartiments et qui, montée sur un châssis à quatre roues, sert à préparer les repas des troupes en campagne, avec lesquelles elle se déplace constamment. PROV. : **Petite cuisine grandit la maison,** en réglant sagement la dépense de la table, on fait prospérer une maison.

— Encycl. Le développement de l'art culinaire ne date que d'une époque relativement récente. Ce qu'on


Cuisine roulante de campagne.

rapporte des folles prodigalités d'un Lucullus ne doit pas nous donner à penser que la cuisine fût, à cette époque, raffinée : ce n'était que du faste et de l'excentricité. Macrobe et Pétrone nous permettent de reconstituer les repas d'apparat tels qu'en donnaient les Romains : ils faisaient plus d'honneur à leur imagination qu'à leur goût et à leur délicatesse. Au moyen âge, les repas étaient très abondants, et la cuisine associait souvent des choses qui nous semblent aujourd'hui disparates. Cette cuisine, faite pour des estomacs robustes, a laissé des traces dans les habitudes culinaires de certains peuples du Nord (c'est ainsi qu'en Allemagne et en Belgique les viandes sont souvent servies avec des fruits, en compote ou confits). La cuisine du moyen âge préparait aussi des mets aujourd'hui inusités ou qui nous répugnent : héron, cygne, cigogne, grue, et même des couleuvres. Dès le XVIIIe siècle, l'art culinaire atteignit son apogée : Carême en codifia les principes dans plusieurs ouvrages, devenus classiques (notamment le « *Cuisinier parisien* » paru en 1828). La cuisine française, simple dans ses moyens, raffinée dans ses résultats, est aujourd'hui, de l'avis de tous, la première des cuisines.

Nombre de grandes maisons, princières ou particulières, du monde entier ont pour « officier de bouche » ou « chef » sinon un successeur, du moins un disciple, toujours un émule de Carême.

On donne aussi le nom de *cuisine* à l'endroit où se préparent et se cuisent les aliments. Trop souvent, l'installation d'une cuisine est négligée : elle doit satisfaire à certaines conditions d'espace, d'éclairage et d'aération. La principale qualité est d'être toujours propre. Chaque jour, les carreaux seront lavés, l'évier également, la table raclée et lavée au savon noir. La batterie de cuisine sera toujours brillante ; on veillera avec le plus grand soin à ce que l'intérieur des cuivres soit toujours bien étamé.

Cuisine des anges (*la*), tableau de Murillo (1646) ; au Louvre. Des moines se sont dépouillés pour les pauvres ; le pain leur manque. L'un d'eux, saint Diégo, s'est mis en prière, et son corps est miraculeusement soulevé. Des anges apportent et préparent des aliments aux moines. Œuvre superbe, où l'artiste a joint la fidélité du détail réel au sentiment du surnaturel le plus hardi. (V. p. 587.)

cuisiner [*zi-né*] v. n. Faire la cuisine. V. a. Préparer, accommoder : *cuisiner un ragoût. Fig.* et *fam.* : *cuisiner une élection. Fam. Cuisiner un accusé,* l'interroger habilement pour l'amener à des aveux.

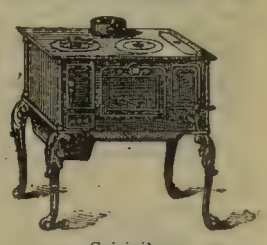
Cuisinière.

cuisinier [*zi-ni-é*], **ère** n. Personne chargée de faire la cuisine. N. f. Appareil en fonte ou en tôle, muni d'un ou de deux foyers, et à l'aide duquel on peut faire cuire des aliments, tout en chauffant un appartement. Sorte de rôtissoire, de coquille, destinée au grillage des viandes. Manuel, livre de cuisine.

Cuisinière hollandaise (*la*), tableau de Gérard Dow (Louvre). Dans l'embrasure d'une fenêtre, au milieu de légumes et d'ustensiles de cuisine, une jeune femme, jupe et manches retroussées, verse du lait dans un plat. Œuvre pleine d'éclat, de sobriété et de fini. Dans le même ordre de sujets, on peut citer : *la Belle Cuisinière* de Boucher, *la Bonne Cuisinière* de Teniers, les *Intérieurs de cuisine* de Chardin (Louvre), de J. Bail, etc.

cuissage [*kui-sa-je*] n. m. (de *cuisse*). *Droit de cuissage,* droit que s'étaient attribué certains seigneurs, dans les premiers temps du moyen âge, de passer avec la femme d'un serf la première nuit des noces, et qui, par la suite, s'est changé en une redevance.



La Cuisinière hollandaise, tableau de Gérard Dow.

cuissard [*ku-i-sar*] n. m. (de *cuisse*). Partie de l'ancienne armure qui couvrait les cuisses. (V. planche ARMURES.) Appareil s'adaptant sur le moignon d'une cuisse amputée, pour maintenir une jambe artificielle. Gros tube reliant le cylindre du bouilleur au corps cylindrique de la chaudière.

cuissardé [*ku-i-sar-dé*], **e** adj. Garni de cuissards.

cuisse [*ku-i-se*] n. f. (du lat. *coxa*, hanche). Partie du corps qui s'étend de la hanche au genou. Chez le cheval, partie du membre postérieur qui va de la croupe à la jambe. V. HOMME, CHEVAL.

— ENCYCL. La cuisse s'étend du bassin au genou et relie le tronc à la jambe; le squelette en est constitué par le fémur et, chez l'homme, les muscles sont au nombre de douze. Les artères de la cuisse viennent de la fémorale; les veines sont souvent variqueuses. Les nerfs sont le sciatique et le crural.

cuisseau [*ku-i-sô*] n. m. Se dit spécialement de la partie du veau coupé en deux, prenant au-dessous de la queue et allant jusqu'au rognon.

cuisse-de-nymphe n. f. Variété de rose blanche teintée de rose. Couleur de cette fleur : *des rideaux cuisse-de-nymphe.*

cuisse-madame n. f. Sorte de poire jaune, rouge et allongée. Pl. des *cuisses-madame.*

cuissette [*ku-i-sè-te*] n. f. Petite cuisse. (Vx.) *Filat.* Moitié des fils d'une portée.

cuissière [*ku-i-si-è-re*] n. f. Garniture de peau dont les tambours se couvrent la cuisse gauche.

cuisson [*ku-i-son*] n. f. (lat. *coctio*). Action de faire cuire : *la viande de porc demande une cuisson prolongée.* Etat de ce qui est cuit. Douleur aiguë et superficielle.

cuissot [*ku-i-so*] n. m. Cuisse de gibier de forte taille (cerf, sanglier, chevreuil, etc.) : *faire mariner un cuissot de chevreuil.* Forme anc. de CUISSARD.

cuistance n. f. **cuistancier** [*si-é*] n. m. *Arg. milit.* Cuisine; cuisinier.

cuistot ou **cuisteau** n. m. *Arg. mil.* Cuisinier.

cuistre [*ku-is-tre*] n. m. Valet de collège. *Fam.* Pédant. Homme qui manque de savoir-vivre.

cuistrerie [*ku-is-tre-rî*] n. f. Pédantisme, affectation du cuistre.

cuit [*ku-i*], **e** adj. Préparé par la cuisson. *Fam.* Mûri suffisamment. Ruiné, perdu. *Arg.* Ivre. *Peint.* Se dit des tons chauds. *Techn. Soie cuite*, qui a subi le décreusage. ANT. **Cru.**

cuite [*ku-i-te*] n. f. Action de cuire les briques, la porcelaine, etc. Ce qu'on cuit en une seule fois. Concentration d'un sirop. *Pop.* Ivresse : *prendre une cuite.*

cuiter [*ku-i-té*] **(se)** v. pr. *Pop.* Se donner une cuite, s'enivrer.

cuiteux, euse [*teû, eu-ze*] adj. Se dit spécialement des fromages à pâte ferme, dont la croûte présente des boursouflures.

cuit-légumes n. f. invar. Chaudière à double fond pour faire cuire à la vapeur les végétaux destinés à l'alimentation du bétail.

cuit-œufs n. m. invar. Appareil destiné à faire cuire à point les œufs à la coque.

Cuitzeo, v. du Mexique (Guanajuato), sur le *lac de Guitzeo ;* 18.000 h.

cuivrage n. m. Action de cuivrer. Résultat de cette action : *le cuivrage des tôles des navires a pour but de les mettre à l'abri de l'action corrosive de l'eau de mer.*

cuivre n. m. (lat. *cuprum*, métal de l'île de Chypre). Métal de couleur rouge-brun quand il est pur : *le cuivre est le premier métal employé par l'homme. Cuivre rouge*, cuivre pur. *Cuivre jaune*, laiton. *Cuivre gris*, sulfo-arséniure et sulfo-antimoniure de cuivre. *Cuivre panaché*, syn. de ÉRUBESCITE. *Cuivre pyriteux*, syn. de CHALCOPYRITE OU PYRITE DE CUIVRE. *Cuivre sulfuré*, syn. de CHALCOSINE. *Cuivre sulfaté*, syn. de CYANOSE. Planche gravée sur cuivre : *ce livre contient de beaux cuivres.* Instruments à vent de cuivre. Casseroles, batterie de cuisine de cuivre. Monnaie de cuivre.

— ENCYCL. Le cuivre existe dans la nature à l'état natif, ou combiné à différents corps; les minerais de cuivre exploités peuvent être partagés en trois catégories : 1° le *cuivre natif*, celui du Chili, qui contient 60 à 65 p. 100 de cuivre pur; 2° l'*azurite*, la *malachite*, qui sont des sulfates de cuivre (on les trouve en Sibérie, au sud du Sénégal et dans l'Amérique du Sud; la *cuprite* ou oxyde de cuivre se trouve dans l'Oural et l'Amérique du Sud); 3° les *pyrites cuivreuses*, les *cuivres gris*, la *bournonite*, qui sont des sulfures, et que l'on exploite en Amérique, au Canada, dans les Cornouailles, en Espagne, en Portugal, etc. Les minerais sont traités différemment, selon leur nature. La densité du métal est 8,85. D'une faible dureté, mais ductile et malléable, il sert à la fabrication de nombreux objets : tubes, etc., et entre dans la composition du laiton, du bronze et des monnaies d'or et d'argent. Sous l'action de l'air humide chargé de gaz carbonique, il se couvre d'une couche d'hydrocarbonate, ou *vert-de-gris*, qui est toxique. Pour ce motif, tous les ustensiles de cuivre servant à la cuisine doivent être soigneusement étamés ou toujours tenus en un état de propreté irréprochable. En cas d'empoisonnement par les sels de cuivre, les vomitifs, les blancs d'œufs, l'eau albuminée et le lait sont les antidotes indiqués.

— *Econ. dom. Nettoyage du cuivre.* On peut se servir avantageusement d'une bouillie faite avec de la pierre ponce pulvérisée et de l'huile d'olive, en frotter les objets qu'on essuiera enfin avec un linge sec.

La solution dite *eau de cuivre*, qu'emploient beaucoup de ménagères, brûle et tache les étoffes, les parquets ou les boiseries sur lesquels on en répand. De plus, cette eau est un poison violent.

cuivré, e adj. De la couleur du cuivre : *teint cuivré.* Qui a le timbre du cuivre : *voix cuivrée.*

cuivrée [*vré*] n. f. Emploi du cuivre pour obtenir de fausses dorures.

cuivrer [*vré*] v. a. Couvrir de cuivre. Donner une teinte de cuivre : *cuivrer le teint. Cuivrer un son*, lui donner un timbre cuivré.

cuivrerie [*rî*] n. f. Usine où l'on extrait le cuivre du minerai. Fabrique d'ustensiles de cuivre. Magasin qui contient ces ustensiles.

cuivrette [*vrè-te*] n. f. Anche en cuivre de certains instruments à vent.

cuivreux, euse [*vreû, eu-ze*] adj. De la nature du cuivre; qui rappelle la couleur du cuivre : *couleur cuivreuse.* Qui a le son du cuivre : *voix cuivreuse.* Se dit de certains composés du cuivre : *composés cuivreux ; oxyde cuivreux.*

cuivrique adj. Se dit d'un oxyde qui est le deuxième degré d'oxydation du cuivre.

cuivrot [*vro*] n. m. Pinces d'horloger pour tenir les pièces à tourner.

Cujas [*jass*] (Jacques), célèbre jurisconsulte français, né à Toulouse, m. à Bourges (1522-1590). Au lieu d'interpréter le droit romain dans un but pratique, il reprit l'œuvre d'Alciat en restituant les caractères et le sens qui étaient propres à ce droit dans la société même où il se développa. — Le nom de Cujas est resté la personnification d'un savant légiste, et on dit *un Cujas* comme on dit *un Bartole.*



Cujas.

cujelier [*li-é*] n. m. Nom vulgaire de l'alouette lulu et du pipit farlouse.

cujus regio, ejus religio, maxime lat. signif. *De tel pays, de telle religion*, et par laquelle on indique que l'homme est généralement de la religion qui domine dans son pays.

cul [*ku*] n. m. (lat. *culus*). *Triv.* La partie de l'homme et de certains animaux qui comprend les fesses et le fondement. Le fond de certaines choses : *un cul d'artichaut, de bouteille ; un cul de basse-fosse.* LOC. FAM. *Etre à cul*, être à bout de ressources. *Baiser le cul de la vieille*, se dit à certains jeux lorsqu'on est capot à la fin de la partie. *Jouer à cul levé*, jouer avec plusieurs individus, en remplaçant le perdant chacun son tour. *Faire le cul de poule*, faire une certaine moue en avançant et en arrondissant les lèvres. *Saluer à cul ouvert*, faire de profondes salutations en se courbant. *Tirer au cul*, travailler le moins possible.

culaignon [*lè*] n. m. Fond d'un filet de pêche, en forme de manche.

Culan, comm. du Cher, arr. et à 25 kil. de Saint-Amand-Montrond, sur l'Arnon; 1.530 h. Ch. de f. O. Manganèse.

culart ou **culard** [*lar*] n. m. Partie de l'équipage du gros marteau d'une forge.

culasse [*la-se*] n. f. (de *cul*). Le fond du canon d'une arme à feu : *les armes à feu modernes se chargent par la culasse.* (V. CANON, FUSIL.) Partie de la racine au-dessous du collet. La partie la plus proche de la verge de l'ancre. Partie inférieure d'un diamant taillé en biseau. Fond du cylindre d'un moteur à explosion.

— ENCYCL. *Artill.* Le chargement des armes à feu par la culasse fut très anciennement essayé, et même réalisé; la difficulté était d'assurer l'obturation de l'arme par la fermeture de la culasse; elle fut pour la première fois sinon résolue du moins tournée dans le fusil prussien de Dreyse (1841), dont la fermeture projetait les gaz crachés par l'arme au moment du tir, de façon qu'ils ne fussent pas gênants pour le tireur. De nos jours, ce mode de chargement est universellement adopté aussi bien pour les fusils que pour les canons. Le mécanisme de fermeture de la culasse est pourvu d'un dispositif automatique qui éjecte la douille vide du projectile.

culassement [*la-se-man*] n. m. Action ou manière de culasser une arme à feu.

culasser [*la-sé*] v. a. Mettre la culasse à une arme à feu.

culave n. m. Récipient en terre ou en tôle, où l'on fait recuire des objets de verre que l'on vient de faire dans les verreries.

cul-blanc [*ku-blan*] n. m. Nom vulgaire de plusieurs oiseaux à ventre blanc (*chevalier, traquet, pétrel*). Pl. des *culs-blancs.*



Cul-blanc.

culbutable adj. Qui peut être culbuté.

culbutage n. m. Action de culbuter.

culbutant [*tan*] n. m. Race de pigeons domestiques, qui se laissent tomber en plein vol en faisant cinq ou six culbutes, pour se relever en l'air et continuer de voler : *les culbutants comptent parmi les pigeons qui ont le vol le plus rapide.*

culbute n. f. (subst. verb. de *culbuter*). Saut que l'on exécute en posant la tête à terre et lançant les pieds en l'air pour retomber de l'autre côté. Chute violente. *Fig.* Ruine, renversement. PROV. : **Au bout du fossé la culbute,** se dit pour faire entendre qu'on persiste dans une résolution, une ligne de conduite, quels que doivent en être les résultats.

culbuter [*té*] v. a. (de *cul*, et *buter*). Renverser violemment. *Fig.* Vaincre, repousser vigoureusement : *culbuter l'ennemi.* V. n. Faire la culbute.

culbuteur n. m. Personne qui fait des culbutes. Appareil en forme de heurtoir sur lequel on

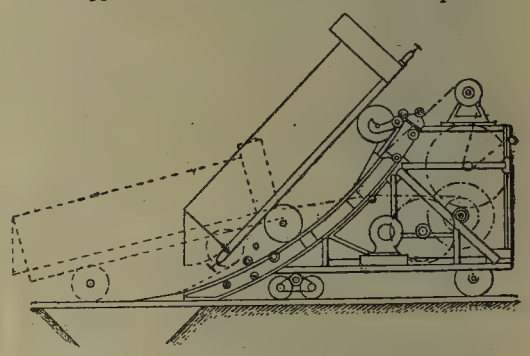

Déchargement de wagon au moyen d'un culbuteur.

fait basculer les wagonnets à benne mobile, chargés de ballast, de minerai, etc. Adjectiv. : *wagon culbuteur.*

culbutis [*ti*] n. m. Amas de choses culbutées.

cul-de-bouteille n. m. Couleur d'un vert très foncé : *drap cul-de-bouteille.*

cul-de-chaudron n. m. Entonnoir ouvert par l'explosion d'une mine. Pl. des *culs-de-chaudron.*

cul-de-chien n. m. Nom vulgaire de la nèfle. Pl. des *culs-de-chien.*

culdée [*kul-dé*] n. m. Nom de certains moines d'Ecosse et d'Irlande, aux VIe et VIIe siècles : *les culdées se rattachaient à saint Colomban qui évangélisa l'Ecosse au VIe siècle.*

cul-de-four n. m. Voûte en quart de sphère d'une niche. Pl. des *culs-de-four.*

cul-de-jatte [*ja-te*] n. m. (de *cul*, et de *jatte*, à cause de l'espèce de plat dans lequel ces personnes sont assises). Qui n'a l'usage ni de ses jambes ni de ses cuisses, ou qui est complètement privé de ses membres. Pl. des *culs-de-jatte.*

cul-de-lampe n. m. *Archit.* Ornement de plafond ou de voûte, ressemblant au dessous d'une lampe d'église. *Impr.* Vignette à la fin d'un chapitre. *Artill.* Dans les canons se chargeant par la bouche, face extérieure de l'arrière. Pl. des *culs-de-lampe.*



Culs-de-lampe (Arch.).

cul-de-mulet n. m. Variété de figue. Pl. des *culs-de-mulet.*

cul-de-porc ou **cul-de-pot** n. m. Sorte de nœud marin en forme de bouton, au bout d'un cordage. Pl. des *culs-de-porc* ou *culs-de-pot.*

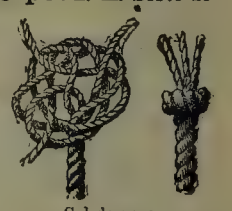

Cul-de-porc.

cul-de-poule n. m. Renflement existant sur une espagnolette à la hauteur de la poignée. Arrière d'un canot en porte-à-faux. Ulcère des chevaux. Pl. des *culs-de-poule.*

cul-de-sac n. m. Rue sans issue, impasse. *Fig.* Carrière qui ne mène à rien. Pl. des *culs-de-sac.*

cul-de-verre n. m. Tache verdâtre dans les yeux des chevaux menacés de la cataracte. Pl. des *culs-de-verre.*

cul-doré n. m. Nom vulgaire du bombyx (*liparis auriflua*) qui vit sur les arbres fruitiers.

Culebra (*la*), col de l'isthme de Panama (84 m. d'altit.), utilisé pour le creusement du canal de Panama.

culée [*lé*] n. f. (de *cul*), Massif de maçonnerie destiné à soutenir la poussée de la voûte des dernières arches d'un pont. Rang de pieux servant à soutenir les terres. *Mar.* Mouvement d'un navire qui donne des coups de sa quille sur le fond, ou qui marche en arrière. Souche d'arbre qui est en dehors du sol. *Culée d'arc-boutant*, massif de maçonnerie destiné à soutenir la voûte d'un édifice.



A, culée.

culement [*man*] n. m. Action d'un navire qui cule.

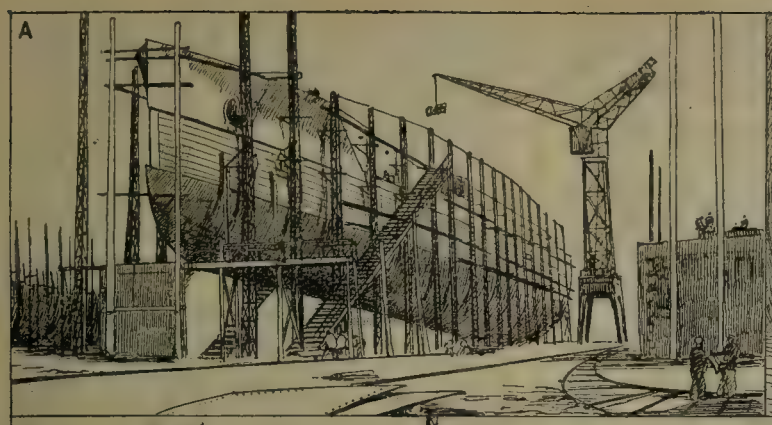
A


C

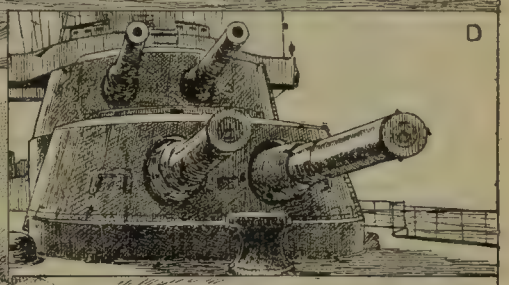
D

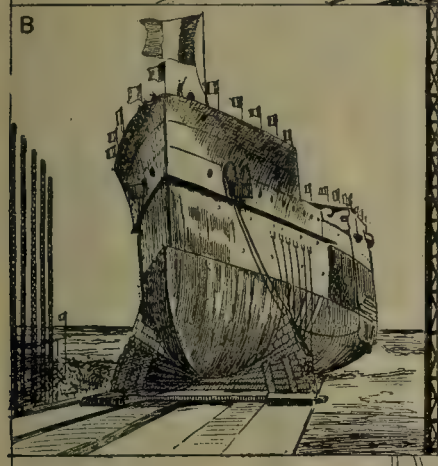
B

E

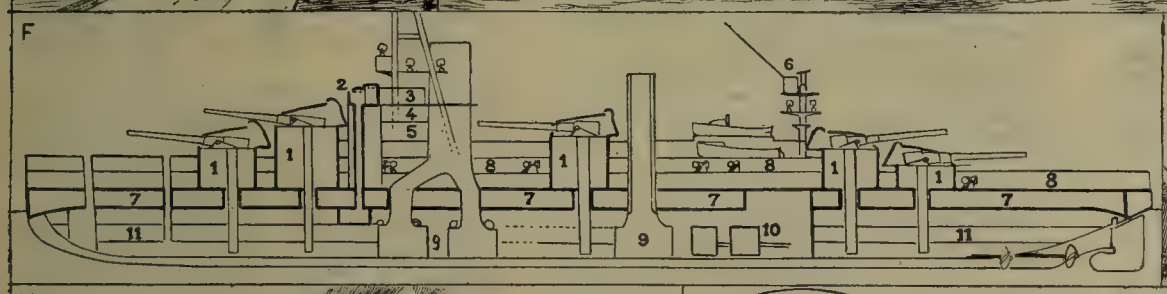

F

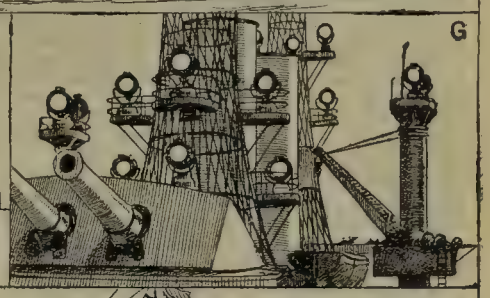
G

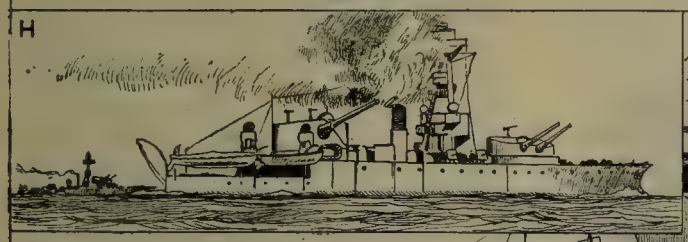
H

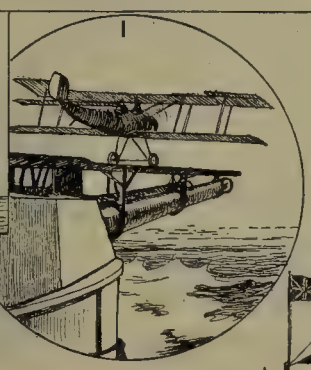
I

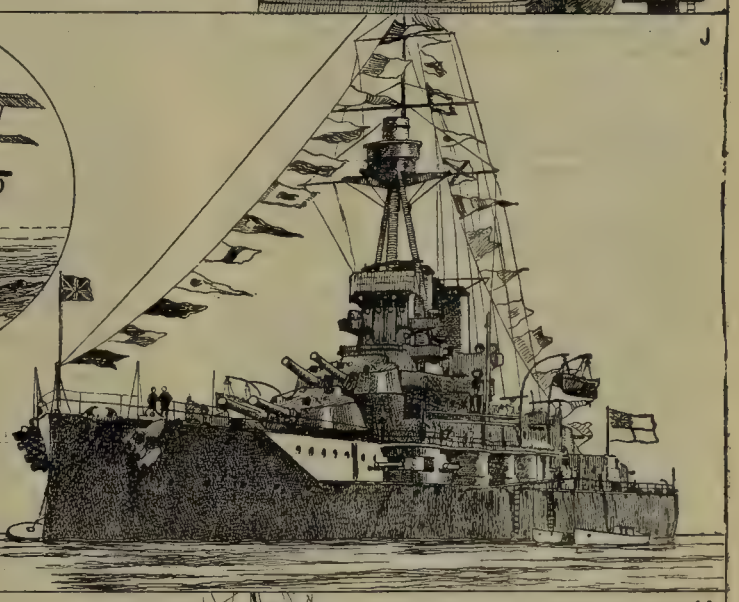
J

K

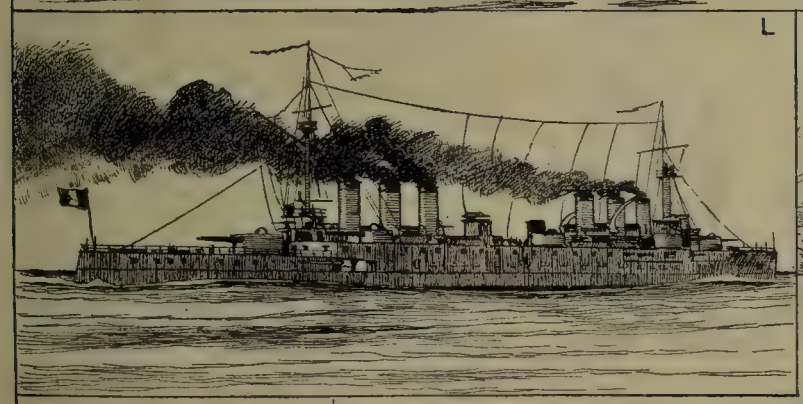
L


M

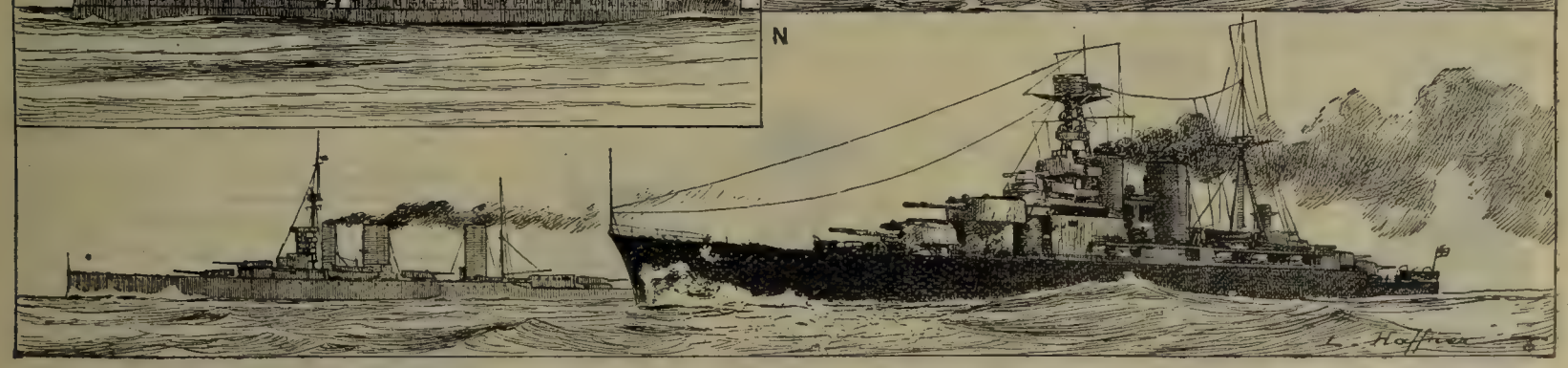
N

CUIRASSÉ ET CROISEUR : A. Cuirassé en construction. — B. Lancement d'un cuirassé. — C. Cuirassé type « Jean-Bart ». — D. Les tourelles étagées d'un cuirassé français. — E. Cuirassé d'escadre « Provence ». — F. Coupe du cuirassé « Provence » (1. Pièces de 340. — 2. Blockhaus cuirassé. — 3. Chambre des cartes. — 4. Majorité. — 5. Timonerie. — 6. T. S. F. — 7. Tranche cuirassée. — 8. Canons de 140. — 9. Chaufferies. — 10. Machines. — 11. Munitions). — G. Les projecteurs d'un cuirassé moderne. — H. Monitor (cuirassé) anglais. — I. Plate-forme d'avion sur une tourelle de gros calibre. — J. Cuirassé anglais « Iron Duke ». — K. Cuirassé américain « New-Mexico » à moteur électrique. — L. Croiseur cuirassé français « Ernest-Renan ». — M. Croiseur léger anglais « Delhi ». — N. Croiseurs de bataille anglais « Lion » et « Hood ».

culer [*lé*] v. n. Aller à reculons : *charrette qui cule*. *Mar.* Reculer, aller en arrière. *Le vent cule*, il souffle davantage à l'arrière.

culeron n. m. Endroit rembourré et arrondi de la croupière, sur lequel pose la queue du cheval sellé ou harnaché.

culetin n. m. Voile employée par les pêcheurs de morues pour hâter la dérive d'un navire.

culeton n. m. Partie opposée à la têtière d'un gros soufflet de forge.

culicidés n. m. pl. Famille d'insectes diptères, comprenant les cousins (*culex*) et autres formes à longue trompe cornée. S. un *culicidé*.

— Encycl. Les culicidés sont des insectes crépusculaires et nocturnes, qui volent au voisinage des eaux. Leurs larves et nymphes sont toujours aquatiques. Les femelles seules peuvent piquer.

culiciformes n. m. pl. Famille d'insectes diptères némocères, comprenant les genres où la tête ne se prolonge pas en avant en bec, mais possède une courte trompe charnue. S. un *culiciforme*.

culier [*li-é*], **ère** adj. (de *cul*). Qui aboutit à l'anus : *boyau culier*. (Vx.)

culière n. f. (de *cul*). Sangle attachée au derrière du cheval pour empêcher le harnais de glisser.

culinaire [*nè-re*] adj. (du lat. *culina*, cuisine). Qui a rapport à la cuisine : *art culinaire*.

culinairement [*nè-re-man*] adv. En ce qui concerne la cuisine.

Cullen [*lèn*] (William), médecin anglais, né à Hamilton, m. à Édimbourg (1710-1790). Il prétendait que les causes des maladies résident dans la perturbation des mouvements atomiques, qui sont eux-mêmes sous la dépendance du système nerveux.

Cullera, v. d'Espagne (prov. de Valence), sur le Jucar ; 12.000 h. Commerce de fruits.

Cullinan (le), le plus gros diamant du monde, découvert en 1905 près de Prétoria, et offert au roi d'Angleterre Edouard VII par la colonie du Transvaal.

Culloden [*dèn*], bruyère d'Écosse, célèbre par la bataille où le prétendant Charles-Edouard, le dernier des Stuarts, fut vaincu par l'armée anglaise du duc de Cumberland (1746).

Cully, petite comm. de Suisse (cant. de Vaud), dans une anse du Léman ; 1.200 h. Bon vignoble.

Culm ou **Kulm,** v. de Pologne, sur la Vistule ; 10.000 h. — Petite ville de Tchécoslovaquie (Bohême), où Vandamme fut battu par des forces supérieures (29 et 30 août 1813) [en tchèque *Chlum*].

culmen [*mèn*'] n. m. Mot latin employé pour désigner le point culminant d'un massif.

culmifère adj. (du lat. *culmus*, chaume, et *ferre*, porter). Dont la tige constitue un chaume.

culmigène adj. Qui naît et croît sur le chaume.

culminance n. f. (de *culminant*). Point le plus élevé.

culminant [*nan*], **e** adj. (de *culmen*). Se dit de la partie la plus élevée d'une chose : *le mont Blanc est le point culminant des Alpes*. *Fig.* Le plus haut degré possible : *l'entrevue d'Erfurt marque le point culminant de la fortune de Napoléon Ier*. *Astr. Point culminant*, celui où un astre atteint sa plus grande hauteur au-dessus de l'horizon.

culmination [*si-on*] n. f. (de *culminant*). *Astr.* Passage d'une étoile à son point le plus élevé au-dessus de l'horizon.

culminer [*né*] v. n. (du lat. *culmen, inis*, faîte). *Astr.* Passer par le point culminant. *Géogr.* Atteindre la hauteur la plus considérable, en parlant d'une montagne. Dominer.

culot [*lo*] n. m. (de *cul*). Partie inférieure des lampes d'église. Ornement architectural d'où partent des volutes et des rinceaux. Résidu au fond d'une pipe. Fond métallique d'une cartouche, d'un creuset. Dernier éclos, en parlant des oiseaux. *Fam.* Dernier-né d'une famille. *Pop.* Aplomb, effronterie, toupet. *Arg.* Audace.

culottage [*lo-ta-je*] n. m. Action de culotter, en parlant d'une pipe. Résultat de cette action.

culotte [*lo-te*] n. f. (de *cul*). Vêtement d'homme qui couvre de la ceinture aux genoux. *Abusivem.* Pantalon. *Cuis.* Partie de la cuisse de bœuf, y compris l'échine jusqu'au filet. Tuyau bifurqué. *Pop.* Ripaille. *Fam.* Perte importante au jeu. *Culotte de peau*, vieux soldat. *Porter la culotte*, se dit d'une femme qui, dans le ménage, a plus d'autorité que son mari.

culotté, e adj. et n. *Arg. milit.* Audacieux.

culotter [*lo-té*] v. a. Mettre une culotte à quelqu'un. Confectionner, fournir des culottes à. Noircir par l'usage : *culotter une pipe, un porte-cigare, etc.*

culotteur [*lo-teur*] n. m. Celui qui culotte des pipes.

culottier [*lo-ti-é*], **ère** n. Qui fait des culottes ou des pantalons.

culottin [*lo-tin*] n. m. Petite culotte. Enfant nouvellement culotté.

Culoz, comm. de l'Ain, arr. et à 19 kil. de Belley, sur le Rhône et au pied du Grand Colombier ; 1.550 h. Ch. de f. P.-L.-M. Tourbe.

culpabilité n. f. (du lat. *culpabilis*, coupable ; de *culpa*, faute). Etat d'une personne qui a commis une faute, un crime : *avouer sa culpabilité*. Caractère d'une action coupable. Ant. **Innocence.**

culpeu n. m. Nom vulgaire d'une espèce de loup de l'Amérique du Nord.

cul-rousset n. m. Nom vulgaire de la fauvette à gorge bleue. Pl. des *culs-roussets*.

culte n. m. (lat. *cultus ;* de *colere*, honorer). Hommage qu'on rend à Dieu. Ensemble des cérémonies par lesquelles l'homme honore Dieu : *culte divin*. Religion : *culte catholique, protestant*. *Fig.* Vénération extrême ; admiration passionnée.

— Encycl. *Lég.* et *admin.* V. église.

cultellaire [*tèl'-lè-re*] adj. (du lat. *cultellus*, petit couteau). *Hist. nat.* Qui a la forme d'un couteau : *coquille cultellaire*.

cultellation [*tèl-la-si-on*] n. f. (du lat. *cultellus*, petit couteau). *Arpent.* Chaînage opéré sur un terrain très en pente, et qui se fait à l'aide d'une fiche plombée qu'on laisse tomber de l'extrémité de la chaîne tendue horizontalement.

cultisme [*tis-me*] n. m. (du lat. *cultus*, cultivé). Recherche, affectation particulière du style, mise à la mode au début du XVIIe siècle par quelques écrivains espagnols, notamment par Gongora. Syn. gongorisme.

cultiste [*tis-te*] n. m. Littérateur espagnol de l'école de Gongora.

cultivable adj. Susceptible de culture : *terre, sol cultivable*.

cultivateur, trice adj. et n. Qui s'adonne à la culture des terres : *les peuples cultivateurs*. N. m. Petite charrue à une roue pour biner, sarcler.

cultivation [*si-on*] n. f. Culture. (Vx.)

cultivé, e adj. Mis en culture : *sol bien cultivé*. *Fig.* Qui a reçu de l'instruction : *esprit cultivé*.

cultivement [*man*] n. m. Culture. (Peu us.)

cultiver [*vé*] v. a. (bas lat. *cultivare*). Faire les travaux propres à rendre la terre fertile : *Cincinnatus, sortant de la dictature, se remit à cultiver son champ*. *Fig.* S'adonner à : *cultiver les sciences*. Former, développer par l'exercice : *cultiver la raison*. Entretenir des relations assidues avec : *cultiver ses amis*.

cultricolle [*ko-le*] adj. Qui a le thorax comprimé de manière à ressembler à une lame de couteau.

cultridenté, e [*dan*] adj. *Hist. nat.* Dont les dents canines sont comprimées de telle sorte qu'un des diamètres est le tiers de l'autre.

cultrifolié, e adj. *Bot.* Qui a les feuilles en forme de couteau.

cultriforme adj. *Hist. nat.* En forme de couteau : *la ficoïde cultriforme*.

cultrirostre adj. *Hist. nat.* Qui a le bec en forme de couteau.

cultuel, elle [*tu-èl, è-le*] adj. Qui se rapporte au culte : *association cultuelle ; édifice cultuel*. Subst. : *une cultuelle*.

cultural, e, aux adj. Qui a rapport à la culture de la terre : *études culturales*.

culture n. f. (lat. *cultura ;* de *cultum*, supin de *colere*, cultiver). Action de cultiver : *la culture de la canne à sucre a fait la fortune de la Martinique*. Soins que l'on prend pour rendre utiles des productions autres que celles de la terre : *la culture des abeilles*. *Culture dérobée*, plante dont la culture rapide et la récolte se font entre deux cultures principales. Terrain que l'on cultive.

Fig. Se dit des arts, des sciences, des productions de l'esprit : *se livrer à la culture des lettres*. *Culture physique*, v. gymnastique.



Duc de Cumberland.

culturkampf n. f. V. kulturkampf.

Cumberland [*koum'-bèr-lan'd*], comté du nord-ouest de l'Angleterre ; 267.000 h. Ch.-l. *Carlisle*. Houille.

Cumberland (Guillaume-Auguste, duc **de**), troisième fils de George II (1721-1765). Il battit le prétendant Charles-Edouard à Culloden (1746). Mais il fut vaincu à Fontenoy (1745) et à Lawfeld (1747) par les Français, et en 1759 il dut signer la capitulation de Closter Seven.

Cumbre (col de la), col de la cordillère des Andes, à la front. chilo-argentine ; une route (à 3.990 m. d'alt.) et une voie ferrée avec tunnel (à 3.300m.) le traversent.

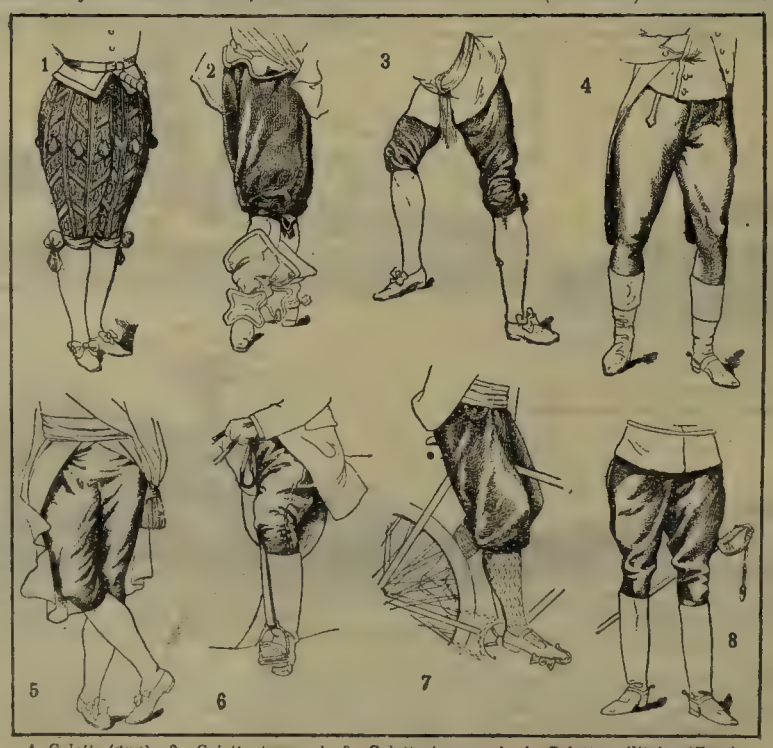

1. Culotte (XVIe) ; 2. Culotte (XVIIe s.) ; 3. Culotte (XVIIIe s.) ; 4. Culotte militaire (Empire) ; 5. Culotte de cérémonie ; 6. Culotte de chasse ; 7. Culotte de cycliste ; 8. Culotte militaire moderne.

cumène n. m. *Chim.* Nom général sous lequel on désigne les carbures aromatiques de formule C^9H^{12}.

Cumes [*ku-me*], anc. v. de Campanie, colonie grecque fondée par des Eubéens de Chalcis, non loin de laquelle se trouvait l'antre d'une sibylle fameuse, chantée par Virgile. (Hab. *Cuméens.*) Cumes fut détruite en 202 par les Napolitains.

cum grano salis loc. lat. signif. *Avec un grain de sel*, et dans laquelle le mot *sel* a le sens figuré de jovialité, enjouement. On l'emploi pour faire entendre que ce qu'on dit ne doit pas être pris au sérieux.

Cumières, comm. de la Marne, arr. et à 26 kil. de Reims ; 1.240 h. (en 1914). Vignobles compris dans la région dite « rivière de Marne ». En partie détruit au cours de la Grande Guerre.

Cumières, comm. du dép. de la Meuse, arr. et à 13 kil. de Verdun, sur la rive gauche de la Meuse ; 205 h. (en 1914). Ch. de f. E. Attaqué par les Allemands dès le 14 mars 1916, au cours de l'offensive générale menée contre Verdun sur les deux rives de la Meuse, Cumières ne fut pris par eux que pendant la *phase d'usure*, dans la nuit du 23 au 24 mai. Ce village, ardemment disputé les jours suivants, finit par rester aux agresseurs, mais les Français, demeurés sur ses lisières, l'enlevèrent le 20 août 1917, au chant de la *Madelon*. Le bois de Cumières, situé au N. du village et attaqué par les Allemands dès le 7 mars, a suivi toutes les vicissitudes de celui-ci au cours de la bataille de Verdun.

cumin n. m. (gr. *kuminon*). Genre d'ombellifères, originaires d'Orient. Les graines elles-mêmes : *saupoudrer de cumin*.



Cumin : a, fleur ; b, fruit.

— Encycl. Les cumins sont des plantes herbacées, que l'on cultive pour leur fruit. Ces fruits, d'une odeur pénétrante et d'une saveur aromatique, stimulants, stomachiques et carminatifs, servent à la fabrication du kummel. Les Allemands les incorporent au pain, et les Hollandais en aromatisent certains fromages.

cuminique adj. Se dit de divers composés (aldéhyde, acide, alcool) dérivés de l'essence de cumin.

Cummins (Maria Susanna), romancière américaine, née à Salem, m. à Dorchester (1827-1866) ; auteur de : *l'Allumeur de réverbères*, *Mabel Vaughan*.

cumul [*mul'*] n. m. (subst. verb. de *cumuler*). Action d'exercer simultanément plusieurs emplois : *le cumul des fonctions électives et des charges administratives est en général interdit*.

— Encycl. *Dr.* Les savants, les gens de lettres et les artistes ne peuvent occuper plus de deux fonctions ou chaires rétribuées sur les fonds du Trésor public. Le montant des traitements cumulés, tant fixes qu'éventuels, ne peut dépasser un certain chiffre. N'est pas considérée comme traitement, l'indemnité allouée aux membres de l'Institut.

Le fonctionnaire, député ou sénateur, qui jouit d'un traitement inférieur à l'indemnité, ne touche pas ce traitement. Si celui-ci excède l'indemnité, le député ou le sénateur ne touche que la partie du traitement supérieure à l'indemnité.

Pour les règles du cumul en matière de pensions, v. pension.

cumulard [*lar*] n. et adj. m. *Pop.* Fonctionnaire qui exerce simultanément plusieurs emplois.

cumulatif, ive adj. *Dr.* Qui se fait par accumulation : *donation cumulative de biens présents et à venir*.

cumulation [*si-on*] n. f. Cumul. (Peu us.)

cumulativement [*man*] adv. Par cumul, par accumulation : *fonctions exercées cumulativement*.

cumuler [*lé*] v. a. (du lat. *cumulare*, entasser). Réunir plusieurs choses sur sa personne : *cumuler deux emplois*.

cumulo-stratus [*tuss*] n. m. *Météor.* V. stratus.

cumulus [*luss*] n. m. (m. lat.). Amas de nuages amoncelés, dont la partie supérieure figure des coupoles arrondies, d'une blancheur éclatante ; en-dessous, la surface paraît horizontale, grise ou noirâtre : *les cumulus se résolvent généralement en pluie*. V. nuage.

— Encycl. On peut voir les cumulus, pendant la saison chaude, naître deux heures après le lever du soleil, s'amonceler les uns sur les autres, atteindre leur maximum vers midi, pour se dissiper insensiblement sans pluie vers le coucher du soleil. Lorsqu'ils persistent plus d'une journée, on peut les considérer comme un présage de pluie.

Cunard (sir Samuel), fondateur de la navigation à vapeur transatlantique, né à Halifax (1787-1865). La compagnie de navigation qu'il avait fondée en 1839 se fondit en 1878 dans la *Cunard Steamship Line*, devenue très puissante.

Cunaxa [*nak-sa*], v. de la Chaldée, près de l'Euphrate, célèbre par la bataille dans laquelle Artaxerxès II vainquit son frère Cyrus le Jeune, qui fut tué dans le combat (401 av. J.-C.).

cunctateur n. m. (lat. *cunctator*). Qui temporise : *Fabius le Cunctateur*.

cunéaire [*né-è-re*] adj. (du lat. *cuneus*, coin). Qui a la forme d'un coin.

cunéen, enne [*né-in, è-ne*] adj. *Anat.* Qui se rapporte aux os cunéiformes.

Cunégonde (sainte), impératrice d'Allemagne, femme de Henri II de Bavière, qui devint lui-même saint Henri ; m. en 1024. Fête le 3 mars. — Reine de Pologne, fille de Bela IV roi de Hongrie, femme de Boleslas, roi de Pologne (vers 1210-1292).

cunéifolié, e adj. Qui a les feuilles en forme de coin.

cunéiforme adj. En forme de coin. (Se dit surtout de l'ancienne écriture des Assyriens, des Chaldéens, des Perses et des Mèdes.)

— Encycl. L'élément principal de l'écriture cunéiforme est une sorte de *clou* ou *coin*, perpendiculaire ou horizontal, accompagné d'un *crochet*, dont les combinaisons variées forment des signes plus ou moins compliqués.


Caractères cunéiformes.

Cette écriture a servi à exprimer plus de quinze langues ou dialectes différents : langue aryenne des anciens Perses, langue sémitique des Assyriens, etc. Les caractères cunéiformes se trouvent en Perse, en Médie, en Assyrie, en Chaldée, en Susiane, en Arménie, sur les ruines des monuments ou sur les briques et tablettes d'argile qui servaient d'archives ou de livres. Un certain nombre d'écritures cunéiformes ont été déchiffrées.

cunéirostre *ros-tre*] adj. *Zool.* Qui a le bec en forme de coin.

cunette [*nè-te*] n. f. (ital. *cunetta*). Petit canal dans un fossé de fortifications. Petit canal au fond d'un égout ou d'un aqueduc, en contre-bas du trottoir.



A, cunette (coupe).

Cunha (Tristan **da**), capitaine et navigateur portugais, compagnon d'Albuquerque (1460-1540). Il découvrit plusieurs îles de l'Atlantique austral, soumit l'île Socotora et se distingua aux Indes. — Nuño **da Cunha**, son fils (1487-1539), vainquit Bahdour, sultan de Goudjerate, et fut nommé vice-roi des Indes portugaises. Il mourut sur le vaisseau qui le ramenait en Europe. — Rodrigue **da Cunha**, prélat portugais, évêque de Lisbonne, qui, en 1640, arracha sa patrie à la domination espagnole pour la donner à la maison de Bragance (1577-1643).

Cunibert [*bèr*] (saint), évêque de Cologne en 623. Il gouverna l'Austrasie avec Pépin de Landen et fut ministre de Sigebert II et de Childéric II. Fête le 12 novembre.

cuniculaire [*lè-re*] adj. (du lat. *cuniculus*, lapin). Qui a un terrier.

cuniculteur n. m. (du lat. *cuniculus*, lapin et *colere*, supin *cultum*, élever). Eleveur de lapins domestiques.

cuniculture n. f. Elevage du lapin domestique. (On dit aussi cuniculiculture.)

Cunin-Gridaine (Laurent Cunin, dit), industriel et homme politique français, né à Sedan, m. à Paris (1778-1859) ; ministre de l'agriculture et du commerce de Louis-Philippe, entre 1837 et 1848.

Cunlhat, ch. de c. (Puy-de-Dôme), arr. et à 28 kil. d'Ambert ; 2.790 h. Plomb argentifère. — Le cant. a 4 comm. et 7.260 h.

Cunningham [*keun'-nin'-gham'*] (Allan), poète écossais, auteur de légendes et de ballades, né à Blackwood, m. à Londres (1784-1842).

cupide adj. (lat. *cupidus*). Qui a de la cupidité : *Verrès était cupide et cruel.* Ant. **Désintéressé, généreux.**

cupidement [*man*] adv. Avec cupidité. (Peu us.)

cupidité n. f. (lat. *cupiditas*). Convoitise. Désir immodéré des richesses. Ant. **Désintéressement.**

Cupidon, dieu de l'amour chez les Romains, identifié avec l'*Eros* grec, dont on lui a prêté la figure, les attributs et les aventures. (*Myth.*)

Cupidon, dit *le Cupidon de Praxitèle*, statue antique, remarquable par l'expression souriante du visage et la grâce de l'attitude, au musée des Etudes (Naples) ; — *Cupidon endormi*, statue antique, musée de Turin ; — *Cupidon taillant son arc*, chef-d'œuvre du Parmesan, musée du Belvédère (Vienne) ; — statue de Bouchardon (Louvre). V. Amour.

cuprate n. m. Sel de deutoxyde de cuivre.

cuprèine n. f. Alcaloïde trouvé dans une variété de quinquina.

cupressiforme [*prè-si*] adj. Expression indiquant que, dans une plante, les feuilles sont disposées comme celles du cyprès.

cupressinées [*prè-si-né*] n. f. pl. *Bot.* Tribu de conifères, ayant pour type le genre cyprès. S. une *cupressinée*.

cuprides n. m. pl. Famille de minéraux, qui renferme le cuivre et ses composés. S. un *cupride*.

cuprifère adj. (du lat. *cuprum*, cuivre, et *ferre*, porter). Qui contient du cuivre : *terrains, sédiments cuprifères*. Qui a rapport à l'exploitation des mines de cuivre : *valeurs cuprifères*.

cuprique adj. (du lat. *cuprum*, cuivre). De la nature du cuivre.

— Encycl. *Pathol. végét.* Les composés cupriques (sulfate, acétate de cuivre) jouent un rôle considérable en pathologie végétale ; avec le soufre et ses dérivés (sulfure, anhydride sulfureux, acides sulfureux, sulfurique, etc.) ils sont employés — le plus souvent sous forme de bouillies — pour combattre les maladies cryptogamiques.

— *Dr. Produits cupriques anticryptogamiques.* La loi punit d'une amende de 15 à 25 francs ceux qui, au moment de la vente ou de la livraison des produits cupriques anticryptogamiques, matières premières naturelles ou composées, n'ont pas fait connaître à l'acheteur, sur le bulletin de vente, en même temps que sur la facture, la valeur en cuivre pur contenu par 100 kilogrammes de matière facturée telle qu'elle est livrée.

cuprite n. f. Oxyde naturel de cuivre, qui se rencontre presque partout où existent le cuivre natif, la malachite et la chalcopyrite, etc.

cupro-ammoniacal, e, aux adj. *Liqueur cupro-ammoniacale*, dissolution ammoniacale de cuivre, que l'on emploie pour l'imperméabilisation de la toile à voile, du papier, etc.


Cupule.

cuproïde adj. Qui ressemble au cuivre.

cuproxyde n. m. Oxyde de cuivre.

cupulaire [*lè-re*] adj. *Bot.* Qui ressemble ou qui se rapporte à la cupule.

cupule n. f. (du lat. *cupula*, petite coupe). Godet folié ou écailleux, formant la base du fruit du chêne, du noisetier, du hêtre, etc.

cupulé, e adj. Qui est muni d'une cupule, comme les fleurs et les fruits du chêne.

cupulifères n. f. pl. (de *cupule*, et du lat. *ferre*, porter). Famille de dicotylédones, ainsi nommées de la cupule qui porte le fruit. S. une *cupulifère*.

cupuliforme adj. Qui présente la forme d'une cupule.

Cuq (Edouard), jurisconsulte et historien français, né à Saint-Flour en 1850, auteur d'études historiques sur le droit romain. Membre de l'Académie des inscriptions (1911).

Cuq-Toulza, ch.-l. de c. (Tarn), arr. et à 21 kil. de Lavaur ; 980 h. Vignobles. — Le cant. a 11 comm. et 4.230 h.

curabilité n. f. Caractère de ce qui est susceptible de guérison. Ant. **Incurabilité.**

curable adj. (lat. *curabilis*). Qui peut se guérir : *maladie curable*. Ant. **Incurable.**

curaçao [*sô*] n. m. (du n. d'une des Antilles). Liqueur faite avec des écorces d'oranges amères, du sucre et de l'eau-de-vie : *le curaçao se fabrique un peu partout, mais c'est la Hollande qui produit le plus réputé.*

Curaçao [*sô*], île des Antilles, appartenant à la Hollande ; 45.000 h. Capit. *Willemstad*. Oranges dont l'écorce sert à fabriquer le *curaçao*. — Le *gouv. de Curaçao* comprend avec l'île plusieurs îlots voisins. Pop. tot. : 54.000 h.

curade n. f. (de *curer*). Raie d'écoulement qui sépare deux billons consécutifs dans un champ labouré.

curage ou **curement** [*man*] n. m. Action de curer : *le curage d'un égout*. Résultat de cette action.

— Encycl. *Dr.* L'Etat supporte la dépense résultant des travaux de curage et de conservation des canaux et cours d'eau navigables et flottables. La dépense concernant les canaux et cours d'eau non navigables ni flottables est payée par les riverains.

— *Econ, rur.* Les cours d'eau, canaux, fossés, étant peu à peu envahis par les herbes, vases et débris de toutes sortes, dont l'amoncellement entrave non seulement l'écoulement des eaux mais compromet les intérêts agricoles ou industriels en même temps que la salubrité publique, il y a lieu d'en effectuer le curage périodiquement.

On exécute cette opération lorsque les eaux sont basses, en commençant par l'amont ou le point le plus élevé. Suivant le cas, les herbes sont faucardées, les boues extraites à la pelle ou à la drague, les bords des fossés comme le fond sont avivés et rétablis dans leur forme première. Les curures, riches en azote, constituent une matière fertilisante ; mais leur épandage étant difficile, on les incorpore ordinairement aux composts.

L'administration peut constituer des syndicats forcés pour les travaux de curage, en l'absence d'associations syndicales autorisées.

curage n. m. (de *cul*, et de *rage*). Nom vulgaire de la persicaire ou poivre d'eau.

curain [*rin*] ou **curin** n. m. Incrustation au fond des poêles à évaporer l'eau salée.

curanderie [*rî*] n. f. Etablissement où l'on pratique le blanchiment des toiles.

curandier [*di-é*] n. m. (de *curer*). Ouvrier employé au blanchiment des toiles.

curare n. m. (m. amér.). Poison végétal très violent.

— Encycl. Le curare provient de diverses plantes du genre strychnos. C'est un poison violent, qui agit surtout en paralysant les muscles respiratoires ; l'absorption en est très rapide par les plaies ; aussi est-il employé par les Indiens de l'Amérique du Sud pour empoisonner leurs flèches. L'ingestion, au contraire, n'est généralement pas dangereuse.

curarine n. f. Alcaloïde extrait du curare.

curarisant [*ri-zan*], **e** adj. Se dit de toute substance agissant sur l'organisme comme le curare.

curariser [*ri-zé*] v. a. Soumettre à l'influence du curare, pour en étudier les effets.

curatelle [*tè-le*] n. f. Fonction de curateur.

— Encycl. *Dr.* La curatelle est une charge publique, qu'on est tenu d'accepter, quand le curateur est nommé par le conseil de famille, ou établi dans un but d'ordre public.

Il y a lieu à curatelle dans un certain nombre de circonstances, et l'on distingue : le curateur au mineur émancipé, le curateur à une succession vacante, le curateur au bénéfice d'inventaire, nommé comme le curateur à une succession vacante et contre lequel l'héritier bénéficiaire intente les actions qui lui appartiennent contre la succession ; le curateur aux biens de l'absent, que peut nommer le tribunal du domicile d'une personne présumée absente, et qui n'a pas de procureur fondé, pour administrer ses biens, s'il y a lieu ; le curateur au ventre, nommé par le conseil de famille en vertu de la déclaration de grossesse faite par la veuve, ou même malgré la dénégation de celle-ci, à la demande des héritiers du mari. La mission du curateur au ventre est double : d'une part, il doit veiller à la conservation de l'état et à la défense du patrimoine de l'enfant à naître ; d'autre part, il doit prendre les mesures nécessaires pour empêcher, dans l'intérêt des héritiers du mari, toute supposition de part ; à la naissance de l'enfant, la mère en devient tutrice, et le curateur est de plein droit subrogé tuteur ; pour cette raison, le curateur ne peut être pris que dans la famille du mari.

curateur, trice n. (lat. *curator, trix*). Personne commise par la loi pour l'administration des biens et des intérêts d'un mineur ou d'un incapable. *Curateur au ventre*, v. curatelle. Membre du conseil d'une université en Belgique.

curatier [*ti-é*] n. m. Tanneur ou corroyeur.

curatif, ive adj. (de *cure*). Qui a pour but la guérison d'une maladie : *méthode curative*.

curation [*si-on*] n. f. Syn. peu usité de cure, dans le sens de *traitement médical*.

curatorium [*om*] n. m. (du lat. *curare*, soigner). Etablissement où les malades sont reçus en vue d'une cure spéciale (par exemple, la cure de repos).

Curculio ou *le Charançon*, comédie de Plaute. Il y est question des bons et des mauvais tours d'un parasite rongeant le patrimoine des riches, comme le charançon les sacs de blé (IIe s. av. J.-C.).

curculionidés [*dé*] n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères, appelés vulgairement *charançons*. S. un *curculionidé*.

curcuma n. m. Genre de zingibéracées, dont certaines espèces sont employées en teinture, ou dont la racine sert à préparer l'arrow-root.



Curcuma : a, épi de fleurs.

curcumine n. f. Composé extrait du curcuma.

cure n. f. (lat. *cura*). Soin, souci : *n'avoir cure de rien* (Vx en ce sens.). Traitement médical : *faire une cure à Vichy*. Guérison d'une maladie, d'une blessure : *cure heureuse. Fauconn.* Boulette de coton ou de chanvre qu'on fait avaler au faucon lorsqu'il a l'estomac chargé.

cure n. f. (lat. *cura*). Fonction à laquelle est attachée la direction spirituelle d'une paroisse. Circonscription territoriale ecclésiastique, administrée par un prêtre ayant le titre de *curé*. Résidence d'un curé.

— Encycl. C'est à l'évêque qu'il appartient d'établir, de supprimer et de modifier la circonscription des cures. La loi organique du 18 germinal an X distinguait entre les paroisses les plus importantes, dont le pasteur était considéré comme inamovible, et les paroisses moindres, dont le desservant pouvait être changé au gré de l'évêque. Le nom de *cures* était réservé aux premières. Les paroisses de moindre importance étaient appelées *succursales*.

Cure (la), rivière de France, qui a sa source dans la Nièvre, passe près de Vézelay, forme les grottes d'Arcy et se jette dans l'Yonne (riv. dr.), à Cravant ; cours 112 kil. Eaux rapides, non navigables, mais utilisées pour le flottage.

curé n. m. (de *cure*). Prêtre pourvu d'une cure. Prêtre desservant. *Pop.* Ecclésiastique. Prov. : **C'est Gros-Jean qui en remontre à son curé,** c'est un ignorant qui veut enseigner plus savant que lui.

— Encycl. La création des paroisses-gouvernées par des curés remonte probablement aux environs du IIIe siècle. Le curé a le droit, en vertu de sa charge, de prêcher dans son église, d'y célébrer la messe, d'y administrer les sacrements, et de percevoir les revenus attachés à son titre. Suivant le Concordat, le titre de *curé* était réservé aux pasteurs desservant les paroisses principales appelées *cures ;* les curés étaient nommés par les évêques avec l'agrément du gouvernement, et ne pouvaient être destitués par leur évêque que selon les formes canoniques, à la suite d'un jugement sanctionné par le gouvernement.

cureau [*rô*] n. m. Instrument du tondeur de drap.

cure-dent n. m. Petit instrument pour curer les dents. Pl. des *cure-dents*.

curée [*ré*] n. f. (pour *cuirée ;* de *cuir*). Partie de la bête, intestins et sang, qu'on donne à la meute de chasse. Cette partie de la chasse. Sonnerie de trompe pour appeler veneurs et chiens à la curée :

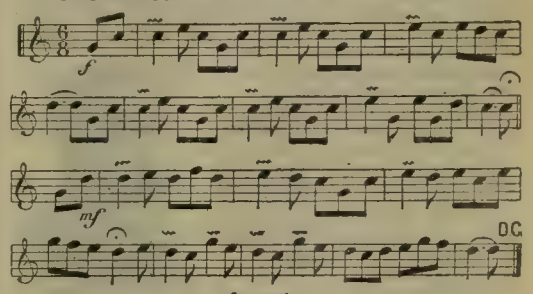

La curée.

sonner la curée. Fig. Butin que l'on se dispute : *la curée des places. Etre âpre à la curée*, être très avide de lucre, d'emplois.

— Encycl. *Vener.* On distingue deux sortes de curées : la *curée chaude*, qui se fait sur le lieu même où la bête a été prise et mise à mort, et après que le maître d'équipage a levé le pied de la bête, dont il fait hommage au principal invité (on dépèce la bête et l'on jette aux chiens les intestins, les viscères et quelques bas morceaux) ; la *curée froide*, qui se fait dans une cour d'honneur, lorsqu'on est rentré au logis, et qui prend souvent le nom de *curée aux flambeaux*.

Curée (*la*), par Emile Zola (1873) ; second volume de la série des Rougon-Macquart, où est décrite la frénésie de spéculation qui s'abattit sur Paris après le 2-Décembre. Aristide Rougon, venu de Plassans à Paris pour prendre part à la « curée », se lance dans de grandes entreprises de travaux publics.

Curée (*la*), tableau de Rochegrosse ; c'est l'assaut des conjurés qui tuent César (v. p. 429).

cure-feu n. m. invar. Barre de fer pour attiser le feu et nettoyer la grille. (On dit aussi rigard, tisonnier.)


Fr. de Curel.

Curel (François **de**), auteur dramatique français, né à Metz en 1854. Membre de l'Académie française (1918). *Les Fossiles, le Repas du lion, la Nouvelle idole, la Fille sauvage, la Danse devant le miroir, l'Ame en folie*, etc., sont ses principales œuvres ; elles révèlent un talent vigoureux et hardi, d'une psychologie raffinée et subtile, qui se plaît, parfois aux dépens de la clarté, à l'étude des âmes compliquées. Son style a de l'éclat, et une poésie profonde.

cure-langue n. m. invar. Petite lame d'os, d'écaille, d'ivoire, etc., pour se nettoyer la langue.

curement n. m. Syn. de CURAGE.

cure-môle n. m. Machine à curer les ports. Pl. des *cure-môles*.

cure-oreille n. m. Petit instrument pour se nettoyer les oreilles. Nom vulgaire du *forficule*. Pl. des *cure-oreilles*.

cure-pied n. m. Instrument du maréchal ferrant. Pl. des *cure-pieds*.

curer [*ré*] v. a. (lat. *curare*). Nettoyer, retirer les ordures de : *curer un fossé. Curer un bois*, le débarrasser des bois morts, des branches rompues, des souches, etc., qui l'encombrent. V. n. *Fauconn.* Prendre la cure, en parlant de l'oiseau de proie.

Cures, ville de l'Italie anc., dans le pays des Sabins. Auj. *Correse*.

curet [*rè*] n. m. (pour *cuiret*). Peau de buffle avec laquelle le doreur étend la potée d'étain sur les pierres sanguines.

curètes n. m. pl. Prêtres du culte de Cybèle et de Jupiter, en Crète. S. un *curète*.

curettage [*rè-ta-je*] n. m. *Chir.* Opération qui consiste à nettoyer avec une curette des tissus malades. (On écrit aussi CURETAGE.)

— ENCYCL. Le curettage se pratique dans divers organes pour enlever des corps étrangers ou des sécrétions morbides. Le plus fréquent est le *curettage utérin*, qui se fait avec une curette dans les cas d'endométrite, de rétention placentaire, etc.

curette [*rè-te*] n. f. (de *curer*). Outil de bois ou de fer, avec lequel on nettoie divers instruments. Instrument de couverturier. Instrument de chirurgie, en forme de cuiller à bords tranchants. Instrument de fer avec lequel on nettoie un trou de mine avant d'y introduire la cartouche de poudre ou de dynamite.


Curette (chirurg.).

cureur n. m. Qui cure les puits, les fossés, etc.

Curgy, comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 8 kil. d'Autun ; 1.220 h.

Curiaces (les). V. HORACES (les).

curial, e, aux adj. (lat. *curialis*). Qui concerne une cure. *Maison curiale*, presbytère.

curial, e, aux adj. Qui concerne la curie romaine : *assemblée curiale*.

Curial (Philibert, comte), général français, né à Saint-Pierre d'Albigny (Savoie), m. à Paris (1774-1829). Se distingua pendant les guerres de l'Empire, à Essling et à Hanau ; défendit en 1814 les Buttes-Chaumont.

curial ou **curiale** n. m. (lat. *curialis*). Membre d'une même curie. Membre d'un sénat municipal, sous le Bas-Empire : *les curiales étaient solidairement responsables du payement de l'impôt*.

curiate adj. Qui se compose de la réunion des curies : *comice curiate, assemblée curiate*.

curie [*ri*] n. f. (lat. *curia*). Subdivision de la tribu, chez les Romains. Lieu de réunion de chacune de ces divisions. Lieu où s'assemblait le sénat. Le sénat lui-même. Le sénat des villes municipales. *Par anal.* Ensemble des administrations gouvernementales du pape.

— ENCYCL. On désignait sous ce nom, dans l'ancienne Rome, la réunion d'un certain nombre de familles qui avaient pour chef un *curion*, dont la principale fonction était de veiller aux choses du culte. Chaque curie avait un nom particulier, son culte spécial, ses cérémonies propres.

— *Adm. eccl.* La curie romaine comprend des ministères et des tribunaux, qu'on peut répartir en trois groupes : 1° congrégations romaines ; 2° curie de justice (rote, signature de justice) ; 3° curie de grâce (pénitencerie, chancellerie, chambre apostolique, aumônerie, secrétariats).


Pierre Curie.

Curie (Pierre), physicien et chimiste français, né et m. à Paris, écrasé par un camion (1859-1906) ; membre de l'Académie des sciences ; auteur de remarquables travaux sur le radium, poursuivis en collaboration avec sa femme Marie SKLODOWSKA, née à Varsovie en 1867, professeur de physique à la Sorbonne ; lauréate du prix Nobel.

curiethérapie n. f. (du nom de *Curie*). Mot proposé pour remplacer le mot RADIUMTHÉRAPIE.

curieusement [*ze-man*] adv. Avec curiosité. *Par ext.* Avec soin, précieusement.

curieux, euse [*ri-eû, eu-ze*] adj. (lat. *curiosus ;* de *cura*, souci). Qui a une grande envie de voir, d'apprendre : *un esprit curieux*. Indiscret : *enfant trop curieux*. Propre à piquer la curiosité. Singulier, surprenant : *procès curieux*. N. Personne curieuse. N. m. Chose curieuse : *le curieux de l'affaire*. ANT. **Insoucient, indifférent, banal, commun, vulgaire.**

curion n. m. (lat. *curio*). Prêtre chargé, chez les Romains, des fêtes et des sacrifices particuliers à chaque curie. Chef d'une curie.

curiosité [*o-zi*] n. f. (lat. *curiositas*). Désir de voir, de connaître. Indiscrétion : *la curiosité est rarement bienveillante*. Ensemble des amateurs de choses rares. Pl. Choses rares : *amateur de curiosités*.

curiste [*ris-te*] n. (de *cure*). Personne qui fait une cure dans une ville d'eau, au bord de la mer, etc.

Curityba ou **Corityba,** v. du Brésil, capit. de l'État de Parana ; 50.000 h. Commerce très important : cuirs, laines, etc.

Curius Dentatus [*uss-din-ta-tuss*], Romain célèbre par ses talents militaires, et plus encore par son désintéressement et sa frugalité. Il fut trois fois consul, et deux fois honoré du triomphe pour avoir vaincu les Samnites, les Brutiens, les Lucaniens, les Sabins et enfin Pyrrhus à la bataille de Bénévent. Les Samnites lui ayant envoyé des députés afin d'obtenir des conditions moins dures, ceux-ci présentèrent à Curius des vases d'or, que leur république les avait chargés de lui offrir. Le Romain refusa leurs offres en disant qu'il aimait mieux commander à ceux qui avaient de l'or, que d'en posséder lui-même (IIIe s. av. J.-C.). Par comparaison, le nom de *Curius* s'applique à quelqu'un de désintéressé, ennemi du faste et des grandeurs.

curle n. m. Rouet de cordier, pour la fabrication des fils de caret.

curling [*keur-lin'gh*] n. m. (m. anglais). Sport d'hiver, pratiqué surtout en Ecosse, et qui consiste à faire glisser sur la glace un lourd palet de pierre.

curlu n. m. Nom vulgaire du courlis.

Curlu, comm. du dép. de la Somme, arr. et à 12 kil. de Péronne, au-dessus de la Somme et de ses marais ; 384 hab. en 1914, Curlu, qui avait été transformé en forteresse par les Allemands depuis le début de la guerre de tranchées, a été pris par les Français de la 6e armée (armée Fayolle), le 1er juillet 1916, au début de l'essai de rupture du front allemand, par lequel commença l'offensive de 1916 (bataille de la Somme). Un pan de mur de l'église est tout ce qui reste de Curlu.

Curmer (Henri-*Léon*), éditeur français, né et m. à Paris (1801-1870) ; connu par ses publications enrichies de dessins dus à des artistes célèbres.

curoir n. m. (de *curer*). Morceau de bois, de fer, pour nettoyer le coutre, les oreilles de la charrue.

curopalate n. m. (du lat. *cura*, soin, et *palatium*, palais). A la cour byzantine, grand maréchal du palais sacré.

currente calamo, loc. lat. signif. *la plume courant*. Ecrire *currente calamo*, c'est écrire rapidement et sans beaucoup de réflexion.

Currer Bell [*keu-rèr'-bèl*], pseudonyme de *Charlotte* BRONTË. V. BRONTË.

curriculum vitæ n. m. (mot lat. qui signif. *carrière de la vie*). Ensemble des indications relatives à l'état civil, à la situation d'un candidat, d'un écolier, d'un étudiant, etc.

curry [*keur-ré*] n. m. (m. angl. ; du tamoul *kari*). V. CARI.

curseur n. m. (du lat. *cursor*, coureur). Petite lame ou pointe qui glisse à volonté dans une coulisse pratiquée au milieu d'une règle, d'un compas, d'une hausse de pointage, etc. *Astron.* Fil mobile qui traverse le champ d'un micromètre, et qui sert à mesurer le diamètre apparent d'un astre.

cursif, ive adj. Se dit d'une écriture courante et rapide : *caractères cursifs*. N. f. : *écrire en cursive*.

cursivement [*man*] adv. En écriture cursive.

cursomètre n. m. (du lat. *cursus*, course, et du gr. *metron*, mesure). Petit instrument, en forme de sablier, pour mesurer la vitesse des trains.

cursus [*suss*] n. m. (mot. lat. signif. *course, mouvement*). Système de prose rythmique usité dans la littérature byzantine et les bulles pontificales des XIIe et XIIIe siècles.

curticône adj. Se disait autrefois d'un tronc de cône dont la section est parallèle à la base. N. m. : *un curticône*.

curtipède adj. *Hist. nat.* Qui a les pieds courts.

curtirostre [*ros-tre*] adj. *Hist. nat.* Dont le bec ou le rostre est court.

Curtius [*si-uss*] (Marcus), personnage légendaire, célèbre dans les traditions romaines, d'après lesquelles un tremblement de terre ayant ouvert un gouffre sur l'emplacement du Forum, les augures déclarèrent qu'il ne pourrait être comblé que par le trésor le plus précieux de Rome. Le patricien Curtius, estimant que la force de Rome était dans les armes et la valeur, se précipita à cheval et en armes dans le gouffre, qui se referma. L'*action héroïque de Curtius*, le *gouffre de Curtius* sont des expressions demeurées proverbiales, pour caractériser les actes de dévouement, les sacrifices à la patrie.

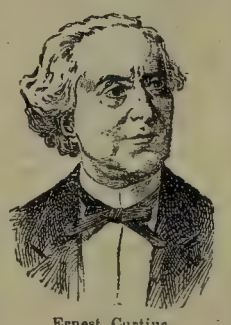
Ernest Curtius.

Curtius (Ernest), philologue et historien allemand, né à Lubeck, m. à Berlin (1814-1896) ; auteur d'une *Histoire de la Grèce*. Il a attaché son nom aux premières fouilles d'Olympie. — Son frère, GEORGES, né à Lubeck, m. à Hemsdorf (1820-1889), fut un linguiste distingué : *Grammaire grecque classique ; Principes d'étymologie grecque*.

curule adj. (lat. *curulis*). Se disait d'un siège d'ivoire sur lequel certains magistrats romains avaient seuls le privilège de s'asseoir : *chaise curule*. Se disait des fonctions et de la personne-même qui jouissait de ce privilège : *magistrature curule*.

curure n. f. (de *curer*). Boue retirée d'un fossé, d'un étang : *les curures sont un excellent engrais*.

cururu n. m. Nom spécifique d'une paullinie de la Guyane. Fruit du même végétal employé par les sauvages du pays pour empoisonner leurs flèches.

Curvalle, comm. du Tarn, arr. et à 33 kil. d'Albi, près du Rancé, affl. du Tarn ; 1.980 h. Etain.

curvateur adj. et n. m. (du lat. *curvare*, supin *curvatum*, courber). Se dit d'un des muscles du coccyx.

curvatif, ive adj. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Qui tend à se courber : *feuilles curvatives*.

curvation [*si-on*] n. f. (de *curvatif*). Action de courber.

curvicaude [*kô-de*] adj. *Hist. nat.* Qui a la queue recourbée.

curvicaule [*kô-le*] adj. *Bot.* Qui a la tige recourbée.

curvifolié, e adj. Qui a les feuilles courbées.

curvigraphe n. m. (du lat. *curvus*, courbe, et du gr. *graphein*, écrire). Instrument de mathématiques pour tracer les courbes.

curvigraphie [*fi*] n. f. (de *curvigraphe*). Art de tracer des courbes.

curvigraphique adj. Qui a rapport à la curvigraphie : *procédé curvigraphique*.

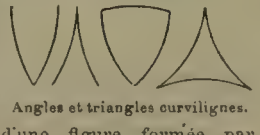
Angles et triangles curvilignes.

curviligne adj. (du lat. *curvus*, courbe, et de *ligne*). *Géom.* Se dit d'une figure formée par des lignes courbes : *angle, triangle curviligne*.

curvilogie [*ji*] n. f. (du lat. *curvus*, courbe, et du gr. *logos*, discours). *Géom.* Traité des lignes courbes.

curvilogique adj. Qui concerne la curvilogie.

curvimètre n. m. (du lat. *curvus*, courbe, et du gr. *metron*, mesure). Instrument mesurant la longueur des lignes courbes sur le papier.


Curvimètre.

— ENCYCL. Le curvimètre est généralement formé par une tige à l'extrémité de laquelle est disposée une petite roulette à l'aide de laquelle on suit les sinuosités de la ligne à mesurer ; une échelle ou un cadran donne la longueur du chemin parcouru, à l'échelle de la carte.

curvinervé, e [*nèr*] adj. Se dit des feuilles dont les nervures sont courbées.

curvirostre [*ros-tre*] adj. Qui a le bec recourbé.

Curzon (Paul-Alfred **de**), peintre français, né à Moulinet, près de Poitiers, m. à Paris (1820-1895) ; d'abord paysagiste, il a peint ensuite des figures : *le Tasse à Sorrente*, etc.

Curzon de Kedleston (Georges-Nathaniel, lord), homme politique anglais, né à Kedleston, m. à Londres (1859-1925) ; vice-roi des Indes (1889-1905) ; a fait partie du cabinet Lloyd George (1916) ; un des représentants de l'impérialisme anglais. Auteur d'un livre important sur la Perse.


Curzon de Kedleston.

Cusa (Nicolas **de**), cardinal et savant italien, né à Cusa, dans le diocèse de Trèves, m. à Todi (1401-1464) ; mathématicien remarquable, un des esprits les plus profonds du XVe siècle.

cuscamine [*kus-ka*] n. f. Alcaloïde trouvé dans l'écorce d'un quinquina analogue à celui de Cusco.

Cusco. *Géogr.* V. CUZCO.

cusconine [*kus-ko*] n. f. Alcaloïde du quinquina de Cusco.

cuscute [*kus-ku-te*] n. f. (ar. *kouchout*). Genre de convolvulacées, parasites des végétaux cultivés.

— ENCYCL. Les cuscutes sont des herbes à tiges filiformes, qui s'enroulent autour de certaines plantes et, s'y fixant à l'aide de suçoirs, les épuisent rapidement. La cuscute attaque surtout la luzerne, le trèfle, le chanvre, le houblon, le lin, etc. Quand une luzerne est contaminée, il faut circonscrire le point atteint, faucher tout l'emplacement au ras de terre, ramener les débris au centre, et mettre le feu ; puis on répandra sur l'emplacement une solution de sulfate de fer. On conseille également d'*enfouir* la légumineuse sur toute la surface attaquée, et de semer sur la terre, retournée et tassée, une graminée ; la cuscute, qui ne peut vivre sur une graminée, ne tarde pas à périr. Pour prévenir les ravages de la cuscute, il faut ne faire usage que de semences décuscutées.


Cuscute.

cusparine [*kus-pa*] n. f. Alcaloïde qu'on prépare en épuisant par l'éther l'écorce d'angusture vraie.

cuspide [*kus-pi-de*] n. f. (du lat. *cuspis, idis*, pointe). *Bot.* Pointe acérée et allongée.

cuspidé [*kus-pi-dé*], **e** adj. (de *cuspide*). *Bot.* Qui se termine en pointe : *feuille cuspidée*.

cuspidifolié, e [*kus-pi*] adj. *Bot.* Qui a des feuilles pointuées, cuspidées.

Cussac, comm. de la Gironde, arr. et à 33 kil. de Bordeaux ; 1.240 h. Vignobles.

Cussac, comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 16 kil. de Rochechouart, près de la Tardoire ; 2.020 h. Ch. de f. dép.

cusseron [*ku-se*], **cuceron** ou **cusson** [*ku-son*] n. m. Nom sous lequel on désigne divers insectes qui ravagent les légumes.

cusset [*ku-sè*] n. m. Variété de pomme à cidre.

Cusset [*ku-sè*], ch.-l. de c. (Allier), arr. et à 22 kil. de Lapalisse, entre le Sichon et le Jolan, affl. de l'Allier ; 6.720 h. Ch. de f. du Centre. Tribunal de 1re instance. Eaux minérales, fours à chaux. Papeterie. — Le cant. a 8 comm. et 13.310 h.

cussonné [*ku-so-né*], e adj. (de *cusson*, autre forme de *cosson*). Se dit du bois sur pied qui est rongé ou piqué par les vers.

Cussy-en-Morvan, comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 22 kil. d'Autun ; 1.870 h.


Custine.

Custine (Adam-Philippe, comte **de**), général français, né à Metz, m. à Paris (1740-1793). Il fit capituler Mayence et s'empara de Francfort-sur-le-Mein (1792). Nommé général en chef de l'armée du Nord (1793), il fut mal secondé par ses officiers ; la reddition de Condé lui fut imputée à crime ; accusé de trahison, il fut décapité.

custode [*kus-to-de*] n. m. (du lat. *custos, odis*, gardien). Dans les ordres mendiants, moine qui remplace le provincial dans certaines occasions.

custode [*kus-to-de*] n. f. (du lat. *custodia*, garde). Rideau que l'on met dans certaines églises à côté du maître-autel. Pavillon qui couvre le saint ciboire. Nom donné aux vases liturgiques.

custodie [*dî*] n. f. Administration d'un custode.

custodinos [*noss*] n. m. (en lat. *garde-nous*). Confidentiaire qui gardait un bénéfice ou un office pour les rendre à un autre.

Custozza [*tot-sa*], bourg de Vénétie, près de Vérone; 650 h. Les Autrichiens, commandés par Radetzky, y battirent le roi de Sardaigne Charles-Albert et ses Piémontais, le 25 juillet 1848. Commandés par l'archiduc Albert, les Autrichiens y battirent les Italiens sous les ordres du roi Victor-Emmanuel II et le général La Marmora, le 24 juin 1866.

Custrin ou **Küstrin,** v. d'Allemagne (Prusse), au confluent de la Wartha et de l'Oder; 17.000 h.

cutané, e adj. (du lat. *cutis*, peau). *Méd.* Qui appartient, qui a rapport à la peau: *maladie cutanée.* N. m. Nerf cutané: *le cutané interne.*

Cuthbert (saint), évêque de Lindisfarne (Angleterre), m. en 687. Fête le 20 mars. — La vie de saint Cuthbert a inspiré au peintre français Duez un joli triptyque (Luxembourg). Le panneau central montre le saint, en costume d'évêque, accompagné d'un jeune garçon; ils traversent une vaste solitude



Saint Cuthbert, triptyque de Duez.

et voient surgir un aigle apportant un poisson, avec lequel ils pourront calmer leur faim. Sur le côté gauche, le saint, dans son enfance, garde les troupeaux de son père; sur le côté droit, le saint, dans sa vieillesse, laboure son champ et regarde les petits oiseaux qui viennent manger les grains qu'il sème.

cuticole adj. (du lat. *cutis*, peau, et *colere*, habiter). Qui vit sous la peau: *les larves de l'œstre sont cuticoles.*

cuticulaire [*lè-re*] adj. Qui appartient à la cuticule.

cuticule n. f. (lat. *cuticula*). Petite peau très mince. (Syn. de ÉPIDERME.) Pellicule qui tapisse extérieurement la tige et les feuilles des plantes.

cuticuleux, euse [*leû, eu-ze*] adj. *Hist. nat.* Qui a la forme d'une petite membrane.

cutidure n. f. (du lat. *cutis*, peau, et *dura*, dure). Bourrelet du pied du cheval.

cutine ou **cutose** [*ze*] n. f. Cellulose modifiée, qui recouvre le corps des plantes.

cutinisation [*za-si-on*] n. f. Transformation de la cellulose en cutine.

cutinisé [*zé*], **e** adj. Qui a subi la cutinisation.

cuti-réaction [*ak-si-on*] n. f. (du lat. *cutis*, peau, et de *réaction*). Réaction déterminée par l'introduction de tuberculine dans une scarification faite sur la peau et qui se produirait seulement dans le cas où le sujet est tuberculeux.

cutose n. f. Composé extrait par Frémy de la cuticule épidermique.

cutter [*keu-teur*] n. m. (mot ang.). Syn. de COTRE.

cuvage n. m. Opération qui consiste à soumettre le raisin à la fermentation dans des cuves.

— ENCYCL. Le cuvage est une opération qui s'effectue avant le pressurage, et pour les vins rouges seulement: les raisins destinés à produire des vins blancs sont en effet pressurés aussitôt après la cueillette, et leur fermentation a lieu en tonneau.

Le raisin, égrappé ou muni de sa rafle, est écrasé sous un fouloir et jeté dans la cuve. Irrégulière au début et décelée seulement par un léger dégagement de gaz carbonique et une élévation progressive de la température du moût, la fermentation devient tumultueuse, puis, au bout de quelques jours, se calme. Il faut de temps à autre remuer la masse, pour refouler vers le fond le chapeau que le marc tend à former à la surface, ou, même encore, disposer dans la cuve des claies qui retiennent le chapeau immergé. Remonté à la surface, ce chapeau y subirait l'action du mycoderme acétique.

Il est parfois nécessaire d'activer la fermentation par *réchauffement* du moût; d'autres fois (notamment dans les pays chauds) de la modérer, afin que la température ne dépasse pas 30 à 35 degrés, les levures n'ayant plus qu'un effet ralenti ou nul au delà de cette température.

D'ordinaire, l'opération du cuvage dure de huit à dix jours; elle varie d'ailleurs suivant les régions, mais elle a toujours pour résultat de transformer tout ou partie du sucre en alcool, et de faire abandonner aux pellicules des grains leurs principes colorants.

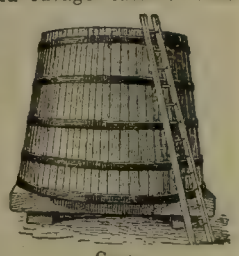

Cuve.

cuvaison [*vè-zon*] n. f. Syn. de CUVAGE.

cuve n. f. (lat. *cupa*). Grand vaisseau pour la fermentation du raisin: *il est dangereux de pénétrer dans les cuves lorsqu'elles contiennent du moût en fermentation.* Vaisseau servant à différents usages domestiques et industriels.

— ENCYCL. Les cuves employées pour la fermentation des moûts sont faites le plus souvent en bois (on en fait aussi en maçonnerie, que l'on revêt intérieurement de carreaux de verre épais ou de ciment); elles ont la forme d'un tronc de cône, et les cercles qui en maintiennent les douves augmentent d'épaisseur en même temps que de diamètre. On rend les cuves étanches, comme d'ailleurs tous les vaisseaux de bois, en y laissant séjourner de l'eau, qui gonfle le bois (abreuvement); on peut aussi les badigeonner avec un mélange à poids égaux de paraffine et de gutta-percha, fondu sur un feu doux.

cuveau [*vô*] n. m. Petite cuve.

cuvée [*vé*] n. f. Le contenu d'une cuve: *une cuvée de vendange, de moût.* Vin résultant d'un cuvage: *vin de première, de seconde cuvée.*

cuvelage ou **cuvellement** [*vè-le-man*] n. m. Revêtement de l'intérieur d'un puits de mine. Introduction d'un tube métallique dans le forage d'un puits artésien.

cuveler [*lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette: *il cuvelle.*) Faire un cuvelage

Cuvelier de Trye [*li-é*] (Antoine), auteur dramatique français, surnommé *le Crébillon du boulevard*, né à Boulogne-sur-Mer, m. à Paris (1766-1824). On lui doit de nombreux drames.

cuvelle [*vè-le*] n. f. Dans les fabriques de poterie, caisse cylindrique contenant les meules pour le broyage des matériaux. Cuvier.

cuver [*vé*] v. n. Fermenter dans la cuve. V. a. *Fig. Cuver son vin* dormir après avoir bu avec excès.

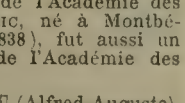

Cuvette.

cuverie [*ri*] n. f. Local où l'on fait cuver le vin; cellier.

cuvette [*vè-te*] n. f. (dimin. de *cuve*). Vase large, peu profond, qui sert à la toilette et à d'autres usages. Entonnoir placé au-dessous de la descente des plombs. Petit vase situé à la partie inférieure du tube d'un baromètre. Plaque métallique en dessous du mouvement d'une montre. Partie de la harpe où sont placées les pédales. *Fig.* Mouvement du sol en forme d'entonnoir: *Sedan est situé au fond d'une cuvette.*



Cuvier à lessive.

cuvier [*vi-é*] n. m. Cuve à lessive. Cuve à tremper l'acier. Baquet dans lequel on lave le kaolin. Cuverie, cellier.

Cuvier [*vi-é*] (Georges), naturaliste français, professeur au Muséum, né à Montbéliard, m. à Paris (1769-1832). Il fut le créateur de l'anatomie comparée et de la paléontologie. Il posa en principe: 1° qu'un certain rapport lie entre elles toutes les modifications de l'organisme, et que quelques organes ont sur l'ensemble de l'économie une influence décisive, d'où la loi de *subordination des organes;* 2° que certains caractères s'appellent mutuellement, tandis que d'autres s'excluent nécessairement, d'où la loi de *corrélation des formes.* C'est en appliquant ces principes qu'il put déterminer des espèces inconnues d'après quelques os brisés, et que reparurent les individus détruits au cours des révolutions du globe. Vers la fin de sa vie, il combattit les vues de Geoffroy Saint-Hilaire sur *l'unité de composition organique.* Membre (1795), puis secrétaire perpétuel (1803) de l'Académie des sciences. — Son frère, FRÉDÉRIC, né à Montbéliard, m. à Strasbourg (1773-1838), fut aussi un naturaliste distingué. Membre de l'Académie des sciences.



Cuvier.

Cuvillier-Fleury [*vi-li-é*] (Alfred-Auguste), publiciste et littérateur français, né et m. à Paris (1802-1887); membre de l'Académie française; précepteur du duc d'Aumale. Il a laissé un curieux *Journal intime.*

Cuxac-d'Aude, comm. de l'Aude, arr. et à 10 kil. de Narbonne, sur l'*Aude;* 2.540 h. Commerce de vins. Carrières.

Cuxhaven ou **Kuxhaven,** petite ville et port de l'Allemagne du Nord, banlieue de Hambourg, à l'embouchure de l'Elbe; 4.900 h. Station balnéaire.

Cuyaba, v. du Brésil, ch.-l. de la prov. de Matto-Grosso; 18.000 h.

Cuyp (Albert), peintre paysagiste hollandais, né et m. à Dordrecht (1605-1691). Il a interprété la nature avec autant de magnificence que de grandeur. Un de ses chefs-d'œuvre est le *Départ pour la promenade,* au Louvre.



Cuyp.

Cuzco ou **Cusco,** v. du Pérou, dans les Andes; 30.000 h. Ce fut la capitale des Incas.

Cy, symbole chimique du *cyanogène.*

cyame ou **cyamus** [*muss*] n. m. Genre de crustacés amphipodes (vulgairement *poux de baleine*), vivant sur la peau des grands cétacés.

cyamoïde adj. (du gr. *kuamos*, fève, et *eidos*, forme). Qui ressemble à une fève.

cyanamide n. f. Produit obtenu par fixation de l'azote atmosphérique sur le carbure de calcium à haute température, et que l'on emploie comme engrais azoté: *la cyanamide se décompose dans le sol, et donne de l'ammoniaque.* (On dit aussi CHAUX-AZOTE).

cyanate n. m. Sel dérivant de l'acide cyanique.

cyanée [*né*] n. f. Genre de méduses des mers froides, à coloration généralement bleue.

cyanhydrique adj. *Acide cyanhydrique,* nom scientifique de l'acide prussique, combinaison de cyanogène et d'hydrogène. (C'est un toxique violent.)

— ENCYCL. L'acide cyanhydrique, HCAz ou HCy, s'obtient par l'action de l'acide sulfurique étendu sur le ferrocyanure de mercure. On le trouve tout formé dans les eaux distillées de laurier-cerise, d'amandes amères, dans certains fruits et noyaux; le kirsch lui doit sa saveur. C'est un liquide limpide, de densité 0,7, ayant l'odeur d'amandes amères, soluble dans l'eau et l'alcool. C'est un poison des plus violents: 5 centigrammes suffisent pour tuer un homme. Il n'existe pas de contrepoison; les inhalations d'ammoniaque et de chlore donnent de bons résultats, tout en formant cependant des produits très toxiques avec l'acide cyanhydrique, mais il se forme une réaction stimulante des organes. Malgré ses dangers, l'acide cyanhydrique est utilisé en médecine comme calmant contre les toux nerveuses, et extérieurement dans le traitement des dartres, de l'eczéma, des cancers.

cyanine n. f. Un des principes colorants des fleurs. Matière colorante bleue. V. QUINOLÉINE.

cyanique adj. Se dit d'un acide oxygéné, liquide incolore, d'odeur irritante et très vésicant.

cyanisation n. f. Transformation en acide cyanhydrique d'un certain nombre de produits provenant de la distillation des liquides alcooliques ou des jus sucrés.

cyaniser [*zé*] v. a. (du rad. *cyan*, tiré de *cyanhydrique*). Transformer en acide cyanhydrique.

cyanite n. f. Silicate naturel d'alumine.

cyanofer [*fèr*] n. m. *Chim.* Radical composé de cyanogène et de fer, dont on admet l'existence dans les ferrocyanures.

cyanoferrate [*fè-ra-te*] n. m. Sel de l'acide cyanoferrique. (Autref., *prussiate de fer.*)

cyanoferrique [*fè-rik*] adj. Se dit d'un acide qui est une combinaison d'acide cyanhydrique et de cyanure de fer. (On dit aussi FERROCYANIQUE.)

cyanoferrure n. m. Syn. de FERROCYANURE.

cyanogène n. m. (gr. *kuanos*, bleu, et *gennân*, engendrer). *Chim.* Gaz composé de carbone et d'azote, et éminemment toxique.

— ENCYCL. Le cyanogène, CAz ou Cy, s'obtient en chauffant le cyanure de mercure; c'est un gaz d'odeur forte, de densité 1,8, toxique.

cyanogéné, e adj. Se dit des corps dans lesquels on suppose le radical cyanogène.

cyanogénèse n. f. (du gr. *kuanos*, bleu, et *gennân*, engendrer). Propriété que possèdent un certain nombre de plantes de donner naissance à deux principes qui, par broyage au contact de l'eau, réagissent l'un sur l'autre et produisent de l'acide cyanhydrique. (C'est ainsi que le *haricot de Java* devient toxique au moment même où il est broyé sous les dents, et que la *vesce commune* peut présenter les mêmes dangers pour le bétail qui l'absorbe.)

cyanogénétique adj. Qui concerne la cyanogénèse: *la fonction cyanogénétique chez les plantes est assez fréquente.*

cyanomètre n. m. (du gr. *kuanos*, bleu, et *metron*, mesure). Instrument propre à mesurer l'intensité de la couleur bleue de l'atmosphère.

cyanophycées [*sé*] n. f. pl. Ordre d'algues, de coloration vert bleuâtre. S. une *cyanophycée.*

cyanose [*nô-ze*] n. f. (du gr. *kuanos*, bleu). Coloration bleue, livide ou noirâtre, de la peau: *la cyanose est caractéristique de certaines lésions du cœur.* Sulfate hydraté naturel de cuivre, dit aussi *couperose bleue* et *cuivre sulfaté.*

— ENCYCL. La cyanose ou *maladie bleue* est une maladie congénitale, caractérisée par une coloration bleue de la peau et des muqueuses, et par des palpitations cardiaques. Cette affection tient à des anomalies des cloisons ou des valvules cardiaques.

cyanoser [*nô-zé*] v. a. Affecter de cyanose.

cyanotique adj. Relatif à la cyanose.

cyanurage n. m. Emploi du cyanure de potassium pour la destruction de certains parasites animaux: *le cyanurage d'un sol s'effectue par le moyen de pals injecteurs.*

cyanuration [*si-on*] n. f. Action de transformer en cyanure. Fabrication industrielle des cyanures. Phase de la métallurgie de l'or, qui consiste à dissoudre le métal impur dans une solution de cyanure de potassium.

cyanure n. m. Combinaison de cyanogène avec un corps simple: *cyanure de potassium.*

— ENCYCL. Le plus important des cyanures est le *cyanure de potassium,* CyK, que l'on obtient dans la calcination des matières organiques azotées avec du carbonate de potassium. C'est un solide blanc, déliquescent, d'odeur nauséabonde, et très toxique. Il est employé dans les mines d'or pour traiter les sables pauvres. On l'utilise aussi dans les laboratoires

comme agent de réduction des oxydes et des sulfures. Son extrême toxicité fait qu'il est très rarement employé en médecine (au même titre que l'acide cyanhydrique).

cyanuré, e adj. Qui est à l'état de cyanure.

cyanurer [*ré*] v. a. Effectuer le cyanurage ou la cyanuration.

cyanurie [*ri*] n. f. Emission d'urines bleues.

cyanurique adj. Se dit d'un acide obtenu en faisant réagir l'acide cyanique sur l'acide urique.

cyathe n. m. (du gr. *kuathos*, coupe). *Antiq.* Gobelet à long manche, pour puiser le vin.

cyathée [*té*] n. f. Genre de fougères arborescentes, contenant une trentaine d'espèces des régions tropicales.

cyathiforme adj. *Bot.* En forme de coupe.

cyathophyllum [*fil-lom'*] n. m. *Paléont.* Polypier de forme variable, abondant dans les terrains dévonien et silurien.

Cyaxare, roi des Mèdes, fils de Phraorte. Il mit fin à l'empire d'Assyrie en détruisant Ninive (606 av. J.-C.).

Cybèle, fille du Ciel, déesse de la terre et de l'agriculture, épouse de Saturne, mère de Jupiter, Neptune, Pluton, etc. Elle parvint à soustraire Jupiter à l'appétit de Saturne, qui dévorait ses enfants nouveau-nés, en présentant à son époux une pierre enveloppée de langes. Elle vivait dans les bois, parmi les corybantes et les animaux féroces; elle s'éprit du berger Atys, qui la trompa et dont elle égara l'esprit. Le centre de son culte était en Phrygie; à côté du culte officiel et public, se célébraient les mystères réservés aux initiés. Syn. GRANDE DÉESSE, GRANDE MÈRE. (*Myth.*)



Cybèle.

cycadé, e adj. *Bot.* Qui ressemble ou se rapporte aux cycas.

cycadées [*dé*] n. f. pl. Famille de plantes phanérogames gymnospermes, à fleurs unisexuées et dioïques. (On en connaît neuf genres : *cycas*, *ramie*, etc.) S. une *cycadée*.

cycas [*kass*] n. m. Genre de phanérogames, très recherchées pour la décoration des serres, à cause de l'élégance et de l'étrangeté de leur port.

cychre [*si-kre*] n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, comprenant des formes de couleur sombre, qui vivent dans les forêts humides de l'hémisphère boréal.

cyclable adj. Se dit d'une route, d'un trottoir accessibles aux cycles.

Cyclades, îles de l'Archipel, ainsi nommées du mot grec *kuklos* (cercle), parce qu'elles forment un cercle autour de Délos; 135.000 h. Elles constituent une *nomarchie* ou département de la Grèce; ch.-l. *Syra*. Pêcheries d'éponges, vins, pêche. Carrières.

cyclamen [*mèn*] n. m. Genre de primulacées, comprenant des plantes vivaces qui croissent dans l'Europe et le nord de l'Afrique.

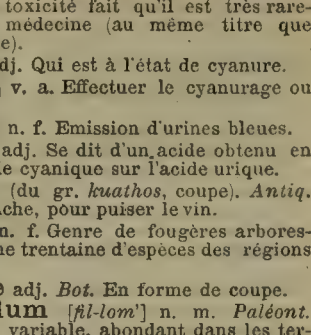
Cyclamen.

— ENCYCL. Les cyclamens sont des plantes à gros tubercules, d'où naissent des racines fibreuses, des feuilles radicales rougeâtres et de longues hampes terminées chacune par une fleur renversée, avec une corolle à cinq pétales redressés vers le ciel et tordus. Le plus commun est le *cyclamen d'Europe*, qui habite les régions montagneuses de l'Europe centrale et méridionale. Il est utilisé en médecine vétérinaire. Les cyclamens, dont plusieurs supportent la pleine terre, sont employés comme végétaux d'ornement.

cyclamor n. m. *Blas.* Meuble héraldique, qui est un anneau ou une bordure circulaire.

cyclamote n. f. Matière sucrée, extraite des rhizomes du cyclamen d'Europe.

cycle n. m. (du gr. *kuklos*, cercle). Série de phénomènes qui se poursuivent dans un ordre déterminé : *cycle de métamorphoses*. Période après laquelle les mêmes phénomènes astronomiques se reproduisent dans le même ordre : *cycle lunaire*, *cycle solaire*. *Cycle littéraire*, groupe de poèmes constituant une sorte de cercle autour d'un fait, d'un héros ou d'une famille : *le cycle de la Table ronde*. Nom générique des appareils de locomotion, tels que vélocipède, bicyclette, etc. Dénomination officielle donnée aux divisions secondaires de l'enseignement d'après les programmes de 1902.

— ENCYCL. *Astron.* Le cycle lunaire est une période de 19 années, au bout de laquelle les phases de la lune reviennent aux mêmes époques. On l'appelle aussi *nombre d'or*, parce que les Athéniens, enthousiasmés de cette découverte, due à l'astronome Méton (432 ans av. J.-C.), firent graver en lettres d'or sur des tables de marbre les propriétés du cycle lunaire. Aujourd'hui, le rang (de 1 à 19) qu'une année occupe pendant la durée d'un cycle s'appelle son *nombre d'or*. Le cycle solaire est une période de 28 ans, à l'expiration de laquelle l'année recommence par les mêmes jours. L'ère chrétienne ayant commencé la 10e année du cycle solaire, pour trouver le numéro du cycle d'une année, on ajoute 9 au millésime, et l'on divise la somme par 28. Le reste est le numéro cherché.

— *Littér.* On appelle *cycle* dans l'histoire littéraire un groupe de poèmes constituant une sorte de cercle autour d'un fait, d'une famille ou d'un héros. Chez les Grecs, le cycle qui se forma autour de la guerre de Troie (*cycle homérique* ou *troyen*) comprit l'*Iliade*, l'*Odyssée*, etc. En France, au moyen âge, il y eut cinq cycles importants de chansons de geste et de romans d'aventure : 1° le *cycle carolingien* (Chanson de Roland, Geste de Guillaume au court nez, etc.); 2° le *cycle d'Arthur* ou *de la Table ronde*; 3° le *cycle de l'Antiquité*, s'exerçant sur les souvenirs du monde grec et du monde romain; 4° le *cycle de la Croisade*; 5° le *cycle provincial*, comprenant les chansons relatives aux légendes particulières aux provinces.

— *Enseign.* L'enseignement secondaire est partagé en deux cycles : le premier comprend les classes de la sixième à la troisième inclusivement et aboutit à un certificat d'études; le second comprend les classes de seconde, première, philosophie ou mathématiques et conduit au baccalauréat. V. LYCÉE.

cyclecar ou **cycle-car** [pr. angl. *sa-ïkl'-kar*]

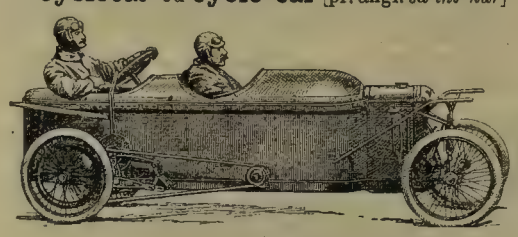
Cyclecar.

n. m. (m. angl.; de *cycle*, et *car*, char, chariot). Petite voiturette motocycle à quatre roues et à deux places.

cycleman [angl. *sa-ïkl'-man*'] n. m. (m. angl.). Cycliste. Pl. *cyclemen*.

cycler [*si-klé*] v. n. *Fam.* Se promener ou courir à bicyclette.

cyclewoman [angl. *sa-ïkl'-ouou-man*'] n. f. (m. angl.). Femme cycliste. Pl. *cyclewomen*.

cycling [pr. angl. *sa-ï-klin'gh*'] n. m. (mot angl., dérivé de *cycle*). Pratique des sports vélocipédiques : *se livrer au cycling et au yachting*.

cyclique adj. Qui a rapport à un cycle astronomique : *année cyclique*. Qui a rapport à un cycle littéraire. *Poètes cycliques*, qui font partie d'un cycle littéraire, particulièrement du cycle héroïque grec. *Méd. Maladie cyclique*, maladie à phases régulières et constantes.

cyclisme [*klis-me*] n. m. Nom générique de tout ce qui se rapporte aux cycles (vélocipédie).

cycliste [*klis-te*] adj. Qui concerne le sport vélocipédique. N. Personne qui pratique ce sport.

cyclite n. f. Choroïdite affectant le cercle ciliaire.

cyclobranche adj. Se dit des mollusques dont les branchies sont disposées en cercle.

cyclographe n. m. (de *cycle*, et du gr. *graphein*, décrire). Appareil servant à tracer des cercles de grand rayon.

cycloïdal, e, aux [*klo-i*] adj. Qui a rapport à la cycloïde : *courbe cycloïdale*.

cycloïde [*klo-i-de*] n. f. *Géom.* Courbe engendrée par un point situé sur une circonférence qui roule sans glisser sur une droite.

cycloïdotrope n. m. (du gr. *kuklos*, cercle, *eidos*, forme, et *tropos*, tour). Appareil dessinateur, employé dans les projections lumineuses et qui consiste en un châssis mécanisé au milieu duquel une pointe trace des courbes entrelacées.

cyclolobé, e adj. Qui a l'embryon disposé en cercle ou en anneau.

cyclomètre n. m. (de *cycle*, et du gr. *metron*, mesure). Instrument propre à mesurer des cercles.

cyclométrie n. f. (de *cyclomètre*). Art de mesurer les cercles.

cyclonal, e, aux adj. Qui a rapport aux cyclones. Qui ressemble aux cyclones : *mouvement cyclonal des vents*.

cyclone n. m. (du gr. *kuklôn*, cercle). Ouragan qui se déplace en tournoyant avec une extrême rapidité : *les cyclones qui naissent dans la mer des Antilles traversent parfois l'Atlantique entier*.

— ENCYCL. On désigne sous le nom de *cyclone* la tempête produite sur une région déterminée par le mouvement circulaire des vents tournant autour d'un centre de basse pression avec une vitesse croissante à mesure qu'on se rapproche de ce centre. Les cyclones, qui peuvent atteindre plusieurs centaines de kilomètres de rayon et dont le centre se déplace selon certaines lois géographiques, sont nombreux surtout dans les régions équatoriales, particulièrement aux Antilles, où ils causent de nombreux sinistres maritimes. Les *typhons* d'Extrême-Orient, les *trombes* des Etats-Unis, les *tornades* d'Afrique, etc., sont des cyclones à très petit rayon.

cyclonique adj. Qui produit le cyclone; qui est de la nature du cyclone.

cyclope n. m. (du lat. *cyclops*, gr. *kuklôps*; de *kuklos*, cercle, et *ôps*, œil). *Mythol.* Nom donné aux forgerons de Vulcain, sortes de géants qui n'avaient qu'un œil au milieu du front. *Zool.* Genre de crustacés copépodes, comprenant de minuscules formes des eaux douces de l'hémisphère boréal. *Tératol.* Monstre à l'œil unique.

— ENCYCL. *Mythol.* Les cyclopes étaient fils du Ciel et de la Terre. D'après une légende, ils sont considérés comme des constructeurs surhumains, auteurs des vieux murs dits *cyclopéens*. D'après une autre, ils furent employés par Jupiter à fabriquer la foudre, et tués par Apollon, qui vengea sur eux la mort de son fils Esculape, foudroyé par Jupiter. D'après l'*Odyssée*, ce sont simplement des géants siciliens, bons bergers, mais anthropophages.

Cyclope (*le*), célèbre idylle de Théocrite; — drame satyrique d'Euripide. Cette pièce, d'un genre mixte entre la tragédie et la comédie, est tirée de l'épisode d'Ulysse chez le cyclope Polyphème (Ve s. av. J.-C.).

cyclopéen, enne [*pé-in, è-ne*] adj. (de *cyclope*, n. de géants mythologiques). Se dit de monuments de construction ancienne, vastes et massifs, probablement gréco-pélasgiques : *mur cyclopéen*. (Les fortifications de Mycènes et de Tirynthe sont les spécimens les plus complets de ce genre de construction.)

cyclophylle adj. (du gr. *kuklos*, cercle, et *phullon*, feuille). *Bot.* Qui a des feuilles orbiculaires.

cyclopie [*pî*] n. f. *Tératol.* Réunion de deux yeux en un seul.

cyclopique adj. Syn. CYCLOPÉEN.

cycloptère n. m. Genre de poissons acanthoptères, comprenant d'assez gros poissons des mers boréales (par ex. : le *lump*, *gros mollet* ou *lièvre de mer*).

cyclose [*klô-ze*] n. f. Circulation intracellulaire des plantes.

cyclostomes [*klos-to-me*] n. m. pl. Genre de poissons, qui comprend les lamproies et les formes voisines ressemblant à des vers. S. un *cyclostome*.

cyclothymie n. f. (du gr. *kuklos*, cercle, et *thumos*, état d'esprit). Affection mentale, caractérisée par l'alternance de phases de dépression et d'excitation.

cycnoïde [*kno-i-de*] adj. (du gr. *kuknos*, cygne, et *eidos*, forme). Qui ressemble au cygne.

Cycnus [*nuss*] fils de Sthénélus, roi de Ligurie et ami de Phaéton Désespéré de la mort de celui-ci, il fut métamorphosé en cygne et placé parmi les astres. (*Myth.*)

Cydnus [*nuss*], fleuve de l'anc. Cilicie, sortant du Taurus et arrosant Tarse. Alexandre faillit perdre la vie pour s'y être baigné; l'empereur Barberousse s'y noya en 1190. Auj. le *Tarsous-Tchat*.

cydonia n. m. Non scientifique du genre cognassier.

Cyffié (Paul-Louis), sculpteur flamand, né à Bruges, célèbre par ses terres cuites. Il travailla à Nancy pour le roi Stanislas (1724-1806).

cygne n. m. (lat. *cycnus*.) Genre d'oiseaux palmipèdes, migrateurs ou domestiqués, à cou très long, à large bec et larges ailes, dont l'espèce commune a le plumage d'un blanc éclatant : *le plumage du cygne est recherché*. *Fig.* Se dit de quelques écrivains ou poètes célèbres par la grâce ou la pureté de leur style : le *cygne de Mantoue* (Virgile), *le cygne de Cambrai* (Fénelon). *Chant du cygne*, dernier ouvrage d'un beau génie près de s'éteindre. *Blanc comme un cygne*, très blanc. *Cou de cygne*, cou long et flexible.

—ENCYCL. Les cygnes sont de grands oiseaux volant bien, mais nageant mieux encore; leur marche est au contraire fort lourde. Ils se nourrissent d'animaux aquatiques. On en connaît une douzaine d'espèces, domestiquées depuis longtemps. Les cygnes font l'ornement des pièces d'eau, mais leur méchanceté est proverbiale. Ce sont des oiseaux migrateurs, qui traversent l'Europe et vont hiverner en Afrique et dans l'Inde. Les grandes espèces de cygnes ont le plumage blanc. Les cygnes noirs sont originaires d'Australie.


Cygne.

Cygne (le), constellation de l'hémisphère boréal, voisine de la Lyre et très riche en étoiles doubles ou triples. Les principales étoiles forment une croix, la *Croix du Cygne*, et la plus belle d'entre elles se nomme *Deneb*; une autre, *Albireo*, est changeante.

Cygne (*ordre du*), ordre prussien, fondé en 1440 et renouvelé en 1843. Une seule classe; la décoration est suspendue à un collier de joaillerie.


Ordre du Cygne.

cylindracé, e adj. *Hist. nat.* Qui a la forme d'un cylindre.

cylindrage n. m. Action de cylindrer.

cylindre n. m. (gr. *kulindros*). Corps à base circulaire ou elliptique, dans lequel toutes les sections parallèles à la base sont égales, à cette base. *Cylindre droit*, cylindre que l'on peut considérer comme un solide de révolution engendré par un rectangle qui tourne autour d'un des côtés. *Cylindre oblique*, celui qui n'est pas droit. *Cylindre compresseur*, gros rouleau de fer ou de pierre pour aplanir les routes. Pièce dans laquelle agit la vapeur, pour donner le mouvement au piston d'une machine à vapeur. Corps de pompe. Rouleau pour laminer les métaux, pour lustrer les étoffes, etc. *Arg.* Chapeau haut de forme. *Antiq. Cylindre chaldéen*, objet cylindrique fait en matière dure (basalte, jaspe, lapis, etc.) et orné de figures gravées, que l'on utilisait en Chaldée et en Assyrie comme sceau ou cachet.

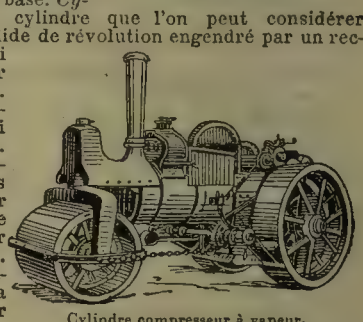
Cylindre compresseur à vapeur.

— ENCYCL. *Géom.* Le côté fixe du rectangle de rotation est l'axe ou hauteur du cylindre; le côté parallèle à l'axe engendre la surface latérale, et les deux autres côtés engendrent des cercles qui sont les bases du cylindre.

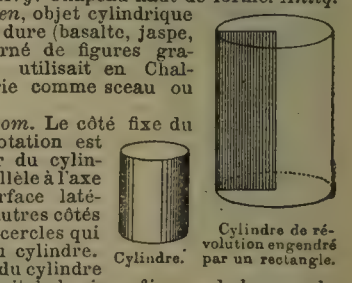
Cylindre. Cylindre de révolution engendré par un rectangle.

L'aire latérale du cylindre est égale au produit de la circonférence de base par la hauteur ou $2\pi RH$; le volume du cylindre est égal au produit de la surface de la base par la hauteur ou $\pi R^2 H$.

cylindre-axe n. m. Partie centrale du tube nerveux, qui est le prolongement protoplasmique de la cellule nerveuse centrale.

cylindrée n. f. *Autom.* Capacité intérieure d'un cylindre moteur. Volume de gaz carburé aspiré par le piston au premier temps.

cylindrer [*dré*] v. a. Passer au cylindre ou mettre en rouleau : *cylindrer une route, du papier, du drap*.

cylindreur, euse [*eu-ze*] n. et adj. Ouvrier chargé de cylindrer un objet.

cylindricité n. f. Etat de ce qui est cylindrique.

cylindrier, ère n. Dans les filatures, ouvrier, ouvrière qui prépare, garnit les cylindres sur lesquels passent les fils.

cylindriforme adj. En forme de cylindre.

cylindrimètre n. m. (de *cylindre*, et du gr. *metron*, mesure). Instrument propre à exécuter avec précision les roues et les diverses pièces cylindriques employées en horlogerie.

cylindrique adj. Relatif au cylindre : *surface cylindrique.* Qui a la forme d'un cylindre : *tuyau cylindrique.*

cylindriquement [*ke-man*] adv. D'une manière cylindrique.

cylindro-conique adj. Qui tient du cylindre et du cône : *balle cylindro-conique.* Syn. CYLINDRO-OGIVAL.

cylindrographe n. m. (de *cylindre*, et du gr. *graphein*, décrire). Appareil photographique panoramique de P. Moëssard.

cylindroïde [*dro-i-de*] adj. (de *cylindre*, et du gr. *eidos*, forme). Qui a la forme d'un cylindre.

cylindrose [*drô-ze*] n. f. Une des sortes de suture du crâne.

Cyllène, montagne d'Arcadie (auj. *Ziria*), une des plus hautes du Péloponèse, consacrée à Hermès.

Cylon, Eupatride athénien qui essaya de s'emparer du pouvoir à Athènes au VIIe s. av. J.-C. Il fut probablement massacré en même temps qu'un grand nombre de ses partisans.

cymaise [*mè-ze*] n. f. V. CIMAISE.

cymbalaire [*sin-ba-lè-re*] n. f. Muflier à tiges rampantes, qui croît sur les vieux murs.



Cymbales.

cymbale [*sin*] n. f. (gr. *kumbalon ;* de *kumbos*, objet creux). Chacun des deux disques de cuivre ou de bronze, égaux, que l'on frappe l'un contre l'autre et qui forment un instrument de musique : *on unit généralement les cymbales à la grosse caisse.*

cymbalier [*sin-ba-li-é*] n. m. Celui qui joue des cymbales.

cymbaloïde [*sin*] adj. Qui ressemble à une cymbale.

cymbalum [*lom'*] n. m. V. CZIMBALUM.

Cymbalum mundi [*sin-ba-lom'-mon-di*], par Bonaventure Despériers. Cet ouvrage, d'une forme enveloppée et obscure, paraît être une satire allégorique des croyances humaines, qui, aux yeux de l'auteur, ne méritent pas plus de fixer l'attention que le bruit des cymbales (1537).

cymbe [*sin-be*] n. f. (du gr. *kumbê*, m. sens). *Antiq.* Petit bateau de rivière, à deux proues relevées.

cymbiforme [*sin*] adj. (du gr. *kumbê*, nacelle, et de *forme*). Qui a la forme d'une nacelle. Syn. NAVICULAIRE.

cyme n. f. (lat. *cyma*). *Bot.* Mode d'inflorescence dans lequel les pédoncules, nés d'un même point de la tige, se ramifient suivant une loi définie.

— ENCYCL. Dans une cyme, l'axe de l'inflorescence est terminé par une fleur, au-dessous de laquelle il émet un rameau latéral (*cyme unipare*) ou deux rameaux opposés (*cyme bipare* ou *dichotome*) ou un verticille de rameaux (*cyme multipare*) ; les cymes sont dites aussi *biflores*, *triflores*, *multiflores*, suivant le nombre de leurs fleurs. Dans la cyme unipare, les fleurs peuvent être réparties tout autour du sympode (*cyme hélicoïde*), ou insérées seulement d'un côté du sympode, qui s'enroule alors en spirale (*cyme scorpioïde*). V. la planche PLANTE.

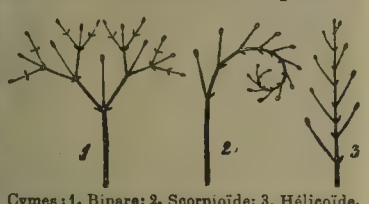

Cymes : 1. Bipare ; 2. Scorpioïde ; 3. Hélicoïde.

cymène n. m. Nom désignant les divers hydrocarbures propyltoluéniques.

cymodocée [*sé*] n. f. Genre de plantes marines de la famille des potamées, qui croissent dans les étangs des bords de la Méditerranée.

Cymodocée, une des plus touchantes créations de Chateaubriand, l'héroïne de ses *Martyrs* et l'épouse d'Eudore, dont elle partage le martyre. C'est le type gracieux de la femme chaste et timide, qui meurt avant qu'aucune pensée profane ait pénétré dans son âme innocente.

cymol n. m. *Chim.* Phénol dérivé du cymène.

cymophane n. m. Aluminate naturel de glucinium.

cymrique [*sym'*] adj. V. KYMRIQUE.

cymylique adj. (rad. *cymyle*). Se dit d'un alcool produit par l'action de la potasse alcoolique sur l'hydrure de cuminyle.

cymylsulfureux [*reû*] adj. Se dit d'un acide qui renferme les éléments du cymène et de l'anhydride sulfurique.

cynancie [*sî*] n. V. ESQUINANCIE.

cynanque [*nan-ke*] ou **cynanche** n. f. Genre d'herbes ou de sous-arbrisseaux de la famille des asclépiadées, à suc laiteux, jadis employé comme succédané de l'émétique.

cynanthropie [*pî*] n. f. (du gr. *kuôn, kunos*, chien, et *anthrôpos*, homme). Hallucination dans laquelle le malade se croit changé en chien.

cynaré, e ou **cynarocéphale** adj. *Bot.* V. CARDUACÉ, E.

cynarrhode [*na-ro-de*] n. m. *Bot.* Fruit charnu, composé de carpelles osseux n'adhérant pas aux parois du calice qui les renferme : tel est le fruit du rosier.

cynégétique adj. (du gr. *kuôn, kunos*, chien, et *agein*, conduire). Qui concerne la chasse : *plaisirs cynégétiques.* N. f. L'art de la chasse : *traité de cynégétique.*

Cynégétiques (*les*), poème grec composé par Oppien, l'an 201 après J.-C. Ce poème est un véritable manuel du chasseur ; Oppien fait pour les chasseurs, dans les *Cynégétiques*, ce que Virgile a fait pour les laboureurs dans les *Géorgiques*.

Cynégire, frère d'Eschyle, et l'un des combattants de Marathon. Au moment où les Perses s'enfuyaient sur leurs vaisseaux, il se jeta à la mer et saisit l'arrière d'une galère de la main droite, qu'un soldat perse lui coupa d'un coup de hache. Il tomba mort. Tel est le récit d'Hérodote, ridiculement amplifié par les rhéteurs postérieurs et surtout par Justin, qui rapportent que, sa main droite coupée, Cynégire saisit le vaisseau de la main gauche, qui fut tranchée comme la première, et qu'il s'y attacha alors avec les dents, sans vouloir lâcher prise.

cynipidés n. f. pl. Famille d'insectes hyménoptères, renfermant les cynips et genres voisins. S. un *cynipidé.*

cynips [*nipss*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères, comprenant de nombreuses espèces, qui produisent des galles sur les feuilles des chênes.

cynique adj. (gr. *kunikos ;* de *kuôn, kunos*, chien). Se dit d'une ancienne secte de philosophes qui affectaient de mépriser les bienséances sociales. Impudent, effronté, obscène : *discours, aveu cynique.* Substantiv. : *c'est un cynique.* N. m. Philosophe cynique : *Diogène est resté le plus célèbre des cyniques.* ANT. **Chaste, décent, pudique.**

— ENCYCL. La secte des cyniques fut fondée par Antisthène, disciple de Socrate. Leur mépris pour toutes les convenances sociales, leur vie errante et leur habitude de harceler les passants de censures et de railleries les firent comparer aux chiens. Le chien était d'ailleurs l'emblème de la secte. Les cyniques ont été, en morale, les précurseurs des stoïciens. Parmi les principaux cyniques, citons, outre Antisthène : Diogène, Xéniade, Onésicrite, Cratès, Hipparchie, Ménippe.

cyniquement [*ke-man*] adv. Avec cynisme.

cynisme [*nis-me*] n. m. Doctrine des philosophes cyniques. Impudence, effronterie, impudeur excessive. ANT. **Bienséance, réserve, décence.**

cynocéphale n. m. (du gr. *kuôn, kunos*, chien, et *kephalê*, tête). Genre de grands singes africains, dont la tête a quelque ressemblance avec celle du chien : *les Egyptiens firent des cynocéphales des animaux sacrés.*



Cynocéphale.

— ENCYCL. Les cynocéphales sont des singes africains, à museau allongé et à queue longue. On en connaît six espèces. Ils vivent par troupes sous la conduite de vieux mâles, et se défendent avec courage contre l'homme et tous les animaux. Ce sont les plus grands singes après les anthropoïdes : certains atteignent 1^m^,30. Types principaux : hamadryas, babouin, chacma, papion, etc.

Cynocéphales ou mieux **Cynoscéphales,** montagnes de l'ancienne Thessalie, situées entre Pharsale et Larisse, et dont les sommets calcaires ressemblent à des têtes de chien. Elles sont célèbres par la victoire de Pélopidas sur Alexandre, tyran de Phères en Thessalie, l'an 365 av. J.-C., et par celle du consul romain Flaminius sur Philippe V, roi de Macédoine, en 197 av. J.-C.

cynodon n. m. Genre de la famille des graminées, tribu des chloridées, dont l'espèce type est le chiendent.

cynogale n. f. Genre de mammifères carnivores intermédiaires entre les civettes et les loutres, et qui vit au bord des eaux à Bornéo, Java, Sumatra.

cynoglosse [*glo-se*] n. f. (du gr. *kuôn, kunos*, chien, et *glôssa*, langue). Genre de borraginées, ornementales et médicinales, dont les feuilles offrent quelque ressemblance avec une langue de chien.

cynophagie [*jî*] n. f. (du gr. *kuôn, kunos*, chien, et *phagein*, manger). Usage de la viande de chien comme aliment.

cynophobie n. f. (du grec *kunos*, chien, et *phobos*, crainte). Peur maladive des chiens.

cynopithèque n. f. Genre de mammifères primates comprenant des cynocéphales de la Malaisie.

cynorexie [*rèk-si*] n. f. (du gr. *kuôn, kunos*, chien, et *orexis*, faim). Faim canine : *la cynorexie est souvent un symptôme de la gastrite chronique.*

cynorrhodon [*no-ro*] n. m. Fruit du rosier ou de l'églantier.

Cynosarge, faubourg de l'Athènes antique, où les Cyniques avaient une école.

cynosure [*zu-re*] adj. (du gr. *kuôn, kunos*, chien, et *oura*, queue). *Hist. nat.* Qui a une queue ou un appendice ressemblant à une queue de chien. N. f. Genre de graminées-festucées, des côtes méditerranéennes.

Cynosure, nymphe de l'Ida et l'une des nourrices de Zeus. Elle fut changée en une étoile de la petite Ourse (*Myth.*).

Cynthie, nom sous lequel Properce a chanté sa maîtresse, une dame romaine qui s'appelait *Hostia.*

cyon n. m. Genre de mammifères carnassiers, comprenant des chiens sauvages du continent asiatique : *les cyons ne donnent pas de la voix.*

Cyparisse, jeune homme de l'île de Céos, favori d'Apollon, qui le métamorphosa en cyprès. (*Myth. gr.*)

cypéracées [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes monocotylédones, ayant pour type le *souchet* (cyperus). S. une *cypéracée.*

cyperus [*pé-rus*] n. m. Nom scientifique latin du genre *souchet.*

cyphelle n. f. Genre de champignons qui croissent sur les troncs d'arbres et les toits.

cyphose [*fô-ze*] n. f. (du gr. *kuphos*, convexe). Gibbosité à convexité postérieure de la colonne vertébrale : *la cyphose est la plus commune des déviations de la colonne vertébrale.*



Cyprès.

cyphotique adj. Qui se rapporte à la cyphose.

cyprès [*prè*] n. m. (gr. *kuparissos*). Genre de conifères cupressinées, comprenant des arbres résineux toujours verts, que l'on plante souvent auprès des tombes : *le bois de cyprès est presque incorruptible. Fig.* La mort, le deuil, la tristesse : *changer les lauriers en cyprès.*

— ENCYCL. Les cyprès sont des arbres dont on connaît quinze espèces, des régions chaudes et tempérées. Le *cyprès commun* est originaire d'Orient ; le *cyprès funèbre* vient de Chine. On plante ces arbres en avenues, comme brise-vent ; leur bois est employé en ébénisterie.

cyprédés n. m. pl. Famille de crustacés entomostracés ostracodes, comprenant les *cypris* et genres voisins. S. un *cyprédé.*

cypridologie n. f. Partie de la médecine qui traite des maladies vénériennes. (On dit aussi et surtout VÉNÉRÉOLOGIE.)

Cyprien [*pri-in*] (saint), Père de l'Eglise latine, évêque de Carthage, martyr en 258. Il lutta contre les novatiens et pour les rebaptisants. Fête le 16 septembre. Evêque de Toulon, un des patrons de cette ville (VIe s.). Fête le 31 octobre.

cyprière n. f. Bois planté de cyprès.

cyprin n. m. Nom scientifique des poissons du genre *carpe.*

cyprine n. f. Variété bleue d'idocrase.

cyprinidés n. m. pl. Famille de poissons physostomes de l'Ancien monde, comprenant les *carpes* (cyprinus), *tanches, gardons, chevesnes, ablettes, goujons, vairons*, etc. S. un *cyprinidé.*

Cypriote, habitant ou originaire de Chypre : *les Cypriotes.* Adjectiv. : *costume cypriote.*

cypripède n. m. Genre d'orchidées, comprenant une vingtaine d'espèces dans les régions chaudes et tempérées. (Les cypripèdes doivent leur nom scientifique comme leur nom vulgaire [*sabot de Vénus*] à la forme de leurs fleurs.)

cypris [*priss*] n. f. Genre de crustacés, comprenant des formes d'eau douce ou salée, caractérisées par leurs antennes supérieures à longues soies.



Cypris.

Cypris [*priss*] ou **Cyprine,** un des surnoms de Vénus, honorée dans l'île de Cypre (Chypre).

cyprite n. f. Syn. de CHALCOSINE.

Cypsélos, tyran de Corinthe (VIIe s. av. J.-C.). Lorsqu'il était enfant, sa mère l'enferma dans un coffre (*kupselê*) pour le soustraire à ses ennemis. Le coffre de Cypsélos, consacré dans le temple d'Olympie, était célèbre dans l'antiquité par son ancienneté et la beauté du travail. Cypsélos fonda la dynastie des Cypsélides, dont le plus célèbre représentant fut Périandre.

Cyrano de Bergerac [*rak*] (Savinien), écrivain français et fameux duelliste, né et m. à Paris (1619-1655). Son œuvre est un mélange intéressant de précieux, de libertinage et de burlesque. Citons sa comédie *le Pédant joué*, sa tragédie *la Mort d'Agrippine*, et *l'Autre monde*, voyage imaginaire dans le Soleil, la Lune, etc. Il mourut des suites d'une blessure que lui fit à la tête une pièce de bois détachée d'une toiture.



Cyrano de Bergerac.

Cyrano de Bergerac, comédie héroïque en 5 actes, en vers, d'Edmond Rostand (1897). Cyrano apprenant que Roxane, qu'il adore, aime Christian de Neuvillette, se dévoue à ce rival, rédige ses lettres d'amour, et lui souffle ses déclarations sous le balcon de Roxane. Christian est tué au siège d'Arras, mais Cyrano garde son secret ; il ne se trahit qu'au moment de mourir, quinze ans plus tard. Sur cette intrigue romanesque, Rostand a écrit une pièce d'une fantaisie gracieuse, à la fois comique et touchante, et pleine de sentiments chevaleresques ; la versification en est particulièrement brillante.

Cyrénaïque, contrée de l'ancienne Afrique. V. CYRÈNE.

cyrénaïques n. f. pl. Secte de philosophes grecs, fondée par Aristippe à Cyrène, et qui plaçait le souverain bien dans les plaisirs des sens modérés par la raison. S. un *cyrénaïque.*

cyrène n. f. Genre de mollusques des régions chaudes, à coquille ovale d'aspect corné.

Cyrène, v. et colonie grecques, établies en Afrique à l'O. de l'Egypte, et appelées du nom d'une nymphe thessalienne mère d'Aristée. Elle fut aimée d'Apollon et transportée par lui en Libye ; la ville fut la capitale d'un Etat appelé de son nom *Cyrénaïque*, et correspondant au pays actuel de Barka.

Cyriaque (saint), patriarche de Constantinople, de 596 à 616. Fête le 27 octobre.

Cyrille [*ri-le*] (saint), Père de l'Eglise grecque, patriarche de Jérusalem (315-386). Fête le 18 mars.

Cyrille (saint), patriarche d'Alexandrie, adversaire du nestorianisme (376-444). Fête le 28 janvier.

Cyrille (saint), surnommé *le Philosophe*, né à Salonique en 827, m. à Rome en 869. Il fut, avec son frère Méthode, l'apôtre des Slaves ; il inventa un alphabet dit *cyrillique* ou *glagolitique*, d'où dérivent les écritures russe et serbe. Fête le 9 mars.

cyrillien [*ril-li-in*] ou **cyrillique** [*ril-li-ke*] adj. m. Se dit de l'alphabet slave, attribué à saint Cyrille.

Cyropédie (*la*) ou *l'Education de Cyrus*, ouvrage d'histoire et de morale, par Xénophon ; tableau d'une éducation où la fiction tient plus de place que la réalité ; roman allégorique où l'auteur a déployé tous les agréments de son imagination et de son style (IVe s. av. J.-C.).

cyrtomètre n. m. (du gr. *kurtos*, courbé, et *metron*, mesure). Instrument destiné à mesurer le thorax.

cyrtométrie [*trî*] n. f. (de *cyrtomètre*). Mensuration de la poitrine.

Cyrus [*russ*], fondateur de l'empire perse. Il renversa le roi des Mèdes Astyage, vainquit Crésus, roi de Lydie, prit Babylone, et se trouva maître de toute l'Asie occidentale. C'était un prince brave, respectueux de la religion des vaincus, et qui, au lieu

de chercher à fondre en une seule nation les races hétérogènes qu'il avait soumises, leur demanda seulement obéissance et tribut, sans toucher à leurs institutions. On ne sait rien de précis sur sa mort. Hérodote raconte que Cyrus tomba, dans une expédition, entre les mains de Thomyris, reine des Massagètes. Celle-ci lui fit couper la tête, et la plongea dans une outre remplie de sang humain, en disant : « Abreuve-toi de ce sang dont tu fus si avide ». Xénophon fait mourir Cyrus dans son lit. Ctésias le fait mourir d'une blessure reçue en combattant les Derbices. Cyrus eut pour successeur son fils Cambyse (IVe s. av. J.-C.).


Cyrus (bas-relief de Meched-Mourgab).

Cyrus le Jeune, prince perse, fils de Darius II Ochus ; tué à la bataille de Cunaxa, à la tête des mercenaires grecs et asiatiques qu'il avait réunis pour marcher contre son frère Artaxerxès (424-401 av. J.-C.). Après sa mort, les mercenaires grecs effectuèrent la fameuse retraite des Dix-Mille.

Cysoing [*zoin*], ch.-l. de c. (Nord), arr. et à 15 kil. de Lille, sur la Marcq, s.-affl. de l'Escaut ; 3.170 h. Ch. de f. N. Fabrication d'étoffes de laine et de coton ; sucrerie. — Le cant. a 14 comm. et 17.560 h.

cystalgie [*sis-tal-jî*] n. f. (du gr. *kustis*, vessie, et *algos*, douleur). Douleur de la vessie.

cystectasie [*sis-tèk-ta-zî*] n. f. (du gr. *kustis*, vessie, et *ektasis*, extension). Dilatation de la vessie.

cystectomie [*sis-tèk-to-mî*] n. f. (du gr. *kustis*, vessie, et *tomê*, section) n. f. Ablation plus ou moins complète de la vessie.

cysthépatique [*sis-tê*] adj. (du gr. *kustis*, vessie, et de *hépatique*). Qui appartient au foie.

cysticercose n. f. (de *cysticerque*). Maladie causée par la présence des cysticerques.

cysticerque [*sis-ti-sèr-ke*] n. m. (du gr. *kustis*, vessie, et *kerkos*, queue). Etat par lequel passent les embryons des vers cestodes, comme le ténia, enkystés à ce moment dans la substance de l'animal qui leur sert d'hôte.

cystine [*sis-ti-ne*] n. f. Composé organique azoté et sulfuré $C^6H^{12}Az^2S^2O^4$, trouvé dans l'urine et constituant des calculs de la vessie et du rein.

cystinurie n. f. Elimination de cystine dans les urines.

cystipathie [*sis-ti-pa-tî*] n. f. (du gr. *kustis*, vessie, et *pathos*, maladie). Maladie de la vessie en général.

cystique [*sis-ti-ke*] adj. Qui a rapport à la vessie ou à la vésicule biliaire. *Calculs cystiques*, calculs biliaires.

cystirrhée n. f. Catarrhe de la vessie.

cystite [*sis-ti-te*] n. f. (du gr. *kustis*, vessie). Inflammation de la membrane muqueuse de la vessie.

— Encycl. Les causes les plus fréquentes de la cystite sont la rétention d'urine, la constipation, le refroidissement et surtout la blennorragie et la tuberculose. On distingue au point de vue symptomatique la cystite aiguë et la cystite chronique. La fréquence des mictions, la douleur, la présence du pus dans l'urine sont les trois symptômes essentiels ; *jamais il n'y a de fièvre*. Le traitement doit se baser sur les causes ; on calmera les douleurs par les opiacés, puis l'on aseptisera la vessie par des lavages et des instillations de nitrate d'argent.

cystocèle n. f. (du gr. *kustis*, vessie, et *kêlê*, tumeur). Hernie de la vessie.

cystoïde [*sis-to-i-de*] adj. (du gr. *kustis*, vessie, et *eidos*, forme). Qui est en forme de vessie.

cystolithe n. f. (du gr. *kustis*, vessie, et *lithos*, pierre). Calcul de la vessie.

cystope ou **cystopus** [*sis-to-puss*] n. m. Genre de champignons oomycètes qui produit la rouille blanche des crucifères.

cystopexie n. f. Opération chirurgicale par laquelle on fixe la vessie à la paroi abdominale.

cystoplégie [*sis-to-plé-jî*] n. f. (du gr. *kustis*, vessie, et *plêgê*, coup). Paralysie de la vessie.

cystoscope [*sis-tos-ko-pe*] n. m. (du gr. *kustis*, vessie, et *skopein*, examiner). Appareil destiné à regarder la paroi vésicale.

— Encycl. Le cystoscope se compose essentiellement d'une sonde terminée par une petite lampe électrique qui éclaire la paroi vésicale. Une série de lentilles permet de regarder, en adaptant l'œil à l'extrémité externe de la sonde.

cystoscopie adj. Examen de la paroi vésicale au moyen du cystoscope.

cystoscopique adj. Qui a rapport à la cystoscopie.

cystotome [*sis-to*] n. m. (du gr. *kustis*, vessie, et *tomê*, incision). Instrument dont on se sert pour inciser la vessie.

cystotomie [*sis-to-to-mî*] n. f. (de *cystotome*). Incision de la vessie. (On dit aussi CYSTOSTOMIE.)

cyte n. f. (du gr. *kutos*, cavité). Cellule mère des produits sexuels au début de la maturation : *les cytes s'appellent* spermatocytes *chez le mâle*, et ovocytes *chez la femelle*.

Cythère, aujourd'hui *Cérigo*, île de l'Archipel, au N.-O. de l'île de Crète, habitée par quelques familles de pêcheurs. Dans l'antiquité grecque, l'île était consacrée à Vénus, qui, née de l'écume de l'onde, aurait pris terre en cette île. Dans la langue poétique, Cythère est devenue une île enchanteresse, la patrie allégorique des amours. Allus. *Bataillon de Cythère*, les femmes galantes.

Cythère (*l'Embarquement pour*), chef-d'œuvre de Watteau, au Louvre, son tableau de réception à l'Académie (1717). Cette toile qui est une poétique fantaisie du coloris le plus riche et le plus harmonieux, nous montre des couples amoureux sur le point de partir pour l'île de Vénus ; des amours voltigent dans l'air. (V. p. 587.)

Cythérée, surnom donné à Vénus, qu'on adorait à Cythère.

cytinées [*né*] n. f. pl. Famille de dicotylédones, ayant pour type le genre *cytinet*. S. une *cytinée*.

cytinet [*nè*] n. m. Genre de plantes parasites, famille des *cytinées*.

cytise [*si-ti-ze*] n. m. (lat. *cytisus*). Genre de légumineuses papilionacées, ornementales, voisin des genêts.


Cytise.

— Encycl. Les cytises sont des arbrisseaux à fleurs ordinairement jaunes, réunies en grappes, que l'on cultive dans les jardins et les parcs pour la beauté et le parfum de leurs fleurs. On en connaît trente espèces des régions tempérées. Le *faux ébénier* ou *aubour* est employé en marqueterie. Le *cytise des Alpes* est commun dans les forêts alpestres. Le bois des deux espèces est employé en ébénisterie.

cytoblaste [*blas-te*] n. m. (du gr. *kutos*, cellule, et *blastos*, germe). Petit corps lenticulaire ou sphérique qui constitue le nucléus ou noyau de la cellule végétale.

cytode n. m. Plastide dépourvu de noyau.

cytodiagnostic [*ghnos-tik*] n. m. Application de la composition leucocytaire des épanchements à l'établissement du diagnostic de certaines maladies.

— Encycl. Toute inflammation locale détermine un appel de leucocytes, dont le nombre et la nature varient suivant la cause de l'inflammation. On l'emploie pour la méningite, les pleurésies, les péricardites, etc.

cytologie n. f. Partie de l'histologie qui étudie les cellules.

cytolyse [*li-ze*] n. f. (du gr. *kutos*, cellule, et *lusis*, dissolution). Dissolution d'un élément anatomique sous l'influence d'un sérum.

cytolytique adj. Qui provoque la cytolyse.

cytophylactique adj. Qui a rapport à la cytophylaxie.

cytophylaxie n. f. (du gr. *kutos*, cellule, et *phulaxis*, protection). Action favorisante exercée par quelques solutions salines sur les cellules et leur fonctionnement.

cytoplasma [*plas-ma*] n. m. Protoplasma situé en dehors du noyau dans la cellule vivante.

cytotoxine n. f. (du gr. *kutos*, cellule, et *toxikon*, poison). Principe actif, mais inconnu, des sérums agissant par cytolyse.

cytotropisme [*pis-me*] n. m. (du gr. *kutos*, cellule, et *tropos*, direction). Attraction de certains plastides par d'autres plastides vivants.

cytozoaires [*zo-è-re*] n. m. pl. Animaux sporozoaires, effectuant une partie de leur évolution dans l'intérieur d'une cellule. S. un *cytozoaire*.

— Encycl. Ces animaux, unicellulaires, vivent en parasites dans des cellules de dimensions analogues aux leurs, et peu à peu s'y enkystent. Le protoplasma se divise alors en des corpuscules qui donneront des spores. On divise les cytozoaires en deux grands groupes : les *grégarines* et les *coccidies*.

cyzicène n. f. *Antiq.* Nom que l'on donnait à de grandes salles d'été, probablement usitées d'abord à Cyzique.

Cyzique, v. célèbre de Mysie ; patrie d'Eudoxe. (Hab. *Cyzicéniens.*)

Czako [*tcha*] (Sigismond), auteur dramatique hongrois (1820-1847) ; ses drames sont d'un romantisme très accusé, et écrits dans une langue colorée et hardie.

czamara ou **czamarka** [*tcha*] n. f. Costume slave, porté plus particulièrement en Pologne et en Bohême : *la czamara est une sorte de redingote à brandebourgs*.


Czamara.

czapska n. m. *Cost.* V. CHAPSKA.

czar n. m. (de *César*) Nom polonais de l'empereur de Russie. V. TSAR. — **czarewitch** n. m. V. CÉSARÉVITCH. — **czarien, enne** adj. V. TSARIEN, ENNE. — **czarine** n. f. V. TSARINE.

czardas (*des*). V. CSARDAS.

Czarniecki [*tchar*] (Etienne), général polonais, le *Du Guesclin de la Pologne*. Il combattit glorieusement contre les Russes en Lithuanie, les Cosaques en Ukraine, et les armées de Gustave-Adolphe (1599-1665).


Czarniecki.

Czartoryski [*tchar*], nom d'une illustre famille polonaise, issue des Jagellons, et dont l'un des membres, ADAM-GEORGES (1770-1861), essaya d'obtenir d'Alexandre Ier la reconstitution du royaume de Pologne. Il fut, en 1831, président du gouvernement provisoire de Varsovie, et mourut exilé en France.

Czaslau [*tchas*], v. de Tchécoslovaquie (Bohême) ; 8.400 h.

Czech [*tchèch*] (Svatopleck), écrivain et poète de nationalité tchèque. V. CECH.

Czegled [*tchè-glèd'*], v. de Hongrie (comitat de Pest) ; 30.000 h. Vins.

Czermak [*tchèr*] (Jean-Népomucène), médecin et physiologiste tchèque, né à Prague, m. à Leipzig (1828-1873). On lui doit l'invention du laryngoscope qui porte son nom.

Czernowitz [*tchèr-no-vitch*], v. de Roumanie, ch.-l. de la prov. de Bukovine, sur le Pruth ; 87.000 h. Prise dès le début de septembre 1914 par les Russes qui en ont été chassés peu après. Czernowitz a été reprise par eux dès le 27 novembre suivant. Elle est ensuite retombée aux mains des Autrichiens, pour repasser le 12 mai 1915 au pouvoir des Russes, qui l'abandonnèrent encore au milieu de juin. Un an plus tard (17 juin 1916), les Russes y sont rentrés pour la dernière fois ; ils y sont demeurés plus d'un an et n'en ont été expulsés que le 3 août 1917, au moment où, après la révolution, commençait la débandade russe sous la pression d'une contre-offensive austro-allemande. A la paix, Czernowitz a suivi le sort de la partie de la Galicie orientale, qui a été rattachée par le Conseil suprême à la Roumanie.


Ch. Czerny.

Czerny [*tchèr-ni*] ou **Tcherny** (Georges) ou **Karageorges,** général des Serbes pendant leur insurrection contre les Turcs, né à Wichewatz. Il chassa trois fois les Turcs de la Serbie (1805, 1806, 1810) et fut reconnu jusqu'en 1813 chef de la Serbie ; mort égorgé à Adzagna, à l'instigation de son rival le prince Miloch (1766-1817).

Czerny (Charles), pianiste, compositeur d'un talent fécond et facile, né et m. à Vienne (Autriche) [1791-1857]. Il a laissé d'importantes productions pour le piano, un traité de composition, des messes, des requiem, etc.

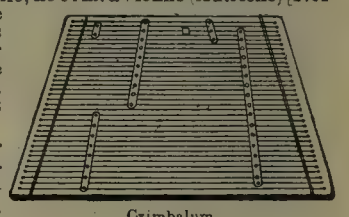
Czimbalum.

czimbalum ou **cymbalum** [*sin-ba-lom'*] n. m. Instrument de musique, xylophone à cordes frappées, très populaire en Hongrie, où il fait partie des orchestres des tziganes.



La Cuisine des anges ou le Miracle de saint Diégo (Murillo), v. p. 577.

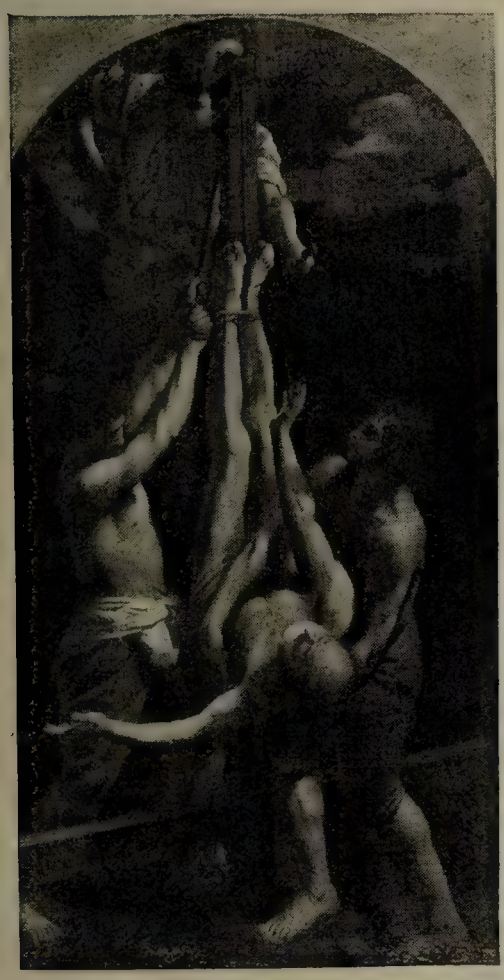

Le Crucifiement de saint Pierre (le Guide), v. p. 574.



L'Entrée des Croisés à Constantinople (Eug. Delacroix), v. p. 512.



L'Embarquement pour Cythère (Watteau), v. p. 586.



Le Cuirassier blessé (Géricault), v. p. 577.



David jouant de la harpe devant Saül (Van Loo), v. p. 600.



Danaé (le Titien), v. p. 593.



Daphnis et Chloé (Gérard), v. p. 596.



Danse champêtre (Lancret), v. p. 595.



La Famille (ou la Tente) de Darius (Le Brun), v. p. 598.







n. m. [*dé* ou *de*]. Quatrième lettre et troisième des consonnes de l'alphabet français, correspondant au *delta* des Grecs et au *daleth* des Phéniciens : *le* d *est une dentale douce ou sonore.*

Considéré comme signe graphique, le D, triangulaire en phénicien et en grec classique, prend une forme arrondie en éolo-dorien, puis en latin et dans les langues qui en dérivent. On distingue le D majuscule et le d minuscule. Il subit en

ÉCRITURES MODERNES

Anglaise	Ronde	Bâtarde
Dd	*Dd*	*Dd*

outre de nombreuses modifications, suivant que le caractère est de l'anglaise, de la ronde, de la bâtarde, de la coulée, ou du romain, de l'italique, de la normande, de l'égyptienne, etc.

D, signe numérique romain, est employé pour marquer 500. V. CHIFFRE.

D, abréviation de *Dame*, dans Notre-Dame, de *don* ou *dom.*

D (*Système*) [initiale du mot *débrouillard*]. *Pop.* Façon d'agir, méthode des gens débrouillards, qui savent se tirer d'affaire.

da, particule qui, jointe par un trait d'union au mot *oui* ou, quelquefois, à *nenni*, donne plus de force à l'affirmation ou à la négation : *oui-da ; nenni-da.* (*Fam.*)

dab ou **dabe** n. m. *Arg.* Père, maître, patron. (On dit au féminin *dabesse.*) *Le grand dab*, Dieu.

Daba, village du Soudan français (Petit-Beledougou), enlevé d'assaut en 1883 par le colonel Borgnis-Desbordes.

Dabelow (Christophe-Chrétien **de**), jurisconsulte allemand, né dans le Mecklembourg-Schwerin (1768-1830). Il professa avec grand éclat le droit romain et le droit germanique. On lui doit une excellente *Encyclopédie et méthodologie de la jurisprudence allemande.*

Dabo, comm. de la Moselle, arr. et à 20 kil. de Sarrebourg ; 3.200 h. Jadis chef-lieu d'un comté de Lorraine. Au sommet du *mont de Dabo*, chapelle de Saint-Léon (Léon XI, pape).

daboia n. m. Sous-genre de vipères à larges narines, à museau très épais en avant, qui atteignent 2 mètres de long, et dont la morsure est très venimeuse : *le daboia habite l'Inde.*

Dabou, poste de l'Afrique-Occidentale française (Côte d'Ivoire), chef-lieu d'un cercle.

da capo, loc. ital. signif. *à partir de la tête* et que l'on emploie en musique pour indiquer qu'à un certain endroit d'un morceau il faut reprendre depuis le début. (S'abrège souvent en D. C.)

Dacca [*da-ka*], v. de l'Hindoustan (prés. du Bengale), ch.-l. de la province de ce nom, sur une branche du delta du Gange ; 91.000 h. — La prov. a 9.500.000 h.

Dace, habitant ou originaire de la Dacie : *les Daces.* Adjectiv. : *le peuple dace.*

dacelo [*sé*] n. m. Genre de passereaux lévirostres, comprenant des oiseaux australiens, vulgairement appelés *martins-chasseurs.*

Dache. *Arg. Envoyer à Dache, le perruquier des zouaves*, envoyer promener.

Dacie [*si*], anc. pays de l'Europe, compris entre la Theiss, le Danube, le Pont-Euxin, le Dniester et les Karpathes. Les habitants (*Daces*) furent soumis par Trajan après une vigoureuse résistance, et les Roumains sont probablement les descendants des anciens colons romains de la Dacie.



André Dacier.

Dacier [*si-é*] (André), philologue français, né à Castres, m. à Paris (1651-1722). Il fut secrétaire perpétuel de l'Académie française, et, en cette qualité, demanda à Fénelon d'écrire sa fameuse *Lettre à l'Académie.* On lui doit de nombreuses traductions d'auteurs grecs. — Sa femme, née Anne LEFÈVRE, née à Saumur (1651-1720), helléniste et latiniste distinguée, traduisit l'*Iliade* et l'*Odyssée*, et prit une part ardente à la « querelle des anciens et des modernes ».



Mme Dacier.

Dacier (Bon-Joseph, baron), érudit et traducteur français d'Elien, de Xénophon, etc. ; né à Valognes, m. à Paris (1742-1833). Membre de l'Académie française (1823).

dacnomanie [*nî*] n. f. (du gr. *daknein*, mordre, et *mania*, folie). Tendance morbide à mordre.

dacoït [*ko-ît*] n. m. Tortures infligées jadis par certains brigands de l'Inde à leurs prisonniers, pour les dépouiller de leurs richesses. *Par ext.* Nom donné à ces brigands.

dacryadénite n. f. (du gr. *dakru*, larme, et *adên*, glande). Inflammation des glandes lacrymales. (On dit aussi DACRYSADÉNITE.)

dacryde ou **dacrydion** n. m. Genre de conifères toujours verts comprenant des arbres et des arbustes, dont on connaît douze espèces de l'Inde, de la Nouvelle-Zélande et de la Calédonie.

dacryocyste [*sis-te*] n. m. (du gr. *dakruon*, larme, et *kustis*, vessie). Sac lacrymal.

dacryocystite [*sis-ti-te*] n. f. Inflammation des glandes lacrymales.

dacryoïde adj. *Bot.* Se dit des graines oblongues, légèrement pointues à une extrémité, comme celles du poirier.

dacryoline n. f. Principe organique du liquide lacrymal.

dacryolithe n. m. Calcul des voies lacrymales.

dacryolithiase [*ti-a-ze*] n. f. Lithiase des voies lacrymales.

dacryomycètes n. m. pl. Groupe de champignons dont les individus se développent sur les brindilles sèches. S. un *dacryomycète.*

dactyle n. m. (du gr. *daktulos*, doigt). *Métriq.* Pied formé d'une longue et de deux brèves, dans les vers grecs et latins. *Bot.* Genre de graminées fourragères, des régions tempérées : *le dactyle est un fourrage assez apprécié quand il est vert, mais qui constitue un mauvais foin, car il se durcit trop en séchant.*



Dactyle : *a*, épillet.

dactylé, e adj. (du gr. *daktulos*, doigt). Qui a la forme d'un doigt.

dactyles n. m. pl. Prêtres légendaires de Cybèle, que l'on considéra plus tard comme des génies ou des divinités. S. un *dactyle.*

dactylifère adj. *Zool.* Qui porte des doigts.

dactylion n. m. (du gr. *daktulos*, doigt). Petit instrument qui s'adapte à un piano, et sur lequel on s'exerce à donner aux doigts plus de souplesse.

dactylique adj. *Prosod.* Qui tient du dactyle. Composé de dactyles : *hexamètre dactylique.*

dactyl te n. f. (du gr. *daktulos*, doigt). Affection des doigts : *le panaris est une dactylite.*

dactylo n. *Fam.* Abréviation de *dactylographe : un, une habile dactylo.*

dactylogramme n. m. Empreinte d'un doigt, considérée comme moyen d'identification.

dactylographe n. m. (du gr. *daktulos*, doigt, et *graphein*, écrire). S'est dit pour Machine à écrire. (On dit auj. DACTYLOTYPE.) N. et adj. Personne qui écrit avec cette machine : *une excellente dactylographe.*

dactylographie [*fî*] n. f. Art d'écrire avec le dactylographe.

dactylographier v. a. (Se conj. comme *prier*.) Ecrire en se servant du dactylographe : *dactylographier une lettre.*

dactylographique adj. Qui concerne la dactylographie : *signes dactylographiques.*

dactyloïde adj. (du gr. *daktulos*, doigt, et *eidos*, forme). Qui a la forme d'un doigt.

dactylologie [*jî*] n. f. (du gr. *daktulos*, doigt, et *logos*, discours). Art de converser par le moyen des doigts, en usage parmi les sourds-muets. (On dit aussi DACTYLOLALIE.)

dactylologique adj. Qui a rapport à la dactylologie : *système dactylologique.*

dactylonomie [*mî*] n. f. (du gr. *daktulos*, doigt, et *nomos*, règle). Art d'exprimer des nombres par la position des doigts sur les mains, ou des mains sur le corps.

dactylonomique adj. Qui concerne la dactylonomie : *combinaisons dactylonomiques.*

dactylophasie [*fa-zî*] n. f. (du gr. *daktulos*, doigt, et *phasis*, parole.) Mode de conversation par les doigts, employé par les sourds-muets.

dactylopius [*uss*] n. m. Genre d'insectes hémiptères renfermant des cochenilles qui vivent sur les plantes de serre et sécrètent une matière cireuse qui favorise le développement de la fumagine.

dactylopodite n. m. Article terminal de la patte des crustacés.

dactyloptère n. m. Genre de poissons acanthoptères, renfermant des formes à nageoires pectorales très vastes et qui leur servent d'ailes. (On les appelle aussi *rougets* ou *hirondelles de mer*; ils peuvent s'élever jusqu'à 1 mètre au-dessus de l'eau. Il ne faut pas confondre ce genre avec le genre *exocet.*)



Dactyloptère.

dactyloscopie [*los-ko-pî*] n. f. (du gr. *daktulos*, doigt, et *skopein*, examiner). Procédé d'identification au moyen des empreintes digitales.

— ENCYCL. Les empreintes digitales, considérées chez un même individu, sont immuables depuis le



Pouce Index Médius Annulaire

Empreintes dactylocospiques (main droite).

plus bas âge jusqu'à la vieillesse la plus avancée. Elles diffèrent d'un doigt à l'autre et d'un individu à l'autre, de sorte qu'on a pu les faire servir très utilement à l'identification des délinquants et des criminels et qu'elles tiennent aujourd'hui, dans l'établissement des fiches anthropométriques, une place aussi importante que les autres caractères physiques de l'individu mensuré.

Elles sont prises en apposant l'extrémité des doigts préalablement enduite d'encre d'imprimerie sur un papier lisse.

dactyloscopique [*los-ko*] adj. Qui concerne la dactyloscopie : *empreintes dactyloscopiques.*

dactylotype n. f. (du gr. *daktulos*, doigt, et *tupos*, caractère). Machine à écrire.

— ENCYCL. *Techn.* La dactylotype ou *machine à écrire*, inventée par l'Anglais Mill en 1714, a été depuis cette époque perfectionnée et rendue de plus en plus pratique par les Américains et autres inventeurs,

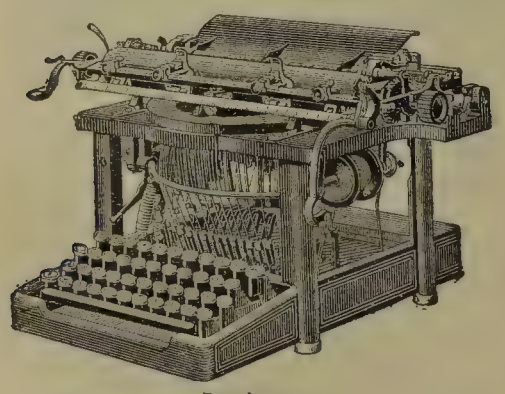

Dactylotype.

parmi lesquels : Fairbanks, Foucault, Baron, Writer, Remington, etc. Il existe trois types principaux de dactylotypes : *à manette*, *à cadran*, et *à clavier*. Ce dernier est le plus usité. Il est constitué par un certain nombre de touches disposées en clavier et sur lesquelles sont figurées les lettres de l'alphabet, les signes de ponctuation et autres, ainsi que les chiffres. Ces touches se terminent par des marteaux encrés automatiquement, et portant les mêmes lettres, signes, etc. Lorsqu'on appuie sur une touche, le marteau correspondant reproduit, sur une bande ou une feuille de papier se déplaçant automatiquement, le signe, le chiffre ou la lettre. On obtient ainsi une très grande régularité dans l'écriture, les caractères employés étant typographiques.

dacus [*kuss*] n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, comprenant de petites mouches qui attaquent les fruits des oliviers et causent parfois de grands dégâts dans les oliveraies.

dada n. m. Cheval, dans le langage des enfants. *Fam.* Idée fixe : *c'est son dada*, c'est son idée favorite.

dada n. m. Dénomination volontairement vide de sens, adoptée par une école d'art et de littérature, apparue vers 1917, et dont le programme, purement négatif, tend à supprimer tout rapport entre la pensée et l'expression. (On dit aussi DADAÏSME.) Adjectiv. : *l'école dada.*

dadais [*dè*] n. m. Jeune homme niais, nigaud, embarrassé dans son maintien.

Dadizeele, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, cant. de Roulers) ; 2.130 h.

Daendliker (Charles), historien suisse, né à Staefa, m. à Küssnacht (1849-1910). Auteur d'une vaste et remarquable *Histoire de la Suisse*, en allemand (12 vol.) et d'une histoire résumée qui a été traduite en français (*Histoire du peuple suisse*, 1879).

dag, abrév. de *décagramme.*

Dag, personnification du jour dans la mythologie scandinave ; fils de Delling et de Nott ; il est porté sur un char traîné par son cheval *Skinfax* (le Crépuscule).

Dagana, gros bourg de la colonie française du Sénégal, ch.-l. du cercle du Oualo occidental ; 3.000 h. Commerce de gomme. — Nom donné à la région basse à l'E. et aux abords du lac Tchad.

dagard n. m. Syn. de DAGUET.

dagasse [*gha-se*] n. f. Dague à lame large et à deux tranchants (XVe-XVIe s.).

Daghestan [*da-ghès-tan*], prov. montagneuse de la Russie, sur les bords de la Caspienne, au N. du Caucase ; 587.000 h. Capit. *Derbent.* Tapis.

Daglan, comm. de la Dordogne, arr. et à 21 kil. de Sarlat, sur le Céou, affluent de la Dordogne ; 1.320 h. Farines, truffes.

Dagmersellen, comm. de Suisse (cant. de Lucerne) ; 1.800 h. Agriculture, élève de bétail.

Dagnan-Bouveret (Pascal-Adolphe-Jean), peintre français, né à Paris en 1852. Il a traduit avec une réelle poésie certaines scènes du Nouveau Testament : *la Cène*, *les Pèlerins d'Emmaüs*, etc. Membre de l'académie des Beaux-Arts, en 1900.



Dagnan-Bouveret.

Dago, île de l'Estonie, à l'entrée du golfe de Finlande ; 15.000 h. Bestiaux, bois, chaux ; pêche.

Dagobert [*bèr*] **Ier,** fils de Clotaire II et de Bertrude, né vers 600, roi d'Austrasie en 622, roi des Francs en 628, m. en 638. Il fut un souverain énergique et intelligent. Il fit reviser et publier la loi des Francs ripuaires, protégea les arts, et fut intelligemment secondé par son ministre, saint Eloi. Il bâtit la basilique de Saint-Denis, où se trouve son tombeau. Il fut le dernier des Mérovingiens qui surent tenir le sceptre d'une main ferme, et après lui les maires du palais s'emparèrent du pouvoir ; — DAGOBERT II, fils de Sigebert II (652-679), roi d'Austrasie en 674 ; mort assassiné par ordre de Pépin d'Héristal ; — DAGOBERT III, fils de Childebert III, m. en 715, roi de Neustrie et de Bourgogne en 711. Il eut pour maire Pépin d'Héristal.

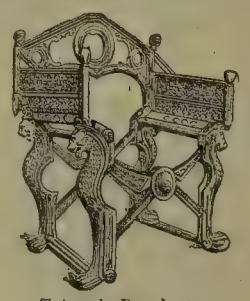

Trône de Dagobert.

dagobert [*bèr*] n. m. Sorte de siège dont la forme rappelle celle du trône de Dagobert.

Dagobert de Fontenille (Auguste), général français, né à La Chapelle, près de Saint-Lô, m. à Puigcerda en combattant les Espagnols (1736-1794).

Dagon, dieu-poisson, adoré dans Asdod, Gaza et Ascalon par les Philistins.

dagorne n. f. (de *dague*, et *corne*). Vache qui a perdu une de ses cornes.

Dagron (René), chimiste français, né à Beauvoir (Sarthe), m. à Paris (1819-1900). On lui doit l'invention du télémètre, et de nombreux perfectionnements à des procédés industriels (préparation du collodion, papiers autographiques, etc.).

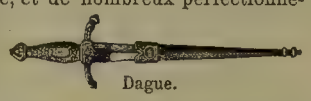

Dague.

dague [*da-ghe*] n. f. Poignard à lame large, courte et pointue. Bois du cerf après la première année, lorsqu'il n'a qu'une simple tige, sans branche.



Daguerre.

daguer [*ghé*] v. a. Frapper de la dague. (Vx.)

Daguerre (Louis-Jacques-Mandé), artiste français, né à Cormeilles (Seine-et-Oise), m. à Bry-sur-Marne (1789-1851). Il imagina le diorama, perfectionna la photographie inventée par Niepce, et découvrit définitivement le moyen de fixer les images de la chambre noire. Son nom seul (*daguerréotypie*) est resté à cette invention.

daguerréotypage [*ghè-ré*] n. m. Action de daguerréotyper.

daguerréotype [*ghè-ré*] n. m. (de *Daguerre*, n. de l'inventeur, et du gr. *tupos*, empreinte). Procédé qui avait pour but de fixer sur une surface sensibilisée les images obtenues dans la chambre noire. Appareil servant à cet usage. Art de fixer des images avec cet appareil. Image ainsi obtenue.

daguerréotyper [*ghè-ré, pé*] v. a. Reproduire l'image au moyen du daguerréotype.

daguerréotypeur [*ghè-ré*] n. m. Opérateur qui reproduit une image avec le daguerréotype.

daguerréotypie [*ghè-ré, pî*] n. f. Art de daguerréotyper.

— ENCYCL. La daguerréotypie, aujourd'hui abandonnée, consistait dans l'emploi de feuilles d'argent pur plaquées sur cuivre, soigneusement polies, sensibilisées au moyen de vapeurs d'iode, qu'après une pose variant de 3 à 30 minutes on révélait au moyen de vapeurs de mercure et qu'on fixait dans une solution d'hyposulfite de soude. La daguerréotypie avait l'avantage de donner immédiatement une image positive, mais ne se prêtait pas à la multiplication des images.

daguerrien, enne [*ghè-ri-in, è-ne*] adj. Qui a rapport aux procédés de Daguerre.

daguet [*ghè*] n. m. (de *dague*). Jeune cerf qui

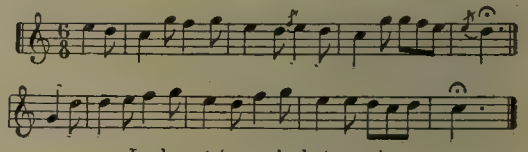

Le daguet (sonnerie de trompe).

porte son premier bois. (On dit aussi DAGARD.) Sonnerie de trompe pour la chasse au daguet.

daguette [*ghè-te*] n. f. *Archéol.* Petite dague.

dahabieh [*bi-ê*] n. f. Barque dont on se sert sur le Nil pour le transport des voyageurs.

— ENCYCL. La dahabieh dépasse parfois 30 mètres de long sur 4 ou 5 de large. Elle est munie d'un mât et d'une longue antenne supportant une grande voile triangulaire. Elle est armée de plusieurs paires de rames.

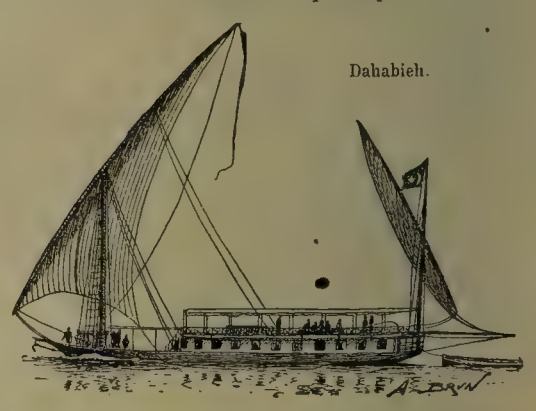

Dahabieh.

Dahl (Jean-Christian), peintre de paysages norvégien, né à Bergen, m. à Dresde (1788-1857) ; a représenté la nature septentrionale dans sa froideur grandiose.

Dahl (Vladimir-Ivanovitch), romancier russe, né à Pétrograd, m. à Moscou (1800-1872) ; auteur d'exactes peintures de mœurs.

Dahlac ou **Dahalak,** île de l'Erythrée, la plus grande de la mer Rouge, appartenant à l'Italie ; 1.800 h.

Dahlberg (Erik JŒNSSŒN, comte), ingénieur suédois, né et mort à Stockholm (1625-1703).

dahlia n. m. (de *Dahl*, bot. suéd.). Genre de composées hélianthées, qui produit des fleurs très belles, mais sans parfum : *on multiplie les dahlias par semis, par bouturage, ou, au printemps, par division des tubercules.* La fleur elle-même.



Dahlia.

— ENCYCL. Originaire du Mexique, le dahlia fut introduit en Espagne vers 1789, en France vers 1800, et devint, vers 1836, l'objet d'un engouement très vif. Les horticulteurs en ont obtenu de nombreuses variétés, simples ou doubles, de teintes diverses.

Dahlmann (Frédéric-Christophe) historien et homme d'Etat allemand, né à Wismar, m. à Bonn (1785-1860). Son meilleur ouvrage est une *Histoire de la Révolution française.*

Dahn (Jules-Sophus-Félix), jurisconsulte, historien et poète allemand, né à Hambourg, m. à Breslau (1834-1912). Auteur d'*Etudes sur les Wisigoths*, d'une *Histoire des peuples germaniques et romans*, et de six remarquables volumes sur *les Rois de Germanie.*



Dahoméen.

Dahna, désert d'Arabie, entre la mer Rouge et le golfe Persique.

Dahoméen, enne [*mé-in, è-ne*], habitant ou originaire du Dahomey : *les Dahoméens.* Adjectiv. : *conquête dahoméenne.*

Dahomey [*mè*], colonie française de l'Afrique, en Guinée septentrionale. Capit. *Abomey.* V. princip. : *Kotonou*, *Porto-Novo*, *Ouidah.* 1.200.500 h. (*Dahoméens*). Le Dahomey, conquis en 1892-1893 par le colonel Dodds, fait partie du gouvernement général de l'Afrique-Occidentale française ; en 1920, il s'est augmenté d'une partie du Togo. Climat chaud et, par endroits, malsain ; sol fertile : forêts, bois d'ébénisterie, huile de palme, etc.



Dahomey (*médaille du*), médaille commémorative de la campagne du Dahomey, créée en 1892 et accordée sur la proposition des ministres de la marine et des colonies à tous les militaires et marins ayant pris part à cette expédition. La médaille est en argent; le ruban est jaune et noir, par bandes verticales alternées.


Médaille du Dahomey.

Dahra, région montagneuse de l'Algérie, au N. de la plaine du Chéliff, entre Miliana et Mostaganem.

Dahshour, petit village d'Egypte (prov. de Gizèh); pyramides. On y a fait des fouilles intéressantes.

Daïa (MONTS DE), petit massif montagneux de l'Atlas septentrional (départ. d'Oran).

daigner [*dè, gn* mll., *é*] v.n. (lat. *dignari*; de *dignus*, digne). Avoir pour agréable, vouloir bien.


Daïkons.

daïkon n. m. (m. japonais). Radis de forte taille, importé d'Orient et qui est comestible pour l'homme et pour les animaux.

dail [*da, l* mll.] n. m. ou **daille** [*da, ll* mll., *e*] n. f. Sorte de faux à manche court. Pierre à aiguiser les faux.

Daillion (Horace), sculpteur français, né à Paris en 1854; auteur de nombreux groupes et figures décoratives: *le Réveil d'Adam* (Petit-Palais); *les Joies de la famille* (Luxembourg).

daillot ou **andaillot** [*da, ll* mll., *o*] n. m. Anneau de bois du foc et des voiles d'étai.

Daily News, journal anglais quotidien, organe du parti libéral, fondé en 1846 par Dilke et Dickens.

daim [*din*] n. m. (lat. *dama*). Genre de mammifères ruminants, famille des cervidés, caractérisé par le bois palmé et la robe tachetée. Peau de daim chamoisée: *le daim est ferme et souple*. Sonnerie de trompe pour la chasse au daim. *Pop.* Jeune élégant; niais.

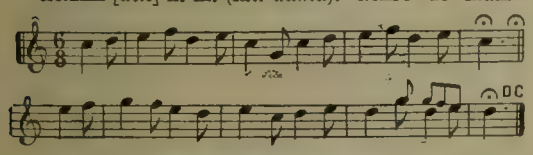
Le daim (sonnerie de trompe).

— ENCYCL. On connaît deux espèces de daims, une du sud de l'Europe, l'autre d'Asie. Le *daim d'Europe* habite aussi le nord de l'Afrique. Le *daim d'Asie* habite surtout l'Asie Mineure et la Perse. La peau de daim est rare et chère; on l'imite mal avec les moutons chamoisés, et ces contrefaçons se reconnaissent facilement au manque de souplesse et au défaut d'épaisseur.


Daim.

daïmio [*dà-i*] n. m. Nom donné aux princes féodaux du Japon, qui perdirent leurs privilèges par la révolution de 1868.


Daimler.

Daimler (Gottlieb), ingénieur allemand, né dans le Wurtemberg, m. à Cannstadt (1834-1900). On lui doit l'invention du premier moteur à pétrole, qui devait provoquer une révolution dans l'industrie automobile et que firent connaître en France Panhard et Levassor.

daine [*dè-ne*] n. f. Femelle du daim. (Les chasseurs l'appellent *dine*.)

daintiers [*din-ti-é*] n. m. pl. (du lat. *dignitas*; proprem. morceau d'honneur, de choix). *Vén.* Testicules du cerf.


Dais.

daïra n. f. Nom, en Egypte, des biens personnels du khédive.

dais [*dè*] n. m. (du lat. *discus*, plateau). Sorte de baldaquin élevé au-dessus d'un autel, d'un trône, etc. Poêle soutenu par des petites colonnes, sous lequel on porte le saint sacrement dans les processions. Voûte saillante au-dessus d'une statue. Abri quelconque: *dais de feuillage*.

daïs [*da-iss*] n. m. Genre d'arbrisseaux de l'Afrique australe, de la famille des thyméléacées.

dak n. m. Canot long, effilé, ponté et à deux mâts, en usage sur les bords du Gange.

Dakar, ville capitale et port de l'Afrique-Occidentale française (Sénégal), sur l'Atlantique; 9.500 h. Grand commerce d'arachides. Dakar est classé comme point d'appui de la flotte.

Dakhalieh, prov. de l'Egypte, peuplée de 665.850 h.; une des plus fertiles du pays; ch.-l. *Mansourah*.

dakhma n. m. (signif. *tour du silence*). Nom donné aux tours dans lesquelles les parsis de l'Inde exposent les corps de leurs morts, afin qu'ils soient dévorés par les vautours, suivant leur rit religieux.

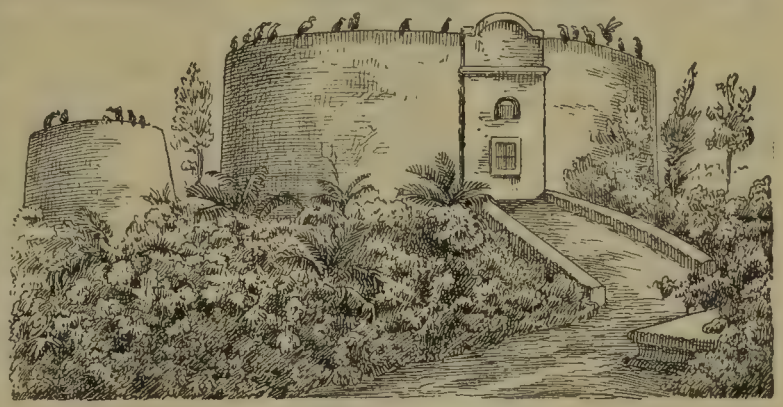
Dakhmas ou Tours du silence, à Bombay.

Dakota, Etat de l'Amérique du Nord; le Dakota du Nord, capit. *Bismarck*, a 577.000 h., et le Dakota du Sud, capit. *Pierre*; 584.000 h. Tirent leur nom des Indiens *Dakotas*, pêcheurs et chasseurs de fourrures. Grandes ressources minérales: or, étain, pétrole, houille; élevage très important.

dal, abrév. de *décalitre*.

Dal ou **Dal-Elf** (le), fl. de la Suède centrale, qui se jette dans le golfe de Botnie; 460 kil. Nombreuses cascades.

dalaï-lama n. m. Chef suprême de la religion bouddhique, résidant à Lhassa.

Dalayrac ou **d'Alayrac** [*lè-rak*] (Nicolas), compositeur de musique français, né à Muret, m. à Paris (1753-1809); auteur d'opéras-comiques nombreux et remarquables par la fraîcheur de l'inspiration musicale, pimpante et spirituelle: *l'Eclipse, le Corsaire, la Dot, Nina, Camille* ou *le Souterrain*, etc.


Dalayrac.

Dalberg [*bèrgh*] (Charles, baron de), prélat et homme politique allemand, électeur de Mayence (1744-1817). — **Dalberg** (EMERICH, duc de), neveu du précédent (1773-1833). Il contribua au changement de gouvernement qui eut lieu en France en 1814 et accompagna Talleyrand au congrès de Vienne.

dalbergie [*bèr-ji*] n. f. Genre de légumineuses, comprenant des arbres et des arbrisseaux des régions tropicales: *la dalbergie fournit l'ébène du Sénégal*.

daleau n. m. V. DALOT.

Dalécarlie, anc. pays de la Suède centrale, entre la frontière de Norvège et le golfe de Botnie; région montagneuse; patrie de Gustave Vasa. (Hab. *Dalécarliens*.)

Dalen (Gustaf), ingénieur suédois, né à Stenstorp en 1869; inventeur d'un procédé d'allumage automatique des phares à acétylène. Prix Nobel en 1912.

Dalhem, comm. de Belgique (prov. et arr. de Liége), sur la Berwinne, affl. de la Meuse; 1.200 h.

Dalhousie (lord James Andrew Broun RAMSAY, marquis de), homme politique anglais, né en Ecosse (1812-1860). Il se signala comme gouverneur de l'Inde, à laquelle il annexa le Pendjab.

Dalila, courtisane de Gaza, qui, après avoir été soudoyée par les Philistins, leur livra Samson, son amant, après lui avoir, pendant son sommeil, coupé les cheveux où résidait sa force (*Bible*). Le nom de Dalila est devenu synonyme de *traîtresse*. Elle personnifie l'influence pernicieuse que la femme peut acquérir sur l'homme.

Dalin (Olaf von), publiciste, poète et historien norvégien, né à Vinberg, m. à Drottningholm (1708-1763).

Dalkeith, v. d'Ecosse, non loin d'un affluent de la Clyde; 8.000 h. Industrie très active.

dallage [*da la-je*] n. m. Action de daller. Assemblage, revêtement de dalles: *dallage de marbre*.

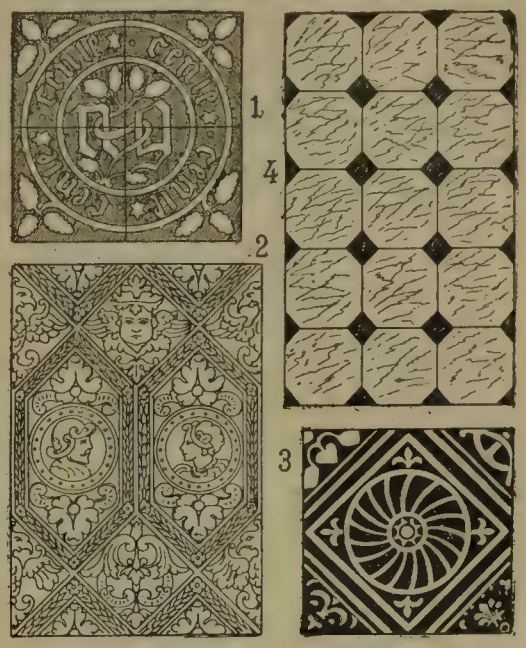
Dallage: 1. De l'hospice de Beaune; 2. De la maison Ango à Dieppe (XVIe s.); 3. De la cathédrale de Sienne; 4. De marbre.

Dallas, v. des Etats-Unis (Texas), sur la rivière Trinity; 92.000 h. Minoteries, commerce du blé.

dalle [*da-le*] n. f. Tablette de pierre pour paver les trottoirs, les églises, faire les revêtements, etc. Bassin de zinc situé à la partie supérieure des édifices, pour recevoir les eaux de pluie. Gouttière de fer où arrivent les barres dans une tréfilerie après avoir été travaillées sous le martinet. Tuyau de cuivre qui fait passer le sucre de la chaudière à raffiner dans la chaudière à cuire. *Mar.* Conduit pour l'écoulement des eaux. Large tranche d'un gros poisson. *Arg.* Gorge, gosier: *se rincer la dalle*, boire. Pierre à aiguiser les faux. Syn. DAIL OU DAILLE.

daller [*da-lé*] v. a. Paver de dalles.

Dallery (Charles), mécanicien français, né à Amiens, m. à Jouy-en-Josas (1754-1835); a réalisé le premier type de chaudière tubulaire (1803).

Dalles (les **Grandes-**), station balnéaire de la Manche, dans le dép. de la Seine-Inférieure (comm. de Sassetot-le-Mauconduit); 500 h. Plage de galets. Non loin, autre station dite des **Petites-Dalles**; 400 h. Plage de galets entre des falaises.

dalleur n. m. Ouvrier employé au dallage.

Dalloz (Victor), jurisconsulte français, né à Septmoncel (Jura), m. à Paris (1795-1869); auteur du célèbre *Répertoire de jurisprudence générale*.

Dalmate, habitant ou originaire de la Dalmatie: *les Dalmates*. Adjectiv.: *costume dalmate*.

Dalmatie [*si*], pays de la péninsule balkanique, situé au long de l'Adriatique; 594.000 h. (*Dalmates*). V. princ. Split (*Spalato*). Hautes montagnes, côtes très découpées. Pêcherie; vignobles, oliviers. A fait partie des Provinces Illyriennes au temps de Napoléon Ier, puis de l'empire d'Autriche jusqu'en 1918. Les côtes appartiennent à la Yougoslavie, Zara à l'Italie; l'archipel est partagé entre les deux.

Dalmatie (duc de). V. SOULT.

dalmatique [*ti-ke*] n. f. (de *Dalmatie*). Tunique blanche, bordée de pourpre, des empereurs romains. Chasuble à manches des diacres, sous-diacres et évêques, quand ils officient à l'autel.


Dalmatique laïque (Espagne, 1540).

— Encycl. Les dalmatiques sont de différentes couleurs, suivant la liturgie du jour. Autrefois, elles descendaient jusqu'aux talons et avaient de courtes manches. Celles que les évêques revêtent sous la chasuble ont à peu près conservé la forme antique. Celles des diacres et sous-diacres sont fendues de chaque côté, et les manches se sont transformées en deux pans d'étoffe qui recouvrent les épaules.

Dalny (mot russe signif. *lointain*), nom donné par les Russes à la ville située au fond du golfe de Ta-Lien-Ouan, après que ce territoire leur eut été cédé à bail par la Chine (1898). Appartient aujourd'hui au Japon, qui en a fait un port libre (1906).

daloïde adj. (du gr. *dalos*, torche, tison, et *eidos*, aspect). *Minér.* Qui ressemble à un tison éteint.

dalot [*lo*] n. m. (de *dalle*). Trou dans la paroi d'un navire, pour faire écouler l'eau. Petit aqueduc servant à l'écoulement. (On écrit aussi DALEAU.)

Dalou (Jules), sculpteur français, né et m. à Paris (1838-1902); auteur d'œuvres remarquables, entre autres le *Triomphe de la République*, à Paris, place de la Nation. C'est un artiste à la fois gracieux et puissant, d'une adresse savante dans le haut-relief; dans ce genre, citons *Mirabeau répondant à M. de Dreux-Brézé*.

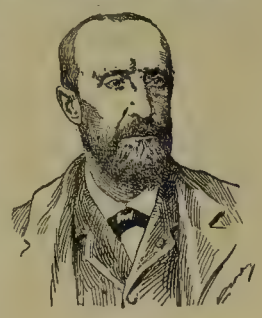

Dalou.

Dalrymple (John) comte DE STAIR, général et diplomate anglais, né et m. à Edimbourg (1673-1747). Il fut ambassadeur à Paris (1715) et gagna la bataille de Dettingen (1743).

dal segno [*sé, gn* mll.] *Musiq.* Loc. ital. signif. *depuis le signe.* (On dit mieux : *al segno*). [S'abrège parfois en *d. s.*]

Dalton (John), physicien, chimiste et naturaliste anglais, né à Eaglesfield, m. à Manchester (1766-1844); célèbre par ses travaux sur la force élastique de la vapeur d'eau, ses recherches sur les poids proportionnels des corps simples et la découverte de la loi dite *de Dalton* ou *des proportions multiples*, qui sert de fondement à la théorie atomique. Il a étudié sur lui-même la perversion du sens des couleurs appelée depuis *daltonisme*. Il fut correspondant de l'Académie des sciences.



John Dalton.

daltonien, enne [*to-ni-in, è-ne*] adj. et n. Qui est affecté de daltonisme : *Sismondi était daltonien.*

Dalton in Furness, v. d'Angleterre (Lancashire), sur la mer d'Irlande; 14.000 h. Mines; métallurgie.

daltonisme [*nis-me*] n. m. (de *Dalton*, physicien angl.). Imperfection de la vue, qui consiste dans la difficulté ou l'erreur d'appréciation des couleurs.

— Encycl. Le daltonisme est un trouble de la vue, qui consiste à confondre entre elles certaines couleurs, ou à ne pas percevoir des couleurs déterminées. Les couleurs sur lesquelles porte cette imperfection visuelle sont généralement le rouge et le vert. C'est le physicien anglais Dalton qui, le premier, a décrit cette affection, dont il était lui-même atteint. Suivant la couleur non perçue, on distingue : 1° l'*achromatopsie*, cécité pour toutes les couleurs; 2° l'*anérythropsie*, cécité pour le rouge; 3° l'*achloropsie*, cécité pour le vert; 4° l'*acyanopsie*, cécité pour le bleu. C'est une infirmité inguérissable, qui empêche l'exercice de certaines professions où s'emploient des signaux de couleur.

dam, abrév. de *décamètre.*

dam² ou **dam^q,** abrév. de *décamètre carré.*

dam [*dan*] n. m. (du lat. *damnum*, perte). Préjudice, dommage : *faire quelque chose à son dam.* (Vx en ce sens.) *Théol.* Peine des damnés privés de la vue de Dieu. Damnation.

dam [*dam'*] n. m. Vieux mot hollandais, qui signifie *digue* et qui entre dans la composition d'un grand nombre de villes : *Amsterdam, Rotterdam.*

damage n. m. Action de damer la terre au moyen de la dame ou hie.

daman n. m. Genre de mammifères proboscidiens, comprenant de petits animaux ressemblant à des marmottes : *les damans vivent en société et habitent l'Asie Mineure et l'Afrique.*

Damanhour, v. d'Egypte, dans le Delta; 27.300 h. Filatures de coton.

Damar, v. d'Arabie (Yémen); 5.000 h.

Damaraland, pays de l'Afrique australe, actuellement rattaché à l'Union sud-africaine, après avoir fait partie de l'Afrique allemande du Sud-Ouest.

Damaras, peuplade hottentote du sud-ouest de l'Afrique, dans le pays appelé *Damaraland.* — Un *Damara.*

damas [*ma*] n. m. Etoffe de soie à fleurs, autrefois fabriquée à Damas. Sabre d'un acier très fin. Sorte de prune, originaire de Damas. Linge damassé : *un service de lingerie en damas.* Nom de cépages.

— Encycl. *Armur.* Le damas était un acier particulier, qui venait exclusivement d'Orient. Autrefois, on le fabriquait avec des morceaux de fer chauffés dans des creusets jusqu'à demi-fusion avec des copeaux et des feuilles (*damas indien*). Aujourd'hui, on le fabrique au moyen de tiges d'acier de dureté différente, tordues ensemble très inégalement, soudées, forgées en les repliant sur elles-mêmes, et polies; le plus beau damas se fabrique à Ispahan. On imite quelquefois le damas en traçant des figures superficielles sur l'acier.

— *Tissus.* On appelait autrefois *damas* un drap de soie à ramages, dont les dessins, ton sur ton, étaient satinés, tandis que le fond, en léger relief, était travaillé à la façon des taffetas. Aujourd'hui, on entend par *damas de soie* un façonné à chaine et à trame de même couleur, mais dont l'enchevêtrement en armures différentes constitue le dessin; et par *damas de laine* une étoffe à chaine et à trame en laine simple, avec de grands ramages, tissée en écru, en fils rectilignes, et teinte après tissage.

Damas [*mâss*], v. et oasis de la Syrie, au pied du versant oriental de l'Anti-Liban : 200.000 h. (*Damascènes*). Ancienne résidence des califes omeyades, autrefois célèbre par la fabrication des armes blanches; aujourd'hui, industrie active encore : sellerie, soieries, cotonnades, tapis, parfums, etc. Damas fut inutilement assiégée par Louis VII et Conrad III, en 1148. On fait souvent allusion à ces mots : *route, chemin de Damas*, image frappante que l'on emploie pour caractériser une illumination soudaine qui transforme subitement nos idées, nos sentiments, nos opinions. (Cette métaphore a pour origine la vision que saint Paul, jusque-là persécuteur des chrétiens, raconta avoir eue en se rendant à Damas, et à la suite de laquelle il devint apôtre du christianisme.)

Damas, nom d'une famille noble de France, dévouée au parti de Louis XVI et de l'émigration. — Un de ses membres, le duc DE DAMAS-D'ANTIGNY, né et m. à Paris (1758-1829), fut aide de camp de Rochambeau, en Amérique, et favorisa la fuite de Louis XVI.

Damas (Anne-Hyacinthe-Maxence, baron **de**), né à Paris (1785-1862), fut ministre de la guerre et des affaires étrangères sous la Restauration.

Damascène. V. JEAN (saint).

Damascius, philosophe grec, né à Damas vers 480 de J.-C., un des derniers disciples de Plotin.

Damase Ier (saint), pape de 366 à 384. Il chargea saint Jérôme de la traduction de l'Ecriture sainte connue sous le nom de *Vulgate.* Fête le 11 décembre. — DAMASE II, pape en 1048.

damasquette [*mas-kè-te*] n. f. Etoffe de soie vénitienne (XVIIIe s.).

damasquinage [*mas-ki, je*] n. m. ou **damasquinure** [*mas-ki*] n. f. (de *Damas*). Art ou action de damasquiner. Résultat de ce travail. (On dit aussi DAMASQUINERIE, TAUCHIE.)

— Encycl. Le damasquinage consiste à enchâsser un fil de cuivre, d'or ou d'argent sur une surface de fer ou d'acier. Le dessin, arrêté à la pointe ou à l'eau-forte, est creusé à bords vifs. Le fil carré (ou la torsade de filigrane) est enfoncé au moyen d'un ciselet dans cette rigole, puis battu au marteau de telle manière que les bords de la rigole se rabaissent sur lui et l'enchâssent. La pièce est terminée avec une lime douce et polie à l'émeri. Les Arabes, les Perses, les Indiens, les Espagnols ont la spécialité des armes et objets damasquinés.



Travail de damasquinage.

damasquine [*mas-ki-ne*] n. f. Mode d'ornementation sur cuir ou métal, consistant à abaisser le fond autour d'ornements qui doivent s'y détacher en relief : *le travail de la damasquine est tout différent du damasquinage.*

damasquiner [*mas-ki-né*] v. a. (de *damas*). Incruster de petits filets d'or ou d'argent dans du fer ou de l'acier : *damasquiner une arme.*

damasquinerie ou **damasquinurie** [*mas-ki, rî*] n. f. Art du damasquineur. Syn. DAMASQUINAGE.

damasquineur [*mas-ki*] n. et adj. m. Ouvrier qui damasquine.

damassé [*ma-sé*], **e** adj. Se dit du linge agrémenté de dessins comme le damas; de l'acier trempé à la façon du damas. N. m. : *du damassé.*



Linge damassé.

— Encycl. Le linge de table damassé se fait avec des fils de lin, ou de lin et coton mélangés. On le fabrique dans les Flandres française et belges. On appelle encore *damassé* la toile à matelas fabriquée avec des fils de lin et dont les dessins sont faits avec du fil de coton.

damasser [*ma-sé*] v. a. Fabriquer une étoffe ou du linge à la façon du damas, avec fleurs ou personnages. Tremper de l'acier à la façon du damas.

damasserie [*ma-se-rî*] n. f. Fabrique de linge damassé. Dessin du linge damassé.

damasseur, euse [*ma-seur, eu-ze*] n. et adj. Celui, celle qui travaille à la fabrication du damas.

damassin [*ma-sin*] n. m. Etoffe plus légère et moins forte que le damas ordinaire.

damassure [*ma-su-re*] n. f. Travail du damassé. Dessin du linge damassé.

Damazan, ch.-l. de c. (Lot-et-Garonne), arr. et à 22 kil. de Nérac, sur le canal latéral à la Garonne; 1.460 h. (*Damazanais*). Prunes. — Le cant. a 11 comm. et 7.200 h.

Dambach, v. du Bas-Rhin, arr. et à 9 kil. de Sélestat, au pied des Vosges; 2.350 h. Ch. de f. Remparts du moyen âge.

Dambray [*dan-brè*] (Charles-Henri), magistrat français, chancelier de France sous la Restauration, né à Rouen, m. à Dieppe (1760-1829).

dame n. f. (du lat. *domina*, maîtresse). Titre donné à toute femme mariée. (C'est une incorrection de dire *sa dame* pour *sa femme.*) Titre donné aux

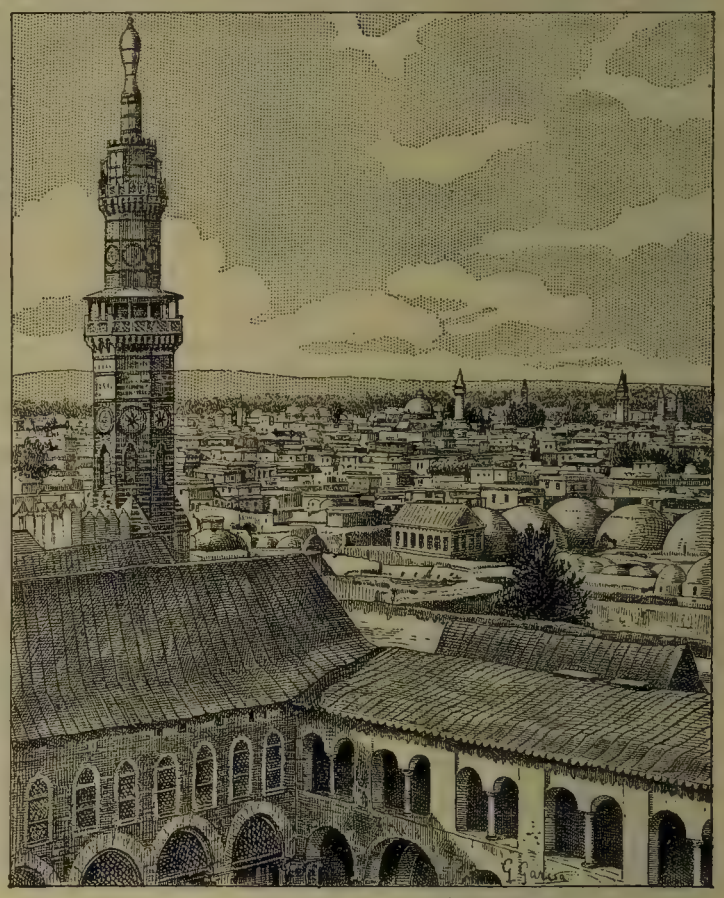

Damas et le minaret de la mosquée des Omeyades.

chanoinesses et à certaines religieuses. Autrefois, femme d'un noble. Femme à laquelle un chevalier consacrait ses soins et faisait hommage de ses exploits : *combattre pour sa dame.* Point d'appui de l'aviron sur une embarcation. (On dit aussi *dame de nage.*) *Techn.* Syn. de DEMOISELLE ou HIE. Figure du jeu de cartes. Seconde pièce du jeu d'échecs. Pièce ronde et plate, de bois ou d'ivoire, pour jouer au trictrac. Pion doublé, au jeu de dames. *Jeu de dames*, jeu qui se joue à deux, avec des pions, sur un damier.



Les dames (cartes).

— Encycl. Dans le jeu de dames (v. DAMIER), chaque joueur a vingt pions de couleur blanche ou de couleur noire, qu'il place sur les cases noires du damier. Le jeu consiste à capturer tous les pions de l'adversaire. Les joueurs poussent successivement et diagonalement les pions sur la droite ou sur la gauche. Un joueur, pour prendre un pion adverse, doit avoir ce pion devant le sien, avec cette condition qu'une case noire soit vide derrière ce pion. S'il y a plusieurs de ces pions isolés à la file et séparés par une case vide, le pion preneur passe sur chacun d'eux jusqu'à la dernière case vide, et le joueur s'empare de tous ceux sur lesquels le sien a passé. Il arrive qu'ainsi un pion traverse le damier; il va alors se fixer sur une des cases de la première ligne horizontale du jeu de l'adversaire; on dit qu'il va *à dame*, et prend lui-même le nom de *dame.* On le couvre d'un second pion de même couleur, pris parmi ceux que l'adversaire a capturés. Une dame peut aller diagonalement en avant ou en arrière, à droite ou à gauche, en faisant des prises et s'emparant de tous les pions qui se trouvent sur son passage, à quelque distance qu'ils soient, en franchissant plusieurs cases à la fois, pourvu qu'elles soient vides.

dame n. f. (allem. *damm*). Petit mur incliné, qui forme la partie antérieure du creuset d'un haut fourneau et par-dessus lequel s'écoulent les laitiers. Petit cône laissé dans des fouilles pour servir de point de repère. Digue réservée de place en place dans un caveau qu'on creuse, pour retenir l'eau. *Fortif.* Massif cylindrique de maçonnerie, construit sur la crête d'un batardeau pour en barrer l'accès. (Syn. DAME-RONDE.)

dame ! interj. qui marque l'hésitation, la surprise.

Dame aux camélias (*la*), roman (1848) et drame en cinq actes (1852) d'A. Dumas fils, une de ses meilleures productions; œuvre émouvante. Une femme du demi-monde, Marguerite Gautier, aime un jeune homme, Armand Duval. Sur les instances du père de son amant, elle consent à le quitter et à lui laisser croire qu'elle l'abandonne volontairement. Elle meurt au moment où Armand, informé de son sacrifice, revient auprès d'elle.

Dame blanche (*la*), opéra-comique en trois actes, chef-d'œuvre de Boieldieu, paroles de Scribe (1825). Le sujet en est une légende écossaise traitée par Walter Scott. George Brown arrive au manoir des comtes d'Avenel sans savoir qu'il est le dernier rejeton de cette famille. Aidé de la Dame blanche, qui apparaît la nuit dans le château, il triomphe des intrigues de l'intendant Gaveston, rentre dans ses biens et épouse la jeune orpheline Anna, qui a joué

le rôle tutélaire de la Dame blanche. La musique est un chef-d'œuvre de grâce, de couleur et d'esprit. Rappelons le chant des montagnards, la ballade de la Dame blanche, la cavatine du deuxième acte : *Viens, gentille dame ;* etc.

Dame du Lac (*la*), un des plus beaux poèmes de Walter Scott, dont le succès détermina sa vocation poétique (1810). Narration très belle d'une pastorale dont la scène se passe en Ecosse.

Dames (*paix des*). V. CAMBRAI.

Dames françaises (*Association des*), fondée en 1879. Elle a pour objet de fournir des secours aux militaires blessés ou malades, en cas de guerre, et des secours à tous dans les calamités publiques.



Médaille de l'Association des Dames françaises.

Dames galantes (*Vies des*), par Brantôme ; recueil de biographies racontées avec un grand luxe d'anecdotes grivoises, de détails cyniques, mais dans un style vif et parfois brillant. Document d'un grand intérêt sur l'histoire des mœurs en France et même en Europe au XVIe siècle.

Dames illustres (*Vies des*), par Brantôme ; recueil de biographies d'un intérêt inégal, inférieur, en tout cas, à celui des *Vies des grands capitaines.*

Damé (Ernest), statuaire français, né à Saint-Florentin (Yonne) en 1845. Auteur de nombreux monuments (*statue de Chappe*, à Paris).

dame-aubert [*ô-bèr*] n. f. invar. Variété de prune jaune de médiocre qualité et peu juteuse.


Dame-blanche.

dame-blanche n. f. Diligence à deux compartiments, de couleur blanchâtre, en usage en France vers 1830. Pl. des *dames-blanches.*

dame-jeanne [*ja-ne*] n. f. (prov. *damajano*). Grosse bouteille qui sert à garder ou à transporter du vin ou d'autres liquides. Pl. des *dames-jeannes.*

Dame-jeanne.

damelot [*lo*] n. m. Variété de pomme douce à cidre.

damer [*mé*] v. a. Doubler un pion au jeu de dames. Fouler, tasser la terre avec une dame. *Fam. Damer le pion à quelqu'un*, l'emporter sur lui.

dameret [*rè*] n. m. (de *dame*). Homme qui donne à sa toilette, à ses manières, une attention toute féminine. Adj. : *un vieillard dameret.*

damerette [*rè-te*] n. f. Nom vulgaire d'une variété de papillon de nuit.

Damergou, pays de l'Afrique-Occidentale française, entre le Sahara et le Soudan. Capit. *Taghelel.*

damerie [*ri*] n. f. *Fam.* Qualité, titre de dame. Ensemble de dames. (Vx.)

Dameron (Emile), peintre paysagiste français, né et m. à Paris (1848-1908) : *Vues d'Antibes, de Montbard ;* etc.

dame-ronde n. f. Cône de maçonnerie qui, jeté sur l'arête d'un mur, y rend la circulation impossible. Pl. des *dames-rondes.*

Damery, comm. de la Marne, arr. et à 7 kil. d'Epernay, au-dessus de la Marne ; 1.610 h. (en 1914). Ch. de f. E. Vignobles, carrières de meulières. En grande partie détruite au cours de la Grande Guerre.

damette [*mè-te*] n. f. Bergeronnette à collier.

Damfa, ch.-l. du Damfari, région du nord du Soudan (Afrique-Occidentale française), habitée par des Bambaras.

Damgan, comm. du Morbihan, arr. et à 19 kil. de Vannes, sur le golfe de la Vilaine ; 1.370 h. Station balnéaire (plage de sable).

damiane, damianiste ou **damiéniste** [*nis-te*] n. f. Ancien nom des clarisses.

damicorne adj. *Hist. nat.* Qui a la forme d'une corne de daim.

Damien [*mi-in*] (saint). V. CÔME.

Damien (saint Pierre), cardinal-évêque d'Ostie, l'un des plus ardents promoteurs de la réforme du clergé au XIe siècle, né à Ravenne (988-1072). Fête le 23 février.

Damiens [*mi-in*] (Robert-François), né à Thieuloye (Artois), m. à Paris (1714-1757). Ayant frappé Louis XV d'un coup de canif, il fut atrocement torturé, puis écartelé.

damier [*mi-é*] n. m. (de *dame*). Surface plane divisée en cent cases blanches et noires, pour jouer aux dames (v. DAME). Ornement architectural, composé de moulures alternativement saillantes et creuses. Tissu dont la surface est divisée en carrés contigus blancs et de couleur.


Damier.

Damiette, v. de la Basse-Egypte, sur la branche orientale du Nil ; 31.000 h. Fabrication d'étoffes de coton et de soie. Saint Louis la prit en 1249 et la rendit pour payer sa rançon.

da mihi nesciri (*faites que je sois ignoré*), vœu de l'auteur de l'*Imitation* (l. III), qui n'a été que trop exaucé, car l'érudition a été impuissante à retrouver son nom.

Damilaville (Etienne-Noël), écrivain français, né à Bordeaux-Saint-Clair (1721-1768) ; ami et correspondant de Voltaire et de Diderot, il se fit connaître par l'ardeur de ses sentiments antichrétiens.

Damiron (Jean-Philibert), philosophe spiritualiste, né à Belleville (Rhône), m. à Paris (1794-1862). On lui doit un *Cours complet de philosophie* et un excellent *Essai sur l'histoire de la philosophie en France au XIXe siècle.*

Damloup, comm. du dép. de la Meuse, arr. et à 12 kil. de Verdun, à la lisière occidentale de la plaine de Woëvre, au pied des Hauts de Meuse ; 323 hab. en 1914. Ce village a été pris le 9 mars 1916 au cours de l'attaque générale des Allemands contre Verdun. Quant à la batterie de Damloup (un des ouvrages militaires secondaires détachés de Verdun), attaquée le 4 juin par les Allemands, maîtres du village, elle résista jusqu'au 3 juillet ; reprise le lendemain par les Français, reperdue le 12, elle fut définitivement reconquise le 24 octobre 1916.

dammara [*da-ma-ra*] n. m. invar. Genre de conifères, voisin des araucarias, comprenant de grands arbres des Moluques et de la Nouvelle-Zélande : *certains dammara fournissent des résines employées à la fabrication des vernis.*

Dammarie-les-Lys, comm. de Seine-et-Marne, arr. et à 4 kil. de Melun ; 1.950 h. Ruines de la fameuse *abbaye du Lys.*

Dammartin-en-Goële, ch.-l. de c. (Seine-et-Marne), arr. et à 20 kil. de Meaux ; 1.570 h. Ch. de f. N. Plâtre. — Le cant. a 23 comm. et 9.470 h. Le 3 septembre 1914, l'armée allemande de von Klück a poussé ses éclaireurs jusqu'à Dammartin-en-Goëlle. Ce point marque l'extrême avancée de sa marche dans la direction de Paris.

damnable [*da-na-ble*] adj. Qui peut attirer la damnation éternelle : *action, maxime damnable.* Qui mérite d'être damné. Qui mérite réprobation.

damnablement [*da-na-ble-man*] adv. D'une manière damnable. (Peu us.)

damnation [*da-na-si-on*] n. f. Condamnation aux peines éternelles. Juron qui marque la colère. ANT. **Salut.**

Damnation de Faust (*la*), légende dramatique en quatre parties, musique d'Hector Berlioz (1846). Une des partitions les plus remarquables de l'école française par sa variété et sa puissance. La marche hongroise, le ballet des sylphes, la ballade du roi de Thulé, la sérénade de Méphistophélès, l'invocation à la nature en sont les pages les plus fameuses.

damné [*da-né*], **e** adj. et n. Qui est en enfer. *Ame damnée*, personne aveuglément dévouée à une autre. *Souffrir comme un damné*, horriblement. *Fam.* Funeste, rusé comme un démon : *ces damnés marchands.* ANT. **Bienheureux, élu, juste, saint.**

damner [*da-né*] v. a. (lat. *damnare*). Condamner à la damnation : *Dieu damne les mauvais riches.* Etre cause de la damnation de. *Fig. Faire damner quelqu'un*, le tourmenter à l'excès.

Damoclès [*klèss*], courtisan qui vivait à Syracuse vers 400 av. J.-C., sous le tyran Denys l'Ancien, dont il vantait constamment le bonheur. Denys voulut faire comprendre à Damoclès, par une allégorie, quelles sont les jouissances de la grandeur. Il l'invita à prendre sa place dans un festin et ordonna à ses serviteurs de le traiter comme lui-même. Damoclès s'enivrait de son bonheur, quand tout à coup, levant les yeux, il aperçut au-dessus de sa tête une épée lourde et très aiguë, qui n'était suspendue que par un crin de cheval. La coupe encore pleine échappa des mains du naïf courtisan, qui comprit aussitôt ce qu'est le bonheur d'un tyran. — L'*épée de Damoclès* est le danger qui menace toujours l'homme au milieu de la prospérité.

damoiseau [*zô*] n. m. (bas lat. *dominicellus*). Autrefois, jeune gentilhomme qui n'était pas encore chevalier ; aujourd'hui, jeune homme empressé auprès des dames. (On dit aussi DAMOISEL.)

Damoiseau (Marie-Charles-Théodore, baron **de**), astronome français, né à Besançon, m. à Issy (1768-1846). Directeur du bureau des Longitudes et membre de l'Académie des sciences (1825). On lui doit des mémoires astronomiques.

damoiselle [*zè-le*] n. f. Fille de qualité, demoiselle. (Vx.)

Damon et **Pythias** [*ass*], philosophes pythagoriciens qui vivaient à Syracuse vers 360 av. J.-C., au temps de Denys le Jeune, et célèbres par l'amitié qui les unissait. Pythias, condamné à mort, ayant demandé au tyran un délai pour régler ses affaires, Damon consentit à mourir à la place de son ami, dans le cas où celui-ci ne serait pas de retour au moment fixé. L'heure du supplice venue, Damon allait être exécuté, lorsque Pythias se présenta pour subir son arrêt. Denys, touché d'un pareil dévouement, gracia le condamné et demanda, mais en vain, aux deux philosophes de l'admettre en tiers dans leur amitié.

Damophon, sculpteur grec, né en Messénie (IIe s. av. J.-C.).

Damoreau (Laure-Cinthie MONTALANT, dame), cantatrice française, née et morte à Paris (1801-1863). Elle créa de nombreux rôles à l'Opéra et à l'Opéra-Comique, et fut professeur au Conservatoire. Elle a laissé un recueil de jolies romances.

Damour (Augustin-Alexis), minéralogiste français, né et m. à Paris (1808-1902). On lui doit l'analyse chimique de nombreux minéraux, travaux qui ont fait l'objet de mémoires insérés aux comptes rendus de l'Académie des sciences et d'autres sociétés savantes. Il était membre libre de l'Académie des sciences.


Dampier.

damourite n. f. Arnica hydraté, renfermant 11 p. 100 de potasse.

Dampier [*dan-pi-é*] (William), navigateur anglais, né à East-Coker (Somerset), m. à Londres (1652-1715). Il découvrit en 1700 le *détroit de Dampier*, situé entre la Nouvelle-Bretagne et la Nouvelle-Guinée.

Dampierre, ch.-l. de c. (Jura), arr. et à 21 kil. de Dôle, sur le Doubs ; 950 h. Minerai de fer, forges. — Le cant. a 15 comm. et 7.170 hab.

Dampierre [*dan*], comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 17 kil. de Rambouillet, près de l'Yvette ; 660 h. Magnifique château bâti en 1550 par le cardinal de Lorraine et remanié par Mansard.

Dampierre [*dan*] (Gui **de**), comte de Flandre (1225-1305). Il suivit saint Louis à la 8e croisade, se révolta contre Philippe le Bel, qui le battit à Furnes (1297). Abandonné par sa noblesse et par Edouard Ier d'Angleterre, il se constitua prisonnier en 1300. Il resta jusqu'à sa mort à Compiègne, dans une captivité d'ailleurs fort douce.

Dampierre (marquis **de**), capitaine des chasses de Louis XV et premier écuyer de la reine ; auteur de nombreuses fanfares de cor (XVIIIe s.) : *la Royale, la Dampierre*, etc.

Dampierre (Auguste-Henri-Marie PICOT, marquis **de**), général français, né à Paris en 1756. Il se distingua à Jemmapes, succéda à Dumouriez, et fut tué sous les murs de Valenciennes en 1793. — Son petit-fils, commandant de mobiles de l'Aube, fut tué au combat de Bagneux (13 oct. 1870).

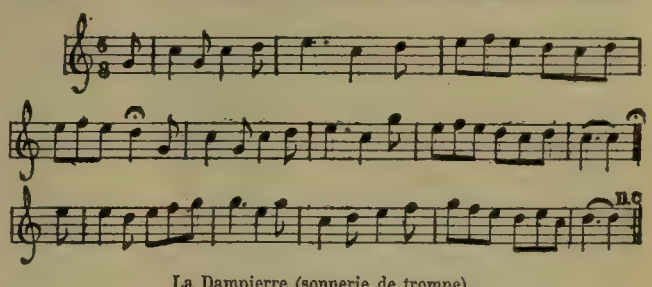
La Dampierre (sonnerie de trompe).

Dampierre-les-Bois, comm. du Doubs, arr. et à 10 kil. de Montbéliard, près de la Féchotte ; 1.660 h. Ch. de f. P.-L.-M. Serrurerie, quincaillerie. Port sur le canal du Rhône au Rhin.

Dampierre-sur-Bouhy, comm. de la Nièvre, arr. et à 20 kil. de Cosne, sur un affl. de la Vrille ; 1.220 h.

Dampierre-sur-Salon, ch.-l. de c. (Haute-Saône), arr. et à 15 kil. de Gray ; 940 h. Ch. de f. vicinal. — Le cant. a 31 comm. et 8.100 h.

Damprémy, v. de Belgique (Hainaut), près de la Sambre ; 11.900 h. Mines de houille.

Dampt (Jean-Auguste), sculpteur français, né à Venarey en 1858. On lui doit un excellent *Saint Jean.* Epris des belles matières, il a fait de charmantes statuettes en acier, ivoire, argent et or : *la Fée Mélusine et le Chevalier Raymondin.* Membre de l'Académie des beaux-arts (1919).

Damrémont [*dan-ré-mon*] (Charles-Marie **de**), général français, né à Chaumont (1783-1837), gouverneur de l'Algérie, tué sous les murs de Constantine.

Damville [*dan*], ch.-l. de c. (Eure), arr. et à 19 kil. d'Evreux, sur l'Iton ; 1.250 h. Ch. de f. Etat. — Le cant. a 22 comm. et 5.430 h.

Damvillers [*dan-vi-lèr*], ch.-l. de c. (Meuse), arr. et à 25 kil. de Montmédy ; 750 h. (en 1914). Ch. de f. écon. Commerce de bois. Patrie du maréchal Gérard, de Bastien-Lepage. Systématiquement détruit par les Allemands au cours de la Grande Guerre. — Le cant. a 23 comm. et 6.220 h.

Damvix, comm. de la Vendée, arr. et à 32 kil. de Fontenay, sur la Sèvre Niortaise ; 1.390 h.

Dan, cinquième fils de Jacob (*Bible*). — L'une des douze tribus d'Israël. Samson en était issu.

Dan, nom de rois légendaires du Danemark.

Dana (Richard-Henri), écrivain américain, né à Cambridge (Massachusetts), m. à Rome (1815-1882) ; auteur de *Deux années devant le mât.*

Dana (Jacques DWIGHT), naturaliste et professeur américain, né à Utica, mort à Newhaven (1813-1895).

danacée [*sé*] n. f. Genre d'insectes coléoptères, famille des cantharidiens, répartis dans les régions limitrophes de la Méditerranée (en Europe et en Asie) : *les danacées sont verdâtres, variées de jaune et de roux.*

Danaé, fille d'Acrisius, roi d'Argos, et d'Eurydice. Un oracle avait prédit à son père qu'il serait tué par l'enfant qui naîtrait de Danaé ; Acrisius enferma celle-ci dans une tour. Mais Danaé plut à Jupiter, qui s'introduisit près d'elle sous la forme de pluie d'or, et elle mit au monde un fils, Persée (v. ce mot). [*Myth.*]

Danaé, célèbre tableau du Corrège, galerie Borghèse, à Rome. Le dessin est d'une exquise élégance, et le coloris est des plus harmonieux (v. l'art. précéd.). — Le même sujet a été traité, d'une façon très remarquable aussi, par le Titien (musée de Naples), (v. p. 588) et par Van Dyck (musée de Dresde).


Danaïde (réduite de 2/3).

danaïde [*na-i-de*] n. f. Genre de beaux papillons des régions tempérées.


Danaïdes.

Danaïdes, nom des cinquante filles de Danaüs, qui, la nuit de leurs noces, sur l'ordre formel de leur père, tuèrent toutes, moins une, leurs époux. Seule, Hypermnestre épargna le sien, Lyncée, qui, plus tard, vengea ses frères en tuant Danaüs et ses filles. Les Danaïdes furent condamnées, dans le Tartare, à remplir d'eau un tonneau sans fond. (*Myth.*) S. *une Danaïde.* (On compare au *tonneau des Danaïdes* une mémoire où rien ne laisse de traces, un cœur dont rien ne remplit les désirs, un prodigue qui dissipe à mesure qu'il reçoit, etc.).

danaïte n. f. Variété de mispickel qui est cobaltifère.

Danâkil (au sing. *Dankali*), nom donné par les Arabes aux Afar, peuple de l'Afrique entre l'Abyssinie et le détroit de Bab-el-Mandeb.

Danaüs [*uss*], personnage mythologique, roi d'Egypte, puis d'Argos, père des Danaïdes, à qui il donna pour époux les cinquante fils de son frère Egyptus, qui l'avait chassé d'Egypte.


Dankali.

Danbé (Jules), violoniste et chef d'orchestre français, né à Caen, m. à Paris (1840-1905).

danburite n. f. Silico-borate de calcium.

Danchet (Antoine), poète dramatique français, né à Riom, m. à Paris (1671-1748). Il écrivit des livrets pour les opéras de Campra.

dancing [*dan'-sin'gh*] n. m. (m. angl.). Bal. Etablissement public où l'on danse.

Dancla (Jean-Charles), violoniste et compositeur français, né à Bagnères-de-Bigorre (1818-1907). — Ses deux frères, ARNAUD, né et m. à Bagnères-de-Bigorre (1820-1862), et LÉOPOLD, né à Bagnères-de-Bigorre, m. à Paris (1822-1895), furent aussi des artistes distingués.

Dancourt [*kour*] (Florent CARTON, sieur D'ANCOURT, dit), auteur dramatique français, très fécond, né à Fontainebleau, m. à Paris (1661-1725). Il fut un des meilleurs successeurs de Molière, et ses pièces : *le Chevalier à la mode*, *les Bourgeois de qualité*, etc., sont d'intéressantes études de mœurs.


Dancourt.

dandi n. m. Membre d'un ordre de religieux hindous, ascètes et mendiants.

dandin n. m. (de *dandiner*). *Fam.* Homme niais, sot, aux manières gauches, empruntées.

Dandin, personnage de Molière. V. GEORGE DANDIN.

Dandin (*Perrin*), nom sous lequel on personnifie le juge à la fois ridicule et rapace. Ce nom fut créé dans le *Pantagruel* par Rabelais, qui en fait un bon bourgeois du pays de Lusignan, lequel, pris pour arbitre, termine tous les procès de la manière la plus expéditive. Racine en a fait dans ses *Plaideurs* le type du juge fanatique de sa profession, qui passerait volontiers sa vie à l'audience. Dans sa fable *l'Huître et les Plaideurs*, La Fontaine lui a fait décider le débat de la manière suivante :

Perrin Dandin arrive ; ils le prennent pour juge.
Perrin, fort gravement, ouvre l'huître et la gruge,
Nos deux messieurs le regardant.
Le repas fait, il dit : d'un ton de président :
— Tenez, la cour vous donne à chacun une écaille
Sans dépens ; et qu'en paix chacun chez soi s'en aille.

dandinant [*nan*], **e** adj. Qui dandine.

dandine n. f. Tringle de fer pour fouetter le vin pendant le collage.

dandinement [*man*] n. m. Mouvement de celui qui dandine, ou se dandine. (On dit aussi DANDINAGE.)

dandiner [*né*] v. n. (onomat.). Donner à son corps un mouvement gauche et nonchalant. **Se dandiner** v. pr. : *le canard se dandine en marchant.*

dandinette [*nè-te*] n. f. Pêche à la ligne, qui s'exécute à l'aide d'un poisson d'étain garni d'hameçons et qu'on laisse descendre dans l'eau pour le remonter par petites saccades.

Dandolo, famille de Venise, qui a fourni quatre doges à la République. Citons, parmi les plus fameux : HENRI **Dandolo** (1105-1205), qui dirigea contre Zara les chevaliers de la 4e croisade et refusa le trône impérial de Constantinople, et ANDRÉA **Dandolo**, m. en 1354, qui reprit Zara aux Turcs après un siège célèbre et qui soutint contre Gênes une longue lutte de laquelle il sortit vainqueur, grâce à l'appui de l'empereur d'Orient et du roi d'Aragon.

Dandré-Bardon (Michel-François), écrivain et peintre français, né à Aix, m. à Paris (1700-1783). Son œuvre capitale est un *Christ*, au musée de Marseille.

dandrelin n. m. Hotte en tissu d'osier très serré, pour la vendange. (On dit aussi DANDERLIN.)

dandy n. m. (m. angl.). Homme élégant, à la mode. Pl. des *dandys*.

dandy n. m. (m. angl.). *Mar.* Variété de cotre qui porte un tapecu.

dandysme [*dis-me*] n. m. Manières du dandy. Prétention à l'élégance, au suprême bon ton.

daneau [*nô*] n. m. Jeune daim. (Peu us.)



Danebrog (ordre du).

Danebrog (*ordre du*), ordre de chevalerie danois, fondé par le roi Christian V (1671), en souvenir d'un événement miraculeux : l'armée danoise de Valdemar II, sur le point d'être battue à Reval par les Livoniens (1219), aurait repris courage en voyant tomber du ciel le *danebrog* (force des Danois), étendard rouge à croix blanche, et remporta la victoire. Réformé successivement en 1671 et en 1808, l'ordre comprend 4 classes (ruban blanc, à liséré rouge).

Danemark, Etat de l'Europe septentrionale au N. de l'Allemagne ; capit. *Copenhague.*

— I. GÉOGRAPHIE. Le Danemark se compose d'une presqu'île, le Jutland, et des îles de Fionie, Seeland, Laaland, Bornholm, etc. Son sol, très plat, souvent sableux, continue la plaine germanique ; les côtes sont basses et bordées d'étroites langues de sable ; le climat est humide et brumeux, plutôt que froid. L'agriculture est florissante (culture de l'avoine, de l'orge, du seigle, du blé, de la pomme de terre, de la betterave, etc.) ; élevage du bétail de plus en plus considérable, mais l'industrie est relativement peu développée ; il y a des distilleries, des sucreries, des brasseries. L'instruction primaire est répandue dans les plus humbles villages. Sup. : 43.500 kil. carr. ; popul. : 3.000.000 hab. (*Danois*). Les dépendances du Danemark sont les îles Feroë et le Groenland. L'Islande, Etat indépendant neutre depuis 1918, reste en union personnelle avec le Danemark. Le royaume, organisé en monarchie constitutionnelle, cap. *Copenhague*, est divisé en 7 diocèses (*stifter*) et en 19 départements (*amter*).


Armoiries du Danemark.

— II. HISTOIRE. Connus de l'Europe par leur rôle dans les incursions normandes, les Danois se constituèrent au Xe siècle en royaume spécial et soumirent à leur domination la Norvège et une partie de l'Angleterre. L'union de Calmar (1397) réunit sous un même sceptre les trois Etats scandinaves, mais la Suède, lasse du joug despotique de Copenhague, se rendit indépendante sous Gustave Vasa. Le Danemark, devenu luthérien au commencement du XVIe siècle, prit une part active à la guerre de Trente ans, mais fut défait en 1626 par les armées de Ferdinand II. En 1807, il prétendit rester neutre dans le conflit du blocus continental : les Anglais s'en vengèrent en bombardant cruellement la capitale et, après la chute de Napoléon, le traité de Kiel (1814) donna la Norvège à la Suède. En 1848, la question du Slesvig-Holstein entraîna une scission armée entre le Danemark et la Prusse, et le traité de Londres (1852), qui avait mis sous la garantie des puissances l'intégrité du royaume, fut violé par Bismarck en 1864 : le Holstein, le Slesvig et le Lauenbourg furent enlevés au Danemark, après une guerre où les vaincus déployèrent inutilement le plus grand courage. En 1920, un plébiscite organisé par les Alliés a rendu au Danemark la partie septentrionale du Slesvig.



SOLDATS DANOIS : 1. Dragon ; 2. Hussard ; 3. Garde à pied (grande et petite tenue) ; 4. Infanterie ; 5. Mitrailleur cycliste.

— *Langue.* Le danois fait partie du rameau scandinave des langues germaniques. Il se parle en Danemark, au nord du Slesvig, dans l'île de Bornholm et en Norvège, où il est resté la langue des lettrés.

— III. LITTÉRATURE. La littérature du Danemark fut d'abord à peu près exclusivement composée de chants populaires, qui lui étaient d'ailleurs communs avec les autres pays scandinaves ; puis à ce fonds national se mêle la culture latine et chrétienne. C'est en latin qu'on écrit les premiers ouvrages historiques, tels que l'*Historia Danica*, de Saxo Grammaticus (XIIe s.) ; l'idiome national est conservé dans les anciens textes législatifs. A la fin du XVe siècle, on traduit en danois les romans et les poèmes chevaleresques français. A partir de ce moment, la littérature nationale se développe. Après la Réforme luthérienne, la Bible est traduite en danois (1550). Sous l'influence française, le théâtre prend un vif essor avec Holberg. Mais Ewald, puis Œlenschlæger, ramènent la littérature de leur pays vers les sujets purement nationaux et scandinaves. Au XIXe siècle, le poète et conteur Andersen, les poètes Grundtvig, Holst, Hansen, Aarestrup, les auteurs dramatiques Heiberg et Drachmann sont à citer.

— IV. BEAUX-ARTS. L'architecture danoise, qui produisit quelques cathédrales au moyen âge, ne se développa qu'à la fin du XVIe siècle, surtout pendant le règne de Christian IV. Au XVIIIe siècle, le Danemark compta des peintres de talent : Ismaël Mengs, Krock, Magnus Berg, Pierre Andersen, Juel, Abildgaard, les Lund, auxquels succédèrent au XIXe siècle les Jensen, Dalgas, Blunk, Eckerberg. La plus grande illustration du Danemark est le sculpteur Thorwaldsen. La musique fut fort en honneur en Danemark, et ce pays reçut plusieurs artistes étrangers ; mais il a eu ses musiciens nationaux, parmi lesquels nous citerons, au XIXe siècle, Berggreen, Hartmann, Lumbye, Gade.

— *Air national danois.* Les paroles du chant national danois évoquent les prouesses du roi Christian, vainqueur des Suédois ; elles sont dues au poète danois Jean Ewald et tirées de son drame *les Pêcheurs*, qu'il fit paraître au commencement du XIXe siècle. La musique a été écrite, d'après une vieille mélodie, par le compositeur allemand Johannes Hartmann.

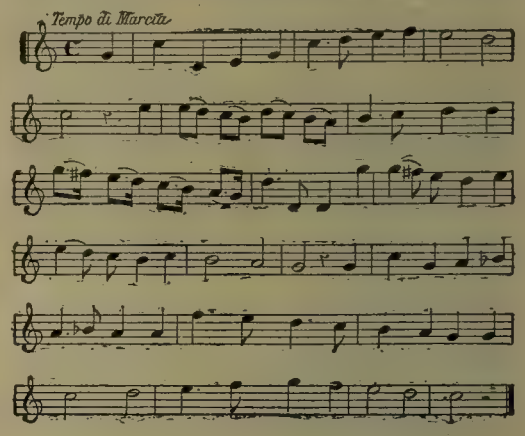

AIR NATIONAL DANOIS

Danemora, v. de Suède (prov. d'Upsal) ; 2.500 h. Célèbres mines de fer.

Danewerk (ouvrage danois), ensemble de fortifications élevées dans les temps païens pour protéger le Slesvig contre les incursions des Wendes et des Saxons. Le rempart que le roi Gottfried fit construire au début du IXe siècle depuis l'Eyder inférieur jusqu'à la Slee a servi de modèle à celui que firent faire un peu plus au S. quelques-uns de ses successeurs au début du siècle suivant. Les défenses du Danewerk ont été plusieurs fois restaurées par la suite ; elles le furent la dernière fois de 1861 à 1863, avant la « guerre des Duchés ».

danezy n. m. Cépage blanc cultivé dans l'Allier.

Dangé, ch.-l. de c. (Vienne), arr. et à 15 kil. de Châtellerault, sur la Vienne ; 860 h. Ch. de f. Orléans. Commerce de bétail, foires importantes. — Le cant. a 8 comm. et 5.930 h.

Dangeard (Pierre), botaniste français, né à Ségrie (Sarthe) en 1862 ; auteur de beaux travaux sur la sexualité chez les champignons supérieurs. Membre de l'Académie des sciences (1917).

Dangeau, comm. d'Eure-et-Loir, arr. et à 18 kil. de Châteaudun, sur l'Ozanne, affl. du Loir ; 1.350 h. (*Dangeautins*).

Dangeau [*jô*] (Philippe DE COURCILLON, marquis **de**), courtisan spirituel, né à Chartres, m. à Paris (1638-1729) ; auteur de *Mémoires* d'un très grand intérêt pour l'histoire de la vie de cour sous Louis XIV. — Son frère, l'abbé Louis **de Dangeau,** né et m. à Paris (1643-1723), fut un grammairien distingué.


Dangeau.

danger [*jé*] n. m. (lat. *dominiarium ;* de *dominus*, seigneur). Autref. Domination, puissance ; *par extens.*, péril couru par suite d'une domination arbitraire quelconque, puis toute sorte de péril, de risque : *rester calme en face du danger.* Risque, inconvénient. *Fam.* : *il n'y a pas de danger*, cela n'est pas à craindre. ANT. **Sécurité.**

dangereusement [*ze-man*] adv. D'une manière dangereuse : *être dangereusement malade.*

dangereux, euse [*reû, eu-ze*] adj. Qui offre du danger : *une dangereuse équipée.* Qui risque de devenir dangereux. Pernicieux, nuisible.

Dangeville (Claude-Charles BOTOT, dit), acteur français, né et m. à Paris (1665-1743).

Dangeville (Marie-Anne BOTOT, dite **Mlle**), née et m. à Paris (1714-1776) ; elle joua avec talent les soubrettes, les coquettes et les travestis.

Danhauser (Joseph), peintre autrichien, né et m. à Vienne (1805-1845) ; auteur d'amusantes scènes de mœurs.

Danhauser ou **Dannhauser** (Adolphe-Léopold), musicien français, né et m. à Paris (1835-1898) ; auteur d'une *Théorie de la musique.*

Danicheff (*les*), pièce en quatre actes, de Newsky, pseudonyme collectif de Dumas fils et de Pierre de Corvin-Kroukowski (1876). Le comte Wladimir Danicheff aime la jeune serve Anna et fait d'elle sa femme, malgré l'opposition de sa famille, grâce au dévouement du serf Ossip, qui sacrifie son amour pour Anna. Pièce intéressante, bien faite et semée de mots étincelants.

Daniel, l'un des quatre grands prophètes (VIIe s. av. J.-C.). Daniel faisait partie des jeunes Israélites emmenés captifs à Babylone. Sa pénétration et son esprit le mirent en grande faveur auprès de Nabuchodonosor et de son successeur Evilmérodach. Cette faveur éclatante excita la jalousie des mages, qui obtinrent du roi que Daniel serait jeté dans la fosse aux lions, où il fut retrouvé le lendemain sain et sauf. Il expliqua les songes de Nabuchodonosor, démontra l'innocence de la veuve Suzanne et expliqua la fameuse inscription du festin de Balthazar. Il mourut probablement à Suze. (*Bible.*) En littérature, on rappelle la *fosse aux lions*, pour désigner un danger imminent au milieu duquel un homme se meut sans crainte.

Daniel (*Livre de*), un des livres de l'Ancien Testament, qui contient une partie historique et une partie prophétique.

Daniel (saint), surnommé *le Stylite*, né près de Samosate en 410, m. en 490. Il resta par mortification plus de trente-trois ans sur une colonne. Fête le 11 décembre.

Daniel (Gabriel, dit *le Père*), jésuite français, né à Rouen, m. à Paris (1649-1728); auteur d'une *Histoire de la milice française* et surtout d'une *Histoire de France*, digne encore d'être consultée, bien que Voltaire lui ait reproché, non sans raison, de s'occuper insuffisamment des institutions et des mœurs.

Daniel Cortis, roman d'Antonio Fogazzaro (1885). Daniel Cortis aime sa cousine Hélène, mariée à un homme méprisable, et il est aimé d'elle; mais il triomphe de sa passion et décide Hélène à suivre dans l'exil son indigne époux. Ce roman est un hymne à la volonté.

Daniell (Jean-Frédéric), physicien et chimiste anglais, né à Londres (1790-1845). On lui doit l'invention de la pile à courant constant et de l'hygromètre à condensation.

danien [*ni-in*] n. m. *Géol.* Partie supérieure du crétacé supérieur.

Danilevski (Grigori Pétrovitch), écrivain russe, né à Danilovka, m. à Pétrograd (1829-1891); auteur de nombreux romans de mœurs.

Danilo Ier (Pétrovitch Niégoch), prince de Monténégro, né près de Cattaro, m. dans cette ville (1826-1860). Il substitua un gouvernement civil à l'ancienne théocratie monténégrine et promulgua un code pénal. Il mourut assassiné.

Danilo Ier (*ordre de*) ou **de l'Indépendance,** ordre monténégrin, fondé en 1852 par Danilo Ier. Il comprend quatre classes; le ruban est blanc, avec liséré rouge sur chaque bord.

Danjoutin, comm. du Territoire de Belfort, à 2 kil. de cette ville, sur la Savoureuse; 2.540 h. Ch de f. d'int. loc. Forts.

Dankali (PAYS), région orientale de l'Ethiopie. V. DANÂKIL.

Dannat (William T.), peintre américain, né à New-York en 1853. Il a représenté avec originalité des scènes espagnoles; auteur de la *Femme en rouge* (musée du Luxembourg).

Dannecker [*kèr*] (Jean-Henri **de**), sculpteur allemand, né et m. à Waldenbuch, près de Stuttgart (1758-1841) [*Ariane à la panthère*, etc].

Dannemarie, ch.-l. de c. du Haut-Rhin, arr. d'Altkirch; 1.200 h. Ch. f. E. Tanneries. Occupée le 7 août 1914 par des troupes françaises parties de Belfort, évacuée le 11, réoccupée le 16 août et abandonnée à nouveau le 25, Dannemarie a été définitivement reprise dans les premiers jours de septembre 1914 et n'a plus cessé depuis lors d'être tenue par les Français.

Dannemoine, comm. de l'Yonne, arr. et à 5 kil. de Tonnerre; 430 h. Bon vignoble.

Danois, e [*noi, oi-ze*], habitant ou originaire du Danemark. Adjectiv.: *la presqu'île danoise.* N. m. Langue parlée au Danemark. Chien à poil ras, originaire du Danemark (v. la planche CHIENS). *Race danoise*, race de moutons originaire du Danemark, et dont les représentants se rencontrent dans toute l'Europe septentrionale (Russie, Suède, Norvège, Danemark, Allemagne, France, Ecosse, Irlande): *les moutons de race danoise ont été introduits en France par Sully.*

— ENCYCL. Il y a deux races de chiens danois: le *petit danois*, de la taille d'un petit braque et le *grand danois*, le plus haut des chiens, aux formes élancées et robustes. Les danois sont peu intelligents et peureux, ce qui les rend dangereux.



Chien danois.

Danrémont. *Biogr.* V. DAMRÉMONT.

Danrit (*le Capitaine*). V. DRIANT.

dans [*dan*] (dulat. *de intus*, du dedans) prép. marquant le rapport d'une chose à ce qui la contient ou la reçoit: *inscrire un triangle dans un cercle.* Au milieu de, parmi: *faire périr dans les flammes, siéger dans une assemblée.* Chez, dans la nature ou l'état: *la témérité, qui est une qualité dans un soldat, devient un défaut dans le général.* Avec; marque l'état: *être dans la joie; être dans l'embarras.* Pendant, durant: *dans l'année; les vieillards vivent dans le passé, les jeunes gens dans l'avenir.*

dansable adj. Qui peut être dansé.

dansailler [*sa, ll* mll., *é*] v. n. *Fam.* Danser maladroitement.

dansant [*san*], **e** adj. Qui danse: *des Grâces dansantes.* Où l'on danse: *soirée dansante.* Qui excite à la danse: *polka très dansante.*

danse n. f. (de *danser*). Suite de mouvements cadencés du corps, au son des instruments ou de la voix: *la danse faisait partie, chez les Grecs, de l'éducation nationale.* Air de danse. Manière de danser. *Fig.* Correction, réprimande: *donner, recevoir une danse. Fam. Danse de Saint-Guy*, la chorée. *Danse rythmique*, V. GYMNASTIQUE.

— ENCYCL. Dans l'antiquité, la danse revêtait deux formes: danse sacrée, participant aux cérémonies religieuses (Hébreux), et danse profane. Chez les Grecs, elle fut particulièrement en honneur: danses militaires (la Pyrrhique), bachiques (la Phallique, la Cordace), voluptueuse (l'Ionienne), etc. A Rome, elle ne compta que comme spectacle et fut réservée aux professionnels. A partir de la Renaissance, la danse prit un grand développement avec la Sarabande, la Pavane, la Courante, la Gavotte, le Menuet, le Passe-pied, la Chaconne, le Branle, etc. Au XIXe siècle parurent la Contredanse, devenue le Quadrille, la Valse, la Polka, la Redowa, la Mazurka, la Scottish, le Pas de quatre, la Berline. Le XXe siècle connut le Boston, détrôné par des danses exotiques: le Cake-Walk, la Matchitche, le One Step, le Fox-trot, le Tango. (V. p. 597.)

Chaque pays a, en outre, ses danses nationales: en Espagne le Fandango, le Boléro, la Jota, la Séguédille, etc.; en Italie la Tarentelle, la Forlane; en Angleterre la Gigue; en Pologne la Mazurke et la Polonaise; en Hongrie la Czarda, etc.

Danse (*la*), groupe allégorique, par Carpeaux, qui décore la façade de l'Opéra de Paris; une des œuvres les plus originales et les plus fougueuses de la statuaire du XIXe siècle (1869).

Danse champêtre, tableau de Lancret (musée de Berlin, 1740). Devant des moissons et des arbres, une

gracieuse bergère danse de face, et un berger, vu de dos, lui fait vis-à-vis. La scène est d'une grâce élégante. (V. p. 588.)

Danse macabre. On a nommé ainsi, au moyen âge, une ronde infernale, peinte ou sculptée, dansée par des morts de toutes les conditions et de tous les âges, rois ou sujets, riches ou pauvres, vieillards ou enfants. C'est une allégorie ingénieuse, figurant la fatalité qui condamne tous les humains au trépas. La Mort elle-même dirige cette ronde infernale, se servant d'un squelette pour violon et d'un ossement pour archet.


La Danse, œuvre de Carpeaux.

La danse macabre la plus célèbre est celle de Bâle, attribuée à Holbein. On y voit des gens de toutes les conditions, de tous les rangs : satires dirigées contre les goûts mondains de l'époque. On cite encore celle de Saint-Maclou, à Rouen, qui est à la fois peinte et sculptée ; on y voit des figures gracieuses ou des visages fantastiques, qui semblent vouloir, par les poses les plus grotesques, provoquer l'hilarité des spectateurs.

danser [*sé*] v. n. (de l'anc. haut allem. *dansôn*, tirer). Mouvoir le corps en cadence : *David dansa devant l'arche.* Exécuter des mouvements rapides : *la chèvre danse sur les rochers. Fig. Ne savoir sur quel pied danser*, ne savoir que devenir. *Maître à danser*, sorte de compas. (V. COMPAS.) V. a. Exécuter une danse : *danser une polka. Fig. Faire danser quelqu'un*, le malmener. *Faire danser les écus*, gaspiller l'argent. *Faire danser l'anse du panier*, exagérer le prix des achats que l'on fait pour le compte d'autrui.

danseur, euse [*eu-ze*] n. Qui danse. Qui aime à danser. Qui fait profession de danser.

Danseur napolitain (*le*), statue en bronze, de Duret (1833) ; tout est finesse, nerf et robustesse dans cette charmante figure, une des meilleures œuvres de la statuaire française du XIXe siècle.


Danseur napolitain, œuvre de Duret.

Danseuse au bouquet (*la*), tableau d'E. Degas (1877, Louvre). La première danseuse salue le public, qui l'applaudit encore ; elle tient à la main le bouquet qu'on vient de lui lancer. Son attitude, son sourire, sont notés par le peintre avec son habituel souci de fixer le mouvement dans sa vérité (v. p. 631).

Danseuses (*les trois*), statues de marbre de Canova, remarquables par la vivacité de l'allure (1812).

Danseuses à la barre (*les*), tableau d'Edgar Degas, représentant deux danseuses dans le travail des répétitions ; une des œuvres maîtresses du peintre dans un genre où il excelle.

dansomanie [*ni*] n. f. Manie de la danse. (Peu us.)

dansotter [*so-té*] v. n. *Fam.* Danser lourdement. Danser un peu.

Dantan (Antoine-Laurent), statuaire français, né et m. à Saint-Cloud (1798-1878). C'est un sculpteur habile et élégant, auquel on doit, entre autres œuvres, une belle figure monumentale de Juvénal des Ursins. — Son frère, JEAN-PIERRE, dit **Dantan jeune,** né à Paris, m. à Bade (1800-1869), s'est distingué par ses statuettes caricaturales en plâtre des célébrités de son temps.


Dantan jeune.

Dantan (Joseph-Edouard), peintre français, né à Paris, m. à Villerville (1848-1897). Il s'est distingué dans la peinture de genre et d'histoire ; son *Entr'acte d'une première à la Comédie-Française* est une curieuse galerie de portraits.

Dante (pour *Durante*) **Alighieri,** célèbre poète italien, né à Florence, m. à Ravenne (1265-1321). Il avait étudié à fond la plupart des sciences de son temps. Il joua un rôle politique assez considérable dans sa ville natale, qui le chargea de diverses missions diplomatiques, et dont il fut un des six *prieurs* (1300) ; mais, appartenant au parti des Blancs, il fut exilé par les Noirs (c'étaient les deux factions entre lesquelles se partageait le parti guelfe), vit sa maison rasée et fut même condamné à mort. Il mena alors une vie de proscrit à Vérone, auprès de Can Grande della Scala, à Padoue, dans le Tyrol, habita pendant quelque temps Paris, et revint à Ravenne, à la cour de Guido da Polenta. C'est là qu'il mourut. Il avait composé, dès sa jeunesse, des sonnets amoureux et des canzones, où il célébrait sa passion idéale et presque mystique pour Béatrix, fille de Folco Portinari (m. en 1290). Plus tard, c'est encore en l'honneur de Béatrix qu'il composa sa *Vita nuova.* Mais il est surtout connu comme l'auteur de la *Divine Comédie* et regardé à ce titre comme le père de la poésie italienne. (V. DIVINE COMÉDIE.) Il a encore écrit le *De monarchia*, traité politique en latin, et *il Convivio* (le Banquet), ouvrage philosophique.

Dante.

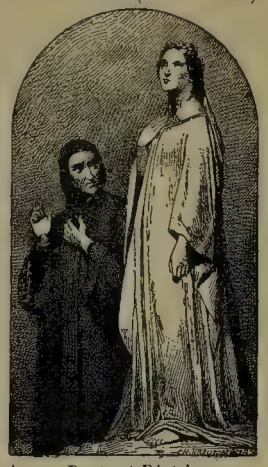
Dante et Béatrix, tableau d'Ary Scheffer.

Dante et Béatrix, tableau d'Ary Scheffer ; figures du plus grand style ; — tableau de Henry Holiday (Liverpool), représentant la première rencontre de Dante et de Béatrix à Florence. Belle composition que la gravure a rendue populaire (v. p. 631).

Dante (*le Songe de*), tableau de Rossetti, une des œuvres les plus caractéristiques de l'école préraphaélite (1870, Liverpool).

Dante et Virgile aux Enfers, tableau de Delacroix. V. BARQUE DE DANTE.

dantesque [*tès-ke*] adj. Qui rappelle l'énergie sombre et grandiose de Dante : *poésie dantesque.*

Danton (Georges-Jacques), conventionnel, né à Arcis-sur-Aube, m. à Paris (1759-1794). Ministre de la justice après le 10-Août, il fut le promoteur de la création du tribunal révolutionnaire. Membre du comité de Salut public, il fut l'inspirateur de la politique extérieure du comité et se fit l'apôtre de la résistance contre l'étranger ; il apparaît comme le plus grand et surtout le plus clairvoyant des hommes d'Etat de la Révolution. Il ne considérait la Terreur que comme un moyen provisoire de gouvernement. Accusé, pour ce motif, de modérantisme par Robespierre, qui était jaloux de sa popularité, il fut décapité en 1794. Un mot, qui est resté célèbre, exprime parfaitement la fougue de ce tribun populaire. A la suite de la journée du 10-Août, toute l'Europe s'était soulevée contre la France révolutionnaire. Brunswick venait de lancer son manifeste ; nos armées avaient éprouvé des revers en Lorraine ; Longwy était pris, Verdun assiégé, l'alarme régnait dans Paris. Pour ranimer les courages, Danton résolut de frapper un grand coup. On était au 1er septembre. Le lendemain, pendant que le tocsin sonnait et que le bruit du canon se faisait entendre, le tribun courut à l'Assemblée législative et, dans un discours rapide, fit entendre ces mots terribles aux députés tremblants sur leurs sièges : « C'est en ce moment, messieurs, que vous pouvez décréter que la capitale a bien mérité de la France entière. Le canon que vous entendez n'est point le canon d'alarme ; c'est le pas de charge sur les ennemis de la patrie! Pour les vaincre, il nous faut *de l'audace, encore de l'audace, et toujours de l'audace !* » Le rôle qu'il a joué dans les massacres de septembre a donné lieu à de vives polémiques, d'où il paraît résulter que Danton laissa peut-être faire les massacres, que, d'ailleurs, il ne pouvait matériellement pas empêcher, mais ne les organisa point. Rappelons encore le mot célèbre qu'il prononça, quand on lui conseillait de fuir à l'étranger, pour éviter le sort que lui réservait Robespierre : « Est-ce qu'on emporte la patrie à la semelle de ses souliers ? », et celui qu'il adressa au bourreau avant d'être décapité : « Tu montreras ma tête au peuple, elle en vaut bien la peine. »

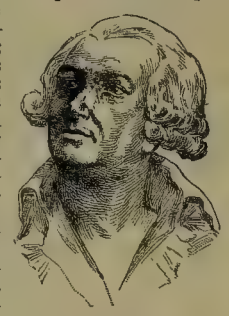
Danton.

dantonisme [*nis-me*] n. m. Ensemble des doctrines politiques de Danton.

dantoniste [*nis-te*] n. et adj. Se disait des partisans de Danton ; de ses doctrines politiques.

Dantzig ou **Dantzick,** en polon. **Gdansk,** ville d'Europe centrale, capitale du territoire autonome de Dantzig, port sur le *golfe de Dantzig* formé par la Baltique, près de l'embouchure de la Vistule ; 159.000 h. (*Dantzikois*). Cuivre, draps, fabrication de liqueur dite « eau-de-vie de Dantzig » ; commerce très actif. Constructions navales. Les Français, commandés par le maréchal Lefebvre, s'en emparèrent en 1807 ; en 1813, la place, admirablement défendue pendant onze mois par le général Rapp, fut pourtant reprise par les Alliés. Patrie de Fahrenheit, Schopenhauer. Le *territoire de Dantzig*, créé par le Traité de Versailles (juin 1919), compte 7.960 kilom. carr. et 750.000 hab.

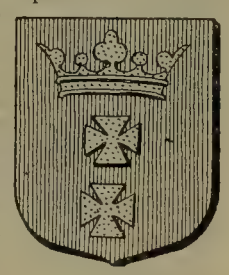
Armes de Dantzig.

Dantzig (duc **de**). V. LEFEBVRE.

Danube (le) (en all. *Donau*), grand fleuve d'Europe, qui prend sa source dans la Forêt-Noire, arrose le sud de l'Allemagne, l'Autriche, la Hongrie et l'Etat yougoslave, en décrivant de larges méandres, traverse les *Portes de fer*, sépare la Roumanie de la Bulgarie jusqu'au delà de Roustchouk et se jette dans la mer Noire par les trois bouches roumaines de Kilia, Sulina et Saint-Georges. Il passe à Ulm, Ratisbonne, Linz, Vienne, Presbourg, Budapest, Belgrade, Vidin, Sistova, Roustchouk, Silistrie, Braïla, Galatz, Ismaïl, Kilia. Affl. sur la riv. dr. : l'Isar, l'Inn, la Drave, la Save ; sur la rive g. : la Theiss, le Pruth ; cours 2.680 kil. C'est une des grandes voies commerciales de l'Europe centrale, et la navigation fluviale, que réglemente dans les Balkans une commission internationale, y est exceptionnellement active.

danubien, enne [*bi-in, è-ne*] adj. Du Danube.

Daoulas [*lâss*], ch.-l. de c. (Finistère), arr. et à 20 kil. de Brest, sur la *rivière de Daoulas*, trib. de la rade de Brest ; 800 h. (*Daoulasiens*). Ch. f. Et. Fabrique de porcelaine. — Le cant. a 10 comm. et 20.550 h.

Daourie, région de la Sibérie, à l'O. du lac Baïkal, dans la partie orientale de la Transbaïkalie.

daphné n. m. Genre de thyméléacées, comprenant des arbres et des arbrisseaux ornementaux.


Daphné.

— ENCYCL. Les daphnés sont des arbustes à fleurs blanches, jaunes ou roses ; on en connaît plus de trente espèces des forêts européennes. Les plus répandues sont le *bois gentil* ou *bois joli*, à baies vénéneuses, le *garou*, dont l'écorce est emménagogue, etc.

Daphné *Myth. gr.* Nymphe qui, aimée d'Apollon et poursuivie par lui, invoqua la Terre sa mère, et fut changée en laurier.

daphnéphories [*rî*] n. f. pl. (du gr. *daphnê*, laurier, et *phoros*, qui porte). Fêtes célébrées à Thèbes, Delphes, Tempé, en l'honneur d'Apollon Isménios.

daphnie [*daf-nî*] n. f. Genre de crustacés, des eaux douces. (On dit vulgairement PUCE D'EAU.)

Daphnis [*niss*], berger sicilien, auquel la mythologie attribue l'invention de la poésie bucolique.

Daphnis et Chloé, roman pastoral de Longus, récit plein de grâce et de naïveté, mais d'une inspiration assez libre. Daphnis et Chloé sont deux enfants trouvés, élevés par des bergers ; ils grandissent ensemble et leur cœur s'éveille progressivement à l'amour. Traduit par Amyot et P.-L. Courier.

Daphnis et Chloé, tableau de Gérard (Louvre, 1824). Au bord d'un ruisseau qui tombe en cascade d'une grotte, Daphnis, assis sur un tronc d'arbre, tresse une couronne de fleurs ; Chloé dort, la tête appuyée sur les genoux du jeune berger. Peinture pleine de grâce. (V. p. 588.)

daphnomancie [*sî*] n. f. (du gr. *daphnê*, laurier, et *manteia*, divination). Divination pratiquée en brûlant ou en mâchant des feuilles de laurier.

dapifer [*fèr*] n. m. (du lat. *dapes, dapis*, mets, et *ferre*, porter). Au moyen âge, celui des officiers de la maison royale qui servait le souverain à table.

dapiférat [*ra*] n. m. Dignité de dapifer.

Da Ponte (Lorenzo), littérateur italien, né à Ceneda (Vénétie), m. à New-York (1749-1838). Il écrivit pour Mozart les livrets du *Mariage de Figaro* et de *Don Juan.* Ses *Mémoires* sont très vivants.

Dapsang, montagne de l'Asie centrale, point culminant des monts Karakoroum ; 8.568 m.

dar, terme géographique employé dans l'Afrique du Nord et signifiant *pays.*

Dara, ville du Soudan oriental (Darfour) ; 7.000 à 8.000 h.

darâboukkeh ou **derbouka** n. m. Instrument de musique des Egyptiens, tambourin de terre cuite.

daraise [*rè-ze*] n. f. Déversoir ou déchargeoir d'un étang.

Darbhangah, v. de l'Inde anglaise (Béhar) ; 66.500 h. Graines oléagineuses.

Darblay (Aimé-Stanislas), industriel français, né à Auvers (Seine-et-Oise) (1794-1878). Il perfectionna la fabrication des farines et l'industrie de la papeterie.

darbonnage n. m. Façon culturale donnée à la vigne dans le Beaujolais et qui consiste à accumuler la terre en petits tas (darbons) entre les rangs de ceps, pour l'aérer et faciliter la nitrification.

Darboux [*bou*] (Jean-*Gaston*), mathématicien français, né à Nîmes, m. à Paris (1842-1917). Membre (1884), puis secrétaire perpétuel (1900) de l'Académie des sciences. On lui doit de remarquables travaux de géométrie supérieure.


Darboux.

Darboy [*boï*] (Georges), archevêque de Paris, né à Fays-Billot, fusillé à Paris avec les otages de la Commune (1813-1871).

darbysme ou **darbisme** [*bis-me*] n. m. Secte protestante fondée par A.-N. Groves, accrue par le théologien anglais Darby (1880-1882). Elle conteste la validité de tout ministère ecclésiastique et proclame le sacerdoce universel.

Darc [*dark*] (Jeanne). V. ARC (Jeanne d').

Darçana, désignation collective des six grandes écoles de la philosophie indienne.

darce, darcine n. f. *Mar.* V. DARSE, DARSINE.

Darcet [*sè*] (Jean), médecin et chimiste français, né à Doazit (Landes), m. à Paris (1725-1801) ; ses travaux ont pour but l'application de la chimie aux arts et à l'industrie. Membre de l'Académie des sciences. — Son fils, PIERRE-JEAN-JOSEPH, fut aussi un chimiste éminent (1777-1844) ; auteur de nombreuses découvertes industrielles et d'ouvrages scientifiques. Membre de l'Académie des sciences.

Farandole antique

Danse de bacchantes

Ménades

Danse égyptienne antique

Almée

Danse nègre

Tarentelle

Danseuses hindoues et cambodgienne

Bohémienne

Danse espagnole

Bourrée

Javanaises

Danseurs russes

Pavane

Menuet

Ghesha

Fox-trot

Quadrille

Ballet (XVIIIe s.)

Danse écossaise

Danse serpentine

Valse

Ballet (XXe s.)

Danse et gymnastique rythmiques

Voir GYMNASTIQUE.

Darcier (Joseph LEMAIRE, dit), chanteur et compositeur français, né et m. à Paris (1820-1883); auteur de chansons populaires et de pièces de théâtre : *le Violoneux*, *le Roi de la Gaudriole*, *le Bataillon de la Moselle*, *la 32e Demi-brigade*, etc. — Sa sœur, CÉLESTINE, dite Mlle DARCIER, m. à Paris, fut une cantatrice de talent et fit de nombreuses créations à l'Opéra-Comique (1818-1870).

dard [*dar*] n. m. (orig. german.). Hampe de bois armée d'une pointe de fer : *les Francs étaient armés d'une sorte de dard*. *Fig.* Trait acéré : *le dard de la satire*. Langue du serpent. Aiguillon de l'abeille et de certains insectes. Pistil. Rameau fructifère très court des arbres fruitiers, en particulier du pommier et du poirier. *Archit.* Ornement en flèche, qui sépare les oves. *Techn.* Petit instrument en fer, avec lequel les cordonniers lissent la semelle à sa jonction avec l'empeigne. Nom vulgaire de la vandoise.


Dard.


Dard (de cordonnier).

Dardanelles (DÉTROIT DES) ou **de Gallipoli** (l'*Hellespont* des Anciens), entre l'Europe et l'Asie ; unit l'Archipel à la mer de Marmara. Il a une longueur de près de 70 kilom. et une largeur de 1.200 à plus de 3.000 mètres. Le passage des Dardanelles, soigneusement fortifié, a été d'abord interdit aux navires de guerre en vertu de la convention dite *des Détroits* (1841). Il est aujourd'hui réglementé par une commission internationale, créée par le traité de Sèvres (juillet 1920). V. GALLIPOLI.

Dardanie [*nî*], ancien nom de la Troade.

dardant, e adj. Qui darde : *des rayons dardants*.

Dardanus [*nuss*], fondateur de Troie, ancêtre des Troyens et des Romains. Il était fils de Zeus et d'Electre, fille d'Atlas, et on le suppose originaire d'Arcadie. (*Myth.*)

Dardanus, tragédie-opéra, paroles de La Bruère, musique de Rameau, une de ses plus belles œuvres. Citons l'ouverture, le duo *Mânes plaintifs*, l'air d'Iphise, la scène des songes et le rigaudon fameux (1739).

dardement [*man*] n. m. Action de darder.

darder [*dé*] v. a. Frapper avec un dard : *darder une baleine*. Lancer avec force : *darder un javelot*. *Fig.* Diriger vivement et en ligne droite : *le soleil darde ses rayons brûlants*.

dardière n. f. Piège à chevreuil.

dardille [*ll* mll.] n. f. Petit dard pour l'arbalète. (On dit aussi DARDELLE.)

dardiller [*ll* mll., *é*] v. a. Piquer comme avec un aiguillon, un dard. *Fig.* Piquer, offenser, attaquer.

dardillon [*ll* mll.] n. m. Petit dard.

dardillonner [*ll* mll., *o-né*] v. a. *Fig.* Piquer par des pointes malignes.

dare-dare loc. adv. *Fam.* Promptement, en toute hâte : *arriver dare-dare*.

Daremberg [*ran-bèr*] (Charles-Victor), médecin et érudit français, né à Dijon, m. au Mesnil-le-Roi (1817-1872); dirigea, avec Saglio, la publication d'un savant *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*.

Darès [*rèss*] **le Phrygien**, prêtre de Vulcain à Troie, que les Anciens regardaient comme l'auteur d'une *Iliade* antérieure à celle d'Homère. Vers la fin du Ve siècle, un auteur latin composa une *Historia de excidio Trojæ*, qu'il donnait pour une adaptation latine de l'œuvre de Darès. Ce roman historique fut très populaire au moyen âge.

Dareste de La Chavanne (Rodolphe), érudit, magistrat et jurisconsulte français, conseiller à la Cour de cassation, né et m. à Paris (1824-1911). On lui doit de savantes études sur le droit grec et les orateurs d'Athènes. — Son frère ANTOINE, historien français, né à Paris, m. à Lucenay-lès-Aix (Nièvre) [1820-1882]. Il est l'auteur d'une remarquable *Histoire de France*.

Darfield, v. d'Angleterre (York), sur le Dearne ; 28.000 h.

Darfour, Etat du Soudan oriental ; v. pr. *El-Fâcher*; environ 220 kil. carrés et 4 millions d'h. Fait partie du Soudan égyptien (à l'Angleterre).

Dargent (Yan), dessinateur et peintre français, né à Saint-Servais (Finistère), m. à Paris (1824-1899); illustrateur d'une imagination fertile.

Dargilan (GROTTE DE), belle grotte du département de la Lozère, dans le Causse Noir.

Dargnies, comm. de la Somme, arr. et à 27 kil. d'Abbeville, non loin de la Bresle; 1.370 h. Fonderie de cuivre.

Dargomijsky (Alexandre Serguiévitch), compositeur russe, né dans le gouvernement de Toula, m. à Pétrograd (1812-1869); auteur de *la Roussalka* (l'Ondine).


Dargomijsky.

dari n. m. V. SORGHO.

Darien [*ri-in*] (le), partie occidentale de l'isthme de Panama, au N.-O. de la Colombie et au S. du golfe du même nom.

Darimon (Louis-Alfred), publiciste et homme politique français, né à Lille, m. à Paris (1819-1902). Il fut un des chefs du parti libéral sous le second Empire. Il a publié une série de volumes anecdotiques sur le second Empire.

Dario (Félix-Rubén GARCIA-SARMIENTO, dit *Rubén*), poète et écrivain hispano-américain, né à Chocoyos (Nicaragua) [1867-1916]. Prosateur souple et harmonieux, lyrique au vers musical (*Proses profanes*, *Chants de vie et d'espérance*, etc.).

dariole n. f. Sorte de flan fait de farine, de beurre, d'œufs et de lait : *dariole au café, au rhum*.

dariolette [*lè-te*] n. f. Entremetteuse. (Vx.)

darioleur, euse [*eu-ze*] adj. et n. Personne qui fait ou vend des darioles : *un pâtissier darioleur*.

darique n. f. Monnaie d'or pur des anciens Perses, à l'image de Darius, et dont la frappe était réservée au Grand Roi.

Darius [*uss*] **Ier** ou **Dâryavous**, fils d'Hystaspe ; roi des Perses de 521 à 485 av. J.-C. Il pacifia et organisa son empire, qu'il divisa en vingt satrapies, conquit l'Inde, soumit la Thrace et la Macédoine, mais fut vaincu par les Grecs à Marathon. Il méditait une seconde expédition contre la Grèce et s'occupait de réduire l'Egypte, qui s'était soulevée, quand il mourut. Il fut enterré dans la nécropole des rois perses, près de Persépolis, et eut

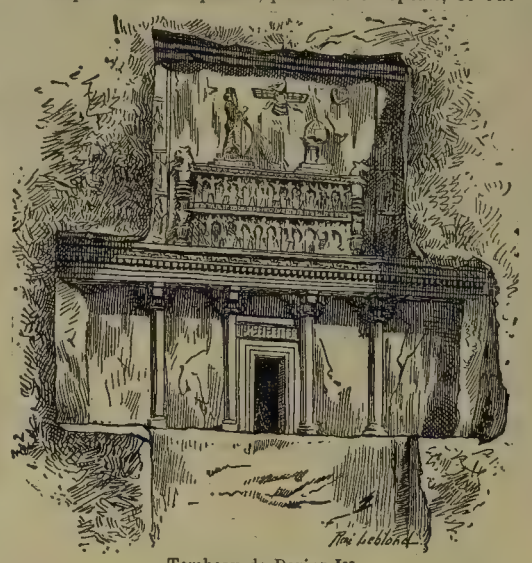
Tombeau de Darius Ier.

pour successeur son fils Xerxès. Il avait construit les palais de Suse et de Persépolis. — DARIUS II (*Ochus* ou *Nothus*), roi des Perses de 424 à 406 av. J.-C., aida Sparte contre Athènes ; il mourut à Babylone, laissant pour héritiers Artaxerxès II et Cyrus le Jeune, qui se disputèrent l'empire ; — DARIUS III (*Codoman*), roi des Perses de 336 à 350 av. J.-C. Vaincu par Alexandre au Granique, à Issus, à Arbelles, il fut trahi et assassiné dans sa fuite par le satrape Bessus. Avec lui finirent la race des Achéménides et l'histoire de la Perse indépendante.

Darius (*la Famille* ou *la Tente de*), tableau de Le Brun (Louvre, 1660). Après la sanglante victoire d'Issus, Alexandre va visiter la famille de Darius demeurée prisonnière. Ephestion seulement l'accompagne. Celui-ci avait le même âge qu'Alexandre, mais sa taille était beaucoup plus haute. Les princesses, le prenant pour le vainqueur, l'honorent à la façon des Perses. Mais, ayant reconnu son erreur, Sisygambis, mère de Darius, se jette aux pieds d'Alexandre, en le priant d'excuser sa méprise. Alexandre lui tend la main pour la relever. (V. p. 588.)


Arsène Darmesteter.

darling [*dar-lin'gh*] n. (m. angl.). Chéri, chérie ; bien-aimé.

Darlington, v. d'Angleterre (Durham), sur le Skerne ; 40.000 h. Filatures, métallurgie.

Darmesteter [*mès-té-tèr*] (James), orientaliste français, né à Château-Salins, m. à Maisons-Laffitte (1849-1894). On lui doit de remarquables *Etudes iraniennes*. — Son frère ARSÈNE, né à Château-Salins, philologue et lexicographe (1846-1888), a écrit un livre sur la *Vie des mots*, un *Cours de grammaire historique de la langue française*, et commencé avec Hatzfeld le *Dictionnaire général de la langue française*.

Darmstadt, v. d'Allemagne, capit. du grand-duché de Hesse-Darmstadt, sur la *Darm*, affl. du Rhin ; 88.000 h. Patrie de Gervinus, de Liebig. Le 6 avril 1920, les troupes françaises ont temporairement occupé Darmstadt, pour obliger les troupes allemandes à évacuer le bassin de la Ruhr, zone neutre dans laquelle elles avaient indûment pénétré.


Armes de Darmstadt.

Darnac, comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 16 kil. de Bellac, près de la Gartempe ; 1.400 h.

darnagasse [*gha-se*] n. f. Nom vulgaire de la pie-grièche grise.

darne n. f. (bas bret. *darn*). Tranche d'un poisson : *une darne de saumon*.

Darnétal, ch.-l. de c. (Seine-Inférieure), arr. et à 4 kil. de Rouen, sur le Robec et l'Aubette, affl. de la Seine ; 6.920 h. Ch. de f. N. Draps, filatures, fonderies. — Le cant. a 21 comm. et 21.100 h.

Darney [*nè*], ch.-l. de c. (Vosges), arr. et à 31 kil. de Mirecourt, sur la Saône ; 1.380 h. Ch. de f. E. — Le cant. a 20 comm. et 8.410 h.

Darnley [*lè*] (Henri STUART, lord), petit-neveu de Henri VIII, cousin et époux de Marie Stuart, assassiné par un favori de cette dernière, Bothwell, qui fit sauter la maison où il dormait (1541-1567).

Daro, comm. de Suisse (cant. du Tessin) ; 1.860 h. Ch. de f. du Gothard. Elève de bétail.

Darquier (Augustin), astronome français, né et m. à Toulouse (1718-1802). Associé de l'Académie des sciences. On lui doit de nombreux ouvrages et mémoires sur l'astronomie.

darse ou **darce** n. f. (ital. *darsena*). Bassin d'un port, surtout dans la Méditerranée.

darsine ou **darcine** n. f. Petite darse.

dart [*dar*] n. m. Variété de papier à pâte grise.

Dartford, v. d'Angleterre (Kent), sur le Darent ; 15.000 h. Papeteries.

dartoïque adj. *Méd.* Qui est en rapport avec le dartos : *fibres dartoïques*.

dartois [*toi*] n. m. Gâteau feuilleté, à la frangipane ou aux confitures. Syn. GÂTEAU À LA MANON.

Dartois (Armand D'ARTOIS DE BOURNEVILLE, dit *Armand*), fécond vaudevilliste français, né à Beaurains, m. à Paris (1788-1867).

dartos [*toss*] n. m. (du gr. *dartos*, écorché). *Anat.* Membrane immédiatement sous-jacente à la peau du scrotum.

dartre n. f. (orig. celt.). Nom vulgaire de diverses maladies de la peau qui produisent des croûtes, des exfoliations : *les dartres se manifestent par poussées, aux changements de saison*.

— ENCYCL. Il faut laver les dartres avec de l'eau dans laquelle on a fait dissoudre quelques grammes de borate de soude et les badigeonner avec de la teinture d'iode.

Chez les animaux, le traitement de la dartre exige des dépuratifs internes arsenicaux ou iodurés.


Daru.

dartreux, euse [*treû, eu-ze*] adj. De la nature des dartres : *affection dartreuse*. N. Personne qui a des dartres.

Daru (Pierre-Antoine-Noël-Bruno, comte), administrateur et littérateur français, né à Montpellier, m. près de Meulan (1767-1829). Membre du Tribunat en 1802, intendant de la maison de l'Empereur en 1805, membre de l'Institut en 1806, il fut intendant général de la Grande Armée en Autriche et en Prusse. Exilé à Bourges (1815-1819), il composa son *Histoire de la république de Venise*.

Darwin [*ouin'*] (Erasme), médecin et poète anglais, né à Elston-Hall, m. à Derby (1731-1802); auteur du poème : *le Jardin botanique*.

Darwin [*ouin'*] (Charles-Robert), naturaliste et physiologiste anglais, petit-fils du précédent, né à Shrewsbury, m. à Down (1809-1882). Il fit partie, tout jeune encore, comme naturaliste, d'une expédition scientifique sur les côtes de l'Amérique du Sud (1831-1836). C'est là qu'il recueillit les premiers matériaux de son célèbre ouvrage : *De l'origine des espèces par voie de sélection naturelle* (1859). Les vues originales qu'il exposa dans cet ouvrage et dans plusieurs autres sur la variabilité des espèces, d'après ses innombrables observations, forment un corps de doctrine transformiste qu'on a appelé *darwinisme*. Darwin était correspondant de l'Académie des sciences.

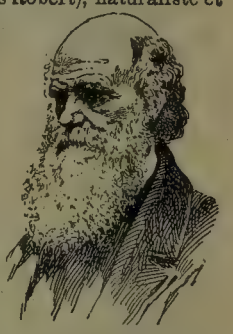
Darwin.

darwinien, enne [*da-rou-i-ni-in, è-ne*] adj. Qui appartient à la doctrine de Darwin.

darwinisme [*da-rou-i-nis-me*] n. m. Doctrine de Darwin.

— ENCYCL. Le darwinisme est la théorie de l'évolution ; aussi, ce mot est-il souvent synonyme de *évolutionnisme*. Darwin a le premier précisé le principe de la *sélection naturelle* ; il a indiqué la nécessité de la *lutte pour l'existence* (struggle for life) ; il a énoncé la loi de la *persistance du plus apte*, celle de l'*hérédité des caractères acquis*. Le darwinisme est un système philosophique qui a fait faire à la science d'énormes progrès, mais, aujourd'hui, bien des faits signalés par Darwin ont reçu une nouvelle interprétation.

darwiniste [*da-rou-i-nis-te*] n. Partisan du système physiologique de Darwin.

das, abréviation de *décastère*.

Daschkov (Catherine ROMANOVNA, née comtesse DE VORONZOV), écrivain russe, née à Pétrograd, m. près de Moscou (1745-1810). Elle prit une large part à l'élaboration de l'Encyclopédie russe.


Comtesse Dash.

Dash [*dach'*] (Gabrielle-Anne DE CISTERNE DE COURTIRAS, comtesse DE POILOW DE SAINT-MARS, dite comtesse), écrivain français, née à Poitiers, m. à Paris (1804-1872); auteur de romans écrits dans un style agréable et facile, où elle a peint les mœurs aristocratiques. On lui doit aussi des souvenirs anecdotiques d'un réel intérêt, qui ont paru sous le titre de *Mémoires des autres*.

dash-pot n. m. (de l'angl. *dash*, jeter, et *pot*, pot). Piston à air, employé dans les machines pour absorber la force vive d'un organe déclenché.

Dass (Peder), poète norvégien, né à Nord-Herae (1647-1708) ; auteur du poème descriptif *le Trompette de Nordland*.

Dastre (Albert), physiologiste français, né et m. à Paris (1844-1917); membre de l'Académie des sciences (1904) ; auteur de travaux remarquables sur les vaso-moteurs, etc.

dasychire [*zi-ki-re*] n. m. Genre d'insectes lépidoptères bombyciens, comprenant des formes de taille moyenne, lourdes. (La seule espèce européenne commune en France est le *bombyx patte*, gris blanchâtre, dont la chenille vit sur les arbres fruitiers, le peuplier, etc.).

dasype [*zi-pe*] n. m. Genre de mammifères édentés, comprenant des tatous dont on connaît six espèces de l'Amérique du Sud.

dasypeltis [*zi-pèl-tiss*] n. m. Genre de couleuvres de l'Afrique du Sud, non venimeuses, et qui atteignent 1 mètre de long.

dasypode [*zi*] n. m. Genre d'abeilles solitaires à jambes postérieures velues, communes en France.

dasyure [*zi*] n. m. Genre de marsupiaux d'Australie, qui vivent dans les arbres.

data n. m. pl. (m. lat. signif. *choses données*). Données, objets connus et servant de base aux recherches : *partir des data pour arriver aux desiderata.*

datable adj. Qu'on peut dater : *les recueils sans nom d'auteur, non datés, sont difficilement datables.*

dataire [*tè-re*] n. m. (lat. *datarius*). Officier du Vatican, qui préside l'expédition des grâces, dispenses, etc.

Datame, général perse, qui se révolta contre Artaxerxès Mnémon et fut assassiné en 362.

date n. f. (du lat. *datum*, donné). Temps précis où un événement a eu lieu. Chiffre qui l'indique. Indication de l'année, du mois et du jour auxquels un acte a été passé, ou une lettre écrite : *tout acte authentique doit porter sa date. De fraîche date*, récent. *De longue date*, depuis longtemps. *Faire date*, faire époque.

— Encycl. *Dr.* Dans presque tous les actes, l'indication de la date est nécessaire ; son omission peut entraîner de graves inconvénients. Les actes authentiques font foi de leur date, qui doit être écrite en toutes lettres. Les actes sous seing privé n'ont date certaine contre les tiers que du jour où ils ont été enregistrés, du jour de la mort de l'un des contractants, ou du jour où leur substance se trouve consacrée dans un acte authentique.

Dates célèbres. Il y a, dans l'histoire des peuples, certaines dates principales, qui sont pour la mémoire des espèces de jalons et qui marquent les étapes importantes de l'humanité. Voici les plus remarquables : Puissance de Périclès (445 av. J.-C.) ; Chute de l'empire perse (330 av. J.-C.) ; Mort d'Alexandre le Grand (323 av. J.-C.) ; Réduction de la Grèce en province romaine et ruine de Carthage (146 av. J.-C.) ; Bataille d'Actium (31 av. J.-C.) ; Naissance de Jésus-Christ (29e année du règne d'Auguste) ; Commencement du moyen âge (395) ; Ruine de l'empire romain d'Occident par les Barbares (476) ; Clovis maître de la Gaule (509) ; Hégire (622) ; Charlemagne, empereur d'Occident (800) ; Traité de Verdun (843) ; Croisades (1096-1291) ; Emploi des bouches à feu, à Crécy (1346) ; Découverte de l'imprimerie par Gutenberg (1436) ; Prise de Constantinople par Mahomet II (1453) ; Découverte de l'Amérique par Christophe Colomb (1492) ; Système de Copernic (vers 1500) ; Avènement de Léon X (1513) ; Etablissement de la Réforme par Luther (1517) ; Publication du *Novum organum* par Bacon (1620) ; Publication du *Discours de la Méthode* par Descartes (1637) ; Paix de Westphalie (1648) ; Apogée du règne de Louis XIV (Paix de Nimègue, 1678) ; Théorie de la gravitation universelle (1683) ; Machine de Watt (1769) ; Indépendance des Etats-Unis (1776) ; Serment du Jeu de Paume (20 juin 1789) ; première République (21 septembre 1792) ; coup d'Etat du 18-Brumaire (9 nov. 1799) ; Apogée de l'Empire (14 oct. 1809, Traité de Vienne) ; Waterloo et Congrès de Vienne (1815) ; Inauguration des chemins de fer en Angleterre (1830) ; Premier essai de télégraphie en France (1837) ; Proclamation de la République (24 févr. 1848) ; Traversée de l'Afrique par Livingstone (1853-1855) ; Publication de l'*Origine des espèces* par Darwin (1859) ; Guerre de Sécession (1861) ; Guerre austro-prussienne et bataille de Sadowa (1866) ; Inauguration du canal de Suez (1869) ; Guerre franco-allemande (1870-1871) ; Proclamation de l'empire allemand (18 janv. 1871) ; Guerre russo-turque (1877) ; Congrès de Berlin (1878) ; Expositions universelles de Paris (1855, 1867, 1878, 1889, 1900) ; Découverte du vaccin contre la rage par Pasteur (1885) ; Guerre hispano-américaine (1897) ; Guerre russo-japonaise (1904) ; Grande Guerre (1914-1918) : bataille de la Marne (6-13 sept. 1914), armistice demandé par l'Allemagne (11 nov. 1918), signature de la paix avec l'Allemagne (28 juin 1919).

Date obolum Belisario, loc. lat. signif. *Donnez une obole à Bélisaire*, c'est-à-dire Tendez la main à l'homme éminent qu'a abattu la fortune. (C'est dans ce sens qu'on applique la locution latine, née d'ailleurs d'une tradition reconnue fausse.)

dater [*té*] v. a. Mettre la date : *dater une lettre.* V. n. Commencer à compter d'une certaine époque. *Fig.* : *sa haine date de loin.* Accuser son ancienneté : *un livre, une robe qui date.*

daterie [*rî*] n. f. Chancellerie du Vatican, qui expédie les affaires réglées par le pape en dehors du consistoire (grâces, dispenses, etc.). Office de dataire.

datif, ive adj. (lat. *dativus*). Conféré par voie judiciaire : *tuteur datif. Gramm.* Qui est de la nature du datif : *préposition dative.* N. m. Dans les langues à déclinaison, cas qui marque l'attribution, la destination.

dation [*si-on*] n. f. (lat. *datio*). Action de confier judiciairement : *dation de conseil judiciaire.* Action de donner comme payement. (Lorsqu'un créancier consent à recevoir en payement une chose différente de celle qui a été prêtée, il y a *dation en payement.* La dation en payement en argent équivaut à une vente.)

Datis [*tiss*], général des Perses, vaincu avec Artapherne à Marathon par Miltiade (490 av. J.-C.).

datiscacées [*tis-ka-sé*] n. f. pl. Famille de dicotylédones apétales inférovariées, à port de chanvre et dont le genre *datisque* est le type. S. une *datiscacée.*

datiscine [*ti-si-ne*] n. f. *Chim.* Principe analogue à l'inuline et extrait du datisque.

datisme [*tis-me*] n. m. (de *Datis*, personnage d'Aristophane). Répétition ennuyeuse de multiples synonymes pour exprimer une idée très simple.

datisque [*tis-ke*] ou **datisca** [*tis-ka*] n. m. Genre de datiscacées de l'Asie australe et de Java : *le datisque ou datisca du Levant, ou chanvre de Crète, fournit une assez bonne filasse.*

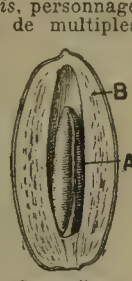

Coupe d'une datte : A, graine ; B, péricarpe.

Dato (Edouard), homme d'Etat espagnol, né à La Corogne, assassiné à Madrid (1856-1921) ; un des chefs du parti conservateur, et président du conseil au moment de sa mort.

datolite n. f. Silico-borate hydraté de chaux.

datte [*da-te*] n. f. (du lat. *dactylus*, doigt). Fruit du dattier : *les dattes sont un aliment précieux pour les Sahariens.*

— Encycl. La datte est un des meilleurs fruits des régions chaudes ; elle croît en longues grappes ou régimes sur les dattiers ; on mange la datte fraîche ou sèche, et on peut s'en servir pour confectionner une liqueur alcoolique agréable.

dattier [*da-ti-é*] n. m. Espèce de palmiers appartenant au genre phœnix : *le dattier demande à la fois un sol humide et un ardent soleil.*

— Encycl. Les dattiers atteignent de 15 à 30 mètres de hauteur ; ils vivent entre le quinzième et le trentième degré de latitude, « le pied dans l'eau et la tête au feu ». Ces arbres fournissent un régime de fruits charnus sucrés très alimentaires ; ce sont les dattes. Ils sont très cultivés, et produisent vers la douzième année : on sème généralement deux cents arbres par hectare. On emploie le bois comme chauffage, la sève pour faire le *vin de palme ;* les feuilles servent à faire des nattes, des corbeilles, etc. Le dattier est très cultivé dans le Sud algérien, en Tunisie, Egypte, Perse, Arabie, etc.


Dattier.

datura n. m. invar. Genre de solanacées, comprenant des arbres et des arbrisseaux vénéneux.

— Encycl. Les datura sont des herbes ou des arbrisseaux à fleurs blanches ou violettes ; on les cultive comme ornementaux ; ils jouissent de propriétés délétères. Le datura le plus remarquable est le *datura stramonium*, plus connu sous le nom de *stramoine* ou *pomme épineuse.* Le datura est employé en médecine comme antispasmodique, notamment dans l'asthme et la coqueluche.



Datura : *a*, fruit ; *b*, graine.

daturine n. f. Alcaloïde qui constitue le principe toxique du datura.

daturique adj. Se dit d'un acide que l'on retire de l'huile des semences de datura stramonium.

Dat veniam corvis, vexat censura columbas, loc. lat. signif. *La censure épargne les corbeaux et tourmente les colombes.* Juvénal (*Satires*, II, 63) met ce vers dans la bouche de la Romaine Laronia, qui en fait la conclusion d'un énergique plaidoyer en faveur de son sexe, attaqué par les stoïciens. Il se rappelle chaque fois qu'on persécute les innocents et qu'on laisse les méchants impunis.

Dauban [*dô*] (Charles-Aimé), historien français, né et m. à Paris (1820-1876) ; auteur d'une curieuse étude sur *les Prisons de Paris sous la Révolution.*

daube [*dô-be*] n. f. (ital. *dobba*). Manière de faire cuire certaines viandes, à la braisière : *bœuf en daube* ou *à la daube.* Viande ainsi préparée.

— Encycl. *Cuis.* La daube se fait avec de la noix de bœuf, du gigot de mouton, du carré de porc frais, des oies, dindes ou poules grasses. Bien larder et assaisonner la viande mise en daube et mettre dans une daubière avec légumes, vin blanc sec, un peu de bonne eau-de-vie et, facultativement, des bardes de lard et des tranches de veau et de jambon assaisonnées (fines herbes, oignons, carottes, thym, laurier, clous de girofle, poivre et sel) ; couvrir avec soin et faire cuire à feu décroissant, trois ou quatre heures, feu dessous et dessus.


Daubenton.

Daubenton [*dô-ban*] (Louis-Jean-Marie d'Aubenton, dit), naturaliste français, né à Montbard, m. à Paris (1716-1800) ; un des collaborateurs de Buffon. Il s'occupa surtout d'acclimatation. Il fut membre de l'Académie des sciences.

dauber [*dô-bé*] v. a. Battre, rouer de coups : *dauber quelqu'un d'importance. Fig.* v. a. et v. n. Parler mal de, railler : *dauber quelqu'un, sur quelqu'un.*


Daubière.

daubérite [*dô*] n. f. Sulfate hydraté naturel d'uranium. (Syn. zippéite.)

Daubermesnil (François-Antoine), conventionnel français, né à Salles (Tarn) en 1748, m. à Perpignan en 1802, l'un des fondateurs du culte des théophilanthropes.

Dauberval (Jean Bercher, dit), danseur et chorégraphe français, né à Montpellier (1742-1806) ; fut surnommé « le Préville de la danse », parce qu'il excellait dans la pantomime et la danse comique.


Ch.-F. Daubigny.

daubeur, euse [*dô, eu-ze*] adj. et n. Personne qui aime à dauber, à railler, à médire.

daubière [*dô*] n. f. Sorte de braisière pour accommoder les viandes en daube.

Daubigny (Charles-François), peintre et aquafortiste français, né et m. à Paris (1817-1878) ; un des principaux paysagistes du XIXe siècle. Citons, parmi ses principales œuvres : *le Soleil couché, les Bords de l'Oise*, etc. — Son fils, Karl-Pierre, peintre distingué, né à Paris, m. à Auvers-sur-Oise (1846-1886).

Daubrée [*dô-bré*] (Gabriel-Auguste), géologue français, né à Metz, m. à Paris (1814-1896) ; un des fondateurs de la géologie expérimentale. Membre de l'Académie des sciences (1861).

Dauchez (André), peintre français, né à Paris en 1870 ; a représenté avec talent des paysages de pins au bord de la mer.

dauciforme [*dô*] adj. (du lat. *daucus*, carotte). *Bot.* Qui a la forme d'une racine de carotte.

daucus [*dô-kuss*] n. m. Nom scientifique latin du genre carotte.

daudent [*dô-dan*] n. m. Variété de pommes.

Daudet [*dè*] (Ernest), écrivain fr., né à Nîmes, m. aux Petites-Dalles (Seine-Inf.) (1837-1921). On lui doit des romans fort intéressants (*Madame Robernier, les Amours de Barras, Mlle de Fougères*, etc.), et des études historiques sur la Révolution, l'Emigration, etc.


Ernest Daudet.

Daudet (Alphonse), romancier et auteur dramatique français, frère du précédent, né à Nîmes, m. à Paris (1840-1897). Il appartient à l'école réaliste ou, plus exactement, à l'école impressionniste. Ses romans : *le Nabab, Fromont jeune et Risler aîné, le Petit Chose, Sapho, Soutien de famille, Tartarin, Jack, Numa Roumestan, l'Immortel, la Petite paroisse, les Rois en exil*, et ses recueils de nouvelles : *Lettres de mon moulin* et *Contes du lundi*, etc., valent par l'acuité de l'observation, la vérité des tableaux et des portraits, le pittoresque et le dramatique des mœurs, et par la vivacité expressive du style. Parmi ses œuvres de théâtre, une mention particulière est due à l'*Arlésienne.* — Son fils, Léon, écrivain et homme politique français, né à Paris en 1867, a publié des romans d'une imagination vigoureuse (*les Morticoles*, etc.), et des *Souvenirs* écrits avec une verve amère et puissante, etc. Polémiste fougueux, il est un des chefs du parti royaliste et du groupe de l'Action française, qui a pour programme le « nationalisme intégral ».


Alphonse Daudet.

daulin [*dô*] n. m. Nom vulgaire de la bécassine.

Daulis [*dô-liss*], v. anc. de la Phocide (Grèce) ; auj. *Dalia.*

Daum (Antonin), maître verrier français, né à Bitche, m. à Nancy (1846-1909). A enrichi la technique de la décoration du verre.

Daumas (Eugène), général français, à qui l'on doit des ouvrages sur l'Algérie ; né à Délémont (Suisse), m. à Camblanes (Gironde) [1803-1875]. Il prit une part distinguée aux campagnes d'Algérie.

Daumer [*dô-mèr*] (Georges-Frédéric), philosophe et poète allemand, né à Nuremberg, m. à Wurtzbourg, auteur d'un livre sur *les Mystères de l'antiquité chrétienne* (1800-1875).

Dauméray, comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 28 kil. de Baugé ; 1.440 h.

Daumesnil [*dô-mé-nil*] (Yrieix-Pierre, baron), dit *la Jambe de bois*, général français, né à Périgueux, m. à Vincennes (1776-1832). Chargé, en 1814, de défendre Vincennes et sommé par les Alliés de rendre la place, il répondit : « Je rendrai Vincennes quand on me rendra ma jambe ». (Il avait perdu une jambe à Wagram.)


Statue de Daumesnil, œuvre de L. Rochet.

Daumet (Honoré), architecte français, né et m. à Paris (1826-1911) ; membre de l'Académie des beaux-arts (1885) ; restaura le château de Saint-Germain-en-Laye et reconstruisit le château de Chantilly.


Daumier.

Daumier [*dô-mi-é*] (Honoré), peintre et dessinateur caricaturiste français, né à Marseille, m. à Valmondois (1808-1879). Il a criblé de traits satiriques le monde officiel de la monarchie de Juillet et représenté avec esprit les principaux types sociaux du même temps. Ses personnages sont d'un relief saisissant.

Daumont (Arnulphe), savant français, né à Grenoble (1720-1800), collaborateur de d'Alembert.

Daumont [*dô-mon*] **(à la)** loc. adv. employée en parlant d'un attelage à la manière du duc d'Aumont, qui en introduisit l'usage sous la Restauration. Cet attelage se compose de quatre chevaux attelés sans volée, conduits par deux postillons : *calèche attelée, conduite à la Daumont.* (On écrit aussi *à la d'Aumont.*) Substantiv. : *une élégante daumont.*

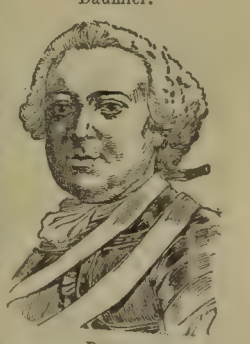
Daun.

Daun (Joseph-Marie-Léopold), général autrichien, né à Vienne (1705-1766). Il vainquit Frédéric II à Kolin en 1757. Il avait été surnommé *le Fabius Cunctator autrichien.*

Daunou (Pierre-Claude-François), conventionnel et historien français, né à Boulogne-sur-Mer, m. à Paris (1761-1840) ; organisateur de l'Institut, rédacteur de la constitution de l'an VIII, archiviste de France, collaborateur de l'*Histoire littéraire de la France*.


Daunou.

dauphin [*dô*] n. m. (lat. *delphinus*). Genre de mammifères cétacés, type de la famille des delphinidés, vivant par troupes dans toutes les mers : *les Anciens regardaient le dauphin comme l'ami de l'homme*. Partie inférieure d'un tuyau de descente recourbé. *Mar.* Syn. de JOTTEREAU.

— ENCYCL. Les dauphins, dont on connaît 12 espèces, vivent par troupes nombreuses. Ils sont ordinairement bruns ou gris en dessus et blancs en dessous. On les détruit pour en tirer de l'huile ; leurs


Dauphin.

mœurs sont celles des marsouins. Les dauphins ne dépassent guère 3 mètres de long.

dauphin [*dô*] n. m. Titre féodal, qui paraît avoir été primitivement un surnom ou un prénom (lat. *delphinus* ; peut-être du gr. *delphus*, matrice, avec la signification de *premier-né*), et qui fut porté particulièrement par les comtes du Viennois à partir de 1120 et par les comtes d'Auvergne, d'où *dauphiné du Viennois* et *dauphiné d'Auvergne*, par allusion au dauphin qui figurait dans leurs armes, puis (à partir de la cession du Dauphiné à Philippe de Valois par Humbert II, dauphin de Viennois, sous la condition que ce nom serait donné au fils aîné du roi) par l'héritier présomptif de la couronne de France. Charles V porta le premier le titre de *dauphin*, et Louis-Antoine, duc d'Angoulême, fils de Charles X, le dernier. Le *grand Dauphin*, nom donné à Louis, fils de Louis XIV, m. en 1711.


Couronne du dauphin.


Armes du Dauphiné.

Dauphin (le), constellation de l'hémisphère boréal, composée de dix-huit étoiles.

dauphine [*dô*] n. f. Femme du dauphin de France.

Dauphiné, anc. prov. de France, annexée à la couronne en 1349, sous Philippe VI ; capit. *Grenoble*. Il a formé les départ. de l'Isère, des Hautes-Alpes, de la Drôme. (Hab. *Dauphinois*.) Le gouvernement du Dauphiné comprenait le *Haut-Dauphiné* (Baronnies, Gapençais, Embrunais, Briançonnais) et le *Bas-Dauphiné* (Tricastin, Valentinois, Diois, Viennois).

dauphinelle [*dô-fi-nè-le*] n. f. Genre de renonculacées, ornementales et médicinales, qu'on nomme aussi *delphinette* et *pied-d'alouette* : *on cultive la dauphinelle dans les jardins pour ses jolies fleurs roses ou violettes*.


Dauphinelle : *a*, coupe de la fleur ; *b*, fruit.

Dauphinois, e [*dô-fi-noi, oi-ze*], habitant ou originaire du Dauphiné : *les Dauphinois*. Adjectiv. : *coutume dauphinoise*.

daurade [*dô*] n. f. (du provenç. *daurada*, dorée). Genre de poissons acanthoptères, que l'on trouve dans les mers d'Europe, surtout dans la Méditerranée.

— ENCYCL. La daurade (*chrysophrys*) a 50 centimètres de long ; elle est d'un bleu argenté, avec un croissant d'or entre les yeux ; sa chair est très délicate. — Ne pas confondre avec la *dorade* (*coryphæna*).


Daurade.

dauw ou **daw** n. m. Espèce de zèbre (*hippotigris Burchelli*), répandu dans toute l'Afrique orientale et australe.


Dauw.

Dauzats (Adrien), peintre français, né à Bordeaux, m. à Paris (1804-1868). Il rapporta de ses voyages en Egypte, en Asie Mineure, en Algérie, des tableaux et aquarelles d'une grande finesse d'exécution.

Davalaghirî ou **Dhavalaghirî,** l'un des plus hauts sommets de l'Himalaya ; 8.180 m.

davantage adv. Plus : *je n'en sais pas davantage*. Plus longtemps : *ne restez pas davantage*. (*Davantage*, aujourd'hui, modifie toujours un verbe et ne doit pas s'employer au sens de *le plus*. Ne dites pas : *davantage que*.)

Dave (lat. *Davus*), type de l'esclave rusé et intrigant, dans la comédie latine.

Davel (Jean-Daniel-Abraham), patriote vaudois, né à Monens, m. à Vidy (1670-1723). Il tenta de soulever son pays contre la domination bernoise, prit Lausanne, mais fut bientôt fait prisonnier, soumis à la torture et exécuté.

Davenant (sir William), dramaturge anglais (1606-1668), poète-lauréat, sauvé pendant la révolution par Milton, qu'il sauva à son tour pendant la restauration.

Davenport, v. des Etats-Unis (Iowa), sur le Mississipi ; 32.000 h. Métallurgie, forges.

Davezieux, comm. de l'Ardèche, arr. et à 30 kil. de Tournon, non loin de la Drôme ; 1.200 h. Papeteries.

David [*vid*], roi et prophète, deuxième roi d'Israël, entre 1055 et 1014 av. J.-C., sacré par Samuel. Vainqueur du géant Goliath, qu'il tua d'un coup de fronde dans un combat singulier, victoire qui détermina la défaite des Philistins, David devint le favori et le gendre du roi Saül, dont il calmait la mélancolie par les accords de sa harpe. Puis, ayant excité sa jalousie, il dut s'enfuir dans le désert. Après la mort de Saül, il lui succéda, s'établit sur la montagne de Sion et fit de la ville la capitale de son royaume, sous le nom de Jérusalem. Il y fit conduire l'arche sainte et, tandis qu'on la transportait sur un char, David dansait devant elle. La fin de son règne fut attristée par son adultère avec Bethsabée, dont il fit périr le mari, par la révolte et la mort de son fils Absalon. Poète et prophète, il a laissé des psaumes d'une magnifique inspiration lyrique. (V. PSAUMES.) Fête le 29 décembre.

David vainqueur de Goliath, tableau du Guide (Louvre) ; — de Donatello (musée des Offices) ; — de Daniel de Volterra (Louvre), tableau à double face ; — *David jouant de la harpe devant Saül*, tableaux du Dominiquin, de Van Loo


David vainqueur, d'A. Mercié.


David, par Michel-Ange.

(v. p. 588), etc. ; — *David*, tableau de Gustave Moreau (1878) ; — statue colossale de Michel-Ange au Palais-Vieux (Florence) ; — statue d'Ant. Mercié (1892).

David (saint), archevêque de Ménévie et patron du pays de Galles (Angleterre) ; vivait au VIe siècle ; fondateur de nombreux monastères. Fête le 1er mars.

David Ier, roi d'Ecosse, de 1124 à 1153 ; — DAVID II, fils de Robert Bruce, roi d'Ecosse en 1329, mort prisonnier des Anglais en 1371.

David (Gérard), peintre primitif et miniaturiste flamand, né à Oudewater, m. à Bruges (1460-1523). Il a laissé des œuvres d'un magnifique coloris et d'un fini merveilleux.


Louis David.

David (Jacques-*Louis*), célèbre peintre français, né à Paris, m. en exil à Bruxelles (1748-1825). Pendant la Révolution, la haute direction ou, pour mieux dire, la dictature des arts, lui fut confiée ; sous l'Empire, il fut le peintre de Napoléon. Citons de lui : *Bonaparte gravissant le Saint-Bernard*, *le Couronnement de Napoléon*, *les Sabines*, la magnifique ébauche du *Serment du Jeu de Paume*, et ses portraits, qui sont très remarquables. Par la pureté classique de son dessin, il a réagi contre le maniérisme du XVIIIe siècle ; mais son école, par sa froideur doctrinaire, provoqua à son tour la révolution romantique.


F. David.

David (Félicien), célèbre compositeur français, né à Cadenet, m. à Saint-Germain-en-Laye (1810-1876) ; auteur du *Désert*, de *Lalla-Roukh*, de *la Perle du Brésil*, etc. Musicien charmant, essentiellement original, à l'inspiration pleine de tendresse et de poésie.

David (l'abbé Armand), missionnaire, naturaliste, et voyageur français, né à Espelette, m. à Paris (1826-1900), explorateur de la Chine. Correspondant de l'Académie des sciences.

David d'Angers (Pierre-Jean), célèbre statuaire français, né à Angers, m. à Paris (1788-1856) ; auteur du fronton du Panthéon et d'un grand nombre de remarquables médaillons de grands hommes, en particulier cinq cents effigies modelées en cire et fondues en bronze, qui représentent toutes les illustrations de la première moitié du XIXe siècle. Il faut citer de lui une admirable statue de *Philopœmen*, et aussi son *Armand Carrel*, à Saint-Mandé. David d'Angers est à la fois novateur, psychologue et moraliste. Son exécution est magistrale, et l'on remarque dans ses figures un modelé juste et ferme. Il fut exilé au Deux-Décembre.


David d'Angers.

David Copperfield, roman de Charles Dickens (1849) ; histoire d'un enfant persécuté, qui, après mille cruelles vicissitudes, arrive au bonheur paisible. C'est une sorte d'autobiographie romanesque, où l'auteur se place lui-même à côté de personnages réels.

davidique adj. Noble et inspiré comme le style du roi David. N. m. Membre d'une secte anabaptiste fondée par le Hollandais David-Georges (1501-1556). (Les davidiques niaient la résurrection, la souillure du péché et rejetaient le mariage. Ils disparurent vers 1640.)

Daviel (Jacques), oculiste français, né à La Barre (près d'Evreux), m. à Genève (1693-1763). Inventeur du procédé d'extraction de la cataracte.

davier [*vi-é*] n. m. (de *David*, n. pr.). Instrument employé pour arracher les dents sans appuyer sur le maxillaire ni sur les dents voisines. Outil dont le tonnelier se sert pour faire entrer les cercles. Outil de menuisier et de forgeron, formé d'une barre de fer armée d'une mâchoire mobile.

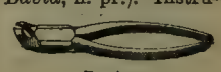
Davier.

Davignon (Julien), homme politique belge, m. à Nice (1849-1916) ; ministre des affaires étrangères jusqu'en 1907, c'est lui qui, le 2 août 1914, reçut l'ultimatum de l'Allemagne et lui transmit la réponse de la Belgique.

Davila (Enrico Caterino), historien italien, né à Sacco, près de Padoue, tué près de Vérone (1576-1631). D'abord page de Henri III, il entra ensuite au service de Venise. Il a laissé, en italien, une remarquable *Histoire des guerres civiles de la France* (1630).

Davillier (Jean-Charles), collectionneur et historien français, né à Rouen, m. à Paris (1823-1883) ; auteur d'ouvrages sur la céramique, l'orfèvrerie.

Davioud (Gabriel-Jean-Antoine), architecte français, né et m. à Paris (1823-1881). Il construisit notamment le palais du Trocadéro, le théâtre du Châtelet et le Lyrique (auj. théâtre Sarah-Bernhardt).

Davis [*viss*] (John), navigateur anglais, né à Sandridge, m. dans le détroit de Malacca (1550-1605). Il découvrit en 1585 le *détroit de Davis*, qui unit la mer de Baffin à l'Atlantique.

Davis (Jefferson), président des Etats confédérés pendant la guerre de Sécession, né dans le Kentucky, m. à La Nouvelle-Orléans (1808-1889).


Davout.

Davos, comm. de Suisse (cant. des Grisons), dans la *vallée de Davos* ; 8.300 h. Station climatique très fréquentée. Sanatoriums. On pratique à Davos les sports d'hiver (patinage, ski, luge, etc.), et des sportsmen du monde entier y fréquentent chaque hiver.

Davout [*vou*] (Louis-Nicolas), duc d'Auerstædt, prince d'Eckmühl, maréchal de France, né à Annoux [Yonne] (1770-1823). Il battit, à Auerstædt, l'armée prussienne du prince de Brunswick, fut gouverneur du grand-duché de Varsovie, et, en 1813, défendit brillamment Hambourg contre les Alliés. Par ses talents stratégiques et par l'austérité de son caractère, il a mérité d'être regardé comme un des meilleurs lieutenants de Napoléon.


Davy.

Davus sum, non Œdipus (*Je suis Davus, et non pas Œdipe*), expression de Térence (*Adrienne* I, 2, 24). Davus est le type de l'esclave dévoué, mais un peu simple. Œdipe, au contraire, est le héros subtil, qui a deviné l'énigme du Sphinx.

Davy (sir Humphry), chimiste anglais, né à Penzance, m. à Genève (1778-1829). Il découvrit le potassium, le sodium et inventa la lampe de sûreté pour les mineurs. Correspondant de l'Académie des sciences. V. GRISOU, MINE.

daw n. m. *Zool.* V. DAUW.

Dawant (Albert-Pierre), peintre français, né et m. à Paris (1852-1923) ; a peint des tableaux d'histoire (*Saint Thomas Becket*) et des scènes modernes (*le Sauvetage*).

Dawson-City, v. du Dominion canadien (territoire du Yukon), au milieu de riches placers aurifères ; 25.000 h.



Armes de Dax.

Dax [*daksș*], ch.-l. d'arr. (Landes), sur l'Adour. Ch. de f. M., à 52 kil. de Mont-de-Marsan ; 11.390 h. (*Dacquois*). Patrie de Borda, de Roger Ducos. Boues végéto-minérales sul-

furées ferrugineuses, calciques et magnésiennes, utilisées en bains et applications locales dans le traitement du rhumatisme. — L'arr. a 8 cant., 107 comm., 108.080 h. ; le cant. a 21 comm. et 27.410 h.

Day (Thomas), philosophe moraliste anglais, né à Londres, disciple de J.-J. Rousseau, auteur du célèbre ouvrage d'éducation *History of Sandford and Merton* (1748-1789).

daya [*da-ia*] n. f. Dans le sud de l'Algérie, légère dépression de terrain où s'amassent les eaux des plateaux environnants et qui, par suite, s'entoure d'une végétation abondante de jujubiers, pistachiers, etc.

Dayaks, tribus indigènes de Bornéo, qui vivent principalement dans le centre et dans l'est de l'île. Les Dayaks sont chasseurs et anthropophages.

Daynes-Grassot (Brigitte-Corinne), actrice française, née à Lyon en 1832; comédienne pleine de verve, d'une gaieté irrésistible.

Dayot (Armand), critique d'art français, né à Paimpol en 1857. On lui doit des études sur Raffet, Charlet, les Vernet, etc., et d'intéressants albums d'iconographie historique.

Dayton, v. des Etats-Unis (Ohio), sur le Mad-River; 70.000 h. Filatures, papeteries, métallurgie.

Dazincourt (Joseph-Jean-Baptiste ALBOUY, dit), comédien français, né à Marseille (1747-1809); créateur de Figaro, dans le *Mariage de Figaro*.

D. C., abréviation de l'expression musicale *da capo*.

de (lat. *de*) prép. qui marque l'origine : *issu de parents pauvres;* la matière : *table de noyer ;* l'extraction : *charbon de terre ;* la séparation : *éloigné de sa mère ;* les qualités personnelles : *homme de génie.* Signifie Avec : *saluer de la main.* Pendant : *partir de nuit.* Touchant : *parlons de cette affaire.* Par : *aimé de tous.* Depuis : *de Paris à Rome. De* est souvent explétif : *un diable d'homme ; mieux vaut mourir que de se rendre.* Particule honorifique, qui précède la plupart des noms nobles. (*De* se répète devant chaque complément partiel.) V. DU.

de, dé ou **dés,** préf. qui marque privation de l'état ou de l'action que comporte le mot auquel il est joint, l'origine ou le commencement de l'action.


Dé à jouer.

dé n. m. (du lat. *datum*, ce qui est donné). Petit cube, à faces marquées de points, de un à six, pour jouer. *Dé pipé* ou *chargé*, dé qui porte un supplément de poids près d'une de ses faces, de façon à tomber plus souvent sur cette face. *Coup de dé* ou *dés*, nombre de points amené en jetant des dés. *Fig.* Coup de hasard. *Avoir, tenir le dé*, avoir à jouer le coup qui va suivre. *Fig.* Diriger la discussion, y avoir la principale part. *Archit.* Pierre de forme cubique faisant partie d'un piédestal, ou servant à tout autre usage : *vase antique posé sur un dé.*


Dés à coudre.

dé n. m. (lat. *digitale*). Etui de métal, pour protéger le doigt qui pousse l'aiguille : *la surface des dés est couverte d'une multitude de petites fossettes.*

dead-heat [*dèd-hît*] n. m. (angl. *dead*, morte, et *heat*, épreuve). *Turf.* Epreuve dans laquelle des chevaux arrivent tête à tête au poteau : *dead-heat pour la troisième place.*

Déak (François), homme politique hongrois, né à Sotjor, m. à Budapest (1803-1876); le principal artisan de la constitution dualiste austro-hongroise de 1866.


Déak.

déakiste [*kis-te*] n. et adj. Partisan de Déak et du système dualiste.

Deal [angl. *dîl*], v. maritime du comté de Kent (Angleterre); 9.000 h. Plage.

déalbation [*si-on*] n. f. (du lat. *dealbare*, supin *dealbatum*, blanchir). Passage à la couleur blanche.

déambulation [*an, si-on*] n. f. Action de déambuler ; marche. (Peu us.)

déambulatoire [*an*] adj. Qui a rapport à la promenade. N. m. Nef qui tourne autour du chœur d'une église.

déambuler [*an-bu-lé*] v. n. (lat. *deambulare*). Se promener, marcher. (P. us.)

De Amicis (Edmond), publiciste italien, né à Oneglia, m. à Bordighera (1846-1908). Il s'est fait connaître par de pittoresques récits de voyages, des romans et des essais brillants et variés (*Cuore*).

de auditu mots lat. signif. *par ouï-dire : ne savoir une chose que de auditu.*

déauration [*ô-ra-si-on*] n. f. Action, art de dorer : *la déauration des métaux.* (On dit plutôt DORURE.)

Deauville, comm. du Calvados, près de Trouville, arr. et à 12 kil. de Pont-l'Evêque, sur l'estuaire de la Touques ; 3.360 h. Bains de mer très fréquentés (plage de sable) ; hippodrome renommé.

débâchage n. m. Action de débâcher.

débâcher [*ché*] v. a. (de *dé*, et *bâche*). Débarrasser un véhicule, une construction, etc., de la bâche qui les couvrait : *débâcher une voiture.*

débâclage ou **débâclement** [*man*] n. m. Action de débâcler : *débâclage d'un port.*

débâcle n. f. (de *débâcler*). Rupture des glaces : *la débâcle polaire donne naissance à de formidables icebergs. Fig.* Renversement de fortune, déroute, abandon, confusion : *la retraite de Russie amena la débâcle du premier Empire.*

Débâcle (*la*), par E. Zola (1892). Dix-neuvième et avant-dernier volume de la série des Rougon-Macquart. L'idée générale du livre est dans l'opposition de deux personnages, Maurice et Jean, figures symboliques qui représentent : l'un, la France du second Empire, lasse et corrompue ; l'autre, une France saine et vivace, travaillant à son relèvement par une belle énergie. Le livre contient de dramatiques récits d'épisodes de la guerre de 1870 : défense de Bazeilles, journée de Sedan, etc.

débâcler [*klé*] v. a. (de *de*, et *bâcler*). Débarrasser des bateaux vides : *débâcler un port.* Faire sortir du port : *débâcler des navires.* Ouvrir : *débâcler une porte.* V. n. Se dit d'une rivière au moment du dégel : *la rivière débâcle.*

débâcleur n. m. Préposé au débâclage d'un port.

débadiner [*né*] v. n. *Jeu.* A l'impériale, démarquer les points acquis à la suite de certains avantages des adversaires.

débagouler [*lé*] v. n. (de *bagou*). *Pop.* et *bas.* Vomir. V. a. *Fig.* et *pop.* : *débagouler des injures.*

débagouleur, euse [*eu-ze*] n. *Pop.* et *bas.* Personne qui débagoule.

débâillonner [*bâ, ll* mll., *o-né*] v. a. Débarrasser d'un bâillon.

déballage [*ba-la-je*] n. m. Action de déballer. Commerce de marchandises vendues à bas prix dans une installation de passage. Cette installation. ANT. **Emballage.**

déballer [*ba-lé*] v. a. (préf. *dé*, et *balle*). Défaire, vider une balle, une caisse. Tirer de son emballage. ANT. **Emballer.**

déballeur [*ba-leur*] n. m. Marchand ambulant, qui va de marché en marché exposer sa marchandise.

débandade n. f. (de *débander*). Action de se disperser : *la retraite devint une débandade. A la débandade* loc. adv., confusément et sans ordre.

débandement [*man*] n. m. Action de se débander. (Peu us.)

débander [*dé*] v. a. (préf. *dé*, et *bande*). Oter une bande, un bandage : *débander une plaie.* Détendre : *débander un arc.* **Se débander** v. pr. Se disperser : *les troupes se débandèrent.*

débanquage [*ka-je*] n. m. Action de débanquer.

débanquer [*ké*] v. a. (préf. *dé*, et *banc*). Dépouiller de ses bancs une embarcation. V. n. Quitter un banc sur lequel on naviguait.

débanquer [*ké*] v. a. (préf. *dé*, et *banque*). Gagner au jeu tout l'argent que le banquier a devant lui.

débaptiser [*ba-ti-zé*] v. a. Changer le nom d'une personne ou d'une chose : *la Convention débaptisa un grand nombre de rues de Paris.*

débaraquement [*ke-man*] n. m. (de *baraque*). Action d'enlever les palissades qui protégeaient d'une manière provisoire le pied d'un édifice quelconque.

débarbariser [*zé*] v. a. Faire sortir de l'état de barbarie : *débarbariser un peuple.*

débarbouillage [*bou, ll* mll.] n. m. Action de débarbouiller.

débarbouiller [*bou, ll* mll., *é*] v. a. Nettoyer, laver : *débarbouiller le visage, un tableau.* **Se débarbouiller** v. pr. Se laver le visage. *Fig.* et *fam.* Se tirer d'embarras.

débarbouilloir n. m. ou **débarbouilloire** [*bou, ll* mll.] n. f. *Fam.* Serviette pour se débarbouiller.


Débardeur.

débarcadère n. m. (rad. *débarquer*). Jetée, sur la mer ou sur un fleuve, pour le débarquement des marchandises, des voyageurs. Quai d'arrivée des chemins de fer. (Son corrélatif est EMBARCADÈRE.)

débardage n. m. Action de débarder.

débarder [*dé*] v. a. (de *dé*, et *bard*). Décharger à quai. Transporter le bois coupé hors de la forêt, la pierre hors de la carrière.

débardeur adj. et n. m. Qui débarde. Personnage de carnaval, déguisé en ouvrier débardeur : large pantalon de velours, bourgeron rentré dedans, avec ceinture rouge flottante, petit bonnet de police et perruque. (En ce sens, le fém. *débardeuse* est usité.)

débaroniser ou **débaronniser** [*ro-ni-zé*] v. a. Priver du titre de baron ou de baronne.

débarquage [*ka-je*] n. m. Action de tirer d'une barque.

débarqué, e [*ké*] n. Sorti du navire ; descendu de voiture. *Un nouveau débarqué*, personne arrivée nouvellement de son pays.

débarquement [*ke-man*] n. m. Action de débarquer. *Compagnie de débarquement*, partie de l'équipage d'un navire de guerre destinée à opérer à terre. ANT. **Embarquement.**

débarquer [*ké*] v. a. (de *dé*, et *barque*). Enlever d'un navire, d'un bateau, d'un wagon : *débarquer des marchandises. Fig.* : *débarquer un collègue gênant.* V. n. Sortir d'un navire, d'un wagon ; descendre à terre : *il débarqua à Brest.* N. m. Le moment même du débarquement : *se trouver au débarquer.* ANT. **Embarquer.**

débarrage [*ba-ra-je*] n. m. Action de débarrer une étoffe.

débarras [*ba-ra*] n. m. Délivrance de ce qui embarrassait. Lieu où l'on met les objets encombrants : *cabinet qui sert de débarras.* ANT. **Embarras.**

débarrasser [*ba-ra-sé*] v. a. (du préf. *dé*, et du radic. de *embarrasser*). Enlever ce qui embarrasse : *débarrasser une porte.* Tirer d'embarras. ANT. **Embarrasser.**

débarrer [*ba-ré*] v. a. (de *dé*, et *barre*). Oter la barre de : *débarrer la porte. Débarrer une étoffe*, en enlever les barres produites par l'inégalité de teinture.

débarreur, euse [*ba-reur, eu-ze*] n. Personne qui débarre les étoffes.

débarricader [*ba-ri-ka-dé*] v. a. Débarrasser de ses barricades.

débassaire [*ba-sè-re*] n. f. Nom vulgaire d'une variété de mésange.

débastillement [*bas-ti, ll* mll., *e-man*] n. m. Action de débastiller.

débastiller [*bas-ti, ll* mll., *é*] v. a. Faire sortir de la Bastille.

débat [*ba*] n. m. (de *débattre*). Différend, contestation : *trancher un débat.* Pl. Discussions politiques : *les débats de la Chambre.* Partie de l'instruction judiciaire qui est publique : *suivre les debats d'un procès.*

Débats (*Journal des*), feuille quotidienne, fondée en 1789 par Baudoin, imprimeur de l'Assemblée nationale, pour rendre compte de ses discussions. Le « Journal des Débats » fut, dix ans après, acheté par les frères Bertin. Ce journal défend la politique républicaine libérale. Il a publié des articles littéraires signés des meilleurs écrivains.

Debat-Ponsan (Edouard-Bernard), peintre français d'histoire et de portraits, né à Toulouse, m. à Paris (1847-1913). Citons : *le Premier deuil, le Matin de la Saint-Barthélemy, le Jour de Saint-Roch*, etc.

débatelage n. m. Déchargement d'un bateau.

débateler [*lé*] v. a. (Prend deux *l* devant un *e* muet : *je débatelle.*) Retirer d'un bateau.

debater [*di-bé-teur*] n. m. (m. angl.). Orateur versé dans la discussion politique.

débâter [*té*] v. a. Oter le bât : *débâter un âne.*

débâtir v. a. Démolir. Démonter, découdre : *débâtir une robe.*

débattable [*ba-ta-ble*] adj. Qui peut être débattu : *des assertions contestées et débattables.*

débattement [*ba-te-man*] n. m. Action de se débattre.

débattre v. a. (préf. *dé*, et *battre*. — Se conj. comme *battre.*) Discuter : *débattre une question.* **Se débattre** v. pr. Etre débattu. Faire des efforts pour résister ou se dégager.

débauchage [*bô*] n. m. Action de faire abandonner son travail, son poste, à un ouvrier, à un soldat, etc. (Le débauchage fait encourir au coupable, s'il est civil, un emprisonnement de deux mois à cinq ans, et s'il est militaire, la peine dont est puni le déserteur.)

débauche [*bô-che*] n. f. (de *débaucher*). Excès dans le boire et le manger. Dérèglement dans les mœurs ; incontinence outrée. Excès, abus : *faire une débauche d'esprit.* ANT. **Sagesse, vertu.**

débauché [*bô*], **e** n. et adj. Personne livrée à la débauche : *Alcibiade était le plus élégant débauché d'Athènes.* ANT. **Rangé, sage, vertueux.**

Débauché (*la Carrière du*), suite de huit tableaux de W. Hogarth, popularisés par les estampes qu'en a données Hogarth lui-même.

débauchée [*bô-ché*] n. f. *Mar.* Retraite des ouvriers des chantiers et arsenaux à la fin de leur journée.

débauchement [*bô-che-man*] n. m. Syn. de DÉBAUCHAGE.

débaucher [*bô-ché*] v. a. (préf. *dé*, et vx fr. *bauche*, lieu de travail). Jeter dans la débauche : *débaucher une femme.* Corrompre. Engager une personne à quitter son travail, son poste : *grévistes qui débauchent les ouvriers d'un chantier.*

débaucheur, euse [*bô, eu-ze*] n. Qui en débauche un autre. (Peu us.)

débaver [*vé*] v. a. Débarrasser les cocons de la soie folle.

débavure n. f. (de *débaver*). Bave ou soie folle retirée des cocons.

Debay (Jean-Baptiste-Joseph), sculpteur, né à Malines, m. à Paris (1779-1863) ; ses œuvres ont de la noblesse et de l'originalité. — Il eut pour fils deux artistes : JEAN-BAPTISTE-JOSEPH, sculpteur, né à Nantes, m. à Paris (1802-1862), et AUGUSTE-HYACINTHE, sculpteur et peintre, né à Nantes, m. à Paris (1804-1865).

debellare superbos, mots lat. signif. *dompter les superbes.* Fin d'un vers de Virgile (*Enéide*, liv. VI, v. 853). Les Romains voulaient paraître cléments et modérés après la victoire. V. PARCERE SUBJECTIS.

débeller [*bèl-lé*] v. a. (lat. *debellare*). Combattre victorieusement : *débeller ses ennemis.* (Vx.)

debemur morti nos nostraque mots lat. signif. *Nous sommes destinés à la mort, nous et tout ce qui nous appartient.* Commencement d'un vers d'Horace (*Art poétique*, 63). Le poète, comparant les langues, dont les termes se renouvellent, aux arbres dont les feuilles tombent périodiquement, est amené à songer aux hommes, à la brièveté de leur vie et de ce qui les touche.


Debeney

Debeney (Marie-Eugène), général français, né à Bourg en 1864, commandant, en 1918, la 1re armée. Sur la Somme, il a fermé la trouée de Montdidier, et a, dans la suite, repris Saint-Quentin.

débenzolage [*bin*] n. m. Action de débenzoler : *le débenzolage du gaz de houille a été effectué pendant la Grande Guerre de façon à obtenir les matières premières de la fabrication des explosifs.*

débenzoler [*bin*] v. a. Enlever le benzène du gaz de houille : *gaz débenzolé.*

débet [*bè*] n. m. (du lat. *debet*, signif. *il doit*). Ce qui reste dû sur un compte arrêté. Pl. des *débets.*

— ENCYCL. *Acte enregistré en débet.* On nomme ainsi un acte qui est soumis à la formalité de l'enregistrement, sans que le payement des droits soit présentement perçu. Il reste dû, et il n'est exigible que si certaines conditions viennent à se réaliser. Tels sont les actes de procédure criminelle.

— *Comptab. publ.* Aucune remise totale ou partielle de débet ne peut être accordée à titre gracieux que par décret, sur le rapport du ministre liquidateur et sur l'avis du ministre des finances.

débeurrer [*beu-ré*] v. a. Débarrasser du beurre : *cacao débeurré.*

Debidour (Antonin), professeur et historien français, né à Nontron, m. à Paris (1847-1917) ; auteur d'une *Histoire diplomatique de l'Europe de 1815 à 1878* et de travaux sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat en France au XIXe siècle.

Debierne (André-Louis), chimiste français, né à Paris en 1874 ; connu pour ses travaux sur le radium et sa découverte de l'actinium.

débiffer [*bi-fé*] v. a. Altérer, décomposer : *figure débiffée.*

débile adj. (lat. *debilis*). Qui manque de forces ; faible : *le grand air est salutaire aux enfants débiles.* ANT. **Fort, robuste, vigoureux.**

débilement [*man*] adv. D'une manière débile.

débilitant [*tant*], **e** adj. Qui débilite : *le climat tropical est débilitant.* N. m. Remède débilitant. ANT. **Fortifiant, réconfortant, tonique.**

débilitation [*si-on*] n. f. (de *débile*). Affaiblissement accidentel. (Peu us.)

débilité n. f. (de *débile*). Grande faiblesse. Epuisement. ANT. **Verdeur, vigueur.**

— ENCYCL. Le mot *débilité* est à peu près l'équivalent de l'expression *misère physiologique.* On l'observe dans la vieillesse, à la suite de maladies, de fatigues, ou comme conséquence d'une mauvaise hygiène alimentaire. Le traitement consiste en toniques et en antispasmodiques. La *débilité congénitale* exige la couveuse artificielle.

débiliter [*té*] v. a. (de *débilité*). Affaiblir : *l'alcool débilite les buveurs.* **Se débiliter** v. pr. S'affaiblir. ANT. **Conforter, réconforter, restaurer.**

débillage [*bi, ll* mll.] n. m. Action de débiller.

débillardement [*bi, ll* mll., *e-man*] n. m. Action de débillarder.

débillarder [*bi, ll* mll., *dé*] v. a. Tailler une pièce de bois en enlevant les arêtes.

débiller [*bi, ll* mll., *é*] v. a. (préf. *dé*, et *bille*). Dételer un cheval qui tire un bateau de halage.

Debilly (Jean-Louis), général français, né à Dunx, blessé mortellement à Auerstædt (1763-1806) ; se distingua à Hohenlinden et à Austerlitz.

débinage n. m. *Pop.* Action de débiner.

débine n. f. *Pop.* Etat misérable et piteux.

débiner [*né*] v. a. *Pop.* Dénigrer. **Se débiner** v. pr. S'en aller, s'enfuir.

débineur, euse [*eu-ze*] n. *Pop.* Celui, celle qui débine.

débirentier [*ran-ti-é*] n. m. (de *débit*, et *rentier*). Celui qui doit une rente. (Vx.) ANT. **Crédirentier.**

débit [*bi*] n. m. (de *débiter*). Vente ; vente prompte : *marchandise d'un débit facile.* Magasin de vente au détail : *débit de tabac.* Manière de débiter le bois suivant l'usage qu'on veut en faire. (En ce sens, on dit aussi DÉBITAGE.) Quantité de liquide, de gaz, d'électricité fournie par une source quelconque dans l'unité de temps. *Fig.* Manière de lire, de réciter : *avoir le débit facile. Comm.* Somme, chose due. Page du grand livre où sont portés les articles fournis, les sommes payées à quelqu'un.

— ENCYCL. *Débit de boissons.* V. BOISSON.

— *Débit de tabac.* V. TABAC.

débitable adj. Qui peut être débité.

débitage n. m. Action de débiter les bois suivant l'usage particulier auquel ils sont destinés. Action de débiter la pierre.

— ENCYCL. Le débitage des bois s'opère de trois différentes manières, suivant qu'il s'agit de bois de chauffage ou de bois d'œuvre. V. BOIS.

débitant [*tan*], **e** n. Qui vend au détail. *Spéc.* Marchand de boissons au détail.

débite n. f. Vente de papiers timbrés, de timbres-poste, etc.

débiter [*té*] v. a. (du lat. *debitum*, chose due). Vendre ; vendre au détail : *débiter du vin.* Vendre promptement et facilement. Détailler, exploiter le bois, le réduire en planches, en madriers, etc. Fournir une quantité de liquide, de gaz, d'électricité, etc., en un temps donné. *Fig.* Réciter, déclamer : *débiter un rôle.* Dire : *débiter des mensonges.*

débiter [*té*] v. a. Porter un article au débit d'un compte : *on débite le négociant de tout ce qu'il reçoit, on le crédite de tout ce qu'il donne.*

débiteur, euse [*eu-ze*] n. Qui dit, qui raconte (en mauv. part) : *débiteur de nouvelles.*

débiteur, trice n. Personne qui doit. Adjectiv. *Compte débiteur*, qui se trouve au débit. *Abusiv.* pour *débitant* (*e*), personne qui, dans un magasin, conduit les clients à la caisse, pour qu'ils y soldent ce qu'ils doivent. ANT. **Créancier, créditeur.**

— ENCYCL. *Dr.* Le débiteur qui a, pour se libérer, un certain laps de temps ou terme, ne peut être contraint de payer avant l'échéance (d'où le brocard, d'ailleurs inexact : *Qui a terme ne doit rien*), à moins qu'il n'ait diminué les garanties données au créancier ou qu'il ne soit déclaré en faillite.

S'il ne peut payer à l'échéance, il demande des délais, soit au créancier (atermoiement), soit au tribunal (terme ou délai de grâce). Il peut échapper aux poursuites de ses créanciers par la faillite ou la liquidation judiciaire en matière commerciale, par la cession de biens à son débiteur en matière civile.

débitif, ive adj. Qui doit être débité. Qui figure au débit.

débitter [*bi-té*] v. a. (préf. *dé*, et *bitte*). *Mar.* Dérouler de dessus la bitte : *débitter le câble.*

débituminisation [*za-si-on*] n. f. Action de débituminiser : *la débituminisation du coke.*

débituminiser [*zé*] v. a. Dépouiller de bitume : *on débituminise le charbon de terre pour le convertir en coke.*

déblai [*blè*] n. m. (de *déblayer*). Enlèvement de terres pour niveler ou baisser le sol. Pl. Les terres elles-mêmes. ANT. **Remblai.**

déblanchi n. m. Action de déblanchir une cuve à indigo.

déblanchir v. a. Faire disparaître le blanc. Enlever la croûte d'oxyde sur un métal en fusion. Détacher la pièce de monnaie de la matrice. Epuiser toute la couleur bleue contenue dans une cuve d'indigo.

déblatération [*si-on*] n. f. Action de déblatérer ; paroles violentes et injurieuses.

déblatérer [*ré*] v. a. (du lat. *deblaterare*, bavarder. — Se conj. comme *accélérer.*) Débiter, déclamer violemment : *déblatérer des sottises.* Absolum. : *déblatérer contre quelqu'un*, en dire du mal.

déblaver [*vé*] v. a. (du préf. *dé*, et du lat. *bladum*, blé). Couper et enlever les blés de. ANT. **Emblaver.**

déblayage [*blè-i-a-je*] n. m. Opération qui consiste à déblayer, à écarter les obstacles ou les objets gênants.

déblayement [*blè-i-e-man*] ou **déblaiement** [*blè-man*] n. m. Action de déblayer.

déblayer [*blè-i-é*] v. a. (préf. *dé*, et *blé ;* anciennem., *débarrasser une terre du blé.* — Se conj. comme *balayer.*) Débarrasser de ce qui encombre : *déblayer une cour. Fig. Déblayer le terrain*, aplanir d'avance les difficultés. *Théâtr.* Débiter très vite les parties peu importantes d'un rôle, pour en faire mieux valoir les parties essentielles. ANT. **Remblayer.**

déblure n. f. Blé coupé, mais non enlevé.

déblocage n. m. Action de débloquer.

débloquement [*ke-man*] n. m. Action de débloquer une place, un port. Syn. DÉBLOCUS.

débloquer [*ké*] v. a. (de *dé*, et *bloquer*). Obliger l'ennemi à lever un blocus : *l'armée gauloise ne put débloquer Alésia. Impr.* Remplacer les lettres bloquées par celles qui conviennent. ANT. **Bloquer.**

déboire n. m. (de *dé*, et *boire*). Mauvais goût qui reste d'une liqueur après qu'on l'a bue. *Fig.* Chagrin, désagrément, mortification.

déboisement [*ze-man*] n. m. Action de déboiser. Le résultat : *le déboisement des montagnes a favorisé la formation des torrents.*

— ENCYCL. Le déboisement présente des inconvénients graves, au point de vue de la météorologie et des crues de rivières, qui prennent, dans les régions déboisées, un caractère torrentiel. L'ancien régime avait soumis les propriétaires au système des aménagements et des réserves suivi pour les forêts domaniales, mais ce système a été abandonné à la Révolution, au grand dommage de régions comme les Pyrénées ou les Alpes, dans lesquelles le développement des torrents s'est accentué. On a essayé, depuis, de remédier à cette situation fâcheuse en réglementant le déboisement et en favorisant (loi du 4 avril 1882) le reboisement des zones montagneuses menacées. V. REBOISEMENT.

déboiser [*zé*] v. a. Arracher les bois d'un terrain : *les Pyrénées ont été inconsidérément déboisées.*

déboiseuse [*zeu-ze*] n. f. Charrue permettant de cultiver le sol d'un bois défriché.

déboîtage n. m. Action de déboîter. Action de retirer un livre de la reliure.

déboîtement [*man*] n. m. Déplacement d'un os hors de son articulation. Luxation.

déboîter [*té*] v. a. Oter de sa place un objet encastré dans un autre. Disloquer : *déboîter l'épaule.* ANT. **Emboîter, assembler, emmancher.**

débomber [*bon-bé*] v. a. Aplanir sur une forme : *débomber un chapeau.*

débomboir [*bon*] n. m. Forme pour débomber les chapeaux.

débonder [*dé*] v. a. Oter la bonde. *Fig.* Soulager, épancher : *débonder son cœur.* V. n. Sortir subitement à flots : *lac qui a débondé.*

débondonnement [*do-ne-man*] n. m. Action de débondonner.

débondonner [*do-né*] v. a. Oter le bondon.

débondonnoir [*do-noir*] ou **débondoir** n. m. Instrument pour enlever la bonde d'un tonneau.

débonnaire [*bo-nè-re*] adj. (de *bon*, et de l'anc. fr. *aire*, disposition). Doux jusqu'à la faiblesse : *père débonnaire.* ANT. **Cruel, dur, méchant.**

débonnairement [*bo-nè-re-man*] adv. Avec une bonté qui tient de la faiblesse.

débonnaireté [*bo-nè*] n. f. Bonté poussée jusqu'à la faiblesse. ANT. **Méchanceté, cruauté.**

débonneter [*bo-ne-té*] v. a. Débarrasser de son bonnet. *Milit. Débonneter une fusée*, enlever ou crever le papier qui couvrait l'amorce des anciennes fusées de bombes. *Fruit débonneté*, qui a perdu le calice séché resté jusque-là adhérent.

déboqueter [*ke-té*] v. a. Dégarnir un pilotis des planches dont il était environné.

Déborah, prophétesse et juge d'Israël (XIIIe s. av. J.-C.). Elle assista à la victoire des Israélites, à la tête desquels était Barac, sur les Chananéens, commandés par Sisara, et la célébra dans un cantique fameux. (*Juges*, IV-V.)

débord [*bor*] n. m. (de *déborder*). Ecoulement considérable : *débord d'humeurs.* Doublure formant passepoil. Partie d'une monnaie qui se trouve en dehors du cordon de la légende. Partie d'une route bordée par un pavage.

débordant [*dan*], **e** adj. Qui déborde. *Fig.* Qui ne peut se contenir : *enthousiasme débordant.*

débordé, e part. pas. Déchaîné, dissolu. Qui ne peut suffire à une tâche : *être débordé de travail.*

débordement [*man*] n. m. Action d'une rivière qui sort de son lit : *les débordements de la Loire ont été enrayés par des digues. Fig.* Excès, débauche : *Messaline se rendit célèbre par ses débordements.* Profusion : *débordement d'injures.*

déborder [*dé*] v. n. (de *dé*, et de *bord*). Dépasser les bords : *la rivière a débordé* ou *est débordée*, selon qu'on veut marquer l'action ou l'état. S'écouler en grande quantité : *bile qui déborde.* V. a. Oter la bordure : *déborder un chapeau.* Dépasser le bord : *pierre qui déborde le mur. Déborder une embarcation*, empêcher qu'elle ne frotte contre un navire. *Fig.* Envahir complètement : *la politique nous déborde.* Dépasser, surpasser : *homme d'Etat débordé par les événements.*

débordeur, euse [*eu-ze*] n. et adj. Celui, celle qui coupe la laine des peaux d'agneaux.

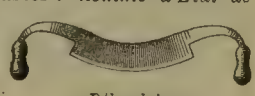

Débordoir.

débordoir n. m. Plane recourbée de tonnelier ou de plombier, munie d'un manche à chaque extrémité.

débosquage [*bos-ka-je*] n. m. (du préf. *dé*, et du lat. *boscus*, bois). Transport hors d'une forêt du bois coupé.

débosseler [*bo-se-lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *je débosselle.*) Supprimer les bosses. ANT. **Bosseler.**

débosser [*bo-sé*] v. a. *Mar.* Enlever les bosses.

débotté ou **débotter** [*bo-té*] n. m. L'instant où l'on ôte les bottes, le moment de l'arrivée : *se trouver au débotté* (ou *débotter*).

débotter [*bo-té*] v. a. Tirer les bottes.

débouché n. m. Extrémité d'un défilé, d'une route, etc. : *Lyon est au débouché des principales routes des Alpes.* Moyen d'arriver. *Fig.* Placement de marchandises : *les colonies assurent des débouchés naturels à l'industrie de la métropole.*

— ENCYCL. *Econ. polit.* Les besoins créent les débouchés, et ceux-ci absorbent une quantité d'autant plus considérable de produits que les perfectionnements apportés à la production ont pour conséquence un abaissement des prix. Mais, bien entendu, la surproduction entraîne l'engorgement des débouchés et, par suite, des crises commerciales.

débouchement [*man*] ou **débouchage** n. m. Action de déboucher. Syn. de DÉBOUCHÉ.

déboucher [*ché*] v. a. Oter ce qui bouche : *déboucher une bouteille. Artill. Déboucher une fusée*, pratiquer une ouverture par laquelle doit se faire, au départ du projectile, l'allumage de la composition fusante. (V. FUSÉE.) V. n. Sortir d'un endroit resserré. Se jeter dans, en parlant d'un fleuve, d'une rivière, etc. : *la Saône débouche dans le Rhône à Lyon.* ANT. **Boucher.**

déboucheur n. m. Celui qui débouche.

débouchoir n. m. Instrument qui sert à déboucher. Bâton qui sert à débarrasser le soc de la charrue de la terre qui l'encrasse. Outil de lapidaire. Appareil pour déboucher les fusées d'obus. (Le débouchoir est variable avec le calibre des projectiles : tantôt c'est une sorte de vrille, tantôt une pince perforante ; les canons de 75 sont pourvus d'un débouchoir automatique.)

débouchure n. f. Ce qu'on retire en débouchant.

déboucler [*klé*] v. a. Dégager l'ardillon d'une boucle. Défaire une boucle. ANT. **Boucler.**

débouilli [*bou, ll* mll.] ou **débouillissage** [*bou, ll* mll., *i-sa-je*] ou **débouillage** [*bou, ll* mll.] n. m. Immersion dans l'eau bouillante d'une étoffe pour en éprouver la teinture.

débouillir [*bou, ll* mll.] v. a. Soumettre une étoffe à l'opération du débouilli.

déboulé ou **débouler** [*lé*] n. m. Action de débouler : *tirer un lièvre au déboulé* (ou *débouler*).

débouler [*lé*] v. n. (préf. *dé*, et *bouler*). Rouler du haut en bas comme une boule. Partir à l'improviste devant le chasseur, en parlant du lièvre et du lapin : *un lapin déboulant du clapier.*

déboulonnement [*lo-ne-man*] ou **déboulonnage** [*lo-na-je*] n. m. Action de déboulonner.

déboulonner [*lo-né*] v. a. Démonter ce qui était boulonné. *Fig.* : *déboulonner une réputation.*

déboulonneur, euse [*lo-neur, eu-ze*] n. Personne qui déboulonne.

débouquement [*ke-man*] n. m. Action de débouquer. Canal, détroit, passage entre deux îles.

débouquer [*ké*] v. n. (préf. *dé*, et *bouque*). Sortir d'un détroit, d'un canal.

débourbage n. m. Action de débourber.

débourber [*bé*] v. a. Oter la bourbe, tirer de la bourbe. Enlever à un poisson le goût de la bourbe. *Débourber du minerai*, le séparer de la boue. *Fig.* Tirer d'embarras. (Peu us.) ANT. **Embourber.**

débourbeur n. m. Ouvrier qui débourbe des minerais. Appareil pour séparer les lies du moût.

débourgeoiser [*joi-zé*] v. a. Changer les façons bourgeoises de : *débourgeoiser un artiste.*

débourrage [*bou-ra-je*] n. m. Nettoyage des dents des cardes. Bourre et déchets provenant du travail de la laine. Opération qui a pour but de faire tomber les poils d'une peau que l'on veut tanner.

débourrement [*bou-re-man*] n. m. Epanouissement des bourres des arbres.

débourrer [*bou-ré*] v. a. Oter la bourre. Vider une pipe de son tabac. ANT. **Bourrer.**

débourreur, euse [*bou-reur, eu-ze*] n. Personne, machine qui débourre une carde.

débourroir [*bou-roir*] n. m. Crochet de bourrelier, pour enlever la vieille bourre des colliers.

débourrure [*bou-ru-re*] n. f. Déchet de laine qui provient du débourrage des cardes.

débours [*bour*] n. m. (de *débourser*). Argent avancé (s'emploie surtout au plur.) : *rentrer dans ses débours.*

déboursé n. m. Syn. de DÉBOURS.

déboursement [*man*] n. m. Action de débourser. ANT. **Remboursement.**

débourser [*sé*] v. a. Tirer de sa bourse, de sa caisse, pour faire un payement. ANT. **Embourser.**

debout [*bou*] adv. (de *de*, et *bout*). Sur pied, sur les pieds. Hors du lit, levé : *Vespasien voulut mourir debout.* Vivant, encore existant. *Mar. Avoir le vent debout*, tout à fait contraire à la direction qu'on veut suivre. Interj. *Debout !* il est temps de se lever. *Fig. Mettre debout*, établir, mener à bien. ALLUS. HIST. : **Debout les morts !** Cri lancé au Bois Brûlé par l'adjudant Péricard, le 8 avril 1915, en voyant les Allemands venir à l'attaque de la tranchée dont presque tous les défenseurs avaient succombé. ANT. **Couché, assis.**

déboute n. m. *Procéd.* Rejet d'une demande faite en justice : *un débouté d'opposition.*

déboutement [*man*] n. m. Action de débouter.

débouter [*té*] v. a. (de *dé*, et *bouter*). *Procéd.* Déclarer par arrêt une personne déchue de sa demande en justice : *débouter un plaideur de son appel.*

déboutonner [*to-né*] v. a. Faire sortir des boutons de leurs boutonnières. *Fam. Rire, manger à ventre déboutonné*, avec excès, à satiété. **Se déboutonner** v. pr. Défaire ses boutons. *Fig.* et *fam.* Dire tout ce qu'on pense. ANT. **Boutonner.**



Debove.

Debove (Maurice-Georges), médecin français, né et m. à Paris (1845-1920) ; doyen de la Faculté de médecine. On lui doit des travaux sur les maladies nerveuses, la phtisie, l'alcoolisme, etc.

débraillé, e [*bra, ll* mll., *é*] adj. Se dit d'une personne dont les vêtements sont en désordre : *un bohème débraillé.* N. m. Mise trop négligée.

débrailler [*bra, ll* mll., *é*] v. a. (préf. *dé*, et anc. franç. *brail*, ceinturon). Ouvrir, écarter, déranger les vêtements. **Se débrailler** v. pr. Se découvrir, déboutonner, détacher ses vêtements.

débraisage [*brè-za-je*] ou **débraisement** [*brè-ze-man*] n. m. Action de débraiser.

débraiser [*brè-zé*] v. a. Oter la braise d'un four.

débrancher [*ché*] v. a. Faire descendre un oiseau de la branche sur laquelle il est perché.

Debraux [*bró*] (Paul-Emile), poète et chansonnier populaire français, né à Ancerville (Meuse), m. à Paris (1796-1831) ; auteur de : *la Colonne, Soldat, t'en souviens-tu ?, Fanfan la Tulipe.*

Debray (Henri), chimiste français, né à Amiens, m. à Paris (1827-1888) ; collaborateur et continuateur de Saint-Claire Deville dans ses travaux sur l'aluminium, la dissociation, etc. Membre de l'Académie des sciences (1877).

débrayage [*brè-ia-je*] n. m. Action de débrayer. (On dit aussi DÉSEMBRAYAGE.)

débrayage [*brè-ia-je*] n. m. Action de faire disparaître un enduit de brai recouvrant un objet.

débrayer [*brè-i-é*] v. a. (de *dé*, et *embrayer*. — Se conj. comme *balayer*.) Retirer la communication qui unissait l'arbre moteur à un arbre secondaire, à une poulie, à un outil, à un train d'outils. (On dit aussi DÉSEMBRAYER.)

débrayer [*brè-ié*] v. a. (Se conj. comme *balayer*.) Enlever un enduit de brai recouvrant un objet.

débrayeur [*brè-ieur*] n. m. Mécanisme qui opère le débrayage.

Debreczin, v. de Hongrie, surnommée *la Rome calviniste hongroise ;* 72.000 h. Evêché réformé. Agriculture, élevage.

débredouiller [*ll* mll., *é*] v. a. Au trictrac, empêcher que l'adversaire ne puisse gagner partie double ou quadruple.

Debret (Jean-Baptiste), peintre d'histoire, né et m. à Paris (1768-1848). — Son frère FRANÇOIS, né à Paris, m. à Saint-Cloud (1777-1850), fut architecte ; c'est lui qui jeta la fondation du palais de l'Ecole des beaux-arts, qui fut élevé par Duban.

débricoler [*lé*] v. a. Débarrasser de la bricole.

débridée [*dé*] n. f. Courte halte, où l'on ne fait que débrider son cheval.

débridement [*man*] n. m. Action de débrider : *le débridement d'une plaie.*

débrider [*dé*] v. a. Oter la bride à une bête de somme : *débrider un cheval. Chir.* Inciser les brides ou les tissus qui étranglent un organe. *Débrider une plaie*, en inciser les bords pour permettre au pus de s'écouler. *Sans débrider*, sans interruption.

débrideur, euse [*eu-ze*] n. Celui, celle qui débride un cheval. *Fam.* Personne qui expédie lestement ce qu'elle fait.

débrillanter [*bri, ll* mll., *an-té*] v. a. Oter le brillant de : *débrillanter une dorure.*

débris [*bri*] n. m. (préf. *dé*, et *bris*. — S'emploie surtout au plur.) Restes d'une chose brisée, détruite en grande partie : *il ne reste que des débris de ce qui fut Ninive.* Restes d'un repas : *manger les débris d'un pâté.* ALLUS. LITT. :

Et ces deux grands débris se consolaient entre eux,

vers de Delille (*les Jardins*, chant IV). Le poète y fait allusion à Marius assis sur les ruines de Carthage ; mais les applications de cet alexandrin sont toujours plaisantes.

débrochage n. m. Action de débrocher.

débrocher [*ché*] v. a. Retirer de la broche. Défaire la brochure d'un livre.

Debrosse (Salomon). V. BROSSE (DE).

débrouillable [*brou, ll* mll.] adj. Qui peut être débrouillé : *intrigue malaisément débrouillable.*

débrouillage n.m. Action de débrouiller, de se débrouiller. (On dit plus rarement DÉBROUILLEMENT.)

débrouillard [*brou, ll* mll., *ar*], **e** adj. et n. *Fam.* Qui se tire facilement d'affaire, d'embarras : *le troupier français est débrouillard.*

débrouiller [*brou, ll* mll., *é*] v. a. Démêler : *débrouiller du fil.* Remettre en ordre : *débrouiller des papiers. Fig.* Eclaircir : *débrouiller une intrigue.* **Se débrouiller** v. pr. *Fam.* Se tirer d'affaire habilement. ANT. **Embrouiller.**

débrouilleur, euse [*brou, ll* mll., *eu-ze*] n. Personne, chose qui débrouille, qui aide à débrouiller : *débrouilleur de manuscrits ; les événements, grands débrouilleurs de la politique.*

débroussaillement [*brou-sa, ll* mll., *e-man*] n. m. Action de débroussailler.

débroussailler [*brou-sa, ll* mll., *é*] v. a. Arracher les broussailles de : *débroussailler un sentier.*

débroussailleur [*brou-sa, ll* mll., *eur*] n. et adj. m. Ouvrier qui débroussaille.

débrûler [*lé*] v. a. Faire l'opération inverse de la combustion ; désoxygéner. (Peu us.)

débrutir v. a. (de *dé*, et *brut*). Dégrossir : *débrutir un diamant.*

débrutissement [*ti-se-man*] n. m. Action de débrutir : *le débrutissement des glaces.*

Debry (Jean-Antoine), homme politique français, né à Vervins (1760-1834), conventionnel, plénipotentiaire à Rastadt, préfet de l'Empire. Il voulait, après le 10-Août, former un corps de 1.200 *tyrannicides*, pour attaquer jusque sur leur trône les rois coalisés contre la France.

débucher [*ché*] v. n. (préf. *dé*, et *bûche*). Sortir du bois, en parlant d'une bête fauve : *le cerf a débu-*

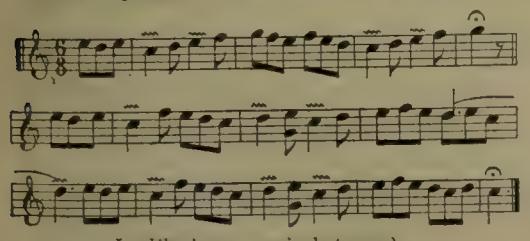

Le débucher (sonnerie de trompe).

ché. V. a. Faire débucher : *débucher un dix-cors.* N. m. Moment où la bête débuche. Sonnerie de trompe pour en avertir. (On écrit aussi DÉBUCHÉ.)

Debucourt (Philibert-Louis), peintre et graveur français, né à Paris, m. à Belleville (1755-1832) ; auteur de curieux tableaux de genre, de gravures à la manière noire et à l'aqua-tinta (*le Menuet de la mariée, la Noce du village*). C'est un amusant caricaturiste : *la Promenade au Palais-Royal.*

Deburau (Gaspard), mime célèbre, né à Neukolin (Bohême), m. à Paris (1796-1846), qui créa sur la scène populaire des Funambules le type de *Pierrot.* — Son fils CHARLES, né à Paris, m. à Bordeaux (1829-1873), fut aussi un mime de mérite.

débuscable [*bus-ka-ble*] adj. Qui peut être débusqué : *ennemi débuscable.*

débusquement [*bus-ke-man*] n. m. Action de débusquer.

débusquer [*bus-ké*] v. a. (autre forme de *débucher*). Chasser quelqu'un d'un poste avantageux : *débusquer l'ennemi d'un village.* Faire sortir du bois, du gîte, etc. : *débusquer un lièvre.* ANT. **Embusquer.**

débusquer [*bus-ké*] v. a. (préf. *dé*, et *busc*). Oter les buscs de : *débusquer une robe.*

Debussy (Achille-*Claude*), compositeur français, né à Saint-Germain-en-Laye, m. à Paris (1862-1918), auteur de *Mélodies*, de pièces pour piano (*Estampes, Préludes*), de pièces symphoniques (*Prélude à l'après-midi d'un faune, Nocturnes*), et d'un drame lyrique, *Pelléas et Mélisande*, etc. Sa musique, d'un art raffiné et impressionniste, est une réaction contre le wagnérisme et a renouvelé la technique de l'expression musicale.



Debussy.

début [*bu*] n. m. (de *débuter*). Premier coup, à certains jeux. *Fig.* Premiers pas dans une carrière : *faire ses débuts dans la diplomatie.* Commencement d'une affaire, d'un discours. ANT. **Clôture, fin.**

débutant [*tan*], **e** adj. et n. Qui débute dans une carrière : *il faut encourager les débutants. Fam.* Homme sans expérience, novice.

débuter [*té*] v. n. (préf. *dé*, et *but*). Jouer le premier, à certains jeux. Commencer :

Dans le crime, une fois, il suffit qu'on débute ;
Une chute toujours attire une autre chute. BOILEAU.

Faire les premiers pas dans une carrière, les premières démarches dans une entreprise. Jouer pour la première fois ou à titre d'essai sur un théâtre. V. a. *Jeu.* Oter du but. ANT. **Clôturer.**

déc. abrév. de *décime.*

décà (du gr. *deka*, dix) préf. qui indique la multiplication par dix, dans les noms de mesures. Abrév. da.

deça prép. De ce côté-ci. *Deçà et delà* loc. adv. De côté et d'autre. *Par deçà, en deçà, au deçà* loc. adv. et prép., en avant d'un objet, d'un point déterminé : *en deçà de la rivière, en deçà de la vérité.* ANT. **Delà.**

décabillotter [*bi, ll* mll., *o-té*] v. a. *Mar.* Enlever le cabillot qui réunit deux cordages : *décabillotter la branche de bouline.*

décabocher [*ché*] v. a. (de *dé*, et *caboche*). *Pop.* Désabuser ; détacher de son opinion, de sa pensée, de ses illusions : *décabocher quelqu'un de ses préjugés.*

décachetable adj. Qui peut être décacheté : *lettre, paquet décachetable.*

décachetage n. m. Action de décacheter, en parlant des lettres. (On dit aussi DÉCACHÈTEMENT.) ANT. **Cachetage.**

décacheter [*té*] v. a. (Prend deux *t* devant une syllable muette : *je décachette.*) Ouvrir ce qui est cacheté : *décacheter une lettre.* ANT. **Cacheter.**

décachorde [*kor-de*] ou **décacorde** n. m. (du gr. *deka*, dix, et *khordê*, corde). Instrument ancien de l'espèce des harpes simples et monté de dix cordes.

décadactyle adj. (du gr. *deka*, dix, et *daktulos*, doigt). *Zool.* Qui a dix doigts.

décadaire [*dè-re*] adj. Qui se rapporte aux décades du calendrier républicain. Qui vient tous les dix jours : *journal décadaire.*

décade n. f. (gr. *dekas, ados*). Dizaine. Espace de dix jours, dans le calendrier républicain. Partie d'un ouvrage composé de dix chapitres ou livres : *les Décades de Tite-Live.*

Décades (*les*), de Tite-Live, histoire de Rome depuis sa fondation jusqu'à la mort de Drusus, petit-fils d'Auguste ; 35 livres seulement sur 142 sont parvenus jusqu'à nous, avec des fragments.

décadenasser [*na-sé*] v. a. Enlever le cadenas de : *décadenasser une malle.*

décadence [*dan-se*] n. f. (du préf. *dé*, et du lat. *cadere*, tomber). Commencement de la ruine, de la dégradation : *aller, tomber en décadence.* Perte progressive de pouvoir, d'énergie, de prospérité : *la décadence de l'empire de Charlemagne suivit de près sa mort.* ANT. **Progrès.**

Décadence et chute de l'empire romain (*des Antonins au* XIVe s.), par Gibbon (1776-1787) ; vaste ouvrage écrit dans un style oratoire, où l'on trouve une grande accumulation de faits et une remarquable fécondité de vues. Gibbon, tout à son admiration pour l'empire romain, parle du christianisme avec la plus injuste rigueur.

décadent [*dan*], **e** adj. Qui est en décadence : *une monarchie décadente.* N. m. pl. S'est dit, à la fin du XIXe siècle, d'artistes ou littérateurs qui se plaisaient dans les extrêmes raffinements du symbolisme, par réaction contre la raideur des Parnassiens. Stéphane Mallarmé et Verlaine furent les maîtres des décadents, parmi lesquels on peut citer A. Rimbaud, J. Laforgue, etc.

décadentisme [*dan-tis-me*] n. m. Qualités, manière d'être des décadents.

décadi n. m. (du préf. *déca*, et du lat. *dies*, jour). Dixième jour de la décade, dans l'année républicaine.

décadiste [*dis-te*] ou **décadentiste** [*dan-tis-te*] adj. et n. Qui appartient à l'école littéraire dite des *décadents.*

décaèdre n. m. (du préf. *déca*, et du gr. *edra*, face). Solide à dix bases ou faces.



Général Claude Decaen.

Decaen [*kan*] (Charles-Mathieu-Isidore), général français, né à Caen, m. à Ermont (1769-1832). Il administra avec une grande habileté les possessions françaises de l'océan Indien de 1804 à 1811. — Son fils, CLAUDE-THÉODORE, général de division, né à Utrecht, m. à Metz (1811-1870), fut mortellement blessé à Borny (1870).

décaféination n. f. Opération qui a pour effet de débarrasser le café de son alcaloïde principal, la caféine, par macération des grains verts dans un mélange d'eau et d'alcool.

décaféiner v. a. Soumettre à la décaféination.

décager [*ka-jé*] v. n. Mettre hors de cage : *décager un oiseau. Pop.* Sortir de prison.

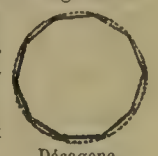

Décagone.

décagonal, e, aux adj. Qui tient du décagone. Qui a pour base un décagone : *prisme décagonal.*

décagone n. m. (du préf. *déca*, et du gr. *gônia*, angle). Figure à dix angles et dix côtés.

— ENCYCL. On démontre, en géométrie, que le côté *c* du décagone régulier inscrit dans un cercle de rayon R est donné par la formule :

$$c = \frac{R}{2}(\sqrt{5} - 1).$$

On en déduit, pour l'apothème *a* et la surface S d'un tel polygone, les relations :

$$a = \frac{R}{4}\sqrt{10 + 2\sqrt{5}} \qquad S = \frac{5R^2}{4}\sqrt{10 - 2\sqrt{5}}.$$

décagramme [*gra-me*] n. m. Poids de dix grammes. (S'abrège en dag.) V. MÉTRIQUE (*système*).

décagyne [*ji-ne*] adj. (du préf. *déca*, et du gr. *gunê*, femelle). Qui a dix pistils ou organes femelles.

décailler [*ka, ll* mll., *é*] v. a. Ramener à l'état liquide, en parlant d'un produit caillé : *décailler du lait.*

Decaisne [*kè-ne*] (Joseph), botaniste français, né à Bruxelles, m. à Paris (1807-1882). Membre (1847), puis président (1865) de l'Académie des sciences. — Son frère HENRI, peintre belge, né à Bruxelles, m. à Paris (1799-1852), a peint : *Milton, aveugle, dictant le* Paradis perdu ; *les Belges illustres*, etc.

décaissement [*kè-se-man*] ou **décaissage** [*kè-sa-je*] n. m. Action de décaisser.

décaisser [*kè-sé*] v. a. Tirer d'une caisse : *décaisser un oranger.* Payer de sa caisse : *décaisser une somme.* ANT. **Encaisser.**

décalage n. m. Action de décaler. Déplacement dans l'espace ou le temps : *produire un décalage dans les positions ; le décalage de l'heure.*

décalcification n. f. Disparition des éléments calcaires.

décalcomanie [*nî*] n. f. (de *décalquer*, et *manie*). Procédé qui permet de transporter des images coloriées sur la porcelaine, le verre, le papier, etc. Image ainsi obtenue.

— ENCYCL. Pour préparer les dessins destinés à la décalcomanie, on enduit une feuille de papier d'un mélange d'alun, d'alumine et de gomme adragante, puis, sur cette couverture, on dessine, peint ou imprime les figures à transporter. En appliquant la partie préparée sur l'objet qui doit retenir le sujet à reproduire, on humecte avec un peu d'eau le papier sur la face opposée au dessin. En quelques instants, l'image se détache et se fixe sur l'objet, et on enlève le papier.

décaler [*lé*] v. a. Enlever : ôter les cales : *décaler un meuble, une table.*

décalitre n. m. Mesure de dix litres. (S'abrège en dal). V. MÉTRIQUE (*système*).

décalogue [*lo-ghe*] n. m. (du gr. *deka*, dix, et *logos*, discours). Les dix commandements de la loi donnés à Moïse sur le Sinaï : *les préceptes du décalogue.* (V. COMMANDEMENTS.)

décalotter [*lo-té*] v. a. Oter la calotte, le dessus de : *décalotter un dôme.*

décalquage [*ka-je*], **décalcage** ou **décalque** [*kal-ke*] n. m. Action de décalquer. Résultat de cette action.

— ENCYCL. Le décalque a pour but de reproduire sur une feuille de papier, sur une toile, sur un panneau, un dessin quelconque. Il suffit d'interposer entre le dessin original et la feuille, toile ou panneau, un papier spécial (*papier à décalquer*), obtenu en imprégnant une feuille de papier ordinaire d'un mélange de graisse de porc, de plombagine et de térébenthine. Il ne reste plus qu'à repasser les traits du dessin avec une pointe à tracer. La substance onctueuse se dépose alors sur la surface destinée à recevoir la reproduction du dessin.

décalquer [*ké*] v. a. Reporter le calque d'un dessin, d'un tableau sur une toile, une planche de cuivre, une poterie, etc.

décalvant [*van*], **e** adj. Qui rend chauve.

décalvation [*si-on*] n. f. (du préf. *dé*, et du lat. *calvus*, chauve). Action de devenir chauve. *Dr. anc.* Peine qui consistait à raser la chevelure des condamnés.

Décaméron (du gr. *deka*, dix, et *kêmera*, jour). Recueil de contes publiés en 1352 par Boccace, divisé en dix journées, comprenant chacune dix récits. Ce sont des peintures vivantes des mœurs italiennes au XIVe siècle, souvent gaies et licencieuses, parfois tragiques. Le style, original et pur, est le premier modèle de la prose italienne.

Décaméron (*le*), tableau de Winterhalter (1837). Les conteurs du *Décaméron* sont groupés dans un parc. Fiammetta, couronnée de fleurs, raconte quel-

que historiette, qu'écoutent les jeunes femmes et les damoiseaux qui l'entourent. Ce tableau a été popularisé par la gravure (v. p. 631).

décamètre n. m. Mesure de longueur de dix mètres. (S'abrège en dam.) Chaîne d'arpenteur, longue de dix mètres. V. MÉTRIQUE (*système*).

décamétrique adj. Qui a rapport au décamètre.

décampement [*kan-pe-man*] n. m. Action de décamper.

décamper [*kan-pé*] v. n. Lever le camp. *Fig.* Se retirer précipitamment, s'enfuir. ANT. **Camper.**



Decamps.

Decamps [*kan*] (*Alexandre*-Gabriel), peintre français, né à Paris, m. à Fontainebleau d'un accident de cheval (1803-1860). Il est célèbre surtout par ses scènes orientales (*la Patrouille turque, Sortie de l'école turque*, etc.). Il a poussé très loin la vigueur du procédé, l'intensité du coloris, le sens de la lumière.

décan n. m. (lat. *decanus*). Nom donné par les anciens astronomes à chaque dizaine de degrés de chacun des signes du zodiaque.

décanailler [*na, ll* mll., *é*] v. a. Tirer de la canaille.

décanal, e, aux adj. Qui a rapport au décanat.

décanat [*na*] n. m. (du lat. *decanus*, doyen). Dignité, fonction du doyen.

décandre adj. (du préf. *déca*, et du gr. *anêr, andros*, mâle). Qui a dix étamines ou organes mâles.

décaniller [*ni, ll* mll., *é*] v. a. *Arg.* S'en aller, décamper vivement.

décantation [*si-on*] n. f. ou **décantage** n. m. Action de séparer la partie clarifiée d'un liquide du dépôt abandonné par lui au fond du récipient où il a séjourné.

— ENCYCL. La décantation n'a sur le filtrage que l'avantage de la rapidité, mais ne donne pas toujours un produit parfaitement clair. Pour décanter un liquide, on l'abandonne à lui-même plus ou moins longtemps et, quand le dépôt qu'il tenait en suspension s'est amassé peu à peu au fond du récipient, on recueille la partie claire, soit en inclinant doucement le vase, soit en se servant d'une pipette ou d'un siphon. Quand on opère en grand, les vases à décantation sont munis de robinets latéraux placés à différentes hauteurs, ce qui permet de laisser ainsi s'écouler la partie complètement clarifiée du liquide.

décanter [*té*] v. a. (du préf. *dé*, et du lat. *canthus*, goulot). Opérer la décantation.

décanteur n. m. Appareil qui sert à opérer la décantation.

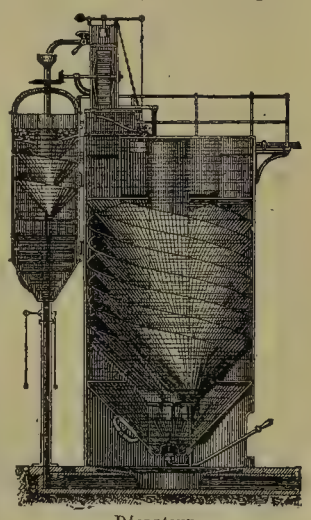

Décanteur.

décanthère adj. *Bot.* Qui a dix anthères.

décapage ou **décapement** [*man*] n. m. Action de décaper : *décapage à l'acide azotique.*

— ENCYCL. *Techn.* Le décapage a pour but de nettoyer d'une manière parfaite la surface de pièces métalliques. Il existe deux modes de décapage : le *décapage mécanique* et le *décapage chimique*. Le premier consiste à frotter à la brosse la surface métallique avec de la pierre ponce pulvérisée et humectée d'eau : on l'appelle aussi ponçage ; on effectue aussi le *décapage au jet de sable* dans les fonderies, pour ébarber les pièces moulées. Le second mode consiste à faire agir un acide sur le métal, tout en procédant à des bains successifs alcalins et acidulés. La pièce ainsi nettoyée est plongée dans un dernier bain dit *de blanchiment*, de composition variable. En dernier lieu, la pièce est rincée à l'eau claire, et essuyée. On procède aussi par électrolyse. Les doreurs, argenteurs, brunisseurs, etc., pratiquent couramment le décapage.

décapelage ou **décapèlement** [*man*] n. m. (de *décapeler*). Action de défaire les boucles des manœuvres fixées sur les mâts, les vergues.

décapeler [*lé*] v. a. (préf. *dé*, et *capeler*. — Prend deux *l* devant une syllabe muette : *je décapelle*). Enlever un capelage.

décapement [*man*] n. m. Action de décaper une chaussée empierrée.

décaper [*pé*] v. a. (préf. *dé*, et *cape*). Nettoyer la surface de, en parlant d'un métal.

décaper [*pé*] v. n. (préf. *dé*, et *cap*). Dépasser un cap pour gagner la haute mer : *navire qui a décapé.*

décapeur n. et adj. m. Ouvrier qui décape les métaux.

décapitalisation [*za-si-on*] n. f. Action de décapitaliser (une ville).

décapitaliser [*zé*] v. a. Priver de son titre de capitale : *décapitaliser une ville.*

décapitation [*si-on*] n. f. Action de décapiter. — ENCYCL. *Dr.* V. MORT.

décapité, e n. Qui a subi la décapitation.

décapiter [*té*] v. a. (du préf. *dé*, et du lat. *caput, itis*, tête). Trancher la tête, en exécution d'une sentence : *Richelieu fit décapiter Cinq-Mars et de Thou.* *Fig.* Priver de ce qu'il y a de principal : *après la mort de Danton et de Robespierre, la Révolution était décapitée.*

décapodes n. m. pl. (du préf. *déca*, et du gr. *pous, podos*, pied). Famille de crustacés, caractérisés par cinq paires de pattes ambulatoires, comme les écrevisses, les crabes, etc. S. un *décapode*

— ENCYCL. Les décapodes ont généralement la tête et le thorax soudés en une masse dite *céphalothorax*, qui est presque toujours recouverte d'une carapace solide. On les divise en *brachyures* et *macroures*. Parmi eux se rangent le homard, le crabe, la langouste, etc.

Décapole, nom ancien de deux contrées de l'Asie, comprenant chacune dix villes : l'une en Palestine, l'autre en Asie Mineure.

décapsulation [*si-on*] n. f. (de *dé*, et *capsule*). Opération chirurgicale, par laquelle on sépare le rein de sa capsule.

décapuchonner [*cho-né*] v. a. Oter le capuchon de. *Fig.* Faire quitter les ordres (à un religieux).

décarbonater [*té*] v. a. Enlever l'acide carbonique d'un carbonate.

décarboniser [*zé*] v. a. Enlever le carbone d'une substance. **Se décarboniser** v. pr. Perdre son carbone : *le sang se décarbonise dans son parcours.*

décarburant [*ran*], **e** adj. Qui a la propriété d'enlever le carbone d'un corps.

décarburateur, trice adj. Qui produit la décarburation : *courant décarburateur d'oxygène.*

décarburation [*si-on*] n. f. Opération à l'aide de laquelle on obtient, par affinage, la disparition de l'excès de carbone qui se trouve dans le fer.

— ENCYCL. *Métall.* La décarburation a pour but de faire disparaître l'excès de carbone qui se trouve dans le fer, en le transformant en acide carbonique ou en oxyde de carbone. Il existe plusieurs méthodes d'oxydation du carbone : dans la première, dite *affinage au bas foyer*, on fait agir un courant d'air sur le métal en fusion, en présence de charbon de bois enflammé et de scories peroxydées. Le second procédé consiste à faire agir, dans un four Martin-Siemens, un minerai de fer riche sur de la fonte de fer en fusion. Avec le troisième procédé, on a recours au *convertisseur Siemens*. (V. SIEMENS.) Une quatrième méthode consiste à chauffer en vase clos de la *fonte malléable* avec de l'oxyde de fer. Enfin, on emploie encore un autre procédé, le *puddlage*, qui s'opère en faisant passer un courant d'air sur de la fonte en fusion, en ajoutant des scories de silicate de fer et en brassant fortement la masse.

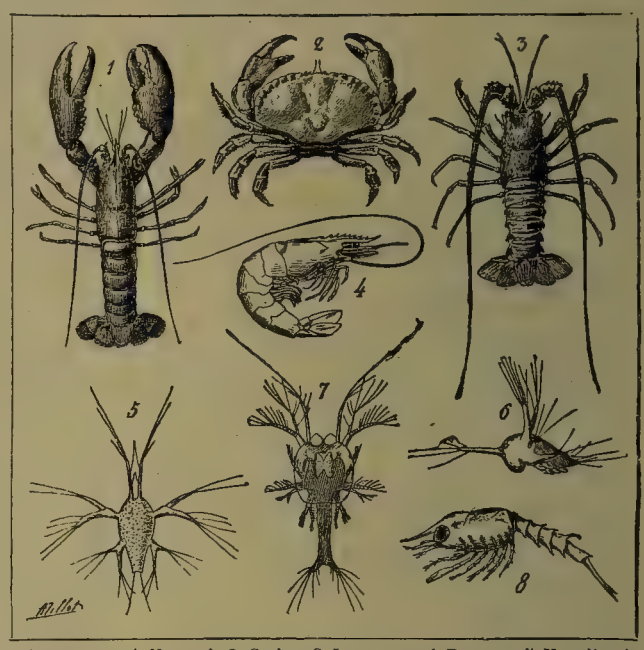

DÉCAPODES : 1. Homard ; 2. Crabe ; 3. Langouste ; 4. Penœus ; 5. Nauplius de penœus ; 6. Métanauplius de penœus ; 7. Larve de penœus ; 8. Larve de homard.

décarburer [*ré*] v. a. Opérer la décarburation de : *décarburer de la fonte.*

décarcasser [*ka-sé*] **(se)** v. pr. *Pop.* Se démener, se donner beaucoup de peine.

décarêmer [*mé*] **(se)** v. pr. *Fam.* Se régaler de viande après le carême. Se dédommager d'une privation quelconque.

décarrelage [*ka-re*] n. m. Action de décarreler. ANT. **Carrelage.**

décarreler [*ka-re-lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *je décarrelle.*) Oter les carreaux d'un plancher. ANT. **Carreler.**

décarrer [*ka-ré*] v. n. *Arg.* S'enfuir.

décartonner [*to-né*] v. a. Enlever le carton de.

décarver [*vé*] v. a. (de *dé*, et de *écart*). *Mar.* Maintenir l'écart de deux pièces de charpente au moyen d'une troisième, qui est chevillée transversalement.

décasement [*ze-man*] n. m. Action de décaser.

décaser [*zé*] v. a. Oter de sa case.

décasquer [*kas-ké*] v. a. Oter le casque à : *décasquer un soldat.*

décastère [*kas-tè-re*] n. m. (préf. *déca*, et *stère*). Mesure de dix stères, ou dix mètres cubes. (S'abrège en das*t.*) V. MÉTRIQUE (*système*).

décasthène n. m. Unité mécanique du système M. T. S., qui vaut dix sthènes. (Abréviation : das*n.*)

décastyle [*kas-ti-le*] adj. (du préf. *déca*, et du gr. *stulos*, colonne). Dont le front est orné de dix colonnes : *temple décastyle*. N. m. Edifice décastyle.

décasyllabe [*ka-sil*] ou **décasyllabique** [*ka-sil-la-bi-ke*] adj. Qui a dix syllabes, dix pieds, en parlant des vers : *la césure médiane d'un vers décasyllabe vient après le quatrième ou le cinquième pied :*

Maî-tre cor-beau | sur un arb-re per-ché.
L'a-mour est un dieu | que la terre a-do-re,

décatholiciser [*si-zé*] v. a. Faire cesser d'être catholique.

décatir v. a. Oter l'apprêt, le cati d'une étoffe de laine. Syn. DÉLUSTRER. *Fam.* Priver de sa fraîcheur, de sa beauté.

décatissage [*ti-sa-je*] n. m. Action de décatir ; son effet. Syn. DÉLUSTRAGE.

— ENCYCL. *Tech'n.* La décatissage des draps s'opère en exposant ceux-ci à l'action de la vapeur d'eau à l'aide de machines appelées *boîte à vapeur, table à décatir, machine à décatir sans plis*. La laine, écrasée par un premier apprêt, gonfle. Les draps sont ensuite empilés les uns sur les autres, ce qui permet au poil de se redresser ; on les recouvre de toiles entre des feuilles de zinc, et on les place sous une presse qui chasse l'humidité conservée par eux. Cela fait, on les brosse pour relever le poil et leur donner un aspect velouté. On décatit également les toiles de lin, de chanvre ou de coton, en les passant à l'eau de savon et en les étirant en tous sens avant qu'elles soient sèches.

décatisseur [*tis-eur*] n. et adj. m. Qui fait le décatissage chez les apprêteurs.

décauvil'e [*kô*] n. m. ou **chemin de fer Decauville,** voie ferrée de faible largeur, qui se monte et se démonte facilement sans nécessiter l'établissement de travaux de ballast coûteux. (Inventée par l'ingénieur français Paul Decauville, né à Petit-Bourg, m. à Neuilly (1846-1922). On désigne aussi sous ce nom l'ensemble du matériel (locomotives, wagons) utilisé sur ces voies.

décavage n. m. Etat d'une personne décavée.

décavaillonner [*va, ll* mll., *o-né*] v. a. Enlever les cavaillons que la déchausseuse a laissés le long des ceps de vigne.

décavaillonneuse [*va, ll* mll., *o-neu-ze*] n. f. Charrue de forme spéciale, qui sert à décavaillonner.

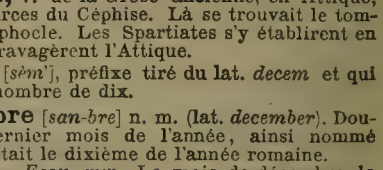

Décavaillonneuse.

décavé, e adj. et n. Qui a tout perdu au jeu.

décaver [*vé*] v. a. Gagner toute la cave d'un joueur à la bouillotte, ou à tout autre jeu.

Decazes (Elie, duc), homme d'Etat français, ministre sous Louis XVIII, né à Saint-Martin-du-Laye (Gironde), m. à Decazeville (1780-1860). Il se signala par le libéralisme de son gouvernement, s'efforçant de « royaliser la nation » et de « nationaliser le royalisme ». Ministre de la police générale (1815), puis de l'intérieur (1819), il devint peu après président du conseil ; mais les réclamations des *ultras* après le meurtre du duc de Berry amenèrent sa chute. On lui doit la création des forges de Decazeville. — Son fils, LOUIS-CHARLES-AMANIEU, né à Paris, m. au château de Graves (1819-1886), député à l'Assemblée nationale, fut ambassadeur à Londres, puis ministre des affaires étrangères de 1873 à 1877. En 1875, devant l'attitude menaçante de la Prusse, il sut, en gagnant les sympathies du tsar, éviter à la France une nouvelle guerre.



Elie Decazes.

Decazeville, ch.-l. de c. de l'Aveyron, arr. et à 39 kil. de Villefranche, sur le Rieumort, affl. du Lot ; 12.960 h. (*Decazevilliens*). Ch. de f. Orl. Houille, forges et fonderies importantes. — Le cant. a 7 comm. et 18.960 hab.

Deccan ou **Dekkan,** partie de l'Hindoustan située au S. des monts Vindhyas. V. INDE.

Dèce. *Hist. rom.* V. DÉCIUS.

Décébale, titre du roi, chez les Daces. Spécialement, roi dace vaincu par Trajan, en 103 et en 105.

décéder [*dé*] v. n. (du lat. *decedere*, s'en aller. — Se conj. comme *accélérer*. Prend toujours l'auxiliaire *être*.) Mourir de mort naturelle, en parlant de l'homme. ANT. **Naître.**

déceindre [*sin-dre*] v. a. Oter la ceinture : *déceindre un enfant.* Détacher de sa ceinture. (Peu usité.)

décelable adj. Qui peut être décelé.

décèlement [*man*] n. m. Action de déceler ; *le décèlement d'un complot.*

déceler [*lé*] v. a. (du préf. *dé*, et de *celer*. — Prend un è ouvert devant une syllabe muette : *je décèle.*) Découvrir ce qui était caché : *son embarras décèle sa faute.* ANT. **Celer.**

déceleur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui décèle.

Décélie, v. de la Grèce ancienne, en Attique, près des sources du Céphise. Là se trouvait le tombeau de Sophocle. Les Spartiates s'y établirent en 413 et de là ravagèrent l'Attique.

décem [*sèm'*], préfixe tiré du lat. *decem* et qui indique un nombre de dix.

décembre [*san-bre*] n. m. (lat. *december*). Douzième et dernier mois de l'année, ainsi nommé parce qu'il était le dixième de l'année romaine.

— ENCYCL. *Econ. rur.* Le mois de décembre, le plus froid de l'année et celui où les journées sont le plus courtes, doit être mis à profit pour établir les comptes de l'année ; surveiller le battage et le nettoyage des grains, l'engraissement du bétail (tenir au chaud les bœufs que l'on engraisse, ainsi que



Décembre (mois de Vesta), composition d'Eugène Grasset.

les vaches laitières) ; tenir la bergerie à l'abri du froid et de l'humidité, tenir au chaud les bêtes porcines ; boucher, pendant les fortes gelées, toutes les issues des ruchers, sauf une ; surveiller les légumes en cave et en cellier, nettoyer et réparer les outils ; enfin, si le temps est favorable, continuer les labours d'hiver ; transporter dans les champs les fumiers, marnes, composts et amendements divers.

Décembre (**Deux-**), nom donné couramment au coup d'État exécuté le 2 décembre 1851, par Louis-Napoléon, alors président de la République. Il fut accompli contre l'Assemblée législative, dont les principaux membres républicains ou monarchistes hostiles à une restauration impériale furent arrêtés et exilés. Grâce à la complicité des chefs de l'armée de Paris, à la tête desquels se trouvaient le ministre Saint-Arnaud et le général Magnan, la résistance populaire, que V. Hugo et Schœlcher s'efforcèrent d'organiser, fut rapidement brisée, après la mort du député Baudin sur une barricade. Des déportations nombreuses, prononcées par les commissions mixtes, achevèrent de dompter l'opposition.

décembrisade [*san-bri-za-de*] n. f. Se dit des violences exercées à Paris contre les ennemis du coup d'État de décembre 1851.

décembriseurs [*san-bri-zeur*] n. m. pl. Nom donné, de 1849 à 1851, aux membres de la société bonapartiste du 10-Décembre. S. un *décembriseur*.

décembristes. V. DÉKABRISTES.

décemment [*sa-man*] adv. D'une manière décente : *se vêtir décemment*. Raisonnablement : *on ne peut décemment sortir par un temps pareil*. ANT. **Indécemment.**

décemnoval, e, aux [*sèm'*] adj. Qui dure dix-neuf ans : *cycle décemnoval*.

décemvir [*sèm*] n. m. (lat. *decemvir ;* de *decem*, dix, et *vir*, homme). Chez les Romains, membre d'un collège de dix personnes. Nom donné, à Rome, aux dix magistrats nommés, quelque temps après l'établissement de la république, pour préparer un code, qui fut la loi des *Douze Tables*. Ils furent renversés après l'attentat d'Appius Claudius sur Virginie (450-449) av. J.-C.).

décemviral, e, aux [*sèm*] adj. Qui appartient aux décemvirs : *autorité décemvirale*.

décemvirat [*sèm-vi-ra*] n. m. Dignité de décemvir. Gouvernement des décemvirs : *le décemvirat dura deux ans*.

décence [*san-se*] n. f. (lat. *decentia*). Honnêteté extérieure ; bienséance. ANT. **Indécence.**

décennaire [*sèn-nè-re*] adj. Qui procède par dix : *numération décennaire*.

décennal [*s'n-nal*], **e, aux** adj. (du préf. *décem*, et du lat. *annus*, année). Qui dure dix ans : *magistrature décennale*. Qui revient tous les dix ans : *fête décennale ; jeux décennaux*.

Décentoir.

décentoir [*san*] n. m. Outil de carreleur, pour préparer l'aire destinée à recevoir des carreaux, des dalles. Syn. DÉCINTROIR.

décentrage [*san*] n. m. Syn. de DÉCENTREMENT.

décentralisable [*san, za-ble*] adj. Qui peut être décentralisé.

décentralisant [*san-tra-li-zan*], **e** adj. Qui opère la décentralisation.

décentralisateur [*san, za-teur*], **trice** adj. Qui concerne la décentralisation. N. m. Partisan de la décentralisation : *les décentralisateurs*.

décentralisation [*san, za-si-on*] n. f. Action de décentraliser : *l'Angleterre est allée très loin dans la décentralisation administrative*.

— ENCYCL. La décentralisation *politique* peut être dangereuse pour l'unité nationale, mais il n'en est pas de même de la décentralisation *administrative*, qui consiste simplement à assurer aux autorités locales une autonomie suffisamment large : les lois du 10 août 1871 sur les conseils généraux et du 5 avril 1884 sur l'organisation communale sont des lois de décentralisation administrative. Le groupement des corps des facultés en universités (1897) procède de la même idée. La centralisation excessive est, en effet, funeste à la vie générale d'un État, énerve les initiatives et nuit à l'expédition rapide des affaires.

décentraliser [*san-tra-li-zé*] v. a. Donner une certaine autonomie aux différentes parties d'un État.

décentralisme [*san-tra-lis-me*] n. m. Système de décentralisation.

décentraliste [*san-tra-lis-te*] n. et adj. Qui professe le décentralisme.

décentration [*san-tra-si-on*] n. f. S'emploie parfois comme synonyme de DÉCENTREMENT.

décentrement [*san-tre-man*] n. m. Défaut de concours dans les centres des lentilles d'un appareil optique. *Phot.* Action de déplacer l'objectif en hauteur ou en largeur pour modifier, sans déformation du sujet, la place de l'horizon ou celle du point principal de fuite : *appareil à décentrement*.

décentrer [*san-tré*] v. a. Effectuer le décentrement de.

déceptif, ive [*sèp*] adj. Propre à décevoir. (Vx.)

déception [*sèp-si-on*] n. f. Action de décevoir, tromperie. Action d'être déçu.

déceptivement [*sèp-ti-ve-man*] adv. D'une manière déceptive.

décercler [*sèr-klé*] v. a. Enlever les cercles.

décernement [*sèr-ne-man*] n. m. Action de décerner : *le décernement des récompenses*. (Peu us.)

décerner [*sèr né*] v. a. (lat. *decernere*). Ordonner juridiquement : *décerner un mandat d'arrêt*. Accorder : *décerner un prix*.

décès [*sè*] n. m. (du lat. *decessus*, départ). Mort naturelle, en parlant de l'homme : *tout décès doit être constaté par le médecin de l'état civil*. ANT. **Naissance.**

— ENCYCL. *Dr.* Aucune inhumation ne peut être faite sans une autorisation, sur papier libre et sans frais, de l'officier de l'état civil, qui ne la délivre que vingt-quatre heures après le décès. L'acte de décès est dressé par l'officier de l'état civil, sur la déclaration de deux témoins. Ces témoins sont, s'il est possible, les deux plus proches parents ou voisins. Lorsqu'une personne est décédée hors de son domicile, la personne chez laquelle elle est décédée doit nécessairement être témoin.

Le maire doit s'assurer du décès ; mais, en fait, au moins dans les villes, il confie à un médecin le soin de le constater.

décevable adj. (de *décevoir*). Sujet à être trompé.

décevance n. f. Action de décevoir. (Vx.)

décevant [*van*], **e** adj. (de *décevoir*). Qui abuse, qui séduit : *apparences décevantes*.

décevoir v. a. (lat. *decipere ;* préf. *dé*, et lat. *capere*, saisir. — Se conj. comme *recevoir*.) Séduire, abuser, tromper par quelque chose d'apparent, de spécieux, d'engageant : *proposition qui tend à décevoir ; Alcibiade déçut la confiance des Athéniens*.

déchaînement [*chè-ne-man*] n. m. Emportement extrême : *le déchaînement des passions, des vents*.

déchaîner [*chè-né*] v. a. Détacher de la chaîne : *déchaîner un chien*. *Fig.* Exciter, irriter : *déchaîner les passions*. ANT. **Enchaîner.**

déchalander v. a. V. DÉSACHALANDER.

déchalasser [*la-sé*] v. a. Oter les échalas.

déchalement [*man*] n. m. Action de déchaler.

déchaler [*lé*] v. n. Baisser, en parlant de la marée. Être à découvert : *la plage déchale*.

Dechambre [*chan-bre*] (Amédée), médecin français, né à Sens, m. à Paris (1812-1885) ; auteur d'un important *Dictionnaire des sciences médicales*.

Dechamps (Adolphe), homme d'État belge, né à Malle (1807-1875) ; un des chefs du parti catholique belge.

Dechamps (Victor-Auguste), cardinal belge, frère du précédent, né à Melle, m. à Malines (1810-1883) ; éloquent prédicateur et apologiste.

déchant [*chan*] n. m. (lat. du moy. âge *discantus*). Dans le plain-chant, sorte de contrepoint primitivement à deux parties. Partie d'ornement ajoutée au plain-chant par les chantres ou les fidèles.

— ENCYCL. On appelait *déchant* (*discantus*), au moyen âge, la partie exécutée avec le chant ou thème (*cantus firmus*). Le déchant formait avec le chant une sorte de contrepoint mesuré primitivement à deux voix, puis à trois et à quatre. Le déchant représente les premières origines de la polyphonie moderne ; c'est un acheminement vers l'harmonie ; auparavant, on employait dans le plain-chant la diaphonie. (V. ce mot.)

déchanter [*té*] v. n. Chanter en déchant. *Fam.* Changer de ton, rabattre de ses prétentions : *je le ferai déchanter*.

déchanteur n. m. Chanteur qui exécutait des accords sur le chant principal.

déchapement [*man*] n. m. Action de déchaper.

déchaper [*pé*] v. a. Retirer la chape ou chemise du modèle qui a servi à fondre.

déchaperonner [*ro-né*] v. a. Enlever le chaperon d'un oiseau de proie dressé pour le vol. *Déchaperonner un mur*, en enlever le chaperon.

décharge n. f. (de *décharger*). Action d'enlever la charge. Action de décharger simultanément plusieurs armes à feu. Action de diminuer une charge. *Dr.* Tout acte qui, comme une quittance, une mainlevée, constate l'extinction d'une obligation : *donner décharge ; les décharges sont soumises à un droit de timbre. Témoin à décharge*, qui dépose en faveur d'un accusé. Lieu où l'on décharge les décombres. Lieu d'une maison où l'on serre les objets qui ne sont pas d'un usage journalier. Ce qui sert à faire écouler des eaux accumulées : *tuyau de décharge*. Pièce de construction servant à diminuer la charge du point d'appui : *arc de décharge*. Feuille de papier placée sur une forme encrée, pour enlever l'excédent d'encre sur les caractères. *Décharge électrique*, phénomène qui se produit quand un corps électrisé perd en tout ou en partie sa charge d'électricité. *Fig.* Soulagement, allégement. (Peu us. en ce dernier sens.)

— ENCYCL. *Elect.* La décharge d'un corps électrisé se produit lorsque ce dernier est mis en communication, par un conducteur, avec un autre corps dont le potentiel électrique est moins élevé : c'est la *décharge conductive*, ou encore lorsqu'on approche du corps électrisé, mais sans établir de contact, un autre corps à un potentiel différent. Dans ce cas, il y a généralement production d'étincelle électrique : c'est la *décharge disruptive*.

déchargement [*man*] n. m. Action de décharger un navire, un bateau, une arme à feu, etc. ANT. **Chargement.**

— ENCYCL. On ne doit jamais décharger un projectile creux qui a été tiré et n'a pas éclaté, ni même le ramasser, mais le signaler à l'autorité militaire, qui prend des mesures pour le détruire.

déchargeoir [*joir*] n. m. Endroit où l'eau se décharge. Conduit ou vanne par où s'écoule le trop-plein d'un bassin. Rouleau sur lequel s'enroule l'étoffe, dans le métier à tisser.

décharger [*jé*] v. a. (préf. *dé*, et *charger*. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *je déchargeai, nous déchargeons*.) Ôter la charge : *décharger un bateau*. *Fig.* Soulager : *décharger l'estomac*. Diminuer les charges, les impôts : *décharger les contribuables*. Dispenser d'une obligation : *décharger d'un devoir*. Faire feu : *décharger un fusil*. Donner cours à : *décharger sa bile*. Justifier par son témoignage : *décharger un accusé. Décharger sa conscience*, mettre à couvert sa responsabilité. V. n. Faire tache : *encre qui décharge*. Déteindre, en parlant d'une étoffe. ANT. **Charger.**

déchargeur n. m. Qui décharge des marchandises : *les déchargeurs du port, de la halle*.

Decharme (Paul), helléniste français, né à Beaune, m. à Vaudrémont (1839-1905) ; auteur d'une excellente *Mythologie de la Grèce antique*.

décharné, e adj. Privé de chair. Très maigre : *un visage décharné*. *Fig.* Sec, aride : *style décharné*.

décharnement [*man*] n. m. Etat de ce qui est décharné.

décharner [*né*] v. a. (préf. *dé*, et *chair*). Oter les chairs. Amaigrir : *sa maladie l'a décharné*.

décharpir v. a. Séparer avec force, déchirer, mettre en charpie. (Vx.)

déchassé [*cha-sé*] n. m. Pas de danse fait vers la gauche, par opposition au *chassé*.

déchasser [*cha-sé*] v. n. Faire un chassé vers la gauche, après en avoir fait un vers la droite.

déchaulage [*chô*] n. m. Enlèvement de la chaux.

déchaumage [*chô*] n. m. Action de déchaumer.

— ENCYCL. *Econ. rur.* Le déchaumage est, en somme, un labour superficiel opéré à l'aide du scarificateur ou de la déchaumeuse, et qui a pour but d'arracher et de retourner les chaumes, en même

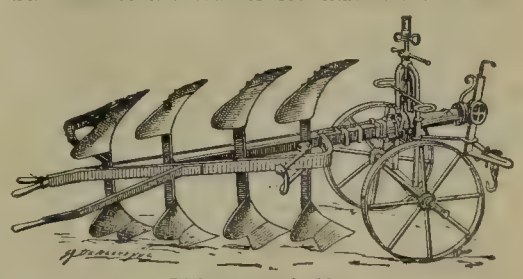

Déchaumeuse double.

temps que les mauvaises herbes, provoquant ainsi une germination hâtive des graines de celles-ci, de sorte qu'au premier labour véritable, les plantes issues de ces graines seront détruites à leur tour. On fait suivre le déchaumage d'un hersage, qui permet de réunir en tas les herbes arrachées, qu'on laisse ensuite sécher sur place ou, mieux, que l'on incinère. Cette incinération est de toute nécessité, quand on a affaire à des plantes possédant des racines vivaces, comme le chiendent, les agrostis, le liseron, etc.

déchaumer [*chô-mé*] v. a. Enterrer le chaume avec la bêche ou la charrue. Donner un premier labour.

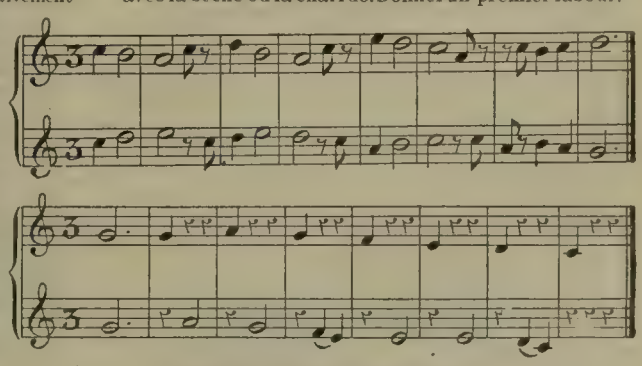

Exemples de déchant à deux voix.

déchaumeur [*chô*] n. m. ou **déchaumeuse** [*chô-meu-ze*] n. f. Charrue qui sert à effectuer le déchaumage.

déchaussage [*chô-sa-je*] n. m. Mise à nu du collet des plantes par l'action combinée du gel et du dégel sur la couche superficielle d'un sol cultivé.

— Encycl. L'eau se dilatant quand elle se solidifie, le gel détermine un exhaussement de la couche arable, surtout quand celle-ci est trop humide à l'automne ; les plantes elles-mêmes sont soulevées en même temps que le sol ; quand arrive le dégel, la terre s'affaisse, mais, la plante ne s'enfonçant pas, son collet, et souvent même une partie de ses racines, sont mis à nu. Fréquent surtout chez les céréales, le déchaussage est combattu par un roulage exécuté au printemps, quand la terre s'est asséchée.

déchaussant [*chô-san*], **e** adj. Qui est sujet au déchaussement, en parlant des terres arables.

déchaussé [*chô-sé*] ou **déchaux** [*chô*] adj. m. (de *déchausser*). Se dit des carmes de la réforme de Sainte-Thérèse, qui ne portent point de bas et n'ont que des sandales : *carme déchaussé* ou *déchaux*.

déchaussement [*chô-se-man*] n. m. Action de labourer ou d'enlever la terre environnant le pied d'une plante.

— Encycl. Le déchaussement est une opération pratiquée surtout en viticulture et que l'on effectue au printemps, pour nettoyer le sol des mauvaises herbes qui l'ont envahi, faciliter la destruction des drageons ou l'enfouissement des engrais.

On déchausse la vigne en creusant avec la houe un godet circulaire et profond de 15 à 20 centimètres au pied du cep, ou bien en exécutant à la déchausseuse une double raie de labour entre chaque rangée de ceps, la terre soulevée formant un ados qui occupe l'intervalle des lignes ; les ceps sont encore enchâssés dans une étroite bande de terre (cavaillon) qu'on ameublit à la houe.

déchausser [*chô-sé*] v. a. Oter à quelqu'un sa chaussure : *déchausser un enfant.* Dépouiller par le pied, la base, la racine : *déchausser un arbre, un mur, une dent.* **Se déchausser** v. pr. Oter sa chaussure. Se dénuder jusqu'à la racine. Ant. **Chausser.**

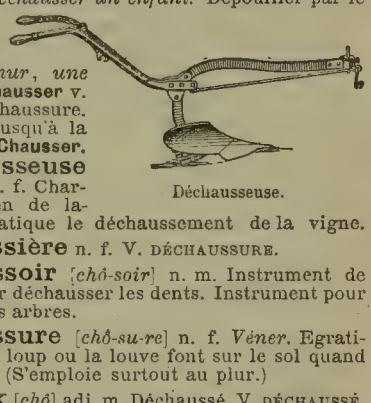

Déchausseuse.

déchausseuse [*chô-seu-ze*] n. f. Charrue au moyen de laquelle on pratique le déchaussement de la vigne.

déchaussière n. f. V. déchaussure.

déchaussoir [*chô-soir*] n. m. Instrument de chirurgie pour déchausser les dents. Instrument pour déchausser les arbres.

déchaussure [*chô-su-re*] n. f. *Véner.* Egratignure que le loup ou la louve font sur le sol quand ils ont fienté. (S'emploie surtout au plur.)

déchaux [*chô*] adj. m. Déchaussé. V. déchaussé.

dèche n. f. *Pop.* Gêne excessive, misère : *être en dèche ; tomber dans la dèche.*

déchéance n. f. Action de déchoir. *Par ext.*, chute, disgrâce. Perte d'un droit, d'une autorité : *la déchéance de Louis XVI fut proclamée par la Convention. Dr.* Perte d'un droit, résultant de l'inexécution d'une obligation ou de l'inaccomplissement d'une formalité.

— Encycl. *Fin.* Les créances sur l'Etat sont soumises à la déchéance quinquennale, c'est-à-dire que l'Etat se trouve libéré si elles n'ont pas été liquidées et payées dans un délai de cinq ans, à partir de l'ouverture de l'exercice auquel elles appartiennent.

— *Dr. parlem.* Les sénateurs, députés, conseillers généraux, qui ont perdu leurs droits politiques, ne peuvent continuer de siéger, et l'assemblée dont ils sont membres prononce leur déchéance. Celle-ci, en ce qui concerne les conseillers municipaux, est déclarée par le préfet.

Déchelette (Joseph), archéologue français, né à Roanne, m. au champ d'honneur dans l'Aisne (1862-1914) ; auteur d'un important *Manuel d'archéologie préhistorique celtique et gallo-romaine*, malheureusement inachevé.

Déchenaud (Adolphe), peintre français, né à Saint-Ambreuil en 1868. Portraitiste sobre et vigoureux (*Groupe d'amis ; Dans l'atelier*).

déchénite n. f. Vanadate naturel de plomb.

déchet [*ché*] n. m. (de *déchoir*). Ce qui est perdu dans l'emploi d'une matière : *déchets de viande, de laine. Fig.* Discrédit, altération, diminution.

— Encycl. *Techn.* Les déchets des matières textiles (laine, coton, jute, chanvre, soie) reçoivent de nombreuses applications industrielles, notamment pour la production de nouveaux tissus.

Les déchets de peaux et de cuirs, dits *déchets animaux*, s'emploient pour la fabrication des colles fortes, des engrais, du noir animal. On en tire également des couleurs par un traitement chimique.

Les déchets métalliques ont aussi leur valeur, soit qu'on les soumette à une fusion nouvelle pour les régénérer, soit qu'on sépare, sans trop de frais, les divers métaux qui y sont contenus. Enfin, grâce aux progrès de la chimie, on arrive aujourd'hui à traiter des lessives, des eaux mères, des résidus considérés autrefois comme inutilisables et à en extraire de véritables richesses industrielles.

décheteux, euse [*teû, eu-ze*] adj. Qui offre du déchet : *soie décheteuse.*

décheux, euse [*cheû, eu-ze*] adj. et n. *Pop.* Qui est en dèche.

décheveler [*lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *je décheuelle.*) Mettre en désordre la chevelure de quelqu'un.

déchevêtrer [*tré*] v. a. Enlever le licou ou chevêtre d'une bête de somme.

décheviller [*vi, ll* mll., *é*] v. a. Oter les chevilles de : *décheviller un meuble.*

déchiffonner [*chi-fo-né*] v. a. Arranger, redresser un objet chiffonné.

déchiffrable [*chi-fra-ble*] adj. Que l'on peut déchiffrer : *écriture déchiffrable.* Ant. **Indéchiffrable.**

déchiffrage [*chi-fra-je*] n. m. Action de lire de la musique à première vue.

déchiffrement [*chi-fre-man*] n. m. Action de déchiffrer : *déchiffrement d'un manuscrit.*

déchiffrer [*chi-fré*] v. a. (préf. *dé*, et *chiffre*). Expliquer ce qui est écrit en chiffres : *déchiffrer une dépêche.* Lire ce qui est mal écrit. *Fig.* Démêler ce qui est obscur : *déchiffrer une énigme.* Lire de la musique à première vue : *déchiffrer une romance.*

déchiffreur, euse [*chi-freur, eu-ze*] n. Qui excelle à déchiffrer.

déchiqueté, e [*ke-té*] adj. Se dit des feuilles à bords découpés inégalement. *Fig.* Haché : *phrases isolées, décousues, déchiquetées.*

déchiqueter [*ke-té*] v. a. (préf. *dé*, et *chiqueter*. — Prend deux *t* devant une syllabe muette : *je déchiquette.*) Couper par taillades et par petites parties : *déchiqueter la peau.*

déchiqueteur, euse [*ke-teur, eu-ze*] n. Personne qui aime à déchiqueter.

déchiqueture [*ke*] n. f. Taillade maladroite faite avec des ciseaux dans une étoffe. *Par anal.* Découpure accidentelle ou naturelle : *les déchiquetures des montagnes.*

déchirage n. m. Dépècement d'un bateau, d'un train de bois.

déchirant [*ran*], **e** adj. Qui navre, déchire le cœur : *pousser des cris déchirants.*

déchirement [*man*] n. m. Action de déchirer : *déchirement des étoffes. Fig. Déchirement d'entrailles*, coliques violentes. *Déchirement de cœur*, grand chagrin, extrême affliction. Pl. Troubles, discordes : *déchirements politiques.*

déchirer [*ré*] v. a. (du préf. *dé*, et de l'anc. allem. *skerran*, déchirer). Diviser en morceaux, mettre en pièces : *déchirer une étoffe. Fig.* Causer une vive douleur : *bruit qui déchire les oreilles.* Tourmenter : *déchirer l'âme.* Diffamer : *déchirer son prochain.*

déchireur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui déchire. N. m. Qui dépèce les vieux bateaux, les vieilles voitures pour en vendre les débris.

déchirure n. f. Rupture faite en déchirant. Division des tissus par un effort violent. *Fig.* : *les déchirures de l'écorce terrestre.*

— Encycl. Les déchirures produisent toujours une plaie plus ou moins profonde. La déchirure la plus fréquente est celle du périnée, qui s'observe dans les accouchements et nécessite une suture immédiate.

déchloruration [*klo, si-on*] n. f. Méthode thérapeutique qui consiste à supprimer le sel de la nourriture d'un malade : *la cure de déchloruration s'emploie surtout dans les affections des reins.*

déchoir v. n. (préf. *dé*, et *choir*. — *Je déchois, tu déchois, il déchoit, nous déchoyons, vous déchoyez, ils déchoient.* Point d'imparf. *Je déchus, nous déchûmes. Je décherrai, nous décherrons. Je décherrais, nous décherrions. Que je déchoie, que nous déchoyions. Que je déchusse, que nous déchussions.* Point de part. prés. *Déchu, e.* Prend l'auxil. *avoir* ou *être*, selon qu'on veut exprimer l'action ou l'état.) Tomber dans un état moins brillant : *déchoir de son rang ; déchoir dans l'estime.* Etre affaibli par l'âge. S'affaiblir. Dégénérer. Ant. **Monter, progresser.**

déchouement [*chou-man*] n. m. Action de déchouer. (On dit aussi déséchouement.)

déchouer [*chou-é*] v. a. Remettre à flot un bâtiment échoué. (On dit aussi déséchouer.)

déchristianisateur, trice [*kris-ti-a-ni-za*] adj. et n. Qui se propose de détruire le christianisme.

déchristianisation [*kris-ti, za-si-on*] n. f. Action de déchristianiser, de se déchristianiser.

déchristianiser [*kris-ti, zé*] v. a. Faire cesser d'être chrétien. Ant. **Christianiser.**

déchu, e adj. Abaissé, tombé : *souverain déchu.* Qui a perdu par le péché la grâce divine. N. m. : *tendre la main aux déchus.*

Dechy, comm. du Nord, arr. et à 4 kil. de Douai ; 2.970 h. (en 1914). Houille. Constructions mécaniques. En partie détruit au cours de la Grande Guerre.

déci (du lat. *decem*, dix), préfixe qui sert à désigner une unité dix fois plus petite que l'unité principale, dans le système métrique : *déci*gramme, *déci*mètre, *déci*litre, etc. (Abréviation : *d.*)

déciare n. m. Dixième partie d'un are (10 mètres carrés). [Inus.] V. métrique (*système*).

déciatine n. f. Mesure agraire russe, valant 1 hect. 0925.

décidé, e adj. Sur quoi l'on a pris une décision : *c'est une affaire décidée.* Déterminé. Ferme, résolu : *caractère décidé.* Ant. **Indécis, flottant, incertain.**

décidément [*man*] adv. D'une manière décidée : *prendre décidément son parti.* Certainement, positivement, après examen : *décidément, cet homme est fou.*

décidence [*dan-se*] n. f. (du lat. *decidere*, tomber). *Path.* Affaissement : *décidence du ventre.*

décider [*dé*] v. a. (lat. *decidere*). Porter son jugement sur une chose contestée, terminer : *décider un différend.* Déterminer : *décider quelqu'un à partir.* Fixer, régler, causer : *l'éducation décide le progrès des peuples.* V. n. Disposer en maître : *décider de la paix.* **Se décider** v. pr. Prendre un parti, une résolution.

décideur, euse [*eu-ze*] n. m. Celui qui décide, qui tranche les questions.

décidu, e adj. (lat. *deciduus*). *Bot.* Qui se détache et tombe de bonne heure : *feuilles décidues.*

déciduome n. m. (du lat. *deciduus*, qui se détache, et du suffixe *ome* [indiq. la tumeur]). Néoplasie maligne de l'utérus, qui apparaît et se développe après un accouchement ou un avortement.

décier ou **déicier** [*si-é*] n. m. Fabricant de dés à jouer, de jeux d'échecs, de dames et de trictrac.

décigrade n. m. Dixième de grade. (Abréviation : d*gr.*)

décigramme n. m. Mesure de poids qui vaut la dixième partie du gramme. (S'abrège en d*g.*) V. métrique (*système*).

décil [*sil*] ou **dextil** [*til*] n. m. (du lat. *decem*, dix). Position de deux planètes, éloignées l'une de l'autre de la dixième partie du zodiaque (36 degrés).

décilitre n. m. Mesure de capacité, qui vaut la dixième partie du litre. (S'abrège en d*l.*) V. métrique (*système*).

déciller [*ll* mll., *é*] v. a. V. dessiller.

décimable adj. Sujet à la dime : *terre décimable.*

décimal, e, aux adj. (lat. *decimalis* ; de *decem*, dix). Qui a pour base le nombre dix : *division décimale. Numération décimale*, numération dans laquelle la base est dix. *Fraction décimale*, fraction simple dont le dénominateur est une puissance de dix. *Nombre décimal*, nombre composé d'une partie entière et d'une partie décimale : *9,25. Calcul décimal*, calcul des nombres décimaux. *Système décimal*, système de poids et mesures dans lequel les multiples et les sous-multiples des unités principales sont des puissances décimales de ces unités. *Féod.* Relatif à la dime. N. f. Chacun des chiffres qui entrent dans une fraction décimale : *séparer les décimales d'un produit.*

décimalisation [*za-si-on*] n. f. Réduction au système décimal de toutes les mesures.

décimaliser [*li-zé*] v. a. Réduire au système décimal.

décimalité n. f. Caractère de ce qui est décimal.

décimane adj. f. Se dit d'une fièvre intermittente qui revient tous les dix jours.

décimateur n. m. (du lat. *decima*, dîme). Celui qui avait le droit de lever la dime : *le curé, avant 1789, était le décimateur de droit de sa paroisse.*

décimation [*si-on*] n. f. (de *décimer*). Châtiment qui consistait à faire périr un homme sur dix.

décime n. m. (du lat. *decimus*, dixième). Dixième partie du franc. *Décime pour franc*, impôt supplémentaire d'un dixième par franc.

décime n. f. Sous l'ancien régime, taxe perçue par ordre du roi sur le clergé, lequel percevait la dîme sur les biens de la terre.

— Encycl. *Fin.* Tous les droits et amendes d'enregistrement sont augmentés d'une surtaxe de deux dixièmes ou *décimes* et demi. Cette surtaxe représente donc un quart du principal de l'impôt (250 fr. pour 1.000 fr., 25 fr. pour 100, etc.).

décimer [*mé*] v. a. (lat. *decimare*). Faire périr une personne sur dix, d'après le sort : *les dictateurs romains décimaient les troupes qui avaient fui. Fig.* Faire périr un grand nombre de personnes : *la peste décima l'armée de saint Louis, devant Tunis.*

décimètre n. m. Mesure de longueur qui vaut la dixième partie du mètre. Règle divisée en centimètres et millimètres. (S'abrège en d*m* ; décimètre carré s'abrège en d*m*², et décimètre cube en d*m*³.) V. métrique (*système*).

décimétrique adj. Qui a rapport au décimètre.

décimilli, préfixe indiquant la division d'une grandeur par 10.000. (Abréviation : dm.)

decimo [*dé*] adv. (m. lat.). Dixièmement.

décintrage ou **décintrement** [*man*] n. m. Action de décintrer : *le décintrage d'une arche.*

décintrer [*tré*] v. a. Oter les cintres qu'on avait placés pour construire une voûte, une arcade, etc. : *on ne doit décintrer les voûtes que quand elles sont sèches.*

décintroir n. m. Marteau de maçon, à deux taillants. Pioche ayant une partie plate et une en pointe. V. décentoir.

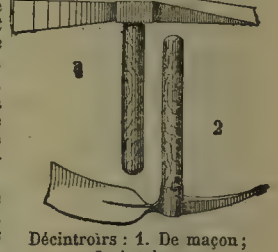

Décintroirs : 1. De maçon ; 2. A talus.

decipimur specie recti, mots lat. signif. *Nous sommes trompés par l'apparence du bien.* Horace (*Art poétique*, 25) prétend ne parler que des poètes, mais tout le monde est dupe de la même illusion.

décirer [*ré*] v. a. Enlever la cire de.

décisif [*zif*], **ive** adj. Qui décide : *bataille décisive.* Hardi, tranchant : *ton décisif.*

décision [*zi-on*] n. f. (lat. *decisio*). Action de décider : *prendre une décision.* Résultat final : *attendre la décision d'une affaire.* Acte final d'où dépend le succès ou l'insuccès d'une entreprise : *dans leur offensive de 1918, les Allemands ont vainement cherché la décision.* Facilité à prendre ses résolutions : *montrer de la décision. Esprit de décision*, habitude de décider promptement. Instructions quotidiennes du commandant d'une unité aux officiers et hommes de troupe : *la décision répond au rapport journalier.* Ant. **Indécision, hésitation, irrésolution.**

décisionnaire [*si-zi-o-nè-re*] n. m. Celui qui décide rapidement et avec assurance : *La Bruyère a tracé un magistral portrait du décisionnaire universel.*

décisivement [*si-ve-man*] adv. D'une manière décisive. (Peu us.)

décisoire ou **litis-décisoire** [*tiss, si-zoi-re*] adj. (du lat. *lis, litis*, procès, et *decidere*, décider). *Dr.* Se dit du serment qu'une partie défère à l'autre, au cours d'une instance, pour en faire dépendre le jugement de la cause. V. serment.

décistère [*sis-tè-re*] n. m. Mesure de volume qui est la dixième partie du stère. (S'abrège en d*st.*) V. métrique (*système*).

décisthène n. m. Unité mécanique du système M.T.S., qui vaut un dixième de sthène. (Abréviation : d*sn.*)

décitrage n. m. Sorte de binage.

Decius Mus [*dé-si-uss-muss*], nom de trois Romains qui se dévouèrent aux dieux infernaux pour assurer la victoire aux armées romaines : le premier, Publius, se dévoua à Véséris, dans une guerre contre les Samnites (340 av. J.-C.) ; son fils, à Sentinum, dans une guerre contre les Gaulois de l'Ombrie (295 av. J.-C.) ; le petit-fils, à Asculum, dans la guerre contre Pyrrhus (279 av. J.-C.). Le nom de *Decius* a passé dans la langue pour désigner ceux qui se dévouent aux intérêts de la patrie ; mais ce rapprochement a lieu le plus souvent ironiquement et par antithèse.

Decius ou **Dèce,** empereur romain de 249 à 251. Il se signala par sa violence dans la septième persécution contre les chrétiens et fut tué dans une bataille livrée aux Goths.

déciviliser [*zé*] v. a. Détruire la civilisation de ; faire retourner à la barbarie.

Decize, ch.-l. de c. (Nièvre), arr. et à 34 kil. de Nevers, dans une île de la Loire, à l'entrée du canal du Nivernais ; 5.100 h. (*Decizois*). Ch. de f. P.-L.-M.

Houille, pierres de taille, bois, charbon, plâtre, forges, verreries. Patrie de Gui Coquille, de Saint-Just. — Le cant. a 14 comm. et 17.500 h.

Deck (Joseph-Théodore), céramiste français, né à Guebwiller, m. à Sèvres (1823-1891). On lui doit la création du bleu turquoise dit *bleu de Deck*.

Decker (Cornelis Gerrits), peintre et graveur hollandais, né à Haarlem vers 1640, m. vers 1709 ; paysagiste plein de conscience et d'habileté.

déclamateur n. m. (de *déclamer*). Qui récite en public. *Fig.* Orateur, écrivain emphatique. Adjectiv. Emphatique, ampoulé : *Juvénal est souvent déclamateur.*

déclamation [*si-on*] n. f. Art, action, manière de déclamer : *déclamation oratoire, théâtrale.* Art d'interpréter le chant en laissant à chaque syllabe sa netteté d'articulation, à chaque mot sa valeur expressive, à chaque phrase son caractère et sa signification ; art d'écrire des chants qui présentent en eux-mêmes tous ces mérites de netteté et d'expression. *Fig.* Emploi d'expressions pompeuses : *tomber dans la déclamation.* Chez les Romains, exercice oratoire.

déclamatoire adj. Qui ne renferme que de vaines déclamations : *style déclamatoire.*

déclamatoirement [*man*] adv. D'une manière déclamatoire.

déclamer [*mé*] v. a. (lat. *declamare*). Réciter à haute voix, avec le ton et les gestes convenables : *déclamer des vers.* V. n. Parler avec chaleur contre quelqu'un ou quelque chose : *déclamer contre le vice.* Réciter, débiter d'un ton emphatique.

déclancher v. a. V. DÉCLENCHER.

déclarable adj. Qui peut ou doit être déclaré.

déclaratif, ive adj. Qui contient déclaration : *partage déclaratif d'une propriété.* V. PARTAGE.

déclaration [*si-on*] n. f. Action de déclarer ; acte, écrit par lequel on déclare : *déclaration publique, solennelle.* Enonciation, énumération, état détaillé : *déclaration de biens. Déclaration* ou *déclaration d'amour*, aveu de son amour fait à la personne aimée. *Déclaration de guerre*, acte par lequel une puissance déclare la guerre à une autre.

— ENCYCL. *Dr. Déclaration d'absence, de command, d'utilité publique, de revenus*, etc. V. ABSENCE, COMMAND, UTILITÉ PUBLIQUE, REVENU, etc.

Déclaration du clergé de France. Par ce document, que rédigea Bossuet en 1682, Louis XIV, avec l'appui de l'assemblée du clergé, fit valoir les droits de l'Eglise gallicane, compromis par les usurpations du saint-siège. On l'appelle souvent la *Déclaration des quatre articles.*

Déclaration des droits (du 22 janv. 1680), acte par lequel Guillaume III reconnaissait au Parlement anglais le droit de se réunir, de voter l'impôt, de contrôler l'exécution des lois, et aux citoyens, avec le droit de représentation, celui d'être jugés par le jury, non par des tribunaux d'exception.

Déclaration de droits (du 4 juillet 1776), acte par lequel les représentants des États unis d'Amérique adoptaient une constitution dont l'énumération des principes se terminait par cette affirmation que « les Colonies-Unies sont et ont droit d'être des Etats libres et indépendants ».

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Cette déclaration, votée par l'Assemblée constituante en août 1789 et qui forma le préambule de la Constitution du 3 septembre 1791, sert de base au droit public français. En voici le texte :

ARTICLE PREMIER. — Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

ART. 2. — Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droit sont : la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

ART. 3. — Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

ART. 4. — La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. Ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.

ART. 5. — La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

ART. 6. — La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont le droit de concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens, étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents.

ART. 7. — Nul homme ne peut être accusé, arrêté ni détenu, que dans les cas déterminés par la loi et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires, doivent être punis ; mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la loi doit obéir à l'instant : il se rend coupable par la résistance.

ART. 8. — La loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit et légalement appliquée.

ART. 9. — Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi.

ART. 10. — Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

ART. 11. — La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme ; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

ART. 12. — La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique ; cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée.

ART. 13. — Pour l'entretien de la force publique et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable ; elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.

ART. 14. — Tous les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

ART. 15. — La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.

ART. 16. — Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a pas de constitution.

ART. 17. — La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est quand la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

déclaratoire adj. *Procéd.* Qui déclare juridiquement : *acte déclaratoire.*

déclarer [*ré*] v. a. (lat. *declarare ;* de *clarus*, évident). Faire connaître : *déclarer ses intentions.* Signifier par un acte formel : *déclarer la guerre.* **Se déclarer** v. pr. Se manifester ouvertement : *maladie qui se déclare.* Faire connaître ses sentiments. Prendre parti : *se déclarer pour un candidat.*

déclassé, e [*kla-sé*] adj. Déplacé, arraché de son milieu naturel. *Valeurs déclassées*, valeurs qui, n'étant pas gardées par les acheteurs, reviennent sur le marché. *Ville déclassée, fort déclassé*, dont les fortifications ne sont pas entretenues. N. Qui est déchu de sa position sociale, qui en est sorti : *c'est un déclassé.*

déclassement [*kla-se-man*] n. m. Action de déclasser : *déclassement des places fortes.* ANT. **Classement.**

déclasser [*kla-sé*] v. a. Déranger des objets classés. Exclure d'un classement. *Déclasser un fort*, le déclarer inutile à la défense, le désaffecter. Arracher à son milieu naturel. Rayer du rôle de l'inscription maritime : *déclasser un marin.* ANT. **Classer.**

déclassifier [*kla-si-fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Détruire la classification de.

déclenche [*klan-che*] n. f. (préf. *dé*, et *clenche*). Appareil destiné à séparer deux pièces d'une machine. (On écrit aussi, à tort, DÉCLANCHE.)

déclenchement [*klan-che-man*] n. m. Action de déclencher : *le déclenchement d'une porte.* Syn. de DÉCLENCHE. (On écrit aussi, à tort, DÉCLANCHEMENT.)

déclencher [*klan-ché*] v. a. Manœuvrer la déclenche pour séparer deux pièces qui étaient liées. *Fig.* Mettre en mouvement : *déclencher une attaque.* (On écrit aussi, à tort, DÉCLANCHER.)

déclericaliser [*zé*] v. a. Rendre moins clérical, faire qu'on ne soit plus clérical.

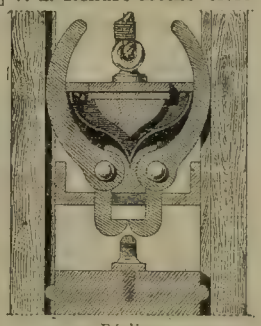

Déclic.

déclic [*klik*] n. m. (de *décliquer*). Mécanisme à crochet, qui, étant en position, suspend le mouvement d'une machine.

déclimater [*té*] v. a. Changer de climat une personne, un animal, une plante. Syn. DÉSACCLIMATER. ANT. **Acclimater.**

déclin n. m. (de *décliner*). Etat d'une chose qui arrive à la fin de sa course : *déclin du jour, de la vie.* Au fig. : *les tragédies médiocres de Corneille à son déclin.* ANT. **Progrès.**

déclinabilité n. f. Qualité d'un mot déclinable.

déclinable adj. Qui peut être décliné : *les mots déclinables sont : le nom, l'adjectif et le pronom.* ANT. **Indéclinable.**

déclinaison [*nè-zon*] n. f. (de *décliner*). *Gram.* Dans les langues à flexion, modification des désinences, suivant les genres, les nombres et les cas : *la déclinaison latine a six cas. Astron.* Distance d'un astre à l'équateur céleste mesurée sur le *cercle de déclinaison* de l'astre (grand cercle qui passe par l'astre et les pôles célestes). *Déclinaison magnétique*, angle que l'aiguille aimantée décrit, à l'E. ou à l'O., par rapport au méridien géographique : *table de déclinaison.*

— ENCYCL. *Astron.* La déclinaison d'un astre est une des coordonnées équatoriales de l'astre : on la compte de 0° à 90° à partir de l'équateur, positivement pour l'hémisphère nord, négativement pour l'hémisphère sud ; l'autre coordonnée du système est l'ascension droite. Pour évaluer la déclinaison d'un astre, on emploie soit le cercle mural, soit l'équatorial.

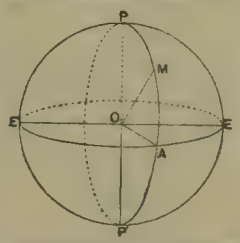

Déclinaison : P P', ligne des pôles ; E E' équateur céleste ; P M P', cercle de déclinaison de l'astre ; M, arc ; A M, déclinaison de l'astre M.

— *Magnét.* Lorsqu'on suspend librement une aiguille aimantée, son axe ne se place pas dans le plan du méridien géographique ; l'angle que fait l'axe de l'aiguille avec ce méridien géographique est appelé *déclinaison magnétique*, ou simplement *déclinaison.* Le plan vertical qui passe par les pôles de l'aiguille aimantée librement suspendue est appelé *méridien magnétique ;* on peut donc dire encore que la déclinaison magnétique est l'angle que fait le méridien magnétique au lieu considéré avec le méridien géographique.

Les lignes qui joignent les points de la terre ayant même déclinaison s'appellent *isogones.* La déclinaison en un même lieu présente des variations périodiques et accidentelles.

déclinant [*nan*], **e** adj. Qui décline, s'affaiblit : *puissance déclinante.* Qui dévie.

déclinateur n. m. Syn. de DÉCLINATOIRE.

déclinatif, ive adj. Qui se décline, qui appartient à la partie déclinable des mots : *syllabes déclinatives.*

déclination [*si-on*] n. f. ou **déclinement** [*man*] n. m. Pente. Action de décliner.

déclinatoire n. m. Boussole de forme particulière, dont on se sert pour orienter les plans. *Dr.* Acte par lequel un plaideur décline, conteste la compétence. Adjectiv. Qui a pour but de décliner une juridiction : *fins, exceptions déclinatoires.*

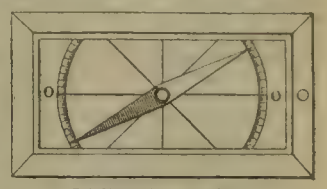

Déclinatoire (géod.).

— ENCYCL. *Dr. adm.* Le déclinatoire, préliminaire du *conflit* (v. ce mot), a pour objet d'assurer l'observation du principe de la séparation des pouvoirs. C'est au préfet qu'il appartient d'introduire le déclinatoire de compétence, en envoyant au procureur de la République un mémoire que ce magistrat communique au tribunal. Si le déclinatoire est rejeté, le préfet du département peut élever le conflit.

déclinement [*man*] n. m. Action de décliner. Acheminement vers la décadence. (Peu us.)

décliner [*né*] v. a. (lat. *declinare*). Déchoir, pencher vers sa fin : *les forces déclinent avec l'âge.* S'éloigner de la méridienne, en parlant de l'aiguille aimantée. S'éloigner de l'équateur céleste, en parlant d'un astre. V. a. Refuser : *décliner un honneur.* *Gram.* Faire varier dans sa désinence suivant les genres, nombres et cas. *Dr.* Ne pas reconnaître : *décliner la compétence d'un tribunal. Fig. Décliner son nom*, se nommer. ANT. **Monter, progresser.**

déclinomètre n. m. (de *déclinaison*, et du gr. *metron*, mesure). Boussole destinée à la mesure de la déclinaison magnétique.

déclinquer [*ké*] v. a. (de *dé*, et *clin*). Dépouiller de son bordage, en parlant d'une embarcation à clin.

décliquer [*ké*] v. a. (de *dé*, et *cliquet*). Faire partir subitement le déclic soutenant un mouton pour le battage des pieux.

décliquetage [*ke-ta-je*] n. m. Action de décliqueter.

décliqueter [*ke-té*] v. a. (Prend deux *t* devant une syllabe muette : *je décliquette.*) Dégager le cliquet d'une montre ou d'une pendule, des dents du rochet. ANT. **Encliqueter.**

décliquetis [*ke-ti*] n. m. Syn. de DÉCLIC.

déclive adj. (lat. *declivis*). Qui va en pente, incliné : *la partie déclive d'une toiture.* N. f. Pente, inclinaison : *chaussée en déclive.*

décliver [*vé*] v. n. (de *déclive*). Etre incliné. S'incliner.

déclivité n. f. (de *déclive*). Etat de ce qui est en pente : *la déclivité d'un glacis.*

déclochage n. m. Action d'enlever les cloches qui protègent des plantes : *le déclochage des laitues.* ANT. **Clochage.**

déclocher [*ché*] v. a. Enlever les cloches qui couvrent des plantes : *déclocher des melons.* ANT. **Clocher.**

décloîtrer [*tré*] v. a. Retirer du cloître.

déclore v. a. Oter la clôture de : *déclore un parc. Par ext.*, ouvrir : *fleur qui déclôt son calice.* ANT. **Clore.**

déclôture n. f. Action de déclore. Clôture ouverte. ANT. **Clôture.**

déclôturer v. a. Enlever la clôture de : *déclôturer un bois, un champ.*

déclouer [*klou-é*] v. a. Défaire ce qui était cloué. ANT. **Clouer.**

décoagulation [*si-on*] n. f. Action de décoaguler ou de se décoaguler. ANT. **Coagulation.**

décoaguler [*lé*] v. a. Ramener à l'état liquide (un liquide coagulé). ANT. **Coaguler.**

décochement [*man*] n. m. Action de décocher. *Fig.* Emission malicieuse : *le décochement d'un trait satirique.*

décocher [*ché*] v. a. (du préf. *dé*, et de *coche*, entaille). Lancer avec un arc ou un appareil analogue : *décocher une flèche. Fig.* : *décocher une épigramme.*

décoconnage [*ko-na-je*] n. m. Action de décoconner.

décoconner [*ko-né*] v. a. Détacher les cocons des bruyères sur lesquelles les vers à soie les avaient filés.

décocté n. m. Produit d'une décoction.

décoction [*kok-si-on*] n. f. (lat. *decoctio*). Action de faire bouillir des drogues ou des plantes dans un liquide. Le produit qui en résulte. (On dit aussi DECOCTUM.)

décognoir [*gn* mll.] n. m. *Impr.* Coin de buis ou instrument en fer, pour serrer ou desserrer les formes.

décohéreur n. m. *Télégr. sans fil.* Petit marteau qui frappe le radio-conducteur ou cohéreur de Branly, pour obliger les limailles à reprendre leur état primitif et, par suite, interrompre le courant.

décoiffage [*koi-fa-je*] n. m. Action d'enlever la coiffe d'une fusée de projectile.

décoiffement [*koi-fe-man*] n. m. Action de décoiffer.

décoiffer [*koi-fé*] v. a. Défaire la coiffure ; déranger les cheveux. *Décoiffer une bouteille*, ôter l'enveloppe du bouchon. Enlever la coiffe d'un projectile. ANT. **Coiffer.**

décoincement [*se-man*] n. m. Action de décoincer : *le décoincement des rails.*

décoincer [*sé*] v. a. (Prend une cédille sous le second *c* devant *a* et *o* : *il décoinça ; nous décoinçons.*) Enlever les coins : *décoincer des rails.*

décolérer [*ré*] v. n. (Se conj. comme *accélérer.*) Cesser d'être en colère : *ne pas décolérer.*

décollage [*ko-la-je*] n. m. Action de décoller.

décollation [*ko-la-si-on*] n. f. (de *décoller*). Action de couper la tête : *la décollation de saint Jean-Baptiste.* Tableau représentant le martyre de saint Jean-Baptiste. Cette scène a été souvent retracée par les peintres. Citons les tableaux de : Andrea del Sarto (Florence) [le bourreau vient de couper la tête de saint Jean et la met sur le plat que lui tend Salomé] ; de Jérôme Franck (Dresde) ; de J.-B. Franck (Bruxelles), etc.



Décollation de saint Jean-Baptiste, tableau d'Andrea del Sarto.

décollement [*ko-le-man*] n. m. Action de décoller, de se décoller. *Chir.* Séparation anormale de tissus adhérents.

— Encycl. Le mot *décollement* s'applique à diverses lésions organiques. La peau peut se décoller par arrachement : les cartilages épiphysaires peuvent aussi se séparer de la diaphyse ; le périoste peut se soulever de l'os sous-jacent ; enfin, la rétine se décolle fréquemment (v. RETINE), sous l'influence des hémorragies.

décoller [*ko-lé*] v. a. (du préf. *dé*, et de *colle*). Détacher ce qui était collé. V. n. *Arg. des aviat.* Quitter terre pour s'envoler. **Se décoller** v. pr. *Pop.* Maigrir, devenir malade. ANT. **Coller.**

décoller [*ko-lé*] v. a. (du préf. *dé*, et du lat. *collum*, cou). Couper le cou, trancher la tête.

décolletage [*ko-le-ta-je*] n. m. Action de mettre à nu le cou, la gorge, etc. Action de décolleter une robe. Partie échancrée du corsage : *un décolletage carré. Agric.* Action de couper la partie supérieure de certaines racines cultivées (betterave, carotte, etc.), pour prévenir le développement ultérieur du bourgeon, quand on veut les conserver en silo : *le décolletage des racines ne doit en aucun cas excéder le cinquième de la longueur totale. Techn.* Action de faire une vis ou d'autres menues pièces d'une tige ronde de fer ou de cuivre, de creuser le pas de vis d'un boulon.

décolleté n. m. Partie de la gorge et des épaules mise à nu : *avoir un beau décolleté.*

décolleter [*ko-le-té*] v. a. (du préf. *dé*, et de *collet*. — Prend deux *t* devant une syllabe muette : *je décollette.*) Découvrir le cou, la gorge, les épaules. Couper ou rabattre le collet d'un vêtement. *Fig. Propos décolletés*, propos licencieux. *Agric.* Effectuer le décolletage. *Techn. Décolleter un boulon*, en creuser le pas de vis avec la décolleteuse. **Se décolleter** v. pr. Se découvrir plus ou moins le cou, la gorge, les épaules, les bras, en parlant d'une femme.

décolleteur [*ko-le*] n. m. Fabricant de vis et de tire-fond, au moyen du tour à décolleter.

décolleteuse [*ko-le-teu-ze*] n. f. *Techn.* Machine-outil employée pour le décolletage.

décolleur, euse [*ko-leur, eu-ze*] n. Celui, celle qui décolle. N. m. Couteau à décoller.

décolleur [*ko-leur*] n. m. Pêcheur chargé de couper la tête et la langue des morues et de les vider.

décolorant [*ran*], **e** adj. Qui décolore. N. m. : *le noir animal est un décolorant.* ANT. **Colorant.**

décoloration [*si-on*] n. f. (de *décolorer*). Perte de la couleur : *l'obscurité amène la décoloration des végétaux.* ANT. **Coloration.**

— Encycl. *Techn.* On utilise dans l'industrie les agents de décoloration soit pour blanchir les tissus, soit pour purifier les solutions organiques incolores par elles-mêmes, mais souillées par des matières étrangères. V. BLANCHIMENT, NOIR ANIMAL, RAFFINERIE.

Dans l'impression des tissus, certains dessins s'obtiennent par décoloration ; si une étoffe est uniformément teinte à l'aide d'un *mordant*, on décolore les parties devant constituer le dessin avec une dissolution appelée *rongeant*. Au lavage, le dessin apparaît blanc sur le fond teint. Le rongeant agit sur le mordant par réduction (chlorure d'étain) ou par oxydation (acide chromique, eau oxygénée). La lumière agit aussi comme décolorant, surtout sur les teintes fournies par les colorants d'aniline. L'acide sulfureux est également un énergique décolorant.

décoloré, e part. pass. (de *décolorer*). Qui a perdu sa couleur : *teint décoloré par l'anémie. Fig. Style décoloré*, sans vigueur. ANT. **Coloré.**

décolorer [*ré*] v. a. Altérer, effacer la couleur : *le soleil décolore les nuances vives ; le vinaigre décolore les livres.* ANT. **Colorer.**

décolorimètre n. m. (de *décolorer*, et du gr. *metron*, mesure). Instrument pour mesurer soit la force décolorante, soit le degré de décoloration de certaines substances.

décoloris [*ri*] n. m. Perte du coloris.

décombant [*kon-ban*], **e** adj. (lat. *decumbens*). Se dit des parties des végétaux qui se dirigent vers le bas, par faiblesse ou flexibilité.

décomblement [*kon-ble-man*] n. m. Action de décombler.

décombler [*kon-blé*] v. a. Débarrasser de ce qui comble : *décombler un puits.*

décombrement [*kon-bre-man*] n. m. Action de décombrer : *le décombrement d'une rue.*

décombrer [*kon-bré*] v. a. Débarrasser de décombres : *décombrer un passage, un terrain.*

décombres [*kon-bre*] n. m. pl. (du préf. *dé*, et du bas lat. *combrus*, barrage). Débris d'un édifice démoli ou renversé ; ruines, débris : *Samson s'ensevelit sous les décombres du temple de Dagon.*

décommandement [*ko-man-de-man*] n. m. Acte par lequel on décommande, on donne un contre-ordre.

décommander [*ko-man-dé*] v. a. Annuler une commande, contremander : *décommander un dîner.*

décommettage [*ko-mè-ta-je*] n. m. *Mar.* Action de décommettre.

décommettre [*ko-mè-tre*] v. a. *Mar.* Détordre un cordage.

de commodo et incommodo, loc. lat. signif. *de l'avantage et de l'inconvénient*, et qui est presque exclusivement administrative : *ordonner une enquête de commodo et incommodo sur des travaux publics.*

décompléter [*kon-plé-té*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) Rendre incomplet. ANT. **Compléter.**

décomposable [*kon-po-za-ble*] adj. Qui peut être décomposé : *les alchimistes croyaient que l'or est décomposable.* ANT. **Indécomposable.**

décomposant [*kon-po-zan*], **e** adj. Qui provoque la décomposition.

décomposé [*kon-po-zé*], **e** part. pass. Qui a subi la décomposition : *corps décomposé.* Altéré : *visage décomposé par la douleur.*

décomposer [*kon-po-sé*] v. a. Séparer en ses éléments : *décomposer l'eau.* Corrompre : *la chaleur décompose les viandes.* **Se décomposer** v. pr. Devenir, être décomposé. ANT. **Composer.**

décomposition [*kon-po-zi-si-on*] n. f. Résolution d'un corps en ses principes : *la décomposition de l'eau s'obtient par la pile électrique.* Dérangement de l'aspect habituel : *décomposition des traits.* Altération ordinairement suivie de putréfaction : *la décomposition cadavérique.* ANT. **Combinaison, composition.**

décompôt [*kon-pô*] n. m. Action de changer l'ordre des soles d'une terre.

décompoter [*kon-po-té*] v. a. Changer le mode des semences et le temps des engrais.

décompresseur [*kon-prè-seur*] n. et adj. m. *Techn. Appareil décompresseur*, appareil qui sert à ramener peu à peu à la pression normale l'air comprimé ou la vapeur que contient une enceinte hermétiquement close. L'appareil lui-même. (On dit aussi DÉTENDEUR.)

décompression [*kon-prè-si-on*] n. f. Action de décomprimer : *la décompression brusque d'un gaz s'accompagne d'un froid vif.* ANT. **Compression.**

— Encycl. La décompression brusque est presque toujours suivie, pour tous les êtres vivants, d'accidents mortels, dus au dégagement des gaz du sang. On emploie cependant la décompression gazeuse pour traiter l'emphysème pulmonaire, la bronchite, la pleurésie ; mais les appareils sont disposés de telle sorte que le changement de pression est lent et comparable à celui qu'éprouve un ascensionniste dans la montagne. La cure d'altitude est une décompression qui favorise la nutrition.

décomprimer [*kon-pri-mé*] v. a. Faire cesser ou diminuer la compression. ANT. **Comprimer.**

décomptable [*kon-ta-ble*] adj. Se dit des mouvements de sonneries qui décomptent. ANT. **Indécomptable.**

décompte [*kon-te*] n. m. (de *décompter*). Décomposition d'une somme, reçue ou payée, en ses éléments de détail. Déduction à faire sur un compte que l'on solde. *Fig. Trouver du décompte*, avoir une déception.

décompter [*kon-té*] v. a. (de *dé*, et *compte*). Faire le décompte d'une somme ; déduire d'une somme. V. n. Rabattre de l'opinion, de l'espoir qu'on avait. Se dit d'un mouvement de sonnerie, qui peut ne pas être en concordance avec l'heure indiquée par les aiguilles.

déconcertant [*sèr-tan*], **e** adj. Qui déconcerte : *d'une impassibilité déconcertante.*

déconcertement [*sèr-te-man*] n. m. Le fait d'être déconcerté. (Peu us.)

déconcerter [*sèr-té*] v. a. (du préf. *dé*, et de *concert*). Rompre les mesures prises par quelqu'un. Interdire, embarrasser : *cette réponse le déconcerta.*

déconfès, esse [*fè-se*] adj. et n. (préf. *dé*, et *confès*). Qui ne s'est point confessé. Celui qui n'a fait aucun legs charitable pour le repos de son âme.

déconfire v. a. (Se conj. comme *confire.*) Défaire entièrement dans une bataille. (Avec une nuance comique.)

déconfit [*fi*], **e** adj. Interdit, décontenancé.

déconfiture n. f. Déroute. Ruine, état d'une personne hors d'état de faire face à ses engagements : *la déconfiture est la faillite d'un non-commerçant.* ANT. **Triomphe, succès.**

— Encycl. *Dr. civ.* La déconfiture, qui n'entraîne aucune incapacité civile ou politique, ne dessaisit point le débiteur de l'administration de ses biens, mais elle donne aux associés du débiteur déconfit le droit de provoquer la dissolution de la société ; elle met fin au mandat ; elle enlève au débiteur le bénéfice du terme ; elle prive l'acheteur du droit d'exiger la délivrance de ce qui a été vendu, s'il ne donne caution ; elle rend exigibles les créances de la femme commune en biens, etc. Lorsque les créanciers ont été payés, ou ont accordé une remise totale ou partielle, le débiteur cesse d'être en état de déconfiture. La déconfiture est une sorte de faillite civile.

déconfort [*for*] n. m. Ce qui enlève la force ou le courage. (Vx.)

déconforter [*té*] v. a. Décourager, affliger.

décongélation [*si-on*] n. f. Action de décongeler. ANT. **Congélation.**

décongeler [*lé*] v. a. (Prend un è ouvert devant une syllabe muette : *il décongèle.*) Ramener un corps congelé à son état ordinaire. ANT. **Congeler.**

décongestionner [*jès-ti-o-né*] v. a. Faire cesser la congestion : *les révulsifs décongestionnent les poumons.*

déconjuguer [*ghé*] v. a. Désunir deux pièces conjuguées. ANT. **Conjuguer.**

déconsacrer [*kré*] v. a. Effacer la consécration de : *déconsacrer une église, un vase, une religieuse.* ANT. **Consacrer.**

déconseiller [*sé, ll* mll., *é*] v. a. Conseiller de ne pas faire : *déconseiller une entreprise.* ANT. **Conseiller.**

déconsidération [*si-on*] n. f. Perte de la considération, mésestime : *tâchez de ne donner prise ni au ridicule ni à la déconsidération.* ANT. **Considération.**

déconsidérer [*ré*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) Faire perdre la considération, l'estime : *les derniers années de Louis XV déconsidérèrent la monarchie.* **Se déconsidérer** v. pr. Perdre la considération dont on jouissait.

déconsigner [*gn* mll., *é*] v. a. Affranchir de la consignation : *déconsigner des troupes.* Retirer de la consigne : *déconsigner un colis.* ANT. **Consigner.**

déconsolider [*dé*] v. a. Faire perdre la solidité à. ANT. **Consolider.**

déconstiper [*kons-ti-pé*] v. a. Faire cesser la constipation.

déconstitutionnalisation [*kons-ti-tu-si-o-nu-li-zu-si-on* n. f. Action de déconstitutionnaliser.

déconstitutionnaliser [*kons-ti-tu-si-o na-li-zé*] v. a. Soustraire au régime constitutionnel.

déconstruction [*kons-truk-si-on*] n. f. Action de déconstruire. (Peu us.)

déconstruire [*kons-tru-i-re*] v. a. Défaire ce qui était construit. (Peu us.)

décontenance n. f. Manque d'assurance, embarras. ANT. **Assurance, hardiesse.**

décontenancement [*man*] n. m. Action de se décontenancer. Etat d'une personne décontenancée.

décontenancer [*sé*] v. a. (Prend une cédille sous le second *c* devant *a* et *o* : *il décontenança, nous décontenançons.*) Faire perdre contenance à quelqu'un. **Se décontenancer** v. pr. Perdre contenance. ANT. **Rassurer, enhardir.**

décontraction [*kon-trak-si-on*] n. f. *Méd.* Suppression d'une contraction.

déconvenance n. f. Défaut de convenance : *la déconvenance d'une parole, d'une conduite.* Parole ou action inconvenante : *commettre une déconvenance.* (Peu us.)

déconvenue [*nû*] n. f. Insuccès inattendu et humiliant : *éprouver une déconvenue.*

déconvertir [*vèr*] v. a. Faire tomber dans l'irréligion. ANT. **Convertir.**

décoordination [*si-on*] n. f. Destruction de la coordination des organes ou des éléments organiques.

décor n. m. Ce qui sert à décorer. *Par ext.* Apparences : *tout ceci n'est qu'un décor. Théât.* Ensemble des toiles peintes, des portants, des praticables qui décorent la scène d'un théâtre : *les décors tiennent une place considérable dans le succès d'une féerie.*

décorable adj. Qui est en situation d'être décoré.

décorateur n. m. Dont la profession est de confectionner des décors, ou de se charger des décorations pour théâtres, fêtes, etc., ou de décorer les appartements. Adjectiv. : *peintre décorateur.*

décoratif, ive adj. Qui a rapport, qui est propre à la décoration : *art, talent décoratif.* Fig. Qui a une belle prestance : *un convive très décoratif.*

décoration [*si-on*] n. f. (lat. *decoratio*). Embellissement, ornement. Art du décorateur. Représentation au lieu où se passe l'action, au théâtre. Signe distinctif d'un ordre de chevalerie.

— Encycl. Les décorations françaises se portent sur le côté gauche de la poitrine, avant les décorations étrangères, et placées dans l'ordre ci-après : Légion d'honneur, Médaille militaire, Croix de guerre, Médaille de la Victoire, Ordres coloniaux, Médailles commémoratives, Palmes universitaires, Mérite agricole, Médailles d'honneur.

Les décorations sont portées à la première boutonnière pour le costume civil non officiel ; à la hauteur du sein gauche pour le costume civil officiel ; à la hauteur de la deuxième rangée de boutons pour l'uniforme militaire. Les insignes dits « en sautoir » (commandeur) sont suspendus par un ruban passant autour du cou (cravate). Ceux dits « en écharpe » consistent dans un large ruban barrant la poitrine, passant sur une épaule et allant se fermer à la hanche opposée avec l'insigne suspendu contre la hanche. La plaque se porte sur le côté de la poitrine opposé à l'épaule où passe l'écharpe.

Les insignes peuvent être de dimensions inférieures aux dimensions réglementaires, mais doivent reproduire exactement les insignes fixés par les décrets. La largeur du ruban et le diamètre de l'insigne et de la rosette ne doivent pas être inférieurs à un centimètre.

Les rubans et rosettes se portent à la boutonnière. Leur port aux couleurs mélangées de plusieurs décorations est interdit. Le port des rubans ou rosettes seuls est interdit sur l'uniforme militaire de grande tenue et sur le costume civil officiel de grande tenue : le port des insignes complets et du modèle réglementaire est obligatoire.

Les insignes à l'effigie de la République doivent présenter la face sur laquelle se trouve l'effigie.

Les *décorations étrangères* sont portées à la suite et à la gauche des décorations françaises, sans ordre imposé. Elles ne peuvent être portées sur le territoire français qu'après autorisation du président de la République, accordée après avis du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, en observant certaines règles et en acquittant les droits de chancellerie qui varient pour les décorations portées à la boutonnière, en sautoir, avec plaque ou en écharpe.

Le port illégal des décorations est puni de l'amende et de l'emprisonnement.

décorativement [*man*] adv. D'une manière décorative.

décorder [*dé*] v. a. Détortiller, défaire, séparer les brins d'une corde : *décorder un câble.*

décordonnage [*do-na-je*] n. m. Action de décordonner.

décordonner [*do-né*] v. a. Enlever à coups de maillet la croûte qui s'attaque aux pilons d'un moulin à poudre.

décoré, e adj. Orné. N. Qui porte une décoration : *les décorés de Juillet.*

décorement [*man*] n. m. Action de décorer.

décorer [*ré*] v. a. (lat. *decorare* ; de *decus, oris*, ornement). Orner, parer : *décorer un appartement.* Servir d'ornement : *tapisseries qui décorent une salle.* Honorer d'une décoration ; en particulier, en France, de la Légion d'honneur. ANT. **Déparer, gâter, dégrader.**

DÉCORATIONS



DÉCORATIONS FRANÇAISES : 1. Croix de la Légion d'honneur (chevalier) ; 2. Médaille militaire : 3. Croix de guerre ; 4. Ruban de la médaille de la Victoire (commémorative interalliée). — *Ordres coloniaux* : 5. Dragon de l'Annam ; 6. Nichan-el-Anouar ; 7. Etoile d'Anjouan ; 8. Cambodge ; 9. Etoile noire. — *Médailles commémoratives* : 10. Crimée ; 11. Baltique ; 12. Italie ; 13. Chine (1860) ; 14. Mexique ; 15. 1870-1871 ; 16. Tonkin ; 17. Madagascar (1883-1886) ; 18. Dahomey ; 19. Madagascar (1895) ; 20. Coloniale ; 21. Chine (1900-1901) ; 22. Maroc ; 23. Reconnaissance française ; 24. Ruban de la médaille de la Grande Guerre. — 25. Palmes universitaires (officier d'académie) ; 26. Mérite agricole (chevalier). — *Médailles d'honneur* : 27. Intérieur ; 28. Affaires étrangères ; 29. Marine. — 30. Mutualité ; 31. Postes ; 32. Préposés forestiers ; 33. Médaille des épidémies ; 34. Instituteurs ; 35. Enseignement public en Indochine. — *Médailles du travail* : 36. Marine ; 37. Marine marchande. 38. Guerre ; 39. Commerce et Industrie ; 40. Agriculture ; 41. Cantonniers de la voirie départementale et communale ; 42. Cantonniers des Travaux publics. — 43. Assistance publique ; 44. Douanes ; 45. Sapeurs-pompiers ; 46. Police ; 47. Administration pénitentiaire ; 48. Administration pénitentiaire coloniale ; 49. Contributions indirectes ; 50. Octroi ; 51. Famille française. (Toutes ces décorations sont réduites de moitié).

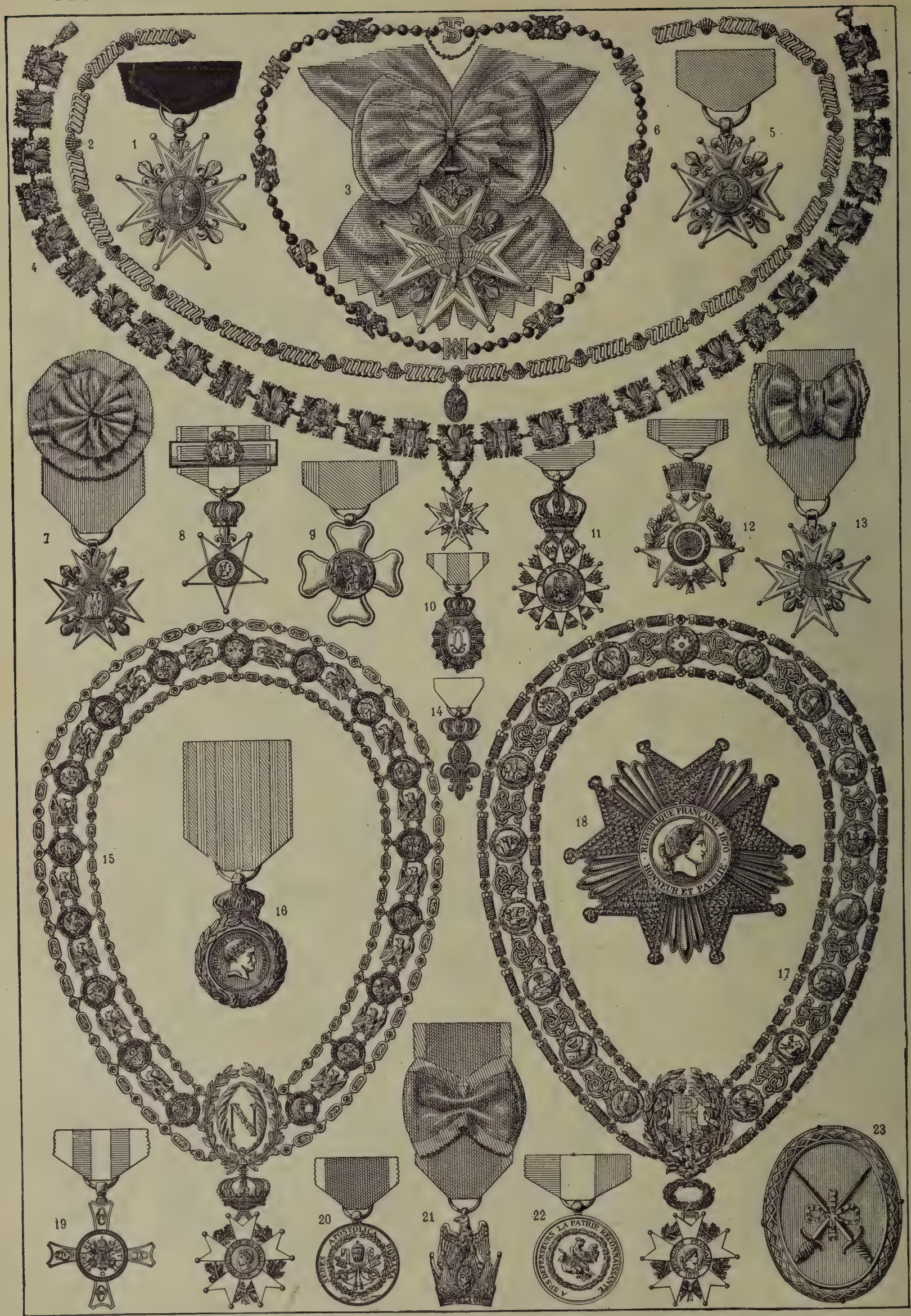

DÉCORATIONS FRANÇAISES, ANCIENNES ET MODERNES : 1. Croix de l'Ordre de Saint-Michel. — 2. Collier de l'Ordre de Saint-Michel. — 3. Ordre du Saint-Esprit. — 4. Collier de l'Ordre du Saint-Esprit. — 5. Croix de l'Ordre de Saint-Lazare et de l'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel. — 6. Collier de l'Ordre de Saint-Lazare et de l'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel. — 7. Ordre de Saint-Louis. — 8. Décoration de la Fidélité. — 9. Ordre de Saint-Hubert. — 10. Brassard de Bordeaux. — 11. Ordre de la Réunion. — 12. Croix de Juillet 1830. — 13. Ordre du Mérite militaire. — 14. Décoration du Lis. — 15. Grand collier de l'Ordre de la Légion d'honneur, sous Napoléon. — 16. Médaille de Sainte-Hélène. — 17. Grand collier de l'Ordre de la Légion d'honneur, sous la IIIe République. — 18. Plaque de grand officier et grand-croix de la Légion d'honneur. — 19. Croix pontificale (1867). — 20. Médaille pontificale (1849). — 21. Ordre de la Couronne de fer. — 22. Médaille de Juillet 1830. — 23. Médaillon de vétérance (armée de terre).

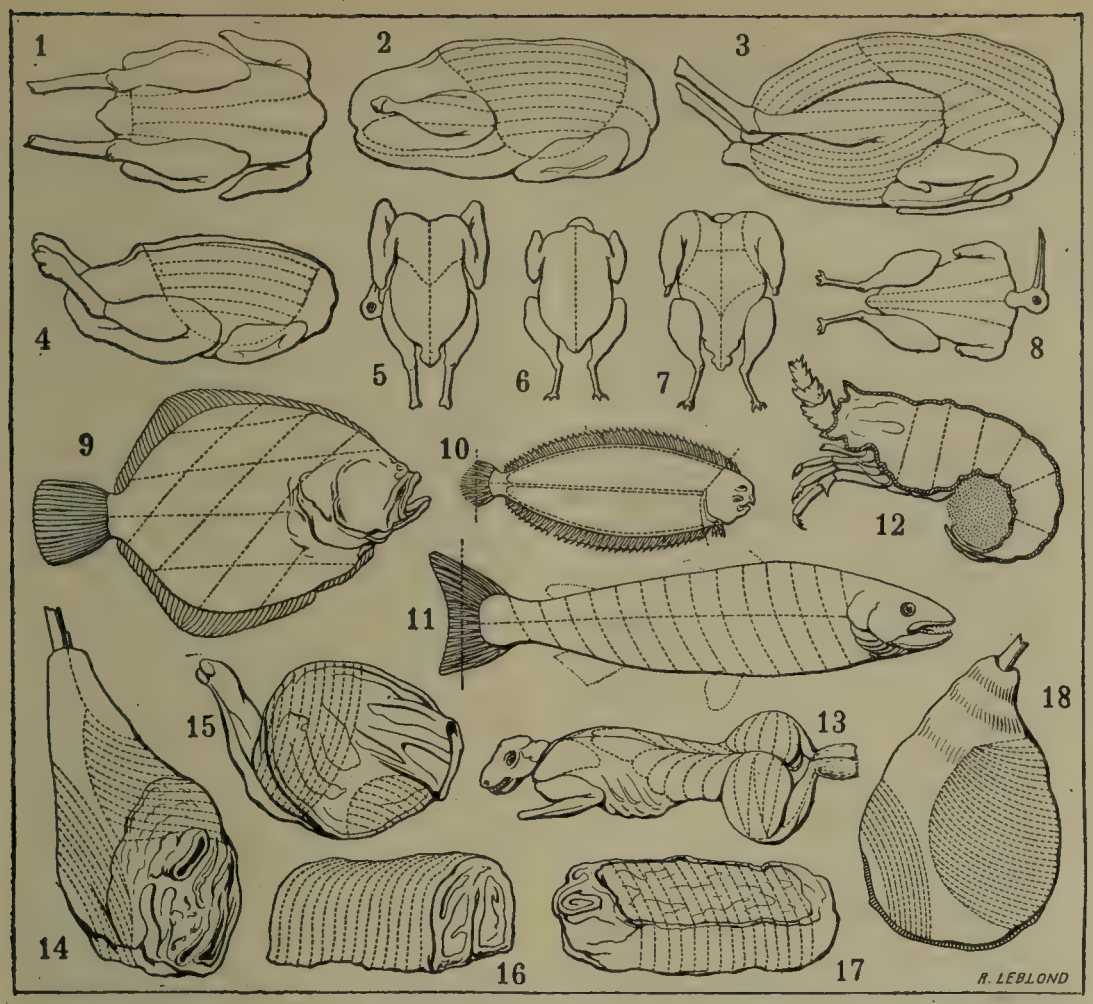

Manière de découper la volaille, le gibier, le poisson, la viande de boucherie : 1. Poulet ; 2. Oie ; 3. Dinde ; 4. Canard ; 5. Pigeon ; 6. Caille ; 7. Perdrix ; 8. Bécasse ; 9. Turbot ; 10. Sole ; 11. Saumon ; 12. Langouste ; 13. Lièvre ; 14. Gigot de mouton ; 15. Epaule de mouton ; 16 et 17. Rôti de bœuf ; 18. Jambon.

Decori (Félix), avocat français, né et m. à Paris (1860-1915) ; ce fut un brillant avocat d'assises.

décoriste adj. et n. Peintre de décors de théâtre.

décornage n. m. Action de décorner : *le décornage des ruminants est le plus souvent accidentel.*

décorner [*né*] v. a. Enlever les cornes.

décoromanie [*nî*] n. f. Manie de la décoration, des décorations.

décorporation [*si-on*] n. f. Dissolution d'un corps de troupe.

décorticage n. m. Action de décortiquer les graines comme le riz, l'arachide, le café, les amandes, etc.

décorticant [*kan*], **e** adj. Qui produit la décortication.

décortication [*si-on*] n. f. Action d'enlever l'écorce des branches des arbres ou des arbustes, pour détruire les végétations ou les insectes parasites. (Quand il s'agit d'enlever le tégument des graines, on emploie de préférence le terme de *décorticage*.)

— ENCYCL. La décortication, qu'il ne faut pas confondre avec l'écorcement, est pratiquée uniquement comme moyen de destruction des parasites animaux ou végétaux : c'est ainsi que l'on décortique la vigne pour détruire les œufs d'hiver du phylloxera, les arbres fruitiers pour faire disparaître les lichens et mousses qui porteraient préjudice à la nouvelle végétation. On exécute la décortication en hiver, pendant le sommeil de la végétation, et l'on fait usage soit de gants métalliques, soit de raclettes à dents émoussées.

décortiquer [*ké*] v. a. (du préf. *dé*, et du lat. *cortex*, écorce). Effectuer le décorticage ou la décortication : *décortiquer du riz, un chêne, des amandes, des noix, un arbre.*

décortiquerie [*ke-rî*] n. f. Usine où se pratique le décorticage du riz.

décortiqueur, euse [*keur, eu-ze*] n. Personne qui décortique. N. m. Appareil à décortiquer certaines graines.

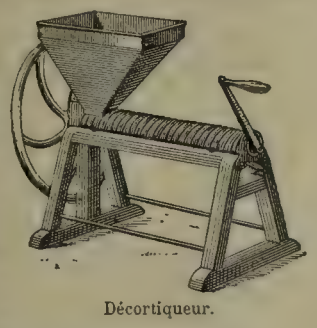
Décortiqueur.

décorum [*rom*] n. m. (lat. *decorum*). Bienséance : *garder le décorum.* (N'a pas de pluriel.)

décottage [*kota-je*] n. m. *Fonder.* Opération qui consiste à séparer le moule du modèle, en lui imprimant un mouvement de va-et-vient.

découcher [*ché*] v. n. Coucher hors de chez soi.

découdre v. a. (Se conj. comme *coudre.*) Défaire ce qui était cousu : *découdre un vêtement.* Déchirer par une blessure : *sanglier qui découd un chien.* V. n. *Fam. En découdre*, en venir aux mains : *l'ennemi s'avance, nous allons en découdre.* ANT. **Coudre.**

découennage [*kou-a-na-je*] n. m. Action de découenner.

découenner [*kou-a-né*] v. a. Dépouiller de sa couenne : *découenner un porc.*

découlant [*lan*], **e** adj. Qui découle : *la Terre promise était découlante de lait et de miel.*

découlement [*man*] n. m. Flux de ce qui coule peu à peu : *le découlement des humeurs.* (VX.)

découler [*lé*] v. n. Couler peu à peu. *Fig.* Dériver : *une conséquence découle des principes.*

découpage n. m. Action de découper.

découpe n. f. Découpure faite à une étoffe en guise d'ornement. Action de découper le bois.

découpé, e adj. Se dit des feuilles dont les bords sont dentelés.

découper [*pé*] v. a. Couper par morceaux et, le plus souvent, avec art : *découper une volaille.* Détacher une figure d'un fond. Tailler en suivant les contours d'un dessin : *découper une image.*

découpeur, euse [*eu-ze*] n. Qui découpe. N. f. Machine à découper la laine ; à découper les tissus brochés ; à découper le bois, les métaux, etc.

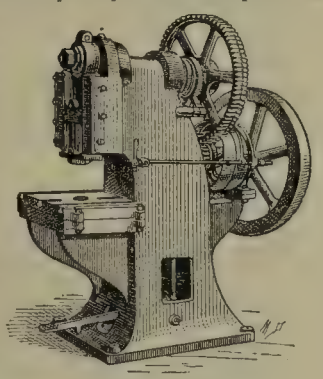
Découpeuse à métaux.

découple ou **découpler** [*plé*] n. m. Action de détacher des chiens couplés pour la chasse.

découplé, e adj. Leste et bien pris dans sa taille : *jeune homme bien découplé.*

découpler [*plé*] v. a. (du préf. *dé*, et de *couple*). Détacher des chiens qui étaient couplés, c'est-à-dire attachés deux à deux. *Fig.* Lancer à la poursuite, mettre aux trousses : *découpler deux fins limiers à la poursuite d'un assassin en fuite.*

découpoir n. m. Instrument pour découper. Taillant d'une machine à fenderie. Syn. de DÉCOUPEUSE.

découpure n. f. Action de découper. Taillade faite à de la toile, du papier ; la chose découpée. Division des bords d'une feuille. Accident dans le contour des côtes : *les côtes du Péloponèse présentent de nombreuses découpures.*

décourageable [*ja-ble*] adj. Que l'on peut décourager ; qui se laisse décourager.

décourageant [*jan*], **e** adj. Qui est de nature à décourager, qui rebute, ôte la confiance : *une nouvelle décourageante.* ANT. **Encourageant.**

découragement [*je-man*] n. m. Perte du courage, de l'énergie, abattement moral : *le découragement est la mort de l'activité.* ANT. **Encouragement.**

décourager [*jé*] v. a. (du préf. *dé*, et de *courage*. — Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *il décourageа, nous décourageons.*) Abattre le courage : *l'injustice décourage les bonnes volontés.* Diminuer l'essor. **Se décourager** v. pr. Perdre le courage, l'énergie. ANT. **Encourager, ranimer, rassurer.**

décourageur, euse adj. et n. Qui décourage.

décourber [*bé*] v. a. Redresser ce qui était courbé : *décourber une planche.*

Decourcelle (Adrien), auteur dramatique français, né à Paris, m. à Etretat (1821-1892) ; un des collaborateurs fidèles de Dennery ; auteur du célèbre drame *Jenny l'ouvrière.* — Son fils, PIERRE, né à Paris en 1856, romancier et auteur dramatique, a écrit de nombreuses pièces et drames : *les Deux Gosses, Gigolette, l'Abbé Constantin*, d'après le roman d'Halévy, ainsi que des romans-feuilletons, etc.


P. Decourcelle.

découronnement [*ro-ne-man*] n. m. Action de découronner : *le découronnement d'un roi.* Etat d'un arbre découronné. ANT. **Couronnement.**

découronner [*ro-né*] v. a. Priver de la couronne. Dépouiller un arbre des branches supérieures : *la tempête découronne les arbres.* Priver de ce qui paraît comme une couronne : *l'âge découronne le front.* ANT. **Couronner.**

décours [*kour*] n. m. (lat. *decursus*). Temps de décroissement continu, qui s'écoule depuis la pleine lune jusqu'à la nouvelle. Période décroissante d'une maladie : *fièvre à son décours.*

décousu [*zu*], **e** adj. Dont la couture est défaite. Qui n'a pas de liaison : *style décousu.* N. m. : *le décousu d'un discours.* ANT. **Cousu, suivi.**

décousure [*zu-re*] n. f. Endroit décousu. Blessure faite à un chien par un sanglier ou un cerf.

découvert [*vèr*], **e** adj. Qui n'est pas couvert : *tête découverte.* Qui n'est pas protégé suffisamment par son arme, en parlant d'un escrimeur. *Pays découvert*, peu boisé. Loc. adv. : *A découvert*, sans que rien protège : *combattre à découvert. Etre à découvert*, n'avoir pas de garantie des avances qu'on fait. *Vendre à découvert*, vendre en Bourse des valeurs qu'on ne possède pas au moment de la vente et dont on espère se couvrir, c'est-à-dire se rendre acquéreur pour le moment où on devra les livrer. *Crédit à découvert*, avances faites à quelqu'un, lorsque ces avances ne sont pas garanties par des marchandises consignées ou des contre-valeurs quelconques. N. m. Situation d'une caisse qui livre des valeurs d'avance. ANT. **Couvert.**

découverte [*vèr-te*] n. f. Action de découvrir ce qui était inconnu : *la découverte de l'Amérique.* L'objet découvert. *A la découverte*, pour découvrir, pour connaître.

découverture [*vèr*] n. f. Action d'enlever la couverture d'un édifice.

découvrable adj. Qu'on peut découvrir.

découvrement n. m. Quantité dont la barrette du tiroir découvre les ouvertures ou orifices permettant l'accès de la vapeur au cylindre.

découvreur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui découvre : *les marins portugais du* XVIe *siècle furent de grands découvreurs.*

découvrir v. a. (préf. *dé*, et *couvrir*. — Se conj. comme *couvrir.*) Oter ce qui couvrait : *découvrir un plat, une statue.* Dégarnir ce qui protégeait : *général qui découvre son aile gauche.* Trouver ce qui était inconnu, caché : *découvrir un trésor.* Commencer à apercevoir. Faire une découverte. *Fig.* Révéler ou apprendre : *découvrir un secret.* V. n. Etre découvert par le retrait de la mer : *rocher qui découvre.* **Se découvrir** v. pr. Etre découvert. En parlant d'un escrimeur, tenir son arme de telle manière que l'adversaire peut toucher sans peine. S'éclaircir, en parlant du temps. Etre aperçu, visible. Oter son chapeau. *Fig.* Déclarer sa pensée. ANT. **Couvrir.**

Decrais (Albert), administrateur, diplomate et homme politique français, né à Paris, m. à Mérignac (1838-1915). Il fut ambassadeur à Rome, à Vienne, à Londres, et ministre des colonies.

décrampiller [*kran-pi, ll* mll., *é*] v. a. Démêler, en parlant de la soie qui vient d'être teinte.

décramponner [*kran-po-né*] v. a. Enlever les crampons de. *Par ext.* Faire lâcher prise à.

décrassement [*kra-se-man*] ou **décrassage** [*kra-sa-je*] n. m. Action de décrasser.

décrasser [*kra-sé*] v. a. Oter la crasse, la saleté : *décrasser un canon de fusil. Fig.* Tirer d'un état misérable. Dégrossir ; donner des connaissances indispensables. **Se décrasser** v. pr. Sortir d'un état d'abjection. ANT. **Encrasser.**

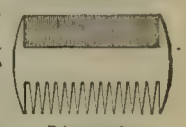
Décrassoir.

décrassoir [*kra-soir*] n. m. Sorte de peigne, un peu plus long que large, à dents fines et serrées, qui sert à décrasser la tête.

décravater [*té*] v. a. Oter la cravate. **Se décravater** v. pr. Oter sa cravate.

décrayonnage [*krè-io-na-je*] n. m. Oter ce qui encrasse la grille, le tuyau d'un fourneau.

décréditement [*man*] n. m. Action de décréditer.

décréditer [*té*] v. a. (du préf. *dé*, et de *crédit*). Porter atteinte au crédit, à la considération, à l'honneur de quelqu'un. ANT. **Accréditer.**

décrémage n. m. Action de décrémer.

décrémer [*mé*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) Débarrasser la soie de ses impuretés. Retirer la crème qui s'est formée sur le lait. (On dit mieux ÉCRÉMER.)

décrépi, e adj. (de *dé*, et *crépir*). Qui a perdu son crépi : *mur décrépi.*

décrépir v. a. Enlever le crépi. **Se décrépir** v. pr. Perdre son crépi : *mur décrépi.*

décrépissage [*pi-sa-je*] n. m. Action de décrépir. (Peu us.)

décrépit [*pi*], **e** adj. (du lat. *decrepere*, supin *decrepitum*, jeter son dernier éclat). Vieux et cassé : *vieillard décrépit.*

décrépitant [*tan*], **e** adj. Qui décrépite : *le sel de cuisine est le plus décrépitant de tous les sels connus.*

décrépitation [*si-on*] n. f. (de *décrépiter*). Pétillement du sel dans le feu.

décrépiter [*té*] v. n. Pétiller. V. a. *Décrépiter du sel*, le calciner jusqu'à ce qu'il ne crépite plus.

décrépitude n. f. (de *décrépit*). Dernier terme de la vieillesse, qui suit la caducité.

Decrès [*krè*] (Denis, duc), amiral français, ministre de la marine sous le premier Empire, né à Châteauvillain, m. à Paris (1762-1820).

decrescendo [*dé-krè-chèn'-do*] adv. (m. ital.). *Mus.* En diminuant progressivement l'intensité des sons. (S'abrège en *decresc.*, ou s'indique par un signe >.) N. m. : *un decrescendo.* ANT. **Crescendo.**

décrescent [*krès-san*], **e** adj. (lat. *decrescens*). *Bot.* Qui décroît insensiblement.

décret [*krè*] n. m. (lat. *decretum ;* de *decernere*, décider). Acte du pouvoir exécutif, dont l'objet est d'assurer le fonctionnement des services publics ou l'exécution des lois. *Fig.* : *les décrets de la Providence.*

— ENCYCL. *Dr. admin.* On distingue les décrets *généraux* ou *réglementaires* et les décrets *spéciaux* ou *individuels.*

Les premiers complètent la loi. Tantôt ils sont rendus par le président de la République, en vertu du droit propre qu'il tient de la Constitution (*décrets gouvernementaux*) ; tantôt ils sont rendus par délégation spéciale du Parlement, lorsque la loi laisse à un *décret portant règlement d'administration publique* le soin de pourvoir à l'exécution de certaines dispositions ; en ce cas, le conseil d'Etat doit toujours délibérer en assemblée générale. Ces décrets ont la même force que la loi elle-même.

Les décrets spéciaux ou individuels sont : ou des décrets simples, par exemple ceux qui nomment à une fonction ou accordent une pension, ou des décrets rendus dans la forme des règlements d'administration publique, c'est-à-dire après que le conseil d'Etat a été entendu en assemblée générale (par exemple, les décrets de concessions de mines).

Les décrets du président de la République sont toujours contresignés par un ministre.

décrétale n. f. (lat. *decretalis* [*epistola*], lettre portant décret). *Dr. can.* Décision papale sur une consultation donnée sous forme de lettre.

Décrétales, recueil de lettres doctrinales, écrites par les papes des premiers siècles. Cette collection se compose de documents très divers. Le premier recueil en fut fait par Gratien en 1155. Il faut les distinguer des *Fausses décrétales*, pièces apocryphes du VIIIe au Xe siècle, où se trouve affirmée la théorie de la primauté pontificale.

décrétaliste [*lis-te*] n. m. Jurisconsulte expert dans la connaissance des décrétales.

décréter [*té*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) Ordonner, décider par un décret : *la Convention décréta la levée en masse contre l'étranger. Décréter quelqu'un d'accusation, de prise de corps*, lancer un décret contre lui.

décreusage, décreuser, etc. V. DÉCRÛMENT, DÉCRUER, etc.

décri n. m. Dépréciation officielle d'une monnaie ou d'une marchandise. *Fig.* Perte de réputation : *tomber dans le décri public.*

décrier [*kri-é*] v. a. (de *décri.* — Se conj. comme *prier.*) Déprécier, en parlant d'une personne ou d'une chose. Calomnier. ANT. **Prôner, vanter, exalter.**

décrire v. a. (lat. *describere.* — Se conj. comme *écrire.*) Représenter, dépeindre par le discours : *décrire un site, un combat. Géom.* Tracer : *décrire une ellipse.* Suivre dans sa marche : *le cercle que Saturne décrit.*

décristallisation [*kris-ta-li-za-si-on*] n. f. Décomposition, désorganisation d'un sentiment dont la forme est comparée à celle d'un cristal.

décrivant [*van*], **e** adj. *Géom.* Syn. de GÉNÉRATEUR, TRICE.

décrochement [*man*] n. m. Action de décrocher ; résultat de cette action.

décrocher [*ché*] v. a. (du préf. *dé*, et de *croc*). Détacher ce qui était accroché. **Se décrocher** v. pr. Sortir du crochet. ANT. **Accrocher.**

décrochez-moi-ça n. m. invar. *Pop.* Vêtement d'occasion. Boutique de fripier : *s'habiller au décrochez-moi-ça.*

décrochoir n. m. Instrument qui sert à décrocher.

décroire v. a. Ne plus croire. (Vx.)

décroisement [*ze-man*] n. m. Action de décroiser. Résultat de cette action.

décroiser [*kroi-zé*] v. a. Déplacer ce qui était croisé : *décroiser les jambes.*

décroissant [*kroi-san*], **e** adj. Qui décroît, qui diminue : *vitesse progressivement décroissante.*

décroissement [*kroi-se-man*] n. m. ou **décroissance** [*kroi-san-se*] n. f. Action de décroître. ANT. **Accroissement, croissance.**

décroît [*kroi*] n. m. Décroissance de la lune, dont la partie éclairée diminue pour nous.

décroître v. n. (préf. *dé*, et *croître.* — Se conj. comme *croître*, mais le part. pass. *décru* ne prend pas l'accent circonflexe.) Diminuer : *les eaux décroissent. — Les eaux ont décru* ou *sont décrues*, selon qu'on veut marquer l'action ou l'état. ANT. **Croître, grandir, augmenter, grossir.**

décrottage [*kro-ta-je*] n. m. Action de décrotter.

décrotter [*kro-té*] v. a. Oter la crotte de. *Fig.* Dépouiller de sa rusticité, de son ignorance.

décrotteur, euse [*kro-teur, eu-ze*] n. Dont le métier est de décrotter, de cirer les chaussures.

décrotteuse [*kro-teu-ze*] ou **décrottoire** [*kro-toi-re*] n. f. Brosse pour décrotter.

décrottoir [*kro-toir*] n. m. Lame de fer ou boîte garnie de brosses à l'entrée d'un appartement, d'une maison, pour ôter la boue des chaussures.



Décrottoir.

décroûtage n. m. Action de décroûter.

décroûter [*té*] v. a. Enlever la croûte terreuse qui recouvre le diamant brut.

décrue [*krû*] n. f. Action de décroître, en parlant des eaux ; quantité dont elles ont décru : *la décrue des torrents est aussi rapide que leur montée.*

décruer [*kru-é*], **décruser** [*zé*] ou **décreuser** [*zé*] v. a. (du préf. *dé*, et de *cru* ou *écru*). Lessiver du fil ou de la soie écrue, pour les préparer à la teinture : *décruer les cocons à l'eau bouillante.*

décrueur ou **décruseur** [*zeur*] n. m. Celui qui décrue, qui fait le décrusage.

décrûment [*man*], **décruage, décrusage** [*za-je*], **décreusage** [*za-je*] ou **décrusement** [*ze-man*] n. m. Action de décruer ou décruser.

dectique [*dèk*] n. m. Genre d'insectes orthoptères sauteurs des pays tempérés.



Dectique.

déçu, e part. pass. (de *décevoir*). Trompé ; non réalisé : *espoir déçu.*

décubitus [*tuss*] n. m. (lat. *decubitus*). Attitude du corps, lorsqu'il repose sur un plan horizontal.

— ENCYCL. Le décubitus est une attitude de repos. On distingue les décubitus dorsal, ventral, latéral droit et latéral gauche, qui ont une certaine importance dans le diagnostic de diverses maladies.

décuirassement [*ra-se-man*] n. m. Action de décuirasser.

décuirasser [*ra-sé*] v. a. Oter la cuirasse de : *décuirasser un soldat, un navire.*

décuire v. a. Corriger l'excès de la cuisson de : *décuire des confitures par addition d'eau.*

de cujus, mots lat. signif. *celui, celle de qui.* Ce sont les premiers mots de la locution juridique latine : *de cujus bonis agitur* (celui ou celle des biens de qui il s'agit) et que l'on emploie par abréviation : *les dernières volontés du de cujus.*

déculassement [*la-se-man*] n. m. Action de déculasser : *le déculassement des fusils.*

déculasser [*la-sé*] v. a. Oter la culasse : *déculasser un fusil, un canon.*

déculotter [*lo-té*] v. a. *Fam.* Oter la culotte, le pantalon de : *déculotter un enfant.*

décuman, e ou **décumate** adj. (du lat. *decumus* pour *decimus*, dixième, et *manus*, troupe). Nom donné à des terres appartenant à l'Etat romain et dont les colons payaient la dîme du revenu. *Porte décumane*, porte d'un camp romain s'ouvrant du côté opposé à l'ennemi et ainsi appelée parce que près d'elle campait la 10e cohorte. *Champs décumates*, territoires de la Germanie soumis à la dîme (1er s.).

décuple n. m. et adj. (lat. *decuplus*). Dix fois aussi grand : *une somme décuple.*

décuplement [*man*] n. m. Action de décupler.

décupler [*plé*] v. a. Rendre dix fois aussi grand. *Fig.* : *la colère décuplait ses forces.*

décurie [*rî*] n. f. (lat. *decuria*). Subdivision de la centurie. Troupe de dix soldats. Tout groupement politique de dix personnes, chez les Romains.

décurion n. m. (lat. *decurio*). Chef d'une décurie. Membre d'un sénat municipal, sous le Bas-Empire : *les décurions étaient personnellement responsables de la rentrée de l'impôt.*

décurional, e, aux adj. Relatif au décurion.

décurionat [*na*] n. m. Dignité et fonctions de décurion : *décurionat civil, militaire.*

décurrence [*ku-ran-se*] n. f. Etat d'un organe décurrent.

décurrent [*ku-ran*], **e** adj. (lat. *decurrens*). Se dit d'une feuille ou d'un pétiole qui se continuent le long d'une tige et y adhèrent. (On dit aussi DÉCURSIF, IVE.)

décurtation [*si-on*] n. f. (lat. *decurtatio*). Suppression naturelle ou artificielle de la partie supérieure d'un végétal pour en favoriser le développement latéral.

décuscutage [*kus, je*] n. m. ou **décuscutation** [*kus, si-on*] n. f. Action de décuscuter.

décuscuter [*kus-ku*] v. a. (préf. *dé*, et *cuscute*). Eliminer la cuscute ou les graines de cuscute : *décuscuter une luzernière.*

décuscuteuse [*teu-ze*] n. f. Sorte de trieur au moyen duquel on débarrasse les graines fourragères de la cuscute qu'elles renferment.

décussation [*ku-sa-si-on*] n. f. (du lat. *decussare*, supin *decussatum*, croiser). Croisement en forme d'X : *la décussation des nerfs optiques.*

décussé [*ku-sé*], **e** adj. (lat. *decussatus*). Se dit des feuilles opposées dont les paires se croisent à angle droit.

décuvage n. m. ou **décuvaison** [*vè-zon*] n. f. Action de retirer le vin de la cuve après fermentation.

— ENCYCL. Le décuvage s'opère soit au moyen d'un siphon, soit à l'aide d'un robinet placé à la partie inférieure de la cuve et muni d'un tamis en toile métallique s'opposant au passage des pépins, rafles et pellicules. On recueille ainsi tout le vin clair : c'est le *vin de goutte*, puis on soumet au pressurage le marc qui reste au fond de la cuve pour obtenir le *vin de presse.*

décuver [*vé*] v. a. Opérer le décuvage.

dédaignable [*dè-gna-ble*] adj. Qui mérite d'être dédaigné : *injure dédaignable.*

dédaigner [*dè-gné*] v. a. (du préf. *dé*, et de *daigner*). Traiter ou regarder avec dédain : *on dédaigne les injures des malhonnêtes gens.* Négliger comme indigne de soi. ANT. **Admirer, apprécier, estimer.**

dédaigneusement [*dè-gneu-ze-man*] adv. D'une manière dédaigneuse.

dédaigneux, euse [*dè-gneû, eu-ze*] adj. et n. Qui éprouve du dédain. Qui marque du dédain : *regard dédaigneux.* ANT. **Respectueux, révérencieux.**

dédain [*din*] n. m. (de *dédaigner*). Mépris exprimé par l'air, le ton, le maintien. ANT. **Admiration, respect, estime.**

dédale n. m. (de *Dédale*, n. pr.). Labyrinthe, lieu où l'on s'égare. *Fig.* Chose obscure et embrouillée : *le dédale des lois.*

Dédale, architecte grec, constructeur du labyrinthe de Crète, dans lequel fut enfermé le Minotaure. Il y fut emprisonné lui-même, avec son fils Icare, par ordre de Minos ; mais il s'échappa en se fabriquant des ailes de plume et de cire. Il se réfugia en Italie, près de Cumes, puis en Sicile, et mourut selon les uns en Italie, selon d'autres en Egypte. (*Myth.*) V. ICARE.

Dédale et Icare, tableau de Vien. Dédale et Icare fabriquent les ailes qui vont leur permettre de s'enfuir du labyrinthe de Crète. Dédale les met à son fils. Composition fine et gracieuse. (V. p. 631.)

Dédale (*le*), pièce en cinq actes, de P. Hervieu (Comédie-Française, 19 déc. 1903) ; peinture émouvante de la situation inextricable où se débat une femme divorcée qui est reconquise par son premier mari Marianne, contrainte au divorce par l'inconduite de son mari Max de Pogis, s'est remariée avec Guillaume Le Breuil. Une maladie de leur enfant remet les anciens époux en présence : Marianne, qui n'a jamais cessé d'aimer Max, tente vainement de lui résister et redevient sienne. Elle en fait l'aveu à Guillaume, qui s'élance à la recherche de Max, le jette dans un précipice et s'y jette après lui.

dédaléen, enne [*lé-in, è-ne*] adj. Construit par Dédale : *quelques grands ouvrages de Sicile étaient appelés ouvrages dédaléens. Par ext.* Inextricable. (On dit aussi DÉDALIEN, ENNE.)

dédaller [*da-lé*] v. a. Dégarnir de ses dalles.

dédamer [*mé*] v. n. et a. Au jeu de dames, déplacer une dame de la case qu'elle occupe sur le rang le plus proche de l'adversaire.

dédamner [*da-né*] v. a. Faire cesser la damnation.

dedans [*dan*] adv. (de *de*, et *dans*). Dans l'intérieur. Loc. adv. : *Là dedans*, dans ce lieu ; *en dedans, au dedans*, à l'intérieur. *Fam. Mettre dedans*, tromper. N. m. Partie intérieure d'une chose : *les dedans d'un édifice.* — Les adverbes *dedans, dehors, dessus, dessous* ne doivent jamais être suivis d'un complément, à moins qu'ils ne soient précédés de l'une des prépositions *de, par*, ou qu'ils ne soient opposés deux à deux. Ne dites donc pas : *les sentiments cachés dedans son cœur*, mais *dans son cœur.* Au contraire, on peut dire : *par dedans la ville, de dessus la table, dessus et dessous le plancher.* ANT. **Dehors, extérieur.**

Dedeagatch ou **Dedeagh,** port de Grèce, en Thrace, sur la côte septentrionale de la mer de l'Archipel, à l'extrémité occidentale du golfe d'Enos ; 3.000 h. Ce port de sortie de la Thrace, naguère turc, est devenu bulgare en 1913. Les traités de 1920, qui ont écarté la Bulgarie de l'Archipel, y ont, du moins, fait à ce pays une situation favorisée.

dédicace n. f. (lat. *dedicatio*). Consécration d'un édifice destiné au culte : *la dédicace d'une église.* Fête annuelle, qui rappelle cette consécration. Hommage qu'un auteur fait de son livre à quelqu'un.

— ENCYCL. *Liturg.* L'usage de consacrer par une cérémonie spéciale les temples et les lieux destinés au culte était pratiqué chez les Grecs et les Romains. Les Juifs l'observaient. L'Eglise chrétienne adopta cet usage. La dédicace des églises est réservée aux évêques : elle n'a lieu que pour les églises très importantes. Quant aux autres, il suffit, pour être livrées au culte, qu'elles aient été bénites par un prêtre délégué à cet effet.

dédicacer [*sé*] v. a. (Prend une cédille sous le c devant *a* et *o* : *il dédicaça, nous dédicaçons.*) *Fam.* Pourvoir d'une dédicace : *dédicacer un livre.*

dédicataire [*ka-tè-re*] n. Personne à qui un ouvrage est dédié.

dédicateur, trice n. Personne qui fait, qui aime à faire des dédicaces.

dédication [*si-on*] n. f. (lat. *dedicatio*). *Dr. rom.* Acte par lequel on conférait à une chose le caractère de *res sacra*, en l'affectant aux dieux.

dédicatoire adj. Qui contient la dédicace d'un livre : *épître dédicatoire.*

dédier [*di-é*] v. a. (lat. *dedicare.* — Se conj. comme *prier.*) Consacrer au culte, sous une invocation spéciale : *dédier un autel à la Vierge.* Faire hommage d'un livre.

dédieur n. m. Auteur ou artiste qui dédie un livre, un objet d'art.

dédire v. a. (Se conj. comme *dire*, excepté à la 2e pers. du plur. de l'indic. prés. : *vous dédisez*, et de l'impér. : *dédisez.*) Désavouer quelqu'un de ce qu'il a fait ou dit pour nous. **Se dédire** v. pr. Se rétracter, ne pas tenir sa parole. ANT. **Confirmer, ratifier, maintenir.**

dédit [*dî*] n. m. Action de se dédire. Somme à payer en cas de non-accomplissement d'un contrat : *les dédits sont fréquents dans les contrats de théâtre.*

dédite n. f. Renonciation à un engagement ; déclaration qu'on ne fera plus ce qu'on était convenu de faire.

dédolation [*si-on*] n. f. Action de dédoler.

dédoler [*lé*] v. a. (lat. *dedolare*). *Chir.* Entailler avec un instrument tranchant, tenu obliquement pour détacher une mince partie de la surface.

dédommagement [*do-ma-je-man*] n. m. Réparation d'un dommage : *recevoir une somme en dédommagement d'un accident.* Compensation.

dédommager [*do-ma-jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il dédommagea, nous dédommageons.*) Réparer un dommage. Donner une compensation : *dédommager quelqu'un des tracas qu'on lui a occasionnés.*

dédorage n. m. **dédorure** n. f. Action de dédorer : *le dédorage d'un cadre.*

— ENCYCL. *Techn.* Le dédorage est une industrie qui a pour objet de récupérer l'or recouvrant les objets les plus divers, métalliques ou autres. Pour dédorer une pièce métallique, on la plonge dans de l'acide azotique concentré, qui dissout le métal, tandis que l'or se dépose au fond du récipient. S'il s'agit de fer ou d'acier, l'objet à dédorer est suspendu au pôle positif d'une pile, puis on le plonge dans un bain de cyanure de potassium que traverse le courant. On dédore l'argent en plongeant la pièce brusquement dans un bain d'acide sulfurique, de chlorure de sodium et de salpêtre. Pour dédorer les bois, on les plonge plus ou moins longtemps dans de l'eau bouillante. Quant aux porcelaines, on les traite par l'eau régale.

dédorer [*ré*] v. a. Oter la dorure de. ANT. **Dorer.**

dédossement [*do-se-man*] n. m. Action de dédosser : *le dédossement des bois.*

dédosser [*do-sé*] v. a. (du préf. *dé*, et de *dos*). Mettre à vive arête à l'aide d'une scie : *dédosser une pièce de bois.*

dédotalisation [*za-si-on*] n. f. Action de dédotaliser : *la dédotalisation d'un bien.*

dédotaliser [*zé*] v. a. Dépouiller de son caractère dotal : *dédotaliser un bien.*

dédouanage ou **dédouanement** [*man*] n. m. Action de dédouaner.

dédouaner [*né*] v. a. Faire sortir de l'entrepôt de la douane en acquittant les droits. Enlever le plomb dont l'administration des douanes a marqué un ballot.

dédoublable adj. Qui peut se dédoubler.

dédoublage n. m. Action d'enlever un doublage. *Dédoublage de l'alcool*, action d'abaisser le degré de l'alcool en y ajoutant de l'eau.

dédoublant [*blan*], **e** adj. Qui opère le dédoublement.

dédoublé n. m. Eau-de-vie obtenue en dédoublant de l'alcool. Syn. RECOUPE.

dédoublement [*man*] n. m. Action de dédoubler, de diviser en deux. Action de considérer sous deux aspects une même chose. *Dédoublement de la personnalité*, forme de pathologie mentale où, dans le même individu, deux ou plusieurs individus coexistent ou se succèdent.

dédoubler [*blé*] v. a. Oter la doublure. Partager en deux : *dédoubler un bataillon, un escadron.*

Dedreux (Alfred), peintre français, né et m. à Paris (1808-1860). Il s'est distingué comme peintre du cheval, et particulièrement du cheval anglais.

déductif [*duk-tif*], **ive** adj. Qui tient de la déduction : *le syllogisme est le type du raisonnement déductif.* ANT. **Inductif.**

déduction [*duk-si-on*] n. f. (lat. *deductio*). Soustraction. Exposé détaillé et suivi. Conséquence tirée d'un raisonnement : *la déduction est un des procédés les plus familiers à l'esprit.*

— ENCYCL. *Logiq.* La déduction est l'opération par laquelle l'esprit conclut du général au particulier. Elle repose sur le principe d'identité et de contradiction. La déduction peut être immédiate et n'exiger que deux propositions (elle se fait alors *par opposition* ou *par conversion*), ou médiate et nécessiter plusieurs propositions intermédiaires. La forme la plus brève de la déduction médiate est le *syllogisme.* (V. ce mot.) La déduction est l'instrument essentiel des sciences mathématiques. Cependant, les sciences de la nature trouvent aussi leur utilité à employer la déduction, soit comme méthode de vérification des hypothèses, soit comme méthode d'explication (pour ramener un fait à une loi), soit enfin comme méthode de découverte (pour explorer les conséquences d'une loi).

déductivement [*duk-ti-ve-man*] adv. Par déduction : *raisonner déductivement.* (Peu us.)

déduire v. a. (du lat. *deducere*, extraire. — Se conj. comme *conduire.*) Soustraire, rabattre d'une somme : *déduire ses frais.* Tirer une conséquence : *je déduis de là que...*

déduit [*du-i*] n. m. Divertissement. Plaisirs amoureux. (Vx.)

déduper [*pé*] v. a. Détromper. (Vx.)

déduplication [*si-on*] n. f. *Bot.* Se dit du mode de multiplication par dédoublement, qu'on observe chez les diatomées.

dédurcir v. a. Ramollir (un corps dur).

Dee [pr. angl. *dî*], rivière d'Angleterre, originaire du pays de Galles ; baigne Chester et finit dans la mer d'Irlande (cours 129 km.) ; son estuaire a 25 km. de long. — Rivière d'Ecosse, qui se jette dans la mer à Aberdeen (cours 140 km.).

Deerlyk, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Courtrai) ; 5.430 h.

déesse [*è-se*] n. f. (lat. *dea*). Divinité fabuleuse, du sexe féminin. *Déesse aux cent voix*, Renommée. *Déesse du matin*, Aurore. *Bonne déesse*, Cybèle. *Fig.* Femme d'un port très noble et d'une grande beauté. Femme dont on est épris. (Vx.)

— ENCYCL. *Myth.* On distinguait les *grandes déesses*, celles qui étaient classées parmi les dieux d'un ordre supérieur : Junon, Vesta, Minerve, Cérès, Diane et Vénus ; les *déesses mères*, celles qui présidaient à la génération et à la fécondité : Cybèle, Rhéa, Déméter-Cérès, Isis, etc.

défâcher [*ché*] **(se)** v. pr. *Fam.* S'apaiser, se remettre en bonne humeur, après s'être fâché.

défaçonner [*so-né*] v. a. Détruire la façon de.

de facto mots lat. signif. *de fait* et que l'on oppose à *de jure*, de droit : *pour les légitimistes, Louis-Philippe était le roi* de facto, *et Henri V le roi* de jure.

défaillance [*fa, ll* mll.] n. f. Défaut, suppression : *défaillance d'une race.* Faiblesse. *Fig.* Défaut momentané d'énergie morale. V. SYNCOPE.

défaillant [*fa, ll* mll., *an*], **e** adj. Qui manque. Qui s'affaiblit. Qui manque d'énergie. N. Qui fait défaut en justice : *témoin défaillant.* ANT. *Dr.* **Comparant.**

défaillible [*fa, ll* mll.] adj. Qui peut défaillir. (Vx.)

défaillir [*fa, ll* mll.] v. n. (préf. *dé*, et *faillir.* — Ne s'emploie qu'aux personnes et aux temps suivants : *nous défaillons, vous défaillez, ils défaillent. Je défaillais*, etc. *Je défaillis*, etc. *J'ai défailli*, etc., et les autres temps composés. *Défaillir. Défaillant.* On dit quelquef. aux pers. du sing. du prés. de l'ind. : *je defaux, tu défaux, il défaut*, au fut. : *je défaudrai*, et au cond. : *je défaudrais ;* mais c'est un barbarisme de dire : *je défaille.*) Faire défaut. Tomber en faiblesse : *je me sens défaillir.*

défaire [*fè-re*] v. a. (Se conj. comme *faire.*) Détruire ce qui est fait. *Fig.* affaiblir, amaigrir : *la maladie l'a défait.* Mettre en déroute, battre, vaincre : *défaire l'ennemi.* Débarrasser : *défaites-moi de cet importun.* **Se défaire** v. pr. Vendre ou donner : *se défaire d'un cheval.* Se corriger : *se défaire d'un vice.* ANT. **Faire.**

défaisable [*fe-za*] adj. Qui peut être défait.

défaiseur, euse [*fe-zeur, eu-ze*] n. Personne qui défait.

défait [*fè*], **e** adj. Pâle, amaigri : *visage défait.*

défaite [*fè-te*] n. f. (de *défaire*). Perte d'une bataille : *essuyer une défaite.* Mauvaise excuse : *chercher des défaites.* ANT. **Triomphe, victoire.**

défaitisme [*fe-tis-me*] n. m. Pendant la Grande Guerre, opinion et politique de ceux qui manquaient de confiance dans la victoire, ou qui estimaient la défaite moins onéreuse que la continuation de la guerre.

défaitiste [*fè-tis-te*] adj. et n. Qui a rapport au défaitisme : *journal défaitiste ; un défaitiste notoire.* Partisan du défaitisme. V. DÉFAITISME.

défalcation [*si-on*] n. f. Déduction.

défalquer [*ké*] v. a. (du préf. *dé*, et du lat. *falx*, faux). Déduire d'une somme, d'une quantité. Retrancher, rabattre, réduire.

défanatisable [*za-ble*] adj. Qui peut être défanatisé : *fanatique qui n'est pas défanatisable.*

défanatiser [*zé*] v. a. Détruire le fanatisme de.

défatiguer [*ghé*] v. a. Délasser.

défarder [*dé*] v. a. Oter le fard.

Defauconpret [*prè*] (Auguste-Jean-Baptiste), littérateur français, né à Lille, m. à Fontainebleau (1767-1843), traducteur des romans de Walter Scott et de Cooper. — Son fils, CHARLES, traducteur et lexicographe français, né à Saint-Denis (Seine) (1797-1865).

défaufilage [*fô*] n. m. Action de défaire une faufilure : *le défaufilage d'une robe.*

défaufiler [*fô-fi-lé*] v. a. Défaire un objet faufilé : *défaufiler un habit.*

défausser [*fô-sé*] v. a. Redresser : *défausser une tringle.* **Se défausser** v. pr. Au jeu, se débarrasser des cartes inutiles ou dangereuses.

défaut [*fô*] n. m. (de *défaillir*). Absence : *défaut de mémoire ; le défaut d'exercice est fatal aux enfants.* Imperfection physique et morale : *on est aveugle sur ses défauts, clairvoyant sur ceux des autres.*

> Du vil adulateur, mortels, fuyez l'approche ;
> Il est plus dangereux que vos propres rivaux.
> Préférez à l'ami qui cache vos défauts
> Le censeur qui vous les reproche.

Ce qui n'est pas conforme aux règles de l'art : *les défauts d'un tableau. Procéd.* Refus de comparaître en justice : *faire défaut ; jugement par défaut. Le défaut des côtes*, l'endroit où elles cessent. *Fig. Défaut de la cuirasse*, v. CUIRASSE. *Etre en défaut*, commettre une erreur ou une faute. *Mettre en défaut*, tromper, surprendre. Loc. prép. : *A défaut de*, faute de ; *au défaut de*, en place de, au lieu de. Loc. prov. : *C'est là son moindre défaut*, se dit pour signaler un défaut d'une personne qui en a d'autres et de plus grands. *Véner. Tomber en défaut*, se dit des chiens de meute qui arrivent à bout de voie de la bête qu'ils courrent. ANT. **Qualité, vertu, perfection.**

— ENCYCL. *Dr.* V. JUGEMENT.

défaveur n. f. Etat de ce qui n'est plus en faveur, en crédit : *encourir la défaveur du public.*

défavorable adj. Qui n'est point favorable : *rapport défavorable.* ANT. **Favorable.**

défavorablement [*man*] adv. D'une manière défavorable. ANT. **Favorablement.**

défécateur n. m. *Chim.* Appareil pour opérer la défécation.

défécation [*si-on*] n. f. (lat. *defæcatio*). Clarification d'une liqueur : *la défécation des jus sucrés de betteraves s'obtient au moyen de la chaux.* Expulsion des matières fécales.

défectibilité [*fèk-ti*] n. f. Caractère de ce qui est défectible : *la défectibilité de la nature humaine.*

défectible [*fèk-ti-ble*] adj. Imparfait, incomplet : *tout homme est défectible.*

défectiblement [*fèk-ti-ble-man*] adv. D'une manière défectible.

défectif [*fèk-tif*], **ive** adj. (du lat. *deficere*, supin *defectum*, manquer). *Gram.* Se dit d'un verbe ou d'une conjugaison qui n'a pas tous ses temps, tous ses modes et toutes ses personnes, comme *absoudre, braire, clore*, etc.

défection [*fèk-si-on*] n. f. (lat. *defectio*). Action d'abandonner le parti auquel on est lié : *les Saxons enrôlés dans l'armée française firent défection en pleine bataille de Leipzig.*

défectionnaire [*fèk-si-o-nè-re*] adj. et n. Personne qui fait défection. (Peu us.)

défectionner [*fèk-si-o-né*] v. n. Faire défection : *défectionner au moment du combat.*

défectivité n. f. Caractère d'un mot défectif.

défectueusement [*fèk, ze-man*] adv. D'une manière défectueuse.

défectueux, euse [*fèk-tu-eû, eu-ze*] adj. (du lat. *defectus*, manque). Qui manque de certaines qualités, qui a certains défauts, certaines imperfections : *travail défectueux.* Qui manque des conditions, des formalités requises : *jugement défectueux.* Qui manque des qualités exigées par la loi : *acte défectueux. Gram.* V. DÉFECTIF. ANT. **Correct, exact, parfait.**

défectuosité [*fèk, zi-té*] n. f. (de *défectueux*). Vice, imperfection, défaut.

déféminiser [*zé*] v. a. Dépouiller de la nature, des allures, des habitudes féminines.

défendable [*fan*] adj. Qui peut être défendu : *poste, opinion défendable.* ANT. **Indéfendable.**

défendeur, eresse [*fan, rè-se*] n. Qui se défend en justice. Personne contre laquelle est intentée une action en justice. (Le *défendeur* est, en appel, appelé *intimé.*) ANT. **Demandeur.**

— ENCYCL. *Procéd.* Le défendeur doit être assigné devant le tribunal de son domicile, mais cette règle générale comporte de nombreuses exceptions. Il n'y a pas lieu au préliminaire de conciliation lorsqu'il y a plus de deux défendeurs.

défendre [*fan-dre*] v. a. (lat. *defendere*). Soutenir quelqu'un contre une attaque : *défendre un enfant.* Garantir : *les habits nous défendent du froid.* Prohiber, interdire : *défendre les attroupements.* Interdire : *défendre le vin à un malade.* Plaider en faveur de : *défendre un accusé.* Absolum. *Défendre dans une affaire*, y être défendeur. **Se défendre** v. pr. Résister à une agression. Se garantir. Ne pas exécuter les mouvements commandés (en parlant d'un cheval). Chercher à se justifier. Nier : *se défendre d'avoir fait quelque chose.* Loc. adv. : *A son corps défendant*, en se défendant contre une attaque, et *fig.*, à contre-cœur. ANT. **Permettre, tolérer.**

défendu [*fan-du*], **e** adj. *Blas.* Armé de défenses d'un émail particulier, en parlant d'un animal ou d'une tête d'animal : *hure de sable défendue d'argent.*

défendure [*fan*] n. f. Morceau de bois garni de paille, ou petite branche qu'on place dans les champs pour indiquer que les bestiaux ne doivent pas y aller paître.

défénestration [*nès-tra-si-on*] n. f. Action de jeter les personnes par les fenêtres.

Défénestration de Prague, nom donné aux actes de violence commis à Prague en 1618 sur les gouverneurs impériaux (Martinitz et Slavata), qui, selon une tradition nationale, furent jetés du haut des fenêtres du palais par les protestants de Bohême, dont l'empereur Matthias avait violé les droits religieux. Ce fut le signal de la guerre de Trente ans.

défens ou **défends** [*fan*] n. m. (lat. *defensum*). Interdiction faite au propriétaire d'un bois d'y pratiquer des coupes. Interdiction du pacage dans un bois.

défensabilité [*fan*] n. f. Qualité de ce qui est défensable.

défensable [*fan*] adj. Se dit de bois suffisamment forts pour être à l'abri des ravages des bestiaux et où l'on peut, par conséquent, les mener paître : *les bois sont toujours en défens tant qu'ils n'ont pas été déclarés défensables.*

défense [*fan-se*] n. f. (b. lat. *defensa*). Action de défendre : *prendre la défense du faible.* Action de prohiber : *il est fait défense de...* Action de se défendre, résistance : *la place opposa une belle défense. Procéd.* Moyens de justification d'un accusé : *la défense est difficile pour cet avocat.* La partie qui se défend en justice ; l'avocat qui défend. Chacune des dents saillantes de l'éléphant, du sanglier, etc. ANT. **Agression, attaque. Permission, tolérance.**

— ENCYCL. *Dr.* La défense est l'ensemble des moyens que le défendeur oppose à la demande formée contre lui, pour la faire déclarer mal fondée.

Au civil, la défense peut être présentée par la partie elle-même ou par son avocat, mais toujours avec l'assistance d'un avoué. L'inculpé, en matière de crimes ou de délits, a le droit de participer avec le concours de son avocat aux actes de l'instruction.

Légitime défense. Il n'y a ni crime ni délit lorsque l'homicide, les blessures et les coups étaient commandés par la nécessité actuelle de légitime défense de soi-même ou d'autrui. (C. pén., art. 328.) C'est le droit dit *de légitime défense.*

Selon l'état des poursuites, ou le juge d'instruction rend une ordonnance de non-lieu, ou le tribunal prononce l'acquittement, ou le jury déclare la non-culpabilité. Il n'y a pas lieu à réparations civiles.

Défense nationale (*gouvernement de la*), gouvernement qui s'installa à l'hôtel de ville de Paris, le 4 septembre 1870, après la déchéance du second Empire, sous la présidence du général Trochu, gouverneur de Paris ; il se composait de Gambetta, Crémieux, Ferry, Jules Simon, Arago, Jules Favre, etc. Une partie de ses membres resta à Paris, mais une *délégation* fut envoyée à Tours, puis à Bordeaux. Il fit, à travers mille difficultés, les efforts les plus louables et quelquefois les plus heureux pour ranimer la résistance en province ; il organisa les armées des Vosges, de la Loire, de l'Est et du Nord, et, dans la catastrophe nationale, tout au moins il sauva l'honneur. Le gouvernement de la Défense nationale resta en fonctions jusqu'à l'élection de Thiers comme chef du pouvoir exécutif (17 févr. 1871).

Défense nationale (*conseil supérieur de la*). V. CONSEIL.

Défense et illustration de la langue française, ouvrage en prose de Du Bellay ; manifeste de l'école de Ronsard. L'auteur y montre de quelle manière on doit rajeunir, en les faisant passer dans notre langue, les formes littéraires des Anciens : ode, tragédie, etc., et il étudie le meilleur mode d'enrichissement du vocabulaire français, par le recours aux vieux mots et aux dialectes provinciaux et par des emprunts prudents au grec et au latin (1549).

défenseur [*fan*] n. m. (lat. *defensor*). Celui qui défend : *Masséna fut le défenseur de Gênes.* Protecteur. Avocat chargé de défendre un accusé. Celui qui soutient une opinion. *Défenseur de la cité*, magistrat municipal qui, dans la Gaule romaine, défendait les intérêts de la cité contre les exactions des agents impériaux, en particulier contre les agents du fisc. (L'évêque, à la fin de l'Empire, fut très souvent le *défenseur de la cité.*) ANT. **Agresseur.**

défensif [*fan-sif*], **ive** adj. Fait pour la défense : *armes défensives.* ANT. **Offensif.** N. f. Etat de défense : *être, se tenir sur la défensive.* ANT. **Offensive.**

défensivement [*fan-si-ve-man*] adv. En vue de la défensive : *un village organisé défensivement.*

déféquer [*ké*] v. a. (lat. *defæcare.* — Se conj. comme *accélérer.*) Opérer la défécation, le filtrage : *déféquer un sirop.*

déférence [*ran-se*] n. f. (de *déférer*). Condescendance, respect : *il faut avoir de la déférence pour les vieillards.* ANT. **Dédain, arrogance.**

déférent [*ran*], **e** adj. Qui a de la déférence, de la condescendance.

déférent [*ran*], **e** ou, selon l'Académie, **déférant, e** adj. (lat. *deferens*). Qui conduit, qui porte dehors. *Canal déférent*, canal excréteur des testicules. *Bot.* Principal organe de la circulation de la sève.

déférent n. m. Marque particulière du directeur, du graveur, etc., sur une monnaie. (On dit aussi DIFFÉRENT.)

déférentiel, elle [*ran-si-èl, è-le*] adj. *Anat. Artère déférentielle*, artère accompagnant le canal déférent dans le cordon spermatique : *l'artère déférentielle naît de l'artère vésicale supérieure.*

déférer [*ré*] v. a. (lat. *deferre.* — Se conj. comme *accélérer.*) Décerner : *déférer des honneurs.* Attribuer à une juridiction : *déférer une cause à une cour.* Dénoncer, livrer, accuser : *déférer un coupable à la justice.* V. n. Céder, condescendre : *déférer à l'avis de quelqu'un.*

déferlage [*fèr-la-je*] n. m. Action de déferler.

déferlant [*fèr-lan*], **e** adj. Qui déferle.

déferler [*fèr-lé*] v. a. (préf. *dé*, et *ferler*). *Mar.* Déployer les voiles. ANT. **Larguer.** V. n. Se dit des

vagues qui se déroulent et se brisent avec bruit : *les vagues déferlent sur les brisants.*

défermer [*fèr-mé*] v. a. Ouvrir. (Vx.) Ouvrir la porte à. Détacher un bateau. Isoler un bloc de pierre de la masse par deux tranchées verticales.

déferrage [*fè-ra-je*] ou **déferrement** [*fè-re-man*] n. m. Action de déferrer.

déferrer [*fé-ré*] v. a. (de *dé*, et *fer*). Oter le fer fixé à un objet : *déferrer un cheval. Fig.* et *fam.* Déconcerter. **Se déferrer** v. pr. Perdre ses fers. ANT. **Ferrer.**

déferrisation [*fè-ri-za-si-on*] n. f. Action de déferriser.

déferriser [*fè-ri-zé*] v. a. (préf. *dé*, et lat. *ferrum*, *ferri*, fer). Débarrasser du fer ou des sels de fer : *déferriser de l'eau.*

déferrure [*fè-ru-re*] n. f. Action de déferrer ou de se déferrer.

défertilisant [*fèr, zan*], **e** adj. Qui défertilise.

défertilisation [*fèr, za-si-on*] n. f. Action de défertiliser : *le déboisement est une cause de défertilisation.*

défertiliser [*fèr, zé*] v. a. Détruire la fertilité de : *rendre stérile.*

défervescence [*fèr-vè-san-se*] n. f. *Chim.* Absence ou diminution d'effervescence. *Méd.* Chute de la fièvre.

défets [*fè*] n. m. pl. (lat. *defectus*). Feuilles d'un ouvrage superflues et dépareillées. S. un *défet.*

défeuillage [*feu, ll* mll.] n. m. Action de défeuiller pour faciliter la maturité du fruit.

défeuillaison [*feu, ll* mll., *è-zon*] n. f. Chute des feuilles : *la défeuillaison se produit en automne.*

défeuiller [*feu, ll* mll., *é*] v. a. Enlever les feuilles d'un arbre : *défeuiller des mûriers.*

défeutrage n. m. Action de défeutrer.

défeutrer [*tré*] v. a. Disposer la laine peignée de manière à empêcher le feutrage.

défeutreur n. m. Machine à défeutrer la laine.

Deffand [*dè-fan*] (Marie DE VICHY-CHAMROND, marquise **du**), une des femmes françaises les plus célèbres du XVIIIe siècle, née au château de Chamrond, près de Charolles, m. à Paris (1697-1780). Son salon fut des plus brillants ; sa *Correspondance* est pleine d'intérêt, ses lettres à Walpole, dont elle s'éprit à soixante huit ans, à Voltaire, etc., témoignent de la sûreté de son jugement et de son goût. Elle était devenue aveugle.



Mme du Deffand.

Deffès (Pierre-Louis), compositeur français, né et m. à Toulouse (1819-1900) : auteur de quelques œuvres scéniques, de chœurs, dont l'un, la *Toulousaine*, est devenu populaire.

défi n. m. (substant. verb. de *défier*). Provocation : *les ordonnances de Charles X parurent un défi à l'opinion publique.* Appel à un combat singulier : *François Ier porta un défi à Charles-Quint. Mettre quelqu'un au défi*, déclarer impossible l'exécution d'un projet qu'il a formé.

défiance n. f. (lat. *diffidentia*). Crainte d'être trompé. Manque de confiance : *témoigner de la défiance à quelqu'un.* ANT. **Confiance, assurance.**

défiancer [*sé*] v. a. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il défiança, nous défiançons.*) Rompre les fiançailles de.

défiant [*fi-an*], **e** adj. Qui craint d'être trompé. Inspiré par la défiance : *des regards défiants.* ANT. **Confiant, crédule.**

défibrage n. m. Action de défibrer.

défibrer [*bré*] v. a. Oter les fibres de : *on défibre la canne à sucre pour faciliter la sortie du jus.*

défibreur n. m. ou **défibreuse** [*breu-ze*] n. f. Machine à défibrer. N. m. Ouvrier papetier qui dirige la machine à défibrer le bois.

défibrination [*si-on*] n. f. Action de défibriner.

défibriner [*né*] v. a. Priver de fibrine : *une nourriture trop peu substantielle défibrine le sang.*

déficeler [*se-lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *je déficelle.*) Enlever la ficelle de : *déficeler un paquet.* ANT. **Ficeler.**

déficher [*ché*] v. a. Enlever les fiches, les échalas.

déficience n. f. (lat. *deficientia*). Action de faire défaut.

déficient [*si-an*], **e** adj. (lat. *deficiens*). Se dit d'un nombre dont les parties aliquotes, ajoutées ensemble, font une somme moindre que le nombre lui-même. *Ex.* : 8, dont les parties aliquotes 1, 2 et 4 font 7 au total.

déficit [*sit*] n. m. (lat. *deficit*, signif. *il manque*). Ce qui manque pour que les recettes soient en balance avec les dépenses. Pl. des *deficit* ou *déficits.*

déficitaire [*tè-re*] adj. (de *déficit*). Qui se solde par un déficit : *budget déficitaire.*

défier [*fi-é*] v. a. (préf. *dé*, et *fier*. — Se conj. comme *prier.*) Provoquer au combat : *chevalier qui défie son ennemi.* Ne pas croire capable de : *défier quelqu'un de faire quelque chose. Fig.* Soutenir l'épreuve de : *produit qui défie toute comparaison.* Braver, affronter : *défier la mort.* **Se défier** v. pr. Avoir de la défiance ; se douter, prévoir : *je me défiais de cela.* Se provoquer mutuellement.

défiger [*jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il défigea, nous défigeons.*) Ramener à l'état liquide ce qui est figé.

défigurant [*ran*], **e** adj. Qui défigure.

défiguration [*si-on*] n. f. Action de défigurer.

défigurement [*man*] n. m. Etat de ce qui est défiguré. (Peu us.)

défigurer [*ré*] v. a. Gâter la figure : *la petite vérole défigure souvent.* Rendre difforme. *Fig.* Altérer : *défigurer l'histoire.*

défilade n. m. Action de défiler : *la défilade de la flotte.*

défilage n. m. Action d'enlever les fils. Mise du chiffon en charpie, dans la fabrication du papier.

défilateur n. m. Instrument servant à pratiquer le défilage.

défilé n. m. Passage étroit entre deux hauteurs ; col, détroit : *Léonidas périt au défilé des Thermopyles.* Action des troupes qui défilent : *le défilé de la victoire, à Paris, le 14 juillet 1919, fut grandiose.* Pâte à papier, telle qu'elle sort des piles défileuses.



Défilé.

défilement [*man*] n. m. Art de régler le relief des ouvrages de fortification, de manière à mettre les défenseurs à l'abri des coups. Voie, passage à l'abri des coups d'enfilade de l'ennemi. Disposition des obstacles qui, dans un stand, empêchent les balles de s'égarer dans les terrains voisins.

défiler [*lé*] v. a. (du préf. *dé*, et de *fil*). Oter le fil passé dans quelque chose : *défiler un collier. Fortif.* Pratiquer un défilement. *Défiler les chiffons*, les diviser pour en faire de la pâte à papier. V. n. Marcher à la file à la suite les uns des autres, en particulier devant un chef. **Se défiler** v. pr. *Pop.* S'esquiver, s'enfuir. *Milit.* Se mettre à l'abri des coups d'enfilade en profitant des abris du terrain.

défileur, euse [*eu-ze*] n. Celui, celle qui défile. N. f. *Pile défileuse* ou substantiv. *défileuse*, première pile d'une fabrique de papier dans laquelle on défile les chiffons destinés à faire du papier.

défilochage n. m. Syn. de EFFILOCHAGE.

défilocher [*ché*] v. a. Syn. de EFFILOCHER.

défini, e adj. Expliqué, déterminé : *mot, terme mal défini. Article défini*, celui qui ne s'emploie qu'avec un nom qui désigne un objet individuellement déterminé. *Passé défini*, temps du verbe qui exprime un passé entièrement écoulé : *j'écrivis hier, l'an passé.* ANT. **Indéfini, vague.**

définir v. a. (lat. *definire*). Donner la définition de : *définir le triangle.* Fixer, déterminer avec précision. Faire connaître le caractère : *définir quelqu'un.*

définissable [*ni-sa-ble*] adj. Qui peut être défini : *une odeur peu définissable.* ANT. **Indéfinissable.**

définisseur [*ni-seur*] n. m. Celui qui aime à donner des définitions.

définiteur n. m. (lat. *definitor*). Religieux délégué au chapitre de son ordre, pour y traiter des points de discipline, d'administration, etc.

définitif, ive adj. (de *définir*). Qui termine une affaire : *sentence définitive. En définitive* loc. adv., après tout. ANT. **Provisoire.**

définition [*si-on*] n. f. (lat. *definitio*). Enonciation des qualités propres et essentielles d'un objet : *une bonne définition doit comprendre tout le défini et rien que le défini.*

— ENCYCL. *Log.* La définition est l'explication de la nature d'une chose par l'énonciation de ses principaux attributs. Elle se fait par le *genre prochain*, c'est-à-dire en classant l'objet dans un genre connu, et par la *différence spécifique*, c'est-à-dire en distinguant l'objet des autres objets contenus dans le même genre. On distingue les *définitions mathématiques*, construites à priori et qui se trouvent au début des sciences mathématiques, et les *définitions empiriques*, formées à l'aide de l'expérience et qui forment le terme des sciences naturelles.

définitivement [*man*] adv. D'une manière définitive : *être définitivement ruiné.*

définitoire n. m. Lieu où s'assemblent les définiteurs, où se règlent les affaires d'un ordre religieux.

déflagrant [*gran*], **e** adj. Qui a la propriété de déflagrer : *matières déflagrantes.*

déflagrateur n. m. Appareil destiné à mettre le feu à des matières explosibles.

déflagration [*si-on*] n. f. (de *déflagrer*). Combustion active et complète d'un corps : *la déflagration de la poudre est produite par une étincelle. Fig.* Action violente qui se propage avec rapidité.

déflagrer [*gré*] v. n. (du lat. *deflagrare*, s'enflammer). S'enflammer avec explosion et fracas.

déflation n. f. (préf. *dé*, et lat. *flatus*, souffle). Cessation du vent. *Spécialem.* Brusque diminution de vitesse d'un courant aérien, qui permet le dépôt des matières qu'il tenait en suspension. Action de diminuer la quantité de monnaie fiduciaire (ou papier-monnaie) mise en circulation avec excès, de manière à rendre à l'argent sa puissance d'achat. ANT. **Inflation.**

défléchir v. n. (lat. *deflectere*) S'écarter de sa direction : *rayons qui défléchissent.*

déflecteur [*flèk-teur*] n. m. (de *défléchir*). Appareil servant à déterminer la déviation des compas des navires.

déflegmateur [*flèg*] n. m. Partie de l'alambic où s'opère la déflegmation. Syn. de RECTIFICATEUR.

déflegmation ou **déphlegmation** [*flèg-ma-si-on*] n. f. Action de déflegmer.

déflegmer ou **déphlegmer** [*flèg-mé*] v. a. (du préf. *dé*, et de *flegme*). Dépouiller l'alcool des flegmes. (On dit plus souvent RECTIFIER.)

défleurir v. n. Perdre ses fleurs. V. a. Faire tomber la fleur. *Fig.* Enlever la fraîcheur.

déflexion [*flèk-si-on*] n. f. (lat. *deflexio*). Action de défléchir. *Gram.* Modification de la partie vocalique d'une racine.

défloraison ou **défleuraison** [*rè-zon*] n. f. Chute ou flétrissure naturelle des fleurs.

déflorant [*ran*], **e** adj. Qui déflore.

défloration [*si-on*] n. f. Action de déflorer.

déflorement [*man*] n. m. Action de déflorer.

déflorer [*ré*] v. a. Faire perdre la virginité de. Enlever à un sujet sa fleur, sa nouveauté.

défluer [*flu-é*] v. n. (lat. *defluere*). Couler en bas, découler. *Astr.* Se dit d'une planète qui, après avoir passé en conjonction d'une autre planète, commence à s'en éloigner.

défluxion [*fluk-si-on*] n. f. (lat. *defluxio*). Action de défluer. Catarrhe. (Vx.)

défoliation [*si-on*] n. f. (du préf. *dé*, et du lat. *folium*, feuille). Chute des feuilles.

défonçage ou **défoncement** [*man*] n. m. Action de défoncer. *Agric.* Labour profond donné à un terrain.

— ENCYCL. *Agric.* Le défonçage ne doit être pratiqué que lorsque le sous-sol a une composition analogue à celle du sol. Il a pour objet de ramener à la surface du sol les parties non encore fatiguées par la culture, ou bien d'ameublir le sol assez profondément pour le préparer à recevoir des plantes arbustives ou des arbustes (arbres fruitiers, vigne) ou des plantes herbacées à racines longuement pivotantes (luzerne, chicorée à café, garance, etc.). Il a toujours pour effet un assainissement et une amélioration notables des propriétés physiques du sol, et souvent l'enrichissement en éléments chimiques par le mélange des couches profondes avec les couches superficielles.

Cette opération s'exécute soit à la bêche et à la pioche, soit à la charrue (défonceuse) ; la profondeur des défonçages varie entre 40 centimètres et 1 mètre, suivant l'objet qu'on se propose ; on doit le plus souvent recourir à des treuils. L'époque la plus favorable pour exécuter les défonçages est la fin de l'automne ou les premiers jours de l'hiver.

défonce n. f. V. DÉFONÇAGE.

défoncer [*sé*] v. a. (préf. *dé*, et *fond*. — Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *je défonçai, nous défonçons.*) Oter le fond de : *défoncer un tonneau.* Effondrer : *défoncer une route.* Labourer profondément : *défoncer un terrain. Par ext.* Culbuter une troupe.

défonceuse [*seu-ze*] n. f. Puissante charrue employée pour défoncer le terrain : *les défonceuses sont souvent montées en charrues balances.*

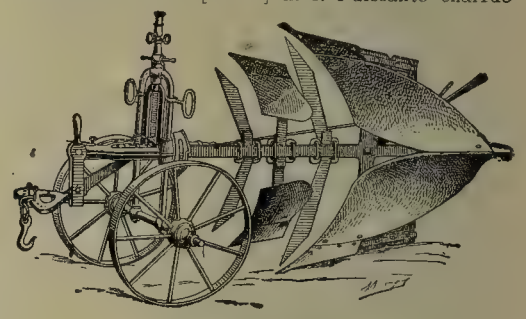

Défonceuse double.

déforestation [*rès-ta-si-on*] n. f. Action de détruire les forêts. Syn. DÉBOISEMENT.

Déforis (Jean-Pierre, dom), bénédictin français de la congrégation de Saint-Maur, né à Montbrison en 1732, guillotiné en 1794 ; il est connu par une magistrale édition de Bossuet.

déformable adj. Qui peut être déformé.

déformateur, trice adj. Qui déforme ou qui corrompt.

déformation [*si-on*] n. f. (de *déformer*). Altération de la forme normale.

déformer [*mé*] v. a. Gâter, altérer la forme de : *les miroirs concaves déforment les images.* **Se déformer** v. pr. Perdre sa forme habituelle.

défortifier [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Démolir les fortifications de : *défortifier une place.*

défortune n. f. Mauvaise fortune, succédant à la prospérité. (Vx.)

défortuné, e adj. Qui est tombé dans la défortune. (Vx.)

défouetter [*fou-è-té*] v. a. (du préf. *dé*, et de *fouet*). Oter la ficelle (fouet) dont on se sert dans la reliure pour serrer un livre et en marquer les nerfs.

défouir v. a. Tirer de terre.

défournage ou **défournement** [*man*] n. m. Action de retirer du four.

défourner [*né*] v. a. Tirer du four : *défourner des porcelaines.* ANT. **Enfourner.**

défourni n. m. Partie vide qui altère les dimensions d'une pièce de construction.

défourrer [*fou-ré*] v. a. Oter la fourrure de. Enlever la garniture d'un cordage. Faire sortir le grain de l'épi en battant les gerbes.

défourrure [*fou-ru-re*] n. f. Gerbe battue au fléau et livrée aux moutons pour qu'ils recherchent les épis où il a pu rester quelques grains.

défrai [*frè*] n. m. Action de défrayer.

défraîchir [*frè*] v. a. Enlever la fraîcheur de : *le soleil défraîchit les étoffes claires.* **Se défraîchir** v. pr. Perdre sa fraîcheur.

Defrance (Jean-Marie-Antoine, comte), général français, né à Wassy en 1771, mort à Epinay en 1835. Se distingua à la prise de Zurich (1799), à Wagram (1809), en Russie (1812), en Saxe (1813), et se couvrit de gloire à Montmirail (1814).

défrancisation [*si-za-si-on*] n. f. Action de défranciser ou de se défranciser. Son résultat.

défranciser [*si-zé*] v. a. Faire perdre la qualité de Français : *défranciser un bâtiment de commerce.* Dépouiller des habitudes ou des sentiments de Français.

défrapper [*fra-pé*] v. a. *Mar.* Détacher une corde de son point d'attache.

Defrasse (Alphonse-Alexandre), architecte français, né à Paris en 1860, auteur d'une *Restauration de l'enceinte sacrée d'Epidaure.* (Médaille d'or.)

défrayement n. m. Syn. de DÉFRAI. (Vx.)

défrayer [*frè-ié*] v. a. (du préf. *dé*, et de *frais.* — Se conj. comme *balayer.*) Payer la dépense de quelqu'un. *Défrayer la conversation*, l'entretenir, grâce à la part qu'on y prend ; en être l'objet.

défrayeur, euse [*frè-ieur, eu-ze*] n. Personne qui défraye. (Peu us.)

Defregger (François DE), peintre autrichien, né à Stronach (Tyrol) en 1835 ; a représenté surtout des scènes populaires tyroliennes.

Defrémery (Charles), orientaliste français, né à Cambrai, m. à Saint-Valery-en-Caux (1822-1883). Il a traduit et publié des textes persans et arabes.

défretter [*frè-té*] v. a. Enlever une frette à un tuyau, à un arbre tournant.

défrichable adj. Qui peut être défriché : *terre défrichable.* ANT. **Indéfrichable.**

défriche n. f. ou **défriché** n. m. Terrain défriché.

défrichement [*man*] ou **défrichage** n. m. Action de défricher : *le défrichement des landes a enrichi la Sologne.* Terrain défriché.

— Encycl. *Eaux et forêts.* Le défrichement des terrains boisés est une opération aléatoire, car les terres trop pauvres gagnent à rester boisées, et les terres boisées, mais fertiles, ont été depuis longtemps défrichées. Le défrichement des landes profondes et saines est une opération avantageuse; on les défriche en deux labours, faits en automne et au printemps. Les landes granitiques doivent être, avant l'exécution du premier labour, phosphatées, puis, après le labour, chaulées.

La nécessité de conserver les bois et forêts pour assurer l'équilibre des agents atmosphériques, entretenir les sources et cours d'eau, opposer un obstacle aux inondations torrentielles, a amené le législateur à restreindre les droits des propriétaires. Aucun particulier ne peut arracher ou défricher ses bois qu'après en avoir fait la déclaration à la sous-préfecture, au moins quatre mois à l'avance, et si, après enquête, l'administration n'y fait point opposition. En cas de contravention, le propriétaire est passible d'une amende calculée à raison de 500 francs au moins et de 1.500 francs au plus par hectare défriché. Les jeunes bois, pendant les vingt premières années de leur semis, les parcs clos ou attenants à l'habitation, les bois non clos de moins de 10 hectares situés hors les sommets ou pentes d'une montagne ne sont pas soumis à ces dispositions prohibitives.

défricher [*ché*] v. a. (du préf. *dé*, et de *friche*). Rendre propre à la culture, en parlant d'un terrain inculte. *Fig.* Eclaircir: *défricher un sujet.*

défricheur n. m. Celui qui défriche.

défripement [*man*] n. m. Action de défriper.

défriper [*pé*] v. a. Faire qu'une chose ne soit plus fripée: *mouiller et repasser une robe pour la défriper.*

défrisement [*ze-man*] n. m. Action de défriser: *le défrisement d'une chevelure.*

défriser [*zé*] v. a. Défaire la frisure. *Fig.* et *pop.* Désappointer: *voilà qui me defrise.* Ant. **Friser.**

défroncement [*man*] n. m. Action de défroncer. Etat de ce qui est défroncé.

défroncer [*sé*] v. a. (Prend une cédille sous le c devant *a* et *o*: *je défronçai, nous défronçons.*) Défaire les plis d'une étoffe froncée. *Fig. Défroncer le sourcil*, reprendre un air de bonne humeur.

défroque [*fro-ke*] n. f. (du préf. *dé*, et de *froc*). Ce que laisse un moine en mourant. *Par ext.* Meubles, vêtements, en général, de valeur minime que quelqu'un laisse en mourant: *il a hérité d'une pitoyable défroque.* Vêtements qu'une personne ne porte plus.

défroqué, e [*ké*], adj. et n. (de *défroque*). Qui a quitté l'habit et l'état religieux.

défroquer [*ké*] v. a. Faire quitter le froc, l'habit religieux. **Se défroquer** v. pr.: *Luther se défroqua.*

défruitement [*man*] n. m. Action de défruiter, d'enlever les fruits.

défruiter [*té*] v. a. Dépouiller de ses fruits. Enlever le goût du fruit: *défruiter de l'huile d'olive.*

défubler [*blé*] ou **défuler** [*lé*] v. a. (préf. *dé*, et radic. de *affubler*). Oter (un vêtement). [Vx.] Syn. Désaffubler.

défuner [*né*] v. a. (du préf. *dé*, et du lat. *funis*, corde.) *Mar.* Dégarnir de ses cordages, en parlant d'un mât.

défunt [*fun*], **e** adj. et n. (lat. *defunctus*). Qui est mort: *le roi défunt.* Ant. **Vif, vivant.**

dégagé, e adj. Libre, aisé: *taille dégagée; air dégagé.* Ant. **Engagé, embarrassé, gêné.**

dégagement [*man*] n. m. Action de dégager ce qui était engagé. Action de retirer ce qui était pris dans quelque chose. Emanation, production: *dégagement de vapeurs. Escr.* Action de dégager son épée. Ant. **Engagement.**

dégager [*jé*] v. a. (de *dé*, et *gage*. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o*: *je dégageai, nous dégageons*) Retirer ce qui avait été donné comme gage. Retirer ce qui était engagé. Faire sortir d'une position critique. Débarrasser de ce qui encombrait: *dégager un passage.* Rendre plus libre: *dégager la tête. Escr.* Détacher son arme de celle de son adversaire. Produire une émanation: *le phosphore dégage une odeur d'ail.* Soustraire à une obligation: *dégager sa parole; dégager quelqu'un de sa promesse.* **Se dégager** v. pr. Se rendre libre, se délivrer. Ant. **Engager.**

Dégagnac, comm. du Lot, arr. et à 11 kil. de Gourdon; 1.560 h. Ch. de f. Orl. Truffes.

dégaine [*ghè-ne*] n. f. (de *dégainer*). *Fam.* Contenance, attitude, démarche ridicule: *quelle dégaine!*

dégainement [*ghè-ne-man*] n. m. Action de dégainer.

dégainer [*ghè-né*] v. a. (du préf. *dé*, et de *gaine*). Tirer une épée du fourreau, un poignard de sa gaine. V. n. Mettre l'épée à la main pour se battre.

dégaineur [*ghè-neur*] n. m. Ferrailleur, bretteur, duelliste.

dégalage n. m. Action de dégaler les peaux.

dégaler [*lé*] v. a. (du préf. *dé*, et de *gale*). Débarrasser (les peaux) des souillures.

dégalonner [*lo-né*] v. a. Oter les galons de.

déganter [*té*] v. a. Retirer les gants.

dégarnir v. a. Oter ce qui garnit. *Dégarnir un arbre*, en supprimer les branches par la taille. **Se dégarnir** v. pr. Perdre ce qui garnissait. Se vider, se démunir.

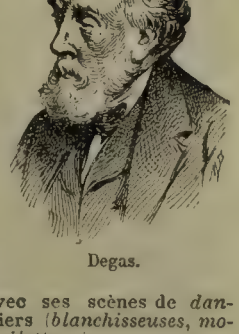

Degas.

dégarnissage [*ni-sa-je*] n. m. Action de défaire le jointoiement d'une muraille.

dégarnissement [*ni-se-man*] n. m. Action de dégarnir.

Degas (Hilaire-Germain-Edgard), peintre et graveur français, un des maîtres de l'école impressionniste, né et m. à Paris (1834-1917). Il s'est fait le peintre de la vie moderne et a cherché dans ses toiles et ses pastels, à la représenter en pleine action, avec ses scènes de *danseuses*, ses intérieurs d'ateliers (*blanchisseuses, modistes*), ses *femmes à leur toilette*, etc.

dégasconner [*ghas-ko-né*] v. a. Faire perdre les manières, le parler ou l'accent gascons à.

dégât [*ghâ*] n. m. (de *gâter*). Dommage arrivé par une cause violente (comme tempête, grêle, passage d'une armée, etc.): *un propriétaire est responsable des dégâts causés par ses troupeaux.*

dégauchir [*ghô*] v. a. (du préf. *dé*, et de *gauche*). Aplanir la surface d'une pierre, d'une charpente. *Fig.*: *dégauchir un jeune homme timide.*

dégauchissement [*ghô-chi-se-man*] ou **dégauchissage** [*ghô-chi-sa-je*] n. m. Action de dégauchir.

dégauchisseuse [*ghô-chi-seu-ze*] n. f. Machine servant à dégauchir.

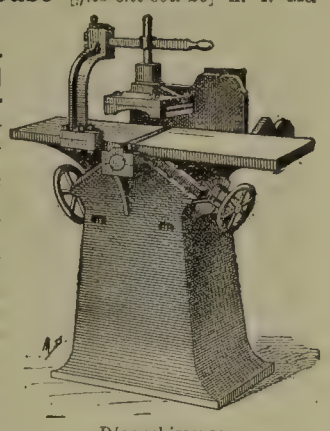

Dégauchisseuse.

dégazonnage [*gha-zo-na-je*] ou **dégazonnement** [*gha-zo-ne-man*] n. m. Action d'enlever le gazon: *le dégazonnage d'un pré.*

— Encycl. Le dégazonnage permet d'opérer le nivellement, l'exhaussement, etc., d'une pelouse sans qu'on ait à redouter de voir celle-ci privée de gazon pendant un certain temps. On découpe des carrés de gazon, soit à la bêche, soit à la hache à dégazonner, soit, mieux encore, avec la charrue dégazonneuse, et on les soulève, puis on les place les uns sur les autres (l'herbe de l'un en contact avec l'herbe de l'autre), pour les conserver ainsi jusqu'au moment où les travaux sont achevés; on les replace alors les uns à côté des autres; un arrosage abondant, précédé d'un battage, en hâte la reprise.

dégazonner [*gha-zo-né*] v. a. Oter le gazon.

dégazonneuse [*gha-zo-neu-ze*] n. f. Charrue spéciale à soc plat et large, au moyen de laquelle on découpe et soulève le gazon en tranches.

dégel [*jèl*] n. m. (de *dégeler*). Fonte naturelle de la glace, de la neige. Ant. **Congélation.**

dégelée [*je-lé*] n. f. *Pop.* Volée de coups.

dégèlement [*man*] n. m. Action de dégeler.

dégeler [*lé*] v. a. (Prend un è ouvert devant une syllabe muette: *il dégèlera.*) Faire fondre ce qui était gelé. *Fig.* Tirer de son indifférence, ranimer. V. n. Cesser d'être gelé. V. impers.: *il dégèle.* Ant. **Congeler, geler.**

dégénérant [*ran*], **e** adj. Qui dégénère.

dégénérateur, trice adj. Qui produit la dégénération: *doctrines dégénératrices.*

dégénératif, ive adj. Qui a le caractère de la dégénération.

dégénération [*si-on*] n. f. Etat de ce qui dégénère; passage d'un état naturel à un état inférieur.

dégénéré, e adj. et n. Chez qui l'on constate une dégénérescence physique ou morale: *les criminels sont souvent des dégénérés.*

dégénérer [*ré*] v. n. (lat. *degenerare;* du préf. *dé*, et du lat. *genus, eris*, race. — Se conj. comme *accélérer.*) S'abâtardir. Perdre de l'éclat de sa naissance, de son mérite, de sa valeur physique ou morale: *il a dégénéré* ou *il est dégénéré*, selon que l'on veut exprimer l'action ou l'état. Changer de nature en s'aggravant: *la dispute dégénéra en rixe.*

dégénérescence [*rès-san-se*] n. f. Changement par lequel une chose dégénère.

— Encycl. *Biol.* La dégénérescence peut ne pas exister chez certains êtres unicellulaires, mais tous les êtres pluricellulaires présentent ce phénomène et meurent. Des modifications dans le genre de vie peuvent amener la dégénérescence d'une espèce et sa disparition; il en est de même pour certains organes, dont il ne reste parfois qu'une trace rudimentaire. La dégénérescence peut affecter certaines formes: la *dégénérescence amyloïde*, qui atteint les muscles, les transforme en une substance blanche semblable à la cire; la *dégénérescence graisseuse*, dans laquelle les tissus s'infiltrent de graisse; la *dégénérescence wallérienne*, qui attaque le cylindre-axe des nerfs.

dégénérescent [*rès-san*], **e** adj. Qui dégénère: *tissu dégénérescent.*

Degeorge (Charles-Jean-Marie), graveur en médailles et statuaire français, né à Lyon, m. à Paris (1837-1888); buste d'*Henri Regnault*, *Fronton de la Bibliothèque nationale*, *Statues* de la fontaine de la place des Jacobins à Lyon.

dégermage [*jèr*] n. m. (de *dé*, et *germe*). Action de dégermer. (On dit aussi égermage.)

dégermer [*jèr-mé*] v. a. Enlever le germe de l'orge, dans les brasseries.

dégermeur [*jèr-meur*] n. m. ou **dégermeuse** [*jèr-meu-ze*], n. f. Instrument employé dans les brasseries pour enlever le germe de l'orge.

Degersheim, comm. de Suisse (cant. de Saint-Gall); 2.920 h.

dégingandage [*jin*] ou **dégingandement** [*jin-ghan-de-man*] n. m. Etat d'une personne dégingandée.

dégingandé, e [*jin-ghan*] adj. *Fam.* Qui est comme disloqué dans ses mouvements, sa démarche.

dégingander [*jin-ghan-dé*] v. a. Donner comme un air disloqué à l'attitude, à la marche: *déginganer sa taille.*

dégiter [*jî-té*] v. a. Faire quitter son gîte: *dégîter un lièvre.*

déglaçage ou **déglacement** [*se-man*] n. m. Action d'enlever la glace sur les voies publiques. Action d'enlever le lustre du papier.

déglacer [*sé*] v. a. (Prend une cédille sous le c devant *a* et *o*: *je déglaçai, nous déglaçons.*) Fondre la glace de: *déglacer un bassin. Par exagér.* Réchauffer: *déglacer un voyageur.* Enlever le lustre: *déglacer du papier.*

Deglane (Henri), architecte français, né à Paris en 1855; a restitué le *Palais des Césars sur le Palatin à Rome.*

déglobulisation [*za-si-on*] n. f. Diminution progressive des globules rouges, dans le sang des anémiques.

dégluement [*glû-man*] n. m. Action de déglutir. Son résultat.

dégluer [*glu-é*] v. a. Débarrasser de la glu. Ant. **Engluer.**

déglutiner [*né*] v. a. Faire disparaître la glu attachée au plumage d'un oiseau.

déglutir v. a. (lat. *deglutire*). Avaler, ingurgiter: *déglutir le bol alimentaire.*

déglutition [*si-on*] n. f. (lat. *deglutitio*). Action de déglutir.

— Encycl. La déglutition fait passer les aliments de la bouche dans l'estomac; elle exige un certain nombre de mouvements de la langue, du pharynx, de l'œsophage, etc., et ne dépend de la volonté que lorsque le bol alimentaire franchit l'isthme du gosier. V. digestion.

Dego, bourg d'Italie (prov. de Gênes), sur la Bormida; 2.000 h. Victoire de Bonaparte sur les Autrichiens en 1796.

dégobillage [*bi, ll* mll.] n. m. *Pop.* Action de dégobiller, de vomir.

dégobiller [*bi, ll* mll., *é*] v. a. et n. (préf. *dé*, et rad. de *gober*). *Pop.* Vomir à la suite d'excès de table.

dégobillis [*bi, ll* mll., *i*] n. m. *Triv.* Matières vomies. *Pop.* Injures, paroles grossières.

dégognade n. f. Action de se dégogner.

dégogner (se) v. pr. Se dégingander, particulièrement en dansant.

dégoisement [*ghoi-ze-man*] n. m. Action de dégoiser: *le dégoisement des commères.*

dégoiser [*ghoi-zé*] v. a. et n. (du préf. *dé*, et de *gosier*). *Triv.* Rire, parler avec volubilité.

dégolfer [*fé*] v. n. *Mar.* Sortir d'un golfe.

dégommage [*gho-ma-je*] n. m. Action de dégommer: *le dégommage de la soie. Autom.* Action de décoller les segments du piston d'un moteur à explosion.

dégommer [*gho-mé*] v. a. Oter la gomme. *Fam.* Destituer, priver quelqu'un d'un emploi, d'une place.

dégondoler [*lé*] v. a. Ramener à la forme plane: *dégondoler une planche.*

dégonflement [*man*] n. m. Action de dégonfler: *le dégonflement d'un ballon.*

dégonfler [*flé*] v. a. Faire disparaître le gonflement. *Fig.* Soulager d'une oppression morale: *les larmes dégonflent le cœur.* Ant. **Gonfler.**

dégor n. m. (de *dégorger*). Tuyau à l'intérieur duquel s'écoule le liquide que l'on vient de distiller.

dégorgeage [*ja-je*] n. m. V. dégorgement.

dégorgement [*je-man*] n. m. Ecoulement d'eaux, d'immondices retenues. Epanchement. Action de purifier la laine, la soie, etc. Dans la fabrication des vins mousseux, action d'éliminer le dépôt formé dans le goulot des bouteilles mises sur pointe.

dégorgeoir [*joir*] n. m. Instrument pour dégager la lumière d'un canon.



Dégorgeoir (pêch.).

Moulin à laver les étoffes. Endroit où les eaux se dégorgent. Ustensile de pêche, pour retirer l'hameçon de la bouche ou de la gorge du poisson sans se blesser.

dégorger [*jé*] v. a. (préf. *dé*, et *gorger*. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o*: *je dégorgeai, nous dégorgeons.*) Rendre par la gorge; vomir: *dégorger de la nourriture.* Faire rendre la nourriture à: *dégorger des sangsues. Par ext.* Déverser: *gouttière qui dégorge de l'eau fangeuse.* Débarrasser d'une substance étrangère: *dégorger des tuyaux, des bouteilles de champagne.* Purifier, en les lavant, les soies, les laines, les étoffes, etc. V. n. Déboucher. Avoir issue: *égout qui dégorge dans une rivière.* Ant. **Engorger, obstruer.**

dégorgeur n. m. Ouvrier qui, dans la fabrication des vins mousseux, procède au dégorgement des bouteilles.

dégoter ou **dégotter** [*gho-té*] v. a. *Fam.* Abattre avec un projectile. *Pop.* Surpasser, supplanter; abattre de son poste. Apercevoir, découvrir.

dégoudronnage [*dro-na-je*] n. m. ou **dégoudronnement** [*dro-ne-man*] n. m. Action de dégoudronner: *le dégoudronnage d'un cordage.*

dégoudronner [*dro-né*] v. a. Oter le goudron de: *dégoudronner une voile.*

dégoudronneur [*dro-neur*] n. m. Appareil, ouvrier qui fait le dégoudronnage.

dégoudronnoir [*dro-noir*] n. m. Tenailles à mâchoires demi-circulaires, pour enlever la cire au goulot des bouteilles.

dégoulinage n. m. Ecoulement lent.

dégouliner [*né*] v. n. *Pop.* Couler lentement, goutte à goutte: *larmes qui dégoulinent.*

dégoupiller [*pi, ll* mll., *é*] v. a. Retirer une goupille de son logement.

dégourdi n. m. Première cuisson d'une pièce de faïence ou de porcelaine, avant qu'on l'ait recouverte du vernis appelé *glaçure.*

dégourdi, e adj. et n. Adroit. Avisé.

dégourdir v. a. (du préf. *dé*, et de *gourd*). Rendre la chaleur, le mouvement à ce qui était engourdi: *dégourdir ses membres.* Faire chauffer légèrement: *dégourdir de l'eau. Fig.* Déniaiser: *dégourdir un jeune homme.* Ant. **Engourdir.**

dégourdissement [*di-se-man*] n. m. Action par laquelle l'engourdissement se dissipe. (Peu us.)

dégout [*ghou*] n. m. Action de dégoutter. (Vx.)

dégoût [*ghoû*] n. m. (subst. verb. de *dégoûter*). Manque d'appétit, répugnance pour certains aliments. *Fig.* Aversion: *dégoût du monde.* Chagrin, déplaisir: *essuyer des dégoûts.*

dégoûtamment [*ta-man*] adv. *Fam.* D'une façon dégoûtante.

dégoûtant [*tan*], **e** adj. et n. Qui donne du dégoût. Qui décourage, rebute. Ant. **Ragoûtant.**

dégoûté, e adj. et n. Qui est délicat, difficile.

dégoûter [*té*] v. a. (préf. *dé*, et *goût*). Oter l'appétit, faire perdre le goût. Causer de la répugnance, de l'aversion : *dégoûter quelqu'un de l'étude.* Détourner. Ennuyer.

dégouttant [*ghou-tan*], **e** adj. Qui dégoutte : *des feuilles dégouttantes de pluie, de rosée.*

Degoutte (Jean-Marie-Joseph), général français, né à Charnay (Rhône) en 1866. A commandé l'armée qui, de concert avec l'armée Mangin, a exécuté, le 28 juillet 1918, une victorieuse offensive contre l'armée Boehm. Commandant des armées d'occupation à Mayence.



Degoutte.

dégouttement [*ghou-te-man*] n. m. Action de dégoutter : *le dégouttement des arbres.*

dégoutter [*ghou-té*] v. n. (préf. *dé*, et *goutte*). Tomber ou laisser tomber goutte à goutte : *l'eau dégoutte des stalactites.*

dégoutture [*ghou-tu-re*] n. f. Liquide qui dégoutte : *les dégouttures du toit.*

dégradant [*dan*], **e** adj. Qui dégrade, avilit : *action, conduite dégradante.*

dégradateur n. m. Cache aux bords estompés ou dentelés, employé en photographie pour obtenir des images dégradées.

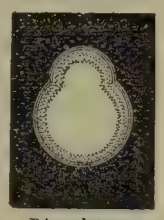

Dégradateur.

dégradatif, ive adj. *Gram.* Qui indique une dégradation.

dégradation [*si-on*] n. f. (lat. *degradatio*). Destitution ignominieuse d'un grade, d'une dignité : *subir la dégradation militaire. Dégradation civique*, peine infamante qui enlève au citoyen ses droits politiques, certains droits civils, etc. Dégât. *Peint.* Changement insensible et continu : *dégradation des couleurs, des ombres. Fig.* Avilissement : *tomber dans la dégradation.*

— Encycl. *Dr.* La dégradation civique prive le citoyen : 1° de tous droits politiques, c'est-à-dire des droits en vertu desquels chaque citoyen contribue au gouvernement du pays ; 2° d'un certain nombre de droits publics (port d'armes, décorations, fonction publique, électorat, témoignage en justice, service militaire, professorat, etc.) ; 3° de certains droits de famille.

La dégradation militaire a pour effet de priver le militaire de son grade et du droit de porter aucun insigne ou décoration ; elle lui interdit de servir à aucun titre dans l'armée. Elle entraîne, de plus, les mêmes incapacités que la dégradation civique, et la perte du droit à pension. Le condamné est conduit en grande tenue devant la troupe commandée pour la parade d'exécution. Après lecture du jugement, le commandant prononce la formule : « X..., vous êtes indigne de porter les armes ; au nom du peuple français, nous vous dégradons ! » Puis, tous les insignes de grade et décorations du condamné lui sont arrachés ; si c'est un officier, son sabre est brisé et jeté à terre. On le fait ensuite passer devant le front des troupes.

Dégradation de monuments. La dégradation ou la destruction des monuments publics, statues, etc., est punie d'un emprisonnement d'un mois à deux ans et d'une amende de 100 à 500 francs.

dégrader [*dé*] v. a. (du préf. *dé*, et de *grade*). Dépouiller quelqu'un de son grade : *dégrader un officier félon.* Détériorer : *dégrader un mur.* Affaiblir insensiblement : *dégrader une teinte. Fig.* Avilir : *sa conduite le dégrade.*

dégrafée [*fé*] n. f. *Fam.* Femme galante : *c'est une dégrafée.*

dégrafer [*fé*] v. n. Détacher une chose agrafée. **Se dégrafer** v. pr. Devenir dégrafé. Défaire soi-même les agrafes de ses habits. Ant. **Agrafer.**

dégraissage [*grè-sa-je*] ou **dégraissement** [*grè-se-man*] n. m. Action de dégraisser.

— Encycl. *Industr.* Le dégraissage des laines, après leur dessuintage, a pour but de les débarrasser des huiles et graisses qui les polluent encore. On a recours à des procédés mécaniques, soit en utilisant l'argile dans des moulins à foulon, soit en soumettant ces laines à l'action combinée de l'humidité, de la chaleur et de la pression. On se sert aussi de procédés chimiques, en faisant usage de bains alcalins chauffés à 50° C., dans lesquels on fait passer la laine, qu'on lave et qu'on sèche ensuite. Enfin, un dernier procédé est dit *aux dissolvants ;* il a lieu en vase clos si l'on fait usage de benzine, ou à froid si l'on emploie le sulfure de carbone. Le dégraissage des déchets de coton, de lin ou de chanvre ayant servi au nettoyage des machines se fait au moyen de lessives alcalines ou du sulfure de carbone.

dégraisse [*grè-se*] n. f. *Mar.* Etat d'une pièce de bois dégraissée.

dégraisser [*grè-sé*] v. a. Oter l'excédent de graisse : *dégraisser un bouillon.* Oter les taches de graisse : *dégraisser un habit. Dégraisser les terres*, se dit des eaux qui enlèvent aux terres leurs principes fertilisants. *Dégraisser une pièce de bois*, en amener les faces aux dimensions voulues.

dégraisseur, euse [*grè-seur, eu-ze*] n. Personne qui fait métier de dégraisser les étoffes. N. m. Moulin avec lequel on tord la laine imprégnée d'eau de savon, avant de la mettre sous le peigne.

dégraissis [*grè-si*] n. m. Ce qu'on enlève par l'opération du dégraissage.

dégraissoir [*grè-soir*] n. m. Instrument pour dégraisser.

dégramer [*mé*] v. a. (du préf. *dé*, et du lat. *gramen*, gazon). Après le labour d'un champ, enlever le chiendent pour le brûler : *dégramer un champ.*

dégrapper v. a. Syn. de ÉGRAPPER.

dégrappiner [*gra-pi-né*] v. a. Débarrasser (un vaisseau) des grappins qui y sont accrochés.

dégras [*gra*] n. m. (de *dégraisser*). Mélange d'huile de poisson et d'acide nitrique, dont se servent les corroyeurs pour la préparation des peaux.

dégrat [*gra*] n. m. Départ d'un bateau pour la pêche à la morue.

dégraveler [*lé.* — Prend deux *l* devant un *e* muet : *je dégravelle*] ou **dégraver** [*vé*] v. a. Débarrasser du gravier : *dégraveler* ou *dégraver un tuyau.*

dégravellement [*vè-le-man*] n. m. Action de retirer le gravier.

dégravoiement ou **dégravoiment** [*voi-man*] n. m. Effet d'une eau courante qui dégrade, déchausse un mur, ou enlève le gravier de son lit.

dégravoyer [*voi-ié*] v. a. (Se conj. comme *aboyer.*) Dégrader, déchausser un mur. Enlever le gravier dans le lit d'une rivière.

degré n. m. (préf. *de*, et lat. *gradus*). Chaque marche d'un escalier : *descendre les degrés.* Chacune des divisions d'une échelle adaptée à un appareil : *les degrés du baromètre, du thermomètre.* Intensité relative : *degré de chaleur, de froid, de force.* Proportion d'alcool pur, exprimée en poids, qui entre dans un mélange : *alcool à 90 degrés. Fig.* Situation considérée par rapport à une série d'autres, progressivement supérieures ou inférieures : *monter, descendre d'un degré dans l'échelle sociale. Degré de juridiction*, chacun des tribunaux devant lesquels une affaire peut être successivement portée. Proximité ou éloignement qui existe entre parents : *cousin au cinquième degré.* Grade conféré aux étudiants, dans une université : *le degré de bachelier, de licencié, de docteur.* (On dit aussi GRADE.) *Géom.* et *astr.* Chacune des 360 parties de la circonférence. (Abrév. : d ou °.) *Degré centésimal*, unité principale de température. *Pathol. Degré d'une maladie*, chacune des périodes que parcourt ordinairement cette maladie : *phtisie au second degré. Alg. Degré d'une équation entière*, puissance la plus haute de l'inconnue dans cette équation. *Equation du premier, du second, du troisième, du quatrième degré*, celle dont l'inconnue est à la première, à la seconde, à la troisième, à la quatrième puissance. *Gram. Degrés de comparaison.* les trois formes de l'adjectif : positif, comparatif, superlatif. *Mus.* Position relative, sur la portée, des notes de la gamme : *chaque note d'une gamme constitue un degré* (V. GAMME). *Degré conjoint*, intervalle d'une note à une autre note se suivant immédiatement dans la gamme : de *do* à *ré*, de *si* à *la. Degré disjoint*, intervalle d'une note à une autre note, composé de plusieurs degrés conjoints : de *do* à *la*, de *ré* à *sol.* Loc. adv. : *Par degrés*, graduellement, progressivement.

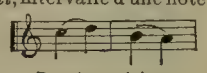

Degrés conjoints.

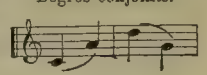

Degrés disjoints.

De Greef (Guillaume-Joseph), sociologue belge, né à Bruxelles en 1842, professeur à l'université de cette ville, auteur de l'*Essai sur le progrès et le regrès des sociétés*, et de nombreux ouvrages où il décrit l'évolution de la société considérée comme un « hyperorganisme ».

dégrèement [*grè-man*] ou **dégrèage** n. m. Action de dégréer.

dégréer [*grè-é*] v. a. Oter les agrès d'un navire.

dégrénage ou **dégrenage** n. m. Action de dégrener un navire ; résultat de cette action.

dégréner ou **dégrener** [*né*] v. a. Retirer du broyeur-malaxeur les matières destinées à produire les pâtes céramiques.

dégressif [*grè-sif*], **ive** adj. (du lat. *degressus*, qui a descendu). Qui va en diminuant. *Impôt dégressif*, impôt dont le taux diminue en même temps que la fortune des contribuables. Ant. **Progressif.**

dégression [*grè-si-on*] n. f. (de *dégressif*). Diminution graduelle.

dégrèvement [*man*] n. m. Action de dégrever.

— Encycl. *Fin.* Le dégrèvement est *général* lorsqu'il s'applique à la masse des contribuables (par exemple, l'abaissement du prix du port des lettres ; la remise partielle ou totale accordée en matière de contribution foncière des propriétés non bâties aux débiteurs de cotes n'excédant pas 25 francs pour la part de l'Etat) ; *individuel*, lorsqu'il bénéficie à un contribuable imposé à tort ou surtaxé. Dans le second cas, il porte plutôt le nom de *décharge* ou *réduction.* — Pour les formalités relatives aux demandes en décharge ou en réduction, v. IMPÔT.

dégrever [*vé*] v. a. (préf. *dé*, et *grever.* — Se conj. comme *amener.*) Décharger d'une partie d'impôts : *les vignes phylloxérées sont dégrevées.*

dégriller [*gri, ll* mll., *é*] v. a. Retirer des grilles, faire sortir du couvent.

dégringolade n. f. *Fam.* Action de dégringoler. *Fig.* Décadence ; changement progressif et rapide de bien en mal : *la dégringolade d'un financier.*

dégringoler [*lé*] v. n. Descendre précipitamment avec la rapidité d'une chute, au prop. et au fig. : *dégringoler d'un toit.* Activ. : *dégringoler un escalier.*

dégrisement [*ze-man*] n. m. Action de dégriser (au prop. et au fig.).

dégriser [*zé*] v. a. (du préf. *dé*, et de *gris*). Faire passer l'ivresse. *Fig.* Détruire l'illusion.

De Groot (Guillaume), statuaire belge, né à Bruxelles en 1839 (*le Travail, Jeunesse*).

dégrossage [*gro-sa-je*] n. m. Action de dégrosser un lingot d'or, d'argent.

dégrosser [*gro-sé*] v. a. Amincir les lingots pour les faire passer à la filière.

dégrossir [*gro-sir*] v. a. Oter le plus gros d'une matière pour la préparer à recevoir la forme. Faire une première ébauche de. *Fig.* Rendre moins grossier, civiliser : *dégrossir un rustre.*

dégrossissage [*gro-si-sa-je*] ou **dégrossissement** [*gro-si-se-man*] n. m. Action de dégrossir, de donner la première façon à un ouvrage. Commencement d'étirage au laminoir.

dégrossisseur, euse [*gro-si-seur, eu-ze*] n. Personne qui dégrossit un objet. N. m. Cylindre de fonte à cannelures ogivales pour réduire la fonte en barres.

De Groux (Charles DEGROUX, dit), peintre belge, né à Comines, m. à Bruxelles (1825-1870) ; peintre de genre, exact et minutieux (*la Promenade, le Bénédicité*). — Son fils HENRI, né à Bruxelles en 1867, peintre d'une imagination hallucinée et d'un coloris violent (*le Christ aux outrages*), auteur de lithographies.

déguenillé, e [*ghe-ni, ll* mll., *é*] adj. et n. (du préf. *dé*, et de *guenille*). Dont les vêtements sont en lambeaux : *un mendiant déguenillé.*

déguenillier [*ghe-ni, ll* mll., *é*] v. a. Déchirer, mettre en guenilles : *déguenilller ses habits.*

déguerpir [*ghèr*] v. n. (préf. *dé*, et anc. franç. *guerpir*, laisser, abandonner). Quitter un lieu par force : *Jeanne d'Arc fit déguerpir les Anglais d'Orléans.* V. a. *Dr.* Sortir de, abandonner la possession de : *déguerpir un héritage, une maison, une rente.*

déguerpissement [*ghèr-pi-se-man*] n. m. Action de déguerpir.

— Encycl. *Dr.* Acte par lequel le détenteur d'un immeuble grevé d'une rente ou d'une charge foncière déclare, pour s'exonérer de ses obligations, renoncer à la propriété et à la possession de cet immeuble. Le déguerpissement peut avoir lieu soit en justice, soit par acte notarié, soit par un simple acte sous seing privé.

déguerpisseur [*ghèr-pi-seur*] n. m. Celui qui fait abandon d'un bien.

Deguerry (l'abbé Gaspard), prêtre français, né à Lyon en 1797, fusillé comme otage de la Commune en 1871. Il a laissé plusieurs recueils de sermons.

dégueulade [*gheu*] n. f. ou **dégueulement** [*gheu-le-man*] n. m. *Triv.* Action de vomir. Choses vomies.

dégueulasse ou **dégueulas** [*gheu-la-se*] adj. *Triv.* Dégoûtant, répugnant, malpropre.

dégueuler [*gheu-lé*] v. a. et n. *Triv.* Vomir.

dégueulis [*gheu-li*] n. m. *Triv.* Choses vomies.

déguignonner [*ghi-gno-né*] ou **désenguignonner** [*zan-ghi-gno-né*] v. a. Faire cesser la mauvaise chance.

déguisable [*ghi-za-ble*] adj. Qui peut être déguisé : *le sentiment de l'amour n'est pas déguisable.*

déguisé [*ghi-zé*], **e** adj. et n. Revêtu d'un déguisement.

déguisement [*ghi-ze-man*] n. m. Etat d'une personne déguisée. Ce qui sert à déguiser : *un déguisement de carnaval. Fig.* Dissimulation : *parler sans déguisement.*

déguiser [*ghi-zé*] v. a. (du préf. *dé*, et de *guise*). Changer de vêtements. *Par ext.* : *déguiser sa voix. Fig.* Cacher sous des apparences trompeuses ; feindre : *déguiser ses sentiments.* **Se déguiser** v. pr. Se travestir.

dégustateur, trice [*ghus-ta*] adj. et n. Qui est chargé de déguster les vins, les liqueurs.

dégustation [*ghus-ta-si-on*] n. f. (de *déguster*). Essai d'une liqueur en la goûtant.

déguster [*ghus-té*] v. a. (lat. *degustare ;* de *gustus*, goût). Goûter une liqueur. Savourer, en parlant des aliments : *déguster des friandises.*

de gustibus et coloribus non disputandum, prov. lat. signif. *Des goûts et des couleurs il ne faut pas disputer*, proverbe des scolastiques du moyen âge, qui est devenu français. Chacun est libre de penser, d'agir comme il lui plaît.

dégut [*gu*] n. m. Huile empyreumatique, obtenue en distillant l'écorce de bouleau, et employée pour préparer le cuir de Russie et le rendre imperméable.

déhait [*dé-è*] n. m. *Fauconn.* Maladie des oiseaux de proie, sorte de paralysie de l'aileron, qui les empêche de voler franchement.

déhaité [*è-té*] **e** adj. Qui ne vole pas franchement : *faucon déhaité.*

déhaler [*lé*] v. a. Haler hors du port, relever au vent en parlant d'un navire affalé ou en dérive. V. n. Etre déhalé : *un bâtiment qui déhale.*

déhâler [*lé*] v. a. Oter l'impression que le hâle a faite sur le teint : *pommade qui déhâle le teint.*

déhanché, e adj. et n. Qui a les hanches disloquées. Qui se dandine sur les hanches. *Fig.* Qui a mauvaise tournure.

déhanchement [*man*] n. m. Action de se déhancher. Manière de marcher, molle et abandonnée.

déhancher [*ché*] v. a. Rompre les hanches. **Se déhancher** v. pr. Se rompre les hanches. Se dandiner avec affectation. *Fig.* Affecter de se donner du mal.

déharder [*dé*] v. a. (du préf. *dé*, et de *harde*, corde). Détacher, en parlant de chiens qui étaient liés quatre à quatre ou six à six.

déharnachement [*man*] n. m. Action de déharnacher : *le déharnachement des chevaux.*

déharnacher [*ché*] v. n. Oter le harnais. *Fig.* Débarrasser d'un accoutrement incommode.

Dehérain (Pierre-Paul), agronome français, né et m. à Paris (1830-1902). Il fut professeur au Muséum, à l'Ecole de Grignon, et membre de l'Académie des sciences. On lui doit des ouvrages estimés d'agronomie pratique et de chimie agricole.



Etamines déhiscentes : 1. De lis ; 2. De solanum ; 3. D'épine-vinette. — Fruits déhiscents : 4. D'iris ; 5. De colchique ; 6. De pavot ; 7. De tabac ; 8. De mouron rouge.

déhiscence [*is-san-se*] n. f. *Bot.* Manière dont un organe clos, comme les anthères, les gousses, s'ouvre naturellement : *déhiscence longitudinale.*

déhiscent [*is-sân*], **e** adj. (du lat. *dehiscere*, s'ouvrir). *Bot.* Se dit des organes clos qui s'ouvrent à leur maturité le long d'une suture préexistante : *les gousses des légumineuses sont des fruits déhiscents.*

Dehmel (Richard), poète lyrique allemand, né à Wendisch-Hermsdorf (1863-1920) ; auteur de *Délivrance*, etc.

Dehodencq (Edme-Alfred-Alexis), peintre français, né et m. à Paris (1822-1882). Il excella dans

les scènes de genre orientales et espagnoles. Citons de lui : *le Conteur marocain.*

déhonté, e adj. et n. Sans pudeur. (Peu us.)

déhonter [*té*] v. a. Déshonorer. (Vx.)

dehors [*or*] adv. (de *de*, et *hors*). Hors d'un lieu. N. m. La partie extérieure d'une chose : *le dehors d'une maison.* L'extérieur : *les bruits du dehors.* Pays étrangers : *produits du dehors. Escr.* Ligne de sixte. (Syn. DESSUS.) Loc. adv. : *Au dehors*, à l'extérieur ; *du* (ou *de*) *dehors*, de l'extérieur ; *en dehors*, hors de la partie intérieure. (V. DEDANS.) Pl. *Fig.* Apparences : *sauver les dehors.* ANT. **Dedans.**

déhouillement [*ou, ll* mll., *e-man*] n. m. Action de déhouiller. (On dit aussi DÉFILAGE.)

déhouiller [*ou, ll* mll., *é*] v. a. Enlever toute la houille d'une couche exploitée.

déhouilleuse [*ou, ll* mll., *ou-ze*] n. f. Machine servant à abattre le charbon dans les mines.

déhourder [*dé*] v. a. Oter les hourdis de : *déhourder les lambourdes d'un plancher.*

déicide adj. et n. (du lat. *Deus*, *Dei*, Dieu, et *cædere*, tuer). Qui est meurtrier de Dieu, en parlant du Christ : *les Juifs déicides.* N. m. Meurtre de Dieu.

déicole adj. et n. (du lat. *deus*, *dei*, dieu, et *colere*, cultiver). Qui rend un culte à une divinité.

Déidamie [*mi*], fille de Lycomède, roi de Scyros, amante et épouse d'Achille, mère de Pyrrhus.

déification [*si-on*] n. f. Action de déifier. Apothéose (au prop. et au fig.).

déifier [*fi-é*] v. a. (du lat. *deus*, *dei*, dieu, et *facere*, faire. — Se conj. comme *prier.*) Mettre au nombre des dieux. Divíniser : *la Convention déifia la Raison.*

déifique adj. (du lat. *deus*, *dei*, dieu, et *facere*, faire). Qui élève à la dignité de dieu : *vertus déifiques.*

déiforme adj. Qui a la forme divine.

Dei gratia, mots lat. signif. *Par la grâce de Dieu*, formule latine empruntée au langage religieux.

Deimos, satellite de Mars, découvert par Asaph-Hall en 1877.

Déiphobe, fils de Priam et d'Hécube, époux d'Hélène après la mort de Pâris ; tué par Ménélas à la prise de Troie. (*Iliade.*)

Déiphobe (ou *la Sibylle de Cumes*), fille de Glaukos et d'Hécate. Elle avait été aimée d'Apollon, qui lui accorda de vivre mille ans. Elle avait 700 ans quand Enée vint la consulter. (*Enéide, VI.*)

déira n. m. Syn. de DOUAR.

Déir-el-Bahari, village sur l'emplacement de l'anc. Thèbes (Egypte).

déisme [*is-me*] n. m. (du lat. *deus*, *dei*, dieu). Système de ceux qui, rejetant toute révélation, croient seulement à l'existence de Dieu et à la religion naturelle : *Jean-Jacques Rousseau a défendu le déisme.* (Le déisme se distingue du *théisme*, qui, se fondant sur une révélation, reconnaît en outre une Providence et admet parfois un culte.) ANT. **Athéisme.**

déiste [*is-te*] adj. n. et Qui professe le déisme. ANT. **Athée.**

déité n. f. (lat. *deitas*) Divinité de la Fable.

déjà adv. (de *dès*, et *jà*). Dès ce moment ; auparavant : *je vous ai déjà dit que...*

déjaler [*lé*] v. a. Enlever le jas d'une ancre ; rabattre le jas mobile d'une ancre en fer contre la verge.

Déjanire, fille d'Enée, roi de Calydon, épouse d'Hercule. Le centaure Nessus ayant voulu l'enlever, Hércule le blessa mortellement d'une flèche empoisonnée. Le centaure dépouilla sa tunique teinte de son sang et en fit présent à Déjanire, comme d'un charme qui lui rendrait le cœur de son époux, si celui-ci lui devenait infidèle. Délaissée plus tard pour Iole, Déjanire envoya à Hercule la tunique de Nessus. Le héros la revêtit et se sentit aussitôt dévoré de douleurs tellement atroces que, pour s'y soustraire, il se brûla sur le mont Œta. Déjanire se tua de désespoir. Leur fils Hyllos fut l'ancêtre des Héraclides. La locution *robe de Déjanire* a passé dans toutes les langues. V. HERCULE.

Déjanire (*Enlèvement de*), tableau du Guide (Louvre) ; composition élégante et hardie, dont la couleur est forte et harmonieuse. (V. p. 631.)

Déjanire, drame lyrique en quatre actes, en prose rythmée ; paroles de Louis Gallet, musique de Saint-Saëns (1898). Cette œuvre, qui montre les amours de Déjanire et d'Hercule et la mort de celui-ci, a été faite pour un grand théâtre à ciel ouvert et fut d'abord jouée aux arènes de Béziers.

déjarrer [*ja-ré*] v. a. (du préf. *dé*, et de *jarre*). Débarrasser une pelleterie des poils longs et durs ou *jarres*, pour ne laisser que le duvet.

déjaugement [*jô-je-man*] n. m. (de *déjauger*). Diminution du tirant d'eau.

déjauger [*jô-jé*] v. n. *Mar.* N'être plus dans ses lignes d'eau.

Déjazet [*zè*] (Virginie), célèbre comédienne française, née et m. à Paris (1797-1875). Elle débuta à cinq ans et fut, dans le petit genre de la comédie légère, une grande comédienne. Son jeu était plein d'entrain, de grâce, de malice et d'esprit.



Déjazet.

Dejean [*jan*] (Jean-François-Aimé, comte), général du génie, ministre de la guerre sous l'Empire ; né à Castelnaudary, m. à Paris (1749-1824).

Dejean (Pierre-François), général français et entomologiste, né à Amiens (1780-1845), fils du précédent. Il prit part à l'expédition d'Anvers.

déjecteur [*jèk*] n. m. Appareil servant à empêcher les incrustations dans les chaudières à vapeur.

déjection [*jèk-si-on*] n. f. (lat. *dejectio*). Evacuation des excréments. Pl. Matières évacuées. Matières que rejettent des volcans : *Pompéi fut ensevelie sous les déjections du Vésuve.*

Déjerine (Jules), médecin français, né à Genève, m. à Paris (1849-1917), connu par ses travaux sur les maladies nerveuses.

déjeté, e adj. *Pop.* Mal fait, en parlant d'une personne : *taille déjetée.*

déjeter [*té*] v. a. (préf. *dé*, et *jeter*. — Prend deux *t* devant une syllabe muette : *je déjette.*) Courber, gauchir, en parlant du bois, des membres. **Se déjeter** v. pr. Se courber, se gauchir, se contourner.

déjettement [*jè-te-man*] n. m. Action de ce qui se déjette. Résultat de cette action.

déjeuner [*né*] ou plus rarement **déjeuné** n. m. Premier repas du matin, au lever : *le petit déjeuner.* Repas du milieu du jour : *le grand déjeuner.* Ce que l'on mange en déjeunant. Petit pla-

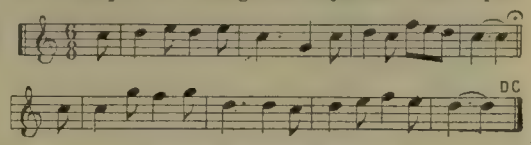

Le déjeuner (sonnerie de trompe).

teau garni de tasses, etc. : *un déjeuner de vermeil*, Tasse seule munie de sa soucoupe et dans laquelle on sert le petit déjeuner du matin : *un déjeuner en porcelaine. Chass.* Sonnerie de trompe pour annoncer le déjeuner. *Déjeuner de soleil*, se dit d'une étoffe que le soleil fane rapidement et, *par ext.*, d'une chose éphémère.

déjeuner [*né*] v. n. (préf. *dé*, et *jeûner*). Faire le repas du matin.

déjeuneur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui déjeune.

Déjocès [*sèss*], **Déiokès** [*kèss*], nom grec de DAYAKKOU, prince mède. Suivant la légende rapportée par Hérodote, Déjocès, après avoir été choisi comme roi par les tribus mèdes, aurait fondé un puissant empire avec Ecbatane pour capitale. Il aurait eu pour successeur Phraortès.

déjoindre v. a. Syn. de DISJOINDRE.

Dejotarus [*russ*], tétrarque de Galatie. Il s'allia avec les Romains contre Mithridate, reçut le titre de roi et combattit à Pharsale dans le parti de Pompée. Accusé de complot contre César, il fut défendu par Cicéron.

déjouer [*jou-é*] v. a. (préf. *dé*, et *jouer*). Faire échouer : *Richelieu déjoua les complots des grands.*



Déjoutement.

déjour n. m. (préf. *dé*, et *jour*). Vide qui existe entre les jantes d'une roue de voiture.

déjoutement [*man*] n. m. Assemblage particulier de pièces de charpente.

Dejoux (Claude), statuaire français, né à Vadans (Jura), m. à Paris (1732-1816). Membre de l'Institut ; auteur de *Saint Sébastien mourant*, *Catinat*, etc.

déjuc [*juk*] n. m. Heure matinale à laquelle les poules quittent les juchoirs.

déjucher [*ché*] v. n. Sortir du juchoir. V. a. Faire sortir du juchoir.

déjudaïser [*zé*] v. a. Faire cesser d'appartenir au culte juif.

déjuger [*jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *je déjugeai*, *nous déjugeons.*) Annuler par un jugement opposé à celui qu'on avait déjà porté : *déjuger son propre arrêt.* **Se déjuger** v. pr. Prendre une décision opposée à celle que l'on avait déjà prise.

déjuguer [*ghé*] v. a. (de *dé*, et du lat. *jugum*, joug). Détacher du joug : *déjuguer un attelage de bœufs.*

de jure. *Diplom.* V. DE FACTO.

dékabristes [*bris-te*] ou **décembristes** [*san-bris-te*] n. m. pl. (du russe *dekabr*, décembre). Membres de la conspiration qui s'organisa à Pétrograd, au début du règne de Nicolas Ier (1825), pour établir le régime constitutionnel en Russie. S. un *dékabriste* ou *décembriste.*

Dekkan. *Géogr.* V. DECCAN.

dekkelé n. m. Plante indienne, graminée, désignée aussi sous le nom de *maïs noir.*

Dekker (Edouard-Douwes, dit **Multatuli**), écrivain hollandais, né à Amsterdam, m. à Niederingelheim (1820-1887) ; auteur de romans (*Max Havelaar*) et de pièces (*l'Ecole des princes*).

del. ou **del'**, abrév. de *delineavit.* (V. ce mot.)

delà prép. (de *de*, et *là*). De l'autre côté : *delà la rivière.* (Vx.) Est toujours précédé des mots *au, en, par* : *au delà des mers, en delà des monts, par delà Paris.* Loc. adv. : *Par delà*, de l'autre côté ; *au delà*, plus loin que ce lieu-là. Loc. prépos. : *Au delà de*, plus loin que. *Fig.* Au-dessus de : *au delà de mes désirs.* — Ecrivez en deux mots : de là *nous pouvions apercevoir l'église*, de là *résulte une cruelle nécessité*, c'est-à-dire *de cet endroit-là*, *de cette chose-là.* ANT. **Deçà.**



H. Delaborde.

Delaborde (comte Henri), peintre et critique d'art français, né à Rennes, m. à Paris (1812-1899) ; auteur de travaux sur Ingres, sur Flandrin, etc. Il fut longtemps le secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts. — Son fils, HENRI-FRANÇOIS, né à Versailles en 1854, historien français. Membre de l'Académie des inscriptions (1917). Auteur de *l'Expédition de Charles VIII en Italie.*

délabré, e adj. (de *délabrer*). Détérioré, en mauvais état : *maison, santé délabrée.*

délabrement [*man*] n. m. (de *délabrer*). Etat de ruine. *Fig.* Dépérissement : *le délabrement de la santé.*

délabrer [*bré*] v. a. (de *dé*, et du lat. *lamberare*, mettre en lambeaux). Mettre en mauvais état : *délabrer une machine. Fig.* Ruiner : *l'intempérance délabre l'estomac.* **Se délabrer** v. pr. Devenir délabré.

délacer [*sé*] v. a. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *je délaçai*, *nous délaçons.*) Défaire le lacet d'un corset, d'un soulier, etc. **Se délacer** v. pr. Défaire les lacets de ses vêtements. ANT. **Lacer.**

Delachenal (Roland), archiviste paléographe français, né à Lyon, m. à Paris (1854-1923). Membre de l'Académie des inscriptions (1921).

Delacour (Alfred-Charlemagne LARTIGUE, dit), médecin et vaudevilliste français, né à Bordeaux, m. à Paris (1815-1883) ; collaborateur de Labiche.

Delacroix (Jacques-Vincent), avocat et publiciste français, né à Paris, m. à Versailles (1743-1832) ; il plaida avec éclat des causes retentissantes et combattit, avec une vigoureuse éloquence, la torture et la procédure secrète.

Delacroix [*kroi*] (Eugène), un des plus grands peintres français du XIXe siècle, né à Saint-Maurice (Seine), m. à Paris (1799-1863). Brillant coloriste, novateur hardi, il fut, avec ses toiles pleines de vie et de passion, le chef de l'école romantique. Son premier succès, *la Barque du Dante*, marque une époque dans l'histoire de l'art contemporain. Citons encore de lui : *Marino Faliero*, *le Massacre de Scio*, *la Prise de Constantinople par les croisés*, *la Liberté sur les barricades*, *les Femmes d'Alger*, *Hamlet et les Fossoyeurs*, etc. On lui doit d'importantes décorations : plafond de la galerie d'Apollon au Louvre, bibliothèques du Sénat et de la Chambre des députés, salon de la Paix à l'hôtel de ville de Paris. Son *Journal* est très intéressant.



Delacroix.

Delacroix (*monument de*) par Dalou (Jardin du Luxembourg) ; — *Hommage à Delacroix*, tableau de Fantin-Latour.

Delacroix (Léon), homme politique belge, né en 1865. Membre du parti catholique, il devint président du conseil en novembre 1918 ; joua un rôle important dans les négociations du traité de Versailles et dans les conférences tenues en Belgique par les Alliés.



Léon Delacroix.

Delafosse (Jules), homme politique français, né à Pontfarcy (Calvados), m. à Paris (1843-1916) ; orateur de la droite, compétent dans les questions extérieures.

Delafosse (Gabriel), minéralogiste français, né à Saint-Quentin, m. à Paris (1796-1878). Membre de l'Académie des sciences.

Delage (Yves), zoologiste français, né à Avignon, m. à Sceaux (1854-1920) ; auteur de : *la Structure du protoplasma ; les Théories sur l'hérédité et les Grands Problèmes de la biologie générale ;* fondateur de l' « Année biologique ». Membre de l'Académie des sciences (1901).



Yves Delage.

Delagoa (BAIE), située au S.-E. de l'Afrique (océan Indien). V. LOURENÇO-MARQUES.

Delaherche (Auguste), potier et céramiste d'art, né à Beauvais en 1857 ; un des principaux auteurs de la renaissance de l'art du grand feu.

délai [*lè*] n. m. (de *délayer*, pour *dilayer*). Temps supplémentaire accordé pour faire une chose : *obtenir un délai.* Remise, retardement : *sans délai.*

— ENCYCL. *Dr.* Le délai est le temps reconnu nécessaire et accordé par la loi, le juge ou les parties, pour accomplir une obligation, produire un acte, comparaître devant le juge.

L'inobservation des délais a pour sanction la déchéance ou la nullité, quelquefois même des dommages-intérêts. Les délais se comptent quelquefois d'heure à heure, et ordinairement par jours, par mois et par années. Le point de départ (*dies a quo*) n'est pas compris dans le délai, à moins que le législateur n'en ait disposé autrement. Il est franc, lorsqu'il ne comprend aucun des jours termes ; si le dernier jour est un jour férié, le délai est prorogé au lendemain. Le délai général fixé pour les ajournements, citations, sommations et autres actes à personne ou à domicile est augmenté d'un jour, à raison de 5 myriamètres de distance.

Délai-congé. En l'absence de bail, la location ne peut prendre fin que par congé ; celui-ci doit être donné dans les délais fixés par l'usage des lieux et suivant l'importance du local (à Paris, six semaines, ou trois mois ou six mois d'avance).

Délai de grâce. On nomme ainsi le délai que le juge, en considération de la position du débiteur, peut, dans certains cas, accorder pour l'exécution de l'obligation, notamment pour le payement. Le bénéfice du délai de grâce est refusé au débiteur dont les biens sont vendus par un autre créancier, s'il est en état de faillite, de contumace, ou s'il s'est constitué prisonnier, ou, enfin, lorsqu'il a, par sa faute, diminué les sûretés de son créancier.

délainage [*lè*] n. m. Action d'enlever la laine des peaux de mouton après l'écorchage.

délainer [*lè-né*] v. a. Dégarnir de sa laine.

délais n. m. *Dr.* Syn. de DÉLAISSEMENT.

délaissé, e [*lè-sé*] adj. et n. Qui reste seul, est abandonné : *les délaissés de la fortune.*

délaissement [*lè-se-man*] n. m. Action de délaisser ; son résultat. Manque d'appui, de secours. *Pratiq.* Abandon d'un bien, d'un droit. *Dr. mar.* Acte d'un assuré qui abandonne à l'assureur la chose assurée, en échange du payement de l'assurance.

— ENCYCL. *Dr. civ.* Abandon que fait un tiers détenteur d'un immeuble hypothéqué, pour se libérer

des poursuites d'un créancier envers lequel il n'est pas personnellement obligé. Le délaissement n'est qu'un simple abandon de la détention matérielle de l'immeuble. Après l'adjudication de l'immeuble et le payement des créanciers, l'excédent libre du prix profite à l'acquéreur qui a délaissé.

délaisser [*lè-sé*] v. a. Abandonner, quitter : *délaisser un travail trop pénible.* Laisser sans secours. *Dr.* Renoncer à un bien, un droit, une action engagée : *délaisser un héritage ; délaisser des poursuites.*

Delaistre [*lès-tre*] (François-Nicolas), statuaire français, né et m. à Paris (1746-1832) ; auteur de : *Phocion, le Roi Joas.*

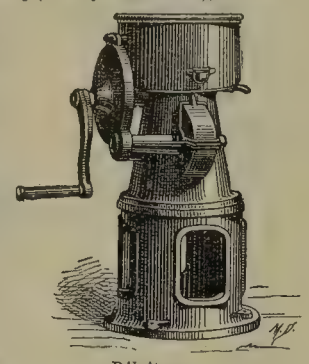

Délaiteuse.

délaitement [*lè-te-man*] ou **délaitage** [*lè-ta-je*] n. m. Action de délaiter.

délaiter [*lè-té*] v. a. Enlever le petit-lait : *délaiter le beurre.*

délaiteuse [*lè-teu-ze*] n. f. Machine pour débarrasser le beurre du petit-lait dans la fabrication du beurre : *on délaite le beurre soit en le lavant à plusieurs reprises dans la baratte au moyen d'eau pure, soit en le passant dans une délaiteuse centrifuge.*

Delambre [*lan-bre*] (Jean-Baptiste-Joseph), astronome français, né à Amiens, m. à Paris (1749-1822). Il mesura avec Méchain un arc du méridien, pour servir à l'établissement du système métrique. Cuvier a dit de lui que sa probité scientifique n'avait d'égale que sa modestie. Membre, puis secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.



Delambre.

délampourdage [*lan*] n. m. Action de délampourder les laines.

délampourder [*lan-pour-dé*] v. a. Enlever les lampourdes accrochées à la laine.

Delaplanche (Eugène), statuaire français, né et m. à Paris (1836-1891) ; auteur de : *Eve avant le péché, la Musique, la Vierge au lys, l'Education maternelle*, etc. Il vaut par des qualités de grâce et de noblesse dans le style.



Delaplanche.

délardement [*man*] n. m. Enlèvement du lard qui recouvre la viande du porc. Enlèvement d'une des arêtes vives d'une pièce équarrie. Coupe oblique du dessous d'une marche d'escalier en pierre.

délarder [*dé*] v. a. Opérer le délardement.

Delaroche (Paul), peintre d'histoire français, né et m. à Paris (1797-1856). Il excellait à étendre une idée sur une toile et à la bien mettre en scène, s'attachant à rendre les détails les plus émouvants. *La Mort d'Elisabeth, Cromwell ouvrant le cercueil de Charles Ier, les Enfants d'Edouard, la Mort de Jane Grey*, et, surtout, *l'Assassinat du duc de Guise* et *les Girondins* comptent parmi ses meilleurs tableaux.



Paul Delaroche.

délassant [*la-san*], **e** adj. Qui délasse.

délassement [*la-se-man*] n. m. Ce qui délasse : *la lecture est un délassement pour l'esprit.*

délasser [*la-sé*] v. a. Oter la lassitude : *les bains tièdes délassent le corps.* **Se délasser** v. pr. Se reposer de ses fatigues de corps ou d'esprit. ANT. **Fatiguer, lasser.**

délateur, trice n. et adj. Se dit des dénonciateurs serviles : *les délateurs sont méprisables.* N. m. Pièce adaptée à certaines serrures de sûreté, pour indiquer si l'on a tenté de les forcer.

délation [*si-on*] n. f. (lat. *delatio*). Dénonciation secrète, en vue d'une récompense : *la délation secrète est plus dangereuse que la délation publique.*

— ENCYCL. La dénonciation secrète des crimes qui compromettent la sûreté de l'Etat était jadis une obligation légale, dont la non-observation était prévue par le Code pénal. Une loi de 1832 a abrogé les peines rigoureuses qui frappaient les personnes coupables de ne s'être pas pliées à cette besogne de délation.

délatter [*la-té*] v. a. Enlever les lattes.

Delattre (le P. Alfred-Louis), religieux et archéologue français, né à Déville-lès-Rouen en 1850. Auteur de fouilles à Carthage et d'importants travaux d'archéologie punique et chrétienne.

Delatyn, bourg de la Galicie orientale, cercle de Nadvorna, au confluent de la Balisna et du Pruth et au pied des Karpathes ; 6.000 hab. Salines ; sources minérales. Pris par les Russes de Detchâtzky le 8 juillet 1916 ; perdu par eux en 1917.

De Launay. *Biogr.* V. LAUNAY.

Delaunay [*lô-né*] (Charles-Eugène), mathématicien et astronome français, né à Lusigny (Aube), m. à Cherbourg, noyé au cours d'une promenade en mer (1816-1872). Membre (1885), puis président (1868) de l'Académie des sciences.

Delaunay (Louis-Arsène), artiste dramatique français, né à Paris, m. à Versailles (1826-1903). Il



Louis Delaunay.



Elie Delaunay.

excella, à la Comédie-Française, dans l'emploi des *jeunes premiers.*

Delaunay (Elie), peintre français, né à Nantes, m. à Paris (1828-1891) ; artiste d'inspiration délicate et originale, il est l'auteur des tableaux : *la Peste de Rome, David triomphant, la Communion des apôtres*, etc.

délavage n. m. Action de délaver. Son résultat.

délaver [*vé*] v. a. Enlever, affaiblir avec de l'eau une couleur étendue sur le papier. Mouiller, détremper. *Pierre délavée*, pierre dont la couleur est faible.

Delavigne (Casimir), poète lyrique et dramatique français, né au Havre, m. à Lyon (1793-1843). On lui doit des pièces lyriques (*les Messéniennes*), des tragédies et des drames estimables (*les Vêpres siciliennes, Marino Faliero, Louis XI, les Enfants d'Edouard*), des comédies (*Don Juan d'Autriche*), etc. Poète correct et délicat, d'une inspiration toujours noble, mais parfois un peu courte, esprit très libéral, il a joué le rôle ingrat de médiateur entre les classiques et les romantiques. — Son frère, GERMAIN, né à Giverny (Eure), m. à Montmorency (1790-1868), a écrit surtout des livrets d'opéras : *le Maçon, la Muette de Portici, Charles VI*, avec son frère Casimir ; *Robert le diable*, avec Scribe, etc.



Casimir Delavigne.

Delaware [*oua-re*] (la), fl. des Etats-Unis, qui arrose Philadelphie et se jette dans la *baie de Delaware ;* cours environ 500 kilomètres. Navigation très active.

Delaware, un des Etats unis d'Amérique. Capit. *Dover.* Industrie très active ; sidérurgie, constructions navales, etc.

délayage [*lè-ia-je*] ou **délayement** ou **delaiement** [*lè-man*] n. m. Action de délayer. Substance délayée. *Fig.* Diffusion du style.

délayant [*lè-ian*], **e** adj. Qui délaie, qui est propre à délayer : *liquides délayants.* Qui augmente la fluidité du sang et des humeurs. N. m. : *un délayant.*

Delaye (Margot), héroïne française du XVIe siècle, qui défendit victorieusement Montélimar contre les troupes de Coligny (1570).

délayer [*lè-ié*] v. a. (Se conj. comme *balayer.*) Détremper dans un liquide. *Fig. Délayer une pensée*, l'exprimer trop longuement.

délayure [*lè-i-u-re*] n. f. Résultat d'un délayage.

Delbos (Victor), professeur et philosophe français, né à Figeac, m. à Paris (1862-1916) ; membre de l'Académie des sciences morales : auteur de pénétrantes études sur la philosophie de Kant et de Spinoza.

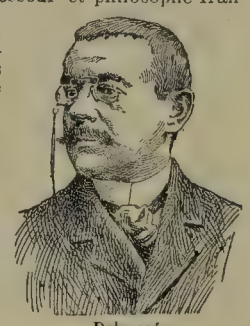

Delcassé.

Delbrück (Hans), historien allemand, né à Bergen (île de Rugen), m. à Berlin (1848-1921) ; auteur d'ouvrages d'histoire militaire.

Delbrück (LOI), loi qui permet aux Allemands de conserver leur nationalité allemande, après qu'ils se sont fait naturaliser citoyens d'autres pays.

Delcassé (Théophile), homme politique français, né à Pamiers, m. près de Nice (1852-1923), ministre des affaires étrangères de 1898 à 1905 et, en 1914, dans le gouvernement de Défense nationale.

deleatur [*dé-lé*] n. m. invar. (m. lat. signif. *qu'il soit effacé*). Signe typographique, indiquant une suppression à effectuer.



délébile adj. (lat. *delebilis*). Qui peut être effacé : *encre délébile.* ANT. **Indélébile, ineffaçable.**

Delécluze (Etienne-Jean), peintre, littérateur et critique français, né à Paris, m. à Versailles (1781-1863) ; auteur des intéressants *Souvenirs de soixante années* (1862), où il a dépeint avec un style net et clair les salons littéraires de l'époque romantique.



Delécluze.

délectabilité [*lèk-ta*] n. f. Etat de ce qui est délectable.

délectable [*lèk-ta-ble*] adj. Très agréable.

délectablement [*lèk-ta-ble-man*] adv. D'une façon délectable.

délectation [*lék-ta-si-on*] n. f. Plaisir savouré.

délecter [*lèk-té*] v. a. (lat. *delectare*). Charmer, réjouir. **Se délecter** v. pr. Prendre beaucoup de plaisir à quelque chose : *se délecter à l'étude, à peindre.*

Deledda (Grazia), romancière italienne, née à Nuoro (Sardaigne) en 1872. Elle a peint avec beaucoup de finesse et de vérité les mœurs et la nature de son pays natal (*Elias Portolu*, etc.).

délégant [*ghan*], **e** n. Personne qui délègue.

délégataire [*gha-tè-re*] n. Celui, celle à qui l'on délègue une chose.

délégateur, trice [*gha*] n. Personne qui fait une délégation.

délégation [*gha-si-on*] n. f. (lat. *delegatio*). Acte par lequel le dépositaire direct d'un pouvoir en transmet l'exercice total ou partiel à un fonctionnaire. Transport à un tiers d'une créance. *Délégation de solde*, acte par lequel un sous-officier à solde mensuelle ou un officier en campagne donne pouvoir à une autre personne (généralement sa femme, un ascendant ou un descendant ou autre membre de la famille) de toucher une partie de sa solde (la moitié ou le quart, suivant le cas). *Polit. Délégations*, nom qui était donné au Parlement commun de l'Autriche et de la Hongrie, et aussi à la représentation locale en Alsace-Lorraine (*Landesausschuss*).

— ENCYCL. *Dr.* Un juge d'instruction peut déléguer un autre juge pour recueillir certains témoignages ou renseignements.

Le maire peut déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints.

Le commissaire aux délégations judiciaires est un commissaire de police chargé de remplacer, dans l'instruction d'une affaire criminelle ou correctionnelle, le juge d'instruction et le procureur de la République.

Délégation spéciale. En cas de dissolution d'un conseil municipal ou de démission de tous ses membres, lorsqu'un nouveau conseil ne peut être constitué, il est nommé par décret une délégation spéciale, dont les membres font les actes de pure administration conservatoire et urgente.

Délégation de contributions. On nomme ainsi un acte par lequel un propriétaire délègue à son fermier les cotes foncières des biens qu'il possède dans une même commune.

Délégations financières. En Algérie, on désigne ainsi un corps délibérant comprenant une délégation des colons, une délégation des contribuables non colons, une délégation des indigènes. Les délégués des deux premiers groupes sont élus au suffrage universel. La délégation des indigènes est élue au suffrage restreint ; elle comporte une section kabyle. Le budget spécial de l'Algérie est soumis aux délégations financières, qui le votent en assemblée plénière.

délégatoire [*gha*] adj. Qui contient une délégation : *titre délégatoire.*

délégué, e [*ghé*] n. Qui a reçu une délégation : *les délégués du peuple* (ses représentants).

— ENCYCL. *Délégué cantonal.* Les délégués cantonaux désignés dans chaque canton, pour trois ans, par le conseil départemental de l'instruction publique, surveillent les écoles primaires publiques et privées du canton, au point de vue de l'état des locaux et du matériel, de l'hygiène et de la tenue des élèves. Leur inspection est matérielle et morale, mais non pédagogique. Pour être délégué cantonal, il faut être Français et âgé de vingt-cinq ans au moins. Les fonctions de délégué cantonal sont gratuites.

Délégués mineurs. On nomme ainsi des délégués chargés de visiter les travaux souterrains des mines, minières ou carrières, dans le but d'en examiner les conditions de sécurité pour le personnel qui y est occupé. Les délégués mineurs sont élus par les ouvriers français travaillant au fond. Ils doivent, deux fois par mois au moins, visiter toutes les galeries de leur circonscription, s'assurer que la sécurité des mineurs est garantie et dresser dans les vingt-quatre heures un rapport (que les compagnies peuvent contredire), mis à la disposition des ouvriers et dont une expédition est transmise aux préfets et ingénieurs.

Délégués sénatoriaux. On désigne ainsi les délégués nommés sans débat par les conseils municipaux pour former, avec les électeurs de droit (députés, conseillers généraux et d'arrondissements), le collège électoral sénatorial. Leur nombre est déterminé par le nombre des membres du conseil municipal. Ils sont tenus de prendre part à tous les scrutins, sous peine d'une amende de 50 francs, sauf excuse légitime ; auquel cas, ils sont remplacés par un suppléant. Il est attribué aux délégués qui ont pris part à tous les scrutins une indemnité de déplacement.

déléguer [*ghé*] v. a. (lat. *delegare*). Envoyer quelqu'un avec pouvoir d'agir : *la Convention délégua des représentants auprès des armées.* Transmettre par délégation : *déléguer ses pouvoirs.*

Délémont [*mon*], v. de Suisse (cant. de Berne), sur la Sorne : 5.200 h. Fromageries, horlogerie.

delenda Carthago, mots lat. signif. *Il faut détruire Carthage*, paroles par lesquelles Caton l'Ancien (Florus, *Hist. rom.*, II, 15) terminait tous ses discours, sur quelque sujet que ce fût. S'emploient pour rendre une idée fixe que l'on a dans l'esprit, dont on poursuit avec acharnement la réalisation.

délenter [*lan-té*] v. a. Débarrasser des lentes ou œufs de poux : *délenter une chevelure.*

délentoir [*lan*] n. m. Peigne à délenter.

Delescluze [*lé-klu-ze*] (Charles), journaliste et homme politique français, né à Dreux ; membre de la Commune, tué à Paris sur les barricades, où il dirigeait la lutte contre l'armée régulière (1809-1871).

Delesse [*lè-se*] (Joseph), ingénieur et minéralogiste français, né à Metz, m. à Paris (1817-1881). Membre de l'Académie des sciences. On lui doit d'importants travaux d'analyse chimique, des cartes géologiques, une *Lithologie du fond des mers.*

Delessert [*lè-sèr*] (Benjamin), philanthrope français, né à Lyon, m. à Paris (1773-1847) ; fondateur des caisses d'épargne. — Son frère FRANÇOIS-MARIE, né et m. Paris (1780-1868), fut membre libre de l'Académie des sciences.

délestage [*lès-ta-je*] n. m. Action de délester.

délester [*lès-té*] v. a. Oter le lest d'un navire, d'un ballon. *Fam.* Alléger de son poids. Dévaliser, ruiner. ANT. **Lester.**

délesteur [*lès-teur*] n. m. Celui qui, dans un port, est chargé de faire délester les bâtiments.



Delhi : la Mosquée d'or.

délétère adj. (du gr. *délétèrios*, destructeur). Qui attaque la santé, la vie : *l'oxyde de carbone est un gaz délétère. Fig.* Qui corrompt : *doctrine délétère.* ANT. **Respirable, vital, salubre.**

Delfino, illustre famille de Venise, qui a donné le doge PIERRE (1306-1361) et le poète JEAN (1617-1699).

Delft [*dèlf't*], v. des Pays-Bas (Hollande-Méridionale), à 9 kil. de La Haye, renommée pour ses belles faïences ; 48.000 h. Superbe hôtel de ville. Patrie de Grotius. V. FAÏENCE.

Delftshaven, v. des Pays-Bas (Hollande-Méridionale), près de Rotterdam ; 12.000 h.

Delfzijl, v. des Pays-Bas (prov. de Groningue), sur l'estuaire de l'Ems ; 7.000 h.

Delgado (CAP), cap situé à l'E. de l'Afrique ; il limite les côtes de Zanguebar et du Mozambique.

Delhi, cap. de l'Inde anglaise (Pendjab), sur la Djemma ; 233.500 h. Capitale de l'empire des Indes ; Palais impérial (XIVe s.). Orfèvrerie renommée. Ce fut, après 1808, la résidence du Grand Mogol. Les cipayes la prirent en 1857.

déliaison [*è-zon*] n. f. (préf. *dé*, et *liaison*). Jeu qui se produit entre les pièces d'un navire.

déliaque n. Natif, originaire ou habitant de Délos : *les Déliaques.* Adjectiv. : *histoire déliaque.*

délibation [*si-on*] n. f. (du lat. *delibare*, goûter). *Dr. anc.* Détail par article. Démembrement. Prélèvement.

délibérant [*ran*], **e** adj. Qui délibère : *assemblée délibérante.*

délibératif, ive adj. Se dit du genre d'éloquence où l'orateur se propose de persuader ou de dissuader. Qui a qualité pour voter, par opposition à celui qui ne donne qu'un avis consultatif sans pouvoir participer à la délibération ou résolution finale : *avoir voix délibérative.*

délibération [*si-on*] n. f. (de *délibérer*). Discussion orale d'une affaire entre plusieurs personnes : *les délibérations de la Chambre des députés sont publiques.* Résolution prise après discussion : *deliberation d'un conseil municipal. Phil.* Un des trois éléments de l'acte volontaire (les deux autres sont la *conception* et la *résolution*), par lequel l'âme examine les diverses raisons d'agir.

délibérativement [*man*] adv. D'une manière délibérative.

délibératoire adj. Qui a rapport à la délibération : *forme délibératoire.*

délibéré n. m. *Procéd.* Délibération à huis clos entre les juges : *ordonner un délibéré.* Jugement ainsi établi. *Délibéré sur rapport,* mode d'instruction dans lequel, sur l'ordre d'un tribunal, les pièces sont déposées et soumises à l'examen d'un juge, qui fait un rapport public le jour de l'audience.

délibéré, e adj. Aisé, libre, déterminé : *avoir un air délibéré. De propos délibéré,* à dessein, exprès.

délibérément [*man*] adv. (de *délibéré*) adj D'une manière décidée : *marcher délibérément.*

délibérer [*ré*] v. n. (lat. *deliberare.* — Se conj. comme *accélérer.*) Consulter ensemble : *les juges délibèrent à huis clos.* Réfléchir en soi-même sur une décision à prendre. V. a. Mettre en délibération.



Léo Delibes.

Delibes [*be*] (Léo), compositeur français, né à Saint-Germain-du-Val (Sarthe), m. à Paris (1836-1891). Musicien instruit, doué d'une imagination fertile et délicate, il a écrit des opéras-comiques remarquables : *Lakmé, Jean de Nivelle,* et des ballets charmants : *Sylvia, Coppélia,* etc.

délicat [*ka*], **e** adj. (lat. *delicatus*). Agréable au goût, exquis, tendre : *viande délicate.* Façonné avec adresse, avec un soin extrême : *ouvrage délicat.* Dit d'une manière ingénieuse et détournée : *louange délicate.* Qui juge finement : *goût délicat.* Embarrassant : *situation délicate.* Scrupuleux : *conscience délicate. Fig.* Tendre, faible, frêle : *membres délicats.* N. Personne difficile : *faire le délicat.* ANT. **Indelicat, grossier. Robuste, vigoureux.**

délicatement [*man*] adv. Avec délicatesse. Mollement : *enfant élevé trop délicatement.*

délicater [*té*] v. a. Traiter avec trop de délicatesse : *on gâte les enfants à force de les délicater.*

délicatesse [*té-se*] n. f. Qualité de ce qui est délicat, fin : *la délicatesse des traits.* Adresse, légèreté : *délicatesse de pinceau.* Faiblesse, débilité : *delicatesse d'estomac.* Qualité de ce qui est senti, exprimé d'une manière délicate : *la délicatesse d'une pensée.* Aptitude à juger finement : *délicatesse du goût.* Scrupules : *délicatesse de conscience.* ANT. **Indélicatesse.**

délices n. f. pl. (lat. *deliciæ*). Plaisir, volupté, bonheur : *cet enfant fait les délices de sa mère.* N. m. au sing. : *quel délice cause une bonne action !*

délicieusement [*si-eu-ze-man*] adv. Avec délices, d'une manière délicieuse.

délicieux, euse [*si-eû, eu-ze*] adj. (lat. *deliciosus*). Extrêmement agréable : *parfum délicieux.* ANT. **Exécrable.**

Délicieux [*si-eû*] (Bernard DELICIOSI, dit), moine franciscain, qui se déclara l'adversaire des inquisiteurs envoyés par le pape contre les albigeois (1300) et fut, pour ce fait, condamné à la prison perpétuelle (1260-1320).

délicoter [*té*] v. a. Défaire le licou de : *délicoter un cheval.*

delicta juventutis meæ, mots lat. signif. *les fautes de ma jeunesse,* expression de l'auteur des *Psaumes,* qui demande sans cesse à Dieu qu'il lui pardonne les fautes de sa jeunesse. (*Psaumes,* XXIV, 7.)

délictueux, euse [*lik-tu-eû, eu-ze*] adj. (du lat. *delictum,* faute). Qui a le caractère du délit : *fait délictueux.* Syn. peu us. : DÉLICTIF, IVE.

Délie, dame romaine aimée et chantée par Tibulle, qui composa pour elle la première élégie, et la plus harmonieuse, la plus touchante, de son livre.

délié, e adj. Grêle, mince, menu. *Fig.* Subtil, pénétrant : *esprit délié.* N. m. Partie fine des lettres, par opposition au *plein.* ANT. **Epais, gros, lourd.**

déliement [*li-man*] n. m. Action de délier. Son résultat.

délien, enne [*li-in, è-ne*] ou **déliaque** adj. De Délos. Surnom d'Apollon et de Diane.

délier [*li-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Défaire, détacher ce qui est lié. *Fig.* Dégager : *délier d'un serment. Théol.* Absoudre.

délies [*lî*] n. f. pl. *Antiq.* Fêtes célébrées tous les cinq ans à Délos, en l'honneur d'Apollon. La tradition en rattachait l'origine à Thésée. Chaque Etat envoyait à Délos une *théorie* ou ambassade sacrée.

déligation [*si-on*] n. f. (du lat. *deligare,* lier). Application des bandages, des appareils et des médicaments externes.



Delille.

Delille (l'abbé Jacques), poète français, né à Clermont-Ferrand, m. à Paris (1738-1813) ; traducteur, en vers, de Virgile et de Milton. Il est célèbre pour avoir excellé à décrire au moyen d'habiles périphrases le jeu de trictrac et autres curiosités. Ses tours de force descriptifs faisaient dire à Rivarol : « Il fait un sort à chaque vers et néglige la fortune du poème. » En réalité, il a été un poète hardi pour son temps et une sorte de précurseur des romantiques. Citons, parmi ses principaux poèmes : *les Jardins, l'Imagination, l'Homme des champs,* etc.

délimitateur, trice n. Celui, celle qui pose des limites, des bornes : *délimitateur d'un champ.*

délimitation [*si-on*] n. f. Action de délimiter : *délimitation de frontière.*

délimiter [*té*] v. a. Fixer des limites. *Fig.* : *la psychologie délimite les fonctions de l'esprit.*

délinéament [*man*] n. m. (de *délinéer*). Contour, forme générale.

délinéation [*si-on*] n. f. Action ou manière de délinéer : *la délinéation d'un plan.* (Peu us.)

delineavit, mot lat. signif. *a dessiné.* C'est-à-dire : *dessiné par.* (Les dessinateurs font suivre leur nom de ce mot, qu'ils abrègent en *del.* ou *delt.*)

délinéer [*né-é*] v. a. (lat. *delineare ;* préf. *dé,* et *linea,* ligne). Tracer au trait le contour de.

délinquant [*kan*], **e** n. Qui a commis un délit.

délinquer [*ké*] v. n. (lat. *delinquere*). Commettre un délit. (Peu us.)

déliquescence [*kès-san-se*] n. f. (de *déliquescent*). Propriété qu'ont certains corps de se désagréger en absorbant l'humidité de l'air. *Arg. littér.* Décadence absolue de style, résultant de la violation de toutes les règles précédemment reçues.

déliquescent [*kès-san*], **e** adj. (lat. *deliquescens ;* de *liquere,* être liquide). Qui a la propriété d'attirer l'humidité de l'air et de se résoudre en liquide. *Fam.* et *fig.* Qui est tout à fait en décadence.

deliquium [*dé-li-kui-om'*] n. m. (m. lat.). Etat d'un corps devenu liquide en absorbant l'humidité de l'air.

délirant [*ran*], **e** adj. Qui est en délire : *imagination délirante. Fig.* : *joie délirante.*

délire n. m. (lat. *delirium*). Egarement causé par la fièvre, par une maladie. *Fig.* Grande agitation de l'âme, causée par les passions : *le délire de l'ambition. Poétiq.* Enthousiasme, transports.

— ENCYCL. Le délire a pour origine une lésion du cerveau, congestion, anémie, tumeur, etc. Le délire aigu est un symptôme des fébricitants ; il disparaît avec le retour à la température normale, mais souvent il survient aussi chez les aliénés, les névropathes, les paralytiques généraux, etc. Le délire chronique aboutit à la folie et se traite comme elle.

délirer [*ré*] v. n. Avoir le délire : *malade qui commence à délirer.*

delirium tremens [*dé, om'-trê-minss*] n. m. (expression lat.). Délire avec agitation et tremblement des membres, particulier aux alcooliques.

— ENCYCL. L'attaque de *delirium tremens* survient chez l'alcoolique à la suite d'excès d'alcool ou de privation. Quelques jours auparavant, les fonctions psychiques s'altèrent profondément, les hallucinations deviennent fréquentes, et des troubles moteurs apparaissent. Peu à peu un tremblement convulsif s'établit et augmente, des spasmes cloniques se généralisent, et le malade meurt souvent par épuisement. On traite l'attaque par la morphine à doses faibles et répétées, par le chloral et par un peu d'alcool.

Delisle [*li-le*] (Guillaume), géographe français, né et m. à Paris (1675-1726). — Son frère, JOSEPH-NICOLAS, astronome français, né et m. à Paris (1688-1768). Il séjourna en Russie de 1727 à 1747.

Delisle (Léopold), paléographe français, né à Valognes, m. à Chantilly (1826-1910), membre de l'Institut et administrateur général de la Bibliothèque nationale. Il a créé et dirigé la revue intitulée : *Bibliothèque de l'école des chartes.*



Léopold Delisle.

délissage [*li-sa-je*] n. m. (de *délisser*). Triage des chiffons. Triage des feuilles de papier.

délisser [*li-sé*] v. a. Défaire ce qui était lissé. Opérer le délissage.

délisseur, euse [*li-seur, eu-ze*] n. Celui, celle qui fait le délissage.

délit [*li*] n. m. (subst. verb. de *déliter*). Côté d'une pierre différent du lit qu'elle avait dans la carrière. Joint ou veine dans un bloc d'ardoise.

délit [*li*] n. m. (lat. *delictum*). Violation de la loi, celle particulièrement qui est punie de peines correctionnelles. *Le corps du délit,* ce qui sert à le constater. *Prendre en flagrant délit,* sur le fait. *Bois de délit,* en matière forestière, bois marqué par les marteaux des agents forestiers pour constater le délit commis par un contrevenant aux règlements.

— ENCYCL. *Dr.* En droit pénal, le mot *délit* désigne dans un sens général toute infraction à la loi pénale, tout acte punissable. Dans un sens plus restreint, l'expression *délit* s'applique à toute infraction punie de peines correctionnelles : dans ce sens, on oppose le *délit* soit au *crime,* c'est-à-dire à l'infraction jugée par la cour d'assises, soit à la *contravention,* infraction punie de peines de simple police.

Dans la pratique judiciaire, on applique la dénomination de *corps du délit* aux traces physiques du délit, aux résidus corporels qu'il a laissés après lui. Dans un incendie, le corps du délit est constitué par les débris fumants ou calcinés de la maison incendiée. En matière de délit, l'action publique se prescrit par trois ans ; la peine, par cinq ans.

Flagrant délit. V. FLAGRANT.

Délits et des peines (*Des*), ouvrage de Beccaria, dont la grande influence a amené la suppression des pénalités barbares d'autrefois. Beccaria y préconise l'égalité dans les châtiments, la modération dans la distribution des peines et la proportion entre les peines et les délits, la gravité de ceux-ci devant se mesurer au dommage qu'ils causent à la société (1764).

délitage ou **délitement** [*man*] n. m. Action de changer la litière des vers à soie.

délitation [*si-on*] n. f., **délitage** ou **délitement** [*man*] n. m. Action de déliter les pierres.

déliter [*té*] v. a. (de *dé.* et *lit*). Poser en délit, en parlant d'une pierre. Diviser une pierre dans le sens des stratifications. Changer la litière des vers à soie.

délitescence [*tès-san-se*] n. f. (du lat. *delitescere,* se cacher). Disparition subite d'une tumeur et surtout des phénomènes inflammatoires. *Chim.* Désagrégation d'un corps par absorption d'eau.

délitescent [*tès-san*], **e** adj. Qui est soumis à la délitescence.

déliteur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui délite les vers à soie.

délitoir n. m. Châssis où l'on place les vers à soie que l'on vient de déliter.

Delitzsch (François), théologien et philologue allemand, né et m. à Leipzig (1813-1890). On lui doit une bonne *Histoire de la poésie judaïque.* — Son fils FRÉDÉRIC, né en 1850 à Erlangen, assyriologue.

Délium, v. de la Grèce ancienne (Béotie). En 414 av. J.-C., combat entre les Thébains et les Athéniens, où Socrate sauva la vie à Xénophon.

délivrance n. f. Action par laquelle on délivre. Remise d'une chose : *délivrance d'un certificat.* Expulsion de l'arrière-faix dans l'accouchement. ANT. **Arrestation, emprisonnement, captivité.**

— Encycl. La délivrance a lieu chez la femme environ une demi-heure après l'accouchement ; elle doit être surveillée très attentivement par le médecin ou la sage-femme, pour prévenir les hémorragies. Lorsque la délivrance ne peut se faire par les simples contractions de l'utérus, on doit, avec toutes les précautions antiseptiques nécessaires, aller avec la main décoller le placenta et faire la *délivrance artificielle*. Quand la délivrance n'est pas complète, il faut, dans certains cas, faire un curettage. Jamais on ne doit donner d'ergotine à une femme qui n'est pas délivrée.

Délivrande (La), hameau de la comm. de Douvres, arr. de Caen (Calvados) ; 540 h. Ch. de f. de Caen à la mer. Ancien et célèbre pèlerinage de la Vierge.

délivre n. m. (subst. verb. de *délivrer*). Arrière-faix, enveloppes fœtales.

délivrer [*vré*] v. a. (lat. *deliberare ;* de *liber*, libre). Rendre la liberté à : *délivrer des prisonniers.* Débarrasser de : *délivrer quelqu'un de ses ennemis.* Livrer, remettre : *délivrer des marchandises.* Accoucher : *médecin qui délivre une femme.* Ant. **Asservir, subjuguer, enfermer.**

délivreur n. m. Celui qui délivre. Cylindre qui, dans une machine industrielle, distribue la matière qui doit être travaillée. (On dit plus couramment distributeur, dans ce dernier sens.)

Della Maria (Domenico), compositeur français, d'origine italienne, né à Marseille, m. à Paris (1768-1800). Dans sa courte carrière, il a donné quelques ouvrages qui eurent du succès (*le Prisonnier, le Vieux Château, l'Oncle Valet*, etc.). Il mourut subitement et mystérieusement la nuit, dans la rue.

Delle, ch.-l. de c., territoire et à 18 kil. de Belfort, sur l'Allaine, à la frontière suisse ; 2.490 h. (*Dellois*). Ch. de f. P.-L.M. Douane. Patrie du général Schérer. — Le cant. a 27 comm. et 19.260 h.

Dellinger (Rodolphe), compositeur allemand, né à Graslitz (Bohême), m. à Coswig, près de Dresde (1857-1910) ; auteur d'opérettes : *Don César, la Chansonnette, le Dernier Jonas*, etc.

Dellys [*liss*], v. d'Algérie (dép. d'Alger), arr. et à 110 kil. de Tizi-Ouzou ; 14.000 h. Ch. de f. Port sur la Méditerranée.

Delmas, chanteur scénique français (basse chantante), né à Lyon en 1861. Il s'est surtout distingué dans le répertoire wagnérien.

Delme, ch.-l. de c. du dép. de la Moselle, arr. et à 17 kil. de Château-Salins, sur le penchant sud de la côte de Delme ; 706 h. Ch. de f. d'Alsace et Lorraine. Carrières de marbre. La côte ou colline de Delme, qui domine de 180 m. la ville du même nom et la plaine avoisinante, fait partie des hauteurs de la rive droite de la Seille. Au début de la Grande Guerre, les Allemands l'avaient fortifiée de tranchées, d'abris bétonnés, de réseaux de fil de fer, etc., contre lesquels se brisa, le 20 août 1914, l'effort des soldats de la IIe armée française, commandée par le général de Castelnau. Du moins, la VIe armée allemande, celle du kronprinz de Bavière, ne put-elle, à la suite de cet échec français, enlever les hauteurs du Grand Couronné et s'avancer jusqu'à Nancy.

Delmet (Paul), chansonnier français, né et m. à Paris (1862-1904). Auteur de romances gracieuses : *Stances à Manon, Petite brunette aux yeux doux, les Petits Pavés*, etc.

Delna (Marie Ledan, dite), cantatrice française, née à Paris en 1875 ; a fait applaudir à l'Opéra-Comique et à l'Opéra sa belle voix de contralto.

Delobelle, type de comédien manqué et prétentieux, créé par A. Daudet dans son roman : *Fromont jeune et Risler aîné.* Le mot a passé dans la langue, comme celui de *Tartarin.*

délocalisation [*si-on*] n. f. Action de se délocaliser, de dépouiller du caractère local.

délocaliser [*zé*] v. a. Oter le caractère local à.

délogement [*je-man*] n. m. Action de déloger.

déloger [*jé*] v. n. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *je délogeai, nous délogeons.*) Sortir d'un logement. Quitter un lieu. *Fig. Déloger sans trompette*, quitter un lieu secrètement. V. a. *Fam.* Faire quitter à quelqu'un sa place. Faire abandonner ses positions : *déloger l'ennemi à coups de canon.*



Philibert Delorme.

délonger [*jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *je délongeai, nous délongeons.*) Débarrasser de sa longe [un faucon]. (On dit aussi délongir.)

Delord [*lor*] (Taxile), publiciste français, né à Avignon, m. à Paris (1815-1877) ; auteur d'une intéressante, mais incomplète, *Histoire du second Empire.*

Delorme (Philibert), architecte français, né à Lyon, m. à Paris (1515-1570). Il éleva les Tuileries et fit faire de grands progrès à l'architecture par les perfectionnements qu'il apporta à la coupe des pierres et à la construction des voûtes. Le château d'Anet est son œuvre la plus remarquable. On lui doit de nombreux ouvrages, qui ont formé, pendant plus d'un siècle, le meilleur traité de l'art de la construction.



Marion Delorme.

Delorme (Marion), femme célèbre par sa beauté et ses aventures sous Louis XIII, née à Baye (Marne), m. à Paris (1611-1650). Elle fut l'amie de Cinq-Mars, de Saint-Evremond, de Buckingham, du grand Condé, etc. V. Marion Delorme.

Delorme (Pierre-Claude-François), peintre français, né et m. à Paris (1783-1859) ; auteur de la *Mort d'Abel*, de *Céphale enlevé par l'Aurore.*

Délos [*loss*], la plus petite des Cyclades, où se trouvait le grand sanctuaire d'Apollon et où la mythologie fait naître Apollon et Diane. C'est là qu'était, à l'origine, le trésor de la Confédération des alliés d'Athènes. L'Ecole française d'Athènes y a fait des découvertes importantes. (Hab. *Déliens.*)

délot [*lo*] n. m. (lat. *digitale*). Doigtier de cuir du calfat, de la dentellière.

délover [*vé*] v. a. (préf. *dé*, et *lover*). Dérouler un câble lové.

déloyal [*loi-ial*], **e, aux** adj. Qui n'a pas de loyauté : *procédé déloyal.* Ant. **Loyal.**

déloyalement [*loi-ia-le-man*] adv. Avec déloyauté : *rompre déloyalement une trêve.*

déloyauté [*loi-ió-té*] n. f. Manque de loyauté. Acte déloyal : *commettre une déloyauté.*

Delpech [*pèch'*] (Jacques-Mathieu), savant chirurgien et professeur français, né à Toulouse (1777-1832). Il mourut assassiné, à Montpellier.

Delphes [*dèl-fe*], auj. *Castri*, v. de l'anc. Grèce, au pied du Parnasse (Phocide), où Apollon avait un temple et rendait des oracles par la bouche de la Pythie. (*Myth.*) Delphes fut prise par une armée de Gaulois en 279 av. J.-C. Les fouilles de Delphes, conduites par l'Ecole française d'Athènes, ont été très fructueuses. (Hab. *Delphiens.*)

Delphine, roman épistolaire, par Mme de Staël (1803). L'auteur y défend cette thèse qu'un homme doit savoir braver l'opinion, mais qu'une femme doit s'y soumettre. Delphine d'Albémar, jeune veuve indépendante, croit pouvoir suivre la seule impulsion de son cœur et dédaigner l'opinion du monde. Mais l'opinion se venge et, désespérée, Delphine se tue.

delphinelle ou **delphinette** n. f. Syn. de dauphinelle.

delphinidés [*dèl, dé*] n. m. pl. Famille de cétacés ayant pour type les dauphins. S. un *delphinidé.*

delphinium [*dèl-fi-ni-om'*] n. m. Nom scientifique du genre dauphinelle ou pied-d'alouette.

delphinoïde [*dèl*] adj. (du lat. *delphis*, dauphin, et du gr. *eidos*, forme). Qui a l'apparence d'un dauphin.

delphinorhynque [*dèl, rin-kz*] n. m. Genre de delphinidés, à mâchoire en forme de bec.

delphinule [*dèl*] n. f. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches, à coquille rude et épineuse au dehors, nacrée en dedans : *les delphinules habitent les mers chaudes de l'ancien monde.* (V. la planche mollusques.)

Delpit [*dèl-pi*] (Albert), romancier et poète français, né à La Nouvelle-Orléans, m. à Paris (1849-1893). Plusieurs de ses pièces ont été tirées de ses nombreux romans : *le Fils de Coralie, Disparu, la Marquise*, etc.

delta [*dèl*] n. m. (n. de la quatrième lettre de l'alphabet grec, qui a la forme d'un triangle). Ile triangulaire formée par la double embouchure d'un fleuve : *le delta du Rhône. Delta mystique*, triangle entouré de rayons, dans lequel on dessine un œil ou les lettres hébraïques qui composent le nom de Jéhovah.

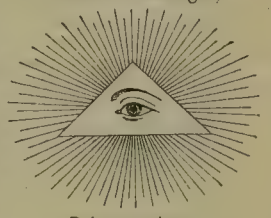

Delta mystique.

— Encycl. Les deltas, ainsi nommés de leur forme triangulaire qui rappelle le Δ grec, se produisent à l'embouchure des fleuves *travailleurs*, lesquels déposent à cet endroit les alluvions (sables, cailloux, argiles) dont ils se sont chargés pendant leur cours. Par suite de ce dépôt, l'embouchure du fleuve avance progressivement vers la mer, et une nouvelle côte d'alluvion se forme, en général basse et marécageuse, et qui sans cesse progresse aux dépens des flots. En Europe, les principaux deltas sont ceux du Rhône, du Pô, du Danube, etc. Hors d'Europe, il faut citer les deltas du Nil, du Gange, du Mékong, du Song-Koï, du Mississipi. Les deltas sont souvent d'une exceptionnelle fertilité et constituent à ce titre des régions privilégiées de peuplement.

deltaïque [*dèl-ta-i-ke*] adj. Qui a rapport à un delta : *les formations deltaïques.*

deltoïde [*dèl-to-i-de*] adj. Qui a la forme de la lettre grecque nommée *delta. Anat.* Muscle de l'articulation de l'épaule. N. m. : *le deltoïde.*

deltoïdien, enne [*to-i-di-in, è-ne*] adj. Qui a rapport au muscle deltoïde : *insertions deltoïdiennes.*

Deluc [*luk*] (Jean-André), physicien et géologue suisse, né à Genève, m. à Windsor (1727-1817).

déluge n. m. (lat. *diluvium ;* de *diluere*, noyer). Le débordement universel des eaux, d'après la Bible et les diverses traditions de l'Orient classique. Très grande inondation. Pluie torrentielle. *Fig.* Grande quantité : *déluge de maux. Remonter au déluge*, remonter à une époque très reculée et, *au fig.*, reprendre de très loin le récit d'un événement. Prov. hist. : **Après moi le déluge !** Maxime égoïste, familière à Louis XV. Les remontrances des parlements, les réclamations du clergé, les idées nouvelles émises par la philosophie, tout ce bruit dérangeait Louis XV dans ses plaisirs, et, moitié impatient, moitié effrayé, il disait : « Les choses, comme elles sont, dureront bien autant que moi ! Mon successeur s'en tirera comme il pourra ! Après moi, le déluge ! »

— Encycl. Le récit du déluge se trouve dans la Genèse : Dieu, mécontent des hommes, résolut de les faire périr ; cependant, il fit grâce à Noé et à sa famille. Sur l'ordre de Dieu, Noé construisit une arche et mit cent ans pour la finir. Dès qu'elle fut terminée, il s'y enferma avec sa femme, ses enfants et sept couples de tous les animaux purs vivant sur la terre. Alors, la pluie tomba à torrents pendant quarante jours et quarante nuits ; les eaux montèrent et couvrirent les plus hautes montagnes, et tout être vivant, homme ou animal, fut exterminé. Les eaux dominèrent sur la terre durant cent cinquante jours ; puis elles baissèrent peu à peu, et l'arche se déposa sur les montagnes de l'Ararat, en Arménie. Noé attendit quarante jours ; puis il lâcha un corbeau qui revint, n'ayant pu se poser nulle part, et, quelques jours après, une colombe, qui rapporta une branche d'olivier. Noé, comprenant que les eaux s'étaient retirées, sortit de l'arche avec sa famille et les animaux qui étaient enfermés avec lui. Dieu promit de ne plus frapper ainsi le genre humain ; il bénit Noé et ses enfants et conclut avec eux une alliance dont il leur montra le signe dans l'arc-en-ciel.

Déluge (*le*), fresque de Michel-Ange, chapelle Sixtine ; — de Raphaël, Loges ; — tableaux de Girodet et d'Antoine Carrache (Louvre) ; — tableau de Poussin (Louvre), chef-d'œuvre qui fait partie d'une suite de quatre compositions que l'artiste peignit pour le duc de Richelieu et dans lesquelles, sous prétexte de peindre les quatre saisons, il a retracé quatre épisodes de l'histoire sainte. Son tableau *le Déluge* est aussi appelé *l'Hiver.* (V. p. 632.)



Le temple de Delphes : Latone, Artémis et Apollon (bas-relief, au Louvre).

déluré, e adj. et n. Vif, dégourdi.

délurer [*ré*] v. a. (du préf. *dé*, et de *leurre*). Dégourdir, déniaiser.

délusoire [*zoi-re*] adj. (du lat. *delusus*, trompé). Propre à tromper : *argument délusoire.* (Peu us.)

délustrer [*lus-tré*] v. a. Oter le lustre, décatir.

délutage n. m. Action d'enlever le lut : *délutage d'une cornue.* Action d'enlever le coke des cornues à gaz.



Delyannis.

déluter [*té*] v. a. (du préf. *dé*, et de *lut*). Oter le lut d'un vase.

déluteur n. m. Ouvrier chargé du délutage.

Delyannis [*a-niss*] (Théodore), homme politique grec, plusieurs fois président du conseil ; né à Kalavryta, m. assassiné à Athènes (1826-1905).

Delzons (Alexis-Joseph), général français, né à Aurillac, tué à Maloïaroslawetz (1775-1812).

démacadamiser [*zé*] v. a. Oter le macadam.

démaclage n. m. Action de démacler.

démacler [*klé*] v. a. (préf. *dé*, et *macler*). Remuer le verre fondu dans le creuset avec une barre de fer.

démaçonnage [*so-na-je*] n. m. Action de démaçonner.

démaçonner [*so-né*] v. a. Défaire la maçonnerie de : *démaçonner un pan de mur.*

Démade, orateur athénien, adversaire acharné de Démosthène ; il fut mis à mort par ordre d'Antipater, en 318 av. J.-C. Homme d'Etat sans scrupules, longtemps à la solde de Philippe. Il avait une éloquence forte et rude.

démagnétisation [*za-si-on*] n. f. Action de démagnétiser. Résultat de cette action.

démagnétiser [*zé*] v. a. Détruire l'état magnétique. Tirer de l'état de somnambulisme magnétique.

démagogie [*jî*] n. f. (de *démagogue*). Politique qui flatte la multitude. Etat politique dans lequel le pouvoir est abandonné à la mutitude : *après Périclès, Athènes tomba bien vite dans la démagogie.*

démagogique adj. Qui appartient à la démagogie : *discours démagogique.*

démagogisme [*jis-me*] n. m. Opinion, conduite de ceux qui poussent à la démagogie.

démagogue [*gho-ghe*] n. m. (du gr. *dêmos*, peuple, et *agôgos*, qui conduit). Celui qui affecte de soutenir les intérêts du peuple, pour gagner sa faveur : *Aristophane a raillé les démagogues de son temps.*

démaigrir [*mè*] v. n. Devenir moins maigre. V. a. Rendre moins épais : *démaigrir une poutre.*

démaigrissement [*mè-gri-se-man*] n. m. Action de démaigrir : *le démaigrissement d'une pierre.* Partie enlevée d'une pierre, d'une pièce de bois.

démaillage [*ma, ll* mll.] n. m. Action de démailler une chaîne.

démailler [*ma, ll* mll., *é*] v. a. Défaire les mailles : *démailler une chaîne.*

démaillonner [*ma, ll* mll., *o-né*] v. a. Détacher les sarments de l'échalas, après la vendange.

démailloter [*ma, ll* mll., *o-té*] v. a. Oter du maillot : *démailloter un enfant.* Ant. **Emmailloter.**

demain [*min*] adv. (lat. *de*, du, et *mane*, matin). Le jour qui suit immédiatement celui où l'on est. *Par ext.* Bientôt, à une époque à venir très rapprochée.

démanché, e n. Personne ayant des allures disloquées : *un grand démanché.* (Peu us.) N. m. *Musiq.* Syn. de démanchement : *l'art du démanché.*

démanchement [*man*] n. m. Action de démancher ; son résultat. *Fig.* Division, désunion.

démancher [*ché*] v. a. Oter le manche d'un instrument. *Fig.* Disloquer, désunir. V. n. *Musiq.* Avancer la main près du corps du violon. Ant. **Emmancher.**

démancher [*ché*] v. a. Oter la manche ou les manches de : *démancher un habit.*

demandable adj. Qui peut être demandé.

demandant [*dan*], **e** adj. Qui demande.

demande n. f. Action de demander : *faire une demande*. Ecrit qui contient une requête : *apostiller une demande*. Question : *demande indiscrète*. Démarche par laquelle on demande une fille en mariage. *Comm.* Commande. *Dr.* Action qu'on intente en justice pour obtenir une chose à laquelle on a ou croit avoir droit. *Econ.* Somme des produits ou des services demandés : *l'offre et la demande*. ANT. **Réponse ; offre.**

demander [*dé*] v. a. (du lat. *demandare*, ordonner). Prier quelqu'un d'accorder une chose : *demander une faveur*. Exiger : *demander la bourse ou la vie*. S'enquérir : *demander son chemin*. Avoir besoin : *la terre demande de la pluie*. Former une demande en justice. Faire une demande pour obtenir en mariage : *demander une jeune fille*. ANT. **Recevoir ; répondre.**

demandeur, euse [*eu-ze*] adj. et n. Personne qui aime à demander.

demandeur, eresse [*rè-se*] n. *Procéd.* Qui forme une demande en justice. ANT. **Défendeur, eresse.**

Demange (Charles), avocat français, né à Versailles, m. à Paris (1841-1925). Il s'est acquis une grande réputation comme avocat d'assises (procès Pierre Bonaparte, Pranzini, Dreyfus).

démangeaison [*jè-zon*] n. f. Picotement à la peau. *Fig.* Grande envie : *démangeaison de parler*.
— ENCYCL. Les démangeaisons existent dans la plupart des maladies de peau, en particulier dans l'eczéma, le psoriasis, la gale, etc. Lorsqu'elles ne sont pas d'origine parasitaire, on emploie pour les calmer des pommades ou des onguents à base de menthol, de camphre, de chloral, etc., ou des poudres comprenant les mêmes éléments associés à l'oxyde de zinc, la poudre d'amidon, etc. Dans la plupart des cas, un bain d'amidon est tout indiqué. Quand, au contraire, l'origine parasitaire est indéniable, il faut tout d'abord tuer l'agent causal par des solutions de sublimé, des onguents mercuriels, soufre, etc., puis prendre des bains tièdes prolongés.

démanger [*jé*] v. n. (de *dé*, et *manger*. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il démangea, nous démangeons*.) Causer une démangeaison : *la tête me démange. Fig. La langue lui démange*, il a grande envie de parler.

démanillage [*ni*, *ll* mll., *a-je*] n. m. Action de démaniller. (On dit aussi DÉMAILLAGE.)

démaniller [*ni*, *ll* mll., *é*] v. a. Séparer des objets unis par des manilles.

démantèlement [*man*] n. m. Action de démanteler. Etat d'une place, d'une ville démantelée.

démanteler [*lé*] v. a. (du préf. *dé*, et du vx fr. *mantel*, manteau. — Prend un *e* ouvert devant une syllabe muette : *je démantèle*.) Démolir les murailles d'une ville, les fortifications d'une place : *Richelieu fit démanteler de nombreux châteaux forts*.

démantibuler [*lé*] v. a. (du préf. *dé*, et du lat. *mandibula*, mâchoire). Rompre ou démettre, en parlant de la mâchoire. Rendre impropre à fonctionner : *démantibuler une machine*.

démaquiller [*ki*, *ll* mll., *é*] v. a. Enlever le maquillage. ANT. **Maquiller.**

Démarate, Corinthien qui alla s'établir en Italie, et fut le père d'Aruns et de Tarquin l'Ancien (VIIe s. av. J.-C.).

Démarate, roi de Sparte de 510 à 491 av. J.-C. Dépossédé par Cléomène, il s'exila en Perse, puis suivit Xerxès dans son expédition en Grèce.

démarcatif, ive adj. Qui indique la démarcation : *ligne, borne démarcative*.

démarcation [*si-on*] n. f. (du préf. *dé*, et de *marquer*). Action de limiter. *Ligne de démarcation*, qui marque les limites de deux territoires. *Fig.* Ce qui sépare les droits, les attributions de deux pouvoirs.

démarche n. f. Allure, manière de marcher : *démarche lourde*. *Fig.* Tentative : *démarche utile*.

démarchement [*man*] n. m. Changement des marches dans le métier à tisser.

démarcheur, euse [*eu-ze*] adj. et n. Qui fait des démarches. *Spécialem.* Employé de maison financière chargé des relations avec les clients, en dehors de l'établissement.

démargarination [*si-on*] n. f. (préf. *dé*, et *margarine*). Opération qui consiste à débarrasser les huiles grasses de la margarine qu'elles contiennent.

démargariner [*né*] v. a. Opérer la démargarination.

démarger [*jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il démargea, nous démargeons*.) Oter la marge ou ce qui est en marge. Déboucher les orifices d'un four de verrerie.

démariage n. m. Action de démarier. *Agric.* Opération consistant à enlever un certain nombre de betteraves, pour éclaircir les plants et ne laisser en place que les sujets les plus beaux.

démarier [*ri-é*] v. a. (Se conj. comme *prier*.) Séparer juridiquement deux époux. *Agric.* Procéder au démariage : *démarier des betteraves*. **Se démarier,** v. pr. Divorcer.

démarieuse [*eu-ze*] n. f. Sorte de herse mécanique, utilisée plutôt à l'éclaircissage des betteraves qu'au démariage (cette dernière opération ne pouvant être faite qu'à la main).

Demarne (Jean-Louis), dit **Demarnette,** peintre français, né à Bruxelles en 1744, m. à Paris en 1829. Il se consacra à la peinture de genre. Ses chefs-d'œuvre sont une *Foire à la porte d'une auberge*, *Départ pour une noce de village*, etc.

démarquage [*ka-je*] ou **démarcage** n. m. Action de démarquer ; son résultat. *Fig.* : *un démarquage littéraire*.

démarque [*mar-ke*] n. m. (du gr. *dêmos*, dème, et *arkhê*, commandement). *Antiq.* Chef élu d'un dème, en Attique et dans certains pays grecs. *Auj.* Maire d'une commune en Grèce.

démarque [*mar-ke*] n. f. Se dit, dans certains jeux, d'une partie où l'un des joueurs diminue le nombre de ses points d'une quantité égale à celle des points pris par l'autre joueur. *Comm.* et *fam.* Action d'enlever les étiquettes de marchandises défraîchies, pour les mettre en solde ; moment où cette opération se fait.

démarquement [*ke-man*] n. m. Enlèvement d'une marque à un arbre, à un linge.

démarquer [*ké*] v. a. Oter la marque de : *démarquer du linge*. Faire la démarque. Copier une œuvre littéraire, un dessin, en y apportant quelques changements pour dissimuler l'emprunt. V. n. Ne plus avoir aux dents de trace qui serve à faire connaître l'âge, en parlant du cheval. ANT. **Marquer.**

démarqueur, euse [*keur, eu-ze*] n. Personne qui démarque.

démarrage [*ma-ra-je*] n. m. Action de démarrer. Départ, action de se mettre en mouvement, de commencer à rouler.

démarrer [*ma-ré*] v. a. *Mar.* Détacher les amarres d'un bâtiment. V. n. Quitter le port, le point de départ, partir : *navire, train, voiture, bicyclette qui démarre. Fig.* et *fam.* Quitter une place, un lieu : *ne démarrez pas de là*. ANT. **Amarrer.**

démarreur [*ma-reur*] n. m. Appareil servant à la mise en marche des moteurs électriques.

Demarteau (Gilles), dessinateur et graveur français, né à Liége, m. à Paris (1722-1776). Il inventa la gravure en manière de crayon.

demas [*dé-mass*] n. m. Genre d'insectes lépidoptères, comprenant des papillons nocturnes de France.

démasclage [*mas-kla-je*] n. m. Enlèvement du premier liège ou *liège mâle*, sur un chêne-liège.

démascler [*mas-klé*] v. a. (du provenç. *desmascla*, émasculer). Pratiquer le démasclage.

démasquer [*mas-ké*] v. a. Oter à quelqu'un le masque qu'il a sur le visage. *Démasquer quelqu'un*, le faire connaître tel qu'il est. *Démasquer une batterie*, la découvrir. *Fig. Démasquer ses batteries*, faire voir à nu ses projets. *Démasquer l'hypocrisie*, lui ôter les apparences de la vertu. Dans l'industrie des vins mousseux, éliminer le masque qui s'est formé dans les bouteilles.

démastiquage [*mas-ti-ka-je*] n. m. Action de démastiquer.

démastiquer [*mas-ti-ké*] v. a. Enlever le mastic : *démastiquer des vitres*.

démâtage ou **démâtement** [*man*] n. m. Action de démâter.

démâter [*té*] v. a. Abattre ou rompre ses mâts : *les boulets ramés servaient à démâter les vaisseaux. Fig.* Déconcerter. V. n. Perdre ses mâts : *le vaisseau démâta*.

dématérialiser [*zé*] v. a. Séparer de la matière.

dématophore n. m. Champignon qui cause la maladie de la vigne appelée *pourridié*. (V. ce mot.)

dématriculer [*lé*] v. a. Enlever le numéro matricule sur un effet d'équipement militaire.

Demavend, nom de la cime maîtresse de l'Elbourz (Perse), dans le Mazenderan ; 6.000 m. environ.

Dembea [*dèm-bé-a*] ou **Tzana,** lac d'Abyssinie, sur le *plateau de Dembea*, d'où sort le Nil Bleu.

dème n. m. (du gr. *dêmos*, peuple). Nom des bourgs, divisions administratives de l'ancienne Grèce. Dans la Grèce moderne, division administrative dont plusieurs forment une éparchie. *Biol.* Individualité complexe de quatrième ordre.

démêlage n. m. Action de démêler la laine. Mélange de l'eau chaude et du malt, dans les brasseries. Syn., dans ce sens, de BRASSAGE.

démêlé n. m. Querelle, contestation, débat.

démêlement [*man*] n. m. Action de démêler.

démêler [*lé*] v. a. Séparer et mettre en ordre ce qui est mêlé : *démêler un écheveau de fil. Fig.* Débrouiller, éclaircir : *démêler une intrigue*. Discerner : *démêler le vrai du faux*. Contester : *qu'ont-ils à démêler ensemble ?* ANT. **Mêler, emmêler.**

démêleur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui fait le démêlage.

démêloir n. m. Peigne à grosses dents, dont on se sert pour démêler les cheveux. Instrument pour démêler.


Démêloir.

démêlures n. f. pl. Cheveux qui tombent pendant qu'on se démêle.

démembrement [*man-bre-man*] n. m. Action de couper, de séparer les membres de. (Peu us.) *Fig.* Partage : *le démembrement de l'empire de Charlemagne*. Partie démembrée, partagée : *le droit de battre monnaie accordé aux seigneurs était un démembrement de la souveraineté royale*.
— ENCYCL. *Dr.* Action de transférer à un tiers l'exercice d'une partie des droits qui constituent la propriété ; par exemple, l'usufruit, l'habitation.

démembrer [*man-bré*] v. a. Arracher, séparer les membres d'un corps. *Fig.* Diviser : *l'empire démembré de Charlemagne ne put résister aux Normands*.

démembreur, euse [*man-breur, eu-ze*] n. Personne qui opère un démembrement.

déménagement [*man*] n. m. Action de déménager. ANT. **Emménagement.**
— ENCYCL. *Dr.* Le propriétaire qui n'a pas reçu le payement de ses loyers peut s'opposer au déménagement du locataire. Il peut, en outre, lorsqu'il existe un bail, empêcher le locataire de quitter les lieux avant l'expiration de ce bail, à moins que le locataire ne paye le prix de tous les loyers à courir. Lorsque le locataire veut déménager sans avoir rempli les obligations qui lui sont imposées, le propriétaire peut demander l'assistance du commissaire de police. Si le locataire a opéré furtivement son déménagement, le propriétaire doit, assisté de deux témoins, en faire la déclaration au commissaire de police.
Un locataire ne peut déménager : 1° sans avoir, au préalable, reçu ou donné congé par écrit, dans les délais prescrits ; 2° sans avoir fait les réparations locatives qui sont à sa charge, suivant l'usage ou d'après l'état des lieux ; 3° avant d'avoir prouvé, par une quittance du percepteur, qu'il a acquitté toutes ses contributions.

déménager [*jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *je déménageai, nous déménageons*.) Transporter (des meubles) d'une maison dans une autre : *déménager sa bibliothèque*. V. n. Changer de logement : *nous avons déménagé* ou *nous sommes déménagés* (selon qu'on veut marquer l'action ou l'état). *Fig.* et *fam. Sa tête déménage*, il déraisonne. ANT. **Emménager.**

déménageur n. m. Celui qui fait les déménagements des autres.

démence [*man-se*] n. f. (lat. *dementia*). Aliénation totale d'esprit : *la démence de Charles VI favorisa les succès des Anglais*. Conduite dépourvue de raison.
— ENCYCL. *Pathol.* La démence est caractérisée par un affaiblissement progressif des facultés intellectuelles, puis des forces physiques. Elle peut survenir chez de jeunes sujets (démence précoce) chargés d'une hérédité syphilitique ou alcoolique ; mais c'est surtout chez les vieillards (démence sénile) qu'elle est fréquente. Enfin, elle peut apparaître au cours de diverses maladies : paralysie générale, ramollissement cérébral, syphilis, alcoolisme, etc.
On place les déments dans des lits spéciaux, surtout quand ils se livrent à des actes violents ; souvent, l'internement dans une maison de santé est nécessaire et exige un certificat signé par deux médecins et une demande d'internement signée par un proche parent.
— *Dr.* V. FOLIE.

démener [*né*] **(se)** v. pr. (Se conj. comme *amener*.) Se débattre, s'agiter vivement. *Fig. Se démener pour une affaire*, se donner beaucoup de peine.

dément [*man*], **e** adj. Atteint de démence. Substantiv. : *un dément*.

démenti [*man*] n. m. Dénégation de ce qu'un autre affirme : *donner, recevoir un démenti. Fig.* et *fam.* Honte de ne pas réussir : *il en a eu le démenti*.

démentiel [*si-èl*], **elle** adj. Qui appartient à la démence : *un accès démentiel*.

démentir [*man*] v. a. (Se conj. comme *mentir*.) Dire à quelqu'un qu'il n'a pas dit vrai : *démentir un témoin*. Nier l'évidence d'un fait. Contredire : *prédiction que l'événement a démentie. Fig.* Parler, agir en sens contraire : *démentir son caractère*. **Se démentir** v. pr. Se contredire. ANT. **Avérer, appuyer, confirmer.**

Demerara ou **Demerary,** fleuve de la Guyane anglaise, qui se jette dans l'Atlantique à Georgetown ; cours d'environ 260 kil.

démerder [*mèr-dé*] v. a. *Pop.* et *bas.* Débarrasser des excréments qui souillaient : *démerder un enfant. Fig.* Tirer quelqu'un de ses ennuis, de sa misère. **Se démerder** v. pr. Se débrouiller. Se tirer d'embarras.

démergement [*mèr-je-man*] n. m. Diminution dans le tirant d'eau. (Peu us.)

démerger [*mèr-jé*] v. n. (du préf. *dé*, et du lat. *mergere*, plonger. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il démergea, nous démergeons*.) Subir une diminution dans le tirant d'eau. (Peu us.)

démérite n. m. Ce qui peut attirer l'improbation, le blâme.

déméri ter [*té*] v. n. Agir de manière à perdre la bienveillance, l'affection ou l'estime.

déméritoire adj. Par quoi l'on démérite : *acte déméritoire*.

démesuré [*zu-ré*], **e** adj. Qui excède la mesure ordinaire : *taille démesurée. Fig.* Extrêmement grand, outré, excessif : *ambition démesurée*.

démesurément [*zu-ré-man*] adv. D'une manière démesurée ; excessivement, sans mesure.

Déméter [*tèr*], divinité grecque, personnification de la Terre et des forces productrices de la nature, identifiée avec *Cérès* chez les Romains. Sa fille Coré ayant été enlevée par Hadès, elle parcourut la terre à sa recherche. Bien accueillie à Eleusis, elle enseigna à Triptolème l'art de cultiver le sol. Eleusis était resté le centre de son culte, et elle présidait aux fameux mystères. V. CÉRÈS.

Démétrius [*uss*] **Ier, Poliorcète** (*le Preneur de villes*), fils d'Antigone, roi de Macédoine de 295 à 287 av. J.-C. ; il fit de nombreuses conquêtes en Grèce. Fait prisonnier par Séleucus, il fut enfermé dans une forteresse, où il mourut. — Son fils, DÉMÉTRIUS **le Beau,** fut le père d'Antigone *Doson*. — DÉMÉTRIUS II, fils d'Antigone *Gonatas*, roi de Macédoine de 241 à 231 av. J.-C.

Démétrius Ier, Soter (*le Sauveur*), roi de Syrie, de 160 à 150 av. J.-C., petit-fils d'Antiochus le Grand. Il vainquit les Macchabées en Judée et périt dans un combat contre les rois ligués de Pergame, d'Egypte et Jonathas, prince des Juifs. — DÉMÉTRIUS II, **Nicator** (*le Vainqueur*), fils de Séleucus Philopator, roi de Syrie de 146 à 125 av. J.-C. S'étant aliéné ses sujets, il fut vaincu près de Damas et se réfugia auprès de sa femme Cléopâtre, qui le fit assassiner. — DÉMÉTRIUS III, **Eucæros** (*l'Heureux*), petit-fils du précédent, roi de Syrie en 94, m. en 88 av. J.-C. Il fut dépossédé par son frère Philippe, qui le livra à Arsace, roi des Parthes.

Démétrius de Phalère, orateur, homme d'Etat et historien grec. Il gouverna Athènes au nom du Macédonien Cassandre ; m. vers 283 av. J.-C. Il avait écrit sur une foule de sujets.

Démétrius, Dmitri ou **Dimitri,** nom de plusieurs souverains russes et de quatre aventuriers qu'on appelle les quatre *faux Démétrius*.

démettre [*mè-tre*] v. a. (Se conj. comme *mettre*.) Disloquer, ôter un os de sa place : *démettre un bras. Procéd.* Débouter. *Fig.* Destituer. **Se démettre** v. pr. Cesser volontairement de remplir une fonction, un emploi.

Demetz (Frédéric-Auguste), magistrat et philanthrope français, né et m. à Paris (1796-1873) ; fondateur de la colonie pénitentiaire de Mettray.

démeublé, e adj. Qui n'a pas de meubles. *Fam. Bouche démeublée*, bouche sans dents.

démeublement [*man*] n. m. Action de démeubler. Son résultat.

démeubler [*blé*] v. a. Dégarnir de meubles : *démeubler un appartement*.

demeurant [*ran*], **e** adj. Qui demeure. N. Personne qui reste. Personne qui survit. Ce qui reste. *Au demeurant* loc. adv., au reste, en somme.

demeure n. f. (de *demeurer*). Habitation, domicile : *embellir sa demeure*. Durée d'un séjour. *Demeure celeste*, paradis. *Sombre demeure*, l'enfer. *Dernière demeure*, le tombeau. Loc. adv. : *A demeure*, d'une manière stable.

demeure n. f. (de *demeurer*). Fait de tarder, d'être en retard. (Vx.) *Il n'y a pas péril en la demeure*, il n'y a pas péril à tarder plus longtemps. Retard dans l'acquittement d'une obligation. *Dr. Mettre quelqu'un en demeure de*, l'avertir par som-

mation que le moment est venu de remplir son engagement. *Demeure du créancier*, refus par le créancier d'accepter un payement.

— ENCYCL. *Dr.* Le débiteur est constitué en demeure par une sommation, ou par un acte équivalent. Il est mis en demeure par la seule arrivée du terme, quand telle a été la convention des parties ou lorsque l'obligation est telle que l'exécution tardive ne serait d'aucune utilité pour le créancier. Les effets de la demeure du débiteur sont : 1° de mettre à sa charge les risques de la chose due ; 2° de le rendre comptable des fruits perçus depuis la mise en demeure, ou des intérêts de la chose due.

Le créancier est en demeure lorsqu'il refuse d'accepter le payement et que le débiteur a fait des offres réelles, suivies de consignation. La demeure du créancier a pour effet de mettre la chose aux risques du créancier, d'arrêter le cours des intérêts.

demeurer [*ré*] v. n. (lat. *demorari*). Habiter : *il a demeuré dans cette maison.* Rester, s'arrêter : *demeurer dans un endroit.* Employer un certain temps à une chose : *demeurer une heure à écrire.* Continuer d'être dans certaines conditions : *question qui demeure indécise ; il demeure acquis que...* (On dit *il a demeuré* ou *il est demeuré en chemin*, selon que l'on veut exprimer l'action ou l'état.) *Demeurer d'accord*, être du même avis, après discussion. *En demeurer là*, ne pas continuer. Impersonnell. Rester : *il y demeura quelque cinq cents hommes sur la place.* ANT. **Partir, s'en aller.**

demi, e adj. (lat. *dimidius*). Qui est l'exacte moitié d'un tout. N. m. Moitié d'une unité : *deux demi valent un entier.* Verre de bière, de la valeur d'un demi-litre. Au football, joueur chargé de recevoir le ballon au sortir de la mêlée, et de le passer rapidement aux *trois-quarts*. N. f. Demi-unité : *ne pouvant en avoir une, j'en ai pris une demie.* Signifie aussi *demi-heure* : *entendre sonner la demie ; pendule qui sonne les demies.* Loc. adv. *A demi*, à moitié : *faire les choses à demi ; enfant à demi mort. A demi-mot*, v. DEMI-MOT. — *Demi*, adjectif, est invariable quand il précède le nom, auquel il se joint par un trait d'union : *les demi-journées, une demi-heure.* Placé après le nom, il en prend le genre et reste au singulier : *deux heures et demie, trois jours et demi.*

Demia (Charles), prêtre et éducateur français, né à Bourg, m. à Fourvière (1636-1695). Il fonda en 1666 la *Congrégation des frères de Saint-Charles*, pour l'instruction des enfants pauvres.

demi-air n. m. Demi-volte d'un cheval. Pl. des *demi-airs.*

demi-antenne n. f. Vergue des voiles à bourcet. Pl. des *demi-antennes.*

demi-bain n. m. Bain dans lequel le corps ne plonge que jusqu'à la ceinture. Pl. des *demi-bains.*

demi-bande ou **demi-carène** n. f. Position d'un navire incliné seulement jusqu'à la moitié de sa carène.

demi-bas n. m. invar. Bas plus court de moitié que le bas ordinaire.

demi-bastion n. m. Ouvrage de fortification, qui se compose d'un seul flanc et d'une seule face. Pl. des *demi-bastions.*

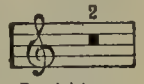

Demi-bâton.

demi-bâton n. m. *Musiq.* Barre tracée perpendiculairement sur deux lignes de la portée, qui indique un silence de deux mesures. Pl. des *demi-bâtons.*

demi-battoir n. m. A la paume, battoir de petite taille. Pl. des *demi-battoirs.*

demi-bau n. m. *Mar.* Chacune des pièces qui composent un bau d'assemblage. Pl. des *demi-baus.*

demi-bosse n. f. Sculpture qui tient le milieu entre la ronde bosse et le bas-relief : *buste en demi-bosse.* Pl. des *demi-bosses.*

demi-botte n. f. Botte qui s'arrête à mi-jambe. Pl. des *demi-bottes. Escr.* Botte qui n'est pas poussée à fond.

demi-brigade n. f. Régiment français pendant les premières guerres de la Révolution. Pl. des *demi-brigades.*

demi-cadence n. f. *Mus.* V. CADENCE.

demi-canon n. m. Ancienne pièce d'artillerie de 11 pieds de longueur. Pl. des *demi-canons.*

demi-case n. f. Au trictrac, flèche sur laquelle il n'y a qu'une dame. Pl. des *demi-cases.*

demi-castor n. m. Chapeau dans la fabrication duquel il entre moitié poil de castor et moitié laine. *Pop.* Se disait d'une femme de demi-vertu, gardant des apparences de femme honnête. (On disait aussi DEMI-CACHEMIRE.) Pl. des *demi-castors.*

demi-ceint [*sin*] n. m. Ceinture de femme, ordinairement d'orfèvrerie, et qui fut en usage depuis le haut du moyen âge jusqu'au XVIIe siècle. Pl. des *demi-ceints.*

demi-ceintier [*sin-ti-é*] n. m. Ouvrier qui faisait des demi-ceints pour les femmes. Pl. des *demi-ceintiers.*

demi-cercle n. m. La moitié d'un cercle. Sorte de parade d'escrime. Graphomètre. Pl. des *demi-cercles.*

demi-chaîne n. f. Pas de danse, qui n'est que la moitié de la chaîne. Pl. des *demi-chaînes.*

demi-circulaire adj. Qui a la forme d'un demi-cercle. *Canaux demi-circulaires*, trois conduits de l'oreille interne.

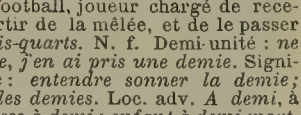
Demi-clef.

demi-clef n. f. Nœud fait du bout d'un cordage replié sur lui-même. Pl. des *demi-clefs.*

demi-colonne n. f. Colonne engagée de la moitié de son diamètre. Pl. des *demi-colonnes.*

demi-contre n. m. *Escr.* Parade d'un dégagement ou d'un coup droit, qui consiste à dégrire avec l'épée un demi-cercle au-dessous ou au-dessus de l'épée de l'adversaire, de façon à se trouver en opposition. Pl. des *demi-contres.*

demi-coup n. m. *Escr.* Syn. de DEMI-BOTTE.

demi-coupé n. m. Pas de danse.

demi-couronne n. f. Monnaie anglaise d'argent, valant au pair 3 fr. 125. Pl. des *demi-couronnes.*

demi-deuil n. m. Vêtement mi-parti noir et blanc, ou de toute couleur sombre, porté dans la dernière moitié du deuil. Pl. des *demi-deuils.*

demi-diamètre n. m. La moitié du diamètre.

demi-dieu n. m. Personnage que les Anciens croyaient participer de la divinité : *les faunes, les satyres étaient des demi-dieux.* Héros, fils d'un dieu ou d'une déesse et d'un mortel ; mortel divinisé en tant que fondateur de cités, bienfaiteur, etc. : *Hercule, Castor et Pollux étaient des demi-dieux. Par ext.* Homme exceptionnel par son génie, sa gloire, ses bienfaits, ou par les honneurs qu'on lui rend.

Demidof, famille russe : NICOLAS, né à Pétrograd, m. à Florence, forma une célèbre galerie de tableaux (1773-1828). — ANATOLE, duc *de San-Donato*, fils du précédent, né à Moscou, m. à Paris (1813-1870). Il épousa la princesse Mathilde, fille de Jérôme Bonaparte, dont il se sépara bientôt.

demi-double n. m. Sorte de dégagement d'un appartement. (Vx.)

demi-droite n. f. Droite ayant une extrémité fixée par un point, l'autre extrémité à l'infini.

demie [*mi*] n. f. V. DEMI.

démieller [*è-lé*] v. a. Enlever le miel de la cire.

demi-fin, e adj. Formé d'un alliage où la quantité de métal fin est réduite de moitié environ : *collier demi-fin.* N. m. Alliage d'or : *collier en demi-fin. Calligr.* : *écrire en demi-fin.*

demi-fleuron n. m. Nom des fleurs irrégulières des composées Pl. des *demi-fleurons.*

demi-folle n. f. Filet de pêche, plus petit que la folle. Pl. des *demi-folles.*

demi-fond n. m. invar. *Sport. Course de demi-fond*, course de moyenne distance.

demi-fortune n. f. Sorte de voiture à quatre roues et à un seul cheval. Pl. des *demi-fortunes.*

demi-fou, folle n. Malade atteint de troubles nerveux temporaires ou permanents, sans abolition totale de la conscience : *les kleptomanes, les érotomanes, les dipsomanes sont des demi-fous.* (On l'écrit parfois en un seul mot.)

demi-frère n. m. Frère de père ou de mère seulement. Pl. des *demi-frères.*

demi-futaie n. f. Bois dont les arbres ont de quarante à soixante ans d'âge. Pl. des *demi-futaies.*

demi-garniture n. f. Tuyau de cuir qui conduit l'eau à la lance, dans les pompes à incendie. Pl. des *demi-garnitures.*

demi-gorge n. f. *Fortif.* Ligne qui va de l'angle de la courtine au centre du bastion. Pl. des *demi-gorges.*

demi-gros n. m. invar. Commerce qui a pour objet les moyens et les petits approvisionnements des marchands au détail.

demi-guêtre n. f. Guêtre courte qui ne prend pas tout le mollet. Pl. des *demi-guêtres.*

demi-heure n. f. Moitié d'une heure. Pl. des *demi-heures.* V. DEMI.

demi-jeu n. m. Manière de jouer d'un instrument, qui consiste à en affaiblir la sonorité.

demi-jour n. m. Jour faible, comme celui qui annonce le lever du soleil. Pl. des *demi-jours.*

demi-louis n. m. invar. Pièce de dix francs.

demi-lune n. f. *Fortif.* Ouvrage extérieur destiné à couvrir la contrescarpe et le fossé. *Par ext.* Plan demi-circulaire devant un édifice, et où aboutissent plusieurs chemins. *Mob.* Meuble demi-circulaire : *une commode demi-lune.* Pl. des *demi-lunes.*



A, demi-lune ; B, réduit ; C, tenaille ; D, glacis.

demi-mal n. m. *Fam.* Inconvénient moins grave que celui qu'on redoutait. Pl. des *demi-maux.*

demi-membraneux n. et adj. m. Se dit d'un muscle situé à la partie postérieure de la cuisse, et qui contribue à former le bord intérieur du creux poplité.

demi-mesure n. f. Moitié d'une mesure. Mesure insuffisante, peu efficace : *les demi-mesures sont presque toujours illusoires.*

demi-mondain, e adj. et n. Qui fait partie du demi-monde. Pl. des *demi-mondains, aines.*

demi-monde n. m. Monde des femmes déclassées et de mœurs équivoques.

Demi-monde (*le*), comédie en cinq actes, de Dumas fils ; œuvre énergique et éloquente, dont le nom a servi à désigner une certaine classe de la société. Suzanne, baronne d'Ange, demi-mondaine ambitieuse, rêve d'épouser M. de Nanjac, riche gentilhomme ; elle y arriverait, sans l'habileté d'Olivier de Jalin, qui déjoue ses projets. Peu de comédies de Dumas fils sont aussi vives de dialogue et mieux conduites (1855).

demi-mort, e adj. Mort à demi : *des hommes demi-morts ; une femme demi-morte.*

demi-mot loc. adv. *Entendre à demi-mot*, sans qu'il soit nécessaire de tout dire.

déminéralisation [*za-si-on*] n. f. Elimination de substances minérales par les urines dans des proportions supérieures à la normale.

déminéraliser [*zé*] v. a. Faire perdre ses sels minéraux : *déminéraliser l'organisme.*

de minimis non curat prætor, mots lat. signif. *Le prêteur ne s'occupe pas des affaires de minime importance.* Axiome que l'on cite pour signifier qu'un homme dans une certaine situation n'a pas à s'occuper de vétilles.


Démion (XVe s.).

démion n. m. Anc. mesure de capacité pour les liquides, de la contenance d'une demi-chopine, en usage surtout aux XVe et XVIe siècles.

demi-pause n. f. *Musiq.* Signe de durée qui indique un silence de deux temps, et qui se place sur la troisième ligne : *la durée de la demi-pause est égale à la valeur d'une blanche.* Pl. des *demi-pauses.*

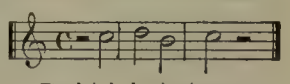
Emploi de la demi-pause.

demi-pension n. f. Ce que paye un demi-pensionnaire. Pl. des *demi-pensions.*

demi-pensionnaire n. Qui n'est pensionnaire qu'à moitié. Qui déjeune à la pension, assiste aux études, mais couche dans sa famille. Pl. des *demi-pensionnaires.*

demi-pièce n. f. La moitié d'une pièce d'étoffe. La moitié d'une pièce de vin (tonneau de 110 litres). Pl. des *demi-pièces.*

demi-pique n. f. Pique à manche raccourci, que les officiers d'infanterie portèrent quelque temps comme insigne de commandement, après l'adoption des armes à feu. Pl. des *demi-piques.*

demi-place n. f. Place à moitié prix : *les enfants de trois à sept ans payent demi-place en chemin de fer.* Pl. des *demi-places.*

demi-plan n. m. Surface plane limitée par une ligne droite.

demi-quart n. m. La moitié d'un quart.

demi-reliure n. f. Reliure dans laquelle le dos seul est en peau, les plats étant recouverts de papier ou de toile. Pl. des *demi-reliures.*

demi-revêtement n. m. *Fortif.* Revêtement en maçonnerie soutenant les terres d'un bastion, mais ne s'élevant pas au delà du sol naturel. Pl. des *demi-revêtements.*

Demir-Kapou ou **Demir-Kapija** (Porte de fer), cluse constituant la partie la plus étroite de la longue série de défilés par laquelle le Vardar se fraye son chemin à travers les plateaux entre la plaine d'Uskub et celle de Macédoine. On étend d'ailleurs le nom de Demir-Kapou à tout l'ensemble des défilés, soit aux 20 kilom. compris entre Stroumitsa et Banja, mais il s'applique surtout aux 500 ou 600 m. où le défilé est le plus resserré. La « Porte de fer » constitue une limite climatique entre l'Europe centrale et les terres méditerranéennes ; elle est suivie d'un bord à l'autre par une route et par le chemin de fer de Nich à Salonique. Le nom de Demir-Kapou est celui d'une bataille qui a eu lieu en décembre 1915, au cours de la retraite des armées alliées sur Salonique ; les troupes françaises ont alors supporté le choc des Bulgaro-Allemands et couvert la retraite des Serbes. Quelques jours après la victoire du Dobropolje (v. ce mot), la 2e armée serbe a repris la « Porte de fer » (22 septembre 1918) et achevé ainsi la séparation des deux armées germano-balkaniques commencée les 15 et 16 septembre.


Demi-rond.

demi-rond n. m. Couteau de corroyeur. Pl. des *demi-ronds.*

demi-ronde n. f. Lime plate d'un côté, arrondie de l'autre. Pl. des *demi rondes.*

démis, e [*mi, i-ze*] adj. (de *démettre*). Mis hors de sa position naturelle, en parlant d'un os : *jambe démise.*

demi-saison n. f. Paletot, vêtement de demi-saison, ou n. m. : *un demi-saison.* Vêtement moins chaud que les vêtements d'hiver et que l'on porte au printemps et à l'automne.

demi-sang n. m. invar. Cheval provenant de reproducteurs dont un seul est de pur sang.

demi-savant n. m. Homme qui n'a qu'une médiocre culture intellectuelle : *mieux vaut un ignorant qu'un demi-savant.* Pl. des *demi-savants.*

demi-savoir n. m. Connaissances superficielles.

demi-sel n. m. Fromage frais, préparé avec de la crème légèrement salée.

demi-setier [*ti-é*] n. m. Ancienne mesure de capacité pour les liquides, qui valait 0 lit. 233 environ. (On emploie encore ce mot, à Paris, pour un quart de litre.)

demi-shilling n. m. Monnaie d'argent anglaise, valant la moitié d'un shilling (0 fr. 60 c. env.). Pl. des *d mi-shillings.*

demi-sœur n. f. Sœur de père ou de mère seulement. Pl. des *demi-sœurs.*

demi-solde n. f. Appointements réduits d'un militaire en non-activité. N. m. invar. Officier en demi-solde. — Ce mot s'est appliqué spécialement aux officiers de l'armée de Napoléon Ier, disgraciés par la Restauration : *les duels furent nombreux entre les demi-solde et les officiers rentrés de l'émigration.*

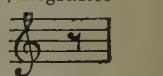
Demi-soupir.

demi-soupir n. m. *Musiq.* Silence équivalant à la moitié d'un soupir. Signe qui l'indique : *la durée du demi-soupir est égale à la valeur d'une croche.* Pl. des *demi-soupirs.*

demi-souverain n. m. Monnaie d'or anglaise, valant environ 12 fr. 60 c. Pl. des *demi-souverains.*

démission [*mi-si-on*] n. f. (lat. *demissio*). Acte par lequel on se démet d'une charge, d'un emploi : *donner sa démission.*

— ENCYCL. Les fonctionnaires peuvent se démettre à leur gré de leurs fonctions, mais le code pénal frappe de la dégradation civique la démission collective tendant à entraver l'exécution des lois.

démissionnaire [*mi-si-o-nè-re*] adj. et n. Qui a donné sa démission : *officier démissionnaire.*

démissionner [*mi-si-o-né*] v. n. Donner sa démission.

demi-tasse n. f. Tasse à café, de petite taille ; son contenu. Pl. des *demi-tasses.*

demi-teinte n. f. Teinte intermédiaire entre le clair et le foncé. Pl. des *demi-teintes.*

demi-tendineux adj. et n. m. *Anat.* Se dit du muscle de la partie postérieure de la cuisse, qui constitue le bord interne du creux poplité. *Hippol.* Muscle situé à la partie postérieure de la cuisse. (Il fléchit la jambe et tend la cuisse.) V. la planche CHEVAL.

demi-terme n. m. Moitié d'un terme de location : *ne pas ser qu'un demi-terme dans un logement.* Date qui marque la fin de cette période : *déménager au demi-terme.* Somme due pour la moitié d'un terme. Pl. des *demi-termes.*

demi-tige n. f. Arbre fruitier dont on a arrêté la croissance à une hauteur moyenne. Pl. des *demi-tiges.* Syn. DEMI-VENT.

demi-ton n. m. *Musiq.* Intervalle qui est la moitié d'un ton : *il y a un demi-ton du mi au fa et du si au do de la gamme normale.* Pl. des *demi-tons.*

— Encycl. Les demi-tons sont diatoniques ou chromatiques. Le demi-ton diatonique se trouve entre deux notes de nom différent ; le demi-ton chromatique se trouve entre deux notes de même nom, quand l'une de ces notes est altérée par un dièse ou par un bémol.

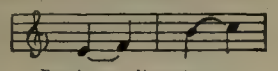

Demi-tons diatoniques.



Demi-tons chromatiques.

demi-tour n. m. Moitié d'un tour : *faire demi-tour*. Pl. des *demi-tours*.

démiurge n. m. (gr. *dêmiourgos*). Nom du Dieu créateur, dans la philosophie platonicienne.

démiurgique adj. Qui a rapport au démiurge.

demi-vierge n. f. Jeune fille qui est encore vierge au sens rigoureusement physiologique du mot, mais que des flirts audacieux ont cependant défloree. (Le mot a été lancé par Marcel Prévost, dans un roman psychologique, intitulé précisément *les Demi-Vierges* [1894]. L'auteur en tira une comédie en trois actes [Gymnase, 1895].)

demi-volte n. f. *Equit.* Changement de main par un tête à queue.

démobilisation [*za-si-on*] n. f. Action de faire rentrer dans leurs foyers les troupes qu'on avait mobilisées. *Prime de démobilisation*, prime attribuée à tous les soldats français de la Grande Guerre, au moment de leur démobilisation. (Cette prime comprenait une somme fixe de 250 francs, plus une indemnité mensuelle de 20 ou de 15 francs, selon le temps passé dans les formations combattantes ou non combattantes.)

démobiliser [*zé*] v. a. Procéder à la démobilisation de : *démobiliser un corps d'armée*.

Démocède, médecin grec, né et m. à Crotone ; gendre du célèbre Milon.

démocrate n. et adj. (du gr. *dêmos*, peuple, et *kratos*, autorité). Attaché aux principes de la démocratie. Ant. **Aristocrate, monarchiste.**

démocratie [*sî*] n. f. (de *démocrate*). Gouvernement où le peuple exerce la souveraineté : *Périclès organisa la démocratie à Athènes*. Les classes populaires. Ant. **Aristocratie, monarchie.**

Démocratie en France (*la*), ouvrage politique de Guizot (1849). L'auteur y voit, dans la démocratie organisée et contenue par de sages réglementations de la famille, de la propriété et du travail, la meilleure garantie du progrès national.

Démocratie en Amérique (*De la*), ouvrage de Tocqueville, étude sur le régime politique et social des États-Unis, que Royer-Collard appelait « une continuation de Montesquieu ». Cette étude sur la société américaine est des plus pénétrantes et des plus vraies (1835).

démocratique adj. Qui appartient à la démocratie : *la constitution de la France est démocratique*. Ant. **Aristocratique, monarchique.**

démocratiquement [*ke-man*] adv. D'une manière démocratique.

démocratisation [*za-si-on*] n. f. Action de démocratiser.

démocratiser [*zé*] v. a. Rendre démocratique, populaire : *démocratiser la science*.

démocratisme [*tis-me*] n. m. Penchant aux idées démocratiques.

Démocrite, philosophe grec du Ve siècle av. J.-C. Il faisait consister l'essence de la matière dans les *atomes* indivisibles, et admettait l'existence du vide. Il est en morale le prédécesseur d'Epicure. Une légende le représentait riant constamment de la folie humaine ; il est souvent opposé à Héraclite, que le même motif faisait pleurer. Il ne faut voir dans cette légende que la traduction populaire et symbolique des deux philosophes : l'une, celle d'Héraclite, qui ne voit dans les choses que le côté tragique ; l'autre, celle de Démocrite, qui cherche à recueillir dans le monde tout ce qu'il a de bon, sans trop se plaindre de ce qu'il ne soit pas parfait.



Démocrite.

démodé, e adj. Qui n'est plus de mode : *habit démodé*.

démoder [*dé*] v. a. Mettre hors de la mode. **Se démoder** v. pr. Passer de mode.

démodex [*dé-mo-dèkss*] n. m. Genre d'acariens, qui produisent diverses affections cutanées : *le demodex folliculorum produit chez l'homme l'acné sébacée*.

Demodocos, aède qu'Homère représente vivant à la cour du roi des Phéaciens et chantant en présence d'Ulysse les propres exploits du roi d'Ithaque.

Demogeot [*jo*] (Jacques-Claude), littérateur français, né et m. à Paris (1808-1894) ; auteur d'une *Histoire de la littérature française*, longtemps classique.

démographe n. et adj. Se dit d'une personne qui s'occupe de démographie : *un démographe ; un médecin démographe*.

démographie [*fî*] n. f. (du gr. *démos*, peuple, et *graphê*, description). Etude statistique des collectivités humaines, soit dans leur composition actuelle (*démographie statique*), soit dans leur évolution (*démographie dynamique*).

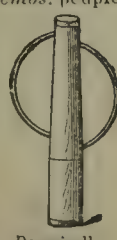

Demoiselle.

démographier [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier*.) Faire la démographie de.

démographique adj. Relatif à la démographie.

demoiselle [*zè-le*] n. f. (bas lat. *dominicella*). Autref., femme de naissance noble. Fille de naissance bourgeoise. Auj., femme qui n'est pas mariée. *Demoiselle d'honneur*, jeune fille noble qui avait un service auprès des reines et des princesses ; jeune fille qui accompagne la mariée. Nom vulgaire de la *libellule*. Instrument pour enfoncer les pavés, et appelé également *hie*. Instrument de bois à deux branches pour élargir les doigts de gants. Jambe de force placée sous le banc d'âne des scieurs de long. Bouteille remplie d'eau bouillante pour chauffer un lit.

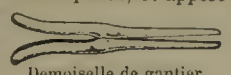

Demoiselle de gantier.



Demoiselle.

Demolder (Eugène), littérateur belge, né à Bruxelles, m. à Corbeil (1862-1919), auteur de romans (*la Route d'émeraude*) et d'études d'art.

démolir v. a. (lat. *demoliri*). Détruire, abattre pièce à pièce : *démolir une maison*. *Fig.* et *fam.* Détruire : *démolir une doctrine*. Ruiner la santé de : *l'alcool démolit un homme*. *Pop.* Terrasser à force de coups. Ant. **Bâtir, construire, édifier.**

démolissement [*li-se-man*] n. m. Syn. peu us. de démolition.

démolisseur, euse [*li-seur, eu-ze*] n. Personne qui démolit. *Fig.* Destructeur des lois sociales.

démolition [*si-on*] n. f. (lat. *demolitio*). Action de démolir : *la démolition d'une maison*. Pl. Matériaux qui en proviennent : *acheter des démolitions*. Ant. **Construction.**

— Encycl. *Dr.* Les riverains de la voie publique sont obligés de démolir, sur l'ordre de l'administration, les édifices menaçant ruine. Lorsque des constructions qui doivent être incorporées à la voie publiques sont démolies, soit volontairement, soit pour cause de péril ou de vétusté, l'incorporation à la voie publique a lieu de plein droit, sans qu'il soit nécessaire d'en négocier l'acquisition, ou d'en poursuivre l'expropriation.

Demolombe [*lon-be*] (Jean-Jacques Florent), jurisconsulte français, savant commentateur du droit civil, né à La Fère, m. à Caen (1804-1887), auteur d'un célèbre *Cours de Code Napoléon*.

démon n. m. (du gr. *daimôn*, divinité, génie). Chez les Anciens, divinité. Génie bon ou mauvais, attaché à la destinée d'un homme. Chez les modernes, ange déchu, diable. *Fig.* Personne méchante, ou espiègle, ou dangereuse à un point de vue quelconque : *quels démons que certaines femmes ! Faire le démon*, être tapageur. *Démon familier*, bon génie qui hante une personne. *Le démon de Socrate*, génie particulier par lequel Socrate se prétendait inspiré dans les principes de sa philosophie et de sa conduite.

Démon (*le*), opéra en trois actes, livret de Wiskowatof, d'après le roman remarquable du poète russe Lermontof, musique de Rubinstein (1875).

Démon de midi (*le*), roman par Paul Bourget (1914), où il montre les ravages apportés par l'amour dans l'âme et la destinée d'un homme de quarante ans qui a cessé de conformer sa conduite à ses principes.

démonarchiser [*zé*] v. a. Soustraire au gouvernement monarchique.

Démonax [*nakss*], philosophe moraliste contemporain de Marc-Aurèle. On cite de lui plusieurs maximes : « Le propre de l'homme est d'errer ; celui du sage, de pardonner à l'erreur. » — « Vous ajoutez à votre vertu tout ce que vous retranchez à vos plaisirs. »

démone n. f. Féminin peu usité de démon.

démonerie [*rî*] n. f. Action, intervention d'un démon. Commerce avec les démons.

démonétisation [*za-si-on*] n. f. Action de démonétiser : *la démonétisation des anciennes pièces*.

démonétiser [*zé*] v. a. (du préf. *dé*, et du lat. *moneta*, monnaie). Dépouiller de sa valeur légale, en parlant d'une monnaie. *Fig.* Déprécier.

démonialité n. f. Nature, caractère du démon.

démoniaque adj. et n. Qui a rapport aux démons : *folie démoniaque*. Possédé du démon : *exorciser un démoniaque*.

démonicole adj. et n. (du lat. *dæmon*, démon, et *colere*, adorer). Se dit d'un adorateur des démons.

démonisme [*nis-me*] n. m. Croyance aux démons.

démoniste [*nis-te*] adj. et n. Qui croit aux démons : *un philosophe démoniste ; un démoniste*.

démonographe ou **démonologue** [*lo-ghe*] n. m. (du gr. *daimôn*, démon, et *graphê*, description, ou *logos*, discours). Celui qui s'occupe de démonologie, qui a écrit sur les démons.

démonographie [*fî*] ou **démonologie** [*jî*] n. f. Science qui traite de la nature et de l'influence des démons.

démonographique ou **démonologique** adj. Relatif à la démonographie ou démonologie.

démonolâtre adj. et n. (du gr. *daimôn*, démon, et *latreia*, adoration). Qui adore les démons.

démonolâtrie [*trî*] n. f. (de *démonolâtre*). Adoration des démons : *se livrer à la démonolâtrie*.

démonolâtrique adj. Relatif à la démonolâtrie.

démonomane n. Malade atteint de démonomanie.

démonomanie [*ni*] n. f. (du gr. *daimôn*, démon, et *mania*, fureur). Variété de manie, où l'on se croit possédé du démon. (On dit aussi démonopathie.)

— Encycl. *Méd.* Le démonomane attribue ses troubles physiques à une intervention diabolique. Des hallucinations fortifient l'idée délirante. Chez les femmes hystériques, la folie démoniaque se complique de nymphomanie et peut prendre la forme extatique et somnambulique. Elle peut revêtir une forme épidémique (*possédées de Loudun*). On traite la démonomanie par l'internement et la suggestion.

Démonomanie (*la*), ouvrage de Jean Bodin (1582) ; un des plus curieux qui aient été écrits sur les procès de magie et de sorcellerie.

démonstrabilité n. f. Syn. de démontrabilité.

démonstrateur [*mons-tra*] n. m. Celui qui démontre, qui enseigne une science.

démonstratif, ive [*mons-tra*] adj. (du lat. *demonstrare*, démontrer). Qui démontre : *raison démonstrative*. Qui fait beaucoup de démonstrations d'amitié, de zèle : *personne démonstrative*. *Rhét. Genre démonstratif*, qui a pour objet la louange ou le blâme. *Gram. Adjectif démonstratif*, qui détermine le nom en y ajoutant une idée d'indication. Les adjectifs démonstratifs sont :

Masc. sing. : Ce, cet. | Fém. sing. : Cette.
Pl. des deux genres : Ces.

Pronom démonstratif, qui tient la place du nom en montrant la personne ou la chose dont on parle :

Masc. sing. : Celui, celui-ci, celui-là.
Fém. sing. : Celle, celle-ci, celle-là.
Masc. plur. : Ceux, ceux-ci, ceux-là.
Fém. plur. : Celles, celles-ci, celles-là.
Du genre neutre et inv. : Ce, ceci, cela.

démonstration [*mons-tra-si-on*] n. f. Raisonnement par lequel on établit la vérité d'une proposition : *on doit à Newton la démonstration de la loi universelle de gravitation*. Leçon qu'on donne en s'aidant d'un objet matériel. Marque, témoignage extérieur d'amitié, d'intérêt : *prodiguer les démonstrations*. Manœuvres ayant pour but de dérouter l'ennemi.

— Encycl. *Log.* La démonstration consiste à prouver une proposition en montrant qu'elle est la conséquence *nécessaire* d'une autre proposition en principe *nécessaire*. Elle se fait à l'aide des *définitions* et des *axiomes*, et prend la forme de l'*analyse* (démonstration *ascendante*) ou de la *synthèse* (démonstration *descendante*).

démonstrativement [*mons-tra, man*] adv. Par démonstration, d'une manière convaincante : *prouver démonstrativement*.

Demont (Adrien-Louis), peintre français, né à Douai en 1851, paysagiste qui interprète avec talent les sites sauvages.

démontable adj. Qui peut être démonté : *bateau démontable*.

démontage n. m. Action de démonter : *le démontage d'un fusil*.

Demont-Breton (Mme Virginie), peintre français, fille de Jules Breton et femme de A.-L. Demont, née à Courrières (Pas-de-Calais) en 1851. Citons, parmi ses œuvres principales : *L'homme est en mer*, *la Plage*, etc.

démonter [*té*] v. a. Jeter quelqu'un à bas de sa monture : *démonter un cavalier*. Mettre à pied : *démonter un escadron*. Priver d'un commandement : *démonter un capitaine de vaisseau*. Désassembler les parties d'un tout : *démonter un fusil*. *Fig.* Déconcerter : *cette objection l'a démonté*. *Mer démontée*, mer très agitée. **Se démonter** v. pr. Se disjoindre. Perdre contenance.

démonteur, euse [*eu-ze*] n. Personne occupée à démonter.

démontrabilité n. f. Qualité de ce qui est démontrable.

démontrable adj. Que l'on peut démontrer : *les axiomes ne sont pas directement démontrables*.

démontrer [*tré*] v. a. (lat. *demonstrare*). Prouver d'une manière évidente. Témoigner : *sa rougeur démontre sa honte*.

démontreur n. m. Celui qui démontre.

démophile adj. et n. (du gr. *dêmos*, peuple, et *philos*, ami). Ami du peuple. (Peu us.)

démoralisant [*zan*], **e** adj. Qui démoralise : *doctrine démoralisante*.

démoralisateur, trice [*za*] adj. et n. Qui démoralise : *influence démoralisatrice*.

démoralisation [*za-si-on*] n. f. Action de démoraliser. Etat de ce qui est démoralisé.

démoraliser [*zé*] v. a. Corrompre, rendre immoral. Décourager, désorienter : *la retraite démoralise les meilleures troupes*.

démordre v. n. Lâcher prise après avoir mordu. *Fig.* Se dédire, se désister : *il n'en démordra point*.

démorphiner v. a. Désintoxiquer un morphinomane,

démorphinisation n. f. Action de désintoxiquer les morphinomanes en les privant soit brusquement, soit progressivement, de morphine.

Démosthène, général athénien du Ve s. av. J.-C. Il se distingua dans la guerre du Péloponèse, fut vaincu avec Nicias en Sicile (413), et mis à mort par les Syracusains.

Démosthène, le plus illustre des orateurs athéniens (384-322 av. J.-C.). Pendant quinze ans, il s'employa tout entier contre Philippe de Macédoine, qui voulait asservir sa patrie, prononça contre lui les immortelles *Philippiques* et les *Olynthiennes*, assista à la bataille de Chéronée, et lutta encore courageusement après la mort de Philippe. Ctésiphon, ayant proposé aux Athéniens de décerner une couronne d'or à Démosthène, fut accusé par Eschine d'avoir contrevenu aux lois de l'Etat. Démosthène prononça le discours *Pour la couronne*, qui fit acquitter Ctésiphon. A la mort d'Alexandre, il mit son éloquence au service des Grecs confédérés ; mais, devant l'impuissance de ses efforts, il s'empoisonna pour échapper à Antipater. Ce prince de la parole ne paraissait point destiné par la nature aux luttes de la tribune, et il dut entreprendre contre lui-même un opiniâtre combat pour former sa voix, fortifier sa poitrine, corriger ses gestes. Il déclamait de longs morceaux la bouche pleine de petits cailloux ; il allait sur le bord de la mer opposer sa déclamation aux mugissements des flots pour s'accoutumer, disait-il, aux orages des assemblées populaires. D'autres fois, il se plaçait sous la pointe d'une épée nue, pour corriger certains mouvements déréglés de son corps. Enfin, il demeurait enfermé des mois entiers, la tête à demi rasée, pour s'interdire l'envie de quitter sa retraite, et là copiait Thucydide jusqu'à huit fois de suite, s'exerçait à tout exprimer en orateur, préparait des morceaux pour toute occasion, sans cesse déclamant, méditant, écrivant. Les envieux, qui prétendaient

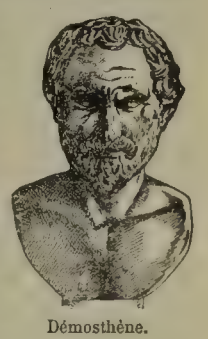

Démosthène.

voir dans ce travail opiniâtre l'absence ou la médiocrité du talent, accusaient ses harangues de *sentir l'huile ;* mais il répondait avec raison à ses ennemis que sa lampe et la leur n'éclairaient pas les mêmes travaux. Démosthène est, en effet, le plus grand orateur de l'antiquité. Son style est un modèle de pureté et de concision. Son éloquence est d'autant plus persuasive qu'elle dédaigne l'artifice pour aller droit au but, brisant de son seul poids tous les obstacles.

démotique adj. (du gr. *dêmos*, peuple). Se dit d'une écriture égyptienne cursive populaire.

démouchetage n. m. Action de démoucheter.

démoucheter [*té*] v. a. (Prend deux *t* devant une syllable muette : *je démouchette.*) Oter le bouton qui garnit la pointe d'un fleuret. ANT. **Moucheter.**

démoulage n. m. Action d'enlever d'un moule.

démouler [*lé*] v. a. Retirer du moule.

Demoustier [*mous-ti-é*] (Charles-Albert), littérateur français, né à Villers-Cotterêts, m. à Paris (1760-1801), auteur des *Lettres à Emilie sur la mythologie*, ouvrage souvent précieux et affecté, mais ingénieux et gracieux.

démouvoir v. a. Détourner. Faire désister.

démuétisation [*za-si-on*] n. f. Action de démuétiser : *la démuétisation d'une voyelle.*

démuétiser [*zé*] v. a. Rendre sonore une lettre muette : *démuétiser une voyelle.*

Démuin, comm. du dép. de la Somme, arr. et à 22 kil. de Montdidier, sur la Luce, affluent de l'Avre picarde ; 572 h. (en 1914). Là, comme à Hangard, se sont livrées des batailles terribles pour tourner Amiens par le sud, lors de la deuxième bataille de Picardie (fin mars 1918).

démunir v. a. Enlever les munitions de : *démunir une forteresse.* **Se démunir** v. pr. Se dessaisir d'argent, de provisions, etc. ANT. **Munir, approvisionner.**

démurer [*ré*] v. a. Rouvrir une porte, une fenêtre, etc., qui était murée. ANT. **Murer.**

démuseler [*ze-lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *je démuselle.*) Oter la muselière d'un animal, etc. *Fig.* Déchaîner : *démuseler les passions.* ANT. **Museler.**

démutisation [*za-si-on*] n. f. Cessation de la mutité. Ensemble des méthodes de phonation et d'audition mises en pratique pour faire cesser la mutité.

Denain [*nin*], ch.-l. de cant. du Nord, arr. et à 12 kilom. de Valenciennes ; 24.560 h. Port sur l'Escaut ; ch. de f. N. Houille, fonderies. Villars y remporta sur le prince Eugène, en 1712, une victoire décisive, qui amena la fin de la guerre de la succession d'Espagne. — Le cant. a 7 comm. et 40.000 h.

Denain (*Bataille de*), tableau de Jean Alaux (Versailles, 1839). Le maréchal de Villars, à la tête des régiments de Navarre et du Dauphiné, enlève les retranchements des Impériaux (v. p. 632).

dénaire [*nè-re*] adj. (lat. *denarius*). Qui est fondé sur le nombre dix : *système dénaire.* (Peu us.)

dénantir v. a. Enlever son nantissement à : *dénantir ses créanciers.* ANT. **Nantir.**

dénarial n. m. (du lat. *denarius*, denier). Nom qu'on donnait à certains affranchis, chez les Germains.

dénasaler [*za-lé*] ou **dénasaliser** [*za-li-sé*] v. a. Oter le son nasal à : *dénasaliser une voyelle.*

dénationalisation [*si-o, za-si-on*] n. f. Action de dénationaliser ou de se dénationaliser.

dénationaliser [*si-o-na-li-zé*] v. a. Faire perdre le caractère national.

dénatter [*na-té*] v. a. Défaire une natte : *dénatter ses cheveux.* ANT. **Natter.**

dénaturalisation [*za-si-on*] n. f. Action de dénaturaliser. ANT. **Naturalisation.**

dénaturaliser [*zé*] v. a. Priver du droit de naturalisation. ANT. **Naturaliser.**

dénaturant [*ran*], **e** adj. Qui dénature.

dénaturateur n. m. Employé de la régie qui dénature les alcools et autres denrées.

dénaturation [*ra-si-on*] n. f. Action de dénaturer. *Spécialem.* Action d'ajouter aux alcools, au sucre, au sel, etc., destinés à certains usages industriels ou agricoles, des produits qui en modifient la nature (aspect ou saveur) pour les rendre impropres à toute autre destination.

— ENCYCL. Les alcools qui doivent être employés dans la fabrication des vernis et couleurs, ou servir à l'éclairage, au chauffage, etc., jouissant d'un régime fiscal particulier, sont dénaturés avec du méthylène, qui en rend impossible la régénération.

Les sucres utilisés au sucrage des vendanges, vins, cidres et poirés, étant exonérés également d'une partie des droits perçus sur le sucre de consommation courante, sont dénaturés par mélange avec une certaine quantité du marc à sucrer, et ce, en présence des employés de la régie ; les sucres et mélasses destinés à l'alimentation des bestiaux sont dénaturés par adjonction de sel marin, coques d'arachides, de cacao en poudre, paille hachée, etc.

Le sel destiné à la fabrication des engrais est dénaturé par addition de naphtaline, de goudron, de chaux éteinte, etc. ; celui qu'on achète pour les animaux est dénaturé par addition de tourteaux.

L'administration livre au public, comme insecticides, des jus de tabacs dénaturés par adjonction de pétrole.

dénaturé, e adj. Qui a subi la dénaturation : *alcool dénaturé.* Qui n'a pas les sentiments qu'inspire ordinairement la nature : *un fils dénaturé.* Contraire à ces sentiments : *une action dénaturée.*

dénaturer [*ré*] v. a. Changer la nature d'une chose. Faire subir la dénaturation : *dénaturer de l'alcool. Fig.* Donner une fausse apparence, gâter les sentiments naturels.

Denbigh [*dèn*], comté d'Angleterre (Galles). Ch.-l. *Ruthin.*

denché [*dan*], **e** adj. (b. lat. *denticatus ;* de *dens*, dent). *Blas.* Découpé en dents de scie, et d'un seul côté.

denchure [*dan*] n. f. Filet denché.

Dendérah, village de la haute Egypte, près duquel on voit les ruines de l'antique Tentyris, où l'on a trouvé un célèbre zodiaque, aujourd'hui au musée du Louvre.

Denderbelle, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Termonde) ; 1.630 h.

Denderhautem, comm. de Belgique (Flandre-Orientale), près de la *Dendre ;* 4.700 h.

Denderleeuw, bourg de Belgique (Flandre-Orientale), sur la *Dendre ;* 3.500 h.

Dendermonde. *Géogr.* V. TERMONDE.

Denderwindeke, bourg de Belgique (Flandre-Orientale) ; 3.320 h.

Dendre [*dan-dre*] ou **Dender** [*dan-dèr*] (la), riv. de Belgique, qui se forme à Ath et se jette dans l'Escaut à Termonde (riv. dr.) ; cours 105 kil.

dendrite [*din*] n. f. (du gr. *dendron*, arbre). Pierre arborisée. Arbre fossile.

dendritique [*din*] adj. Se dit des cryptogames comme les lichens, qui ont la forme d'un petit arbre.

dendrobie [*din-dro-bi*] n. f. Genre d'orchidées ornementales très odorantes.

dendrographe [*din*] n. m. (du gr. *dendron*, arbre, et *graphein*, écrire). Auteur de traités, d'études sur les arbres.

dendrographie [*din, fi*] n. f. (de *dendrographe*). Traité, étude sur les arbres.

dendrographique [*din*] adj. Qui a rapport à la dendrographie.

dendroïde [*din*] adj. (du gr. *dendron*, arbre, et *eidos*, forme). *Bot.* Divisé en branches.

dendrolague [*din, lagh'*] n. m. Genre de mammifères didelphes, renfermant de petits kangourous arboricoles de l'Océanie.

dendrolithe [*din*] n. m. Arbre, bois pétrifié.

dendrologie n. f. Syn. de DENDROGRAPHIE.

dendromètre [*din*] n. m. (du gr. *dendron*, arbre, et *metron*, mesure). Instrument pour mesurer la hauteur des troncs d'arbres.

— ENCYCL. Les dendromètres donnent la hauteur des arbres, rapportée à l'horizontale partant de l'œil de l'observateur au moyen de l'angle formé par cette horizontale et le rayon visuel allant au sommet des tiges à mesurer. Le plus simple de ces instruments est constitué par une équerre à 45° ; la planchette dendrométrique repose sur le principe de la similitude des triangles. Mais les dendromètres étant des instruments tenus à la main ne donnent que des résultats approximatifs, suffisants d'ailleurs dans la plupart des cas.

dendrométrie [*din*] n. f. Mesure des arbres.

dendrométrique [*din*] adj. Qui concerne la dendrométrie : *planchette dendrométrique.*

dendrophile [*din*] n. m. Genre de coléoptères clavicornes, dont plusieurs espèces vivent en France.

dendrophories [*din, ri*] n. f. pl. (du gr. *dendron*, arbre, et *phoros*, qui porte). *Antiq. gr.* Fêtes où l'on portait solennellement des arbres symboliques consacrés à certaines divinités.

Deneb (m. ar. signif. *queue*), étoile de première à deuxième grandeur, la plus brillante de la constellation du Cygne.

Denebola, étoile de seconde grandeur, située à la queue du *Lion*, dans la constellation de ce nom. On l'appelle aussi *Cauda lucida* (queue brillante).

Denecourt (Claude-François), né à Val-Saint-Eloi (Haute-Saône), m. à Fontainebleau (1788-1875). Il se consacra à embellir et faire connaître la forêt de Fontainebleau.

dénégateur, trice n. Celui, celle qui dénie.

dénégation [*si-on*] n. f. Action de nier, de dénier, particulièrement en justice. *Dénégation d'écriture*, action de s'inscrire en faux. ANT. **Aveu.**

dénégatoire adj. Qui a le caractère de la dénégation. *Dr. Exception dénégatoire*, dénégation.

dénéral n. m. (de *denier*). Plaque ronde qui servait de type pour contrôler le poids des monnaies.

Denfert-Rochereau [*dan-fèr-ro-che-rô*] (Philippe-Aristide), colonel français, né à Saint-Maixent, m. à Versailles (1823-1878). Il s'illustra en 1870-1871 par sa belle et énergique défense de Belfort dont il ne sortit que sur l'ordre du gouvernement de la Défense nationale ; il mourut député.



Denfert-Rochereau.

dengue [*dan-ghe*] n. f. (m. esp.). Sorte de grippe épidémique des pays chauds.

Denham [*dè-nam'*] (Dixon), voyageur anglais, né à Londres, m. à Freetown (1786-1828) ; compagnon de Clapperton. Il visita le Bornou et le lac Tchad.

déni n. m. (subst. verb. de *dénier*). Refus d'une chose due. *Déni de justice*, refus fait par un juge de rendre la justice : *il y a déni de justice quand le magistrat néglige de juger une affaire en état et en tour d'être jugée.*

— ENCYCL. *Dr.* Les juges ne peuvent refuser de rendre la justice, même sous prétexte du silence, de l'obscurité ou de l'insuffisance de la loi, ni simplement négliger les affaires en état et en tour d'être jugées.

Le déni de justice expose le magistrat qui s'en rend coupable à une amende de 200 francs au moins et de 500 francs au plus et à l'interdiction des fonctions publiques pour une durée de cinq à vingt ans.

Le déni de justice est constaté par deux réquisitions, à la suite desquelles le juge peut être « pris à partie ». V. PRISE À PARTIE.

Denia, v. d'Espagne (prov. d'Alicante), port sur la Méditerranée ; 12.000 h. Vins, fruits.

déniaisement [*è-ze-man*] n. m. Action de déniaiser. (Peu us.)

déniaisé, e [*ni-è-zé*] adj. Dépouillé de sa niaiserie, de son innocence.

déniaiser [*ni-è-zé*] v. a. Rendre moins niais ; faire perdre sa naïveté, son innocence. *le service militaire déniaise les jeunes gens.*

Denicé, comm. du Rhône, arr. et à 6 kil. de Villefranche ; 1.320 h. Vignobles.

dénichement [*man*] n. m. Action de dénicher.

dénicher [*ché*] v. a. (du préf. *dé*, et de *nid*). Oter du nid : *dénicher une couvée. Fig.* Découvrir la demeure de quelqu'un. Débusquer d'une retraite. V. n. S'enfuir : *il a déniché cette nuit.* ANT. **Nicher.**

dénicher [*ché*] v. a. (du préf. *dé*, et de *niche*). Oter d'une niche : *dénicher une statue.*

dénicheur, euse [*eu-ze*] n. Qui déniche les oiseaux : *les gamins sont d'incorrigibles dénicheurs.* Personne habile à découvrir : *dénicheurs de bibelots.*

dénicotinisation [*za-si-on*] n. f. Procédé destiné à diminuer la teneur d'un tabac en nicotine, pour rendre le tabac moins nocif à l'organisme.

dénicotiniser [*zé*] v. a. Diminuer la teneur en nicotine du tabac.

denier [*ni-é*] n. m. (lat. *denarius*). Ancienne monnaie romaine, valant 10 as. Ancienne monnaie française, douzième partie d'un sou. (On l'appelait aussi *denier tournois.*) Intérêt d'une somme : *argent placé au denier vingt* (vingtième du capital, cinq pour cent). *Le denier de la veuve*, aumône faite par un pauvre. *Denier de Saint-Pierre*, offrande volontaire faite au pape par les fidèles. *Denier à Dieu*, somme que l'on donne au concierge d'une maison qu'on loue, au domestique qu'on veut arrêter, etc. Pl. *Les deniers publics*, les revenus de l'Etat.

— ENCYCL. *Dr.* Le denier à Dieu ne doit pas être confondu avec les *arrhes.* Celles-ci s'imputent sur le prix, tandis que le denier à Dieu est une libéralité. Bailleur et preneur ont respectivement, pendant vingt-quatre heures, le droit de se dédire, le premier en restituant, le second en abandonnant le denier à Dieu ; mais c'est là un usage, et en cas de contestation, la remise du denier à Dieu ne saurait être invoquée comme moyen de preuve.

Denier de César (*le*), tableau du Titien (Dresde) (v. p. 632) ; — du Caravage (Florence) ; — de Strozzi (musée des Offices), illustrant la réponse de Jésus-Christ aux pharisiens qui lui demandaient s'il était permis de payer le tribut à César : « Rendez à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu ».

dénier [*ni-é*] v. a. (lat. *denegare.* — Se conj. comme *prier.*) Nier : *dénier une dette.* Refuser, ne pas accorder : *dénier la justice ; dénier un droit à quelqu'un.* ANT. **Avouer, reconnaître.**

dénigrant [*gran*], **e** adj. Qui marque le dénigrement : *propos dénigrants.*

dénigrement [*man*] n. m. Action de dénigrer.

dénigrer [*gré*] v. a. (du lat. *denigrare*, noircir). Chercher par son langage à diminuer l'estime qu'on accorde à un homme, à une œuvre. Discréditer, décrier : *les envieux ne cessent de tout dénigrer.* ANT. **Exalter, louer, vanter.**

dénigreur n. m. Celui qui dénigre.

Denikine (Anton Ivanovitch), général russe, né en 1872. En 1917, il fut nommé par Kerensky commandant en chef des armées du Sud-Ouest. Il prit parti contre les bolchevistes, coopéra avec Koltchak ; en 1920, il dut renoncer à la lutte et s'expatria.

Denina (Giacomo), historien italien, né à Revello, m. à Paris (1731-1813) ; bibliothécaire de Napoléon Ier.

Denis [*ni*] (saint), apôtre des Gaules, premier évêque de Paris, au Ier ou au IIIe siècle, martyrisé à Saint-Denis (et non pas à Montmartre). La légende populaire le représente se relevant, après sa décollation, pour porter sa tête. Fête le 9 octobre.

Denis (*Martyre de saint*), peinture de Bonnat, au Panthéon, d'un dessin énergique, d'un coloris vif (1888). [V. p. 631.]

Denis (Louise MIGNOT, femme), nièce de Voltaire, sa compagne et sa confidente, née et m. à Paris (1712-1790).

Denis (Ernest), professeur et historien français, né à Nîmes, m. à Paris (1849-1921) ; auteur d'études sur les peuples slaves et la Bohême, et de remarquables travaux sur l'Allemagne dont il a bien marqué les ambitions.

Denis (Maurice), peintre français, né à Granville en 1870. A exécuté de nombreux travaux décoratifs, d'une tonalité lumineuse et claire, et a particulièrement réussi dans la peinture religieuse.



Maurice Denis.

Denis (*Monsieur et Madame*), chanson fameuse, où Désaugiers met en scène deux vieux époux qui se remémorent leurs jeunes amours.

Denis ou **Denys,** fils d'Alphonse III, roi de Portugal de 1272 à 1325. Il fonda l'université de Coïmbre et l'ordre du Christ. Roi juste et libéral, il fut surnommé *le Père de la patrie.* Ses derniers jours furent attristés par la révolte de son fils Alphonse IV.

Denise (sainte), martyre, mère de saint Majoric, avec lequel elle subit le supplice de la flagellation. Fête le 6 décembre.

Denise, pièce en trois actes, d'Alex. Dumas fils (1885) ; c'est une œuvre des plus émouvantes, des plus généreuses et des plus fortes qu'ait écrites l'auteur. Il y plaide la cause de la femme séduite mais restée foncièrement droite, et digne encore d'être réhabilitée par l'amour d'un honnête homme.

dénitrage n. m. Opération qui consiste à détruire les nitrites formés au cours de la fermentation alcoolique dans les mélasses de distillerie.

dénitreur n. m. Appareil dans lequel s'opère le dénitrage des mélasses de distillerie.

dénitrification [*si-on*] n. f. Enlèvement de l'azote dans le sol, dans une substance quelconque.

dénitrifier [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Action d'enlever l'azote dans une substance quelconque.

déniveler [*lé*] v. a. (Double la lettre *l* devant une syllabe muette : *je dénivelle.*) Détruire le niveau : *déniveler un parc pour le rendre pittoresque.*

dénivellation [*vèl-la-si-on*] n. f. Différence du niveau : *les dénivellations de l'écorce terrestre sont moins sensibles, en proportion, que celles d'une peau d'orange.*

dénivellement [*vè-le-man*] n. m. Syn. de DÉNIVELLATION.

Denner (Balthazar), peintre allemand, né à Altona, m. à Rostock (1685-1749). Il obtint une grande vogue dans le portrait, qu'il peignit avec talent.

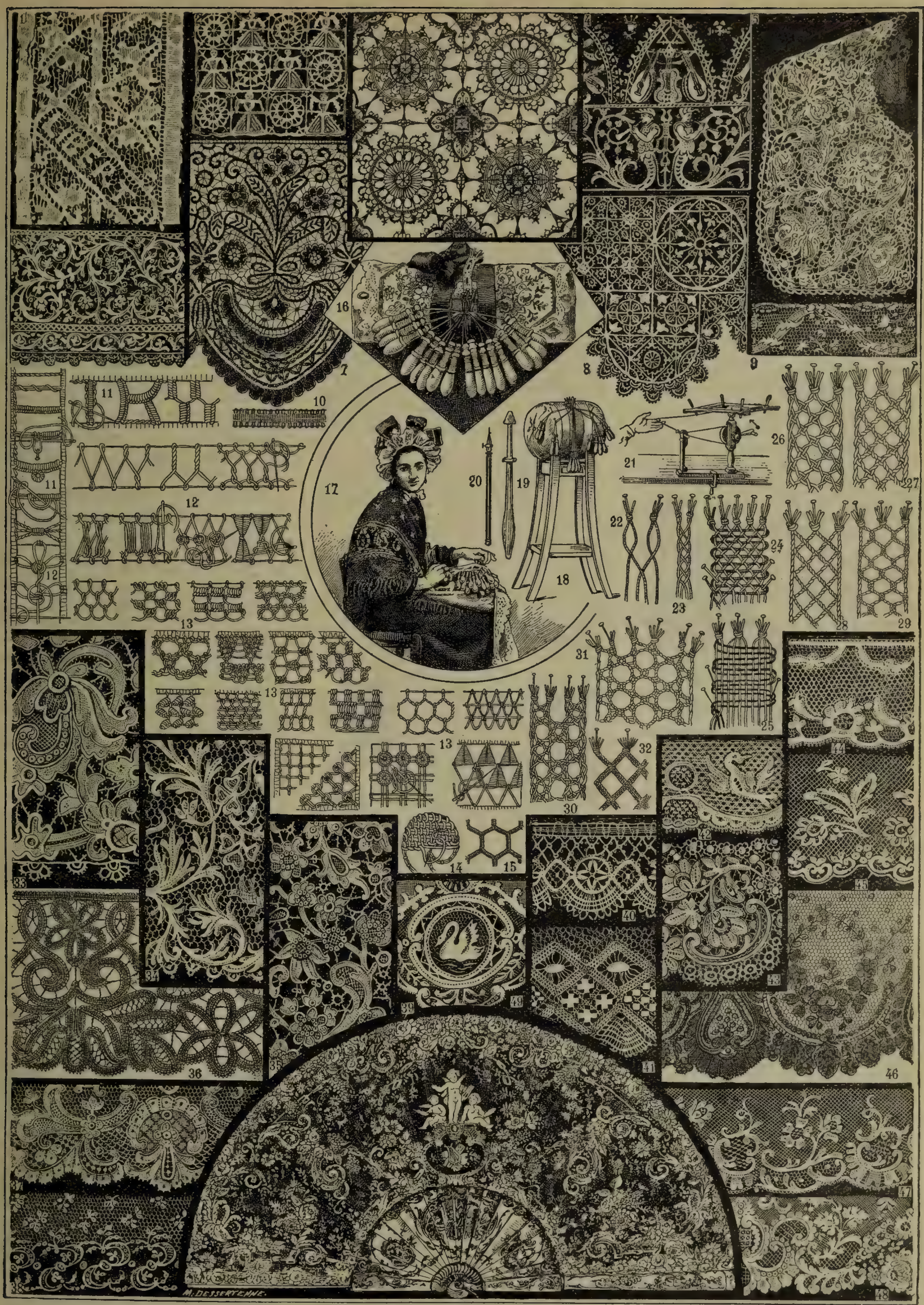

DENTELLES. *Pièces de musées :* 1. Dentelle dite broderie à fils tirés (musée des Arts décoratifs), XVIe s. ; 2. Point vénitien, travail à l'aiguille ; 3. Point coupé, XVIIe s. ; 4. Dentelle italienne, travail à l'aiguille, XVIe s. ; 5. Rabat point de Flandre, travail à l'aiguille et aux fuseaux, XVIIe s. ; 6. Point Colbert, travail à l'aiguille, XVIIe s. ; 7. Guipure soie noire du Puy, travail aux fuseaux (musée du Puy) ; 8. Dentelle de Venise, travail à l'aiguille, XVIe s. ; 9. Point d'Argentan (Louis XV), travail à l'aiguille. — *Travail de la dentelle ; Aiguille :* 10. Lacet anglais pour la dentelle Renaissance : 11. Brides ; 12. Entre-deux : 13. Points divers ; 14. Point d'entoilage ; 15. Réseau du point d'Alençon (très grossi). — *Fuseaux ; outillage :* 16. Métier, dit carreau ; 17. Dentellière ; 18. Métier tournant ; 19. Fuseau ; 20. Aiguille à piqueter ; 21. Bobinoir. — *Points :* 22. Fuseaux tournés et croisés ; 23. Tresse ; 24. Point filet ; 25. Point de toile ; 26. Point réseau ou torchon ; 27. Point de Dieppe ; 28. Point de Tulle ; 29. Point de Bruxelles ; 30. Fond à la vierge ; 31. Fond de mariage ; 32. Fond de Valenciennes. — *Spécimens de dentelles à l'aiguille :* 33. Point de Venise relief ; 34. Point de France ; 35. Point de Rose ; 36. Renaissance ; 37. Point d'Argentan ; 38. Point d'Alençon ; 39. Eventail en point gaze. — *Spécimens de dentelles aux fuseaux :* 40. Incrustation de Cluny guipure de fil ; 41. Torchon belge ; 42. Point de Flandre ; 43. Duchesse de Bruges ; 44. Point de Paris ; 45. Valenciennes mailles carrées ; 46. Chantilly ; 47. Malines ; 48. Blonde espagnole ; 49. Point d'Angleterre et point gaze (*Fuseaux et aiguilles mélangés*).

Dennery puis **d'Ennery** (Adolphe Philippe, dit), dramaturge français, né et m. à Paris (1811-1899). Quelques-uns de ses drames, habilement charpentés, sont restés longtemps populaires : *la Grâce de Dieu*, *Marie-Jeanne*, *les Deux Orphelines*. Il a écrit de nombreux livrets : *le Tribut de Zamora*, *le Cid*, etc. Il a légué à l'État ses collections d'Extrême-Orient, réunies en un musée qui porte son nom.

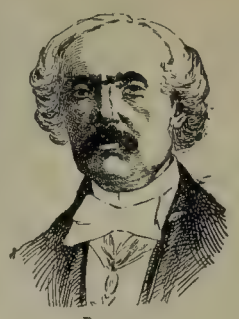
Dennery.

Denneville, comm. de la Manche, arr. et à 37 kil. de Coutances ; 540 h. Bains de mer (plage de sable).

Dennewitz, village de Prusse (Brandebourg) ; 310 h. Le maréchal Ney y fut vaincu, en avril 1813, par le général prussien Bülow.

dénoircir v. a. Enlever la couleur noire à.

dénombrement [*non-bre-man*] n. m. Enumération. Recensement, soit de personnes, soit de choses : *faire le dénombrement d'une population.* V. recensement.

dénombrer [*non-bré*] v. a. Faire un dénombrement : *dénombrer une flotte, une armée.*

dénominateur n. m. Celui des deux termes d'une fraction, qui marque en combien de parties on suppose l'unité divisée : *le dénominateur est placé sous le numérateur ; pour additionner deux fractions, il faut les réduire au même dénominateur.*

dénominatif, ive adj. Qui sert à nommer : *terme dénominatif.*

dénomination [*si-on*] n. f. Désignation d'une personne ou d'une chose par un nom qui en exprime l'état, la qualité, etc.

dénommement [*no-me-man*] n. m. Action de dénommer, d'énoncer.

dénommer [*no-mé*] v. a. (préf. *dé*, et *nommer*). Indiquer, désigner par un nom ou par son nom : *dénommer une personne dans un acte.*


Denon.

Denon (Dominique-Vivant, baron), graveur français, né à Chalon-sur-Saône, m. à Paris (1747-1825). Auteur d'un récit, illustré par lui-même, de l'*Expédition d'Egypte*. Il fut directeur général des musées français, sous le premier Empire.

dénoncer [*sé*] v. a. (lat. *denuntiare*. — Prend une cédille sous le c devant *a* et *o* : *je dénonçai, nous dénonçons.*) Déclarer, publier : *dénoncer la guerre.* Dénoter, indiquer : *visage qui dénonce la franchise, l'énergie.* Signaler à la justice : *dénoncer un criminel. Dénoncer un traité, une trêve*, en annoncer la rupture.

dénonciateur, trice n. et adj. Qui dénonce à la justice, à l'autorité : *dans les affaires de fausse monnaie, le complice dénonciateur n'est pas poursuivi ; lettre dénonciatrice.*

dénonciation [*si-a-si-on*] n. f. (de *dénoncer*). *Dr.* Accusation, délation : *la loi punit la dénonciation quand elle est calomnieuse, c'est-à-dire injustifiée et de mauvaise foi.* Révélation aux autorités compétentes, d'une infraction à la loi. Acte par lequel un gouvernement signifie à un autre gouvernement son intention de ne pas proroger une convention existante : *la dénonciation d'un traité.*

— Encycl. *Dr. Dénonciation calomnieuse.* Lorsque, de mauvaise foi, pour servir non les intérêts de la justice mais ceux de la haine, une personne dénonce un de ses concitoyens comme auteur de faits répréhensibles, sachant que la dénonciation est fausse, il y a *dénonciation calomnieuse.* Ce délit est puni d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 100 à 3.000 francs.

L'accusé acquitté peut, outre les dommages-intérêts auxquels il a droit, requérir le procureur général de lui révéler le nom de ses dénonciateurs.

Sont indignes de succéder et, comme tels, exclus des successions : celui qui a porté contre le défunt une accusation emportant peine capitale, et jugée calomnieuse ; l'héritier majeur qui, instruit du meurtre du défunt, n'a pas dénoncé le crime à la justice (C. civ., art. 727). Le défaut de dénonciation ne peut être opposé aux ascendants et descendants du meurtrier, ni à ses alliés au même degré, ni à son époux ou son épouse, ni à ses frères ou sœurs, ni à ses oncles et tantes, ni à ses neveux et nièces.

Dénonciation de nouvel œuvre. On nomme ainsi l'action possessoire qui a pour but de faire cesser le trouble causé par un travail de main d'homme de nature à modifier dans un sens dommageable l'état des lieux. (V. possessoire.)

Dénonciation de protêt. C'est le nom donné à l'acte extrajudiciaire par lequel on signifie aux tireurs et aux endosseurs d'un effet de commerce que le porteur a fait dresser un protêt pour constater le défaut de payement ou d'acceptation de l'effet.

dénotation [*si-on*] n. f. (de *dénoter*). Désignation d'une chose par certains signes. (Vx.)

dénoter [*té*] v. a. (préf. *dé*, et *noter*). Indiquer, marquer, désigner.

dénouable adj. Qui peut être dénoué : *nœud dénouable.*

dénouement [*noû-man*] ou **dénoûment** [*man*] n. m. Action de dénouer. Incident ou accident qui termine : *Waterloo fut le dénouement de l'épopée napoléonienne.* Solution d'une affaire. Point où se dénoue une intrigue dramatique ou romanesque : *le dénouement de* Rodogune *est d'une tragique grandeur.*

dénouer [*nou-é*] v. a. Défaire un nœud. Détacher ce qui était noué : *dénouer sa ceinture.* Assouplir : *la gymnastique dénoue les membres. Fig.* Rompre : *dénouer une liaison. Dénouer la langue*, faire parler. *Fig.* Terminer, démêler : *dénouer une intrigue.* Ant. **Nouer.**

dénoueur, euse [*eu-ze*] n. Celui, celle qui dénoue, au prop. et au fig.

dénoyauter [*noi-io-té*] v. a. Enlever les noyaux de : *dénoyauter des cerises, des prunes.*

denrée [*dan-ré*] n. f. (de *denier*). Marchandise destinée à la consommation. Marchandises quelconques. *Denrées coloniales*, produits, alimentaires ou non, tirés des colonies.

— Encycl. *Dr.* Le maire a le devoir d'assurer la fidélité et la salubrité des denrées mises en vente dans la commune. Les arrêtés qu'il prend sont obligatoires, sous peine de 1 à 5 francs d'amende et de 1 à 3 jours de prison. La tromperie sur la nature des denrées vendues tombe sous le coup des dispositions générales du code pénal. V. fraude.

dense [*dan-se*] adj. (lat. *densus*). Compact, lourd relativement à son volume. Ant. **Rare, clairsemé, raréfié.**

densimètre [*dan*] n. m. (du lat. *densus*, dense, et du gr. *metron*, mesure). Appareil pour déterminer la densité des corps.

— Encycl. Ce qui distingue le densimètre d'un aréomètre ordinaire, c'est que ce dernier exprime des degrés arbitraires (centésimaux, Baumé, etc.) quand on le plonge dans un liquide, tandis que le densimètre donne immédiatement la densité du liquide dans lequel il est plongé.

densimétrie [*dan, trî*] n. f. (de *densimètre*). Mesure des densités.

densimétrique [*dan*] adj. Qui a rapport au densimètre : *balance densimétrique.*

densité [*dan*] n. f. (lat. *densitas*). Qualité de ce qui est dense : *le platine est un métal de forte densité.* Rapport du poids d'un certain volume d'un corps déterminé à celui du même volume d'eau à 4° C. : *la densité du fer est de 7,8. Densité électrique en un point d'un conducteur*, rapport entre la quantité d'électricité que porte un élément de surface autour du point et la surface elle-même de cet élément.

— Encycl. Le poids spécifique d'un corps est le poids de l'unité du volume. Comme, d'autre part, le poids du centimètre cube d'eau à 4° est pris pour unité, il en résulte que les poids spécifiques et les densités s'expriment par les mêmes nombres ; ainsi, le fer a une densité de 7,8, ce qui signifie qu'il pèse, à volume égal, 7,8 fois plus que l'eau, ou encore que son poids spécifique est 7,8 grammes, c'est-à-dire que 1 centimètre cube de fer pèse 7,8 grammes.

Pour déterminer les densités, on emploie un certain nombre de méthodes variables avec la nature du corps que l'on étudie. Pour la densité des corps simples, v. chimie.

densivolumètre n. m. (du lat. *densus*, dense, de *volume*, et du gr. *metron*, mesure). Appareil destiné à mesurer la densité d'un corps solide par la détermination préalable de son volume.

dent [*dan*] n. f. (lat. *dens, dentis*). Chacun des petits os enchâssés dans la mâchoire, qui servent à broyer les aliments, ou à mordre, et qu'on nomme, suivant leur forme, *incisives, canines, molaires* : *l'homme a 8 incisives, 4 canines, 20 molaires.* Défense : *dent d'éléphant. Fig.* Attaque, critique : *censeur qui a la dent dure.* Découpure saillante, feston. Sommet d'une montagne formant une découpure aiguë. Saillie d'une roue d'engrenage. Gros clou pour fixer les charpentes. *Dents de lait*, les dents du premier âge. *Dents de sagesse*, les quatre dernières, qui poussent entre dix-huit et trente ans. *Par ext.* : *les dents d'un peigne, d'une scie. Fig. Coup de dent*, médisance. *Etre sur les dents*, être harassé. *Ne pas desserrer les dents*, se taire obstinément. *Déchirer à belles dents*, médire outrageusement de quelqu'un. *Avoir, garder une dent contre quelqu'un*, lui en vouloir. *Armé jusqu'aux dents*, très bien armé. *N'avoir pas de quoi se mettre sous la dent*, n'avoir pas de quoi manger. *Montrer les dents*, menacer. *Arg. Avoir la dent*, avoir faim. Prov. : **Œil pour œil, dent pour dent.** V. œil.


Dents de roue d'engrenage.

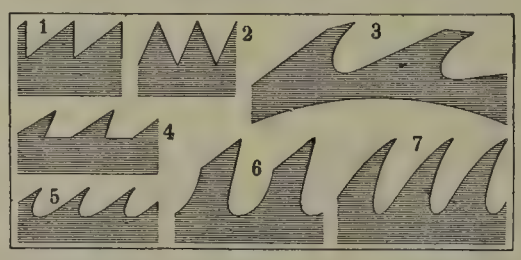
Dents de scie : 1. Couchées ; 2. Droites ; 3. De scie circulaire ; 4. De scie à ruban ; 5. De scie de long à bras ; 6. De scie à placage ; 7. De scie à crans, pour la pierre.

— Encycl. *Anat.* Chez l'homme et la plupart des animaux vertébrés, il existe des dents encastrées dans les maxillaires. Le nombre des dents varie avec chaque espèce d'animal. L'homme en possède 32 à l'état adulte, et 20 seulement dans l'enfance. Une dent se compose de deux parties : la *racine*, cachée dans l'alvéole du maxillaire, et la *couronne*, qui déborde au dehors ; ces deux parties sont séparées par le collet. La dent est creusée d'une cavité centrale, qui contient la pulpe dentaire, et d'une partie dure, la *dentine* ou *ivoire* ; cette dernière est recouverte sur la racine par le *cément*, qui est jaune, et sur la couronne par l'émail. Il existe trois sortes de dents : les *incisives*, les *canines*, et les *molaires*, divisées elles-mêmes en petites et grosses molaires. En général, la première dent apparaît chez l'enfant entre 4 et 10 mois : c'est le plus souvent une incisive inférieure ; puis les incisives supérieures se montrent, et successivement les molaires, les canines ; enfin, vers 2 ans, les 20 dents de la première dentition, ou *dents de lait*, sont au complet. Vers 6 ou 8 ans, une nouvelle dentition pousse, dans l'ordre suivant : incisives, petites molaires, canines et grosses molaires ; les dernières dents, dites *dents de sagesse*, apparaissent entre 18 et 30 ans, et complètent le nombre de 32. Les dents sont sujettes surtout à la carie dentaire, qui doit être soignée très énergiquement. Le rôle des dents consiste à diviser les aliments et à les mastiquer avant la déglutition ; de bonnes dents indiquent généralement un bon estomac. L'évolution dentaire est souvent douloureuse, mais, dans aucun cas, ne peut provoquer la fièvre ; si, chez un enfant qui *perce* ses dents, on note une élévation de température, c'est qu'il a une maladie intercurrente.



Coupe d'une molaire : a, couronne ; b, émail ; c, cavité contenant la pulpe dentaire ; d, ivoire ; e, cément ; A, racines.

— *Art vétér.* Les dents permettent de déterminer l'âge des mammifères domestiques. (V. bœuf, cheval, chien, etc.) Elles sont constituées des mêmes éléments anatomiques que chez l'homme et se distinguent en *incisives, canines, molaires* ; c'est sur les molaires que portent principalement les différences. Les dents des animaux peuvent aussi être le siège d'affections et de maladies diverses. V. mâchoire.

dentaire [*dan-tè-re*] adj. Qui a rapport aux dents : *nerf dentaire.*

dentaire [*dan-tè-re*] n. f. *Bot.* Genre de crucifères des pays tempérés. (On en connaît vingt espèces.)

dental, e, aux [*dan*] adj. Se dit des consonnes qui, comme *d*, *t*, se prononcent en faisant claquer la langue contre les dents. N. f. : *une dentale.*

dentale [*dan*] n. f. *Antiq. rom.* Pièce de bois à laquelle le soc de la charrue était fixé.

dent-de-cheval n. f. Variété de topaze bleu verdâtre. Pl. des *dents-de-cheval.*

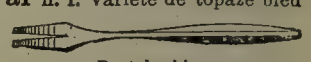
Dent-de-chien.

dent-de-chien n. f. Ciseau de sculpteur, à pointe fendue. *Bot.* Syn. de érythrone. Pl. des *dents-de-chien.*

dent-de-lion n. f. Nom vulgaire du pissenlit. Pl. des *dents-de-lion.*

dent-de-loup n. f. Forte cheville pour arrêter la soupente d'une voiture. Pl. des *dents-de-loup.*

dent-de-rat n. f. Petite boucle bordant des rubans. Pl. des *dents-de-rat.*

dent-de-scie n. f. Ornement architectural imitant les dents de scie. Pl. des *dents-de-scie.*

denté [*dan-té*], **e** adj. Qui a des saillies en dents : *feuille, roue dentée. Blas.* Syn. de denché.

dentée [*dan-té*] n. f. Coup de dent qu'un chien donne au gibier.

dentelaire [*dan-te-lè-re*] n. f. Genre de plantes de la famille des plombaginées.



Dentelaire d'Europe : *a*, fleur.

— Encycl. La dentelaire a des fleurs bleues, blanches ou roses. Sa racine âcre est employée comme masticatoire ; toxique à l'intérieur, elle détermine de la vésication à l'extérieur. Elle passait pour guérir les maux de dents (d'où son nom) et la gale.

dentelé, e [*dan*] adj. Taillé en forme de dents : *les feuilles de la ciguë sont dentelées. Blas.* Se dit d'une pièce qui porte des dents ouvertes en angle droit. (V. la planche blason.) N. m. Nom donné à divers muscles du tronc, ainsi appelés à cause de la forme de leurs insertions sur les côtes. *Anat. Grand dentelé*, muscle abaisseur de l'omoplate.

denteler [*dan-te-lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *je dentelle.*) Faire des découpures, des entailles en forme de dent.

dentelet [*dan-te-lè*] n. m. Petit cube de pierre que l'on transforme par la taille en ornements appelés *denticules.*

denteleur [*dan*] n. m. Celui qui fabrique les dents de scie.

dentelle [*dan-tè-le*] n. f. (de *dent*). Tissu à jours formé par des fils très fins qui, par leurs enlacements, constituent un fond de réseau ou treille à mailles polygonales, décoré de dessins plus opaques de formes variées : *il y a des dentelles de fil, de soie, d'or, d'argent, etc.* Vignettes entourant une page, un livre. Partie d'un diamant, taillée en rose. *Par ext.* Tout ce qui est découpé en dentelle (sculpture, papier, etc.).

— Encycl. *Techn.* Les dentelles se divisent en trois catégories : les *dentelles à l'aiguille*, les *dentelles aux fuseaux*, et les *dentelles au crochet.* V. crochet.

La dentelle à l'aiguille dérive de la broderie (v. broderie), mais en diffère en ce qu'elle ne se fait pas comme elle sur un tissu de fond préalablement établi. Un dessin étant tracé (sur papier ou sur parchemin), la dentellière jette les fils de bâtis qui suivent ce dessin : ces fils forment les supports auxquels vont se rattacher les points qui constituent la dentelle. Toutes les dentelles sont des transformations du *point de Venise.* Les plus renommées sont : le *point d'Alençon, d'Argentan, de Sedan*, le *point Colbert*, le *point de France*, le *point de Venise*, le *point à l'aiguille*, le *point de Burado*, le *point d'Angleterre*, le *point de Bruxelles*, etc.

La *dentelle aux fuseaux* se fait avec des fuseaux de nombre et de grosseur variables, et au métier appelé *carreau, coussin* ou *tambour.* La dentellière la fabrique en croisant et en tressant les fuseaux, qu'elle fait passer les uns au-dessus des autres en leur imprimant un mouvement de rotation. Elle fixe des épingles aux points principaux du dessin tracé sur le carreau, et les déplace à mesure que le travail avance. Les principales sortes sont : la *valenciennes*,

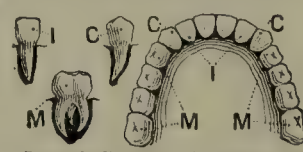

Dents de l'homme. A chaque mâchoire : I, 4 incisives ; C, 2 canines ; M, 10 molaires.

la *malines*, la *chantilly*, la *blonde*, le *point de Paris*, le *point de Milan*, le *point de Gênes*, le *point de Flandre*, le *point de Bruges*. Aujourd'hui, la *dentelle mécanique* ou *imitation* a porté une grave atteinte aux dentelles faites à la main, mais ces dernières conservent toujours, en raison de leur solidité et de leur contexture spéciale, une grande supériorité sur la dentelle mécanique. (V. GUIPURE.) L'enseignement de la dentelle a été officiellement organisé dans certains départements, comme la Haute-Loire.

— *Econ. dom. Dentelles jaunies.* Pour nettoyer une dentelle, on la fixe en la tendant uniformément sur un châssis, puis on prépare de l'eau de savon chaude, qu'on applique doucement avec une brosse fine. Lorsqu'un côté est propre, on lave l'autre de la même manière. On rince ensuite la dentelle toujours tendue, en jetant dessus de l'eau froide dans laquelle on a fait dissoudre un peu d'alun. On fait de l'empois léger, que l'on applique sur l'envers de la dentelle, et, lorsque celui-ci est sec, on procède au repassage du même côté. Si la dentelle n'est pas très sale et qu'on veuille la nettoyer sans la laver, on la fixe encore sur un châssis, puis on la frotte avec de la mie de pain bien fine. Il ne reste plus qu'à épousseter cette mie de pain.

Les dentelles les plus précieuses jaunissent rapidement à l'usage. Pour faire disparaître cette teinte fanée et redonner aux dentelles une coloration qui rappelle celle qu'elles possédaient lorsqu'elles étaient neuves, on procède de la manière suivante : préparer une forte infusion de camomille ou de tilleul, que l'on passe soigneusement à travers un linge fin. Plonger dans ce bain les dentelles et, après une immersion de quelques minutes, les retirer en les séchant immédiatement entre d'épaisses serviettes. Les repasser, enfin, encore un peu humides.

dentellerie [*dan-tè-le-rî*] n. f. Fabrication, commerce de dentelles. Ouvrage de dentelles.

dentellier [*dan-tè-li-é*], **ère** adj. Qui concerne la dentelle. N. Personne qui fabrique la dentelle, particulièrement la dentelle aux fuseaux.

Dentellière (*la*), tableau de Metsu (galerie de Dresde et musée de Vienne, v. p. 683) ; — tableau de G. Dov (Rotterdam) ; — tableau de Vermeer (Louvre).

Dentellières (*les*), tableau de J. Bail (médaille d'honneur du Salon de 1902), remarquable par un bel effet de clair-obscur.

dente lupus, cornu taurus petit, mots lat. signif. *Le loup attaque de la dent, le taureau des cornes.* Mots d'Horace (*Satires*, II, 1, 52). Chacun se sert des armes que la nature lui a données ; chacun se défend comme il peut.

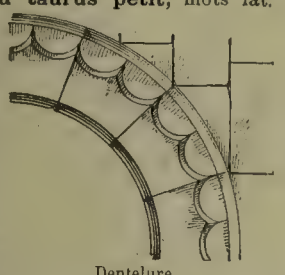
Dentelure.

dentelure [*dan*] n. f. Ouvrage d'architecture dentelé : *les dentelures sont très usitées dans le style gothique.* Découpure en forme de dents. *Bot.* Se dit des dents fines et serrées des bords d'une feuille.

denter [*dan-té*] v. a. Munir de dents : *denter une roue.*

Denterghem, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale), sur un affl. de la Lys ; 2.600 h. Filatures.

dente superbo, mots lat. signif. *d'une dent dédaigneuse.* Expression figurée d'Horace (*Satires*, II, 6, 87), pour peindre le dédain avec lequel le rat de ville goûtait au repas frugal du rat des champs.

dentibus albis, mots lat. signif. *à dents blanches*, et au *fig.* avec modération : *un satirique aimable n'attaque que* dentibus albis.

denticètes [*dan-ti-sè-te*] n. m. pl. Groupe de cétacés, comprenant ceux qui ont des dents à une seule mâchoire ou aux deux : *les denticètes sont carnassiers, et vivent de mollusques.* S. un *denticète.*

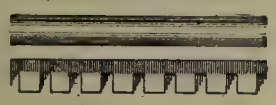
Denticules.

denticulaire [*dan, lè-re*] adj. Qui a des denticules.

denticule [*dan*] n. m. (lat. *denticulus*). Dent très petite. N. m. pl. Ornement d'architecture en forme de dents.

denticulé, e [*dan*] adj. Garni de denticules : *corniche denticulée ; l'ordre composite est toujours denticulé.*

dentier [*dan-ti-é*] n. m. Rangée de dents : *avoir un beau dentier.* (Peu us.) Rang de dents artificielles. Instrument pour diviser les pains de savon en *loves. Apic.* Fil de fer plié, destiné à maintenir l'écartement des cadres dans les ruches.

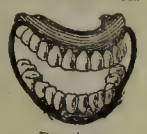
Dentier.

dentiforme [*dan*] adj. Qui a la forme d'une dent.

dentifrice [*dan*] adj. (du lat. *dens, dentis*, dent, et *fricare*, frotter). Se dit des compositions pour nettoyer, blanchir les dents : *poudre, eau dentifrice.* N. m. : *un bon dentifrice.*

— ENCYCL. Les dentifrices sont destinés à assurer la beauté des dents, et l'antisepsie de la bouche. Ils sont secs (poudres), mous (pâtes), ou liquides (eaux, élixirs). Les dentifrices liquides sont à base d'alcool aromatisé de cannelle, girofle, badiane, essence de menthe, colorés à la cochenille et additionnés ou non de salol, de crème de tartre, etc. ; ils servent surtout à aromatiser l'eau dont on se sert pour l'hygiène de la bouche. Les poudres sont à base de charbon, de craie, de magnésie, de talc, de crème de tartre, etc., aromatisées généralement à l'essence de menthe et contenant différents autres produits alcalins ou neutres ; elles sont destinées à polir l'émail des dents, et à en assurer la blancheur. Les pâtes sont un mélange de substances pulvérulentes choisies comme ci-dessus et incorporées à un excipient comme le miel ou la glycérine ; elles ont, d'ailleurs, les mêmes propriétés que les poudres. Les savons dentifrices sont des substances pulvérulentes additionnées de savon médicinal. On fait usage également comme dentifrices de simples solutions alcooliques de savon.

Voici une formule de chaque sorte :

Eau dentifrice dite *de Botot* : anis, 30 gr. ; girofle, 8 gr. ; cannelle, 8 gr. ; essence de menthe, 1,5 ; alcool à 80°, 875 gr. On laisse macérer huit jours, on filtre, et l'on ajoute : teinture d'ambre, 4 gr. Certains auteurs y ajoutent 2 gr. de cochenille et 15 gr. de quina rouge (Dorvault).

Poudre dentifrice (*rose* ou *blanche*) : carbonate de chaux précipité, 200 gr. ; essence de menthe, 2 gr. ; carbonate de magnésie, 75 gr. On colore, ou non, avec carmin, 8 gr.

Poudre dentifrice noire : charbon léger, 200 gr. ; essence de menthe, 1 gr. ; quinquina gris, 100 gr. (Codex). On peut y ajouter de la myrrhe, de la crème de tartre ; le charbon de bois peut avantageusement être remplacé par celui de pain.

Savon dentifrice. On mélange au mortier : carbonate de magnésie, rhizomes d'iris, savon médicinal, 5 gr. de chacun ; essence de menthe, 10 gouttes. On ajoute un peu d'eau gommeuse, pour obtenir une masse solide.

dentinaire [*dan-ti-nè-re*] adj. Qui concerne la dentine.

dentine [*dan*] n. f. Ivoire des dents.

dentiphone [*dan*] n. m. (du lat. *dens, dentis*, dent, et du gr. *phônê*, voix). Petit appareil qui se tient entre les dents et qui, recueillant les vibrations sonores, les transmet à l'oreille par l'intermédiaire des os.

dentirostres [*dan-ti-ros-tre*] n. m. pl. (lat. *dens*, dent, et *rostrum*, bec). Sous-ordre de passereaux, tels que les *merles*, *fauvettes*, *corbeaux*, etc., caractérisés par leur bec à mandibule supérieure échancrée. S. un *dentirostre.*

— ENCYCL. Les dentirostres sont presque tous chanteurs ; leur taille varie depuis celle de grands corbeaux jusqu'aux plus petits gobe-mouches. Ils sont répandus sur toute la terre et se divisent en 25 familles : sylviadés, luscinidés, paridés, turdidés, corvidés, paradiséidés, etc.

dentiste [*dan-tis-te*] adj. et n. m. Se dit du chirurgien qui s'occupe de ce qui concerne les dents.

— ENCYCL. La profession de dentiste ne peut s'exercer que si l'on est muni d'un diplôme de docteur en médecine ou de chirurgien dentiste.

Dentiste (*le*), sujet traité par différents peintres. — Les tableaux de Honthorst, Gérard Dov et David Teniers sont les plus célèbres. (V. ARRACHEUR *de dents.*)

dentisterie [*dan-tis-te-rî*] n. f. Métier, art du dentiste.

dentition [*dan-ti-si-on*] n. f. Formation, accroissement et sortie naturelle des dents : *la dentition est une époque pénible.* (Pour désigner l'ensemble des dents, on dit, plus correctement : DENTURE.)

— ENCYCL. La dentition comprend d'abord le développement des follicules dentaires ; ensuite, l'apparition des dents. Cette dernière partie se divise en *première dentition*, qui, chez l'homme, comprend 20 dents, et en *seconde dentition*, permanente, qui apparaît après la chute des dents de la première dentition (*dents de lait*) et comprend 32 dents. V. DENT.

dento-labial, e, aux [*dan*] adj. Se dit de certaines consonnes formées par le concours des dents et des lèvres.

denture [*dan*] n. f. Ensemble des dents d'une personne : *une belle denture.* Ensemble des dents d'une roue dentée.

dénudation [*si-on*] n. f. Etat d'une dent, d'un os mis à nu. Etat d'un arbre dépouillé de son écorce, de son feuillage ; de la terre privée de sa végétation, etc. : *la dénudation des montagnes.*

dénuder [*dé*] v. a. (lat. *denudare*). Dépouiller une personne de ses vêtements, un animal de sa peau, un arbre de son écorce, un os de la chair qui le recouvre, la terre de sa végétation.

dénuement [*nû-man*] ou **dénûment** [*man*] n. m. Manque complet des choses nécessaires : *être dans un dénuement absolu.* ANT. **Abondance, profusion, richesse.**

dénuer [*nu-é*] v. a. (lat. *denudare*). Priver. Dépouiller des choses nécessaires. ANT. **Approvisionner, munir, pourvoir.**

dénutrition [*si-on*] n. f. (du préf. *dé*, et de *nutrition*). Etat d'un organisme vivant où l'assimilation est moins rapide que la désassimilation.

— ENCYCL. La dénutrition est un état pathologique dans lequel la nutrition des tissus est impossible, soit par suite d'inanition, soit par conséquence d'un état morbide. Le traitement est imposé par le diagnostic.

Denver, v. des Etats-Unis, capitale de l'Etat de Colorado ; 260.000 h. Métallurgie.

Denys [*ni*] **l'Ancien,** tyran de Syracuse, de 405 à 368 av. J.-C. ; il chassa les Carthaginois de Sicile. Ce prince, soupçonneux à l'excès, passa sa vie entière dans des alarmes continuelles. Il portait toujours une cuirasse sous ses vêtements, faisait visiter toutes les personnes admises en sa présence, n'osait confier sa tête à un barbier, et, lorsqu'il voulait haranguer le peuple, avait soin de se placer au haut d'une tour. Enfin, il poussait le soin de sa sûreté jusqu'à ne jamais coucher deux nuits de suite dans la même chambre.

On rappelle souvent en littérature les précautions dont s'entourait ce tyran soupçonneux, et la prison souterraine qu'il avait fait pratiquer en plein roc, au centre des fameuses carrières (*latomies*) de Syracuse, pour y enfermer ses victimes. Les voûtes de ces souterrains avaient été disposées de telle sorte, que les sons les plus faibles s'y répercutaient et allaient aboutir à un endroit secret, construit en forme d'*oreille* et placé au centre des latomies. C'est là que se rendait le tyran et qu'il pouvait entendre distinctement tout ce qui se disait dans la prison. Par ce moyen ingénieux, il surprenait les plaintes, arrivait à connaître les pensées les plus secrètes des prisonniers, et pouvait frapper avec certitude ses véritables ennemis. V. PHILOXÈNE.

Denys le Jeune, fils et successeur du précédent, en 368 av. J.-C. Chassé de Syracuse en 356, il y revint après dix ans d'absence ; mais Timoléon l'en bannit de nouveau en 344, et il se rendit à Corinthe, où, suivant une tradition, il devint maître d'école.

Denys (saint) **l'Aréopagite,** juge de l'Aréopage, converti par saint Paul ; il était évêque d'Athènes, et fut martyrisé vers la fin du 1er siècle. Il a été quelquefois confondu avec saint Denis, premier évêque de Paris.

Denys le Petit, écrivain ecclésiastique, né en Scythie, m. vers 540. Il traduisit du grec en latin les décrets des conciles ; il introduisit l'usage de compter les années depuis la naissance de Jésus-Christ, dont il fixa la date.

Denys d'Halicarnasse, historien grec, contemporain d'Auguste ; auteur des *Antiquités romaines*, compilation précieuse, et d'intéressants opuscules de rhétorique ; m. vers l'an 8 av. J.-C.

Denys le Périégète, géographe grec du IVe siècle ; il a laissé une description de la terre (περιήγησις) en vers hexamètres.

Deodatus [*dé, tuss*] (du lat. *Deo datus*, donné par Dieu ; en franç., *Déodat* ou *Dieudonné*), nom que l'on donne quelquefois à des enfants de la naissance desquels on désespérait. Il fut donné notamment à Louis XIV, puis au duc de Bordeaux. V. DIEUDONNÉ.

déodorisation n. f. V. DÉSODORISATION.

déodoriser v. a. V. DÉSODORISER.

De officiis, par Cicéron. V. DEVOIRS (*Traité des*).

Deo gratias, mots lat. signif. *Grâces soient rendues à Dieu.* Mots qui reviennent fréquemment dans les prières liturgiques. Ils s'emploient familièrement pour faire entendre qu'on est content qu'une chose, qu'un discours qui durait depuis fort longtemps soit fini.

Deo ignoto, mots lat. signif. *Au Dieu inconnu.* Saint Paul, prêchant l'évangile à Athènes, lut sur un temple une inscription grecque signifiant : *Au dieu inconnu ;* il déclara aux Grecs que le dieu des chrétiens était précisément celui-là. (*Actes des apôtres*, XVII, 22 et suiv.)

Deo juvante, mots lat. signif. *Dieu aidant.* Locution latine, qui a passé littéralement en français.

Déols [*dé-ol'*] ou **Bourg-Dieu (Le),** comm. de l'Indre, arr. et à 1 kil. de Châteauroux ; 2.680 h. Ruines d'une ancienne abbaye de l'ordre de Cluny.

de omni re scibili et quibusdam aliis (mots lat. signif. *De toutes les choses qu'on peut savoir, et même de plusieurs autres*). *De omni re scibili* était la devise du fameux Pic de La Mirandole, qui se faisait fort de tenir tête à tout venant sur tout ce que l'homme peut savoir ; *et quibusdam aliis* est une addition d'un plaisant, peut-être de Voltaire, qui critique d'une manière piquante les prétentions du jeune savant. La devise est passée en proverbe avec son complément, et sert à désigner un profond érudit, ou, ironiquement, un homme qui ne sait rien et qui croit tout savoir.

déontologie [*jî*] n. f. (du gr. *deon, ontos*, ce qu'il faut faire, et *logos*, discours). Science qui traite des devoirs à remplir. Traité sur cette science. Ensemble des usages qui règlent les rapports des médecins entre eux, au point de vue de leur clientèle réciproque.

déontologique adj. Relatif à la déontologie.

dépaillage [*pa, ll* mll.] n. m. Action de dépailler. Etat de ce qui est dépaillé.

dépailler [*pa, ll* mll., *é*] v. a. Dégarnir de sa paille : *dépailler un siège.*

dépaissance [*pè-san-se*] n. f. Lieu où les bestiaux vont paître : *dépaissance dans les vallées.*

dépaisselage [*pè-se-la-je*] n. m. Action d'enlever les paisseaux qui soutiennent la vigne.

dépaisseler [*pè-se-lé*] v. a. Dégarnir les pieds de vigne de paisseaux ou échalas.

dépaler [*lé*] v. n. Se dit d'un navire entraîné hors de sa route par les vents ou les courants.

dépalissage [*li-sa-je*] n. m. Action de dépalisser. ANT. **Palissage.**

dépalisser [*li-sé*] v. a. Rendre libres, détacher les branches d'un arbre fruitier, formant espalier. ANT. **Palisser.**

dépâmer [*mé*] **(se)** v. pr. Revenir de pâmoison.

dépannage [*pa-na-je*] n. m. (préf. *dé*, et *panne*). Remise en état des automobiles en panne.

dépanneauter [*pa-nô-té*] v. a. *Hortic.* Enlever les panneaux qui recouvrent les couches.

dépanner [*pa-né*] v. a. Réparer une panne.

dépanneur [*pa-neur*] adj. et n. m. Ouvrier mécanicien, chargé de réparer les automobiles en panne : *un dépanneur ; un ouvrier dépanneur.*

dépaquetage [*ke-ta-je*] n. m. Action de dépaqueter. ANT. **Empaquetage.**

dépaqueter [*ke-té*] v. a. (Prend deux *t* devant une syllabe muette : *je dépaquette.*) Défaire un paquet, un paquetage. ANT. **Empaqueter.**

déparalyser [*zé*] v. a. Rendre l'action aux membres paralysés : *déparalyser un bras.*

Deparcieux [*si-eû*] (Antoine), mathématicien et actuaire français, né près d'Uzès, m. à Paris (1703-1768). Il est surtout connu par les *Tables* qui portent son nom et où sont calculées, pour chaque âge, les chances de longévité.

dépareiller [*rè, ll* mll., *é*] v. a. Oter l'une des choses pareilles qui allaient ensemble : *dépareiller un service à café.* ANT. **Appareiller, rappareiller.**

déparer [*ré*] v. a. Priver de ce qui pare, au pr. et au fig. : *un seul tableau médiocre dépare une collection.* ANT. **Parer, orner, embellir.**

déparier [*ri-é*] v. a. (du préf. *dé*, et du rad. de *apparier*. — Se conj. comme *prier.*) Oter l'une des deux choses qui font la paire : *déparier des gants.* (On dit aussi DÉSAPPARIER.) ANT. **Apparier.**

déparler [*lé*] v. n. *Fam.* Cesser de parler. (Ne s'emploie qu'avec la négation : *il ne déparle pas.*) *Fam.* Parler mal : *l'ivresse fait déparler.*

déparquement [*ke-man*] n. m. Action de déparquer.

déparquer [*ké*] v. a. Faire sortir d'un parc : *déparquer des moutons.* ANT. **Parquer.**

départ [*par*] n. m. (du préf. *dé*, et de *partir*).

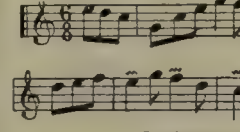
Le départ (sonnerie de trompe).

Action de partir : *le départ des volontaires de 1792 se fit au chant de la Marseillaise.* Sonnerie de

trompe indiquant le départ pour la chasse. *Être sur son départ*, être sur le point de partir. ANT. **Arrivée, retour.**

Départ (*Scènes figurées de*). Le *Départ pour la chasse* a inspiré de nombreux artistes. Parmi les tableaux célèbres, nous citerons ceux de : Wouwerman, Wynants, Adrien Van den Velde, Berghem, Moucheron, Carle Vernet, etc. Une foule de tableaux représentent des départs plus ou moins pittoresques : *le Départ pour la promenade*, de Cuyp ; *le Départ des comédiens italiens*, de Watteau ; *le Départ du courrier*, de Boucher ; *le Départ d'une hôtellerie*, de Wouverman ; *le Départ pour le marché*, d'Eug. Deveria ; *le Départ des pêcheurs de l'Adriatique*, charmant tableau de Léopold Robert, que la gravure a popularisé (v. p. 632) ; etc.



Départ pour la chasse au faucon, tableau de Wouwerman.

Départ des volontaires en 1792 (*le*) ou **la Marseillaise**, bas-relief de Rude, arc de triomphe de l'Etoile, à Paris. Cette admirable sculpture, d'un mouvement si fier, si énergique, est un des plus beaux chefs-d'œuvre de l'art français au XIXe siècle.



Le Départ des volontaires, groupe de Rude.

départ [*par*] n. m. (subst. verb. de *départir*). Action de séparer : *faire le départ des taxes.* Action d'isoler les métaux précieux d'un alliage.

départager [*jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il départagea, nous départageons.*) Dans une délibération, faire cesser le nombre égal des voix : *arbitre qui départage les suffrages.*

département [*man*] n. m. (de *départir*). Autref., départ, séparation. Partie de l'administration des affaires de l'Etat attribuée à chacun des ministres : *département de l'intérieur.* Chacune des divisions principales du territoire français, administrée par un préfet. Pl. La province, par opposition à Paris.

— ENCYCL. *Adm.* Il existait entre les diverses régions de la France des barrières résultant de la variété des lois et coutumes, des douanes intérieures, etc. Pour réaliser complètement l'unité administrative de la France, l'Assemblée constituante a substitué aux anciennes divisions de la France monarchique la subdivision en départements, dont le nom est emprunté à une montagne, à un cours d'eau, à la position géographique, à la géologie. Il y a 89 départements, plus le territoire de Belfort.

Le département est administré par un préfet, assisté d'un secrétaire général et d'un conseil de préfecture. Le pouvoir délibérant appartient au conseil général.

Le préfet, à qui appartient l'administration active et qui réside au chef-lieu, est le représentant et l'agent du pouvoir central et, en même temps, le représentant du département. A ce dernier titre, il est chargé de l'instruction des affaires qui intéressent le département, et il exécute les délibérations du conseil général et de la commission départementale. V. PRÉFET, CONSEIL DE PRÉFECTURE, CONSEIL GÉNÉRAL.

Chaque département nomme un ou plusieurs députés et sénateurs, selon l'importance de la population. V. SÉNAT.



Départ pour la promenade, tableau de Cuyp (Louvre).

Les départements jouissent de la personnalité civile ; ils peuvent donc acquérir, posséder, aliéner, échanger, emprunter.

départemental, e, aux [*man*] adj. Qui a rapport au département : *route départementale.*

départementalement [*man-ta-le-man*] adv. Par département : *milice organisée départementalement.*

départeur n. m. Ouvrier qui fait le départ des métaux ; ouvrier affineur.

départie [*tî*] n. f. Séparation, départ. (Vx.)

départir v. a. (du préf. *dé*, et du lat. *partiri*, partager. — Se conj. comme *mentir.*) Distribuer, partager : *départir une somme aux pauvres.* **Se départir** v. pr. Se désister, renoncer : *ne pas se départir de son devoir.*

départiteur n. m. *Dr.* Celui qui départage.

dépassant [*pa-san*] n. m. Biais d'étoffe, ruche, etc., qui dépasse le col, le bord d'un corsage.

dépassement [*pa-se-man*] n. m. Action de dépasser : *des dépassements de crédits.*

dépasser [*pa-sé*] v. a. Aller au delà de : *dépasser le but.* Devancer, laisser derrière soi en allant plus vite : *dépasser quelqu'un à la course.* Sortir de l'alignement. *Fig.* Excéder : *ce travail dépasse mes forces. Fam.* Dérouter, causer un vif étonnement : *cette nouvelle me dépasse.*

dépasser [*pa-sé*] v. a. Faire sortir un objet de ce dans quoi il était passé : *dépasser un ruban.*

dépassionner [*pa-si-o-né*] v. a. Oter le caractère de la passion à. Eteindre les passions de.

dépavage n. m. Action de dépaver.

dépaver [*vé*] v. a. Oter le pavé de : *dépaver une chaussée.* ANT. **Paver.**

dépaysé [*pè-i-zé*], **e** adj. Changé de pays. Dérouté, désorienté : *vous avez l'air tout dépaysé.*

dépaysement [*pè-i-ze-man*] n. m. Action de dépayser ; résultat de cette action.

dépayser [*pè-i-zé*] v. a. Faire changer de pays de milieu : *dépayser un soldat. Fig.* Dérouter.

dépècement [*man*] ou **dépeçage** n. m. Action de dépecer : *le dépècement d'une volaille.*

dépecer [*sé*] v. a. (du préf. *dé*, et de *pièce*. — Se conj. comme *amener* et prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il dépeça, nous dépeçons.*) Mettre en pièces : *dépecer un poulet.* V. DÉCOUPER.

dépeceur, euse [*eu-ze*] n. Celui, celle qui dépèce.

dépêche n. f. (de *dépêcher*). Lettre concernant les affaires publiques : *dépêche diplomatique.* Avis, communication faite par une voie quelconque, notamment par le télégraphe : *dépêche télégraphique.*

dépêcher [*ché*] v. a. (du préf. *dé*, et du rad. de *empêcher*). Faire promptement : *dépêcher un travail.* Envoyer en toute diligence : *dépêcher un courrier.* En finir promptement avec : *dépêcher son dîner.* Tuer. *Fam. A dépêche compagnon*, vite et négligemment. **Se dépêcher** v. pr. Se hâter.

dépeçoir n. m. Instrument de gantier, pour étirer les peaux. Couteau du fabricant de chandelles.

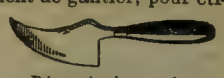

Dépeçoir de gantier.

dépécoration ou **dépécorisation** n. f. (du préf. *dé*, et du lat. *pecus, oris*, troupeau). Diminution du nombre des troupeaux.

dépeigner [*pè, gn* mll., *é*] v. a. Déranger la coiffure de. ANT. **Peigner.**

dépeindre [*pin-dre*] v. a. (Se conj. comme *craindre.*) Décrire et représenter par le discours : *Corneille a dépeint les hommes tels qu'ils devraient être, et Racine tels qu'ils sont.*

dépelotonner [*to-né*] v. a. Dévider ce qui est en peloton. ANT. **Pelotonner.**

dépenaillé [*na, ll* mll., *é*], **e** adj. (du préf. *dé.* et de *pan*). En lambeaux : *un vêtement dépenaillé.*

dépenaillement [*na, ll* mll., *e-man*] n. m. Etat d'une personne dépenaillée. (Peu us.)

dépenailler [*na, ll* mll., *é*] v. a. (de *dé*, et de *pan*). Mettre en lambeaux. (Vx.)

dépendage [*pan*] n. m. Action de dépendre.

dépendamment [*pan-da-man*] adv. D'une manière dépendante. ANT. **Indépendamment.**

dépendance [*pan*] n. f. Sujétion, subordination : *être dans la dépendance de quelqu'un.* Chose qui dépend d'une autre. Pl. Tout ce qui dépend d'une maison, d'un héritage. ANT. **Indépendance, autonomie, liberté.**

dépendant [*pan-dan*], **e** adj. Qui est dans la dépendance ; subordonné : *position très dépendante. Proposition dépendante*, celle qui dépend de la proposition principale ; qui lui est subordonnée. ANT. **Indépendant, autonome, libre.**

dépendeur, euse [*pan-deur, eu-ze*] n. Celui, celle qui dépend. *Pop. Grand dépendeur d'andouilles*, homme de haute taille, mais de petit esprit, paresseux et incapable.

dépendre [*pan-dre*] v. a. (préf. *dé*, et *pendre*). Détacher ce qui était pendu : *dépendre une enseigne.* ANT. **Pendre.**

dépendre [*pan-dre*] v. n. (lat. *dependere*). Etre sous la dépendance, à la disposition de quelqu'un : *l'homme ambitieux dépend de tout le monde.* Faire partie de. *Fig.* Etre la conséquence : *notre bonheur dépend de notre conduite ; l'effet dépend de la cause.* V. impers. : *il dépend de vous de...*

dépens [*pan*] n. m. pl. (subst. verb. de *dépenser*). Frais d'un procès : *les dépens sont payés par la partie qui succombe.* Loc. prép. : *Aux dépens de*, aux frais de et *fig.*, au détriment : *aux dépens de l'honneur.*

— ENCYCL. *Dr.* On nomme *dépens* les frais auxquels un procès a donné lieu : les émoluments aux officiers ministériels, les droits perçus par le Trésor dans les divers actes de l'instance, les droits de timbre et d'enregistrement.

En matière civile, la partie qui succombe est condamnée aux dépens. Entre parties succombant respectivement sur quelques chefs, le tribunal assigne la proportion de dépens et frais attribuée à chacune des parties (*compensation des dépens*). Les honoraires des avocats et les frais de déplacement ne sont pas compris dans les dépens.

En matière pénale, le prévenu ou l'accusé acquitté est renvoyé des fins de la poursuite sans dépens, et les frais restent à la charge du Trésor, mais il supporte les frais, s'il est condamné, voire absous ou excusé.

dépensable [*pan*] adj. Qui peut être dépensé.

dépense [*pan-se*] n. f. (lat. *dispensa*). Emploi d'argent : *celui-là est pauvre dont la dépense excède la recette.* Endroit où l'on dépose les provisions. Lieu où se tient le dépensier. Quantité de liquide ou de gaz fourni dans un temps donné. *Fig.* Usage, emploi : *dépense de temps, d'esprit.* ANT. **Economie, épargne.**

dépenser [*pan-sé*] v. a. (de *dépense*). Employer de l'argent pour un achat quelconque. Consommer, prodiguer : *dépenser ses forces.* ANT. **Economiser, épargner.**

dépensier [*pan-si-é*], **ère** adj. et n. Qui aime la dépense : *jeune homme dépensier.* Se dit de la personne qui, dans une communauté, dans un établissement, est chargée de la dépense pour les provisions : *sœur dépensière*, ou substantiv., *la dépensière.* ANT. **Econome.**

déperdition [*pèr-di-si-on*] n. f. (du lat. *deperdere*, supin *deperditum*, perdre). Perte, diminution : *déperdition de force, de chaleur.*

dépérir v. n. (préf. *dé*, et *périr*). S'affaiblir, approcher de sa fin : *sa santé dépérit ; cette fleur dépérit.*

dépérissement [*ri-se-man*] n. m. Etat d'une personne ou d'une chose qui dépérit.

dépersuader [*pèr-su-a-dé*] v. a. Faire changer d'avis ou de résolution à : *dépersuader des jurés.*

dépêtrer [*tré*] v. a. (du préf. *dé*, et du rad. de *empêtrer*). Débarrasser les pieds empêtrés. **Se dépêtrer** v. pr. Se tirer d'une position, d'un travail ennuyeux. ANT. **Empêtrer.**

dépeuplement [*man*] n. m. Action de dépeupler ; état de ce qui est dépeuplé.

— ENCYCL. Les populations ont normalement une tendance à s'accroître ; mais le dépeuplement de certaines régions est provoqué par : 1° la guerre ; 2° les épidémies ; 3° l'émigration ; 4° les famines ; 5° la polygamie, le célibat, la corruption des mœurs, qui diminuent le nombre des naissances. Quant au dépeuplement des campagnes au profit des villes, qui se manifeste plus ou moins dans tous les pays et qui est pour eux une cause d'affaiblissement, il a pour causes la différence des salaires, plus élevés dans l'industrie que dans la culture, l'extension des voies ferrées, la multiplication des entreprises de travaux, les progrès de la grande industrie, la propagation des machines agricoles, l'attrait du faux luxe et la facilité d'existence que les villes semblent promettre. Il s'est accru à mesure que l'industrie domestique et la délocalisation des intérêts ont progressé.

Quand on parle improprement du dépeuplement de la France, on veut dire seulement que la population croît en France avec une progression moins rapide que dans les pays voisins.

dépeupler [*plé*] v. a. (préf. *dé*, et *peupler*). Dégarnir d'habitants : *les famines ont dépeuplé l'Irlande.* Par ext. : *dépeupler un étang, une forêt, etc.*

déphlogistiquer [*flo-jis-ti-ké*] v. a. *Chim. anc.* Dépouiller du phlogistique.

déphosphoration [*fos-fo-ra-si-on*] n. f. *Métall.* Opération par laquelle on élimine le phosphore du fer et de l'acier : *la déphosphoration s'opère par le puddlage ou le passage au convertisseur Bessemer.*

dephosphorer [*fos-fo-ré*] v. a. Dépouiller de son phosphore.

dépiauter [*pi-ô-té*] v. a. (du préf. *dé*, et de *piau*, pour *peau*). *Fam.* Enlever la peau, écorcher.

dépicage n. m. V. DÉPIQUAGE.

dépicatoire adj. Qui a rapport au dépiquage.

dépiècement [*se-man*] ou **dépiéçage** n. m. Action de dépiécer.

dépiécer [*sé*] v. a. (du préf. *dé*, et de *pièce*. — Se conj. comme *accélérer* et prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il dépiéça, nous dépiéçons.*) Démembrer. (On dit mieux DÉPECER.)

dépiéter [*té*] v. a. (du préf. *dé*, et de *pied*. — Se conj. comme *accélérer*.) Dénuder (une plante) jusqu'à la racine.

dépilage, dépilement [*man*] n. m. Enlèvement de piliers, dans une galerie de mine. Veine ou galerie déboisée, dans une mine.

dépilage n. m. Action d'enlever les poils qui couvrent la plupart des peaux d'animaux.

dépilatif, ive adj. Syn. de DÉPILATOIRE.

dépilation [*si-on*] n. f. Action de dépiler.

dépilatoire adj. Se dit d'une drogue, d'une pâte pour faire tomber le poil, les cheveux : *pâte dépilatoire.* N. m. : *un dépilatoire.*

— ENCYCL. Les dépilatoires sont des préparations coupant le poil au ras de la peau en irritant celle-ci. Les principaux sont les sulfures alcalins, qui ont l'inconvénient d'être caustiques et de ne pas empêcher la repousse. L'électrolyse peut seule être considérée comme un dépilatoire à action définitive, mais c'est un moyen très long ; on a essayé avec succès les rayons Rœntgen.

dépiler [*lé*] v. a. (lat. *depilare*). Faire tomber le poil, les cheveux.

dépiler [*lé*] v. a. (du préf. *dé*, et de *pile*). *Min.* Abattre les piliers réservés dans une couche exploitée. *Techn.* Enlever le poil des peaux. V. ÉPILER.

dépinglage [*ghla-je*] n. m. Action de dépingler : *le dépinglage d'une toile.*

dépingler [*ghlé*] v. a. Enlever les épingles qui tiennent une toile tendue par les bords.

dépiquage [*ka-je*] et **dépicage** n. m. Action de dépiquer le blé, dont les gerbes sont disposées sur une aire, par piétinement des animaux, combiné ou non avec le passage des rouleaux. Opération par laquelle on fait sortir le grain de l'épi. *Pop.* Se dit de l'action de dépiquer une reconnaissance. (V. l'art. suiv.)

dépiquer [*ké*] v. a. (préf. *dé*, et *piquer*). Défaire les piqûres faites à une étoffe. *Pop.* Dégager du mont-de-piété une reconnaissance sur laquelle on a emprunté.

dépiquer [*ké*] v. a. (du préf. *dé*, et de *épi*). Faire sortir le grain de son épi : *dépiquer le blé, le seigle.*

dépiqueur, euse [*keur, eu-ze*] n. et adj. Personne ou animal employé au dépiquage des grains.

dépister [*pis-té*] v. a. (du préf. *dé*, et de *piste*). *Chass.* Découvrir le gibier à la piste : *dépister un lièvre.* *Fig.* Découvrir la trace de quelqu'un : *dépister un criminel.* Dévoyer, mettre en défaut : *dépister ses créanciers ; dépister les recherches.*

dépisteur, euse [*pis-teur, eu-ze*] n. Personne qui dépiste.

dépit [*pi*] n. m. (lat. *despectus*). Chagrin mêlé de colère : *avoir, concevoir du dépit. En dépit de* loc. prép., malgré. *En dépit du bon sens*, très mal.

Dépit amoureux (*le*), comédie en cinq actes, de Molière (1656). Cette pièce, dont l'intrigue est assez compliquée et que l'on joue souvent en trois (ou deux actes), est célèbre par les deux jolies scènes de brouillerie et de raccommodement entre les deux amants Eraste et Lucile et entre le valet Gros-René et la servante Marinette, qui tiennent à suivre l'exemple de leurs maîtres.

dépiter [*té*] v. a. Causer du dépit à : *dépiter un enfant.*

dépiteux, euse [*teû, eu-ze*] adj. Qui a du dépit. (Vx.)

déplacé, e adj. Qui n'est pas à la place qui lui convient : *être déplacé dans une société. Fig.* Qui manque aux convenances : *propos déplacés.*

déplacement [*se-man*] n. m. Action de déplacer, de se déplacer. Mouvement dans un personnel administratif. *Vénor. Etre en déplacement de chasse à...*, se dit du veneur qui a conduit son équipage dans une contrée pour quelque temps. Voyage de quelque durée. *Déplacement d'un navire*, volume d'eau déplacé par le navire. *Pharm.* Méthode particulière, employée pour entraîner, en faisant usage d'un liquide approprié, les principes actifs que contient un corps solide.

déplacer [*sé*] v. a. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il déplaça, nous déplaçons.*) Changer une chose de place : *déplacer un meuble.* Changer un fonctionnaire de résidence : *déplacer un sous-préfet. Fig.* Donner une autre direction : *déplacer la question.* Avoir un déplacement de : *navire qui déplace 500 tonneaux.* **Se déplacer** v. pr. Changer de place, de résidence.

déplaire [*plè-re*] v. n. (Se conj. comme *plaire.*) Ne pas plaire ; fâcher, offenser. Impers. : *Il me déplaît de. Ne vous en déplaise*, quoi que vous en pensiez. **Se déplaire** v. pr. Ne pas se trouver bien : *se déplaire à la campagne.* ANT. **Plaire, être attrayant.**

déplaisamment [*plè-za-man*] adv. D'une manière déplaisante. (Peu us.)

déplaisance [*plè-zan-se*] n. f. Répugnance, dégoût. Chose désagréable. (Peu us.)

déplaisant [*plè-zan*], **e** adj. Qui déplaît : *manières déplaisantes.* ANT. **Agréable.**

déplaisir [*plè-zir*] n. m. Mécontentement ; chagrin : *éprouver du déplaisir.* ANT. **Plaisir, joie.**

déplancher [*ché*] v. a. Oter, enlever des planches de.

de plano, mots lat. signif. Aisément, sans difficulté : *faire une chose de plano. Dr.* Tout de suite, sans enquête, formalités ni débats : *divorce prononcé de plano ; être exproprié de plano.*

déplantage n. m. ou mieux **déplantation** [*si-on*] n. f. Action de déplanter.

— ENCYCL. On pratique la déplantation quand la végétation est inactive, c'est-à-dire en hiver ou en plein été. En été, les déplantations se font à la fin, ou mieux au commencement du jour ; pendant qu'on la transporte, la plante est préservée d'une évaporation trop active ; après sa mise en place, elle est arrosée copieusement. Les déplantations d'hiver, préférables, ont lieu quand la température est douce. Les arbres résineux sont déplantés au printemps. Dans tous les cas, il faut éviter de briser les racines et radicelles. On laisse autant que possible la masse des racines principales emprisonnée dans une motte de terre.

déplanter [*té*] v. a. Arracher pour planter ailleurs. ANT. **Planter, replanter.**

déplanteur, euse [*eu-ze*] n. Celui, celle qui déplante.

déplantinage n. m. Action de déplantiner.

déplantiner v. a. (mot mal formé ; du préf. *dé*, et de l'orthographe fautive *plantin* pour *plantain*). Débarrasser des semences fourragères des graines de plantain qu'elles contiennent.

déplantineur, euse adj. et n. Qui opère le déplantinage. N. m. Sorte de trieur servant à séparer mécaniquement les bonnes semences de la graine de plantain. (Le déplantinage de la luzerne est assez difficile en raison de la similitude de forme et de grosseur de ses graines et des graines de plantain. On utilise, pour éliminer celles-ci, leur propriété de devenir mucilagineuses au contact de l'eau. Des graines à trier, répandues uniformément et légèrement pressées sur une toile humide, seules les graines de plantain adhèrent.)

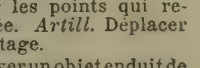

Déplantoir.

déplantoir n. m. Instrument au moyen duquel on déplante les végétaux de petite taille.

déplâtrage n. m. Action de déplâtrer.

déplâtrer [*tré*] v. a. Enlever le plâtre de : *déplâtrer un mur.*

déplétif, ive adj. (du lat. *deplere*, vider). *Méd.* Qui produit la déplétion : *évacuation déplétive.*

déplétion [*si-on*] n. f. *Méd.* Diminution ou suppression de l'engorgement.

déplí n. m. Etat de ce qui est déplié.

dépliant [*pli-an*] n. m. Feuilles d'images en album qui se déplie.

déplié n. m. Se dit, dans les magasins de nouveautés, de toutes les étoffes dépliées dans la journée et que l'on range le soir.

déplier [*pli-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Etendre une chose qui était pliée : *déplier des étoffes.* ANT. **Plier, replier.**

déplissage [*pli-sa-je*] n. m. Action de défaire les plis. ANT. **Plissage.**

déplisser [*pli-sé*] v. a. Défaire les plis de. ANT. **Plisser, replisser.**

déploiement ou **déploîment** [*ploî-man*] n. m. Action de déployer : *déploiement d'une étoffe.* Etendue : *un beau déploiement de côtes. Fig.* Emploi, étalage : *un grand déploiement de forces. Déploiement d'une troupe*, manœuvre par laquelle elle passe de l'ordre en colonne à l'ordre en bataille.

déplombage [*plon*] n. m. Action de déplomber : *le déplombage d'un ballot, d'une dent.*

déplomber [*plon-bé*] v. a. Enlever les plombs apposés par la douane : *déplomber un colis, un wagon.* Dégarnir une dent plombée.

déplorable adj. Qui mérite d'être déploré. Digne de pitié : *état, situation déplorable.*

déplorablement [*man*] adv. D'une manière déplorable : *être déplorablement maigre.*

déploration [*si-on*] n. f. (de *déplorer*). Lamentation. (Vx.) Au moyen âge, complainte.

déplorer [*ré*] v. a. (lat. *deplorare*). *Poétiq.* Plaindre avec un sentiment de compassion : *daignez qu'on vous déplore.* (Rac.) Trouver mauvais, regretter : *déplorer la conduite de quelqu'un.*

déployer [*ploi-ié*] v. a. (Se conj. comme *aboyer.*) Développer ce qui était ployé : *déployer un mouchoir. Fig.* Etaler : *déployer son zèle. Rire à gorge déployée*, aux éclats. Faire passer de l'ordre de marche à l'ordre de bataille : *déployer une troupe. Enseignes*, ou *à enseignes déployées*, dans une guerre ouverte. ANT. **Ployer, reployer.**

déplumer [*mé*] v. a. Oter les plumes. *Fig.* et *fam.* Dépouiller. Faire perdre les cheveux : *les excès déplument le crâne.* ANT. **Emplumer, remplumer.**

dépocher [*ché*] v. a. Payer de sa poche. (Peu us.) ANT. **Empocher.**

dépoétiser [*zé*] v. a. Oter ce qu'il y a de poétique ; faire perdre le caractère poétique.

dépointage n. m. Action de dépointer.

dépointer [*té*] v. a. Couper les points qui retiennent une pièce d'étoffe pliée. *Artill.* Déplacer une pièce de sa position de pointage.

dépoisser [*poi-sé*] v. a. Nettoyer un objet enduit de poix et, *par extens.*, d'une matière gluante quelconque.

dépolarisant [*zan*], **e** adj. Qui dépolarise. Substantiv. : *un dépolarisant.*

dépolarisation [*za-si-on*] n. f. Opération qui détruit la polarisation. *Elect.* Opération consistant à empêcher l'adhérence des bulles d'hydrogène sur les électrodes de pile ou d'électrolyte.

dépolariser [*zé*] v. a. Détruire l'état de polarisation : *dépolariser un faisceau lumineux.*

dépolir v. a. Oter l'éclat, le poli de : *on dépolit le verre en le frottant avec du sable fin ou de l'émeri ; le verre dépoli est translucide, mais non transparent.* ANT. **Polir.**

dépolissage [*li-sa-je*] ou **dépolissement** [*li-se-man*] n. m. Action de dépolir.

— ENCYCL. On fait subir le dépolissage au verre ou au cristal pour leur enlever leur transparence, tout en les laissant translucides. Le dépolissage des objets plats, obtenu autrefois au moyen de l'émeri en poudre, s'obtient aujourd'hui en les exposant aux vapeurs de l'acide fluorhydrique ou au moyen d'un jet de sable. On dépolit les globes de lampes en agitant à l'intérieur un mélange de sable quartzeux, de gravier et d'eau.

dépolisseur, euse [*li-seur, eu-ze*] n. Personne qui dépolit.

déponent [*nan*], **e** adj. (du lat. *deponens*, qui dépose). Se dit d'un verbe latin qui a la forme passive et le sens actif : *forme déponente.* Substantiv. : *les déponents.*

dépopularisation [*za-si-on*] n. f. Perte de la popularité. (Peu us.)

dépopulariser [*zé*] v. a. Faire perdre la popularité, l'affection et la confiance du peuple. (Peu us.)

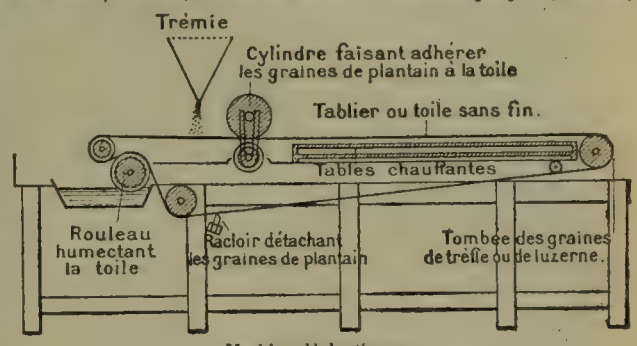

Machine déplantineuse.

dépopulateur, trice adj. Qui dépeuple, qui contribue à dépeupler.

dépopulation [*si-on*] n. f. Action de dépeupler ; son résultat : *la dépopulation rurale.* Etat d'un pays dépeuplé. V. DÉPEUPLEMENT.

déport [*por*] n. m. (du préf. *dé*, et du rad. de *report*). Acte par lequel on se récuse : *déport d'un juge. Sans déport*, sur-le-champ. *Bours.* Prix que le vendeur à terme paye pour le loyer des titres qui lui sont nécessaires, afin de reporter son opération.

Deport (*système*), matériel d'artillerie de campagne à grande puissance, établi par le lieutenant-colonel Deport.

déportation [*si-on*] n. f. Action de déporter. Exil dans un lieu déterminé, infligé aux condamnés politiques : *Cayenne fut longtemps un lieu de déportation.*

— ENCYCL. *Dr.* La déportation est une peine afflictive et infamante, perpétuelle, réservée pour la répression des peines politiques. Le déporté est interné hors du territoire continental, dans une colonie pénitentiaire.

La déportation est de deux espèces : la déportation *simple* (déportation mineure), et la déportation *dans une enceinte fortifiée* (déportation majeure ou aggravée), qui a pour but de remplacer la peine de mort en matière politique. Le condamné à la déportation simple jouit d'une certaine liberté ; celle-ci est restreinte en cas de déportation dans une enceinte fortifiée. Il ne faut pas confondre la déportation avec la *transportation*, à laquelle sont soumis les condamnés aux travaux forcés (V. TRANSPORTATION), ni avec la *relégation* des récidivistes (V. RELÉGATION).

La peine de la déportation dans une enceinte fortifiée est subie dans la presqu'île Ducos (Nouvelle-Calédonie) et aux îles du Salut (Guyane). L'île des Pins et l'île Maré sont lieux de déportation simple.

La déportation est assez rarement usitée. Elle a été employée, pourtant, en France au lendemain de crises politiques graves : après les coups d'Etat du 18-Fructidor et du 18-Brumaire ; après le 2-Décembre (commissions mixtes) ; après les événements de la Commune (1871-1872).

déporté, e n. Personne condamnée à la déportation : *les déportés du Deux-Décembre.*

déportements [*man*] n. m. pl. Mœurs dissolues ; conduite débauchée.

déporter [*té*] v. a. (préf. *dé*, et *porter*). Condamner à la déportation. *Fig.* Reléguer, écarter.

déposable [*pô-za-ble*] adj. Qui peut être mis en dépôt.

déposant [*pô-zan*], **e** adj. Qui fait une déposition devant le juge : *témoins déposants.* Qui dépose de l'argent dans une caisse. N. m. : *les déposants.*

dépose [*pô-ze*] n. f. Action d'enlever ce qui était posé : *la dépose d'une serrure.*

déposer [*pô-zé*] v. a. (du lat. *depositum*, supin de *deponere*, déposer). Poser une chose que l'on portait : *déposer un fardeau.* Mettre en dépôt : *déposer des fonds chez un banquier. Fig.* Destituer : *déposer un roi.* Renoncer à : *déposer la couronne.* Former un dépôt : *ce vin dépose beaucoup de lie*, ou absolum., *dépose beaucoup. Déposer son bilan*, faire faillite. V. n. Faire une déposition : *déposer d'un fait.*

déposeur [*pô-zeur*] n. et adj. m. Celui qui dépose : *les papes déposeurs de rois.* (Peu us.)

dépositaire [*pô-zi-tè-re*] n. Personne qui reçoit un dépôt. *Fig.* : *être dépositaire d'un secret important.*

déposition [*pô-zi-si-on*] n. f. (lat. *depositio*). Acte par lequel on retire une dignité : *la déposition du dernier Mérovingien par Pépin le Bref fut approuvée par le pape.* Ce qu'un témoin dépose en justice.



La Déposition de croix, tableau du Pérugin (fragment).

Déposition de croix (*la*), tableau d'Andrea del Sarto, palais Pitti ; — du Pérugin, Florence ; — de Fra

Bartolomeo, même musée ; — du Corrège (Parme). La scène représente Joseph d'Arimathie, Nicodème, la Vierge, etc., descendant le Christ de sa croix.

dépositoire [*po-zi-toi-re*] n. m. Lieu où l'on dépose pendant quelque temps les cadavres, avant de les inhumer.

déposséder [*po-sé-dé*] v. a. (Se conj. comme *accélérer*.) Oter la possession : *l'Etat peut déposséder un propriétaire pour cause d'utilité publique et moyennant une juste indemnité.*

dépossession [*po-sè-si-on*] n. f. Action de déposséder. Etat d'une personne dépossédée.

déposter [*pos-tè*] v. a. Forcer à abandonner un poste : *déposter l'ennemi.*

dépôt [*pô*] n. m. (du lat. *depositum*, déposé). Action de déposer. Chose déposée : *s'approprier un dépôt.* Lieu où l'on dépose, où l'on gare certains objets : *tramway qui rentre au dépôt.* Matières solides qu'abandonne un liquide au repos. *Milit.* Partie d'un régiment qui reste dans la garnison quand le reste se mobilise. *Méd.* Abcès, tumeur. *Dr.* Acte par lequel on reçoit la chose d'autrui, à la charge de la restituer en nature. *Mandat de dépôt*, ordre du juge d'instruction pour faire incarcérer un prévenu. *Dépôt de mendicité*, établissement public où l'on nourrit les personnes sans ressources en les obligeant au travail. Pl. Amas de matériaux abandonnés par les eaux.

— ENCYCL. *Dr.* Il y a deux espèces de dépôts : le dépôt proprement dit et le séquestre (v. SÉQUESTRE) ; et, d'autre part, on distingue le dépôt *volontaire* et le dépôt *nécessaire*. Le dépôt proprement dit, contrat essentiellement gratuit, ne peut avoir pour objet que des choses mobilières.

Le *dépôt volontaire* se forme par le consentement réciproque de la personne qui fait le dépôt et de celle qui le reçoit. Il ne peut être fait régulièrement que par le propriétaire de la chose déposée, ou de son consentement.

Le dépositaire doit garder avec soin la chose déposée et est tenu de la rendre dans l'état où il l'a reçue, sans être toutefois responsable des accidents de force majeure.

Le dépositaire ne peut demander aucun salaire (autrement, on se trouverait en présence d'un contrat de *louage*), mais il a le droit de se faire rembourser les dépenses qu'il a faites pour la conservation de la chose déposée et indemniser des pertes que le dépôt peut lui avoir occasionnées. Il peut retenir le dépôt jusqu'à l'entier payement de ce qui lui est dû à raison du dépôt.

Le dépôt *nécessaire* ou *misérable* est celui qui a été forcé par suite de quelque accident, tel que naufrage, incendie, inondation. Le dépôt dans les hôtelleries des effets apportés par les voyageurs est considéré comme un dépôt nécessaire. La loi limite à 1.000 francs la responsabilité des hôteliers et aubergistes pour les espèces monnayées ou les valeurs au porteur non déposées réellement entre leurs mains ; cette responsabilité n'est pas en cause dans le cas de vol à main armée ou de force majeure.

Dans le commerce, on nomme *dépôt irrégulier* l'acte par lequel une personne remet une certaine somme à une autre personne, celle-ci devant rendre, à la première réquisition, non pas les mêmes espèces, mais une somme égale à la valeur numérique que ces espèces représentaient légalement le jour du dépôt. Le dépositaire peut donc disposer des sommes qui lui ont été confiées.

Valeurs confiées à la poste. La loi fixe à trois années le délai de prescription des *mandats d'articles d'argent* et des *valeurs* de toute nature confiés à l'administration des postes ou trouvés dans le service.

Dépôt de la préfecture de police. C'est le lieu de détention provisoire où l'on amène tout d'abord les personnes arrêtées dans Paris ou le département de la Seine. La détention n'y doit pas dépasser vingt-quatre heures.

Dépôt légal. La loi du 29 juillet 1881 sur la presse exige, sous peine d'une amende de 16 à 300 francs, qu'au moment de la publication de tout imprimé, il en soit fait, par l'imprimeur, un dépôt de deux exemplaires, destinés aux collections nationales. Ce dépôt a lieu : au ministère de l'intérieur, pour Paris ; à la préfecture ou à la sous-préfecture, pour les chefs-lieux d'arrondissement ; à la mairie, pour les autres villes. — Cette obligation s'applique aux estampes, et la jurisprudence du département de l'intérieur la considère comme applicable aux photographies éditées en vue de la vente. Sont exceptés de cette disposition les bulletins de vote et les circulaires commerciales ou industrielles.

Dépôts et consignations (caisse des). V. CAISSE.

— *Œnol.* On distingue deux sortes de dépôts : les dépôts en futailles et les dépôts en bouteilles. Les premiers constituent les lies : les seconds, variables de couleur et de densité, sont plus ou moins adhérents aux parois des bouteilles ; les dépôts de vins blancs, qu'on appelle *dépôts-pierres*, parce qu'ils sont semblables à du sable fin, sont dus à la formation de tartrates de chaux insolubles. Tous les dépôts des vins contiennent du tartre. La seule manière de séparer les vins en bouteilles du dépôt qu'ils ont formé, c'est de les décanter avant de les servir, ou de les verser avec précaution et en évitant d'agiter la bouteille. Dans la préparation des vins mousseux, on élimine les dépôts provoqués par la fermentation en plaçant pendant un certain temps les bouteilles *sur la pointe* et en les débouchant adroitement pour laisser s'échapper seulement la partie bourbeuse (*dégorgement*).

dépotage ou **dépotement** [*man*] n. m. Action de dépoter : *le dépotage d'une* ***plante***

dépotayer [*tè-ié*] v. a. (Se conj. comme *balayer*.) Vendre du cidre en pot. N. m. Débit de cidre au pot.

dépoter [*té*] v. a. Oter une plante d'un pot. Changer un liquide de vase. ANT. **Empoter.**

dépotoir n. m. Usine où l'on reçoit et où l'on traite les matières provenant des vidanges.

dépoudrer [*dré*] v. a. Faire tomber la poudre, la poussière : *dépoudrer une perruque.* ANT. **Poudrer.**

dépouille [*pou, ll* mll., *e*] n. f. (de *dépouiller*). Peau que rejettent certains animaux, tels que le serpent, le ver à soie, etc. Peau enlevée à un animal : *dépouille d'un tigre.* Ce que laisse un défunt. Récolte des céréales, des fruits. Tout ce que l'on prend à l'ennemi (s'emploie surtout au **pl.** dans ce sens). *Dépouille mortelle*, corps de l'homme après la mort. *Antiq. rom. Dépouilles opimes*, armes d'un chef ennemi qu'un général romain avait tué de sa main. Il les consacrait dans le temple de Jupiter Férétrien. V. OPIMES.

dépouillement [*pou, ll* mll., *e-man*] n. m. Action de dépouiller. Etat de celui qui est ou s'est dépouillé de ses biens. (Vx.) Examen d'un compte, d'une correspondance, etc. *Dépouillement du scrutin*, action de compter les suffrages d'une élection.

dépouiller [*pou, ll* mll., *é*] v. a. (lat. *despoliare*). Arracher, enlever la peau d'un animal : *dépouiller un mouton.* Dénuder : *dépouiller un arbre de son écorce.* Oter les vêtements de quelqu'un. *Dépouiller ses vêtements*, les retirer. Faire l'examen d'un compte, d'un inventaire, etc. : *dépouiller un dossier.* Compter les votes d'un scrutin. *Fig.* Priver : *dépouiller quelqu'un de sa charge.* Se défaire d'un sentiment : *dépouiller toute honte.* Loc. prov. : *Dépouiller le vieil homme*, expression tirée de l'Ecriture et qui signifie se défaire de ses mauvaises inclinations. **Se dépouiller** v. pr. Se dit particulièrement d'un ver à soie qui se dégage de son enveloppe, d'un serpent qui change de peau, du vin qui dépose, etc. PROV. : **Il ne faut pas se dépouiller avant de se coucher,** il ne faut pas se dessaisir de son bien avant sa mort.

dépourvoir v. a. (Se conj. comme *pourvoir*. — Ne s'emploie guère qu'à l'infin., au pass. simpl., au part. pass., et à tous les temps composés.) Dégarnir du nécessaire. ANT. **Munir.**

dépourvu, e adj. Privé : *dépourvu d'esprit. Au dépourvu* loc. adv., à l'improviste.

dépoussiérage [*pou-si*] n. m. Action d'enlever la poussière et, particulièrement, dans les ateliers de carderie de laine, les poussières et filaments de laine ou *frais.*

dépoussiérer v. a. (Se conj. comme *accélérer*.) Enlever la poussière de : *dépoussiérer un atelier, un cardage.*

Depping (Georges-Bernard), savant historien français, né à Munster (Haut-Rhin), m. à Paris [1784-1853]. Il a commencé la publication de la *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, continuée par son fils GUILLAUME, également historien, né et m. à Paris (1829-1901).

dépravant [*van*], **e** adj. Qui déprave : *lecture dépravante.*

dépravateur, trice n. Celui, celle qui déprave. Adjectiv. : *influence dépravatrice.*

dépravation [*si-on*] n. f. (lat. *depravatio*). *Méd.* Altération : *la dépravation du sang. Fig.* Corruption : *la dépravation des mœurs fut générale sous la Régence.*

dépravé, e adj. Gâté, vicieux : *goût dépravé.* Perverti, corrompu : *esprit, cœur, jugement dépravé.* N. : *un dépravé.* ANT. **Intègre, juste, probe, vertueux.**

dépraver [*vé*] v. a. (lat. *depravare*). Altérer : *dépraver l'estomac. Fig.* Pervertir, corrompre, gâter : *dépraver le goût.*

déprécatif, ive adj. (lat. *deprecativus*). Qui est en forme de prière : *formule déprécative.*

déprécation [*si-on*] n. f. (lat. *deprecatio*). Prière humble et instante. *Rhét.* Figure oratoire exprimant une supplication : *la prière de Priam à Achille dans l'Iliade est un bel exemple de déprécation.*

déprécatoire adj. Qui a la forme d'une déprécation : *formule déprécatoire.*

dépréciateur, trice n. Qui déprécie.

dépréciatif, ive adj. *Gram.* Qui tend à déprécier : *appellation dépréciative.* N. m. Forme de langage qui déprécie : *les dépréciatifs furent favorisés par le latin vulgaire.*

dépréciation [*si-a-si-on*] n. f. Action de déprécier ; son résultat : *la dépréciation de l'argent.*

déprécier [*si-é*] v. a. (lat. *depretiare*. — Se conj. comme *prier*.) Diminuer, rabaisser le prix, la valeur de : *l'abondance du papier-monnaie en déprécie la valeur. Fig.* Ravaler, jeter la défaveur sur : *on déprécie les vertus qu'on n'a pas.* ANT. **Exalter, rehausser, vanter.**

déprédateur, trice n. Qui commet des déprédations. Adjectiv. : *ministre déprédateur.*

déprédatif, ive adj. Qui a le caractère de la déprédation : *exactions déprédatives.*

déprédation [*si-on*] n. f. (lat. *deprædatio*). Pillage fait avec dégâts. Malversations, gaspillages commis dans une administration : *déprédation des finances ; la déprédation des biens d'un pupille.*

dépréder [*dé*] v. a. (lat. *deprædari ;* du préf. *de*, et de *præda*, proie. — Change le second *é* en *è* devant une syllabe muette : *je déprède*, excepté au futur et au conditionnel : *je dépréderai.*) Piller avec dégâts. Gaspiller à son profit : *dépréder les fonds publics.*

déprendre [*pran-dre*] v. a. (Se conj. comme *prendre*.) Isoler, dissoudre ce qui était pris, c'est-à-dire collé ou congelé. **Se déprendre** v. pr. Se détacher, se dépêtrer.

Deprès ou **Des Prés** (Josquin), musicien français, né et m. à Condé (1450-1521), auteur de messes, psaumes, motets, chansons. Il est le premier de ces maîtres du Nord qui, dans le plain-chant, formèrent des musiciens de l'école espagnole (Vittoria) et de l'école romaine (Palestrina).

dépressage [*près-sa-je*] n. m. Action de dépresser.

dépresser [*près-sé*] v. a. Rendre moins pressé, éclaircir : *dépresser des plantes, une futaie.* Retirer de la presse : *dépresser un livre.*

dépressif [*près-sif*], **ive** adj. Qui produit une dépression. *Fig.* Qui abat : *fièvre dépressive.*

dépressimètre [*près-si*] n. m. Appareil permettant de mesurer la dépression de l'horizon.

dépression [*près-si-on*] n. f. (lat. *depressio*). Enfoncement : *une vallée est une dépression du sol.* Abaissement naturel ou accidentel. *Astron.* et *géod. Dépression de l'horizon*, angle formé par l'horizon mathématique et l'horizon sensible. *Physiq.* Abaissement par la pression : *la dépression du mercure dans un tube. Fig.* Diminution des forces physiques ou morales. Abaissement, humiliation. Blâme, mépris. ANT. **Exhaussement, soulèvement.**

Dépret [*près*] (Louis), poète et littérateur français, né à Lille, m. à Paris (1837-1901) ; écrivain subtil, doué de l'esprit observateur du moraliste ; auteur de : *les Demi-Vertus, Si jeunesse pouvait, le Mot de l'énigme*, etc.

Depretis [*tiss*] (Agostino), homme politique italien, né et m. à Stradella (1813-1887) ; il engagea l'Italie dans la voie de la Triple-Alliance et inaugura cette politique de bascule entre les partis à laquelle on a donné le nom de *transformisme.*

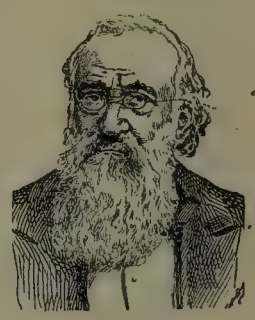

A. Depretis.

déprêtration [*si-on*] ou **déprêtrisation** [*za-si-on*] n. f. Action de déprêtrer.

déprêtrer [*tré*] ou **déprêtriser** [*zé*] v. a. Faire abandonner l'état de prêtre.

Deprez (Marcel), électricien et mathématicien français, né à Aillant-sur-Milleron, m. à Vincennes (1843-1918). Membre de l'Académie des sciences. On lui doit de remarquables travaux sur l'électricité et la chaleur.



Marcel Deprez.

dépri n. m. (subst. verb. de *déprier*). *Féod.* Demande, par un vassal, d'une diminution des droits seigneuriaux.

déprier [*pri-é*] v. a. (Se conj. comme *prier*.) Retirer une invitation. (Peu us.)

déprimage n. m. Action de faire paître les prairies aussitôt la pousse des nouvelles herbes.

déprimant [*man*], **e** adj. Qui déprime.

déprimé, e adj. En état de dépression physique ou morale : *un malade très déprimé.*

déprimer [*mé*] v. a. (lat. *deprimere*). Affaisser, enfoncer : *déprimer le sol.* Enlever les forces : *la fièvre déprime les malades. Fig.* Déprécier. ANT. **Elever, relever, soulever.**

dépriser [*zé*] v. a. Déprécier. (Vx.)

déprisonnement [*zo-ne-man*] n. m. Action de déprisonner ; son résultat. (Vx.)

déprisonner [*zo-né*] v. a. Tirer de prison.

de profundis, mots lat. signif. *Des profondeurs de l'abîme*, premiers mots d'un psaume de la pénitence (Ps. CXXIX), que l'on dit ordinairement dans les prières pour les morts. S'emploie substantiv. pour désigner ce psaume lui-même : *chanter un* de profundis.

dépromettre [*mè-tre*] v. a. *Fam.* Retirer la promesse de.

déprovincialiser [*zé*] v. a. Dépouiller de son air provincial.

Deptford [*ford*'], v. d'Angleterre (Kent), faubourg de Londres ; 100.000 h. Port militaire sur la Tamise.

dépucelage ou **dépucellement** [*sè-le-man*] n. m. Action de dépuceler ; résultat de cette action.

dépuceler [*lé*] v. a. (Se conj. comme *appeler*.) Faire perdre la virginité à.

dépuceleur n. m. Celui qui dépucelle. *Fam. Dépuceleur de nourrices*, fanfaron.

depuis [*pu-i*] prép. (de *de*, et *puis*). A partir de, en parlant du temps : *depuis la création ;* du lieu : *depuis le Rhin jusqu'à l'Océan ;* de l'ordre : *depuis le premier jusqu'au dernier.* Adv. de temps : *je ne l'ai pas vu depuis. Depuis que* loc. conj., depuis le temps que. — ALLUS. LITTÉR. :

> Et ce même Sénèque et ce même Burrhus,
> Qui depuis... Rome alors estimait leurs vertus.

Célèbre et énergique réticence que Racine, dans sa tragédie de *Britannicus*, met dans la bouche d'Agrippine s'adressant à Néron, et qu'on applique à ceux qui ont tout à coup renié un passé qui n'était pas sans éclat.

dépulper [*pé*] v. a. Réduire en pulpe certaines racines ou céréales.

dépulpeur n. m. Instrument avec lequel on divise les racines en fragments très petits, qui se mélangent facilement aux fourrages hachés.

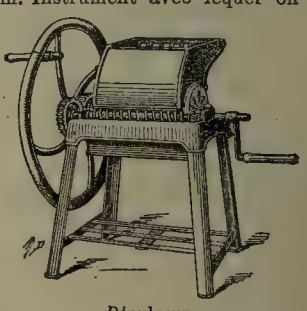

Dépulpeur.

dépurateur, trice adj. Qui dépure. N. m. Ce qui est propre à dépurer.

dépuratif, ive adj. Propre à dépurer le sang, les humeurs : *le sirop de raifort est dépuratif.* N. m. : *prendre des dépuratifs.*

— ENCYCL. Les dépuratifs vrais, susceptibles de débarrasser l'organisme de ses déchets nuisibles, n'existent pas en réalité. On groupait jadis sous ce nom des diurétiques, des balsamiques, des purgatifs et quelques médicaments à action complexe comme les iodures. Les principales préparations considérées comme dépuratives étaient le sirop de salsepareille, le sirop de raifort, le cresson, le houblon, etc.

dépuration [*si-on*] n. f. Action de dépurer ; ses effets : *la dépuration du sang.*

dépuratoire adj. Qui sert, qui est propre à dépurer : *substance, remède dépuratoire.*

dépurer [*ré*] v. a. (du préf. *dé*, et de *pur*). Rendre plus pur : *le cresson dépure le sang.*

députation [*si-on*] n. f. (lat. *deputatio*). Envoi de députés. Ces députés eux-mêmes : *recevoir une députation.* Fonction de député. Ensemble des députés d'un département.



Dante et Béatrix (Holiday), v. p. 596.



Dédale et Icare (Vien), v. p. 612.



Le Martyre de saint Denis (Bonnat), v. p. 624



La Danseuse au bouquet (E. Degas), v. p. 596.



Le Décaméron (Winterhalter), v. p. 603.



L'Enlèvement de Déjanire (le Guide), v. p. 617.



Départ des pêcheurs de l'Adriatique (Léopold Robert), v. p. 628.



Le Déluge universel (Poussin), v. p. 620.



Le Bain de Diane (Boucher), v. p. 650.



Le Denier de César (le Titien), v. p. 624.



La Bataille de Denain (Alaux), v. p. 624.

député n. m. (de *députer*). Personnage envoyé en mission par une nation, un souverain, etc. Celui qui est envoyé dans une assemblée élective pour prendre part aux délibérations : *Chambre des députés.*

— ENCYCL. *Dr. Elections législatives.* La Chambre des députés partage avec le Sénat l'exercice du pouvoir législatif. Elle siège au Palais-Bourbon, à Paris.

Tout électeur est éligible, sans condition de cens, à l'âge de vingt cinq ans accomplis. Nul ne peut être membre du Parlement s'il n'a satisfait définitivement aux prescriptions de la loi militaire concernant le service actif.

Les candidatures multiples sont prohibées.

La Chambre des députés se renouvelle intégralement tous les quatre ans. Cette période de quatre ans porte le nom de *législature.*

Les membres de la Chambre des députés sont élus au scrutin de liste avec représentation proportionnelle. Chaque département élit autant de députés qu'il a de fois 75.000 habitants (1 député de plus pour une portion supplémentaire d'au moins 37.500 habitants). Quelques départements ont été sectionnés. Il y a 626 députés, dont 24 pour l'Alsace et la Lorraine.

Les candidats qui ont obtenu la majorité des suffrages sont proclamés élus. Les sièges vacants, s'il en reste, sont attribués d'après la *moyenne* de chaque liste, et le *quotient* électoral (nombre des suffrages donnant droit à un député). V. MOYENNE, QUOTIENT.

La moyenne d'une liste résulte de la division du total des suffrages obtenus par le nombre de ses candidats. Il est attribué à chaque liste autant de sièges restants que sa moyenne contient de fois le quotient électoral ; s'il reste encore des sièges, ils sont attribués à la liste qui a la plus forte moyenne. Enfin, dans chaque liste, les sièges sont attribués aux candidats qui ont réuni le plus de suffrages. V. ÉLECTIONS.

Les députés reçoivent une indemnité annuelle de 15.000 francs, plus une indemnité temporaire de 1.000 fr. par mois.

Les insignes des députés comprennent : une *décoration* ornée de faisceaux de la République surmontés de la main de justice, une *écharpe* tricolore à franges d'or portée en sautoir, et une *médaille.*



Insigne de député.

Inviolabilité. Aucun membre de l'une ou de l'autre Chambre ne peut être poursuivi ou recherché à l'occasion des opinions ou votes émis par lui dans l'exercice de ses fonctions.

Aucun membre de l'une ou de l'autre Chambre ne peut, pendant la durée de la session, être poursuivi ou arrêté en matière criminelle ou correctionnelle qu'avec l'autorisation de la Chambre dont il fait partie, sauf le cas de flagrant délit. La détention ou la poursuite d'un membre de l'une ou de l'autre Chambre est suspendue, pendant la session et pour toute sa durée, si la Chambre le requiert.

La Chambre est juge de l'éligibilité de ses membres et de la régularité de leur élection ; elle peut seule recevoir leur démission.

Le président de la République peut, sur l'avis conforme du Sénat, dissoudre la Chambre des députés avant l'expiration de son mandat. En ce cas, les collèges électoraux sont convoqués pour de nouvelles élections dans le délai de deux mois, et la Chambre est réunie dans les dix jours qui suivent la clôture des opérations électorales.

Le *bureau* de la Chambre des députés se compose du président, de quatre vice-présidents, de huit secrétaires et de trois questeurs. Les *vice-présidents* remplacent le président empêché. Les *secrétaires* surveillent la rédaction du procès-verbal, en donnent lecture, le signent, inscrivent les orateurs qui demandent la parole, constatent le résultat des scrutins, etc. Les *questeurs* dirigent et contrôlent les services administratifs de la Chambre.

Le bureau de la Chambre est élu chaque année pour la durée de la session et pour toute session extraordinaire qui aurait lieu avant la session ordinaire de l'année suivante. V. LOI.

Député de Bombignac (*le*), comédie en trois actes et en prose, d'Alex. Bisson (1884) ; pièce spirituelle et gaie, qui repose sur une substitution de personnes et sur les quiproquos amusants qui en résultent. Le royaliste Chantelaur prétexte, pour tromper sa femme et venir s'amuser à Paris, une campagne électorale à Bombignac. Il y envoie à sa place son ami Pinteau, qui compromet ouvertement une jeune fille et est élu comme républicain. Tout cela sous le nom de Chantelaur, dont on conçoit l'ahurissement.

Député Leveau (*le*), par Jules Lemaître, comédie en quatre actes (1890) ; histoire d'un député plébéien vaniteux, que la vulgarité des siens humilie et qui rêve de s'introduire dans le grand monde. Cette pièce est recommandable par la vérité à la fois délicate et vigoureuse de l'observation.

députer [*té*] v. a. (du lat. *deputare*, déléguer). Envoyer en députation, déléguer : *députer des représentants à une assemblée.*

déqualification [*ka-li, si-on*] n. f. Action de déqualifier.

déqualifier [*ka-li-fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Priver, dépouiller de sa qualification ou de sa qualité : *la Révolution déqualifia les nobles.*

déquiller [*ki, ll* mll., *é*] v. a. Au jeu de quilles, renverser la quille au delà des limites du jeu. *Pop.* Renverser.

De Quincey (Thomas), écrivain anglais, né à Manchester, m. à Edimbourg (1786-1859) ; auteur des *Confessions d'un Anglais mangeur d'opium* et de remarquables essais critiques.

déracinable adj. Qui peut être déraciné.

déraciné, e adj. et n. Arraché de terre : *un arbre déraciné. Fig.* Qui a quitté son pays d'origine. (Ce sens est dû à Maurice Barrès. V. DÉRACINÉS [*les*].)

déracinement [*man*] n. m. Action de déraciner. (Peu us.)

déraciner [*né*] v. a. Arracher de terre un arbre, une plante avec ses racines. *Fig.* Extirper, faire disparaître : *déraciner un préjugé.*

Déracinés (*les*), roman, par Maurice Barrès (1897), où l'auteur montre les désordres moraux et politiques qui résultent de l'abandon de la terre natale, en contant l'aventure de sept jeunes Lorrains qui, venus à Paris, y sont une proie facile pour tous les désordres.

déracineur, euse [*eu-ze*] n. et adj. Celui, celle qui déracine.

déradage n. m. Action de dérader.

déradelphe [*dèl-fe*] n. m. Monstre double, mais à une seule tête.

dérader [*dé*] v. n. (préf. *dé*, et *rade*). *Mar.* Etre entraîné par les vents hors d'une rade.

dérager [*jé*] v. n. (Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *je dérageai, nous dérageons.*) Cesser d'être en rage : *depuis cette contrariété, il ne déraye pas.*

déraidir [*ré*] v. a. Oter la raideur. *Fig.* Assouplir. (On a écrit aussi DÉROIDIR.)

déraidissement [*ré-di-se-man*] n. m. Acte par lequel on enlève la raideur.

déraillable [*ra, ll* mll.] adj. Qu'on peut aisément faire dérailler.

déraillage [*ra, ll* mll., *je*] n. m. Action d'étendre en tous sens le tissu qui vient de recevoir l'apprêt, pour le régulariser.

déraillement [*ra, ll* mll., *e-man*] n. m. Action de dérailler.

dérailler [*ra, ll* mll., *é*] v. n. Sortir des rails : *les trains déraillent surtout sur les aiguillages. Fig.* et *fam.* Sortir de la bonne voie. S'écarter du bon sens.

dérailleur [*ra, ll* mll.] n. m. Dispositif employé (principalement sur les lignes de chemins de fer à voie étroite) pour faire passer un wagon d'une voie sur une autre, sans le secours d'une plaque tournante.

Deraismes (Maria), femme de lettres française, née et m. à Paris (1828-1894) ; un des premiers adeptes du féminisme.


Maria Deraismes.

déraison [*rè-zon*] n. f. Manque de raison.

déraisonnable [*rè-zo-na-ble*] adj. Qui manque de raison : *projet déraisonnable.*

déraisonnablement [*rè-zo-na-ble-man*] adv. D'une manière déraisonnable.

déraisonnement [*rè-zo-ne-man*] n. m. Action de déraisonner. (Peu us.)

déraisonner [*rè-zo-né*] v. n. Tenir des discours dénués de raison. ANT. **Raisonner.**

déralinguer [*ghé*] v. a. Dépouiller de ses ralingues. *Arg. de mar.* Mourir.

déramage n. m. Action de déramer les cocons.

déramer [*mé*] v. a. Détacher des rameaux, en parlant des cocons de vers à soie.

dérangement [*je-man*] n. m. Action de déranger. Etat de ce qui est dérangé. *Fig.* Désordre : *dérangement des affaires, d'esprit.* Dérèglement, inconduite. *Dérangement de corps*, diarrhée. ANT. **Arrangement.**

déranger [*jé*] v. a. (préf. *dé*, et *rang.* — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il dérangea, nous dérangeons.*) Oter une chose de son rang, de sa place : *déranger des papiers.* Altérer, détraquer : *déranger une machine, la santé.* Troubler l'estomac, l'intestin : *le melon dérange le corps.* Détourner quelqu'un de ses habitudes, de son devoir. ANT. **Ranger, arranger.**

dérangeur, euse [*eu-ze*] n. Celui, celle qui dérange.

dérapage ou **dérapement** [*man*] n. m. Action d'une ancre, d'une roue, etc., qui dérape.

déraper [*pé*] v. n. (du préf. *dé*, et du rad. germ. *rapp*, saisir). Détacher ou se détacher du fond, en parlant d'une ancre. *Abusiv.* Glisser de côté et faire tomber, en parlant des roues d'une bicyclette, d'une automobile, etc.

dérâper [*pé*] v. a. Priver le raisin de sa râpe ou rafle. (On dit mieux ÉGRAPPER.)

dérasement [*ze-man*] n. m. Action de déraser. Résultat de cette action.

déraser [*zé*] v. a. (préf. *dé*, et *raser*). Abaisser le niveau de : *déraser un mur.*

dératé, e n. *Fig.* Se dit d'une personne très gaie, délurée. *Courir comme un dératé*, très vite.

dérater [*té*] v. a. Oter la rate : *on a dératé des chiens de chasse pour voir s'ils courraient plus vite.*

dératisation [*za-si-on*] n. f. (du préf. *dé*, et de *rat*). Destruction des rats. (La dératisation des bâtiments provenant des pays contaminés de peste est réglementée par les décrets du 4 mai et du 9 août 1906.)

dératiser [*zé*] v. a. Débarrasser des rats, par extermination : *dératiser un navire.*

dérayer [*rè-ié*] v. a. (préf. *dé*, et *rayer.* — Se conj. comme *balayer.*) Tracer le dernier sillon d'un champ, pour le séparer du champ voisin.

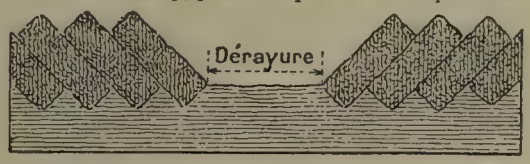

dérayure [*rè-iu-re*] n. f. Sillon ou raie qui sépare deux planches de labour.

Derbent, v. capit. de la république du Daghestan, sur la mer Caspienne ; 16.000 h.

derby [*dèr-bi*, ou à l'angl. *deur-bé*] n. m. *Turf.* Grande course de poulains de trois ans qui a lieu chaque année à Epsom (Angleterre), et fondée par lord Derby en 1780. (On nomme *derby français* la course de chevaux qui a lieu à Chantilly sous la direction du Jockey-Club.) *Carross.* Voiture à quatre roues et à quatre places, avec caisse à claire-voie. *Cordonn.* Chaussure montante et lacée, sans talons ni contreforts, qui sert dans les courses à pied.

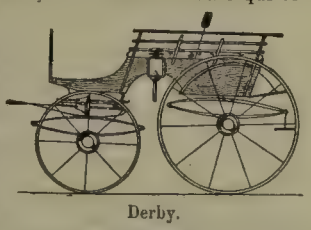
Derby.

Derby, v. d'Angleterre, ch.-l. du *comté de Derby*, sur le Derwent ; 123.500 h. Etoffes de soie, de coton, de laine. Houillères, cuivre, plomb, fer. — Le comté a 630.000 h.

Derby (James STANLEY, comte **de**), homme politique anglais, né à Knowsley, exécuté à Bolton (1606-1651) ; dévoué à Charles Ier et à Charles II, il fut condamné à mort par les Parlementaires. — ÉDOUARD-GEOFFROY, lord **Derby**, homme d'Etat anglais, chef du parti tory ou conservateur, né à Knowsley-Park (1799-1869). Il fut ministre des colonies, puis président du conseil à plusieurs reprises, et se montra l'ami de la France. — Son fils, EDOUARD-HENRI-SMITH, homme politique, né à Knowsley-Park (1826-1893), fut ministre des affaires étrangères et des colonies et assura à son pays la tutelle du canal de Suez. — Son fils, Edward-George-Villiers STANLEY, 17e comte **de Derby,** né à Londres en 1865. Directeur général du recrutement en 1915, il imagina un système d'appel méthodique aux volontaires, qui dut bientôt être remplacé par le service obligatoire. Il devint secrétaire d'Etat de la guerre, puis ambassadeur à Paris (1918-1920).


Lord E.-G. Derby.


Lord E.-H. Derby.

Derceto ou **Dercetis,** déesse des Syriens, la même qu'Astarté.

Dercyllidas, général spartiate du Ve siècle av. J.-C., qui lutta contre Pharnabaze et Tissapherne.

derechef [*chèf*] adv. (de *de, re*, et *chef*). De nouveau : *exhorter derechef un enfant au travail.*

déréglé, e adj. Irrégulier : *pouls déréglé. Fig.* Immoral : *mener une vie déréglée.*

dérèglement [*man*] n. m. Désordre : *le dérèglement des saisons, du pouls. Fig.* Désordre moral : *dérèglement des passions.*

déréglément [*man*] adv. D'une manière déréglée. (Peu us.)

dérégler [*glé*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) Déranger : *le froid dérègle les horloges.* Faire sortir des règles du devoir.

dérelier [*li-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Oter la reliure : *dérelier un livre.* ANT. **Relier.**

Derenbourg (Joseph), orientaliste talmudiste français, né à Mayence en 1811, m. à Ems en 1895. — Son fils, HARTWIG, né et m. à Paris (1844-1908), arabisant ; membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1900.

dérider [*dé*] v. a. Faire disparaître les rides. Rendre moins sérieux, égayer : *dérider un malade.*

dérimer [*mé*] v. a. Déranger l'arrimage.

dérision [*zi-on*] n. f. (lat. *derisio*). Moquerie dédaigneuse : *les Philistins tournaient en dérision Samson vaincu.*

dérisoire [*zoi-re*] adj. Dit ou fait comme par dérision : *proposition dérisoire.* Très minime : *prix dérisoire.*

dérisoirement [*zoi-re-man*] adv. D'une manière dérisoire. (Peu us.)

dérivable adj. Qu'on peut dériver : *cours d'eau dérivable.*

dérivant [*van*], **e** adj. Qui va à la dérive : *filet dérivant. Fig.* Qui dérive, qui procède.

dérivateur n. m. Appareil pour dériver un courant.

dérivatif, ive adj. *Méd.* Qui produit une dérivation : *saignée dérivative.* N. m. : *les sinapismes sont des dérivatifs.*

— ENCYCL. *Méd.* Les dérivatifs, qui devaient attirer vers un point du corps les humeurs de façon à en débarrasser un autre point, ne sont plus employés de nos jours. On utilise seulement les révulsifs, comme la saignée, les ventouses, les sangsues, les vésicatoires, les sinapismes, etc.

dérivation [*si-on*] n. f. (de *dériver*). Action de détourner le cours des eaux ; son résultat : *une dérivation de la Vanne alimente Paris d'eau potable. Méd.* Action de déplacer une irritation morbide : *les vésicatoires provoquent une dérivation du mal. Gram.* Manière dont les mots dérivent les uns des autres. *Electr.* Communication conductrice au moyen d'un second conducteur entre deux points d'un circuit fermé. *Mar.* Mouvement par lequel un corps s'écarte de sa direction normale. *Artill.* Ecart par rapport au plan de tir, provoqué dans la trajectoire des projectiles par leur mouvement de rotation et la résistance de l'air.

dérive n. f. *Mar.* Déviation de la route d'un vaisseau, causée par les vents ou les courants : *aller à la dérive. Artill.* Quantité dont il faut déplacer latéralement l'œilleton de la hausse, pour corriger la dérivation.

dérivé, e adj. Qui s'est éloigné de la rive : *bateau dérivé.* N. m. Mot qui dérive d'un autre : *fruitier est un dérivé de* fruit. Corps obtenu par la transformation d'un autre. N. f. *Math. Dérivée d'une fonction, d'une variable,* limite vers laquelle tend le rapport de l'accroissement que prend cette fonction, à l'accroissement attribué à la variable lorsque ce dernier tend vers zéro.

dérivement [*man*] n. m. Action d'une eau courante qui se répand hors de ses rives.

dériver [*vé*] v. n. (du préf. *dé*, et de *rive*). *Mar.* S'éloigner du bord du rivage. S'écarter de sa route.

dériver [*vé*] v. a. (du préf. *dé*, et du lat. *rivus*, ruisseau). Détourner de son cours : *dériver un cours*

d'eau. Tirer l'origine de : *dériver un mot du grec*. V. n. Etre détourné de son cours : *faire dériver une rivière*. *Fig.* Venir, provenir : *mot qui dérive de l'hébreu*.

dériver [*vé*] v. a. (préf. *dé*, et *river*). Défaire ce qui est rivé : *dériver une goupille*. *Dériver une roue dentée*, la faire sortir du pivot sur lequel elle était montée.

dériveter [*té*] v. a. (Prend deux *t* devant une syllabe muette : *il dérivettera*.) Enlever les rivets de.

dérivette [*vè-te*] ou **dérivonnette** [*vo-nè-te*] n. f. Pêche qui se fait en mer avec des filets simples qu'on laisse dériver au courant.

dériveur ou **driveur** n. m. *Mar.* Voile de mauvais temps.

dérivoir n. m. Instrument dont on se sert pour dériver.

dérivomètre n. m. (de *dérive*, et du gr. *metron*, mesure). Appareil servant à mesurer la dérive.

dérivotte ou **dérivote** n. f. Grande perche pour dériver les bûches d'un train de bois.

Derjavine (Gabriel Romanovitch), poète lyrique et homme politique russe, né à Kazan, m. à Pétrograd (1743-1816).

derkaoui n. m. Membre d'une société secrète musulmane, politique et religieuse, à tendances puritaines, qui se recrute surtout en Algérie.

derle n.f. (mot wallon). Terre à porcelaine. Argile propre à faire de la faïence fine.

dermanysse [*ni-se*] n. m. Genre d'acariens aplatis, ovales, qui vivent en parasites sur les oiseaux et les chauves-souris. (Les dermanysses, lorsqu'ils se multiplient abondamment dans un poulailler, compromettent la santé des oiseaux. Il faut désinfecter le local par des badigeonnages à la chaux et passer les oiseaux à l'épouilleuse.)

dermatalgie [*jî*] n. f. (du gr. *derma*, *atos*, peau, et *algos*, douleur). Névralgie cutanée, qui apparaît au cours de certaines myopathies, du rhumatisme, de la goutte, et qui cède facilement aux révulsifs et aux massages.

dermatite n. f. (du gr. *derma*, *atos*, peau). Inflammation de la peau. (On dit aussi DERMITE.)

dermatobia n. f. Genre d'insectes diptères, comprenant des mouches de l'Amérique du Sud, dont les larves vivent en parasites sous la peau de divers mammifères et même de l'homme. (On emploie, pour combattre ces parasites, les cataplasmes de tabac ou, mieux, l'acide phénique.)

dermatobranches n. m. pl. Sous-ordre de mollusques gastéropodes opisthobranches, comprenant des animaux marins dont les branchies, quand elles existent, ne sont jamais recouvertes par le manteau, mais qui n'en possèdent pas le plus souvent et respirent par la peau. S. un *dermatobranche*.

dermatochélyde [*ké*] n. f. Genre de tortues, dont le seul représentant vivant est la *tortue-luth*, qui pèse jusqu'à 600 kilogrammes et qui vit au Brésil et dans l'Inde.

dermatodecte [*dèk-te*] n. m. Genre d'acariens, qui vivent en parasites sur les bœufs et les chevaux.

dermatodynie ou **dermodynie** [*nî*] n. f. (du gr. *derma*, *atos*, peau, et *odunê*, douleur). Affection nerveuse de la peau, qui s'observe quelquefois chez le cheval et chez la vache et qui s'accompagne de démangeaisons et de sueurs : *les animaux atteints de dermatodynie lancent fréquemment des ruades*.

dermatographie [*fî*] n. f. (du gr. *derma*, *atos*, peau, et *graphein*, décrire). Description de la peau.

dermatoïde adj. (du gr. *derma*, *atos*, peau, et *eidos*, aspect). Qui a la consistance de la peau.

dermatol n. m. Sous-gallate de bismuth, qui est une poudre légèrement jaune, susceptible de remplacer l'iodoforme dans ses usages médicinaux : *le dermatol ne possède pas d'odeur*.

dermatologie [*jî*] n. f. (du gr. *derma*, *atos*, peau, et *logos*, traité). Partie de la médecine qui s'occupe des maladies de la peau.

— ENCYCL. Les maladies de la peau sont connues depuis très longtemps ; on les distingue en maladies de causes externes et maladies de causes internes. Le diagnostic est parfois fort difficile ; il nécessite une très grande habitude et se fait généralement sur le simple aspect de la lésion. Le traitement en dermatologie est toujours fort complexe ; on emploie extérieurement des poudres, des pommades, des emplâtres, des cataplasmes, des fomentations, des enveloppements humides, des bains, etc., et, à l'intérieur, surtout l'iode, l'arsenic, le mercure, etc.

dermatologique adj. Qui a rapport à la dermatologie.

dermatologiste [*jis-te*] n. m. Savant qui s'occupe de dermatologie.

dermatolysie [*zî*] n. f. (du gr. *derma*, *atos*, peau, et *lusis*, relâchement). Maladie caractérisée par le relâchement de la peau et qui est généralement congénitale.

dermatomycose [*ze*] n. f. Affection cryptogamique de la peau.

dermato-neurose ou **dermato-névrose** n. f. Affection de la peau, résultant d'une altération du système nerveux.

dermatopathie [*tî*] n. f. (du gr. *derma*, *atos*, peau, et *pathos*, affection). Maladie de la peau en général. (On dit aussi DERMOPATHIE.)

dermatophobie [*fo-bî*] n. f. (du gr. *derma*, *atos*, peau, et *phobos*, crainte). Crainte maladive des affections cutanées.

dermatopsie [*psî*] n. f. (du gr. *derma*, peau, et *opsis*, vue). Propriété que possèdent certains tissus tégumentaires d'être sensibles à la lumière comme la rétine.

dermatorragie [*to-ra-jî*] n. f. (du gr. *derma*, *atos*, peau, et *rhagê*, rupture). Hémorragie à travers la peau, qui est tout à fait exceptionnelle.

dermatorrhée [*ré*] n. f. (du gr. *derma*, *atos*, peau, et *rhein*, couler). Sudation abondante, qui apparaît au cours de certaines maladies fébriles à la période de défervescence, ou lorsque la température ambiante est très élevée.

dermatosclérose [*sklé-ro-se*] n. f. (du gr. *derma*, *atos*, peau, et *sklêros*, dur). Sclérose, inflammation du derme.

dermatose [*ô-ze*] n. f. (du gr. *derma*, *atos*, peau). *Méd.* Maladie de peau en général : *l'eczéma est une dermatose*.

— ENCYCL. Les dermatoses sont d'origine externe ou interne. Les premières dérivent d'une irritation cutanée mécanique ou parasitaire ; les secondes, de beaucoup les plus fréquentes, sont la manifestation d'une affection générale. Le traitement sera donc local et général ; il variera, bien entendu, avec chacune des dermatoses, mais on se trouvera toujours bien de relever l'état général.

derme n. m. (gr. *derma*). *Anat.* Tissu qui constitue la couche profonde de la peau : *le derme du bœuf, soumis au tannage, fournit le cuir*.

dermeste [*mès-te*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, de taille moyenne.



Dermeste et sa larve.

— ENCYCL. Les dermestes sont des insectes très nuisibles qui attaquent les pelleteries, les fourrures, le lard, les viandes salées, le fromage, le pain, etc. Ils sont répandus dans tout l'hémisphère boréal.

dermique adj. Qui a rapport au derme : *tissu dermique*.

dermite n. f. Dermatose pustuleuse du cheval et du bœuf, dont les manifestations apparaissent aux points de contact des harnais. (On l'appelle aussi *maladie de la boue*, car elle affecte plus particulièrement les animaux travaillant en sol boueux.) V. DERMATITE.

dermographie n. f. V. URTICAIRE *artificielle*.

dermoïde adj. Qui se rapporte à la peau. *Kyste dermoïde*, kyste à enveloppe constituée par un tissu semblable à la peau.

dermothérapie [*pî*] n. f. Thérapeutique des maladies de la peau.

dermothérapique adj. Qui a rapport à la dermothérapie : *cure dermothérapique*.

Dernburg (Henri), homme politique et jurisconsulte allemand, né à Mayence, m. à Berlin (1829-1907). Il a soutenu la politique de Bismarck. Recteur de l'université de Berlin. Ses ouvrages de droit sont classiques en Allemagne.

dernier [*ni-é*], **ère** adj. (de l'anc. franç. *derrain* ; du lat. pop. *deretro*, derrière). Qui vient après tous les autres : *z est la dernière lettre de l'alphabet*. Le plus vil : *le dernier des hommes*. Extrême, en bien ou en mal : *dernier degré de perfection*. Précédent : *l'an dernier*. *Dernier bien*, extrême perfection : *toilette du dernier bien*. Complète intimité : *être du dernier bien avec quelqu'un*. *Dernier ressort*, v. RESSORT. Substantiv. : *le dernier, la dernière*. *Le dernier des*, le plus vil, le plus méprisable, ou le plus misérable : *la dernière des créatures*. PROV. : **Aux derniers les bons,** ce qui reste après le choix des autres, ou ce qui vient à la fin, est souvent le meilleur. ALLUS. HIST. : **Les derniers Romains,** allusion à Brutus et à Cassius ; **le dernier des Grecs,** allusion à Philopœmen ; mots qui s'appliquent, sérieusement ou ironiquement, aux gens qui conservent seuls les traditions d'un passé disparu. V. BATEAU et CRI.

Dernier Jour d'un condamné (*le*), récit émouvant de l'agonie d'un condamné à mort qui voit arriver l'heure fatale : plaidoyer concluant à l'abolition de la peine de mort, par V. Hugo (1829).

Dernier des Mohicans (*le*), roman, par Fenimore Cooper (1826), dont les principaux personnages sont le chasseur blanc Œil-de-Faucon, ses amis, les deux chefs delawares : le Grand-Serpent, et son fils, le Cerf agile, qui périt le dernier de sa race ; peinture exacte des mœurs des anciennes peuplades de l'Amérique du Nord.

Dernières Cartouches (*les*). V. CARTOUCHES.

Derniers Rebelles (*les*), tableau de Benjamin Constant (1880), au musée du Luxembourg. Les chefs prisonniers sont couchés à terre, alignés devant le sultan. Scène dramatique et colorée.

dernièrement [*man*] adv. Depuis peu. En dernier lieu, dans une énumération.

dernier-né n. m. Le dernier enfant d'une famille. (Ce mot ne s'emploie pas au fém.) Pl. des *derniers-nés*.

dérobade n. f. *Turf.* Action de se dérober.

dérobage n. m. Action de dérober. ANT. **Enrobage.**

dérobé, e adj. Secret : *escalier dérobé*. *A la dérobée* loc. adv., en cachette, furtivement.

dérobement [*man*] n. m. Action de dérober. (Peu us.) Taille de la pierre, faite d'après l'épure qu'on rapporte directement sur cette pierre.

dérober [*bé*] v. a. (du préf. *dé*, et de l'anc. franç. *rober*, voler, d'orig. germ.). Prendre furtivement le bien d'autrui : *Prométhée déroba le feu aux dieux de l'Olympe*. *Fig.* Soustraire : *dérober un criminel à la mort*. Cacher : *dérober sa marche ; les nuages dérobent le ciel aux regards*. *Dérober un baiser*, le prendre par surprise. **Se dérober** v. pr. Se soustraire. *Fig.* Faiblir : *ses genoux se dérobent sous lui*. *Turf.* Se dit d'un cheval qui quitte brusquement la direction que lui imposait son cavalier, en particulier pour éviter de franchir un obstacle. ANT. **Rendre, restituer.**

dérober [*bé*] v. a. Oter la robe, l'enveloppe : *dérober des amandes, des fèves*. ANT. **Enrober.**

dérobeur, euse [*eu-ze*] adj. et n. Qui dérobe, ou qui se dérobe : *cheval dérobeur*.

dérochage n. m. *Métall.* Action de dérocher. *Tr. publ.* Syn. de DÉROCHEMENT.

— ENCYCL. *Métall.* Le dérochage est en réalité un décapage qui donne naissance à des vapeurs nuisibles ; il consiste à faire disparaître les oxydes qui se sont produits sur la surface du métal pendant son recuit. On fait usage de l'acide sulfurique étendu d'eau (10 volumes d'eau pour 1 d'acide). On remplace fréquemment l'acide sulfurique par l'acide azotique dans les mêmes proportions. On lave ensuite le métal à l'eau pure.

dérochement [*man*] n. m. Enlèvement des roches dans un chenal, une rivière qu'on approfondit, d'une terre qu'on veut cultiver. (On dit aussi DÉROCHAGE.)

dérocher [*ché*] v. a. (du préf. *dé*, et de *roche*). Pratiquer le dérochement d'un chenal, d'un cours d'eau, d'un champ. Enlever de la surface d'un métal précieux, au moyen d'acide sulfurique très étendu d'eau, les corps gras et les oxydes qui se sont produits dans le recuit. **Se dérocher** v. pr. *Fam.* Tomber au cours d'une escalade dans les montagnes.

dérocheuse [*cheu-ze*] n. f. Sorte de drague employée au dérochement.

déroder [*dé*] v. a. (du préf. *dé*, et du lat. *rodere*, ronger). Abattre dans une forêt le bois qui dépérit, en enlevant aussi les souches.

dérogation [*si-on*] n. f. Action de déroger à une loi, à un contrat.

— ENCYCL. *Dr.* Les particuliers sont libres de faire les conventions qui leur plaisent, mais à la condition de respecter les lois intéressant l'ordre public et les bonnes mœurs. A ces lois, d'une portée générale et supérieure, il ne saurait être dérogé.

dérogatoire adj. Qui contient une dérogation : *clause dérogatoire*.

dérogeance [*jan-se*] n. f. Action qui faisait perdre la qualité de noble : *l'exercice d'un métier, sauf la verrerie, était une dérogeance*.

dérogeant [*jan*], **e** adj. Qui commet ou constitue une dérogation ou une dérogeance.

déroger [*jé*] v. n. (lat. *derogare*. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *je dérogeai, nous dérogeons*.) Etablir une disposition contraire à une loi, à un acte antérieur. Manquer à sa dignité. Autref., faire une chose qui entraînait la dérogeance ou perte de la noblesse : *le noble ne dérogeait pas en cultivant lui-même sa terre*.

déroidir v. a. V. DÉRAIDIR.

dérôlement n. m. Syn. de DÉSENRÔLEMENT.

dérompage [*ron*] n. m. Action de dérompre.

dérompeuse [*ron-peu-ze*] n. f. Machine destinée à enlever l'excès d'apprêt des tissus.

dérompoir [*ron*] n. m. Table munie de lames tranchantes, pour diviser les chiffons.

dérompre [*ron-pre*] v. a. (de *dé* ; et *rompre*). Diviser, couper : *dérompre les chiffons*. Enlever l'excès d'apprêt à (un tissu).

déroquer [*ké*] v. a. (de *dérocher*). Extirper les mauvaises herbes d'un terrain rocailleux. *Jeu.* Aux échecs, empêcher le roi adverse de roquer.

dérougir v. a. Faire perdre la couleur rouge, ou la faire diminuer d'intensité. V. n. Devenir moins rouge. (Peu us.)

dérouillement [*rou, ll* mll., *e-man*] n. m. Action de dérouiller. Son effet.

dérouiller [*rou, ll* mll., *é*] v. a. Enlever la rouille : *dérouiller un couteau*. *Fig.* Dégourdir : *dérouiller ses jambes*. Polir les manières, l'esprit de quelqu'un. **Se dérouiller** v. pr. Perdre sa rouille. *Fig.* Se former, se polir, se façonner. Se dégourdir : *se dérouiller les jambes*.

déroulable adj. Susceptible d'être déroulé.

Déroulède (Paul), poète et homme politique français, né à Paris, m. à Mont-Boron, près de Nice (1846-1914), auteur des *Chants du soldat* et de plusieurs pièces de théâtre, dont *Messire Du Guesclin*. Président de la Ligue des patriotes, boulangiste, puis l'un des chefs du parti *nationaliste*, il fut banni de France en 1899 par la haute Cour, qui le déclara coupable d'avoir conspiré contre la sûreté de l'Etat, et fut amnistié en 1905.



Paul Déroulède.

déroulement [*man*] n. m. Action de dérouler. Son résultat.

dérouler [*lé*] v. a. Etendre ce qui était roulé : *dérouler une pièce d'étoffe*. Etaler sous le regard : *fleuve qui déroule ses eaux*. Développer à l'esprit : *dérouler ses plans*.

déroutant [*tan*], **e** adj. Qui déroute.

déroute n. f. (subst. verb. de *dérouter*). Fuite en désordre de troupes vaincues. *Fig.* Désordre, ruine. ANT. **Victoire, succès, triomphe.**

Déroute (PASSAGE DE LA), chenal formé par la Manche entre Jersey et la côte ouest du Cotentin (dép. de la Manche).

dérouter [*té*] v. a. Détourner, écarter de sa route, faire perdre sa trace : *le lièvre déroute habilement les chiens*. Dépister : *dérouter la police*. *Fig.* Déconcerter : *difficultés qui déroutent l'esprit*.

derri [*dè-ri*] n. m. Couche de tourbe qui se trouve à une petite distance au-dessous de la surface du sol.

derrick [*dè-rik*] n. m. (express. américe.). Appareil de sondage servant à forer les puits pétrolifères.

derrière [*dè-ri-è-re*] prép. (du préf. lat. *de retro*, en arrière). En arrière de, de l'autre côté : *se cacher derrière un arbre*. Adv. Après, à la suite de : *allez devant, j'irai derrière*. Loc. adv. : *Sens devant derrière*, en mettant le devant à la place du derrière. *Par derrière*, par la partie postérieure. *Fig. Porte de derrière*, faux-fuyant, échappatoire. N. m. Partie postérieure d'un objet. Fesses, fondement : *tomber sur le derrière*. PROV. : **Il ne faut pas regarder derrière soi,** il ne faut pas s'arrêter aux regrets du passé, etc., quand une fois on est engagé dans une carrière, une entreprise, etc. N. m. pl. Les derniers corps d'une armée. ANT. **Devant ; face.**

déruellage [*ru-è-la-je*] n. m. Débuttage des souches de vigne au printemps.

Deruta, comm. d'Italie (province de Pérouse) ; 5.100 h. Les anciennes faïences de Deruta sont très recherchées.

Derval, ch.-l. de c. (Loire-Inférieure), arr. et à 24 kil. de Châteaubriant ; 3.710 h. Ch. de f. Et. — Le cant. a 6 comm. et 12.350 h.

derviche ou **dervis** [*vi*] n. m. (du persan *darvish*, pauvre). Religieux musulman : *derviche tourneur*.

— Encycl. Dans les pays musulmans, et notamment en Perse et en Syrie, les derviches sont des religieux dont les uns vivent dans des monastères, et dont les autres vivent à leur guise et voyagent à travers le monde musulman. Les derviches errants, hurleurs et tourneurs, ne sont que des saltimbanques, qui vivent, sans rien faire, des aumônes des bonnes âmes.


Derviche.

Derviches, nom donné aux noirs musulmans qui, sous la conduite du mahdi Mohamed Ahmed et d'Abdul Ahi-el-Taachi, ont conquis le Soudan égyptien entre 1881 et 1885. Ils y ont fondé un Etat éphémère (capitale Omdurman), que les Anglo-Egyptiens ont détruit entre 1896 et 1899.

des [*dè*] art. contracté pour *de les*. (S'emploie comme pluriel de *un*, *une*, pour désigner un nombre indéterminé.)

dès [*dè*] prép. de temps ou de lieu (lat. *de ex*). Depuis : *dès l'enfance ; dès sa source.* A partir de : *dès demain. Dès lors* loc. adv., aussitôt ; conséquemment. *Dès que* loc. conj., aussitôt que ; puisque : *dès qu'il sera ici ; dès que vous le voulez.*

dés ou **des,** préfixe privatif.

désabonnement [*za-bo-ne-man*] n. m. Action de désabonner ou de se désabonner.

désabonner [*za-bo-né*] v. a. Faire cesser d'être abonné. **Se désabonner** v. pr. Cesser son abonnement.

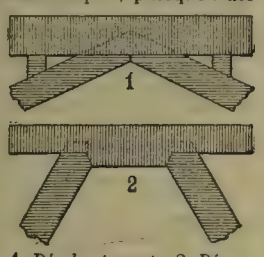

1. Désaboutement ; 2. Désaboutement d'armature.

désaboutement [*za-bou-te-man*] n. m. Joint d'assemblage formé par deux pièces se contrebutant directement et assemblées dans une même mortaise.

désabriter [*za-bri-té*] v. a. Oter l'abri de.

désabusable [*za-bu-za-ble*] adj. Qui peut être désabusé.

désabusement [*za-bu-ze-man*] n. m. Action de désabuser. Son résultat.

désabuser [*za-bu-zé*] v. a. Tirer d'erreur. Allus. littér. :

Je vois, je sais, je crois : je suis désabusée.

(V. Polyeucte.) **Se désabuser** v. pr. Reconnaître son erreur ; revenir d'une fausse opinion, d'une fausse idée.

désacclimatement [*za-kli-ma-te-man*] n. m. Action de désacclimater, de se désacclimater.

désacclimater [*za-kli-ma-té*] v. a. Changer de climat ; faire perdre l'habitude d'un climat.

désaccord [*za-kor*] n. m. Manque d'accord ; mésintelligence : *famille en désaccord.* Ant. **Accord.**

désaccorder [*za-kor-dé*] v. a. Détruire l'accord d'un instrument de musique. *Fig.* Désunir.

désaccouplement [*za-kou-ple-man*] n. m. Action de désaccoupler.

désaccoupler [*za-kou-plé*] v. a. Séparer des choses qui étaient par couple. **Se désaccoupler** v. pr. Cesser d'être accouplé.

désaccoutrer [*za-kou-tré*] v. a. Oter l'accoutrement de : *désaccoutrer des masques.*

désaccoutumance [*za-kou*] n. f. Action de se désaccoutumer. (Peu us.)

désaccoutumer [*za-kou-tu-mé*] v. a. Faire perdre une habitude, déshabituer. **Se désaccoutumer** v. pr. Perdre l'habitude de.

désachalandage [*za*] n. m. Perte des chalands, des pratiques. Etat de ce qui est sans chalands.

désachalander [*za, dé*] v. a. Faire perdre les chalands, les pratiques. (On dit aussi déchalander.)

désacidification [*za-si, si-on*] n. f. Action de désacidifier.

désacidifier [*za-si-di-fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Détruire l'acidité : *désacidifier un liquide.*

désaciération [*za, si-on*] n. f. Action de désaciérer.

désaciérer [*za-si-é-ré*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) Enlever l'aciération du fer, par détrempe, à l'aide d'un fort recuit. Enlever l'aciérage d'une planche gravée, etc.

désadaptation [*za-dap-ta-si-on*] n. f. *Biol.* Perte de l'adaptation.

désaffamer [*za-fa-mé*] v. a. Apaiser la grosse faim de : *désaffamer un pauvre.*

désaffectation [*za-fèk-ta-si-on*] n. f. Action de désaffecter. Décision administrative portant qu'un immeuble cessera d'être affecté à l'usage d'un service public : *la désaffectation d'une église.*

— Encycl. *Dr.* Les conseils municipaux peuvent prononcer la désaffectation totale ou partielle d'immeubles consacrés à des services publics. Mais les délibérations doivent être approuvées par l'autorité supérieure. La désaffectation des immeubles appartenant à l'Etat est prononcée par décret.

désaffecter [*za-fèk-té*] v. a. Enlever à un édifice public sa destination : *le Panthéon fut désaffecté sous la Révolution.*

désaffection [*za-fèk-si-on*] n. f. Cessation de l'affection : *la méfiance entraîne vite la désaffection.*

désaffectionnement [*za-fèk-si-o-ne-man*] n. m. Perte de l'affection.

désaffectionner [*za-fèk-si-o-né*] v. a. Faire perdre l'affection de.

désaffilier [*za-fi-li-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Faire cesser l'affiliation de.

désaffleurement [*za-fleu-re-man*] n. m. Action de désaffleurer : état de ce qui est désaffleuré : *le désaffleurement des pièces d'un parquet.*

désaffleurer [*za-fleu-ré*] v. a. Détruire l'affleurement de : *désaffleurer des dalles.*

désaffourchement [*za-four-che-man*] ou **désaffourchage** n. m. Action de désaffourcher ; son résultat.

désaffourcher [*za-four-ché*] v. a. Lever une des ancres d'affourche.

désaffronter [*za-fron-té*] v. a. Faire cesser un affrontement.

désaffubler [*za-fu-blé*] v. a. Dépouiller de ce qui affublait. (Peu us.)

désagencement [*za-jan-se-man*] n. m. Action de désagencer.

désagencer [*za-jan-sé*] v. a. (Se conj. comme *agencer.*) Détruire l'agencement de.

désagréable [*za*] adj. Qui déplaît : *odeur désagréable.* Ant. **Agréable.**

désagréablement [*za, man*] adv. D'une manière désagréable : *être désagréablement surpris.*

désagréer [*za-gré-é*] v. n. Déplaire. (Peu us.)

désagrégateur [*za-gré*] n. m. Machine employée dans la mouture du blé.

désagrégation [*za-gré-gha-si-on*] n. f. Séparation des parties d'un corps : *le grand froid amène la désagrégation des pierres gélives. Fig.* Désunion.

désagrégeable [*za-gré-ja-ble*] adj. Qui peut être désagrégé.

désagrégeant [*za-gré-jan*], **e** adj. Qui désagrège : *la force désagrégeante de l'eau.*

désagrégement [*za-gré-je-man*] n. m. Action de désagréger ; de se désagréger. Son résultat. (Peu us.)

désagréger [*za-gré-jé*] v. a. (Se conj. comme *accélérer*, et prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il désagrégea, nous désagrégeons.*) Produire la désagrégation : *l'humidité désagrège un grand nombre de corps.*

désagrément [*za-gré-man*] n. m. Sujet de déplaisir, de chagrin : *éprouver de vifs désagréments.*

désaguerrir [*za-ghè-rir*] v. a. Déshabituer des combats, des dangers ; rendre poltron.

Désaignes, comm. de l'Ardèche, arr. et à 39 kil. de Tournon, près du Doux, affl. du Rhône ; 3.410 h. Eaux minérales (alcalines, bicarbonatées sodiques).

désaigrir [*zè-grir*] v. a. Enlever son aigreur à : *désaigrir du lait.*

désailement [*zè-le-man*] n. m. Action de désailer ; son résultat : *le désailement des graines de pin.*

désailer [*zè-lé*] v. a. Dépouiller certaines semences, certaines graines de leurs appendices en forme d'ailes. Rogner les ailes d'un oiseau.

désaimantation [*zè-man-ta-si-on*] n. f. Action de désaimanter, de se désaimanter.

désaimanter [*zè-man-té*] v. a. Détruire l'aimantation : *désaimanter une barre de fer.*

désaimer [*zè-mé*] v. a. Cesser d'aimer.

Desains (François-Edouard), physicien français, né à Saint-Quentin, m. à Paris (1812-1865). Auteur de travaux sur la polarisation de la lumière, les phénomènes capillaires. — Son frère Quentin-Paul, né à Saint-Quentin, m. à Paris (1817-1885), fut également un physicien distingué. Membre de l'Académie des sciences (1873). On lui doit, entre autres travaux, un *Traité de physique.*


Desaix de Veygoux.

Desaix de Veygoux [*zè, vè-ghou*] (Louis), général français, né au château d'Ayat, près de Riom, mort à Marengo (1768-1800). Il se distingua à l'armée du Rhin en 1796, et, après la retraite de Moreau, défendit Kehl pendant deux mois. Il suivit Bonaparte en Orient, et conquit la haute Egypte. Il détermina le gain de la bataille de Marengo en marchant au secours de Bonaparte avec la réserve qu'il commandait, et fut tué au milieu d'une charge qui décida de la victoire. Desaix était généreux et équitable ; les Egyptiens l'avaient surnommé *le Sultan juste.*

désajustement [*za-jus-te-man*] n. m. Action de désajuster : *le désajustement d'une machine.*

désajuster [*za-jus-té*] v. a. Déranger ce qui est ajusté : *désajuster une machine, la coiffure, la toilette.*

désalignement [*za, man*] n. m. Action de désaligner : *le désalignement d'une rue.*

désaligner [*za-li-gné*] v. a. Détruire l'alignement de : *désaligner une façade, des soldats.*

désaliter [*za-li-té*] v. a. Faire quitter le lit à une personne malade : *désaliter un malade.*

désallaitement [*za-lè-te-man*] n. m. Action de cesser l'allaitement. (On dit mieux sevrage.)

désallaiter [*za-lè-té*] v. a. Cesser d'allaiter.

désallier [*za-li-é*] v. a. (Se conj. comme *prier*). Désunir : *la politique désallie les peuples.*

désaltérant [*zal-té-ran*], **e** adj. Propre à désaltérer : *l'orange est un fruit très désaltérant.*

désaltérer [*zal-té-ré*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) Apaiser la soif de : *désaltérer un blessé.* Arroser : *la pluie désaltère les plantes. Fig.* Soulager. **Se désaltérer** v. pr. Etancher sa soif. *Fig.* Apaiser ses désirs.

désamarrer [*za-ma-ré*] v. a. Détacher un bâtiment, un objet amarré. Ant. **Amarrer.**

désamonceler [*za-mon-se-lé*] v. a. Défaire un monceau.

désamorçage [*za*] n. m. Action de désamorcer. Cessation du courant dans une dynamo.

désamorcer [*za-mor-sé*] v. a. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il désamorça, nous désamorçons.*) Oter l'amorce de : *désamorcer un pistolet. Désamorcer une pompe,* faire écouler au dehors, à l'aide d'un robinet, l'eau du corps de pompe : *il faut désamorcer les pompes quand il gèle.* Ant. **Amorcer.**

désamortir [*za*] v. a. Soumettre aux droits de mutation, en parlant des biens de mainmorte.

désamortissement [*za-mor-ti-se-man*] n. m. Action de désamortir. (On dit aussi désamortisation.)

désamouracher [*za, ché*] v. a. Faire cesser l'amour, arrêter une amourette : *désamouracher un jeune homme.* **Se désamouracher** v. pr. Renoncer à un amour, une amourette.

désancher [*zan-ché*] v. a. Oter l'anche de.

désancrer [*zan-kré*] v. n. Lever l'ancre.

De Sanctis (Francesco), critique italien, né à Morra, m. à Naples (1818-1883) ; on lui doit une remarquable *Histoire de la littérature italienne.*

désanimer [*za-ni-mé*] v. a. Oter l'âme, la vie, l'animation.

désannexer [*za-nèk-sé*] v. a. Restituer un territoire annexé à l'Etat auquel il appartenait avant l'annexion.

désannexion [*za-nèk-si-on*] n. f. Action de désannexer : *le retour de l'Alsace-Lorraine à la France fut une désannexion, non pas une annexion.*

désanoblir [*za*] v. a. Faire perdre la noblesse.

désappareillage [*za-pa-rè, ll* mll., *a-je*] n. m. Action de désappareiller : *le désappareillage d'un navire.*

désappareiller [*za-pa-rè, ll* mll., *é*] v. a. *Mar.* Faire les manœuvres contraires à celles qu'on fait pour appareiller.

désapparier [*za-pa-ri-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Séparer ce qui était apparié : *désapparier un couple d'oiseaux.*

désappauvrir [*za-pô*] v. a. Tirer de l'état de pauvreté : *désappauvrir une famille, une contrée.*

désappauvrissement [*za-pô-vri-se-man*] n. m. Action de désappauvrir ; son résultat.

désappliquer [*za-pli-ké*] v. a. Enlever, en parlant d'un objet appliqué sur un autre.

désappointement [*za-poin-te-man*] n. m. Etat d'une personne désappointée ; déception : *laisser voir son désappointement.*

Désappointement [*man*] (îles du), archipel polynésien, au N.-E. des Pomotou.

désappointer [*za-poin-té*] v. a. Emousser la pointe de : *désappointer une aiguille.* Tromper l'espoir : *le temps nous désappointe presque tous.*

désapprendre [*za-pran-dre*] v. a. (Se conj. comme *prendre.*) Oublier ce qu'on avait appris : *on désapprend vite le grec.*

désapprobateur, trice [*za-pro*] adj. et n. Qui désapprouve : *murmure désapprobateur.*

désapprobation [*za-pro-ba-si-on*] n. f. Action de désapprouver : *manifester sa désapprobation.*

désappropriation [*za-pro-pri-a-si-on*] n. f. Renoncement à la propriété d'une chose.

désapproprier [*za-pro-pri-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Priver de sa propriété.

désapprouver [*za-prou-vé*] v. a. Blâmer, condamner : *Cinéas désapprouvait les projets de Pyrrhus.* Ant. **Approuver.**

désapprovisionnement [*za-pro-vi-zi-o-ne-man*] n. m. Action de désapprovisionner.

désapprovisionner [*za-pro-vi-zi-o-né*] v. a. Priver de son approvisionnement : *désapprovisionner le magasin d'une arme à feu.*

désarborer [*zar-bo-ré*] v. a. Abattre, abaisser un objet qui était arboré : *désarborer un pavillon.*

désarçonnant [*zar-so-nan*], **e** adj. Qui désarçonne. *Fig.* et *fam.* Qui confond, désappointe.

désarçonnement [*zar-so-ne-man*] n. m. Action de désarçonner ; état d'une personne désarçonnée.

désarçonner [*zar-so-né*] v. a. Mettre hors des arçons : *cheval qui a désarçonné son cavalier. Fig.* et *fam.* Confondre quelqu'un dans une discussion : *cette objection l'a désarçonné.*

désargentage [*zar-jan*] n. m. ou **désargentation** [*zar-jan-ta-si-on*], **désargenture** [*zar-jan*] n. f. Action de désargenter. *Spécialem.* Opération par laquelle on dépouille une pièce qu'on veut réargenter, de l'ancienne couche d'argent dont elle est couverte. (Le désargentage s'obtient généralement en plongeant la pièce dans un mélange d'acide sulfurique et d'acide azotique.)

désargenter [*zar-jan-té*] v. a. Enlever la couche d'argent qui recouvrait un objet argenté. *Fam.* Dépouiller d'argent comptant. **Se désargenter** v. pr. Etre, devenir désargenté. *Fig.* et *fam.* Perdre son argent comptant.

désargenteur [*zar-jan*] n. m. Ouvrier qui désargente.

désargenture n. f. V. désargentage.

Désargues (Gérard ou Gaspard), géomètre et ingénieur français, né et m. à Lyon (1593-1662). On lui doit d'importants travaux sur la perspective et les sections coniques.

désarmement [*zar-me-man*] n. m. Action de désarmer. Action de réduire ou de supprimer ses forces militaires. Ant. **Armement.**

— Encycl. La solution des conflits internationaux par l'arbitrage a été l'objet de résolutions importantes aux conférences de La Haye (1899 et 1907). V. arbitrage.

désarmer [*zar-mé*] v. a. Enlever à quelqu'un ses armes, son armure : *désarmer un prisonnier. Fig.* Fléchir : *désarmer la colère. Escr.* Faire tomber l'arme des mains de son adversaire. Mettre la batterie au repos : *désarmer un fusil. Désarmer un navire,* le dégarnir de ses agrès, de son armement, etc. Allus. littér. : **J'ai ri, me voilà désarmé,** allusion à un vers de Piron. (V. métromanie.) V. n. Cesser de faire la guerre. Réduire ou supprimer ses forces militaires. Ant. **Armer.**

désarrimage [*za-ri*] n. m. Dérangement dans l'arrimage des marchandises.

désarrimer [*za-ri-mé*] v. a. Déranger l'arrimage des marchandises. Ant. **Arrimer.**

désarroi [*za-roi*] n. m. (préf. *dés.* et vx fr. *arroi*, attirail). Désordre, confusion, trouble : *les affaires sont en grand désarroi.*

désarticulation [*zar, si-on*] n. f. Action de désarticuler : *la désarticulation de l'épaule.*

désarticuler [*zar, lé*] v. a. *Anat.* Faire sortir de l'articulation. Amputer dans l'articulation.

désasotter [*za-so-té*] v. a. V. DÉSASSOTTER.

désaspirer [*zas-pi-ré*] v. a. Détruire l'aspiration de : *désaspirer une lettre, un mot.*

désassemblage [*za-san*] ou **désassemblement** [*za-san-ble-man*] n. m. Action de désassembler ou de se désassembler.

désassembler [*za-san-blé*] v. a. Disjoindre des pièces de charpente, de menuiserie. **Se désassembler** v. pr. S'écarter, se disjoindre.

désassimilateur, trice [*za-si*] adj. *Physiol.* Qui produit la désassimilation.

désassimilation [*za-si, si-on*] n. f. Transformation des substances vivantes en substances brutes à composition chimique plus simple.

désassimiler [*za-si-mi-lé*] v. a. Produire la désassimilation. Priver de ses éléments assimilables.

désassociation [*za-so-si-a-si-on*] n. f. Action de désassocier, se désassocier.

désassocier [*za-so-si-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Rompre une association.

désassombrir [*za-son*] v. a. Rendre plus éclairé. *Fig.* Rendre moins mélancolique.

désassortiment [*za-sor-ti-man*] n. m. Action de désassortir. *Fig.* Réunion de choses disparates.

désassortir [*za-sor*] v. a. Oter ou déplacer quelques-unes des choses qui étaient assorties.

désassotter ou **désasotter** [*za-so-té*] v. a. Faire qu'on ne soit plus assotté, qu'on ne soit plus sot.

désassurer [*za-su-ré*] v. a. Cesser de faire assurer contre certains risques.

désastre [*zas-tre*] n. m. (préf. *dés*, et *astre*, à cause de l'influence attribuée autrefois aux astres). Calamité, grand malheur : *le désastre de Cannes n'abattit pas le courage des Romains.*

Désastre (*le*), roman par P. et V. Margueritte (1898), premier volume de la tétralogie *une Époque.* C'est un livre d'histoire encore plus qu'un roman, où est contée, dans un esprit élevé, cette partie de la guerre de 1870 qui précéda la capitulation de Bazaine.

désastreusement [*zas-treu-ze-man*] adv. D'une manière désastreuse.

désastreux, euse [*zas-treû, eu-ze*] adj. Funeste, malheureux : *une guerre désastreuse.* ANT. **Avantageux, heureux.**

désatteler [*za-te-lé*] v. a. (Se conj. comme *atteler.*) Dételer. (Peu us.)

désattrister [*za-tris-té*] v. a. Faire cesser la tristesse de.

désaubage [*dé-zô*] n. m. Action de démonter les aubes d'une roue hydraulique. Cérémonie religieuse, dans laquelle on enlevait aux néophytes la robe blanche de leur baptême. Repas qui se donnait huit jours après le baptême d'un nouveau-né.

désauber [*dé-zô-bé*] v. a. Procéder au désaubage.

Désaugiers [*zô-ji-é*] (Marc-Antoine), compositeur français, né à Fréjus, m. à Paris (1742-1793), auteur des opéras-comiques : *le Rendez-vous, Jeannette et Lucas, l'Amant travesti*, etc.

Désaugiers (Marc-Antoine-Madeleine), fils du précédent, chansonnier et vaudevilliste français, né à Fréjus, m. à Paris (1772-1827); auteur de : *Monsieur et Madame Denis, Paris à cinq heures du matin, les Cadet-Buteux*, etc.

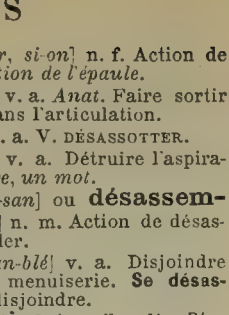
M.-A.-M. Désaugiers.

Desault [*sô*] (Pierre-Joseph), chirurgien français, né à Magny-Vernois (Haute-Saône), m. à Paris. Ses travaux ont exercé une grande influence sur les progrès de la chirurgie (1744-1795).

désavantage [*za*] n. m. Infériorité. Préjudice : *l'affaire a tourné à son désavantage.* ANT. **Avantage, bénéfice, profit.**

désavantager [*za, jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il désavantagea, nous désavantageons.*) Traiter avec désavantage. Frustrer d'une partie de l'héritage : *désavantager ses enfants au profit d'étrangers.*

désavantageusement [*za, jeu-ze-man*] adv. D'une manière désavantageuse. (Peu us.)

désavantageux, euse [*za, jeû, eu-ze*] adj. Qui cause du désavantage : *clause désavantageuse.*

désaveu [*za*] n. m. Rétractation d'un aveu. Dénégation. Acte par lequel on désavoue une personne, ou une chose dont on est déclaré l'auteur : *désaveu d'une opinion.* Acte par lequel on déclare n'avoir point autorisé un mandataire à agir comme il l'a fait. *Désaveu de paternité*, action exercée par un mari dans le but de faire déclarer adultérin, et par conséquent illégitime, un enfant né de sa femme. V. PATERNITÉ.

désaveuglement [*za, man*] n. m. Action de désaveugler; état de celui dont on a dessillé les yeux.

désaveugler [*za-veu-glé*] v. a. Tirer quelqu'un de son aveuglement. (Peu us.)

désavouable [*za*] adj. Qui peut être désavoué.

désavouer [*za-vou-é*] v. a. Nier avoir dit ou fait quelque chose : *désavouer un livre, une signature.* Déclarer qu'on n'a pas autorisé quelqu'un en ce qu'il a fait : *désavouer un ambassadeur. Fig.* Condamner, désapprouver : *faire ce que la morale désavoue.* ANT. **Avouer, approuver.**

désaxer [*zak-ksé*] v. a. Faire sortir de son axe : *désaxer un cylindre. Fig.* Faire sortir de son équilibre : *un esprit désaxé.*

désazotation [*za-zo-ta-si-on*] n. f. Action de désazoter.

désazoter [*za-zo-té*] v. a. Eliminer l'azote contenu dans une substance : *désazoter de l'air.*

Desbarolles (Adolphe), peintre, écrivain et chiromancien français, né et m. à Paris (1801-1886).

Des Barreaux [*ró*] (Jaques VALLÉE, sieur), poète français, né à Châteauneuf-sur-Loire, m. à Chalon-sur-Saône (1602-1673); fameux par son athéisme. Un jour, la foudre étant venue à tomber, un vendredi, près d'une auberge de Saint-Cloud, où il mangeait une omelette au lard : « Voilà bien du bruit pour une omelette au lard! » s'écria-t-il; mot resté célèbre.

Desbordes-Valmore [*dé*] (Mme Marceline), femme de lettres française, née à Douai, m. à Paris (1785-1859). Elle a écrit des poésies élégiaques, etc., d'une inspiration touchante. Sa *Correspondance* est d'un réel intérêt.


Mme Desbordes-Valmore.

Desboutin (Marcelin-Gilbert), écrivain, peintre et graveur français, né à Cérilly (Allier), m. à Nice (1823-1902); habile dans la pointe sèche; auteur de *l'Homme à la pipe*, qui est son propre portrait.

descamisados [*dès-ka-mi-sa-doss*] n. m. pl. Mot espagnol qui signifie *sans chemise*, et qui fut appliqué, par mépris, aux libéraux espagnols qui firent la révolution de 1820. S. un *descamisado.*

Descamps [*dé-kan*] (Jean-Baptiste), peintre français, né à Dunkerque, m. à Rouen (1706-1791); élève de Coypel et de Largillière, connu aussi pour avoir écrit une *Vie des peintres flamands, allemands et hollandais.*

Descartes [*dé-kar-te*] (René), philosophe et mathématicien français, né à La Haye (Touraine), m. à Stockholm (1596-1650). Il fut d'abord soldat, voyagea, habita pendant vingt ans la Hollande, mais, ne s'y sentant pas en sûreté, à cause de ses opinions philosophiques, il alla, sur l'invitation de la reine Christine, se fixer en Suède, où il mourut d'une fluxion de poitrine. Descartes est l'auteur du *Discours de la méthode*, des *Méditations métaphysiques*, du *Traité de l'homme*, du *Traité des passions;* il est le vrai fondateur de la philosophie moderne. Faisant « table rase » de tout ce que l'homme connaît, soit par l'expérience des contemporains, soit sur la foi des ouvrages des Anciens, Descartes, au début de sa philosophie, n'admet comme idées absolument certaines, et dont la pensée ne peut s'abstraire, que les idées de pensée et d'étendue. L'étendue est mobile : « Donnez-moi de l'étendue et du mouvement, et je vous construirai le monde ». La mécanique et la géométrie, dont Descartes renouvelle l'enseignement et amplifie la portée en y appliquant le calcul algébrique, telles sont les sciences principales du monde de l'étendue. La science moderne confirme, à chacune de ses découvertes, les deux principes de mécanique posés par Descartes : 1° la même quantité de mouvement persiste dans le monde; 2° la nature adopte toujours les voies les plus simples (principe de la permanence du mouvement, et principe du moindre effort). — « Je pense, donc je suis. » Après ce premier axiome, Descartes démontre l'existence de Dieu par l'idée que nous avons de la perfection ou de l'infini. Cette idée ne peut, suivant Descartes, provenir que d'un Etre infini. De l'existence de Dieu découlent tous les autres principes moraux et métaphysiques. Descartes est aussi un précurseur de notre psychologie physiologique, et, moraliste avisé, il a signalé l'importance d'une bonne hygiène, physique autant que morale, pour prévenir ou guérir les passions mauvaises. Doute systématique comme méthode, mécanisme comme principe scientifique, spiritualisme et déisme comme principes métaphysiques, telles sont les idées fondamentales du système de Descartes ou *cartésianisme.*


Descartes.

Descartes (*portrait de*), tableau de Franz Hals, au Louvre.

Descaves (Lucien), littérateur français de l'école naturaliste, né à Paris en 1861, auteur des romans : *Sous-offs, la Colonne* et d'intéressantes pièces de théâtre : *la Clairière* et *Oiseaux de passage* (avec M. Donnay), *l'Attentat* (avec Capus), etc. Il est membre de l'Académie des Goncourt.


Lucien Descaves.

descellement [*dé-sè-le-man*] n. m. Action de desceller. Etat de ce qui est descellé.

desceller [*dé-sè-lé*] v. a. Arracher une chose scellée, en plâtre, en plomb, etc. Enlever le sceau d'un titre, d'un acte.

descendance [*dé-san*] n. f. Filiation, postérité : *avoir une nombreuse descendance.* ANT. **Ascendance.**

descendant [*dé-san-dan*], **e** adj. Qui descend : *marée descendante. Ligne descendante*, postérité de quelqu'un. *Gamme descendante*, V. GAMME. N. : *une descendante des Bourbons.* N. m. pl. Ceux qui tirent leur origine de quelqu'un : *les descendants de Noé.* ANT. **Ascendant.**

descenderie [*dé-san-de-ri*] n. f. Galerie de mine en pente. Puits incliné par lequel les mineurs descendent pour gagner leurs postes. (On dit aussi DESCENTE.)

descendre [*dé-san-dre*] v. n. (lat. *descendere.* — Prend l'auxil. *avoir* ou *être*, selon qu'on veut exprimer l'action ou l'état.) Aller de haut en bas : *la température augmente à mesure que l'on descend sous terre.* S'étendre jusqu'en bas : *la mine la plus profonde descend à 1.500 mètres environ.* Baisser : *la mer descend.* Passer de l'aigu au grave : *descendre d'un ton. Fig. Descendre au tombeau*, mourir. *Descendre à terre*, débarquer. *Descendre de cheval*, mettre pied à terre. *Descendre à un hôtel*, aller pour y loger. Tirer son origine : *descendre d'une famille illustre. La justice a descendu sur les lieux*, s'y est transportée. *Milit. Descendre des tranchées*, les quitter pour aller au repos. ALLUS. LITTÉR. V. ASPIRER. V. a. Mettre ou porter plus bas : *descendre un tableau.* Parcourir de haut en bas : *descendre un escalier. Pop.* Abattre. *Descendre la garde*, en être enlevé, ou *fig.* et *fam.*, mourir. ANT. **Monter, s'élever.**

descenseur [*dé-san*] n. m. Appareil permettant de descendre d'un étage à l'autre. *Descenseur à spirale*, appareil de sauvetage. ANT. **Ascenseur.**


Descenseur.

descension n. f. *Astr.* Syn. de ASCENSION. (Vx.)

descensionnel, elle [*dé-san-si-o-nèl, è-le*] adj. Qui a ou produit un mouvement de haut en bas : *vitesse descensionnelle.*

descente [*dé-san-te*] n. f. Action de descendre : *la descente d'Enée aux Enfers.* Pente : *une descente douce.* Débarquement, coup de main sur une côte : *Charlemagne vit les premières descentes des pirates normands. Descente de justice*, visite d'un lieu par les magistrats pour y faire des constatations, des perquisitions. *Archit.* Tuyau d'écoulement pour les eaux. *Chir.* Nom vulgaire des hernies. *Descente de lit*, tapis, fourrure que l'on place le long d'un lit. ANT. **Montée, ascension.**

— ENCYCL. *Descente sur lieux.* En procédure civile, on désigne ainsi le transport d'un juge à l'endroit où est situé l'objet litigieux, pour recueillir et fournir au tribunal des renseignements utiles à la cause.

Descente de croix (*la*), célèbre tableau de Rubens (cathédrale d'Anvers); c'est le chef-d'œuvre du maître, dans la peinture religieuse (v. p. 683); — tableau de Rembrandt (Munich); — d'Eustache Lesueur (Louvre); — de Sébastien Bourdon (Louvre); etc.

désceptrer [*dé-sèp-tré*] v. a. Oter le sceptre à, détrôner.


Emile Deschamps.

Deschamps [*dé-chan*] (Eustache), poète français, né à Vertus vers 1338, mort au commencement du XVe siècle; auteur de ballades, rondeaux, virelais, etc., souvent dirigés contre les Anglais, qu'il combattit aux côtés de Charles V et de Charles VI. Son célèbre *Mirouer du mariage*, le plus étendu de ses poèmes, est une virulente satire des femmes.

Deschamps (Emile DESCHAMPS DE SAINT-AMAND, dit **Emile**), poète français, né à Bourges, m. à Versailles (1791-1871); l'un des premiers représentants du romantisme. Il fonda en 1824, avec Victor Hugo, *la Muse française.* Ses œuvres sont précieuses pour l'étude des mœurs et de l'histoire politique. — Son frère, ANTOINE-FRANÇOIS-MARIE, dit **Antony**, né et m. à Paris (1800-1869), poète distingué, à qui l'on doit une traduction en vers de *la Divine Comédie.*


Emile Deschanel.

Deschamps (Auguste), jurisconsulte français, né à Henrichemont en 1863. Membre de l'Académie des sciences morales (1919).

Deschanel (Emile), littérateur, critique et homme politique français, professeur au Collège de France, né et m. à Paris (1819-1904); auteur d'*Etudes sur Aristophane*, du *Romantisme des classiques*, etc. Républicain ardent, il fut banni au moment du 2-Décembre.


Paul Deschanel.

Deschanel (*Paul*-Eugène-Louis), homme politique français, fils du précédent, né à Bruxelles, m. à Paris (1855-1922). Député d'Eure-et-Loir (1885) et constamment réélu, il fut à plusieurs reprises, depuis 1898, président de la Chambre des députés; élu président de la République (1920), l'état de sa santé l'empêcha de conserver le pouvoir. Orateur distingué, d'une culture très littéraire, il a été nommé membre de l'Académie française (1889) et de l'Académie des sciences morales (1918). Il fut élu sénateur d'Eure-et-Loir en 1921.

Desclauzas (Malvina-Ernestine ARMAND, dite **Marie**), actrice française, née à Paris, m. à Nogent-sur-Marne (1840-1912); artiste d'un comique plein de verve et de gaieté.

Desclée (Aimée), comédienne française, née et m. à Paris (1836-1874); interprète incomparable du théâtre d'A. Dumas fils.

Des Cloizeaux (Alfred-Louis-Olivier LEGRAND), minéralogiste français, né à Beauvais, m. à Paris (1817-1897). Membre (1869), puis président (1889) de l'Académie des sciences.

descloizite [*dé-kloi*] n. f. (de *Des Cloizeaux*, n. pr.). Vanadate naturel de plomb.

décolariser [*dé-sko, zé*] v. a. Faire perdre le caractère scolaire à une personne, à un objet.

descripteur [*dès-krip*] n. m. Celui qui décrit : *Chateaubriand est un incomparable descripteur.*

descriptible [*dès-krip*] adj. Qui peut être décrit : *scène à peine descriptible.* ANT. **Indescriptible.**

descriptif, ive [*dès-krip*] adj. Qui a pour objet de décrire : *la poésie descriptive fut en honneur à la fin du* XVIIIe *siècle. Géométrie descriptive*, celle qui a pour objet la représentation de l'étendue par le moyen des projections. *Anatomie descriptive*, celle qui s'attache plus particulièrement à la description des formes et de la figure de chaque organe.

description [*dès-krip-si-on*] n. f. (lat. *descriptio ;* de *describere*, décrire). Discours, écrit ou parlé, par lequel on décrit. Inventaire sommaire.

Descroizilles [*dè-kroi-zi, ll* mll., *e*] (Antoine-Henri), chimiste français, né à Dieppe, m. à Paris (1745-1825). On lui doit l'invention de l'alcalimètre.

Desdémone, personnage d'*Othello*, tragédie de Shakespeare, et femme du personnage de ce nom ; type de la femme vertueuse et innocente, victime, de la part de son époux, d'injustes soupçons.

déséchouage ou **déséchouement** [*zé-chou-man*] n. m. Action de déséchouer.

déséchouer [*zé-chou-é*] v. a. Remettre à flot un navire échoué.

Deseine (Louis-Pierre), sculpteur et écrivain français, né et m. à Paris (1749-1822). On lui doit notamment les statues de L'Hospital et de d'Aguesseau, au Palais-Bourbon (Chambre des députés).

désemballage [*zan-ba-la-je*] n. m. Action de désemballer. (On dit mieux DÉBALLAGE.)

désemballer [*zan-ba-lé*] v. a. Oter les marchandises d'une balle, d'une caisse, etc. (On dit mieux DÉBALLER.)

désembarquement [*zan-bar-ke-man*] n. m. Action de désembarquer.

désembarquer [*zan-bar-ké*] v. a. Tirer, faire sortir d'un navire, débarquer.

désembattage [*zan-ba-ta-je*] n. m. Opération qui consiste à enlever le bandage métallique d'une roue, pour le remplacer.

désembattre [*zan-ba-tre*] v. a. (Se conj. comme *battre.*) Dépouiller une roue de son bandage métallique.

désembellir [*zan-bè-lir*] v. a. Détruire ou diminuer la beauté de : *cicatrice qui désembellit le visage.* V. n. Perdre de sa beauté : *enfant qui désembellit chaque jour.*

désembellissement [*zan-bè-li-se-man*] n. m. Diminution ou perte de la beauté.

désemboîter [*zan-boi-té*] v. a. Oter d'un emboîtage. Disloquer, désarticuler, disjoindre. (Dans ce sens, on dit mieux DÉBOÎTER.)

désembourber [*zan-bour-bé*] v. a. Tirer de la bourbe, et *fig.*, de la misère, de l'ignorance, etc

désembrayage [*zan-bré-ia-je*] n. m. Syn. de DÉBRAYAGE.

désembrayer [*zan-brè-ié*] v. a. (Se conj. comme *balayer.*) Syn. de DÉBRAYER.

désembuer [*zan-bu-é*] v. a. Rendre le brillant à ce que la buée a terni : *désembuer un tableau.*

désemmancher [*zan-man-ché*] v. a. Enlever le manche de : *désemmancher un outil.* **Se désemmancher** v. a. Perdre son manche.

désemparement [*zan-pa-re-man*] n. m. Action de désemparer.

désemparer [*zan-pa-ré*] v. n. (préf. *dés*, et *emparer*). Abandonner le lieu où l'on est. *Fig. Sans désemparer*, sans quitter la place, sans interruption. V. a. Mettre hors d'état de servir, disloquer : *désemparer un meuble. Navire désemparé*, navire qui a éprouvé dans son gréement, son gouvernail, ses machines, etc., des avaries qui l'empêchent de manœuvrer.

désempeloter [*zan-pe-lo-té*] v. a. *Fauconn.* Faire cesser d'être empeloté.

désempelotoir [*zan*] n. m. *Fauconn.* Fer crochu pour tirer du gosier du faucon la viande qu'il ne peut digérer.

désempenner [*zan-pè-né*] v. a. Dégarnir de ses plumes une arme de trait : *désempenner une flèche.*

désempeser [*zan-pe-sé*] v. a. (Prend un *è* ouvert devant une syllabe muette : *je désempèse.*) Oter l'empois du linge.

désempêtrer [*zan-pè-tré*] v. a. Débarrasser de ce qui empêtre. (On dit mieux DÉPÊTRER.)

désemplir [*zan*] v. a. Vider en partie, rendre moins plein. V. n. Ne s'emploie guère qu'avec la négation : *la maison ne désemplit pas.*

désempointer [*zan-poin-té*] v. a. Couper les points retenant les plis d'une étoffe, pour la déplier.

désempoisonnement [*zan-poi-zo-ne-man*] n. m. Action de désempoisonner ; son résultat.

désempoisonner [*zan-poi-zo-né*] v. a. Guérir d'un empoisonnement.

désempoissonner [*zan-poi-so-né*] v. a. Détruire ou enlever le poisson de : *désempoissonner un étang.*

désemprisonner [*zan-pri-zo-né*] v. a. Faire sortir de prison. Délivrer.

désenamourer [*dé-zan-na-mou-ré*] v. a. Détruire l'amour de. **Se désenamourer** v. pr. Cesser d'être amoureux.

désencadrer [*zan-ka-dré*] v. a. Retirer de son cadre, en parlant d'une gravure. (On dit aussi DÉCADRER.)

désencanailler [*zan-ka-na, ll* mll., *é*] v. a. Rendre moins canaille. **Se désencanailler** v. pr. Devenir moins canaille, prendre des habitudes de langage, des fréquentations moins grossières.

désencartage [*zan*] n. m. Action de désencarter.

désencarter [*zan-kar-té*] v. a. Enlever ce qui est encarté : *désencarter un prospectus.*

désenchaîner [*zan-chè-né*] v. a. Oter les chaînes de : *désenchaîner un forçat.*

désenchantement [*zan, man*] n. m. Cessation de l'enchantement. Désillusion.

désenchanter [*zan-chan-té*] v. a. Rompre l'enchantement, le prestige, l'illusion.

désenchanteur, eresse [*zan, rè-se*] adj. et n. Qui désenchante.

désenchâsser [*zan-châ-sé*] v. a. Retirer de sa châsse ou de son enchâssure.

désenclaver [*zan-kla-vé*] v. a. Supprimer une enclave.

désenclouage [*zan*] n. m. Action de désenclouer.

désenclouer [*zan-klou-é*] v. a. Autref., ôter le clou qui avait été enfoncé dans la lumière d'un canon : *désenclouer un canon.* Oter un clou du sabot d'un animal.

désencollage [*zan-ko-la-je*] n. m. Lavage des draps, destiné à enlever la colle de la chaîne.

désencombrement [*zan-kon-bre-man*] n. m. Action de désencombrer.

désencombrer [*zan-kon-bré*] v. a. Débarrasser de ce qui encombre : *désencombrer la voie publique.*

désencroûtement [*zan-kroû-te-man*] n. m. Action de désencroûter.

désencroûter [*zan-kroû-té*] v. a. Débarrasser de ses incrustations : *désencroûter une chaudière. Fig.* Débarrasser de préjugés invétérés.

désendetter [*zan-dè-té*] v. a. Faire que quelqu'un n'ait plus de dettes.

désendormir [*zan*] v. a. Réveiller. *Fig.* Oter l'air endormi, apathique.

désenfiler [*zan-fi-lé*] v. a. Retirer le fil passé dans une aiguille, dans des perles, etc.

désenflammer [*zan-fla-mé*] v. a. Faire cesser l'inflammation.

désenflement [*zan-fle-man*] n. m. V. DÉSENFLURE.

désenfler [*zan-flé*] v. a. (Prend l'auxiliaire *avoir* ou *être*, suivant qu'on exprime l'action ou l'état.) Faire cesser l'enflure, dégonfler. V. n. Cesser d'être enflé.

désenflure [*zan*] n. f. ou **désenflement** [*zan-fle-man*] n. m. Diminution ou cessation d'enflure. (Peu us.)

désenfourner [*zan-four-né*] v. a. Sortir du four.

désenfumer [*zan-fu-mé*] v. a. Faire sortir la fumée de : *désenfumer un appartement.*

désengagement [*zan-gha-je-man*] n. m. Action de désengager ou de se désengager.

désengager [*zan-gha-jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *je désengageai, nous désengageons.*) Libérer d'un engagement.

désengainer [*zan-ghè-né*] v. a. Tirer de sa gaine.

désengeancer [*zan-jan-sé*] v. a. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il désengeança, nous désengeançons.*) Débarrasser d'une engeance. (Vx.)

désengorgement [*zan-ghor-je-man*] n. m. Action de désengorger : *le désengorgement d'un tuyau.*

désengorger [*zan-ghor-jé*] v. a. (Prend l'*e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *je désengorgeai, nous désengorgeons.*) Déboucher, désobstruer.

désengouer [*zan-ghou-é*] v. a. Rendre moins engoué ; faire cesser l'engouement.

désengourdir [*zan*] v. a. Faire cesser l'engourdissement.

désengrenage [*zan*] n. m. Action de désengrener.

désengrènement [*zan-grè-ne-man*] n. m. Décollement de la corne des pieds chez le cheval, consécutif à une fourbure.

désengrener [*zan-gre-né*] v. a. (Prend un *è* ouvert devant une syllabe muette : *je désengrène.*) Faire que deux pièces n'engrènent plus.

désengreneur [*zan*] n. m. Instrument pour désengrener les mailles des câbles-chaînes.

désenivrement [*zan-ni-vre-man*] n. m. Action de désenivrer ou de se désenivrer (Peu us.)

désenivrer [*dé-zan-ni-vré*] v. a. Faire passer l'ivresse.

désenlacer [*zan-la-sé*] v. a. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il désenlaça, nous désenlaçons.*) Débarrasser des lacs, des liens. **Se désenlacer** v. pr. Cesser de s'enlacer.

désenlaidir [*zan-lè*] v. a. Rendre moins laid. V. n. Devenir moins laid.

Desenne (Alexandre-Joseph), dessinateur français, né et m. à Paris (1785-1827), fameux par les vignettes dont il a illustré les classiques français.

désennui [*zan-nu-i*] n. m. Action de désennuyer. (Peu us.)

désennuyer [*zan-nui-ié*] v. a. (Se conj. comme *appuyer.*) Dissiper l'ennui : *la lecture désennuie.*

désenorgueillir [*zan-nor-gheu, ll* mll.] v. a. Détruire l'orgueil.

désenrayement [*zan-rè-ie-man*] n. m. Action de désenrayer.

désenrayer [*zan-rè-ié*] v. a. (Se conj. comme *balayer.*) Oter l'obstacle qui enrayait une roue.

désenrhumer [*zan-ru-mé*] v. a. Faire cesser le rhume.

désenrôlement [*zan, man*] n. m. Action de désenrôler.

désenrôler [*zan-rô-lé*] v. a. Annuler l'enrôlement de : *désenrôler des soldats.*

désenrouement [*zan-rou-man*] n. m. Cessation de l'enrouement.

désenrouer [*zan-rou-é*] v. a. Faire cesser l'enrouement.

désensablement [*zan-sa-ble-man*] n. m. Action de désensabler.

désensabler [*zan-sa-blé*] v. a. Faire sortir du sable : *désensabler une barque.*

désensevelir [*zan-se*] v. a. Oter le linceul qui ensevelissait un mort.

désensevelissement [*zan, li-se-man*] n. m. Action de désensevelir.

désensorceler [*zan-sor-se-lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *je désensorcelle.*) Délivrer de l'ensorcellement.

désensorcellement [*zan-sor-sè-le-man*] n. m. Action de désensorceler. (Peu us.)

désentassement [*zan-ta-se-man*] n. m. Action de désentasser.

désentasser [*zan-ta-sé*] v. a. Eparpiller des objets entassés.

désenterrer [*zan-tè-ré*] v. a. Exhumer. *Fig.* Remettre en évidence ce qui était oublié : *désenterrer une vieille affaire.*

désentêter [*zan-tè-té*] v. a. Faire sortir de son entêtement. (Vx.)

désenthousiasmer [*zan-tou-zi-as-mé*] v. a. Faire revenir de son enthousiasme.

désentoilage [*zan*] n. m. Action de plier les toiles d'un moulin à vent. Action de désentoiler un tableau.

— ENCYCL. Cette opération très délicate s'applique aux tableaux de grande valeur, que le temps a détériorés. On colle sur le tableau, une à une, des feuilles de papier qui, par leur superposition, finissent par former une sorte de carton. Attaquant alors le tableau par derrière, on enlève un à un les fils qui constituaient l'ancienne toile, si bien qu'il ne reste plus que les couleurs sur la feuille de papier qui a été collée la première. Pour rentoiler, on applique une nouvelle toile sur la peinture, puis on procède au décollage des feuilles de papier.

désentoiler [*zan-toi-lé*] v. a. Enlever la toile de : *désentoiler un tableau, les ailes d'un moulin.*

désentortiller [*zan-tor-ti, ll* mll., *è*] v. a. Démêler ce qui était entortillé : *désentortiller du fil, un écheveau.*

désentraver [*zan-tra-vé*] v. a. Oter les entraves de : *désentraver un cheval.*

désentrelacer [*zan, sé*] v. a. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *je désentrelaçai, nous désentrelaçons.*) Détruire l'entrelacement de.

désenvaser [*zan-va-zé*] v. a. Retirer la vase de : *désenvaser un chenal au moyen d'une chasse d'eau.*

désenvelopper [*zan-ve-lo-pé*] v. a. Dépouiller de ce qui enveloppe : *désenvelopper un paquet.*

désenvenimer [*zan, mé*] v. a. Détruire le venin de. *Fig.* Rendre moins acerbe.

désenverguer v. a. V. DÉVERGUER.

Desenzano sul Lago, ville d'Italie (Lombardie), sur le lac de Garde ; 4.250 h.

déséperonner [*ro-né*] v. a. Enlever les éperons à : *on déséperonnait les chevaliers en signe de dégradation.*

désépingler [*ghlé*] v. a. Oter les épingles de.

déséquilibre [*zé-ki*] n. m. Absence d'équilibre, surtout d'équilibre mental.

déséquilibré, e [*zé-ki*] adj. et n. Celui, celle qui a perdu l'équilibre mental : *les criminels sont tous, plus ou moins, des déséquilibrés.*

déséquilibrer [*zé-ki-li-bré*] v. a. Faire perdre l'équilibre (au prop. et au fig.).

déséquiper [*zé-ki-pé*] v. a. Désarmer un navire. Enlever l'équipement d'un homme.

désert [*zèr*], **e** adj. (du lat. *desertum ;* de *deserere*, abandonner). Inhabité, très peu fréquenté : *une contrée déserte.* Déserté, abandonné : *des foyers déserts.* ANT. **Habité, peuplé, fréquenté.** N. m. Lieu, pays aride et inhabité : *le Sahara est un désert. Par ext.* Lieu peu fréquenté. *Prêcher dans le désert*, n'être point écouté. *Hist.* Nom donné par les protestants persécutés, après 1685, aux réunions secrètes que tenaient, particulièrement dans les solitudes des Cévennes, les *prédicateurs du désert.*

— ENCYCL. *Géogr.* Les déserts sont essentiellement des régions déprimées, inaccessibles par conséquent aux vents pluvieux de la mer, et soumis à une sécheresse à peu près continue. De là résultent une absence de végétation presque totale, un relief d'origine éolienne, dû à l'effet des vents et du gel (dunes, gours, escarpements rocheux), un climat sujet à de brusques variations de température, et une inhabitabilité presque absolue, sinon à la lisière de la région désertique, et dans les *oasis* souvent créées par l'homme au moyen de forages de puits artésiens. Les principaux déserts du monde sont : le Sahara, le Kalahari, l'Arabie Pétrée, le Gobi, le désert du Colorado, certaines parties du Grand bassin américain, etc.

Désert (*le*), ode-symphonie en trois parties, paroles d'Aug. Colin, musique de F. David ; œuvre originale, et d'une belle couleur orientale (1844).

Désert (*le*), ancien petit pays de France (Bretagne), compris aujourd'hui dans le département d'Ille-et-Vilaine.

déserter [*zèr-té*] v. a. (de *désert*). Abandonner un lieu. *Fig.* : *déserter la bonne cause.* V. n. Quitter le service militaire sans congé. *Déserter à l'ennemi*, passer dans les rangs de l'ennemi.

désertes [*zèr-te*] n. f. pl. Sortes de cisailles peu tranchantes, à l'usage des tondeurs de drap.

déserteur [*zèr*] n. m. Militaire qui déserte : *la loi militaire punit de mort les déserteurs à l'ennemi. Fig.* Celui qui abandonne son parti. (Le féminin *déserteuse*, n. et adj., a été créé par Brieux dans une pièce en quatre actes, de ce nom, écrite en collaboration avec Jean Sigaux, 1904.)

Déserteur (*le*) opéra-comique en trois actes, paroles de Sedaine, musique de Monsigny. Excellente partition écrite sur un émouvant livret (1769). Le soldat Alexis déserte sur la fausse nouvelle que sa fiancée Louise va en épouser un autre. C'est elle-même qui le détrompe et qui obtient sa grâce du roi.

déserticole [*zèr*] adj. (du lat. *desertum*, désert, et *colere*, habiter). Qui habite les régions désertiques : *insectes déserticoles.*

Desertines, comm. de l'Allier, arr. et à 3 kil. de Montluçon, sur un affl. du Cher ; 3.080 h. — Comm. de la Mayenne, arr. et à 31 kil. de Mayenne ; 1.220 h.

désertion [*zèr-si-on*] n. f. (lat. *desertio*). Action de déserter : *la désertion est une lâcheté. Fig.* Changement de parti.

— ENCYCL. *Milit.* La désertion à l'intérieur, d'un homme de troupe, est punie en temps de paix de deux à cinq ans de prison, et, en temps de guerre, de deux à cinq ans de travaux publics. Pour l'officier, la désertion entraîne en outre la destitution. La peine est celle des travaux publics lorsque la désertion a lieu *à l'étranger.* La désertion à l'ennemi est punie de mort. Celui qui provoque ou fa-

vorise la désertion est puni, s'il est militaire, de la même peine que le déserteur, et, s'il n'est pas militaire, de deux mois à cinq ans de prison.

désertique [*zèr*] adj. Qui appartient au désert, qui a les caractères du désert : *région désertique ; flore désertique.*

désespérade [*zès-pé*] n. f. Coup de désespoir. *A la désespérade*, par un coup de désespoir. (Vx.)

désespéramment [*zès-pé-ra-man*] adv. D'une façon désespérante : *être désespéramment naïf.*

désespérance [*zès-pé*] n. f. Etat de celui qui a perdu l'espérance.

désespérant [*zès-pé-ran*], **e** adj. Qui met au désespoir : *montrer une obstination désespérante. Fig.* Qui décourage l'émulation : *perfection désespérante.*

désespéré [*zès-pé-ré*], **e** adj. et n. Plongé dans le désespoir : *famille désespérée ; les désespérés.* Qui ne donne plus d'espoir : *malade désespéré.*

désespérément [*zès-pé-ré-man*] adv. D'une façon désespérée.

désespérer [*zès-pé-ré*] v. n. (de la partic. *dès*, et de *espérer*.— Se conj. comme *accélérer*.) Perdre l'espérance : *je ne désespère pas qu'il ne réussisse ; je désespère qu'il réussisse.* V. a. Mettre au désespoir : *désespérer sa famille.* Tourmenter, affliger au dernier point. ALLUS. LITTÉR. :

Belle Philis, on désespère, alors qu'on espère toujours ;

fin du sonnet d'Oronte, dans le *Misanthrope* de Molière, exemple de pointe, de trait précieux et cherché. **Se désespérer** v. pr. Se livrer au désespoir.

désespoir [*zès-poir*] n. m. (de la partic. *dès*, et d'*espoir*). Perte de l'espérance. Cruelle affliction : *désespoir d'un malade. Par ext.* Vif regret. Ce qui désole : *cet enfant est le désespoir de sa famille.* Ce qu'on ne peut imiter : *peintre dont les tableaux font le désespoir des coloristes. Désespoir des peintres*, nom donné à la *saxifrage ombreuse*, petite plante extrêmement frêle. *En désespoir de cause*, ne pouvant user d'aucun autre moyen.

Desessarts [*zé-sar*] (Charles), né à Bragelogne (Aube), m. à Paris (1729-1811) ; médecin français, auteur d'un *Traité de l'éducation corporelle des enfants*, dont Rousseau s'est servi pour la composition de son *Emile*. Membre de l'Institut.

désétablir [*zé*] v. a. Détruire l'établissement de.

désétablissement [*zé-ta-bli-se-man*] n. m. Action de désétablir. En Angleterre, séparation des Eglises et de l'Etat.

désétamage [*zé*] n. m. Action de désétamer.

désétamer [*zé-ta-mé*] v. a. Enlever l'étain (du fer-blanc) par l'acide chlorhydrique.

désexcommunier [*zèks-ko-mu-ni-é*] v. a. Relever d'une excommunication.

Desèze ou **De Sèze** (Romain), avocat et magistrat français, né à Bordeaux, m. à Paris (1748-1828). Il défendit éloquemment Louis XVI devant la Convention. La Restauration le fit premier président de la Cour de cassation et pair de France.


Desèze.

Desfontaines [*dé-fon-tè-ne*] (l'abbé Pierre-François GUYOT), critique français, né à Rouen, m. à Paris (1685-1745) ; connu par ses démêlés avec Voltaire.

Desfontaines (René LOUICHE), botaniste français, né à Tremblay (Ille-et-Vilaine), m. à Paris [1750-1833]. Membre (1795), puis président (1796) de l'Académie des sciences.

Desforges [*dé*] (Jean-Baptiste CHOUDARD, dit), acteur et poète dramatique français, né et m. à Paris (1746-1806). Il eut une vie aventureuse. On lui doit, entre autres œuvres : *le Sourd* ou *l'Auberge pleine.*


Desfoux.

Desforges-Maillard (Paul), médiocre poète français, né au Croisic, m. à Paris (1699-1792). Il eut du succès en signant ses poésies d'un nom de femme : Mlle MALCRAIS DE LA VIGNE.

desfoux [*dé-fou*] n. f. (du nom du chapelier qui en avait la spécialité). Casquette de forme bouffante portée par les bouviers, toucheurs de bestiaux, laitiers, bouchers en gros, etc.

Desfriches (Aignan-Thomas), dessinateur français, né et m. à Orléans (1715-1800), auteur de charmants paysages au crayon.

Desgenettes [*dé-je-nè-te*] (Nicolas-René DUFRICHE, baron), né à Alençon, m. à Paris (1762-1837) ; médecin en chef des armées d'Italie et d'Egypte. A Jaffa, il s'inocula le virus pestilentiel, pour relever le courage des soldats. Membre libre de l'Académie des sciences.


Desgenettes.

Desgoffe (Alexandre), peintre d'histoire et paysagiste français, né et m. à Paris (1805-1882). — Son neveu, BLAISE, né et m. à Paris (1830-1901), s'est fait une spécialité de la peinture des joyaux, armes, etc.

Des Grieux, héros du roman de *Manon Lescaut*, par l'abbé Prévost. C'est le type de l'amoureux assez aveugle pour ne pas voir l'indignité de sa passion, et capable, pour la satisfaire, de tous les sacrifices.

déshabilitation [*za-bi, si-on*] n. f. Action de déshabiliter.

déshabiliter [*za-bi-li-té*] v. a. *Dr.* Déclarer incapable, inhabile : *la loi déshabilite certains condamnés.*

déshabillé [*za-bi, ll* mll.] n. m. Vêtement négligé, que l'on porte dans son intérieur. *Fig. En déshabillé* loc. prép., sans apprêt.

déshabiller [*za-bi, ll* mll., *é*] v. a. Oter à quelqu'un les habits dont il est revêtu : *déshabiller un enfant. Fig.* Mettre à nu : *déshabiller un hypocrite.* Loc. prov. : *Déshabiller saint Pierre pour habiller saint Paul*, faire une dette pour en acquitter une autre ; se tirer d'une difficulté en s'en créant une autre. **Se déshabiller** v. pr. Se dépouiller de ses vêtements.

déshabiter [*za-bi-té*] v. a. Ne plus habiter : *déshabiter une ville, une maison.* (Peu us.)

déshabituer [*za-bi-tu-é*] v. a. Faire perdre une habitude : *déshabituer un enfant de mentir.*

désharmonie [*zar-mo-ni*] n. f. Défaut d'harmonie ; désaccord : *la désharmonie dans les opinions.*

désharmonieusement [*zar, man*] adv. Sans harmonie.

désharmoniser [*zar-mo-ni-zé*] v. a. Déranger, troubler l'harmonie de.

Deshays (Jean-Baptiste), peintre français, surnommé *le Romain*, né à Rouen, m. à Paris (1729-1765) ; artiste d'une imagination vive et passionnée, auteur de *Saint Benoît mourant.*

désherbage [*zèr-ba-je*] n. m. Action de désherber : *le désherbage des allées d'un jardin.*

désherber [*zèr-bé*] v. a. Enlever les mauvaises herbes, sarcler : *désherber les plates-bandes.*

déshérence [*zé-ran-se*] n. f. (du préf. *dés*, et du lat. *hæres*, héritier). Absence d'héritiers pour recueillir une succession : *les biens tombés en déshérence sont attribués à l'Etat.*

— ENCYCL. *Dr.* Une succession est en déshérence lorsque le défunt n'a laissé pour la recueillir ni héritier testamentaire, ni parents connus au degré successible, et qu'en outre l'envoi en possession n'est réclamé ni par un enfant naturel, ni par le conjoint survivant du défunt. Dans ces conditions, la succession est dévolue à l'Etat.

Les héritiers qui, à l'origine, ne se sont pas révélés, peuvent par la suite exercer utilement, pendant trente ans, leur action en pétition d'hérédité contre l'administration des Domaines.

déshérité, e [*zé*] n. Héritier naturel dont la part légale de succession a été réduite. *Par ext.* Personne dépourvue de dons naturels, ou de certains biens que les autres possèdent : *les déshérités de la vie.*

déshéritement [*zé, man*] n. m. Action de déshériter. Son résultat.

déshériter [*zé-ri-té*] v. a. Priver quelqu'un de sa succession : *déshériter un neveu trop prodigue.*

désheurer [*zeu-ré*] v. a. Déranger dans ses heures réglées. V. n. Se dit d'un instrument d'horlogerie, quand les heures qui sonnent ne correspondent plus aux heures marquées par les aiguilles.

déshonnête [*zo-nè-te*] adj. Malhonnête. Contraire à la bienséance, à la pudeur.

déshonnêtement [*zo-nè-te-man*] adv. D'une manière déshonnête : *agir déshonnêtement.*

déshonnêteté [*zo-nè*] n. f. Vice de ce qui est déshonnête.

déshonneur [*zo-neur*] n. m. Perte de l'honneur : *tomber dans le déshonneur.*

déshonorable [*zo-no*] adj. Qui n'est pas honorable.

déshonorablement [*zo-no, man*] adv. D'une façon déshonorable. (Peu us.)

déshonorant [*zo-no-ran*], **e** adj. Qui déshonore : *se livrer à des trafics déshonorants.* ANT. **Glorieux, honorable.**


Mme Deshoulières.

déshonorer [*zo-no-ré*] v. a. Ternir, ôter l'honneur. Séduire, en parlant d'une fille. *Par ext.* Gâter : *déshonorer une façade.* **Se déshonorer** v. pr. Perdre son honneur ; s'avilir, se couvrir d'ignominie.

Deshoulières [*dé-zou-li-é-re*] (Mme Antoinette DU LIGIER DE LA GARDE), femme poète, née et m. à Paris (1638-1694) ; surnommée par ses contemporains *la Dixième Muse.* On lui doit des églogues, des idylles, des madrigaux, etc., d'une forme distinguée, mais un peu mièvre. Elle fut, en 1677, l'âme de la cabale qui suscita la *Phèdre* de Pradon contre celle de Racine.

déshuiler [*zu-i-lé*] v. a. Enlever l'huile de : *déshuiler la laine.* (Peu us.)

déshuileur n. m. Appareil effectuant dans les machines à vapeur la séparation de l'huile d'avec la vapeur qui l'entraîne.

déshydratation [*zi, si-on*] n. f. Action de déshydrater, de priver d'eau.

déshydrater [*zi-dra-té*] v. a. Priver d'eau : *on déshydrate le gypse pour obtenir le plâtre.*

déshydrogénation [*zi, si-on*] n. f. Action de déshydrogéner.

déshydrogéner [*zi, né*] v. a. (Se conj. comme *accélérer*.) Enlever l'hydrogène d'une substance.

déshypothéquer [*zi, ké*] v. a. Purger d'hypothèques : *déshypothéquer une terre.*

desiderata n. m. pl. V. DESIDERATUM.

désidératif, ive [*zi*] adj. Qui exprime l'idée de désir : *verbe désidératif.*

desideratum [*dé-zi-dé-ra-tom*] n. m. (m. lat. signif. *chose dont on regrette l'absence*). Ce qui reste à trouver, à résoudre : *la paix est le desideratum du progrès.* Au pl. : *toute science a ses desiderata.*

Desiderio da Settignano, sculpteur italien, né à Settignano, m. à Florence (1428-1464) ; élève de Donatello et auteur du mausolée de Carlo Marsuppini.

désignatif, ive [*zi*] adj. Qui désigne, qui spécifie : *terme désignatif.*

désignation [*zi-gna-si-on*] n. f. Action de désigner. Choix : *désignation d'un successeur.*

désigner [*zi-gné*] v. a. (lat. *designare*). Indiquer par une marque distinctive. Fixer : *désignez-moi l'heure et le lieu.* Nommer d'avance : *désigner son successeur.* Dénommer, servir à appeler. *Consul, tribun désigné*, dans l'antiquité romaine, consul, tribun élu, mais non encore en fonction.

désillusion [*zil-lu-zi-on*] n. f. Perte de l'illusion : *éprouver une désillusion.*

désillusionnant [*zil-lu-zi-o-nan*], **e** adj. Qui désillusionne.

désillusionnement [*zil-lu-zi-o-ne-man*] n. m. Perte de l'illusion ; action de désillusionner.

désillusionner [*zil-lu-zi-o-né*] v. a. Faire cesser les illusions : *la vérité nous désillusionne souvent.*

désincamération [*zin, si-on*] n. f. (préf. *dés*, et *incamération*). Action de désincamérer.

désincamérer [*zin, ré*] v. a. Annuler l'incamération de : *désincamérer une province.*

désincorporation [*zin, si-on*] n. f. Action de désincorporer.

désincorporer [*zin, ré*] v. a. Séparer une chose du corps auquel elle avait été incorporée.

désincrustant [*zin-krus-tan*] n. m. Substance que l'on ajoute à l'eau des chaudières pour empêcher l'incrustation des parois.

désincrustation [*zin-krus-ta-si-on*] n. f. Action de désincruster.

désincruster [*zin-krus-té*] v. a. Oter les incrustations : *désincruster les parois d'une chaudière.*

désinculpation [*zin-kul-pa-si-on*] n. f. Action de désinculper.

désinculper [*zin-kul-pé*] v. a. Dégager d'une inculpation : *désinculper un accusé.*

désinence [*zi-nan-se*] n. f. (du lat. *desinere*, finir). *Gramm.* Terminaison des mots, surtout pour indiquer les flexions. (Les désinences casuelles, dans les déclinaisons de noms, marquent les cas, le genre et le nombre ; les désinences personnelles, dans les conjugaisons de verbes, indiquent les personnes, la voix et le temps.) *Bot.* Manière dont se terminent certains organes.

désinentiel, elle [*zi-nan-si-èl, è-le*] adj. (de *désinence*). *Gram.* Qui termine un mot, qui a des désinences.

désinfatuation [*zin, si-on*] n. f. Action de désinfatuer.

désinfatuer [*zin-fa-tu-é*] v. a. Désabuser quelqu'un sur une personne ou sur une chose dont il était infatué : *désinfatuer un sot.*

désinfectant [*zin-fèk-tan*], **e** adj. Qui désinfecte. N. m. : *le chlore est un désinfectant.*

— ENCYCL. Le meilleur des désinfectants est le feu, mais il a le tort de détruire ou d'abîmer les objets que l'on veut désinfecter ; aussi emploie-t-on généralement : la chaux vive, l'eau oxygénée, le sublimé, l'acide chromique, le sulfate de cuivre, le sulfate de fer, le thymol, le crésyl, l'acide sulfurique, l'anhydride sulfureux, l'acide phénique, le chlorure de zinc, le chlorure de chaux, l'acide borique, le permanganate de potasse, et surtout le formol.

En médecine, les désinfectants les plus employés dans les maladies de l'intestin et de l'estomac sont le naphtol et le benzonaphtol. Les doses des désinfectants sont fort variables.

désinfecter [*zin-fèk-té*] v. a. Purifier, faire cesser l'infection de l'air, d'un appartement, etc. : *il faut désinfecter les appartements occupés par un varioleux.*

désinfecteur [*zin-fèk*] adj. et n. m. Qui est propre à désinfecter : *le formol est un désinfecteur ; appareil désinfecteur.*

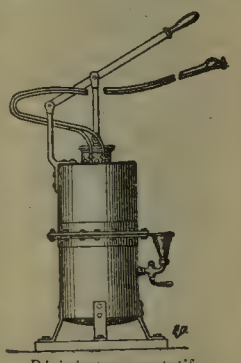
Désinfecteur portatif.

désinfection [*zin-fèk-si-on*] n. f. Action de désinfecter : *pratiquer la désinfection d'un vêtement.* Résultat de cette action.

— ENCYCL. *Hyg.* La désinfection est obligatoire pour les locaux habités par des malades atteints d'affections contagieuses soumises à la déclaration. Elle s'effectue par des grattages, lavages ou, plus souvent, par des pulvérisations de formol. Les étables, les écuries, les voitures, les harnais doivent aussi être désinfectés, lors de diverses épizooties. En chirurgie, la désinfection est appliquée aux locaux où l'on opère les malades, aux instruments qui servent aux opérations et, enfin, le chirurgien et ses aides doivent se désinfecter minutieusement les mains.

— *Agric.* On a voulu voir dans la stérilité de certains sols soumis à des cultures intensives l'action de toxines sécrétées par les plantes elles-mêmes, ou par la présence ou la multiplication de bactéries, moisissures, etc. ; et, en s'inspirant des théories de l'asepsie, on a tenté de revivifier ces terres en les traitant soit par la chaleur, soit par la vapeur d'eau (procédés d'ailleurs onéreux et applicables seulement en horticulture), soit à l'aide d'antiseptiques comme le sulfure de carbone (à la dose de 2 à 4 kilogr. à l'are injecté au moyen d'un pal) ou le sulfocarbonate de potasse (épandu à la dose de 4 à 6 kilogr. à l'are et enfoui par un labour). Les résultats obtenus par les divers procédés de désinfection du sol ont donné jusqu'ici des résultats très encourageants.

désinfectoire [*zin-fèk*] n. m. Lieu où l'on désinfecte.

désinfluencer [*dé-zin-flu-an-sé*] v. a. Soustraire à une influence dominante : *désinfluencer des juges.*

desinit in piscem, mots lat. signif. *finit en queue de poisson*, allusion au passage de l'*Art poétique* d'Horace (v. 4), où le poète compare une œuvre d'art sans unité à un beau buste de femme qui se terminerait en queue de poisson :

Desinit in piscem mulier formosa superne.

Se dit des choses dont la fin ne répond pas au commencement.

désintégrateur n. m. Appareil rotatif à lames métalliques, que l'on adapte à l'avant d'une drague pour désagréger le fond et faciliter l'enlèvement des matériaux.

désintégration [*zin-té-gra-si-on*] n. f. Action de désintégrer.

désintégrer [*zin-té-gré*] v. a. Détruire l'intégrité de ce qui formait un tout ; miner peu à peu.

désintéressé [*zin-té-rè-sé*], **e** adj. Qui n'est pas intéressé dans une affaire : *témoin désintéressé.* Qui n'est pas inspiré par l'intérêt : *conseil désintéressé.* ANT. **Intéressé, cupide, avare, avide.**

désintéressement [*zin-té-rè-se-man*] n. m. Oûbli, sacrifice de son propre intérêt : *faire preuve de désintéressement.* Action de désintéresser. ANT. **Calcul, égoïsme.**

désintéressément [*zin-té-rè-sé-man*] adv. Avec désintéressement. (Peu us.)

désintéresser [*zin-té-rè-sé*] v. a. Mettre quelqu'un hors d'intérêt en l'indemnisant ou en lui payant son dû : *le failli qui veut être réhabilité doit d'abord désintéresser intégralement ses créanciers.* **Se désintéresser** v. pr. Dégager ses propres intérêts. Se dégager de tout préoccupation d'intérêt.

désintoxication [*zin-tok-si-ka-si-on*] n. f. *Méd.* Suppression de l'intoxication.

désintoxiquer [*zin-tok-si-ké*] v. a. *Méd.* Délivrer d'une intoxication : *l'aliment désintoxique la canalisation gastro-intestinale.*

désinvertir [*zin-vèr*] v. a. Faire cesser d'être inverti : *désinvertir l'ordre de la marche.*

désinvestir [*zin-vès*] v. a. Faire cesser l'investissement. (Peu us.)

désinvestissement [*zin-vès-ti-se-man*] n.m. Action de désinvestir.

désinviter [*zin-vi-té*] v. a. Revenir sur une invitation faite.

désinvolte [*zin*] adj. (ital. *disinvolto*). Qui a l'allure dégagée, leste : *tournure désinvolte.* N. m. : *avoir du désinvolte.* (Vx.)

désinvolture [*zin*] n. f. (de *désinvolte*). Tournure remplie de grâce, d'aisance, parfois un peu libre, décidée et même lâchée : *la désinvolture frise souvent l'inconvenance.*

desipere in loco, fin d'un vers d'Horace, qui veut dire *oublier la sagesse à propos.* (*Odes,* IV, 12, 28.) Le poète y conseille à Virgile de *mêler à la sagesse un grain de folie.*

désir [*zir*] n. m. (subst. verb. de *désirer*). Mouvement de l'âme qui aspire à la possession d'un bien : *former, exprimer, satisfaire un désir.*

Qui borne ses désirs est toujours assez riche.
VOLTAIRE.

La chose désirée : *la paix est mon seul désir.*

désirable [*zi*] adj. Qui mérite d'être désiré ; qui fait naître des désirs.

Désirade (la), l'une des Antilles françaises, au N.-E. de la Guadeloupe ; superf. 27 kilom. carr. ; 1.500 h. (*Désidéradiens*). Café, sucre.

désirant [*ran*], **e** adj. Qui désire.

désiré, e [*zi*] adj. Que l'on désire. N. m. : *le Désiré des nations,* le Messie.

Désiré (saint), évêque de Cahors. V. DIDIER.

Désiré, religieux de Fontenelle, fondateur du monastère de Fécamp (VIIe s.). Fête le 18 décembre.

Désirée, reine de Suède, née à Marseille, m. à Stockholm (1777-1860). Née CLARY, elle épousa le général Bernadotte, qui devint roi de Suède sous le nom de Charles XIV.

désirer [*zi-ré*] v. a. (lat. *desiderare*). Souhaiter, pour soi ou pour autrui, la possession de : *je lui désire du bien.* Convoiter. *Ne rien laisser à désirer,* être irréprochable. *Laisser à désirer,* être défectueux, n'être pas irréprochable. *Se laisser désirer,* faire attendre sa présence. PROV. : **Cœur qui soupire n'a pas ce qu'il désire,** les soupirs que l'on pousse sont toujours la preuve qu'on n'est pas entièrement satisfait.

désireux, euse [*reû, eu-ze*] adj. Qui désire.

désistement [*zis-te-man*] n. m. Action de se désister : *le désistement de la partie civile n'interrompt pas l'action publique.* Action de retirer sa candidature.
— ENCYCL. Le désistement constitue une faveur accordée au demandeur de retirer son action, tout en conservant le droit de la renouveler ; il doit être accepté par le défendeur, qui peut, s'il le préfère, suivre le procès. Le désistement se fait par acte d'avoué ou par une déclaration à l'audience. Tous les frais sont à la charge de celui qui s'est désisté.

désister [*zis-té*] **(se)** v. pr. (du lat. *desistere,* cesser). Se départir de quelque chose, y renoncer.

Desjardins (Hortense), dite *Mme de Villedieu,* femme auteur française, née à Alençon vers 1640, m. à Saint-Remy-du-Plain (Sarthe) vers 1692 ; écrivit des romans agréables, mais d'un style incorrect.

Desjardins [*dé-jar-din*) (Martin VAN DEN BOGAERT, dit), sculpteur français, Hollandais de naissance, né à Bréda (1640-1694).

Desjardins (Louis), graveur français, né et m. à Paris (1814-1894); a découvert la chromotypographie.

Desjardins (Ernest), historien et épigraphiste français, né à Noisy-sur-Oise (Seine-et-Oise), m. à Paris (1820-1886) ; auteur d'une remarquable *Géographie historique et administrative de la Gauleromaine.* — Son fils PAUL, né à Paris en 1859, professeur et moraliste, organisa l'Union pour l'action morale.

Deslandres (Adolphe), organiste et compositeur franç., né à Paris en 1840 ; auteur de musique religieuse et d'opéras-comiques (*Fridolin, le Baiser,* etc.).

Deslandres (Henri), astronome français, né à Paris en 1853 ; membre de l'Académie des sciences (1902) ; ses principales découvertes se rapportent à la spectroscopie céleste.

Deslys [*dé-liss*] (Charles COLLINET, dit), fécond romancier français, né et m. à Paris (1821-1885) ; auteur des romans : *les Compagnons de minuit, la Jarretière rose, la Marchande de plaisirs,* etc. ; il a écrit aussi des livrets d'opéras-comiques et des drames.


Desman des Pyrénées.

desman [*dès*] n. m. Genre de mammifères insectivores, qui vivent près des cours d'eau de la Russie méridionale et des Pyrénées.

Desmarets [*dé-ma-ré*] (Jean), avocat général au parlement de Paris, né vers 1312. Il s'efforça de calmer la révolte des Maillotins et fut injustement décapité à Paris en 1383.

Desmarets de Saint-Sorlin (Jean), poète français, né et m. à Paris (1596-1676) ; il fut protégé du cardinal de Richelieu et resta attaché à sa maison. On lui doit la comédie des *Visionnaires, Clovis,* poème épique, etc. Il ouvrit la querelle des Anciens et des Modernes.


Desmarets de Saint-Sorlin.

Desmarets (Henri), compositeur français, né à Paris, m. à Lunéville (1662-1741) ; ses opéras : *Didon, Circé, Vénus et Adonis, les Fêtes galantes,* etc., connurent un temps de grande vogue.

Desmarets. *Biogr.* V. MAILLEBOIS.

Desmasures [*dé*] (Louis), poète calviniste français, né à Tournai (1510-1580) ; auteur d'une tragédie : *David combattant.*

Desmichels [*dé-mi-chèl*] (Louis-Alexis, baron), général français, né à Digne, m. à Paris (1779-1845). Il se distingua pendant les guerres de l'Empire et la conquête de l'Algérie, mais eut la faiblesse de signer avec Abd-el-Kader, en 1834, un traité que le gouvernement français désavoua.

desmidiées [*dèss, di-é*] n. f. pl. Famille d'algues chlorophycées microscopiques, qui habitent les eaux douces, limpides et dormantes.

desmodie [*dès-mo-di*] n. f. Genre de légumineuses papilionacées, voisines des sainfoins et qui habitent les régions tropicales.


Desmodie.

desmologie [*dèss, ji*] n. f. (du gr. *desmos,* lien, et *logos,* traité). *Anat.* Etude, traité des ligaments. Syn. DESMOGRAPHIE.

desmopathie [*dèss, ti*] n. f. (du gr. *desmos,* lien, et *pathos,* douleur). *Anat.* Maladie des ligaments.

desmotropie [*dès, pi*] n. f. (du gr. *desmos,* lien, et *tropos,* changement). Propriété en vertu de laquelle une molécule chimique peut passer d'un équilibre à un autre par une migration intérieure de ses atomes.

Desmoulin [*dé*] (Fernand), graveur français, né à Javerlhac, m. à Venise (1853-1914). Il a gravé de nombreux portraits de littérateurs et savants célèbres.

Desmoulins [*dé-mou-lin*] (Camille), avocat, pamphlétaire et journaliste français, né à Guise en 1760, décapité à Paris en 1794. Le 12 juillet 1789, il appela aux armes la foule réunie dans le jardin du Palais-Royal ; il prépara et dirigea l'attaque contre la Bastille et seconda puissamment le mouvement révolutionnaire, notamment au 10-Août ; il prit le titre significatif de *procureur général de la Lanterne ;* son journal, *les Révolutions de France et de Brabant* (1789-1791), eut un immense succès. Membre de la Convention, il siégea sur les bancs de la Montagne. Vers la fin de 1793, il publia *le Vieux Cordelier,* dans lequel il exprima le désir qu'un comité de clémence fût créé ; arrêté comme suspect de modérantisme, il périt sur l'échafaud, avec Danton, le 5 avril 1794.


Camille Desmoulins.

Sa femme, Lucile Duplessis, chercha inutilement à nouer une conspiration pour le faire évader ; elle fut arrêtée et exécutée à son tour.

Desna, grande rivière de Russie, affl. du Dniéper ; passe à Briansk, Tchernigof, etc. Cours 900 kil.

Desnoiresterres (Gustave LE BRISOYS), littérateur et critique français, né à Bayeux, m. à Paris (1817-1892) ; auteur d'une remarquable étude sur *Voltaire et la Société française au XVIIIe siècle.*

Desnoyers [*dè-noi-ié*] (Louis), écrivain français, né à Replonges (Ain), m. à Paris (1802-1868) ; fondateur de la Société des gens de lettres. Il a écrit les romans : *les Mésaventures de Jean-Paul Chopart, les Aventures de Robert-Robert,* etc.

Desnoyers (Auguste-Gaspard-Louis BOUCHER, **baron**), graveur français, né et m. à Paris (1779-1857), membre de l'Institut ; habile interprète de Raphaël.

désobéir [*zo*] v. n. Ne pas obéir ; contrevenir, enfreindre : *désobéir à un ordre.* ANT. **Obéir.**

désobéissance [*zo-bé-i-san-se*] n. f. Action de désobéir : *la désobéissance est chez les enfants un grave défaut.* ANT. **Obéissance.**

désobéissant [*zo-bé-i-san*], **e** adj. et n. Qui désobéit. ANT. **Obéissant.**

désobligeamment [*zo-bli-ja-man*] adv. D'une manière désobligeante.

désobligeance [*jan-se*] n. f. Action de désobliger ; acte désobligeant.

désobligeant [*zo-bli-jan*], **e** adj. Qui désoblige : *remarque désobligeante.*

désobligeante [*zo-bli-jan-te*] n. f. Autref., voiture à deux places, étroite et incommode.

désobliger [*zo-bli-jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *je désobligeai, nous désobligeons.*) Causer de la peine, du déplaisir.

désobstruant [*zobs-tru-an*], **e** ou **désobstructif, ive** [*zobs-truk*] adj. *Méd.* Qui est de nature à dissiper les obstructions. N. m. : *un désobstruant* ou *de désobstructif.*

désobstruction [*zobs-truk-si-on*] n. f. Action de désobstruer. Son résultat.

désobstruer [*zobs-tru-é*] v. a. Débarrasser de ce qui obstrue : *désobstruer un chenal.*

désoccupation [*zo-ku-pa-si-on*] n. f. Etat d'une personne désoccupée. (Peu us.)

désoccupé [*zo-ku-pé*], **e** adj. et n. Qui est sans occupation. (Peu us.)

désoccuper [*zo-ku-pé*] v. a. Faire cesser d'être occupé ; soustraire à ses occupations.

désodorisant [*zo-do-ri-zan*], **e** adj. et n. m. Propre à désodoriser.

désodorisation [*zo-do-ri-sa-si-on*] n. f. Action de désodoriser.

désodoriser [*zo-do-ri-zé*] v. a. Action de dépouiller de son odeur : *désodoriser une huile.*

désœuvré, e [*zeu*] adj. et n. Qui n'a rien à faire, qui ne sait pas s'occuper.

désœuvrement [*zeu-vre-man*] n. m. Etat d'une personne désœuvrée : *le désœuvrement est funeste pour les jeunes gens.*

désœuvrer [*zeu-vré*] v. a. (du préf. *dés,* et de *œuvre*). Jeter dans le désœuvrement.

désolant [*zo-lan*], **e** adj. Qui désole : *nouvelle désolante.* ANT. **Consolant, réjouissant.**

désolateur, trice [*zo*] adj. et n. Qui désole, ravage, détruit : *fléau désolateur.* (Peu us.)

désolation [*zo-la-si-on*] n. f. Ruine entière ; destruction : *Attila portait avec lui la désolation et la ruine.* Extrême affliction : *être plongé dans la désolation.* ANT. **Joie, consolation.**

désolé, e [*zo*] adj. Très affligé : *mère désolée.* Abandonné, dévasté, stérile : *pays désolé.*

désoler [*zo-lé*] v. a. (lat. *desolare*). Dévaster, saccager : *la peste de 1720 désola Marseille.* Causer une grande affliction : *désoler sa famille.* **Se désoler** v. pr. Se livrer à la désolation, s'affliger. ANT. **Consoler, réjouir.**

désolidariser [*dé-so, zé*] v. a. Rompre un lien de solidarité. **Se désolidariser** v. pr. : *le ministre s'est désolidarisé d'avec ses collègues.*

désoperculateur [*dé-zo-pèr*] n. m. Couteau pour désoperculer les rayons de miel.

désoperculation [*dé-zo-pèr, si-on*] n. f. Action de désoperculer les rayons de miel.

désoperculer [*dé-zo-pèr-ku-lé*] v. a. Pratiquer la désoperculation.

désopilant [*zo-pi-lan*], **e** adj. Propre à désopiler : *farce désopilante.* (On dit aussi DÉSOPILATIF, IVE.)

désopilation [*zo, si-on*] n. f. *Méd.* Action de désopiler. (Vx.)

désopiler [*zo-pi-lé*] v. a. (du préf. *dés,* et du lat. *opilare,* boucher). *Méd.* Faire cesser les obstructions. *Fam. Désopiler la rate* ou simplem. *désopiler,* exciter la gaieté.

Desor (Edouard), géologue français, né à Friedrichsdorf, m. à Nice (1811-1882). On lui doit des travaux remarquables sur la géologie de la Suisse.

désorbiter [*zor-bi-té*] v. a. Faire sortir de son orbite.

désordonné [*zor-do-né*], **e** adj. Qui manque d'ordre : *enfant désordonné.* Déréglé, sans frein.

désordonnément [*zor-do-né-man*] adv. D'une manière désordonnée. (Peu us.)

désordonner [*zor-do-né*] v. a. Mettre en désordre. Jeter la confusion, le trouble.

désordre [*zor-dre*] n. m. (préf. *dés,* et *ordre*). Défaut d'ordre : *vêtements en désordre.* Défaut d'organisation : *Colbert, en arrivant au pouvoir, trouva un grand désordre dans les finances.* Querelles, dissensions, troubles : *les désordres de la Fronde.* Troubles dans le fonctionnement : *l'abus de l'alcool produit dans l'estomac des désordres irréparables. Fig.* Dérèglement des mœurs : *vivre dans le désordre.* ALLUS. HIST. : **Faire de l'ordre avec du désordre,** v. ORDRE. ANT. **Ordre.** V. ATTROUPEMENT.

désorganisateur, trice [*zor, za*] adj. et n. Qui désorganise. ANT. **Organisateur.**

désorganisation [*zor, za-si-on*] n. f. Action de désorganiser. Etat de ce qui est désorganisé : *la désorganisation était à son comble à la veille de 1789.*

désorganiser [*zor, zé*] v. a. Détruire l'organisation : *le chlore désorganise les tissus.* Jeter la confusion dans : *désorganiser une administration.* ANT. **Organiser.**

désorientation [*zo-ri-an-ta-si-on*] n. f. Action de désorienter. Son résultat.

désorienté [*zo-ri-an*], **e** adj. Qui a perdu sa direction. *Fig.* Déconcerté.

désorienter [*zo-ri-an-té*] v. a. Faire perdre à quelqu'un son chemin, la direction qu'il doit suivre. *Fig.* Déconcerter : *cette question l'a désorienté.*

désormais [*zor-mè*] adv. (de *dés, or,* et *mais*). A partir du moment actuel.

Desormes. V. CLÉMENT-DESORMES.

Desormes (Louis-César), chef d'orchestre et compositeur français, né à Alger, m. à Paris (1845-1898), auteur d'un grand nombre de chansons, romances, opérettes et ballets pour café-concert.

désossé [*zo-sé*], **e** adj. Flasque, sans fermeté : *un grand garçon, maigre et désossé.* Qui a les articulations flexibles, les membres souples, comme privés de charpente osseuse : *un acrobate désossé.* Substantiv. : *les désossés du cirque.*

désossement [*zo-se-man*] n. m. Action de désosser : *le désossement d'une volaille.*

désosser [*zo-sé*] v. a. Dépouiller de ses os. de ses arêtes : *désosser un poulet, un poisson. Fig.* Décomposer dans ses détails : *désosser une phrase.* **Se désosser** v. pr. Etre, devenir désossé.

désoufrage [*dé-sou*] n. m. Action de désoufrer.

désoufrer [*dé-sou-fré*] v. a. Débarrasser du soufre : *désoufrer de la laine.*

désourdir [*zour*] v. a. Défaire une étoffe ourdie.

désoxybenzoïne [*zok-si-bin*] n. f. Composé que l'on peut obtenir en traitant la benzoine par la poudre de zinc.

désoxydant [*zok-si-dan*], **e** adj. Qui désoxyde. N. m. : *un désoxydant.*

désoxydation [*zok-si-da si-on*] n. f. Action de désoxyder. (On dit aussi DÉSOXYGÉNATION.)

désoxyder [*zok-si-dé*] v. a. Enlever l'oxygène d'une substance. (On dit aussi DÉSOXYGÉNER.)

Despautère [*dé-po-tè-re*] (Jean VAN PAUTEREN, dit), grammairien flamand, né à Ninove, en Brabant, m. à Comines (1460-1520).

Despaze (Joseph, poète français, né à Bordeaux (1769-1814). Les satires qu'il publia et dans lesquelles il attaquait avec beaucoup de verve les hommes et les choses de la Révolution eurent un grand succès.

Despériers ou **Desperriers** [*dé-pé-ri-é*] (Bonaventure), conteur et poète français, né à Arnay-le-Duc, m. vers 1544 ; valet de chambre de Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier. Il a laissé le *Cymbalum mundi*, satire allégorique assez obscure, et les *Nouvelles récréations et joyeux devis*, recueil de contes qui ne manquent ni de fantaisie ni de talent.

Desplaces (Louis), graveur français, né et m. à Paris (1682-1739) ; a laissé de belles estampes, d'un travail précis et moelleux.

despoblado [*dèss*] n. m. (m. esp.). Nom donné dans les pays espagnols aux régions inhabitées ou délaissées par l'homme : *il existe au versant espagnol des Pyrénées de vastes despoblados.*

Despois [*dé-poi*] (Eugène), écrivain français, né et m. à Paris (1818-1876). Ses intéressantes études sur le *Vandalisme révolutionnaire* sont un éloquent plaidoyer en faveur de l'œuvre civilisatrice de la Révolution. Citons aussi son *Théâtre français sous Louis XIV.*

Desportes [*dé*] (Philippe), poète français, né à Chartres, m. à Paris (1546-1606). Il jouit de la faveur de Charles IX et de Henri III. Il a laissé des sonnets (entre autres, le célèbre sonnet d'*Icare*), des élégies, etc., d'une forme agréable. Citons encore : *Contre une nuit trop claire ; Rosette, pour un peu d'absence.*



Ph. Desportes.

Desportes (Alexandre-François), peintre français, né à Champigneul (Marne), m. à Paris (1661-1743) ; il excelle dans la peinture des chiens, et ses paysages sont remarquables.

despotat [*dès-po-ta*] n. m. Nom donné à certains Etats et à certaines provinces à diverses époques.

despote [*dès-po-te*] n. m. (du gr. *despotês*, maître). Souverain qui gouverne arbitrairement : *Néron fut un cruel despote. Fig.* Enclin à vouloir dominer ceux qui l'environnent : *les enfants mal élevés deviennent de véritables despotes.* Adjectiv. : *un mari despote.*

despotie [*dès-po-tî*] n. f. Forme de gouvernement où l'autorité est exercée par les princes nommés *despotes.*

despotique [*dès-po*] adj. Arbitraire, tyrannique : *gouvernement despotique.*

despotiquement [*dès-po-ti-ke-man*] adv. D'une manière despotique.

despotiser [*dès-po-ti-zé*] v. a. Soumettre à un pouvoir despotique : *despotiser les âmes.*

despotisme [*dès-po-tis-me*] n. m. Pouvoir absolu et arbitraire : *Hobbes a prôné le despotisme.*

Despotisme (*Essai sur le*), par Mirabeau (1776). L'auteur y attaque ouvertement, avec beaucoup de franchise et de précision, les abus de son temps.

despotiste [*dès, tis-te*] n. et adj. Partisan du despotisme.

Despoto-Dagh, massif granitique et boisé de la péninsule des Balkans, l'antique *Rhodope.* Culmen, 3.109 m.

Despourrins (Cyprien), poète béarnais, né à Accous (1698-1759). Ses poésies en patois sont gracieuses.

Despréaux [*dé-pré-ô*]. V. BOILEAU.

Després [*dé-pré*] (Suzanne), actrice française, née à Verdun en 1875. Remarquable interprète du répertoire moderne.

Despretz [*dé-prè*] (César), physicien français, né à Lessines (Belgique), m. à Paris (1791-1863). Ses travaux ont eu une grande influence sur le développement des sciences physiques. Membre (1841), puis président (1858) de l'Académie des sciences.

despumation [*dès-pu-ma-si-on*] n. f. Action de despumer.

despumer [*dès-pu-mé*] v. a. (du préf. *dé*, et du lat. *spuma*, écume). Clarifier en provoquant la formation des écumes et en les enlevant ensuite : *despumer les sirops.*

desquamation [*dès-kou-a-ma-si-on*] n. f. (de *desquamer*). Enlèvement, chute des écailles. *Méd.* Phénomène pathologique, qui consiste dans l'exfoliation de l'épiderme sous forme d'écailles.

— ENCYCL. La desquamation de la peau se produit normalement d'une manière constante, mais très lentement. Au contraire, dans certains états pathologiques, comme l'ichtyose, le psoriasis, le pityriasis, etc., ou à la suite de certaines maladies éruptives, comme la scarlatine, la rougeole, etc., tout ou la plus grande partie de l'épiderme se desquame en quelques jours.

desquamer [*dès-kou-a-mé*] v. a. (du préf. *dé*, et du lat. *squama*, écaille). Détacher des parties qui forment squames ou écailles. **Se desquamer** v. pr. S'enlever par écailles : *dans certaines maladies éruptives, la peau se desquame.*

desquels, desquelles. V. LEQUEL.

Desroches [*dé*] (Madeleine *et* Catherine), mère et fille, femmes poètes du XVIe siècle, mortes le même jour de la peste, à Poitiers, en 1587. La fille est surtout célèbre par le fameux recueil poétique que les beaux esprits du temps consacrèrent à *la Puce de Mlle Des Roches.*

Desrousseaux [*dé-rou-sô*] (Alexandre), chansonnier français, né et mort à Lille (1820-1892). Il a écrit en patois lillois ses chansons, dont la plus connue est *Dors, min p'tit quin quin.*

dessablage [*dé-sa-bla-je*] n. m. Action de dessabler : *le dessablage des allées.*

dessabler [*dé-sa-blé*] v. a. Oter le sable de : *la pluie dessable les allées.* Enlever le sable qui a servi à former le moule dans lequel on a coulé une pièce en métal : *dessabler une statue.*

dessaboté [*dé-sa*], **e** adj. Qui a perdu son sabot : *cheval dessaboté.*

dessaignage [*dé-sè-gna-je*] n. m. Action de dessaigner : *le dessaignage des peaux.*

dessaigner [*dé-sè-gné*] v. a. (du préf. *dés*, et de *sang*). Laver les peaux venant de l'abattoir, pour les débarrasser du sang et des autres impuretés.

dessaisine [*dé-sè-zi-ne*] n. f. *Dr. anc.* Dépossession, par opposition à *saisine*, qui signifie possession.

dessaisir [*dé-sè-zir*] v. a. Déposséder d'un droit : *dessaisir un tribunal.* **Se dessaisir** v. pr. Céder, renoncer à : *se dessaisir d'un titre.*

dessaisissement [*dé-sè-zi-se-man*] n. m. Action de dessaisir, de se dessaisir.

dessaisonnement [*dé-sè-zo-ne-man*] n. m. Action de dessaisonner.

dessaisonner [*dé-sè-zo-né*] v. a. Changer l'ordre successif des cultures : *dessaisonner une terre.*

dessalé [*dé-sa-lé*], **e** adj. Dépouillé de sel : *morue dessalée. Fam.* Matois, égrillard : *une fille dessalée.*

dessalement [*dé-sa-le-man*] n. m., **dessalaison** [*dé-sa-lè-zon*] n. f., ou **dessalage** [*dé-sa*] n. m. Action de dessaler ; son résultat : *le dessalement de l'eau de mer s'obtient par la distillation.* Opération agricole ayant pour but de diminuer la proportion de sels solubles (sels de potasse, de soude, de magnésie) que contiennent certains terrains, en vue de rendre ces terrains propres à la culture : *le dessalage s'exécute par lavage superficiel ou mieux par submersion et drainage.* ANT. **Salage, salaison.**

dessaler [*dé-sa-lé*] v. a. Rendre moins salé. *Pop.* Dégourdir, déniaiser. ANT. **Saler.**

Dessalines [*dé-sa*] (Jean-Jacques), esclave nègre d'Haïti, né à La Grande-Rivière (1758-1806). Il chassa Rochambeau de l'île et se fit proclamer empereur, après avoir ordonné un massacre des blancs ; il périt dans une révolte militaire.

dessanglement [*dé-san-gle-man*] n. m. Action de dessangler.

dessangler [*dé-san-glé*] v. a. Lâcher, défaire les sangles : *dessangler un cheval.* ANT. **Sangler.**

dessaquer [*dé-sa-ké*] v. a. Tirer du sac.

Dessau, v. d'Allemagne, capit. du duché d'Anhalt, sur la Mulde, affluent de l'Elbe ; 51.000 h. Filatures, métallurgie.

Desschel, comm. de Belgique (prov. d'Anvers, arr. de Turnhout), dans la Campine ; 2.440 h.

desséchant [*dé-sé-chan*], **e** adj. Qui dessèche : *le simoun est un vent desséchant.*

dessèchement [*dé-sè-che-man*] n. m. Action de dessécher : *le dessèchement des polders a enrichi la Hollande.* Etat d'une chose desséchée. Consomption.

— ENCYCL. *Econ. rur.* Un terrain qui n'a pas de pente ou dont le sol est imperméable a souvent besoin d'être desséché. Le desséchement est pratiqué dans le double but de rendre ce terrain à l'agriculture et de satisfaire aux exigences de la salubrité publique, les terrains marécageux étant des foyers de pestilence. Ce desséchement peut se faire : par écoulement continu (canaux de desséchement), par absorption (puits absorbants), par élévation mécanique de l'eau au moyen de pompes à très grand débit ou encore par un exhaussement artificiel obtenu par colmatage. On combine ces différents systèmes avec des cultures de plantes absorbantes (eucalyptus, peuplier, etc.).

— *Dr. adm.* V. MARAIS.

dessécher [*dé-sé-ché*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) Rendre sec : *vent qui dessèche la peau.* Mettre à sec : *l'été dessèche les torrents.* Amaigrir. *Fig.* Rendre insensible : *dessécher le cœur.* **Se dessécher** v. pr. Devenir sec. *Fig.* S'épuiser, périr.

dessécheur, **euse** [*dé-sé, eu-ze*] n. Celui, celle qui dessèche : *dessécheur de marais.*

dessein [*dé-sin*] n. m. (même orig. que *dessin*). Projet, résolution : *Henri IV avait formé de grands desseins, quand la mort le surprit.* Intention : *partir dans le dessein de. A dessein* loc. adv., exprès.

Desselghem, comm. de Belgique (prov. de Flandre-Occidentale, arr. de Courtrai), près de la Lys ; 2.680 h.

desseller [*dé-sè-lé*] v. a. Oter la selle à.

dessemeler [*dé-se-me-lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *je dessemelle.*) Oter la semelle de. ANT. **Ressemeler.**

desserrage [*dé-sè-ra-je*] n. m. Action de desserrer. ANT. **Serrage.**

desserre [*dé-sè-re*] n. f. *Fam.* Action de desserrer sa bourse, de payer : *être dur à la desserre.*

desserrer [*dé-sè-ré*] v. a. Relâcher ce qui est serré : *desserrer un écrou. Ne pas desserrer les dents, les lèvres*, ne pas dire un mot. ANT. **Serrer, resserrer.**

desserroir [*dé-sè-roir*] n. m. Outil servant à desserrer.

dessert [*dé-sèr*] n. m. (de *desservir*, le dessert suivant le repas). Le dernier service d'un repas, composé de fromage, confitures, fruits, etc. Moment où l'on mange le dessert : *les toasts se portent au dessert. Fig.* Ce qui termine ; complément.

desserte [*dé-sèr-te*] n. f. Mets desservis. Petite table de salle à manger destinée à recevoir ce qu'on dessert. Action de desservir (une paroisse).

dessertir [*dé-sèr*] v. a. Enlever de sa monture, en parlant d'une pierre fine. ANT. **Sertir.**

dessertissage [*dé-sèr-ti-sa-je*] n. m. Action de dessertir. ANT. **Sertissage.**

desservant [*dé-sèr-van*] n. m. Prêtre qui dessert une paroisse, une succursale.

— ENCYCL. Les desservants sont chargés, à titre provisoire, de remplir les fonctions ecclésiastiques dans les paroisses dont les cures sont vacantes ou les curés interdits. En France, ils sont chargés à titre permanent de l'administration d'une paroisse, mais dépouillés de la prérogative de l'inamovibilité. V. CURE.

desservir [*dé-sèr*] v. a. (Se conj. comme *servir.*) Enlever les plats de dessus la table. Faire le service de communication : *le chemin de fer dessert déjà les solitudes sibériennes.* Etre le desservant de : *ce vicaire dessert notre hameau. Fig.* Nuire à quelqu'un. ANT. **Servir.**

desservoir n. m. Syn. de DESSERTE (meuble).

desseuvrement [*dé-seu-vre-man*] n. m. Action de desseuvrer. (On dit aussi DÉSŒUVREMENT.)

desseuvrer [*dé-seu-vré*] v. a. (du préf. *dé*, et du lat. *separare*, séparer). Séparer les feuilles de papier. (On dit aussi DÉSŒUVRER.)

dessiccant [*dé-si-kan*], **e** adj. Qui dessèche.

dessiccateur [*dé-si-ka*] n. m. Appareil servant à la dessiccation.



Dessiccateur à robinet.

dessiccatif, ive [*dé-si-ka*] adj. (du lat. *dessicare*, dessécher). Qui a la propriété de dessécher : *l'huile de lin est dessiccative.* N. m. : *un dessiccatif.*

dessiccation [*dé-si-ka-si-on*] n. f. (rad. *dessiccatif*). Action d'enlever aux corps l'humidité superflue qu'ils renferment.

— ENCYCL. Pour opérer la dessiccation des substances employées en chimie, on les place, par exemple, sous une cloche de verre hermétiquement close, en même temps qu'un vase rempli d'acide sulfurique concentré ou d'un produit quelconque très avide d'eau (chaux vive, chlorure de calcium, etc.). On active la dessiccation en faisant le vide sous la cloche. Quand ces moyens sont insuffisants, on chauffe les corps dans des étuves spéciales. On active souvent la dessiccation en combinant l'action de la chaleur avec celle du vide.

Pour dessécher les herbes fauchées, on les soumet à l'opération du fanage. Le blé, le seigle, le chanvre, le lin, etc., doivent être rassemblés en bottes et disposés en moyettes. On fait dessécher le café, préalablement débarrassé de sa partie charnue, en l'exposant soit au soleil, soit à l'étuve.

La dessiccation des plantes pharmaceutiques s'opère le plus souvent à l'air libre. On les étend sur des claies, ou on les attache en bouquets, et on les suspend en guirlandes dans les séchoirs. Pour les bulbes et les racines molles ou volumineuses, on les fend de plusieurs côtés, ou on les coupe en tranches, qu'on enfile en chapelets. Les écorces, bois, parties ligneuses sont abandonnés à la dessiccation spontanée. Les fleurs, d'une conservation plus difficile, sont étendues sur des toiles ou des claies très serrées, à l'abri de la lumière. Dans beaucoup de cas, on remplace le séchoir par l'étuve. La dessiccation fait perdre à certaines plantes toutes leurs propriétés. Les fruits charnus (cerises, prunes, pommes, poires, pêches, abricots, etc.) sont desséchés soit au soleil, soit au four, soit dans des étuves spéciales.

Les résidus industriels comme les pulpes de sucreries, les drêches, qui sont susceptibles d'être données comme aliments aux bestiaux, sont d'une conservation difficile à l'état humide ; on les dessèche dans des fours et des étuves de différents systèmes, qui les déshydratent suffisamment pour que leur conservation soit assurée ; on dessèche de la même façon les pommes de terre destinées à l'alimentation des animaux. Le lait est souvent lui-même soumis à la dessiccation (poudre de lait).

dessigner [*dé-si-gné*] v. n. Rétracter une signature donnée.

dessiller [*dé-si, ll* mll., *é*] ou **déciller** [*si, ll* mll., *é*] v. a. (du préf. *dés*, et du vx fr. *ciller*, coudre les paupières d'un oiseau de proie pour le dresser). Ouvrir, en parlant des yeux, des paupières. *Fig. Dessiller les yeux à quelqu'un*, le désabuser sur le compte d'une personne, d'une chose.

dessin [*dé-sin*] n. m. (subst. verb. de *dessiner*). Représentation, au crayon, à la plume ou au pinceau, d'objets, de figures, de paysages, etc. *Léonard de Vinci a laissé d'admirables dessins.* L'art qui enseigne les procédés du dessin. *Dessin au trait*, celui qui ne donne que les linéaments des figures, sans rendre les ombres et les clairs. *Dessin ombré*, celui dans lequel les ombres et les clairs sont rendus. *Dessin d'imitation*, celui qui s'exerce à reproduire les figures, paysages, ornements. *Dessin linéaire*, dessin technique qui a pour objet la représentation des ornements, des objets, des machines qui appartiennent à l'industrie. *Dessin d'ornement*, dessin de figures de caprice, fleurons, rosaces, festons, etc. qu'on emploie pour orner. *Dessin d'après nature*, dessin d'après un modèle vivant, un paysage réel. *Dessin à main levée*, dessin exécuté sans la règle ni le compas, et traité avec une grande liberté. *Dessin d'après la bosse*, dessin d'après un bas-relief ou une figure en ronde bosse. *Dessin graphique*, dessin des coupes, plans, etc., en tant qu'il est appliqué aux sciences exactes. *Dessin géométrique*, celui qui reproduit les proportions géométriques d'un objet. *Dessin ou croquis coté*, genre de dessin dans lequel on représente un objet tel qu'il est en réalité, en donnant les dimensions de toutes les pièces qui le composent et leur mode d'assemblage, de sorte qu'un ouvrier, en utilisant ce dessin, peut fabriquer l'objet représenté. *Dessin d'architecture*, représentation, d'après les procédés du dessin linéaire, du plan, de la coupe et de l'élévation d'un bâtiment. (V. PERSPECTIVE.) Ornement d'un tissu, d'une étoffe, etc. Disposition des parties d'un ouvrage littéraire, musical, etc. *Les arts du dessin*, l'architecture, la sculpture, la peinture, la gravure. *Mus. Dessin mélodique*, disposition générale d'une phrase mélodique, en ce qui concerne le rythme et la succession des modulations principales, etc. V. PHRASE.

— ENCYCL. *Dr. Dessin de fabrique.* On nomme *dessin industriel* ou, plus communément, *dessin de fabrique*, tout arrangement, toute disposition ou combinaison de traits ou de couleurs destinée à une reproduction industrielle, et *modèle industriel* toute œuvre en relief destinée, par une semblable reproduction, à constituer un objet ou à faire partie d'un objet industriel. L'auteur d'un dessin ou d'un modèle industriel a le droit exclusif, par lui-même, par ses héritiers ou par ses ayants cause, de l'exploiter pour le temps et sous les conditions que la loi détermine.

Tout fabricant qui se propose de revendiquer la propriété d'un dessin de son invention est tenu d'en déposer, aux archives du conseil des prud'hommes, un échantillon plié, sous enveloppe revêtue de ses cachet et signature, sur laquelle est également apposé le cachet du conseil.

Règle

Double décimètre

Té

Pistolet

Équerre

Rapporteur

DESSIN LINEAIRE

FIGURES GÉOMÉTRIQUES

Crayon

Plume

Tire-ligne

Pinceau

Gomme

Solitaire

Godet

Compas

DESSINS GÉOMÉTRIQUES

TEINTE ET OMBRE AU LAVIS

DESSIN COTÉ

DESSIN DE MÉCANIQUE

Plan

Élévation

Coupe

DESSIN D'ARCHITECTURE

Fil à plomb

Portecrayon

Estompes

Mannequin

Selle

DESSIN AU TRAIT

DESSIN D'ORNEMENT

DESSIN OMBRÉ

DESSIN D'IMITATION

Agrandissement au carreau

Agrandissement au pantographe

ÉCOLE DE DESSIN AU XVIIIe SIÈCLE. ÉTUDE D'APRÈS L'ANTIQUE ET LE MODÈLE VIVANT

DESSIN D'APRÈS LE PLATRE

DESSIN D'APRÈS LA BOSSE

Album

Agrandissement à la chambre claire

CROQUIS D'APRÈS NATURE

PAYSAGE MIS EN PERSPECTIVE

Voir ARCHITECTURE, LIGNES, MOULURES, ORDRES, ORNEMENTS, PERSPECTIVE ET STYLES DIVERS

Le dépôt, pour toutes les fabriques situées hors du ressort d'un conseil de prud'hommes, est fait au greffe du tribunal de commerce, ou, à défaut de tribunal de commerce, au greffe du tribunal de première instance.

dessinailler [*dé-si-na, ll* mll., *é*] v. a. Dessiner d'une façon négligée, insignifiante. (Peu us.)

dessinateur, trice [*dé-si*] n. Qui sait dessiner : *Ingres est un merveilleux dessinateur.* Qui en fait profession. Artiste qui fournit des dessins modèles à l'industrie.

dessiner [*dé-si-né*] v. a. (lat. *designare*). Reproduire, avec le crayon ou la plume, la forme des objets : *dessiner une tête.* Faire ressortir : *le blanc dessine les formes.* Tracer, indiquer : *dessiner un caractère.* **Se dessiner** v. pr. Développer ses formes : *sa taille se dessine bien.* Approcher d'une conclusion : *les événements se dessinent.*

dessolement [*dé-so-le-man*] n. m. Action de dessoler un champ, d'y modifier l'ordre des cultures.

dessoler [*dé-so-lé*] v. a. (du préf. *des*, et du rad. de *assoler*). Changer l'ordre des cultures d'une terre labourable. ANT. **Assoler.**

dessoler [*dé-so-lé*] v. a. (du préf. *des*, et de *sole*). Oter la sole à : *dessoler un cheval.*

Dessolle (Augustin), général français, né à Auch, m. à Montluchet (1767-1828). Rallié aux Bourbons, il dut à ses opinions modérées de devenir en 1818 président du conseil des ministres ; mais Decazes fut le véritable chef du gouvernement.

dessolure [*dé-so*] n. f. Action de dessoler un animal, de détacher la sole ou la corne du pied.

— ENCYCL. Cette opération, préparatoire à une opération plus complète, est indiquée lorsque la sole se trouve soulevée en grande partie par la matière, ou lorsqu'on veut mettre à découvert et traiter directement les lésions cachées de la partie inférieure du pied, comme il arrive quelquefois dans les cas graves de clous de rue pénétrants, de crapaud, etc.

dessornage [*dé-sor*] n. m. Action de dessorner.

dessorner [*dé-sor-né*] v. a. (du préf. *dé*, et de *sorne*). Débarrasser la fonte des scories ou sornes.

Dessoubre (le), riv. de France, affl. du Doubs, grossie de plusieurs torrents alimentés par des résurgences ; cours 33 kil.

dessouchement [*dé-sou-che-man*] n. m. Action de dessoucher. Syn. ESSOUCHEMENT.

dessoucher [*dé-sou-ché*] v. a. Débarrasser le sol des souches.

dessouci [*dé-sou-si*] n. m. Etat d'une personne qui s'inquiète peu, qui n'a pas de soucis.

dessouder [*dé-sou-dé*] v. a. Oter, fondre la soudure. ANT. **Souder.**

dessoudure [*dé-sou*] n. f. Action de dessouder.

dessouffler [*dé-sou-flé*] v. a. Dégonfler ce qui était soufflé.

dessouiller [*dé-sou, ll* mll., *é*] v. a. Oter la souillure de. (Peu us.)

dessouler [*dé-sou-lé*] v. a. Faire cesser l'ivresse V. n. Cesser d'être ivre.

dessous [*de-sou.* — Devant une voyelle, l's final se lie.] (préf. *des*, et *sous*) adv. de lieu servant à marquer la situation d'un objet placé sous un autre. Prép. : *sortir de dessous terre.* N. m. Partie inférieure d'une chose. Côté secret. *Dessous de plat*, support

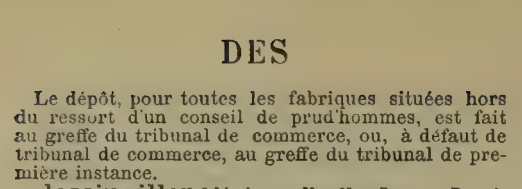

Dessous de plat : 1. En faïence ; 2. En métal, à coulisses.

que l'on met sur la table et sur lequel on dépose les plats pour qu'ils ne salissent pas ou ne brûlent pas la nappe. *Avoir le dessous*, avoir du désavantage dans une lutte, une compétition : *dans le combat des Trente, les Anglais eurent le dessous. Fig. Connaître le dessous des cartes*, connaître le secret de l'intrigue. *Théâtr.* Chacun des étages en planches qui se trouvent sous la scène. *Fig.* et *fam. Etre dans le troisième dessous*, dans une situation infime. *Escr.* Coups se terminant en septime ou en octave. Plur. Lingerie de femme : *avoir des dessous élégants.* Loc. adv. *Au-dessous*, plus bas ; *par-dessous*, dessous ; *là-dessous*, sous cela ; *ci-dessous*, ci-après, plus bas ; *en dessous*, dans la partie inférieure. Sans lever les yeux : *regarder en dessous.* Loc. prép. : *Au-dessous de*, plus bas que. (Ne pas confondre avec *sous.* V. DEDANS.) ANT. **Dessus.**

dessu [*dé-su*] **(au) loc. adv.** A l'insu de. (Vx.)

dessucrer [*dé-su-kré*] v. a. Oter le sucre de.

dessuintage [*dé-su-in*] ou **dessuintement** [*dé-su-in-te-man*] n. m. Action de dessuinter : *le dessuintage de la laine.*

dessuinter [*dé-su-in-té*] v. a. Débarrasser du suint : *on dessuinte la laine avant de la teindre.*

dessus [*de-su*] (préf. *des*, et *sus*) adv. de lieu marquant la situation d'une chose qui est sur une autre. N. m. La partie supérieure. *Musiq.* Partie la plus haute, opposée à la basse. *Fig.* Avantage : *avoir le dessus. Le dessus du panier*, tout ce qu'il y a de mieux. Loc. adv. : *Là-dessus*, sur cela ; *en dessus, par-dessus, au-dessus, ci-dessus*, sur, plus haut ; *de dessus*, d'une position supérieure. Loc. prép. *Au-dessus de*, plus haut que : *au-dessus des nuages.* Supérieur à : *être au-dessus de quelqu'un.* Au fig. : *un honnête homme est au-dessus de la calomnie.* Plus considérable : *au-dessus de cent francs.* Dans un âge plus avancé : *les enfants au-dessus de trois ans. Etre au-dessus de ses affaires*, être dans une situation commerciale prospère. (Ne pas confondre avec *sur.* — V. DEDANS.) ANT. **Dessous.**

Destelbergen, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Gand) ; 4.320 h. Dentelles.

Desteldonck, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Gand), sur le canal de Gand à Terremonde ; 1.300 h.

de stercore Ennii, mots lat. signif. *du fumier d'Ennius.* Virgile disait avoir tiré quelques perles du *fumier d'Ennius*, pour s'excuser de lui avoir emprunté quelques-uns de ses meilleurs vers.

destin [*dès-tin*] n. m. (subst. verb. de *destiner*). Enchaînement nécessaire et inconnu des événements : *les fatalistes croient à la toute-puissance du destin.* La vie : *finir son destin.* Destinée d'un individu : *nul ne peut fuir son destin.* Personnification mythologique de la destinée (avec une majuscule en ce sens) : *Zeus lui-même était soumis au Destin.*

Destin (*Du*), traité philosophique de Cicéron, où l'auteur s'attache à réfuter le fatalisme stoïcien.

destinataire [*dès-ti-na-tè-re*] n. Personne à qui s'adresse un envoi.

destinateur, trice [*dès-ti*] n. Personne qui a fait un envoi. Syn. ENVOYEUR.

destination [*dès-ti-na-si-on*] n. f. (lat. *destinatio*). Ce à quoi une chose est destinée : *le Louvre, résidence royale, a changé de destination en devenant un musée.* Lieu vers lequel on dirige un objet, une personne : *remettre une lettre à sa destination.* Emploi réglé d'avance.

Destination de l'homme, ouvrage de Fichte, dans lequel il explique que la réalité du monde extérieur, indémontrable à la science, est postulée par la conscience (1800).

destinatoire [*dès-ti*] adj. *Dr.* Qui règle la destination : *une clause destinatoire.*

destinée [*dès-ti-né*] n. f. (subst. particip. de *destiner*). Destin, détermination préétablie des événements : *il est trop facile d'accuser la destinée de nos malheurs et de nos fautes.* Sort auquel on est réservé : *accomplir sa destinée.* Vie : *trancher la destinée de quelqu'un.*

Destinées (*les*), poèmes d'Alfred de Vigny, où sont exprimées dans un magnifique langage les inquiétudes philosophiques de l'âme moderne. La philosophie de l'auteur est un pessimisme élevé, qui aboutit à la résignation et à la pitié (1843-1864).

destiner [*dès-ti-né*] v. a. (lat. *destinare*). Fixer, déterminer la destination d'une personne ou d'une chose : *destiner son fils au barreau.* Réserver : *à qui destinez-vous ces récompenses ?*

destituable [*dès-ti*] adj. Qui peut être destitué.

destituer [*dès-ti-tu-é*] v. a. (lat. *destituere*). Priver un fonctionnaire de son emploi : *la Cour de cassation peut destituer un magistrat inamovible.*

destitution [*dès-ti-tu-si-on*] n. f. (lat. *destitutio*). Renvoi d'un fonctionnaire : *prononcer la destitution d'un officier.*

— ENCYCL. Les magistrats (sauf les juges de paix) sont inamovibles ; ils ne peuvent être destitués, pour fautes graves, que par la Cour de cassation, constituée en Conseil supérieur de la magistrature. Les officiers jouissent de privilèges analogues. Le gouvernement peut les priver de leur emploi. Quant au grade, il ne peut être enlevé que dans des conditions déterminées par la loi, et dans des circonstances exceptionnelles.

destortoir [*dè-tor*] ou **détortoir** n. m. Bâton à l'aide duquel les veneurs se garantissent contre le choc des branches.

Destouches [*dé*] (André-Cardinal), compositeur, né et m. à Paris (1672-1749) ; il donna à l'Opéra : *Amadis de Grèce, Omphale, Télémaque, les Eléments*, etc., œuvres aux idées mélodiques, fraîches et originales.

Destouches (Philippe NÉRICAULT, dit), auteur dramatique français, né à Tours, m. à Fortoiseau, près de Melun (1680-1754). Son chef-d'œuvre, *le Glorieux*, est une excellente étude de caractère. C'est la comédie classique, un peu abstraite et froide, telle que la concevait Boileau, qui a été mise à la scène par Destouches.



Destouches.

destour [*dèss*] ou **dastour** [*dass*] (du persan *destûr*, prêtre) n. m. Prêtre et docteur de la religion de Zoroastre.

destrier ou **dextrier** [*dès* ou *dèks-tri-é*] n. m. (du lat. *dextera*, main droite [parce que le cheval de bataille était conduit de la main droite par l'écuyer]). Cheval de bataille. (Vx.)

destroyer [*dès-tro-yeur*] n. m. (mot angl. signif. *exterminateur*). Contre-torpilleur à marche rapide.

destructeur, trice [*dès-truk*] adj. et n. (lat. *destructor, trix*). Qui détruit : *agent destructeur.*

destructibilité [*dès-truk*] n. f. Qualité de ce qui peut être détruit. ANT. **Indestructibilité.**

destructible [*dès-truk*] adj. Qui peut être détruit. ANT. **Indestructible.**

destructif, ive [*dès-truk*] adj. Qui cause la destruction : *le pouvoir destructif des eaux.*

destruction [*dès-truk-si-on*] n. f. (lat. *destructio*). Action de détruire : *la Convention avait décidé la destruction de Lyon.* ANT. **Construction.**

destructivité [*dès-truk*] n. f. Penchant à détruire : *avoir la manie de la destructivité.*

Destutt de Tracy [*dèss*] (Antoine-Louis-Claude, comte), philosophe sensualiste français, né et m. à Paris (1754-1836), de l'école de Condillac, auteur des *Eléments d'idéologie.* Napoléon le considérait comme le chef des idéologues.

désudation [*si-on*] n. f. (du lat. *desudatio*, sueur). Eruption de petits boutons, surtout chez les enfants malpropres.

désuet [*su-è*], **ète** adj. (lat. *desuetus*). Tombé en désuétude, poncif : *le mot* ire (« colère ») *est désuet.*

désuétude [*su-é*] n. f. (lat. *desuetudo*). Cessation d'une coutume ou de la force obligatoire d'une loi, produite par le défaut de pratique ou d'application : *loi tombée en désuétude.*

désuintage n. m. et **désuinter** v. a. V. DESSUINTAGE et DESSUINTER.

désulfitage n. m. ou **désulfitation** [*si-on*] n. f. Action de débarrasser les moûts ou les vins d'une partie de l'anhydride sulfureux dont on les avait enrichis d'abord par sulfitage : *le désulfitage se fait par soutirage à l'air.*

désulfiter v. a. Pratiquer le désulfitage.

désulfurant [*sul-fu-ran*], **e** adj. Qui produit la désulfuration : *l'action désulfurante de la chaux.*

désulfuration [*sul, si-on*] n. f. Action de désulfurer : *la désulfuration des laines.*

désulfurer [*sul-fu-ré*] v. a. Enlever le soufre d'une substance : *on désulfure la fonte avec de la chaux.*

désuni, e [*zu*] adj. Qui est en désaccord : *famille désunie. Cheval désuni*, dont les membres de devant ne vont pas avec ceux de derrière.

désunion [*zu*] n. f. Action de désunir ; état de ce qui est désuni : *la désunion des pierres d'une voûte.* Disjonction, séparation : *la désunion des provinces d'un Etat. Fig.* Désaccord, mésintelligence : *mettre la désunion dans une famille.*

désunir [*zu*] v. a. Séparer ce qui était uni. Disjoindre. *Fig.* Faire cesser une union morale. Rompre la bonne intelligence : *la question de l'esclavage désunit les Etats américains en 1860.*

désunissant [*zu-ni-san*], **e** adj. Qui produit la désunion.

désusité [*zu-zi-té*], **e** adj. Qui n'est plus usité. (Vx.)

Desvallières (Maurice), auteur dramatique français, né et m. à Paris (1857-1926), auteur de pièces amusantes et spirituelles, qu'il a faites seul ou en collaboration : *Champignol malgré lui, l'Hôtel du libre-échange, la Demoiselle du téléphone*, etc.

Desvallières (Georges), frère du précédent, peintre français, né à Paris en 1861. Ses tableaux, d'une facture violente, sont caractérisés par un mélange d'imagination et de réalisme : *Condottiere, Tireurs d'arc, Joueuses de balles*, etc.

Desvres [*dè-vre*], ch.-l. de c. (Pas-de-Calais), arr. et à 18 kil. de Boulogne ; 4.940 h. (*Desvrois*). Ch. de f. N. Tanneries. — Le cant. a 23 comm. et 12.950 h.

détachage n. m. Action d'ôter les taches : *le détachage des habits.*

détache n. f. Petite couche, le plus souvent d'argile, qui, dans une mine, sépare un filon d'avec la roche encaissante. Syn. LISIÈRE.

détaché, e adj. Qui n'est plus lié. *Morceaux détachés*, extraits d'un auteur. *Note détachée*, note non liée aux autres. *Fort détaché*, fort isolé, faisant en général partie d'un camp retranché. *Mus. Note détachée*, note bien distincte, bien marquée et nettement rendue sans être martelée.

détachement [*man*] n. m. Etat de celui qui est détaché d'une passion, d'un sentiment : *montrer un grand détachement des biens de la terre.* Troupe de soldats détachés d'un corps pour une expédition.

détacher [*ché*] v. a. (du préf. *dé*, et de *tache*). Oter les taches de : *vêtement détaché.* ANT. **Tacher.**

détacher [*ché*] v. a. (du préf. *dé*, et du rad. de *attacher*). Délier une chose, un animal, de ce qui l'attachait : *détacher un paquet, un chien.* Oter ce qui attachait : *détacher un cordon.* Eloigner, séparer : *détacher les bras du corps.* Tirer des soldats d'un régiment, des troupes d'une armée, des vaisseaux d'une flotte, pour les envoyer en détachement. Lancer ; *Détacher un coup de poing. Peint.* Faire ressortir les contours des objets. *Fig.* Se dit des engagements, des affections, des occupations qu'on abandonne : *détacher son cœur du monde.* **Se détacher** v. pr. Etre, devenir détaché. S'écarter, s'éloigner, se désintéresser, se désaffectionner. ANT. **Attacher.**

détachoir n. m. Dispositif servant à détacher les flans des monnaies.

détail [*ta, l* mll.] n. m. (subst. verb. de *détailler*). Action de diviser en morceaux : *faire le détail d'une pièce de toile.* Vente des marchandises par petites quantités : *acheter au détail.* Enumération complète : *détail des frais d'un acte.* Récit circonstancié d'un événement, d'une affaire : *le détail d'un procès. Fam. C'est un détail*, cela n'a pas d'importance. *En détail* loc. adv., dans toutes ses parties. ANT. **Ensemble, gros.**

détaillant [*ta, ll* mll., *an*], **e** adj et n. Qui vend en détail : *un marchand détaillant ; un détaillant.*

Detaille [*ta, ll* mll.] (Edouard), peintre militaire français, né et m. à Paris (1848-1912). Membre de l'Académie des beaux-arts (1892). On lui doit des compositions d'une facture exacte et habile, et d'un sentiment élevé ; l'exécution est calme, précise, élégante et saisissante : *le Rêve, En reconnaissance, Salut aux blessés, la Défense de Champigny, Sortie de la garnison de Huningue, la Charge des cuirassiers à Morsbronn, Bonaparte en Egypte, la Chevauchée vers la gloire* (Panthéon), etc.



Edouard Detaille.

détailler [*ta, ll* mll., *é*] v. a. (préf. *dé*, et *tailler*). Couper en pièces : *détailler une pièce d'étoffe.* Vendre en détail : *détailler du vin. Fig.* Exposer, raconter avec détail.

détailliste [*ta, ll* mll., *is-te*] n. et adj. Se dit du littérateur, de l'artiste qui excelle dans les détails.

détalage n. m. Action de détaler des marchandises. ANT. **Etalage.**

détaler [*lé*] v. a. (du préf. *dé*, et de *étaler*). Oter les marchandises de l'étalage. V. n. *Fam.* Décamper en hâte : *le lièvre détale devant les chiens.*

détalinguer [*ghé*] v. a. Faire cesser d'être étalingué : *détalinguer un câble.*

détaller [*ta-lé*] v. a. Débarrasser une plante de ses talles ou rejetons.

détaper [*pé*] v. a. *Mar.* Oter les tapes ou bouchons des canons, écubiers, dalots, etc.

détapisser [*pi-sé*] v. a. Oter les tapisseries de.

détartrage n. m. Action de détartrer.

détartrer [*tré*] v. a. Enlever le tartre de : *détartrer une chaudière.*

détartreur n. m. Appareil employé pour enlever le tartre des tonneaux ou des générateurs de vapeur.

détartrisation [*za-si-on*] n. f. Syn. de DÉTARTRAGE. Action de précipiter le tartre que contient un vin : *la détartrisation est obtenue par refroidissement et électrisation du vin.*

détasser [*ta-sé*] v. a. Déplacer ce qui était en tas.

détatouage n. m. Action d'enlever un tatouage.

détaxe [*tak-se*] n. f. Diminution ou suppression d'une taxe : *obtenir une détaxe.*

détaxer [*tak-sé*] v. a. Supprimer, réduire la taxe de : *on détaxe les denrées destinées à l'exportation.*

détèce n. f. *Féod.* Usité dans l'expression : *détèce de service*, défaut de service du fief.


Détecteur (mine).

détecteur [*tèk-teur*] n. m. Appareil servant à reconnaître la présence du grisou dans les mines de houille. Appareil imaginé par Marconi pour remplacer les radioconducteurs de Branly dans les communications à longue distance.

détective [*tèk*] n. m. (mot angl.). Policier anglais. Petit appareil de photographie à main, de forme parallélépipédique.

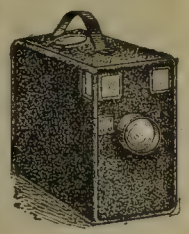
Détective.

de te fabula narratur, mots lat. signif. *C'est de toi qu'il s'agit dans cette histoire.* Expression d'Horace (*Satires*, I, 1, 69) qui, après avoir peint la folie de l'avare, s'adresse à son interlocuteur supposé. S'emploie pour faire observer à une personne que c'est d'elle qu'on parle, que c'est d'elle qu'on fait le portrait, quand elle paraît ne pas s'en apercevoir.

déteindre [*tin-dre*] v. a. (Se conj. comme *craindre.*) Faire perdre la couleur : *le chlore déteint les étoffes.* V. n. Perdre sa couleur : *les couleurs vives déteignent facilement. Fig.* Faire partager ses habitudes, ses idées : *déteindre sur quelqu'un.*

dételage n. m. Action de dételer.

dételer [*lé*] v. a. (du préf. *dé*, et du rad. de *atteler.* — Prend deux *l* devant une syllabe muette : *je dételle.*) Détacher des animaux attelés : *dételer un bœuf.* Absolum. : *faire dix lieues sans dételer. Fig.* et *fam.* Renoncer à quelque plaisir, etc. ANT. **Atteler.**

détendage [*tan*] n. m. Action de détendre la chaîne d'une étoffe.

détendeur [*tan*] n. m. Second cylindre d'une machine compound, où la vapeur se détend. Appareil qu'on adapte sur les tubes dans lesquels on conserve des gaz sous pression (oxygène, hydrogène, acide carbonique, etc.), et qui modifie la pression du gaz avant sa sortie. Appareil de réfrigération, utilisant l'abaissement de température qui se produit dans la détente de l'air comprimé.

détendoir [*tan*] n. m. Sorte de treuil pour tendre ou détendre la chaîne d'une étoffe.

détendre [*tan-dre*] v. a. Relâcher ce qui était tendu : *détendre un ressort. Fig.* : *détendre l'esprit.* Diminuer la pression de : *les cylindres des machines compound détendent progressivement la vapeur.*

détenir v. a. (Se conj. comme *tenir.*) Garder en sa possession : *détenir un secret.* Retenir ce qui n'est pas à soi. Tenir en prison : *Latude fut détenu trente-deux ans à la Bastille.*

détente [*tan-te*] n. f. (de *détendre*). Pièce du ressort d'un fusil, qui le fait partir : *presser la détente.* Pièce d'horlogerie qui fait partir la sonnerie. Expansion d'un gaz soumis précédemment à une pression. *Fig.* Relâche, repos : *il y a une détente dans les esprits. Etre dur à la détente*, ne donner de l'argent qu'avec peine. *Permission de détente*, pendant la Grande Guerre, permission donnée régulièrement tous les quatre mois.

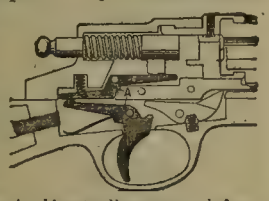
A, détente d'une arme à feu.

détenteur, trice [*tan*] adj. et n. Qui détient, de droit ou non, une chose : *les détenteurs d'une succession. Tiers détenteur*, personne qui détient, à titre non précaire, tout ou partie d'un fonds grevé d'un privilège ou d'une hypothèque, sans être obligée personnellement au payement de la dette.

détentillon [*tan-ti, ll* mll.] n. m. Détente qui relève, dans une horloge, la roue des minutes.

détention [*tan-si-on*] n. f. Action de détenir : *la détention des armes de guerre est interdite.* Etat d'un objet détenu. Etat d'une personne détenue en prison, ou d'une chose saisie par autorité de justice. Peine afflictive et infamante, consistant dans la privation de la liberté de cinq à vingt ans. *Détention préventive*, détention subie avant le jugement.

— ENCYCL. *Dr.* La détention est une peine afflictive et infamante, destinée particulièrement à la répression des crimes politiques. Elle consiste à être enfermé pendant cinq ans au moins et vingt ans au plus, avec dispense de travail et liberté des communications, dans l'une des forteresses situées sur le territoire continental : Doullens, Belle-Isle-en-Mer, Corte, Thouars, île Sainte-Marguerite. La condamnation à la détention emporte la dégradation civique. Pendant la durée de sa peine, le condamné est en état d'interdiction légale; il ne peut lui être remis aucune somme, aucune portion de ses revenus.

Détention préventive. La détention préventive est de droit en matière criminelle ; elle n'est permise en matière correctionnelle que lorsque le délit peut être puni de l'emprisonnement. Elle a pour tempérament la liberté provisoire. Quand il y a eu détention préventive, cette détention est intégralement déduite de la durée de la peine qu'aura prononcée le jugement de condamnation, à moins que le juge n'ait ordonné, par disposition spéciale et motivée, que cette imputation n'aura pas lieu ou qu'elle n'aura lieu que par partie. V. ARRESTATION ARBITRAIRE.

détenu, e adj. et n. (de *détenir*). Qui est en prison ou condamné à la détention.

— ENCYCL. *Jeunes détenus.* Les mineurs des deux sexes détenus en vertu d'une condamnation reçoivent une éducation morale et professionnelle, soit dans les colonies pénitentiaires agricoles, soit (en cas de condamnation à un emprisonnement de plus de deux ans ou d'insubordination dans la colonie pénitentiaire) dans une colonie correctionnelle. Les jeunes détenus sont, à l'époque de leur libération, placés pendant trois ans sous le patronage de l'Assistance publique.

détergent [*tèr-jan*], **e** adj. *Méd.* Qui nettoie. (On dit plus souvent DÉTERSIF.) N. m. : *un détergent.*

déterger [*tèr-jé*] v. a. (du lat. *detergere*, nettoyer. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il détergea, nous détergeons.*) *Méd.* Nettoyer, purifier au moyen de remèdes : *déterger les intestins.*

détériorant [*ran*], **e** adj. Qui est propre à détériorer : *une influence détériorante.*

détérioration [*si-on*] n. f. Action de détériorer; résultat de cette action. ANT. **Amélioration, perfectionnement.**

détériorer [*ré*] v. a. (du lat. *deterior, oris*, plus mauvais). Dégrader : *le sucre détériore les dents.* Abîmer, ôter de sa valeur : *détériorer des meubles.* ANT. **Améliorer, perfectionner.**

déterminabilité [*tèr*] n. f. Caractère de ce qui est déterminable.

déterminable [*tèr*] adj. Qui peut être déterminé : *quantité aisément déterminable.* ANT. **Indéterminable.**

déterminant [*tèr-mi-nan*], **e** adj. Qui détermine. N. m. *Math.* Expression que l'on forme, d'après certaines lois, à l'aide de quantités rangées suivant un nombre égal de lignes et de colonnes.

déterminatif, ive [*tèr*] adj. *Gramm.* Qui détermine, restreint l'étendue de la signification d'un mot, comme *le, la, les, mon, ce*, etc. *Adjectifs déterminatifs*, adjectifs qui précisent la signification des noms ; ce sont les adjectifs démonstratifs, possessifs, numéraux, indéfinis. *Complément déterminatif*, mot qui précise la signification d'un nom : *l'odeur de la rose est agréable. Proposition complétive déterminative*, celle qui, dans la phrase, remplit le rôle de complément déterminatif : *les fables que La Fontaine a composées sont des chefs-d'œuvre.* N. : *un déterminatif.*

détermination [*tèr, si-on*] n. f. Action de déterminer : *la détermination d'une date.* Résolution qu'on prend après avoir hésité : *prendre une détermination.* Caractère résolu : *montrer de la détermination.*

déterminé, e [*tèr*] adj. Précisé, fixé : *heure, époque déterminée.* Hardi, qui ne recule pas : *soldat, buveur déterminé.* ANT. **Incertain, vague, indécis.**

déterminément [*tèr, man*] adv. D'une manière déterminée. (Peu us.)

déterminer [*tèr-mi-né*] v. a. (lat. *determinare*). Indiquer avec précision : *Lavoisier détermina la composition de l'air.* Décider : *déterminer son choix d'après la raison.* Faire prendre une résolution : *cet événement m'a déterminé à...* Préciser le sens d'un mot. Causer : *Desaix détermina le succès de la journée de Marengo.*

déterminisme [*tèr-mi-nis-me*] n. m. Système philosophique qui nie l'influence personnelle sur la détermination et l'attribue tout entière à la force des motifs. *Par ext.* Doctrine qui explique les phénomènes par le seul principe de causalité.

— ENCYCL. *Phil.* Dans le sens le plus général du mot, on entend par *déterminisme* le conditionnement d'une chose par une autre. Le déterminisme d'un phénomène est l'ensemble de ses conditions déterminantes. Plus souvent, on entend par « déterminisme » deux théories philosophiques : la première, le déterminisme *expérimental*, qui domine dans les sciences expérimentales (physique, chimie, physiologie) et d'après laquelle tout phénomène est rigoureusement déterminé ; la seconde, le déterminisme *psychologique*, qui nie le libre arbitre et affirme que, chez l'homme, les résolutions résultent nécessairement de motifs donnés.

déterministe [*tèr-mi-nis-te*] adj. Relatif au déterminisme. N. Partisan du déterminisme.

déterré [*tè-ré*], **e** n. Personne morte retirée de terre. *Avoir l'air d'un déterré*, être pâle, défait.

déterrement [*tè-re- man*] ou **déterrage** [*tè-ra-je*] n. m. Action de déterrer. Sport consistant à atteindre dans leur terrier le renard ou le blaireau. ANT. **Enterrement.**

déterrer [*tè-ré*] v. a. Tirer de terre. *Fig.* Découvrir une chose, une personne difficile à trouver.

déterreur [*tè-reur*] n. m. Celui qui déterre, qui découvre : *un déterreur de manuscrits.* Chasseur adonné au déterrage du blaireau ou du renard.

détersif, ive [*tèr*] adj. Syn. de DÉTERGENT.

détersion [*tèr*] n. f. (lat. *detersio*). Effet produit par les détersifs. Action de détérger : *la détersion d'une plaie.*

détestable [*tès-ta-ble*] adj. Qu'on doit détester. *Par ext.* Très mauvais : *temps détestable ; humeur détestable.* ANT. **Excellent, exquis, adorable.**

détestablement [*tès-ta-ble-man*] adv. D'une manière détestable.

détestation [*tès-ta-si-on*] n. f. Action de détester. Horreur d'une chose.

détester [*tès-té*] v. a. (lat. *detestari*). Avoir en horreur, abhorrer, exécrer : *détester les bavardages.* ANT. **Aimer, chérir, affectionner.**

détiarer [*ti-a-ré*] v. a. Oter la tiare à : *détiarer un pape.*

détirefonner [*fo-né*] v. a. Enlever les tirefond de : *détirefonner un rail.*

détirer [*ré*] v. a. Etendre en tirant.

détireuse [*reu-ze*] n. f. Machine servant à élargir les tissus en les tirant en tous sens.

détiser [*zé*] v. a. (du préf. *dé*, et du rad. de *attiser*). Ecarter le tison de : *détiser le feu.* (Vx.) ANT. **Attiser.**

détisser [*ti-sé*] v. a. Défaire un tissu : *détisser une étoffe.*

détitrer [*tré*] v. a. Priver de son titre.

Detmold, v. d'Allemagne, cap. de la principauté de Lippe, sur la Werra, affl. du Weser ; 12.000 h. Filatures.

Detmold (*croix d'honneur de*), ordre créé à Detmold le 18 avril 1890. Quatre classes. Le ruban est rouge liséré or.


Croix d'honneur de Detmold.

détonant [*nan*], **e** adj. Qui produit une détonation. *Mélange détonant*, mélange de deux gaz qui, par leur union, deviennent explosifs : *l'hydrogène forme avec l'air un mélange détonant.*

détonateur n. m. Capsule ou agent quelconque capable de faire détoner une substance : *les obus à mélinite sont pourvus d'un détonateur spécial.*

détonation [*si-on*] n. f. Bruit produit par une explosion : *la détonation d'une arme à feu.*

détonement [*man*] n. m. Bruit de ce qui détone.

détoner [*né*] v. a. (lat. *detonare*). Faire subitement explosion.

détonnation [*to-na-si-on*] n. f. Action de détonner, de chanter hors du ton.

détonneler [*to-ne-lé*] v. a. Tirer du tonneau : *détonneler de la bière.*

détonner [*to-né*] v. a. (du préf. *dé*, et de *ton*). *Musiq.* Chanter, jouer faux en sortant du ton : *il est rare que les chœurs non accompagnés par les instruments de musique ne détonnent pas.* Produire un contraste désagréable : *des couleurs qui détonnent ; un jeu de mots détonnerait dans un discours académique.*

détordeuse [*deu-ze*] n. f. Machine pour détordre mécaniquement les écheveaux teints.

détordre v. a. Remettre dans son premier état ce qui était tordu : *détordre du linge.* ANT. **Tordre.**

détorquer [*ké*] v. a. (lat. *detorquere*). Interpréter d'une manière forcée : *détorquer un texte.*

détors [*tor*], **e** adj. Qui n'est plus tors : *fil détors.*

détorse n. f. Entorse. (Vx.)

détorsion n. f. Action de détordre : *la détorsion d'une corde.* ANT. **Torsion.**

détortiller [*ti, ll* mll., *é*] v. a. Défaire ce qui était tortillé. ANT. **Tortiller.**

détortillonnage [*ll* mll., *o-na-je*] n. m. Action de détortillonner.

détortillonner [*ll* mll., *o-né*] v. a. Action de détordre la laine tortillée.

détortillonneuse [*ll* mll., *o-neu-ze*] ou **détortilleuse** [*ll* mll., *eu-ze*] n. f. Machine à détortillonner.

détoucher [*ché*] v. a. Remettre à flot un navire qui a touché : *détoucher une frégate.* V. n. Se remettre à flot après avoir touché.

détouper [*pé*] v. a. (pour *désétouper*). Enlever l'étoupe qui bouchait un vide. Débroussailler.

détour n. m. (de *détourner*). Changement de direction : *le détour du chemin.* Sinuosité, circuit, méandre : *la Seine, de Paris à Rouen, fait de nombreux détours. Fig.* Secrets replis : *les détours de l'âme humaine.* Subterfuge : *les détours de la chicane. Sans détours*, sincèrement : *parler sans détours.*

détourne n. f. Opération par laquelle on amène du même côté toutes les têtes des aiguilles ou des épingles qu'on veut affiler.

détourné, e adj. Peu fréquenté : *rue détournée. Fig. Voie détournée*, secrète, cachée.

détournement [*man*] n. m. Action de détourner, de distraire de son but. Soustraction frauduleuse : *détournement de fonds. Détournement de mineur*, v. MINEUR.

détourner [*né*] v. a. (préf. *dé*, et *tourner*). Changer la direction : *détourner un cours d'eau*, et *fig.*, donner un autre cours à : *détourner les soupçons.* Soustraire frauduleusement : *détourner des fonds.* Séduire : *détourner des mineurs. Fig.* Dissuader : *détourner quelqu'un d'un projet.* Dénaturer : *détourner le sens d'une phrase.* **Se détourner** v. pr. Se tourner d'un autre côté. *Fig.* Abandonner : *se détourner d'un dessein.*

détracter [*trak-té*] v. a. Déprécier injustement; rabaisser le mérite.

détracteur, trice [*trak*] n. (lat. *detractor, trix*). Personne qui cherche à rabaisser le mérite d'autrui : *les jaloux sont d'éternels détracteurs.* Adjectiv. : *esprit détracteur.* ANT. **Partisan, prôneur.**

détraction [*trak-si-on*] n. f. Médisance, invective. (Peu us.)

détrancher [*ché*] v. a. Trancher. (Vx.)

détranger [*jé*] v. a. (Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *il détrangea, nous détrangeons.*) Chasser, détruire les mulots, taupes, etc.

détransposer [*trans-po-zé*] v. a. Remettre à sa place une page, une ligne, etc.

détransposition [*trans-po-zi-si-on*] n. f. Action de détransposer.

détrappe n. f. Action de se débarrasser. Lieu où l'on se débarrasse. (*Dialect.*)

détrapper [*pé*] v. a. Retirer un animal de la trappe où il est pris : *détrapper un renard, un émouchet.* Débarrasser. [*Dialect.*] (Vx.)

détraqué [*ké*], **e** adj. et n. Se dit d'une personne dont les facultés physiques ou intellectuelles sont dérangées : *l'alcoolisme grossit le nombre des détraqués.*

détraquement [*ke-man*] n. m. Action de détraquer : *le détraquement d'une horloge.* Etat de ce qui est détraqué : *les excès amènent le détraquement des facultés.*

détraquer [*ké*] v. a. (du pr. *dé*, et du vx fr. *trac*, trace). Déranger le mécanisme : *détraquer une pendule.* Déranger (un cheval) de ses bonnes allures. *Fig.* Troubler : *détraquer l'esprit.*

détrempe [*tran-pe*] n. f. (de *détremper*). Couleur à l'eau, à la colle et au blanc d'œuf. Ouvrage exécuté avec des couleurs de ce genre.

— ENCYCL. La peinture *en détrempe* ou *à la colle* est le genre de peinture dont il a été fait peut-être le plus anciennement usage. Les couleurs sont détrempées avec de l'eau pure et maintenues dans une consistance un peu épaisse ; à mesure qu'on veut

les employer, on prend avec la brosse et le pinceau un peu de colle liquide contenue dans un récipient placé sur des cendres chaudes. On applique les couleurs un peu plus que tièdes. Il faut peindre du premier coup et ne pas superposer des couleurs différentes. La dessiccation se fait très vite. La peinture en bâtiment use beaucoup de la détrempe.

détremper [*tran-pé*] v. a. Délayer dans un liquide : *détremper de la chaux.* Oter la trempe de l'acier. *Fig.* Adoucir : *détremper l'amertume.* Affaiblir : *détremper les caractères.*

détrempeur [*tran*] n. m. Ouvrier qui détrempe l'acier.

détresse [*trè-se*] n. f. (lat. pop. *districtio ;* de *districtus*, serré). Angoisse, infortune, misère : *secourir une famille dans la détresse.*

Si vous êtes dans la détresse,
O mes amis ! cachez-le bien ;
Car l'homme est bon et s'intéresse
A ceux qui n'ont besoin de rien.

Navire en détresse, bâtiment dans une position dangereuse. *Signe de détresse*, signe particulier par lequel un franc-maçon réclame le secours de ses frères. ANT. **Abondance, prospérité.**

détresser [*trè-sé*] v. a. (préf. *dé*, et *tresser*). Défaire ce qui est tressé. ANT. **Tresser.**

détret [*trè*] n. m. (forme dialect. de *détroit*). Etau à main pour petites pièces.


Détret.

détrichage n. m. Action de trier les laines avant de les peigner.

détricher [*ché*] v. a. Opérer le détrichage de.

détriment [*man*] n. m. (lat. *detrimentum*). Dommage, préjudice : *causer un grand détriment. Au détriment de quelqu'un*, à son préjudice.

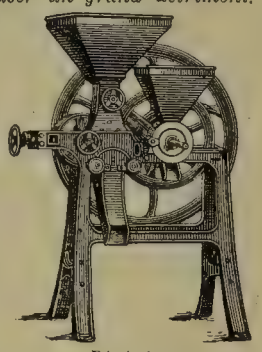
Détritoir.

détritage n. m. Action de détriter.

détriter [*té*] v. a. (du lat. *detritus*, broyé). Ecraser dans le détritoir : *détriter des olives.*

détrition [*si-on*] n. f. Usure par frottement.

détritique adj. *Géol.* Se dit de tout ce qui se compose de détritus : *roches détritiques.*

détritoir n. m. Moulin pour écraser principalement les olives.

détritus [*tuss*] n. m. (du lat. *detritus*, broyé). Résidu provenant de la désagrégation d'un corps.

détroit [*troi*] n. m. (du lat. *districtus*, serré). Bras de mer resserré entre deux terres : *le détroit de Gibraltar relie la Méditerranée à l'océan Atlantique. Absolum.* La Manche. (En ce sens, prend une majuscule.) Passage serré entre deux montagnes : *le détroit des Thermopyles. Anat.* Parties rétrécies du bassin de la femme : *détroit supérieur, détroit inférieur.*



Détroit : 1. Elévation ; 2. Représenté sur une carte géographique.

Détroit [*troi*], v. des Etats-Unis (Michigan) ; port sur la *rivière Détroit*, qui réunit les lacs Erié et Saint-Clair ; 466.000 h. Industrie et commerce très actifs ; blé, pelleteries, etc.

détrompement [*tron-pe-man*] n. m. Le fait d'être détrompé. (Vx.)

détromper [*tron-pé*] v. a. (de *dé*, et *tromper*). Tirer d'erreur : *détromper un homme trop confiant.*

détroncation [*si-on*] n. f. *Chir.* Séparation de la tête d'avec le tronc.

détrôné, e adj. Qui a perdu son trône : *les souverains détrônés.*

détrônement [*man*] n. m. (de *détrôner*). Action de chasser du trône ; état d'un souverain détrôné.

détrôner [*né*] v. a. Chasser du trône, enlever la puissance souveraine : *Jacques II fut détrôné par Guillaume d'Orange. Fig.* Faire perdre sa prééminence : *Saint-Pétersbourg* (auj. *Petrograd*) *détrôna Moscou comme capitale politique de la Russie.*

détrôneur n. m. Celui qui détrône.

détroquage [*ka-je*] n. m. Action de détroquer.

détroquer [*ké*] v. a. Enlever les huîtres d'un parc pour les porter au parc d'engraissement.

détroussement [*trou-se-man*] n. m. Action de détrousser.

détrousser [*trou-sé*] v. a. Laisser retomber ce qui était troussé : *détrousser une robe. Fig.* Voler sur les chemins et par violence : *les Touareg détroussent les caravanes.* ANT. **Trousser, retrousser.**

détrousseur, euse [*trou-seur, eu-ze*] n. et adj. Voleur qui détrousse les passants.

De Troy [*troi*], famille de peintres. V. TROY.

détruire v. a. (lat. *destruere*. — Se conj. comme *conduire.*) Ruiner, anéantir, démolir, abattre : *détruire un pont.* Faire périr : *détruire des animaux nuisibles. Fig.* Effacer : *détruire une légende.* ANT. **Bâtir, édifier, construire, fonder.**

détruisant [*zan*], **e** adj. Qui détruit.

dette [*dè-te*] n. f. (lat. *debitum ;* de *debere*, devoir). Ce qu'on doit : *être perdu de dettes. Fig.* Obligation morale : *dette de reconnaissance. Dettes criardes*, petites sommes dues qui amènent des réclamations fréquentes et souvent bruyantes. *La dette publique*, ensemble des engagements à la charge d'un Etat. *Dette d'honneur*, dette au payement de laquelle l'honneur est particulièrement engagé. (Se dit surtout des dettes de jeu.) *Fig. Payer sa dette à son pays*, faire son service militaire ; *à la nature*, mourir ; *à la société*, en parlant d'un criminel, être exécuté. PROV. : **Qui paye ses dettes s'enrichit,** on crée ou on augmente son crédit en payant ses dettes. ANT. **Créance.**

— ENCYCL. *Fin.* La dette publique est l'ensemble des engagements à la charge d'un Etat ; elle comprend : 1° la *dette consolidée*, appelée encore *perpétuelle* ou *inscrite* ; 2° la *dette remboursable à terme* ou *par annuités*, englobant la *dette flottante ;* 3° la *dette viagère*, se composant : *a)* des *rentes viagères* dites « d'ancienne origine », restes d'emprunts contractés au XVIIIe siècle ; *b)* des *pensions* inscrites au Trésor.

Le ministre des finances est autorisé à créer, pour le service de la trésorerie, des *bons du Trésor.*

Le service de la dette publique est assuré par la direction de la dette inscrite ; celui de la dette flottante, par la direction du mouvement général des fonds (ministère des finances).

— *Dr. civ.* On emploie parfois l'expression *dettes actives* pour désigner les créances, les sommes dont on est créancier, par opposition aux *dettes passives* ou dettes proprement dites, sommes dont on est débiteur.

Les *dettes civiles*, qui ne résultent ni d'une opération commerciale ni d'une condamnation en matière criminelle, s'opposent aux *dettes commerciales* ou *consulaires*, qui ont pour origine une opération de commerce. Les *dettes personnelles* donnent action contre la personne du débiteur ; les *dettes réelles* n'obligent qu'en raison d'un immeuble que l'on détient.

Remise de la dette. Par la remise de sa dette, le créancier renonce à ses droits. Elle peut avoir lieu à titre onéreux, c'est-à-dire moyennant certains avantages faits par le débiteur, ou à titre gratuit ; même, dans ce dernier cas, elle peut être faite par acte sous seing privé, contrairement à la règle que les donations doivent se faire par acte notarié. Si elle est à titre gratuit, elle est soumise au rapport au décès du créancier, et elle peut être réduite quand elle excède la quotité disponible. Elle ne peut être faite, en ce cas, que par celui qui a la capacité de faire une donation : elle est donc interdite au mineur, même émancipé, et à la femme séparée de biens.

La remise de dette doit être prouvée par écrit, toutes les fois qu'elle porte sur une somme supérieure à 150 francs, conformément aux règles générales de la preuve. Mais la loi présume la remise de dette dans deux cas : lorsque le créancier a remis volontairement au débiteur le titre sous seing privé, ou la grosse du titre lorsque celui-ci est un acte authentique, et cette présomption n'admet la preuve contraire que dans le second cas.

La remise de la chose donnée en nantissement ne suffit point pour faire présumer la remise de la dette.

La remise ou décharge conventionnelle accordée au débiteur principal libère les cautions ; accordée à la caution, elle ne libère pas le débiteur principal ; accordée à l'une des cautions, elle ne libère pas les autres. Faite à un codébiteur solidaire, elle libère tous les autres, à moins que le créancier n'ait expressément réservé ses droits contre eux.

Reconnaissance de dette. V. RECONNAISSANCE.
Séparation de dettes. V. COMMUNAUTÉ.
Dette alimentaire. V. ALIMENTS.

detteur [*dè-teur*] n. m. Débiteur. (Vx.)

Detti (César-Auguste), peintre italien, né à Spolète, m. à Paris (1848-1914) ; auteur d'œuvres intéressantes et gracieuses : *la Fontaine de Jouvence, Bal masqué à l'Opéra, un Mariage sous Henri II, le Jugement de Pâris*, etc.

Dettingen, v. d'Allemagne (Bavière), sur le Mein ; 620 h. En 1743, défaite des Français du maréchal de Noailles par une armée anglo-autrichienne.

Dettwiller, comm. du Bas-Rhin, arr. de Saverne ; 2.100 h. Ch. de f.

détumescence [*mèss-san-se*] n. f. Dégonflement d'une tumeur. ANT. **Intumescence.**

déturbateur, trice adj. (du lat. *deturbare*, supin *deturbatum*, troubler). Qui dérange le mouvement des corps célestes. (On dit mieux PERTURBATEUR, TRICE.)

Deucalion, ancien roi de Phthie en Thessalie, fils de Prométhée et de Pandore et mari de Pyrrha. C'est le Noé de la mythologie grecque. Jupiter, irrité des crimes du genre humain, inonda la terre pour le détruire. Sur les conseils de Prométhée, Deucalion et Pyrrha se réfugièrent sur une barque, qui s'arrêta sur le Parnasse. Seuls sauvés du déluge, ils repeuplèrent le monde en jetant des pierres derrière eux. Chaque pierre lancée par Deucalion devint un homme, et de chaque caillou lancé par Pyrrha naquit une femme. (*Myth.*)

deuce [*diou-se*] n. m. (m. angl. signif. *deux*). *Jeu.* Au tennis, se dit lorsque, à partir de 40 ou de 5 de jeux, les deux camps sont à égalité. Syn. À DEUX.

Deucher (Adolphe), homme d'Etat suisse, né à Steckborn, m. à Berne (1831-1912). Président de la Confédération (1886, 1897, 1903, 1909).

deuil [*deu, l* mll.] n. m. (du lat. pop. *dolium ;* de *dolere*, s'affliger). Douleur causée par une grande calamité, par la mort de quelqu'un : *la mort de Turenne fut un deuil national.* Signes extérieurs du deuil (en particulier, vêtements, le plus souvent noirs, que l'on porte quand on est en deuil) : *prendre le deuil.* Temps pendant lequel on les porte. Tentures funèbres. Cortège funèbre : *conduire le deuil. Fig.* Affliction, tristesse : *jour de deuil. Poétiq.* Ténèbres ; aspect triste : *le deuil de la nature. Fig. Faire son deuil d'une chose*, se résigner à en être privé. *Fam. Ongles en deuil*, noirs de saleté. ANT. **Allégresse, joie.**

— ENCYCL. Le deuil d'une veuve est d'un an et six semaines ; le deuil pour un père et une mère est d'un an ; pour un grand-père, une grand'mère, un frère ou une sœur, de six mois ; pour un oncle, une tante, un cousin ou une cousine germaine, de trois mois. La sévérité du deuil peut être tempérée par l'adoption du demi-deuil. Dans l'armée française, les officiers portent le deuil en mettant un crêpe au bras gauche, ainsi qu'un nœud d'épée. Les hommes de troupe peuvent porter le deuil de famille en mettant un crêpe au bras gauche : le drapeau porte le deuil (crêpe à la lance) de son colonel, et tous les drapeaux de l'armée portent le deuil du président de la République.

— *Dr.* Le deuil de la femme, même renonçante à la communauté, est aux frais des héritiers du mari prédécédé. La valeur en est réglée selon la fortune du mari.

Sous le régime dotal, la femme, à la mort de son mari, a le choix d'exiger les intérêts de sa dot pendant l'an du deuil, ou de se faire fournir des aliments pendant le dit temps, aux frais de la succession du mari ; mais dans les deux cas, l'habitation durant cette année, et les vêtements de deuil, sont à la charge de la succession, sans imputation sur les intérêts dus à la femme.

Deuil, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 22 kil. de Pontoise, non loin de la Seine ; 3.700 h. Ch. de f. N. Cultures maraîchères.

Deule (la), riv. de France, qui a sa source dans le Pas-de-Calais, baigne Lille et se jette dans la Lys (riv. dr.) ; cours 86 kil.

Deulémont, comm. du Nord, arr. et à 13 kil. de Lille, au confluent de la Deule et de la Lys ; 1.960 h. (en 1914). Ch. de f. N. Distilleries. Complètement détruite au cours de la Grande Guerre.

Deulin (Charles), littérateur français, né et m. à Condé-sur-l'Escaut (1827-1877), auteur des jolis *Contes d'un buveur de bière.*

Deurne, comm. de Belgique (prov. et arr. d'Anvers) ; 9.670 h. Tapis, tulle.

deus, ecce deus ! mots lat. signif. *Le dieu, voici le dieu !* Exclamation prêtée par Virgile (*Enéide*, IV, 46) à la sibylle de Cumes, qui se sent pénétrée par l'influence prophétique d'Apollon. Elle est restée le symbole de l'inspiration poétique.

deus ex machina, mots lat. signif. *un dieu* [descendu] *au moyen d'une machine.* Expression désignant l'intervention, dans une pièce de théâtre, d'un dieu, d'un être surnaturel descendu sur la scène au moyen d'une machine, et, au figuré, le dénouement, plus heureux que vraisemblable, d'une situation tragique.

deus nobis hæc otia fecit, mots lat. signif. *Un dieu nous a fait ces loisirs*, mots que Virgile (*Eglogues*, I, 6) met dans la bouche du berger Tityre, sous le nom duquel il raconte à un autre berger comment il a obtenu d'Auguste la restitution de son patrimoine.

Deus Nogueira Ramos (JOÃO DE), poète lyrique portugais, né à Sao Bartolomeu de Messines (prov. d'Algarve), m. à Lisbonne (1830-1897) ; remarquable par la sincérité populaire de son inspiration.

deutéragoniste [*nis-te*] n. m. (gr. *deuteros*, second, et *agônistès*, champion). Artiste qui remplissait les rôles de second ordre, dans les représentations du théâtre grec.

deutérocanonique adj. (du gr. *deuteros*, second, et *kanonikos*, canonique). Se dit des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, qui ont été admis après les autres dans le canon de l'Ecriture : *les livres deutérocanoniques ne figurent pas dans les bibles protestantes.* ANT. **Protocanonique.**

— ENCYCL. Les livres deutérocanoniques sont : *Tobie, Judith, la Sagesse, l'Ecclésiastique*, les livres I et II des *Macchabées*, avec des fragments de *Daniel* et d'*Esther.*

Deutéronome (du gr. *deuteronômion*, seconde loi), cinquième et dernier livre du *Pentateuque*, contenant le résumé et comme une nouvelle édition des préceptes donnés au peuple juif par Moïse de la part de Dieu.

deutéroscopie [*sko-pî*] n. f. (du gr. *deuteros*, second, et *skopein*, examiner). Hallucination nommée communément *seconde vue.*

deuto (du gr. *deuteros*, second), particule qui s'est employée dans la nomenclature chimique, pour indiquer une deuxième combinaison d'un corps, comme *deuto*sulfure, *deuto*chlorure, etc.

deutosulfure n. m. Sulfure de second degré. (Peu us.)

deutoxyde [*tok-si-de*] n. m. Second degré d'oxydation d'un corps. (Peu us.)

Deutsch (Henri), dit *de la Meurthe*, industriel et philanthrope français, né à Paris, m. à Romainville (S.-et-O.) [1846-1919]. Il a contribué au progrès de l'industrie et de l'art en France en fondant des prix destinés à encourager les automobilistes, les aéronautes, les compositeurs.


Deutsch de la Meurthe.

Deutschland über alles (*L'Allemagne au-dessus de tout*), chant populaire allemand (1841), dont l'auteur des paroles est Hoffmann de Fallersleben ; l'air est celui de l'hymne national autrichien, œuvre d'Haydn.

Deutz, v. de Prusse, faubourg de Cologne, prov. du Rhin, sur le Rhin ; 96.000 h. Etoffes, métallurgie.

Deutz (Simon), juif converti, qui révéla au gouvernement de Thiers la cachette de la duchesse de Berry, sa bienfaitrice, à Nantes, en 1832.

deutzie n. f. Genre de saxifragacées, de l'Inde, de la Chine et du Japon : *les ébénistes japonais emploient, sous le nom de* joso, *les feuilles de deutzie pour polir le bois.*

deux [*deû.* — Devant une voyelle ou un *h* non aspiré, l'*x* se prononce comme *z* : *deuzhommes*] adj. num. (lat. *duo*). Nombre double de l'unité. Deuxième : *tome deux.* N. m. Chiffre qui représente ce nombre. Le deuxième jour

2

du mois. Carte marquée de deux points : *le deux de carreau*. PROV. : **Deux avis valent mieux qu'un,** on ne saurait prendre trop de conseils. **Deux sûretés valent mieux qu'une,** il faut prendre toutes les précautions possibles.



Deux (cartes).

Deux Avares (*les*), comédie en deux actes, mêlée d'ariettes ; paroles de Fenouillot de Falbaire, musique de Grétry (1770). De la partition, une des meilleures du maître, il faut citer la marche : *La garde passe, il est minuit*, et le chœur des janissaires : *Ah! qu'il est bon, qu'il est divin...*

Deux-Acren (**Les**), comm. de Belgique (prov. de Hainaut, arr. de Soignies), au confl. de la Marcq et de la Dendre ; 4.000 h.

Deux Ecoles (*les*), comédie en quatre actes d'A. Capus (1902). Une femme trompée doit-elle rompre, ou pardonner ? Henriette, trompée depuis sept ans, veut divorcer malgré les conseils de sa mère, qui est de l'école de l'indulgence. Elle épousera le vertueux Le Hautois ; mais elle aime toujours son mari, et, le rencontrant au restaurant avec la jeune Estelle, elle prend la place de celle-ci, qui se console avec Le Hautois.

Deux Gosses (*les*), mélodrame de P. Decourcelle (1896), habilement construit, dont le héros est le jeune Fanfan, garçon de bonne naissance, livré au bandit la Limace, mais qui finit par triompher de ses ennemis.

deux-huit [*deû-u-it'*] n. m. inv. *Musiq.* Mesure à deux temps, peu usitée, ayant la noire pour unité de mesure.

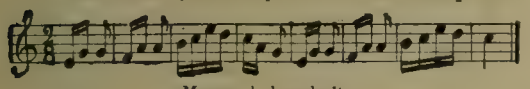

Mesure à deux-huit.

deuxième [*deu-zi*] adj. num. ord. de *deux*. Personne qui occupe le second rang. N. m. Etage d'une maison, qui est au-dessus du premier.

deuxièmement [*deu-zi-è-me-man*] adv. En second lieu, dans une énumération.

deux-mâts n. m. Bâtiment à deux mâts.

Deux-mers (CANAL DES), canal projeté entre la Méditerranée et l'Océan, à travers le sud-ouest de la France.

Deux-Nèthes, nom donné à un département français, de l'empire de Napoléon Ier, formé en 1801, après la conquête de la Belgique ; il était composé de la partie nord du Brabant, du marquisat d'Anvers et de la seigneurie de Malines. Il s'appelait ainsi du nom de deux rivières qui traversent le territoire, et il avait pour chef-lieu *Anvers*.

deux-points n. m. Signe de ponctuation, figuré par deux points superposés. V. POINT.

Deux-Ponts (en allem. **Zweibrücken**), v. de la Bavière rhénane, anc. capit. du *duché de Deux-Ponts*, sur l'Erlbach, s.-affl. de la Sarre ; 14.000 h. Filatures.

deux-quatre n. m. invar. *Musiq.* Mesure à deux temps, qui a la blanche pour unité de mesure.

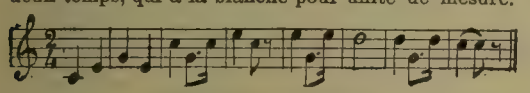

Mesure à deux-quatre.

Deux-Roses (*guerre des*), guerre civile, qui ensanglanta l'Angleterre de 1455 à 1485 et qui fut prolongée par la rivalité politique des deux maisons royales d'York et de Lancastre, lesquelles portaient dans leurs armes : la première une rose blanche, la seconde une rose rouge ; de là, sa dénomination. La maison de Lancastre triompha en la personne de Henri VII Tudor, vainqueur de Richard III à Bosworth (1485) et dont le mariage avec Elisabeth d'York, fille d'Edouard IV, réunit sur une seule tête les droits des Deux-Roses ; mais l'aristocratie sortit épuisée de ces longues luttes. L'internement, à la Tour de Londres, d'Edouard V et de Richard d'York par leur oncle, Richard de Glocester, a fourni à Casimir Delavigne le sujet d'une tragédie célèbre : *les Enfants d'Edouard*.

deux-seize n. m. invar. *Mus.* Mesure à deux temps, peu usitée, ayant la croche pour unité de mesure.

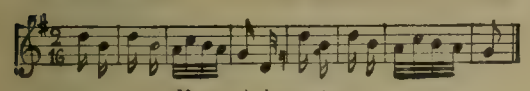

Mesure à deux-seize.

Deux-Sèvres (DÉP. DES), département formé d'une partie du Poitou ; préf. *Niort*, s.-préf. : *Bressuire, Melle, Parthenay* ; 4 arr., 31 cant., 356 comm., 337.627 h. 9e région militaire ; cour d'appel et évêché de Poitiers. Ce département doit son nom aux deux rivières qui l'arrosent. L'agriculture, l'élevage, la fabrication des étoffes sont les principales ressources des Deux-Sèvres.

Deux-Siciles, ancien royaume qui comprenait Naples et la Sicile. Son origine date de l'établissement des Normands en 1043, et il fut formé en 1130 par la réunion de la Sicile et du duché de Pouille. Longtemps gouverné par une branche de la maison des Bourbons, il fut annexé au royaume d'Italie en 1860 ; il avait pour capit. *Naples*.



Armoiries du royaume des Deux-Siciles.



deux-temps n. m. *Musiq.* Mesure écrite comme une mesure à quatre temps, mais qui se bat à deux, et s'indique par un C barré verticalement.

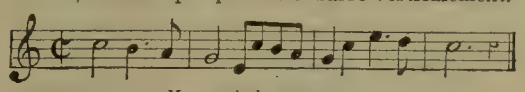

Mesure à deux temps.

déva n. m. (m. sanscrit). Désigne, dans les religions de l'Inde, tous les êtres divins en général. V. DÉVI.

dévalée [*lé*] n. f. Action de dévaler, de descendre une pente.

dévaler [*lé*] v. a. (du préf. *dé*, et de *val*). Transporter en bas : *dévaler du vin à la cave*. V. n. Aller de haut en bas : *les torrents dévalent des montagnes*.

dévalisement [*ze-man*] n. m. Action de dévaliser ; état de celui qui est dévalisé.

dévaliser [*zé*] v. a. (du préf. *dé*, et de *valise*). Voler à quelqu'un ses effets, son argent. Piller, dépouiller de ses meubles : *dévaliser une maison*.

dévaliseur, euse [*zeur, eu-ze*] n. Celui, celle qui dévalise.

Devambez (André), peintre français, né à Paris en 1867 ; a des qualités d'invention et de fantaisie amusantes et obtient des effets curieux en prenant ses sujets d'une perspective très haute.

devanâgari n. m. Ecriture moderne du sanscrit classique. Adjectiv. : *écriture devanâgari*.

devancement [*man*] n. m. Action de devancer. *Devancement d'appel*, terme officiel par lequel sont désignés, dans la loi du 21 mars 1905, certains engagements volontaires.

devancer [*sé*] v. a. (rad. *devant*. — Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il devança, nous devançons*.) Précéder dans la marche ou l'arrivée : *les éclaireurs devancent l'armée*. Précéder dans l'ordre du temps : *l'aurore devance le soleil. Devancer l'appel*, s'engager avant d'être appelé sous les drapeaux. *Fig.* Surpasser : *devancer tous ses rivaux*. ANT. **Suivre, succéder.**

devancier [*si-é*], **ère** n. Prédécesseur dans une fonction, une carrière quelconque, un genre d'études : *Lamarck fut le devancier de Darwin*. Pl. m. Aïeux, ancêtres : *imiter ses devanciers*. ANT. **Successeur.**

devant [*van*] prép. (du préf. *de*, et de *avant*). A l'opposite, en face de, en avant de : *regarder devant soi*. Antérieurement : *devant le déluge*. (Vx.) En présence de : *devant le tribunal*. Adv. En avant : *marcher devant*. N. m. Partie antérieure : *passer par devant. Prendre les devants*, partir avant quelqu'un. *Fig.* Prévenir quelqu'un. Loc. prép. : *Au-devant de*, à la rencontre : *aller au-devant de quelqu'un ; par devant*, en présence de (se dit surtout en terme de pratique) : *par-devant notaire. Ci-devant*, v. CI. ANT. **Derrière, arrière.** PROV. : **Les premiers vont devant,** les plus diligents ont l'avantage.

devanteau [*tô*] n. m. Syn. de DEVANTIER. Tablier d'une voile.

devantier [*ti-é*] n. m. Tablier que portent les femmes du peuple. (Vx.)

devantière n. f. Long tablier ou jupe fendue par derrière, que portent les femmes pour monter à cheval à califourchon.



Devantier (XVIe s.).

Devant-les-Ponts, comm. de la Moselle, près de Metz ; 2.950 h. Ch. de f.

devanture n. f. Revêtement de boiserie, qui garnit le devant d'une boutique. *Par ext.* Etalage.

dévasement [*ze-man*] n. m. Action de dévaser.

dévaser [*zé*] v. a. Débarrasser de la vase : *dévaser un port*.

dévastateur, trice [*vas-ta*] adj. et n. Qui dévaste : *Attila fut un grand dévastateur*.

dévastation [*vas-ta-si-on*] n. f. Action de dévaster. Son résultat : *les dévastations de la guerre*.

dévaster [*vas-té*] v. a. (lat. *devastare*). Rendre désert, ravager, ruiner, désoler, infester : *les Allemands dévastèrent le nord de la France pendant la Grande Guerre*.

Devaux [*vô*] (Paul), journaliste et homme d'Etat belge, né à Bruges, m. à Bruxelles (1801-1880). Il fut, dans son pays, le chef du parti libéral modéré.

déveinard [*vé-nar*], **e** n. Qui a de la déveine.

déveine [*vé-ne*] n. f. (du préf. *dé*, et de *veine*). Mauvaise chance persévérante.

développable [*lo-pa-ble*] adj. Qui peut être développé. Se dit d'une surface que l'on peut développer sur un plan sans déchirure ni duplicature : *la surface du cône est développable*.

développante [*lo-pan-te*] adj. f. *Géom. Courbe développante*, courbe considérée comme décrite par

l'extrémité d'un fil d'abord enroulé sur une courbe à laquelle il est fixé par son autre extrémité et que l'on déroule de façon qu'il reste toujours tendu. N. f. : *une développante.*

développateur [*lo-pa*] n. m. *Photogr.* Corps susceptible de développer l'image latente. (On dit plus souvent RÉVÉLATEUR.)

développée [*lo-pé*] n. f. *Géom. Développée d'une courbe plane*, courbe lieu des centres de courbure de la courbe plane.

développement [*lo-pe-man*] n. m. Action de développer ; son résultat. Croissance des corps organisés. Extension progressive : *le développement des sciences. Algèb.* et *géom.* Action de développer. *Photogr.* Suite d'opérations ayant pour but de faire apparaître l'image latente. *Véloc.* Distance que parcourt un cycle pendant un tour complet du pédalier : *un développement de 6 mètres.*

— ENCYCL. *Photogr.* Le développement se fait à la lumière rouge ou verte du laboratoire. On utilise à cette opération les réactions chimiques auxquelles donnent lieu les sels d'argent exposés à la lumière en présence de certains agents réducteurs (oxalate ferreux, acide pyrogallique, hydroquinone, métol, diamidophénol, glycin, etc.), appelés dans la circonstance des *révélateurs.* Après le développement, la plaque, la pellicule ou le papier doivent être fixés dans un bain d'hyposulfite.

— ENCYCL. Le développement d'un cycle est variable avec le rapport existant entre la roue motrice et les diamètres respectifs des pignons. Pour le calculer, il suffit de multiplier la circonférence de la roue par le quotient obtenu en divisant le nombre des dents du grand pignon par le nombre des dents du petit ; ou, si l'on préfère, en multipliant cette circonférence par le nombre de dents du grand pignon et en divisant le résultat par le nombre des dents du petit pignon. Ainsi, pour une roue de 0m,70 de diamètre, ou, en chiffres ronds, de 2m,20 de circonférence avec des pignons ayant respectivement 22 et 9 dents, le développement est :

$$\frac{2^m,20 \times 22}{9} = 5^m,60.$$

développer [*lo-pé*] v. a. (du préf. *dé*, et du rad. de *envelopper*). Oter l'enveloppe de quelque chose : *développer un paquet.* Dérouler, déployer : *développer une carte.* Donner de l'accroissement, de la force : *la gymnastique développe le corps. Fig.* Expliquer avec détail : *développer sa pensée. Géom. Développer une surface*, l'appliquer sur une autre. *Algèb. Développer une fonction, une série*, trouver les différents termes qui y sont renfermés. *Développer un calcul*, effectuer les opérations indiquées, de manière que chaque résultat partiel soit le plus simple possible. *Photogr.* Faire apparaître l'image sur la gélatine sensibilisée, après l'exposition de celle-ci dans la chambre noire. *Véloc.* Franchir, en parlant de l'espace parcouru pendant un tour complet des pédales : *bicyclette qui développe 6 mètres.* **Se développer** v. pr. S'étendre ; devenir plus ample, plus fort, progresser : *la raison se développe avec l'âge.* ANT. **Envelopper.**

devenir v. n. (lat. *devenire.* — Se conj. comme *venir.*) Etre en voie d'être quelque chose : *de riche devenir pauvre. Ne savoir que devenir*, être dans une situation très embarrassante ou très pénible. *Que devins-je ? que devint-il ?* etc., quel fut mon trouble, son saisissement ! etc. *Devenir à rien*, maigrir ; se réduire considérablement. **Le devenir** n. m. Mouvement progressif par lequel les choses se transforment.

déventer [*van-té*] v. a. (du préf. *dé*, et de *vent*). *Mar.* Placer derrière un objet qui intercepte le vent. *Déventer les voiles*, brasser au vent.

Deventer [*vèn-tèr*], v. des Pays-Bas (prov. d'Overyssel), sur l'Yssel ; 33.000 h. Cathédrale gothique ; bel hôtel de ville. Fonderies, tapis.

déverdir [*vèr*] v. n. Perdre sa couleur verte.

déverdissage [*vèr-di-sa-je*] n. m. Action de déverdir.

dévergondage [*vèr*] n. m. Libertinage effronté : *le dévergondage fut à son comble sous la Régence. Fig.* Ecarts extrêmes : *dévergondage d'imagination.* ANT. **Modération, retenue.**

dévergondé, e [*vèr*] adj. et n. (du préf. *dé*, et de *vergogne*). Qui mène publiquement une vie licencieuse. ANT. **Retenu, modéré, modeste.**

dévergondement [*vèr, man*] n. m. Etat dévergondé. (VX.)

dévergonder [*vèr-ghon-dé*] **(se)** v. pr. Se jeter dans le dévergondage.

déverguer [*vèr-ghé*] ou **désenverguer** [*zan-vèr-ghé*] v. a. Dépouiller de ses vergues : *déverguer un mât.*

Deveria (Achille), dessinateur et graveur français, né et m. à Paris (1800-1857) ; auteur de beaux cartons de vitraux, d'aquarelles et de dessins d'une



A. Deveria.



E. Deveria.

allure charmante. — EUGÈNE, son frère, né à Paris, m. à Pau (1805-1865) ; peintre d'histoire de valeur, auteur de : *la Naissance de Henri IV, la Mort de Jane Seymour*, etc.

dévernir [*vèr*] v. a. Oter le vernis de : *l'humidité dévernit les meubles.*

dévernissage [*vèr-ni-sa-je*] n. m. Action de dévernir.

déverrouiller [*vè-rou, ll* mll., *é*] v. a. Tirer, ôter le verrou : *déverrouiller une porte.* Mettre en liberté : *déverrouiller des prisonniers.*

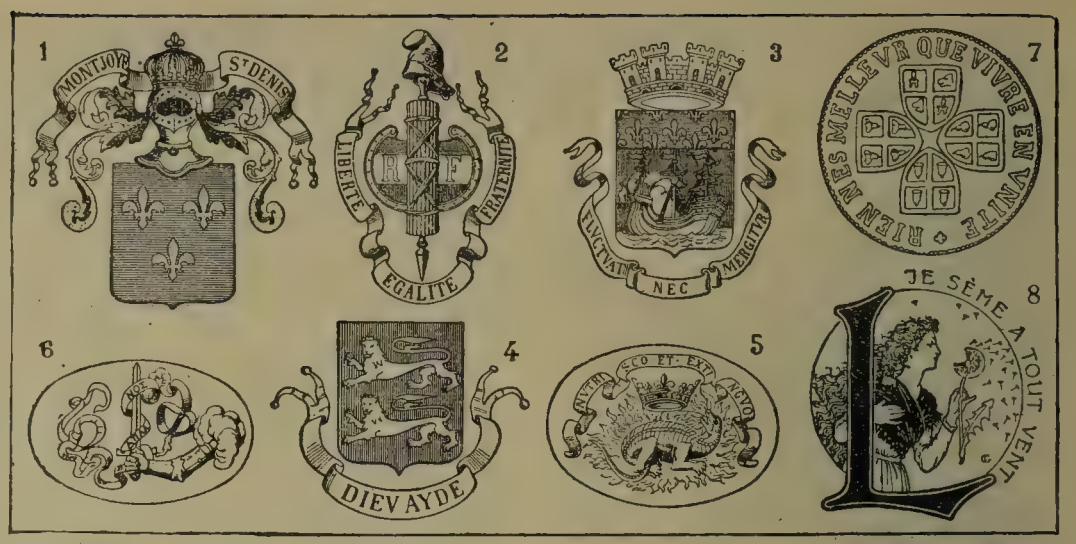

DEVISES : 1. De France, avant 1789 : Montjoye Saint-Denis ; 2. De la première République : Liberté, Egalité, Fraternité ; 3. De ville (Paris) : *Fluctuat nec mergitur* (Il flotte et ne sombre pas) ; 4. De province (Normandie) : Dieu ayde (Dieu aide) ; 5. De roi (François Ier) : *Nutrisco et extinguo* (Je nourris et j'éteins) ; 6. De famille noble (Montmorency) : *Aplanos* (Sans errer) ; 7. De corporation (des bouchers avant 1789) : Rien n'est meilleur que vivre en unité ; 8. De maison de commerce (Maison Larousse) : Je sème à tout vent.

devers [*vèr*] prép. (préf. *de*, et *vers*). Du côté de : *aller devers quelqu'un* (VX.) *Par devers* loc. prép., en présence de : *par devers le juge.* En la possession de : *retenir par devers soi.*

dévers, e [*vèr, vèr-se*] adj. (lat. *deversus*). Qui n'est pas droit, d'aplomb, en parlant d'un mur, d'une colonne. N. m. Défaut d'aplomb, inclinaison : *voie en dévers.* Crochet avec lequel on manie le fer, dans les forges.

déversement [*vèr-se-man*] n. m. Action de déverser les eaux d'un canal ; son effet. Action de pencher d'un côté : *le déversement des couches géologiques.*

déverser [*vèr-sé*] v. n. (préf. *dé*, et *verser*). Pencher, incliner : *ce mur déverse.* S'épancher, se répandre. V. a. Epancher, faire couler. *Fig.* Répandre : *déverser le mépris sur.*

déversoir [*vèr*] n. m. Endroit par où s'épanche l'excédent de l'eau d'un canal, d'un étang, etc.

dévertagoir n. m. Petit ciseau de tonnelier.

Devesset, comm. de l'Ardèche, arr. et à 58 kil. de Tournon ; 1.540 h.

dévestiture [*vès-ti*] n. f. Dépossession.

dévêtir v. a. (Se conj. comme *vêtir.*) Déshabiller : *dévêtir un blessé.* Oter un vêtement : *dévêtir son habit.* **Se dévêtir** v. pr. Se dégarnir d'habits. ANT. **Vêtir.**

dévêtissement [*ti-se-man*] n. m. Action de dévêtir. *Dr.* Dessaisissement. (Peu us.)

dêvî n. f. Nom général de toutes les divinités féminines de l'Inde. V. DÉVA.

déviateur, trice adj. Qui produit la déviation : *les masses de fer exercent sur l'aiguille de la boussole une influence déviatrice.* N. m. Appareil permettant de faire dévier un ballon de la direction du vent, dans un voyage aéro-maritime.

déviation [*si-on*] n. f. Action de dévier : *déviation de la lumière.* Changement dans la direction naturelle : *déviation des os. Fig.* Ecart, variation dans la conduite : *déviation de principes.* Passage d'humeurs dans des canaux qui ne leur sont pas affectés.

— ENCYCL. *Chir.* C'est principalement à la colonne vertébrale que s'applique le mot de *déviation.* On distingue la déviation à convexité en arrière ou *cyphose ;* celle à convexité en avant ou *lordose ;* enfin, celle à convexité latérale ou *scoliose.* La cause principale de ces déviations est la tuberculose des vertèbres ou mal de Pott ; mais souvent, aussi, la déviation est due au rachitisme. On traite les déviations par la gymnastique orthopédique, le port de corsets plâtrés et le redressement lent par compression.



Dévidoir.

En médecine, les déviations utérines ont également une grande importance. On distingue la *version* et la *flexion*, qui peuvent être en arrière, en avant ou latéralement. Le traitement consiste dans le redressement.

dévidage n. m. Action de dévider.

dévider [*dé*] v. a. (préf. *dé*, et *vider*). Mettre en écheveau ou en peloton du fil, de la soie, etc. : *dévider un cocon.* Faire passer entre ses doigts : *dévider son rosaire. Fig.* Démêler.

dévideur, euse [*eu-ze*] n. Qui dévide.

dévidoir n. m. Instrument pour dévider le lin, la laine ou le coton en bobines.



Devienne.

Devienne (François), flûtiste et compositeur français, né à Joinville (Haute-Marne), m. à Charenton (1759-1803) ; auteur de plusieurs opéras : *les Visitandines, le Mariage clandestin*, etc. Il mourut fou, à l'hospice de Charenton.

dévier [*vi-é*] v. n. (lat. *deviare.* — Se conj. comme *prier.*) Se détourner : *dévier de sa direction.* Au fig. : *dévier du droit chemin.* V. a. Faire sortir de sa direction : *dévier vers un innocent les soupçons du juge.*

Deville, comm. des Ardennes, arr. et à 14 kil. de Mézières, sur la Meuse ; 1.680 h. Ch. de f. Est. Ardoisières, fonderies.

Déville-lès-Rouen, comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 3 kil. de Rouen, sur le Cailly, affl. de la Seine ; 6.570 h. (*Dévillois*). Filatures.

devin, eresse [*vi-ne-rè-se*] n. (du lat. *divinus*, divin). Qui prétend découvrir les choses cachées et prédire l'avenir. *Fam. Je ne suis pas devin*, je ne puis pas savoir ce qu'on ne me dit pas. Adj. *Serpent devin* ou substantiv. *devin*, nom vulgaire du boa constrictor.

— ENCYCL. *Dr.* Les gens qui font métier de deviner et pronostiquer, ou d'expliquer les songes, commettent une contravention punie d'une amende de 11 à 15 fr. et d'un emprisonnement de cinq jours en cas de récidive. *Hist.* Chez les Grecs, on distinguait les devins libres, sans caractère sacerdotal, et les associations religieuses attachées à un oracle. Les principaux devins furent Melampus, Amphiaraüs, Tirésias, Calchas, Helenus et Cassandre ; il faut y joindre les sibylles et les oracles. A Rome, la divination fut incorporée au culte public, et les devins appartenaient à des collèges sacerdotaux.

Devin du village (*le*), pastorale en un acte, paroles et musique de J.-J. Rousseau (1752). Cette œuvre eut du succès à son apparition ; cependant, le sujet du poème est une bergerie fade ; les mélodies, qui ont un cachet de simplicité, sont gauches ; l'harmonie est pauvre et incorrecte.

devinable adj. Qui peut être deviné. (Peu us.)

devinaille [*na, ll* mll., *e*] n. f. Art ou profession du devin. Action de deviner (en mauv. part). Devinette.

devinement [*man*] n. m. Action de deviner.

deviner [*né*] v. a. (de *devin*). Prédire ce qui doit arriver : *deviner l'avenir.* Juger par conjecture : *j'avais deviné qu'il pleuvrait.* Pénétrer : *deviner un homme.* Trouver le mot de : *deviner une énigme.* ALLUS. LITTÉR. V. OSER.

devinette [*nè-te*] n. f. Ce que l'on donne à deviner : *poser une devinette.* Jeu où il faut deviner. Ex. : Qu'est-ce qui s'allonge et se raccourcit en même temps ? — La vie. A la devinette s'ajoute souvent le calembour. Ex. : Quel est l'animal qui nourrit son véhicule ? — La chèvre, parce qu'elle nourrit son cabri au lait (*cabriolet*).

devineur, euse [*eu-ze*] n. Se dit familièrement d'une personne qui devine.

dévirage n. m. Action de dévirer : *le dévirage d'un cabestan.* Desserrement d'une vis, sous l'influence de chocs.

dévirer [*ré*] v. a. (de *dé*, et *virer*). Tourner en sens contraire : *dévirer un cabestan.*

De viris illustribus urbis Romæ, *Des hommes illustres de Rome*, par Lhomond (vers 1775) ; ouvrage d'enseignement, qui contient en latin un abrégé de l'histoire romaine. (On dit aussi, par abrév. : le DE VIRIS.)

dévirolage ou **dévirolement** [*man*] n. m. Action de déviroler.

déviroler [*lé*] v. a. Retirer les fians de la virole, après la frappe.

devis [*vi*] n. m. (subst. verb. de *deviser*). Propos, entretien familier. (VX.) Etat détaillé d'un ouvrage d'architecture, de menuiserie, etc., avec les prix estimatifs : *établir un devis.*

— ENCYCL. *Dr.* On appelle *devis* l'état estimatif des ouvrages qu'un architecte, maçon ou tout autre entrepreneur s'oblige à faire, et des matériaux qui doivent y entrer. Le *marché* est la convention par laquelle une personne charge une autre personne de faire un ouvrage, tel qu'une construction, moyennant un prix. La loi désigne sous le nom de *maître* celui qui passe un marché avec un entrepreneur.

Lorsqu'un architecte ou un entrepreneur s'est chargé de la construction à forfait d'un bâtiment, d'après un plan arrêté et convenu avec le propriétaire du sol, il ne peut demander aucune augmentation de prix, ni sous le prétexte de l'augmentation de la main-d'œuvre ou des matériaux, ni sous celui de changements ou d'augmentations faits sur ce plan, si ces changements ou augmentations n'ont pas été autorisés par écrit, et le prix convenu avec le propriétaire.

Le maître peut résilier, par sa simple volonté, le marché à forfait, quoique l'ouvrage soit déjà commencé, en dédommageant l'entrepreneur de toutes ses dépenses, de tous ses travaux et de tout ce qu'il aurait pu gagner dans cette entreprise.

Le contrat de louage d'ouvrage est dissous par la mort de l'ouvrier et par celle de l'architecte ou entrepreneur. Mais le propriétaire est tenu de payer à la succession de l'architecte la valeur des ouvrages faits et celle des matériaux préparés et utilisables.

L'entrepreneur répond du fait des personnes qu'il emploie. Les devis doivent être établis sur papier timbré de dimension et enregistrés.

dévisager [*za-jé*] v. a. (Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *il dévisagea, nous dévisageons.*) Défi-

gurer, déchirer le visage : *chat qui a dévisagé un enfant*. Regarder au visage avec insistance : *policier qui dévisage les passants*.

devise [*vi-ze*] n. f. (subst. verb. de *deviser*). Figure emblématique, avec une courte sentence qui l'explique : *la devise se compose d'une figure* (corps) *et d'une légende* (âme). Paroles caractéristiques exprimant, d'une manière concise, une pensée, un sentiment : *la devise du drapeau est* Honneur et Patrie. *Blas.* Courte sentence qui se place en dessous de l'écu d'armes (v. la planche BLASON). *Navig.* Nom propre d'un bateau : *la devise est obligatoire. Banq.* Ensemble des effets de commerce payables sur une même place. (Ainsi, dans le classement du portefeuille des effets à recevoir d'un banquier, on place les effets par devises : ceux sur Londres, sur Bruxelles, sur Rome, etc.). Papier-monnaie d'un pays : *acheter des devises étrangères.*

devisée [*zé*] n. f. Entretien familier. (Peu us.)

deviser [*zé*] v. n. (lat. pop. *divisare ;* de *dividere*, diviser). S'entretenir familièrement.

dévissage [*vi-sa-je*] n. m. Action de dévisser. (On dit quelquef. DÉVISSEMENT.)

dévisser [*vi-sé*] v. a. Oter les vis qui fixent un objet. Séparer les objets vissés. ANT. **Visser.**

de visu, loc. lat. signif. *pour l'avoir vu* : *parler d'une chose de visu.*

dévitalisation [*za-si-on*] n. f. Action d'enlever le tissu vital, la pulpe d'une dent.

dévitaliser [*zé*] v. a. Enlever le tissu vital, la pulpe d'une dent : *dévitaliser une dent saine.*

dévitrifiable adj. Qui peut être dévitrifié.

dévitrification [*si-on*] n. f. Modification que subit le verre par l'action prolongée de la chaleur : *la dévitrification donne au verre l'aspect de la porcelaine.* Action de se dévitrifier.

dévitrifier [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Opérer la dévitrification.

dévoiement [*voî-man*] ou **dévoîment** [*man*] n. m. (de *dévoyer*). Flux de ventre. *Archit.* Inclinaison d'un tuyau de cheminée ou de descente.

dévoilement [*man*] n. m. Action de dévoiler.

dévoiler [*lé*] v. a. Oter le voile de. *Fig.* Découvrir, révéler : *dévoiler un secret. Véloc.* Redresser une roue faussée.

dévoîment n. m. V. DÉVOIEMENT.

devoir v. a. (lat. *debere. — Je dois, tu dois, il doit, nous devons, vous devez, ils doivent. Je devais, nous devions. Je dus, nous dûmes. Je devrai, nous devrons. Dois, devons, devez. Que je doive, que nous devions. Que je dusse, que nous dussions. Devant, dû, due.*) Etre tenu de payer : *devoir cent francs.* Etre redevable : *devoir la vie à quelqu'un.* Etre obligé à quelque chose par la loi, la morale, les convenances : *un enfant doit le respect à ses parents.* Suivi d'un infinitif, indique la nécessité : *tout doit finir ;* l'obligation morale : *on doit respecter les vieillards ;* l'intention : *il doit vous accompagner ;* l'état probable : *il doit être riche aujourd'hui.* PROV. : **Qui a terme ne doit rien,** on ne peut être astreint à payer avant le terme échu. **Fais ce que dois, advienne que pourra,** il faut accomplir son devoir sans s'occuper de ce qui pourra résulter.

devoir n. m. Ce à quoi l'on est obligé : *le devoir est un commandement catégorique.*

Un pas hors du devoir peut nous mener bien loin.
CORNEILLE.

Rentrer dans le devoir, rentrer dans l'obéissance : *Turenne, un moment égaré dans la Fronde, rentra vite dans le devoir. Se mettre en devoir de,* se préparer à. Exercice qu'un maître donne à ses élèves. Association d'ouvriers charpentiers, compagnonnage : *compagnons du devoir.* Pl. Hommages, marques de civilité : *rendre ses devoirs à quelqu'un. Derniers devoirs,* honneurs funèbres.

— ENCYCLS. *Philos. Devoir* est à peu près synonyme de *loi morale.* Le devoir est par nature *obligatoire, absolu, universel.* Les devoirs sont l'application de la loi morale ; on distingue les devoirs *négatifs* ou *stricts* (ne pas tuer), et les devoirs *positifs* ou *larges* (faire l'aumône).

Devoirs (*Traité des*) ou *De officiis*, de Cicéron, livre de morale, d'un stoïcisme adouci, à l'usage du citoyen romain (1er s.).

dévoirant [*ran*] n. m. Chez les charpentiers, compagnon du devoir. (On dit aussi DÉVORANT.)

dévole n. f. (préf. *dé*, et *vole*). Etat du joueur qui manque la vole. *Fig. Etre en dévole,* être en perte.

dévoler [*lé*] v. n. Etre en dévole.

Devoli ou **Devol,** fleuve de l'Albanie, sorti du mont Grammos, en plein cœur de la péninsule hellénique. Il traverse le lac Malik, se fraye un chemin à travers les montagnes et, après avoir reçu sur sa rive gauche l'Osum, qui arrose Berat, prend le nom de Semeni. Il arrose sous ce nom la plaine côtière d'Albanie et finit dans une lagune de la côte adriatique, entre les embouchures du Skoumbi et de la Voïoussa. Combat entre Français et Allemands, 9 septembre 1917, marquant le début des opérations de Pogradec (septembre-octobre 1917).

dévoltage n. m. Action de diminuer le voltage.

dévolteur n. m. Appareil destiné à diminuer le voltage d'un courant électrique.

dévolu, e adj. (du lat. *devolutus*, attribué). Echu par droit : *succession dévolue à l'Etat.* Réservé, acquis : *les avantages dévolus aux gens sobres.* N. m. *Jeter son dévolu sur,* arrêter ses vues, fixer son choix sur.

dévolutaire [*tè-re*] n. m. Celui qui a obtenu un dévolu sur un bénéfice ecclésiastique.

dévolutif, ive adj. (de *dévolu*). Qui fait qu'une chose passe d'une personne à une autre.

dévolution [*si-on*] n. f. (de *dévolutif*). *Dr.* En matière de succession, transmission par hérédité d'un bien propre de la ligne paternelle à la ligne maternelle, ou *vice versa.* Droit qui, dans certains pays, donnait la succession aux filles d'un premier mariage, de préférence aux fils nés d'un second lit.

Dévolution (*guerre de*), guerre entreprise à la mort de Philippe IV d'Espagne, par Louis XIV, qui réclamait les Pays-Bas au nom de sa femme Marie-Thérèse (1667-1668). Sans attendre la fin des négociations entre la France et le nouveau roi d'Espagne Charles II, né du second mariage de Philippe IV, Louis XIV entra en Flandre. La campagne fut rapidement conduite. Les grandes villes de Flandre tombèrent au pouvoir de Turenne, et Condé fit en quinze jours la conquête de la Franche-Comté, qui appartenait à l'Espagne. Effrayée de la rapidité de ces victoires, la Hollande conclut avec l'Angleterre et la Suède la *Triple Alliance,* et Louis XIV dut arrêter la marche victorieuse de ses armées. La paix signée à Aix-la-Chapelle (1668) donnait la Flandre à la France. Cette guerre fut appelée *guerre de Dévolution,* parce qu'elle fut entreprise pour faire valoir le droit en vertu duquel une partie, d'origine bourguignonne, de la succession de Philippe IV devait être *dévolue* à Marie-Thérèse, fille issue de son premier mariage.

Dévoluy, massif montagneux calcaire du Dauphiné ; 2.793 m. d'alt. Belles sources. Ce massif avait donné son nom à un pays compris aujourd'hui dans le département des Hautes-Alpes.

devon n. m. Poisson artificiel pourvu de quatre jeux d'hameçons triples, pour pêcher les poissons voraces.

Devon ou **Devonshire,** comté d'Angleterre ; 632.000 h. Ch.-l. *Exeter.* Elevage de bœufs, qui sont une variété estimée de la race irlandaise.

dévonien, enne [*ni-in, è-ne*] adj. Se dit de certains terrains de dépôt, dont le type se trouve dans le comté de Devon, en Angleterre. N. m. : *le dévonien.*

— ENCYCL. *Géol.* Le système dévonien succède immédiatement au système silurien et précède le système carbonifère. Il est caractérisé par le développement prodigieux des poissons, des céphalopodes et des polypiers. Les climats terrestres n'y sont pas encore tranchés. En France, le système dévonien est très richement représenté dans le Cotentin et dans la Bretagne.

Devonport [*von'-port'*], v. d'Angleterre, dans le comté de Devon ; port militaire près de Plymouth, à l'embouchure du Tamar ; 82.000 h.

Devonshire (ducs DE), titre porté par la famille Cavendish. Les ducs de Devonshire comptent parmi les plus riches propriétaires fonciers de l'Angleterre.

dévorant [*ran*], **e** adj. Qui dévore : *lion dévorant,* et, au fig. : *flamme dévorante ; soucis dévorants.* Excessif : *faim dévorante.*

dévorant n. m. Corruption de DÉVOIRANT (compagnon du devoir, chez les charpentiers).

dévorateur, trice adj. Qui dévore.

dévoration [*si-on*] n. f. et **dévorement** [*man*] n. m. Action de dévorer. (Peu us.)

dévorer [*ré*] v. a. (lat. *devorare*). Manger en déchirant avec les dents, en parlant des bêtes féroces. Manger avidement. *Fig.* Consumer, détruire : *la flamme dévore tout ; l'ennui le dévore.* Dissiper : *dévorer son patrimoine.* Ruiner : *dépenses qui dévorent une maison. Dévorer un livre,* le lire avec empressement. *Dévorer des yeux,* regarder avec avidité, avec passion. *Dévorer un affront,* le souffrir sans se plaindre. *Dévorer ses larmes,* les retenir.

dévoreur, euse [*eu-ze*] n. Celui, celle qui dévore. (Peu us.)

dévot, e [*vô, o-te*] adj. et n. (du lat. *devotus*, dévoué). Qui a du zèle pour les pratiques religieuses : *Molière a raillé les faux dévots.* Qui affecte ce zèle. Qui porte à la dévotion : *livre dévot. Fig.* Personne dévouée à quelqu'un ou à quelque chose : *les dévots du pouvoir.* — ALLUS. HIST. :

Tant de fiel entre-t-il dans l'âme des dévots !

V. TANTÆNE ANIMIS...

dévotement [*man*] adv. Avec dévotion. (On dit quelquef. DÉVOTIEUSEMENT.)

dévotieusement [*eu-ze-man*] adv. Avec grande dévotion. (Vx.)

dévotieux, euse [*si-eû, eu-ze*] adj. et n. Se dit d'une personne qui est d'une dévotion minutieuse. Adj. Béatement respectueux : *une dévotieuse admiration.*

dévotion [*vo-si-on*] n. f. (lat. *devotio*). Attachement aux pratiques religieuses : *l'hypocrisie de la dévotion est la plus impardonnable de toutes. Faire ses dévotions,* se confesser et communier. *Etre à la dévotion de quelqu'un,* lui être entièrement dévoué.

Dévotion à la croix (*la*), drame de Calderon, une des pièces les plus caractéristiques et les plus fameuses du théâtre espagnol. Le héros a beau commettre tous les crimes : comme il n'a pas cessé d'être dévoué à la croix, il reçoit l'absolution et meurt pardonné.

dévoué, e adj. Plein de dévouement : *un ami dévoué.*

dévouement [*voû-man*] ou **dévoûment** [*man*] n. m. Action de dévouer ou de se dévouer : *le dévouement du chevalier d'Assas sauva l'armée française à Klostercamp.* Abandonnement entier aux volontés d'un autre ; disposition à le servir en toutes circonstances.

dévouer [*vou-é*] v. a. (préf. *dé*, et *vouer*). Vouer. Consacrer par un vœu : *dévouer ses enfants à la patrie.* Livrer en proie : *dévouer à la haine.* **Se dévouer** v. pr. Se sacrifier : *se dévouer pour le salut de tous. Se dévouer à quelqu'un,* s'abandonner sans réserve à ses volontés.

dévouloir v. n. Cesser de vouloir.

dévoûment n. m. V. DÉVOUEMENT.

dévoyé, e [*voi-ié*] adj. et n. (de *dévoyer*). Sorti du droit chemin : *voyageur dévoyé. Fig. : esprit dévoyé.*

dévoyer [*voi-ié*] v. a. (du préf. *dé*, et de *voie.* — Se conj. comme *aboyer.*) Détourner du chemin. Donner le dévoiement. *Fig.* Détourner de sa direction. **Se dévoyer** v. pr. Sortir de la bonne voie.

Devrient, famille d'acteurs allemands, dont le plus célèbre est LUDWIG, né et mort à Berlin (1784-1832).

Devriès (Rosa), dame VAN OS, cantatrice néerlandaise, née à Deventer en 1828 ; sa voix superbe de soprano obtint un grand succès en France et à l'étranger. — Sa fille FIDÈS, également cantatrice dramatique, née à La Nouvelle-Orléans en 1852, fit applaudir à l'Opéra sa belle voix de soprano.

dévrillage [*ll* mll.] n. m. Opération subie par les fils de laine destinés à obtenir le retors nécessaire à la fabrication de la bonneterie.

dévriller [*ll* mll., *é*] v. a. (de *dé*, et *vrille*). Détordre un fil, une corde, etc., qui sont vrillés.

dévulgariser [*zé*] v. a. Dépouiller de son caractère vulgaire.

Dewar (James), physicien et chimiste anglais, né à Kincardine on Forth (Ecosse), m. à Cambridge (1842-1923). Importants travaux sur la liquéfaction de l'oxygène et de l'hydrogène.



De Wet.

déwatté [*oua-té*] adj. m. Se dit d'un courant de puissance nulle, c'est-à-dire ne fournissant pas de watts.

De Wet (Christian Rodolphe), général boer, né dans le district de Smithfield (Orange), m. à Bloemfontein (1854-1922). Pendant la guerre anglo-boer, il tint tête avec succès au général Roberts, grâce à ses attaques brusquées, suivies de complètes disparitions. Il signa la paix le 31 mai 1902 ; mais, en 1914, il reprit les armes contre les Anglais. Il fut vaincu, capturé le 1er décembre, condamné à la prison, puis remis en liberté.

Dewey (George), amiral américain, né à Montpellier [Vermont] (1837-1917). Il détruisit la flotte espagnole à Cavite, près de Manille (1898).



Dewey.

Dewey (ÎLES), nom donné par les Etats-Unis (en l'honneur de l'amiral Dewey) aux petites Antilles : *Saint-Jean, Sainte-Croix, Saint-Thomas,* qu'ils ont achetées au Danemark en 1916.

Dewsbury, v. d'Angleterre (York), sur la Calder ; 30.000 h. Flanelles, draps.

dextérité [*dèks-té*] n. f. (lat. *dexteritas ;* de *dexter*, droit). Adresse des mains : *certains prestidigitateurs montrent une dextérité invraisemblable. Fig.* Ressources de l'esprit, habileté : *conduire une intrigue avec dextérité.* ANT. **Gaucherie, maladresse.**

dextrane [*dèk-stra-ne*] n. m. Composé gélatineux, qui se dépose pendant la macération du jus de betterave. Syn. VISCOSE, GOMME DE FERMENTATION.

dextre [*dèks-tre*] adj. (lat. *dexter*). Droit, situé à droite. (Employé encore en blason.) N. f. La main droite. (Vx.) *A la dextre,* à la droite.

dextrement [*dèks-tre-man*] adv. Avec dextérité, adroitement.

dextrinase [*dèks-tri-na-ze*] n. f. Ferment soluble, contenu dans le malt à côté de la maltase.

dextrine [*dèks-tri-ne*] n. f. (de *dextre*). Substance gommeuse, extraite de l'amidon. N. f. pl. Composés résultant de l'hydratation de l'amidon sous l'action de ferments (diastase), ou simplement d'acides.

— ENCYCL. La dextrine commerciale s'obtient en attaquant la fécule par l'acide nitrique étendu, en portant la température à 110°, ou encore en traitant l'amidon à 90° par l'acide sulfurique étendu ; on la prépare encore (amidon grillé, fécule grillée) par l'action de la chaleur sèche à 160° sur l'amidon, ou en soumettant les matières amylacées à la diastase contenue dans l'orge germée. Elle se présente sous la forme d'une gomme amorphe, très soluble dans l'eau. La dextrine sert d'épaississant et d'apprêt, en teinturerie ; en chirurgie, on emploie des bandes imbibées d'un mélange de dextrine, d'alcool et d'eau. C'est un succédané de la gomme arabique, et on l'utilise comme colle.

dextriné, e [*dèks-tri*] adj. Enduit de dextrine.

dextrinique [*dèks-tri-ni-ke*] adj. Qui appartient à la dextrine.

dextrocardie [*dèks-tro*] n. f. (du lat. *dextra*, droite, et du gr. *kardia*, cœur). Situation du cœur à droite ou déplacement du cœur vers la droite. (La dextrocardie congénitale est ordinairement accompagnée d'inversion de tous les viscères ; les dextrocardies acquises sont dues à des brides pleurales, à des tumeurs, à des épanchements importants.)

dextrochère [*dèks-tro-kè-re*] n. m. (du lat. *dexter*, droit, et du gr. *kheir*, main). *Blas.* Bras droit, représenté tenant une arme ou tout autre objet.

dextrogyre [*dèks-tro-ji*] adj. (lat. *dexter*, droit, et *gyrus*, tour). Qui tourne vers la droite. *Physiq.* Qui dévie à droite le plan de polarisation : *cristal dextrogyre.*

dextrorsum [*dèks-tror-som'*] adj. inv. et adv. (m. lat.). Qui va de gauche à droite, dans le sens des aiguilles d'une montre : *les fils des bobines d'industrie sont enroulés dextrorsum.* ANT. **Senestrorsum.**

dextrose n. f. Syn. de GLUCOSE.

dey [*dè*] n. m. (de l'ar. *daï*, oncle). Autrefois, chef du gouvernement d'Alger : *le dey Hussein fut détrôné par la France en 1830.*

Deynze, comm. de Belgique (prov. de Flandre-Orientale, arr. de Gand), sur la Lys ; 5.020 h.

Dézaley (le), partie orientale du vignoble du Lavaux (cant. de Vaud [Suisse]), et, par métonymie, n. m. Vin qu'on y récolte : *une bouteille de dézaley.*

Dezède ou **Dezaides,** compositeur français, né vers 1740, m. en 1792 ; auteur de pastorales pleines de jolies et tendres mélodies : *Blaise et Babet,* etc.

Dezobry (Charles), écrivain et érudit français, né à Saint-Denis (Seine), m. à Paris (1798-1871) ; auteur de *Rome au siècle d'Auguste* ou *Voyage d'un Gaulois à Rome* et, avec Bachelet, du *Dictionnaire de biographie, d'histoire,* etc.

dg, abréviation de *décigramme.*

Dharma ou **Darouma,** missionnaire bouddhiste indien, qui, en 526, alla propager sa doctrine en Chine.

Dharvar, v. de l'Inde (présid. de Bombay) ; 39.000 h. Coton, riz.

Dheune (la), affluent dr. de la Saône, qui arrose les départements de Saône-et-Loire et de la Côte-d'Or ; cours 60 kil.

Dhuis ou **Dhuys** [*du-iss*] (la), riv. de l'arr. de Château-Thierry, affluent g. de la Marne. Ses eaux, dérivées pour l'alimentation de Paris, sont amenées dans la capitale par un aqueduc de 131 kil.

Dhuison, comm. de Loir-et-Cher, arr. et à 26 kil. de Romorantin ; 1.300 h. Ch. de f. de Blois à Lamothe-Beuvron.

Dhun-les-Places, comm. de la Nièvre, arr. et à 53 kil. de Clamecy ; 1.410 h. Carrières.

di (du lat. *dis*, deux fois) préf. indiquant la duplication. Ex. : *dichromatique* (qui offre à l'œil deux couleurs).

Di, symbole chimique du *didyme*.

dia interj. Cri des charretiers, pour faire aller leurs chevaux à gauche. *N'entendre ni à huhau* (ou *à hue*) *ni à dia*, n'écouter aucune raison. *L'un tire à dia et l'autre à hue*, se dit de deux personnes employant des moyens qui se contrarient.

diabète n. m. (gr. *diabêtês*). Maladie caractérisée par une excrétion très abondante d'urine contenant une matière sucrée : *la guérison du diabète exige un regime alimentaire très sévère.*

— Encycl. On entend sous le nom de *diabète* un grand nombre d'états pathologiques ayant pour caractère commun la polyurie ou exagération dans la quantité des urines. On distingue le diabète sucré ou diabète vrai, le diabète insipide, les diabètes azoturique, phosphatique, oxalique, etc. Le diabète sucré est le plus fréquent ; la glycosurie en est le symptôme caractéristique. Les quantités de sucre excrétées par les urines atteignent quelquefois un kilogramme par 24 heures. Ses complications les plus redoutables sont : l'albuminurie, la gangrène, la pneumonie, la phtisie, la paralysie ; enfin, la maladie se termine souvent par le coma diabétique. Les théories du diabète sont fort nombreuses et, par suite, les traitements aussi ; cependant, la majorité des thérapeutes s'accordent à supprimer de l'alimentation les féculents, le pain, les sucres, à ne permettre que les viandes grillées, les légumes herbacés et les œufs. Enfin, on ordonne l'opium, la morphine, l'antipyrine. Certains diabétiques se trouvent bien d'une cure à Vichy ou à La Bourboule. Tous les autres diabètes, n'étant pas *sucrés*, sont dits « insipides ». Quelques-uns sont probablement sous la dépendance d'altération des glandes à sécrétion interne.

diabétide n. f. Affection cutanée, qui se développe au cours et sous l'influence du diabète.

diabétique adj. Qui se rapporte au diabète : *le coma diabétique.* N. Attaqué du diabète.

diabétomètre n. m. (de *diabète*, et du gr. *metron*, mesure). Instrument qui sert à doser la quantité de sucre contenue dans une urine.

diable n. m. (du gr. *diabolos*, calomniateur). Démon, esprit malin : *être possédé du diable. Fig.* Personne très emportée ou très pétulante : *beaucoup d'enfants sont de vrais diables. Ne craindre ni Dieu ni diable*, se dit d'une personne méchante qu'aucune crainte n'arrête. *Fig.* et *fam. Diable incarné*, personne très méchante. *Pauvre diable*, homme malheureux ou dans une situation embarrassaée. *Bon diable*, bon garçon. *Beauté du diable*, fraîcheur de jeunesse. *Faire le diable à quatre*, faire du vacarme. *Avoir le diable au corps*, être très actif ou fort tourmentant. *Envoyer au diable*, rebuter avec colère. *C'est là le diable*, ce qu'il y a de fâcheux, de difficile. *Du diable*, extrême, très fort : *une faim du diable ; un vent du diable. Diable de*, singulier, ennuyeux, dans gereux : *diable d'homme ! diable de temps ! Comme un beau diable*, extrêmement, en furieux. *Le diable et son train*, un très grand nombre de choses diverses. *Diables bleus*, nom donné pendant la Grande Guerre par les soldats allemands aux chasseurs alpins, dont la vivacité les déconcertait. Chariot à deux roues basses, servant au transport de lourds fardeaux. Sorte de brouette pour véhiculer des sacs pleins. Tuyau de tôle noire, pour activer le feu d'un fourneau. Jouet formé de deux boules creuses ou de deux cônes opposés, réunis par une tige qui peut tourner sur une corde en produisant un ronflement sonore. Autre jouet ayant l'apparence extérieure d'une boîte fermée : si l'on pousse le crochet qui retient le couvercle, un ressort à boudin fait surgir un diablotin grotesque. Machine à dents pour carder le coton brut, le crin. Interj. Marque l'impatience, la désapprobation, la surprise : *diable ! mauvaise affaire.* Loc. adv. : *A la diable*, avec une négligence hâtive, très mal : *travail fait à la diable ; être coiffé à la diable. En diable*, fort, extrêmement. *Au diable*, loin : *au diable les importuns ! Au diable Vauvert* (et non *au diable auvert* ou *au diable vert*), très loin, si loin qu'on n'en revient pas (allus. au château de Vauvert, près de Paris, qui, sous Louis IX, passait pour hanté). Loc. prov. : *Tirer le diable par la queue*, avoir de la peine à vivre. *Loger le diable dans sa bourse*, n'avoir pas le sou. *C'est le diable à confesser*, c'est une chose extrêmement difficile. Prov. : **Quand le diable devient vieux, il se fait ermite,** les libertins deviennent volontiers dévots sur leurs vieux jours. **Il vaut mieux tuer le diable que de se laisser tuer par lui,** il vaut mieux faire du mal à quelqu'un que de s'en laisser faire par lui.



Diable (sculpture de la façade de Notre-Dame de Paris).

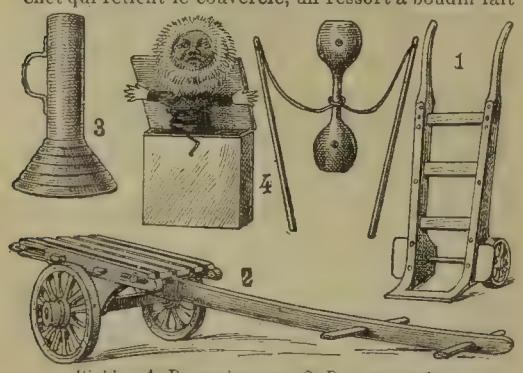

Diable : 1. De camionneur ; 2. De construction ; 3. De fourneaux ; 4. Jouets.

Diable amoureux (*le*), par J. Cazotte (1772) ; roman allégorique, fiction gracieuse où, sur un fond sombre, se détache une histoire d'amour. Belzébuth apparaît au jeune Alvare sous des traits d'une jolie fille, Biondetta, triomphe de sa vertu, puis reprend sa forme de monstre et disparaît.

Diable boiteux (*le*), roman satirique français, par Le Sage (1707), tiré d'une nouvelle de l'Espagnol Guevara : *el Diablo cojuelo.* Délivré de sa prison : une bouteille, par un écolier, le diable Asmodée donne à ce dernier le don de voir à travers les toits et les murs des maisons ce qui se passe chez les particuliers. C'est l'occasion d'anecdotes amusantes et de fines observations.

Diable (île du), une des trois îles du Salut, sur les côtes de la Guyane française.

diablement [*man*] adv. *Fam.* Excessivement.

Diablerets [*rè*] (les), massif montagneux des Alpes, entre les cantons de Vaud et du Valais, et dont le point culminant atteint 3.246 m.

diablerie [*rî*] n. f. Sortilège, maléfice : *la diablerie florissait au moyen âge.* Intrigue. Malices, pétulance : *il faut être indulgent aux diableries des enfants.* Mystère où paraissaient en scène des acteurs travestis en diables. (On distinguait la *grande diablerie* [à 4 personnages] et la *petite diablerie* [à 2 personnages].) Scènes, pièces populaires où figurent des diables : *les diableries de Callot.*

diablesse [*blè-se*] n. f. Diable femelle. Femme méchante, acariâtre, ou très vive, très pétulante.

diableteau ou **diabloteau** [*tô*] n. m. Petit diable.

diablon ou **diablot** [*blo*] n. m. *Mar.* Voile qui se hisse au-dessus du diablotin.

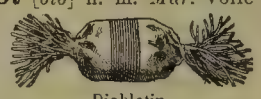

Diablotin.

diablotin n. m. Petit diable. *Fig.* Enfant vif et espiègle. *Mar.* Voile d'étai du perroquet de fougue. Sorte de petit pétard contenu dans un papier tordu en forme de papillotte et qui renferme un bonbon et une devise. Entremets consistant en de la crème aux œufs, divisée en petits carrés et frite.

diabolique adj. Qui vient du diable : *sensation diabolique.* Qui a quelque chose de méchant, de mauvais ou de malin : *invention diabolique ; sourire diabolique.* Difficile, pénible : *chemin, travail diabolique.*

diaboliquement [*ke-man*] adv. Avec une méchanceté diabolique.

diabolo n. m. (du gr. *diabolos*, diable). Jouet qui est une sorte de bobine formée de deux cônes opposés. (On fait rouler cette bobine sur une cordelette portée par deux baguettes, pour la lancer en l'air et la rattraper sur la cordelette.) Le jeu lui-même. (Ce jeu, sous le nom de *diable*, eut déjà du succès en 1825. Il est d'origine japonaise).



Diabolo.

diacanthe adj. (du préf. *di*, et du gr. *akantha*, épine). *Bot.* Qui porte deux épines au-dessous de chaque feuille.

diacaustique adj. (du gr. *dia*, à travers, et de *caustique*). Se dit de lentilles de cristal dont on se sert pour cautériser certains ulcères au moyen de la concentration des rayons du soleil.

diacéturie n. f. Emission d'acide diacétique dans l'urine.

diachaine [*kè-ne*] ou **diakène** n. m. Fruit composé de deux achaines.

diachalase ou **diachalasie** [*ka*] n. f. (gr. *dia*, à travers, et *khalasis*, relâchement). Ecartement ou relâchement des sutures du crâne. (Vx.)

diachromie n. f. (du gr. *dia*, à travers, et *khrôma*, couleur). Photographie en couleurs sur plaque autochrome, qui doit être vue en transparence.

diachromus [*kro-muss*] n. m. Genre de coléoptères carnivores, comprenant des carabes de l'Europe méridionale.

diachylon [*chi*] ou **diachylum** [*chi-lom*] n. m. (du gr. *dia*, avec, et *chulos*, suc). Sorte d'emplâtre à base de cire, térébenthine et poix, qu'on emploie en médecine comme fondant et résolutif. Adj. : *emplâtre diachylon.*

— Encycl. L'emplâtre diachylon s'emploie en général après avoir été étendu sur des bandes de toile. Il constitue alors un sparadrap, qui vulgairement porte le nom de *diachylon* ou *diachylum.* On l'emploie pour faire des pansements ou pour maintenir en place certains appareils. Il importe surtout, quand on l'applique sur des plaies, qu'il ait été préparé et conservé aseptiquement.

diaclase n. f. (du gr. *dia*, à travers, et *klasis*, rupture). *Géol.* Grande cassure du sol, non accompagnée de rejet.

diacode n. m. (du gr. *dia*, avec, et *kôdeia*, tête de pavot). Sirop de têtes de pavot blanc. Adjectiv. : *sirop diacode.*

— Encycl. Le sirop diacode contient 50 centigrammes d'extrait d'opium par litre. Il est prescrit, à la dose de 15 à 30 grammes, contre la toux et les insomnies.

diacommatique [*ko-ma*] adj. *Mus.* Qui monte ou descend d'un comma.

diaconal, e, aux adj. (du gr. *diakonos*, diacre). Qui a rapport au diacre ou au diaconat : *devoirs diaconaux ; exercer les fonctions diaconales.*

diaconales n. f. pl. (du gr. *diakonos*, diacre). Leçons faites aux diacres, dans les grands séminaires, sur la partie de la théologie morale qui concerne les péchés contre la chasteté.

diaconat [*na*] n. m. Le second des ordres sacrés, conféré aux diacres.

diaconesse [*nè-se*] n. f. (du gr. *diakonos*, diacre). Veuve ou fille qui, dans la primitive Eglise, remplissait certaines fonctions ecclésiastiques. Dans certaines sectes protestantes, femme qui se consacre à des œuvres de piété.

diaconie [*nî*] n. f. (gr. *diakonia*). Charge de diacre, dans la primitive Eglise. Eglise de Rome dont le titulaire est un cardinal-diacre. Bureau de charité établi dans chaque consistoire protestant.

diaconiser [*zé*] v. a. Faire diacre ou diaconesse : *diaconiser un clerc, une veuve.*

diacope ou **diacopée** [*pé*] n. f. (du gr. *diakopê*, incision). Fracture longitudinale d'un os, surtout des os du crâne.

diacoustique [*kous-ti-ke*] n. f. (du gr. *dia*, à travers, et de *acoustique*). Partie de la physique, où l'on étudie la réfraction des sons.

diacranien, enne [*ni-in, è-ne*] adj. Se dit du maxillaire inférieur, qui est mobile sur le crâne.

diacre n. m. (du gr. *diakonos*, serviteur). Qui a reçu l'ordre immédiatement inférieur à la prêtrise : *le diacre sert le prêtre ou l'évêque à l'autel et récite l'évangile.* Dans la religion protestante, titre donné à un fidèle qui assiste le pasteur dans ses œuvres de bienfaisance.

— Encycl. Les diacres peuvent porter l'eucharistie dans le ciboire, et même, en cas de nécessité, donner la communion. Ils ont le droit de prêcher et de conférer le baptême, mais avec une permission spéciale de l'évêque. Leurs insignes liturgiques sont : l'amict, l'aube, le cordon, l'étole portée en écharpe sur l'épaule gauche), la dalmatique. Le diacre est astreint comme le prêtre à la récitation quotidienne du bréviaire, au célibat et au port du costume ecclésiastique.

Diacre (Paul). *Biogr.* V. Paul Diacre.

Diacrie [*krî*], région montagneuse du nord de l'Attique, sur le canal d'Eubée. (Hab. *Diacriens.*)

diacritique adj. (gr. *diakritikos*). *Gram. hébr.* Se dit de certains signes typographiques ou points, qui modifient le son de la lettre à laquelle ils sont attachés. *Méd.* Se dit des signes qui permettent de distinguer une maladie d'une autre.

diadelphe [*dèl-fe*] adj. Qui a les caractères de la diadelphie : *plantes diadelphes.*

diadelphie [*dèl-fî*] n. f. (du préf. *di*, et du gr. *adelphos*, frère). Classe de plantes dont les étamines sont soudées par les filets en deux faisceaux égaux, dans le système de Linné.

diadème n. m. (gr. *diadêma*). Bandeau royal :



Diadèmes : 1. Egyptien ; 2. Grec ; 3. De l'impératrice Marie-Louise ; 4. De l'impératrice Eugénie.

ceindre le diadème. Fig. La royauté. Riche ornement de tête pour les femmes.

diadémé, e adj. Orné d'un diadème : *aigle diadémée.*

diadoque n. m. (du gr. *diadokhos*, successeur). Titre des généraux qui se disputèrent l'empire d'Alexandre. Auj., le prince héritier de Grèce.

Diadumène ou **Diaduménien** (Marcus Opelius), empereur romain en 217, mis à mort avec Macrin, par ordre d'Héliogabale (202-218).

Diadumène (gr. *diadumenos*), statue célèbre de Polyclète, qui représentait un éphèbe se couronnant d'un bandeau, et dont il reste de nombreuses répliques.

Diæos, général et homme d'Etat grec, né à Mégalopolis, stratège de la ligue Achéenne, l'an 150 av. J.-C.

diæthéralyse [*li-ze*] n. f. (du gr. *dia*, à travers, *aithêr*, éther, et *lusis*, dissolution). Extraction, au moyen de l'éther, des principes renfermés dans les plantes.

Diafoirus [*russ*] (Thomas), père et fils, personnages du *Malade imaginaire*, comédie de Molière, tous deux médecins, tous deux personnifiant au suprême degré la science creuse des anciens disciples d'Esculape, cette science qui consistait alors en vains mots et en formules grecques ou latines. Le nom de *Diafoirus* a passé dans la langue pour désigner un médecin ignorant et prétentieux.

diaglyphe ou **diaglypte** n. m. (du gr. *dia*, dans, et *gluphein*, tailler). Ouvrage gravé en creux.

diagnose [*agh-nô-ze*] n. f. (du gr. *diagnôsis*, connaissance). Caractéristique abrégée d'une plante, qui la distingue des autres. Art de faire un diagnostic.

diagnostic [*agh-nos-tik*] n. m. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Partie de la médecine, qui s'attache à reconnaître les maladies d'après leurs symptômes : *établir un sûr diagnostic.*

— Encycl. Le diagnostic est l'acte médical par excellence, car il dicte le traitement. Les difficultés qu'il présente sont parfois presque insurmontables : le passé du malade, la palpation, l'auscultation, la percussion, l'examen du pouls, l'analyse du sang, des urines, des crachats ; etc., sont employés tour à tour pour arriver à un diagnostic exact. On y ajoute depuis peu les rayons X, la recherche des bacilles, la ponction lombaire, l'examen du liquide céphalo-rachidien, l'étude des réactions du sérum sanguin, etc. Enfin, le jugement, le savoir, la méthode sont des qualités indispensables à un médecin, pour établir un bon diagnostic.

DIAMANT. *Extraction du diamant :* 1. Formes cristallines du diamant ; 2. Diamants bruts ; A. Diamant dans sa gangue ; 3. Alluvions diamantifères ; laveurs de diamants ; 4. Mines ; exploitation à ciel ouvert ; 5. Exploitation souterraine ; chargement des wagonnets ; 6. Pans pour le lavage de la terre diamantifère ; 7. Triage des diamants à la main. — *Taille du diamant ; formes principales :* De 8 à 19. Phases successives de la taille d'un brillant ; 20. Coupe d'un brillant (A. Couronne, B. Pavillon, C. Table, D. Culasse, E. Feuilletis). 21. Rose ; 22. Brillant arrondi ; 23. Brillant triangulaire ; 24. Rose double ; 25, 26. Taille américaine ; 27. Briolette. 28. Pendeloque ; 29. Table ; 30. Brillant poire ; 31. Rose plate. — *Travail de la Taille :* 32. Clivage du diamant (séparation de la pierre) ; 33. Fixation des diamants à cliver ; 34. Atelier de sciage ; 35. Machine à scier le diamant ; 36. Ebrutage du diamant, à la main ; 37. Ebrutage mécanique ; 38. Sertissage des diamants dans des dops en vue du polissage ; 39. Dop ; 40. Pince à vis pour maintenir le dop ; 41. Polissage ou taille des facettes sur la meule horizontale ; 42. Meule à polir enduite d'égrisée ou poussière de diamant. — *Applications industrielles du diamant :* 43. Scie circulaire diamantée ; 44. Perforateur diamanté ; A, B. Emplacement des diamants ; 45. Outils d'atelier diamantés ; 46. Fabrication artificielle du diamant (Four électrique de Moissan). — *Diamants célèbres* (réd. de moitié) : 47. Le Régent ; 48. Le Sancy ; 49. Le Kohi-Noor ; 50. Le Diamant bleu de Hope ; 51. L'Etoile du Sud ; 52. Le Grand-Mogol ; 53. L'Etoile Polaire ; 54. L'Orloff ; 55. Le Grand-Duc de Toscane ; 56. Le Pacha ; 57. Le Shah ; 58. Le Nassack ; 59. L'Impératrice Eugénie ; 60. Le Diamant de Dresden ; 61. Le Stewart ; 62. Le Jubilee.

diagnostique [*agh-nos-ti-ke*] adj. (de *diagnostic*). Se dit des signes qui font connaître la nature des maladies : *les signes diagnostiques de la fièvre typhoïde.*

diagnostiquer [*agh-nos-ti-ké*] v. a. (de *diagnostic*). Déterminer d'après les symptômes.

diagomètre n. m. (du gr. *diagein*, faire passer, et *metron*, mesure). Sorte d'électromètre destiné à contrôler la pureté des huiles d'olive.

diagométrie n. f. Action de comparer le degré de conductibilité électrique de diverses substances.

diagométrique adj. Qui se rapporte au diagomètre ou à la diagométrie.

diagonal, e, aux adj. (du gr. *dia*, à travers, et *gônia*, angle). Se dit d'une droite qui joint deux sommets non consécutifs d'un polygone. N. f. Cette droite : *les diagonales d'un carré, d'un rectangle sont égales.*

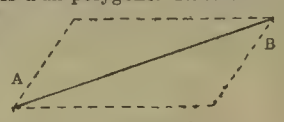

A, B, diagonale.

diagonalement [*man*] adv. En diagonale.

Diagoras [*rass*] **de Mélos**, philosophe grec, surnommé *l'Athée* (Ve s. av. J.-C.).

diagramme [*gra-me*] n.m. (gr. *diagramma*). Figure graphique, propre à représenter un phénomène déterminé. (Syn. de GRAPHIQUE.) *Bot. Diagramme d'une fleur*, sorte de plan où sont représentés le nombre et la disposition relative des pièces de ses verticilles.

diagramme [*gra-me*] n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des pristipomatidés, renfermant de nombreuses espèces, de taille moyenne, à livrée argentée, habitant toutes les mers chaudes.

diagraphe n. m. (du gr. *dia*, à travers, et *graphein*, dessiner). Instrument qui permet de reproduire, sans connaître le dessin et d'après le principe de la chambre claire, les objets qu'on a devant les yeux.

diagraphie [*fi*] n. f. Art de dessiner au moyen du diagraphe.

diagraphique adj. Qui a rapport au diagraphe : *dessin diagraphique.*

diagraphite n. m. Roche schisteuse dont on fait des crayons à dessin.

Diahot [*di-a-o*], fl. du nord-ouest de la Nouvelle-Calédonie ; cours 150 kil. Dans sa vallée, mines aurifères.

diaire [*è-re*] adj. (du lat. *dies*, jour). *Méd.* Qui se termine au bout d'un jour : *fièvre diaire.*

Diakovo ou **Diakova**, v. de Yougoslavie, sur la Riéka, affluent du Drin Blanc ; 22.000 h.

diale adj. m. (lat. *dialis* ; du gr. *Zeus*, *Dios*, Jupiter). Qui était consacré à Jupiter ou à son culte : *flamine diale.*

dialectal, e, aux [*lèk*] adj. Qui a rapport au dialecte : *formes dialectales.*

dialectalement adv. D'une manière propre à un ou plusieurs dialectes.

dialecte [*lèk-te*] n. m. (gr. *dialektos*). Variété régionale d'une langue : *l'attique est le plus littéraire des dialectes grecs.*

dialecticien [*lèk-ti-si-in*] n. m. (gr. *dialektikos*). Qui sait, enseigne la dialectique. Qui donne à ses raisonnements une forme méthodique : *Joseph de Maistre est un redoutable dialecticien.*

dialectique [*lèk-ti-ke*] n. f. (gr. *dialektikê*). Art de raisonner méthodiquement et avec justesse. Adj. Qui est du ressort de la dialectique.

— ENCYCL. La dialectique, chez les Grecs, était la méthode philosophique en général. C'est ainsi que, pour Socrate, la dialectique comprenait l'*ironie* ou réfutation de la fausse science, la *maïeutique* ou accouchement de la vérité dont les âmes sont grosses, l'*induction*, qui conduit du particulier dans les choses à ce qu'elles ont de plus général, enfin la *définition*, qui montre dans la notion générale la vraie raison des choses.

On entend aujourd'hui par *dialectique* la conduite du raisonnement ou des raisonnements qui constituent une démonstration. Le sens, dans ce cas, n'est guère différent de celui de *logique*, avec cette nuance que la logique est une dialectique théorique et la dialectique une logique mise en œuvre.

dialectiquement [*lèk-ti-ke-man*] adv. En dialecticien : *argumenter dialectiquement.*

diallage [*a-la-je*] n. f. Silicate naturel de chaux, de magnésie et de fer, appartenant au genre pyroxène.

diallagique [*a-la*] adj. Qui tient de la diallage, ou qui en contient.

diallèle n. m. (du gr. *diallêlos*, réciproque). Sorte de pétition de principes, par laquelle on cherche à prouver une chose nécessaire et obscure par une autre qui a les mêmes défauts, puis cette seconde par la première.

dialogique adj. Qui est écrit en forme de dialogue : *discussion dialogique.*

dialogisme [*jis-me*] n. m. L'art, le genre du dialogue : *le dialogisme fleurit dans le roman populaire.*

dialogiste [*jis-te*] n. Celui, celle qui écrit des ouvrages en forme de dialogues. (Vx.)

dialogite n. m. Carbonate naturel de manganèse.

dialogue [*lo-ghe*] n. m. (gr. *dia*, avec, et *logos*, discours). Conversation entre plusieurs personnes. Ouvrage littéraire en forme de conversation : *Socrate est le principal acteur des* Dialogues *de Platon.*

Dialogue de Sylla et d'Eucrate, par Montesquieu ; éloquent opuscule où l'auteur de la *Décadence des Romains* explique, selon ses vues, la conduite politique de Sylla (1748).

Dialogue des orateurs. V. ORATEURS.

Dialogues de Platon, célèbres entretiens philosophiques (au nombre de 28), où Socrate figure comme le principal interlocuteur, bien que la doctrine exposée semble plutôt celle de Platon que celle de Socrate, son maître. Ces dialogues, qui traitent de psychologie, de morale, de théologie, d'esthétique, de politique, de physique, sont des œuvres littéraires d'une admirable poésie et d'une remarquable profondeur philosophique. Ils défendent l'idéalisme platonicien. (V. IDÉE.) Les principaux sont : le *Phédon*, le *Criton*, le *Sophiste*, le *Protagoras*, le *Gorgias*, le *Phèdre*, le *Banquet*, la *République*, les *Lois*, l'*Apologie de Socrate*, etc.

Dialogues d'Ulrich de Hutten, publiés de 1513 à 1520. Hutten y plaide indirectement la cause de la Réforme. Ce livre eut un grand retentissement.

Dialogues du nouveau langage français italianisé (*les Deux*), de Henri Estienne (1578). Dans ces dialogues, écrits avec une grande hardiesse de langage et dirigés contre la cour de Catherine de Médicis, l'auteur s'attaque à l'influence que la reine et ses courtisans exerçaient sur la langue française, qu'ils dénaturaient en l'italianisant, et rendaient fade et mignarde, de mâle qu'elle était.

Dialogues des morts, ouvrage spirituel et mordant de Lucien de Samosate, qui a également écrit les *Dialogues des dieux* et les *Dialogues des courtisanes* (IIe s.). Lucien y affiche son scepticisme à l'égard des croyances religieuses de l'antiquité.

Dialogues des morts, entretiens ou apologues composés pour l'instruction du duc de Bourgogne, par Fénelon (1712). La vérité historique y est plus d'une fois travestie, mais la morale en est simple, élevée, accessible à de jeunes esprits.

Dialogues philosophiques, d'Ernest Renan, (1876). L'auteur y expose en trois dialogues : *Certitudes*, *Probabilités*, *Rêves*, ses vues sur le monde et sa conception d'un Dieu, qui n'est pas encore, mais qui existera quand l'univers sera, dans une humanité supérieure, parvenu à une pleine conscience.

dialoguer [*ghé*] v. n. (de *dialogue*). Converser, s'entretenir. Faire parler entre elles plusieurs personnes sur la scène : *Alexandre Dumas dialogue avec verve.* V. a. Mettre en dialogue : *dialoguer une scène.*

dialogueur [*gheur*] n. m. Interlocuteur dans un dialogue. Auteur de dialogues.

dialypétale adj. *Bot.* Se dit d'une corolle à pétales séparés.

dialysable [*za-ble*] adj. Qui peut être dialysé.

dialyse [*li-ze*] n. f. (du gr. *dialusis*, dissolution). Analyse chimique, fondée sur la propriété que possèdent certains corps de traverser facilement les membranes poreuses.

— ENCYCL. Certaines substances possèdent la propriété de traverser facilement les membranes poreuses. On les désigne sous le nom de *cristalloïdes ;* d'autres substances (*colloïdes*) sont, au contraire, retenues par ces membranes. La dialyse a pour objet d'utiliser ces propriétés pour séparer les substances ; l'appareil qu'on emploie est appelé *dialyseur*. C'est Graham qui fut le promoteur de cette méthode d'analyse, qu'on fait servir aujourd'hui à la séparation des sucres et des gommes, au dosage de l'urée contenue dans l'urine, à la recherche des poisons solubles, etc.

dialysépale [*li-sé*] adj. Se dit d'un calice dont les sépales ne sont pas soudés entre eux (tilleul, pavot, etc.).

dialyser [*zé*] v. a. Opérer la dialyse.

dialyseur [*zeur*] n. m. Instrument à l'aide duquel on effectue la dialyse. (C'est un récipient cylindrique de parchemin végétal, ouvert par le haut et plongeant dans un vase plein d'eau.)

dialystaminé, e [*lis-ta*] adj. Se dit des fleurs dont les étamines ne sont pas soudées entre elles.

diamagné ique adj. Se dit d'un corps qui jouit de la propriété d'être repoussé par un aimant : *le bismuth est diamagnétique.*

diamagnétisme [*tis-me*] n. m. Ensemble des phénomènes que présentent les corps diamagnétiques.

diamagnétomètre n. m. (de *diamagnétisme* et du gr. *metron*, mesure). Instrument pour mesurer le diamagnétisme.

diamant [*man*] n. m. (du gr. *adamas*, *antos*, indomptable). Pierre précieuse, qui est du carbone pur cristallisé : *le diamant à l'état natif est entouré d'une gangue.* Outil de vitrier et de miroitier, fait d'un fragment de diamant fixé à un manche et servant à couper le verre. *Fig.* Objet précieux ; ce que rien ne peut entamer ; pensée brillante : *poème plein de diamants.*

— ENCYCL. Le diamant est le plus brillant, le plus dur, le plus limpide des minéraux ; sa densité varie de 3,52 à 3,53. Moissan en a réalisé la synthèse en faisant dissoudre, sous pression, du carbone dans de la soude liquide et en refroidissant la masse. Le diamant est très dur ; il raye tous les corps solides et ne peut être rayé par aucun d'eux ; il est insoluble dans tous les agents chimiques et brûle dans l'oxygène sans laisser de cendres. Il se rencontre dans la nature sous trois états : le *diamant* proprement dit, le *bort* et le *cartonado*. Les deux dernières variétés ne sont pas transparentes, le bort affecte la forme de boules souvent noirâtres, et presque toujours striées. Réduit en poudre, il forme l'*égrisée*, qu'on utilise dans la taille du diamant pour user celui-ci ; le cartonado est du diamant noir, qui possède une très grande dureté. Le diamant ordinaire se rencontre dans la nature, cristallisé sous de nombreuses formes dérivant toutes de la forme cubique et présentant quelquefois des macles ; il se clive très facilement ; il est d'autant plus recherché qu'il présente un plus bel éclat et ne renferme pas d'inclusions ni de stries ; il en existe de toutes couleurs. Les *feux* du diamant, dus à son grand pouvoir de dispersion, sont obtenus par la *taille*, qui multiplie les réfractions et réflexions de la lumière grâce aux nombreuses facettes qu'elle produit. La taille d'un diamant présente trois opérations principales : le *clivage* ou *sciage*, l'*ébrutage*, le *polissage*. Le clivage se fait facilement ; le sciage peut s'effectuer dans tous les sens à l'aide de disques circulaires garnis d'égrisée ; l'ébrutage ou brutage s'obtient par le frottement de deux diamants préalablement clivés ou sciés ; le polissage termine la taille en faisant disparaître les imperfections (on l'effectue en utilisant des *dopps*, supports maintenant les diamants dans une position fixe et permettant de les faire passer sur une meule horizontale d'acier, garnie d'égrisée). On taille le diamant en : *brillants*, *briolettes*, *pendeloques* et *tables*. Les joailliers en font des boucles d'oreilles, des bagues, des colliers, des pendentifs, etc. Les éclats ou les diamants noirs sont employés par les vitriers pour couper le verre, par les horlogers pour faire des pivots de montre ; les lapidaires en utilisent la poussière pour polir des pierres fines ; il est aussi monté sur des disques d'acier pour la fabrication des perforatrices et des scies diamantées, utilisées dans les mines. On trouve principalement le diamant dans l'Inde, au Brésil, dans l'Afrique australe et en Australie. Le *Régent* (ainsi nommé parce qu'il fut acheté, pendant la minorité de Louis XV, par le duc d'Orléans, alors régent de France) est regardé comme le plus beau et le plus pur des diamants de l'Europe. Il pèse 136 carats (27 gr. 20). Nous donnons ci-contre un tableau des diamants célèbres. En 1905, a été découvert au Transvaal un diamant monstre, le *Cullinan*, dont le poids brut s'élevait à 3.032 carats et demi. Sous la dénomination de *diamants de la Couronne*, on comprenait, en France, les joyaux qui faisaient partie de la dotation mobilière du souverain et qui ont été vendus en 1886, réserve faite des objets d'intérêt historique ou artistique, lesquels sont exposés au musée du Louvre.


Diamant de vitrier.

Pour distinguer aisément un diamant vrai d'une pierre fausse, on fait usage d'un crayon d'aluminium dont on frotte les pierres. Ce crayon laisse une trace sur le diamant faux, tandis qu'il n'en laisse pas sur le diamant véritable.

Diamants de la Couronne (*les*), opéra-comique en trois actes, paroles de Scribe et Saint-Georges, musique d'Auber, vive et gracieuse. Très belle ouverture (1841). C'est l'histoire d'une reine de Portugal qui, ayant vendu ses diamants pour parer à l'épuisement du Trésor royal, en fait fabriquer de faux pour les remplacer.

Diamant [*man*] **(Le)**, ch.-l. de c., arr. et à 37 kil. de Fort-de-France (Martinique) ; 2.000 h. Port ; sucrerie.

diamantaire [*tè-re*] adj. Dont l'éclat se rapproche de celui du diamant : *pierres diamantaires.* N. m. Qui travaille ou vend le diamant.

Diamante (Jean-Baptiste), poète dramatique espagnol, né en 1626, mort à une date inconnue. Il faisait partie de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Son imitation du *Cid* de Corneille fut longtemps regardée comme antérieure à la tragédie française.

diamanté, e adj. Garni de diamants ; garni d'une pointe de diamant : *plume diamantée.* Saupoudré de poudre de verre ou d'acier : *fleurs diamantées.*

diamanter [*té*] v. a. Orner de diamants : *diamanter un diadème.* Donner l'éclat du diamant : *les rayons du soleil diamantent les gouttes de rosée.*

diamantifère adj. Qui contient du diamant : *terrains diamantifères du Transvaal.*

diamantin, e adj. Qui a la dureté ou l'éclat du diamant.

Diamantina, district de l'Etat de Minas-Geraes (Brésil), autrefois très riche en diamants.

diamantine n. f. Poudre à polir, à base d'alumine cristallisée, qui a été inventée en Suisse.

diamétral, e, aux adj. Qui appartient au diamètre : *ligne diamétrale.*

diamétralement [*man*] adv. Dans le sens du diamètre. *Fig.* Tout à fait : *le spiritualisme et le matérialisme sont deux idées diamétralement opposées.*

diamètre n. m. (du gr. *dia*, à travers, et *metron*, mesure). Ligne droite qui partage le cercle en deux parties égales en passant par le centre du cercle, et se termine de part et d'autre à la circonférence : *on trouve la longueur du diamètre en divisant la longueur de la circonférence par* π (*3,1416*). (V. CIRCONFÉRENCE.) La plus grande largeur d'un objet ayant une forme qui se rapproche de la sphère, ou d'une surface qui se rapproche du cercle. *Astr. Diamètre apparent d'un astre*, angle visuel (v. VISUEL), sous lequel, du lieu d'observation, on perçoit l'astre.

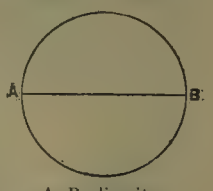

A, B, diamètre

— ENCYCL. D'une façon générale, on appelle *diamètre* d'une courbe le lieu des milieux des cordes limitées à cette courbe et parallèles à une direction donnée. On dit qu'un tel diamètre est *conjugué* de la direction donnée.

diamidophénol n. m. Substance cristalline incolore, dérivée du pyrogallol et dont le chlorhydrate (appelé aussi *amidol*) est employé comme révélateur en photographie.

diandre ou **diandrique** adj. (du préf. *di*, et du gr. *anêr*, *andros*, mâle). Qui a deux étamines.

diandrie [*drî*] n. f. (de *diandre*). Classe de plantes dont les fleurs ont deux étamines libres, dans le système de Linné (ex. : *lilas*, *sauge*).

diandrique adj. *Bot.* Syn. de DIANDRE.

diane n. f. (espagn. *diana*). Batterie de tambour ou sonnerie de clairon, de trompette, au point du jour, pour réveiller les soldats : *battre, sonner la diane.*

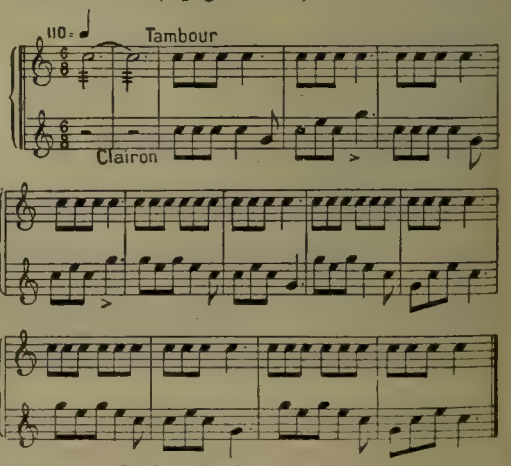

La diane (tambour et clairon).

Diane, divinité italique, identifiée par les Romains avec l'Artémis hellénique, fille de Jupiter et de Latone et sœur d'Apollon. Elle obtint de son père de ne jamais se marier ; Jupiter lui donna des flèches et un cortège de nymphes et la fit reine des bois. Sa principale occupation était la chasse, ce qui la fit regarder comme la divinité des chasseurs. Elle était également honorée sous le nom de *Phébé* dans le ciel et de *Hécate* dans les enfers. Surprise au bain par Actéon, elle le changea en cerf et le fit dévorer par ses propres chiens (v. ce mot). Elle aima, cependant, le berger Endymion (v. ce mot). Son temple le plus fameux était à Ephèse ; il fut brûlé par Erostrate. (*Myth.*)

Diane. *Peint.* Diane est une des divinités que les artistes ont le plus représentées. Parmi les tableaux célèbres, nous citerons : *Diane et Actéon*, du Titien (Madrid) ; de Cambon (1881) ; d'Annibal Carrache (Bruxelles) ; — *Diane découvrant la grossesse de Callisto*, du Titien (Vienne) ; d'Annibal Carrache (Louvre) ; — *Diane et Vénus*, du Primatice ; — *Diane et Endymion*, d'Annibal Carrache (Rome) ; de J.-B. Vanloo (Louvre) ; de Langlois (Louvre) ; de Lagrenée (1765) ; — *Diane et ses nymphes*, de Claude Lorrain (Naples) ; de Paul Bril (Louvre) ; — *la Chasse* ou *le Repos de Diane*, du Dominiquin (Rome) ; — *Diane sortant du bain*, de Fr. Boucher (Louvre), v. p. 632.



Diane chasseresse et Diane de Gabies (Louvre).

Diane chasseresse (*la*) ou **Diane à la biche,** célèbre statue antique, au Louvre ; formes élancées, vigoureuses ; noble attitude.

Diane de Gabies (*la*), statue antique, au Louvre ; la déesse, dans une attitude pleine de naturel et de grâce, attache sa chlamyde de chasse, et la tête a une expression de finesse charmante.

Diane, statue en marbre de J. Goujon, au Louvre ; la déesse, à demi couchée, s'appuie sur un cerf ; deux chiens sont auprès d'elle. On croit que cette statue est le portrait de Diane de Poitiers.

Diane, statue en bronze de Houdon, complètement nue, conception d'une pureté charmante (musée du Louvre).



Diane de France.

Diane, statue en marbre de Falguière (1887) ; remarquable étude de nu, attitude vivante et hardie.

Diane de France ou **de Valois,** fille naturelle de Henri II et d'une Piémontaise, Filippa Duco, née en Piémont, m. à Paris (1538-1619). Légitimée, elle épousa Horace Farnèse, duc de Castro, puis François de Montmorency. De mœurs irréprochables au milieu d'une cour corrompue, d'un caractère noble et généreux, elle joua un grand rôle politique pendant les guerres de religion, au nom de la tolérance et des vrais intérêts de la royauté. Après l'assassinat du duc de Guise, elle intervint pour réconcilier Henri III et Henri de Navarre.



Diane de Poitiers.

Diane de Poitiers, fille du comte de Saint Vallier, femme de Louis de Brézé, grand sénéchal de Normandie, favorite de Henri II, qui lui donna le duché de Valentinois et fit construire pour elle le château d'Anet (1499-1566). On a raconté qu'elle aurait, au prix de son honneur, obtenu de François Ier la grâce de son père, le comte de Saint-Vallier. Cette anecdote, reprise par V. Hugo dans *Le roi s'amuse*, paraît des plus suspectes.

dianégative n. f. ou **dianégatif** n. m. Nom sous lequel on désigne parfois des images photographiques transparentes sur fond noir, destinées surtout à la projection, mais dont on peut aussi tirer des photocopies.

dianomémètre n. m. (du gr. *dianomê*, distribution, et *metron*, mesure). Instrument au moyen duquel on peut représenter tous les éléments d'une distribution de vapeur par le déplacement d'une réglette. (On dit aussi, mais fautivement, DIANÉMOMÈTRE.)

dianthe n. m. *Bot.* Nom scientifique de l'œillet.

dianthère adj. *Bot.* Se dit des étamines qui ont deux anthères, et des plantes qui ont des étamines de cette espèce.

dianthœcia [*té-si-a*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères, comprenant des noctuelles de couleurs vives, dont les chenilles sont très nuisibles aux œillets, silènes, lychnis, saponaires, etc.

diantre interj. et n. m. Euphémisme pour *diable* : *diantre ! c'est cher. Allez à tous les diantres.*

diantrement [*man*] adv. Forme euphémique de *diablement.*

diapason [*zon*] n. m. (gr. *dia*, à travers, et *pasôn*, toutes [les notes]). Etendue des sons qu'une voix ou un instrument peut parcourir : *le diapason d'une voix humaine comprend en général deux octaves.* (On dit mieux, en ce sens, ÉTENDUE ou REGISTRE.) Petit instrument d'acier, à deux branches, qui donne le ton : *le diapason normal donne le* la *naturel.* Sorte de mesure dont se servent les fondeurs de cloches pour déterminer le poids, l'épaisseur, les dimensions qu'ils doivent donner à une cloche. *Fig.* Niveau ; état comparatif ; état propre, habituel : *se mettre au diapason de son interlocuteur.*

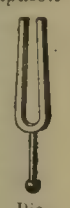

Diapason.

— ENCYCL. Le diapason fut imaginé en 1711, en Angleterre, par John Shore, trompette du roi George. En 1859, une commission internationale décida que le diapason normal devait fournir 870 vibrations à la seconde, la température étant de 15°. Ce nombre de vibrations correspond au *la* normal. Les musiciens adoptent en général un diapason plus grave (864 vibrations à la seconde). Il existe aussi de petits instruments à bouche, sorte de sifflets, donnant la note fondamentale.

diapasonner [*zo-né*] v. a. Mettre au diapason.

diapédèse [*dè-ze*] n. f. (du gr. *diapêdân*, jaillir à travers). Migration, hors des vaisseaux, des globules blancs du sang.

diaphane adj. (du gr. *dia*, à travers, et *phainein*, paraître). Qui laisse passer la lumière, mais qui n'est pas transparent : *le verre dépoli est diaphane. Par ext.* Plus ou moins transparent : *l'eau est diaphane.*

diaphanéité n. f. (de *diaphane*). Propriété des corps qui se laissent traverser par la lumière, sans laisser distinguer la forme des objets.

diaphaniser [*zé*] v. a. (de *diaphane*). Rendre transparent : *des doigts diaphanisés d'aurore.*

diaphanomètre n. m. (du gr. *diaphanês*, transparent, et *metron*, mesure). Appareil au moyen duquel on peut apprécier la diaphanéité d'un gaz ou d'un liquide.

diaphanoscope n. m. Appareil pour la diaphanoscopie, comprenant une petite lampe électrique que des sondes de différentes formes conduisent au point voulu.

diaphanoscopie n. f. Eclairage interne des cavités naturelles du corps pour leur examen par transparence des tissus : *certaines lésions de la face sont décelées par diaphanoscopie.*

diaphonie [*nî*] n. f. (gr. *diaphônia*). Ancienne musique à deux voix, appelée aussi *organum.*

— ENCYCL. La diaphonie est le premier essai connu d'harmonie à deux parties, note contre note, le plus souvent par mouvements semblables, parfois mélangées, dont on trouve des exemples dans l'ancien plain-chant. Cette harmonie rudimentaire fut suivie du déchant, lequel enfanta le véritable contrepoint.

diaphore n. f. (du gr. *diaphora*, différence). *Rhét.* Répétition d'un mot déjà employé, mais auquel on donne une nouvelle nuance de signification.

diaphorèse [*rè-ze*] n. f. (gr. *diaphorêsis*). Transpiration.

diaphorétique adj. Se dit de tout agent favorisant la transpiration cutanée d'une façon légère. N. m. : *un diaphorétique.*

diaphragmatique [*fragh-ma*] adj. Qui a rapport au diaphragme : *hernie diaphragmatique.*

diaphragmatocèle [*fragh-ma*] n. f. (de *diaphragme*, et du gr. *kêlê*, hernie). Hernie des viscères abdominaux à travers le diaphragme.

diaphragme [*fragh-me*] n. m. (gr. *diaphragma ;* de *dia*, entre, et *phrassein*, séparer par une cloison). Muscle très large et très mince, qui sépare la poitrine de l'abdomen *: les contractions anormales du diaphragme provoquent le hoquet.* Cloison qui sépare les deux narines. *Bot.* Cloison qui partage en plusieurs loges un fruit capsulaire. *Mécan.* Cloison dans l'intérieur d'une machine. *Phot.* Dans un instrument d'optique, écran percé d'un trou qui ne laisse passer que les rayons utiles. *Diaphragme iris*, diaphragme formé de lamelles croisées, à bord interne concave, et dont l'intersection laisse une ouverture que l'on peut agrandir ou diminuer à volonté.



Diaphragme iris. (Phot.)

— ENCYCL. *Anat.* Le diaphragme est un muscle impair aplati, étendu transversalement entre le thorax et l'abdomen. Il s'insère sur l'appendice xiphoïde, les cartilages des six dernières côtes, les vertèbres lombaires, etc. Il laisse passer l'œsophage, l'aorte, le canal thoracique, etc. Le diaphragme est un muscle essentiellement inspirateur ; il concourt à produire le bâillement, le sanglot, le rire, le hoquet, la toux et l'éternuement.

diaphragmer [*fragh-mé*] v. a. Munir d'un diaphragme. V. n. Diminuer l'ouverture d'un diaphragme d'objectif.

diaphragmite n. f. *Méd.* Inflammation du diaphragme.

diaphylactique adj. Qui a rapport à la diaphylaxie.

diaphylaxie [*lak-si*] n. f. (du gr. *dia*, à travers, et *phulaxis*, préservation). Préservation contre une affection quelconque, par le traitement d'un organe éloigné et en apparence non intéressé : *c'est par diaphylaxie qu'on guérit divers troubles intestinaux en cautérisant certains points de la muqueuse nasale.*

diaphysaire [*fi-zè-re*] adj. Qui a rapport à la diaphyse : *fracture diaphysaire.*

diaphyse [*fi-ze*] n. f. (du gr. *diaphusis*, interstice). Corps des os longs.

diaplégie n. f. Paralysie totale.

diapositive [*zi*] n. f. (du gr. *dia*, à travers, et de *positive*). Photocopie positive sur verre, destinée soit à être projetée, soit à être vue en transparence.

diapré, e adj. De couleurs variées. *Prune diaprée*, ou substantiv. *une diaprée.*

diaprer [*pré*] v. a. (de l'anc. fr. *diaspre*, drap à fleurs). Varier de plusieurs couleurs. *Fig.* Emailler d'ornements variés.

diaprun n. m. (du gr. *dia*, au moyen de, et lat. *prunum*, prune). Electuaire purgatif de pruneaux, dans la vieille pharmacopée.

diaprure n. f. Variété de couleurs d'un objet diapré : *les diaprures des prairies.* Syn. DIAPRERIE.

diaptose [*ptô-ze*] n. f. (gr. *diaptôsis*). Dans le plain-chant, action de marquer deux fois la dernière note d'un chant, en séparant cette répétition d'une troisième note qu'on baisse d'un degré.

Diarbékir, v. du Kurdistan, ch.-l. de vilayet, sur le Tigre ; 50.000 h. Soieries, cotonnades, maroquin. C'est l'antique *Amida.*

diarrhée [*a-ré*] n. f. (du gr. *dia*, à travers, et *rheîn*, couler). Evacuation alvine, liquide et fréquente : *les fruits verts donnent la diarrhée.*

— ENCYCL. *Méd.* La diarrhée consiste en des selles plus ou moins nombreuses, dues à une quantité d'eau anormale qui vient de l'intestin grêle. Chaque selle est généralement précédée par des coliques. La diarrhée s'observe dans les infections, les intoxications, les entérites, les indigestions, etc. Elle est parfois un symptôme caractéristique de maladies graves, comme le choléra. Pour combattre la diarrhée chez l'adulte, on ordonne le sous-nitrate de bismuth, l'opium, la morphine et, comme alimentation, le lait, les œufs, le riz, etc. Chez l'enfant, on ordonne la diète hydrique ou le bouillon de légumes associé à l'acide lactique et aux lavages de l'intestin.

— *Art vétér.* La diarrhée, qui peut affecter toutes les espèces animales, se rattache, comme dans l'espèce humaine, à un trouble de la digestion ou des sécrétions intestinales. Lorsqu'elle est causée par un écart de régime, elle est d'ordinaire rapidement guérie par des calmants (laudanum), dès que la cause efficiente disparaît pour faire place à un régime approprié. Mais la diarrhée peut être d'origine parasitaire (coccidiose, strongylose) ou d'origine infectieuse (colibacillose) ; c'est en général à cette variété qu'appartiennent les diarrhées des jeunes animaux et notamment des veaux. Outre la médication spécifique applicable à la cause, il y a lieu d'adopter un régime spécial (diète hydrique) avant de rétablir le régime naturel.

diarrhéique [*a-ré-i-ke*] adj. Qui tient de la diarrhée : *flux diarrhéique.*

diarthrose [*trô-ze*] n. f. (du gr. *dia*, au moyen, et *arthron*, articulation). Articulation mobile, par glissement des surfaces articulaires.

Dias. *Biogr.* V. DIAZ.

diascévaste [*a-sé-vas-te*] n. m. (du gr. *diaskeuazein*, arranger). Nom donné aux grammairiens qui, avant les alexandrins, réunirent et remanièrent les poèmes homériques : *le travail des diascévastes fut ordonné par Pisistrate.*

diascève [*a-sè-ve*] n. f. (gr. *diaskeuê*). Correction que les auteurs dramatiques grecs devaient faire subir à leurs pièces lorsqu'elles n'avaient pas remporté le prix, et qu'ils voulaient les présenter à un nouveau concours.

diascordium [*as-kor-di-om*] n. m. Electuaire astringent et sédatif, dont la germandrée (*scordium*) forme la base.

diasébeste [*a-sé-bès-te*] n. m. Electuaire purgatif, qui a pour base les sébestes.

diaspis [*as-piss*] n. m. Genre d'insectes hémiptères, renfermant des cochenilles qui attaquent les arbres fruitiers.

diaspora [*as-po*] n. f. (m. gr. signif. *dispersion*). *Hist. relig.* Dispersion, à travers le monde antique, des juifs chassés de leur pays par les vicissitudes de leur histoire.

diasporamètre ou **diasporomètre** [*as-po*] n. m. (du gr. *diaspora*, dispersion, et *metron*, mesure). Appareil servant à mesurer la courbure qu'il faut donner à une lentille destinée à former avec une autre un ensemble achromatique.

diaspore [*as-po-re*] n. m. Hydrate naturel d'alumine.

diastaltique [*as-tal*] adj. (du gr. *diastaltikos*, propre à séparer). Se dit de l'ensemble des organes, des phénomènes nerveux qui aboutissent à la contraction des muscles : *action diastaltique.*

diastase [*as-ta-ze*] n. f. (gr. *diastasis*). Ecartement accidentel de deux os articulés. *Chim.* Ferment soluble, qui transforme diverses substances : *la ptyaline des glandes salivaires est une diastase.*

— ENCYCL. La diastase ou *ferment soluble* est un principe qui a pour effet de rendre *assimilables* certaines réserves alimentaires que possèdent les végétaux. Il existe un certain nombre de diastases, chacune étant susceptible de transformer un corps particulier. Tous les végétaux possèdent des réserves alimentaires : ainsi, la betterave contient dans sa racine du sucre cristallisable, la pomme de terre renferme de la fécule, les grains d'orge de l'amidon, etc. La diastase de la betterave intervertit le sucre cristallisable, celle des graines transforme l'amidon en dextrine et maltose.

Les diastases existent encore dans certaines sécrétions animales : *ptyaline* de la salive, *pepsine* du suc gastrique, etc.

Les diastases humides perdent leur action vers 80°, mais à l'état sec elles restent actives à une température supérieure, chaque diastase ayant son maximum d'activité à une température déterminée.

diastasique [*as-ta-zi-ke*] adj. Qui se rapporte à la diastase : *l'action diastasique de la pepsine.*

diastème [*as-tè-me*] n. m. (du gr. *diastêma*, intervalle). Intervalle normal entre les dents de divers animaux.

diastémomètre [*as-té*] n. m. (du gr. *diastêma*, intervalle, et *metron*, mesure). Nom donné aux divers instruments au moyen desquels on mesure la distance séparant deux points, sans déplacer l'instrument ou se déplacer soi-même. (On dit aussi DIASTIMOMÈTRE et DIASTIMÈTRE.)

diastole [*as-to-le*] n. f. (gr. *diastolê*). Mouvement de dilatation du cœur et des artères : *la diastole est le relâchement du cœur succédant à la contraction cardiaque* (*systole*).

diastolique [*as-to*] adj. Qui tient à la diastole : *souffle diastolique.*

diastyle [*as-ti-le*] n. m. (du gr. *dia*, entre, et *stulos*, colonne). Edifice dont les colonnes sont séparées l'une de l'autre de trois diamètres ou six modules.

diathermane [*tèr*] adj. (du gr. *dia*, à travers, et *thermos*, chaleur). Qui laisse passer la chaleur : *le mica est très diathermane.*

diathermanéité [*tèr*] n. f. Propriété dont jouissent les corps diathermanes.

diathermie [*tèr-mî*] n. f. Méthode thérapeutique destinée à faire pénétrer dans l organisme la chaleur produite par une source électrique.

diathésation [*za-si-on*] n. f. Généralisation d'une affection d'abord locale.

diathèse [*tè-ze*] n. f. (du gr. *diathèsis*, disposition). Ensemble des manifestations morbides, relevant, chez une même personne, d'une cause générale unique : *le rhumatisme chronique et la migraine relèvent tous deux de la diathèse arthritique.*

— Encycl. Les médecins distinguaient jadis un grand nombre de diathèses, comme les diathèses rhumatismale, goutteuse, tuberculeuse, rachitique, etc. Aujourd'hui on n'en admet plus que deux : l'arthritisme et la scrofule, qui sont caractérisées par des affections bien déterminées.

diathésique [*zi-ke*] adj. Qui appartient à une diathèse : *affections diathésiques.*

diatomées [*mé*] n. f. pl. Famille d'algues, comprenant celles qui ont une couleur brune : *les diatomées sont des algues microscopiques, qui forment, dans les eaux douces ou salées, ou sur la terre, des amas bruns ou rougeâtres de consistance gélatineuse.* S. une *diatomée.* Syn. BACILLARIÉES.

— Encycl. L'abondance des débris siliceux de diatomées, dans certains terrains, est telle qu'on a pu utiliser industriellement ces terres à diatomées (*diatomite, kieselguhr, tripoli*) pour les propriétés absorbantes dues à leur porosité ; c'est ainsi qu'on a pu fixer des liquides instables et de manipulation dangereuse comme la nitroglycérine qui, absorbée par de la terre à diatomées, devient la dynamite.

diatonique adj. (du gr. *dia*, par, et *tonos*, ton). *Musiq.* Qui procède suivant la succession naturelle des tons et demi-tons et par degrés conjoints : *gamme diatonique.* N. m. Genre diatonique.

diatoniquement [*ke-man*] adv. Suivant l'ordre diatonique.

diatragacanthe [*gha-kan-te*] n. m. Poudre adoucissante composée d'amidon, de sucre, de réglisse, de semences froides majeures, de graines de pavot blanc et de gommes adragante et arabique.

diatribe n. f. (du gr. *diatribê*, broiement). Toute critique amère et violente. Pamphlet, libelle : *les diatribes de Voltaire contre Maupertuis.*



Diaz de La Peña.

diaule [*ô-le*] n. m. (gr. *diaulê*). *Antiq.* Double stade. Course double.

diaule [*ô-le*] n. f. (du gr. *dis*, deux fois, et *aulos*, flûte). Chez les Grecs, double flûte. Air joué avec la double flûte. Adjectiv. : *flûte diaule.*

Diaz [*az'*] ou **Dias** (Barthélemy), navigateur portugais, qui contourna le premier l'Afrique par le sud et découvrit le cap de Bonne-Espérance en 1486. Il mourut dans une tempête, en 1500.

Diaz del Castillo (Bernal), conquistador espagnol du XVe siècle, né à Medina del Campo. Assista à la conquête du Mexique. Ses curieuses chroniques ont été traduites plusieurs fois en français, en particulier par J.-M. de Heredia.



Porfirio Diaz.

Diaz de La Peña (Narcisse-Virgile), peintre français, né à Bordeaux, m. à Menton (1807-1876) ; chaleureux et chatoyant coloriste, talent adroit et original (*la Mare aux vipères*, et autres sites de la forêt de Fontainebleau). — Son fils Eugène, né à Paris, m. à Colleville (Calvados) [1837-1901], compositeur de mérite ; auteur du drame lyrique *Benvenuto Cellini*, de l'opéra-comique *le Roi Candaule*, etc.

Diaz (Porfirio), homme d'Etat et général mexicain, né à Oaxaca, m. à Paris (1828-1916) ; président de la république Mexicaine de 1877 à 1880 et de 1884 à 1911. Son administration éclairée et énergique a favorisé le progrès économique et social du Mexique.



Général Diaz.

Diaz (Armando), général italien, né à Naples en 1861. Il fut nommé en 1917, après l'affaire de Caporetto, généralissime des troupes italiennes, en remplacement de Cadorna, et le resta jusqu'à 1918. Il fut fait en 1921 duc de la Victoire.

diazomè n. m. du (gr. *diazôma*, ceinture). Palier ménagé de distance en distance dans les gradins d'un théâtre grec, et formant autant de ceintures.

diazo-réaction n. f. Réaction de l'urine, caractéristique des grandes infections et qui se recherche à l'aide d'un réactif dont la base est l'acide sulfanilique.

dibaptiste [*ba-tis-te*] n. m. (du préf. *di*, et du gr. *baptizein*, baptiser). Nom donné à des sectaires de l'Eglise grecque (IXe s.), qui croyaient à la nécessité d'un second baptême.

dibble [*di-ble*] n. m. (m. angl.). Sorte de plantoir, constitué par une plaque sur laquelle sont disposées des aspérités que l'on fait pénétrer dans le sol pour avoir un espacement régulier de plants.

dibbler [*di-blé*] v. a. Planter à l'aide du dibble.

dibranches ou **dibranchiaux** n. m. pl. Groupe de mollusques comprenant ceux dont les branchies sont constituées par deux feuillets.

dicarpe adj. (du préf. *di*, et du gr. *karpos*, fruit). *Bot.* Se dit des bulbes qui produisent deux tiges l'une après l'autre.

dicastère [*ka-stè-re*] n. m. (gr. *dikastèrion*, de *dikazein*, juger). Nom donné à chacune des dix sections du tribunal des héliastes, à Athènes. Nom de certains tribunaux établis dans l'ex-royaume de Naples. *Par ext.* Se dit de n'importe quel tribunal : *les dicastères pontificaux.*

Dicéarque, philosophe, historien et géographe du IVe siècle av. J.-C., disciple d'Aristote, né à Messine. Il attribuait à la matière la faculté de penser, et considérait l'âme comme étant le résultat de l'harmonie des parties du corps.

Dicenta (Joaquin), auteur dramatique espagnol, né à Calatayud en 1860, auteur de drames d'une portée sociale : *Juan José*, *Aurora*, etc.

dicentre n. m. *Bot.* Syn. de DIÉLYTRE.

dicéphale n. m. (du préf. *di*, et du gr. *kephalê*, tête). Monstre à deux têtes.

dichorée [*ko-ré*] n. m. Syn. de DITROCHÉE.

dichotome [*ko*] adj. (du gr. *dikha*, en deux, et *tomê*, section). Bifurqué : *tige dichotome.* (Se dit de la lune, quand on ne voit que la moitié de son disque.)

dichotomie [*ko-to-mî*] n. f. (de *dichotome*). Mode de division de certaines tiges en rameaux bifurqués. Phase de la lune, à son premier ou à son dernier quartier. Terme par lequel les médecins désignent familièrement le partage des honoraires.

dichotomique [*ko*] adj. (de *dichotomie*). Qui se subdivise de deux en deux : *classification dichotomique.*

dichotomiquement [*ko, ke-man*] adv. (de *dichotomique*). En se subdivisant de deux en deux.

dichroanthe adj. (du préf. *di*, et du gr. *khroa*, coloration, et *anthos*, fleur). *Bot.* Dont les fleurs sont de deux couleurs.

dichroé, e adj. (du préf. *di*, et du gr. *khroa*, coloration). Qui est de deux couleurs. Syn. BICOLORÉ.

dichroïque [*kro-i-ke*] adj. *Phys.* Qui présente le phénomène du dichroïsme.

dichroïsme [*kro-is-me*] n. m. (du gr. *dikhroos*, bicolore). *Minér.* Propriété que possèdent certaines substances d'offrir des colorations diverses, suivant les circonstances d'observation : *le zircon présente un curieux dichroïsme.*

dichromatique [*kro*] adj. (du préf. *di*, et du gr. *khrôma*, *atos*, couleur). Qui offre deux couleurs à l'œil.

dicible adj. Qui peut être dit. ANT. **Indicible.**

Dickebusch, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. d'Ypres) ; 1.280 h. Ecole manufacturière de dentelles.

Dickelvenne, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Gand), près de l'Escaut ; 1.820 h.

Dickens [*kinss* ou angl. *kènz*] (Charles), célèbre romancier anglais, né à Landport, m. à Gad's Hill (1812-1870). Dans ses nombreux romans, il a fait une guerre acharnée à l'hypocrisie et à l'égoïsme. Il a le pittoresque, l'émotion et surtout l'*humour*, esprit d'ironie légère ; il a créé des types inoubliables ; sa langue est ferme, nerveuse, pleine de néologismes bien frappés. Citons : *les Aventures de M. Pickwick, Nicolas Nickleby, David Copperfield, les Contes de Noël, la Petite Dorrit, le Grillon du foyer*, etc.



Ch. Dickens.

dicline adj. (du préf. *di*, et du gr. *klinê*, lit). Se dit des plantes chez lesquelles les organes mâles et femelles se trouvent dans des fleurs différentes. (Ces fleurs sont *monoïques* lorsqu'elles habitent sur la même plante [épinard] ; *dioïques*, quand elles se trouvent sur des individus différents [chanvre].)

diconque adj. *Zool.* Syn. de BIVALVE.

dicotylédone ou **dicotylédoné, e** adj. Se dit des plantes munies de deux cotylédons. N. f. pl. Groupe de plantes comprenant toutes celles dont les graines sont pourvues de deux cotylédons. S. une *dicotylédone* ou *dicotylédonée.*

— Encycl. Les dicotylédones représentent un des trois grands embranchements du règne végétal, dans la classification de Jussieu. Elles se caractérisent par le nombre de cotylédons de la graine et par l'architecture de la fleur. Les dicotylédones comprennent un grand nombre de végétaux utiles.

dicrane n. m. Genre de mousses, très communes dans les bois. (Les dicranes croissent par touffes épaisses, larges et serrées, d'un vert blanchâtre.)

dicranocère adj. (du gr. *dikranos*, fourchu, et *keras*, corne). *Zool.* Qui a les cornes ou les antennes fourchues.

dicranure n. f. Genre d'insectes lépidoptères, comprenant de gros papillons qui vivent en France sur les saules et les peupliers, et dont les chenilles sont vertes, avec le dos lie de vin.

dicrote adj. Se dit, en médecine, du pouls qui présente le phénomène du dicrotisme.

dicrotisme [*tis-me*] n. m. (du préf. *di*, et du gr. *krotos*, action de frapper). Mouvement de l'ondée sanguine, qui fait percevoir deux pulsations pour une seule systole.

— Encycl. A l'état normal, la tension artérielle ne descend pas brusquement avec la systole ; elle présente des alternatives d'augmentation et de diminution, perceptibles seulement avec le sphygmographe. Ce dicrotisme normal devient perceptible quand on prend le pouls dans le cas d'hémorragies abondantes, la fièvre typhoïde, etc.

dictame [*dik*] n. m. (gr. *diktamnon*). *Bot.* Espèce de rutacées fortement aromatiques. *Fig.* Baume, adoucissement : *les paroles de l'amitié sont un puissant dictame pour les blessures du cœur.*

— Encycl. Les dictames, dits aussi *fraxinelles*, sont des herbes à fleurs blanches ; la plus connue est la *fraxinelle dictame*, dont les parties aériennes sécrètent une essence qui s'enflamme au contact d'une bougie allumée. La célèbre plante que les Anciens appelaient *dictame de Crète* était probablement une labiée.



Dictame : a, coupe de la fleur ; b, fruit.

dictamen [*dik-tamèn*] n. m. (du lat. *dictare*, suggérer). Inspiration : *le dictamen de la conscience.*

dictateur [*dik-ta*] n. m. (lat. *dictator*). Magistrat extraordinaire et souverain, à Rome. Celui qui concentre temporairement en lui tous les pouvoirs : *le 18-Brumaire fit de Bonaparte un véritable dictateur. Fig. Ton de dictateur*, ton absolu, impérieux.

— Encycl. On nommait dictateur, à Rome, un magistrat extraordinaire, investi par les consuls, sur l'invitation du sénat, de l'autorité suprême, dans les moments difficiles de la république. Son autorité ne devait durer que six mois, pendant lesquels, exempt de responsabilité, il faisait tout ce que lui paraissait commander l'intérêt public. Il était assisté d'un *maître de la cavalerie.* Les dictateurs les plus connus sont : Cincinnatus, Camille, Sylla, César, qui exerça le dernier le pouvoir dictatorial. Ainsi, la dictature tomba en même temps que la république, ou, plutôt, les empereurs romains furent des dictateurs perpétuels.

dictatorial, e, aux [*dik-ta*] adj. Qui a rapport à la dictature : *autorité dictatoriale.*

dictatorialement [*dik-ta, man*] adv. D'une manière dictatoriale.

dictature [*dik-ta*] n. f. A Rome, dignité, autorité du dictateur : *la dictature était décrétée par le sénat. Par ext.*, pouvoir absolu quelconque.

dictée [*dik-té*] n. f. Action de dicter : *écrire sous la dictée du maître.* Ce qu'on dicte ; ce qu'on écrit sous la dictée de quelqu'un : *une dictée sans fautes.*

dicter [*dik-té*] v. a. (lat. *dictare ;* de *dicere*, dire). Prononcer des mots qu'un autre écrit au fur et à mesure : *dicter une lettre.* Suggérer à quelqu'un ce qu'il doit dire ou faire : *dicter à quelqu'un sa conduite. Fig.* Inspirer : *la sagesse dicte ses paroles.* Imposer : *Bonaparte dicta à l'Autriche le traité de Presbourg (1805).*

diction [*dik-si-on*] n. f. (lat. *dictio ;* de *dictus*, dit). Choix et arrangement des mots : *délicatesse de diction.* Manière de débiter : *diction nette, incisive.*

dictionnaire [*dik-si-o-nè-re*] n. m. (lat. m. âge *dictionarium*). Recueil, par ordre alphabétique ou autre, des mots d'une langue, avec leur explication. Lexique, vocabulaire, glossaire. *Fam. Dictionnaire vivant*, personne dont les connaissances sont fort étendues.

Dictionnaire analogique de la langue française, par Boissière ; répertoire des mots par les idées et des idées par les mots (1862).

Dictionnaire de géographie universelle (*Nouveau*), par Vivien de Saint-Martin et L. Rousselet ; répertoire riche et consciencieux (1876-1895). Un supplément, publié sous la direction de L. Rousselet, a paru de 1895 à 1900.

Dictionnaire de l'Académie, répertoire des mots de la langue française admis par la Compagnie, et dont la première édition parut en 1694 ; la dernière a été publiée en 1877.

Dictionnaire de la langue française, par E. Littré. L'auteur y examine les variations nombreuses qu'a subies le sens de la plupart des mots : c'est un des fondements de la lexicographie française (1877).

Dictionnaire de Trévoux, imprimé à Trévoux par les jésuites, et où figurent beaucoup de mots anciens, exclus aujourd'hui du dictionnaire de l'Académie (1704).

Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, par une société d'écrivains spéciaux, sous la direction de Ch. Daremberg et Edm. Saglio ; ouvrage considérable et d'une remarquable documentation (1886-1917).

Dictionnaire des opéras (*Dictionnaire lyrique*), par Fél. Clément et P. Larousse ; répertoire précieux, contenant par ordre alphabétique le compte rendu critique des principales œuvres de musique dramatique (1869).

Dictionnaire général de la langue française, du commencement du XVIIe siècle jusqu'à nos jours, par A. Hatzfeld, A. Darmesteter et A. Thomas, où les mots sont disposés dans l'ordre, à la fois historique et logique de leur développement (1889).

Dictionnaire géographique et administratif de la France, par P. Joanne, où sont étudiées, au point de vue statistique, économique, historique et monumental, toutes les localités de la France (1890 et suiv.).

Dictionnaire (*Grand*) **historique** de Moreri ; remarquable compilation de notions historiques (1674), consultée surtout dans sa 20e édition (1759).

Dictionnaire historique et critique, de Bayle : monument d'érudition, où se trouve contenue en germe toute la philosophie sceptique et naturaliste du XVIIIe siècle (1696-1702).

Dictionnaire philosophique, par Voltaire, où les éditeurs de Kehl ont incorporé divers autres ouvrages du philosophe. Ces articles, écrits sur le ton d'une causerie vive et étincelante, portent sur toutes sortes de sujets (philosophie, histoire, littérature, grammaire, etc.). Le *Dictionnaire philosophique* fut surtout une arme de guerre dirigée contre le christianisme.

Dictionnaire (*Grand*) **universel du XIX siècle,** par Pierre Larousse, la plus complète de toutes les encyclopédies. Véritable inventaire des connaissances humaines, le *Larousse*, dans ses 17 volumes (y compris deux suppléments), constitue le résumé de la science universelle, l'exposé et la critique de toutes les œuvres auxquelles l'homme a attaché son nom, le vocabulaire complet de la langue française. V. LAROUSSE (DICTIONNAIRES).

dictionnariser [*dik-si-o-na-ri-zé*] v. a. Ranger sous forme de dictionnaire.

dicton [*dik*] n. m. (lat. *dictum*). Mot, sentence passée en proverbe (comme : *Un* « Tiens » ! *vaut mieux que deux* « Tu l'auras » !)

dictum [*dik-tom'*] n. m. (mot. lat.). Dispositif d'un arrêt.

Dictys de Crète, personnage légendaire, compagnon d'Idoménée au siège de Troie. On lui attribuait une éphéméride de la guerre de Troie, dont un roman historique latin, datant du IVe siècle, qu'imitèrent souvent les poètes du moyen âge, était considéré comme la traduction.

didacticien, enne [*dak-ti-si-in, è-ne*] n. Celui, celle qui publie un ouvrage didactique.

didactique [*dak-ti-ke*] adj. (gr. *didaktikos ;* de *didaskein*, enseigner). Se dit d'un ouvrage où l'auteur se propose d'instruire, comme les traités sur la rhétorique, la logique, etc. : *l'Art poétique de Boileau est le chef-d'œuvre du genre didactique.* N. m. Le genre didactique. N. f. L'art d'enseigner.

— ENCYCL. *Littér.* La poésie didactique se propose de donner un enseignement sous une forme agréable. Les principaux poèmes didactiques sont : en Grèce, *les Travaux et les Jours* et la *Théogonie* d'Hésiode ; à Rome, le *De Natura rerum* de Lucrèce, les *Géorgiques* de Virgile, l'*Art d'aimer* d'Ovide ; en France, l'*Art poétique* de Boileau, les *Jardins* et l'*Homme des champs* de Delille, les *Saisons* de Saint-Lambert, les *Mois* de Roucher ; en Angleterre, l'*Essai sur la critique* de Pope.

didactiquement [*dak-ti-ke-man*] adv. D'une manière didactique.

didactyle [*dak*] adj. (du préf. *di*, et du gr. *daktulos*, doigt). Qui possède deux doigts : *le fourmilier est didactyle.*

Didakhê (c'est-à-dire *enseignement des douze apôtres*), traité destiné à l'enseignement des catéchumènes, un des monuments les plus anciens de la littérature chrétienne primitive, remontant au IIe siècle. (Découvert en 1875 et publié en 1883.)

didascalie [*das-ka-lî*] n. f. (gr. *didaskalia*). Chez les Grecs, instruction donnée par le poète aux acteurs. Notice placée en tête des pièces de théâtre, chez les Latins.

Diday (François), paysagiste suisse, né et m. à Genève (1802-1877), un des premiers à peindre les montagnes de son pays.

didelphes [*dèl-fe*] n. m. pl. (du préf. *di*, et du gr. *delphus*, matrice). Ordre de mammifères. S. un *didelphe*. Syn. de MARSUPIAUX.

diderma n. f. Genre de champignons myxomycètes, qui se développent sur le bois mort et les mousses.

Diderot [*ro*] (Denis), philosophe français, né à Langres, m. à Paris (1713-1784) ; un des plus ardents propagateurs des idées philosophiques du XVIIIe siècle. Fils d'un coutelier, il fit ses études chez les jésuites de Langres, puis au collège d'Harcourt. Il débuta par d'obscurs travaux de librairie, puis, de concert avec d'Alembert, entreprit l'*Encyclopédie*, dont la publication, deux fois suspendue, dura de 1751 à 1772. Il fut enfermé à Vincennes à la suite de sa *Lettre sur les aveugles à l'usage de ceux qui voient*. En 1779, il fit un voyage en Russie pour remercier Catherine II de ses bienfaits. Penseur, écrivain, critique, artiste, Diderot est peut-être le génie le plus abondant, la personnalité la mieux marquée de son temps, celle qui résume le mieux les aspirations des philosophes du XVIIIe siècle. Il est athée, admirateur enthousiaste de la vie et de ses formes, et ramène la morale à la physiologie. La *Correspondance littéraire* adressée à divers princes par Grimm et Diderot présente un tableau fidèle et animé du mouvement intellectuel du XVIIIe siècle. Théoricien du drame bourgeois, il a écrit des pièces de théâtre : *le Fils naturel*, *le Père de famille*, et des romans, qui sont aujourd'hui la partie de ses œuvres qu'on lit le plus volontiers : *Jacques le Fataliste*, *le Neveu de Rameau*, etc. Ses *Salons* font de lui le fondateur de la critique d'art.

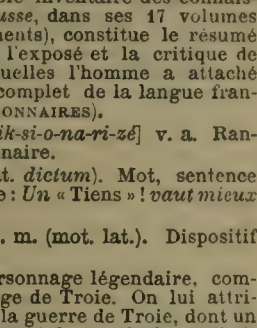

Diderot.

Didier [*di-é*] (saint), évêque de Langres, martyrisé par les Vandales au IIIe siècle. Fête le 23 mai. — Un autre saint **Didier, Désiré** ou **Géry,** né à Albi (595-655), fut trésorier de Clotaire II, de Dagobert Ier, gouverneur de Marseille, puis évêque de Cahors.

Didier (saint), évêque de Vienne, né à Autun vers 540, m. près de Lyon en 608. Brunehaut, irritée des reproches qu'il lui adressait sur ses dérèglements, le fit lapider. Fête le 11 février.

Didier, dernier roi des Lombards. Charlemagne épousa sa fille Desiderata, puis la répudia. Didier ayant donné asile aux fils de Carloman, frère de Charlemagne, dont le grand empereur avait saisi les domaines, Charlemagne envahit l'Italie. Didier, assiégé dans Pavie, fut obligé de capituler. Il mourut l'année suivante, à l'abbaye de Corbie (775).

Didier-Pouget (William), peintre français, né à Toulouse en 1864 ; interprète des bruyères en fleur de la Corrèze, de la Creuse, etc. ; ses toiles, habilement peintes, sont d'un effet charmant.

Didius Julianus [*uss*], proconsul d'Afrique, puis empereur romain, tué par les prétoriens qui l'avaient élevé au trône à prix d'argent (193).

Didon, nommée aussi *Elissa*, fille de Bélus, roi de Tyr, et sœur de Pygmalion ; son mari, Sichée, ayant été tué par Pygmalion, elle s'enfuit avec ses trésors et alla fonder Carthage. Ce personnage presque légendaire a été illustré par Virgile. Suivant le poète, Énée fugitif aborde à Carthage, fait à Didon le splendide récit de la fin de Troie, se fait aimer de la reine, l'épouse, puis l'abandonne sur l'ordre des dieux. Didon, désolée, monta sur le bûcher et s'y frappa d'un coup de poignard.

Didon. Le théâtre et la peinture ont souvent reproduit l'histoire de Didon. Citons les tragédies de



La Mort de Didon, tableau de Coypel.

Jodelle ; de Scudéry (1636) ; de Bois-Robert (1642) ; de Métastase (1724) ; de Le Franc de Pompignan (1734) ; les opéras de Piccini (1783) ; de Paesiello (1797) ; de Paër (1810) ; de Mercadante (1823), etc. — Parmi les œuvres de peinture, citons : *Didon pleurant le départ d'Enée*, de Claude Lorrain ; *Didon apercevant dans le temple Énée et Achate*. Une gravure de Thomassin nous a conservé cette œuvre, qu'Ant. Coypel avait peinte, dans sa série de l'*Histoire d'Enée*, pour le Palais-Royal : c'est *Didon apercevant dans le temple Enée et Achate*, au moment où ils sortent du nuage où Vénus les dissimulait, épisode tiré de l'*Enéide* (l. I.) (v. p. 684), la *Mort de Didon*, de Guerchin (Nîmes) ; — de Natoire (Nantes) ; — de Rubens, Coypel, Le Brun, etc.



Le P. Didon.

Didon (le P. Henri), prédicateur et écrivain catholique français, né au Touvet (Isère), m. à Toulouse (1840-1900). On lui doit une étude très colorée sur la vie de *Jésus-Christ*.

Didot [*do*], famille d'imprimeurs-libraires français, dont le premier membre fut FRANÇOIS **Didot** (1689-1759), qui édita les œuvres de l'abbé Prévost et dont le membre le plus célèbre est AMBROISE-FIRMIN, savant helléniste, né à Paris (1790-1876), qui présida à la refonte du *Thesaurus* de Henri Estienne, commença la *Bibliothèque des auteurs grecs* et traduisit Thucydide. Membre de l'Académie des inscriptions.



Ambr.-Firmin Didot.

Didron (Adolphe-Napoléon), archéologue français, né à Hautvillers (Marne), m. à Paris (1806-1867) ; on lui doit la fondation des *Annales archéologiques*.

diducteur, trice adj. Qui produit la diduction : *muscle diducteur.*

diduction [*ksi-on*] n. f. (du lat. *diducere*, supin *diductum*, conduire çà et là). Mouvement de latéralité de la mâchoire inférieure.

didyme adj. (du gr. *didumos*, jumeau). *Bot.* Qui est formé de deux parties plus ou moins arrondies et accouplées : *racine didyme.*

didyme n. m. Terre rare, considérée d'abord comme un élément, qui se rencontre dans un certain nombre de minéraux avec le cérium et le lanthane : *le didyme est constitué par le praséodyme, le néodyme et le samarium, corps eux-mêmes complexes.*

Didyme, ville antique de l'Asie Mineure, près de Milet, et qui possédait un sanctuaire célèbre d'Apollon. On y a fait des fouilles très importantes.

Didyme, grammairien d'Alexandrie, contemporain de Cicéron.

Didyme, surnom de saint Thomas, apôtre.

Didyme, théologien, né en 311, m. en 396, chef de l'école d'Alexandrie, élève d'Origène et maître de saint Jérôme.

didyname ou **didynamique** adj. *Bot.* Se dit d'une plante pourvue d'étamines, au nombre de quatre, dont deux longues et deux courtes.

didynamie [*mî*] n. f. (du préf. *di*, et du gr. *dunamis*, puissance). Classe du système de Linné, renfermant les plantes didynames : *les labiées appartiennent à la didynamie.*

Die, ch.-l. d'arr. (Drôme), sur la Drôme, à 67 kil. de Valence ; 3.800 h. (*Diois*). Ch. de f. P.-L.-M. Vins blancs mousseux (clairette) ; magnaneries, soieries. A 2 kil., bains de vapeurs résineuses. — L'arr. a 9 cant., 117 comm., 49.200 h. ; le cant. a 15 comm. et 6.590 h.

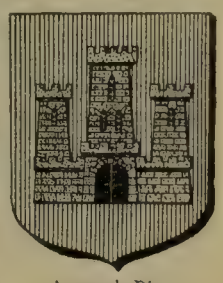

Armes de Die.

Diebitsch (Charles, comte **de**), feld-maréchal de l'armée russe, né à Grossleippe (Silésie), m. à Pultusk (1785-1831) ; prit Andrinople en 1828 et battit les Polonais à Ostrolenka en 1831.

Diébolt [*bolt*] (Georges), sculpteur français, né à Dijon, m. à Paris (1816-1861). Son chef-d'œuvre est un groupe remarquable de *Héro et Léandre*.

Dieburg, ville d'Allemagne (Hesse, prov. de Starkenburg), sur le Gersprens, affluent du Mein ; 4.700 h. Ch.-l. de cercle. Occupée temporairement par les Français en avril 1920, alors que les troupes allemandes avaient indûment pénétré dans le bassin de la Ruhr, c'est-à-dire dans une partie de la zone neutralisée par l'article 42 du traité de Versailles.

dièdre n. m. (du préf. *di*, et du gr. *edra*, plan). Figure formée par deux plans limités à leur droite d'intersection. Adjectiv. : *angle dièdre.*

— ENCYCL. Les deux plans sont appelés les *faces du dièdre ;* leur intersection est l'*arête du dièdre*. Deux dièdres sont *adjacents* quand ils ont la même arête, une face commune, et sont situés de part et d'autre de la face commune ; ils sont *opposés par l'arête* quand ils ont la même arête et que les faces de l'un sont les prolongements des faces de l'autre. On appelle *angle plan* ou *rectiligne* d'un dièdre l'angle plan que l'on obtient en coupant le dièdre par un plan perpendiculaire à l'arête. Ce rectiligne caractérise le dièdre, car on démontre que le rapport de deux dièdres est égal au rapport de leurs rectilignes.



Dièdre.

Dieffenbach [*dî-fèn-bak*] (Jean-Frédéric), célèbre chirurgien prussien, né à Kœnigsberg, m. à Berlin (1794-1847).

dieffenbachie [*dî-fèn-ba-chî*] n. f. Genre d'aroïdées de l'Amérique tropicale, cultivées dans les serres d'Europe pour la beauté de leur feuillage.

Dieghem, comm. de Belgique (prov. de Brabant, arr. de Bruxelles) ; 2.900 h. Papeteries, carrière.

Diégo-Suarez [*rèz*] (BAIE DE), située au N.-E. de Madagascar ; à la France. Point d'appui de la flotte, soigneusement fortifié.

Diehl (Charles), érudit et professeur français, né à Strasbourg en 1859 ; on lui doit des travaux remarquables sur l'histoire byzantine. Membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1910.



Ch. Diehl.

diélectricité n. f. Electricité que l'on admet comme polarisée dans les corps isolants.

diélectrique [*lèk-tri-ke*] adj. Se dit d'une substance isolante pour l'électricité : *la résine est diélectrique.* N. m. : *un diélectrique.*

diélectrolyse n. f. (du gr. *dia*, à travers, et de *électrolyse*). Méthode thérapeutique, consistant à introduire des médicaments dans les tissus par voie électrolytique.

Diélette, port de la Manche, où sont les mines de fer dites *de Flamanville*, exploitées par les Allemands à la veille de la Grande Guerre.

diélytre n. f. Genre de papavéracées, à fleurs blanches ou purpurines, souvent cultivées dans les jardins. (On dit aussi DICLYTRE, DICENTRE, et, communément, CŒUR DE JEANNETTE ou CŒUR DE MARIE.)

Diémen [*mèn*] (Antoine *Van*), colonisateur hollandais, né à Cuylenbourg, m. à Batavia (1593-1645), instigateur du voyage d'Abel Tasman, qui, en 1642, découvrit l'île appelée depuis *terre de Van-Diémen* ou *Tasmanie*.

Diémen (TERRE DE VAN-). V. TASMANIE.

Diemer (Louis), pianiste et compositeur français, né et m. à Paris (1843-1919).

diem perdidi, mots lat. signif. *J'ai perdu ma journée*. Paroles de Titus (selon Suétone), lorsqu'il avait passé un jour sans trouver l'occasion de faire du bien.

Diepenbeck, v. de Belgique (prov. de Limbourg, arr. de Hasselt), sur la Demer ; 4.100 h.

Diepoldsau, com. de Suisse (cant. de Saint-Gall), dans une boucle du Rhin ; 2.200 h. Agriculture, exploitation de tourbe ; broderie.



Armes de Dieppe.

Dieppe, ch.-l. d'arr. (Seine-Inférieure), sur la Manche. Ch. de f. Et., à 55 kil. de Rouen ; 23.980 h. (*Dieppois*). Bains de mer fréquentés ; pêche. Patrie d'Ango, de Duquesne. — L'arr. a 8 cant., 168 comm., 106.900 h. ; le cant., 9 comm. et 29.630 h.

diérèse [*rè-ze*] n. f. (gr. *diairesis*). Division de deux voyelles consécutives en deux syllabes (*pi-eux*). Tréma. *Chir.* Division, séparation des parties dont la continuité pourrait être nuisible. ANT. **Carse, synérèse.**

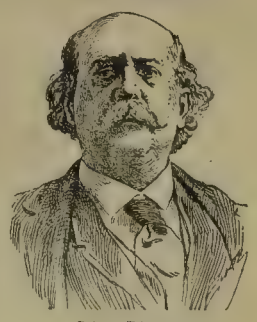

Léon Dierx.

diérésif [*zif*], **ive** Qui appartient à la diérèse; qui indique une diérèse.

Dierx (Léon), poète français, né à la Réunion, m. à Paris (1838-1912); auteur de *Lèvres closes;* écrivain délicat et pur, tendre et gracieux.

dièse [*è-ze*] n. m. (gr. *diesis*). *Musiq.* Signe qui hausse d'un demi-ton la note qu'il précède. *Double dièse*, signe qui hausse d'un demi-ton une note déjà diésée. Adjectiv. Se dit de la note ainsi diésée : *fa dièse.*



ou

Doubles dièses.

— ENCYCL. Les dièses se posent à la clef de quinte en quinte en montant, ou de quarte en quarte en descendant, en commençant par le *fa*. Pour connaître dans quel ton est écrit un morceau qui a des dièses à la clef, il suffit de prendre un demi-ton au-dessus du dernier dièse. On a ainsi la tonique du ton majeur.

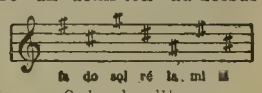

Ordre des dièses.

Diesel [*di-zèl*] (Rodolphe), ingénieur allemand, né à Paris, m. en mer (1858-1913); inventeur d'un moteur à combustion interne d'une grande puissance, utilisé principalement sur les navires.



R. Diesel.

diéser [*zé*] v. a. Marquer d'un dièse : *diéser un fa.*

dies iræ, mots lat. signif. *jour de la colère.* Premiers mots et titre d'une des quatre proses du missel romain, qu'on chante à l'office des morts. Cette œuvre saisissante a été attribuée à divers auteurs, entre autres au frère mineur Thomas de Celano (XIIIe s.).

Diessbach (**Ober-**), comm. de Suisse (cant. de Berne); 1.500 h. Fromagerie, fabrication de plumes métalliques.

Diessenhoffen, comm. de Suisse (cant. de Thurgovie); 1.880 h. Combat des Français contre les Austro-Russes en 1799.

Diest [*dîst'*], v. de Belgique (prov. de Brabant, arr. de Hasselt), sur le Demer, s.-affl. de l'Escaut; 8.400 h. Brasseries, bonneterie.

diétal, e, aux adj. *Hist.* Qui a rapport à la diète : *décret diétal.*

diète n. f. (du gr. *diaita*, régime). Abstinence entière ou partielle d'aliments, pour cause de maladie. Régime suivi dans les aliments : *mettre un malade à la diète. Diète lactée*, alimentation réduite au lait. *Diète hydrique*, alimentation réduite à l'eau.

— ENCYCL. La diète absolue entraîne la mort dans un délai plus ou moins prolongé (v. JEÛNE). Elle n'est jamais plus ordonnée en médecine, où l'on fait usage d'une diète limitée à telle quantité ou à telle nature d'aliments. C'est ainsi qu'on ordonne la diète lactée, la diète hydrique, la diète animale, la diète végétale.

diète n. f. (bas lat. *dieta;* de *dies*, jour). Assemblée politique où l'on discute les affaires publiques dans certains pays, en Allemagne, en Pologne, etc. *Luther comparut devant la diète de Worms.*

— ENCYCL. *Hist.* Les diètes les plus importantes au point de vue historique se sont tenues à Augsbourg (1518), Worms (1521), où comparut Luther, Nuremberg (1523, 1524), Spire (1526, 1529), Augsbourg (1530), Cologne (1530), Worms (1536), Francfort (1539), Ratisbonne (1541), Spire (1544), Augsbourg (1547, 1548, 1550), Ratisbonne (1622). Les dernières diètes de l'empire ou mieux Confédération germanique siégèrent à Francfort; elles furent définitivement dissoutes en 1866.

diététique adj. Qui concerne la diète : *régime diététique.* N. f. Science de la diète. Hygiène.

diététiquement [*ke-man*] adv. Conformément aux préceptes de la diététique.

Dietikon, comm. industrielle de Suisse (cant. de Zurich), dans la vallée de la Limmat; 2.800 h.

diétine n. f. Diète particulière à une province : *les diétines de Pologne.*

Dietrich (Philippe-Frédéric, baron **de**), minéralogiste, maire de Strasbourg, né dans cette ville, m. à Paris sur l'échafaud (1748-1793). C'est chez lui que Rouget de l'Isle chanta pour la première fois la *Marseillaise*, en 1792.

Dietz (Fédor), peintre d'histoire allemand, né à Neunstetten, m. à Gray (1813-1870); artiste habile et correct, auteur de *la Mort de Gustave-Adolphe à Lutzen.*

Dieu (ÎLE.) V. YEU (*île d'*).

Dieu n. m. (lat. *Deus*). Etre suprême, créateur et conservateur de l'univers : *qui donne aux pauvres prête à Dieu.* V. DONNER.

> Tout annonce d'un Dieu l'éternelle existence;
> On ne peut le comprendre, on ne peut l'ignorer.
> La voix de l'univers atteste sa puissance,
> Et la voix de nos cœurs dit qu'il faut l'adorer.
>
> VOLTAIRE.

Divinité du paganisme (dans ce sens, fait au fém. *déesse*, et s'écrit avec une minuscule) : *Jupiter était le maître des dieux.* (En mythologie, on distingue douze grands dieux : Jupiter, Neptune, Mars, Mercure, Vulcain, Apollon, Vesta, Junon, Cérès, Diane, Vénus, Minerve.) *De Dieu* ou *des dieux*, précieux, excellent, délicieux : *cent beaux écus de Dieu; plaisir des dieux; festin des dieux. Main, bras, doigt de Dieu*, intervention providentielle dans les événements humains. *Dieu fait homme, homme-Dieu*, fils de Dieu, Jésus-Christ. *Fig.* Personne, chose qu'on affectionne, qu'on vénère par-dessus tout : *l'argent est le dieu des avares. Dieu merci*, heureusement. *Dieu sait*, locution employée pour : 1° renforcer une affirmation : *Dieu sait si les enfants coûtent à élever;* 2° renforcer une négation : *Dieu sait si je suis coupable!* 3° exprimer l'incertitude : *Dieu sait ce que nous réserve l'avenir! Comme un dieu*, très bien : *chanter comme un dieu. Le bon Dieu.* Spécialem. Eucharistie : *recevoir le bon Dieu; Pour l'amour de Dieu*, dans le but de plaire à Dieu, sans intérêt, gratuitement. *Homme de Dieu*, prêtre, saint homme. *Comme pour l'amour de Dieu*, de mauvaise grâce ou avec lésinerie. *A Dieu ne plaise*, expression dont on se sert pour marquer qu'on redoute un événement. *Dieu vous bénisse*, souhait que l'on adresse à une personne qui éternue. Le mot *Dieu* s'emploie soit seul, soit accompagné d'autres expressions, dans une foule de phrases exclamatives ou de jurons : *Bon Dieu! mon Dieu! grand Dieu! juste Dieu! jour de Dieu!* etc. PROV. : **La voix du peuple est la voix de Dieu** (*Vox populi, vox Dei*), la vérité est dans l'opinion publique. **Chacun pour soi, Dieu pour tous,** chacun doit veiller à ses intérêts. **L'homme propose et Dieu dispose,** les entreprises humaines ont souvent une issue différente de ce que l'on prévoyait. **Il y a un Dieu pour les ivrognes,** il est rare qu'un homme ivre subisse les fâcheux incidents que comporte son état.

Dieu (*Traité de l'existence et des attributs de*), ouvrage philosophique de Fénelon, inspiré par la philosophie cartésienne (1712). L'auteur y réunit l'éclat des descriptions à la subtilité de la dialectique.

Dieu et mon droit, mot d'ordre adopté par Richard Ier à la bataille de Gisors, en 1198, et demeuré, sous sa forme française, la devise des rois d'Angleterre.

Dieu, poème de V. Hugo (composé de 1853 à 1855, publié en 1891); suite de symboles et de visions grandioses. C'est dans cette œuvre que se trouve le poème de la *Goutte d'eau.*

Dieux (*De la nature des*), traité philosophique de Cicéron, dédié à Brutus. C'est un exposé des diverses opinions des philosophes sur l'Etre suprême et la Providence, où l'on voit aux prises un épicurien, un stoïcien et un académicien.

Dieux et des Héros (*Histoire des*), série de fresques très célèbres en Allemagne, exécutées par P. de Cornélius à la glyptothèque de Munich.

Dieux (*la Guerre des*), poème de Parny (1799), dont le sujet — la victoire du christianisme sur le paganisme — est traité dans un esprit d'impiété et de corruption systématiques.

Dieux ont soif (*Les*), roman, par Anatole France (1912), où l'auteur a peint les terroristes de 1793, leur soif de sang, et la résignation de leurs victimes, dans des tableaux d'un art achevé.

dieudonné [*do-né*] n. m. Donné par Dieu. Surnom appliqué à des fils de prince, dont la naissance était regardée comme un présent du ciel.



G. Dieulafoy.

Dieudonné Ier (saint), pape de 614 à 617. Fête le 8 novembre. — DIEUDONNÉ II, pape de 672 à 676.

Dieudonné (Jacques-Augustin), sculpteur français, né et m. à Paris (1795-1873); auteur d'excellents bas-reliefs. Il était aussi graveur en médailles.

Dieulafoy (Georges), médecin français, né à Toulouse, m. à Paris (1839-1911); auteur de travaux éminents sur l'appendicite, le mal de Bright, etc.



M. Dieulafoy.

Dieulafoy (Marcel-Auguste), ingénieur et archéologue français, frère du précédent, né à Toulouse, m. à Paris (1844-1920), a effectué d'heureuses fouilles en Susiane et découvert les palais de Darius et d'Artaxerxès. — Sa femme, Jeanne-Paule-Rachel MAGRE, née et m. à Toulouse (1851-1916), a pris part à ses explorations, et a écrit d'estimables mémoires d'archéologie.

Dieulefit [*fi*], ch.-l. de c. (Drôme), arr. et à 29 kil. de Montélimar; 3.620 h. Eaux minérales; moulineries de soie, draperies. — Le cant. a 16 comm. et 9.490 h.

Dieulouard, comm. de Meurthe-et-Moselle, arr. et à 21 kil. de Nancy, sur la Moselle; 2.400 h. Hauts fourneaux, brasseries.

Dieuze, ch.-l. de c. de la Moselle, arr. et à 20 kil. de Château-Salins, sur la Seille et le canal des Salines; 3.500 h. Ch. de f. Patrie d'Edmond About.



F. Diez.

dième n. f. (m. flam.) Dépôt argileux, dans le nord de la France.

Diez [*di-èz'*] (Frédéric), philologue allemand, né à Giessen, m. à Bonn (1794-1876); auteur de travaux remarquables sur les langues romanes, notamment d'un célèbre *Dictionnaire étymologique des langues romanes* et d'une *Grammaire des langues romanes.*

diffa [*di-fa*] n. f. Nom donné par les Arabes d'Algérie à la réception des hôtes de marque, accompagnée d'un repas.

diffamable [*di-fa*] adj. Qui peut être diffamé.

diffamant [*di-fa-man*], **e** adj. Qui diffame : *propos diffamants.*

diffamateur, trice [*di-fa*] adj. et n. Qui diffame : *un libelle diffamateur.*

diffamation [*di-fa-ma-si-on*] n. f. Action de diffamer : *la diffamation est punie par la loi.*

— ENCYCL. *Dr.* La loi punit, sous le nom de *diffamation*, toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur, à la considération d'une personne ou du corps auquel le fait est imputé. Toute expression outrageante, terme de mépris ou invective, qui ne renferme l'imputation d'aucun fait précis est une *injure.* (V. ce mot.)

La diffamation envers la magistrature, l'armée, les corps constitués et les administrations publiques est punie d'un emprisonnement de huit jours à un an et d'une amende de 100 à 3.000 francs. La diffamation commise envers les particuliers est punie d'un emprisonnement de cinq jours à six mois et d'une amende de 25 francs à 2.000 francs.

Ces dispositions ne sont applicables aux diffamations commises envers la mémoire des morts que dans le cas où les auteurs de ces diffamations auraient eu l'intention de porter atteinte à l'honneur ou à la considération des héritiers vivants.

La diffamation par carte postale est punie d'un emprisonnement de cinq jours à six mois et d'une amende de 25 francs à 3.000 francs, ou de l'une de ces deux peines seulement. Si la correspondance à découvert contient une injure, la peine est d'un emprisonnement de cinq jours à deux mois et d'une amende de 16 francs à 300 francs, ou de l'une de ces deux peines seulement.

Lorsqu'elle n'est pas publique, la diffamation est considérée comme une injure simple : en ce cas, suivant la qualité de la personne diffamée et les circonstances, l'infraction est considérée comme contravention de simple police, ou comme délit.

diffamatoire [*di-fa*] adj. Se dit des écrits, des discours qui tendent à diffamer.

diffamé [*di-fa*] adj. m. *Blas.* Se dit du lion représenté sans queue.

diffamer [*di-fa-mé*] v. a. (lat. *diffamare*). Décrier, chercher à perdre de réputation : *diffamer un adversaire politique.*

différé, e adj. *Capital différé*, somme qu'une compagnie s'engage à verser à l'assuré à une date fixe s'il est vivant, mais qui lui reste acquise s'il est décédé. (Au contraire, dans l'assurance à terme fixe, le capital est payable au terme convenu, que l'assuré soit mort ou vivant.)

différemment [*di-fé-ra-man*] adv. D'une manière différente.

différence [*di-fé-ran-se*] n. f. (lat. *differentia*). Défaut de similitude; manière d'être qui n'est pas la même : *différence de fortune, d'âge.* Excès d'une grandeur, d'une quantité sur une autre : *2 est la différence entre 5 et 7.* Loc. prép. : *A la différence de*, différemment de. ANT. **Analogie, ressemblance, similitude.** ALLUS. LITTÉR. :

> Des dieux que nous servons connais la différence.

Vers de Voltaire, dans sa tragédie d'*Alzire.* (On le rappelle pour faire sentir la supériorité d'une opinion, d'une doctrine, etc.)

différenciation [*di-fé-ran-si-a-si-on*] n. f. Action de différencier. Résultat de cette action : *la différenciation des espèces animales.*

différencier [*di-fé-ran-si-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Etablir une différence. ANT. **Identifier, rapprocher.**

différenciomètre [*di-fé-ran*] n. m. (de *différence*, et du gr. *metron*, mesure). Instrument destiné à mesurer la différence de tirant d'eau.

différend [*di-fé-ran*] n. m. Débat, contestation : *les différends peu graves entre nations sont traités par l'arbitrage. Partager le différend*, accorder les parties en prenant le moyen terme.

différent [*di-fé-ran*], **e** adj. Dissemblable.

> On passe par différents goûts
> En passant par différents âges :
> Plaisir est le bonheur des fous,
> Bonheur est le plaisir des sages.
>
> BOUFFLERS.

Pl. Plusieurs : *différentes personnes me l'ont assuré.* ANT. **Analogue, semblable, similaire, identique.**

différentiation [*di-fé-ran-si-a-si-on*] n. f. *Math.* Opération qui consiste à prendre la différentielle d'une fonction.

différentiel, elle [*di-fé-ran-si-èl, è-le*] adj. *Math.* Qui procède par différences infiniment petites. *Quantité différentielle*, infiniment petite. *Calcul différentiel*, calcul des quantités variables dans leur mode d'accroissement par différences infiniment petites. *Engrenage différentiel*; mécanisme au moyen duquel on transmet à une roue dentée un mouvement composé, équivalant à la somme ou à la différence de deux mouvements. (On dit aussi substantiv. *un différentiel.*) N. f. Accroissement infiniment petit d'une quantité variable. *Différentielle d'une fonction*, produit de la dérivée de la fonction par la différentielle de la variable.

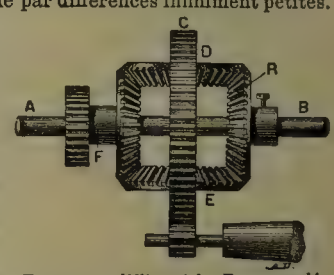

Engrenage différentiel : R, roue calée sur l'arbre A B; — C, roue folle sur l'arbre A B; — D, E, roues folles sur les axes respectifs et engrenant avec les roues R et C; — F, roue folle sur l'arbre A B et recevant le mouvement qui résulte des roues R et C.

différentier [*di-fé-ran-si-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) *Math. Différentier une quantité variable*, en prendre l'accroissement infiniment petit.

différer [*di-fé-ré*] v. a. (lat. *differre.* — Se conj. comme *accélérer.*) Retarder, remettre à un autre temps : *différer une démarche.* PROV. : **Ce qui est différé n'est pas perdu,** parce que l'on a retardé l'exécution d'une chose, cela ne veut pas dire que l'on y a renoncé. Absolum. : *différer de partir.* V. n. Etre différent. N'être pas du même avis. ANT. **Avancer, hâter, précipiter.**

difficile [*di-fi*] adj. (lat. *difficilis*). Qui ne se fait qu'avec peine : *travail difficile.* Pénible, douloureux : *le peintre Poussin eut des débuts difficiles. Fig.* Peu agréable. Exigeant, peu facile à contenter :

goût difficile. Qui ne se comprend qu'avec peine : *texte difficile. Temps difficiles*, de calamité, de misère. N. m. **Le difficile,** chose, point difficile : *le difficile, c'est de plaire.* ANT. **Facile, aisé.**

difficilement [*di-fi, man*] adv. Avec difficulté, avec peine : *se mouvoir difficilement.* ANT. **Facilement, aisément.**

difficiles nugæ, mots lat. signif. *Des bagatelles laborieuses.* Martial (*Epigrammes*, II, 86) se moque des gens qui s'appliquent sérieusement à des enfantillages et suent à faire de l'esprit.

difficulté [*di-fi*] n. f. (lat. *difficultas*). Ce qui rend une chose difficile : *s'exprimer avec difficulté.* Empêchement, obstacle : *éprouver des difficultés.*

Ne vous plaignez jamais de la difficulté ;
Le succès suit toujours la bonne volonté.

Objection : *soulever une difficulté.* Différend, contestation : *avoir des difficultés avec quelqu'un.* ANT. **Facilité, aisance.**

difficultiste [*tis-te*] n. Personne qui cherche les difficultés pour se donner le plaisir de les vaincre.

difficultueusement [*di-fi-kul-tu-eu-ze-man*] adv. Avec difficulté. (Peu us.)

difficultueux, euse [*di-fi-kul-tu-eû, eu-ze*] adj. Qui fait des difficultés sur tout : *esprit difficultueux.* Plein de difficultés : *travail difficultueux.*

diffluence [*di-flu-an-se*] n. f. Etat de ce qui est diffluent : *diffluence des humeurs.*

diffluent [*di-flu-an*], **e** adj. Qui se répand, qui s'épanche : *engorgements diffluents.*

diffluer [*di-flu-é*] v. n. (lat. *diffluere*). Se répandre, s'épancher de tous côtés.

difforme [*di-for-me*] adj. (b. lat. *difformis*). Qui manque d'ordre dans la disposition des parties : *corps difforme.* Défiguré, laid : *la maladie avait rendu difforme le poète Scarron.*

difformer [*di-for-mé*] v. a. Forme ancienne de DÉFORMER. *Techn.* Dénaturer la forme d'une monnaie, d'une médaille.

difformité [*di-for*] n. f. (de *difforme*). Défaut dans la forme, dans les proportions. *Fig.* Désordre moral ; vice, chose répugnante.

diffracter [*di-frak-té*] v. a. (du lat. *diffractum*, supin de *diffringere*, briser en divers sens). Opérer la diffraction de : *diffracter les rayons lumineux.*

diffractif, ive [*di-frak*] adj. Qui peut produire la diffraction : *milieu diffractif.*

diffraction [*di-frak-si-on*] n. f. (de *diffracter*). Déviation qu'éprouve la lumière en rasant les bords d'un corps opaque : *Fresnel a expliqué la diffraction au moyen du principe des interférences.*

diffringent [*di-frin-jan*], **e** adj. Qui opère la diffraction : *surface diffringente.*

diffus, e [*di-fu, u-ze*] adj. (lat. *diffusus*). Verbeux, prolixe : *style diffus. Lumière diffuse*, celle dont les rayons sont confusément réfléchis et ne projettent pas d'ombres nettes. ANT. **Précis, concis, bref.**

diffusément [*di-fu-zé-man*] adv. D'une manière diffuse. (Peu us.)

diffuser [*di-fu-zé*] v. a. Rendre diffus : *le verre dépoli diffuse la lumière. Autom.* Partie de la chambre où s'effectue la pulvérisation de l'essence au sein du courant d'air.

diffuseur [*di-fu-zeur*] n. m. Appareil au moyen duquel on extrait le jus sucré de la betterave.

— ENCYCL. Les diffuseurs sont des récipients métalliques (en tôle et fonte), étanches et clos, dans lesquels on introduit les cossettes de betteraves, et que parcourt un courant d'eau chaude, qui va s'enrichissant de plus en plus en sucre, tandis que, inversement, les cossettes s'appauvrissent et s'épuisent.

diffusibilité [*di-fu-zi*] n. f. Caractère de ce qui est diffusible.

diffusible [*di-fu-zi-ble*] adj. (de *diffus*). Susceptible de se répandre dans tous les sens.

diffusif, ive adj. (de *diffus*). Qui a la propriété de se répandre dans tous les sens.

diffusiomètre [*di-fu-zi*] n. m. (de *diffusion*, et du gr. *metron*, mesure). Instrument propre à mesurer la diffusion.

diffusion [*di-fu-zi-on*] n. f. (lat. *diffusio*). Action par laquelle un fluide se répand : *la diffusion de la vapeur d'eau dans l'atmosphère.* Distribution d'une substance dans l'organisme. *Fig.* Prolixité : *la diffusion du style, d'un discours.* Propagation : *diffusion des sciences, des connaissances.* ANT. **Concentration, centralisation, agglomération.**

digamma n. m. Sixième lettre de l'ancien alphabet grec : *le digamma se retrouve dans les inscriptions éoliennes et correspond au* v *latin.*

digastrique [*ghas-tri-ke*] adj. (du préf. *di*, et du lat. *gaster, tri*, estomac). *Anat.* Se dit d'un muscle du cou qui a deux portions renflées.

digérable adj. Qui peut être digéré.

digérer [*ré*] v. a. (lat. *digerere.* — Se conj. comme *accélérer.*) Faire la digestion : *digérer péniblement son dîner.* Mûrir par la réflexion. *Fig.* Souffrir patiemment : *digérer un affront.* Absolum. : *bien, mal digérer.* V. n. Cuire à petit feu.

Diges, comm. de l'Yonne, arr. et à 14 kil. d'Auxerre, sur le ruisseau de Varennes, sous-affluent de l'Yonne ; 1.450 h. Ch. de f. P.-L.-M. Ocre.

digesta [*jès-ta*] n. m. pl. (mot lat. qui signif. *choses digérées*). Aliments digérés, par opposition aux aliments ingérés.

digeste [*jès-te*] n. m. (du lat. *digestus*, digéré). Réunion, en un corps de doctrine, de fragments d'écrits de jurisconsultes. *Spécialem.* Recueil des décisions des plus fameux jurisconsultes romains, composé par ordre de l'empereur Justinien.

— ENCYCL. Le *Digeste* de Justinien fut composé par seize juristes dirigés par Tribonien : il fut terminé en 533. Il contient des extraits de 39 jurisconsultes. Cet énorme répertoire a cinquante livres et sept parties.

digesté [*jès-té*] n. m. Produit de la macération d'une substance médicinale dans un liquide approprié et soumis à une température élevée.

digesteur [*jès-teur*] n. m. Vase métallique, hermétiquement clos, dans lequel on peut élever à une haute température les liquides dans lesquels on met certaines substances à digérer.

digestibilité [*jès-ti*] n. f. Aptitude à être digéré : *la digestibilité des aliments est très variable.*

— ENCYCL. La digestibilité d'une substance varie suivant son état physique (crue, cuite, hachée, etc.), et surtout dépend de sa composition chimique. Mais, pour un même aliment, il faut encore considérer la disposition individuelle. Aussi, dans les cas pathologiques, lorsque le médecin doit formuler un régime alimentaire, il ne peut en indiquer que les grandes lignes et laisser au malade un choix plus précis. C'est ainsi que tel hyperchlorhydrique digérera du jambon et que ce même aliment causera une indigestion à un autre sujet. On étudie la digestibilité des aliments en les mettant en contact avec du suc gastrique et en dosant ensuite, par exemple, les peptones produits en une heure.

digestible [*jès-ti-ble*] adj. Qui peut être digéré.

digestif [*jès-tif*], **ive** adj. Qui accélère la digestion : *liqueur digestive. Appareil digestif*, ensemble des organes qui concourent à la digestion. N. m. : *l'eau de Seltz est un digestif.* ANT. **Indigeste, lourd, pesant.**

— ENCYCL. *Anat.* L'appareil digestif est l'ensemble des organes qui concourent à l'accomplissement de la digestion. Chez l'homme, il existe deux ouvertures : l'une d'entrée, qui est la bouche, l'autre de sortie, qui est l'anus. Après la bouche se succèdent le pharynx, l'œsophage, l'estomac, l'intestin grêle et enfin le gros intestin, qui se termine à l'anus. Chez certains animaux comme les ruminants, on distingue quatre parties à l'estomac : la panse, le bonnet, le feuillet et la caillette. Chez les oiseaux, l'œsophage communique avec le jabot, puis le ventricule succenturié lui succède et, enfin, le gésier. Les diverses portions du tube digestif sécrètent des sucs particuliers, qui agissent sur les aliments et les rendent assimilables.

digestion [*jès-ti-on*] n. f. (lat. *digestio*). Elaboration des aliments dans l'estomac et l'intestin : *aliment d'une digestion facile.* Macération dans un liquide à haute température. *Fig.* Action de s'assimiler, d'élaborer. *Visite de digestion*, visite qu'il est d'usage de faire quelques jours après qu'on a mangé chez quelqu'un. ANT. **Apepsie.**

— ENCYCL. La digestion, qui a pour but final l'assimilation, comprend les actes qui s'accomplissent depuis l'ingestion des aliments jusqu'à leur passage dans le sang et le chyle. Les actes mécaniques sont : la préhension des aliments, la mastication et la déglutition. De la bouche où ils subissent l'action de la salive, les aliments arrivent par l'œsophage dans l'estomac, où ils subissent une première élaboration sous l'influence du suc gastrique. Ils passent ensuite dans l'intestin où, sous l'action des sécrétions biliaires et pancréatiques, ils sont transformés en chyle, lequel est absorbé par les parois intestinales. Les parties non élaborées, continuant leur chemin, arrivent au gros intestin pour être expulsées par la défécation.

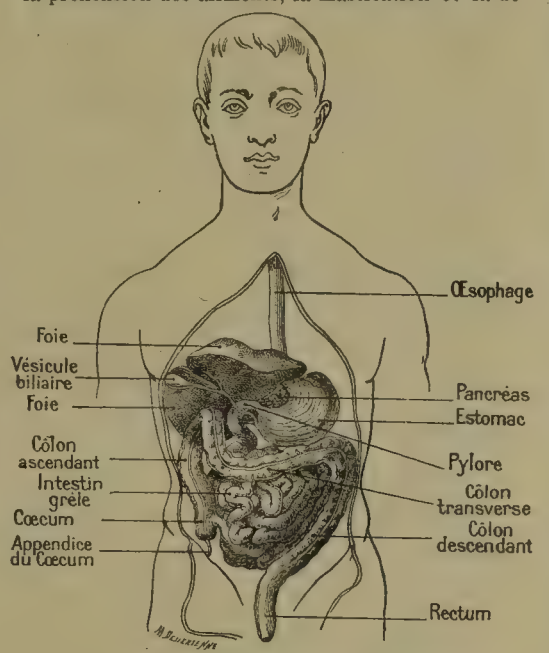

Appareil de la digestion, chez l'homme.

digger [*di-gheur*] n. m. (m. angl. qui signif. *fouilleur*). En Australie, mineur qui exploite les gisements indiqués par les prospecteurs.

digital, e, aux adj. (du lat. *digitus*, doigt). Qui a rapport aux doigts : *muscle digital.* N. m. Champignon en forme de doigt.

digitale n. f. (du lat. *digitus*, doigt). Genre de scrofulariacées, dont les fleurs ont en général la forme d'un doigt de gant. Nom vulgaire des jeunes saumons.

— ENCYCL. On connaît dix-huit espèces de digitale, mais la plus connue est la *digitale pourprée*, dite encore *gant de Notre-Dame, doigt de la Vierge*, etc., à cause de la forme de sa corolle. C'est une plante qui peut atteindre 1 mètre de hauteur et qui habite les terrains siliceux. On emploie les feuilles sèches dans les maladies cardiaques. Elles constituent un diurétique très puissant, mais aussi très dangereux.


Digitale pourprée.

digitalé, e adj. Qui ressemble à une digitale.

digitaline n. f. Principe actif de la digitale pourprée, utilisé en thérapeutique.

— ENCYCL. La digitaline cristallise en fines aiguilles ; elle constitue un toxique violent, qui arrête les mouvements du cœur. On l'utilise à la dose d'un quart de milligramme à un milligramme (pendant un temps très court), dans les troubles cardiaques.

digitalisation [*za-si-on*] n. f. Action d'introduire de la digitale dans l'organisme.

digitaliser [*zé*] v. a. Introduire de la digitale dans l'organisme.

digitalose [*lô-ze*] n. f. Alcaloïde extrait de la digitale et voisin de la digitaline.

digitation [*si-on*] n. f. Division des muscles en forme de doigts. Marque analogue à l'impression des doigts. Découpure des feuilles digitées.

digité, e adj. (du lat. *digitus*, doigt). Découpé en forme de doigts : *feuille digitée.*

digitifolié, e adj. Se dit des plantes dont les feuilles sont digitées.

digitiforme adj. (du lat. *digitus*, doigt, et de *forme*). En forme de doigt.

digitigrades n. m. pl. (du lat. *digitus*, doigt, et *gradi*, marcher). Grande famille de l'ordre des carnassiers, ainsi appelés parce qu'en marchant ces animaux appuient sur le sol l'extrémité de leurs doigts : tels sont les genres *martre, chien, civette, hyène, chat.* S. un *digitigrade.*

digitinerve ou **digitinervé, e** adj. Se dit des feuilles dont les nervures sont disposées comme les doigts de la main.

digitoplastie [*plas-ti*] n. f. (du lat. *digitus*, doigt, et du gr. *plastos*, façonné). Opération chirurgicale ayant pour but de remplacer un doigt amputé.

diglyphe n. m. (du préf. *di*, et gr. *gluphê*, gravure). Console à deux cannelures en creux.

digne adj. (lat. *dignus*). Qui mérite, soit en bien, soit en mal : *digne de récompense, de punition. Digne homme, digne femme*, personne honnête, honorable. *Homme digne, femme digne*, personne qui a un air de gravité, de retenue. Se dit des actes, de l'extérieur de cette personne : *un maintien digne ; une conduite digne.* ALLUS. HIST. : **Au plus digne.** Les généraux d'Alexandre lui ayant demandé, à son lit de mort, à qui il laissait l'empire : « *Au plus digne* », répondit-il. ANT. **Indigne.**


Armes de Digne.

Digne, ch.-l. du dép. des Basses-Alpes, entre le torrent des Eaux-Chaudes et la Bléone, affl. de la Durance. Ch. de f. P.-L.-M., à 764 kil. S.-E. de Paris ; 7.320 h. (*Dignois* ou *Diniens*). Evêché. Draps, lainages, fruits secs et confits. A 2 kil., établissement thermal pour le traitement des affections rhumatismales. — L'arr. a 9 cant., 82 comm., 36.540 h. ; le cant. a 18 comm. et 10.400 h.

dignement [*man*] adv. (de *digne*). D'une manière convenable. Selon ce qu'on mérite : *récompenser dignement.* ANT. **Indignement.**

dignitaire [*tè-re*] n. m. Personnage revêtu d'une dignité : *les hauts dignitaires de l'Etat. Grands dignitaires de l'Empire*, titulaires des six grandes dignités instituées par Napoléon Ier : le grand électeur, l'archichancelier de l'Empire, l'archichancelier d'Etat, l'architrésorier, le connétable et le grand amiral.

dignité n. f. (lat. *dignitas*). Hautes fonctions, charge ou titre éminent : *la dignité épiscopale.* Noblesse, gravité dans les manières : *marcher avec dignité.* Respect de soi-même : *conduite sans dignité. Grandes dignités de l'Empire*, V. DIGNITAIRE. ANT. **Indignité.**

Dignité (*De la*) **et de l'accroissement des sciences,** par Fr. Bacon. Traité philosophique où l'auteur passe en revue les connaissances humaines et les causes qui se sont opposées à leur progrès ; c'est un des premiers monuments de la science expérimentale (1605).

dignus est intrare, mots lat. signif. *Il est digne d'entrer.* Formule empruntée à la cérémonie burlesque du *Malade imaginaire*, de Molière, et qui s'emploie, toujours par plaisanterie, quand il s'agit d'admettre quelqu'un dans une corporation ou une société.

Digoin, ch.-l. de c. (Saône-et-Loire), arr. et à 25 kil. de Charolles, à la jonction du canal du Centre, de la Loire et du canal latéral ; 6.710 h. (*Digoinais*). Ch. de f. P.-L.-M. Chaux, plâtre, industrie céramique. — Le cant. a 6 comm. et 10.690 h.

digon n. m. (de *diguer*). Hampe de pavillon, que l'on attache au bout d'une vergue. Fer barbelé, ajusté au bout d'une perche pour harponner le poisson dans le sable.

digot [*go*] n. m. (de *diguer*). Instrument de fer, servant à retirer les coquillages du sable.

digramme n. m. (du gr. *di*, deux, et *gramma*, lettre). Double signe employé pour figurer une articulation unique, comme *cl, pr, gn*, etc.

digraphie [*fi*] n. f. (du préf. *di*, et du gr. *graphê*, écriture). Tenue de livres en partie double. ANT. **Unigraphie.**

digresser [*grè-sé*] v. n. Faire des digressions.

digressif [*grè-sif*], **ive** adj. Qui consiste en digressions, qui fait digression. (Peu us.)

digression [*grè-si-on*] n. f. (lat. *digressio ;* de *digredi*, s'écarter de son chemin). Partie d'un discours, étrangère au sujet que l'on traite : *tomber dans des digressions continuelles. Astron.* Eloignement apparent d'une planète, par rapport au soleil. Eloignement d'une étoile par rapport à un point déterminé : *digression de la polaire.*

digressivement [*grè-si-ve-man*] adv. Par digression : *raconter digressivement une anecdote.*

diguail [*gha, l* mll.] n. m. Grand filet en forme de tramail et ayant une nasse à l'extrémité d'une manche. (On dit aussi DIGUIAU, DIGUYAU, DIGUIEL, BIRE.)

digue [*di-ghe*] n. f. (flam. *dijk*). Chaussée pour contenir les eaux : *les digues de la Loire se nomment* turcies. *Fig.* Obstacle : *opposer des digues aux passions.*

— Encycl. *Techn.* Les digues sont des constructions destinées à défendre les côtes contre les envahissements de la mer, à améliorer des routes naturelles, à créer des ports artificiels, à protéger les terres riveraines contre les inondations d'un fleuve, enfin à établir au cours d'une vallée des réservoirs qui doivent alimenter un canal ou une ville. Pour l'édification des digues qui protègent un port (les *jetées*), on construit d'abord *à pierre perdues*, c'est-à-dire que l'on coule au fond de l'eau des blocs de ciment ou de roches très dures. Sur ces blocs enchevêtrés s'établit la maçonnerie proprement dite. Les digues destinées à protéger des contrées plus basses que le niveau des hautes marées (*digues de polders*,

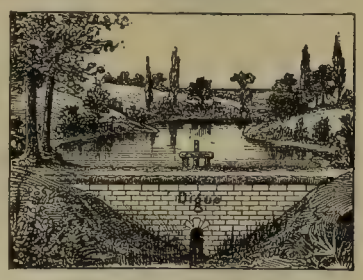

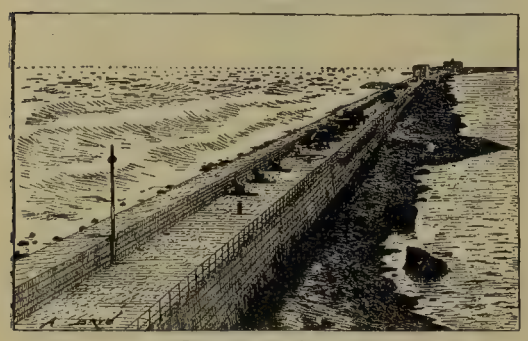

Digue de Cherbourg.

(Pays-Bas) se construisent avec du sable et de l'argile, soutenus et contenus à l'aide de branches d'arbres et de roseaux. Le revêtement se fait avec du gazon.

digue-digue [*di-ghe-di-ghe*] n. f. *Arg.* Attaque d'épilepsie. *Batteur de digue-digue*, faux épileptique.

diguement [*di-ghe-man*] n. m. Action de diguer. Ouvrage servant de digue.

diguer [*ghé*] v. a. Munir d'une digue : *diguer un fleuve.* Frapper de l'éperon : *diguer son cheval.*

diguet [*ghè*] n. m. Petit morceau de bois en pointe, pour aiguillonner les ânes.

Digulleville (Guillaume de). V. Guillaume.

digyne adj. (du préf. *di*, et du gr. *gunè*, femelle). *Bot.* Qui a deux organes femelles, deux pistils, etc.

dihélie [*lî*] n. f. (du gr. *dia*, à travers, et *hêlios*, soleil). *Astr.* Ordonnée de l'orbite elliptique de la terre, passant par celui des deux foyers qu'occupe le soleil.

diis manibus. V. dis manibus.

Dijon, anc. capit. de la Bourgogne, ch.-l. du dép. de la Côte-d'Or, sur le canal de Bourgogne, au confluent du Suzon et de l'Ouche, affl. de la Saône. Ch. de f. P.-L.-M., à 315 kil. de Paris ; 78.850 h. (*Dijonnais*). Cour d'appel ; évêché ; facultés des sciences, des lettres et de droit. Commerce de grains, vins, bois, moutarde; pain d'épice renommé. Beaux monuments : Notre-Dame, église Saint-Michel, palais des ducs de Bourgogne, palais de justice, musée renfermant les tombeaux de Jean sans Peur et Philippe le Hardi. Patrie de Hugues Aubriot, Jean sans Peur, Philippe le Bon, Charles le Téméraire, Saulx-Tavannes, Vergennes, Maret, Roussin, maréchal Vaillant, J. de Chantal, Bossuet, Tabourot des Accords, Bouhier, P. Crébillon, Piron, De Brosses, Cazotte, Guyton de Morveau, C.-L. Petitot, E. Cabet, Viardot, Joanne, Rameau, Ramey, Rude, etc. Bombardement et occupation de Dijon par les Prussiens (oct. 1870). Combats livrés aux Prussiens par Garibaldi (20 et 24 janvier 1871). — L'arr. a 15 cant., 264 com., 163.000 h. ; le cant. Est a 17 comm. et 21.410 h. ; le cant. Nord, 15 comm. et 22.700 h. ; le cant. Ouest, 8 comm., 27.024 h. ; le cant. Sud, 7 comm., 21.130 h.

Armes de Dijon.

Dijonnais [*jo-nè*], pays du duché de Bourgogne (dép. de la Côte-d'Or) ; cap. *Dijon.*

dika n. m. *Pain de dika*, sorte de pain fait avec l'amande d'un manguier du Gabon et introduit en Europe depuis 1855.

dike ou **dyke** n. f. (en angl. *digue*). Murs naturels de laves.

dilacération [*si-on*] n. f. Action de dilacérer : *la dilacération d'un testament.*

dilacérer [*ré*] v. a. (lat. *dilacerare.* — Se conj. comme *accélérer.*) Déchirer, mettre en pièces.

dilapidateur, trice n. et adj. Qui dilapide.

dilapidation [*si-on*] n. f. Action de dilapider.

dilapider [*dé*] v. a. (lat. *dilapidare*). Dissiper : *dilapider un héritage.* Détourner à son profit : *Fouquet fut accusé d'avoir dilapidé les finances publiques.* Ant. **Epargner, économiser, ménager.**

dilatabilité n. f. (de *dilatable*). Propriété qu'ont les corps d'augmenter de volume par l'écartement des molécules. Ant. **Compressibilité, coercibilité.**

dilatable adj. Susceptible de dilatation : *les gaz sont extrêmement dilatables.* Ant. **Coercible, compressible, inextensible.**

dilatant [*tan*], **e** adj. Qui dilate. N. m. Ce qui sert en chirurgie à agrandir une ouverture : *les sétons sont des dilatants.*

dilatateur, trice adj. Qui sert à dilater. N. m. *Chir.* Instrument servant à dilater un orifice ou une cavité.

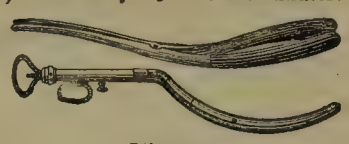

Dilatateurs.

dilatation [*si-on*] n. f. (lat. *dilatatio*). Action de dilater ou de se dilater. *Physiq.* Augmentation du volume d'un corps sous l'action de la chaleur, sans changement dans la nature du corps. *Fig.* Expansion de l'âme.

— Encycl. *Méd.* En médecine, on emploie le mot *dilatation* pour désigner l'augmentation de volume de l'estomac ; la dilatation du cœur est plus particulièrement appelée *hypertrophie.* L'estomac peut atteindre un très gros volume, et sa dilatation produit des phénomènes d'intoxication, des vertiges, des flatulences, etc. On la traite par un régime sec, avec des boissons chaudes, mais en très petites quantités.

On désigne aussi sous ce nom les opérations destinées à augmenter le calibre d'un canal comme l'œsophage ou l'urètre, dans les cas de rétrécissement. V. ce mot.

— *Physiq.* Le coefficient de *dilatation cubique* d'un corps est l'augmentation de l'unité de volume du corps pour une élévation de température de 1° C. On définit de la même façon les coefficients de la *dilatation linéaire* et *superficielle*, et l'on montre qu'ils sont égaux approximativement au tiers et aux deux tiers du coefficient cubique. Lorsqu'on étudie la dilatation d'un liquide contenu dans un vase, on n'observe que la *dilatation apparente*, et la *dilatation absolue* du liquide est la somme de la dilatation apparente et de la dilatation cubique du vase employé. La dilatation d'un corps sous l'action de la chaleur est plus grande en général pour les liquides que pour les solides, elle est bien plus considérable encore pour le gaz ; cette dilatation développe d'ailleurs une grande énergie. Le coefficient de dilatation du mercure est 1/5.550 à 0° C. En réalité, un coefficient de dilatation est fonction de la température. L'eau présente un caractère remarquable, au point de vue de la dilatation : elle a un maximum de densité à la température de 4° C. D'ailleurs, toutes les dissolutions salines présentent un maximum de densité pour des températures déterminées.

dilatatoire adj. Qui opère la dilatation. (Vx.)

dilater [*té*] v. a. (lat. *dilatare*). Augmenter le volume d'un corps sans en changer la nature ; l'élargir, l'étendre par l'écartement des molécules : *la chaleur dilate les corps. Fig.* Epanouir : *la joie dilate le cœur.* **Se dilater** v. pr. Augmenter de volume. Ant. **Comprimer, resserrer.**

dilation [*si-on*] n. f. (lat. *dilatio*). Action de différer, de retarder, de suspendre : *la dilation d'une cérémonie.*

dilatoire adj. *Dr.* Qui tend à prolonger un procès, à retarder le jugement : *moyen dilatoire.*

dilatoirement [*man*] adv. D'une façon dilatoire : *procéder dilatoirement.*

dilatomètre n. m. (de *dilater*, et du gr. *metron*, mesure). Instrument pour mesurer la dilatation. Sorte d'alcoomètre.

dilayer [*lè-ié*] v. a. (anc. fr. *délayer.* — Se conj. comme *payer.*) Retarder par ses délais. Remettre à plus tard. (Vx.)

Dilbeek, comm. de Belgique (prov. de Brabant, arr. de Bruxelles) ; 2.700 h.

dilection [*lèk-si-on*] n. f. (lat. *dilectio*). Amour tendre et pieux. (Peu us.)

dilemmatique [*lè-ma*] adj. Qui est de la nature du dilemme : *raisonnement dilemmatique.*

dilemme [*lè-me*] n. m. (gr. *dilemma ;* de *dis*, deux fois, et *lambanein*, prendre). Argument qui présente à l'adversaire une alternative de deux propositions, telle qu'il est nécessairement confondu, quelle que soit la supposition qu'il choisisse : *enfermer un contradicteur dans un dilemme.* Ex. de dilemme : On dit à un sot qui a laissé passer l'ennemi : « Il faut que tu aies quitté ton poste, ou que tu aies volontairement livré le passage. Si tu as quitté ton poste, tu mérites la mort. Si tu as livré le passage, tu mérites encore la mort. Donc, dans tous les cas, tu mérites la mort. »

dilettante [*lè-tan-te*] n. m. (m. ital.). Amateur passionné de la musique. Celui qui s'occupe d'une chose en amateur. Pl. des *dilettantes* ou (en ital.) *dilettanti.*

dilettantisme [*lè-tan-tis-me*] n. m. Caractère du dilettante ; goût très vif pour un art.

diligemment [*ja-man*] adv. Avec diligence, avec soin : *exécuter diligemment un ordre.*

diligence [*jan-se*] n. f. (lat. *diligentia*). Soin, application zélée : *faire diligence.* Promptitude dans l'exécution. Voiture publique pour voyageurs. *Procéd. A la diligence de...*, à la demande de...

— Encycl. La grande diligence a trois compartiments : le *coupé* en avant, l'*intérieur* au milieu, la *rotonde* en arrière. Sur l'impériale, derrière le cocher, se trouve la *banquette*, et derrière cette banquette, sous la bâche, on met les colis. La petite diligence a deux compartiments : le *coupé* et l'*intérieur*, qui n'est autre que la *rotonde.*

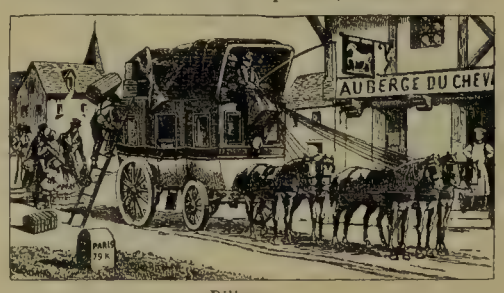

Diligence.

diligent [*jan*], **e** adj. (lat. *diligens*). Qui agit avec zèle et promptitude : *la diligente abeille.* Ant. **Lent, indolent, nonchalant.**

diligenter [*jan-té*] v. a. Presser, activer : *diligenter une affaire.* V. n. Se hâter.

Dilke (sir Charles Wentworth), publiciste et homme politique anglais, né à Chelsea, m. à Londres (1843-1911) ; un des chefs du parti libéral, collaborateur de Gladstone. Il a écrit : *les Problèmes de la plus Grande-Bretagne*, où est exposée la doctrine de l'impérialisme anglais. — Sa femme, Emilia Francis Strong, est l'auteur de publications sur l'art (1842-1904).

Dillenbourg, v. d'Allemagne (Prusse), dans l'ancien duché de Nassau, sur la *Dill* ; 4.000 h. Sous l'Empire français, cette ville fut le chef-lieu du département de la Sieg.

dilléniacées [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones dialypétales, comprenant des arbres et des arbustes des régions tropicales. S. une *dilléniacée.*

dillénie [*ni*] n. f. Genre de plantes, type de la famille des dilléniacées : *quelques espèces de dillénies sont cultivées dans les serres européennes pour la beauté de leurs fleurs.*



Dillénie.

Dillon [*ll* mll.] (Theobald), général au service de la France, né à Dublin (1745-1792). Il commandait la place de Lille, quand il fut massacré dans cette ville par ses troupes, sur un soupçon injuste de trahison.

dilobe n. m. Genre d'insectes lépidoptères d'Europe, dont les chenilles vivent en mai sur les arbres fruitiers, auxquels elles causent de grands dégâts.

dilobé, e adj. (du préf. *di*, deux, et de *lobe*). Qui a deux lobes. Syn. de bilobé.

dilogie [*ji*] n. f. (du préf. *di*, et du gr. *logos*, discours). *Logiq.* Equivoque, double sens. *Littér.* Drame contenant deux actions distinctes.

Dilolo, grand lac de l'Afrique équatoriale (Angola), découvert par Livingstone.

Dilsen, comm. de Belgique (prov. de Limbourg, arr. de Maeseyck), près de la Meuse ; 1.400 h

dilucidation [*si-on*] n. f. Action de dilucider.

dilucider [*dé*] v. a. Syn. de élucider : *dilucider une question.*

diluer [*lu-é*] v. a. (lat. *diluere*). Délayer, étendre dans un liquide : *diluer un médicament.*

dilution [*si-on*] n. f. (lat. *dilutio*). Action de diluer. Résultat de cette action : *avaler une dilution.*

diluvial, e, aux adj. Qui appartient au diluvium : *sédiments diluviaux.*

diluvien, enne [*vi-in, è-ne*] adj. (du lat. *diluvium*, déluge). Qui a rapport au déluge. *Pluie diluvienne*, grande pluie.

diluvium [*vi-om'*] n. m. (m. lat. signif. *déluge*). Terme par lequel on désigne les alluvions quaternaires des fleuves actuels.

dim, abrévation musicale pour *diminuendo.*

dimable adj. Qui est sujet à la dîme.

dimanche n. m. (du lat. *dies dominica*, jour du Seigneur). Premier jour de la semaine : *le dimanche est un jour de repos. Habits des dimanches* ou *du dimanche*, vêtements plus propres, conservés pour les dimanches et jours de fêtes. *Dimanche gras*, le dernier dimanche avant le carême. (V. Rameaux. Quasimodo.) Prov. :

Tel qui rit vendredi dimanche pleurera,

souvent le chagrin suit de près la joie. (C'est un vers emprunté aux *Plaideurs*, de Racine [I, 1].)

— Encycl. *Relig.* Dès les temps apostoliques, le dimanche fut, chez les chrétiens, le jour consacré à Dieu, en souvenir de la Pentecôte et de la Résurrection, arrivées ce jour-là. Le dimanche, l'Eglise interdit aux fidèles tout travail servile et leur ordonne d'assister à la messe.

— *Dr.* V. fêtes légales.

Dimanche (*Monsieur*), personnage de *Don Juan*, comédie de Molière, type de créancier timide, que désarment les politesses et les belles paroles de son débiteur.

Dîmas ou **Dismas,** nom attribué au bon larron crucifié à la droite du Christ.

dîme n. f. (du lat. *decima*, dixième partie). Dixième partie des récoltes, qu'on payait à l'Eglise ou aux seigneurs : *la dîme fut abolie par la Révolution.*

— Encycl. La dîme consistait dans le payement d'une redevance en nature au clergé (*dîme ecclésiastique*) ou à la noblesse (*dîme seigneuriale*) ; cette redevance formait ordinairement la dixième partie (d'où le nom de *dixme*) du revenu de la terre imposée. La dîme ecclésiastique, d'abord volontaire, rendue obligatoire par Charlemagne en 794, ne fut supprimée qu'en 1789.

Dîme royale (*Projet d'une*), livre célèbre de Vauban, où l'auteur propose de remplacer tous les impôts par un impôt unique, mais général : la *dîme royale* (1707). La présentation de ce livre à Louis XIV entraîna la disgrâce de Vauban, malgré les très grands services que l'illustre ingénieur avait rendus à la France.

Dîme saladine, impôt établi en 1188 par Philippe Auguste et Richard Cœur de Lion, pour subvenir aux frais de la croisade contre Saladin.

di, meliora piis, mots lat. signif. *Que les dieux donnent de meilleures destinées aux hommes pieux.* Exclamation de Virgile, à la fin de sa description de la peste (*Géorgiques*, III, 513). On l'applique d'une façon générale : *Que l'avenir nous soit plus favorable. Di meliora!*

dîmée [*mé*] n. f. Droit de lever la dîme.

dimension [*man-si-on*] n. f. (du lat. *dimensio*, mesure). Chacune des trois directions suivant lesquelles on mesure l'étendue des corps (*longueur, largeur* et *profondeur*). *Fig.* et *fam. Prendre ses dimensions*, prendre ses mesures, ses précautions.

dimer [*mé*] v. a. Soumettre à la dîme : *dîmer une terre*. V. n. Lever la dime : *dîmer sur un champ*.

dimère adj. (du préf. *di*, et du gr. *meros*, partie). *Hist. nat.* Qui est composé de deux articles ou de deux parties : *tarse dimère*.

dimètre adj. (du préf. *di*, et du gr. *metron*, mesure). Qui a deux mesures, de deux pieds chacune : *vers iambique dimètre*.

dîmeur n. m. Celui qui levait la dîme. Syn. de DÎMIER.

diminuendo [*nu-in*] adv. (m. ital. signif. *en diminuant*). *Musiq.* En affaiblissant graduellement. (S'abrège en *dim.*, ou bien on remplace ce mot par le signe >.)

diminuer [*nu-é*] v. a. (lat. *diminuere* ; du préf. *de*, et *minus*, moindre). Amoindrir ; rendre moins grand, moins intense, etc. : *diminuer les impôts*. Porter atteinte à la réputation, au prestige de quelqu'un : *sortir diminué d'un débat*. V. n. Devenir moindre : *la fièvre a diminué* ou *est diminuée*, selon qu'on veut marquer l'action ou l'état. ANT. **Augmenter, accroître, amplifier.**

diminueuse [*eu-ze*] n. f. Dispositif des machines à tricoter, pour diminuer le nombre de mailles.

diminutif, ive adj. Qui diminue ou adoucit la force du mot dont il est formé : fillette, femmelette *sont les diminutifs de* fille, *de* femme. *Par ext.* Se dit d'un objet qui ressemble à un autre, mais avec de moindres proportions. N. m. : *un diminutif*. ANT. **Augmentatif.**

diminution [*si-on*] n. f. (lat. *diminutio*). Action de diminuer ou d'être diminué (en dimension, en quantité, en intensité, en valeur, etc.) ; amoindrissement. Rabais, réduction : *obtenir une diminution de prix*. ANT. **Augmentation, accroissement, agrandissement.**

diminutivement [*man*] adv. D'une façon diminutive, en diminutif.

dimissoire [*mi-soi-re*] n.m. (du lat. *dimissorius*, qui renvoie). *Dr. can.* Lettre par laquelle un évêque autorise un de ses diocésains à se faire ordonner prêtre par un autre évêque.

dimissorial, e, aux [*mi-so*] adj. Qui contient un dimissoire, qui a force de dimissoire : *lettres dimissoriales*.

dimorphe adj. (du préf. *di*, et du gr. *morphê*, forme). Qui peut revêtir deux formes différentes. *Chim.* Qui peut cristalliser sous deux formes différentes : *le soufre est dimorphe*. *Zool.* Qui présente deux formes différentes dans une même espèce ou un même sexe : *les fourmis ont des femelles dimorphes*.

dimorphie [*fî*] n. f. *Biol.* V. DIMORPHISME.

dimorphisme [*fis-me*] n. m. Propriété que possèdent les corps dimorphes. *Biol.* Existence de deux formes spécifiques distinctes pour une même espèce animale ou végétale.

— ENCYCL. *Biol.* On distingue : 1° le dimorphisme sexuel, c'est-à-dire la séparation des sexes ; 2° le dimorphisme dans la génération alternante, dans lequel à une forme sexuée succède une forme asexuée, et cela très régulièrement ; 3° le dimorphisme femelle, caractérisé par deux formes femelles ou plusieurs pour une forme mâle. Chez les plantes, les cas de dimorphisme (qui peut intéresser les fleurs ou les feuilles) ne sont pas rares ; c'est ainsi que les renoncules aquatiques, les sagittaires, etc., possèdent deux sortes de feuilles.

Dinadjpour, v. de l'Inde anglaise (Bengale), sur le Gange ; 13.000 h. Draps.

Dinan, ch.-l. d'arr. (Côtes-du-Nord), sur la Rance canalisée. Ch. de f. Et., à 60 kil. de Saint-Brieuc ; 11.410 h. (*Dinanais* ou *Dinandois*, ou *Dinandiens*). Ville très pittoresque et d'un grand intérêt archéologique. Château de la reine Anne. Commerce de céréales, bestiaux. Patrie de Duclos. — L'arr. a 10 cant., 91 comm., 118.000 h. ; le cant. Est a 8 comm. et 15.580 h. ; le cant. Ouest, 13 comm. et 16.290 h,

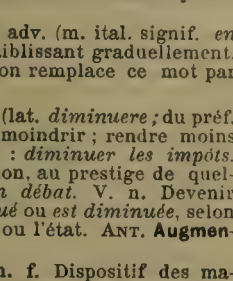

Armes de Dinan.

dinanderie [*rî*] n. f. (de *Dinant*, v. de Belgique). Ustensile en cuivre jaune ouvré.

— ENCYCL. La dinanderie comprenait aussi bien des pièces de vaisselle, pots, plats, fontaines, que chandeliers, statuettes, etc. Cette industrie, surtout prospère au moyen âge, s'exerçait à Dinant, à Lyon, à Milan et dans certaines villes d'Allemagne.

dinandier [*di-é*] n. m. Ouvrier, fabricant ou marchand de dinanderie.

Dinant [*nan*], v. de Belgique (Namur), ch.-l. d'arr., sur la Meuse ; 7.600 h. (*Dinantais*). Situation pittoresque ; beaux sites dans les environs. En 1466, Philippe de Bourgogne fit saccager la ville révoltée et jeter 800 de ses habitants dans la Meuse. Tanneries, chaudronneries. L'armée allemande de von Hausen s'empara le 15 août 1914 de Dinant, que lui reprit aussitôt une brigade française, commandée par le colonel Pétain. Elle la reprit quelques jours plus tard (21 août) et en terrorisa tôt après la population par des massacres et des déportations.

dinar n. m. (du lat. *denarius*, denier). Ancienne unité de poids arabe (1 drachme et demie). Monnaie d'or arabe, dont la valeur a varié. Monnaie serbe équivalant au franc.

Dinard-Saint-Enogat [*nar-sin-té-no-gha*], ch.-l. de c. (Ille-et-Vilaine), arr. et à 4 kil. de Saint-Malo ; 6.110 h. Ch. de f. Et. Port sur la Manche. Bains de mer (plage de sable). — Le cant. a 6 comm. et 15.250 h.

Dinariques (ALPES) ou **Alpes Dalmates,** chaînes de monts calcaires, dans l'ancienne Illyrie, qui courent parallèlement à la côte de l'Adriatique.

Dinarque, orateur grec du parti macédonien, né à Corinthe vers 360, m. à Athènes après 292 av. J.-C. Il ne reste de lui que trois discours, relatifs à l'affaire d'Harpale.

dînatoire adj. *Fam.* Qui tient lieu de dîner : *déjeuner dînatoire*.

dinde n. f. (abrév. de *poule d'Inde*). Femelle du dindon. *Fig.* Femme sotte, niaise.

Dindenault [*nô*], personnage du *Pantagruel* de Rabelais, qui joue un rôle dans la scène des *Moutons de Panurge*.

dindon n. m. (de *dinde*). Genre d'oiseaux gallinacés de l'Amérique, au plumage bronzé ou doré, à la queue large et étalée, domestiqués depuis le

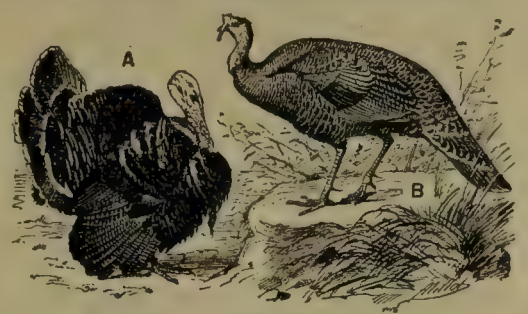

Dindons : A, domestique ; B, ocellé.

XVIe siècle. *Fig.* Homme stupide. Loc. prov. : *Etre le dindon de la farce*, dans une affaire, être victime ou ridiculisé. *Gourmand, bête, colère comme un dindon*, très bête, très colère, etc. ALLUS. LITTÉR. : **Le dindon de la fable,** allusion à la fable de Florian *le Singe qui montre la lanterne magique*. Ce singe a oublié d'éclairer sa lanterne, et les autres animaux ne voient rien :

— Moi, disait un dindon, je vois bien quelque chose,
Mais, je ne sais pour quelle cause,
Je ne distingue pas très bien.

— ENCYCL. Les dindons sont caractérisés par leur tête et le devant de leur cou dépourvus de plumes, mais recouverts d'expansions charnues (caroncules), colorées en rouge et bleu violacé. Le plumage est bronzé ou doré. On en connaît trois espèces. La variété domestique provient du *meleagris gallopavo*, originaire du Mexique, qui fut acclimaté en Europe au XVIe siècle.

dindonnade [*do-na-de*] n. f. Variole des dindons.

dindonneau [*do-nô*] n. m. Petit dindon.

dindonner [*do-né*] v. a. *Fam.* Duper, mener comme un dindon : *se laisser dindonner*.

dindonnier, ère n. Gardeur, gardeuse de dindons. Adj. *La gent dindonnière*, les dindes et les dindons.

Dindorf (Guillaume), philologue allemand, né et m. à Leipzig (1802-1883) ; auteur de remarquables éditions des auteurs grecs. — Son frère, LOUIS-AUGUSTE, né et m. à Leipzig (1805-1871), fut aussi un helléniste de valeur.

Dindyme, mont de Phrygie, où l'on célébrait les mystères de Cybèle, surnommée *Dindymène*.

dîné n. m. V. DÎNER.

dînée [*né*] n. f. Repas et dépense qu'on fait à dîner en voyageant. Lieu où l'on dîne. (Vx.)

dinème adj. *Zool.* Qui est muni de deux filaments ou tentacules. N. m. *Bot.* Genre d'orchidées épidendrées, qui habitent l'Amérique centrale. *Zool.* Genre de méduses, comprenant des polypes qui se réunissent en colonies.

dîner [*né*] v. n. (lat. *disjejunare*, cesser de jeuner). Prendre le repas du milieu de la journée, ou de la fin du jour, suivant les pays. *Dîner de*, manger pour son dîner : *dîner d'un pâté. Dîner par cœur*, ne pas dîner. PROV. : **Quand Alexandre avait dîné, il laissait dîner ses gens,** il faut laisser aux domestiques le temps de manger à leur tour. **S'il est riche, qu'il dîne deux fois,** je me soucie fort peu de sa richesse. **Il me semble que j'ai dîné quand je le vois,** il me répugne tellement que sa vue m'enlève tout appétit. **Qui dort dîne,** le sommeil tient lieu de nourriture. **Qui s'attend à l'écuelle d'autrui a souvent mal dîné,** ne comptez pas sur les autres, ou vous serez souvent déçu. ALLUS. LITTÉR. :

Il dînait de l'autel et soupait du théâtre,

vers de l'épitaphe consacrée par le poète Charles Remi à l'abbé Pellegrin. On le rappelle au sujet des personnes se livrant à des occupations diverses qui semblent s'exclure l'une l'autre. V. AMPHITRYON.

dîner [*né*] ou **dîné** n. m. Repas fait au milieu ou à la fin du jour. *Particulièrem.*, repas d'apparat : *dîner de gala*. Ce que l'on a mangé à dîner : *avoir son dîner sur l'estomac*. Société de personnes qui se réunissent de temps à autre pour prendre un repas en commun : *le président du dîner celtique*.

dinera [*né*] n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, comprenant des mouches allongées, dont une espèce est commune en France.

Dinet (Alphonse-Etienne), peintre orientaliste français, né à Paris en 1861. A traité des scènes algériennes, de façon lumineuse et colorée.

dînette [*nè-te*] n. f. Petit dîner que les enfants font ensemble, ou avec leur poupée. *Par ext.*, petit repas familier.



Dingo.

dîneur, euse [*eu-ze*] n. Celui, celle qui est d'un dîner. Amateur de dîners ; gros mangeur.

Dingé, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 26 kil. de Rennes, non loin de l'Ille naissante ; 2.510 hab. Ch. de f. Et.

dingo [*gho*] n. m. Chien sauvage, qui habite l'Australie : *le dingo est en voie de disparition*.

dingo ou **dingot** [*gho*] adj. et n. (du patois lorrain *dingot*, fêlé). *Arg.* Fou, détraqué.

dinguer [*ghé*] v. n. *Arg.* Errer sans but. *Envoyer dinguer*, envoyer promener.

dining-car [*daï-nin'g'-kar*] n. m. (m. angl.). Wagon-restaurant.

Dinkas ou **Denkas** [*din-kâss*], peuplade nègre, sur les deux rives du Nil Blanc, au S. du pays des Chillouks.

Dino (Dorothée DE COURLANDE, duchesse DE TALLEYRAND-PÉRIGORD, duchesse **de**), nièce par alliance de Talleyrand, auprès de qui elle vécut ; elle a laissé d'intéressants *Mémoires*.

dinocéras [*sé-rass*] n. m. Genre de mammifères fossiles, comprenant des animaux gigantesques, dont la face portait six protubérances en forme de cornes.

Dinocrate, architecte macédonien, qui rebâtit le temple d'Ephèse incendié par Erostrate (IVe s. av. J.-C.).

Dinocrate, Messénien qui détacha ses concitoyens de la ligue Achéenne et fit mettre à mort Philopœmen ; m. en 182 av. J.-C.

dinocyon n. m. Genre éteint de mammifères carnassiers appartenant à la famille des canidés, et dont on trouve les débris dans le miocène : *les dinocyons étaient de la taille d'un ours*.

dinornis [*niss*] n. m. Genre éteint d'oiseaux coureurs, qui atteignaient de 1 mètre à 3 mètres et demi de hauteur.

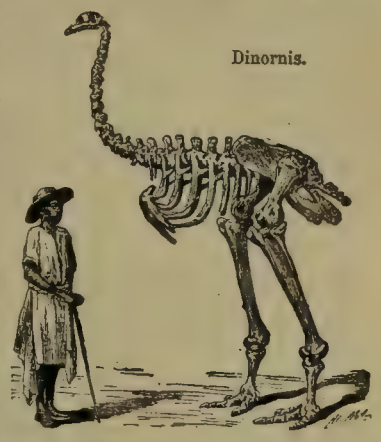

Dinornis.

dinosauriens [*sô-ri-in*] n. m. pl. Ordre de reptiles fossiles, qui comprenait des animaux gigantesques, dont certains dépassaient 20 mètres de longueur : *les dinosauriens vécurent aux époques jurassique et crétacée*. S. un *dinosaurien*.

dinothérium [*om'*] n. m. Genre de mammifères proboscidiens, comprenant des formes gigantesques, fossiles dans le miocène.

Dinxperlo, v. des Pays-Bas (prov. de Gueldre), sur l'Aa ; 2.500 h.

diobole n. m. Monnaie, poids valant deux oboles, à Athènes.

diocésain, e [*zin, è-ne*] adj. et n. Qui concerne le diocèse ; qui est du diocèse : *clergé diocésain*.

diocèse [*sè-ze*] n. m. (gr. *dioikesis*). Chacune des quatorze provinces de l'empire romain, au IVe s. Etendue de pays sous la juridiction d'un évêque ou d'un archevêque : *le diocèse de Paris fut longtemps suffragant de l'archevêché de Sens*.

— ENCYCL. Le diocèse porte en général le nom de la ville où est le siège de l'évêque. La réunion de plusieurs diocèses suffragants forme une province ecclésiastique. Il y a dans toute l'Eglise catholique 1.100 diocèses environ. La France est partagée en 88 circonscriptions territoriales ecclésiastiques, dites *diocèses*, et administrées par 17 *archevêques* et 70 *évêques* suffragants, c'est-à-dire dépendant d'un archevêque. Il y a, en outre, un archevêque à Alger, de qui dépendent les deux évêques de Constantine et d'Oran, et un autre à Carthage (Tunis). Les diocèses correspondent en général, pour l'étendue territoriale, aux départements. Le siège épiscopal est ordinairement au chef-lieu du département (v. ARCHEVÊCHÉ) ; mais il est différent du chef-lieu, dans les diocèses suivants :

Aire (*Landes*).	Moûtiers (*Savoie*).
Aix (*Bouches-du-Rhône*).	Pamiers (*Ariège*).
Autun (*Saône-et-Loire*).	Reims (*Marne*).
Bayeux (*Calvados*).	Saint-Claude (*Jura*).
Bayonne (*Basses-Pyrén.*).	Saint-Dié (*Vosges*).
Belley (*Ain*).	Saint-Flour (*Cantal*).
Cambrai (*Nord*).	St-Jean-de-Maur (*Savoie*).
Coutances (*Manche*).	Séez (*Orne*).
Fréjus (*Var*).	Sens (*Yonne*).
Langres (*Haute-Marne*).	Soissons (*Aisne*).
Luçon (*Vendée*).	Verdun (*Meuse*).
Meaux (*Seine-et-Marne*).	Viviers (*Ardèche*).

Dioclès, médecin grec, né à Carystos (Eubée) [IIIe s. av. J.-C.].

Dioclétien [*si-in*], empereur romain, né près de Salone, en Dalmatie, en 245 ; il régna de 284 à 305, et mourut à Salone en 313. Fils d'un affranchi, il servit dans une légion, fut nommé consul par Aurélien et proclamé empereur à la mort de Numérien. Il se montra souverain actif, énergique et intelligent, mais autoritaire à l'excès. En 286, il s'associa Maximien et, en 292, il abandonna l'empire d'Occident à Constance Chlore et à Galère. Il organisa ainsi le système de la *tétrarchie*. (V. ce mot.) Cédant aux instances de Galère, il persécuta les chrétiens, qui appelèrent la fin de son règne l'*ère des martyrs*. C'est sous son règne qu'eut lieu en Gaule la terrible révolte des Bagaudes (303-311). Dégoûté du pouvoir dans sa vieillesse, il abdiqua solennellement l'empire et se retira à Salone, où il montra autant de simplicité dans la vie privée qu'il avait déployé de despotisme à la tête du gouvernement. Il ne s'occupa plus que de son jardin et, comme on le sollicitait de ressaisir le pouvoir : « Venez à Salone, répondit-il, et vous apprendrez vous-même à apprécier le bonheur que je goûte en cultivant mes laitues. » Les allusions à cet épisode se font souvent par ces mots : *Dioclétien à Salone*, ou *les laitues de Dioclétien*.



Dioclétien.

Dioclétien (*ère de*) ou *ère des Martyrs*, ère dont l'origine remonte au 29 août 284 de l'ère vulgaire ; cette date coïncide avec le commencement de l'année dans le calendrier copte, en usage en Egypte et en Ethiopie.

diodon n. m. Faucon à bec bidenté. Sorte de cétacé dit aussi *deux-dents*. Genre de poissons des mers chaudes, arrondis, à épines érectiles, appelés vulgairement HÉRISSONS DE MER.

Diodore de Sicile, historien grec du siècle d'Auguste, né à Agyrion ; auteur d'une très précieuse *Bibliothèque historique*, sorte d'histoire universelle.

Diodote, orateur athénien qui, pendant la guerre du Péloponèse, fit rapporter aux Athéniens le décret qui ordonnait le massacre des Mityléniens.

diœcie [*di-é-si*] n. f. (du préf. *di*, et du gr. *oikos*, maison). *Bot.* Etat d'une plante dioïque.

Diogène d'Apollonie, philosophe grec de l'école ionienne (Ve s. av. J.-C.) ; il trouvait dans l'air le principe des choses.

Diogène le Cynique, philosophe grec, né à Sinope (413-323 av. J.-C.). La sagesse, selon lui, consiste à vivre conformément à la nature, en méprisant les richesses et les conventions sociales. Son nom a passé dans la langue pour désigner un homme d'un esprit caustique, qui vit sobrement et dédaigne toutes les convenances. Il marchait pieds nus en toute saison, dormait sous les portiques des temples enveloppé dans son unique manteau et ayant pour logis habituel un tonneau, qui devint populaire dans toute la Grèce. Alexandre, à Corinthe, lui ayant demandé s'il désirait quelque chose : « Oui, répondit le Cynique, que tu t'ôtes de mon soleil. » (V. ALEXANDRE.) Tout le monde connaît cette charmante histoire de l'enfant qu'il aperçut un jour buvant à une fontaine dans le creux de sa main : « Cet enfant m'apprend, s'écria-t-il, que je conserve encore du superflu », et il brisa l'écuelle dans laquelle il avait l'habitude de boire. Un autre jour, il assistait à une leçon du sceptique Zénon, qui niait le mouvement. Pour répondre au sophiste, il se leva et se mit à marcher. Platon ayant défini l'homme « un animal à deux pieds, sans plumes », Diogène jeta au milieu du cercle de ses auditeurs un coq plumé, en s'écriant : *Voilà l'homme de Platon !* Mais le souvenir le plus populaire qu'il ait laissé est celui de la lanterne. Il professait un si profond dédain pour l'humanité tout entière qu'on le rencontra un jour, en plein midi, dans les rues d'Athènes, une lanterne à la main et répondant à ceux qui lui demandaient la raison de cette bizarrerie : « Je cherche un homme. »



Diogène, d'après une peinture antique.

Diogène jetant son écuelle, tableau de Poussin (Louvre) ; (v. p. 684). — de Salvator Rosa (musée de l'Ermitage) ; — de Karel Dujardin (Dresde). — *Diogène cherchant un homme*, tableau de Jordaens (Dresde) ; — tableau de l'école de Rubens (Louvre).

Diogène Laërce ou **de Laërte,** historien grec, né à Laërte, en Cilicie ; auteur d'une biographie des philosophes, compilation sans critique, mais dans laquelle il nous a conservé de précieux renseignements et des citations utiles sur les principales doctrines de l'antiquité (IIIe s. av. J.-C.).

diogéniser v. a. (de *Diogène* n. pr.). Rendre cynique. V. n. Faire le cynique.

diogénisme [*nis-me*] n. m. (de *Diogène*). Cynisme comparable à celui de Diogène.

dioggot ou **diogot** [*gho*] n. m. (m. russe). Huile provenant de l'écorce de bouleau distillée. (Syn. de DÉGUT.)

dioïque [*o-i-ke*] adj. (du préf. *di*, et du gr. *oikos*, maison). Se dit des plantes qui ont les fleurs mâles et les fleurs femelles sur des pieds séparés.

Diolas ou **Dioulas,** nom donné, dans l'Afrique occidentale, aux marchands indigènes qui ne cessent de parcourir les différentes régions de ce pays et qui sont tous de race sarakolé (ou soninké).



Type diola.

Diomède, roi fabuleux de Thrace, célèbre par sa cruauté. Il nourrissait ses chevaux de chair humaine ; mais Hercule le leur donna lui-même en pâture, après l'avoir vaincu.

Diomède, roi d'Argos, fils de Tydée et l'un des héros de la guerre de Troie, où il accomplit une foule d'exploits, grâce à la protection de Minerve. Comme il combattait contre Enée, il blessa dans les ténèbres Vénus, qui venait protéger son fils en l'enveloppant d'un nuage. (*Iliade.*)

Dion Chrysostome, célèbre rhéteur grec du Ier siècle de notre ère, protégé par Vespasien et par Trajan, mais exilé par Dioclétien. Il a laissé quatre-vingts ouvrages. Il a défendu le stoïcisme avec une éloquence vigoureuse, quelquefois un peu déclamatoire.

Dion de Syracuse, disciple de Platon, qui gouverna Syracuse, après avoir chassé son neveu Denys le Jeune, de 357 à 354 av. J.-C. S'étant attiré par son despotisme la haine des Syracusains, il fut assassiné par Callippe, le chef de la démocratie.

Dion Cassius [*uss*], historien, né à Nicée (Bithynie), vers l'an 155. Il composa en grec une *Histoire romaine*, écrite dans un style élégant et d'une réelle valeur.

Dioné, nymphe, fille d'Uranus et de la Terre ou de l'Océan et de Téthys. Elle fut aimée de Jupiter, dont elle eut Vénus.

dionée [*né*] n. f. Genre de plantes carnivores, de la famille des droséracées, dont les feuilles, en se repliant, emprisonnent les insectes qui s'y posent.

— ENCYCL. La dionée est une petite herbe vivace des tourbières de l'Amérique du Nord, qui se rencontre dans presque toutes les serres tempérées. Les feuilles, au moindre contact, se contractent et emprisonnent entre leurs deux lobes foliaires les insectes qui les frôlent ; les acides sécrétés par ces feuilles digèrent l'animal, et la plante absorbe le résidu. Quelques jours plus tard, la feuille s'ouvre de nouveau, prête à servir encore de piège.



Dionée.

Dionis [*niss*] (Pierre), médecin et anatomiste français, né et m. à Paris (1673-1718).

Dionis du Séjour (Pierre-Achille), astronome et jurisconsulte français, né à Paris, mort à Angerville (1734-1794).

dionysiaque [*zi-a-ke*] adj. Qui concerne Bacchus : *culte, fête dionysiaque.*

dionysiaques [*zi-a-ke*] ou **dionysies** n. f. pl. Fêtes célébrées en Grèce en l'honneur de Dionysos ou Bacchus : *le théâtre grec est sorti des dionysiaques.*

— ENCYCL. Les fêtes dionysiaques étaient soit des fêtes champêtres, soit des fêtes d'initiés ou *mystères*. Elles se célébraient dans toute la Grèce. A Athènes, on distinguait les *petites dionysies* ou *dionysies champêtres*, fête des dimes, et les *grandes dionysies* ou *dionysies urbaines*. Celles-ci duraient six jours et s'accompagnaient de représentations dramatiques.

Dionysiaques (*les*), poème épique, composé par Nonnos de Panopolis (Egypte), vers le milieu du Ve siècle, en l'honneur de Dionysos ; écrit avec imagination et élégance.

dionysies n. f. pl. V. DYONYSIAQUES.

Dionysos [*zoss*], nom grec de Bacchus.

Diophante, mathématicien grec, né à Alexandrie vers 325 de notre ère. On lui attribue souvent l'invention de l'algèbre.

diopside n. m. Silicate naturel de calcium avec fer et manganèse.

dioptase [*pta-ze*] n. f. Silicate hydraté naturel de cuivre.

dioptre n. m. et quelquef. fém. (gr. *dioptron*). Pinnule avec ouverture traversée par un fil. Appareil muni de pinnules.

dioptrie [*ptri*] n. f. (de *dioptrique*). *Physiq.* Unité de convergence des lentilles ou des systèmes optiques.

— ENCYCL. La dioptrie est la puissance d'une lentille qui a une distance focale de 1 m. (abrév. δ) ; la puissance d'une lentille ayant une distance focale f est $\frac{1}{f}$ dioptries. Communément, on évalue en dioptries le degré de myopie ou de presbytie, ce degré correspondant à la courbure, concave ou convexe, des verres de lunettes.

dioptrique adj. (gr. *dioptrikos ;* de *diôrân*, voir au travers). Qui se rapporte à la dioptrique : *instrument dioptrique.* N. f. Partie de la physique s'occupant de l'action des milieux sur la lumière qui les traverse en se réfractant.

Dioptrique (*la*), ouvrage de Descartes, étude sur la construction des lunettes, dont le succès fut prodigieux en Europe (1637).

diorama n. m. (du gr. *dia*, à travers, et *orama*, vue). Tableau ou ensemble de vues peintes sur des toiles de grande dimension, que l'on soumet à des jeux d'éclairage, tandis que le spectateur est dans l'obscurité.

dioramique adj. Qui a rapport au diorama.

diorite n. f. Roche d'origine éruptive, composée de feldspath et d'amphibole.

dioritine n. f. Roche basique, d'origine éruptive.

Dioscore, patriarche d'Alexandrie, déposé par le concile de Chalcédoine et exilé par l'empereur Marcien comme partisan d'Eutychès, à Gangres, où il mourut en 454.

dioscoréacées [*os-ko, sé*] n. f. pl. Famille de monocotylédones, comprenant des plantes des pays chauds et tempérés et dont certaines espèces possèdent un tubercule souterrain riche en fécule (igname). S. une *dioscoréacée.*

dioscorée [*sko-ré*] n. f. Genre de plantes monocotylédones, plus communément appelées *ignames.* V. IGNAME.

Dioscoride Pedanius, médecin grec du Ier siècle de notre ère ; auteur d'un grand traité *Sur la matière médicale.*

Dioscures (c'est-à-dire *enfants de Jupiter*), surnom de Castor et de Pollux. (*Myth.*)

Dioscures (*les*), idylle célèbre de Théocrite, sorte de petite épopée en l'honneur de Castor et de Pollux.

Dioscurias [*os-ku-ri-ass*], v. de l'ancienne Colchide, où débarquèrent, dit-on, les Argonautes.

diosme n. m. Genre de plantes de la famille des rutacées, originaires du Cap, et dont une espèce (*diosma uniflora*) est cultivée dans les jardins.

diospyracées [*os-pi, sé*] n. f. pl. Famille de dicotylédones gamopétales, comprenant des arbres et des arbustes des régions tropicales et dont le plaqueminier est le type. S. une *diospyracée.*

diospyre [*os-pi-re*] ou **diospyros** [*os-pi-ross*] n. m. *Bot.* Nom scientifique du plaqueminier.

Diou, comm. de l'Allier, arr. et à 32 kil. de Moulins, entre la Loire et le canal latéral ; 1.610 h. Ch. de f. P.-L.-M. Abbaye cistercienne de Sept-Fonts.

dipétale adj. *Bot.* Se dit d'une corolle à deux pétales.

diphasé [*zé*], **e** adj. *Physiq.* V. POLYPHASÉ.

Diphile, poète comique grec, appartenant à la comédie nouvelle, né à Sinope, et contemporain de Ménandre. Plaute lui a emprunté le sujet de plusieurs comédies. Térence l'a imité dans les *Adelphes.*

diphosgène n. m. *Chim.* Syn. de SURPALITE.

diphtère n. f. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, comprenant des noctuelles dont une espèce (*diphtère Orion*), nommée vulgairement *avrilière*, vit sur le chêne.

diphtérie [*ri*] n. f. (du gr. *diphthera*, membrane). Maladie contagieuse, caractérisée par la production de fausses membranes sur les muqueuses, notamment à la gorge : *le croup est la propagation de la diphtérie au larynx.*

— ENCYCL. La diphtérie est une maladie contagieuse, due à un bacille spécial découvert par Klebs en 1883 et cultivé pour la première fois par Löffler. Cette maladie est caractérisée : 1° par la formation de fausses membranes molles et grisâtres ; 2° par des phénomènes d'intoxication, dus aux poisons microbiens. La diphtérie, qui peut se développer sur toutes les muqueuses, apparaît principalement sous forme d'angine. Les fausses membranes peuvent envahir le pharynx, le voile du palais, les fosses nasales et, quand elles s'étendent jusqu'au larynx, elles constituent le *croup*. Behring découvrit en 1890 un sérum antitoxique, dont Roux, en 1894, indiqua la préparation sûre et méthodique.

Le traitement consiste, dès le diagnostic établi, à faire sous le peau de l'abdomen des injections sous-cutanées de sérum de Roux. La quantité varie avec l'âge du malade et la gravité de la maladie. En outre, on fait gargariser le malade avec de l'eau boriquée, sans toucher aux fausses membranes ; en cas de croup, on pratiquera le tubage, c'est-à-dire qu'on introduira dans le larynx un tube spécial qui empêchera son obstruction, ou on fera l'opération de la trachéotomie. Bien entendu, l'on soutiendra les forces du malade.

— *Ornith.* Il existe une diphtérie aviaire, caractérisée également par la production de fausses membranes, mais dont l'origine est attribuée à l'action d'un virus filtrant.

diphtérique adj. Qui tient à la diphtérie : *angine diphtérique.* N. : *un, une diphtérique.* (On dit aussi DIPHTÉRITIQUE.)

diphtéroïde [*ro-i-de*] adj. (du gr. *diphthera*, peau, et *eidos*, forme). Qui a l'apparence d'une fausse membrane : *altération diphtéroïde.*

diphtongaison [*ghè-zon*] n. f. Action de se diphtonguer.

diphtongal, e, aux adj. Qui forme diphtongue : *syllabe diphtongale.*

diphtongue [*fton-ghe*] n. f. (du gr. *dis*, deux, et *phthoggos*, son). Réunion de deux sons entendus distinctement, mais d'une seule émission de voix, comme *ui, ieu, ien, ion*, dans *lui, pieu, lien, pion.*

diphtonguer ou **diphthonguer** [*fton-ghé*] v. a. Faire devenir diphtongue, donner la valeur d'une diphtongue à. **Se diphtonguer** v. pr. Prendre la valeur d'une diphtongue.

diple n. f. (du gr. *diploos*, double). Signe paléographique ayant la forme d'un V couché (<), employé dans les manuscrits, où il indique les passages empruntés à l'Ecriture ou les passages douteux.

diplégie [*jî*] n. f. (du préf. *di*, et du gr. *plègé*, choc). Paralysie des membres, s'étendant aux deux côtés du corps.

diplex [*plèkss*] adj. et n. m. Se dit d'un système de transmission de deux dépêches télégraphiques, simultanément dans le même sens, et par le même fil.

diplocoque n. m. Microbe constitué par deux coccus accolés : *le gonocoque est un diplocoque.*

diplodocus [*kuss*] n. m. Genre de reptiles dinosauriens, fossiles dans le jurassique supérieur du Colorado et du Wyoming : *les diplodocus dépassaient parfois 25 mètres de longueur.*

diploé n. m. (du gr. *diploé*, chose double). *Anat.* Réunion de deux lames osseuses compactes, formant la surface interne et externe du crâne : *le diploé est traversé par de nombreuses veines.*

diplodre n. m. (du gr. *diploos*, double, et *edra*, base) Nom générique des cristaux formés par deux rhomboèdres.

diploédrique adj. Qui a la forme d'un diploèdre.

diplogénèse [*nè-ze*] n. f. (du gr. *diploos*, double, et *genesis*, génération). Monstruosité caractérisée par la réunion de deux fœtus en un seul corps.

diplographe n. m. (du gr. *diploos*, double, et *graphein*, écrire). Appareil avec lequel on peut faire à la fois deux copies sur des feuilles de papier différentes. Machine imprimant à la fois les caractères ordinaires et les signes en relief à l'usage des aveugles.

diploïque [*plo-i-ke*] adj. Relatif au diploé.

diplomate n. m. (du gr. *diplôma, atos*, diplôme). Celui qui est chargé d'une fonction diplomatique : *Talleyrand fut un habile diplomate.* Versé dans la diplomatie. *Par anal.* Personne circonspecte, adroite. Adjectiv. : *ministre diplomate.*

diplomatie [*sî*] n. f. (de *diplomate*). Science des intérêts, des rapports et des négociations entre les Etats. Corps, carrière diplomatique : *entrer dans la diplomatie. Par anal.* Conduite prudente, adresse, ruse : *en toute affaire, il faut quelque diplomatie.*

diplomatique adj. Qui a rapport à la diplomatie. *Fig.* Mystérieux : *air diplomatique. Corps diplomatique*, ensemble des représentants des puissances étrangères auprès d'un gouvernement.

diplomatique adj. Relatif aux diplômes, N. f. Science qui s'occupe de l'étude des diplômes, chartes et autres documents officiels.

— ENCYCL. La diplomatique, qu'il ne faut pas confondre avec la « diplomatie », est la science qui a pour but l'étude des chartes, ou *diplômes*, que nous légua le moyen âge. Tandis que la paléographie a pour but de déchiffrer les écrits et ne s'attache par conséquent qu'à la *lettre*, la diplomatique étudie l'*esprit* des documents, c'est-à-dire leur âge, leur authenticité, leur véracité, leur valeur relative comme documents historiques, etc.

diplomatiquement [*ke-man*] adv. D'une manière diplomatique.

diplomatiser [*ti-zé*] v. n. User de diplomatie.

diplomatiste [*tis-te*] n. Personne versée dans la diplomatie.

diplôme n. m. (du gr. *diplôma*, chose pliée en deux). Pièce officielle, établissant un privilège : *déchiffrer des diplômes.* Titre délivré par un corps, une faculté, etc., pour constater la dignité, le degré conféré au récipiendaire : *diplôme de bachelier. Diplôme d'études supérieures*, certificat délivré par les facultés et constatant la haute culture scientifique des candidats déjà licenciés, mais se destinant à l'agrégation. *Chim.* Vase à deux parois entre lesquelles on introduit de l'eau, de manière à pouvoir chauffer au bain-marie ce qui est placé dans le récipient intérieur.

diplômé, e adj. et n. Se dit d'une personne pourvue d'un diplôme : *architecte diplômé.*

diplômer [*mé*] v. a. Décerner un diplôme à : *diplômer un candidat.*

diplophonie n. f. (du gr. *diploos*, double, et *phônê*, voix). Emission bitonale de la voix, due à la tension inégale des deux cordes vocales.

diplopie [*pî*] n. f. (du gr. *diploos*, double, et *ôps, opos*, œil). Trouble du sens de la vue, qui fait voir doubles les objets.

diploptère adj. (du gr. *diploos*, double, et *pteron*, aile). Qui a des ailes doubles.

diplosis [*ziss*] n. f. Genre d'insectes diptères némocères gallicoles d'Europe, dont certaines espèces s'attaquent aux céréales.

diplostémone adj. (du gr. *diploos*, double, et *stémôn*, étamine). *Bot.* Se dit d'un androcée et, *par ext.*, d'une fleur et d'une plante dont le nombre des étamines est double de celui des sépales ou des pétales.

diplostome n. m. Genre de vers trématodes, dont la plupart des espèces vivent en parasites dans le tube digestif des oiseaux aquatiques.

dipneuste adj. (du préf. *di*, et et du gr. *pneuein*, respirer). *Hist. nat.* Qui possède à la fois des branchies et des poumons.

dipnoïques [*pno-i-ke*] n. m. pl. Sous-classe de poissons appelés aussi *pneumobranches*, qui respirent à la fois par des branchies et des poumons : *le lépidosirène est un dipnoïque.*

dipode adj. (du préf. *di*, et du gr. *pous, podos*, pied). Qui a deux membres ou deux organes analogues à des pieds.

dipodie [*dî*] n. f. (de *dipode*). En métrique, assemblage de deux pieds : *dipodie trochaïque.*

Dippel (Jean-Conrad), médecin allemand, né à Frankenstein, près de Darmstadt, m. au château de Wittgenstein (1673-1734). Il découvrit le bleu de Prusse.

dipsacées ou **dipsacacées** [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones gamopétales, comprenant des herbes annuelles ou vivaces de la région tempérée : *la cardère est une dipsacée* ou *dipsacacée.*

dipsade n. f. et **dipsas** [*psass*] n. m. (du gr. *dipsa*, soif). Suivant les Anciens, serpent venimeux, dont la morsure causait une soif mortelle. Longue couleuvre d'arbre de la Malaisie, de l'Inde et de l'Afrique tropicale.

dipsomane [*pso*] n. et adj. Qui est atteint de dipsomanie. (On dit aussi DIPSOMANIAQUE.)

dipsomanie [*nî*] n. f. (du gr. *dipsa*, soif, et *mania*, folie). Tendance maladive à boire sans cesse.

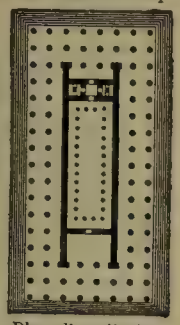

Plan d'un diptère.

diptère adj. (du préf. *di*, et du gr. *pteron*, aile). Se dit d'un édifice antique, caractérisé par un portique se développant sur le pourtour, avec une double rangée de colonnes : *le temple d'Artémis, à Ephèse, était diptère.* N. m. : *un diptère.*

diptère adj. (du préf. *di*, et du gr. *pteron*, aile). Qui a deux ailes. N. m. pl. Ordre d'insectes comprenant les *mouches, cousins*, etc., munis de deux ailes, et dont la bouche est apte à sucer. S. un *diptère.*

— ENCYCL. Les diptères sont des insectes à métamorphoses complètes ; leurs larves, vermiformes, se transforment en chrysalides, d'où sort l'animal adulte. Quelques diptères, comme les puces, ne possèdent pas d'ailes. La vie des diptères est fort variable ; ils vivent dans les fleurs, dans des matières animales en décomposition, ou sucent le sang des vertébrés. On en connaît un nombre considérable d'espèces, de toutes les régions du globe ; beaucoup sont nuisibles à l'homme (mouches, cousins, moustiques, qui véhi-



Diptères : 1. Mouche à viande ; 2. Sa larve ; 3. Sa nymphe ; 4. Taon ; 5. Cousin ; 6. Puce ; 7. Sa larve.

culent les germes morbides), aux animaux (taons, hypodermes, œstres), aux plantes (anthomyie, mouches de l'asperge, de l'olivier, cécidomyies, etc.).

diptérique adj. *Archit. anc.* Syn. de DIPTÈRE.

diptérocarpe n. m. Genre d'arbres de l'Asie tropicale et de l'Océanie, dont le fruit contient deux grains comestibles.

diptérocarpées [*pé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones dialypétales, comprenant de grands arbres des régions tropicales, et dont le genre *diptérocarpe* est le type. S. une *diptérocarpée.*

diptérologie [*jî*] n. f. (de *diptère*, et du gr. *logos*, traité). Partie de l'histoire naturelle, qui se rapporte aux insectes diptères.

diptérologique adj. Qui a rapport à la diptérologie.

diptyque [*pti-ke*] n. m. (du préf. *di*, et du gr. *ptukhé*, pli). Chez les Romains, se disait de tablettes doubles se refermant comme un livre, et garnies intérieurement d'une couche de cire sur laquelle on écrivait avec un stylet. Tableau, bas-relief recouvert d'un volet à charnière, également peint ou sculpté : *peindre un diptyque.* V. TRIPTYQUE.

dirca n. f. Genre d'arbrisseaux, comprenant une seule espèce qui croît dans les marais de l'Amérique



Diptyque en ivoire (l'Annonciation, la Naissance du Christ, l'Adoration, la Mort du Christ) [Louvre].

du Nord et qu'on appelle « bois de cuir » : *l'écorce de dirca sert à faire des cordages.*

Dircé, femme de Lycus, mise à mort par les fils d'Antiope qu'elle avait maltraités : ils l'attachèrent aux cornes d'un taureau sauvage, qui mit son corps en pièces. Bacchus la changea en fontaine. La mort de Dircé est représentée dans le groupe antique appelé *le Taureau Farnèse.*

dire v. a. (lat. *dicere*. — *Je dis, nous disons, vous dites, ils disent. Je disais. Je dis. Je dirai. Je dirais. Dis, disons, dites. Que je dise. Que je disse. Disant. Dit, e.*) Exprimer au moyen de la parole, et, *par ext.*, exprimer par écrit : *dire son opinion.* Réciter : *dire sa leçon.* Déclamer : *ce comédien dit à merveille.* Ordonner : *je vous dis de vous taire.* Prédire : *dire la bonne aventure.* Célébrer : *dire la messe.* Objecter, critiquer : *trouver à dire.* Manifester, être la marque de : *son visage disait ses souffrances passées. Fig. Le cœur me le dit*, j'en ai le pressentiment. *Si le cœur vous en dit*, si vous en avez envie. *Cela va sans dire*, cela est tout naturel. *On dit*, le bruit court que. *Dit-on*, d'après le bruit qui court. *On dirait, on aurait dit*, il semble, il semblerait. *C'est comme qui dirait*, c'est l'équivalent de. *Pour ainsi dire*, en quelque façon. *Il dit, elle dit*, s'emploie pour marquer la fin d'un discours et une action qui suit : *elle dit, et fondit en larmes. J'ai dit*, indique la fin d'un discours. *Que dis-je*, annonce que l'on va énoncer quelque chose de plus fort, de plus exact, etc., que ce qui précède. *Qui dirait ? Qui aurait dit ?* Comment croirait-on, aurait-on pu croire ? *Qui vous dit que ?* Comment êtes-vous sûr que ? *Il n'y a pas à dire*, cela est inévitable, certain. *Vouloir dire*, signifier. *Avoir beau dire*, parler en vain. *Je ne vous le fais pas dire*, vous l'avouez vous-même. *Je ne vous l'envoie pas dire*, je vous déclare cela en face. *C'est-à-dire, c'est-à-dire que, ce n'est pas à dire que* loc. conj. qui s'emploient pour expliquer en d'autres termes ce qui vient d'être dit. *Ledit, ladite*, locutions employées en style de procédure pour exprimer que la personne (homme ou femme) nommée a déjà été désignée. PROV. et LOC. PROV. : **Comme dit l'autre,** comme dit quelqu'un dont on ne sait pas ou dont on ne veut pas dire le nom. **On sait ce que parler veut dire,** je comprends votre vraie pensée sans m'arrêter au sens apparent des paroles. **Je l'irai dire à Rome,** c'est une chose si invraisemblable, si absurde, que, si elle se réalisait, je consentirais à faire une chose très pénible, comme l'était le voyage à Rome. **Il ne dit mot, mais il n'en pense pas moins,** malgré son silence, il n'est pas insensible à ce qui se dit ou se fait. **« On dit » est un sot,** les bruits publiés sont souvent absurdes. **Qui ne dit mot consent,** dans certaines circonstances, garder le silence, c'est avouer ou accepter. ALLUS. LITTÉR. : **Quoi qu'on die,** expression tirée du sonnet sur la fièvre de la princesse Uranie (Molière, *Femmes savantes*, III, 2). Insignifiante, elle fait cependant se pâmer d'aise les précieuses, et elle est restée comme l'expression d'un enthousiasme ridicule. **Je ne dis pas cela,** mots qu'Alceste répète à trois reprises, quand Oronte le somme de déclarer si ses vers sont mauvais. (Molière, *le Misanthrope*, I, 2.) Ils expriment l'embarras d'un honnête homme qui a une réponse déplaisante à donner et qui, malgré sa franchise, ne veut point la faire crûment. **Le maître l'a dit,** V. MAGISTER DIXIT. **Se dire** v. pr. Dire à soi-même. Se prétendre : *il se dit sage.*

dire n. m. (infin. pris substantiv.). Ce qu'une personne dit : *au dire de chacun.* Déclaration juridique : *le dire des experts.* Pièce de procédure signifiée d'avoué à avoué, contenant les moyens et défenses des parties. Loc. prépos. : *Au dire de*, d'après l'affirmation de.

direct [*rèkt*], **e** adj. (lat. *directus*). Droit, sans détour : *le canal de Suez est la voie la plus directe d'Europe en extrême Orient.* Immédiat : *rapport direct.* Qui a lieu de père en fils : *ligne directe. Complément direct*, mot (nom, pronom, verbe à l'infinitif) sur lequel tombe directement l'action exprimée par le verbe : *Richelieu abaissa les grands ; l'orgueilleux se flatte ; je veux partir. Proposition complétive directe*, celle qui, dans la phrase, remplit le rôle de complément direct : *les Anciens ignoraient que la terre tourne. Discours direct*, discours mis dans la bouche de la personne à qui il est attribué. *Ch. de f. Train direct*, celui qui dessert moins de stations qu'un train omnibus. (V. CONTRIBUTIONS.) *Action directe*, recours à la force préconisé par les syndicalistes révolutionnaires préférablement à l'action constitutionnelle aidée par l'Etat. N. m. *Boxe.* Coup porté par une détente brusque du bras : *un direct du droit.* ANT. **Indirect, détourné.**

directement [*rèkt-te-man*] adv. D'une manière directe : *aller directement de Paris à Londres.* Sans intermédiaire : *s'adresser directement à quelqu'un.* ANT. **Indirectement.**

directeur, trice [*rèk*] n. (lat. *director, trix*). Qui est à la tête d'une administration, d'un établissement, etc. : *le directeur d'un théâtre.* Chacun des cinq membres du Directoire, en France : *les Directeurs étaient élus par les conseils des Anciens et des Cinq-Cents. Directeur de conscience*, ou simplem. *Directeur*, ecclésiastique choisi par une personne pour diriger sa conduite selon les principes de la religion. Adj. *Plan directeur, ligne directrice*, plan ou ligne qui fournit plus ou moins complètement la direction d'un point engendrant une ligne, ou d'une ligne engendrant une surface.

directif, ive [*rèk*] adj. Qui sert à régler la conduite, mais ne l'impose pas.

direction [*rèk-si-on*] n. f. (lat. *directio*). Sens d'un mouvement : *changer de direction.* Action, art de diriger, de guider la marche : *la direction des ballons.* Conduite, administration : *prendre la direction d'une affaire.* Emploi de directeur : *direction d'un théâtre.* Position relative : *la direction de l'aiguille aimantée.* Sens, but spécial de la conduite : *recevoir d'utiles directions. Direction d'une force*, sens du mouvement que la force tend à imprimer au corps sur lequel elle agit. *Autom.* Ensemble du mécanisme qui commande le mouvement à droite ou à gauche des roues de devant.

Directions pour la conscience d'un roi, instructions ou avertissements de Fénelon sur l'art de gouverner ; ouvrage composé pour le duc de Bourgogne. Fénelon y montre un souci louable de rapprocher le roi de la nation et de substituer le régime de la justice à celui du bon plaisir.

directive [*rèk*] n. f. Ensemble des indications générales, des lignes de conduite à suivre que l'autorité militaire supérieure donne, en campagne, à ses subordonnés. *Par anal.* Indications générales données par l'autorité politique, religieuse, etc.

directoire [*rèk*] n. m. Conseil ou tribunal chargé d'une direction publique. *Directoire départemental*, conseil d'administration créé par la Constituante au chef-lieu de chaque département et de chaque district.

Directoire, nom donné au gouvernement organisé par la Constitution de l'an III. Il remplaça la Convention et fonctionna en France depuis le 5 brumaire an IV (27 oct. 1795). Il fut renversé par le général Bonaparte, le 18 brumaire an VIII (9 nov. 1799). Le Directoire, composé de cinq membres, gouvernait avec l'aide des deux Chambres : le conseil des Anciens et le conseil des Cinq-Cents. Les premiers *directeurs* furent : La Révellière-Lépeaux, Rewbell, Letourneur, Barras et Carnot. Le gouvernement des Directeurs, d'abord heureux jusqu'en 1797 (conquête du Piémont par Bonaparte, traité de Campo-Formio, pacification de la Vendée, expédition d'Egypte), fut marqué ensuite par des revers extérieurs (défaites en Allemagne, perte de l'Italie en 1799) et par une banqueroute de l'Etat. Il eut à se défendre contre les entreprises des royalistes, au prix du coup d'Etat du 18 Fructidor, et contre celles des jacobins, dont le chef, Babeuf, fut exécuté.



Membre du Directoire.

Bonaparte, à son retour d'Egypte, profita de son impopularité pour lui substituer le régime du Consulat.

directorat [*rèk-to-ra*] n. m. Fonction de directeur. Durée de cette fonction.

directorial, e, aux [*rèk*] adj. Qui concerne une fonction de directeur. Qui concerne le Directoire ; qui en émane : *pouvoir directorial.*

directrice [*rèk*] n. f. *Géom.* Ligne sur laquelle doit s'appuyer constamment une autre ligne (génératrice), pour engendrer une certaine surface.

diremption [*ran-psi-on*] n. f. (du lat. *dirimere*, supin *diremptum*, abroger). Dissolution, en parlant d'un mariage.

dirhem [*rèm*] ou **dirham** [*ram*] n. m. *Métrol. anc.* Mesure de poids, correspondant en Egypte, Arabie, Perse, Turquie, à la drachme grecque, et qui valait de 2 à 3 grammes.

Dirichlet (Pierre-Gustave **Lejeune-**), mathématicien allemand, né en 1805 à Duren (Prusse), mort à Gœttingue en 1859, auteur de remarquables travaux sur les équations aux différentielles partielles, les séries périodiques, etc.

dirigeabilité [*ja*] n. f. En parlant d'un aérostat, aptitude à être dirigé par un moteur, suivant un itinéraire convenu.

dirigeable [*ja-ble*] adj. Qui peut être dirigé : *ballon dirigeable.* N. m. Ballon dirigeable : *un dirigeable.*

dirigeant [*jan*], **e** adj. Qui exerce une direction. *Les classes dirigeantes*, celles qui exercent une influence prépondérante au point de vue politique et social. N. m. : *nos dirigeants.*

diriger [*jé*] v. a. (lat. *dirigere*. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *je dirigeai, nous dirigeons.*) Imprimer une direction à : *diriger une barque.* Tourner d'un certain côté : *diriger son arme sur quelqu'un.* Faire aller, envoyer : *diriger un paquet sur Paris.* Avoir la direction de : *diriger une usine.* Donner une impulsion à : *diriger son attention sur un point.* Guider dans la pratique des devoirs religieux. ANT. **Egarer, fourvoyer, désorienter.**

dirimant [*man*], **e** adj. Qui annule un acte accompli : *empêchement dirimant.*

dirimer [*mé*] v. a. (du lat. *dirimere*, empêcher). Annuler : *dirimer un contrat.* Faire cesser : *dirimer des différends.*

dirk n. m. Poignard des montagnards écossais.

dir l'orazion della bertuccia, mots ital. signif. *Dire l'oraison du singe.* Proverbe italien employé dans le sens de marmotter des paroles inintelligibles ; faire semblant de prier et remuer seulement les lèvres.

diruptif, ive adj. (du lat. *diruptus*, brisé). Se dit de la carie dentaire, quand elle détache la couronne de la racine.

dis [*diss*] ou **di,** préfixe issu du grec, indiquant la séparation, la différence, la diffusion, le défaut, etc. Ex. : *disconvenir*, *discontinuer*.

disable [*za-ble*] adv. Qui peut être dit.

dis aliter visum, mots lat. signif. *Les dieux en ont jugé autrement.* Phrase de Virgile (*Enéide*, II, 428). Réflexion mélancolique du poète à propos du Troyen Riphée, qui aurait mérité par ses vertus d'échapper à la ruine de Troie.

disant [*zan*], **e** adj. Qui dit, qui parle, qui s'exprime. (Vx.) Substantiv. : *les mieux disants.*

disbroder [*dis-bro-dé*] v. a. Lever la soie en écheveau, au sortir du bain de teinture.

disbrodure [*dis-bro*] n. f. (de *disbroder*). Lavage que l'on fait subir à la soie après l'avoir retirée du bain de teinture.

discale [*dis-ka-le*] n. f. (ital. *discalo*). Déchet qui se produit au bout de quelque temps dans toutes les marchandises emmagasinées en vrac.

discaler [*dis-ka-lé*] v. n. (de *discale*). Subir du déchet, en parlant d'une marchandise emmagasinée à l'abri de toute humidité et qui se dessèche lentement : *la soie discale moins que la laine.*

discernable [*di-sèr*] adj. Qui peut être discerné : *les microbes ne sont pas discernables à l'œil nu.*

discernement [*di-sèr-ne-man*] n. m. Action de distinguer par le regard : *discernement des couleurs.* Opération de l'esprit qui distingue les choses : *discernement du bien et du mal.* Faculté de juger sainement des choses : *agir sans discernement.*

— Encycl. *Dr.* Lorsqu'une infraction aux lois pénales est établie à la charge d'un mineur de dix-huit ans, la question se pose de savoir s'il a agi avec discernement. Dans le cas de la négative, le mineur convaincu d'un crime est absous, mais parfois conduit dans une maison de correction, où il peut être retenu au maximum jusqu'à sa majorité. A-t-il, au contraire, agi avec discernement et est-il âgé de moins de seize ans, il bénéficie, en raison de son âge, d'une atténuation de peine : par exemple, s'il a encouru la peine de mort, il n'est condamné qu'à l'emprisonnement dans une maison de correction.

discerner [*di-sèr-né*] v. a. (lat. *discernere*). Séparer : *discerner les bons d'avec les méchants.* Distinguer un objet d'un autre par le regard : *les daltoniens discernent mal les couleurs.* Distinguer, reconnaître à part : *discerner l'ami du flatteur.* Ant. **Confondre.**

discifère [*dis-si*] adj. Qui porte un disque.

disciforme [*dis-si*] adj. En forme de disque.

disciple [*di-si-ple*] n. m. (lat. *discipulus ;* de *discere*, apprendre). Qui étudie sous un maître. Qui suit une doctrine religieuse, morale ou philosophique : *Platon et Xénophon furent disciples de Socrate.* Se dit spécialement : 1° des douze apôtres de Jésus-Christ ; 2° des hommes et des femmes qui le suivaient et l'aidaient et auxquels il confia des missions temporaires. *Disciples de Jésus-Christ*, les premiers chrétiens ; les chrétiens fervents. *Le disciple bien-aimé*, saint Jean l'Evangéliste, celui des apôtres que Jésus préféra. *Disciples d'Apollon*, poètes. Ant. **Maître, professeur.**

Disciple (*le*), roman psychologique de Paul Bourget (1889) ; remarquable analyse, où est traitée la question de la responsabilité de l'enseignement philosophique au point de vue de ses conséquences pratiques. Robert Greslou, disciple d'un philosophe déterministe, tente par jeu une expérience psychologique sur la fille du marquis de Jussat-Randon, chez qui il est précepteur, pour la déterminer à l'aimer. La jeune fille succombe, et se tue. Greslou, accusé du meurtre, refuse de se défendre ; mais le frère de la victime, à qui sa sœur avait tout avoué, vient déclarer en cour d'assises l'innocence de l'accusé, puis l'abat d'un coup de revolver.

disciplinable [*di-si*] adj. Docile, capable d'être discipliné, facile à conduire. Ant. **Indisciplinable, rebelle, rétif.**

disciplinaire [*di-si-pli-nè-re*] adj. Qui a rapport à la discipline : *punition disciplinaire.* N. m. Militaire des compagnies de discipline.

disciplinairement [*di-si, man*] adv. En vertu des règles de la discipline.

disciplinants [*di-si, nan*] n. m. pl. Confrérie dont les membres se donnaient mutuellement la discipline. S. un *disciplinant.*

discipline [*di-si*] n. f. (lat. *disciplina*). Ensemble des lois ou règlements qui régissent certains corps, comme l'armée, la magistrature, les écoles : *la discipline scolaire s'est fort adoucie.* Action directrice d'un maître : *la discipline cartésienne.* Soumission ou contrainte à un règlement : *l'esprit de discipline fait la force des armées.* Règles qui assurent le bon fonctionnement de l'intelligence, de la conduite, etc. : *s'astreindre à une exacte discipline.* Instrument de flagellation ; coups appliqués avec ce fouet : *se donner la discipline. Compagnies de discipline.* v. compagnie. *Conseil de discipline*, sorte de tribunal institué pour veiller au maintien de la dignité personnelle des membres de certains corps ; dans les lycées, sorte de tribunal composé du proviseur, de professeurs et de répétiteurs, pour juger les cas disciplinaires et décerner en fin de trimestre les félicitations et les blâmes. *Discipline ecclésiastique*, ensemble de règlements formulés par les apôtres, les papes et les conciles, servant de base à la police extérieure et au gouvernement de l'Eglise. Ant. **Indiscipline.**

Discipline du secret (*disciplina arcani*), règle d'après laquelle l'Eglise primitive cachait une partie de sa foi et de son culte à ceux qui n'étaient pas baptisés.

discipliné, e [*di-si*] adj. Qui se soumet à une discipline : *les soldats spartiates étaient merveilleusement disciplinés.*

disciplinement [*di-si, man*] n. m. Action de discipliner.

discipliner [*di-si-pli-né*] v. a. Former à la discipline : *discipliner une armée.* Donner des coups de discipline : *discipliner un moine.*

discite justitiam moniti, et non temnere divos, mots lat. signif. *Apprenez à connaître la justice après cet avertissement, et à ne pas mépriser les dieux.* Vers de Virgile (*Enéide*, IV, 620). Phlégias, roi de Béotie, ayant pillé le temple de Delphes, fut précipité par Apollon dans les Enfers et condamné à répéter à haute voix cet avertissement.

discobole [*dis-ko*] n. m. (gr. *diskobolos*). Athlète qui s'exerçait à lancer le disque ou le palet.



Discobole (palais Massini).

Discobole (*le*), statue antique, au palais Massimi, à Rome. La vérité de l'attitude merveilleusement équilibrée, la grâce des lignes et la vie même des chairs révèlent un artiste supérieur. Cette statue, découverte sur l'Esquilin au XVIIIe siècle, est généralement regardée comme une copie du *Discobole* en bronze de Myron.

discoïde [*dis-ko-i-de*] ou **discoïdal, e, aux** [*dis-ko-i*] adj. Qui a la forme d'un disque.

discoïdé, e [*dis-ko-i*] adj. Qui a la forme d'un disque.

discolore [*dis-ko*] adj. Qui a deux couleurs différentes. Syn. de bicolore. *Feuille discolore*, qui a deux faces de couleurs différentes.

discomyces [*sèss*] n. m. Genre de champignons de l'ordre des discomycètes.

discomycètes [*dis-ko*] n. m. pl. Ordre de champignons pourvus d'un hyménium : *les helvelles, les pezizes, les morilles sont des discomycètes.* S. un *discomycète.*

discomycose [*dis-ko-mi-kó-ze*] n. f. Maladie causée par les champignons du genre *discomyces.*

discontinu, e [*dis-kon*] adj. Qui offre des interruptions : *effort, mouvement discontinu.*

discontinuation [*dis-kon, si-on*] n. f. Cessation, interruption, suspension.

discontinuer [*dis-kon ti-nu-é*] v. a. Interrompre, ne pas continuer. V. n. : *la pluie ne discontinue pas.*

discontinuité [*dis-kon*] n. f. Cessation, interruption : *travailler sans discontinuité.*

disconvenance [*dis-kon*] n. f. Disproportion, défaut d'analogie : *disconvenance d'âge.* Ant. **Convenance, compatibilité.**

disconvenir [*dis-kon*] v. n. (Se conj. comme venir.) Ne pas convenir à : *offre qui ne disconvient pas à quelqu'un.* Ne pas convenir de, nier : *je ne disconviens pas que cela ne soit* ou *que cela soit.*

discord [*dis-kor*] n. m. (lat. *discors*). Mésintelligence. (Vx.) Adj. Se dit d'un instrument qui n'est pas d'accord : *piano discord. Par ext.* Qui manque d'harmonie, incohérent : *esprit discord.*

discordance [*dis-kor*] n. f. Caractère de ce qui est discordant. Ant. **Concordance.**

discordant [*dis-kor-dan*], **e** adj. Qui manque de justesse, d'harmonie : *sons discordants. Fig.* Qui manque d'ensemble, d'accord : *caractères discordants. Géol.* Se dit d'une stratification où les couches ne se superposent pas régulièrement.

discorde [*dis-kor-de*] n. f. (lat. *discordia*). Dissension, division entre deux ou plusieurs personnes : *semer la discorde. Fig. Pomme de discorde*, ce qui est un sujet de dispute, de division (par allusion au jugement de Pâris ; v. Pâris). Allus. littér. V. Agramant. Ant. **Accord, concorde, entente.**

Discorde, divinité malfaisante, fille de la Nuit et sœur de Mars. Après avoir été exilée du ciel par Jupiter, furieuse de n'être pas invitée aux noces de Thétis et de Pélée, elle lança dans la salle du festin la *pomme de discorde.* V. Pâris.

discorder [*dis-kor-dé*] v. n. Etre discordant : *cet instrument discorde.* Etre en désaccord.

discoureur, euse [*dis-kou, eu-ze*] n. Grand parleur : *un incorrigible discoureur.*

discourir [*dis-kou*] v. n. (Se conj. comme *courir.*) Parler sur un sujet avec quelque étendue : *discourir sur la vertu.* Bavarder : *ne perdons pas notre temps à discourir.*

discours [*dis-kour*] n. m. (lat. *discursus*). Propos que l'on tient en conversation : *discours familier.*

... La philosophie est sobre en ses discours,
Et croit que les meilleurs sont toujours les plus courts.
Destouches.

Morceau oratoire, propre à persuader : *les Discours de Cicéron sont le chef-d'œuvre de l'éloquence latine.* Développement didactique sur un sujet : *le* Discours sur le style *fut le remerciement de Buffon à l'Académie.* La suite des mots qui forment le langage. *Les neuf parties du discours*, les catégories grammaticales dans lesquelles on range les mots. (Ce sont : le *nom*, l'*article*, l'*adjectif*, le *pronom*, le *verbe*, l'*adverbe*, la *préposition*, la *conjonction* et l'*interjection*.) *Fam. Perdre le fil de son discours*, ne plus savoir ce que l'on doit dire. *Reprendre le fil de son discours*, revenir à son idée principale, après une digression.

Discours sur l'universalité de la langue française, ouvrage de Rivarol ; écrit ingénieux, brillant et rapide, apologie spirituelle et séduisante de la langue française et du génie national (1784).

Discours sur les révolutions du globe, admirable tableau des phénomènes et des vicissitudes antéhistoriques dont la terre montre encore les traces, par G. Cuvier (1812-1824).

Discours de la méthode, sur l'histoire universelle, sur l'universalité de la langue française, sur les révolutions du globe, sur le style. V. méthode, histoire, langue, révolutions, style.

discourtois, e [*dis-kour-toi, oi-ze*] adj. Qui manque de courtoisie : *homme, propos discourtois.* Ant. **Courtois.**

discourtoisement [*dis-kour-toi-ze-man*] adv. D'une manière discourtoise. Ant. **Courtoisement.**

discourtoisie [*dis-kour-toi-zî*] n. f. (de *discourtois*). Manque de civilité. Ant. **Courtoisie.**

discrédit [*dis-kré-di*] n. m. (ital. *discredito*). Diminution, perte de crédit : *la multiplication des assignats amena leur discrédit.* Perte d'influence, de considération : *livre tombé dans le discrédit.* Ant. **Crédit.**

discréditer [*dis-kré-di-té*] v. a. Faire tomber en discrédit : *discréditer un rival.* Ant. **Accréditer.**

discret [*dis-krè*], **ète** adj. (du lat. *discretus*, séparé). Qui présente des séparations, discontinu : *quantité discrète. Fig.* Retenu dans ses paroles et dans ses actions : *il faut être discret quand on use du bien d'autrui.* Qui sait garder un secret : *confident discret.* Qui favorise le mystère : *une ombre discrète.* Ant. **Indiscret.**

discrètement [*dis-krè-te-man*] adv. Avec discrétion. Ant. **Indiscrètement.**

discrétion [*dis-kré-si-on*] n. f. (lat. *discretio*). Retenue judicieuse dans les paroles, les actions. Réserve qui empêche de violer les secrets. Enjeu qu'on ne détermine pas et que le gagnant règle à sa volonté. Loc. prépos. : *A la discrétion de*, à la merci, à la libre disposition de ; à la sagesse, à la justice de : *s'en remettre à la discrétion de quelqu'un.* Loc. adv. : *A discrétion*, à volonté : *manger à discrétion ;* sans conditions : *la garnison se rendit à discrétion.* Ant. **Indiscrétion.**

discrétionnaire [*dis-kré-si-o-nè-re*] adj. Qui est laissé à la discrétion, qui n'est pas prévu par la loi. *Pouvoir discrétionnaire*, faculté laissée à un juge, principalement au président d'une cour d'assises, de prendre l'initiative de certaines mesures.

discrétionnairement [*dis-kré-si-o-nè-re-man*] adv. D'une manière discrétionnaire.

discrétoire [*dis-kré*] n. m. Assemblée de religieux ou de religieuses, formant le conseil du supérieur ou de la supérieure. Salle où se tient cette assemblée.

discriminant [*dis-kri-mi-nan*], **e** adj. (du lat. *discrimen*, caractère distinctif). Qui établit une séparation entre deux termes. N. m. *Algèbr.* Fonction des coefficients d'une équation du second degré, qui sert à discuter l'équation.

discrimination [*dis-kri, si-on*] n. f. (m. angl.). Faculté de discerner, de distinguer.

disculpation [*dis-kul-pa-si-on*] n. f. Action de disculper. Etat d'une personne disculpée. (Peu us.)

disculper [*dis-kul-pé*] v. a. (du préf. *dis*, et du lat. *culpa*, faute). Justifier quelqu'un d'une faute imputée. **Se disculper** v. pr. Se justifier. Ant. **Inculper.**

discursif, ive [*dis-kur*] adj. (du lat. *discursus*, discours). *Logiq.* Qui a rapport au raisonnement : *faculté discursive.* Qui se déduit logiquement : *raisonnement discursif.* Qui se disperse, s'éparpille sur plusieurs objets : *intelligence discursive.*

discussif [*dis-ku-sif*], **ive** adj. (du lat. *discutere*, supin *discussum*, secouer). *Logiq.* Qui appartient à la controverse. *Méd.* Propre à dissiper l'engorgement. (On dit mieux résolutif, ive.)

discussion [*dis-ku-si-on*] n. f. (lat. *discussio*). Examen contradictoire, débat : *discussion d'un projet de loi.* Contestation, querelle : *discussion de jeu. Méd. anc.* Résolution (d'un engorgement). Loc. prov. : *De la discussion jaillit la lumière*, les connaissances que chacun apporte dans une discussion dégagent la vérité dans une question donnée.

discutable [*dis-ku*] adj. Qui peut être discuté : *opinion discutable.* Ant. **Indiscutable.**

discutant [*dis-ku-tan*], **e** adj. Qui se livre à la discussion.

discuter [*dis-ku-té*] v. a. (du lat. *discutere*, secouer). Examiner avec soin une question ; en débattre le pour et le contre : *discuter une opinion.* Agiter, débattre, traiter. *Dr. Discuter un débiteur*, rechercher ses biens pour les faire vendre par autorité de justice.

discuteur, euse [*dis-ku, eu-ze*] n. Personne qui aime, qui recherche la discussion.

Disentis, bourg de Suisse (cant. des Grisons), près du confluent du Rhin antérieur et du Rhin moyen ; 1.360 h. Célèbre abbaye, qui renferme le tombeau de saint Colomban.

disépale adj. *Bot.* Qui n'a que deux sépales.

disert [*zèr*], **e** adj. (lat. *disertus*). Qui parle aisément et avec élégance : *orateur disert.*

disertement [*zèr-te-man*] adv. D'une manière diserte, avec élégance et facilité.

disette [*zè-te*] n. f. Manque de choses nécessaires, et particulièrement de vivres. *Fig.* : *disette de mots, de pensées, de livres*, etc. Ant. **Abondance.**

disetteux, euse [*zè-teû, eu-ze*] adj. et n. Qui manque des choses nécessaires : *pays disetteux.*

diseur, euse [*zeur, eu-ze*] n. Personne qui dit habituellement des choses d'un genre particulier : *diseur de bons mots. Absolum.* Personne qui récite, déclame : *une fine diseuse. Beau diseur*, celui qui affecte de bien parler. *Diseuse de bonne aventure*, femme qui fait profession de prédire l'avenir. Prov. : **Les grands diseurs ne sont pas les grands faiseurs,** ceux qui se vantent le plus, qui promettent le plus, sont ordinairement ceux qui font le moins.

Diseuse de bonne aventure, tableau du Caravage. Un jeune homme a confié sa main à une bohémienne, qui y cherche les indices favorables ou fâcheux de ses amours futures. (V. p. 683.) Van Mieris, Valentin Teniers, Watteau, Coypel, etc., ont traité le même sujet.

disgrâce [*dis-grâ-se*] n. f. (ital. *disgrazzia*). Perte des bonnes grâces d'une personne puissante : *tomber en disgrâce. Fig.* Infortune, malheur : *être l'artisan de sa propre disgrâce.* (Peu us. en ce sens.) Ant. **Faveur, bonnes grâces.**

disgracié, e [*dis-gra*] adj. Qui n'est plus en faveur. *Fig.* Mal doué sous le rapport des qualités naturelles : *un visage disgracié.* Substantiv. : *les disgraciés de la fortune.*

disgracier [*dis-gra-si-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Retirer à quelqu'un sa faveur : *Vauban fut disgracié pour avoir plaidé la cause du peuple.*

disgracieusement [*dis-gra, ze-man*] adv. D'une manière disgracieuse. Ant. **Gracieusement.**

disgracieux, euse [*dis-gra-si-eû, eu-ze*] adj. Qui manque de grâce : *démarche disgracieuse. Fig.* Désagréable, fâcheux. Ant. **Gracieux.**

disgrégation [*dis-gré, si-on*] n. f. Destruction de l'état d'agrégation.

Dishley [*chlè*] (MOUTONS DE), nom donné à une race de moutons originaires du comté de Leicester. — ENCYCL. Par croisement du dishley avec le mérinos, on a obtenu des métis (*dishley-mérinos*) dont les caractères manquent sans doute d'homogénéité en raison des différences d'orientation dans le but poursuivi par les éleveurs ; mais les dishley-mérinos constituent, du moins, des reproducteurs qui ont grandement contribué à l'amélioration d'autres races françaises.

disjecti membra poetæ, mots lat. signif. *Les membres dispersés du poète.* Mots tirés d'un passage d'Horace (*Satires*, I, 4, 62). Un poète traduit en prose n'est pas rendu tout entier, mais on en retrouve encore les membres épars (*disjecti membra poetæ*).

disjoindre [*dis*] v. a. (Se conj. comme *craindre.*) Séparer des choses jointes. *Disjoindre deux causes*, les soumettre chacune à une procédure spéciale. **Se disjoindre** v. pr. Se diviser, se désunir. ANT. **Joindre, unir.**

disjoint [*dis-join*], **e** adj. Séparé, mal joint, où il y a des solutions de continuité : *les marches disjointes d'un escalier. Musiq. Degré, intervalle disjoint*, intervalle d'une note à une autre note, séparées par plusieurs degrés, par opposition à *Degré conjoint*, intervalle d'une note à une autre note se suivant dans la gamme. V. DEGRÉ.

disjointure [*dis*] n. f. Action de se disjoindre.

disjoncteur [*dis*] n. m. *Physiq.* Commutateur qui rompt brusquement un circuit.

disjonctif [*dis-jonk-tif*], **ive** adj. (du lat. *disjunctus*, disjoint). Qui, tout en unissant les expressions, sépare les idées : ou, ni, soit *sont des conjonctions disjonctives. Propositions disjonctives*, celles dont les membres sont séparés par des conjonctions de cette sorte. N. f. : *la disjonctive.* ANT. **Copulatif, conjonctif.**

disjonction [*dis-jonk-si-on*] n. f. (de *disjonctif*). Séparation de ce qui était uni. *Dr.* Séparation de deux ou plusieurs causes. *Rhét.* Suppression des conjonctions. (Dans ce sens, syn. de ASYNDÈTE.)

— ENCYCL. *Dr.* La disjonction est prononcée : au civil, quand une des deux causes n'est pas en état ; au criminel, lorsque, par exemple, un incident révèle des faits de nature à modifier la situation de l'un des prévenus ou accusés.

Dislère (Paul), ingénieur et administrateur français, né à Douai en 1840. Président du conseil d'Etat. Auteur d'un *Traité de législation coloniale.*



Dislère.

dislocateur, trice [*dis-lo-ka*] adj. Qui disloque.

dislocation [*dis-lo-ka-si-on*] n. f. (du préf. *dis*, et du lat. *locatio*, action de placer). Démembrement : *la dislocation de l'empire carolingien fut définitive après le traité de Verdun (843).* Disjonction, écartement de choses contiguës : *les dislocations de l'écorce terrestre.* Ensemble d'exercices ayant pour but d'augmenter la flexibilité des muscles, tendons, etc., du corps humain ; résultat de ces exercices : *la dislocation des acrobates.*

disloqué, e adj. Déboîté, déplacé : *bras disloqué.* Dégingandé. N. Personne dont les membres semblent désarticulés : *les disloqués du cirque.*

disloquement [*dis-lo-ke-man*] n. m. Etat de ce qui est disloqué.

disloquer [*dis-lo-ké*] v. a. (du préf. *dis*, et du lat. *locare*, placer). Désunir : *disloquer une machine, un système.* Démettre, déboîter, en parlant des os, ou des pièces d'une machine. **Se disloquer** v. pr. Etre disloqué. *Fig.* Se diviser, se désunir : *parti qui se disloque.*

dis manibus, mots lat. signif. *Aux dieux mânes*, formule latine funéraire, dont les initiales D. M. se retrouvent souvent sur les sépultures païennes.

Dison, v. de Belgique (prov. de Liége, arr. de Verviers) ; 12.050 h. Draps, confiserie.

dispache [*dis-pa-che*] n. f. (ital. *dispaccio*). Règlement des pertes et avaries entre une compagnie d'assurances maritimes et l'assuré.

dispacheur [*dis-pa*] n. m. Agent spécial, chargé des dispaches.

disparaissant [*dis-pa-rè-san*], **e** adj. Qui disparaît : *tirer sur des silhouettes disparaissantes.*

disparaître [*dis-pa-rè-tre*] v. n. (Se conj. comme *connaître.* — Prend l'auxil. *avoir* ou *être*, selon qu'on veut marquer l'action ou l'état.) Cesser de paraître : *le soleil a disparu.* Se retirer du lieu où l'on est. Ne plus se trouver : *mes gants ont disparu.* Mourir, ne plus être, ne plus exister : *la superstition disparaît peu à peu.* ANT. **Apparaître.**

disparate [*dis-pa*] adj. (lat. *disparatus*). Qui manque de suite, d'harmonie : *style disparate.* N. f. Manque de rapport, de conformité : *ses actions et ses discours forment une étrange disparate.*

disparité [*dis-pa*] n. f. (du lat. *dispar*, inégal). Différence entre deux choses que l'on compare. (Peu us.) ANT. **Analogie, conformité.**

disparition [*dis-pa-ri-si-on*] n. f. Action de disparaître ; son résultat. ANT. **Apparition.**

disparu, e part. pass. Qui cesse d'être visible : *vaisseau disparu à l'horizon.* Qui n'est plus ; perdu, égaré. N. : *les disparus.*

— ENCYCL. *Milit.* On appelle *disparus* les militaires dont, en campagne, notamment à la suite d'une affaire, on constate l'absence sans pouvoir établir leur décès. On dresse un procès-verbal de disparition.

dispendieusement [*dis-pan, ze-man*] adv. D'une façon dispendieuse.

dispendieux, euse [*dis-pan-di-eû, eu-ze*] adj. (du lat. *dispendium*, dépense). Qui occasionne beaucoup de dépenses, de frais : *construction dispendieuse ; tout procès est dispendieux.* ANT. **Gratuit, économique.**

dispensable [*dis-pan*] adj. Pour lequel on peut accorder une dispense : *cas dispensable.*

dispensaire [*dis-pan-sè-re*] n. m. Lieu où l'on donne gratuitement des consultations, des médicaments, aux malades indigents.

— ENCYCL. Les dispensaires sont destinés aux malades pauvres. Dans certains dispensaires d'enfants, on donne aussi, outre du lait pour les nourrissons, un ou deux repas aux mères. Très utiles pour toute une classe sociale, ils peuvent parfois devenir, par le contact des malades entre eux, un foyer de propagation des maladies contagieuses.

dispensateur, trice [*dis-pan*] n. (de *dispenser*). Qui distribue, qui fait les répartitions.

dispensatif, ive [*dis-pan*] adj. Qui dispense.

dispensation [*dis-pan-sa-si-on*] n. f. Action de dispenser. Distribution. Administration.

dispense [*dis-pan-se*] n. f. (subst. verb. de *dispenser*). Exemption de la règle ordinaire : *obtenir une dispense d'âge pour un examen.* Pièce qui constate cette exemption.

— ENCYCL. *Dr.* V. MARIAGE, SERVICE MILITAIRE, etc.

dispensé [*dis-pan-sé*], **e** n. Personne dispensée : *les dispensés d'infirmerie.* Spécialem. n. m. En France, jeune soldat qui, avant 1906 et d'après les termes de la loi du 15 juillet 1889, bénéficiait d'une dispense d'un an ou de deux ans sur trois qu'il devait accomplir.

dispenser [*dis-pan-sé*] v. a. (lat. *dispensare*). Administrer, distribuer : *dispenser l'éloge et le blâme ; dispenser des secours.* Exempter de la règle ordinaire : *les malades sont dispensés du travail.* Trouver bon que quelqu'un ne dise pas, ne fasse pas une chose : *je vous dispense de m'accompagner.* **Se dispenser de** v. pr. S'exempter de, se soustraire à l'obligation de : *se dispenser de tout travail.*

Tout ce qu'on dit, faut le penser,
Il n'est rien qui nous en dispense ;
Mais on peut bien se dispenser
De dire tout ce que l'on pense.

ANT. **Assujettir, astreindre, contraindre.**

disperme ou **dispermatique** [*dis-pèr*] adj. (du préf. *di*, et du gr. *sperma*, semence). *Bot.* Qui contient deux graines.

dispersement [*dis-pèr-se-man*] n. m. Action de disperser. Etat de ce qui est dispersé.

disperser [*dis-pèr-sé*] v. a. (lat. *dispergere*). Répandre, jeter çà et là : *disperser des papiers.* Au fig. : *disperser ses efforts.* Dissiper, mettre en fuite : *disperser un attroupement.* **Se disperser** v. pr. Se répandre de côté et d'autre. ANT. **Agglomérer, concentrer, centraliser.**

dispersif, ive [*dis-pèr*] adj. Qui disperse la lumière : *le pouvoir dispersif du prisme.*

dispersion [*dis-pèr*] n. f. (lat. *dispersion*). Action de disperser. Son résultat : *la dispersion d'une armée.* Manque de concentration : *dispersion de l'esprit. Physig.* Elargissement d'un faisceau lumineux par un milieu réfringent qui en sépare les différents éléments.

— ENCYCL. La dispersion de la lumière est la séparation des divers éléments de la lumière blanche au moyen d'un prisme. Les rayons colorés que l'on obtient, reçus sur un écran, donnent le *spectre* solaire ; ils se présentent dans l'ordre suivant : violet, indigo, bleu, vert, jaune, orangé, rouge. (V. SPECTRE.) La différence entre les indices de réfraction des rayons violets et des rayons verts est appelée *coefficient de dispersion.*

displicuit nasus tuus, mots lat. signif. *Ton nez a déplu.* Hémistiche de Juvénal (*Satires*, VI, 495). Le poète vient de rappeler les mauvais traitements que parfois les dames romaines faisaient subir à leurs servantes. Il ajoute : « De quoi cette jeune fille est-elle coupable, *si ton nez t'a déplu* ? » c'est-à-dire : « Est-ce sa faute si aujourd'hui tu te trouves laide ? » Dans les applications, on donne à cet hémistiche un sens beaucoup plus général pour faire entendre que quelqu'un est la victime du caprice, de l'arbitraire : *son nez a déplu.*

disponibilité [*dis-po*] n. f. Etat de ce qui est disponible : *disponibilité d'un appartement.* Etat d'un militaire renvoyé dans ses foyers sans cesser d'être apte au service : *mettre un officier en disponibilité. Admin.* Position d'un fonctionnaire qui, sur sa demande ou d'office, est provisoirement écarté de l'exercice de sa fonction, mais sans perdre son grade ni ses droits à l'avancement. Pl. Choses, argent disponibles : *utiliser ses disponibilités.* ANT. **Indisponibilité.**

disponible [*dis-po*] adj. (du lat. *disponere*, disposer). Dont on peut disposer : *capital disponible.* Se dit d'un militaire en disponibilité. *Dr.* Se dit de la portion de biens dont on peut disposer par donation ou par testament : *la quotité disponible varie selon le nombre des enfants.* N. m. *Comm.* Ce dont on peut disposer ; ensemble des valeurs réalisables plus ou moins immédiatement. ANT. **Indisponible.**

dispos [*dis-po*] adj. m. (lat. *dispositus*). Léger, agile : *on sort plus dispos d'un bain froid.* Eveillé, ouvert : *esprit dispos.* ANT. **Indisposé, incommodé.**

disposant [*dis-po-zan*], **e** n. Personne qui fait une donation entre vifs ou par testament.

disposer [*dis-po-zé*] v. a. (lat. *disponere*). Arranger, mettre dans un certain ordre : *disposer des fleurs sur une étagère.* Préparer quelqu'un à quelque chose : *disposer à mourir.* Préparer une chose pour quelque chose : *disposer une chambre.* Mettre dans une certaine disposition morale : *être disposé en faveur de quelqu'un.* V. n. Faire ce qu'on veut de quelqu'un ou de quelque chose : *disposer de ses amis, d'un bien.* PROV. : **L'homme propose, et Dieu dispose.** V. DIEU. **Se disposer** v. pr. Se préparer, se tenir prêt : *se disposer à partir.*

dispositif [*dis-po-zi*] n. m. *Dr.* Enoncé d'un jugement, d'un arrêt, dégagé des motifs qui l'on fait rendre : *l'absence de dispositif entraîne la nullité du jugement. Fortif.* Plan suivant lequel un ouvrage est établi. *Techn.* Manière particulière dont on agence les organes d'un appareil : *dispositif ingénieux.*

disposition [*dis-po-zi-si-on*] n. f. (lat. *dispositio*). Arrangement, distribution : *Le Nôtre excella dans la disposition des jardins.* Pouvoir de disposer : *avoir la libre disposition de son bien. Disposition testamentaire*, acte, clause par laquelle on dispose de ses biens. *Rhétor.* Arrangement des parties du discours. *Fig.* Manière actuelle de voir ou de sentir ; inclination pour quelqu'un, pour quelque chose : *montrer de bonnes dispositions pour le travail.* Dessein : *être dans la disposition de travailler. A la disposition*, à la discrétion, au pouvoir de. Pl. Préparatifs, arrangements : *prendre ses dispositions pour partir.* Les points que règle un arrêt, une loi : *les dispositions de cette loi.*

disproportion [*dis, si-on*] n. f. Défaut de proportion, de convenance : *disproportion d'âge.*

disproportionné [*dis-pro-por-si-o-né*], **e** adj. Qui manque de proportion, de convenance.

disproportionnel, elle [*dis-pro-por-si-o-nèl, è-le*] adj. Qui n'est point proportionnel.

disproportionnellement [*dis-pro-por-si-o-nè-le-man*] adv. D'une façon disproportionnelle.

disproportionnément [*dis-pro-por-si-o-né-man*] adv. D'une façon disproportionnelle.

disproportionner [*dis-pro-por-si-o-né*] v. a. Mal proportionner : *la perspective mal observée dans un tableau disproportionne les objets qui y sont représentés.*

disputable [*dis-pu*] adj. Sujet à conteste ; qui peut être disputé.

disputailler [*dis-pu-ta, ll* mll.. *é*] v. n. *Fam.* Disputer longtemps, et sur des choses sans intérêt.

disputaillerie [*dis-pu-ta, ll* mll., *e-rî*] n. f. Dispute, discussion longue et vaine.

disputailleur, euse [*dis-pu-ta, ll* mll., *eur, eu-ze*] n. *Fam.* Qui a l'habitude de disputer.

disputant [*dis-pu-tan*] n. m. Celui qui disputait contre un autre. (Vx.)

disputation [*dis-pu-ta-si-on*] n. f. (lat. *disputatio*). Action de disputer. Discussion. Traité théologique.

dispute [*dis-pu-te*] n. f. (de *disputer*). Débat contradictoire : *dispute théologique.* Discussion publique. Lutte d'émulation pour obtenir quelque chose. Querelle, altercation.

Dispute du saint sacrement (*la*) ou **la Théologie,** chef-d'œuvre de Raphaël, au Vatican (Chambres), représentant un concile imaginaire, une réunion idéale des Pères et docteurs de l'Eglise qui ont pris part aux controverses théologiques sur l'Eucharistie, réunion que président du haut du ciel les patriarches, les apôtres, la Vierge et Dieu lui-même. (V. p. 683.)

disputer [*dis-pu-té*] v. n. (lat. *disputare*). Avoir une discussion : *disputer du talent d'un auteur.* Se quereller. Rivaliser : *disputer de luxe.* V. a. Lutter, contester pour obtenir quelque chose : *Pompée disputa à César la première place dans la république. Fig.* et *fam.* Quereller : *disputer ses frères et sœurs. Disputer le terrain*, se défendre pied à pied. Loc. prov. V. AIGUILLE et CHAPE. — PROV. LITTÉR. V. DE GUSTIBUS ET COLORIBUS. **Se disputer** : v. pr. Etre en dispute, se quereller. ALLUS. MYTHOL. : **Se disputer les armes d'Achille.** Après la mort du héros, Ulysse et Ajax se disputèrent ses armes. Le premier l'ayant emporté devant les Grecs par son éloquence persuasive, le second, de fureur, se perça de son épée. On fait allusion à cet épisode homérique pour caractériser l'ardeur qu'apportent des adversaires, des partis, à s'approprier les dépouilles, la succession d'un grand homme.

disputeur, euse [*dis-pu, eu-ze*] n. et adj. Qui aime à disputer, à contredire : *un acharné disputeur.*

disqualification [*dis-ka, si-on*] n. f. Action de disqualifier. Résultat de cette action.

disqualifier [*dis-ka-li-fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Mettre hors de concours, en parlant d'un cheval de course, d'un coureur, etc., qui ne remplit pas les conditions et engagements du concours. *Fig.* Déclarer quelqu'un indigne de ses pairs : *disqualifier un duelliste déloyal.* **Se disqualifier** v. pr. Etre, devenir disqualifié. Se déshonorer, déchoir.



Disque ailé égyptien.

disque [*dis-ke*] n. m. (du lat. *discus*, palet). Sorte de lourd palet en métal, que les Anciens, en particulier chez les Grecs, lançaient dans leurs jeux. *Sport.* Palet en bois cerclé de fer, du poids de 1.972 grammes, qu'on lance dans les *Jeux olympiques* (v. ce mot). Objet plat et circulaire. Surface apparente du soleil, de la lune. *Ch. de f.* Plaque de métal dont chaque côté est peint d'une couleur différente et qui, monté sur pivot mobile, sert à indiquer, par la couleur qu'elle présente, si la voie est libre ou bloquée (V. CHEMIN DE FER). *Disque ailé*, chez les Egyptiens, figuration symbolique du soleil en marche. (C'était un disque accosté de deux ailes éployées, et souvent de deux urœus.) Chez les Assyriens, figure analogue, dans laquelle le disque central est orné d'une figure d'Assur. *Disque liturgique*, au moyen âge, accessoire liturgique en forme d'écran, composé d'une palette d'orfèvrerie, rehaussée souvent de gemmes.



Disque ailé assyrien.

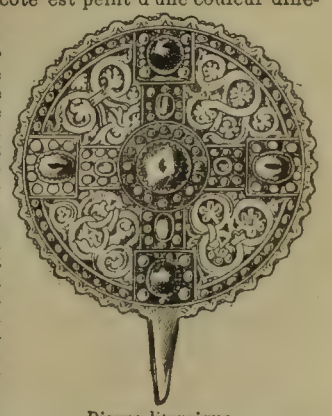

Disque liturgique.

disquisition [*dis-ki-zi-si-on*] n. f. (lat. *disquisitio*). Investigation, recherche. (Peu us.)

Disraeli [*dis-ra-é*] (Isaac), écrivain israélite anglais, né à Enfield, m. à Bredenham House (Buckingham) [1766-1848]. Il s'occupa surtout de critique et d'histoire. Citons : *Curiosités de la littérature. Etude sur le caractère de la littérature*, etc.


Benjamin Disraeli.

Disraeli (Benjamin), lord BEACONSFIELD, fils du précédent, romancier et homme d'Etat anglais, né et m. à Londres (1804-1881). Il entra dans la vie politique en 1837, se fit le champion des idées protectionnistes et devint président du conseil en 1868. Chef du parti tory (conservateur), il alterna constamment au pouvoir avec Gladstone. Il s'opposa en 1877 à l'exécution du traité de San-Stefano, donna Chypre aux Anglais et reçut le titre de « lord Beaconsfield ». Il a exposé ses idées politiques et religieuses dans ses romans : *Vivian Grey*, *Lothair*, *Endymion*, etc.

disruptif, ive [*dis-rup*] adj. Qui éclate. (Se dit de la décharge électrique avec étincelle, lorsque cette décharge dépense la plus grande partie de l'énergie disponible.)

diss n. m. Nom arabe de l'*arundo*, employé en sparterie.

Dissay ou **Dissais,** comm. de la Vienne, arr. et à 14 kil. de Poitiers ; 1.170 h. Vins rouges. Château bâti par Pierre d'Amboise. Ch. de f. Orl.

Dissay-sous-Courcillon, comm. de la Sarthe, arr. et à 43 kil. de Saint-Calais ; 1.300 h. Ch. de f. Orl. Patrie de Dangeau.

disséable [*dis-sé*] adj. Qui peut être disséqué.

dissecteur [*dis-sèk*] n. m. Celui qui dissèque.

dissection [*dis-sèk-si-on*] n. f. (lat. *dissectio*). Action de disséquer : *la dissection du corps humain passa longtemps pour un sacrilège. Fig.* Recherche, analyse scrupuleuse.

— ENCYCL. La dissection est une science des plus importantes ; c'est grâce à elle que l'on a pu connaître l'anatomie de l'homme et des animaux. Interdite par les Romains, puis par les chrétiens, la dissection de l'homme fut faite pour la première fois en 1315 ; mais elle resta longtemps un sacrilège, et elle ne fut autorisée à Paris qu'en 1576. Aujourd'hui, elle est répandue dans toutes les écoles de médecine ; elle comporte certaines précautions, car les piqûres anatomiques peuvent être mortelles.

dissemblable [*dis-san*] adj. Qui n'est point semblable : *figures dissemblables.* ANT. **Semblable.**

dissemblablement [*dis - san, man*] adv. D'une manière différente.

dissemblance [*dis-san*] n. f. Manque de ressemblance. ANT. **Ressemblance.**

dissemblant [*dis-san-blan*], **e** adj. Qui n'est point semblable. ANT. **Ressemblant.**

dissembler [*dis-san-blé*] v. n. Différer. (Peu us.)

disséminateur, trice [*dis-sé*] adj. n. et Qui dissémine.

dissémination [*dis-sé, si-on*] n. f. Dispersion des graines au moment de leur maturité : *le vent aide à la dissémination des graines.* Action de disséminer. Par ext. : *la dissémination des idées, des Européens sur le globe.*

— ENCYCL. *Bot.* La dissémination des graines est assurée soit par la déhiscence du fruit, soit par la chute de celui-ci quand il est arrivé à complète maturité ; le vent, les insectes, les oiseaux, etc., jouent également un rôle considérable dans la dissémination des graines.

disséminement [*dis-sé, man*] n. m. Etat de ce qui est disséminé.

disséminer [*dis-sé-mi-né*] v. a. (lat. *disseminare*). Répandre çà et là : *les insectes disséminent le pollen sur les fleurs.* Propager. Eparpiller. **Se disséminer** v. pr. S'éparpiller. ANT. **Agglomérer, centraliser.**

dissension [*dis-san-si-on*] n. f. (lat. *dissensio*). Discorde causée par l'opposition des sentiments, des intérêts : *Solon mit fin aux dissensions d'Athènes.* ANT. **Accord, concorde, concert.**

dissenter [*sèn'-teur*] n. m. *Relig.* Mot anglais, synonyme de DISSIDENT OU NON-CONFORMISTE.

dissentiment [*dis-san-ti-man*] n. m. Différence de sentiments, d'opinions. Conflit. ANT. **Assentiment.**

dissentir [*dis-san*] v. n. (lat. *dissentire*). Avoir une manière de penser différente de celle d'un autre.

disséquer [*dis-sé-ké*] v. a. (du lat. *dissecare*, couper en deux. — Se conj. comme *accélérer*.) Faire l'anatomie d'un corps organisé, d'une plante, etc. : *disséquer un cadavre. Fig.* Analyser dans le détail : *disséquer une œuvre littéraire.*

disséqueur [*dis-sé*] n. m. Syn. de DISSECTEUR.

dissertateur [*di-sèr*] n. m. Qui aime à disserter.

dissertatif, ive [*di-sèr*] adj. Qui tient de la dissertation ; qui s'y rapporte.

dissertation [*di-sèr-ta-si-on*] n. f. (lat. *dissertatio*). Examen critique et détaillé de quelque question scientifique, historique, artistique, etc. Exercice littéraire, en latin, en français, etc., sur un sujet donné : *dissertation de philosophie.*

disserter [*di-sèr-té*] v. n. (lat. *dissertare*). Faire une dissertation : *disserter sur un texte ; disserter de philosophie.*

disserteur, euse [*di-sèr, eu-ze*] n. Personne qui disserte : *un ennuyeux disserteur.*

dissidence [*dis-si-dan-se*] n. f. (lat. *dissidentia*). Scission : *il s'est produit dans le protestantisme de nombreuses dissidences.* Différence d'opinions.

dissident [*dis-si-dan*], **e** adj. et n. Qui professe une doctrine, une opinion différente de celle de la majorité. Qui n'est pas de l'Eglise officielle dans un pays : *les dissidents écossais sont méthodistes.*

dissigne [*dis-si-gne*] n. m. (du préf. *dis*, et de *signe*). *Alyèb.* Variation de signes. Adj. Qui a deux signes différents.

dissimilaire [*dis-si-mi-lè-re*] adj. Qui n'est pas de la même espèce. (Peu us.) ANT. **Similaire.**

dissimilarité [*dis-si*] n. f. Etat de ce qui est dissimilaire. ANT. **Similarité.**

dissimilation [*dis-si, si-on*] n. f. (de *dissimiler*). Action de rendre dissemblable. Action d'un phénomène qui se transforme plus ou moins sous l'action d'un phénomène voisin.

dissimiler [*dis-si-mi-lé*] v. a. (du préf. *dis*, et du lat. *similis*, semblable). Rendre dissemblable. *Ling.* Modifier un son sous l'influence d'un autre son. ANT. **Assimiler.**

dissimilitude [*dis-si*] n. f. Défaut de similitude, de ressemblance. ANT. **Similitude.**

dissimulateur, trice [*dis-si*] adj. et n. Qui dissimule : *les courtisans doivent être d'habiles dissimulateurs.* ANT. **Franc, loyal.**

dissimulation [*dis-si, si-on*] n. f. (lat. *dissimulatio*). Action de dissimuler. Caractère de celui qui dissimule : *Machiavel fait de la dissimulation une des qualités du prince.* ANT. **Franchise, loyauté, sincérité.**

dissimulé, e [*dis-si*] adj. (de *dissimuler*). Accoutumé à cacher ses sentiments : *caractère dissimulé.* ANT. **Communicatif, franc, loyal.**

dissimuler [*dis-si-mu-lé*] v. a. (lat. *dissimulare*). Cacher : *dissimuler sa fortune.* Tenir secret : *dissimuler les torts d'un ami.* Feindre de ne pas voir ou de ne pas ressentir : *dissimuler son mécontentement.* Rendre moins apparent : *dissimuler les défauts d'un ouvrage.* PROV. HIST. V. QUI NESCIT DISSIMULARE. **Se dissimuler** v. pr. Ne pas s'avouer à soi-même. (Après *se dissimuler que*, on emploie le subjonctif ; après *ne pas se dissimuler*, on emploie l'indicatif, ou le subjonctif avec *ne*.) ANT. **Divulguer.**

dissipant [*di-si-pan*], **e** adj. Qui entraîne à la dissipation.

dissipateur, trice [*di-si*] adj. et n. Qui dissipe follement son bien : *les dissipateurs peuvent être pourvus de conseils judiciaires.* ANT. **Econome, parcimonieux.**

Dissipateur (*le*), comédie en vers de Destouches, une des meilleures de l'auteur, jouée en 1737. Cléon, le dissipateur, doit épouser une jolie veuve ; celle-ci, pour le corriger de sa prodigalité et lui conserver sa fortune, la lui gagne au jeu.

dissipation [*di-si-pa-si-on*] n. f. (lat. *dissipatio*). Evaporation : *dissipation d'un nuage.* Action de dépenser follement : *la dissipation d'un patrimoine.* Etat d'une personne qui vit dans les plaisirs : *vivre dans la dissipation.* Inattention indisciplinée : *élève qui a de la dissipation.* ANT. **Economie, épargne, parcimonie.**

dissipé, e [*di-si*] adj. et n. Plus consacré aux plaisirs qu'aux devoirs : *un écolier dissipé ; une vie dissipée ; les dissipés se ruinent.* ANT. **Réfléchi, appliqué.**

dissiper [*di-si-pé*] v. a. (lat. *dissipare*). Faire disparaître : *le soleil dissipe les nuages.* Faire cesser : *le temps dissipe les illusions.* Dépenser follement : *dissiper son bien.* Consumer sans profit : *dissiper sa jeunesse.* Rendre inattentif, inappliqué : *dissiper un élève.* **Se dissiper** v. pr. Etre dissipé. Se disperser.

dissitiflore [*dis-si*] adj. (du lat. *dissitus*, séparé, et *flos, oris*, fleur). Dont les fleurs sont écartées les unes des autres.

dissociabilité [*dis-so*] n. f. Qualité de ce qui est dissociable.

dissociable [*dis-so*] adj. Qui peut être dissocié : *l'hydrogène et l'oxygène de l'eau sont dissociables.* (Ne pas confondre ce mot avec INSOCIABLE.)

dissocial, e, aux [*dis-so*] adj. Qui s'oppose à la sociabilité.

dissociation [*dis-so-si-a-si-on*] n. f. Action de dissocier. *Chim.* Réaction limitée, qui se produit lorsque certains corps composés sont maintenus à une température donnée, en présence des produits de leur décomposition : *c'est Henri Sainte-Claire Deville qui, le premier, attira l'attention sur les phénomènes de dissociation.*

dissocier [*dis-so-si-é*] v. a. (du préf. *dis*, et du lat. *socius*, compagnon. — Se conj. comme *prier*.) Séparer des éléments associés : *la vapeur d'eau est dissociée par le platine incandescent.*

dissolu, e [*dis-so*] adj. (lat. *dissolutus*). Sans mœurs, débauché : *Louis XV fut un souverain dissolu.* ANT. **Austère, rigide, vertueux.**

dissolubilité [*dis-so*] n. f. Qualité de ce qui est dissoluble. ANT. **Indissolubilité.**

dissoluble [*dis-so*] adj. Qui peut être dissous : *métal dissoluble.* ANT. **Indissoluble.**

dissolument [*dis-so-lu-man*] adv. D'une manière licencieuse : *vivre dissolument.* (Peu us.)

dissoluté [*dis-so*] n. m. *Pharm.* Produit de la dissolution d'un corps dans un liquide. (On dit plutôt SOLUTÉ.)

dissolutif, ive [*dis-so*] adj. Qui a la vertu, la propriété de dissoudre : *remède dissolutif.* Substantiv. : *un dissolutif.*

dissolution [*dis-so-lu-si-on*] n. f. (lat. *dissolutio*). *Physiq.* Décomposition des corps par l'action d'un agent qui les pénètre : *dissolution du sel dans l'eau.* Résultat de cette opération : *employer une dissolution de sulfate de cuivre.* Solution visqueuse de caoutchouc pour réparer les chambres à air et bandages des automobiles et cycles. *Fig.* Anéantissement : *la dissolution de l'empire romain fut l'œuvre des Barbares.* Rupture : *dissolution d'un mariage.* Déchéance, annulation de pouvoir : *la dissolution de l'Assemblée législative.* Acte par lequel une société commerciale déclare prendre fin. Dérèglement : *dissolution des mœurs.*

— ENCYCL. *Chim.* Une substance solide, liquide ou gazeuse, se dissout dans un liquide mis à son contact, quand elle disparaît dans la masse de ce liquide pour donner un tout homogène. Il y a lieu de distinguer la dissolution simple, comme celle du sucre dans l'eau, de la dissolution d'un métal dans un acide, du fer dans l'acide sulfurique étendu, par exemple ; dans le premier cas, il suffit d'évaporer la dissolution pour retrouver le sucre solide, identique à celui qui a été employé en premier lieu ; il n'en est pas de même dans le second cas, et, pourtant, les phénomènes de dissolution et de combinaison sont liés intimement. Nous ne parlerons que des phénomènes de dissolution simple.

Une solution est dite *saturée* quand, à la température à laquelle elle se trouve, elle renferme la plus grande quantité possible de la substance à dissoudre. En général, la solubilité d'un solide dans un liquide, c'est-à-dire la quantité de substance dissoute dans 100 parties du liquide, diminue quand la température s'abaisse. Lorsqu'on a une dissolution saturée d'un solide dans un liquide à une température déterminée, si on la refroidit, une portion du corps dissous va, en général, se solidifier ; cependant, dans certains cas, il arrive que cette solidification ne s'effectue pas : on dit alors que la solution est *sursaturée.*

— *Polit.* On nomme *dissolution* l'acte par lequel le pouvoir exécutif met fin à l'existence d'une assemblée législative, départementale ou communale.

La Chambre des députés peut être dissoute par le président de la République, sur l'avis conforme du Sénat ; celui-ci ne peut être dissous. Les conseils généraux sont dissous par décret, et il appartient aux Chambres de fixer la date des nouvelles élections.

Les conseils municipaux sont dissous par décret motivé, pris en conseil des ministres et publié au *Journal officiel*. Une délégation spéciale, dite *commission municipale*, gère les affaires de la commune jusqu'au renouvellement de l'assemblée.

dissolutionniste [*dis-so-lu-si-o-nis-te*] adj. et n. *Polit.* Qui tend à la dissolution. Qui est partisan de la dissolution.

dissolvant [*dis-sol-van*], **e** adj. Qui a la propriété de dissoudre. *Fig.* Cause de corruption : *livre dissolvant.* N m. : *l'alcool est un actif dissolvant.*

dissonance [*dis-so*] n. f. (du gr. *dis*, deux fois, et du lat. *sonare*, sonner). *Musiq.* Accord défectueux, qui surprend l'oreille : *la dissonance doit toujours être résolue* (v. DISSONANT). *Gram.* Réunion de plusieurs syllabes dures à l'oreille, comme : *à dos d'homme, dîner d'un dindon.* ANT. **Consonance, assonance.**

dissonant [*dis-so-nan*], **e** adj. *Musiq.* Qui forme une harmonie peu agréable à l'oreille. *Accord dissonant*, celui qui a besoin de se résoudre dans un accord parfait. ANT. **Assonant.**

— ENCYCL. Les accords dissonants sont formés de quatre ou cinq sons consécutifs, exceptionnellement de six ou sept. Ils peuvent être entendus soit à l'état direct, soit à l'état de renversement (v. CONSONANT). Les trois accords dissonants de quatre sons s'appellent *accords de septième ;* il y a : *l'accord de septième de dominante*, composé d'une tierce majeure, d'une quinte juste et d'une septième mineure ; l'*accord de septième de sensible*, composé d'une tierce mineure, d'une quinte diminuée et d'une septième mineure ; l'*accord de septième diminuée*, composé de tierce mineure, quinte diminuée et septième diminuée. Les accords dissonants de cinq sons s'appellent *accords de neuvième ;* il y a : l'*accord de neuvième majeure de dominante*, composé de tierce majeure, quinte juste, septième mineure et neuvième majeure ; l'*accord de neuvième mineure de dominante*, résultant de la combinaison de la septième dominante et de la septième diminuée.

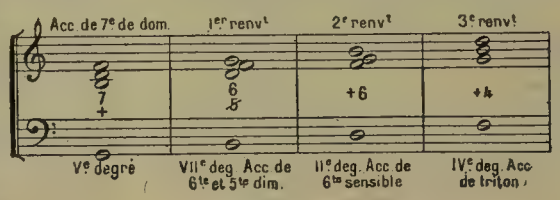

Accord de septième de dominante.

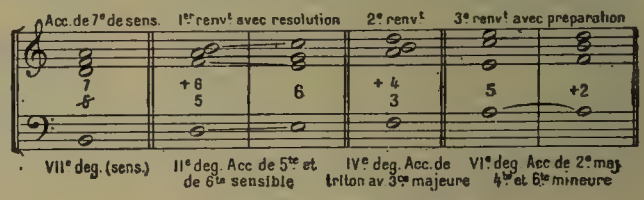

Accord de septième de sensible.

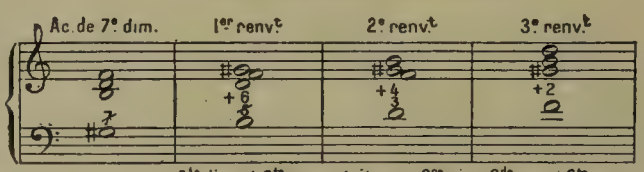

Accord de septième diminuée.

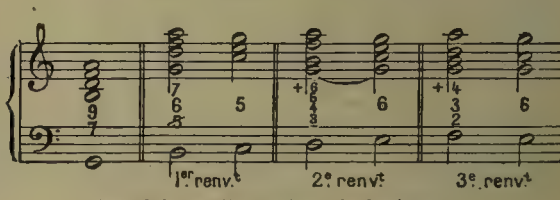

Accord de neuvième majeure de dominante.

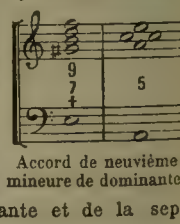
Accord de neuvième mineure de dominante.

dissoner [*dis-so-né*] v. n. Former une dissonance.

dissoudre [*dis-sou-dre*] v. a. (lat. *dissolvere*. — Se conj. comme *absoudre*.) Pénétrer et diviser les

molécules d'un corps solide : *l'eau chaude dissout les sels plus facilement que l'eau froide. Fig.* Faire disparaître : *dissoudre les humeurs.* Rompre, annuler : *dissoudre un mariage.* **Se dissoudre** v. pr. Être dissous, se résoudre. ANT. **Combiner, composer ; convoquer, réunir.**

dissous [*dis-sou*], **oute** adj. Fondu, décomposé : *sucre dissous dans l'eau.* Rompu, détruit ; *alliance dissoute.*

dissuader [*dis-su-a-dé*] v. a. (lat. *dissuadere*). Détourner quelqu'un d'une résolution. ANT. **Conseiller, persuader.**

dissuasif [*dis-su-a-zif*], **ive** adj. Qui est propre à dissuader. (Peu us.) ANT. **Persuasif.**

dissuasion [*dis-su-a-zi-on*] n. f. Action de dissuader. (Peu us.) ANT. **Persuasion.**

dissyllabe [*dis-sil-la-be*] adj. Se dit d'un mot qui n'a que deux syllabes : *ca-fé, li-vre.* N. m. : *canon, périr, sont des dissyllabes.*

dissyllabique [*dis-sil-la-bi-ke*] adj. Qui n'a que deux syllabes. *Vers dissyllabique*, qui n'a que deux syllabes, ou dont tous les mots sont des dissyllabes.

dissyllabisme [*dis-sil-la-bis-me*] n. m. Etat des langues qui ont des radicaux dissyllabiques.

distachyé [*dis-ta-ki-é*], **e** adj. (du préf. *di*, et du gr. *stakhus*, épi). *Bot.* Qui a deux épis ; dont les fleurs sont disposées en deux épis : *l'ischémon est une graminée à fleurs distachyées.*

distance [*dis-tan-se*] n. f. (du lat. *distare*, être éloigné). Intervalle qui sépare deux points de l'espace ou du temps : *le son faiblit à mesure que la distance augmente.* Différence : *la distance entre l'honnête homme et l'habile homme.*

> Le mérite suffit pour remplir la distance
> Que met entre deux cœurs le rang et la naissance.
> CORNEILLE.

A distance, à une certaine distance ; dans un temps éloigné. *Tenir à distance*, ne pas laisser approcher ; enlever tout prétexte de familiarité. *Rapprocher les distances*, faire disparaître les inégalités. *Turf. A la distance*, à 100 mètres environ du poteau d'arrivée.

— ENCYCL. *Dr.* Ceux qui font exécuter des ouvrages de nature à gêner les constructions voisines : puits, fosses d'aisances, cheminées, fourneaux, forges, étables, dépôts de sel ou autres matières corrosives, etc., doivent laisser la distance prescrite par les règlements administratifs ou les usages locaux, ou faire les ouvrages prescrits par les mêmes règlements et usages pour éviter de nuire aux voisins.

distancer [*dis-tan-sé*] v. a. (de *distance*. — Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il distança, nous distançons.*) Devancer : *coureur qui distance ses concurrents. Fig.* Surpasser : *écolier qui distance ses camarades. Sport.* Retirer à un coureur, à un cheval, le bénéfice de son placement, en raison de quelque irrégularité relevée contre lui dans la course : *distancer un cheval.*

distanciomètre [*dis-tan*] n. m. (de *distance*, et du gr. *metron*, mesure). Appareil télémétrique, servant à mesurer les distances.

distant [*dis-tan*], **e** adj. Qui est à une certaine distance : *tous les points de la circonférence sont également distants du centre. Au fig.* (sens dérivé de l'anglais), réservé ou orgueilleux dans les relations d'affaires ou de société : *attitude distante.* ANT. **Contigu, proche.**

distémone adj. (du préf. *di*, et du gr. *stêmôn*, étamine). *Bot.* Se dit des plantes et des fleurs ayant deux étamines. (On dit aussi *distaminé.*)

distendre [*dis-tan-dre*] v. a. (lat. *distendere*). Causer une tension excessive. ANT. **Détendre, relâcher.**

distension [*dis-tan*] n. f. (lat. *distensio*). Tension excessive. ANT. **Détente, relâchement.**

disthène [*dis-tè-ne*] n. m. Silicate naturel d'alumine, appelé jadis *schorl bleu* ou *talc bleu.*

distichophylle [*dis-ti-ko-fi-le*] adj. (du gr. *distikhos*, sur deux rangs, et *phullon*, feuille). Qui a les feuilles disposées sur deux rangs.

distigmate adj. *Bot.* Qui est pourvu de deux stigmates.

distillable [*dis-ti-la-ble*] adj. Qui peut être distillé : *plante distillable.*

distillateur [*dis-ti-la*] n. m. Celui qui distille les substances dont on tire les produits essentiels. Fabricant d'eaux-de-vie, de liqueurs, etc.

distillation [*dis-ti-la-si-on*] n. f. Action de distiller : *la distillation du vin donne la meilleure eau-de-vie.* Son produit. *Fig.* Subtilité, raffinement. *Distillation fractionnée*, procédé qui permet de séparer par la distillation les différents liquides qui composent un mélange.

— ENCYCL. *Industr.* La distillation traite les matières susceptibles de fournir de l'alcool (fruits sucrés, et principalement raisin, céréales, topinambour, pomme de terre, enfin et surtout la betterave).

La distillation des fruits sucrés (merise, prune, pêche, abricot, etc.) est précédée d'un foulage sommaire et d'une fermentation qui a pour but de transformer en alcool le sucre que contiennent ces fruits ; elle s'effectue dans des alambics à feu nu ou, mieux, dans des appareils dont la chaudière est munie d'un double fond métallique, évitant le contact immédiat des fruits avec la paroi touchée par le feu. V. EAU-DE-VIE.

Le raisin est distillé après fermentation et pressurage, et l'on soumet au feu tantôt le vin lui-même (cognac, armagnac, trois-six), tantôt le marc (eau-de-vie de marc). On fait usage d'alambics à feu nu, mais on élimine le plus souvent les produits de tête et de queue, pour conserver seulement l'eau-de-vie de cœur (procédé des brouillis et repasses des Charentes). Comme les produits les plus volatils, qui sont souvent les plus nocifs (éthers, aldéhydes), passent les premiers, il est préférable de faire usage d'alambics munis de rectificateurs, qui offrent l'avantage de donner au premier jet des eaux-de-vie à titre élevé et de la meilleure qualité possible. Les marcs de pommes et de poires se traitent d'ailleurs d'une façon analogue et fournissent le calvados.

La distillation industrielle (eaux-de-vie et alcools d'industrie) traite principalement les matières qui sont susceptibles de fermenter sous l'influence de levures pour donner des jus sucrés (betterave, canne à sucre), et les substances qu'il est indispensable de saccharifier préalablement (amidon des pommes de terre, des grains).

Bien qu'une partie des alcools et eau-de-vie d'industrie (alcools bon goût) soit absorbée par la consommation (eaux-de-vie et alcools pour la conservation des fruits, la fabrication des liqueurs, les usages pharmaceutiques, etc.), la plus grosse part est destinée à des usages industriels (alcools à brûler pour le chauffage, l'éclairage ou l'alimentation des moteurs, alcools pour la fabrication des vernis, etc.). Les betteraves, lavées abondamment, passent sous le coupe-racines qui les débite en cossettes ; ces cossettes sont soumises, dans des macérateurs-diffuseurs, à l'action d'un jus acidulé, qui les épuise en se chargeant de sucre inverti et va lui-même subir la fermentation alcoolique en cuve ; la distillation s'effectue ensuite, soit dans des alambics ordinaires, soit dans des appareils à grand rendement (colonnes à plateaux) munis, ou non, de rectificateurs, mais toujours pourvus de chauffe-vin, et établis de telle façon qu'on obtienne le maximum de rendement avec le minimum de frais.

Les résidus des sucreries de canne (mélasses, eaux de lavage) donnent le rhum.

Les céréales (blé, seigle, maïs, orge, riz) sont d'abord nettoyées, puis mises à germer, saccharifiées ensuite à l'aide des acides ou d'un malt, et enfin traitées en moûts dans lesquels on laisse la diastase agir sur la dextrine jusqu'à transformation complète de celle-ci en maltose fermentescible ; la fermentation achevée, on distille par les procédés ordinaires.

La pomme de terre est lavée, cuite sous pression, saccharifiée par le malt et distillée en matière pâteuse. Le topinambour subit les mêmes manipulations.

— *Dr.* V. BOUILLEURS DE CRU, BOISSONS, etc.

distillatoire [*dis-ti-la*] adj. Qui sert à la distillation : *l'alambic est un appareil distillatoire.*

distiller [*dis-ti-lé*] v. a. (lat. *distillare ;* préf. *de*, et *stilla*, goutte). Réduire les liquides en vapeur à l'aide de la chaleur, pour les faire retomber ensuite à l'état liquide par le refroidissement, et en recueillir les principes volatils : *distiller des boissons alcooliques.* Sécréter goutte à goutte : *plantes qui distillent le poison.* Élaborer : *l'abeille distille le miel. Fig.* Tirer l'essence d'une chose : *distiller une affaire.* Verser, répandre avec précaution et ménagements : *distiller le venin de la calomnie.*

distillerie [*dis-ti-le-rî*] n. f. Lieu où l'on distille. Métier de distillateur.

distinct [*dis-tinkt*], **e** adj. (lat. *distinctus*). Différent : *deux sons distincts. Fig.* Clair, net : *termes distincts.* ANT. **Confus, équivoque ; identique.**

distinctement [*dis-tink-te-man*] adv. D'une manière distincte : *parler distinctement.* ANT. **Indistinctement, confusément.**

distinctif [*dis-tink-tif*], **ive** adj. Qui distingue : *les cheveux longs étaient le signe distinctif de la royauté chez les Mérovingiens.*

distinction [*dis-tink-si-on*] n. f. (du lat. *distinctio*). Action de distinguer : *distinction du bien et du mal.* Division, séparation : *distinction des pouvoirs.* Différence entre les personnes ou les choses : *la distinction entre les classes tend à s'effacer.* Explication des diverses acceptions d'un mot, des divers sens d'une proposition. Égards, prérogative, honneur : *recevoir des marques de distinction.* Supériorité, mérite : *officier de distinction.* Bon ton, courtoisie, élégance physique : *avoir de la distinction dans les manières, dans la tournure.*

distinctivement [*dis-tink, man*] adv. D'une manière distincte.

distinguable [*dis-tin-gha-ble*] adj. Qui peut être distingué.

distingué [*dis-tin-ghé*], **e** adj. Remarquable, éminent : *écrivain distingué.* Qui donne ou marque la distinction : *naissance distinguée ; fonctions distinguées.* De bon ton : *toilette distinguée ; manières distinguées.* Qui a de bonnes manières : *un homme distingué.* S'emploie comme formule de politesse, dans le sens de Non ordinaire : *croyez à ma considération distinguée.*

distinguer [*dis-tin-ghé*] v. a. (lat. *distinguere*). Discerner par les sens, par l'esprit : *distinguer une lumière à l'horizon.* Séparer, établir la différence : *distinguer les temps, les lieux.* Caractériser : *la raison distingue l'homme.* Accorder une attention spéciale et favorable : *Louis XIV distinguait le maréchal d'Humières.* **Se distinguer** v. pr. Être distinct. Se signaler, se faire remarquer. ANT. **Confondre.**

distinguo [*dis-tin-gho*] mot lat. signif. *Je distingue*, et qui, dans l'arsenal de la scolastique, est le pendant de *concedo*, j'accorde, et de *nego*, je nie. Substantiv. n. m. invar. : *des distinguo subtils.*

distique [*dis-ti-ke*] n. m. (du gr. *dis*, deux, et *stikhos*, rangée). En grec et en latin, réunion d'un hexamètre et d'un pentamètre. En français, réunion de deux vers formant un sens complet :

> Le menteur n'est plus écouté,
> Quand même il dit la vérité.

distomatose n. f. Maladie occasionnée, chez les animaux par la présence, dans le foie et les canaux biliaires, de vers du genre distome, et qui est caractérisée par un amaigrissement progressif de la bête (moutons, bœufs). On l'appelle aussi *cachexie aqueuse.*

distomatosé, e adj. Qui est atteint de distomatose : *foie distomatosé.*

distome ou **distoma** [*dis-to*] n. m. *Zool.* Nom scientifique du genre *douve.*

distomiens [*dis-to-mi-in*] n. m. pl. Sous-ordre de vers trématodes, comprenant les douves et autres vers plats, toujours parasites, munis de une ou deux ventouses. S. un *distomien.*

distordre [*dis-tor-dre*] v. a. (lat. *distorquere*). Déformer en tordant : *la paralysie distord le corps humain.* Contourner, donner une entorse.

distors [*dis-tor*], **e** adj. Qui est contourné, de travers : *membres distors.*

distorsion [*dis-tor*] n. f. Action de distordre. Torsion convulsive d'une partie du corps.

distractile adj. *Hist. nat.* Qui est partagé en deux.

distraction [*dis-trak-si-on*] n. f. (lat. *distractio*). Action de séparer une partie d'un tout : *la distraction des objets saisis est sévèrement punie.* Prélèvement d'argent. Inapplication. Chose faite par inadvertance : *avoir, commettre des distractions.* Ce qui amuse, délasse l'esprit : *la lecture est la plus saine des distractions.* ANT. **Attention, application.**

— ENCYCL. *Dr. Distraction des dépens.* On désigne ainsi le jugement qui alloue à l'avoué, à titre d'honoraires, les dépens accordés à son client.

Demande en distraction. C'est le nom donné à la revendication, par un tiers, d'un objet indûment compris dans une saisie.

distraire [*dis-trè-re*] v. a. (lat. *distrahere*. — Se conj. comme *traire.*) Séparer une partie d'un tout : *somme distraite d'une autre somme.* Détourner à son profit : *distraire de l'argent. Fig.* Détourner l'esprit d'une application. Divertir, récréer : *la promenade distrait.* **Se distraire** v. pr. Être séparé d'un tout. Se détourner de : *se distraire d'un projet.* Se divertir, se récréer.

distrait [*dis-trè*], **e** adj. Peu attentif à ce qu'il dit ou à ce qu'il fait : *écolier distrait.* ANT. **Attentif, appliqué, réfléchi.**

Distrait (*le*), comédie en cinq actes et en vers, de Regnard (1697). Peinture spirituelle des mœurs de la fin du règne de Louis XIV, en particulier de celles des jeunes gens à la mode ; le caractère de Léandre, le distrait, qui va jusqu'à oublier qu'il est marié le jour de ses noces, est très amusant.

distraitement [*dis-trè-te-man*] adv. D'une manière distraite : *regarder distraitement.*

distrayant [*dis-trè-i-an*], **e** adj. Propre à distraire, à délasser l'esprit : *lecture distrayante.*

Distré, comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 4 kil. de Saumur ; 700 h. Vins mousseux estimés. Monuments mégalithiques.

distribuable [*dis-tri*] adj. Qu'on peut distribuer : *secours distribuables en nature.*

distribuer [*dis-tri-bu-é*] v. a. (lat. *distribuere ;* de *tribuere*, assigner). Répartir, partager : *distribuer des aumônes.* Diviser, disposer : *distribuer un appartement.* Amener en divers lieux : *conduite qui distribue l'eau.* Donner au hasard : *distribuer des coups de poing. Impr.* Opérer la distribution. V. DISTRIBUTION.

distributaire [*dis-tri-bu-tè-re*] adj. et n. Personne qui a reçu une part dans une distribution.

distributeur, trice [*dis-tri*] adj. et n. Qui distribue. N. m. Appareil servant à distribuer. *Distributeur de vapeur*, dispositif servant, dans une machine, à régler l'admission de la vapeur dans les pistons. *Distributeur automatique*, appareil distribuant automatiquement de menus objets, à la suite de l'introduction d'une pièce de monnaie.

— ENCYCL. *Mécan.* Il faut, dans une distribution régulière, que l'arrivée de la vapeur dans le cylindre n'ait lieu que pendant une partie de la course du piston ; qu'on laisse à la vapeur une certaine possibilité d'expansion ; qu'on facilite son évacuation dans l'atmosphère ou le condenseur, avant que le piston ne soit à fond de course, et, enfin, qu'on introduise la vapeur en sens inverse du mouvement, avant que le piston ait commencé sa course rétrograde. Il faut, en effet, que la vapeur pousse le piston pendant un certain temps lorsque le distributeur a interrompu toute communication avec la chaudière ; il faut qu'elle *se détende* pour fournir le maximum de travail utile. Les distributeurs se divisent en deux classes, suivant que la machine est sans détente ou à détente. Dans le premier cas, on a employé les robinets, les tiroirs avec pression par la vapeur ou à pression fixe, les soupapes, etc. Les appareils distributeurs actuellement les plus usités sont les *tiroirs* à surfaces glissantes, mus par un excentrique. Les distributeurs à soupape se subdivisent en *soupapes simples* et *soupapes doubles ;* ils s'emploient dans les fortes machines. On appelle fréquemment *soupapes de Cornouailles* les soupapes doubles ; elles suppriment les chocs que produisent les premières. V. MACHINE.

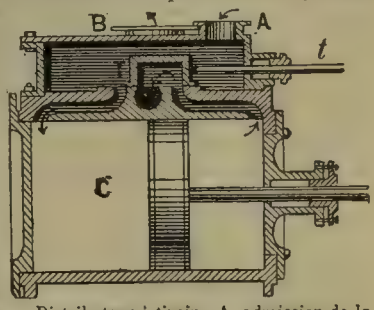

Distributeur à tiroir : A, admission de la vapeur ; B, échappement de la vapeur ; C, partie du cylindre dans laquelle agit la vapeur ; T, tiroir ; *t*, tige du tiroir.

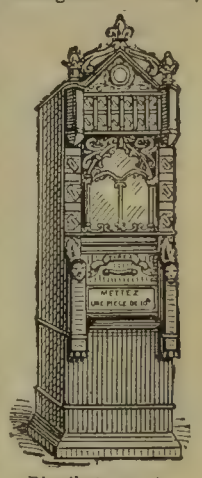
Distributeur automatique.

On appelle aussi *robinet distributeur* un robinet spécialement combiné pour l'éclairage à l'oxygène des appareils de projection doubles ou triples ; il sert à faire le fondant des vues. (V. OXHYDRIQUE, OXYÉTHÉRIQUE.)

— *Agric.* Il existe des appareils distributeurs d'engrais liquides ou pulvérulents ; les premiers sont constitués par de gros tonneaux laissant écouler l'engrais par de petits orifices ménagés dans un tuyau horizontal placé à l'arrière du récipient. Les autres sont construits sur le principe des *semoirs.* (V. la planche AGRICULTURE.)

distributif, ive [*dis-tri*] adj. Qui distribue. *Justice distributive*, celle qui rend à chacun ce qui lui appartient. *Logiq.* et *gram.* Qui s'applique à chacune des parties d'un tout, par opposition à *collectif.*

distribution [*dis-tri-bu-si-on*] n. f. (lat. *distributio*). Action de distribuer : *distribution de vivres, des lettres.* Disposition : *heureuse distribution d'un appartement.* Service d'un facteur qui porte les lettres, les imprimés à domicile. Répartition des rôles d'une pièce entre les artistes d'un théâtre. *Impr.* Répartition des caractères dans leurs casselins respectifs, après tirage ou clichage. *Mécan.* Ensemble des pièces destinées à mettre alternativement chacune des faces du piston en communication avec la chaudière et avec le tuyau d'échappement. Manière dont se répartit la vapeur dans le cylindre et effets qu'elle produit. *Distribution de prix*, solennité dans

laquelle on récompense les élèves, les concurrents jugés les plus méritants. *Milit. Les distributions,*

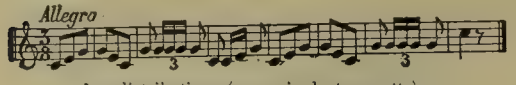

Les distributions (sonnerie de trompette).

dans la cavalerie, sonnerie de trompette pour annoncer les distributions de vivres, de fourrage, etc.

— Encycl. *Hydr.* La distribution des eaux est l'ensemble des moyens employés pour permettre l'approvisionnement d'une ville en eau potable. Les eaux de sources ou de rivières sont capturées et conduites au moyen d'aqueducs dans des réservoirs, d'où un réseau complet de tuyauteries de dimensions diverses les amène jusque dans les colonnes de distribution situées les unes sur la voie publique (bouches à incendie et d'arrosage), les autres dans les édifices publics ou privés. Dans la pratique, on détermine le diamètre à donner aux conduites d'eau à l'aide de la formule suivante:

$D = \sqrt[5]{\frac{d^2 \times l}{441{,}7 \times h}}$; D est le diamètre cherché, *d* est le débit que doit fournir la conduite, *l* la longueur de cette conduite, et *h* la hauteur de la couche d'eau coulant sur l'arête du réservoir.

Distribution des aigles (*la*), tableau de David, au musée de Versailles (1810), représentant la cérémonie du 5 décembre 1804 au Champ de Mars, où l'Empereur distribua les aigles à la Grande Armée. Detaille a peint la *Distribution des drapeaux* (1881) à Longchamp, sous le président Grévy.



La Distribution des aigles, tableau de Louis David.

distributivement [*dis-tri, man*] adv. Dans un sens distributif. Ant. **Collectivement.**

district [*distrik*] n. m. (lat. *districtus*). Etendue de juridiction. *Fig.* Ce dont on a l'administration.

distriglyphe [*dis-tri*] ou **ditriglyphe** n. m. Espace qui sépare deux triglyphes l'un de l'autre.

distyle [*dis-ti-le*] adj. (du préf. *di*, et du gr. *stulos*, colonne). Qui a deux colonnes : *porche distyle. Bot.* Se dit de fleurs ou de gynécées qui ont deux styles.

dit [*di*], **e** adj. Convenu : *c'est une chose dite.* Surnommé : *Jean, dit le Bon.* N. m. Mot, maxime : *les dits mémorables de Socrate* (vx en ce sens). Pièce affirmant certains faits relatifs à la cause. Au moyen âge, pièce de vers sur un sujet familier. (On disait aussi, dans ce sens, ditié, dictié ou dict n. m.)

dithéisme [*té-is-me*] n. m. (du préf. *di*, et de *théisme*). Système religieux qui admet deux dieux créateurs, l'un du bien, l'autre du mal. V. manichéisme.

dithyrambe [*ti-ran-be*] n. m. (gr. *dithurambos*). Chant liturgique en l'honneur de Dionysos. *Par ext.* Poème lyrique qui respire l'enthousiasme. Louanges enthousiastes, le plus souvent exagérées.

— Encycl. Vers la fin du viie siècle av. J.-C., le dithyrambe était le chant entonné par les choristes pendant leurs évolutions autour de l'autel de Dionysos (Bacchus). Ce genre lyrique prit un grand développement à partir du vie siècle. Lasos d'Hermione, Simonide de Céos, Pindare, Bacchylide s'y distinguèrent. L'importance de ce genre est d'autant plus grande que c'est du dithyrambe dialogué que sortit la tragédie grecque.

dithyrambique [*ti-ran*] adj. Qui appartient au dithyrambe : *poète dithyrambique. Par ext.* Elogieux avec excès : *louanges dithyrambiques.*

dithyrambiquement [*ran-bi-ke-man*] adj. A la manière dithyrambique.

ditié n. m. *Poés.* V. dit.

dito mot invar. (de l'ital. *detto*, dit). *Comm.* Susdit, de même : *trois châles bleus et six dito noirs.*

ditome ou **ditomus** [*muss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères carnivores, comprenant des carabes fouisseurs et nocturnes de la région circaméditerranéenne : *les ditomes enfouissent dans leurs terriers des graines de graminées dont ils se nourrissent.*

ditrochée [*ché*] n. m. (préf. *di*, et *trochée*). Pied de vers latin ou grec composé de trochées.

Ditte (Alfred), chimiste français, né à Rennes, m. à Paris (1843-1908). Professeur à la Sorbonne, on lui doit des travaux sur l'acide iodique, la dissociation des sels dissous, les équilibres chimiques, etc. Membre de l'Académie des sciences en 1897.

dittologie [*di-to-lo-jî*] n. f. (du gr. *dittos*, double, et *logos*, discours). Même sens que synonymie.

Diu (île), île portugaise, dans le golfe d'Oman, au S. de la presqu'île de Goudjerat (Inde) ; 14.000 h.

diurèse [*rè-ze*] n. f. (gr. *diourêsis*). Sécrétion abondante d'urine.

diurétique adj. (de *diurèse*). Qui fait uriner. N. m. : *le colchique est un diurétique.*

— Encycl. Les diurétiques sont très employés, principalement ceux d'origine végétale. Par ordre d'importance, citons : la digitale, le colchique, la scille, la caféine, la théobromine, l'uva ursi, les stigmates de maïs, l'azotate de potasse, etc.

diurnal n. m. (du bas lat. *diurnale*, office pour le jour). Livre de prières qui contient seulement l'office du jour. Récit de ce qui se fait, jour par jour.

diurnal, e, aux adj. (lat. *diurnalis ;* de *diurnus*, journalier) De chaque jour : *le repos diurnal. Actes diurnaux*, chez les Romains, sorte de journal officiel institué par César.

diurne adj. (lat. *diurnus ;* de *dies*, jour). Qui s'accomplit dans un jour : *le mouvement diurne de la terre. Bot.* Se dit des fleurs qui, comme la belle-de-jour, s'épanouissent pendant le jour et se ferment la nuit. *Zool.* Se dit des animaux qui ne vivent qu'un jour, comme les éphémères, et de ceux qui, comme certains papillons, ne volent ou ne se montrent qu'au grand jour. Ant. **Nocturne.**

diva n. f. (m. ital. signif. *déesse*). Cantatrice de talent, célèbre par ses succès.

divagant [*ghan*], **e** adj. Qui erre ça et là. *Fig.* Qui se perd en divagations.

divagateur, trice [*gha*] adj. et n. Qui divague : *imagination divagatrice.*

divagation [*gha-si-on*] n. f. Action de vaguer çà et là : *les divagations d'un cours d'eau.* Au fig., action d'un esprit qui s'égare : *les divagations des fous.*

— Encycl. *Dr.* Le propriétaire d'un animal ou celui qui s'en sert est responsable du dommage causé par cet animal. Les animaux pacageant sans gardien sur le terrain d'autrui sont, à la demande du propriétaire lésé, conduits au lieu de dépôt désigné par l'autorité municipale : si le dommage n'est pas payé dans la huitaine, ils sont vendus. Les dégâts sont-ils commis par des volailles, le propriétaire ou fermier du champ envahi peut les tuer au moment même où les dégâts sont commis et réclamer des dommages-intérêts.

La divagation des chiens est interdite : les animaux errants sont capturés et tués au bout d'un certain temps, sans préjudice des dommages et intérêts qui peuvent être réclamés à leurs propriétaires.

divaguer [*ghé*] v. n. (lat. *divagari*). Errer à l'aventure. Sortir de son lit (en parlant d'une rivière). *Fig.* S'écarter de son sujet ; égarer sa pensée : *les alcooliques divaguent souvent.*

divagueur, euse [*gheur, eu-ze*] adj. et n. Personne qui divague.

divalent [*lan*] adj. m. Se dit de tout corps capable de s'unir à deux atomes d'hydrogène ou à deux atomes d'un corps monovalent : *l'oxygène, le soufre, le sélénium, le tellure sont des corps divalents.*

divan n. m. (turc *diouan*). Conseil du sultan ottoman ; réunion de ce conseil ; salle où il se réunit, et *par ext.*, le gouvernement turc. Dans les maisons turques, vaste salle où l'on reçoit les visites de cérémonie. Recueil des œuvres d'un auteur musulman. En France, sorte de canapé sans dossier ni bras. *Café divan*, sorte d'estaminet de bonne compagnie, orné de divans : *les divans ont existé de 1837 à 1859.*



Divan.

Divan (*le*), recueil des poésies du Persan Hafiz, contenant près de 600 odes (xive s.). Le *Divan* est célèbre en Orient pour son ton mystique et pour la grâce avec laquelle le poète a chanté l'amour et le vin.

Divan oriental-occidental (*le*), recueil de poésies originales ou imitées, inspirées à Gœthe par l'étude des poètes persans et indiens et rythmées sur la prosodie orientale (1819).

divani ou **divany** n. m. Ecriture spéciale au divan et aux bureaux de la chancellerie, à Constantinople.

divarication [*si-on*] n. f. Action de divariquer.

divariquer [*ké*] v. a. (lat. *divaricare*). Ecarter, élargir : *divariquer une plaie.*

dive adj. f. (du lat. *diva*, déesse). Divine : *la dive bouteille.* (Vx.)

divergence [*vèr-jan-se*] n. f. Situation de deux lignes, de deux rayons qui vont en s'écartant. *Fig.* Différence : *divergence d'opinions, de vues.* Opposition. *Algèb. Divergence d'une série*, v. série. Ant. **Convergence.**

divergent [*vèr-jan*], **e** adj. Qui diverge : *rayons divergents.* Ant. **Convergent.**

diverger [*vèr-jé*] v. n. (lat. *divergere.* — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il divergea, nous divergeons.*) S'écarter l'un de l'autre, en parlant des rayons, des lignes. *Fig.* Etre en désaccord : *nos opinions divergent beaucoup.* Ant. **Converger.**

divers [*vèr*], **e** adj. (lat. *diversus*). Qui prend différents aspects ; changeant : *l'homme est divers.* Différent, dissemblable : *des couleurs diverses.* Pl. Plusieurs, quelques : *divers écrivains.*

diversement [*vèr-se-man*] adv. En diverses manières, différemment : *un passage diversement interprété par deux traducteurs.*

diversicolore [*vèr-si*] adj. (de *divers*, et du lat. *color, oris*, couleur). Dont la couleur varie suivant les individus : *champignons diversicolores.*

diversifiable [*vèr-si*] adj. Qui peut être diversifié.

diversifier [*vèr-si-fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Varier, changer : *diversifier ses lectures.*

diversiflore [*vèr-si*] adj. Dont les fleurs ont une grande variété de formes et de couleurs.

diversifolié, e [*vèr-si*] adj. Dont les feuilles ont des formes variables.

diversiforme [*vèr-si*] adj. Dont la forme est variable. (On dit aussi hétéromorphe.)

diversion [*vèr-si-on*] n. f. (du lat. *diversio*). Opération militaire ayant pour but de détourner l'ennemi du point sur lequel doit se porter l'attaque principale : *faire une diversion.* Action par laquelle on détourne l'esprit vers d'autres objets que ceux qui l'occupent : *les voyages font une utile diversion aux douleurs morales. Faire diversion à*, détourner l'esprit, le distraire de.

diversité [*vèr-si*] n. f. (de *divers*). Variété : *diversité d'occupations.* Différence : *diversité de religions.* Ant. **Monotonie, unité.**

diverticule [*vèr-ti*] n. m. (lat. *diverticulum*). *Anat.* Appendice creux et terminé en cul-de-sac.

divertir [*vèr*] v. a. (lat. *divertere*). Détourner : *divertir quelqu'un d'un projet.* (Vx en ce sens.) Amuser, récréer : *le spectacle des folies humaines divertissait Diogène.* **Se divertir** v. pr. S'amuser, s'égayer. Ant. **Ennuyer, obséder.**

divertissable [*vèr-ti-sa-ble*] adj. Que l'on peut divertir.

divertissant [*vèr-ti-san*], **e** adj. Qui récrée, divertit : *une méprise divertissante.* Ant. **Ennuyeux.**

divertissement [*vèr-ti-se-man*] n. m. Action de détourner : *divertissement de fonds.* (Vx en ce sens.) Moyen de se divertir. Récréation amusante. Amusement. *Musiq.* Morceau de musique instrumentale, d'un genre facile et léger. Intermède de danse et de chant pendant un entr'acte. Partie épisodique secondaire de la fugue d'école, qui amène le repos à la dominante et l'attaque de la strette. (V. fugue.) *Dr.* Détournement frauduleux d'un objet d'une succession par un héritier, ou d'un effet de la communauté par l'un des époux.

— Encycl. *Dr.* L'héritier coupable de divertissement ou de recel est déclaré héritier pur et simple, exclu du bénéfice d'inventaire, et ne peut prétendre à aucune part dans les objets divertis ou recélés.

L'époux qui a diverti des objets de la communauté est privé de sa part dans lesdits effets. La veuve coupable de divertissement est obligée d'accepter la communauté ; il en est de même de ses héritiers.

Dives [*ve*] (la), fl. côtier de France, qui a sa source dans l'Orne, reçoit la Vie et l'Ante et se jette dans la Manche ; cours 100 kil. Vallée pittoresque et fertile.

Dives ou **Dives-sur-Mer,** comm. du Calvados, arr. et à 21 kil. de Pont-l'Evêque, à l'embouchure de la *Dives ;* 3.450 h. Ch. de f. Etat. Salaisons, métallurgie ; bains de mer (plages de Beuzeval et de Cabourg).

divette [*vè-te*] n. f. (dimin. de *diva*). Chanteuse d'opérette, de café-concert, etc.

dividende [*dan-de*] n. m. (du lat. *dividendus*, devant être partagé). *Arith.* Nombre à diviser : *en multipliant le diviseur par le quotient d'une division et en ajoutant le reste au produit obtenu, on doit retrouver le dividende.* Ant. **Diviseur.** Portion d'intérêt ou de bénéfice qui revient à chaque actionnaire : *distribuer un dividende.* Part proportionnelle de chaque créancier, dans le partage du fonds d'un failli.

— Encycl. *Dr.* Est assimilé au délit d'escroquerie et puni comme tel le fait, par les administrateurs de sociétés par actions, d'avoir, en l'absence d'inventaire ou au moyen d'inventaires frauduleux, opéré entre les actionnaires la répartition de dividendes fictifs.

divide ut regnes, mots lat. signif. *Divise afin de régner.* Maxime politique énoncée par Machiavel, qui a été celle du sénat romain, de Louis XI, de Catherine de Médicis. La forme la plus générale est *divide ut imperes*, et *divide et impera* (divise et règne).

dividiri n. m. Gousse, qui est le fruit d'une césalpiniée de l'Amérique du Sud, contenant beaucoup de tanin. (Employée en médecine, elle a été utilisée aussi pour le tannage des peaux.)

Diviko ou **Divicon,** chef helvète du ier siècle av. J.-C. Il vainquit Cassius et Pison, fut vaincu par César et tué probablement à Bibracte.

divin, e adj. (lat. *divinus*). Qui est de Dieu, qui lui appartient : *la bonté divine.* Qui lui est dû : *culte divin.* Mis au nombre des dieux : *le divin Auguste. Fig.* Excellent, parfait : *un poète divin ; un temps divin.* Allus. littér. :

Le tabac est divin, il n'est rien qui l'égale.

V. Aristote. N. m. Ce qui est divin : *l'instinct du divin.*

divinateur, trice adj. et n. Qui pratique la divination. Pénétrant, qui prévoit : *esprit divinateur.*

divination [*si-on*] n. f. (lat. *divinatio ;* de *divinus*, divin). Art prétendu de deviner l'avenir : *la divination fut en honneur chez les peuples anciens. Par. ext.*, sorte de prévision instinctive : *la divination des mères.*

— Encycl. *Antiq.* Tous les peuples de l'antiquité classique ont cru qu'il existait des moyens d'établir, en vue de la découverte de l'avenir, des rapports entre eux-mêmes et la pensée divine, soit par l'interprétation des signes (*divination artificielle*), soit par une communication directe de la divinité avec l'âme humaine (*divination spontanée*). En Etrurie, à Rome, existait une divination officielle, dont les moyens principaux d'investigation étaient le vol, le cri, l'espèce des oiseaux, les paroles entendues par hasard, l'examen des entrailles des victimes, le feu, l'eau, le sort, les astres, etc. V. augure, aruspice.

Divination (*De la*), traité philosophique de Cicéron ; critique élevée et mordante de la superstition antique.

divinatoire adj. Qui a rapport à la divination. *Baguette divinatoire*, v. baguette.

Divina Tragœdia, tableau de Chenavard (1869), où le peintre a symbolisé le triomphe du christianisme sur les religions antiques.

Divine Comédie (*la*), poème épique de Dante Alighieri, composé de 1300 à 1318. Ce poème, l'une des plus hautes conceptions de l'esprit humain, est divisé en trois parties : *l'Enfer*, *le Purgatoire* et *le Paradis*, et renferme toutes les idées, toute la philosophie du moyen âge. C'est le récit figuré d'un voyage de Dante conduit par Virgile, puis par Béatrix, dans le monde d'au delà. Dans les différents *cercles* de l'*Enfer*, représenté comme un vaste entonnoir et dont il décrit les supplices avec une grande variété, le poète rencontre tous les grands criminels, et aussi ses adversaires politiques. Le *Purgatoire*, figuré comme une montagne, est le théâtre de scènes d'une grâce infinie. Au *Paradis*, où les bienheureux forment autour de Dieu comme une immense rose mystique, Dante rencontre les saints et les illustres penseurs. Ce poème, empreint de sublimité et de grandeur, semé d'épisodes gracieux ou terribles et de peintures saisissantes, est d'un style admirable; il a créé la poésie et même la langue italiennes.

divinement [*man*] adv. Par la vertu divine. *Fig.* A la perfection : *exécuter divinement un morceau.*

divinis (a) loc. lat. employée en droit canon, quand l'autorité ecclésiastique interdit à un prêtre la célébration des choses divines, c'est-à-dire des fonctions de son ordre : *être suspendu a divinis.*

divinisation [*za-si-on*] n. f. Action de diviniser : *la divinisation de la matière.*

diviniser [*zé*] v. a. Reconnaître pour divin : *beaucoup de demi-dieux de l'antiquité ne sont que des hommes divinisés; Rome divinisait ses empereurs morts. Par ext.*, exalter.

divinité n. f. (lat. *divinitas*). Essence, nature divine : *la divinité du Verbe.* Dieu lui-même (dans ce sens, prend une majuscule) : *honorer la Divinité.* Personne, chose qu'on adore. Femme d'une rare beauté. Pl. Dieux et déesses du paganisme.

Divion, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 12 kil. de Béthune, sur un sous-affluent de la Lys; 4.080 h. Houille.

divis [*vi*], **e** adj. (lat. *divisus*). Partagé, divisé (usité seulement par opposition à INDIVIS). N. m. Etat d'un bien partagé entre plusieurs propriétaires. Loc. adv. : *Par divis*, après partage. ANT. **Indivis.**

divisant [*vi-zan*], **e** adj. Qui divise.

divise [*vi-ze*] n. f. *Blas.* Fasce réduite à la moitié de sa largeur ordinaire.

divisément [*zé-man*] adv. *Dr.* Séparément. (VX.) ANT. **Indivisément, solidairement.**

diviser [*vi-zé*] v. a. (lat. *dividere*). Séparer par parties : *diviser un bien.* Considérer par parties séparées : *diviser une question. Arithm.* Partager en parties égales. *Fig.* Désunir, semer la discorde : *l'intérêt divise les hommes.* ALLUS. HIST. : **Diviser pour régner,** V. DIVIDE UT REGNES. ANT. **Multiplier, réunir.**

diviseur [*vi-zeur*] n. m. Nombre par lequel on en divise un autre, appelé « dividende ». Nombre qui en divise un autre exactement. *Commun diviseur*, nombre qui en divise exactement plusieurs autres : *5 est un commun diviseur de 15 et de 20. Plus grand commun diviseur*, le plus grand de tous les communs diviseurs à plusieurs nombres donnés : *15 est le plus grand commun diviseur de 30 et de 45.* ANT. **Dividende.** Adj. : *nombre diviseur. Système diviseur*, procédé de vidange consistant à obtenir la séparation des matières fécales liquides de celles qui sont solides.

— ENCYCL. *Arithm.* Un nombre peut avoir plusieurs diviseurs : ainsi, 12 a pour diviseurs 2, 3, 4, 6; lorsqu'un nombre n'a comme diviseur que lui-même et l'unité, il est dit *premier.* Les *diviseurs premiers* ou *facteurs premiers* d'un nombre sont les nombres premiers qui le divisent exactement : 12 a pour facteurs premiers 2 et 3. On appelle *diviseur commun* de plusieurs nombres un nombre qui est diviseur de chacun d'eux. Pour obtenir le plus grand commun diviseur entre plusieurs nombres, on commence par décomposer ceux-ci en leurs facteurs premiers, puis on fait le produit de tous les facteurs premiers communs, chacun d'eux étant affecté du plus petit des exposants qu'il a dans les décompositions.

divisibilité [*vi-zi*] n. f. Qualité de ce qui peut être divisé : *la divisibilité d'un nombre. Divisibilité de la matière*, propriété de la matière d'être divisible en parties de plus en plus petites. ANT. **Indivisibilité.**

— ENCYCL. *Arithm.* Les caractères simples auxquels on peut reconnaître qu'un nombre est divisible par un autre s'appellent *caractères de divisibilité.* Un nombre est divisible par 2, quand le chiffre de ses unités est 0 ou un chiffre pair.

Un nombre est divisible par 3, quand la somme de ses chiffres pris dans leurs valeurs absolues est elle-même divisible par 3.

Un nombre est divisible par 4, quand le nombre formé par ses deux derniers chiffres à droite est lui-même divisible par 4.

Un nombre est divisible par 5, quand le chiffre de ses unités est 5 ou 0.

Un nombre est divisible par 9, quand la somme de ses chiffres pris dans leurs valeurs absolues est elle-même divisible par 9.

Un nombre est divisible par 11, quand la différence entre la somme de ses chiffres de rang impair à partir de la droite et la somme des chiffres de rang pair est 0, 11 ou un multiple de 11.

— *Physiq.* La divisibilité des corps est une propriété générale de la matière : certains corps peuvent être divisés en parties d'une ténuité extrême; ainsi, un grain de carmin, quantité de matière à peine visible, communique sa couleur à une quantité d'eau dix millions de fois plus volumineuse.

On n'admet pas, cependant, que la matière soit divisible à l'infini; mais, et cette hypothèse a surtout pour but la commodité des théories, on admet que les corps, quels qu'ils soient, sont formés par le groupement d'éléments indivisibles, atomes ou molécules, sur lesquels agissent les forces physico-chimiques.

divisible [*vi-zi-ble*] adj. Qui peut être divisé. *Nombre divisible par un autre*, qui peut être divisé exactement par lui. ANT. **Indivisible.**

divisiblement [*zi-ble-man*] adv. D'une façon divisible. (Peu us.)

divisif (*vi-zif*), **ive** adj. Qui concerne la division : *des propriétés divisives.* Qui sert à tenir des parties écartées : *bandage divisif.*

division [*zi-on*] n. f. (lat. *divisio*). Action de diviser. Partie d'un tout ainsi divisé. *Arithm.* Opération par laquelle on partage une quantité en un certain nombre de parties égales. *Milit.* Corps composé d'au moins deux brigades : *un corps d'armée comprend deux divisions. Mar.* Partie d'une escadre. *Admin.* Réunion de plusieurs bureaux sous la direction d'un chef appelé *chef de division. Rhétor.* Action de partager en plusieurs points la matière d'un discours. *Fig.* Désunion, discorde : *semer la division. Division du travail*, partage du travail, de façon que chaque ouvrier ait la même besogne à faire constamment. *Division des pouvoirs*, séparation effective des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. ANT. **Multiplication.**

— ENCYCL. *Arithm.* La division des nombres entiers est une opération ayant pour but, connaissant le produit de deux facteurs et l'un de ces facteurs, de trouver l'autre; le produit connu est appelé *dividende*, le facteur connu *diviseur.* Le résultat de l'opération est appelé *quotient.* Si l'opération est possible, on dit que la *division se fait exactement*, et alors le dividende est le produit du diviseur par le quotient; si la division ne se fait pas exactement, on appelle quotient le plus grand nombre dont le produit par le diviseur puisse se retrancher du dividende, et la différence entre le dividende et le dernier produit est appelée *reste de la division* : ce nombre est inférieur au diviseur. On indique une division par le signe **:**; la division de A par B, que l'on énonce : A divisé par B, s'indique ainsi : A : B, ou encore $\frac{A}{B}$. Pour faire la preuve de la division, on multiplie le diviseur par le quotient; au produit on ajoute le reste, et l'on doit retrouver le dividende.

Dans la division des fractions, on cherche une fraction (quotient) qui, multipliée par la fraction diviseur, donne comme produit la fraction dividende; on obtient ce quotient en multipliant la fraction dividende par la fraction diviseur renversée.

— *Milit.* La division est l'unité de combat par excellence; elle comprend la réunion de deux brigades d'infanterie, une cavalerie et une artillerie divisionnaires et un état-major. Elle est commandée par un général de division. Un certain nombre de régiments de cavalerie, de toute nature, sont également groupés en divisions, dites quelquefois *indépendantes* parce qu'elles ne participent pas à l'organisation des corps d'armée sur le territoire desquels elles sont stationnées : elles sont rattachées aux armées constituées à la mobilisation, et elles sont destinées à remplir des missions spéciales.

divisionnaire [*vi-zi-o-nè-re*] adj. Qui ressortit à la division : *cavalerie divisionnaire. Monnaie divisionnaire*, monnaie d'argent, d'une valeur inférieure à la pièce de cinq francs. N. m. Général de division.

divisionniste [*zi-o-nis-te*] n. m. Peintre qui divise les tons en procédant par touches séparées sous forme de raies parallèles.

divisoire [*vi-zoi-re*] adj. Qui sépare, qui forme la séparation : *ligne divisoire.*

Divitiac [*si-ak*], druide éduen, qui fut envoyé par ses compatriotes en mission à Rome, pour demander du secours contre les Séquanais, les Arvernes et les Suèves, et servit constamment d'interprète à César et à ses légions.

divitisme [*tis-me*] n. m. (du lat. *dives, itis*, riche). Extrême richesse : *le divitisme des milliardaires américains.*

Divonne-les-Bains, comm. de l'Ain, arr. et à 8 kil. de Gex; 1.630 h. (*Divonnais*). Ch. de f. P.-L.-M. Eaux minérales froides. Etablissement hydrothérapique.

divorce n. m. (lat. *divortium*). Rupture légale du mariage civil : *le divorce est prononcé par le tribunal de première instance. Fig.* Rupture volontaire : *faire divorce avec le monde.*

— ENCYCL. *Dr.* Le code civil prévoit trois causes de divorce : 1° l'adultère de l'un des époux; 2° les excès, sévices ou injures graves de l'un d'eux envers l'autre; 3° la condamnation de l'un des époux à une peine afflictive et infamante.

Les maladies, infirmités, même la démence entraînant des excès, ne peuvent motiver une demande en divorce.

Le premier acte de la procédure est une requête rédigée par un avoué. L'époux qui veut former une demande en divorce présente, en personne, sa requête au président du tribunal. Celui-ci s'efforce de concilier les parties. S'il n'y réussit pas, il autorise le demandeur à assigner devant le tribunal compétent, qui est celui du défendeur. Il est alors statué provisoirement sur la résidence de l'époux demandeur, sur la garde provisoire des enfants, sur la remise des effets personnels, sur la demande d'aliments, etc.

La cause est instruite et jugée dans la forme ordinaire, le ministère public entendu. Les débats sont publics, mais leur reproduction par la voie de la presse est interdite, sous peine d'une amende de 100 à 2.000 francs; d'ailleurs, le huis clos peut être ordonné.

Le tribunal, s'il prononce le divorce, statue définitivement sur la garde des enfants et la pension alimentaire; il commet un notaire pour procéder à la liquidation de la communauté conjugale et des reprises.

Le jugement est transcrit sur les registres de l'état civil du lieu où le mariage a été célébré. Mention est faite de ce jugement ou arrêt en marge de l'acte de mariage.

Le jugement dûment transcrit remonte, quant à ses effets entre époux, au jour de la demande, mais il n'a effet qu'à partir de la transcription. Jusque-là, l'adultère des époux est punissable, et les incapacités qui frappent la femme mariée subsistent entièrement.

L'action en divorce s'éteint : 1° par la réconciliation des époux survenue, soit depuis les faits allégués dans la demande, soit depuis cette demande; 2° par le décès de l'un des époux, survenu avant que le jugement soit devenu irrévocable par la transcription sur les registres de l'état civil.

Les époux divorcés ne peuvent plus se réunir si l'un ou l'autre a, postérieurement au divorce, contracté un nouveau mariage suivi d'un second divorce.

La femme divorcée peut se remarier aussitôt après la transcription, pourvu qu'il se soit écoulé trois cents jours après le premier jugement rendu dans la cause.

L'époux contre lequel le divorce a été prononcé perd tous les avantages que l'autre époux lui avait faits soit par contrat de mariage, soit depuis le mariage.

Chacun des époux reprend l'usage de son nom.

Les enfants sont confiés à l'époux qui a obtenu le divorce, à moins que le tribunal, sur la demande de la famille ou du ministère public, n'ordonne, pour le plus grand avantage des enfants, que tous ou quelques-uns d'eux seront confiés aux soins soit de l'autre époux, soit d'une tierce personne. Le père ou la mère qui détournerait l'enfant des mains de ceux auxquels la garde a été confiée serait puni de un mois à un an d'emprisonnement et de 16 francs à 5.000 francs d'amende.

Sous réserve du droit de garde, qui peut être attribué à la mère, la puissance paternelle est maintenue dans ses autres prérogatives (émancipation des enfants, consentement à leur mariage, etc.).

Lorsque la séparation de corps a duré trois ans, le jugement peut être converti en jugement de divorce, sur la demande de l'un des époux.

Divorce (*un*), roman par P. Bourget (1904), qui illustre, par des scènes fortes et pathétiques et avec un louable souci d'impartialité, la thèse chrétienne de l'indissolubilité du mariage. P. Bourget a tiré de son roman une pièce en trois actes, en collaboration avec A. Cuny (1908).

divorcer [*sé*] v. n. (Prend une cédille sous le c devant *a* et *o* : *il divorça, nous divorçons.*) Faire divorce (dans ce sens, suivi d'un complément, ce verbe exige la locution prépos. *d'avec*) : *divorcer d'avec son épouse. Fig.* Rompre avec : *divorcer avec le bon sens.*

Divorçons, comédie en trois actes de V. Sardou et E. de Najac (1880). Pour triompher des scrupules de Mme Desprunelles, Adhémar, qui la courtise, lui fait croire que la loi sur le divorce vient d'être votée. Mais le mari, qui a découvert la ruse, feint d'entrer dans les vues de sa femme et d'Adhémar. Le divorce est décidé; aussitôt le mari se révèle sous un jour nouveau, et Mme Desprunelles, reconquise, abandonne Adhémar.

divulgateur, trice [*gha*] adj. et n. Qui divulgue : *un divulgateur; signe divulgateur.*

divulgation [*gha-si-on*] n. f. Action de divulguer : *la divulgation d'un secret.*

divulguer [*ghé*] v. a. (lat. *divulgare;* de *vulgus*, peuple). Rendre public ce qui était ignoré : *divulguer un secret.* ANT. **Cacher, dissimuler.**

divulser [*vul-sé*] v. a. (du lat. *divellere*, supin *divulsum*, arracher). Séparer violemment, arracher. (Peu us.)



Les dix (cartes).

divulsion n. f. (de *divulser*). Arrachement.

dix [*diss; diz* devant une voyelle ou un *h* muet, *di* devant une consonne ou un *h* aspiré] adj. num. (lat. *decem*). Nombre composé de neuf plus un. Dixième : *Léon dix.* N. m. : *le dix du mois; le chiffre dix; le dix de cœur;* etc.

Dix (*conseil des*). V. CONSEIL.

Dix-Août 1792 (*journée du*). V. AOÛT 1792.

dix-en-dix n. m. Papier de mise en carte, dans la mécanique Jacquard.

dix-huit [*di-zu-it'*] adj. num. Dix et huit. Dix-huitième : *Louis dix-huit.* N. m. Le dix-huitième jour du mois.

Dix-huit brumaire. V. BRUMAIRE.

Dix-huit fructidor. V. FRUCTIDOR.

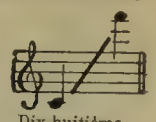

Dix-huitième.

dix-huitième [*di-zu-i*] adj. num. ord. Qui vient après le dix-septième. N. : *être le, la dix-huitième.* N. m. La dix-huitième partie. N. f. Au piquet, série de huit cartes de même couleur, de l'as au sept. *Mus.* Intervalle de dix-huit degrés diatoniques, composé d'une double octave et d'une quarte.

dix-huitièmement [*di-zu-i, man*] adv. En dix-huitième lieu.

dixi mot lat. signif. *J'ai dit.* Formule par laquelle on terminait autrefois l'exposé de ses preuves, un raisonnement, un plaidoyer, etc.

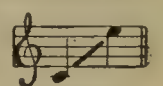

Dixième.

dixième [*zi-è-me*] adj. num. ord. Qui suit le neuvième. N. : *être le, la dixième.* N. m. La dixième partie. *Mus.* Intervalle de dix degrés diatoniques. (C'est le redoublement de la tierce à l'octave supérieure.)

dixièmement [*zi-è-me-man*] adv. En dixième partie.

Dix mille (*retraite des*), retour en Grèce des dix mille Grecs qui avaient combattu à Cunaxa pour Cyrus le Jeune, en 401 av. J.-C. Cette héroïque retraite s'effectua sous la conduite de Cléarque et, après l'assassinat de celui-ci par Tissapherne, sous celle de Xénophon, qui s'en est fait l'historien dans son *Anabase.* Elle eut un grand retentissement dans le monde grec et prépara l'expédition d'Alexandre.

Dixmont [*di-mon*], comm. de l'Yonne, arr. et à 15 kil. de Joigny, sur le Saint-Ange, affl. de l'Yonne; 1.260 h.

Dixmude [*diks-mu-de*], v. de Belgique (Flandre-Occidentale), sur l'Yser; 3.630 h. Pendant la première bataille des Flandres, lors de la bataille de l'Yser, Dixmude a été, de la part des Allemands, l'objet d'attaques nombreuses et acharnées. Défendue d'abord par les Belges, puis par les fusiliers marins que commandait le contre-amiral Ronarc'h, cette ville a énergiquement résisté du 14 octobre au 10 novembre 1914. Prise à cette dernière date par les Allemands, elle a été perdue par eux au cours de la deuxième bataille de Belgique, durant la bataille des Crêtes de Flandre (29 sept. 1918).

dix-neuf [*diz-neuf'* devant une consonne, *diz-neuv'* devant une voyelle ou un *h* muet] adj. num. Dix et neuf. Dix-neuvième : *page dix-neuf.* N. m. Le dix-neuvième jour du mois.

dix-neuvième [*diz*] adj. num. ord. Qui vient après le dix-huitième. N. : *être le, la dix-neuvième.* N. m. La dix-neuvième partie. *Mus.* Intervalle de dix-neuf degrés diatoniques ou de deux octaves et d'une quinte.

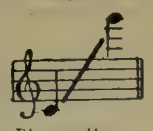
Dix-neuvième.

dix-neuvièmement [*diz, man*] adv. En dix-neuvième lieu.

Dixon (George), navigateur anglais (1755-1800), qui fit partie de la seconde expédition de Cook.

Dixon (William Hepworth), littérateur et publiciste anglais, né dans le comté d'York, m. à Londres (1821-1879) ; auteur de la *Nouvelle Amérique.*

dix-sept [*dis-sèt'*] adj. num. Dix et sept. Dix-septième : *tome dix-sept.* N. m. Le dix-septième jour du mois.

dix-septième [*dis-sè-ti-è-me*] adj. num. ord. Qui vient après le seizième. N. : *être le, la dix-septième.* N. m. La dix-septième partie. N. f. *Mus.* Intervalle de dix-sept degrés diatoniques ou de deux octaves et d'une tierce. Au piquet, suite de sept cartes de même couleur, de l'as au huit, ou du roi au sept.

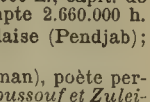
Dix-septième.

dix-septièmement [*dis-sè-ti, man*] adv. En dix-septième lieu.

dixtuor [*diks-tu-or*] n. m. Composition musicale écrite pour dix parties concertantes.

dizain [*zin*] n. m. Stance, strophe composée de dix vers : *Mellin de Saint-Gelais fit souvent usage du dizain ; en voici un exemple :*

> Un charlatan disait en plein marché
> Qu'il montrerait le diable à tout le monde ;
> Si *(ainsi)* n'y eut nul, tant fût-il empêché,
> Qui ne courût pour voir l'esprit immonde.
> Lors, une bourse assez large et profonde
> Il leur déploie et leur dit : « Gens de bien,
> Ouvrez vos yeux, voyez, y a-t-il rien ?
> — Non, dit quelqu'un des plus près regardants.
> — Et c'est, dit-il, le diable, voyez-vous bien,
> Ouvrir sa bourse et ne rien voir dedans ».

Portion de chapelet composée de dix grains, qui devint au XVIe siècle un objet de parure pour les dames. Dix jeux de cartes dans un paquet.

dizaine [*zè-ne*] n. f. Total composé de dix. Dix environ : *une dizaine d'années.* Sous la monarchie franque, subdivision du comté. Autref., subdivision des seize quartiers de Paris. Dizain de chapelet : *les dernières dizaines du rosaire.*

dizainier [*zè-ni-é*] ou **dizenier** [*ze-ni-é*] n. m. Anciennem., chef municipal d'une dizaine, subdivision de quartier.

dizeau [*zô*] n. m. (de *dix*). Tas de gerbes au nombre de dix, relevées et appuyées l'une contre l'autre.

Dizfoul, ville de Perse (Khouzistan), sur le *Dizfoul,* tributaire du Tigre ; 25.000 h.

Dizy-le-Gros, comm. de l'Aisne, arr. et à 30 kil. de Laon ; 1.300 h. Ch. de f. Carrières.

Dizy-Magenta, comm. de la Marne, arr. et à 24 kil. de Reims ; 3.300 h. Vins estimés. A moitié détruit au cours de la Grande Guerre.

Djabalpour ou **Jabalpour,** v. de l'Inde (Provinces-Centrales), sur la Nerbuddah ; 90.000 h.

Djafnapatam [*tam'*], v. et port de l'île Velligamo, au N. de Ceylan ; 43.000 h. Riz, coton, tabac.

Djaggernat [*djagh-ghèr-nat'*], **Jaggernath** ou mieux **Pouri,** place forte de l'Inde anglaise, sur le golfe du Bengale, et la plus célèbre des cités religieuses de l'Inde ; 20.000 h. On afflue à sa grande pagode de tous les points de l'Asie, et l'on n'évalue pas à moins d'un million le nombre de pèlerins qui se rendent aux deux grandes fêtes annuelles de Djaggernat. Dans ces solennités, les brahmes promènent en grande pompe l'énorme char qui porte la statue du dieu. Autrefois, des pèlerins se jetaient volontairement sous les roues de ce char.

djaïn ou **djaïna** n. m. Sectateur du djaïnisme.

djaïnisme [*ï-nis-me*] n. m. Religion de l'Inde, dont l'origine est attribuée à Richabha, qu'on donne comme une incarnation de Vichnou. (Le djaïnisme admet la renaissance des âmes qui, par leurs mérites, peuvent arriver à la béatitude du nirvâna.)

Djaïpour ou **Djeïpour** (angl. **Jaipur**), v. de l'Hindoustan (Radjpoutana) ; 137.000 h., capit. de la *principauté de Djaïpour,* qui compte 2.660.000 h.

Djalandar, v. de l'Inde anglaise (Pendjab) ; 70.000 h.

Djâmi (Nour-eddin abd-ur-Rahman), poète persan, né à Djam (1414-1492), auteur de *Youssouf et Zuleikha,* et surtout de *Medjnoun et Leïla,* roman en vers.

Djammou, ville de l'Inde anglaise, chef-lieu d'une principauté sikh ; 34.000 h.

Djats, population agricole du Pendjab, qui pratique encore aujourd'hui la polyandrie. — S. un *Djat.*

djebel [*djé-bèl*] n. m. Mot arabe qui signifie *montagne,* et qui entre dans la composition de certains noms géographiques de l'Afrique du Nord.

djebiras [*rass*] n. m. (m. ar.). Sorte de gibecière en cuir, que les cavaliers algériens et marocains portent suspendue à la selle.

Djeddah ou **Djiddah,** v. d'Arabie (Hedjaz), port sur la mer Rouge ; 25.000 h. Port médiocre, mais qui est l'escale maritime de La Mecque.

Djédi ou **Djeddi** (OUED), rivière de l'Algérie méridionale, tributaire du chott Melghir.

Djeïpour. *Géogr.* V. DJAÏPOUR.

Djelal-ed-Din-Roumi, célèbre poète soufi de Perse, né à Balkh, m. à Koniah (1195-1274) ; auteur du *Mesnevi,* immense poème philosophique.

Djelfa, comm. d'Algérie, arr. et à 330 kil. d'Alger ; 2.570 h. Vignes.

djellaba [*djèl*] n. f. Sorte de blouse des Marocains, tombant plus bas que les genoux, avec manches et capuchon.

Djem ou **Djim** ou **Zizim,** fils de Mahomet II (1459-1495). Il se révolta contre son frère Bajazet, et mourut en exil en France.

djemâa [*djè*] n. f. En Kabylie, conseil des notables dans chaque douar, sous la présidence du caïd.

Djemna ou **Djumna** (la), rivière de l'Hindoustan, affl. dr. du Gange. Elle sort de l'Himalaya, arrose Delhi, Agra, Allahabad ; cours 1.375 kil.

Djenné ou **Dienné,** v. de l'Afrique Occidentale française (Haut-Sénégal-Niger), sur le Bani, affl. du Niger ; 10.000 h. Ce fut la capitale de l'empire songhaï. Grand commerce. Chef-lieu de cercle.

Djerba ou **Djerbèh,** île de Tunisie, à l'entrée du golfe de Gabès ; 40.000 h. (*Djerbiotes*). Pêcheries d'éponges, corail, etc.

djerid [*djé-rid*] n. m. Nom arabe d'une course à cheval, pendant laquelle les cavaliers lancent en l'air un javelot. Ce javelot lui-même.


Djerme d'Alexandrie.

Djerid (CHOTT **el-**), vaste chott du Sahara tunisien. Formé de trois cuvettes principales, il est situé à 16 m. au-dessus du niveau de la mer. C'est sur la foi de calculs erronés que le commandant Roudaire conçut le projet de créer une mer intérieure à cet endroit. Tout autour du chott, l'exploitation des nappes artésiennes a permis de créer de florissantes oasis.

djerme [*djèr-me*] n. f. Petit bâtiment qui navigue sur la côte d'Alexandrie et sur le Nil.

Djézirèh [*rè*] (**Al-**), nom que les Turcs donnent à l'ancienne Mésopotamie.

Djézirèh-ibn-Omar, v. du Kurdistan, sur le Tigre ; 9.000 h.

Djezzar (c'est-à-dire *le Boucher*), surnom d'AHMED, pacha de Saint-Jean d'Acre, né en Bosnie de parents chrétiens (1735-1804). Il soutint en 1799 un long siège contre Bonaparte, qui ne put emporter la ville.

Djibouti, v. et port français de l'Afrique orientale, sur le golfe d'Aden, capitale du protectorat de la Côte française des Somalis ; 6.000 h. Excellente rade.

Djidjelli, v. de l'Algérie (Constantine), arr. de Bougie, port sur la Méditerranée ; 6.400 h. La ville fut prise par le duc de Beaufort, en 1664.

Djihangir, empereur du Delhi, fils et successeur d'Akbar, m. en 1627.

djîn ou **djina** n. m. Dans le bouddhisme japonais, génie ou divinité de classe inférieure, comprenant les dieux de l'atmosphère ou du monde terrestre.

djinn [*djin'*] n. m. Nom que les Arabes donnent à des êtres, bienfaisants ou malfaisants, supérieurs aux hommes, inférieurs aux anges.

Djodpour, v. de l'Inde (Radjpoutana) ; 60.000 h. Commerce important.

Djokjokarta, v. de l'île de Java ; 58.000 h.

Djurdjura ou **Jurjura,** chaîne de montagnes d'Algérie (départ. d'Alger), qui entoure la Grande-Kabylie. Le pic *Lalla-Khedidja* s'y élève à 2.308 mètres.

dl, abréviation de *décilitre.*

dm, abréviation de *décimètre.* (On écrit dm^2 ou dmq pour *décimètre carré,* et dm^3 ou dmc pour *décimètre cube.*)

D. M., sigle qui est l'abréviation de *Dis manibus.*

Dmitri ou **Dimitri,** forme slave de DÉMÉTRIUS. Parmi les princes qui ont porté ce nom, citons : *Dmitri Ivanovitch,* tsarevitch russe, fils d'Ivan IV, dernier descendant de la race de Rurik (1581-1591), assassiné, croit-on, par le régent Boris Godounov. Il a été placé par l'Église russe au nombre de ses martyrs. Au début du XVIIe siècle, plusieurs aventuriers se firent passer pour le fils d'Ivan IV (*les faux Dmitri*) : l'un deux succéda même à Boris Godounov, mais ne se maintint qu'un an sur le trône (1606).

Dmitrief (Radko), général russe, d'origine bulgare, né à Grodez en 1859. Commanda la 3e armée russe en 1914-1915, prit Przemysl et fut chargé de défendre le front Riga-Dunamunde. Il passe pour avoir été assassiné par les bolchevistes en 1919.

Dniéper [*pèr*] ou **Dniepr** (le), fleuve de la Russie, ancien *Borysthène.* Il naît au plateau de Valdaï, reçoit, entre autres affluents notables, le Pripet et la Desna, arrose Smolensk, Mohilev, Kiev, Iékatérinoslav, Kherson, et se jette dans la mer Noire par un large *liman ;* cours 2.146 kil.

Dniester [*stèr*] ou **Dniestr** (le), fleuve qui prend sa source dans les Karpathes de Galicie (Pologne), entre en Russie, arrose Bender et se jette dans la mer Noire à Akkermann ; cours 1.200 kil. Pendant la Grande Guerre, plusieurs batailles ont été livrées sur les rives galiciennes du Dniester. Au début de juin 1915, les Austro-Allemands de Linsingen, déjà vainqueurs sur le Strij, y sont victorieux à la bataille du Dniester (7 juin) et obligent bientôt les Russes à leur abandonner Stanislau et Lemberg, dont ceux-ci s'étaient déjà emparés par deux fois ; un an plus tard (juin 1916), un lieutenant de Broussilof, Letchitzki, y bouscule les Autrichiens qui lui barrent la route de Czernowitz et s'empare de la Bukovine.

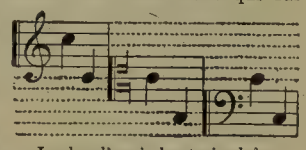
Le do, d'après les trois clefs.

d° abréviation de *dito.*

do n. m. invar. Note de musique. Syn. UT. V. UT.

Doazit, comm. des Landes, arr. et à 11 kil. de Saint-Sever ; 1.260 h. Patrie du chimiste Darcet.

Dobropolje Planina [pron. *po-liè*], longue croupe du centre de la péninsule des Balkans, aux parois abruptes, dans la région montagneuse située immédiatement à l'E. de la boucle de la Cerna. Cette croupe de la Macédoine, qu'entourent en grande partie la Cerna et un de ses affluents de droite, est tout entière en territoire serbe ; 1.700 m. au point culminant. Les Français appellent *bataille du Dobropolje* ou *du Sokol-Dobropolje* celle que les Serbes nomment la *bataille de la Moglenica.* Cette bataille a été livrée les 15-16 septembre 1918 par les troupes franco-serbes du général Franchet d'Esperey sur le front Vetrenik-Dobropolje-Sokol, que tenaient et que fortifiaient les Bulgares depuis deux ans et demi. Elle s'est terminée par une large rupture du front ennemi, en Macédoine, dans sa partie la plus importante, et a permis toutes les opérations militaires qui ont abouti à la signature de l'armistice avec la Bulgarie, le 30 septembre suivant.

Dobroudja ou **Dobroutcha,** partie de la Roumanie, comprise entre la mer Noire et le Danube inférieur. Plateau marécageux et insalubre, où le corps expéditionnaire français, en 1854, eut beaucoup à souffrir. La partie bulgare de la Dobroudja avait été annexée à la Roumanie, à la suite des guerres balkaniques de 1912-1913. Dès que, pendant la Grande Guerre, la Roumanie se fut rangée du côté des Alliés (août 1916), la Bulgarie lui déclara la guerre, et Mackensen pénétra en Dobroudja à la tête d'une armée germano-bulgare. Il y fut d'abord victorieux (prise de Dobritch, de Turtukaï, de Silistrie), puis battu entre Rasova et Touzla et obligé de reculer (septembre 1916). Mais, bientôt après, il reprit l'offensive, s'empara de Constanza et de Cernavoda (octobre). Arrêté un peu plus au N., Mackensen reprit sa marche en avant après sa jonction avec Falkenkayn ; il acheva la conquête de la Dobroudja pendant les dernières semaines de 1916. La Dobroudja, cédée à la Bulgarie par la paix de Bucarest du 26 mars 1918, a été rétrocédée par celle-ci à la Roumanie au traité de Neuilly du 27 novembre 1919.

docète n. m. Partisan du docétisme.

docétique adj. Se disait de ceux qui professaient le docétisme et de ce qui les concernait. Substantiv. : *un docétique.*

docétisme [*tis-me*] n. m. (du gr. *dokein,* paraître). Hérésie des premiers siècles de l'Eglise, qui consistait à enseigner que Jésus-Christ, n'ayant eu qu'une chair apparente, était né, avait souffert et était mort seulement en apparence.

Doche (Marie-Charlotte-Eugénie DE PLUNKETT, dame), actrice française, née à Bruxelles, m. à Paris (1824-1900) ; créatrice de *la Dame aux camélias.*

dochmiaque [*dok-mi-a-ke*] adj. Qui contient le pied dochmius.

dochmius [*dok-mi-uss*] n. m. (gr. *dokhmios*). *Métriq. anc.* Pied composé d'une brève, de deux longues, d'une brève et d'une longue.

docile adj. (lat. *docilis ;* de *docere,* enseigner). Facile à instruire, à conduire : *écolier docile.* Maniable : *cheval docile.* Substantiv. : *le docile ; les dociles.* ANT. **Indocile, rebelle, rétif.**

docilement [*man*] adv. Avec docilité.

docilité n. f. (de *docile*). Disposition à se laisser diriger. ANT. **Indocilité.**

docimasie [*zi*] n. f. (gr. *dokimasia*). Enquête qui se faisait à Athènes sur les citoyens appelés à remplir diverses fonctions : *la docimasie portait seulement sur l'aptitude morale des candidats.* Auj., science qui a pour but de déterminer les proportions des métaux utilisables contenus dans les minerais ou dans les mélanges artificiels. *Méd. lég.* Méthode tendant à rechercher la présence des sucres dans le foie des cadavres et à démontrer qu'un fœtus a, ou n'a pas, respiré.

docimasiste [*zis-te*] n. m. (de *docimasie*). Ingénieur-chimiste, qui s'occupe d'essais métallurgiques.

docimaste [*mas-te*] n. m. Genre d'oiseaux passereaux ténuirostres, dont le type est le *docimaste porte-épée,* joli oiseau-mouche de l'Amérique du Sud.

docimastique [*mas-ti-ke*] adj. Qui se rapporte à la docimasie : *examen docimastique.*

dock [*dok*] n. m. (m. angl.). Bassin entouré de quais, pour le déchargement des navires. Cale couverte pour construire les navires. Magasin d'entrepôt pour le commerce maritime. *Dock flottant,* bassin de radoub mobile. V. MAGASINS GÉNÉRAUX.

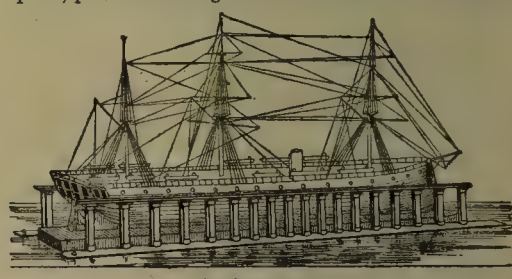
Dock flottant.

docker [*do-kèr*] n. m. Ouvrier des docks, employé au chargement et au déchargement des navires.

docte [*dok-te*] adj. (lat. *doctus ;* de *docere,* supin *doctum,* instruire). Savant, érudit : *un docte helléniste.* Substantiv. : *les doctes.*

doctement [*dok-te-man*] adv. Savamment. *Iron.* D'une façon pédantesque.

docteur [*dok*] n. m. (lat. *doctor*). Celui qui enseigne publiquement. Qui est promu au plus haut grade que confère une faculté : *docteur ès sciences.* Se dit absolument pour Docteur en médecine. Homme très savant dans un genre quelconque. *Fam. Faire le docteur,* faire l'habile homme, se donner des airs savants. *Docteur in utroque, in utroque jure,* docteur en droit civil et en droit canon. *Docteur de la loi en Israël,* interprète officiel des livres sacrés des Juifs. *Docteur de l'Eglise,* Père de l'Eglise, ou théologien d'une grande autorité.

Docteur Pascal (*le*), roman, par E. Zola, qui termine la série des *Rougon-Macquart* (1893), et où l'auteur étudie les problèmes de l'hérédité et le conflit de la science et de la foi.

doctissime [*dok-ti-si-me*] adj. (lat. *doctissimus*). *Par plaisant.* Très docte.

doctor in utroque. V. DOCTEUR IN UTROQUE JURE.

doctoral, e, aux [*dok*] adj. De docteur : *air doctoral. Fig.* Qui a une gravité pédantesque.

doctoralement [*dok-to, man*] adv. D'une manière doctorale : *parler doctoralement.*

doctorat [*dok-to-ra*] n. m. Grade de docteur : *passer son doctorat ès lettres.*

— ENCYCL. Le doctorat est le plus haut grade que confèrent les facultés de l'Etat. Il y a quatre ordres de doctorat : ès lettres, ès sciences, en droit, en mé-

decine. Les trois premiers nécessitent l'obtention préalable de la licence. Pour obtenir le diplôme de *docteur ès lettres*, il faut soutenir deux thèses, l'une écrite en français, l'autre soit en français, soit dans une des langues anciennes ou modernes enseignées à la faculté. Pour obtenir le diplôme de docteur *ès sciences*, il faut être pourvu d'une des trois licences ès sciences exigées des candidats à l'enseignement et soutenir deux thèses ; il y a trois ordres de doctorat ès sciences : mathématiques, physiques et naturelles. Pour le doctorat *en droit* (dont il y a deux ordres : sciences juridiques, sciences politiques et économiques), il faut également soutenir une thèse. Enfin, pour le doctorat *en médecine*, il faut avoir le diplôme de bachelier (ès lettres-philosophie) et le certificat d'études physiques, chimiques et naturelles (P.C.N.) ; à défaut du diplôme littéraire, il faut posséder quatre certificats d'études supérieures des facultés des sciences correspondant à l'enseignement du P.C.N. : il faut, en outre, faire un stage hospitalier de trois ans, subir cinq examens, enfin, soutenir une thèse au choix du candidat.

Dans tout ce qui précède, il s'agit du doctorat d'Etat, qui confère des droits ou des aptitudes à certaines fonctions. Il y a aussi le doctorat d'université, propre à chaque université et qui est délivré après la soutenance d'une thèse et sur la production de diplômes que chaque université détermine. Il y a — théoriquement jusqu'ici — un doctorat d'université pour chaque faculté. L'Ecole de pharmacie, à côté des diplômes d'Etat qu'elle confère, a aussi un doctorat en pharmacie, diplôme purement universitaire.

Mentionnons, enfin, les diplômes de docteur en théologie catholique, en théologie protestante, en philosophie et en droit canonique, délivrés, en France, par l'enseignement supérieur libre.

doctorerie [*dok, ri*] n. f. Ensemble des actes auxquels était soumis le candidat pour être reçu docteur.

doctoresse [*dok-to-rè-se*] n. f. Femme qui a obtenu le diplôme de docteur : *une doctoresse en droit*. Absolum., femme médecin.

doctrinaire [*dok-tri-nè-re*] n. m. *Relig.* Père ou Frère de la Doctrine chrétienne. *Polit.* Sous la Restauration, partisan d'un libéralisme un peu étroit et subordonné à des doctrines systématiques : *Guizot et Royer-Collard furent les chefs des doctrinaires*. Adjectiv. : *l'école doctrinaire*. Systématique, raide, empesé : *termes abstraits et doctrinaires*.

doctrinairement [*dok-tri, man*] adv. D'une façon doctrinaire.

doctrinal, e, aux [*dok*] adj. Qui touche à la doctrine : *les décisions doctrinales des papes font loi dans l'Eglise*.

doctrinalement [*dok, man*] adv. D'une manière doctrinale.

doctrinarisme [*dok, ris-me*] n. m. Système politique des doctrinaires.

— Encycl. Le doctrinarisme est né, sous la Restauration, du besoin qu'éprouvèrent quelques esprits distingués d'élever à la hauteur d'un système philosophique la politique de juste-milieu qu'ils avaient adoptée, pour l'opposer à la fois à la souveraineté du peuple et au droit divin. Les principaux des doctrinaires furent Royer-Collard, Guizot, etc.

doctrinariste [*dok, ris-te*] n. m. Partisan du doctrinarisme.

doctrine [*dok*] n. f. (lat. *doctrina*). Ensemble des opinions d'une école littéraire ou philosophique, ou des dogmes d'une religion : *les doctrines de Spinoza et de Leibniz dérivent du cartésianisme*. Savoir (vx en ce sens). Système politique des doctrinaires.

Doctrine chrétienne (*congrégation de la*), congrégation fondée en Italie vers 1560 par Marc de Sadis Cusani, pour enseigner la doctrine chrétienne aux enfants et aux artisans. Le pape Clément VII confirma les règles que Baronius, l'un des premiers membres, rédigea pour la société avec l'aide du cardinal Bellarmin. — Congrégation française ayant le même objet, fondée en 1592 par César de Bus, approuvée par Clément VII en 1597, et qui dura jusqu'à la Révolution.

Doctrine chrétienne (*Frères de la*). V. Frères.

doctus cum libro, mots lat. signif. *savant avec le livre*. Se dit de ceux qui, incapables de penser par eux-mêmes, étalent une science d'emprunt et puisent leurs idées dans les ouvrages des autres.

document [*man*] n. m. (lat. *documentum*). Titre, preuve par écrit : *document historique*. Objet quelconque servant de preuve. *Document humain*, renseignement pris sur le vif. (Expression due aux frères de Goncourt.)

documentaire [*man-tè-re*] adj. Qui a le caractère d'un document. Appuyé sur des documents.

documentation [*man-ta-si-on*] n. f. Action d'appuyer une assertion sur des documents. Ces documents : *la documentation de Thiers*.

documenter [*man-té*] v. a. Fournir des documents. Appuyer sur des documents.


Général Dodds.

Dodds (Alfred-Amédée), général français, né à Saint-Louis (Sénégal), m. à Paris (1842-1922). Il fit en 1892-1893 la conquête du Dahomey.

Dode de La Brunerie (Guillaume), maréchal de France, né à Saint-Geoire (Isère), m. à Paris (1775-1851). Il défendit avec éclat Glogau en 1813 et fut chargé, en 1840, de la construction des fortifications de Paris.

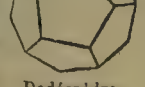
Dodécaèdre.

dodéca, préfixe grec signifiant *douze*.

dodécaèdre n. m. (du gr. *dôdeka*, douze, et *edra*, face). *Géom.* Solide régulier, terminé par douze pentagones égaux.

dodécaédrique adj. Qui se rapporte au dodécaèdre : *forme dodécaédrique*.

dodécagonal, e, aux adj. (de *dodécagone*). Qui a douze angles : *figure dodécagonale*. Qui a pour base un décagone : *pyramide dodécagonale*.

dodécagone n. m. (du gr. *dôdeka*, douze, et *gônia*, angle). *Géom.* Polygone qui a douze angles et, par suite, douze côtés.

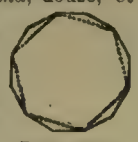
Dodécagone.

dodécagyne [*ji-ne*] adj. (du gr. *dôdeka*, douze, et *gunê*, femelle). Qui a douze pistils, styles ou stigmates.

dodécandre adj. (du gr. *dôdeka*, douze, et *anêr, andros*, mâle). *Bot.* Qui a entre dix et vingt étamines.

Dodécanèse (du gr. *dôdeka*, douze, et *nèsos*, île). Groupe de douze îles situées dans le sud-est de la mer Egée ou mer de l'Archipel. Ce sont les Sporades du Sud, c'est-à-dire Nikaria ou Icaria, Patmos, Léros, Kalymnos, Astypalæa, Nisyros, Tilos ou Télos, Symi, Kharki ou Halki, Rhodes, Karpatho ou Carpathos et Kasso ou Cassos. On compte parfois dans le Dodécanèse Meïs ou Castellorizo, au lieu de Rhodes. Toutes ces îles turques ont été occupées en mai 1912 par les Italiens et évacuées en 1919.

dodécapole n. f. (gr. *dôdekapolis*). Groupe de douze villes.

dodécarchie [*chi*] n. f. (du gr. *dôdeka*, douze, et *archê*, commandement). Gouvernement des douze rois qui se partagèrent l'Egypte vers l'an 680 av. J.-C.

dodécastyle [*sti-le*] adj. (du gr. *dôdeka*, douze, et *stulos*, colonne). Qui a douze colonnes sous le fronton : *temple dodécastyle*.

dodelinement [*man*] n. m. (de *dodeliner*). Oscillation légère de la tête, du corps.

dodeliner [*né*] v. a. Bercer doucement : *dodeliner un enfant*. V. n. Produire un balancement lent et régulier : *dodeliner de la tête*.

Dodgson (Charles), connu sous le pseudonyme de **Lewis Carroll**, littérateur anglais, né à Daresbury (1833-1893). Son livre pour les enfants : *Alice au pays des merveilles* a obtenu un succès considérable.

dodinage n. m. (de *dodiner*). Mouvement lent et régulier, dans le sens de la longueur, de la chausse d'un blutoir. Action de secouer des clous de tapissier dans un sac avec de l'émeri, pour les polir.

dodine n. f. Façon d'accommoder le canard, où l'on réserve la poitrine, et où la carcasse est pilée et accommodée en ragoût.

dodiner [*né*] v. a. Bercer, balancer : *dodiner un enfant*. Pratiquer le dodinage. **Se dodiner** v. pr. Se balancer.

dodinette [*nè-te*] n. f. Mouvement par lequel on dodine un enfant.

dodo n. m. Dans le langage enfantin, sommeil : *l'heure du dodo*. Lit : *s'agiter dans son dodo. Faire dodo*, dormir.

Dodone, anc. v. d'Epire, près du village actuel de *Dramesi*. Elle avait un temple de Jupiter près d'une forêt de chênes qui rendaient des oracles. (Hab. *Dodonéens*.)

dodrelabi n. m. Cépage noir, donnant de très beaux fruits, remarquables par la grosseur de leurs grains, mais qui sont sans saveur.

dodu, e adj. Gras, potelé, bien en chair : *une caille dodue*. Substantiv. : *un gros dodu*.

Dodu (Lucie-*Juliette*), femme patriote française, née à Saint-Denis (Réunion), m. à Clarens (Suisse) [1850-1909]. Receveuse du télégraphe à Pithiviers en 1870, elle intercepta des dépêches prussiennes et contribua ainsi à sauver un corps d'armée d'une perte presque certaine.

Doel, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Saint-Nicolas), sur l'Escaut ; 2.190.

Dœllinger [*ghèr*] (Jean-Joseph-Ignace), théologien bavarois, né à Bamberg, m. à Munich (1799-1890). Il se montra opposé au dogme de l'infaillibilité du pape, mais refusa d'adhérer, avec le parti vieux-catholique allemand, à la constitution d'une Eglise schismatique.


Dœllinger.

Dœrpfeld (Guillaume), architecte et archéologue allemand, né à Barmen en 1855. Il a dirigé des fouilles à Tirynthe, Troie, Athènes, Pergame. Il a signé, en 1914, le « Manifeste des Intellectuels allemands ».

Doesburg ou **Doesbourg,** v. forte des Pays-Bas (Gueldre), sur l'Yssel ; 4.800 h.

Doetinghem, v. des Pays-Bas (Gueldre), sur un affl. de l'Yssel ; 4.000 h. Ancienne ville hanséatique.

doffer [*do-fèr*] n. m. Dans les filatures, rouleau ou corde circulaire, qui débarrasse des déchets les peigneuses et brosses de nettoyage.

Dofrines ou mieux **Dovrefield** [*fild*], système de hauts plateaux granitiques boisés, qui forment la ligne de partage entre les eaux du S.-E. de la Norvège et celles qui vont au fjord de Trondhjem.

dogaresse [*gha-rè-se*] n. f. Femme du doge.

dogat [*gha*] n. m. Dignité de doge. Durée de ses fonctions.

dog-cart [*dogh-kart*] n. m. (en angl. *charrette à chien*). Voiture spéciale, permettant de transporter des chiens de chasse. Pl. des *dog-carts*.

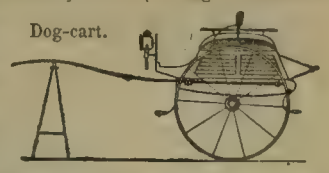
Dog-cart.

doge [*do-je*] n. m. (m. ital.) Chef des anciennes républiques de Gênes et de Venise : *le doge de Venise était soumis à la surveillance du conseil des Dix*.

— Encycl. Le dogat exista à Venise, de 697 à 1797. Les premiers doges, élus par le peuple, furent des princes à peu près absolus. La lutte fut d'abord continuelle entre les doges, qui cherchaient à rendre leur pouvoir héréditaire, et l'aristocratie ; cette anarchie dura jusqu'en 1173, date à laquelle l'aristocratie s'empara du pouvoir. Une assemblée de onze membres fut chargée d'élire le nouveau doge, dont l'autorité fut désormais limitée par celle de la *Seigneurie*, sorte de conseil d'Etat, et du Sénat, parlement de l'aristocratie ; son élection fut confiée au *Grand conseil*, et le peuple n'eut plus qu'un droit de confirmation illusoire. En 1310, les assemblées du peuple furent même supprimées et le conseil des Dix établi. Dès lors, le dogat ne fut qu'un instrument de l'aristocratie.


Doge.

A Gênes, le dogat fut créé par le parti populaire, en 1339. Mais, à partir de 1528 jusqu'en 1797, le doge ne fut plus, comme à Venise, que l'exécuteur des décisions de l'aristocratie triomphante.

dogger [*gheur*] n. m. (mot angl.). Assise de sables micacés et de grès ferrugineux, et dont la base appartient au jurassique inférieur (Yorkshire, Angleterre).

Doggerbank (*banc des bateaux de pêche* ou *dogres*), vaste banc de sable immergé dans la mer du Nord à quelques brasses de la surface et très fréquenté par les bateaux de pêche des peuples voisins. En 1904, une flotte russe y coula par méprise des barques anglaises pendant la guerre russo-japonaise ; pendant la Grande Guerre, au cours d'un raid de la flotte allemande contre les côtes anglaises de la mer du Nord, une rencontre entre escadres ennemies se termina par la retraite de l'escadre allemande, après la perte du croiseur de bataille *Blücher* (24 janvier 1915).

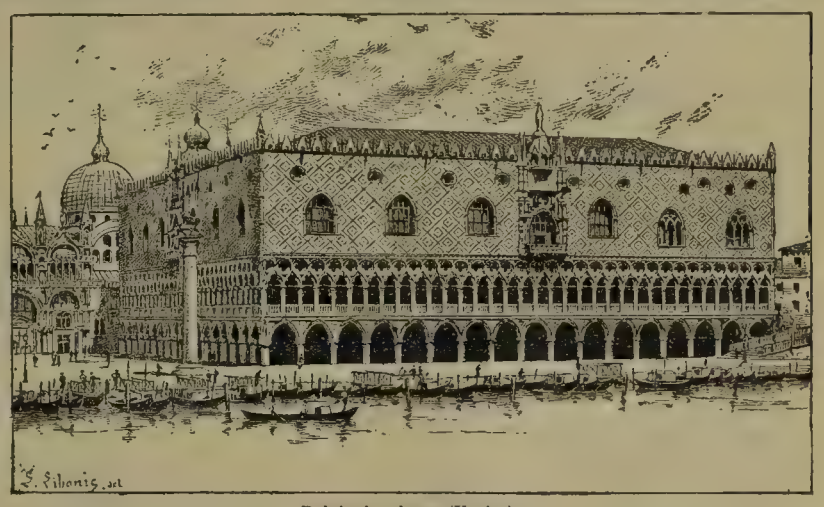
Palais des doges (Venise).

dogmatique [*dogh-ma*] adj. (gr. *dogmatikos*). Qui a rapport au dogme : *théologie dogmatique*. *Fig.* Tranchant : *ton dogmatique*. N. Qui admet en philosophie des vérités certaines : *les dogmatiques s'opposent aux sceptiques*. N. m. Genre dogmatique. Partie dogmatique d'un ouvrage. N. f. Partie de la théologie, qui contient le résumé systématique des dogmes : *saint Thomas d'Aquin a résumé la dogmatique catholique*.

dogmatiquement [*dogh-ma-ti-ke-man*] adv. D'une manière dogmatique. D'un ton décisif : *parler dogmatiquement*.

dogmatisation [*dogh-ma-ti-za-si-on*] n. f. Action d'ériger en dogme.

dogmatiser [*dogh-ma-ti-zé*] v. n. Enseigner des dogmes : *Jean Hus commença à dogmatiser en 1407*. *Fig.* Parler d'un ton sentencieux et tranchant. V. a. Préconiser, recommander.

dogmatiseur [*dogh-ma-ti-zeur*] n. m. Qui prend un ton dogmatique.

dogmatisme [*dogh-ma-tis-me*] n. m. Philosophie qui admet la certitude. Disposition à croire, à affirmer. Affirmation sur un ton tranchant.

— Encycl. *Philos.* Le dogmatisme est une théorie de la connaissance qui attribue à l'homme la faculté d'atteindre par la raison la vérité absolue.

dogmatiste [*dogh-ma-tis-te*] adj. et n. Partisan des doctrines du dogmatisme.

dogme [*dogh-me*] n. m. (gr. *dogma*). Point fondamental de doctrine, en religion ou en philosophie : *les dogmes catholiques*. *Par ext.*, opinion donnée comme étant d'une certitude absolue.

— Encycl. Chez les écrivains catholiques, le mot *dogme* s'applique uniquement aux doctrines que l'Eglise enseigne au nom de Dieu. Il est puisé à deux sources : 1° l'*Ecriture sainte* (Ancien et Nouveau Testament) ; 2° la *Tradition* (décrets des conciles et des papes parlant *ex cathedra*, symboles de foi, écrits des Pères de l'Eglise). Les dogmes ont pour caractère l'immutabilité (qui n'exclut pas un certain

progrès et un certain développement dans l'expression ; l'union avec la morale, l'union d'un fonds et d'un principe divins avec une expression humaine.

Dognon, pays de France (ancien Limousin) ; avait pour chef-lieu *Chatenet-en-Dognon* (Haute-Vienne).

dogre [*dogh-re*] n. m. (holl. *dogger*). Bâtiment de pêche ponté et à voiles, dans la mer du Nord. (On dit aussi DOGREBOT.)


Dogre.

dogue [*do-ghe*] n. m. (de l'angl. *dog*, chien). Chien de garde à grosse tête, à museau aplati. *Caractère, humeur de dogue*, caractère irascible, très mauvaise humeur. *Fig.* Homme violent.

— ENCYCL. Les dogues sont de petits molosses à tête forte, à museau court et gros, à babines pendantes, à pelage ras et fauve. On les emploie surtout comme chiens de garde.


Dogue.

doguer [*ghé*] **(se)** v. pr. Se frapper à coups de tête, de cornes : *deux béliers qui se doguent.*

doguet [*ghè*] n. m. Petite morue. Aiglefin.

doguin [*ghin*], **e** n. Jeune dogue. *Fam.* En certains pays, se dit d'un individu qui agit sans réflexion, sorte d'hurluberlu.

doigt [*doi*] n. m. (lat. *digitus*). Chacune des parties mobiles qui terminent les mains et les pieds de l'homme et de quelques animaux : *chez le singe, le pouce est opposable aux autres doigts.* (V. MAIN.) Dimension approximativement évaluée par l'épaisseur d'un doigt. *Doigt de gant*, chacune des parties d'un gant qui sont destinées à couvrir les doigts. *Fig. Montrer quelqu'un au doigt*, s'en moquer publiquement. *Mettre le doigt dessus*, deviner, découvrir. *Toucher du doigt*, voir clairement. *S'en mordre les doigts*, s'en repentir. *Etre à deux doigts de*, être proche de : *être à deux doigts de sa perte. Donner sur les doigts*, réprimander, châtier. *Avoir sur les doigts*, être repris, châtié. *Mener au doigt et à l'œil*, diriger avec beaucoup de vigilance et d'énergie. *Savoir sur le bout du doigt*, parfaitement. *Avoir de l'esprit jusqu'au bout des doigts*, être plein d'esprit. *Ne faire œuvre de ses dix doigts*, ne rien faire du tout. *Le doigt de Dieu*, manifestation de sa volonté. *Pop. Se mettre le doigt dans l'œil*, s'abuser grossièrement.

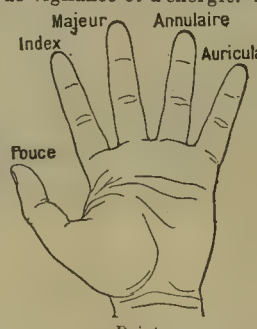

Doigts.

— ENCYCL. Les doigts sont les appendices qui terminent les membres. Leur base s'articule avec un métacarpien, et leur sommet libre et arrondi se termine, à la face palmaire, par une pulpe molle, et à la face dorsale par une lame cornée, l'ongle.

Les doigts des pieds sont nommés *orteils*. Les doigts des mains portent les noms de *pouce, index, médius, annulaire, petit doigt* ou *auriculaire*. Tous les doigts sont composés de trois parties : les phalanges, les phalangines et les phalangettes ; seul, le pouce n'a pas de phalangine.

doigter [*doi-té*] v. n. Poser des doigts sur un instrument, pour en tirer des sons.

doigter ou **doigté** [*doi-té*] n. m. Jeu des doigts, dans l'exécution, sur les instruments à clavier, à cordes, à pistons, à clefs ou à trous : *avoir un bon doigté. Par ext.* Habileté, savoir-faire : *un diplomate plein de doigté.*

doigtier [*doi-ti-é*] n. m. Fourreau en forme de doigt de gant, dont on revêt un doigt pour le protéger : *doigtier de caoutchouc.*


Doigtier.

Doiran, Dojran ou **Dorijan** (en grec *Droïtani*), ville de Grèce (Macédoine, prov. de Salonique) ; 7.000 h. Ch. de f. de Salonique à Dedeagatch. Ch.-l. de district. Doiran est l'antique *Touriana.*

Le lac de Doiran, qui est peut-être le lac *Prasias* des Anciens, a 42 kilom. carrés de superficie ; par les lacs d'Ardzan et d'Amatovo, il se déverse dans la Vardar, dont les eaux vont au golfe de Salonique.

Trois combats de la Grande Guerre portent le nom de Doiran. Le premier, entre Anglais et Bulgares, a été livré en décembre 1915, au cours de la retraite des Alliés sur Salonique, après leur marche vers le N. au-devant des Serbes, attaqués à la fois par les Autrichiens et par les Bulgares. Le second combat de Doiran, soutenu en août 1916 par les Anglais et Français du général Cordonnier, est le principal épisode du déploiement des armées alliées après leur reconstitution et le transport de l'armée serbe en Chalcidique. Quant au combat du lac Doiran, il a été engagé les 18 et 19 septembre 1918, entre cette nappe d'eau et le Vardar, par les Anglais et par les Grecs, après la victoire franco-serbe du Dobropolje. C'est une des principales opérations de la bataille de Monastir-Doiran, livrée du 18 au 24 septembre 1918 par les Français, les Anglais, les Italiens et les Grecs aux Bulgares du tsar Ferdinand.

Doire ou **Doria,** nom de deux rivières piémontaises, descendues des Alpes et tributaires du Pô. L'une, la *Doire Baltée*, baigne Aoste et Ivrée ; l'autre, la *Doire Ripaire*, se jette dans le Pô, en aval de Turin.

Doire (DÉPARTEMENT DE LA), division administrative du premier Empire, formée d'une partie du Piémont. Il avait pour ch.-l. *Ivrée.*

doisil, dousil ou **douzil** [*zi*] n. m. Trou fait à une barrique pour la mettre en perce. Fausset servant à boucher ce trou.

doit [*doi*] n. m. Partie d'un compte établissant ce qu'une personne doit, ce qu'elle a reçu. *Doit et avoir*, passif et actif.

doite n. f. (de *doigt*). Grosseur des fils d'un ou de plusieurs écheveaux.

doitée [*té*] n. f. (de *doigt*). Petite longueur de fil, qui sert aux fileuses pour régler la grosseur de leur fil.

Doizieux, pays de France (anc. Lyonnais) ; avait pour chef-lieu *Doizieux*, comm. de la Loire, arr. et à 17 kil. de Saint-Etienne ; 2.011 h.

Dokkum, v. de Hollande (Frise), non loin de la mer du Nord ; 6.000 h. Ville ancienne.

dol., abréviation de l'expression musicale *dolce.*

dol n. m. (du lat. *dolus*, ruse). Manœuvre frauduleuse, tromperie : *toute convention entachée de dol peut être annulée.*

— ENCYCL. *Dr.* Il n'y a point de consentement valable si le consentement a été surpris par dol. Le dol, qui doit être prouvé, n'annule pas de plein droit les conventions ; il donne seulement lieu à une action en rescision.

Dol ou **Dol-de-Bretagne,** ch.-l. de c. (Ille-et-Vilaine), arr. et à 26 kil. de Saint-Malo, sur le Guioult, affl. de la Manche ; 4.590 h. (*Dolois*). Ch. de f. Et. Tanneries. Le *marais de Dol* est une ancienne forêt dont le territoire a été envahi par la mer, puis endigué. — Le cant. a 8 comm. et 15.640 h.

Dolabella, gendre de Cicéron, dont il épousa la fille Tullia (1er s. av. J.-C.). Il se donna la mort dans Laodicée, où Cassius l'assiégeait (en 44).

dolabelle [*bè-le*] n. f. (lat. *dolabella*). *Archéol.* Instrument servant autrefois à débarrasser la vigne du bois mort. *Zool.* Genre de mollusques gastéropodes, comprenant des coquillages allongés en forme de doloire.

dolabre n. f. (lat. *dolabra*). *Antiq. rom.* Hache de bûcheron, de mineur.

dolabriforme adj. (du lat. *dolabra*, doloire, et de *forme*). Elargi, échancré comme le fer d'une doloire : *feuille dolabriforme.*

dolage n. m. Action de doler.

Dolaincourt [*lin-kour*], comm. des Vosges, arr. et à 13 kil. de Neufchâteau ; 140 h. Eaux sulfurées sodiques arsenicales froides.

dolce [*dol-sé*, ou à l'ital. *dol-tché*] adv. (m. ital.). *Musiq.* Avec une expression douce. (S'abrège en *dol.*)

Dolce ou **Dolci** (Carlo), peintre italien, né et m. à Florence (1616-1686). Ses tableaux sont d'un style fini jusqu'à la puérilité, d'un art distingué et un peu mélancolique. Le Louvre possède de lui un beau *Christ bénissant le pain.*

dolcissimo [*dol-si-si-mo*, ou à l'ital. *dol-tchi-si-mo*] adv. (m. ital.). *Musiq.* D'une manière très douce. (S'abrège en *dolciss.*)

Dôle (la), montagne du Jura (Suisse, cant. de Vaud), sur la frontière de France ; 1.678 m.

Dôle, ch.-l. d'arr. (Jura), sur le Doubs et le canal du Rhône au Rhin, ch. de f. P.-L.-M., à 73 kil. de Lons-le-Saunier ; 16.300 h. (*Dôlois*). Forges, taillanderies ; produits chimiques. Dôle fut prise et détruite par Charles d'Amboise en 1479, et occupée deux fois, en 1668 et en 1674, par les armées de Louis XIV. Patrie de Malet, Pasteur. — L'arr. a 9 cant., 138 comm. et 66.000 h. ; le cant. a 17 comm. et 23.940 h.


Armes de Dôle.

doléance n. f. (du lat. *dolere*, souffrir). Plainte chagrine. S'emploie surtout au plur. : *présenter ses doléances à un chef.* Demandes ou représentations consignées dans les cahiers des états généraux.

doleau [*lô*] n. m. (de *doler*). Petite hache d'ardoisier, à double tranchant.

dolemment [*la-man*] adv. D'une manière dolente.

dolent [*lan*], **e** adj. (du lat. *dolere*, souffrir). Qui exprime le chagrin, l'inquiétude, la douleur : *voix dolente.*

doler [*lé*] v. a. (lat. *dolare*). Aplanir, amincir avec le doloir ou la doloire.

Doléris (Amédée), médecin français, né à Lembeye (Basses-Pyrénées) en 1852. Connu par ses travaux de gynécologie.

dolérite n. f. Roche éruptive, espèce de fausse diorite.

doléritique adj. Qui est de la nature de la dolérite : *roche doléritique.*


Statue d'Etienne Dolet (Paris).

Dolet [*lè*] (Etienne), philologue et imprimeur français, né à Orléans, pendu et brûlé sur la place Maubert, à Paris, martyr de ses opinions hardies et agressives (1509-1546). Son principal ouvrage a pour titre : *Commentarii linguæ latinæ.*

Dolgorouki, nom d'une noble et illustre famille russe, à laquelle appartient notamment le feld-maréchal VASILI-VLADIMIROVITCH (1667-1746). — Le dernier en date de ses principaux représentants, PIERRE-VLADIMIROVITCH (1807-1868), a publié plusieurs ouvrages historiques.

dolic [*lik*] ou **dolique** n. m. Genre de légumineuses alimentaires.

— ENCYCL. Les dolics sont très voisins des haricots, avec lesquels on les a souvent confondus. On en connaît vingt espèces, dont on consomme les graines sèches ou les gousses vertes.

dolichocéphale [*ko*] adj. et n. (du gr. *dolikhos*, long, et *kephalê*, tête). Se dit d'un homme dont la longueur du crâne l'emporte environ d'un quart sur la largeur : *les Scandinaves sont dolichocéphales.* V. BRACHYCÉPHALE.

dolichocéphalie [*ko-sé-fa-lî*] n. f. Etat de dolichocéphale.

dolicho-entérie n. f. Longueur anormale de l'intestin.

dolichopode [*ko*] n. m. Genre d'insectes orthoptères sauteurs, de la famille des locustidés et dont une espèce se trouve en France dans les grottes des Pyrénées.

dolichotis [*ko-tiss*] n. m. Genre de mammifères rongeurs, dits aussi *lièvres des Pampas*, répandus dans les régions désertiques de l'Amérique du Sud.

doliman n. m. Robe longue et étroite, ouverte par devant, que les Turcs portent par-dessus leurs autres vêtements (d'où est venu le mot *dolman*).

dollar [*do-lar*] n. m. (m. angl., tiré de l'allem. *thaler*). Monnaie d'argent des Etats-Unis, valant 5 fr. 20 c. en monnaie française.


Dolman.

Dollart [*lart*] (GOLFE DU), golfe de la mer du Nord, dans lequel se jette l'Ems. Il fut formé par des ingressions brusques de la mer du Nord, en 1277 et en 1287.

Dollfus [*fuss*] (Jean), manufacturier et économiste français, né et m. à Mulhouse (1800-1887). Il était, en 1870, maire de Mulhouse. Député au Reichstag allemand, il ne s'y montra que pour protester contre l'annexion de son pays.

Dollon, comm. de la Sarthe, arr. et à 22 kil. de Saint-Calais, près du Dué ; 1.870 h. Ch. de f. Et.

dolman n. m. (de *doliman*, robe turque). Veste militaire à brandebourgs.

dolmen [*mèn*] n. m. (celtique *tolmen*, table de pierre). Monument mégalithique, formé d'une grande pierre plate posée sur deux autres pierres verticales : *les dolmens, nombreux en Bretagne, mais qu'on retrouve aussi en Algérie, dans l'Inde, au Japon, étaient probablement des sépultures.*


Dolmen.

dolménique adj. Qui se rapporte aux dolmens.

dolmon n. m. Voiture de transport, dont le couvercle s'ouvre à deux battants.

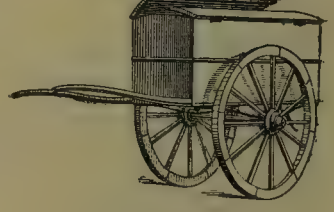
Dolmon.

doloire n. m. Couteau à doler les peaux.

doloire n. f. (du lat. *dolare*, doler). Instrument de tonnelier, qui sert à unir le bois. Instrument de maçon, pour gâcher le sable et la chaux. Autref., arme de guerre qui était une sorte de hache.

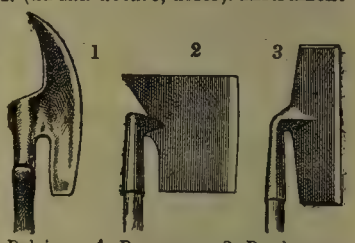

Doloires : 1. De guerre ; 2. De charpentier ; 3. De tonnelier.

dolomède n. m. Genre d'arachnides, comprenant de grosses araignées qui courent sur l'eau : *une espèce de dolomède est commune en France.*

dolomie [*mî*] ou **dolomite** n. f. (de *Dolomieu*, n. pr.). Carbonate naturel de chaux et de magnésie : *la dolomie est abondante dans les Alpes calcaires.*

Dolomieu, comm. de l'Isère, arr. et à 5 kil. de La Tour-du-Pin, entre la Boubre et le Rhône ; 2.090 h.

Dolomieu (Dieudonné-Sylvain-Guy-Tancrède DE GRATET **de**), minéralogiste français, né à Dolomieu (Isère), m. à Châteauneuf (Saône-et-Loire) [1750-1801]. Il fit partie de l'expédition d'Egypte et écrivit de remarquables travaux sur les Alpes.


Dolomieu.

Dolomites ou **Alpes Dolomitiques** (de *Dolomieu*, n. pr.), groupe montagneux de la chaîne des Alpes, dont le point culminant est la Marmolada (3.494 m.), et qui fait partie des Alpes Cadoriques.

dolomitique adj. Qui a rapport à la dolomie : *roches dolomitiques.*

Dolopes, ancien peuple de Thessalie, au pied du Pinde. Les Dolopes étaient célèbres par leur cruauté. — S. un *Dolope.*

Dolores [*rès*], v. de la république Argentine (prov. de Buenos-Ayres) ; 11.000 h.

dolosif [*zif*], **ive** adj. (du lat. *dolosus*, rusé). Qui offre le caractère du dol, de la fraude, de la tromperie : *une clause dolosive.*

dolure n. f. Partie de la peau du côté chair, que les mégissiers enlèvent avec le doloir.

Dolus, comm. de la Charente-Inférieure, arr. et à 18 kil. de Marennes, dans l'île d'Oléron ; 2.030 h. Ch. de f.

dom [*don*] n. m. (abrév. du lat. *dominus*, maître). Titre donné à certains religieux (bénédictins, chartreux). Titre donné aux nobles, en Portugal.

DOMESTIQUES (ANIMAUX)

Dogue
Braque
Epagneul
Chien de berger
Chat angora
Chat des Chartreux
Japonais
Taureau flamand
Bœufs nivernais
Vache comtoise
Percheron postier
Tarbais
Mulet
Âne
Lapin russe
Lapin géant
Lapin bélier
Cochon d'Inde
Furet
Porc Yorkshire
Brebis berrichonne
Mouton southdown
Bélier mérinos
Chèvre
Porc truffier (Périgourdin)
Porc craonnais
Pigeon capucin
Pigeon paon
Coq cochinchinois
Coq la Flèche
Poule Houdan
Paon
Dindon
Oie de Toulouse
Pigeon voyageur
Coq nain Java
Faisan doré
Canard de Rouen
Pintade
Cygne noir
Cygne blanc
Canard mandarin
Canard carolin
Bengali
Astrild
Padda
Franciscain
Serin

H. Demoulin Sc

Chiens de trait samoyèdes

Caracal de chasse (Inde)

Guépard (Inde)

Mangouste de l'Inde et cobra

Éléphant pour la chasse au tigre (Inde)

Éléphants de travail (Inde)

Éléphant du Laos

Chameaux de bât (Mongolie)

Caravane de dromadaires (Algérie)

Méhari (Algérie)

Lamas de bât (Chili)

Chèvres : d'Angora de Cachemire de Nubie du Niger

Alpacas (Chili)

Mouton de Choa Chabin (Chili)

Rennes de bât et de trait (Laponie)

Brebis et agneaux d'Astrakan

Zébu de bât (Inde)

Buffles de labour (Indo-Chine)

Zébu de trait (Indo)

Autruches (Afrique)

Nandou (Amérique centrale)

Agami (Brésil)

Yacks de bât (Thibet)

Cormorans pêcheurs (Chine)

Aigle mongol

Faucon algérien

Aux animaux domestiqués de longue date, qui nous sont familiers et dont on rencontre des spécimens dans de nombreuses régions du globe, il convient d'ajouter ceux qui n'ont pu, jusqu'ici, être acclimatés en dehors de leur habitat naturel, comme les chiens et le renne des régions polaires, l'éléphant de l'Inde, les bovidés asiatiques (buffle, zébu, yack), le chameau et le dromadaire, le lama, certaines espèces de moutons et de chèvres ; et ceux dont la domestication est encore imparfaite, l'instinct de sociabilité peu développé (comme le sont, en Europe même, le paon, le faisan, le cygne) ; à cette catégorie appartiennent l'autruche, le nandou, et aussi certains carnassiers (caracal, guépard) ou oiseaux (aigle, faucon, cormoran) que l'on dresse spécialement pour la chasse. (V. MAMMIFÈRES, OISEAUX.)

D. O. M, abréviation des mots latins *Deo optimo maximo* (Au Dieu très bon, très grand), formule de dédicace des édifices religieux.

Domagné, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 17 kil. de Vitré, près de l'Yaine ; 1.520 h.

domaine [*mè-ne*] n. m. (lat. *dominicum ;* de *dominus*, maître). Propriété : *le tsar possédait d'immenses domaines.* Campagne d'exploitation d'une grande étendue. *Le domaine de l'Etat* ou absol. *le Domaine*, les biens de l'Etat divisés en domaine public et en domaine privé (dans le même sens, *domaine communal*) ; *par ext.*, l'administration de ces biens. *Fig.* Etendue des objets qu'embrasse un art, une science : *le domaine de la littérature. Tomber dans le domaine public*, se dit d'une production de l'esprit ou de l'art qui, après un temps déterminé, peut être, sans droits d'auteur, reproduite et vendue par tout le monde.

— Encycl. *Dr.* On nomme *domaine* l'ensemble des biens qui appartiennent à l'Etat, aux départements, aux communes.

Le *domaine public* comprend tous les biens qui, par leur nature ou leur affectation à l'usage public, ne sont pas susceptibles de propriété privée. Il est national, départemental ou communal.

Le *domaine public national* comprend : les rivages de la mer, les ports, havres et rades (*domaine maritime*) ; les fleuves et rivières navigables et flottables, les canaux (*domaine fluvial*) ; les forts, remparts et autres dépendances des places de guerre (*domaine militaire*) ; les routes, ponts et rues, les chemins de fer (*domaine terrestre*) ; les églises, musées, monuments et édifices publics. — Le *domaine public départemental* se compose des routes départementales, palais de justice, prisons, casernes de gendarmerie, hôtels des préfectures et sous-préfectures. — Le *domaine public communal* comprend les chemins vicinaux, les rues et promenades, les hôtels de ville, les églises paroissiales, les cimetières.

Les biens du domaine public sont inaliénables et imprescriptibles, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent être vendus, ni acquis par prescription.

Tous les meubles et immeubles qui ne sont pas affectés à l'usage du public forment le *domaine privé*. L'Etat, les départements, les communes ont leur domaine privé ; ils en perçoivent les revenus et peuvent vendre, échanger, louer les différents biens qui les constituent.

La régie des biens du domaine de l'Etat est confiée à l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, qui ressortit au ministère des finances. La conservation et l'exploitation des forêts domaniales et des biens affectés à des services publics appartiennent exclusivement aux départements ministériels dans les attributions desquels ces biens sont placés ; mais c'est toujours à l'administration des Domaines qu'incombe le soin d'instruire les affaires et de suivre les instances concernant la propriété des biens de l'Etat et d'en percevoir les produits.

Le développement de la navigation aérienne a donné naissance au *domaine aérien ;* on désigne ainsi l'enveloppe atmosphérique qui se juxtapose sur le territoire des Etats. Le domaine aérien est l'objet d'une législation internationale encore mal précisée.

Domairon [*mè*] (Louis), littérateur français, né à Béziers, m. à Paris (1745-1807). On lui doit d'estimables *Principes généraux des belles-lettres.*

dômal, e, aux adj. Qui se rapporte au dôme.

Domalain [*lin*], comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 15 kil. de Vitré, près de l'étang de la Chaussée ; 2.000 h.

domanial, e, aux adj. Qui appartient à un domaine, particulièrement au domaine public : *forêt domaniale.*

domanialiser [*zé*] v. a. Annexer au domaine de l'Etat : *domanialiser une forêt.*

domanialité n. f. Caractère de ce qui est domanial.

domanier [*ni-é*] n. m. Employé de l'administration des domaines.

domaniste [*nis-te*] n. m. Celui qui administre le domaine de l'Etat ; celui qui est versé dans l'administration domaniale.

Domart [*mar*], ch.-l. de c. (Somme), arr. et à 20 kil. de Doullens, sur le *ru de Domart ;* 1.190 h. — Le cant. a 22 comm. et 13.830 h.



Domat.

Domat (Jean), jurisconsulte français, né à Clermont-Ferrand, m. à Paris (1625-1696). Pascal, en mourant, lui confia ses papiers. Sa méthode consistait à regarder les lois et coutumes comme le contre-coup des événements politiques. Son œuvre capitale a pour titre : *les Lois civiles dans leur ordre naturel.*



Dombasle.

Dombasle [*don-ba-le*], comm. de Meurthe-et-Moselle, arr. et à 16 kil. de Nancy, sur le Sanon ; 5.900 h. Ch. de f. Est. Mines de sel gemme, savonnerie, produits chimiques.

Dombasle (Mathieu de), agronome français, né et m. à Nancy (1777-1843). Il inventa une charrue et perfectionna les méthodes de culture en révélant notamment l'importance du chaulage dans les terres argileuses. Il fonda, en 1822, à Roville, près de Nancy, une école d'agriculture qui devait donner une vive impulsion à l'enseignement agricole.

Dombes [*don-be*], région de la Bourgogne (Saône-et-Loire), plateau caillouteux, entre le Rhône et la Saône ; étangs nombreux et poissonneux, mais où règne le paludisme. La Dombes, jadis principauté indépendante, dont Trévoux était la capitale, fut réunie à la couronne en 1762.

Dombey et fils, roman anglais de Dickens, publié en 1847 ; profonde et émouvante analyse d'âmes d'enfants. L'orgueilleux négociant Bombey fonde les plus hautes espérances sur son fils Paul et hait sa fille Florence. Mais le petit Paul meurt à dix ans. Dombey, ruiné, est sauvé par l'affection de la douce Florence.



Dombéya : *a*, gynécée.

dombéya [*don-bé-ia*] n. m. *Bot.* Genre de malvacées de Madagascar : *l'écorce de dombéya sert à faire des cordages.*

dombéyacées [*don-bé-ia-sé*] n. f. pl. Famille de plantes hermaphrodites pentamères, à étamines au nombre de 15 à 30, ayant des filets soudés à la base. S. une *dombéyacée.*



Dombrowski.

Dombiste [*don-biste*], habitant ou originaire de la Dombes : *les Dombistes.* Adjectiv. : *les chevaux dombistes sont une variété de la race germanique.*

Dombrowski [*don*] (Jean-Henri), général polonais, au service de la France ; né à Pierszowice, m. à Vinagora (1755-1818). Il couvrit le passage de la Bérézina.

dôme n. m. (du lat. *domus*, maison). Voûte demi-sphérique, qui surmonte un édifice : *le dôme des Invalides est dû a l'architecte Mansard. Dôme de verdure*, voûte de feuillage. Dispositif en forme de coupole : *dôme de prise de vapeur. Dôme des cieux*, voûte céleste. Nom donné en Italie à certaines églises cathédrales : *le Dôme de Milan, de Florence.*

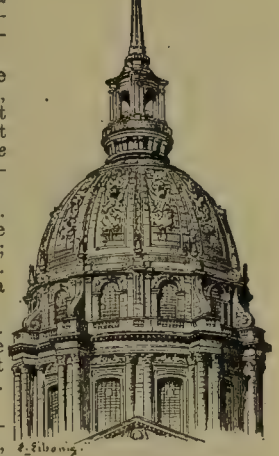

Dôme des Invalides (Paris).

Dôme (monts), ligne de sommets volcaniques, cratères récemment éteints d'Auvergne, dont le plus haut est le *puy de Dôme*, à l'O. de la Limagne (1.465 m.).

Domène, ch.-l. de c. (Isère), arr. et à 10 kil. de Grenoble, près de l'Isère ; 1.840 h. Ch. de f. P.-L.-M. Papeteries. — Le cant. a 11 comm. et 10.180 h.

Domérat [*ra*], com. de l'Allier, arr. et à 7 kil. de Montluçon, sur un affluent de la Magieure ; 3.540 h. Ch. de f. O.

Domergue [*mèr-ghe*] (François-Urbain), grammairien français, né à Aubagne, m. à Paris (1745-1810). On lui doit une *Grammaire française simplifiée.*

domerie [*rî*] n. f. Bénéfice ecclésiastique, dont le possesseur portait le titre de *dom.*

Domesday-book ou **Doomsday-book** (*Livre du Jour du Jugement*), sorte de cadastre des comtés anglais, rédigé en français, sous le règne de Guillaume le Conquérant (1086).

domestication [*mès-ti-ka-si-on*] n. f. Action d'accoutumer les animaux sauvages à la domesticité : *la domestication du cheval est fort ancienne.*

— Encycl. Il est généralement admis aujourd'hui que la domestication des animaux s'est effectuée sans violence et naturellement, par suite de leur caractère doux et sociable. Les animaux réellement domestiques, c'est-à-dire ceux dont l'existence est ordinairement associée à celle de l'homme, sont d'espèces très peu nombreuses. Citons, parmi les plus connus : chien, cheval, âne, bœuf, mouton, chèvre, porc, lapin, coq, dindon, pintade, pigeon, faisan, cygne, paon, oie, canard. Ajoutons à cette liste le chameau, le renne, l'éléphant, le lama, etc., ainsi que des oiseaux de volière : l'agami, etc. Le chat est mi-domestiqué, mi-parasite.

domesticisme [*mès-ti-sis-me*] n. m. Etat de celui qui a perdu tout sentiment d'indépendance.

domesticité [*mès-ti*] n. f. Etat de domestique. Ensemble des domestiques d'une maison. Condition des animaux soumis à l'homme : *la plupart des animaux dégénèrent dans l'état de domesticité.* Bassesse d'un domestique ou d'une personne tombée dans le servilisme.

domestique [*mès-ti-ke*] adj. (lat. *domesticus ;* de *domus*, maison). Qui concerne la maison, la famille : *chagrins domestiques. Dieux domestiques*, les Pénates. *Fig.* Qui a rapport à l'intérieur de l'Etat : *les guerres domestiques. Animal domestique*, animal que l'homme a dompté et soumis à son usage. N. Tout serviteur ou servante d'une maison. N. m. collect. Tous les gens de service d'une maison : *avoir un nombreux domestique.* Intérieur, ménage : *être désagréable dans son domestique.*

— Encycl. *Dr.* Les domestiques ont le même domicile que la personne qu'ils servent, lorsqu'ils demeurent chez elle. S'ils sont spécialement attachés à la personne, ils ne peuvent être élus conseillers municipaux. Le maître est responsable du dommage causé par ses domestiques, dans les fonctions auxquelles il les avait employés. On peut, dans les matières civiles, récuser le domestique d'une partie produit comme témoin, sauf en matière de divorce ou de séparation de corps.

Toute personne qui engage ses services peut, à l'expiration de son contrat, exiger de celui qui les a loués, sous peine de dommages-intérêts, un certificat contenant exclusivement la date de son entrée, celle de sa sortie et l'espèce de travail auquel elle a été employée. Ce certificat est exempt de timbre et d'enregistrement.

Les domestiques ont, pour leurs gages de l'année échue et pour ce qui leur est dû sur l'année courante, un privilège général sur les meubles et les immeubles de leurs maîtres. L'action pour le payement de leurs salaires, de la part des domestiques qui se louent à l'année, se prescrit par un an. Le legs fait à un domestique n'est pas censé fait en compensation de ses gages.

Le louage de services, fait sans détermination de durée, peut toujours cesser par la volonté d'une des parties contractantes ; néanmoins, la résiliation du contrat par la volonté d'un seul des contractants peut donner lieu à des dommages-intérêts. Pour la fixation de l'indemnité à allouer, il est tenu compte des usages, de la nature des services engagés, du temps écoulé et, en général, de toutes les circonstances qui peuvent justifier l'existence et déterminer l'étendue du préjudice causé. Les contestations sont portées devant le tribunal civil.

La durée du louage des domestiques et ouvriers ruraux est, sauf preuve d'une convention contraire, réglée suivant l'usage des lieux.

domestiquement [*mès-ti-ke-man*] adv. En qualité de domestique. Familièrement. (Peu us.)

domestiquer [*mès-ti-ké*] v. a. Réduire à l'état de domesticité, en parlant d'un animal. *Par dénigr.*, amener à une soumission servile : *domestiquer des courtisans.*

domet [*mè*] n. m. En Belgique, flanelle à chaîne de coton, fabriquée à Verviers.

Domêvre, comm. de Meurthe-et-Moselle, arr. et à 28 kil. de Lunéville, sur la Vezouze ; 700 h. Complètement détruite au cours de la Grande Guerre.

Domêvre-en-Haye, ch.-l. de c. (Meurthe-et-Moselle, arr. et à 18 kil. de Toul, près de l'Eche, affluent de la Moselle ; 340 h. — Le cant. a 27 comm. et 8.450 h.

Domfront [*don-fron*], ch.-l. d'arr. (Orne), sur un rocher qui domine la Varenne, affl. de la Mayenne ; ch. de f. Et. 4.820 h. (*Domfrontais*). Carrières de granit. — L'arr. a 8 cant., 96 comm., 99.990 h. ; le cant. a 11 comm. et 16.550 h.

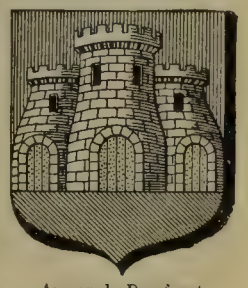

Armes de Domfront.

domicile n. m. (lat. *domicilium ;* de *domus*, maison). Résidence principale ; habitation fixe ou habituelle : *avoir six mois de domicile à Paris.* Maison que l'on habite : *violer le domicile de quelqu'un. Elire domicile*, se fixer. *Domicile légal*, lieu où, d'après la loi, une personne a le siège de ses intérêts. *Domicile réel*, celui où elle réside en fait. *A domicile* loc. adv., dans l'habitation ordinaire des personnes : *colis livrable à domicile.*

— Encycl. *Dr.* Le domicile est le lieu où l'on a son principal établissement, et le principal établissement, dit un jurisconsulte, « ce sont les liens de famille, d'intérêts, de fonctions, qui attachent une personne à tel lieu plutôt qu'à tel autre ». Il ne faut pas confondre le *domicile*, qui est le seul lieu que la loi connaisse, avec la *résidence*, où l'on se tient ordinairement, ni avec l'*habitation*, où l'on ne réside que temporairement.

Ainsi, un commerçant peut avoir à la fois un domicile (c'est là qu'est son établissement de commerce, centre de ses intérêts) et une résidence (c'est là qu'est sa demeure privée, centre de ses affections).

La femme est domiciliée chez son mari ; le mineur, chez ses père et mère, ou chez son tuteur.

Il est loisible à deux personnes qui contractent de choisir un domicile de convention, un domicile fictif, pour tout ce qui concerne l'exécution du contrat : c'est ce qu'on appelle faire *élection de domicile.* En cas de contestation, c'est le tribunal de ce *domicile d'élection* qui est compétent : dans le cas où, habitant Paris, j'ai affermé un immeuble que je possède à Bordeaux, si le bail porte que mon locataire fait élection de domicile à Paris, c'est le tribunal de Paris qui sera compétent en cas de désaccord ; je serai donc garanti contre tout dérangement.

Les sociétés commerciales ont leur domicile au lieu où est fixé le siège de la société.

Le domicile politique ou électoral s'acquiert par une résidence de six mois dans la même commune.

Le domicile de secours est le lieu où les personnes nécessiteuses ont le droit de réclamer l'assistance publique.

La violation du domicile est un délit. Elle n'est permise aux officiers de police, munis de mandats réguliers, que dans les cas expressément prévus par la loi, sous peine d'un emprisonnement de six jours à un an, et d'une amende de 16 à 500 francs.

Tout individu qui s'introduit à l'aide de menaces ou de violences dans le domicile d'un citoyen est puni de l'amende et de l'emprisonnement

Le changement de domicile s'opère par le fait d'une habitation réelle dans un autre lieu, joint à l'intention d'y fixer son principal établissement. La preuve de l'intention résulte d'une déclaration expresse faite à la mairie du lieu que l'on quitte, et à la mairie du lieu où l'on transfère son domicile.

domiciliaire [*è-re*] adj. Qui a rapport au domicile. *Visite domiciliaire*, faite dans le domicile de quelqu'un par autorité de justice.

domiciliairement [*è-re-man*] adv. Comme dans un domicile.

domiciliataire [*tè-re*] n. Tierce personne au domicile de laquelle est payable une lettre de change fournie sur une autre personne.

— Encycl. Le domiciliataire paye à l'échéance, pour le compte du tiré, la traite précédemment acceptée par celui-ci. Le domiciliataire peut résider dans la même ville que le tiré, ou dans un lieu différent. Le nom du domiciliataire peut être indiqué par le tireur, lors de l'émission de la traite ; le plus souvent, il l'est par le tiré au moment de l'acceptation.

domiciliation [*si-on*] n. f. Déclaration d'un domicile où un effet est payable.

domicilié, e adj. Qui a son domicile. Substantiv. : *les domiciliés. Ant. gr.* V. MÉTÈQUE.

domicilier [*li-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Désigner un domicile pour : *domicilier une traite.* **Se domicilier** v. pr. Établir son domicile : *se domicilier à Paris.*

domification [*si-on*] n. f. *Astrol.* Action de domifier.

domifier [*fi-é*] v. a. (du lat. *domus*, maison, et *facere*, faire. — Se conj. comme *prier.*) *Astrol.* Diviser en douze parties appelées : « maisons », en parlant du ciel : *domifier le ciel.*

dominance n. f. Fait d'être dominant. (Peu us.)

dominant [*nan*], **e** adj. Qui domine, qui a la prépondérance par l'influence, le nombre, l'étendue : *le catholicisme est la religion dominante en France.* Qui joue le principal rôle : *les couleurs dominantes d'un tableau.* Principal : *passion dominante. Dr. Fonds dominant*, celui en faveur duquel on établit une servitude sur un autre fonds dit *servant.* ANT. **Accessoire, secondaire.** N. f. Partie caractéristique. *Musiq.* Cinquième degré de la gamme, et l'une des trois notes génératrices (autrefois, elle se répétait le plus souvent dans la finale. — On a donné à cette note le non de *dominante* parce qu'elle caractérise la tonalité, et qu'elle domine et règne en souveraine, tant que dure cette tonalité en mode majeur ou en mode mineur). V. ACCORD, CONSONANT, DISSONANT.

dominateur, trice adj. et n. Qui domine. Qui aime à gouverner : *caractère dominateur.* ANT. **Humble, soumis.**

dominatif, ive adj. Qui a le caractère de la domination.

domination [*si-on*] n. f. (de *dominateur*). Empire, autorité souveraine : *la domination romaine s'étendit sur le bassin de la Méditerranée. Fig.* Influence morale : *la domination du génie. Théol.* N. f. pl. Premier ordre de la hiérarchie des anges. (En ce sens, s'écrit avec une majuscule.)

Domine, non sum dignus, mots lat. signif. *Seigneur, je ne suis pas digne.* Paroles que dit au Christ le centurion qui le priait de guérir son fils (*Matthieu*, VIII, 8). Le prêtre applique ces paroles à ceux qui vont recevoir le sacrement de l'Eucharistie.

Domine, quo vadis ? mots lat. signif. *Seigneur, où allez-vous ?* Suivant une ancienne tradition, saint Pierre quittant Rome pour fuir la persécution rencontra Jésus chargé de sa croix, et lui dit : « Seigneur, où allez-vous ? — Je vais à Rome, dit Jésus, pour y être crucifié de nouveau. »

Domine, salvam fac Rempublicam, mots lat. signif. *Seigneur, sauvez la République.* Premiers mots d'une prière publique qui, sous le régime concordataire, se chantait le dimanche dans les églises. Substantiv. Cette prière elle-même : *chanter un salvam fac.* (Sous la royauté, on disait *salvum fac regem*, et sous l'empire, *salvum fac imperatorem.* [*Sauvez le roi ; l'empereur*].)

Dominé (Marc-Edmond), officier français, né à Vitry-le-François, m. à Vertus (1848-1921). Il défendit héroïquement Tuyen-Quan contre 15.000 Chinois (1885).

Dominelais (La), comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 39 kil. de Redon ; 1.570 h.

dominer [*né*] v. n. (lat. *dominari*). Exercer la domination : *Napoléon voulut dominer sur toute l'Europe.* L'emporter sur : *couleur qui domine.* V. a. Maîtriser : *dominez vos passions ; homme que la colère domine.* Occuper une position plus élevée : *le mont Valérien domine Paris.* **Se dominer** v. pr. Dominer ses passions, être maître de soi.

dominicain, e [*kin, è-ne*] n. Religieux, religieuse de l'ordre de Saint-Dominique. Adj. Qui appartient aux ordres de Saint-Dominique : *les prédications dominicaines.*



Dominicain. Dominicaine.

— ENCYCL. L'ordre des dominicains ou *Frères prêcheurs* fut fondé à Toulouse par saint Dominique, pour lutter contre l'hérésie albigeoise (1215). Saint Thomas d'Aquin, Albert le Grand, Fra Angelico, Fra Bartolomeo portèrent l'habit des dominicains. Ceux-ci fournirent également à l'Inquisition beaucoup de ses membres, notamment Torquemada. Les dominicains de Paris portaient le nom de *jacobins.* Supprimé en 1792, l'ordre fut rétabli en France par Lacordaire en 1843 et consacré surtout à la prédication. Les dominicains se sont aussi distingués dans les études bibliques. — L'ordre des *dominicaines*, fondé par saint Dominique en 1206, fut réformé au XIVe siècle par sainte Catherine de Sienne.



Armoiries de la république Dominicaine.

Dominicaine (RÉPUBLIQUE) ou **de Saint-Domingue,** Etat d'Amérique, dans la partie orientale de l'île d'Haïti ; 48.577 kil. carr. ; 917.400 h. (*Dominicains, aines*, ou *Dominguois, oises.*) Capit. *Saint-Domingue.* Sol très fertile ; vastes forêts de pins, tabac, café, canne à sucre, cotonnier. Exploitation de l'acajou ; mines d'or, d'argent, de sel gemme, etc.

dominical, e, aux adj. (lat. *dominicalis* ; de *Dominus*, Seigneur). Du Seigneur. Du dimanche : *repos dominical. Lettre dominicale*, qui marque le dimanche dans le calendrier romain. *Oraison dominicale*, le Pater. N. f. Sermon prêché les dimanches autres que ceux de l'Avent et du carême.

Dominion (mot angl. signif *souveraineté*). Nom d'abord donné (1867) à la fédération des provinces canadiennes, et étendu dans la suite aux autres possessions de l'empire britannique. V. CANADA.

Dominique, roman d'Eugène Fromentin. Dominique aime Madeleine, qui est mariée à un autre. La jeune femme ne peut s'empêcher de lui avouer qu'elle l'aime aussi ; mais, aussitôt, elle exige le départ de Dominique, qu'elle ne reverra jamais. Ce roman est un chef-d'œuvre de fine psychologie, de pathétique sobre, avec d'admirables morceaux descriptifs (1863).

Dominique (la), une des petites Antilles anglaises ; 29.000 h. Capit. *Le Roseau* ou *Charlottetown ;* 5.000 h. (*Dominicains*). Sucre, café, cacao, coton, miel ; nombreux cours d'eau ; sources thermales. L'Angleterre la prit en 1763 à la France, qui la reprit pendant la guerre de l'Indépendance américaine, et la perdit définitivement en 1783. — Ile de l'archipel des Marquises (Polynésie), appelée aussi *Hivaoa.*

Dominique (saint), prédicateur castillan, né à Calahorra, m. à Bologne (1170-1221). Il fut l'un des membres de la mission envoyée en Languedoc par le pape Innocent III, pour combattre les hérétiques albigeois. En 1215, il fonda l'ordre des dominicains. Canonisé en 1234. Son tombeau, à Bologne, dû en grande partie à Nicolas Pisano, est une œuvre remarquable. Fête le 4 août.



Le Dominiquin.

Dominiquin [*kin*] (Domenico ZAMPIERI, dit **le**), célèbre peintre et architecte italien, né à Bologne, m. à Naples (1581-1641). Il devint le meilleur élève des Carrache, et fut un dessinateur exact et expressif, un coloriste vrai et habile. Citons, parmi ses œuvres principales : *Saint Pierre aux liens, Communion de saint Jérôme*, etc., etc.

domino n. m. (du lat. *dominus*, seigneur). Camail d'ecclésiastique. (Vx.) Costume de bal masqué, porté par les deux sexes et formé d'une sorte de robe, ouverte par devant, avec un capuchon : *un domino rose.* Personne qui porte ce costume : *un spirituel domino.* Chacune des vingt-huit pièces d'un jeu, marquées d'un certain nombre de points : *des dominos d'ivoire.* Ce jeu lui-même : *jouer au domino* ou *aux dominos. Faire domino*, gagner la partie en posant son dernier dé. (On dit elliptiq. : *domino ! Archéol.* Papier ou dessin grossièrement imprimé avec des planches de bois, et colorié au moyen de patrons.



Domino.

— ENCYCL. *Jeu.* Le jeu de domino comprend vingt-huit petits rectangles plats, appelés aussi *dés.* Une des faces est d'ébène, l'autre d'os ; sur celle-ci sont marqués les points représentant toutes les combinaisons, depuis le *double-six* jusqu'au *double-blanc.* Il existe divers jeux de domino : celui de *tête-à-tête*, le *matador*, le *voleur*, la *poule*, etc. Tous relèvent du jeu de tête-à-tête. Dans ce dernier, les deux joueurs prennent chacun, au hasard, sept dés après qu'ils ont été mêlés, et les points tournés du côté du tapis ; le reste constitue le *talon.* Le premier pose un de ses dés ; le second en place un à son tour, de

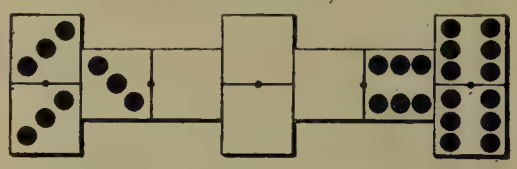

Dominos.

manière que l'une des moitiés présente un des nombres figurés sur le précédent. Le premier joueur en fait autant, et ainsi de suite, tant que les joueurs ont des dés remplissant ces conditions. Si l'un d'eux n'en a pas, il *boude*, et l'autre continue la pose. Le boudeur ne rentre au jeu que lorsqu'une nouvelle combinaison lui permet de placer un de ses dominos. Le joueur qui se débarrasse le premier de ses dés gagne la partie. Si les deux joueurs boudent, ils abattent leurs dés, et celui qui a le moins de points gagne la partie. Cette partie se joue aussi *à la pêche ;* alors, le joueur qui boude prend au talon des dés jusqu'à ce qu'il en tire un qui ait le nombre de points voulu pour être accolé à celui de l'adversaire.

Domino noir (*le*), opéra-comique en trois actes, paroles de Scribe, musique d'Auber (1837). Livret amusant ; partition charmante, qui reste une des œuvres les plus parfaites du compositeur. Le *domino noir* est une jeune abbesse de famille noble, Angèle, qui n'a pas encore prononcé ses vœux, et qui s'est rendue au bal sous un déguisement. Un ordre de la reine la rend au monde, et elle peut épouser un de ses cavaliers, Horace, dont elle est aimée. Parmi les morceaux les plus connus de la partition, il faut citer la romance : *Le trouble et la frayeur ;* le duo : *J'entends la danse ;* l'aragonaise : *La belle Inès fait florès ;* le finale : *Nous allons avoir, grâce à Dieu ;* l'air : *Je suis sauvée ;* le chœur des nonnes : *Ah ! quel malheur !* le cantique avec chœur : *A ces accords religieux ;* etc.

dominoterie [*ri*] n. f. Fabrication de papiers marbrés ou coloriés pour servir à certains jeux. Produits de cette industrie.

dominotier *ti-é*] n. m. Marchand de dominoterie. *Arboric.* Prunier non greffé.

Dominus dedit, Dominus abstulit ; sit nomen Domini benedictum, mots lat. signif. *Le Seigneur me l'a donné, le Seigneur me l'a enlevé ; que le nom du Seigneur soit béni.* Paroles de Job (*Livre de Job*, I, 29), tombé dans une extrême misère. On les cite comme exemple de résignation.

Dominus vobiscum, mots lat. signif. *Le Seigneur soit avec vous.* Paroles que le prêtre prononce plusieurs fois au cours de la célébration de la messe, en se retournant vers les fidèles.

Domitien [*si-in*] (Titus Flavius), empereur romain de 81 à 96, fils de Vespasien et frère de Titus, à qui il succéda. Les premières années de son règne furent heureuses, et signalées par une protection éclairée accordée aux arts ; mais, au retour de quelques expéditions malheureuses, il fit subir à Rome, avec la complicité du sénat, le plus cruel despotisme, et fut assassiné avec la connivence de sa femme, Domitia Longina. Il fut le dernier des douze Césars.



Domitien.

Domitille (sainte), martyre de la fin du Ier siècle. Elle fut exilée par Domitien dans l'île de Ponce. — Fête le 12 mai.

Domitius Ahenobarbus [*si-uss, a-é, buss*], mari d'Agrippine et père de Néron.

dommage [*do-ma-je*] n. m. (de *dam*). Perte, dégât, préjudice : *la grêle cause de grands dommages aux vignes. Fig. C'est dommage*, c'est fâcheux. Pl. *Dr. Dommages et intérêts* ou *dommages-intérêts*, indemnité due à quelqu'un pour réparation d'un préjudice causé, et qu'il ne faut pas confondre avec l'*amende*, peine pécuniaire. *Dommages de guerre*, indemnité et réparation allouées aux personnes dont les biens, meubles et immeubles ont été atteints par la guerre. ANT. **Bénéfice, gain, profit.**

— ENCYCL. *Dr.* Aux termes de l'article 1382 du code civil, « tout fait quelconque de l'homme qui cause à autrui un dommage oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer ». On est responsable du dommage causé par son propre fait ou par le fait des personnes dont on doit répondre (enfants, mineurs, domestiques et préposés, élèves et apprentis), ou par le fait des choses que l'on a sous sa garde. Quant au dommage volontairement causé aux propriétés mobilières ou immobilières d'autrui, le code pénal le frappe de peines plus ou moins sévères.

Les dommages-intérêts sont un dédommagement accordé en justice et évalué en argent pour le préjudice qu'on a éprouvé, ou le bénéfice dont on a été privé par le fait d'un individu (manque à gagner). Le fait qui donne lieu à des dommages-intérêts doit constituer un préjudice matériel, et non un préjudice moral. Les dommages-intérêts comprennent : 1° le montant de la perte éprouvée par suite de l'inexécution d'une obligation ; 2° les intérêts accumulés depuis le préjudice subi.

dommageable [*do-ma-ja-ble*] adj. Qui cause, qui apporte dommage.

dommageablement [*do-ma,man*] adv. D'une manière dommageable.

Dommartin-les-Cuiseaux [*dom'-mar,zô*], comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 18 kil. de Louhans, près du Solnan ; 1.310 h. Ch. de f. P.-L.-M.

Dommartin-sur-Yèvre, ch.-l. de c. (Marne), arr. et à 18 kil. de Sainte-Menehould ; 180 h. — Le cant. a 26 comm. et 6.270 h.

Domme, ch.-l. de c. (Dordogne), arr. et à 13 kil. de Sarlat, près de la Dordogne ; 1.550 h. (*Dommois*). Vins, pierres meulières ; truffes. Patrie de Malleville. — Le cant. a 15 comm. et 10.590 h.

Dommel [*dom'-mèl*] (la), riv. de Belgique et des Pays-Bas. Elle arrose Bois-le-Duc, et se jette dans la Meuse (riv. g.) ; cours 100 kil.

Domodossola, v. d'Italie (Piémont), sur la Toce, tributaire du lac Majeur, au débouché de la route du Simplon ; 3.700 h. Belle cathédrale.

Domont, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 24 kil. de Pontoise ; 1.790 h. Ch. de f. Nord.

domovoï n. m. Dans le folklore russe, génie familier qui préside aux destinées de la maison.

Dompaire [*don-pè-re*], ch.-l. de c. (Vosges), arr. et à 13 kil. de Mirecourt, sur la Gitte ; 1.080 h. Ch. de f. E. — Le cant. a 30 comm. et 8.890 h.

Dompierre [*don-pi-è-re*], comm. de la Vendée, arr. et à 8 kil. de La Roche-sur-Yon, sur l'Yon ; 1.700 h. Minerai de fer. — Comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 24 kil. de Bellac, sur la Brame ; 1.310 h.

Dompierre ou **Dompierre-sur-Mer,** comm. de la Charente-Inférieure, arr. et à 7 kil. de La Rochelle, près du canal de Marans à La Rochelle ; 1.090 h. Ch. de f. Etat.

Dompierre d'Hornoy (Charles-Marius-Albert **de**), amiral et homme politique français, né à Hornoy (Somme), m. à Paris (1816-1901) ; ministre de la marine en 1873.

Dompierre-les-Ormes, comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 26 kil. de Mâcon, non loin de la Grosne ; 1.350 h. Ch. de f. P.-L.-M.

Dompierre-sur-Besbre [*bè-bre*], ch.-l. de c. (Allier), arr. et à 27 kil. de Moulins, sur la Besbre, affl. de la Loire ; 3.310 h. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 9 comm. et 12.780 h.

domptable [*don-ta-ble*] adj. Qui peut être dompté. ANT. **Indomptable.**

domptage [*don-ta-je*] ou **domptement** [*don-te-man*] n. m. Action de dompter ; état de ce qui est dompté.

dompter [*don-té*] v. a. (lat. *domitare*). Vaincre, subjuguer : *Richelieu dompta la noblesse.* Apprivoiser : *dompter un animal. Fig.* Maîtriser : *dompter ses passions.*

dompteur, euse [*don-teur, eu-ze*] n. Qui dompte : *dompteur d'animaux.*



La maison de Jeanne d'Arc, à Domremy.

dompte-venin [*don-te*] n. m. invar. *Bot.* Asclépiadacée, en réalité vénéneuse, mais que l'on considérait jadis comme un préservatif contre les venins.



Dompte-venin : *a*, coupe de la fleur ; *b*, fruit.

Domremy-la-Pucelle [*don*], comm. des Vosges, arr. et à 11 kil. de Neufchâteau, sur la Meuse ; 250 h. C'est là que naquit Jeanne d'Arc ; sa maison natale subsiste encore et a été aménagée en musée. Ch. de f. E. Carrières.

don n. m. (lat. *donum*). Toute libéralité à titre gratuit : *recevoir un don.* Donation entre vifs. *Fig.* Avantage naturel, aptitude à : *avoir le don de la parole. Les dons de Cérès*, les moissons. *Les dons de Flore*, les fleurs. *Les dons de Bacchus*, les raisins. *Don du matin*, don qu'il était d'usage d'offrir à une nouvelle mariée, le lendemain de ses noces, sous les rois de la première race. (On disait aussi MORGENGAB.)

— ENCYCL. *Dr.* Les dons et legs faits à l'Etat sont autorisés par décret.

Le conseil général statue définitivement sur l'acceptation des dons et legs faits au département, quand ils ne donnent pas lieu à réclamation des familles, et sur le refus de ces libéralités, qu'il y ait ou non réclamation.

L'acceptation des dons et legs faits à une commune ne doit être autorisée que lorsqu'ils donnent lieu à des réclamations des familles. L'autorisation n'est pas nécessaire lorsque les dons et legs sont faits avec charges et conditions.

Lorsque les dons ou legs sont grevés de charges ou de conditions, l'acceptation est autorisée par arrêté du préfet si l'établissement a le caractère communal ou départemental, par décret en conseil d'Etat s'il a le caractère national.

Pour les établissements d'utilité publique, l'acceptation est autorisée par le préfet ou par décret en conseil d'Etat, si la libéralité consiste en immeubles d'une valeur supérieure à 3.000 francs. Mais, quel que soit le donataire (Etat, département, etc.), dans tous les cas où les dons et legs donnent lieu à des réclamations des familles, l'autorisation de les accepter est donnée par décret en conseil d'Etat.

don n. m. (lat. *dominus*). Titre donné aux nobles en Espagne (ne s'emploie que devant les prénoms) : *don Juan, don Quichotte.*

Don (*le*), fl. de Russie, qui naît dans le gouvernement de Toula, baigne Zadonsk, Rostov, Dzor, et se jette dans la mer d'Azov par un grand nombre de bras ; cours 2.100 kil. C'est le *Tanaïs* des Anciens.

doña [*do-gna*], **dona** (vieilli) ou **donne** [*done*] n. f. (esp. *doña*). Titre d'honneur donné aux princesses ou aux femmes nobles d'Espagne (ne s'emploie que devant les prénoms) : *doña Inès.*

donace n. f. *Zool.* V. DONAX.

donacie [*sî*] n. f. Genre d'insectes coléoptères aquatiques, qui vivent en France.

Donaï ou **Don-naï** (le), fl. de Cochinchine, qui se jette dans la mer de Chine ; cours 500 kil. environ.

Donald, nom de huit rois d'Ecosse du moyen âge (IIIe-XIIe s.) Les trois premiers sont probablement légendaires.

Donaldson (Thomas Laverton), architecte et écrivain d'art anglais, né et m. à Londres (1795-1885).

Donat [*na*], sectaire d'Afrique, évêque des Cases-Noires en Numidie. Il fut déclaré hérétique, et déposé (IVe s.).

Donat, évêque schismatique de Carthage au temps du précédent, fondateur de la secte des *donatistes*, qui se regardaient comme les seuls héritiers des apôtres.

Donat (Ælius), grammairien latin du IVe siècle, précepteur de saint Jérôme. Ses traités, connus sous le nom de *Donats*, comptent avec les Ecritures, parmi les plus anciens livres imprimés.



Donatello.

Donat (Titus Claudius), grammairien latin du IVe siècle, auteur d'un *Commentaire* et d'une *Biographie* de Virgile, précieux à consulter.

Donat (*saint*), évêque de Besançon (592-651 ou 660). — Fête le 22 juillet.

donataire [*tè-re*] n. Personne qui reçoit une donation. ANT. **Donateur.**

Donatello ou **Donato** (Donato DI BETTO BARDI, dit), sculpteur toscan, né et m. à Florence (1386-1466). Précurseur de Michel-Ange, formé par l'étude de l'art antique, il garda les grandes ordonnances et la simplicité des Anciens, et marcha résolument dans cette voie du réalisme, suivie désormais par l'école italienne (*Madone avec l'Enfant, Saint Jean-Baptiste, la Madeleine, Mise au tombeau*).

donateur, trice n. Personne qui fait une donation. ANT. **Donataire.**

Donatien [*si-in*] (saint), martyrisé à Nantes avec son frère Rogatien vers 299. Fête le 24 mai.

donation [*si-on*] n. f. (lat. *donatio*). Don que fait une personne de ses biens à titre gratuit : *on distingue la donation testamentaire et la donation entre vifs.* Acte qui constate le don.

— ENCYCL. *Dr.* La donation entre vifs (*vif* veut dire ici *vivant*) est l'acte par lequel une personne (*donateur*) se dépouille, dès à présent, d'une chose en faveur d'une autre personne (*donataire*). Au contraire, par le *testament*, le donateur ne dispose de tout ou partie de ses biens que pour le temps où il n'existera plus.

Les libéralités, qu'elles soient entre vifs ou testamentaires, ne peuvent dépasser la moitié des biens du disposant s'il ne laisse à son décès qu'un enfant légitime, le tiers s'il laisse deux enfants, le quart s'il en laisse trois ou un plus grand nombre. La part dont on peut se dépouiller, c'est la *quotité disponible* ; celle dont les héritiers en ligne directe ne peuvent être privés, c'est la *réserve.*

La donation entre vifs doit être faite par acte passé devant notaire dans la forme ordinaire des contrats, et avec minute, sous peine de nullité.

Les donations sont en principe irrévocables ; mais la loi, par exception, admet la révocation : 1° pour inexécution des charges ; 2° pour cause d'ingratitude, dans les trois cas suivants : *a*, lorsque le donataire a attenté à la vie du donateur ; *b*, lorsqu'il s'est rendu coupable envers lui de sévices, délits ou injures graves ; *c*, lorsqu'il lui refuse des aliments ; 3° pour survenance d'enfants.

Donation de Constantin, document apocryphe, aux termes duquel Constantin le Grand accordait au pape Sylvestre la possession de Rome et de l'Italie. La fausseté de ce document, qui remonte seulement au VIIIe ou au IXe siècle, fut reconnue, dès le XVe siècle, par Laurent Valla.

donatisme [*tis-me*] n. m. Hérésie des donatistes.

donatiste [*tis-te*] n. Partisan de l'hérésie des deux Donat, au IVe siècle : *les donatistes faisaient dépendre la validité des sacrements de la sainteté de celui qui les administre.*

donativum [*vom'*] n. m. (mot lat.). Don en argent, accordé aux soldats par les empereurs, au moment de leur avènement : *Galba fut renversé pour n'avoir pas payé le donativum.*

Donato, célèbre famille de Venise, qui a fourni plusieurs doges à la république. — Le plus fameux fut LÉONARD **Donato**, doge de 1606 à 1612, qui chassa les jésuites de la république.

Donau [*na-ou*], nom allemand du *Danube.*

Donaueschingen, v. d'Allemagne (grand-duché de Bade), au confluent de trois ruisseaux : la Brege, le Brigach et le Riesel, qui forment le Danube ; 4.000 h. Magnifique château.

Donauwerth [*na-ou-vèrt'*], v. de Bavière, sur le Danube ; 3.800 h. Victoire de Soult sur les Autrichiens, en 1805.

donax [*naks*] n. m. Genre de mollusques, comprenant des animaux marins qui vivent dans les eaux saumâtres des régions chaudes et tempérées.

Don-Benito, v. d'Espagne (prov. de Badajoz), sur le Guadiana ; 17.000 h. Chapelleries, huileries.

donc [*donk*] conj. (du lat. *dum*, et de *que*). Qui marque la conclusion d'un raisonnement : *je pense, donc je suis.* Marque aussi la surprise, l'incrédulité. Entre dans une interrogation ; *qu'as-tu donc aujourd'hui ?*

Don Carlos. *Littér.* et *bx-arts.* V. CARLOS (*don*).

Doncaster [*stèr'*], v. d'Angleterre (York), sur le Don, affl. de l'Ouseit ; 23.000 h. Tissage, filatures.

Don César de Bazan, personnage épisodique de *Ruy Blas*, de Victor Hugo ; type du bohème gentilhomme devenu gueux, qui se fait au besoin chef de voleurs mais qui conserve toujours une allure noble et généreuse. — En 1844, Dumanoir et d'Ennery firent de ce personnage le héros, gueux sympathique et chevaleresque, d'un drame en cinq actes qui porte son nom. — De ce drame Massenet a tiré un opéra-comique en trois actes (1872).

Donchery, comm. des Ardennes, arr. et à 6 kil. de Sedan, sur la Meuse ; 1.950 h. Ch. de f. Est. Métallurgie, filatures, draps. Complètement détruite au cours de la Grande Guerre.

dondaine [*dè-ne*] n. f. Sorte de cornemuse du moyen âge. (S'ajoute à certains refrains : *la faridondaine, la faridondon !*)

dondon n. f. *Fam.* Femme ou fille qui a beaucoup d'embonpoint.

dondos [*doss*] n. m. Albinos de race nègre.

donec eris felix, multos numerabis amicos, mots lat. signif. : *Tant que tu seras heureux, tu compteras beaucoup d'amis.* Vers d'Ovide (*Tristes*, I, 1, 39), exilé par Auguste et abandonné de ses amis. On ajoute d'ordinaire le second vers :

Tempora si fuerint nubila, solus eris.
(Si le ciel se couvre de nuages, tu seras seul.)

Cette réflexion convient à tous ceux qu'une foule d'amis encensent dans la prospérité, et abandonnent dans le malheur.

donec totum impleat orbem, mots lat. signif. : *jusqu'à ce qu'il emplisse la terre entière.* Devise du roi de France Henri II, placée au-dessous d'un croissant, et qu'il portait, dit-on, en l'honneur de Diane de Poitiers.

Donegal, v. d'Irlande (prov. d'Ulster), ch.-l. de comté, port sur la *baie de Donegal*, formée par l'Atlantique ; 4.000 h. — Le *comté de Donegal* a 185.000 h.

Donetz (le), grande rivière de la Russie méridionale, qui baigne Bielgorod et se jette dans le Don ; cours 1.100 kil. Elle limite l'important *bassin houiller du Donetz*, qui s'étend sur plus de 3 millions d'hectares. Au cours de la Grande Guerre, un grand nombre de combats ont été livrés sur les rives du Donetz.

dong n. m. Ancienne monnaie de l'empire d'Annam.

Donges, comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 14 kil. de Saint-Nazaire, port sur la Loire ; 2.890 h. Ch. de f. Orl.

Dongola, pays de la Nubie, arrosé par le Nil et situé par 20° de lat. N. (Hab. *Dongolans.*)

dongris [*gri*] n. m. Toile de coton des Indes.

Doni (Giovanni Battista), compositeur italien, né et m. à Florence (1593-1647) ; auteur de deux *Traités de musique* importants. On lui attribue la substitution de la syllabe *do* à la syllabe *ut*, première note de la gamme.



Donizetti.

Donizetti (Gaetano), compositeur italien, né et m. à Bergame (1797-1848) ; auteur des opéras ; *la Favorite, Lucie de Lammermoor, la Fille du régiment, Don Pasquale, l'Elisire d'amore*, etc. Donizetti était un artiste instruit et souvent d'une grande vigueur d'inspiration, même dans les passages les plus rapidement écrits de son œuvre ; ses opéras renferment des qualités dramatiques et mélodiques de premier ordre. Il mourut dans un état de démence causé par le double abus qu'il avait fait du travail et des plaisirs.

donjon n. m. (bas lat. *dominio*). Grosse tour isolée ou attenante à un château fort : *le donjon était le réduit de la défense du château.* V. CHÂTEAU.



Donjon de Vincennes.

Donjon (Le), ch.-l. de c. (Allier), arr. et à 21 kil. de Lapalisse, sur l'Odde, affl. de la Loire ; 1.990 h. (*Donjonnais*). Ch. de f. — Le cant. a 13 comm. et 11.280 h.

donjonné [*jo-né*], **e** adj. *Blas.* Se dit d'une tour, d'un château, etc., qui porte une ou plusieurs tourelles.

don Juan, personnage légendaire d'origine espagnole, qui, à quelques nuances près dans le caractère, a été mis maintes fois à la scène, et qui est resté le type de l'homme de cour riche, fier, brillant, impie, libertin et séducteur. Le premier type du personnage est le don Juan Tenorio dont parle la *Chronique de Séville*, meurtrier du commandeur Ulloa, dont il avait enlevé la fille. Tirso de Molina, puis Molière, le font paraître sur la scène, où le maintiennent A. de Zamora, Goldoni, Lorenzo da Ponte, le librettiste de Mozart au XIXe siècle. La figure de don Juan tenta plus d'un écrivain : Alexandre Dumas, P. Mérimée, l'Espagnol Zorilla, E. Haraucourt, E. Rostand, H. Bataille. Le charmant don Juan de Byron est un personnage tout différent, qui n'a de commun que le nom avec le pervers meurtrier du Commandeur. — Passé dans la langue, pour désigner un séducteur sans scrupules. Pl. des *dons Juan* ou des *don Juans.*

Don Juan ou *le Festin de Pierre*, comédie de Molière, en cinq actes et en prose (1665), inspirée de la comédie espagnole de Tirso de Molina : *el Burlador de Sevilla y el Convidado de piedra* (le Trompeur de Séville et le Convié de pierre), pièce de mœurs et de caractères, peinture du grand seigneur méchant homme, brave et spirituel, mais débauché et cruel. Elle s'élève jusqu'à la haute comédie, presque jusqu'au drame, descend jusqu'à la farce, surtout avec le rôle du valet Sganarelle, et s'achève dans le fantastique et le merveilleux, par la scène où la statue du Commandeur emporte don Juan dans les flammes de l'enfer. En 1673, Thomas Corneille en donna, sous le titre de *Festin de Pierre*, une adaptation en vers assez heureuse.

Don Juan, poème de lord Byron, commencé en 1818 et laissé inachevé. On y admire une extrême variété de sentiments et d'images ; c'est une œuvre sans frein et sans règle, mais pleine de vigueur, de grâce et d'esprit.

Don Juan, opéra en deux actes, livret de Lorenzo da Ponte (1787) ; musique et chef-d'œuvre de Mozart, où les effets de tragique, de burlesque, d'émotion, de grandeur se suivent avec une prodigieuse variété. Dans cette œuvre admirable, il faut citer : l'ouverture, l'air de Leporello : *Mille e tre*, le duo de don Juan et de Zerline, le trio des Masques, la sérénade de don Juan, l'air de Zerline, enfin la scène du festin.

Don Juan, ballet en quatre tableaux, de Gluck ; œuvre remarquable (1761).

don Juan (*la Barque de*), tableau, l'un des chefs-d'œuvre de Delacroix (1841), au Louvre. Le peintre s'est inspiré d'une page du *Don Juan* de lord Byron. Une vingtaine d'hommes affamés tirent au sort la victime qui doit nourrir ses compagnons. (V. p. 684.)

donjuanesque [*nès-ke*] ou **donjuanique** adj. De don Juan, de séducteur : *caractère donjuanesque.*

donjuaniser ou **don-juaniser** [*zé*] v. n. *Fam.* Faire le don Juan, le séducteur.

donjuanisme ou **don-juanisme** [*nis-me*] n. m. Ensemble des qualités et des défauts qui constituent le don Juan.

Donnadieu (Gabriel, vicomte), général français, né à Nîmes, m. à Courbevoie (1777-1849). Ami du général Moreau, il conspira contre Napoléon et, sous la Restauration, se fit remarquer par l'ardeur de ses sentiments royalistes.

donnant [*do-nan*], **e** adj. Qui aime à donner. PROV. : **Donnant donnant,** il faut donner à qui donne ou bien, Rien pour rien.

Donnay [*do-nè*] (Maurice), auteur dramatique français, né à Paris en 1859. Membre de l'Académie française en 1907. Ses principales œuvres : *Amants*, *la Douloureuse*, *l'Affranchie*, *le Torrent*, *le Retour de Jérusalem*, *l'Autre Danger*, *Paraître*, *le Roi Candaule*, etc., valent par l'émotion pénétrante, la vivacité, l'esprit, la fantaisie, l'ironie mordante du dialogue.


Maurice Donnay.

donne [*do-ne*] n. f. *Jeu.* Action de distribuer les cartes. *Fausse donne* ou *maldonne*, mauvaise distribution des cartes. PROV. : **Qui mal donne perd sa donne**, le joueur qui commet une erreur en distribuant les cartes perd son droit à donner.

donne [*do-ne*] n. f. Forme francisée de l'espagn. *doña* (dame) : *donne Elvire.* (Corn.)

Donne (John), poète anglais, né et m. à Londres (1573-1631) ; auteur de sermons et de poésies d'inspiration religieuse.

Donneau de Vizé (Jean), littérateur français, né et m. à Paris (1638-1710). Il fonda le *Mercure galant* (1672).

donnée [*do-né*] n. f. Point incontestable ou admis comme tel : *on manque de données chronologiques pour l'histoire de la Gaule avant César.* Idée fondamentale d'un ouvrage d'esprit : *la donnée des vaudevilles est souvent peu vraisemblable.* Pl. *Math. Données* ou, adjectiv., *quantités données*, quantités connues servant à trouver les inconnues d'un problème.

Donnemarie-en-Montois [*toi*], ch.-l. de c. (Seine-et-Marne), arr. et à 18 kil. de Provins ; 890 h. — Le cant. a 21 comm. et 7.750 h.

donner [*do-né*] v. a. (lat. *donare*). Faire don : *donner son bien aux pauvres.* Causer, procurer : *donner de la peine.* Communiquer : *donner une maladie.* Attribuer : *donner tort.* Manifester : *donner signe de vie.* Employer, consacrer : *donner son temps.* Sacrifier : *donner sa vie.* Indiquer, fixer : *donner une heure.* Garantir : *donner pour bon.* Imposer : *donner des lois.* Livrer : *donner un assaut.* Appliquer : *donner un soufflet, un baiser.* Signifier : *donner congé.* Accorder en mariage : *donner sa fille à quelqu'un.* Administrer : *donner un remède.* Procurer : *donner un travail à un ouvrier.* Manifester : *donner des signes de joie.* Publier, faire représenter : *donner un roman, une pièce.* Souhaiter : *donner le bonjour.* Infliger : *donner une punition. Donner lieu*, causer, produire. *Donner à entendre*, faire comprendre, soupçonner. *Donner prise*, fournir une bonne occasion à un adversaire. *Donner son reste à quelqu'un*, le vaincre définitivement. *Donner la vie*, faire grâce ; devenir mère. *Donner la mort*, tuer. *Donner la main à une chose*, y participer. *Donner sa main*, épouser. *Donner la chasse*, poursuivre. *Donner un coup d'épaule*, aider. *On lui en donnera !* ce n'est pas pour lui. *En donner, en donner à garder*, faire accroire une chose absurde ou fausse. *Le donner au plus habile ; le donner en dix, en cent, en mille*, mettre quelqu'un, mettre le plus habile au défi de faire, de deviner. V. n. Attaquer, charger, combattre : *la garde avait donné avec vigueur.* Rapporter abondamment : *les blés ont beaucoup donné.* Tomber : *donner dans le piège.* Avoir vue : *cette fenêtre donne sur la rue.* Heurter : *donner de la tête contre un arbre.* Affecter, se livrer entièrement à : *donner dans le luxe. Donner sur un plat, sur un mets*, y revenir à plusieurs fois. *Donner tête baissée*, se porter avec ardeur. *Donner du cor*, jouer de cet instrument. *Ne savoir où donner de la tête*, ne savoir que faire. *Donner sur les doigts*, punir. *Donner dans l'œil* (*fig.* et *fam.*), séduire, éblouir. *Gram.* L'accord de l'expression *étant donné* placée au commencement de la phrase, avec les mots qui suivent, est facultatif ; *étant donné* (*e*) *la situation* ; *étant donné* (*s*) *deux triangles.* PROV. : **Qui donne tôt donne deux fois**, V. BIS DAT. **Donner et retenir ne vaut**, il n'est pas permis de retenir ce dont on a cédé la propriété. **Qui donne au commun, ne donne pas à un**, nul ne nous sait gré de ce que nous donnons au public. — ALLUS. LITTÉR. : **Qui donne aux pauvres, prête à Dieu**, traduction concise que V. Hugo a faite d'une phrase de l'Ecriture. (*Prov.*, XIX, 17.) Elle signifie que Dieu nous rend le bien que nous faisons aux malheureux. **Se donner** v. pr. Être donné, avec tous les sens de l'actif. Donner sa propre personne. *Se donner garde*, s'abstenir. *Se donner pour*, se faire passer pour. *Se donner des airs*, prendre l'aspect, l'apparence. *S'en donner*, prendre abondamment de. ANT. **Accepter, recevoir ; déposséder, ravir ; garder, conserver.**

Donnet [*do-nè*] (Ferdinand-François-Auguste), cardinal français, archevêque de Bordeaux, né à Bourg-Argental, m. à Bordeaux (1797-1882). Il fut sénateur sous le second Empire.

donneur, euse [*do-neur, eu-ze*] n. Qui donne, aime à donner : *un donneur de conseils.* Joueur qui distribue les cartes. *Turf.* Celui qui reçoit les paris. Adjectiv. Qui aime à donner. *Donneur d'eau bénite*, employé qui donne l'eau bénite dans les églises ; au *fig.*, grand complimenteur, grand faiseur de promesses.

Donnezan ou **Donazan**, pays de France, dans l'anc. comté de Foix ; ch.-l. *Quérigut* (Ariège).

Donon, sommet de la chaîne des Vosges (Bas-Rhin) ; 1.008 mètres d'altitude.

Donoso Cortès [*tèss*] (Juan Francisco), publiciste, orateur et homme politique espagnol, né à Valle della Serena, m. à Paris (1809-1853).

Don Pasquale, opéra bouffe en trois actes ; paroles anonymes, musique de Donizetti (1843). Le poème est un pastiche du *Barbier de Séville ;* la musique est pétillante d'esprit et pleine de grâce.

donques conj. V. DONC.

don Quichotte, héros du roman de ce nom. V. l'art. suiv.) — Passé dans la langue pour signifier Celui qui se fait à tout propos, et même hors de propos, le redresseur des torts, le défenseur des opprimés, etc. Pl. des *don Quichottes* (Acad.), ou des *dons Quichottes.*

Don Quichotte de la Manche, titre de l'œuvre la plus sensée et en même temps la plus bouffonne qu'ait jamais produite le génie de l'homme, par Michel Cervantes. Dans ce roman, qui a couvert d'un éternel ridicule les livres de chevalerie errante, la folie, folie d'ailleurs noble et généreuse, personnifiée dans don Quichotte, coudoie sans cesse le bon sens, incarné dans Sancho Pança, son fidèle écuyer. Le premier ne voit que merveilles, prodiges et enchantements dans les choses les plus vulgaires ; le second, tout en respectant les billevesées de son maître, n'envisage les objets que sous leur côté positif et pratique. Il n'est pas jusqu'aux montures de nos héros, la vieille Rossinante du gentilhomme au cerveau fêlé et l'âne de Sancho, qui ne reproduisent ce contraste toujours plaisant, toujours pittoresque, mais toujours frappant de philosophie et de vérité. La plus célèbre des extravagances du chevalier de la Triste Figure est son fameux combat contre des moulins à vent, auquel on fait de fréquentes allusions, ainsi qu'au surnom du grotesque héros et à la dame de ses pensées, la fameuse Dulcinée du Toboso, etc. Le style de *Don Quichotte* a une noblesse et, en même temps, une précision et une vivacité de coloris inimitables. — Ce roman a inspiré un drame héroï-comique en trois parties, de Jean Richepin (1905), et un drame lyrique en cinq actes, de Massenet (1910). — La peinture et le dessin ont souvent représenté don Quichotte et son fidèle serviteur Sancho ; citons, parmi les œuvres les plus connues, les dessins de Gustave Doré, de Decamps (v. p. 684), de Pille, de Zuloaga, etc.

donquichottisme ou **don quichottisme** [*ki-cho-tis-me*] n. m. Caractère de celui qui affecte les allures de don Quichotte.

Don Salluste de Bazan, un des personnages principaux de *Ruy Blas*, de V. Hugo, type saisissant de traître et de fourbe, sorte de génie du mal.

Don Sanche d'Aragon, comédie héroïque de Corneille, en cinq actes et en vers (1650) ; pièce très intéressante, où le rôle de don Sanche est plein de grandeur et de noblesse. Don Sanche, héritier du trône d'Aragon, sous le nom de don Carlos, a captivé le cœur d'Isabelle, reine de Castille, qu'il épouse.

dont [*don*] (du lat. *de unde*, d'où) pr. relat. des deux genres et des deux nombres, mis pour *de qui*, *duquel*, *de quoi*, etc. — S'emploie avec les verbes *sortir*, *descendre* et leurs équivalents, pour exprimer l'idée d'*être issu*, d'*être né : la famille dont je sors...* Pour exprimer l'action physique de sortir, employez *d'où* : *le pays d'où je viens*, ainsi que pour exprimer une déduction : *d'où je conclus que...*

donte n. f. Corps du luth et de quelques autres instruments du même genre.

Dontreix, comm. de la Creuse, arr. et à 28 kil. d'Aubusson ; 1.180 h.

Donville-les-Bains, comm. de la Manche, arr. et à 28 kil. d'Avranches ; 960 h. Plage de sable fin.

donzelle [*zè-le*] n. f. (ital. *donzella*). Fille, femme d'un état médiocre et de mœurs suspectes. Nom vulgaire des poissons du genre *ophidie.*

Donzenac [*nak*], ch.-l. de c. (Corrèze), arr. et à 10 kil. de Brive ; 2.900 h. Ardoises, faïencerie. Ch. de f. Orl. — Le cant. a 6 comm. et 13.320 h.

Donzère, comm. de la Drôme, arr. et à 4 kil. de Montélimar, près du Rhône ; 1.510 h. Ch. de f. P.-L.-M. Vins, filatures, sériciculture.

Donzy, ch.-l. de c. (Nièvre), arr. et à 16 kil. de Cosne ; 2.880 h. (*Donziais*). Ch. de f. P.-L.-M. Bois, fer, forges. Autrefois, ch.-l. du Donziais, pays de l'ancien Nivernais. (Ne pas confondre avec le Donzy, ancien pays de Forez, ch.-l. *Salt-en-Donzy* [Loire]). — Le cant. a 10 comm. et 9.870 h.

Doon de Mayence, poème épique anonyme de la fin du XIIIe siècle, dont le titre s'applique également à l'ensemble du cycle des *Mayençais* ou barons révoltés contre Charlemagne.

Doorn, bourg des Pays-Bas, prov. et arr. d'Utrecht ; 1.200 h. Sur son territoire se trouve le château de Doorn ou Doorn-Huis, avec sa tour du XIVe siècle, qui est devenu la résidence de Guillaume II, après son départ d'Amerongen.

dop n. m. (m. holl.). Calotte métallique, sur laquelle on fixe le diamant pour la taille.

doper [*do-pé*] (angl. *to dope*) v. a. Administrer un doping à : *doper un cheval de course.*

doping [*pin'gh*] n. m. (m. angl.). Emploi d'excitants et excitants eux-mêmes administrés aux chevaux au moment d'une course : *le doping est sévèrement interdit dans les sports et dans l'armée.*

doquet [*kè*] n. m. Quatrième partie de trompette (la plus grave) d'une fanfare de cavalerie.

Dora d'Istria, pseudonyme de la princesse Kolzov-Massalsky, née *Hélène* GHIKA à Bucarest, m. à Florence (1828-1888) et qui s'est fait connaître comme publiciste polyglotte.

dorade n. f. Nom donné à divers poissons acanthoptères de la famille des scombéridés, de grande taille, et qui habitent les mers chaudes. (On en a fait le genre *coryphène.*) *Dorade de la Chine* ou *poisson rouge*, carassin doré. V. DAURADE.

doradille n. f. *Bot.* Syn. de ASPLÉNIE.

dorage n. m. Action de dorer. Son résultat.

Dorat (**Le**), ch.-l. de c. (Haute-Vienne), arr. et à 12 kil. de Bellac, près de la Brame, s.-affl. de la Loire, par la Gartempe ; 2.740 h. (*Dorachons.*) Ch. de f. Orl. — Le cant. a 12 comm. et 11.100 h.

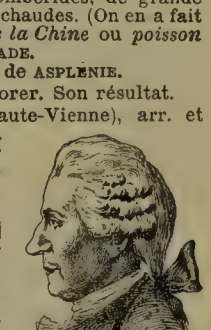
Claude Dorat.

Dorat ou **Daurat** [*dó-ra*] (Jean), poète français, né à Limoges, m. à Paris (1508-1588) ; l'un des poètes de la Pléiade. Il a aussi écrit en latin des poésies remarquables. Directeur du collège de Coqueret et professeur au Collège de France, il initia Ronsard et Baïf à l'hellénisme.

Dorat [*do-ra*] (Claude-Joseph), poète et auteur dramatique français, né et m. à Paris (1734-1780). Il aborda tous les genres ; type de la facilité, de l'afféterie et de la frivolité élégante.

dorcas [*kass*] n. m. Nom spécifique d'une gazelle d'Arabie et d'Afrique.

Dorchain (Auguste), poète et auteur dramatique français, né à Cambrai en 1857 ; ses recueils : *la Jeunesse pensive*, *Vers la lumière*, *Poésies*, attestent un sentiment délicat. Il a fait représenter *Conte d'avril* (1885) et publié une bonne étude sur *Corneille.*

Dorchester [*chès-tèr*], v. d'Angleterre, capit. du comté de Dorset ; 3.500 h. Evêché. Bestiaux. Ville qui fut très importante au moyen âge.

dorcus [*kuss*] n. m. Genre de coléoptères voisins des lucanes et dont les larves creusent leurs galeries dans le bois des vieux saules.

Dordogne (la), riv. de France, qui prend sa source au pied du puy de Sancy (Puy-de-Dôme), passe à Souillac où elle devient navigable, Lalinde, Bergerac, Castillon, Libourne où commence la navigation maritime, Cubzac, et se réunit à la Garonne (riv. dr.), au bec d'Ambez ; cours 490 kil.

Dordogne (DÉPART. DE LA), département formé du Périgord et d'une partie du Limousin et de l'Angoumois ; préf. *Périgueux ;* s.-préf. : *Bergerac*, *Nontron*, *Ribérac*, *Sarlat ;* 5 arr., 47 cant., 587 comm. ; 437.450 h. 12e région militaire : cour d'appel de Bordeaux ; évêché à Périgueux. Ce département doit son nom à la rivière qui le traverse. L'agriculture (blé, truffes, pommes de terre, châtaignes, vignobles) y constitue avec quelques industries locales (poterie, métallurgie, fabrication de conserves, pâtés, etc.) la principale ressource des habitants.

Dordrecht [*drèkt*], ville des Pays-Bas (prov. de Hollande-Méridionale) ; 55.000 h. Port très commerçant sur la Meuse. Importants chantiers de constructions navales. En 1618-1619, y fut tenu le grand synode dont les décisions régissent l'Eglise réformée de Hollande. Les Français la prirent en 1794.

Dore (MONTS), massif montagneux d'Auvergne. V. MONT-DORE (*massif du*).

Dore (la), riv. du Puy-de-Dôme, qui, née dans les monts du Livradois, arrose Ambert et se jette dans l'Allier (riv. dr.) ; cours 135 kil.

doré, e adj. Jaune, de couleur d'or : *les moissons dorées.* Se dit d'une viande rissolée à point. *Fig. Jeunesse dorée*, jeunes gens de la bourgeoisie riche, qui participèrent, après Thermidor, au mouvement de réaction contre la Terreur. Auj., jeunes gens élégants et riches. *Langue dorée*, éloquence facile et brillante. *Paroles dorées*, flatteuses, séduisantes. *Légende dorée*, nom donné à l'*Histoire des saints*, de Jacques de Voragine. *Vers dorés*, préceptes de sagesse, en vers, attribués à Pythagore. PROV. : **A vieille mule frein doré**, V. FREIN. N. m. Dorure. N. f. Tranche de pain très mince, sur laquelle on a étendu une couche légère de confiture et de beurre.


Gustave Doré.

Doré (Gustave), dessinateur français, né à Strasbourg, m. à Paris (1833-1883). Il illustra longtemps, avec beaucoup de finesse, d'imagination et de verve, le *Journal pour rire ;* il s'est aussi exercé dans la peinture et a fait d'intéressants *Paysages ;* mais il est surtout connu par les dessins dont il a orné avec une grande richesse d'invention de nombreux ouvrages, particulièrement les *Fables* de La Fontaine, les *Contes drolatiques* de Balzac, *la Divine Comédie*, Rabelais, la *Bible*, *Don Quichotte.*

dorée [*ré*] n. f. Nom vulgaire d'un poisson des mers d'Europe, du genre zeus, à chair délicate.


Dorée.

Dore-l'Eglise, comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 20 kil. d'Ambert, sur le torrent de Maison-Rouge, affl. de la Dore ; 1.720 h. Sources minérales.

dorelle [*rè-le*] n. f. Herbe vivace de la famille des composées, cultivée comme plante d'appartement.

dorême n. m. *Bot.* Genre d'ombellifères, dont une espèce, originaire de la Perse, produit la gomme ammoniaque, employée comme antispasmodique.

dorénavant [*van*] adv. (vx fr. *d'ores en avant*, de l'heure actuelle en avant). Désormais, à l'avenir, à partir de ce moment.

dorer [*ré*] v. a. (lat. *deaurare*). Recouvrir d'une couche d'or : *dorer la tranche d'un volume.* Couvrir une pièce de pâtisserie d'une légère couche de jaune d'œuf. *Fig.* Déguiser sous une apparence séduisante : *dorer une proposition. Dorer la pilule*, faire accepter par des paroles aimables une chose désagréable. ANT. **Dédorer.**

doreur, euse [*eu-ze*] adj. et n. Qui travaille en dorure : *un ouvrier doreur,*

— ENCYCL. *Mixture de doreur.* Faire dissoudre, dans 70 grammes d'essence de térébenthine, 20 grammes de mastic en larmes et 20 grammes de succin. Lorsque la dissolution est complète, verser le liquide dans 95 grammes d'huile de lin, ajouter au tout 10 grammes de bitume de Judée. Il faut malaxer la masse, afin de la rendre bien homogène. Cela fait, on vernit les parties à dorer avec du vernis de gomme laque, et on laisse sécher. On étend ensuite au pinceau la mixture en une couche égale. Dès qu'elle est sèche, placer les feuilles d or partout où l'on a mis de la mixture et lisser avec un pinceau doux.


André Doria.

Dorez (Léon), érudit fr., né à Villemaur (Aube), m. à Paris (1864-1922) ; a fait des travaux sur la Renaissance et la littérature italienne.

Doria, nom d'une famille noble de Gênes, qui a fourni d'illustres amiraux ; entre autres, ANDRÉ **Doria**, né à Oneille (1468-1560), qui commanda d'abord les flottes de François Ier, puis de Charles-Quint, lequel le combla d'honneurs. Il remporta sur les Turcs la belle victoire de Pianosa (1519) et fut le

véritable roi de la mer du XVIe siècle. En 1547, il réprima cruellement la conspiration de Fiesque.

Dorian (Frédéric), homme politique français, ancien maître de forges, né à Montbéliard, m. à Paris (1814-1873); ministre des travaux publics du gouvernement de la Défense nationale.

Doride, contrée de la Grèce ancienne, au S. de la Thessalie. Erinée et Pinde étaient ses villes principales. — On appelait aussi *Doride* une petite contrée de l'Asie Mineure, sur les côtes de la Carie, autour de Cnide, Halicarnasse et Cos. (Hab. *Doriens.*)

Dorien, enne [*ri-in, è-ne*], habitant ou originaire de la Doride : *les Doriens.* Adjectiv. : *lyre dorienne; dialecte dorien* et n. m. *le dorien*, un des quatre principaux dialectes de la langue grecque ancienne, parlé surtout dans le Péloponèse. *Mus.* Nom d'un mode dans le système musical des anciens Grecs. Premier mode ecclésiastique. (V. MODE.)

— ENCYCL. Les Doriens étaient l'une des grandes races helléniques, celle qui, avec les Ioniens, a joué le rôle dominant dans l'histoire de la civilisation grecque. Les Doriens, suivant la tradition, descendaient de Doros, fils d'Hellen. Après avoir occupé la Thessalie, ils vinrent s'installer dans la Doride proprement dite, puis, au XIe siècle de notre ère, conduits par les Héraclites, ils occupèrent le Péloponèse presque tout entier et lancèrent des colonies en Crète, à Rhodes, à Corcyre, en Sicile, etc. Sparte fut la plus prospère des cités doriennes qui se distinguèrent par la rudesse de leurs mœurs, l'exacte subordination de l'individu à l'Etat et un sentiment remarquable de l'égalité.

dorine n. f. *Bot.* Genre de saxifragées. Syn. CHRYSOSPLÉNIE.

Dorine, suivante de Marianne, dans le *Tartufe* de Molière. C'est le type de la domestique dévouée et hardie, qui fait siens les intérêts de ses maîtres, mais donne franchement son avis sur toutes choses.

dorique adj. Qui est propre aux Doriens : *architecture dorique. Ordre dorique* ou n. m. *le dorique*, ordre d'architecture grecque, caractérisé par la sobriété. V. COLONNE, ORDRE.

— ENCYCL. L'ordre dorique est le plus simple et le plus mâle des trois ordres d'architecture et le plus ancien. Il est caractérisé par l'absence de base, la colonne posant sur le soubassement général. Elle est ordinairement de forme conique, qu'accompagne parfois un léger renflement. Sur le fût sont creusées de larges cannelures à vives arêtes. Le chapiteau a plusieurs filets, un tore ou *échine* évasée, supportant une dalle carrée (*tailloir* ou *abaque*). L'*entablement* se compose d'une *architrave* élevée et lisse, d'une *frise* décorée de *métopes* et de *triglyphes*, et d'une *corniche* garnie de *mutules* inclinées. Les proportions entre les divers membres de cet ordre ont varié, mais entre certaines limites. Parmi les plus beaux modèles de l'ordre dorique, on peut citer le Parthénon, les Propylées, le temple de Pæstum.

doriquement [*ke-man*] adv. D'après les règles du dialecte dorique.

doris [*riss*] n. m. Embarcation plate, se manœuvrant à la godille et qui sert à tendre des lignes sur les bancs morutiers.

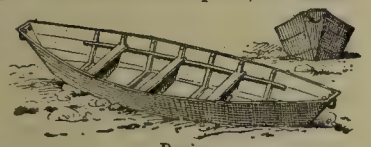

Doris.

doris [*riss*] n. f. Genre de mollusques gastéropodes, renfermant des animaux nus, de toutes les mers.



Doris.

Doris [*riss*], fille de l'Océan et de Téthys. Elle épousa son frère Nérée, dont elle eut cinquante filles, appelées Néréides. (*Myth.*)

Dorking, v. d'Angleterre (Surrey), sur le Môle, affl. de la Tamise; 11.000 h. Carrières.

Dorking (RACE DE) ou **dorking** n. m. et adj. Race de gallinacés, originaire du comté de Surrey (dont *Dorking* est la capitale).

— ENCYCL. Les dorkings sont d'excellentes volailles, recherchées pour leur rusticité : leur chair est succulente; la poule est une bonne pondeuse.

Dorléans [*lé-an*] (Louis), écrivain satirique et jurisconsulte français, né probablement à Paris (1542-1629). Il fut l'un des plus violents Ligueurs et écrivit contre Henri IV de virulents pamphlets.

dorloter [*té*] v. a. (de l'anc. franç. *dorelot*). Traiter délicatement. **Se dorloter** v. pr. Se traiter délicatement, se livrer à une paresse douillette.

dorlotine n. f. Longue dormeuse ou chaise longue, sur laquelle on peut se coucher.

dormailler [*ma, ll* mll., *é*] v. n. *Fam.* Dormir à moitié.

Dormans [*man*], ch.-l. de c. (Marne), arr. et à 24 kil. d'Epernay, sur la Marne; 2.250 h. Ch. de f. E. En 1575, victoire de Henri de Guise sur une troupe de reîtres allemands. C'est en la poursuivant que Henri de Guise reçut la blessure qui lui valut le nom de *Balafré.* — Le cant. a 16 comm. et 10.290 hab. Dormans, occupé pendant quelques jours par les Allemands en septembre 1914, les a revus le 31 mai 1918, après la rupture du front français du Chemin des Dames, pendant la 3e bataille de l'Aisne. C'est là qu'un peu plus tard, au début de la 4e bataille de Champagne, von Below a franchi la Marne (15 juillet) avant de se heurter, à Saint-Aignan-la-Chapelle-Monthodon, aux troupes du général de Mitry.

Dormans (Jean de), cardinal, né à Dormans, m. en 1373 : chancelier de France, sous les rois Jean le Bon et Charles V. Il fonda le collège de Beauvais.

dormant [*man*], **e** adj. Qui dort. Immobile, qui n'a point de cours : *les eaux dormantes sont peu saines. Fig.* Immobile, qui ne s'ouvre pas : *châssis dormant. Mar. Manœuvres dormantes*, cordages placés à poste fixe dans la mâture. *Torpille dormante*, torpille de fond, destinée à faire explosion à un moment déterminé. N. m. Châssis portant les pièces qui servent pour les fonctions d'une fenêtre, d'une porte. *Mar.* Extrémité fixe d'un cordage.

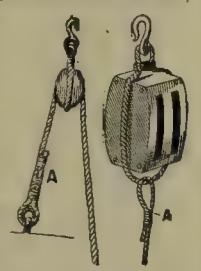

A.A, dormants (mar.).

Dormants (*les Sept*), nom donné à sept enfants d'Ephèse, martyrs au IIIe siècle. Murés, dit la légende, par ordre de l'empereur Dèce, dans une caverne où ils s'étaient réfugiés, ils y dormirent d'un sommeil miraculeux pendant deux siècles et ne se réveillèrent que sous le règne de Théodose le Jeune. Fête le 27 juillet.

dormasser [*ma-sé*] v. n. (de *dormir*). *Fam.* Se laisser aller au sommeil.

Dorme (René), aviateur français, né à Abaucourt (Meuse), m. au champ d'honneur (1894-1917).



Dormeuse.

dormeur, euse [*eu-ze*] n. Qui aime à dormir. Adjectiv. : *animal lourd et dormeur.*

dormeuse [*meu-ze*] n. f. Voiture de voyage où l'on peut s'étendre et dormir comme dans un lit.



Dormeuse de voyage (1830).

Sorte de chaise longue. Boucle d'oreille formée d'un diamant, ou d'une perle, montés sur pivot et serrés par un écrou sur le côté intérieur de l'oreille. Autre genre de boucle d'oreille, qui possède un fermoir permettant le maintien en place du bijou pendant le sommeil.

dormille [*ll* mll.] n. f. Nom vulgaire de la loche.

dormilleuse [*mi, ll* mll., *eu-ze*] n. f. Nom vulgaire de la torpille.

dormir v. n. (lat. *dormire.* — *Je dors, nous dormons. Je dormais, nous dormions. Je dormis, nous dormîmes. Je dormirai, nous dormirons. Je dormirais, nous dormirions. Dors, dormons, dormez. Que je dorme, que nous dormions. Que je dormisse, que nous dormissions. Dormant. Dormi.*) Reposer dans le sommeil. *Par anal.*, être mort : *le sol où dorment nos aïeux. Fig.* Demeurer sans mouvement. Paraître immobile, en parlant d'un objet animé d'un mouvement très rapide de rotation : *toupie qui dort. Laisser dormir des fonds*, ne pas les faire valoir. *Laisser dormir une affaire*, la négliger. *Dormir debout*, être très fatigué. *C'est un conte à dormir debout*, se dit d'un récit absolument invraisemblable. *Dormir sur les deux oreilles*, se tenir dans une profonde sécurité. Activ., dans le style élevé : *dormez votre sommeil.* Elliptiq. : *dormir la grasse matinée.* PROV. : **Il n'est pire eau que l'eau qui dort,** les gens sournois sont les plus dangereux. **Il ne faut pas éveiller le chat qui dort,** il ne faut pas pousser à agir un méchant qui n'y songe pas. **Jeunesse qui veille, vieillesse qui dort, signe de mort,** l'insomnie (ou l'habitude de veiller) chez les jeunes gens, la somnolence chez les personnes âgées, présagent un fâcheux dénouement. (V. BIEN, et DÎNER.) ALLUS. HIST. :

..... Tu dors, Brutus, et Rome est dans les fers !

Forme concise et énergique que Voltaire, dans la *Mort de César* (II, 2), a donnée aux exhortations de tout genre qui arrivaient chaque jour à Brutus pour exciter sa fierté républicaine contre César. On rappelle ces mots pour réveiller chez quelqu'un un sentiment endormi. **Les lauriers de Miltiade m'empêchent de dormir,** réponse de Thémistocle à ses amis qui l'interrogeaient sur l'état de mélancolie où ils le voyaient depuis la bataille de Marathon. ALLUS. LITTÉR. :

On ne dort point... quand on a tant d'esprit,

vers de La Fontaine, dans la fable *le Gland et la Citrouille.* On le rappelle quand une personne fait une réflexion oiseuse, banale, qu'elle croit ingénieuse et nouvelle. N. m. Le sommeil : *perdre le dormir.* (Peu us.)

Dormi secure (mots lat. signif. : *Dors tranquillement*). Recueil de sermons tout prêts, à l'usage des prédicateurs, publié en Angleterre (XIVe siècle).

dormitif, ive adj. Qui provoque à dormir : *potion dormitive.* N. m. : *un dormitif; l'opium est un dormitif dangereux.*

dormition [*si-on*] n. f. (du lat. *dormitio*, sommeil). Mort de la Vierge, qui ne fut qu'une sorte de court sommeil, la Vierge ayant été, d'après la tradition, enlevée miraculeusement au ciel.

dormoir n. m. Lieu ombragé et pourvu d'eau, où les troupeaux peuvent se reposer.

Dorn (Jean-Albert), orientaliste allemand, auteur d'une *Histoire des Afghans*, né à Scheuerfeld (Saxe-Cobourg), m. à Pétrograd (1805-1881).

Dornach, comm. du Haut-Rhin, arr. de Mulhouse, contiguë à la ville ; 10.176 h. Ch. de f. d'Alsace-Lorraine. Filatures, tissages.

Dornach, comm. de Suisse (cant. de Soleure) ; 1.540 h. Agriculture ; vignobles.

Dornas, comm. de l'Ardèche, arr. et à 65 kil. de Tournon ; 1.240 h.

dorne n. f. Expression ancienne signifiant le giron d'une femme ou la partie du vêtement, robe, cotte ou tablier, qui le revêt.

Dornes, ch.-l. de c. (Nièvre), arr. et à 32 kil. de Nevers, sur la Dornette, affl. de la Loire ; 2.210 h. — Le cant. a 9 comm. et 9.200 h.

Dorneval ou **d'Orneval,** auteur dramatique, né à Paris, où il mourut en 1766. Il collabora, avec Lesage et d'autres, au théâtre de la Foire.

Dornoch, v. d'Ecosse, ch.-l. du comté de Sutherland, sur une baie de la mer du Nord ; 2.500 h. Station balnéaire.

doroir n. m. Petite brosse pour dorer la pâtisserie.

doronic n. m. Genre de composées.


Doroir.

— ENCYCL. Les doronics sont très voisins des *arnicas*. Ce sont des herbes vivaces, à capitules jaunes longuement pédiculés. Le doronic dit *herbe aux panthères* est commun dans les Alpes et les Pyrénées ; le doronic à feuilles de plantain se rencontre fréquemment aux environs de Paris.

dorothée [*té*] n. f. Nom vulgaire d'une variété de demoiselle ou libellule.

Dorothée (sainte), vierge martyrisée à Césarée en Cappadoce, en 310 ; patronne des jardiniers, parce qu'elle aurait, après sa mort, fait porter par un ange des roses et des pommes à un païen qui lui avait ironiquement demandé des fleurs et des fruits du jardin céleste. Fête le 6 février.

Dorpat [*pa*], v. d'Esthonie, sur l'Embach ; 42.500 h. Université jadis célèbre.

dorque [*ke*] n. m. Nom que les baleiniers donnent à un cétacé, dit aussi ÉPAULARD.

Dorrit (*la Petite*), roman de Dickens (1855) ; histoire d'une enfant qui ramène son père du découragement et de la déchéance à l'énergie et au bien.

dorsal, e, aux adj. (du lat. *dorsum*, dos). Qui appartient au dos : *vertèbres dorsales*. N. m. Muscle du dos : *le long dorsal*. Pièce d'étoffe qu'on accrochait autrefois dans le fond de certains sièges.

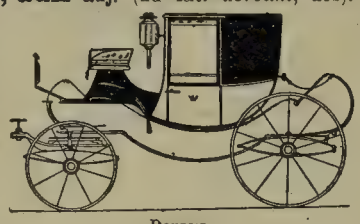
Dorsay.

dorsay [*sè*] n. m. (du *comte d'Orsay*). Sorte de voiture de mode anglaise. Long pardessus d'homme.


Dorsay (cost.).

Dorset [*sèt*], comté du sud-ouest de l'Angleterre. Capit. *Dorchester*. Elevage.

Dorset (Thomas SACKVILLE, comte **de**), homme d'Etat et poète anglais, né à Buckhurst (Sussex), m. à Londres (vers 1536-1608) ; auteur, avec Thomas Norton, de la tragédie *Gorboduc*, premier ouvrage dramatique en vers du théâtre anglais.

dorsibranches n. m. pl. Groupe d'annélides, comprenant ceux qui possèdent des branchies pectinées ou arborescentes, placées sur leurs rames dorsales. S. un *dorsibranche*.

dorsténie [*sté-nî*] n. f. Genre de plantes de l'Amérique tropicale, dont une espèce fournissait autrefois à la pharmacopée une racine excitante et diaphorétique.

Dortan, comm. de l'Ain, arr. et à 24 kil. de Nantua, sur le ruisseau d'Arbent, affl. de la Bienne ; 1.140 h. Ch. de f. P.-L.-M.

Dortet de Tessan (Louis-Urbain), ingénieur-hydrographe français, né au Vigan (Gard), m. à Paris (1804-1879). Membre de l'Académie des sciences (1861).

Dortmund, v. de Prusse (Westphalie), sur l'Emscher ; 295.000 h. Forges, usines, houille.

dortoir n. m. (lat. *dormitorium*). Salle commune, où sont les lits dans les couvents, les collèges, etc. : *les dortoirs doivent être spacieux et aérés*.

dorure n. f. Art d'employer l'or en feuille et l'or moulu et de les appliquer sur diverses matières : *appartement couvert de dorures*. Action de dorer. Or employé pour dorer. Objet d'or ou doré. Préparation au jaune d'œuf, employée pour dorer les pièces de pâtisserie. *Fig.* Eclat extérieur, superficiel : *la politesse est une sorte de dorure, qui cache souvent ce qui est faux en lui donnant de l'éclat*.

— ENCYCL. *Techn.* La dorure s'applique aussi bien aux métaux qu'au bois, à la porcelaine, au verre, aux textiles même. La dorure industrielle des métaux comprend de nombreux procédés, qui sont : la *dorure par immersion* ou *au trempé*, consistant à plonger la pièce à dorer dans une solution de perchlorure d'or, de pyrophosphate de sodium, d'acide cyanhydrique et d'eau ; la *dorure au feu* ou *au mercure*, qui s'opère en appliquant sur la pièce un amalgame d'or, puis en chauffant l'objet afin d'obtenir la volatilisation du mercure ; la *dorure à la feuille*, qui s'obtient en plongeant la pièce dans une solution mercurielle, puis en appliquant les feuilles d'or et, enfin, en chauffant le tout ; la *dorure à la pâte*, qui se fait au moyen de matières pâteuses diverses, tenant de l'or en suspension ; la *dorure électrochimique* ou *galvanoplastique*, v. GALVANOPLASTIE.

Dorval (Marie DELAUNAY, Mme), actrice française, née à Lorient, m. à Paris (1798-1849). Elle personnifia avec éclat les grandes héroïnes du théâtre romantique. Sa liaison avec A. de Vigny eut un écho douloureux dans l'œuvre du poète.


Marie Dorval.

Dorvault (François), pharmacien français, né à Saint-Etienne-de-Montluc, m. à Paris (1815-1879). Il est l'auteur d'un répertoire de pharmacie pratique, souvent réédité, *l'Officine*.

Dorylée, v. de l'Asie Mineure (Phrygie), sur le Thymbris, où les Turcs furent défaits par Godefroy de Bouillon, en 1097.

doryphora ou **doryphore** n. m. Insecte coléoptère, originaire d'Amérique, qui ravage les plantations de pommes de terre : *le doryphora a causé de grands dégâts aux Etats-Unis*.

Doryphore (*le*) [ou *le Porte-lance*], statue célèbre du sculpteur Polyclète (Naples), qui semble résumer et formuler l'art de la vieille école d'Argos. Pline y voyait le *canon* de la beauté plastique.


Doryphore [le] (Naples).

doryphores n. m. pl. (du gr. *doru*, lance, et *phoros*, qui porte). Soldats d'un corps de troupe spécial, de quinze mille hommes, qui formaient la garde particulière des anciens rois perses. S. un *doryphore*.

dos [*dô*] n. m. (lat. *dorsum*). Partie postérieure du corps des vertébrés, qui va des épaules au bassin : *sauter sur le dos d'un cheval*. Partie sur laquelle on appuie le dos, en parlant d'un siège : *le dos d'une chaise*. Partie qui couvre le dos, en parlant d'un vêtement : *le dos d'un corsage*. Partie opposée à l'abdomen : *le dos d'un poisson*. Partie supérieurement convexe d'un objet : *dos de la main*. Verso, revers : *dos d'une lettre*. Partie opposée au tranchant : *dos d'une lame*. *Arg.* Souteneur. (On dit aussi *dos vert, maquereau*, à cause des couleurs de ce poisson.) *Dos d'un livre*, partie où se trouve la couture. *Etre sur le dos*, être couché. *Le dos au feu, le ventre à table*, en prenant toutes ses aises. *Fig. Faire le gros dos*, se donner des airs importants. *Plier le dos*, se soumettre humblement. *Tourner le dos à quelqu'un*, le délaisser, le fuir. *Avoir, porter quelqu'un* ou *quelque chose sur son dos*, l'avoir à sa charge ou sous sa responsabilité ; dans le langage populaire, on dit : *en avoir plein le dos. Etre sur le dos de quelqu'un*, le surveiller de près, le harceler. *Mettre une chose sur le dos de quelqu'un*, à sa charge. *Se mettre quelqu'un à dos*, contre soi. *Jeter quelqu'un* (ou *quelque chose*) *derrière son dos*, ne pas s'en soucier ; renier cette personne ou cette chose. *Pop. Scier le dos*, importuner beaucoup. *Faire froid dans le dos*, causer une vive contrariété ou une grande frayeur. *N'avoir pas une chemise sur le dos*, être dénué de tout. *Mettre tout sur son dos*, dépenser en toilette tout son argent. *Avoir bon dos*, être accusé de préférence ; supporter gaiement les railleries. *Renvoyer dos à dos*, ne donner gain de cause à aucune des parties. Loc. prépos. : *En dos d'âne*, se dit de ce qui forme talus de chaque côté : *pont en dos d'âne*. *De dos*, par le dos. *A dos de*, sur le dos de : *voyager à dos de mulet*. Loc. prov. : *Tomber sur le dos et se casser le nez*, se dit d'un homme si peu chanceux qu'il lui arrive les accidents les plus invraisemblables.


Pont en dos d'âne.

dosable [*do-za-ble*] adj. Que l'on peut doser.

dosage [*do-za-je*] n. m. Action de doser.

dose [*dôz*] n. f. (du gr. *dosis*, action de donner). Quantité déterminée d'un médicament, qui doit être prise en temps donné : *dose médicamenteuse ; dose tonique*. Quantité de ce qui entre dans un composé. *Fig.* Quantité déterminée d'un tout moral : *avoir une forte dose d'amour-propre*.

— ENCYCL. La dose médicamenteuse est indispensable à connaître pour chaque médicament. Mais cette dose varie suivant l'individu, l'âge et le sexe ; aussi, la dosologie (on dit surtout *posologie*) est-elle une science très difficile.

doser [*do-zé*] v. a. (de *dose*). Déterminer la quantité de médicament à prendre en une fois : *doser une potion*. Préparer dans les proportions convenables un mélange quelconque.

doseur [*zeur*] n. m. (de *dose*). Appareil utilisé au dosage de certains mélanges. Absolum. Dans la fabrication des vins mousseux, ouvrier spécialement chargé d'introduire dans les bouteilles la quantité de liqueur (dissolution de sucre candi dans du vin) qui modifiera le goût au gré de la clientèle.

dosimétrie [*do-zi-mé-trî*] n. f. (du gr. *dosis*, don, et *metron*, mesure). Mesure des doses.

dosimétrique [*do-zi*] adj. Qui concerne la dosimétrie.

dositif, ive [*do-zi*] adj. Qui sert à doser.

dosologie [*do-zo-lo-ji*] n. f. Art de régler les doses médicamenteuses.

dossard [*do-sar*] n. m. (de *dos*). Pièce d'étoffe (ou papier) que, dans les courses cyclistes ou à pied, les coureurs épinglent au dos de leur maillot et qui porte leur numéro d'ordre.

dosse [*do-se*] n. f. (de *dos*). Planche que l'on enlève la première ou la dernière dans le sciage des arbres et qui conserve son écorce. Planche qui maintient la paroi d'une tranchée et prévient un éboulement. (On dit aussi DOSSEAU n. m.)

dosseret [*do-se-rè*] n. m. (de *dossier*). Pièce de fer munie d'une rainure, dont on renforce le dos d'une scie. Pilastre ou saillie qui sert de jambage à une ouverture.

Dossi (Giovanni) dit **Dosso Dossi,** peintre italien, né à Ferrare vers 1479, mort dans cette ville vers 1542, un des fondateurs de l'école ferraraise ; auteur de la *Circoncision* (Louvre), etc. — Son frère, BATTISTA, né en 1474, mort en 1548, se distingua surtout dans le paysage.

dossier [*do-si-é*] n. m. (de *dos*). Partie d'un siège contre laquelle s'appuie le dos : *dossier rembourré*. Fond de voiture. Planche mobile, contre laquelle on


Dossiers : 1. De chaise ; 2. De fauteuil ; 3. De lit pour malade.

s'appuie dans une embarcation, etc. Partie de la hotte qui s'appuie sur le dos de la personne qui la porte. Papiers en liasse, concernant une procédure, un individu, etc. : *compulser un dossier*. Partie pleine de l'aile d'un oiseau, par opposition à la partie en pointe formée des rémiges.

dossière [*do-si-è-re*] n. f. Partie du harnais, posée sur le dos et soutenant les brancards. Partie du dos d'une cuirasse.

dossoyage [*do-soi-ia-je*] n. m. Action de dossoyer. (On dit aussi ÉDOSSAGE.)

dossoyer [*do-soi-ié*] v. a. (de *dos*. — Se conj. comme *aboyer*.) Purger les peaux de l'eau de chaux qu'elles contiennent, en les raclant du côté de la chair avec le dos du fer à écharner.

Dost-Mohammed [*mo-a-mèd*], émir de Kaboul, célèbre par ses longues luttes contre les Sikhs, les Persans et les Anglais, dont il devint ensuite l'allié fidèle (1793-1863).


Dostoïevski.

Dostoïevski (Fédor), littérateur russe, né à Moscou, m. à Pétrograd (1821-1881) ; auteur de romans d'une grande profondeur psychologique et d'un réel sentiment dramatique (*Crime et châtiment, la Maison des morts*) et du *Journal d'un écrivain*, etc. D'abord démocrate fervent et condamné aux travaux forcés pour ses tendances révolutionnaires, il préconisa à la fin de sa vie la régénération du monde par la religion chrétienne et fut un des fondateurs du parti slavophile.

dot [*dot'*] n. f. (lat. *dos, dotis*). Bien qu'une femme (et abusiv. un homme) apporte en mariage ou en entrant au couvent : *la dot de Marie-Thérèse d'Espagne, femme de Louis XIV, ne fut jamais payée à la France. Epouser une dot*, épouser quelqu'un à cause de sa dot. *Etre une dot*, apporter une somme considérable en mariage. ALLUS. LITTÉR : **Sans dot !** Dans l'*Avare*, de Molière (I, 7), exclamation par laquelle Harpagon répond à toutes les objections qu'on fait à son projet de marier sa fille au vieux seigneur Anselme. Le *Sans dot !* d'Harpagon est l'argument sans réplique.

— ENCYCL. *Dr.* Sous ce nom de *dot*, on désigne les biens que possède une femme au moment de son mariage et qu'elle apporte au mari pour l'aider à subvenir aux besoins du ménage. Dans un sens plus spécial, le mot *dot* s'entend des biens dont le mari prend l'administration, quoique la conjointe en conserve la propriété. L'enfant ne peut obliger ses père et mère à lui fournir une dot.

Ce qui distingue le *régime dotal* proprement dit, ce sont les garanties qui assurent la conservation et la restitution du patrimoine de la femme. Sous ce régime, tout ce que la femme se constitue ou qui lui est donné en contrat de mariage est dotal, sauf stipulation contraire.

Les biens compris dans la dot sont qualifiés de *dotaux ;* les biens restés en dehors de la dot sont dits *paraphernaux*.

Le mari seul a l'administration des biens dotaux pendant le mariage ; cependant, il peut être convenu, par le contrat de mariage, que la femme touchera annuellement, sur ses seules quittances, une partie de ses revenus pour son entretien et ses besoins personnels.

Si la dot est mise en péril, la femme peut poursuivre la séparation de biens. Si la dot ou partie de la dot consiste en objets mobiliers mis à prix par le contrat, le mari en devient propriétaire et n'est débiteur que du prix.

Les immeubles constitués en dot ne peuvent être aliénés ou hypothéqués pendant le mariage, ni par le mari, ni par la femme, ni par les deux conjointement, sauf les exceptions déterminées par la loi ; ainsi, la femme peut, avec l'autorisation de son mari, donner ses biens dotaux pour l'établissement des enfants communs. Ainsi encore, un immeuble dotal peut être vendu aux enchères avec permission du tribunal pour tirer de prison le mari ou la femme, pour fournir des aliments à la famille, pour payer les dettes de la femme, pour faire les grosses réparations indispensables à la conservation de l'immeuble dotal.

La femme a l'administration et la jouissance des paraphernaux ; mais elle ne peut les aliéner, ni paraître en jugement à raison desdits biens sans l'autorisation du mari, ou, à son refus, sans la permission de la justice.

Dot de Suzette (*la*), par Fiévée, roman sentimental, écrit pour réagir contre les romans du genre d'Anne Radcliffe (1802). — De ce roman Dejaure a tiré un livret d'opéra-comique en un acte, sur lequel Boieldieu a écrit une gracieuse partition (1798).

dotal, e, aux adj. Qui appartient à la dot. *Régime dotal*, régime qui a pour objet d'assurer la conservation et la restitution de la dot de la femme : *les biens dotaux sont, en principe, inaliénables.*

dotataire [*tè-re*] adj. et n. Se dit quelquefois de la personne qui reçoit une dot.

dotation [*si-on*] n. f. (lat. *dotatio*). Ensemble des revenus assignés à un établissement d'utilité publique, un hôpital, etc. Revenu attribué aux membres d'une famille souveraine, de certains fonctionnaires : *Napoléon Ier pourvut ses sénateurs d'importantes dotations.*

— Encycl. *Dr.* Le mot *dotation* désigna notamment : sous Napoléon Ier, les récompenses accordées par l'Empereur sur le domaine extraordinaire ; — sous la Restauration, les pensions allouées aux dotataires dépossédés par le congrès de Vienne ; — sous le second Empire, le traitement viager des sénateurs ; — sous la troisième République, le traitement alloué au chef de l'Etat.

dotel [*tèl*] n. m. Moule comestible du Sénégal.

doter [*té*] v. a. Donner une dot à : *doter richement sa fille.* Assigner un revenu à une communauté. *Fig.* Favoriser, douer : *la nature l'a bien doté.*

dothiénentérie [*nan-té-ri*] n. f. *Pathol.* Syn. de fièvre typhoïde.

Dottignies, v. de Belgique (Flandre-Occidentale), sur un affl. de l'Escaut ; 4.850 h. Fabrique de chocolat, manufacture de tabacs.

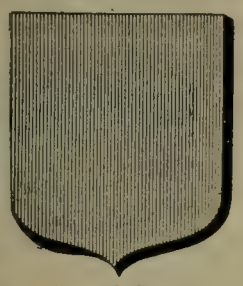

Armes de Douai.

Douai [*dou-è*], ch.-l. d'arr. (Nord), sur la Scarpe et le canal de la Sensée. Ch. de f. N., à 32 kil. de Lille : 34.800 h. en 1914 (*Douaisiens*). Cour d'appel ; école de maîtres mineurs. Ecole nationale des industries agricoles. Houille, forges, raffineries, brasseries. Patrie de J. Bologne, Calonne, Martin, Mme Desbordes-Valmore. La ville a été bombardée au cours de la Grande Guerre. — L'arr. a 6 cant., 66 comm., 164.200 h. ; le cant. Nord a 6 comm. et 33.510 h. ; le cant. Sud, 12 comm. et 30.290 h. ; le cant. Ouest, 11 comm. et 41.480 h.

douaire [*è-re*] n. m. (lat. pop. *dotarium*). *Dr. anc.* Biens assurés à la femme par le mari, en cas de survie.

douairier [*è-ri-é*] n. m. Enfant qui n'a que le douaire de sa mère, parce qu'il a renoncé à la succession paternelle. Adjectiv. : *enfant douairier.*

douairière [*dou-è*] n. f. Veuve qui jouit d'un douaire. Veuve de qualité. Adjectiv. : *reine douairière.*

douane n. f. (de l'ar. *diouan*, registre). Administration qui perçoit les droits imposés sur les marchandises exportées ou importées. Ces droits : *produits exempts de douane.* Siège de cette administration : *entrer à la douane.*

— Encycl. *Fin.* Les droits de douane, au point de vue du mode de leur perception, se subdivisent en droits *ad valorem* et en droits *spécifiques.* Les premiers sont perçus en proportion de la valeur des articles importés et à raison de tant pour cent. Les seconds sont fixés d'après la nature et la quantité des produits.

La France, en matière de tarifs de douane, a adopté le système dit « du double tarif » : le tarif *général* maximum est un tarif « applicable en l'absence de tout autre régime » ; le tarif minimum est le régime de faveur accordé aux Etats qui font à la France des avantages corrélatifs.

Les infractions aux règlements douaniers, relatives à l'application du tarif, sont portées devant le juge de paix.

Les marchandises importées mises en consommation acquittent immédiatement les droits de douane. Si elles sont placées, soit en entrepôt réel, dans des locaux dont la douane a la clef, soit en entrepôt fictif, dans des locaux appartenant à des particuliers et dont la douane n'a pas la clef, mais où elle peut demander à pénétrer à tout moment, dans ces deux cas, les marchandises entreposées n'acquittent les droits de douane que lorsqu'elles sortent de l'entrepôt pour entrer dans la consommation. Il y a aussi les marchandises qui transitent ou qui sont transbordées ou réexportées, les unes et les autres n'acquittant pas de droits d'entrée ; puis les marchandises admises temporairement, pour recevoir un complément de main-d'œuvre, exemptes des droits à condition d'être réexportées ou réintégrées en entrepôt dans certains délais. La surveillance de toutes ces opérations incombe à l'administration des douanes, qui concourt aussi à la surveillance exercée par celle des contributions indirectes sur les tabacs, les boissons, les cartes à jouer, les ouvrages d'or et d'argent.

L'administration des douanes, qui ressortit au ministère des finances, a à sa tête un directeur général, assisté de deux administrateurs. Ces trois hauts fonctionnaires forment le conseil d'administration. Dans les départements, on distingue le service sédentaire, chargé de tout ce qui concerne la perception des droits, et le service actif, chargé de réprimer la fraude.

Le service sédentaire ou des bureaux est assuré par vingt-quatre directeurs (dont un pour l'Algérie), qui sont secondés par des inspecteurs et sous-inspecteurs divisionnaires ou sédentaires. Quant à la perception même des droits, elle est effectuée par des receveurs principaux et particuliers.

Les directeurs, inspecteurs, sous-inspecteurs, premiers commis et receveurs principaux forment le cadre supérieur. Le cadre inférieur comprend les receveurs particuliers, contrôleurs, commis de direction, vérificateurs, commis principaux et commis.

Les brigades du service actif, qui relèvent directement des inspecteurs et sous-inspecteurs divisionnaires, sont commandées par des capitaines, lieutenants, sous-lieutenants, brigadiers et sous-brigadiers. La surveillance des navires est exercée par des matelots des douanes, que commandent des patrons (brigadiers) et sous-patrons (sous-brigadiers). V. douanier.

Douanes intérieures. Avant 1789, on percevait des droits de sortie et d'entrée à la limite de chaque province, sans compter les ponts, bacs, péages et barrières. Les douaniers usaient de mille fraudes pour motiver la confiscation des marchandises. En 1664, le nombre de ces douanes avait été réduit.

Douanes (*médaille des*), créée en 1894 pour récompenser les agents des brigades. Elle est en argent, suspendue par un ruban rayé verticalement rouge et vert.

Il existe depuis 1900 une médaille spéciale des douanes et régies de l'Indochine, qui est en argent, suspendue par un ruban aux bandes horizontales rouge, noir et vert.



Médaille des douanes.

douaner [*né*] v. a. Marquer du plomb de l'administration des douanes : *douaner des ballots.*

douanier [*ni-é*] n. m. Commis de la douane : *les douaniers sont organisés militairement.*

— Encycl. *Admin.* Le personnel des douanes comprend 32.000 agents. (V. douane.) Les membres du service actif, les douaniers proprement dits, forment en temps de guerre des sections de forteresse et des sections actives, selon qu'ils sont occupés, en temps de paix, auprès des forteresses ou à d'autres points de la frontière. Armés par le ministère de la guerre, et habillés, équipés par le ministère des finances, les douaniers sont, même en temps de paix, hiérarchisés militairement, depuis le grade de sous-brigadier (sous-patron en mer) jusqu'à celui de directeur, grades correspondant à ceux de caporal et de lieutenant-colonel.



Douaniers.

douanier [*ni-é*], **ère** adj. Qui concerne la douane. *Union douanière*, ensemble de conventions commerciales entre deux ou plusieurs Etats, pour l'importation et l'exportation des produits agricoles et industriels : *l'union douanière germanique, ou Zollverein, fut le prélude de l'unification politique de l'Allemagne.*

douar n. m. (mot ar.). Groupe d'Arabes nomades (ou Bédouins), réunis sous un plus ou moins grand nombre de tentes.

Douarnenez [*nèz* ou *né*], ch.-l. de c. (Finistère), arr. et à 20 kil. de Quimper, sur la *baie de Douarnenez* ; 13.570 h. (*Douarnenistes* ou *Douarneziens*). Ch. de f. Orl. Pêcheries ; fabrication de conserves de sardines. — Le cant. a 8 comm. et 33.010 h.

Douaumont, comm. du dép. de la Meuse, arr. et à 9 kil. de Verdun, sur les Hauts de Meuse, au-dessous de la plaine de la Woëvre ; 288 h. en 1914. A l'E. du village, fort détaché de la place de Verdun, avec batteries annexes. Le plateau, le village et le fort de Douaumont furent, en 1916, lors de la grande offensive allemande contre Verdun, les théâtres de sanglants combats. Dès le 25 février, le fort de Douaumont fut enlevé par les Allemands au cours de l'« attaque centrale » ; c'était, à en croire le kronprinz impérial, « la pierre angulaire nord-est de la plus puissante forteresse du principal ennemi ». Le lendemain, 26 février, une contre-offensive française arrêta net, sur le plateau, la ruée allemande lancée dès le 21 sur la rive droite de la Meuse et occupa en partie le fort. Quelques jours plus tard (2 mars), le village de Douaumont fut pris par les Allemands, perdu le 3 et repris le 4. Quant au fort, il fut enlevé par les Français le 22 mai, repris par les Allemands trois jours plus tard (le 25) et, finalement, reconquis par nos soldats le 24 octobre 1916, puis complètement dégagé le 15 décembre. Village et fort de Douaumont ne sont plus que des amas de ruines.

Douay [*dou-è*] (Abel), général français, né à Besançon, tué à Wissembourg (1809-1870). — Son frère Félix, général français, né à Besançon, m. à Paris (1816-1879), se distingua à la journée de Sedan.

doublage n. m. Action de doubler : *le doublage d'une étoffe.* Jonction et égalisation de plusieurs rubans de textiles pendant l'étirage. Répétition vicieuse dans l'impression. *Mar.* Revêtement d'un navire, en planches ou feuilles de métal.

doublant [*blan*], **e** adj. Qui double.

double adj. (lat. *duplus*). Qui vaut, pèse, contient deux fois la chose : *une sentinelle double.* Supérieur par la qualité ou la force : *bière double. Fig.* Dissimulé, qui a de la duplicité : *âme double. Fleur double*, qui a plus de pétales qu'à l'état naturel : *les fleurs doubles sont souvent stériles. Double emploi*, somme, article porté deux fois dans un compte, dans une énumération. (Pl. des *doubles emplois.*) *Comptabilité en partie double*, v. comptabilité. *Double sens*, qui a deux significations : *les oracles de l'antiquité étaient souvent à double sens. Faire coup double*, se dit d'un chasseur qui, d'un seul coup de fusil, abat deux pièces de gibier, et *fig.*, de la personne qui, par une seule action, obtient deux résultats. *Poét. Double colline* (ou *mont, sommet, cime*), le mont Parnasse, séjour des Muses, qui avait deux cimes. *Liturg. Fête double* ou substantiv., *Double*, fête d'un rit plus solennel que les autres appelées simples ou semi-doubles. N. m. Chose qui vaut une fois autant : *payer le double.* Reproduction, copie : *le double d'un acte.* Autre échantillon d'un objet. Petite pièce de billon, qui valait deux deniers. Chez les anciens Egyptiens, l'ombre, la projection aérienne du mort. *Arg. mil.* Sergent-major ou maréchal des logis chef (parce qu'ils ont un double galon). Adv. *Voir double*, voir deux choses où il n'y en a qu'une. *Au double* loc. adv., beaucoup plus : *je te le rendrai au double.*

Double (Léopold), célèbre collectionneur français, né et m. à Paris (1812-1881).

Double (François-Joseph), médecin français, né à Verdun-sur-Garonne, m. à Paris (1777-1842). Membre de l'Académie des sciences (1832) et l'un des fondateurs de l'Académie de médecine.

doublé n. m. Orfèvrerie recouverte d'une simple plaque de métal précieux : *doublé d'or, doublé d'argent.* Au billard, coup qui consiste à toucher la bande avant d'atteindre la bille. *Chass.* Action d'un chasseur, qui, de deux coups de fusil successifs, abat deux pièces de gibier parties en même temps : *faire un doublé. Escr.* Coup d'attaque, composé pour tromper une parade de contre. *Manèg.* V. doubler (n. m.).

— Encycl. *Bijout.* L'industrie du doublé remonte au XIVe siècle. On distingue le *doublé d'or* et le *doublé d'argent.* Le premier s'obtient au moyen de deux feuilles, l'une d'or, l'autre de cuivre jaune, que l'on applique l'une sur l'autre, et qui adhèrent ensemble par une énergique pression, que l'on exerce à chaud. Les laminoirs entre lesquels passent ces feuilles donnent un long ruban d'une épaisseur déterminée. Ce ruban est coupé transversalement, à des longueurs voulues, et, à l'aide d'un estampage, on donne aux fragments les formes les plus diverses. Le doublé d'argent a une fabrication un peu différente ; on le désigne aussi sous le nom de *plaqué.*

double-as ou **double-un** n. m. Domino dont les deux parties portent chacune un point. Pl. des *doubles-as* ou *doubles-un.*

doubleau [*blô*] n. m. Epaisse solive sur laquelle reposent les chevêtres d'un plancher. V. arc-doubleau.

double-bec n. m. Cuillère à deux becs, employée par les ciriers. Pl. des *doubles-becs.*

double-blanc n. m. Domino dont les deux moitiés sont blanches. Pl. des *doubles-blancs.*

double-chaîne n. m. Forçat portant une chaîne double. Pl. des *doubles-chaînes.*

double-cinq n. m. Domino dont les deux parties portent chacune cinq points. Pl. des *doubles-cinq.*

double-crème n. m. Fromage doux, non fermenté, fabriqué avec du lait non écrémé dont le caillé est additionné de crème après l'égouttage.

double-deux n. m. Domino dont les deux parties portent chacune deux points. Pl. des *doubles-deux.*

double-main n. f. Mécanisme qui, dans les orgues et harmoniums, rend une touche solidaire de la touche qui est à l'octave supérieure ou inférieure. Pl. des *doubles-mains.*

Doublemard (Amédée-Donatien), sculpteur français, né à Beaurain (Aisne), m. à Paris (1826-1900) ; statues du *maréchal Moncey* et de *Béranger* (Paris) ; *la France en deuil* (Saint-Quentin).

doublement [*man*] n. m. Action de doubler. *Milit.* Action d'intercaler les hommes des files paires entre les hommes des files impaires.

doublement [*man*] adv. Au double. Pour deux raisons, en deux manières.

double-pesée n. f. *Méthode de la double-pesée* ou *de Borda*, méthode employée pour peser quand on soupçonne la justesse de la balance. (Elle consiste à faire équilibre au corps à peser avec des grains de plomb, du sable, etc., puis à remplacer le corps par des poids marqués, de façon à rétablir l'équilibre, les poids marqués ajoutés représentant le poids des corps.)

double-phaéton n. m. *Autom.* Voiture découverte, contenant deux banquettes qui font face en avant. Pl. des *doubles-phaétons.*

double-quatre n. m. Domino dont les deux moitiés portent chacune quatre points. Pl. des *doubles-quatre.*

doubler [*blé*] ou **doublé** n. m. *Manèg.* Action de faire deux à droite ou deux à gauche, reliés par une ligne droite conduisant perpendiculairement d'une piste à l'autre.

doubler [*blé*] v. a. (lat. *duplare*). Porter au double : *doubler la ration.* Mettre en double : *doubler du fil.* Garnir d'une doublure : *doubler un vêtement.* Dépasser, franchir : *doubler un coureur ; doubler un cap. Doubler le pas*, marcher plus vite. *Doubler une classe*, la recommencer. *Doubler un rôle*, le jouer à la place d'un chef d'emploi. *Doubler un acteur*, le remplacer. *Typogr. Doubler une lettre*, la répéter par erreur. V. n. Devenir double : *doubler en hauteur ; doubler de valeur.*

double-six n. m. Domino dont les deux parties portent chacune six points. Pl. des *doubles-six.*

doublet [*blè*] n. m. Pierre fausse, obtenue en fixant un corps coloré derrière un morceau de cristal. Loupe achromatique, composée de deux lentilles. Même point amené par chaque dé au tritrac. Saut double, à la corde. Mot qui a la même étymologie qu'un autre mot de la même langue : *sacrement et serment, dérivés du latin* sacramentum, *sont des doublets.*

Doublet (Marie-Anne Legendre, dame), femme bel esprit, née et m. à Paris (1677-1771). Son salon était un foyer de nouvelles à la main, qu'elle faisait publier et dont un grand nombre ont passé dans les *Mémoires de Bachaumont.*

doubleté, e adj. Se dit d'une étoffe ornée de fleurs à deux couleurs : *taffetas doubleté.*

double-trois n. m. Domino dont les deux moitiés portent chacune trois points. Pl. des *doubles-trois.*

doublette [*blè-te*] n. f. Jeu d'orgue aigu. Modèle de planche adopté dans la menuiserie et dont l'épaisseur est de 60mm.

doubleur, euse [*eu-ze*] n. Qui double la soie, la laine, etc., sur le rouet. Qui fait le double. N. f. Machine qui sert à engager les cannes à sucre entre le second et le troisième cylindre d'un moulin.



Doublier.

doublier [*bli-é*] n. m. Râtelier double de bergerie. *Archéol.* Grande nappe.

doublis [*bli*] n. m. Rangée de tuiles dépassant l'aplomb des murs, pour l'écoulement de l'eau. Partie inférieure d'un treillage quelconque.

doubloir n. m. Dans un métier à filer, broche verticale sur laquelle on enfile les fusées. Machine de passementier, servant à soutenir les rochets à dévider le fil ou la soie. (On dit aussi DOUBLOIS.)

doublon, onne [*o-ne*] n. Nom donné communément au mulet et à la mule de deux ans et, *par ext.*, aux poulains, bœufs, moutons, du même âge.

doublon n. m. Monnaie d'or espagnole qu'on évalue à 4 piastres, ou 21 fr. 60 de monnaie française. (Il n'y a plus aujourd'hui qu'un petit nombre de doublons en circulation, et leur valeur a souvent varié.)

doublon n. m. Réunion de deux lames de métal, qu'on fait passer ensemble au laminoir pour obtenir des lames très minces. *Typogr.* Répétition vicieuse d'une lettre, d'un mot et, en général, d'une partie quelconque de la copie.

doublot [*blo*] n. m. Fil de laine, employé en double dans les lisières de droguet.

doublure n. f. Etoffe dont un vêtement est doublé. Accompagnement ordinaire ou obligé. Acteur qui remplace le chef d'emploi. Plaque, dalle de pierre, etc., servant à doubler. PROV. : **Fin contre fin ne vaut rien pour doublure,** un rusé ne peut réussir quand il s'attaque à un aussi rusé que lui.

Doubno. *Géogr.* V. DUBNO.

Doubs [*dou*] (le), riv. de France, qui naît dans le départ. du Doubs,

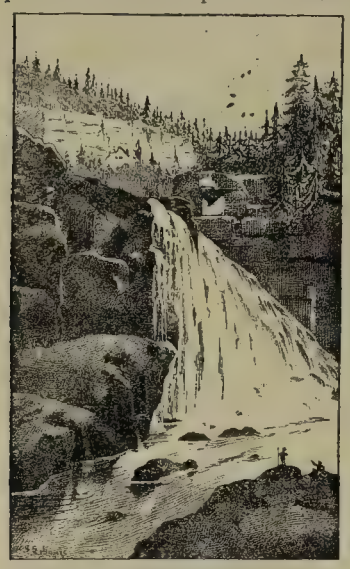

Le Saut du Doubs.

remplit le joli lac de Saint-Point, passe à Pontarlier, Baume-les-Dames, Besançon, Dôle, et se jette dans la Saône (riv. g.); cours 430 kil. Vallée très pittoresque, nombreuses cascades, notamment le magnifique *saut du Doubs*.

Doubs (DÉPART. DU), département formé d'une partie de la Franche-Comté ; préf. *Besançon* ; s.-préf. ; *Baume-les-Dames*, *Montbéliard*, *Pontarlier* ; 4 arr., 27 cant., 636 comm. 300.000 h. 7e région militaire ; cour d'appel et archevêché à Besançon. Ce département doit son nom au *Doubs*, qui l'arrose. Les pâturages, les fromageries, la métallurgie du fer et la fabrication des machines de toute espèce sont les ressources les plus importantes du département.

douc [*douk*] n. m. Nom vulgaire de deux espèces de singes de l'Indochine, du genre semnopithèque. (Taille : 0m,60 ; queue presque aussi longue. Corps gris, jambes rouges ; tour des yeux bleu ; front surmonté d'un haut toupet.)

douce-amère n. f. Solanée à baies rouges, employée en médecine comme dépuratif. Pl. des *douces-amères*.



Douce-amère : *a*, fleur.

— ENCYCL. La douce-amère ou *vigne de Judée* est un arbrisseau grimpant à feuilles alternes, à fleurs violettes, qui est très commun en France dans les bois humides. On cultive quelques espèces comme ornementales ; on emploie les feuilles en infusion comme dépuratif. Le nom de *douce-amère* provient de la saveur de l'écorce, qui, d'abord amère, devient ensuite douceâtre.

douceâtre ou **douçâtre** [*sâ-tre*] adj. D'une douceur fade. *Fig.* Qui a une expression doucereuse.

doucement [*se-man*] adv. D'une manière douce, avec bonté : *il faut parler doucement aux enfants*. Faiblement : *frapper doucement*. Lentement : *marcher doucement*. *Se porter tout doucement*, assez bien, médiocrement bien. Interj. pour engager à la modération, à la patience, etc. : *doucement ! mon ami*. ANT. **Brusquement, bruyamment, vite.**

doucereusement [*ze-man*] adv. D'une manière doucereuse, avec une douceur hypocrite.

doucereux, euse [*se-reû, eu-ze*] adj. (de *douceur*). D'une douceur fade : *saveur doucereuse*. *Fig.* D'une douceur affectée : *air doucereux*. Substantiv. Personne doucereuse : *faire la doucereuse*. N. m. Ce qui est doucereux : *le doucereux de Florian*.



Camille Doucet.

doucet, ette [*sè, è te*] adj. et n. Qui est doux en apparence ; qui est d'une douceur hypocrite.

Doucet [*sè*] (Camille), auteur dramatique français, né et m. à Paris (1812-1895). Il fut secrétaire perpétuel de l'Académie française. On lui doit un certain nombre de comédies au style un peu prosaïque, mais où l'on trouve de l'esprit, de la bonne humeur et une certaine ingéniosité de composition : *le Fruit défendu*, *la Considération*, etc.

doucette [*sè-te*] n. f. Nom vulgaire de la mâche. Variété de soude, de qualité inférieure.

doucettement [*sè-te-man*] adv. *Fam.* Tout doucement.

douceur n. f. (de *doux*). Qualité de ce qui est doux : *la douceur du miel*. Saveur agréable : *des mets pleins de douceur*. Qualité de ce qui produit sur les sens une impression faible et agréable : *la douceur d'un parfum, de la peau, de la voix*. Mansuétude, indulgence, bienveillance ; *traitez les animaux avec douceur*. Tranquillité : *une douceur stoïque*. *En douceur*, tout doucement, sans hâte, avec précaution. Pl. Friandises, sucreries, pâtisseries : *les enfants aiment les douceurs*. Propos galants : *conter des douceurs à une femme*. Loc. adv. : *En douceur*, avec précaution, ménagement. PROV. :

Plus fait douceur que violence,

vers de La Fontaine (VI. 3), qui signifie : on obtient plus par la persuasion, etc., que par la force. ANT. **Acreté, acrimonie, amertume ; brutalité.**

Douchan ou **Douschan.** *Biogr.* V. ETIENNE NÉMANITCH IX.

douche n. f. (ital. *doccia*). Jet d'eau dirigé sur le corps, comme moyen curatif ou hygiénique : *douche froide*, *chaude*. *Douche écossaise*, douche chaude suivie brusquement d'une douche froide. *Fig.* Tout ce qui calme une exaltation. Réprimande, désappointement : *recevoir une douche*.

— ENCYCL. La douche est un jet d'eau s'échappant suivant une ou plusieurs directions et lancé sur une partie ou sur toute la surface du corps. On distingue les douches : *ascendante*, *descendante*, *oblique*, *horizontale*, *générale*, *locale*, *en jet*, *en pluie*, *en cercle*, etc. Les douches sont employées dans diverses névroses, la chorée, l'hystérie, les paralysies, etc. La durée, la force du jet, la température doivent être indiquées d'une façon précise par le médecin ; sinon, les douches peuvent parfois faire beaucoup de mal.

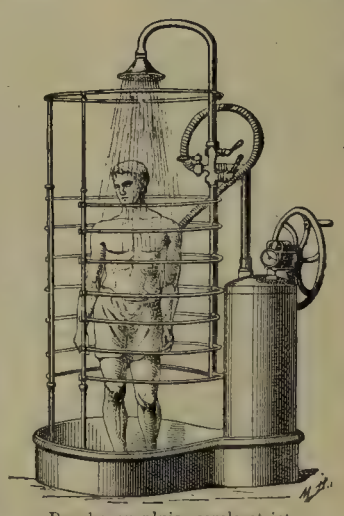

Douche en pluie, cercle et jet.



Douche en pluie.

doucher [*ché*] v. a. Donner une douche : *doucher un malade*. **Se doucher** v. pr. Se donner une douche.

doucheur, euse [*eu-ze*] n. Personne chargée de donner des douches aux clients, aux malades.

Douchy, comm. du Nord, arr. et à 13 kil. de Valenciennes, sur la Selle ; 3.070 h. Ch. de f. du Cambrésis. Houille.

douci n. m. Opération qui consiste à polir une glace en frottant contre elle une autre glace, après avoir interposé de l'émeri entre les deux. (On dit aussi DOUCHI et DOUCISSAGE.) Etat d'une glace doucie. Atelier où se fait l'opération du douci.

doucin ou **douçain** [*sin*] n. m. Pommier sauvage, employé comme porte-greffe. Mélange d'eau douce et d'eau de mer. Oursin comestible. (Dans ce sens, on dit aussi DOUSSIN.) *Œnol.* Mauvais goût que prennent quelquefois les vins.

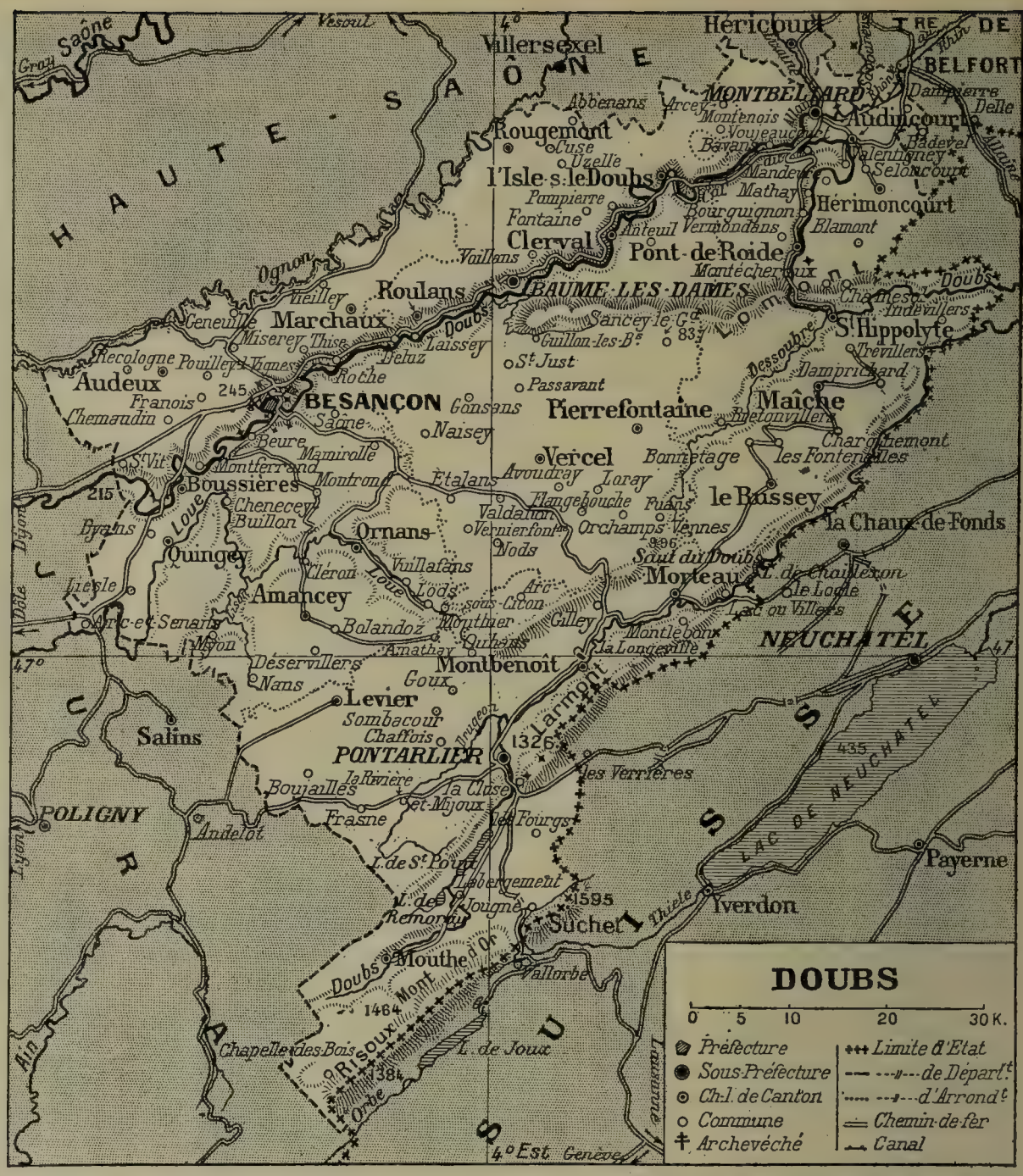

doucine n. f. Moulure concave par le haut et convexe par le bas. Rabot de menuisier, servant à faire des moulures. V. MOULURE.

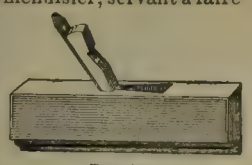

Doucine.

doucir v. a. (de *doux*). Polir une glace, un métal.

doucissage [*si-sa-je*] n. m. Action de doucir.

doucisseur [*si-seur*] n. m. Ouvrier qui doucit les glaces.

Doudan (Ximénès), littérateur français, né à Douai, m. à Paris (1800-1872). Il s'est révélé comme un écrivain délicat dans ses *Mélanges et lettres* (posthumes, 1876).

Doudart [*dar*] **de Lagrée** (Ernest-Marie-Louis), marin français, né à Saint-Vincent-de-Mercuze (Isère), m. au Yunnan (1823-1868). Il reconnut le cours du Mékong et prépara la domination française en Indochine.

Doudeville, ch.-l. de c. (Seine-Inférieure), arr. et à 12 kil. d'Yvetot ; 2.540 h. Ch. de f. Et. — Le cant. a 17 comm. et 8.660 h.

Doué, ch.-l. de c. (Maine-et-Loire), arr. et à 17 kil. de Saumur, sur le *Douet ;* 3.350 h. Ch. de f. Et. Houille. — Le cant. a 14 comm. et 12.450 h.

douelle [*dou-è-le*] n. f. (de *douve*). Parement intérieur ou extérieur d'un voussoir. Petite douve de tonneau.

douer [*dou-é*] v. a. (lat. *dotare*). Assigner un douaire. (Vx.) Avantager, favoriser : *la nature avait doué Alcibiade des plus brillantes qualités.*

Douéra, v. d'Algérie (Alger, arr. d'Alger) ; 4.000 h. Hôpital civil. Vignes.

Douet-d'Arcq (Louis-Charles), paléographe français, né et m. à Paris (1808-1882). On lui doit d'intéressantes monographies sur la monarchie française au XIVe siècle.

dougé [*jé*] ou **douge** n. m. Ciseau plat d'ardoisier.

Douglas [*glass*], v. d'Angleterre, dans l'île de Man, au fond d'une baie de la mer d'Irlande ; 14.000 h. Port de cabotage ; fonderie de fer.

Douglas, anc. famille d'Ecosse, qui a joué un rôle important dès le XIIIe siècle et qui s'est rendue fameuse par sa résistance aux Anglais et sa rivalité avec les Stuarts. Ses membres les plus fameux sont : GUILLAUME **Douglas**, dit *le Hardi*, m. en 1298, qui eut de longs démêlés avec Edouard Ier ; — ARCHIBALD **Douglas**, *le Hideux*, qui se signala dans la guerre de Cent ans (1328-1400) ; etc.

Douglas (Stephen), homme d'Etat américain, né à Brandon (Vermont), m. à Chicago (1813-1861).

Douglass (Frédéric BAILEY, dit), ancien esclave nègre, né dans le comté de Talbot (Maryland), m. à Washington (1817-1895). Après avoir recouvré la liberté par la fuite, il devint l'un des abolitionnistes les plus influents et l'un des orateurs les plus éloquents de l'Amérique.

douil [*dou, l* mll.] n. m. Cuveau d'une contenance de 7 à 8 hectolitres, qu'on emploie dans le sud-ouest de la France pour transporter la vendange de la vigne au cellier.

douillage [*dou, ll* mll.] n. m. Etat d'une étoffe douilleuse.

douillard [*dou, ll* mll., *ar*], **e** adj. et n. (de *douille*). *Arg.* Se dit d'une personne riche, ou qui a beaucoup de cheveux.

douille [*dou, ll* mll., *e*] n. f. (lat. *ductile*). Partie creuse d'un instrument, dans laquelle est

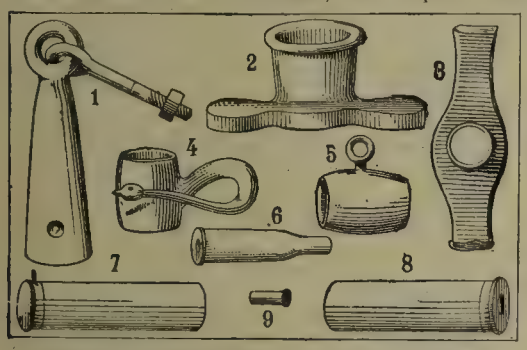

Douilles : 1. De chambrière ; 2. De timon ; 3. De pioche ; 4, 5. De plombier ; 6. De cartouche Lebel ; 7. De cartouche à broche ; 8. De cartouche à percussion centrale ; 9. De revolver.

adapté le manche. Cylindre creux, qui enveloppe la cartouche. Enveloppe de traversin, de matelas. Pl. *Arg.* Cheveux. Argent.

douillet, ette [*dou, ll* mll., *è, è-te*] adj. (de *douille*). Doux, mollet : *lit douillet. Fig.* D'une délicatesse exagérée, très sensible à la douleur : *enfant douillet.* N. m. : *faire le douillet.* ANT. **Dur, insensible.**

douillette [*dou, ll* mll., *è-te*] n. f. Vêtement



A, douillette d'ecclésiastique et d'enfant. Douillette (fauteuil).

d'hiver ouaté, qu'on met par-dessus ses habits. Petit fauteuil à bras, garni d'un rembourrage en emboudinement.

douillettement [*dou, ll* mll., *è-te-man*] adv. D'une manière douillette ; en douillet.

douilletter [*dou, ll* mll., *è-té*] v. a. Soigner à l'excès, avec des attentions minutieuses : *douilletter un enfant.*

douilleux, euse [*dou, ll* mll., *eû, eu-ze*] adj. Mal uni, en parlant d'une étoffe de laine.

douillon [*dou, ll* mll., *on*] n. m. Laine de basse qualité.

douk-douk n. m. Nom d'un personnage mystérieux qui, chez les Mélanésiens de l'archipel de la Nouvelle-Bretagne, incarne l'esprit du châtiment et joue le rôle d'épouvantail. Nom de la société secrète qui se sert du douk-douk pour en imposer à la foule.



Douk-douk.

doukhobortsys n. m. pl. (en russe, *lutteurs de l'esprit*). Membres d'une secte de l'est de la Russie d'Europe, qui nie le péché originel et croit non aux Ecritures, mais à la tradition orale, à une parole intérieure personnelle à chaque individu. S. un *doukhobortsy.*

Doulaincourt [*lin-kour*], ch.-l. de c. (Haute-Marne), arr. et à 35 kil. de Wassy, sur le Rognon, affl. de la Marne ; 1.160 h. Ch. de f. Forges. — Le cant. a 19 comm. et 60.040 h.

Doulevant-le-Château [*van*], ch.-l. de c. (Haute-Marne), arr. et à 17 kil. de Wassy, sur la Blaise, affl. de la Marne ; 550 h. Ch. de f. E. Hauts fourneaux. — Le cant. a 19 comm. et 5.270 h.

douleur n. f. (lat. *dolor*). Souffrance, sensation ou sentiment pénible du corps, de l'esprit ou du cœur : *les stoïciens refusaient de voir un mal dans la douleur.* Expression de la douleur : *chant plein de douleur.* Spécialem. au pl., rhumatismes, névralgie : *avoir des douleurs.* PROV. : **Les grandes douleurs sont muettes,** la souffrance morale, quand elle est sincère et très profonde, ne fait pas entendre de plaintes. ALLUS. LITTÉR. :



Les deux Douleurs. (Groupe de Th. Rivière.)

Douleur, tu n'es pas un mal ! Pompée, étant allé jusqu'à Rhodes pour entendre le philosophe Posidonius, trouva celui-ci en proie à une crise de goutte. Le stoïcien parla néanmoins longuement et éloquemment, et, quand la souffrance devenait par trop vive, il s'écriait : « Douleur, tu as beau faire, je n'avouerai jamais que tu sois un mal ».

Douleur, tableau de Gabriel Ferrier (1893, musée du Luxembourg). Le Christ est mort, étendu à terre ; la Madeleine, enveloppée d'un long voile, couvre de baisers son visage. La nuit tombe ; une dernière lueur caresse le groupe douloureux. Très bel effet.

Douleurs (*les Deux*), groupe en marbre de Théodore Rivière (1903, musée du Luxembourg). Deux femmes, deux générations, deux douleurs. La mère a l'expérience de la souffrance et soutient sa fille qui défaille. Ces deux figures de deuil expriment tragiquement l'infini de la détresse humaine.

Doullens [*dou-lan*], ch.-l. d'arr. (Somme), sur l'Authie ; 6.100 h. (*Doullennais*). Ch. de f. N., à 30 kil. d'Amiens. Brasseries, chanvre, lin. Entrevue mémorable où fut décidée l'unité de commandement allié (mars 1918). — L'arr. a 4 cant., 89 comm., 45.900 h. ; le cant., 14 comm. et 15.330 h.



Armes de Doullens.

douloir (se) v. pr. (lat. *dolere*). Se plaindre. Souffrir. (Vx.)

Doulon, anc. comm. de la Loire-Inférieure, réunie à Nantes en 1908 ; sur la Loire ; 6.990 h. Ch. de f. Etat. Papeterie, culture maraîchère.

douloureusement [*reu-ze-man*] adv. Avec douleur.

douloureux, euse [*reû, eu-ze*] adj. Qui cause de la douleur physique ou morale : *le mal de dent est très douloureux.* Marque de la douleur : *cri douloureux.* Substantiv. n. f. *Fam.* Addition chez le restaurateur, note d'un fournisseur quelconque : *payer la douloureuse.*

Douloureuse (*la*), comédie en quatre actes et en prose, de Maurice Donnay (Vaudeville, 1897). L'idée mère de la pièce est que toute faute se paye. Le sculpteur Philippe, sur le point d'épouser sa maîtresse Hélène, a une défaillance passagère avec une amie de celle-ci, Gotte des Trembles, qui lui révèle qu'Hélène a eu avant lui un autre amant. Philippe accable Hélène de reproches et décide de rompre ; mais, se rappelant sa propre faute, il revient à Hélène : tous deux tâcheront d'oublier le passé.

doum (mot arabe) n. m. Palmier d'Egypte et d'Arabie, dont le nom scientifique est *hyphæne crinita*, et dont les feuilles servent à la confection d'ouvrages de sparterie : *le doum sert à fixer les sables du désert.*

douma n. f. En Russie, conseil des tsars avant Pierre le Grand. Parlement russe (depuis 1905).

doum-doum n. f. *Art milit.* V. DUM-DUM.



Paul Doumer.

Doumer [*mèr*] (Paul), homme politique et administrateur français, né à Aurillac en 1857. Ministre des finances en 1895, il se signala ensuite, par son heureuse activité, comme gouverneur général de l'Indochine, et devint, en 1904, président de la Chambre des députés, puis sénateur et ministre des finances en 1921.



Douleur, tableau de Gabriel Ferrier.

Doumergue (Gaston), homme politique français, né à Aiguesvives (Gard) en 1863 ; un des chefs du parti radical ; député de Nîmes depuis 1893, il fut secrétaire de la Chambre (1895-1896), ministre des colonies (1902-1905), ministre du commerce (1906) ; président du conseil (1914) ; président du Sénat (1923) ; et fut élu président de la République (1924), en remplacement de Millerand.



Gaston Doumergue.

Doumic (René), littérateur et critique français, né à Paris en 1860 ; membre de l'Académie française (1909) et directeur de la « Revue des Deux Mondes » ; auteur de *Portraits d'écrivains, Ecrivains d'aujourd'hui*, etc.

Doumouzi ou **Dououzi,** dieu de la mythologie chaldéenne, qui a pour attribution de faire reverdir la terre au printemps.

Doungareta, petit port de la baie de Tadjoura (Côte française des Somalis) ; à la France.

Dour, v. de Belgique (Hainaut, arr. de Mons) ; 11.800 h. Tissages, filatures.

doura n. m. V. SORGHO.

Dourak, v. de Perse, sur le Jerahi, près de son embouchure dans le golfe Persique ; 11.000 h.

Douranis [*nî*], importante tribu de l'Afghanistan, musulmane et se livrant à l'agriculture.



René Doumic.

Dourdan, ch. l. de c. (Seine-et-Oise), arr. et à 19 kil. de Rambouillet, sur l'Orge, affl. de la Seine ; 3.210 h. (*Dourdannais*). Ch. de f. Orl. Belle forêt. — Le cant. Nord a 18 comm. et 11.560 h. ; le cant. Sud, 24 comm. et 11.790 h.

Dourga, une des épouses de Çiva, déesse de la Sagesse, dans la mythologie hindoue.

Dourges, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 32 kil. de Béthune ; 2.260 h. Ch. de f. N. Houille.

Dourgne, ch.-l. de c. (Tarn), arr. et à 19 kil. de Castres ; 1.580 h. Fontaine incrustante. — Le cant. a 15 comm. et 9.930 h.

dourine n. f. Maladie grave et contagieuse, spéciale aux chevaux et aux mulets, et qui est analogue à la syphilis. (On l'appelle aussi *maladie du coït.*)

Douris [*riss*], peintre de vases grec (Ve s. av. J.-C.), un des plus habiles de l'école attique.

Dourlach ou **Durlach** [*lak'*], v. du grand-duché de Bade, sur la Pfinz, affl. du Rhin ; 11.350 h. Autref., résidence des margraves de Bade-Dourlach.

Dournazac, comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 30 kil. de Rochechouart, près de la Dronne ; 2.500 h. Ruines d'un château.

douro n. m. Monnaie d'argent d'Espagne, d'une valeur réelle de 5 fr. 21 c.

Douro (le), fleuve d'Espagne et de Portugal, qui naît dans la sierra de Urbion, baigne Porto et se jette dans l'Atlantique ; cours 850 kil.

doutance n. f. Doute, soupçon. (Vx et dial.)

doute n. m. (subst. verb. de *douter*). Incertitude, irrésolution : *être dans le doute.* Soupçon, crainte : *avoir des doutes sur quelqu'un.* Scepticisme : *le doute méthodique de Descartes est le point de départ de sa philosophie. Mettre, révoquer en doute,* contester la certitude de. *Ne faire aucun doute,* être incontestable. *Sans doute* loc. adv., assurément. *Sans doute que, point de doute que* loc. conj., il est certain ou très probable que. PROV. : **Dans le doute, abstiens-toi,** axiome emprunté à Zoroastre, et qui s'applique au doute pratique comme au doute spéculatif. ANT. **Conviction, croyance, foi, persuasion.**

douter [*té*] v. n. (lat. *dubitare*). Ne pas savoir si une chose est vraie ou fausse : *je doute qu'il accepte ; je ne doute pas qu'il n'accepte.* Ne pas avoir confiance en : *je doute de sa parole. Ne douter de rien,* avoir une audace aveugle. **Se douter** v. pr. Soupçonner. ANT. **Croire.**

douteur, euse [*eu-ze*] adj. et n. Celui ou celle qui doute. Porté à douter : *un siècle douteur.*

douteusement [*teu-ze-man*] adv. D'une manière douteuse, incertaine.

douteux, euse [*teû, eu-ze*] adj. Qui offre des doutes, incertain : *victoire douteuse.* Equivoque, dont on ne sait que penser : *individu de mœurs douteuses.* Peu brillant, faible : *jour douteux.* ANT. **Certain, évident, assuré, authentique.**

doutis [*ti*] n. m. Grosse toile blanche de coton, qui vient des Indes.

douvain [*vin*] n. m. Bois de chêne propre à faire des douves et autres ustensiles similaires.

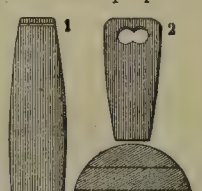

Douves : 1. De corps ; 2. A oreille ; 3. De fond.

Douvaine [*vè-ne*], ch.-l. de c. (Haute-Savoie), arr. et à 15 kil. de Thonon, près du lac Léman ; 1.350 h. Fromages. A Touques, situé à quelque distance, sources alcalines. — Le cant. a 16 comm. et 9.690 h.

douve n. f. (bas lat. *doga ;* du gr. *dokhê,* réservoir). Planche courbée, qui entre dans la construction des tonneaux. Planche sur laquelle on ratisse les peaux de veau. Etroit fossé entre deux champs, qui sert à l'écoulement des eaux pluviales. *Turf.* Dans le steeple-chase, large fossé plein d'eau, précédé d'une claie ou d'une barrière. Renoncule vénéneuse des marais. Genre de vers trématodes, parasites de différents mammifères, chez lesquels ils occasionnent une affection appelée *distomatose,* qui se caractérise par un amaigrissement progressif que l'on appelle aussi *cachexie aqueuse* : *la douve du foie détermine chez l'homme des accidents mortels.* (V., dans la planche MOLLUSQUES, les VERS.)

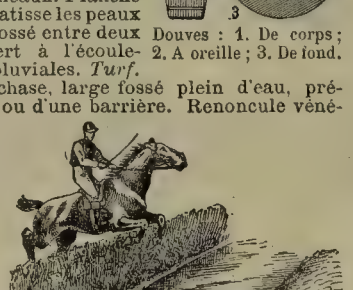
Douve, (Turf.)

Douve (la), petit fleuve côtier du dép. de la Manche ; cours 70 kil.

douvé, e adj. *Helminth.* Qui contient des douves : *foie de mouton douvé.*

douvelle [*vè-le*] n. f. Petite douve de tonneau. Syn. de DOUELLE.

douville [*ll* mll., *e*] n. f. Variété de poire d'automne, pointue à ses deux extrémités.

Douville [*vi-le*] (Jean-Baptiste), voyageur et naturaliste français, né à Hambye (Manche), m. à Formigas (Brésil) [1794-1835]. Il effectua des voyages d'exploration dans l'Afrique centrale et dans l'Amérique du Sud.

Douvillé (Henri), savant français, né à Toulouse en 1846. Ingénieur des mines, s'est occupé de paléontologie. Membre de l'Académie des sciences (1907).

Douvres, v. d'Angleterre (Kent), sur le pas de Calais ; 34.000 h. En face et à 28 kil. de Calais. Station de paquebots pour la France. Bains de mer.

Douvres, ch.-l. de c. (Calvados), arr. et à 11 kil. de Caen ; 1.400 h. Dentelles. Ch. de f. — Le cant. a 19 comm. et 11.650 h.

Douvrin, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 16 kil. de Béthune, non loin du canal de la Bassée ; 3.100 h. Ch. de f. Houille, fabriques de sucre, de noir animal.

doux [*dou*], **douce** adj. (lat. *dulcis*). D'une saveur agréable : *doux comme le miel.* Qui flatte les sens : *voix douce.* Qui plaît au cœur, à l'esprit : *doux souvenir.* Bon, affable : *caractère doux.* Qui indique la bonté : *regard doux.* Qui n'est pas brusque : *pente douce.* Tempéré : *vent doux.* Ductile, malléable, non cassant : *fer doux. Eau douce,* qui ne contient pas de sel. *Marin d'eau douce,* se dit par ironie de celui qui n'a jamais navigué que sur les fleuves. *Vin doux,* jus de raisin qui n'a pas encore fermenté. *Consonne douce,* muette, facile à prononcer. Substantiv. Personne douce : *faire la douce.* Loc. adv. : *A la douce,* tout doucement. N. m. Le genre doux : *passer du grave au doux.* Adv. *Filer doux,* être soumis. Loc. adv. ou interj. : *Tout doux,* doucement. ANT. **Acre, acerbe, amer, brutal, dur.**


Doux pays, peinture décorative de Puvis de Chavannes.

Doux pays, peinture décorative de Puvis de Chavannes (1882), représentant le pays idéal des poètes.

douzain [*zin*] n. m. Ancienne monnaie d'argent française, valant douze deniers, frappée à partir du règne de François Ier. Pièce de poésie de douze vers. Paquet de douze jeux de cartes.

douzaine [*zè-ne*] n. f. Douze objets de même espèce : *une douzaine de mouchoirs.* Douze environ : *s'absenter pour une douzaine de jours.*

douze adj. num. (lat. *duodecim*). Dix et deux : *Suétone a raconté l'histoire des douze Césars.* Douzième : *Louis douze.* N. m. Le douzième jour du mois : *le douze juillet 1921.*

Douze (*commission des*), formée par la Convention nationale pour surveiller la Commune de Paris et qui garda le pouvoir du 18 au 31 mai 1793. Ce fut la dernière victoire des girondins sur les montagnards.

Douze Tables (*loi des*), première législation écrite des Romains, publiée l'an 450 av. J.-C. et gravée sur douze tables d'airain. Elle était l'œuvre des décemvirs. (V. ce mot.) Il n'en subsiste que des fragments épars.

Douze (la), riv. du Gers et des Landes, qui se réunit, à Mont-de-Marsan, au Midou pour former la Midouze, affl. de l'Adour ; cours 110 kil.

douze-huit [*u-it'*] n. m. Mesure à quatre temps,

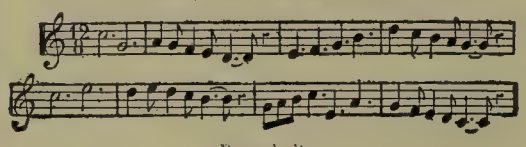
Douze-huit.

qui a la noire pointée pour unité de temps. Morceau dont la mesure est à douze-huit.

douzième adj. num. ord. Qui vient après le onzième. N. : *être la douzième d'une classe.* N. m. La douzième partie : *un douzième. Douzième provisoire,* fraction du budget dont les Chambres autorisent le gouvernement à disposer, quand le budget n'a pas été voté avant le 1er janvier. *Mus.* Intervalle compris entre douze degrés conjoints ; octave de la quinte.

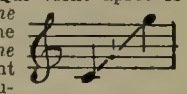

douzièmement [*man*] adv. En douzième lieu.

douzil ou **doisil** n. m. V. DOISIL.

Douzy, comm. des Ardennes, arr. et à 8 kil. de Sedan, au confluent de la Magne et de la Chiers ; 1.120 h. Ch. de f. E. Sucrerie, draps.

Dov, Dow [*dou*] ou **Dou** (Gérard), peintre hollandais, né et m. à Leyde (1613-1675). Il a représenté, avec une précision admirable, des scènes, parfois triviales, de la vie domestique. Citons de lui : *la Femme hydropique, la Cuisinière hollandaise,* etc


Gérard Dow.

Dove (Henri-Guillaume), physicien allemand, né à Liegnitz, m. à Berlin (1803-1879) ; auteur de travaux remarquables sur l'électricité et la météorologie.

down [*da-oun'*] n. m. (m. angl. signif. *en bas*). Commandement fait à un chien de chasse pour qu'il s'aplatisse immédiatement à terre. Position de l'animal aplati à terre.

Down [*da-oun'*], comté de l'Irlande (prov. d'Ulster) ; 224.000 h. Ch.-l. *Downpatrick ;* 3.200 h.

Downing Street [*da-ou-nin'gh-strît'*] rue de Londres, conduisant de Whitehall au parc de Saint-James et où se trouvent l'hôtel du premier ministre, l'hôtel du ministre des affaires étrangères. — *Par méton.* Le gouvernement anglais ; la diplomatie anglaise.

Downs, nom porté par deux chaînes de collines crétacées de l'Angleterre méridionale ; les *North Downs,* dans le Hampshire et le Surrey ; les *South Downs,* dans le Sussex.

doxographe [*dok-so*] n. m. (du gr. *doxa,* opinion, et *graphein,* écrire). *Antiq.* Nom donné aux compilateurs grecs qui ont réuni des extraits des philosophes anciens : *Diogène Laërce, Stobée étaient des doxographes.*

doxologie [*dok-so-lo-jî*] n. f. (du gr. *doxa,* gloire, et *logos,* parole). Manifestation glorieuse du Christ, dans la liturgie catholique. (On appelle de ce nom le *Gloria in excelsis* de la messe, le verset *Gloria patri* qui termine les psaumes, et la dernière strophe des hymnes, qui glorifie les trois personnes de la Trinité.)

doxologique [*dok-so*] adj. Qui a rapport à la doxologie.

Doyat [*do-ia* ou *doi-ia*] (Jean **de**), conseiller et chambellan de Louis XI, né entre 1440 et 1445, au château de Doyat (Auvergne), m. dans le royaume de Naples en 1495. Il fut mutilé par ordre de Jean II, duc de Bourgogne, son ancien maître, mais bientôt réhabilité par ordre de Charles VIII.

doyen, enne [*doi-i-in, è-ne*] n. (lat. *decanus*). Personne la plus ancienne d'âge ou de réception dans une compagnie : *la doyenne des cantinières.* N. f. Supérieure d'une abbaye ou d'un chapitre. N. m. Directeur d'une faculté universitaire : *le doyen de la faculté des lettres.* Le plus âgé : *je suis votre doyen.*

Doyen [*do-i-in*] (Gabriel-François), peintre d'histoire français, né à Paris, m. à Pétrograd (1726-1806), élève de Carle Vanloo et maître de David. C'est un des talents les plus vigoureux de l'école française. Son chef-d'œuvre est un *Triomphe d'Amphitrite,* au Louvre.

Doyen (Eugène-Louis), chirurgien français, né à Reims, m. à Paris (1859-1916). On lui doit de nombreux perfectionnements dans la technique opératoire.

doyenné [*doi-iè-né*] n. m. Dignité de doyen dans un chapitre, une église. Habitation d'un doyen. Variété de poire fondante et sucrée. L'arbre qui la produit.

doyenneté [*doi-iè-ne-té*] n. f. Qualité du doyen d'âge.

Doyet, comm. de l'Allier, arr. et à 17 kil. de Montluçon, près d'un sous-affl. de l'Œil ; 3.150 h. Houille, plâtre.

Doyle (sir Arthur CONAN), romancier anglais, né à Edimbourg en 1859 ; connu surtout par ses romans judiciaires, dont le héros est le policier Sherlock Holmes.

Dozulé, ch.-l. de c. (Calvados), arr. et à 18 kil. de Pont-l'Evêque ; 880 h. Ch. de f. Etat. — Le cant. a 26 comm. et 11.710 h.

Dozy (Reinhard), orientaliste hollandais, né et m. à Leyde (1820-1883) ; auteur de travaux remarquables sur l'Arabie, l'islamisme, l'Espagne mauresque, etc.

D. Q., abréviation astronomique de *dernier quartier.*

Dr, abréviation de *docteur.* Docteur médecin s'abrège en *Dr M.*

Draa (OUED), fleuve côtier du Maroc, le plus grand du pays par la longueur de son lit, né dans le haut Atlas ; tributaire de l'Atlantique, au S. du cap Noun.

Drac [*drak*] (le), torrent des Alpes, qui se jette dans l'Isère (r. g.), près de Grenoble ; cours 150 kil. La Romanche est son principal affluent.

dracéna n. m. *Bot.* Syn. de DRAGONNIER.

drachen [pr. allem. *hèn'*] n. m. (pl. d'un m. allem. signif. *cerf-volant*). Ballon captif observateur allem.

Drachenfels (*le rocher du Dragon*), la plus escarpée des hauteurs connues sous le nom de *Siebengebirge* (les Sept-Montagnes), sur la rive droite du Rhin, près de Bonn. La légende en fait le séjour du dragon que tua Siegfried.

Drachman (Holger), poète et nouvelliste danois, né à Copenhague, m. à Hornback (1846-1908) ; un des plus remarquables représentants de l'école réaliste en Danemark.

drachme [*dragh-me*] n. f. (gr. *drakhmê*). Poids grec qui était de 3 gr. 24. Monnaie grecque d'argent, qui valait environ 70 centimes et qui correspond aujourd'hui au franc.

dracocéphale n. m. *Bot.* Genre de labiées, dont on connaît 25 espèces d'Europe et d'Amérique. (On cultive comme ornementale le dracocéphale de Moldavie ou *mélisse turque,* qui exhale une odeur agréable.)

Dracon, archonte et législateur d'Athènes (VIIe s. av. J.-C.), dont les lois étaient si sévères qu'on les disait écrites avec du sang. Cette sévérité est devenue proverbiale.

draconcule n. m. *Bot.* Genre d'aroïdées, comprenant des herbes vivaces des bords de la Méditerranée. *Ichtyol.* Poisson du genre callionyme, appelé aussi *lyre.*

draconien, enne [*ni-in, è-ne*] adj. Qui appartient à Dracon : *le code draconien punissait de mort des fautes relativement légères. Par ext.* Extrêmement sévère : *pénalités draconiennes.*

dracontiase [*ti-a-ze*] n. f. Maladie provoquée par le dragonneau ou filaire de Médine. V. FILAIRE.

dracontium [*si-om'*] n. m. *Bot.* Genre d'aroïdées, dont on connaît trois espèces de l'Amérique tropicale, cultivées en serre pour leur feuillage.

Dracontius [*si-uss*] (Blossius Æmilius), poète latin chrétien du Ve siècle, né à Carthage ; auteur de petites épopées profanes et d'une épopée religieuse.

dracunculose [*kon-ku-lô-ze*] n. f. Affection parasitaire de l'homme, occasionnée par la présence dans les tissus de dragonneaux, vers cestodes, qui déterminent au moment de leur sortie la formation de tumeurs cutanées. Syn. de FILARIOSE.

Dra-el-Mizan, comm. d'Algérie, arr. et à 35 kil. de Tizi-Ouzou (Grande Kabylie) ; 5.070 h. Marbre ; figues.

drag n. m. (m. angl.). Course simulant une chasse à courre. Mail-coach dans lequel les dames suivent cette course, et, *par ext.,* mail-coach de maître : *la journée des drags à Auteuil.*


Drag.

Draga, reine de Serbie, née en 1867, assassinée à Belgrade en 1903. Veuve d'un ingénieur tchèque, Maschin, elle s'était fait épouser par Alexandre Ier, qui fut assassiné en même temps qu'elle par des conspirateurs.

dragage ou **draguage** [*gha-je*] n. m. Action ou manière de draguer les rivières : *on approfondit le chenal d'une rivière par les dragages.*

dragée [*jé*] n. f. (du gr. *tragêma,* friandise). Amande recouverte de sucre durci : *on envoie des dragées à l'occasion des baptêmes.* Plomb de chasse

fondu à l'eau. *Pop. Tenir la dragée haute à quelqu'un*, lui faire attendre ce qu'il désire, lui faire payer cher ce qu'on lui accorde. *Dragées de Tivoli*, concrétions calcaires que l'on rencontre en grains.

— ENCYCL. *Confis.* La fabrication des dragées à amandes ou à liqueurs se faisait autrefois à la main ; aujourd'hui, on a recours aux procédés mécaniques. Dans les deux cas, cette fabrication exige diverses opérations : le *mondage*, faisant disparaître la pellicule qui recouvre l'amande ; le *grossissage*, qui a pour but de recouvrir l'amande de sucre et qui se fait dans une bassine dite *branlante*, suspendue au plafond par des chaînes et chauffée par un foyer au-dessous (l'ouvrier agite constamment la bassine pendant tout le travail) ; le *blanchissage*, consistant à ajouter de l'amidon, puis à humecter les amandes de gomme et de sucre à blanchir, à sécher à l'étuve et à recommencer ce travail plusieurs fois ; le *remplissage*, qui a pour objet de recouvrir les amandes blanchies d'un sirop de sucre, en renouvelant l'addition sept ou huit fois ; le *lissage*, consistant à ajouter des charges successives de sucre froides et chaudes ; le *séchage*, à l'étuve, des dragées achevées. La fabrication des dragées à liqueurs consiste à déposer, dans des empreintes faites sur de l'amidon tassé, une goutte de liqueur, en chauffant légèrement le tout afin de former une pellicule à la surface de la goutte saupoudrée de gomme et de sucre. Dès que chaque goutte devient maniable, elle est grossie, puis blanchie, remplie et lissée. V. PÂTISSERIE.

dragéifier [*jé-i-fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier*.) Mettre sous la forme de dragées : *dragéifier des noisettes, des amandes.*

drageoir [*joir*] n. m. Vaisseau, coupe, plat ou boîte, le plus souvent d'orfèvrerie, qui servait anciennement à présenter ou à contenir des dragées et autres sucreries. Vase ou boîte à mettre des dragées.


Drageoirs du XVIIe siècle.

drageon [*jon*] n. m. (orig. germ.). Rejeton qui naît de la racine des arbres.

— ENCYCL. Les drageons, qui naissent des bourgeons adventifs venus sur des racines traçantes, peuvent servir à la reproduction de la plante, et ce moyen naturel de multiplication est utilisé quelquefois, en effet, pour obtenir des arbres fruitiers venant promptement à fruit, ou pour faire développer avec rapidité des cultures arbustives à racines traçantes (comme les faux acacias) destinées par exemple à maintenir les terres d'un talus ; mais ils peuvent être aussi une cause d'affaiblissement de la plante qui les nourrit, et c'est pourquoi on les détruit le plus souvent.


Drageons.

drageonnement [*jo-ne-man*] ou **drageonnage** [*jo-na-je*] n. m. Action de drageonner.

drageonner [*jo-né*] v. n. Pousser des drageons : *les pruniers, les cerisiers drageonnent beaucoup.*

Drago (Luis), homme d'Etat argentin, né à Buenos-Ayres en 1859. Ministre des affaires étrangères en 1902, il formula une doctrine dérivée de celle de Monroe et suivant laquelle aucune dette ne peut justifier une intervention armée des puissances européennes en Amérique.

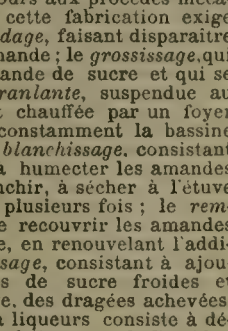
Général Dragomirov.

Dragomirov (Michel Ivanovitch), général et écrivain russe, né dans le gouvernement de Tchernigov en 1830, m. en 1905. Il se distingua pendant la guerre turco-russe et a laissé de nombreux ouvrages de tactique et d'histoire militaires.

dragon n. m. (lat. *draco*). Monstre fabuleux : *le dragon gardait la Toison d'or des Hespérides.* Soldat de la cavalerie de ligne, créé en 1554 par le maréchal de Cossé-Brissac en Piémont, pour combattre à pied et à cheval. (V. CAVALERIE.) *Fig.* Surveillant incommode. Personne rigide et intraitable : *dragon de vertu.* Femme vive et acariâtre. *Hist. nat.* Petit lézard inoffensif, de l'ordre des sauriens, muni de deux membranes lui servant de parachute. Variété de pigeons, caractérisés par un bec droit et long, surmonté de caroncules charnues. Tache dans le diamant. *Art vétér.* Syn. de DRAGONNEAU.


Dragons.

— ENCYCL. *Myth.* Le dragon, animal fantastique, produit de la peur et de l'imagination des Anciens, était représenté avec les griffes du lion, les ailes de l'aigle et la queue du serpent. Il était consacré à Minerve, déesse de la sagesse, pour marquer que la véritable sagesse ne s'endort jamais ; c'est ce qui a donné lieu à la fable du *Dragon des Hespérides*, de celui de la *Toison d'or* et d'autres semblables. Dans les légendes chrétiennes, le dragon personnifie l'esprit du mal, la puissance du démon ; le moyen âge l'introduisit dans ses féeries ; la chevalerie l'adopta comme symbole des obstacles à vaincre. On le rencontre dans le blason d'un grand nombre de familles ou de localités.


Dragon.

Dragon (*ordre du*), ordre institué en 1886 à Hué par Duc-Duc, empereur de l'Annam, et devenu ordre colonial en 1896. Le ruban, primitivement blanc avec liséré orange, a été modifié par le décret du 5 décembre 1899 ; il est actuellement vert, avec liséré orange. V. DÉCORATION.


Ordre du Dragon.

Dragon (*ordre du*) ou **du Mérite**, institué en Chine en 1863 pour les Français qui prirent part à la révolte des Taï-Pings. Deux classes (or et argent). Ruban jaune clair.

Dragon (*ordre du* **Double-**), ordre institué en Chine, en 1881, par l'empereur Tsaï-Tien (Kouangsu). Il comprend deux catégories de titulaires : Chinois (les insignes consistent en boutons, plumes de paon, robe de soie), et étrangers (ruban différent pour les cinq grades ; l'insigne est différent aussi).


Ordre du Dragon (Chine).


Ordre du Double-Dragon.

Dragons de Villars (*les*), opéra-comique en trois actes, paroles de Cormon et Lockroy, musique de Maillart, l'œuvre la plus remarquable du compositeur (1856). C'est un épisode des dragonnades, dont une jeune fille aux dehors singuliers, mais au cœur excellent, Rose Friquet, est l'héroïne. Plusieurs morceaux de la partition sont devenus populaires ; entre autres, la romance : *Ne parle pas !* ; la prière : *Soutien de l'innocent ;* le joli air de Rose Friquet : *Espoir charmant ;* le duo : *Quelle folie !* ; les couplets de la cloche, etc.

dragon, onne [*ghon, o-ne*] adj. Qui a rapport aux dragons. *A la dragonne* loc. adv., à la manière des dragons ; d'une façon hardie, égrillarde.

Dragon (le), constellation de l'hémisphère boréal, composée de quatre-vingts étoiles.

dragonnade [*gho-na-de*] n. f. V. l'art. suiv.

Dragonnades, nom donné aux persécutions exercées contre les protestants du midi de la France, sous le règne de Louis XIV. Louvois, le premier, suggéra au roi, en 1681, l'idée d'employer, pour établir l'unité religieuse dans le pays, les soldats de cavalerie, alors appelés uniformément *dragons*, qu'on logeait en garnisaires chez les protestants. Les dragons se comportèrent, chez leurs hôtes forcés, aussi brutalement qu'en pays conquis. L'épouvante qu'ils répandirent amena la conversion d'un certain nombre de protestants (les convertis étaient exemptés de l'obligation du logement), mais l'expatriation regrettable de beaucoup d'autres. Les dragonnades sévirent surtout dans l'Aunis, le Poitou, le Béarn, gouverné par l'intendant Foucauld, la Guyenne, le Languedoc. Dans les Cévennes, les rigueurs de l'intendant Basville donnèrent lieu à la révolte des camisards. (V. CAMISARDS.) Mal renseigné sur l'efficacité des dragonnades et sur la sincérité des conversions, Louis XIV consentit à la révocation de l'édit de Nantes (v. NANTES [*édit de*]) et étendit à toute la France l'odieux système des dragonnades.


Drague à vapeur.


Dragonne.

dragonne [*gho-ne*] n. f. Courroie double, terminée par un gland, fixée à la poignée d'une arme, sabre ou épée, et que l'on passe au poignet autour duquel on la serre ensuite au moyen d'un passe-coulant : *la dragonne s'appelle aussi* cordon de sabre.

dragonné [*gho-né*], **e** adj. *Blas.* Se dit des animaux dont le corps est terminé en queue de serpent, comme le dragon fabuleux : *lion dragonné.*

dragonneau [*gho-nô*] n. m. Vers nématode du genre *gordius*. Nom vulgaire du callionyme lyre et de la filaire de Médine. *Art vétér.* Tache dans la prunelle des chevaux, commencement de cataracte. (En ce dernier sens, est syn. de DRAGON.)

dragonner [*gho-né*] v. a. (de *dragon*). Se conduire comme se conduisaient les dragons dans les dragonnades. (Vx.) Tourmenter, harceler, importuner de chagrins, de chimères. (Vx.)

dragonnier [*gho-ni-é*] ou **dracéna** n. m. Genre de liliacées, comprenant des arbres des pays chauds, qui peuvent atteindre des dimensions énormes.


Dragonnier.

— ENCYCL. Les dragonniers (*dracæna*) sont des arbres dont le port rappelle celui des palmiers, mais leur tige se ramifie dichotomiquement. Les fleurs apparaissent vers la vingt-cinquième année. On connaît vingt espèces de dragonniers, des régions tropicales. L'écorce de certaines espèces laisse écouler une gomme dite *sang-dragon*, qui, en séchant, devient friable et rouge sang.

draguage n. m. V. DRAGAGE.

drague [*dra-ghe*] n. f. (angl. *drag*). Machine servant à curer les fonds sur lesquels les eaux ont laissé des dépôts et constituée par un chaland à vapeur, soutenant une chaîne sans fin à godets. Filet à manche, souvent en arc de cercle, dont on se sert pour pêcher à la traîne. Griffe de fer pour accrocher les objets au fond de l'eau.

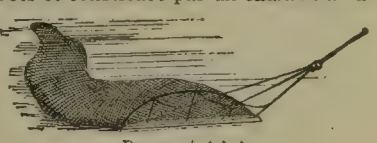
Drague (pêche).

— ENCYCL. Les dragues sont de grands chalands à vapeur se déplaçant au moyen d'ancres et de chaînes, qui servent en même temps de points d'appui pour les efforts de l'appareil à draguer. Les dragues opérant à sec s'appellent *excavateurs*. L'appareil qui sert à draguer se compose de godets formant chaîne sans fin. Arrivés au sommet de leur course, les godets, percés de trous pour l'écoulement de l'eau, déversent, en redescendant, leur charge, soit dans des conduits aboutissant à terre, soit dans des chalands placés le long de la drague. La drague *suceuse*, qui sert à draguer les fonds vaseux, remonte la vase et l'eau.


Drague à bras.

draguer [*ghé*] v. a. Curer avec la drague : *draguer un chenal.* Retirer avec la drague. Pêcher des coquillages avec le filet appelé *drague*. *Mar. Draguer le fond*, se dit d'une ancre qui chasse.

dragueur [*gheur*] n. m. Celui qui tire du sable. Adj. *Bateau dragueur*, qui débarrasse les rivières du sable et de la vase qui les obstruent.

Draguignan [*ghi*], ch.-l. du dép. du Var, sur le Nartuby, affl. de l'Argens ; 10.000 h. (*Draguignanais* ou *Dracénois*). Ch. de P.-L.-M. ; à 993 kil. de Paris. Oliviers, vers à soie. Patrie de G. Gay. — L'arr. a 11 cant., 62 comm., 79.500 h. ; le cant. a 5 comm. et 14.250 h.


Armes de Draguignan.

Dragut [*ghu*], corsaire turc du XVIe siècle, né en Anatolie. Il fit une guerre sans merci aux chrétiens de la Méditerranée, et fut tué au siège de Malte.

draille [*dra, ll* mll., *e*] n. f. Cordage qui, passant vers le capelage des mâts, est tendu dans la direction des étais, et sur lequel on peut hisser une voile.

drain [*drin*] n. m. (mot angl.). Conduit souterrain, tuyau, généralement en terre cuite, qui sert à épuiser l'eau dans les terres trop humides. Petit cylindre en caoutchouc, percé de trous, qui se place dans les plaies profondes, pour assurer l'écoulement des liquides purulents.


Drains chirurgicaux

Drain, comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 47 kil. de Cholet, près de la Loire ; 1.220 h. Serges, toiles.

drainable [*drè*] adj. Qui peut être drainé.

drainage [*drè-na-je*] n. m. Action de drainer : *le drainage assainit les sols humides*, et, *au fig.*, action de réunir, d'attirer à soi : *le drainage de l'or.*

— Encycl. *Agric.* Le drainage a pour but de débarrasser une terre de son excès d'eau. Le procédé le plus simple consiste à creuser une tranchée à ciel ouvert, dirigée dans le sens de la plus grande pente ; mais, en règle, la tranchée est fermée, après que le fond en a été aménagé en caniveau, soit au moyen de dalles, soit au moyen de tuyaux de poterie (drains) que l'on place bout à bout. Les drains aboutés, dont l'inclinaison est d'environ 3 millimètres par mètre, débouchent dans un caniveau plus grand (collecteur), disposé suivant le thalweg et qui aboutit lui-même à un puits absorbant ou à un forage atteignant une couche perméable profonde.

— *Dr.* Tout propriétaire ou syndicat de propriétaires qui veut assainir son fonds par le drainage, ou un autre mode d'assèchement, peut, moyennant indemnité, en conduire les eaux souterrainement ou à ciel ouvert à travers les propriétés qui séparent ce fonds d'un cours d'eau ou de toute autre voie d'écoulement. Sont exceptés de cette servitude les maisons, cours, jardins, parcs et enclos attenant aux habitations.

Les propriétaires des fonds voisins ou traversés ont la faculté de se servir des travaux faits, pour l'écoulement des eaux de leurs fonds, en supportant une part proportionnelle dans la valeur des travaux dont ils profitent et en contribuant aux dépenses d'entretien.

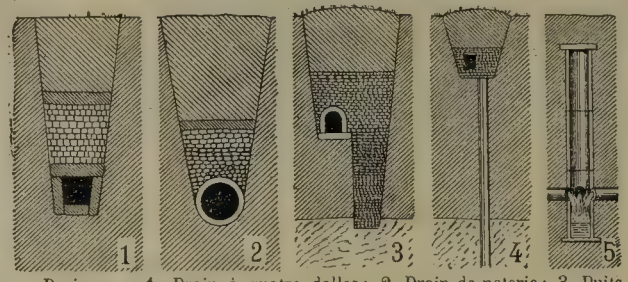

Drainage : 1. Drain à quatre dalles ; 2. Drain de poterie ; 3. Puits absorbant ; 4. Forage jusqu'à une couche perméable ; 5. Collecteur avec regard.

draine ou **drenne** [*drè-ne*] n. f. Espèce de grive d'Europe, qui vit dans les forêts de conifères.

drainer [*drè-né*] v. a. (de l'angl. *to drain*, égoutter). Dessécher un sol humide au moyen de drains : *les terres argileuses doivent être soigneusement drainées.* Mettre des drains dans un foyer purulent. *Fig.* Attirer à soi : *banquiers qui drainent nos épargnes.*

drainette [*drè-nè-te*] n. f. Petite drague de pêche.

draineur [*drè*] n. m. Celui qui draine.

Drais [*drè*] **de Sauerbon,** ingénieur et sylviculteur badois, m. à Carlsruhe en 1851. On lui doit l'invention de la *draisienne.*


Draisienne.

draisienne [*drè-zi-è-ne*] n. f. (de *Drais*, n. pr.). Instrument de locomotion à deux roues reliées par une pièce de bois, avec une direction à pivot : *la draisienne fut surtout en vogue en 1818.*

draisine [*drè-zi-ne*] n. f. Wagonnet dont on se sert, sur les chemins de fer, pour le transport des matériaux légers, et qui porte souvent un moteur autonome électrique.


Francis Drake.

Drake (sir Francis), marin anglais, né près de Tavistock, m, à Porto-Bello (vers 1540-1596) ; un des premiers de sa nation qui firent le tour du monde. Il lutta avec succès contre les Espagnols et fut en faveur auprès de la reine Elisabeth.

Drake (Frédéric), sculpteur allemand, né à Pyrmont, m. à Berlin (1805-1882) ; auteur de statues colossales (Frédéric-Guillaume III), etc,

Drakenberg [*kèn-bèrgh*], chaîne de montagnes de l'Afrique australe, entre le Natal et les sources du fleuve Orange. Certains de ses sommets dépassent 3.000 mètres.

drakkar n. m. Bateau de pirates normands : *les drakkars portaient un dragon à leur proue.*

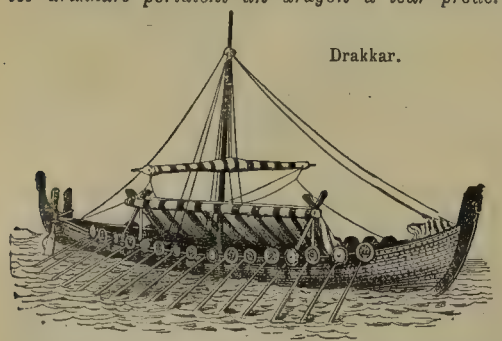
Drakkar.

Drama (*Pleven* en bulgare), ville de Grèce (Macédoine), dans une plaine fertile ; 8.000 à 10.000 hab. Archevêché orthodoxe. Ch.-l. d'arr. Drama fut abandonnée aux Bulgares par les Grecs germanophiles partisans du roi Constantin, en août 1916.

dramalogique adj. (de *drame*, et du gr. *logos*, discours). Relatif à la science du théâtre : *correspondance, compte rendu dramalogique.* (Peu us.)

dramatique adj. (gr. *dramatikos*). Se dit des ouvrages faits pour le théâtre : *le genre dramatique.* Particulier à ces sortes d'ouvrages : *style, auteur, acteur dramatique. Par ext.* Ce qui est vivement intéressant, émouvant : *situation dramatique.* N. m. Genre dramatique : *réussir dans le dramatique.* Ce qui excite particulièrement l'émotion : *pièce pleine de dramatique.*

dramatiquement [*ke-man*] adv. D'une manière dramatique.

dramatiser [*ti-zé*] v. a. Donner la forme, l'intérêt du drame : *dramatiser un récit.*

dramatiseur [*ti-zeur*] n. m. Cui qui dramatise, qui est habile à dramatiser.

dramatiste [*tis-te*] n. m. Personne qui compose des pièces de théâtre. (Peu us.)

dramaturge n. (du gr. *drama, atos*, action dramatique, et *ergon*, ouvrage). Auteur de drames, de pièces dramatiques : *Shakespeare fut un dramaturge de génie.*

dramaturgie [*ji*] n. f. (de *dramaturge*). Art, traité de la composition des pièces de théâtre : *Lessing a composé une dramaturgie.* Caractère dramatique : *la dramaturgie de la mort.*

Dramaturgie de Hambourg (*la*), recueil de morceaux de critique théâtrale, par Lessing (1768). C'est un traité de l'art dramatique, mais où la littérature française, à l'influence de laquelle Lessing voulait soustraire le théâtre allemand, est traitée avec une grande injustice.

dramaturgique adj. Relatif au dramaturge, à la dramaturgie.

drame n. m. (gr. *drama*). Action théâtrale. Pièce de théâtre où le comique est mêlé au tragique : *Victor Hugo a composé des drames puissants. Fig.* Evénement terrible, catastrophe : *les drames des révolutions. Drame lyrique*, opéra, pièce en musique, ou pièce dramatique mêlée de chant.

Drammen, v. de Norvège (bailliage de Buskerud), à l'embouchure du Dramselv dans le *Drammenfjord* ; 22.000 h. Mines de cuivre ; fabrication de toiles ; petit port.

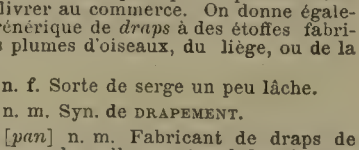
Dranet.

dran n. m. Manœuvre pour serrer le racage des vergues.

dranet [*nè*] n. m. Petite seine employée comme filet dormant dans la Manche.

dranguel [*ghèl*] n. m. ou **dranguelle** [*ghèl*] n. f. Filet à large ouverture, en forme de chausse, que les pêcheurs flamands et picards traînent avec deux bateaux.

Dranguel.

Dranse, petite rivière de la Haute-Savoie, tributaire du lac de Genève.

drap [*dra*] n. m. (lat. pop. *drappum*). Etoffe résistante de laine : *Elbeuf, Sedan, Roubaix fabriquent des draps renommés.* Grande pièce de toile que l'on met sur le matelas d'un lit pour y coucher. Linceul. *Drap d'or, d'argent*, étoffe dont le tissu est d'or, d'argent. *Drap des morts*, grand filet que les braconniers traînent la nuit dans les champs, faisant ainsi d'innombrables victimes. *Tailler en plein drap*, agir librement. *Etre dans de beaux draps*, être dans une position fâcheuse. Prov. : **Au bout de l'aune, faut** (manque) **le drap,** il y a une fin à tout.

— Encycl. *Manuf.* La fabrication du drap (v. tissage) exige un certain nombre d'opérations successives, en outre de la filature et du tissage. A cette dernière opération succèdent : l'*épincetage*, faisant disparaître à l'aide d'une petite pince, dite *épince*, les nœuds laissés par le tisserand ; le *dégraissage*, comprenant le *dégorgeage*, qui enlève les matières ajoutées au drap pour le dégraisser ; l'*époutiage*, second épincetage, et le *foulage*, qui donne au drap du corps et de la résistance. La troisième opération est le *rentrayage*, à l'aide duquel on répare à la main les défauts du drap ; le *ramage*, qui a pour objet de sécher le drap, tout en l'étirant en tous sens ; le *garnissage*, ramenant et couchant à la surface le duvet du drap ; le *tondage*, donnant à ce duvet une longueur uniforme ; le *brossage*, régularisant l'opération du tondage ; le *pressage à chaud*, aplatissant le duvet et lui donnant un aspect brillant ; le *décatissage*, qui ramollit le drap et lui fait perdre une partie de son brillant, lequel lui est rendu par le *pressage à froid* ; enfin, l'*épaillage* ou *grateronnage*, faisant disparaître les pailles et graterons que conserve encore le drap. Il ne reste plus qu'à le plier et l'empiler, pour le livrer au commerce. On donne également le nom générique de *draps* à des étoffes fabriquées avec des plumes d'oiseaux, du liège, ou de la tourbe.

drapade n. f. Sorte de serge un peu lâche.

drapage n. m. Syn. de drapement.

drapant [*pan*] n. m. Fabricant de draps de laine. Planche sur laquelle on étend les feuilles de papier, à mesure qu'on les lève de dessus les feutres.

drapeau [*pô*] n. m. (de *drap*). Pièce d'étoffe attachée à une sorte de lance, portant les couleurs, les emblèmes d'une nation : *on hisse le drapeau sur tous les monuments nationaux.* Signe métaphorique de ralliement : *relever le drapeau de la liberté.* Personne qui symbolise un parti : *être le drapeau des protestataires. Drapeau tricolore* (bleu, blanc, rouge), drapeau de la nation française : *les armées de la Révolution promenèrent le drapeau tricolore dans toute l'Europe. Drapeau blanc*, drapeau des rois de

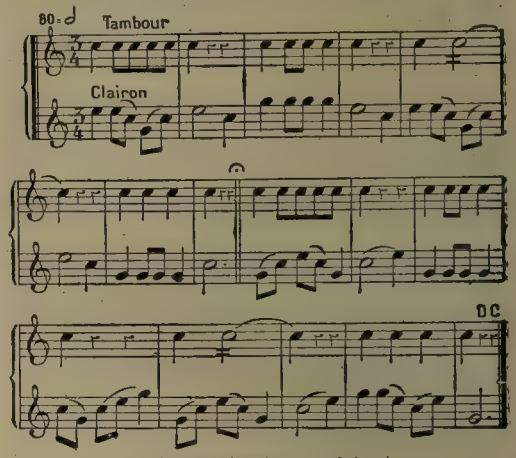

Au drapeau (tambour et clairon).

France : *la Restauration ramena le drapeau blanc ;* drapeau qui, en temps de guerre, indique que l'on veut parlementer. *Drapeau rouge*, emblème révolutionnaire. *Au drapeau !* batterie de tambour ou sonnerie de clairon exécutée pour rendre les honneurs au drapeau. (V. étendard.) *Fig. Etre sous les drapeaux*, au service. *Se ranger sous le drapeau de quelqu'un*, embrasser son parti. *L'honneur du drapeau*, l'honneur de l'armée, de la nation. *Lever son drapeau*, faire hautement sa profession de foi. *Mettre son drapeau dans sa poche*, dissimuler ses opinions. *Pop. Planter un drapeau*, faire des dettes dans un endroit (notamment chez le marchand de vin) et ne plus jamais y retourner. Linge servant à emmailloter un enfant. (V. les tableaux des pavillons.)



Bout de hampe : 1. Fleur de lis, sous la monarchie ; 2. Aigle, sous l'Empire ; 3. Coq, sous Louis-Philippe ; 4. Pique, sous la République.



Drapeau actuel d'un régiment français. (Les deux faces.)

— Encycl. Les drapeaux actuels de l'armée française remontent seulement à l'année 1880, époque où ils ont été solennellement distribués à tous les régiments. Ils portent, outre le numéro du régiment et la devise *Honneur et Patrie*, le nom des quatre principales victoires inscrites dans les annales du corps.

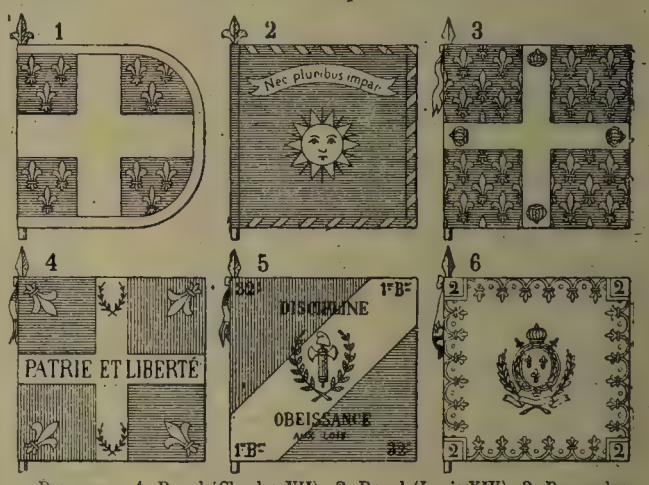

Drapeaux : 1. Royal (Charles VII) ; 2. Royal (Louis XIV) ; 3. De gardes-françaises ; 4. De 1785 ; 5. De la 32e demi-brigade ; 6. De la Restauration.

On rend au drapeau certains honneurs particuliers. En garnison, il est déposé chez le chef de corps, ou dans la salle d'honneur du régiment. Il est porté par un lieutenant ou sous-lieutenant. Sa garde se compose, dans l'infanterie, d'un sous-officier et de quatre soldats de 1re classe, choisis par le colonel. Chaque année, lorsque est achevée l'instruction individuelle des recrues, a lieu solennellement la présentation du drapeau par le colonel.

Il n'existe qu'un seul drapeau pour tous les bataillons de chasseurs à pied ; de même pour tous les bataillons d'artillerie à pied, pour les escadrons du train des équipages et pour l'aviation. — Les drapeaux et étendards des régiments peuvent être décorés et recevoir, outre les différentes fourragères, la croix de guerre et même la Légion d'honneur lorsque le régiment s'est particulièrement distingué. Antérieurement à la Grande Guerre, les drapeaux décorés de la Légion d'honneur étaient relativement peu nombreux ; mais la liste s'en est considérablement augmentée, tant dans les troupes métropo-



La Diseuse de bonne aventure (Le Caravage), v. p. 660.



La Dentellière (Metsu), v. p. 627.

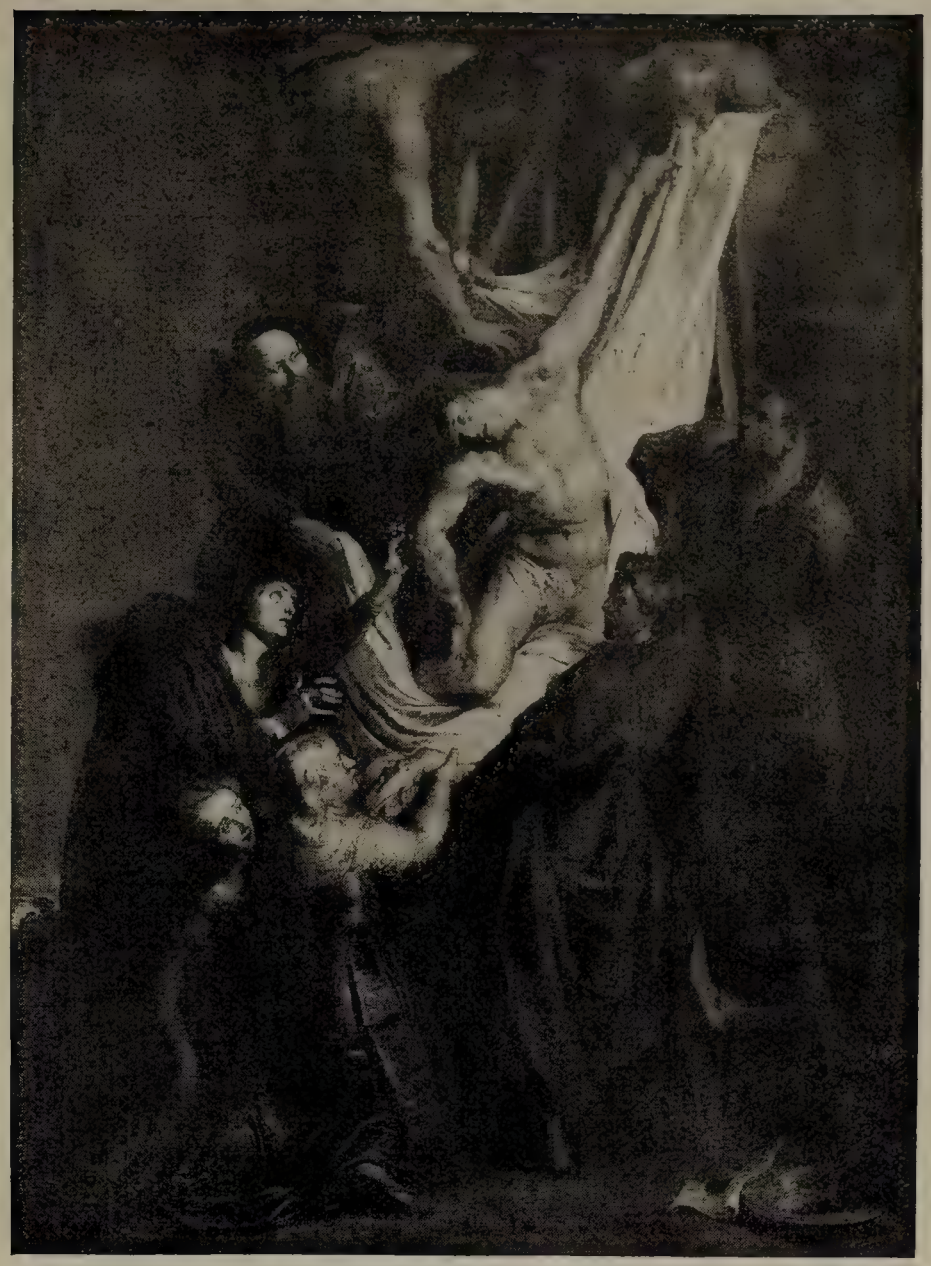

La Descente de croix (Rubens), v. p. 636.

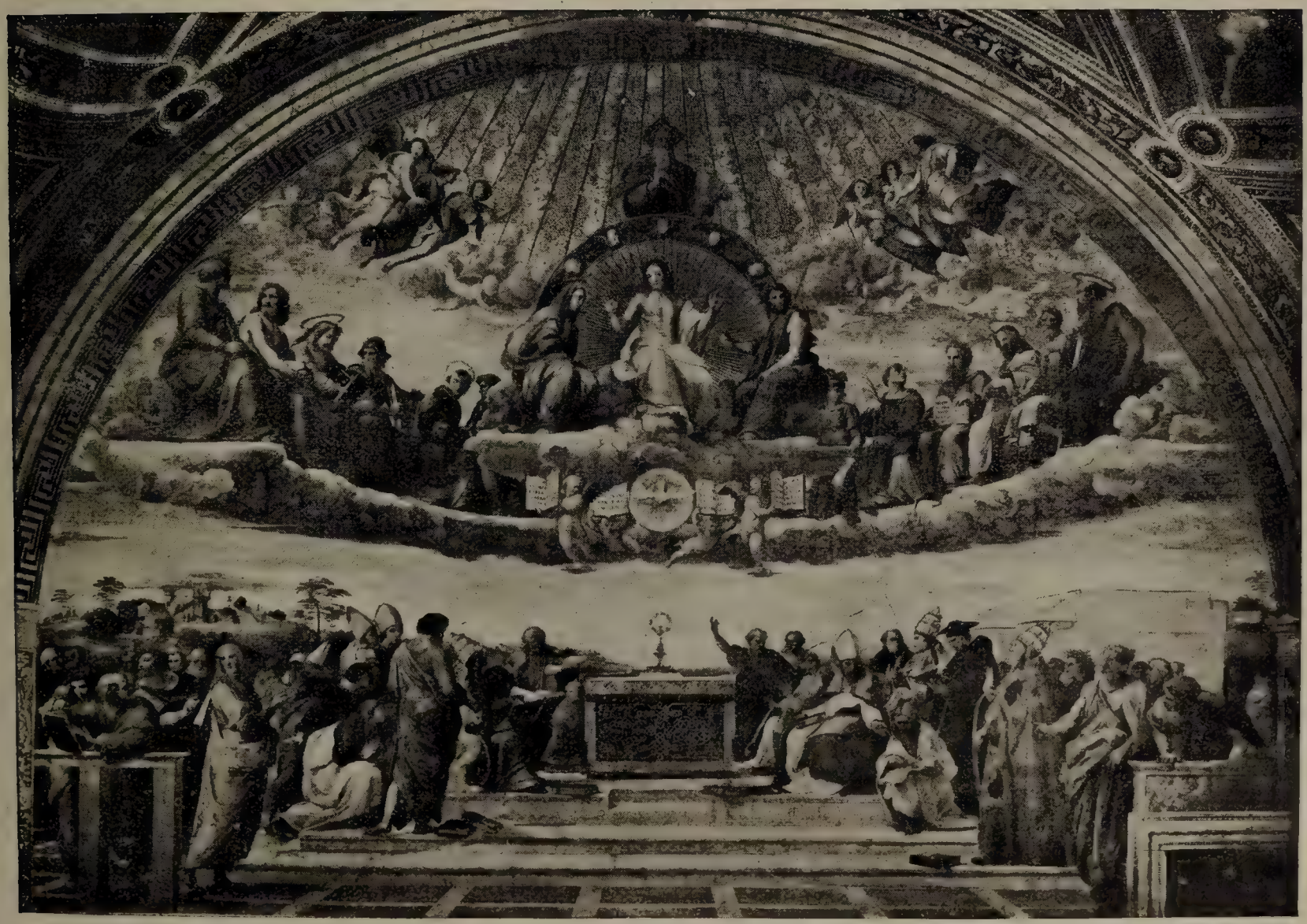

La Dispute du saint Sacrement (Raphaël), v. p. 661.



Didon apercevant dans le temple Enée et Achate (Ant. Coypel), v. p. 653.



Diogène jetant son écuelle (Poussin), v. p. 658.



La Barque de don Juan (Eug. Delacroix), v. p. 673.



Don Quichotte et Sancho (Decamps), v. p. 674.



Mort de Du Guesclin (Brenet), v. p. 691.

litaines (infanterie, chasseurs, cavaliers, artilleurs) que dans les troupes coloniales (zouaves, chasseurs d'Afrique, tirailleurs, légion étrangère). Les drapeaux du régiment parisien de sapeurs-pompiers et des Ecoles militaires (polytechnique et Saint-Cyr) sont également décorés de la Légion d'honneur.

drapelet [*lè*] n. m. Petit drapeau. (Vx.)

drapement [*man*] ou **drapage** n. m. Action de draper.

draper [*pé*] v. a. (de *drap*). Fouler, tondre et apprêter comme on apprête le drap : *draper une étoffe.* Couvrir d'une draperie, en particulier d'une draperie noire, en signe de deuil : *draper un portail d'église.* Disposer d'une certaine façon les plis des vêtements, d'un dessin, d'une statue, etc. : *les statuaires grecs excellent à draper leurs statues. Fig.* Railler, censurer quelqu'un : *on l'a drapé d'importance.* V. n. Porter le deuil. (Vx.) **Se draper** v. pr. Arranger les plis de son vêtement. Faire parade de, se prévaloir : *se draper dans sa dignité.*

draperie [*ri*] n. f. Manufacture de drap : *les draperies de Castres, de Sedan.* Industrie et commerce des draps : *s'enrichir dans la draperie.* Métier de drapier. Etoffe disposée à grands plis : *les draperies d'un salon. Peint. et sculpt.* Représentation des étoffes, des vêtements ordinairement flottants. Privilège de porter le deuil de la cour. (Vx.)

drapier [*pi-é*], **ère** adj. et n. Se dit de celui, de celle qui vend ou fabrique du drap. Adjectiv. : *marchand drapier.*

drapière n. f. Epingle courte et grosse.

drasse [*dra-se*] ou **drassode** [*dra-so-de*] n. m. Genre d'arachnides aranéides, comprenant des araignées rousses, soyeuses, vivant ordinairement sur les pierres. (Une espèce est commune en France.)

drastique [*dras-ti-ke*] adj. (gr. *drastikos*). Se dit des purgatifs qui agissent avec violence : *l'aloès est un purgatif drastique.* N. m. : *un drastique.*

— ENCYCL. Les drastiques sont des purgatifs végétaux très violents. Les plus employés sont l'aloès, le colchique, la coloquinte, le jalap, l'huile de croton, la gomme gutte et la scammonée.

drave n. f. Genre de crucifères, qui habitent les régions tempérées des deux continents.

Drave (la), riv. de l'Europe centrale. Elle naît dans les Alpes, en Italie, traverse l'Autriche et sépare la Hongrie de la Yougoslavie. Elle baigne Klagenfurt et Villach, et se jette dans le Danube (r. dr.), près d'Essek ; cours 720 kil.

Draveil, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 11 kil. de Corbeil ; 2.920 h. Ch. de f. P.-L.-M.

dravidien [*di-in*] n. m. *Géol.* Etage géologique, correspondant au permien moyen ou pendjabien.

dravidien, enne [*di-in, è-ne*] adj. Qui touche aux Dravidiens. (Les langues dravidiennes, qui appartiennent au type agglutinant, sont : 1° le *telougou* ou *télinga* ; 2° le *kanara* ; 3° le *toulou* ; 4° le *malayâla* ; 5° le *tamoul* ou *tamil*, le plus important.)

Dravidiens [*di-in*], peuple ouralo-altaïque, qui s'établit dans l'Inde (Deccan), antérieurement à l'arrivée des Aryas. Il offre des traces évidentes de sang nègre. Il habite le sud de l'Hindoustan et représente environ 30 millions d'hommes. — S. un *Dravidien.*

dravidisme [*dis-me*] n. m. Etude des langues dravidiennes.

dravidiste [*dis-te*] n. m. Celui qui s'applique à l'étude des langues dravidiennes.

dravière n. f. Mélange de légumineuses (vesces, fèves ou pois gris) et de graminées (seigle, avoine), cultivé pour être donné en vert au bétail, dès le printemps. (On dit aussi HIVERNAGE.)

dravite n. f. Silicate naturel, variété ferromagnésienne, brune, de tourmaline : *on trouve la dravite en cristaux prismatiques, en Carinthie.*

drawback [*drô-bak*] n. m. (m. angl. ; de *draw*, tirer, et *back*, arrière). Remboursement, à la sortie de produits manufacturés, des droits de douane payés sur les matières premières qui ont servi à les fabriquer. (Ce remboursement a pour but de fournir aux fabricants le moyen de soutenir la concurrence sur les marchés de l'extérieur.) *Fig.* Désavantage, mauvais côté d'une chose.

drawing-room [*drô-in'gh'-roum'*] n. m. En Angleterre, salon de réception : *chez les Anglais, le drawing-room est la pièce où se réunit la famille après le repas et où sont reçus les étrangers.*

drayage [*drè-ia-je*] n. m. Opération de corroyage, qui consiste à égaliser les peaux en enlevant une partie de la chair.

draye [*drè-i*] n. m. Chemin pour les troupeaux, appelé aussi *carraire*, dans les Alpes.

drayer [*drè-ié*] v. a. (Se conj. comme *balayer.*) Pratiquer le drayage, écharner les peaux.

drayoire [*drè-i-oi-re*] n. f. Couteau à lame cintrée, à deux manches, dont se servent les corroyeurs et les tanneurs pour égaliser l'épaisseur des peaux. (On l'appelle aussi *couteau à revers*, à cause de la forme de son tranchant très rabattu.)



Drayoire.

drayure [*drè-iu-re*] n. f. Rognure de peau détachée en drayant.

dreadnought [*dred'-not'*] n.m. (m. angl. signif. « qui ne redoute rien »). *Mar.* Grand cuirassé puissamment armé.

Drebbel [*bèl*] (Cornelis **Van**), physicien et mécanicien hollandais, né à Alkmaar, m. à Londres (1572-1634). On lui doit l'invention d'un microscope composé.

drêche n. f. Résidu de l'orge qui a servi à faire de la bière. Résidu de la distillation des grains et des pommes de terre : *les drêches sont utilisées avantageusement dans la nourriture des bestiaux et en particulier des bœufs, vaches et porcs.* A Terre-Neuve, huile de foie de morue brute. (Syn. DRACHE, en ce sens.)

dréeite [*dré-è-te*] n. f. Sulfate naturel de baryte et de chaux, variété de barytine.



Dresde : le Musée, vu du Zwinger.

drège [*drè-je*] n. f. Grand filet pour la pêche au fond de la mer. (On écrit aussi DREIGE.) Peigne de fer pour séparer la graine de lin des capsules.

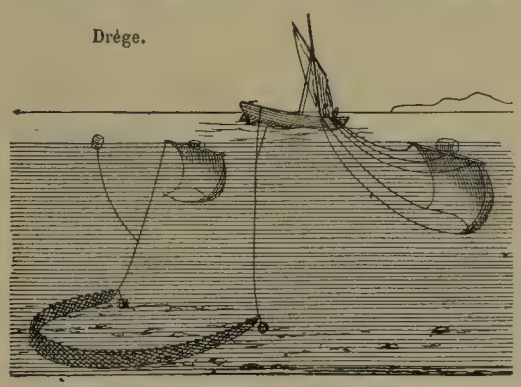

Drège.

dréger [*jé*] v. a. (Se conj. comme *abréger.*) Peigner le lin avec la drège.

drégeur n. m. Bateau pour pêcher à la drège.

dreissensia [*drè-sin*] n. f. Genre de mollusques, renfermant des moules minuscules répandues dans toutes les rivières du globe : *la* dreissensia polymorpha *pénètre jusque dans les conduites d'eau des villes.*

dreligne n. f. Nom vulgaire du bar (poisson).

drelin n. m. (onomat.). Bruit d'une sonnette : *drelin ! drelin !*

drenne ou **draine** [*drè-ne*] n. f. Nom vulgaire d'une grande grive d'Europe (*turdus viscivorus*).

drenser [*dran-sé*] v. n. (lat. *drensare*). Crier, en parlant du cygne. (On dit aussi DRENSITER.)

Drenthe, prov. de Hollande ; 208.000 h. Ch.-l. *Assen.* Grande plaine souvent marécageuse.

Drépane, anc. ville et promontoire de la Sicile occidentale, où le consul Claudius Pulcher fut vaincu par la flotte carthaginoise d'Adherbal (249 av. J.-C.) ; auj. *Trapani ;* 39.000 h. V. CLAUDIUS.

Dresde [*drès-de*] v. et capit. de la Saxe, sur l'Elbe ; 529.000 h. (*Dresdois*). Ganterie, instruments de précision, machines, parfumerie, ébénisterie, etc. Célèbre galerie de tableaux. Victoire de Napoléon sur les Alliés (Russes, Prussiens et Autrichiens) en 1813. C'est au début de cette bataille que fut tué le général Moreau, qui servait dans l'armée russe.



Armes de Dresde.

dressage [*drè-sa-je*] n. m. Action de dresser : *le dressage d'un échafaud.* Partie de l'éducation des animaux, qui les habitue à un certain travail : *le dressage du cheval doit être commencé de bonne heure.*

— ENCYCL. Pour le cheval, le dressage diffère suivant qu'on veut faire de cet animal un cheval de selle, une bête de trait, ou un carrossier. Ce dressage exige beaucoup de patience, de douceur et de volonté. Le mulet et l'âne demandent, à cause de leur caractère parfois entêté, encore plus de patience. Le dressage du bœuf et de la vache est relativement aisé ; on place sous le joug, en même temps que l'animal à dresser, un bœuf ou une vache déjà rompus au travail que l'on veut obtenir de leur compagnon. Le chameau, le dromadaire, l'éléphant, le renne, sont également aptes à subir un dressage. Le dressage savant est un peu plus compliqué et n'est usité qu'avec les plus intelligents des animaux : le singe, le chien, le cheval, l'éléphant et le chat. On arrive quelquefois à des résultats surprenants. On apprend au chien à marcher sur les deux pattes de derrière, à tenir un fusil au port d'arme, à jouer aux dominos, à sortir d'un jeu étalé par terre une carte désignée. Les chevaux valsent, rapportent un mouchoir, font le mort, etc. Les dresseurs habiles ont rarement recours aux corrections, ils emploient plutôt la douceur, une patience inlassable et... beaucoup de friandises.

dresse [*drè-se*] n. f. (de *dresser*). Morceau de cuir qu'on met entre les deux semelles d'un soulier pour le redresser quand il tourne.

dressé [*drè-sé*] n. m. *Manèg.* Qualité que possède un cheval dont le dressage est parfait : *ce cheval a le dressé.*

dressée [*drè-sé*] n. f. Botte de fil de cuivre, destinée à la fabrication des épingles.

dressement [*drè-se-man*] n. m. Action de dresser : *le dressement d'une liste.* Action de dresser le fil de cuivre destiné à faire des épingles.

dresser [*drè-sé*] v. a. (lat. pop. *directiare*). Lever, tenir droit : *dresser la tête.* Monter, construire : *dresser un lit.* Aplanir, dégauchir : *dresser un canon de fusil.* Etablir, rédiger : *dresser un acte d'accusation.* Garnir : *dresser un buffet.* Disposer pour être servi : *dresser des côtelettes en couronne.* Rédiger : *dresser un acte.* Instruire, former : *dresser un chien. Fig. Dresser l'oreille,* devenir attentif. **Se dresser** v. pr. Etre dressé. Se trouver dans une situation élevée. Se tenir droit. *Sentir ses cheveux se dresser sur sa tête,* éprouver un sentiment d'horreur. (Avec suppression du pronom : *c'est à faire dresser les cheveux.*) *Se dresser sur ses ergots,* prendre une attitude agressive.

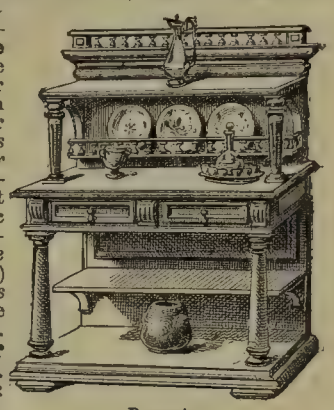

Dressoir.

dresseur [*drè-seur*] n. m. Celui qui dresse : *dresseur de chiens.*

dressoir [*drè-soir*] n. m. Etagère pour mettre la vaisselle. Outil pour redresser les pointes des cardes. Instrument pour étendre le tain sur les glaces. Barre de bois contre laquelle on appuie les échalas après la vendange. Longue planche pour régulariser, sur les bords, le terreau des couches.

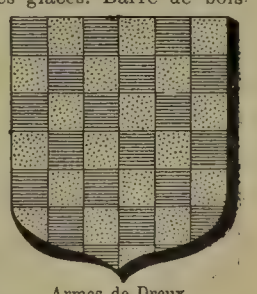

Armes de Dreux.

dret, drette [*drè, drè-te*] adj. Forme dialectale de DROIT.

Dreux [*dreû*], ch.-l. d'arr. (Eure-et-Loir), sur la Blaise, affl. de l'Eure ; à 34 kil. de Chartres ; 10.690 h. (*Drouais* ou *Durocasses*). Ch. de f. Et. Chapelleries, tanneries. Chapelle Saint-Louis, dont la construction, commencée en 1816, fut terminée sous Louis-Philippe ; elle sert de sépulture à la famille d'Orléans. Patrie de Rotrou, des Métezeau, de Godeau, de Philidor. En



Chapelle Saint-Louis, à Dreux.

1562, Fr. de Guise y vainquit les protestants. Henri IV assiégea la ville et démantela son château. — L'arr. a 7 cant., 126 comm. et 62.390 h. ; le cant. 23 comm. et 18.070 h.

Dreux-Brezé (Henri-Evrard, marquis **de**), grand maître des cérémonies sous Louis XVI (1762-

1829). Il était le petits fils de Thomas Dreux, conseiller au parlement de Paris, qui avait acquis en 1686 le domaine de Brezé, érigé en marquisat. Son père se fit appeler marquis de Dreux-Brezé, bien qu'il ne fût pas apparenté aux célèbres familles de Dreux et de Brezé. Il est connu surtout par l'apostrophe foudroyante que lui adressa Mirabeau quand il se présenta, le 23 juin 1789, pour congédier l'Assemblée nationale au nom du roi et qui a été diversement rapportée : « Allez dire à votre maître que nous sommes ici par la volonté du peuple et que nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes. » Il fut pair de France sous la Restauration.

drève n. f. En Belgique et dans le nord de la France, allée, avenue.

Drevet (Pierre), graveur français, né à Sainte-Colombe, m. à Paris (1664-1738) ; interprète des peintures de Rigaud. — Son fils, PIERRE-LOUIS, né et m. à Paris (1697-1739), exécuta de magnifiques gravures d'après Coypel, Restout, Boulongne.

Dreyfus (AFFAIRE), ensemble d'incidents surgis à l'occasion d'un procès fait à un officier français, Alfred *Dreyfus*, né à Mulhouse en 1859. Soupçonné d'être l'auteur d'une lettre (le *bordereau*) annonçant à un agent étranger l'envoi de documents militaires, Dreyfus fut condamné par un conseil de guerre à la déportation (1894). A la suite d'une campagne revisionniste, marquée par l'intervention du sénateur Scheurer-Kestner et de Zola (famcuse lettre « *J'accuse* »), par le procès Esterhazy et par le suicide du colonel Henry, Dreyfus fut renvoyé devant un nouveau conseil de guerre à Rennes, qui le condamna à dix ans de détention (1899). Enfin, la Cour de cassation, après une nouvelle instruction, annula le jugement de Rennes (1906).

dreyfusard, e ou **dreyfusiste** adj. et n. Sympathique à Dreyfus : *journal dreyfusiste*. Partisan de Dreyfus.

Dreyse (Jean-Nicolas de), industriel allemand, né à Sœmmerda, près d'Erfurt (1787-1867) ; inventeur du fusil à aiguille, dont l'armée prussienne se servit en 1866 et 1870.

Dreyss (Charles), historien français, né et m. à Paris (1821-1905). Il a édité les *Mémoires de Louis XIV* et publié une *Chronologie universelle*.

Driant (Emile-Auguste-Cyprien), officier, écrivain militaire et homme politique français, né à Neufchâtel (Aisne), mort au champ d'honneur au bois des Caures, devant Verdun (1855-1916) ; a écrit, sous le pseudonyme de *capitaine* **Danrit**, des romans d'un vif intérêt dramatique et de vulgarisation militaire : *la Guerre de demain*, *la Guerre de forteresse*, etc.

dribbler [*dri-blé*] v. a. (angl. *to dribble*). Au football, pousser le ballon avec le pied par saccades.

dribbling n. m. (m. angl.). Action de dribbler.

drift n. m. Nom donné, en Angleterre et en Amérique, à des matériaux formés de sable, de blocs de cailloux roulés, et qui sont une des manifestations du phénomène erratique dans ces pays.



Drill.

drile n. m. Genre de coléoptères d'Europe, ressemblant au ver luisant, et qui dévorent les escargots.

drill [*ll* mll.] n. m. Grand singe cynocéphale africain, remarquable par la coloration vive des parties nues de la face et du séant.

drill n. m. (m. allem.). En Allemagne, dressage intensif du soldat.

drille [*ll* mll., *e*] n. m. Nom vulgaire du chêne rouvre.

drille [*ll* mll., *e*] n. m. Autrefois, soldat. *Bon drille, joyeux drille*, bon compagnon. *Vieux drille*, vieux débauché.

drille [*ll* mll., *e*] n. f. (de l'allem. *drillen*, faire tourner). Sorte de porte-foret, qui fonctionne par le mouvement d'un écrou agissant sur une tige verticale en forme de vis sans fin.

driller [*ll* mll., *é*] v. a. Percer avec la drille.

driller [*ll* mll., *é*] v. n. Courir. Etinceler. (Vx.)

drilles [*ll* mll., *e*] n. f. pl. Vieux chiffons de lin ou de chanvre, qui servent à la fabrication du papier.

drilleux, euse [*ll* mll., *eû, eu-ze*] adj. Qui est en haillons. (Vx.)

drillier [*ll* mll., *é*], **ère** n. (de *drilles*). Chiffonnier en gros. (Vx.)

Drin (le), fleuve d'Albanie, affl. de l'Adriatique, formé du *Drin Blanc* et du *Drin Noir*, et qui coule en de magnifiques gorges ; cours 350 kil.

Drina (la) ou **Drin** (le), rivière de la péninsule des Balkans (Yougoslavie), qui conflue dans la Save (riv. droite) après avoir pris naissance sur les rebords extérieurs du Monténégro. Sépare sur une longue distance la Bosnie de la Serbie. Cours de 350 à 400 kilom. depuis la source de sa principale tête, le Lim. Le cours inférieur de la Drina a vu en 1914 (10-24 septembre) une défaite des Serbes par les Autrichiens de Potiorek, qui, après avoir franchi la rivière à Liouboviya, envahirent la Serbie par le Sud.

drinn n. m. Nom arabe d'une grande graminée (*aristida pungens*), qui constitue un excellent fourrage et qui croît dans le Sahara algérien.

drisse [*dri-se*] n. f. (ital. *drizza*). Cordage qui sert à dresser une voile, un pavillon, etc. *Fausses drisses*, cordages destinés à remplacer les drisses.

drive n. f. *Mar.* Corruption de DÉRIVE. *Pop.* Débauche, noce : *être en drive*.

drive [pr. angl. *draïv*] n. m. (du v. angl. *to drive*). Au tennis, coup qui consiste à lancer violemment la balle en lui faisant raser le filet.

driver [*vé*] v. n. (corrupt. de *dériver*). *Fam.* Quitter la place qu'on occupait ; errer, courir.

driver [pr. angl. *draï-veur*] n. m. (m. angl.). Celui qui conduit un attelage, en particulier dans une course. Celui qui, au tennis, pratique le *drive*.

driving [pr. angl. *draï-vin'gh*] n. m. (m. angl.). *Sport.* Action de conduire un attelage.

Droctovée (saint), abbé du monastère de Saint-Vincent, plus connu, depuis, sous le nom d'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, né dans le diocèse d'Autun vers 535, mort dans son monastère vers 580. — Fête le 10 mars.

Drogheda, v. et port d'Irlande, sur la Boyne ; 14.000 h. Près de là fut livrée la bataille de la *Boyne*, où Guillaume III battit Jacques II (1690).

drogman [*drogh-man*] n. m. (ar. *tardjouman*). Interprète officiel d'une légation, d'une ambassade, à Constantinople et dans tout le Levant.

— ENCYCL. *Dr.* Le nom de *drogman* désignait naguère les interprètes chargés officiellement, dans les pays d'Orient et spécialement les pays musulmans, de seconder les agents diplomatiques et consulaires. Le nom d'*interprète* était réservé aux agents servant en Extrême-Orient. Le titre de « drogman » est aujourd'hui supprimé : il n'y a plus qu'un cadre unique d'interprètes, recrutés parmi les élèves diplômés de l'Ecole des langues orientales vivantes.

drogmanat [*drogh-ma-na*] n. m. Qualité, fonctions du drogman.

drogue [*dro-ghe*] n. f. (peut-être du holl. *droog*, sec). Nom donné aux ingrédients propres à la teinture, à la chimie, à la pharmacie. Mauvais remède : *il faut se méfier des drogues des charlatans. Fig.* Chose fort mauvaise. Personne peu estimable. Jeu de cartes de caserne, dans lequel le perdant doit se mettre sur le nez un ou deux morceaux de bois fourchu.

droguement [*ghe-man*] n. m. Action de droguer.

droguer [*ghé*] v. a. Donner beaucoup de drogues à un malade. V. n. Jouer à la drogue. *Fig.* et *fam.* Attendre longtemps : *il m'a fait droguer*.

droguerie [*ghe-ri*] n. f. Toutes sortes de drogues. Commerce du droguiste.

droguet [*ghè*] n. m. Autref., tissu tramé de laine sur chaîne de coton ou de fil. Auj., étoffe de soie, de laine ou de coton, garnie de dessins brochés qui ne sont pas tissés dans le fond de l'étoffe.

droguetier [*ghe-ti-é*] n. m. Fabricant de droguet. (Vx.)

drogueur [*gheur*] n. m. *Fam.* Médecin qui aime à droguer.

drogueur [*gheur*] n. m. Bateau qui, après avoir pris le hareng, le prépare à bord.

droguier [*ghi-é*] n. m. Armoire à drogues. Pharmacie portative. (Vx.)

droguiste [*ghis-te*] n. et adj. Qui fait le commerce de produits chimiques, pharmaceutiques, etc.

— ENCYCL. *Admin.* Des visites sont opérées chaque année chez les pharmaciens, épiciers, droguistes et herboristes. Les droits de visite sont exigibles en un seul payement, dans la quinzaine de la publication des rôles, suivant le mode de recouvrement prescrit pour les droits de vérification des poids et mesures, et il n'est pas adressé d'avertissements particuliers aux redevables. Le service est dans les attributions du ministère de l'intérieur.

droit [*droi*] n. m. (lat. *directum*). Faculté de faire un acte, de jouir d'une chose, d'en disposer, ou d'exiger quelque chose d'une autre personne : *la Constituante a défini les droits de l'homme*. Ensemble des lois et dispositions qui règlent obligatoirement les rapports de société, tant au point de vue des personnes qu'au point de vue des biens : *la science du droit ; étudier le droit*. Imposition : *droit de péage. Droits civils*, droits dont la jouissance et l'exercice sont garantis par le Code civil à tous les citoyens : *le droit de tester, le droit d'aliéner, le droit de transmettre par donation entre vifs ou testamentaire sont des droits civils. Droits civiques*, droits dont l'exercice est accordé aux citoyens dans leurs rapports avec l'Etat : *le droit de vote est un droit civique*. Impôt, taxe : *droit d'enregistrement. Droits réunis*, nom donné par la loi du 5 ventôse an XII (25 février 1804) à la régie chargée de la perception de tous les droits de consommation et qui devint, sous Louis XVIII, l'administration des contributions indirectes. Justice : *faire droit. Droit divin*, qui vient de Dieu : *monarchie de droit divin. Droit naturel*, ensemble des règles basées sur le bon sens et l'équité. *Droit positif*, droit établi par le pouvoir législatif chez chaque peuple. *Droit des gens* ou *international*, droit qui règle les rapports entre les Etats. *Droit canon* ou *canonique*, v. CANON. Loc. adv. : *A bon droit*, avec raison. *De droit, de plein droit*, sans qu'il y ait matière à contestation. *A qui de droit*, à qui l'on doit s'adresser. *Droits de l'homme*, v. DÉCLARATION. PROV. : **Bon droit a besoin d'aide**, il ne suffit pas d'avoir pour soi le bon droit, il faut employer les moyens propres à le faire triompher. **Abondance de droits ne nuit pas**, il est toujours bon d'avoir plusieurs raisons d'obtenir ce qu'on demande. ALLUS. LITTÉR. :

> Du droit qu'un esprit vaste et ferme en ses desseins,
> A sur l'esprit grossier des vulgaires humains.

Dans *Mahomet*, tragédie de Voltaire, réponse du prophète à Zopire qui lui demande de quel droit il ose entreprendre une révolution religieuse. (Les allusions sont presque toujours plaisantes.) ALLUS. HIST. : **Où il n'y a rien, le roi perd ses droits.** Ces mots auraient été dits pour la première fois par un exempt chargé d'arrêter Mlle Clairon, alors que la fameuse artiste déclarait avec emphase que Sa Majesté pouvait tout sur ses biens, mais rien sur son honneur.

— ENCYCL. Le droit est un ensemble de règles auxquelles tous sont tenus d'obéir, parce qu'elles ont été établies par le législateur et que des tribunaux ont été institués pour en assurer la rigoureuse observation. Ces règles portent le nom de *lois*.

L'ensemble des lois relatives à une même matière s'appelle *code*. Il y a le code *civil*, le code *pénal*, le code de *procédure civile*, le code d'*instruction criminelle*, le code de *commerce*, le code *forestier*, etc.

Le droit est *national* ou *international*, selon qu'il est particulier à un Etat, ou qu'il régit les rapports des Etats entre eux. Il est *public* ou *privé*, selon qu'il régit les relations des particuliers avec le gouvernement et avec l'administration, ou bien les relations des particuliers les uns avec les autres.

Il est, à un autre point de vue, *écrit* ou *non écrit* : dans le premier cas, il a été formellement établi par le législateur ; dans le second cas, il s'est peu à peu introduit par l'usage, et c'est pour cela qu'on l'appelle encore droit *coutumier*.

Le *droit public et administratif* comprend l'étude de la Constitution et celle des lois et règlements administratifs. On y rattache aussi l'étude des lois *pénales*, qui ont un intérêt plutôt social et général que particulier. (Code d'instruction criminel et Code pénal.)

Le *droit privé* se compose des éléments ci-après :

1° Le *droit civil*, qui étudie la famille, la propriété et les obligations ;

2° La *procédure civile*, qui pose les règles à suivre dans les procès civils ;

3° Le *droit commercial*, ensemble des règles spéciales aux actes de commerce et aux commerçants ;

4° Le *code forestier*, dont le nom indique assez l'objet.

L'étude du droit comporte celle de la législation (texte de la loi), de la jurisprudence (application de la loi par les tribunaux), de la doctrine (interprétation de la loi par les jurisconsultes).

Droits personnels, droits réels. Les droits que nous pouvons faire valoir en justice sont de deux sortes : tantôt, nous avons sur une chose un droit direct et immédiat, un droit *réel* (du lat. *res*, chose), et nous pouvons poursuivre cette chose dans n'importe quelles mains, partout où elle se trouve ; tel est le droit que confère l'hypothèque. Tantôt, c'est une personne déterminée qui est individuellement obligée vis-à-vis de nous, par exemple le débiteur d'une somme d'argent ; du jour où le contrat de prêt a été réalisé, le créancier a acquis sur l'emprunteur un droit *personnel*, un droit de créance.

Le droit *personnel* ou de *créance* comporte donc trois éléments : 1° le créancier ; 2° le débiteur ; 3° une chose, objet du droit. Il y a, en d'autres termes, un intermédiaire (le débiteur) entre le titulaire du droit et l'objet de ce droit.

Le droit *réel* exclut cet intermédiaire ; il ne comporte que deux éléments : le titulaire du droit, et l'objet de ce droit.

Un droit *réel* peut être l'accessoire d'un droit *personnel* : quand je prête une somme d'argent, j'ai un droit personnel contre le débiteur ; mais le prêt peut être garanti par une hypothèque, qui me donne un droit *réel*.

Droits civils, civiques et politiques. Les *droits civils* sont ceux des droits privés dont la jouissance est réservée aux nationaux.

Les *droits politiques* ou *civiques* sont ceux qui font participer à l'exercice des fonctions publiques (jurés, élections) ; ils n'appartiennent qu'aux citoyens français. En d'autres termes, la jouissance des droits civils appartient à tout Français, tandis que celle des droits politiques est subordonnée à la qualité de citoyen.

Le Français peut, par certaines condamnations, être privé des droits civils, civiques et de famille.

droit [*droi*], **e** adj. (du lat. *directus*, direct). Qui va sans déviation d'un point à un autre, qui n'est pas courbe : *la ligne droite est le plus court chemin d'un point à un autre*. Perpendiculaire à l'horizon : *mur droit. Fig.* Equitable, loyal : *un homme droit*. Sain, judicieux : *la droite raison. Cœur droit*, sincère. *Esprit droit*, juste. *Droit chemin*, voie de l'honneur et de la vertu. *Angle droit*, angle formé par deux lignes perpendiculaires l'une sur l'autre : *l'angle droit a 90 degrés*. (V. ANGLE, et PERPENDICULAIRE.) [On dit aussi *un droit* pour *un angle droit*.] Se dit de ce qui est placé, chez l'homme et chez les animaux, du côté opposé à celui du cœur : *le bras droit est en général le plus vigoureux. Rive droite*, rive d'un cours d'eau située à la droite d'une personne qui suit le courant. Adv. Directement : *aller droit au but*. N. f. Le côté droit : *la droite d'une armée*. La main droite : *Seigneur, votre droite est terrible*. Partie d'une assemblée délibérante, qui siège à la droite du président : *la droite comprend les partis les moins avancés. Géom. Ligne droite*, ligne dont l'image nous est donnée par un fil parfaitement tendu entre deux points. *Droites parallèles*, droites qui, situées dans le même plan, n'ont aucun point commun : *deux droites perpendiculaires à une troisième sont parallèles*. Loc. adv. : *A droite*, à main droite. *A droite et à gauche*, de tous côtés. *Milit. A droite !* Dans la cavalerie, sonnerie de trompette pour indiquer que les cavaliers doivent tourner à droite. ANT. **Gauche, courbe, sinueux, tordu, tortueux.**

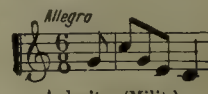

A droite. (Milit.)

droitement [*man*] adv. D'une manière équitable, judicieuse : *penser droitement*.

droiterie [*rî*] n. f. Etat de celui qui est droitier.

droitier [*ti-é*], **ère** n. et adj. Qui se sert mieux de la main droite : *la plupart des hommes sont droitiers*. N. m. *Fam.* Membre de la droite d'une assemblée.

droiture n. f. Justice, équité. Bon sens : *droiture de jugement*. Loc. adv. : *En droiture*, directement. (Peu us.) ANT. **Déloyauté.**

drolatique adj. Drôle, récréatif, qui fait rire : *les Contes drolatiques de Balzac*.

drôle adj. Plaisant, gai, amusant : *une anecdote très drôle*. Bizarre : *une drôle d'idée. Fam. Ça n'est pas drôle*, c'est regrettable, fâcheux. *Drôle de corps, de pistolet, de paroissien*, et pop. *de coco*, personne singulière, bizarre. N. Personne rouée. Mauvais sujet. Homme méprisable. N. m. Ce qu'il y a de plaisant, de bizarre : *aimer le drôle*.

drôlement [*man*] adv. D'une manière drôle.

drôlerie [*rî*] n. f. Caractère de ce qui est drôle. *Fam.* Bouffonnerie.

drôlesse [*lè-se*] n. f. Femme effrontée et méprisable.

drôlet, ette [*lè, è-te*] adj. *Fam.* Assez drôle ; amusant : *une anecdote drôlette*.

Drolling (Martin), peintre de genre, né à Oberhergheim (Haut-Rhin), m. à Paris (1752-1817) ; citons de lui : *Intérieur de cuisine*, etc. — Son fils, MICHEL, peintre d'histoire, né et m. à Paris (1786-1851), a laissé, entre autres tableaux : *la Mort d'Abel*, *le Bon Samaritain*.

dromadaire [*dè-re*] n. m. (du gr. *dromas*, coureur). Espèce de chameau à une bosse, animal renommé pour sa vitesse : *le dromadaire sert, au Sahara, de monture de guerre. Régiment des dromadaires*, corps formé de fantassins montés sur des dromadaires, institué par Bonaparte en Egypte, par arrêté du 20 nivôse an VII (9 janvier 1799). V. MÉHARISTE.



Dromadaire.

dromadairerie [*dè-re-rî*] n. f. Service de transport au moyen des dromadaires.

drome n. f. Pièce de bois, faisant partie de la charpente qui supporte le marteau d'une forge. *Mar.* Faisceau de pièces de mâture ou de bois flottant. *Mettre l'armement d'une embarcation en drome*, disposer avirons, mâts, etc., sur des fourches pour dégager les bancs. *Mettre les embarcations en drome*, les mettre en dedans du navire, à leur poste de mer.



Soldat du régiment des dromadaires (1799).

Drôme (la), riv. de France, qui naît dans les Alpes, passe à Die et se jette dans le Rhône (riv. g.) ; cours 102 kil.

Drôme (DÉPART. DE LA), dép. formé du bas Dauphiné et d'une petite partie de la Provence ; préf. *Valence* ; s.-préf. *Die*, *Montélimar*, *Nyons* ; 4 arr., 29 cant., 378 comm. ; 291.000 h. 14e région militaire ; cour d'appel à Grenoble, évêché à Valence. Ce département doit son nom à la *Drôme* qui l'arrose. Il contient de riches vignobles, des plantations de mûriers, d'oliviers, etc. ; l'industrie comprend particulièrement la fabrication des étoffes de soie, de laine, la poterie, la confiserie, etc.

dromée [*mé*] n. f. Un des noms du genre casoar.

dromie [*mî*] n. f. Genre de crustacés décapodes, comprenant de petits crabes des mers chaudes.

dromomanie [*nî*] n. f. (du gr. *dromos*, course, et *mania*, folie). Impulsion maladive à courir ou seulement à marcher.

dromomètre n. m. (du gr. *dromos*, course, et *metron*, mesure). Appareil servant à apprécier la vitesse d'un train entre deux points.

dromon n. m. (du gr. *dromôn*, coureur). Ancien vaisseau de charge. Navire de guerre à rames, au moyen âge.



Dromon.

dromopétard [*tar*] n. m. (du gr. *dromos*, course, et de *pétard*). Signal acoustique, indiquant la vitesse d'un train entre deux points déterminés.

dromos [*mos*] n. m. (m. gr. signif. *course*). *Antiq.* Nom donné par les Grecs à des terrains destinés aux courses et à divers exercices olympiques. Nom qu'ils donnaient aussi à certaines avenues.

dromoscope [*mos-ko-pe*] n. m. (du gr. *dromos*, course, et *skopein*, examiner). Signal optique sur une voie ferrée, pour indiquer la vitesse d'un train entre deux points.

dromoscopique [*mos-ko*] adj. (de *dromoscope*). Qui sert à régler la marche d'un coureur.

dromothérapie n. f. (du gr. *dromos*, course, et *therapeia*, traitement). Thérapeutique par la course, une des formes de la physiothérapie.

drongaire [*ghè-re*] n. m. Dans l'empire byzantin, commandant de la subdivision d'un *thème* ou légion (1.000 hommes). *Grand drongaire*, amiralissime et ministre de la marine.

drongo n. m. (mot malgache). Genre de passereaux dentirostres, comprenant des oiseaux de l'Inde et de la Malaisie, et dont le nom scientifique est *dicrurus* : *le drongo de l'Inde s'apprivoise facilement.*

dronte n. m. Genre d'oiseaux coureurs, qui vivaient encore aux Mascareignes à la fin du XVIIe siècle. (Syn. DODO.)

Droogenbosch, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles) ; 1.500 h.

drop [*drop'*] n. m. (mot angl.). Appareil pour le chargement des navires.

dropax [*pakss*] n. m. (m. gr.). Onguent épilatoire. Ancien nom de l'emplâtre de poix de Bourgogne.

drosce [*dro-se*] n. f. Nom vulgaire donné aux grains de rebut provenant des céréales.



droschki [*droch'-ki*] ou **drojki** n. m. En Russie, voiture de place à quatre roues, suspendue par des ressorts, et s'attelant à un ou à trois chevaux.



Droschki.

droséracées [*zé-ra-sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones dialypétales, ayant pour type le genre *drosère*. S. une *droséracée*.

drosère [*zè-re*] ou **drosera** [*zé*] n. m. Genre de droséracées carnivores, appelées aussi *rossolis* (rosée de soleil).

— ENCYCL. Le drosère habite les marécages et tourbières des régions chaudes et tempérées. Au contact d'un insecte, la feuille ouverte se referme en emprisonnant sa proie, qui est tuée et digérée ensuite par le liquide acide, riche en pepsine, que sécrètent ses glandes. Après la digestion du corps de l'insecte, le piège se rouvre, prêt à fonctionner de nouveau.



Drosère.

drosomètre [*zo*] n. m. (du gr. *drosos*, rosée, et *metron*, mesure). Instrument destiné à mesurer la quantité de rosée qui se forme chaque jour.

drosométrie [*zo-mé-trî*] n. f. (de *drosomètre*). Art de mesurer la quantité de rosée qui s'est formée pendant la nuit.

drosométrique [*zo*] adj. Qui a rapport à la drosométrie : *procédé, appareil drosométrique.*

drosophylle [*zo-fi-le*] n. f. Genre de plantes carnivores, appartenant à la famille des droséracées, et que l'on rencontre au Maroc et dans la presqu'île Ibérique : *les feuilles de la drosophylle n'ont pas de mouvements comme celles du drosère, mais elles sécrètent en abondance une matière visqueuse qui englue les insectes dont la plante fait sa proie.*



Drosophylle : *a*, fragment de feuille grossi.

drosse [*dro-se*] n. f. (ital. *trozza*). Cordage de cuir ou câble d'acier transmettant le mouvement de la roue à la barre du gouvernail.

drosser [*dro-sé*] v. a. Se dit des courants ou du vent qui dérangent un navire dans sa course.

Drouais ou Dreugesin (le), anc. pays de France, compris aujourd'hui dans le département d'Eure-et-Loir. Il avait pour ch.-l. *Dreux.*

Drouais, famille de peintres français : HUBERT, né à La Roque (Normandie), m. à Paris (1699-1767) ; son fils, FRANÇOIS-HUBERT, né et m. à Paris (1727-1775), tous deux portraitistes ; — le fils du précédent, GERMAIN-JEAN, né à Paris, m. à Rome (1763-1788), auteur de la *Chananéenne* et de *Marius à Minturnes.*

droue [*droû*] n. f. Nom vulgaire de plusieurs fétuques et du brome des haies.

Droué, ch.-l. de c. (Loir-et-Cher), arr. et à 30 kil. de Vendôme, sur le *Droué*, affl. du Loir ; 1.170 h. Ch. de f. Etat. — Le cant. a 12 comm. et 7.340 h.

Drouet [*drou-è*] (Jean-Baptiste), conventionnel et membre du conseil des Cinq-Cents, né à Sainte-Menehould, m. à Mâcon (1763-1824). Il était maître de poste à Sainte-Menehould lors de la fuite de Louis XVI ; il reconnut le roi et le fit arrêter à Varennes, le 21 juin 1791.

Drouet (Juliette), actrice française, née à Vannes, m. à Paris (1805-1883) ; connue par sa longue intimité avec V. Hugo.

Drouet d'Erlon (Jean-Baptiste), maréchal de France, né à Reims, m. à Paris (1765-1844). Il fit avec distinction les campagnes de l'Empire et se couvrit de gloire à Waterloo. Il devint gouverneur général de l'Algérie en 1834 et fut le créateur des *bureaux arabes*.


Drouet d'Erlon.

drouillet [*ll* mll., *ê*] n. m. Filet dormant monté sur des perches, pour prendre de petits poissons.

drouillette [*ll* mll., *è-te*] n. f. Filet en forme de manette, pour pêcher les petits maquereaux.

drouine n. f. Havresac de chaudronnier ambulant.

drouineur ou **drouinier** [*ni-é*] n. m. Chaudronnier ambulant. (Vx.)

Drouot [*drou-o*] (Antoine), général français, né et m. à Nancy (1774-1847), fils d'un boulanger. Napoléon, qu'il avait accompagné sur tous les champs de bataille de l'Europe, l'appelait *le Sage de la Grande Armée*. Il se distingua à Hanau et à Waterloo. Lacordaire a prononcé de lui une belle oraison funèbre.


Général Drouot.

droussage [*drou-sa-je*] n. m. Action de drousser. Premier cardage de la laine, qui se fait avec une carde à main.

drousse [*drou-se*] ou **droussette** [*drou-sè-te*] n. f. Carde à la main, qui commence le travail du cardage.

drousser [*drou-sé*] v. a. Carder la laine en long.

drousseur, euse [*drou-seur, eu-ze*] n. Ouvrier, ouvrière qui drousse la laine.

Droux [*drou*], comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 10 kil. de Bellac et sur un plateau dominant la Semme, affl. de la Gartempe; 1.280 h. Ch. de f. Orl.


Drouyn de Lhuys.

Drouyn de Lhuys [*drou-in. lu-iss*] (Edouard), diplomate français, né et m. à Paris (1805-1881); ministre des affaires étrangères sous le second Empire, esprit clairvoyant et avisé. Il quitta le pouvoir en 1866, pour n'avoir pu décider Napoléon III, au lendemain de Sadowa, à une intervention armée contre la Prusse.


Droysen.

Droysen, v. d'Angleterre (Lancastre), sur le canal de Rochdale; 13.000 h. Produits chimiques.

Droysen [*dro-i-sèn'*] (Jean-Gustave), historien et homme politique allemand, né à Treptow, m. à Berlin (1808-1884); auteur d'une *Histoire de l'hellénisme*, où l'on trouve, jointe à une solide érudition, une large conception de la philosophie de l'histoire.

Droz [*droz'*] (Pierre), graveur en médailles suisse, né à La Chaux-de-Fonds, m. à Paris (1746-1823). Il fut directeur de la Monnaie, sous le Directoire.


Joseph Droz.

Droz (François-Xavier-Joseph), moraliste et historien français, né à Besançon, m. à Paris (1773-1850); membre de l'Académie française. Son ouvrage le plus important est une *Histoire du règne de Louis XVI*.

Droz (Gustave), romancier français, né et m. à Paris (1832-1895); auteur de romans d'une analyse pénétrante et spirituelle : *Monsieur, Madame et Bébé; le Cahier bleu de Mlle Cibot;* etc.


Gustave Droz.

dru, e adj. (celt. *drud*). Fort, vigoureux. Epais, serré, touffu : *blés fort drus; pluie drue et fine.* Gaillard : *vous êtes bien dru aujourd'hui.* Adv. En grande quantité, serré : *tomber, semer dru.*

Druelle, comm. de l'Aveyron, arr. et à 5 kil. de Rodez, sur le causse du Comtal; 1.330 h.

druge n. f. et **drugeon** [*jon*] n. m. Pousse excessive des pois.

druide n. m. (lat. *druida;* dérivé du celt. *deru*, chêne). Nom des anciens prêtres gaulois et bretons : *les druides étaient tout-puissants dans les Gaules.*

— Encycl. Les druides, ministres de la religion chez les anciens Gaulois ou Celtes, n'avaient point de temples et se réunissaient dans les forêts. Leur grande assemblée annuelle avait lieu dans la forêt des Carnutes (pays Chartrain). Dans les grandes calamités, ils immolaient des victimes humaines à titre expiatoire. En dehors de leur rôle religieux, ils avaient de hautes attributions judiciaires et jouissaient d'une grande influence politique. Ils obéissaient à un grand prêtre nommé à vie. Le druidisme, originaire de l'île de Bretagne (Angleterre), était un corps de doctrine plutôt qu'une religion. Les druides attachaient de mystérieuses vertus à certaines plantes et surtout au gui, qui était cueilli chaque année en cérémonie avec une serpe d'or. Ils croyaient à la transmigration des âmes. Il y avait des dieux nationaux et des divinités topiques. Les druides de Gaule perdirent de leur influence vers l'époque de l'empire romain. Ils se maintinrent plus longtemps en Bretagne et en Irlande, où ils firent opposition au christianisme. Au-dessous d'eux étaient des *bardes* et des *ovates*. Il n'y avait pas de *druidesses*, et c'est abusivement qu'on a ainsi dénommé des sorcières sans autorité publique.

druidesse [*dè-se*] n. f. Prêtresse supposée de l'ordre des druides, qui passait pour magicienne et prophétesse.

druidique adj. Qui a rapport aux druides, à la religion des druides : *monument druidique; notre Gaule compacte, druidique, fut longtemps hérissée et impénétrable.*

druidisme [*dis-me*] n. m. Doctrine des druides : *les Romains anéantirent le druidisme.*

Drumann (Guillaume), historien et philologue allem., né à Dannstedt, m. à Kœnigsberg (1786-1861); auteur de *Pompée, César, Cicéron et leurs contemporains.*

drûment [*man*] adv. D'une manière drue, serrée, fréquentée. (Peu us.; on dit mieux DRU en ce sens.)

Drummond [*mon*] (Guillaume), historien et poète écossais, dit *le Pétrarque écossais*, né à Hawthornden (1585-1649); auteur des *Sonnets*, des *Fleurs de Sion*.

Drummond (Thomas), ingénieur anglais, né à Edimbourg, m. à Dublin (1797-1840). Ses travaux ont amené la découverte de la lumière oxhydrique.


Ed. Drumont.

Drumont [*mon*] (Edouard), homme politique et journaliste français, né et m. à Paris (1841-1917); un des chefs du parti antisémite, auteur de *la France juive* et fondateur du journal *la Libre Parole*.

drupacé, e adj. Qui ressemble à un drupe; qui a pour fruit un drupe.

drupe n. m. (du lat. *drupa*, olive mûre). Fruit charnu à un seul noyau : *le fruit de l'abricot est un drupe.* (V. la planche PLANTE.) [Quelques botanistes font ce mot du fém.]

drupéole n. m. Petit drupe, qui ne dépasse pas la grosseur d'un pois.

drupermin [*pèr*] n. m. Variété de pomme savoureuse et parfumée.

drurie [*rî*] n. f. (du bas lat. *drudaria*, amour, piété). *Dr. féod.* Redevance que, dans le midi de la France, les plaideurs payaient au seigneur devant la justice duquel leur procès était porté.

Drury-Lane (*théâtre*), l'un des plus anciens théâtres de Londres, situé dans le quartier de Westminster. Ce théâtre a plusieurs fois modifié son genre; on y a joué la tragédie, le drame, mais il a été plus particulièrement réservé à l'opéra.

druse [*dru-ze*] n. f. (mot allem.). Cristallisation incrustée dans un minéral étranger. Variété de pêche de vigne à peau jaune, juteuse et fondante.

druselle [*zè-le*] n. f. Variété de pêche plus petite que la druse, mais d'excellente qualité et de même espèce.

Drusenheim, comm. du Bas-Rhin, arr. de Haguenau, sur la Molder; 1.950 h. Ch. de f. d'Alsace-Lorraine.

Druses [*dru-ze*], tribus de Syrie, qui habitent, au S. des Maronites, le versant occidental du Liban et presque tout l'Anti-Liban. Les Druses se distinguent des Sémites et présentent des ressemblances avec certains Iraniens. Ils ont une religion spéciale, bien qu'ils affectent des dehors musulmans. En 1860, la France intervint contre les Druses, en faveur des chrétiens maronites. — Un *Druse*.

Drusus [*zuss*] (Marcus Livius), tribun du peuple à Rome, en 122 av. J.-C., antagoniste de C. Gracchus. — Son fils, MARCUS LIVIUS, tribun du peuple, fut assassiné en 91 av. J.-C., et sa mort devint le signal de la *guerre Sociale*. — CLAUDIANUS LIVIUS, père de Livie et grand-père de Tibère; m. en 42 av. J.-C. — NERO CLAUDIUS, frère cadet de Tibère et gendre de Marc-Antoine, né en 38 av. J.-C., fit la guerre en Germanie; il fut le père de Germanicus. — CÉSAR, fils de Tibère, gendre de Germanicus, empoisonné en 23 apr. J.-C. par sa femme Livie, poussée par Séjan, son amant, qui aspirait à l'empire et qu'il avait souffleté. — DRUSUS, 2e fils de Germanicus et d'Agrippine, mort en 33. Il fut, à la demande de Tibère, enfermé dans le palais impérial et mourut de faim.

dry [*draï*] adj. n. et m. (m. angl.). Sec, en parlant du champagne non sucré. (On dit EXTRA-DRY en parlant du champagne très sec.)

dryade n. f. (gr. *druas*: de *drus*, chêne). *Myth.* Nymphe des bois. *Bot.* Arbrisseau de la famille des rosacées, type d'une tribu dite des *dyradées*. (On dit aussi DRYAS.)

— Encycl. *Myth.* Les dryades vivaient dans les forêts, et leur vie était généralement liée à celle d'un arbre. Mais, à la différence des *hamadryades*, elles n'étaient pas emprisonnées dans les arbres et pouvaient errer librement. Eurydice, femme d'Orphée, était une dryade.

Dryander [*dèr*] (François ENZINAS, dit), théologien luthérien, né à Burgos, m. à Strasbourg (1520-1552). Il donna une traduction espagnole de l'Ancien Testament et fut emprisonné par l'Inquisition.

dryas [*ass*]. n. f. *Myth.* et *bot.* Syn. de DRYADE.

Dryden [pr. angl. *draï-dèn*] (John), poète et critique anglais, né à Aldwinkle, m. à Londres (1631-1700). Son nom est associé à cette sorte de renaissance littéraire qui accompagna le retour des Stuarts. Il brille surtout par l'élégance, le goût et l'imagination. On lui doit un célèbre *Essai sur la poésie dramatique*, un drame remarquable : *Tout pour l'amour*, et de vigoureuses satires politiques.


Dryden.

dry-farming [pr. angl. *draï-far-min'gh*] n. m. (mots angl. signif. *culture sèche*). Ensemble des procédés agricoles mis en pratique dans les régions sèches ou arides : *on donne le nom de* dry-farmer (*draï-farmeur*) *au cultivateur qui pratique le dry-farming.*

— Encycl. L'insuffisance des précipitations pluviales (moins de 500 millimètres par an) rendrait inefficaces, dans certaines régions du globe, les méthodes culturales habituelles. Toutes les plantes, en effet, ont un besoin urgent d'eau, et le procédés de dry-farming consistent uniquement à retenir l'eau dans les terres où elle est peu abondante. L'évaporation est empêchée par un travail incessant de la terre (labours légers, binages, scarifiage, écroûtages, hersages) qui rompt la croûte superficielle et maintient l'eau dans le sous-sol. Cette méthode, appliquée en grand dans les terrains arides de l'Ouest américain, a donné d'excellents résultats, notamment dans la production des céréales.

Drygalsky (Eric-Dagobert **de**), savant et explorateur allemand, né à Kœnigsberg en 1865. Il accomplit de fructueuses explorations dans les régions polaires arctiques et antarctiques.

dryin n. m. Autre nom de l'ÉQUILLE.

dryinus [*nuss*] n. m. Genre de reptiles ophidiens, comprenant des couleuvres vertes, longues et minces, qui vivent dans les arbres des régions chaudes de l'Asie.

dryite n. f. Bois fossile, dans lequel on a cru reconnaître le chêne.

dryobalanops [*nopss*] n. m. Genre de diptérocarpées, comprenant des arbres qui croissent dans l'archipel Indien : *le dryobalanops fournit un camphre employé à l'embaumement des corps des personnages de qualité à Bornéo et à Sumatra.*

dryops [*dri-opss*] n. m. Genre de coléoptères, qui vivent au bord des eaux et dont une espèce habite la France.

drypète n. m. Genre d'arbres ou d'arbrisseaux, de la famille des euphorbiacées, qui habite les Antilles. (Le drypète blanc fournit le bois si estimé des charpentiers, connu sous le nom de *bois de côtelette*, à cause des côtes longitudinales qui se développent sur son tronc.)

drypte ou **drypta** n. f. Genre de coléoptères, comprenant des carabes allongés, répandus dans les régions chaudes et tempérées de l'ancien monde.

du art. contracté pour *de le*. — On emploie les articles *du, de la, des* (dits *articles partitifs*) devant les mots pris dans un sens partitif, c'est-à-dire exprimant une partie des objets dont on parle : *j'ai mangé* du *beurre*, de la *crème*, des *fruits*. Si le nom est précédé d'un adjectif, on emploie *de* au lieu de *du, de la, des* : *j'ai mangé* de *bon beurre*, de *bonne crème*, de *bons fruits*. Mais, si l'adjectif et le nom forment une sorte de nom composé, comme *jeunes gens, petits pois, bas-relief*, etc., on met *du, de la, des* : *j'ai mangé* des *petits pois*.

dû n. m. Ce que l'on doit à quelqu'un : *réclamer son dû*.

dû, e part. pass. du v. DEVOIR.

dualine n. f. Explosif à base de nytroglycérine, analogue à la dynamite.

dualine ou **dualina** n. f. Genre de mollusques lamellibranches, fossiles dans le silurien de Bohême.

dualisme [*lis-me*] n. m. (du lat. *dualis*, de deux). Tout système religieux ou philosophique qui admet deux principes, comme la matière et l'esprit, le corps et l'âme, le principe du bien et le principe du mal, que l'on suppose en lutte perpétuelle l'un avec l'autre : *le dualisme zoroastrien.* Nom donné au régime consacré par le pacte qui, après Sadowa, régla les rapports de l'Autriche et de la Hongrie (1867) et eut pour résultat de sacrifier les éléments slaves de la monarchie. Il fut renouvelé en 1907.


Gal Dubail.

dualiste [*lis-te*] adj. De la nature du dualisme : *philosophie dualiste.* N. m. Partisan du dualisme.

dualistique [*lis-ti-ke*] adj. Qui a rapport au dualisme : *principe dualistique.*

dualité n. f. (du lat. *duo*, deux). Caractère de ce qui est double en soi : *la dualité de l'homme* (l'âme et le corps).

duarchie [*chî*] n. f. (du gr. *duo*, deux, et *arkhé*, commandement). Gouvernement de deux rois, comme à Lacédémone.

Duault [*du-ô*], comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 37 kil. de Guingamp; 1.310 h.

dub n. m. Lézard de l'Afrique septentrionale.


Duban.

Dubail (Auguste-Yvon-Edmond), général français, né à Belfort en 1851. Commanda pendant la Grande Guerre la 1re armée, puis le groupe d'armées de l'Est (1914), fut gouverneur de Paris (1916). Grand chancelier de la Légion d'honneur.

Duban (Félix-Louis-Jacques), architecte français, né à Paris, m. à Bordeaux (1797-1870). Il dirigea les travaux de restauration du Louvre. Par la souplesse de son talent et



Dublin (Sackville street).

surtout par son intelligence des styles antérieurs, il a été un initiateur de haut mérite.

Du Barry. *Biogr.* V. BARRY.

Du Bartas [*tass*] (Guillaume). *Biogr.* V. BARTAS.

Du Bellay. *Biogr.* V. BELLAY.

Dubendorf, comm. de Suisse (cant. de Zurich); 2.550 h. Ruines d'un château.

dubitatif, ive adj. (du lat. *dubitare*, supin *dubitatum*, douter). Qui exprime le doute : *le mot si est une conjonction dubitative; proposition, forme dubitative.*

dubitation [*si-on*] n. f. (de *dubitatif*). Figure de rhétorique, par laquelle l'orateur feint de douter pour prévenir les objections.

dubitativement [*man*] adv. (de *dubitatif*). Avec doute.

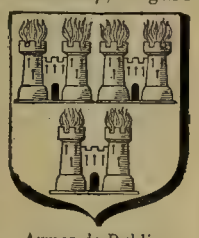

Armes de Dublin.

Dublin, capit. de l'Irlande et ch.-l. du *comté de Dublin* (prov. de Leinster); 406.000 h. Port sur la mer d'Irlande. Industrie active; fonderies, filatures, raffineries, distilleries; exportation de laines, bestiaux, etc. Cathédrale protestante de Saint-Patrick (XIe-XIVe s.); cathédrale catholique Christ-Church (XIIe s.); belles promenades publiques. Patrie de Th. Moore, Steele, Swift, Wellington, Sheridan. Kilmaine. — Le comté a 450.000 h.

Dubner [*nèr*] (Frédéric), philologue allemand, né près de Gotha, m. à Montreuil-sous-Bois (Seine) [1802-1867]. Il a publié ou traduit un nombre considérable de textes grecs.

Dubno ou **Doubno,** ville de Pologne (Volhynie), sur l'I-Kav, affluent du Styr; 18.000 hab. Fabriques de tabac; grand commerce de grains et de bétail. Siège des assemblées de la noblesse polonaise, avant la disparition de l'ancien royaume de Pologne. Ch.-l. de district. Ville prise par les Austro-Allemands, puis par les troupes de Broussilof (armée Sakarof), à la fin de mai 1916.

Du Bois [*boi*] (Pierre), légiste et pamphlétaire français, né près de Coutances vers 1255, m. après 1321; auteur d'un important traité politique favorable à l'autorité capétienne : *De recuperatione Terræ Sanctæ*, etc. Il servit Philippe le Bel contre la papauté.



Cardinal Dubois.

Dubois [*boi*] (Guillaume, cardinal), précepteur du duc d'Orléans, qui, devenu régent, le prit pour ministre; né à Brive, m. à Versailles (1656-1723). Caractère bas et pervers, il fit, néanmoins, preuve de talents diplomatiques. Il s'allia à l'Angleterre, qui, d'ailleurs, le pensionnait, pour contrecarrer les projets d'Alberoni et garantir la paix d'Utrecht, alors nécessaire à la tranquillité et au relèvement de la France. Il s'était fait nommer archevêque de Cambrai.

Dubois de Crancé (Edmond-Louis-Alexis de), ministre de la guerre sous le Directoire, né à Charleville, m. à Rethel (1747-1814). Il fit adopter le principe de la conscription pour le recrutement de l'armée et organisa les premières armées de la Révolution.



Paul Dubois.

Dubois (baron Antoine), chirurgien et célèbre accoucheur français, né à Gramat, m. à Paris (1756-1837). — Son fils PAUL, né à Paris, fut aussi accoucheur et professeur d'obstétrique; membre de l'Académie des sciences (1795-1871).

Dubois (Paul), statuaire et peintre français, né à Nogent-sur-Seine, m. à Paris (1829-1905); auteur du *Chanteur florentin*, des statues du tombeau de Lamoricière, d'une belle statue équestre de Jeanne d'Arc. Membre de l'Académie des beaux-arts. Artiste à l'exécution fine, précise et savante.

Dubois (Eugène), graveur en médailles, né à Paris, m. à Lignières-la-Doucelle (1795-1863). — Son fils ALPHÉE, né à Paris, m. à Clamart (1831-1905), a gravé avec art un grand nombre de médailles officielles.

Dubois (Théodore), compositeur fr., né à Rosnay (Marne), m. à Paris (1837-1924); membre de l'Académie des beaux-arts. Il fut directeur du Conservatoire de 1896 à 1906; ses œuvres dramatiques principales sont : *Xavière*, *Proserpine*; ses œuvres religieuses : *le Paradis perdu*, *les Sept paroles du Christ*, et une belle messe de *Requiem*.



Théodore Dubois.

Dubois (Marcel), professeur et géographe français, né à Paris (1856-1916); auteur d'un remarquable *Essai sur la géographie de Strabon*.

Dubois (Ernest-Henri), sculpteur français, né à Dieppe en 1863; auteur du *Pardon*, du *monument de Bossuet* (cathédrale de Meaux).

Du Boisgobey (*Fortuné*-Hippolyte-Auguste), littérateur français, né à Granville en 1821, m. en 1891; auteur de nombreux romans du genre feuilleton : *la Vieillesse de M. Lecoq; Marie-Madeleine; le Demi-Monde sous la Terreur;* etc.

duboisie [*zi*] n. f. Genre d'arbustes, à fleurs blanches, famille des solanées, qui croît en Australie et en Nouvelle-Calédonie. (Une espèce de duboisie, dite *pituri*, contient de la nicotine et, mâchée, elle produit une sorte d'ivresse.)

duboisine [*zi-ne*] n. f. Alcaloïde extrait d'une espèce de duboisie, qui a été préconisé, sous forme de sulfate, dans le traitement des maladies des yeux, comme succédané de l'atropine, et, chez les phtisiques contre les sueurs.



Duboisie : *a*, fleur; *b*, fruit.

Du Bois-Reymond [*boi-rè-mon*] (Emile), physiologiste allemand, d'origine française, né et m. à Berlin (1818-1896); un des créateurs de la physiologie expérimentale.

Dubor (Georges DE), littérateur français, né à Toulouse en 1848; il s'est intéressé aux questions agricoles, s'est ensuite adonné au roman et au théâtre (*Ame d'artiste*, *Sapho*, *Maison de thé*, etc.).

Dubos [*boss*] (l'abbé Jean-Baptiste), archéologue et historien français, né à Beauvais, m. à Paris (1670-1742). Membre de l'Académie française, il est l'auteur d'une *Histoire critique de l'établissement de la monarchie française dans les Gaules*, et surtout d'intéressantes *Réflexions critiques sur la poésie et la peinture.*



Antonin Dubost.

Dubost (Antonin), homme politique et publiciste français, né à L'Arbresle (Rhône), m. à Paris (1844-1921); président du Sénat de 1906 à 1920.

Dubourdieu (Bernard), marin français, né à Bayonne, mort en commandant le débarquement des troupes dans l'île de Lissa (1773-1811). — Son fils, LOUIS-THOMAS-RENÉ-NAPOLÉON, baron **Dubourdieu**, né à Fort-de-France (Martinique), m. à Toulon (1804-1857); blessé à Navarin (1827); amiral et sénateur sous le second Empire.

Du Bourg [*bour*] (Anne), magistrat français, né à Riom (1521-1559); conseiller au parlement de Paris, étranglé, puis brûlé en place de Grève à Paris comme hérétique, pour avoir recommandé la clémence envers les protestants.

Dubray (Gabriel-Vital), statuaire français, né à Paris (1818-1892); il fut sous le second Empire un des sculpteurs ordinaires des Tuileries.

Dubs (Jacques), homme politique suisse, né à Affoltern, m. à Lausanne (1822-1879); président de la Confédération helvétique en 1864, 1868 et 1870.

Dubufe (Claude), peintre de genre et portraitiste français, né à Paris, m. à La Celle-Saint-Cloud (1790-1860). — Son fils EDOUARD, peintre d'histoire et de portraits, né à Paris, m. à Versailles (1828-1883), fut un artiste exact et précis, mais parfois maniéré. — Le fils de ce dernier, EDOUARD-MARIE-GUILLAUME, né et m. à Paris (1853-1909), s'est surtout adonné à la peinture allégorique et décorative.

Dubuque, v. des Etats-Unis (Iowa), sur le Mississipi; 60.000 h. Mines de plomb aux environs.

Dubut de Laforest (Jean-Louis), littérateur français, né à Saint-Pardoux (Dordogne), m. à Paris (1853-1902); auteur de romans réalistes : *le Rêve d'un viveur; la Bonne à tout faire; le Gaga; les Petites Rastas*, etc.

duc [*duk*] n. m. (du lat. *dux*, chef). Souverain d'un duché : *la Bourgogne eut trois dynasties de ducs.* Titre de noblesse le plus élevé après celui de prince, en France et dans quelques autres Etats. *Monsieur le Duc*, nom donné, aux XVIIe et XVIIIe siècles, au fils aîné du prince de Condé, duc d'Enghien.

— ENCYCL. *Hist.* Le duc était primitivement un commandant militaire des troupes romaines cantonnées dans une province. A ses attributions militaires s'ajoutèrent plus tard des pouvoirs d'administration civile. En France, à l'époque où les charges devinrent héréditaires, le titre de *duc* fut donné aux titulaires des plus grandes dominations féodales. Charles IX, redoutant l'influence que le titre de duc (reconnu définitivement supérieur aux autres) donnait à quelques seigneurs, ordonna (édits de 1562 et 1566) qu'à l'avenir aucune terre ne serait plus érigée en duché. Le titre fut, cependant, donné encore sous les règnes suivants, mais il devint simplement honorifique. Les ducs recevaient des rois le titre de « cousins ». Leur insigne est une couronne d'or rehaussée de huit fleurons d'ache d'or, posés sur des pointes; trois pleines et deux demies apparaissent dans la représentation figurée de ces couronnes. Quand leurs armes ont pour cimier un heaume, celui-ci est d'or, taré de front; la ventaille relevée indique un duc souverain. Dans les armoiries impériales, l'insigne du duc est une toque de velours noir retroussée d'hermine, avec porte-aigrette d'or soutenant sept plumes.



Insignes distinctifs du duc : 1. Heaume (XIIe s.); 2. Couronne; 3. Toque (1er Empire).

Duc (*le Petit*), opéra-comique en trois actes, livret de Meilhac et Halévy, musique de Ch. Lecocq (1878).

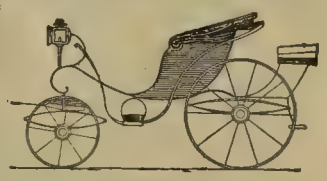

Petit duc.

Le jeune duc Raoul de Parthenay, âgé de dix-huit ans, vient d'épouser une jeune fille qu'il aime, mais est séparé, sur l'ordre du roi, de sa femme, qui est enfermée dans un couvent. Au moment où Raoul se prépare à attaquer le couvent avec son régiment, on signale l'ennemi; le duc vole au combat, se couvre de gloire, et le roi lève son opposition. La partition est une des meilleures de Lecocq : les couplets des pages, la gavotte, la leçon de chant, la marche de ronde : *Pas de femmes*, etc., sont des pages célèbres.



Duc.

duc n. m. Voiture de luxe à quatre roues et à deux places, avec un siège par derrière et un par devant, chacun pour deux domestiques. *Petit duc*, voiture analogue, mais avec un seul siège de domestique par derrière.



Ducs : A, grand; B, moyen.

duc n. m. Nom vulgaire de divers rapaces nocturnes, que l'on distingue en *grand duc* (genre *bubo*), *moyen duc* (c'est le *hibou commun* d'Europe) et *petit duc* (genre *scops*).

Duc [*duk*] (Joseph-Louis), architecte français, né et m. à Paris (1802-1879); membre de l'Académie des beaux-arts. Un des constructeurs de la *Colonne de Juillet* et du *Palais de Justice* de Paris.

ducal, e, aux adj. Qui appartient, qui est propre à un duc, à une duchesse : *couronne ducale*. Autref., relatif au doge de Venise : *le palais ducal. Dignité ducale*, le dogat.

Du Camp [*kan*] (Maxime), voyageur et littérateur français, né à Paris, m. à Bade (1822-1894). Il voyagea en Orient, fit partie de l'expédition de Garibaldi et écrivit des relations de voyage et des récits historiques, des livres sur Paris, des *Souvenirs littéraires*. Membre de l'Académie française en 1880.


Maxime Du Camp.

Du Cange (Charles DU FRESNE, sieur), érudit français, né à Amiens, m. à Paris (1610-1688) ; auteur d'un précieux *Glossaire de la moyenne et de la basse latinité*.

Ducange (Victor BRAHAIN-), romancier et auteur dramatique français, né à La Haye (Hollande), m. à Paris (1783-1833) ; auteur du mélodrame de *Trente ans ou la Vie d'un joueur*.

Ducas ou **Dukas,** famille qui a fourni à l'empire d'Orient les empereurs Constantin XI, Michel VII, Alexis V et Jean III.

ducasse [*ka-se*] n. f. (de *dédicace*). Fête patronale de la plupart des communes de Flandre, du Hainaut et de l'Artois.

Ducasse (Jean-Baptiste), marin français, né près de Dax, m. à Bourbon-l'Archambault (1646-1715). Il dévasta, à la tête des flibustiers, les colonies anglaises et espagnoles des Antilles.


Du Cange.

Du Casse (Pierre-Emmanuel-Albert), officier et écrivain militaire français, né à Bourges (1813-1893) ; auteur d'estimables travaux historiques sur le premier Empire.

ducassier [*ka-si-é*], **ère** n. Celui, celle qui court les fêtes, les ducasses, qui aime à s'amuser.

ducat [*ka*] n. m. (ital. *ducato*). Monnaie d'or valant de 10 à 12 francs : *les premiers ducats furent frappés à Venise au* XIIIe *siècle. Ducat d'argent*, syn. de DUCATON.

Du Caurroy (François-Eustache), prêtre et musicien français, né à Gerberoy, près de Beauvais, m. à Paris (1549-1609) ; ses compositions comprennent des psaumes, des noëls, des chansons et une *Missa pro defunctis*, à cinq voix, que l'on chantait à Saint-Denis, pour les funérailles des rois de France.

ducaton n. m. Ancienne monnaie d'argent, valant de 5 à 6 francs.

Duccio di Buoninsegna, peintre italien du XIVe siècle, un des fondateurs de l'école siennoise.

ducénaire [*sè-re*] ou **ducentaire** [*san-tè-re*] n. m. (du lat. *duceni*, distributif de deux cents). *Antiq. rom.* Officier qui commandait à deux cents hommes ou deux centuries. *Adjectiv. Juges ducénaires*, magistrats établis par Auguste, choisis parmi ceux qui payaient un cens très faible, et qui jugeaient les affaires les moins importantes.

Du Cerceau (ANDROUET), célèbre famille d'architectes français des XVIe et XVIIe siècles. Citons : JACQUES Ier, architecte et graveur de haut mérite, né vers 1515 à Paris, mort après 1584. On lui doit un remarquable *Livre d'architecture*. — Son fils, BAPTISTE, né vers 1560, m. avant 1602, succéda à P. Lescot comme architecte du Louvre. Il entreprit la construction du Pont-Neuf (Paris).

Ducerceau [*sèr-sô*] (Jean-Antoine, le Père), littérateur français, né à Paris (1670-1730). On lui doit des fables, des poésies latines et françaises, des tragédies, etc. Il fut tué, par accident, d'un coup de fusil, par le prince de Conti, dont il était le précepteur.

Ducey [*sé*], ch.-l. de c. (Manche), arr. et à 9 kil. d'Avranches, sur la Sélune ; 1.900 h. Ch. de f. Et.

Duchartre (Pierre-Etienne-Simon), botaniste français, né à Portiragnes (Hérault), m. à Paris (1811-1894). Membre (1861), puis président (1891) de l'Académie des sciences.

Du Chastel (Pierre), prélat français, né à Arc-en-Barrois, m. à Orléans (1480-1552). Il prit une part active à la fondation du Collège de France.

Duchâtel [*tèl*] (Tanneguy), homme de guerre français, né à Trémazan, m. à Beaucaire (vers 1368-1458) ; un des chefs des Armagnacs. Conseiller de Charles VII, il fut le principal auteur du meurtre de Jean sans Peur au pont de Montereau. Il fut par la suite gouverneur du Languedoc et général des finances.

Du Châtelet (marquise **du**). V. CHÂTELET.

duché n. m. Terre, seigneurie à laquelle le titre de duc est attaché : *le duché de France fut le noyau de la monarchie capétienne*. Nom donné à quelques petits Etats de l'Europe, qui sont gouvernés par un duc ou une duchesse : *le duché de Luxembourg. Duché-pairie*, v. à son ordre alph.

Duchêne (Georges), journaliste français, né à Beaumont-la-Ronce (Indre-et-Loire), m. à Ville-Evrard (1824-1876). Il fut l'ami et le collaborateur de Proudhon.

Duchêne (Denis-Auguste), général français, né à Juzennecourt (Haute-Marne) en 1862 ; se distingua sur la Somme en 1916 et commanda la 10e, puis la 6e armée.

Duchenne de Boulogne (Guillaume-Benjamin), médecin français, né à Boulogne-sur-Mer, m. à Paris (1806-1875). On lui doit de remarquables travaux sur l'ataxie locomotrice, les maladies nerveuses etc.

duché-pairie n.m. Terre à laquelle étaient attachés les titres de *duc* et de *pair*. Pl. des *duchés-pairies*.

Duchesne [*chè-ne*] (André), historien français, né à L'Isle-Bouchard (Indre-et-Loire), m. à Paris (1584-1640). On lui doit, entre autres ouvrages, une *Histoire des ducs de Bourgogne*.


Gal Duchesne.

Duchesne (Jacques-Charles-René-Achille), général français, né à Sens (1837-1918). Nommé en 1894 commandant en chef de l'expédition de Madagascar, il débarqua à Majunga et conduisit ses troupes, qui eurent beaucoup à souffrir, jusqu'à Tananarive, dont il s'empara (30 sept. 1895).

Duchesne (Mgr Louis), archéologue et érudit français, né à Saint-Servan, m. à Rome (1843-1922) ; auteur de travaux sur les *Origines de l'Eglise* et *du culte chrétien*, directeur de l'école française de Rome. Membre de l'Académie des inscriptions (1888) et de l'Académie française (1910).


Mgr Duchesne.

Duchesne (*le Père*), type populaire, consacré par la farce et par le théâtre, pseudonyme de HÉBERT. Connu bien avant la Révolution, ce personnage symbolique était censé exprimer, dès 1789, les opinions politiques du peuple de Paris. En 1790, Hébert fit paraître sous ce nom un journal célèbre. Le cynisme du langage et l'exagération des doctrines caractérisent cette feuille, dont les *grandes colères*, froidement calculées, contribuèrent au déchaînement de la Terreur. Son nom a servi de titre à deux autres journaux (1848 et 1871).


Mlle Duchesnois.

Duchesnois [*chè-noï*] (Catherine-Joseph'ne RAFFIN, dite Mlle), tragédienne française, née à Saint-Saulves (Nord), m. à Paris (1777-1835). Sa rivalité ardente avec Mlle Georges provoqua souvent des scènes tumultueuses.

duchesse [*chè-se*] n. f. Femme d'un duc, ou qui possède un duché. *Fam.* Femme qui prend de grands airs, qui affecte des manières au-dessus de sa condition ou de sa fortune. Lit de repos, chaise longue à dossier. *Lit à la duchesse*, grand lit bas, orné de quatre colonnes supportant un baldaquin.

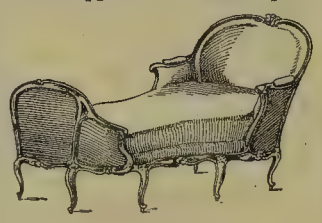
Duchesse.

Variété de poire d'automne à chair fondante et parfumée, dite aussi *duchesse-d'Angoulême*. Variété de poire d'été, dite aussi *duchesse-de-Berry*.

Duchoul (Guillaume), antiquaire français, né à Lyon au XVIe s. Auteur d'un ouvrage sur *la Castramétation* et *la Religion des anciens Romains* (1555).

Ducis [*siss*] (Jean-François), poète tragique français, né et m. à Versailles (1733-1816) ; membre de l'Académie française ; traducteur prudent de Shakespeare. *Œdipe chez Amète* et *Abufar* sont ses principales œuvres. Il refusa les faveurs de Napoléon Ier, disant qu' « il vaut mieux porter des haillons que des chaînes ».


Ducis.

Duclair [*klèr*], ch.-l. de c. (Seine-Inférieure), arr. et à 17 kil. de Rouen, sur la Seine ; 2.100 h. Ch. de f. Et. — Le cant. a 20 comm. et 11.630 h.

Duclaux [*klô*] (Pierre-Emile), savant français, né à Aurillac, m. à Paris (1840-1904). Il succéda à son maître Pasteur dans la direction de l'Institut Pasteur. Membre de l'Académie des sciences. On lui doit de remarquables études sur les ferments, les microbes, etc. — Sa femme, Mary ROBINSON, née à Leamington en 1857, veuve de James Darmesteter, a écrit des vers et des essais en anglais et en français.


Duclaux.

Duclos [*klo*] (Mlle Marie-Anne), tragédienne française, m. à Paris (1670-1748). Elle triompha à la Comédie-Française ; mais on lui a reproché d'abuser de l'emphase déclamatoire.

Duclos (Charles-PINOT), moraliste français, né à Dinan, m. à Paris (1704-1772) ; membre de l'Académie française. Auteur de *Considérations sur les mœurs* et de *Mémoires secrets sur les règnes de Louis XIV et de Louis XV*. Il se dissipa dans les salons, où il observa, du moins, les manies passagères de la société. Il a de l'esprit et une ironie rude.


Duclos.

Du Commun du Locle (Camille), auteur dramatique et librettiste français, né à Orange, m. à Capri (1832-1903). On lui doit les livrets de *Sigurd*, *Salammbô*, etc.

Ducornet [*nè*] (Louis-César-Joseph), peintre d'histoire français, né à Lille, m. à Paris (1806-1856). Né sans bras, il peignait avec le pied.

Ducos [*kô*] (PRESQU'ÎLE), presqu'île de la Nouvelle-Calédonie, près de Nouméa, où furent déportés les condamnés à la suite de la Commune (1871).

Ducos [*kô*] (Pierre-*Roger*), conventionnel, né à Dax, m. dans un accident de voiture à Ulm (1747-1816) ; membre du Directoire et consul, après le 18-Brumaire. C'était un fort honnête homme, mais un caractère faible. — Son neveu, THÉODORE, né à Bordeaux, m. à Paris (1801-1855) ; homme politique français. Ministre de la marine, il y introduisit les navires à vapeur (1853).

Ducos (Jean), conventionnel, né à Bordeaux, décapité à Paris (1765-1793) ; un des girondins.

Ducos du Hauron (Louis), physicien français, né à Langon (Gironde), m. à Agen (1837-1920). Inventeur du procédé d'impression des gravures polychromées dit *procédé trichrome*, il a réalisé le premier la photographie des couleurs.

Ducoudray (Gustave), historien français, né à Sens, m. à Paris (1832-1906) ; auteur de nombreux et estimables ouvrages d'enseignement historique.

ducquet [*du-kè*] n. m. Un des noms vulgaires du hibou.

Ducray-Duminil [*krè, ni*] (François-Guillaume), romancier populaire français, né à Paris, m. à Ville-d'Avray (1761-1819) ; auteur de *Victor* ou *l'Enfant de la forêt*, de *Cœlina* ou *l'Enfant du mystère*.

Ducreux [*kreû*] (Joseph), peintre français, né à Nancy (1737-1802) ; il fut un excellent peintre de portraits au pastel.

ducroire n. m. (de *du*, et *croire*, dans le sens anc. de « vendre à crédit »). Convention par laquelle un commissionnaire répond de la solvabilité de ceux auxquels il vend les marchandises qui lui ont été consignées. Prime qu'il reçoit dans ce cas. — ENCYCL. Par le ducroire, le commissionnaire s'oblige à payer à son commettant le prix des marchandises vendues ; mais, pour s'engager ainsi, il prend une commission extraordinaire, dont le taux est d'habitude le double du taux de la commission simple. Aussi le ducroire est-il appelé quelquefois *commission double*.

Ducrot [*kro*] (Auguste-Alexandre), général français, né à Nevers, m. à Versailles (1817-1882). Il se signala à Wœrth (1870), commanda un moment l'armée française à Sedan, puis, pendant le siège de Paris, dirigea les troupes qui livrèrent la bataille de Champigny. On lui doit un certain nombre d'ouvrages, notamment *la Journée de Sedan*.


Gal Ducrot.

ductile [*duk-ti-le*] adj. (lat. *ductilis* ; de *ducere*, supin *ductum*, conduire, tirer). Qui peut être étiré sans se rompre : *le platine est très ductile*.

ductilimètre [*duk-ti*] n. m. Marteau qui sert à évaluer la ductilité des métaux.

ductilité [*duk-ti*] n. f. (de *ductile*). Propriété qu'ont certains corps solides de pouvoir être étirés et réduits en fils très minces : *la ductilité de l'or est remarquable. Fig.* Facilité d'esprit, sagesse, caractère de ce qui est maniable.

Du Deffand. *Biogr.* V. DEFFAND.

dudgeon [*dud-jon*] n. m. (du n. de l'inventeur). Outil de chaudronnier, sorte de mandrin pour fixer les tubes dans les plaques tubulaires.

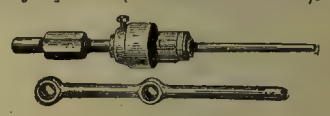
Dudgeon.

Dudingen. *Géogr.* V. GUIN.

Dudley [*dlè*], v. d'Angleterre (Worcester) ; 46.000 h. Fer, charbon, grande industrie.

Dudley [*dlè*] (John), duc de Northumberland, grand maréchal d'Angleterre, né en 1502, exécuté à Londres en 1563. Beau-père de Jane Grey, dont il avait préparé l'accession au trône. Un mouvement populaire ayant porté au pouvoir Marie Tudor, celle-ci le fit périr sur l'échafaud, avec son fils et Jane, sa belle-fille.

Dudley (Robert), comte DE LEICESTER, fils du précédent, favori d'Elisabeth d'Angleterre, qui le créa lieutenant d'Angleterre et d'Irlande (1551-1588).

Dudon, poète historien du début du XIe siècle, né à Saint-Quentin ; auteur d'une *Histoire des Normands*.

Dudzeele, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Bruges), près de la mer du Nor ; d2.280 h.

duègne n. f. (de l'esp. *dueña*, matrone). Vieille gouvernante chargée, en Espagne, de veiller sur une jeune personne. Femme âgée, qui veille sur une jeune femme. Vieille femme revêche, gênante. Emploi de duègne au théâtre.

duel [*èl*] n. m. (lat. *duellum*). Combat entre deux adversaires : *Richelieu essaya de mettre fin à la manie des duels, qui décimait la noblesse de son temps. Duel judiciaire*, au moyen âge, combat entre un accusateur et un accusé, qu'on admettait comme preuve juridique. V. JUDICIAIRE. — ENCYCL. *Mœurs et cout.* En France, l'épée et le pistolet sont seuls admis. Entre militaires, le sabre est autorisé. Les adversaires doivent avoir de 21 à 60 ans. En deçà, le duel est interdit ; au delà, il est facultatif, et laissé à la décision des témoins. Les témoins sont au nombre de deux par combattant.

Ils choisissent, en général, parmi eux, un directeur du combat ; ils ne peuvent décider que le duel sera à mort, mais seulement s'il s'arrêtera au premier sang ou continuera après avis des médecins ; avant et après la rencontre, les témoins rédigent un procès-verbal qu'ils signent.

Duel à l'épée. Les lames doivent être lisses, droites, triangulaires, sans défaut. Les adversaires sont visités par les témoins avant le combat. Au commandement de : « Allez, messieurs ! » le combat commence ; il doit cesser au moment indiqué par les conventions, ainsi que toutes les fois que le directeur prononce le mot : « Halte ! ».

Duel au pistolet. Les armes, inconnues aux adversaires, sont apportées chargées et scellées dans une boîte. Le directeur commande : « Attention ! » puis : « Feu ! un, deux, trois ! » ; les adversaires doivent tirer entre les mots *un* et *trois*. La distance entre les combattants est de 16 à 25 mètres. Le nombre des balles à échanger ne dépasse pas normalement six (trois par adversaire).

— *Dr.* Juridiquement, la mort en duel est assimilée au meurtre ou homicide volontaire.

Quiconque, dans un duel, a causé des blessures graves à son adversaire, peut être traduit devant la cour d'assises pour blessures volontaires. Le plus souvent, la peine appliquée est d'un emprisonnement de six jours à deux ans et d'une amende de 16 à 200 francs, avec attribution de dommages-intérêts à la partie civile, dans le cas de décès. Les témoins sont passibles des mêmes peines que les adversaires, si la rencontre a été marquée par des incorrections graves ou une fin tragique.

Duel (*le*), pièce en trois actes, de H. Lavedan (1905). Deux frères : un médecin et un prêtre, se disputent l'âme d'une femme croyante et passionnée ; œuvre d'une psychologie pénétrante et vigoureuse.

Duel à la sortie du bal masqué (*le*) tableau de Gérome (1857). M. Pierrot et M. Arlequin se sont pris de querelle. Assistés d'un Crispin, d'un Domino noir, d'un Magicien et d'un Sauvage, ils se sont battus au Bois. Pierrot a reçu un coup d'épée. L'antithèse entre le drame qui vient de s'accomplir et le costume des acteurs rend le tableau émouvant.



Le Duel à la sortie du bal masqué, tableau de Gérome.

duel [*èl*] n. m. (du lat. *dualis*, double). *Gramm.* Nombre qui, dans certaines langues, notamment en grec, désigne deux personnes ou deux choses.

duel, elle [*èl*] adj. *Gramm.* Qui convient au duel : *la désinence duelle.*

duellisme [*du-è-lis-me*] n. m. Manie, passion du duel.

duelliste [*è-lis-te*] n. Qui se bat souvent en duel, qui cherche les occasions de se battre en duel.

Duesmois [*è-moi*] (le), pays de France (anc. Bourgogne) ; ch.-l. *Duesme* (Côte-d'Or).

duettino [*èt-ti*] n. m. (m. ital.). Duo à deux voix de petites proportions. (On ne se sert guère de ce mot au point de vue instrumental.) Pl. des *duettinos* ou *duettini*.

duettiste [*è-tis-te*] n. Personne qui chante ou qui joue en duo avec une autre.

duetto [*èt-to*] n. m. (m. ital.). Duo de petites dimensions, pour deux voix ou deux instruments.



Duez.

Duez [*èz'*] (Ernest), peintre français, né à Paris, m. à Saint-Germain (1843-1896) ; artiste coloriste plein de réalisme, auteur de *Saint Cuthbert*, *Saint François d'Assise*.

Du Fail [*fa, l* mll.] (Noël), conteur français du XVIe siècle, m. vers 1585 ; auteur des *Contes et discours d'Eutrapel*.

Dufau (Clémentine-Hélène), femme peintre française, née à Quinsac en 1869 ; a donné des toiles décoratives d'une originalité sobre et vigoureuse (*Jeunesse*, etc.).

Dufaure [*fô-re*] (Armand-Jules-Stanislas), avocat et homme politique français, né à Saujon, m. à Rueil (1798-1881). Il fut le premier président du conseil républicain du maréchal de Mac-Mahon.



Dufaure.

Dufay ou **Du Fay** [*fè*] (Guillaume), compositeur de l'école franco-belge de la Renaissance, né à Chimay, m. à Cambrai (1400-1474) ; il fit de sérieuses innovations dans la notation et laissa de nombreuses compositions religieuses.

Duffel, v. de Belgique (prov. d'Anvers), sur la Nèthe ; 7.710 h. Brasseries, distilleries.

Dufferin (Hélène-Cœlina Sheridan, lady), femme poète anglaise (1807-1867) ; ses poésies, pleines d'émotion, sont d'une grande beauté au point de vue littéraire.

Dufferin et Ava (Frédéric Temple Hamilton Blackwood, marquis de), diplomate anglais, fils de la précédente, né à Florence, m. à Clandeboye (1826-1902). Il fut vice-roi des Indes puis ambassadeur à Paris.

Dufour (Guillaume-Henri), général suisse, né à Constance, m. à Genève (1787-1875). Il commanda avec autant d'habileté que d'humanité l'armée dirigée en 1847 contre le Sonderbund. Il a présidé à la confection de la carte topographique de la Confédération.



Général Dufour.

Dufraisse [*frè-se*] (Marc), homme politique et écrivain français, né à Ribérac, m. à Paris (1811-1876). On lui doit une *Histoire du droit de paix et de guerre de 1789 à 1815.*

dufrénite n. f. Phosphate de fer hydraté naturel ; il se présente en masses concrétionnées ou fibreuses, passant du vert au brun par le jaune.

Dufrénoy [*noi*] (Mme Adélaïde-Gilberte), femme poète française, née et m. à Paris (1765-1825) ; auteur d'un estimable volume d'*Elégies*.

Dufrénoy (Ours-Pierre-Armand Petit-), géologue et minéralogiste français, fils de la précédente, né à Sevran, m. à Paris (1792-1857) ; auteur de remarquables travaux préparatoires pour l'exécution de la carte géologique générale de la France. Membre de l'Académie des sciences.

Dufresnoy [*frè-noi*] (Charles-Alphonse), peintre français, né à Paris, m. à Villiers-le-Bel (1611-1665) ; auteur d'un poème latin *De arte graphica.*

Du Fresny [*frè-ni*] (Charles Rivière), auteur dramatique français, né et m. à Paris (1648-1724). On a de lui quelques comédies, qui brillent par l'esprit et la facilité : *la Coquette du village ; le Mariage fait et rompu.*

Dugas-Montbel [*ghass-mon*] (Jean-Baptiste), helléniste français, né à Saint-Chamond, m. à Paris (1776-1834) ; commentateur et traducteur consciencieux d'Homère.

Dugazon (Jean-Baptiste-Henri), comédien français, né à Marseille, m. à Sandillon (Loiret) [1746-1809]. Il excella dans les rôles de valets comiques, et écrivit quelques comédies. — Sa femme, Rose Lefèvre, née à Berlin, de parents français, m. à Paris (1755-1821), excellente actrice, prit une place prépondérante dans l'opéra-comique ; elle a donné son nom aux emplois dits *dugazon* (ingénues, amoureuses et soubrettes) et *mère dugazon*, qu'elle remplit si longtemps avec grand succès.



Mme Dugazon.

duge [*je*] ou **dugy** [*ji*] n. m. Vase à boire cylyndrique ou en forme de baril, muni d'un couvercle, et dont on se servit au moyen âge et jusqu'au XVIe siècle.



Dugommier.

Dughet [*ghè*] (Gaspard), dit *le Guaspre*, peintre français, beau-frère du Poussin, né à Rome, m. à Florence (1613-1675) ; auteur de remarquables paysages (*Vue de Damas*, *l'Ouragan*).

Dugommier [*gho-mi-é*] (Jacques-François), général français, né à La Basse-Terre (Guadeloupe) [1738-1794]. Il se distingua en Italie, commanda les troupes qui assiégèrent Toulon, et il fut tué à la bataille de la Sierra-Negra (Espagne), par un éclat de bombe qui lui fracassa la tête.



Dugong.

dugong [*gongh'*] ou **dugon** n. m. Genre de cétacés herbivores, comprenant de grosses formes de l'océan Indien, dites *vaches marines : les dugongs atteignent trois mètres de long, et leur chair est bonne à manger.*

Duguay-Trouin [*ghè*] (René), corsaire et marin français, né à Saint-Malo, m. à Paris (1673-1736). Il s'illustra pendant les guerres de Louis XIV et fit éprouver des pertes cruelles aux flottes anglaise et hollandaise. En 1711, il se signala par un audacieux coup de main sur Rio de Janeiro, dont il s'empara. Il était adoré de ses officiers et de ses matelots, et son désintéressement était tel qu'après ses courses fructueuses, il mourut presque pauvre. Il a laissé des *Mémoires* intéressants.



Duguay-Trouin.

Duguay-Trouin, nom du navire-école qui a remplacé le *Borda* en 1913.

Du Guesclin [*ghè-klin*] (Bertrand), un des plus grands hommes de guerre du moyen âge, né à La Motte-Broons (Côtes-du-Nord), m. devant Châteauneuf-de-Randon (vers 1320-1380). De bonne heure, son humeur batailleuse et ses succès dans divers tournois appelèrent l'attention sur lui. Il excella dans la guerre de surprises et d'embuscades. Il combattit d'abord pour Charles de Blois, s'attacha ensuite au service de Charles V, battit à Cocherel les troupes de Charles le Mauvais ; mais, rappelé en Bretagne, il fut fait prisonnier à la bataille d'Auray. Après avoir racheté sa liberté, avec l'aide de Charles V, il débarrassa la France des *Grandes Compagnies*, qu'il conduisit en Espagne, au service de Henri de Transtamare, qui disputait le trône de Castille à son frère Pierre le Cruel. Fait prisonnier à la journée de Navarette (1367), Charles V dut encore payer sa rançon ; mais il gagna, l'année suivante, la bataille de Montiel, qui donna la Castille à don Henri. A son retour, nommé connétable de France, il guerroya avec succès contre les Anglais, dont il réussit à débarrasser presque complètement notre pays, et mourut devant Châteauneuf-de-Randon qu'il assiégeait et dont le gouverneur vint apporter les clefs sur son cercueil. Charles V voulut que le héros fût enterré à Saint-Denis, aux côtés des rois de France.



Statue de Du Guesclin, à Versailles.

Du Guesclin et de son époque (*Histoire de Bertrand*), par Siméon Luce, ouvrage malheureusement inachevé, rempli de vues ingénieuses sur la vie au XIVe siècle (1876).

Du Guesclin (*la Mort de*), tableau de Brenet (musée de Versailles). C'est devant Chateauneuf-de-Randon, Les Anglais, assiégés, avaient promis de se rendre, s'ils n'étaient pas secourus. Du Guesclin mourut avant l'expiration du délai. Fidèle à sa parole, le gouverneur apporta les clefs de la ville sur le cercueil du connétable. (V. p. 684.)

dugy [*ji*] n. m. V. duge.

Du Haillan [*ha, ll* mll.] (Bernard de Girard, seigneur), historien français, né à Bordeaux, m. à Paris (1535-1610) ; historiographe de France, sous Charles IX et Henri III.

Duhamel [*mèl*] (Jean-Baptiste), savant français, de l'ordre de l'Oratoire, né à Vire, m. à Paris (1624-1706). Astronome, physicien et philosophe, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences (1666).

Duhamel (Jean-Pierre-François Guillot), mathématicien et minéralogiste français, né à Nicorps (Manche), m. à Paris (1730-1816) ; membre de l'Académie des sciences (1795).

Duhamel (Jean-Marie-Constant), mathématicien français, né à Saint-Malo, m. à Paris (1797-1872). Membre (1840) puis président (1862) de l'Académie des sciences. On lui doit des Mémoires sur la mécanique.

Duhamel-Dumonceau (Henri-Louis), ingénieur et agronome français, né et m. à Paris (1700-1782). Membre de l'Académie des sciences (1738).

Duhem (Pierre), physicien et mathématicien français, né à Paris, m. à Cabrespine (Aude) [1861-1916] ; auteur de travaux estimés sur l'histoire des sciences.

Duhesme [*è-me*] (Philippe-Guillaume, comte), général français, né au Bourgneuf (Saône-et-Loire) [1776-1815]. Criblé de blessures à Waterloo, où il avait commandé la jeune garde, il fut lâchement massacré par les hussards de Brunswick, dans une ferme de Genappe, où il s'était réfugié.

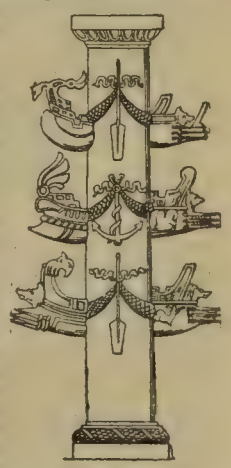

Colonne rostrale de Duilius.

Duilius [*uss*] (Nepos), consul romain (261 av. J.-C.). Il remporta sur les Carthaginois, près des côtes de Sicile, la première victoire navale gagnée par les Romains. Il avait imaginé de munir les vaisseaux romains de *corbeaux*, sortes de ponts volants pourvus de grappins, au moyen desquels il pouvait prendre à l'abordage les galères carthaginoises. Une colonne rostrale lui fut érigée.

duim [*du-im'*] n. m. Mesure de longueur des Pays-Bas, qui équivaut exactement au centimètre.

duire v. n. (du lat. *ducere*, conduire. — Se conj. comme *conduire*.) Convenir, plaire. (Vx.)

Duisbourg [*is-bour*], v. de Prusse (prov. du Rhin), sur la Ruhr, affl. du Rhin ; 230.000 h. Grand port sur le Rhin. Occupée par les Alliés en 1921.

duit [*du-i*] n. m. (de *duire*). Chaussée artificielle peu élevée, formée de pieux et de cailloux, en travers d'un fleuve, pour arrêter le poisson au reflux. Lit que l'on crée artificiellement, à l'aide de digues, à un cours d'eau qui divaguait.

duitage n. m. Disposition des duites. Compte des duites.

Duitama, v. de Colombie (prov. de Tendama) ; 14.000 h. Fabrique de sparterie. Victoire de Bolivar sur les Espagnols.

duite n. f. (de *duire*). Quantité de trame qui est déroulée et insérée par la navette du tisserand, d'une lisière à l'autre.

duité n. f. (du lat. *duo*, deux). Caractère de ce qui est double, de ce qui réunit deux êtres, deux objets distincts.

duiter [*té*] v. a. *Tiss.* Passer la trame de gauche à droite, entre les fils d'arrière tirés en avant et les fils de devant : *duiter un fil.*

Dujardin (Karel), peintre hollandais, né à Amsterdam, m. à Venise (1635-1678). Il a été le peintre inimitable des scènes en plein air de la vie populaire. Son chef-d'œuvre est *le Charlatan.*


Dujardin.

Dujardin-Beaumetz [*mèss*] (Georges), médecin français, né à Barcelone, m. à Paris (1833-1896) ; membre de l'Académie de médecine. Il a écrit de nombreux ouvrages consacrés à la thérapeutique, notamment un *Dictionnaire de thérapeutique*, etc.

Dujardin-Beaumetz (Henri-Charles-Etienne), peintre et homme politique français, né à Paris, m. à La Bezole (Aude) (1852-1913) ; il se consacra à la peinture militaire et fut sous-secrétaire d'Etat aux beaux-arts.

Dukas (*Paul*-Abraham), compositeur français, né à Paris en 1865. Auteur de l'*Apprenti-Sorcier*, poème symphonique d'une curieuse originalité, d'*Ariane et Barbe-Bleue*, drame lyrique, etc. ; un des maîtres de l'école moderne.

Duker (Charles-Gustave, comte **de**), général suédois, m. en 1732 ; il prit une part brillante aux guerres de Charles XII sur le continent.

Dukla, ville de Pologne (Galicie, cercle de Krosno), sur la Jasielka, affluent de la Visloka ; 3.500 hab. Ch.-l. de district. Cette ville donne son nom à un col des Karpathes (altit. : 502 m.), qui fait communiquer Dukla avec Epériès, le bassin de la Vistule avec celui de l'Ondava et de la Tisza. Les Russes ont pénétré en Hongrie par le col de Dukla en 1849 ; ils ont occupé cette passe, pendant quelques mois, après leur victorieuse offensive du début de l'année 1915.

Dulac (Edmond), dessinateur français, né à Toulouse en 1882 ; a illustré avec beaucoup de charme les légendes orientales, les contes de fées, etc.

Dulaure [*lô-re*] (Jacques-Antoine), conventionnel et historien français, né à Clermont-Ferrand, m. à Paris (1755-1835) ; auteur d'une *Histoire physique, civile et morale des environs de Paris.* A la Convention, il appartint au groupe des girondins, et, décrété d'accusation avec eux, dut s'enfuir en Suisse.

Du Laurens [*lô-ranss*] (André, seigneur DE FERRIÈRES), médecin français, né à Tarascon, m. à Paris (1558-1609). Il fut médecin de Henri IV et un des docteurs les plus remarquables de son temps.

Du Laurens (Henri-Joseph LAURENS, dit), écrivain français, né à Douai, m. près de Mayence (1719-1797) ; spirituel et intéressant, mais souvent licencieux. Son principal ouvrage est un curieux roman philosophique, *le Compère Mathieu.*

Dulaurier [*lô-ri-é*] (Jean-Paul), orientaliste français, né à Toulouse, m. à Meudon (1807-1881) ; membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; auteur de travaux remarquables sur les hiéroglyphes.

dulcaquicole [*ku-i*] adj. (du lat. *dulcis*, doux, *aqua*, eau, et *colere*, habiter). Qui habite les eaux douces : *la faune dulcaquicole.*

dulce et decorum est pro patria mori, m. lat. signif. : *Il est doux et beau de mourir pour la patrie.* Vers d'Horace (*Odes*, III, 2, 12) s'adressant aux jeunes Romains pour leur conseiller d'imiter les vertus de leurs ancêtres, et en particulier leur courage guerrier.

dulces moriens reminiscitur Argos, m. lat. signif. : *Mourant, il revoit en souvenir sa chère Argos.* Expression dont Virgile (*Enéide*, X, 782) se sert pour rendre plus touchante la douleur d'un jeune guerrier, Antor, qui avait suivi Enée en Italie et meurt loin de sa patrie, tué par Mézence.

dulcia linquimus arva, m. lat. signif. : *Nous abandonnons nos chères campagnes.* Hémistiche de Virgile (*Eglogues*, I, 3). Mélibée déplore l'exil auquel il est condamné, après la bataille de Philippes, et regrette ses chères campagnes.

dulcifiant [*fi-an*], **e** adj. Qui adoucit : *petit clystère dulcifiant.* N. m. : *un dulcifiant.*

dulcification [*si-on*] n. f. Action de dulcifier. Résultat de cette action.

dulcifier [*fi-é*] v. a. (du lat. *dulcis*, doux, et *facere*, faire. — Se conj. comme prier.) Tempérer, corriger l'acidité ou l'amertume de certaines substances par quelque mélange : *dulcifier une potion.*

Dulcigno, v. de l'Etat yougoslave, port sur l'Adriatique ; 5.000 h. Cédé par la Turquie au Monténégro en 1880, à la suite d'une démonstration navale collective des puissances.

Dulcin, hérésiarque italien, né à Novare, brûlé vif en 1308 ; il prêcha la communauté des biens et la promiscuité des sexes. Ses sectateurs (*dulcinistes*) finirent par s'unir aux vaudois.

Dulcinée, personnage du *Don Quichotte.* C'est la dame des pensées du fameux chevalier de la Manche, en réalité grosse paysanne du Toboso, mais dans laquelle don Quichotte s'obstine à trouver un modèle de toutes les perfections physiques et morales. Le nom de Dulcinée est employé pour désigner d'une manière plaisante la *dame des pensées* d'un jeune homme, une amante, une maîtresse.

dulcite n. f. *Chim.* Matière sucrée, que l'on retire du mélampyre.

dulie [*li*] n. f. (du gr. *douleia*, servitude). *Culte de dulie*, hommage que l'on rend aux anges et aux saints, par opposition au *culte de latrie*, qui n'est rendu qu'à Dieu.

duliens [*li-in*] n. m. pl. (du gr. *doulos*, esclave). Sectaires ariens du IVe siècle, qui prétendaient que le Verbe était non pas le fils, mais le *serf* du Père. S. un *dulien.*

Dulong [*lon*] (Pierre-Louis), physicien et chimiste français, né à Rouen, m. à Paris (1785-1838) ; auteur de belles recherches sur la chaleur. On lui doit l'invention du cathétomètre et du thermomètre à poids. Membre de l'Académie des sciences ; secrétaire perpétuel (1832).


Dulong.

Du Lorens (Jacques), poète français, né à Châteauneuf-en-Thimerais (1583-1658), auteur de *Satires* assez bien tournées.

Dulot [*lo*], poète français de la première moitié du XVIIe siècle, qui inventa ou, du moins, mit à la mode les bouts-rimés.

Duluth, v. des Etats-Unis (Minnesota), à la corne occidentale du lac Supérieur ; 35.000 h. Grand commerce avec le Canada. Blé, bois.

Dumaine (Louis-François PERSON, dit), acteur français, né à Lieusaint, m. à Paris (1831-1893) ; fut un acteur plein de verve et d'entrain.

Dumanet [*nè*], type de troupier crédule et naïf, popularisé par la caricature, le café-concert, etc. Il apparaît pour la première fois dans *la Cocarde tricolore*, vaudeville des frères Cogniard (1821).

Dumaniant [*ni-an*] (Antoine-Jean BOURLAIN, dit), comédien et auteur dramatique français, né à Clermont-Ferrand, m. à Paris (1752-1828) ; auteur de *Guerre ouverte* ou *Ruse contre ruse.*

Dumanoir (Philippe-François PINEL), auteur dramatique français, né à la Guadeloupe, m. à Pau (1806-1865) ; auteur des *Premières armes de Richelieu*, etc. Il fut surtout un vaudevilliste au talent soigné et assez littéraire.

Dumarsais [*sè*] (César CHESNEAU, sieur), grammairien français, né à Marseille, m. à Paris (1676-1756). On lui doit un *Traité des tropes*, resté classique.

Dumas (Mathieu, comte), général et historien français, né à Montpellier, m. à Paris (1753-1837). On lui doit un *Essai historique sur les campagnes de 1799 à 1814.* — Son frère, RENÉ-FRANÇOIS, président du tribunal révolutionnaire, né à Lons-le-Saunier ; ami de Robespierre, il tomba au 9-Thermidor, et périt sur l'échafaud (1757-1794).

Alex. Dumas père.

Dumas [*ma*] (Alexandre DAVY DE LA PAILLETERIE), général français, né à l'île de Saint-Domingue, mort à Villers-Cotterêts (1762-1806). En 1797, il battit Wurmser près de Mantoue. Doué d'une force herculéenne, il défendit seul, à Brixen, un pont contre tout un groupe de cavalerie autrichienne, ce qui lui valut le surnom de *Horatius Coclès du Tyrol.* — ALEXANDRE, son fils, célèbre romancier, né à Villers-Cotterêts, m. à Puys, près de Dieppe (1803-1870). Doué d'une imagination vive, d'une fécondité inépuisable, d'une facilité extraordinaire, il fut le romancier et l'auteur dramatique le plus populaire de son temps. Ses ouvrages amusent, passionnent, parce qu'ils sont vivants. Les principaux, dont l'histoire de France, très librement interprétée, forme en général le fond, sont : *la Tour de Nesle, les Trois mousquetaires, Vingt ans après, le Vicomte de Bragelonne, Monte-Cristo, la Reine Margot, la Dame de Monsoreau, les Quarante-cinq, le Chevalier d'Harmental, le Collier de la reine, Impressions de voyage*, etc. Il a écrit ou signé 257 volumes de romans et 25 volumes de drames. Aussi eut-il de nombreux collaborateurs : Aug. Maquet, Paul Meurice, Oct. Feuillet, G. de Nerval, Em. Souvestre, etc. — ALEXANDRE, fils du précédent, né à Paris, m. à Marly-le-Roi (1824-1895), élu membre de l'Académie française en 1874. Il débuta par des romans, et s'adonna plus tard exclusivement au théâtre, où il a donné des pièces habilement et puissamment construites, pétillantes d'esprit, écrites le plus souvent avec le souci de moraliser le public, de reconstituer la société par la réforme de la famille, qu'il faut fonder sur l'amour et non sur l'argent : *la Dame aux camélias, la Visite de noces, l'Ami des femmes, le Demi-Monde, le Fils naturel, un Père prodigue, la Princesse Georges, les Idées de Mme Aubray, Francillon, Denise*, etc.


Alex. Dumas fils.

Dumas père (*monument d'Alexandre*), par Gustave Doré, érigé, en 1885, place Malesherbes, à Paris. Au sommet, Dumas est assis ; à la base du piédestal, des sculptures en haut-relief représentent d'un côté un groupe de lecteurs, de l'autre d'Artagnan, le héros le plus connu, du grand romancier.

Dumas (Jean-Baptiste), chimiste français, né à Alais, m. à Cannes (1800-1884). On lui doit la détermination du poids atomique d'un grand nombre de corps simples, l'étude de l'alcool amylique, qui a donné naissance à la féconde idée des fonctions chimiques, la découverte de la *loi des substitutions*, l'un des fondements de la théorie atomique. Son *Traité de chimie appliquée aux arts* (1828-1846) reste un des monuments de la science chimique. Membre (1832), puis président (1843) de l'Académie des sciences ; membre de l'Acad. française (1875).


J.-B. Dumas.

Dumas (Adolphe), poète français et provençal, né à l'ancienne chartreuse de Bon-Pas (Vaucluse), m. à Puys (1806-1861). Il fut l'un des précurseurs du félibrige.

Dumbarton, v. d'Ecosse, ch.-l. du *comté de Dumbarton*, sur la Clyde ; 15.000 h. Petit port. — Le comté a 98.000 h.

dum-dum [*doum'-doum'*] n. f. Balle à enveloppe modifiée de façon à produire des blessures dangereuses. (On a d'abord fabriqué ce projectile dans le cantonnement anglais de Dum-Dum, dans l'Inde. A la conférence de La Haye, en 1899, l'interdiction de l'usage de ces balles a été votée par la section chargée d'examiner les questions d'armement.)

dumdumer [*doum'-dou-mé*] v. a. Faire subir à une balle ordinaire de fusil une opération qui la transforme en une balle dum-dum. (On dit aussi DUMDUMISER.)

dûment [*man*] adv. En due forme ; selon la raison ; d'une manière convenable : *être dûment averti, autorisé.* ANT. **Indûment.**

Dumény (Camille-Georges RICHOMME, dit), acteur français, né à Paris, m. à Nantua (1857-1920) ; artiste au talent plein d'élégance et de naturel.

Dumerbion (Pierre JADAR), général français, né à Montmeillant (1734-1797). Commandant en chef de l'armée d'Italie en 1794. Vainqueur à Cascaro.

Duméril (Constant), médecin et naturaliste français, né à Amiens, m. à Paris (1774-1860). Membre (1816), puis président (1831) de l'Académie des sciences. Il a professé l'anatomie et la pathologie à la faculté de médecine et la zoologie (ichtyologie, erpétologie) au Muséum. On lui doit de savants ouvrages de zoologie. — Son fils, HENRI-ANDRÉ, né et m. à Paris (1812-1870), fut également naturaliste et professeur de zoologie.

Duméril (Edelestand PONTAS), philologue et paléographe français, né à Valognes, m. Passy (1801-1871). Il s'est attaché à l'étude particulière de l'histoire littéraire du moyen âge.

Du Mersan [*mèr*] (Théophile MARION), fécond vaudevilliste et numismate français, né près d'Issoudun, m. à Paris (1780-1849) ; auteur de : *les Bonnes d'enfant, les Saltimbanques*, etc.

Dumesnil [*mé-nil*] (Jean-Baptiste), jurisconsulte français, avocat du roi au Parlement, né à Paris (1517-1569).

Dumesnil (Mlle Marie-Françoise), tragédienne française, née à Paris, m. à Boulogne-sur-Mer (1711-1803). Elle excella dans le répertoire tragique de Racine, et joua admirablement la haute comédie.

Dumesnil (Antoine-Jules), littérateur et homme politique français, né à Puiseaux (Loiret), m. à Orléans (1805-1891).

duméteux, euse [*teû, eu-ze*] adj. (du lat. *dumus*, buisson). Couvert de buissons. (Vx.)

Dumfries [*deum-friss*], v. d'Ecosse, ch.-l. du *comté de Dumfries*, sur le Vrith ; 18.000 h. Port fluvial. Bonneterie. — Le comté a 74.000 h.

dumicole adj. (du lat. *dumus*, buisson, et *colere*, habiter). *Hist. nat.* Qui habite les buissons.

dumka [*doum'*] n. f. (mot polon. signif. *rêverie*). Chant polonais, d'un caractère triste et doux.

Dumnacus [*dom'-na-kuss*], chef gaulois, de la tribu des Andécaves, qui lutta contre les Romains après la défaite de Vercingétorix.

Dumnorix [*dom'-no-rikss*], chef gaulois, de la nation des Eduens, frère de Divitiacus. Il servit et trahit tour à tour César. Poursuivi par la cavalerie romaine, il périt en se défendant (54 av. J.-C.)

dumny [*deum'-ni*] n. m. (mot angl. signif. *muet, mort*). Nom du joueur absent (du *mort*), au whist à trois. (On dit quelquef. DUMBY.)

Dumolard [*lar*] (Henri ORCEL, dit), auteur dramatique et littérateur français, né et m. à Paris (1771-1845).

Dumonceau (Jean-Baptiste), comte DE BERGENDAEL, maréchal de Hollande, né et m. à Bruxelles (1760-1821). Il servit dans l'armée française, se distingua à Jemmapes, à Bergen, et fut fait comte de l'Empire par Napoléon.

Du Moncel (Théodore), électricien français, né et m. à Paris (1821-1884). Il a perfectionné ou inventé de nombreux appareils.

Dumonstier, famille de peintres miniaturistes et pastellistes des rois de France, du XVIe au XVIIe siècle. — DANIEL (1574-1646), le plus célèbre, a laissé de beaux portraits aux trois crayons, représentant les principaux personnages de la cour, depuis François Ier jusqu'à Louis XIII.

Dumont (Henri), organiste et compositeur belge, né à Liége, m. à Paris (1610-1684). Il est l'auteur de nombreuses compositions religieuses ; entre autres, de cinq messes en plain-chant.

Dumont [*mon*] (Jean), savant publiciste français, né vers le milieu du XVIIe siècle à Vienne (Autriche), m. dans cette ville en 1726 ; auteur de nombreuses publications d'histoire diplomatique, relatives, notamment, aux traités de Westphalie.

Dumont (François), sculpteur français, né à Paris en 1687, m. en 1726. — Son petit-fils, JACQUES-EDME, né et m. à Paris (1761-1844), fut aussi un statuaire de valeur, à qui l'on doit notamment un remarquable buste de Marceau.


Dumont d'Urville.

Dumont (Pierre), publiciste et historien suisse, distingué, né à Genève, m. à Milan (1759-1829).

Dumont d'Urville [*mon, vi-le*] (Jules-Sébastien-César), navigateur français, né à Condé-sur-Noireau, m. à Bellevue (1780-1842). Il fit un voyage autour du monde, retrouva à Vanikoro les restes du naufrage de La Pérouse et visita les régions antarctiques, où il découvrit les terres Louis-Philippe et Joinville; il périt dans la catastrophe du chemin de fer de Versailles.

Dumont (Augustin-Alexandre), sculpteur français, né et m. à Paris (1801-1884). On lui doit notamment la statue de Napoléon qui surmonte la colonne Vendôme.


Dumontie.

Dumont (Albert), archéologue et administrateur français, né à Scey-sur-Saône, m. à Paris (1882-1884). Il a donné une vive impulsion à l'organisation de l'enseignement supérieur.

dumontie [*sî*] n. f. Genre d'algues à fronde cylindrique, inarticulée, caractérisées par des cystocarpes périphériques à nucléus simple.

Dumontpallier [*mon-pa-li-é*] (Victor-Alphonse-Amédée), médecin français, né à Honfleur, m. à Paris (1826-1899); s'est occupé de gynécologie et de suggestion.

Dumoulin (Charles), jurisconsulte français, né et m. à Paris (1500-1566). Adversaire des coutumes et de l'esprit féodal, il a beaucoup contribué à préparer l'unification du droit français.

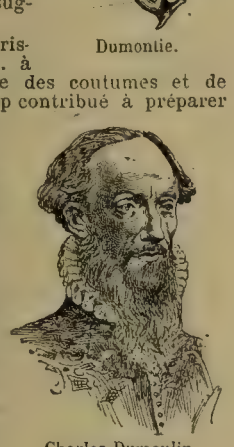
Charles Dumoulin.

Dumoulin (Louis), peintre français, né à Paris en 1860; auteur du *Quatorze-Juillet place de la Bastille*, de *l'Escadre du Nord à Cronstadt* (Versailles) et de diverses décorations.

Dumouriez [*ri-è*] (Charles-François), né à Cambrai, m. à Turville Park (Angleterre) [1739-1824]. Il avait servi avec distinction pendant la guerre de Sept ans. En 1792, il devenait un instant ministre des affaires étrangères, puis obtenait un commandement à l'armée du Nord. Il gagna les batailles de Valmy, Jemmapes, conquit la Belgique, mais se fit battre à Neerwinden; ayant été relevé de son commandement par la Convention, il passa dans les rangs des ennemis de la France et se mit à la solde de l'Angleterre. Repoussé par la Restauration, il mourut sur la terre étrangère, au milieu de l'indifférence générale. Il a laissé des *Mémoires*


Dumouriez.

dumping [*deum'-pin'gh*] n. m. Méthode économique qui consiste à vendre à perte une part du contingent de production d'un produit, tandis que l'autre est vendue avec bénéfice.

dumpling [*deum'-plin'gh*] n. m. (m. angl.). Entremets en usage dans la cuisine anglaise et composé de pâtes contenant des fruits et bouillies à la façon des plum-pudding.

dum vitant stulti vitia, in contraria currunt, mots lat. signif. : *Tandis qu'ils évitent un défaut, les maladroits tombent dans un défaut contraire.* Vers d'Horace (*Sat.*, I, 2, 24). Boileau a dit après lui :

Souvent la peur d'un mal nous conduit dans un pire.

Dun, ancien pays de France, dans le Berry; ch.-l. *Dun-le-Roi* (Cher).

Duna. *Géogr.* V. DVINA.

Dunabourg [*bour*], v. de Lettonie. V. DWINSK.

Dunajec, rivière de l'Europe centrale (Galicie), longue d'environ 250 kilom., depuis sa source dans les Tatra (monts Karpathes), jusqu'à son confluent sur la rive droite de la Vistule. Victoire des troupes allemandes de Mackensen sur l'armée russe du grand-duc Nicolas, qui fut enfoncée sur un front de 40 kil., entre Tarnov et Bartfeld, le 1er mai 1915.

dunanma n. m. Fête turque qui se célèbre en réjouissance d'une victoire ou de la naissance d'un prince.

Dunant (Jean-Henri), littérateur et philanthrope suisse, né à Genève, m. à Heiden (1828-1910); un des fondateurs de la Croix-Rouge; lauréat, en 1901, du prix Nobel de la paix.

Dunbar, v. et port d'Ecosse, sur la mer du Nord; 4.000 h. Victoire de Cromwell sur les royalistes écossais (1650). Port de pêche.

Duncan Ier, roi d'Ecosse, de 1023 à 1040. Il fut assassiné par Macbeth.

Duncansby (CAP), pointe septentrionale de l'Ecosse.

Dunciade (*la*) ou *la Guerre des sots*, poème en quatre chants, rempli de verve satirique et de boutades, par Pope, qui a voulu, en l'écrivant, se venger de ses ennemis littéraires (1728).

Duncker [*doun'-kèr*] (Max), historien allemand, né à Berlin, m. à Anspach (1811-1886); auteur d'une très remarquable *Histoire de l'antiquité*.

Dundalk [*deun'*], v. d'Irlande, ch.-l. du comté de Louth, port sur la mer d'Irlande; 13.000 h. Robert Bruce y fut vaincu et tué par les Anglais en 1318.

dundee [*deun'dî*] n. m. Genre de navire à voiles.

Dundee [*deun'-dî*], v. d'Ecosse (comté de Forfar); beau port sur la mer du Nord (estuaire du Tay); 165.000 h. Importante fabrication de toiles.

dune n. f. (du celt. *dun*, hauteur). Amas de sable que les vents accumulent et parfois déplacent sur les bords de la mer, dans l'intérieur des déserts, etc.: *Brémontier fixa, grâce aux plantations de pins, les dunes qui menaçaient d'ensevelir le pays landais.*

— ENCYCL. *Formation des dunes.* Les dunes sont produites par l'amoncellement, sur une côte basse, des sables marins, d'alluvions, et leur transport lent par le vent dominant, venu en général de la haute mer. Elles présentent, ordinairement, un profil incliné vers la plage et un talus plus raide vers l'intérieur des terres. Les dunes désertiques sont dues à un phénomène analogue de transport. En France, il existe des dunes sur la côte de la mer du Nord, mais surtout aux abords du golfe de Gascogne, et leur marche, consécutive au déboisement de l'arrière-pays, a longtemps menacé la région landaise. Les dunes de Gascogne ont été fixées, selon le système de Brémontier, au moyen de la plantation de pins maritimes, qui ont fourni par ailleurs une richesse appréciable à la région menacée.

— *Dr.* Les travaux de fixation, d'entretien, de conservation et d'exploitation des dunes sur le littoral maritime sont dans les attributions de l'administration des eaux et forêts. Une fois établi le plan des dunes susceptibles d'être fixées, les mesures d'exécution sont déterminées par le préfet.

Des *gardes de dunes*, assimilés aux gardes forestiers domaniaux, sont chargés de la surveillance des dunes, concurremment avec la gendarmerie.

Dunes (*bataille des*), victoire navale gagnée par l'amiral hollandais Tromp sur la flotte espagnole commandée par l'amiral Antonio d'Oquendo, non loin des côtes du comté de Kent (Angleterre) [21 octobre 1639]; — Victoire de Turenne sur l'armée espagnole, sous les ordres de don Juan d'Autriche et de Condé. Cette bataille eut lieu près de Dunkerque le 14 juin 1658. L'Espagne ne se releva jamais de cette défaite.

Dunedin, v. et port de la Nouvelle-Zélande; 76.000 h. Autref., mines d'or.

dunette [*nè-te*] n. f. (dimin. de *dune*). Partie d'un navire située à l'arrière, sur le pont, au-dessus du logement du commandant, et qui est plus élevée que le reste du pont : *la dunette contient le carré ou chambre du conseil et les chambres des officiers.*

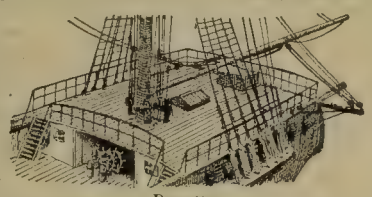
Dunette.

Dunfermline, v. d'Ecosse (comté de Fife), non loin du golfe de Forth; 17.000 h. Aux environs, riches gisements de houille et de fer.

Duni (Egidio Romualdo), compositeur italien, né à Naples, m. à Paris (1709-1775); il fut, avec Monsigny et Philidor, l'un des fondateurs de l'opéra-comique. Parmi ses œuvres, citons : *la Fille mal gardée, Nina et Lindor, la Fée Urgèle*, etc.

Dunières, comm. de la Haute-Loire, arr. et à 24 kil. d'Yssingeaux, sur la *Dunières*, affl. du Lignon-Vellave; 3.000 h. Ch. de f. P.-L.-M. Moulins à soie, scieries, tanneries.

Dunkerque [*kèr-ke*], ch.-l. d'arr. (Nord), port sur la mer du Nord; à 76 kil. de Lille et à 305 kil. de Paris; 34.800 h. [en 1914] (*Dunkerquois*). Ch. de f. N. Rade profonde et vaste, port de commerce très actif. Constructions mécaniques, toiles, tuileries, etc. Grande pêche. Patrie de Jacobsen, Jean Bart, Guilleminot, Dunkerque a subi des sièges mémorables; les plus célèbres sont ceux : de 1646, par le prince de Condé, qui fit capituler la ville, bloquée par la flotte de l'amiral hollandais Tromp; de 1652, par les Espagnols, qui à la faveur des troubles de la Fronde, reprirent la ville; de 1658, par Turenne, qui reprit la ville après sa victoire des Dunes (v. ce mot); de 1793, par les Anglais, qui durent lever le siège après leur défaite à Hondschoote. Dunkerque a subi pendant la Grande Guerre de nombreux bombardements. — L'arr. a 7 cant., 65 comm., 165.000 h.; le cant. Est a 10 comm. et 50.950 h.; le cant. Ouest a 7 comm. et 42.090 h.


Armes de Dunkerque.

dunkers ou **tunkers** n. m. pl. (de l'allem. *tunken*, plonger). Nom donné aux membres d'une secte baptiste, fondée en Allemagne en 1720 et qui se transporta peu après aux Etats-Unis. (Les dunkers pratiquent le baptême par immersion; ils sont végétariens et dédaignent la culture intellectuelle.) S. un *dunker* ou *tunker*.

Dun-le-Palleteau [*tô*], ch.-l. de c. (Creuse), arr. et à 21 kil. de Guéret, non loin de la Brezentine; 1.600 h. (*Dunois*). Ch. de f. Orl. — Le cant. a 13 comm. et 16.280 h.

Dun-le-Poëlier, comm. de l'Indre, arr. et à 37 kil. d'Issoudun, sur le Fouzon; 1.280 h. Eaux ferrugineuses.

Dunod [*no*] **de Charnage** (François-Ignace), jurisconsulte français, né à Saint-Claude, m. à Besançon (1679-1752). On lui doit de nombreux ouvrages sur l'histoire de l'ancien droit. — Son neveu, SOPHIE-EDOUARD, né à Besançon, m. à Paris (1783-1826), fut administrateur et publiciste.

Dunois [*noi*] (le), anc. pays de France, dans la Beauce; ch.-l. *Châteaudun*.

Dunois [*noi*] (Jean), surnommé *le Bâtard d'Orléans*, fils naturel de Louis d'Orléans, frère de Charles VI, et de Mariette d'Enghien, connue sous le nom de *dame de Canny*, né à Paris vers 1403, m. au château de l'Hay en 1468. Il combattit les Anglais aux côtés de Jeanne d'Arc et contribua puissamment à les chasser de France après la mort de l'héroïne. Grand chambellan de France, il prit part, sous le règne de Louis XI, à la ligue du Bien public, mais se réconcilia avec ce prince, qu'il servit ensuite fidèlement.


Dunois.

Dunsinane, hauteur d'Ecosse, au N.-E. de Perth, sur laquelle la tradition place le château de Macbeth.

Duns Scot [*dunss-skot'*], théologien anglais du moyen âge, surnommé *le Docteur subtil*. Il professa à l'université de Paris, puis à Cologne, où il mourut. Adversaire de Thomas d'Aquin, il fut un des interprètes les plus pénétrants de la philosophie scolastique et le défenseur du « réalisme » (1274-1308).


Duns Scot.

Dunstable ou **Dunstaple** (John), compositeur écossais, né vers la fin du XIVe siècle, m. à Londres en 1453. Il a contribué à épurer l'harmonie et a laissé des œuvres religieuses et des chansons.

Dunstan [*duns-tan*] (saint), prélat anglais, archevêque de Cantorbéry, né à Glastonbury, m. à Cantorbéry (925-988). Principal conseiller du roi saint Edouard. Fête le 12 mai.

Dun-sur-Auron, ch.-l. de c. (Cher), arr. et à 22 kil. de Saint-Amand; 4.690 h. (*Dunois*). Ch. de f. Mines de fer. — Le cant. a 12 comm. et 9.650 h.

Dun-sur-Meuse, ch.-l. de c. (Meuse), arr. et à 25 kil. de Montmédy; 890 h. (*Duniens*). Ch. de f. E. Partiellement détruit au cours de la Grande Guerre. — Le cant. a 18 comm. et 5.740 h.

duo n. m. (mot lat. qui signifie *deux*). Morceau de musique pour deux voix ou deux instruments : *le duo de Mireille; duo de violon et de flûte.* (Parmi les duos célèbres d'opéra, écrits pour la voix, citons ceux de *la Norma*, du *Chalet*, du *Pré-aux-Clercs*, de *la Muette de Portici*, etc.) *Fig.* et *fam.* Propos échangés simultanément entre deux personnes : *duo d'injures.* Pl. des *duos*.

duobus [*buss*] n. m. (mot lat., abl. de *duo*). Usité dans l'expression *Sel de duobus*, sulfate de potasse.

duodécennal, e, aux adj. (du lat. *duodecim*, douze, et *annus*, année). Qui embrasse douze ans.

duodécennie [*sèn'-nî*] n. f. (du lat. *duodecim*, douze, et *annus*, année). Intervalle de douze ans.

duodécimal, e, aux adj. (du lat. *duodecim*, douze). Qui se compte, se divise par douze : *système duodécimal de numération.*

duodecimo [*dé-si*] adv. Douzièmement.

duodécuple adj. (du lat. *duodecim*, douze). Qui contient douze fois.

duodénal, e, aux adj. Qui se rapporte au duodénum.

duodénite n. f. Inflammation du duodénum.

duodénum [*nom'*] n. m. (du lat. *duodeni*, douze, cet organe étant long d'environ 12 travers de doigt). Première portion de l'intestin grêle, qui fait suite à l'estomac.

duodi n. m. Le deuxième jour de la décade, dans le calendrier républicain.

duodrame n. m. (du lat. *duo*, deux, et de *drame*). Pièce dramatique à deux personnages seulement.

duolet [*lè*] n. m. Ensemble de deux notes prenant la place de trois notes de même valeur. On le marque par un 2.

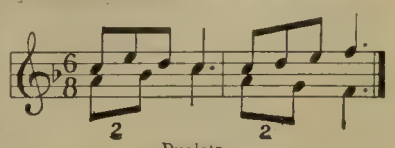

Duolets.

duotal n. m. Syn. de CARBONATE DE GAÏACOL.

Dupanloup [*lou*] (Félix-Antoine-Philibert), prélat français, né à Saint-Félix (Haute-Savoie), m. au château de Lacombe (Savoie) [1802-1878]; évêque d'Orléans; membre de l'Académie française. Ses théories en matière d'éducation, son infatigable ardeur de polémiste, ses vives attaques contre l'Italie pour la défense du pouvoir temporel des papes, son éloquence aussi, lui assurèrent une place exceptionnelle dans l'épiscopat français. Pendant le second Empire, il fut le chef du parti catholique libéral. Après 1870, il fut député à l'Assemblée nationale, puis sénateur inamovible (1876). On lui doit, entre autres ouvrages, de remarquables *Lettres sur l'éducation des filles.*


Mgr Dupanloup.

Duparc [*park*] (René BERTHELOT, sieur), dit *Gros-René* (v. ce mot), parce qu'il créa avec éclat ce rôle, acteur de la troupe de Molière; m. en 1673. — Sa femme, actrice aussi, qui fut insensible aux hommages de Molière, mais auprès de laquelle Racine fut plus heureux, mourut en 1668.

Duparc (Marie-Eugène-*Henri* FOUQUES-), compositeur français, né à Paris en 1848; auteur de mélodies d'un sentiment très émouvant (*Invitation au voyage, la Vague et la Cloche, Phydilé, La mento*, etc.).

Dupaty (Charles Mercier), président au parlement de Bordeaux, né à La Rochelle, m. à Paris (1746-1788) ; auteur de *Lettres sur l'Italie*, ingénieuses, mais d'une originalité un peu affectée. — Louis-Charles, un de ses fils, né à Bordeaux, m. à Paris (1771-1825), sculpteur distingué, fut un des derniers représentants de l'école classique. — Un autre, Louis-Emmanuel, né à Blanquefort, m. à Paris (1775-1851), fut poète et auteur dramatique. Membre de l'Académie française. Ecrivain correct et ingénieux, mais un peu affecté, à qui l'on doit *la Prison militaire*.

dupe n. f. et adj. Personne qui a été trompée, ou qu'on peut tromper aisément : *mieux vaut, dans certains marchés, être dupe que complice.* Loc. : *Etre la dupe d'une affaire, d'un marché*, n'y pas trouver son compte, y avoir son intérêt sacrifié. *Etre sa dupe, sa propre dupe*, se tromper soi-même, se faire illusion.

Dupes (*journée des*), le 11 novembre 1630. Petite intrigue politique, grâce à laquelle Marie de Médicis et Anne d'Autriche faillirent obtenir de Louis XIII le renvoi du cardinal de Richelieu ; mais le cardinal reprit bien vite son ascendant sur le roi. Bassompierre, qui avait trempé dans le complot, fut enfermé à la Bastille, et Marie de Médicis dut se retirer à Moulins.

duper [*pé*] v. a. (de *dupe*). Tromper, en faire accroire : *Scapin dupe effrontément Géronte.*

duperie [*rî*] n. f. (de *duper*). Tromperie, fourberie. Erreur préjudiciable.

Dupérier [*ri-é*] (François), jurisconsulte français du XVIe siècle, à qui Malherbe adressa, au sujet de la mort de sa fille, des stances célèbres où se trouvent ces vers :

Ta douleur, Dupérier, sera donc éternelle ?
. . . . . .
Mais elle était du monde où les plus belles choses
Ont le pire destin ;
Et, rose, elle a vécu ce que vivent les roses,
L'espace d'un matin.

Duperré, comm. d'Algérie (dép. d'Alger), arr. et à 30 kil. de Milianah, sur le Chéliff ; 4.150 h. Ch. de f. d'Alger à Oran. Centre agricole et viticole.


Amiral Duperré.

Duperré (Victor-Guy), amiral français, né à La Rochelle, m. à Paris (1775-1846). Il coopéra à la prise d'Alger avec le maréchal Bourmont et fut plusieurs fois ministre de la marine. — Son fils, Victor-Auguste, vice-amiral français, né et m. à Paris (1825-1900), fut aussi ministre de la marine.

Duperrey [*pè-ré*] (Louis-Isidore), navigateur français, né et m. à Paris (1786-1865). Il explora l'Océanie. Membre (1842), puis président (1850) de l'Académie des sciences.

Duperron (Jacques Davy), cardinal français, né à Saint-Lô suivant les uns, ou, suivant d'autres, près de Berne (Suisse), m. à Paris (1556-1618). Prédicateur éloquent et controversiste de premier ordre, il travailla à la conversion du roi Henri IV.

Dupetit-Thouars [*ti-tou-ar*] (Louis-Marie Aubert), botaniste français, né à Saumur, m. à Paris (1758-1831). Membre de l'Académie des sciences. — Aristide, son frère, marin français, né près de Saumur, périt glorieusement à Aboukir, où il commandait le *Tonnant* (1760-1798). — Abel, leur neveu, né près de Saumur, m. à Paris (1793-1864), amiral français, prépara en 1830 l'expédition d'Alger et établit en 1842 le protectorat de la France sur Taïti.

dupeur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui dupe, qui trompe.


Dupin aîné.

Dupeuty (Désiré-Charles), auteur dramatique français, né à Paris, m. à Saint-Germain-en-Laye (1798-1865) ; a écrit un grand nombre de vaudevilles, de comédies et de drames (*la Camargo, Madame Grégoire, le Hussard de Felsheim*, etc.) ; — Son fils Adolphe, né à Paris, m. à L'Hay (1828-1884), a écrit plusieurs vaudevilles, dont l'un, *les Canotiers de la Seine*, eut un grand succès.

Duphot [*fo*] (Léonard), général français, né à Lyon, assassiné à Rome dans une émeute (1770-1798).

Dupin (Louis-Ellies), docteur de Sorbonne et historien français, né et m. à Paris (1657-1719) ; auteur d'une considérable *Histoire de l'Eglise.*

Dupin (André), dit *Dupin aîné*, jurisconsulte, homme politique et magistrat français, né à Varzy, m. à Paris (1783-1865). Esprit distingué, mais caractère versatile, il servit successivement tous les gouvernements qui régirent la France, depuis le premier jusqu'au second Empire. — Charles, son frère, économiste et ingénieur, né à Varzy, m. à Paris (1784-1873), a attaché son nom à des travaux distingués de mathématiques, et publié un excellent ouvrage sur les *Forces productives des nations de 1800 à 1851.* Il fut membre (1818), puis président (1836) de l'Académie des sciences.

Dupin (Jean-Henri), auteur dramatique français, né à Paris (1787-1887). Il a écrit de spirituels vaudevilles : *la Mansarde des artistes, M'ame Maclou*, etc.

Dupin de Chenonceaux (Claude), fermier général français, né à Châteauroux, m. à Paris (1684-1769) ; ami de J.-J. Rousseau. — Son fils, Dupin de Francueil, fermier général (1715-1780), fut l'ami de Mme d'Epinay et le grand-père de George Sand.

Dupiney de Vorepierre (Jean-François-Marie Berthet), encyclopédiste français, né à Vienne (Isère), m. à Paris (1811-1879) ; on lui doit : *Dictionnaire français illustré et Encyclopédie universelle.*

Dupleix [*plèxs*] (Scipion), historien français, né et m. à Condom (1569-1661) ; auteur des *Mémoires des Gaules*, de l'*Histoire générale de la France.*

Dupleix (Joseph-François, marquis), gouverneur des établissements français dans l'Inde, né à Landrecies, m. à Paris (1697-1763). Envoyé comme commissaire des guerres dans les Indes, il médita d'assurer à son pays la possession de cette vaste presqu'île et, avec l'aide de sa femme, Jeanne Castro (*Jân Begum*), s'immisça dans les affaires des princes indigènes pour y trouver des occasions d'agrandissement. Lorsque la guerre éclata entre la France et l'Angleterre, il fit des prodiges de valeur ; mais sa rivalité avec La Bourdonnais rendit stériles son activité et son courage. Abandonné par le cabinet de Versailles, il revint en France (1754), où il ne put obtenir le remboursement des avances qu'il avait faites pour les frais de la guerre, et mourut dans la misère. Après lui, les Anglais s'empressèrent d'adopter son système et nous enlevèrent peu à peu ses conquêtes, qui auraient pu nous assurer à jamais l'empire de l'Inde.

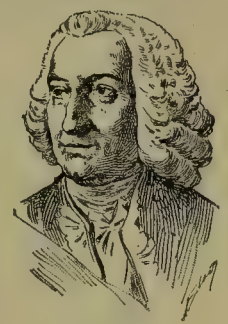
Dupleix.

Duplessis [*plè-si*] (Jean, sieur d'Ossonville), voyageur français, né en Normandie, m. à la Guadeloupe, qu'il avait contribué à coloniser (1635).

Duplessis (Joseph-Sifrède), peintre français, né à Carpentras, m. à Versailles (1725-1802). Il excella dans l'art du portrait et surtout du portrait d'homme.

Duplessis (Paul), romancier français, né à Rennes (1815-1865) ; auteur des romans : *les Boucaniers, les Grands Jours d'Auvergne, les Peaux-Rouges, le Batteur d'estrade*, etc.

Duplessis (Alphonsine Plessis, dite Marie), née à Nonant (Orne), m. à Paris (1824-1847) ; connue par sa beauté, son luxe et sa fin prématurée. Elle a dû sa grande notoriété posthume à Alex. Dumas fils, qui la connut et fit d'elle, sous le nom de Marguerite Gautier, l'héroïne de son roman *la Dame aux Camélias.*

Duplessis (Georges Gratet), iconographe français, membre de l'Institut, né à Chartres, m. à Paris (1834-1899) ; auteur d'une *Histoire de la gravure.*

Duplessis-Bertaux (Jean), dessinateur et graveur français, né et m. à Paris (1747-1813).

Duplessis-Mornay. *Biogr.* V. Mornay (Philippe de).

duplex [*plèkss*] n. m. (mot lat. signif. *double*). Système télégraphique permettant d'expédier simultanément par un seul fil, des dépêches dans les deux sens.

duplicata n. m. invar. (mot lat. signif. *choses doublées*). Double d'un acte, d'une dépêche, d'un écrit. — Encycl. *Dr.* Les copies de documents destinées à tenir lieu de l'original doivent mentionner, d'une façon apparente, pour prévenir tout double emploi, le mot *duplicata.* Tout double d'un écrit soumis originairement au timbre doit être timbré, sauf le duplicata d'une lettre de change joint au primata.

duplicateur n. m. Nom de certaines machines électriques qui produisent les deux espèces d'électricité.

duplicatif, ive adj. Qui double.

duplication [*si-on*] n. f. (de *duplicatif*). Action de doubler. *Duplication du cube*, problème qui consiste à construire géométriquement le côté d'un cube double d'un cube donné.

duplicatum [*tom'*] n. m. (m. lat.) Se dit quelquefois pour *duplicata*, mais au singulier seulement, et il a pour pluriel *duplicata.*

duplicature n. f. Etat d'une membrane, d'une surface repliée sur elle-même.

duplice n. f. (du lat. *duplex, icis*, double). Alliance de deux nations : *la duplice franco-russe.*

duplicité n. f. (du lat. *duplex, icis*, double). Etat de ce qui est double. *Fig.* Mauvaise foi : *Louis XI s'est rendu tristement célèbre par sa duplicité.*

duplique n. f. *Dr.* Réponse à une réplique. (Vx.)

dupliquer [*ké*] v. n. *Dr.* Faire une duplique. (Vx.)

Duployé (l'abbé Emile), professeur de sténographie français, né à Notre-Dame-de-Liesse (Aisne), m. à Saint-Maur-des-Fossés (1833-1912). En collaboration avec son frère Gustave, il a publié un *Cours de sténographie.*

Duponchel (Adolphe), ingénieur français, né à Florac (Lozère) en 1821. On lui doit de remarquables études sur des grands travaux d'utilité publique, sur la fertilisation des landes, etc.

Dupont [*pon*] **de Nemours** (Pierre-Samuel), publiciste français, né à Paris, m. exilé à Eleutherian Mills (Etats-Unis) [1739-1817]. Disciple de Quesnay, ami de Turgot, il se montra sous la Révolution partisan d'une monarchie constitutionnelle.

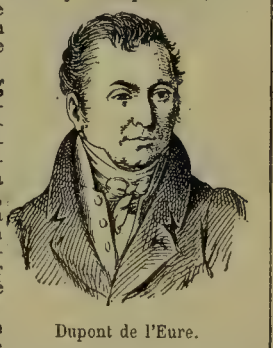
Dupont de l'Eure.

Dupont de l'Étang [*tan*] (Pierre-Antoine), général français, né à Chabanais, m. à Paris (1765-1840). Après s'être distingué dans les guerres de la Révolution et de l'Empire, il ternit sa gloire par la capitulation de Baylen (1808). Condamné à la détention, il fut gracié par Louis XVIII et nommé ministre de la guerre.

Dupont de l'Eure (Jacques-Charles), homme politique français, né à Neubourg, m. à Rouge-Périers (Eure) [1767-1855], connu pour son intégrité et son patriotisme. Il fut président du Gouvernement provisoire, en 1848.

Dupont des Loges [*je*] (Paul-Georges-Marie), évêque de Metz, né à Rennes, m. à Metz (1804-1886). Il resta, après l'annexion de l'Alsace-Lorraine, un fidèle ami de la France.

Dupont (Pierre), poète et chansonnier français, né et m. à Lyon (1821-1870). Ses chants rustiques (*les Bœufs, les Sapins, Ma vigne, les Peupliers, le Tonneau*, etc.) l'ont rendu populaire. Ils sont remarquables par les aspirations saines qu'ils révèlent, par l'élévation des sentiments qu'ils traduisent : l'amour du travail, de puissants appels à la concorde, à la cordialité. Pierre Dupont fut le chansonnier du peuple laborieux et honnête.

Dupont (François), chimiste français, né à Charvonnex (Haute-Savoie), m. à Paris (1847-1914). Il a contribué largement au progrès de l'industrie sucrière.

Dupont (Gabriel), compositeur français, né à Caen, m. au Vésinet (1878-1914) ; auteur des opéras ou drames lyriques : *la Cabrera, la Glu, Antar*, etc., et d'un recueil pour piano : *les Heures dolentes.*


Pierre Dupont.

Dupont-White (Charles Brook), économiste français, né à Rouen, m. à Paris (1807-1878). Son principal ouvrage est une étude sur *le Progrès politique, l'Individu et l'Etat.*

Du Port (Adrien), membre de la Constituante, né à Paris, m. à Appenzell (1759-1798). Il fit partie, avec Barnave et Lameth, du fameux triumvirat.

Duport-Dutertre (François-Joachim), littérateur et historien français, né à Saint-Malo (1715-1759). — Son fils, Marguerite-Louis-François, né et m. à Paris (1754-1793), fut ministre de la justice en 1790 et exécuté avec Barnave.

Duppel, v. du Slesvig-Holstein ; 620 h. Combats entre les Danois et les Allemands, en 1848 et 1849. Prise de la forteresse par les Prussiens en 1864.

duppion n. m. Cocon de ver à soie, qui est doublé. Soie de mauvaise qualité et grossière, qui provient d'un cocon double.

Duprat [*pra*] (Antoine), chancelier de France sous François Ier, cardinal et légat du pape, né à Issoire, m. à Nantouillet (1463-1535). Il fut le principal auteur du concordat de Bologne, conclu en 1516 entre François Ier et le pape Léon X. Il mourut en proie à la maladie pédiculaire.


Chancelier Duprat.

Duprat (Pascal), publiciste et homme politique français, né à Hagetmau, m. en mer à son retour du Chili, où il avait été envoyé comme ministre plénipotentiaire (1815-1885). On lui doit : *l'Esprit des révolutions.*

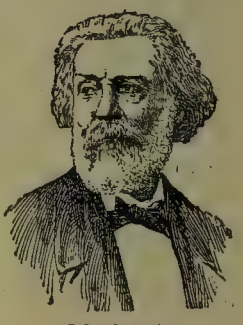
Jules Dupré.

Duprato (Jules), compositeur français, né à Nîmes, m. à Paris (1827-1892). On lui doit d'agréables opéras-comiques, notamment : *la Fiancée de Corinthe, le Baron Jo Groschaminet, le Cerisier*, etc.

Dupray (Henri-Louis), peintre français, né à Sedan, m. à Paris (1841-1909), a représenté des épisodes de la guerre de 1870 (*une Visite aux avant-postes*, etc.).

Dupré (Guillaume), sculpteur et graveur français, né à Sissonne [Aisne] (1574-1647). Le premier, il appliqua la sculpture à l'art de la gravure en médailles (effigies de Henri IV, Louis XIII, Richelieu, etc.).


Julien Dupré.

Dupré (Auguste), graveur en médailles, né à Saint-Etienne, m. à Armentières (1748-1839). Ses médailles sont d'une ordonnance claire et expressive.

Dupré (Jules), peintre paysagiste français, né à Nantes, m. à L'Isle-Adam (1811-1899). Ses œuvres sont remarquables par l'entente de la lumière. Citons : *le Gué, la Saulaie, le Marais, la Forêt*, etc.

Dupré (Marie-Jules), amiral français, né à Strasbourg, m. à Paris (1813-1881). Il fut gouverneur de la Cochinchine et signa avec l'Annam, en 1874, un traité avantageux.


Duprez.

Dupré (Julien), peintre français, né à Paris en 1851 ; peintre des sites agrestes et des mœurs champêtres, dont il comprend la robuste poésie (*Glaneuses, Récolte des foins, Au pâturage, la Vache enragée*, etc.).

Duprez [*prè*] (Gilbert-Louis), ténor et compositeur français, né et m. à Paris (1806-1896). Il triompha dans les répertoires de Rossini, de Donizetti, fit représenter plusieurs opéras-comiques et publia quelques ouvrages didactiques ou littéraires, notamment les *Souvenirs d'un chanteur.*

Dupuis [*pu-i*] (Charles-François), érudit et conventionnel français, né à Trie-Château (Oise), m. à Is-sur-Tille (1742-1809) ; auteur de *l'Origine de tous les cultes.*

Dupuis (Rose), actrice française, née à Poissy (1786-1878). Elle tint à la Comédie-Française l'emploi des jeunes premières, puis celui des grandes confidentes. — Son fils, Adolphe **Dupuis**, acteur français, né à Paris, m. à Nemours (1824-1891), fut un comédien d'un talent souple, fin et délicat.

Dupuis (Jean), négociant et voyageur français, né à Saint-Just-la-Pendue (Loire), m. à Monaco (1829-1912). Négociant à Hankéou, il fut un des premiers à remonter le fleuve Rouge et à explorer le Tonkin, où ses démêlés avec les autorités annamites amenèrent l'intervention de Francis Garnier et furent la cause initiale de la conquête du pays par les Français.


José Dupuis.

Dupuis (Joseph-Lambert, dit *José*), acteur français, né à Liége (Belgique), m. à Nogent-sur-Marne (vers 1831-1900). Comédien fantaisiste, original et spirituel, il triompha dans les opérettes d'Offenbach et la comédie légère.

Dupuis (Jean-Baptiste-Daniel), sculpteur et graveur en médailles français, né à Blois, m. à Paris (1849-1899).

Dupuy (Pierre), historien et diplomate français, né à Agen, m. à Paris (1582-1651). On lui doit un célèbre *Traité des libertés de l'Eglise gallicane.*

Dupuy (Dominique), général français, né à Toulouse, m. au Caire (1767-1798). Il commanda, en Italie, la légendaire 32e demi-brigade, qui fit dire à Bonaparte, au combat de Lonato : « J'étais tranquille, la 32e était là ! »


Dupuy de Lôme.

Dupuy de Lôme (Stanislas), ingénieur naval, né près de Plœmeur (Morbihan), m. à Paris (1816-1885). Il comprit que le déclin de la marine à voiles allait entraîner une transformation de l'art naval et construisit le premier vaisseau cuirassé français. Pendant le siège de Paris (1871), il dirigea avec succès le service d'aérostation. Membre de l'Académie des sciences. Il devint, en 1877, sénateur inamovible.

Dupuy (Jean), publiciste et homme politique français, né à Saint-Palais (Gironde), m. à Paris (1844-1919). Directeur du *Petit Parisien*, il fut ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.


Dupuytren.

Dupuy (Ernest), professeur et écrivain français, né à Lectoure (Gers), m. à Paris (1849-1918) ; il a écrit des poésies, *les Parques*, et des ouvrages de critique sur *Victor Hugo* et *Alfred de Vigny*.

Dupuy (Charles), homme politique français, né au Puy, m. à Ille [Pyr.-O.] (1851-1923) ; président de la Chambre des députés, puis président du conseil et sénateur.

Dupuytren [*trin*] (Guillaume), célèbre chirurgien français, né à Pierre-Buffière, m. à Paris (1777-1835). Ses travaux ont fait faire d'immenses progrès à la science, qu'il professa avec éclat. Un musée d'anatomie pathologique, adjoint à la Faculté de médecine de Paris (ancien couvent des Cordeliers), porte son nom. Dupuytren était membre de l'Académie des sciences.


Duquesne.

duquel [*kèl*] pr. rel. pour *de lequel*. Pl. *desquels*.

Duquesne [*kè-ne*], comm. d'Algérie (dép. de Constantine, arr. de Bougie) ; 3.350 h. Vins.

Duquesne [*kè-ne*] (Abraham, marquis), illustre marin français, né à Dieppe, m. à Paris (1610-1688). Parmi ses nombreuses campagnes, la plus remarquable est celle où il remporta sur Ruyter, son rival de gloire, les victoires de Stromboli et d'Agosta, suivies bientôt de celle de Palerme (1676). Il fut chargé d'une expédition contre les corsaires barbaresques : il bombarda Tripoli (1681), Alger (1682), leurs repaires, et délivra des milliers de captifs. Il bombarda ensuite Gênes (1684), alliée des Espagnols. Louis XIV lui offrit le bâton de maréchal, s'il voulait abjurer le calvinisme ; il refusa. Lors de la révocation de l'édit de Nantes, seul de tous les protestants français, il fut excepté de la commune proscription, mais ses propres enfants durent s'expatrier, et, miné par le chagrin de la séparation, le glorieux marin s'éteignit bientôt.



Statue de Duquesne, à Versailles.

Les trois statues connues de Duquesne sont : celle de Roguier, dans la cour du palais de Versailles ; celle de Dantan, à Dieppe, et celle de De Bay père, à Nantes.

Duquesnel (Henri-Félix), directeur de théâtre, auteur et critique dramatique français, né et m. à Paris (1832-1915). Ses chroniques spirituelles étaient pleines d'amusants souvenirs.

Duquesnoy [*ké-noi*] (François), dit *François Flamand*, sculpteur belge, né à Bruxelles, m. à Livourne (1594-1642). Il excella dans la représentation de sujets gracieux.

Duquesnoy (Ernest-Joseph), ancien moine, conventionnel et terroriste, né à Bouvigny-Boyeffles (Pas-de-Calais), m. à Paris (1748-1795). Condamné à mort en 1795, pour s'être opposé à la réaction thermidorienne, il se poignarda au sortir de l'audience. — Son frère, le général Duquesnoy, m. en 1797, se distingua à Wattignies et en Vendée. Il s'intitulait *le Boucher de la Convention*.

Duquesnoy (Adrien-Cyprien), homme politique et publiciste français, né à Briey, m. à Rouen (1759-1808) ; membre de la Constituante.

Duquet (Alfred), historien français, né à Montlhéry, m. à Paris (1842-1916). On lui doit d'intéressants ouvrages d'histoire militaire, notamment une histoire de *la Guerre de 1870-1871 : Paris*.

dur, e adj. (lat. *durus*). Ferme, solide, difficile à entamer : *sol dur ; le porphyre est plus dur que le marbre*. Qui n'est pas tendre, qui n'est pas mou : *lit dur*. *Fig.* Dépourvu de douceur, de souplesse : *traits durs, voix dure, vers durs*. Offensant : *une réponse dure*. Endurci, courageux : *être dur au travail, à la souffrance*. Fâcheux, affligeant : *il est dur d'être méconnu*. Austère, pénible : *mener une vie dure*. Dont l'usage est pénible : *outil dur, escalier dur*. *Etre dur à la détente*, être avare, donner de l'argent avec peine. *Avoir l'oreille dure* ou *être dur d'oreille*, entendre difficilement. *Cheval dur*, dont les réactions donnent de fortes secousses au cavalier, ou qui a la bouche peu sensible au mors. *Homme, cœur dur*, inhumain, insensible. *Tête dure*, qui comprend avec peine. *Temps durs*, pénibles, difficiles ; et au sing., temps excessivement froid. *Œuf dur*, dont la cuisson a rendu solides le blanc et le jaune. *Pain dur*, rassis. *Dur à cuire*, qui ne cuit que lentement : *légume dur à cuire*. *Fig.* et *fam.* Aguerri, endurci, fort, déterminé. Substantiv. : *un vieux dur à cuire*. *Pouls dur*, sec et sans élasticité. *Mer dure*, mer dont les lames sont courtes. Adv. Durement, énergiquement : *travailler dur*. N. f. *Coucher sur la dure*, sur la terre nue ou sur les planches. Loc. adv. : *A la dure*, d'une manière rude. N. m. Ce qui est ferme, solide, etc. : *le dur est le contraire du moelleux*. *Arg.* Bagne. Eau-de-vie. Chemin de fer. *Etre dans son dur*, travailler avec ardeur. Ant. **Harmonieux ; mou, souple, tendre.**

durabilité n. f. Qualité de ce qui est durable.

durable adj. De nature à durer longtemps ; stable, constant, permanent : *amitié durable*. Ant. **Court, éphémère, passager.**

durablement [*man*] adv. D'une manière durable. (Peu us.)

duracine n. f. Variété de pêche à peau veloutée, mais dont la chair offre une certaine dureté.

dura lex, sed lex, mots lat. signif. : *La loi est dure, mais c'est la loi*. Maxime que l'on rappelle à l'occasion d'une règle pénible à laquelle on est forcé de se soumettre.

duraluminium [*ni-om'*] n. m. Alliage composé de 0,95 d'aluminium, 0,03 de cuivre, 0,01 de magnésium et 0,03 de manganèse.

duramen [*mèn*] n. m. (mot lat.). Cœur d'un tronc d'arbre, en général beaucoup plus compact, plus dur que les régions extérieures de la tige.

Duran (Augustin), littérateur et critique espagnol, né et m. à Madrid (1793-1862). Ses écrits ont exercé une influence prépondérante sur la littérature espagnole.

Durance (la), riv. de France, qui a sa source au mont Genèvre, dans les Alpes, passe à Briançon, Embrun, Sisteron, et se jette dans le Rhône (r. g.), près d'Avignon ; cours 350 kil. C'est un abondant torrent, utilisé surtout comme rivière d'irrigation.

Durand (Joseph-Pierre), dit *Durand de Gros*, physiologiste et philosophe français, né à Gros, m. à Arsac (1826-1901). Il a été un précurseur dans l'étude de l'hypnotisme.

Durandal, nom que les romanciers du moyen âge ont donné à l'épée du paladin Roland. Elle fut conquise par Roland sur Eaumont, fils de l'émir Agolant, ou, d'après une tradition, elle lui fut octroyée par Charlemagne, à qui un ange avait ordonné de la remettre au meilleur de ses capitaines. Dans la *Chanson de Roland*, le héros, se sentant mourir, lui adresse un touchant adieu et essaye en vain de la briser sur le roc.

Durand-Brager (J.-B.-Henri), dessinateur et peintre de marines français, né à Belnoé (Ille-et-Vilaine), m. à Paris [1814-1879].

Durand-Claye (Alfred-Augustin), ingénieur hygiéniste français, né et m. à Paris (1841-1888). Il a contribué à l'assainissement de la capitale par l'établissement du *tout à l'égout*.

Durand-Fardel (Charles-Louis-Maxime), médecin et littérateur français, né et m. à Paris (1815-1899) ; auteur de remarquables travaux sur Dante.

Durando (Jean), général italien, né à Mondovi, m. à Florence (1804-1869). Il se distingua à Solférino. — Son frère, Jacques, général et homme d'Etat, né à Mondovi, m. à Rome (1807-1894).

Durango, Etat du Mexique ; 370.000 h. Capit. *Durango* ; 31.000 h. Mines d'argent.

durant [*ran*] prép. (du part. prés. de *durer*). Pendant : *durant l'hiver*. Pendant toute la durée de (dans ce cas la préposition se place souvent après son complément) : *sa vie durant, une heure durant*.


Durante.

Durant [*ran*] (Gilles), sieur de La Bergerie, poète français, né à Clermont-Ferrand, m. à Paris (1554-1615) ; auteur d'odes, madrigaux, chansons, d'un style naturel et facile.

Durante (Francesco), compositeur italien, né à Frattamaggiore, près de Naples, m. dans cette dernière ville (1684-1755). Il excella dans la musique religieuse et dans les exercices de solfège.

Duranti (Jean-Etienne Durand, dit), magistrat français, né et m. à Toulouse (1534-1589) ; président du parlement de cette ville. Il s'opposa aux fureurs de la Ligue et périt massacré par la foule, victime de son courage civique.

Duranty (Louis-Emile-Edmond), journaliste et romancier français, né et m. à Paris (1833-1880). Il prit part au mouvement réaliste inauguré par Champfleury ; auteur du *Malheur d'Henriette Gérard*.

Duras [*rass*], ch.-l. de c. (Lot-et-Garonne), arr. et à 22 kil. de Marmande, au-dessus de la vallée du Drot ; 1.520 h. Ch. de f. O. Ancienne seigneurie de l'Agenais. — Le cant. a 15 comm. et 7.660 h.

Duras [*rass*] (Henri Durfort, duc **de**), maréchal de France (1625-1704). Il contribua à la conquête de la Franche-Comté, en 1668 ; — Son frère, Louis, passa en Angleterre au service de Charles II (1638-1702). — Le fils du maréchal Henri, Emmanuel-Félicité, né à Paris, m. à Versailles (1715-1789), fut maréchal de France et académicien, sans avoir commandé d'armée ni rien écrit. Vivement attaqué dans un journal par l'avocat Linguet, il ne répondit pas. On lui envoya alors le quatrain suivant :

> Monsieur le maréchal, pourquoi cette réserve,
> Lorsque Linguet hausse le ton ?
> N'avez-vous pas votre bâton ?
> Au moins qu'une fois il vous serve.

Duras (Claire de Kersaint, duchesse **de**), de la famille des précédents, romancière française, née à Brest, m. à Nice (1778-1828) ; auteur des deux nouvelles : *Ourika* et *Edouard*.

Durazzo, l'anc. *Dyrrachium*, v. et port de l'Albanie, dans la *baie de Durazzo*, formée par l'Adriatique ; 5.000 h. Un des ports de la côte albanaise où, à la suite de leur lamentable retraite (novembre-décembre 1915), les Serbes vaincus furent secourus par les Alliés, et d'où ils furent soustraits par les Français à la vengeance des Autrichiens et des Bulgares.

Durban, ch.-l. de c. (Aude), arr. et à 32 kil. de Narbonne, sur la Berre, affl. de l'étang de Sijean ; 910 h. — Le cant. a 13 comm. et 5.970 h.

Durban, v. de la colonie anglaise de Natal ; 18.000 h. *Port-Natal* lui sert de port sur l'océan Indien.

durbar n. m. Audience solennelle, tenue dans l'Inde par les anciens souverains indigènes ou par le gouverneur anglais.

durbec [*bèk*] n. m. Genre d'oiseaux passereaux conirostres, de l'hémisphère boréal, au plumage vineux, marqué de blanc et de noir.

durcet [*sè*] n. m. Variété de bovidés de Durcet (Orne), obtenue par croisements entre individus des races normande, schwitz et durham.

durcir v. a. Rendre dur : *la gelée durcit le sol*. V. n. Devenir dur : *les œufs plongés dans l'eau bouillante durcissent*. **Se durcir** v. pr. Devenir dur. Ant. **Amollir.**

durcissement [*si-se-man*] n. m. Action de durcir, de se durcir : *le durcissement du plâtre gâché est très rapide*. Etat de ce qui est durci.

durcisseur, euse [*si-seur, eu-ze*] adj. Qui durcit.

Durdat-Larequille, comm. de l'Allier, arr. et à 13 kil. de Montluçon, non loin du ruisseau de Néris ; 1.970 h. Ch. de f. Houille.

Dureau [*rô*] **de La Malle** (René), littérateur français, né à Saint-Domingue, m. à Langis (1742-1807) ; traducteur de Tacite, Tive-Live, etc. — Son fils, Auguste, savant érudit, né et m. à Paris (1777-1857), est l'auteur de remarquables travaux d'histoire et de géographie anciennes.

durée [*ré*] n. f. (de *durer*). Action de durer : *se légitimer par la durée*. Espace de temps que dure une chose : *la durée d'une construction*. Temps en général. *Fam. Etre de durée*, durer, être propre à durer longtemps : *étoffe qui sera de durée*. *Mus.* Temps pendant lequel on doit maintenir un son, une note ou un silence. (On dit aussi valeur.)

durelin n. m. Chêne rouvre.

durement [*man*] adv. Avec dureté, sans ménagement : *traiter durement un enfant*.

dure-mère n. f. *Anat.* La plus extérieure et la plus forte des trois membranes qui enveloppent la substance cérébro-spinale.

Düren, v. de Prusse (prov. du Rhin), sur la Roer ; 20.000 h. Métallurgie, draps, papeterie.

durène n. m. Carbure $C^6H^3(CH^3)^4$, fusible vers 79°, que l'on obtient par l'action du chlorure de méthyle sur le benzène en présence du chlorure d'aluminium. Syn. tétraméthylbenzène.

durer [*ré*] v. n. (lat. *durare*). Continuer d'être : *le siège de Troie dura dix ans*. Exister longtemps. Se conserver avec ses qualités : *vin qui ne dure pas*. Paraître long : *le temps lui dure*. Attendre : *ne pouvoir durer en place*. (On dit aussi *durer de* et *durer à* : *ne pouvoir plus durer du mal de dents ; ne pas durer à un travail*.) *Faire feu qui dure*, ménager ses ressources, sa santé.


Albert Dürer.

Dürer [*rèr*] (Albert), célèbre graveur, peintre, sculpteur et architecte allemand, né et m. à Nuremberg (1471-1528). Il joint à une imagination d'une étonnante richesse, à un coloris profond une touche savante et surtout une incomparable maîtrise de dessin. Graveur de génie, sur bois ou sur cuivre, il excelle dans le portrait, ou se complaît dans les sujets terribles. Ses œuvres sont de précieux documents pour l'histoire de son temps. Citons, parmi ses gravures : *le Chevalier et la Mort*, *la Mélancolie*, *la Grande Passion*, *l'Apocalypse*, etc.

Du Resnel (Jean-François du Bellay), littérateur français, né à Rouen, m. à Paris (1692-1761).

duret, ette [*ré, è-te*] adj. *Fam.* Un peu dur : *une poularde durette*. N. m. Erable à feuilles d'osier. Variété de pomme à chair dure et peu sucrée.

Duret [*rè*] (François-Joseph, dit *Francisque-Joseph*), sculpteur français, né et m. à Paris (1804-1865). Son chef-d'œuvre est le *Danseur napolitain*. Ses travaux attestent une profonde connaissance de l'anatomie.

dureté n. f. (de *dur*). Qualité de ce qui est dur, rudesse : *la dureté du marbre*. *Fig.* Défaut de sensibilité : *la dureté du cœur*. Pl. Paroles dures : *dire des duretés*. *Fam. Dureté d'oreille*, difficulté à entendre, demi-surdité. *Bx-arts*. Défaut d'harmonie, de moelleux dans les contours : *la dureté des lignes*. *Dureté des minéraux*, résistance plus ou moins grande que peut opposer un corps à une pointe d'acier avec laquelle on essaye de le rayer : *le diamant est le plus dur des minéraux : il les entame tous sans être entamé par aucun*. *Dureté des métaux*, résistance qu'offrent les métaux à la pénétration. *Dureté d'une eau*, qualité d'une eau, due à la présence de sels alcalino-terreux, d'acides forts, tels que le sulfate de calcium, le chlorure de magnésium, ou bien de bicarbonate alcalino-terreux : *la mesure de la dureté d'une eau se fait par alcalimétrie*. ANT. **Flaccidité, mollesse.**

— ENCYCL. *Dureté des métaux*. On détermine la dureté des métaux à l'aide du *scléromètre* (v. ce mot) ; mais la méthode la plus employée (*essai à la bille*) consiste à appliquer sur la surface du métal et sous une pression déterminée une bille en acier dur : on mesure le diamètre de l'empreinte obtenue.

durham [*ram*'] n. et adj. Race bovine du comté de Durham, en Angleterre : *les durhams, désignés aussi en France sous le nom de courtes-cornes, ont une grande renommée comme race de boucherie*.

Durham [*ram*'], v. d'Angleterre, ch.-l. du comté de même nom ; 15.000 h. Cathédrale du XIe siècle,



Cathédrale de Durham.

monument superbe d'architecture normande. Université fondée en 1832. — Le comté a 1.017.000 h. Elevage de bœufs renommés, de volailles, etc.

Durham (John-George LAMBTON, comte), homme d'Etat anglais, né à Durham, m. dans l'île de Wight (1792-1840). Il eut une grande part à la réforme électorale de 1832.

durillon [*ll* mll.] n. m. *Pathol.* Petite callosité qui se forme aux pieds et aux mains. *Techn.* Défaut dans un canon de carabine, par suite du manque d'homogénéité du métal.

— ENCYCL. *Pathol.* Le durillon résulte de la superposition de plusieurs lames épidermiques endurcies par un contact répété. On observe les durillons aux talons, aux gros orteils, aux genoux, à la paume de la main, etc. Le traitement, fort simple, consiste à supprimer la cause qui les entretient, puis à les enlever au bistouri sans entamer le derme.

durillonner [*ll* mll., *o-né*] **(se)** v. pr. Prendre des durillons : *carabine qui se durillonne*.

Duringsfeld (Ida de), femme de lettres allemande, née à Militsch (Silésie), m. à Stuttgart (1815-1876) ; auteur de remarquables romans.

durion n. m. Genre de plantes de la famille des malvacées, voisin des fromagers, et dont le fruit vert, globuleux, hérissé de fortes épines à l'extérieur, et de la grosseur d'un petit melon, est rempli d'une pulpe comestible de couleur crème : *le durion est un grand arbre qui vit dans l'archipel indien*. (On dit aussi DURIO, DURIOAN et DURIONE.)



Durion et son fruit.

duriron n. m. Alliage (ferro-cilicium) résistant à certains acides et composé de 15.51 de silicium, 82.23 de fer, 0,66 de manganèse, 0,83 de carbone, 0,57 de phosphore et 0,01 de soufre.

durissime [*ri-si-me*] adj. *Fam.* Très dur.

duriuscule [*us-ku-le*] adj. Un peu dur.

Durkheim (David-Emile), sociologue français, né à Epinal, m. à Paris (1858-1917), fondateur de *l'Année sociologique* ; auteur de : *la Division du travail social, les Règles de la méthode sociologique, le Suicide*, etc.

Durlach. *Géogr.* V. DOURLACH.

Durnten, comm. de Suisse (cant. de Zurich) ; 3.100 h. Filatures.

Duroc [*rok*] (Géraud-Christophe-Michel), duc de Frioul, général français, né à Pont-à-Mousson, grand maréchal du palais sous l'Empire, tué à Mackersdorf, près de Bautzen (1772-1813). Napoléon Ier, qui avait en son dévouement une inébranlable confiance, le chargea d'importantes missions. Louis-Philippe fit déposer ses restes aux Invalides.



Duroc.

duroi ou **durois** [*roi*] n. m. Tissu de laine d'origine anglaise, lisse, ras et sec, dont l'usage était autrefois très répandu pour la confection des vêtements : *on fabriquait le duroi notamment à Amiens*.

Du Rollet ou **Du Roullet** (Marie-François GAND-LEBLANC, bailli ou marquis), auteur dramatique français, né à Normanville (Eure), m. à Paris (1716-1786). Il écrivit pour Gluck les livrets d'*Iphigénie en Aulide* et d'*Alceste*.

Duroy (Jean-Michel), conventionnel français, né à Bernay, décapité à Paris (1753-1795). Il fut une des victimes de la réaction thermidorienne.

Durr (Guillaume), peintre allemand, né à Villingen (grand-duché de Bade), m. à Munich (1815-1890) ; il appartenait au groupe des peintres religieux de Dusseldorf.

durrène n. f. Glucoside du sorgho.

Durtal, ch.-l. de c. (Maine-et-Loire), arr. et à 18 kil. de Baugé, sur le Loir ; 3.160 h.

Duru (Henri-Alfred), auteur dramatique français, né et m. à Paris (1829-1889). Plein de verve et d'esprit, il a écrit de nombreuses pièces (vaudevilles, comédies, opérettes), soit seul, soit avec Chivot, Labiche, Clairville, etc.

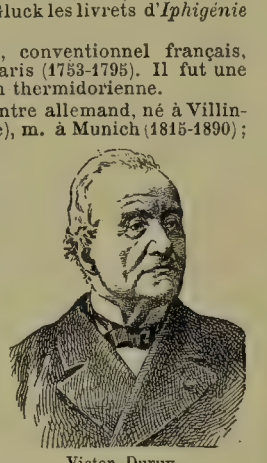

Victor Duruy.

Duruy (Victor), historien français, né et m. à Paris (1811-1894) ; ministre de l'instruction publique sous le second Empire. Il réalisa d'utiles réformes dans l'enseignement, créa notamment l'*enseignement secondaire spécial*, et écrivit une magistrale *Histoire romaine*, une *Histoire grecque*, des manuels d'histoire demeurés longtemps classiques, etc. — Son fils, GEORGES, historien et romancier, né et m. à Paris (1853-1918) ; ses œuvres témoignent d'une fine observation des mœurs contemporaines.

dury n. m. Toile de coton écru, qui se fabriquait dans les Indes.

Du Ryer [*ri-é*] (Pierre), poète dramatique et traducteur français, né et m. à Paris (1606-1658) ; auteur de la tragédie de *Scévole*.



Eleonora Duse.

Du sang, de la volupté et de la mort, par Maurice Barrès (1894), recueil de méditations lyriques sur l'Espagne, l'Italie, etc., où l'auteur exalte la personnalité et l'énergie individuelle.

Dusaulx [*sô*] (Jean-Joseph), écrivain français et conventionnel, président du conseil des Anciens, né à Chartres, m. à Paris (1728-1799) ; traducteur de Juvénal.

Duse (Eleonora), actrice italienne, née à Vigevano, m. à Pittsburg (E.-U.) (1859-1924). Talent plein de passion et de naturel, elle s'est fait applaudir dans les pièces de Dumas fils, d'Annunzio, etc.



Du Sommerard.

Du Seigneur (Jean-Bernard), sculpteur français, né et m. à Paris (1808-1866), d'inspiration romantique et mystique.

duses n. m. pl. (n. celtique). *Myth. celt.* Génies malfaisants, auxquels les Gaulois rendaient un culte. S. *un duse*.

Du Sommerard [*so-me-rar*] (Alexandre), savant antiquaire français, né à Bar-sur-Aube, m. à Saint-Cloud, créateur du musée de Cluny (1779-1842). — Son fils EDMOND, né et m. à Paris (1817-1885), lui succéda dans la direction de ce musée.

Dussault [*du-sô*] (François-Joseph), critique français, né et m. à Paris (1769-1824) ; un des fondateurs du *Journal des Débats*.



Dussek.

Dussek [*du-sèk*] (Jean-Louis), pianiste et compositeur tchèque, né à Czaslau (Bohême), m. à Saint-Germain-en-Laye (1761-1812). On lui doit de remarquables concertos et des sonates pour piano. Sur la fin de sa vie, son embonpoint était devenu si excessif qu'il passait au lit la plus grande partie de son temps. Pour sortir de la torpeur où le plongeait cette existence, il faisait une consommation effrayante de liqueurs et de stimulants qui déterminèrent sa mort.

Dusseldorf, v. de Prusse (prov. du Rhin), sur le Rhin ; 252.000 h. Industrie active : filatures, métallurgie. Patrie de Jacobi, de H. Heine, de Cornélius, qui organisa l'école de peinture dite « de Dusseldorf », à laquelle appartiennent aussi Kaulbach, Schadow, etc. Occupée par les Alliés en 1921.

Dutens [*tinss*] (Louis), érudit et numismate, protestant français né à Tours, m. à Londres (1730-1812).

Dutert [*tèr*] (Ferdinand-Charles-Louis), architecte français, né à Douai en 1845, m. à Paris en 1906. Architecte de l'Exposition de 1889 (Paris). Il a travaillé à la reconstruction de l'Hôtel de Ville, à Paris.



Dutert.

Dutertre (Jean), célèbre corsaire français, né à Lorient, m. en 1811. Il se signala contre les Anglais pendant les guerres de la Révolution.

Duthé (Rosalie), danseuse et courtisane, née à Paris (1752-1820). Elle eut de riches adorateurs et afficha un luxe effréné : elle parut un jour à Lonchamp dans un carrosse attelé de huit chevaux blancs. Vanloo a fait d'elle un très beau portrait.

Du Tillet [*ll* mll., *è*] (Jean), évêque et savant historien français, m. à Paris en 1570. — Son frère LOUIS fut l'ami de Calvin, et, le premier des prêtres français, il embrassa le protestantisme.

Dutoit [*toi*] (Jean-Philippe), théologien et pasteur protestant suisse, à tendances théosophiques, né à Moudon (Vaud), m. à Lausanne (1712-1793).

Dutot [*to*], économiste français du XVIIIe siècle. Il fut caissier de la Compagnie des Indes, fondée par Law.

Dutreuil de Rhins (Jules-Léon), marin et explorateur français, né à Saint-Etienne, assassiné, au cours d'une exploration au Tibet, près de la frontière chinoise (1846-1894). Ses travaux ont largement contribué à faire connaître l'Asie centrale.



Dutreuil de Rhins.

dutroa n. m. (mot hindou). Plante de l'Inde, très vénéneuse, dont la graine, prise intérieurement, cause, dit-on, une sorte de surexcitation joyeuse, et fait perdre la raison et la mémoire : *le dutroa est un datura*.

Dutrochet [*chè*] (René-Joachim-Henri), physiologiste et physicien français, né au château de Néon, dans le Poitou, m. à Paris (1776-1847). Ses principaux travaux sont relatifs à l'évolution de l'œuf des oiseaux. Membre de l'Académie des sciences.

Dutuit [*tu-i*] (Eugène), écrivain et collectionneur français, né à Marseille, m. à Rouen (1806-1886). — Son frère AUGUSTE (1812-1902) réunit une magnifique collection de médailles, estampes, faïences anciennes, tableaux, etc., qu'il légua à la Ville de Paris, et qui fut installée au Petit-Palais.

duumvir [*du-om*'] n. m. (m. lat. ; de *duo*, deux, et *vir*, homme). Ancien magistrat romain, exerçant une charge importante conjointement avec un autre.

— ENCYCL. Il y avait des duumvirs *sibyllins* (chargés de la garde des livres sibyllins) ; des *duumviri capitales* (chargés du jugement des accusés ordinaires) ; des *duumviri navales* (chargés de construire, d'entraîner et d'équiper les flottes) ; etc.

duumviral, e, aux [*du-om*'] adj. Qui se rapporte aux duumvirs.

duumvirat [*du-om'-vi-ra*] n. m. Dignité, charge du duumvir. Sa durée.

Du Vair [*vèr*] (Guillaume), homme d'Etat et orateur français, né à Paris, m. à Tonneins (1556-1621), l'un des *Politiques* sous la Ligue. Il a publié des traductions d'auteurs anciens, un remarquable *Traité de la constance*, et *la Philosophie morale des stoïques*. Il accompagnait Louis XIII au siège de Nérac, lorsqu'il mourut à Tonneins.



Du Vair.

Duval (Amaury PINEUX-DUVAL, dit *Amaury*), littérateur et archéologue français, né à Rennes, m. à Paris (1760-1838). — ALEXANDRE, son frère, né à Rennes, m. à Paris (1767-1842) ; auteur dramatique, au dialogue plein de naturel et de traits comiques. Il a écrit le livret de *Joseph*, de Méhul.

Duval (Charles-Jérôme-Alphonse), architecte français, constructeur de nombreuses salles de concert, né à Beauvais, m. à Paris (1800-1876).

Duval (Emile-Victor, dit *le général*), un des chefs militaires de la Commune en 1871, né à Paris, m. à Châtillon (1841-1871). Chargé de marcher contre l'armée de Versailles, il attaqua la redoute de Châtillon. Cerné et fait prisonnier avec un millier de fédérés, il fut fusillé.

Duval (Raoul), magistrat et homme politique français, né à Amiens, m. à Paris (1807-1893). — Son fils, EDGAR-RAOUL, homme politique, né à Laon, m. à Monte-Carlo (1832-1887), fut, après 1870, un des chefs du parti bonapartiste français.

Duval (Mathias), médecin français, né à Grasse, m. à Paris (1844-1907). Il s'est occupé d'études anatomiques et de recherches embryologiques.

Duval (Georges), publiciste français, né à Paris en 1847 ; on lui doit des romans et des œuvres dramatiques : *la Morte galante, Coquin de printemps, Laurette*, etc.

Duvaux (Jules), peintre français, né à Bordeaux, m. à Paris (1818-1884) ; ses tableaux de batailles sont pleins d'humour et de sentiment (*Charge de cuirassiers à Valmy, Assaut de Sébastopol*).

Duveau [*vô*] (Louis-Jean-Noël), peintre français, né à Saint-Malo, m. à Paris (1818-1867). Il a peint de jolies scènes bretonnes (*la Messe en mer*, etc.).

Duverdier [*vèr-di-é*] (Antoine), sieur DE VAUPRIVAS, bibliographe français, né à Montbrison, m. à Duerne (1544-1600).

Duverger (Théophile-Emmanuel), peintre français, né à Bordeaux en 1821 ; ses tableaux de genre sont remarquables par le charme de la composition.

Duvergier de Hauranne [*vèr-ji-é*] (Jean), abbé de Saint-Cyran, théologien français, né à Bayonne, m. à Paris (1581-1642). Ami de Jansénius et du grand Arnauld, il fut, à partir de 1633, le directeur de conscience des solitaires de Port-Royal des Champs. Richelieu le fit mettre à la Bastille, d'où il ne sortit qu'après la mort du ministre.

Duvergier de Hauranne (Prosper), publiciste, historien et homme politique français, né à Rouen, m. à Paris (1798-1881). Il prit, avant 1848, une part active à l'organisation du mouvement réformiste. Il entra à l'Académie française en 1870. — Son fils ERNEST, homme politique français, né à Paris, m. à Trouville (1843-1877).

Duverney [*vèr-nè*] (Joseph GUICHARD, anatomiste français, né à Feurs, m. à Paris (1648-1730).

Duvernois [*vèr-noi*] (Clément), publiciste et homme politique français, ministre du second Empire, né et m. à Paris (1836-1879).

Duvernoy (Georges-Louis), zoologiste et anatomiste français, né à Montbéliard, m. à Paris (1777-1855) ; un des plus éminents disciples de Cuvier.

Duvernoy (Alphonse), compositeur et pianiste français, né et m. à Paris (1842-1907) ; auteur d'opéras : *Sardanapale*, *Hellé*, et du poème dramatique *la Tempête*.

duvet [*vè*] n. m. (anc. *dumet*, du b. lat. *duma*). Plume légère, qui garnit le dessous du corps des oiseaux : *le duvet de l'eider s'appelle* édredon. Premières plumes des oiseaux nouvellement éclos. Matelas que l'on fait avec ces plumes : *coucher sur le duvet*. Premier poil qui vient au menton, aux joues. Espèce de coton qui vient sur certains fruits : *le duvet de la pêche*.

duveté, e adj. Qui est couvert de duvet : *oiseaux duvetés ; pêches duvetées*. Qui affecte la forme, l'apparence du duvet : *un plumage duveté*.

duveteux, euse [*teû, eu-ze*] adj. Qui est de la nature du duvet : *pelage duveteux*. Qui a beaucoup de duvet : *oiseaux duveteux ; pêche duveteuse*.

Duveyrier [*vè-ri-é*] (Henri), géographe et explorateur français, né à Paris, m. à Sèvres (1840-1892) ; célèbre par ses explorations au Sahara.

Duvillard [*ll* mll., *ar*] **de Durand** (Emmanuel-Etienne), économiste français, né à Genève, m. à Paris (1755-1832).

Duvivier (Jean), graveur en médailles, né à Liége (1687-1761) ; il fut graveur du roi. Membre de l'Académie de peinture et de sculpture (1718). — Son fils, PIERRE-SIMON-BENJAMIN, né à Paris (1730-1819), fut aussi graveur en médailles et membre de l'Académie de peinture (1776) et de l'Institut (1806).

Duvivier [*vi-é*] (Franciade-Fleurus), général français, né à Rouen en 1794. Il se signala en Algérie, et fut tué à Paris en combattant l'insurrection de juin 1848.

Duysbourg, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Louvain), à la lisière de la forêt de Soigne ; 1.400 h.

Dvina ou **Duna** (la), nom de deux fleuves de Russie, dont l'un passe à Dunabourg, Riga, et se jette dans le golfe de Riga, après un cours de 1.024 kil. ; l'autre, qui arrose Arkhangel, se jette dans la mer Blanche ; cours 1.725 kil. Pendant la Grande Guerre, les Russes ont utilisé le cours de la Dvina pour se couvrir contre les attaques allemandes, empêcher l'ennemi de s'approcher de Dvinsk, l'ancien Dunabourg (sept. 1915). Mais ils n'ont pas su, après la révolution qui amena les bolcheviks au pouvoir, s'en servir de la même manière pour repousser l'attaque brusquée du général allemand von Hutier contre Riga (1er sept. 1917).

Dvinsk (anc. *Dunabourg*), ville de Russie, sur la Dvina ; 70.000 hab. Les approches de Dvinsk ont été interdites avec succès, en septembre 1915, aux Allemands de Hindenburg, désireux, après la prise de Vilna (18 sept.), de forcer la ligne de défense de la Dvina, entre Riga et Dvinsk. Cette ville a été l'un des points qui, en mai 1916, jalonnèrent le front russe au début de la victorieuse offensive du groupe d'armées Broussilof contre les Allemands-Autrichiens.

Dvorak (Anton), compositeur tchèque, né à Nelahozeves (Bohême), m. à Prague (1841-1904). On lui doit des symphonies, des concertos, quelques opéras : *le Roi et le Charbonnier*, *Wanda*, *Dimitri*, etc., d'un style expressif et original.



Dvorak.

dvornik n. m. Mot russe signifiant *portier* : *le dvornik sert d'auxiliaire à la police municipale*.

dyade n. f. (gr. *duas*, *ados*). Réunion de deux principes qui se complètent réciproquement. *Versif.* Groupe harmonique de deux voyelles.

— ENCYCL. Dans la philosophie pythagoricienne, le nombre, règle et suprême explication du monde, doit être complété par la notion de l'infini : c'est la dyade de l'unité et de l'infini.

dyarchie [*chi*] n. f. (du gr. *duo*, deux, et *archos*, chef). Gouvernement simultané de deux rois : *la dyarchie de Sparte*. Pays gouverné simultanément par deux rois.

dyarchique adj. Qui se rapporte à la dyarchie : *un gouvernement dyarchique*.

dyarque [*ke*] n. m. Chacun des deux rois qui gouvernent simultanément dans une dyarchie.

Dyck (Antoine **Van**), célèbre peintre, né à Anvers, m. à Blackfriars, près de Londres (1599-1641). Il est, avec Rubens, un des plus grands artistes de l'école flamande. Il a un charme inimitable dans le coloris : son dessin est savant mais simple, son pinceau est d'une grande délicatesse et d'une frappante vérité. Ses portraits (*Charles Ier*, etc.) sont d'admirables chefs-d'œuvre. Citons encore de lui : *l'Elévation de la croix*, *la Vierge aux donateurs*, *Vénus demandant à Vulcain des armes pour Enée*.



Van Dyck.

Dyck (*Portrait de Van*), portrait que Van Dyck a fait de lui-même (Offices).

Dyck (Philippe **Van**), dit *le Petit Van Dyck*, peintre hollandais, né à Amsterdam, m. à La Haye (1679-1752).

dygogramme [*gra-me*] n. m. (abrév. de *dynamogoniogramme*). Courbe que l'on obtient en portant, à partir du centre de la boussole et pour chaque cap du navire, un segment rectiligne dirigé dans le sens du champ magnétique, et d'une longueur proportionnelle à son intensité.

dygographe n. m. Instrument servant à tracer le dygogramme.

dyke ou **dike** [pr. angl. *da-i-ke*, fr. *di-ke*] n. m. (m. angl.). Sorte de mur, de piton formé par des laves qui, d'abord coulées dans une cassure du sol, se sont ensuite trouvées isolées par la dégradation progressive du terrain encaissant. (On trouve dans le Velay de merveilleux exemples de cette topographie ; la ville du Puy est construite sur des dykes.)

Dyle (la), riv. de Belgique, qui sort du Brabant méridional, arrose Louvain, Malines, et se joint à la Nèthe pour former le Rupel ; cours 86 kil. Cette rivière a donné son nom à un département français, de 1794 à 1814. (Ch.-l. *Bruxelles*.)

Dymas. V. DIMAS.

dyname n. m. Unité de travail, correspondant à 1.000 kilogrammètres. V. MESURES.

dynamide n. m. (du gr. *dunamis*, force). Atome matériel, entouré d'atomes d'éther qui se groupent autour de lui sans obéir à la gravitation générale.

dynamie [*mi*] n. f. Unité employée pour la mesure du travail des forces. V. MESURES.

dynamiologie [*ji*] n. f. (du gr. *dunamis*, force, et *logos*, traité). Traité sur les forces considérées abstraitement.

dynamiologique adj. Qui a rapport à la dynamiologie : *méthode dynamiologique*.

dynamique adj. (de *dynamie*). Relatif à la force : *unité dynamique*. N. f. Partie de la mécanique qui s'occupe des relations entre les forces et les mouvements qu'elles produisent.

dynamiquement [*ke-man*] adv. Au point de vue dynamique. (Peu us.)

dynamiser (se) v. pr. Se concentrer, prendre le caractère d'une force active.

dynamisme [*mis-me*] n. m. (du gr. *dunamis*, force). Doctrine qui ne reconnaît dans les éléments matériels que des forces dont l'action combinée détermine l'étendue et les autres propriétés des corps : *la philosophie d'Aristote est un dynamisme*.

dynamiste [*mis-te*] n. Partisan du dynamisme. Adjectiv. : *philosophie dynamiste*.

dynamitage n. m. Action de faire sauter un bâtiment, une mine, au moyen de la dynamite.

dynamite n. f. (du gr. *dunamis*, force). Substance explosible, composée de nitroglycérine et d'une matière neutre, ordinairement siliceuse, qui rend l'explosion moins facile : *la dynamite explose au choc*.

— ENCYCL. *Chim.* C'est Nobel qui rendit possible l'emploi de la nitroglycérine, en la mélangeant avec une substance poreuse (*terre à diatomées*) qui forme avec elle une pâte plus ou moins consistante. Pour la dynamite fabriquée en France, on emploie comme substance poreuse la *randanite*, que l'on trouve aux environs de Randan (Puy-de-Dôme).

En principe, la dynamite ne détone pas par inflammation à l'air libre ; elle détone par le choc, ou sous l'action d'une amorce au fulminate de mercure. Elle se décompose par élévation de température à partir de 40° C., et se congèle à 8° au-dessus de zéro ; elle conserve, toutefois, dans ce dernier état, sa puissance explosive. Elle est très peu soluble dans l'eau, et, par suite, peut être employée au milieu de ce liquide. Il faut, autant que possible, ne pas toucher la dynamite avec les doigts nus, car elle est vénéneuse, et la peau l'absorbe très facilement.

Il existe en réalité une grande variété d'explosifs connus sous le nom de *dynamite ;* tous sont à base de nitroglycérine, mais diffèrent par la substance mélangée. Citons : la *dynamite au charbon*, la *dynamite-gomme*, la *forcite*, la *sébastine*, la *dualine*, etc.

— *Dr.* La dynamite et les explosifs à base de nitroglycérine peuvent être fabriqués dans des établissements privés, spécialement autorisés, moyennant le payement d'un impôt et le dépôt d'un cautionnement. Les fabricants ou débitants de dynamite sont assimilés aux débitants de poudre.

Les demandes d'autorisation d'établir une fabrique ou un dépôt de dynamite sont adressées au préfet (à Paris, au préfet de police), sur papier timbré. Les acheteurs de dynamite adressent au préfet une déclaration l'informant de l'importance des quantités achetées et de leur destination. La dynamite est interdite comme procédé de pêche.

dynamiter [*té*] v. a. Faire sauter au moyen de la dynamite : *dynamiter une maison*.

dynamiterie [*rî*] n. f. Fabrique de dynamite.

dynamiteur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui fabrique de la dynamite. Auteur d'attentats commis à l'aide de la dynamite.

dynamitière n. f. Magasin de dynamite.

dynamo n. f. *Physiq.* Nom donné par abréviation à la machine dynamo-électrique, qui transforme l'énergie mécanique en énergie électrique.

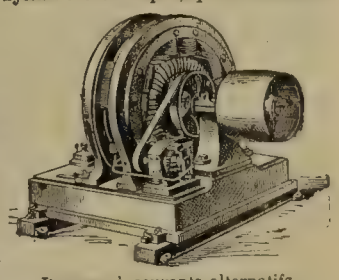

Dynamo à courants alternatifs.

— ENCYCL. Il y a une variété considérable de types de dynamos. Toutes comprennent essentiellement un système de conducteurs électriques (*induit*), soumis aux variations d'un champ électromagnétique fourni par un ou plusieurs électro-aimants (*inducteurs*). L'induit devient le siège d'une force électro-motrice d'induction.

dynamogénie [*jé-nî*] n. f. (du gr. *dunamis*, force, et *gennân*, engendrer). Action biologique, normale ou pathologique, par laquelle une activité physiologique est presque soudainement augmentée. ANT. **Inhibition.**

— ENCYCL. La dynamogénie est une théorie de Brown-Séquard, en rapport avec l'inhibition ; elle explique certains états d'augmentation de la sensibilité, du tonus musculaire, de quelques facultés mentales. En général, elle est suivie d'un épuisement allant jusqu'à la torpeur.

dynamographe n. m. (du gr. *dunamis*, force, et *graphein*, écrire). Dynamomètre enregistreur : *le dynamographe mesure l'action musculaire plus exactement que le dynamomètre*.

dynamographique adj. *Trottoir dynamographique*, système de plancher pouvant transmettre et aussi permettre d'enregistrer les mouvements et les efforts des jambes dans la locomotion.

dynamologie [*ji*] n. f. (du gr. *dunamis*, force, et *logos*, discours). Science théorique des forces. Traité de cette matière.

dynamologique [*ji-ke*] adj. Qui a rapport à la dynamologie : *méthode dynamologique*.

dynamomagnétique [*ke*] adj. Qui a rapport à la dynamique du magnétisme.

dynamomètre n. m. (du gr. *dunamis*, force, et *metron*, mesure). Instrument qui sert à évaluer les forces d'un homme, d'un animal, d'un moteur, etc.

— ENCYCL. Il existe une grande variété de dynamomètres ; dans la plupart, on fait équilibre à la force à évaluer, par la tension d'un ressort : celui-ci affecte, d'ailleurs, des formes très variées. Tantôt c'est une lame d'acier repliée sur elle-même, tantôt un ressort à boudin (dynamomètre de Leroy), tantôt un ensemble de deux lames d'acier légèrement cintrées, réunies par deux tiges articulées à leurs extrémités (dynamomètre de Poncelet), etc.

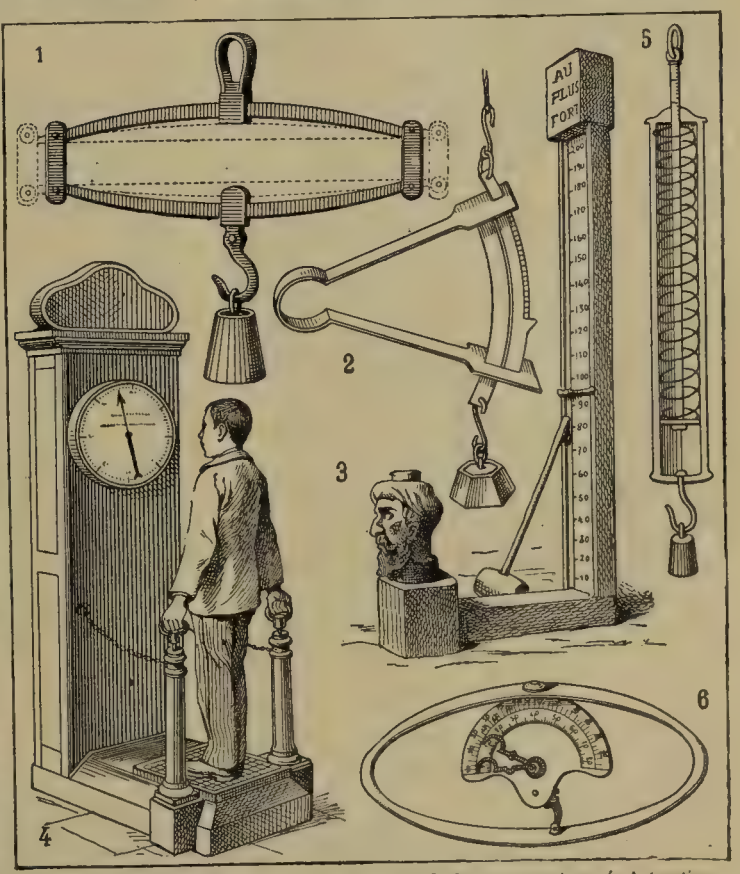

DYNAMOMÈTRES : 1. De Poncelet ; 2. A ressort ; 3. De compression ; 4. A traction ; 5. De Leroy ; 6. Médical.

Certains dynamomètres sont *enregistreurs*, c'est-à-dire qu'ils indiquent la série continue des diverses valeurs par lesquelles passe, pendant un temps donné, un effort variable. Tels sont les *dynamomètres de traction*, employés pour mesurer la résistance des trains sur les lignes de chemin de fer ; les *dynamomètres de compression*, pour évaluer la pression qui s'exerce entre deux corps ; les *dynamomètres d'a-*

sorption ou *freins dynamométriques*, qui mesurent le travail en l'absorbant (freins de Prony, d'Anderson, etc.); les *dynamomètres de transmission*, qui servent à mesurer le travail transmis par les machines aux appareils mécaniques; etc. *Méd.* Appareil pour apprécier la contractilité musculaire, pour préciser le diagnostic des maladies musculaires, des paralysies, des névrites, etc.

dynamométrie [*tri*] n. f. (de *dynamomètre*). Evaluation et comparaison des forces, à l'aide du dynamomètre.

dynamométrique adj. Qui se rapporte au dynamomètre et à la dynamométrie.

dynamométriquement [*ke-man*] adv. Suivant la mesure des forces.

dynamophare n. m. Générateur électrique consistant en une dynamo de petite dimension, faisant partie de la lampe qu'elle est chargée d'alimenter : *les dynamophares ont été appliqués à l'éclairage des automobiles.*

dynamophore adj. (du gr. *dunamis*, force, et *phoros*, qui porte). Qui contient de l'énergie à l'état potentiel. (On désigne spécialement sous ce nom les aliments qui peuvent fournir de la chaleur à l'économie : *sucre, amidon, corps gras.*)

dynamoscope [*mos-ko-pe*] n. m. Sorte de cylindre en aluminium ou en liège, pour la dynamoscopie.

dynamoscopie [*mos-ko-pî*] n. f. (du gr. *dunamis*, force, et *skopein*, examiner). Mode d'auscultation, ayant pour objet de faire apprécier les forces du malade.

dynaste [*nas-te*] n. m. (gr. *dunastês*). Chez les Anciens, chef de tribu ou souverain d'un Etat secondaire; au moyen âge, souverain tributaire ou vassal.

dynaste [*nas-te*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, comprenant d'énormes scarabées des régions chaudes de l'Amérique.

dynastie [*nas-tî*] n. f. (de *dynaste*). Suite de souverains de même famille : *la France a eu trois dynasties de rois : Mérovingiens, Carolingiens, Capétiens.*

dynastique [*nas-ti-ke*] adj. Qui concerne la dynastie, une dynastie : *orgueil dynastique.*

dyne n. f. (du gr. *dunamis*, force). *Physiq.* Unité de force, dans le système de mesure C. G. S. (C'est la force qui communique à la masse de 1 gramme un accroissement de vitesse de 1 cm. par seconde : *une dyne égale* $\frac{1}{100.000.000}$ *de sthène.*)

dyostyle [*sti-le*] n. m. (du gr. *duo*, deux, et *stulos*, colonne). Façade formée de colonnes accouplées, comme la façade principale du Louvre.

Dyrrachium, ville de l'ancienne Illyrie; auj. *Durazzo.*

dys [*diss* — du gr. *dus*, difficilement] préfixe péjoratif, qui implique l'idée de peine, difficulté, malheur, ou de privation, négation, etc.

dyschirius [*dis-ki-ri-uss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères carnivores, comprenant de petites formes bronzées, habitant les terrains humides et sablonneux : *les dyschirius font la chasse aux staphilins dont ils détruisent les larves.*

dyschondroplasie [*dis-kon, zî*] n. f. (du préf. *dys*, et du gr. *khondros*, cartilage, et *plassein*, former). Trouble de la croissance, consistant en une ossification retardée des cartilages de conjugaison.

dyschroïe [*dis-kro-î*] n. f. (du préf. *dys*, et du gr. *khroa*, peau). Altération de la couleur de la peau.

dyschromateux, euse [*dis-kro-ma-teû, eu-ze*] adj. (du préf. *dys*, et du gr. *khrôma*, couleur). Qui s'accompagne d'anomalies dans la distribution du pigment : *dermatose dyschromateuse.*

dyschromatique [*dis-kro*] adj. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Qui est d'une couleur anormale. Qui produit l'altération de la couleur.

dyschromatopsie [*dis-kro-ma-top-sî*] n. f. (du préf. *dys*, et du gr. *khrôma*, couleur, et *opsis*, vision). Vision incomplète ou anormale des couleurs.

dyschromie [*dis-kro-mî*] n. f. (du préf. *dys*, et du gr. *khrôma*, couleur). Trouble dans la pigmentation de la peau.

dyscinésie [*dis-si-né-zî*] n. f. (du préf. *dys*, et du gr. *kinesis*, mouvement). Difficulté de mouvement, paralysie incomplète.

dyscœlie [*dis-sé-lî*] n. f. (de *dys*, et du gr. *koilia*, ventre). Difficulté dans les évacuations alvines; constipation.

dyscole [*dis-ko-le*] adj. (du gr. *duskolos*, quinteux). Avec qui il est difficile de vivre, à cause de son humeur : *Apollonius Dyscole.*

dyscrase n. f. Antimonium naturel d'argent.

dyscrasie [*dis-kra-zî*] n. f. (du préf. *dys*, et du gr. *krasis*, constitution). *Méd.* Mauvaise constitution, mauvais tempérament.

dyscrasique [*dis-kra-zi-ke*] adj. Qui a un mauvais état constitutionnel; qui rend mauvais cet état : *maladie dyscrasique.*

dysdère n. f. Genre d'arachnides aranéides, comprenant des araignées rouges et blanches, assez grandes, répandues en Europe, sous les pierres, les mousses, où elles demeurent blotties dans un fourreau soyeux.

dysécée [*zé-sé*] n. f. (du préf. *dys*, et du gr. *akouein*, entendre). *Méd.* Surdité accidentelle, totale ou partielle.

dysenterie [*di-san-te-rî*] n. f. (du préf. *dys*, et du gr. *entera*, entrailles). Maladie infectieuse, avec ulcérations intestinales : *la dysenterie est commune dans les pays chauds.* Diarrhée douloureuse et sanguinolente.

— Encycl. La dysenterie s'observe surtout dans les pays chauds, mais n'est pas inconnue dans les régions tempérées. Elle affecte souvent le caractère épidémique et contagieux et se caractérise par des ulcérations plus ou moins profondes du gros intestin, donnant lieu à des évacuations fréquentes, sanguinolentes et très douloureuses. Les phénomènes généraux (amaigrissement, fièvre, etc.) y sont souvent très marqués. Il existe deux types principaux de dysenterie : la *dysenterie amibienne*, causée par un protozoaire du genre *entamœba*, et dont le traitement est réalisé surtout par l'ipéca et l'émétine, et la *dysenterie bacillaire*, dont l'agent est un bacille et contre laquelle on fabrique des sérums curatifs. En dehors de ces traitements spécifiques, on traite la dysenterie par les astringents, certains purgatifs, une diète sévère, etc.

dysentériforme adj. Qui rappelle la dysenterie : *selles dysentériformes ; affections dysentériformes.*

dysentérique [*di-san*] adj. Qui appartient à la dysenterie : *coliques dysentériques.* N. Qui est atteint de la dysenterie.

dysesthésie [*zès-té-zî*] n. f. (du préf. *dys*, et du gr. *aisthêsis*, sensation). *Méd.* Altération de la sensibilité.

dyshaphie [*za-fi*] n. f. (de *dys*, et du gr. *aphê*, toucher). *Pathol.* Altération du tact.

dyshémie [*zé-mî*] n. f. (de *dys*, et du gr. *haima*, sang). Altération du sang.

dysidrose [*di-zi-drô-ze*] n. f. (du préf. *dys*, et du gr. *idrôs*, sueur). Affection cutanée, douloureuse, qui se caractérise par une éruption vésiculaire siégeant dans les espaces interdigitaux et les faces latérales des doigts. (On la traite par les pommades à l'ichtyol et à l'oxyde de zinc.)

dyslalie [*dis-la-lî*] n. f. (du préf. *dys*, et du gr. *lalein*, parler.) *Méd.* Difficulté à parler.

dyslochie [*dis-lo-chî*] n. f. (du préf. *dys*, et du gr. *lochia*, lochies). Diminution des lochies, ou difficulté de leur établissement.

dysménorrhée [*dis-mé-no-ré*] n. f. (préf. *dys*, et *ménorrhée*). Trouble du flux menstruel.

— Encycl. La dysménorrhée est ordinairement douloureuse; elle s'observe surtout au début de la menstruation, mais se rencontre fréquemment aussi dans les névroses, l'anémie, la chlorose, les déviations utérines, etc. On la traite au moyen des emménagogues, et surtout en combattant sa cause particulière.

dysménorrhéique [*dis-mé-no-ré*] adj. Qui a rapport à la dysménorrhée.

dysmnésie [*dis-mné-zî*] n. f. (du préf. *dys*, et du gr. *mnêsis*, mémoire). Affaiblissement ou perversion de la mémoire.

dysodie [*di-zo-dî*] n. f. (du préf. *dys*, et du gr. *ozein*, sentir). Fétidité, mauvaise odeur due à une sécrétion : *la dysodie de la bouche, du nez.*

dysodyle [*di-zo*] n. m. (du gr. *dusodês*, pesant, et *hulê*, matière). *Minér.* Variété schisteuse de lignite.

dysopie [*zo-pî*] ou **dysopsie** [*zo-psî*] n. f. (de *dys*, et du gr. *ôps*, *ôpos*, œil). Affaiblissement de la vue.

dysorexie [*zo-rèk-si*] n. f. (de *dys*, et du gr. *orexis*, appétit). Perte ou affaiblissement de l'appétit.

dysosmie [*di-zos-mî*] n. f. (du préf. *dys*, et du gr. *osmê*, odeur). Perte ou affaiblissement de l'odorat.

dysostose [*di-zos-tô-ze*] n. f. Malformation congénitale, consistant dans l'écartement des os du crâne et quelques autres anomalies du squelette.

dyspepsie [*dis-pèp-sî*] n. f. (du préf. *dys*, et du gr. *pepsis*, coction). *Méd.* Digestion difficile et douloureuse.

— Encycl. La dyspepsie est l'ensemble des troubles fonctionnels de l'estomac ; elle est fréquente à tous les âges, et reconnaît comme causes principales l'alimentation par excès ou insuffisance, l'alcoolisme, l'arthritisme, les maladies du foie, de l'intestin, la névropathie, etc. On observe après l'ingestion alimentaire une sensation de gonflement, des éructations acides, parfois des vertiges et des palpitations. Suivant les symptômes, on distinguera la dyspepsie douloureuse ou *gastralgie*, et la dyspepsie atonique ; les dyspepsies les plus fréquentes sont dues à un trouble dans le chimisme gastrique, et surtout à un excès de son acidité.

Dans la dyspepsie par excès d'acidité du suc gastrique, outre le régime alimentaire spécial, on ordonne des alcalins (carbonate de chaux, bicarbonate de soude) ; quand cette acidité est diminuée, on prescrit l'acide chlorhydrique en limonade ; par suite, on administrera, dans le premier cas, de l'opium, de la belladone, de la valériane, etc. ; dans le deuxième cas, des amers.

dyspepsique [*dis-pèp*] ou **dyspeptique** [*dis-pèp*] adj. Qui a rapport à la dyspepsie. N. Qui est atteint de dyspepsie.

dysphagie [*dis-fa-jî*] n. f. (du préf. *dys*, et du gr. *phagein*, manger). Difficulté dans la déglutition.

dysphasie [*dis-fa-zî*] n. f. (du préf. *dys*, et du gr. *phasis*, élocution). Difficulté plus ou moins complète de la faculté d'employer le langage conventionnel. (Elle provient d'une altération ou d'une lésion des centres nerveux.) V. APHASIE.

dysphonie [*dis-fo-nî*] n. f. (du préf. *dys*, et du gr. *phônê*, voix). Trouble dans la formation des sons de la parole, par lésions soit de l'appareil phonateur (langue, lèvres, larynx), soit des centres nerveux correspondants.

dysphorie [*dis-fo-rî*] n. f. (du gr. *dusphoros* qui supporte difficilement). *Méd.* Etat de malaise.

dyspnée [*dis-pné*] n. f. (du préf. *dys*, et du gr. *pnein*, respirer). Difficulté de respirer.

— Encycl. La dyspnée s'observe toutes les fois que l'hématose ne peut se faire convenablement ; par suite, on peut dire qu'elle est toujours d'origine toxique. On la rencontre dans les maladies du larynx, dans le croup, dans la bronchite et dans la bronchopneumonie, dans la phtisie et l'asthme, dans l'emphysème, les pleurésies, les cardiopathies, la chlorose, etc. Le traitement de la dyspnée est toujours subordonné à celui de la cause.

dyspnéique [*dis-pné-ik'*] adj. Qui a rapport à la dyspnée.

dysprosium [*dis-pro-zi-om'*] n. m. Corps simple de formule chimique Dy, de poids atomique 162,5, qui se trouve dans l'holmine. V. HOLMIUM.

dyssymétrie [*dis-si-mé-trî*] n. f. (du préf. *dys*, et de *symétrie*). Défaut de symétrie.

dyssymétrique [*dis-si*] adj. (de *dyssymétrie*). Qui manque de symétrie.

dystectique [*dis-tèk-ti-ke*] adj. Se dit d'un mélange, d'un alliage présentant le phénomène de dystexie : *température dystectique.*

dystéléologie [*dis-té, jî*] n. f. (de *dys*, et de *téléologie*). Etude des organes manqués ou avortés, des plantes et des animaux.

dystexie [*dis-tèk-sî*] n. f. (du gr. *dus*, marquant la difficulté, et *têkein*, fondre). Phénomène que présentent les alliages ou mélanges faits en de telles proportions que le mélange obtenu est plus difficilement fusible que tout autre mélange des mêmes corps : *le phénomène de dystexie s'oppose à celui d'entexie.*

dysthymie [*dis-ti-mî*] n. f. (gr. *dusthumia*). Anxiété, tristesse, abattement de l'âme.

dystocie [*dis-to-sî*] n. f. (du préf. *dys*, et du gr. *tokê*, engendrement). Accouchement difficile.

— Encycl. On comprend sous le nom de *dystocie* toutes les difficultés qui peuvent survenir pendant l'accouchement; elle peut aller de la difficulté simple, à l'impossibilité d'accoucher. Elle peut tenir à la mère ou au fœtus. Du côté de la mère, la dystocie est due à une malformation du bassin (c'est la cause la plus habituelle), à la présence de tumeurs, à des malformations ou à des troubles dynamiques (lenteur des contractions utérines, etc.). Du côté du fœtus, c'est la mauvaise présentation, l'excès de volume, la brièveté du cordon, etc.

distocique [*dis-to*] adj. Qui a rapport à la dystocie : *accouchement dystocique.*

dystonie [*dis-to-nî*] n. f. (du préf. *dys*, et du gr. *tonos*, tension). Altération de la tonicité des tissus.

dystrophie [*dis-tro-fî*] n. f. (du préf. *dys*, et du gr. *trophê*, nourriture). Trouble de la nutrition de divers tissus de l'organisme, en particulier de la peau et des muscles, caractérisé surtout par l'atrophie consécutive.

dystrophique [*dis, fi-ke*] adj. Qui se rapporte à la dystrophie.

dysurie [*zu-rî*] n. f. (du préf. *dys*, et du gr. *ouron*, urine). Difficulté d'uriner.

— Encycl. La dysurie reconnaît pour causes l'hypertrophie de la prostate, les rétrécissements du canal de l'urètre, des calculs vésicaux, etc. Le traitement est subordonné à la cause.

dysurique [*zu-ri-ke*] adj. Qui se rapporte à la dysurie.

dytique n. m. Genre de coléoptères, type d'une famille dite des *dyticidés*, et comprenant des insectes aquatiques répandus dans les eaux douces de l'hémisphère nord.

Dzéna, massif montagneux de la Macédoine, au S. de la frontière serbo-grecque, atteignant l'altitude de 2.100 m. à l'O. du Vardar. Combat victorieux des Français contre les Bulgares, les 18-20 septembre 1918, au cours de la bataille de Monastir-Doiran, consécutive à celle du Dobropolie.

dzigguetai n. m. Nom tatar de l'hémione.

Dzoungarie, pays tributaire de la Chine, une des portes naturelles de la Sibérie méridionale ; v. pr. *Kouldja.*









n. m. Cinquième lettre de l'alphabet, et la seconde des voyelles : *un grand* E ; *un petit* e.

Au point de vue graphique, c'est l'hiératique égyptien qui a fourni à l'alphabet phénicien la semi-voyelle *He*. Le grec en a fait une voyelle. et il a deux formes (E et H) pour en désigner les modifications phonétiques. Le latin garde E comme voyelle, et rend à l'H le caractère d'aspiration qu'il avait dans les langues sémitiques. L'e minuscule apparaît comme une déformation de l'onciale.

L'E prend diverses formes, soit dans l'écriture, soit dans l'impression : on distingue l'E majuscule

ÉCRITURES MODERNES

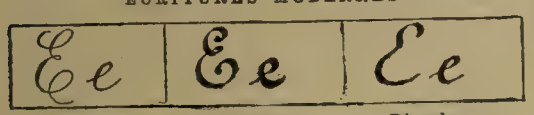

Anglaise. Ronde. Bâtarde.

et l'e minuscule. Il subit en outre de nombreuses modifications, suivant que le caractère est de l'anglaise, de la ronde, de la bâtarde, de la coulée, ou du romain, de l'italique, de la normande, de l'égyptienne, etc.

— *Gram.* On distingue : 1° l'*e muet*, qui ne se prononce pas. comme dans *soierie*, ou se prononce faiblement, comme dans *monde* ; 2° l'*e fermé*, qui se prononce la bouche presque close, comme dans *bonté*, *assez*, et qui porte en général l'accent aigu ; 3° l'*e ouvert*, qu'on prononce la bouche presque grande ouverte, comme dans *succès*, *revêche*, *pelle*, *furet* (il porte le plus souvent alors l'accent grave ou l'accent circonflexe).

e, préfixe qui indique une idée d'extraction, de sortie, de suppression, et qui revêt aussi les formes *é*, *ef*, *es*, *ec* ou *ex*, suivant les cas.

e, *Math.* Nombre incommensurable, qui est la base des logarithmes népériens, et qui est défini par le binôme $\left(1+\frac{1}{m}\right)^m$, *m* augmentant indéfiniment ; sa valeur est 2,71828..... .

E., abréviation de *Est* ou de *Excellence*. *Numism.* E, désigne particulièrement les pièces que l'on frappait à Tours.

E. ou **Em.,** abréviation de *Eminence* (évêque).

éacées [*sé*] n. f. pl. Fêtes que l'on célébrait dans l'île d'Egine, en l'honneur d'Eaque, fils de Jupiter.

Éacide, roi des Molosses, m. en 313 av. J.-C. Il fut un moment dépossédé de son royaume par Philippe de Macédoine, et vint résider à Athènes.

Éacides, nom donné aux descendants d'Eaque, tels que Pélée, Achille, Pyrrhus, Néoptolème, Télamon, Ajax, etc. — Un *Eacide*.

Éaque, fils de Jupiter, roi d'Egine, père de Pélée et de Télamon. Célèbre par sa justice, il devint, à sa mort, l'un des trois juges des Enfers, avec Minos et Rhadamante. (*Myth.*)

Earle [*ir-le*] (James), chirurgien anglais, né à Londres (1755-1817) ; auteur de travaux remarquables sur les déviations de la colonne vertébrale.

Earle (Thomas), jurisconsulte et écrivain américain, né à Leicester, m. à Philadelphie (1791-1849).

Earlom (Richard), graveur anglais, né et m. à Londres (1743-1822). Il excella dans la manière noire.

early [*eur-lé*] n. f. (m. angl. signif. *hâtif*). Variété de pommes de terre hâtive, de forme allongée, rose extérieurement mais à chair blanche.

Earn (LOCH), lac d'Ecosse, dans le comté de Perth. Son émissaire, l'*Earn River*, se jette dans le forth du Tay.

Eastbourne v. d'Angleterre (Sussex), près du cap Beachy ; 35.000 h.

Eastlake [*ist-lé-ke*] (Charles LOCK), peintre d'histoire anglais, né à Plymouth, m. à Pise (1793-1865) ; auteur d'une *Histoire de la peinture à l'huile*.

Eastman (Georges), inventeur américain, né à Waterville (New-York) en 1854. Il s'est acquis une renommée mondiale dans la fabrication des plaques et surtout des pellicules photographiques.

East-Riding, l'une des trois subdivisions du comté d'York (Angleterre).

Eastwick [*ist'-ouik*] (Edward BACKHOUSE), orientaliste et diplomate anglais, né à Warfield, m. à Ventnor (1814-1883). On lui doit de remarquables travaux sur l'hindoustani.

eau [*ô*] n. f. (lat. *aqua*). Liquide transparent, insipide, inodore : *l'eau forme la mer, les lacs, les fleuves*, etc. Pluie : *il tombe de l'eau*. Liqueur, préparation, alcoolique ou non : *eau de noix ; eau de fleur d'oranger ; eau de Cologne*. Rivière, lac, mer : *promenade sur l'eau*. Eaux jaillissantes, d'une façon naturelle (*geysers*), ou artificielle : *les grandes eaux de Versailles*. Eaux thermales ou minérales ; lieu qui possède un établissement de ces eaux : *prendre les eaux ; aller aux eaux*. Sueur : *être tout en eau*. Salive : *avoir l'eau à la bouche*. Larmes : *se fondre en eau*. Suc de certains fruits ou de certaines plantes : *melons qui ont trop d'eau*. Limpidité des pierres précieuses : *diamant d'une belle eau. De la plus belle eau*, au fig., ce qu'il y a de mieux. *Dr. anc. Question de l'eau*, torture que l'on infligeait à l'accusé ou au condamné pour obtenir de lui des aveux, des dénonciations, et qui consistait à lui faire absorber, à l'aide d'un entonnoir, une très grande quantité d'eau. *Eau claire*, eau limpide et bien transparente ; au fig. *eau claire* ou plus souvent *eau de boudin*, résultat nul ou insignifiant. *Eau courante*, eau libre emportée par sa pente. *Eau stagnante*, eau qui ne coule pas. *Eau de vaisselle*, au fig. Mauvais bouillon. *Eau ferrée*, eau dans laquelle on a plongé un fer rougi, et que l'on boit dans l'anémie. *Eau panée*, eau dans laquelle on a fait bouillir du pain pour en corriger la crudité. *Eau rougie*, eau mêlée d'une faible quantité de vin. *A fleur d'eau*, à la surface. *Fig. Se noyer dans un verre d'eau*, échouer sur des difficultés peu importantes. *Tempête dans un verre d'eau*, violente agitation pour peu de chose. *L'eau et le feu*, deux personnes, deux choses très opposées. *Mettre de l'eau dans son vin*, se modérer, se corriger. *Nager entre deux eaux*, ménager deux partis. *Coup d'épée dans l'eau*, tentative sans succès. *Se ressembler comme deux gouttes d'eau*, se ressembler beaucoup. *Pêcher en eau trouble*, tirer avantage du désordre. *Ne pas trouver de l'eau à la rivière*, ne pas savoir se procurer les choses les plus faciles à trouver. *Suer sang et eau*, faire de grands efforts ; être très anxieux. *Etre comme un poisson dans l'eau*, à l'aise, heureux ou à sa place. *Faire une pleine eau*, prendre un bain en pleine mer, en plein fleuve, etc. *Revenir sur l'eau*, reparaître, être remis en question. *Laisser couler l'eau*, attendre sans impatience, ne pas entraver. *Comme si l'on buvait un verre d'eau*, sans peine ou sans répugnance. *Etre dans les eaux de quelqu'un*, être de son intimité, de son parti, être son favori. *Etre dans les eaux grasses*, être riche, ou occuper une belle situation. *Eau bénite*, eau que le prêtre catholique bénit et qui sert dans diverses cérémonies. *Eau bénite*, V. PART. ENCYCL. *Fig. Eau bénite, eau bénite de cour*, paroles, promesses flatteuses et peu sincères. *Eau d'ange*, essence de fleurs d'aromates à laquelle on attribuait autrefois la qualité d'embellir et de rajeunir. *Eau blanche*, V. BLANC. *Eau seconde*, acide azotique étendu d'eau. *Eau céleste*, mélange d'ammoniaque liquide et d'une dissolution de sulfate de cuivre, qui est d'un beau bleu. *Eau régale*, mélange d'acide azotique et d'acide chlorhydrique, qui dissout l'or et le platine. *Eau gazeuse, eau de Seltz, eau de Cologne, eau de fleur d'oranger*, etc. V. GAZEUSE, SELTZ, COLOGNE, ORANGER, etc. *Eau oxygénée*, composé d'hydrogène et d'oxygène à volumes égaux, employé pour le blanchiment et la décoloration, ou comme désinfectant et antiseptique. *Arg. Eau d'aff.*, eau-de-vie. *Eaux mères*, eaux dans lesquelles s'est opérée une cristallisation : *les eaux mères des marais salants*. *Eaux résiduaires*, eaux chargées des déchets et résidus de certaines industries (brasserie, distillerie, féculerie, etc.). *Eaux et forêts* (*administration des*), administration chargée de tout ce qui concerne les cours d'eaux, les étangs et les forêts de l'Etat. *Eaux minérales*, celles qui sont chargées de principes minéraux, et généralement utilisées en thérapeutique. *Eaux thermales*, celles qui jaillissent du sol à une température élevée : *les sources d'eaux thermales sont nombreuses dans les régions volcaniques*. *Eau morte*, zone voisine des côtes et

des embouchures des fleuves, où un navire cesse d'obéir au pilote et à la machine, peut-être par suite de la différence de densité des couches aquatiques. *Faire de l'eau*, se munir d'eau potable pour l'approvisionnement d'un navire. Pl. Sillage d'un navire : *se tenir dans les eaux d'un cuirassé*. *Art vétér. Eaux aux jambes*, maladie qui siège aux extrémités inférieures des membres du cheval. *Véner. Battre l'eau*, se jeter à l'eau (en parlant d'une bête que l'on courre). *Bat-l'eau* ou *l'animal à l'eau*, fanfare qui indique que l'animal est à l'eau. *Sortie de l'eau*, sonnerie de trompe pour indiquer que la bête

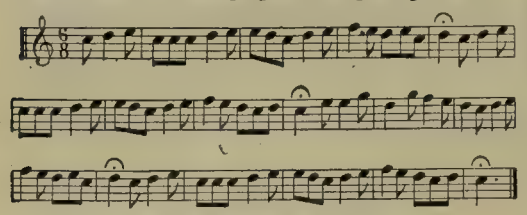

Bat-l'eau (sonnerie de trompe).

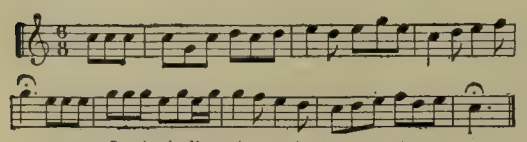

Sortie de l'eau (sonnerie de trompe).

quitte l'eau. PROV. et LOC. PROV. : **L'eau va toujours à la rivière**, le bien arrive toujours à ceux qui en sont déjà pourvus. **Il passera de l'eau sous le pont**, il s'écoulera un temps assez long. **Il n'est pire eau que l'eau qui dort**, il faut se méfier des gens silencieux et sournois. ALLUS. HIST. : **Moïse sauvé des eaux**, v. MOÏSE. **Que d'eau ! que d'eau !** Paroles attribuées par l'opposition au maréchal-président de Mac-Mahon, quand il se rendit à Toulouse lors de la terrible inondation de 1875. Leur naïveté fait qu'on les rappelle ironiquement, quand on se trouve en présence d'une chose dont l'abondance est faite pour surprendre ou effrayer.

— ENCYCL. *Chim.* et *hyg.* L'eau pure est, à la température ordinaire, un liquide transparent, inodore, sans saveur, incolore en petite quantité, bleu sous grande épaisseur ; elle se solidifie avec augmentation de volume, à une température qui a été choisie pour le zéro du thermomètre centigrade, en une masse de glace constituée par des cristaux hexagonaux de densité 0,918 ; si l'on élève sa température de 0° à 4°, elle se contracte et présente à cette dernière température un maximum de densité. C'est le poids d'un centimètre cube à 4° C. que l'on a choisi pour unité de poids. (V. GRAMME.) La température d'ébullition de l'eau a été choisie pour le degré 100 du thermomètre centigrade ; la densité de la vapeur d'eau est 0,923 par rapport à l'air ; l'eau vaporisée occupe, à la pression de 760^{mm}, un volume 1.700 fois plus grand qu'à l'état liquide. Cavendish indiqua le premier, en 1781, que l'eau n'est pas un élément, puisqu'elle se forme dans la combustion de l'hydrogène à l'air ; Lavoisier, Laplace et Meusnier établirent approximativement sa composition. Elle est formée de deux volumes d'hydrogène combinés à un volume d'oxygène, avec condensation d'un tiers ; sa formule chimique est H^2O, son poids moléculaire 18 ; en poids, 2 grammes d'hydrogène et 16 grammes d'oxygène. La composition exacte de l'eau a été établie par Carliste et Nicholson, qui firent l'électrolyse de l'eau en 1800 ; par Gay-Lussac et Humboldt, qui en firent l'analyse eudiométrique (1805) ; enfin par Dumas, qui fit, en 1845, la synthèse de l'eau en poids.

A la surface du globe, les océans, les fleuves, les rivières sont continuellement en voie d'évaporation ; les nuages formés, entraînés par les vents, se résolvent en pluie ou en neige qui, tombant sur le sol, ruissellent en partie et s'accumulent aux points bas (lacs, étangs, rivières) ; le reste s'infiltre plus ou moins selon la nature des terrains, formant, au contact des couches imperméables (argiles), des nappes souterraines dont les points d'émergence constituent les *sources*. Toutes ces eaux retournent à la mer par les fleuves. Etant donné le pouvoir dissolvant des eaux, celles-ci, au contact des terrains qu'elles traversent d'une part, au contact de l'air d'autre part, se chargent de certains matériaux, parmi lesquels on trouve la chaux carbonatée (*eau calcaire*) ou sulfatée (*eau séléniteuse*), des sels alcalins, des nitrates, etc., en même temps que des gaz (composants de l'air) ; enfin, dans certaines eaux, on trouve des matières organiques inertes (débris de végétaux et d'animaux) et d'autres qui sont vivantes (algues, champignons, etc.), en même temps que des micro-organismes ou bactéries. Pour obtenir de l'eau absolument pure, c'est-à-dire ne contenant aucune matière en dissolution ni en suspension, on distille l'eau ordinaire. (V. ALAMBIC.)

Une eau potable doit être incolore, limpide, fraîche, inodore, agréable au goût, imputrescible ; elle doit cuire les légumes sans les durcir, et dissoudre le savon sans faire de grumeaux ; de plus, elle doit contenir le moins possible de microbes, et parmi ceux-ci il ne doit y avoir aucune espèce pathogène ni aucun embryon d'organisme.

Les eaux destinées à la consommation sont purifiées par divers procédés ; elles peuvent être *filtrées* (V. FILTRE) ou *stérilisées* (V. STÉRILISATION).

Le problème de la purification des eaux s'est présenté pendant la Grande Guerre, pour les nombreuses troupes obligées de séjourner dans des régions dévastées. Dans les secteurs du front, les laboratoires militaires examinaient les eaux des puits et des rivières, interdisant l'usage des plus suspectes, et stérilisant les autres par les procédés usuels (chaleur, ozone, rayons ultra-violets, etc.). Pour le soldat ou l'explorateur livré à ses seules ressources, les moyens de purification les plus simples reposent sur l'usage d'oxydants chimiques ; par exemple : 1° addition de 15 à 20 gouttes de teinture d'iode par litre d'eau, et, après une action d'un quart d'heure, destruction de l'excès de réactif par quelques grains d'hyposulfite de sodium ; 2° emploi de quelques cristaux de permanganate de potassium jusqu'à coloration rose persistante durant une demi-heure, puis filtration à travers un linge fin, après agitation avec une pincée de sucre ou de thé.

Une méthode analogue (*javellisation*) est parfois suivie par des municipalités, dans le cas où une grande quantité d'eau doit être stérilisée rapidement : addition d'hypochlorite de calcium, de façon à donner 1/2 à 2 milligrammes de chlore libre par litre, et, après deux heures d'action, élimination de l'excès de réactif par filtration sur un lit de charbon.

Eau oxygénée. On nomme ainsi un composé ayant pour formule chimique H^2O^2, que l'on prépare en traitant le bioxyde de baryum par l'acide chlorhydrique. L'eau oxygénée est un liquide incolore, sans odeur, d'une saveur métallique, qui blanchit la peau ; elle a pour densité 1,452. On la reconnaît à ce qu'elle décolore le permanganate de potassium, et donne une coloration bleue avec l'acide chromique. Elle sert au blanchiment de la soie, du coton, des plumes ; elle teint les cheveux bruns en blond ardent ; elle régénère les peintures à la céruse noircies par sulfuration ; elle est aussi utilisée en sucrerie, pour permettre le raffinage direct des jus. On se sert, en médecine, d'une solution d'eau oxygénée à 10 p. 100 comme antiseptique.

Eaux aromatiques. On appelle ainsi des produits liquides obtenus en faisant macérer dans l'eau diverses substances (fleurs, fruits, semences, écorces, racines, noyaux ou plantes entières, employés secs ou frais), et en soumettant le tout à la distillation, qui, avec l'eau, entraîne les huiles volatiles. Les eaux aromatiques sont *doubles* ou *triples*, suivant qu'on a cohobé une fois ou deux. La distillation s'opère dans des alambics dont la chaudière est munie d'un double fond ou d'un panier métallique destiné à empêcher le contact immédiat du produit solide avec la paroi léchée par la flamme du foyer. On utilise les eaux aromatiques en parfumerie et dans la fabrication des liqueurs.

Eaux minérales. On désigne sous ce nom des eaux qui, contenant, même à l'état de traces, des principes minéraux, ont une action spéciale sur l'organisme ; on les utilise en boisson, bains, douches.

Il est presque impossible de donner, des eaux minérales, une classification qui soit satisfaisante à tous les points de vue : chimique, thérapeutique, minéralogique. En général, on en considère sept groupes :

1° *Eaux sulfureuses*, thermales (ex. Bagnères-de-Bigorre) ou froides (Enghien-les-Bains), employées surtout contre les rhumatismes, les maladies de la gorge et celles de la peau ;

2° *Eaux chlorurées sodiques* (Salies-de-Béarn), employées contre le rachitisme, les fibromes utérins, etc. ;

3° *Eaux alcalines* (Vichy), prescrites contre les maladies de l'estomac, du foie, etc. ;

4° *Eaux arsenicales* (La Bourboule), reconstituantes, ordonnées contre la tuberculose au début, les asthénies ;

5° *Eaux calciques et magnésiennes* (Contrexéville), utilisées dans la goutte, les affections vésicales et rénales ;

6° *Eaux ferrugineuses*, employées contre l'anémie, la chlorose ;

7° *Eaux indéterminées*, agissant surtout par leurs propriétés physiques (Plombières, Bagnoles-de-l'Orne), et spécialisées de façon très diverse.

Il serait d'ailleurs nécessaire d'introduire des sous-chapitres nombreux dans cette classification et de faire intervenir des notions nouvelles comme la radio-activité, la présence de métaux ou gaz rares, etc.

— *Dr. Cours d'eau*, v. COURS *d'eau*.

Les propriétaires riverains peuvent laisser écouler sur la voie publique les *eaux ménagères* ne pouvant nuire par leurs exhalaisons. Mais l'administration peut réglementer cet écoulement, par exemple dans les égouts.

Tout propriétaire a le droit d'user et de disposer des eaux *pluviales* qui tombent sur son fonds.

Eaux minérales. Aucun établissement d'eaux minérales ne peut être ouvert au public sans une autorisation délivrée après qu'il a été dûment constaté que les eaux que l'on veut exploiter possèdent, à raison de leur composition chimique, des propriétés thérapeutiques spéciales. C'est l'Académie de médecine qui a mission d'éclairer l'administration supérieure sur ce point. En outre, toute entreprise ayant pour effet de livrer ou d'administrer au public des eaux minérales naturelles est soumise à une inspection qui est confiée à des docteurs en médecine, et a pour objet tout ce qui, dans chaque établissement, importe à la santé publique. Enfin, la vente et le dépôt des eaux minérales sont réglementés.

— *Administration des eaux et forêts*. L'administration forestière a été dénommée « administration des eaux et forêts » depuis le décret du 19 avril 1898. Elle constitue une direction générale, ressortissant au ministère de l'agriculture.

Le directeur général des eaux et forêts, assisté de trois administrateurs, exerce ses fonctions sous la haute autorité du ministre. Il a sous ses ordres immédiats les agents du service extérieur, qualifiés d'officiers des eaux et forêts et de préposés forestiers.

Le « conseil des eaux et forêts » se compose du ministre, qui le préside, du directeur général et de trois administrateurs.

Les officiers des eaux et forêts sont, dans l'ordre hiérarchique : les *conservateurs*, les *inspecteurs*, les *inspecteurs adjoints*, les *gardes généraux*, les *gardes généraux stagiaires* et les *élèves gardes généraux*. Le cadre des *préposés* comprend des brigadiers, gardes domaniaux, gardes communaux et mixtes, et des gardes cantonniers. — Des officiers et des préposés sont spécialement affectés au service des dunes.

Le personnel de surveillance est constitué par un cadre unique d'officiers et préposés ayant tous les mêmes obligations professionnelles et militaires et les mêmes attributions pour la surveillance et la constatation des infractions aux lois et règlements dont l'application ressortit à l'administration des eaux et forêts.

Officiers et préposés sont répartis en 32 *conservations forestières*, subdivisées en inspections et en cantonnements.

L'*Ecole nationale des eaux et forêts* (*Nancy*) assure le recrutement des fonctionnaires supérieurs du service des eaux et forêts. Une *Ecole d'enseignement technique et professionnel des gardes des eaux et forêts* a été instituée aux Barres, commune de Nogent-sur-Vernisson (Loiret).

Le personnel de l'administration des eaux et forêts entre dans la composition des forces militaires du pays. Les préposés sont organisés, suivant l'effectif, en *compagnies*, *sections* ou *détachements de chasseurs forestiers*. Ces unités sont destinées à seconder, en principe, dans la région de leur service de paix, les opérations des armées actives ou de la défense des places fortes. Leur composition est arrêtée par le ministre de la guerre, après entente avec le ministre de l'agriculture. L'administration des eaux et forêts est chargée : 1° de la conservation, de l'aménagement et de l'exploitation des forêts ; 2° de la police et de l'exploitation de la pêche dans les cours d'eau non navigables, hors des limites de la pêche maritime. La surveillance de la pêche sur les canaux et cours d'eau navigables appartient au ministère des travaux publics.

— *Liturg. Eau bénite*. L'eau bénite est un mélange d'eau naturelle et de sel, que, d'après le rituel romain, le prêtre doit bénir, chaque dimanche, à la sacristie, avant de célébrer la grand'messe. C'est avec l'eau bénite qu'il fait l'aspersion qui précède cette messe. L'eau bénite est employée dans presque toutes les bénédictions, dans l'administration du baptême. Dans chaque église, à l'entrée de la nef, est placé un bénitier ; les fidèles y trempent les doigts en passant, et font ensuite le signe de croix.

— *Art vétér.* Les *eaux aux jambes*, qu'on appelle communément *grappes* à cause de l'aspect des vésicules, sont une dermatose qui débute au pli du paturon par des végétations arrondies du volume d'un grain de millet à un grain de raisin, et qui bientôt laissent suinter une sécrétion à odeur nettement ammoniacale ; les tissus sont gonflés, et le mal peut gagner le canon. C'est en réalité un eczéma humide, qui atteint surtout les chevaux lymphatiques ou les animaux des pays humides, mais qui est indolore. On guérit cette affection par l'application de topiques à base de sels de cuivre (liqueur de Villate, onguent égyptiac) ou des badigeonnages au perchlorure de fer ; à l'intérieur, on administre des médicaments iodés ou arséniés.

Eaux, airs et lieux (*Des*), traité médical et philosophique d'Hippocrate, où l'auteur expose l'influence des climats sur le moral de l'homme : vue féconde reprise par Aristote et par Montesquieu (*Esprit des lois*).

eaubénite [*ô, té*] v. a. *Par plaisant.* Asperger d'eau bénite.

eaubénitier [*ô, ti-é*] n. m. *Orfèvr.* Bénitier en argent.

eau-de-vie n. f. Liqueur alcoolique, extraite du vin, du marc, du cidre, du grain, de la pomme de terre, etc. : *la Saintonge et l'Armagnac fournissent d'excellentes eaux-de-vie. Eau-de-vie allemande*, purgatif obtenu par la macération de certaines racines dans l'eau-de-vie.

— ENCYCL. Les eaux-de-vie sont des alcools titrant 66 p. 100 ; elles proviennent de la distillation de substances diverses : vins, marcs, fruits, tubercules, grains. Les eaux-de-vie les plus estimées sont fournies en général par les vins (blancs ou traités en blancs), et celles qui occupent le premier rang dans cette catégorie sont les *cognacs* et les *armagnacs*, puis les eaux-de-vie de *Marmande*, et enfin les eaux-de-vie dites *trois-six*, du midi de la France.

La Bourgogne et la Champagne distillent les marcs de raisins après pressurage, et le produit fourni par cette distillation s'appelle *eau-de-vie de marc* ou *marc ;* comme la distillation en est opérée à feu nu, il passe avec l'alcool des éthers et huiles essentielles, qui donnent au marc un goût spécial recherché par les amateurs ; la distillation des cidres et poirés (Bretagne, Normandie, etc.) donne le *calvados ;* la canne à sucre et les mélasses fournissent le *rhum* et le *tafia*.

Parmi les eaux-de-vie de fruits, citons le *kirsch*, qui provient des cerises écrasées, fermentées, puis distillées avec les noyaux ; le *questch* obtenu par distillation des prunes du même nom, la *mirabelle*, les pêches, abricots, etc., donnent aussi des eaux-de-vie ; toutes ces eaux-de-vie de fruits servent à la fabrication des liqueurs.

La betterave, la pomme de terre, le topinambour, etc., donnent des eaux-de-vie industrielles ; enfin, les grains fournissent aussi des produits particulièrement estimés dans les pays septentrionaux : *genièvre* (Belgique, Hollande, nord de la France), *gin* (Angleterre et Ecosse), *whisky* (Amérique), *kummel* (Russie). L'*arach* ou *rach* des Orientaux est fourni par le riz.

eau-forte n. f. Acide nitrique du commerce. Estampe obtenue au moyen d'une planche préparée avec cet acide. Pl. des *eaux-fortes*.

Eaux-Bonnes [*ô-bo-ne*], comm. des Basses-Pyrénées, arr. et à 35 kil. d'Oloron, au confl. de la Soude ou Sourde et du Valentin, affl. dr. du gave d'Ossau ; 690 h. Eaux thermales sulfurées sodiques, employées dans le traitement des affections des voies respiratoires et des rhumatismes. Altitude 748 m.

Eaux-Chaudes [*chô-de*], village de la commune de Laruns (Basses-Pyrénées), sur le gave d'Ossau ; 700 h. Eaux thermales sulfureuses utilisées dans le traitement des maladies des voies respiratoires, des rhumatismes, des maladies des femmes. Altitude 675 m.

eaux-vannes [*va-ne*] n. f. pl. Parties liquides contenues dans les fosses d'aisances et dans les bassins à vidange de certains établissements industriels, et dont on extrait de l'ammoniaque.

— ENCYCL. *Dr.* L'autorité municipale, dans le but d'assurer la salubrité des cours d'eau traversant la commune, peut réglementer et même interdire le déversement des eaux-vannes dans ces cours d'eau.

Eaux-Vives, comm. de Suisse (cant. de Genève), sur le bord du lac ; 12.000 h. Fait partie de l'agglomération genevoise.

Eauze [*é-au-ze*], ch.-l. de c. (Gers), arr. de Condom, au-dessus de la Gélise : 3.800 h. (*Elusates*). Ch. de f. Midi. Eaux-de-vie. Patrie de Rufin. — Le cant. a 11 comm. et 8.290 h.

ébahi, e adj. Très surpris, stupéfait, ébaubi : *une mine ébahie ; des yeux ébahis*.

ébahir v. a. (de l'interj. *bah*). Jeter dans la surprise. **S'ébahir** v. pr. *Fam.* S'étonner.

ébahissement [*i-se-man*] n. m. *Fam.* Etonnement extrême. Admiration mêlée de surprise.

ébalie [*li*] n. f. Genre de crustacés décapodes, comprenant des crabes des mers chaudes et tempérées.

ébarbage ou **ébarbement** [*man*] n. m. Action d'ébarber.

ébarber [*bé*] v. a. (du préf. *é*, et de *barbe*). Enlever les parties excédantes des feuilles pliées, dans un cartonnage, une brochure, etc. Oter les bavures sur une planche gravée. Tondre le chevelu des végétaux. Enlever les barbes de l'orge.

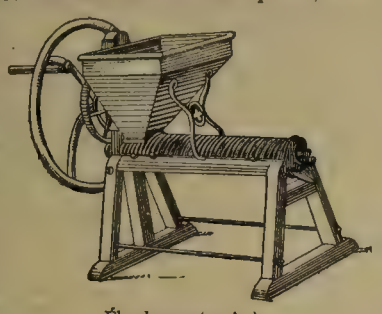

Ébarbeuse (agric.).

ébarbeur n. m. ou **ébarbeuse** [*beuze*] n. f. Machine à ébarber. *Agric.* Sorte de nettoyeur à l'aide duquel on enlève les prolongements filiformes qui se trouvent à l'extrémité des grains d'orge, et qui restent après le battage.



Ébarboirs de graveur sur cuivre.

ébarboir n. m. Outil pour ébarber.

ébarbure n. f. Ce que l'on ôte en ébarbant.

ébardoir n. m. *Techn.* Grattoir à trois côtés.



Ébardoir.

ébarouir v. a. *Mar.* Dessécher, disloquer (en parlant de l'action du soleil). V. n. et **S'ébarouir** v. pr. Se dessécher, se disloquer.

ébarouissage [*i-sa-je*] n. m. *Mar.* Dislocation résultant du desséchement.

ébats [*ba*] n. m. pl. (du préf. *é*, et de *battre*). Mouvements folâtres. Divertissement : *prendre ses ébats.*

ébattement [*ba-te-man*] n. m. Action de s'ébattre. Plaisir, agrément. (Vx.)

ébattre [*ba-tre*] **(s')** v. pr. (Se conj. comme *battre.*) Se livrer à des ébats : *les poulains s'ébattent dans les prairies.*

ébaubi, e [*bô*] adj. (du préf. *é*, et du lat. *balbus*, bègue). *Fam.* Etonné, interdit : *mine ébaubie.*

ébaubir [*bô*] v. a. *Fam.* Rendre ébaubi. **S'ébaubir** v. pr. S'étonner grandement.

ébaubissement [*bô-bi-se-man*] n. m. *Fam.* Etat de celui qui est ébaubi.

ébauchage [*bô*] n. m. Action, manière d'ébaucher, de donner une première façon à un objet.

ébauche [*bô-che*] n. f. Premier jet, esquisse indiquant les principales parties d'un ouvrage de peinture, de sculpture, de littérature, etc. : *jeter l'ébauche d'une statue.* Au fig. : *on voit dans l'enfant l'ébauche de ce que sera l'homme.*

ébauchement [*bô-che-man*] n. m. Action d'ébaucher. (Vx.)

ébaucher [*bô-ché*] v. a. Dessiner, tracer l'ébauche d'un ouvrage. *Fig.* Indiquer légèrement : *ébaucher un sourire.*

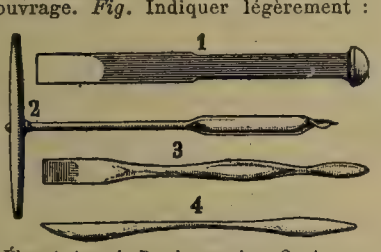

Ébauchoirs : 1. De charpentier ; 2. A mortaises ; 3, 4. De sculpteur.

ébaucheur [*bô*] n. m. Ouvrier qui dégrossit et commence le mouvement d'une pendule.

ébauchoir [*bô*] n. m. Outil de sculpteur, en bois ou en ivoire, pour ébaucher. Outil de charpentier, servant à ébaucher les mortaises.

ébaudir [*bô*] v. a. (du préf. *é*, et de l'anc. fr. *baud*, gai). Récréer, égayer. **S'ébaudir** v. pr. Se réjouir, s'égayer, se divertir. (Vx.)

ébaudissement [*bô-di-se-man*] n. m. Grande réjouissance. (Vx.)

ebbe [*è-be*] ou **èbe** n. m. (angl. *ebb*). Nom du reflux de la mer, en Normandie.

Ebbon, célèbre archevêque de Reims (775-851). Il prononça la déposition de Louis le Débonnaire, qui avait été son bienfaiteur.

Ebelmen (Jacques-Joseph), chimiste français, né à Baume-les-Dames, m. à Paris (1814-1852). La fabrication de la porcelaine lui est redevable de notables progrès. Il fut administrateur de la manufacture de Sèvres.

ébénacé, e adj. Qui ressemble à l'ébène.

ébénacées [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, comprenant des arbres ou arbustes des régions tropicales, qui fournissent du bois dur, souvent noir, et susceptible d'un beau poli. S. une *ébénacée.* Syn. de DIOSPYRACÉES.

ébène n. f. (gr. *ebenos*). Bois noir, dur et pesant, fourni par l'ébénier. *Fig. Cheveux d'ébène,* très noirs. *Bois d'ébène,* nom donné aux nègres, autrefois, par ceux qui faisaient la traite des noirs.

— ENCYCL. On distingue dans le commerce trois sortes principales d'ébène : l'ébène *Maurice*, l'ébène *noire de Portugal*, et le *bois de Coromandel.* On donne aussi le nom d'*ébène* au bois de certains végétaux qui diffèrent du véritable ébénier (*ébène jaune, rouge* et *verte*). L'ébène est employée en ébénisterie et sert à faire des meubles de luxe. On l'imite en se servant de bois à grain fin et dur, que l'on imprègne avec une solution à 4 p. 100 de sulfate de cuivre et qui, une fois secs, sont recouverts d'une mixture composée à poids égaux d'aniline et d'alcool.

Eben-Emaël, comm. de Belgique (prov. de Limbourg, arr. de Tongres), sur la Geer ; 1.690 h.

ébéner [*né*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) Donner artificiellement à un bois la couleur, l'apparence de l'ébène : *ébéner du poirier.*

ébénier [*ni-é*] n. m. Nom vulgaire d'une espèce de plaqueminier, qui fournit le bois d'ébène. *Faux ébénier,* le cytise.



Ébénier : *a*, coupe de la fleur.

— ENCYCL. L'ébénier (*diospyros ebenum*) est un arbre à tige très élevée, à écorce grise ou noirâtre, originaire de l'Inde, de Madagascar, etc. Son bois, dur, lourd, de grain fin, de couleur noire, est très recherché en ébénisterie.

ébénin, e adj. Qui est comme l'ébène : *couleur ébénine.* (Peu us.)

ébéniste [*nis-te*] n. m. Ouvrier qui fait des meubles d'ébène ou d'autre bois.

ébénisterie [*nis-te-rî*] n. f. Commerce, art de l'ébéniste. Travail d'ébéniste.

ébergement [*bèr-je-man*] n. m. Régularisation des talus des berges.

éberguer [*bèr-ghé*] v. a. (de *Bergen*, v. de Norvège). Préparer la morue en la vidant et en la remorquant à la suite du bateau.

Eberhard [*è-bè-rard'*] (Jean-Auguste), philosophe allemand, né à Halberstadt (1737-1809). Il défendit avec âpreté les doctrines de Leibniz contre celles de Kant.

Eberhard (Conrad), sculpteur allemand, né à Hindelang, m. à Munich (1768-1859) ; auteur d'œuvres d'une inspiration religieuse dans l'esprit de l'école dite *nazaréenne.*



Ebers.

éberluer [*lu-é*] v. a. (du préf. *é*, et de *berlue*). Donner la berlue à.

Ebers [*è-bèrss*] (Georges-Maurice), égyptologue et romancier allemand, né à Berlin, m. à Tutzing (1837-1898). Ses romans principaux représentent des scènes de la vie égyptienne aux époques pharaoniques et pendant la période gréco-romaine. On lui doit une intéressante description de l'Egypte.

Ebersberg [*è-bèrs-bèrgh*] ou **Ebelsberg,** village d'Autriche (Haute-Autriche) ; 2.200 h. Victoire de Masséna sur les Autrichiens (1809).

Ebersdorf [*è-bèrss*] ou **Kaiser-Ebersdorf,** v. d'Autriche (Basse-Autriche), en face de l'île Lobau ; 3.500 h.



Ebert.

Ebert (Frédéric), homme politique allemand, né à Heidelberg, m. à Berlin (1871-1925) ; sellier, un des chefs du parti social-démocrate ; élu en 1919 président du Reich.

ébertauder [*bèr-tô-dé*] v. a. Opérer le tondage du drap.

Eberth (Charles-Joseph), médecin et bactériologiste allemand, né à Wurtzbourg en 1835, connu par ses travaux sur le bacille de la fièvre typhoïde (bacille d'Eberth).

ébeurrer [*beu-ré*] v. a. Retirer le beurre de : *ébeurrer du lait.* (Peu us.)

ébeylière [*bè-li-è-re*] n. f. Chacune des ouvertures pratiquées dans la digue d'un étang, le talus d'un canal, etc., pour l'écoulement des eaux surabondantes.

ébionites n. m. pl. Hérétiques du 1er siècle, qui niaient la divinité de Jésus-Christ et soutenaient que les pauvres seuls seront sauvés. (Ils tirent leur nom d'un certain Ebion, dont l'existence reste problématique.) S. un *ébionite.*

ébiselement [*ze-le-man*] n. m. Action d'ébiseler.

ébiseler [*ze-lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *j'ébiselle.*) Tailler en biseau : *ébiseler une planche.*

ébiselure [*ze*] n. f. Travail produit en ébiselant.

Éblé (Jean-Baptiste), général français, né à Saint-Jean-de-Rohrbach (Moselle), m. à Kœnigsberg (1758-1812). Il fut chargé de surveiller pendant la retraite de Russie les ponts de la Bérézina, et sauva un grand nombre de malheureux. Il mourut en Prusse, des suites de la campagne.



Éblé.

Éblis ou **Iblis,** nom que les musulmans donnent au souverain des djinns, à l'archidémon.

éblouir v. a. (orig. germ.). Frapper les yeux par un éclat trop vif : *le soleil nous éblouit.* Frapper vivement les regards : *tableau qui éblouit par l'éclat de ses couleurs. Fig.* Surprendre l'esprit par quelque chose de brillant. Tromper : *éblouir par des sophismes.*

éblouissant [*i-san*], **e** adj. Qui éblouit : *la lumière de l'acétylène est éblouissante.* ANT. **Terne.**

éblouissement [*i-se-man*] n. m. (de *éblouir*). Trouble de la vue, causé par l'impression subite d'une trop vive lumière. Difficulté de voir, provenant d'une cause interne : *avoir des éblouissements. Fig.* Admiration mêlée d'étonnement.

— ENCYCL. *Pathol.* Le malade frappé d'un éblouissement est privé subitement de la faculté de voir ou croit apercevoir des objets d'un éclat éblouissant. Ce trouble visuel se produit dans les maladies des yeux, les névroses, les névralgies, l'hystérie, l'épilepsie et certaines maladies infectieuses. Pour que l'éblouissement se produise, il faut trois conditions : l'hyperhémie du cerveau, l'anémie et l'altération générale du sang.

Ebnat, v. de Suisse (Saint-Gall), sur la Thur ; 2.660 h. Filatures, scieries.

Eboli (Anna DE MENDOZA Y LA CERDA, princesse **d'**), m. au château de Pastraña (1540-1592) ; maîtresse du roi d'Espagne Philippe II et d'Antonio Perez.

ébonite n. f. (de l'angl. *ebony*, ébène). Caoutchouc durci par vulcanisation, et d'un beau noir.

— ENCYCL. L'ébonite, matière noire, dure, élastique, mais cassante, est un caoutchouc contenant jusqu'à 60 p. 100 de soufre. On en fait des peignes, des bijoux, des supports isolants pour les appareils électriques, des disques pour phonographes, etc. V. CAOUTCHOUC.

ébourgnage n. m. Opération qui consiste à enlever sur les arbres fruitiers les yeux (*bourgeons*) inutiles avant leur développement.

— ENCYCL. V. ÉBOURGEONNEMENT.

ébourgnement [*man*] n. m. Action d'ébourgner. Son résultat.

ébourgner [*gné*] v. a. Rendre bourgne. Enlever les bourgeons inutiles d'un arbre, d'une plante.

ébossage n. m. Opération qui consiste à débarrasser certaines graines de leurs enveloppes dures (trèfle, notamment).

ébosser v. a. Pratiquer l'ébossage.

ébosseur n. m. ou **ébosseuse** n. f. Machine à ébosser.

ébotter [*bo-té*] v. a. Couper la tête de : *ébotter un clou, une épingle.*

ébouage n. m. Action d'ébouer.

ébouer [*bou-é*] v. a. Oter la boue des rues, des routes et des chemins.

éboueur, euse [*eu-ze*] n. Personne employée à à l'ébouage. N. f. Machine à enlever la boue des rues.

ébouffer [*bou-fé*] v. n. Pouffer : *ébouffer de rire.* (Vx.)

ébouillantage [*bou, ll* mll.] n. m. Action d'ébouillanter, de traiter par l'eau bouillante : *l'ébouillantage des échalas a pour effet de les débarrasser des formes hibernantes d'insectes parasites.*

ébouillanter [*bou, ll* mll., *an-té*] v. a. Tremper dans l'eau bouillante. Arroser d'eau bouillante.

ébouillanteur n. m. ou **ébouillanteuse** [*bou, ll* mll., *teu-ze*] n. f. Machine à l'aide de laquelle on pratique l'ébouillantage.

ébouillir [*bou, ll* mll.] v. n. Diminuer par l'ébullition.

éboulage n. m. Défaut dans la trame d'un tissu moins serré à une place que dans le reste.

éboulée [*lé*] n. f. Amas de terre qui s'éboule.

éboulement [*man*] n. m. Chute de ce qui s'éboule. Matériaux éboulés. *Min. Exploitation par éboulement,* mode d'abat employé quand on exploite une veine friable.

ébouler [*lé*] v. a. (du préf. *es*, et de l'anc. franç. *bouel*, boyau). Faire écrouler. V. n. et **S'ébouler** v. pr. S'écrouler, s'affaisser.

ébouleux, euse [*leû, eu-ze*] adj. Qui s'éboule aisément : *sables ébouleux.*

éboulis [*li*] n. m. Matières éboulées, particulièrement en géologie : *un éboulis de roches.*

ébouquer [*ké*] v. a. (du préf. *é*, et de *bûche*). Eplucher le drap en ôtant les nœuds ou les corps étrangers.

ébouqueter [*ke-té*] v. a. (Prend deux *l* devant un *e* muet : *j'ébouquette.*) Couper les bourgeons à feuilles, pour donner plus de sève aux bourgeons à fruits : *ébouqueter un prunier.*

ébouqueur, euse [*keur, eu-ze*] n. Celui, celle qui ébouque le drap. (On dit aussi ÉPINCEUR, ÉPINCETEUR et ÉPINCHEUR.)

ébouquinage [*ki-na-je*] n. m. Action d'ébouquiner.

ébouquiner [*ki-né*] v. a. Débarrasser une chasse des bouquins (lièvres ou lapins mâles) trop nombreux.

ébourgeonnement [*jo-ne-man*] ou **ébourgeonnage** [*jo-na-je*] n. m. Action d'ébourgeonner.

— ENCYCL. Cette opération consiste à supprimer sur les arbres fruitiers (principalement sur ceux cultivés en espaliers) un certain nombre de bourgeons, soit pour éviter la production de rameaux inutiles et diriger la croissance de l'arbuste vers une forme déterminée, soit en vue de concentrer vers les bourgeons conservés toute la richesse de la sève et obtenir ainsi des fruits plus gros ou d'un plus bel aspect. Pratiqué alors que les bourgeons ne sont encore que des yeux, l'ébourgeonnement prend le nom d'*ébourgnage.*

ébourgeonner [*jo-né*] v. a. (du préf. *é*, et de *bourgeon*). Oter les bourgeons superflus des arbres.

ébourgeonneur [*jo-neur*] n. m. Ouvrier qui ébourgeonne les arbres.



Ébourgeonnoir.

ébourgeonnoir [*jo-noir*] n. m. Outil à l'aide duquel on ébourgeonne les arbres.

ébouriffant [*ri-fan*], **e** adj. Extraordinaire, incroyable : *nouvelle ébouriffante ; succès ébouriffant.* N. m. Genre ébouriffant.

ébouriffé [*ri-fé*], **e** adj. Hérissé, rebroussé : *cheveux ébouriffés.*

ébouriffer [*ri-fé*] v. a. (de *bourre*). Mettre en désordre, hérisser en parlant des cheveux. *Fig.* Surprendre, ahurir : *certains succès nous ébouriffent.*

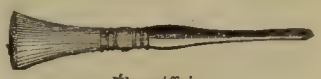

Ébouriffoir.

ébouriffoir [*ri-foir*] n. m. Pinceau à longs poils, dont les peintres en bâtiment et autres se servent pour placer une première couche.

ébouriffure [*ri-fu-re*] n. f. Etat d'une tête ébouriffée.

ébourrage [*bou-ra-je*] n. m. Opération par laquelle on ébourre.

ébourrer [*bou-ré*] v. a. Dépouiller une peau d'animal de la bourre qui la recouvre.

ébourreuse [*bou-reu-ze*] n. f. Machine pour ébourrer les peaux.

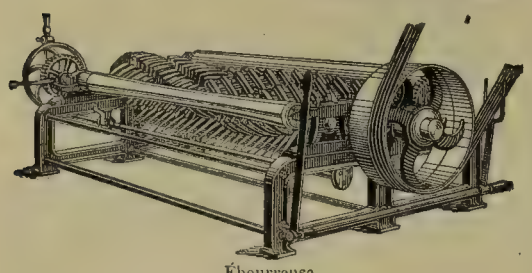

Ébourreuse.

ébourroir [*bou-roir*] n. m. Outil de cordonnier, pour dresser et lisser les coutures d'une chaussure.



Ébourroir.

ébousage n. m. Opération qui consiste à étendre les bouses des bêtes bovines sur les pâturages, dans le but de régulariser la croissance de l'herbe.

ébousiner [*zi-né*] v. a. (du préf. *é*, et de *bousin*). Débarrasser des parties molles ou terreuses, en parlant des pierres de taille.

éboutage n. m. Action d'ébouter.

ébouter [*té*] v. a. Raccourcir en coupant le bout : *ébouter une pièce de bois.* Couper lés bouts de fil adhérant au parchemin et à la dentelle, dans la fabrication de la dentelle-réseau.

ébouteur, euse [*eu-ze*] n. Ouvrier, ouvrière s'occupant de l'éboutage.

ébouturer [*ré*] v. a. Dégarnir de boutons ou drageons : *ébouturer un arbre.*

ébractéolé, e adj. *Bot.* Qui est dépourvu de bractéoles.

ébraiser [*brè-zé*] v. a. Débarrasser (un four de boulanger) de la braise.

ébraisoir [*brè-zoir*] n. m. Pelle pour ébraiser.

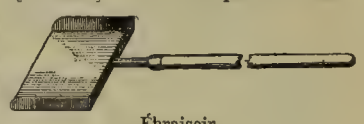

Ébraisoir.

ébranchage ou **ébranchement** [*man*] n. m. Action d'ébrancher : *ébranchage accidentel.* Opération pratiquée sur un arbre et qui, le débarrassant de ses branches basses, a pour objet de le faire croitre en hauteur. (Si l'ébranchage est accidentel, parer la plaie avec une lame bien coupante et la recouvrir d'un mastic protecteur.) V. ÉLAGAGE.

ébrancher [*ché*] v. a. (du préf. *é*, et de *branche*). Dépouiller de ses branches : *le vent ébranche les arbres.*

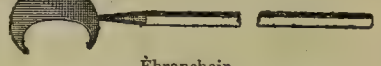

Ébranchoir.

ébranchoir n. m. Sorte de serpe à long manche, qui sert à ébrancher, à tailler les arbres.

ébranlable adj. Qui peut être ébranlé. ANT. **Inébranlable.**

ébranlement [*man*] n. m. Mouvement causé par une secousse : *l'ébranlement causé par un tremblement de terre se transmet à des distances considérables. Fig.* Secousse, produite par une vive émotion : *nouvelle qui cause un ébranlement dangereux.* Danger de ruine : *ébranlement d'une fortune.*

ébranler [*lé*] v. a. (préf. *é*, et *branler*). Diminuer la solidité par des secousses : *ébranler un arbre. Fig.* Rendre moins solide : *les institutions de l'ancien régime étaient déjà fort ébranlées à la veille de la Révolution.* Faire chanceler, faire hésiter : *ébranler les convictions.* **S'ébranler** v. pr. Se mettre en mouvement : *l'armée s'ébranle.* ANT. **Affermir, raffermir, consolider.**

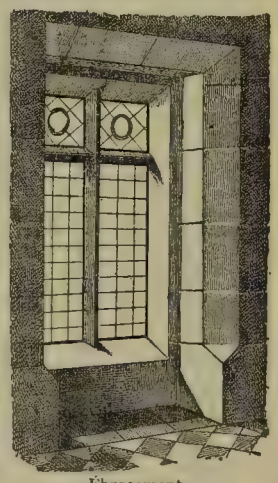

Ébrasement.

ébrasement [*ze-man*] n. m. Action d'ébraser. V. ÉBRASURE.

ébraser [*zé*] v. a. Elargir progressivement de dehors en dedans : *ébraser une porte, une fenêtre.*

ébrasure [*zu-re*] n. f. ou **ébrasement** [*ze-man*] n. m. Embrasure de fenêtre qui est ébrasée, c'est-à-dire qui s'élargit, du dehors au dedans. Ouverture comprise entre le tableau d'une fenêtre et le parement du mur intérieur, entre le chambranle et le rideau d'une cheminée.

Ebre, fleuve d'Espagne. Il a sa source dans les monts Cantabres, arrose Miranda, Logroño, Tudela, Saragosse, Tortose, reçoit l'Aragon, le Jalon, la Sègre, etc., et se jette dans la Méditerranée ; 900 kil. Faible débit, diminué par les irrigations.

ébrèchement [*man*] n. m. Action d'ébrécher. Etat d'une chose ébréchée. (Peu us.)

ébrécher [*ché*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) Faire une brèche : *ébrécher un couteau,* et fig. : *ébrécher sa fortune,* la diminuer, l'amoindrir.

ébrener [*né*] v. a. (préf. *é*, et *bren.* — Se conj. comme *amener.*) Nettoyer de ses excréments : *ébrener un marmot.*

Ébreuil, ch.-l. de c. (Allier), arr. de Gannat, sur la Sioule, s.-affl. de l'Allier ; 2.020 h. Ch. de f. économique. Cette ville fut prise par Charles VII, en 1440, pendant la révolte de la Praguerie. — Le cant. a 14 comm. et 11.390 h.

ébriété n. f. (lat. *ebrietas ;* de *ebrius,* ivre). Ivresse : *être en état d'ébriété.*

ébrieux, euse [*eû. eu-ze*] adj. (du lat. *ebrius,* ivre). Causé par l'ivresse : *démarche ébrieuse.*

ébrillade [*ll* mll] n. f. (ital. *sbrigliata*). Secousse donnée à la bride d'un cheval d'un seul côté, pour le faire tourner.

ébriosité [*zi-té*] n. f. (lat. *ebriositas ;* de *ebrius,* ivre). Habitude de l'ivresse. Ebriété.

Ébroïcien, enne [*si-in, è-ne*] (de *Ebroicum,* n. lat. d'*Evreux*), habitant ou originaire d'Evreux : *les Ebroïciens.* Adjectiv. : *la population ébroïcienne.*

Ébroïn [*bro-in*], maire du palais de Neustrie en 657 à la mort d'Erkinoald, sous Clotaire III, Thierry III et Childéric II. Il diminua le pouvoir des leudes, et, après avoir été un moment emprisonné au monastère de Luxeuil, il fit mettre à mort son adversaire saint Léger, chef du parti aristocratique, qu'il fit prisonnier au siège d'Autun (670), et battit les Austrasiens à Latofao (680). Il périt assassiné l'année suivante, au moment où il allait devenir le véritable maître de la Gaule.

ébronder [*dé*] v. a. Désoxyder (le fil de fer).

ébrondeur n. m. Ouvrier chargé de désoxyder le fer.

ébrouage ou **ébrouissage** [*i-sa-je*] n. m. Action de passer la laine dans l'eau de son, avant de la plonger dans la teinture.

ébroudage n. m. Action d'ébroudir ; ce qui a été ébroudi.

ébroudeur n. et adj. m. Ouvrier qui ébroudit.

ébroudir v. a. Faire passer dans la filière des fils métalliques. (On dit aussi ÉBROUDER.)

ébrouement [*broû-man*] n. m. Ronflement du cheval. Eternuement volontaire des animaux.

ébrouer [*brou-é*] v. a. Passer des laines à l'eau pour les nettoyer. Dégarnir (les noix) du brou.

ébrouer [*brou-é*] **(s')** v. pr. Souffler de frayeur, en parlant du cheval. S'agiter, se nettoyer dans l'eau : *les moineaux s'ébrouent volontiers.*

ébroueuse [*eu-ze*] n. f. Ouvrière qui ébroue les noix.

ébrousser [*brou-sé*] v. a. (du préf. *é*, et de *brousse*). Effeuiller un arbre.

ébrouter [*té*] v. a. (de *e*, et *brout*). Débarrasser les feuilles de mûrier des brindilles qui pourraient blesser les jeunes vers à soie.

ébruitement [*man*] n. m. Action d'ébruiter.

ébruiter [*té*] v. a. Divulguer : *ébruiter une nouvelle scandaleuse.*

ébrun n. m. Blé ergoté.

ébrutage [*je*] n. m. Dégrossissage du diamant. (On dit aussi BRUTAGE et ÉBAUCHE.)

ébuard [*ar*] n. m. Coin de bois dur, pour fendre les bûches.

ébûcheter [*té*] v. n. (de *bûche.* — Prend deux *t* devant une syllabe muette : *j'ébûchette.*) Ramasser du menu bois.

ébuléa n. f. Genre d'insectes lépidoptères, dont la chenille vit sur les sureaux des régions tempérées.

ébulliomètre [*bu-li-o*] n. m. Syn. de ÉBULLIOSCOPE.

ébullioscope [*bu-li-os-ko-pe*] n. m. (du lat. *ebullire,* bouillir, et du gr. *skopein,* examiner). Appareil servant à mesurer la température à laquelle un corps entre en ébullition, et employé aussi dans les analyses des vins et des alcools.

ébullioscopie [*bu-li-os-ko-pî*] n. f. (de *ébullioscope*). Partie de la physique qui traite de la mesure des températures d'ébullition.

— ENCYCL. L'ébullioscopie a reçu une importante application : elle sert aux chimistes à déterminer la grandeur des masses moléculaires. En effet, d'après la loi de Raoult, l'élévation de température d'ébullition d'une solution étendue d'un corps peu volatil par rapport au solvant est proportionnelle à la concentration et en raison inverse de la masse moléculaire du corps dissous.

ébullition [*bu-li-si-on*] n. f. (lat. *ebullitio ;* de *ebullire,* bouillir). Mouvement, état d'un liquide qui bout : *pendant la durée de l'ébullition, la température du liquide reste constante. Fig.* Effervescence des passions. Fermentation populaire : *à la veille de la prise de la Bastille, Paris était en ébullition.*

— ENCYCL. *Physiq.* Le phénomène d'ébullition est soumis aux lois suivantes :

1° La température à laquelle un corps déterminé entre en ébullition (*point d'ébullition*) est constante et ne dépend que de la pression qui s'exerce sur lui.

2° Pendant toute la durée de l'ébullition, la température du liquide reste constante.

Voici les températures d'ébullition en degrés centigrades, de quelques corps composés (pour les corps simples, v. CHIMIE) :

Acétone	56,4	Eau	100
Acide acétique	118,5	Eau de mer	103,7
— benzoïque	249,2	Ess. de térébenthine	161
— carbonique	78	Ethane à 735 mm.	— 84,2
— chlorhydrique	112,5	Ether ordinaire	35
— sulfuriq. ord.	338	Méthane (gaz des marais)	— 164,8
Alcool méthylique (esprit de bois)	64,7	Naphtaline	218
Alcool ordinaire	78,4	Nicotine	250
Aldéhyde	20,2	Nitroglycérine (explosif)	260
Aniline	184,4	Oxychlorure de carbone	8,2
Arsenic	412	Phénol	180
Benzine	80,3	Protoxyde d'azote	— 89,8
Camphre	209	Sodium	710
Chloroforme	62	Sulfure de carbone	46
Chlorure de mercure (sublimé corrosif)	304	Tétrachlorure d'étain (liqueur de Libavius)	114
Chlorure de méthyle	23,5	Trichlorure de phosphore	76
Chlorure de sodium à 40 p. 100	108		
Chlorure de zinc	710		

Les températures d'ébullition, généralement données à la pression normale de 760 millimètres, vont en croissant lorsque la pression augmente, jusqu'à une limite, appelée *point critique,* au delà de laquelle le phénomène d'ébullition n'existe plus. Lorsque, au contraire, on fait décroître la pression, la température d'ébullition diminue jusqu'à devenir quelquefois égale à la température de fusion : dans le cas où ce phénomène se produit, la température étant trop basse pour que ce corps existe à l'état liquide, on passe directement de l'état solide à l'état gazeux, et il n'y a, par conséquent, plus d'ébullition.

ébullophile n. m. Ustensile destiné à empêcher le lait de s'échapper du récipient dans lequel on l'a mis bouillir.

éburine n. f. (du lat. *ebur,* ivoire). Produit industriel, composé de déchets d'os et d'ivoire réduits en poudre et mis dans des moules chauffés.

éburnation [*si-on*] n. f. Accroissement de la densité d'un os, qui le fait ressembler à de l'ivoire.

éburné, e ou **éburnéen, enne** [*né-in, è-ne*] adj. (du lat. *eburneus,* d'ivoire). Qui a la couleur ou la consistance de l'ivoire. *Substance éburnée,* ivoire des dents.

éburnification n. f. Transformation, par la chaleur et la pression, des déchets d'os et d'ivoire en éburine. (On dit aussi ÉBURNATION.)

Éburons, peuple de la Gaule, établi entre la Meuse et la Dyle (auj., prov. belge de Liége). Sous les ordres d'Ambiorix, les Eburons défirent une légion romaine, mais ils furent bientôt exterminés par César. — *Un Eburon.*

Éburovices, peuplade gauloise du territoire d'Evreux. — Un *Eburovice.*

écabochage n. m. Action d'écabocher.

écabocher [*ché*] v. a. Débarrasser (les feuilles de tabac) des parties ligneuses.

écachement [*man*] n. m. Action d'écacher.

écacher [*ché*] v. a. (préf. *é*, et *cacher*). Ecraser, froisser : *écacher une noix.* Aplatir au laminoir : *écacher un fil.*

écacheur n. et adj. m. Ouvrier qui écache.

Eça do Queiroz. V. QUEIROS.

écafer ou **écaffer** [*ka-fé*] v. a. (du lat. *scapha,* coquille). Refendre de l'osier en plusieurs fragments.

écagne n. f. (orig. celt.). Portion d'un écheveau.

écaillage [*ka, ll* mll.] n. m. Action d'enlever les écailles. Action d'ouvrir les huitres. Défaut des vernis, des glaçures, etc., qui s'écaillent.

écaille [*ka, ll* mll., *e,*] n. f. (du goth. *skalja,* tuile). Plaque cornée, qui recouvre le corps de la plupart des poissons et des reptiles. Carapace de la tortue : *l'écaille de la tortue sert à la fabrication des peignes.* Chacune des valves d'une coquille bivalve : *une écaille d'huître, de moule.* Se dit des lames qui recouvrent certains organes végétaux et dont la fonction est protectrice (écailles des bourgeons) ou nutritive (bulbes). Ce qui se détache en plaques : *murs qui s'en vont par écailles.* Fragment de peau qui se détache, dans certaines affections. Motif d'ornementation en forme d'écaille. *Les écailles lui sont tombées des yeux,* il voit la lumière de la vérité. (Allusion à une sorte de matière concrétée qui, suivant les *Actes des Apôtres,* tomba des yeux de saint Paul, lorsqu'il recouvra la vue.)

— ENCYCL. *Comm.* L'écaille est tirée des carapaces de tortues et en particulier de la tortue marine appelée *caret.* On présente devant un foyer la partie convexe de la carapace : les plaques dont elle est formée se redressent et se détachent, donnant l'*écaille brute.* Dans le commerce, on distingue plusieurs sortes d'écailles : *écaille de Manille, écaille jaspée, écaille des Seychelles, écaille d'Egypte,* etc. A l'aide de la chaleur, on redresse l'écaille brute, qui se ramollit et à laquelle on peut alors donner toutes les formes, la souder même ; on en fait des peignes, des montures d'éventail, de brosses, de canifs, etc. L'écaille factice est obtenue avec de la corne, du celluloïd ou du caoutchouc.

— *Hist. nat.* Le mot *écaille* est employé par les naturalistes pour désigner des organes ou des formations épidermiques, souvent de nature et d'origine très différentes.

On rencontre des écailles chez les poissons, chez les reptiles, les amphibiens, les insectes, et même chez certains mammifères (pangolin, tatou).

écaille n. f. Genre d'insectes lépidoptères du groupe des bombyx, dont l'espèce la plus connue (écaille martre ou hérissonne) s'attaque à la vigne.

écaillé [*ka, ll* mll., *é*], **e** adj. Qui est recouvert d'écailles : *poisson écaillé.* (Ne pas confondre avec le participe *écaillé, e,* débarrassé des ses écailles.) *Blas.* Se dit des poissons, quand leurs écailles sont d'un émail particulier.

écaillement [*ka, ll* mll., *e-man*] n. m. Action d'écailler, de s'écailler.

écailler [*ka, ll* mll., *é*] v. a. Enlever, arracher les écailles d'un poisson : *écailler une carpe.* Couvrir d'ornements en forme d'écailles : *écailler un dôme.* **S'écailler** v. pr. Se détacher en écailles, en plaques minces : *pierre qui s'écaille.*

écailler [*ka, ll* mll., *é*], **ère** n. Personne qui

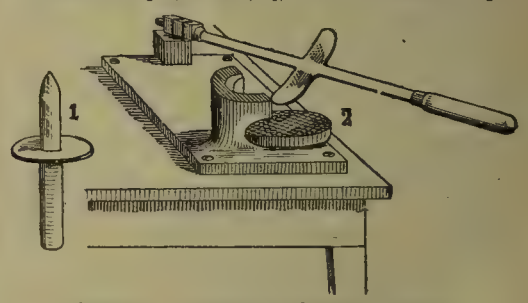

Écaillère : 1. Couteau ; 2. Écaillère à couteau.

ouvre où qui vend des huîtres. N. f. Levier à ouvrir les huîtres. Couteau pour le même usage.

écaillette [*ka, ll* mll., *è-te*] n. f. Petite écaille.

écailleux, euse [*ka, ll* mll., *eû, eu-ze*] adj. Qui se lève par écailles : *ardoise écailleuse.* Qui a des écailles : *la carapace du pangolin est écailleuse.*

écaillon [*ka, ll* mll., *on*] n. m. *Manèg.* Canine d'un cheval. (Vx.) *Techn.* Ouvrier principal d'une ardoisière.

écaillure [*ll* mll.] n. f. Test formé par une réunion d'écailles.

écale n. f. (goth. *skalja*). Enveloppe coriace de quelques fruits et de certains légumes : *écale de noix.*

écale n. f. Réduit où se place le monnayeur, quand il pose les flans sur le carré.

écaler [*lé*] v. a. Oter l'écale de : *écaler des noix.*

écaleux, euse [*leû, eu-ze*] n. Celui, celle qui écale, casse et vend des noix.

écalot [*lo*] n. m. Noix dépouillée de son écale.

écalure n. f. Pellicule dure de certains fruits, de certaines graines : *écalures de café.*

écamoussure n. f. Logement de l'extrémité de l'axe sur certaines charrues à avant-train.

écang [*kangh*] n. m. ou **écangue** [*kan-ghe*] n. f. Instrument pour écanguer le lin ou le chanvre.

écangage n. m. Action d'écanguer.

écanguer [*ghé*] v. a. (orig. celt.). Broyer la tige du lin, du chanvre, etc., pour séparer les parties ligneuses de la filasse.

écangueur [*gheur*] n. m. Celui qui écangue.

écaqueur [*keur*] n. m. Pêcheur qui met les harengs en caque.

écarlate n. f. Couleur d'un rouge vif. Etoffe de cette couleur : *un manteau d'écarlate.* Adjectiv. Qui a la couleur de l'écarlate : *ruban écarlate.*

— Encycl. *Techn.* L'écarlate, tirée de la cochenille, s'obtient en traitant celle-ci par le chlorure d'étain et la crème de tartre ; on l'appelle alors *écarlate de Hollande* : c'est la sorte la plus estimée. L'*écarlate de Venise*, *écarlate des Gobelins*, *de France*, est obtenue par un mélange d'alun, de kermès et de crème de tartre. L'*écarlate d'aniline* se compose d'un mélange de fuchsine et de chrysaniline.

écarlatin, e adj. Qui a la couleur de l'écarlate : *étoffe écarlatine.* N. m. Sorte de laine rouge. Cidre de couleur rougeâtre. Adjectiv. : *cidre écarlatin.*

écarner [*né*] v. a. Enlever les carnes, les angles de : *écarner une pierre.*

écarquillement [*ki, ll* mll., *e-man*] n. m. *Fam.* Action d'écarquiller. (Peu us.)

écarquiller [*ki. ll* mll., *é*] v. a. (pour *équartiller ;* de *quart*). Ecarter : *écarquiller les jambes.* Ouvrir tout grand : *écarquiller les yeux.*

écart [*kar*] n. m. (de *écarter*). Action de s'écarter de la bonne route. *Faire un écart*, en parlant d'un cheval, se jeter brusquement de côté. Action, à certains jeux de cartes, de mettre de côté une partie de ses cartes : *faire un écart hardi.* Cartes que l'on a ainsi mises de côté : *consulter son écart.* Action d'écarter : *faire un mauvais écart.* Variation, différence : *les écarts du thermomètre sont très considérables dans les déserts. Milit.* Distance entre le point frappé par un projectile et le point qu'il devait frapper. *Ecart angulaire entre deux points*, angle formé par deux plans verticaux passant par l'œil de l'observateur et par chacun des deux points, et dont la mesure intervient dans toutes les opérations de balistique, de géodésie, etc. *Ecart probable*, huitième de la zone de dispersion d'un tir. *Géogr.* Agglomération peu considérable, peu distante d'une commune, dont elle dépend. *Méd.* et *art vétér.* Relâchement de certains ligaments qui maintiennent deux parties voisines. Entorse des membres antérieurs du cheval. *Taurom.* Retraite de corps ou saut de côté que fait l'écarteur : *un écart périlleux.* Jonction de deux pièces de bois. *Faire le grand écart*, écarter les jambes jusqu'à ce que les cuisses touchent le sol, l'une de sa partie antérieure, l'autre de sa partie postérieure. *Fig.* Action de sortir de la voie ordinaire : *écart de l'imagination. A l'écart* loc. adv., dans un lieu éloigné, dans l'isolement. *A l'écart de* loc. prépos., loin de : *se tenir à l'écart de la politique.*



Grand écart.

écart [*kar*] n. m. (de *écarteler*). *Blas.* Se dit parfois pour ÉCARTELURE.

écartable adj. Se dit d'une carte de peu de valeur, qui peut ou doit être écartée.

écarté, e adj. Détourné, solitaire : *endroit écarté.*

écarté n. m. (de *écarter*). Jeu de cartes qui se joue ordinairement à deux joueurs (quelquefois à trois ou à quatre) et qui est ainsi appelé parce que les joueurs y écartent des cartes.

— Encycl. *Jeu.* L'écarté se joue à deux avec un jeu de trente-deux cartes et en cinq ou sept points. Le donneur que le sort désigne distribue cinq cartes à son adversaire et à lui-même, par deux et par trois ; il retourne la onzième, qui est l'*atout.* Si cette carte est un roi, le donneur marque un point ; celui qui a dans son jeu le roi d'atout marque également un point, en l'annonçant avant de jouer. Lorsque le premier à jouer n'est pas satisfait de son jeu, il demande des cartes en disant : *Je propose ;* si le donneur est dans le même cas, il répond : *Combien ?* et donne à son adversaire à la suite les unes des autres, en les prenant au *talon*, autant de cartes qu'il désire ; il agit de même pour lui-même, toujours jusqu'à concurrence de cinq cartes. On peut demander de nouvelles cartes dans les mêmes conditions. Le donneur a le droit de refuser des cartes, mais il perd deux points s'il ne fait pas trois levées, nombre exigé pour gagner le point. Chaque joueur fournit, force ou coupe selon la circonstance. Celui qui, le premier, atteint le nombre de points cinq ou sept désigné d'avance, gagne la partie.

écartelé, e adj. *Blas.* Se dit de l'écu ou d'une pièce partagés par une ligne verticale et une ligne horizontale qui se coupent à angle droit et délimitent quatre divisions égales ou quartiers. (Quand les lignes se croisent obliquement, on dit *écartelé en sautoir.*) N. m. : *la réunion des deux écartelés donne le gironné.* (V. la planche BLASON.)

écartèlement [*man*] n. m. Supplice par lequel on écartelait un condamné : *l'écartèlement était la peine réservée à ceux qui se rendaient coupables d'attentats contre la personne du roi ou des princes du sang.* (Poltrot de Méré, Salcède, Chatel, Ravaillac, Damiens furent écartelés.)

écarteler [*lé*] v. a. (du préf. *é*, et du lat. *quartus*, quatrième. — Change *e* muet en *è* ouvert devant une syllabe muette : *j'écartèle.*) Faire tirer en sens inverse, par quatre chevaux, les quatre membres d'un condamné, jusqu'à ce qu'ils soient



Écartèlement.

détachés du corps : *Ravaillac fut écartelé. Blas.* Diviser en écartelures.

écartelure n. f. *Blas.* Chacune des divisions de l'écu écartelé.

écartement [*man*] n. m. Action d'écarter, de disjoindre. Etat de ce qui est écarté.

écarter [*té*] v. a. (du préf. *é*, et de *quart*). Séparer, éloigner : *écarter les jambes. Mettre de côté*, déranger : *écarter un meuble.* Tenir à distance : *les licteurs écartaient la foule sur le chemin des consuls.* Faire dévier : *écarter quelqu'un de son chemin. Fig.* Dissiper, éloigner : *écarter les soupçons. Jeu.* Rejeter une ou plusieurs cartes de son jeu, pour en prendre de nouvelles. V. n. *Taurom.* Se dit des hommes qui, dans les courses de taureaux, et surtout les *courses landaises*, évitent l'animal fondant sur eux par un retrait du corps ou un saut de côté. **S'écarter** v. pr. S'éloigner, dévier. ANT. **Comprimer, presser, serrer.** V. RAPPROCHER.

écarteur n. m. *Taurom.* Celui qui écarte : *un écarteur landais.* Nom donné à celui qui, à l'aide de la cape ou sans cape, distrait l'animal, le provoque et l'excite. (V. CHULO.) *Chir.* Instrument qui sert à écarter les lèvres d'une incision chirurgicale ou à dilater certains canaux : *écarteur utérin.*

écarver [*vé*] v. a. (orig. scand.). Ajuster deux pièces de bois au moyen d'un écart : *écarver deux bordages.*

écatir, écatissage, écatisseur. V. CATIR, CATISSAGE, CATISSEUR.

écatoir n. m. Ciselet servant à sertir dans la monture les pièces d'une garde d'épée.

écaudé [*kô-dé*], **e** adj. (du préf. *é*, et du lat. *cauda*, queue). Qui est sans queue.

Ecaussines-d'Enghien, comm. de Belgique (prov. de Hainaut, arr. de Soignies), sur la Sermette ; 7.200 h. Carrières de granit.

écaveçade ou **écavessade** [*ve-sa-de*] n. f. (ital. *scavezzata*). Mouvement brusque, que l'on imprime à la bride du cheval de selle en secouant le caveçon. (Vx.)

ecballium [*èk-ba-li-om'*] n. m. Genre de cucurbitacées, vulgairement appelées *concombres d'âne* ou *giclet*, et dont le fruit s'ouvre avec bruit, lançant au loin ses graines au milieu d'un liquide corrosif.

ecbase [*èk*] n. f. (gr. *ekbasis*). *Rhét.* Digression.

Ecbatane (*Ahmeta* d'après la Bible), capit. de l'anc. Médie ; auj. *Hamadan.* (Perse.)

ecboline n. f. *Chim.* V. ERGOTININE.

eccanthis [*è-kan-tiss*] n. f. (du gr. *ek*, hors de, et *kanthos*, coin de l'œil). Caroncule qui se forme au coin de l'œil.

ecce homo, mots lat. signif. : *Voilà l'homme.* Paroles de Pilate aux Juifs (saint Jean, XIX, 5), lorsqu'il leur montra Jésus-Christ ayant à la main un roseau pour sceptre et une couronne d'épines sur la tête. On s'en sert pour s'annoncer soi-même, ou pour annoncer quelqu'un.

ecce homo n. m. invar. Nom sous lequel on désigne la représentation de Jésus-Christ portant la couronne d'épines et vêtu de pourpre, tel que Pilate le montra aux Juifs en disant : *Ecce homo. Fig.* Homme dont le visage est pâle et amaigri : *c'est un véritable ecce homo.*

— Encycl. Les plus fameux *ecce homo* sont : le



Ecce Homo, tableau de Van Dyck.

tableau du Corrège, à la National Gallery (Londres) ; — du Titien et de Van Dyck (musée de Vienne) ; — d'Annibal Carrache, à la Pinacothèque de Munich ; — du Guide, de Pierre Mignard (Louvre) ; — du Guerchin, à Turin (v. p. 733).

eccéité [*èk-sé*] n. f. (du lat. *ecce*, voilà). *Philos. scol.* Qualité de ce qui est présent.

ecce iterum Crispinus, mots lat. signif. : *Voici de nouveau Crispinus ;* c'est-à-dire : Voilà de nouveau l'importun, l'ennuyeux Crispinus. Se trouvent dans Juvénal (IV, 1). On ne les emploie jamais qu'en mauvaise part.

ecchymose [*è-ki-mô-ze*] n. f. (du gr. *ek*, dehors, et *khumos*, humeur). Epanchement formé par l'infiltration du sang dans l'épaisseur de la peau : *les ecchymoses sont ordinairement le résultat d'une contusion.*

— Encycl. Les froissements et la contusion sont les causes les plus fréquentes de l'ecchymose. Les grands traumatismes donnent aussi naissance à de vastes ecchymoses. La peau devient bleuâtre ou violette, puis d'un noir bleu, enfin livide et jaune ; généralement, cette teinte disparaît spontanément. Cependant, il est bon de mettre de l'eau blanche ou des compresses d'une solution étendue de chlorhydrate d'ammoniaque.

ecchymosé [*è-ki-mo-zé*], **e** adj. Affecté d'une ecchymose : *tissu ecchymosé.*

ecchymoser [*è-ki-mo-zé*] v. a. Occasionner une ou des ecchymoses.

ecchymotique [*è-ki*] adj. Qui a rapport à l'ecchymose : *teinte ecchymotique.*

Ecclesfield, v. d'Angleterre (comté d'York, West-Riding) ; 22.000 h. Fonderies ; métallurgie.

ecclésial, e, aux adj. Qui a rapport, qui appartient à l'Eglise : *bannière ecclésiale.*

ecclésiarque [*é-klé-zi-ar-ke*] n. m. (du gr. *ekklèsia*, église, et *arkhos*, chef). Dans l'ancienne Eglise grecque, officier remplissant les fonctions de bedeau, de sacristain.

Ecclésiaste (*l'*), livre de l'Ancien Testament, qui occupe dans les Bibles latines le second rang parmi les livres sapientiaux. L'ouvrage est attribué à Salomon. Il développe la fameuse maxime : « Vanité des vanités, tout est vanité. »

ecclésiastique [*é-klé-zi-as-ti-ke*] adj. (du gr. *ekklèsia*, église). Qui concerne l'Eglise, le corps du clergé : *costume ecclésiastique.* N. m. Membre du clergé. *Mus. Modes ecclésiastiques*, V. ÉGLISE ET MODE.

Ecclésiastique (*l'*), un des livres sapientiaux de l'Ancien Testament. (Ne pas confondre avec l'*Ecclésiaste.*) Il fait partie des livres deutérocanoniques. Il porte en grec le titre de *Sagesse de Jésus, fils de Sirach.* C'est un recueil de maximes détachées sur la conduite de la vie.

ecclésiastiquement [*è-klé-zi-as-ti-ke-man*] adv. En ecclésiastique : *vivre ecclésiastiquement.*

ecclésie [*è-klé-zi*] n. f. (gr. *ekklesia*). Assemblée du peuple à Athènes ou dans d'autres cités grecques.

eccoprotique [*è-ko*] n. m. et adj. (du gr. *ek*, dehors, et *kopros*, excrément). *Méd.* Qui purge légèrement. (Peu us.)

eccrémocarpe [*è-kré*] n. m. Genre de bignoniacées.

— Encycl. Les eccrémocarpes sont des sous-arbrisseaux à feuilles terminées en vrilles, à grandes fleurs rouges lavées de jaune et de vert. On en connaît six espèces péruviennes. L'*eccrémocarpe scaber* vit en pleine terre, dans le midi de la France.

ecdémique [*èk*] adj. (du gr. *ek*, hors de, et *dêmos*, population). Se dit d'une maladie qui n'est ni endémique ni épidémique.

écéper [*pé*] v. a. (Se conj. comme *accélérer*) ou **écepper** [*sé-pé*]. Arracher des ceps trop vieux, improductifs, ou pour les replanter.

écervelé, e [*sèr*] adj. et n. (du préf. *é*, et de *cervelle*). Sans jugement, étourdi : *tête écervelée ; un écervelé.*

ecgonine [*èk-gho*] n. f. Un des produits du dédoublement de la cocaïne.

échafaud [*fô*] n. m. (préf. *é*, et *chafaud*). Construction en forme de plancher, à l'usage des maçons, des peintres. Estrade, tribune provisoire où se placent des spectateurs. Plate-forme en charpente,



Échafaud, d'après une gravure du XVe siècle.

sur laquelle on exécutait les condamnés à mort : *Mme Roland périt sur l'échafaud.* La guillotine. Peine de mort : *mériter l'échafaud.*

— Encycl. *Techn.* Les échafauds sont de plusieurs types. Les uns sont fixes ou roulants et s'emploient pour la construction d'édifices. Construits solidement avec des pièces de charpente, ils peuvent se déplacer si besoin est d'une seule pièce en roulant sur des galets ; des planchers sont installés à des hauteurs diverses, pour faciliter le travail. Les échafauds fixes s'appellent *sapines*, tandis que ceux que l'on peut mouvoir se nomment *pylônes.* Les échafauds de la seconde catégorie se subdivisent en : 1° *échafauds sur plans verticaux* servant à construire des pans de murs, de bois, à exécuter les ravalements. (Ces échafauds sont faits de pièces verticales dites *écoperches*, reliées aux murs par des pièces horizontales [*boulins*] scellées dans la maçonnerie et qui supportent un plancher) ; 2° *échafauds sur plans horizontaux.* Ils s'emploient pour faire les plafonds et les rejointements. (On les établit au

moyen de boulins qui s'appuient obliquement contre les murs intérieurs de la pièce où l'on fait le plafond ; des écoperches réunissent ces boulins et supportent un plancher); 3° *échafauds volants*, sortes de ponts que l'on monte au fur et à mesure des besoins, le long des murs extérieurs, au moyen de cordes et de moufles. (Les échafaudages ne peuvent être établis qu'avec l'autorisation de la municipalité. Leur éclairage est à la charge du propriétaire ou de l'entrepreneur.)

— *Législ.* V. EXÉCUTION CAPITALE.

échafaudage [*fô*] n. m. Construction d'échafauds pour bâtir, peindre, etc. *Fig.* Amas d'objets entassés : *un échafaudage de cheveux, de volumes.* Ce qui sert à établir, à fonder : *l'échafaudage d'une fortune.* Série d'idées artificiellement combinées : *un mot renversa tout son échafaudage.*

échafauder [*fô-dé*] v. n. Dresser un échafaud pour travailler à un bâtiment. V. a. Amonceler : *échafauder des meubles. Fig.* Combiner : *échafauder un roman.*

échafaudeur [*fô*] n. m. Celui qui établit le chafaud à sécher les morues.

échafaudier [*fô-di-é*] n. m. Celui qui surveille les morues séchants sur le chafaud.

Échaillon (L'), hameau de la Savoie, comm. de Saint-Jean-de-Maurienne ; 340 h. Sources minérales sulfatées calciques, sodiques et magnésiques.

échalas [*la*] n. m. (du préf. *ex*, et du gr. *charakion*, petit pieu). Pieu de chêne, de châtaignier, planté en terre afin de soutenir la vigne et autres plantes trop faibles pour conserver la position verticale. *Fig.* et *fam.* Personne grande et maigre : *c'est un véritable échalas.*

— ENCYCL. Les échalas employés en viticulture sont des rondins ou des branches refendues de chêne, de châtaignier, d'acacia, de tremble, etc. Pour augmenter leur durée, on les plonge dans une solution de sulfate de cuivre à 5 p. 100, où ils doivent séjourner pendant trois à dix jours, suivant l'essence elle-même et suivant son état de siccité.

échalassage [*la-sa-je*] ou **échalassement** [*la-se-man*] n. m. Action de munir chaque cep d'un échalas : *l'échalassage a pour but de soutenir les rameaux de la vigne et de favoriser la pénétration de la lumière et de la chaleur jusqu'au fruit.* Manière d'échalasser.

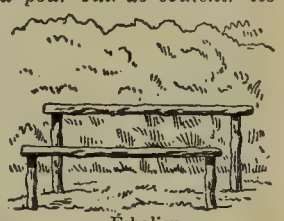
Échalier.

échalasser [*la-sé*] v. a. Soutenir avec des échalas : *échalasser une vigne.*

échalier [*li-é*], **échallier** [*cha-li-é*] ou **échalis** [*lî*] n. m. (lat. *scalarium*). Clôture d'échalas. Sorte d'échelle permettant de franchir une haie.

échalote n. f. (du lat. *ascalonia*, ail d'Ascalon). Espèce d'ail qui a une saveur analogue à celle de l'oignon : *l'échalote est un condiment apprécié.*

— ENCYCL. L'échalote est originaire de l'Orient, d'où elle a été rapportée à l'époque des croisades. On la cultive dans les jardins, les semis demandant trois ans pour produire une récolte ; on la propage généralement par ses bulbes.


Échalote.

échamp [*chan*] n. m. (de *échamper*, anc. forme de *échapper*). Intervalle entre deux rangées de ceps de vigne.

échampeau [*chan-pô*] n. m. Bas de ligne auquel est attaché l'hameçon avec lequel on pêche la morue.

échampelé, e [*chan*] adj. Se dit de la vigne dont les bourgeons ne sont pas formés avant la chaleur.

échampir [*chan*] v. a. Syn. de RÉCHAMPIR.

échamplure [*chan*] n. f. Accident occasionné par des froids rigoureux et qui a pour effet d'empêher la formation des bourgeons de la vigne.

échancrer [*kré*] v. a. (de *é*, et *chancre*). Tailler en dedans en forme de croissant : *échancrer le col d'un habit.*

échancrure n. f. Partie échancrée. Empiétement en arc de la mer sur une côte : *les côtes du Péloponèse présentent de nombreuses échancrures.*

échandole n. f. (lat. *scindula*). Petit ais de merrain pour couvrir les toits des maisons.

échanfreiner [*frè-né*] v. a. Raccourcir les dents d'une roue d'engrenage.

échange n. m. (de *échanger*). Troc d'une chose pour une autre, acceptée comme équivalent : *l'échange fut la première forme du commerce.* Acte réciproque : *échange de compliments.* Action de transformer un mouvement en un autre, dans un mécanisme d'horlogerie. *Libre-échange.* V. à son ordre alph.

— ENCYCL. *Dr.* L'échange s'opère par le seul consentement, de la même manière que la vente. Si l'un des échangistes a déjà reçu la chose qui lui revient et prouve ensuite que l'autre contractant n'est pas propriétaire de cette chose, il n'est plus obligé de livrer celle qu'il a promise, mais seulement de rendre celle qu'il a reçue.

Quelquefois, les objets échangés ne sont pas d'égale valeur ; alors, l'un des échangistes paye à l'autre, pour les égaliser, une certaine somme, qui est appelée *soulte* ou *retour.*

Un immeuble dotal peut être échangé, avec le consentement de la femme, contre un autre immeuble de même valeur.

échangeabilité [*ja*] n. f. Qualité de ce qui est échangeable.

échangeable [*ja-ble*] adj. Qui peut être échangé : *marchandises échangeables.*

échangeage n. m. (pour *essangeage*). Opération que l'on fait subir au papier pour en égaliser le grain.

échanger [*jé*] v. a. (de *é*, et *changer*. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il échangea, nous échangeons.*) Faire un échange : *échanger des prisonniers.* S'envoyer réciproquement : *échanger des coups de canon.*

échanger v. a. (corrupt. de *essanger*; du lat. *exsaniare*, même sens). Décrasser le linge avant de le mettre à la lessive.

échangeur, euse [*eu-ze*] n. et adj. Personne qui fait des échanges.

échangiste [*jis-te*] n. et adj. Qui fait un échange. *Libre-échangiste*, v. à son ordre alph.

échanson n. m. (allem. *schenk*). Officier, dit aussi *bouteiller*, qui servait à boire à un grand personnage, ou à un dieu de la Fable : *Ganymède était l'échanson des dieux. Par ext.* Toute personne qui verse à boire.

échansonnerie [*so-ne-rî*] n. f. Corps des échansons d'un prince. Endroit d'un palais, où l'on distribue le vin.

échant [*chan*] n. m. V. ÉCHAMP.

échantignole n. f. Syn. de CHANTIGNOLE.

échantil [*ti*] n. m. Etalon de mesures publiques. (Vx.)

échantiller [*ti, ll* mll., *é*] v. a. *Comm.* Syn. peu usité de ÉCHANTILLONNER.

échantillon [*ti, ll* mll.] n. m. Morceau d'une étoffe, petite quantité d'un produit, pour les faire connaître : *un échantillon de soie, de vin, de blé.* Type de certains matériaux de construction. Matrice type des poids et mesures. *Fig.* Modèle, exemple : *donner un échantillon de son savoir-faire.*

— ENCYCL. *Comm.* L'échantillon est une fraction d'une marchandise quelconque, destinée à faire connaître et apprécier la qualité et la valeur de cette marchandise. L'acheteur n'est tenu de prendre livraison qu'autant que la marchandise est conforme à l'échantillon donné. Dans certains commerces, on ne donne pas d'échantillons : on vend et on achète d'après une dénomination qui précise une qualité connue.

— *Postes.* Pour la France, l'Algérie et la Tunisie, les échantillons sont acceptés jusqu'au poids de 500 grammes ; les dimensions ne peuvent dépasser 30 centimètres, sauf pour les échantillons d'étoffes collés sur papier ou sur carte mince, qui sont admis jusqu'à dimension de 45 centimètres. La taxe est de 20 centimes jusqu'à 100 grammes et de 15 centimes par 100 grammes en plus.

Pour les pays de l'Union postale, le poids ne peut dépasser 350 grammes, et les dimensions 30 centimètres de longueur sur 20 centimètres de largeur et 10 centimètres d'épaisseur. Si les échantillons ont la forme de rouleau, ils ne devront pas dépasser 30 centimètres de longueur et 15 centimètres de diamètre. Pour les colonies françaises, ces dimensions peuvent atteindre 30 centimètres sur toutes les faces.

Ne peuvent être expédiés les échantillons d'objets soumis à des droits de douane ou d'octroi, ni ceux de matières dangereuses ou dégageant une odeur nauséabonde.

Les objets de nature à endommager la correspondance et néanmoins admis à être transportés — comme des corps gras, liquides, liquéfiables — doivent être emballés dans des boîtes, flacons, etc., parfois même protégés par une double enveloppe. (Se renseigner au bureau de poste.)

échantillonnage [*ti, ll* mll., *o-na-je*] n. m. Action d'échantillonner.

échantillonner [*ti, ll* mll., *o-né*] v. a. Confronter des poids ou des mesures avec l'étalon original. Couper des échantillons d'une pièce d'étoffe. Préparer des échantillons d'une marchandise.

échantillonneur [*ti, ll* mll., *o-neur*] n. m. Appareil pour échantillonner. *Echantillonneur à minerais*, appareil automatique, que l'on installe dans les conduites qui amènent aux ateliers les minerais concentrés par flottage.

échanvrer [*vré*] v. a. Séparer la chènevotte de la filasse.

échanvroir n. m. Instrument employé pour échanvrer.

échapoter [*té*] v. a. *Techn.* V. CHAPOTER.

échappade [*cha-pa-de*] n. f. Coup que le graveur donne involontairement dans une partie déjà gravée, lorsque le burin lui échappe des mains. Action faite par légèreté, par étourderie. (Peu us.)

échappade [*cha-pa-de*] n. f. (de *é*, et *chappe*). Séparation ménagée entre différentes poteries à cuire.

échappatoire [*cha-pa*] n. f. Défaite, ruse, moyen adroit et détourné de se tirer d'embarras : *trouver une échappatoire.* Adjectiv. : *moyens échappatoires.*

échappe [*cha-pe*] n. f. Action de mettre en liberté le gibier captif, pour lancer ensuite sur lui l'oiseau de proie.

échappé, e adj. Sorti d'un lieu où l'on se trouvait plus ou moins contraint : *élève échappé d'une école.* N. m. Personne sortie, évadée : *un échappé de collège. Echappé de galères, de prison*, homme sans aveu ou de très mauvaise mine. *Echappé des Petites-Maisons, de Charenton, de Bedlam*, fou, personne dépourvue de bon sens.

échappée [*cha-pé*] n. f. Action de s'échapper. (Peu us.) Escapade. Court instant : *une échappée de beau temps.* Espace ménagé pour le passage des voitures. Dans un escalier, espace compris entre les

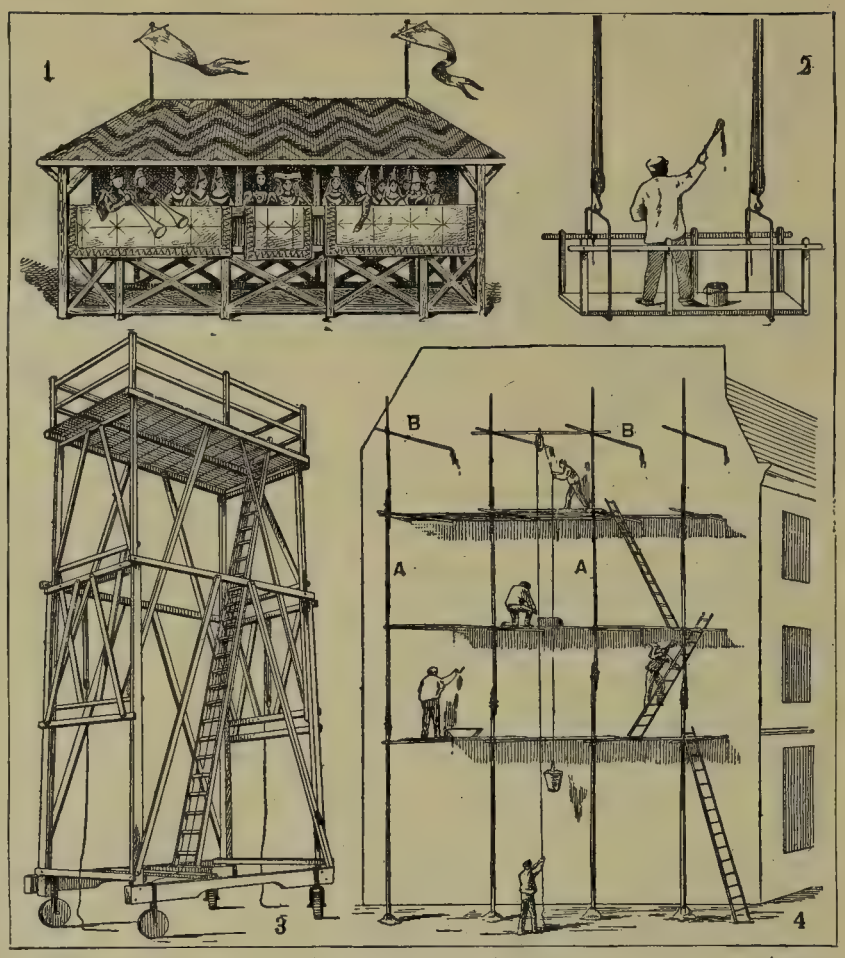

1. Échafaud de tribune (XVe s.) ; 2. Échafaud volant ; 3. Échafaud roulant à coulisse ; 4. Échafaud fixe ; A. écoperches ; B. boulins.

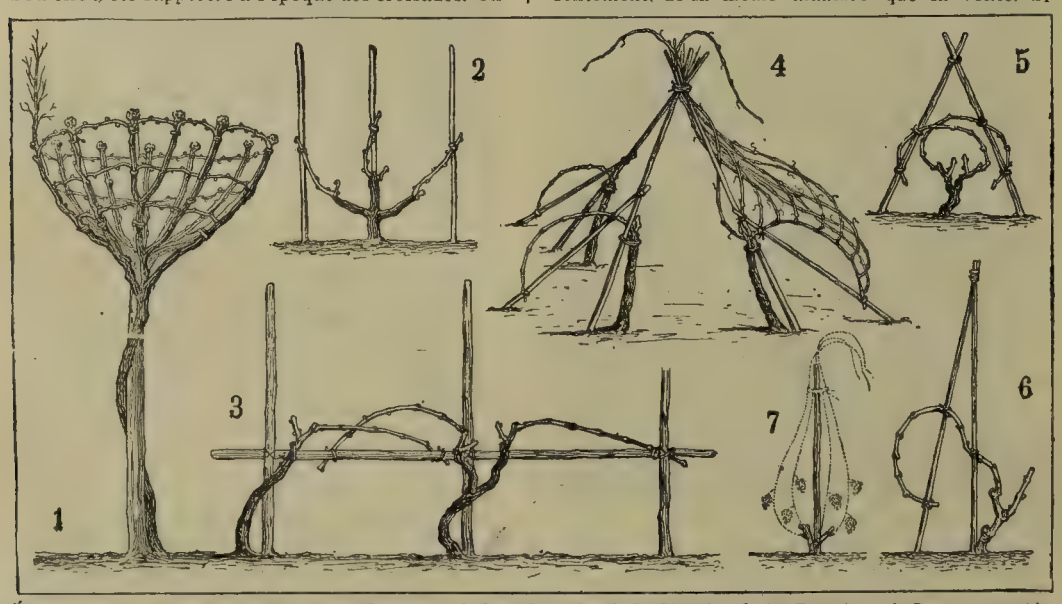

Échalassage : 1. Vigne sur hautain (Haute-Garonne) ; 2. Dans les palus de la Gironde ; 3. En Touraine ; 4. Dans le vignoble de la Côte-Rôtie ; 5. Du Chardonnet, à Solutré ; 6. Dans le Puy-de-Dôme ; 7. En Bourgogne.

marches et la voûte. *Echappée de vue*, espace libre, mais resserré, par lequel la vue peut plonger au loin. *Peint. Echappée de lumière*, lumière passant entre deux corps pour en éclairer un troisième.

échappement [*cha-pe-man*] n. m. Action de s'échapper : *l'échappement de la vapeur des locomotives sert à activer le tirage.* Mécanisme d'horlogerie qui sert à régulariser le mouvement d'une pendule, d'une montre. Echappée d'un escalier. *Gymn.* Tour qui consiste à se suspendre par les jarrets à un trapèze ou à une barre fixe, puis à ouvrir les jarrets en donnant un coup de reins pour se retrouver à terre sur ses pieds. *Autom.* Période pendant laquelle a lieu l'expulsion des gaz brûlés. *Échappement libre*, dans un moteur thermique, expulsion des gaz de la combustion (du cylindre ou du carburateur) directement dans l'atmosphère et dispositif (soupape) qui permet cette expulsion : *les règlements interdisent l'échappement libre dans la traversée des villes.*

— Encycl. *Mécan.* L'échappement est la période de la distribution pendant laquelle la vapeur se dégage dans l'atmosphère, après avoir accompli son effet utile sur les deux faces du piston. L'échappement joue, dans les locomotives en particulier, un rôle important en agissant sur le tirage du foyer pour activer l'entraînement des gaz de la combustion. Dans les moteurs à explosion, l'échappement est la dernière phase du cycle d'action des gaz, pendant laquelle ceux-ci, brûlés, sont expulsés.

— *Horlog.* L'échappement, en horlogerie, sert d'intermédiaire entre la force motrice transmise par les rouages et le régulateur représenté par le pendule ou le balancier annulaire. Il existe différents types d'échappement, dont les plus usités sont : 1° l'*échappement à cylindre*, servant pour les montres et horloges plates, formé par un cylindre en acier, creux, oscillant sur lui-même et encoché dans sa moitié, qui, à chaque oscillation, laisse échapper une des dents d'une roue régulatrice, dite *roue de cylindre*, dent engagée dans la partie évidée de ce balancier, tout en arrêtant la suivante ; 2° l'*échappement à ancre*, composé d'une pièce en forme d'ancre suspendue à un axe horizontal mis en mouvement par le régulateur. (Les extrémités crochues de l'ancre retiennent et laissent alternativement glisser une dent de la roue régulatrice. Dans certains échappements à ancre, la roue régulatrice est arrêtée un court espace de temps entre deux oscillations (échappement *à repos*) ; dans d'autres, la roue subit un petit mouvement rétrograde (échappement *à recul*). Les anciens échappements étaient *à roues de rencontre*.

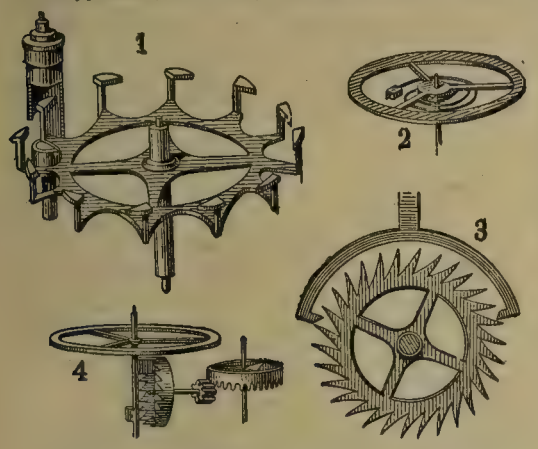

1. Échappement à cylindre ; 2. Ressort-spirale d'échappement ; 3. Échappement à ancre ; 4. Échappement à roue de rencontre.

échapper [*cha-pé*] v. n. (du préf. *é*, et de *chape*). S'évader, fuir : *échapper de prison.* Se soustraire : *échapper au danger.* Tomber : *échapper de la main.* Se défaire, sortir de sa place : *couture qui échappera bientôt.* N'être pas perçu ou remarqué : *échapper aux sens ; toujours quelque détail nous échappe.* N'être pas compris : *ce sens m'échappe.* Etre oublié : *ce nom m'échappe.* Faire défaut à la longue : *la patience m'échappe.* Prononcer, produire, etc., sans le vouloir : *ce mot m'est échappé.* V. a. Eviter. (Vx, sauf dans l'expression : *L'échapper belle*, se tirer heureusement d'un mauvais pas. — Si l'on emploie le participe passé, celui-ci doit rester au masculin : *l'avoir échappé belle.*) Laisser échapper : *échapper sa capture.* (Vx.) **S'échapper** v. pr. Prendre la fuite, sortir, s'évader.

écharbot [*bo*] n. m. Nom vulgaire de la macre.

écharde n. f. (allem. *scharte*). Petit fragment d'un corps quelconque qui est entré dans la chair : *une écharde peut causer un panaris.*

échardonnage [*do-na-je*] n. m. Action d'échardonner.

échardonner [*do-né*] v. a. Arracher les chardons d'un champ. Faire apparaître le duvet du drap.

échardonnette [*do-nè-te*] n. f. **échardonnet** [*do-nè*] ou **échardonnoir** [*do-noir*] n. m. Serpe pour couper les tiges de chardons, ou couteau à long manche pour sectionner les racines de chardons en terre.

échardonneuse [*do-neu-ze*] n. f. Machine pour enlever les gratterons des laines peignées ou cardées, ou pour faire saillir le duvet du drap fabriqué.

écharnage ou **écharnement** [*man*] n. m. Action d'écharner les peaux.

écharner [*né*] v. a. (du préf. *é*, et du lat. *caro, carnis*, chair). Débarrasser les peaux des chairs qu'elles recouvrent.

écharneuse [*neu-ze*] n. f. Machine servant à écharner les peaux.

écharnoir n. m. Couteau à écharner.

écharnure n. f. Fragment de peau enlevé par l'écharnoir. Façon qu'on donne en écharnant.

écharpage n. m. Action d'écharper les matières textiles. Syn. de ÉCHARPEMENT.

écharpe n. f. Bande d'étoffe qui se porte obliquement d'une épaule à la hanche opposée ou bien autour de la taille : *écharpe de maire.* Bandage pour soutenir un bras blessé. Bande d'étoffe que les femmes portent sur leurs épaules ou à la ceinture. *L'écharpe d'Iris*, l'arc-en-ciel. *En écharpe* loc. adv., soutenu par une écharpe : *sortir un bras en écharpe.* De biais : *batterie prise en écharpe par le feu de l'ennemi.* En bandoulière : *porter le grand cordon en écharpe.*

— Encycl. *Cost.* L'écharpe est de mise aujourd'hui dans l'uniforme des officiers généraux et assimilés, médecins, contrôleurs et intendants : elle est *bleue* pour les généraux de brigade et assimilés, *rouge* pour les généraux de division et assimilés, *blanche et or* pour le ministre de la guerre et pour les maréchaux de France. L'écharpe sert d'insigne aux députés et à certains officiers civils comme les maires, adjoints, commissaires de police et, chez eux, l'écharpe est considérée comme l'emblème de la Loi.


A, écharpe de député.


A, écharpe de maire.

— *Méd.* L'écharpe est une sorte de bandage destiné à tenir l'avant-bras fléchi sur le bras et appliqué contre la poitrine. Elle se fait avec une serviette pliée, que l'on fixe sur l'épaule ou au devant du vêtement. Il existe d'autres écharpes qui assurent une immobilisation plus complète : ce sont l'*écharpe de Petit* et l'*écharpe de Mayor.*

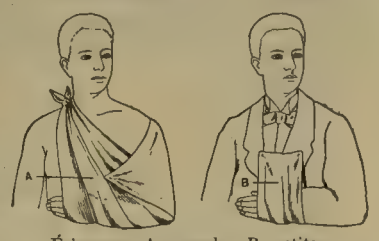
Écharpes : A, grande ; B, petite.

écharpement [*man*] n. m. *Art milit.* Marche oblique. *Techn.* Syn. de ÉCHARPAGE.

écharper [*pé*] v. a. (préf. *é*, et *charper*, autre forme de *charpir*). Diviser les brins de : *écharper la laine.* Blesser grièvement, mutiler : *écharper son adversaire, la figure de quelqu'un.* Tailler en pièces : *écharper l'ennemi.*

écharper [*pé*] v. a. (de *écharpe*). *Fam.* Ceindre d'une écharpe : *écharper un maire. Constr. Echarper un fardeau*, l'entourer, pour le lever, d'un cercle auquel on fixe une écharpe portant une poulie.

écharpiller [*pi, ll* mll., *é*] v. a. (de *écharper*). *Fam.* Tailler en pièces. *Techn.* Action de diviser les brins de laine, de lin, de chanvre.

échars [*char*], **e** adj. (de l'ital. *scarso*, rare). Se dit d'une monnaie au-dessous du titre légal. N. f. Ce qui manque à une monnaie pour avoir le titre légal.

écharsement [*man*] adv. D'une manière avare. (Vx.)

écharser [*sé*] v. a. Rendre échars. V. n. Devenir échars.

écharseté n. f. Avarice. Défaut d'une monnaie écharse.

échasse [*cha-se*] n. f. (orig. germ. apparenté avec l'angl. *skate*, patin). Long bâton garni d'un fourchon ou étrier, pour marcher à une certaine hauteur au-dessus du sol : *les bergers landais se servent de hautes échasses. Marcher, monter sur des échasses*, avoir l'esprit guindé ; parler emphatiquement.


Échasse : 1. De berger landais ; 2. Jeu d'enfant.

— Encycl. Les échasses ont de 1m,50 à 2 mètres de haut ; elles sont serrées aux jambes, au-dessous du genou, par des courroies. Les échasses sont indispensables aux bergers des Landes, dans les parties de cette région encore couvertes de marécages et de broussailles. Pendant qu'ils surveillent leurs troupeaux au pâturage, hommes et femmes s'occupent généralement à tricoter. Les échasses dont se servent les enfants sont beaucoup moins hautes, et aussi beaucoup moins commodes pour la marche.


Échasse.

échasse [*cha-se*] n. f. Genre d'oiseaux échassiers, à très hautes pattes fines, à bec long, mince et faible, qui vivent au bord des eaux salées ou douces.

échasseri [*cha-se*] n. m. Variété de poire fondante d'automne.

échassier [*cha-si-é*] n. m. Celui qui monte sur des échasses. *Pop.* Celui qui a de longues jambes.

échassiers [*cha-si-é*] n. m. pl. Ordre d'oiseaux à jambes hautes, et à demi aquatiques, tels que l'*échasse*, le *héron*, l'*ibis*, etc. S. un *échassier.*

— Encycl. Les échassiers sont des oiseaux de rivage, qui courent dans l'eau et font leur nourriture de poissons, de mollusques, d'insectes et de petits animaux. Leur taille diffère d'une façon notable avec les espèces, depuis les grues géantes jusqu'aux infimes bécasseaux. On les rencontre sur tout le globe. On les a divisés en vingt-trois familles : *otididés, charadriidés, glaréolidés, thinocoridés, scolopacidés*, etc.

échau [*chô*] n. m. Fossé servant à l'irrigation des prairies, ou à l'écoulement des eaux.

échauboulé, e [*chô*] adj. Qui a des échauboulures : *avoir le corps échauboulé.*

échauboulure [*chô*] n. f. (du préf. *é*, et de *chaud* et *bouillure*). *Méd.* Petite élevure rouge sur la peau. *Art vétér.* Maladie de peau particulière au cheval et au bœuf.

— Encycl. *Art vétér.* L'échauboulure se caractérise par l'apparition de petites tumeurs aplaties, arrondies et presque confluentes. Elle est, en somme, assez analogue à l'urticaire de l'homme. Le traitement consiste en boissons nitrées et en une demi-diète.

échaudage [*chô*] n. m. (du préf. *é*, et de *chaux*). Action d'échauder. Blanchiment d'un mur au lait de chaux. Lait de chaux servant à cet usage.

échaudage [*chô*] n. m. (du préf. *é*, et de *chaud*). Action d'échauder. Accident produit par l'excès de la chaleur solaire sur le raisin ou sur les céréales. Syn. ÉBOUILLANTAGE.

échaudé [*chô*] n. m. Pâtisserie très légère, en usage dès le XIIIe siècle, et faite d'une pâte composée de blanc d'œuf, de farine, de beurre et de sel, que l'on plonge brusquement dans l'eau bouillante, où on la laisse séjourner pendant plusieurs minutes.

échaudé, e [*chô*] adj. *Blé échaudé*, dont le grain ridé contient peu de farine. *Fig.* Qui a subi quelque mésaventure.

échaudement [*chô-de-man*] n. m. Etat du blé échaudé, de graines échaudées.

échauder [*chô-dé*] v. a. (du préf. *é*, et de *chaud*). Laver à l'eau bouillante : *échauder des tonneaux neufs.* Passer à l'eau chaude une bête tuée, pour la dépouiller facilement de son poil. Brûler avec un liquide chaud. *Fig.* Faire subir une mésaventure à. Faire payer à quelqu'un un prix exagéré : *échauder un client.* V. CHAT.

échauder [*chô-dé*] v. a. (du préf. *é*, et de *chaux*). Faire macérer dans du lait de chaux. Enduire d'un lait de chaux. (On dit plus couramment CHAULER.)

échaudeur, euse [*chô, eu-ze*] n. Personne qui échaude. Pâtissier qui autrefois fabriquait spécialement des échaudés. N. f. Syn. de ÉBOUILLANTEUSE.

échaudi ou **échaudis** [*chô-di*] n. m. Grosse boucle de fer triangulaire, servant à amarrer la liure d'un beaupré.

échaudillon [*chô-di, ll* mll., *on*] n. m. Morceau de fer à la température du blanc soudant.

échaudoir [*chô*] n. m. Lieu où l'on échaude. Vase pour échauder.

échaudure [*chô*] n. f. Brûlure occasionnée par un liquide chaud.

échauffaison [*chô-fè-zon*] n. f. Indisposition qui se manifeste par une éruption à la peau.

échauffant [*chô-fan*], **e** adj. Se dit des aliments, des remèdes et de tout ce qui augmente la chaleur animale, produit la constipation : *le gibier est une nourriture échauffante. Fig.* Qui cause une excitation morale : *discussion échauffante.* ANT. **Rafraîchissant.**

échauffe [*chô-fe*] n. f. Etuve où les tanneurs font fermenter les peaux.

échauffé [*chô-fé*] n. m. Odeur causée par une forte chaleur ou par la fermentation.

échauffée [*chô-fé*] n. f. Evaporation de l'eau dans les chaudières des sauniers.

échauffement [*chô-fe-man*] n. m. Action d'échauffer. Augmentation de la chaleur animale. Constipation : *avoir de l'échauffement.* Blennorragie légère. Etat de céréales ou de farines qui commencent à fermenter. Elévation de la température qui se produit dans les organes d'une machine par défaut de graissage. *Fig.* Surexcitation morale. *Vén. Echauffement de quête*, sonnerie de trompe pour encourager les chiens de meute qui commencent à empaumer franchement la voie.

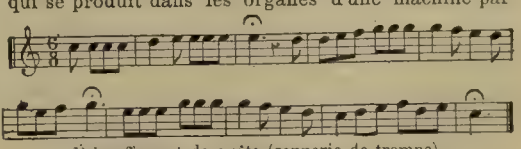
Échauffement de quête (sonnerie de trompe).

échauffer [*chô-fé*] v. a. (préf. *é*, et *chauffer*). Donner de la chaleur, causer un excès de chaleur. Causer de l'échauffement. *Echauffer la bile à quelqu'un*, le mettre en colère. **S'échauffer** v. pr. S'exciter, s'animer : *la dispute s'échauffe.* ANT. **Rafraîchir, refroidir.**

échauffette [*chô-fè-te*] n. f. *Archéol.* Petite boule contenant des charbons ardents inclus en un foyer suspendu. Syn. de CHAUFFERETTE.

échauffourée [*chô-fou-ré*] n. f. Entreprise téméraire, mal concertée, malheureuse : *la conspiration d'Amboise finit en échauffourée.* Bagarre ; engagement peu important entre deux troupes.

échauffure [*chô-fu-re*] n. f. Rougeur de la peau par suite d'échauffement.

échauguette [*chô-ghè-te*] n. f. (du germ. *skarwachte*. guet de troupe). Sorte de guérite, munie d'ouvertures permettant de voir de tous côtés. (Dans les fortifications du moyen âge, les échauguettes étaient construites en encorbellement sur certains points des murailles, des châteaux forts, des places fortes.) V. CHÂTEAU FORT.


Échauguette.

échauler [*chô-lé*] v. a. Syn. de CHAULER.

échaume [*chô-me*] ou **échome** n. m. *Mar.* Syn. de TOLET.

échaumer [*chô-mé*] v. a. Arracher les chaumes : *échaumer un champ.* (On dit aussi DÉCHAUMER.)

échéable adj. Qui peut ou doit échoir : *billet échéable.*

échéance n. f. (de *échoir*). Terme de payement d'un billet, d'une dette, etc. : *les billets dont l'échéance tombe un jour férié sont payables le lendemain.*

— ENCYCL. *Dr.* Dans la pratique, et par pure tolérance, les effets non payés le jour de l'échéance peuvent, du moins à Paris, être retirés sans frais le lendemain jusqu'à midi, ou le surlendemain si l'échéance tombait la veille d'un jour férié. Quand l'échéance est indiquée sur l'effet fin courant, ou fin février, fin avril, etc., l'échéance est le dernier jour du mois, soit le 28, le 29, le 30 ou le 31. Les mandats ou traites qui portent la formule : *à présentation* ou *à vue*, doivent être payés le jour où ils sont présentés. Ils peuvent rester longtemps dans la circulation de ce fait, surtout quand le payeur jouit d'un grand crédit. Pour les effets de commerce, comme pour les billets de la Banque de France, l'échéance est le jour où le porteur en demande le remboursement. Pour les échéances tombant un jour férié légal, v. FÊTES LÉGALES.

échéancier [*si-é*] n. m. Registre des effets à recevoir, inscrits à leur date d'échéance.

échéant [*ché-an*], **e** adj. Qui échoit. *Le cas échéant*, si le cas se présente. Qui peut ou doit échoir, en parlant d'un effet de commerce.

échec [*chèk*] n. m. (emprunté au jeu des *échecs*). Insuccès, non-réussite : *éprouver un échec.* Revers.

échecs [*ché* ou *ché*] n. m. pl. (du persan *châh*, roi, influencé par l'anc. fr. *eschec*, butin, d'orig. germ.). Jeu qui se joue sur un échiquier de 64 cases, au moyen de 32 pièces, 16 blanches et 16 noires, de valeur diverse. *Au sing.* Situation du roi ou de la reine lorsque ces pièces se trouvent sur une case battue par une pièce de l'adversaire. *Echec et mat*, coup qui met fin à la partie. Adjectiv. *Etre échec*, avoir son roi ou sa reine en échec. ALLUS. HIST. : **On ne prend pas le roi aux échecs.** A Brenneville, Louis le Gros, battu, fut sur le point d'être fait prisonnier par un archer anglais. Il lui fendit la tête d'un coup d'épée, en s'écriant : « On ne prend pas le roi aux échecs ! »

— ENCYCL. *Jeu.* Le jeu des échecs paraît être l'image de la guerre. On en a fait honneur au Grec Palamède, qui l'aurait inventé pendant le siège de Troie, pour distraire les guerriers durant les jours de trêve et d'inaction ; mais il est plus probable que ce jeu nous vient des Perses ou des Chinois. Il aurait passé aux Arabes, et se serait introduit en Europe à la suite des croisades. On prétend que l'inventeur de ce jeu en ayant fait honneur à son souverain, celui-ci, enchanté, lui offrit la récompense qu'il désirerait. Il demanda un grain de blé pour la première case, deux pour la seconde, quatre pour la troisième, et ainsi de suite, en doublant toujours jusqu'à la soixante-quatrième et dernière. L'empereur ordonna à son ministre de faire droit à une demande si modeste en apparence ; mais le calcul étant fait, il se trouva que tous les greniers du vaste empire étaient insuffisants pour satisfaire à la demande.

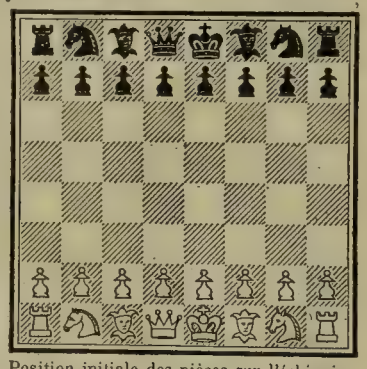

Position initiale des pièces sur l'échiquier.

Le jeu des échecs est un combat entre deux camps de force et de dispositions identiques. Il y a six sortes de pièces pour chacun des deux partenaires : roi, reine (ou dame), fou, cavalier, tour, pions. Chacune de ces pièces a une marche propre.

Le roi ne fait qu'un pas à la fois, mais dans tous les sens. La reine a la même marche que le roi, mais prolongée jusqu'aux bandes de l'échiquier. La tour marche perpendiculairement aux bandes, d'un bout à l'autre de l'échiquier. Le fou marche obliquement aux bandes et reste par conséquent toujours sur la même couleur. Le cavalier fait simultanément un pas comme tour et un pas comme fou, en s'éloignant toujours de sa case de départ ; à chaque mouvement, il change de couleur. Le pion marche verticalement toujours en avant, et d'une seule case à la fois ; mais, pour prendre, il va diagonalement à droite et à gauche. Au point de départ, il fait à volonté un ou deux pas. Deux pièces ne peuvent se trouver simultanément sur la même case. Toutes les pièces, sauf le pion, prennent comme elles marchent. La pièce qui prend se met à la place de la pièce prise. L'on n'est forcé de prendre que s'il n'y a pas d'autre coup à jouer. Le cavalier est la seule pièce qui puisse sauter par-dessus les autres. Le but est de placer le *roi* adverse dans une position où il est attaqué sans pouvoir se défendre, ni fuir : on dit alors qu'il est *échec et mat.*

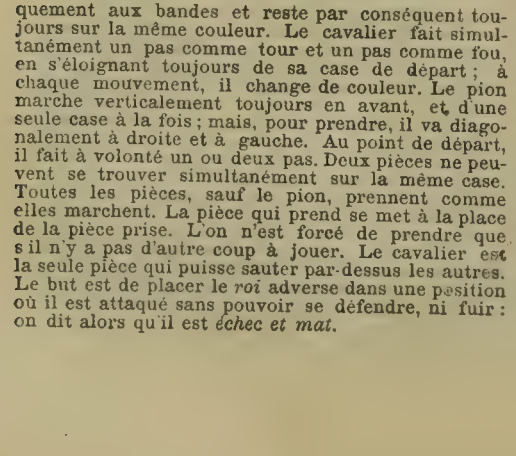

Figures représentant les pièces du jeu d'échecs.

Échecs (*Joueurs d'*), tableau de Meissonier (1836). Deux personnages du XVIIIe siècle jouent aux échecs. Charmante toile de petites dimensions remarquable par la vérité de l'observation et le fini de l'exécution.



Joueurs d'échecs, tableau de Meissonier.

échée [*ché*] n. f. (même étym. que *écheveau*). Quantité de fil que l'on place d'une seule fois sur le dévidoir.



Echegaray.

Echegaray (don José), mathématicien, auteur dramatique et homme politique espagnol, né et m. à Madrid (1833-1916). Ses drames (*le Grand Galeoto*, etc.), œuvres où les vices de l'homme et de la société ont toujours des conséquences terribles, frappent vivement l'imagination du spectateur.

échelade n. f. Escalade au moyen d'échelles.

échelage n. m. Droit pour un propriétaire de poser une échelle ou un échafaudage sur le terrain d'autrui, pour construire ou réparer un bâtiment ou un mur : *la largeur de l'échelage, fixée par les usages, est d'un moins un mètre.*

écheler [*lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *j'échelle, nous échellerons.*) Escalader. Echelonner (des troupes). [Vx.]

échelet [*lè*] n. m. Nom vulgaire de divers oiseaux grimpeurs ou de passereaux.

échelette [*lè-te*] n. f. Petite échelle horizontale, qu'on place à côté du bât d'une bête de somme pour y suspendre des bottes de foin, paille, etc. Ridelle qu'on met au devant d'une charrette pour hausser ou maintenir le chargement.

échelier [*li-é*] n. m. Sorte d'échelle, composée d'un seul montant que traversent des chevilles débordant des deux côtés.

échelle [*chè-le*] n. f. (lat. *scala*). Appareil composé de deux montants reliés entre eux par des pièces transversales fixées de distance en distance : *dresser une échelle de sauvetage. Par métaph.* Gibet ; supplice du gibet. *Fig.* Moyen de comparaison ou d'évaluation : *mesurer les autres à son échelle.* Série, suite continue ou progressive : *l'échelle des êtres.* Ligne divisée en parties égales pour mesurer une distance sur une carte géographique, ou pour rapporter, en petit et dans une juste proportion, les plans levés sur le terrain : *échelles de proportion.* Série de divisions sur un instrument de physique : *l'échelle du thermomètre admet les trois graduations centigrade, Réaumur et Fahrenheit.* Repère indiquant la hauteur des eaux au-dessus de l'étiage. *Echelle mobile*, en économie politique, système qui consiste à varier les droits d'entrée et de sortie sur les céréales suivant les prix du marché. *Mus.* Succession des sons dans l'ordre diatonique ou harmonique. *Echelle musicale*, ensemble de tous les sons que peuvent émettre la voix humaine ou les instruments de musique. Gradation, suite continue : *l'homme est au sommet de l'échelle des êtres. Echelle sociale*, hiérarchie des diverses conditions. *Echelle de corde, de soie*, dont les montants sont de corde ou de soie. *Echelle à poissons*, plan incliné, muni de cloisons en chicanes et que l'on dispose près d'un barrage de rivière pour permettre aux poissons migrateurs (truites, saumons, etc.) de franchir l'obstacle. *Faire la courte échelle à quelqu'un*, lui faire avec les mains, puis avec le dos et les épaules, des points d'appui pour s'élever à une certaine hauteur. *Fig.* Lui prêter son concours. *Sur une grande, vaste échelle*, en grand. *Tirer l'échelle après quelqu'un* ou *quelque chose*, reconnaître qu'en dehors de cette personne, de cette chose, on ne peut rien lui comparer. *Monter à l'échelle*, prendre au sérieux une plaisanterie, une brimade (*fam.*). *Faire échelle*, relâcher. Syn. ESCALE. *Tour d'échelle*, v. ÉCHELAGE.

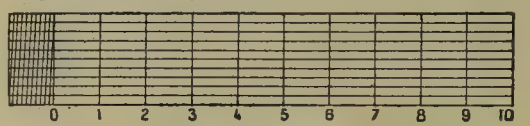

Échelle de proportion.

— ENCYCL. D'*échelle simple* est faite de deux montants parallèles (ou formant entre eux un angle aigu), que traversent de distance en distance des bâtons horizontaux dits *échelons ;* l'*échelle double* est composée de deux échelles simples assemblées à leur partie supérieure par une tige horizontale boulonnée ou des charnières ; sa forme est très variable ; dans l'*échelle de meunier*, les montants sont remplacés par des jumelles de bois parallèles et de champ, dans lesquelles s'encastrent des marches larges et plates. L'*échelle à cueillir* est une sorte d'échelier. Les corps de sapeurs-pompiers sont, en général, pourvus d'*échelles à crochets* leur permettant de grimper, par la façade, aux différents étages d'une maison ; ils utilisent aussi des *échelles à coulisse*, et à Paris et dans quelques grandes villes) une *grande échelle*, qui peut s'allonger jusqu'à 20 mètres de hauteur. L'artillerie française fait usage en campagne d'une échelle analogue, l'*échelle Gugumus*, qui se relève presque verticalement et que termine un observatoire.

— *Econ. polit.* On appelait *échelle mobile* un système particulier au commerce des céréales, qui prétendait concilier les intérêts des consommateurs et ceux de l'agriculture. Il consistait à entraver l'exportation au moyen de droits de sortie gradués, à faciliter l'importation par la diminution des droits d'entrée lorsque les prix du marché intérieur étaient élevés, et, au contraire, à favoriser l'exportation par la diminution des droits de sortie, enfin à ralentir l'importation grâce à l'augmentation des droits d'entrée dans les années d'abondance, où l'avilissement des prix pouvait menacer les intérêts du cultivateur. De cette double gradation en sens inverse vient le nom d'*échelle mobile*. Ce système, né en Angleterre, appliqué pour la première fois en France en 1819 et 1821, a été supprimé en 1861, sur les instances des économistes doctrinaires. Notre système de tarifs douaniers oscillant entre un maximum et un minimum déterminés a été visiblement inspiré par le souvenir de l'échelle mobile, sauf que celle-ci s'appliquait exclusivement aux grains, tandis que les tarifs mobiles s'appliquent à toutes les marchandises.

Echelle de Jacob. V. JACOB.

Echelles du Levant. Ce nom, qui vient soit du turc *iskele* (jetée), soit du provençal *escale*, était donné avant 1920 aux ports marchands de la Méditerranée soumis à la domination turque, tels que Constantinople, Salonique, Beyrouth, Smyrne, Alexandrie, Tripoli, etc. Leur régime était réglé, au point de vue du droit international, par les *capitulations.*

échellement [*chè-le-man*] n. m. Action d'écheler.

Echelles (Les), ch.-l. de c. (Savoie), arr. de Chambéry, sur le Guiers-Vif ; 870 h. Soieries. — Le cant. a 11 comm. et 5.950 h.

échellier [*chè-li-é*] n. m. Spéculateur qui achète ferme les valeurs de Bourse et les revend à terme avec prime.

échelon n. m. Chacun des bâtons de l'échelle. Chacun des degrés d'une série. *Fig.* Moyen de s'élever. *Milit.* Troupe placée en arrière d'une autre pour la soutenir, le cas échéant : *échelon débordant. Echelon d'artillerie*, ensemble des accessoires de batterie : chevaux, avant-trains, caissons de ravitaillement, voitures d'approvisionnement, forge, etc., qui demeurent à l'arrière, dans la position de combat.

échelonnement [*lo-ne-man*] n. m. Action d'échelonner : *l'échelonnement des payements.* V. ÉCHELONNER.

échelonner [*lo-né*] v. a. Disposer par échelons, de distance en distance : *échelonner des troupes.* Répartir : *échelonner des payements. Artill.* Ouvrir ou fermer le faisceau de tir d'une batterie, en faisant différer les dérives du pointage des pièces consécutives d'une même grandeur dite *échelonnement.*

écheneau, échenau [*nô*], **écheno** ou **échenal** n. m. (préf. *é*, et *chenal*). Bassin de terre pour recevoir un métal en fusion.

échénéide [*ké*] n. m. Genre de poissons acanthoptères, vulgairement appelés *rémoras.* V. RÉMORA.

échenillage [*ll* mll.] n.m. Action d'écheniller.

— ENCYCL. *Arbor.* On se débarrasse des chenilles à l'aide de l'écheniloir, en coupant les brindilles auxquels sont fixés les nids de chenilles. Tous les branchages ainsi coupés doivent être détruits par le feu. On procède aussi par enfumage ou par épandage de liquides insecticides (bouillies nicotinées, émulsions de pétrole et de savon au moyen de pulvérisations).

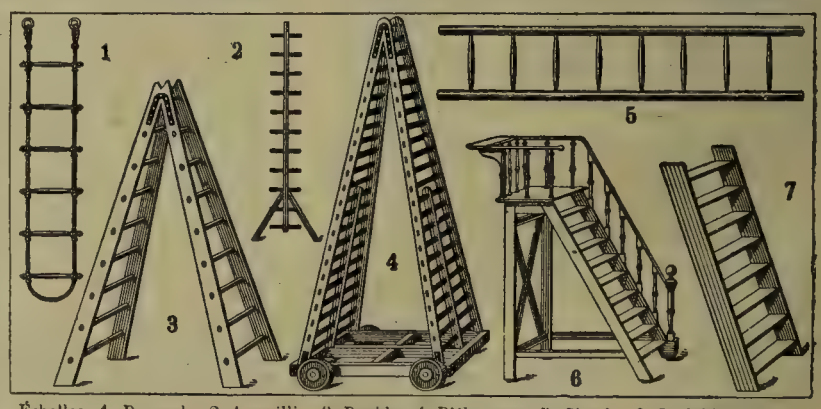

Échelles : 1. De corde ; 2. A cueillir ; 3. Double ; 4. D'élagueur ; 5. Simple ; 6. De bibliothèque ; 7. De meunier.

— *Dr.* Celui qui ne procède pas à l'échenillage des arbres dans les conditions prescrites par les lois ou règlements locaux est passible d'une contravention, et, en cas de récidive, d'un emprisonnement

de trois jours au plus. L'échenillage doit être fait avant le 20 février de chaque année ; sinon, l'autorité municipale y fait procéder aux frais des contrevenants, sur exécutoire du juge de paix, et sans préjudice de l'amende encourue.

écheniller [*ll* mll., *é*] v. a. Oter les chenilles des arbres ; détruire leurs nids : *c'est une obligation d'écheniller les arbres.*

écheniller [*ll* mll.] n. m. Ouvrier qui écheniller les arbres.

écheniller [*ll* mll.] n. m. Instrument pour écheniller.

— Encycl. On nomme ainsi une cisaille fixée à l'extrémité d'une longue perche : l'une des branches, en forme de crochet, se pose sur la brindille à couper, tandis que la seconde, mobile et tranchante, passe sous cette même brindille ; une longue ficelle tirée d'en bas sert à les rapprocher brusquement.


Écheniller.

écheno n. m. V. écheneau.

écheveau [*vô*] n. m. Petit faisceau de fil de soie ou de laine : *dévider un écheveau.* Assemblage de choses embrouillées : *démêler péniblement l'écheveau d'une intrigue.*

échevelé, e adj. Qui a les cheveux épars et en désordre : *femme échevelée. Fig.* Effréné, désordonné : *danse échevelée.*

échevelet [*lè*] n. m. Petit écheveau.

échevellement [*vè-le-man*] n. m. Désordre dans les cheveux. Manque de cheveux, calvitie.

échevérie [*rî*] n. f. Genre de crassulacées.

— Encycl. Les échevéries sont des plantes grasses à feuilles groupées en rosettes ; leurs fleurs sont écarlates ou jaunes. On en connaît une quinzaine d'espèces mexicaines. L'*échevérie écarlate* est cultivée en Europe.

échevettage [*vè-ta-je*] n. m. Travail qui consiste à mettre la laine en échevette.

échevette [*vè-te*] n. f. (de *écheveau*). Unité de mesure pour le titrage de la laine peignée (en France, 100 mètres).

échevin n. m. (bas lat. *scabinus*). Magistrat municipal avant la Révolution. Titre des magistrats adjoints au bourgmestre en Belgique.

— Encycl. Sous les deux premières races, les échevins ou *scabins* ne furent que des conseillers judiciaires, et ils disparurent sous la féodalité pour faire place aux *baillis* et *prévôts*. D'abord nommés par le seigneur, les échevins des villes devinrent électifs. Ils se firent nommer par les bourgeois à la direction des affaires municipales et, sous la présidence d'un maire, ils formèrent le conseil des communes. Ils furent supprimés en 1789. — A Toulouse, on les appelait *capitouls*, et dans d'autres villes du Midi *jurats*.

échevinage n. m. Fonction d'échevin. Corps des échevins : *l'échevinage de Paris fut aboli par Charles V.* Territoire administré par des échevins.

échevinal, e, aux adj. Qui concerne l'échevinage : *fonctions échevinales.*

échicoter [*tè*] v. a. Débarrasser des chicots : *échicoter des branches.*

Échidna [*kid-na*], monstre fabuleux, moitié femme et moitié serpent, qui épousa Typhon et enfanta Cerbère, l'hydre de Lerne, la Chimère, le Sphinx, le Dragon, la Gorgone, le lion de Némée, etc.

échidnase [*kid-na-ze*] n. f. (du gr. *ekhidna*, vipère). Substance toxique du venin de la vipère, qui détermine les accidents locaux de la morsure : *l'échidnase a été découverte par Phisalix.*


Échidné.

échidné [*kid*] n. m. Genre de mammifères monotrèmes d'Australie, épineux, fouisseurs, à museau formant une sorte de bec, et qui vit dans des terriers : *l'échidné est insectivore : il vit de fourmis et de vers, qu'il capture avec sa longue langue visqueuse.*

échidnine [*kid*] n. f. (du gr. *ekhidna*, vipère). Substance organique qui forme la base du venin de vipère.

échidnotoxine [*kid*] n. f. (du gr. *ekhidna*, vipère, et de *toxine*). Toxine du venin de la vipère, qui détermine les accidents généraux.

échidnovaccin [*kid*] n. m. (du gr. *ekhidna*, vipère, et de *vaccin*). Substance très peu toxique du venin de la vipère : *l'échidnovaccin est doué de propriétés vaccinantes.*

échif, ive adj. (de *esquiver*). Ardent à manger, en parlant d'un faucon ou d'un chien courant.

échiffe [*chi-fe*] ou **échiffre** [*chi-fre*] n. m. et n. f. Au moyen âge, guérite en bois sur les murs d'une ville. Charpente d'escalier.

échigner v. a. V. échiner.

échignol n. m. ou **échignole** n. f. (de *écagne*). Bobine ou fuseau servant à dévider les soies.

Échillais, comm. de la Charente-Inférieure, arr. et à 12 kil. de Marennes, non loin de la Charente ; 1.450 h. Carrières.

échillon [*ll* mll.] n. m. Nom donné, dans le Levant, à un nuage noir terminé en trombe.

échimys [*ki-miss*] n. m. Genre de rats de l'Amérique du Sud, dont les poils du dos présentent comme une crête épineuse.

échinaire [*ki-nè-re*] n. f. Genre de graminées de la région méditerranéenne.

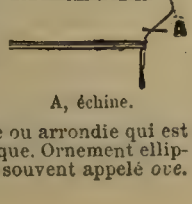
A, échine.

échine n. f. (de l'anc. haut allem. *skina*, aiguille). Nom vulgaire de la colonne vertébrale. *Fig. Avoir l'échine souple*, avoir de basses complaisances. *Frotter l'échine*, rosser.

échine n. f. (du gr. *ekhinos*, hérisson). *Archit.* Moulure courbe ou arrondie qui est sous le tailloir du chapiteau dorique. Ornement elliptique du chapiteau ionique, plus souvent appelé *ove.*

échiné, e [*ki*] adj. (du gr. *ekhinos*, hérisson). Couvert d'aiguillons, de pointes fines.

échinée [*né*] n. f. Partie du dos d'un cochon.

échiner [*né*] v. a. Rompre l'échine. *Fig.* Tuer, assommer, fatiguer quelqu'un. **S'échiner** v. pr. Se briser l'échine. S'exténuer de fatigue.

échineur n. m. *Fam.* Critique malveillant.

échinite adj. Syn. de échinide.

échinocactus [*ki, tuss*] n. m. Genre de plantes de la famille des cactacées, comprenant des formes à grandes et belles fleurs, qui croissent spontanément dans l'Amérique centrale, mais que l'on cultive comme ornementales dans les régions tempérées.

échinocarpe [*ki*] adj. (du gr. *ekhinos*, hérisson, et *karpos*, fruit). Qui a des fruits hérissés de piquants.

échinococcose [*é-ki-no-ko-ko-ze*] n. f. (de *échinocoque*). Ensemble des phénomènes pathologiques présentés par un sujet sur lequel l'échinocoque vit en parasite.

échinocoque [*ki-no-ko-ke*] n. m. Larve du *tænia echinococcus*, parasite du chien, qui n'est parasite de l'homme que sous cet état larvaire.

— Encycl. Le *ténia echinococcus* est long de 3 à 4 millimètres et se compose de 3 à 4 anneaux, dont l'extérieur porte de nombreux crochets. Sa larve vit, chez l'homme, enkystée et constitue les kystes hydatiques, qui peuvent siéger dans le foie, dans le poumon, la peau, les reins, etc. On traite ces kystes par la ponction et l'exérèse chirurgicale.


Échinodermes : 1. Oursin ; 2. Astérie ; 3. Encrine ; 4. Holoturie.

échinodermes [*ki-no-dèr-me*] n. m. pl. (du gr. *ekhinos*, hérisson, et *derma*, peau). Un des embranchements du règne animal, dont l'*oursin* et l'*étoile de mer* sont les types. S. un *échinoderme.* (V. mollusques, planche en couleurs.)

— Encycl. Les échinodermes sont des invertébrés à symétrie rayonnée, dont le corps est en général revêtu d'une carapace plus ou moins hérissée de piquants. Ils possèdent un système vasculaire et un système nerveux. Presque tous sont de taille médiocre, et habitent les mers ; ils sont généralement carnassiers. Très répandus aux anciennes époques géologiques, ils le sont beaucoup moins à l'époque actuelle. On divise les échinodermes en quatre classes : *astéroïdes, échinoïdes, crinoïdes, holothurioïdes.*

échinoïde [*ki*] adj. *Zool.* Qui ressemble à un oursin.

échinoïdes [*ki*] n. m. pl. Classe d'échinodermes, comprenant les animaux vulgairement appelés *oursins.* S. un *échinoïde.*

échinon n. m. Boîte cylindrique, avec fond à claire-voie, dans laquelle se verse le lait caillé pour la fabrication des fromages.

échinomye [*ki-no-mi*] n. f. Genre d'insectes diptères, comprenant de grosses mouches dont les larves sont parasites des chenilles de noctuelles et autres papillons. (Les échinomyes sont réparties sur tout le globe ; une espèce vit en France, sur les ombellifères.)


Échinope : *a*, fleur.

échinope [*ki*] ou **échinops** [*é-ki-nopss*] n. m. Genre de composées cinaroïdées.

— Encycl. Les échinopes sont des herbes épineuses à port de chardon, dont les fleurs sont réunies en boule. Ils croissent en Europe, Afrique et Asie. On cultive dans les jardins l'échinope *boule azurée*, aux fleurs d'un bleu métallique.

échinophore [*ki*] n. f. ou **echinophora** [*é-ki*] n. m. Genre d'ombellifères, comprenant des herbes vivaces, à fleurs polygames, de la région méditerranéenne et de l'Asie.

échinopsis [*ki-nop-siss*] n. m. Sous-genre de cactées originaires d'Amérique et cultivées en France comme plantes d'ornement.

échinorhine [*ki*] n. m. Genre de squales, comprenant des requins pouvant atteindre 2 mètres de long et qui sont communs dans la Méditerranée.

échinorynque [*ki-no-rin-ke*] n. m. Genre de vers nématodes, parasites des mammifères, des oiseaux, des reptiles, des poissons, etc., mais dont les stades larvaires se passent dans des hôtes différents : *l'échinorynque géant vit dans l'intestin du porc.*

échion [*ki-on*] n. m. Genre de borraginacées, qui croissent dans les endroits arides de l'ancien monde.

échiqueté [*ke-té*], **e** adj. (de *échiquier*). *Blas.* Se dit d'un écu divisé en carrés d'échiquier. (V. la planche blason.)

échiquier [*ki-é*] n. m. (de *échec*). Table carrée, divisée en soixante-quatre cases, pour jouer aux échecs. V. échecs. Disposition d'objets en carrés égaux et continus : *arbres plantés en échiquier.* Disposition dans laquelle les troupes, massées en carrés, sont séparés par des intervalles égaux aux masses. Autref., ordre des navires à voiles, naviguant en escadre. Filet de pêche, syn. de carrelet.

Echiquier, nom donné, sous l'ancien régime, à la principale assemblée judiciaire de Normandie. Ce fut, à l'origine, la cour féodale des ducs de Normandie. L'Echiquier siégea à Rouen et à Caen, et fut, en 1499, transformé en Parlement par Louis XII.

Echiquier (*Exchequer*), juridiction anglaise, qui règle notamment les affaires de finances. Le ministre des finances anglais porte le titre de « chancelier de l'Echiquier ».

Echiré, comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 8 kil. de Niort, sur la Sèvre Niortaise ; 1.470 h. Ch. de f. Etat. Ruines du château fort du Coudray-Salbart.

échis [*kiss*] n. m. Genre de reptiles ophidiens solénoglyphes, de la famille des vipéridés, comprenant des serpents très venimeux qui habitent les déserts de l'Ancien monde.

échitamine [*ki*] n. f. Alcaloïde succédané du curare, extrait de l'écorce de dita. Syn. ditaïne.

échitès [*ki-tèss*] n. m. Genre d'apocynacées.

— Encycl. Les échitès sont des arbrisseaux volumineux, à grandes fleurs blanches, jaunes ou rouges, à suc blanchâtre vénéneux. On en connaît plusieurs espèces, de l'Inde et des Antilles.

échiure [*ki*] ou **echiurus** [*é-ki-u-russ*] n. m. Genre de vers géphyriens comprenant de petits animaux marins à corps muni de longues soies à l'extrémité postérieure : *les échiures habitent les mers d'Europe.*

écho [*ko*] n. m. (du gr. *ékhô*, son). Répétition distincte d'un son, due à ce que les ondes sonores qui le propagent rencontrent parfois des obstacles, changent de direction, et produisent une nouvelle impression sur l'ouïe : *certains échos répètent jusqu'à vingt fois une syllabe.* Lieu où se fait l'écho. *Fig.* Lieu où se redisent certaines choses : *Paris est l'écho du monde entier.* Reproduction, répétition d'un bruit, d'une nouvelle ; ces nouvelles ainsi répétées : *faire les échos dans un journal.* Personne qui répète : *se faire l'écho d'un bruit.* Personne qui imite les actes ou les paroles de quelqu'un. — En poésie, on a nommé *vers en écho* un genre de versification où la dernière syllabe du vers est répétée en forme d'écho, comme dans ces vers d'une chanson dirigée contre les financiers du XVIIIe siècle :

Et l'on voit des commis
Mis
Comme des princes,
Qui sont venus
Nus
De leurs provinces.

— Encycl. *Physiq.* Lorsqu'une onde sonore rencontre un obstacle rigide, elle se réfléchit, comme les ondes lumineuses se réfléchissent sur un miroir. Si nous imaginons des ondes successives partant d'un point vibrant O et arrivant en MN sur un obstacle, on montre théoriquement et expérimentalement que ces ondes donnent naissance en arrivant sur MN à une seconde série d'ondes ayant pour centre un point O′ symétrique de O par rapport à MN. Si l'on considère une direction OA de propagation du son, la direction correspondante pour les ondes réfléchies sera la ligne O′A ; ceci permet de dire que l'angle d'incidence est égal à l'angle de réflexion. Un observateur placé en R entendra donc deux sons : l'un provenant des ondes sonores émanées de O, l'autre des ondes émanées de O′ ; ce second son, perçu un peu de temps après le premier, constitue l'*écho.*

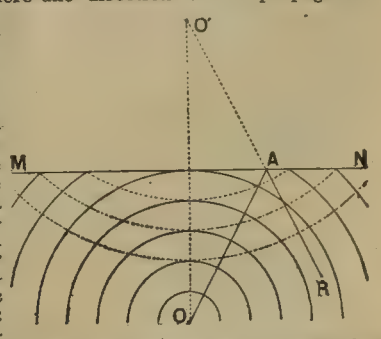

Pour que le son réfléchi soit distingué du son direct, il faut que ces deux sons soient séparés par un intervalle d'au moins un dixième de seconde ; le son parcourant 34 mètres dans ce dixième de seconde, on en conclut que le son réfléchi ne pourra être perçu si la distance de l'observateur à l'obstacle est inférieure à 17 mètres ; si la distance à laquelle on se trouve d'un réflecteur est de 34 mètres, l'écho répétera la dernière syllabe prononcée ; si la distance est de $2 \times 34 = 68$ mètres, $3 \times 34 = 102$ mètres, l'écho répétera deux, trois syllabes, etc ; suivant le cas, on dit quelquefois que l'écho est *monosyllabique, dissyllabique*, etc. Quand la distance au réflecteur est inférieure à 17 mètres, les sons réfléchis viennent renforcer les sons directs ; on dit qu'il y a *résonance.* On affaiblit les résonances, dans les grandes villes, à l'aide de draperies tendues le long des murs.

Dans certains cas, il peut y avoir différents obstacles placés à des distances plus ou moins grandes de l'observateur, et, par suite, on peut avoir un *double écho* ou un *triple écho.* A Woodstok-Park (près d'Oxford), se produit un écho répétant vingt fois une syllabe.

On peut observer des échos multiples, dont la succession de résonance occasionne un renforcement tout à fait exceptionnel du son ; c'est ainsi que dans un des caveaux du Panthéon (Paris), un coup sec frappé sur le pan d'un vêtement produit un bruit analogue à la détonation d'un canon.

Écho [*ko*], nymphe des forêts, qui, ayant mécontenté Junon, fut changée en rocher et condamnée à répéter les derniers mots de ceux qui l'interrogeaient. Suivant une autre légende, elle aurait aimé Narcisse d'un amour malheureux, et, morte de douleur, continuerait à se plaindre dans les forêts.

Écho et Narcisse, tableau de Poussin (Louvre). Narcisse mort est étendu au bord d'un ruisseau ; les fleurs qui portent son nom ont poussé près de sa

tête ; à gauche, la nymphe Echo est couchée sur un rocher ; plus loin, à droite, l'Amour tient un flambeau allumé. (V. p. 733.)

échoïque [*ko*] adj. Se dit de vers disposés en écho. V. ÉCHO.

échoir v. n. (préf. *é*, et *choir*. — N'est guère usité qu'aux personnes et aux temps suiv. : *il échoit, ils échoient. Il échéait, ils échéaient. Il échut, ils échurent. Il écherra, ils écherront. Il écherrait, ils écherraient. Qu'il échée, qu'ils échéent. Qu'il échût, qu'ils échussent. Echéant, échu, e*, et aux 3es pers. des temps composés.) Etre dévolu par le sort : *les terres qui lui échurent en partage.* Se dit aussi du temps fixe où doit se faire une chose, s'accomplir un engagement : *mon billet échoit demain.* (On écrit aussi ÉCHEOIR.) *Prat. S'il y échoit* (ou *échet*), si le cas se présente.

échoite ou **échute** n. f. *Dr. féod.* Succession collatérale.

écholalie [*ko, lî*] n. f. (de *écho*, et du gr. *lalein*, parler). Symptôme morbide, signe d'aliénation mentale qui consiste dans la répétition involontaire faite par le malade des derniers mots prononcés devant lui.

échomètre [*ko*] n. m. (de *écho*, et du gr. *metron*, mesure). Instrument servant à mesurer la durée, les intervalles et les rapports des sons.

échométrie [*ko-mé-trî*] n. f. Art de mesurer avec l'échomètre les rapports des sons.

échométrique [*ko*] adj. Qui concerne l'échométrie : *calculs échométriques.*

échomimie [*ko, mî*] n. f. (de *écho*, et du gr. *mimos*, qui imite). Répétition, par certains aliénés, des mouvements que l'on exécute devant eux.

échoppage [*cho-pa-je*] n. m. Action d'échopper.

échoppe [*cho-pe*] n. f. (allem. *schoppen*). Petite boutique en planches : *une échoppe de savetier.*



Échoppe.

— ENCYCL. *Dr.* C'est l'autorité municipale (à Paris, le préfet de police) qui donne la permission d'établir des échoppes en bois en deçà de l'alignement des rues et places publiques. Les marchands sous échoppe sont passibles de la moitié des droits de patente que payent les marchands qui vendent les mêmes objets en boutique.

échoppe [*cho-pe*] n. f. (du lat. *scalprum*, ratissoire). Pointe d'acier pour graver à l'eau-forte. Burin des ciseleurs, graveurs, orfèvres, etc.



Échoppes de graveur.

échopper [*cho-pé*] v. a. Travailler avec l'échoppe. Enlever avec l'échoppe : *échopper un trait.*

échoppier [*cho-pi-é*], **ère** n. Personne établie dans une échoppe. (Peu us.)

échotier [*ko-ti-é*] n. m. Rédacteur chargé des échos dans un journal.

échouage n. m. Situation d'un navire échoué. Endroit où un bateau peut échouer sans danger.

échouement [*choû-man*] n. m. Action d'échouer un navire. *Fig.* Insuccès, échec.

échouer [*chou-é*] v. n. *Mar.* Etre poussé contre un écueil, un banc de sable ou un bas-fond. *Fig.* Ne pas réussir : *les plans d'Alberoni échouèrent misérablement.* V. a. : *échouer un navire.* **S'échouer** v. pr. Toucher à la côte, sur les bas-fonds. ANT. **Renflouer ; réussir.**

échouerie [*chou-rî*] n. f. Endroit propre à l'échouement des navires : *les échoueries du Spitzberg.*

Echternach ou **Echtern,** ville du grand-duché de Luxembourg, sur la Sure ; 4.200 h. Important pèlerinage et célèbre procession des sauteurs, le mardi de la Pentecôte : les pèlerins se rendent à l'église en faisant trois pas en avant et un en arrière.

échute n. f. *Dr. féod.* V. ÉCHOITE.

écidie [*dî*] n. f. Une des formes fructifères des champignons de la famille des urédinées.

— ENCYCL. Les écidies naissent sous l'épiderme des feuilles et les déchirent quand elles sont mûres ; elles ont la forme de coupes, dans lesquelles naissent les spores (écidiospores).

écidiole n. f. Une des formes fructifères des urédinées.

— ENCYCL. A l'inverse des écidies qui se forment à la face inférieure des feuilles, les écidioles, qui ont la forme de petites bouteilles, naissent à la face supérieure des feuilles.

écidiospore [*os-po-re*] n. f. Nom des spores qui prennent naissance dans les écidies.

écidium [*di-om'*] n. m. Forme fructifère des champignons qui produisent la rouille des végétaux.

Ecija, v. d'Espagne (prov. de Séville), près du Génil, affl. du Guadalquivir ; 25.000 h. Magnifiques jardins.

écimable adj. Qu'on peut écimer : *arbre écimable.*

écimage n. m. Action de couper la cime d'un végétal.

— ENCYCL. L'écimage est pratiqué dans le dessein de forcer un végétal à croître en épaisseur plutôt qu'en hauteur. Il favorise naturellement la croissance des organes inférieurs : on écime le blé trop vigoureux pour éviter la verse, le tabac pour augmenter la grandeur des feuilles, le maïs pour obtenir de plus gros épis, les melons, les courges, les fèves, etc. En viticulture, l'écimage rogne les sarments au ras de l'échalas ; la vigne offre ainsi moins de prise au vent, et les frais d'attachage sont réduits.

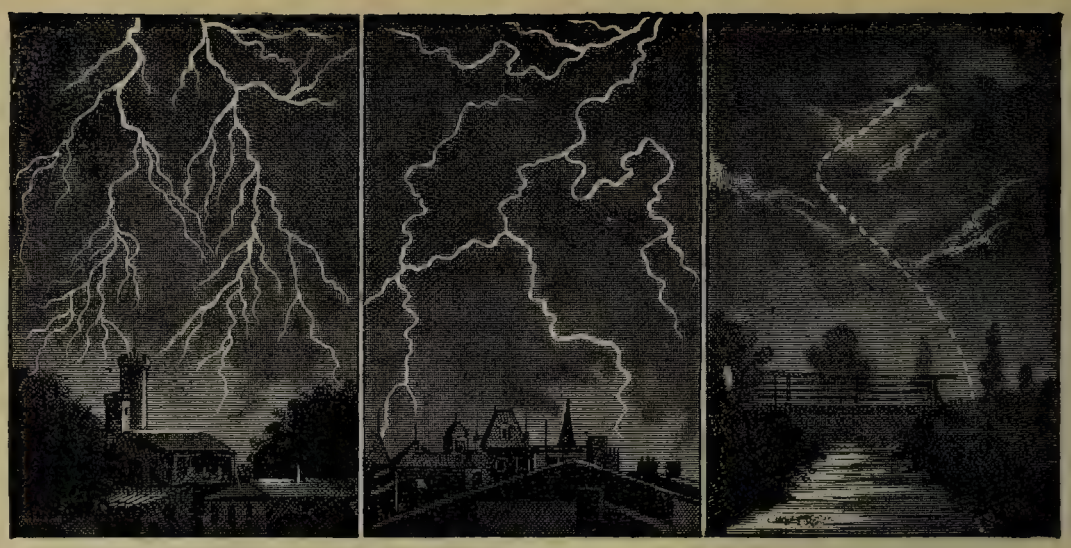

Éclair arborescent. Éclair sinueux Éclair en chapelet.

écimer [*mé*] v. a. (de *é*, et *cime*). Enlever la cime d'un arbre ou d'une plante : *écimer un poirier, un pied de tabac.* Retrancher le sommet de : *écimer un monument.*

écimeuse n. f. Machine agricole utilisée dans l'écimage et qui consiste en un bâti pourvu d'une barre de coupe animée d'un mouvement de va-et-vient qui lui est communiqué par les roues porteuses.

Eck (Jean MAYER, dit **d'**), théologien allemand, né à Eck (Souabe), m. à Ingolstadt (1486-1543). Il fut le premier à attaquer les thèses de Luther et combattit sans relâche la Réforme.

eckaïne [*éka-i-ne*] n. f. Anesthésique local, dérivé de l'ecgonidine, pouvant remplacer la cocaïne.

Eckart (Johann, dit *Maître*), dominicain et philosophe mystique allemand, né en Thuringe vers 1260, m. vers 1327. Son système est un panthéisme analogue à celui des mystiques alexandrins.

Eckbolsheim, cnmm. du Bas-Rhin, arr. de Strasbourg, sur le canal de la Bruche ; 1.700 h. Chanvre, fabrication de toiles.

Eckermann (Jean-Pierre), littérateur allemand, né à Winsen, m. à Weimar (1792-1854), connu pour avoir publié les conversations de Gœthe. V. ENTRETIENS.

Eckmühl [*mul*], village de Bavière, sur la Grande Laber ; 250 h. Napoléon y vainquit les Autrichiens en 1809. Davout fut créé *prince d'Eckmühl.*

Eckmühl (PHARE D'), un des plus beaux phares du monde, situé à la pointe de Penmarch (Finistère), à 60 mètres au-dessus du niveau de la mer, et construit en 1897, grâce à un don de la fille de Davout, prince d'Eckmühl, d'où son nom.

Phare d'Eckmühl.

Eckstein (Ferdinand, baron **d'**), érudit et publiciste français, d'origine danoise, né à Altona, m. à Paris (1790-1861). Il fut un serviteur ardent de la Restauration.

éclaboussement [*bou-se-man*] n. m. Action d'éclabousser ; résultat de cette action.

éclabousser [*bou-sé*] v. a. Faire jaillir de la boue sur. *Fig.* : *ce scandale l'a éclaboussé.* L'emporter par le luxe : *éclabousser ses voisins.*

éclaboussure [*bou-su-re*] n. f. Boue, matière quelconque qui a rejailli. *Fig.* Contre-coup qui résulte d'un acte ou d'un événement fâcheux : *les éclaboussures d'un scandale.*

éclair [*klèr*] n. m. (de *éclairer*). Eclat subit et passager de lumière produit pendant les orages par l'électricité des nuages. *Eclair fulminant* ou *en sillons,* à bords bien tranchés, et constitué par une ligne très nette. *Eclair arborescent* ou *ramifié,* à sillons qui se rattachent comme les branches d'un arbre. *Eclair en chapelet,* constitué par une myriade de points brillants. *Eclair sinueux,* en zigzag, formant des sinuosités et des lignes brisées. *Eclair en boule,* ayant l'aspect d'une boule de feu. *Eclair diffus* ou *en nappes,* embrassant une étendue considérable du ciel. *Eclair de chaleur,* provenant d'orages lointains, et que l'on aperçoit grâce au pouvoir réflecteur de l'atmosphère. (V. FOUDRE, PARATONNERRE.) *Par ext.* Lumière vive et instantanée : *les éclairs du gaz.* Eclat vif, scintillant, mobile : *l'éclair du regard, des diamants. Fig.* Révélation, manifestation soudaine : *à-propos est l'éclair de l'esprit.* Lueur rapide et passagère : *un éclair de génie.* Loc. *Comme l'éclair, comme un éclair,* avec une excessive rapidité. *Prompt, rapide comme l'éclair,* extrêmement prompt ou rapide. *Voir mille éclairs,* être abasourdi, ébloui. *Passer comme l'éclair,* très vite. *Chim.* Eclairement brusque du bain d'argent, au moment où la coupellation se finit : *cet essai d'argent a fait l'éclair.*

éclair [*klèr*] n. m. (de *éclairer*). Gâteau de forme allongée, à la crème, glacé par-dessus : *éclair au café, au chocolat.*

Éclair (*l'*), drame lyrique en trois actes, paroles de Saint-Georges et Planard, musique d'Halévy ; partition élégante, dont l'intérêt musical est soutenu pendant les trois actes par quatre personnages, sans le secours des chœurs (1835).

éclairage [*klè*] n. m. Action d'éclairer. Ses effets : *l'éclairage par l'électricité, par le gaz,* etc. *Pop.* Argent ; enjeu.

— ENCYCL. *Hist.* Les Anciens s'éclairaient non seulement avec des torches de bois résineux ou d'étoupe enduite de poix, mais encore avec des lampes de terre, de bronze, alimentées par l'huile, ou des lanternes de corne, de vessie ou de toile huilée, entretenues par la cire ou la graisse. Au moyen âge, les procédés furent à peu près les mêmes : les lampes restèrent fort grossières jusqu'au XVIIIe siècle, époque où le physicien Argand inventa la lampe à double courant d'air.

Durant l'antiquité, le moyen âge et le début des temps modernes, l'éclairage public fut à peu près nul, sauf, exceptionnellement, aux jours de fête. Après le couvre-feu, Paris demeurait dans l'obscurité. A partir du XVe siècle, le Parlement ordonna d'entretenir des lumières aux carrefours des rues et aux fenêtres des maisons. Sous Louis XIV, le lieutenant de police La Reynie fit établir, aux extrémités et au milieu des rues, des lanternes suspendues à des potences. Plus tard, on substitua l'huile aux chandelles. En 1765, on établit des réverbères. En 1821, ils furent remplacés par des appareils de Vivien de Bordeaux, qui avait appliqué aux réverbères la lampe d'Argand. En 1838, ceux-ci furent remplacés par le gaz, auquel, depuis 1878, s'est ajouté l'éclairage électrique.

On utilise aujourd'hui des modes très divers d'éclairage : chandelle de suif, bougie stéarique, huiles végétales (colza, navette, etc.), huiles minérales (pétrole, essences de pétrole), gaz d'éclairage dans les centres d'une certaine importance, acétylène, qui rend de grands services et nécessite une installation peu coûteuse ; enfin, électricité (lampes à incandescence de toute sorte, lampes à arc voltaïque, lampes à vapeurs de mercure, etc.).

— *Dr.* Le défaut d'éclairage des matériaux déposés sur la voie publique et des excavations faites dans les rues et les places est puni de 1 à 5 francs d'amende et, en cas de récidive, d'un emprisonnement de trois jours au plus. V. ROULAGE.

éclairant [*klè-ran*], **e** adj. Qui éclaire : *le pouvoir éclairant de l'acétylène est considérable.*

— ENCYCL. *Pouvoir éclairant.* V. PHOTOMÈTRE.

éclaircie [*klèr-sî*] n. f. Endroit clair dans un ciel brumeux. Courte interruption de mauvais temps : *profiter d'une éclaircie pour sortir.* Espace dégarni d'arbres dans un bois. *Fig.* Changement favorable : *une éclaircie diplomatique.*

— ENCYCL. *Sylvic.* L'éclaircie est une coupe d'amélioration : elle a pour objet de faire disparaître du peuplement, au profit des arbres les plus robustes, ceux qui sont mal venus et ne feraient que gêner le développement des autres. Les éclaircies sont renouvelées périodiquement, dans les limites de cinq à vingt ans, suivant les essences et l'âge du peuplement. En général, on pratique la première éclaircie quand le massif est à l'état de gaulis ou de perchis, c'est-à-dire quand les brins les plus forts ont 0m,10 de diamètre à la base.

éclaircir [*klèr*] v. a. (du préf. *é*, et du lat. *clarus*, clair). Rendre clair. Rendre moins épais : *éclaircir une sauce.* Rendre moins serré : *éclaircir les rangs.* Rendre plus net, plus éclatant : *potion qui éclaircit la voix. Fig.* Rendre intelligible : *éclaircir une question.* **S'éclaircir** v. pr. Devenir plus clair : *le temps s'éclaircit.* S'informer. (VX.) ANT. **Assombrir, obscurcir, troubler.**

éclaircissage [*klèr-si-sa-je*] n. m. Action d'éclaircir les verres de montre, de polir les métaux. Opération de jardinage, qui consiste à arracher dans un semis (carottes, chicorée, etc.) un certain nombre de plants, pour assurer plus d'espace aux autres.

éclaircissant [*klèr-si-san*], **e** adj. Qui éclaircit.

éclaircissement [*klèr-si-se-man*] n. m. Explication d'une chose obscure : *demander des éclaircissements.*

éclaircisseur [*klèr-si-seur*] n. m. Celui qui explique, qui élucide les choses obscures.

éclaircisseur n. m. ou **éclaircisseuse** n. f. Sorte de houe au moyen de laquelle on effectue l'éclaircissage en grande culture (betteraves).

éclaire n. f. *Bot.* V. CHÉLIDOINE.

éclairé [*klè-ré*], **e** adj. *Fig.* Qui a beaucoup de connaissances, d'expérience : *critique éclairé.* Qui marque ces qualités : *conseils éclairés.* Instruit, documenté : *vous jugez-vous suffisamment éclairé ?* ANT. **Ignorant ; obscur.**

éclairement [*klè-re-man*] n. m. Clarté. Action d'éclairer ; résultat de cette action.

— ENCYCL. L'éclairement d'une surface dépend du flux lumineux reçu par cette surface ; l'unité d'éclairement est le *lux* (lx) ; c'est l'éclairement d'une surface de 1 mètre carré recevant un flux d'un *lumen,* uniformément réparti ; on emploie aussi le *phot,* valant 10.000 lux.

éclairer [*klè-ré*] v. a. (lat. *exclarare*). Répandre de la clarté sur : *le soleil éclaire la terre.* Donner de la lumière avec un appareil sur les pas de quelqu'un : *éclairer un visiteur qui s'en va.* Servir à diriger :



ÉCLAIRAGE : 1. Lampe égyptienne ; 2. Lampe assyrienne ; 3, 4 et 5. Lampes romaines ; 6. Chandelle, XIe siècle ; 7. Torche de résine ; 8. Chaleil ; 9. Mouchette ; 10. Chandelier, XVIIe siècle ; 11. Lanterne ; 12. Réverbère ; 13. Lampe Argan ; 14. Quinquet ; 15. Lampe Stephenson (mines) ; 16. Bougeoir ; 17. Lampe à essence ; 18. Lampe à appel d'air ; 19. Veilleuse ; 20. Cierge ; 21. Gazéificateur ; 22. Lampe Davy (mines) ; 23. Lampe Carcel ; 24. Lanterne de chemins de fer ; 25. Lampe à pétrole ; 26. Pétrole, à air ; 27 Pétrole, bec à incandescence ; 28. Lanterne vénitienne ; 29. Lanterne japonaise ; 30. Phare ; 31. Gaz, bec ordinaire ; 32. Gaz, bec Auer ; 33. Manchon droit ; 34. Manchon renversé ; 35. Manchon pour gaz surpressé ; 36. Lampe électrique de poche ; 37. Lampe à arc (électricité) ; 38. Lampe à incandescence (électricité) ; 39. Ampoule à filaments de bambou ; 40, 41. Ampoule à filaments métallliques ; 42. Ampoule demi-watt ; 43. Lampe Nernst ; 44. Lampes de mines (électricité) ; 45. Lampe à vapeur de mercure ; 46. Acétylène (bec) ; 47. Lampe à acétylène ; 48. Lampe pour bicyclette ; 49. Phare pour automobile.

l'avant-garde éclaire l'armée. Amener dans la voie du vrai ou du juste : *éclairer la conscience d'un juge. Fig.* Instruire : *l'expérience nous éclaire.* Rendre clair, compréhensible : *éclairer le passé.* V. n. Etinceler, jeter une lueur : *les yeux du chat éclairent la nuit. Pop.* Donner de l'argent ; miser : *avant de jouer, éclairez.* Lancer des éclairs : *Dieu a-t-il tonné et éclairé?* (Boss.) Impersonnell. *Il éclaire*, il fait des éclairs. ANT. **Obscurcir, aveugler.**

éclairette [*klè-rè-te*] n. f. *Bot.* Petite éclaire.

éclaireur [*klè*] n. m. Soldat envoyé à la découverte, en avant ou sur le flanc d'une troupe, pour éclairer sa marche. Bâtiment détaché, éclairant la marche d'une flotte. (V. BOY-SCOUT.) *Fig.* Homme qui prépare les voies aux autres. *Pop.* Celui qui donne de l'argent.

éclamé, e adj. (de l'anc. fr. *esclam*, fracture). Se dit d'un oiseau qui a la patte ou l'aile cassée.

éclampsie [*klanp-sî*] n. f. (gr. *eklampsis*). *Méd.* Affection des femmes en couche ou approchant du terme de leur grossesse, et caractérisée par des spasmes convulsifs épileptiformes et des urines albuminuriques.

— ENCYCL. L'éclampsie ou plutôt les accès éclamptiques ne se montrent guère avant le 6e mois de la grossesse ; ils sont surtout fréquents au cours du 9e mois et pendant le travail. Ils se produisent chez les femmes albuminuriques dont le rein fonctionne mal. Le traitement prophylactique est le repos et le régime lacté absolu, jusqu'à la disparition de l'albumine urinaire. L'accès déclaré, on donnera des lavements de chloral à haute dose, et on fera des injections sous-cutanées d'eau salée. On tâchera de terminer l'accouchement le plus tôt possible.

éclamptique [*klanp-ti-ke*] adj. Qui a rapport à l'éclampsie : *crise éclamptique.*

éclanche n. f. (de l'allem. *schenkel*, cuisse). Epaule de mouton séparée du corps de l'animal : *grosse, maigre éclanche.*

éclancher v. a. V. ÉCRANCHER.

éclat [*kla*] n. m. (de *éclater*). Action d'éclater : *réveillé par l'éclat des pétards.* Bruit soudain et violent : *éclat de tonnerre ; des éclats de voix ; rire aux éclats.* Partie d'un morceau de bois ou tout autre objet brisé violemment : *les obus se brisent en mille éclats.* Portion de la tige enracinée d'une plante que l'on a détachée pour la replanter et obtenir un nouveau sujet. Lueur brillante : *l'éclat du soleil ne peut pas se supporter. Eclat intrinsèque d'une source lumineuse dans une direction*, éclat défini par le rapport entre l'intensité de la surface lumineuse et la surface apparente de cette source dans cette direction. *Fig.* Gloire, splendeur : *l'éclat des grandeurs.* Rumeur, scandale : *craindre l'éclat ; faire un éclat. Action d'éclat*, action remarquable. ALLUS. LITTÉR. V. VERRE.

éclatable adj. Susceptible d'éclater.

éclatage n. m. Sectionnement d'une tige de plante pour obtenir des éclats.

éclatant [*tan*], **e** adj. Qui a de l'éclat, qui brille : *le cuivre prend un poli éclatant. Fig.* Célèbre, magnifique : *victoire éclatante.* Qui est public, manifeste : *vengeance éclatante.* Qui fait un bruit perçant : *le son éclatant de la trompette.* Qui répercute fortement le son : *voûte éclatante.* ANT. **Fané, flétri, terne, sombre.**

éclatement [*man*] n. m. Action de se briser en éclatant : *l'éclatement d'un obus. Autom.* et *véloc.* Déchirement brusque du pneumatique ou de sa chambre à air par la pression intérieure. *Arbor.* Action de briser à demi des branches qui poussent trop vigoureusement : *les branches affaiblies par éclatement sont redressées ensuite et maintenues par une ligature.*

éclaté adj. *Blas.* Se dit des pièces dont la section n'est pas nette et paraît brisée comme par éclatement. Se dit des figures de bâtons et d'armes d'hast représentées brisées.

éclater [*té*] v. n. (orig. germ.). Se briser par éclats : *la congélation de l'eau fait éclater les conduites.* Produire un bruit subit et violent : *les applaudissements éclataient dans l'auditoire. Fig.* S'emporter : *éclater en reproches.* Se manifester : *la joie éclate dans ses yeux.* Briller : *l'or et les diamants éclataient de toutes parts.* V. a. Diviser en éclats : *éclater des racines. Eclater* (ou autref. *s'éclater*) *de rire*, ou absol. *éclater*, rire bruyamment.

éclateur n. m. Appareil disposé pour faire jaillir entre deux points une étincelle électrique, employé comme émetteur d'ondes dans la télégraphie sans fil.

éclectique [*klèk*] adj. (du gr. *eklegein*, choisir). *Littéralem.* Qui choisit. Qui adopte, dans plusieurs opinions ou dans divers genres, ce qui lui paraît bon : *être éclectique en littérature, en politique. Philos.* Relatif à l'éclectisme. N. Partisan de l'éclectisme : *un éclectique.* ANT. **Exclusif.**

éclectiquement [*klèk-ti-ke-man*] adv. D'une manière éclectique.

éclectisme [*klèk-tis-me*] n. m. (de *éclectique*). Méthode des philosophes, médecins, politiques, etc., qui tentent de fondre les divers systèmes de leurs devanciers ou de leurs contemporains en choisissant les opinions qui leur paraissent toucher de plus près à la vérité, pour en former un corps de doctrine.

— ENCYCL. *Philos.* Au IIIe siècle av. J.-C., Alexandrie vit naître une secte d'éclectiques célèbres, fondée par le philosophe Potamon. On a pu dire que la philosophie de Leibniz était un éclectisme original. L'éclectisme philosophique a été remis en honneur au XIXe siècle par Victor Cousin et ses disciples, qui, sans adopter de système particulier, choisirent parmi les théories philosophiques celles qui leur parurent les plus rationnelles.

écli n. m. *Mar.* Eclat de bois.

éclier [*kli-é*] v. a. (m. orig. que *éclisser*). *Mar.* Faire éclater (une pièce de bois).

éclimètre n. m. (du préf. *é*, du gr. *klinein*, incliner, et *metron*, mesure). Instrument d'arpentage pour mesurer la différence de niveau entre deux points donnés.

éclipse n. f. (gr. *ekleipsis* ; de *ekleipein*, faire défaut). Disparition totale ou partielle d'un astre, par l'interposition d'un autre astre : *les Anciens voyaient dans les éclipses des présages fâcheux. Fam.* Absence, disparition, défaillance.

— ENCYCL. Il y a éclipse de lune lorsque, la terre se trouvant interposée entre le soleil et la lune, celle-ci traverse l'ombre que la terre projette au loin derrière elle. L'éclipse de soleil se produit par l'interposition de la lune entre le soleil et la terre. Les

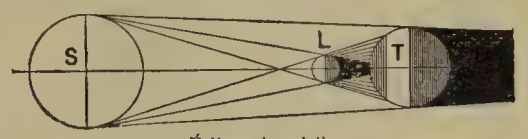

Éclipse de soleil.

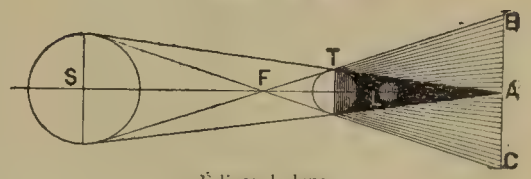

Éclipse de lune.

éclipses sont *totales* ou *partielles*, suivant que l'astre ou la planète disparaissent entièrement ou en partie à notre vue. Après 223 lunaisons, période que les Chaldéens connaissaient déjà et avaient désignée sous le nom de *saros*, c'est-à-dire après 18 ans et 11 jours, les mêmes éclipses se reproduisent ; soit, en général, 70 éclipses, dont 29 de lune et 41 de soleil. En une année, il y a au plus 7 éclipses : 5 ou 4 de soleil, et 2 ou 3 de lune ; il y en a au moins 2, et, s'il n'y en a que 2, ce sont des éclipses de soleil.

Éclipse (*l'*), journal satirique hebdomadaire, fondé en 1866 par François Polo et dans lequel André Gill fit paraître des dessins amusants et spirituels.

éclipsement [*man*] n. m. Action d'éclipser. (Peu us.) *Fig.* Disparition, suppression. (Vx.)

éclipser [*klip-sé*] v. a. (de *éclipse*). Intercepter la lumière d'un astre : *la lune éclipse quelquefois le soleil.* Cacher, rendre invisible. *Fig.* Surpasser, effacer : *la gloire de César éclipsa celle de Pompée.* **S'éclipser** v. pr. S'esquiver, s'en aller sans être remarqué.

écliptique [*klip-ti-ke*] n. f. (de *éclipse*). Grand cercle de la sphère, décrit par le mouvement annuel du soleil, dans le système des anciens, ou par le mouvement annuel de la terre, dans le système des modernes, et dans lequel se produisent les éclipses : plan déterminé par ce cercle : *c'est à l'inclinaison de l'écliptique sur l'équateur (23° 27' environ) qu'est due la différence des saisons.* V. ZODIAQUE.

éclissage [*kli-sa-je*] n. m. Système d'éclisses. Pose des éclisses.


Éclisse (chir.).

éclisse [*kli-se*] n. f. (allem. *schleissen*). Eclat de bois en forme de coin. Plaque de bois ou de carton pour maintenir un os fracturé. Plaque de bois tres

mince propre à faire les côtes d'un luth, le corps d'un violon. Bois de refend pour faire des seaux. Rond d'osier sur lequel on fait égoutter le fromage. Plaque de fer qui opère la jonction des rails. *Archéol.* Couronne de vannerie ou d'orfèvrerie, qui supportait les plats sur la table.

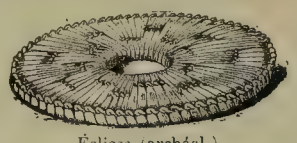
Éclisse (archéol.).

éclisser [*kli-sé*] v. a. Mettre des éclisses à : *éclisser un membre brisé.*

éclissette [*kli-sè-te*] n. f. Petite éclisse.

éclopé, e adj. et n. (du préf. *é*, et de l'anc. v. *cloper*, boiter). Se dit d'un homme, d'un soldat qu'un accident rend momentanément boiteux, estropié, incapable de marcher : *les voitures d'ambulance ramassent les éclopés.*

éclopement [*man*] n. m. Etat de ce qui est éclopé.

éclopер [*pé*] v. a. Rendre boiteux, estropier.

éclore v. n. (préf. *é*, et *clore*. — *Il éclôt, ils éclosent. Il éclora, ils écloront. Il éclorait, ils écloraient. Qu'il éclose, qu'ils éclosent. Eclos, e.* Prend toujours l'auxiliaire *être*.) Sortir de l'œuf : *les poussins éclosent au 21e jour de l'incubation.* S'ouvrir, en parlant des œufs : *l'œuf peut éclore par la chaleur artificielle.* Fleurir, s'épanouir, en parlant des végétaux. *Fig.* Commencer à paraître : *le jour vient d'éclore.* Se manifester : *son projet est près d'éclore.*

éclosion [*zi-on*] n. f. Action d'éclore : *l'éclosion d'une couvée.* Epanouissement : *l'éclosion d'une fleur, d'un bouton. Fig.* Production, manifestation : *l'éclosion d'un talent, d'un projet.*

éclusage [*za-je*] n. m. Action d'écluser.

écluse [*klu-ze*] n. f. (du lat. *exclusum*, supin de *excludere*, exclure). Ouvrage muni d'une ou plusieurs portes et de vannes, établi sur une rivière ou un canal pour retenir ou lâcher les eaux : *les Hollandais, menacés par Louis XIV, ouvrirent les écluses de leurs canaux pour inonder leur pays. Fig.* Tout ce qui arrête : *les écluses des passions.*

— Encycl. Les écluses, construites aux endroits où le canal change de niveau, servent à faire passer le bateau d'un bief à l'autre, soit à la montée, soit à la descente. Une écluse est généralement constituée par un *sas* ou chambre servant à recevoir les bateaux

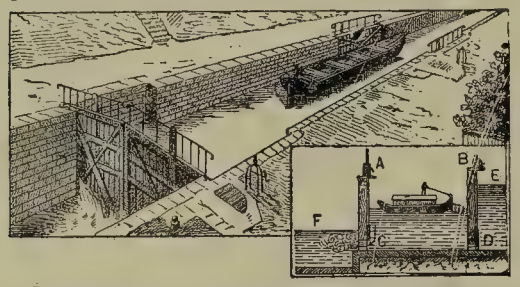

Écluse (vue d'ensemble et coupe) : A B, portes; C, vanne ouverte; D, vanne fermée; E, niveau supérieur; F, niveau inférieur.

qui veulent passer du *bief d'amont* au *bief d'aval*, ou réciproquement. Le sas est séparé des biefs par de solides portes, dont les vantaux vont se réunissant en formant un angle qui a son sommet dirigé vers le côté de la poussée des eaux. Les murs latéraux de la chambre s'appellent *bajoyers*. A l'extrémité de la chambre, du côté amont, se trouve un *mur de chute* d'une hauteur variable. Les portes de l'écluse, munies de vannes qu'on lève tout d'abord de manière à amener le niveau du sas à celui d'un des deux biefs, s'appuient contre des butées en maçonnerie appelées *buses*, et qui empêchent l'eau de passer sous les portes. La loi du 5 août 1879 a fixé à une largeur uniforme de 5m,20 la largeur des écluses.

Écluse (L') [en holland. **Sluys**], petite ville de Hollande (prov. de Zélande) ; 1.650 h. Non loin de là, les Anglais gagnèrent une bataille navale sur les Français en 1340, au début de la guerre de Cent ans. Les Anglais avaient à leur tête l'amiral Robert Morley, et les Français l'amiral Quiéret et le financier Nicolas Béhuchet : ce dernier, ayant donné un soufflet à Edouard III, fut pendu au mât de son navire.

Écluse (défilé de l') ou **pas de la Cluse,** défilé creusé entre le Jura et les Alpes (Ain) et franchi par la route et le chemin de fer qui vont de Lyon à Genève. Il est défendu par le *fort de l'Ecluse*, construit à 420 mètres d'altitude, sur les escarpements du Grand Crédo (ou Crêt d'Eau).

éclusée [*zé*] n. f. Quantité d'eau qui coule depuis qu'on a lâché l'écluse jusqu'à ce qu'on l'ait refermée. Train de bois flotté, construit pour passer dans les écluses.

éclusement [*ze-man*] n. m. Action d'écluser. (On dit aussi ÉCLUSAGE.)

écluser [*zé*] v. a. Fermer au moyen d'une écluse. *Ecluser un bateau*, le faire passer d'un bief dans un autre au moyen d'une écluse.

éclusier [*zi-é*], **ère** adj. Qui a rapport à l'écluse : *porte éclusière.* N. Personne préposée à la manœuvre des écluses et à la perception des péages.

Ecnome (auj. *Monte Serrato* ou *di Licata*), cap montagneux de la Sicile méridionale, où les Carthaginois, commandés par Hannon, furent vaincus sur mer par Regulus et Manlius Vulso (256 av. J.-C).


Écobuage.

écobuage n. m. Action d'écobuer : *l'écobuage fertilise la terre.*

écobue [*bû*] n. f. Pioche pour écobuer.

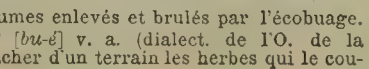
Écobue.

N. f. pl. Chaumes enlevés et brûlés par l'écobuage.

écobuer [*bu-é*] v. a. (dialect. de l'O. de la France). Arracher d'un terrain les herbes qui le couvrent, les brûler en tas avec la couche superficielle de terre et répandre la cendre sur le sol.

écobueur n. m. Ouvrier qui fait l'écobuage.

Écoche, comm. de la Loire, arr. et à 33 kil. de Roanne ; 1.390 h. Filatures de coton ; soieries.

écochelage n. m. Action d'écocheler.

écocheler [*lé*] v. a. (Se conj. comme *atteler.*) Ramasser les tiges de céréales au moyen d'un râteau.

écœurant [*keu-ran*], **e** adj. Qui soulève le cœur : *odeur écœurante. Fig.* Qui inspire le dégoût, la répulsion : *des lectures écœurantes.*

écœurement [*keu-re-man*] n. m. Action d'écœurer. Etat d'une personne écœurée.

écœurer [*keu-ré*] v. a. Soulever le cœur, dégoûter. *Fig.* Causer de la répugnance, du dégoût. Abattre, décourager.

écofier [*fi-é*] n. m. (du germ. *scoh*, chaussure). *Dialect.* Ouvrier travaillant le cuir.

écofrai [*frè*] ou **écofroi** n. m. (de *écofier*). Large table, sur laquelle les corroyeurs découpent leur cuir.

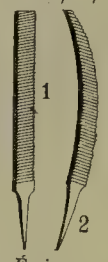

Écoines : 1. Droite ; 2. Cintrée.

écoinçon ou **écoinson** n. m. (du préf. *é*, et de *coin*). Ouvrage de maçonnerie ou de menuiserie, établi à l'intersection de deux murs pour combler l'angle. Pierre qui forme une encoignure.

écoine, écouane n. f. Sorte de lime ou de râpe à une seule rangée de tailles non croisées.

écoiner ou **écouaner** [*né*] v. a. Limer avec l'écouane : *écoiner de la corne.*

écoinette ou **écouanette** [*nè-te*] n. f. Petite écoine.

écolage n. m. Etat d'écolier. Rétribution payée autrefois par les écoliers.

écolâtre n. m. (lat. *scholasticus*). Professeur de théologie d'une cathédrale. Autrefois, ecclésiastique inspecteur des écoles d'un diocèse.

écolâtrie [*tri*] n. f. Dignité, fonction d'écolâtre.

école n. f. (lat. *schola*). Etablissement où l'on enseigne : *la loi ordonne que tous les enfants fréquentent l'école primaire.* Tous les élèves qui le fréquentent : *une école nombreuse.* Local où les élèves se réunissent : *construire une école. Quartier des Ecoles*, à Paris, le quartier Latin. *Fig.* Ensemble des adeptes d'un maître (philosophe, littérateur, artiste) : *école de Platon, de Raphaël.* La doctrine de ce maître : *l'école rationaliste.* Différentes parties de l'instruction militaire donnée aux recrues : *école de bataillon, de peloton*, etc. Manière des grands peintres : *l'école française. Fig.* Ce qui instruit, fortifie, développe, etc. : *l'école du malheur ; la prison commune est l'école du vice.* Faute commise par un joueur : *faire une école. Fig.* Lourde faute, sottise. *Sentir l'école*, avoir des manières gauches et pédantesques ; *faire école*, rallier beaucoup d'imitateurs ou d'adeptes : *Balzac a fait école.* Se propager : *idée qui fait école. Etre à bonne école*, avec des gens très capables. *Manèg. Haute école*, travaux de deux pistes, au trot, au galop. Absolum. *L'Ecole*, la philosophie scolastique et ses adeptes : *le langage de l'Ecole.*

— Encycl. On trouvera ci-après, classées sous le nom du ministère auquel chacune d'elles ressortit, les écoles françaises. Certaines de ces écoles sont, au point de vue militaire, placées dans des conditions spéciales. En dehors des écoles Polytechnique et de Saint-Cyr, où l'instruction militaire occupe une place très importante, certaines autres grandes écoles, dont la liste est fixée chaque année par décret et parmi lesquelles se trouvent l'*Ecole normale supérieure*, l'*Ecole nationale des eaux et forêts*, l'*Ecole supérieure des mines*, l'*Ecole des mines de Saint-Etienne*, l'*Ecole nationale des ponts et chaussées*, et l'*Ecole centrale des arts et manufactures*, donnent une instruction militaire préparatoire à la formation des officiers de réserve. Les jeunes gens admis dans ces écoles y entrent directement en contractant un engagement d'une durée égale au temps qui doit s'écouler jusqu'à leur sortie, *augmenté d'un an.* Ceux qui ont satisfait aux examens de sortie sont nommés officiers de réserve pour leur dernière année de service actif. Les autres peuvent être nommés sous-officiers et doivent parfaire la durée de leur engagement. Dans les écoles normales d'instituteurs et dans les écoles d'arts et métiers où l'âge d'admission est inférieur à celui de l'engagement volontaire, les élèves contractent un engagement spécial de deux ans et trois mois au début de leur dernière année d'études ou lorsqu'ils rempliront les conditions d'aptitude physique et recevront alors l'instruction militaire pour devenir ensuite élèves-officiers de réserve ou sous-officiers pour le reste de leur temps d'engagement.

I. *Ministère de l'Agriculture.*

L'enseignement professionnel public de l'agriculture a été réorganisé par la loi du 2 août 1918 et par le règlement d'administration publique du 23 juin 1920, qui ont refondu la classification des écoles et créé des écoles *saisonnières*, des écoles *ménagères*, des écoles *ambulantes* et des *cours publics post-scolaires* pour garçons et filles.

Les écoles agricoles sont les suivantes :

Institut national agronomique, école supérieure d'agriculture fondée en 1876. Elle a son siège, à Paris, rue Claude-Bernard, et forme des agriculteurs préparés à l'application des procédés scientifiques de culture, des professeurs d'agriculture, des candidats à l'Ecole d'application des eaux et forêts de Nancy et des ingénieurs-agronomes. Admission après concours. Le régime est l'externat ; la durée des études est de 2 ans ; un diplôme d'*ingénieur-agronome* les couronne.

Écoles nationales d'agriculture : à *Grignon* [S.-et-O.] (Sections spéciales de culture industrielle et de transformation des produits agricoles), *Montpellier* (Sections spéciales de viticulture, œnologie et industries agricoles méridionales), *Rennes* (Sections spéciales de laiterie, pomologie et cidrerie). Elles forment des chefs de culture instruits et des professeurs d'agriculture. La durée des études est de deux ans. Les écoles de Grignon et de Montpellier reçoivent des internes, des externes et des auditeurs libres, celle de Rennes des externes et des auditeurs seulement. Les élèves sont admis au concours et reçoivent, en sortant, le diplôme d'*ingénieur agricole.*

École nationale d'horticulture, au Potager de *Versailles*, fondée en 1873. Elle forme des jardiniers d'élite et des professeurs d'horticulture, des pépiniéristes, des architectes-paysagistes, des chefs de culture, des régisseurs, etc. Les élèves sont admis au concours ; le régime est l'externat ; la durée des études est de 3 ans, au bout desquels les meilleurs élèves reçoivent un *diplôme* d'études supérieures, les autres un *certificat* d'études.

École nationale des industries agricoles, à *Douai* (Nord), fondée en 1893. Elle sert d'école d'application aux élèves sortant de l'Institut agronomique et des écoles nationales (stagiaires) et forme des directeurs, chefs de fabrication, chimistes et contremaîtres pour la brasserie, la distillerie, la sucrerie, la cidrerie, la laiterie, la meunerie, etc. Les élèves sont externes, mais logés dans des familles de la région. La durée des cours est de 2 ans.

École nationale d'industrie laitière, à *Mamirolle* (Doubs), fondée en 1888. Elle forme des chefs d'industrie, des contremaîtres et des ouvriers d'élite pour la laiterie et la fromagerie (fromage de Gruyère). Les élèves sont externes, et la durée des études est de 1 an.

École nationale d'agriculture et de laiterie, à *Aurillac* (Cantal), fondée en 1909. Elle forme des chefs de culture, des chefs de fabrication pour l'industrie laitière et des agriculteurs d'élite. Le régime de l'école est l'externat ; la durée des études est de 2 ans.

École nationale d'osiériculture et de vannerie, à *Fayl-Billot* (Haute-Marne). Placée sous l'autorité des deux ministères de l'agriculture et du commerce, elle est destinée à former des jeunes gens connaissant la pratique rationnelle de la culture et du travail de l'osier, la vannerie, l'horticulture et l'aviculture. Elle reçoit des internes, des demi-pensionnaires et des externes. La durée des études est de 3 ans.

École nationale des eaux et forêts, à *Nancy*. Fondée en 1824 sous le nom d'*Ecole forestière*, elle est destinée à assurer le recrutement du personnel supérieur des eaux et forêts. Les élèves, tous internes, se recrutent uniquement parmi ceux de l'Institut agronomique et de l'Ecole polytechnique, les candidats (au maximun 18 admissions par an) devant être âgés de 23 ans au plus. La durée des études est de 2 ans. L'école admet des auditeurs libres. Elle possède en annexe une *Station de recherches et d'expériences forestières.*

École secondaire des eaux et forêts, au domaine des Barres, à *Nogent-sur-Vernisson* (Loiret). Elle prépare les préposés ayant plus de 35 ans d'âge et plus de 3 ans de services, à l'accès au grade de garde général et forme des régisseurs forestiers. Durée des cours : 2 ans.

École du génie rural, fondée en 1918 à l'Institut agronomique. Elle reçoit des élèves libres au concours et des licenciés ès sciences sans concours et assure le recrutement du corps du génie rural.

Écoles nationales vétérinaires, à *Maisons-Alfort* (Seine), *Lyon* et *Toulouse*. Elles forment tous les vétérinaires civils et militaires, ceux-ci devant contracter un engagement spécial en entrant à l'école. L'admission a lieu au concours ; les candidats doivent être bacheliers et âgés de 17 ans au moins et de 25 ans au plus. Les écoles reçoivent des internes, des demi-pensionnaires, des externes et des auditeurs libres qui ne peuvent prétendre au diplôme, mais seulement à un certificat d'études. La durée des cours est de 4 ans.

École des haras, au dépôt d'étalons du *Pin* (Orne). Fondée en 1874, elle assure le recrutement des officiers des haras pris parmi ses élèves réguliers admis au concours en sortant de l'Institut agronomique et forme des brigadiers et des palefreniers parmi ses auditeurs libres. La durée des études est de 2 ans.

Écoles d'agriculture. Sont réunies sous ce vocable par la loi du 2 août 1918 les anciennes *écoles pratiques* et *écoles techniques*, et un certain nombre de *fermes-écoles.* Ces écoles sont situées à : *Crézancy* (Aisne), *Antibes* (Alpes-Maritimes), *Rethel* (Ardennes), *Valabre* (Bouches-du-Rhône), *L'Oiselleries* (Charente), *Saintes* (Charente-Inférieure). *Ajaccio* (Corse), *Beaune* et *Châtillon-sur-Seine* (Côte-d'Or), *Genouillat* (Creuse), *Neuvic* (Corrèze), *Plouguernevel* (Côtes-du-Nord), *Neubourg* (Eure), *Ondes* (Haute-Garonne), *La Réole* (Gironde), *Trois-Croix*, près de Rennes (Ille-et-Vilaine), *Clion* (Indre), *Le Chesnoy* (Loiret), *Saint-Bon* (Haute-Marne), *Tomblaine*, près de Nancy (Meurthe-et-Moselle), *Wagnonville*, près de Douai (Nord), *Arras* (Pas-de-Calais), *Ecully* (Rhône), *Fontaines* (Saône-et-Loire), *Le Paraclet* (Somme), *Hyères* (Var), *Petré*, près de Fontenay-le-Comte (Vendée), *Ronceux*, près de Neufchâteau (Vosges), *La Brosse* (Yonne).

Les écoles d'agriculture sont plus particulièrement destinées à former, par un enseignement à la fois théorique et pratique, des agriculteurs instruits, des chefs de culture et des régisseurs. Elles s'adressent surtout aux fils d'agriculteurs, propriétaires et fermiers, qui y sont admis après un examen correspondant approximativement au certificat d'études primaires. Les limites d'âge sont de 13 à 15 ans (minimum) et de 17 à 19 ans (maximum), et la durée des études de 2 à 3 ans, suivant les écoles. De nombreuses bourses nationales, départementales ou communales, sont attribuées au concours.

Écoles de laiterie. Des écoles d'agriculture, spécialisées dans l'enseignement de la laiterie et dont le fonctionnement est le même que celui des précédentes, existent à *Surgères* (Charente-Inférieure) et à *Poligny* (Jura), pour les garçons ; et à *Kerliver* (Finistère), pour les filles.

Fermes-écoles. L'enseignement agricole essentiellement pratique est donné aux jeunes gens qui se destinent à la culture et à l'élevage dans cinq fermes-écoles, où ils sont admis de 14 à 16 ans et où ils font 2 ou 3 années d'études. Ces fermes-écoles sont situées à *Royat* (Ariège), *Laumoy* (Cher), *La Hourre* (Gers), *Montlouis* (Vienne) et *Chavaignac* (Haute-Vienne).

Écoles spéciales. Un certain nombre d'écoles, plus ou moins directement placées sous le contrôle ou l'administration du ministère de l'agriculture donnent des enseignements spécialisés. Ce sont : l'*Ecole de laiterie* de l'université de *Nancy*, l'*Ecole ménagère de Belleville* (Seine-et-Oise), l'*Ecole d'agriculture de Cibeins, à Mizérieux* (Ain), l'*Ecole de magnanerie d'Aubenas* (Ardèche), la *Bergerie nationale de Ram-*

bouillet (Seine-et-Oise), l'*École de culture mécanique de Selommes* (Loir-et-Cher), l'*École de motoculture de Oucques*, par Marchenoir (Loir-et-Cher).

Écoles d'agriculture d'hiver ou **saisonnières.** Créées par la loi du 2 août 1918, elles peuvent être *fixes* ou *ambulantes*. et elles ont pour but de donner l'instruction agricole aux fils de cultivateurs qui ne peuvent pas passer deux ou trois ans dans une école. Elles sont annexées à des établissements d'enseignement général ou professionnel et fonctionnent pendant des périodes fixées par le ministre.

Écoles ménagères agricoles. Elles ont le même caractère que les précédentes et sont destinées aux jeunes filles.

Cours post-scolaires agricoles. Institués dans les communes qui en font la demande, en vertu de la loi de 2 août 1918, ils fonctionnent dans les conditions déterminées par le ministre, sont faits par les instituteurs munis du brevet agricole et sont sanctionnés par le *certificat d'études agricoles.*

II. *Ministère des Colonies.*

École coloniale, à *Paris*, créée en 1885. Elle comprend une section indigène, dont le régime est l'internat, laquelle prépare à l'administration coloniale les jeunes Indochinois âgés de 14 à 20 ans ; et une section française, qui assure le recrutement des divers services coloniaux (administration, services pénitentiaires, magistrature coloniale). Les élèves de cette dernière section sont admis au concours parmi les jeunes gens âgés de 18 à 23 ans, munis du diplôme d'une école supérieure ou du baccalauréat, — et de la licence en droit pour la section de la magistrature. Durée des études : 2 ans. Externat. L'École possède une *division préparatoire* et admet les auditeurs libres.

École pratique coloniale, à *Joinville-le-Pont* (Seine). Elle donne l'enseignement pratique nécessaire aux colons et reçoit des internes, des demi-pensionnaires et des externes. Durée des études : 2 ans. Admission à 15 ans sur examen.

École pratique coloniale, au *Havre*, annexée à l'École pratique de commerce et d'industrie de cette ville.

École supérieure d'agriculture coloniale, à *Nogent-sur-Marne*, fondée en 1900 au Jardin colonial. Elle reçoit des élèves diplômés de l'Institut agronomique, des Ecoles nationales d'agriculture, de l'École coloniale, de l'École centrale des arts et manufactures, des licenciés ès sciences physiques et naturelles. La durée des études est de 1 an. Les élèves ayant subi avec succès l'examen de sortie prennent le titre d'*ingénieurs d'agriculture coloniale.*

École d'application du service de santé des troupes coloniales. Cette école a été créée à Marseille par le décret du 3 octobre 1905, pour former des médecins des troupes coloniales. Elle est au service de santé des colonies ce qu'est au service de santé de la marine l'École d'application de Bordeaux.

III. *Ministère du Commerce.*

Jusqu'en 1919, les établissements d'enseignement professionnel, industriel ou commercial ressortissaient au ministère du Commerce et de l'Industrie. Le décret du 20 janvier 1920 a érigé la direction de l'enseignement technique au ministère du commerce en *Sous-Secrétariat d'Etat à l'Enseignement technique* et a rattaché celui-ci au ministère de l'instruction publique. (Voir plus loin.)

SOUS-SECRÉTARIAT D'ÉTAT DES POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

École supérieure des postes et télégraphes. Elle forme, dans deux sections différentes, le personnel supérieur administratif et les ingénieurs techniques des postes et télégraphes. Admission au concours, sauf pour les polytechniciens. Durée des études : 2 ans.

IV. *Ministère des Finances.*

École d'application des manufactures de l'État (tabacs et allumettes). Il n'y a pas de concours d'admission : un ou deux élèves ingénieurs, en moyenne, sont reçus par année. La durée des cours est de 8 mois. L'École reçoit aussi des vérificateurs de la culture des tabacs.

V. *Ministère de la Guerre.*

École supérieure de guerre, à *Paris.* Instituée en 1878, elle forme des officiers brevetés d'état-major. Elle admet par voie de concours les lieutenants et capitaines de 28 à 38 ans, ayant au moins trois ans de service actif. Durée des études et des stages : 4 ans.

A l'École sont annexés un *Centre de hautes études militaires*, à Paris, et un *Centre d'études tactiques d'artillerie*, à Metz.

École polytechnique, à *Paris.* Créée par la Convention, elle forme : 1° des ingénieurs, 2° des élèves pour les écoles d'ingénieurs de l'Etat, 3° des officiers d'artillerie et du génie. Admission au concours parmi les bacheliers de 17 à 20 ans. La durée des études est de 2 ans. A leur sortie, les meilleurs élèves sont répartis suivant leur rang entre les écoles d'application des manufactures de l'Etat, des poudres et salpêtres, du génie maritime, des mines, des ponts et chaussées, des postes et télégraphes, des eaux et forêts, etc. Les autres sont affectés à l'artillerie et au génie comme sous-lieutenants.

École spéciale militaire, à *Saint-Cyr.* Fondée en 1802 et destinée à former des officiers pour les différentes armes. Admis par voie de concours entre candidats âgés de 18 à 22 ans, chaque année les élèves passent deux mois dans un corps de troupe pendant les manœuvres. A l'école sont annexés depuis la guerre : un *centre de perfectionnement de capitaines d'infanterie* et un *centre d'instruction d'élèves aspirants.*

École militaire de l'artillerie et du génie, à *Fontainebleau.* L'ancienne *école d'application* a été réorganisée en 1915. Elle reçoit : 1° des élèves officiers recrutés parmi les sous-officiers d'une certaine ancienneté dont elle fait des sous-lieutenants ou des aspirants ; 2° des officiers sortant de Polytechnique ou des armes de l'artillerie, du génie et du train, dont elle fait des officiers spécialisés.

École d'application de la cavalerie, à *Saumur.* Elle reçoit les officiers de cavalerie nommés pendant le guerre et aussi des officiers d'instruction sortant de Saint-Cyr, des aides-vétérinaires et des élèves maréchaux ferrants et télégraphistes. Durée des cours : 11 mois.

École militaire du génie, à *Versailles.* Fondée en 1884, elle admet au concours des sous-officiers qui en sortent sous-lieutenants après 1 an d'études.

École militaire de l'infanterie, à *Saint-Maixent.* Fondée en 1884, elle admet au concours des sous-officiers d'infanterie et d'infanterie coloniale, qui en sortent sous-lieutenants après 1 an d'études.

École d'administration militaire, à *Vincennes.* Elle reçoit des sous-officiers de toutes armes, au concours, lesquels sont nommés, à leur sortie, officiers d'administration.

École du service de santé militaire, à *Lyon.* Réorganisée en 1919, elle assure le recrutement des médecins et des pharmaciens de l'armée. Elle admet au concours les candidats munis du P.-C.-N. et de quatre inscriptions, âgés de 17 à 23 ans. Durée des études : 2 ans.

École d'application du service de santé militaire au Val-de-Grâce, à *Paris.* Elle reçoit comme stagiaires les docteurs sortant de l'école de Lyon. Stage : 1 an.

École de gendarmerie. Ecole d'officiers et de sous-officiers, à Versailles. Ecoles de préparation à *Mamers*, *Moulins*, *Strasbourg* et *Toul.*

École normale d'éducation physique, à *Joinville-le-Pont* (Seine). Réorganisée en 1919, elle forme des maitres d'armes et des moniteurs de gymnastique et possède trois sections : éducation physique, escrime, rééducation.

Prytanée militaire. à *La Flèche* (Sarthe). Institué pour donner gratuitement à des fils d'officiers l'enseignement secondaire et la préparation aux grandes écoles, il peut aussi recevoir des élèves payants. Age d'admission : de 9 à 10 ans.

Écoles spéciales, ou *centres d'études*, pour la formation de spécialistes militaires : à *Bordeaux* (aviation) ; *Briançon* (études de montagnes) ; *Cosne* (aérostation) ; *Cazeau* (aviation) ; *Istries* (pilotage) : *Montargis* (D. C. A) ; *Les Sables-d'Olonne* (infanterie) ; *Tours* (transmissions) et *Versailles* (chars de combat).

Écoles militaires préparatoires. Elles sont destinées à élever et diriger vers la profession militaire et en vue de la préparation des cadres de l'armée les enfants qui y sont admis et, en particulier, les enfants de troupe. Age d'admission : 13 ans. Ces écoles sont situées aux *Andelys*, à *Montreuil-sur-Mer*, *Rambouillet* et *Saint-Hippolyte-du-Fort*, pour l'infanterie ; à *Autun*, pour la cavalerie et *Billons* pour l'artillerie et le génie.

École enfantine militaire, dite *école Hériot*, à *La Boissière* (Seine-et-Oise). Elle reçoit les orphelins, fils de militaires, à 5 ans, et les prépare aux écoles précédentes.

VI. *Ministère de l'Instruction publique.*

a) ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Écoles maternelles (anciennes salles d'asile). Les enfants âgés de 2 à 6 ans y sont préparés à entrer à l'école primaire. L'enseignement est donné par des institutrices. Une femme de service est attachée à chaque établissement.

Écoles enfantines. Ces écoles forment le degré intermédiaire entre les écoles maternelles et les écoles primaires auxquelles elles sont annexées. Elles reçoivent les enfants des deux sexes de 4 à 7 ans.

Ecoles primaires élémentaires. Créées par la Convention en 1792, ces écoles ont été réorganisées et considérablement multipliées par la loi du 28 mars 1882 sur l'enseignement primaire obligatoire (70.000 en 1913). Elles comprennent des écoles de garçons, des écoles de filles et des écoles mixtes dans les communes et hameaux. Les élèves y sont admis de 6 à 13 ans, et la prolongation de la scolarité jusqu'à 14 ans est chose décidée, depuis que la loi du 11 janvier 1910 a fixé à 12 ans, au lieu de 11, l'âge auquel l'enfant peut se présenter au certificat d'études.

Écoles primaires supérieures. Indépendamment des écoles primaires élémentaires, un certain nombre de villes importantes possèdent des établissements d'enseignement primaire supérieur. Ce sont soit des *cours complémentaires* annexés aux écoles primaires élémentaires, soit des *écoles primaires supérieures.* On y donne aux enfants en 2 ou 3 années d'études, après le certificat d'études primaires, une instruction générale plus développée et, parallèlement, des connaissances professionnelles élémentaires (travail manuel, agriculture, commerce, industrie, enseignement ménager pour les filles). Les uns et les autres reçoivent des externes, et dans certaines villes, des internes. Des bourses nombreuses y sont entretenues par l'Etat, les départements et les communes, et les écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, d'une part, les écoles d'enseignement technique, d'autre part, y recrutent le plus grand nombre de leurs élèves. A Paris, les écoles primaires supérieures sont au nombre de cinq pour les garçons (*Turgot*, *Lavoisier*, *Colbert*, *Arago*, *J.-B.-Say*) et de deux pour les jeunes filles (*Sophie-Germain* et *Edgar-Quinet*).

Écoles normales primaires d'instituteurs et d'institutrices. Une école d'instituteurs et une d'institutrices par département (quelques départements n'ont qu'une seule de ces deux écoles). Elles forment les maitres et maitresses des écoles primaires. Les élèves sont admis au concours ; ils doivent avoir plus de 16 ans et moins de 18, être munis du brevet élémentaire et souscrire l'engagement de servir pendant 10 ans dans l'enseignement. L'enseignement est gratuit, et le régime est l'internat. Tous les élèves doivent passer le brevet supérieur au bout de leur 2e année d'études. Ils sortent au bout de la 3e année, pour être affectés aux emplois vacants dans l'enseignement primaire.

Écoles normales supérieures d'enseignement primaire, pour les instituteurs à *Saint-Cloud* (Seine-et-Oise), pour les institutrices à *Fontenay-aux-Roses* (Seine). Elles forment les professeurs des écoles normales primaires et des écoles primaires supérieures. L'admission a lieu au concours, et le régime est l'internat. Les candidats doivent avoir 19 ans au moins et 25 au plus, être titulaires du brevet supérieur ou d'un baccalauréat et contracter, s'ils ne l'ont fait déjà, l'engagement de servir pendant 10 ans dans l'enseignement. Les cours comprennent deux sections, *lettres* et *sciences*, et durent 2 ans à Saint-Cloud et 3 ans à Fontenay. Les deux écoles peuvent recevoir des auditeurs libres.

b) ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

L'enseignement secondaire est donné dans les *lycées* et les *collèges* (voir ces mots).

c) ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

École normale supérieure, rue d'Ulm, à Paris. Institut pédagogique fondé par la Convention, destiné à la formation des professeurs de toutes les branches des enseignements secondaire et supérieur. Les candidats licenciés ès lettres ou ès sciences, âgés de 18 à 24 ans, sont admis au concours, qui est le même que celui des bourses de licence. Après 3 ans d'études, ils passent les examens d'agrégation des lycées. Le régime est l'internat. Les élèves sont immatriculés comme étudiants de l'université de Paris.

École normale secondaire de jeunes filles, à *Sèvres* (Seine-et-Oise). Fondée en 1881, elle forme des professeurs femmes et des directrices pour les lycées et collèges de filles. Admission au concours parmi les candidates bachelières ou titulaires du brevet supérieur, âgées de 18 ans au moins et de 24 au plus. Durée des études : 3 ans.

Écoles ou **facultés des lettres et des sciences,** au chef-lieu de chaque université. Les cours y sont faits par des professeurs et des maîtres de conférence en vue de préparer les bacheliers aux examens de la licence, de l'agrégation et du doctorat. Dirigées par un *doyen*, elles donnent un enseignement public et délivrent les diplômes du baccalauréat et des autres grades universitaires jusqu'au doctorat. A Paris, la faculté des sciences et la faculté des lettres sont réunies et forment la Sorbonne.

Écoles ou **facultés de médecine,** à *Paris*, *Montpellier*, *Nancy*, *Lyon*, *Bordeaux*, *Lille*, *Alger.* L'enseignement est donné par des professeurs et agrégés. (Les cinq dernières sont des facultés mixtes de médecine et pharmacie.) Elles confèrent le diplôme de docteur aux étudiants pourvus du certificat d'études physiques, chimiques et naturelles (P. C. N.) qui ont pris régulièrement leurs inscriptions et passé avec succès divers examens. Les études durent normalement 4 années. Ce sont elles qui confèrent également les diplômes de chirurgiens dentistes et de sages-femmes.

Écoles de plein exercice de médecine et de pharmacie, à *Marseille* (médecine et pharmacie coloniales) et à *Rennes*. Elles donnent le même enseignement que les facultés, mais ne confèrent que des inscriptions, et non le doctorat.

Écoles dentaires, écoles pratiques pour la formation de chirurgiens et de mécaniciens dentistes. Il existe 3 de ces écoles à *Paris* et 1 à *Bordeaux*, *Lyon*, *Lille*, *Nantes* et *Nancy.*

Écoles ou **facultés de droit,** à *Paris*, *Aix*, *Bordeaux*, *Caen*, *Dijon*, *Grenoble*, *Lille*, *Lyon*, *Montpellier* (enregistrement et notariat), *Nancy*, *Poitiers*, *Toulouse*, *Alger* (droit musulman). Leurs professeurs enseignent les diverses branches du droit et des sciences économiques et juridiques aux étudiants âgés de 16 ans au moins et bacheliers, sauf dispense. Les cours durent 3 ans (12 inscriptions) pour la *licence*, 4 ans (16 inscriptions) pour le *doctorat*, économique ou juridique au choix des candidats. Un *certificat de capacité* est délivré aux étudiants non bacheliers.

Écoles de notariat. Reconnues par l'Etat depuis le décret du 1er mai 1905, elles donnent l'enseignement pratique aux clercs de notaires, qu'elles dispensent de 2 ans de stage. Il existe des écoles à *Angers*, *Bordeaux*, *Bourges*, *Dijon*, *Limoges*, *Lyon*, *Marseille*, *Nantes*, *Paris*, *Poitiers*, *Rennes*, *Rouen*, *Toulouse.*

Écoles supérieures de pharmacie, à *Paris*, *Nancy*, *Montpellier* et *Toulouse.* Elles préparent les jeunes gens bacheliers à l'obtention du diplôme de pharmacien après 5 années d'études. Ces quatre écoles ont été transformées en facultés de pharmacie en 1920.

Écoles préparatoires de médecine et de pharmacie, à *Amiens*, *Angers*, *Besançon*, *Caen*, *Clermont*, *Dijon*, *Grenoble*, *Limoges*, *Poitiers*, *Reims*, *Rouen* et *Tours*, c'est-à-dire là où n'existent ni faculté de médecine, ni école supérieure de pharmacie. Elles ne peuvent conférer que les douze premières inscriptions et faire subir que les deux premiers examens.

Écoles et Instituts de chimie des universités, à *Paris*, *Bordeaux*, *Caen*, *Lille*, *Lyon*, *Montpellier*, *Nancy* et *Toulouse.* Elles ont pour but de former, en vue des carrières industrielles, des chimistes d'élite, munis du diplôme d'*ingénieur-chimiste.*

École nationale des chartes, fondée en 1821, à *Paris.* Elle forme des *archivistes-paléographes* pour les fonctions d'archivistes et des bibliothécaires pour les bibliothèques publiques. Les candidats doivent être bacheliers ès lettres et avoir moins de 25 ans ; ils subissent un examen d'admission. La durée des études (externat) est de 3 ans.

École spéciale des langues orientales vivantes, fondée à Paris en 1795 pour former des drogmans et des interprètes chargés d'assister nos agents diplomatiques et consulaires dans les pays orientaux. Les élèves doivent être bacheliers ès lettres ou subir un examen d'admission. Durée des études : 3 ans.

École pratique des hautes études, fondée à Paris, près la Sorbonne, en 1868 Aucune condition d'admission ; les leçons ont pour objet de permettre aux élèves de se perfectionner dans les hautes questions scientifiques ou littéraires. Elle se divise en cinq sections : mathématiques, physique et chimie, histoire naturelle et physiologie, sciences historiques et philologiques, sciences religieuses.

d) ENSEIGNEMENT TECHNIQUE.

L'enseignement technique a été complètement réorganisé par la loi du 25 juillet 1919 (loi Astier), qui a fait une classification nouvelle des écoles de tous les degrés et a créé, avec les *cours professionnels*, l'enseignement technique primaire ou apprentissage rationnel. Les écoles et cours techniques industriels et commerciaux sont les suivants :

Conservatoire national des arts et métiers, à *Paris*. Fondé par la Convention. Donne l'enseignement supérieur des sciences mathématiques, physiques, chimiques, économiques et juridiques appliquées à l'industrie. Cours publics et conférences de novembre à mai. *Certificat d'assiduité* après 1 an d'études, *diplôme* après 2 ans.

École normale de l'enseignement technique, à *Paris*. Créée en 1912, elle a pour objet la formation des maitres des écoles professionnelles de tous les degrés. Admission au concours. Durée des études : 2 ans, après lesquels les élèves reçoivent le certificat d'aptitude au professorat industriel ou commercial.

École centrale des arts et manufactures, à *Paris*, fondée en 1829. Elle forme des ingénieurs civils. Les candidats admis au concours doivent avoir 17 ans révolus. Les élèves sont externes, la durée des études est de 3 ans.

Écoles nationales d'arts et métiers, à *Paris*, *Aix*, *Angers*, *Châlons-sur-Marne*, *Cluny* et *Lille*. Elles forment des ingénieurs pour l'industrie des chefs d'atelier et de fabrication très recherchés. Admission au concours, de 15 à 18 ans. La durée des études est de 3 ans ; le régime est l'internat, sauf pour Paris, où le régime est l'externat. Une quatrième année, à l'école de Paris, reçoit les élèves sortis les premiers de toutes les écoles d'arts et métiers et qui veulent étudier plus particulièrement les industries modernes (électricité, automobile, etc.). Les élèves sortant des six écoles avec une moyenne déterminée reçoivent un brevet d'*ingénieur des arts et métiers ;* les autres sont *diplômés des arts et métiers*.

Écoles nationales professionnelles, à *Armentières* (Nord), *Épinal*, *Nantes*, *Vierzon* (Cher) et *Voiron* (Isère). Elles forment des contremaitres, des chefs d'ateliers, des dessinateurs et des mécaniciens. Admission au concours, de 12 à 15 ans. Durée des études : 4 ans et 3 ans pour ceux qui préparent les écoles d'arts et métiers. Les écoles placent elles-mêmes leurs élèves à leur sortie.

Écoles nationales d'horlogerie, à *Besançon* et à *Cluses* (Haute-Savoie). Elles forment des ouvriers horlogers et des chefs de fabrication, après 3 ans d'études.

Écoles pratiques de commerce et d'industrie, créées par la loi de finances de 1892. Elles forment des contremaitres, premiers ouvriers, employés de commerce, etc., et préparent aux écoles d'arts et métiers. Le régime général est l'externat, mais plusieurs acceptent des internes et des demi-pensionnaires. La durée des études est de 3 ans — et de 4 ans dans quelques-unes plus spécialisées. La plupart admettent les enfants âgés de 13 ans, mais quelques-unes exigent un examen ou un concours. Ces écoles se divisent en quatre groupes, dans lesquels on les trouve réparties ci-après, avec l'indication des enseignements spéciaux annexés à certaines :

1° Ecoles pratiques de commerce et d'industrie (garçons) : *Agen*, *Aire-sur-l'Adour*, *Angoulême*, *Béziers* (œnologie), *Bordeaux* (œnologie), *Brest*, *Cette* (œnologie), *Chambéry*, *Charleville*, *Cherbourg*, *Clermont-Ferrand*, *Cluny*, *Colmar*, *Denain*, *Dijon*, *Dunkerque*, *Evreux*, *Fourmies*, *Grenoble* (gants), *Guebwiller*, *Le Mans*, *Le Puy* (dentelle), *Limoges*, *Marmande*, *Maubeuge*. *Mazamet*, *Mende*, *Montbéliard*, *Montargis*, *Morez* (lunetterie), *Nantes*, *Narbonne*, *Nîmes* (lithographie). *Niort*, *Oyonnax* (peignes et boutons), *Pont-de-Beauvoisin*, *Reims* (chimie, filature et tissage), *Roanne* (tissage et teinturerie), *Romans* (chaussures), *Roubaix*, *Saint-Nazaire*, *Strasbourg*, *Tarbes*, *Thiers* (coutellerie), *Tourcoing*, *Valenciennes*, *Vienne* (draperie) ;

2° Ecoles pratiques d'industrie (garçons) ; *Auxerre*, *Boulogne-sur-Mer*, *Brive*, *Elbeuf* (draperie, teinturerie), *Felletin* [Creuse] (bâtiment), *Firminy*, *Le Havre*, *Lille*, *Marseille*, *Rennes*, *Rive-de-Gier*, *Rouen*, *Saint-Chamond*, *Saint-Etienne* (armurerie, tissage) ;

3° Ecoles pratiques d'industrie hôtelière (garçons) : *Grenoble* (école des Alpes françaises), *Nice* (école de la Côte-d'Azur), *Thonon-les-Bains* (école de la Savoie et du Léman), *Toulouse* (école des Pyrénées), *Vichy* (école du Centre de la France) ;

4° Ecoles pratiques de commerce et d'industrie (filles) : *Bordeaux*, *Boulogne-sur-Mer* (section hôtelière), *Brest*, *Cherbourg*, *Dijon*, *Dreux*, *Firminy*, *Le Havre*, *Lille*, *Marseille*, *Nantes*, *Nice* (section hôtelière), *Pont-de-Beauvoisin*, *Reims*, *Roubaix*, *Rouen* (section hôtelière), *Saint-Etienne*, *Toulouse*, *Tourcoing*.

Écoles dentellières, créées en vertu de la loi du 5 juillet 1903, au nombre de 92 dans 12 départements et, le plus souvent, en annexe à des écoles primaires ou pratiques. Les principales sont à *Paris*, *Alençon*, *Argentan*, *Bailleul* (Nord), *Caen*, *Luxeuil*, *Nancy*, *Le Puy*, *Saint-Agrève* (Ardèche) et *Vesoul*.

Cours professionnels, créés avec le concours des départements, des municipalités et des chambres de commerce, en vertu de la loi du 25 juillet 1919, au nombre de 146 dans les départements suivants : *Ain*, *Bouches-du-Rhône*, *Cher*, *Drôme*, *Gironde*, *Haute-Garonne*, *Haute-Vienne*, *Ille-et-Vilaine*, *Isère*, *Loire*, *Loire-Inférieure*, *Meurthe-et-Moselle*, *Nord*, *Pas-de-Calais*, *Saône-et-Loire*, *Seine* et *Seine-Inférieure*. Ils sont destinés à donner un apprentissage méthodique et rationnel aux jeunes gens employés dans le commerce et dans l'industrie et sont *obligatoires*.

École des hautes études commerciales, à *Paris*, fondée par la Chambre de commerce et reconnue par l'État. Forme des négociants et des agents consulaires. Admission par voie d'examen. Candidats âgés de 17 ans au moins ; internes et demi-pensionnaires, externes. Durée des études : 2 ans.

École supérieure pratique de commerce et d'industrie, à *Paris*, forme des agents commerciaux, acheteurs, chefs de rayon, représentants, etc. Admission à 13 ans sur examen. Diplôme après 3 ans d'études. Section coloniale d'exportation et hôtelière.

Écoles supérieures de commerce, administrées par les chambres de commerce, sous le contrôle de l'Etat. Elles forment des directeurs de maisons et chefs de magasins. Admission à 15 ans sur examen et diplôme après 2 ans d'études. Ces écoles existent à *Alger*, *Bordeaux*, *Clermont-Ferrand*, *Dijon*, *Le Havre*, *Lille*, *Lyon*, *Marseille*, *Montpellier*, *Nancy*, *Nantes*, *Rouen*, *Toulouse*. Une école de filles existe à *Lille*.

Écoles commerciales, identiques aux précédentes, avec 4 ou 3 ans d'études. Il en existe 3 à *Paris*, 2 de garçons (rive droite et rive gauche), 1 de filles.

École de haut enseignement commercial, pour jeunes filles, à *Paris* (Conservatoire national des arts et métiers). Enseignement supérieur.

Écoles des hautes études techniques, à *Lyon*, identique à la précédente.

Écoles professionnelles de la ville de Paris. Elles donnent l'enseignement primaire supérieur et un enseignement technique spécialisé : *Diderot* (fer), *Boulle* (meuble), *Estienne* (imprimerie), *Dorian* (fer et bois) ; *école municipale des arts appliqués* (céramique, sculpture sur bois, impression sur étoffes, moulage, etc.) ; plus 6 écoles de filles où les élèves se spécialisent dans la broderie, la mode, la lingerie, etc.

École municipale de physique et de chimie industrielles, fondée par la ville de Paris et destinée à former des ingénieurs physiciens et chimistes pour l'industrie privée. Les candidats doivent avoir de 16 à 19 ans. Durée des études : 3 ans.

Écoles de chimie. Il existe une de ces écoles à Lyon, qui enseigne la chimie industrielle (durée des études, 3 ans) ; une autre à Bordeaux, qui enseigne la chimie industrielle et agricole (durée des études, 2 ans) ; une autre à Rouen (durée des études, 2 ans), pour la chimie industrielle.

École centrale lyonnaise, placée sous le patronage de la chambre de commerce de Lyon. Elle facilite aux jeunes gens (âgés de 16 ans au moins) l'accès des carrières industrielles. Diplôme après 2 ans d'études.

e) Beaux-Arts.

École du Louvre. On désigne sous ce nom l'ensemble des cours faits dans le palais du Louvre sur l'archéologie et les civilisations de l'antiquité.

École nationale supérieure des beaux-arts. à *Paris*. Fondée en 1648 sous le titre d'École académique. Elle a reçu son titre actuel en 1793. Les élèves, âgés de 15 à 30 ans, sont admis après examen dans l'une des sections de peinture (qui comprend aussi la gravure en taille-douce), de sculpture (qui comprend aussi la gravure en médailles et en pierres fines), et d'architecture. Elle prépare les artistes aux différents concours pour le grand prix de Rome. Elle est sise à Paris, rue Bonaparte.

École nationale des arts décoratifs, à *Paris*. Fondée en 1765, elle forme des artistes décorateurs et des dessinateurs industriels, dans deux sections (jeunes gens et jeunes filles). L'enseignement est gratuit pour les jeunes gens âgés de 13 à 30 ans et les jeunes filles de 13 à 25 ans.

École des beaux-arts. Elles ont pour but de former des artistes et donnent l'enseignement des beaux-arts.

Elles sont *nationales* à Lyon, Alger, Dijon.

Elles sont *régionales* à Amiens, Clermont-Ferrand, Montpellier. Nancy, Rennes, Rouen et Saint-Etienne.

Elles sont *municipales* à Angers, Avignon, Besançon, Bordeaux, Caen, Grenoble, Lille, Marseille, Nantes, Le Havre, Poitiers, Tourcoing et Toulon.

Écoles des arts décoratifs. Elles donnent l'enseignement de l'art appliqué à l'industrie et préparent des décorateurs pour les spécialités locales. Les écoles *nationales* sont à *Aubusson* (tapisserie), *Bourges*, *Limoges* (céramique), *Nice*, *Calais* (dentelle), *Roubaix* (tissage) et *Saint-Etienne* (rubans et armes).

Conservatoire national de musique et de déclamation, pour l'enseignement gratuit de la musique vocale et instrumentale et de la déclamation dramatique et lyrique, de l'harmonie, de la composition, etc. Admission par voie d'examen. Il y a un minimum et un maximum d'âge pour chaque classe.

École française d'Athènes, fondée en 1846, pour perfectionner des professeurs âgés de moins de 30 ans (docteurs ès lettres ou agrégés des lettres, de grammaire, de philosophie ou d'histoire), dans la langue, l'histoire et l'archéologie grecques. La durée du séjour à Athènes est de 3 ans au plus. Les membres de l'Ecole d'Athènes jouissent d'un traitement annuel.

École française archéologique de Rome, fondée au palais Farnèse (1874). Elle est aux antiquités latines ce qu'est l'Ecole d'Athènes aux antiquités grecques.

École française d'extrême Orient, fondée en 1898 par arrêté de Paul Doumer, gouverneur général de l'Indochine, et définitivement constituée par décret présidentiel de 1901. Elle est, pour tout ce qui touche aux pays si divers compris sous cette dénomination d'extrême Orient, ce que les écoles françaises d'Athènes et de Rome sont pour les connaissances grecques et latines.

École de Rome ou **Académie de France à Rome** (*villa Médicis*). Elle reçoit pendant 3 ans les architectes, sculpteurs, peintres, graveurs et musiciens qui ont obtenu le *grand prix de Rome*.

Institut français d'archéologie orientale du Caire. Le décret du 28 décembre 1880 avait institué au Caire une mission permanente, ayant pour objet l'étude des antiquités orientales. Cette mission permanente est devenue l'*Institut français d'archéologie orientale*, dont le siège a été maintenu au Caire, que la loi du 13 avril 1898 (art. 74) a investi de la personnalité civile et financière, et qui a été organisé par décret du 17 mai suivant. Ses membres publient le résultat de leurs travaux.

École de céramique, à Sèvres (Seine). Annexée à la manufacture nationale de porcelaine, elle a pour objet de former des artistes et des artisans céramistes. Les candidats, âgés de 16 à 17 ans, entrent par voie de concours. Durée des études : 4 ans.

École d'art décoratif de la manufacture de Beauvais (Oise). Elle prépare à l'art de la tapisserie. Les jeunes gens sont admis de 12 à 13 ans.

École de la manufacture nationale des Gobelins, à Paris. Elle comprend un cours élémentaire, ouvert aux habitants du quartier, et une école de tapisserie où se forment les apprentis tapissiers et artistes des Gobelins.

VII. *Ministère de l'Hygiène et de l'Assistance.*

Écoles ou institutions nationales de sourds-muets, à *Paris*, *Bordeaux* et *Chambéry*. Les enfants admis dans ces écoles à partir de 6 ans reçoivent, avec les soins médicaux, l'instruction élémentaire et professionnelle.

Écoles ou institutions nationales de jeunes aveugles, à *Paris* (Institution nationale) et à *Saint-Mandé* (Ecole Braille). Les jeunes aveugles y sont admis à partir de 10 ans et y reçoivent avec l'instruction primaire une éducation artistique et professionnelle. Les cours durent 8 ans pour les élèves musiciens et 5 ans pour les élèves ouvriers.

VIII. *Ministère de la Justice*

(Grande chancellerie de la Légion d'honneur).

Écoles ou maisons d'éducation de la Légion d'honneur. Le décret du 1er décembre 1920 a réorganisé complètement la maison d'éducation de la Légion d'honneur en faisant disparaître l'inégalité entre les maisons et en réformant l'enseignement. Les trois maisons de *Saint-Denis*, *Ecouen* et *Les Loges* reçoivent 800 élèves gratuites et 110 élèves payantes, choisies parmi les filles de légionnaires, orphelines ou appartenant à des familles nombreuses, âgées de 12 ans et munies du certificat d'études primaires. Les élèves entrent d'abord à Ecouen ou aux Loges, où elles reçoivent l'instruction primaire supérieure pendant 3 ans. Après quoi, elles entrent à Saint-Denis, où on leur donne un enseignement plus élevé en vue du brevet et des notions professionnelles et artistiques.

IX. *Ministère de la Marine.*

École supérieure de la marine, à *Paris*. Réorganisée en 1920, elle a pour but de donner le haut enseignement maritime à 20 officiers de marine (5 capitaines de corvettes et 15 lieutenants de vaisseaux) qui en sortent *brevetés* et sont versés dans les états-majors.

École navale, à *Brest*. Etablie avant la guerre à bord du *Dugay-Trouin* et de plusieurs petits bâtiments, elle est, depuis la guerre, à terre. Elle forme des officiers de marine (enseignes, en 2 ans d'études, et aspirants après un stage en mer sur un croiseur cuirassé). Admission de 16 à 19 ans par voie de concours.

École d'application du génie maritime, à *Paris*. Destiné à assurer le recrutement du corps des ingénieurs des constructions navales parmi les élèves sortant de Polytechnique. Durée des études : 2 ans.

École du commissariat de la marine, à *Brest*. Elle forme des officiers du commissariat de la marine (administration), parmi les licenciés en droit admis par voie de concours. Durée des études : 2 ans.

École d'administration de l'inscription maritime, à *Nantes*. Elle assure le recrutement du corps des administrateurs de l'inscription maritime, parmi les bacheliers ou les élèves des grandes écoles admis au concours. Durée des études : 2 ans.

École du service de santé de la marine, à *Bordeaux*. Elle prépare des médecins pour la marine, recrutés parmi les élèves des écoles annexes de Brest, Rochefort et Toulon, et les étudiants en médecine. Durée des études : 2 ans.

École des pupilles de la marine, à *Villeneuve en-Guilers* (Finistère). Elle donne l'enseignement primaire supérieur et professionnel à 500 orphelins d'officiers de la marine marchande, d'officiers mariniers des équipages et du personnel des arsenaux, de 7 à 15 ans.

École des apprentis marins, en rade de *Brest*, à bord de l'*Armorique* et du *Magellan*. Ancienne école des mousses. Elle reçoit des enfants de 14 ans et les prépare à entrer à 16 ans dans une école de spécialité.

Écoles de spécialités. Ecoles particulières à chaque branche de l'activité navale : école de torpilleurs et de pyrotechnie à *Toulon* ; de gabiers timoniers, fusiliers marins, à *Lorient* ; de pilotes et de voiliers, de comptables et de chauffeurs, d'infirmiers et d'artilleurs, à *Brest*.

École des mécaniciens, des équipages de la flotte, à *Brest* et *Toulon*. Elle est destinée à former des officiers mécaniciens par un enseignement donné alternativement à terre et sur mer. Les élèves y sont admis de 18 à 24 ans en sortant des autres écoles préparatoires de la marine.

Écoles de navigation maritime ou **Écoles professionnelles maritimes secondaires** (anciennes écoles d'hydrographie), *à Dunkerque*, *Boulogne*, *Granville*, *Le Havre*, *Saint-Malo*, *Saint-Brieuc*, *Paimpol*, *Brest*, *Nantes*, *Bordeaux*, *Agde*, *Marseille*, *Toulon*, *Saint-Tropez*, *Bastia*. Réorganisées en 1919, elles préparent les jeunes inscrits maritimes, âgés de 13 ans au moins aux carrières maritimes : capitaines au long cours, maîtres de cabotage, patrons au bornage, etc. : 2 années d'études. Externat gratuit.

École pratique d'application, à bord du *Jacques-Cartier*, en rade du *Havre*, créée en 1919 par la Compagnie transatlantique.

Écoles des pêches maritimes, à *Paris*, *Boulogne*, *Calais*, *Dieppe*, *Fécamp*, *Audierne*, *Douarnenez*, *Concarneau*, *Groix*, *Le Croisic*, *Les Sables-d'Olonne* et *Arcachon*. Elles donnent l'enseignement professionnel aux inscrits maritimes. Externat gratuit.

X. *Ministère des Pensions.*

(Office national des mutilés).

Écoles de rééducation professionnelle. Ces écoles, créées à partir de 1917, ont pour but d'apprendre ou de réapprendre un métier rémunérateur aux blessés et mutilés de la guerre. Les principales sont : l'*Institut national professionnel des mutilés* à Saint-Maurice (Seine), l'*École Joffre* et l'*École de Tourvielle* à Lyon, l'*École pratique et normale des blessés* à Bordeaux, et l'*École des aveugles de Reuilly*, à Paris. De nombreuses autres existent, soit comme établissements indépendants, soit en annexe à des écoles professionnelles Les blessés de la guerre y sont admis sur demande au préfet de leur département ou au secrétaire général de l'Office des mutilés, avenue Constant-Coquelin, à Paris. Un certain nombre de places est accordé aux victimes d'accidents du travail.

XI. *Ministère des Travaux publics.*

École nationale des ponts et chaussées, fondée à Paris en 1747 pour former les ingénieurs

du service des ponts et chaussées. Les élèves *titulaires* sortent de l'Ecole polytechnique. Quant aux élèves *libres* admis au concours de 17 à 25 ans, ils obtiennent, après les épreuves de sortie, un diplôme d'ingénieur civil. L'enseignement est gratuit. Les cours durent 3 ans.

École nationale supérieure des mines, fondée à *Paris* en 1747. Elle reçoit : 1° des élèves *titulaires*, sortant de l'Ecole polytechnique et destinés à recruter le corps des ingénieurs de l'Etat pour le service des mines ; 2° des élèves *libres*, de 17 à 26 ans, admis après examen et qui sont aptes, après les trois ans d'études, à diriger des exploitations minières et métallurgiques.

École nationale des mines de *Saint-Etienne*, formant des directeurs d'exploitation minière ou métallurgique et des gardes-mines. La durée des études, qui sont gratuites, est de 3 ans. L'école ne reçoit que des externes admis après examen. Les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins et de 26 ans au plus.

École des maîtres ouvriers mineurs. Il y en a une à Alais et une à Douai. Les candidats, âgés d'au moins 18 ans, admis après examen, sont internes, et la durée des cours est de 2 ans. Pour être admis, il faut avoir préalablement travaillé comme ouvrier dans une mine.

XII. *Ecoles libres.*

Il existe de nombreuses écoles libres, depuis les écoles maternelles privées, jusqu'aux grands établissements supérieurs, mais elles sont trop nombreuses pour être énumérées ici. Nous nous contenterons d'indiquer les suivantes :

Écoles libres d'agriculture : *Institut agricole de Beauvais ; Ecoles supérieures d'agriculture*, d'Angers et de Toulouse ; *Ecole d'agriculture de Sandar-Limonest* (Rhône) ; *Institut pratique d'agronomie*, d'Aix (Bouches-du-Rhône) ; *Ecole d'agriculture « Lamennais »*, à Ploërmel (Morbihan) ; *Ferme-école de Mont-Gérard*, par Montiers-sur-Saulx (Meuse) ; etc.

École libre des sciences politiques, à *Paris*. Fondée en 1872, elle prépare aux grandes carrières administratives (diplomatie, conseil d'Etat, Cour des comptes, inspection des finances, administrations centrales, etc.) dans 5 sections : *administrative*, *économique* et *financière*, *économique* et *sociale*, *diplomatique* et *générale*. Admission libre. Durée des études : 2 ans au minimum, généralement 3 ans. Diplôme équivalent au doctorat économique.

École interalliée des hautes études sociales, à *Paris*. Fondée en 1900, elle comprend une école morale et sociale et une école de journalisme, qui donnent un enseignement pratique à ceux qui désirent devenir des hommes publics. Admission libre. Cours libres. Diplôme.

Collège libre des sciences sociales, à *Paris*. Fondé en 1895 et ayant pour objet l'enseignement des doctrines sociales à des élèves libres.

École d'anthropologie, à *Paris*. Enseignement des sciences naturelles comparées, de la préhistoire, de l'ethnologie, de la sociologie et de la linguistique.

École spéciale d'architecture, à *Paris*. Fondée en 1865, pour former des architectes pratiques. Durée des cours : 3 ans. Externat.

École supérieure d'électricité, à *Paris*. Délivre des diplômes d'ingénieur électricien. Les anciens élèves des écoles Polytechnique, Centrale, des Mines, de Saint-Etienne, les anciens élèves médaillés des Ecoles d'arts et métiers, les licenciés ès sciences physiques sont dispensés du concours d'entrée.

Institut industriel du nord de la France, à *Lille*. Entretenu par le départ. du Nord, la ville de Lille, et subventionné par l'Etat. Forme des ingénieurs civils et directeurs d'usines ; durée des études : 3 ans. Les élèves reçoivent un diplôme d'ingénieur civil ou un certificat de capacité de génie civil.

École supérieure d'aéronautique et de construction mécanique. Fondée à Paris en 1909, dans le but de former des ingénieurs constructeurs capables d'établir un projet d'aérostat, aéroplane, moteur léger, et d'en diriger l'exécution. Régime : l'externat. Durée des études : 1 an. Admission au concours.

École d'ingénieurs, fondée en 1891 à Marseille, avec le concours de la ville ; forme des ingénieurs industriels. Les candidats, bacheliers, doivent avoir 16 ans révolus. Durée des études : 4 ans.

École de chant liturgique (*Schola cantorum*), à *Paris*, agrégée à l'Institut catholique. A pour objet l'étude du plain-chant et de la musique sacrée.

École de musique classique, fondée, en 1853, sous le titre d'*Ecole de musique religieuse*, par Niedermeyer ; subventionnée par le gouvernement. Située à Boulogne (Seine), elle est destinée à former des organistes et des maîtres de chapelle.

Écoles hôtelières. V. HÔTELIER.

École militaire, monument élevé à Paris, à l'extrémité du Champ-de-Mars, en 1752, par l'architecte Gabriel, et destiné d'abord à devenir le siège d'une école militaire de jeunes gentilshommes. Depuis 1793, ses bâtiments n'ont cessé d'être occupés par un quartier de cavalerie. Ils sont aujourd'hui, en outre, le siège de l'Ecole supérieure de guerre.

École des maris (*l'*), comédie en trois actes et en vers, de Molière (1661). Sganarelle, tuteur jaloux d'Isabelle, s'oppose à Ariste, tuteur indulgent de Léonor. Molière semble, par le dénouement qu'il donne à sa pièce, s'y prononcer pour une éducation large et libérale des jeunes filles.

École des femmes (*l'*), comédie en cinq actes et en vers, de Molière (1662) ; la première en date des grandes comédies de Molière. Il y montre, par l'exemple d'Agnès, dont la naïveté même rend vaines toutes les précautions de son tuteur Arnolphe, que la vertu d'une femme ne saurait reposer uniquement sur son ignorance du mal. — Molière défendit sa pièce dans la *Critique de l'école des femmes*, comédie en un acte et en prose (1663), et dans l'*Impromptu de Versailles*.

École des mères (*l'*), comédie en cinq actes et en vers, de La Chaussée (1745) ; une des meilleures pièces du genre dit « larmoyant ».

École de la médisance (*l'*) [*School for scandal*], comédie de Sheridan ; une des pièces les plus originales et les plus gaies du théâtre anglais (1766). Elle est dirigée contre ces mille bavardages de société qui dénaturent les faits et, de légères peccadilles, font quelquefois des crimes monstrueux.

École des vieillards (*l'*), comédie de Casimir Delavigne, sur la conduite que doivent tenir les vieillards qui ont des jeunes femmes : pièce bien construite et agréablement écrite (1823).

École d'Athènes (*l'*) ou **la Philosophie,** chef-d'œuvre de Raphaël, au Vatican (*Chambres*). Les grands philosophes et les grands écrivains grecs : Socrate, Platon, Aristote, Zénon, Empédocle, Diogène, Nicomaque, etc., sont groupés sur les degrés et sous le péristyle d'un temple. Scène imposante, physionomies expressives ; belle architecture. (V. p. 733.)

École des singes (*l'*), tableau de David Teniers (Madrid). La gent écolière y est saisie dans toute sa pétulance et sa mutinerie.

École du soir (*l'*), tableau de G. Dov (Amsterdam). On y admire l'attitude du pédagogue, la naïveté



L'École du soir, tableau de G. Dov.

des visages d'enfants, le pittoresque de la composition, la perfection des effets de lumière.

École turque (*Sortie de l'*), célèbre aquarelle de Decamps, représentant une volée d'écoliers qui prend la clef des champs en se bousculant ; composition spirituelle, pleine de mouvement et de vérité (1842) (V. p. 723.)

École normale (*l'*), *journal d'éducation et d'instruction*, fondé par P. Larousse en 1859. Précieux recueil d'enseignement pratique, en 13 vol.

écolerie [*ri*] n. f. Ensemble des écoliers : *débordements de l'écolerie*. (V. Hugo.)

écolier [*li-é*], **ère** n. Qui va à l'école. Etudiant de l'Université, au moyen âge. *Fig.* Novice ; personne gauche ou empruntée : *n'être encore qu'un écolier. Faute d'écolier*, erreur, bévue dénotant l'inexpérience, la maladresse, etc. *Le chemin des écoliers*, le plus long. Adjectiv. : *la gent écolière. Papier écolier*, papier blanc de qualité moyenne.

Écolier limousin (*l'*), personnage du *Pantagruel* de Rabelais (II, 6). Il parle un jargon pédantesque, mêlé de grec et de latin, et finit par avouer, sous la menace des coups, qu'il est limousin « pour tout potage ».

écollage [*ko-la-je*] n. m. Echarnement des peaux.

écoller [*ko-lé*] v. a. (de *é*, et *col*). Pratiquer l'écollage. Syn. de ÉCHARNER.

écolleter [*ko-le-té*] v. a. (de *é*, et *collet*). Elargir au marteau sur la bigorne (une pièce d'orfèvrerie).

écollette [*ko-lè-te*] n. f. Rétrécissement du diamètre d'une pièce d'orfèvrerie.

Écommoy [*ko-moi*], ch.-l. de c. (Sarthe), arr. du Mans ; 3.730 h. Ch. de f. Orl. — Le cant. a 11 comm. et 15.330 h.

éconduire v. a. (préf. *é*, et *conduire*. — Se conj. comme ce dernier.) Congédier avec plus ou moins de ménagements : *éconduire un solliciteur*.

éconduiseur [*zeur*] n. m. Homme qui a l'habitude d'éconduire les solliciteurs. (Peu us.)

éconduite n. f. Action d'éconduire. (Vx.)

économat [*ma*] n. m. Charge d'économe. Bureaux de l'économe. Magasins annexés à un établissement industriel, pour vendre aux ouvriers des denrées diverses. (Ces économats ont été supprimés par la loi du 25 mars 1910.)

économe n. (gr. *oikonomos ;* de *oikia*, maison, et *nomos*, règle). Personne chargée de la dépense d'une maison. Adjectiv. Qui règle sagement sa dépense : *ménagère économe. Fig.* Qui mesure une chose avec parcimonie : *économe d'éloges*. ANT. **Dissipateur, prodigue, dépensier.**

— ENCYCL. *Admin.* L'économe, dans un lycée, est chargé de la surveillance du service matériel et de la gestion économique. Il doit fournir un cautionnement. Il manie les finances et les matières, et il est à ce titre justiciable de la Cour des comptes. Les économes des lycées sont divisés en trois classes, les lycées de Paris restant hors classe. Pour entrer dans l'économat des lycées, il faut être muni d'un diplôme de bachelier, avoir fait un stage d'un an, et subi un examen spécial. Les économes sont aidés par des *commis d'économat*.

Dans les hospices et hôpitaux, il y a aussi des économes, mais qui sont de simples régisseurs, la gestion financière de ces établissements étant exclusivement confiée aux receveurs.

économie [*mi*] n. f. (gr. *oikonomia*). Ordre dans la dépense, dans la conduite d'une maison, d'un ménage : *économie domestique*. Vertu qui porte à régler sagement la dépense : *J'aime mieux, disait Louis XII, voir rire mon peuple de mon économie que de le voir pleurer de ma prodigalité. Economie politique*, science qui traite de la production, de la répartition et de la consommation des richesses. *Economie sociale*, science de l'ensemble des lois qui régissent la société et ses intérêts. *Economie rurale*, science des moyens de tirer profit du sol. *Fig.* Harmonie des différentes parties d'un tout : *l'économie animale*. Pl. Ce que l'on a épargné : *prendre sur ses économies*. ANT. **Dilapidation, gaspillage, prodigalité, dissipation.**

— ENCYCL. *Economie politique* et *économie sociale*. L'expression *économie politique* signifie « science du gouvernement de la maison commune ». En d'autres termes, l'économie politique est la science qui concerne les phénomènes naturels auxquels donnent lieu les transactions entre les hommes. Elle observe des phénomènes moraux et matériels. Elle tient compte, en effet, des besoins, des instincts et des aspirations de l'homme, en même temps qu'elle étudie les forces productives de la nature, qu'elle divise en richesses naturelles et en richesses acquises.

Le fondateur de l'économie politique moderne est le Dr Quesnay. Plus tard, Turgot formula le programme de la science économique dans cette devise : « Liberté du travail et des échanges », qui est devenue le dogme fondamental des doctrinaires. Les idées de Quesnay ont été reprises, et sur certains points modifiées, par Stuart Mill, Ricardo, Wakefield, Jean-Baptiste Say, chef de l'école française. J.-B. Say démontra que la richesse ne provient pas seulement de la terre, comme le prétendaient les physiocrates du XVIIIe siècle, mais aussi du travail manuel ou industriel et intellectuel. Après lui, Bastiat a été le plus brillant champion des doctrines libres-échangistes.

Depuis, le champ de l'observation de l'économie politique s'est étendu. On ne s'est plus contenté de discuter sur la théorie de la valeur, de la richesse ; on a fait entrer dans le cadre de cette science l'étude de la morale, le droit, les impôts, l'hygiène, etc. Comme l'a dit Léon Say, « les forces matérielles ne sont pas seules à concourir à la production. Il y a une autre force qui s'appelle la force humaine : elle se confond avec l'âme et l'intelligence de l'homme ». De cet accord entre les deux éléments est née l'*économie sociale*, qui dérive de l'économie politique. Son rôle principal consiste à défendre les personnes et les droits de chacun, à donner au travailleur le meilleur salaire, à l'industrie qui naît les moyens de se développer, aux malheureux le moyen de travailler, aux faibles et aux infirmes assistance et protection.

Economie rurale. L'économie rurale est l'économie politique appliquée à l'agriculture. Elle étudie spécialement les lois qui règlent l'organisation de l'industrie agricole et l'exploitation du sol.

Toute l'industrie agricole dépend de deux facteurs fondamentaux : les prix de revient, sur lesquels le cultivateur peut faire sentir son influence par son intervention personnelle, sa science, son activité, son économie, et les prix de vente, dont la détermination lui échappe. C'est l'étude des causes diverses influant sur la prospérité de la culture qui constitue l'économie rurale, et la détermination du système de culture à adopter dans un milieu donné dépend de la saine discussion d'un grand nombre d'éléments.

Les causes qui agissent sur la prospérité de la culture peuvent être physiques (climat, nature géologique et chimique du sol, etc.), ou économiques (importance des capitaux engagés, débouchés ouverts aux produits, transports et prix de vente, main-d'œuvre disponible, régime fiscal, institutions diverses de crédit ou d'assurances, etc., qui facilitent les opérations du cultivateur).

Économies royales, mémoires de Sully, document très précieux pour l'histoire économique et politique du règne de Henri IV, quoique ce soit une narration souvent sans ordre et sans agrément (1638). C'est là que se trouve exposé le fameux *Grand Dessein* de Henri IV, d'ailleurs imaginé par son ministre. Sully y parle de lui-même avec une complaisance parfois exagérée.

économique adj. Qui a rapport à l'administration des dépenses. Qui a rapport à l'économie politique : *les problèmes économiques*. Qui diminue les frais, la dépense : *chauffage économique*. ANT. **Dispendieux, coûteux, onéreux, ruineux.** N. f. Science de l'économie.

Économique (*l'*), ouvrage de Xénophon, traitant avec agrément et délicatesse du rôle de la femme dans l'administration de la maison (IVe s. av. J.-C.).

économiquement [*ke-man*] adv. Avec économie : *vivre économiquement*.

économiser [*zé*] v. a. Epargner, ménager. *Fig.* : *économiser son temps*. ANT. **Dilapider, dissiper, dépenser, gaspiller, prodiguer.**

économiseur [*zeur*] n. m. Dispositif d'un appareil distillatoire destiné à procurer une économie de combustible. (On dit plus souvent RÉCUPÉRATEUR de chaleur.) Appareil de réglage adapté à un moteur d'automobile, d'avion, etc., pour régulariser la combustion de l'essence et, par suite, réaliser la plus faible dépense.

économisme [*mis-me*] n. m. Système, science des économistes.

économiste [*mis-te*] n. Ecrivain qui s'occupe d'économie politique : *les économistes du XVIIIe siècle ont préparé la Révolution*. Adjectiv. : *fanatisme économiste*.

écopage n. m. *Pop.* Coup, réprimande.

écope ou **escope** [*ès-ko-pe*] n. f. (VX suéd. *skopa*). Pelle de bois, pour prendre et lancer de l'eau. Soucoupe évasée, pour écrémer le lait à la main.

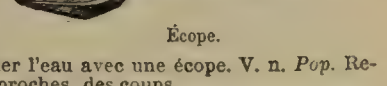

Écope.

écoper [*pé*] v. a. Vider l'eau avec une écope. V. n. *Pop.* Recevoir des reproches, des coups.

écoperche [*pèr-che*] n. f. (de *écot*, et *perche*). Grande perche verticale, supportant un échafaudage. Pièce de bois dressée, portant une poulie en tête.

écopette [*pè-te*] n. f. Petite écope.

écoquage ou **écoquelage** n. m. Action d'écoquer.

écoquer [*ké*] ou **écoqueter** [*ke-té*] v. a. Dégarnir (une chasse) des mâles de faisans, perdrix, etc., trop nombreux.

écorage n. m. Action d'écorer.

écorçage ou **écorcement** [*se-man*] n. m. Action de dépouiller certains végétaux de leur écorce.

— Encycl. L'écorçage est pratiqué soit sur certains arbustes employés en vannerie, comme l'osier, soit sur des arbres dont l'écorce est douée de propriétés particulières : *liège* (chêne-liège), *écorces tannantes* (chêne rouvre, aune, bouleau, etc.), *écorces tinctoriales* (quercitron) ou *aromatiques* (cassia, gayac, cannelle, etc.). Dans le premier cas, comme on traite des menues branches, l'opération est sans aucune difficulté et s'effectue à l'aide de petits outils

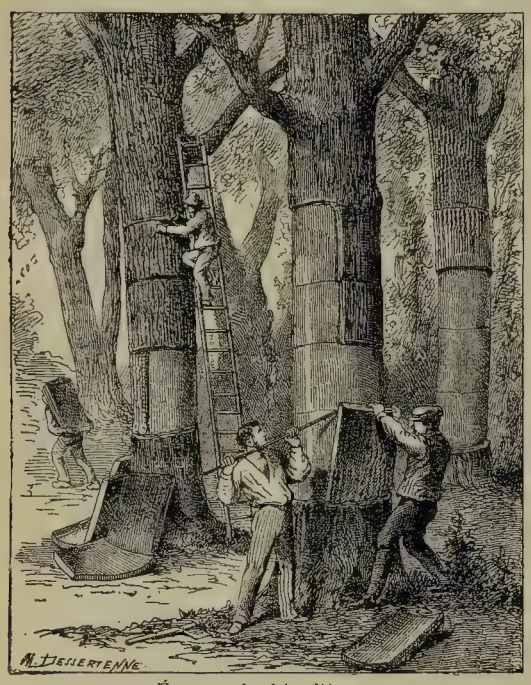

Écorçage de chêne-liège.

tranchants dit écorçoirs, peleurs, racle-vime, pèle-osier, etc. ; mais, quand il s'agit d'arbres, elle est plus compliquée. On procède à l'écorçage quand l'arbre est encore sur pied et au moment où l'abondance de la sève permet de détacher facilement, à la hache ou à l'aide de coins, les plaques d'écorce qu'on a circonscrites au ciseau ; ou bien encore on abat les arbres et l'on écorce le tronc et les branches débités à la scie, mais il faut procéder à l'écorçage avec rapidité, si l'on veut profiter de la présence de la sève. Enfin, on peut, en toute saison, écorcer les bûches par la vapeur, en utilisant le procédé Martin, perfectionné par Nomaison, et qui consiste à soumettre le bois à l'action de la vapeur pendant quelques heures, dans des récipients clos.

écorce n. f. (du lat. *cortex*, *icis*, même sens). Partie extérieure et superficielle qui recouvre la tige et les rameaux de certaines plantes : *l'écorce du chêne sert à tanner les peaux.* (V. la planche PLANTES.) *Ecorce à tille*, écorce renfermant des fibres textiles, comme celle du tilleul. Enveloppe de certains fruits : *écorce de citron.* Croûte extérieure : *écorce de la terre. Fig.* Superficie, apparence : *ne pas juger sur l'écorce.* PROV. : **Entre l'arbre et l'écorce,** etc., v. ARBRE. **Quand on a pressé l'orange, on jette l'écorce,** quand on a tiré de quelqu'un tout ce qu'on pouvait espérer, on le repousse, on le néglige. (Le mot fut appliqué par Frédéric II à Voltaire.)

— Encycl. L'écorce est la partie d'une tige, d'une racine ou d'une feuille qui est extérieure au cylindre central (stèle) ou aux stèles ou aux fragments de stèles (méristèle) que contient cet organe. Les anciens botanistes comprenaient sous le nom d'*écorce* toute la partie d'une tige extérieure au cambium : cette ancienne signification a été conservée en botanique descriptive ou appliquée.

L'industrie utilise des écorces, qui se classent en *tannantes*, *tinctoriales*, d'*usage domestique* ou *aromatiques*, etc. Les premières sont les écorces de chêne, de sapin, d'aune, de châtaignier, de bouleau, de saule, de tremble, d'épicéa, etc. Toutes contiennent du tanin. Parmi les secondes, nous citerons celles du chêne jaune ou quercitron, donnant des teintures jaunes, rouges ou brunes. La troisième classe comprend les écorces de chêne-liège, du bois de Panama provenant du Brésil. Les écorces aromatiques sont celles de cannelle, de gayac, de cassia, etc. D'autres écorces ont aussi leur emploi : le bouleau noir, pour la construction d'esquifs légers, imputrescibles à l'eau ; celles de pin, de sapin, de mélèze, de lentisque, etc., qui laissent écouler des sucs gommeux ou résineux ; le chanvre, le lin, la ramie, le mûrier, le tilleul, etc., fournissent des matières textiles.

écorcement n. m. V. ÉCORÇAGE.

écorcer [*sé*] v. a. (Prend une cédille sous le c devant *a* et *o* : *il écorça ; nous écorçons.*) Enlever l'écorce.

écorchant [*chan*], **e** adj. *Fam.* Discordant, qui écorche l'oreille : *des sons écorchants.*

écorché n. m. *Bx-arts.* Homme ou animal représenté complètement dépourvu de sa peau, pour rendre visibles les muscles, les veines et les articulations. (V. HOMME.)

écorche-cul (à) loc. adv. *Pop.* En glissant sur le derrière : *descendre une pente à écorche-cul. Fig.* A contre-cœur.

écorchement [*man*] n. m. Action d'écorcher.

écorcher [*ché*] v. a. (lat. *excorticare*). Dépouiller de sa peau : *écorcher un lapin.* Enlever une partie de la peau, égratigner : *il m'a tout écorché. Fig.* Produire une impression désagréable : *voix qui écorche les oreilles.* Faire payer trop cher : *écorcher un client.* Parler mal : *écorcher le français.* PROV. : **Il n'y a rien de si difficile à écorcher que la queue,** le plus difficile, en toute chose, est la fin. **Il faut écorcher l'anguille quand on la tient,** il faut profiter de l'occasion. **Il faut tondre les brebis, et non les écorcher,** il ne faut tirer des gens que ce qu'ils peuvent raisonnablement donner. **Jamais beau parler n'écorcha la langue,** un langage décent ne nuit jamais à qui l'emploie. **Tant vaut celui qui tient que celui qui écorche,** le recéleur est aussi coupable que le voleur.

écorcherie [*ri*] n. f. Local où l'on écorche les animaux. *Fig.* Etablissement où l'on rançonne les clients : *cet hôtel est une véritable écorcherie. Hist.* Ce qui se rapporte aux Ecorcheurs.

écorcheur, euse [*eu-ze*] n. Qui écorche les bêtes mortes. *Fam.* Personne qui écorche, au sens figuré de ce verbe. Celui qui fait payer trop cher.

Écorcheurs, bandes armées qui désolèrent la France sous Charles VI et Charles VII. Chabannes, La Hire, Louis de Bueil, Rodrigue de Villandrado furent parmi les chefs de ces routiers, que Charles VII élimina peu à peu de l'armée. — Nom des écorcheurs de bêtes, qui, sous Charles VI, constituaient la partie la plus exaltée de la faction des bouchers.

écorchure n. f. (de *écorcher*). Plaie superficielle de la peau. (V. EXCORIATION.) *Fig.* Atteinte qui cause du dépit.

écorcier [*si-é*] n. m. Endroit où l'on emmagasine les écorces dans une tannerie.

écore n. f. Registre sur lequel se trouvent inscrits les comptes d'un bateau pêcheur. V. ACCORE.

écorer [*ré*] v. a. (angl. *to score*). Tenir les comptes d'un bateau pêcheur. V. ACCORER.

écoreur n. m. Agent chargé d'écorer.

écorne n. f. Action d'écorner ; atteinte, dommage. (Vx.)

écornement [*man*] n. m. Action d'écorner.

écorner [*né*] v. a. Rompre les cornes : *écorner un taureau.* Briser les angles : *écorner une table. Fig.* et *fam.* Amoindrir ; porter atteinte à. *Ecorner sa fortune*, en dissiper une partie. *Vent à écorner les bœufs*, vent extrêmement violent.

écornifler [*flé*] v. a. (de *écorner*). Se procurer un bon repas, de l'argent, etc., aux dépens d'autrui : *écornifler un repas. Fig.* : *écornifler de bons mots.*

écornifleur [*ri*] n. f. Action d'écornifler.

écornifleur, euse [*eu-ze*] n. *Fam.* Personne qui fait le métier d'écornifler ; parasite. *Par ext.*, plagiaire.

écornure n. f. Eclat enlevé de l'angle d'une pierre, d'un meuble, etc.

Écos [*ko*], ch.-l. de c. (Eure), arr. et à 19 kil. des Andelys ; 560 h. Bestiaux. — Le cant. a 24 comm. et 7.470 h.

Écossais, e [*ko-sè, è-ze*], habitant ou originaire de l'Ecosse : *les Ecossais.* (V. p. 537.) *Etre en Ecossais*, sans pantalon. N. m. Dialecte des Ecossais : *parler écossais.* N. f. Ringard pour attiser le feu. Adjectiv. *Etoffe écossaise*, ou substantiv. *écossaise* (n. f.) ou *écossais* (n. m.), étoffe à carreaux de couleurs variées. *Hospitalité écossaise*, large et désintéressée. *Garde écossaise*, première compagnie des gardes du corps du roi de France avant 1789. (Instituée par Charles VII, elle fut d'abord composée d'Ecossais.) *Ecole écossaise*, groupe de philosophes écossais, qui s'efforcèrent de réagir contre la philosophie de Locke et de Hume. Ses principaux représentants sont Hutcheson, Adam Smith, Thomas Reid, Dugald-Stewart, Hamilton.)

Écosse, la plus septentrionale des trois parties des îles Britanniques, au nord de la Grande-Bretagne ; 4.760.000 h. (*Ecossais*) ; capit. *Edimbourg.*

L'Ecosse s'étend au N. de la Tweed sur 78.746 kilom. carrés d'un pays montagneux. Les massifs septentrionaux constituent les Hautes-Terres (*Highlands*) ; ils culminent au Ben Nevis (1341 m.) dans les Grampians ; au S. sont les Basses-Terres (*Lowlands*), au delà desquelles, sur la frontière d'Angleterre, le pays se relève dans les monts Cheviot. Les côtes sont très découpées et entaillées de fjords profonds (*firths*), où aboutissent de courtes rivières (Clyde, Forth, Earn, Tay, etc.), fréquemment sorties de lacs ou *lochs* (loch Lomond, loch Katrine, etc.). Une race vigoureuse et sobre, celtique d'origine et parlant encore en partie le gaélique, peuple le pays. Les Highlands sont stériles, couvertes de bruyères et de tourbières ; dans les Basses-Terres, par contre, on trouve des trésors de houille et de fer, du plomb, du cuivre ; là paissent les races laitières d'Ayr et les moutons cheviots. La vie industrielle y est donc très active (constructions navales, machines, industries textiles du coton et de la laine). De là, dans les Lowlands, l'existence de villes industrielles comme Glasgow, Perth et Dundee, groupées autour d'Edimbourg, capitale politique et intellectuelle du pays. Plusieurs de ces villes sont des ports considérables, auxquels s'ajoutent d'autres ports comme Aberdeen, Peterhead, Banff, qui arment pour la pêche.

L'histoire de l'Ecosse commence avec la conquête des Basses-Terres ou Lowlands par les Romains d'Agricola, sous l'empereur Domitien, en l'an 80 de notre ère. Jusqu'alors, les Celtes Calédoniens du pays n'avaient pas obéi aux Romains, déjà maîtres de la partie méridionale de l'île de Bretagne, et ils ne furent jamais soumis par eux au N. du mur de Septime-Sévère, érigé en 207 de la Clyde au Forth. Au temps des invasions barbares, les Pictes, c'est-à-dire les Calédoniens, et les Scots venus d'Irlande, peuplent, ceux-ci le nord et l'est et ceux-là l'ouest de l'Ecosse ; on les voit faire des incursions dans les campagnes anglaises, se convertir au christianisme un peu plus tard (VIe s.) et se fondre, au IXe s., sous le roi des Scots, Kenneth II, en une seule nation, dont le territoire reçoit le nom de *Scotland* (pays des Scots.) C'est à la même époque qu'à l'heptarchie anglo-saxonne se substitue le royaume d'Angleterre ; de là, entre les deux royaumes voisins, une longue suite de guerres, qui va du IXe au XIIIe siècle et qui, après la soumission temporaire de l'Ecosse à l'Angleterre au temps du roi Edouard Ier, reprend, après l'affranchissement de l'Ecosse par Robert Bruce (1329). Elle dura même au temps des Stuarts, qui, à partir de 1370, régnèrent sur le pays et s'appuyèrent constamment sur la France pour résister aux convoitises britanniques, comme à l'insubordination et à la turbulence de leur noblesse. De cette insubordination et du triomphe de la Réforme presbytérienne l'infortunée Marie Stuart fut victime, dans la seconde moitié du XVIe siècle. Quand, un peu plus tard (1603), son fils Jacques VI devint roi d'Angleterre, comme descendant de Henri VII Tudor par les femmes, les deux royaumes demeurèrent distincts, bien que régis par un même souverain. Ils furent même parfois en guerre, par suite de la différence de foi des presbytériens écossais et des épiscopaliens anglais et, sous la première Révolution d'Angleterre, par suite de l'attachement des Ecossais aux Stuarts. Ils fusionnèrent en 1707, sous la reine Anne, et constituèrent dès lors avec l'Irlande le *royaume-uni de Grande-Bretagne et d'Irlande.* V. GRANDE-BRETAGNE.

— *Linguist.* Trois idiomes sont usités en Ecosse : 1° l'*erse* ou *gaélique*, langue celtique, parlée dans les montagnes (*Highlands*) ; 2° l'*écossais* proprement dit, variété dialectale de l'anglais, parlée dans les Basses-Terres (*Lowlands*) ; 3° l'*anglais.*

Écosse (Nouvelle-). V. NOUVELLE-ÉCOSSE.

écosser [*ko-sé*] v. a. Tirer de la cosse : *écosser des pois, des fèves.*

écossette [*ko-sè-te*] n. f. Botillon de betteraves.

écosseur, euse [*ko-seur, eu-ze*] n. Personne qui écosse. *Pop.* Employé des postes, chargé d'ouvrir les lettres égarées.

écosseuse [*ko-seu-ze*] n. f. Machine à écosser les pois, haricots, etc.

écossonneux [*ko-so-neû*] n. m. Nom vulgaire du bouvreuil.

écot [*ko*] n. m. (du bas allem. *skot*, pousse). Tronc d'arbre, rameau imparfaitement élagué. Petit bloc d'ardoise, qui reste adhérent aux foncées.

écot [*ko*] n. m. (de l'anc. allem. *skot*, contribution). Quote-part de chaque convive, dans un repas commun : *payer son écot.* Montant de la carte à payer, chez un traiteur.

écôtage n. m. Action d'écôter.

écôtard [*tar*] n. m. Porte-haubans. (Vx).

écôté, e adj. *Blas.* Se dit des branches privées de leurs rameaux, ou des pièces taillées comme l'écot.

écôter [*té*] v. a. (du préf. *é*, et de *côte*). Enlever les côtes des feuilles de tabac Elaguer. (Vx.) Faire passer le fil dans plusieurs filières, pour faire disparaître les côtes.

écôteur, euse [*eu-ze*] n. Celui, celle qui écôte.

écouaille n. f. V. COUAILLE.

écouane n. f. Syn. de ÉCOINE.

écouaner [*né*] v. a. Syn. de ÉCOINER.

écouanette [*nè-te*] n. f. Syn. de ÉCOINETTE.

écoubette [*bè-te*] n. f. Nom vulgaire de la chicorée sauvage.

écouche n. f. ou **écouchoir** n. m. Outil de bois pour écouche le chanvre ou le lin.

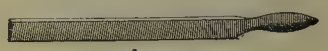

Écouche.

Écouché, ch.-l. de c. (Orne), arr. et à 9 kil. d'Argentan, près de l'Orne ; 1.240 h. (*Écouchéens*). Ch. de f. Et. Commerce de chevaux ; carrières. — Le cant. a 18 comm. et 7.510 h.

écoucher [*ché*] v. a. (lat. *excussare*). Frapper la filasse de chanvre ou de lin, pour en détacher les parcelles ligneuses.

écouchures n. f. pl. Brins de lin ou de chanvre, dépouillés de leur écorce ligneuse à l'aide de l'écouche.

Écouen [*kou-an*], ch.-l. de c. (Seine-et-Oise), arr. et à 26 kil. de Pontoise ; 1.830 h. Ch. de f. N. Château construit par Jean Bullant pour le connétable Anne de Montmorency (XVIe s.) et qui sert aujourd'hui de succursale au pensionnat de la Légion d'honneur de Saint-Denis. — Le cant. a 22 comm. et 14.600 h.



Château d'Écouen.

écouer [*kou-é*] v. a. (du pr. *é*, et du lat. *cauda*, queue). Couper la queue d'un animal domestique : *écouer un cheval.*

écouet [*kou-è*] n. m. *Mar.* Cordage qui va en diminuant par un bout.

écoufle n. m. (orig. celt.). Nom vulgaire du milan. Cerf-volant, jouet.

écoulage n. m. (rad. *écouler*). Raclage des peaux écharnées, pour en faire tomber l'eau de chaux. Flottage du bois sur les cours d'eaux de faible longueur.

écoulement [*man*] n. m. Mouvement d'un liquide qui s'écoule : *le drainage assure l'écoulement des eaux pluviales.* Mouvement de personnes qui sortent d'un endroit : *l'écoulement de la foule.* Débouché, vente facile des marchandises : *trouver l'écoulement de ses récoltes.* Nom vulgaire donné à quelques maladies (*leucorrhée*, *blennorragie*), dont le symptôme principal est un flux anormal : *écoulement sanguin, séreux, muqueux.*

— Encycl. *Physiq.* L'écoulement d'un liquide par un orifice étroit percé en paroi mince obéit à la règle de Torricelli : *g*, l'accélération de la pesanteur ; *h*, la charge, c'est-à-dire la distance du centre de l'orifice à la surface libre ; *v*, la *vitesse d'écoulement*, c'est-à-dire la longueur que parcourrait en ligne droite, dans l'unité de temps, une molécule quittant

l'orifice, sont liées par la relation $v = \sqrt{2gh}$. La nature du liquide n'intervient pas. Pour avoir un écoulement régulier, il suffira de maintenir h constant, ce qu'on arrive à faire, par exemple, avec un flotteur ou un trop-plein.

La *dépense* q, c'est-à-dire le volume du liquide qui passe dans l'unité de temps, est $q = vs$, s étant la section de l'orifice. En réalité, cette dépense est modifiée par la contraction de la veine. Si l'écoulement se fait dans un tuyau, il y a lieu de tenir compte du frottement pour évaluer la dépense ; la valeur de ce frottement par mètre courant s'appelle le *gradient hydraulique*.

L'écoulement des gaz sous faible pression obéit aux mêmes lois que celui des liquides.

écouler [*lé*] v. a. Vendre facilement : *écouler des marchandises.* **S'écouler** v. pr. Couler hors d'un lieu : *toute l'eau de ce bassin s'est écoulée.* Se retirer en foule. *Fig.* Passer, se dissiper : *le temps s'écoule rapidement.*

écoupe n. f. (du lat. *scopa*, balai). *Mar.* Balai pour le lavage. (On dit aussi *écoupée.*)

écourgée n. f. V. ESCOURGÉE.

écourgeon n. m. V. ESCOURGEON.

écourter [*té*] v. a. Rogner, couper trop court : *écourter les cheveux. Fig.* : *écourter un discours.*

Écourt-Saint-Quentin, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 22 kil. d'Arras, sur l'Hirondelle ; 1.830 h. Lin. brasserie. En grande partie détruite au cours de la Grande Guerre.

écoussage [*kou-sa-je*] n. m. Tache noire sur la faïence.

écoutable adj. Que l'on peut écouter. (Peu us.)

écoutage n. m. Action d'écouter. (Se dit plus particulièrem., dans la fabrication des phonographes, de l'action de contrôler, par l'audition, la sonorité et l'exactitude des cylindres ou des disques.)

écoutant [*tan*], **e** n. et adj. Qui écoute.

écoute n. f. (holl. *schoote*). Cordage attaché aux coins inférieurs des voiles et servant à raidir chacune d'elles en fixant un de ses points du côté sous le vent.

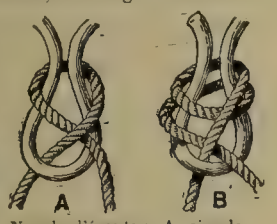

Nœuds d'écoute : A, simple ; B, double.

écoute n. f. (de *écouter*). Endroit d'où l'on peut écouter sans être vu. *Poste d'écoute*, dans la guerre des tranchées, excavation poussée très près des tranchées ennemies et où prend place un homme muni d'appareils amplificateurs des sons. Poste organisé dans la tranchée pour repérer, par le son, les batteries ou les avions ennemis. *Organiser l'écoute*, préparer, établir les postes d'écoute. Au pl. : *être aux écoutes*, être aux aguets. *Vén.* Oreilles du sanglier. Adj. *Sœur écoute*, religieuse qui en accompagne une autre au parloir.

écoutement [*man*] n. m. Action d'écouter, de prêter l'oreille. (Inus.)

écouter [*té*] v. a. (lat. *auscultare*). Prêter l'oreille pour entendre : *écouter un morceau de musique.* Tenir compte des paroles de : *n'écoutez pas le médisant.* Recueillir, exaucer : *écoute les vœux des malheureux. Fig.* Se laisser guider par : *écoutez la raison. Ecoute, écoutez*, se dit pour appeler quelqu'un ou attirer son attention. S'emploie aussi comme correctif, atténuation : *écoutez ! je ne pouvais pas ! N'écouter que d'une oreille*, ne prêter qu'une faible attention. *N'écouter que soi*, ne prendre conseil que de soi. **S'écouter** v. pr. Prendre trop soin de sa santé. *S'écouter parler*, se complaire dans ses paroles.

écoute-s'il-pleut n. m. invar. Moulin qui n'est alimenté que par des eaux sujettes à tarir et qui a besoin de la pluie pour fonctionner.

écouteur, euse [*eu-ze*] n. Qui écoute, indiscret. Dans la fabrication des phonographes, employé (homme ou femme), dont les occupations consistent à éprouver par l'audition les qualités des cylindres ou disques enregistrés. N. m. Nom donné au récepteur d'un appareil téléphonique ou d'un phonographe, qu'on applique à l'oreille. Appareil d'écoute.

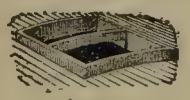
Écoutille.

écouteux, euse [*teû, eu-ze*] adj. Se dit d'un cheval, d'une jument qui se laisse distraire.

écoutille [*ll* mll., *e*] n. f. (esp. *escotilla*). Trappe pratiquée dans le pont d'un navire, pour descendre dans l'intérieur.

écoutillon [*ll* mll.] n. m. Sorte de trappe où l'on place le pied d'un mât de hune.

écoutoir n. m. Cornet acoustique. (Vx.)

écouvette [*vè-te*] n. f. Petit balai de bouleau des épinceteuses. Brosse à long manche des apprêteurs. Écouvillon de boulanger.

écouvillon [*ll* mll.] n. m. (anc. fr. *escouve*). Vieux linge attaché à un long bâton pour nettoyer les corps creux, notamment les fours des boulangers. Brosse cylindrique montée sur un long manche, pour nettoyer l'âme des canons.

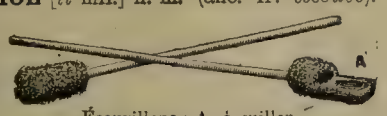

Écouvillons : A, à cuiller.

écouvillonnage [*vi, ll* mll., *o-na-je*] ou **écouvillonnement** [*vi, ll* mll., *o-ne-man*] n. m. Action d'écouvillonner.

écouvillonner [*vi, ll* mll., *o-né*] v. a. Nettoyer avec l'écouvillon un four, un canon, etc. *Méd.* Action de débarrasser la matrice d'une muqueuse malade.

ecphractique adj. et n. m. *Méd.* Syn. de APÉRITIF.

Ecques, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 10 kil. de Saint-Omer, près de l'Eaubonne : 1.210 h. Brasserie.

écrabouiller [*ll* mll., *é*] v. a. *Pop.* Ecraser, mettre en marmelade.

écrai [*krè*] n. m. Milieu de la raie du sillon creusé par la charrue.

écraigne [*krè-gne*] n. f. Nom donné autrefois, en Bourgogne, aux chaumières construites par les paysans et, *par ext.*, aux veillées que l'on faisait dans ces chaumières.

écrainier [*krè-ni-é*] n. m. Ancien nom des layetiers.

écran n. m. (orig. germ.). Petit éventail qu'on tient à la main, pour se garantir contre l'ardeur d'un feu de cheminée : *Boucher a peint de délicieux écrans.* Petit meuble monté sur deux pieds, servant au même usage. Plaque servant à abriter contre la chaleur d'un foyer, le vent, la pluie, etc. Cadre tendu de papier ou d'étoffe enduit de glu et dont on se sert pour capturer les insectes nuisibles. *Physiq.* et *cinémat.* Tableau blanc, sur lequel on projette les images. (V. CINÉMATOGRAPHE.) *Écran électrique*, corps conducteur creux, placé dans un champ électrique et qui a la propriété de soustraire à l'action électrique les corps qui sont placés dans sa cavité. Feuille de carton saupoudrée de platinocyanure de baryum, que l'on emploie en radioscopie. *Photogr. Écrans colorés*, dans la photographie en couleurs, plaques de verre à surfaces rigoureusement planes et parallèles, coloriées diversement et qui, interposées entre le sujet et la surface sensible, ne laissent passer chacune que leurs couleurs complémentaires. (V. PHOTOGRAPHIE.)

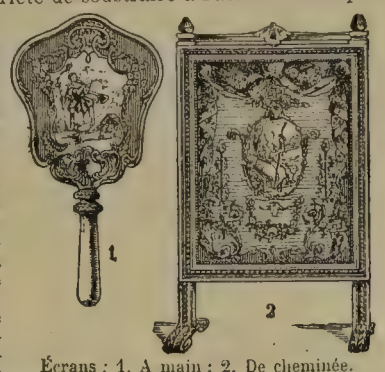

Écrans : 1. A main ; 2. De cheminée.

écrancher ou **éclancher** [*ché*] v. a. Faire disparaître les faux plis d'une étoffe.

écrasable [*za-ble*] adj. Qui peut être écrasé.

écrasant [*zan*], **e** adj. Qui écrase. *Fig.* Qui abat, étourdit : *une écrasante défaite ; travail écrasant.*

écrasé [*zé*], **e** adj. Aplati, brisé : *bonbon écrasé. Fig.* Anéanti, accablé : *ennemi écrasé.* Substantiv. : *les écraseurs et les écrasés.*

écrasée [*zé*] n. f. Effondrement qui se produit au-dessus d'une ancienne fouille, dans une mine.

écrasement [*ze-man*] ou **écrasage** [*za-je*] n. m. Action d'écraser. *Chir. Ecrasement linéaire*, méthode employée pour sectionner des tissus sans effusion de sang, mais qui tend à disparaître.

— ENCYCL. *Chir.* L'écrasement d'un membre produit des lésions multiples : fracture, luxation, rupture de nerfs, de vaisseaux, etc. Jadis, on pratiquait l'amputation ; aujourd'hui, on embaume en quelque sorte le membre pour le préserver des infections, et l'on attend la régénération des tissus lésés. On peut ainsi souvent conserver des membres qui étaient presque en bouillie.

écraser [*zé*] v. a. (orig. scand.). Aplatir et briser par compression : *écraser du pied un insecte. Fig.* Vaincre, anéantir : *écraser l'ennemi.* Accabler : *Louis XV écrasa le peuple d'impôts.* Rabaisser, humilier : *écraser ses amis par son luxe.* ALLUS. LITTÉR. : **Ecrasons l'infâme,** V. INFÂME. **S'écraser** v. n. Etre très serré dans une foule.

écraseur, euse [*zeur, eu-ze*] adj. et n. Se dit d'une personne ou d'une chose qui écrase : *un écraseur de pommes à cidre.* Appareil pour pratiquer l'écrasement linéaire.

écrasis [*zi*] n. m. Amas confus d'êtres ou de choses écrasées : *des écrasis de corps humains.*

écrasure [*zu-re*] n. f. Débris d'un objet écrasé.

écrecelle [*sè-le*] n. f. Nom vulgaire de la crécerelle.

écrelet [*lè*] n. m. V. LÉCRELET.

écrémage n. m. Action d'écrémer : *l'écrémage diminue la valeur nutritive du lait.* Action d'écrémer le verre en fusion.

écrémaison n. f. Syn. de ÉCRÉMAGE.

écrémer [*mé*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) Séparer la crème du lait. *Fig.* Prendre ce qu'il y a de meilleur dans une chose.

écrémette n. f. Syn. de ÉCRÉMOIR.

écrémeuse [*meu-ze*] n. f. Machine servant à séparer la crème du lait.

— ENCYCL. Les écrémeuses les plus simples, qu'on nomme aussi *crémeuses*, sont des vases en terre vernissée ou en fer étamé et qui doivent être d'un nettoyage facile. L'écrémage s'y fait tout naturellement par la montée lente de la crème ; celle-ci est recueillie soit au moyen d'un écrémoir, soit — si l'écrémeuse est munie d'un ajutage à sa partie inférieure — par l'écoulement du petit-lait, soit, enfin, par épuisement du petit-lait au moyen d'un siphon.

Mais on se sert couramment aujourd'hui d'écrémeuses centrifuges, construites suivant le principe que les éléments des corps composés subissant un rapide mouvement de rotation peuvent se séparer par la seule différence de leurs densités. Le lait étant formé d'un liquide qui tient en suspension des globules butyreux légers, si on le place dans une écrémeuse centrifuge (dont la turbine fait 5.000 à 6.000 tours à la minute), la partie lourde, c'est-à-dire le petit-lait, est chassée vers les parois, alors que la crème, plus légère, s'amasse autour de l'axe de rotation ; un dispositif approprié permet de recueillir séparément crème et petit-lait.

écrémière n. f. Coquille de la grande moule d'eau douce.

écrémoir n. m. ou **écrémoire** n. f. Instrument pour écrémer le lait. Cuiller en cuivre des artificiers.


Écrémoire.

écrémure n. f. Scorie enlevée par l'écrémage du verre.

écrénage, écréner, V. CRÉNAGE, CRÉNER, etc.

écrêtement [*man*] ou **écrêtage** n. m. Action d'écrêter un ouvrage : *l'écrêtement d'un parapet.*

écrêter [*té*] v. a. Enlever la crête : *écrêter un coq.* Détruire à coups de canon le sommet d'un rempart. Diminuer la hauteur : *écrêter une côte.*

écrevisse [*vi-se*] n. f. (anc. all. *krebiz*). Genre de crustacés décapodes, qui vivent dans l'eau : *l'écrevisse prend, à la cuisson, une couleur rouge. Buisson d'écrevisses*, plat d'écrevisses arrangées en pyramide. Grande tenaille de forgeron pour traîner les lopins de fer rouge. *Archéol.* Cuirasse formée d'écailles chevauchées comme les anneaux du test de l'écrevisse. Vêtement déchiqueté en barbe d'écrevisse. Signe du zodiaque, appelé aussi CANCER.

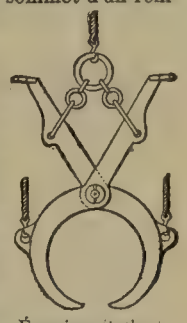
Écrevisse (techn.).

— ENCYCL. *Zool.* Les écrevisses se caractérisent par leur pointe céphalique triangulaire, par le dernier anneau du thorax, qui est mobile, et par des pinces fortes et renflées, qui constituent la première paire de pattes. Les écrevisses subissent dans leur jeune âge des métamorphoses et des mues. Les femelles portent leurs œufs attachés sous le ventre et reproduisent généralement en novembre. On en connaît un assez grand nombre d'espèces, qui vivent surtout dans les ruisseaux. La consommation en est très considérable ; aussi tendent-elles à disparaître.


Armure à écrevisse (XVIe s.).

— *Pêch.* Dans les ruisseaux à eau courante et les rivières à eau limpide, mais de faible profondeur, on pêche l'écrevisse au moyen de petits filets circulaires appelés balances, pêchettes, etc. Au centre du filet on attache un morceau de viande ou de poisson plus ou moins corrompu, dont on augmente l'odeur au moyen d'essence de térébenthine ou d'aspic. Dans les rivières aux eaux profondes, on fait usage de tambours et de petites nasses amorcées comme les balances. On emploie aussi des fascines d'épine, au centre desquelles on dispose un appât, en général une tête de mouton en putréfaction. La pêche nocturne, à la lueur de torches, beaucoup plus fructueuse, est généralement prohibée.

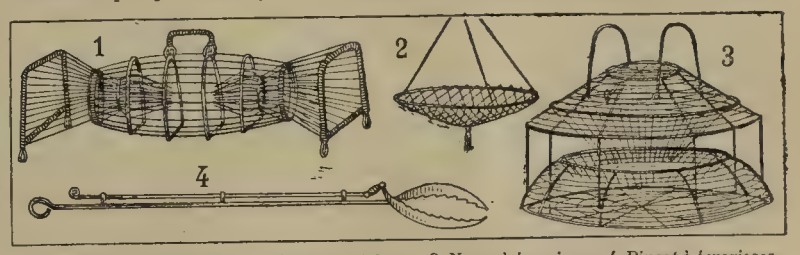

1. Tambour à écrevisses ; 2. Balance ou pêchette ; 3. Nasse à écrevisses ; 4. Pinces à écrevisses.

— *Art culin.* Arracher la lame médiane (*telson*) de la nageoire caudale des écrevisses. Cette lame entraîne un petit boyau noir qui nuirait au goût délicat de l'écrevisse. Préparer un court-bouillon, dans lequel on met un tiers de bon vin blanc, et que l'on assaisonne d'épices, thym, laurier, girofle, ail, oignon en rondelles, cerfeuil, sel et poivre en grain ; les écrevisses doivent y être jetées vivantes, quand il bout. Laisser sur le feu six à quinze minutes, laisser refroidir dans l'eau du court-bouillon ; servir sur un plat avec du persil frisé, ou en buisson.


Écrevisse.

écribellates [*kri-bèl'*] n. m. pl. Section des arachnides aranéides, comprenant tous ceux qui sont dépourvus de cribellum, par opposition aux *cribellates.* S. un *écribellate.*

écrier [*kri-é*] v. a. ou n. (V. ÉGRISER. — Se conj. comme *prier.*) Nettoyer le fil de fer en le frottant avec un chiffon chargé de grès.

écrier [*kri-é*] (**s'**) v. pr. (Se conj. comme *prier.*) Faire un grand cri : *s'écrier de douleur.* Prononcer en criant : *il s'écria : « Vive la France ! »*

écrieur n. m. Ouvrier qui écrie le fil de fer.

écrille [*ll* mll., *e*] n. f. Claie qui arrête le poisson à la clôture d'un étang.

écrin n. m. (lat. *scrinium*). Coffret pour serrer des bijoux. Bijoux ainsi serrés. *Fig.* Réunion d'objets éclatants ou précieux.


Écrin.

écrinier [*ni-é*] n. m. Ouvrier qui fait des écrins. (Vx.)

Écrins (BARRE DES), sommet culminant du massif du Pelvoux (Hautes-Alpes). Son arête de granit s'élève à 4.103 m. Beaux glaciers.

écrire v. a. (lat. *scribere.* — *J'écris, nous écrivons. J'écrivais, nous écrivions. J'écrivis, nous écrivîmes. J'écrirai, nous écrirons. J'écrirais, nous écririons. Ecris, écrivons, écrivez. Que j'écrivisse, que nous écrivissions. Ecrivant. Ecrit, e.*) Figurer sa pensée au moyen de caractères convenus : *les Assyriens écrivaient en caractères cunéiformes.* Rédiger, composer : *écrire un ouvrage.* Orthographier :

comment écrivez-vous ce mot? Correspondre par lettre : *écrire à ses amis.* Marquer, empreindre : *sa honte est écrite sur son front. Écrire comme un chat*, de façon illisible. Loc. prov. : *Il est écrit*, il est arrêté, décidé. *C'était écrit*, ainsi l'ordonnait le Destin (formule fataliste des Orientaux). *Ce qui est écrit est écrit*, il n'y a pas à revenir sur ce qui est écrit. ALLUS. HIST. : **Je voudrais ne pas savoir écrire,** réponse célèbre de Néron, dans les premiers temps de son règne, au moment où l'on présentait à sa signature une sentence de mort. **Je n'écris point contre qui peut proscrire,** réponse de l'orateur romain Pollion à ceux qui lui conseillaient de répondre aux épigrammes dont le criblait Octave. (On attribue souvent ces paroles à Camille Desmoulins, mais il ne fit que les reproduire.)

écrit [*kri*] n. m. Toute chose écrite : *tirer un écrit de sa poche.* Acte, convention écrite : *entre gens d'honneur, une parole vaut un écrit.* Pl. Ouvrages de l'esprit : *une partie des écrits de Cicéron est perdue. Par écrit*, avec de l'écriture; au moyen d'une pièce écrite.

écriteau [*tô*] n. m. Inscriptions en grosses lettres, sur papier ou sur bois, portant un avis, un renseignement, annonçant une vente, une location, etc.

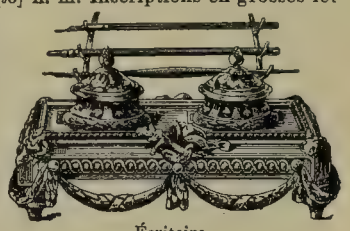

Écritoire.

écritoire n.f. (lat. *scriptorium*). Autret., petit meuble contenant tout ce qu'il faut pour écrire; table, cabinet de travail, et même greffe. Auj., encrier.

écriture n. f. (lat. *scriptura;* de *scribere*, écrire). Art de représenter la pensée par des caractères de convention : *les écritures grecque et latine dérivent de l'alphabet phénicien.* Caractères écrits : *écriture illisible; on emploie en calligraphie quatre genres principaux d'écriture : l'anglaise, la bâtarde, la ronde et la gothique.* (V. ANGLAISE, BÂTARDE, etc.)

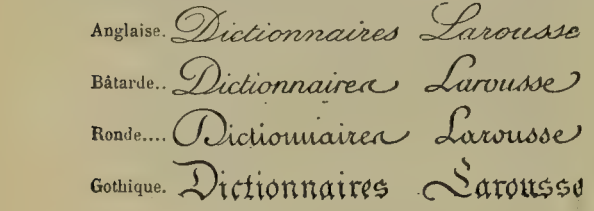

Principaux genres d'écriture.

L'Ancien et le Nouveau Testament : *l'Ecriture sainte, les saintes Ecritures*, ou absol. *l'Ecriture, les Ecritures.* Loc. fam. *Entendre les écritures*, être habile et fin. *Concilier les écritures*, accorder des choses qui sont ou semblent opposées. *Ecritures publiques*, écrits passés pour affaires qui ont un caractère officiel : *faux en écritures publiques.* Pl. *Comm.* Les comptes, la correspondance d'un commerçant : *tenir les écritures.* (V. ALPHABET.) PROV. : **Est un âne de nature qui ne sait lire son écriture,** ne pas pouvoir lire ce qu'on a soi-même écrit, c'est donner une grande preuve de sottise.

— ENCYCL. *Hist.* L'homme a commencé par dessiner les objets mêmes rappelant les faits qu'il désirait consigner d'une façon durable : c'est la *pictographie* (Indiens de l'Amérique du Nord). De là on a été conduit à figurer des idées abstraites par les objets ayant le plus d'analogie avec l'idée à représenter : c'est le *symbolisme* ou *idéographisme.* Chez certains peuples s'étaient développés aussi des procédés mnémoniques, consistant dans des signes purement conventionnels (par ex. les *quippos* ou cordelettes à nœuds). Puis on eut l'idée de figurer les noms à l'aide de signes qui en représentaient les sons vocaux. De là on en vint à l'écriture *syllabique*, où chaque syllabe est représentée par un signe (système du rébus) et enfin à l'*alphabétisme*, c'est-à-dire à la représentation séparée de chacune des lettres qui composent la syllabe.

Dans l'ancien monde, on rencontre quatre grands systèmes d'écriture idéographique : le chinois, l'écriture cunéiforme, les hiéroglyphes égyptiens et les hiéroglyphes hittites ou hétéens.

Ce furent les Phéniciens qui, tout en faisant des emprunts à l'Egypte, créèrent les premiers un véritable alphabet. De l'alphabet phénicien sont sortis tous ceux qui se sont répandus dans le monde. (V. ALPHABET.) Mais cet alphabet ne comportait que des consonnes. Les Hébreux imaginèrent le point-voyelle; enfin, les Grecs créèrent les signes distincts pour représenter les voyelles. L'écriture phénicienne se propagea dans tout l'ancien monde et jusque dans l'Inde, et a supplanté toutes les autres écritures, sauf celle des Chinois.

— *Dr. proc.* La vérification d'écriture est un examen judiciaire qui a pour but de rechercher si un écrit ou une signature privée est de la main de la personne à laquelle on l'attribue et qui la conteste.

La procédure à suivre pour faire vérifier la pièce dont l'écriture est méconnue est spéciale aux écrits sous signature privée qui, à la différence des actes authentiques, ne font pas foi par eux-mêmes; on peut être admis également à prouver la fausseté d'un acte authentique, mais les règles à observer dans ce but sont toutes différentes et constituent la procédure du *faux incident civil* ou *inscription de faux.*

La demande en vérification d'écriture est introduite devant le tribunal civil. Si le défendeur dénie la signature ou l'écriture de l'acte, le tribunal en ordonne la vérification soit par titres, soit par experts, soit par témoins.

Ecritures privées. On désigne sous ce nom les livres de commerce, ainsi que les registres et papiers domestiques.

Les livres de commerce, dont la tenue est obligatoire, ne font pas preuve, contre les personnes non marchandes, des fournitures qui y sont portées; mais le juge peut déférer le serment à l'une ou à l'autre des parties. A l'égard des commerçants, les livres font foi, mais le demandeur ne peut écarter ce qu'ils contiendraient de contraire à ses prétentions pour ne maintenir que ce qui leur est favorable.

Les registres et papiers domestiques ne constituent pas titre *pour* celui qui les a écrits, mais ils font foi *contre* lui : 1° lorsqu'ils énoncent formellement un payement reçu; 2° lorsqu'ils mentionnent expressément, à défaut de l'existence d'un titre, l'obligation contractée envers le créancier.

écriturer [*ri-é*] v. n. Passer son temps à faire des écritures, des copies.

écriturier [*ri-é*] n. m. 1° Syn. de ÉCRIVASSIER. 2° Celui qui écriture.

écrivailler [*va, ll* mll., *é*] v. a. *Fam.* Ecrire, sans art, sans goût, sans soin; composer vite et mal.

écrivaillerie [*va, ll* mll., *e-rî*] n. f. Manie d'écrire, d'écrivailler.

écrivailleur, euse [*va, ll* mll., *eur, eu-ze*] n. *Fam.* Auteur fécond, mais sans talent.

écrivaillon [*va, ll* mll., *on*] n. m. *Fam.* Ecrivain sans valeur.

écrivain [*vin*] n. m. (lat. pop. *scribanus*). Auteur, homme ou femme, qui compose des livres : *Louis XIV protégea les grands écrivains.* Adjectiv. : *femme écrivain. Mar.* Commis des arsenaux. Employé des navires de commerce, faisant fonctions de fourrier. Autref., commissaire d'un navire. *Ecrivain public*, qui fait métier de rédiger et d'écrire pour le public.

écrivain [*vin*] n. m. Nom vulgaire de l'eumolpe ou gribouri de la vigne.

écrivant [*van*], O adj. Qui écrit : *des tables tournantes et écrivantes.* Qui compose des livres (surtout par dénigr.) : *la gent écrivante.*

écrivasser [*va-sé*] v. n. Ecrire à tout propos, mais sans goût et sans compétence.

écrivasserie [*va-se-rî*] n. f. Manie d'écrivasser.

écrivassier [*va-si-é*], **ère** n. *Fam.* Qui écrit beaucoup et mal.

écriveur, euse [*eu-ze*] n. et adj. Personne qui aime à écrire.

écrotage [*ta-je*] n. m. (de *écroûtage*). Action d'écroter les salines.

écroter [*té*] v. a. (de *écroûter*). Enlever la première terre d'un ouvroir de saline.

écrou n. m. (allem. *schraube*). Pièce de métal ou de bois percée en spirale, dans laquelle entre une vis : *écrou taraudé, fileté.*

— ENCYCL. *Techn.* L'écrou est dit *fixe* ou *mobile*, suivant que la vis y pénètre en tournant, ou que lui-même tourne autour de la vis. Suivant sa forme extérieure, l'écrou est *carré, à six pans, cylindrique, à chapeau, à oreilles*, etc. Le *filet* de l'écrou, partie intérieure saillante, est *carré, rectangulaire, triangulaire*, etc. Les écrous sont dits *taraudés* si on les fait avec le taraud; *filetés* si on fait usage du peigne; *brasés*, si la partie filetée est rapportée d'une pièce et soudée à l'intérieur. Dans un écrou, on appelle *pas* le filet et le creux égaux entre eux; parfois, le filet a un peu plus d'épaisseur que le creux. Les écrous se serrent sur la vis au moyen de clefs aux formes diverses suivant celles des écrous. Enfin, pour empêcher le desserrage, on a recours à un *contre-écrou*, second écrou serré sur le premier.



Écrous.

écrou n. m. (anc. haut allem. *scrot*). Acte par lequel le directeur d'une prison prend possession d'un prisonnier. *Levée d'écrou*, mise en liberté d'un prisonnier.

— ENCYCL. *Dr. pén.* L'officier de police qui a remis un prisonnier au directeur d'une prison doit faire inscrire sur un registre spécial l'acte dont il est porteur et qui ordonne l'incarcération (arrêt, jugement, mandat d'arrêt, etc.). Il reçoit copie de l'acte de remise ou écrou, rédigé en sa présence, signé par lui et par le directeur de la prison ou par son représentant légal.

écroue [*kroû*] n. f. (m. étym. qu'à l'art. précéd.). Parchemin écrit. Rôle des receveurs de tailles. Pl. *Les écroues de la maison du roi*, les états de dépense.

écrouellé [*è-lé*], **e** adj. et n. Syn. anc. de SCROFULEUX et de ÉCROUELLEUX.

écrouelles [*è-le*] n. f. pl. (lat. *scrofula*). Adénite cervicale chronique, d'origine scrofulo-tuberculeuse et qu'on appelle parfois HUMEURS FROIDES : *les rois de France, le jour du sacre, touchaient les écrouelles des malades pour les guérir.* Syn. de SCROFULES.

écrouellet [*è-lè*] n. m. Tumeur qui se forme sur le cou de l'âne, du bœuf, etc.

écrouelleux, euse [*è-leû, eu-ze*] adj. et n. *Méd.* Qui est atteint d'écrouelles.

écrouer [*krou-é*] v. a. Emprisonner. Inscrire sur le registre d'une prison : *écrouer un malfaiteur.*

écrouir v. a. Battre un métal à froid pour le rendre plus dur, plus dense, plus élastique.

écrouissage [*i-sa-je*] n. m. Action d'écrouir les métaux, les alliages métalliques.

— ENCYCL. L'écrouissage de certains métaux, tels que l'or, l'argent, le platine, le cadmium, le palladium, le cuivre, le fer, le zinc, l'étain, le nickel, le plomb, se fait au marteau, au laminoir, à la filière ou au balancier. Il en est de même pour quelques alliages : le bronze, le laiton, le maillechort et les alliages monétaires. Ces corps, aigris par l'opération, sont recuits et trempés, ou inversement.

écrouissement [*i-se-man*] ou **écrouissage** [*i-sa-je*] n. m. Action d'écrouir.

écroulement [*man*] n. m. Eboulement, en tout ou en partie, d'un mur, d'une montagne, etc. *Fig.* Ruine : *l'écroulement d'un espoir, d'une fortune.*

écrouler [*lé*] **(s')** v. pr. (préf. *é*, et *crouler*). Tomber en s'affaissant avec fracas : *pont qui s'écroule. Fig.* Périr, s'anéantir : *empire qui s'écroule.* S'emploie aussi avec ellipse du pronom : *laisser écrouler une maison; faire écrouler la vertu.*

écroûtage ou **écroûtement** [*man*] n. m. Action d'écroûter.

écroûter [*té*] v. a. Oter, briser la croûte. Se dit spécialement d'une terre dont on divise finement la couche superficielle.

écroûteuse [*teu-ze*] n. f. Herse constituée par un châssis portant des disques étoilés et qui est employée pour pulvériser la partie superficielle d'une terre labourée. (On dit aussi ÉMOTTEUSE.)

Écrouves, comm. de Meurthe-et-Moselle, arr. et à 4 kil. de Toul, sur le canal de la Marne au Rhin; 8.700 h. Vin blanc renommé. Fort.

écru, e adj. (préf. *é*, et *cru*). Non préparé. *Soie écrue*, qui n'a point été passée à l'eau bouillante. *Fil écru*, qui n'a point été lavé. *Toile écrue*, qui n'a point été blanchie. *Fer écru*, fer mal corroyé.

écrues [*krû*] n. f. pl. (préf. *é*, et *crûs*, de *croître*). Bois récemment poussés dans des terres labourables.

ectase [*èk-ta-ze*] ou **ectasie** [*èk-ta-zî*] n. f. (du gr. *ektasis*, extension). *Prosod. gr.* Licence qui consiste à employer comme longue une syllabe brève. *Pathol.* Distension d'un tissu, dilatation d'un canal, d'un orifice.

ectasine [*èk-ta-zi-ne*] n. f. (du gr. *ektasis*, dilatation). *Pathol.* Nom donné à certaines toxines microbiennes, qui jouissent de la propriété de produire la vaso-dilatation.

ecthyma [*èk*] n. m. (gr. *ekthuma*). Eruption pustuleuse cutanée, à croûtes noirâtres.

— ENCYCL. *Méd.* L'ecthyma affecte la forme aiguë et la forme chronique. Dans la forme aiguë, les pustules apparaissent comme des taches rouges, puis deviennent séreuses et, enfin, purulentes; il reste ensuite des croûtes et des ulcérations. L'ecthyma est contagieux par inoculation; aussi se répand-il rapidement sur tout le corps, par l'effet du grattage. Il frappe en général les sujets débilités. Le traitement consiste dans des lotions boriquées, de grands bains, des toniques, les eaux d'Aix, de Bourbonne, de Salins, etc. Le pronostic est généralement bénin.

ectillotique [*èk*] adj. (du gr. *ektillein*, arracher). Epilatoire. (Peu us.)

ectocardie n. f. (du gr. *ektos*, en dehors, et *kardia*, cœur). Situation anormale du cœur; plaie hors de la poitrine ou même à l'extérieur du corps.

ectocarpe [*èk*] n. m. Genre d'algues des mers tempérées.

ectocarpé, e [*èk*] adj. Qui se ressemble ou qui se rapporte aux ectocarpes.

ectocyste [*èk-to-sis te*] n. m. (du gr. *ektos*, en dehors, et *kustis*, vessie). Cellule régulière et symétrique, qui entoure chaque individu d'une colonie de bryozoaires.

ectoderme [*èk-to-dèr-me*] n. m. (du gr. *ektos*, en dehors, et *derma*, peau). *Hist. nat.* Couche cellulaire extérieure de la forme embryonnaire dite *gastrula.*

ectodermique [*èk-to-dèr-mi-ke*] adj. Qui se rapporte à l'ectoderme.

ectophyte [*èk, fi-te*] adj. Se dit des cryptogames parasites dont le développement n'a lieu qu'à la surface des organes atteints. (S'oppose à *entophyte.*)

ectopie [*ek-to-pî*] n. f. (du gr. *ek*, hors de, et *topos*, lieu). Situation anormale d'un organe; luxation, déplacement.

— ENCYCL. L'ectopie peut être ou congénitale ou acquise. La plus fréquente est l'ectopie des testicules, qui restent au-dessus du canal inguinal, puis celles du rein (rein flottant), des intestins (hernie), etc.

ectoplasme [*èk-to-plas-me*], **ectosarque** [*èk-to-zar-ke*], ou **exoplasme** [*ègh-zo-plas-me*] n. m. *Biol.* Partie externe du corps cellulaire des êtres monoplastidaires, par opposition à *entoplasme. Psychisme.* Plasma d'origine psychique émané d'un médium.

ectozoaire [*èk-to-zo-è-re*] n. m. (du gr. *ektos*, au dehors, et *zôon*, animal). Animal vivant en parasite sur un autre. (Désuet aujourd'hui, ce mot s'employait en opposition avec *entozoaire.*)

ectrodactylie [*èk, tl*] n. f. (du gr. *ektrôsis*, avortement, et *daktulos*, doigt). Absence congénitale d'un ou plusieurs doigts.

ectromèle n. m. Monstre chez lequel un ou plusieurs membres sont atrophiés ou absents, par suite d'arrêt de développement.

ectropion [*èk*] n. m. (du gr. *ek*, hors de, et *trepein*, tourner). Etat des paupières renversées en dehors et ne pouvant plus recouvrir l'œil. (On dit aussi ÉRAILLEMENT.)

— ENCYCL. L'ectropion peut occuper la paupière inférieure, la paupière supérieure, ou les deux en même temps. Il est dû en général à une inflammation de la muqueuse; des cautérisations et parfois l'excision de la partie boursouflée amènent la guérison. Quand l'ectropion est dû à une paralysie, on doit recourir à l'électricité; quand, au contraire, il est dû à une cicatrice, le seul moyen efficace est la blépharoplastie.

ectype [*èk*] n. f. (gr. *ektupon*). Empreinte d'une médaille, d'un cachet.

écu n. m. (du lat. *scutum*, bouclier). Ancien bouclier oblong ou quadrangulaire. Ancienne monnaie d'argent valant 3 livres, dans son acception la plus ordinaire (car il y avait aussi l'écu de 6 livres) : *saint Louis fit frapper les premiers écus.* Auj., *par anal.*, pièce de 5 francs en argent. Sorte de papier de petit format ($0^m,40 \times 0^m,52$) : *un in-8 écu.* Pl. Monnaie, richesse : *avoir des écus. Voici le reste* (ou le *restant*) *de nos écus*, se dit en parlant d'une personne importune qui arrive, ou d'un fait qui vient empirer une situation déjà fâcheuse. *Blas.* Corps de tout blason, ordinairement en forme de bouclier. (Les formes extérieures de l'écu ont varié avec chaque pays; à la planche BLASON, nous donnons les principales.) *Ecu en cœur*, pièce honorable. (V. la planche BLASON.) *Entom.* Seconde pièce du thorax des insectes. *N'avoir pas un écu vaillant*, être fort pauvre. PROV. : **Ecu changé, écu mangé,** on dépense plus facilement la monnaie d'une pièce que cette pièce elle-même.

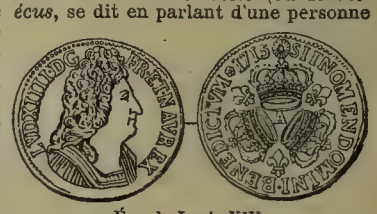

Écu de Louis XIV.

écuage n. m. (de *écu*). Service féodal auquel un écuyer était tenu. Droit qu'il payait pour se faire exempter de ce service.

écuanteur n. f. (de *écu*). Inclinaison des rais d'une roue sur l'axe du moyeu.

écubier [*bi-é*] n. m. (esp. *escoban*). *Mar.* Manchons en fonte solidement fixés dans la muraille et destinés au passage des chaînes des ancres, des câbles de remorque ou d'amarrage.

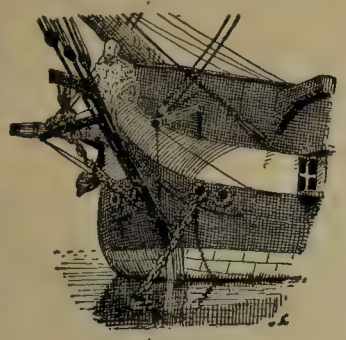

Écubier.

écueil [*keu, l* mll.] n. m. (du lat. *scopulus*, rocher). Rocher à fleur d'eau : *la côte du Calvados est bordée d'écueils.* *Fig.* Chose périlleuse pour la vertu, l'honneur, la réputation, la fortune : *la campagne de Russie fut l'écueil de la puissance napoléonienne.*

Écueillé [*keu, ll* mll.], ch.-l. de c. (Indre), arr. et à 44 kil. de Châteauroux, sur la Tourmente, s.-affl. de la Loire; 1.950 h. Ch. de f. Orl. — Le cant. a 10 comm. et 7.470 h.

écuelle [*ku-è-le*] n. f. (lat. pop. *scutella;* dimin. de *scuta,* plat). Vase un peu creux, où l'on met les aliments liquides. Son contenu : *manger une écuelle de soupe.* *Pop.* Assiette. *Manger à la même écuelle*, vivre dans une grande intimité, Calotte formée par le parement interne d'un voussoir de voûte sphérique. *Droit d'écuelle*, libéralité accordée aux pauvres par les rois sur leur cassette particulière. PROV. : **Qui s'attend à l'écuelle d'autrui a souvent mal dîné,** quand on compte sur les autres, on est souvent déçu. ALLUS. LITTÉR. V. DIOGÈNE.



Écuelle.

écuellée [*ku-è-lé*] n. f. Contenu d'une écuelle.

écuissage [*ku-i-sa-je*] n. m. Action d'écuisser.

écuisser [*ku-i-sé*] v. a. (du préf. *é*, et de *cuisse*). Faire éclater le tronc d'un arbre en l'abattant.

Écuisses, comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 33 kil. de Chalon-sur-Saône, près du canal du Centre et des sources de la Dheune; 1.920 h. Etangs.

éculer [*lé*] v. a. (du préf. *é*, et de *cul*). Déformer, par derrière, le talon d'une chaussure : *éculer ses souliers.*

éculer [*lé*] v. a. (de *écuelle*). Façonner (la cire) en petits pains.

Écully, comm. du Rhône, arr. et à 4 kil. de Lyon; 3.000 h. Ch. de f. P.-L.-M. Pépinière. Ecole d'agriculture.

éculon n. m. Vase, à deux becs et deux anses, pour éculer la cire.

écumage n. m. Action d'écumer.

écumant [*man*], **e** adj. Qui écume : *la mer écumante. Fig.* Plein de rage, furieux : *écumant de colère.*

écume n. f. (anc. haut allem. *skum*). Mousse blanchâtre, qui se forme sur un liquide agité ou chauffé : *l'écume blanche de la vague.* Bave de quelques animaux échauffés ou en colère. Sueur du cheval. Scories qui surnagent sur les métaux en fusion. *Fig.* Partie vile et méprisable d'une population : *l'écume de la société. Ecume de mer*, substance, appelée aussi *magnésite*, et qui est un silicate hydraté de magnésie. *Ecume de défécation*, résidus de sucrerie provenant de la clarification (défécation) des jus par un lait de chaux, et qu'on utilise comme engrais.

— ENCYCL. *Minér.* L'écume de mer ou magnésite est une substance d'un blanc grisâtre, poreuse, légère, et cependant assez tenace. C'est un silicate hydraté de magnésie ($H^4 Mg^2 Si^3 O^{10}$). Le nom d'« écume de mer » a été donné à cette matière à cause de sa légèreté, de sa blancheur et de sa porosité. La magnésite qui sert à la fabrication des pipes provient d'Asie Mineure et de l'île de Négrepont et de Crimée. Il en existe aussi des gisements en Espagne et en France.

Dans le commerce, on trouve en grand nombre des pipes en écume de mer artificielle : ce n'est autre chose que de la caséine, à laquelle on a incorporé six parties de magnésie calcinée et une partie d'oxyde de zinc (écume d'Autriche ou écume de Wagner).

écuménicité, écuménique, etc. V. ŒCUMÉNICITÉ, ŒCUMÉNIQUE, etc.

écumer [*mé*] v. a. Enlever l'écume : *écumer le pot-au-feu. Fig. Ecumer les mers, les grands chemins*, exercer la piraterie, le brigandage. V. n. Se couvrir d'écume : *le vin écume.* Jeter de l'écume : *cheval qui écume. Par ext.* Etre furieux.

écumeresse [*rè-se*] n. f. Grande écumoire de raffineur.

écumette [*mè-te*] n. f. Petite écumoire de fabricant de papier ou de pipes.

écumeur, euse [*eu-ze*] n. Celui, celle qui écume : *une écumeuse de pot-au-feu. Ecumeur de mer*, pirate. *Fam. Ecumeur de marmite*, parasite.

écumeux, euse [*meû, eu-ze*] adj. Couvert d'écume : *bouche écumeuse; flots écumeux.*

écumoire n. f. Grande cuiller plate, percée de trous, pour écumer le bouillon, les sauces, les métaux en fusion. *Fam.* Visage criblé de cicatrices par la variole.



Écumoire.

écurage n. m. Action d'écurer : *écurage d'un puits, des casseroles.*

Écuras, comm. de la Charente, arr. et à 32 kil. d'Angoulême, non loin de la Tardoire; 1.460 h. Plomb argentifère.

écureau n. m. *Techn.* Syn. de ÉCUREUR.

écurement [*man*] n. m. Action d'écurer. Sillon tracé en divers sens dans un champ ensemencé, pour faciliter l'écoulement des eaux.

écurer [*ré*] v. a. (préf. *é*, et *curer*). Nettoyer, débarrasser de toute ordure : *écurer un puits, un port, des chaudrons, des ustensiles de cuisine.*

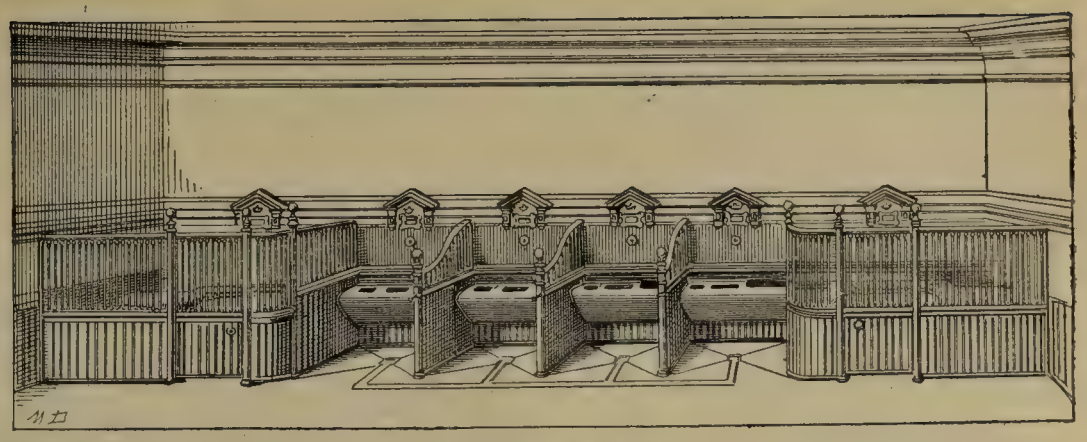

Type d'écurie de luxe.

écurette [*rè-te*] n. f. Grattoir de luthier. Instrument pour écurer les chardons des cardes.

écureuil [*reu, l* mll.] n. m. (lat. pop. *scuriolus*). Genre de mammifères rongeurs arboricoles, à poil en général roux, à queue touffue : *l'écureuil saute gracieusement d'arbre en arbre.*

— ENCYCL. Les écureuils sont des animaux agiles, essentiellement arboricoles, et dont la taille varie entre celle d'un chat et celle d'une souris. Ils accumulent dans des trous d'arbres des provisions pour l'hiver, composées de graines et de fruits durs. L'*écureuil commun* est assez nuisible dans les jeunes plantations, car il dévore les bourgeons; il attaque aussi les oiseaux, et mange leurs œufs. On en connaît soixante-quinze espèces, répandues dans toutes les forêts du globe, excepté en Océanie.



Ecureuil.

écureur, euse [*eu-ze*] n. Qui écure : *écureuse de vaisselle.*

écurie [*rî*] n. f. (pour *écuierie*, de *écuyer*). Lieu destiné à loger les chevaux, les mulets, les bœufs, etc. : *une bonne écurie doit être sèche et bien aérée.* Ensemble des bêtes logées dans un même local. Personnel et matériel d'une écurie. *Fam.* Logement malpropre. *Manières, langage d'écurie*, très grossiers. *Entrer quelque part comme dans une écurie*, sans donner aucune marque de politesse. *C'est un cheval à l'écurie*, se dit de ce qui nécessite des frais d'entretien, sans grande utilité. *Fermer l'écurie quand les chevaux sont échappés*, prendre des précautions quand le mal est arrivé. ALLUS. HIST. V. AUGIAS.

— ENCYCL. *Econ. rur.* Pour construire une écurie, il faut choisir un sol sain, suffisamment élevé, et qui ne reçoive aucune émanation nuisible. L'écurie,



Écurie d'élevage, avec paddock gazonné.

qu'elle soit simple ou double (une seule ou deux rangées de stalles), doit être aérée, propre et bien aménagée; la façade principale doit regarder l'E. ou le S.-O. (l'orientation à l'O. occasionne de l'humidité). Le sol doit en être partout imperméable et,

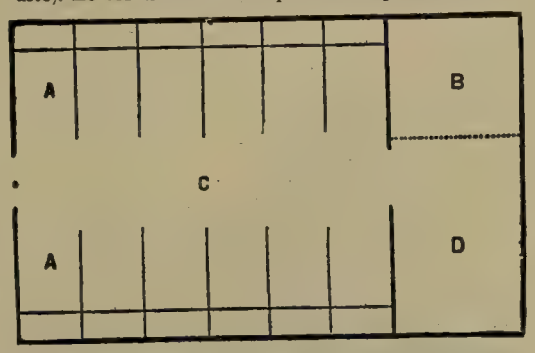

Plan d'une grande écurie. (Les chevaux sont placés tête au mur : A, stalle ; B, box pour poulinières ; C, couloir central ; D, salle de préparation des aliments.)

sous les animaux, disposé en pente douce pour assurer l'écoulement des liquides que la litière n'absorbe pas. Les murs en sont blanchis à la chaux, et des ouvertures y sont pratiquées à une hauteur supérieure à celle des animaux. Les stalles, dont l'installation est relativement peu coûteuse, doivent ménager à chaque animal un logement suffisant pour sa taille. Le fumier doit être enlevé au moins une fois par semaine, et les harnais des animaux ne doivent pas séjourner à l'écurie.

Écuries, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 6 kil. d'Arras; 250 h. (en 1914). Théâtre de violents combats au cours de la Grande Guerre.

Écury-sur-Coole, ch.-l. de c. (Marne), arr. et à 6 kil. de Châlons; 320 h. Ch. de f. E. — Le cant. a 28 comm. et 5.460 h.

écusson [*ku-son*] n. m. (de *écu*). Petit écu d'armoiries. (V. BLASON.) *Fig.* Illustration d'une famille, d'un nom. Cartouche portant des pièces héraldiques, des inscriptions, etc. Petit morceau d'étoffe cousu au collet de l'uniforme d'un soldat et indiquant par

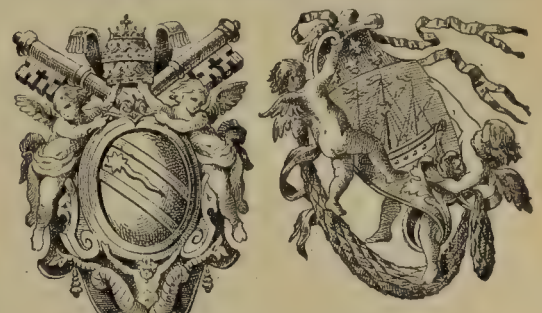

Écusson : des papes (XVIe s.) ; de la Ville de Paris (XVIIIe s.).

la couleur, par le numéro ou par l'insigne, l'arme et l'unité ou le service auxquelles il appartient. Plaque de métal, en forme d'écu, sur une serrure. Morceau d'écorce portant un œil ou un bouton pour greffer. (V. GREFFE.) Plaques calcaires sur le corps de certains poissons. Disposition du poil qui s'étend des mamelles de la vache à des points variés du périnée, et dont (suivant Guenon) la forme et les dimensions sont variables avec les qualités laitières de l'animal. (Guenon classait, par ordre de valeur décroissante et d'après la forme de l'écusson, les vaches laitières en : *flandrines, liserines, courbelines, bicrones, pot-devines, équerrines, limousines, carrésines,*) *Entom.* Syn. de ÉCU.

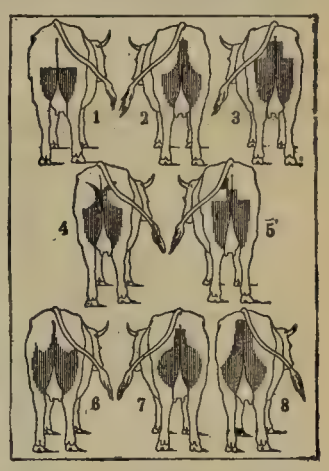

Écusson : 1. Carrésine ; 2. Courbeline ; 3. Pot-de-vine ; 4. Bicorne; 5. Equerrine ; 6. Limousine ; 7. Liserine ; 8. Flandrine.

écussonnable [*ku-so-na-ble*] adj. Se dit d'un sauvageon qui peut être écussonné.

écussonnage [*ku-so-na-je*] n. m. Action d'écussonner.

écussonner [*ku-so-né*] v. a. Orner d'un écusson : *écussonner une voiture.* Greffer en écusson : *écussonner des pêchers.* V. GREFFE.

écussonnoir [*ku-so-noir*] n. m. Petit couteau servant à greffer en écusson.

écuyer [*kui-ié*] n. m. (lat. *scutarius*). Gentilhomme qui accompagnait un chevalier et portait son écu. Titre des jeunes nobles non encore armés chevaliers. Titre des simples gentilshommes. Professeur d'équitation : *l'école de Saumur forme de remarquables écuyers.* Celui qui fait des exercices sur un cheval, dans un spectacle public : *écuyer de cirque. Grand écuyer*, intendant général des écuries. *Ecuyer tranchant*, officier de table servant dans les grandes cérémonies. *Ecuyer cavalcadour*, V. CAVALCADOUR. Piquet placé auprès d'un arbre pour en diriger la crue. Appui de bois, fixé le long du mur d'un escalier. Faux bourgeon, qui croît au pied d'un cep de vigne.



Écuyer et écuyère de cirque.

écuyère [*kui-iè-re*] n. f. Femme qui monte à cheval. Femme qui fait des exercices d'équitation dans un cirque. *Bottes à l'écuyère*, longues bottes pour monter à cheval.

eczéma *(ègh-zé)* n. m. (mot gr. signif. *ébullition*). Nom de diverses maladies de la peau, caractérisées par des vésicules, une sécrétion séreuse et une desquamation consécutive de l'épiderme.

— Encycl. Les eczémas débutent par l'apparition à la surface de la peau de plaques rouges ponctuées, sur lesquelles se développent plus tard des vésicules, des bulles et même des pustules. Ces vésicules ou pustules laissent écouler un liquide séreux, et celui-ci se concrète sous forme de croûtes qui tombent et se reproduisent sans cesse. Quand les croûtes tombent définitivement, la peau se desquame peu à peu. Il y a, en outre, des démangeaisons, des brûlures insupportables, et souvent de la fièvre et des troubles nerveux. Le traitement est fort long et fort compliqué. On peut conseiller des bains d'amidon, des lotions, des pommades à base de bismuth, d'amidon, d'oxyde de zinc, etc. ; on y joindra l'usage des purgatifs salins et la médication arsenicale ou sulfureuse.

eczémateux, euse *[ègh-zé-ma-teû, eu-ze]* adj. Qui se rapporte à l'eczéma. N. Qui a de l'eczéma.

édacité n. f. (lat. *edacitas ;* de *edax, acis*, vorace). *Poétiq.* Qualité de ce qui dévore lentement : *l'édacité du temps, de l'océan.*

Edam, v. et port du royaume des Pays-Bas (Nord-Hollande), près du Zuyderzée ; 7.700 h. Belle église du XVe siècle. Fromages, beurre.

édaphique adj. (du gr. *edaphos*, sol). Qui a rapport à la nature du sol : *la stérilité du désert a des causes édaphiques.*

Eddas, mot qui sert à indiquer deux recueils des traditions mythologiques et légendaires des anciens peuples scandinaves. Le premier a été colligé au XIIe siècle par le prêtre islandais Soemond Sigfusson (*le Savant*) ; le second est attribué à Snorri Sturleson, m. en 1241. Ce sont les *Eddas* qui ont alimenté les *Nibelungen* et, probablement, beaucoup des légendes répandues ensuite en Occident. Il y a dans la sauvage poésie des *Eddas* une âpreté, une rudesse où éclôt parfois quelque pensée vraiment tendre.

Eddy (Mary Baker), américaine, fondatrice de la secte des *scientistes chrétiens*, qui professe que toute maladie vient de l'âme et se soigne par des moyens religieux. Née à Bow (New Hampshire), morte à Newton (Massachusetts) [1821-1910].

Eddystone, rochers de la côte de Cornwall

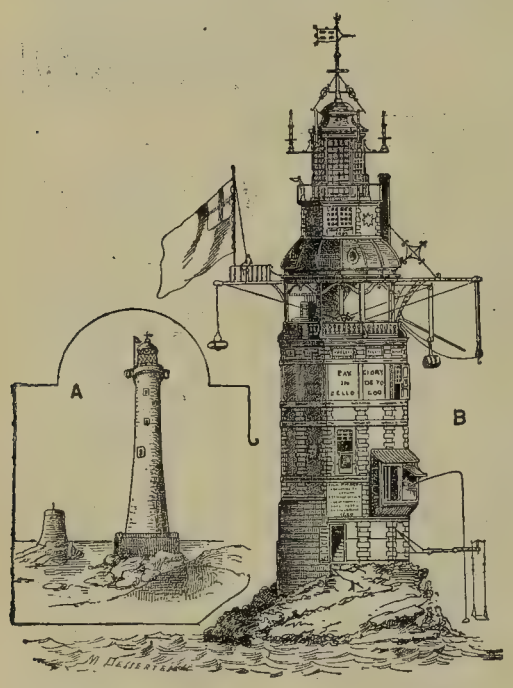

Phare d'Eddystone : A, état actuel ; B, en 1696.

(Angleterre), au S.-S.-O. de la baie de Plymouth. Magnifique phare, le quatrième établi sur ce point dangereux, et construit de 1879 à 1882.

Ede, comm. des Pays-Bas (Gueldre), arr. d'Arnheim ; 15.000 h.

Edegem, comm. de Belgique (prov. et arr. d'Anvers) ; 2.000 h. Toiles de lin.

Edelfelt (Albert), peintre finlandais d'histoire et de guerre, né à Helsingfors, m. à Borgo (1854-1905). Il a traduit avec une remarquable exactitude des scènes de la vie du Nord. (*Service divin au bord de la mer*, au musée du Luxembourg.)



Edelfelt.

Edelinck (Gérard), graveur flamand, né à Anvers, m. à Paris (1649-1707). Il substitua les tailles en losange aux tailles carrées. Son œuvre se compose de plus de trois cents pièces (d'après Raphaël, Le Brun, Ph. de Champaigne).



Edelinck.

edelweiss *[é-dèl-va-iss]* n. m. Genre de composées, dit *pied-de-lion* ou *immortelle des neiges*, que l'on trouve dans les Alpes, les Pyrénées.

— Encycl. L'edelweiss (*gnaphalium leontopodium* ou *leontopodium Alpinum*) est une petite herbe remarquable par le



Vue d'Édimbourg.

duvet blanc et laineux qui recouvre toutes ses parties. Très recherché des touristes, on le rencontre à partir d'une altitude de 2.000 mètres.



Edelweiss.

Éden (mot hébr. signif. *Paradis terrestre*). D'après la Genèse, lieu de délices où furent placés, par Dieu, le premier homme et la première femme. De même que la Genèse, toutes les traditions des peuples orientaux placent le berceau de l'humanité dans un lieu sacré et délicieux. *Parext.* n. m. Lieu de délices en général : *restaurant qui est l'éden des gourmands.*

édénien, enne *[ni-in, è-ne]* ou **édénique** adj. Qui est propre à l'Eden : *période édénienne.*

édenté, e *[dan]* adj. et n. Qui n'a plus de dents : *vieille édentée.*

édenter *[dan-té]* v. a. Rompre ou arracher les dents d'une personne, d'un peigne, d'une scie, etc.

édentés *[dan]* n. m. pl. Famille de mammifères dépourvus de dents incisives et comprenant, entre autres espèces remarquables, le *fourmilier*, le *tatou*, l'*aï*, etc. S. un *édenté.* (V. la planche MAMMIFÈRES.)

— Encycl. Les édentés sont des animaux lourds de formes et de mouvements ; ils sont fouisseurs ou grimpeurs. Ce sont les moins intelligents de tous les mammifères. On les divise en quatre familles principales : *vermilingues* ou *myrmécophagidés*, *dasypodidés*, *mégathéridés*, *bradypodidés.*

Eder ou **Edder** *[è-dèr]*, riv. d'Allemagne, affl. de la Fulda, et qui passe à Fritzlar ; cours 120 kil.

Édesse, anc. et opulente ville de la Mésopotamie septentrionale. Ce fut, au lendemain de la prise de Jérusalem, le chef-lieu d'une principauté chrétienne fondée par Godefroy de Bouillon qui en fit le principal boulevard des États chrétiens contre les Turcs. En 1114, elle fut prise et saccagée par les infidèles, et les chrétiens firent de vains efforts pour la reprendre ; auj. *Ourfa* (Turquie d'Asie).

Édesse (*école d'*), célèbre école de philosophie chrétienne (IIIe-Ve s.). Elle atteignit son apogée avec saint Ephrem, vers 340, mais elle versa ensuite dans le nestorianisme et fut fermée par l'empereur Zénon, en 489.

Edfou, ville de la Haute-Egypte, sur la rive gauche du Nil ; environ 6.000 hab. Restes d'un temple an-

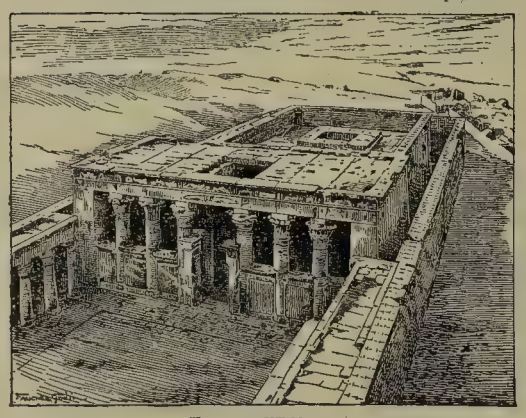

Temple d'Edfou.

cien, déblayé par Mariette en 1864. C'est le modèle le plus complet de ce qu'était un temple égyptien, à l'époque classique.

Edgar le Pacifique, roi des Anglo-Saxons de 959 à 975. Il fit une guerre acharnée aux loups, dont il réussit à purger complètement le sol britannique.

Edgar Atheling *[illustre]*, le dernier roi anglo-saxon de la seconde moitié du XIe siècle. — Après la mort de Harold à Hastings, il fut élu roi par les bourgeois de Londres, mais déposa bientôt sa couronne entre les mains de Guillaume le Conquérant.

Edgar, roi d'Ecosse de 1097 à 1107 ; neveu du roi Edgar Atheling.

Edgehill, colline d'Angleterre, comté et à 28 kil. de Warwick. Premier combat entre Charles Ier et les troupes parlementaires (1642).

Edgeworth (Lowell), ingénieur mécanicien anglais, né à Bath, m. à Edgeworthstown (1744-1817). On lui doit le premier télégraphe électrique qui ait fonctionné en Angleterre. — Sa fille MARIA, née à Black-Bourton, m. à Edgeworthstown (1767-1849), a écrit de charmants romans irlandais et des contes enfantins d'un rare mérite.

Edgeworth de Firmont (Henri-Essex), né à Edgeworthstown, m. à Mittau (1745-1807) ; dernier confesseur de Louis XVI, qu'il accompagna jusqu'au pied de l'échafaud et à qui il aurait adressé, suivant une légende, ces paroles devenues célèbres : « Fils de saint Louis, montez au ciel ! » Il fut plus tard le chapelain de Louis XVIII.

Edgive, Edwige ou **Ogive,** reine de France, fille du roi anglo-saxon Edouard l'Ancien ; elle épousa, en 919, Charles le Simple, dont elle eut Louis IV d'Outremer.

Edhem-pacha, homme d'Etat ottoman, né dans l'île de Chio, m. au Caire (1823-1909). Il fut ambassadeur à Vienne et, en 1898, généralissime de l'armée ottomane pendant la guerre gréco-turque.

édictal *[dik-tal]*, **e, aux** adj. Qui appartient aux édits, aux ordonnances : *la forme édictale.*

édicter *[dik-té]* v. a. (du lat. *edictum*, édit). Publier sous la forme d'un édit, d'une loi : *Dracon avait édicté des lois pénales d'une impitoyable sévérité.*

édicule n. m. (lat. *ædicula*). Petit édifice élevé sur la voie publique et servant à différents usages. (Quelques-uns écrivent ÆDICULE.)

édifiant *[fi-an]*, **e** adj. Qui porte à la vertu, à la piété : *lecture édifiante.* ANT. **Scandaleux.**

édificateur n. m. Celui qui élève, qui construit un édifice.

édification *[si-on]* n. f. Action d'édifier : *l'édification du temple de Jérusalem fut l'œuvre de Salomon. Fig.* Sentiments de piété, de vertu, qu'on inspire par l'exemple. ANT. **Destruction, scandale.**

édifice n. m. (lat. *ædificium*). Bâtiment considérable : *les édifices publics.* Assemblage formé avec art : *l'édifice d'une chevelure. Fig.* Tout résultat d'un ensemble de combinaisons : *l'édifice social.*

— Encycl. *Edifices publics.* V. MONUMENTS.

édifier *[fi-é]* v. a. (du lat. *ædes*, construction, et *facere*, faire. — Se conj. comme *prier.*) Construire : *Soufflot édifia le Panthéon, à Paris. Fig.* Combiner, fonder : *édifier une société.* Porter à la piété, à la vertu, par l'exemple : *édifiez votre prochain.* Renseigner sur certaines choses : *être édifié sur les intentions de quelqu'un.* ANT. **Détruire, scandaliser.**

édile n. m. (lat. *ædilis*). Magistrat romain, chargé de l'inspection et de l'entretien des édifices publics, de la surveillance des jeux publics, de la direction des fêtes, du soin des approvisionnements, et en général de la police de Rome. (Il existait deux édiles plébéiens et deux édiles patriciens, élus par les comices par tribus.) *Par ext.* Magistrat municipal d'une grande ville : *les édiles parisiens.*

édilicien, enne *[si-in, è-ne]* adj. *Antiq. rom.* Qui appartient aux édiles : *fonctions édiliciennes.*

édilitaire *[tè-re]* adj. Relatif à l'édilité.

édilité n. f. *Antiq. rom.* Charge d'édile. Auj., service municipal chargé, dans les villes, de l'entretien des rues, des édifices, etc. : *l'édilité parisienne.*

Édimbourg, cap. de l'Ecosse, sur deux collines dominant le Leith, à 3 kil. du golfe du Forth ; 321.000 h. (*Edimbourgeois*). Industries du livre (édition, impression, papeterie) ; brasseries, etc. Magnifique château, dont la construction a duré dix siècles. Son université (fondée en 1583), son activité intellectuelle, les grands hommes auxquels elle a donné naissance, ses monuments, l'ont fait surnommer *la Nouvelle Athènes.* Patrie de Hume, Robertson, Dugald Stewart, Walter Scott, Macaulay, etc. Une avenue la réunit à Leith.



Armes d'Édimbourg.

Édimbourg (*Revue d'*), revue anglaise trimestrielle, fondée en 1802 par des écrivains whigs.

édingtonite n. f. *Minér.* Hydro-silicate naturel d'aluminium et de baryum.

Edison (Thomas Alva), physicien américain, né à Milan (Ohio) en 1847, inventeur de nombreux appareils électriques très importants, notamment de la lampe à incandescence qui porte son nom, le kinétoscope, etc. Il a fabriqué, en 1878, le premier phonographe, dont le principe avait été trouvé par le Français Cros l'année précédente.



Edison.

édisonite [*zo*] n. f. *Minér.* Variété naturelle d'anhydride titanique.

édit [*di*] n. m. (lat. *edictum;* de *edicere*, prononcer). Sous l'ancienne monarchie, acte législatif du roi, qui différait généralement des ordonnances en ce qu'il réglementait une matière spéciale : *Henri IV promulgua l'édit de Nantes, qui fut plus tard révoqué par Louis XIV. Antiq. rom.* Règlement émané d'un magistrat, et obligatoire durant toute sa magistrature. *Edit perpétuel*, codification des différents édits des magistrats, réalisée sous Adrien.

éditant [*tan*], **e** adj. Qui édite : *libraire éditant.*

éditer [*té*] v. a. (du lat. *editus*, publié). Publier le texte d'un auteur : *les Estienne éditèrent de nombreuses œuvres d'auteurs anciens.* Publier et mettre en vente l'œuvre d'un écrivain, d'un musicien, d'un graveur : *éditer un roman.*

éditeur, trice n. (de *éditer*). Qui publie l'œuvre d'un auteur. Adjectiv. *Auteur éditeur*, qui publie ses propres œuvres. *Editeur responsable*, celui sous la responsabilité duquel paraît un journal, etc. *Fig.* et *fam.* Celui qui a, de fait ou de droit, la responsabilité de certains actes, de certaines paroles : *un mari est l'éditeur responsable des folies de sa femme.*

— ENCYCL. *Dr.* Les dispositions de droit réglementant la presse et la propriété littéraire, c'est-à-dire les relations de l'éditeur et de l'auteur, sont exposées aux mots PRESSE et PROPRIÉTÉ. (V. aussi DÉPÔT *légal.*)

Edith, nom donné par les Juifs à la femme de Loth, qui fut changée en statue de sel. (*Bible.*)

Edith, maîtresse du roi anglo-saxon Harold. Dans les chroniques anglo-normandes, dont s'est inspiré le peintre Schommer (1884), « la belle Edith au cou de cygne » est représentée retrouvant sur le champ de bataille d'Hastings le cadavre du malheureux prince (1066).



Edith retrouvant le corps d'Harold, d'après Schommer.

Edith ou **Eadgyth,** reine d'Angleterre, fille du comte Godwin de Wessex, femme d'Edouard le Confesseur, morte à Winchester en 1075.

Édithe (sainte), princesse anglaise, fille naturelle d'Edgar, roi des Anglo-Saxons. A la mort d'Edouard II, le Martyr, elle refusa la couronne, que lui offraient les grands (961-984). Fête le 16 septembre.

editio princeps m. lat. signif. Première édition : *découvrir un Térence* editio princeps.

édition [*si-on*] n. f. (lat. *editio*). Impression et publication d'un ouvrage. Collection des exemplaires publiés en une fois : *saisir une édition. Fig.* Manifestation, répétition, reproduction : *événement qui a une seule édition. Édition princeps*, première édition d'un auteur ancien : *l'édition princeps de Virgile.*

éditorial, e, aux adj. Qui émane de la direction d'un journal ou d'une revue : *l'article éditorial indique généralement la nuance du journal.* N. m. Article qui émane de la direction d'un journal et fait connaître ses vues politiques : *lire l'éditorial.*

Edme ou **Edmond** [*mon*] (saint), archevêque de Cantorbéry (1190-1240). Fête le 16 novembre.

Edmond (saint), roi d'Est-Anglie, né à Nuremberg (840-870). Il fut vaincu et mis à mort par le prince danois Hinguar. Fête le 20 novembre.

Edmond Ier, roi des Anglo-Saxons de 940 à 946 ; il périt assassiné au cours d'un festin. — EDMOND II, *Côte de Fer* (*Ironside*), roi des Anglo-Saxons de 1015 à 1016 ; vit la moitié de son royaume conquise par le roi des Danois Canut.

Edmond de Langley [*glè*], premier duc d'York et fils d'Edouard III, né et m. à Langley (1341-1402). Il est la tige de la maison de la *Rose blanche*. V. DEUX-ROSES (*guerre des*).

Edmondes (sir Thomas), diplomate anglais, né à Plymouth (1563-1639). Ambassadeur en France, il négocia une alliance entre Henri IV et Elisabeth.

Edmonstone (Robert), peintre anglais, né et m. à Kelso (Ecosse) [1794-1834]. Ses œuvres se distinguent par un fin coloris.

Edmonton, v. d'Angleterre (Middlesex), près du New-River ; 26.000 h. Commerce de bois.

Edmonton v. du Canada, ch.-l. de la prov. d'Alberta ; 59.000 h.

Édom (en hébr. *roux*), surnom d'Esaü. *Pays d'Edom*, v. IDUMÉE.

Édomites, descendants d'Esaü qui s'établirent au S.-E. de la Terre sainte.

Édoniens [*ni-in*], peuple de Thrace, sur les bords du Strymon, dans le pays dit *Edonide.*

édossage [*do-sa-je*] n. m. Action d'édosser.

édosser [*do-sé*] v. a. (du préf. *é*, et de *dos*). Enlever la partie superficielle d'un terrain, avec les racines qui s'y trouvent.

Édouard [*dou-ar*] (ÎLE DU **Prince-**). V. PRINCE-ÉDOUARD (*île du*).

Édouard (saint), en lat. *Eduardus*, le même que Edouard II, roi des Anglo-Saxons. Fête le 18 mars.

Édouard Ier, l'Ancien, roi des Anglo-Saxons de 901 à 924 ; il était fils d'Alfred le Grand. — EDOUARD II, *le Martyr* (saint Edouard), roi des Anglo-Saxons de 975 à 978. Il périt assassiné. — EDOUARD III (saint), *le Confesseur*, né à Islip, m. à Westminster (1004-1066), roi des Anglo-Saxons de 1042 à 1066. Il fit faire un recueil, resté célèbre, de toutes les lois anglaises.

Édouard Ier, roi d'Angleterre de 1272 à 1307, né à Wesminster, m. à Burgh (Cumberland) [1237-1309]. Il était le fils aîné de Henri III. Il soumit les Gallois, lutta énergiquement contre les Écossais et, par son respect des libertés parlementaires, mérita d'être appelé *le Justinien britannique.* Sur le continent, Philippe le Bel fut son plus redoutable adversaire ; mais les deux souverains se réconcilièrent par le mariage d'Edouard II, fils d'Edouard Ier, avec Isabelle, fille de Philippe le Bel. — EDOUARD II, né à Carnarvon, m. à Berkeley-Castle (1284-1327), roi d'Angleterre de 1307 à 1327. Caractère faible et corrompu, il soutint de longues luttes contre la grande aristocratie britannique et fut défait par l'Ecossais Robert Bruce. Il mourut déposé et assassiné, sur l'ordre même de sa femme, qui s'était mise à la tête de l'opposition. — EDOUARD III, né à Windsor, m. à Sheen (1312-1377), roi d'Angleterre de 1327 à 1377, fils du précédent. Il se débarrassa de la tutelle de son premier ministre Mortimer, organisa une armée permanente, conquit l'Ecosse, entreprit contre la France la guerre de Cent ans, fut vainqueur à L'Ecluse et à Crécy, prit Calais et imposa à Jean le Bon la paix de Brétigny. Il institua l'ordre de la Jarretière. Son règne finit tristement dans la débauche. — EDOUARD IV, né à Rouen, roi d'Angleterre de 1461 à 1483, fils du duc d'York Richard et chef du parti de la *Rose blanche* contre la maison de Lancastre. (V. DEUX-ROSES.) Il essaya en 1475 d'envahir la France, mais Louis XI l'arrêta par le traité de Picquigny (1442-1483). — EDOUARD V, fils du précédent et d'Elisabeth Woodville, né à Westminster, roi d'Angleterre en 1483. Il ne régna que quelques mois, son oncle Richard de Glocester l'ayant fait assassiner dans la Tour de Londres, en même temps que son frère Richard d'York. — EDOUARD VI, fils de Henri VIII et de Jane Seymour, roi d'Angleterre de 1547 à 1553. Il favorisa la propagation de la Réforme. — EDOUARD VII, roi d'Angleterre, fils de la reine Victoria et du prince Albert, duc de Saxe, né et m. à Londres (1841-1910) ; monté sur le trône en 1901. Sous son règne, eurent lieu la fin de la guerre du Transvaal et l'inauguration d'une nouvelle ère d'entente cordiale avec la France. Excellent diplomate, il a joué un rôle important dans la politique anglaise.



Sceau d'Édouard Ier.



Édouard III.



Édouard VII.

Édouard (*les Enfants d'*), tableau de Paul Delaroche (1831), au musée du Louvre ; les deux enfants d'Edouard IV et d'Elisabeth Woodville (Edouard V et son frère le duc d'York), assis au bord de leur lit dans une chambre de la Tour de Londres, vont tomber sous la main des assassins envoyés par leur oncle Glocester. Scène dramatique dans sa simplicité ; exécution forte et sévère. (V. p. 767.)

Édouard (*les Enfants d'*), drame historique en trois actes, de Casimir Delavigne, inspiré du *Richard III* de Shakespeare. Œuvre habilement construite, mais assez froide (1833).

Édouard, fils d'Edouard III et de Philippine de Hainaut, prince de Galles, né à Woodstock, m. à Westminster (1330-1376), connu sous le nom de *prince Noir*, qu'il dut à la couleur de son armure. Il gagna la bataille de Poitiers, où il fit Jean le Bon prisonnier, et gouverna l'Aquitaine, que l'habile politique de Charles V réussit à détacher de lui.

Édouard de Lancastre, prince de Galles, fils de Henri IV et de Marguerite d'Anjou (1453-1471). Il essaya de détrôner Edouard IV et périt assassiné, à Tewkesbury, par les partisans de ce dernier.

Édouard le Libéral, né à Baugé (Bresse), m. à Gentilly, près de Paris (1284-1329). Comte de Savoie de 1323 à 1329, fidèle allié de la France, il fut armé chevalier par Philippe le Bel, après la bataille de Mons-en-Puelle.

Édouard, fils de Jean Ier (1391-1438), roi de Portugal de 1433 à 1438. Il fut l'ami des lettres et promulgua un code unique pour tout le Portugal. Il mourut de la peste qui ravagea son royaume.

Edough (DJEBEL), massif montagneux de la province de Constantine, au bord de la Méditerranée ; 1.008 m. d'altitude. Forêts de chênes-lièges. Usines de zinc et de fer.

édréanthe n. m. *Bot.* Genre de campanulacées de l'Europe méridionale.

Edred ou **Eadred,** fils d'Edouard l'Ancien (931-955), roi des Anglo-Saxons de 946 à 955.

édredon n. m. (du suéd. *eider*, sorte de canard sauvage, et *dun*, duvet). Duvet très fin, que fournit l'eider. Couvre-pied garni de ce duvet et, *par ext.*, de tout autre duvet. *Édredon américain,* couvre-pied formé de deux tissus juxtaposés et piqués, entre lesquels est placée une couche de duvet. *Pop. Edredon de trois pieds* ou *edredon de vache*, botte de paille servant de lit.

Edremid ou **Adramit,** v. de l'Asie Mineure (prov. de Smyrne), au pied du Kaz-Dagh (l'ancien Ida) ; 8.000 h. Source sulfureuse, huile.

Edric, dit **Streon,** bandit féodal célèbre, né à Londres en 1017. Les chroniques des XIe et XIIe siècles sont remplies de ses crimes et trahisons. Canut le Grand, rempli d'horreur pour lui, le fit égorger aux fêtes de Noël.

édriophtalme adj. (du gr. *edraios*, sessile, et *ophthalmos*, œil). Qui a les yeux sessiles. (Se dit des crustacés qui présentent ce caractère, par opposition avec les podophtalmaires.)

Édris [*driss*], fondateur de la dynastie des Edrisites du Maghreb, m. en 792. Le calife de Bagdad Haroun-al-Raschid, jaloux de ses succès rapides, le fit empoisonner.

Édrisi (El-) géographe arabe, né à Ceuta vers 1099, m. vers 1164. Il descendait de Mahomet et vécut à la cour du roi de Sicile Roger II. Son principal ouvrage est un résumé précieux des connaissances géographiques des musulmans du XIIe siècle.

Édrisites [*zi-te*], dynastie musulmane, fondée par *Edris*, descendant du Prophète par les femmes, dans le Maghreb (788-985). — Un *Edrisite.*

éducabilité n. f. Aptitude à être éduqué, instruit, formé par l'éducation : *les dresseurs habiles trouvent de l'éducabilité même chez les oies, les porcs, etc.*

éducable adj. Apte à recevoir l'éducation : *certains animaux sont éducables.*

éducateur, trice adj. Qui concerne l'éducation : *ouvrages éducateurs.* Qui donne l'éducation : *les Grecs furent un peuple éducateur.* N. Qui s'occupe d'éducation : *Pestalozzi fut un éducateur de génie.* Qui élève, soigne : *un éducateur de vers à soie.*

éducatif, ive adj. Qui est propre à l'éducation ; qui donne de l'éducation, qui forme, qui instruit : *une bonne méthode éducative.*

éducation [*si-on*] n. f. (lat. *educatio ;* de *educare*, éduquer). Action de développer les facultés physiques, intellectuelles et morales : *l'éducation est le complément nécessaire de l'instruction.*

> Les premières leçons peuvent tout sur les hommes,
> Et l'éducation nous fait ce que nous sommes.

Connaissance des usages de la société : *homme sans éducation.* Art d'élever certains animaux : *l'éducation des abeilles, des vers à soie*, etc. *Maison d'éducation*, établissement où l'on instruit les jeunes gens. *Education physique*, ensemble des exercices gymnastiques, des sports propres à développer normalement le corps humain et à augmenter les qualités actives : la volonté, le courage, le sang-froid, le coup d'œil, la décision et, en général, tout ce qui aide à la formation du caractère. (V. GYMNASTIQUE.)

— ENCYCL. On peut donner de l'éducation cette définition : « C'est l'ensemble des efforts réfléchis par lesquels on aide la nature dans le développement des facultés physiques, intellectuelles et morales de l'homme, en vue de sa perfection, de son bonheur et de sa destination sociale. » L'éducation doit être, avant tout, générale ; l'éducation spéciale, professionnelle, s'ajoutera à la première. Il faut fortifier les volontés, en les amenant à vouloir par elles-mêmes. Cet affranchissement de la volonté ne va pas sans celui de l'intelligence. Il y a donc aussi une éducation de l'intelligence, qui consiste dans la recherche libre du vrai. Quels sont les résultats de l'éducation ? Le progrès, les tendances utiles à l'individu, la compression des instincts contraires. L'éducation suppose donc un idéal conçu et une science précise du caractère de l'enfant : « On ne commande à la nature qu'en lui obéissant. » (Bacon.)

Éducation (*l'*), ouvrage de Dupanloup, écrit avec finesse, et une élévation de pensée remarquable (1851).

Éducation des filles (*Traité de l'*), le premier ouvrage de Fénelon (1687). C'est un traité pédagogique plein d'observations aussi fines que profondes, exprimées dans une langue nuancée et précise.

Éducation intellectuelle, morale et physique (*De l'*), par Herbert Spencer (1861). Pour le philosophe anglais, l'éducation doit obtenir le maximum d'utilité possible. La culture morale est fondée sur le principe des réactions naturelles ; il faut apprendre à détester ses fautes en raison des conséquences naturelles qu'elles entraînent.

Éducation de l'humanité (*De l'*), par Lessing (1780). La théorie de l'auteur repose sur l'idée que la révélation est pour l'humanité ce que l'éducation est pour l'individu. L'homme doit faire le bien pour le bien, en vue des seules satisfactions de sa conscience.

Éducation sentimentale (*l'*), par Gustave Flaubert (1869). Ce roman, qui nous conte les trois liaisons successives de Frédéric Moreau, type de l'humanité médiocre, est d'une simplicité de composition peut-être excessive, mais une peinture profonde, merveilleusement précise et juste, de la société parisienne de 1840 à 1850.

Éducation maternelle (*l'*), groupe en marbre, de Delaplanche, remarquable par la simplicité et le naturel des personnages. Il représente une mère qui fait épeler son enfant (1875).



L'Éducation maternelle, d'après Delaplanche.

Éducation de prince, série de dialogues, par Maurice Donnay (1895); spirituelle satire des mœurs contemporaines. L'auteur en a tiré une comédie en quatre actes (Variétés, 1900).

Éducation d'Achille, sujet traité par de nombreux artistes (le Primatice, Testa, Rubens, Philippe de Champaigne, Regnault, Delacroix, etc.). Peinture trouvée dans les ruines d'Herculanum, représentant le centaure Chiron apprenant à Achille à jouer de la harpe. (V. p. 734.)

éducationnel, elle [*si-o-nèl, è-le*] adj. Qui se rapporte à l'éducation.

éduction [*duk-si-on*] n. f. Se disait pour ÉCHAPPEMENT (de la vapeur).

Éduens [*du-in*], peuple de la Gaule, dont *Bibracte* (Autun) était la ville principale. C'est à la demande des Éduens que César entra en Gaule; mais ils furent plus tard les alliés de Vercingétorix. — Un *Éduen.*



Monnaies des Éduens.

édulcorant [*ran*] n. m. Corps susceptible de produire l'édulcoration d'un médicament.

édulcoration [*si-on*] n. f. Action d'édulcorer.

édulcorer [*ré*] v. a. (du préf. *é*, et du lat. *dulcis*, doux). Adoucir un médicament insipide ou amer par du sucre, du miel, un sirop : *édulcorer une tisane.* Dépouiller une matière en poudre des substances acides qu'elle contient, en l'arrosant d'eau. *Fig.* Mitiger, adoucir : *édulcorer un blâme.*

éduquer [*ké*] v. a. (lat. *educare*). *Fam.* Faire l'éducation de.

Edwards [*éd-ouardss*] (George), naturaliste anglais, né à Westham (Essex), m. à Plaiston (1693-1773). Son principal ouvrage est une *Histoire naturelle des oiseaux peu connus.*

Edwin ou **Eadwine** (saint), roi de Northumbrie, tué à Heathfield en 633. Fête le 4 octobre.

Edwy ou **Eadwig le Beau,** né vers 940, roi des Anglo-Saxons de 955 à 959.

Eecke, comm. de Belgique (Flandre-Orientale); 2.350 h.

Eeckeren [*é-ke-rèn'*], v. de Belgique (prov. d'Anvers), non loin de l'Escaut; 6.390 h.

Eeckhout (Gerbrand **Van den**), peintre hollandais, né et m. à Amsterdam (1621-1674). Peintre fort habile, il imita Rembrandt, son maître, avec une fidélité souvent excessive.

Eecloo [*é-klô*], v. de Belgique (Flandre-Orientale); 13.500 h. Etoffes de laine.

Eées, poème d'Hésiode (VIIIe s.), dont nous n'avons que des fragments et qui était consacré aux femmes aimées par les dieux. La plupart des récits s'y rapportent à des légendes éoliennes de Thessalie ou de Béotie.

Eeghem, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Thielt); 1.900 h. Toiles.

Eekhoud (Georges), poète et romancier belge, né à Anvers en 1854. Dans ses romans et récits, *Kermesses, Escal Vigor*, etc., il a montré un réel talent descriptif.

Eerneghem, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale); 4.870 h. Brasseries, blanchisseries.

Eessen, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Dixmude); 2.340 h. Sucreries, brasseries.

Éétion [*si-on*], roi de Thèbes en Cilicie, père d'Andromaque, tué par Achille avec ses sept fils. (*Myth.*)

éfaufiler [*fô-fi-lé*] v. a. Tirer les fils de la trame d'un tissu pour en faire de l'étoupe, de la peluche ou de la charpie.

efendi [*e-fin*] n. m. Titre des fonctionnaires civils, des ministres du culte et des savants, chez les Turcs. (Il se place après les noms propres : *Réchid-efendi.*) [On écrit aussi, à tort, EFFENDI.]

effaçable [*é-fa*] adj. Qui peut être effacé. ANT. **Ineffaçable, indélébile.**

effacement [*é-fa-se-man*] ou **effaçage** [*é-fa*] n. m. Action d'effacer, de s'effacer, au pr. et au fig.; son résultat. *Fig.* Suppression, destruction : *l'effacement du péché originel. Pathol.* Régression.

effacer [*é-fa-sé*] v. a. (du préf. *é*, et de *face.* — Prend une cédille sous le c devant *a* et *o* : *il effaça, nous effaçons.*) Faire disparaître, par le frottement, l'image, l'empreinte d'une chose : *gomme à effacer.* Raver, biffer, raturer : *effacer un mot, une ligne. Fig.* Faire oublier : *effacer une faute.* Surpasser : *effacer la gloire d'un autre.*

> Ingrat envers le ciel, quelle que soit sa place,
> Toujours l'ambitieux se trouve déplacé;
> Il ne regarde point les rivaux qu'il efface
> Et ne songe qu'à ceux dont il est effacé.
> F. DE NEUFCHÂTEAU.

S'effacer v. pr. Tourner le corps un peu de côté dans l'escrime, pour donner moins de prise à l'adversaire. Se tenir à l'écart, éviter de paraître. S'incliner devant la supériorité de quelqu'un. ANT. **Aviver.**

effaceur, euse [*é-fa, eu-ze*] n. Personne qui efface.

effaçure [*é-fa*] n. f. Action d'effacer; ce qui est effacé. *Fig.* Suppression.

effanage [*é-fa*] n. m. Action d'effaner.

effaner [*é-fa-né*] v. a. Oter les fanes : *on effane les blés quand leur végétation est excessive.*

effaneur, euse [*é-fa, eu-ze*] n. Personne qui effane.

effanures [*é-fa*] n. f. pl. Fanes provenant de plantes effanées.

effarade [*é-fa*] n. f. Trouble, agitation d'une personne effarée.

effaré, e [*é-fa*] adj. *Dialect.* Errant, en parlant des bestiaux. Substantiv. Personne effarée : *partir comme un effaré.*

effarement (*é-fa-re-man*] n. m. Trouble, effroi.

effarer [*è-fa-ré*] v. a (doublet de *effrayer*). Troubler au point de donner l'air hagard et inquiet, de faire perdre la raison.

effarouchant [*é-fa-rou-chan*], **e** adj. Qui effarouche, qui donne de l'ombrage.

effarouchement [*é-fa, man*] n. m. Action d'effaroucher. Etat de celui qui est effarouché. (Peu us.)

effaroucher [*é-fa-rou-ché*] v. a. Rendre farouche, épouvanter : *effaroucher le gibier. Par ext.* Rebuter, troubler, choquer : *prix qui effarouche l'acheteur. Arg.* Voler : *effaroucher un portefeuille.* ANT. **Apprivoiser, rassurer.**

effarvate [*é-far*] n. f. Nom vulgaire de diverses fauvettes.

effauchetter [*é-fô-chè-té*] ou **effaucheter** [*é-fô-che-té*] v. a. (Prend deux *t* devant une syllabe muette : *il effauchette, il effauchettera.*) Ramasser les avoines avec le fauchet.

effautage n. m. *Comm.* Syn. de EFFÛTAGE.

effectif, ive [*é-fèk*] adj. (de *effet*). Qui existe de fait. N. m. Nombre réel des soldats, d'individus : *l'effectif d'une armée.* ANT. **Apparent, illusoire.**

effection [*é-fèk-si-on*] n. f. (du lat. *effectus*, effet). *Math.* Construction géométrique des problèmes et des équations.

effectivement [*é-fèk, man*] adv. En effet, réellement.

effectivité [*é-fèk*] n. f. Nature de ce qui est effectif.

effectrice [*é-fèk*] adj. f. (du lat. *effectus*, effet). *Didact.* Se dit d'une cause qui produit un effet. (On dit plus souvent *efficiente.*)

effectuation [*é-fèk-tu-a-si-on*] n. f. Action d'effectuer : *l'effectuation d'un dessin.*

effectuer [*é-fèk-tu-é*] v. a. (du lat. *effectum*, supin de *efficere*, même sens). Mettre à exécution, réaliser, accomplir : *effectuer un projet.*

effelure [*é-fe*] ou **effeiure** [*é-fé*] n. f. Rognure de peau, corroyée ou hongroyée, employée à la fabrication de la colle.

effemeller [*é-fè-mè-lé*] v. a. Purger une forêt par la suppression du bois mort ou inutile.

efféminant [*é-fé-mi-nan*], **e** adj. Qui efféminé, amollit, énerve : *plaisirs efféminants.*

efféminé, e [*é-fé*] adj. Mou, voluptueux : *les Sybarites menaient une vie efféminée.* ANT. **Mâle, viril.**

efféminément [*é-fé, man*] adv. D'une manière efféminée.

efféminer [*é-fé-mi-né*] v. a. (du lat. *femina*, femme). Amollir, rendre faible comme une femme.

effendi n. m. Orthogr. défectueuse de EFENDI.

efférent [*è-fé-ran*], **e** adj. (du lat. *efferre*, porter dehors). Qui emporte. *Vaisseaux efférents*, vaisseaux qui emportent les fluides sécrétés. ANT. **Afférent.**

effervescence [*é-fèr-vès-san-se*] n. f. (de *effervescent*). Ebullition qui se produit par le dégagement d'un gaz à travers un liquide. *Fig.* Agitation extrême : *effervescence populaire.* Ardeur, émotion vive et passagère : *l'effervescence des passions.*

effervescent [*é-fèr-vès-san*], **e** adj. (lat. *effervescens;* de *effervescere*, bouillir). Qui est en effervescence (au prop. et au fig.) : *liquide effervescent; foule effervescente.*

effet [*é-fè*] n. m. (lat. *effectus;* de *efficere*, accomplir). Résultat d'une cause, acte d'un agent : *il n'y a pas d'effet sans cause.*

> Celui-là voit l'effet et celui-ci la cause;
> Sur cette double loi le monde entier repose.
> A. DE MUSSET.

Réalisation, exécution : *en venir à l'effet.* Impression : *effet d'un discours, de la vue d'un tableau.* Particulièrem. Impression due à l'éclat, à des moyens habiles, etc. : *chercher à faire de l'effet. Fam. Faire des effets de*, faire étalage de, tirer vanité de : *faire des effets de linge, d'érudition.* Puissance transmise par une force, par une machine : *effet utile* (syn. de RENDEMENT). *Effet d'une loi*, ses conséquences. *Effet rétroactif*, application d'une loi à un fait qui s'est produit quand elle n'était pas encore promulguée : *aucune loi pénale ne peut avoir d'effet rétroactif. Jeux.* Petite rondelle de cuir au bout de la queue de billard. (Syn. PROCÉDÉ.) Manière de frapper la bille de billard, qui modifie l'ouverture de l'angle qu'elle doit faire avec sa première direction, après avoir touché la bande ou une autre bille. *Effets de commerce*, billets à ordre, papiers négociables, titre donnant à ceux qui en sont possesseurs le droit de percevoir à l'échéance les sommes y portées. (Les principaux effets de commerce sont : la *lettre de change*, le *billet à ordre*, le *mandat*, le *chèque*, le *warrant*. [V. ces mots]). *Effets publics*, titres ou valeurs émis par les Etats (rentes, bons du Trésor, etc.) et négociables sans garantie de la part du cédant. *Phys. Effet Peltier*, variation de la température dans un conducteur hétérogène traversé par un courant électrique; *effet Thomson*, création de courant électrique dans tout conducteur chauffé inégalement. Pl. Meubles, vêtements : *vendre ses effets.* Biens : *effets immobiliers. Pour cet effet, à cet effet*, dans ce but. *En effet* loc. adv. Réellement, de fait, par le fait. ANT. **Cause, motif.**

effeuillage [*é-feu, ll* mll.] n. m. Opération pratiquée sur les arbres ou arbustes fruitiers, et qui consiste à en détacher un certain nombre de feuilles pour permettre à la lumière et à la chaleur du soleil de pénétrer jusqu'aux fruits.

effeuillaison [*é-feu, ll* mll., *è-zon*] n. f. Chute naturelle des feuilles : *l'effeuillaison des arbres en automne.*

effeuillement [*è-feu, ll* mll., *e-man*] n. m. Chute des feuilles; état des arbres dont les feuilles tombent ou sont arrachées.

effeuiller [*é-feu, ll* mll., *é*] v. a. Oter les feuilles : *effeuiller un arbre.* Arracher les pétales de : *effeuiller des roses. Fig.* Détruire : *le temps effeuille nos espérances. Effeuiller la marguerite*, détacher successivement chaque pétale de cette fleur en disant : *Il* (ou *elle*) *m'aime, un peu, beaucoup, passionnément* (ou *tendrement*), *à la folie, pas du tout.* (Suivant le mot sur lequel on arrache le dernier pétale, on sait comment on est aimé.) **S'effeuiller** v. pr. Perdre ses feuilles ou ses pétales.

effeuilleur, euse [*é-feu, ll* mll. *eu-ze*] n. Celui, celle qui pratique l'effeuillage.

effeuillure [*é-feu, ll* mll.] n. f. Feuilles détachées d'un arbre : *effeuillures de mûrier.*

Effiat [*è-fi-a*], comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 23 kil. de Riom; 1.100 h. Ancien château du marquis d'Effiat.

Effiat (Antoine COIFFIER, marquis **d'**), grand maître de l'artillerie, maréchal de France et surintendant des finances, m. à Lutzelstein (Lorraine) (1581-1632). C'est lui qui conclut le mariage de Henriette-Marie de France avec le prince de Galles Charles Ier. Il fut le père de Cinq-Mars.

efficace [*é-fi*] adj. (lat. *efficax*). Qui produit l'effet désiré : *remède efficace. Théol. Grâce efficace*, celle qui a toujours son effet. N. f. Efficacité : *efficace merveilleuse.* ANT. **Inefficace.**

efficacement [*é-fi, man*] adv. D'une manière efficace : *agir efficacement.*

efficacité [*é-fi*] n. f. (de *efficace*). Force, vertu de quelque cause, pour produire son effet : *efficacité d'un remède. Artill.* Tir définitif, effectué d'après les éléments du tir de réglage. ANT. **Inefficacité.**

efficient [*é-fi-si-an*], **e** adj. (lat. *efficiens;* de *efficere*, effectuer). Qui produit réellement un effet : *le soleil est la cause efficiente de la chaleur.*

effigial, e, aux [*é-fi*] adj. Qui appartient à l'effigie : *type effigial.*

effigie [*é-fi-ji*] n. f. (lat. *effigies;* de *effigere*, représenter). Représentation, image d'une personne : *pendre quelqu'un en effigie.* Empreinte d'une monnaie représentant la tête d'un roi ou d'un grand personnage : *monnaie à l'effigie de tel prince. Exécution par effigie*, mode d'exécution des condamnations prononcées contre les contumax.

— ENCYCL. *Dr.* Autrefois, l'exécution par effigie se faisait, le plus généralement, en suspendant à une potence un mannequin ou toute autre représentation du condamné. Aujourd'hui, elle se réduit à l'insertion dans les journaux et à l'affichage en certains lieux déterminés (notamment à la porte du dernier domicile du condamné) de l'extrait du jugement de condamnation par coutumace.

effigier [*é-fi-ji-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Exécuter en effigie : *effigier un contumax.* (Vx.)

effilage [*é-fi*] n. m. Action d'effiler.

effilé, e [*é-fi*] adj. Mince et allongé : *taille effilée. Fig.* Acéré, mordant : *langue effilée.* N. m. Frange de fil ou de soie qui borde certains tissus. Sorte de passementerie ornée d'une frange. Autref., linge de deuil frangé de fil.

effiler [*é-fi-lé*] v. a. Défaire un tissu fil à fil : *effiler une toile. Chass. Effiler les chiens*, les énerver.

effileur, euse [*é-fi, eu-ze*] n. Syn. de EFFILOCHEUR.

effilochage (*é-fi*] n. m. Action d'effilocher.

effiloche [*é-fi*] ou **effiloque** [*é-fi-lo-ke*] n. f. Soie trop légère, que l'on met au rebut. Bout de soie qui se trouve aux lisières d'une étoffe.

effilochée [*é-fi-lo-ché*] n. f. Produit de l'effilochage.

effilochement [*é-fi, man*] ou **effiloquement** [*é-fi, ke-man*] n. m. Action d'effilocher.

effilocher [*é-fi-lo-ché*] ou **effiloquer** [*é-fi-lo-ké*] v. a. Effiler une étoffe pour faire de la ouate.

effilocheur, euse [*é-fi, eu-ze*], **effiloqueur, euse** ou **effileur, euse** [*é-fi, eu-ze*] n. Celui, celle qui effiloche des chiffons destinés à faire du papier. N. f. Machine à effilocher.

effilochure ou **effilure** [*é-fi*] n. f. Produit de l'effilochage : *des effilochures de soie.*

effilure [*é-fi*] n. f. Fil, bourre, etc., provenant d'un tissu effilé.

effioler [*é-fi-o-lé*) v. a. (du préf. priv. *ef*, et de *fiole* pour *feuille*]. Syn. de EFFANER.

efflanqué [*é-flan-ké*], **e** adj. Se dit d'un cheval, d'un chien, etc., maigre au point d'avoir les flancs creux et décharnés. Se dit aussi des personnes. *Fig.* Maigre, sec : *style efflanqué.*

efflanquer [*é-flan-ké*] v. a. (du préf. priv. *é*, et de *flanc*). Faire maigrir : *la fatigue efflanque les chevaux.*

effleurement [*é-fleu-re-man*] ou **effleurage** [*é-fleu*] n. m. Action d'effleurer. Massage léger et superficiel : *l'effleurement de la peau par une balle.*

effleurer [*é-fleu-ré*] v. a. Entamer superficiellement : *l'araire ne fait qu'effleurer la terre.* Toucher légèrement : *effleurer le visage. Fig.* Aborder à peine : *effleurer une question. Techn. Effleurer les peaux*, en détacher, du côté de la fleur, toutes les parties qui les rendent dures.

effleureur, euse [*é-fleu, eu-ze*] adj. et n. Qui effleure.

effleurir [*é-fleu*] v. n. ou **s'effleurir** [*sé-fleu*] v. pr. Tomber en efflorescence.

effleuroir [*é-fleu*] n. m. Peau d'agneau employée par les parcheminiers pour débarrasser le parchemin du blanc d'Espagne.

effleurure [*é-fleu*] n. f. Rognure qui provient de l'effleurage d'une peau.

efflorаison [*é-flo-rè-zon*] n. f. Action d'entrer en fleur.

efflorescence [*é-flo-rès-san-se*] n. f. (du préf. *é*, et du lat. *florescere*, fleurir). *Bot.* Début de la floraison. *Fig.* : *l'efflorescence de l'art gothique. Chim.*

Transformation des sels qui se résolvent en une matière pulvérulente : *les chotts sahariens sont couverts d'efflorescences salines. Pathol.* Eruption sur la peau. *Hortic.* Poussière qui recouvre certains fruits et qu'on appelle aussi FLEUR.

efflorescent [*é-flo-rès-san*], **e** adj. Qui est en état d'efflorescence : *végétation efflorescente. Chim.* Qui tombe en efflorescence : *sel efflorescent.*

efflotter [*é-flo-té*] v. a. Ecarter, séparer d'une flotte : *la tempête qui efflotte un navire.*

effluence [*é-flu-an-se*] n. f. (de *effluent*). Emanation : *les effluences d'un marais.* (Peu us.)

effluent [*é-flu-an*], **e** adj. (lat. *effluens*). Se dit d'un fluide qui émane d'une source.

effluvation [*é-flu, si-on*] n. f. (de *effluve*). *Elect. méd.* Conflagration alto-fréquente, qui se fait généralement par effluves et étincelles.

effluve [*é-flu-ve*] n. m. (lat. *effluvium ;* de *e*, hors de, et *fluere*, couler). Sorte d'émanation qui s'exhale du corps de l'homme et des animaux et, en général, des corps organisés. Emanation supposée, à laquelle on attribue certaines influences morales : *les effluves de l'amour, de la foi. Effluve électrique*, décharge électrique qui se manifeste par un flux d'électricité faiblement lumineux ou même obscur.

— ENCYCL. *Electr.* L'effluve a une action chimique plus active que l'étincelle ; c'est par son action sur l'oxygène que l'on prépare l'ozone.

effluviographie [*é-flu, fi*] n. f. (de *effluve*, et du gr. *graphein*, décrire). Science des actions lumineuses spéciales, plutôt obscures, impressionnant cependant la plaque photographique.

efflux [*é-flu*] n. m. ou **effluxion** [*é-fluk-si-on*] n. f. Expulsion du produit de la conception peu de temps après celle-ci. (Vx.)

effondrement [*é-fon-dre-man*] n. m. Action de fouiller la terre à une certaine profondeur. Action de s'effondrer : *certains cratères sont produits par un effondrement du sol. Fig.* Destruction : *l'effondrement de la puissance romaine.*

effondrer [*é-fon-dré*] v. a. (du préf. *é*, et de *fond*). Remuer, fouiller la terre. Enfoncer, briser : *effondrer un coffre.* Faire écrouler : *effondrer un plancher.* **S'effondrer** v. pr. S'écrouler, s'abîmer, s'enfoncer : *plancher qui s'effondre. Fig.* S'anéantir brusquement : *puissance qui s'effondre.*

effondreur [*é-fon*] n. m. Ouvrier qui effondre les terres.

effondrilles [*é-fon-dri, ll* mll., *e*] n. f. pl. Dépôt qui reste au fond d'un vase, après l'ébullition ou l'infusion : *les effondrilles du bouillon.*

efforcer (s') [*sé-for-sé*] v. pr. (préf. *é*, et *forcer*. — Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il s'efforça, nous nous efforçons.*) Faire tous ses efforts, tenter, tâcher : *s'efforcer d'avancer.*

effort [*é-for*] n. m. (de *efforcer*). Action énergique, contention du corps ou de l'esprit : *l'effort donne le sentiment de la liberté.* Vive douleur, produite par une tension trop forte des muscles. Hernie : *se donner un effort. Sans effort*, facilement, sans beaucoup de peine.

— ENCYCL. *Méd.* Dans les efforts violents, il peut se produire diverses modifications organiques, analogues à celles produites par des traumatismes. C'est ainsi qu'on voit se manifester des hernies (v. ce mot), des luxations, des ruptures tendineuses ou musculeuses (coup de fouet), etc. Souvent, après des efforts, chez des personnes non habituées, il subsiste des douleurs, des courbatures, que des bains prolongés font disparaître

— *Physiol.* L'effort est la contraction simultanée d'un système de muscles, ayant pour but de vaincre une résistance. Dans l'effort général, la respiration est suspendue et, par suite, celle-ci le rend intermittent ; une expiration brusque le termine. Il existe d'autres efforts, destinés à vaincre la résistance des sphincters, comme dans le vomissement, la miction, etc.

— *Art vétér.* L'*effort de boulet* est une entorse de l'articulation du boulet, qui cède au repos, aux douches froides et aux révulsifs. L'*effort de tendon* est une petite tuméfaction très sujette à récidive et qui se traite de la même manière.

L'*effort de reins* est une entorse des vertèbres lombaires ; on le traite par le repos et les révulsifs.

effracteur [*é-frak*] n. m. Criminel coupable d'effraction : *effracteur de jour, de nuit.*

effraction [*é-frak-si-on*] n. f. (lat. *effractio ;* de *effringere*, briser). Fracture faite dans l'intention de voler : *le vol avec effraction est qualifié crime.*

— ENCYCL. *Dr.* L'effraction est une circonstance aggravante du vol, lorsqu'elle a eu lieu dans une maison habitée ou dans un enclos ; à ce titre, elle entraîne la transformation des peines du vol simple en travaux forcés à temps ou en travaux forcés à perpétuité, suivant que l'effraction est isolée ou qu'elle est en concours avec d'autres circonstances aggravantes.


Effraie.

La violation du domicile à l'aide d'effraction *pendant la nuit* est comprise dans les cas de légitime défense.

effractionnaire [*é-frak-si-o-nè-re*] adj. Coupable d'effraction.

effraie [*é-fré*] n. f. Nom vulgaire d'une espèce de chouette du genre *strix*.

— ENCYCL. Les effraies sont des rapaces nocturnes, dont on connaît une quinzaine d'espèces. L'effraie française, de taille moyenne, de livrée jaune clair, est répandue dans toute l'Europe centrale ; elle niche dans les vieux greniers et les ruines. C'est un oiseau utile, qui détruit les souris, les rats, les insectes.

effrangement [*é-fran-je-man*] n. m. Action d'effranger, de s'effranger.

effranger [*é-fran-jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il effrangea, nous effrangeons.*) Effiler sur les bords, de manière à y produire des franges. **S'effranger** v. pr. Se découper en franges.

effrayable [*é-frè-ia-ble*] adj. Qui est susceptible d'être effrayé.

effrayamment [*e-frè-ia-man*] adv. D'une manière effrayante.

effrayant [*é-frè-i-an*], **e** adj. Qui effraye, effroyable, épouvantable : *un bruit effrayant. Fam.* Excessif, grand : *un appétit effrayant.* ANT. **Rassurant, attrayant, séduisant.**

effrayer [*é-frè-i-é*] v. a. (du préf. *ef*, et du germ. *frida*, paix. — Se conj. comme *balayer.*) Donner de la frayeur. **S'effrayer** v. pr. Eprouver de la frayeur. ANT. **Rassurer, tranquilliser.**

effréné [*é-fré-né*], **e** adj. (du préf. *é*, et du lat. *frenum*, frein). Qui est sans frein, sans retenue : *licence effrénée.* ANT. **Contenu, mesuré, modéré.**

effrénement [*é-fré-ne-man*] n. m. Défaut complet de retenue ; violence non contenue des passions.

effrénément [*é-fré-né-man*] adv. D'une manière effrénée, sans retenue.

effritement [*é-fri-te-man*] n. m. Action d'effriter la terre ; son résultat. Réduction des pierres en poussière.

effriter [*é-fri-té*] v. a. (corrupt. de *effruiter*). Epuiser, rendre stérile, en parlant des terres : *effriter le sol.*

effriter [*é-fri-té*] v. a. (du préf. *é*, et de *friable*). Rendre friable : *le sel effrite les roches les plus dures.* **S'effriter** v. pr. S'en aller en poussière : *bas-reliefs qui s'effritent.*

effroi [*é-froi*] n. m. (de *effrayer*). Grande frayeur : *la mort cause à tous de l'effroi.* Personne ou chose qui est un sujet de frayeur : *les conquérants sont l'effroi du genre humain.*

effronté [*é-fron-té*], **e** adj. et n. (du préf. *é*, et de *front*). Impudent, qui n'a honte de rien. *Effronté comme un page*, hardi jusqu'à l'impudence. ANT. **Réservé, modeste.**

Effrontés (*les*), comédie en cinq actes, d'Emile Augier : vive satire sociale de la finance et du journalisme, une de ses meilleures pièces. On y trouve la curieuse figure de Giboyer, le type du bohème de lettres (1861).

effrontément [*é-fron-té-man*] adv. Avec effronterie : *mentir effrontément.*

effronterie [*é-fron-te-rî*] n. f. Impudence, manque de retenue. ANT. **Réserve, timidité.**

effroyable [*é-froi-ia-ble*] adj. Qui cause de l'effroi, de l'horreur ; épouvantable, horrible. *Par ext.* D'une laideur repoussante : *visage effroyable.* Excessif : *dépenses effroyables.* ANT. **Ravissant, admirable.**

effroyablement [*é-froi-ia-ble-man*] adv. D'une manière effroyable, prodigieuse, excessive.

effruiter [*é-frui-té*] v. a. Enlever les fruits.

effulguration [*é-ful, si-on*] n. f. Action de jeter une fulguration, une vive lueur.

effumer [*é-fu-mé*] v. a. Eteindre les tons trop crus (d'un tableau).

effusion [*é-fu-zi-on*] n. f. (lat. *effusio*). Action de répandre un liquide : *grande effusion de sang dans un combat. Fig.* Manifestation, communication de sentiments : *effusion de tendresse.*

effûtage [*é-fû*] n. m. (du préf. *é*, et de *fût*). Merrain de rebut.

e finita la commedia, mots ital. qui signif. : *La comédie est terminée*, et sont la traduction exacte de l'*Acta est fabula* des Latins.

éfourceau [*sô*] n. m. (du préf. *é*, et du lat. *furca*, fourche). Véhicule à deux grandes roues, servant au transport de fardeaux très pesants.

égagre, égagropile n. m. V. ÆGAGRE, ÆGAGROPILE.

égaiement [*ghé-man*] ou **égayement** [*ghé-ie-man*] n. m. Action d'égayer. (Peu us.)

égailler [*gha-ié*] **(s')** v. pr. *Dialect.* Se disperser. (On dit aussi S'ÉGAYER.) V. ÉGAYER (S').

égal, e, aux adj. (lat. *æqualis ;* de *æquus*, uni, égal). Semblable, le même en nature, en quantité, en qualité : *deux quantités égales à une troisième sont égales entre elles.* Qui ne varie pas : *température égale.* Dont l'humeur ne varie pas : *caractère égal. Figures géométriques égales*, qu'on peut faire coïncider en les plaçant l'une sur l'autre. Uni, de niveau : *chemin égal.* Indifférent : *cela m'est égal.* N. Qui est de même rang : *vivre avec ses égaux. A l'égal de* loc. prép., autant que. *Sans égal*, sans pareil, seul de son genre. ALLUS. LITTÉR. :

> Les mortels sont égaux ; ce n'est point leur naissance,
> C'est la seule vertu qui fait leur différence.

Dans le *Mahomet* de Voltaire (I, 4), réponse faite par Omar à Zopire, qui méprise Mahomet à cause de l'obscurité de sa naissance. ANT. **Inégal, mouvementé, accidenté.**

égalable adj. Que l'on peut égaler.

égalade n. f. Variété de châtaignier et de châtaigne sauvage.

égalé, e adj. Qui a des égalures : *faucon égalé.*

également [*man*] adv. D'une manière égale. ANT. **Inégalement.**

également [*man*] n. m. Distribution avant partage, à un ou plusieurs héritiers, en compensation de ce que les autres ont reçu en avance d'hoirie.

égaler [*lé*] v. a. Etre égal à : *la recette égale la dépense.* Rendre égale : *la mort égale tous les hommes.* Atteindre en mérite, en perfection : *le talent ne saurait égaler la vertu.* Mettre sur le même rang : *égaler Racine à Corneille.*

égalir v. a. *Techn.* Egaliser : *égalir les dents d'une roue d'horloge.*

égalisage [*za-je*] n. m. Action d'égaliser la poudre à canon ou de chasse.

égalisateur, trice [*za*] adj. Qui égalise : *système égalisateur.*

égalisation [*za-si-on*] n. f. Action d'égaliser.

égaliser [*zé*] v. a. Rendre égal : *égaliser les chances.* Rendre uni : *égaliser un terrain.* Tamiser la poudre après l'avoir mise en grains.

égaliseur, euse [*zeur, eu-ze*] n. Celui, celle qui égalise. N. f. Machine pour égaliser l'épaisseur des cuirs.

égalisoir [*zoir*] n. m. Crible pour passer la poudre à canon ou à fusil.

égalissage [*li-sa-je*] n. m. Action d'égalir : *l'égalissage des roues d'horlogerie.*

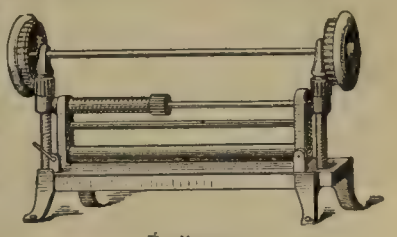
Égaliseuse.

égalisure [*zu-re*] n. f. Poudre, de guerre ou de chasse, égalisée.

égalitaire [*tè-re*] adj. Qui a pour but l'égalité civile, politique et sociale : *principes égalitaires.* N. m. Partisan de l'égalité absolue : *les égalitaires.*

égalitairement [*tè-re-man*] adv. D'une manière égalitaire.

égalité n. f. Rapport entre des choses égales : *égalité de deux nombres.* Qualité de ce qui est plan, uni : *égalité du terrain.* Uniformité persévérante : *égalité du pouls. Egalité algébrique*, ensemble de deux expressions algébriques résumées par le signe = (égale) (l'expression écrite à gauche du signe = est le *premier membre de l'égalité*, l'autre est le second membre). *Fig.* : *égalité d'humeur. Turf.* Cote à laquelle un cheval donne comme rapport exactement la somme jouée (par exemple, un cheval sur lequel on a joué 5 francs et qui vous donne 5 francs de gain *est à égalité, fait égalité*). *A égalité de* loc. prépos., en supposant une quantité égale de. ANT. **Inégalité.**

égalure n. f. Moucheture blanche sur le dos de certains faucons.

égard [*ghar*] n. m. *Dr. cout.* Maître juré d'un corps de métier. *Hist. relig.* Tribunal qui jugeait les procès entre chevaliers de Malte.

égard [*ghar*] n. m. (du préf. *é*, et de *garder*). Attention, marque d'estime, de respect : *témoigner de grands égards à quelqu'un. Avoir égard*, considérer. Loc. prép. *Eu égard à*, en considération de. *A l'égard de*, relativement à.

égaré, e adj. (de *égarer*). Errant, perdu : *voyageur égaré.* Troublé, hagard : *avoir les yeux égarés.* Ecarté : *un village égaré.* Substantiv. Personne qui a perdu sa route. *Fig.* Personne tombée dans l'erreur ou le vice : *pauvre égaré !*

égarement [*man*] n. m. (de *égarer*). Action de perdre son chemin. Action de perdre un objet : *l'égarement d'une lettre. Fig.* Erreur : *les égarements de la raison.* Dérèglement de mœurs : *les égarements de la jeunesse.* Grand trouble, délire : *l'égarement de l'ivresse.*

égarer [*ré*] v. a. (du préf. *é*, et du germ. *wara*, garder). Mettre hors du droit chemin : *égarer un voyageur. Fig.* Mettre hors de la vérité : *égarer les esprits.* Perdre pour le moment : *égarer son crayon.* Troubler l'esprit, la raison : *une grande douleur nous égare.* **S'égarer** v. pr. Se perdre ; tomber dans l'erreur.

égarrotter [*gha-ro-té*] v. a. Blesser au garrot.

Égates ou **Égades** (ÎLES), groupes d'îlots à l'extrémité occidentale de la Sicile. Victoire navale du consul romain Lutatius sur les Carthaginois, commandés par Hamilcar et Hannon ; cette victoire amena la fin de la première guerre punique (241 av. J.-C.).

égauler [*ghô-lé*] v. a. Elaguer les nouvelles pousses des arbres. Couper le gaulis.

égayant [*ghè-i-an*], **e** adj. Qui égaye : *récits égayants.* ANT. **Attristant.**

égayement [*ghè-ie-man*] ou **égaiement** [*ghé-man*] n. m. Action d'égayer.

égayer [*ghè-ié*] v. a. (du préf. *é*, et de *gai*. — Se conj. comme *balayer.*) Rendre gai, réjouir : *égayer un malade.* Orner de quelque agrément : *égayer son style. Hort.* Elaguer. ANT. **Attrister. S'égayer** v. pr. Se livrer à la gaieté, s'amuser. *Dialect.* Se disperser. (Dans ce sens, on dit aussi S'ÉGAILLER.)

égayer v. a. Forme défectueuse de AIGUAYER.

Egbert [*bèr*], **le Grand**, roi des Anglo-Saxons de 809 à 839. Il réunit sous sa domination l'heptarchie anglo-saxonne.

Egède (Jean), missionnaire danois, qui évangélisa les côtes du Groenland, né à Senjen (Norvège), m. à Stubbekjœbing (1686-1758).

Égée, fils de Pandion et roi légendaire d'Athènes, vainqueur, grâce à son fils Thésée, de ses neveux les Pallantides, qui l'avaient chassé du trône. Lorsque Thésée alla combattre le Minotaure, il partit sur un vaisseau dont les voiles étaient noires et convint avec son père que, s'il revenait vainqueur, il pavoiserait son navire de voiles blanches ; mais il oublia, à son retour, le signal convenu, et le malheureux Egée, croyant que son fils avait péri, se précipita dans la mer qui, de son nom, s'appela Egée. (*Myth.*)

Egée (MER), ancien nom de l'Archipel. V. ÉGÉE.

égèle n. f. Nom vulgaire du *sorbier des oiseaux.*

égelo n. m. Nom vulgaire du *cytise des Alpes.*

Egelshofen, comm. de Suisse (cant. de Thurgovie), non loin du lac de Constance ; 1.530 h. Industrie laitière ; vignoble.

Eger [*jèr*] ou **Erlau** [allem. *ér-la-ou*], v. de Hongrie, ch.-l. du comitat de Hévès, sur l'*Eger*, affl. de la Theiss ; 25.000 h. Vins.

Eger (tchèque **Cheb**), v. de Tchécoslovaquie, sur l'*Eger*, affl. de l'Elbe ; 23.600 h. Ecole militaire. Machines, tissus. Wallenstein y fut assassiné en 1634.

Égérie, nymphe prophétique dont le roi Numa, suivant la légende romaine, recevait les conseils dans le bois d'Aricie. On racontait qu'après la mort de Numa elle avait été changée par Diane en fontaine. Son nom a passé dans la langue pour désigner une conseillère secrète, mais écoutée : *Mme Roland fut l'Egérie des girondins.*

égermage [*jèr*] n. m. Action d'égermer. Syn. DÉGERMAGE.

égermer [*jèr-mé*] v. a. Dépouiller de son germe l'orge destinée à la fabrication de la bière. Syn. DÉGERMER.

Egerton [*jèr-ton'*] (Francis, duc de Bridgewater), ingénieur anglais (1729-1803). Il creusa le canal de Manchester à Liverpool.

Egg, comm. de Suisse (cant. de Zurich) ; 2.310 h. Arbres fruitiers.

Egg (Auguste-Léopold), peintre anglais, né à Londres, m. à Alger (1816-1863) ; interprète habile de scènes humoristiques.

Egger (Emile), philologue et helléniste français, né à Paris, m. à Royat (1813-1885). On lui doit des travaux utiles de grammaire comparée. — Son fils Victor-Emile, né et m. à Paris (1848-1909), psychologue et logicien ; auteur d'une étude intéressante sur *la Parole intérieure*.


Emile Egger.

Eggersriet, comm. de Suisse (cant. de Saint-Gall) ; 1.470 h. Agriculture, industrie laitière.

Eggiwyl, comm. de Suisse (cant. de Berne), sur l'Emme ; 3.040 h.

Egham, v. d'Angleterre (Surrey), sur la Tamise ; 10.200 h. Courses de chevaux, dans la plaine de Runnymead, où Jean sans Terre signa la « Grande Charte » en 1215.

Eghezée, comm. de Belgique, prov., arrond. et à 16 kil. de Namur ; 837 h. Théâtre d'un combat violent entre les Allemands et les Belges, qui infligèrent des pertes considérables à leurs adversaires (12 août 1914).

égide n. f. (du gr. *aigis, idos*, peau de chèvre). *Myth.* Cuirasse ou bouclier merveilleux de Pallas, couvert de la peau de la chèvre Amalthée, sur laquelle cette déesse avait attaché la tête de la Méduse. *Fig.* Sauvegarde, ce qui protège : *l'égide des lois. Se placer sous l'égide de quelqu'un* ou *de quelque chose*, se mettre sous sa protection.

Egidio (Antonini) ou **Gilles de Viterbe,** cardinal et poète italien, né à Viterbe, m. à Rome (1480-1532) ; un des meilleurs poètes latins de la Renaissance.

Egidius [*é-ji-di-uss*], général gallo-romain, qui fut lieutenant d'Aétius, puis maître des milices en Gaule pour l'empereur Majorien. Il fut vaincu à Cologne par Childéric. Il fut le père de Syagrius ; m. en 464.

égilope ou **égilops** n. m. V. ægilops.

Égine, île de la Grèce, dans le *golfe d'Egine*, entre le Péloponèse et l'Attique ; 10.000 h. (*Eginètes*), dont plus de 5.000 dans la ville principale de l'île, qui porte le même nom. Ce fut, dans l'antiquité, la rivale politique et commerciale d'Athènes. On y a découvert, en 1811, un grand nombre de statues antiques, d'un style primitif, connues sous le nom de *marbres d'Egine ;* elles sont au musée de Munich. L'école d'Egine est la plus ancienne des écoles de sculpture grecque.

Éginète, originaire ou habitant d'Egine : *les Eginètes.* Adjectiv. : *l'art éginète.*

éginétique adj. Se dit des monuments antiques de l'île d'Egine et des monuments du même style.

Éginhard, chroniqueur français, né dans le Maingau (bassin du Mein). Il fut le secrétaire de Charlemagne, dont il a écrit la *Vie*. Louis le Débonnaire lui confia l'éducation de son fils Lothaire. Il fonda le monastère de Mulheim-sur-Mein (770-840).

égipan ou **ægipan** (du gr. *aix, aigos*, chèvre, et *Pan*, dieu des bergers). Surnom de Pan et des satyres, à cause de leurs pieds de chèvre.

Égisthe, un des Atrides, fils incestueux de Thyeste et de Pélopée. Agamemnon, partant pour le siège de Troie, lui confia le gouvernement de son royaume. Egisthe en profita pour séduire sa femme Clytemnestre ; les deux amants égorgèrent Agamemnon à son retour. Egisthe fut à son tour tué par Oreste.

églandement [*man*] n. m. Action d'églander.

églander [*dé*] v. a. Extirper les glandes : *églander un cheval.*

églantier [*ti-é*] n. m. Rosier sauvage : *l'églantier est commun dans les buissons.*


Églantier.

— Encycl. L'églantier ou *rosier des chiens* est un arbuste couvert d'aiguillons, à fleurs d'un blanc rosé, légèrement odorantes. Il est très commun dans les bois, les haies et les buissons de toute l'Europe. Il est cultivé par les rosiéristes comme sujet pour le greffage. La racine passait autrefois pour être un remède contre la rage.

églantine n. f. Fleur de l'églantier. Fleur en or, décernée en prix aux Jeux floraux de Toulouse. L'*églantine rouge* a été adoptée comme emblème par les socialistes.

églefin n. m. *Ichtyol.* V. aiglefin.

Égletons, ch.-l. de c. (Corrèze), arr. de Tulle ; 1.930 h. (*Egletonnais*). Ch. de f. Orl. Brasseries. — Le cant. a 8 comm. et 7.540 h.

Eglisau, v. de Suisse (cant. de Zurich), sur le Rhin ; 1.450 h. Combat entre Français et Russes (1797).

Église [*gli-ze*] n. f. (du gr. *ekklesia*, assemblée). Société religieuse fondée par Jésus-Christ : *les destinées de l'Eglise.* Toute communion chrétienne : *l'Eglise grecque.* Société de tous les clercs de l'Eglise catholique : *les biens de l'Eglise. Par anal.* Ensemble de personnes professant les mêmes doctrines : *l'Eglise romantique.* Temple destiné à la célébration d'un culte chrétien (dans ce sens, s'écrit avec une minuscule) : *construire une église.* Prov. : **Près de l'église, loin de Dieu,** ceux qui touchent de plus près à l'église (ou à l'Eglise) ne sont pas toujours ceux dont les actes prouvent le plus de religion, de piété.

— Encycl. *Hist.* Dans l'histoire de l'Eglise catholique, on peut distinguer en gros cinq périodes : 1re *période* : de 45 à 312, l'Eglise naissante s'organise, lutte contre la société antique et, malgré dix persécutions, triomphe avec Constantin, envahissant tout l'Empire romain ; — 2e *période* : de 312 à 662, s'étend l'ère des grandes hérésies et des grands docteurs ; les dogmes se précisent et sont fixés par les conciles œcuméniques. En même temps, l'évangile est prêché aux barbares ; — 3e *période* : elle s'étend de 622 à 1069. Une partie de la chrétienté tombe sous le joug des musulmans. L'Eglise grecque se sépare de l'Eglise romaine (*schisme d'Orient*). En revanche, l'Eglise étend ses conquêtes dans l'Europe septentrionale ; — 4e *période* : de 1096 à 1453, elle est remplie par la lutte du sacerdoce et de l'empire, les croisades, le développement des études et de la philosophie scolastique et se termine par la redoutable épreuve du *grand schisme* ou *schisme d'Occident* ; — 5e *période* : s'étendant de 1453 à nos jours. L'Eglise assiste à la *Renaissance* du paganisme, à la *Réforme*, d'où naît l'Eglise protestante, et doit se défendre contre les attaques de la libre pensée. Mais la conquête du nouveau monde, l'exploration de l'Afrique, de l'Asie orientale et de l'Océanie offrent à ses missionnaires des domaines nouveaux.

— *Théol.* Le mot *Eglise* se dit par excellence de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, autrement appelée Eglise latine ou d'Occident, dont le pape est le chef visible. L'Eglise grecque ou d'Orient, qui se prétend orthodoxe, ne reconnaît point la suprématie du pape. L'Eglise protestante ou réformée diffère en plusieurs points essentiels des deux premières et comprend elle-même diverses confessions ; elle domine dans le nord de l'Europe et de l'Amérique et ne reconnaît point d'autre autorité que celle de la Bible. L'Eglise anglicane, dont le chef est le souverain d'Angleterre, a conservé, notamment, dans la hiérarchie, de grandes ressemblances avec le catholicisme. Ces quatre Eglises sont connues sous le nom général de religions chrétiennes. On entend par *Eglise primitive* les premiers chrétiens ; par *Eglise militante*, l'assemblée des fidèles qui sont sur la terre ; par *Eglise triomphante*, ceux qui jouissent déjà de la gloire céleste ; par *Eglise souffrante*, les fidèles qui sont dans le purgatoire.

— *Liturg.* Aucune église ne peut être ouverte aux fidèles sans la permission de l'évêque diocésain, ni avant qu'elle ait été sanctifiée soit par la *bénédiction* donnée par un prêtre délégué de l'évêque, soit par la *consécration* ou *dédicace*, à laquelle procède un évêque. Au point de vue de la hiérarchie, on distingue l'église *cathédrale*, où s'élève le trône de l'évêque diocésain ; l'église *collégiale*, à laquelle est attaché un chapitre de chanoines autre que celui de la cathédrale ; l'église *paroissiale*, desservie par un curé. Les églises des communautés religieuses portent le nom de *conventuelles*. Une église peut être décorée, par une décision spéciale du pape, du titre de *basilique*, qui confère certains privilèges d'honneur.

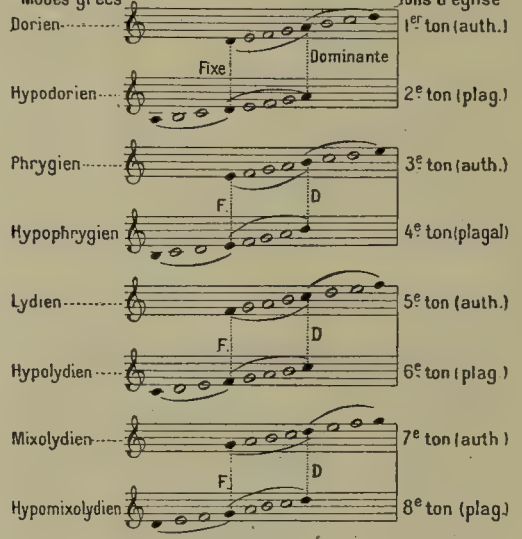

Concordance des anciens modes grecs avec les tons d'église.

— *Mus. Tons d'église.* La tradition rapporte que saint Ambroise, au ive siècle, voulant régler le rôle de la musique dans les cérémonies du culte catholique, choisit dans les modes grecs quatre modes (ou gammes), sur lesquels seraient exclusivement chantées les hymnes et antiennes. Deux siècles plus tard, le pape Grégoire le Grand, désirant élargir le cadre de l'exécution musicale, ajouta quatre autres modes à ceux déjà choisis par saint Ambroise, ce qui porta à huit le nombre des tons d'église ou du plain-chant, tel que le système existe encore aujourd'hui. On désigna alors les quatre tons ambroisiens sous le nom de *tons authentiques*, et les tons grégoriens sous le nom de *tons plagaux*, correspondant aux premiers, à une quarte au-dessous. Il y a, dans chaque mode, une note *fixe* (la tonique), qu'on appelle *note finale* parce qu'elle doit servir de conclusion à la mélodie ; cette note est la même dans le ton authentique et le ton plagal. Une autre note occupe le cinquième degré au-dessus de la finale ; elle est dite *dominante*, parce qu'elle domine dans la mélodie. V. mode.

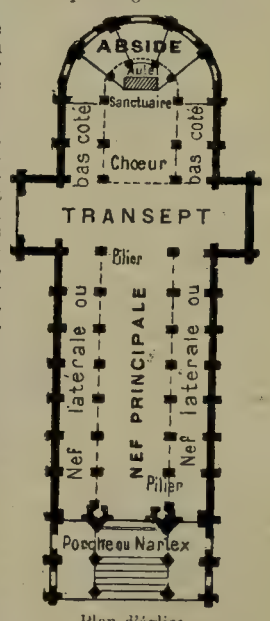

Plan d'église.

— *Archit.* Les églises primitives adoptèrent le type de la basilique romaine : l'*atrium* devint le *parvis ;* le *narthex* donna naissance au *porche ;* l'*hémicycle* devint l'*abside* et les galeries latérales le *triforium ;* l'*autel* fut dressé au-devant de l'abside, à la limite de l'*area*, dont une partie forma le *sanctuaire* ou *chœur*, et l'autre, prolongé à droite et à gauche en coupant les nefs, forma le *transept*. Ce plan subsista dans le style roman, mais se modifia avec le style gothique. V. gothique, roman, cathédrale.

En Orient, on adopta dès l'origine le plan circulaire ou polygonal des temples païens, avec *coupole* et *dôme*. Plus tard, ce plan prit la forme de la croix grecque. Le *sanctuaire* ou *iconostasis* était séparé des fidèles par une cloison.

— *Dr. Séparation des Eglises et de l'Etat.* V. séparation.

Église (États de l'), ancienne dénomination de la partie centrale de l'Italie, restée jusqu'en 1870 sous la souveraineté du pape. Capit. *Rome.*

— *Hist.* On peut assigner comme origine aux Etats de l'Eglise la donation par Pépin le Bref, en 753, au pape Etienne II, de l'ancien exarchat de Ravenne et de la Pentapole. Consolidés par la volonté puissante de Charlemagne, les Etats pontificaux eurent à souffrir, pendant le moyen âge, de la lutte entre le pape et l'empereur d'Allemagne, ainsi que de la vive hostilité des seigneurs voisins. Vers la fin du xiiie siècle, la violence des factions et l'hostilité des hobereaux italiens rendirent le séjour de Rome intenable aux papes. Boniface VIII s'enfuit, et Clément V installa la papauté à Avignon. L'unité de l'Etat pontifical ne fut de nouveau réalisée qu'en 1449. En 1592, Clément VIII acquit le duché de Ferrare ; en 1633, Urbain VIII réunit le duché d'Urbino. Démembrés par les guerres de la Révolution et de l'Empire, reconstitués par le Congrès de Vienne (1815), les Etats pontificaux furent travaillés pendant tout le xixe siècle par des conspirations et des émeutes entraînant l'intervention de l'Autriche et de la France. En 1860, les Romagnes, les Marches et l'Ombrie, à la suite de mouvements populaires, votaient successivement leur annexion au royaume de Victor-Emmanuel. La protection efficace de la France ayant été enlevée au pape par les événements de 1870, les troupes italiennes entrèrent dans Rome le 20 septembre. Le pouvoir temporel des papes était supprimé, et la maison de Savoie, assise sur le trône d'Italie, faisait de Rome la capitale de son royaume.


Armoiries des anciens Etats de l'Eglise.

Églises réformées de France (*Histoire ecclésiastique des*), ouvrage de Th. de Bèze ; œuvre intéressante, pleine de détails curieux, à laquelle le ministre de Gallars aurait, dit-on, collaboré (1850).

Égliseneuve-d'Entraigues, comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 43 kil. d'Issoire, sur la Rue ; 1.850 h.

Églisottes-et-Chalaures (Les), comm. de la Gironde, arr. et à 28 kil. de Libourne, sur la Drôme ; 1.320 h. Ch. de f. Orl. Vins blancs.

églogue [*ghe*] n. f. (gr. *eklogé*). Petit poème pastoral : *Virgile a imité les églogues de Théocrite.*

— Encycl. Dans le principe, on appela *églogue* toute espèce d'extrait ou de fragment littéraire ; puis on donna ce nom à tout petit poème lyrique ou pastoral, satirique ou épigrammatique, que l'auteur était censé choisir parmi plusieurs autres pour le publier. Après qu'on eut donné ce nom aux bucoliques de Virgile, le mot « églogue » ne s'appliqua plus qu'à des pièces de vers du genre pastoral et, spécialement, à celles dont la forme était dialoguée. V. idylle, pastorale.

Églogue (*l'*), tableau de Henner (1879). Une femme nue, à chevelure rousse, joue de la flûte, assise sur l'herbe. A droite, une autre femme nue l'écoute, accoudée sur un grand socle de pierre. Une flaque d'eau bleuâtre miroite entre les deux. Œuvre imprégnée de lumière et de poésie.

Églogues, de Ronsard, comprenant six petites pièces, dont la dernière, qui a pour sujet *la Mort de Marguerite de Navarre*, sœur de François Ier, est remarquable de naturel et d'émotion.

Églogues, de Virgile. V. Bucoliques.

églomisé [*mi-zé*], **e** adj. (de l'encadreur *Glomi*, xviiie s.). Se dit d'un objet en verre, décoré au moyen d'une dorure intérieure.

Églon, roi des Moabites, vers le xive siècle avant J.-C., tué par Ehoud, juge d'Israël. *Bible.*)

Eglwysilan, bourg de Grande-Bretagne (pays de Galles, comté de Glamorgan), sur le Taff ; 16.000 h. Poteries.

Egmont ou **Egmond** [*ègh-mon*], célèbre famille des Pays-Bas, qui fournit plusieurs stathouders, des comtes de Gueldre, etc., et à laquelle appartiennent les personnages suivants :

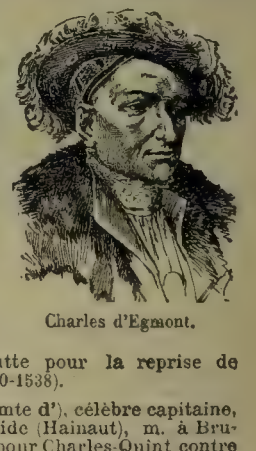
Charles d'Egmont.

Egmont (Charles d'), duc de Gueldre, né à Gavre. Sa vie ne fut qu'une longue et malheureuse lutte pour la reprise de l'héritage de ses aïeux (1470-1538).

Egmont (Lamoral, comte d'), célèbre capitaine, né au château de la Hamaide (Hainaut), m. à Bruxelles (1522-1568). Il lutta pour Charles-Quint contre la France, puis il représenta les libertés nationales contre le cardinal de Granvelle, partisan de la do-

mination espagnole. Le duc d'Albe le fit juger par le *Conseil des troubles* et décapiter pour s'être soulevé contre l'Inquisition.



Lamoral d'Egmont.

Egmont, tragédie en 5 actes et en prose, de Gœthe (1787). L'idéal de l'auteur, au moment de la composition de sa pièce, était le XVIe siècle, la liberté de conscience, l'exaltation du protestantisme : il a réuni cet idéal dans le caractère du comte d'Egmont, qui contraste avec la bassesse de cœur du duc d'Albe. Beethoven a écrit pour ce drame une partition qui contient une magnifique ouverture.

Egnach, comm. de Suisse (c. de Thurgovie), sur le lac de Constance ; 2.760 h.

égo-altruiste adj. (du lat. *ego*, moi, et de *altruiste*). *Phil.* Se dit de certaines inclinations qui, telles que l'amour de la louange, le sentiment de l'honneur, etc., résultent de la combinaison de l'amour de soi avec des inclinations altruistes.

égocentrique [*san*] adj. Qui se rapporte à l'égocentrisme : *l'erreur égocentrique. Méd.* Se dit d'un délire dans lequel le malade croit que l'univers entier s'occupe de lui et lui est hostile.

égocentrisme [*san-tris-me*] n. m. Tendance à faire de soi le centre de l'univers.

égocère ou **ægoceros** [*sé-ross*] n. m. Genre d'antilopes, des régions chaudes de l'Afrique.

égoger [*jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il égogea, nous égogeons.*) Débarrasser une peau de veau de la queue, des oreilles, etc.



Égohine.

égohine ou **égoïne** n. f. Petite scie à main.

égoïser [*gho-i-ze*] v. n. Parler de soi ; faire l'égoïste.

égoïsme [*gho-is-me*] n. m. (du lat. *ego*, moi). Vice de l'homme qui rapporte tout à soi : *l'égoïsme est à la fois une imperfection du cœur et de l'intelligence.* ANT. **Abnégation, altruisme.**

égoïste [*gho-is-te*] adj. et n. Entaché d'égoïsme : *sentiment égoïste.* Qui a le vice de l'égoïsme : *vivre en égoïste.* ANT. **Désintéressé, dévoué, généreux.**

égoïstement [*gho-is-te-man*] adv. D'une manière égoïste.

égoïstique [*gho-is-ti-ke*] adj. Entaché d'égoïsme : *coquetterie égoïstique.*

égomisme [*mis-me*] n. m. (du lat. *ego*, moi). Idéalisme absolu, qui n'admet que l'existence du moi.

égomiste [*mis-te*] n. et adj. Partisan de l'égomisme.

égophonie [*fo-nî*] n. f. (du gr. *aix, aigos*, chèvre, et *phônê*, voix). Chevrotement de la voix, perceptible seulement à l'auscultation, et qui caractérise un épanchement de la plèvre. (On écrit aussi ÆGOPHONIE.)

égopode ou **ægopode** adj. (du lat. *aix, aigos*, chèvre, et *pous, podos*, pied). Qui a des pieds de chèvre. N. f. Plante de la famille des ombellifères, vulgairement nommée *pied-de-chèvre* et qui croît dans les lieux ombragés et frais : *les jeunes pousses de l'égopode sont parfois mangées en salade.*

égorgé [*jé*], **e** adj. et n. Personne égorgée : *les égorgeurs et les égorgés.*

égorgement [*je-man*] n. m. Action d'égorger. Meurtre, tuerie.

égorgeoir [*joir*] n. m. Lieu où l'on fait un massacre. *Mar.* Cargue provisoire.

égorger [*jé*] v. a. (du préf. *é*, et de *gorge*. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il égorgea, nous égorgeons.*) Couper la gorge : *égorger un mouton.* Tuer, massacrer. *Fig.* Tourmenter, ruiner, faire payer trop cher : *marchand qui égorge ses pratiques.*

égorgetage n. m. Action d'écharner à vif les peaux de veau.

égorgeter [*té*] v. a. (Prend deux *t* devant une syllabe muette : *il égorgettera.*) *Techn.* Pratiquer l'égorgetage de.

égorgeur [*jeur*] n. m. Qui égorge, qui massacre.

égosiller [*zi, ll* mll., *é*] **(s')** v. pr. (du préf. *é*, et de *gosier*.) Crier fort et longtemps.

ego sum qui sum, mots lat. signif. *Je suis celui qui suis*, c'est-à-dire : Je suis l'Être des êtres, l'Être suprême. Paroles de Dieu à Moïse. (*Exode*, III, 14.)

égotisme [*tis-me*] n. m. (du lat. *ego*, moi). Sentiment exagéré de sa valeur et de ses droits. Méthode de culture morale, préconisée à la fin du XIXe siècle : *l'égotisme consiste en une exaltation du « moi ».*

égotiste [*tis-te*] n. et adj. Partisan de l'égotisme.

égout [*ghou*] n. m. (de *égoutter*). Action d'égoutter. Eaux qui s'écoulent peu à peu : *l'égout d'un toit.* Rangées d'ardoises ou de tuiles faisant saillie hors d'un toit. Pente d'un toit. Conduit pour l'écoulement des eaux sales, des immondices : *les égouts de Paris. Fig.* Lieu souillé par la corruption. *Tout à l'égout*, système de canalisation qui conduit les vidanges des maisons particulières directement dans les égouts : *installer le tout à l'égout.*

— ENCYCL. On distingue les égouts proprement dits et les égouts collecteurs, qui ont des dimensions plus grandes et dans lesquels viennent se brancher les égouts secondaires. Un égout collecteur est muni d'un radier profond, appelé *cunette*, et bordé de trottoirs. Le nettoyage s'effectue soit au moyen de wagonnets à bascule ou de wagons-vannes, soit avec une grande raclette appelée *rabot*, soit par l'action mécanique de l'eau. On emploie pour la construction des égouts des matériaux très résistants. A certains endroits, l'égout communique avec le niveau du sol par un puits vertical ou incliné, dont l'ouverture reçoit le nom de *regard d'égout*. La *bouche d'égout* est l'ouverture pratiquée sous les trottoirs des rues et par laquelle s'engouffrent les eaux tombées sur la chaussée. Les eaux d'égout, chargées de microbes, sont, pour les grandes villes, un véhicule dangereux des maladies épidémiques (notamment de la fièvre typhoïde), et c'est une nécessité de les évacuer rapidement loin des agglomérations, ou de les épurer. Autrefois, les égouts déversaient leurs eaux dans les fleuves, les rivières ; mais, comme ces eaux renferment des matières organiques en notable quantité, on a songé à



Égout : 1. Collecteur principal ; 2. Collecteur secondaire ; 3. Collecteur ordinaire.

les épurer, tout en faisant bénéficier l'agriculture de cette richesse. V. ÉPANDAGE.

Elles peuvent être épurées aussi par les procédés biologiques, qui consistent à les répandre sur des lits de matières poreuses (sable, scories) disposées dans des bassins étanches successifs, où s'accomplit une fermentation microbienne intense, transformant complètement les matières organiques.

— *Egout des toits. Dr.* Tout propriétaire doit établir ses toits de manière que les eaux pluviales s'écoulent sur son terrain ou sur la voie publique ; il ne peut les faire verser sur le fonds du voisin.

égoutier [*ti-é*] n. m. Qui est chargé de l'écurage et de l'entretien des égouts. Adj. Qui se rapporte aux égouts : *miasmes égoutiers.*



Égoutier.

égouttage [*ghou-ta-je*] ou **égouttement** [*ghou-te-man*] n. m. Action d'égoutter, ou de s'égoutter : *l'égouttage des fromages. l'égouttement du linge. Egouttement* ou *égouttage des terres*, action de les débarrasser de l'excès d'humidité.

égoutté [*ghou-té*], **e** adj. *Fromage égoutté*, fromage de lait caillé dont on a laissé égoutter le petit-lait.

égouttement n. m. V. ÉGOUTTAGE.

égoutte-plomb n. m. invar. Egouttoir mobile, sur lequel on renverse les mesures à huiles, sirops, liqueurs, etc.

égoutter [*ghou-té*] v. a. (du préf. *é*, et de *goutte*). Débarrasser de liquide : *égoutter du linge, du lait caillé, du fromage. Egoutter les terres*, les débarrasser de l'excès d'humidité en faisant écouler l'eau par des canaux. (V. DRAINAGE.) **S'égoutter** v. pr. Se débarrasser goutte à goutte du liquide qui l'imprègne, en parlant d'un objet : *fromage qui s'égoutte sur une claie.*

égoutteur [*ghou-teur*] n. et adj. m. Qui sert à l'égouttage. Appareil pour égoutter les bouteilles. Conduit pour l'écoulement des eaux.

égouttoir [*ghou-toir*] n. m. Planche percée de trous. Appareil destiné à recevoir les bouteilles pour qu'elles s'égouttent. (On dit aussi HÉRISSON.) Récipient de fer-blanc, sur lequel on met à égoutter les fromages. Ustensile de cuisine, sur lequel on accroche l'écumoire, la cuiller à pot, etc. Treillis sur lequel on fait égoutter quelque chose. Petit support sur lequel on met à sécher les plaques photographiques au sortir des bains.

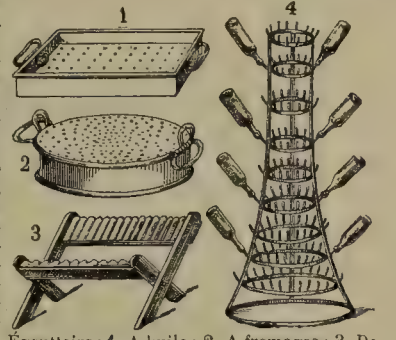

Égouttoirs : 1. A huile ; 2. A fromages ; 3. De clichés photographiques ; 4. A bouteilles.

égoutture [*ghou-tu-re*] n. f. Liquide fourni par un objet qui s'égoutte ou qu'on égoutte. Dernières gouttes qui tombent d'un vase, d'une bouteille.

égraffigner [*gra-fi-gné*] ou **égrafigner** [*gné*] v. a. Egratigner. (Vieux mot resté populaire.)

égrain [*grin*], **égrin** ou **aigrin** [*è*] n. m. Jeune pommier ou poirier venu de graine et qui est ultérieurement greffé.

égrainer [*grè-né*] v. a. et tous ses composés, v. ÉGRENER, etc.

égraminer v. a. (du préf. priv. *é*, et du lat. *gramen, inis*, gazon). Enlever à une peau toute la chair superflue.

égrappage [*gra-pa-je*] n. m. Action d'égrapper :



Égrappage au trident et à la claie.

L'égrappage des raisins enlève au moût une certaine quantité de tanin.

— ENCYCL. *Vitic.* L'égrappage, pratiqué dans une grande partie du Bordelais et de la Bourgogne a pour résultat de diminuer l'astringence du vin par élimination de la rafle, mais il est inutile et pourrait parfois être nuisible, dans le cas, par exemple, où le moût est pauvre en tanin et susceptible, par conséquent, de tourner à la graisse. On ne le pratique pas non plus quand on présume que la vendange donnera un vin plat et fade.

On égrappe à la main (sur des claies) en se servant d'un trident ou, plus rapidement, à l'aide d'un égrappoir mécanique.

égrapper [*gra-pé*] v. a. Détacher de la grappe : *égrapper des raisins, des groseilles.* Séparer, des grappes ou gravois qui les englobent, des fragments de minerai de fer.

égrappeur [*gra-peur*], **euse** [*eu-ze*] n. Personne qui égrappe : *payer leur journée à des égrappeuses de raisin.*

égrappoir [*gra-poir*] n. m. Instrument servant à égrapper le raisin : *les égrappoirs mécaniques sont, en général, combinés avec un fouloir qui écrase les grains du raisin.*

— ENCYCL. L'égrappoir est constitué généralement par une auge de cuivre ou de tôle perforée, dans l'axe de laquelle tourne un arbre muni de palettes en hélices et que surmonte une trémie dans laquelle on déverse les raisins. A mesure que ceux-ci tombent sur les palettes, ils sont violemment secoués ; les grains et le jus s'écoulent à travers la tôle perforée ; les rafles sont rejetées au dehors. V. FOULOIR.

égratignant [*gnan*], **e** adj. Qui égratigne. Qui aime à égratigner. (Peu us.)

égratigner [*gné*] v. a. (de *gratter*). Déchirer légèrement la peau : *égratigner quelqu'un avec les ongles.* Dégrader légèrement : *égratigner un meuble.* Labourer superficiellement. *Fig.* Blesser par des traits malins : *Racine égratigna de ses railleries ses anciens maîtres de Port-Royal.*

égratigneur, euse [*eu-ze*] adj. Qui égratigne : *chat, enfant égratigneur.*

égratignoir n. m. Fer tranchant et pointu de passementier.

égratignure n. f. Blessure, dégradation faite en égratignant. *Fig.* Blessure légère d'amour-propre. *Vén.* Traces légères laissées par la bête sur la terre dure.

égravillonner [*vi, ll* mll., *o-né*] v. a. (du préf. *é*, et de *gravillon*). Débarrasser un arbre que l'on veut transplanter de la terre engagée entre ses racines secondaires, pour pouvoir tailler celles-ci : *il faut égravillonner quand on dépote.*

égravoir n. m. Outil de paumier, pour faire des trous dans l'armature d'une raquette.

égrefin n. m. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, petit officier peu fortuné, mal équipé, mais intrigant et tapageur.

égrenage n. m. Action d'égrener : *l'égrenage du maïs.*

— ENCYCL. Le mot *égrenage* s'applique plus spécialement à la récolte des grains du maïs et des graines fourragères ; quand il s'agit des céréales, on dit en effet *battage*. L'opération s'effectue en général à l'aide de machines, dites *égrenoirs* ou *égreneuses*, pourvues de mâchoires animées de mouvements inverses ayant pour but d'arracher, sans les écraser, les grains aux épis. On opère aussi l'égrenage des plantes textiles (chanvre, lin), pour procéder au teillage et aux opérations subséquentes sur des tiges débarrassées de leurs graines.

égrène n. f. Coin de fer aux angles d'une caisse.

égrènement [*man*] n. m. Action d'égrener, de s'égrener.

égrener [*gre-né*. — Se conj. comme *amener*] ou **égrainer** [*grè-né*] v. a. (du préf. *é*, et de *grain*). Faire sortir le grain de l'épi. Détacher de la grappe les grains de raisin, de groseilles, etc. *Egrener un chapelet*, en faire passer les grains successivement entre ses doigts. *Fig.* Débiter certaines choses à la file : *égrener un chapelet d'injures.* **S'égrener** v. pr. Être égrené, se détacher spontanément, en parlant des graines.

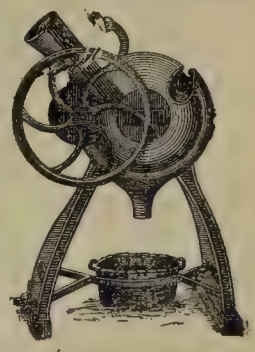

Égreneuse à maïs.

égreneur n. m. Celui qui égrène. *Egreneur de chapelet*, hypocrite qui affecte la dévotion.

égreneuse [*neu-ze*] n. f. Machine pour égrener le maïs et les plantes fourragères et textiles.

égrenoir n. m. Instrument servant à égrener certaines plantes fourragères.

Égreville, comm. de Seine-et-Marne, arr. et à 35 kil. de Fontainebleau ; 1.630 h. Ch. de f.

égrillard [*gri, ll* mll., *ar*], **e** adj. Vif, éveillé, gaillard : *propos égrillards.* Libre dans ses propos : *humeur égrillarde.*

égrilloir [*ll* mll.] n. m. Déversoir d'un étang. Barrière de pieux rapprochés, empêchant les poissons de sortir d'un étang.

égrisage [*za-je*] n. m. Action d'égriser le diamant, le marbre, une glace, etc.

égrisé [*zé*] n. m. ou **égrisée** [*zé*] n. f. Poudre de diamant, qui sert à polir les pierres précieuses.

égriser [*zé*] v. a. (du préf. *é*, et du holl. *gruizen*, écraser). Polir par frottement une pierre précieuse, du marbre, une glace.

égrisoir [*zoir*] n. m. Boîte contenant la poudre de diamant qui sert à égriser.

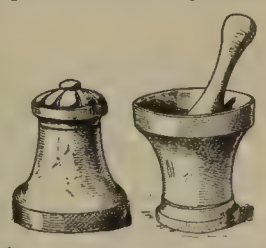

Égrugeoirs : à engrenage, à pilon.

égrotant [*tan*], **e** adj. (lat. *ægrotans*). Maladif.

égrugeage [*ja-je*] n. m. Action d'égruger.

égrugeoir [*joir*] n. m. Petit vase dans lequel on réduit en poudre le sel, le sucre, etc.

égruger [*jé*] v. a. (préf. *é*, et *gruger*. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *j'égrugeai, nous égrugeons.*) Mettre en poudre dans l'égrugeoir.


ÉGYPTE
0 50 100 K.
• Chef-lieu de moudiriehs ....
..... Limite
___ Chemin de fer
MER MÉDITERRANÉE
PALESTINE
Jaffa
Jerusalem
Gaza
Hébron
MER MORTE
394
Ascalon
Arara
Rosette
Aboukir
Damiette
Pt Said
el Arich
Alexandrie
Bourlos
Ras el Kanais
C. Abou Roum
G. de Bou Charfa
G. de Solloum
Kasr Charra
Plateau Libyque
100—150
OULAD (BÉDOUINS)
Kasr Zarga
Abou-Selim
Almaida
Bir Selem
BASSE ÉGYPTE
Damanhour
Tantah
Mansourah
Zagazig
Ismaïlia
Serapéum
Lacs Amers
Bernha
Guiseh
LE CAIRE
Suez
Désert ARABIE PÉTRÉE
el Aoudja
Dj. Magra
Petra
el Agabah
Maaan
ARABIE
Moghara
Désert LIBYE
(ITALIE)
Oasis Nakhlet el Ghazalat
Oasis de Siouah
(Jupiter Ammon)
Oum es Seghir
L. Sittrah
Libye
Pyramides
Memphis (Ruines)
Birket el Keroun
Helouan
el Aïat
Atfih
el Médinet
FAYOUM
Beni Souef
Golfe de Suez
Tabah
Akaba
PENINSULE DU SINAÏ
Mt Sinaï
Tor
Makna
Sabou
Baouiti
Oasis de Bahariéh
Abou Girgeh
Beni Mazar
Fachn
Maghagha
Calala
Minia
Mc Charib
Ain Chaman
Hermopolis
Derout
Mellaour
ASSIOUT
Siout
Manfalout
Abou Tig
el Douer
Tema
Akhmin
Sohag
Gohénah
Girgeh
Bardis
Farchout
Kéna
Kosseïr
Safaga
Siba
R. Mohammed
Mouelah
Chérim
Bet de Djoubel
Koubbah
el Ouedj
MER ROUGE
Chaîne Libyque
Désert Arabique
Méditerranée
Embouchures du Nil
Bche de Rosette
Bche de Damiette
ROSETTE
Aboukir
DAMIETTE
Farestour
Pt SAID
Canal de Suez
ALEXANDRIE
Lac Edkou
Fouah
Mandourah
Chibin
Menzaleh
Damanhour
Tantah
Mansourah
Ismaïlia
Zagazig
Timsah
Lac Ballah
Salihieh
Kantara
Delingat
Chibin el Coin
Benha
Belbès
Achmoun
Kalioub
Guiseh
LE CAIRE
Pyramides
Masara
Memphis
Helouan
SUEZ
CHEF-LIEU gouvernorats
• Chef-lieu de moudiriehs
0 20 40 K.
Échelle
0 400 800 K.
Tropique du cancer
Khargah
HAUTE ÉGYPTE
O. de Khargah
Boulak
Esneh
esSoulehieh
Edfou
Défilé de Selselah
Sirrag
Farès
el Agzieh
Naga
Oasis Kourkour
Dj. Zabarah
C. Ouria
Bérénice
Assouan
I. Éléphantine
I. Philæ
1re Cataracte
Ras Benas
EL HODOUD
Darmout
Kalabecha
Dendour ech Chark
Kouban
Korti
Aïn el Nour
Derr
Médik
Ibrim
Korosko
Balania
Arghin
Taski
Faras
2e Cataracte
Ouadi Halfa
NUBIE INFÉRIEURE
Tankour
Haga
Bir Medineh
Bir Mourat
Dj. Mourat
Désert de Nubie
Monts Irba
Raouai
Port-Soudan
Souakin
Dal Narou
Mokrokreh
Amarah
New-Kuror
Koyeh
Absarat
Gourgod
Koukeb
Kafir
Bersi
Taboun
3e Cataracte
Abtin
Abou Hamed
DONGOLA
El Kab
I. Mograt
Dongola
Robatat
Ouadi Chireg
Abou Egli
Kokreb
Sinkat
Kamneh
Chitab
Guérendid
4e Cataracte
Handak
Kouroukol
Merabui Es Soulimanieh
5e Cataracte
B. el Bak
Amet
Bai
Ve Dongola
Hamnek
Désert BERBER
Berber
Chankerat
ed Dabbeh
Abdoum
Amboukol
de Djézireh
Kenour
Tamagouet
ed Damer
NUBIE SUPÉRIEURE
Hammadieh
Bayouda
GALABAT
Adarama
Metammeh
Assour (Meroë)
SOUDAN-
Chendi
Derrera
6e Cataracte
Baalouk
Rasseïs
Karkabat
Bir Elag
el Hadjin
Chaluka
CHOUKOURIEH
Gouz Redjeb
Halfaïa
Chamba
Bir el Houbagoui
es Safih
Omdurman
KHARTOUM
ANGLO-ÉGYPTIEN
DE MEROË
EL DJEZIREH
Kamlin
Ouad Chalai
Bahr el Abiad
Chabacha
Od Medineh
Tomat
Ghédaref
ILE KASSALA
Fillik
Daga
Elfet
Kassala
Sogada
Gumbrega
Djira
Toka
MÉDITERRANÉE
Benghasi
Derna
Barka
Alexandrie
Pt Said
le Caire
Suez
LIBYE
(ITALIE)
el Medineh
Désert ÉGYPTE de Siout
Mt Sinaï
Minia
Siba
el Ouedj
Kena
Esna
Kosseïr
O. Zirhen
Os de Koufra
O. Kebabo
Libye
Yanbo el Bahr
la Mecque
Djeddah
1e Cat.
Assouan
Korosko
Ouadi Halfa
2e Cate
NUBIE
Amarah
3e Cate
Abou Hamed
Souakin
Dongola
Amboukol
Berber
5e Cate
6e Cate
Chendi
ÉRYTHRÉE (IT.)
Omdurman
Khartoum
Abechr
SOUDAN ÉGYPTIEN
El Facher
Fodja
Sennar
Gondar
Sokota
OUADA
DAR FOUR
Darra
KORDOFAN
El Obeid
Tira Mandi
el Dileb
Kodok
Taïma
Nour Agara
el Kouti
Nofrah en Nahas
Sobat
ÉTHIOPIE
Addis Ababa
Dem Ziber
Mechra er Rek
AFRIQUE ÉQ. LE FRANÇ.
Bangui
BAHR EL GHAZAL
Bogadou
Mobaye
Abira
Ouelé
Redjaf
Lado
Bor
Quando
Mbomou
CONGO BELGE
Congo
Dupoto
Yambinga
Ouadelai
L. Albert
L. Rodolphe
L. Kioga
AFRIQUE ORIENTALE
Ngongo
Stanleyville
Rouenzori
Port Florence
L. Albert Edouard
Lac Victoria
ANGLE
L. Kivou
TANGANYIKA
Voir CARTE AFRIQUE
4 — 27

ART ÉGYPTIEN : 1. La princesse Nofrit ; 2. Lion du Gebel Barkal ; 3. Le scribe accroupi ; 4. Lion d'Horbaït ; 5. Tête de Tii ; 6. Armes et bijoux de la reine Ahkotpou Ire ; 7. Le scribe agenouillé ; 8. Pectoral en or au nom de Ramsès II ; 9. Le nain de Khnoumhoptou ; 10. Poterie peinte ; 11. Bracelet du prince Psar ; 12. Le Shéikh-el-Beled ; 13. Bélier d'Aménôthès III ; 14. Scarabée sacré ; 15. Peinture du plafond du temple de Memphis à Thèbes ; 16. Bague-sceau ; 17. La vache Hâthor ; 18. Tête du Shéikh-el-Beled (bois sculpté) ; 19. Le grand sphinx et les Pyramides ; 20. Statue du roi Sorkhotapou Khâoukourî ; 21. Statuette de la reine Amenertas ; 22. Pot à kohol (terre vernissée) ; 23. Statuette de la dame Toui ; 24. Statue d'Alexandre II ; 25. Cuiller à parfums ; 26. Bracelet de la reine Ahkotpou Ire ; 27. Cuiller en ivoire ; 28. Ouza-amulette ; 29. Statuette de fillette ; 30. Homme se lamentant sur un mort ; 31. Statue de Pedishashi ; 32. Entrée de la salle hypostyle du temple d'Ammon à Karnak ; 33. Tête de Sanouosrit ; 34. Statuette d'Aménôthès IV ; 35. Statuette en bronze incrusté d'or de la reine Karomama ; 36. Statue d'Aménôthès II ; 37. Vase en verre coloré ; 38. Sphinx de Tanis ; 39. Les colosses de Memnon à Thèbes ; 40. Ramsès II sur son char (bas-relief peint) ; 41. Le grand temple de Philæ.

égrugeur, euse [*jeur, cu-ze*] adj. Qui égruge : *cylindres égrugeurs.*

égrugeure [*ju-re*] n. f. Parcelles d'un corps dur, séparées par le frottement.

égueulement [*gheu-le-man*] n. m. (de *égueuler*). Altération de la bouche d'un canon, de l'ouverture d'un vase.

égueuler [*gheu-lé*] v. a. (du préf. *é*, et de *gueule*). Casser un vase près de l'ouverture. Endommager la gueule d'un canon.

Eguisheim ou Egisheim, comm. du Haut-Rhin, arr. de Colmar, au pied des Vosges ; 2.000 h.

éguisier [*ghi-zi-é*] n. m. Sorte d'irrigateur inventé par le docteur Eguisier.

Éguzon, ch.-l. de c. (Indre), arr. de La Châtre, non loin de la Creuse ; 1.800 h. Ch. de f. Orl. — Le cant. a 9 comm. et 8.100 h.

Égypte, contrée du nord-est de l'Afrique, comprenant principalement la vallée du Nil.

I. Géographie. L'Egypte s'étend entre la Méditerranée et la Nubie. Elle s'est annexé au début du XIXe siècle les territoires connus sous le nom général de Soudan égyptien. C'est une vallée relativement étroite, que dominent la chaîne Arabique et la chaîne Libyque, et au milieu de laquelle coule le Nil, qui la féconde par ses inondations régulières, après l'avoir formée par ses alluvions. On y trouve des chacals, des hyènes, des renards, des hippopotames, des crocodiles (de plus en plus rares), ainsi que le buffle, le chameau, le dromadaire, l'âne et le cheval. Les paysans ou *fellahs*, dont le type physique perpétue celui des habitant primitifs du pays, s'y adonnent à l'élève des volailles, et surtout à l'agriculture (riz, céréales, canne à sucre, coton). L'industrie textile y est assez développée. L'Egypte a à sa tête un roi qu'assiste, pour les questions de défense, un « très haut délégué » anglais. Superficie : 994.300 kil. carr. Pop. : 13.385.000 h. (*Egyptiens*). V. pr. *Le Caire, Alexandrie, Damiette, Suez* et *Port-Saïd.*

II. Histoire. Les plus anciens occupants connus de l'Egypte appartenaient à une race blanche, probablement berbère, qui se mêla aux tribus noires venues du Sud et aux peuples asiatiques descendus par l'isthme de Suez. Sa civilisation est une des plus anciennes des civilisations humaines et, sous ses rois indigènes ou *pharaons*, elle atteignit à un haut degré de perfection dans les arts, les sciences et les lettres, comme le prouvent les nombreux monuments dont les restes la couvrent encore aujourd'hui (pyramides, temples, nécropoles, etc.). Ses dynasties nationales cessèrent de régner en 525 avant J.-C., époque à laquelle elle fut soumise par le roi des Perses Cambyse. Conquise par les Macédoniens au lendemain des victoires d'Alexandre, elle resta aux mains des Ptolémées jusqu'à son occupation par les Romains (30 av. J.-C.). Au moyen âge, elle tomba au pouvoir des Arabes et, au XVe siècle, sous le sultan Sélim, elle fut réunie à l'empire ottoman. Après le traité de Campo-Formio, Bonaparte rêva de la conquérir, pour ruiner le commerce britannique en lui barrant la route des Indes. Mais les troupes françaises durent, après de rapides succès, évacuer en 1801 la vallée du Nil. Le traité de Londres (1841), tout en laissant subsister la suzeraineté nominale de la Porte, rendit la dignité khédivale indépendante en fait et héréditaire. Mais les conquêtes de Méhémet-Ali et de ses successeurs dans le Soudan obérèrent à ce point les finances de l'Egypte qu'elle dut accepter le contrôle anglo-français ; enfin, la révolte dite « nationale » du colonel Arabi-pacha (1881) fournit aux Anglais l'occasion d'occuper la vallée du Nil, sous prétexte de protéger le khédive. Depuis ce temps, la Grande-Bretagne exerça une influence absolument prépondérante en Egypte, dont elle étendit en 1897 les possessions dans le Soudan, jusque dans la région du Bahr-el-Ghazal ; par les accords anglo-français du 8 avril 1904, la France fit abandon définitif de son influence traditionnelle dans la vallée du Nil. En 1920, par le traité de Sèvres, la Turquie s'est dessaisie de tous ses droits et prétentions sur l'Egypte au bénéfice de l'Angleterre qui avait proclamé son protectorat dès le 18 décembre 1914 ; mais l'Angleterre a, elle-même, le 28 février 1922, renoncé à ce protectorat, et proclamé l'indépendance de l'Egypte, sur qui règne, depuis cette époque, Ahmed Fuad (Fuad Ier).


Armoiries d'Égypte.

— Art égyptien. Les Egyptiens ont été en architecture et en sculpture de véritables créateurs. Leurs premiers monuments connus sont des tombeaux (pyramides de vastes dimensions, mausolées ou hypogées). Chaque temple comprenait une chambre où logeait la divinité, et parfois une série de chapelles. L'édifice était précédé d'une cour entourée de portiques, qui s'ouvrait sur la façade par un pylône. Les colonnes représentaient des formes végétales (lotus ou papyrus). L'architecture, trapue, ramassée, basse, comme la chaîne Libyque, le long de laquelle s'étendent les monuments, conserva son originalité sous les périodes grecque et romaine. Les temples, comme les tombeaux, étaient ornés de bas-reliefs, de peintures et d'inscriptions racontant la vie du fondateur. La peinture égyptienne servait surtout à rehausser les motifs d'architecture ou les bas-reliefs. Le trait est pur, mais la perspective est inexacte de parti pris. Les statues, généralement de pierre dure, représentent de grands personnages, leurs serviteurs dans leurs diverses occupations, et des animaux réels ou fantastiques. Les hypogées nous ont conservé quantité d'objets qui montrent la perfection des arts industriels : statuettes en bronze, en bois, bijoux, pierres gravées, etc.

Égypte (*campagne d'*). Depuis la paix de Campo-Formio (1797), l'Angleterre seule continuait à tenir tête à la France. Bonaparte résolut de la frapper en Egypte, point intermédiaire entre l'Europe et l'Asie, clef du commerce du Levant et des Indes. Il partit de Toulon à la tête d'une armée excellente, avec Kléber, Desaix, Lannes et Murat pour lieutenants (19 mai 1798). Il prit, en passant, l'île de Malte, débarqua à Alexandrie, dont il s'empara, gagna sur les Turcs la bataille des Pyramides, entra au Caire, et organisa l'*Institut d'Égypte*, composé des savants (Monge, Berthollet, Geoffroy Saint-Hilaire) qui avaient accompagné l'expédition pour étudier sur place le pays et son histoire. Mais l'amiral anglais Nelson détruisit à Aboukir la flotte française commandée par Brueys, et Bonaparte se trouva pour ainsi dire prisonnier en Egypte. Il se jeta sur la Syrie, pendant que Desaix allait conquérir la haute Egypte. Il prit Gaza, Jaffa, gagna la bataille du Mont-Thabor, échoua devant Saint-Jean d'Acre, et, revenant brusquement en Egypte, écrasa les Anglais et les Turcs sur la plage d'Aboukir (1799).

Mais, ayant appris les revers des armées françaises en Europe, Bonaparte quitta l'Egypte pour revenir en France, après avoir laissé à Kléber le commandement des troupes, réduites à quelques milliers d'hommes. Celui-ci battit les Turcs à Héliopolis, mais il fut assassiné en 1800. Menou, qui lui succéda, n'essuya que des défaites et fut obligé de capituler à Alexandrie (1801). Les Anglais se chargèrent de ramener en France les glorieux débris de la journée des Pyramides.

égyptiac [*jip-si-ak*] n. et adj. m. Se dit d'un onguent escarotique, employé surtout en médecine vétérinaire. (Miel, 4 parties ; vinaigre, 7 ; sous-acétate de cuivre, 5.)

égyptiaque [*jip-si-a-ke*] adj. Appartenant à l'Egypte. *Astrol.* Se dit des jours et heures néfastes.

Égyptien, enne [*jip-si-in, è-ne*], originaire ou habitant de l'Egypte : *les Egyptiens.* Nom donné, au moyen âge, aux bohémiens ou tsiganes. Adjectiv. : *monuments égyptiens.*

égyptienne [*jip-si-è-ne*] n. f. *Typogr.* Genre de caractères gras, dont on se sert pour les titres, les sous-titres, les divisions de chapitres.

LAROUSSE MENSUEL
Larousse universel.

égyptologie [*jip, ji*] n. f. (de *Egypte*, et du gr. *logos*, discours). Etude relative à l'ancienne Egypte : *Mariette fut un des créateurs de l'égyptologie.*

égyptologique [*jip-to*] adj. Qui se rapporte à l'égyptologie.

égyptologue [*jip-to-lo-ghe*] n. Personne qui s'occupe d'égyptologie.

Egyptus [*é-jip-tuss*], prince fabuleux d'Égypte, frère de Danaüs. Ses 50 fils épousèrent les 50 filles de leur oncle (les *Danaïdes*), mais ils furent, sauf un, tués par leurs femmes la nuit des noces.

eh ! [*é*] interj. Exclamation d'admiration, de surprise, de douleur, qui sert encore à interpeller, à interroger, etc. *Eh bien !... eh quoi !...* loc. interj. V. bien, quoi.

éhanché, e adj. Déhanché : *cheval éhanché.*

éherber [*é-èr-bé*] v. a. (du préf. *é*, et de *herbe*). Syn. peu us. de sarcler.

eheu ! fugaces...labuntur anni, mots lat. signif. *Hélas ! les années s'enfuient rapidement.* Passage d'Horace (*Odes*, II, 14, 1), qu'on rappelle en constatant, dans un esprit de mélancolie épicurienne, la fuite rapide des années.


Ehlers.

Ehlers (Édouard), médecin danois, né à Copenhague en 1863, professeur de clinique à l'hôpital de cette ville, membre associé étranger de l'Académie de médecine de Paris, président de la section danoise de l'Alliance française. On lui doit de beaux travaux sur la lèpre.

éhonté, e adj. et n. Sans honte, sans pudeur, cynique : *mensonge éhonté.* Ant. **Décent, modeste ; honteux, humble.**

éhouper [*pé*] v. a. (du préf. *é*, et de *houppe*). Etêter, couper le sommet des branches d'un arbre. (On dit aussi écimer.)

Ehrenberg [*é-rèn-bèrgh*] (Chrétien-Godefroi), naturaliste allemand, né à Delitzsch, m. à Berlin (1795-1876) ; connu par ses travaux sur les infusoires et les animaux inférieurs.

Ehrenbreitstein, v. de la Prusse-Occidentale, sur le Rhin, au confl. de la Moselle, vis-à-vis de Coblentz ; 5.300 h. Citadelle.

Ehrenfeld, v. d'Allemagne (Prusse-Rhénane) ; 14.000 h. Faubourg industriel de Cologne.

Ehrlich (Paul), physiologiste allemand, né à Strehlen (1854-1915) ; connu par ses travaux de sérumthérapie ; lauréat du prix Nobel (1908). Signataire du manifeste des Intellectuels en 1914.

Ehrmann (François-Emile), peintre français, né à Strasbourg (1833-1910) ; a fait de la peinture décorative : *les Muses* (Chancellerie de la Légion d'honneur), *le Manuscrit* (Bibliothèque nationale), *Œdipe et le Sphinx, l'Espérance.*

Eichendorff (Joseph, baron d'), poète allemand, né à Lubowitz, m. à Neisse (1788-1857) ; il apparaît dans ses nouvelles comme le dernier des romantiques allemands.

Eichhoff (Frédéric-Gustave), philologue français, né au Havre, m. à Paris (1799-1875). Il fut un des premiers, en France, à étudier la grammaire comparée des langues indo-européennes.

Eichhorn (Godefroy), orientaliste et historien allemand, né à Dœrenzimmern, m. à Gœttingue (1752-1827). Il s'est attaché à expliquer les monuments bibliques par les productions des autres peuples sémitiques. — Son fils, Charles-Frédéric, historien et jurisconsulte, né à Wertheim, m. à Berlin (1781-1854), a écrit une *Histoire des Etats et du droit en Allemagne.*

Eichhorn (Hermann **von**), général allemand, né à Breslau en 1848, assassiné à Kiev en 1918. Pendant la Grande Guerre, commanda la Xe armée allemande sur le front russe, prit Kovno et Vilna en 1915. En 1918, il dirigea l'occupation de l'Ukraine.

Eichtal (Gustave **d'**), publiciste français, né à Nancy, m. à Paris (1804-1886). On lui doit des ouvrages d'ethnographie et de critique biblique. — Son fils, Eugène, né à Paris en 1844, a écrit des études d'économie sociale. Membre de l'Académie des sciences morales (1905).

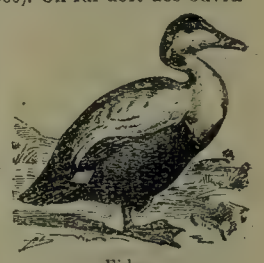
Eider.

eicosane [*ko-za*] n. m. Carbure d'hydrogène constitutif des paraffines. (On dit aussi bidécyle.)

eider [*è-i-dèr*] n. m. (mot. allem.). Genre d'oiseaux palmipèdes, comprenant des canards qui fournissent le duvet appelé « édredon » : *en Norvège, l'exploitation des eiders est réglementée.*

— Encycl. On connaît quatre espèces d'eiders de l'hémisphère boréal. La plus répandue est l'eider vulgaire, canard blanc et noir, qui se rencontre dans l'extrême nord de l'Islande, au Groenland. On ne recueille le duvet dont la femelle garnit son nid que lorsque les petits sont éclos.


Eiffel.

Eider, fleuve côtier d'Allemagne, tributaire de la mer du Nord, dans le Holstein ; cours 172 kil. Depuis la construction du canal de Kiel, de la Baltique à la mer du Nord, il a perdu son importance.

Eifel, plateau boisé de la Prusse-Rhénane, d'une altitude moyenne de 500 m. Point culminant, le Hohe Acht (787 m.)

Eiffel (Alexandre-Gustave), ingénieur français, né à Dijon, m. à Paris (1832-1923) ; il a édifié, au Champ-de-Mars, à Paris, la fameuse tour qui porte son nom.

Eiffel [*è-fèl*] (*tour*), tour en fer de 300 mètres de haut, édifiée au Champ-de-Mars, à Paris, en 1889, par l'ingénieur français Eiffel. Elle a trois plates-formes, placées : la première à 57 mètres, la seconde à 115 mètres, et la troisième à 276 mètres de haut ;

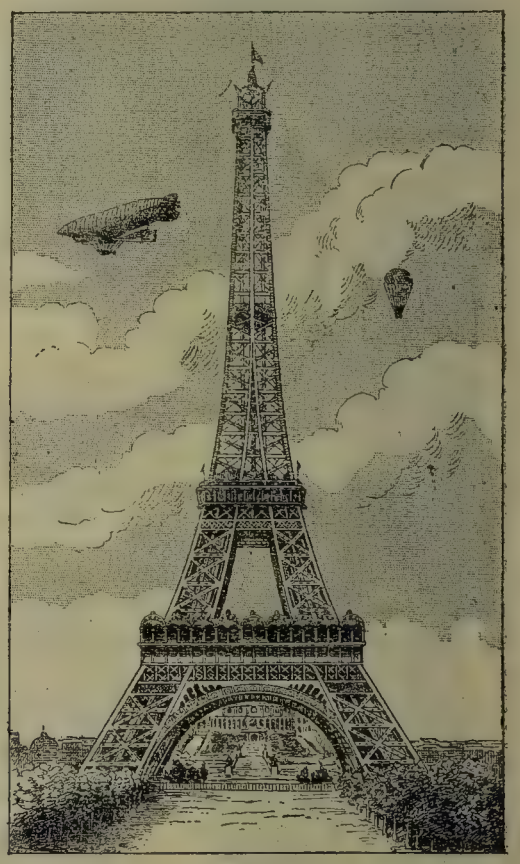
Tour Eiffel.

on y accède au moyen d'escaliers et d'ascenseurs. Au-dessus de la troisième plate-forme, un campanile porte un phare, surmonté lui-même d'une quatrième plate-forme, située à 300 mètres au-dessus du sol. La tour Eiffel est devenue, grâce à sa hauteur, un des principaux postes de télégraphie sans fil en France.

Eiger, sommet des Alpes Bernoises, au S.-E. d'Interlaken ; 3.975 m.

eigone [*è-gho*] n. f. Peptone iodée employée comme succédané des préparations minérales d'iode, sans crainte des accidents d'iodisme.

Eilenburg, v. d'Allemagne (Prusse, prov. de Saxe), sur la Mulde ; 11.000 h. Fonderies, filatures.

Eindhoven, bourg des Pays-Bas (Brabant-Septentrional), au confluent de la Gender et de la Demmel ; 3.800 h. Tissage (cotonnades, lainages, toiles).

Einem (Charles **de**), dit de Rothmaler, général allemand, né à Herzberg en 1853 ; commanda la 3e et la 8e armée allemandes pendant la Grande Guerre. Son échec en Champagne devant l'armée Gouraud a marqué le début de la défaite allemande (1918).

einherjes n. m. pl. (nord. *ein herja*, excellent guerrier). Nom donné, dans la mythologie scandinave, aux héros morts sur le champ de bataille et qui sont reçus dans le Walhalla par Odin. S. un *einherje.*

Einsiedeln [*a-in'-si-dèln*] ou **Notre-Dame-des-Ermites,** v. de Suisse (cant. de Schwyz), dans la vallée de l'Alp ; 8.500 h. Son abbaye, lieu de pèlerinage, renferme une image célèbre : la Vierge Noire.

Einstein (Albert), physicien allemand, né à Ulm en 1879. On lui doit une théorie de la relativité du temps qui modifie la théorie newtonienne de la gravitation universelle et suivant laquelle le temps n'est pas quelque chose d'absolu et son écoulement n'est pas toujours le même.

Einville, comm. de Meurthe-et-Moselle, arr. et à 8 kil. de Lunéville, sur le Sanon ; 1.310 h. Sel gemme.

einwohnerwehr n. f. (m. allem. signif. « garde d'habitants »). Sorte de milice formée de volontaires encadrés d'anciens officiers et qui conservent chez eux leurs armes et leur équipement, instituée en Allemagne, particulièrement en Bavière et en Prusse orientale, après la conclusion du traité de Versailles (1919). Pl. *Einwohnerwehren.*

Eioub-Ensari (Abou-), un des compagnons du Prophète, dont il fut le porte-étendard.

Eisen (Charles-Dominique-Joseph), peintre et dessinateur français, né à Valenciennes, m. à Bruxelles (1720-1778) ; illustrateur charmant de Dorat, de La Fontaine, d'Ovide, etc.

Eisenach [*a-i-zè-nak*], v. du grand-duché de Saxe-Weimar, sur la Nesse ; 35.000 h. Aux environs se trouve le château de la Wartburg, siège, au moyen âge, d'une célèbre cour d'amour et, plus tard, berceau de la Réforme, lorsque Luther y eut traduit la Bible en langue allemande vulgaire.

Eisleben [*a-is-lè-bèn*], v. de Prusse (prov. de Saxe), sur la Bose ; 24.000 h. Fonderies, produits chimiques. Patrie de Luther.

Eisner (Salomon Cosnowsky, dit **Kurt**), écrivain socialiste et homme politique allemand, né à Berlin en 1867, assassiné à Munich en 1919 ; il fut en 1918 le premier ministre-président de la république bavaroise.

eisteddfodd n. m. Assemblée des Celtes, du pays de Galles, qui se réunit annuellement, en vue de perpétuer les traditions celtiques.

eitlandite n. f. *Minér.* Niobate et titanate naturels d'yttrium et d'uranyle.

éjaculateur, trice adj. Qui sert à l'éjaculation : *les muscles, les canaux éjaculateurs.*

éjaculation [*si-on*] n. f. Action d'éjaculer. Courte prière, émise avec ferveur.

éjaculatoire adj. Relatif à l'éjaculation.

éjaculer [*lé*] v. a. (du lat. *ejaculari*, lancer comme un trait). Darder, lancer avec force hors de soi, en parlant d'une sécrétion. *Absolum.* Emettre le sperme.

éjamber [*jan-bé*] v. a. Enlever la côte longitudinale d'une feuille de tabac.

éjarrage [*ja-ra-je*] n. m. Action d'éjarrer les peaux.

éjarrer [*ja-ré*] v. a. Débarrasser les peaux du jarre, les écharner profondément.

éjarreur, euse [*ja-reur, eu-ze*] n. Personne qui éjarre.

éjecter [*jèk-té*] v. a. Rejeter au dehors l'eau d'un réservoir, la vapeur d'un générateur, etc., par l'intermédiaire d'un éjecteur.

éjecteur [*jèk*] n. m. Engin propre à rejeter l'eau au dehors d'un réservoir. Appareil produisant l'évacuation d'un fluide au moyen d'un jet de vapeur. Appareil permettant l'élévation d'une masse liquide en utilisant le mouvement d'une chute d'eau. Organe qui sert à rejeter du canon des armes portatives les étuis vides des cartouches. Adjectiv. : *tuyau éjecteur.*

éjection [*jèk-si-on*] n. f. (lat. *ejectio*). Evacuation de sécrétions excrémentitielles. Projection de matières volcaniques. Rejet d'une cartouche par l'éjecteur.

éjointage n. m. Action d'éjointer.

éjointer [*té*] v. a. Rogner les ailes de certains oiseaux : *éjointer un canard.*

éjouir (s') v. pr. Se réjouir. (Vx.)

ejusdem farinæ, mots lat. signif. *De la même farine.* Se prend toujours en mauvaise part, pour établir une comparaison entre personnes ayant mêmes vices, mêmes défauts, etc.

ékazote n. m. Nom donné quelquefois à l'argon.

ékerbegite [*kèr*] n. f. *Minér.* Silicate d'alumine, de calcium et de soude. Syn. WERNÉRITE.

el mot arabe, autre forme de *al* (le) et qui entre dans la composition d'un grand nombre de noms géographiques.

Ela, roi d'Israël, de 919 à 918 av. J.-C. ; il périt assassiné par Zamri, l'un de ses généraux.

élaborable adj. Qui peut être élaboré.

élaborant [*ran*], **e** adj. Qui élabore : *le travail élaborant de l'estomac.*

élaborateur, trice adj. Qui produit l'élaboration : *les organes élaborateurs.*

élaboration [*si-on*] n. f. Action d'élaborer, de s'élaborer : *l'élaboration de la sève.* Travail gradué. Travail intérieur qui rend les aliments assimilables. *Philos. Fonction d'élaboration,* ensemble des opérations de l'esprit, telles que l'abstraction, la généralisation, etc., qui ont pour but de transformer les sensations et images en idées.

élaborer [*ré*] v. a. (lat. *elaborare*). Travailler de longue main. Préparer : *élaborer un projet de loi.* Rendre assimilable : *l'estomac élabore les aliments.* Transformer une matière animale en une matière d'une autre nature : *le foie élabore la bile.*

élabré, e adj. Qui n'a pas de labre : *insecte élabré.*

élæis n. m. V. ÉLÉIS.

El-Affroun, comm. d'Algérie, arrond. d'Alger ; 3.210 h. Carrières, sources ferrugineuses ; céréales, vignobles.

élagage [*gha-je*] n. m. Action d'élaguer. *Fig.* Suppression de ce qui est inutile.

— Encycl. *Sylvic.* L'élagage a pour but soit de supprimer les branches mortes d'un arbre, qui pourraient conduire la carie jusqu'au bois d'œuvre, soit d'alléger la ramure et d'éviter ainsi les dégâts qui pourraient être causés au moment de l'abatage, soit encore de façonner artificiellement la cime de l'arbre. Si, outre les deux premiers cas, l'élagage est utile pour les arbres des plantations d'alignement, il est à déconseiller en sylviculture, car il ouvre la porte aux infections cryptogamiques, occasionne des blessures



Élagage.

qui déprécient le bois d'œuvre et, enfin, il n'active pas toujours la croissance de l'arbre en hauteur.

Les arbres des promenades publiques ou des jardins d'agrément, de même que les haies de clôture, sont soumis à un élagage qui leur donne une forme agréable à l'œil. Les arbres sont élagués à la serpe ou à la scie, et les haies à la cisaille.

L'opération se pratique dès la chute des feuilles et jusqu'au printemps pour les arbres, à l'automne et en juillet pour les haies. Quand l'élagage d'un arbre a produit une plaie un peu large, il faut aplanir la surface de celle-ci à la serpe et la badigeonner ensuite au coaltar, pour en faciliter la cicatrisation.

— *Dr.* Celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres du voisin peut contraindre celui-ci à couper ces branches. Les juges de paix connaissent des actions relatives à l'élagage des arbres ou haies, sans appel, jusqu'à la valeur de 300 francs, et à charge d'appel, quelle que soit la valeur de la demande, lorsque les droits de propriété ou de servitude sont contestés.

élaguer [*ghé*] v. a. Dépouiller un arbre des branches inutiles : *élaguer un pommier. Fig.* Retrancher d'un ouvrage d'esprit les parties inutiles.

élagueur [*gheur*] n. m. Celui qui élague.

élaïdine n. f. Isomère solide de l'oléine.

élaïdique adj. Se dit d'un acide isomérique de l'acide oléique, fusible à 51°.

élaïomètre [*la-i-o*] n. m. (du gr. *elaion*, huile, et *metron*, mesure). Instrument servant à reconnaître la pureté des huiles.

élaiser [*lè-zé*] v. a. (du préf. *é*, et de *laise*). Elargir les flans des monnaies en les frappant avec le flattoir.

Élam [*lam'*] ou **Susiane,** anc. Etat voisin de la Chaldée, dans la région située à l'orient du Tigre inférieur. Capit. *Suse.* Ses rois conquirent la Chaldée, mais soutinrent ensuite Babylone contre l'Assyrie, qui finit néanmoins par réduire l'Elam. Sous Darius, ce pays forma une satrapie de l'empire perse. (Hab. *Elamites.*) V. SUSE.

élan n. m. (de *élancer*). Action de s'élancer : *prendre son élan.* Mouvement subit, avec effort : *franchir un fossé d'un seul élan. Fig.* Entraînement passionné et passager : *les élans du cœur.*

élan n. m. (lithuan. *elnis*). Genre de mammifères artiodactyles ruminants, comprenant de grands cerfs qui habitent les régions boréales de l'Europe et de l'Amérique : *l'élan est devenu rare. Elan du Cap,* nom donné, à cause de sa taille, à l'oréas, qui est la plus grande des antilopes. V. ORÉAS.



Élan.

— Encycl. L'élan est un grand cerf à mufle velu, à garrot très haut, à grosse tête, dont les bois présentent de vastes empaumures larges et fortes. L'élan a vécu jadis en France ; il est confiné aujourd'hui en Russie, Suède, Norvège, et en Amérique.

élancé, e adj. (de *élancer*). Mince, svelte. *Cheval élancé,* cheval effilanqué et haut sur jambes. *Arbre élancé,* arbre dont le tronc s'élève très haut sans branches. ANT. **Ramassé, trapu.**

élancement [*se-man*] n. m. Action de s'élancer. Impression de douleur aiguë et passagère : *un abcès donne des élancements. Fig.* Mouvement de l'âme qui se porte vers un objet.

élancer [*sé*] v. a. (préf. *é*, et *lancer*. — Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il élança, nous élançons.*) Pousser avec force. (Vx). Emettre avec ardeur : *élancer des soupirs.* V. n. *Fam.* Faire éprouver des élancements douloureux : *le doigt m'élance.*

S'élancer v. pr. Se jeter en avant, avec impétuosité : *s'élancer au combat.*

élane ou **elanus** [*é-la-nuss*] n. m. Genre de rapaces de la famille des falconidés, intermédiaire entre les milans et les bondrées, et qui vivent en Europe, en Afrique et dans toute l'Indo-Malaisie.

élaphis [*fiss*] n. m. Genre de reptiles ophidiens, comprenant de grandes couleuvres (1 m, 60 de long) de l'hémisphère nord. (Animal tout à fait inoffensif, l'élaphis d'Esculape (*elaphis Æsculapii*), que l'on rencontre en France, habite les broussailles des lieux arides et chasse les petits rongeurs ; il est brun olive en dessus, blanc verdâtre en dessous.)

élaphre ou **elaphrus** [*é-la-fruss*] n. m. Genre de coléoptères de petite taille, qui ressemblent aux cicindèles. (On en connaît plusieurs espèces d'Europe ; ils vivent sur la boue humide, où on les voit courir avec rapidité.)

élapidés [*dé*] n. m. pl. Famille de reptiles ophidiens protéroglyphes, dont le type est l'*élaps.* S. un *élapidé.*

élaps [*lapss*] n. m. Genre de reptiles ophidiens, dont le type est le *serpent corail,* rouge vermillon annelé de noir, que l'on rencontre du Mexique au Brésil. (Ce serpent venimeux ne mord presque jamais l'homme ; en tout cas, son atteinte n'est pas mortelle.)

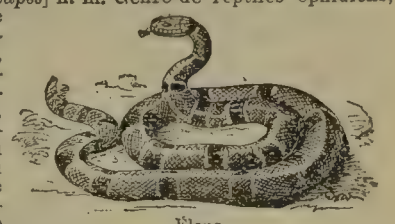

Élaps.

élargir v. a. Rendre plus large : *élargir un habit.* Mettre hors de prison : *élargir un détenu. Fig.* Reculer les bornes : *les voyages élargissent l'intelligence.* ANT. **Etrécir, rétrécir, resserrer.**

élargissement [*ji-se-man*] n. m. (de *élargir*). Augmentation de largeur : *l'élargissement d'un canal, d'une rue.* Mise en liberté : *élargissement d'un prisonnier.*

élargisseur [*ji-seur*] n. m. Appareil servant a élargir les puits forés, pour faire descendre leur tubage arrêté par un obstacle. Appareil employé dans la fabrication des tissus apprêtés.

élargissure [*ji-su-re*] n. f. Ce qu'on ajoute pour rendre plus large un meuble, un vêtement.

élarvement n. m. (du préf. priv. *é*, et de *larve*). Action de débarrasser des larves parasites les plantes, les animaux, le sol, etc.

élasmie [*las-mi*] n. f. Fanon de la baleine. (Inus.)

élasmose [*ze*] n. f. *Minér.* Tellurure complexe d'or et de plomb.

El-Assur, v. ancienne et capit. primitive de l'Assyrie, dont les ruines ont été découvertes sur la rive droite du Tigre, au village de Calaat-Sherghat.

élasticimètre [*las-ti-si*] n. m. Appareil pour mesurer les petits allongements et établir les formules de résistance des matériaux. Syn. EXTENSOMÈTRE.

élasticité [*las-ti*] n. f. Propriété qu'ont certains corps de reprendre leur forme quand la force agissante qui la leur fait perdre a cessé d'agir. *Fig.* Souplesse alliée à la vigueur : *élasticité des membres.* Aptitude à changer, à plier : *élasticité de l'esprit. Coefficient d'élasticité,* rapport entre la longueur primitive d'une éprouvette et l'allongement qui résulte de la traction de l'unité de force sur chaque unité de surface de la section.

élastification [*las-ti, si-on*] n. f. Opération par laquelle on rend un objet élastique.

élastique [*las-ti-ke*] adj. (du gr. *elastikos*, qui pousse). Qui a de l'élasticité : *les gaz sont très élastiques. Fig.* Qui a rapport à l'élasticité : *la force élastique.* Fait avec une matière élastique : *bretelles élastiques.* Souple et changeant : *esprit élastique.* Trop large, lâché : *avoir une conscience élastique.* Dont on peut étendre le sens à son gré : *règlement élastique. Gomme élastique,* v. GOMME. N. m. Caoutchouc. Lien circulaire en caoutchouc. Tissu garni en filets de caoutchouc. *Anat.* Elément constituant les tissus élastiques. ANT. **Incompressible, raide.**

élastomètre [*las-to*] n. m. Appareil pour déterminer l'évaporation cutanée.

Élatée, v. de l'anc. Phocide, près du Céphise, où se trouvait un temple d'Esculape. Prise par Philippe de Macédoine en 330 av. J.-C.

élater [*tèr*] ou **élatère** n. m. Genre d'insectes coléoptères, type de la famille des *élatéridés,* propres à l'hémisphère boréal, et qui vivent dans les bois vermoulus.

élatère n. m. Nom donné, chez certaines plantes, à des organes qui concourent à la dissémination des graines.

élatéridés n. m. pl. Famille de coléoptères serricornes, comprenant les formes vulgairement appelées *taupins.* (Ils ont la propriété de sauter assez haut, en se lançant comme au moyen d'un ressort, quand ils viennent à tomber sur le dos.) S. un *élatéridé.*

élatérie [*ré*] n. f. Sorte de fruit marqué de côtes longitudinales et se séparant à la maturité en valves, comme dans les euphorbiacées.

élatérine n. f. Matière cristallisable, extraite de l'élatérion, et qui constitue un violent purgatif à la dose de 5 à 6 milligrammes.

élatérion ou **elaterium** [*é-la-té-ri-om*] n. m. Genre de cucurbitacées américaines. Nom spécifique du concombre sauvage (*ecballium elaterium*).

élatérite n. f. Combustible minéral, appelé aussi *bitume élastique.*

élatéromètre n. m. (du gr. *élatèr, éros*, qui pousse, et *metron*, mesure). Appareil qui sert à déterminer la tension des vapeurs ou gaz employés comme moteurs mécaniques.

élatinacées [*sé*] ou **élatinées** [*né*] n. f. pl. Famille de dicotylédones dialypétales. S. une *élatinacée* ou *élatinée.*

élatine n. f. Genre d'*élatinacées,* comprenant de petites herbes aquatiques des régions tempérées.

élavage n. m. Lavage à grande eau des chiffons et vieux papiers, dans une papeterie.

élavé, e adj. Dont la couleur blafarde, pâle, semble avoir déteint par suite d'un lavage : *chien élavé.*

élaver [*vé*] v. a. Soumettre des chiffons défilés à l'opération de l'élavage.

élaveuse [*veu-ze*] adj. et n. f. Se dit d'une pile qui sert, dans la fabrication du papier, à laver les chiffons défilés.

Elbe, fleuve de Tchécoslovaquie et d'Allemagne. Il prend sa source en Bohême, dans le Riesengebirge, arrose Dresde, Magdebourg, Hambourg, et se jette dans la mer du Nord par un large estuaire ; cours 1.100 kil. C'est la grande voie navigable de l'Allemagne centrale.

Elbe (ÎLE D'), petite île italienne de la Méditerranée, à l'E. de la Corse, où Napoléon Ier fut relégué en 1814 et d'où il partit le 26 février 1815 (v. CENT-JOURS) ; 20.000 h. (*Elbois*) ; ch.-l. *Porto-Ferrajo.* Abondantes mines de fer ; vins.

Elbée (Maurice-Louis-Joseph GIGOT d'), général vendéen, né à Dresde, m. à Noirmoutier (1752-1794). Il fut vainqueur à Torfou des troupes républicaines, mais défait à Cholet. Gravement blessé dans cette dernière bataille, il fut pris, condamné à mort et fusillé dans son fauteuil, sur la place publique de Noirmoutier, ses blessures ne lui permettant pas de se tenir debout.



Général d'Elbée.

Elberfeld [*èl-bèr-fèld*], v. de la Prusse-Occidentale, sur la Wupper ; 157.000 h. Industries textiles.

Elberfeld (*race d'*), race de gallinacés, répandue en Allemagne, où elle est très estimée. Le coq possède une voix claironnante, ce qui a fait donner à ces volailles le nom de *chanteurs d'Elberfeld* ou *chanteurs des montagnes.*

Elbeuf [*èl-beuf*], ch.-l. de c. (Seine-Inférieure), arr. de Rouen, près de la Seine ; 18.730 h. (*Elbeuviens* ou *Elboviens*). Ch. de f. Etat. Manufactures de draps fins. — Le cant. a 10 comm. et 38.790 h.

elbeuf n. m. Nom d'un drap qui se fabrique principalement à Elbeuf. Pl. des *elbeufs.*

Elbing, v. de Prusse, sur le fleuve côtier *Elbing*, près de la Baltique ; 58.000 h. Brasseries, fonderies.

Elbourz, massif de la Perse septentrionale, au S. de la Caspienne. Son pic principal est le Démavend (5.628 m.). Gisements de pétrole.

Elbrouz, massif du Caucase central, au double sommet de 5.629 m. et 5.593 m. d'altitude. C'est le massif le plus élevé de la chaîne. Vastes glaciers.

Elburg, bourg des Pays-Bas (Gueldre), sur le Zuyderzée ; 2.700 h. Port de pêche.

elcésaïte [*èl-sé-za*] n. m. Membre d'une secte chrétienne fondée par Elcésaï, qui croyait à plusieurs incarnations de l'esprit de Dieu (Adam, Enoch, Noé, Abraham, Isaac, Jacob, Moïse, Jésus), et considérait la loi juive comme toujours obligatoire.

Elche, v. d'Espagne (prov. d'Alicante) ; 24.000 h. Palmeraies, commerce de dattes. Les fouilles pratiquées en 1897 ont mis au jour des objets intéressants ; entre autres, un buste de femme en grès, *la Dame d'Elche* (musée du Louvre).

Elchingen [*èl-chin'-ghèn'*], village de Souabe, où le maréchal Ney battit les Autrichiens du général Mack, le 14 octobre 1805. Ney reçut de Napoléon, après cette victoire, le titre de *duc d'Elchingen.*

El-Djem (anc. *Thysdrus*), village de Tunisie, entre Sousse et Sfax ; 1.200 h. Restes d'un amphithéâtre de 150 mètres de long et 125 mètres de large.

Eldon (John Scott, comte d'), ministre anglais, né à Newcastle, m. à Londres (1751-1838). Il se signala par sa haine contre Napoléon Ier.

Eldorado (mot esp. signif. *le Doré*), pays imaginaire de l'Amérique, que les conquistadores espagnols plaçaient entre l'Amazone et l'Orénoque, et qui, selon eux, regorgeait d'or. *Par ext.*, pays, lieu, jardin merveilleux par les richesses qu'il renferme ou les plaisirs qu'il procure.

éléagnacées [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones des régions tempérées, qui renferme des arbres et des arbrisseaux souvent épineux. (Elle comprend les genres *éléagne*, *argousier*, etc.) S. une *éléagnacée.* (On dit aussi ÉLÉAGNÉES.)

éléagne n. m. Genre de plantes dicotylédones, type de la famille des *éléagnacées.*

Éléate, originaire ou habitant d'Élée : *les Éléates.* Adjectiv. : *population éléate.* N. m. pl. Philosophes de l'antiquité, dont les doctrines aboutissaient au scepticisme et dont Parménide et Zénon d'Elée furent les chefs : *la critique des éléates, dirigée contre la réalité objective de l'espace et du temps, a préparé la métaphysique idéaliste de Platon.*

éléatique adj. Qui a trait aux doctrines de l'école philosophique d'Elée : *le scepticisme éléatique.* (Syn. ÉLÉATE.) N. m. Philosophe éléatique.

éléatisme [*tis-me*] n. m. Doctrine des philosophes éléatiques.

Éléazar, grand prêtre des Hébreux, fils et successeur d'Aaron (XVe s. av. J.-C.). — Guerrier juif, lieutenant de David, à qui il sauva deux fois la vie. — Grand prêtre juif, fils d'Onias (IIIe s. av. J.-C.). — Grand prêtre juif du IIe siècle av. J.-C. C'est lui qui envoya au roi d'Égypte Ptolémée les soixante-douze vieillards qui firent la traduction de la Bible connue sous le nom de *version des Septante.* — Guerrier juif, frère de Judas Macchabée, m. en 163 av. J.-C., dans une bataille contre Antiochus *Eupator.* Il se glissa sous le ventre d'un éléphant qu'il avait pris pour la monture du roi, le tua et fut écrasé par le poids de l'animal.

Eléazar *préfère la mort au crime de violer la loi en mangeant des viandes défendues*, tableau de Gros (musée de Saint-Lô) ; scène biblique placée dans un décor XVIIIe siècle ; la composition, fort théâtrale, est dans la tradition de l'école de David. (V. p. 733.)

électeur, trice [*lèk*] n. (du lat. *elector*, qui choisit). Qui a le droit de concourir à une élection. Prince ou évêque appelé autrefois à concourir à l'élection de l'empereur d'Allemagne : *le collège des électeurs eut à choisir entre François Ier et Charles-Quint. Le Grand Electeur*, l'électeur de Brandebourg, Frédéric-Guillaume. N. f. Femme d'un électeur, en Allemagne.

— ENCYCL. *Dr.* V. le tableau ÉLECTIONS (p. 729).

— *Hist.* On appelait électeurs des princes allemands ayant le privilège d'élire l'empereur. Fixé à sept par la *Bulle d'or* (1356), qui régularisa la pratique des élections à l'Empire, le nombre des électeurs fut porté dans la suite à neuf et à dix. Il existait des électeurs ecclésiastiques (archevêques de Mayence, Trèves, Cologne) et des électeurs laïques (le roi de Bohême, le comte Palatin, le duc de Saxe, le margrave de Brandebourg, le duc de Bavière, le roi de Hanovre, etc.). Cette dignité fut abolie en 1806 par Napoléon Ier, mais la Hesse-Cassel garda jusqu'en 1865 le nom d'Electorat. L'électeur de Brandebourg était grand électeur.

électif, ive [*lèk*] adj. Qui est nommé ou qui se donne par élection : *président électif ; couronne élective.*

élection [*lèk-si-on*] n. f. (du lat. *electio*, choix). Choix libre de la volonté. Choix fait par la voie des suffrages : *l'élection des sénateurs, en France, a lieu au suffrage restreint et celle des députés au suffrage universel. Corruption en matière d'élections*, V. ÉLECTORALE (*corruption*). *Biol.* Choix des animaux destinés à la reproduction. (V. REPRODUCTION.) *Election naturelle*, syn. anc. de SÉLECTION. (V. SÉLECTION et DARWINISME.) Grande perfection physique ou morale : *une terre d'élection ; une âme d'élection. Vase d'élection*, créature choisie, aimée de Dieu. Choix divin qui assigne un but, une fin à quelque créature, qui prédestine quelqu'un au salut éternel. *Election de domicile*, choix d'un domicile légal. *Hist. Pays d'élection*, subdivision de la généralité. (Par opposition aux *pays d'Etats*, qui avaient le privilège de se faire imposer dans les assemblées provinciales, les pays d'élection étaient directement imposés à la taille et aux aides. La gestion de ces taxes et leur contentieux appartenaient aux officiers royaux appelés *élus.*)

— ENCYCL. *Polit.* V. le tableau, p. 729. *Élection de domicile*, V. DOMICILE.

électionner [*lèk-si-o-né*] v. n. Faire des élections.

électivement [*lèk, man*] adv. Par le moyen de l'élection.

électivité [*lèk*] n. f. Qualité de ce qui est électif : *l'électivité d'un magistrat.* (Peu us.)

électorabilité [*lèk*] n. f. Qualité de celui qui est propre à être, à devenir électeur.

électoral, e, aux [*lèk*] adj. Qui a rapport aux élections : *collège électoral.* Qui appartient à un électeur d'empire : *la dignité électorale. Prince électoral*, fils aîné d'un électeur. *Polit. Corruption électorale*, action de fausser, par des dons et des promesses, l'exercice du droit de suffrage.

— ENCYCL. *Dr.* La corruption électorale, quelle que soit la nature de l'élection, constitue un délit ; la peine de l'emprisonnement (3 mois à 2 ans) et de l'amende (500 fr. à 5.000 fr.) frappe aussi bien celui qui corrompt que celui qui se laisse corrompre. La peine est doublée, lorsque le coupable est un fonctionnaire.

électoralement [*lèk, man*] adv. Au point de vue électoral.

électorat [*lèk-to-ra*] n. m. Dignité des princes électeurs de l'Allemagne. Pays gouverné par un prince électeur : *il y eut jusqu'à dix électorats en Allemagne.* Droit d'électeur.

électragogue [*lèk-tra-gho-ghe*] adj. (du gr. *élektron*, ambre, et *agôgos*, qui conduit). Qui développe de l'électricité. (Peu us.)

électrargol n. m. Argent colloïdal, obtenu par voie électrolytique.

Électre, fille d'Agamemnon et de Clytemnestre : avec son frère Oreste, elle vengea la mort de son père.

Électre, tragédie de Sophocle, sur le même sujet que les *Choéphores* d'Eschyle, à savoir le meurtre de Clytemnestre par Oreste qu'encourage Electre ; représentée à Athènes vers l'an 420 av. J.-C. Diverses adaptations ou traductions en ont été faites dans le théâtre français, par Lazare de Baïf (1537), par Crébillon (1708) et, de nos jours, par A. Poizat (1907).

Électre, tragédie d'Euripide ; même sujet que les *Choéphores* d'Eschyle et l'*Électre* de Sophocle, mais la conduite de la pièce est moins vraisemblable et le style moins élevé, allant parfois jusqu'à la parodie. (413 av. J.-C.)

électricien [*lèk-tri-si-in*] n. et adj. m. Celui qui s'occupe d'électricité : *ouvrier électricien.*

électricisme [*lèk-tri-sis-me*] n. m. Ensemble des phénomènes électriques.

électricité [*lèk*] n. f. (du gr. *élektron*, ambre). Propriété qu'ont tous les corps d'attirer, dans certaines circonstances, les corps légers environnants, d'émettre des étincelles, de causer des commotions chez les animaux.

— ENCYCL. *Physiq.* Le mot *électricité* vient du grec *électron*, ambre jaune, car on avait déjà constaté, 600 ans av. J.-C., que ce corps acquiert par le frottement la propriété d'attirer les corps légers : morceaux de papier, fragments de liège, etc. Au XVIIe siècle, Gilbert, médecin anglais, fit voir qu'une foule d'autres corps sont électrisables ; puis Gray et Dufay montrèrent que tous les corps bons ou mauvais conducteurs de l'électricité peuvent être électrisés par frottement. Pour les corps bons conducteurs, l'électricité se manifeste en tous leurs points ; pour les corps mauvais conducteurs, l'électricité se manifeste aux seuls points qui ont été frottés. Aussi, pour conserver la propriété électrique sur un corps bon conducteur, il est nécessaire de l'*isoler* ; car, si on le prend à la main, le corps humain étant lui-même bon conducteur de l'électricité, il se trouve mis en communication avec la terre et perd sa propriété. Citons, parmi les corps bons conducteurs : les métaux, l'eau, le corps humain, etc. ; parmi les corps mauvais conducteurs ou *isolants* : le verre, les résines, la soie, le soufre, le caoutchouc durci, etc.

Otto de Guericke constate que les corps légers qui ont été attirés et qui sont venus au contact des corps électrisés sont ensuite repoussés. Dufay, à l'aide du pendule électrique (petite balle de moelle de sureau, suspendue à un fil de soie qui est fixé lui-même à un support de verre), montre qu'il y a deux espèces d'électricité : l'*électricité vitrée* (verre frotté avec du drap), l'*électricité résineuse* (résine frottée avec une peau de chat) ; que deux corps chargés d'une même électricité se repoussent, que deux corps chargés d'électricité contraire s'attirent. Wilke reconnaît que deux corps différents, frottés l'un contre l'autre, se chargent d'électricité contraire ; et, comme un même corps peut prendre l'une ou l'autre électricité, selon les circonstances, on a remplacé les expressions de *vitrée* et *résineuse* par celles de *positive* et *négative.*

En 1785, Coulomb, au moyen de sa *balance électrique*, établit que les forces répulsives ou attractives qui s'exercent entre deux éléments électrisés, dans la direction de la droite qui les joint, sont inversement proportionnelles aux carrés des distances.

L'*unité électrostatique* CGS de masse électrique est la quantité d'électricité positive qui, agissant sur une masse égale, placée à 1 centimètre de distance, dans l'air, produit une répulsion de 1 dyne.

L'unité pratique de masse électrique est le *coulomb*, qui vaut 3×10^9 unités électrostatiques CGS.

Influence électrique. On nomme ainsi la production d'électricité dans un corps conducteur, sans frottement ni contact, par la seule présence d'un corps électrisé, placé à une certaine distance. On approche un cylindre isolé BC d'une sphère électrisée positivement A, également isolée. On voit apparaître en B de l'électricité négative, et à l'extrémité C la plus éloignée, de l'électricité positive.

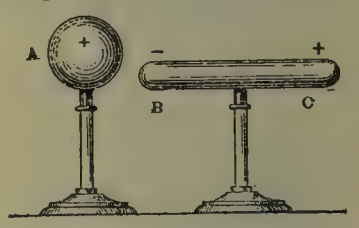

La sphère A est dite corps *influent* ou *inducteur ;* le cylindre est dit corps *influencé* ou *induit.* Si l'on éloigne la sphère A, le cylindre revient à l'état neutre, c'est-à-dire non électrisé. Les charges électriques accumulées en B et en C sont donc égales. La somme algébrique des quantités d'électricité développées est nulle. Quand on met ce cylindre en communication avec le sol, en le touchant en un point quelconque, l'électricité positive de C est repoussée dans le sol, l'électricité négative est maintenue en B par l'attraction exercée par la sphère A. Si, la communication avec le sol étant supprimée, on éloigne le cylindre, l'électricité négative se répand sur tout le cylindre, d'où un procédé pour charger un corps d'électricité de nom contraire à celle qui se trouve sur le corps inducteur.

Le cylindre BC étant influencé, si l'on diminue la distance, la combinaison brusque des deux électricités en présence, à travers la couche d'air, se produit avec lumière et bruit. Cette combinaison constitue le phénomène de l'*étincelle électrique.*

Si l'on approche de la sphère A un cylindre portant une pointe en B, l'électricité négative de B s'écoulant par la pointe, les choses se passent comme si l'électricité positive de la sphère était passée sur le conducteur C. Si l'on renouvelle la charge positive de la sphère, on augmentera la charge du conducteur. C'est là le principe des machines électriques à frottement. V. MACHINE *électrique.*

Masse, capacité et *potentiel.* Etant donné un conducteur électrisé, isolé et éloigné de tout autre, on peut caractériser son état électrique par trois quantités : sa *masse* M, son *potentiel* V et sa *capacité* C. (V. POTENTIEL, CAPACITÉ.) Entre ces trois quantités, existe la relation $M = CV$.

On a indiqué plus haut l'unité théorique et l'unité pratique de masse.

L'*unité absolue électrique* CGS *de potentiel* est le potentiel d'une sphère de 1 centimètre de rayon, chargée de l'unité de masse électrostatique positive. L'*unité pratique de potentiel* est le *volt*, qui a une valeur égale à $\frac{1}{300}$ de l'unité absolue. L'*unité absolue de capacité électrique* est la capacité d'une sphère de 1 centimètre de rayon : l'*unité pratique de capacité* ou *farad* a été choisie de façon à conserver entre les unités pratiques la même relation qu'entre les unités théoriques ; la valeur du farad est de 9×10^{11} unités statiques CGS. On se sert aussi du *microfarad* (millionième de farad). V. OHM, AMPÈRE, VOLT, COULOMB, MESURES.

Énergie électrique. L'électrisation d'un conducteur correspond à un accroissement de son énergie potentielle. On démontre que l'énergie, évaluée en *joules*, est donnée par la formule $W = \frac{1}{2} M V$, si M est exprimé en coulombs, et V en volts. Le joule vaut 10^7 *ergs.*

Condensation de l'électricité. V. CONDENSATEUR.

Effets généraux des décharges électriques. Quand on produit une décharge électrique à travers un milieu plus ou moins mauvais conducteur, l'énergie mise en jeu donne lieu à divers effets, tels que *effets mécaniques, calorifiques, lumineux, chimiques, physiologiques.*

Électricité atmosphérique. L'électricité est répandue dans l'atmosphère en quantité plus ou moins grande. Pouillet et Matteucci attribuent la formation de l'électricité atmosphérique à l'évaporation des eaux salées. Pellat a montré, en 1885, que les phénomènes électriques dont notre atmosphère est le siège s'expliquent complètement en partant du fait que la terre possède à sa surface une couche d'électricité négative, fait établi par Thomson. V. NUAGE, FOUDRE, TONNERRE, PARATONNERRE.

Applications et sources de l'électricité. L'électricité est une forme de l'énergie, qui peu à peu a pris dans la civilisation moderne une place considérable ; aussi a-t-on dû chercher à la produire par des moyens capables d'augmenter presque sans limites sa force et son intensité. C'est Volta qui, par sa découverte de la *pile*, a vraiment entr'ouvert le domaine de toutes les applications électriques. Les piles ont permis de produire à volonté l'électricité ; les modèles et les combinaisons en sont multiples. Citons : les piles de Volta, de Daniell, de Bunsen, de Leclanché, etc., celles au chlorure de zinc, au bichro-

TABLEAU DE LA LÉGISLATION ÉLECTORALE

Élections municipales. *Electorat.* Pour être électeur, il faut être citoyen français, âgé de 21 ans accomplis au jour de la clôture de la liste (31 mars), et jouir des droits civils et politiques. Pour avoir le droit d'être inscrit, il faut, de plus, avoir son domicile réel dans la commune, ou y habiter actuellement et effectivement depuis 6 mois continus au moins au jour de la clôture de la liste, ou y être personnellement inscrit au rôle d'une contribution directe ou des prestations en nature et avoir déclaré par écrit ou verbalement, dans les vingt jours de la publication de la liste, soit avant le 4 février, vouloir exercer les droits électoraux dans la commune ; ne se trouver dans aucun des cas d'incapacité perpétuelle ou temporaire ou d'indignité déterminés par les art. 15 et 16 du décret organique du 2 février 1852 visant certaines condamnations. Pour avoir le droit de voter dans une commune, il faut, en outre, être inscrit sur la liste électorale close le 31 mars précédant le jour de l'élection, ou porteur d'une décision d'un juge de paix (même frappée d'opposition) ou de la Cour de cassation ordonnant l'inscription. Les militaires et marins de tous grades (y compris les officiers en disponibilité ou du cadre de réserve) des armées actives de terre ou de mer ne prennent part à aucun vote quand ils sont présents au corps, à leur poste ou dans l'exercice de leurs fonctions ; toutefois, ceux qui, lors de l'élection, sont en résidence libre, en non-activité ou en congé régulier de plus de 30 jours peuvent voter dans la commune où ils étaient domiciliés avant leur incorporation (domicile de recrutement ou d'engagement) et sur la liste de laquelle ils sont régulièrement inscrits. On ne peut figurer que sur une seule liste électorale.

Liste électorale. La liste électorale est permanente, mais revisée chaque année, du 1er janvier au 31 mars, par une commission, dite administrative, comprenant le maire ou un adjoint, président, un délégué du préfet et un délégué désigné par le conseil municipal, parmi les électeurs inscrits de la commune. Les tableaux rectificatifs sont déposés au plus tard le 15 janvier au secrétariat de la mairie, où tout requérant peut en prendre copie. Du 15 janvier part le délai de 20 jours (expirant le 4 février), imparti aux demandes en inscription ou en radiation, qui doivent être adressées à la mairie contre récépissé, et qui peuvent être formées par tout électeur inscrit de la circonscription, le sous-préfet, le préfet ou son délégué : à l'égard de l'électeur rayé d'office, ce même délai ne court que de l'avis de la radiation donné par le maire. La réclamation est portée devant une commission municipale, dont les décisions doivent être motivées et rendues dans les 5 jours (au plus tard le 9 février) et notifiées par écrit à domicile dans les 3 jours (au plus tard le 12 février). Appel est ouvert devant le juge de paix aux parties, aux électeurs rayés, à ceux dont la demande d'inscription est rejetée, aux inscrits d'office, à tout électeur inscrit sur une liste de la circonscription, au sous-préfet et au préfet.

Eligibilité. Pour être éligible, il faut être électeur dans la commune (sans qu'il soit besoin d'être inscrit sur la liste électorale de la commune), ou inscrit au rôle des contributions directes, ou justifier qu'on aurait dû y être inscrit au 1er janvier et avoir 25 ans à la date du scrutin.

Mode et durée du scrutin. L'élection à lieu à bulletin secret par le suffrage direct et universel, au scrutin de liste pour toute la commune. La commune peut être divisée par le conseil général, dans sa session d'août, en sections ayant au moins 2 conseillers à élire si la commune comporte plusieurs agglomérations distinctes et séparées, et 4 si la population agglomérée dépasse 10.000 habitants. Seul le préfet peut recourir devant le conseil d'Etat contre le sectionnement. La répartition entre les sections des conseillers à élire est faite, par arrêté préfectoral, proportionnellement au nombre des électeurs inscrits. — A Paris, le scrutin est uninominal par quartier. — Le bureau de vote (en cas de pluralité de bureaux de vote, le bureau central) proclame les résultats en séance publique.

Le scrutin a lieu un dimanche, au chef-lieu de la commune, ou dans les bureaux de vote désignés par arrêté spécial du préfet, publié 10 jours à l'avance, et ne dure qu'un jour ; ouvert et clos aux heures fixées et dans les locaux déterminés par l'arrêté préfectoral de convocation, il doit durer 6 heures au moins.

Election. Ballottage. Au 1er tour, il faut réunir : 1° la majorité absolue des suffrages exprimés (déduction faite des bulletins blancs et nuls, de ceux ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître ; 2° un nombre de suffrages égal au quart de celui des électeurs inscrits. Au 2e tour, la majorité relative suffit, quel que soit le nombre des suffrages obtenus.

Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, le bénéfice de l'élection est acquis au plus âgé, à chaque tour de scrutin.

Seuls peuvent prendre part au second tour les électeurs inscrits sur la liste électorale qui a servi au premier tour, notamment lorsque les deux tours de scrutin sont séparés par le 31 mars.

Le scrutin de ballottage a lieu, de droit, le dimanche qui suit le 1er tour ; le maire fait les publications nécessaires.

Contentieux. Tout électeur inscrit de la commune, tout candidat même inéligible, tout membre de l'assemblée municipale, tout éligible peut réclamer contre les opérations électorales en faisant insérer sa protestation motivée et dûment signée au procès-verbal ou en la déposant au secrétariat de la mairie, de la sous-préfecture ou de la préfecture dans les 5 jours qui suivent la proclamation des résultats. Un recours est ouvert devant le conseil d'Etat au ministre de l'Intérieur, au préfet et aux parties intéressées contre la décision du conseil de préfecture ; de même si le conseil de préfecture n'a pas statué dans le délai ci-dessus, ce qui équivaut au rejet de la réclamation.

Élections au Conseil d'arrondissement. *Electorat. liste électorale,* Mêmes dispositions que pour les élections municipales. V. ci-dessus.

Eligibilité. Pour être éligible, il faut être électeur, avoir 25 ans à la date du scrutin et être domicilié dans l'arrondissement, ou y payer une contribution directe ou justifier qu'on aurait dû y être inscrit à un rôle au 1er janvier (toutefois, le nombre des conseillers non domiciliés dans l'arrondissement ne peut dépasser le quart de l'effectif du conseil) ; ne faire partie d'aucun autre conseil d'arrondissement, ni d'aucun conseil général ; n'être ni ascendant, ni descendant, frère ou beau-frère d'un membre de l'assemblée.

Mode et durée du scrutin. Le mode et la durée du scrutin sont les mêmes que pour les élections au conseil général, v. ci-après.

Election. ballottage. Mêmes dispositions que pour les élections municipales. V. ci-dessus.

Contentieux. Tout électeur du canton, candidat, même inéligible, ou membre de l'assemblée électorale peut réclamer contre les opérations électorales en faisant insérer sa protestation motivée et signée au procès-verbal ou en l'adressant au secrétariat de la sous-préfecture dans les 5 jours de l'élection, c'est-à-dire du recensement général des votes. Un recours est ouvert au ministre de l'intérieur, au préfet et aux parties intéressées, devant le conseil d'Etat, contre la décision du conseil de préfecture dans les 2 mois de sa notification.

Élections au Conseil général. *Electorat, liste électorale.* Mêmes dispositions que pour les élections municipales. V. ci-dessus.

Eligibilité. Pour être éligible, il faut être électeur inscrit ou justifier qu'on devait être inscrit sur une liste électorale au jour de l'élection, avoir 25 ans à la date du scrutin, être domicilié dans le département ou y être inscrit au rôle d'une contribution directe, ou justifier qu'on aurait dû y être porté au 1er janvier (toutefois, le nombre des conseillers non domiciliés dans le département ne peut dépasser le quart de l'effectif du conseil) ; ne faire partie d'aucun autre conseil général ni d'aucun conseil d'arrondissement.

Mode et durée du scrutin. L'élection a lieu à bulletin secret par le suffrage direct et universel, au scrutin uninominal. — la proclamation est faite, au chef-lieu de la circonscription, par la commission de recensement, en séance publique.

Le scrutin a lieu un dimanche, au chef-lieu de chaque commune, ou dans les bureaux de vote désignés par arrêté spécial du préfet, et ne dure qu'un jour : ouvert à 8 heures du matin, il est clos à 6 heures du soir.

Election, ballottage. Mêmes dispositions que pour les élections municipales. V. ci-dessus.

Contentieux. Le juge de premier et dernier ressort est le conseil d'Etat. Le recours est ouvert à tout électeur du canton, candidat ou membre de l'assemblée départementale, qui peut faire insérer sa protestation motivée et signée au procès-verbal, ou l'adresser dans les 10 jours de l'élection. Le conseil d'Etat doit statuer dans les 3 mois de l'arrivée des pièces, ou, en cas de renvoi devant les tribunaux, du jour où la décision judiciaire est devenue définitive.

Élections législatives. *Electorat. Liste électorale.* Mêmes dispositions que pour les élections municipales. V. ci-dessus.

Eligibilité. Pour être éligible, il faut être électeur dans une commune quelconque, c'est-à-dire jouir du droit électoral sans que l'inscription soit nécessaire, avoir 25 ans à la date du scrutin, avoir fait, 5 jours au plus tard avant le scrutin, une déclaration de candidature sur papier libre et sous signature légalisée par le maire du domicile, à la préfecture, et n'avoir posé sa candidature et fait acte de candidat que dans une seule circonscription, sous peine d'une amende de 10.000 francs.

Mode et durée du scrutin. Les députés sont élus par le suffrage direct et universel, au scrutin de liste départemental, d'après un système transactionnel entre le système majoritaire et la représentation proportionnelle. V. DÉPUTÉS.

Le scrutin a lieu un dimanche, au chef-lieu de chaque commune, ou dans les bureaux de vote désignés par arrêté spécial du préfet, et ne dure qu'un jour. Il est ouvert à 8 heures du matin (toutefois un arrêté préfectoral, pris après avis des maires et publié 5 jours avant l'élection, peut avancer l'ouverture du scrutin jusqu'à 5 heures du matin) et clos à 6 heures du soir.

Candidatures multiples. Nul ne peut être candidat dans plus d'une circonscription. Tout citoyen qui se présente doit, par une déclaration signée ou visée par lui, faire connaître où il entend être candidat.

Election. Second tour. Tout candidat qui a obtenu la majorité des suffrages est proclamé élu. L'attribution des sièges, dans le cas contraire, est faite d'après les règles de la représentation proportionnelle.

Si le nombre des votants n'est pas supérieur à la moitié des inscrits, ou si aucune liste n'obtient le quotient électoral, aucun candidat n'est proclamé élu. Quinze jours après, les électeurs sont convoqués de nouveau : lorsque aucune liste n'atteint le quotient électoral, les sièges sont attribués aux candidats qui ont obtenu le plus de suffrages.

Contentieux. La Chambre des députés est seule juge souverain est sans appel de la validité des pouvoirs de ses membres et de la régularité de leur élection (c'est-à-dire de l'éligibilité du candidat proclamé, de la valeur morale du scrutin et de la valeur matérielle des bulletins recensés), exception faite pour l'application de la loi du 17 juillet 1889 sur les candidatures multiples, dont est juge la commission de recensement des votes.

Les protestations peuvent être adressées au président de la Chambre des députés, même sur papier libre, mais signées, tant que l'élection n'a pas été validée ; il est à recommander aux protestataires de faire légaliser leur signature par le maire de leur domicile.

Élections sénatoriales. *Electorat.* Sont électeurs de droit les députés, conseillers généraux et conseillers d'arrondissement. Sont électeurs élus les délégués sénatoriaux désignés par les conseillers municipaux. Les conseils comptant 12 membres nomment 2 délégués et 1 suppléant ; 16 membres : 3 délégués et 1 suppléant ; 21 membres : 6 délégués et 2 suppléants ; 23 membres : 9 délégués et 2 suppléants ; 27 membres : 12 délégués et 3 suppléants ; 30 membres : 15 délégués et 3 suppléants ; 32 membres : 18 délégués et 4 suppléants ; 34 membres : 21 délégués et 4 suppléants ; 36 membres et plus : 24 délégués et 5 suppléants. Le conseil municipal de Paris nomme 30 délégués et 8 suppléants.

Liste électorale. Etablie par le préfet 8 jours au moins avant l'élection sénatoriale, la liste électorale comprend, classés par ordre alphabétique, et avec mention de leurs qualités, les électeurs de droit, les délégués et les suppléants, même si leur élection est l'objet d'une instance pendante devant le conseil de préfecture ou le conseil d'Etat.

Pour être éligible aux fonctions de délégué ou de suppléant, il suffit d'être électeur ou conseiller municipal dans la commune. Les électeurs de droit (députés, conseillers généraux, conseillers d'arrondissement) sont inéligibles à ces fonctions, même dans une commune étrangère à la circonscription qui les a élus.

Eligibilité. Pour être éligible aux fonctions de sénateur, il faut être électeur inscrit dans une commune quelconque, et avoir 40 ans à la date du scrutin. Sont inéligibles les militaires et marins de tous grades des armées de terre ou de mer, sauf les maréchaux et amiraux ; officiers généraux maintenus dans la 1re section du cadre de l'état-major général et non pourvus de commandement ; officiers généraux ou assimilés placés dans la 2e section du cadre de l'état-major général ; militaires de la réserve ou de la territoriale.

Mode et durée du scrutin. L'élection des délégués et suppléants a lieu sans débat, au scrutin secret, et, le cas échéant, au scrutin de liste dans chaque conseil municipal. — L'élection des sénateurs a lieu au scrutin de liste par département et au suffrage restreint. Le vote des délégués ou suppléants est obligatoire. Délégués et suppléants qui ont pris part à tous les scrutins reçoivent une indemnité de déplacement fixée par myriamètre parcouru, tant en allant qu'en revenant.

Le scrutin pour l'élection des délégués n'est dépouillé qu'une heure après l'ouverture de la séance : toutefois, si tous les conseillers sont présents, le dépouillement a lieu dès la réception des votes. L'élection des suppléants doit suivre celle des délégués. Les élus absents sont avisés dans les 24 heures par le maire ; ils ont cinq jours pour faire connaître au préfet s'ils acceptent ou refusent ; leur silence équivaut à un refus. Le conseil municipal doit être convoqué par le préfet pour remplacer le non-acceptant.

L'élection sénatoriale a lieu un dimanche au chef-lieu du département, dans le local désigné par le préfet. Ouvert à 8 heures du matin, le premier tour est clos à midi.

Election. Ballottage. Pour être élu délégué ou suppléant, il faut la majorité absolue aux 1er et 2e tours ; la majorité relative ne suffit qu'au 3e tour. A égalité de suffrages, l'élection est acquise au plus âgé.

Pour être élu sénateur, au 1er ou au 2e tour, il faut la majorité des suffrages exprimés (déduction faites des bulletins blancs et nuls) et un nombre de voix égal au quart de celui des électeurs inscrits : au 3e tour, la majorité relative suffit. A égalité de suffrages, l'élection est acquise au plus âgé.

Le scrutin de ballottage pour l'élection des sénateurs a lieu le même jour que le 1er tour. Ouvert à 2 heures, le 2e tour est clos à 5 heures. Le cas échéant, un 3e tour s'ouvre à 7 heures et est clos à 10 heures du soir.

Contentieux. Le contentieux des élections des délégués et suppléants est ouvert à tout conseiller municipal et à tout électeur de la commune : la protestation doit être adressée au préfet dans les 3 jours de l'élection. Le préfet peut également contester la régularité des opérations dans un délai fixé à 15 jours par la jurisprudence. Le conseil de préfecture juge, dans le délai d'un mois au maximum, les protestations : faute par lui d'avoir statué dans ce délai, le conseil de préfecture est dessaisi, et la réclamation est considérée comme rejetée ; le préfet en avise la partie intéressée. Celle-ci peut former un recours au conseil d'Etat. Le même droit appartient aux auteurs des protestations expressément rejetées par arrêté du conseil de préfecture, au préfet et au ministre.

Le Sénat est seul juge souverain et sans appel de la validité des pouvoirs de ses membres et de la régularité de leur élection.

Liberté et secret du vote. Les votes ont lieu, pour toutes les élections, sous enveloppes fournies par l'administration. En entrant, l'électeur prend une enveloppe et, se rendant dans la partie de la salle aménagée pour le soustraire aux regards (*isoloir*), il place son bulletin sous ladite enveloppe, qu'il introduit lui-même dans l'urne (lois du 29 juillet 1913 et du 31 mars 1914).

Le décret du 2 février 1852 réprime les délits électoraux (inscription frauduleuse sur les listes, violation des incapacités électorales, violence dans la salle du scrutin, etc.), et la loi du 31 mars 1914 punit tout spécialement la corruption électorale.

V. CONSEIL (municipal, d'arrondissement, général), DÉPUTÉ, SÉNATEUR, etc.

mate de potasse, au sulfate de mercure, etc., et encore les piles sèches, les piles thermo-électriques. Mais la puissance recueillie est d'un rendement trop onéreux pour les applications modernes intensives. On réserve donc l'emploi des piles pour des usages peu prolongés : sonneries, télégraphe, téléphone, petite lumière, applications médicales, etc.

La grande machinerie électrique moderne s'appuie sur les propriétés des machines à induction (v. INDUCTION), dont le type est la machine de Gramme, qui est en quelque sorte la première *dynamo*. Fondée sur le principe de la rotation d'un circuit dans un champ magnétique, la dynamo a utilisé, pour cette rotation, toutes les sources de l'énergie mécanique connues. La machine à vapeur a permis de faire des installations puissantes allant distribuer au loin la lumière ou la force ; mais son coût encore trop élevé fait préférer les sources naturelles de l'énergie : le vent, le courant des rivières, et surtout les *chutes d'eau*. V. CHUTE D'EAU.

Suivant la machine utilisée, on fabrique du courant continu (à potentiel ou voltage constant), du courant alternatif à nombre de *phases* plus ou moins nombreuses. Le transport de l'énergie à des distances qui atteignent dès aujourd'hui près de 1.500 kilomètres a nécessité des voltages considérables de 40.000, 50,000 et même jusqu'à 250.000 volts. Mais, pour éviter les accidents, des appareils dits *tranformateurs* abaissent ces voltages et les ramènent à des valeurs de quelques centaines (110 à 550) pour les usages usuels, quelques milliers (1.500 à 3.000) pour les chemins de fer.

Ce sont ces courants qui sont la source d'énergie électrique employée pour la traction (tramways, chemin de fer, etc.), pour la lumière, les applications mécaniques et l'électrochimie. La facilité de leur distribution permet déjà la décentralisation de l'industrie textile moderne, et l'ouvrier commence à travailler chez lui, revenant au travail familial, et abandonnant l'usine.

On a cherché à emmagasiner l'énergie électrique, pour la conserver et la distribuer suivant les besoins. Planté, par ses accumulateurs, a résolu une partie du problème. Mais le poids de ces appareils, la rapidité de leur décharge et la longueur de la recharge ne permettent de les utiliser que dans des cas restreints (éclairage discontinu, allumage de moteurs à explosion, traction automobile, etc.). Ils ont sur les piles l'avantage d'être une source de débit intense.

En dehors des modes purement industriels et de ceux déjà cités, on a utilisé l'électricité pour la télégraphie sans fil. La bobine de Ruhmkorff, en permettant d'élever la tension à 60.000 et même 100.000 volts, a rendu possible, par la charge et la décharge de condensateurs, l'émission d'ondes électriques que des récepteurs convenables ont enregistrées. (V. TÉLÉGRAPHIE SANS FIL.) L'étude de la décharge dans les gaz raréfiés (tubes de Geissler) a permis à Rœntgen de découvrir les rayons X, qui jouissent de la propriété de traverser certains corps réputés jadis opaques, et dont les applications thérapeutiques semblent être d'une énergie considérable.

Si le prix de revient a empêché jusqu'à ce jour la diffusion du chauffage domestique par l'électricité, on utilise cependant le courant comme générateur de chaleur dans de nombreux appareils : fers à repasser, fourneaux de cuisine, petits radiateurs, tapis chauffants, etc.

Souple, énergique, se modérant ou s'exaspérant à volonté, l'énergie électrique s'adapte à toutes les manifestations de la vie moderne ; elle a donné aux grandes fêtes populaires un éclat incomparable et a permis d'éclairer des petits villages perdus aux sommets des montagnes.

L'effort qui a permis de lui trouver ces multiples applications a nécessité la collaboration d'une pléiade de savants, d'ingénieurs, de constructeurs. Citons, parmi les plus connus : Volta, Galvani, Ampère, Faraday, Ohm, Gauss, Weber, Gramme, Clarke, Ruhmkorff, Planté, Morse, Bréguet, Edison, William Thomson, Foucault, Lenz, Herz, Wheatstone, Siemens, Hugues, Bell, Elisa Gray, Ader, Maiche, Elihu Thomson, Marcel Desprez, Lippmann, Branly, Marconi, d'Arsonval, Baudot, Mascart, Curie, etc.

— *Unités électriques pratiques.* La loi du 2 avril 1919 a codifié les unités électriques devant servir à l'établissement des marchés et contrats. Ces unités d'ordre pratique comprennent deux unités principales : l'*ohm*, unité de résistance, et l'*ampère*, unité d'intensité. L'étalon représentant l'ohm international est la résistance opposée à un courant électrique invariable par une colonne de mercure, à la température de la glace fondante, d'une masse de 14,4521 grammes, d'une section constante et d'une longueur de 106,3 centimètres ; l'ampère international est défini par le courant électrique qui, passant à travers une solution d'azote d'argent, en dépose de l'argent en proportion de 0,001118 grammes par seconde.

Les autres unités dites *secondaires*, se déduisent des précédentes. Le *volt*, unité de différence de potentiel, de force électromotrice ou de tension, est la différence de potentiel qui existe entre les extrémités d'un conducteur dont la résistance est de un ohm, traversé par un courant d'une intensité égale à un ampère. Légalement, le volt est représenté par la fraction 1/1,0183 de la force électromotrice de la pile Weston au sulfate de cadmium à 20°. — L'unité de quantité d'électricité ou *coulomb*, déjà définie ci-dessus, devient la quantité d'électricité transportée pendant une seconde par un courant de l'intensité d'un ampère ; le coulomb est légalement représenté par la quantité d'électricité qui dépose 0.001118 grammes d'argent. La même loi définit comme unité de puissance le *kilowatt* ; or, pour le courant électrique, le millième du produit des volts par les ampères donnant un certain nombre de kilowatts, il suffit de multiplier cette quantité par le nombre d'heures durant lesquelles le courant a circulé, pour obtenir la valeur de la consommation électrique, le courant étant vendu tant le kilowatt-heure.

— *Minér.* Certaines substances minérales, comme la calcite, s'électrisent sous une simple pression des doigts ; d'autres, sous l'influence d'une médiocre élévation de température. Tandis que certains minéraux conservent longtemps l'électricité, d'autres la perdent rapidement. En clivant le mica et le gypse, on provoque sur les faces de leurs lamelles des électricités de signes contraires ; il en est de même de la tourmaline comprimée suivant l'axe. La propriété qu'ont certains cristaux de développer des électricités contraires pendant qu'on les chauffe est connue sous le nom de *pyro-électricité*. Pendant le refroidissement, les signes se renversent, et l'électricité disparaît.

— *Thérap. Electricité médicale.* L'électricité médicale est devenue une science complexe, très subdivisée. Lorsqu'elle s'adresse à l'étude de l'action du fluide électrique sur les êtres vivants, c'est l'*électrobiologie*, l'*électrophysiologie* ; lorsqu'elle s'applique à l'examen des réactions des muscles ou des nerfs, c'est l'*électrodiagnostic* ; enfin, le traitement spécial par le fluide électrique constitue l'*électrothérapie*. Ces trois sciences s'enchaînent étroitement et se servent des mêmes appareils, des mêmes modalités électriques, des mêmes moyens de procéder qui ont reçu différents noms, suivant l'agent employé pour l'électrisation : *galvanisation*, *faradisation*, *franklinisation*.

électrification [*lèk*, *si-on*] n. f. Transformation d'un tracteur à vapeur en tracteur électrique, et, *par ext.*, d'une machine à vapeur, d'un chemin de fer, d'un tramway, etc., qui abandonnent la vapeur pour l'électricité. Adaptation de l'électricité à une exploitation quelconque : *l'électrification d'une ferme*.

— ENCYCL. L'utilisation des forces naturelles (chutes d'eau, marées, etc.) a conduit les ingénieurs à créer sur place des centrales, d'où le courant est transporté sous haute tension jusqu'aux points d'utilisation ; là, des transformateurs abaissent la tension au potentiel exigé par les appareils. Les réseaux des chemins de fer français voisins des régions montagneuses (Orléans, P.-L.-M., Midi) seront, grâce à la houille blanche (chutes d'eau), dans un avenir assez proche, complètement équipés par la traction électrique. Cette électrification amènera une grande économie dans la consommation du charbon, suppléant ainsi au manque de combustible, si insuffisant en France.

électrique [*lèk*] adj. *Physiq.* Qui appartient, qui est relatif à l'électricité, qui est produit par elle : *fluide, lumière électrique*. Qui sert à développer l'électricité : *appareils électriques. Décharge électrique*, v. DÉCHARGE. *Courant électrique*, v. COURANT. *Fluide électrique*, *tension électrique*, *attraction* et *répulsion électrique*, *influence électrique*, *énergie électrique*, v. ÉLECTRICITÉ. *Commotion électrique*, secousse nerveuse particulière, que cause une décharge électrique. *Machine électrique*, appareil susceptible de produire l'électricité. *Plateau électrique*, simple plateau de verre ou gâteau de résine sur lequel on développe l'électricité par le frottement. *Tourniquet électrique*, v. TOURNIQUET. *Batterie électrique*, v. BATTERIE. *Œuf électrique*, v. ŒUF. *Conducteur électrique*, se dit d'un corps conduisant bien l'électricité. (Dans les laboratoires, on désigne généralement sous ce nom un cylindre métallique isolé.) *Balance électrique* ou *balance de Coulomb*, appareil construit par le physicien Coulomb et servant à estimer les forces magnétiques des aimants naturels ou artificiels, ainsi que les forces électriques. *Danse électrique*, mouvement que l'on imprime à de petites figures légères, en les plaçant entre deux plateaux chargés des électricités de noms contraires. *Pistolet*, *canon électrique* ou *de Volta*, v. PISTOLET. *Télégraphie électrique*, v. TÉLÉGRAPHIE. *Sonnerie électrique*, v. SONNERIE. *Fig.* Qui se transmet rapidement. Qui produit une impression vive et soudaine : *rien n'est électrique comme la peur*.

électriquement [*lèk-tri-ke-man*] adv. *Physiq.* Par l'électricité : *horloge mue électriquement*. *Fig.* Par une communication vive et rapide : *la peur se transmet électriquement*.

électrisable [*lèk-tri-za-ble*] adj. Qui peut être électrisé : *la résine est facilement électrisable*.

électrisant [*lèk-tri-zan*], **e** adj. Qui électrise, qui développe de l'électricité : *atmosphère électrisante*. *Fig.* Qui enflamme, enthousiasme : *éloquence électrisante*.

électrisation [*lèk-tri-za-si-on*] n. f. Action, manière d'électriser. Etat de ce qui est électrisé.

électrisé [*lèk-tri-zé*], **e** adj. *Fig.* Animé, exalté : *auditoire électrisé*.

électriser [*lèk-tri-zé*] v. a. Développer dans un corps la vertu électrique, ou la lui communiquer : *électriser un corps*. *Fig.* Animer, enthousiasmer : *Carnot, à Wattignies, électrisa par son exemple les troupes françaises*.

électriseur [*lèk-tri-zeur*] n. m. Celui qui électrise. Appareil qui permet de s'électriser soi-même.

électro [*lèk-tro*] préf. venu du grec et indiquant la présence de l'électricité ou de propriétés électriques.

électro-aimant [*lèk-tro-è-man*] n. m. Barreau de fer doux, entouré d'un certain nombre de spires

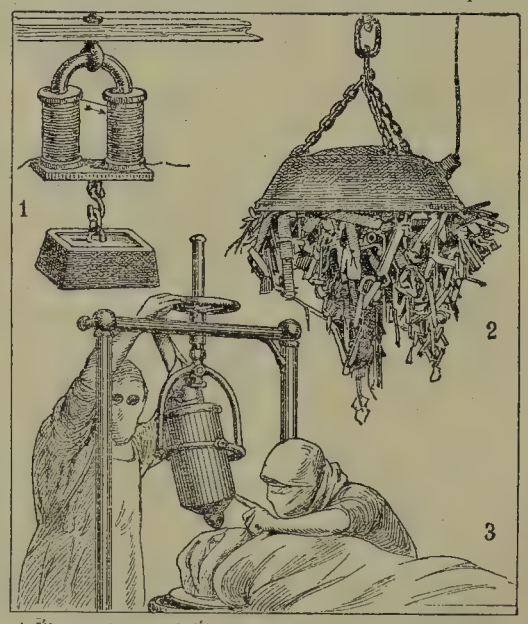

1. Électro-aimant ; 2. Électro-aimant enlevant de la ferraille ; 3. Électro-aimant pour l'extraction des projectiles.

de fil métallique isolé et dans lequel l'aimantation est produite par le passage d'un courant dans le fil : *l'électro-aimant a toutes les propriétés d'un aimant naturel*. Pl. des *électro-aimants*.

— ENCYCL. Le fer doux utilisé (fer dépouillé de charbon, recuit et refroidi lentement plusieurs fois de suite) ne conserve pas l'aimantation ; celle-ci disparaît dès que le courant est interrompu. Le premier électro-aimant est dû à Pouillet (1831). La puissance magnétique se mesure par les poids que l'appareil peut soulever. L'expérience a montré que cette puissance magnétique est, jusqu'à une certaine limite, proportionnelle au nombre de spires, ainsi qu'à l'intensité du courant, pour des courants de faible intensité ; de plus, le diamètre de la bobine formée par les spires ne doit pas être supérieur au double du diamètre du noyau. L'électro-aimant est employé dans un grand nombre d'appareils électriques : pour les sonneries électriques, la télégraphie électrique, etc. Sa puissance est utilisée dans les usines métallurgiques pour la manutention et le transport des fortes pièces de métal. — Par le passage ou l'interruption du courant, on provoque l'accrochage ou le décrochage de ces pièces. On a aussi utilisé l'électro-aimant pour l'extraction des projectiles de guerre.

électrocapillaire [*lèk, pil-lè-re*] adj. Qui concerne l'électrocapillarité : *phénomènes électrocapillaires*.

électrocapillarité [*lèk, pil-la*] n. f. Phénomène qui se produit lorsque, dans la polarisation des électrodes, l'une des électrodes est constituée par un ménisque de mercure. (La tension capillaire du ménisque est alors influencée par la polarisation.)

électrocardiogaphie [*fi*] n. f. *Méd.* Inscription auto-électrique des mouvements cardiaques, utilisée pour le diagnostic des maladies de cœur.

électrochimie [*lèk, mî*] n. f. Partie de la chimie qui s'occupe des phénomènes chimiques dans lesquels l'électricité joue un rôle prépondérant, et de ceux déterminés par le passage d'un courant électrique. V. ÉLECTROLYSE, ÉLECTROMÉTALLURGIE.

électrochimique [*lèk*] adj. Qui a rapport à l'électrochimie : *analyse électrochimique*.

électro-coagulation n. f. *Méd.* Coagulation des cellules du néoplasme, sous l'influence du courant électrique à haute fréquence, phénomène appliqué au traitement des tumeurs cancéreuses.

électroculture [*lèk*] n. f. Nom donné aux expériences faites pour utiliser l'influence de l'électricité atmosphérique ou d'un courant électrique sur la germination et le développement des végétaux.

électrocuté, e [*lèk*] adj. et n. Se dit d'une personne tuée par l'électricité.

électrocuter [*lèk, té*] v. a. Tuer, mettre à mort au moyen de décharges électriques.

électrocuteur, trice [*lèk*] adj. Qui donne la mort par l'électricité : *courant électrocuteur*.

électrocution [*lèk,si-on*] n. f. (de *électro*, et de la terminaison de *exécution*). Mort produite par l'électricité : *l'électrocution a été un mode de supplice usité aux Etats-Unis*.



Électrocution.

— ENCYCL. L'électrocution a été appliquée pour la première fois aux Etats-Unis le 6 août 1890, puis sept autres fois sans beaucoup de succès, car les électrocutés ont eu ensuite des secousses, des soubresauts, ou des réflexes nerveux, tels qu'on s'est demandé si l'électrocution n'était pas plus douloureuse que la guillotine.

électrode [*lèk*] n. f. (du préf. *électro*, et du gr. *odos*, route). Point par lequel un courant électrique pénètre dans un corps. L'un des conducteurs qui plongent dans le bain électrolytique : *électrode positive*, *négative*.

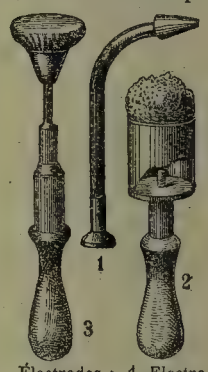

Électrodes : 1. Electro-excitateur ; 2. Electro-éponges ; 3. Electro-tampon.

— ENCYCL. Les électrodes ont des formes excessivement variables et appropriées à l'usage auxquelles elles sont destinées ; en thérapeutique, elles sont formées d'aiguilles, de lames, de plaques, de tampons mouillés et reliés à l'un et l'autre pôles.

électrodiagnostic [*lèk, agh-nos-tik*] n. m. Examen des muscles et des nerfs d'une région malade, d'après les réactions dues au courant électrique.

— ENCYCL. C'est Duchenne, de Boulogne, qui fut le créateur de cette méthode, laquelle précise les altérations morbides des systèmes musculaire et nerveux. La réaction, dite *de dégénérescence*, est l'absence ou la diminution d'excitation des nerfs ou des muscles par le courant faradique ou galvanique.

électro-diapason n. m. *Phys.* Diapason entretenu électriquement servant à inscrire les fractions de seconde, dans les appareils enregistreurs.

électrodynamique [*lèk*] n. f. Partie de la physique, qui traite de l'action des courants électriques. Adj. Qui se rapporte à l'électrodynamisme.

électrodynamisme [*lèk, mis-me*] n. m. Ensemble des phénomènes produits par les courants électriques.

électrodynamomètre [*lèk*] n. m. Appareil destiné à mesurer l'intensité d'un courant : *électrodynamomètre de Siemens*.

électrogalvanique [*lèk*] adj. Produit par une pile : *courant électrogalvanique*.

électrogalvanisme [*lèk, nis-me*] n. m. Théorie des effets produits par les piles voltaïques.

électrogène [*lèk*] adj. (de *électro*, et du gr. *gennân*, engendrer). Qui produit de l'électricité. *Zool.* Se dit de l'appareil électrique de certains poissons (torpille, gymnote, etc.). *Groupe électrogène*, ensemble formé par un moteur à vapeur ou à gaz et un système magnéto-électrique ou dynamo-électrique, qui transforme en courant le travail du moteur.

électrogénèse [*lèk, nè-ze*] n. f. Production animale d'électricité par un organe en activité, un muscle en contraction, une cellule en fonctionnement.

électrographe [*lèk*] n. m. Nom donné à certains télégraphes particuliers.

électrographie [*lèk, fi*] n. f. Traité sur l'électricité. (Peu us.)

électrolepsie [*lèk-tro-lèp-si*] n. f. (de *électro*, et du gr. *lambanein*, prendre). Forme de chorée électrique à secousses rythmiques, qu'on observe surtout chez les enfants souffrant d'affections gastro-intestinales. (On la désigne souvent sous le nom de *maladie de Bergeron.*)

électrolysable [*lèk, za-ble*] adj. Qui peut être électrolysé.

électrolysation [*lèk, za-si-on*] n. f. Décomposition d'un corps par le courant électrique.

électrolyse [*lèk-tro-li-ze*] n. f. (du préf. *électro*, et du gr. *lusis*, décomposition). Action d'électrolyser, de décomposer par l'électricité : *on décompose les sels de cuivre par électrolyse.*

— Encycl. La première électrolyse faite fut celle de l'eau, réalisée en 1800 par Carlisle et Nicholson. Les électrolyses se font dans des appareils appelés *voltamètres;* le corps que l'on veut décomposer est l'*électrolyte ;* les conducteurs qui servent à faire passer le courant dans l'électrolyte sont appelés *électrodes;* le courant passe par l'*anode* (pôle positif) et sort par la *cathode* (pôle négatif) ; les produits de la décomposition qui se déposent sur les électrodes sont les *ions*, *anions* à l'anode, *cathions* à la cathode. L'électrolyte doit évidemment être bon conducteur de l'électricité, ou rendu tel. On peut dire d'une façon générale que, dans toute décomposition par électrolyse, l'hydrogène et les métaux sont transportés à la cathode, tandis que le radical restant est transporté à l'anode. Bien entendu, il peut se produire des réactions secondaires entre les éléments ainsi séparés et les électrodes ou les liquides servant de dissolution. Les ions n'apparaissent que dans le voisinage des électrodes.

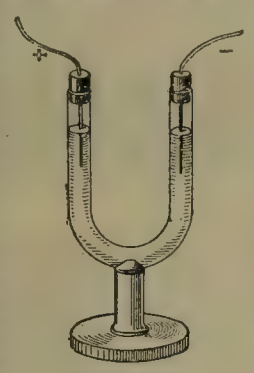

Électrolyse.

Les lois qui président à l'électrolyse sont les suivantes : 1° Le poids des dépôts est proportionnel à l'intensité du courant et à la durée de l'électrolyse ; 2° Une même quantité d'électricité libère aux électrodes, dans le cas où les dépôts sont des corps simples, des poids de matières proportionnels au quotient du poids atomique de chaque corps simple par sa valence. (Ce quotient s'appelle *équivalent électrochimique.*)

L'électrolyse est utilisée aujourd'hui dans le raffinage des métaux, l'électrométallurgie et la fabrication de nombreux produits chimiques (acide nitrique notamment), ainsi qu'à la purification des alcools, des jus sucrés. On l'emploie aussi pour la cémentation, pour le blanchiment et la désinfection (par production préalable d'hypochlorite, etc. (V. voltamètre, galvanoplastie, dorure, argenture, nickelage, électrométallurgie, accumulateur, raffinage.)

— *Méd.* L'électrolyse thérapeutique est la décomposition des tissus organiques par le courant continu. On se sert d'aiguilles pour la destruction des nævi, verrues, et d'appareils spéciaux (électrolyseurs) pour les rétrécissements de l'urètre ou de l'œsophage.

électrolyser [*lèk-tro-li-zé*] v. a. Faire l'électrolyse d'un corps.

électrolyseur [*lèk-tro-li-zeur*] n. m. Appareil destiné à faire une électrolyse.

— Encycl. *Thérap.* Il existe une grande variété d'électrolyseurs ; leurs formes et dispositions varient avec la nature de l'électrolyse qu'ils doivent réaliser. Les électrolyseurs urétraux ou œsophagiens se composent essentiellement d'une sonde traversée par un conducteur métallique, mis à nu en un point. Le pôle positif communique avec l'électrolyseur, le pôle négatif est constitué par une électrode indifférente. La section du rétrécissement s'obtient en quelques secondes.

électrolyte [*lèk*] n. m. Corps soumis à l'action du courant pour être décomposé.

électrolytique [*lèk*] adj. Qui s'effectue par électrolyse : *décomposition électrolytique.*

électrolytiquement [*lèk, ke-man*] adv. Par des procédés électrolytiques.

électromagnétique [*lèk*] adj. Qui concerne l'électromagnétisme: *phénomènes électromagnétiques.*

électromagnétisme [*lèk, gné-tis-me*] n. m. Science s'occupant des relations qui existent entre l'électricité et le magnétisme.

— Encycl. La première observation relative à l'action d'un courant sur une aiguille aimantée fut faite par Œrstedt, professeur à Copenhague, en 1819. Ampère a énoncé la loi suivante, relative à ce phénomène : *Lorsqu'une aiguille aimantée (a b) subit l'action d'un courant, elle tend à se placer perpendiculairement à la direction du courant et de telle façon que son pôle austral soit placé à la gauche d'un observateur placé dans le courant, celui-ci lui entrant par les pieds et sortant par la tête, et qui regarderait l'aiguille aimantée.* Si l'aimant est fixe, et le fil conduisant le courant mobile, c'est ce dernier qui se déplace de façon à satisfaire à la loi d'Ampère.

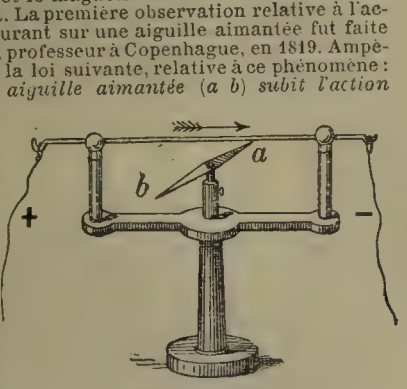

Électromagnétisme.

L'action d'un courant sur une aiguille aimantée est le principe même des *galvanomètres.*

électrométallurgie [*lèk, jî*] n. f. Extraction et affinage des métaux par des procédés électriques.

— Encycl. Les procédés électrométallurgiques peuvent être groupés en trois classes : dans la première classe, on peut ranger les procédés ordinaires d'électrolyse d'une solution aqueuse en employant soit une anode soluble, soit une anode insoluble.

Dans la seconde classe, l'électrolyse se fait sur un sel fondu dans un creuset et parfois chauffé par un foyer extérieur ; c'est une des méthodes de préparation de l'aluminium. La troisième classe comprend les procédés électrothermiques où l'on dissocie certains oxydes métalliques par l'action thermique d'un courant ; le four de Moissan doit être rattaché aux fours électrothermiques.

électrométallurgique [*lèk*] adj. Qui concerne l'électrométallurgie.

électromètre [*lèk*] n. m. (du préf. *électro*, et du gr. *metron*, mesure). Instrument qui sert à mesurer la quantité d'électricité dont un corps est chargé.

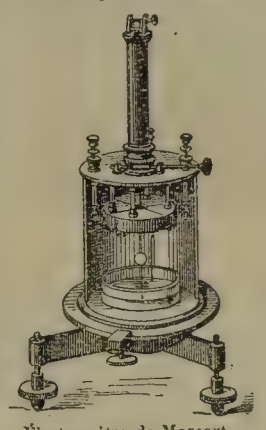
Électromètre de Mascart.

— Encycl. Les électromètres sont basés sur des principes très différents ; dans certains, comme ceux de lord Kelvin, de Mascart, on utilise les effets d'attraction et de répulsion des corps chargés électriquement ; dans d'autres, comme celui de Lippmann, on utilise la variation qu'éprouve la tension superficielle du mercure sous l'influence d'une charge électrique.

électrométrie [*lèk, trî*] n. f. Ensemble des méthodes usitées pour mesurer les grandeurs électriques.

électrométrique [*lèk*] adj. Qui a rapport à l'électrométrie : *expériences électrométriques.*

électromoteur, trice [*lèk*] adj. Qui développe l'électricité sous l'influence d'une action chimique. *Force électromotrice*, cause qui détermine l'écoulement de l'électricité dans un circuit. Analogue à la pression qui fait écouler l'eau dans une conduite, la force électromotrice [*f. c. m.*] se mesure par la différence de potentiel qu'elle peut déterminer ; son unité pratique est le *volt.* (V. électricité.) N. m. Appareil propre à transformer une énergie électrique en énergie mécanique.

électromusculaire [*lèk-tro-mus-ku-lè-re*] adj. Se dit de phénomènes engendrés par l'électricité agissant sur les muscles.

électron [*lèk*] n. m. *Phys.* Elément infiniment petit, sans masse matérielle appréciable, chargé d'une quantité d'électricité négative.

— Encycl. La présence des électrons se constate dans un grand nombre de phénomènes. La cathode d'une ampoule de Crookes en émet une quantité prodigieuse (10 milliards en un millionième de seconde). Ces électrons sont animés d'une vitesse considérable (20.000 à 100.000 kilomètres par seconde); ils forment un faisceau rectiligne (*flux cathodique*) allant bombarder la paroi opposée de l'ampoule. Selon le degré de vide et le nombre de molécules gazeuses restées dans le tube, les effets de ce bombardement se traduisent par des phénomènes thermiques, de la fluorescence, des radiations X, etc. Le radium également émet un flux d'électrons, et l'on constate leur émission en échauffant les métaux ou en les soumettant à l'influence des radiations ultra-violettes.

Le flux cathodique se comporte comme un courant électrique ; il est, de même, dévié par l'aimant ou par un autre courant. Dans l'air, l'électron perd rapidement sa force vive ; attirant les molécules positives, il devient un *ion.*

La notion d'électron a permis d'établir de nouvelles hypothèses sur la nature du courant électrique et sur la constitution des corps. C'est ainsi que l'atome serait considéré comme un centre positif, accompagné d'un nombre incommensurable d'électrons ; la masse électrique du système étant nulle, ces électrons gravitant autour du centre positif comme les planètes autour des étoiles. Pratiquement, on utilise la formation des électrons pour établir des ampoules radiologiques à rayons très pénétrants, des soupapes électriques, des appareils (lampes à grille) pour amplifier les ondes de télégraphie sans fil.

électronégatif, ive [*lèk*] adj. Se dit des corps qui, dans l'électrolyse, se portent au pôle positif.

électronique adj. Qui se rapporte à l'électron : *unités électroniques.* Se dit d'une théorie expliquant la conductibilité électrique des métaux en admettant dans ceux-ci le cheminement d'électrons, sous l'influence d'un champ électrique.

électro-optique n. f. Théorie électro-magnétique de la lumière, qui relie les vibrations des sources lumineuses aux vibrations électro-magnétiques.

électro-osmose n. f. *Chim.* Précipitation électrique des matières colloïdales en suspension, procédé employé pour purifier des argiles en céramique.

électrophone [*lèk*] n. m. (du préf. *électro*, et du gr. *phônê*, voix). Récepteur téléphonique particulier, destiné à renforcer les sons.

électrophore [*lèk*] n. m. (du préf. *électro*, et du gr. *phoros*, qui porte). Appareil à l'aide duquel on condense de l'électricité.

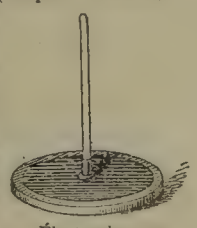
Électrophore.

— Encycl. L'électrophore se compose d'un gâteau de résine, que l'on électrise par frottement avec une peau de chat, et sur lequel on place un disque bon conducteur de l'électricité et au centre duquel a été scellé un manche de verre, qui sert à le porter. Le disque est électrisé par influence et, si on le touche avec le doigt, puis qu'on l'enlève, il reste chargé d'électricité positive, c'est-à-dire de signe contraire à celle du gâteau de résine.

électrophotophore [*lèk*] n. f. Lampe électrique portative, qu'on utilise quelquefois dans les laboratoires de photographie.

électrophysiologie [*lèk, zi-o-lo-jî*] n. f. Etude des réactions des êtres vivants sous l'influence des excitations électriques.

électrophysiologique [*lèk, zi-o*] adj. Qui a rapport à l'électrophysiologie.

électroponcture [*lèk-tro-ponk-tu-re*] n. f. Traitement consistant à faire passer un courant dans les tissus au moyen d'aiguilles.

électropositif, ive [*lèk-tro-po-zi*] adj. Se dit des corps qui, dans l'électrolyse, se portent au pôle négatif : *les bases salifiables sont des corps électropositifs.*

électroscope [*lèk-tros-ko-pe*] n. m. (du préf. *électro*, et du gr. *skopein*, examiner). Instrument propre à déceler la présence et à déterminer l'espèce d'électricité dont un corps est chargé.

— Encycl. *Electroscope à feuilles d'or.* Cet électroscope se compose d'une cloche de verre traversée à son sommet par une tige métallique verticale, terminée en haut par une boule de cuivre, et à l'autre extrémité par deux feuilles d'or qui pendent librement à l'intérieur de la cloche. Cette cloche repose sur un plateau métallique, portant deux tiges verticales métalliques, terminées par des boules qui comprennent entre elles les feuilles d'or.


Électroscope.

Si un corps est électrisé, en l'approchant lentement de la boule, la tige s'électrise par influence ; les feuilles se chargent de l'électricité de nom contraire à celle du corps : elles se repoussent. D'autre part, la tige ayant été chargée d'électricité de nom connu, pour reconnaître la nature de l'électricité dont un corps est chargé, il suffit d'approcher celui-ci de la boule de l'électroscope : suivant que les feuilles retombent verticalement ou divergent davantage, le corps est chargé d'électricité de nom contraire à celle de la tige, ou de même nom. Les tiges métalliques servent à augmenter la sensibilité de l'appareil ; d'autre part, elles empêchent les feuilles d'or d'adhérer au verre, si leur divergence devient trop grande.

L'électroscope est employé pour mesurer la radioactivité des corps ; suivant l'intensité de celle-ci, l'air étant rendu plus ou moins conducteur de l'électricité, les feuilles de l'électroscope, électrisées et divergentes, se déchargent et, par suite, se rapprochent avec plus ou moins de vitesse ; l'évaluation de cette vitesse donne ainsi une mesure de l'énergie radioactive du corps étudié.

électroscopie [*lèk-tros-ko-pî*] n. f. Etude des électroscopes et des applications électroscopiques.

électroscopique [*lèk-tros-ko*] adj. Qui a rapport à l'électroscopie : *expérience électroscopique.*

électrosémaphore [*lèk*] n. m. Appareil établi sur le littoral et destiné à correspondre avec les navires. Appareil employé sur les lignes de chemin de fer où l'on utilise le *block-system.*

électrosémaphorique [*lèk*] adj. Qui se rapporte aux électrosémaphores.

électrosidérurgie n. f. (du gr. *êlektron*, ambre jaune ou succin, *sidêros*, fer, et *ergon*, travail). Art de fabriquer le fer à l'aide de l'électricité.

électrosoudure n. f. Soudure faite à l'aide de chaleur provenant de sources électriques. (On dit aussi SOUDURE ÉLECTROTHERMIQUE.)

électrostatique [*lèk-tros-ta-ti-ke*] adj. Relatif à l'électricité statique.

électrotaxie n. f. Syn. de GALVANOTAXIE.

électrotechnique [*lèk-tro-tèk-ni-ke*] adj. Qui concerne la technique de l'électricité : *l'université de Grenoble possède un institut électrotechnique.* N. f. Etude des applications techniques de l'électricité.

électrothérapeutique [*lèk*] adj. Relatif à l'électrothérapie. N. f. Syn. de ÉLECTROTHÉRAPIE.

électrothérapie [*lèk, pî*] n. f. (du préf. *électro*, et du gr. *therapeia*, soin). Traitement des affections morbides par l'électricité.

— Encycl. Les applications de l'électricité à l'art de guérir deviennent de plus en plus nombreuses. Duchenne de Boulogne indiqua le traitement des atrophies musculaires et de diverses névroses par le courant continu et le courant faradique ou induit. Depuis cette époque, on utilise le bain statique dans presque toutes les maladies d'origine nerveuse, mais sans lésion de l'axe cérébro-spinal. Les courants de Tesla et d'Arsonval, dits aussi *courants de haute fréquence*, donnent souvent de bons résultats chez les diabétiques, les goutteux et, en général, chez les malades dont la nutrition est ralentie. La découverte des rayons X a ouvert un champ nouveau à l'électrothérapie, tant au point de vue du diagnostic des altérations du système nerveux qu'à celui des organes thoraciques. Mais, depuis 1902, ces nouvelles radiations ont été utilisées dans le traitement des affections de la peau (épithéliomas, lupus, etc.). V. électricité. (*Thérap.*)

électrothérapique [*lèk*] adj. Qui a rapport à l'électrothérapie. (On dit aussi ÉLECTROTHÉRAPEUTIQUE.)

électrothermie [*lèk-tro-tèr-mî*] n. f. (du préf. *électro*, et du gr. *thermos*, chaleur). *Méd.* Emploi de la chaleur provenant de sources électriques.

électrothermique [*lèk-tro-tèr-mi-ke*] adj. Qui se rapporte à l'électrothermie : *four électrothermique.*

électrotonus [*lèk, nuss*] n. m. (du préf. *électro*, et du gr. *tonos*, tension). Etat électrique d'un nerf parcouru partiellement par un courant constant.

électrotrieuse [*lèk-tro-tri-eu-ze*] n. f. Machine qui sert à séparer les minerais de fer de substances étrangères : *l'organe essentiel de l'électrotrieuse est un cylindre de laiton en contact avec des électro-aimants.*

électrotropisme n. m. Syn. de GALVANOTROPISME.

électrotype [*lèk*] n. m. (du préf. *électro*, et du gr. *tupos*, caractère). Feuille de cuivre où l'on a reproduit, par dépôt électrolytique, des gravures ou des compositions typographiques en relief.

électrotypie [*lèk, pi*] n. f. (de *électrotype*). Action de reproduire, par voie électrolytique, des gravures ou des compositions typographiques quelconques.

électrotypique [*lèk*] adj. Qui a rapport à l'électrotypie.

électro-typographe n. m. Machine électrique à composer.

électro-vibreur n. m. Appareil constitué par un électro-aimant et employé pour la recherche et la localisation, dans les tissus, de fragments de projectiles.

électrum [*lèk-trom'*] ou **électre** n. m. Alliage de trois parties d'or et d'une partie d'argent, avec lequel les Anciens fabriquaient des coupes.

électuaire [*lèk-tu-è-re*] n. m. (bas lat. *electuarium*). Remède d'une consistance un peu plus solide que le miel.

— ENCYCL. On nomme *électuaires* des médicaments d'une consistance de pâte molle préparés en délayant des poudres diverses dans du sirop ou du miel. Les électuaires, autrefois fort employés, sont aujourd'hui d'un usage très restreint.

Élée, anc. ville d'Italie (Lucanie), à l'embouchure de l'Hélès dans la mer Tyrrhénienne, colonie des Phocéens. Patrie des philosophes Zénon et Parménide, et siège de la fameuse *école d'Elée.* (Hab. *Eléates* ou *Eléens.*) V. ELÉATES.

Éléen, enne [*lé-in, è-ne*], originaire ou habitant d'Elée, d'Elos, d'Elis ou de l'Elide : *les Eléens.* Adjectiv. : *tradition éléenne.* N. m. : *s'exprimer en éléen.* (On dit aussi ÉLIQUE.)

élégamment [*gha-man*] adv. Avec élégance.

élégance [*ghan-se*] n. f. (lat. *elegantia*). Agrément, distinction naturelle dans les formes, dans les manières. Recherche dans la parure. Agrément résultant de la simplicité gracieuse de la forme, en parlant des choses : *l'élégance d'un dessin.* Agrément du langage, résultant de la distinction alliée à la simplicité et à la clarté : *parler avec élégance.* Délicatesse d'expression dans le langage et de goût dans les arts : *l'élégance cicéronienne.* ANT. **Grossièreté, inélégance, lourdeur, vulgarité.**

élégant [*ghan*], **e** adj. (lat. *elegans*). Qui a de l'élégance : *meuble élégant.* N. Personne naturellement gracieuse et distinguée. Personne recherchée dans sa mise. ANT. **Inélégant, commun, lourd, grossier, vulgaire.**

élégiaque [*ji-a-ke*] adj. Qui appartient à l'élégie : *vers élégiaques. Fig.* Mélancolique, triste : *plainte élégiaque.* N. Poète qui fait des élégies : *Ovide, ce célèbre élégiaque.*

élégie [*jî*] n. f. (gr. *elegeia;* de *elegos,* plainte). Chez les Anciens, pièce de vers sur un sujet quelconque, formée d'hexamètres et de pentamètres alternés : *les élégies de Properce sont d'une touchante sincérité.* Petit poème consacré ordinairement au deuil, à la tristesse : *les élégies de Millevoye. Fam.* Plainte : *fatiguer par ses continuelles élégies.*

Élégies de Catulle, recueil de madrigaux pleins de grâce, d'une versification élégante, imités des Alexandrins, et de poèmes d'une inspiration personnelle et d'une émotion sincère et profonde (1er s. av. J.-C.).

Élégies de Properce, poèmes imités des poètes alexandrins Callimaque et Phillétas, et écrits pour Cynthia, dont la personnalité est restée mystérieuse. Ces poèmes sont parfois un peu obscurs, mais respirent une ardente passion (1er s. av. J.-C.).

Élégies de Tibulle, poésies qui brillent par le naturel, la délicatesse et l'harmonie, ainsi que par une tendresse quelque peu efféminée. Elles sont remplies de curieux détails sur la société du temps (1er s. av. J.-C.).

Élégies romaines, par Gœthe, écrites à la suite de son voyage en Italie ; glorification triomphante de la beauté pure.

Élégies d'A. Chénier, publiées en 1819. Elles comprennent les *Elégies à Camille,* dans la manière du XVIIIe siècle ; les *Elégies à Fanny,* qui respirent un amour pur et profond ; les *Elégies antiques,* inspirées de la poésie grecque.

Élégies de Millevoye (1812-1814), d'une inspiration tantôt lyrique et personnelle, tantôt antique, tantôt exotique. Là se trouve le fameux poème : *la Chute des feuilles.*

élégir v. a. (du préf. *é,* et de *léger*). Diminuer l'épaisseur d'une pièce de bois au moyen de moulures. Syn. ALLÉGIR.

élégissement [*ji-se-man*] n.m. Action d'élégir.

éléis ou **elæis** [*é-lé-iss*] n. m. Genre de palmiers de l'Afrique et de l'Amérique tropicale. (Une espèce, l'*elæis Guyanensis,* donne des fruits dont le péricarpe fournit l'huile de palme, et les graines un beurre susceptible d'usages culinaires.)

élème n. m. (d'un mot turc). *Comm.* Raisin de choix, trié pour faire du raisin sec.

élément [*man*] n. m. (lat. *elementum*). Corps simple ou indécomposable, comme l'argent, le cuivre, le fer, l'azote, etc. Principe constitutif d'un objet matériel quelconque : *médicament dans lequel il entre quatre éléments. Les quatre éléments,* l'air, le feu, la terre et l'eau (les quatre seuls éléments admis par les Anciens). *Eléments rares,* corps simples qui semblent peu répandus dans la nature. *Eléments d'une figure géométrique,* grandeur se rattachant à la figure et qui se trouve déterminée quand la figure l'est : *les trois côtés d'un triangle et ses trois angles sont les six éléments principaux du triangle. Fig.* Objet concourant à la formation d'un tout : *les éléments d'un ouvrage ; les éléments du bonheur.* Milieu dans lequel un être est fait pour vivre : *l'eau est l'élément des poissons.* Milieu favori ou naturel : *à la cour, l'intrigant est dans son élément.* Se dit des notions premières d'une chose : *éléments de physique. Physiq.* Couple d'une pile voltaïque. *Gram.* Chacune des articulations qui constituent un radical. *Artill. Eléments de tir,* données nécessaires à la préparation d'un tir.

élémentaire [*man-tè-re*] adj. Qui constitue un élément : *corps élémentaire.* Fondamental : *principe élémentaire.* Peu compliqué : *une tente est une habitation élémentaire.* Qui renferme les éléments d'une science : *livre élémentaire. Classes élémentaires,* classes au-dessous de la sixième. ANT. **Transcendant.**

élémenté, e [*man*] adj. Composé d'éléments : *corps élémentés.* (Inus.)

élémentologie [*man, ji*] n. f. Syn. peu employé de HISTOLOGIE.

élémi n. m. Substance gommo-résineuse, produite par des térébinthacées de l'Inde, et qui est employée pour la fabrication des vernis.

élémifère n. f. *Bot.* Syn. de AMYRIDE.

élémosinaire [*zi-nè-re*] adj. (du lat. *eleemosyna,* aumône). Qui a rapport à l'aumône.

élenchos [*lin-koss*] ou **élenchus** [*lin-kuss*] n. m. (gr. *elegklos,* argument). *Philos. scolast.* Question qui est en discussion.

élenctique [*link-ti-ke*] adj. *Théol.* Qui concerne la controverse : *théologie élenctique.* (Rare.)

éléodendron [*din*] n. m. Genre d'arbrisseaux du Cap, de l'île Maurice, de l'Asie tropicale et de l'Australie, dont les fruits donnent une huile qu'on a employée en médecine comme astringente.

éléolat [*la*] ou **éléolate** n. m. (du gr. *elaion,* huile). Médicament qui a pour base une huile volatile.

éléolé n.m. (du gr. *elaion,* huile). Médicament qui a une huile pour excipient.



Éléonore de Guyenne.

Éléonore ou **Aliénor de Guyenne** ou **d'Aquitaine,** reine de France, puis reine d'Angleterre, fille de Guillaume X, dernier duc d'Aquitaine, morte à l'abbaye de Fontevrault (1122-1204). En 1137, elle épousa Louis VII le Jeune, qui fit prononcer la nullité de son mariage en 1152, à cause de la scandaleuse vie privée de la reine. Eléonore épousa ensuite Henri Plantagenet, qui devint roi d'Angleterre en 1154. Elle montra dans sa lutte contre Philippe Auguste, pour la défense des droits de son fils Richard Cœur de Lion, une énergie toute masculine.

Éléonore Tellez de Mendez, reine de Portugal, née vers le milieu du XIVe siècle, m. à Tordesillas en 1405. Femme d'un simple gentilhomme, elle inspira par sa beauté une violente passion au roi dom Fernand ou Ferdinand, qui fit casser son mariage et l'épousa. Elle fit périr deux des enfants d'Inès de Castro et se rendit odieuse par ses crimes ; elle fut enfermée en 1385 au monastère de Tordesillas, où elle finit sa vie.

Éléonore d'Autriche, sœur de Charles-Quint, née à Louvain, m. à Talavera (1498-1558). Veuve d'Emmanuel le Fortuné, roi de Portugal, elle devint reine de France par son mariage avec François Ier selon les stipulations de la paix de Cambrai, et se fit remarquer, au milieu de la cour voluptueuse des Valois, par la charité et par la sévérité de sa conduite. N'ayant pas eu d'enfant de François Ier, elle quitta la France à la mort de celui-ci et se retira à Talavera, près de Badajoz, où elle mourut.

éléophage adj. et n. (du gr. *elaia,* olive, et *phagein,* manger). Qui mange des olives, qui se nourrit habituellement d'olives : *larve éléophage.*

éléotrague [*tra-ghe*] n. m. Genre d'antilopes des régions humides et chaudes de l'Afrique centrale et méridionale : *l'éléotrague ou antilope des marais est de la taille d'un chevreuil.*

éléphant [*fan*] n. m. (gr. *elephas*). Genre de mammifères proboscidiens, le plus gros des quadrupèdes, à trompe et à peau rugueuse, propre à l'Asie et à l'Afrique : *l'éléphant est docile et d'une merveilleuse intelligence. Par ext.* et *fam.* Personne, bête ou chose grosse, lourde ou mal faite. Loc. prov. : *Faire d'une mouche un éléphant,* donner de l'importance à ce qui n'en a pas.

— ENCYCL. Il existe deux espèces d'éléphants : l'une africaine, l'autre asiatique. Quelquefois, cependant, on distingue une troisième espèce, originaire de Bornéo et de Sumatra. L'éléphant d'Asie est répandu dans toutes les régions chaudes de ce continent ; il se caractérise par sa petite taille. Quelques variétés albinos sont vénérées dans certains pays (Siam), comme animaux sacrés. L'éléphant d'Afrique atteint 5 mètres de hauteur, ses défenses peuvent peser 100 kilogrammes et fournissent la plus grande partie de l'ivoire du commerce. Les éléphants sont des animaux herbivores, qui vivent en grandes troupes et fréquentent les grandes forêts riveraines des fleuves. En général, les troupeaux sont composés d'un certain nombre de familles, comprenant un mâle et huit femelles. On prend les éléphants en les chassant dans des enclos et en les dompiant par la faim. La domestication de ces animaux se pratique en grand et, dans certaines régions, surtout de l'Inde, on les utilise pour les charrois, les travaux publics et la guerre. Ils vivent jusqu'à 150 ans. Les éléphants fossiles abondent dans le tertiaire de l'Inde ; d'autres espèces vivaient en Europe, au début du quaternaire. V. MAMMOUTH.

Éléphant (*ordre de l'*), établi par Canut IV, roi de Danemark, à la fin du XIIe siècle, réorganisé en 1693 par Christian V et modifié en 1808. La décoration figure un éléphant portant une tour ; elle est suspendue à un cordon bleu mis en écharpe de droite à gauche.



Ordre de l'Éléphant (Danemark).

Éléphant blanc (*ordre de l'*), ordre danois, fondé en 1462 et réorganisé en 1693 par Christian V, puis en 1808. C'est le premier ordre de chevalerie du royaume, réservé aux souverains et aux grands personnages. Le costume des titulaires se compose d'un justaucorps avec culotte de satin blanc, manteau de velours cramoisi à longue traîne, et d'un chapeau de velours à plume. Le ruban est bleu.



Ordre de l'Éléphant blanc.

Éléphant blanc (*ordre de l'*), ordre siamois, fondé en 1861 par Chow-Yu-Hua, et réglementé en 1869 par le fils de ce prince. C'est le premier ordre du royaume. Il comprend cinq classes ; le ruban est rouge bordé de vert, les deux couleurs séparées par un double liséré bleu et jaune.

éléphante n. f. Femelle de l'éléphant.

éléphanteau [*tô*] n. m. Jeune éléphant.

éléphantesque ou **éléphantique** adj. Enorme, monstrueux, gigantesque.

éléphantiasique [*ti-a-zi-ke*] adj. Qui ressemble à l'éléphantiasis. N. Qui est atteint d'éléphantiasis.

éléphantiasis [*ti-a-ziss*] n. f. Maladie qui rend la peau rugueuse comme celle de l'éléphant et qui, parfois, produit le gonflement des tissus cellulaires : *l'éléphantiasis est endémique dans les pays chauds.*

— ENCYCL. L'*éléphantiasis des Arabes,* due au parasitisme d'une filaire, règne endémiquement dans tous les pays chauds ; elle se développe surtout sur les membres inférieurs et les organes génitaux. La peau atteint parfois une épaisseur considérable, et les jambes deviennent semblables à des piliers ; souvent, l'épiderme se crevasse et s'ulcère. Le traitement consiste surtout en préparations iodées, arsenicales et mercurielles, mais peut, dans les cas anciens, nécessiter l'intervention du chirurgien.

L'*éléphantiasis des Grecs* n'est autre chose que la lèpre tuberculeuse.

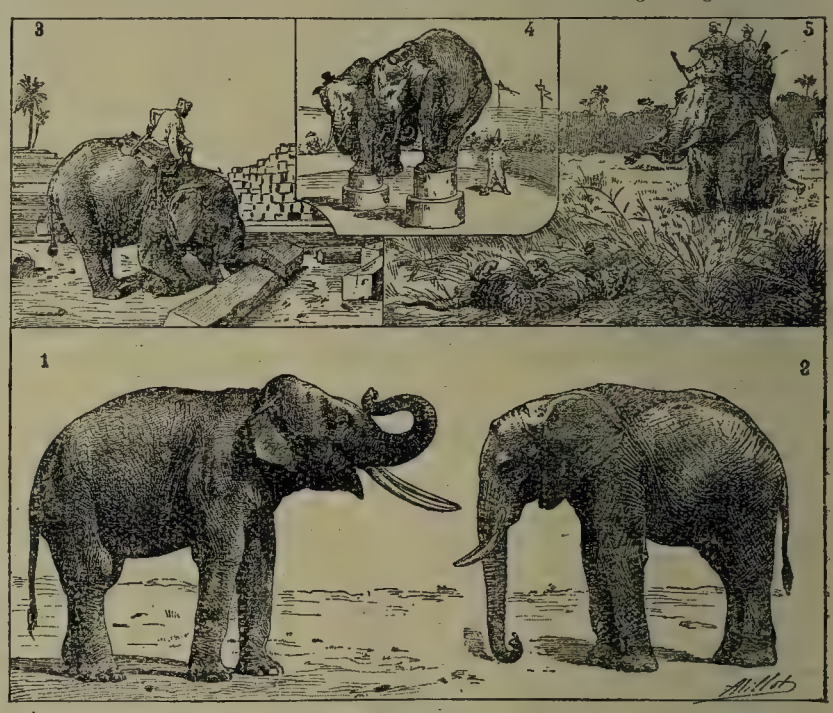

ÉLÉPHANTS : 1. De l'Inde ; 2. D'Afrique ; 3. Portefaix ; 4. Jongleur ; 5. Pour la chasse au tigre.

Éléphantide, dans La Fontaine (*Fables,* XII, 21), royaume imaginaire des éléphants.

éléphantidés n. m. pl. Famille de mammifères proboscidiens, la seule de cet ordre et qui renferme les éléphants actuels et les genres fossiles comme les *mastodontes* et les *dinotherium.* S. un *éléphantidé.*

éléphantin, e adj. Qui ressemble à un éléphant. Qui est propre à l'éléphant. Se dit des rois égyptiens qui ont régné à Eléphantine (5e dynastie).

Éléphantine, île du Nil, en face d'Assouan,

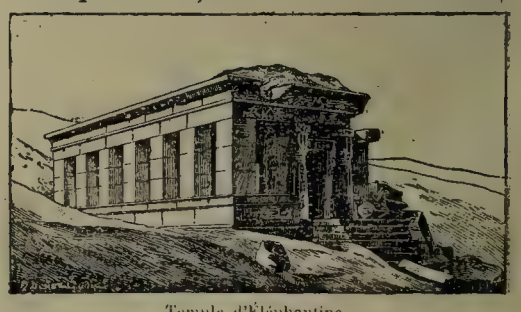

Temple d'Éléphantine.

très prospère au temps des pharaons de la dynastie dite *éléphantine.* Ruines. Temple. Nilomètre.

éléphantique adj. Qui se rapporte à l'éléphant : *la race éléphantique.* (S'emploie aussi comme syn. de ÉLÉPHANTIAQUE.)



Echo et Narcisse (Poussin) v. p. 707



Sortie de l'Ecole turque (Decamps), v. p. 713.



L'Ecole d'Athènes (Raphaël), v. p. 713.



Ecce homo (le Guerchin), v. p. 703.



Eléazar préfère la mort au crime de violer la loi (Gros), v. p. 728.



Education d'Achille (Antiq.), v. p. 720.



Eliézer et Rébecca (Poussin), v. p. 735.



Elévation de la croix (Le Brun), v. p. 735.

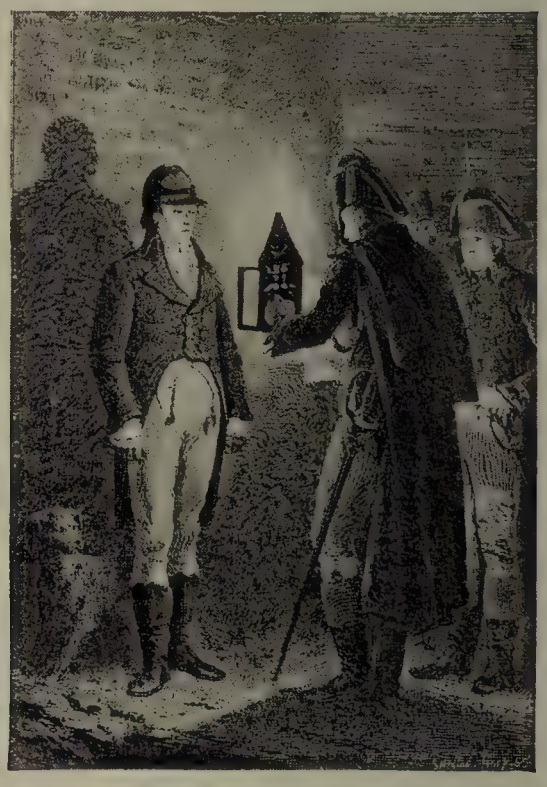

La Mort du duc d'Enghien (J.-P. Laurens), v. p. 737.



La Mort d'Elisabeth (Paul Delaroche), v. p. 736.



Sainte Elisabeth guérissant les teigneux (Murillo), v. p. 736.

Éleusinien, enne [*zi-ni-in, è-ne*], habitant, originaire d'Eleusis : *les Eleusiniens.* Adjectiv. : *les fêtes éleusiniennes.*

éleusinies [*zi-ni*] n. f. pl. Fêtes ou mystères en l'honneur de Déméter, qui se célébraient en Attique, en partie à Eleusis, en partie à Athènes.

— ENCYCL. Les *éleusinies* étaient dans leur principe des fêtes agricoles. On distinguait les petites éleusinies, qui se célébraient au printemps, à Athènes, et consistaient en cérémonies purificatoires, et les grandes éleusinies, qui avaient lieu en automne et duraient douze jours. L'épisode principal de la fête était la procession d'Iacchos, le dieu des vignerons, qui se déroulait d'Athènes à Eleusis.

La religion des divinités éleusiniennes était réservée à des *initiés*.

Éleusis [*zis*], v. ou bourg de l'Attique, au N.-O. d'Athènes, qui avait un temple de Cérès, où l'on célébrait des mystères, ou *éleusinies*, renommés dans toute la Grèce, en l'honneur d'une triade de divinités agricoles : Déméter (Cérès), Coré et Iacchos. La légende voulait, en effet, que l'orge dont Cérès-Déméter fit présent aux Athéniens eût été semée à Eleusis. Ruines.

Éleuthère (saint), pape de 177 à 192. Il établit le plus ancien règlement que l'on connaisse de la fête de Pâques. Fête le 26 mai.

Éleuthère (saint), évêque d'Auxerre, m. vers 561. Fête le 16 août.

Éleuthère (saint), un des compagnons de saint Denis, dont il partagea le martyre. Fête le 9 octobre.

Eleuthéria, nom sous lequel les Grecs honoraient la Liberté comme divinité. En son honneur avaient lieu les fêtes dites *éleuthéries*, célébrées tous les cinq ans.

éleuthérie [*té-ri*] n. f. (du gr. *eleutheria*, liberté). *Antiq. gr.* Gouvernement libre d'un Etat indépendant. N. f. pl. Fêtes qui se célébraient dans certaines villes anciennes en mémoire d'une victoire, d'une expulsion de tyran, d'un affranchissement, etc. : *les éleuthéries de Syracuse.*

élevable adj. Susceptible d'éducation.

élevage n. m. Action d'élever les animaux destinés aux usages de l'homme : *l'élevage du renne est la ressource principale des Lapons.*

— ENCYCL. *Econ. rur.* L'élevage méthodique vise à développer, chez les animaux qui en font l'objet, les qualités particulières à leur race en utilisant leurs aptitudes naturelles et en mettant à profit les effets combinés de la sélection, du croisement et de l'alimentation rationnelle. Un éleveur doit savoir modifier les caractères de ses sujets et fixer les qualités acquises, soit qu'il cherche à produire des animaux de boucherie (bœufs, moutons, porcs, volailles, etc.) ou des bêtes destinées à donner du lait, de la laine, des œufs, etc., soit encore qu'il veuille obtenir des reproducteurs (mâles et femelles) parfaits, ou simplement encore des animaux de travail (bœufs, chevaux) solidement charpentés et susceptibles de fournir de longs services. V. aussi APICULTURE, BASSE-COUR, ENGRAISSEMENT, MAGNANERIE, etc.

Les *sociétés d'élevage* sont des groupements qui poursuivent l'amélioration d'une race déterminée d'animaux, soit par des encouragements de toutes sortes, soit en réalisant directement l'exploitation et l'élevage de sujets de choix.

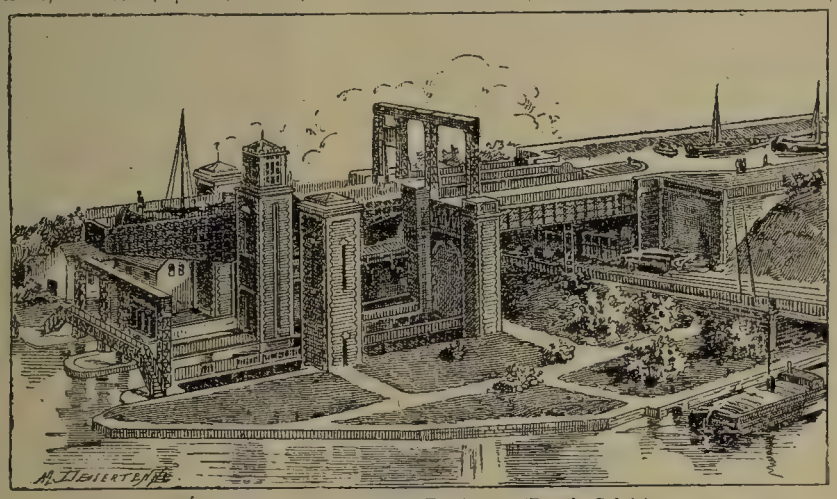

Élévateurs de bateaux, aux Fontinettes (Pas-de-Calais).

élévateur adj. m. Qui sert à élever, en parlant d'un muscle. Substantiv. : *l'élévateur de la paupière.* N. m. Appareil pour soulever les poids, les denrées, les navires : *élévateur de grains, de paille.* Adjectiv. : *engin élévateur.*



Élévateurs.

élévation [*si-on*] n. f. (lat. *elevatio*). Exhaussement : *élévation de terrain.* Eminence : *gravir une petite élévation.* Distance en hauteur : *l'aigle atteint à une prodigieuse élévation.* Hausse, augmentation : *élévation de prix.* Moment de la messe, où le prêtre élève l'hostie ou le calice. Représentation d'une façade de bâtiment. *Géom.* Projection sur un plan vertical parallèle à l'une des faces de l'objet représenté. *Ascét.* Mouvement de l'âme qui se détache des biens terrestres pour se porter vers Dieu. *Fig.* Grandeur d'âme : *avoir de l'élévation dans le caractère. Elévation du style*, sa sublimité. *Elévation de voix*, passage à un ton plus élevé. *Elévation du prix du pain*, augmentation. ANT. **Abaissement, affaissement, dépression.**

Élévation en croix ou **de la Croix** (*l'*), tableau de Rubens, cathédrale d'Anvers, composition inférieure à la fameuse *Descente de croix* sous le rapport de l'exécution, mais plus dramatique et plus émouvante (1610) ; tableau de Le Brun, au Louvre (1685) [v. p. 734].

Élévations sur les mystères, ouvrage composé par Bossuet pour les religieuses de son diocèse vers 1695, et publié en 1727. C'est un exposé rapide, mais précis et énergique, de la foi chrétienne.

élévatoire adj. Qui sert à élever des fardeaux, des liquides : *appareil élévatoire ; pompe élévatoire.*

élève n. (de *élever*). Qui reçoit les leçons d'un maître ; disciple, écolier : *Jules Romain fut l'élève préféré de Raphaël.* Animal né et soigné chez un éleveur. Plante ou arbre dont on dirige la croissance. *Mar.* Titre porté naguère par les aspirants.

élève n. f. Elevage : *l'élève du mouton, du cheval, du ver à soie.* (V. ÉLEVAGE.) Croît de plantes provenant de semis.

élevé, e adj. Formé par l'éducation : *un homme bien élevé.* Haut : *lieu élevé.* Noble, sublime : *style élevé.* ANT. **Affaissé, bas, déprimé.**

élèvement [*man*] n. m. Action d'élever.

élever [*vé*] v. a. (lat. *elevare*. — Prend un è ouvert devant une syllabe muette : *j'élève.*) Rendre plus haut : *élever une maison d'un étage.* Mettre plus haut : *élever un tableau sur un mur.* Porter en haut : *élever un fardeau.* Faire monter : *élever l'eau.* Construire : *Napoléon Ier fit élever la colonne Vendôme.* Porter à un haut rang : *élever aux honneurs.* Nourrir : *élever des enfants.* Donner de l'éducation : *élever un jeune homme avec soin.* Hausser : *élever la voix, les prix.* Faire surgir : *élever des objections. Fig.* Ennoblir : *tout ce qui élève l'âme est utile au corps.* Exalter, attribuer un grand mérite : *élever les morts aux dépens des vivants. Elever jusqu'aux nues*, vanter outre mesure. PROV. ESPAGN. : **La vérité, comme l'huile, s'élève au-dessus de tout,** la vérité finit toujours par être connue. ALLUS. HIST. : **Ne pouvant s'élever jusqu'à moi, ils m'ont fait descendre jusqu'à eux,** inscription satirique que l'on placarda, en 1814, sur le piédestal de la colonne Vendôme, après que la statue de Napoléon Ier eut été renversée. **S'élever** v. pr. Devenir plus haut. Monter. Etre construit. Eclater. Etre suscité. ANT. **Abaisser, abattre, affaisser, ravaler.**

éleveur, euse [*veu-ze*] n. Personne qui pratique l'élevage : *éleveur de bœufs ; éleveuse de vers à soie.*

éleveuse [*veu-ze*] n. f. Petit parquet aménagé pour les jeunes poussins sortant de la couveuse.

élevure n. f. Petite pustule à la peau.

Elewyt, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles), sur un affluent de la Dyle ; 1.530 h.

El-Facher, capit. du Darfour, dans le Soudan égyptien ; 15.000 h. Dattiers.

elfe [*èl-fe*] n. m. (angl. *elf*). Dans la mythologie scandinave, génie qui symbolise l'air, le feu, la terre et les phénomènes atmosphériques.

elfine [*èl*] n. f. Femme d'elfe.

Elgar (Edward), compositeur anglais, né à Broadheath en 1857 ; auteur d'oratorios, dont l'un, *le Songe de Gérontius*, a fait époque dans l'histoire de la musique anglaise.

Elgg, comm. de Suisse (cant. de Zurich) ; 1.420 h. Vignes ; élève de bétail. Broderies.

Elgin (COMTÉ D') ou **de Moray,** comté d'Ecosse, dans les Highlands, sur la mer du Nord ; 44.000 h. Ch.-l. *Elgin ;* 8.000 h.

Elgin (Thomas BRUCE, comte **d'**), diplomate et voyageur anglais, né en Ecosse, m. à Paris (1766-1841). Il dévasta les monuments de l'Acropole pour en retirer une précieuse collection de marbres du Parthénon, qui figure au British Museum et est connue sous le nom de *marbres d'Elgin.*

El-Goléa, oasis du Sahara algérien, occupée par les Français en 1892. Nombreux puits artésiens. Centre militaire important.

Elhuyar (Fauste **d'**), chimiste et minéralogiste espagnol, né à Logroño (1755-1833). Il fut le premier à isoler le tungstène.

Eliacim ou **Eliakim,** roi de Juda, mis sur le trône de Jérusalem par le roi d'Egypte Néchao en 608, détrôné par les Chaldéens et emmené prisonnier à Babylone en 591.

Éliacin, personnage d'*Athalie*, tragédie de Racine. C'est le même que Joas, cet enfant royal sauvé par miracle d'une mort cruelle et élevé en secret par le grand prêtre Joad. Son nom désigne souvent un enfant de naissance illustre et qu'attend une brillante destinée après de grands dangers courus.

éliage n. m. Action d'élier ; soutirage.

élianite n. m. Ferro-silicium inattaquable à de nombreux acides.



Monnaie de l'Élide.

Élide, pays de la Grèce ancienne, sur la côte occidentale du Péloponèse. Dans sa principale ville, Olympie, on célébrait des jeux en l'honneur de Zeus.

élider [*dé*] v. a. (du lat. *elidere*, écraser). *Gram.* Faire une élision : *article élidé.* — On élide l'article devant tout mot commençant par une voyelle ou un *h* muet : *l'homme pour* le *homme*, *l'amitié pour* la *amitié.*

eli, eli, lamma sabacthani, mots hébreux signif. : *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné ?* C'est le cri du Christ mourant sur la croix. (Saint Matthieu, XXVII, 46 ; saint Marc, XV, 34.)

Élie (saint), prophète juif au temps d'Achab et de Jézabel. Suscité par Dieu pour détourner le peuple d'Israël du culte de Baal et d'Astarté, il accomplit des miracles sur le mont Carmel et confondit les prêtres des faux dieux. Persécuté par la reine Jézabel, il se retira dans le désert. Il confia à son disciple Elisée le soin de continuer son œuvre, et fut enlevé au ciel sur un char de feu. (*Bible.*) Les applications que l'on tire des circonstances de la vie



L'Assomption d'Élie, d'après la Bible populaire de Schnorr.

d'Elie et d'Elisée se rapportent à la nourriture miraculeuse d'Elie par des corbeaux ; à la résurrection du fils de la veuve de Sarepta ; à l'enlèvement du prophète au ciel dans un char de feu et, surtout, au manteau laissé par Elie à son disciple Elisée pour opérer les mêmes prodiges que lui. (*Bible.*) Cette dernière application est la plus fréquente et s'entend de celui qui, en politique, dans la littérature, dans la science et dans les arts, semble avoir hérité des goûts, de l'esprit et même d'un génie supérieur. Fête le 20 juillet.

Élie (Jacob-Job), général français, né à Wissembourg, m. à Varennes-en-Argonne (1746-1825), surtout connu pour son rôle dans la prise de la Bastille, où il entra le premier.

Élie de Beaumont (Louis). V. BEAUMONT.

Élie de Salomon, musicien français de la seconde moitié du XIIIe siècle ; il était clerc de Saint-Astère (Périgord). Il dédia au pape Gregoire X, en 1724, un traité de musique : *Scientia artis musicæ*, où l'on trouve les règles les plus anciennes du contrepoint improvisé ou *chant sur le livre.*

Élien [*li-in*], **le Sophiste,** écrivain grec du IIIe siècle, auteur d'*Histoires variées* d'un grand intérêt anecdotique, et d'un écrit sur *les Particularités des animaux.*

élier [*li-é*] v. a. (préf. *é*, et *lie*. — Se conj. comme *prier.*) Soutirer : *élier des vins.*

Éliézer [*zèr*], serviteur d'Abraham, qui le chargea d'aller en Mésopotamie choisir une épouse pour son fils Isaac. La Bible (Genèse, XXIV) raconte que, parvenu près d'une fontaine voisine de la ville de Nachor, Eliézer pria le Seigneur que la première belle qui se présenterait pour lui donner à boire fût la femme d'Isaac. Ce fut Rébecca qui apparut et dont il demanda la main à son père Bathuel. La rencontre d'Eliézer et de Rébecca à la fontaine a été représentée par Poussin (Louvre) [v. p. 734], Claude Lorrain, Antoine Coypel (Louvre), P. Véronèse (Madrid), Decamps, Horace Vernet, Gros.

éligibilité n. f. Conditions exigées pour être élu. (V. le tableau ÉLECTIONS.) ANT. **Inéligibilité.**

éligible adj. et n. (du lat. *eligere*, choisir). Qui peut être élu : *un failli n'est ni électeur ni éligible.* ANT. **Inéligible.**

élimer [*mé*] v. a. (préf. *é*, et *limer*). User, amincir par l'usage, en parlant d'une étoffe : *élimer ses habits. Fig.* Affaiblir, amoindrir.

éliminable adj. Que l'on peut éliminer.

éliminateur, trice adj. Qui élimine.

élimination [*si-on*] n. f. Action d'éliminer. *Physiol.* Séparation et expulsion des matières impropres à l'entretien de la vie.

éliminatoire adj. Qui élimine : *épreuve éliminatoire.*

éliminer [*né*] v. a. (lat. *eliminare*). Mettre dehors, écarter : *éliminer un candidat.* Faire sortir de l'organisme : *éliminer des matières toxiques. Algèb.* Faire disparaître d'une équation : *éliminer une inconnue.* ANT. **Introduire, réintégrer.**

— ENCYCL. *Math.* Eliminer l'inconnue entre deux équations à une inconnue, c'est former la condition nécessaire et suffisante pour que les deux équations aient une racine commune. Eliminer une inconnue dans un système de n équations à n inconnues, c'est former un second système de n équations équivalent au premier, mais dans lequel $n-1$ des équations ne renferment plus l'inconnue éliminée.

élinde n. f. Grande pièce de bois ou de fer, dans un excavateur ou une drague, composée de deux jumelles réunies entre elles par des espèces d'échelons.

élingage [*gha-je*] n. m. Dispositif de cordages pour soulever un canon.

élingue [*lin-ghe*] n. f. (anc. all. *slinga*). *Techn.* Cordage pour le commettage des cordes. *Mar.* Cordage pour soulever les fardeaux. Anneau métallique pour soulever un canon qui n'a pas d'anses.

élingué [*ghé*], **e** adj. (du préf. *é*, et du lat. *lingua*, langue). Privé de langue ou de trompe.

élinguer [*ghé*] v. a. Entourer un objet au moyen d'une élingue, pour le hisser avec un palan.

elinvar n.m. (de *élastique* et *invar*). Alliage à coefficient thermo-élastique nul.

Eliot [*é-li-ot'*] (John), surnommé *l'Apôtre des Indiens*, missionnaire protestant américain, né à Nasing, m. à Roxbury (1604-1690).

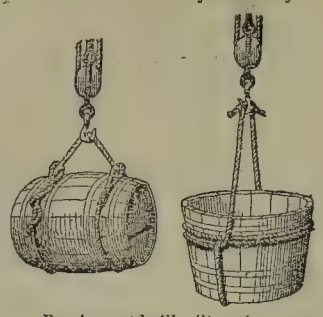

Barrique et baille élinguées.

Eliot (George), pseudonyme de Mary Ann Evans, femme de lettres anglaise, née à South-Farm (Warwick), m. à Londres (1819-1880). On lui doit de nombreux romans : *Adam Bede*, *Silas Marner*, *le Moulin sur la Floss*, *Romola*, etc., peintures profondément observées, où l'on sent passer un large souffle de pitié pour les humbles.



George Eliot.

élire v. a. (lat. *eligere*. — Se conj. comme *lire*.) Choisir : *élire un arbitre*. Nommer à une fonction par la voie des suffrages : *élire un député*. *Elire domicile*, choisir un domicile légalet, *par anal.*, dans le langage ordinaire, fixer sa demeure habituelle, en parlant de l'homme ou des animaux.

Élis [*liss*], ville de la Grèce anc., capit. de l'Elide, sur le fleuve Pénée. Patrie de Pyrrhon et de Phédon.

Élisabeth [*bèt*] ou **Elisabethtown** ou **Élisabethport,** v. des Etats-Unis (New-Jersey), faubourg de New-York ; 50.000 h. Machines à coudre.

Élisabeth [*bèt*] (sainte), mère de saint Jean-Baptiste, femme du grand prêtre Zacharie ; m. vers l'an 10 de l'ère chrétienne. Fête le 10 fév. et le 5 nov.

Élisabeth de Hongrie (sainte), née à Presbourg (1207-1231), fille d'André II, roi de Hongrie, femme de Louis, landgrave de Thuringe, célèbre par sa vie de mortification et par sa charité. Fête le 19 novembre.

Élisabeth soignant les teigneux (*Sainte*), tableau célèbre de Murillo (Madrid) [V. p. 734]. D'après une tradition, les aumônes que sainte Elisabeth portait dans son tablier se changèrent en roses, un jour que son époux la surprit dans l'exercice de ses charités. Ce gracieux miracle a été représenté par F. Overbeck (1838) et par Edouard Dubufe (1840).

Élisabeth ou **Isabelle** (sainte), reine de Portugal, née en 1271, m. en 1336. Elle était fille de Pierre III d'Aragon et de Constance de Sicile ; elle épousa Denis Ier, après la mort de qui elle se retira à Coïmbre, dans un monastère de clarisses, qu'elle avait fondé et où elle mourut. Fête le 8 juillet.

Élisabeth (ou **Isabelle** ou **Isabeau**) **de Hainaut,** reine de France, née à Lille (1170-1190), fille du comte Baudoin V de Hainaut ; elle fut la femme de Philippe Auguste et la mère de Louis VIII.

Élisabeth (ou **Isabelle**) **d'Aragon,** reine de France, fille de Jacques Ier, roi d'Aragon, m. à Cosenza des suites d'une chute de cheval (1247-1271). Elle épousa en 1262 Philippe III le Hardi et fut mère de Philippe le Bel.

Élisabeth d'Autriche, reine de France, fille de l'empereur Maximilien (1554-1592), épousa en 1570 Charles IX. Vertueuse et charitable, elle n'exerça d'ailleurs aucune influence. Elle eut de Charles IX une fille, Marie-Elisabeth, qui mourut en 1578 à l'âge de six ans.

Élisabeth de Poméranie, impératrice d'Allemagne et reine de Bohême, m. en 1393. Fille de Bogislav V, roi de Poméranie, elle épousa l'empereur Charles IV (1363) et en eut cinq enfants, dont l'aîné, Sigismond, fut roi de Hongrie.

Élisabeth (ou **Isabelle**) **de Portugal,** impératrice d'Allemagne, née à Lisbonne, m. à Tolède (1503-1539). Fille d'Emmanuel de Portugal et de Marie de Castille, elle épousa son cousin Charles-Quint (1525) et en eut quatre enfants.

Élisabeth-Christine de Brunswick-Wolfenbüttel, impératrice d'Allemagne, née en 1691, m. en 1750. Elle était fille de Louis-Rodolphe de Blankenbourg et épousa, en 1708, l'archiduc Charles VI. Elle fut la mère de Marie-Thérèse et la grand'mère de Marie-Antoinette.

Élisabeth Woodville, reine d'Angleterre, femme d'Edouard IV et mère des deux malheureux princes les *enfants d'Edouard* (v. Edouard), qui furent assassinés dans la Tour de Londres par ordre de leur oncle, le duc Richard de Glocester (1437-1492).

Élisabeth d'Angleterre, reine d'Angleterre, fille de la précédente et femme de Henri VII, née à Westminster, m. de suites de couches et abandonnée par son mari dans la Tour de Londres (1465-1503).



Élisabeth.

Élisabeth, reine d'Angleterre de 1558 à 1603, fille de Henri VIII et d'Anne de Boleyn, née à Greenwich, m. à Londres (1533-1603). Elle succéda à sa sœur consanguine Marie Tudor. Souveraine énergique et autoritaire, elle soutint avec ardeur le protestantisme, notamment contre Philippe II, fit périr sur l'échafaud Marie Stuart et le comte d'Essex, soutint les Provinces-Unies révoltées contre l'Espagne, et s'allia à Henri IV. Elle organisa l'anglicanisme, et favorisa les expéditions coloniales. Très instruite elle-même, elle protégea les lettres, les arts et le commerce. Avec elle finit la branche des Tudors. Elle avait désigné, pour lui succéder, Jacques d'Ecosse, fils de Marie Stuart. (V. Jacques Ier.)

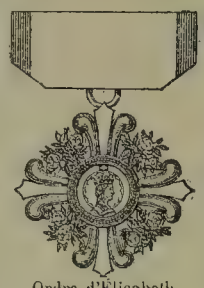

Ordre d'Élisabeth (Autriche).



Ordre militaire d'Élisabeth-Thérèse.

Élisabeth (*la Mort d'*), tableau de Paul Delaroche (1828) (Louvre), composition habile, savant travail de pinceau. Lord Cecil, à genoux auprès de la mourante, lui demande ses intentions au sujet de son successeur. (V. p. 734).

Élisabeth (Amélie-Eugénie), impératrice d'Autriche, fille du duc Maximilien-Joseph de Bavière, née à Munich, assassinée à Genève (1837-1898). Elle épousa en 1854 l'empereur François-Joseph, mais passa une partie de sa vie loin de la cour et tomba, à Genève, sous les coups de l'anarchiste Luccheni.



Élisabeth Farnèse.

Élisabeth (*ordre d'*), ordre autrichien, fondé en 1898 par l'empereur François-Joseph pour honorer la mémoire de l'impératrice Elisabeth, assassinée la même année. L'ordre, placé sous l'invocation de sainte Elisabeth de Hongrie, est destiné à récompenser les services rendus par les dames à la cause religieuse, philanthropique ou humanitaire ; trois classes : ruban blanc, à bordure rouge cerise.

Élisabeth-Thérèse (*ordre militaire d'*), ordre autrichien, fondé en 1771. Il est destiné à récompenser les officiers ayant au moins le grade de colonel et qui appartiennent au service de l'Autriche depuis trente ans. Le ruban est noir.

Élisabeth de France (ou **de Valois**), reine d'Espagne, née à Fontainebleau (1545-1568), épouse de Philippe II, roi d'Espagne, fille de Henri II et de Catherine de Médicis. Elle fut très malheureuse, et souffrit de l'influence du duc d'Albe.

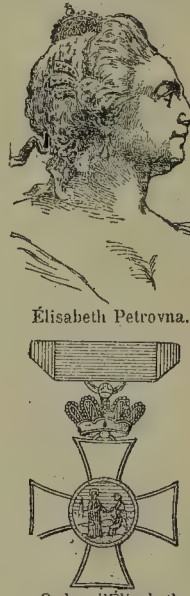

Élisabeth Petrovna.



Ordre d'Élisabeth (Bavière).

Élisabeth de France, fille de Henri IV et de Marie de Médicis, née à Fontainebleau, m. à Madrid (1602-1644). Elle épousa Philippe IV d'Espagne et fut la mère de Marie-Thérèse, femme de Louis XIV.

Madame Élisabeth.

Élisabeth Farnèse, reine d'Espagne, fille du duc de Parme Edouard II, femme de Philippe V (1692-1766). Fière et opiniâtre, elle se débarrassa de l'intrigante princesse des Ursins, agita l'Europe, et épuisa l'Espagne, pour procurer des trônes à ses enfants.

Élisabeth Petrovna, fille de Pierre le Grand et de Catherine Ire, née en 1709, m. en 1762 ; impératrice de Russie en 1741. Elle protégea les arts et les lettres, favorisa l'influence française, acquit une partie de la Finlande au traité d'Abo (1743) et intervint heureusement contre la Prusse dans la guerre de Sept ans.



Élisabeth de Roumanie.

Élisabeth (*ordre d'*), ordre de chevalerie bavarois, fondé en 1766 par Elisabeth-Marie-Augusta (1721-1793), électrice de Bavière, et modifié en 1873. Il est spécialement destiné aux dames nobles. Le ruban est bleu clair, bordé de rouge.

Élisabeth (Madame), sœur de Louis XVI, née à Versailles (1764-1794). Elle se signala par son dévouement pour son frère, dont elle partagea la captivité au Temple, et mourut sur l'échafaud à Paris.

Élisabeth de Roumanie, princesse de Wied, née à Neuwied, m. à Bucarest (1843-1916), femme de Charles Ier. Sous le pseudonyme de Carmen Sylva, elle a écrit de délicates poésies, des nouvelles, des romans.

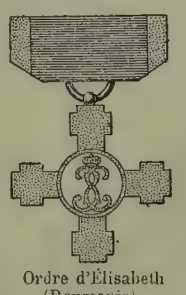

Ordre d'Élisabeth (Roumanie).

Élisabeth (*ordre d'*), ordre de chevalerie fondé par la reine Elisabeth de Roumanie en 1878 et réservé aux dames. Le ruban est bleu pâle, avec bordure d'or.

Elisabeth de Belgique, duchesse en Bavière, reine des Belges, fille du duc Charles-Théodore de Bavière, née à Possenhofen en 1876. Elle a épousé en 1900 le prince Albert de Flandre, devenu roi des Belges en 1909. Pendant la Grande Guerre, elle a vaillamment et noblement secondé son mari.



Élisabeth de Belgique.

élisant [*zan*], **e** adj. Chargé d'élire. Qui concourt à une élection : *les membres élisants d'une communauté*. N. m. Membre du clergé, qui concourait à l'élection des évêques, lorsque ceux-ci étaient désignés par voie de suffrage. N. f. Religieuse du Calvaire, ayant le droit de suffrage au chapitre général.

Élisée [*zé*] (saint), prophète juif, disciple d'Elie (IXe s. av. J.-C.). Il fit sacrer Jéhu roi d'Israël, après lui avoir ordonné de massacrer le fils d'Achab et de Jézabel, Joram, avec tous ses enfants. Fête le 14 juin. V. Elie.

Élisée ressuscitant le fils de la Sunamite, tableau de Rembrandt, interprétation libre de la scène racontée aux livres des Rois (IVe livre, chap. IV). —



Élisée ressuscitant le fils de la Sunamite, tableau de Madox Brown.

Le peintre anglais et préraphaélite Ford Madox Brown, dans un tableau qui se voit au musée de South Kensington, a représenté le prophète apportant à la mère transportée son fils ressuscité. Le décor a un caractère d'archéologie pittoresque.

Élisée (Jean-François Copel, dit *le Père*), prédicateur catholique, né à Besançon, m. à Pontarlier (1726-1783), très admiré par Diderot.

élision [*zi-on*] n. f. (lat. *elisio*). Suppression, dans l'écriture ou la prononciation, de la voyelle finale d'un mot devant la voyelle initiale ou l'*h* muet initial du mot suivant : *l'élision évite un hiatus*.

Elisir d'amore (*l'*), opéra bouffe en deux actes, livret de Felice Romani (sujet du *Philtre* de Scribe et d'Auber) ; musique de Donizetti, partition pleine de mélodies gracieuses (1820).

Élissa ou **Élisa,** nom sous lequel on désigne quelquefois Didon, fondatrice de Carthage.

élite n. f. (de *élire*). Ce qu'il y a de meilleur, de plus distingué : *l'élite de la société ; un soldat d'élite*. Ant. **Rebut, lie, résidu.** N. m. Elève d'une école militaire, qui a obtenu les épaulettes.

éliter [*té*] v. a. Dépouiller de son élite. (Vx.)

élixation n. f. *Pharm.* Syn. anc. de décoction.

élixir [*lik-sir*] n. m. (de l'ar. *el iksir*, l'essence). Médicament formé d'une ou de plusieurs substances en dissolution dans l'alcool : *élixir tonique*.

— Encycl. Les élixirs sont des teintures composées, qui avaient une très grande vogue autrefois, et les plus connus d'entre eux sont : l'*élixir antiseptique de Chaussier* (teinture de quinquina et de cascarille), l'*élixir de longue vie* (aloès, gentiane, rhubarbe, etc.), l'*élixir de Garus*, l'*élixir parégorique*, etc.

éljen ! (subjonctif prés. du verbe hongrois *élni*, vivre). Vivat hongrois.

El-Kantara (*le Pont*), oasis de l'Algérie (prov. de Constantine), à la limite du Tell et du Sahara ; 3.000 h. Tire son nom d'un pont de l'époque romaine.

El-Kantara (isthme de Suez). Ce fut un des points principaux où se porta sans succès l'offensive dirigée par les Turcs contre le canal de Suez, au début de février 1915.

ellagique [*èl-ja-jik'*] adj. Se dit d'un acide fourni spontanément par une infusion de noix de galle.

elle [*è-le*] (lat. *illa*), pron. pers. de la 3e pers., fém. de *lui*. (Pl. *elles*.) *D'elle-même*, spontanément. *Absolum*. La femme aimée ; la femme en général.

Elle et lui, roman autobiographique, par George Sand (1859), où elle raconte sa liaison avec A. de Musset. Paul de Musset défendit la mémoire de son frère dans *Lui et elle* (1859). Les deux ouvrages sont sujets à caution.

ellébore [*èl-lé*] n. m. (gr. *elleboros*). Genre de renonculacées, comprenant des plantes vivaces, purgatives, que l'on croyait jadis propres à guérir la folie.

— Encycl. Les ellébores sont des herbes vivaces, dont les feuilles, d'un vert sombre, sont très décou-



Ellébore : 1. Noir ; 2. Fétide.

pées. Les fleurs s'épanouissent au début du printemps et sont caractérisées par leurs sépales persistants. On en connaît douze espèces, qui habitent les lieux arides : l'*ellébore noir*, dit aussi *rose de Noël*, l'*ellébore vert*, l'*ellébore fétide*, etc. Le rhizome de ces plantes contient un purgatif drastique et un vermifuge énergique. On n'emploie plus aujourd'hui l'ellébore que comme plante d'ornement.

elléboré, e [*èl-lé*] adj. *Bot.* Qui ressemble à l'ellébore. N. f. pl. Tribu des renonculacées. S. une *elléborée*.



Elleviou.

elléborine [*èl-lé*] n. f. Glucoside extrait de l'ellébore.

elléborisé, e [*èl-lé, zé*] adj. Qui contient de l'ellébore : *médicament elléborisé*. (On dit aussi ELLÉBORINÉ.)

elléboriser [*èl-lé, zé*] v. a. Purger avec l'ellébore.

Elleviou (François), célèbre chanteur français, né à Rennes, m. à Paris (1769-1842). Il fit applaudir dans le répertoire de l'opéra-comique une remarquable voix de basse-taille.

Ellezelles, v. de Belgique (Hainaut), sur un affluent de la Dendre ; 5.500 h. Filatures.

Elliant, comm. du Finistère, arr. et à 15 kil. de Quimper, au-dessus du Jet, affl. de l'Odet ; 3.990 h. Ch. de f.

Ellice, archipel madréporique d'Océanie, au N. des Fidji, dont il dépend ; 2.500 h. A l'Angleterre.

Ellignies-Sainte-Anne, comm. de Belgique (Hainaut, arr. d'Ath) ; 1.230 h. Bonneterie.

Elliot [*ot'*] (Georges-Auguste), baron HATFIELD, général anglais, né à Stobs, m. à Aix-la-Chapelle (1717-1790). Il défendit avec éclat Gibraltar contre les forces combinées de la France et de l'Espagne.

Elliott (Ebenezer), poète populaire anglais, surnommé *le Forgeron de Sheffield*, né à Masborough, m. à Great Houghton (1781-1849). Sa poésie révèle un sentiment très vif de la nature et une pitié profonde pour les souffrances des malheureux.

ellipse [*è-lip-se*] n. f. (gr. *elleipsis*). *Géom.* Courbe fermée, dont chaque point est tel que la somme de ses distances à deux points fixes appelés *foyers* est constante : *la terre décrit une ellipse en tournant autour du soleil.* *Gram.* Figure par laquelle on supprime un ou plusieurs mots qui ne sont pas indispensables pour l'intelligence de la phrase, comme : *le crime fait la honte, et non pas l'échafaud* (c'est-à-dire : *l'échafaud ne fait pas la honte*). ANT. **Pléonasme.**

— Encycl. *Géom.* L'ellipse a deux axes de symétrie et un centre situé à leur rencontre ; l'équation de la courbe rapportée à ses deux axes est :

$$\frac{x^2}{a^2} + \frac{y^2}{b^2} = 1,$$

a et *b* étant les demi-axes de la courbe.

L'ellipse peut être construite soit par points, soit d'un mouvement continu. Pour tracer une ellipse sur le terrain, on plante en terre deux piquets A et B ; ces piquets forment les foyers de l'ellipse à tracer. On passe sur ces deux piquets une corde sans fin ABC, que l'on tend à l'aide d'un troisième piquet mobile C, puis, en maintenant la corde bien tendue, on trace l'ellipse avec le piquet mobile.

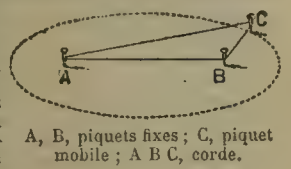

A, B, piquets fixes ; C, piquet mobile ; A B C, corde.

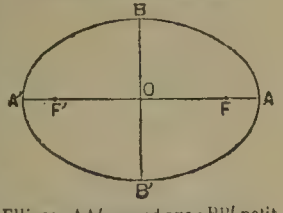

Ellipse : AA', grand axe ; BB' petit axe ; FF' foyer ; O, centre.

L'ellipse peut être considérée comme la projection d'un cercle sur un plan ; son aire est donnée par la formule $S = \pi ab$, π étant le rapport 3,1416 de la circonférence à son diamètre, *a* et *b* les demi-axes de l'ellipse.

ellipsographe [*èl-lip-so*] n. m. (de *ellipse*, et du gr. *graphein*, décrire). Instrument permettant de tracer des ellipses d'un mouvement continu.

ellipsoïdal, e, aux [*èl-lip-so-i-dal*] adj. *Math.* Qui a la forme d'une ellipse ou d'un ellipsoïde : *courbe ellipsoïdale.*

ellipsoïde [*èl-lip-so-i-de*] adj. *Géom.* Qui ressemble à une ellipse. N. m. *Ellipsoïde de révolution*, solide engendré par la révolution d'une demi-ellipse autour de l'un de ses axes. *Ellipsoïde aplati*, celui qui est engendré par la révolution d'une demi-ellipse autour de son petit axe : *la terre a la forme d'un ellipsoïde aplati.* *Ellipsoïde allongé*, celui qui est engendré par la révolution d'une demi-ellipse autour de son grand axe.

— Encycl. La forme de l'ellipsoïde terrestre est mise en évidence par les mesures d'arcs de méridien : on constate que la longueur d'un degré, depuis l'équateur jusqu'au pôle, va en croissant. On admet généralement pour les dimensions de ses axes :

demi-grand axe = 6378249m,2 ;
demi-petit axe = 6356515m.

ellipsosperme [*èl-lip-so-spèr-me*] adj. (de *ellipse*, et du gr. *sperma*, semence). *Bot.* Dont les graines sont elliptiques.

ellipticité [*èl-lip*] n. f. Forme elliptique : *l'ellipticité de l'orbe solaire.*

elliptique [*èl-lip*] adj. *Géom.* Qui se rapporte à l'ellipse. En forme d'ellipse : *courbe elliptique.* *Gram.* Qui renferme une ellipse : *phrase elliptique.* *Proposition elliptique*, proposition dont un des éléments principaux (sujet, verbe, attribut) est sous-entendu : *je plie et* (je) *ne romps pas ; François Ier était franc, et Charles-Quint* (était) *dissimulé ; le chien est* (l'animal) *le plus fidèle des animaux.*

elliptiquement [*èl-lip-ti-ke-man*] adv. Par ellipse : *s'exprimer elliptiquement.*

Ellis [*èl-liss*] (John), naturaliste anglais, né et m. à Londres (1710-1776). Il s'occupa surtout de l'étude des zoophytes.

Ellis (William), missionnaire protestant et voyageur anglais, né et m. à Londres (1794-1892). Il prêcha dans les îles polynésiennes et à Madagascar, où il lutta contre l'influence française.

Ellitchpour ou **Illatchpour,** v. de l'Inde anglaise (Bérar), dans la vallée de la Pourna ; 36.000 h.

Ellora, lieu de l'Etat de Nizam, sur le plateau du Deccan (Inde centrale), célèbre par le tombeau d'Aureng-Zeb et par ses grottes, où sont construits plusieurs des temples souterrains creusés dans la montagne.

Elme (FEU) **Saint-**). V. FEU.

El-Milia, comm. mixte de l'Algérie, arr. de Constantine ; 51.300 h. Mines de plomb, de cuivre, d'étain, de fer.

Elmina, v. de la colonie anglaise de la Côte de l'Or, sur le golfe de Guinée ; 20.000 h. Huile de palme, or, ivoire.

Elmira, v. des Etats-Unis (New-York), sur la rivière Newton ; 32.000 h. Forges.

Elmire, femme d'Orgon, dans le *Tartufe* de Molière, type de la femme honnête sans pruderie.

elmis [*èl-miss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères de l'hémisphère boréal, comprenant de petites formes noires qui vivent accrochées aux pierres submergées dans les eaux courantes.

Elne, comm. des Pyrénées-Orientales, arr. et à 13 kil. de Perpignan, non loin du Tech ; 3.500 h. (*Elnois*). Prise par Philippe le Hardi en 1285. Magnifique cloître du XIIe siècle. Ch. de f. Midi.

Éloa, poème allégorique d'Alfred de Vigny, une de ses plus touchantes créations (1824). Eloa, ange-femme, née d'une larme du Christ, s'apitoie sur Satan, l'ange déchu, qu'elle voudrait ramener au bien. Son dévouement va jusqu'au don d'elle-même, et elle se perd par son sacrifice.

élocher [*ché*] v. a. Ebranler. (Vx.)

élocution [*si-on*] n. f. (lat. *elocutio ;* de *eloqui*, parler). Manière dont on s'exprime : *avoir l'élocution facile.* Style. Partie de la rhétorique, qui contient les règles du style.

élocyon n. m. Genre de mammifères appartenant à la famille des canidés et fossiles dans le tertiaire français.

élodicon ou **élodion** n. m. Instrument de musique, précurseur de l'harmonium.

éloge n. m. (lat. *elogium*). Louange : *être avide d'éloges.* Discours à la louange de quelqu'un. *Etre reçu avec éloges*, passer un examen brillamment. Panégyrique : *Thomas a prononcé de remarquables éloges.* ANT. **Blâme, critique.**

— Encycl. De toutes les sortes d'éloges, les éloges funèbres sont de beaucoup les plus importants. C'est un usage qu'on trouve établi chez les Hébreux, en Egypte et en Grèce, dès les temps les plus anciens. Des éloges des guerriers morts pour la patrie furent prononcés par Gorgias, Périclès, Lysias, Hypéride. L'éloge funèbre ne fut pas moins en faveur chez les Romains. Avec le christianisme, l'éloge funèbre prend le caractère d'un enseignement doctrinal et d'une prière. V. ORAISON FUNÈBRE et PANÉGYRIQUE.

Les éloges prononcés dans les académies constituent un genre spécial, où se sont distingués des hommes tels que Fontenelle, d'Alembert, Thomas, Condorcet, Cuvier, Mignet, F. Arago, Flourens, J. Bertrand.

Dans l'antiquité comme dans les temps modernes, des lettrés, des érudits se sont amusés à composer des éloges fictifs de personnages mythologiques, fabuleux, de choses bizarres et inattendues, comme la goutte, la fièvre, la mouche, la calvitie : Isocrate, Lucien, Fronton, Dion Chrysostome ; puis Erasme, Hegendorf, Jérôme Cardan, Rosario, Heinsius, se sont essayés dans ce genre singulier.

Éloge de la folie, ouvrage satirique d'Erasme, publié à Bâle (1501). Ecrit en un latin élégant, ce livre est une critique enjouée des diverses professions et, en grande partie, du clergé allemand d'avant la Réforme.

Éloges des académiciens, recueil de biographies scientifiques, par Fontenelle ; un des meilleurs livres de ce genre (1708).

Éloges de d'Alembert, recueil de biographies de savants, où l'élégance du style est mise au service d'une science profonde (XVIIIe s.).

Éloges de Thomas, panégyriques, quelquefois éloquents et majestueux, des membres de l'Académie française (1759-1770).

Éloges historiques, par Flourens, biographies des principaux savants modernes et analyse de leurs travaux (1856).

Éloges académiques, par Joseph Bertrand. Ouvrage analogue à celui de Flourens (1890 et 1902).

élogier [*ji-é*] v. a. (Prend deux *i* aux deux prem. pers. plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous élogiions, que vous élogiiez*). Faire l'éloge de. (Peu us.)

élogieusement [*ji-eu-ze-man*] adv. D'une façon élogieuse. (Peu us.)

élogieux, euse [*ji-eû, eu-ze*] adj. Qui est rempli de louanges : *paroles élogieuses.* ANT. **Caustique, critique.**

élogiste [*jis-te*] n. Auteur d'éloges littéraires. Adjectiv. : *écrivain élogiste.* (Peu us.)

Élohim ou **Éloïm** Dans la Bible, nom désignant Dieu (dans ce cas, s'écrit avec une majuscule), ou les dieux.

élohiste ou **éloïste** [*lo-is-te*] adj. Se dit des passages de la Bible où Dieu est désigné par le mot Elohim, par opposition à ceux où il reçoit le nom de Jéhovah.

Éloi (saint), né à Chatelac, près de Limoges, orfèvre et trésorier de Clotaire II et de Dagobert, dont il fut le principal ministre, puis évêque de Noyon, où il mourut (588-659). Sa *Vie* a été écrite par saint Ouen, archevêque de Rouen, son ami. Saint Eloi est le patron des orfèvres et des ouvriers qui font usage du marteau (forgerons, ferblantiers, maréchaux ferrants, etc.). Fête le 1er décembre.

éloigné, e adj. Qui est loin : *échéance éloignée.* Qui se rapporte à une époque passée depuis longtemps ou encore à venir : *souvenirs éloignés ; espoir éloigné.* Non immédiat : *causes éloignées.* ANT. **Proche, voisin.**

éloignement [*gne-man*] n. m. Etat de ce qui est loin ; action d'éloigner, de s'éloigner : *l'éloignement rapetisse les objets.* *Fig.* Antipathie : *enfant qui montre de l'éloignement pour le travail.* *En éloignement*, dans le lointain, dans l'avenir. ANT. **Contiguïté, rapprochement, voisinage.**

éloigner [*gné*] v. a. (du préf. *é*, et de *loin*). Envoyer loin : *éloigner une lumière trop vive.* Ecarter : *éloigner un importun.* *Fig.* Rejeter : *éloigner l'idée du mal.* S'aliéner : *éloigner les esprits.* **S'éloigner** v. pr. Aller loin. ANT. **Rapprocher.**

élongation [*gha-si-on*] n. f. (lat. *elongatio*). *Méd.* Augmentation accidentelle de la longueur d'un membre ou d'un nerf. *Astr.* Distance angulaire d'un astre au soleil, par rapport à la terre. Distance angulaire d'une planète à une autre. *Phys.* Ordonnée (AM = OI) d'un point de la courbe sinusoïdale, représentant un mouvement vibratoire : *l'élongation maximum porte le nom d'*amplitude.

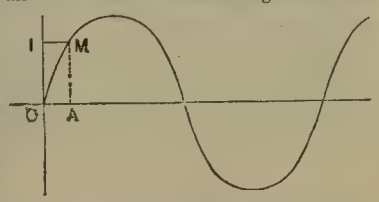

— Encycl. On désigne sous le nom d'*élongation* : 1° toute luxation qui amène la distension des ligaments articulaires ; 2° un procédé pour réduire par traction les luxations et les fractures ; 3° une méthode qui consiste à exercer sur les nerfs douloureux des distensions pour calmer des névralgies rebelles.

élonger [*jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il élongea, nous élongeons.*) *Mar.* Etirer : *élonger un câble.* Longer : *élonger une côte.*

élongis [*ji*] n. m. *Mar.* Pièce de bois de chêne destinée à supporter la hune ou les barres de perroquet et fixée de chaque côté des mâts parallèlement à la quille.

éloquemment [*ka-man*] adv. Avec éloquence : *Malesherbes plaida très éloquemment la cause de Louis XVI.* *Fig.* D'une manière capable d'impressionner.

éloquence [*kan-se*] n. f. (lat. *eloquentia ;* de *eloqui*, s'exprimer). Talent de bien dire, d'émouvoir, de persuader : *l'éloquence de la chaire, du barreau, de la tribune.* *Fig.* Ce qui touche : *éloquence du silence, des larmes.* *Eloquence du cœur*, manière de parler qui s'inspire non de l'art, mais du sentiment et qui, émue, produit l'émotion.

— Encycl. Les Anciens divisaient l'éloquence en trois genres : 1° le genre démonstratif ; 2° le genre délibératif ; 3° le genre judiciaire. Les modernes ont réparti l'éloquence en cinq branches : 1° l'éloquence de la chaire ; 2° de la tribune ; 3° du barreau ; 4° académique ; 5° militaire.

L'éloquence politique et judiciaire fut florissante dans l'antiquité : en Grèce, avec Périclès, Démosthène, Eschine ; à Rome, avec Cicéron. Le christianisme fit naître l'éloquence de la chaire, qui, brillante dès les temps anciens chez les Pères grecs (Basile, Chrysostome) et les Pères latins (Ambroise, Augustin), continua d'être cultivée au moyen âge par Pierre l'Ermite, saint Bernard, saint Thomas d'Aquin, saint Bonaventure, etc., pour s'épanouir dans les temps modernes avec des prédicateurs tels que : Bossuet, Bourdaloue, Fénelon, Fléchier, Massillon, Lacordaire, le P. Monsabré, le P. Ollivier. L'éloquence politique, éteinte depuis les derniers temps de la république romaine, recommença à tenir le premier rang : en Angleterre avec lord Chatham, son fils William Pitt, Fox, Burke, Robert Peel, Disraeli, Gladstone ; en France, avec Mirabeau, Barnave, les Lameth, l'abbé Maury, Camille Desmoulins, Danton, Benjamin Constant, Manuel, le général Foy, Casimir Périer Lamartine, Guyot, Thiers, Ledru-Rollin, Montalembert, Gambetta, de Mun, Clemenceau, Jaurès, Poincaré, Briand. L'éloquence du barreau fut illustrée par de Sèze, Tronchet, Dupin, Dufaure, Allou, Lachaud, Gambetta, Berryer, J. Favre, Poincaré, Millerand, Henri Robert.

Éloquence (*Dialogues sur l'*) *et particulièrement sur l'éloquence de la chaire*, par Fénelon (1718). Ces trois dialogues contiennent des jugements intéressants sur l'antiquité, l'Ecriture, les Pères de l'Eglise. Fénelon y critique Bourdaloue et y préconise l'homélie.

Éloquence de la chaire (*Essai sur l'*), ouvrage du cardinal Maury ; livre de critique, bien composé, bien écrit, aussi utile qu'intéressant (1810).

éloquent [*kan*], **e** adj. Qui a de l'éloquence : *un orateur éloquent.* Qui est dit avec éloquence : *les discours éloquents de Démosthène.* Qui impressionne vivement : *larmes éloquentes.*

Elorn, fleuve côtier de France, en Bretagne, né dans la montagne d'Arrée. Il baigne Landivisiau, Landierneau et se jette dans la rade de Brest; cours 65 kil.

Élouges, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Mons) ; 4.420 h. Houille.

Éloyes, comm. des Vosges, arr. et à 10 kil. de Remiremont, sur la Moselle ; 2.700 h. Ch. de f. Est. Tissages.

Elpinice, fille de Miltiade et sœur de Cimon. Elle fut la maîtresse du peintre Polygnote.

Elseghem, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Audenarde), près de l'Escaut ; 1.240 h.

Elseneur ou **Helsingœr,** v. du Danemark (Seeland), sur le Sund ; 13.900 h. Constructions navales. Magnifique château. C'est à Elseneur que Shakespeare place l'action de sa tragédie d'*Hamlet*.

Elskamp (Max), littérateur et poète belge, né à Anvers en 1862 ; auteur de la *Louange de la vie*.

Elssler, nom de deux danseuses autrichiennes : THÉRÈSE, née à Vienne, m. à Méran (1806-1878), obtint des succès à Vienne, puis à l'Opéra de Paris ; — FRANZISKA, dite *Fanny*, née et m. à Vienne (1810-1884), était une mime de talent. Douée d'une réelle beauté, elle fut admise dans l'intimité du duc de Reichstadt.

Elst, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Audenarde) ; 1.300 h.

Elster [*stèr*], nom de deux rivières d'Allemagne : 1° *Elster Blanche*, riv. de Saxe, qui se jette dans la Saale et arrose Leipzig ; cours 195 kil. (Le prince Poniatowski s'y noya après la bataille de Leipzig [1813]) ; 2° *Elster Noire*, rivière du royaume de Saxe, affluent de l'Elbe ; cours 175 kil.

Elswick, v. d'Angleterre (Northumberland), sur la Thyne, près de Newcastle ; 52.000 h. Fonderies, forges.

élu, e n. Toute personne choisie par l'élection : *les élus du suffrage universel*. Prédestiné par la volonté de Dieu à la béatitude éternelle : *Massillon a prononcé un discours célèbre sur le petit nombre des élus. Par anal.*, personne qui réussit, qui arrive : *les élus de la fortune, de la gloire. Hist.* Officier d'une élection, chargé de la gestion et du contentieux de la taille et des aides. PROV. : **Beaucoup d'appelés et peu d'élus,** tous concourent pour obtenir le succès, la richesse, etc., et un petit nombre réussit.

élucidation [*si-on*] n. f. Action d'élucider. Eclaircissement : *l'élucidation des idées*.

élucider [*dé*] v. a. (lat. *elucidare ;* de *lucidus*, clair). Rendre clair : *élucider une question*.

élucubrateur, trice n. Celui, celle qui se livre à des élucubrations.

élucubratif, ive adj. (de *élucubrer*). Propre aux travaux d'érudition : *génie élucubratif*. (Peu us.)

élucubration [*si-on*] n. f. (de *élucubrer*). Ouvrage composé à force de travail et de veilles. (Presque toujours en mauv. part.)

élucubrer [*bré*] v. a. (lat. *elucubrare*). Composer à force de veilles. (Peu us.)

éludable adj. Qui peut être éludé : *clause éludable*.

éluder [*dé*] v. a. (du lat. *eludere*, se jouer de). Eviter avec adresse : *éluder une question*,

éludeur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui élude.

éludorique adj. (du gr. *elaion*, huile, et *hudôr*, eau). Se dit d'un procédé de peinture, dans lequel le pinceau, chargé de couleur à l'huile, est trempé dans l'eau claire, avant d'être employé : *le procédé éludorique, usité au* XVIIIe *siècle, donnait à la peinture une grande délicatesse*.

Élusates [*za-te*], peuplade gauloise de l'Aquitaine, au temps de César ; capit. *Eauze* (Gers). — Un *Elusate*.

Elvas [*vass*], v. de Portugal (prov. d'Alemtejo) ; 14.000 h. Place forte. La ville est entourée d'orangers et d'oliviers. Junot s'en empara en 1808.



Tour d'Elven.

Elven [*vin*], ch.-l. de c. (Morbihan), arr. de Vannes : 3.340 h. Ch. de f. Orl. Magnifique donjon octogonal dit *tour d'Elven*, du château de Largoët (XIVe s.). C'est là qu'Octave Feuillet a placé la scène principale du *Roman d'un jeune homme pauvre*. — Le cant. a 7 comm. et 9.960 h.

Elvend [*vèn'd*], haut massif montagneux de la Perse occidentale, entre l'Irak et le Kurdistan ; 3.914 m. Sources de pétrole.

Elverdinghe, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. d'Ypres) ; 1.660 h.

Elversele, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Saint-Nicolas), sur un affluent de l'Escaut ; 1.240 h.

Elvire, nom qui revient fréquemment sous la plume de Lamartine, dans ses *Méditations, le Lac, l'Immortalité, le Crucifix*. C'est la femme aimée, à laquelle le poète adresse ses chants les plus inspirés. Son nom véritable était *Julie* DE DESHERETTES, et elle avait épousé le physicien Charles. Elle est, sous le nom de Julie, l'héroïne de *Raphaël*.

Ely, v. d'Angleterre (comté de Cambridge) ; 7.900 h., sur l'Ouse. Cathédrale célèbre (du XIe au XIVe siècle).

Elymas (Bar-Jesu, dit), c'est-à-dire *le Mage*, magicien juif du Ier siècle, qui s'opposa à la prédication de saint Paul et fut, dit-on, par celui-ci frappé de cécité temporaire.

élyme n. m. Genre de graminées voisines de l'orge, qui croissent dans les sables et servent à les fixer (l'élyme des sables est communément appelé *oyat*) : *le rhizome rampant des élymes rend ces plantes très utiles pour la fixation des sables mouvants des dunes*.

Élysée [*zé* — gr. *Elusion*]. *Myth.* Séjour des héros et des hommes vertueux après leur mort. *Par ext.*, lieu agréable. — *Myth.* L'Elysée (ou les *champs Elysées*) était le séjour des ombres vertueuses, le paradis des Grecs et des Romains. Virgile y conduit Enée dans le VIe livre de son poème et en fait une magnifique description. Fénelon en a aussi tracé un touchant tableau dans son *Télémaque* : « Là, dit-il, plus de douleurs, plus de vieillesse ; les ondes du Léthé y faisaient oublier tous les maux de la vie ; on conservait éternellement l'âge où l'on avait été le plus heureux. Aux biens physiques se joignait l'absence des maux de l'âme. L'infortuné qui n'avait été que faible, dont le cœur avait gémi sur ses égarements, n'en était pas banni sans retour ; après avoir souffert une punition juste et nécessaire, il était rendu à la tranquillité et au bonheur. »

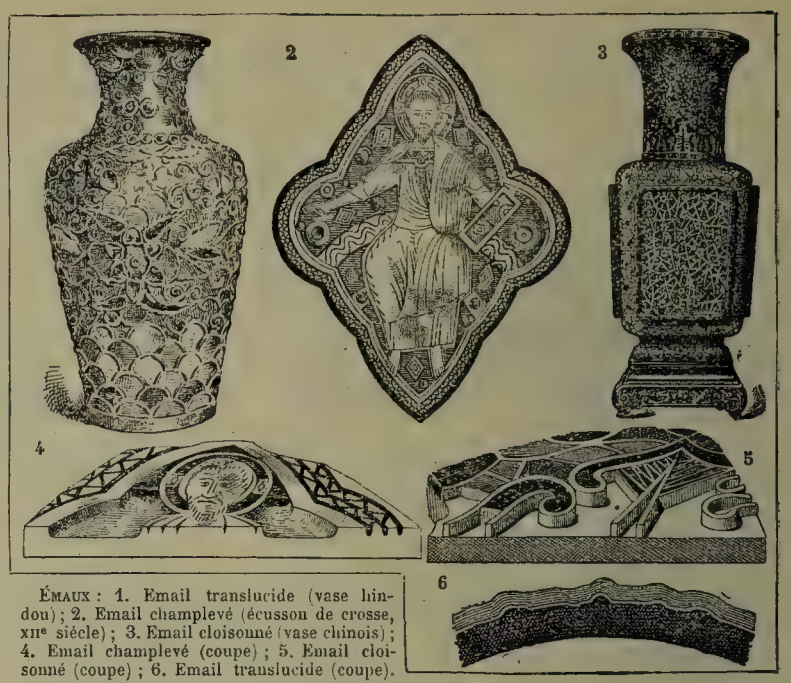

ÉMAUX : 1. Email translucide (vase hindou) ; 2. Email champlevé (écusson de crosse, XIIe siècle) ; 3. Email cloisonné (vase chinois) ; 4. Email champlevé (coupe) ; 5. Email cloisonné (coupe) ; 6. Email translucide (coupe).

Élysée (*palais de l'*), résidence historique, située à Paris, à l'angle de la rue du Faubourg-Saint-Honoré et de l'avenue de Marigny. Construit en 1718, par Molet, pour le comte d'Evreux, ce palais servit successivement de résidence à Mme de Pompadour,



Entrée du palais de l'Élysée (Paris).

à son frère le marquis de Marigny, aux ambassadeurs extraordinaires, au financier Beaujon (1773) et à la duchesse de Bourbon (1790). Devenu après la Restauration propriété de la liste civile, il prit, en décembre 1848, le nom d'Hôtel de la présidence. C'est à l'Elysée que fut tramé le coup d'Etat de décembre 1851. Il a servi, pendant l'Exposition universelle de 1867, de résidence aux souverains étrangers, et il est actuellement affecté au président de la République.

élyséen, enne [*zé-in, è-ne*] adj. Qui appartient à l'Elysée : *ombres élyséennes*. (On dit aussi ÉLYSIEN, et au pl. ÉLYSÉES : *champs Elysées*.)

élytre n. m. (gr. *elutron*). Aile extérieure coriace de certains insectes, notamment des coléoptères : *les élytres des hannetons*.

— ENCYCL. Les élytres existent chez certains orthoptères et chez les coléoptères. Au repos, les élytres sont appliqués horizontalement sur le corps, qu'ils recouvrent presque complètement. L'extrémité libre des élytres s'appelle le *sommet*, la région qui s'insère sur le mésothorax est la *base*. Chez les insectes hémiptères hétéroptères, les ailes supérieures, imparfaitement cornées, s'appellent des *demi-élytres* ou *hémélytres*.

élytroïde adj. (du gr. *elutron*, enveloppe, et *eidos*, ressemblance). *Membrane élytroïde*, tunique vaginale du testicule.

elzévir [*èl*] n. m. Livre imprimé par les Elzévirs : *posséder un bel elzévir ; des elzévirs authentiques*. Caractère typographique maigre, reproduisant le type employé par les Elzévirs.

FRANCE
France

Elzévir (typogr.). Capitales et bas de casse.

Elzévir ou **Elzevier,** nom d'une famille illustre d'imprimeurs établis à Leyde, à La Haye, à Utrecht, à Amsterdam, au XVIe et au XVIIe siècle. Le plus ancien est LOUIS **Elzévir,** né à Louvain (1540-1617). — Les Elzévirs, dont les jolis caractères étaient l'œuvre du graveur Van Dyck, ont fait des impressions dans tous les formats avec une égale perfection.

elzévirien, enne [*èl-zé-vi-ri-in, è-ne*] adj. A la manière des imprimeurs nommés Elzévir : *édition elzévirienne*.

émaciation [*si-on*] n. f. (de *émacié*). Amaigrissement extrême : *les maladies chroniques produisent une émaciation caractéristique*.

émacié, e adj. (du préf. *é*, et du lat. *macies*, maigreur). Très maigre : *le visage émacié des ascètes*.

émacier [*si-é*] v. a. (Se conj. comme *prier*.) Amaigrir. (Peu us.) **S'émacier** v. pr. Devenir très maigre.

émail [*ma, l* mll.] n. m. (germ. *smalt*). Vernis vitreux opaque ou transparent, que l'on applique par la fusion sur la faïence, les métaux, etc. Ouvrage émaillé : *Bernard Palissy a laissé d'admirables émaux*. Matière dure et transparente, qui recouvre la couronne des dents. *Email cloisonné*, émail où les contours sont arrêtés par une cloison soudée. *Email champlevé*, émail logé dans le métal même travaillé en creux. *Blas.* Nom des couleurs héraldiques et, plus particulièrement, de celles qui ne représentent ni des métaux, ni des fourrures. (V. BLASON, texte et planche.) *Fig.* Diversité des couleurs, des fleurs : *l'émail d'une prairie*. Pl. des *émaux*.

— ENCYCL. L'émail est généralement composé de sable siliceux, d'un mélange de potasse, de plomb et de soude et d'oxydes métalliques destinés à la coloration. On l'applique en poudre ou en pâte sur les pièces à décorer, et on le rend adhérent par la fusion. On distingue : 1° les émaux *champlevés, incrustés* ou *en taille d'épargne*, où la surface de métal (or, argent ou cuivre) est travaillée en creux pour recevoir dans ses cavités les émaux avant cuisson ; 2° les *émaux cloisonnés* ou *de plique*, où, sur la surface de métal, les contours des motifs sont arrêtés par une cloison faite d'un fil plat ou ruban de métal recourbé à la pince suivant le dessin (c'est dans les compartiments ainsi délimités qu'on dépose l'émail en pâte) ; 3° les *émaux mixtes*, où les deux procédés précédents sont simultanément employés ; 4° les *émaux translucides* ou *de basse-taille*, où les émaux transparents sont appliqués sur le fond du métal, préalablement ciselé, guilloché, repoussé ou gravé ; 5° les *émaux des peintres*, où la peinture est faite directement sur la surface du métal à l'aide de pâtes qui prennent leur couleur et leur éclat pendant la cuisson.

Très ancien, cultivé par les Chinois, les Egyptiens, les Phéniciens, les Assyriens, les Byzantins, l'art de l'émail a été porté à sa perfection par les Hindous et, en France, par les émailleurs du moyen âge et du XVIe siècle. Ceux de Limoges sont devenus célèbres.

émaillage [*ma, ll* mll.] n. m. Action d'émailler. Son résultat. *Emaillage par arrosement*, opération qui a pour but de recouvrir une pièce d'un enduit vitrifiable, en versant sur elle le contenu d'un récipient rempli d'une bouillie épaisse de cet enduit. Maquillage qui donne à la peau du visage un aspect vitrifié et brillant.

émailler [*ma, ll* mll., *é*] v. a. Appliquer de l'émail sur : *émailler un vase. Fig.* Parer de couleurs variées : *mille fleurs émaillent la prairie*.

émaillerie [*ma, ll* mll., *e-ri*] n. f. Art de l'émailleur.

émailleur [*ma, ll* mll., *eur*] n. et adj. m. Ouvrier qui travaille en émail.

émailleux, euse [*ma, ll* mll., *eû, eu-ze*] adj. Qui est d'émail ou de la nature de l'émail.

émaillure [*ma, ll* mll.] n. f. Art d'émailler. Ouvrage de l'émailleur : *des émaillures solides*.

émanatif, ive adj. *Philos.* Qui se rapporte au système de l'émanation.

émanatisme n. m. Doctrine de l'émanation.

émanation [*si-on*] n. f. (de *émaner*). Action par laquelle les substances volatiles se détachent des corps qui les retiennent ; particules qui se détachent ainsi : *les odeurs sont des émanations*. Forme nouvelle de l'énergie émise par les corps radioactifs. (V. RADIOACTIVITÉ.) *Méd. Emanation du radium*, ou simplement *émanation*, gaz résultant de la décomposition du radium et qui est utilisé en médecine pour la radiumthérapie. *Chim.* V. NITON. *Fig.* Manifestation. *Philos.* Mode de production suivant lequel Dieu aurait fait sortir de lui-même, par voie de dégagement successif, tous les êtres de l'univers.

émanatorium [*é, ri-om'*] n. m. (du lat. *emanare*, s'écouler). *Méd.* Salle d'inhalation spécialement disposée pour le traitement médical à l'aide de l'émanation du radium. Pl. *emanatoria*.

émanche ou **emmanche** [*an*] n. f. Pièce héraldique, qui est un triangle mouvant de l'un des bords ou de l'un des angles : *l'émanche est ce qui manque à la chausse pour être un écu plein*.

émanchure ou **emmanchure** [*an-man*] n. f. Pièce héraldique, consistant en triangles dont la hauteur est égale au tiers de la largeur de l'écu.

émancipateur, trice adj. et n. Propre à émanciper : *loi émancipatrice*.

émancipation [*si-on*] n. f. Action d'émanciper. Résultat de cette action : *l'émancipation des esclaves des colonies françaises fut l'œuvre de la Révolution*. Acte légal qui confère à un mineur le droit de faire des actes d'administration. *Fig.* Affranchissement : *l'émancipation de la pensée*.



EMBALLAGES : 1, 2. Panier en osier blanc, avec couvercle ; 3. Tortue à cerises ; 4. Corbeille en osier blanc, pour fraises ; 5. Manne en roseau ; 6. Manne haute pour choux-fleurs ; 7. Civière en osier blanc ; 8. Billot en canne ; 9. Banaste en osier ; 10. Siève en roseau ; 11. Tambour ; 12. Panier carré en osier brut, pour raisins ; 13. Panier à œufs, en osier brut ; 14. Panier à légumes en osier blanc ; 15. Panier bourguignon à œufs, en osier brut ; 16. Basquet en liteaux ; 17. Cagette à fruits ; 18, 19. Cageots en liteaux ; 20. Cageot démontable ; 21. Cageot pliable ; 22. Cagette à fleurs ; 23. Toilette Simard en canne ; 24. Boîte en carton ondulé, pour fruits ; 25. Boîte en bois, avec séparations en carton ondulé.

— ENCYCL. *Dr.* Le mineur est émancipé de plein droit par le mariage. Le mari majeur est, de plein droit, curateur de sa femme mineure.

Le mineur, même non marié, peut être émancipé par son père, ou, à défaut de père, par sa mère, lorsqu'il a atteint l'âge de quinze ans révolus. Cette émancipation s'opère par la seule déclaration du père ou de la mère, reçue par le juge de paix du canton.

Le mineur resté sans père ni mère peut aussi, mais seulement à l'âge de dix-huit ans accomplis, être émancipé, si le conseil de famille l'en juge capable. En ce cas, l'émancipation résulte de la délibération qui l'a autorisée et de la déclaration du juge de paix en sa qualité de président du conseil de famille.

Le mineur émancipé passe les baux dont la durée n'excède pas neuf ans ; il reçoit ses revenus et fait tous les actes qui ne sont que de pure administration. Mais le mineur émancipé est assisté du curateur dans tous les autres actes : ainsi, il ne peut intenter une action immobilière, ni y défendre, ni même donner décharge d'un capital mobilier sans l'assistance de son curateur, qui, au dernier cas, surveille l'emploi du capital reçu. Il ne peut faire d'emprunts, sous aucun prétexte, sans une délibération du conseil de famille, homologuée par le tribunal de première instance.

Il ne peut non plus vendre ses immeubles, emprunter, hypothéquer, transiger, accepter ou refuser un héritage, sans observer les formes prescrites au mineur non émancipé.

Le mineur émancipé qui fait un commerce est réputé majeur pour les faits relatifs à ce commerce. L'émancipation peut être retirée au mineur qui a outrepassé sa capacité. En ce cas, le mineur rentre en tutelle jusqu'à sa majorité. Le mineur assisté par ceux qui ont qualité pour consentir à son mariage peut valablement stipuler par contrat de mariage ; il est, en ce cas, réputé majeur.

émanciper [*pé*] v. a. (lat. *emancipare ;* de *e*, de, et *mancipare*, vendre par le mode de la mancipation). Mettre hors de tutelle, hors de la puissance paternelle : *émanciper un mineur ; le mariage émancipe de plein droit les époux.* Affranchir de quelque entrave : *la science émancipe l'homme. Fig.* **S'émanciper** v. pr. *Fam.* Prendre trop de libertés.

émandibulé, e adj. *Zool.* Qui est privé de mandibules.

émaner [*né*] v. n. (lat. *emanare ;* de *e*, de, et *manare*, couler). Se détacher, s'exhaler des corps : *la lumière qui émane du soleil. Fig.* Tirer sa source, découler de : *l'amour émane des sens.*

émargement [*je-man*] n. m. Action d'émarger. Ce qui est émargé ou porté en marge. *Par ext.* Payement d'un traitement. *Feuille d'émargement*, feuille que signe un employé en recevant son traitement.

émarger [*jé*] v. a. (du préf. *é*, et de *marge*. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il émargea, nous émargeons.*) Couper les marges : *émarger une estampe.* Signer en marge d'un compte, d'un état, etc., en particulier quand on touche un traitement. *Absolum.* Toucher un traitement : *émarger au budget.*

émarginé, e adj. *Bot.* Qui est échancré superficiellement et à l'extrémité.

émarginule n. f. Genre de mollusques gastéropodes, dont une espèce vit sur les côtes d'Europe.

émasculation n. f. Syn. de CASTRATION.

émasculer [*mas-ku-lé*] v. a. (lat. *emasculare*). Priver des attributs de la virilité ; châtrer. *Fig.* Mutiler, affaiblir l'intelligence.

Émathie [*ti*], province de l'ancienne Macédoine, dont la capitale était *Edesse.*

Émaux et Camées, recueil de poésies de Théophile Gautier. Livre d'art pur, descriptif, d'une perfection nette, fine et un peu sèche (1852).

Embabeh [*èm'-ba-bé*], village de la Basse-Egypte, sur la rive g. du Nil, en face de Boulaq, près duquel fut livrée la bataille dite « des Pyramides » (21 juill. 1798).

embabouiner [*an, né*] v. a. (du préf. *en*, et de *babouin*). Enjôler, décider une personne, par des cajoleries, à faire quelque chose. (Peu us.)

embâcle [*an*] n. m. (du préf. *en*, et du rad. de *débâcle*). Amoncellement de glaçons dans un cours d'eau : *les embâcles sont très dangereux.*

— ENCYCL. Pendant les hivers rigoureux, il se forme dans les fleuves et les cours d'eau des *embâcles*, véritables digues de glace compacte. Le regel est la cause principale de la formation des embâcles. La surfusion y joue aussi un rôle important. Si une crue soulève toute la nappe solidifiée, celle-ci se détache du fleuve, et elle est quelquefois assez puissante pour occasionner la destruction complète de ponts, de digues et de quais.

emballage [*an-ba-la-je*] n. m. Action d'emballer : *frais de port et d'emballage. Par ext.*, nom donné aux paniers, caisses, etc., dans lesquels on emballe. *Sports.* Action d'un coureur qui, à l'approche du but, fournit son maximum de vitesse.

— ENCYCL. *Comm.* Pour l'emballage des marchandises communes, on n'emploie que de la paille ou du foin, que l'on recouvre d'une toile grossière, cousue et serrée avec une corde dont l'extrémité reçoit, s'il y a lieu, le plomb de la douane. On appose sur le ballot les mentions *fragile, haut* et *bas*, lorsque la nature des objets emballés le commande. On emballe les plantes d'ornement dans des paniers plats et circulaires ; on dispose les pots sur le fond, et, dans les intervalles, on tasse fortement de la paille, de la fougère et de la mousse. On couvre le panier d'un réseau fortement assujetti de brins d'osier, puis d'une autre couverture de paille.

La question de l'emballage des fruits et légumes de primeur, comme aussi des fleurs coupées, a pris une importance considérable et, en même temps que se multipliaient les débouchés offerts à ces produits, les formes des emballages se modifiaient de façon telle, que les produits emballés pussent, malgré, parfois, la longueur du trajet, arriver aux destinataires dans toute leur fraîcheur. Ces emballages sont de différents modèles : paniers ronds ou carrés, hauts ou plats, balles de toutes sortes (en osier, roseau, sorgho, etc.), caissettes à claire-voie, boîtes en carton, etc. Dans l'intérieur de ces récipients eux-mêmes, et pour éviter au produit emballé les chocs en cours de route, on fait usage de paille, fibre de bois, mousse, poudre de liège, sciure de bois, tourbe, carton ondulé, etc.

— *Douanes.* Les emballages qui ont par eux-mêmes une valeur marchande sont taxés indépendamment des marchandises. Dans le cas contraire, ils sont soumis aux mêmes droits que les marchandises, lorsque celles-ci sont taxées au brut, et importés en franchise lorsque les marchandises sont taxées au net, à la valeur, au nombre, à la mesure, ou exemptes de droits.

emballement [*an-ba-le-man*] n. m. Action de s'emballer. *Fam.* Action de se laisser emporter : enthousiasme exagéré : *le Français est prompt aux emballements.*

emballer [*an-ba-lé*] v. a. (du préf. *en*, et de *balle*). Mettre en balle, en caisse : *emballer des fruits avec précaution. Fam.* Mettre en voiture, faire partir ; arrêter ; réprimander. V. n. *Véloc.* Faire un emballage. **S'emballer** v. pr. Se dit d'un cheval qui échappe à la main, et, *par ext.*, d'une personne qui se laisse emporter par la colère, l'enthousiasme, etc. ANT. **Déballer.**

emballeur [*an-ba-leur*] n. m. Dont la profession est d'emballer. *Fam.* Trompeur, hâbleur, faiseur. Adjectiv. : *ouvrier emballeur.*

emballonure ou **emballonura** [*an-ba-lo*] n. m. Genre de mammifères chiroptères, comprenant des chauves-souris propres à l'Océanie.

emballotter [*an-ba-lo-té*] v. a. Disposer des marchandises dans des ballots.

embander [*an-ban-dé*] v. a. Envelopper de bandes : *embander un enfant.*

embanquer [*an-ban-ké*] v. a. Amener sur un banc de pêche. V. n. Arriver sur un banc de pêche.

embarbe [*an*] n. f. Dans le tissage, ficelle, maintenant les cordes du semple qui ont été prises lors de la lecture de la carte.

embarber [*an-bar-bé*] v. a. Mettre une barbe à : *embarber un masque.*

embarbouiller [*an-bar-bou, ll* mll., *é*] v. a. Barbouiller beaucoup. *Fam.* Faire perdre le fil de ses idées. **S'embarbouiller** v. pr. Ne plus savoir ce que l'on dit : *s'embarbouiller dans ses explications.*

embarcadère [*an*] n. m. (esp. *embarcadero ;* de *embarcar*, embarquer). Cale ou jetée pour l'embarquement. Lieu de départ d'un chemin de fer. ANT. **Débarcadère.**

embarcation [*an, si-on*] n. f. Petit bateau non ponté, à rames, à voiles ou à vapeur : *mettre les embarcations à la mer.*

embardage [*an*] n. m. Action d'embarder.

embardée [*an-bar-dé*] n. f. Ecart brusque que fait un navire, une automobile, etc. (On dit plus rarement EMBARDEMENT n. m.)

embarder [*an-bar-dé*] v. n. Faire une embardée. *Pop.* Tergiverser, faire des digressions.

embargo [*an*] n. m. (mot esp.). Défense faite par un Etat, aux navires étrangers, à titre de représailles, de sortir des ports dans lesquels ils se trouvent : *lever l'embargo.* (V. ANGARIE.) *Fam.* Interdiction de circuler ; confiscation : *mettre l'embargo sur des livres, sur des journaux.*

embarillage [*an, ll* mll.] n. m. Action d'embariller : *l'embarillage de la poudre à canon.*

embariller [*an, ll* mll., *é*] v. a. Mettre en baril : *embariller des harengs.*

embaronner [*an-ba-ro-né*] v. a. *Fam.* Qualifier de baron. (Vx.)

embarquant [*an-bar-kan*], **e** n. et adj. Se dit d'une personne embarquée à un titre quelconque à bord d'un navire.

embarquement [*an-bar-ke-man*] n. m. Action de s'embarquer ou d'embarquer : *l'embarquement des pêcheurs d'Islande ; embarquement de marchandises. Milit. L'embarquement en chemin de fer*, opération qui consiste à faire monter et à disposer dans les wagons les hommes, les chevaux, le matériel, les canons, etc. ANT. **Débarquement.**

— ENCYCL. *Douanes*. L'embarquement des marchandises ne peut avoir lieu que dans l'enceinte des ports, et aucun navire, chargé ou sur lest, ne peut sortir de ce port sans être muni d'un manifeste visé par la douane.

Embarquement pour Cythère (*l'*). V. CYTHERE.

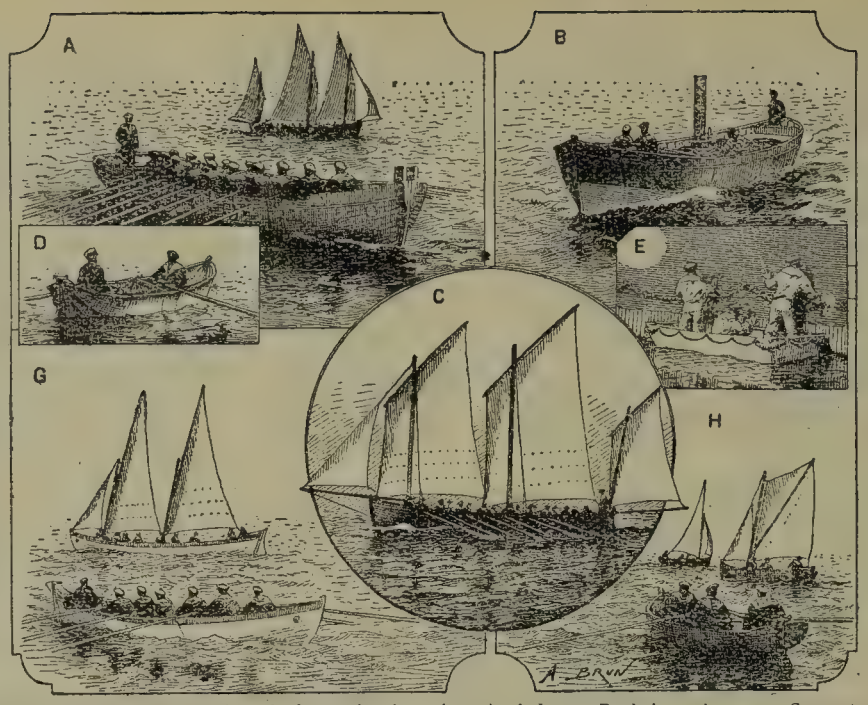

Embarcations réglementaires de la marine française : A, chaloupe ; B, chaloupe à vapeur ; C, canot major ; D, canot Berthon ; E, embarcation plate de maître calfat ; G, baleinière ; H, youyou.

embarquer [*an-bar-ké*] v. a. (du préf. *en*, et de *barque*). Mettre dans une barque, dans un navire : *embarquer des provisions*. Recevoir dans le navire, en parlant d'eau qui passe par-dessus bord : *embarquer une lame. Fig.* Engager : *embarquer quelqu'un dans une méchante affaire*. V. n. Monter dans un navire, ou. *par ext.*, dans une voiture, un wagon. Partir en voyage. Pénétrer dans un navire par-dessus bord : *la mer embarque*. **S'embarquer** v. pr. Monter dans un navire. *Fig.* S'engager, se lancer, s'aventurer : *s'embarquer dans un procès*. Loc. prov. : *S'embarquer sans biscuit, sans boussole*, entreprendre un voyage, une affaire, sans être pourvu des choses nécessaires. ANT. **Débarquer.**

embarras [*an-ba-ra*] n. m. (de *embarrasser*). Obstacle, encombrement : *un embarras de voitures. Fig.* Grands airs, prétentions : *faire des embarras, ses embarras*. Irrésolution : *être dans un grand embarras*. Pénurie d'argent ; situation pénible : *se trouver dans l'embarras*. Trouble, émotion : *excusez son embarras. Pathol. Embarras gastrique*, commencement d'obstruction dans l'estomac. *Pop. Ce n'est pas l'embarras*, sorte de restriction, qui corrige ce que l'on vient de dire, indique qu'il ne faut pas y attacher grande importance, ou annonce une explication. ANT. **Débarras, aisance, désinvolture.**

— ENCYCL. *Pathol.* L'embarras gastrique est une intoxication gastro-intestinale, qui peut être confondue parfois avec début de fièvre typhoïde ou paratyphoïde. Le malade a de la fièvre, des envies de vomir, de la diarrhée, de la soif, des sueurs, des vertiges ; la langue est blanche, etc. Un purgatif salin ou un vomitif, puis le régime lacté et les boissons chaudes viennent rapidement à bout de cette maladie bénigne.

embarrassant [*an-ba-ra-san*], **e** adj. Qui cause de l'embarras : *colis, problème embarrassant.*

embarrassé [*an-ba-ra-sé*], **e** adj. Forcé, gêné : *air embarrassé ; affaires embarrassées*. ANT. **Décidé, hardi, résolu.**

embarrassement [*an-ba-ra-se-man*] n. m. Embarras. (Vx.)

embarrasser [*an-ba-ra-sé*] v. a. (ital. *imbarrazzare*). Causer de l'embarras, obstruer : *embarrasser une rue*. Gêner les mouvements : *ce manteau m'embarrasse*. *Fig.* Embrouiller : *embarrasser une affaire*. Rendre moins net : *embarrasser son style*. Mettre en peine : *votre question m'embarrasse*. **S'embarrasser** v. pr. Etre ou devenir obstrué. ANT. **Débarrasser.**

embarrement [*an-ba-re-man*] n. m. Action d'embarrer : *l'embarrement d'un fardeau.*

embarrer [*an-ba-ré*] v. a. (de *en*, et *barre*). Placer un levier sous un fardeau pour le soulever. **S'embarrer** v. pr. Passer sa jambe de l'autre côté du bat-flanc, de la barre : *cheval qui s'est embarré.*

embarriquer [*an-ba-ri-ké*] v. a. Mettre en barrique.

embarrure [*an-ba-ru-re*] n. f. Ecorchure que se fait un cheval contre les bat-flancs. Pénétration d'une esquille sous un os plat fracturé.

embas [*an-ba*] n. m. (du préf. *en*, et de *bas*). La partie basse de quelque chose. Loc. adv. : *En embas*, en bas. (Peu us.)

embase [*an-ba-ze*] n. f. Partie d'une pièce métallique servant d'appui à une autre.

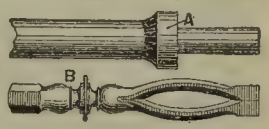

Embase : A, d'arbre de couche ; B, à fourche, de voiture.

embasement [*an-ba-ze-man*] n. m. Base continue, qui fait saillie au pied d'un bâtiment.

embassure [*an-ba-su-re*] n. f. Partie du four de verrier, qui s'étend depuis le plan de la base jusqu'à la naissance de la voûte.

embastillement [*an-bas-ti, ll* mll., *e-man*] n. m. Action d'embastiller.

embastiller [*an-bas-ti. ll* mll., *é*] v. a. Mettre à la Bastille : *Latude fut embastillé par ordre de Mme de Pompadour*. Mettre en prison. Entourer de fortifications : *embastiller une ville.*

embastionnement [*an-bas-ti-o-ne-man*] n. m. Action d'embastionner.

embastionner [*an-bas-ti-o-né*] v. a. Entourer de bastions : *embastionner une ville.*

embatage [*an*] n. m. *Techn.* V. EMBATTAGE.

embâtage [*an*] n. m. Action d'embâter.

embataillement [*an-ba-ta, ll* mll., *e-man*] n. m. Passage de l'ordre en colonne à l'ordre en bataille.

embatailler [*an-ba-ta, ll* mll., *é*] v. a. Ranger en ordre de bataille : *embatailler une armée.*

embataillonner [*an-ba-ta, ll* mll., *o-né*] v. a. Former en bataillon (des soldats).

embâter [*an-ba-té*] v. a. (du préf. *en*, et de *bât*). Mettre le bât à une bête de somme : *embâter un mulet.*

embatoir ou **embattoir** [*an-ba-toir*] n. m. Fosse étroite où l'on place les roues à embattre.

embâtonner [*an-bâ-to-né*] v. a. Remplir les cannelures d'une colonne de saillies en forme de bâtons. *Fam.* Armer de bâtons : *embâtonner des gens.*

embattage [*an-ba-ta-je*] ou, d'après l'Acad., **embatage** [*an*] n. m. Action de fixer à chaud des bandages de fer autour d'une roue.

embatteur [*an-ba-teur*] ou **embateur** [*an*] n. m. Ouvrier qui place les bandages des roues de voitures ou de wagons.

embattre [*an-ba-tre*] ou, suiv. l'Acad., **embatre** [*an*] v. a. (du préf. *en*, et de *battre*. — Se conj. comme *battre*.) Faire l'embattage.

embauchage [*an-bô*] n. m. Action d'embaucher : *embauchage d'ouvriers*. En mauv. part, action d'attirer par des manœuvres d'un atelier dans un autre. Crime que l'on commet, quand on excite des militaires à passer à l'ennemi ou à un parti de rebelles armés.

— ENCYCL. *Dr.* Quiconque, dans le but de nuire à l'industrie française, a fait passer en pays étranger des directeurs, commis ou ouvriers, s'expose à un emprisonnement de six mois à deux ans et à une amende de 50 à 3.000 francs.

L'embauchage militaire est passible d'un châtiment qui peut aller jusqu'à la peine de mort ; accessoirement, la dégradation est prononcée si le coupable appartient à l'armée.

embauche [*an-bô-che*] n. f. *Agric.* Syn. de EMBOUCHE. *Pop.* Syn. de EMBAUCHAGE.

embauchée [*an-bô-ché*] n. f. Commencement ou reprise du travail dans les arsenaux.

embaucher [*an-bô-ché*] v. a. (du préf. *en*, et de *bauche*, radical qui a donné aussi *débaucher*). Prendre un ouvrier : *embaucher des macons*. Engager, enrôler par adresse : *embaucher des électeurs*. Chercher à attirer dans son armée les soldats de l'ennemi : *embaucher un soldat.*

embaucheur, euse [*an-bô, eu-ze*] n. Qui embauche, engage.

embauchoir [*an-bô*] n. m. Instrument de bois qu'on introduit dans des bottes, des bottines, pour les élargir ou en conserver la forme.

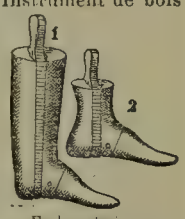

Embauchoirs : 1. Pour bottes ; 2. Pour chaussures.

embauchure [*an-bô*] n. f. Fourniture de tous les ustensiles nécessaires dans une saline ou une raffinerie à sel.

embaumement [*an-bô-me-man*] n. m. Action d'embaumer. Conservation artificielle des cadavres : *l'embaumement était pratiqué par les Egyptiens au moyen du natron.*

— ENCYCL. La conservation artificielle des cadavres était obtenue autrefois par l'emploi de substances balsamiques, d'où le nom d'*embaumement*. On y a substitué l'usage d'injections dans les artères, de substances antiputrides (sulfate ou chlorure de zinc, solutions phéniquées, sublimé, etc.). Variot a préconisé les procédés galvanoplastiques. Au préalable, on enlève l'encéphale, les intestins et les organes thoraciques.

embaumer [*an-bô-mé*] v. a. (de *en*, et *baume*). Remplir d'une odeur suave : *embaumer un coffret*. Répandre l'odeur de : *embaumer la violette*. (Dans ce sens, *embaumer* peut être considéré comme un verbe neutre ; *comme* serait sous-entendu.) *Absolum.* Remplir un corps mort d'aromates pour en empêcher la corruption. V. n. Répandre un parfum agréable : *ces fleurs embaument.* ANT. **Empester, infecter.**

embaumeur [*an-bô*] n. m. Celui qui fait métier d'embaumer les corps.

embausser [*an-bô-sé*] v. a. Garnir de ses baux : *embausser une frégate.*

embêchage n. m. Profondeur du labour à la bêche.

embecquer [*an-bè-ké*] v. a. (du préf. *en*, et de *bec*). Donner la becquée, en parlant des petits oiseaux.

embecquetage [*an-bè-ke*] n. m. Action d'embecqueter.

embecqueter [*an-bè-ke-té*] v. n. (Prend un *è* ouvert devant une syllabe muette : *il embecquète.*) Avoir le cap à l'entrée d'un détroit et donner dedans.

embéguiner [*an-bé-ghi-né*] v. a. Coiffer d'un béguin. *Fam.* Infatuer : *on l'a embéguiné de cette idée.*

embelle [*an-bè-le*] ou **belle** [*bè-le*] n. f. (de *en*, et *belle*). Partie du pont d'un navire, comprise entre les gaillards.

embelli [*an-bè-li*], **e** adj. Devenu, rendu plus beau.

embellie [*an-bè-li*] n. f. (du préf. *en*, et de *beau*). Eclaircie qui se produit pendant ou après une bourrasque. *Fig.* Circonstance favorable, bonne occasion.

embellir [*an-bè-lir*] v. a. Rendre beau : *les peintres embellissent souvent leurs modèles*. Orner. *Fig. Embellir une histoire*, l'orner aux dépens de la vérité. V. n. Devenir beau. *Fam. Ne faire que croître et embellir*, s'accroître soit en bien, soit surtout en mal. ANT. **Enlaidir.**

embellissant [*an-bè-li-san*], **e** adj. Qui embellit, qui orne, qui décore.

embellissement [*an-bè-li-se-man*] n. m. Action d'embellir. Ce qui embellit : *les embellissements d'une ville.*

embellisseur, euse [*an-bè-li-seur, eu-ze*] n. Celui, celle qui a la manie des embellissements.

emberlificoter [*an-bèr, té*] v. a. *Pop.* Embarrasser. Entortiller. Faire tomber dans un piège.

emberlificoteur, euse [*an-bèr, eu-ze*] adj. et n. Celui, celle qui emberlificote.

emberloquer ou **emberlucoquer (s')** [*san-bèr, ké*] v. pr. Se coiffer d'une opinion, s'en préoccuper sans cesse.

embesogné [*an-be-zo-gné*], **e** adj. Fort occupé. (Peu us.)

embêtant [*an-bè-tan*], **e** adj. *Pop.* Ennuyeux.

embêtement [*an, man*] n. m. *Pop.* Action d'embêter. Contrariété, ennui : *avoir des embêtements.*

embêter [*an-bè-té*] v. a. (du préf. *en*, et de *bête*). *Pop.* Ennuyer, agacer quelqu'un. **S'embêter** v. pr. S'ennuyer beaucoup.

embeurrer [*an-beu-ré*] v. a. Garnir d'une couche de beurre : *embeurrer une tartine.*

embichetage [*an*] n. m. Distance qui se trouve entre le centre de la petite platine et le centre de la grande, dans une montre.

emblaison [*an-blè-zon*] n. f. *Dialect.* Saison des semailles.

emblavage [*an*] n. m. Action d'emblaver.

emblave [*an*] n. f. (de *emblaver*). Terre où il y a du blé nouvellement semé ou déjà levé.

emblaver [*an-bla-vé*] v. a. (de *en*, et du lat. *bladum*, blé). Semer une terre en blé ou en toute autre graine.

emblavure [*an*] n. f. Terre ensemencée de blé.

emblayer [*an-blè-ié*] v. a. (autre forme de *emblaver*. — Se conj. comme *balayer.*) Encombrer, embarrasser. (Vx.)

Emble, nom de la première femme, dans la mythologie scandinave.

emblée (d') [*dan-blé*] loc. adv. (de *embler*). Du premier coup, sans difficulté : *emporter d'emblée une ville, une affaire.*

emblématique [*an*] adj. Qui tient de l'emblème : *les hiéroglyphes sont des figures emblématiques.*

emblématiquement [*an, ke-man*] adv. D'une manière emblématique.

emblème [*an*] n. m. (du gr. *emblêma*, ouvrage de marqueterie). Figure symbolique, avec des paroles sentencieuses. Objet visible, adopté pour figurer une idée. Attribut : *les emblèmes de la royauté.*

— ENCYCL. *Emblème, symbole, attribut.* Le *symbole* est constant, l'*emblème* est variable. Le symbole est regardé comme étant d'origine divine ou inconnue ; l'emblème est inventé par quelqu'un. Le symbole a avec l'objet auquel il se rapporte une analogie naturelle, facile à saisir ; l'emblème, au contraire, demande souvent un effort d'intelligence pour être compris, car, en général, il associe plusieurs idées différentes. Quant à l'*attribut*, c'est un objet qui accompagne ordinairement, plutôt qu'il ne représente, certaines personnes et certaines choses ; l'attribut figure le plus souvent dans un ensemble artistique : c'est ainsi que le caducée est l'attribut de Mercure ; le thyrse, celui de Bacchus ; la houlette, la musette, ceux des bergers ; le bandeau, la balance et le glaive, ceux de la justice, etc.

Principaux emblèmes et symboles :

Abeille, fourmi, symb. du travail, de l'activité et de la prévoyance.
Aigle, symb. du génie.
Ailes du caducée, symb. de la diligence.
Ancre, symb. de l'espérance, du salut.
Blanc (couleur), embl. de l'innocence, de pureté, de fête.
Bleu (couleur), embl. de la fidélité.
Boule, embl. de l'inconstance.
Caméléon, symb. de l'inconstance dans les opinions.
Chêne, embl. de la force.
Chien, symb. de la fidélité.
Collier, symb. de la servitude.
Colombe, symb. de la fidélité conjugale.
Colonne tronquée, symb. d'une vie trop tôt brisée.
Coq, symb. de la vigilance.
Corne pleine de fruits, d'épis de blé, symb. de l'abondance.
Cours d'un fleuve, embl. de la vie.
Doigt posé sur les lèvres, symb. du silence, de la discrétion.
Faucille, symb. des moissons.
Femme debout sur une roue, symb. de la fortune.
Figure appuyée sur une urne, représentation d'un fleuve, d'une rivière.
Harpe, embl. de la poésie sacrée.
Ibis, cigogne, pélican, symb. de l'amour paternel.
Jaune (couleur), embl. de l'infidélité.
Laurier, embl. de la gloire.
Lierre, embl. de la fidélité, de l'attachement.
Lion, symb. de la force.

Mains, deux mains jointes, symb. de la concorde, des alliances, de l'amitié.
Marotte, symb. de la folie.
Niveau, symb. de l'égalité.
Noir (couleur), embl. du deuil, de la tristesse.
Olivier, embl. de la paix.
Orange (couleur), embl. de l'amour, de la gloire, de la satisfaction.
Oranger, embl. de la virginité.
Palme, symb. du martyre.
Paon, dindon, symb. de l'orgueil, de la suffisance, de la sottise.
Poule couvrant ses poussins de ses ailes, symb. de la protection maternelle.
Rouge (couleur), embl. du courage, de l'ardeur, de l'amour vif.
Serpent, symbole de la prudence.
Serpent qui se mord la queue, symb. de l'éternité.
Serpents du caducée, symb. de la prudence.
Vert (couleur), embl. de l'espérance.
Violet (couleur), embl. de la modestie, de la timidité.
V. FLEURS (*Langage des*).

Emblèmes (*les*), recueil de sentences morales en distiques latins du jurisconsulte milanais Alciat (XVIe s.).

embler [*an-blé*] v. a. (lat. *involare*). Voler. Prendre de vive force. (Vx.)

emblier v. a. *Mar.* Syn. de EMBLAYER.

embloquer [*an-blo-ké*] v. a. Aplatir dans le *bloc* (sorte de presse à l'usage des tabletiers).

embobeliner [*an, né*] v. a. Enjôler par des paroles captieuses : *embobeliner un vieillard crédule.* (On dit aussi *fam.* EMBOBINER.)

embobiner [*an, né*] v. a. Enrouler autour d'une bobine. *Fam.* Enjôler.

embodinure n. f. *Mar.* Syn. de EMBOUDINURE.

emboire [*an*] v. a. (du préf. *en*, et de *boire*. — Se conj. comme *boire*.) Enduire d'huile ou de cire pour empêcher les adhérences du métal que l'on coule : *emboire un moule.* **S'emboire** v. pr. Se ternir, en parlant des couleurs d'un tableau, par suite de l'absorption de l'huile par la toile.

emboiser [*an-boi-zé*] v. a. Séduire par des cajoleries. (Vx.)

emboîtage [*an*] n. m. Action d'emboîter. Action de placer un livre cousu entre deux cartons qui constituent la couverture. Cette couverture elle-même.

emboîtement [*an, man*] n. m. Position de deux choses qui s'emboîtent : *l'emboîtement du fémur dans le bassin.*

emboîter [*an-boî-té*] v. a. (du préf. *en*, et de *boîte*). Enchâsser, mettre une chose dans une autre : *emboîter des mortaises. Emboîter un livre*, le mettre dans la reliure qui lui est destinée. *Arg. milit.* Mettre à la salle de police, en prison. *Emboîter le pas*, marcher serrés les uns derrière les autres, et, *au fig.*, se modeler entièrement sur quelqu'un. ANT. **Déboiter, disloquer.**

emboîture [*an*] n. f. Endroit où les choses s'emboîtent.

embole ou **embolus** [*an, luss*] n. m. Corps étranger qui détermine le phénomène de l'embolie.

embolie [*an-bo-lî*] n. f. (du gr. *embolê*, obstruction). Oblitération d'un vaisseau par un corps (généralement un caillot) en circulation dans le sang : *une embolie peut causer la mort.*

— ENCYCL. Le danger de l'embolie est la migration d'un caillot dans les différents organes. Lorsque le caillot oblitère une artère pulmonaire, tout un territoire du poumon est privé de circulation et, si la mort n'est pas subite, elle peut survenir par gangrène pulmonaire. Il en est de même si le caillot vient fermer une artère à l'origine d'un membre. L'*embolie cérébrale* détermine la paralysie de tout un côté du corps. Le traitement consiste dans le repos absolu. Au reste, les accidents, toujours graves, souvent mortels, dépendent de l'artère qui est le siège de l'embolie.

embolique [*an*] adj. Qui se rapporte à l'embolie.

embolisation [*an, za-si-on*] n. f. Formation d'une embolie.

embolisme [*an-bo-lis-me*] n. m. (gr. *embolismos*). Intercalation d'un mois dans le calendrier des Grecs, pour rétablir la concordance de l'année lunaire avec le cours du soleil.

embolismique [*an-bo-lis-mi-ke*] adj. Intercalaire. *Mois embolismique*, mois intercalé des Athéniens. *Année embolismique*, année dans laquelle ce mois était intercalé.

embolite [*an*] n. f. *Minér.* Mélange naturel de chlorure et de bromure d'argent.

embonpoint [*an-bon-poin*] n. m. (du préf. *en*, de *bon*, et de *point*, en bon état). Etat du corps, surtout en parlant des personnes grasses : *prendre de l'embonpoint.* ANT. **Maigreur, émaciation.**

emboquer [*an-bo-ké*] v. a. (de *en*, et de *boque*, pour *bouche*). Gaver les volailles en vue de l'engraissement.

embordurer [*an, ré*] v. a. Mettre une bordure, un cadre à : *embordurer une estampe.*

embossage [*an-bo-sa-je*] n. m. Action d'embosser un navire. Position d'un navire embossé.

— ENCYCL. L'embossage a pour but de maintenir le bâtiment immobile dans une position déterminée, en dépit du vent et des courants, soit pour présenter à un fort qu'on attaque la partie la mieux armée du navire, soit pour mettre, dans les pays chauds, les navires en travers au vent.

embosser [*an-bo-sé*] v. a. (du préf. *en*, et de *bosse*). Fixer un vaisseau de l'avant et de l'arrière, de manière à lui faire présenter son travers.

embossure [*an-bo-su-re*] n. f. Grelin ou câble servant à l'embossage. Nœud fait sur une manœuvre.

embotteler [*an-bo-te-lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *j'embottelle.*) Mettre en bottes : *embotteler les foins, le chanvre.*

embouage [*an*] n. m. *Mines.* Procédé employé dans les houillères, pour combattre l'incendie d'une veine de charbon. (Il consiste à inonder avec un mélange d'eau et d'argile tout l'espace où brûle le charbon.)

emboucautage [*an, kô-ta-je*] n. m. Action d'emboucauter.

emboucauter [*an-bou-kô-té*] v. a. Mettre dans des boucauts la morue qu'on a salée.

embouchage n. m. Ouverture de la bouche d'un animal pour examiner la langue, les dents, etc.

embouche [*an*] ou **embauche** [*an-bô-che*] n. f. (de *emboucher*). Prairie fertile, où les bestiaux (et en particulier les bovidés) s'engraissent rapidement. (On dit aussi PRÉ D'EMBOUCHE.)

— ENCYCL. Les embouches doivent être établies dans des prairies fraîches et fertiles, dont la végétation comprenne surtout des graminées (ray-grass, flouve, vulpin, pâturin, fétuque, phléole des prés) et des petites légumineuses (trèfle blanc, lupuline, lotier). Les animaux qu'on y place doivent être en nombre tel que chacun d'eux puisse se nourrir au maximum sans être obligé à de grands déplacements; aussi peut-on les parquer par deux ou par trois, en divisant la prairie par des clôtures ou des fossés, mais à la condition que chaque petit parc soit pourvu d'un abreuvoir.

embouché, e [*an*] adj. Qui parle d'une certaine façon au point de vue de la politesse : *être mal embouché.*

embouchement [*an, man*] n. m. Action d'emboucher.

emboucher [*an-bou-ché*] v. a. (du préf. *en*, et de *bouche*). Mettre à sa bouche un instrument à vent, afin d'en tirer des sons. *Fig. Emboucher la trompette*, prendre le ton élevé, sublime.

embouchoir [*an*] n. m. Bout concave qui s'adapte à un instrument à vent, lorsqu'on veut en tirer des sons. (Syn. EMBOUCHURE.) Douille qui joint le canon d'une arme portative avec son fût. (V. FUSIL.)

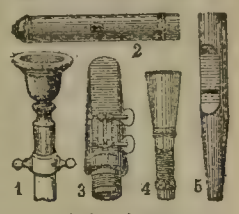

Embouchures : 1. D'instrument de cuivre ; 2. De flûte; 3. De clarinette; 4. De hautbois ; 5. De tuyau d'orgue.

embouchure [*an*] n. f. Entrée d'un fleuve dans la mer, d'une rivière dans un fleuve : *Le Havre est à l'embouchure de la Seine dans la Manche.* Entrée, ouverture extérieure : *un vase à étroite embouchure.* Partie du mors qui entre dans la bouche du cheval ; d'un instrument à vent, à laquelle on applique la bouche lorsqu'on veut jouer. Manière dont on embouche certains instruments à vent. *Avoir une bonne embouchure*, produire le son avec facilité et pureté.

emboucler [*an-bou-klé*] v. a. Garnir d'une boucle.

emboudiner [*an, né*] v. a. *Mar.* Recouvrir une pièce métallique de tours de quarantenier.

emboudinure [*an*] n. f. *Mar.* Garniture de cordage mise autour d'un objet en métal.

embouer [*an-bou-é*] v. a. (du préf. *en*, et de *boue*). Salir de boue : *embouer une muraille.*

embouquement [*an-bou-ke-man*] n. m. Entrée d'une passe, d'un canal resserré entre deux terres.

embouquer [*an-bou-ké*] v. n. (du préf. *en*, et de *bouque* ou *bouche*). S'engager dans une passe étroite. Activ. : *embouquer un canal.*

embourbement [*an, man*] n. m. Action de s'embourber.

embourber [*an-bour-bé*] v. a. (du préf. *en*, et de *bourbe*). Mettre dans un bourbier : *embourber une voiture. Fig.* Engager quelqu'un dans une mauvaise affaire. **S'embourber** v. pr. S'enfoncer dans la boue. *Fig.* S'empêtrer, s'avilir. ANT. **Désembourber.**

embourder v. a. *Mar.* Syn. de BÉQUILLER.

embourgeoisement [*an-bour-joi-ze-man*] n. m. Action d'embourgeoiser ou de s'embourgeoiser.

embourgeoiser [*an-bour-joi-zé*] v. a. *Fam.* Allier à la bourgeoisie. Rendre banal, commun. **S'embourgeoiser** v. pr. Devenir bourgeois.

embourrage [*an-bou-ra-je*] ou **embourrement** [*an-bou-re-man*] n. m. Action de remplir de bourre. ANT. **Débourrage, débourrement.**

embourrer [*an-bou-ré*] v. a. Garnir de bourre.

embourrure [*an-bou-ru-re*] n. f. Action d'embourrer. Toile qui couvre la matière dont le tapissier embourre certains meubles.

emboursage [*an*] n. m. Action d'aplatir les cuirs au maillet pour en faire disparaître les plis.

emboursement [*an, man*] n. m. Action d'embourser : *l'emboursement d'une somme.* (Peu us.)

embourser [*an-bour-sé*] v. a. Mettre en bourse : *embourser une somme.* (Peu us.) *Fig.* Recevoir abondamment : *embourser des coups.* ANT. **Débourser.**

embouser [*an-bou-zé*] v. a. Salir ou enduire de bouse.

embout [*an-bou*] n. m. (de *emboutir*). Garniture de métal ou d'une matière quelconque, qu'on met au bout d'une canne ou d'un manche de parapluie.

embouteillage [*an-bou-tè, ll* mll.] ou **embouteillement** [*an-bou-tè, ll* mll., *e-man*] n. m. Action d'embouteiller : *l'embouteillage d'un port.*

embouteiller [*an-bou-tè, ll* mll., *é*] v. a. Mettre en bouteilles : *embouteiller du vin. Fig.* Bloquer des navires dans une rade à goulet étroit, en obstruant ce goulet. *Par ext.* Obstruer de manière à arrêter la circulation : *gare embouteillée.*

embouteilleur [*an-bou-tè, ll* mll.] n. m. Celui qui met des liquides en bouteilles.

embouter [*an-bou-té*] v. a. Mettre un embout à l'extrémité d'une canne.

emboutir [*an*] v. a. (du préf. *en*, et de *bout*). Courber à froid, de manière à rendre convexe d'un côté et concave de l'autre : *casserole en cuivre emboutie.* Revêtir d'une garniture métallique : *emboutir une corniche.*

emboutissage [*an-bou-ti-sa-je*] n. m. Action d'emboutir les métaux.

— ENCYCL. L'emboutissage, qui a pour objet de transformer une feuille métallique plane en feuille courbe, se fait à froid et à chaud, tout en diminuant l'épaisseur de cette feuille. C'est par l'emboutissage qu'on obtient des récipients sans soudure, tels que les chaudières, casseroles, tubes, cartouches, boutons, jouets, etc. Sous pression hydraulique on est parvenu, par emboutissage des tôles d'acier, à fabriquer des roues de wagons, des chaînes d'automobiles, etc. Les travaux en repoussé et toute l'orfèvrerie, les ornements en relief, se font également par emboutissage.

emboutisseur [*an-bou-ti-seur*] n. m. Ouvrier qui emboutit.

emboutissoir [*an-bou-ti-soir*] n. m. ou **emboutisseuse** [*an-bou-ti-seu-ze*] n. f. Marteau, machine pour emboutir.

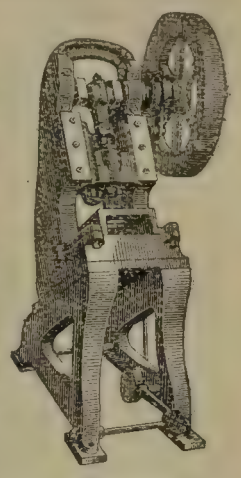
Emboutisseuse.

embranchement [*an-bran-che-man*] n. m. Division du tronc d'arbre en plusieurs branches. Réunion de chemins qui se croisent. Subdivision d'une voie ferrée en voies secondaires. Ramification de tuyaux. *Fig.* Division principale d'une science, d'une série classée, etc., d'un règne de la nature, etc. : *les vertébrés forment un grand embranchement du règne animal.*

— ENCYCL. *Zool.* L'idée de l'embranchement est due à Cuvier, qui l'inaugura en 1812, en répartissant les animaux en quatre embranchements : *vertébrés, mollusques, articulés, rayonnés.* Aujourd'hui, on distingue le plus généralement dans le règne animal non plus quatre, mais neuf embranchements : *arthropodes, cœlentérés, échinodermes, molluscoïdes, mollusques, protozoaires, tuniciers, vers* et *vertébrés.* On réunit parfois les arthropodes et les vers en un seul embranchement sous le nom d'*annelés* ; de même, les molluscoïdes et les tuniciers sont classés par certains auteurs dans l'embranchement des mollusques.

embrancher [*an-bran-ché*] v. a. (du préf. *en*, et de *branche*). Joindre ensemble plusieurs routes ou plusieurs tuyaux.

embraquer [*an-bra-ké*] v. a. *Mar.* Tirer sur un cordage pour le raidir.

embrasement [*an-bra-ze-man*] n. m. Vaste incendie : *l'embrasement de Troie.* Ardente clarté : *embrasement du soleil couchant. Fig.* Troubles, désordre dans un Etat.

embraser [*an-bra-zé*] v. a. (du préf. *en*, et de *braise*). Mettre en feu : *embraser une maison. Fig.* Exciter d'ardentes discussions dans : *embraser un Etat.* Exciter une ardente passion chez.

embrassade [*an-bra-sa-de*] n. f. Action de deux personnes qui s'embrassent.

embrassant [*an-bra-san*], **e** adj. Qui aime à embrasser.

embrasse [*an-bra-se*] n. f. (de *embrasser*). Cordon ou bande qui sert à retenir un rideau. *Blas.* Pièce honorable, qui est une chape ouverte vers l'un des flancs de l'écu. (V. la planche BLASON.)

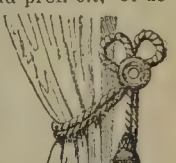
Embrasse.

embrassement [*an-bra-se-man*] n. m. Action d'embrasser, de s'embrasser.

embrasser [*an-bra-sé*] v. a. (du préf. *en*, et de *bras*). Serrer dans ses bras : *embrasser un fût de colonne.* Donner un baiser : *embrasser quelqu'un au front. Fig.* Environner, ceindre : *l'océan embrasse la terre.* Contenir, renfermer : *l'étude de la philosophie embrasse tout.* Adopter, choisir : *embrasser une religion, un parti.* Entreprendre. PROV. : **Qui trop embrasse mal étreint**, celui qui entreprend trop de choses à la fois ne réussit dans aucune. ALLUS. LITTÉR. :

J'embrasse mon rival, mais c'est pour l'étouffer,

cri de Néron, dans le *Britannicus* de Racine (IV, 3). **Embrassons-nous, Folleville !** titre d'un vaudeville de Labiche. Cette apostrophe interrompt toutes les explications que veut donner Folleville. On la rappelle plaisamment dans le même but.

embrasseur, euse [*an-bra-seur, eu-ze*] n. et adj. Qui aime à embrasser.

embrassoires [*an-bra-soi-re*] n. f. pl. Sorte de tenailles à mâchoires cintrées, pour saisir les creusets.

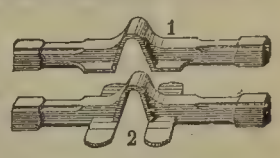

Embrassure : 1. Sans patins ; 2. A patins.

embrassure [*an-bra-su-re*] n. f. Bande de fer qui sert de ceinture à un tuyau de cheminée, une poutre, etc.

embrasure [*an-bra-zu-re*] n. f. (de *embraser*, pour *ébraser*). Ouverture d'une porte, d'une fenêtre. Ouverture pratiquée dans un ouvrage de fortification pour tirer le canon. *Mar.* Syn. de SABORD. N. f. pl. Ouvertures à la partie inférieure d'un haut fourneau.



Embrasure : A, merlons ; B, genouillère ; C, joues.

embrayage [*an-brè-ia-je*] n. m. Action d'embrayer. Mécanisme permettant d'embrayer ou de désembrayer. ANT. **Débrayage.**

— ENCYCL. *Mécan.* L'embrayage est l'opération qui a pour but de rendre temporairement solidaires l'une de l'autre deux pièces indépendantes d'une machine. On obtient ce résultat au moyen d'un manchon spécial dit *d'embrayage* et muni de dents hélicoïdes qui, à un moment voulu, s'engrènent ou se séparent. L'embrayage se fait aussi en ayant recours à des manchons à piston ; il peut aussi se produire au moyen d'engrenages, l'une des roues étant calée sur l'arbre, l'autre folle sur un second arbre, mais susceptible d'être calée à son tour au moment

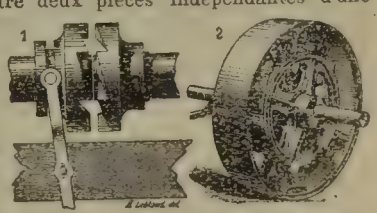

Embrayage : 1. A dents ; 2. A friction.

nécessaire. Pour les courroies, on fait usage d'une fourche oscillante qui fait passer cette courroie de la poulie folle sur la poulie fixe, ou inversement. On arrive aussi par embrayage à modifier le sens primitif du mouvement.

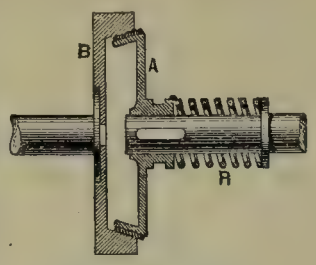

Embrayage par cône.

Dans la construction automobile, les embrayages les plus répandus sont l'*embrayage à plateaux*, l'*embrayage à disques*, l'*embrayage par cônes de friction*. Dans ce dernier, un cône mâle A est poussé par un *ressort d'embrayage* R dans l'intérieur d'un cône femelle B. Plus on écrase R, plus la friction augmente. On débraye en écartant les cônes par un levier et, en laissant revenir le levier, on embraye progressivement.

Le cône A est ordinairement recouvert de cuir.

Citons encore : l'*embrayage à mâchoires*, l'*embrayage à ruban*, l'*embrayage hydraulique* et l'*embrayage électrique*, etc.

embrayer [*an-brè-ié*] v. a. (du préf. *en*, et de *braie*. — Se conj. comme *balayer*.) Etablir la communication entre le moteur d'une machine et les organes qu'il doit mettre en mouvement. ANT. **Débrayer.**

embrayeur [*an-brè-ieur*] n. m. Levier pour embrayer.

embrelage [*an*] n. m. Action d'embreler.

embreler [*an-bre-lé*] v. a. (de *en*, et de l'anc. fr. *brael*, cordage. — Prend un è ouvert devant une syllabe muette : *j'embrèle*.) Fixer avec des cordages le chargement d'une voiture.

embreloqué [*an, ké*], **e** adj. Garni de breloques.

embrènement [*an, man*] ou **embrenage** [*an*] n. m. Action d'embrener ou de s'embrener.

embrener [*an-bre-né*] v. a. (de *en*, et *bran*. — Se conj. comme *amener*.) *Pop.* Salir de bran. **S'embrener** v. pr. Se salir de matière fécale.

embrèvage ou **embreuvage** n. m. *Charp.* Syn. de EMBRÈVEMENT.

embrèvement ou **embreuvement** [*an, man*] n. m. Assemblage de deux pièces de bois se



Embrèvements : 1. A simple languette ; 2. A double languette.

rencontrant obliquement et dans lequel la pénétration a la forme d'un prisme triangulaire.

embrever [*an-bre-vé*] (même orig. que *abreuver*. — Prend un è ouvert devant une syllabe muette : *j'embrève*) ou **embreuver** [*an, vé*] v. a. (du préf. *en*, et du rad. de *abreuver*). Joindre par un embrèvement.

embrigadement [*an, man*] n. m. Action d'embrigader.

embrigader [*an, dé*] v. a. Mettre en brigade. *Fig.* Réunir sous une direction commune : *embrigader des partisans*.

embrocation [*an, si-on*] n. f. (du gr. *embrokhé*, enveloppe humide). *Méd.* Fomentation faite sur une partie malade avec un liquide gras, huileux. Ce liquide lui-même.

embrochage [*an*] n. m. *Électr.* Montage en série, mode de distribution tel que le courant traverse successivement les appareils intercalés dans le circuit.

embrochement [*an, man*] n. m. Action d'embrocher : *l'embrochement d'un poulet*.

embrocher [*an-bro-ché*] v. a. (du préf. *en*, et de *broche*). Mettre en broche : *embrocher un gigot*. Percer d'outre en outre : *embrocher son adversaire*. ANT. **Débrocher.**

embrocheur [*an*] n. m. Celui qui embroche.

embronchement [*an, man*] n. m. Assemblage de pièces embronchées.

embroncher [*an-bron-ché*] v. a. (de *en*, et *broncher*). Placer des tuiles, des ardoises, de façon qu'elles s'emboîtent les unes dans les autres.

embroquement [*an, ke-man*] n. m. (de *en*, et *brocher*). Action de brocher un tissu, une étoffe.

embrouillage n. m. *Pop.* Confusion.

embrouillamini n. m. V. BROUILLAMINI.

embrouillarder (s') [*san-brou, ll* mll., *ar-dé*] v. pr. (de *en*, et *brouillard*). *Fam.* Se charger de brouillards : *le temps s'embrouillarde*. (On dit mieux S'EMBRUMER.) *Pop.* Ressentir les premiers effets de l'ivresse ; commencer à avoir la vue trouble.

embrouillement [*an-brou, ll* mll., *e-man*] n. m. Action d'embrouiller. Embarras, confusion.

embrouiller [*an-brou, ll* mll., *é*] v. a. Mettre en désordre : *embrouiller du fil*. Mettre de la confusion, de l'obscurité : *embrouiller une affaire*. *Fam. Ni vu ni connu, je t'embrouille*. Se dit à propos d'une chose demeurée sans explication, d'une personne qui a disparu d'une façon mystérieuse, etc. **S'embrouiller** v. pr. Perdre le fil de ses idées : *s'embrouiller dans une démonstration*. ANT. **Débrouiller, éclaircir.**

embrouilleur, euse [*an-brou, ll* mll., *eu-ze*] n. Personne qui embrouille.

embroussaillé [*an-brou-sa, ll* mll., *é*], **e** adj. Embarrassé de broussailles. Très mêlé : *cheveux embroussaillés*. Compliqué.

embruger [*an-bru-jé*] ou **embruyer** [*an-bru-ié*] v. a. (de *an*, et *bruyère*. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il embrugea, nous embrugeons*.) Syn. de EMBRUYÉRER.

embruiné, e [*an*] adj. Couvert de bruine.

embrumer [*an-bru-mé*] v. a. (de *en*, et *brume*) Envelopper de brumes, de brouillards. *Fig.* Assombrir, attrister : *les craintes embrument l'avenir*. **S'embrumer** v. pr. Se charger de brumes. *Fig.* S'attrister, s'assombrir.

embrun [*an*] n. m. (de *embrumer*). Ciel couvert de brouillard. Pluie fine que forment les vagues en se brisant.

Embrun [*an*], ch.-l. d'arr. (Hautes-Alpes), sur la Durance ; 3.500 h. (*Embrunois* ou *Ebroduniens*). Ch. de f. P.-L.-M. — L'arr. a 5 cant., 36 comm., 23.400 h. ; le cant. a 8 comm. et 8.310 h.

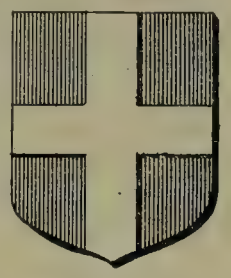
Armes d'Embrun.

embrune [*an*] n. f. Nom vulgaire de l'airelle.

embruni n. m. *Mar.* Syn. de EMBRUN.

embrunir [*an*] v. a. Donner une couleur brune, trop brune : *la nuit tombante embrunit le ciel*.

Embrunois [*an-bru-noi*], anc. petit pays de France (Dauphiné) ; ch.-l. *Embrun*. On dit aussi EMBRUNAIS [*nè*].

embruyérer [*an-bru-ié-ré*] v. a. (Se conj. comme *accélérer*.) Disposer sur des brins de bruyère avant le coconnage, en parlant des vers à soie.

embryocardie [*dî*] n. f. (du gr. *embruon*, embryon, et *kardia*, cœur). Augmentation du nombre des battements cardiaques, donnant à l'auscultation la sensation des bruits du cœur fœtal.

embryogénie [*an, jé-nî*] n. f. (du gr. *embruon*, embryon, et *genos*, naissance). Série des formes par lesquelles passe un organisme animal ou végétal, depuis l'état d'œuf ou de spore jusqu'à l'état adulte.

— ENCYCL. Tout être vivant provient d'une cellule initiale appelée, suivant les cas, *œuf* ou *spore*. Les premiers stades de l'évolution individuelle consistent dans la segmentation de l'œuf. Les formes successives que traverse un animal depuis l'œuf jusqu'à l'état adulte s'appellent les formes embryonnaires. L'embryogénie peut être *dilatée* ou *condensée* ; dans le premier cas, l'œuf a peu de vitellus nutritif, et le développement est libre ; dans le second, l'œuf a beaucoup de vitellus, et son développement est parasitaire (poussin, enfant).

embryogénique [*an*] adj. Qui appartient à l'embryogénie : *développement embryogénique*.

embryogéniste [*an, nis-te*] n. m. Celui qui s'occupe d'embryogénie.

embryographie [*an, fi*] n. f. (du gr. *embruon*, embryon, et *graphein*, décrire). Description ou histoire naturelle des embryons.

embryologie [*an, ji*] n. f. (du gr. *embruon*, embryon, et *logos*, discours). Science qui s'occupe du développement des organismes, depuis l'état d'œuf ou de spore jusqu'à l'état adulte.

— ENCYCL. On distingue l'*embryologie générale*, l'*embryologie descriptive* et l'*embryologie comparée*. L'embryologie générale étudie ce qui est commun à toutes les évolutions individuelles des êtres vivants. L'embryologie descriptive comprend l'étude des formes par lesquelles passent tous les êtres vivants. L'embryologie comparée rapproche les unes des autres les embryogénies des divers êtres et indique leur parenté réelle.

embryologique [*an*] adj. Qui a rapport à l'embryologie : *études embryologiques*.

embryologiste [*an, jis-te*] n. m. Celui qui s'occupe d'embryologie.

embryome [*an*] n. m. Tumeur considérée comme une variété de kyste dermoïde.

embryon [*an*] n. m. (gr. *embruon* ; de *bruein*, germer). Fœtus commençant à se former. Plante en germe. *Fig.* Personne de très petite taille, de peu de valeur ou d'importance. *Fig.* Germe, origine : *la famille est l'embryon de l'Etat*.

— ENCYCL. *Zool.* La dénomination d'*embryon* peut s'appliquer dès que l'œuf commence à se segmenter ; on conserve ce nom jusqu'au moment où le germe animal sort de la membrane de l'œuf. Chez l'homme et les mammifères supérieurs, l'embryon se développe dans l'utérus maternel.

— *Bot.* Le terme d'*embryon* désigne la partie la plus essentielle de la graine des phanérogames, mais, cependant, s'applique aussi à tout état rudimentaire de l'organisme qui provient du développement d'un œuf.

embryoné ou **embryonné** [*an-bri-o-né*], **e** adj. Qui est muni d'un embryon.

embryonifère [*an*] adj. (de *embryon*, et du lat. *ferre*, porter). Qui porte, qui contient un embryon.

embryoniforme [*an*] adj. Qui présente la forme d'un embryon.

embryonnaire [*an-bri-o-nè-re*] adj. Qui a rapport à l'embryon. (On dit aussi EMBRYONIQUE.) *Fig.* Qui est à l'état rudimentaire.

embryonnairement [*an-bri-o-nè-re-man*] adv. A l'état d'embryon.

embryonnelle [*an-bri-o-nè-le*] n. f. Germe reproducteur des plantes cryptogames.

embryotome [*an*] n. m. Instrument destiné à pratiquer l'embryotomie.

embryotomie [*an, mî*] n. f. (du gr. *embruon*, embryon, et *tomê*, section). Dissection du fœtus ou, plus souvent, opération par laquelle on divise, dans le sein de la mère, les parties du fœtus, lorsqu'il y a impossibilité de terminer l'accouchement d'une façon normale.

— ENCYCL. On ne doit pratiquer l'embryotomie que lorsque le fœtus a succombé et qu'il se présente par l'épaule. En général, on sectionne simplement la tête et, après la décollation, on extrait le corps en tirant sur un bras, puis la tête avec un forceps.

embryotomique [*an*] adj. Qui se rapporte à l'embryotomie.

embryotrophe [*an*] n. m. Enveloppe ou annexe d'un embryon.

embu, e [*an*] adj. (de *emboire*). Dont les couleurs sont ternes : *tableau embu*. N. m. Ton terne ou noir d'un tableau embu. *Mar.* Absorption d'eau par la toile d'une voile.

embûche [*an*] n. f. (de *embûcher*). Piège : *tendre, dresser des embûches*. Autref., embuscade.

embûchement [*an, man*] n. m. Commencement de la coupe d'un bois.

embûcher [*an-bû-ché*] v. a. (de *en*, et *bûche*, au sens étymol. de *bois*). Commencer la coupe de : *embûcher un bois*.

embûcher (s') [*san-bû-ché*] v. pr. Se dit du cerf qui entre dans le bois.

embuer [*an-bu-é*] v. a. Couvrir d'une buée.

embuffleté [*an-bu-fl-té*], **e** adj. Garni de buffleterie : *gendarme embuffleté*.

embuscade [*an-bus-ka-de*] n. f. (ital. *imboscata*). Lieu où l'on a caché une troupe pour surprendre, attaquer l'ennemi : *le chevalier d'Assas tomba dans une embuscade*. Cette troupe elle-même.

embusage [*an-bus-ka-je*] n. m. Action d'embusquer, de s'embusquer.

embusqué [*an-bus-ké*] adj. et n. m. *Fam.* Militaire qui, étant en situation de servir au feu, se fait installer dans un emploi sans danger.

embusquer [*an-bus-ké*] v. a. (autre forme de *embûcher*). Mettre en embuscade : *embusquer des spadassins*. *Fam.* Installer (un militaire) dans un poste éloigné du feu ; le mettre à l'abri de tout danger. **S'embusquer** v. pr. Se mettre en embuscade.

embusqueur [*an-bus-keur*] adj. et n. m. Se dit de celui qui embusque un soldat, qui le met à l'abri de tout danger.

embut [*an-bu*] n. m. Entonnoir. (Vx.) *Agric.* Puisard en entonnoir. *Mar.* V. EMBU.

embuvage [*an*] n. m. Raccourcissement des fils de la chaîne par le tissage.

Emden [*èm'-dèn'*], v. de Prusse (Hanovre), port à l'embouchure de l'*Ems* ; 14.000 h. Papeterie. On désigne sous le nom de *Confession d'Emden* la profession de foi rédigée en 1562 par Guy de Brès pour les réformés des Pays-Bas.

émécher [*ché*] v. a. (Se conj. comme *accélérer*.) Mettre en mèches : *émécher des cheveux*. *Fam. Etre éméché*, être dans un état voisin de l'ivresse.

Emelé (Guillaume), peintre allemand, né à Buchen, m. à Fribourg-en-Brisgau (1830-1905). Il a exécuté une série de peintures militaires remarquables par la précision et l'exactitude du détail.

Emelghem, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale), sur le Mendel, affl. de la Lys ; 2.630 h. Blanchisseries.

emendanda [*é-min*] n. m. pl. (m. lat. signif. : *choses qui doivent être corrigées*). Corrections typographiques à faire.

émendateur, trice [*man*] n. Personne qui émende. (Peu us.)

émendatif, ive [*man*] adj. Qui émende. (Inus.)

émendation [*man-da-si-on*] n. f. (de *émender*). Correction d'un texte défectueux.

émender [*man-dé*] v. a. (lat. *emendare*). *Dr.* Corriger, réformer : *émender un texte*.

éméraldine n. f. Couleur bleue de teinte pâle.

émeraude [*rô-de*] n. f. (lat. *smaragdus*). Pierre précieuse d'une belle couleur verte. *L'île d'émeraude*, l'Irlande, à cause de la richesse de sa végétation.

— ENCYCL. L'émeraude proprement dite ou *béryl* est un silicate naturel d'alumine et de glucinium. On connaît plusieurs variétés d'émeraude, mais c'est aux variétés vertes qu'on réserve plus volontiers ce nom. On appelle alors *béryl* les variétés incolores, roses, jaunes ou pierreuses, et *aigue-marine* les cristaux vert bleuâtre de Sibérie. On trouve l'émeraude verte en Nouvelle-Grenade. L'émeraude est une des pierres précieuses dont l'aspect est le plus agréable. Aussi, les beaux échantillons atteignent-ils un prix très élevé. Les Anciens comptaient l'émeraude parmi les plus belles gemmes. C'est auprès de Kosséir, au mont Zabara, qui fait partie de la chaîne Arabique, que les mines d'émeraude exploitées par eux ont été retrouvées. V. MINÉRAUX.

émeraudine [*rô*] n. f. Nom vulgaire de la cétoine dorée.

émergement [*mèr-je-man*] n. m. Action d'émerger, de s'élever au-dessus du niveau des eaux : *l'émergement des montagnes, d'un continent*. (On dit mieux ÉMERSION.)

émergence [*mèr-jan-se*] n. f. Etat de ce qui émerge. *Point d'émergence*, point où un rayon lumineux sort du milieu qu'il traverse.

émergent [*mèr-jan*], **e** adj. Qui émerge. *Physiq.* Qui sort d'un milieu après l'avoir traversé : *rayons émergents*. ANT. **Immergent.**

émerger [*mèr-jé*] v. n. (lat. *emergere*. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il émergea, nous émergeons*.) Se montrer au-dessus de l'eau : *rocher qui émerge à peine*. Sortir d'un milieu : *le soleil émerge de l'horizon*. *Fig.* Se manifester : *la vérité émerge peu à peu*.

émeri n. m. (ital. *smeriglio*, dérivé du gr. *smuris*). Corindon granulaire fort dur, qui, réduit en poudre, sert à polir, à user les métaux, le diamant, etc. *Bouchon à l'émeri*, bouchon usé sur le flacon même à l'aide de l'émeri, pour que le bouchage soit parfait.

— ENCYCL. *Techn.* L'émeri ou corindon granulaire, pulvérisé suivant des numéros de plus en plus forts, s'emploie dans l'industrie pour le polissage des pierres (humecté d'eau), ou des métaux (mélangé d'huile). En saupoudrant une feuille de papier ou de toile recouverte de colle forte, on obtient le *papier* ou la *toile d'émeri*. On utilise la poudre d'émeri la plus grosse pour la fabrication de meules artificielles ou *meules d'émeri*. V. CORINDON.

Émeriau (Maurice-Julien, comte), amiral français, né à Carhaix (Finistère) en 1762, m. à Toulon en 1845. Il fut de l'expédition d'Irlande, puis de celle d'Egypte, où il se distingua à Aboukir. Pair de France sous Louis-Philippe.

Émeric [*rik*] (saint), confesseur, né en Hongrie en 1002, m. en 1032. Il était fils de saint Etienne, roi de Hongrie. Fête le 14 novembre.

Émeric (en hongr. *Imre*), roi de Hongrie de 1196 à 1204. Il succéda à son père Bela III, perdit Zara, mais conquit une partie de la Bulgarie.

Émeric-David (Toussaint-Bernard), archéologue français, né à Aix, m. à Paris (1755-1839). On lui doit une estimable *Histoire de la peinture religieuse au moyen âge.*


Émerillon.

Émerigon (Balthazar), jurisconsulte français, né à Aix, m. à Marseille (1725-1789); auteur d'un célèbre traité des assurances à la grosse et des contrats.

émerillon [*ll* mll.] n. m. *Fauconn.* Nom vulgaire d'une espèce de faucon vif et hardi du genre hobereau. *Mar.* Croc ou poulie, tournant sur eux-mêmes, ce qui permet de défaire les tours du filin ou d'un palan, sans les dépasser. *Pêch.* Crochet simple ou double, employé par les pêcheurs et susceptible de tourner sur lui-même. *Art milit.* Petite pièce d'artillerie ancienne. *Croc, poulie à émerillon,* croc, poulie tournant sur elle-même.


Émerillons (mar.).

— Encycl. *Fauconn.* On connaît quelques espèces d'émerillons, répandues dans les deux hémisphères. L'*émerillon d'Europe*, commun en France, est roux, cendré de bleu. On l'employait jadis pour voler la caille, la perdrix et les petits oiseaux.


Émerillons (pêch.).

émerillonné [*ri, ll* mll., *o-né*], **e** adj. Gai, vif comme un émerillon.

émerillonner [*ri, ll* mll., *o-né*] v. a. Rendre vif, alerte : *le vin émerillonne l'œil et l'esprit.*

émeriser [*zé*] v. a. Couvrir d'émeri.

émératat [*ta*] n. m. Etat, prérogative d'un fonctionnaire émérite.

émérite adj. (du lat. *emeritus*, ancien soldat). Se disait d'un fonctionnaire en retraite, jouissant des honneurs de son titre : *professeur émérite. Abusiv.* Qui a une longue pratique d'une chose : *calculateur émérite.*

émersion [*mèr*] n. f. (lat. *emersio*). Mouvement d'un corps sortant d'un fluide dans lequel il était plongé : *l'émersion d'un rocher à marée basse. Astr.* Réapparition d'un astre éclipsé. Ant. **Immersion.**

Emerson [*mèr-son*] (Ralph Waldo), philosophe américain, né à Boston, m. à Concord (1803-1882); auteur d'un livre célèbre sur *les Représentants de l'humanité*, où il étudie les grands hommes qui lui paraissent avoir incarné les divers modes de la personnalité humaine. Sa philosophie est à tendances panthéistiques. Son style est remarquable par l'éclat de la forme.


Emerson.

émérus [*russ*] n. m. Séné bâtard. (V. séné.)

émerveillable [*mèr-vé, ll* mll.] adj. Etonnant, admirable.

émerveillement [*mèr-vè, ll* mll., *e-man*] n. m. Etat de celui qui est émerveillé.

émerveiller [*mèr-vé, ll* mll., *é*] v. a. Etonner, inspirer de l'admiration : *Mozart, enfant, émerveillait ses auditeurs par sa virtuosité précoce.* Ant. **Désenchanter, désillusionner.**

Émery (Michel Particelli, dit **d'**), Italien, né à Lyon vers 1596, m. à Paris en 1650. Nommé surintendant des finances par Mazarin, il se rendit impopulaire par la création d'édits bursaux et prépara ainsi le soulèvement de la Fronde. Mazarin dut finalement le sacrifier aux rancunes des parlementaires.

Émery (Jacques-André), théologien français, supérieur de la congrégation de Saint-Sulpice, né à Gex, m. à Issy (1732-1811).

émerilyte n. f. Substance minérale, appartenant à la famille des micas et au genre margarite. (C'est un silicate hydraté d'alumine et de chaux.)

Emèse, v. de Syrie, sur l'Oronte, célèbre par un temple splendide du soleil; auj. en ruine. Patrie d'Héliogabale et du philosophe Longin.

émèticité n. f. (de *émétique*). Propriété d'un remède qui provoque des vomissements.

émétine n. f. Alcaloïde extrait de l'ipécacuana, que la médecine emploie comme médicament très efficace contre la dysenterie amibienne.

émétique adj. (gr. *emetikos;* de *emein*, vomir). Qui fait vomir : *vin émétique.* N. m. Vomitif composé de tartrate de potasse et d'antimoine.

— Encycl. L'émétique est employé en potion ou en tisane, comme vomitif, à la dose de 3 à 10 centigrammes pour les adultes; on s'en abstient souvent chez les enfants. Le contrepoison le meilleur est la décoction de noix de galle ou de tanin.

émétisant [*zan*], **e** adj. Qui provoque le vomissement : *la toux émétisante a été signalée chez certains tuberculeux.*

émétiser [*zé*] v. a. Mettre de l'émétique dans : *émétiser une potion.* Donner de l'émétique à : *émétiser un malade.*

émétо-cathartique adj. Se dit d'un remède qui est en même temps vomitif et purgatif. N. m. : *un émétho-cathartique.*

émetteur [*mè-teur*] n. et adj. m. Celui qui émet : *l'émetteur d'un effet de commerce.*

émettre [*mè-tre*] v. a. (préf. *é*, et *mettre.* — Se conj. comme *mettre.*) Produire au dehors : *émettre des rayons.* Mettre en circulation : *émettre de la fausse monnaie.* Exprimer : *les conseils d'arrondissement émettent des vœux.*

émeu n. m. (m. océanien). Genre d'oiseaux coureurs australiens, qui font le passage entre les nandous et les casoars et qui atteignent 2 mètres de haut : *on chasse l'émeu pour sa chair et ses plumes grises.*


Émeu.

émeulage n. m. Action d'émeuler la nacre.

émeuler [*lé*] v. a. Polir (la nacre) à la meule.

émeut [*meu*] ou **émeu** n. m. *Fauconn.* Excrément du faucon et de l'autour.

émeute n. f. (de *émouvoir*). Mouvement insurrectionnel : *l'émeute de juillet 1830 dégénéra en révolution.* (V. troubles.) *Faire émeute,* faire grand bruit.

émeuter [*té*] v. a. (corrupt. de *ameuter*). Mettre en émeute : *émeuter le peuple.*

émeutier [*ti-é*], **ère** n. Agent de sédition, d'émeute. Adjectiv. : *harangue émeutière.*

émeutir v. a. *Fauconn.* Rendre de l'émeut.

émiaule [*mi-ô-le*] n. f. (de *miauler*). Nom vulgaire de la mouette cendrée, dont le cri ressemble un peu à celui du chat.

émier [*mi-é*] v. a. (du préf. *é*, et de *mie.* — Se conj. comme *prier.*) Réduire en petites parties, en froissant entre les doigts.

émiettement [*mi-è-te-man*] n. m. Action d'émietter, d'éparpiller. Son résultat.

émietter [*mi-è-té*] v. a. Réduire en miettes : *émietter du pain.*

émigrant [*gran*], **e** n. Qui émigre : *l'Irlande fournit de nombreux émigrants. Jeu des émigrants,* v. émigrette. Ant. **Immigrant.**

émigration [*si-on*] n. f. Action d'émigrer : *l'émigration a dépeuplé les départements alpins de la France.* Personnes émigrées. *Spécialem.* Sortie de France des nobles pendant la Révolution : *l'émigration commença au lendemain de la prise de la Bastille.* Passage annuel de certains animaux, d'une contrée dans une autre : *l'émigration des hirondelles.* Ant. **Immigration.**

— Encycl. *Econ. polit.* On peut ramener à trois les causes qui poussent les individus à émigrer, soit en masse, soit isolément : 1° l'insuffisance des moyens d'existence; 2° l'appât, parfois fallacieux, d'un avenir meilleur; 3° les persécutions politiques et religieuses à diverses époques.

Le fait de passer à l'étranger n'est pas seul à constituer l'émigration. Les milliers de montagnards, Auvergnats, Savoyards, qui viennent dans les villes amasser un pécule pour retourner ensuite dans leurs montagnes accomplissent une véritable émigration. On peut donc considérer qu'il y a deux espèces d'émigration : l'émigration *à l'intérieur*, et l'émigration *à l'étranger.*

L'émigration a d'importantes conséquences, à la fois pour les émigrants, pour les pays où ils immigrent et pour ceux dont ils émigrent. Les émigrants, dans leur nouvel établissement, s'élèvent à une situation meilleure, ou tombent dans une situation pire.

Parfois, ils constituent des éléments de désordre, plutôt que de prospérité. Laborieux, portés vers la vie rurale, ils s'établissent définitivement et sont rapidement assimilés. Mais, s'ils arrivent en trop grand nombre, s'ils ne sont pas noyés dans la population de leur patrie d'adoption, ils y demeurent parfois des étrangers. L'émigration temporaire avilit les salaires et fait passer l'épargne à l'étranger.

L'émigration met en présence deux idées contradictoires : le droit, pour tout individu, de disposer de sa propre personne en vertu du principe de liberté individuelle; le droit, pour les Etats, d'empêcher la dépopulation de leur propre territoire.

— *Hist.* On désigne sous le nom d'*Emigration* la fuite et le séjour à l'étranger de l'aristocratie française ou, plus exactement, de tous les partisans de l'ancien régime. Elle commença au lendemain du 14 juillet 1789 et devint presque générale en 1792. Les comtes d'Artois et de Provence, le prince de Condé, Calonne, etc., en furent les principaux chefs. Pour venir à bout de la Révolution, les émigrés appelèrent à leur secours les armées étrangères et les déchaînèrent sur la patrie : de là les mesures (confiscation des biens, etc.) prises à titre de représailles par la Législative et la Convention. Les émigrés se réunirent surtout sur la frontière d'Allemagne, notamment à Coblence. Ils rentrèrent en France après la déclaration de guerre de 1792, à la suite des armées étrangères. Leurs tentatives les plus hardies (en particulier le débarquement de Quiberon), leurs innombrables conspirations favorisées par l'Angleterre n'eurent aucun succès. Les cours étrangères finirent par s'en désintéresser, et la plupart d'entre eux furent réduits à une misère complète. Le comte de Provence, le futur Louis XVIII, dut se contenter du séjour de Mitau (Courlande). Un grand nombre d'émigrés rentrèrent en France de 1798 à 1804, ou pendant le premier Empire. En 1825, une loi indemnisa ceux des émigrés qui avaient été définitivement dépouillés de leurs biens : ce fut le *milliard des émigrés.* Forneron et Ernest Daudet ont écrit d'intéressantes histoires de l'Emigration.

émigré, e adj. et n. Qui a émigré. Noble émigré pendant la Révolution. (V. émigration.)

Émigré (*l'*), roman, par P. Bourget (1907), où l'auteur oppose, dans un drame poignant, le principe de l'hérédité familiale, personnifié par le marquis de Claviers-Grandchamp, et les aspirations modernes, représentées par son fils putatif Landri.

émigrer [*gré*] v. n. (du lat. *e*, hors de, et *migrare*, s'en aller). Quitter son pays pour aller s'établir dans un autre : *émigrer en Amérique.* Changer de climat, en parlant de certains animaux : *les alouettes émigrent chaque année.* Ant. **Immigrer.**

émigrette [*grè-te*] n. f. (de *émigré*, ce jeu étant en vogue au moment de l'Emigration). Jouet consistant en un disque de bois, d'ivoire, etc., qui monte ou descend le long d'un cordonnet.

Émile (saint), martyrisé en Afrique en 205. Il pratiquait la médecine depuis de longues années, lorsque Hilnévic, roi des Vandales, le fit mettre à mort, à cause de son attachement au christianisme. Fête le 22 mai.

Émile ou *De l'éducation*, roman philosophique de J.-J. Rousseau (1762), où l'auteur prétend enseigner comment on doit former les hommes. Il part de ce principe que « l'homme est naturellement bon », et que, l'éducation donnée par la société étant mauvaise, il convient d'établir une « éducation négative, comme la meilleure ou plutôt comme la seule bonne ». En dépit des paradoxes qu'il renferme, le livre n'en eut pas moins une influence salutaire sur l'éducation de son temps : il préconisa avec succès l'allaitement maternel, les exercices physiques, l'enseignement d'un métier manuel, etc., et la *Profession de foi du vicaire savoyard*, qui est un des passages essentiels, est un beau credo spiritualiste.

Emilia Galotti, célèbre tragédie de Lessing, représentée à Brunswick en 1771. Mme de Staël l'a appelée la *Virginie bourgeoise.* Emilia, enlevée par le prince de Guastalla, qui a fait périr son fiancé, obtient de son père, Odoardo, qu'il la tue pour la soustraire au déshonneur.

Émilie, division territoriale d'Italie, capit. *Plaisance*, formée des anciens duchés de Parme et de Modène, ainsi que des Romagnes; 2.452.000 h. Vignes, oliviers, céréales. Gisements métallifères; soufre. L'Emilie comprend les provinces de Plaisance, Parme, Modène, Reggio, Ferrare, Bologne, Ravenne et Forli.

Émilie (sainte). Deux saintes de ce nom ont été mises à mort pour la foi, à Lyon, en 177, avec Pothin et Blandine. Fête le 2 juin.

Émilien [*li-in*] (saint), né en Mésie, martyr jeté dans une fournaise ardente en 362. Fête le 18 juillet.

Émilien, empereur romain, né en Mauritanie vers 206, proclamé en 253, m. en 254, assassiné par ses soldats.

Émilienne [*li-è-ne*] (sainte), religieuse italienne du VIe siècle, tante du pape Grégoire le Grand. Fête le 5 janvier.

Émilienne (république), nom que porta d'abord la république Transpadane.

émincé n. m. Ragoût de viandes coupées en tranches minces : *un émincé de gigot.*

émincer [*sé*] v. a. (du préf. *é*, et de *mince.* — Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il éminça, nous émiçons.*) Couper par tranches minces : *émincer de la viande.*

éminée [*né*] n. f. Ancienne mesure agraire de Provence, valant de cinq à huit ares et demi.

éminemment [*na-man*] adv. Au plus haut point; excellemment.

éminence [*nan-se*] n. f. (de *éminent*). Elévation de terrain : *établir une batterie sur une éminence.* Ant. **Creux, dépression, bas-fond.** *Par ext.* Saillie quelconque. *Fig.* Supériorité morale. Titre des cardinaux (dans ce sens, prend une majuscule). *L'Eminence grise,* le P. Joseph (v. Joseph), conseiller de Richelieu.

Éminence grise (*l'*), tableau de Gérome (1874). L'Eminence grise (le P. Joseph) descend l'escalier de l'hôtel de Richelieu. Il lit son bréviaire et passe, sans daigner lever sur eux les yeux, à côté des courtisans qui le saluent profondément; tableau fin et spirituel.


L'Éminence grise, tableau de Gérome.

éminent [*nan*], **e** adj. (lat. *eminens;* de *eminere*, dominer). Elevé : *lieu éminent.* Supérieur, très élevé : *savoir éminent.* Ant. **Abject, inférieur, infime.**

éminentissime [*nan-ti-si-me*] adj. Très éminent. Titre des cardinaux.

Eminesco (Michel), poète roumain, né à Botochani, m. à Bucarest (1850-1889).

Émin-pacha (Edouard SCHNITZER, dit *Mehmed*), explorateur et administrateur égyptien, né à Neisse (Silésie) en 1840, assassiné par un Arabe en 1892, après avoir longtemps défendu le Soudan égyptien contre les musulmans fanatiques du Mahdi.


Émin-pacha.

émir n. m. (m. ar. signif. *chef*). Titre des descendants de Mahomet. Autrefois, titre des grands officiers de la couronne, gouverneurs de provinces, etc.

Émir-el-moumenin titre arabe signifiant « *Commandeur des Croyants* », qui fut pris successivement par les califes, les sultans de Turquie, et dont les historiens du moyen âge ont fait *miramolin*.

émissaire [*mi-sè-re*] n. m. (lat. *emissus ;* de *emittere*, envoyer dehors). Agent chargé d'une mission : *être prévenu par un émissaire.* Canal qui sert à vider un lac, un bassin, etc. Adj. *Bouc émisssaire*, v. BOUC.

émissif [*mi-sif*], **ive** adj. Qui a la faculté d'émettre : *pouvoir émissif.*

émission [*mi-si-on*] n. f. (lat. *emissio*). Action d'émettre, de livrer à la circulation : *émission d'actions ; émission de chaleur. Méd. Emissions sanguines*, saignées. *Phys. Théorie de l'émission*, ancienne théorie, aujourd'hui abandonnée, attribuant la propagation de la lumière à l'émission par chaque corps lumineux d'un grand nombre de particules se déplaçant à la vitesse de la lumière et venant frapper les corps éclairés. *Gram. Emission de voix*, production d'un son articulé : *une syllabe se prononce d'une seule émission de voix.*

— ENCYCL. *Dr.* L'émission des actions et obligations des sociétés françaises, c'est-à-dire leur négociation, n'est légalement possible qu'après l'accomplissement des formalités requises pour la constitution définitive de la société. L'émission des obligations des sociétés françaises n'est, en principe, subordonnée à aucune condition. Mais trois catégories d'obligations ne sont régulièrement émises qu'avec l'autorisation gouvernementale et, parfois, législative. Ce sont : 1° les obligations à lots ; 2° les obligations des compagnies de chemins de fer, qui, en vertu des conventions, ne peuvent être émises qu'après avoir été autorisées par le ministre des travaux publics, après avis du ministre des finances ; 3° les obligations des compagnies de tramways, soumises à la même autorisation préalable, et qui ne peuvent, de plus, dépasser le montant du capital-actions.

L'émission des actions et obligations étrangères ne peut avoir lieu en France qu'à la double condition, pour les sociétés, de faire agréer un représentant responsable du payement des droits de timbre, de transmission, et l'impôt sur le revenu dont leurs titres sont passibles, ou de déposer un cautionnement.

émissionnaire [*mi-si-o-nè-re*] adj. et n. Se dit d'une personne qui fait une émission.

émissole [*mi-so-le*] n. f. Genre de squales, comprenant des requins des mers méridionales et qui fréquentent les côtes d'Europe jusqu'à hauteur de l'embouchure de la Gironde : *l'émissole commune* (mustelus vulgaris), *répandue dans la Méditerranée, atteint 2 mètres de long.*

Emma ou **Émine,** reine de France, femme du roi carolingien Lothaire. Elle était fille de l'impératrice Adélaïde et de son premier mari Lothaire, roi d'Italie. Elle fut accusée d'adultère avec Adalbéron, évêque de Laon, puis, en 986, d'avoir empoisonné son mari. Louis V la chassa de la cour. Morte vers 989.

Emma, fille du prince de Waldeck et Pyrmont, reine d'Angleterre, morte en 1046, femme d'Ethelred II, puis de Canut le Grand.

Emma, reine, puis régente des Pays-Bas, née en 1858, femme de Guillaume III et mère de la reine Wilhelmine.

emmagasinage [*an-ma-gha-zi*] ou **emmagasinement** [*an-ma-gha-zi-ne-man*] n. m. Action d'emmagasiner.

emmagasinateur, trice [*an-ma-gha-zi*] adj. Qui emmagasine : *récipient emmagasinateur.*

emmagasiner [*an-ma-gha-zi-né*] v. a. Mettre en magasin : *emmagasiner des marchandises. Fig.* Amasser. Accumuler en soi : *emmagasiner des souvenirs.*

emmagasineur [*an-ma-gha-zi*] n. m. Celui qui met en magasin.

emmaigrir [*an-mè*] v. a. Rendre maigre. (Peu us.) ANT. **Engraisser.**

emmaigrissement [*an-mè-gri-se-man*] n. m. Action d'emmaigrir.

emmaillotement [*an-ma, ll* mll., *o-te-man*] n. m. Manière ou action d'emmailloter : *l'emmaillotement des enfants.*

emmailloter [*an-ma, ll* mll., *o-té*] v. a. Mettre en maillot. Envelopper dans des langes : *emmailloter un enfant. Fig.* Serrer étroitement. ANT. **Démailloter.**

emmaladir [*an-ma*] v. a. (de *en,* et *malade*). Rendre malade. V. n. Devenir malade.

emmanche n. f. *Blas.* V. ÉMANCHE.

emmanchement [*an-man-che-man*] ou **emmanchage** [*an-man*] n. m. Action d'emmancher. Manière dont les membres sont attachés au tronc.

emmancher [*an-man-ché*] v. a. Mettre un manche à : *emmancher une serpe. Fig.* Mettre en train : *emmancher une affaire.* ANT. **Démancher.**

emmancher [*an-man-ché*] v. n. *Mar.* Entrer dans un bras de mer, dans la Manche.

emmancheur [*an-man*] n. m. Ouvrier qui emmanche des outils, des couteaux, etc.

emmanchure [*an-man*] n. f. Ouverture d'un habit, d'une robe à laquelle on adapte les manches. *Blas.* V. ÉMANCHURE.

emmannequiner [*an-ma-ne-ki-né*] v. a. Mettre dans un mannequin les racines d'une plante qu'on vient de relever en motte.

emmanteler [*an-man-te-lé*] v. a. (Prend un è ouvert devant une syllabe muette : *j'emmantèle.*) Envelopper d'un manteau. Envelopper d'une enceinte fortifiée.

Emmanuel [*èm-ma*], mot hébreu qui signifie *Dieu avec nous.* (C'est sous ce nom qu'Isaïe désigne le Messie.)


Emmanuel-Philibert.

Emmanuel le Fortuné, roi de Portugal, de 1495 à 1521. C'est grâce à ses encouragements que Vasco de Gama découvrit les Indes orientales, et qu'Alvarez Cabral conquit le Brésil.

Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, dit *Tête de Fer*, né à Chambéry, m. à Turin (1528-1580). Il s'attacha à Charles-Quint et gagna, en 1557, la bataille de Saint-Quentin sur les Français. La paix conclue à Cateau-Cambrésis (1559), il épousa Marguerite de France, fille de François Ier.

emmarchement [*an-mar-che-man*] n. m. Disposition des marches d'un escalier.

emmarger [*an-mar-jé*] v. a. (Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *il emmargea, nous emmargeons.*) Mettre dans les marges.

emmargouillé [*an-mar-gou, ll* mll., *é*], **e** adj. Barbouillé.

emmarquiser [*an-mar-ki-sé*] v. a. *Fam.* Qualifier de marquis.

emmassement [*an-ma-se-man*] n. m. Formation des masses dans les grandes manœuvres.

emmasser [*an-ma-sé*] v. a, Réunir en masses.

emmateloter v. a. Syn. de AMATELOTER.

Emmaüs [*èm-ma-uss*], bourg de Judée, près de Jérusalem, où J.-C., après sa résurrection, apparut pour la première fois à deux de ses disciples, qui ne le reconnurent point d'abord.

Emmaüs (*Disciples* ou *Pèlerins d'*) ou *la Cène à Emmaüs*, tableau du Titien (Louvre) ; — de Paul Véronèse (Louvre) [ces deux célèbres coloristes ont lutté de vigueur et d'éclat] ; — de Rembrandt (Louvre), admirable composition qui date de 1648. (V. p. 767.)

emme [*è-me*] n. f. (à cause de la lettre M, dont ce profil affecte souvent la forme). Profil de terrain déblayé ou remblayé, que l'on pratique d'endroit en endroit pour déterminer la forme des futurs travaux.

emmécher [*an-mé-ché*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) Garnir d'une mèche : *emmécher une fusée.*

emmêlement [*an-mè-le-man*] ou **emmêlage** [*an-mè*] n. m. Embrouillement. (Peu us.)

emmêler [*an-mè-lé*] v. a. Brouiller, enchevêtrer. *Fig.* Mettre du trouble, de la confusion dans : *emmêler une affaire.* ANT. **Démêler.**

Emmen, comm. de Suisse (cant. de Lucerne), sur la rive g. de la Reuss ; 3.160 h. Agriculture, prairies, commerce de bois et de bétail.

emménagement [*an-mé, man*] n. m. (de *emménager*). Action de transporter et de ranger ses meubles dans un nouveau logement. Distribution de l'espace d'un navire en logements et compartiments. ANT. **Déménagement.**

emménager [*an-mé-na-jé*] v. n. (rad. *ménage.* — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il emménagea, nous emménageons.*) Transporter ses meubles dans un nouveau logement. V. a. Transporter dans un nouveau logement. Aider à transporter ses meubles : *emménager quelqu'un.* ANT. **Déménager.**

emménagogue [*èm-mé-na-gho-ghe*] adj. (du gr. *emmêna*, menstrues, et *agôgos*, qui amène). Se dit des médicaments qui provoquent l'apparition des règles. N. m. : *un emménagogue.*

— ENCYCL. Il n'existe pas d'emménagogues proprement dits. Les médicaments employés sous ce nom ne doivent être considérés que comme adjuvants au traitement de la cause qui a produit l'aménorrhée. Les principaux emménagogues sont : l'absinthe, la rue, la sabine, l'armoise, l'aconit, le safran et l'apiol. Ce sont tous des poisons, qui ne doivent être absorbés que sur l'ordonnance d'un médecin.

emmener [*an-me-né*] v. a. (Se conj. comme *amener.*) Mener du lieu où l'on est dans un autre : *emmener un ami chez soi.*

emmenotter [*an-me-no-té*] v. a. Mettre les menottes : *emmenotter un voleur.*

emmensite [*èm-man*] n. f. Explosif à base d'acide picrique, en usage dans l'armée américaine.

Emmenthal [*è-mèn'*], vallée suisse (cant. de Berne), arrosée par la *Grande Emme.* Fromages renommés. V. pr. *Langnau.*

emmerdant [*an-mèr-dan*], **e** adj. *Triv.* Au fig., se dit d'une personne ou d'une chose très ennuyeuse.

emmerdement [*an-mèr-de-man*] n. m. *Triv.* Ennui, vexation, contrariété.

emmerder [*an-mèr-dé*] v. a. *Triv.* Salir de merde. *Fig.* et *grossier.* Ennuyer, vexer, mépriser.

emmerdeur, euse [*an-mèr-deur, eu-ze*] n. *Triv.* Personne très ennuyeuse, importune.

Emmerich, v. forte d'Allemagne (Prusse-Rhénane), sur le Rhin ; 10.000 h.

Emmery (Jean-Louis-Claude), comte DE GROZYEULX, jurisconsulte et homme politique français, né et m. à Metz (1742-1823). Il fut un des rédacteurs du code civil.

emmétrage [*an-mé*] n. m. Action d'emmétrer : *l'emmétrage des cailloux.*

emmétrer [*an-mé-tré*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) Disposer pour être métré commodément : *emmétrer des matériaux,*

emmétrope [*an-mé*] adj. et n. m. (de *en,* et du gr. *metron*, mesure, et *ôps*, vue). Se dit d'un œil humain qui a une vue normale.

emmétropie [*an-mé-tro-pi*] n. f. Qualité d'un œil emmétrope.

emmeublement, emmeubler. V. AMEUBLEMENT, AMEUBLER.

emmeulage [*an-meu*] n.m. Action d'emmeuler.

emmeuler [*an-meu-lé*] v. a. Mettre en meule.

emmi [*èm'-mi*] prép. (de *en,* et *mi*). Dans, au milieu de : *emmi les bois, les loups.* (Vx.)

emmiellé [*an-mi-è-lé*], **e** adj. Enduit de miel. *Fig. Paroles emmiellées*, paroles flatteuses et d'une douceur affectée.

emmiellement [*an-mi-è-le-man*] n. m. Action d'emmieller.

emmieller [*an-mi-è-lé*] v. a. Enduire, mêler de miel : *emmieller une tisane. Fig.* et *fam.* Ennuyer.

emmiellure [*an-mi-è-lu-re*] n. f. Electuaire à base de miel.

Emmihofen, comm. de Suisse (cant. de Thurgovie), près du lac de Constance ; 1.600 h. Arbres fruitiers, vignes ; établissement pyrotechnique.

emmitonner [*an-mi-to-né*] v. a. (du préf. *en,* et de *miton*). Envelopper dans quelque chose de moelleux. *Fig.* Circonvenir.

emmitoufler [*an-mi-tou-flé*] v. a. (du préf. *en,* et de *mitoufle*). Envelopper de fourrures, de vêtements. **S'emmitoufler** v. pr. Se couvrir chaudement.

emmitrer [*an-mi-tré*] v. a. Donner la mitre à.

emmortaiser [*an-mor-tè-zé*] v. a. Loger dans une mortaise.

emmotté [*an-mo-té*], **e** adj. Dont la racine est entourée d'une motte de terre, en parlant des arbres, arbustes et plantes.

emmouflement [*an-mou-fle-man*] ou **emmouflage** [*an*] n. m. Action d'emmoufler.

emmoufler [*an-mou-flé*] v. a. Mettre (des poteries) dans des moufles.

emmousseliner [*an-mou-se-li-né*] v. a. Garnir de mousseline : *emmousseliner un bureau.*

emmoustaché [*an-mous-ta-ché*], **e** adj. Qui porte des moustaches : *une figure emmoustachée.*

emmurer [*an-mu-ré*] v. a. (du préf. *en,* et de *mur*). Enfermer entre des murailles : *emmurer une ville.* (On dit aussi EMMURAILLER [*an-mu-ra, ll* mll., *é*].)

emmurement [*an-mu-re-man*] n. m. Emprisonnement perpétuel, que prononçait le tribunal de l'Inquisition.

Emmurés de Carcassonne (*Délivrance des*), tableau de J.-P. Laurens, musée du Luxembourg (1879) ; toile sobre et forte, représentant un épisode, d'ailleurs légendaire, de l'Inquisition albigeoise au XIVe siècle. Tandis que les consuls de Carcassonne font délivrer les malheureux prisonniers, le moine Bernard Délicieux harangue la foule. (V. p. 768.)

emmuscadiner [*an-mus-ka-di-né*] v. a. Attifer, pomponner comme un muscadin : *emmuscadiner des enfants.*

emmuseler [*an-mu-ze-lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *j'emmuselle.*) Mettre une muselière à. *Fig.* Bâillonner, faire taire.

emmusquer [*an-mus-ké*] v. a. Parfumer avec du musc : *emmusquer un mouchoir.*

Emo (Angelo), amiral vénitien, né et m. à Malte (1731-1792). Il se distingua contre les pirates barbaresques.

émodine n. f. *Chim.* Principe purgatif de la rhubarbe et de l'aloès.

émoeller [*mo-è-lé*] v. a. Retirer la moelle de : *émoeller un os.*

émoi n. m. (de l'anc. v. *esmoyer ;* du préf. priv. *ex*, et du germ. *magan*, pouvoir). Trouble, émotion, souci : *mettre en émoi tout un quartier.*

émoi n. m. Plancher de bois établi entre quatre jumelles, sur le sommier du pressoir à cidre.

émollient [*mo-li-an*], **e** adj. (du lat. *emollire*, rendre mou). Qui relâche, détend et amollit : *cataplasme émollient.* N. m. : *faire usage d'émollients.*

— ENCYCL. *Méd.* Les émollients sont les cataplasmes, les compresses, les irrigations, embrocations, etc., qui permettent d'appliquer sur les tissus congestionnés une certaine quantité d'eau. On peut aussi prendre les émollients à l'intérieur, sous forme de boisson, de lavement ou de gargarisme, et l'on emploie alors sous ce nom le miel, la décoction d'orge, la graine de lin, etc.

— *Art vétér.* Les émollients sont très employés en médecine vétérinaire, les congestions de la peau chez les animaux étant plus fréquentes encore que chez l'homme.

émolument [*man*] n. m. (lat. *emolumentum*). Avantage, profit : *tirer un grand émolument de quelque chose.* Profit casuel. (Vx en ce sens.) Pl. Traitement attaché à un emploi : *recevoir des émoluments.*

— ENCYCL. *Dr. Bénéfice d'émolument.* Après la dissolution de la communauté, la femme a la faculté de l'accepter ou d'y renoncer. Si elle l'accepte, le partage de la communauté a lieu par moitié entre les époux ou leurs représentants ; mais, si la femme a fait inventaire, elle n'est tenue que jusqu'à concurrence de l'émolument ou part d'actif qu'elle recueille : ce privilège est dit « bénéfice d'émolument ».

émolumentaire [*man-tè-re*] adj. *Dr.* Qui concerne les émoluments.

émolumenter [*man-té*] v. n. Cumuler les émoluments. (Inus. auj.)

émonction [*monk-si-on*] n. f. (lat. *emunctio*). Evacuation des humeurs superflues, comme l'action de se moucher.

émonctoire [*monk-toi-re*] n. m. (lat *emunctorium*). Ouverture naturelle ou artificielle du corps, donnant issue aux produits des sécrétions ou aux humeurs : *les narines sont des émonctoires naturels, et les cautères des émonctoires artificiels.*

émondage ou **émondement** [*man*] n. m. Action d'émonder : *l'émondage favorise la croissance des arbres.*

— ENCYCL. L'émondage, pour les arboriculteurs, n'est qu'un élagage sommaire, qui débarrasse les arbres ou arbustes de leurs branches mortes ou superflues (gourmands), et des végétations parasites ; mais, pour le sylviculteur, c'est un mode d'exploitation qui donne des fagots, des échalas et même du fourrage et consiste à couper au ras du tronc, à l'aide d'un émondoir, les branches latérales, sauf à en laisser quelques-unes à la cime. Les bourgeons adventifs qui se reforment autour des sections de taille donnent naissance à de nouveaux rejets que l'on coupe tous les trois, six ou neuf ans, suivant les essences.

L'orme, le chêne, le frêne, le peuplier sont souvent exploités ainsi ; comme l'élagage, l'émondage est pratiqué pendant le repos de la végétation.

Beaucoup de forestiers considèrent, cependant, cette pratique comme nuisible, en raison des plaies qu'elle occasionne parfois. Le taillis, au fur et à mesure qu'il s'accroît en hauteur, suffit à tuer les rejets en les privant de lumière.

émondation [*si-on*] n. f. Epuration des substances médicamenteuses.

émonde n. f. *Fauconn.* Fiente de l'oiseau.

émonder [*dé*] v. a. (lat. *emundare ;* de *mundus*, propre). Couper les branches inutiles : *émonder un peuplier. Fig.* Débarrasser du superflu : *émonder un article.*

émondes n.f.pl. Branches émondées.

émondeur n. m. Ouvrier qui émonde les arbres. Instrument pour émonder les arbres.

émondoir n. m. Outil tranchant pour émonder les arbres.

émorfilage n. m. Action d'émorfiler.

émorfiler [*lé*] v. a. Enlever le morfil, les vives arêtes d'une pièce de métal ou de cuivre.


Émondoir.

émotif, ive adj. Qui a rapport à l'émotion : *troubles émotifs.* Très accessible aux émotions : *caractère émotif.* Subst. : *un émotif, une émotive.*

émotion [*si-on*] n. f. (du lat. *emotus*, ému). Trouble, agitation de l'âme : *être avide d'émotions.* Agitation populaire. (Vx.)

— Encycl. Dans le langage philosophique, le mot *émotion* désigne soit l'ensemble des états affectifs, soit les états affectifs complexes (sympathie, colère, peur), soit le retentissement dans l'individu d'une excitation interne ou externe. On distingue l'*émotion-choc*, brusque et brève (surprise, peur) et l'*émotion-sentiment*, progressive et stable (joie, tristesse). Suivant la théorie physiologique, l'émotion ne serait que la conscience des troubles organiques produits en nous à l'occasion d'une représentation.

émotionnable [*si-o-na-ble*] adj. Qui s'émeut facilement : *enfant émotionnable.*

émotionner [*si-o-né*] v. a. Donner, causer de l'émotion : *émotionner par une nouvelle inattendue.* **S'émotionner** v. pr. Eprouver de l'émotion.

émotivité n. f. Prédisposition à s'émouvoir.

émottage [*mo-ta-je*] ou **émottement** [*mote-man*] n. m. Action d'émotter. Action de briser les mottes de terre soulevées par la charrue : *pour éviter les frais d'un émottage à la herse ou au rouleau* (croskill), *il faut avoir soin de labourer avant l'hiver, et c'est alors le gel qui désagrège les mottes.*

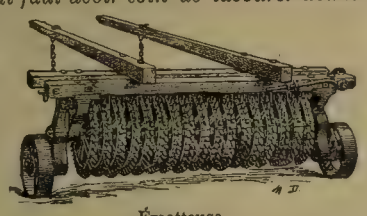
Émotteuse.

émotter [*mo-té*] v. a. Briser les mottes de terre d'un champ.

émotteur [*mo-teur*], **euse** [*eu-ze*] n. Personne qui émotte. N. m. Rouleau à émotter. Machine pour concasser les sucres. Adj. : *rouleau émotteur.*

émotteuse [*mo-teu-ze*] n. f. Herse pour écraser les mottes de terre après le labourage.

émottoir [*mo-toir*] n. m. Outil, sorte de batte ou de bâton terminé par une petite masse, pour briser les mottes.

émoucher [*ché*] v. a. (du préf. *é*, et de *mouche*). Débarrasser des mouches : *émoucher un cheval. Escr.* Syn. de DÉMOUCHETER.

émouchet [*ché*] n. m. Nom vulgaire de petits rapaces, tels que la *crécerelle.* (V. ce mot.)

émouchet [*ché*] n. m. Nom que les tanneurs donnent aux animaux dont ils préparent les peaux.

émouchetage n. m. Action d'émoucheter.

émoucheter [*té*] v. a. Syn. de DÉMOUCHETER.

émoucheteur n. m. Ouvrier qui, dans les filatures d'étoupe, prépare le fin.

émouchette [*chè-te*] n. f. Filet garni de petites cordes flottantes, dont on couvre les chevaux, mules, etc., et dont le mouvement éloigne les mouches.

émoucheur, euse [*eu-ze*] n. Celui, celle qui émouche.

émouchoir n. m. Queue de cheval attachée à un manche pour émoucher. V. CHASSE-MOUCHES.

émouchures n. f. pl. Etoupes grossières, que l'on retire des tiges du lin, par l'émouchetage.

émoudre v. a. (Se conj. comme *moudre.*) Aiguiser sur une meule : *émoudre un couteau.*

émoulage n. m. Action d'émoudre les outils.

émoulerie [*ri*] n. f. Action de blanchir une lame métallique en la faisant passer sur une lime.

émouleur n. m. Qui aiguise sur la meule les instruments tranchants.

émoulu, e adj. Aiguisé. *Se battre à fer émoulu*, dans les tournois, combattre avec des armes effilées. *Etre frais émoulu de*, être récemment sorti de : *un officier frais émoulu de Saint-Cyr.*

émoussage [*mou-sa-je*] n. m. Opération qui a pour but de débarrasser un arbre ou un terrain des mousses qui l'envahissent.

— Encycl. L'émoussage des arbres fruitiers s'exécute à l'aide d'un émoussoir ; pour obtenir l'effet cherché, il doit être suivi d'un badigeonnage au lait de chaux (v. CHAULAGE), ou de la pulvérisation d'une bouillie cuprique.

Les terrains envahis par les mousses sont en général des terrains pauvres, qu'il faut labourer et fumer avant d'y faire de nouvelles semailles.

émousse [*mou-se*] n. f. *Dialect.* Vieil arbre creux, dont le cœur et l'aubier ont disparu.

émoussement [*mou-se-man*] n. m. Action d'émousser ; état de ce qui est émoussé : *l'émoussement d'un rasoir, d'une alène. Fig.* Etat de ce qui est affaibli, amoindri, moins énergique : *l'émoussement des facultés, des passions.*

émousser [*mou-sé*] v. a. (du préf. *é*, et de *mousse*, adj.). Rendre moins tranchant, moins aigu : *émousser un couteau. Fig.* Affaiblir, abattre : *l'oisiveté émousse le courage.* ANT. **Aiguiser, acérer, épointer.**

émousser [*mou-sé*] v. a. Débarrasser de la mousse (une prairie, un arbre).

émoussoir [*mou-soir*] n. m. Serpette ou brosse métallique pour enlever la mousse des arbres.


Émoussoirs : 1. En fil de fer ; 2. En forme de serpe.

émoustillant [*mous-ti, ll* mll., *an*], **e** adj. Qui émoustille : *le champagne est émoustillant.*

émoustiller [*mous-ti, ll* mll., *é*] v. a. (du préf. *é*, et de *moustille*). *Fam.* Exciter à la gaieté.

émouvant [*van*], **e** adj. Qui émeut : *spectacle, récit émouvant.* ANT. **Calmant, froid.**

émouvoir v. a. (lat. *emovere.* — Se conj. comme *mouvoir*, mais le part. pass. [*ému*] n'a pas de circonflexe). Mettre en mouvement : *émouvoir un fardeau.* Troubler dans son fonctionnement : *émouvoir le pouls.* Exciter : *émouvoir une sédition.* Causer un trouble de l'âme. *Emouvoir la bile à quelqu'un*, le mettre en colère. **S'émouvoir** v. pr. S'agiter. S'alarmer, se troubler. ANT. **Calmer, endurcir, refroidir.**

empaffer (s') [*san-pa-fé*] v. pr. *Pop.* Se griser. Devenir paf.

empaillage [*an-pa, ll* mll., *a-je*] ou **empaillement** [*an-pa, ll* mll., *e-man*] n. m. Action d'empailler : *l'empaillage des oiseaux.*

empailler [*an-pa, ll* mll., *é*] v. a. Garnir ou envelopper de paille : *empailler une chaise.* Remplir de paille la peau d'un animal mort, pour lui conserver ses formes : *empailler un oiseau, un écureuil.* ANT. **Dépailler.**

empailleur, euse [*an-pa, ll* mll., *eur, eu-ze*] n. Qui empaille. *Spécialem.* Qui empaille les animaux.

empaisselage n. m. Syn. de ÉCHALASSAGE.

empalange [*an*] n. m. Nom vulgaire d'une espèce de buffle d'Afrique.

empalement [*an, man*] n. m. (du préf. *en*, et de *pal*). Action d'empaler. Supplice du pal.

empalement [*an, man*] n. m. (du préf. *en*, et de *paler*). Petite vanne de moulin.

empaler [*an-pa-lé*] v. a. (de *en*, et *pal*). Enfoncer dans le fondement du supplicié un pieu, ou *pal*, qui traverse les entrailles : *les Turcs empalent les criminels notoires.* **S'empaler** v. pr. Se blesser sur un objet aigu qui s'enfonce dans le corps à la manière d'un pal.

empalmage [*an*] n. m. (du préf. *en*, et du lat. *palma*, paume). Escamotage spécial de petits objets que l'on tient cachés dans la paume de la main.

empalmer [*an-pal-mé*] v. a. Faire l'empalmage : *empalmer une pièce.*

empamprer [*an-pan-pré*] v. a. Garnir de pampres : *empamprer un Bacchus.*

empan [*an*] n. m. (de l'allem. *spannen*, étendre). Espace qui se trouve entre les extrémités du pouce et du petit doigt écartés (de 22 à 24 centimètres).

empanachage [*an*] n. m. Action d'empanacher : *la manie de l'empanachage.*

empanacher [*an, ché*] v. a. Orner d'un panache : *empanacher la tête d'un cheval. Fig.* Donner une allure cavalière, une forme ronflante à : *empanacher son style.*

empanner [*an-pa-né*] v. a. Mettre en panne : *empanner un navire.* V. n. Se dit d'un bâtiment qui a ses voiles masquées.

empannon [*an-pa-non*] ou **empanon** [*an*] n. m. Chevron de croupe, assemblé dans un arêtier par le haut et dans la sablière par le bas.

empansement [*an, man*] n. m. *Art vétér.* Sorte de météorisation des bestiaux.

empanser [*an-pan-sé*] v. a. *Art vétér.* Produire des gaz intestinaux (chez un animal).

empantouflé, e [*an*] adj. Chaussé de pantoufles.

empapilloter [*an-pa-pi, ll* mll., *o-té*] v. a. Garnir de papillotes.

empaquetage [*an-pa-ke*] n. m. Action d'empaqueter : *l'empaquetage des hardes.*

empaqueter [*an-pa-ke-té*] v. a. (Prend deux *t* devant une syllabe muette : *j'empaquette.*) Mettre en paquet : *empaqueter des habits. Par ext.* Envelopper de couvertures : *empaqueter un malade.* ANT. **Dépaqueter.**

emparadiser [*an, zé*] v. a. Introduire en paradis, dans un lieu de délices.

emparer (s') [*san-pa-ré*] v. pr. (du lat. *ante*, avant, et *parare*, préparer). Se saisir d'une chose, s'en rendre maître, l'occuper. *Fig. Quelle fureur s'empare de vous ?* Accaparer pour son usage personnel. ANT. **Rendre, restituer.**

emparfumer [*an, mé*] v. a. Parfumer. (Vx.)

emparquer [*an-par-ké*] v. a. Mettre des moutons dans l'enceinte mobile appelée *parc.*

empasme [*an-pas-me*] n. m. (gr. *empasma*). Poudre qui absorbe la sueur.

empasteler [*an-pas-te-lé*] v. a. (Se conj. comme *appeler.*) Teindre un tissu en bleu au moyen du pastel.

empâtage [*an*] n. m. Action d'empâter.

empateliner [*an, né*] v. a. (de *en*, et *patelin*). Circonvenir, séduire.

empâtement [*an, man*] n. m. (du préf. *en*, et de *pâte*). Etat de ce qui est empâté : *empâtement de la bouche.* Engraissement d'une volaille avec de la pâte. *Peint.* Procédé qui consiste à tirer les plus grands effets de la superposition de couches épaisses de couleur faisant saillie sur le bois.

empâter [*an-pâ-té*] v. a. Remplir de pâte. Rendre pâteux : *empâter la langue.* Engraisser une volaille : *empâter des chapons. Grav.* Imiter, par un mélange de taille et de points, les empâtements de la peinture.

empâteur, euse [*an, eu-ze*] n. Personne qui empâte la volaille.

empattement [*an-pa-te-man*] ou **empattage** [*an-pa-ta-je*] n. m. Action d'empatter. Epaisseur de maçonnerie qui sert de pied à un mur. Base élargie d'un tronc d'arbre ou d'une branche. Joint qui réunit les torons de deux cordages décommis. Pièce de bois servant de base à une grue. Distance séparant les essieux dans une voiture.

— Encycl. *Autom.* L'augmentation de l'empattement rend la conduite de la voiture plus facile et sa stabilité plus grande. Par contre, elle rend plus considérable l'effort transversal supporté par les roues dans les virages.

empatter [*an-pa-té*] v. a. (du préf. *en*, et de *patte*). Joindre des pièces de bois au moyen de pattes. Tordre ensemble des torons décommis. Soutenir une grue à l'aide de pièces de bois.

empature [*an-pa-tu-re*] n. f. Assemblage de deux pièces à l'aide de pattes, de tenons.

empaume [*an-pô-me*] n. f. (de *empaumer*). Saillie réservée sur le parement d'une assise ou d'un tambour de colonne, pour en faciliter la pose.

empaumer [*an-pô-mé*] v. a. Recevoir une balle élastique avec la paume de la main, avec la raquette, et la renvoyer fortement. *Fig.* et *fam.* Se rendre maître de l'esprit de quelqu'un, l'enjôler : *empaumer un client.* Prendre habilement : *empaumer une affaire.*

empaumure [*an-pô*] n. f. Partie du gant, qui couvre la paume de la main. Haut des bois du cerf avec les andouillers.

empêchant [*an-pè-chan*], **e** adj. Qui empêche, qui gêne : *des affaires empêchantes.* (Vx.)

empêchement [*an, man*] n. m. Obstacle. *Dr.* Absence des conditions requises par la loi pour qu'on puisse se marier : *empêchement dirimant.*

— Encycl. *Dr. Empêchement de mariage.* V. MARIAGE.

empêcher [*an-pè-ché*] v. a. (du lat. *impedicare*, embarrasser). Apporter de l'opposition. Mettre obstacle : *cela empêchera qu'il n'aille avec vous.* **S'empêcher** v. pr. S'abstenir : *il ne put s'empêcher de rire.* ANT. **Consentir, permettre. Faciliter, favoriser. Encourager, aider.**

empêcheur, euse [*an, eu-ze*] n. Qui empêche. *Fam. Empêcheurs de danser en rond*, les ennemis de la gaieté, les gêneurs (par allusion à un célèbre pamphlet de P.-L. Courier).

Empecinado [*èn*] (Juan-Martin DIAZ, dit **el**), chef de guérillas à l'époque de l'occupation de l'Espagne par les Français, né à Castrillo (1775-1823). Il fut pris, condamné à mort et pendu, lors de la restauration de la monarchie absolue.

Empédocle [*an*], philosophe et médecin d'Agrigente (Ve s. av. J.-C.). Il avait des connaissances très étendues en philosophie, en musique, en poésie, en médecine, en physique, ce qui le fit considérer par ses contemporains comme versé dans la magie. Sa doctrine paraît avoir été fondée sur la transmigration des âmes. On assure qu'il se précipita dans la bouche brûlante de l'Etna, afin que, ne retrouvant aucun vestige de son corps, ses contemporains le crussent remonté au ciel. Mais le perfide volcan, après avoir dévoré Empédocle, respecta ses sandales et les vomit intactes, comme pour révéler la supercherie d'un orgueilleux suicide.

empeigne [*an-pè-gne*] n. f. Le dessus du soulier, depuis le cou-de-pied jusqu'à la pointe. (V. CORDONNERIE.) *Pop. Gueule d'empeigne*, terme péjoratif pour désigner un vilain visage.

empeignement [*an-pè-gne-man*] n. m. Manière dont les fils sont empeignés.

empeigner [*an-pè-gné*] v. a. Disposer en tissu plus ou moins serré, au moyen du peigne où passent les fils de la chaîne.

empellement [*an-pè-le-man*] n. m. Bonde ou vanne qui retient l'eau d'un étang.

empelotement [*an, man*] n. m. Action d'empeloter.

empeloter [*an, té*] v. a. Mettre en pelote.

empelotonnage [*an, to-na-je*] ou **empelotonnement** [*an, to-ne-man*] n. m. Action d'empelotonner.

empeletonner [*an, to-né*] v. a. Mettre en peloton : *empeletonner du fil, de la laine.*

empênage [*an*] n. m. Mortaise qui reçoit le pêne d'une serrure.

empêner [*an-pè-né*] v. a. Garnir d'un pêne. V. n. Entrer dans l'empênage.

empennage [*an-pè-na-je*] n. m. Action d'empenner : *l'empennage d'une flèche. Aéron.* Surface disposée parallèlement à l'axe longitudinal d'un aérostat, vers l'arrière, comme les pennes à l'arrière d'une flèche : *l'empennage de certains aérostats a pour but d'en assurer la stabilité.*

empenne [*an-pè-ne*] n. f. (de *en*, et *penne*). Partie du talon d'une flèche, garnie de plumes destinées à régulariser son parcours.

empenné [*an-pè-né*], **e** adj. (de *empenne*). Garni de plumes : *flèche empennée.* Qui a la forme d'une penne : *les fougères ont de grandes feuilles empennées.*

empennelage [*an-pè-ne*] n. m. Action d'empenneler une ancre.

empenneler [*an-pè-ne-lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *j'empennelle.*) Mouiller ensemble deux ancres inégales, la plus petite étant placée en avant de la grosse et amarrée à celle-ci.

empennelle [*an-pè-nè-le*] n. f. (de *empenne*). Petite ancre empennelée sous une ancre plus grosse.

empenner [*an-pè-né*] v. a. (de *en*, et *penne*). Garnir de plumes, en parlant des flèches. ANT. **Désempenner.**

empenoir [*an*] n. m. Ciseau de serrurier et de


Empenoir.

menuisier, recourbé et tranchant à ses deux extrémités.

emperchement [*an-pèr-che-man*] n. m. Action de planter des perches (tuteurs).

empercher [*an-pèr-ché*] v. a. Garnir de perches destinées à servir de tuteurs à certaines plantes grimpantes : *empercher du houblon.*

empereur [*an*] n. m. (lat. *imperator ;* de *imperare*, commander). Chef, souverain d'un empire : *Napoléon se fit décerner par le Sénat le titre d'empereur ; les empereurs d'Allemagne, d'Autriche, de Russie n'existent plus.* (Le fém. est *impératrice.*)

— Encycl. *Hist.* A l'origine, les soldats romains conféraient par acclamation le titre d'*imperator* au général qui avait remporté une grande victoire. Le sénat ratifiait ce titre, qui tombait après le triomphe. César le garda jusqu'à sa mort. Auguste se le fit décerner lors de son cinquième consulat. Il devint peu à peu le titre même du chef de l'Etat, auquel il conférait la puissance militaire. A partir de la division de l'empire, consommée en 395, à la mort de Théodose, il y eut un empereur d'Occident et un empereur d'Orient. En 800, le titre d'empereur d'Occident fut rétabli par le pape au profit de Charlemagne. Après la dissolution de son empire, les

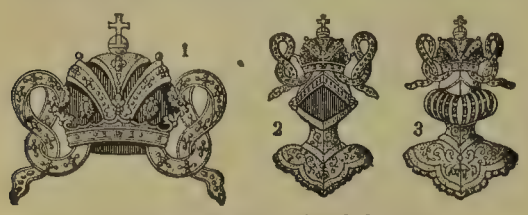

1. Couronne d'empereur ; 2 et 3. Heaumes.

peuples germaniques continuèrent seuls à élire un empereur d'Allemagne. Par la *Bulle d'or* (1348), Charles IV fixa définitivement le mode de l'élection, qui appartint à sept princes d'empire. Après les guerres de la Révolution, l'empereur d'Allemagne ne prit plus que le titre d'empereur d'Autriche (1806) ; mais la dignité d'empereur allemand fut rétablie en 1871, par les princes de l'Allemagne du Nord, au profit du roi de Prusse. Au commencement du XVIIIe siècle, le tsar Pierre le Grand prit le titre d'empereur. Ce fut aussi celui qu'adoptèrent Napoléon Ier, puis son neveu Napoléon III, en France ; Pedro Ier, au Brésil ; Maximilien, au Mexique. Ce titre, encore porté naguère par les souverains de la Chine et de la Corée, ne l'est plus aujourd'hui que par les souverains de l'Abyssinie et du Japon. La qualité d'empereur des Indes est attribuée au roi d'Angleterre.

L'insigne héraldique de l'empereur est la couronne fermée et surmontée du globe, ou le heaume d'or taré de front, la visière entièrement ouverte et sans aucun grillage, et surmonté de la couronne impériale. Si le heaume est grillagé, le nombre des barreaux est de onze.

emperler [*an-pèr-lé*] v. a. Garnir de perles : *emperler une coiffure. Fig.* Couvrir de gouttes : *la sueur emperle son front.*

emperon [*an*] n. m. Bois de charronnage. (Vx.)

emperruqué [*an-pè-ru-ké*], **e** adj. Qui a une perruque.

empesage [*an-pe-za-je*] n. m. Action d'empeser.

empesé [*an-pe-zé*], **e** adj. *Fig.* Apprêté avec de l'empois : *col empesé.* Raide, affecté : *avoir l'air empesé.* Peu naturel : *style empesé.*

empeser [*an-pe-zé*] v. a. (du préf. *en*, et de *poix*. — Prend un è ouvert devant une syllabe muette : *j'empèse.*) Apprêter avec de l'empois : *empeser du linge. Fig.* Guinder, donner de la raideur. Ant. **Désempeser.**

empeseur, euse [*an-pe-zeur, eu-ze*] n. Qui empèse.

empester [*an-pès-té*] v. a. Infecter de la peste ou d'un autre mal contagieux. *Fig.* Infecter de mauvaise odeur. Souiller, corrompre : *empester le monde de mauvaises doctrines.* Ant. **Embaumer, désempester, désinfecter.**

empétracées [*an, sé*] n. f. pl. *Bot.* Famille de dicotylédones, voisine des euphorbiacées. S. une *empétracée.*

empêtre [*an*] ou **empétrum** [*an-pé-trom'*] n. m. Genre de plantes, de la famille des empétracées, comprenant des arbustes à baies noires comestibles, qui vivent dans les régions froides de l'hémisphère boréal.

empêtrement [*an-pè-tre-man*] n. m. Ce qui empêtre ; action d'empêtrer.

empêtrer [*an-pè-tré*] v. a. (du préf. *en*, et du lat. *pastorium*, entrave). Entraver les pieds : *empêtrer un cheval. Fig.* Engager d'une façon malheureuse : *empêtrer quelqu'un dans une méchante affaire.* Gêner, embarrasser. **S'empêtrer** v. pr. S'embarrasser.

empêtroir [*an*] n. m. (de *empêtrer*). Entrave pour les pieds.

empétrum n. m. V. empêtre.

empeuré, e [*an*] adj. Saisi de peur.

emphase [*an-fa-ze*] n. f. (du gr. *emphasis*, apparence). Pompe affectée, dans le discours ou le ton : *Racine a raillé dans ses* Plaideurs *l'emphase des avocats de son temps.* Ant. **Simplicité, naturel.**

emphasé [*an-fa-zé*], **e** adj. Emphatique, plein d'emphase.

emphatique [*an*] adj. Qui a de l'emphase ; ampoulé, boursouflé : *discours emphatique.* Qui est employé par emphase : *terme, mot pris dans un sens emphatique.* Ant. **Naturel, simple.**

emphatiquement [*an, ke-man*] adv. Avec emphase : *parler emphatiquement.*

emphractique [*an-frak-ti-ke*] adj. (gr. *emphraktikos*). *Méd.* Qui obstrue. N. m. : *un emphractique.*

emphraxis [*an-frak-siss*] n. f. (mot grec). *Méd.* Obstruction.

emphysémateux, euse [*an-fi-zé-ma-teû, eu-se*] n. et adj. Qui est atteint d'emphysème. Qui présente les caractères de l'emphysème.

emphysème [*an-fi-zème*] n. m. (du gr. *emphusêma*, gonflement). *Méd.* Gonflement produit par l'introduction de l'air ou le développement d'un gaz dans le tissu cellulaire. *Emphysème pulmonaire*, dilatation anormale des canalicules et des vésicules pulmonaires.

— Encycl. L'emphysème peut se produire dans toutes les parties où l'on rencontre du tissu cellulaire ; mais, généralement, ce mot désigne l'emphysème pulmonaire. On distingue l'*emphysème vésiculaire*, dû à la dilatation des vésicules, et l'*emphysème interlobulaire*, qui enveloppe les lobules du poumon. On observe l'emphysème dans la bronchite chronique et la coqueluche. Ses signes sont : à la percussion augmentation de la sonorité, à l'auscultation inspiration sifflante et expiration rude. Plus tard, on note la dilatation du cœur droit, et les congestions, qui en résultent. L'arsenic et les iodures sont les médicaments de choix, que l'on doit employer de temps en temps.

emphyte [*an*] n. m. Genre d'hyménoptères, comprenant des tenthrédinidés d'Europe, dont les larves vivent dans les tiges et sur les feuilles de diverses plantes comme les rosiers.

emphytéose [*an, ô-ze*] n. f. (gr. *emphuteusis ;* de *emphuteuein*, planter). Bail à long terme, qui diffère du bail ordinaire en ce qu'il confère un droit d'hypothèque cessible et saisissable. V. emphytéotique.

emphytéote [*an*] n. Preneur à bail emphytéotique.

emphytéotique [*an*] adj. Qui appartient à l'emphytéose : *bail emphytéotique.*

— Encycl. *Dr.* Le bail emphytéotique de biens immeubles confère au preneur un droit réel susceptible d'hypothèque ; ce droit peut être cédé et saisi dans les formes prescrites pour la saisie immobilière. Le bail emphytéotique doit être consenti pour plus de dix-huit années, et ne peut dépasser quatre-vingt-dix-neuf ans ; il ne peut se prolonger par tacite reconduction.

Le preneur à bail emphytéotique est dénommé *emphytéote.* Il est tenu de toutes les contributions et charges. Il peut acquérir, au profit du fonds, des servitudes actives, et le grever, par titre, de servitudes passives, pour un temps qui n'excédera pas la durée du bail, et à charge d'avertir le propriétaire. Il a seul les droits de chasse et de pêche.

empiècement [*an-piè-se-man*] n. m. Pièce rapportée dans le haut d'une chemise, d'un corsage, etc.

empiéger [*an-pi-é-jé*] v. a. (Se conj. comme *abréger.*) Prendre au piège : *empiéger des oiseaux.* (Vx.)

empierrement [*an-piè-re-man*] n. m. Action d'empierrer une route. Lit de pierres cassées dont on recouvre les routes. Syn. de macadam.

— Encycl. *P. et chauss.* L'empierrement ou macadam, du nom de son inventeur Mac Adam, consiste à entasser, dans la forme ménagée sur une chaussée, des pierres, des cailloux, tels que le calcaire dur, le gneiss, le porphyre, etc., que l'on tasse au moyen de rouleaux compresseurs, en arrosant chaque lit successif et en recouvrant le tout de sable ou de fin gravier afin d'augmenter la cohésion et l'adhérence. Les chaussées macadamisées sont très peu sonores, mais, par temps de sécheresse elles donnent beaucoup de poussière, et une grande quantité de boue lorsqu'il pleut.

empierrer [*an-piè-ré*] v. a. Couvrir d'une couche de pierres : *empierrer un chemin.*

empiétant [*an-pié-tan*], **e** adj. *Blas.* Qui tient sa proie dans ses serres.

empiétement [*an, man*] n. m. Action d'empiéter ; son résultat : *les empiétements sont la source de nombreux procès.* Extension progressive d'un objet sur un autre : *l'empiétement de la mer sur les terres.*

empiété, e [*an*] adj. *Vén.* Qui a de bons pieds : *oiseau, chien empiété.*

empiéter [*an-pié-té*] v. n. (de *en*, et *pied*. — Se conj. comme *accélérer.*) Mettre le pied sur la propriété d'autrui, en occuper une partie : *empiéter sur l'héritage du voisin.* Prendre une partie de la place occupée par une autre personne ou une autre chose : *chaque tuile d'un toit empiète sur la tuile voisine. Fig.* S'arroger des droits qu'on n'a pas : *empiéter sur quelqu'un.* V. a. Usurper sur la propriété d'autrui : *empiéter un terrain.*

empiffrer [*an-pi-fré*] v. a. (de *en*, et *piffre*). *Pop.* Bourrer de nourriture. Rendre très gras. **S'empiffrer** v. pr. Se gorger de nourriture.

empiffrerie [*an-pi-fre-rî*] n. f. *Pop.* Action de s'empiffrer.

empilage [*an*] n. m. Action d'attacher un hameçon à une empile. Syn. de empilement.

empile [*an*] n. f. Fil délié ou crin auquel on attache l'hameçon. (On dit aussi pile ou peille.)

empilement [*an, man*] n. m. Action d'empiler, de mettre en pile : *empilement du bois.* (On dit aussi empilage.)

empiler [*an-pi-lé*] v. a. Mettre en pile : *empiler des fagots, des livres. Arg.* Tromper, voler. *Empiler des hameçons*, les attacher à une empile.

empileur, euse [*an, eu-ze*] n. Celui ou celle qui empile. *Arg.* Celui qui dupe, vole.

empiper [*an-pi-pé*] v. a. Mettre les harengs saurs en pipe, en tonneau.

empipeur [*an*] n. m. Ouvrier qui empipe les harengs saurs.

empirance [*an*] n. f. Etat de ce qui est empiré. Altération de la monnaie. Dépréciation des marchandises pendant une traversée.

empire [*an*] n. m. (lat. *imperium ;* de *imperare*, commander). Commandement, autorité : *exercer un empire despotique.* Souverain pouvoir : *se démettre de l'empire.* Forme de gouvernement ayant pour chef un souverain qui porte le titre d'empereur. Nation, pays, qui a pour souverain un empereur : *empire du Japon ; empire ottoman. Fig.* Influence, prestige : *l'empire de la beauté. Style empire*, ornementation artistique dans le style du premier Empire. *Bas-Empire*, v. Byzantin (*empire*). Allus. hist. : **L'Empire, c'est la paix,** paroles prononcées par Louis-Napoléon, président de la République, en 1852, et qu'il fut aisé d'opposer à Napoléon III en 1854 (guerre de Crimée), en 1859 (guerre d'Italie), en 1860 (guerre de Chine), en 1862 (Mexique), et enfin en 1870.

— Encycl. *Hist.* Le nom d'*empire* a été donné à plusieurs grands Etats :

Empire romain, depuis Auguste jusqu'à la mort de Théodose (29 av. J.-C.-395 apr. J.-C.), capit. *Rome.* Partagé en 395 par Théodose entre ses deux fils Arcadius et Honorius, il forme alors : *l'empire d'Orient*, appelé ensuite Bas-Empire. Empire grec ou de Constantinople, partie de l'empire romain qui eut pour capit. *Constantinople* (395-1453), et *l'empire d'Occident*, partie de l'empire romain qui conserva *Rome* pour capitale après la mort de Théodose (395-476).

Saint-Empire ou *second Empire d'Occident*, fondé par Charlemagne et constitué jusqu'à Louis l'Enfant (800-911).

Empire latin de Constantinople. Etat fondé par les croisés à Constantinople et qui vécut de 1204 à 1261.

Empire d'Allemagne, fondé par Othon le Grand (962), aboli en 1806 par l'abdication de François II, empereur d'Autriche, et rétabli à Versailles en faveur du roi de Prusse Guillaume Ier, le 18 janvier 1871, sous le titre officiel d'*Empire allemand.* Malgré l'abdication de Guillaume II, le 9 novembre 1918, l'Empire subsiste avec une constitution républicaine.

Empire d'Autriche. François II de Habsbourg-Lorraine, qui devait, le 6 avril 1806, déposer la couronne impériale d'Allemagne, avait dès le 11 août 1804 pris le titre de François Ier, empereur d'Autriche. L'empire d'Autriche ainsi formé prit fin, à la suite de la Grande Guerre, par l'abdication de Charles IV, le 11 novembre 1918.

Empire français. Premier Empire, fondé par Napoléon Ier en 1804, détruit en 1815 ; *second Empire*, empire rétabli en 1852 par Napoléon III, et renversé de nouveau le 4 septembre 1870.

Empire des Indes, créé en 1876 et réuni à la couronne d'Angleterre.

Empire du Milieu ou *Céleste-Empire.* V. Chine.

— *Bx-arts. Style empire.* Dès la Révolution, grâce à une connaissance plus exacte de l'antiquité, et sous l'influence particulière du peintre David, l'art décoratif, déjà simplifié à la fin du règne de Louis XVI, se caractérisa par des contours et des profils plus sobres et plus sévères. Les murs furent ornés de fresques où figuraient des divinités antiques. Les sièges, les guéridons, les meubles prirent des formes antiques, et reçurent des ornements empruntés aux Anciens. Cette pseudo-antiquité, traduite en bois d'acajou garni de bronze doré, fut adoptée par Napoléon Ier, et constitua le style empire. Les architectes Percier et Fontaine dirigèrent en ce sens l'ameublement des résidences impériales. Le style empire, malgré sa raideur, ne manque pas d'une certaine noblesse.

Empire (*Histoire du second*), par Pierre de La Gorce, 7 vol. (1895-1905). Ouvrage très complet, bien documenté et présentant un récit parfaitement ordonné.

Empire libéral (*l'*), par Emile Ollivier, 16 vol. (1896-1914). Important travail, qui prend les faits depuis 1815 et les conduit aux désastres de 1870. L'information est abondante, l'exposition claire, mais l'ouvrage a parfois l'allure d'une plaidoirie.

empirée n. m. V. empyrée.

empirement [*an, man*] n. m. Etat d'une chose qui empire. (Peu us.)

empirer [*an-pi-ré*] v. a. (de *en*, et *pire*. — Prend l'auxil. *avoir* ou *être*, selon qu'on veut exprimer l'action ou l'état.) Rendre pire. V. n. Devenir pire : *son mal empire.* Ant. **Améliorer, amender.**

empirique [*an*] adj. (gr. *empeirikos*). Qui s'appuie sur l'expérience et non sur une théorie raisonnée : *la médecine empirique.* N. V. empiriste.

empiriquement [*an, ke-man*] adv. Par la seule expérience.

empirisme [*an-pi-ris-me*] n. m. Usage exclusif de l'expérience, sans théorie ni raisonnement. Charlatanisme. *Philos.* Système qui place dans l'expérience notre seule source de connaissance : *l'empirisme de Locke, de Condillac.* Ant. **Dogmatisme, méthodisme.**

— Encycl. *Philos.* Il faut distinguer la méthode expérimentale, qui se sert de l'expérience mais en la dirigeant, de l'empirisme, qui s'y asservit. L'empirisme prétend ramener aux faits proprement dits non seulement toute pratique, mais aussi toute explication et toute théorie, et il se défend de rien affirmer à priori. Il est facile de conclure que l'empirisme proprement dit est la négation de toute philosophie, et même de toute activité intellectuelle.

empiriste [*an-pi-ris-te*] n. Philosophe ou médecin partisan de l'empirisme : *Condillac est un empiriste.* Guérisseur, mauvais médecin, médicastre, charlatan qui n'a aucune connaissance médicale. (On dit aussi empirique.)

empiristique [*an-pi-ris-ti-ke*] adj. Qui a rapport à l'empirisme.

empis [*an-piss*] n. m. *Entom.* Genre de diptères d'Europe, comprenant des mouches allongées qui sont carnassières et sucent le sang d'autres petits insectes.

Empis [*an-piss*] (Adolphe Simonis, dit), auteur dramatique français, né et m. à Paris (1795-1868). Membre de l'Académie française. Auteur de nombreux livrets d'opéras, et de comédies dramatiques et morales. — Son fils, Adolphe-Georges-Gaspard-Joseph, né et m. à Paris (1824-1913), fut un médecin distingué.

emplacement [*an-pla-se-man*] n. m. Lieu, place pour un édifice à construire. Place d'un édifice, d'une ville disparus : *l'emplacement de Troie a été retrouvé près d'Hissarlik.* Action d'emplacer (du sel).

emplacer [*an-pla-sé*] v. a. (Prend une cédille sous le c devant *a* et *o* : *il emplaça, nous emplaçons.*) Mettre en place (le sel dans les greniers).

emplage n. m. V. remplage.

emplaigner v. a. **emplaigneur** n. m. Syn. de aplaigner, aplaigneur.

emplanter [*an-plan-té*] v. a. Couvrir de plantations : *emplanter un terrain.*

emplanture [*an*] n. f. (de *en*, et *planter*). *Mar.* Massif de bois dans lequel repose le pied des mâts.

emplastique [*an-plas-ti-ke*] adj. Qui a les caractères de l'emplâtre.

emplastration [*an-plas-tra-si-on*] n. f. Action d'emplastrer.

emplastrer [*an-plas-tré*] v. a. *Méd.* Mettre un emplâtre. (Vx.) *Hortic.* Enter, greffer en écusson.

emplâtre [*an*] n. m. (gr. *emplastron*). Onguent, topique étendu sur un morceau de linge ou de peau, pour être appliqué sur la partie malade. Mastic dont on garnit et recouvre les plaies des arbres. *Fig.* Palliatif. *Fig.* et *fam.* Personne maladive, sans énergie. *Pop.* Soufflet, coup.

— Encycl. Les emplâtres sont les uns composés de corps gras et huileux, de résine, de cire, de poudre, etc. Les autres sont solidifiés par un oxyde de plomb. Ils ne sont guère employés aujourd'hui que



Style Empire : 1. Vase (Grand Trianon); 2. Candélabre (Grand Trianon); 3. Pendule en bronze ciselé; 4. Aigle provenant d'un lustre (Compiègne); 5. Eventail de l'impératrice Joséphine; 6. Pendule (Compiègne); 7. Flambeau-bouillote (Compiègne); 8. Montre de campagne de Napoléon; 9. Bras de lumière (Compiègne); 10. Table (Petit Trianon); 11. Poignée d'épée de parade; 12. Peigne en écaille; 13. Chenets (Versailles); 14. Pistolet d'arçon; 15. Console; 16. Poignée d'épée; 17. Table guéridon (Grand Trianon); 18. Torchère (Grand Trianon); 19. Fauteuil en acajou; 20. Commode (Grand Trianon); 21. Vase d'argent; 22. Chaise (Grand Trianon); 23. Secrétaire (Grand Trianon); 24. Abeille en bronze doré; 25. Clef de chambellan; 26. Trophée d'armes; 27. Table (Grand Trianon); 28. Table de toilette (Grand Trianon); 29. Lit (Musée des Arts décoratifs); 30. Console (Versailles).

comme vésicants ou agglutinatifs. Tels sont : l'*emplâtre vésicatoire à la cantharide*, l'*emplâtre de croton*, l'*emplâtre de thapsia*, l'*emplâtre de Vigo*, et l'*emplâtre diachylon*.

emplâtrer [*an-plâ-tré*] v. a. *Méd.* Mettre un emplâtre. (Peu us.)

emplâtrier [*an-plâ-tri-é*] n. m. Endroit d'une pharmacie où l'on met les emplâtres.

emplecton [*an-plèk*] n. m. (m. grec). Manière de construire, qui consistait à élever deux pans de pierres taillées, et à remplir l'intervalle avec du mortier et des matériaux en fragments plus ou moins gros. (V. la fig. APPAREILS.) Adjectiv. : *appareils amplecton*.


Emplecton.

emplette [*an-plè-te*] n. f. (lat. pop. *implicita*). Achat de marchandises : *faire des emplettes*. Marchandises mêmes.

emplir [*an*] v. a. (lat. *implere*). Rendre plein : *emplir un tonneau de vin. Fig.* Combler : *emplir de joie*. ANT. **Désemplir, vider.**

emplissage [*an-pli-sa-je*] n. m. Syn. de REMPLISSAGE. (Peu us.)

emploi [*an*] n. m. (de *employer*). Usage qu'on fait d'une chose. Manière de l'employer : *emploi d'une somme, d'un mot*. Charge, fonction : *obtenir un emploi*. Occupation : *donner de l'emploi. Théât.* Rôles d'un même caractère : *emploi de père noble. Double emploi*, répétition inutile : *compte qui fait double emploi*.

— ENCYCL. *Admin.* Les emplois publics s'obtiennent généralement à la suite de concours. Il n'est fait d'exception que pour les charges qui exigent des aptitudes personnelles toutes particulières (ambassadeurs, par exemple), ou pour les fonctions d'ordre politique (préfets, sous-préfets). De même, pour la nomination aux plus hauts emplois de la hiérarchie administrative ou judiciaire, on ne tient pas toujours compte de l'ancienneté des services, parce qu'il faut ici des qualités particulières que ne donne pas le plus long séjour dans les bureaux ou les prétoires.

Les candidats aux emplois publics doivent, sauf pour les emplois tout à fait subalternes, produire certains diplômes et n'avoir pas dépassé un certain âge, le plus souvent trente ans. Le diplôme de bachelier et parfois celui de licencié est exigé des jeunes gens qui veulent être admis dans les ministères : après une période d'observation, dite *surnumériariat*, ils sont titularisés *rédacteurs ;* au-dessus des rédacteurs, viennent les sous-chefs et chefs de bureau, les sous-directeurs ou les chefs de division, les directeurs et enfin, dans certains ministères, les *directeurs généraux*, qui peuvent eux-mêmes avoir pour intermédiaire auprès du *ministre* un *secrétaire général*. — Les employés chargés de copier des pièces et documents administratifs sont dits *commis expéditionnaires ;* ils ne peuvent prétendre aux emplois supérieurs. Des conditions particulières sont exigées pour l'admission dans les diverses administrations ; on ne peut les énumérer ici.

emploiement [*an-ploi-man*] n. m. Action d'employer, de se servir de quelqu'un pour des travaux à faire.

emplombage [*an-plon*] n. m. Action d'emplomber : *l'emplombage des projectiles*.

emplomber [*an-plon-bé*] v. a. Garnir de plomb, d'une enveloppe de plomb.

employable [*an-ploi-ia-ble*] adj. Qu'on peut employer : *matériaux employables*.

employé [*an-ploi-ié*], **e** adj. et n. Qui remplit un emploi : *demoiselle employée de magasin*. Commis : *un employé au ministère*.

employer [*an-ploi-ié*] v. a. (lat. *implicare*. — Se conj. comme *aboyer*.) Faire usage : *employer des termes impropres*. Donner de l'occupation : *employer mille ouvriers*. Se servir de l'appui : *employer ses protecteurs*. Loc. prov. : *employer le vert et le sec*, user de tous les moyens. **S'employer** (*à* ou *pour*) v. pr. S'appliquer, s'occuper de, faire des démarches.

employeur, euse [*an-ploi-ieur, eu-ze*] n. Personne qui emploie et rétribue le travail d'autrui.

emplumé, e [*an*] adj. (de *emplumer*). Garni de plumes : *chapeau emplumé. Bête emplumée*, oiseau.

emplumement [*an-plu-me-man*] n. m. Action de couvrir de plumes.

emplumer [*an-plu-mé*] v. a. Garnir de plumes.

emplure [*an*] n. f. (de *emplir*). Feuille de vélin que les batteurs d'or placent entre l'or et le marteau, pour amortir les coups.

empocher [*an-po-ché*] v. a. Mettre en poche, toucher : *empocher un lot. Fig.* et *fam.* Etre réduit à subir : *empocher des coups*. ANT. **Débourser.**

empoignade [*an*] n. f. *Fam.* Contestation, discussion violente.

empoignant [*an-poi-gnan*], **e** adj. Qui empoigne, qui saisit. Qui émeut vivement : *spectacle empoignant*.

empoigne [*an*] n. f. Action d'empoigner. *Fam. Acheter une chose à la foire d'empoigne*, la voler.

empoignement [*an-poi-gne-man*] n. m. Action d'empoigner : *l'empoignement d'un filou*.

empoigner [*an-poi-gné*] v. a. (de *en*, et *poing*). Prendre et serrer avec la main : *empoigner un bâton. Fig.* Saisir avec empressement : *empoigner l'occasion. Fam.* Mettre en état d'arrestation : *empoigner un voleur*. **S'empoigner** v. pr. S'injurier ; se saisir l'un l'autre pour se battre.

empoigneur, euse [*an, eu-ze*] n. Personne qui empoigne.

empointage [*an*] n. m. Action d'empointer.

empointer [*an-poin-té*] v. a. (de *en*, et *pointe*). Faire la pointe d'une aiguille, d'une épingle.

empointer [*an-poin-té*] v. a. de *en*, et *point*). Retenir les plis d'une étoffe par quelques points d'aiguille. *Pop.* Taquiner.

empointerie [*an, ri*] n. f. Atelier où l'on empointe les aiguilles et les épingles.

empointeur, euse [*an, eu-ze*] n. Personne qui empointe les aiguilles.

empointure [*an*] n. f. Angle des voiles carrées, formé par la ralingue de têtière et la ralingue de chute.

empois [*an-poi*] n. m. (de *empeser*). Colle légère faite avec de l'amidon.

— ENCYCL. L'empois destiné à donner de la raideur au linge de corps est de l'amidon de riz additionné d'un peu de borax, que l'on fait macérer dans de l'eau tiède pendant vingt-quatre heures. Au bout de ce temps, l'amidon est broyé à la main, et le tout, formant une sorte de bouillie, est passé à travers de la mousseline, qui arrête les impuretés. Il ne reste plus qu'à plonger dans cette solution épaisse le linge que l'on veut empeser.

empoise [*an-poi-ze*] n. f. Boîte en fonte sur laquelle reposent les coussinets dans les laminoirs.

empoisonnant [*an-poi-zo-nan*], **e** adj. *Fam.* Qui empoisonne, au pr. et au fig.

empoisonné [*an-poi-zo-né*], **e** adj. (de *empoisonner*). *Fig.* : *discours empoisonné*.

empoisonnement [*an-poi-zo-ne-man*] n. m. Action d'empoisonner. *Fam.* Très mauvaise odeur. *Fig.* Corruption.

— ENCYCL. *Dr.* L'attentat à la vie d'une personne par l'effet de substances toxiques est puni de mort, quelles qu'aient été les suites de l'attentat.

L'administration volontaire de substances qui, sans être de nature à donner la mort, sont nuisibles à la santé, entraîne des pénalités graduées selon que la maladie ou incapacité de travail a duré plus ou moins de vingt jours, et aussi selon que la victime est, ou non, l'un des ascendants du coupable. La loi punit également l'empoisonnement volontaire des animaux domestiques, des bestiaux, des poissons. La vente des substances vénéneuses est réglementée.

— *Méd.* L'empoisonnement est l'action sur l'organisme de toute substance capable de déterminer la mort. La toxicité d'une substance varie avec la nature et les conditions de l'individu, ainsi qu'avec la voie par où le poison pénètre dans l'organisme. L'empoisonnement peut se faire par la voie respiratoire, par la voie digestive, par la voie cutanée ou par la voie hypodermique. Les signes de l'empoisonnement sont très divers, et dépendent de la nature des poisons. Au nom particulier des substances toxiques, nous indiquons quel est l'antidote employé pour en combattre les effets ; mais nous avons donné déjà les contrepoisons les plus fréquemment employés. V. CONTREPOISON.

empoisonner [*an-poi-zo-né*] v. a. Donner du poison pour faire mourir : *empoisonner un chien*. Mêler du poison à : *empoisonner des viandes*. Produire l'empoisonnement : *le persil empoisonne les perroquets*. Faire manger, boire, des denrées falsifiées ou avariées ou très mal préparées : *traiteur qui empoisonne ses clients*. Incommoder par la puanteur : *odeur qui empoisonne toute une salle. Fig.* Remplir d'amertume : *la jalousie empoisonne la vie*. Corrompre l'esprit, les mœurs : *la flatterie empoisonne le meilleur naturel*. Dénigrer. V. n. Sentir mauvais.

empoisonneur, euse [*an-poi-zo-neur, eu-ze*] n. et adj. Qui empoisonne : *Locuste fut une célèbre empoisonneuse. Par exagér.* Mauvais cuisinier, mauvais restaurateur. *Fig.* Qui corrompt les mœurs : *Rousseau accusait les auteurs dramatiques d'être des empoisonneurs publics*.

empoisser [*an-poi-sé*] v. a. (de *empois*). Enduire de poix et, par ext., de matière gluante.

empoissonnement [*an-poi-so-ne-man*] n. m. Action d'empoissonner. V. PISCICULTURE.

empoissonner [*an-poi-so-né*] v. a. Peupler de poissons un étang, une rivière.

empoitraillé [*an-poi-tra, ll* mll., *é*], **e** adj. Qui a du poitrail : *un cheval bien empoitraillé*.

Empoli, v. d'Italie (Toscane), sur l'Arno ; 5.800 h. Toiles. Ville très florissante au moyen âge.

emporétique [*an*] adj. (du gr. *emporeuesthai*, passer dans). Se dit d'un papier gris (*papier joseph*), dont on se sert pour filtrer les liquides.

Emporiæ [*in-po-ri-é*] ou **Emporium** [*in-po-ri-om'*], anc. ville de l'Espagne, sur la Méditerranée, auj. *Ampurias*. Au S. du cap Creux.

emporium [*èm', om'*] n. m. (du gr. *emporion*, marché). *Antiq.* Comptoir commercial, fondé en pays étranger ou ennemi.

emport [*an-por*] n. m. Action d'emporter avec soi : *désertion avec emport d'effets militaires*. (Peu us.)

emporté, e [*an*] adj. Violent, irritable, fougueux, colère. ANT. **Calme, paisible, froid.**

emportement [*an, man*] n. m. Mouvement violent, causé par quelque passion : *les emportements de la colère*. ANT. **Calme.**

emporte-pièce n. m. invar. Instrument propre à découper les matières auxquelles on veut donner une forme déterminée, ou dans lesquelles on veut percer un trou. *Fig.* Caractère, objet, individu mordant, satirique. *A l'emporte-pièce*, en emportant la pièce. *Fig.* D'une manière nette, franche, ou d'une nature vive, acerbe : *style à l'emporte-pièce*.

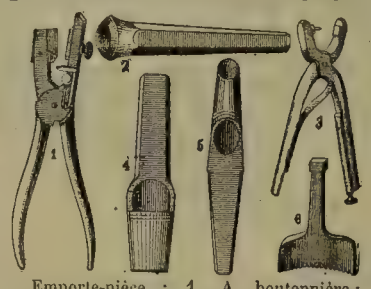
Emporte-pièce : 1. A boutonnière ; 2. Ordinaire ; 3. Pince (corroirie et cordonnerie) ; 4. A enchopure ; 5. Rond à main (pour corroirie) ; 6. A drap.

emporter [*an-por-té*] v. a. (de *en*, et *porter*). Enlever, ôter d'un lieu : *emporter un blessé*. Enlever de vive force : *emporter une place*. Faire disparaître, causer la mort : *une fièvre l'emporta*. Arracher : *le boulet lui emporta la jambe*. Entraîner, pousser : *les passions nous emportent*. Obtenir par préférence : *emporter l'avantage*. Impliquer : *devoir qui emporte un droit. L'emporter*, vaincre, avoir la supériorité. *Emporter le morceau*, être très mordant dans ses propos et ses railleries. Loc. prov. : *Autant en emporte le vent*, ce sont paroles, promesses légères, qui ne se réaliseront pas. *Vous ne l'emporterez, il ne l'emportera* (etc.) *pas en paradis*, je me vengerai. *Que le diable vous emporte, l'emporte*, imprécation qui accuse la mauvaise humeur. *Le diable, que le diable m'emporte*, se dit pour affirmer fortement : *le diable m'emporte si je ne vous satisfais pas*. **S'emporter** v. pr. Se laisser aller à la colère. Ne plus obéir au frein, en parlant d'un cheval.

emposieu [*an-po-zi-eu*] n. m. Dans le Jura, entonnoir naturel où se précipitent les eaux fluviales.

empotage [*an*] ou **empotement** [*an, man*] n. m. Action de mettre une plante en pot.

— ENCYCL. *Hortic.* Pour l'empotage, il faut choisir un vase de telles dimensions que les racines de la plante le remplissent presque complètement, lorsque, sans être comprimées, elles sont repliées ou contournées d'une manière convenable. Placer au-dessus du trou de la paroi inférieure du vase une coquille d'huître ou un tesson, mettre ensuite un peu de gravier ou de plâtras, introduire les racines du plant auxquelles on laisse la terre qui l'enveloppait, achever de remplir le pot avec une terre nouvelle bien divisée et riche en humus, et même, s'il s'agit d'une plante délicate, mélangée d'une forte quantité de terre de bruyère. Tasser ensuite, et arroser avec précaution.

empoté, e [*an*] adj. *Pop.* et *fig.* Maladroit, peu actif. Substantiv. : *un empoté*.

empoter [*an-po-té*] v. a. Mettre une plante en pot. ANT. **Dépoter.**

empoudrer [*an-pou-dré*] v. a. Couvrir de poussière. (Vx.)

empouillé, e [*an-pou, ll* mll.] adj. Se dit d'une terre dont le fruit est encore sur pied.

empouiller [*an-pou, ll* mll., *é*] v. a. Ensemencer (une terre) de blé. (Se dit dans certaines régions de la France du Nord et du Nord-Est.)

empouilles [*an-pou, ll* mll., *e*] n. f. pl. *Dr. cout.* Récoltes sur pied, par opposition aux fruits récoltés qui s'appelaient *dépouilles*.

empouper [*an-pou-pé*] v. a. Se dit du vent qui prend (un navire) en poupe.

empourprer [*an-pour-pré*] v. a. Colorer de pourpre ou de rouge : *visage empourpré de colère*.

empoutage [*an*] n. m. Action d'empouter.

empouter [*an-pou-té*] v. a. (du provenç. *empeutar*). Passer dans les trous de la planche d'arcade les ficelles que l'on met en communication avec les crochets de la mécanique Jacquard.

empoutrerie [*an, ri*] n. f. Ensemble des deux poutres qui soutiennent le plancher du beffroi d'un moulin.

empreindre [*an-prin-dre*] v. a. (lat. *imprimere*. — Se conj. comme *craindre*.) Imprimer, marquer par la pression : *empreindre ses pas sur la neige, son image dans le cœur de quelqu'un*.

empreinte [*an-prin-te*] n. f. Figure, marque, trace en creux ou en relief : *l'empreinte d'un cachet. Fig.* Marque, caractère distinctif : *cet ouvrage porte l'empreinte du génie. Empreintes digitales*, v. DACTYLOSCOPIE.

empressant [*an-prè-san*], **e** adj. Pressant. (Vx.)

empressé [*an-prè-sé*], **e** adj. et n. Qui se hâte. Qui se donne du mouvement. Qui montre une civilité attentive : *un cavalier empressé auprès des dames ; faire l'empressé*.

empressement [*an-prè-se-man*] n. m. Hâte inspirée par le zèle : *obéir avec empressement*. ANT. **Lenteur, mollesse, indifférence.**

empresser (s') [*san-prè-sé*] v. pr. (de *en*, et *presser*). Agir avec ardeur, avec zèle, se hâter. Montrer une civilité attentive : *courtisans qui s'empressent autour d'un ministre puissant*.

emprésurage [*an-pré-zu-ra-je*] n. m. Action d'emprésurer.

emprésurer [*an-pré-zu-ré*] v. a. Ajouter de la présure (au lait) pour le faire cailler.

emprimerie [*an, ri*] n. f. Grande cuve où les tanneries font rougir cuirs et peaux.

emprise [*an-pri-ze*] n. f. Entreprise. (Vx.) Action de prendre des terrains par expropriation. Empiétement sur le domaine public. *Archéol.* Ecusson chargé de devises que les tenants faisaient suspendre à des mâts aux tournois et aux joutes et que l'on venait toucher en signe de provocation.

emprisonnement [*an-pri-zo-ne-man*] n. m. Action de mettre en prison. ANT. **Elargissement, libération.**

— ENCYCL. *Dr.* L'emprisonnement constitue une peine de simple police lorsque sa durée n'est que d'un jour à cinq jours ; il consiste alors dans une simple privation de liberté, sans assujettissement au travail. Il rentre dans la catégorie des peines correctionnelles lorsqu'il est prononcé pour plus de cinq jours, et consiste alors dans la privation de la liberté, avec assujettissement au travail.

emprisonner [*an-pri-zo-né*] v. a. Mettre en prison : *Louis XI emprisonna La Ballue dans une cage de fer*. Empêcher de sortir. *Fig.* Enfermer, contenir, tenir à l'étroit : *emprisonner son cou dans un col ridicule*. ANT. **Délivrer, élargir, libérer.**

emprisonneur, euse [*an-pri-zo-neur, eu-ze*] n. Personne qui emprisonne.

emprunt [*an-prun*] n. m. (de *emprunter*). Action d'emprunter : *contracter un emprunt*. Acte d'un Etat, d'un département, d'une commune, d'une société ou d'un individu, qui demande de l'argent, à charge de payement d'intérêts, et, en principe, à charge de remboursement. *D'emprunt* loc. adv., fourni par un emprunt. *Fig.* Supposé : *nom d'emprunt*. Factice : *vertu d'emprunt*.

— ENCYCL. *Dr.* Les emprunts contractés par l'Etat sont autorisés par une loi.

Le conseil général vote les emprunts départementaux remboursables, dans un délai qui n'excède pas trente ans, sur les ressources ordinaires et extraordinaires. Si l'emprunt est remboursable dans un délai excédant trente ans, ou si le service de l'emprunt nécessite la création d'une imposition extraordinaire, il est statué par décret en conseil d'Etat.

Les emprunts communaux dont la période de remboursement n'excède pas trente ans sont autorisés soit par le conseil municipal, lorsqu'ils sont remboursables, soit au moyen des revenus ordinaires, soit sur le produit d'une imposition extraordinaire n'excédant pas le maximum fixé par le conseil général ; soit par le préfet, s'ils sont remboursables au moyen d'une imposition extraordinaire dépassant ce maximum. Un décret en conseil d'Etat est nécessaire

si la période de remboursement excède trente ans, ou si la somme à emprunter dépasse un million, ou enfin, si, réunie au chiffre d'autres emprunts non encore remboursés, elle dépasse un million.

emprunté, e [*an*] adj. Embarrassé, contraint : *air emprunté.* Qui n'est pas naturel : *éclat emprunté.* Supposé : *nom emprunté.* ANT. **Aisé, facile, naturel.**

emprunter [*an-prun-té*] v. a. (du lat. *in*, dans, et *pronuturum*, argent prêté). Obtenir à titre de prêt : *emprunter de l'argent à quelqu'un. Fig.* Recevoir de : *la lune emprunte sa lumière du soleil.* S'aider d'un secours étranger : *emprunter la main d'un secrétaire.* Se parer de : *emprunter les apparences de la vertu.* Tirer : *emprunter une pensée à un auteur.* PROV. : **Ne choisit pas qui emprunte,** réduit à emprunter, on ne peut faire les conditions.

emprunteur, euse [*an, eu-ze*] adj. et n. Qui emprunte. Qui a l'habitude d'emprunter. ANT. **Prêteur.**

empsychose [*an-psi-kô-ze*] n. f. (du gr. *en*, dans, et *psukhé*, âme). *Philos.* Union de l'âme et du corps.

emption [*anp-si-on*] n. f. (lat. *emptio*). Achat. (Vx.)

empuantir [*an*] v. a. (de *en*, et *puant*). Rendre puant. (Peu us.) **S'empuantir** v. pr. Devenir puant. ANT. **Embaumer, parfumer.**

empuantissement [*an, ti-se-man*] n. m. Etat d'une chose qui s'empuantit. (Peu us.)

Empurany, comm. de l'Ardèche, arr. et à 35 kil. de Tournon, non loin de la Doux ; 1.790 h.

Empuse. *Myth.* Spectre que les divinités infernales envoyaient sur la terre pour s'attaquer aux voyageurs. (C'était une sorte de vampire, qui suçait le sang de ses victimes.)

empuse [*an-pu-ze*] n. f. *Bot.* Genre de champignons qui vivent en parasites dans le corps des insectes, se nourrissant de tous leurs organes, à l'exception du tube digestif. *Zool.* Genre d'insectes orthoptères, de la famille des mantidés, dont ils ont les mœurs, et qui vivent dans les régions chaudes de l'Ancien monde. (Les empuses ont des pattes élargies par places en forme de feuilles. L'*empusa pauperata* se rencontre dans le midi de la France.)

empyème [*an*] n. m. (du gr. *en*, dans, et *puon*, pus). *Méd.* Amas de pus dans la cavité des plèvres. Opération par laquelle on enlève ce pus. Syn. THORACENTÈSE.

empyocèle [*an-pi*] n. f. (du gr. *en*, dans, *puon*, pus, et *kèlé*, tumeur). Hernie purulente.

empyréal, e, aux [*an*] adj. Qui se rapporte à l'empyrée : *régions empyréales.*

empyrée [*an-pi-ré*] n. m. (du gr. *en*, dans, et *pur*, feu). Partie la plus élevée du ciel, habitée par les dieux. *Poétiq.* Firmament. Adjectiv. : *le ciel empyrée.*

empyreumatique [*an*] adj. Tenant de l'empyreume : *huile empyreumatique.*

empyreume [*an*] n. m. (gr. *empureuma ;* de *en*, dans, et *pur*, feu). *Chim.* Saveur et odeur âcre, désagréable, que contracte une matière organique soumise à l'action d'un feu violent.

Ems (*Dépêche d'*), dépêche transmise le 13 juillet 1870 à Bismarck et dans laquelle Abek en rendant compte d'après une lettre de Guillaume Ier de l'entrevue de ce roi avec le comte Benedetti, ambassadeur de France au sujet de la candidature Hohenzollern, Bismarck publia le texte de la dépêche en l'altérant de manière à donner à l'attitude du roi un caractère offensant, ce qui déchaîna la guerre.

Ems, comm. de Suisse (cant. des Grisons), sur la rive dr. du Rhin ; 1.500 h. Elève de bétail.

Ems-Occidental, Ems-Oriental, Ems-Supérieur, départements de la France de 1810, formés de portions de la Hollande ou du Hanovre. Le premier avait pour ch.-l. *Groningue*, le second *Aurich*, le troisième *Osnabrück.*

ému, e adj. Surexcité, mis en émoi : *pays ému. Fig.* Touché, attendri, qui témoigne, qui éprouve de l'émotion : *un air ému ; une voix émue. Pop.* Troublé par les fumées du vin.

émulateur, trice adj. et n. Personne animée par l'émulation. (Peu us.)

émulation [*si-on*] n. f. (de *émule*). Sentiment qui porte à rivaliser avec quelqu'un ou avec quelque chose : *on encouraye l'émulation chez les écoliers.*

émule adj. et n. (lat. *æmulus*). Personne qui cherche à en égaler, à en dépasser une autre. Concurrent, rival, compétiteur. Qui atteint ou qui est près d'atteindre au mérite d'un autre : *dans le style, Racine est l'émule de Virgile.*

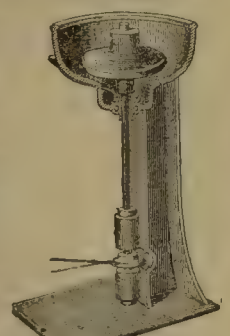
Emulseur.

émulgent [*jan*], **e** adj. (du lat. *emulgere*, traire). Se disait des vaisseaux qui appartiennent aux reins.

émulseur n. m. Appareil de laiterie, au moyen duquel on mélange intimement au lait écrémé les matières grasses nécessaires à la fabrication du fromage. Appareil pour élever les liquides corrosifs.

émulsif, ive adj. (du lat. *emulsus*, trait). Se dit des semences d'où l'on peut tirer l'huile par expression : *les amandes, pistaches, pignons sont des semences émulsives. Substance émulsive,* matière grasse qu'on ajoute au lait écrémé lors de la fabrication des fromages. N. m. : *un émulsif.*

émulsine ou **synaptase** [*nap-ta-ze*] n. f. *Méd.* Diastase qu'on rencontre dans divers pruniers.

émulsion n. f. (du lat. *emulsus*, trait). Préparation pharmaceutique liquide, ayant la couleur et la consistance du lait. *Phot.* Préparation sensible aux radiations lumineuses dont on enduit les plaques et les papiers photographiques : *l'émulsion est généralement à base de bromure d'argent et de gélatine.*

— ENCYCL. L'émulsion est un mélange d'eau et de substance non soluble dans l'eau (huile, résine, etc.). Cette substance est maintenue en suspension à l'état de gouttelettes ou de parcelles extrêmement ténues. La pharmacie distingue les émulsions *naturelles* (préparées avec les semences émulsives) et les émulsions *factices* ou *artificielles* (préparées soit par l'intermédiaire de l'eau seule, comme pour les gommes-résines, soit à l'aide de l'eau et de l'alcool comme pour certains baumes, soit enfin à l'aide de l'eau et du jaune d'œuf ou d'un mucilage gommeux, comme cela a lieu pour les huiles grasses ou volatiles, les térébenthines, etc.). Le *lait de poule* est une émulsion obtenue avec de l'eau chaude, un jaune d'œuf, du sucre et de l'eau de fleur d'oranger.

émulsionnement [*si-o-ne-man*] n. m. Action d'émulsionner.

émulsionner [*si-o-né*] v. a. Faire passer à l'état d'émulsion : *émulsionner une huile.*

emunctæ naris, mots lat. signif. *Aux narines mouchées.* Expression d'Horace (*Satires*, I, 4, 8) pour désigner un homme qui a du nez, c'est-à-dire du discernement.

émyde n. f. Tortue d'assez grande taille, d'Europe et d'Amérique. (V. la planche REPTILES.)

émydie [*dî*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères, comprenant de petits papillons nocturnes jaunes ou gris, marquetés de noir, et vulgairement appelés *écailles chouettes* : *plusieurs espèces d'émydies habitent la France.*

Émyrne ou **Imerina,** autre nom de la région de Tananarive, plateau élevé et salubre, dans la colonie française de Madagascar.

en [*an*] prép. qui a à peu près les sens de *dans* (lat. *in*). Elle indique le lieu, la situation, l'ordre, l'espèce, le temps, la matière, l'état, la forme, etc.

en [*an*] pron. pers. de la 3e pers. (lat. *inde*). De lui, d'elle, d'eux, d'elles, de là, à cause de cela, etc. (*En* est purement explétif dans certaines locutions : *en être pour sa peine.*)

enaigrir [*an-è*] v. a. Rendre plus aigre, plus douloureux. (Vx.)

énallage [*nal-la-je*] n. f. (gr. *enallagé*). *Gram.* Figure de construction, qui consiste dans l'emploi d'un temps, d'un mode, d'un nombre, d'un genre pour un autre. Ex. : *ainsi dit le renard, et flatteurs d'applaudir.* (Peu us.)

enamourer [*an-na-mou-ré*] v. a. (de *en*, et *amour*). Inspirer de l'amour à. **S'enamourer** v. pr. Devenir amoureux.

énanthème n. m. (du gr. *en*, dans, et *anthein*, fleurir). Eruption à la face intérieure des cavités naturelles. (S'oppose à *exanthème.*)

énantiomorphe adj. (du gr. *enantios*, contraire, et *morphé*, forme). Qui est formé des mêmes parties disposées en sens inverse.

énantiose (*ô-ze*] n. f. (gr. *enantiôsis*). *Philos.* Chacune des oppositions, au nombre de dix, qui sont la source de toute chose. (Exemple : *le pair et l'impair, le mâle et la femelle, l'un et le multiple,* etc.)

enarbrer [*an-nar-bré*] v. a. Monter, assembler sur un arbre ou un essieu : *enarbrer une roue, un pignon*

énargite n. f. *Minér.* Arséniosulfure de cuivre naturel.

énarme n. f. (de *en*, et *arme*). Courroie, poignée fixée à la partie concave d'un bouclier et servant à le tenir pendant le combat.

énarrable [*nar-ra-ble*] adj. Qui peut se narrer.

énarration [*nar-ra-si-on*] n. f. Action d'énarrer ; récit détaillé : *une ennuyeuse énarration.*

énarrer [*nar-ré*] v. a. Raconter avec détail.

énarrhement [*na-re-man*] n. m. Action d'énarrher, de donner des arrhes.

énarrher [*na-ré*] v. a. Donner des arrhes à.

énarthrose [*tr'ô-ze*] n. f. (du gr. *en*, dans, et *arthron*, articulation). *Anat.* Articulation mobile de forme sphérique : *les articulations de l'épaule et de la hanche sont des énarthroses.*

énaser [*zé*] v. a. (du préf. *é*, et du lat. *nasus*, nez). Couper le nez à : *autrefois, on énasait les voleurs pour un premier délit.*

énaucher [*nô-ché*] ou **énôcher** [*ché*] v. a. Creuser dans l'enclume la rainure qui doit servir de moule à la tige de l'épingle.

Énault (*nô*) (Louis), romancier français, né à Isigny, m. à Paris (1824-1900) ; auteur de nombreux romans d'un style soigné, et d'un réel intérêt : *Christine, Nadège, un Amour en Laponie,* etc.

en-bas n. m. *Linguist.* Syn. de EMBAS.

ençà adv. (de *en*, et *ça*). Par rapport à ce temps : *Depuis mille ans ençà ; après vingt ans ençà.* (Vx.)

encabanage [*an*] n. m. (de *en*, et *cabane*). Action de placer les vers à soie sur des claies ou sur des bruyères.

encabanement [*an, man*] n. m. (de *en*, et *cabane*). Partie intérieure d'un navire, qui rentre depuis la ligne du fort jusqu'au plat-bord.

encabaner [*an, né*] v. a. Faire l'encabanage des vers à soie.

encabasser v. a. Dans les fabriques d'huile, mettre la pâte résultant du broyage des olives dans des *cabas* (scourtins) de sparterie, pour la soumettre à la presse.

encablure [*an*] n. f. (de *en*, et *câble*). *Mar.* Le dixième du mille marin, soit 185m,2.

encadastrer [*an-ka-das-tré*] v. a. Faire entrer dans un cadastre.

encadenasser [*an, na-sé*] v. a. Fermer d'un cadenas ; enfermer soigneusement : *encadenasser un prisonnier.*

encadrement [*an, man*] n. m. Action d'encadrer. Ce qui encadre : *l'encadrement d'une porte.* Bordure : *encadrement de gazon.* Ornement en saillie, qui entoure certains membres d'architecture. *Fig.* Milieu. *Artill.* Fait d'obtenir dans un réglage de tir, sur quatre coups, deux courts et deux longs par rapport à l'objectif.

— ENCYCL. Les premiers cadres furent de bois


ENCADREMENTS (XVIe s.) : 1. De fenêtre ; 2. De tableau ; 3. De miroir ; 4. De tapisserie.

sculpté, recouverts directement de feuilles d'or. Puis, on recouvrit le cadre d'une mince couche de colle et de blanc mêlés pour faire disparaître les aspérités du bois et rendre le cadre plus poli. Ce mélange forme aujourd'hui la pâte, plus épaisse, qu'on applique, moulée, sur les caûres en guise de sculpture. Les ateliers d'encadrement sont composés de mouleurs, de repasseurs qui retouchent le moulage, de doreurs, de brunisseurs et de cadreurs proprement dits, qui fixent les tableaux ou gravures dans le cadre. Les bois qui servent à la fabrication des cadres dorés sont : le marronnier, le poirier, l'aune, etc.

encadrer [*an-ka-dré*] v. a. Mettre dans un cadre : *encadrer un tableau. Fig.* Envelopper, isoler. Entourer et faire ressortir : *cheveux noirs encadrant un visage pâle. Milit.* Faire entrer dans les cadres de l'armée : *la Révolution encadra dans l'ancienne armée les volontaires de 1792.*

encadreur [*an*] n. m. Celui qui fait ou qui pose les cadres.

encagement [*an, man*] n. m. Mise en cage.

encager [*an-ka-jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il encageа, nous encageons.*) Mettre en cage : *encager un serin. Fig.* et *fam.* Mettre en prison : *encager un voleur.*

encaissable [*an-kè-sa-ble*] adj. Qui peut être encaissé : *sommes encaissables.*

encaissage [*an-kè-sa-je*] n. m. Action d'encaisser : *encaissage de marchandises.*

encaissant [*an-kè-san*], **e** adj. Qui forme encaissement : *roches encaissantes.*

encaisse [*an-kè-se*] n. f. Argent, valeurs en caisse. *Encaisse métallique,* valeurs en or et en argent : *l'encaisse métallique de la Banque de France dépasse cinq milliards de francs.*

encaissé [*an-kè-sé*], **e** adj. Qui a des bords escarpés : *rivière encaissée.* Resserré, bordé des deux côtés : *chemin encaissé ; vallée encaissée.*

encaissement [*an-kè-se-man*] n. m. Action de mettre dans une caisse : *encaissement des marchandises.* Action d'encaisser de l'argent, des valeurs. Etat d'une rivière, d'une route encaissée.

encaisser [*an-kè-sé*] v. a. Enfermer dans une caisse : *encaisser des marchandises.* Mettre en caisse des billets de banque, de l'argent, etc. : *encaisser un effet. Pop.* Recevoir les coups : *un bon boxeur doit savoir encaisser.* Supporter, admettre : *des reproches qu'on ne peut pas encaisser.* ANT. **Débourser, payer, solder.**

encaisseur [*an-kè-seur*] n. m. Négociant qui encaisse : *l'encaisseur d'un effet.*

encalminé, e [*an*] adj. (de *en*, et *calme*). *Mar.* Arrêté par le calme : *navire encalminé.*

encalypte [*an*] n. f. Genre de mousses, comprenant des plantes qui croissent en gazons épais.


Encalypte (gr. 2 fois).

encampanement [*an-kan, man*] n. m. (de *en*, et du lat. *campana*, cloche). *Mar.* Evasement d'une bouche à feu.

encan [*an*] n. m. (du lat. *in quantum*, à combien). Vente publique, aux enchères, de meubles, objets mobiliers, etc. : *vendre des meubles à l'encan. Fig.* Trafic honteux : *mettre sa conscience à l'encan.*

— ENCYCL. *Dr.* En règle générale, toutes espèces de meubles sont susceptibles d'être vendues à l'encan. Cette règle souffre, cependant, quelques exceptions : ainsi, les marchandises neuves appartenant à un marchand et faisant l'objet de son commerce ne peuvent être vendues à l'encan que sous certaines restrictions, nécessitées par l'intérêt public et la sûreté du négoce. Les commissaires-priseurs ont le monopole des ventes à l'encan dans les communes où ils ont leur résidence ; dans les autres communes, le monopole est partagé entre les commissaires-priseurs, les notaires, les huissiers et les greffiers. L'officier public chargé d'une vente à l'encan ne peut se rendre adjudicataire pour son propre compte.

encanaillement [*an-ka-na, ll* mll., *e-man*] n. m. Action d'encanailler, de s'encanailler. (Peu us.)

encanailler [*an-ka-na, ll* mll., *é*] v. a. (de *en*, et *canaille*). Mêler avec la canaille. Prendre des allures canailles. **S'encanailler** v. pr. Hanter la canaille, s'y mêler. *Fig.* S'avilir, s'abaisser.

encanteur [*an*] n. m. Celui qui vend à l'encan.

encanthis [*an-kan-tiss*] n. m. (du gr. *en*, dans, et *kanthos*, coin de l'œil). Tumeur ou végétation de la caroncule lacrymale : *l'encanthis se guérit par l'arrachement des poils et la cautérisation au sulfate de cuivre.*

encaper [*an-ka-pé*] v. n. Passer entre deux caps. V. a. Engager entre deux caps : *encaper un navire.*

encapuchonner [*an, cho-né*] v. a. Couvrir d'un capuchon : *encapuchonner un enfant. Fam.* Faire entrer dans un ordre monastique. **S'encapuchonner** v. pr. Se dit d'un cheval qui rapproche trop le bas de la tête du poitrail.

encaquement [*an-ka-ke-man*] n. m. Action de mettre les harengs en caque.

encaquer [*an-ka-ké*] v. a. Mettre dans une caque : *encaquer des harengs. Fig.* et *fam.* Entasser dans une voiture, une chambre.

encaqueur, euse [*an-ka-keur, eu-ze*] n. Qui encaque. (On dit aussi CAQUEUR, EUSE.)

Encarnacion (La), v. du Mexique (Etat de Jalisco) ; 16.000 h. Savonneries.

encarnavalé, e [*an*] adj. Grotesquement habillé, comme un personnage de carnaval.

encarpe [*an*] n. m. (gr. *egkarpa*). *Archit. anc.* Guirlande de feuillage, de fruits, de fleurs.

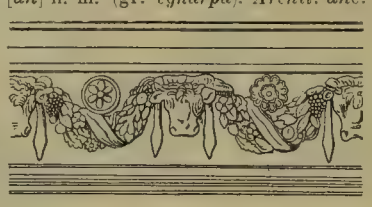

Encarpe.

encart [*an-kar*] n. m. (de *encarter*). Carton simple ou double, qui, dans les feuilles de certains formats (in-12, in-16, in-18, etc.), se détache à la pliure pour être intercalé dans la partie principale d'un cahier. Feuille ou cahier tiré à part, et que l'on insère dans une brochure.

encartage [*an*] n. m. ou **encartation** [*an, si-on*] n. f. Action d'encarter des feuilles d'impression.

encarter [*an-kar-té*] v. a. (de *en*, et *carte*). *Rel.* Insérer un carton à l'endroit d'une feuille où il doit être. Insérer dans un livre, dans une revue, etc., que l'on met en vente : *encarter un prospectus. Admin.* Inscrire sur les registres officiels de la prostitution.

encarteuse [*an-kar-teu-ze*] n. f. Machine servant à fixer de menus objets, tels que les boutons, sur des feuilles de carton.

encartonnement [*man*] ou **encartonnage** [*to-na-je*] n. m. Etat d'un objet encartonné.

encartonner [*an-kar-to-né*] v. a. Placer des feuilles imprimées entre des cartons, pour les satiner en les passant à la presse. (S'emploie aussi quelquef. comme syn. de ENCARTER.)

encartouchage [*an*] n. m. Action d'encartoucher.

encartoucher [*an, ché*] v. a. Mettre de la poudre ou de la dynamite dans les cartouches.

en-cas, encas ou **en cas** [*an-ka*] n. m. invar. Objet réservé pour servir dans des circonstances imprévues : *avoir dix mille francs comme en-cas.* Mets tout préparé, pouvant se servir à l'improviste : *en-cas chaud, en-cas froid.* Sorte d'ombrelle assez grande, pouvant servir de parapluie.

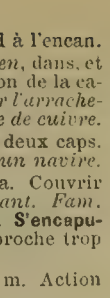

En-cas.

encastage [*an-kas-ta-je*] n. m. Action de placer les poteries à cuire dans les étuis ou casettes.

encasteler (s') [*san-kas-te-lé*] v. pr. (lat. *incastellare*. — Prend un è ouvert devant une syllabe muette : *j'encastèle.*) Se dit d'un cheval dont le talon se rétrécit, et la fourchette se resserre.

encastelure [*an-kas-te*] n. f. Maladie du pied du cheval, qui consiste en un rétrécissement des régions postérieures du sabot (talon) : *l'encastelure se guérit par une ferrure qui oblige la bête à marcher sur ses talons, ou par l'absence momentanée de ferrure.*

encaster [*an-kas-té*] v. a. (de *en*, et *casette*). Placer (les poteries) dans les casettes.

encasteur [*an-kas-teur*] n. m. Ouvrier chargé de l'encastage.

encastillage n. m. Syn. de ACCASTILLAGE.

encastillement [*an-kas-ti, ll* mll., *e-man*] n. m. Action d'encastiller.

encastiller [*an-kas-ti, ll* mll., *é*] v. a. Enchâsser, encadrer. (Vx.) Mettre à l'abri, en sûreté dans un castel ou château fort : *encastiller des troupes.*

encastrement [*an-kas-tre-man*] n. m. Action d'encastrer. Entaille dans une pièce de bois ou de fer pour recevoir une autre pièce.

encastrer [*an-kas-tré*] v. a. (ital. *incastrare*). Enchâsser au moyen d'une entaille.

encataloguer [*an, ghé*] v. a. Mettre dans un catalogue : *encataloguer des romans.*

Encausse, comm. de la Haute-Garonne, arr. et à 10 kil. de Saint-Gaudens, sur le Job ; 540 h. Eaux minérales sulfatées calciques magnésiennes (pléthore, nervosisme, gravelle).

encaustication [*an-kôs-ti-ka-je*] n. m. Action d'encaustiquer : *l'encaustiquage d'un parquet.*

encaustique [*an-kôs-ti-ke*] n. f. (gr. *egkaustikè ;* de *egkaiein*, brûler). Chez les Anciens, peinture où l'on employait des couleurs délayées dans de la cire. Auj., préparation dont on imprègne les sculptures de marbre ou de plâtre pour en adoucir la touche et les préserver de l'humidité. Préparation de cire et d'essence de térébenthine, pour faire briller les meubles, les parquets. Adjectiv. : *préparation encaustique.*

— ENCYCL. *Techn.* L'encaustique comprend diverses sortes commerciales qui servent pour les meubles, les parquets, les carrelages et les cuirs ou harnais. La première sorte se prépare en dissolvant de la cire jaune dans de la térébenthine, et en ajoutant au tout de l'orcanette pour l'encaustique jaune ou du quercitron pour la rouge. On fait aussi des encaustiques à la potasse ou au pétrole, en dissolvant de la cire dans une solution de potasse, ou en versant peu à peu du pétrole sur de la cire fondue. Ces sortes s'emploient pour les meubles, les parquets et les carrelages. L'encaustique pour cuirs et harnais s'obtient en dissolvant de la cire jaune dans de la térébenthine, en ajoutant un peu de colophane. Pour les cuirs noircis, on ajoute du noir animal. L'essence des diverses encaustiques, qui agit comme dissolvant et s'évapore après l'application, peut être remplacée par un autre liquide capable de dissoudre ou d'émulsionner la cire. C'est ainsi qu'on prépare des encaustiques sans essence, en faisant fondre la cire dans une eau savonneuse (eau 1.000, savon 300, cire 300, sel de tartre 150).

encaustiquer [*an-kôs-ti-ké*] v. a. Enduire d'encaustique : *encaustiquer un meuble, un parquet.*

encavement [*an, man*] n. m. Action d'encaver ; son résultat : *l'encavement améliore les vins.*

encaver [*an-ka-vé*] v. a. Mettre en cave. *Fam.* Enfermer une personne dans une cave.

encaveur [*an*] n. m. Celui qui encave.

enceindre [*an-sin-dre*] v. a. (lat. *incingere.* — Se conj. comme *craindre.*) Entourer, enfermer : *enceindre une ville de murailles.*

enceinte [*an-sin-te*] n. f. Ceinture ; ce qui entoure de manière à défendre : *enceinte de murailles.* Espace clos, salle : *l'enceinte d'un tribunal.* Remparts : *l'enceinte d'une ville.*

enceinte [*an-sin-te*] adj. f. (peut-être du bas lat. *incincta*, sans ceinture). Se dit d'une femme grosse : *une femme enceinte de trois, de six mois.*

Encelade [*an*], le plus célèbre des Titans qui se révoltèrent contre Jupiter. Arrêté dans sa fuite en Sicile, il fut foudroyé et enseveli par Jupiter sous l'Etna. C'est lui dont l'haleine embrasée exhale les feux que lance le volcan, et qui ébranle la montagne et toute la Sicile, lorsqu'il tente de se retourner. (*Myth.*)

encellulement [*an-sè-lu-le-man*] n. m. Action d'encelluler. Détention dans une cellule.

encelluler [*an-sè-lu-lé*] v. a. Mettre en cellule : *encelluler des moines.* Détenir dans une cellule : *encelluler des détenus.*

encens [*an-san*] n. m. (du lat. *incensum*, chose brûlée). Espèce de résine aromatique (en particul. l'*oliban*), dont l'odeur s'exhale surtout par la combustion, et qui provient de différents arbres : *le meilleur encens vient d'Arabie. Fig.* Louange, éloge, compliment : *l'encens de la flatterie.* PROV. : **Selon les gens, l'encens,** on mesure la louange, la flatterie au mérite ou au rang des personnes.

— ENCYCL. On désigne sous le nom d'*encens* plusieurs substances de nature résineuse ou gommo-résineuse. L'*encens indien, encens mâle* ou *oliban*, est produit par une plante d'Abyssinie, la *boswellia Carteri* (famille des burséracées ; on l'appelle *indien* parce qu'il passe souvent par l'Inde avant d'être importé en Europe. Il se présente sous la forme de petites boules sèches, de saveur légèrement âcre, amère et aromatique. L'encens est souvent falsifié avec de la sandaraque, du mastic, de la résine de pin. L'encens *femelle* est produit par une espèce de genévrier (*juniperus lycia*).

L'encens était brûlé par la plupart des peuples orientaux en l'honneur de leurs divinités ; les Hébreux l'offrirent à Jéhovah sur l'autel des parfums ; encore aujourd'hui, il est employé dans les cérémonies du culte catholique.

encensement [*an-san-se-man*] n. m. Action d'encenser : *encensement de l'autel.*

encenser [*an-san-sé*] v. a. Agiter l'encensoir devant l'autel, devant quelqu'un. *Fig.* Honorer d'un respect religieux. Flatter avec excès : *encenser un ministre puissant. Absolum.*, se dit d'un cheval qui fait avec la tête un mouvement de bas en haut.

encenseur, euse [*an-san-seur, eu-ze*] n. f. Personne qui encense, qui flatte ; louangeur, flatteur.

encensier [*an-san-si-é*] n. m. Nom vulgaire du romarin.

encensoir [*an-san*] n. m. Cassolette suspendue à de petites chaînes, dont on se sert dans les églises pour brûler l'encens et que l'on balance devant les objets ou les personnes que l'on veut encenser : *dans la liturgie romaine, le célébrant accompagne de la main l'encensoir, il ne le lance pas. Fig.* Louange flatteuse. *Coup d'encensoir*, flatterie excessive. *Donner de l'encensoir à quelqu'un par le nez, à travers le visage, casser l'encensoir sur le nez*, donner des louanges maladroites ou exagérées.



Encensoir.

encépagement [*an, je-man*] n. m. Ensemble des cépages constituant un vignoble.

encéphalalgie [*an, ji*] n. f. (de *encéphale*, et du gr. *algos*, douleur). Douleur dans l'encéphale.

encéphalalgique [*an*] adj. Qui se rapporte à l'encéphalalgie.

encéphale [*an*] n. m. (du gr. *en*, dans, et *kephalè*, tête). Ensemble des organes que renferme le crâne. (L'encéphale se compose du cerveau et du cervelet, réunis entre eux et au bulbe rachidien par l'*isthme de l'encéphale.*)

encéphalique [*an*] adj. Qui a rapport à l'encéphale : *douleur encéphalique.*

encéphalite [*an*] n. f. Inflammation de l'encéphale : *encéphalite aiguë. Encéphalite léthargique*, maladie nouvelle ou méconnue jusqu'ici, caractérisée par des paralysies oculaires et une somnolence progressive aboutissant au coma et le plus souvent à la mort. (On croit cette maladie d'origine microbienne.)

encéphalocèle [*an*] n. f. (de *encéphale*, et du gr. *kelè*, tumeur). Tumeur faisant hernie en dehors de la cavité cranienne.

encéphalocélique [*an*] adj. Qui se rapporte à l'encéphalocèle : *protubérance encéphalocélique.*

encéphaloïde [*an*] adj. Qui a la consistance de l'encéphale. N. m. Sarcome mou.

encéphalologie [*an, ji*] n. f. Traité sur l'encéphale.

encéphalopathie [*an, ti*] n. f. (de *encéphale*, et du gr. *pathos*, affection). Affection organique de l'encéphale.

encéphaloscopie [*an, sko-pi*] n. f. (de *encéphale*, et du gr. *skopein*, examiner). Etude anatomique du cerveau.

encerclement [*an-sèr-kle-man*] n. m. Action d'entourer d'un cercle. Action d'entourer un Etat d'un cercle d'alliances : *l'encerclement de l'Allemagne.*

encercler [*an-sèr-klé*] v. a. Entourer d'un cercle : *encercler un dessin dans un filet d'or.*

enchaînement [*an-chè-ne-man*] n. m. Action d'enchaîner. Réunion de choses qui ont entre elles certains rapports : *l'enchaînement des idées.*

enchaîner [*an-chè-né*] v. a. Lier avec une chaîne : *enchaîner un dogue. Fig.* Captiver : *enchaîner les cœurs.* Coordonner : *bien enchaîner ses idées.* ANT. **Déchaîner.**

enchaînure [*an-chè*] n. f. Enchaînement, en parlant d'ouvrages d'art mécaniques.

enchalage [*an*] n. m. Action d'enchaler.

enchaler [*an-cha-lé*] v. a. Empiler des fagots destinés à l'évaporation des eaux salines.

enchaleur [*an*] n. m. Ouvrier qui enchale.

enchambrer [*an-chan-bré*] v. a. Mettre en chambre. Disposer ou placer les vers à soie sur les bruyères, pour leur permettre de faire leurs cocons.

enchanté, e [*an*] adj. Produit par enchantement. ensorcelé : *pays enchanté ; maison enchantée. Fig.* Très content, ravi, charmé : *enchanté de vous voir. Liturg. Pain enchanté*, altération de PAIN À CHANTER.

enchantelage [*an*] n. m. Action d'enchanteler.

enchanteler [*an, lé*] v. a. (Prend un è ouvert devant une syllabe muette : *j'enchantèle.*) Mettre en chantier (du bois, une pièce de vin, etc.).

enchantement [*an, man*] n. m. (de *enchanter*). Action de charmer, d'ensorceler par des opérations magiques : *le moyen âge croyait aux enchantements.* Chose merveilleuse, surprenante : *cette fête était un enchantement. Fig.* Sorte d'ivresse du cœur, du cerveau, des sens : *les enchantements de la gloire.* Joie très vive : *être dans l'enchantement.* ANT. **Désenchantement.**

enchanter [*an-chan-té*] v. a. (lat. *incantare ;* de *in*, dans, et *cantare*, chanter). Charmer par des opérations magiques : *Circé enchanta les compagnons d'Ulysse. Fig.* Charmer : *les compliments enchantent la femme.* Ravir d'admiration : *cette musique m'enchante.* ANT. **Désenchanter, désillusionner.**

enchanteur, eresse [*an, rè-se*] n. Magicien : *Merlin l'enchanteur ; Armide l'enchanteresse. Fig.* Personne, chose qui produit des résultats merveilleux : *l'éloquence est une enchanteresse.* Qui charme, séduit ; ravissant, d'une beauté merveilleuse : *site, sourire, regard enchanteur.*

enchaper [*an-cha-pé*] v. a. (de *en*, et *chape*). Enfermer un baril ou un tonneau dans un autre.

enchaperonnement [*an, ro-ne-man*] n. m. Action d'enchaperonner.

enchaperonner [*an, ro-né*] v. a. Envelopper d'un chaperon : *enchaperonner une tête, un enfant.*

enchapure [*an*] n. f. (de *en*, et *chape*). Bande de cuir ou de métal qui sert à fixer la chape d'une boucle à une courroie où à une pièce d'équipement.

encharbotté [*an, bo-té*], **e** adj. Emu. (Peu us.) (C'est par erreur que V. Hugo a écrit *encharioté.*)

encharger [*an-char-jé*] v. a. (Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *il enchargea, nous enchargeons.*) Charger, donner en commission à. (Vx.)

encharner [*an-char-né*] v. a. (de *en*, et *charnière*). Munir de charnières : *encharner un coffre.*

enchâssement [*an-châ-se-man*] n. m. Action d'enchâsser. Etat de ce qui est enchâssé.

enchâsser [*an-châ-sé*] v. a. Placer dans une châsse : *enchâsser des reliques.* Fixer quelque chose dans un métal, dans la pierre, etc. : *enchâsser un diamant dans une bague. Fig.* Intercaler : *enchâsser une citation dans un discours.*

enchâssure [*an-châ-su-re*] n. f. Action d'enchâsser : *l'enchâssure d'un diamant.*

enchatonnement [*an-cha-to-ne-man*] n. m. Action d'enchatonner.

enchatonner [*an-cha-to-né*] v. a. Insérer dans un chaton : *enchatonner un rubis.*

enchâtre n. f. (de *encastrer*). Pièce de bois ou de fer dans laquelle une autre pièce se trouve encastrée.

enchaussenage [*an-chô-se*] n. m. Action d'enchaussener.

enchaussener [*an-chô-se-né*] ou **enchaussumer** [*an-chô-su-mé*] v. a. (de *en*, et *chaux.* — Se conj. comme *amener.*) Mettre une peau dans le lait de chaux pour en mieux détacher le poil.

enchaussenoir [*an-chô-se*] ou **enchaussumoir** [*an-chô-su*] n. m. Cuve, fosse pour enchaussener les peaux.

enchausser [*an-chô-sé*] v. a. (de *en*, et *chausse*). Couvrir les légumes de paille pour les faire blanchir, les préserver de la gelée.

enchaux [*an-chô*] n. m. Bain de chaux où l'on fait tremper les peaux.

Enchenberg, comm. du dép. de la Moselle, arr. et à 28 kil. de Sarreguemines ; 1.233 h. Ch. de f.

enchère [*an*] n. f. (de *enchérir*). Offre d'un prix supérieur à celui qu'un autre a offert pour l'achat d'une chose qui se vend au plus offrant : *une enchère couvre l'autre.* Manière de vendre au plus offrant : *vendre une maison aux enchères. Fig. Etre à l'enchère*, être disposé à vendre ses services au plus offrant. *Au feu des enchères*, se dit d'une vente à l'encan, sans doute par allusion aux bougies. *Fig.* Dans l'animation, avec la fougue que l'on apporte dans une vente à l'encan.

— ENCYCL. *Dr.* Les enchères se font toujours de vive voix ; celles qui ont lieu en justice ne peuvent se produire que par le ministère d'avoués.

En matière de vente d'immeubles, l'adjudication ne peut être prononcée qu'après l'extinction de trois bougies successivement allumées et dont chacune a une durée d'une minute.

Ceux qui, dans les adjudications, entravent ou troublent la liberté des enchères ou des soumissions, par voies de fait, violences ou menaces, sont punis d'un emprisonnement de quinze jours à trois mois, et d'une amende de 100 à 5.000 francs. La même peine frappe ceux qui, par dons ou promesses, ont écarté les enchérisseurs.

On appelle *folle enchère* l'acte imprévoyant de celui qui, lors d'une adjudication sur saisie immobilière, a pris des engagements qu'il est incapable de tenir. En ce cas, l'immeuble est remis en vente, et, si le prix est inférieur à celui de l'adjudication primitive, le fol enchérisseur doit solder la différence.

enchérir [*an*] v. a. (de *en*, et *cher*). Mettre une enchère sur : *enchérir un immeuble.* Rendre plus cher : *enchérir le pain.* V. n. Devenir plus cher : *le vin enchérit. Enchérir sur*, dépasser par son offre. *Fig.* Dire, faire plus qu'un autre : *Néron enchérit sur la cruauté de Tibère.*

enchérissement [*an-ché-ri-se-man*] n. m. Hausse de prix : *l'enchérissement du pain, des loyers.* ANT. **Baisse, diminution, rabais.**

enchérisseur [*an-ché-ri-seur*] n. m. Qui met une enchère : *le dernier et plus offrant enchérisseur. Fol enchérisseur*, celui qui a mis une folle enchère.

enchevalement [*an, man*] n. m. Travaux pour étayer une maison qu'on veut réparer.

enchevaler [*an, lé*] v. a. Etayer un mur, une construction.

enchevaucher [*an-che-vô-ché*] v. a. Faire joindre par recouvrement des planches, des ardoises, des tuiles, etc.

enchevauchure [*an-che-vô*] n. f. Jonction par recouvrement, comme les tuiles d'un toit.

enchevêtrement [*an, man*] n. m. Action d'enchevêtrer, d'emmêler, d'embrouiller : *l'enchevêtrement d'un écheveau. Fig.* : *l'enchevêtrement des pensées.*

enchevêtrer [*an, tré*] v. a. Mettre un chevêtre, un licou : *enchevêtrer un cheval.* Unir par un chevêtre : *enchevêtrer des solives. Fig.* Embarrasser, embrouiller. **S'enchevêtrer** v. pr. Se dit d'un cheval qui s'embarrasse dans la longe de son licou. *Fig.* S'embrouiller dans ses idées. ANT. **Désenchevêtrer.**

enchevêtreur [*an*] n. m. Individu qui produit quelque chose d'enchevêtré.

enchevêtrure [*an*] n. f. Assemblage de solives supportant le foyer d'une cheminée. Blessure qu'un cheval se fait au paturon en s'enchevêtrant.

— ENCYCL. L'enchevêtrure peut être légère ou profonde, suivant le temps pendant lequel le cheval s'est débattu pour se désenchevêtrer. Dans tous les cas, elle se soigne comme toutes les blessures de la peau, d'abord par des émollients, puis par des astringents antiseptiques.

encheviller [*an, ll* mll., *é*] v. a. Garnir de chevilles. Maintenir avec des chevilles.

enchifrènement [*an, man*] n. m. Embarras dans le nez, causé surtout par un rhume de cerveau.

enchifrener [*an, né*] v. a. (de *en*, et *chanfrein.* — Se conj. comme *amener.*) Causer un enchifrènement : *le rhume nous enchifrène.*

enchiridion [*an-ki*] n. m. (m. grec). Manuel, recueil concis de préceptes ou de renseignements : *l'enchiridion d'Epictète.* V. MANUEL.

enchondral, e, aux [*an-kon*] adj. Qui provient du cartilage d'ossification.

enchondrome [*an-kon*] n. m. (du gr. *en*, dans, *khondros*, cartilage, et du suffixe *ome*, qui marque le gonflement). Tumeur cartilagineuse se développant dans l'intérieur d'un os.

— ENCYCL. L'enchondrome est la plus fréquente des tumeurs cartilagineuses ; elle apparaît surtout aux mains. C'est une tumeur bénigne, qui se développe lentement et qui ne devient gênante que par son volume. Elle peut nécessiter la résection ou l'amputation d'un membre.

enchyléma [*an-ki*] n. m. (du gr. *en*, dans, et *khulos*, suc). *Biol.* Liquide ou suc nucléaire qui sert de véhicule aux substances nutritives ou excrétées s'échangeant entre le noyau de la cellule et le cytoplasma.

enchymose [*an-ki-mô-ze*] n. f. (gr. *egkhumôsis*). Effusion soudaine de sang dans les vaisseaux cutanés, sans violence extérieure.

enchytrée [*an-ki-tré*] n. m. Genre d'annélides renfermant de petits vers, à sang incolore, qui vivent dans le terreau, les feuilles pourries, et que l'on rencontre fréquemment dans les pots à fleurs.

encirement [*an, man*] n. m. Action d'encirer.

encirer [*an-si-ré*] v. a. Enduire, imbiber de cire.

encise [*an-si-ze*] n. f. (de *en*, *et* du lat. *cæsus*, tué). *Dr. anc.* Meurtre d'une femme enceinte, ou de l'enfant qu'elle portait.

Encke [*èn'-ké*] (Jean-Francois), astronome allemand, né à Hambourg, m. à Spandau (1791-1865). Il découvrit les véritables dimensions de Mercure, et se signala par ses travaux sur les comètes.

enclassement [*an-kla-se-man*] n. m. Action d'enclasser. (Vx.)

enclasser [*an-kla-sé*] v. a. Inscrire dans les classes : *enclasser des matelots.*

enclavant [*an-kla-van*], **e** adj. Qui enclave.

enclavation [*an, si-on*] n. f. Disposition des bois destinés à la construction des navires dans des fosses où, à chaque marée, ils sont submergés par l'eau de mer qui les préserve des vers.

enclave [*an*] n. f. (de *enclaver*). Terrain ou territoire enclavé dans un autre : *la frontière franco-espagnole comprend plusieurs enclaves.* Fonds entouré de tous côtés par d'autres fonds appartenant à un autre propriétaire. V. PASSAGE.

enclavement [*an, man*], n. m. ou **enclavure** [*an*] n. f. Action d'enclaver. Résultat de cette action. Etat d'une chose enclavée.

enclaver [*an-kla-vé*] v. a. (de *en*, et du lat. *clavis*, clef). Enfermer, enclore une chose dans une autre, en parlant d'un morceau de terre, d'un héritage, d'un territoire, etc. *Techn.* Engager une pièce dans une autre pièce.

enclenche [*an-klan-che*] n. f. Coche circulaire que porte une pièce mise en mouvement, et dans laquelle pénètre le bouton d'une autre pièce que la première doit entraîner avec elle.

enclenchement [*an-klan-che-man*] n. m. Etat d'une pièce enclenchée. Mécanisme destiné à rendre deux pièces solidaires.

enclencher [*an-klan-ché*] v. a. (de *en*, et *clenche*). Rendre solidaires diverses pièces mécaniques, au moyen de l'enclenche : *enclencher un aiguillage et un sémaphore.*

enclin, e [*an*] adj. (lat. *inclinis*). Porté naturellement à : *être enclin au mal.*

encliquetage [*an-kli-ke*] n. m. Mécanisme qui, tout en laissant tourner une roue dans un sens, l'empêche de tourner dans un autre.

— ENCYCL. L'encliquetage joue un très grand rôle dans les machines, en rendant temporairement solidaires l'une de l'autre deux pièces indépendantes. On distingue l'*encliquetage à rochet* et l'*encliquetage à frottement.* Le premier est constitué par un taquet s'engageant entre deux dents d'une roue à rochet, et établissant ainsi une liaison dans un sens déterminé. Le cliquet, que presse un ressort, se soulève aisément quand le mouvement est rétrograde (machine à percer). Le second type agit par frottement pour obtenir la rotation de l'ensemble de deux arbres détachés. Si la rotation a lieu en sens inverse, certaines pièces se coincent et s'opposent à l'entraînement (machine à coudre).

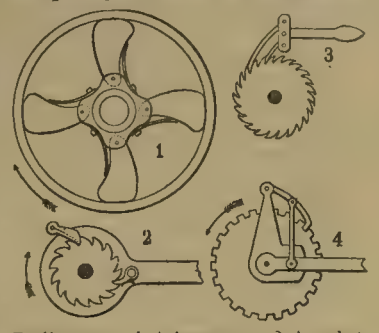

Encliquetage : 1. A frottement ; 2. A rochet ; 3. A levier ; 4. A levier articulé.

encliqueter [*an-kli-ke-té*] v. a. (de *en*, et *cliquet.* — Prend deux *t* devant une syllabe muette : *j'encliquette.*) Faire un encliquetage.

enclitique [*an*] n. f. (du gr. *egklitikos*, penché). *Gram.* Mot qui s'unit dans l'écriture au mot précédent, de façon à ne former en quelque sorte qu'un seul mot avec lui, comme *je* dans *sais-je ?*

encloîtrer v. a. Syn. de CLOÎTRER.

enclore [*an*] v. a. (Se conj. comme *clore*). Enfermer de murs, de haies, etc. : *enclore un jardin.* Former une clôture. Enfermer de toutes parts.

enclos [*an-klô*] n. m. (de *enclore*). Espace fermé par une clôture. Petit domaine clos de murs : *habiter un enclos.*

enclôtir [*an*] v. n. ou **s'enclôtir** [*san*] v. pr. Entrer dans son terrier en parlant d'un lapin, d'un renard, d'un blaireau.

enclôture [*an*] n. f. Bord régnant autour d'un ouvrage de broderie.

enclouage [*an*] n. m. Action d'enclouer. *Art vétér.* V. ENCLOUURE.

enclouer [*an-klou-é*] v. a. (de *en*, et *clouer*). Piquer une bête de somme jusqu'au vif avec un clou lorsqu'on la ferre. *Enclouer un canon*, faire entrer de force, dans sa lumière, un gros clou pour l'empêcher de servir : *on n'encloue plus les canons depuis qu'ils se chargent par la culasse.* **S'enclouer** v. pr. *Fig.* S'embarrasser, s'embrouiller.

encloueur [*an*] n. m. Soldat qui était chargé d'enclouer les pièces.

enclouure [*an-klou-u-re*] n. f. (de *enclouer*). Blessure produite au pied du cheval ou du bœuf par un clou de ferrure qui a dévié sous le marteau du maréchal ferrant : *l'enclouure, si elle est récente, se guérit par l'extirpation du clou qui a causé le mal.*

— ENCYCL. Si l'animal que l'on ferre réagit sous la douleur de l'enclouure, il faut retirer immédiatement le clou, et verser un peu d'essence de térébenthine dans la plaie. Si un animal peu sensible n'a pas manifesté de douleur lors de l'enclouure, il se met tôt ou tard à boiter. On retire successivement les clous, et le pus apparaît dans le trou du clou mal enfoncé. Donner largement issue au pus et panser la plaie à l'essence de térébenthine.

enclume [*an*] n. f. (lat. *incus, udis*). Masse d'acier sur laquelle on forge les métaux. *Remettre un ouvrage sur l'enclume*, le modifier par un nouveau travail. *Se trouver entre l'enclume et le marteau*, entre deux partis, deux intérêts opposés, avec la perspective d'être victime dans tous les cas. Outil de fer sur lequel le couvreur taille les ardoises. Osselet de l'oreille interne. PROV. : **Mieux vaut être marteau qu'enclume,** mieux vaut donner les coups que les recevoir.

— ENCYCL. *Techn.* L'enclume de forge consiste en général en un parallélépipède rectangle que terminent d'un côté une pyramide quadrangulaire et de l'autre un cône. Ces deux extrémités sont les *bigornes ;* la partie parallélépipédique se nomme l'*estomac*, tandis que la surface plane horizontale supérieure est la *table.* Celle-ci est percée d'un trou carré, destinée à

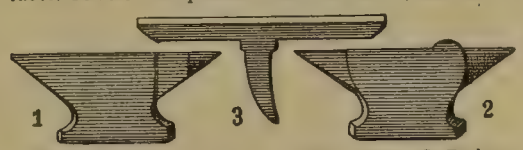

Enclumes : 1. A une pointe ; 2. A deux pointes ; 3. Enclume de couvreur.

recevoir la queue d'un tranchet ou d'une étampe. La forme, les dimensions et le poids des enclumes varient suivant l'importance des pièces à travailler. C'est ainsi que, pour les marteaux mécaniques, tels que martinets et marteaux-pilons, les enclumes sont en fonte durcie et ont la forme d'un prisme quadrangulaire ; elles reposent sur une chabotte dont le poids varie avec celui du marteau.

enclumeau [*an-klu-mô*] ou **enclumot** [*an-klu-mo*] n. m. Petite enclume.

enclumette [*an-klu-mè-te*] n. f. Petite enclume portative de faucheur. Morceau de fer dont se sert le boisselier pour river des clous tout en soutenant les planches dans lesquelles ils sont enfoncés.

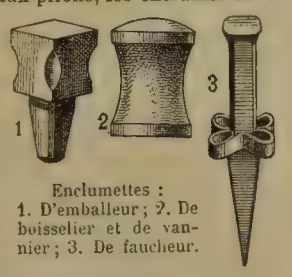

Enclumettes : 1. D'emballeur ; 2. De boisselier et de vannier ; 3. De faucheur.

encoche [*an*] n. f. (de *en*, et *coche*). Petite entaille. Entaille faite sur le pêne d'une serrure, sur la taille des boulangers, etc. Etabli de sabotier pour fixer le sabot.

encochement [*an, man*] n. m. Action d'encocher, d'entailler : *l'encochement d'un pêne.*

encocher [*an-ko-ché*] v. a. Faire une encoche à. Mettre la corde de l'arc dans la coche de la flèche. ANT. **Décocher.**

encochure [*an*] n. f. *Mar.* Coche ou entaille à l'extrémité d'une vergue.

encoffrer [*an-ko-fré*] v. a. Enfermer dans un coffre : *l'avare ne songe qu'à encoffrer son or.*

encoignure ou **encognure** [*an-ko-gnu-re*] n. f. Angle formé par deux murailles. Petit meuble qu'on y place.

encollage [*an-ko-la-je*] n. m. Action d'encoller ; son résultat. Préparation pour encoller.

encoller [*an-ko-lé*] v. a. Appliquer un apprêt de colle, de gomme, etc. : *encoller une étoffe, un meuble.*

encolleter [*an-ko-le-té*] v. a. (Double le *t* devant une syllabe muette : *j'encollette.*) Prendre une pièce de gibier dans un collet.

encolleur [*an-ko-leur*] n. m. Ouvrier qui procède à l'encollage des étoffes, du bois, etc.

encolleuse [*an-ko-leu-ze*] n. f. Machine que l'on emploie pour passer de la colle sur une pièce.

encolpite [*an*] n. f. (de *en*, et du gr. *kolpos*, vagin). *Méd.* Inflammation du vagin.

encolure [*an*] n. f. (de *en*, et *cou*). Partie du corps du cheval, qui s'étend depuis la tête jusqu'aux épaules et au poitrail. Dégagement d'un habit autour du cou. *Fig.* Démarche, tournure de quelqu'un.

— ENCYCL. Suivant sa forme, l'encolure du cheval reçoit des désignations spéciales : encolure *bien sortie ;* encolure *de cerf* ou *renversée ;* encolure *de cygne ;* encolure *fausse* ou *mal sortie ;* encolure *penchée* ou *penchante.* (V. planche CHEVAL.)

encombrant [*an-kon-bran*], **e** adj. Qui encombre : *colis encombrant. Fam.* Ennuyeux, embarrassant : *personnage encombrant.*

encombre [*an-kon-bre*] n. m. Obstacle, accident : *arriver sans encombre à bon port.*

encombrement [*an-kon-bre-man*] n. m. Action d'encombrer. Amas de matériaux, d'objets qui encombrent : *un encombrement de voitures.*

encombrer [*an-kon-bré*] v. a. (de *en*, et du bas lat. *combrus*, barrage). Obstruer, embarrasser par la multitude des objets. Occuper en trop grand nombre. *Fig.* Rendre pénible, difficile. ANT. **Désencombrer.**

encommencer [*an-ko-man-sé*] v. a. (Se conj. comme *commencer.*) Commencer. (Vx.)

encontre (à l') [*an*] loc. prép. En sens opposé. *Fig.* Au contraire de. Contre le parti de. *Aller à l'encontre de*, mettre obstacle, contredire.

encoquer [*an-ko-ké*] v. a. (de *en*, et *coque*). *Mar.* Faire passer, couler : *encoquer le bout de la vergue dans son cercle de bout-dehors.* Capeler.

encoqûre [*an-ko-kû-re*] n. f. *Mar.* Action d'encoquer.

encor adv. V. ENCORE.

encorbellement [*an-kor-bè-le-man*] n. m. (de *en*, et *corbeau*). *Archit.* Construction en saillie en dehors du plan d'un mur, et portant sur des consoles ou des *corbeaux.*

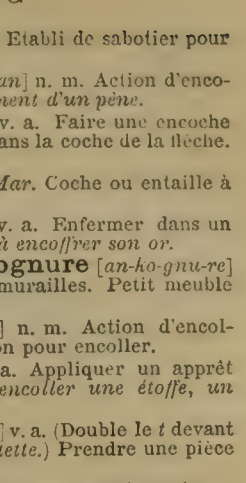
Étages en encorbellement.

encorbeller [*an-kor-bè-lé*] v. a. Soutenir à l'aide de corbeaux.

encordage [*an*] n. m. Ensemble des cordes et des ficelles employées au montage d'un métier à tisser ou d'un grand tissage.

encorder [*an-kor-dé*] v. a. Placer l'encordage.

encore [*an*] adv. (lat. *ad hanc horam*). Jusqu'à présent : *les superstitions n'ont pas encore disparu.* De nouveau : *vous avez échoué ? essayez encore.* Davantage, de plus ; et même : *riche, on veut s'enrichir encore ; non seulement... mais encore. Encore que*, loc. conj. Bien que, quoique : *encore qu'il soit jeune. Encore !* exclamation qui marque l'étonnement, l'impatience : *encore vous ! Et encore !* exclamation qui marque une restriction ou exprime l'incrédulité : *cet objet vaut au plus mille francs, et encore !* — En poésie, on peut écrire *encor.*

encornail [*an-kor-na, l* mll.] n. m. *Mar.* Demi-réa garnissant une mortaise dans laquelle passe un cordage : *l'encornail diminue le frottement du filin.*

encorné, e [*an*] adj. Qui a des cornes : *bœuf haut encorné.* Qui vient sous la corne du pied du cheval : *javart encorné.*

encorner [*an-kor-né*] v. a. Garnir de cornes. Percer, blesser à coups de cornes. *Fam.* Tromper : *encorner son mari.*

encornet [*an-kor-nè*] n. m. Nom vulgaire de divers calmars employés par les pêcheurs de Terre-Neuve comme appât pour la pêche de la morue.

encorneter [*an, té*] v. a. (Prend deux *t* devant une syllabe muette : *j'encornette.*) Mettre en cornet. Coiffer d'une cornette.

encornure [*an*] n. f. Manière dont les cornes sont implantées.

encotillonner [*an, ll* mll., *o-né*] v. a. *Fam.* Soumettre aux volontés d'une femme.

encotonner [*an-ko-to-né*] v. a. Garnir, couvrir de coton : *la nature encotonne certains fruits délicats.*

encouardir v. a. Rendre couard, poltron.

encouder [*an-kou-dé*] v. a. Replier en forme de coude : *encouder un jeune sarment de vigne.*

encouloir [*an*] n. m. Pièce de bois dans laquelle est ménagée une fente à travers laquelle passe l'étoffe à mesure qu'on la tisse.

encourageant [*an, jan*], **e** adj. Qui encourage : *un sourire encourageant ; une parole encourageante.* ANT. **Décourageant.**

encouragement [*an, je-man*] n. m. Action d'encourager. Ce qui encourage : *donner, recevoir des encouragements.* ANT. **Découragement.**

encourager [*an, jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il encouragea, nous encourageons.*) Donner du courage. Favoriser le développement : *Sully encouragea l'agriculture française.* ANT. **Décourager.**

encourir [*an*] v. a. (Se conj. comme *courir.*) S'exposer à. Attirer sur soi : *Fouquet encourut la disgrâce de Louis XIV.*

encourtinement [*an, man*] n. m. Action d'encourtiner ; son résultat.

encourtiner [*an, né*] v. a. Garnir de courtines : *encourtiner un autel, un fort.*

encouture [*an*] n. f. *Mar.* Disposition des bordages encoutures.

encouturer [*an, ré*] v. a. *Mar.* Disposer les bordages de telle sorte que chacun dépasse celui qui le précède.

encrage [*an*] n. m. Action d'encrer les rouleaux d'une presse d'imprimerie.

encrassement [*an-kra-se-man*] n. m. Action d'encrasser ou de s'encrasser. Son effet.

encrasser [*an-kra-sé*] v. a. Rendre crasseux. **S'encrasser** v. pr. Devenir crasseux. ANT. **Décrasser.**

encratite n. m. *Hist. relig.* V. TATIEN.

encravatement [*an, man*] n. m. Action d'encravater ; état de la personne encravatée.

encravater [*an, té*] v. a. Mettre une cravate : *encravater un enfant.*

encre [*an-kre*] n. f. (gr. *egkauston*). Préparation liquide colorée, dont on se sert pour écrire. *Encre d'imprimerie*, pâte à base d'huile de lin cuite dont on imprègne les rouleaux des machines à imprimer : *l'encre noire est faite avec du noir de fumée. Encre de Chine*, composition solide ou liquide de sépia, employée surtout dans le dessin au lavis, et qui a d'abord été fournie par la Chine. *Encre sympathique*, liquide dont la trace est incolore sur le papier, mais devient visible lorsqu'on la soumet à l'action de la chaleur ou à certaines influences chimiques. *Encre communicative*, encre ordinaire mélangée de gomme et de sucre, et qu'on emploie pour obtenir des copies sur papier non collé, des lettres écrites sur papier ordinaire. *Fig. Bouteille à l'encre*, affaire obscure, embrouillée. *Écrire de bonne encre*, écrire sans ménagement.

— ENCYCL. *Encre argentée.* Dissoudre dans très peu d'eau 70 gr. de gomme arabique, puis délayer dans cette solution 5 gr. de blanc de zinc ; ajouter ensuite 20 gr. de bronze d'argent et enfin 8 gr. d'alcool à 90°. Pendant ces diverses opérations, malaxer continuellement le mélange.

Encre bleue. Faire bouillir dans 500 c. c. d'eau 150 gr. d'oxyde de cuivre, que l'on mélange avec 150 gr. de crème de tartre. On fait réduire le liquide de moitié, et l'on ajoute 10 gr. de gomme arabique.

Encre dorée. Faire dissoudre 70 gr. de gomme arabique dans très peu d'eau. Délayer 5 gr. de jaune de chrome dans cette solution. Ajouter 15 gr. de bronze d'or, en ayant soin d'agiter constamment le mélange. En dernier lieu, verser 5 gr. d'alcool à 90°, sans cesser de remuer. Conserver cette encre dans un flacon bien bouché.

Encre jaune. Faire à chaud une décoction ou une infusion de différentes substances végétales, telles que le *bois jaune*, le *safran*, la *gaude*, la *graine d'Avignon.* Ajouter un peu de gomme arabique.

Encre noire. On l'obtient le plus ordinairement par dissolution d'un tannate ou d'un gallate de sesquioxyde de fer dans une eau gommeuse. On prépare d'abord une forte décoction de noix de galle, puis on ajoute de la gomme arabique et enfin, après quelques semaines, une solution de sulfate de fer.

Encre rouge. Dissoudre 45 centigr. de carmin dans 300 gr. d'ammoniaque, et ajouter en dernier lieu 10 gr. de gomme arabique. Conserver le liquide dans des flacons bien bouchés.

Encre verte. Faire bouillir après dissolution, dans 500 c. c. d'eau, légèrement gommée, 60 gr. de crème de tartre et 12 gr. d'acétate de cuivre. L'ébullition doit être continuée jusqu'à réduction de moitié du liquide. On filtre l'encre, et on la conserve dans des flacons clos.

Encre violette. 1° Faire dissoudre du violet d'aniline, que l'on trouve dans le commerce, dans de l'eau un peu gommée. 2° Faire une décoction de 100 parties en poids de bois de Pernambouc et de 30 parties de bois d'Inde dans de l'eau, et ajouter un peu d'alun et de gomme arabique.

Encre à copier (*sans presse*). Dans 50 gr. d'eau chaude, on dissout 30 gr. de noir d'aniline, puis on ajoute 40 gr. de glycérine et 40 gr. de glucose. On passe alors le mélange à travers un morceau de toile fine. Si, lorsqu'elle est froide, l'encre ainsi obtenue paraît trop épaisse, on ajoute simplement un peu d'eau tiède, tout en remuant constamment le liquide. Lorsqu'on se sert de cette encre, on peut obtenir copie d'une lettre par simple contact, en se servant d'une feuille de copie de lettres, légèrement humectée.

Encre à marquer le linge. Mélanger avec soin 140 gr. de dissolution de potasse caustique avec 130 gr. de chlorure de cuivre. Il se forme immédiatement un précipité. On décante, puis le précipité est dissous dans une très petite quantité d'ammoniaque. On ajoute dans la dissolution 8 gr. de dextrine. Cette encre s'applique au moyen d'un roseau ou d'un pinceau fin sur la toile à marquer. Dès que la marque est sèche, on passe un fer chaud dessus ; l'encre devient indestructible.

Encre pour étiquettes. Dissoudre 20 gr. de gomme laque brune dans une solution chaude de 30 gr. de borax dans 400 c. c. d'eau distillée. Filtrer le liquide. D'autre part, mélanger intimement 10 gr., 30 de tanin, 10 gr., 10 d'acide picrique, 7 gr., 50 de noir d'aniline soluble (*nigrosine*), 7 gr. d'eau et 15 gr. d'ammoniaque. Ajouter ce mélange à la solution précédente. On obtient ainsi une belle encre noire, inattaquable même aux acides.

Encre indélébile pour le verre. Faire dissoudre 60 gr. de laque brune dans 370 c. c. d'alcool à brûler. D'autre part, 90 gr. d'acide borique dans 630 c. c. d'eau distillée chaude. Ajouter la première solution à la seconde, en versant dans le tout 5 gr. de violet de méthyle du commerce.

Encre sympathique. Faire dissoudre 5 gr. de chlorure de cobalt dans 100 c. c. d'eau distillée ; la dissolution est légèrement teintée de rose. Tremper la plume dans ce liquide et écrire à la manière ordinaire sur le papier. Laisser sécher à l'air. La feuille de papier étant ensuite faiblement chauffée, on voit apparaître les caractères avec une teinte d'un beau bleu d'azur.

Encre à tampon, rouge, violette ou *noire.* 1° Dans 15 c. c. d'alcool à 90°, faire dissoudre 2 gr. de fuchsine. D'autre part, mélanger 95 gr. de glycérine avec 5 gr. d'acide phénique. En dernier lieu, ajouter à cette dernière mixture la dissolution alcoolique de fuchsine. Imbiber toutes les parties constitutives du tampon avec l'*encre rouge* ainsi obtenue. 2° En substituant le violet d'aniline à la fuchsine et dans des proportions semblables, on obtient de l'*encre violette.* 3° Porter à l'ébullition 75 parties en poids d'eau distillée, dans laquelle on verse 7 parties en poids de glycérine et 3 parties en poids de sirop de sucre, sans discontinuer de faire bouillir le liquide. On ajoute seulement alors 15 parties de noir d'aniline. Sans cette précaution, l'aniline, au lieu de se dissoudre d'une manière complète, se déposerait au fond du vase. On obtient ainsi de l'encre noire.

Taches d'encre sur le papier. On humecte d'abord la tache d'eau acidulée à l'acide chlorydrique (1 p. 10), on éponge avec un buvard propre, puis on étale une goutte d'une solution de chlorure de chaux (à 1 p. 10). Après nouveau passage du buvard on remet un peu d'eau acidulée et l'on sèche définitivement.

Taches d'encre sur le linge. Mélanger intimement un litre d'acide chlorhydrique très étendu avec 200 gr. d'oxyde d'étain en dissolution, puis, à l'aide d'un morceau de flanelle humecté du liquide, imbiber à plusieurs reprises l'endroit taché. Rincer ensuite à l'eau tiède. Ce procédé s'applique principalement lorsqu'il s'agit d'enlever des taches d'encre à la noix de galle.

encrèchement [*an, man*] n. m. Ceinture de pieux, protégeant les fondations d'un ouvrage hydraulique.

encrené, e [*an*] adj. Passé sous le marteau après la seconde chaude, en parlant du fer que l'on forge.

encrêper [*an-krè-pé*] v. a. Garnir d'un crêpe.

encrer [*an-kré*] v. a. Charger, enduire, imprégner d'encre.

encreur [*an*] adj. m. Qui sert à encrer : *rouleau encreur.*

encrier [*an-kri-é*] n. m. (de *encrer*). Petit vase où l'on met l'encre. *Impr.* Table carrée, sur laquelle les imprimeurs encrent le rouleau. Réservoir alimentant d'encre grasse les rouleaux encreurs. ALLUS. HIST. : **Rendez l'encrier !** En 1866, les dames de Strasbourg



Encriers : 1. Forme romaine ; 2. A pompe ; 3. Inversable ; 4. Portatif, à double fermeture à ressort ; 5. Baïonnette, de poche ; 6. Lentille ; 7. Syphoïde.

offrirent à Ed. Laboulaye, candidat malheureux aux élections du Bas-Rhin, un superbe encrier. En 1870, Laboulaye s'étant prononcé pour le plébiscite, il en résulta un vif mécontentement dans le monde républicain, et Ranc écrivit un article intitulé : *Rendez l'encrier !* auquel, depuis lors, on a fait de plaisantes allusions.

encrine [*an*] n. f. Genre d'échinodermes crinoïdes, dont le plus grand nombre sont fossiles dans le trias. (V. la planche MOLLUSQUES.)

encrinitique [*an*] adj. Se dit d'un terrain qui renferme des encrines.

encrivore [*an*] adj. (de *encre*, et du lat. *vorare*, manger.) Qui détruit les taches d'encre : *une solution saturée d'acide oxalique dans l'eau contenant 10 p. 100 d'acide acétique constitue un bon encrivore.*

encroisement [*an-kroi-ze-man*] n. m. (de *encroiser*). Action d'encroiser.

encroiser [*an-kroi-zé*] v. a. *Techn.* Disposer en croix les fils d'une partie ourdie.

encroix [*an-kroi*] n. m. Division alterne, que le tisserand établit, au moyen de chevilles, entre les fils de chaîne.

encrotter [*an-kro-té*] v. a. Remplir de crotte.

encrouage [*an*] n. m. Etat d'un arbre encroué.

encroué, e [*an*] adj. Se dit d'un arbre qui, en tombant, s'embarrasse dans les branches d'un autre.

encroûtant [*an-kroû-tan*], E adj. Qui forme une croûte. Revêtu d'une croûte. *Pop.* Qui abêtit : *vie encroûtante.*

encroûté, e [*an*] adj. Couvert de croûtes, de mortier. *Fig.* Rempli : *encroûté de préjugés.* Qui s'enferme dans des habitudes ou des opinions surannées ; abêti. Substantiv. : *de vieilles encroûtées.*

encroûtement [*an, man*] n. m. Etat de ce qui est encroûté. *Fig.* Diminution de la vie intellectuelle.

encroûter [*an-kroû-té*] v. a. Recouvrir d'une croûte. Enduire un mur de mortier. Abêtir. **S'encroûter** v. pr. Se couvrir d'une espèce de croûte : *les chaudières à vapeur s'encroûtent facilement. Fig.* Croupir dans des habitudes, des opinions sottes ou arriérées.

encuirasser [*an-kui-ra-sé*] v. a. Couvrir d'une cuirasse. *Fig.* Endurcir.

enculasser [*an-ku-la-sé*] v. a. Munir d'une culasse : *enculasser un fusil.*

encuvage [*an*] ou **encuvement** [*an, man*] n. m. Action d'encuver. ANT. **Décuvage.**

encuvement [*an, man*] n. m. *Topogr.* Dépression de terrain en forme de cuve ; trou, bassin.

encuver [*an-ku-vé*] v. a. Mettre en cuve. ANT. **Décuver.**

encyclie [*an-si-klî*] n. f. (du gr. *en*, dans, et *kuklos*, cercle). *Physiq.* Chacun des cercles concentriques qui se forment sur une eau tranquille, lorsqu'on produit un choc sur quelque point de sa surface.

encyclique [*an*] n. f. (du gr. *egkuklos*, circulaire). Bulle ou lettre solennelle adressée par le pape au clergé du monde catholique, ou seulement aux évêques d'une même nation. Adj. : *lettre encyclique.*

— ENCYCL. Les décisions que renferment les encycliques en matière de foi et de morale sont irréformables, si le pape déclare les imposer à toute l'Eglise. Mais souvent le souverain pontife se propose, dans la publication d'une encyclique, moins de trancher une question dogmatique que de donner des conseils. Comme toutes les bulles, les encycliques sont généralement désignées par les premiers mots du texte latin qui les compose, et la date où elles ont été publiées. Parmi les encycliques les plus importantes du XIXe et du XXe siècle, nous citerons les encycliques : *Diu satis* (1800), où Pie VII engage les évêques catholiques à maintenir l'unité de l'Eglise menacée par les troubles politiques ; *Mirari vos* (1832), où Grégoire XVI combat l'indifférentisme ; *Nostis et nobiscum* (1849), où Pie IX condamne les principes du communisme et du socialisme ; *Quanto conficiamur* (1863), où Pie IX affirme les droits du saint-siège sur le domaine de saint Pierre ; *Quanta cura* (1864), où il condamne les théories fondées sur le naturalisme [cette encyclique était accompagnée d'un *Syllabus*] ; *Æterni Patris* (1879), où Léon XIII préconise l'enseignement de la philosophie de saint Thomas ; *Rerum novarum* (1891), sur la condition des ouvriers ; *Providentissimus Deus* (1893), sur l'enseignement biblique ; *Vehementer nos* (1906) et *Gravissimo officii* (1906), où Pie X condamne la séparation de l'Eglise et de l'Etat en France ; *Pascendi dominici gregis* (1907), où il condamne les modernistes.

encyclographe [*an*] n. m. (du gr. *en*, dans, *kuklos*, cercle, et *graphein*, écrire). Auteur d'une encyclographie.

encyclographie [*an, fî*] n. f. Collection de traités sur toutes les branches des sciences ou d'une science.

encyclopédie [*an, dî*] n. f. (du gr. *en*, dans, *kuklos*, cercle, et *paideia*, enseignement). Ensemble complet des connaissances. Ouvrage où l'on traite de toutes les sciences et de tous les arts : *l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert est l'œuvre maîtresse du XVIIIe siècle. Fig. Encyclopédie vivante*, personne qui possède des connaissances variées. Partie d'un dictionnaire où l'on développe ce qui a rapport à un mot précédemment défini. V. DICTIONNAIRE.

Encyclopédie (*l'*), immense publication dirigée par d'Alembert et Diderot, monument scientifique, qui fut une machine de guerre mise au service des doctrines philosophiques du XVIIIe siècle. L'idée en fut inspirée à Diderot par la *Cyclopædia* ou *Dictionnaire des Arts et des Sciences*, de Chambers (Londres, 1728). Tous les novateurs, tous les libres penseurs qui voulaient modifier la société au point de vue religieux et politique s'y rencontrèrent pour élaborer les principes nouveaux et détruire les croyances du passé. De plus, une part très large y fut faite à la technologie (1751-1772). Le *Discours préliminaire*, rédigé par d'Alembert, est un admirable tableau synthétique des connaissances humaines à la veille de la Révolution, et constitue, à ce point de vue, l'œuvre capitale de la philosophie au XVIIIe siècle. D'Alembert y étudie l'origine et les progrès des différentes sciences, qu'il entreprend de classer d'après la faculté maîtresse qu'elles mettent en œuvre : mémoire, imagination, raison ; et il trace un tableau résumé du développement de l'esprit humain.

Encyclopédie (*la* **Grande**), vaste recueil documentaire (31 vol.), publié de 1885 à 1902, et qui se recommande par les développements donnés aux diverses matières encyclopédiques.

Encyclopédie britannique, onzième édition publiée à Cambridge en 29 volumes (1910), plus trois volumes de suppléments (1911-1921), où chaque article forme un véritable traité.

Encyclopédies allemandes. Nous citerons, parmi les principales : le *Konversations-Lexikon*, de Brockhaus, en 17 volumes, et le *Konversations-Lexikon*, de Meyer, en 17 volumes.

encyclopédique [*an*] adj. Qui appartient à l'encyclopédie : *dictionnaire encyclopédique.*

encyclopédisme [*an, dis-me*] n. m. Système, principes des encyclopédistes.

encyclopédiste [*an, dis-te*] n. m. Auteur d'une encyclopédie. Nom donné aux auteurs de la grande encyclopédie du XVIIIe siècle (d'Alembert, Diderot, Voltaire, Montesquieu, etc.) : *Bayle fut le maître véritable des encyclopédistes.* Adjectiv. : *école encyclopédiste.*

encyprotype [*an*] adj. (du gr. *en*, dans, *kupros*, cuivre, et *tupos*, empreinte). Gravé sur cuivre. (Peu us.).

endartérite [*an*] n. f. Inflammation de la tunique interne des artères.

endaubage [*an-dô*] n. m. Mise en daube d'une pièce de viande. Viande de bœuf préparée en conserves dans des boîtes de fer-blanc.

endauber [*an-dô-bé*] v. a. Mettre en daube.

endaubeur [*an-dô*] n. m. Celui qui prépare des endaubages.

endéans [*an-dé-an*] prép. Dans l'intervalle, la limite, le délai de. (Vx ; encore us. en Belgique.)

endécagone adj. et n. m. V. HENDÉCAGONE.

endécher v. a. *Pop.* Mettre dans la dèche.

endémicité [*an*] n. f. Etat endémique d'une maladie. (Peu us.)

endémie [*an-dé-mî*] n. f. (du gr. *en*, dans, et *dèmos*, peuple). Maladie spéciale à une contrée, ou y régnant d'une façon continue.

endémique [*an*] adj. Se dit d'une maladie particulière à une contrée : *la peste est endémique dans l'Hindoustan.*

— ENCYCL. Les maladies endémiques tendent à disparaître sous l'influence de l'hygiène. C'est ainsi

qu'en France la pellagre n'existe plus, que le goitre tend à diminuer, et que le dessèchement des marais amène peu à peu la diminution de la fièvre paludéenne.

endémiquement [*an, ke-man*] adv. D'une façon endémique.

endente [*an-dan-te*] n. f. Assemblage de deux pièces encastrées l'une dans l'autre par des dents.

endenté [*an-dan-té*], **e** adj. (de *endenter*). Qui a des dents. *Gens bien endentés*, de bon appétit. *Blas.* Se dit des pièces honorables qui sont couvertes de triangles alternés d'émaux différents.

endentement [*an-dan-te-man*] n. m. Action d'endenter.

endenter [*an-dan-té*] v. a. Mettre des dents à une roue. Enchâsser l'une dans l'autre deux pièces de bois au moyen de dents.

endenture [*an-dan*] n. f. Charte détachée de la souche par une coupure dentelée.

Enderlin (Joseph), sculpteur français, né à Alsch, près de Bâle, en 1851 : talent classique et solide. A citer : *la Musique* (groupe à l'hôtel de ville de Paris) ; *monument de Pasteur* (Institut Pasteur).

endermique [*an-dèr*] adj. *Méd.* Se dit d'une méthode qui consiste à appliquer un médicament sur le derme : *méthode endermique.*

endettement [*an-dè-te-man*] n. m. Action de s'endetter. (Peu us.)

endetter [*an-dè-té*] v. a. Charger de dettes. **S'endetter** v. pr. Faire des dettes.

endeuiller [*an-deu, ll* mll., *é*] v. a. Donner à quelque chose le caractère du deuil, de la tristesse.

endêvé, e [*an*] adj. et n. (de *endêver*]. Endiablé, indiscipliné : *un endêvé ; un enfant endêvé.*

endêver [*an-dè-vé*] v. n. (de *en*, et du vx fr. *desver*, perdre la raison). *Fam.* Avoir grand dépit, se fâcher. *Faire endêver*, tourmenter.

endiablé, e [*an*] adj. et n. Possédé du démon. Inspiré par le démon. (Peu us. en ce sens.) Emporté et ardent : *la verve endiablée d'Offenbach.*

endiabler [*en-dia-blé*] v. n. *Fam.* Enrager, se donner au diable, être furieux.

endiamanté, e [*an*] adj. Orné de diamants ou de choses qui brillent comme le diamant.

endiguement [*an-di-ghe-man*] ou **endigage** [*an-di-gha-je*] n. m. Action d'endiguer.

endiguer [*an-di-ghé*] v. a. Contenir par des digues : *la Loire a été sérieusement endiguée.*

endimanchement [*an, man*] n. m. Action d'endimancher.

endimancher [*an, ché*] v. a. Revêtir d'habits de fête, d'habits des dimanches.

endive [*an*] n. f. (gr. *entubion*). Espèce de chicorée.

— Encycl. La *chicorée endive* ou simplement *endive* comprend les chicorées frisées et les scaroles, que l'on cultive en plein air et que l'on fait blanchir soit en les liant, soit en les couvrant de pots à fleurs, de planches assemblées en faîtières, etc.


Endive.

L'espèce communément appelée *endive* à Paris est la chicorée de Bruxelles à grosse racine, ou *witloof*, variété de la chicorée sauvage, que l'on cultive sur couches spéciales, ou dans des bâches, en plein air ou en cave, et qui fournit des feuilles serrées en pomme. Cette même variété fournit également, par une méthode de culture un peu différente, la *barbe-de-capucin.*

endivisionnement [*an, zio-ne-man*] n. m. Action d'endivisionner : *l'endivisionnement de l'artillerie a été établi en 1904.*

endivisionner [*an, zio-né*] v. a. Former les régiments par divisions. Rattacher à une division d'infanterie (un régiment d'artillerie).

endizeler [*an, lé*] v. a. (de *en*, et *dizeau*. — Prend un è ouvert devant une syllabe muette : *j'endizèle.*) Disposer les gerbes de céréales en dizeaux sur le champ même.

endoblaste [*an-do-blas-te*] n. m. (du gr. *endon*, au dedans, et *blastê*, bourgeon). Feuillet interne du blastoderme.

endobranche [*an*] adj. Qui a les branchies internes.

endocarde [*an*] n. m. (du gr. *endon*, en dedans, et *kardia*, cœur). Membrane qui tapisse le cœur intérieurement.

— Encycl. L'endocarde fait suite à la tunique interne des veines ; par suite, il y a deux endocardes : l'un pour la cavité droite, l'autre pour la cavité gauche. Au point de vue de la structure, l'endocarde a une couche superficielle épithéliale et une couche profonde conjonctive.

endocardiaque [*an*] adj. Se dit des bruits et autres phénomènes qui se produisent à l'intérieur du cœur.

endocardite [*an*] n. f. Inflammation de l'endocarde.

— Encycl. L'endocardite est aiguë ou chronique. Aiguë, elle est le plus souvent infectieuse. L'endocardite simple apparaît surtout au cours du rhumatisme articulaire aigu, et se développe d'une façon insidieuse. L'endocardite aiguë infectieuse, outre les souffles et les phénomènes d'oppression et de gêne, se caractérise par un état typhoïdique et l'élévation de la température. L'endocardite chronique donne lieu à des bruits de souffle qui permettent de faire le diagnostic de *rétrécissement* ou d'*insuffisance.* Le traitement est des plus variables suivant l'intensité des symptômes, la nature de l'infection et des lésions.

endocarpe [*an*] n. m. (du gr. *endon*, en dedans, et *karpos*, fruit). Membrane qui enveloppe les graines.

endocarpé, e [*an*] adj. Qui a des fructifications à l'intérieur.

endocrâne [*an*] n. m. (du gr. *endon*, en dedans, et de *crâne*). Surface interne de la cavité crânienne.

endocrine adj. f. Se dit des glandes à sécrétion interne (glandes thyroïdes, capsules surrénales, etc.).

endocrinologie [*an, jî*] n. f. (du gr. *endon*, en dedans, *krinein*, sécréter, et *logos*, discours). Partie de la physiologie et de la médecine, qui s'occupe des glandes à sécrétion interne.

endoctrinable [*an-dok*] adj. Qui peut être endoctriné. (Peu us.)

endoctrinement [*an-dok, man*] n. m. Action d'endoctriner. (Peu us.)

endoctriner [*an-dok-tri-né*] v. a. Faire la leçon, donner des instructions à. Circonvenir, gagner à ses idées : *endoctriner un électeur hésitant.*

endoctrineur [*an-dok*] n. m. Celui qui endoctrine : *méfions-nous des endoctrineurs.*

endoderme [*an-do-dèr-me*] n. m. (du gr. *endon*, au dedans, et *derma*, peau). *Biol.* Couche cellulaire intérieure, limitant l'intestin primitif chez l'embryon. *Bot.* Assise la plus profonde de l'écorce dans la racine, la tige ou la feuille, caractérisée par des cadres épaissis qui entourent les cellules, et les font adhérer entre elles.

endodiascopie [*an-do-di-as-ko-pî*] n. f. (du gr. *endon*, au dedans, *dia*, au travers, et *skopein*, examiner). Production des rayons X dans les cavités naturelles au moyen de tubes de Crookes reliés à la source électrique par un seul fil, c'est-à-dire fonctionnant sur un seul pôle.

endoénergétique [*an, jé-ti-ke*] adj. Se dit d'une réaction qui absorbe de l'énergie.

endoesthésie [*an-do-ès-té-zî*] n. f. (du gr. *endon*, en dedans, et *aisthêsis*, sensation). *Philos.* Sentiment interne.

endogamie [*an, mî*] n. f. (du gr. *endon*, au dedans, et *gamos*, mariage). Règle qui, chez certains peuples, défend aux membres d'une tribu d'épouser les membres d'une autre tribu.

endogène [*an*] adj. (du gr. *endon*, au dedans, et *gennân*, engendrer). Se dit d'un élément anatomique prenant naissance à l'intérieur de l'organe qui l'engendre. *Intoxication endogène*, intoxication produite dans un organisme par l'accumulation de substances toxiques d'origine interne.

endogénèse [*an, nè-ze*] n. f. (de *endogène*). *Physiol.* Production de cellules dans l'intérieur d'autres cellules.

endogone [*an*] n. m. (du gr. *endon*, au dedans, et *gonê*, action d'engendrer). Sporange des mousses, au premier stade de son développement.

endolorir [*an*] v. a. (du lat. *dolor*, douleur). Rendre douloureux : *blessure qui endolorit la main. Fig* : *nouvelle qui endolorit le cœur.*

endolorissement [*an, ri-se-man*] n. m. Etat de ce qui est endolori.

endolymphe [*an-do-lin-fe*] n. f. (du gr. *endon*, au dedans, et de *lymphe*). Liquide clair et albumineux, que contient le labyrinthe de l'oreille interne.

endométrite [*an*] n. f. (du gr. *endon*, en dedans, et de *métrite*). Inflammation de la muqueuse de l'utérus.

endomètre [*an*] n. m. Muqueuse de l'utérus.

endommagement [*an-do-ma-je-man*] n. m. Action d'endommager. Son résultat. (Peu us.)

endommager [*an-do-ma-jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il endommagea, nous endommageons*). Causer du dommage : *la grêle endommage les récoltes.*

endomycose [*an, ze*] n. f. Affection due aux champignons pathogènes du genre *endomyces*, dont fait partie le champignon du muguet.

endomyque [*an-do-mi-ke*] ou mieux **endomychus** [*an-do-mi-kuss*] n. m. Genre de coléoptères aux couleurs vives et tranchées, qui vivent sous les champignons d'arbres, entre les gerçures des écorces. (Une espèce, commune en France, est écarlate avec des taches noires.)

endonéphrite [*an*] n. f. Inflammation de l'épithélium rénal. Syn. de NÉPHRITE PARENCHYMATEUSE.

endoparasite [*an, zi-te*] n. m. *Biol.* Parasite habitant l'intérieur de son hôte : *les larves d'ichneumons sont endoparasites.* (On dit aussi ENTOPARASITE.)

endopéricardite [*an*] n. f. Inflammation simultanée de l'endocarde et du péricarde.

endophragmal, e, aux [*an*] adj. Qui se rapporte à l'endophragme.

endophragme [*an-do-fragh-me*] n. m. (du gr. *endon*, au dedans, et *phragma*, cloison). Chacune des cellules cloisonnées de l'endothorax des crustacés.

endoplasme [*an-do-plas-me*] n. m. (du gr. *endon*, au dedans, et *plasma*, modelé). Partie interne ou centrale du corps cellulaire des êtres monoplastidaires.

endoplaste [*an-do-plas-te*] n. m. Masse protoplasmique, faisant noyau dans la cellule qui compose le corps des infusoires. Syn. NUCLÉUS.

endoplastique [*an-do-plas-ti-ke*] adj. Qui se rapporte à l'endoplaste.

endoplèvre [*an*] n. f. (du gr. *endon*, en dedans, et *pleura*, côte). *Bot.* Pellicule intérieure de la graine.

endopodite [*an*] n. m. Appendice qui est une sorte de palpe, inséré près de la base des pattes-mâchoires chez certains crustacés et arachnides.

Endor [*an*], v. de Palestine, séjour d'une pythonisse célèbre. Celle-ci fut consultée par Saül la veille de la bataille de Gelboé, et évoqua l'ombre de Samuel, qui prédit au roi sa défaite et sa mort. (*Bible.*) Ce sujet a été souvent reproduit par les artistes.

endormant [*an-dor-man*], **e** adj. Qui endort, qui porte au sommeil, somnifère. Qui provoque le sommeil par l'ennui : *discours endormant.*

endormement [*an, man*] n. m. Assoupissement. *Fig.* Perte de l'activité.

endormeur, euse [*an, eu-ze*] n. Personne qui endort, qui a l'art d'endormir : *médecin hypnotiseur qui est un habile endormeur.* Malfaiteur qui endort ses victimes pour mieux les dépouiller. *Fig.* Personne qui cause un grand ennui. Qui berce quelqu'un d'illusions pour endormir son activité. N. m. Ce qui calme ou fait oublier ; ce qui engourdit : *le tabac est un endormeur de l'énergie humaine.*

endormi, e [*an*] adj. Qui dort. *Fig.* Lourd, mou, paresseux : *écolier un peu endormi.* Substantiv. Personne qui dort : *réveillez-vous, belle endormie.* ANT. **Eveillé, vif.**

endormir [*an*] v. a. Faire dormir : *endormir un enfant. Fig.* Bercer de vaines espérances. Amuser pour tromper : *endormir la vigilance.* Calmer : *endormir la douleur.* Ennuyer : *ses discours m'endorment.* **S'endormir** v. pr. Se laisser aller au sommeil. Manquer de vigilance. ALLUS. LITTÉR. V. SOUPIRER. ANT. **Réveiller.**

endormissement [*an-dor-mi-se-man*] n. m. Assoupissement. (Vx.)

endos [*an-dô*] ou **endossement** [*an-do-se-man*] n. m. Signature au dos d'un billet à ordre ou d'une lettre de change, pour en transmettre la propriété à une autre personne. (V. ENDOSSEMENT.)

— Encycl. *Dr.* L'endossement est le moyen de transmission des lettres de change ; il consiste dans l'énonciation, mise au dos de la lettre de change par le porteur, de la personne à l'ordre de laquelle l'effet sera désormais payable. L'endossement n'emporte transmission que s'il est régulier. Il doit énoncer la date à laquelle il a lieu, la valeur fournie, le nom de celui à l'ordre de qui il est passé. L'endossement irrégulier n'est pas absolument sans effet ; il vaut encore comme procuration. L'endossement après l'échéance n'opère aucune transmission s'il y a eu protêt.

L'endossement *régulier* a pour effet d'obliger l'endosseur à garantir, solidairement avec le débiteur principal, le payement de la lettre de change à son échéance. Tous les endosseurs sont également garants, les uns envers les autres, de la vérité des ordres et de l'effet dont ils signent le transport.

L'endos en blanc est irrégulier et ne vaut que comme procuration. Tous ceux qui ont signé, accepté ou endossé une lettre de change sont tenus à la garantie *solidaire* envers le porteur.

Le payement d'une lettre de change peut être garanti d'une façon spéciale ; il suffit qu'une tierce personne donne son aval sur la lettre de change même, ou par acte séparé. Le plus souvent, l'aval se donne en ces termes : *Bon pour aval.* Il n'est pas même nécessaire que ces mots soient écrits de la main de la personne qui s'engage, pourvu qu'elle signe. A moins de conventions expresses, le donneur d'aval est soumis aux mêmes obligations que la personne qu'il cautionne. Pour conserver son recours contre le donneur d'aval, il est de toute nécessité que le porteur lui dénonce, comme aux endosseurs, le protêt dans les délais légaux.

endoscope [*an-dos-ko-pe*] n. m. (du gr. *endon*, au dedans, et *skopein*, examiner). *Méd.* Appareil destiné à éclairer, pour la rendre visible, une cavité du corps humain.

endoscopie [*an-dos-ko-pî*] n. f. Examen de l'intérieur de certains organes ou cavités du corps de l'homme.

endosmomètre [*an-dos-mo*] n. m. *Méd.* Instrument qui mesure l'intensité de l'endosmose.

endosmose [*an-dos-mô-ze*] n. f. (du gr. *endon*, dedans, et *ôsmos*, poussée). *Physiq.* Courant qui s'établit du dehors au dedans entre deux liquides de densités différentes, séparés par une cloison membraneuse très mince. *Méd.* Pénétration d'agents médicamenteux sous l'action de l'électricité.

endosmoser [*an-dos-mo-zé*] v. a. Exercer une action endosmotique.

endosmotique [*an-dos-mo*] adj. Qui a rapport à l'endosmose : *courant endosmotique.*

endosperme [*an-dos-pèr-me*] n. m. (du gr. *endon*, à l'intérieur, et *sperma*, semence). *Bot.* Partie qui entoure l'embryon à l'intérieur de la graine.

endospermé [*an-dos-pèr-mé*], **e** adj. Qui est muni d'un endosperme.

endospore [*an-dos-po-re*] n. m. (du gr. *endon*, au dedans, et de *spore*). Se dit soit d'une spore endogène, soit du contenu d'une spore.

endosporé [*an-dos-po-ré*], **e** adj. Qui a des spores endogènes : *ascomycète endosporé.*

endossage n. m. Syn. de ENDOSSURE.

endosse [*an-do-se*] n. f. (de *endosser*). Responsabilité, peine qui incombe : *avoir toute l'endosse d'une affaire.*

endossement [*an-do-se-man*] n. m. Syn. de ENDOS.

endosser [*an-do-sé*] v. a. (de *en*, et *dos*). Mettre sur son dos : *endosser la cuirasse, une redingote, Fig.* Charger de quelque chose de désagréable : *il m'a endossé de cette affaire.* Assumer la responsabilité de : *endosser les bêtises des autres.* Relever les sillons en labourant la terre. Cambrer le dos d'un livre, une fois qu'il est cousu. *Endosser un billet, une lettre de change*, mettre sa signature au dos.

endosseur [*an-do-seur*] n. m. Celui qui endosse. Qui a endossé une lettre de change, un billet : *tous les endosseurs sont responsables du payement du billet, dans l'ordre de leurs signatures.*

endossure [*an-do-su-re*] n. f. ou **endossage** [*an-do-sa-je*] n. m. Action de recouvrir de colle de pâte le dos d'un livre, pour le relier.

endothélial, e, aux [*an*] adj. Qui se rapporte à l'endothélium, qui en a la structure : *tissu endothélial.*

endothéliome [*an*] n. m. (du gr. *endon*, dedans, et *thêlê*, mamelle) n. m. Tumeur caractérisée par la multiplication des cellules endothéliales, et qui se rencontre généralement dans l'arachnoïde.

endothélium [*an, om'*] n. m. (du gr. *endon*, au dedans, et *thêlê*, mamelon). Epithélium pavimenteux, composé uniquement d'une couche de cellules plates.

endothermique [*an-do-tèr*] adj. (du gr. *endon*, au dedans, et *thermos*, chaleur). *Chim.* Se dit de toute réaction qui s'effectue avec absorption de chaleur. Se dit de tout corps dont la décomposition dégage de la chaleur.

endouairer [*an-dou-è-ré*] v. a. Assurer un douaire : *endouairer une femme.*

endouzainement [*an-dou-zè-ne-man*] n. m. Action de mettre par douzaines.

endouzainer [*an-dou-zè-né*] v. a. Mettre par douzaines : *endouzainer des serviettes.*

endoyé [*doi-ié*], **e** adj. (du gr. *endon*, au dedans, et *gê*, terre). Qui se trouve à l'intérieur du sol : *faune endoyée.* Syn. HYPOGÉ.

endroit [*an-droi*] n. m. (de *en*, et *droit*). Lieu, place : *un endroit désert. Fig.* Localité qu'on habite : *être estimé dans son endroit. Être bien de son endroit*, montrer que l'on n'a ni les idées larges, ni les usages du monde, etc. Partie déterminée du corps. Passage d'un discours, d'un livre. Côté par lequel on doit regarder une chose. Le beau côté d'une étoffe. *Fam. Le petit endroit*, lieu d'aisances. *Fig.* : *souvent l'histoire ne montre que l'endroit des événements.* (ANT. **Envers.**) *A l'endroit* loc. adv., du bon côté. (ANT. **A l'envers.**) *A l'endroit de* loc. prép., envers, à l'égard de, au sujet de : *il a mal agi à mon endroit.* ALLUS. LITT. :

...... un endroit écarté,
Où d'être homme d'honneur on ait la liberté.

C'est ce que veut chercher Alceste, dégoûté de tous et de tout. (*Le Misanthrope*, V, 8.) Se cite presque toujours par plaisanterie.

enducailler [*an-du-ka, ll* mll., *é*] v. a. En mauv. part, mettre en relations avec des ducs.

enduire [*an*] v. a. (du lat. *inducere*, appliquer sur. — Se conj. comme *conduire*). Couvrir d'un enduit : *enduire un arbre de goudron.*

enduisant [*an-dui-zan*], **e** adj. Propre à enduire: *matière enduisante.*

enduit [*an-du-i*] n. m. (de *conduire*). Substance molle ou liquide, propre à être étendue sur la surface d'un corps, pour le protéger, le rendre imperméable. — ENCYCL. *Techn.* L'enduit, en maçonnerie, est une mixture molle, pâteuse ou liquide, de chaux, de plâtre, de blanc de céruse ou de ciment, qu'on étend en une ou plusieurs couches sur un mur pour le préserver de l'humidité et lui donner une plus belle apparence. En peinture, l'enduit est fait d'huile, de colle ou de badigeon.

endurable [*an*] adj. Que l'on peut endurer : *souffrances qui ne sont pas endurables.*

endurance [*an*] n. f. Qualité d'une personne endurante. Aptitude à résister aux fatigues : *les exercices du corps augmentent l'endurance physique.*

endurant [*an-du-ran*], **e** adj. Qui souffre patiemment les injures. Qui est dur à la fatigue, résistant. ANT. **Impatient, susceptible ; faible, mou.**

endurci, e [*an*] adj. *Fig.* Qui a une longue habitude de : *pécheur endurci.* Invétéré : *haine endurcie.* Insensible : *cœur endurci.*

endurcir [*an*] v. a. Rendre dur : *le travail manuel endurcit les mains.* Rendre résistant, endurant : *endurcir à la fatigue. Fig.* Rendre insensible, impitoyable : *l'avarice endurcit le cœur.* **S'endurcir** v. pr. Devenir dur, insensible. S'accoutumer : *s'endurcir au froid, au travail.* ANT. **Amollir, attendrir. Fléchir, toucher.**

endurcissement [*an-dur-si-se-man*] n. m. Action de s'endurcir : *endurcissement à la fatigue. Fig.* Perte de la délicatesse du sentiment.

endurer [*an-du-ré*] v. a. (lat. *indurare ;* de *in*, dans, et *durus*, dur). Souffrir, supporter, éprouver : *endurer mille tourments.*

Il faut de ses amis endurer quelque chose. (MOLIÈRE).

endymion [*an*] n. m. Genre de liliacées, comprenant des plantes bulbeuses, qui croissent dans les bois des régions tempérées.



Endymion.

— ENCYCL. L'espèce la plus commune de ce genre est la jacinthe des bois (*endymion nutans*), qui fleurit au printemps et possède des petites fleurs bleues odorantes.

Endymion [*an*], berger d'une rare beauté. Il fut aimé de Séléné ou Diane, qui eut de lui cinquante fils. La déesse obtint de Jupiter que son amant conserverait sa beauté dans un sommeil éternel, et elle venait le contempler chaque nuit. (*Myth.*)

Endymion (*le Sommeil d'*), tableau de Girodet (Louvre), remarquable par la grâce de l'invention, le choix des formes, l'effet pittoresque de l'ensemble (v. p. 768) ; — tabl. du Guerchin (musée des Offices).

Endymion, poème en quatre chants de John Keats (1818), qui commence par le vers célèbre : *Une chose de beauté est une éternelle joie.* (*A thing of beauty is a joy for ever.*)

Énée, prince troyen, fils de Vénus et d'Anchise, dont Virgile a fait le héros de son *Enéide.* Il combattit vaillamment les Grecs pendant le siège de Troie et, après la prise de la ville et différentes pérégrinations (en Sicile, à Carthage, où il fut aimé de Didon), il aborda en Italie, dans le Latium. De là, la tradition d'après laquelle les Romains s'attribuaient une origine troyenne. La tribu des Jules, notamment, prétendait descendre de Vénus par Enée et le fils de celui-ci, Iule. — Deux circonstances de la vie d'Enée ont surtout marqué dans la littérature et sont devenues la source d'allusions souvent ironiques : 1° Enée fuyant Troie en portant son père sur ses épaules ; 2° Enée perdant sa femme Créuse, pendant sa fuite à travers les rues de Troie.

Énée portant son père Anchise, groupe de Lepautre (jardin des Tuileries) ; — excellent tableau de Carle Vanloo (Louvre). [V. p. 767.]

Énée racontant à Didon les malheurs de Troie, tableau de Guérin (Louvre). [V. p. 767.]

Énéide (*l'*), célèbre poème épique de Virgile, en douze chants, sur un sujet national ; imitation habile de l'*Iliade* (dans les six derniers chants) et de l'*Odyssée* (dans les six premiers). C'est le récit des aventures d'Enée et de ses compagnons, depuis la prise de Troie jusqu'à leur établissement définitif dans le Latium. Le magnifique récit fait par Enée de la ruine de Troie, le désespoir de Didon, la descente aux Enfers, l'histoire de Nisus et d'Euryale, en sont les épisodes les plus connus. On y admire le choix patriotique d'un sujet bien romain, l'art de rendre les passions, l'exquise délicatesse des vers, la perfection du style de l'épopée. Quelques défauts dans le plan et dans la peinture du caractère d'Enée y sont rachetés par la beauté de la forme (1er s. av. J.-C.).

Énéide travestie (*l'*). V. VIRGILE TRAVESTI.

énergétique [*nèr*] adj. Qui a rapport à l'énergie, qui relève la vigueur : *aliments énergétiques.* N. f. Théorie physique soutenue par Duhem et Ostwald, qui ne considère dans les phénomènes que les manifestations mesurables, en faisant abstraction de la nature propre des choses.

énergétisme [*nèr-jé-tis-me*] n. m. Théorie philosophique qui fait de l'énergie la source et le terme suprême des choses.

énergétiste n. et adj. *Physiq.* Qui professe la théorie physique dite énergétique.

énergie [*nèr-ji*] n. f. (gr. *energeia ;* de *en*, dans, et *ergon*, action). Puissance : *énergie militaire.* Vertu, efficacité : *énergie d'un remède. Fig.* Force, fermeté : *énergie de l'âme. Physiq.* Faculté que possède un corps de fournir du travail. ANT. **Faiblesse, mollesse.**

— ENCYCL. La capacité de travail, le travail emmagasiné ou l'énergie d'un système peuvent se mesurer par le travail mécanique que ce système est susceptible d'effectuer. L'énergie peut être *cinétique,* causée par les corps en mouvement, ou emmagasinée, comme l'énergie d'un ressort bandé ; dans ce cas, elle est dite *potentielle.* L'énergie revêt diverses formes : mécanique, thermique, électrique, chimique, qui, toutes, peuvent se transformer les unes dans les autres : ainsi le choc (énergie mécanique) détermine une élévation de température (énergie thermique). On remarque que dans un système, si aucune action n'intervient de l'extérieur, l'énergie se conserve en quantité invariable, quelle que soit sa transformation. Ce principe de la *conservation de l'énergie*, dû à Helmholtz (1847), est une des bases de la physique moderne. Cependant, si l'énergie se conserve en quantité, il faut remarquer que, par ses formes successives allant jusqu'à la chaleur, elle se dégrade en devenant de moins en moins apte à produire du travail mécanique ; la quantité est conservée, mais la qualité va en diminuant.

— *Mécan.* On distingue sous le nom de principe de la *conservation de l'énergie* la loi suivante : *la quantité de force potentielle et actuelle est constante dans l'univers.*

énergifiant [*nèr-ji-fi-an*], **e** adj. Qui donne de l'énergie, de la force.

énergique [*nèr*] adj. Qui produit un effet puissant : *effort, remède énergique.* Doué d'une grande vigueur morale : *caractère énergique.* ANT. **Mou, faible, indolent.**

énergiquement [*nèr-ji-ke-man*] adv. Avec énergie : *soutenir énergiquement une opinion.*

énergumène [*nèr*] n. (gr. *energoumenos*). Possédé du démon. *Fig.* Homme exalté qui exprime ses passions par des gestes, des discours violents : *crier comme un énergumène.*

énervant [*nèr-van*], **e** adj. Qui abat les forces, l'énergie : *chaleur énervante. Abusiv.* Qui agace les nerfs : *discussions énervantes.*

énervation [*nèr-va-si-on*] n. f. Abattement des forces, relâchement des nerfs. *Hist.* Section des tendons. (Sous les rois de la première race, ce supplice consistait à brûler les tendons des jarrets et des genoux.)

énerve [*nèr-ve*] adj. Qui est sans nervures : *feuilles énerves.*

énervé, e [*nèr*] n. et adj. Abattu. Qui a subi le supplice de l'énervation. *Abusiv.* Qui a les nerfs agacés.

Énervés de Jumièges (*les*), célèbre tableau de Luminais, retraçant la légende d'après laquelle les deux fils de Clovis II, révoltés contre leur mère Bathilde, auraient, par ordre de leur père, été énervés, puis abandonnés sur la Seine. Emportés à la dérive jusqu'à Jumièges, ils y auraient été recueillis par l'ermite saint Philibert (v. p. 768).

énervement [*nèr-ve-man*] n. m. Etat de ce qui est énervé, d'une personne énervée : *l'énervement de l'attente.*

énerver [*nèr-vé*] v. a. (de *é* priv., et du lat. *nervus*, nerf). Brûler les tendons des muscles, des jarrets et des genoux : *énerver un criminel. Fig.* Amollir, détruire l'énergie physique ou morale : *l'habitude des jouissances énerve l'âme. Abusiv.* Irriter, agacer le système nerveux.

enétant [*a-né-tan*] adj. (de *en*, et *étant*). *Sylvic.* Se dit d'un arbre sur pied. (On écrit mieux EN ÉTANT.)

éneyer [*nè-ié*] v. a. (de *é*, et *nœud*. — Se conj. comme *grasseyer*). Oter les nœuds de la canne à sucre.

enfaîteau [*an-fè-tô*] n. m. Tuile creuse pour couvrir le faîte d'un toit.

enfaîtement [*an-fè-te-man*] n. m. Table de plomb sur le faîte d'un toit. Action de garnir d'enfaîteaux.

enfaîter [*an-fè-té*] v. a. Couvrir le faîte d'un toit avec de la tuile, du plomb, etc.

enfance [*an*] n. f. (de *enfant*). Période de la vie de l'homme, depuis la naissance jusqu'à la douzième année ou environ : *Du Guesclin montra dès l'enfance des instincts batailleurs.* Les enfants : *l'enfance est espiègle. Fig.* Imbécillité, inconscience sénile : *tomber en enfance.* Commencement : *l'enfance du monde.* Partie élémentaire : *c'est l'enfance de l'art.* Enfantillage. (Vx.)

Enfance du Christ (*l'*), trilogie sacrée, paroles et musique d'H. Berlioz, d'un sentiment poétique et pénétrant (1854). Les trois parties de l'œuvre sont : *le Songe d'Hérode, la Fuite en Egypte, l'Arrivée à Saïs.*

Enfances. Dans la littérature du moyen âge, poèmes épiques relatant les aventures et les particularités de la jeunesse des principaux héros d'épopées : les *Enfances* de Charlemagne, de Roland, d'Ogier le Danois, etc.

enfançon [*an*] n. m. Petit enfant. (Vx.)

enfant [*an-fan*] n. (lat. *infans ;* de *in*, non, et *fari*, parler). Garçon, fille dans l'enfance : *une charmante enfant.* Fils ou fille, quel que soit l'âge : *cet homme a quatre enfants.* Descendant : *enfant d'Adam.* Terme d'amitié ou de protection. Citoyen, natif : *les enfants de la France. Enfant légitime*, né de parents unis par le mariage. *Enfant naturel*, et poétiq., *enfant de l'amour*, né hors du mariage. *Enfant adultérin, incestueux*, né d'un commerce adultérin, incestueux. *Enfant trouvé*, abandonné par ses parents et recueilli par la charité publique. *Enfant adoptif*, qu'on a pris légalement pour enfant. *Enfant terrible*, dont les indiscrétions mettent les parents dans de cruels embarras. *Enfant gâté*, celui à qui l'on passe toutes ses fantaisies, tous ses caprices. *Par ext.* Favori : *Bonaparte fut l'enfant gâté de la Victoire. Fig.* Résultat, effet : *l'amour est l'enfant du loisir. Enfants d'Apollon*, les poètes. *Enfants de Mars*, les guerriers. *L'enfant de Cythère, de Paphos, l'enfant ailé*, l'Amour. *Bon enfant*, personne d'un caractère facile, ou jovial, ou simple et naïf. *Faire l'enfant*, s'amuser à des choses puériles. *Enfant de chœur*, enfant qui assiste le prêtre dans les cérémonies, ou qui chante à l'église. *Enfant de troupe*, fils de militaire, élevé aux frais de l'Etat et figurant sur les contrôles de l'armée. *Enfant perdu*, soldat qu'on envoyait aux postes avancés et périlleux. Pl. *Enfants trouvés*, nom que l'on donne aux établissements où l'on recueille les enfants sans famille ou abandonnés : *porter un bébé aux enfants trouvés. Enfants de France*, enfants et petits-enfants du souverain de France. Adjectiv. : *avoir deux fils encore enfants.* Loc. prov. : *il n'y a plus d'enfants*, se dit lorsqu'un enfant dit ou fait une chose bien au-dessus de son âge. ALLUS. HIST. : **Laissez venir à moi les petits enfants,** paroles de Jésus-Christ (saint Luc) à ses disciples qui voulaient écarter les petits enfants qu'on lui présentait. Jésus ajouta : « Car le royaume de Dieu est pour ceux qui leur ressemblent. » ALLUS. LITTÉR. : **L'enfant et le maître d'école,** titre d'une fable de La Fontaine, dans laquelle un maître d'école semonce un enfant tombé à l'eau, avant de le remettre au bord. On fait allusion surtout aux deux vers suivants :

Hé ! mon ami, tire-moi du danger,
Tu feras après ta harangue.

L'enfant sublime, mot qui aurait été dit soit par Lamartine, soit par Alexandre Soumet, de Victor Hugo adolescent, quand il remporta aux jeux Floraux un triple succès avec *les Vierges de Verdun, la Statue de Henri IV, Moïse sur le Nil.* — Le mot *enfant* est *masculin* lorsqu'il désigne un petit garçon, ou qu'il est employé dans un sens général : *Paul est un bon enfant ;* il est *féminin* quand il désigne particulièrement une petite fille : *Suzanne est une gentille enfant.*

— ENCYCL. *Physiol.* et *hyg.* Aussitôt après sa naissance et après la ligature du cordon ombilical, on doit laver l'enfant, et l'habiller de langes très lâches. Puis, quelques heures plus tard, on lui donnera le sein. (V. ALLAITEMENT.) La physiologie de l'enfant est intimement liée à son développement. Il faudra lui faire faire des exercices fréquents au grand air et au soleil, sans aller jusqu'à le fatiguer. Ce sera de 5 à 7 ans que l'on commencera à le faire travailler intellectuellement, et vers 13 à 14 ans manuellement. La pathologie infantile diffère de celle des adultes ; outre les infections intestinales, c'est l'âge des fièvres éruptives, des angines, des méningites, etc. La thérapeutique est aussi très différente et exige une habitude spéciale.

— *Dr. Droits* et *devoirs des enfants.* Le code civil distingue trois espèces de filiations : la *filiation légitime* ou *légitimée*, la *filiation naturelle*, la *filiation adoptive.*

L'enfant est *légitime* lorsqu'il a été conçu ou est né pendant le mariage de ses père et mère. Cette filiation se prouve par l'acte de naissance régulièrement inscrit sur les registres de l'état civil, et par une possession d'état conforme à ce titre. L'enfant doit, à tout âge, honneur et respect à ses père et mère et à ses autres ascendants ; il ne peut se marier sans avoir obtenu le consentement de ses parents ou ascendants, ou, s'il a dépassé l'âge fixé par la loi, sans les avoir consultés. Il doit des aliments à ses père et mère et autres ascendants. A ces obligations correspondent des droits ; les père et mère et autres ascendants doivent des aliments à leurs enfants ou descendants, même majeurs, qui sont dans le besoin. Les enfants et descendants succèdent à leurs père et mère et autres ascendants ; ils jouissent, même sur le patrimoine de ceux-ci, d'un droit de *réserve.* (V. ce mot.) La loi distingue les enfants *naturels simples*, les enfants *adultérins*, et les enfants *incestueux.* Ils ont tous ce caractère commun d'être nés hors mariage.

Pour la légitimation et la reconnaissance des enfants naturels, v. LÉGITIMATION, RECONNAISSANCE. Pour les enfants adoptifs, v. ADOPTION.

Crimes et délits envers l'enfant. Les crimes et délits qui peuvent être commis envers les enfants sont : l'enlèvement, la substitution, la suppression, le défaut de déclaration de naissance, l'abandon et l'exposition dans un lieu solitaire.

Toute personne qui trouve un enfant nouveau-né doit le remettre à l'officier de l'état civil.

Protection de l'enfance. Tout enfant âgé de moins de deux ans, qui est placé, moyennant salaire, en nourrice, en sevrage ou en garde hors du domicile de ses parents, devient, par ce fait, l'objet d'une surveillance de l'autorité publique, ayant pour but de protéger sa vie et sa santé. Cette surveillance est exercée sous l'autorité du préfet (à Paris, du préfet de police), assisté par un comité départemental.

Toute personne qui place un enfant en nourrice, en sevrage ou en garde, moyennant salaire, est tenue d'en faire la déclaration à la mairie de la commune où a été faite la déclaration de naissance de l'enfant, ou à la mairie de la résidence actuelle du déclarant, en indiquant dans ce cas le lieu de la naissance de l'enfant, et de remettre à la nourrice ou la gardeuse un bulletin contenant un extrait de l'acte de naissance de l'enfant qui lui est confié.

Toute personne qui veut se placer comme nourrice sur lieu est tenue de se munir d'un certificat du maire de sa résidence, indiquant si son dernier enfant est vivant, et constatant qu'il est âgé de sept mois révolus, ou, s'il n'a pas atteint cet âge, qu'il est allaité par une autre femme remplissant les conditions réglementaires.

Les mineurs de l'un ou de l'autre sexe placés sous la protection ou sous la tutelle de l'assistance publique, et dits *enfants assistés*, sont répartis par la loi en deux catégories : 1° Enfants sous la protection de l'autorité publique (enfants secourus, en dépôt ou en garde) ; 2° Pupilles de l'Assistance (enfants trouvés, enfants abandonnés, orphelins pauvres ; enfants maltraités, délaissés ou moralement abandonnés).

L'enfant *secouru* est celui que son père, sa mère ou ses ascendants ne peuvent nourrir ni élever, faute de ressources, et pour lequel est accordé un secours temporaire, en vue de prévenir son abandon. Le secours est accordé pour que l'enfant soit gardé et nourri, ou placé en nourrice.

L'enfant *en dépôt*, laissé sans protection ni moyens d'existence, par suite de l'hospitalisation ou de la

détention de ses père, mère ou ascendants, est recueilli, temporairement, dans le service des enfants assistés.

Est dit enfant *en garde* l'enfant dont la garde a été confiée par les tribunaux à l'Assistance publique, par exemple après un acquittement pour non-discernement, violences, voies de fait, acte de cruauté et attentats.

Les enfants *trouvés* sont les enfants qui, nés de père et mère inconnus, ont été trouvés dans un lieu quelconque, ou portés dans un établissement dépositaire.

Les enfants *abandonnés* sont les enfants qui, nés de père et mère connus, en sont délaissés sans qu'on puisse recourir à eux ou à leurs ascendants.

Les *orphelins pauvres* sont les enfants qui, n'ayant ni père, ni mère, ni ascendants auxquels on puisse recourir, n'ont aucun moyen d'existence.

Les enfants *maltraités*, *délaissés* ou *moralement abandonnés* sont les enfants dont les parents ont été déclarés déchus de la puissance paternelle. La déchéance paternelle est prononcée contre les parents qui ont encouru certaines condamnations, soit comme auteurs, coauteurs ou complices de crimes ou de délits commis sur la personne d'un ou plusieurs de leurs enfants, ou par un ou plusieurs de leurs enfants, soit pour certains crimes ou délits limitativement désignés, et contre ceux « qui par leur ivrognerie habituelle, leur inconduite notoire et scandaleuse ou par de mauvais traitements, compromettent soit la santé, soit la sécurité, soit la moralité de leurs enfants.

Les pupilles de l'Assistance, qui, à raison de leur indiscipline ou de leurs défauts de caractère, ne peuvent pas être confiés à des familles, sont placés, par décision du préfet, sur le rapport de l'inspecteur départemental, dans une école professionnelle.

La loi attribue sur ces « pupilles difficiles et vicieux », aux inspecteurs de l'Assistance publique, un droit de correction plus étendu que celui qui appartient au père de famille.

Enfants de troupe. La situation d'enfant de troupe peut être accordée : 1° aux fils des militaires en activité, depuis le simple soldat jusqu'au capitaine, ou assimilé, inclus, ainsi qu'aux fils d'anciens militaires des mêmes grades, jouissant d'une pension de retraite ou de réforme pour blessures ou infirmités, ou réformés avec gratification permanente, ou ayant contracté un engagement d'au moins cinq ans ; 2° aux fils des officiers supérieurs ou assimilés décédés ; 3° aux fils de tout militaire de la réserve ou de l'armée territoriale tué à l'ennemi, ou mort de ses blessures. Les enfants proposés doivent être âgés, au 1er août, d'au moins 2 ans. Les enfants admis, qui étaient jadis élevés dans les corps de troupes, sont maintenant laissés dans leurs familles,

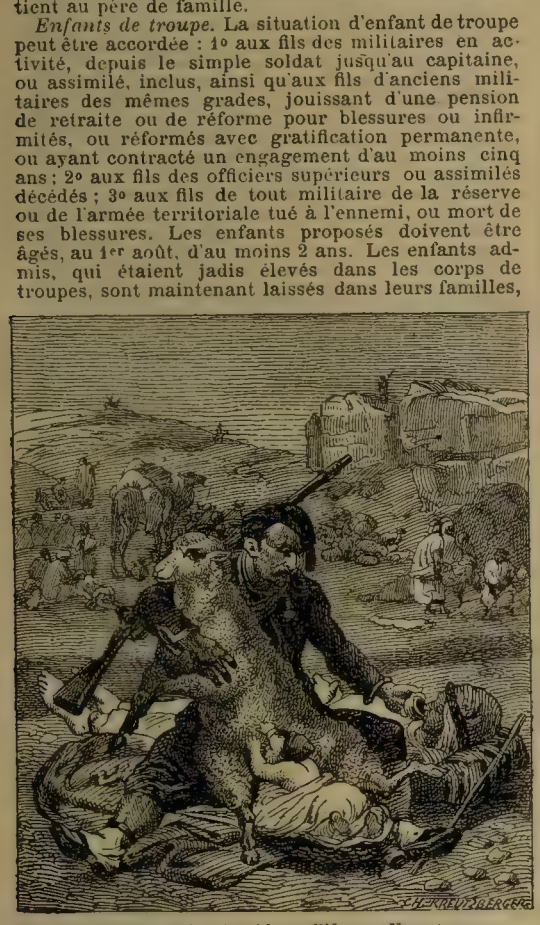

L'Enfant adopté, tableau d'Horace Vernet.

et immatriculés seulement dans un corps par les soins duquel sont payées des allocations annuelles, suivant l'âge de l'enfant. Quand l'enfant a atteint 13 ans, il peut être admis dans une école militaire préparatoire, et son allocation lui est payée jusqu'au jour de sa mise en route pour cette école.

Enfant (*l'*), par Jules Vallès (1879). Cet ouvrage, qui passe pour être en partie une autobiographie et qui a pour suite *le Bachelier* et *l'Insurgé*, est une vigoureuse satire sociale, poussée parfois jusqu'à l'outrance.

Enfants malades (*hôpital des*), à Paris, rue de Sèvres, fondé en 1802 dans les bâtiments de l'Enfant-Jésus.

Enfant adopté (*l'*), tableau d'Horace Vernet, représentant un petit Arabe qui tette une brebis, maintenue par un zouave, tandis que la mère, mourante, est étendue auprès d'eux. Ce tableau a été popularisé par la gravure.



L'Enfant à l'oie.

Enfant à l'oie (*l'*), statue antique. Un petit enfant, entièrement nu, serre de toutes ses forces le cou d'une oie qui ouvre le bec. Cette œuvre d'un naturel parfait a été fréquemment reproduite dans l'antiquité. (Musées du Capitole, du Vatican, du Louvre, des Offices.)

Enfant prodigue (*l'*), personnage d'une des plus touchantes paraboles de l'Evangile (*Luc*, XV). C'est un jeune homme qui, ne sachant pas se contenter des joies pures de la famille, va se livrer à une vie de désordres, tombe dans une affreuse misère, est réduit à garder les pourceaux, puis enfin revient



Retour de l'Enfant prodigue, tableau de Rembrandt.

dans sa famille : il est accueilli à bras ouverts, et l'on tue en son honneur le *veau gras*.

La parabole de l'*Enfant prodigue* a inspiré un grand nombre d'artistes : A. Dürer a représenté, dans une estampe, *l'Enfant prodigue gardant les pourceaux* ; F. Franck a peint (au Louvre) le *Départ de l'Enfant prodigue* ; le *Retour de l'Enfant prodigue* a inspiré à Rembrandt un de ses plus beaux tableaux (musée de l'Ermitage) ; Teniers a représenté (au Louvre) l'*Enfant prodigue à table avec les courtisanes*. Un tableau de Bonifacio Veneziano, représentant le *Retour de l'Enfant prodigue*, figure à la galerie Borghèse (v. p. 767).

enfantelet [*an, lè*] n. m. Petit enfant. (Vx.)

enfantement [*an, man*] n. m. Action d'enfanter, accouchement. *Fig.* Production : *le pénible enfantement des chefs-d'œuvre.*

Enfantement de la Vierge (*l'*), poème latin de Sannazar, remarquable par l'élégance et la pureté du style, et qui valut à son auteur le surnom de *Virgile chrétien* (XVIe s.).

enfanter [*an-fan-té*] v. a. Donner le jour à un enfant, mettre au monde, accoucher : *enfanter un fils*. *Fig.* Produire, créer : *enfanter un projet.*

enfantillage [*an, ll* mll.] n. m. Paroles, actions qui sont d'un enfant ; puérilité, légèreté, frivolité enfantine : *perdre son temps en enfantillages.*

enfantin, e [*an*] adj. Qui a le caractère de l'enfance : *grâce enfantine.* Peu compliqué, facile : *question enfantine.*



Enfantin.

Enfantin (Barthélemy-Prosper), dit *le Père Enfantin*, né et m. à Paris (1796-1864), ingénieur français, l'un des fondateurs du saint-simonisme. Il essaya de transformer les théories sociales de l'école en un véritable culte religieux, dont l'organisation lui valut d'être emprisonné.

enfariné, e [*an*] adj. Couvert de farine : *le visage enfariné d'un pierrot.* *Pop. La gueule, le bec, la bouche enfarinée*, confiance ridicule, sotte espérance. ALLUS. LITTÉR. V. BLOC.

enfariné [*an*] n. m. Cépage noir, cultivé dans le Jura et dont les fruits pruinés (d'où son nom) ont une chair molle et juteuse.

enfariner [*an, né*] v. a. Poudrer de farine : *enfariner sa tête.*

enfascié [*an-fa-si-é*], **e** adj. *Bot.* Affecté de fasciation.

enfer [*an-fèr*] n. m. (du lat. *inferi*, lieu bas). Lieu destiné au supplice des damnés : *les tourments de l'enfer. Par ext.* Démons infernaux : *les suggestions de l'enfer. Fig.* Lieu où l'on a beaucoup à souffrir. Lieu de désordre et de confusion : *cette maison est un enfer.* Supplice moral : *avoir l'enfer dans le cœur.* Endroit fermé d'une bibliothèque, où l'on tient les livres d'un caractère licencieux. *Porte, tison d'enfer*, personne dangereuse, d'un très mauvais esprit. *Feu d'enfer*, feu très violent. *Jouer un jeu d'enfer*, jouer très gros jeu. ALLUS. LITTÉR. : **L'Enfer de Dante.** (V. plus bas.) Dans l'application, ces mots désignent le *nec plus ultra* de la douleur, de la torture, etc. Pl. *Les enfers*, séjour des âmes aussi bien vertueuses que criminelles, après la mort, dans la mythologie païenne. ANT. **Paradis, ciel.**

— ENCYCL. *Myth.* L'enfer de la mythologie grecque est tantôt souterrain, tantôt placé dans une île située au delà de l'Océan. Quatre fleuves l'entourent : le Styx, le Cocyte, l'Achéron et le Pyriphlégéton. On ne pouvait y aborder qu'en passant le Styx dans la barque de Caron, le nocher des Enfers ; là régnaient Hadès, le grand dieu des morts (le même mot désignait l'enfer lui-même), Perséphone, son épouse, les Erinnyes ou Euménides. Les morts, ombres vaines, se tenaient dans la partie la plus obscure, l'Erèbe, proche des gouffres du Tartare, où sont enfermés les ennemis personnels des dieux olympiens. A partir du Ve siècle av. J.-C. se répand la doctrine des récompenses et des châtiments ; dès lors, les juges, Minos, Rhadamante et Eaque, attribuent aux morts la place qui leur revient, et un gardien, Cerbère, est chargé d'empêcher les méchants de fuir.

— *Relig.* On trouve un lieu de châtiment pour les âmes dans beaucoup de religions, mais c'est surtout dans la religion catholique que l'enfer joue un rôle considérable. La tradition catholique a donné le nom d'*enfer* au lieu mystérieux où souffrent éternellement les pécheurs qui meurent sans avoir recouvré la grâce de Dieu. Suivant les théologiens, les peines de l'enfer sont de deux sortes : 1° la peine du *dam*, consistant dans la malédiction qui sépare à jamais le réprouvé de Dieu ; 2° la peine du *sens*, comprenant des supplices sensibles, que l'Evangile désigne sous le nom de *feu*, mais sur la nature précise desquels l'Eglise ne s'est pas prononcée.

Enfer (*l'*), poème de Dante, la première des trois parties qui composent la *Divine comédie*. (V. ce mot.)

Enfer (VAL D'), nom donné à la vallée de la Dreisam (dans la Forêt-Noire), passage commode entre les versants du Rhin et du Danube. Moreau y dirigea une retraite restée célèbre.

Nombre de sites géographiques montagneux, en raison de leur aspect tourmenté, raviné, ou du bruit qu'y font les eaux des torrents, portent les noms de *val d'Enfer*, *gorge d'Enfer*, *passage d'Enfer*, etc.

enfermé [*an-fèr*] n. m. Odeur résultant du manque d'air : *sentir l'enfermé.* (On dit plus ordinairem., mais moins correctement, *le renfermé.*)

enfermer [*an-fèr-mé*] v. a. (de *en*, et *fermer*). Mettre en un lieu d'où il est impossible de sortir : *enfermer des chevaux dans une écurie.* Emprisonner. Mettre dans une maison d'aliénés, dans une prison, etc. Serrer sous clef : *enfermer des papiers.* Comporter. Contenir : *passage qui enferme deux erreurs.* Loc. prov. : *Enfermer le loup dans la bergerie*, placer quelqu'un dans l'endroit où il sera le plus dangereux ; appliquer à un mal un remède qui le rendra plus douloureux encore.

enferrer [*an-fè-ré*] v. a. (de *en*, et *fer*). Percer avec une épée. Placer des coins de fer dans un bloc de pierre ou d'ardoise, pour le détacher de la masse. **S'enferrer** v. pr. Se jeter sur l'épée de son adversaire. *Fig.* Se prendre à ses propres mensonges.

enferrure [*an-fè-ru-re*] n. f. Chaîne. (Vx.) Action d'enferrer les roches.

enfeu [*an*] n. m. (de *enfouir*). Caveau funéraire, réservé dans une chapelle pour y recevoir des cercueils : *dans l'ancien régime, le droit d'enfeu était seigneurial.* (Vx.)

enfeuiller [*an-feu, ll* mll., *é*] v. a. Couvrir de feuilles : *le printemps enfeuille les arbres.*

enficeler [*an, s*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *j'enficelle.*) Ficeler, lier avec une ficelle. (Peu us.)

Enfida, vaste domaine tunisien, sur la ligne de Tunis à Sousse, très fertile, en voie de colonisation. Vignobles, céréales. Centre principal *Enfidaville.*

Enfield [*èn-fild*], v. d'Angleterre (Middlesex) ; 30.000 h. Manufacture d'armes.

enfieller [*an-fi-è-lé*] v. a. Rendre amer : *enfieller des viandes. Fig.* Rendre méchant, haineux ; envenimer : *la jalousie enfielle tout.*

enfièvrement [*an, man*] n. m. Action d'enfiévrer. Etat de ce qui est enfiévré.

enfiévrer [*an-fi-é-vré*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) Donner de la fièvre. *Fig.* Passionner, surexciter, enflammer.

enfilade [*an*] n. f. Ensemble de choses disposées, situées les unes à la file des autres. *Artill.* Décharge de bouches à feu qui prend une ligne de soldats, une tranchée, ou un navire, dans le sens de sa longueur.

enfile-aiguilles n. m. invar. Petit tube métallique, servant à enfiler les aiguilles.

enfilement [*an, man*] n. m. Action d'enfiler.

enfiler [*an-fi-lé*] v. a. (de *en*, et *fil*). Passer un fil dans le trou d'une aiguille, d'une perle, etc. Percer de part en part : *enfiler son adversaire. Fig.* S'engager dans : *enfiler une rue. Enfiler la venelle*, se sauver précipitamment. *Artill.* Battre dans le sens de sa longueur : *enfiler une tranchée. Pop.* Tromper, abuser : *se laisser enfiler. Enfiler des perles*, perdre son temps à des bagatelles.

enfileur, euse [*an, eu-ze*] n. Celui, celle qui enfile quelque chose : *un enfileur de perles.*

enfilure [*an*] n. f. Action d'enfiler. Suite de choses enfilées.

enfin [*an*] adv. (de *en*, et *fin*). Bref, en un mot : *un pelé, un tondu, enfin un malheureux.* Marque aussi l'attente : *enfin, vous voilà !* ALLUS. LITTÉR. :

Enfin, Malherbe vint...

V. VENIR.

enflammé [*an-fla-mé*], **e** adj. Plein de feu : *yeux enflammés.* Qui est dans un état inflammatoire : *plaie enflammée.* Surexcité : *enflammé de colère.*

enflammement [*an-fla-me-man*] n. m. Etat de ce qui est enflammé.

enflammer [*an-fla-mé*] v. a. Mettre en feu : *enflammer un bûcher.* Rendre très chaud. Irriter, envenimer : *enflammer une blessure. Fig.* Echauffer, exciter : *la gloire enflamme le génie.*

enfle [*an*] n. m. (de *enfler*). Jeu de cartes se jouant avec un jeu de cinquante-deux cartes et un nombre indéterminé de joueurs.

— ENCYCL. *Jeu.* A l'enfle, le roi est la plus forte carte, l'as la plus faible. A quatre joueurs, chacun reçoit 12 cartes ; à cinq, 10 ; à six, 8 ; à sept, 7, etc. La donne se tire au sort. Le premier joueur jette la carte qui lui plaît ; chacun des autres est tenu de fournir la couleur demandée, à peine de ramasser les cartes jouées. Le gagnant est celui qui se débarrasse le premier de ses cartes.



Enfléchure.

enflé, e [*an*] adj. Gonflé. Vain, fier : *enflé de ses succès. Etre enflé d'orgueil*, en être rempli. *Style enflé*, style ampoulé.

enfle-bœuf [*an*] n. m. Nom vulgaire de certains insectes coléoptères (cantharides, etc.), causant des désordres chez les bestiaux qui les avalent. Pl. *des enfle-bœufs.*

enfléchер [*an-flé-ché*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) Disposer les enfléchures sur les haubans.

enfléchure [*an*] n. f. (de *en*, et *flèche*). Echelons en corde, disposés horizontalement entre les haubans.

enflement [*an-fle-man*] n. m. Action d'enfler.

enfler [*an-flé*] v. a. (lat. *inflare ;* de *in*, dans, et *flare*, souffler). Gonfler en remplissant d'air, de gaz, etc. : *enfler un ballon.* Augmenter le volume de : *les pluies ont enflé la rivière. Fig.* Enorgueillir : *enflé par le succès.* Exagérer : *enfler une facture.* V. n. et **S'enfler** v. pr. Se gonfler : *la voile s'enfle. Fig.* S'enorgueillir. *Sa jambe a enflé* ou *est enflée*, selon qu'on veut marquer le fait ou l'état. ANT. **Désenfler.**

enfleurage [*an*] n. m. Action d'imprégner une huile, une graisse, de l'essence odorante de certaines fleurs.

— ENCYCL. L'enfleurage consiste à saturer des matières grasses avec les parfums des fleurs, puis à dissoudre ces matières en les agitant avec de l'alcool, qui donne des alcoolats employés en parfumerie comme extraits de fleurs ou bouquets. L'enfleurage se fait à froid ou à chaud : à froid, en laissant des toiles de coton imprégnées d'huile en contact avec des fleurs renouvelées toutes les vingt-quatre heures ; à chaud, en faisant macérer des fleurs dans de l'huile chauffée au bain-marie, où on les presse de temps en temps. V. ESSENCE.

enfleurer [*an-fleu-ré*] v. a. Imprégner un corps gras de l'essence odorante de certaines fleurs.

enflure [*an*] n. f. Gonflement, bouffissure. *Fig.* Orgueil. Emphase : *l'enflure du style est un défaut commun chez les avocats.* ANT. **Désenflure.**

— ENCYCL. *Méd.* V. ŒDÈME.

enfonçage [*an*] n. m. Action de mettre en place le fond d'un tonneau. (On dit aussi FONÇAGE.)

enfoncé, e [*an*] adj. Profondément entré : *avoir les yeux enfoncés dans la tête.* Profond : *une alcôve enfoncée.*

enfoncement [*an, man*] n. m. Action d'enfoncer : *l'enfoncement d'une porte, d'un clou.* Partie qui se trouve en retrait sur les parties voisines. Partie d'une façade formant arrière-corps. Partie reculée d'un paysage. Echancrure dans le contour d'une baie : *les enfoncements de la côte bretonne.* Profondeur des fondations d'un édifice.

enfoncer [*en-fon-sé*] v. a. (de *en*, et *fond.* — Prend une cédille sous le c devant *a* et *o* : *il enfonça, nous enfonçons*). Pousser, mettre au fond, faire pénétrer bien avant. Briser, en poussant, en pesant : *enfoncer une porte. Enfoncer une porte ouverte*, se donner beaucoup de mal pour faire une chose très facile, démontrer une vérité évidente. Mettre en déroute, culbuter. *Fam.* Surpasser; duper : *enfoncer un rival.* V. n. Aller au fond : *le navire enfonce.* **S'enfoncer** v. pr. Couler, tomber au fond. Pénétrer en avançant : *s'enfoncer dans les bois.* Echouer, se ruiner : *plus on perd au jeu, plus on s'enfonce.*

enfonceur [*an*] n. m. Celui qui enfonce. (Ne s'emploie guère que dans cette locution : *un enfonceur de porte ouverte*, celui qui atteint, avec de grands efforts, un résultat facile et insignifiant.)

enfonçoir [*an*] n. m. Outil dont on se sert pour enfoncer un objet.

enfonçure [*an*] n. f. Creux, cavité. Pièces qui forment le fond d'un tonneau. (On dit aussi FONÇURE.)

enfondrer [*an-fon-dré*] v. a. Effondrer. (Vx.)

enfontangé, e [*an*] adj. Paré d'une fontange.

enforcir [*an*] v. a. Rendre plus fort. V. n. Devenir plus fort. (Peu us.) ANT. **Affaiblir.**

enforcissement [*an-for-si-se-man*] n. m. Action d'enforcir la monnaie.

enformer [*an-for-mé*] v. a. Façonner : *enformer un chaudron.* Mettre sur la forme : *enformer un chapeau.*

enfouir [*an*] v. a. (du lat. *in*, dans, et *fodere*, creuser). Mettre, enfoncer en terre : *enfouir des graines. Fig.* Mettre en un lieu secret : *enfouir des papiers au fond d'une armoire.* Laisser inutile : *enfouir son talent.* Garder secret : *enfouir sa douleur dans son âme.* **S'enfouir** v. pr. *Fig.* Se réfugier dans un lieu solitaire, peu connu.

enfouissable [*an-fou-i-sa-ble*] adj. Qui peut être enfoui.

enfouissement [*an-fou-i-se-man*] n. m. Action d'enfouir : *l'enfouissement des semences jetées à la volée s'effectue par un labour superficiel.*

— ENCYCL. *Dr.* Lorsque succombe un animal atteint ou soupçonné d'être atteint d'une maladie contagieuse, il est interdit d'enfouir le cadavre tant qu'il n'a pas été examiné par le vétérinaire désigné par l'administration, sauf si le maire, en cas d'urgence, en a donné l'autorisation spéciale. Les fosses d'enfouissement doivent avoir une profondeur suffisante pour qu'il y ait au-dessus du corps une couche de terre de 1m,50 au moins. En outre, s'il s'agit d'animaux morts de la peste bovine ou du charbon, ou abattus comme atteints de ces maladies, leurs cadavres ou débris doivent être enfouis avec la peau tailladée, à moins qu'ils ne soient envoyés à un atelier d'équarrissage autorisé. Enfin, en ce qui concerne les animaux morts du charbon, il est défendu d'utiliser pour la nourriture des animaux l'herbe et la paille provenant des endroits où ils ont été enfouis.

enfouisseur [*an-fou-i-seur*] n. m. Celui qui enfouit. Appareil qui s'adapte à la charrue, et qui sert à répartir régulièrement dans la raie fraîchement ouverte le fumier ou les fanes que l'on y veut enfouir.

enfourchement [*an, man*] n. m. Angle formé par la rencontre de deux douelles de voûte. Assemblage, sur un faite, de chevrons unis à tenons et à mortaises ouvertes.

enfourcher [*an-four-ché*] v. a. (de *en*, et *fourche*). Percer avec une fourche. *Fam.* Monter à califourchon : *enfourcher un cheval. Fig.* et *fam.* S'entêter de : *enfourcher une idée, une opinion. Enfourcher son dada*, se lancer dans un développement favori.

enfourchure [*an*] n. f. Point où le tronc d'un arbre se bifurque. Entre-deux des jambes d'un pantalon.

enfournage [*an*] ou **enfournement** [*an, man*] n. m. ou **enfournée** [*an-four-né*] n. f. Action ou manière d'enfourner. Suite des opérations de la verrerie, jusqu'à l'affinage.

enfourner [*an-four-né*] v. a. (de *en*, et *four*). Mettre dans le four : *enfourner du pain. Fig.* Mettre comme dans un four : *enfourner un gâteau dans sa bouche.* Mettre en train, engager : *mal enfourner une affaire.* ANT. **Défourner.**

enfourneur [*an*] n. m. Ouvrier qui enfourne.

enfourrer [*an-fou-ré*] v. a. Bourrer à l'intérieur : *enfourrer un collier.* Mettre en fourreau.

enfranger [*an-fran-jé*] v. a. (Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *il enfrangea, nous enfrangeons.*) Garnir de franges : *enfranger une robe.*

enfrayer [*an-frè-ié*] v. a. (de *en*, et *frayer.* — Se conj. comme *balayer.*) Mettre en train des cardes neuves.

enfrayure [*an-frè-iu-re*] n. f. Première portion de laine préparée avec des cardes neuves.

enfreigneur, euse [*an-frè-gneur, eu-ze*] adj. et n. Se dit d'une personne qui enfreint.

enfreindre [*an-frin-dre*] v. a. (lat. *infringere.* — Se conj. comme craindre.) Transgresser, violer : *enfreindre la règle.* ANT. **Observer, respecter.**

enfréné, e [*an*] adj. A qui l'on a mis un frein : *jument enfrénée.*

enfroquer [*an-fro-ké*] v. a. (de *en*, et *froc*). Faire moine : *enfroquer un cadet de famille.*

enfuir (s') [*san*] v. pr. (Se conj. comme *fuir.*) Fuir de quelque lieu : *Alcibiade s'enfuit d'Athènes.* Se dérober : *sol qui s'enfuit sous les pas. Fig.* Passer rapidement : *le bonheur, le temps s'enfuit.* Disparaître, être oublié : *souvenir qui s'enfuit.* Former une perspective lointaine.

enfumage [*an*] n. m. Action d'enfumer.

— ENCYCL. *Apic.* Dans toutes les opérations apicoles, visite des ruches, transvasement, récolte, etc., il est indispensable, pour maîtriser les abeilles et se préserver de leurs piqûres, de les mettre en état de *bruissement.* Ce résultat est obtenu en projetant de la fumée au moyen d'un *enfumoir.* Dans une ruche à rayons fixes, enfumer d'abord l'entrée pour refouler les abeilles, puis soulever la ruche sur une cale de quelques centimètres d'épaisseur, et envoyer la fumée dans l'intérieur. Dans une ruche à cadres mobiles, après avoir enfumé l'entrée, on enlève les lattes et planchettes qui recouvrent les cadres du côté opposé à l'entrée, et on enfume quelque temps de haut en bas. Chaque cadre soulevé ou incliné, on enfume dans l'intervalle. Pour la récolte, il faut enfumer fortement.

enfumer [*an-fu-mé*] v. a. Emplir de fumée. Noircir par la fumée. Incommoder par la fumée : *enfumer des blaireaux. Fig.* Troubler par l'ivresse : *le vin, l'orgueil, l'amour, etc., enfument le cerveau.*

enfumoir [*an*] n. m. Appareil destiné à enfumer les abeilles et à les mettre hors d'état de piquer.

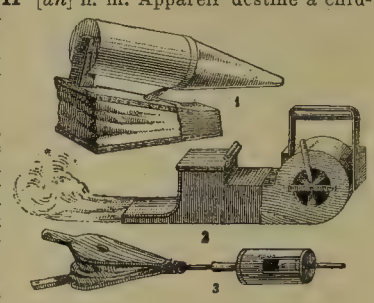

Enfumoirs : 1. De Grémy ; 2. Mécanique, de Layens ; 3. A soufflet.

— ENCYCL. En principe, l'enfumoir se compose d'un compartiment dans lequel on fait brûler quelque matière organique (vieux chiffons, bois pourri sec, etc.) et d'un soufflet permettant de projeter la fumée produite. Il en existe divers modèles : enfumoirs Birgham, Grémy, Bondonneau, de Layens, etc. Dans l'enfumoir de Layens, la fumée est chassée par un ventilateur à palettes, que met en mouvement un appareil d'horlogerie.

enfûtage [*an*] n. m. Action de mettre en fûts.

enfutailler [*an-fu-ta, ll* mll., *é*] et **enfûter** [*an-fû-té*] v. a. Mettre en futailles : *enfutailler du vin.*

Engaddi (c'est-à-dire *la Fontaine de l'Agneau*), ville citée dans la Bible, sur la rive occidentale de la mer Morte.

Engadine (en allem. **Innthal**), vallée de la Suisse (Grisons), encaissée entre les montagnes de l'Albula et les contreforts de la Bernina. Elle est arrosée par l'Inn ; sites très pittoresques. Samaden, Pontresina, Saint-Moritz, sont les stations les plus fréquentées.

engagé [*an*] n. m. Soldat qui a contracté un engagement volontaire : *engagé de trois ans, de quatre ans.*

engageable [*an-gha-ja-ble*] adj. Qui peut être engagé, aliéné, cédé.

engageant [*an-gha-jan*], **e** adj. Insinuant, attirant : *manières engageantes.* N. m. Ruban porté près du sein par les jeunes filles. N. f. Autref., manches longues et pendantes.

engagement [*an, man*] n. m. Action d'engager. Promesse par laquelle on s'engage : *engagement formel. Faire honneur à ses engagements*, acquitter tout ce à quoi on s'est engagé. Mise en gage : *engagement au mont-de-piété.* Enrôlement volontaire d'un soldat. Combat court et peu important. *Escr. Engagement de l'épée*, action de toucher l'épée de l'adversaire avec la sienne. *Turf.* Lettre par laquelle un propriétaire notifie aux commissaires des courses que tel cheval prendra part à telle épreuve. *Milit. Engagement conditionnel d'un an*, créé par la loi de 1872, en faveur des jeunes gens possédant certains diplômes ou justifiant, par examen, d'une certaine instruction, et qui versaient une somme de 1.500 francs ; il a été aboli en 1889.

— ENCYCL. *Milit. Engagements volontaires.* Tout Français ou naturalisé Français peut être admis à contracter un engagement volontaire dans l'armée active.

L'engagé volontaire doit :

1° S'il entre dans les troupes métropolitaines, avoir dix-huit ans accomplis.

S'il entre dans les troupes coloniales, avoir dix-huit ans accomplis, et contracter un engagement de durée telle, qu'il puisse séjourner deux années aux colonies à partir du moment où il aura atteint vingt et un ans ;

2° N'être ni marié ni veuf avec enfants ;

3° N'avoir encouru aucune des condamnations l'excluant du service, à moins qu'il ne veuille contracter son engagement pour un bataillon d'infanterie légère d'Afrique, ou qu'il ne justifie d'une décision prise par le ministre de la guerre. Dans ce dernier cas, l'engagement dans tout corps autre que les bataillons d'infanterie légère d'Afrique n'est reçu que pour cinq ans ;

4° Jouir de ses droits civils ;

5° Etre de bonnes vie et mœurs ;

6° S'il a moins de vingt ans, être pourvu du consentement de ses père, mère, ou tuteur ; ce dernier doit être autorisé par une délibération du conseil de famille. En cas de divorce ou de séparation de corps, le consentement de celui des époux auquel la garde de l'enfant aura été confiée est suffisant. Le consentement du directeur de l'Assistance publique dans le département de la Seine, et du préfet dans les autres départements, est suffisant pour les pupilles de l'Assistance.

L'engagé volontaire est tenu de produire un extrait de son casier judiciaire et un certificat délivré par le maire de son dernier domicile. S'il ne compte pas au moins une année de séjour dans cette commune, il doit également produire un autre certificat du maire de la commune où il était antérieurement domicilié.

Les hommes exemptés ou classés dans le service auxiliaire peuvent, jusqu'à l'âge de trente-deux ans accomplis, être admis à contracter des engagements volontaires, s'ils réunissent les conditions d'aptitude physique exigées.

Devancement d'appel. Tous les ans, mais seulement dans une proportion qui ne pourra dépasser 4 pour 100 de l'effectif de la dernière classe incorporée, les jeunes gens d'au moins dix-huit ans, remplissant les conditions d'aptitude physique, et pourvus du certificat d'aptitude militaire, seront admis par ordre de mérite à contracter, au moment de l'incorporation de la classe, un engagement spécial de trois ans, dit « de *devancement d'appel* », avec la faculté d'être mis en congé après deux années de service, s'ils ont : 1° obtenu le certificat d'aptitude aux fonctions de chef de section ; 2° pris l'engagement d'effectuer tous les trois ans, pendant la durée de leurs obligations militaires, des périodes de quatre semaines dans la réserve et de deux semaines dans la territoriale.

Le certificat d'aptitude militaire est obtenu après examens devant une commission militaire : les candidats doivent justifier de connaissances pratiques de nature à faciliter l'instruction militaire. Pourvus du certificat, ils peuvent être nommés caporaux après quatre mois de service actif.

Les engagements pour l'armée de mer sont réglés par les lois spéciales à cette armée.

Les jeunes gens réunissant les conditions prévues peuvent contracter des engagements de trois, quatre ou cinq ans, sous réserve, toutefois, pour les troupes coloniales.

En outre, les jeunes gens qui viennent d'être portés sur les tableaux de recensement peuvent, à partir du 15 janvier et jusqu'au 1er avril de la même année, contracter pour les troupes coloniales un engagement valable jusqu'à libération de la classe à laquelle ils appartiennent.

Le service militaire compte, pour les engagés, du jour de la signature de l'acte d'engagement. Ils passent dans la réserve à l'expiration de leur service actif, et suivent ensuite le sort de la classe incorporée dans l'année de leur engagement.

Les engagements volontaires sont contractés, dans les formes prescrites par le code civil, devant les maires des chefs-lieux de canton en France, devant les officiers de l'état civil désignés par décret en Algérie, et par arrêtés des gouverneurs dans les colonies, ou des résidents généraux dans les pays de protectorat.

En principe, c'est devant le commandant du bureau de recrutement que doit se présenter le jeune homme qui demande à s'engager. Muni du certificat d'aptitude qui lui est délivré à ce moment, il contracte son engagement devant le maire du chef-lieu de canton.

L'engagé indique le corps où il désire servir. Le consentement du gouvernement militaire de Paris est nécessaire pour l'admission aux sapeurs-pompiers de Paris, et pour tous les jeunes gens en résidence dans le département de la Seine et désireux de s'engager pour un corps stationné dans le gouvernement militaire de Paris ; des dispositions analogues sont en vigueur dans le ressort du gouvernement militaire de Lyon et pour l'Algérie, la Tunisie, le Maroc, le Sénégal, etc. D'autre part, un engagé peut toujours être changé de corps ou d'arme, dans l'intérêt du service.

engager [*an-gha-jé*] v. a. (de *en*, et *gage.* — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *j'engageai, nous engageons.*) Mettre en gage : *engager son bien.* Lier par une promesse : *engager sa parole.* Lier : *un serment nous engage.* Attacher à son service : *engager un domestique.* Inviter : *engager à dîner.* Exhorter : *engager à travailler.* Faire entrer, amener : *engager dans de fâcheux démêlés.* Faire pénétrer (une pièce) dans une autre. Commencer : *engager le combat. Escr.* et *turf.* Faire un engagement. *Colonne engagée*, celle dont une partie n'existe pas, étant supposée encastrée dans le mur. *Navire engagé*, incliné par le vent de manière à ne plus pouvoir se relever. **S'engager** v. pr. Prendre un engagement ; faire une promesse. *Fig.* Se lancer dans : *s'engager dans une mauvaise affaire.* S'enrôler dans l'armée. Entrer : *s'engager dans un bois, un sentier.* ANT. **Dégager, détourner, dissuader.**



Statue engainée.

engagiste [*en-gha-jiste*] n. m. Celui qui jouissait, par engagement, d'un domaine appartenant au roi. Entrepreneur qui engage les ouvriers.

engainant [*an-ghè-nan*], **e** adj. *Bot.* Qui enveloppe comme une gaine : *les feuilles des graminées sont engainantes.*

engainer [*an-ghè-né*] v. a. Mettre dans une gaine : *engainer des couteaux.* Envelopper : *les feuilles du blé engainent la tige. Statue engainée*, dont les membres inférieurs sont remplacés par une sorte de gaine : *les hermès sont des statues engainées.*

engallage [*an-gha-la-je*] n. m. Action d'engaller.

engaller [*an-gha-lé*] v. a. Plonger une étoffe dans un bain de noix de galle.

engamer [*an-gha-mé*] v. a. (de l'ancien h. allem. *gaman*, jeu). Instruire, enseigner. (Vx.) V. n. Avaler complètement l'hameçon : *l'anguille engame souvent.*

engane [*an*] n. f. Espèce de sonde.

enganter [*an-ghan-té*] v. a. (de *en*, et *gant*). *Fam.* Enjôler, séduire. *Mar.* Approcher de très près un navire.

engarde [*an*] n. f. (de *en*, et *garde*). Sarment de vigne taillé très long. Engourdissement des arbres qui, continuant à vivre, ne produisent pas.

engarder [*an-ghar-dé*] v. a. Garder, préserver.

engarre [*an-gha-re*] n. f. *Pêch.* Long filet plombé que des bateaux traînent au fond de l'eau.

engarroté [*an-gha-ro-té*], **e** adj. *Art vétér.* Blessé au garrot. (On dit aussi ÉGARROTTÉ, E.)

engastrimythe [*an-ghas-tri*] n. m. (du gr. *en*, dans, *gastêr*, ventre, et *muthos*, parole). Ventriloque.

engastrimythisme [*an-ghas-tri-mi-tis-me*] ou **engastrimysme** [*an-gas-tri-mis-me*] n. m. (de *engastrimithe*). Ventriloquie.

engaver [*an-gha-vé*] v. a. Se dit des oiseaux qui nourrissent leurs petits en leur introduisant de la nourriture dans le bec.

engazonnement [*an-gha-zo-ne-man*] n. m. Action d'engazonner : *engazonnement d'un tertre.*

engazonner [*an-gha-zo-né*] v. a. Semer, garnir de gazon : *engazonner un tertre.*

Enge, comm. de Suisse (cant. de Zurich), sur la Siehl ; 9.800 h. Fait partie de l'agglomération zurichoise.

engeance [*an-jan-se*] n. f. (du vx fr. *enger*). Race d'animaux, surtout de volatiles : *poule d'une belle engeance.* Se dit des personnes, par mépris : *l'engeance des bavards, des médisants.*

engeancer [*an-jan-sé*] v. a. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il engeança, nous engeançons.*) Embarrasser, importuner.

engeigner [*an-jè-gné*] v. a. (de *engin*). Tromper. (Vx.)

Engel [*èn'-ghèl*] (Jean-Jacques), philosophe, auteur dramatique et romancier allemand, né et m. à Parchim (1741-1802). Son roman, *M. Lorenz Stark*, eut un grand retentissement.

Engelberg, comm. de Suisse (cant. d'Unterwalden) ; 1.980 h. Abbaye de bénédictins. Station climatérique alpestre.

Engelberge, femme de Louis II, fils de Lothaire, roi d'Italie et empereur, m. après 880. Sa vie fut très agitée ; elle fut notamment accusée d'adultère par un groupe de courtisans ligués contre elle, mais que défit, dans un célèbre duel judiciaire, le comte d'Arles Boson.

Engelbrechtsz (Cornélis), peintre hollandais, n. et m. à Leyde (1468-1523) ; le premier de son pays qui ait employé la couleur à l'huile.

Engelbrekt, patriote suédois, né en Dalécarlie, m. en 1436. Il lutta énergiquement contre la domination danoise, et périt assassiné.

engeler [*an-je-lé*] v. a. (Prend un *è* ouvert devant une syllabe muette : *il engèle.*) Geler complètement : *avoir les mains engelées.* (Vx.)

Engelhard (Frédéric-Guillaume), sculpteur et peintre allemand, né à Grunhagen, m. à Hanovre (1813-1902). Il a représenté par la statuaire les personnages légendaires de l'ancienne Germanie.

Engelmann [*èn-ghèl*] (Godefroy), lithographe, né à Mulhouse, m. à Paris (1788-1839). Il introduisit en France les procédés de lithographie inventés par Senefelder.

Engelmann (Guillaume-Théodore), physiologiste allemand, né à Leipzig, m. à Berlin (1843-1909). Il a découvert plusieurs lois des combinaisons physico-chimiques des organismes.

Engels (Frédéric), né à Barmen, m. à Londres (1820-1895) un des fondateurs du collectivisme allemand, disciple de Marx. Il prit part au soulèvement badois de 1848, et dut s'exiler en Angleterre.

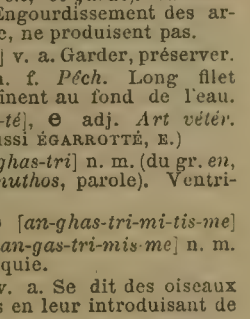

Engels.

engelure [*an-je*] n. f. (de *en*, et *geler*). Inflammation, crevasses aux pieds et aux mains, causées par le froid.

— ENCYCL. Les engelures, dites aussi *érythème Pernio*, apparaissent pendant la saison froide aux mains, aux pieds et aux oreilles. Elles se compliquent souvent de phlyctènes et d'ulcérations. Le traitement doit être général (huile de foie de morue, sirop antiscorbutique, etc.), et local (bain, frictions à l'alcool camphré, glycérolé de tanin et d'amidon, etc.).

On peut aussi laver matin et soir les engelures, *pourvu toutefois qu'elles ne soient pas ulcérées*, avec la solution suivante : eau distillée 50 grammes et tanin 10 grammes, résorcine 10 grammes, ichtyol 10 grammes. Cette médication a l'inconvénient de noircir la peau. Si l'on veut se soustraire à ce désagrément, il faut éliminer l'ichtyol. Une gymnastique raisonnée des doigts, faite préventivement, empêche assez souvent l'apparition des engelures chez les personnes qui y sont prédisposées.

engendrable [*en-jan*] adj. Qui peut être engendré.

engendrement [*an-jan-dre-man*] n. m. Action d'engendrer ; production.

engendrer [*an-jan-dré*] v. a. (lat. *ingenerare*). Donner l'existence (en parlant de l'homme et des animaux mâles). *Fig.* Produire, avoir pour effet : *l'oisiveté engendre le vice. Géom.* Produire en se déplaçant : *un demi-cercle tournant autour d'un diamètre engendre une sphère.* PROV. : **La familiarité engendre le mépris,** trop de laisser-aller amène l'oubli des convenances.

engendrer [*an-jan-dré*] v. a. *Fam.* Donner un gendre à. Prendre pour gendre.

engendreur [*an-jan*] n. m. Celui qui engendre.

Engenthal, comm. du Bas-Rhin, arr. de Molsheim ; 1.200 h.

engeôler v. a. **engeôleur** n. m. V. ENJÔLER, ENJÔLEUR.

enger [*an-jé*] v. a. (anc. fr. *ængier*. — Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *il engea, nous engeons.*) Pourvoir d'une engeance, c'est-à-dire d'une race d'animaux, de plantes, etc. (Vx.)

engeray ou **engerai** [*an-je-rè*] n. m. Sorte de râteau à trois ou quatre longues dents de bois, qu'on adapte à la faux.

engerbage ou **engerbement** [*an-jèr*] n. m. Action de mettre en gerbes les moissons qui sont en javelles.

engerber [*an-jèr-bé*] v. a. Mettre en gerbes. Entasser : *engerber des tonneaux.*

Enghien [*an-ghin*], v. de la Belgique (Hainaut, arr. de Mons) ; 4.600 h. Dentelles, tissus. Magnifique château. La baronnie d'Enghien appartint un temps à la famille de Bourbon. Le fils aîné du prince de Condé portait le titre de *duc d'Enghien.*

Enghien [*an-ghin*] (Louis-Antoine, Henri DE BOURBON-CONDÉ, duc **d'**), fils de Louis-Henri-Joseph, prince de Condé, né à Chantilly, fusillé à Vincennes (1772-1804). Il fit partie de l'armée des émigrés. Soupçonné de conspiration contre le Premier Consul, il fut, par ordre de celui-ci, enlevé en territoire allemand, à Ettenheim (duché de Bade), amené à Strasbourg, puis à Vincennes, jugé par un conseil de guerre qui rendit un arrêt de mort sans motifs, sans témoins, sans défenseur, et fusillé sans délai dans les fossés du château de Vincennes.

Enghien (*la Mort du duc d'*), tableau de J.-P. Laurens. Le jeune prince, à la lumière d'une lanterne, entend lecture, dans les fossés du château, de son arrêt de mort. Effet sinistre bien rendu (1872). (V. p. 734.)

Enghien-les-Bains, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 20 kil. de Pontoise ; 5.100 h. Ch. de f. N. Lac ; eaux sulfureuses froides (affections des voies respiratoires).

engin [*an-jin*] n. m. (du lat. *ingenium*, talent). Instrument, ustensile, arme, piège : *les engins destructeurs de la guerre.* Adresse. (Vx.)

— ENCYCL. *Chass.* et *pêch.* Les engins ou appareils destinés à capturer le gibier, tels que *collets, lacs* et *filets, panneaux, raquettes* ou *sauterelles, trébuchets* et *traquenards*, sont légalement interdits. Leur détention seule peut donner lieu à des poursuites. (L. du 3 mai 1844, art. 12 et 16.) Seuls, les pièges et autres appareils analogues sont autorisés pour la capture des bêtes nuisibles et puantes.

En matière de pêche fluviale ou maritime, l'administration détermine la forme et la dimension minimum des rets, filets et autres engins autorisés. Dans certains cours d'eau, il est même interdit de se servir de *lacets, collets, lignes de fond*, et aussi d'un certain nombre de filets traînants. (L. du 15 avr. 1829, art. 29, § 2 ; décr. du 9 janv. 1852, art. 7.)

enginadure [*an-ji*] n. f. *Mar.* Syn. de ROSTURE.

Engis [*an-jiss*], comm. de Belgique (prov. et arr. de Liège), sur la Meuse ; 2.400 h. Mines de houille, zinc, plomb.

England, nom anglais de l'Angleterre.

englanté, e [*an*] adj. *Blas.* Se dit de la figure d'un chêne représenté avec ses glands.

Englefontaine, comm. du Nord, arr. et à 26 kil. d'Avesnes ; 1.680 h. (en 1914). En grande partie détruite au cours de la Grande Guerre.

English n. *Pop.* Un Anglais, une Anglaise.

english spoken, mots angl. signif. *On parle anglais.* Phrase que l'on inscrit sur la devanture d'une boutique, etc., pour indiquer qu'on peut y trouver une personne parlant l'anglais.

englobement [*an, man*] n. m. Action d'englober.

englober [*an-glo-bé*] v. a. Réunir plusieurs choses en un tout. Comprendre : *englober des suspects dans une conspiration.*

engloutir [*an*] v. a. (du bas lat. *ingluttire*, avaler). Avaler gloutonnement : *engloutir les morceaux sans les mâcher. Fig.* Absorber, faire disparaître : *la mer engloutit de nombreuses proies.* Dissiper : *engloutir sa fortune dans une mauvaise affaire. Engloutir le cœur* (Mol.), le soulever de dégoût.

engloutissant [*an-glou-ti-san*], **e** adj. Qui engloutit, dévore : *le rossignol est engloutissant et avide.*

engloutissement [*an-glou-ti-se-man*] n. m. Action d'engloutir : *l'engloutissement d'un navire.*

engloutisseur, euse [*an-glou-ti-seur, eu-ze*] n. et adj. Celui, celle qui engloutit. (Peu us.) Adjectiv. : *le chien engloutisseur.* Cerbère.

engluanter v. a. Syn. de ENGLUER.

engluement [*an-glû-man*] ou **engluage** [*an*] n. m. Action d'engluer : *l'engluement circulaire d'une partie du tronc des arbres permet de capturer beaucoup de chenilles.*

— ENCYCL. *Arboric.* Lorsque les plaies faites aux arbres sont très étendues, il est prudent de les revêtir d'un enduit protecteur. A cet effet, on emploie le coaltar ou certains onguents (mastics à greffer). Le coaltar sert surtout pour les élagages opérés sur les arbres forestiers ou d'ornement. Avec les onguents ou mastics, on enduit les greffes et les plaies d'une surface restreinte. V. ONGUENT, MASTIC.

engluer [*an-glu-é*] v. a. Enduire de glu, de matière gluante : *engluer une branche.* Prendre à la glu : *engluer des moineaux. Fig.* Prendre par la ruse.

engobage [*an*] n. m. Opération qui consiste à recouvrir une pièce de céramique d'une couche de matière terreuse qui masque la couleur naturelle de la pâte.

engobe [*an*] n. m. (de *engober*). Pâte servant à engober.

engober [*an-gho-bé*] v. a. (de *en*, et *gober*). Faire l'engobage.

engommage [*an-gho-ma-je*] n. m. Action d'engommer : *l'engommage des toiles.* Ensablage des poteries en céramique.

engommer [*an-gho-mé*] v. a. Enduire de gomme : *engommer un tissu.*

engoncement [*an, man*] n. m Effet d'un habit qui engonce.

engoncer [*an-ghon-sé*] v. a. (du préf. *en*, et de *gond*. — Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il engonça, nous engonçons.*) Se dit d'un vêtement qui fait paraître le cou enfoncé dans les épaules.

engorgement [*an, man*] n. m. Embarras dans un conduit, un tuyau. *Fig.* Embarras causé par une accumulation d'objets, un manque de circulation, etc. *Méd.* Embarras produit dans une partie du corps par l'accumulation de fluides : *engorgement de la plèvre.*

— ENCYCL. L'engorgement détermine des variations de consistance du tissu ou de l'organe. Il est interstitiel et se traite en général par les révulsifs.

engorger [*an-ghor-jé*] v. a. (Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *il engorgea, nous engorgeons.*) Obstruer. *Engorger des pigeons*, leur mettre avec les lèvres du grain dans le bec. ANT. **Dégorger.**

engorgeur, euse [*an, eu-ze*] n. Personne qui engorge des pigeons.

engouement ou **engoûment** [*an-ghoû-man*] n. m. *Méd.* Obstruction d'un conduit, d'une cavité. *Fig.* Admiration exagérée : *les poésies d'Ossian, à leur apparition, furent l'objet d'un véritable engouement.*

— ENCYCL. *Méd.* L'engouement consiste en l'accumulation des matières fécales (engouement intestinal) ; en un arrêt de ces matières (engouement herniaire) ; en une accumulation de sang dans le poumon (engouement pulmonaire) ; etc. Le traitement est, suivant les cas, médical ou chirurgical.

engouer [*an-ghou-é*] v. a. Obstruer, en parlant d'un organe creux, et en particulier du gosier. **S'engouer** v. pr. Se passionner pour quelqu'un ou quelque chose : *s'engouer d'une nouveauté.*

engouffrement [*an-ghou-fre-man*] n. m. Action d'engouffrer, de s'engouffrer : *l'engouffrement d'une fortune ; l'engouffrement du vent.* (Peu us.)

engouffrer [*an-ghou-fré*] v. a. Faire tomber, disparaître dans un gouffre : *la mer engouffre de nombreux vaisseaux. Fig.* Dévorer, engloutir : *engouffrer son patrimoine.* **S'engouffrer** v. pr. Se perdre dans un gouffre. (Se dit des eaux, du vent, qui entrent avec violence en quelque endroit.) Entrer précipitamment : *s'engouffrer dans le métro.*

engoujure [*an*] n. f. *Mar.* Rainure dans une pièce de bois. (On dit aussi GOUJURE.)

engoulant [*an-ghou-lan*], **e** adj. *Blas.* Se dit d'un animal qui avale quelque chose.

engouler [*an-ghou-lé*] v. a. (de *en*, et *gueule*). *Pop.* Avaler d'une manière goulue.

engoulevent [*an, van*] n. m. (de *engouler*, et *vent*). Oiseau passereau, à bec largement fendu.



Engoulevent.

— ENCYCL. Les engoulevents sont de taille moyenne et sont répandus sur tout le globe ; on en connaît soixante-quinze espèces, dont la plus connue en France est l'*engoulevent commun*, qui chasse les insectes autour des bestiaux.

engoûment n. m. V. ENGOUEMENT.

engourdir [*an*] v. a. (de *en*, et *gourd*). Rendre comme perclus : *le froid engourdit. Fig.* Rendre paresseux : *l'oisiveté engourdit l'esprit.* **S'engourdir** v. pr. Etre, devenir engourdi. ANT. **Dégourdir.**

engourdissement [*an-ghour-di-se-man*] n. m. Paralysie momentanée dans une partie du corps. *Fig.* Torpeur de l'âme, etc. : *engourdissement d'esprit.*

— ENCYCL. L'engourdissement est une diminution, une suspension ou une perversion de l'activité musculaire, amenant l'impotence fonctionnelle et des troubles de la sensibilité. Cet état résulte de la compression du système cérébro-spinal, et le traitement consiste en frictions sèches ou aromatiques.

engrain [*an-grin*] n. m. (de *engrener*). Biseau à la face inférieure d'une meule tournante.

engrain [*an-grin*] n. m. (de *en*, et *grain*). Espèce de froment, dit aussi *petit épeautre.*

engrainage, engrainer, etc. V. ENGRENAGE, ENGRENER, etc.

engrais [*an-grè*] n. m. (de *engraisser*). Herbage où l'on met engraisser les bestiaux. Pâture pour engraisser les volailles. Fumier et autres matières propres à fertiliser les terres : *les nitrates sont d'excellents engrais. Fig.* Etat d'une personne qui est abondamment pourvue de tout sans se donner aucune peine : *fonctionnaires à l'engrais dans leurs sinécures.*

— ENCYCL. *Agric.* La puissance nutritive de la terre est sous la dépendance immédiate de sa composition chimique, mais cette composition est très variable et rend le sol plus ou moins propre aux différentes cultures. Les engrais ont pour effet d'augmenter la quantité de principes utilisables par les plantes, soit en restituant à la terre les éléments que des cultures antérieures lui ont fait perdre, soit en lui en apportant de nouveaux, qui lui faisaient naturellement défaut.

Les engrais sont de plusieurs sortes : *minéraux* (ou chimiques) et *organiques.*

Les engrais *minéraux* apportent à la terre des produits d'une assimilation très rapide, sinon immédiate, et en quantité déterminée ; les principaux sont le soufre (qui est apporté sous forme de sulfates), le magnésium (sous forme de magnésie, chlorure de magnésium), le fer (sous forme de sulfate de fer), le potassium (sous forme de sulfate, carbonate, azotate et chlorure de potassium), le calcium (chaux éteinte, carbonate et sulfate de calcium), le phosphore (phosphates, superphosphates, phosphates métallurgiques ou scories de déphosphoration), et enfin l'azote (azotates ou nitrates de sodium, potassium, ammoniaque). Certaines substances minérales (chaux, plâtre) sont autant amendements qu'engrais. V. AMENDEMENT.

Les engrais *organiques*, qui apportent le carbone, l'hydrogène et l'oxygène, auxquels s'ajoute souvent

l'azote, doivent, pour être utilisés, subir une décomposition complète, ayant pour effet de dissocier leurs éléments chimiques, qui reviennent à l'état minéral ; ils sont donc moins rapidement assimilables que les premiers. Les principaux sont : le fumier de ferme, l'engrais humain, la poudrette, les guanos, les boues et ordures des villes, le sang et la viande desséchés, la corne torréfiée, les cuirs, poils, laines, plumes désagrégées, goémons, les drèches, pulpes, eaux résiduaires ; les *engrais verts*, obtenus en semant une légumineuse fourragère (vesce, luzerne, trèfle, sainfoin, etc.), et en l'enfouissant par un labour au moment où elle devrait être fauchée, ce qui enrichit le sol de tout l'azote que la plante a puisé dans l'atmosphère.

Ce sont surtout les engrais azotés, les engrais phosphatés, les engrais calciques et potassiques qu'il est urgent de restituer au sol, car ce sont là les éléments que les récoltes lui enlèvent le plus abondamment. Mais s'il est nécessaire de restituer à la terre les éléments que lui font perdre les récoltes, il n'est pas toujours indispensable de les lui restituer *tous* : tant que l'un d'eux subsiste dans le sol en assez grande quantité, il est inutile de l'apporter. Par contre, l'absence d'un élément nutritif paralyse l'action de tous les autres, quelle qu'en soit l'abondance, et la récolte est proportionnelle à la quantité de l'élément fertilisant qui se trouve au minimum dans le sol (loi du minimum). C'est l'analyse qui fournit à l'agriculteur les données les plus sûres quant aux engrais qu'il doit apporter à son sol ; fixé sur la richesse de celui-ci et les exigences de telle ou telle plante qu'il y sème, il peut obtenir le maximum de bénéfice.

En général, on combine l'action du fumier et des engrais chimiques.

Engrais catalytiques. V. CATALYTIQUE.

— *Écon. dom. Engrais pour plantes d'appartement.* On mélange aussi intimement que possible, après les avoir réduits en poudre : nitrate de potasse 150 grammes, nitrate d'ammoniaque 200 grammes, et phosphate d'ammoniaque 250 grammes. On saupoudre de ce mélange la surface de la terre contenue dans les pots, et on l'arrose modérément tous les deux ou trois jours.

— *Dr.* Le commerce des engrais est réglementé par la loi du 4 février 1888 et le décret du 3 mai 1911, qui punissent le fraudeur (composition, nature, provenance, poids des éléments fertilisants, de l'engrais vendu), et autorisent des prélèvements d'échantillons aux fins d'analyse, dans les magasins, dépôts, entrepôts des commerçants, et même en cours de route. Le cultivateur qui fait l'achat d'engrais peut lui-même en soumettre des échantillons aux laboratoires agricoles d'analyses.

engraissant [*an-grè-san*], **e** adj. Qui engraisse.

engraissement [*an-grè-se-man*] ou **engraissage** [*an-grè-sa-je*] n. m. Action d'engraisser : *l'engraissement des volailles est une des richesses de la Bresse.* Résultat de cette action. Assemblage dans lequel les pièces ne pénètrent l'une dans l'autre que par la force.

— ENCYCL. L'engraissement des animaux de boucherie (bœufs, moutons, porcs) consiste à déterminer l'infiltration de la graisse dans les muscles, où elle se substitue à une quantité équivalente d'eau. Cette graisse s'accumule en certaines régions, suivant l'âge des animaux : chez les vieux, elle envahit l'abdomen, et se fixe autour des reins et des intestins pour constituer le suif ; chez les jeunes, elle pénètre les muscles et donne à la chair l'aspect *persillé ;* elle pénètre également sous la peau (moutons, porcs), et se reconnaît aux *manîements.*

On appelle animaux *tendres* ceux dont l'engraissement est aisé, animaux *durs* ceux dont l'engraissement est difficile. L'engraissement des bœufs et des moutons peut se pratiquer soit à l'herbage, soit à couvert (dans l'étable ou la bergerie). Pour l'engraissement à couvert, on maintient les animaux dans une demi-obscurité et à une température toujours voisine de 18°, et, pour leur faire assimiler la plus grande quantité possible d'aliments, on leur prépare des rations (le plus variées possible) dont la digestibilité est poussée au maximum. Pour cela, on peut élever la quantité relative des matières féculentes, lesquelles seront fournies par des aliments à bon marché comme la pomme de terre ; hacher les pailles et foins, cuire les racines et tubercules, etc. L'engraissement des veaux, des porcs et des volailles n'est pratiqué qu'à couvert.

engraisser [*an-grè-sé*] v. a. (lat. *incrassare*). Faire devenir gras : *engraisser des canards.* Fertiliser par l'engrais : *engraisser des pâturages.* Souiller de graisse. *Fig.* Enrichir, combler, faire aller en s'élargissant (une pièce de bois, une pierre, etc.). V. n. Prendre de l'embonpoint : *il a engraissé* ou *il est engraissé*, selon qu'on veut exprimer l'action ou l'état. ANT. **Maigrir, dégraisser.** PROV. : **L'œil du maître engraisse le cheval,** sous un maître vigilant, les subordonnés apportent plus de soin à leur besogne, et tout en va mieux.

engraisseur [*an-grè-seur*] n. m. Celui qui s'occupe de l'engraissement des bestiaux.

engrangement [*an-gran-je-man*] n. m. Action d'engranger : *l'engrangement des blés.*

engranger [*an-gran-jé*, v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il engrangea, nous engrangeons.*) Mettre en grange : *engranger du blé.*

engraulis [*an-grô-liss*] n. m. Nom scientifique des *anchois.*

engravé n. m. ou **engravée, angravée** n. f. V. AGGRAVÉE.

engravement [*an, man*] n. m. Etat d'un bateau engravé. Remplissage d'un port par le gravier.

engraver [*an-gra-vé*] v. a. (de *en*, et *gravier*). Engager un bateau dans le sable, dans un bas-fond : *batelier qui engrave son bateau.* Recouvrir de gravier : *engraver un chemin.*

engraver [*an-gra-vé*] v. a. (de *en*, et *graver*). Graver sur. (Vx.)

engravure [*an*] n. f. Action d'engraver une feuille de plomb. Nappe de plomb employée dans une couverture.

engrêlé, e [*an*] adj. (de *en*, et *grêle*). *Blas.* Se dit des pièces honorables qui sont bordées de dents fines dont les intervalles sont arrondis. (V. la planche BLASON.)

engrêler [*an-grè-lé*] v. a. (de *en*, et *grêle*). Orner une dentelle d'une engrêlure.

engrêlure [*an*] n. f. Petit point étroit, que l'on ajoute au bord d'une dentelle. *Blas.* Bordure étroite, ou filet denticulé qui entoure un écu.

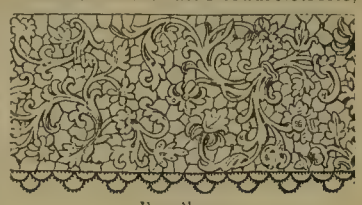

Engrêlure.

engrenage [*an*] n. m. Disposition de roues qui s'engrènent : *les engrenages d'une montre.* Action de mettre des barriques, des futailles en pile. *Fig.* Concours de circonstances qui se compliquent mutuellement.

— ENCYCL. *Mécan.* L'engrenage transmet le mouvement d'un arbre qui tourne à un autre. Il est constitué par un système de roues dentées calées sur des arbres maintenant dans un rapport constant les vitesses de ceux-ci. Il sert aussi pour transmettre

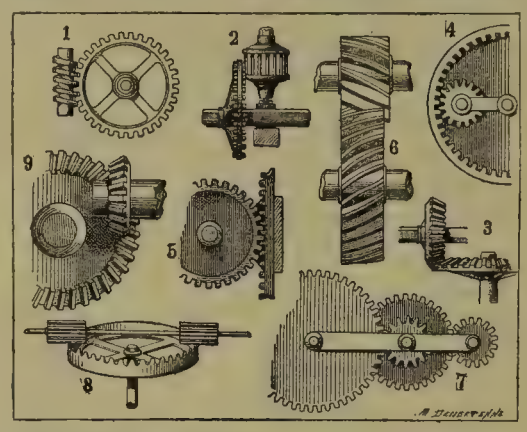

Engrenages : 1. Cylindrique à vis sans fin ; 2. A lanterne ; 3. D'angle ; 4. Intérieur ; 5. A crémaillère ; 6. De White ; 7. Equipage d'engrenages ; 8. A double pignon oscillant ; 9. Hyperboloïde.

des mouvements dont les rapports de vitesse varient suivant des données déterminées à l'avance. Selon que les arbres sont parallèles, concourants ou non, situés dans un même plan ou non, les engrenages diffèrent et se divisent en cinq classes principales : *engrenages cylindriques, coniques, hyperboloïdes, hélicoïdaux,* et *à chaîne.*

Les *engrenages cylindriques* comprennent les *engrenages à flancs rectilignes,* dont la courbure des dents est une épicycloïde. A cette catégorie se rattachent les *engrenages à développante de cercle,* dans lesquels le profil des dents est formé de deux arcs de développante. Ces derniers donnent moins de frottement et offrent moins de résistance que les précédents. Les *engrenages à lanterne* rentrent dans cette classe, et aussi les *engrenages intérieurs.*

Les *engrenages coniques* ou *roues d'angle* ont des surfaces de frottement à profils coniques dentés ; ils assurent le mouvement entre deux axes rectangulaires, tels que les arbres concourants. Si ces deux axes ne sont pas concourants, on assure leur mouvement à l'aide d'un axe auxiliaire rencontrant les deux premiers ; les *engrenages hyperboloïdes* sont peu employés et de construction difficile.

Les *engrenages hélicoïdaux* diffèrent des *vis sans fin* par la méthode usitée pour leur fabrication, et on les emploie fréquemment, dans les moteurs à explosion, entre deux arbres perpendiculaires, sans modification notable de leur vitesse.

Les *engrenages à chaîne* servent à transmettre le mouvement entre deux arbres éloignés l'un de l'autre à l'aide d'une chaîne Galle ou Vaucanson engrenant avec les roues dentées des arbres.

Des machines très perfectionnées et très ingénieuses servent à la division et à la taille des dents d'engrenage.

Engrenage différentiel. V. DIFFÉRENTIEL.

engrenage [*an*] n. m. Action de mettre du grain pour attirer le gibier.

engrenant [*an-gre-nan*], **e** adj. Qui engrène : *roues engrenantes.*

engrènement [*an, man*] n. m. Action d'engrener : *engrènement de deux roues.*

engrènement [*an, man*] n. m. Action de mettre du grain dans la trémie du moulin, des épis dans le couloir d'entraînement d'une batteuse. Action de donner du grain aux bestiaux, aux volailles.

engrener [*an-gre-né*] v. a. (de *en*, et *grain.* — Se conj. comme *amener.*) Garnir de grain (la trémie d'un moulin). Engraisser avec du grain.

engrener [*an-gre-né*] v. a. (de *en*, et du lat. *crena*, cran. — Se conj. comme *amener.*) Faire entrer les dents d'une roue dans les espaces séparant les dents d'un autre appareil. *Fig.* Préparer, commencer. V. n. et **S'engrener** v. pr. : *une roue qui engrène bien* ou *s'engrène bien.* ANT. **Désengrener.**

engreneur [*an*] n. m. Ouvrier chargé d'engrener une machine à battre.

engreneuse [*an-gre-neu-ze*] n. f. Appareil

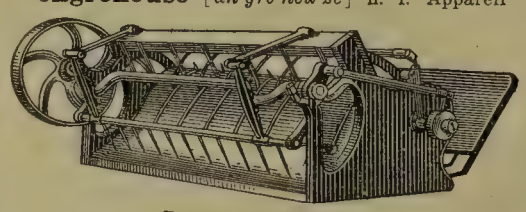

Engreneuse mécanique.

engrenant mécaniquement les machines à battre les céréales.

engrenure [*an*] n. f. Position de deux roues qui s'engrènent. *Anat.* Articulation immobile, dans laquelle les dentelures d'un os s'enchevêtrent avec celles d'un autre os.

engri [*an*] n. m. Espèce de léopard du Congo.

engrois [*an-groi*] n. m. Petit coin placé entre le manche et la tête des pointes et des pics de l'ardoisier. (On écrit, aussi, ANGROIS.)

engrosser [*an-gro-sé*] v. a. *Fam.* Rendre grosse, enceinte. (On a dit aussi ENGROSSIR.)

engrosseur [*an-gro-seur*] n. m. *Pop.* et *triv.* Celui qui a engrossé une fille.

engrossir [*an-gro-sir*] v. n. Devenir gros. V. ENGROSSER.

engrumeler (s') [*san, lé*] v. pr. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *il s'engrumellera.*) Se mettre en grumeaux.

engueniller [*an-ghe-ni, ll* mll., *é*] v. a. Vêtir de guenilles. (Peu us.)

engueulement [*an-gheu-le-man*] n. m. ou **engueulade** [*an-gheu*] n. f. *Pop.* Action d'engueuler, de s'engueuler.

engueuler [*an-gheu-lé*] v. a. (de *en*, et *gueule*). *Pop.* Accabler d'injures grossières.

engueuser [*an-gheu-zé*] v. a. (de *en*, et *gueux*). *Pop.* Tromper, séduire par de belles paroles.

enguiché, e [*an-ghi*] adj. (de *en*, et de l'anc. fr. *guige*, courroie). *Blas.* Se dit d'un cor, d'une trompe dont le cordon est d'un émail différent.

enguichure [*an-ghi*] n. f. Cordon servant à porter le cor de chasse. Courroie servant à porter le bouclier.

enguignonné [*an-ghi-gno-né*], **e** adj. Qui a du guignon : *joueur enguignonné.*

Enguinegatte, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 17 kil. de Saint-Omer ; 460 h. S'appelait autref. GUINEGATTE. (V. ce mot.)

enguirlander [*an-ghir-lan-dé*] v. a. Entourer de guirlandes : *enguirlander un arbre. Fam.* Séduire : *enguirlander quelqu'un par de belles promesses.* Par euphémisme, pour Engueuler.

enhaché, e [*an-a*] adj. *Archit.* et *géod.* Se dit des bâtiments et des terrains qui s'enchâssent dans la propriété voisine. (On dit aussi ENHANCHÉ, E.)

enhachement [*an-a-che-man*] n. m. Portion de propriété qui entre dans une propriété voisine.

enhardir [*an-ar*] v. a. Rendre hardi : *le succès enhardit.* **S'enhardir** v. pr. Devenir hardi.

enhardissement [*an-ar-di-se-man*] n. m. Action d'enhardir, de s'enhardir.

enharmonie [*an-nar-mo-ni*] n. f. *Mus.* Chez les anciens Grecs, succession mélodique par quarts de ton. Dans la musique moderne, passage dans lequel le même son est désigné par deux notes consécutives de nom différent, comme *do dièse* et *ré bémol.* (Ces notes ne diffèrent entre elles que d'un comma et sont représentées par un même son dans les instruments à sons fixes, dits *instruments à tempérament,* tels que le piano, l'orgue, etc. Voici un exemple d'enharmonie faisant passer du ton de *si* bémol majeur dans le ton de *mi* naturel majeur :

ENHARM.

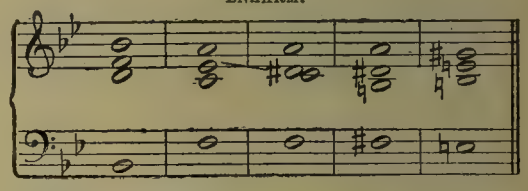

enharmonique [*an-nar*] adj. *Musiq.* Se dit de la manière d'écrire dans le genre chromatique en désignant le même son par deux notes consécutives différentes, comme *sol dièse* et *la bémol. Notes enharmoniques* ou *synonymes,* notes de nom différent,

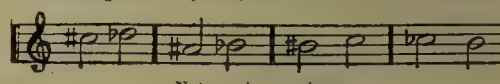

Notes enharmoniques.

qui ont le même son, la même intonation. (V. ENHARMONIE.) *Gammes enharmoniques,* se dit de deux gammes dont les degrés respectifs ont le même son,

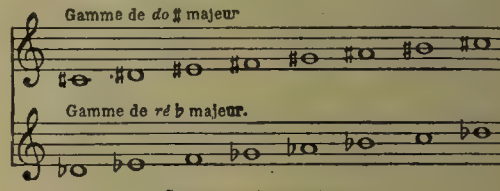

Gammes enharmoniques.

bien que représentés par des notes de noms différents. N. m. Genre enharmonique.

enharnachement [*an-ar, man*] n. m. Action, manière d'enharnacher. Harnais.

enharnacher [*an-ar-na-ché*] v. a. Mettre les harnais à un cheval. *Par ext.* Habiller d'une façon ridicule. (Peu us.)

en-haut (en) loc. adv. Le sommet dirigé vers le haut.

enhayer [*an-è-ié*] v. a. (Se conj. comme *balayer.*) Mettre en haie : *enhayer les briques.*

enhayeur [*an-è-ieur*] n. m. Ouvrier qui met les briques en haie.

enherber [*an-nèr-bé*] v. a. Mettre en herbe un terrain, y faire croître de l'herbe. ANT. **Désherber.**

enhuché, e [*an-u*] adj. *Mar.* Se dit d'un bâtiment haut sur l'eau.

enhucher [*an-u-ché*] v. a. Mettre dans la huche : *enhucher du pain. Mar.* Donner à un navire une grande hauteur sur l'eau.

enhydre [*an-ni-dre*] adj. (de *en*, et du gr. *hudôr*, eau). Se dit de certains minéraux qui renferment des cavités remplies d'eau : *agate enhydre.*

énieliage [*ni-è-la-je*] n. m. Action d'énieller.

énieller [*ni-è-lé*] v. a. Débarrasser les céréales de la nielle : *énieller du blé.*

énigmatique [*nigh-ma*] adj. Qui renferme une énigme : *propos énigmatique.* Qui tient de l'énigme ; inexpliqué : *conduite énigmatique.* ANT. **Clair.**

énigmatiquement [*nigh-ma-ti-ke-man*] adv. D'une manière énigmatique. (Peu us.)

énigmatiser [*nigh-ma-ti-zé*] v. a. Rendre énigmatique.

énigme [*nigh-me*] n. f. (gr. *ainigma*). Jeu d'esprit où l'on donne à deviner une chose en la décrivant en termes obscurs, ambigus : *Œdipe devina l'énigme du sphinx.* (V. ŒDIPE.) Voici une énigme de Voltaire, dont le mot est *oiseau* :

Cinq voyelles, une consonne
En français composent mon nom,
Et je porte sur ma personne
De quoi l'écrire sans crayon.

Mot de l'énigme, mot qui fait le sujet de l'énigme et qu'il s'agit de deviner. *Fig.* Discours obscur. Chose difficile à définir, à connaître à fond : *la nature est une énigme.*

Énigme (*l'*), pièce en deux actes, de P. Hervieu (1901). Deux frères surprennent près de l'appartement de leurs femmes un homme, qui est évidemment l'amant de l'une d'elles : laquelle ? L'énigme ne se résout, tragiquement, qu'au dénouement, après que le spectateur a été maintenu dans une émouvante incertitude.

enivrant [*an-ni-vran*], **e** adj. Qui enivre : *les boissons alcooliques sont enivrantes.* Qui produit une certaine exaltation, au prop. et au fig. : *parfum, orgueil enivrant. Fig.* Séduisant.

enivrement [*an-ni-vre-man*] n. m. Action de s'enivrer. Etat d'une personne ivre. Ivresse. *Fig.* Transport : *l'enivrement des passions.*

enivrer [*an-ni-vré*] v. a. (de *en*, et *ivre*). Rendre ivre. *Fig.* Troubler, exalter : *la prospérité l'enivre.* **S'enivrer** v. pr. Se rendre ivre. ANT. **Désenivrer.**

enjabler [*an-ja-blé*] v. a. Assembler les pièces de fond d'un tonneau dans la feuillure (*jable*) des douves.

enjablure [*an*] n. f. Action d'enjabler.

enjaler [*an-ja-lé*] ou **enjauler** [*an-jô-lé*] v. a. Garnir de son jas : *enjaler une ancre.*

enjalouser [*an, zé*] v. a. Rendre jaloux. (Vx.)

enjambé, e [*an-jan*] adj. Qui a les jambes faites d'une certaine façon : *être court enjambé.*

enjambée [*an-jan-bé*] n. f. Action d'enjamber. Espace qu'on enjambe : *faire de grandes enjambées.*

enjambement [*an-jan-be-man*] n. m. Rejet au vers suivant, d'un ou de plusieurs mots qui complètent le sens du premier. Ex. :

Un astrologue, un jour, se laissa choir
Au fond d'un puits. On lui dit : — Pauvre bête !

enjamber [*an-jan-bé*] v. a. (de *en*, et *jambe*). Poser une jambe d'un côté, et l'autre de l'autre côté d'un objet : *enjamber sa monture.* Faire un grand pas pour franchir : *enjamber le ruisseau.* V. n. Marcher à grands pas. *Fig.* Empiéter : *enjamber sur le champ de son voisin.* Produire l'enjambement.

enjarreté, e [*an-ja-re*] adj. Se dit d'un cheval qui a les pieds liés au moyen d'une entrave.

enjauger [*an-jô-jé*] v. a. (Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *il enjaugea, nous enjaugeons.*) Mettre en jauge.

enjaveler [*an, lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *j'enjavelle.*) Mettre en javelles le blé, l'avoine, etc.

enjeu [*an*] n. m. (de *en*, et *jeu*). Ce qu'on met d'argent en jeu à chaque partie. *Fig.* Ce qu'on expose dans une entreprise : *l'empire du monde était l'enjeu de la bataille de Pharsale.*

enjoindre [*an*] v. a. (lat. *injungere.* — Se conj. comme *craindre.*) Ordonner, faire injonction de, prescrire.

enjointé, e [*an*] adj. *Fauconn.* Se dit d'un oiseau de proie, en parlant de la longueur de ses jambes : *long* ou *court enjointé.*

enjôlement [*an, man*] n. m. Action d'enjôler ; son résultat.

enjôler [*an-jô-lé*] v. a. (de *en*, et de *geôle ;* proprem., *mettre en cage*). *Fam.* Séduire par des cajoleries, par des caresses, par de belles paroles : *se laisser enjôler ; enjôler une fille.*

enjôleur, euse [*an, eu-ze*] n. et adj. Qui enjôle.

enjolivement [*an, man*] n. m. Ornement qui enjolive : *faire des enjolivements à sa maison.*

enjoliver [*an, vé*] v. a. Rendre joli ou plus joli, en ajoutant des ornements : *enjoliver une robe.* Amplifier, agrémenter de détails réels ou supposés : *enjoliver un récit.* ANT. **Enlaidir.**

enjoliveur, euse [*an, eu-ze*] n. et adj. Qui enjolive, qui aime à enjoliver.

enjolivure [*an*] n. f. Petits enjolivements.

enjoncage [*an-jon-ka-je*] n. m. Action d'enjoncer.

enjoncer [*an-jon-sé*] v. a. Garnir de joncs. Se dit spécialement dans les régions où, la vigne étant plantée en terrain sablonneux mouvant, on fixe le sol en enterrant des joncs, de la paille, du carex, etc.

enjoncher [*an, ché*] v. a. Joncher. (Vx.)

enjonquer [*an-jon-ké*] v. a. *Mar.* Serrer avec des cordages de jonc : *enjonquer une voile.*

enjoué, e [*an*] adj. (du préf. *en*, et de *jeu*). Qui a de l'enjouement ; gai, jovial : *esprit enjoué.* ANT. **Grave, sévère, sombre.**

enjouement ou **enjoûment** [*an-joû-man*] n. m. (de *enjoué*). Gaieté douce et habituelle. ANT. **Gravité, sévérité, maussaderie.**

enjouer [*an-jou-é*] v. a. (de *en*, et *jeu*). Mettre de l'enjouement à : *enjouer une narration.* (Vx.)

enjouer [*an-jou-é*] v. a. (de *en*, et *joue*). Mettre en joue : *enjouer un fusil.*

enjuguer [*an-ju-ghé*] v. a. Attacher au joug : *enjuguer deux bœufs.*

enjuponner [*an-ju-po-né*] v. a. Vêtir d'un jupon. *Fig.* Rendre amoureux d'un jupon, d'une femme. **S'enjuponner** v. pr. Devenir amoureux d'une femme, d'un jupon.

Enkhuysen [*èn-kui-zèn*], v. des Pays-Bas (Hollande-Septentrionale), sur le Zuyderzée ; 6.500 h. Patrie de Paul Potter.

enkysté [*an-kis-té*], **e** adj. (de *en*, et *kyste*). Se dit d'un corps étranger qui reste dans l'organisme sans inflammation : *les cysticerques sont des larves de ténia enkystées.*

enkystement [*an-kis-te-man*] n. m. *Méd.* Fixation, dans un tissu, d'un corps étranger insoluble.

enkyster (s') [*san-kis-té*] v. pr. S'envelopper d'un kyste : *tumeur qui s'enkyste.*

enlaçage [*an*] n. m. Syn. de ENLACEMENT.

enlaçant [*an-la-san*], **e** adj. Qui enlace : *des manières enlaçantes.*

enlacement [*an, man*] n. m. Action d'enlacer. Etat de ce qui est enlacé.

enlacer [*an-la-sé*] v. a. (de *en*, et *lacer*. — Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il enlaça, nous enlaçons.*) Entre-croiser, passer l'un dans l'autre des cordons, des lacets, etc. Serrer, étreindre : *enlacer quelqu'un dans ses bras. Fig.* Embrasser, tenir sous une étreinte morale : *les liens dont nos passions nous enlacent.*

enlaçure [*an*] ou **enlassure** [*an-la-su-re*] n. f. Assemblage d'une mortaise et d'un tenon à l'aide de chevilles.

enlaidir [*an-lè-dir*] v. a. Rendre laid : *peintre maladroit qui enlaidit son modèle.* V. n. Devenir laid : *il a enlaidi* ou *il est enlaidi*, selon qu'on veut marquer le fait ou l'état. ANT. **Embellir, enjoliver.**

enlaidissement [*an-lè-di-se-man*] n. m. Action d'enlaidir. ANT. **Embellissement.**

enlarme [*an*] n. f. (pour *enarme ;* du lat. *in*, dans, et *armus*, bras). Petite perche maintenant les verveux. Grande maille ajoutée au bord d'un filet d'oiseleur pour l'agrandir.


Enlart.

enlarmer [*an-lar-mé*] v. a. Munir d'enlarmes.

enlarmure [*an*] n. f. Ensemble des enlarmes qui bordent un filet.

Enlart (Camille), archéologue français, né à Boulogne-sur-Mer en 1862 ; conservateur du musée du Trocadéro ; auteur d'un excellent *Manuel d'archéologie française.*

enlevage [*an*] n. m. *Teint.* Opération par laquelle on fait disparaître à certaines places la couleur d'un tissu préalablement teint.

enlevant [*an-le-van*], **e** adj. Qui enlève, entraîne : *marche enlevante.*

enlevé, e [*an*] adj. *Fig.* Se dit d'une œuvre d'art large, hardie, faite avec facilité : *portrait enlevé.*

enlevée [*an-le-vé*] n. f. Quantité enlevée en une fois. *Arg.* Correction, réprimande.

enlèvement [*an, man*] n. m. Action d'enlever, d'emporter : *l'enlèvement des boues.* Rapt : *l'enlèvement des Sabines.*

— ENCYCL. *Dr. Enlèvement de mineur.* V. MINEUR.

Enlèvement au sérail (*l'*), opéra-comique allemand en trois actes, musique de Mozart, écrit à la demande de l'empereur Joseph II (1782) ; traduction française et réduction de l'opéra en deux actes, par Prosper Pascal (1859). Œuvre pleine de fraîcheur et d'élégance. C'est dans cet ouvrage qu'a été introduite la célèbre *Marche turque.*

Enlèvement de Proserpine (*l'*), poème épique de Claudien, en trois chants, qui renferme de grandes beautés de détail (IVe s. apr. J.-C.).

Enlèvement (*l'*), **de Déjanire, d'Europe, d'Hélène.** V. DÉJANIRE, EUROPE, HÉLÈNE.

enlever [*an-le-vé*] v. a. (de *en*, et *lever*. — Prend un *è* ouvert devant une syllabe muette : *j'enlève.*) Lever en haut : *enlever des fardeaux à l'aide d'une grue.* Arracher, emporter : *torrent qui enlève un pont ; enlever le couvert.* Prendre de vive force : *enlever une redoute.* Voler : *enlever une montre.* Emmener par violence ou par séduction : *enlever une mineure.* Saisir, emmener, jeter dehors : *enlever un député. Fig.* Faire disparaître : *enlever une tache.* Exciter l'enthousiasme : *enlever l'auditoire.* Obtenir sans peine : *enlever les suffrages. Pop.* Faire de violents reproches : *enlever quelqu'un. Enlevez-le !* exclamation qui manifeste le plus vif mécontentement contre quelqu'un.

enleveur [*an*] n. m. Celui qui enlève. (Peu us.)

enlevure [*an*] n. f. Vésicule. (On dit mieux ÉLEVURE.) Relief d'une sculpture.

enliasser [*an-li-a-sé*] v. a. Mettre en liasse : *enliasser des lettres.*

enlier [*an-li-é*] v. a. (de *en*, et *lier*. — Se conj. comme *prier.*) Joindre, engager des pierres ensemble en bâtissant.

enlignement [*an, man*] n. m. Action d'enligner. Etat de ce qui est enligné.

enligner [*an-li-gné*] v. a. (de *en*, et *ligne*). Placer bout à bout sur une même ligne : *enligner des briques.*

enliouber [*an, bé*] v. a. Faire entrer la pointe d'une pièce de bois dans une mortaise angulaire dite *lioube*, pratiquée sur une seconde pièce de bois.

enlisement ou **enlizement** [*an-li-ze-man*] n. m. Action de s'enliser.

enliser ou **enlizer** [*an-li-zé*] v. a. (de *en*, et *lise*, sable mouvant). Enfoncer dans les sables mouvants. **S'enliser** ou **s'enlizer** v. pr. : *on s'enlise fréquemment sur certaines plages de Bretagne.* Au fig. : *voiture qui s'enlise dans la boue.*

enluminage [*an*] n. m. Couleurs légères appliquées superficiellement sur les étoffes imprimées.

enluminement [*an, ne-man*] n. m. Action d'enluminer : *l'enluminement d'un livre d'heures.*

enluminer [*an, né*] v. a. (de *en*, et du lat. *lumen, inis*, lumière). Colorier : *enluminer des gravures.* Orner d'enluminures : *enluminer un missel. Fig.* Colorer vivement. Rendre rouge : *l'usage des liqueurs fortes enlumine le teint.*

enlumineur, euse [*an, eu-ze*] n. Artiste qui enlumine : *Robert Julien fut le dernier des grands enlumineurs.*

— ENCYCL. Dans le haut moyen âge, la profession d'enlumineur n'était pas séparée de celle de calligraphe. En 1383, les enlumineurs formèrent une corporation spéciale. Les plus célèbres au XVe siècle furent : Jean Fouquet, Jean Bourdichon, Barthélemy Guetty. Quand l'imprimerie supplanta la calligraphie, les enlumineurs ornèrent de leurs peintures les livres typographiés. La mode des manuscrits peints refleurit au XVIe siècle, mais avec le XVIIe siècle commença la décadence de cet art.

enluminure [*an*] n. f. Art d'enluminer. Estampe, gravure enluminée. *Fam.* Coloration vive du visage. *Fig.* Faux éclat du style.

ennasser [*an-na-sé*] v. a. Mettre du poisson dans une nasse, afin de le conserver vivant.

enneacorde [*èn-né-a*] n. m. (du gr. *ennea*, neuf, et de *corde*). Cithare à neuf cordes.

enneade [*èn-né*] n. f. (gr. *enneas, ados*). Assemblage de neuf choses semblables ou de neuf personnes.

Ennéades ou *Neuvaines*, de Plotin ; recueil de 54 livres ou traités formant une sorte d'encyclopédie philosophique, et réunis par Porphyre, son disciple. La doctrine est un éclectisme mystique dérivant du platonisme, pour aboutir au panthéisme (IIIe s.).


Enneagone.

ennéagonal, e, aux [*èn-né*] adj. (de *ennéagone*). Qui a neuf angles. *Prisme ennéagonal*, prisme dont la base est ennéagonale.

ennéagone [*èn-né*] adj. (du gr. *ennea*, neuf, et *gônia*, angle). Qui a neuf côtés : *figure ennéagone.* N. m. : *un ennéagone.*

ennéagyne [*èn-né*] adj. (du gr. *ennea*, neuf, et *gunê*, femelle). Qui a neuf pistils.

ennéagynie [*èn-né-a-ji-nî*] n. f. Division du système de Linné, qui comprenait les plantes ennéagynes.

ennéandre [*èn-né*] adj. (du gr. *ennea*, neuf, et *anêr, andros*, mâle). Qui a neuf étamines.

ennéandrie [*èn-né-an-drî*] n. f. (de *ennéandre*). Division du système de Linné, qui comprenait les plantes ayant neuf étamines.

ennéanthère [*èn-né*] adj. *Bot.* Qui a neuf anthères ou neuf étamines.

ennéapétale [*èn-né*] adj. *Bot.* Qui a neuf pétales.

ennéasépale [*èn-né*] adj. *Bot.* Qui a neuf sépales : *fleur, calice ennéasépale.*

ennéasperme [*èn-né-as-pèr-me*] adj. *Bot.* Qui contient neuf graines : *fruit ennéasperme.*

ennéasyllabe [*èn-né-a-sil-la-be*] adj. Se dit d'un vers qui a neuf syllabes : *Voltaire, Th. de Banville, Richepin ont composé des vers ennéasyllabes.*

enneigé [*an-nè-jé*], **e** adj. Couvert de neige.

ennemi, e [*è-ne*] n. (lat. *inimicus*). Qui hait quelqu'un, qui cherche à lui nuire : *ennemi mortel.* Qui a de l'aversion pour certaines choses : *ennemi du tabac.* Chose nuisible : *l'alcoolisme, voilà l'ennemi.* Nation armée avec laquelle on est en guerre : *battre l'ennemi. Passer à l'ennemi*, déserter pour prendre du service chez les ennemis, et *fig.*, trahir son parti. *Absolum. L'ennemi, l'ennemi du genre humain*, le diable. *Hist. Nos amis les ennemis*, nom par lequel on désigna les nations alliées qui, en 1814 et 1815, envahirent la France, et qui, rétablissant les Bourbons, furent accueillies avec joie par les partisans de l'ancien régime. PROV. et LOC. PROV. : **Autant de pris sur l'ennemi,** autant de gagné, d'utilisé, quoi qu'il arrive ensuite. **Il n'y a pas de petit ennemi,** tout ennemi peut nuire. **Le mieux est l'ennemi du bien,** en poursuivant la perfection, on détruit parfois les heureux résultats déjà obtenus. **Plus de morts, moins d'ennemis,** paroles de Charles IX (Saint-Barthélemy). Adjectiv. : *l'armée ennemie.* ANT. **Ami.**

— ENCYCL. *Dr. intern.* Le droit international distingue les combattants et les non-combattants. Les premiers seuls sont considérés comme ennemis ; les seconds ne peuvent être l'objet, de la part de l'autorité militaire, que de mesures de précaution ou de réquisition. Ils ne sont traités comme ennemis que s'ils prêtent un concours actif aux hostilités.

Ennemi du peuple (*un*), drame en cinq actes, par H. Ibsen (1882). Un docteur, ayant découvert des microbes nuisibles dans les eaux de la station thermale qu'il dirige, veut prévenir la justice ; mais la municipalité et la population de la commune se liguent contre lui. Ce drame est une des meilleures pièces d'Ibsen.

Ennemond ou **Chamond** (saint), archevêque de Lyon, né dans cette ville vers 600, assassiné à Chalon-sur-Saône en 657, par ordre du maire du palais Ebroïn, contre lequel il avait pris parti.

Ennenda ou **Enneda,** comm. de Suisse (cant. de Glaris), sur la Linth ; 2.500 h. Cotonnades.

Ennery (Adolphe-Philippe, dit d'). V. DENNERY.

Ennetbaden, bourg de Suisse (cant. d'Argovie), sur la Limmat, en face de Baden ; 1.200 h. Elevage, agriculture ; tissage de soie.

Ennetières-en-Weppes, comm. du dép. du Nord, arr. et à 8 k. de Lille ; 1.660 h. Ch. de f. N. Détruite au cours de la Grande Guerre.

Ennevelin, comm. du dép. du Nord, arr. et à 12 kil. de Lille, sur la Marcq ; 1.390 h. Ch. de f. N.

Ennezat [*è-ne-za*], ch.-l. de c. (Puy-de-Dôme), arr. et à 10 kil. de Riom, sur l'Embenne ; 1.210 h. — Le cant. a 11 comm. et 7.570 h.

ennillage [*an-ni, ll* mll.] n. m. (de *en*, et *nille*). Liaison de l'arbre tournant avec la meule tournante, dans un moulin.

Enniskillen, v. d'Irlande (Ulster), située entre les deux branches de la rivière Erne ; 7.000 h. Belle église.

Ennius [*èn-ni-uss*] (Quintus), un des plus anciens poètes latins, né en 240, m. en 169 av. J.-C. Grec de naissance, il contribua à introduire l'hellénisme à Rome. Il avait composé sous le titre d'*Annales* un poème épique en 18 livres, où il chantait l'histoire de Rome, depuis les amours de Mars et de Rhéa jusqu'à son époque. Nous n'en possédons que des fragments. Son style était dur, incorrect, encore à moitié barbare. A cause de ce défaut d'élégance, les Latins avaient formulé ce proverbe : *De stercore Ennii.* « Du fumier d'Ennius (tirer) », qui s'appliquait à Virgile, lequel ne dédaignait pas de faire des emprunts au vieux poète et savait *trouver des perles dans le fumier d'Ennius.* Cette expression est devenue proverbiale, surtout pour exprimer que l'on trouve quelquefois d'excellentes choses dans de vieux auteurs aujourd'hui à peine connus.

ennoblir [*an-no*] v. a. Relever, donner de la noblesse morale : *la vertu ennoblit l'homme.* (Ne pas confondre avec ANOBLIR.) ANT. **Avilir, dégrader.**

ennoblissement [*an-no-bli-se-man*] n. m. Action d'ennoblir, de rendre noble, digne.

Ennodius [*èn-no-di-uss*] (saint), écrivain ecclésiastique, né en Gaule, un des Pères de l'Eglise latine. Il fut évêque de Pavie et écrivit une *Vie de saint Epiphane*. Fête le 17 juillet.

ennoyage [*an-noi-ia-je*] n. m. *Minér.* Petit canal naturel souterrain, servant de conduit aux eaux d'infiltration.

ennui [*an-nui*] n. m. (de *ennuyer*). Lassitude morale, produite par le désœuvrement :

L'ennui naquit un jour de l'uniformité.

Peine très vive. (Vx en ce sens.) Désagrément, contrariété. Pl. *Poétiq.* Chagrins : *de mortels ennuis.* ANT. **Amusement, plaisir, divertissement.** V. UNIFORMITÉ.

ennuyant [*an-nui-an*], **e** adj. Qui ennuie, contrarie : *un temps ennuyant.* (Peu us.)

ennuyé [*an-nui-ié*], **e** adj. Qui trahit l'ennui : *avoir l'air ennuyé.* Qui éprouve de l'ennui. Substantiv. : *les ennuyeux et les ennuyés.*

ennuyer [*an-nui-ié*] v. a. (du lat. *in*, dans, et *odium*, haine. — Se conj. comme *appuyer.*) Causer de l'ennui : *le style emphatique continu finit par ennuyer.* **S'ennuyer** v. pr. Eprouver de l'ennui. ANT. **Amuser, divertir, récréer, égayer.**

ennuyeusement [*an-nui-ieu-ze-man*] adv. D'une manière ennuyeuse. ANT. **Gaiement.**

ennuyeux, euse [*an-nui-ieû, eu-ze*] adj. Qui ennuie habituellement : *conteur ennuyeux ; conversation ennuyeuse.* Substantiv. Personne ennuyeuse : *les ennuyeux.* (V. GENRE.) ANT. **Amusant, récréatif.**

Énoch [*nok*], nom de deux personnages de l'Ancien Testament : l'un fils de Caïn, l'autre père de Mathusalem. La tradition catholique, s'appuyant sur un texte de l'*Ecclésiastique*, a toujours pensé que ce dernier avait quitté la terre sans souffrir la mort.

Énoch (*Livre d'*), sorte d'apocalypse des premiers temps du christianisme, non admise dans le canon des Livres saints.

Enoch Arden, poème anglais d'A. Tennyson, une des tentatives les plus heureuses que l'on ait faites pour transporter la réalité de la vie familière dans le domaine de la poésie. C'est l'histoire d'un marin obligé de quitter sa femme et ses enfants pour aller chercher fortune en Chine. A son retour, il retrouve sa femme remariée et heureuse, et s'éloigne pour ne pas troubler son bonheur (1864).

énôcher v. a. V. ÉNAUCHER.

Énogat (saint), évêque de l'Armorique, m. en 631. Fête le 13 janvier.

énoiseler [*ze-lé*] v. a. *Fauconn.* Instruire, dresser l'oiseau, l'habituer au gibier.

énoncé n. m. Chose énoncée : *l'énoncé d'une clause.* Action d'énoncer. Ensemble des conditions auxquelles doivent satisfaire les inconnues d'un problème : *l'énoncé d'un problème, d'une question.*

énoncer [*sé*] v. a. (lat. *enuntiare ;* de *nuntius*, nouvelle. — Prend une cédille sous le c devant *a* et *o* : *il énonça, nous énonçons.*) Exprimer par paroles ou par écrit : *énoncer un axiome, une clause.* ALLUS. LITTÉR. V. CONCEVOIR.

énonciatif, ive adj. Qui sert à énoncer : *terme énonciatif.*

énonciation [*si-on*] n. f. Action, manière d'énoncer : *énonciation d'un fait.*

énoper [*pé*] v. a. Syn. de ÉNOUER.

énophtalmie [*nof-tal-mi*] n. f. (du gr. *en*, dans, et *ophthalmos*, œil). Enfoncement pathologique du globe oculaire dans son orbite.

énoptromancie [*si*] n. f. (du gr. *enoptron*, miroir, et *manteia*, divination). *Antiq. gr.* Divination au moyen d'un miroir magique.

enorgueillir [*an-nor-gheu, ll* mll.] v. a. Rendre orgueilleux. **S'enorgueillir** v. pr. Avoir de l'orgueil ; tirer vanité. ANT. **Humilier, mortifier.**

énorme adj. (lat. *enormis ;* de *e*, hors de, et *norma*, règle). Démesuré, excessif en grandeur ou en grosseur : *le baobab est un arbre énorme. Fig. : fortune, crime énorme.* ANT. **Petit, microscopique.**

énormément [*man*] adv. Excessivement. (Ce mot implique l'idée d'un excès fâcheux, et c'est abusivement qu'on l'emploie, dans le sens de *beaucoup*, devant un mot pris en bonne part : *cela me plaît énormément.*)

énormité n. f. (de *énorme*). Excès de grandeur, de grosseur : *l'énormité de la baleine. Fig.* Gravité : *énormité d'une faute, d'un crime.* Chose extravagante : *dire des énormités.*

Énos, v. de Turquie, en Thrace, sur le golfe de ce nom et sur le delta de la Maritza ; 7.000 h.

énostéal [*nos-té*] adj. et n. m. *Anat.* Se dit de l'os carré des oiseaux.

énostose [*nos-tô-ze*] n. f. (du gr. *en*, dans, et *osteon*, os). *Méd.* Tumeur du canal médullaire des os.

énouage n. m. Action d'énouer.

énouer [*nou-é*] v. a. (du préf. *é*, et de *nœud*).

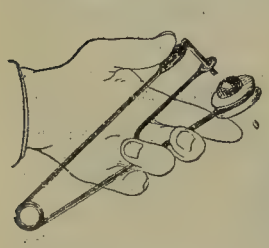

Énoyauteur à ressort.

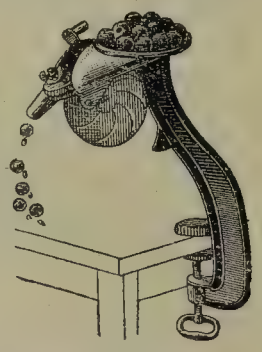

Machine à énoyauter.

Débarrasser les étoffes des nœuds et des corps étrangers qui se montrent à la surface : *énouer un drap.*

énoueur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui énoue le drap.

énoyautage [*noi-iô*] n. m. Action d'énoyauter.

énoyauter [*noi-iô-té*] v. a. Débarrasser du noyau : *énoyauter des cerises pour les confire.*

énoyauteur n. m. Appareil permettant d'enlever sans les déchirer le noyau de certains fruits.

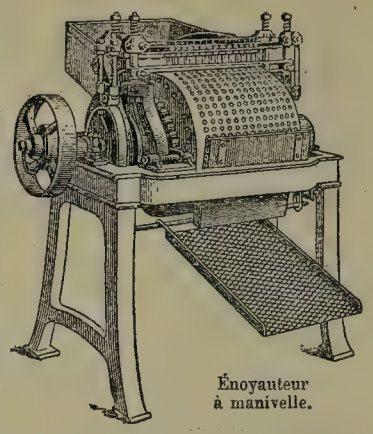

Énoyauteur à manivelle.

enquérir (s') [*san-ké*] v. pr. (lat. *inquirere ;* de *in*, en, et *quærere*, chercher. — Se conj. comme *acquérir.*) S'informer, faire des recherches.

enquerre [*an-kère*] v. a. Ancienne forme de ENQUÉRIR. *Blas. Armes à enquerre*, se dit des armes dont il faut rechercher l'origine parce qu'elles contreviennent aux lois héraldiques. (Les armes à enquerre présentent le plus souvent une dérogation à la loi défendant de mettre métal sur métal ou émail sur émail, mais elles sont pour la plupart d'une époque antérieure à la codification des lois héraldiques : *les armes de Jérusalem sont des armes à enquerre.*) V. planche BLASON.

enquête [*an-kè-te*] n. f. (de *enquérir*). Réunion de témoignages pour élucider une question douteuse : *diriger une enquête.* Recherches ordonnées par une autorité administrative quelconque. *Enquête judiciaire*, recherche qui se fait en justice, par audition de témoins : *un tribunal insuffisamment éclairé ordonne une enquête. Enquête de commodo et incommodo*, expression qui signifie exactement en latin « enquête sur l'avantage et l'inconvénient ».

— ENCYCL. *Dr.* Il y a deux sortes d'enquêtes : 1° L'enquête est dite *sommaire* (ou *publique*) lorsqu'elle se fait à l'audience, devant le tribunal entier ; procès-verbal n'est dressé de la déposition des témoins que si l'affaire est susceptible d'appel. 2° L'enquête est dite *ordinaire* (ou *secrète*) lorsqu'elle se fait en la chambre du conseil, devant un juge ; il est toujours, en ce cas, dressé procès-verbal des dépositions. Devant les tribunaux de commerce et les justices de paix, l'enquête est toujours sommaire.

Toute personne peut être entendue comme témoin, à l'exception des incapables et des reprochables. Les incapables sont : les condamnés, les parents et alliés en ligne directe, les conjoints ; les reprochables sont : les parents ou alliés en ligne collatérale, les héritiers, les donataires, les domestiques.

Il est principalement procédé à une enquête *de commodo et incommodo* quand il s'agit d'entreprendre des travaux publics. Les travaux de voirie, les concessions de mines, les créations de manufactures qui pourraient être considérées comme dangereuses ou insalubres, les travaux de chemins de fer, de drainage, d'irrigation, donnent lieu à des enquêtes de ce genre ; ou bien encore quand il s'agit de partager ou vendre des biens communaux, d'établir des cimetières, de transférer une école, de réunir deux communes.

enquêter [*an-ké-té*] v. n. Faire, conduire une enquête. **S'enquêter** v. pr. S'enquérir, s'informer.

enquêteur [*an-ké*] n. m. Juge, officier, etc., qui fait des enquêtes. Adjectiv. : *commisaire enquêteur.*

enquinauder [*an-ki-nô-dé*] v. a. (de *en*, et *quinaud*). Tromper, attraper, enjôler, rendre quinaud, dupe.

enquiquiner [*an-ki-ki-né*] v. a. *Pop.* Agacer, importuner, vexer.

enracinable [*an*] adj. Qui peut être enraciné.

enracinement [*an, man*] n. m. Action d'enraciner, de s'enraciner. Culée de pont reposant sur un enchevêtrement de pilots et de blocs rocheux.

enraciner [*an, né*] v. a. Faire prendre racine à : *enraciner un arbre. Fig.* Fixer à demeure. **S'enraciner** v. pr. Prendre racine. Se fixer. ANT. **Déraciner.**

enragé, e [*an*] adj. Qui a la rage : *chien enragé. Fig.* Irrité, emporté. Violent, excessif : *joueur enragé ; passion, faim enragée.*

enrageant [*an-ra-jan*], **e** adj. Qui cause du dépit : *des contradictions enrageantes.*

enragement [*an, man*] n. m. Etat de celui qui enrage.

enragément [*an, man*] adv. D'une façon enragée.

enrager [*an-ra-jé*] v. n. (Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *il enragea, nous enrageons.*) Etre vexé, furieux : *il enrage de ne pouvoir parler. Faire enrager*, tourmenter. V. n. Etre atteint de rage.

enragerie [*an, ri*] n. f. Acte d'homme furieux. (Vx.)

enraidir [*an-ré*] v. a. Rendre raide.

enraidissement [*an-rè-di-se-man*] n. m. Action d'enraidir quelque chose, ou de devenir raide.

enramer [*an-ra-mé*] v. a. *Séric.* Syn. de EMBRUYÉRER.

enraser [*an-ra-zé*] v. a. *Charp.* Syn. de ARRASER.

enrayage [*an-rè-ia-je*] n. m. Action ou manière d'enrayer. *Sabot d'enrayage*, v. SABOT. Opération qui consiste à disposer les raies d'une roue dans les mortaises du moyeu et des jantes. Action de régler le travail d'une charrue. Se dit d'un dispositif qui a pour but de coucher les plantes au passage de la charrue, et de faciliter leur enfouissement. *Milit.* Accident qui se produit parfois dans les mitrailleuses, les fusils à répétition, etc., et qui empêche le mécanisme de fonctionner.

enrayement [*an-rè-ie-man*] ou **enraiement** [*an-rè-man*] n. m. Action d'enrayer.

enrayer [*an-rè-ié*] v. a. (de *en*, et *rai*, anc. sing. de *rais.* — Se conj. comme *balayer.*) Garnir de ses rais : *enrayer une roue.* Entraver le mouvement des roues d'une voiture, au moyen d'un sabot ou d'un frein. Faire une enrayure. *Fig.* Suspendre l'action de : *enrayer un mouvement d'opinion. S'enrayer* v. pr. Avoir un enrayage, en parlant d'une arme automatique. ANT. **Désenrayer.**

enrayer [*an-rè-ié*] v. a. (de *en*, et *raie.* — Se conj. comme *balayer.*) Tracer le premier sillon dans un champ qu'on va labourer.

enrayeur [*an-rè-ieur*] n. m. Celui qui enraye.

enrayoir [*an-rè-ioir*] n. m. Machine pour enrayer une voiture. Baguette que l'on introduit dans le canon de l'arbalète pour la bander.

enrayure [*an-rè-iu-re*] n. f. Ce qui sert à enrayer une roue. Assemblage de pièces de bois qui rayonnent autour d'un centre. Pan de charpente, sur lequel s'appuie la croupe d'un comble. Premier sillon que trace la charrue dans un champ.

enrégimentation [*an, man-ta-si-on*] n. f. Action d'enrégimenter.

enrégimentement [*an, man-te-man*] n. m. Action de former un régiment. (Peu us.)

enrégimenter [*an, man-té*] v. a. Former en régiment, mettre dans un régiment. *Fig.* Rassembler en troupe, faire agir ensemble : *enrégimenter des mécontents dans une conspiration.*

enregistrable [*an-re-jis-tra-ble*] adj. Qui peut être enregistré.

enregistrement [*an-re-jis-tre-man*] n. m. Copie textuelle d'un acte sur un registre destiné à cet effet, et qui a pour objet de conférer à cet acte une date authentique. Administration, bureaux où l'on inscrit ces actes sur les registres officiels : *tous les actes portant mutation de propriété sont soumis à l'enregistrement.* Autref., acte par lequel une cour souveraine faisait transcrire sur ses registres une ordonnance, un édit du roi.

— ENCYCL. *Dr.* L'enregistrement a pour objet principal de procurer des ressources à l'Etat, mais il a aussi un but d'utilité : il confère date certaine aux actes sous seing privé, assure l'existence des mutations non constatées par écrit et peut servir de commencement de preuve pour établir celle des actes authentiques.

Les droits d'enregistrement sont *fixes* ou *proportionnels*, suivant la nature des actes et mutations qui y sont assujettis.

Le droit *fixe* s'applique aux actes soit civils, soit judiciaires ou extrajudiciaires, qui ne contiennent ni obligation, ni libération, ni condamnation, collocation, ou liquidation de sommes et valeurs, ni transmission de propriété, d'usufruit ou de jouissance de biens meubles ou immeubles.

Le droit *proportionnel* est établi pour les obligations, libérations, condamnations, collocations ou liquidations de sommes et valeurs et pour toute transmission de propriété, d'usufruit ou de jouissance de meubles et d'immeubles soit entre vifs, soit par décès. Il est assis sur les valeurs et se calcule sur les sommes de 20 francs en 20 francs, inclusivement et sans fraction ; il ne peut être perçu moins de 25 centimes.

Lorsqu'un acte sous seing privé ou passé en pays étranger, contenant vente ou location d'immeubles ou cession de fonds de commerce, n'a pas été enregistré dans les délais, l'ancien et le nouveau possesseur, le bailleur et le preneur, sont tenus, chacun personnellement, d'un droit en sus.

Tous les droits et amendes d'enregistrement ont été augmentés, par les lois postérieures à celle du 22 frimaire an VII, d'une surtaxe du dixième, qu'on appelle *décime.*

La perception des droits d'enregistrement est confiée à la direction générale de l'enregistrement, des domaines et du timbre, dont le personnel comprend : 1° au ministère des finances, un service central composé d'un directeur général, de trois administrateurs, de dix chefs de bureau, quinze sous-chefs et dix-neuf rédacteurs ; 2° dans chaque département, un directeur, un inspecteur, un sous-inspecteur et un conservateur des hypothèques par arrondissement ; un receveur par canton ; des surnuméraires.

enregistrer [*an-re-jis-tré*] v. a. Porter sur un registre. Transcrire, mentionner un acte, un jugement dans les registres publics, pour en assurer l'authenticité. *Par ext.* Consigner certains faits par écrit.

enregistreur [*an-re-jis-treur*] n. m. Celui qui enregistre. Appareil qui inscrit automatiquement certains mouvements. Adjectiv. : *thermomètre enregistreur.*

— ENCYCL. *Physiol.* Les appareils enregistreurs ont permis de décomposer les mouvements des divers organes de l'homme et des animaux. Le cardiographe, le sphygmographe ont permis de découvrir certains mouvements du cœur dont l'intensité augmente dans les cas pathologiques. Ils se composent en général d'un appareil enregistreur proprement dit, cylindre ou plaque, qui tourne uniformément sur un pas de vis sans fin ; sur ce cylindre, préalablement enduit de noir de fumée, un stylet inscrit les mouvements de l'organe que l'on étudie. La marche, la course, le saut, etc., de l'homme et des animaux, le vol des oiseaux ont été ainsi enregistrés.

— *Techn.* On compte un nombre considérable d'appareils enregistreurs, les uns uniquement utilisés dans les laboratoires, les autres ayant reçu d'importantes applications industrielles. Ces appareils sont en général divisés en deux classes, suivant qu'ils enregistrent directement et sans discontinuer tous les mouvements que l'on veut observer, ou qu'ils transmettent à distance, en les enregistrant, des signes de convention.

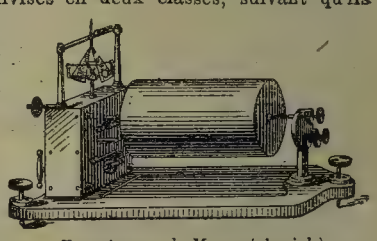

Enregistreur de Marey (physiol.).

Qu'ils appartiennent à l'une ou à l'autre des deux classes, les enregistreurs sont *mécaniques*, *électriques* ou *photographiques.*

Comme il est impossible, vu leur nombre, de passer tous ces appareils en revue, nous citerons les plus importants et les plus usuels d'entre eux. Tel est, en premier lieu, l'*enregisteur des pressions atmosphériques, de vapeur* ou *de gaz*, connu sous le nom de *manomètre enregistreur*, qui indique à chaque instant les fluctuations de pression se produisant dans une atmosphère déterminée, ou celles de la vapeur d'eau dans un générateur de vapeur. Un autre appareil enregistreur, plus spécialement utilisé dans les ascensions aérostatiques, le *baromètre enregistreur*, permet de déterminer, par les dimi-

nutions de pression de l'air ambiant, la hauteur à laquelle est parvenu un ballon. Puis viennent l'*enregistreur des variations de température*, appelé aussi *thermomètre enregistreur*, et qui est utilisé soit à l'air libre, soit dans des enceintes confinées ; l'*enregistreur totalisateur pour les machines à vapeur*, indiquant à chaque instant les variations qui peuvent se produire dans la marche d'un générateur, comme rendement de vapeur par rapport à la dépense de combustible ; l'*enregistreur de la marche des trains*, montrant à quelle allure fonctionne la locomotive ; l'*enregistreur de niveau des liquides*, appelé aussi *pluviomètre*, servant à constater la quantité d'eau de pluie tombée pendant un temps donné ; l'*enregistreur du temps écoulé* ou *chronographe*, etc.

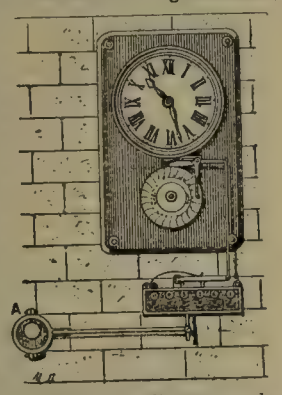

Enregistreur totalisateur pour les machines à vapeur. — A, excentrique transmettant le mouvement de la machine.

Nous citerons encore certains appareils qu'on utilise plus particulièrement dans les laboratoires : l'*enregistreur d'évaporation*, dit aussi *balance enregistrante* ou *atmographe*, employé pour constater l'évaporation produite à la surface du sol ou à celle des végétaux ; l'*enregistreur des variations du vent* ou *anémographe* ; l'*enregistreur des variations électriques* ou *électromètre*, etc.

enrênement [*an*, *man*] n. m. Action d'enrêner ; son résultat.

enrêner [*an-rè-né*] v. a. Arrêter et fixer les rênes d'un cheval, de manière à lui tenir la tête levée.

enrênoire [*an*] n. f. Morceau de bois en forme de chevalet fixé à la place de la selle et auquel on attache les rênes des chevaux que l'on dresse pour être montés.

enrhumer [*an-ru-mé*] v. a. Causer du rhume. **S'enrhumer** v. pr. Contracter un rhume.

enrhuner ou **enruner** v. a. *Techn.* V. ENRIMER.

enrichi, e [*an*] adj. et n. Celui, celle dont la fortune est de date récente : *les enrichis de la guerre*.

enrichir [*an*] v. a. Rendre riche : *le commerce enrichit Carthage. Par ext.* Augmenter, développer : *enrichir un musée*. Garnir d'un ornement précieux. *Fig.* Orner : *enrichir son esprit*. **S'enrichir** v. pr. Devenir riche. ALLUS. HIST. : **Enrichissez-vous,** mot attribué à Guizot, bien qu'il ne se trouve ni dans ses discours ni dans ses livres. ANT. **Appauvrir.**

enrichissement [*an-ri-chi-se-man*] n. m. Action d'enrichir, de s'enrichir. Ornement. Parure.

enrichisseur, euse [*an-ri-chi-seur, eu-ze*] adj. et n. Qui enrichit : *placers enrichisseurs*.

enrimer [*an-ri-mé*] (de *en*, et du rad. de *arrimer*) ou **enrhuner** [*an-ru-né*] v. a. Arranger, disposer : *enrimer des colis*.

Enriquez-Gomez [*èn-ri-kèz-gho-mèz*] (Antoine-Enriquez DE PAZ, dit), poète espagnol, né à Ségovie (1600-1662). On lui doit un grand nombre de comédies remarquables. Officier, il fut, parce qu'il était juif, obligé de quitter l'Espagne, et s'établit à Amsterdam. Il fut brûlé en effigie à Séville, dans l'autodafé de 1660.

enrobage [*an*] ou **enrobement** [*an, man*] n. m. Action d'enrober.

enrober [*an-ro-bé*] v. a. (de *en*, et *robe*). Entourer (des caisses, des tonneaux) d'une enveloppe indiquant qu'ils sont dispensés de la visite. Recouvrir un produit alimentaire d'une enveloppe protectrice.

— ENCYCL. Dans un but de conservation on enrobe la viande dans de la graisse, les fruits dans de la paraffine, les œufs dans une mince couche de calcaire, le chocolat dans une feuille d'étain, etc.

En pharmacie, on pratique l'enrobage des pilules dont on veut masquer la saveur, modifier l'aspect ou qu'il convient de protéger d'une altération de l'air ou de la lumière. L'enrobage consiste à les revêtir d'une mince couche d'or ou d'argent, de gélatine ou d'un mucilage gommeux (gomme adragante, baume de tolu) ou encore à les drajéifier.

enrochement [*an, man*] n. m. Grosse maçonnerie, établie au fond de l'eau pour les fondations d'un ouvrage. Agglomération de grains de poudre.

— ENCYCL. *Hydraul.* Les enrochements faits de gros quartiers de roche dure ou de blocs parallélépipédiques de béton aggloméré servent à protéger les constructions hydrauliques contre la dégradation que pourrait leur occasionner le choc incessant des eaux. Ces enrochements s'emploient dans les ports pour protéger les digues et jetées. On les utilise aussi en avant des murs de quais de cours d'eau au courant violent. Ces roches ou ces blocs sont le plus souvent coulés sans s'inquiéter de la position qu'ils occupent au fond de l'eau ; mais, parfois aussi, ils sont posés côte à côte suivant une direction déterminée, de façon à former une véritable plate-forme servant de base aux constructions à établir. Les enrochements de la digue de Cherbourg sont considérés comme un des plus beaux travaux dans ce genre.

enrocher [*an-ro-ché*] v. a. (de *en*, et *roche*). Faire l'enrochement d'une pile de pont, d'un mur de quai, d'une digue, d'une jetée.

enrôlé [*an*] n. m. Individu inscrit sur un rôle.

enrôlement [*an, man*] n. m. Action d'enrôler ou de s'enrôler : *les enrôlements volontaires de 1792 témoignèrent de l'enthousiasme révolutionnaire*. Feuille certifiant qu'on est enrôlé.

Enrôlements volontaires en 1792, tableau de Vinchon, au musée de Versailles (1850). L'artiste a représenté l'élan des citoyens s'enrôlant pour défendre la patrie menacée. En avant de l'amphithéâtre, Dumouriez encourage les citoyens ; à cheval, Pétion, le maire de Paris, rassure les mères éplorées ; un drapeau sur l'épaule, le jeune officier Gouvion-Saint-Cyr marche en tête des enrôlés. (V. p. 831.)

enrôler [*an-rô-lé*] v. a. (de *en*, et *rôle*). Inscrire sur un rôle : *enrôler des ouvriers*. Faire s'engager dans l'armée : *enrôler des soldats*. *Fig.* Faire entrer dans un parti : *enrôler des mécontents*. **S'enrôler** v. pr. Entrer au service militaire. S'affilier à un parti.

enrôleur [*an*] n. m. Qui enrôle. (Peu us.)

enroquer [*an-ro-ké*] v. a. Laver les morues dans l'eau de mer, après les avoir tranchées.

enrosser [*an-ro-sé*] v. a. *Fam.* Donner, vendre à quelqu'un un mauvais cheval, une rosse.

enroturer (s') [*san, ré*] v. pr. Tomber dans la roture.

enroué, e [*an*] adj. Dont la voix est sourde et voilée : *chanteur enroué*. (Se dit aussi de la voix elle-même.)

enrouement ou **enroûment** [*an-roû-man*] n. m. Etat, maladie de celui qui est enroué.

— ENCYCL. L'enrouement est produit par la diminution de la souplesse des cordes vocales ; la voix est altérée dans son timbre, sa hauteur et son intensité. On dit qu'elle est *sourde*, *terne*, *voilée*, *éraillée*, *rauque*, etc. La teinture d'iode, des fumigations et l'interdiction de l'alcool et du tabac suffisent dans les cas ordinaires. Quand il y a laryngite syphilitique ou tuberculeuse, le traitement est celui de la maladie principale.

enrouer [*an-rou-é*] v. a. (du lat. *in*, dans, et *raucus*, rauque). Rendre la voix rauque.

enrouillement [*an-rou, ll* mll., *e-man*] n. m. Action d'enrouiller, de s'enrouiller. (Peu us.)

enrouiller [*an-rou, ll* mll., *é*] v. a. Rendre rouillé. **S'enrouiller** v. pr. Se couvrir de rouille.

enroulage [*an*] n. m. Action d'enrouler.

enroulement [*an, man*] n. m. Action d'enrouler, de s'enrouler. Ornement architectural qui va en spirale.

enrouler [*an-rou-lé*] v. a. Rouler une chose autour d'une autre : *enrouler un drapeau autour de sa hampe*. **S'enrouler** v. pr. Etre enroulé. ANT. **Dérouler.**

enrouleur, euse [*an, eu-ze*] adj. Qui sert à enrouler : *cylindres enrouleurs*.

enrouloire [*an*] n. f. *Tiss.* Syn. de POITRINIÈRE.

enroutiné, e [*an*] adj. Livré à la routine : *administration enroutinée*.

enrubannement [*an-ru-ba-ne-man*] n. m. Action d'enrubanner ; son résultat.

enrubanner [*an-ru-ba-né*] v. a. Couvrir, orner de rubans : *enrubanner un enfant*.

enrue [*an-rû*] n. f. Large sillon.

Ens ou **Enns** [*èn'ss*], v. d'Autriche, sur la r. g. de l'*Ens* (ou Enns), affl. du Danube (r. dr.) ; 4.600 h.

ensablement [*an, man*] n. m. (de *ensabler*). Amas de sable, formé par un courant d'eau ou par le vent : *l'ensablement a ruiné le vieux port de Brouage*.

ensabler [*an-sa-blé*] v. a. Couvrir, engorger de sable. Faire échouer sur le sable.

ensabotage [*an*] n. m. Action d'ensaboter.

ensabotement [*an, man*] n. m. Action d'ensaboter.

ensaboter [*an, té*] v. a. Mettre des sabots à. Enrayer au moyen d'un sabot : *ensaboter une roue*. *Ensaboter un projectile*, le fixer sur une pièce de bois appelée *sabot*, au moyen de bandelettes de fer-blanc disposées en croix, pour le centrer et en assurer la position.

ensaboteur [*an*] n. m. Ouvrier qui ensabotait les projectiles.

ensachement [*an, man*] n. m. Action d'ensacher : *l'ensachement des grains*. Mode de protection des fruits, qui consiste à les soustraire pendant leur maturation aux attaques des insectes, oiseaux, maladies cryptogamiques, à l'aide de petits sachets de papier ou d'étoffe légère. (On dit aussi ENSACHAGE.)

ensacher [*an-sa-ché*] v. a. Mettre en sac.

ensacheur, euse [*eu-ze*] n. (de *ensacher*). Ouvrier, ouvrière qui met les denrées en sac. N. f. Appareil qui maintient les sacs ouverts, tandis qu'on les remplit.

ensafraner [*an, né*] v. a. Teindre une étoffe couleur de safran.

ensaisinement [*an-sè-zi-ne-man*] n. m. *Féod.* Action d'ensaisiner ou de mettre en possession.

ensaisiner [*an-sè-zi-né*] v. a. (du préf. *en*, et de *saisine*). *Féod.* Reconnaître par un acte le nouveau tenancier ; le mettre en possession du fief.

ensal, e, aux [*in*] adj. (du lat. *ensis*, épée). Syn. anc. de ENSIFORME.

ensanglantement [*an, man*] n. m. Action d'ensanglanter.

ensanglanter [*an, té*] v. a. Souiller, couvrir de sang : *lady Macbeth croyait toujours voir sa main ensanglantée*. *Fig.* Souiller par le meurtre : *ensanglanter sa victoire*.

ensauvager [*an-sô-va-jé*] v. a. (Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *il ensauvagea, nous ensauvageons*.) Rendre sauvage.

Enschede, v. des Pays-Bas (prov. d'Over-Yssel) ; 12.500 h. Etoffes de coton.

ensectionnement [*an-sèk-si-o-ne-man*] n. m. Evolution qui forme la section d'infanterie.

ense et aratro, mots lat. signif. *Par l'épée et par la charrue*. Devise du citoyen qui sert son pays en temps de guerre par son épée, en temps de paix par les travaux de l'agriculture. C'était la devise du maréchal Bugeaud, alors qu'il était gouverneur de l'Algérie.

enseignable [*an-sè*] adj. Qui peut être enseigné.

enseignant [*an-sè-gnan*], **e** adj. Qui donne l'enseignement. *Le corps enseignant*, la réunion de ceux qui professent, qui se livrent à l'enseignement.

enseigne [*an-sè-gne*] n. f. (lat. *insignia*). Tableau, figure à la porte d'une auberge, d'une boutique, pour indiquer la nature du commerce, le nom du commerçant. *Fig.* Marque, indice servant à reconnaître quelque chose : *la sincérité est l'enseigne de l'honnêteté*. Drapeau, étendard. *Mar.* Pavillon national : *marcher enseignes déployées*. *A telle enseigne* ou *à telles enseignes que*, la preuve est que. N. m. Autref., officier porte-drapeau ; auj., officier de marine à deux galons, immédiatement au-dessous du lieutenant de vaisseau. PROV. : **A bon vin, point d'enseigne,** les bonnes choses n'ont pas besoin d'être recommandées.

— ENCYCL. *Dr.* L'enseigne, signe distinctif des établissements de commerce, fait corps avec le fonds de commerce qu'elle désigne, et, à moins de stipulation contraire, se transmet avec lui en cas de cession du fonds. Elle est la propriété exclusive de celui qui l'a le premier adoptée. Il y a des enseignes qui sont obligatoires pour certaines professions.



ENSEIGNES MILITAIRES : 1. Enseigne assyrienne ; 2. Enseigne égyptienne ; 3, 4. Enseignes romaines ; 5. Enseigne gauloise ; 6. Fleur de lis de l'ancienne monarchie française ; 7. Aigle de l'Empire ; 8. Coq gaulois de la monarchie de Juillet.

Enseigne de Gersaint (*l'*), peinture de Watteau, exécutée par l'artiste pour le marchand de tableaux Gersaint (1720). Une des œuvres les plus importantes et les plus remarquables de Watteau (Palais royal de Berlin). Cette œuvre, popularisée par la gravure d'Aveline, représente la boutique même du marchand de tableaux Gersaint, avec les toiles qu'elle contient, le personnel de la maison, les clients et amateurs. Elle est exécutée avec beaucoup de vivacité et d'esprit.

enseignement [*an-sè-gne-man*] n. m. (de *enseigner*). Action, art d'enseigner. Profession de celui qui enseigne : *être dans l'enseignement*. Instruction, précepte : *donner de bons enseignements*. Leçons résultant de l'exemple, de l'expérience : *les enseignements politiques*. *Enseignement public*, celui que donne l'Etat. *Enseignement libre*, celui que donnent les particuliers. *Enseignement primaire*, celui qui donne les premiers éléments des connaissances. *Enseignement secondaire*, celui qui instruit dans les langues classiques, les langues étrangères, les éléments des sciences. *Enseignement supérieur*, celui qui, au moyen des universités et des grandes écoles, approfondit les études spéciales. *Enseignement professionnel* ou *technique*, celui qui donne les connaissances nécessaires à la pratique du commerce, de l'industrie. *Enseignement hôtelier*. V. HÔTELIER.

— ENCYCL. L'obligation de l'enseignement date, en France, de la loi du 28 mars 1882. Cette obligation n'a trait qu'à l'*enseignement primaire*. L'élève instruit dans sa famille doit passer des examens destinés à prouver que l'enseignement primaire lui est donné. L'enseignement primaire est neutre dans les écoles de l'Etat. L'instituteur (ou institutrice) doit avoir le brevet de capacité pour l'enseignement primaire. L'école primaire enseigne le minimum de connaissances générales indispensables. L'enseignement primaire est complété par quelques institutions destinées à donner un savoir ou plus spécial ou plus élevé : écoles primaires supérieures, écoles nationales professionnelles, etc. Les études primaires sont contrôlées par les visites des inspecteurs primaires, et couronnées par le *certificat d'études primaires*. (V. CERTIFICAT.)

L'*enseignement secondaire*, pratiqué dans les lycées et les collèges, a pour but de donner une instruction plus étendue, et a longtemps été caractérisé par l'étude des humanités. Aujourd'hui, la part faite aux sciences et aux langues vivantes fait aussi de l'enseignement secondaire une préparation aux carrières commerciales et industrielles. Les différentes parties du baccalauréat (v. ce mot) de l'enseignement secondaire reproduisent fidèlement les différentes sections de cet enseignement. — L'enseignement secondaire des jeunes filles n'a été organisé sur des bases solides et durables que par la loi du 21 décembre 1880. Les études durent cinq années et sont constatées par un certificat d'études secondaires au bout de la troisième année, et par un diplôme de fin d'études au bout de la cinquième année.

L'*enseignement supérieur* était donné, dans l'ancienne France, par des universités puissantes et autonomes. Le décret du 17 mars 1808 les morcela en cinq ordres de facultés. Cet enseignement — sauf en ce qui concerne les facultés de droit et de médecine — végéta jusqu'en 1885, année où l'on décida de grouper les facultés d'une même ville en leur donnant des intérêts communs et une direction commune. Mais les universités n'ont reconquis définitivement leur autonomie que par la loi du 10 juillet 1896, à l'élaboration et au succès de laquelle est attaché le nom de Louis Liard. (V. UNIVERSITÉ.) Les universités font passer à leurs étudiants les examens de licence, de diplômes d'études supérieures et de doctorat (v. ces mots) et aussi, en s'adjoignant des membres de l'enseignement secondaire, l'examen de baccalauréat.

L'*enseignement libre* (catholique en majeure partie) a des établissements secondaires, des écoles de hautes études, des facultés groupées en nombre variable, et une université complète (Lille). — Citons enfin les grandes écoles, qui ne participent pas à la vie universitaire, et qui dépendent directement des ministres. (V. ÉCOLES, INSTRUCTION PUBLIQUE.)

Enseignement (*Ligue de l'*). (V. LIGUE.)

enseigner [*an-sè-gné*] v. a. (lat. pop. *insignare*). Instruire : *enseigner des enfants*. Apprendre aux autres : *enseigner la grammaire*. Indiquer : *enseigner un chemin*.

enseigneur [*an-sè-gneur*]. n. m. Celui qui enseigne.

ensellé, e [*an-sè-lé*] adj. Se dit d'un quadrupède qui a le dos enfoncé comme le siège d'une selle. (V. CHEVAL.) Se dit d'un bateau ou d'un ballon oblong, très relevés aux deux extrémités.

ensellement [*an-sèl-le-man*] n. m. (rad. *selle*). Disposition du sol en forme de dos d'âne, telle qu'elle se présente, notamment dans les régions montagneuses, lorsque deux vallées sont opposées par le sommet : *l'ensellement du col de Balme.*

enseller [*an-sè-lé*] v. a. Mettre une selle sur : *enseller un cheval.*

ensellure [*an-sè-lu-re*] n. f. Courbure très accusée de la région lombaire chez les quadrupèdes et, par analogie, chez l'homme.

ensemble [*an-san-ble*] adv. (du lat. *in*, en, et *simul*, à la fois). L'un avec l'autre, en même temps, à la fois : *vivre ensemble ; agir ensemble.* N. m. Résultat de l'union des parties d'un tout : *un bel ensemble.* Accord, unité : *agir avec ensemble. Mus.* Passage de musique vocale où plusieurs voix se réunissent pour chanter en même temps. Se dit de l'exécution, lorsque chanteurs ou musiciens sont si bien d'accord, soit pour l'intonation, soit pour la mesure, qu'ils semblent tous être animés d'un même esprit. ANT. **Séparément, isolément.**

ensemblier [*an-san-bli-é*] n. m. Artiste qui combine les ensembles décoratifs.

ensemencement [*an-se-man-se-man*] n. m. Action d'ensemencer : *ensemencement à la volée.*

ensemencer [*an-se-man-sé*] v. a. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *j'ensemençais, nous ensemençons.*) Répandre la semence (sur un champ).

Ensenada [*èn-sè*] (Zénon **de La**), homme d'Etat espagnol, ministre du roi Ferdinand IV (1702-1781). Il contribua à réorganiser l'armée et la marine de son pays.

enserrement [*an-sè-re-man*] n. m. Action d'enserrer.

enserrer [*an-sè-ré*] v. a. (de *en*, et *serrer*). Enfermer, contenir : *tout ce que le globe enserre.* Serrer étroitement : *le boa enserre sa victime.*

enserrer [*an-sè-ré*] v. a. (de *en*, et *serre*). Mettre dans une serre.

enseuillement [*an-seu, ll* mll., *e-man*] n. m. Elévation de l'appui d'une fenêtre au-dessus du plancher.

ensevelir [*an*] v. a. (du préf. *en*, et du lat. *sepelire*, même sens). Envelopper un corps mort dans un linceul : *ensevelir un cadavre. Par ext.* Enterrer. *Fig.* Engloutir : *Pompéi fut ensevelie sous la cendre.* Envelopper, cacher : *il a enseveli son secret avec lui.* **S'ensevelir** v. pr. *Fig. S'ensevelir dans la retraite,* se retirer du monde. ANT. **Déterrer, exhumer.**

ensevelissement [*an, li-se-man*] n. m. Action d'ensevelir ; funérailles.

Ensevelissement du Christ, tableau de Quentin Metsys, au musée d'Anvers. (V. p. 767.)

ensevelisseur, euse [*an, li-seur, eu-ze*] n. Celui, celle qui ensevelit un cadavre. (Peu us.)

Ensheim [*ènss-ha-im'*], village de la Sarre, arr. de Saint-Ingbert ; 2.770 h. Victoire de Turenne sur les Impériaux, le 4 octobre 1674.

ensifolié, e [*in*] adj. (du lat. *ensis*, épée, et *folium*, feuille). *Bot.* Qui a des feuilles en forme d'épée.

ensiforme [*in*] adj. (du lat. *ensis*, épée, et de *forme*). En forme d'épée.

ensilage ou **ensilotage** [*an*] n. m. Action d'ensiler : *ensiler des céréales, des betteraves.* (V. SILO.)

ensiler [*an-si-lé*] ou **ensiloter** [*an-si-lo-té*] v. a. (du préf. *en*, et de *silo*). Mettre les grains, racines, fourrages, etc., dans des silos pour les conserver.

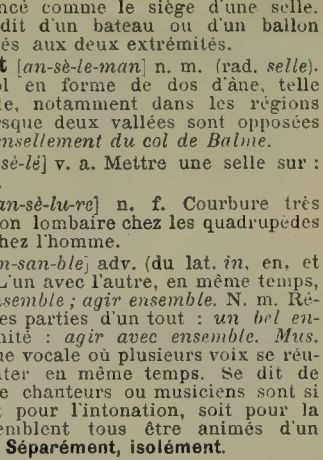

Ensilages : 1. A air libre ; 2. En terre.

ensileur [*an*] n. m. Celui qui met et conserve des denrées dans des silos ou en sacs comprimés.

ensimage [*an*] n. m. Action d'ensimer les étoffes.

ensimer [*an-si-mé*] v. a. (de *en*, et *sain*, graisse). Graisser, lubrifier la laine en vue de certaines opérations de tissage ou de filature.

Ensisheim [*èn'-siss-ha-im'*], chef-lieu de canton du Haut-Rhin, arr. de Guebwiller, au confluent de l'Ill et de la Thur ; 2.500 h. Ch. de f. Ce fut un moment la résidence du conseil supérieur de l'Alsace, après la réunion de cette province à la France, en 1648.

Ensival, comm. de Belgique (Liége), sur la Vesdre ; 6.660 h. Draps.

ensochure [*an*] n. f. Douille qui fixe le soc au corps de la charrue.

ensoiement [*an-soi-man*] ou **ensoyement** [*an-soi-ie-man*] n. m. Action d'ensoyer.

ensoleillé [*an-so-lè, ll* mll., *é*], **e** adj. Couvert de l'éclat du soleil : *paysage ensoleillé. Fig.* Qui a de l'éclat, de la gaieté.

ensoleillement [*an-so-lè, ll* mll., *e-man*] n. m. Etat de ce qui est ensoleillé.

ensoleiller [*an-so-lè, ll* mll., *é*] v. a. Donner l'éclat du soleil, d'une vive lumière : *ensoleiller de diamants une toilette. Fig.* Donner de l'éclat, de la gaieté, de la verve, de la vivacité.

ensommeillé [*an-so-mè, ll* mll., *é*], **e** adj. Appesanti par le sommeil. *Fig.* Assoupi.

Ensor (James), peintre-graveur belge, né à Ostende en 1860, qui traduit par un dessin saisissant des imaginations de visionnaire.

ensorcelant [*an, lan*], **e** adj. Qui ensorcelle : *charme ensorcelant.*

Ensorcelée (*l'*), roman de J. Barbey d'Aurevilly (1854), dont le sujet, l'amour étrange et tragique d'une fermière pour un moine au visage mutilé et effrayant, se rattache à l'histoire de la chouannerie du Cotentin ; œuvre d'un romantisme sauvage, d'un style impeccable.

ensorceler [*an, lé*] v. a. (rad. *sorcier*. — Prend deux *l* devant une syllabe muette : *j'ensorcelle.*) Jeter, par de prétendus sortilèges, le trouble dans le corps ou l'esprit. *Fig.* Séduire, charmer, inspirer une violente passion.

ensorceleur, euse [*an, eu-ze*] adj. et n. Qui ensorcelle : *on brûlait jadis les ensorceleuses.* Qui séduit : *regards ensorceleurs.*

ensorcellement [*an-sor-sè-le-man*] n. m. Action d'ensorceler. Résultat de cette action. *Fig.* Séduction, charme.

ensouaille [*an-sou-a, ll* mll., *e*] n. f. Petite corde qui retient le bout de la crosse du gouvernail.

ensoufrer [*an-sou-fré*] v. a. Enduire de soufre.

ensoufroir [*an*] n. m. Lieu où l'on expose des matières textiles animales à la vapeur du soufre, afin de les blanchir.

ensouple [*an*] n. f. (lat. *insubulum*). Cylindre du métier à tisser sur lequel on monte la chaîne.

ensoupleau [*an-sou-plô*] n. m. Cylindre d'un métier à tisser, sur lequel s'enroule l'étoffe à mesure qu'elle est tissée.

ensoutané, e [*an*] n. *Pop.* Prêtre, moine.

ensoutaner [*an, né*] v. a. *Fam.* Faire prendre la soutane à.

ensouter [*an-sou-té*] v. a. Mettre dans la soute d'un navire.

ensoyement n. m. *Techn.* V. ENSOIEMENT.

ensoyer [*an-soi-ié*] v. a. Se conj. comme *aboyer.*) Munir d'une soie de porc le fil poissé qu'on emploie pour coudre le cuir.

enstatite [*ans-ta*] n. f. *Minér.* Silicate ferro ou alumino-magnésien.

ensuaire [*an-su-è-ré*] v. a. Envelopper les morts dans un suaire.

ensuaireuse [*an-su-è-reu-ze*] n. f. Femme qui ensuaire.

ensucrer [*an-su-kré*] v. a. Confire dans du sucre.

ensuifer [*an-sui-fé*] v. a. Enduire de suif.

ensuite [*an*] adv. (de *en*, et *suite*). Après, à la suite. *Ensuite de* loc. prép., après, à la suite de, par suite. ANT. **D'abord, premièrement.**

ensuivant [*an-sui-van*], **e** adj. Suivant, qui vient après : *le mois ensuivant.* (Vx.)

ensuivre (s') [*san*] v. pr. Suivre, être la conséquence de. V. impers. Résulter : *il s'ensuit que...*

ensuple n. f. *Techn.* V. ENSOUPLE.

entablement [*an, man*] n. m. (de *en*, et *table*). Saillie au haut des murs d'un bâtiment, qui en forme le couronnement, en soutient le toit, et comprend l'architrave, la frise et la corniche.

— ENCYCL. C'est d'après l'entablement qu'on peut juger de la richesse d'un édifice, de la composition d'un ordre, du bon goût de l'architecte et de l'heureux choix des ornements. C'est aussi d'après l'entablement qu'on peut juger de la destination d'un monument ancien, et reconnaître à quelle divinité il était consacré. V. CHAPITEAU, COLONNE, ORDRE.

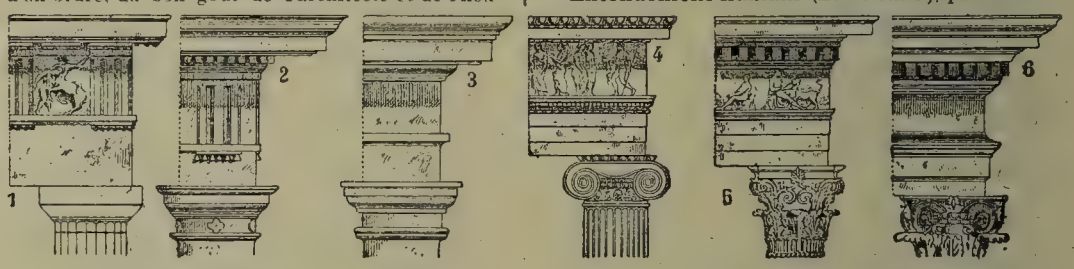

ENTABLEMENTS : 1. Dorique grec ; 2. Dorique romain ; 3. Toscan ; 4. Ionique ; 5. Corinthien ; 6. Composite.

entabler [*an-ta-blé*] v. a. Ajuster à demi-épaisseur deux pièces de bois.

entablure [*an*] n. f. Point de rotation des deux lamés d'une paire de ciseaux. Endroit où se réunissent deux pièces de bois entablées.

entacage ou **entaquage** [*an-ta-ka-je*] n. m. Rainure longitudinale de l'ensouple, destinée à recevoir les baguettes qui arrêtent le tissu. Action de fixer l'étoffe dans ces rainures.

entacher [*an-ta-ché*] v. a. (de *en*, et *tacher*). Souiller : *faute qui entache l'honneur. Acte entaché de nullité,* qui n'est pas fait dans les formes.

entada [*in*] n. m. Genre de légumineuses mimosées, comprenant des arbrisseaux des régions tropicales. (Une espèce de l'Inde fournit une substance mucilagineuse, qu'on emploie dans ce pays pour laver les cheveux.)

entage [*an*] n. m. Action de forer un bijou, tout en laissant subsister les marques de poinçons pour en enlever frauduleusement de l'or qu'on remplace par du cuivre.

entaillage [*an-ta, ll* mll.] n. m. Action d'entailler.

entaille [*an-ta, ll* mll., *e*] n. f. (de *entailler*). Large coupure dans le bois, la pierre, les chairs, etc.

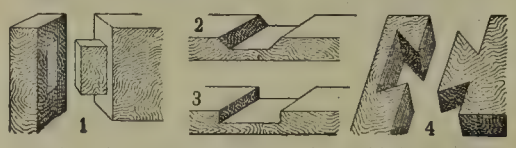

Entailles : 1. A tenon et mortaise ; 2. A mi-bois en sifflet ; 3. A mi-bois, droite ; 4. A queue d'aronde.

Blessure faite par un instrument tranchant : *se faire une entaille.*

entailler [*an-ta, ll* mll., *é*] v. a. (de *en*, et *tailler*). Faire une entaille : *on entaille parfois les arbres fruitiers pour en modifier la croissance.* Encastrer une charnière, une serrure, etc., dans une pièce de bois.

entailleur [*an-ta, ll* mll.] n. m. Ciseleur. (Vx.)

entailloir [*an-ta, ll* mll.] n. m. Outil à découper.

entaillure [*an-ta, ll* mll.] n. f. Entaille.

entalinguer v. a. et **entalingure** n. f. *Mar.* V. ÉTALINGUER, ÉTALINGURE.

entame ou **entamure** [*an*] n. f. Premier morceau que l'on coupe d'un pain, d'un quartier de viande, etc. : *l'entame d'un gigot.* Coupure.

entamement [*an, man*] n. m. Action d'entamer.

entamer [*an-ta-mé*] v. a. (lat. pop. *intaminare*). Couper le premier morceau : *entamer un pain.* Faire une légère incision, une déchirure : *entamer la peau. Fig.* Commencer : *entamer une conversation.* Porter atteinte : *entamer la réputation.*

entamure n. f. V. ENTAME.

entaquage n. m. V. ENTACAGE.

entaquer [*an-ta-ké*] v. a. Exécuter l'entaquage.

entartrage n. m. (de *tartre*). Incrustation progressive des tubes ou des parois des générateurs de vapeur, par les dépôts calcaires que forme l'eau en s'échauffant.

entartrate [*an*] n. m. Dépôt formé par les eaux dans les chaudières.

entartrer [*tré*] v. a. Incruster, garnir de tartre : *certaines eaux entartrent rapidement les chaudières.* **S'entartrer** v. pr. Se garnir de tartre.

entassement [*an-ta-se-man*] n. m. Action d'entasser. Amas : *entassement de débris.*

entasser [*an ta-sé*] v. a. Mettre en tas ; accumuler, amasser, amonceler. *Fig.* Réunir en quantité. Multiplier : *entasser des citations.*

entasseur, euse [*an-ta-seur, eu-ze*] n. *Fam.* Qui entasse : *un entasseur d'écus.*

ente [*an-te*] n. f. (du gr. *emphuton*, planté dans). Petite branche portant au moins un œil, et qu'on prend à un arbre pour le greffer sur un autre. Greffe opérée au moyen d'une ente. Manche d'un pinceau.

enté, e [*an*] adj. *Blas.* Se dit de l'écu ou d'une pièce, divisés suivant des lignes courbes qui se pénètrent les unes les autres. *Enté en pointe,* se dit de l'écu divisé par deux traits courbes qui partent du centre pour gagner les angles de la pointe.

entéléchie [*an, chî*] n. f. (gr. *entelecheia*). Dans la philosophie d'Aristote, ce qui pour chaque être est la possession de sa perfection, de sa fin.

entelle [*an-tè-le*] n. m. Espèce de singes du genre semnopithèque, très répandus dans l'Inde et qu'on y protège comme animaux sacrés.

entement [*an-te-man*] n. m. Action d'enter. Greffe opérée avec des entes. (Peu us.)

entendant [*an-tan-dan*], **e** adj. et n. Qui jouit de la faculté d'entendre. (Vx.)

entendement [*an-tan-de-man*] n. m. Faculté par laquelle on comprend : *l'entendement n'est autre chose que l'intelligence.* Jugement, sens, conception, intelligence : *perdre l'entendement.*

Entendement humain (*Essai sur l'*), par Locke (1690). L'auteur rejette les idées innées et recherche la seule cause des idées dans les sensations et la réflexion.

Entendement humain (*Nouveaux essais sur l'*), par Leibniz ; c'est une critique du sensualisme de Locke. A la formule de Locke : « Rien n'est dans l'entendement qui n'ait été auparavant dans le sens », Leibniz ajoute cette importante restriction : « sinon l'entendement lui-même ». — Achevé en 1704, l'ouvrage fut publié seulement en 1765, longtemps après la mort de Leibniz.

Entendement humain (*Recherches sur l'*), par Thomas Reid (1763). L'auteur se prononce pour l'empirisme et la restriction du domaine de la psychologie. L'ouvrage a été traduit en français par Jouffroy.

entendeur [*an-tan*] n. m. Qui comprend facilement. *A bon entendeur salut,* que celui qui est intelligent profite de ce qu'on a dit.

entendre [*an-tan-dre*] v. a. (du lat. *intendere,* diriger vers). Percevoir par le sens de l'ouïe : *entendre un bruit. Entendre dur,* avoir l'oreille dure. Ecouter : *ne vouloir rien entendre.* Recevoir le témoignage : *entendre des témoins.* Exaucer : *entendre la prière des malheureux. Fig.* Comprendre : *entendre à demi-mot.* Interpréter : *phrase que l'on peut entendre de deux manières.* Connaître parfaitement : *entendre le commerce.* Avoir l'intention de : *j'entends qu'on m'obéisse. Donner, laisser à entendre,* laisser croire, insinuer ; laisser à deviner. *Entendre raison,* acquiescer à ce qui est juste. *Entendre la plaisanterie,* souffrir volontiers d'être plaisanté. *Ne pas entendre raillerie,* s'offenser aisément. *Ne pas y entendre finesse, malice,* n'être pas malin. *Ne pas entendre de cette oreille-là,* refuser d'accepter une proposition. *Entendez-vous?* se met à la fin d'une phrase pour appuyer un ordre, une menace. V. n. Prêter attention à : *ne savoir à qui entendre. Entendre à,* acquiescer : *père qui refuse d'entendre à un mariage.* **S'entendre** v. pr. Se comprendre, être d'accord. Se connaître à. PROV. : **Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre,** on persuade plus aisément un sourd qu'une personne qui se refuse à comprendre. V. CLOCHE.

entendu, e [*an-tan*] adj. (de *entendre*). Convenu, décidé : *c'est une affaire entendue.* Intelligent, habile, capable. *Prendre un air entendu,* avoir l'air de comprendre parfaitement. N. *Faire l'entendu,* l'important. *Bien entendu* loc. adv., assurément.

enténébrer v. a. (Se conj. comme *accélérer*) Plonger dans les ténèbres, au prop. et au fig.

entente [*an-tan-te*] n. f. Interprétation : *le calomniateur recherche les mots à double entente.* Intelligence : *avoir l'entente des affaires.* Bon accord : *entente entre deux époux. Entente cordiale*, relations d'amitié qui s'établirent entre la France et l'Angleterre à partir de 1904, sous l'influence d Edouard VII et de la menace allemande. Absolum. : *l'Entente*, ensemble des nations alliées contre l'Allemagne pendant la Grande Guerre. *Petite Entente*, alliance défensive entre la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie et la Roumanie, pour le maintien des traités qui ont suivi la Grande Guerre.

ententophile [*an-tan*] adj. et n. Partisan de l'Entente pendant la Grande Guerre.

enter [*an-té*] v. a. (de *ente*). Greffer une ente sur : *enter un sauvageon. Par ext.* Insérer sur : *enter une tête de lion sur un corps de chèvre. Fig.* Faire reposer sur. Assembler par une entaille deux pièces de bois. *Enter des bas*, remplacer le bout par un autre. *Canne entée*, canne formée de plusieurs pièces emboîtées. **S'enter** v. pr. S'unir par les liens du sang : *maison ducale qui s'est entée sur une autre.*

entéralgie [*an, jî*] n. f. (du gr. *enteron*, intestin, et *algos*, douleur). *Méd.* Douleur aiguë des intestins.

— Encycl. L'entéralgie ou colique nerveuse est une névralgie des intestins ; elle se caractérise par une douleur vive qui s'irradie autour de l'ombilic. Le malade a les traits altérés, les extrémités froides, la peau couverte de sueur, etc. L'absence de fièvre précise le diagnostic, avec le siège de la douleur. Le traitement consiste en hydrothérapie, massage, et surtout en électrothérapie.

entéralgique [*an*] adj. Qui a rapport à l'entéralgie : *douleurs entéralgiques.*

entérectasie [*an-té-rèk-ta-zî*] n. f. (du gr. *enteron*, intestin, et *ektasis*, extension). Dilatation de l'intestin.

entérectomie [*an-té-rèk-to-mî*] n. f. (du gr. *enteron*, intestin, et *ektomê*, ablation). Résection d'une partie du tube intestinal.

— Encycl. L'entérectomie est nécessaire lors de perforations ou de plaies étendues de l'intestin. Elle consiste à isoler puis à sectionner l'anse lésée, et à suturer ensemble les deux bouts de l'intestin. C'est une opération grave.

entérinal, e, aux [*an*] adj. Qui concerne l'entérinement.

entérinement [*an, man*] n. m. Action d'entériner : *l'entérinement des lettres de grâce.*

— Encycl. *Dr.* Les lettres de grâce ou de commutation de peine accordées par le chef du pouvoir exécutif sont entérinées par les cours d'appel, mais c'est une simple formalité, et la cour ne peut modifier en rien la mesure dont le condamné est l'objet. Le Code de procédure ordonne aussi l'entérinement des procès-verbaux des experts ; lorsque ces procès-verbaux ont été entérinés contradictoirement, les faits qu'ils renferment ne peuvent plus être contestés.

entériner [*an, né*] v. a. (de *entier*). *Dr.* Ratifier par un jugement un acte dont la validité dépend de cette formalité : *entériner des actes de grâce.*

entérique [*an*] adj. (du gr. *enteron*, intestin). Qui a rapport aux intestins : *inflammation entérique.*

entérite [*an*] n. f. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Inflammation des intestins.

— Encycl. L'entérite reconnaît des causes fort diverses ; on incrimine le plus souvent l'influence des microbes et des substances toxiques. On distingue : l'*entérite cholériforme*, fréquente chez les enfants et les vieillards, donnant lieu à des selles aqueuses avec tendance au refroidissement ; l'*entérite dysentériforme*, à selles glaireuses, avec douleurs intestinales ; l'*entérite typhoïdique*, à température élevée. Dans tous ces cas, le lait, le bismuth, l'eau albumineuse et un régime alimentaire strict suffisent pour obtenir la guérison. Les entérites chroniques, dangereuses surtout dans les pays chauds, se caractérisent chez nous sous deux formes principales : l'*entérite muco-membraneuse*, avec alternatives de constipation et de diarrhée, et l'*entérite tuberculeuse*. Le traitement consiste en régime alimentaire, hydrothérapie, et traitement de l'état général.

entéro-anastomose [*an*] n. f. (du gr. *enteron*, intestin, et de *anastomose*). Opération chirurgicale, qui consiste à faire communiquer latéralement deux anses d'intestin lorsque la partie intermédiaire est le siège d'un cancer ou d'un rétrécissement.

entérocèle [*an*] n. f. (du gr. *enteron*, intestin, et *kêlê*, tumeur). *Méd.* Hernie qui ne contient que de l'intestin grêle.

entéroclyse [*an*] n. f. (du gr. *enteron*, intestin, et *klusis*, lavage). Syn. de LAVEMENT.

entérocolite [*an*] n. f. (du gr. *enteron*, intestin, et de *côlon*). Inflammation de l'intestin grêle et du côlon.

— Encycl. L'entérocolite n'est qu'une variété, d'ailleurs fréquente, de l'entérite. C'est ainsi que l'entérite muco-membraneuse est presque toujours une entérocolite.

entérocoque [*an*] n. m. Microbe intestinal découvert par Thiercelin et qui détermine assez fréquemment des accidents pathologiques.

entérocystocèle [*an, sis-to*] n. f. (du gr. *enteron*, intestin, *kustis*, vessie, et *kêlê*, tumeur). Hernie qui contient la vessie et une portion de l'intestin.

entérodynie [*an, nî*] n. f. (du gr. *enteron*, intestin, et *odunê*, douleur). Douleur intestinale.

entérographe [*an*] n. m. (du gr. *enteron*, intestin, et *graphein*, décrire). Appareil destiné à mesurer et à inscrire les contractions de l'intestin.

entérographie [*an, fî*] n. f. (de *entérographe*). Description de l'intestin, étude sur les intestins.

entéro-hémorragie [*an*] n. f. Syn. de ENTÉRORRAGIE.

entérohépatocèle [*an*] n. f. Hernie contenant une partie de l'intestin et le foie et que l'on trouve parfois chez le fœtus.

entérokinase n. f. Substance diastasique du suc intestinal, provoquant l'activité des ferments nécessaires à la digestion des albuminoïdes.

entérolithe [*an*] n. m. (du gr. *enteron*, intestin, et *lithos*, pierre). Calcul intestinal : *les entérolithes, fréquents chez les herbivores, sont très rares chez l'homme.*

entéromésentérique [*an, zan*] adj. (du gr. *enteron*, intestin, et de *mésentère*). Qui a rapport à l'intestin et au mésentère.

entéromphale [*an-té-ron*] n. f. (du gr. *enteron*, intestin, et *omphalos*, nombril). Hernie ombilicale.

entéropneustes [*an, pneus-te*] n. m. pl. Classe d'invertébrés, intermédiaires entre les échinodermes et les vers. S. un *entéropneuste.*

entéropogon [*an*] n. m. Genre de graminées de l'Inde et de Madagascar.

entéroptose [*an-té-rop tô-ze*] n. f. (du gr. *enteron*, entrailles, et *ptôsis*, chute). Maladie caractérisée par un affaiblissement de la paroi abdominale et donnant lieu à un prolapsus des viscères abdominaux.

— Encycl. L'entéroptose existe surtout chez la femme, où elle est provoquée par la grossesse et l'abus du corset. On peut y remédier par la ceinture de Glénard, ou par une opération.

entérorragie [*an-té-ro-ra-jî*] n. f. (du gr. *enteron*, entrailles, et *rhagê*, rupture). Hémorragie intestinale.

— Encycl. L'entérorragie n'a d'autres symptômes que ceux des hémorragies internes. Subitement, le malade pâlit, son pouls se ralentit, son regard s'obscurcit, puis apparaissent des vertiges, et parfois il y a perte de connaissance. Le diagnostic se fait d'après les conditions pathologiques où se trouve le malade, mais la certitude n'existe qu'après les selles sanguinolentes. Le traitement consiste en repos, diète et boissons glacées, injections de morphine et d'ergotine et de sérum artificiel.

entérorrhaphie [*an-té-ro-ra-fî*] n. f. (du gr. *enteron*, intestin, et *raphê*, couture). Opération qui consiste à suturer une plaie intestinale.

— Encycl. L'entérorrhaphie est une opération très délicate, et qui demande une extrême habileté, les tissus qu'il s'agit de faire adhérer étant très friables.

entérorrhée [*an-té-ro-ré*] n. f. (du gr. *enteron*, intestin, et *rhein*, couler). Diarrhée caractérisée par un flux muqueux et séreux.

entérospasme [*an, spas-me*] n. m. Contracture spasmodique de l'intestin.

entérotome [*an*] n. m. Instrument employé pour l'entérotomie ou section de l'éperon intestinal.

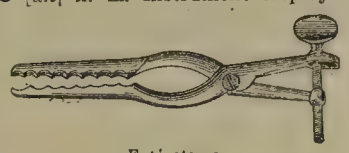

Entérotome.

entérotomie [*an, mî*] n. f. (du gr. *enteron*, intestin, et *tomê*, section). Dissection de l'intestin. Opération que l'on pratique pour guérir les anus contre nature.

— Encycl. L'entérotomie est destinée à guérir l'anus contre nature, dont la guérison spontanée est excessivement rare. Il s'agit de détruire une sorte de valve dite *éperon*, qui forme opercule entre les deux bouts de l'intestin. On le sectionne peu à peu, au moyen d'une pince à demeure dite *entérotome.*

entérovaccin ou **entréo-vaccin** n. m. Nom donné à certains vaccins que l'on utilise par la voie digestive au lieu de les injecter sous la peau.

— Encycl. L'ingestion de cultures bacillaires stérilisées déterminant dans l'intestin des réactions d'immunité, il est possible d'appliquer à des malades chez lesquels l'injection est difficile ou contre-indiquée, la méthode des entéro-vaccins comme traitement préventif des infections d'origine intestinale : fièvres typhoïde et paratyphoïde, choléra, colibacillose, etc.

entérozoaire [*an, è-re*] n. m. (du gr, *enteron*, intestin, et *zoarion*, petit animal). Ver intestinal.

enterrage [*an-tè-ra-je*] n. m. Action de tasser de la terre autour d'un moule de fondeur, pour le solidifier.

enterrement [*an-tè-re-man*] n. m. Action de mettre en terre. Inhumation, funérailles, cérémonie qui accompagne la mise en terre d'un mort : *l'enterrement de Victor Hugo fut une manifestation nationale.* Convoi funèbre. Frais de sépulture. *Fig.* Abandon, rejet, renonciation : *enterrement d'une loi. Enterrement civil*, celui qui a lieu sans aucune cérémonie religieuse.

Enterrement à Ornans (*l'*), tableau de G. Courbet (1851) ; une des œuvres les plus célèbres de cet artiste, et qui fut le point de départ d'un mouvement réaliste en peinture. L'observation en est juste, et le coloris énergique. (V. p. 768.)

enterrer [*an-tè-ré*] v. a. (de *en*, et *terre*). Enfouir : *enterrer un trésor.* Engloutir sous les décombres. Inhumer. Présider un enterrement, ou y assister. *Fig.* Survivre : *vieillard qui enterre tous ses héritiers.* Faire mourir. Détruire. Enfermer dans un lieu retiré : *enterrer quelqu'un à la campagne.* Tenir caché. Renoncer à : *enterrer ses illusions.* Faire qu'on ne parle plus de : *enterrer un projet de loi.* Se livrer aux dernières réjouissances que permet une époque, un état, etc. : *enterrer le carnaval, enterrer sa vie de garçon.* **S'enterrer** v. pr. Se retirer du monde. ANT. **Déterrer, exhumer.**

enterreur, euse [*an-tè-reur, eu-ze*] n. *Fam.* Personne qui enterre.

entêtant [*tan*], **e** adj. Qui entête.

en-tête [*an*] n. m. Ce qui est imprimé, écrit ou gravé en tête d'une lettre, d'un écrit. Pl. des *en-têtes.*

entêté, e [*an*] n. et adj. Opiniâtre, têtu : *caractère entêté.* ANT. **Obéissant, docile.**

entêtement [*an, man*] n. m. Sorte de vertige causé par quelque émanation. (Peu us. en ce sens.) *Fig.* Attachement opiniâtre à ses idées. Action d'entêter les épingles.

entêter [*an-tê-té*] v. a. Faire mal à la tête par des vapeurs, des odeurs. *Fig.* Enorgueillir. Engouer. *Entêter les épingles*, en fixer les têtes. **S'entêter** v. pr. S'opiniâtrer. *S'entêter de quelqu'un*, s'engouer.

entêteur [*an*] n. m. Ouvrier qui met les têtes aux épingles, qui les entête.

entêtoir [*an*] n. m. Outil à entêter les épingles.

enthelminthe [*an-tèl*] n. m. (du gr. *entos*, au dedans, et de *helminthe*). Ver vivant en parasite dans l'épaisseur des tissus ou des viscères, ou dans les cavités du corps.

enthousiasme [*an-tou-zi-as-me*] n. m. (gr. *enthousiasmos*, sorte de fureur, d'inspiration divine). Exaltation produite par l'inspiration divine : *l'enthousiasme de la Pythie lui dictait ses oracles.* Inspiration exaltée de l'écrivain, de l'artiste. Emotion extraordinaire et joyeuse de l'âme : *accueillir avec enthousiasme.* Admiration outrée : *avoir de l'enthousiasme pour...* ANT. **Apathie, flegme, indifférence.**

enthousiasmer [*an-tou-zi-as-mé*] v. a. Ravir d'admiration ; inspirer l'enthousiasme : *enthousiasmer la foule.* **S'enthousiasmer** v. pr. S'engouer de quelqu'un ou de quelque chose : *s'enthousiasmer pour le progrès.*

enthousiaste [*an-tou-zi-as-te*] n. et adj. Qui a de l'enthousiasme : *esprit enthousiaste.* ANT. **Apathique, flegmatique, froid.**

enthousiastement [*an-tou-zi-as-te-man*] adv. D'une manière enthousiaste.

enthymématique [*an*] adj. Qui a la forme de l'enthymème.

enthymème [*an*] n. m. (gr. *enthumêma*). *Logiq.* Syllogisme réduit à deux propositions, l'une des prémisses étant sous-entendue, ex. : *tout mammifère est vivipare, donc la baleine est vivipare* (sous-entendu : *la baleine est un mammifère*).

entiché, e [*an*] adj. Opiniâtrement attaché à : *être entiché de ses opinions.*

entichement [*an, man*] n. m. Action de s'enticher ; état d'une personne entichée.

enticher [*an-ti-ché*] v. a. (de *en*, et *tache*). Envahir par une tache. (Vx.) Inspirer un attachement opiniâtre à : *qui vous a entiché de cette personne ?* **S'enticher** v. pr. S'engouer de : *s'enticher d'une opinion.*

entier [*an-ti-é*], **ère** adj. (du lat. *integer*, intact). Complet, dont rien n'a été retranché : *un pain entier.* Sans atteinte, sans réserve : *un dévouement entier. Fig.* Fier et obstiné : *esprit entier. Vétér.* Qui n'a pas subi la castration : *un cheval entier. Tout entier* (*tout* invariable), absolument entier : *l'assemblée tout entière se leva.* N. m. *Arith.* Nombre qui ne contient que des unités entières, comme 19, 150, 1.000, etc. *Par ext.* Totalité : *passage, monument conservé dans son entier. En entier* loc. adv., totalement. ANT. **Fractionnaire, partiel, incomplet, tronqué.**

entiercement [*an-ti-èr-se-man*] n. m. *Dr. anc.* Dépôt, en mains tierces, d'une chose saisie.

entiercer [*an-ti-èr-sé*] v. a. (Prend une cédille sous le c devant *a* et *o* : *il entierça, nous entiercons.*) *Dr. anc.* Déposer en mains tierces.

entièrement [*an, man*] adv. Tout à fait : *être entièrement acquis à une opinion.* ANT. **Incomplètement, partiellement.**

entité [*an*] n. f. (lat. scolast. *entitas ;* de *ens, entis*, être). *Philos.* Essence, ensemble des propriétés qui constituent l'essence d'un être.

Entlebuch, v. de Suisse (cant. de Lucerne), sur la Grande Entle ; 2.680 h. Fromages, scieries.

entoderme n. m. *Bot.* et *biol.* Syn. de ENDODERME.

entoilage [*an*] n. m. Action d'entoiler : *l'entoilage d'un tableau.* Toile pour entoiler.

entoiler [*an-toi-lé*] v. a. Fixer sur une toile : *entoiler une estampe, une carte de géographie.*

entoir [*an*] n. m. Sorte de couteau pour enter.

entoisage [*an-toi-za-je*] n. m. Action d'entoiser.

entoiser [*an-toi-zé*] v. a. Disposer pour être toisé : *entoiser des matériaux.*

entôlage [*an*] n. m. (de l'arg. *tôle* ou *taule*, signif. *chambre*). Vol pratiqué par une femme publique ou un acolyte sur le client qu'elle a entraîné chez elle.

entôler [*an-tô-lé*] v. a. Pratiquer l'entôlage.

entôleur, euse [*an, eu-ze*] n. Celui, celle qui pratique l'entôlage.

entolome [*an*] n. m. Genre de champignons de la famille des agaricinées, dont il existe plusieurs espèces, les unes comestibles, d'autres vénéneuses. (V. la planche en couleurs CHAMPIGNONS.)

entomber [*an-ton-bé*] v. a. Mettre dans la tombe.

entomique [*an*] adj. (du gr. *entomon*, insecte). Qui a rapport aux insectes : *organisation entomique.*

entomocécidie n. f. V. CÉCIDIE.

entomogène [*an*] adj. Se dit des champignons qui croissent sur les insectes : *l'isaria est un champignon entomogène, qui vit aux dépens des larves de la cochylis de la vigne.*

entomographe [*an*] n. m. Naturaliste qui s'occupe d'entomographie.

entomographie [*an, fî*] n. f. (du gr. *entomon*, insecte, et *graphein*, écrire). Description des insectes.

entomologie [*an, jî*] n. f. (du gr. *entomon*, insecte, et *logos*, discours). Partie de la zoologie qui traite des animaux articulés, et spécialement des insectes.

— Encycl. Le fondateur de l'entomologie fut Linné, qui établit les divisions et décrivit les genres et les espèces. Fabricius, Latreille, Réaumur, de Geer, Fourcroy, plus récemment Léon Dufour continuèrent l'œuvre de Linné. L'entomologie a progressé, grâce à son importance au point de vue agricole ; en particulier, la culture rationnelle des abeilles, l'élevage des vers à soie ont pris une importance considérable. Une chaire d'entomologie, un laboratoire d'études existent au Muséum d'histoire naturelle, à Paris.

D'autre part, l'étude, au point de vue agricole, des insectes nuisibles aux plantes (et aussi aux animaux), insectes que l'on désigne communément sous l'appellation générale de *ravageurs*, a conduit à l'installation de laboratoires spéciaux (stations entomologiques) dont le rôle consiste à rechercher tous les moyens propres à lutter contre ces ravageurs. V. INSECTE.

entomologique [*an*] adj. Qui a rapport à l'entomologie : *science entomologique.*

entomologiste [*an, jis-te*] n. Qui s'occupe d'entomologie.

entomophage [*an*] adj. (du gr. *entomon*, insecte, et *phagein*, manger). Qui se nourrit d'insectes : *oiseau entomophage.* Qui vit en parasite dans les larves d'insectes : *les ichneumons sont entomophages.* Se dit aussi de certaines plantes qui capturent des insectes pour s'en assimiler la substance : *la dionée est une plante entomophage.*

entomophile [*an*] adj. (du gr. *entomon*, insecte, et *philos*, ami). Se dit des plantes dont la fécondation est due au transport du pollen par les insectes, par opposition aux *anémophiles*, dont la fécondation est due au transport du pollen par le vent.

entomophilie n. f. Mode de pollinisation des plantes entomophiles.

entomophthore [*an*] n. m. Genre de champignons entomogènes, type d'une famille dite des *entomophthorées*, et dont l'espèce type vit sur la larve de la piéride du chou.

entomostracés [*an-to-mos-tra-sé*] n. m. pl. Division des crustacés, comprenant ceux dont l'organisation est la plus simple (ostracodes, copépodes, cirripèdes et phyllopodes). S. un *entomostracé.*

entomozoaires [*an, zo-è-re*] n. m. pl. Groupe d'animaux, dans lequel on classait autrefois les insectes et les vers. S. un *entomozoaire.*

entonnage [*an-to-na-je*], **entonnement** [*an-to-ne-man*] n. m. ou **entonnaison** [*an-to-nè-zon*] n. f. Mise en tonneaux.

entonner [*an-to-né*] v. a. (de *en*, et *tonne*). Verser un liquide dans un tonneau : *entonner du vin.* Verser dans la bouche, ingurgiter : *entonner la nourriture à un enfant.* **S'entonner** v. pr. *Fig.* S'engouffrer.

entonner [*an-to-né*] v. a. (de *en*, et *ton*). Mettre un air sur le ton : *entonner les notes, un air.* Commencer un chant : *entonner le* Te Deum, la Marseillaise. *Poétiq.* Célébrer en vers : *entonner les louanges de quelqu'un.*

entonnerie [*an-to-ne-rî*] n. f. Endroit d'une brasserie, où sont rangées les futailles à remplir.

entonnoir [*an-to-noir*] n. m. Instrument, le plus souvent conique, en bois, en fer, en verre ou autre matière, pour entonner un liquide. *Par anal.*

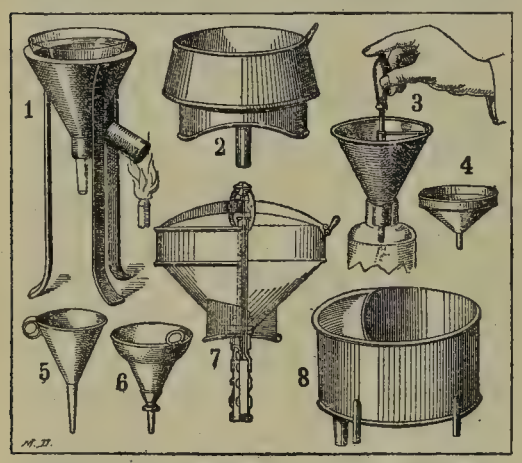

Entonnoirs : 1. Pour filtrer à chaud ; 2. Forme Rouen ; 3. Transvaseur pour poudres ; 4. A huile ; 5. Ordinaire ; 6. Autoclave ; 7. Automatique ; 8. Ovale, à eau-de-vie.

Cône évasé : *village situé au fond d'un entonnoir.* Excavation pratiquée à la surface du sol par un obus ou l'explosion d'une mine. *Pop.* Gosier.

entoparasite n. m. *Biol.* Syn. de ENDOPARASITE.

entophyte [*an*] adj. (du gr. *ἐντός*, dedans, et *phuton*, plante). Se dit des végétaux parasites, qui se développent à l'intérieur des organes d'autres végétaux. N. m. : *les entophytes sont pour la plupart des champignons microscopiques.* ANT. **Ectophyte.**

— ENCYCL. Les entophytes sont pour les végétaux ce que les entozoaires sont pour les animaux : des parasites qui se développent à l'intérieur des tissus. Ils attaquent un grand nombre de plantes cultivées ou sauvages, et sont la cause de diverses maladies (charbon, carie, rouille, mildiou, oïdium, etc.).

entoptique [*an-top-ti-ke*] adj. (du gr. *entos*, en dedans, et *optikos*, optique). Se dit de phénomènes (impressions ou sensations visuelles) qui résultent de causes placées dans l'œil même : *le phénomène appelé communément* mouches volantes *est d'ordre entoptique.*

entorse [*an*] n. f. (de *en*, et *tordre*). *Pathol.* Extension violente des ligaments, et, en général, des parties molles voisines d'une articulation : *se donner une entorse. Fig.* Atteinte violente : *fortune qui a reçu une fâcheuse entorse.* Altération : *donner une entorse à la loi, à un texte.*

— ENCYCL. *Pathol.* L'entorse se montre dans les articulations dont les mouvements sont très bornés. Les signes sont une douleur vive ressentie au moment du choc, une mobilité temporaire de l'articulation suivie ensuite de raideur. Il y a gonflement par infiltration séreuse. En général, l'entorse est bénigne ; on peut la traiter par des affusions d'eau froide, mais il vaut mieux agir avec de l'eau chaude à 50° ou 55°. Dans aucun cas, on ne doit laisser l'articulation complètement immobile ; le massage est par suite fort utile.

entorsé, e [*an*] adj. Qui a une entorse.

entortillage [*an-tor-ti, ll* mll.] n. m. Action d'entortiller. Subterfuge. Discours plein d'équivoques. (Peu us.)

entortillement [*an-tor-ti, ll* mll., *e-man*] n. m. Action de s'entortiller ou d'entortiller. Son effet. *Fig.* Embarras, obscurité du style, du discours.

entortiller [*an-tor-ti, ll* mll., *é*] v. a. Envelopper en tortillant : *entortiller un sou dans du papier. Fig.* Exprimer d'une manière embarrassée : *entortiller ses pensées. Fam.* Séduire par des paroles captieuses. **S'entortiller** v. pr. Etre entortillé, entortiller son corps, ses membres, ses rameaux, et au *fig.*, s'embarrasser, s'embrouiller dans ses discours. ANT. **Détortiller.**

entortilleur, euse [*an, ll* mll., *eu-ze*] adj. Qui entortille.

Entouf, nom de six rois de l'ancienne Egypte (XIe dynastie).

entour [*an*] n. m. (de *en*, et *tour*). Environs, lieux qui avoisinent : *les entours d'une place.* Personnes qui vivent auprès de quelqu'un (surtout au plur.). *A l'entour* loc. adv. et *A l'entour de* loc. prép., aux environs.

entourage [*an*] n. m. Tout ce qui entoure pour orner. (Peu us. en ce sens.) *Fig.* Société habituelle de quelqu'un : *l'entourage de Catilina était composé d'hommes perdus de dettes et de crimes.*

entourant [*an-tou-ran*], **e** adj. *Bot.* Qui entoure (la tige) : *feuilles entourantes.*

entourer [*an-tou-ré*] v. a. Disposer autour : *entourer une ville de murailles.* Vivre habituellement auprès de : *personne chérie de ceux qui l'entourent. Fig.* Accabler, combler : *entourer de soins.*

entourner [*an-tour-né*] v. a. *Mar.* Disposer autour : *entourner un câble sur une poulie.*

entournure [*an*] n. f. Echancrure d'une manche dans la partie qui touche à l'aisselle. *Fig. Gêné dans les entournures*, mal à l'aise.

en-tout-cas [*an-tou-kâ*] n. m. invar. Syn. de EN-CAS.

entozoaires [*an, è-re*] n. m. pl. (du gr. *entos*, en dedans, et *zôon*, animal). Animal qui vit en parasite dans le corps d'un autre. (Se dit en particulier des vers intestinaux.) S. un *entozoaire.*

entozoologie [*an, jî*] n. f. Histoire naturelle des entozoaires.

entozoologique [*an*] adj. Qui concerne l'entozoologie.

entr'abattre (s') v. pr. S'abattre l'un l'autre.

entr'aborder (s') v. pr. S'aborder mutuellement.

entr'accoler (s') v. pr. S'accoler l'un l'autre.

entr'accorder (s') v. pr. S'accorder l'un avec l'autre.

entr'accrocher (s') v. pr. S'accrocher mutuellement.

entr'accuser (s') v. pr. S'accuser l'un l'autre.

entr'acte n. m. Intervalle entre les actes d'une pièce de théâtre. Petite pièce musicale que l'orchestre joue entre deux actes, avant le ever du rideau. Intermède : *entr'acte en musique. Fig.* Temps de repos. Pl. des *entr'actes.*

entr'admirer (s') v. pr. S'admirer mutuellement.

entr'admonester (s') v. pr. S'admonester mutuellement.

entr'affronter (s') v. pr. S'affronter mutuellement.

Entragues [*an-tra-ghe*] (Charles DE BALZAC d'), gentilhomme du parti du duc de Guise, mort en 1599.

Entragues (Catherine-Henriette DE BALZAC d'), fille du précédent et de Marie Touchet, marquise de Verneuil, née à Orléans, favorite de Henri IV, après la mort de Gabrielle d'Estrées (1579-1633). Lassé de son humeur acariâtre, Henri IV la quitta ; dès lors, elle se mêla à des intrigues jusqu'à la mort de son royal amant.



Henriette d'Entragues.

entr'aide n. f. Action de s'entr'aider.

entr'aider (s') v. pr. S'aider mutuellement.

Entraigues [*an-trè-ghe*], comm. de Vaucluse, arr. et à 12 kil. de Carpentras, sur la *Sorgue d'Entraigues* ; 2.290 h. Ch. de f. P.-L.-M. Carrières.

enrt'aiguiser (s') v. pr. S'aiguiser réciproquement.

entrailles [*an-tra, ll* mll., *e*] n. f. pl. (lat. pop. *intralia* ; de *intra*, dans). Intestins, boyaux : *les aruspices romains examinaient les entrailles des victimes.* Organe de la gestation : *le fruit de vos entrailles est béni. Par. ext.* Mère : *respectez les entrailles qui vous ont porté. Fig.* Partie inférieure et profonde : *les entrailles de la terre.* Ce qu'il y a de plus intime dans un pays : *les entrailles de la patrie.* Siège allégorique des sentiments tendres ; sensibilité : *homme sans entrailles ; entrailles paternelles.* V. INTESTIN et VISCÈRE.

entr'aimer (s') v. pr. S'aimer l'un l'autre.

entrain [*an-trin*] n. m. (de *en*, et *train*). Manière d'agir vive et animée : *cet homme a de l'entrain.* Mouvement vif, rapide : *il y a de l'entrain dans cette comédie.* Gaieté franche et animée : *l'entrain d'une fête.*

entraînable [*an-trè*] adj. Qui peut être entraîné, gagné, déterminé.

entraînant [*an-trè-nan*], **e** adj. Qui entraîne. Ne s'emploie qu'au figuré : *l'éloquence entraînante de Mirabeau ; pas redoublé entraînant.*

entraînement [*an-trè-ne-man*] n. m. Action d'entraîner. Séduction : *céder à l'entraînement des passions.* Action et manière de préparer un cheval à la course, une personne en vue d'un sport : *mettre un cheval à l'entraînement ; boxeur à l'entraînement.*

— ENCYCL. L'entraînement est la pratique raisonnée de l'exercice et d'un régime spécial, dans le but d'élever la résistance physique. Le fond de la méthode est un exercice physique à la fois passif (massage) et actif (gymnastique), de durée et d'intensité croissantes. Il est bon d'ajouter un régime alimentaire, consistant en lait, œufs, cervelles, viandes grillées, féculents, sucre, riz, etc. L'alcool est interdit d'une façon absolue. La durée de l'entraînement varie avec la nature du sport ou le but hygiénique que l'on vise.

entraîner [*an-trè-né*] v. a. (de *en*, et *traîner*). Traîner avec soi : *locomotive qui entraîne un lourd convoi.* Emmener de force : *entraîner quelqu'un en prison.* Soumettre à l'entraînement, en parlant d'un cheval, d'un sportsman : *entraîner un cheval sur les obstacles.* Servir à un cycliste d'entraîneur. (V. ce mot.) Emporter, enlever en séduisant : *musique qui entraîne les danseurs.* Conduire par une sorte de violence morale : *entraîner les esprits.* Avoir pour résultat : *la guerre entraîne bien des maux.*

entraîneur [*an-trè*] n. m. Celui qui s'occupe de l'entraînement des chevaux, des coureurs, etc. Celui qui, monté sur un tandem, une triplette, une motocyclette, etc., précède un cycliste pour lui couper le vent, entretenir son ardeur et régler sa vitesse.

Entrains-sur-Nohain, comm. de la Nièvre, arr. et à 23 kil. de Clamecy ; 2.130 h.

entraison [*an-trè-zon*] n. f. (de *enter*). Temps où les poissons se rendent de la mer dans les étangs salés ou dans les cours d'eau, au moment du frai.

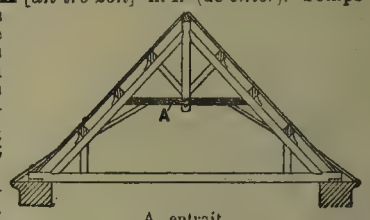

A, entrait.

entrait [*an-trè*] n. m. (lat. pop. *intractum*). *Constr.* Charpente horizontale, joignant les deux arbalétriers. V. FERME.

entrançer v. a. (de *en*, et *transe*) ou **entranser** (par l'intermédiaire de l'anglais *entrance*). *Spirit.* Faire entrer dans l'état de transe. **S'entrancer** ou **s'entranser** v. pr. Entrer en état de transe.

entrant [*an-tran*], **e** n. et adj. Personne qui entre. Se dit surtout au pl. : *les entrants et les sortants. Fig.* et *fam.* Insinuant. ANT. **Sortant.**

entr'appeler (s') v. pr. S'appeler l'un l'autre.

entr'apprendre (s') v. pr. Se donner des leçons réciproques.

entr'approcher (s') v. pr. S'approcher l'un de l'autre.

entr'assassiner (s') v. pr. S'assassiner mutuellement.

entr'assigner (s') v. pr. S'assigner l'un à l'autre : *s'entr'assigner un rendez-vous.* Lancer l'un contre l'autre une assignation.

entr'assommer (s') v. pr. S'assommer mutuellement.

entr'attaquer (s') v. pr. S'attaquer mutuellement.

entravaillé [*an-tra-va, ll* mll., *é*], **e** adj. *Blas.* Se dit de pièces en longueur qui passent plusieurs fois l'une sur l'autre.

entravant [*an-tra-van*], **e** adj. Qui entrave.

entrave [*an*] n. f. (du substantif verbal de *entraver*). Lien fixé aux pieds d'un cheval ou d'un autre animal, pour gêner sa marche. *Fig.* Gêne, obstacle, embarras : *apporter des entraves à l'exercice d'un droit.*

— ENCYCL. Les entraves sont des lanières de cuir ou des liens de corde munis d'une boucle et d'un anneau. On entrave les animaux, soit pour les empêcher de ruer, soit pour les soumettre à une opération chirurgicale, soit pour les maintenir dans un pâturage sans qu'ils puissent franchir les clôtures. Dans ce dernier cas, il faut prendre soin de ne pas serrer trop fortement les membres entravés. Lorsque les animaux sont chatouilleux, il faut se placer de côté pour enlever les entraves. On limite également au moyen d'entraves l'extension de l'aile de certains oiseaux que l'on veut tenir dans le privé.



Entrave.

entravé adj. S'est dit de robes resserrées dans le bas : *la mode des jupes entravées fleurit vers 1912.*

entravement [*an, man*] n. m. Supplice qui est une variété de celui de la cangue, et qui consiste à enchaîner le patient debout ou couché à un poteau, à une grille, etc. : *l'entravement est surtout appliqué en Perse et en Chine.*



Entravement.

entraver [*an-tra-vé*] v. a. (de *en*, et du lat. *trabs, trabis*, poutre). Mettre des entraves à : *entraver un cheval pour le ferrer. Fig.* Embarrasser, apporter des obstacles. ANT. **Désentraver, favoriser, faciliter.**

entraverser [*an-tra-vèr-sé*] v. a. Présenter le travers (d'un navire.)

entr'avertir (s') v. pr. S'avertir l'un l'autre.

entravestissement [*an-tra-vès-ti-se-man*] n. m. *Dr. cout.* Gain de survie entre époux.

entravon [*an*] n. m. (de *entraver*). Appareil de contention fait de quatre bracelets de cuir que l'on passe autour des paturons d'un cheval pour l'abattre et le maintenir à terre.

entr'avouer (s') v. pr. S'avouer réciproquement.

Entraygues, ch.-l. de c. (Aveyron), arr. et à 40 kil. d'Espalion, au confl. de la Truyère et du Lot ; 1.940 h. (Hab. *Entrigots*). Château féodal du XIIIe siècle. — Le cant. a 5 comm. et 6.530 h.

entre [*an-tre*] prép. de lieu (lat. *inter*). Au milieu de : *entre Paris et Melun.* Parmi : *sage entre tous.* Dans les relations de : *conversations entre amis.* Réciproquement : *les vices s'attirent entre eux.* Dans l'intervalle (temps) : *entre onze heures et midi.* Jointe aux verbes pronominaux, indique une action réciproque : *s'entre-nuire ;* jointe à certains verbes, en affaiblit l'idée : *entrevoir, entr'ouvrir. Entre autres*, parmi d'autres ; notamment. *D'entre*, pris parmi, situé entre : *l'un d'entre nous. Entre les deux*, ou *entre deux*, ni bien ni mal. — Substantiv. Parti intermédiaire : *prendre un entre deux qui déplaît à tout le monde. Entre deux âges*, entre la jeunesse et la vieillesse. — L'e final de *entre* ne s'élide devant une voyelle qu'en composition, par ex. : *entr'acte, entr'aide*, etc., et certains verbes pronominaux : *s'entr'égorger*, etc. Il ne s'élide pas entre deux mots distincts : *entre eux, entre autres.*

entre-bâillement n. m. Légère ouverture laissé par un objet entre-bâillé.

entre-bâiller v. a. Entr'ouvrir légèrement : *entre-bâiller sa porte.*

entre-bâillure n. f. Ouverture que laisse une chose entre-bâillée.

entre-baiser (s') v. pr. Se baiser l'un l'autre.

entre-bande n. f. Chacune des bandes travaillées avec une chaine de couleur différente aux extrémités d'une pièce d'étoffe. Pl. des *entre-bandes.*

entrebas [*an-tre-ba*] n. m. Trop grand écartement entre les fils de la chaine d'une étoffe.

entrebât [*an-tre-bâ*] n. m. Milieu du bât d'une bête de somme.

entre-battre (s') v. pr. (Se conj. comme *battre.*) Se battre l'un l'autre.

entre-bienfaire (s') v. pr. Se faire du bien réciproquement. (Vx.)

entre-blesser (s') v. pr. Se blesser mutuellement.

entrebouque [*bou-ke*] n. f. (de *entre*, et du lat. *bucca*, bouche). Dans une bourdigue, chambre la plus voisine de l'entrée.

entre-caresser (s') v. pr. Se caresser mutuellement.

entre-casser (s') v. pr. Se casser, l'un à l'autre, quelque chose.

Entrecasteaux [*an-tre-kas-tô*] (Antoine-Raymond-Joseph DE BRUNI d'), navigateur français, né à Entrecasteaux (Var), mort en mer, près de Java, pendant son voyage à la recherche de La Pérouse (1737-1793).



D'Entrecasteaux.

entre-céder (s') v. pr. Se céder l'un à l'autre.

entre-charger (s') v. pr. Se charger réciproquement.

entrechat [*an-tre-cha*] n. m. (de *entre*, et *chasser*). Saut léger, pendant lequel les pieds s'entrechoquent plusieurs fois avant de toucher le sol : *les entrechats les plus élégants sont ceux à six et huit battements.*

entre-chercher (s') v. pr. Se chercher mutuellement.

entre-choquement n. m. Choc de choses qui se heurtent.

entre-choquer (s') v. pr. Se choquer l'un l'autre.

entr'éclaircir (s') v. pr. Se donner de mutuels éclaircissements.

entre-clore v. a. Clore à demi.

entr'éclos, e adj. A demi éclos.

entrecolonnement ou **entre-colonnement** n. m. Espace qui est entre deux colonnes. Pl. des *entrecolonnements* ou *entre-colonnements.*

— ENCYCL. A l'exemple de Vitruve, les architectes modernes admettent cinq sortes d'entrecolonnements, qui se distinguent par le plus ou moins d'espacement des colonnes : le *pycnostyle*, le *systyle*, l'*eustyle*, le *diastyle*, et l'*aréostyle*. Claude Perrault en a ajouté un sixième : l'*aréosystyle*. L'emploi de ces diverses ordonnances est subordonné à la nature de l'ordre.

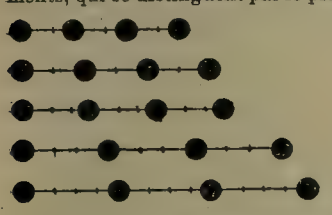

Entrecolonnements.

entre-combattre (s') v. pr. Se combattre mutuellement.

entre-communiquer (s') v. pr. Se communiquer l'un à l'autre.

entre-confesser (s') v. pr. Se confesser l'un l'autre.

entre-connaître (s') v. pr. Se connaître l'un l'autre.

entre-consoler (s') v. pr. Se consoler réciproquement.

entrecôte [*an*] n. m. Morceau de viande coupé entre deux côtes.

— ENCYCL. *Cuis.* La manière la plus ordinaire de préparer l'entrecôte de bœuf consiste à le faire griller à feu vif et à le servir avec du beurre fondu, du persil et des échalotes hachées, accompagné ou non de pommes de terre frites ou sautées.

Entrecôte braisé. Faire revenir l'entrecôte avec un peu de beurre et de lard de poitrine coupé en assez gros morceaux, que l'on retire en même temps que l'entrecôte lorsqu'il a pris une belle couleur brune. Faire alors un roux en y manipulant un fin hachis d'oignons, de persil, avec une pointe d'ail ; saler, poivrer, épicer légèrement, ajouter un petit verre d'eau-de-vie, remettre l'entrecôte, et laisser cuire à tout petit feu pendant deux bonnes heures.

entrecoupe [*an*] n. f. Intervalle vide entre deux coupoles superposées. Dégagement d'un carrefour par deux pans coupés.

entrecoupé, e [*an*] adj. Coupé, interrompu : *récit entrecoupé de sanglots.*

entrecoupement [*an, man*] n. m. Action d'entrecouper.

entrecouper [*an, pé*] v. a. Couper en divers endroits : *entrecouper des prairies de rigoles.* Interrompre par intervalles : *entrecouper ses paroles d'éclats de rire.*

entrecours [*an-tre-kour*] n. m. *Dr. anc.* Convention entre deux seigneurs, qui permettait aux roturiers de l'un des contractants de s'établir sur les terres de l'autre sans devenir serfs. Droit qu'avaient certains serfs de s'établir dans une autre seigneurie sans pouvoir être poursuivis et revendiqués par le seigneur d'origine. Réciprocité de pâturage entre les habitants de plusieurs communes. V. PARCOURS.

entr'écouter (s') v. pr. S'écouter réciproquement.

entre-couvrir (s') v. pr. Se couvrir réciproquement.

entre-craindre (s') v. pr. Se craindre réciproquement.

entr'écrire (s') v. pr. S'écrire l'un à l'autre.

entre-croisement ou **entrecroisement** [*an-tre-kroi-ze-man*] n. m. Disposition des choses qui s'entre-croisent. Accouplements successifs de races diverses.

entre-croiser ou **entrecroiser** [*an-tre-kroi-zé*] v. a. Croiser en divers sens. **S'entre-croiser** ou **s'entrecroiser** v. pr. : *fils qui s'entre-croisent* (ou *s'entrecroisent*).

entrecueillir [*an-tre-keu, ll* mll., *ir*] v. a. Récolter des fruits au fur et à mesure qu'ils arrivent à entière maturité.

entre-cuisse n. m. Entre-deux des cuisses.

entre-déchirer (s') v. pr. Se déchirer mutuellement. *Fig.* Médire l'un de l'autre.

entre-déclarer (s') v. pr. Se déclarer l'un à l'autre.

entre-décourager (s') v. pr. Se décourager mutuellement.

entre-défendre (s') v. pr. Se défendre réciproquement.

entre-demander (s') v. pr. Se demander mutuellement.

entre-déposséder (s') v. pr. Se déposséder mutuellement.

entre-dérober (s') v. pr. Se dérober l'un à l'autre.

entre-détruire (s') v. pr. Se détruire l'un l'autre. *Fig.* S'annuler l'un l'autre.

entre-deux ou **entredeux** [*an-tre-deû*] n. m. invar. Partie située au milieu de deux choses avec lesquelles elle a relation ou contiguïté. Bande de broderie, de dentelle, etc., ornant un ouvrage de lingerie : *un entre-deux de dentelle.* Sorte de console qu'on place entre deux croisées. *Entre-deux* loc. adv. Ni dans l'un ni dans l'autre sens ; ni bien ni mal.

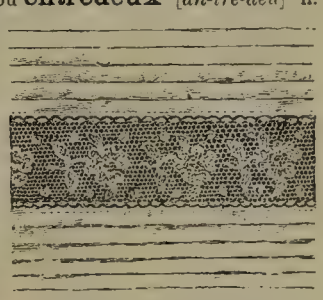

Entre-deux de valenciennes.

Entre-deux-Mers, région du Bordelais, comprise entre la Garonne et la Dordogne, et qui s'étend jusqu'à la limite sud-est du département de la Gironde, pour se prolonger même dans celui de Lot-et-Garonne. Elle fournit des vins blancs et rouges de côtes et de palus, dont certains sont assez estimés, tandis que d'autres, dépourvus de finesse, sont distillés aussitôt faits, mais fournissent de bonnes eaux-de-vie. L'Entre-deux-Mers était autrefois une prévôté de la Guyenne propre au Bordelais, avec *Artigues* et *Créon* pour villes principales.

entre-devoir (s') v. pr. Se devoir mutuellement.

entre-dévorer (s') v. pr. Se dévorer les uns les autres. (Peu us.)

entre-diffamer (s') v. pr. Se diffamer réciproquement.

entre-dire (s') v. pr. Se dire mutuellement quelque chose.

entre-donner (s') v. pr. Se donner mutuellement, réciproquement : *s'entre-donner des coups.*

entrée [*an-tré*] n. f. Action d'entrer : *manquer son entrée.* Action d'entrer solennellement dans une ville : *aux entrées des rois, on criait : Noël ! Noël !* Endroit par où l'on entre : *entrée étroite.* Ouverture de certains objets. Vestibule d'un appartement. *Fig.* Début : *faire son entrée dans le monde.* Dans un morceau de musique, moment où une partie commence à se faire entendre : *une entrée de hautbois, de trombone.* Au théâtre, ritournelle qui annonce l'arrivée, l'entrée en scène d'un des principaux personnages de la pièce. Commencement : *à l'entrée de l'hiver.* Droit de pénétrer dans : *avoir ses entrées à un théâtre.* Particulièrem., privilège d'entrer dans les appartements du roi, dans certaines circonstances. Somme que l'on paye pour pénétrer : *percevoir les entrées à la porte d'un cirque.* Somme que le propriétaire d'un cheval paye lorsqu'il engage ce cheval pour une course. Droit d'octroi, de douane : *les tabacs étrangers payent de forts droits d'entrée.* Premiers mets servis dans un repas : *toutes les productions animales sont matière à entrées. D'entrée* loc. adv., d'abord. (Vx.) *D'entrée de jeu* ou *Comme entrée de jeu* loc. adv. au *fig.*, tout d'abord. ANT. **Issue, sortie.**

— ENCYCL. *Art culin.* L'entrée prend place entre le relevé et le rôti. C'est le plat qu'un cuisinier habile soigne le plus. Les principales entrées sont celles de viande de boucherie (bœuf, veau, mouton, agneau), de gibier, de volaille et même de poisson lorsque l'entrée est substituée au relevé. Les entrées constituent dans la cuisine courante le fond du repas. Dans un dîner de cérémonie on met au moins deux entrées, et souvent quatre.

Entrée des animaux dans l'arche (*l'*), chef-d'œuvre du Bassan (musée royal de Madrid) ; grande et belle toile, bien éclairée et du coloris le plus vigoureux. Elle fut envoyée par le Titien à Charles-Quint.

Entrée de Henri IV à Paris (*l'*), tableau de Gérard (1817), représentant l'entrée triomphale du Béarnais dans la capitale conquise (en 1594). [V. p. 768.] Le même sujet a été traité par Rubens (musée des Offices).

entre-écorce n. m. *Forest.* Défaut qui résulte de la soudure de deux branches voisines, ou d'une branche avec le tronc.

entre-faire (s') v. pr. Se faire l'un à l'autre.

entrefaite [*an-tre-fè-te*] n. f. (de *entre*, et *faire*). *Dans cette entrefaite*, pendant ce temps-là. (S'emploie surtout au plur. : *sur ces entrefaites.*)

entrefenêtre ou **entre-fenêtre** n. m. Partie d'un mur comprise entre deux fenêtres. Tapisserie, fresque qui orne cet espace.

entrefer [*an-tre-fer*] n. m. Espace libre compris entre les faces internes des inducteurs et la face externe de l'induit dans une machine électrique.

entrefesse [*an-tre-fè-se*] n. m. Protubérance entre les fesses de la vache, en arrière du pis.

entrefesson [*an-tre-fè-son*] n. m. Excoriation entre les cuisses, causée par la marche, l'équitation, etc.

entre-festoiement n. m. Action de s'entre-festoyer.

entre-festoyer (s') v. pr. Se festoyer réciproquement.

entrefeuille [*an-tre-feu, ll* mll., *e*] n. f. Feuille secondaire, à l'aisselle des feuilles primordiales. Intervalle entre les feuilles sur un cep de vigne.

entrefilet [*an, lè*] n. m. Petit article dans un journal : *un entrefilet venimeux.*

entre-fin, e adj. *Comm.* Qui tient le milieu entre le fin et le gros.

entreflanquer (s') v. pr. Se flanquer l'un à l'autre.

entre-flatter (s') v. pr. Se flatter réciproquement.

entre-frapper (s') v. pr. Se frapper l'un l'autre.

entre-froisser (s') v. pr. Se froisser mutuellement.

entre-frotter (s') v. pr. Se frotter l'un contre l'autre.

entre-garder (s') v. pr. Se garder mutuellement.

entregent [*an-tre-jan*] n. m. Habileté, adresse à se conduire au milieu des gens : *avoir de l'entregent.*

entr'égorger (s') v. pr. S'égorger les uns les autres.

entre-gratter (s') v. pr. Se gratter. *Fig.* et *fam.* Se flatter mutuellement.

entre-gronder (s') v. pr. Se gronder l'un l'autre.

entre-haïr (s') v. pr. Se haïr l'un l'autre.

entre-heurter (s') v. pr. Se heurter l'un contre l'autre.

entreillage [*an-trè, ll* mll., *a-je*] n. m. Action de disposer des bouteilles de vin (champagne, notamment) en tas dont les rangées sont séparées par des lattes.

entreillissé [*an-trè, ll* mll., *i-sé*], **e** adj. Fait en forme de treillis.

entrejoindre (s') v. pr. Se joindre réciproquement.

entrelacé, e [*an*] adj. *Blas.* Se dit des pièces circulaires ou en segment de cercle (croissants, anneaux, etc.), passées les unes dans les autres.

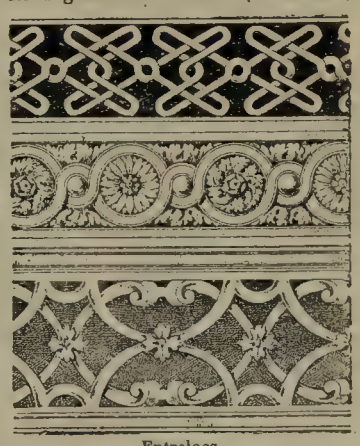

Entrelacs.

entrelacement [*an, man*] n. m. Etat de plusieurs choses entrelacées.

entrelacer [*an, sé*] v. a. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il entrelaça, nous entrelaçons.*) Enlacer l'un dans l'autre : *entrelacer des branches.*

entrelacs [*an-tre-la*] n. m. Ornement composé de moulures, de chiffres enlacés l'un dans l'autre : *l'entrelacs forme le principal élément de l'ornementation arabe.*

entre-laisser (s') v. pr. Se laisser réciproquement quelque chose.

entrelardé, e [*an*] adj. Mêlé de gras et de maigre : *morceau de bœuf entrelardé.*

entrelardement [*an, man*] n. m. Action d'entrelarder. Son résultat.

entrelarder [*an, dé*] v. a. Piquer une viande de lard : *entrelarder un filet de bœuf. Fig.* et *fam.* Mêler : *entrelarder un discours de citations.*

entre-large adj. *Comm.* Se dit d'une étoffe qui tient le milieu entre large et étroit.

entre-lier (s') v. pr. Se lier l'un à l'autre.

entre-ligne ou **entreligne** [*an*] n. m. Espace qui sépare deux lignes d'écriture qui se suivent. Ce qui est écrit entre deux lignes consécutives. (Pl. des *entre-lignes* ou *entrelignes.*) Syn. de INTERLIGNE.

entre-louer (s') v. pr. Se louer l'un l'autre.

entre-luire ou **entreluire** [*an*] v. n. Luire à demi : *le jour entre-luit à peine.*

entre-maillade n. f. ou **entre-maillage** n. m. Filet de pêche, sur la Méditerranée. (On dit aussi ENTREMAIL ; pl. des *entremaux.*)

entre-manger (s') v. pr. Se manger les uns les autres.

entre-mangerie [*rî*] n. f. Action de s'entre-manger.

entremêlement [*an, man*] n. m. Action d'entremêler. Etat de ce qui est entremêlé.

entremêler [*an, lé*] v. a. Mêler plusieurs choses parmi d'autres : *entremêler des fleurs et des rubans.*

entre-mesurer (s') v. pr. Se mesurer l'un l'autre.

entremets [*an-tre-mè*] n. m. Mets léger que l'on sert après le rôti et avant le dessert. Divertissement, spectacle qui se donnait autrefois entre les différents services du festin.

— ENCYCL. La cuisine moderne n'a conservé le nom d'*entremets* qu'aux entremets sucrés, dont le rôle, dans un repas régulier, consiste à séparer le premier service du second. Dans la pratique courante, les entremets de légumes se servent immédia-

tement après le rôti et la salade, qui l'accompagne toujours, tandis que les entremets sucrés précèdent le fromage et le dessert.

Parmi les entremets sucrés les plus courants, citons les omelettes sucrées au rhum et aux confitures, les soufflés, les crèmes solides ou liquides, les croûtes aux fruits, les beignets divers, les sorbets, etc.

entremetteur, euse [*an-tre-mè-teur, eu-ze*] n. Qui s'entremet. En mauv. part, qui s'entremet dans une intrigue galante ; proxénète. (S'emploie surtout au fém.) *Fig.* Ce qui sert d'intermédiaire : *la table est l'entremetteuse de l'amitié.*

entremettre (s') [*san-tre-mè-tre*] v. pr. Agir activement dans une affaire concernant une autre personne : *s'entremettre pour rétablir la concorde entre deux puissances.*

entremise [*an-tre-mi-ze*] n. f. Action de s'entremettre, médiation : *offrir son entremise.* Intermédiaire. *Mar.* Pièce placée entre deux charpentes, pour en maintenir l'écartement.

entre-modillon n. m. Intervalle entre deux modillons : *des entre-modillons ornés.*

Entremont [*an-tre-mon*], belle vallée de la Suisse (Valais), au pied du Grand-Saint-Bernard. Elle est parcourue par la Dranse d'Entremont, qui conflue, à Sembrancher, avec la Dranse de Bagnes. — Le district d'Entremont, qui comprend les vallées de toutes les Dranses valaisannes en amont de Bovernier, a pour chef-lieu Sembrancher.

entre-moquer (s') v. pr. Se moquer l'un de l'autre.

entre-mordre (s') v. pr. Se mordre mutuellement.

entr'empêcher (s') v. pr. S'empêcher mutuellement.

entre-nerf ou **entre-nerfs** n. m. Intervalle séparant les nervures du dos d'un livre relié.

entr'enlever (s') v. pr. S'enlever mutuellement quelque chose.

entre-nœud n. m. Espace compris entre deux nœuds d'une tige. (Syn. MÉRITHALLE.) Pl. des *entre-nœuds.*

entr'entendre (s') v. pr. S'entendre l'un avec l'autre.

entre-nuire (s') v. pr. Se nuire l'un à l'autre.

entre-pardonner (s') v. pr. Se pardonner l'un à l'autre.

entre-parler (s') v. pr. Se parler l'un à l'autre.

entre-pas [*an-tre-pa*] n. m. Allure défectueuse d'un cheval qui marche un amble rompu.

entrepénétrer (s') v. pr. (Change *é* en *è* devant une syllabe muette.) Se pénétrer mutuellement.

entre-percer (s') v. pr. Se percer l'un l'autre.

entre-persécuter (s') v. pr. Se persécuter mutuellement.

entre-pied n. m. Partie d'une meule de moulin, qui touche à la feuillure.

entre-pilastre n. m. Intervalle entre deux pilastres. Pl. des *entre-pilastres.*

entre-piller (s') v. pr. Se piller mutuellement.

entre-plant n. m. Ensemble des jeunes plants mis entre les vieux ceps pour le renouvellement progressif de la vigne. Pl. des *entre-plants.*

entrepointiller [*an-tre-poin-ti, ll* mll., *é*] v. a. *Grav.* Entremêler de pointillé.

entrepont [*an-tre-pon*] n. m. Intervalle qui, dans un navire, est compris entre deux ponts : *loger dans l'entrepont.* Spécialem., espace entre la batterie basse et le faux pont.

entre-porter (s') v. pr. Se porter l'un l'autre. Se pousser l'un l'autre à : *s'entre-porter au mal.*

entreposage [*an, za-je*] n. m. Action d'entreposer, de mettre en entrepôt.

entreposer [*an, zé*] v. a. Déposer des marchandises dans un entrepôt.

entreposeur [*an, zeur*] n. m. Celui qui garde un entrepôt, des marchandises entreposées. Agent préposé à la garde et à la vente de certaines choses dont l'État a le monopole : *entreposeur de tabacs.*

entrepositaire [*an, zi-tè-re*] n. et adj. Se dit d'un agent commercial recevant en dépôt des marchandises quelconques, ou de celui qui dépose des marchandises dans un entrepôt.

entrepôt [*an-tre-pô*] n. m. (subst. verbal de *entreposer*). Lieu où l'on met des marchandises en dépôt : *les ports de commerce sont pourvus de vastes entrepôts.*

— ENCYCL. *Douanes.* L'existence des entrepôts permet aux commerçants de réexporter leurs marchandises sans payer les droits de douane ou d'octroi, ou de n'acquitter ces taxes qu'au fur et à mesure des besoins de la vente, sans avoir à immobiliser un gros capital.

Il existe deux formes d'entrepôt : l'*entrepôt réel* et l'*entrepôt fictif*. L'entrepôt réel est constitué dans des magasins, tandis que l'entrepôt fictif est à domicile. Dans le premier cas, les préposés tiennent un compte d'entrée et de sortie des objets entreposés ; dans le second, ils font à domicile les vérifications nécessaires pour constater les quantités restantes et établir le décompte des droits sur celles pour lesquelles il n'est pas justifié de la sortie de la commune. En résumé, l'entrepôt *fictif* est le magasin même du commerçant. Comme garantie, la douane exige qu'il soit répondu de la totalité des droits à l'entrée en entrepôt fictif par une caution. Les mouvements d'entrée et de sortie sont notés sur des registres spéciaux. De temps en temps, la douane fait un inventaire, afin de vérifier si les sorties ont bien été déclarées. La durée maximum de l'entrepôt réel est de trois ans pour une marchandise, celle de l'entrepôt fictif d'une année.

— *Contrib. indir. Entrepôts des tabacs.* On distingue des entrepôts ordinaires, qui approvisionnent les bureaux de tabac, et des entrepôts spéciaux, qui vendent directement aux consommateurs les tabacs de luxe.

entre-pousser (s') v. pr. Se pousser l'un l'autre. Se pousser quelque chose l'un à l'autre.

entreprenable [*an*] adj. Qui peut être entrepris.

entreprenant [*an, nan*], **e** adj. Hardi à entreprendre : *général entreprenant.* Téméraire dans ses entreprises. Hardi auprès des femmes. ANT. **Inactif, mou, indolent.**

entreprendre [*an-tre-pran-dre*] v. a. (Se conj. comme *prendre.*) Prendre la résolution de faire une chose, et la commencer : *Colomb entreprit la découverte d'un continent occidental.* S'engager à faire ou à fournir : *entreprendre des travaux, une fourniture. Fam.* Pousser, tourmenter, railler : *entreprendre quelqu'un.* V. n. *Entreprendre de*, commencer à, essayer de. *Entreprendre sur, contre*, usurper sur.

entrepreneur, euse [*an, eu-ze*] n. Personne qui entreprend. Qui entreprend à forfait un ouvrage, une fourniture : *entrepreneur de travaux publics.* Celui qui exécute certains travaux à son propre compte. *Fam. Entrepreneur de succès dramatiques*, chef de claque.

— ENCYCL. *Dr.* Dans le langage du droit, le mot *entrepreneur* désigne celui qui fait profession d'exécuter une catégorie de contrats de louage de service.

L'entrepreneur, ainsi que l'architecte chargé avec lui d'une construction ou d'un travail, est responsable de plein droit de la perte totale ou partielle de la construction. Cette responsabilité dure dix ans. Les entrepreneurs restent comptables, tant envers le propriétaire qu'envers ses voisins, du dommage résultant pour ceux-ci de l'inobservation des règlements qui régissent les constructions. Le contrat est dissous par la mort de l'entrepreneur.

Les entrepreneurs ont un privilège sur les immeubles pour la plus-value résultant des travaux qu'ils ont faits.

Les entrepreneurs de travaux publics sont astreints à l'observation d'un cahier des charges, dit *des clauses et des conditions générales*, applicables à toutes les entreprises, complétées par des dispositions techniques et spéciales à l'entreprise dont il s'agit. Toute difficulté entre l'administration et l'entrepreneur, concernant le sens ou l'exécution des clauses du marché, est portée devant le conseil de préfecture, avec recours au conseil d'État.

entrepris, e [*an-tre-pri, i-ze*] adj. *Fig.* Gêné dans son maintien ; intimidé.

entreprise [*an-tre-pri-ze*] n. f. (de *entreprendre*). Mise à exécution d'un projet : *l'entreprise du canal de Suez fut une œuvre colossale.* Ce qu'on s'est chargé de faire à forfait ; opération d'un entrepreneur. *Donner, prendre à l'entreprise*, donner, prendre en adjudication. Établissement d'un service public : *entreprise des messageries.* Violence, attentat, usurpation : *une entreprise contre la liberté.*

entre-quereller (s') v. pr. Se quereller mutuellement.

entrer [*an-tré*] v. n. (lat. *intrare ;* de *intra*, en dedans. — Prend ordinairem. l'auxil. *être.*) Passer du dehors en dedans : *entrer dans une chambre.* Être admis : *entrer à l'Académie.* Être contenu : *équipement qui entre dans un sac.* Être employé dans la confection de : *médicament où il entre du fer. Fig. Entrer en religion*, se faire religieux. *Entrer au service*, se faire soldat. *Entrer en condition*, se faire domestique. *Entrer dans une famille*, s'allier à elle. *Entrer en matière*, commencer. *Entrer en accommodement*, s'arranger. *Entrer en colère*, s'y mettre. *Fam. Entrer en danse*, au fig., commencer à agir, à parler, à subir. *Je n'entre pas là dedans*, ce sont des considérations qui ne me touchent pas. ALLUS. LITTÉR. V. TANTÆNE ANIMIS. V. a. Introduire, faire pénétrer : *entrer du vin en ville. Entrer un navire*, le piloter à son arrivée en rade. ANT. **Sortir.**

entre-rail n. m. Espace compris entre les rails d'un chemin de fer. Pl. des *entre-rails.*

entre-rang n. m. Espace entre les rangs. Pl. des *entre-rangs.*

entre-regarder v. a. Jeter un coup d'œil par hasard. **S'entre-regarder** v. pr. Se regarder mutuellement.

entre-répondre (s') v. pr. Se répondre l'un à l'autre.

Entre-Rios, prov. de la république Argentine ; 74.570 kil. carr. ; 386.500 h. Ch.-l. *Uruguay.*

entre-sabords n. m. Bordage placé entre deux sabords.

entre-secourir (s') v. pr. Se secourir mutuellement. (Peu us.)

entre-servir (s') v. pr. Se servir l'un l'autre.

entresol [*an*] n. m. Logement entre le rez-de-chaussée et le premier étage : *habiter l'entresol.*

entresol (*club de l'*), société d'économistes et d'hommes politiques formée en 1724 par l'abbé Alary dans l'entresol qu'il habitait chez le président Hénault, place Vendôme. Les principaux membres étaient d'Argenson, Montesquieu, l'abbé de Saint-Pierre, etc. Le club fut dissous en 1751.

entresoler [*an, lé*] v. a. Disposer de manière à former des entresols.

entre-sourcils n. m. Espace qui est entre les deux sourcils.

entre-suivre (s') v. pr. Aller de suite l'un après l'autre.

entretaille [*an-tre-ta, ll* mll., *e*] n. f. Taille légère, pratiquée par le graveur entre des tailles plus fortes. Taille plus accentuée par endroits que dans le reste de la gravure.

entretailler (s') ou **s'entre-tailler** v. pr. Se blesser en se heurtant les jambes l'une contre l'autre, en parlant d'un cheval qui marche.

entretaillure [*an-tre-ta, ll* mll.] n. f. Blessure que se fait un cheval qui s'entretaille. (Peu us.)

entre-temps n. m. Intervalle de temps entre deux actions. *Adverbialem.* Dans l'intervalle. (On écrit aussi ENTRETEMPS.)

entretènement [*an, man*] n. m. Ce qu'on donne à quelqu'un pour son entretien. (Peu us.)

entreteneur, euse [*an, eu-ze*] n. Personne qui entretient.

entretenir [*an*] v. a. (Se conj. comme *tenir.*) Tenir en bon état : *un bon soldat doit parfaitement entretenir ses armes.* Fournir les choses nécessaires : *entretenir une famille.* En parlant d'une maîtresse, pourvoir à ses dépenses, la faire vivre. Faire durer : *entretenir la paix.* Maintenir dans une disposition : *entretenir quelqu'un dans une illusion.* Faire concevoir à : *entretenir quelqu'un de promesses. Entretenir quelqu'un de*, causer avec lui sur. **S'entretenir** v. pr. Converser avec quelqu'un : *s'entretenir d'une personne, d'une chose.*

entretenu, e [*an*] adj. et n. Se dit d'une personne logée, nourrie, habillée, etc., par son amant ou par sa maîtresse. *Mar. Maître entretenu*, grade dans la hiérarchie des ouvriers des arsenaux, à partir duquel les services sont payés à l'année, non à la journée.

entretien [*an-tre-ti-in*] n. m. Action d'entretenir : *l'entretien du linge.* Dépense pour entretenir quelque chose. Ce qui est nécessaire pour la subsistance, l'habillement, etc. Conversation : *solliciter, avoir un entretien.* Sujet de conversation.

Entretiens mémorables de Socrate, ouvrage de Xénophon, exposé des principes de morale et de la méthode de Socrate ; c'est le plus estimé des ouvrages de Xénophon (IVe s. av. J.-C.).

Entretiens et lettres sur l'éducation, ouvrage de Mme de Maintenon, où brillent les solides et aimables qualités de son esprit et de sa raison (XVIIe s.).

Entretiens spirituels, livre de dévotion, fort goûté des âmes pieuses, par saint François de Sales (XVIIe s.).

Entretiens sur la pluralité des mondes, ouvrage de vulgarisation scientifique et philosophique, ingénieux et brillant, qui est le principal titre littéraire de Fontenelle (1686).

Entretiens de Phocion *sur le rapport de la morale avec la politique*, le livre le plus intéressant et le mieux écrit de Mably, où il explique que ce sont les vertus domestiques qui préparent les vertus publiques (1763).

Entretiens de Gœthe et d'Eckermann, conversations familières recueillies par ce dernier et où Gœthe donne, sous une forme simple et enjouée, son opinion sur une foule de questions d'art et de littérature (1832).

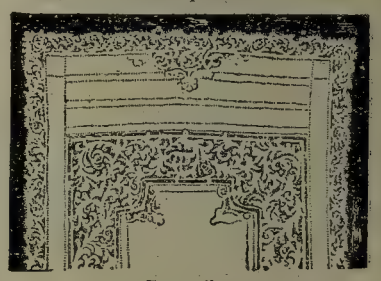

Entretoile.

entre-tisser v. a. Tisser ensemble ; joindre par le tissu.

entretoile [*an*] n. f. Réseau ou dentelle mise comme ornement entre deux bandes de toile.

entretoise [*an-tre-toi-ze*] n. f. Pièce de bois, de fer, placée entre d'autres pour les lier et les soutenir.



Entretoises de planchers : 1. En bois ; 2. En fer.

entretoisement [*an, za-man*] n. m Action d'entretoiser. Système d'entretoises.

entretoiser [*an, zé*] v. a. Maintenir au moyen d'entretoises l'écartement de deux pièces.

entre-toucher (s') v. pr. Se toucher mutuellement.

entre-travée n. f. Ensemble des poutrelles qui s'appuient sur les poutres maîtresses.

entre-tuer (s') v. pr. Se tuer l'un l'autre : *les Horaces et les Curiaces s'entre-tuèrent.*

entre-tuerie n. f. Action de s'entre-tuer.

Entrevaux [*an-tre-vô*], ch.-l. de c. (Basses-Alpes), arr. et à 42 kilom. de Castellane, sur la riv. g. du Var ; 1.460 h. Huiles, draps. — Le cant. a 9 comm. et 2.660 h.

entre-visiter (s') v. pr. Se visiter réciproquement. (Peu us.)

entre-voie n. f. Espace compris entre deux voies de chemin de fer. Pl. des *entre-voies.*

entrevoir [*an*] v. a. (Se conj. comme *voir.*) Voir confusément : *entrevoir un objet dans le brouillard.* Ne faire qu'apercevoir. *Fig.* Prévoir confusément : *entrevoir un malheur, des obstacles.*

entre-vouloir (s') v. pr. Se vouloir mutuellement quelque chose : *s'entre-vouloir du bien.*

entrevous [*an-tre-vou*] n. m. Intervalle entre deux solives, deux poteaux. Espace garni de plâtre ou d'une maçonnerie, entre les poteaux d'une cloison.

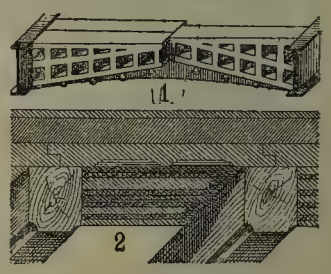

Entrevous de planchers : 1. En fer et briques creuses ; 2. En bois.

entrevoûter [*an, té*] v. a. Garnir de plâtre les entrevous.

entrevue [*an-tre-vû*] n. f. Rencontre concertée : *l'entrevue de Tilsit entre Napoléon et Alexandre Ier régla le sort de l'Allemagne.*

entripaillé [*an-tri-pa, ll* mll., *é*], **e** adj. *Fam.* Qui a de gros intestins, un gros ventre.

entr'obliger (s') v. pr. S'obliger réciproquement.

entr'offenser (s') v. pr. S'offenser mutuellement.

entropie [*an-tro-pi*] n. f. *Phys.* Grandeur définie par la mesure réversible d'une transformation isotherme. (C'est une caractéristique des corps pouvant se représenter par la somme intégrale des quantités infiniment petites de chaleur, dégagées ou absorbées, divisée par la température absolue T, à laquelle s'effectue la transformation.)

entropion [*an*] n. m. (du gr. *en*, dans, et *tropê*, tour). Renversement des paupières en dedans, vers le globe de l'œil.

entroque [*an-tro-ke*] n. m. (du gr. *en*, dans, et *trokhos*, disque). *Paléont.* Nom vulgaire des articles discoïdes, polygonaux ou cylindriques, qui composent la tige des encrines, et se trouvent à l'état fossile dans les assises du lias. *Calcaire à entroques*, roche formée de ces débris.

entr'ouïr v. a. Ouïr à demi.

entr'ouvert [*an-trou-vèr*], **e** adj. Ouvert à demi : *yeux entr'ouverts ; porte entr'ouverte.*

entr'ouverture n. f. Etat de ce qui est entr'ouvert. Légère ouverture. (Peu us.)



Les Pèlerins d'Emmaüs (Rembrandt), v. p. 744.



Enée portant son père Anchise (Carl Vanloo), v. p. 754.



Le Couronnement d'épines (Van Dick), v. p. 773.



Le Retour de l'Enfant prodigue (Bonifacio Veneziano), v. p. 755.



Enée racontant à Didon les malheurs de Troie (Guérin), v. p. 754.



L'Ensevelissement du Christ (Quentin Metsys), v. p. 762.



Les Enfants d'Edouard (Paul Delaroche), v. p. 719.



Les Quatre Evangélistes (Jordaëns). v. p. 819.



L'Enterrement d'Ornans (Courbet), v. p. 763.



Les Emmurés de Carcassonne (J.-P. Laurens), v. p. 744.



Le Sommeil d'Endymion (Girodet), v. p. 754.



Les Enervés de Jumièges (Luminais), v. p. 754.



L'Entrée de Henri IV à Paris (Gérard), v p. 765.

entr'ouvrir [*an*] v. a. Ouvrir en écartant : *entr'ouvrir les rideaux d'une fenêtre.* Ouvrir un peu. **S'entr'ouvrir** v. pr. Devenir entr'ouvert.

entrure [*an*] n. f. Profondeur à laquelle le soc de la charrue pénètre dans le sol quand on laboure.

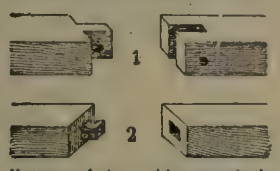

Entures : 1. Assemblage vertical ; 2. Assemblage horizontal.

enturbanné [*an-tur-ba-né*], **e** adj. Coiffé d'un turban.

enture [*an*] n. f. (de *enter*). Fente où l'on place une ente, une greffe. Cheville qui traverse une pièce de bois en formant une espece d'échelon. Assemblage de deux pièces de bois par entaille. Fraude consistant à fixer la partie poinçonnée d'un bijou sur un autre bijou de poids ou de titre moindres.

Entzheim ou **Enzheim,** comm. d'Alsace (Bas-Rhin), arr. d'Erstein, près de Strasbourg ; 720 h. Ch. de fer. Victoire de Turenne sur les Impériaux, le 24 septembre 1674.

énucléation [*si-on*] n. f. (du préf. *é*, et du lat. *nucleus*, noyau). Extirpation d'un organe qu'on fait sortir à travers une plaie : *l'énucléation de l'œil.* Opération par laquelle on extrait d'un fruit son amande ou son noyau.

énucléer [*klé-é*] v. a. Extirper par énucléation.

énumérable adj. Que l'on peut dénombrer : *l'ensemble des nombres rationnels est énumérable.*

énumérateur, trice adj. et n. Qui fait une énumération. (Peu us.)

énumératif, ive adj. Qui contient une énumération : *dresser un état énumératif.*

énumération [*si-on*] n. f. Action d'énumérer. Dénombrement. *Rhét.* Figure par laquelle on rassemble, on passe en revue les circonstances d'un fait.

énumérer [*ré*] v. a. (lat. *enumerare.* — Se conj. comme *accélérer.*) Énoncer successivement les parties d'un tout.

énurèse, énurésie [*zi*] ou **énurésis** [*zis*] n. f. (du gr. *en*, dans, et *ourésis*, action d'uriner). Incontinence d'urine. V. INCONTINENCE.

envahir [*an*] v. a. (lat. *invadere ;* de *in*, dans, et *vadere*, aller). Entrer violemment dans : *les Huns d'Attila envahirent la Gaule. Fig.* Se répandre sur : *les eaux ont envahi toute la contrée.*

envahissant [*an-va-i-san*], **e** adj. Qui envahit : *armée envahissante.*

envahissement [*an-va-i-se-man*] n. m. Action d'envahir : *les envahissements des eaux.*

envahisseur, euse [*an-va-i-seur, eu-ze*] adj. et n. Qui envahit : *repousser les envahisseurs.*

envaisseler [*an-vé-se-lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *il envaissellera.*) Mettre dans des vaisseaux, dans des tonneaux : *envaisseler des vins.*

Enval, village du Puy-de-Dôme, arr. et à 3 kil. de Riom ; 700 h. Eaux minérales calciques ferrugineuses, employées surtout comme eaux de table.

envalement [*an, man*] n. m. Action d'envaler.

envaler [*an-va-lé*] v. a. (de *en*, et *val*). Tenir ouverte, au moyen d'un archelet, l'entrée d'un verveux.

envasement [*an-va-ze-man*] n. m. Action d'envaser. Etat de ce qui est envasé.

envaser [*an-va-zé*] v. a. Remplir de vase : *port envasé.* Enfoncer dans la vase. **S'envaser** v. pr. Se couvrir, se remplir de vase.

enveillotage [*an-vè, ll* mll., *o-ta-je*] n. m. Action d'enveilloter.

enveilloter [*an-vè, ll* mll., *o-té*] v. a. Mettre en petits tas ou *veillotes* les foins qu'on vient de couper.

enveloppant [*an-ve-lo-pan*], **e** adj. Qui enveloppe : *ligne enveloppante. Fig.* Qui charme, qui captive : *une grâce enveloppante.*

enveloppante [*an-ve-lo-pan-te*] n. f. *Géom.* Ligne qui enveloppe une autre ligne.

enveloppe [*an-ve-lo-pe*] n. f. (subst. verb. de *envelopper*). Ce qui sert à envelopper ; *remettre un paquet dans son enveloppe. Fig.* Apparence : *l'enveloppe est souvent trompeuse.* Courbe fixe à laquelle une courbe plane, mobile dans son plan, reste constamment tangente. Membrane enveloppant un organe. Papier plié et collé de manière à pouvoir envelopper une lettre. Chemise de métal entourant un projectile. *Auto* et *cycle.* Bande de toile recouverte de caoutchouc qui constitue la partie extérieure d'un pneumatique et protège la chambre à air.

enveloppée [*an-ve-lo-pé*] n. f. *Géom.* et *fortif.* Courbe plane mobile dans un plan, considérée par rapport à son enveloppe.

enveloppement [*an-ve-lo-pe-man*] n. m. Action d'envelopper : *on combat certaines fièvres par des enveloppements humides.* Etat des choses non encore développées.

— ENCYCL. *Méd.* Les enveloppements humides ont pour résultat une réfrigération temporaire suivie de réactions s'accompagnant de sudation, évacuation d'urine, avec abaissement plus ou moins prolongé de la température. On les pratique dans le traitement des fièvres infectieuses et des affections de poitrine.

Ils sont partiels (localisés au thorax) ou généralisés. Dans le premier cas, on utilise de grandes compresses ; dans le second, un drap, que l'on trempe dans l'eau froide et que l'on exprime fortement avant l'application sur le corps du malade.

La durée de l'enveloppement varie de 10 minutes à plusieurs heures ; le malade garde le lit, et il doit être chaudement couvert.

envelopper [*an-ve-lo-pé*] v. a. Couvrir, entourer exactement une chose avec une autre : *envelopper un objet dans une toile. Fig.* Cacher, déguiser : *envelopper sa pensée dans d'habiles périphrases.* Comprendre : *envelopper quelqu'un dans une proscription.* Entourer, environner : *envelopper l'ennemi.* ANT. **Développer.**

enveloppeur, euse [*an-ve-lo-peur, eu-ze*] n. Personne qui enveloppe.

envenimement [*an, man*] n. m. ou **envenimation** [*an, si-on*] n. f. Action d'envenimer ou de s'envenimer : *l'envenimement d'une plaie.*

envenimer [*an, mé*] v. a. (de *venin*). Irriter : *envenimer une plaie en la grattant. Fig.* Aigrir, exaspérer : *envenimer une discussion.* **S'envenimer** v. pr. Devenir envenimé : *la querelle s'envenima.*

Enver-pacha, officier turc, né à Constantinople (1879-1922), un des chefs du parti jeune-turc et du comité « Union et Progrès ». Il reprit Andrinople sur les Bulgares en 1913 et, devenu ministre de la guerre il contribua, lors de la Grande Guerre, à jeter la Turquie dans le parti de l'Allemagne.



Enver-pacha.

enverger [*an-vèr-jé*] v. a. (Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *il envergea, nous envergeons.*) Garnir de petites verges d'osier. Croiser les fils d'une chaine pour les appliquer sur les chevilles de l'ourdissoir. Etendre la pâte à papier dans les intervalles des vergeures par le balancement de la forme.

envergeure [*an-vèr-ju-re*] ou **enverjure** [*an-vèr*] n. f. Action d'enverger.

enverguer [*an-vèr-ghé*] v. a. (de *en*, et *vergue*). Attacher à une vergue : *enverguer une voile, un pavillon.*

envergure [*an-vèr-ghu-re*] n. f. (de *enverguer*). Arrangement des voiles dans leur largeur sur les mâts. Longueur d'une vergue. Largeur de la voilure d'un navire. Etendue des ailes déployées d'un oiseau. *Fig.* Puissance de l'intelligence, de la volonté : *Napoléon était un génie d'une puissante envergure.*

Envermeu [*an-vèr*], ch.-l. de cant. (Seine-Inférieure), arr. et à 13 kil. de Dieppe, sur l'Eaulne ; 1.610 h. Ch. de f. Et. Grains. Cimetière mérovingien. — Le cant. a 30 comm. et 12.820 h.

envers [*an-vèr*] prép. (de *en*, et *vers*). A l'égard de. *Envers et contre tous*, en dépit de tout le monde.

envers [*an-vèr*] n. m. (du lat. *inversus*, retourné). L'opposé de l'endroit : *examiner l'envers d'une étoffe.* Le contraire : *l'envers de la vérité. A l'envers* loc. adv., du mauvais côté. Sens dessus dessous, dans le sens contraire à ce qu'il faut. *Avoir l'esprit, la tête à l'envers*, manquer de jugement, être très troublé. V. FEUILLE.

enverser [*an-vèr-sé*] v. a. Façonner une étoffe en l'étirant.

envi (à l') [*lan-vi*] loc. adv. et prép. (de *envier*). Avec émulation : *les courtisans se disputent à l'envi les bonnes grâces du maître.* A qui mieux mieux.

enviable [*an*] adj. Qui est digne d'envie : *le sort des souverains est au fond peu enviable.*

envidage [*an*] n. m. Action d'envider.

envider [*an-vi-dé*] v. a. Tourner sur le fuseau ou la bobine le fil destiné à la trame.

envideur [*an*] n. m. Ouvrier qui envide. Machine à envider. (Dans ce dernier cas on dit aussi ENVIDEUSE n. f.)

envie [*an-vi*] n. f. (lat. *invidia*). Sentiment pénible, irritation, chagrin, déplaisir, inquiétude haineuse qu'on ressent du succès, du bonheur d'autrui : *l'envie se compose de jalousie et de haine.*

Là gît la sombre Envie, à l'œil timide et louche,
Versant sur des lauriers les poisons de sa bouche ;
Le jour blesse ses yeux dans l'ombre étincelants ;
Triste amante des morts, elle hait les vivants.

VOLTAIRE.

Désir : *envie de plaire, de dormir. Anat.* Tache naturelle sur la peau. Petite pellicule qui se détache de la peau autour des ongles : *il ne faut pas arracher, mais couper les envies. Méd.* Désir subit et pressant, souvent dépravé, que quelques femmes enceintes ont de certaines choses. *Passer son envie*, satisfaire son désir. *Faire passer à quelqu'un l'envie de quelque chose*, l'en dégoûter, l'en rassasier. PROV. : **Il vaut mieux faire envie que pitié,** l'envie, conséquence du bonheur, est moins redoutable que le malheur, qui inspire la pitié.

— ENCYCL. *Méd.* Les envies, ainsi nommées d'après certaines conceptions populaires, sont dites aussi *nævi, tumeurs érectiles.* (V. ces mots.) Bien entendu, il n'existe aucune corrélation entre ces taches et les envies de femmes enceintes ; des recherches ont montré que ces marques tiennent à une tare héréditaire.

— *Bx-arts.* Les représentations allégoriques de l'*Envie* la montrent généralement sous la figure d'une femme au teint livide, aux mamelles tombantes, aux yeux louches et à la chevelure hérissée de serpents.

envieillir [*an-vi-è, ll* mll., *ir*] v. a. Faire paraître vieux : *peintre qui envieillit son modèle.* (Vx.)

envieillissement [*an-vi-è, ll* mll., *i-se-man*] n. m. Action d'envieillir ; son résultat. (Vx.)

envier [*an-vi-é*] v. a. (de *envie*. — Se conj. comme *prier.*) Etre attristé du bien qui arrive à autrui ; le voir avec un dépit haineux. Souhaiter : *envier le pouvoir.* Désirer vivement ce qu'un autre possède. *Poétiquem.*, ne pas accorder, refuser, ravir :

M'envierez-vous l'honneur de mourir à vos yeux ?

envieusement [*an, ze-man*] adv. D'une manière envieuse. (Peu us.)

envieux, euse [*an-vi-eû, eu-ze*] adj. et n. Qui a de l'envie : *les envieux sont toujours malheureux.*

envinasse [*an-vi-na-se*] n. f. Nom vulgaire du psalliote champêtre (*agaricus campestris*).

enviné, e [*an*] adj. Qui a pris l'odeur du vin, en parlant d'un vase.

environ [*an*] adv. (de *en*, et *virer*). A peu près : *de Paris à Amiens il y a environ trente lieues.* Prép. Aux alentours de. (Vx.)

environnant [*an-vi-ro-nan*], **e** adj. Qui environne : *lieux environnants.*

environner [*an-vi-ro-né*] v. a. Mettre autour : *environner de murs un jardin.* Etre autour : *montagnes qui environnent la ville.* Vivre habituellement auprès de : *homme juste, estimé de tous ceux qui l'environnent.*

environs [*an-vi-ron*] n. m. pl. Lieux qui sont alentour : *les environs de Naples sont admirables. Fam. Aux environs de*, à l'approche de : *aux environs de la Noël.*

envisagement [*an-vi-za je-man*] n. m. Action d'envisager.

envisager [*an-vi-za-jé*] v. a. (Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *il envisagea, nous envisageons.*) Regarder au visage. *Fig.* Examiner, considérer en esprit : *envisager l'avenir.*

envoi [*an*] n. m. (subst. verb. d'*envoyer*). Action d'envoyer : *faire un envoi.* Chose envoyée. Vers placés à la fin d'une pièce de poésie, particulièrement d'une ballade, pour en faire hommage à quelqu'un. (V. BALLADE.) *Bx-arts. Envois de Rome*, ouvrages et morceaux d'étude envoyés chaque année par les pensionnaires de l'Académie de France à Rome. *Comm. Lettre d'envoi*, lettre d'avis contenant la facture des marchandises envoyées. *Admin. Bordereau d'envoi*, liste récapitulative des pièces d'un dossier expédiée avec celui-ci et que le destinataire retourne, après l'avoir signé, avec un accusé de réception.

— ENCYCL. *Dr. Envoi en possession.* On nomme ainsi les mesures judiciaires par lesquelles un tribunal donne à certaines personnes l'investiture nécessaire pour disposer efficacement soit de droits ou de biens qui leur sont acquis juridiquement déjà, mais pour la jouissance desquels cette formalité est requise, soit de biens qui ne leur sont acquis que sous la réserve de certaines éventualités.

Il y a lieu à cette mesure dans le cas d'absence. (V. ABSENCE.) Il y a encore lieu à envoi judiciaire en possession, dans le cas où une succession est dévolue aux successeurs dits irréguliers (enfants naturels succédant à la totalité des biens, à défaut de parents légitimes) ; conjoint survivant (Etat). Ces personnes n'ont pas la saisine de plein droit, qui n'appartient qu'aux héritiers légitimes.

Le légataire universel doit aussi demander l'envoi en possession au tribunal, lorsque le testament est olographe ou mystique.

envoiler (s') [*san-voi-lé*] v. pr. (de *en*, et *voile*). Se courber lorsqu'on les trempe, en parlant du fer ou de l'acier.

envoilure [*an*] n. f. Action du fer qui s'envoile. Courbure des lames de ciseaux.

envoisiner [*an-voi-zi-né*] v. a. Entourer de voisins : *être bien* (ou *mal*) *envoisiné.*

envol n. m. Syn. de ENVOLÉE.

envolée [*an-vo-lé*] n. f. Action de s'envoler. *Fam.* Elan de l'âme vers un idéal : *certaines pièces lyriques de V. Hugo sont d'une magnifique envolée.*

envolement [*an, man*] n. m. Action de s'envoler.

envoler (s') [*san-vo-lé*] v. pr. Prendre son vol. S'enfuir. *Fig.* Passer rapidement.

envoûtement [*an, man*] n. m. Action d'envoûter. (On dit aussi ENVOUSSURE.)

— ENCYCL. *Magie.* L'envoûtement fut une croyance très répandue dans l'antiquité, et surtout au moyen âge. Il consistait en la confection d'une statuette en cire, modelée plus ou moins grossièrement à l'image de la personne que l'on voulait envoûter, et les nécromants prétendaient qu'après avoir fait subir une préparation rituelle à cette statuette, tout le mal qui lui était fait devait être ressenti par la personne qu'elle représentait. Depuis les révélations de l'hypnotisme, on a supposé que l'envoûtement devait être une suggestion produite par le magnétiseur sur le magnétisé.

envoûter [*an-voû-té*] v. a. (du lat. *in*, dans, et *vultus*, visage). Pratiquer sur une image en cire, symbolisant la personne à qui l'on voulait nuire, des blessures dont elle était censée souffrir elle-même.

envoûteur, euse [*an, eu-ze*] n. Personne qui pratique l'envoûtement.

envoyable [*an-voi-ia-ble*] adj. Que l'on peut envoyer : *lettre qui n'est pas envoyable.*

envoyage [*an-voi-ia-je*] n. m. Point de jonction des galeries de roulage avec le puits d'extraction.

envoyé [*an-voi-ié*], **e** n. Personne envoyée : *Louis XIV reçut les envoyés du roi de Siam.* N. m. Ambassadeur ; messager.

envoyer [*an-voi-ié*] v. a. (de *en*, et *voie*. — Se conj. comme *aboyer.*) Faire aller : *envoyer un commissionnaire chez un ami.* Déléguer : *envoyer un député à la Chambre.* Expédier : *envoyer des lettres.* Lancer : *envoyer des pierres.* Procurer : *ce que la fortune nous envoie. Envoyer promener, paître*, congédier avec rudesse. **S'envoyer** v. pr. *Pop.* Absorber : *s'envoyer un litre.* ANT. **Recevoir.**

envoyeur, euse [*an-voi-ieur, eu-ze*] n. Personne qui envoie.

enwagonner ou **envagonner** [*an-va-gho-né*] v. a. Mettre en wagons.

Enz [*ènts*], riv. du Wurtemberg, affl. gauche du Neckar ; cours 100 kil.

Enzeli, v. de Perse (Ghilan), sur la côte sud de la mer Caspienne ; 3.000 h. C'est le port de *Recht.*

Enzersdorf ou **Gross-Enzersdorf,** bourg d'Autriche (Basse-Autriche), sur la rive gauche du Danube ; 1.700 h. Près de là, se livra la bataille d'Essling (21-22 mai 1809).

Enzio [*in*] ou **Hans,** roi de Sardaigne, fils naturel de l'empereur Frédéric II, un des chefs les plus illustres du parti gibelin, m. à Bologne (vers 1220-1272).

enzoïque [*an-zo-i-ke*] adj. (du gr. *en*, dans, et *zôon*, animal). *Géol.* Se dit des terrains renfermant de nombreux fossiles.

enzootie [*an-zo-o-tî* ou *sî*] n. f. (du gr. *en*, dans, et *zôon*, animal). *Art vétér.* Maladie épidémique limitée aux animaux d'une seule localité.

enzootique [*an-zo-o*] adj. Qui a le caractère de l'enzootie : *maladie enzootique.*

enzyme [*an*] n. f. (du gr. *en*, dans, et *zumê*, levain). Ferment soluble. V. DIASTASE et ZYMASE.

éocène adj. (du gr. *eôs*, aurore, et *kainos*, récent). *Géol.* Se dit du groupe le plus ancien des terrains tertiaires. N. m. : *les singes apparaissent vers la fin de l'éocène.*

— ENCYCL. La série éocène représente la division la plus ancienne de la période tertiaire. Elle succède aux formations crétacées, et est recouverte par la série oligocène. Le soulèvement des Pyrénées et des Apennins appartient à cette période.

Au point de vue faunique, elle est caractérisée par l'apparition des singes, la multiplication des grands sauriens, crocodiles, alligators, gavials, et l'extension prodigieuse des foraminifères.

Éole, dieu des vents, fils de Jupiter et de la nymphe Ménalippe. C'est lui qui, dans la mythologie des Grecs et des Romains, déchaînait les tempêtes. Il régna sur les îles volcaniques qui portent son nom (îles *Éoliennes*); il y reçut Ulysse, et lui fit présent d'une outre merveilleuse dans laquelle étaient renfermés tous les vents contraires à sa navigation. Mais, pendant le sommeil d'Ulysse, ses compagnons, poussés par la curiosité, ouvrirent l'outre, et les vents, s'échappant de leur prison, déchaînèrent toute une série de tempêtes.

Éolie ou **Éolide,** anc. contrée de l'Asie Mineure, entre la Troade et l'Ionie. *Cyme*, *Larisse*, etc., en étaient les principales villes.

Éolien, enne [*li-in, è-ne*], habitant ou originaire d'Éolie : *les Éoliens.* (Les Éoliens étaient une tribu hellénique qui, chassée du Péloponèse par les Doriens, vint s'établir en Eolie, dans l'Asie Mineure.) Adjectiv. : *ville éolienne. Mode éolien*, un des modes de l'ancienne musique grecque. Mode ecclésiastique. (V. ÉGLISE). *Dialecte éolien*, ou n. m. *l'éolien*, groupe de dialectes grecs, propres à l'Eolie (comprenant le thessalien, le béotien, le phocidien, l'éléen, l'arcadien, etc.) : *l'éolien était le plus doux des dialectes grecs.*

éolien, enne [*li-in, è-ne*] adj. (de *Eole*, dieu du vent. — Pour les mots venus d'*Eolie*, v. l'art. précéd.) Qui est mû par le vent. *Harpe éolienne*, instrument à cordes, vibrant au souffle du vent. N. f. Moteur actionné par le vent et employé généralement pour élever l'eau. Etoffe légère brochée par la trame (en laine peignée) sur un fond sergé (ou organsin).

Éoliennes (îles), anc. nom des îles Lipari, sur lesquelles Eole était censé régner.

éoli-harpe n. f. Syn. de HARPE ÉOLIENNE.

éolipile n. m. (de *Eole* et du lat. *pila*, boule) ou, à tort, **éolipyle** (par fausse étymologie tirée de *Eole*, et du gr. *pulè*, porte). Appareil dont se servent les fumistes pour établir un courant d'air. Lampe à alcool, à pétrole ou à essence, dont se servent les plombiers. Adjectiv. : *lampe éolipile. Physiq.* Boule de métal creuse, contenant de l'eau, et qui, chauffée, donne un jet continu de vapeur par un bec recourbé adapté à un point de sa surface.

— ENCYCL. L'éolipile des plombiers est une minuscule chaudière remplie d'esprit-de-vin ou d'essence minérale. Son dôme porte un tube, qui, en se recourbant, a son orifice à hauteur et en arrière de la flamme d'une lampe à alcool qui chauffe l'appareil. Le liquide de la chaudière entre en ébullition et émet des vapeurs qui soufflent sur la flamme de la lampe et en élèvent suffisamment la température pour permettre de fondre la soudure. L'éolipile des peintres en bâtiments est un récipient cylindrique, contenant de l'alcool. Une lampe chauffe ce récipient et est contenue dans une double enveloppe avec poignée. En enflammant la vapeur d'alcool qui s'échappe du récipient par un tube recourbé, on brûle facilement les vieilles peintures en dirigeant la flamme sur elles, ce qui permet de les racler pour les enlever.

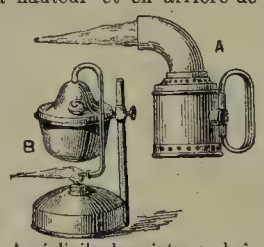

A, éolipile de peintre ou brûleur ; B, éolipile ou lampe à souder.

éolique adj. Qui concerne le mode, le dialecte éoliens : *poésie éolique.*

éolithe n. m. Nom par lequel on désigne les silex taillés des temps pliocènes.

éolithique [*ti-ke*] adj. Se dit des industries de l'âge de la pierre.

éolo-dorien, enne adj. *Philol.* Se dit de certains dialectes grecs, qui participent à la fois de l'éolien et du dorien.

Eolos [*é-o-loss*], fils d'Hellen et roi de Thessalie, dans lequel les Grecs voyaient l'ancêtre mythique des Eoliens.

éon n. m. (du gr. *aiôn*, temps). Dans le système des gnostiques, esprit émané de l'intelligence éternelle : *les éons étaient des êtres intermédiaires entre Dieu et le monde matériel.*

Éon (le chevalier Charles DE BEAUMONT d'), agent politique et mystérieux aventurier français, né à Tonnerre, m. à Londres (1728-1810). Il parut, habillé en femme, à la cour de la tsarine Elisabeth, dont il devint la lectrice, mais il revint à cette même cour en homme, comme secrétaire d'ambassade. Il prit part, comme capitaine de dragons, à la guerre de Sept ans, puis fut chargé d'une mission diplomatique à Londres. Il était très brave, et renommé pour son adresse à l'escrime. Un doute, que lui-même contribua soigneusement à entretenir, plana longtemps sur son sexe, mais *la chevalière d'Eon* était bien un homme. Il a laissé des mémoires : *Loisirs du chevalier d'Eon.*

Éôs. *Myth. gr.* Déesse de l'Aurore, épouse de Tithon. Chaque jour, elle sortait de l'Océan et s'élevait dans le ciel, sur un char brillant traîné par quatre chevaux ailés. Elle avait obtenu pour Tithon l'immortalité, mais avait oublié de demander pour lui une éternelle jeunesse. Elle aima également Orion, Clitos, Céphale ; le plus célèbre de ses fils fut Memnon, roi des Ethiopiens.

Eosander (Jean-Frédéric, baron d'), architecte, né à Riga, m. à Dresde (1670-1729), au service de la Prusse et de la Saxe. Il a contribué à l'adoption du style baroque en Allemagne.

éosine [*zi-ne*] n. f. Matière colorante rouge, dérivée de la fluorescéine.

— ENCYCL. On prépare l'éosine en traitant la fluorescéine par le brome ; le bromure obtenu est transformé en sel alcalin. Elle se fixe très facilement sur la laine et la soie et, en présence du sel marin, sur le coton ; on obtient des nuances variant du rose tendre au rouge feu, suivant le poids de colorant employé. Malheureusement, ces nuances s'altèrent facilement à la lumière. En histologie, on utilise l'éosine pour colorer les cellules organiques.

éosinophile [*zi-no*] adj. *Anat.* Se dit des cellules qui s'imprègnent facilement d'éosine.

éosinophilie [*zi-no-fi-li*] n. f. *Pathol.* Forme de leucocytose, caractérisée par l'augmentation du nombre des éosinophiles dans la formule leucocytaire du sang.

éosite [*zi*] n. f. *Minér.* Vanado-molybdate de plomb naturel.

éosphorite n. f. *Minér.* Phosphate hydraté d'aluminium, de manganèse et de fer.

Eötvös (Joseph), poète, romancier et homme politique hongrois, né à Ofen en 1813, m. en 1871. Auteur de romans d'analyse (*le Chartreux*) ou à thèses politiques et sociales (*les Sœurs*).


Épacride.

épacride n. f. Genre de plantes dicotylédones, type d'une famille dite des *épacridées* et comprenant de petits arbustes à port de bruyère, à fleurs blanches ou pourpres, que l'on cultive en serre froide ou en appartement.

épactal, e, aux [*pak-tal*] adj. Qui se rapporte à l'épacte.

épacte [*pak-te*] n. f. (du gr. *epaktos*, ajouté). Nombre qui indique combien il faut ajouter de jours à l'année lunaire pour l'égaler à l'année solaire.

— ENCYCL. Le comput ecclésiastique utilise les épactes pour le calcul de la fête de Pâques, fixée par le concile de Trente au dimanche après la pleine lune qui suit l'équinoxe du printemps.

épagneul, e n. (de *espagnol*). Chien à long poil et à oreilles pendantes, originaire d'Espagne : *l'épagneul est renommé pour sa docilité et son attachement.* Adjectiv. : *chienne épagneule.*

— ENCYCL. De tailles diverses suivant les races, les épagneuls sont caractérisés par leur poil long, soyeux, souvent frisé mais ne formant jamais de masses en sourcils ou en moustaches. Ils ont la queue formée en panache, et les oreilles pendantes. Les races principales sont : les *setters*, les *gordons*, les *épagneuls d'eau anglais.* Le plus beau type français des grandes races est l'épagneul de Pont-Audemer (v. la planche CHIENS). L'épagneul est, avant tout, un chien d'arrêt, éventant, arrêtant, retrouvant et rapportant le gibier.


Épagneuls.

Parmi les petites races d'épagneuls, il convient de citer le *cocker*, vif, alerte, très apprécié pour la chasse au marais et dans les fourrés buissonneux.

Épagny, bourg de la Haute-Savoie, arr. et à 8 kil. d'Annecy ; 400 h. Eaux minérales sulfureuses, thermales, utilisées contre les maladies cutanées.

épagogique adj. (du gr. *epagôgê*, induction). Se disait, dans la logique d'Aristote, d'un syllogisme inductif.

épagogue [*gho-ghe*] n. m. (gr. *epagôgos*). Chez les anciens Grecs, arbitre maritime.

épagomène adj. (du gr. *epagomenos*, ajouté). Se disait des cinq jours intercalaires que les anciens Egyptiens et Chaldéens ajoutaient aux 360 jours de leur année lunaire pour compléter l'année solaire.

épaillage [*ll* mll.] n. m. Action d'épailler. Syn. ÉCHARDONNAGE, ÉPOUTIAGE.

épaillement [*pa, ll* mll., *e-man*] n. m. Action de purger l'or des scories qui proviennent de la fonte.

épailler [*pa, ll* mll., *é*] v. a. Débarrasser (les cannes à sucre) des feuilles inférieures. Purger (l'or) des scories qui proviennent de la fonte. Débarrasser (le drap) des pailles et graterons.

épair [*pèr*] n. m. Nom donné à la pâte du papier après la fabrication : *l'épair d'un papier s'apprécie par transparence.*

épais, aisse [*pè, è-se*] adj. (lat. *spissus*). Qui a de l'épaisseur : *étoffe épaisse.* Dense : *brouillard épais.* Serré, touffu : *herbe épaisse, bois épais.* Consistant : *encre épaisse. Fig.* Grossier, lourd, pesant : *esprit épais. Avoir la langue épaisse*, de la difficulté à parler. N. m. Epaisseur : *plusieurs pieds d'épais.* Adv. D'une manière serrée : *semer épais.* ANT. **Délié, mince, fin, menu.**

épaissement [*pè-se-man*] adv. D'une manière épaisse. (Peu us.)

épaisseur [*pè-seur*] n. f. Profondeur d'un solide : *l'épaisseur de la croûte terrestre ne paraît pas dépasser 40 kilomètres.* Etat de ce qui est dense : *l'épaisseur des ténèbres. Fig.* : *épaisseur de l'intelligence. Il s'en faut, il s'en est fallu de l'épaisseur d'un cheveu, d'un fil, etc.*, de bien peu de chose.

épaissir [*pè-sir*] v. a. Rendre plus épais, plus dense : *épaissir un sirop.* V. n. et **S'épaissir** v. pr. Devenir épais : *le sirop épaissit, l'esprit s'épaissit.* ANT. **Amincir, éclaircir, clarifier, délayer.**

épaississant [*pè-si-san*], **e** adj. Se dit d'une substance, d'une matière qui épaissit.

épaississement [*pè-si-se-man*] n. m. Action d'épaissir, de s'épaissir. Résultat de cette action.

épalement [*man*] n. m. Action d'épaler.

épaler [*lé*] v. a. Jauger un récipient en mesurant directement le liquide qu'il contient.

Épaminondas [*dass*], célèbre général thébain, né entre 420 et 410, m. en 362 av. J.-C., un des chefs de la démocratie de Thèbes, orateur éloquent, général habile, un des plus complets représentants de l'hellénisme. Il vainquit les Lacédémoniens à Leuctres et à Mantinée, rebâtit Messene, et fonda l'hégémonie thébaine sur toute la Grèce centrale. Il fut blessé mortellement à la bataille de Mantinée ; mais, apprenant que l'ennemi était en déroute : « Je laisse, dit-il, deux filles immortelles : Leuctres et Mantinée. » La grandeur de Thèbes s'évanouit avec lui.

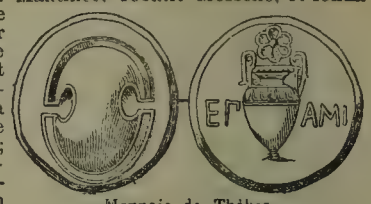

Monnaie de Thèbes portant le nom d'Épaminondas.

épamprage [*pan*] ou **épamprement** [*pan-pre-man*] n. m. Action d'épamprer.

— ENCYCL. *Vitic.* L'épamprage, assez différent de l'ébourgeonnement, avec lequel on le confond souvent, consiste à priver les souches des pousses herbacées et des jeunes rameaux qui absorberaient inutilement de la sève, et nuiraient ainsi à la croissance du raisin. C'est une opération qui demande à être faite avec grand soin et par des mains expérimentées ; on doit, en tout cas, l'effectuer de bonne heure et alors que l'ablation de quelques pampres ne peut nuire à la circulation régulière de la sève.

épamprer [*pan-pré*] v. a. Enlever les pampres, les feuilles de la vigne.

épanalepse [*lèp-se*] n. f. (gr. *epanalepsis ;* de *epi*, sur, *ana*, en haut, et *lepsis*, action de prendre). Figure d'élocution, qui consiste à répéter un ou plusieurs mots, ou même un membre de phrase.

épanchement [*man*] n. m. (de *épancher*). Ecoulement. *Méd.* Extravasation par laquelle un liquide s'écoule hors de sa cavité naturelle : *épanchement de sang, de bile. Fig.* Effusion : *épanchement de cœur.*

— ENCYCL. Les épanchements sont des amas de divers liquides au milieu de parties qui ne sont pas destinées à les contenir. Ils peuvent être composés de sang, bile, urine, sérosité, pus, matière fécale, etc. On distingue généralement encore les épanchements septiques et les épanchements aseptiques. La gravité dépend du siège et de la nature. Le traitement est aussi fort variable.

épancher [*ché*] v. a. (lat. pop. *expandicare*). Verser doucement un liquide : *épancher de l'huile. Fig. Epancher son cœur*, l'ouvrir avec confiance, sincérité, tendresse, etc. **S'épancher** v. pr. Parler avec une entière confiance. *Méd.* S'extravaser, sortir des vaisseaux.

épanchoir n. m. Ouvrage d'art par lequel on peut déverser le trop-plein d'un étang, d'un canal.

épandage n. m. Action d'épandre : *l'épandage des bouillies cupriques sur les vignes se fait à l'aide de pulvérisateurs. Champs d'épandage*, terrains destinés à épurer les eaux d'égout par filtrage à travers les couches du sol et du sous-sol.

— ENCYCL. L'épandage peut se faire sur sol nu et non cultivé ; mais il peut comporter aussi l'utilisation comme engrais des matières organiques que ces eaux tiennent en suspension, et la mise en valeur par des cultures maraîchères et fruitières des terrains d'épandage. C'est ainsi que sont utilisées les eaux d'égouts de Paris (plaine de Gennevilliers, Achères, etc.).

Les eaux d'égouts sont amenées sur le terrain d'épandage par des canalisations spéciales, et répandues d'une manière intermittente par irrigation dans des rigoles profondes, afin de ne pas souiller les plantes cultivées. Lorsqu'elles ont traversé le sol et le sous-sol sur une épaisseur de deux à trois mètres, elles se sont filtrées suffisamment ; des drains et des collecteurs les restituent au fleuve voisin.

épandre v. a. (lat. *expandere*). Jeter çà et là, éparpiller, distribuer sur : *épandre du fumier dans un champ ; épandre des insecticides sur une plantation. Poétiq.* Produire. Donner en abondance : *le soleil épand sa lumière.*

épannelage [*pa-ne*] n. m. Taille en chanfrein qu'on fait à une moulure pour former les plans à angles du profil qu'on veut obtenir.

épanneler [*pa-ne-lé*] v. a. (du préf. *é*, et de *panneau.* — Se conj. comme *appeler.*) Pratiquer l'épannelage de.

épanner [*pa-né*] v. a. (du préf. *é*, et de *panneau*). Aplanir l'un des côtés d'un carreau de pierre meulière ; y former une surface plane.

épanorthose [*to-ze*] n. f. (du gr. *epanorthôsis*, correction ; de *orthos*, droit). Figure de rhétorique par laquelle on fait semblant de rétracter ce qu'on avait dit, pour dire quelque chose de plus fort.

epanorthus [*é, tuss*] n. m. Genre de mammifères marsupiaux fossiles, type d'une famille dite des *épanorthidés*, et qui ont vécu aux périodes crétacée et éocène.

épanouir v. a. (du germ. *spannen*, étendre la main). Faire ouvrir, en parlant des fleurs : *le printemps épanouit les fleurs. Fig.* Rendre ouvert, joyeux : *ce bon mot épanouit les visages.*

épanouissement [*i-se-man*] n. m. Action de s'épanouir : *l'épanouissement des fleurs. Fig.* Entier développement : *l'épanouissement de la beauté.* Manifestation de joie.

Épaphrodite (Mettius), célèbre grammairien grec, né à Chéronée, ami et protecteur de l'historien Josèphe (Ier s. apr. J.-C.).

Épaphrodite, affranchi et secrétaire de Néron. Il accompagna cet empereur dans sa fuite, et l'aida à se tuer. Domitien l'en punit en le faisant périr. Le philosophe Epictète fut l'esclave d'Epaphrodite.

épar n. m. V. ÉPART.

éparcet [*sè*] ou **esparcet** [*ès-par-sè*] n. m. et **éparcette** [*sè-te*] ou **esparcette** [*ès-par-sè-te*] n. f. *Dialect.* Nom vulgaire du sainfoin.

éparchie [*chî*] n. f. (gr. *eparkhia*). Dans l'empire d'Orient, subdivision d'un diocèse. Dans l'empire byzantin, diocèse d'un évêque ou d'un archevêque. Dans la Grèce moderne, arrondissement.

éparer (s') v. pr. (ital. *sparare*). *Dialect.* Ruer, en parlant du cheval.

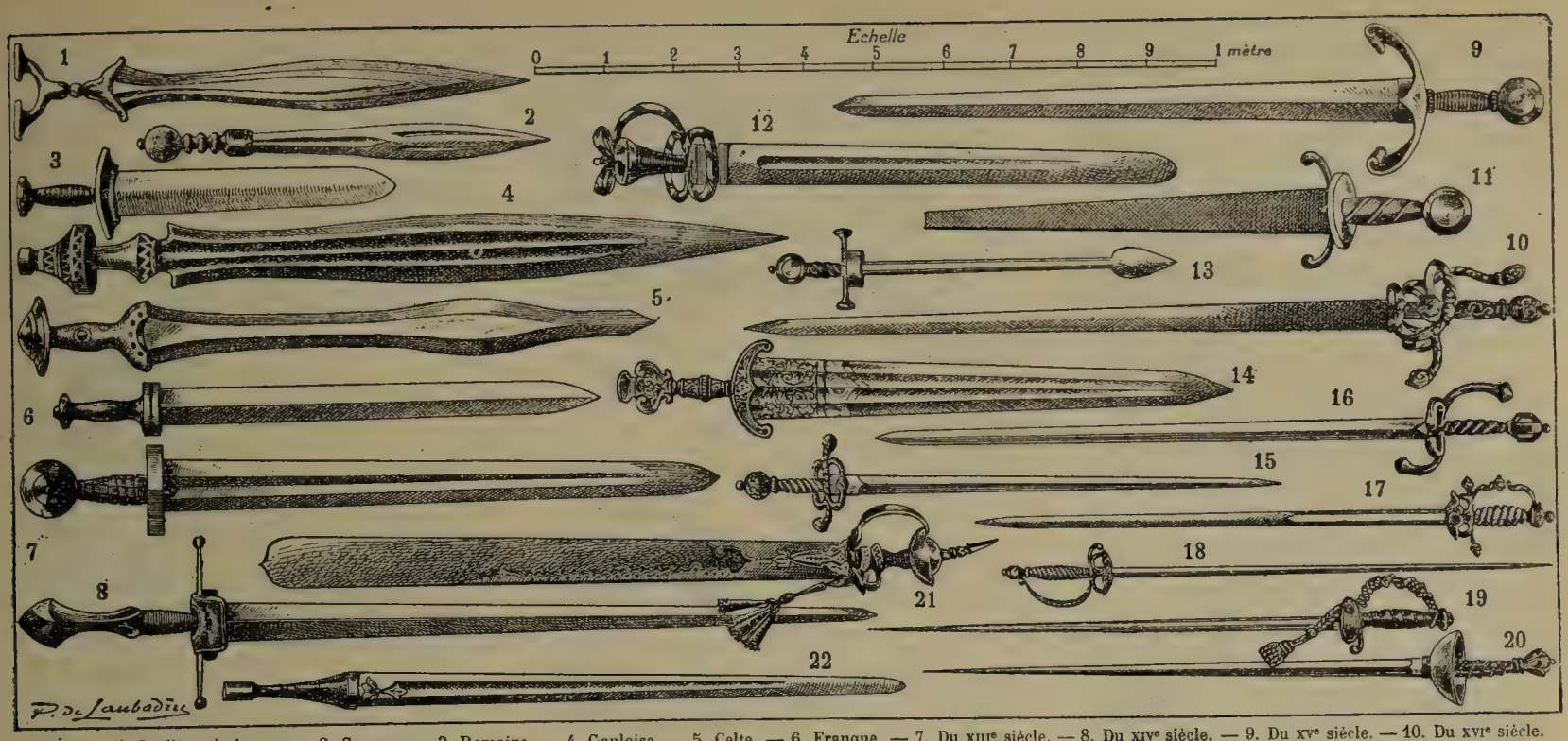

Épées : 1. De l'âge de bronze. — 2. Grecque. — 3. Romaine. — 4. Gauloise. — 5. Celte. — 6. Franque. — 7. Du XIIIe siècle. — 8. Du XIVe siècle. — 9. Du XVe siècle. — 10. Du XVIe siècle. — 11. De tournoi (XVIe s.). — 12. Bâtarde (XVIe s.). — 13. De chasse (XVIe s.). — 14. De parement (XVIe s.) — 15. De chevet (XVIe s.). — 16. Du XVIIe siècle. — 17. Du XVIIIe siècle. — 18. De cour (XVIIIe s.). — 19. Actuelle. — 20. De combat. — 21. De sacrifice, hindoue. — 22. Arabe.

Éparges (Les), comm. du départ. de la Meuse et à 25 kilom. de Verdun, dans un vallon dont les eaux s'écoulent en Woëvre ; 161 hab. (en 1914). Forêt. L'éperon des Eparges, haut de 346 m. à sa crête, domine la plaine de la Woëvre. Pris par les Allemands le 21 septembre 1914, il a été reconquis pied à pied par les Français depuis la fin d'octobre 1914 jusqu'au 9 avril 1915. Le village des Eparges est complètement détruit.

épargnant [*gnan*], **e** adj. Econome, parcimonieux.

épargne n. f. (de *épargner*). Economie dans la dépense : *l'épargne ne doit pas dégénérer en avarice.* *Fig.* Economie dans l'emploi de quelque chose. Autref., trésor royal. Vernis qu'on applique sur certaines parties déjà dorées ou argentées, pour les préserver de l'action d'un nouveau bain. *Aliments d'épargne*, se dit du café, du thé, de la kola, de la coca, etc., qui diminueraient les pertes fonctionnelles de l'organisme ; opinion, d'ailleurs, erronée. *Taille d'épargne*, gravure où l'on enlève le fond, en laissant en relief les parties qui doivent prendre l'encre. *Caisse d'épargne*, v. CAISSE. Pl. Somme économisée : *vivre de ses épargnes.* ANT. **Frais, dépense, débours.**

— ENCYCL. L'épargne, qui fournit à la production l'un de ses trois facteurs : le capital, est l'un des principaux moteurs de la vie économique.

L'homme, habitué à accumuler des approvisionnements, et par suite plus sûr de son lendemain, s'est mis à fabriquer des outils. Sans doute, tandis qu'il fabriquait, il consommait le fruit de sa première épargne, mais l'utilité de cette première épargne n'était pas perdue : incorporée dans l'outil fabriqué, elle constituait une seconde forme de l'épargne, l'épargne sur l'utilité et la valeur. Enfin, à leur tour, les outils, en permettant d'économiser le temps, les efforts, les aliments, en augmentant la quantité des produits à consommer, créaient une troisième forme de l'épargne : l'épargne sur la production. C'est en passant par ces trois stades que l'épargne a, peu à peu, constitué l'immense fonds de capitaux nécessaires aux sociétés civilisées.

Chez les nations modernes, ce n'est plus en général l'épargnant qui utilise lui-même les capitaux épargnés à féconder l'œuvre de la production. Grâce à l'extrême division du travail, l'épargnant se contente de placer une partie de son revenu pour augmenter le capital d'une industrie, d'une compagnie de chemins de fer, etc.

épargner [*gné*] v. a. (de l'allem. *sparen*). Accumuler par économie : *Sully épargna près de quarante millions.* Employer avec réserve : *épargner ses ressources.* Ne pas gaspiller : *épargner ses forces.* Eviter, dispenser de : *épargner des ennuis à quelqu'un.* Ménager, ne faire aucun mal : *épargner les captifs. Ne rien épargner*, ne reculer devant aucune dépense, aucun sacrifice, aucun effort : *ne rien épargner pour obtenir ce qu'on désire.* ANT. **Dépenser, dissiper, gaspiller.**

épargneur, euse [*eu-ze*] n. *Techn.* Personne qui applique l'épargne sur les pièces à dorer ou à argenter.

éparpillement [*pi, ll* mll., *e-man*] n. m. Action d'éparpiller. Etat de ce qui est éparpillé.

éparpiller [*pi, ll* mll., *é*] v. a. Disperser çà et là : *éparpiller des grains.* Répandre sans ordre : *éparpiller son talent.* ANT. **Grouper, rassembler, concentrer, réunir.**

éparque [*par-ke*] n. m. Qui est à la tête d'une éparchie.

épars [*par*], **e** adj. (lat. *sparsus*). Répandu çà et là, disséminé, dispersé : *restes épars.* En désordre : *cheveux épars.* ANT. **Groupé, rassemblé, réuni.**

éparsement [*man*] adv. D'une manière éparse.

épart [*par*] ou **épar** n. m. (allem. *sparren*). *Techn.* Barre servant à fermer une porte. Pièce de bois transversale, qui maintient l'écartement de deux autres pièces.

épart ou **épars** [*par*] n. m. (de *épartir*). Eclair de chaleur dans les pays chauds, non accompagné de tonnerre, et qui se voit surtout le soir.

épartir (s') v. pr. Se répandre. (Vx.)

éparvin ou **épervin** [*pèr*] n. m. Tumeur dure aux jarrets d'un cheval.

— ENCYCL. *Art vétér.* Cette tare, qui se développe à la partie antéro-interne ou inférieure du jarret chez les chevaux à jarrets faibles et étroits, provoque la boiterie. On l'appelle encore *éparvin calleux*, par opposition à l'*éparvin sec*, qui est une boiterie saccadée du jarret, mais sans exostose visible, et due à une altération du cartilage de l'articulation. On guérit cette affection par des pointes de feu pénétrantes, ou par la section de la bride du tendon du muscle fléchisseur du jarret.

épatant [*tan*], **e** adj. (de *épater*). *Fam.* Surprenant, stupéfiant : *des toilettes épatantes.* (On dit aussi ÉPASTROUILLANT, E.)

épate n. f. *Fam.* Action d'épater : *faire de l'épate.*

épaté, e adj. (de *épater*). Dont le pied est rompu : *un verre épaté. Nez épaté*, court, gros et large : *les nègres ont en général le nez épaté. Fam.* Ebahi.

épatement [*man*] n. m. Etat de ce qui est épaté : *l'épatement du nez. Pop.* Stupéfaction.

épater [*té*] v. a. (du préf. *é*, et de *patte*). Ecraser, briser la partie qui sert de pied : *épater un verre. Fam.* Ebahir, stupéfier. **S'épater** v. pr. Etre épaté.

épateur, euse [*eu-ze*] n. et adj. *Pop.* Personne qui cherche à épater.

épaufrer (s') [*pô-fré*] v. pr. Eclater, en parlant d'une pierre de taille à laquelle, en la parant, on a appliqué à faux un coup de masse.

épaufrure [*pô*] n. f. Eclat de pierre, de marbre, etc., produit par un coup de masse mal appliqué.

épaulard [*pô-lar*] n. m. Sorte de dauphin noir en dessus, blanc en dessous, qui habite les mers du nord et atteint jusqu'à huit mètres de long : *l'épaulard nage rapidement et attaque les cétacés, même la baleine, qu'il déchire avec ses dents aiguës. Epaulard à tête ronde*, nom d'un autre dauphin des mers du nord, qui atteint à peu près la même taille que l'épaulard ordinaire.


Épaulard.

épaule [*pô-le*] n. f. (du lat. *spathula*, omoplate). Partie la plus élevée du membre supérieur chez l'homme, de la jambe de devant chez les quadrupèdes. *Mar.* Renflement des formes de l'avant des anciens vaisseaux. *Fig. Coup d'épaule*, effort. *Donner un coup d'épaule à quelqu'un*, lui venir en aide. *Porter une personne sur ses épaules*, l'avoir à charge. *Avoir les épaules assez larges pour*, pos séder assez de ressources ou de talent pour. *Hausser les épaules*, faire un mouvement d'épaules indiquant le mépris. *Par-dessus l'épaule*, avec négligence, avec dédain.

— ENCYCL. L'épaule est la partie du membre supérieur qui est annexée au tronc. Les os de l'épaule sont au nombre de deux : l'omoplate en arrière et la clavicule en avant.

L'omoplate s'articule avec l'humérus, et forme l'*articulation de l'épaule*, qui est recouverte par le muscle deltoïde. Au-dessous de l'épaule, entre le tronc et le bras, se trouve le creux de l'aisselle.

épaulée [*pô-lé*] n. f. Effort de l'épaule pour pousser : *enfoncer une porte d'une seule épaulée.* Quartier de devant du mouton, dont on a retranché l'épaule. *Maçonnerie faite par épaulées*, celle qui est élevée à diverses reprises et par dedans.

épaulement [*pô-le-man*] n. m. Rempart de terre et de fascines pour protéger contre le feu de l'ennemi : *batterie couverte par un épaulement.* Mur de soutènement. Les épaules d'un navire. Côté d'un tenon moins diminué que l'autre, pour donner plus de force à la pièce de bois.

épauler [*pô-lé*] v. a. Rompre l'épaule, en parlant des quadrupèdes. Mettre à couvert du canon par un épaulement : *épauler une tranchée.* Appuyer contre l'épaule : *épauler son fusil pour tirer. Fig.* Aider, recommander : *épauler un candidat.*

épauletier [*pô-le-ti-é*] n. m. Fabricant, marchand d'épaulettes.

épaulette [*pô-lè-te*] n. f. Bande d'étoffe formant la partie du vêtement qui couvre l'épaule. Patte garnie de franges, que les militaires portent sur l'épaule et qui sert à indiquer le grade : *épaulette de laine, d'argent, d'or ; épaulette à grosse torsade* ou *à graine d'épinards. Par ext.* Grade d'officier : *gagner l'épaulette sur le champ de bataille.* Renfort appliqué à une partie quelconque d'un mât. Entaille faite sur une crête, pour y recevoir un adent. Pièce de fer qui retient la partie supérieure de la colonne d'une presse Stanhope.

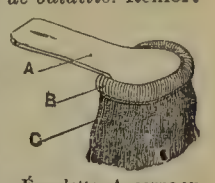

Épaulette : A, corps ou écusson ; B, tournante ; C, franges.

— ENCYCL. Imaginée primitivement pour maintenir le baudrier et faciliter le port du mousquet, l'épaulette fut utilisée, depuis 1759, comme insigne des grades.

L'épaulette se compose de trois parties : le *corps* ou *écusson*, la *tournante* et les *franges*. Sans franges, c'est une *contre-épaulette.*

épaulière [*pô*] n. f. Bande d'étoffe qui passe sur les deux épaules, et qui soutient un pantalon ou une jupe. Partie de l'armure qui couvrait l'épaule. (V. ARMURES.) Pièce de l'élytre des coléoptères.

épave n. f. (du lat. *expavidus*, effrayé). Débris que la mer rejette : *les épaves d'un naufrage.* Débris en général : *recueillir les épaves d'une fortune.* Chose égarée dont on ne connaît point le propriétaire. *Droit d'épave*, droit de recueillir les épaves. Adjectiv. Egaré : *chiens, abeilles épaves.*

— ENCYCL. *Dr.* Celui qui a trouvé une épave a seul le droit de se l'approprier, sauf à être exposé pendant trois ans à la revendication du propriétaire.

Les épaves, objets provenant de jet à la mer ou de naufrages maritimes, sont partagés entre le sauveteur et l'Etat, dans la proportion de un tiers pour le premier, de deux tiers pour le second. Les épaves trouvées sur le rivage sont attribuées au fisc après un an et un jour, et l'inventeur ne peut réclamer qu'un droit de sauvetage.

Les varechs charriés par la mer, ou jetés sur ses grèves, sont la propriété du premier occupant. La récolte de ceux qui croissent sur les rochers appartient aux habitants des communes riveraines.

Les épaves recueillies dans les cours d'eau navigables ou flottables sont vendues après un mois au profit exclusif du Trésor, sous réserve du droit pour le propriétaire d'en répéter le prix, dans le délai d'un mois. Les épaves trouvées sur les petits cours d'eau sont assimilées aux épaves terrestres.

épavité n. f. (de *épave*). *Féod.* Droit qu'avaient les nobles français, hors du royaume, de succéder à leurs parents décédés en France, en tous leurs biens.

Epe, comm. des Pays-Bas (prov. de Gueldre), sur le Griftcanal ; 8.100 hab.

épeautre [*pô-tre*] n. m. (lat. *spelta*). Nom sous lequel on désigne dans les campagnes une variété de blé dur à grains fortement adhérents à la bale.

— ENCYCL. On distingue généralement l'épeautre proprement dit ou *grand épeautre*, et le *petit épeautre* ou engrain. Le premier est une espèce de froment, tandis que l'engrain constitue un genre distinct, mais l'un et l'autre sont très rustiques et s'accommodent des terres maigres ; ce sont les blés des pays montagneux à hivers longs et rudes. V. BLÉ.

épée [*pé*] n. f. (lat. *spatha*). Arme que l'on porte suspendue au côté : *se battre à l'épée. Fig.* L'état militaire : *préférer la robe à l'épée.* La guerre : *l'épée détruit le travail de la charrue.* Homme de guerre, escrimeur : *d'Artagnan était une fine épée. Briser son épée*, renoncer par colère au métier des armes. *Se faire ou faire blanc de son épée*, se prévaloir de son courage, de sa force, pour assurer le succès d'une affaire. *Coup d'épée dans l'eau*, effort sans résultat. *A la pointe de l'épée*, par violence ou avec de grands efforts. *Poursuivre l'épée dans les reins*, harceler, serrer de près. *Epée à deux tranchants*, moyen de nuire qui peut être funeste à celui qui s'en sert. *Rendre son épée*, se constituer prisonnier. *Passer au fil de l'épée*, massacrer sans quartier. Grande alène de bourrelier. Couteau en bois du cordier. PROV. : **A vaillant homme, courte**

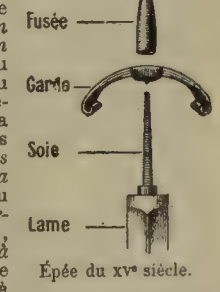

Épée du XVe siècle.

épée, le courage, l'habileté supplée aux moyens de défense, aux ressources. **Quiconque se sert de l'épée périra par l'épée** (Evangile), qui use de violence sera victime de la violence. ALLUS. HIST. et LITTÉR. : **Épée flamboyante de l'ange,** se dit de tout ce qui inspire une terreur instinctive, en souvenir de l'ange armé d'une épée flamboyante, que Dieu chargea d'interdire l'entrée du Paradis à Adam et à Eve.

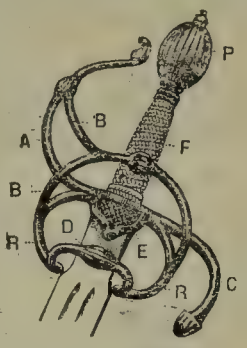

Garde d'une épée (XVIe s.); E, écusson; A, arc de jointure; B, branches; R, pas-d'âne; D, anneau de côté; C, quillon; P, pommeau; F, fusée.

— ENCYCL. L'épée se compose de deux parties essentielles : la poignée et la lame. L'ensemble de la poignée comprend : le pommeau, la fusée ou poignée proprement dite et la garde. A la garde, ordinairement en forme de croix, s'adjoignent des branches et une coquille pour la protection de la main. La lame ou alumelle, de longueur et de largeur variables, suivant les types et les époques, est toujours rectiligne; la gaine dans laquelle on l'abrite est le fourreau. Par des anneaux ou des pendants, celui-ci se rattache à un baudrier ou à une ceinture.

Épée (*ordre de l'*), ordre suédois fondé par Gustave Ier, restauré par Frédéric Ier en 1748, modifié en 1798 et 1814. Il est destiné à récompenser le courage et la valeur militaires et comprend cinq classes. Les titulaires des plus hauts grades portent une plaque et le ruban en écharpe; les autres, une croix au cou, et, sur le côté gauche de la poitrine, une petite épée d'argent la pointe en haut; enfin, les chevaliers une simple boutonnière. Le ruban est jaune, liséré de bleu.

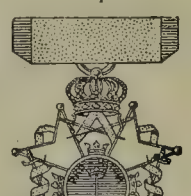
Ordre de l'Épée.

Épée (Charles-Michel, abbé de L'), né à Versailles, m. à Paris (1712-1789). Il fonda l'institution des sourds-muets, auxquels il apprit à se faire comprendre au moyen d'un langage de signes conventionnels. En 1791, l'Assemblée nationale décréta que son nom devait être inscrit parmi ceux des bienfaiteurs de l'humanité. Une statue lui a été élevée dans la cour de l'Institut des sourds-muets, à Paris.


Abbé de L'Épée.

Epehy, comm. de la Somme, arr. et à 20 kil. de Péronne, entre l'Escaut et la Cologne; 1.830 hab. (en 1914). Ch. de f. N. Enlevé par l'armée britannique le 10 septembre 1918 au cours des combats livrés sur les avancées de la ligne Hindenburg. Complètement détruit au cours de la Grande Guerre.

épeiche [*pè-che*] n. f. (allem. *specht*). *Ornith.* Espèce de pic dit aussi *pic rouge*, à plumage jaune et noir varié de blanc et de rouge, que l'on rencontre dans les régions montagneuses de l'Europe et de l'Asie.

épeichette [*pè-chè-te*] n. f. Petite épeiche.

épeire [*pè-re*] n. f. Genre d'arachnides, comprenant des araignées pouvant atteindre de fortes dimensions, et qui font de grandes toiles dans les jardins (Europe).

épéisme [*is-me*] n. m. Science de l'escrime à l'épée.

épéiste [*is-te*] n. m. Escrimeur qui est partisan de l'épée à la place du fleuret comme arme d'escrime.

épeler [*lé*] v. a. (du goth. *spillon*, expliquer. — Prend deux *l* devant une syllabe muette : *j'épelle.*) Décomposer un mot et en épeler successivement les lettres : *épeler un mot difficile. Fig.* Lire lentement. Commencer à comprendre.

épelette [*lè-te*] n. f. Ensemble des outils d'un tonnelier ou d'un charron.

épellation [*pèl-la-si-on*] n. f. Action d'épeler.

épendyme [*pan*] n. m. (du gr. *epi*, sur, et *enduma*, vêtement). Membrane mince qui tapisse les ventricules cérébraux et le canal central de la moelle.

épendymite n. f. Inflammation de l'épendyme.

épenthèse [*pan-tè-ze*] n. f. (gr. *epenthesis*). Intercalation d'une syllabe ou d'une lettre au milieu d'un mot : *il y a épenthèse de* b *dans* chambre, *qui dérive du latin* camera.

épenthétique [*pan*] adj. Ajouté par épenthèse.

épépinage [*je*] n. m. Action d'épépiner : *l'épépinage des pommes, des coings.*

épépiner [*né*] v. a. Enlever les pépins d'un fruit.

éperdu [*pèr-du*], **e** adj. (de l'anc. v. *éperdre*, perdu complètement). Agité, troublé par une émotion violente : *éperdu de joie.* ANT. **Impassible, calme, froid.**

éperdument [*pèr-du-man*] adv. D'une manière éperdue : *crier éperdument au secours.*

Eperjès ou **Présov,** v de la Tchécoslovaquie, en Hongrie septentrionale, comitat de Saros, sur la Tarcza; 11.000 h. Sel gemme.

éperlan [*pèr*] n. m. (allem. *spierling*). Genre de poissons de mer, à chair délicate.


Éperlan.

— ENCYCL. Les éperlans sont des petits poissons nacrés, de l'hémisphère nord, pouvant atteindre 20 centimètres de long. Ils remontent les fleuves à l'époque du frai. L'espèce d'Europe (*osmerus eperlanus*) est le type du genre; sa chair est très appréciée. On pêche l'éperlan au filet, à l'embouchure des fleuves.

Eperlecques, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 10 kil. de Saint-Omer, près de la Liette; 2.140 h. Ch. de f. N. Distillerie, brasserie.

Épernay [*pèr-nè*], ch.-l. d'arr. (Marne), sur la Marne; 21.800 h. (*Sparnaciens*). Ch. de f. E. Vins mousseux. C'est un des principaux centres de commerce des vins de Champagne. Patrie de Flodoard. Le maréchal de Biron fut tué devant Epernay en 1592. Fréquemment bombardé pendant la Grande Guerre. — L'arr. a 9 cant., 174 comm., et 97.000 h.; le cant. a 11 comm. et 30.680 h.

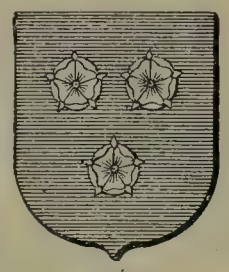
Armes d'Épernay.

Épernon, com. d'Eure-et-Loir, arr. et à 20 kil. de Chartres : 2.370 h. Ch. de f. Et. Grès, chaux. Patrie de Michel Chasles.

Épernon (Jean-Louis DE NOGARET DE LA VALETTE, duc d'), amiral de France, un des mignons de Henri III. A l'avènement de Henri IV, il s'enferma dans une opposition calculée, fut, sous couleur de religion, en relation avec l'Espagne et, dit-on, un des instigateurs de l'assassinat de Henri IV. C'est sur ses instances que le parlement, en 1610, donna la régence à Marie de Médicis. Il fut ensuite un des seigneurs les plus turbulents du règne de Louis XIII, et mourut disgracié à Loches (1554-1642). — Son fils BERNARD, né à Angoulême (1592-1661), se signala par ses talents militaires. — ANNE-LOUISE-CHRISTINE, fille du précédent, née en 1624. A la suite de la mort du chevalier de Fiesque, qu'elle aimait, elle se retira, en 1648, aux Carmélites, où elle mourut en 1701.


Duc d'Épernon.

éperon n. m. (anc. h. allem. *sporon*). Branche de métal, armée de pointes, ou d'un disque dentelé, que l'on s'attache au talon pour piquer le cheval :

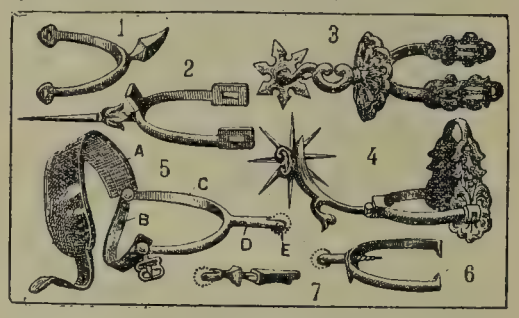

Éperons : 1. A broche (Xe s.); 2. Arabe; 3. Français (XVIIe s.); 4. Espagnol (XVIIe s.); 5. A la chevalière (A, bride; B, sous-pied; C, collier; D, collet ou tige; E, mollette); 6. A vis et à crampons.

presser un cheval de l'éperon. Fig. Stimulant. Ergot des coqs, des chiens, etc. Lame aiguë et tranchante dont on garnit les ergots des coqs de combat. Roulette métallique pour fixer les feuilles de cire dans les cadres de ruches mobiles. Saillie par laquelle se termine le calice ou la corolle de certaines fleurs. Partie saillante parfois garnie d'une pointe de métal, en avant de la proue d'un navire. Fortification en angle saillant. Appui d'une muraille. Ouvrage saillant en maçonnerie, établi au devant des piles de ponts pour les protéger. Saillie brusque dans un contrefort de montagne. Loc. div. : *Chausser les éperons à quelqu'un*, le faire chevalier. *Couper, briser les éperons*, dégrader un chevalier. *Gagner ses éperons*, faire ses premières armes.

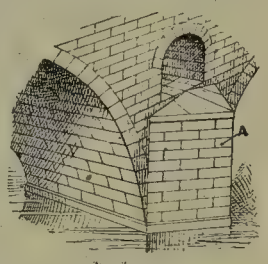
A, éperon.

Éperons (*journée des*). V. GUINEGATTE.

éperonné [*ro-né*], **e** adj. Qui a des éperons : *monter à cheval botté et éperonné.* Muni d'un appareil ou d'un organe appelé éperon : *navire éperonné.*

éperonnelle [*ro-nè-le*] n. f. Nom vulgaire de certaines plantes comme le grateron, la croissette, etc.

éperonnement [*ro-ne-man*] n. m. Action d'éperonner.

éperonner [*ro-né*] v. a. Piquer avec l'éperon : *éperonner un cheval paresseux.* Chausser les éperons à. *Fig.* Exciter, stimuler : *personne qui est éperonnée par la faim.* V. n. *Escr.* Faire du pied comme si l'on donnait un coup d'éperon.


Éperonnier.

éperonnerie [*ro-ne-ri*] n. f. Fabrication et commerce des éperons et autres objets ayant trait au harnachement des chevaux.

éperonnier [*ro-ni-é*] n. m. Celui qui fait ou vend des éperons, des mors, des étriers.

éperonnier [*ro-ni-é*] n. m. Genre d'oiseaux gallinacés, comprenant des faisans de la Malaisie et de la région indochinoise.

éperonnière [*ro-ni*] n. f. Nom vulgaire de diverses plantes (pied-d'alouette, ancolie, etc.), dont la corolle est munie d'un éperon.

épéru n. m. Genre d'arbres de la famille des légumineuses, qui croît dans les forêts et au bord des rivières en Guyane : *l'épéru est vulgairement appelé* pois sabre *à cause de la forme de ses gousses.*

éperverie [*pèr-ve-ri*] n. f. Art de dresser l'épervier au vol.

épervier [*pèr-vi-é*] n. m. (anc. h. allem. *sparvari*). Oiseau de proie du genre faucon : *l'épervier était autrefois très employé pour la chasse.* Espèce de filet de forme conique, garni de plomb, qu'on lance à la main pour englober le poisson : *jeter l'épervier.* Loc. prov. : *Mariage d'épervier, où la femelle vaut mieux que le mâle*, ménage où la femme est supérieure au mari. (Chez les oiseaux de proie, la femelle est plus grosse et plus forte que le mâle.)


Épervier.

— ENCYCL. *Zool.* On connaît environ quarante espèces d'éperviers, répartis sur tout le globe. L'*épervier commun* a été assez estimé en fauconnerie, mais aujourd'hui on le chasse comme animal nuisible.

— *Myth. égypt.* L'épervier signifie la course du soleil dans le ciel. *Ra*, le soleil, est représenté par un homme à tête d'épervier, coiffé d'un disque surmonté d'un urœus. — Un épervier à tête humaine est l'hiéroglyphe de l'âme.

— *Pêch.* L'épervier est un filet conique de 15 à 20 mètres de circonférence, et de 3 à 4 mètres de hauteur. La partie pointue ou *culasse* est munie d'une longue corde servant à retenir l'épervier quand on le lance; la partie la plus large terminant le filet, la *gueule*, est garnie d'une corde entrelacée dans les dernières mailles et portant une sorte de chapelet


Lancement de l'épervier.

d'olives ou de balles de plomb perforées. Ce bord est retroussé en dedans par des *lignes*, petites cordes dont l'autre extrémité s'attache à une rangée horizontale de mailles, de manière à former des poches ou *bourses* dans lesquelles le poisson s'engage; ce dernier est le type d'épervier le plus généralement employé.

L'épervier se lance soit de la rive, soit du bord d'un bateau. Le pêcheur tient la corde et la culasse repliées d'une main; de l'autre, il saisit le bord au-dessus de la corde plombée, ramène sur son épaule, en l'ouvrant, une partie du filet, et le lance d'un vigoureux coup de poignets et des reins, de façon à le développer en nappe.

épervière [*pèr*] n. f. Genre de composées liguliflores, dont on connaît de nombreuses espèces répandues en Europe. (L'une des plus connues est la piloselle [*hieracium pilosella*], encore appelée *oreille de souris* à cause de l'aspect de ses feuilles.)

épervin [*pèr*] n. m. V. ÉPARVIN.

Épesses (**Les**), comm. de la Vendée, arr. et à 45 kil. de La Roche-sur-Yon, sur un affluent de la Sèvre Nantaise; 1.930 h. Ch. de f. Et. Toiles.

épeuler [*lé*] v. a. Dans la fabrication du point d'Alençon, retirer avec une pince les fils qui traversent le parchemin.

épeuleuse [*leu-ze*] n. f. Ouvrière qui épeule les dentelles.

épeuré, e adj. En proie à la peur : *femme épeurée.* (On dit aussi APEURÉ.)

Épéus [*uss*], **Épéos** ou **Épéios** [*oss*], fils de Panopée, constructeur du fameux cheval de bois au moyen duquel l'élite des Grecs pénétra dans Troie. (*Myth.*)

Epfig, comm. du Bas-Rhin, arr. de Sélestat; 2.208 h. Ch. de f.

éphèbe n. m. (gr. *ephêbos*). Jeune homme arrivé à l'âge de puberté. Membre du collège officiel des éphèbes, chez les Athéniens : *les éphèbes recevaient, à Athènes, une éducation officielle.*

éphébie [*bi*] n. f. Institution officielle du collège des éphèbes, à Athènes.

— ENCYCL. L'éphébie existait à Athènes dès le Ve siècle, peut-être plus anciennement. C'était un véritable noviciat, à la fois militaire et civique, auquel étaient soumis entre dix-huit et vingt ans tous les jeunes citoyens des trois premières classes politiques. Cette éducation, surveillée par les stratèges, était dirigée par un *cosmète* et par dix *sophronistes*, élus dans chaque tribu. Pendant la deuxième année du stage, les éphèbes tenaient garnison dans les forteresses de la frontière de l'Attique. Avec le temps, l'éphébie perdit son caractère civique et national, pour devenir une simple association de jeunes gens riches réunis sous la surveillance de l'Etat pour une éducation de luxe.

éphébique adj. Qui se rapporte à l'éphébie ou aux éphèbes.

éphèdre n. m. Genre de conifères.

— ENCYCL. Les éphèdres (*ephreda*) sont des arbrisseaux rameux et verts, dont on connaît une vingtaine d'espèces, habitant les plages des régions tempérées. Une seule habite la France; ses fruits, comestibles, sont vulgairement appelés *raisins de mer.*

éphélide n. f. (du gr. *epi*, sur, et *hêlios*, soleil). Tache de rousseur.

— Encycl. Les éphélides sont dues à une accumulation de pigment dans la région sous-épidermique ; elles apparaissent surtout en été. Ces petites lésions, dites aussi *taches de rousseur*, résistent à tout traitement. On a prétendu cependant que les rayons X pouvaient les faire disparaître.

éphémère adj. (du gr. *epi*, sur, et *hêmera*, jour). Qui ne dure qu'un jour : *fièvre éphémère. Fig.* De courte durée : *la beauté est chose éphémère.* N. m. Genre d'insectes orthoptères, type de la famille des *éphémérides*, dont la vie est très courte. N. f. Genre de plantes herbacées, recherchées comme plantes d'ornement.


Éphémère.

— Encycl. *Entom.* Les éphémères sont en général jaunâtres ou gris verdâtre. On en connaît un grand nombre d'espèces de l'hémisphère nord. Le type est l'éphémère commun (*ephemera vulgata*), dont la larve vit dans des terriers creusés dans la vase des ruisseaux. L'insecte parfait a l'abdomen allongé, et terminé par trois longs filaments. Il vole auprès des rivières, et meurt (deux ou trois jours après son éclosion) dès qu'il a pondu.

— *Bot.* L'*éphémère de Virginie* est très cultivée dans les jardins pour ses fleurs, bleues, blanches ou roses, qui ne durent qu'un jour, mais se succèdent pendant toute la belle saison.

éphémèrement [*man*] adv. D'une manière éphémère. (Peu us.)

éphéméride n. f. Nom donné aux tables astronomiques qui indiquent, pour chaque jour d'une année, la situation des planètes. Nom donné aux livres ou notices qui contiennent les événements accomplis dans un même jour, à différentes époques : *certains almanachs donnent des éphémérides en regard ou à la suite du calendrier.* Calendrier dont on enlève une feuille chaque jour.

éphéméridés n. m. pl. Famille d'insectes orthoptères, dont le type est l'*éphémère*. S. un *éphéméridé*.

Éphèse, anc. v. d'Ionie, sur la côte de la mer Egée, qui avait un temple de Diane mis au nombre des sept merveilles du monde et brûlé par Erostrate. Nestorius y fut condamné au concile de 431. (On appelle *brigandage d'Ephèse* un synode d'évêques qui se tint à Ephèse en 449 et fut favorable à Eutychès.) C'est aujourd'hui un amas considérable de ruines, à quelque distance du village d'Ayanoulouk, non loin de Smyrne. Les fouilles ont mis à jour d'importants vestiges de monuments, notamment la bibliothèque, dont la façade était décorée de bas-reliefs.

éphésiaque [*zi-a-ke*] adj. Qui appartient à la ville d'Ephèse.

Éphésiaques n. f. pl. Fêtes célébrées chaque année à Ephèse, en l'honneur de Diane.

Éphésiaques (*les*), intéressant petit roman grec, de Xénophon d'Ephèse. Il contient de curieux détails de mœurs et a pour sujet les amours et les malheurs de deux jeunes époux enlevés par des pirates et séparés l'un de l'autre (VIe s.).

Éphésien, enne [*zi-in, è-ne*], personne née ou habitant à Ephèse. *Adj.* Qui se rapporte à Ephèse. *Lettres éphésiennes*, nom donné à divers recueils de formules magiques.

éphètes n. m. pl. (gr. *ephetès*). Juges d'un tribunal criminel institué à Athènes par Dracon, et qui se recrutaient d'abord parmi les nobles. (Ils étaient au nombre de 51. Solon restreignit leur compétence.) S. un *éphète*.

éphialte n. m. Genre d'hyménoptères entomophages, comprenant des ichneumons répandus sur tout le globe : *l'éphialte d'Europe attaque la saperde du peuplier.*

Éphialte, traître qui guida les Perses aux Thermopyles, et leur indiqua le sentier qui leur permit de tourner la position de Léonidas.

Éphialte, homme d'Etat et orateur athénien, né vers 500, m. en 457 av. J.-C., ami de Périclès. Il fit voter d'importantes réformes démocratiques, et périt assassiné à l'instigation des aristocrates.

éphidrose [*dró-ze*] n. f. (du gr. *epi*, sur, et *hidrôs*, sueur). Augmentation de la sécrétion sudorale des paupières ou sueur anormale.

— Encycl. L'éphidrose apparaît après des émotions vives ou des repas copieux. Le traitement consiste en hydrothérapie froide, et comme adjuvants des médicaments à base d'opium, de scille ou d'aconit.

éphippigère [*fi-pi*] n. m. Genre d'insectes orthoptères, comprenant de grandes sauterelles qui fréquentent les coteaux plantés de vignes de toute la région circaméditerranéenne : *l'éphippigère de Béziers, appelé encore* porte-selle, *a causé parfois de sérieux dommages à la vigne.*


Éphod.

éphod [*fod*] n. m. (de l'hébr. *aphad*, revêtir). Tunique que les prêtres hébreux portaient dans les grandes cérémonies : *l'éphod était une sorte de tunique s'arrêtant aux genoux par devant, et descendant aux talons par derrière.*

éphode n. f. *Rhétor.* Syn. de INSINUATION.

éphorat [*ra*] n. m. ou **éphorie** [*rî*] n. f. Charge, dignité d'éphore : *l'éphorat prima. à Sparte, la royauté.*

éphore n. m. (gr. *ephoros*, de *ephorân*, surveiller). Nom donné, à Sparte, à cinq magistrats électifs, établis pour contre-balancer l'autorité des rois, sur lesquels ils exerçaient un pouvoir très étendu de contrôle et de surveillance. Ils étaient les principaux agents du gouvernement aristocratique de Sparte.

Éphore, historien grec, né à Cymé, élève d'Isocrate et dont nous ne possédons que des fragments (IVe s. av. J.-C.).

éphorique [*ri-ke*] adj. *Antiq. gr.* Qui a rapport, qui appartient aux éphores.

Éphraïm [*im*], deuxième fils de Joseph. Il donna son nom à l'une des douze tribus (*Bible*). La tribu d'Ephraïm fut très puissante au temps des Juges.

Éphrem [*frèm*] (saint), Père de l'Eglise et écrivain syriaque, né à Nisibis (Mésopotamie), m. en 379, auteur de commentaires sur l'Ecriture sainte. Fête le 9 juillet.

épi n. m. (lat. *spica*). Tête d'une tige de blé qui renferme le grain : *les épis lourds font pencher la tige du blé.* Fleurs disposées en épi le long d'une tige. (V. la planche PLANTE et les mots BLÉ, INFLORESCENCE.) Disposition de cheveux, de poils, en sens contraire de celle des autres. Ornement décorant la partie supérieure d'un poinçon de comble. Ouvrage établi au bord d'une rivière pour diriger le cours de l'eau. Bandage à tours entre-croisés. Ensemble de courtes ramifications latérales se détachant obliquement d'une voie ferrée. *Appareil en épi*, disposition de briques affectant la forme de bâtons rompus.

Épi (*ordre de l'*), fondé par le duc de Bretagne François Ier (XVe s.). Insigne : collier d'or ayant la forme d'une couronne d'épis, auquel pendait une hermine. Devise : *A ma vie !*

épiage [*pi-a-je*] n. m. ou **épiaison** [*pi-è-zon*] ou **épiation** [*si-on*] n. f. Développement de l'épi dans les céréales : *une chaleur humide favorise l'épiage.*

épiaire [*è-re*] n. m. (de *épi*). Genre de plantes, de la famille des labiées.

— Encycl. Les épiaires (*stachys*) sont des herbes annuelles ou vivaces, à feuilles couvertes de longs poils blancs. On en connaît deux cents espèces des régions tempérées : telles l'ortie puante, la bétoine, qui ont été jadis utilisées en médecine. Une espèce de Chine est cultivée pour ses rhizomes alimentaires, dits *crosnes du Japon.*

épiaison n. f. Syn. de ÉPIAGE.

épiale adj. S'est dit de la fièvre algide.

épiation n. f. Syn. de ÉPIAGE.

épibate n. m. (gr. *epibatès*). Soldat de marine, chez les Grecs.

épibolie [*lî*] n. f. (gr. *epibolê*). Mode de développement des œufs, menant à une gastrula.

épicanthis [*tiss*] n. m. (du gr. *epi*, sur, et *kanthos*, coin de l'œil). Affection congénitale, qui consiste en un repli cutané, situé à l'angle interne de l'œil. (La guérison se produit par l'excision.)

épicarpe n. m. (du gr. *epi*, sur, et *karpos*, fruit). Partie la plus extérieure de l'enveloppe du fruit ou péricarpe. (L'épicarpe est ce qu'on nomme vulgairement la *peau* du fruit.)

épicarpique adj. Qui appartient à l'épicarpe.

épicaule [*kô-le*] adj. (du gr. *epi*, sur, et *kaulos*, tige). Qui croît ou vit sur les tiges des plantes.

épicaume [*kô-me*] n. m. (du gr. *epikauma*, brûlure superficielle). Phlyctène sur la cornée transparente.

épicaute [*kô-te*] n. f. Genre d'insectes coléoptères vésicants, comprenant des cantharides grises ou noires, rayées de blanc, qui habitent les régions chaudes, et sont parasites des sauterelles.

épice n. f. (du lat. *species*, espèce). Substance aromatique, comme le clou de girofle, le poivre, etc., pour l'assaisonnement des mets : *les épices, en général, viennent de l'Orient. Quatre épices*, mélange de girofle, muscade, poivre noir et cannelle ou gingembre, dont on se sert dans la cuisine. *Pain d'épice*, v. PAIN. N. f. pl. Anciennem. dragées, confitures. Présent en nature, que les plaideurs donnaient aux juges.

— Encycl. Le rôle des épices consiste à rehausser la saveur des mets. Cependant leur abus peut entraîner des désordres gastriques. Voici quelques applications des épices : pour les viandes de boucherie en sauce, bouquet de thym et laurier ; pour le porc, sauge, fenouil et cannelle ; pour les sauces au vin, muscade, gingembre et cannelle ; gibier à plume et à chair blanche, genièvre et muscade ; gibier à plume et à chair rouge, genièvre et coriandre ; lapin, thym et écorce d'orange ; gibier à poil, genièvre, muscade, gingembre et kari ; sanglier, kari, coriandre, genièvre, sauge ; gibier d'eau en sauce, kari, cannelle et muscade ; poissons en sauce, gingembre, laurier et cannelle ; le safran entre dans la composition de la bouillabaisse.

épicéa n. m. Genre de conifères, voisin des sapins.

— Encycl. Les épicéas sont des arbres qui se distinguent des sapins par leurs feuilles subtétragones et leurs cônes pendants, qui se détachent sans s'effeuiller. Le plus commun est l'*épicéa élevé* ou sapin de Norvège, qui atteint jusqu'à 50 ou 60 mètres de haut. On le trouve dans le nord de l'Europe, les Alpes, les Pyrénées, les Vosges, le Jura. On en retire de la résine ; le bois est employé comme combustible. On l'utilise en menuiserie et dans la fabrication des pâtes à papier ; l'écorce est employée au tannage.

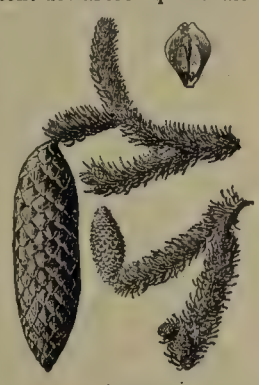
Épicéa.

épicène adj. (du gr. *epikoinos*, commun). *Gram.* Se dit des noms communs aux deux sexes, tels que *enfant, aigle, caille*, etc.

épicentre [*san-tre*] n. m. (du gr. *epi*, sur, et de *centre*). *Géol. Epicentre séismique*, point de la surface du globe à partir duquel se propagent les secousses d'un tremblement de terre.

épicer [*sé*] v. a. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il épiça, nous épiçons.*) Assaisonner avec des épices : *cuisinier qui épice trop. Fig.* Semer de saillies égrillardes : *récit un peu épicé.*

épicerie [*rî*] n. f. Nom collectif qui comprend les épices, le sucre, le café, etc. Commerce de l'épicier : *faire fortune dans l'épicerie.* Boutique d'épicier : *entrer dans une épicerie.*

Épicharis [*ka-riss*], femme romaine qui entra dans la conspiration de Pison contre Néron et qui, après avoir subi les tortures les plus cruelles, s'étrangla pour ne pas révéler le nom de ses complices.

Épicharme [*kar-me*], poète comique et philosophe pythagoricien, né à Cos, m. vers 450 av. J.-C. Il vécut à la cour d'Hiéron de Syracuse, et écrivit de nombreuses comédies sur des sujets mythologiques ou populaires.

épichérématique [*ké*] adj. Se dit d'un genre particulier de raisonnement syllogistique, ou des éléments d'un raisonnement.

épichérème [*ké*] n. m. (gr. *epikheirêma*). Syllogisme dans lequel chacune des prémisses est accompagnée de sa preuve.

épicier [*si-é*], **ère** n. et adj. Personne qui vend les denrées désignées sous le nom d'épicerie. Adjectiv. *Ironiquem. Garçon épicier*, hommes à idées étroites, vulgaires. *Bon pour l'épicier*, se dit d'un mauvais ouvrage, qui ne peut servir qu'à faire des cornets, etc.

épiclère n. f. (gr. *epikléros*). *Dr. gr.* Fille laissée comme héritière en l'absence de tout héritier mâle.

épicolique adj. (du gr. *epi*, sur, et de *colon*). *Anat.* Qui est situé dans l'abdomen, au-dessus du côlon.

épicondyle n. m. (du gr. *epi*, sur, et de *condyle*). Tubérosité externe de l'extrémité inférieure de l'humérus, donnant insertion au ligament latéral externe de l'articulation du coude et aux muscles de la région antibrachiale postérieure et superficielle.

épicondylien, enne [*li-in, è-ne*] adj. Qui se rapporte à l'épicondyle : *muscles épicondyliens.*

épicorollie [*ro-lî*] n. f. Classe de végétaux dicotylédones de Jussieu, comprenant ceux dont la corolle était, pensait-il, insérée sur l'ovaire (*épicorollés*).

épicrâne n. m. (du gr. *epi*, sur, et *kranion*, crâne). Ensemble des parties qui environnent le crâne.

— Encycl. L'épicrâne, situé sous la peau, comprend trois couches : le muscle occipito-frontal, une lame de tissu cellulaire lâche, et le périoste externe.

épicrâne ou **épicranien, enne** [*ni-in, è-ne*] adj. Qui est situé sur le crâne : *muscle épicrâne.*

Épictète, philosophe stoïcien du Ier siècle, né à Hiérapolis (Phrygie), m. à Nicopolis. Il fut à Rome l'esclave du brutal Epaphrodite, affranchi de Néron. On raconte que son maître lui tordait un jour la jambe dans un appareil de torture : « Tu vas la casser ! » dit tranquillement Epictète, qui, sa prédiction réalisée, se contenta d'ajouter : « Ne te l'avais-je pas dit ? » Indifférent aux prétendus biens qui « ne dépendaient pas de lui », il vivait dans un hangar, sans autre meuble qu'une table et une paillasse. Ses *Entretiens* furent réunis par Arrien en un corps d'ouvrage, et le même philosophe en fit un résumé connu sous le nom de *Manuel d'Epictète*, résumé lumineux de la doctrine stoïcienne, contenue dans la formule célèbre : « Supporte, et abstiens-toi. »

Épicure, philosophe grec, né probablement à Samos (341-270 av. J.-C.). Il fut l'élève à Athènes de Xénocrate. Sa doctrine, qui a fourni à Lucrèce le sujet de son célèbre poème, est celle de Démocrite, modifiée par des préoccupations d'ordre surtout moral. Il enseignait, dans son école d'Athènes, que le plaisir est le souverain bien de l'homme, et que tous nos efforts doivent tendre à l'obtenir ; mais, loin de le faire consister dans les jouissances grossières des sens, Epicure, qui fut lui-même un modèle de sobriété, le plaçait dans la culture de l'esprit et la pratique de la vertu. C'est donc, dit Fénelon, par une fausse interprétation de sa doctrine que l'on a pris pour un débauché un homme d'une continence exemplaire. Quoi qu'il en soit, le mot *épicurien* n'en est pas moins resté dans notre langue le synonyme de voluptueux, et, quand on veut parler d'un homme adonné aux jouissances de la table ou des sens, on dit : *c'est un épicurien, un disciple d'Epicure.* C'est la doctrine épicurienne qui fait le fond du *De natura rerum* de Lucrèce. V. ÉPICURISME.

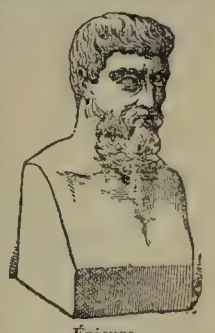
Épicure.

épicuréisme n. m. V. ÉPICURISME.

Epicuri de grege porcum, mots lat. signif. *Pourceau du troupeau d'Epicure.* C'est ainsi que le voluptueux Horace ne craint pas de s'appeler dans une épître (I, 4, 16) à Tibulle, mais plutôt pour enchérir ironiquement sur le langage sévère des stoïciens que pour se ravaler bénévolement au-dessous des brutes. Cependant, le mot est resté pour désigner les hommes ensevelis dans la matière et les jouissances grossières des sens.

épicurien, enne [*ri-in, è-ne*] adj. et n. D'Epicure : *morale épicurienne.* Abusiv. Voluptueux, sensuel, mais avec élégance : *mœurs épicuriennes.*

épicurisme [*ris-me*] ou **épicuréisme** [*ré-is-me*] n. m. Doctrine morale d'Epicure et des épicuriens.

— Encycl. On entend sous le nom d'*épicurisme* la doctrine d'Epicure et des épicuriens. Il convient de distinguer dans cette doctrine une physique et une morale, étroitement rattachées l'une à l'autre. Le monde est constitué par les atomes qui se rencontrent, s'agrègent et se désagrègent dans le vide, non sous l'action des divinités, mais en vertu du hasard absolu. L'âme est matérielle et se dissout, à la mort, comme le corps. Le philosophe épicurien est libre et débarrassé des terreurs de l'enfer ; il se détourne des biens passagers pour s'attacher au bien fixe et durable. Cette recherche du bien est l'objet de la morale épicurienne. Le bien, c'est le plaisir. Non pas le plaisir grossier qui entraîne à sa suite tant de maux, mais le « plaisir en repos », sur l'ex-

plication duquel varient les philosophes, mais qui semble consister surtout dans l'absence de la douleur. Une autre formule : « Evite la douleur » fait mieux comprendre la nature de ce plaisir. Le suicide est un remède préconisé contre la douleur persistante ou intolérable. En somme l'épicurisme est une doctrine, non de volupté, mais de mesure et de bon sens. Le sage épicurien est un sage, il n'est pas un héros.

épicycle n. m. (du gr. *epi*, sur, et *kuklos*, cercle). *Astr. anc.* Cercle qu'un astre était supposé décrire, tandis que le centre de ce cercle décrivait lui-même un autre cercle autour de la terre.

épicycloïdal, e, aux [*klo-i*] adj. Qui se rapporte à l'épicycloïde, qui lui appartient. *Courbe épicycloïdale*, courbe engendrée par le mouvement d'un point lié à une courbe quelconque, roulant sur une autre courbe quelconque.

épicycloïde [*klo-i-de*] n. f. *Géom.* Courbe engendrée par un point lié à une courbe mobile qui roule sans glisser sur une courbe fixe.

Épidaure [*dô-re*], v. de l'anc. Argolide (Grèce), sur la côte de la mer Egée, colonie italienne. (Hab. *Epidauriens.*) Son sanctuaire d'Esculape était fréquenté par des malades de toute la Grèce. Il en subsiste d'intéressantes ruines (temples d'Esculape, d'Artémis ; théâtre, le mieux conservé des théâtres grecs).

épidémicité n. f. Caractère épidémique d'une maladie.

épidémie [*mî*] n. f. (du gr. *epi*, sur, et *dêmos*, peuple). Maladie qui, dans une localité, atteint un grand nombre d'individus à la fois : *les mauvaises conditions hygiéniques favorisent l'extension des épidémies.*

— Encycl. Les épidémies les plus meurtrières sont : la peste, le choléra-morbus de l'Inde, la grippe, la fièvre jaune. L'*épidémie* diffère de l'*endémie* en ce que la première dépend d'une cause accidentelle, et la seconde d'une cause habituelle, constante ou périodique. C'est ainsi que la peste est épidémique pour l'Europe, et qu'elle est endémique dans l'Inde. Quand une maladie épidémique règne sur les animaux, on l'appelle *épizootie.* (V. ce mot.)

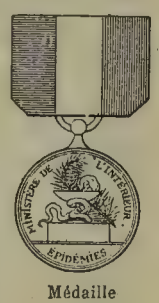

Médaille des épidémies.

Épidémies (*médaille des*), institué en 1885 pour récompenser les personnes qui se sont signalées par leur dévouement pendant les maladies épidémiques ou en matière d'hygiène publique, en France et en Algérie. Elle est accordée par les ministres de l'intérieur, du commerce et de la guerre. Le ruban est tricolore (les trois bandes égales en largeur et disposées verticalement); il est orné d'une rosette pour la médaille d'or.

épidémiologie [*jî*] n. f. Science, étude des épidémies.

épidémiologique adj. Qui a rapport aux épidémies, qui s'occupe de les étudier : *société épidémiologique.*

épidémique adj. Qui tient de l'épidémie : *maladie épidémique. Fig.* Qui attaque à la fois un grand nombre de personnes : *enthousiasme épidémique.*

épidémiquement [*ke-man*] adv. A la manière d'une épidémie. (Peu us.)

épidence [*dan-se*] n. f. *Mar.* Cordage auquel on suspend un hamac.

épidendre [*dan-dre*] n. m. Genre d'orchidées, type d'une tribu dite des *épidendrées*, et qui comprend des plantes épiphytes originaires du Mexique.

épiderme [*dèr-me*] n. m. (du gr. *epi*, sur, et *derma*, peau). *Anat.* Couche demi-transparente, qui recouvre la surface de tous les corps organisés. *Fig. Avoir l'épiderme sensible*, être, sur quelque point, susceptible, chatouilleux. *Bot.* Membrane transparente, qui recouvre toutes les parties d'un végétal exposé à l'air.

— Encycl. *Anat.* L'épiderme est le revêtement épithélial de la peau ; c'est le type de l'épithélium stratifié pavimenteux. On décrit cinq couches successives : 1° la couche basale ou génératrice : 2° la couche des cellules polyédriques ; 3° la couche cornée, qui est la plus superficielle. Entre la seconde et la troisième se trouvent deux couches intermédiaires, qui sont le *stratum granulosum*, à granulations sphériques, et le *stratum lucidum*, à cellules aplaties. Les deux premières couches sont dites souvent *réseau muqueux de Malpighi.* L'épiderme peut s'hypertrophier, comme dans les durillons : il forme les écailles de divers animaux, les ongles, les sabots, les poils, les plumes, etc.

— *Bot.* En anatomie végétale, l'épiderme est la région la plus externe du corps de la plante, la séparant du milieu extérieur ; il est parsemé de stomates et de poils.

épidermé, e [*dèr*] adj. Qui est recouvert d'un épiderme : *coquille épidermée.*

épidermique [*dèr*] adj. *Méd.* Qui appartient à l'épiderme : *tissu épidermique.*

épidermoïde [*dèr*] adj. Qui ressemble à un épiderme : *tissu épidermoïde.*

épidermolyse [*dèr*] n. f. (du gr. *epidermis*, épiderme, et *lusis*, dissolution). Destruction de l'épiderme sous l'influence des caustiques ou de certains agents physiques (radium, etc.)

épidèse [*dè-ze*] n. f. (gr. *epidesis*). *Chir.* Application d'une bande ou d'une ligature.

épidictique adj. (gr. *epideiktikos*). Qui sert à démontrer. *Genre épidictique*, genre démonstratif.

Epidicus [*é, kuss*], comédie de Plaute, celle qu'il préférait, et dans laquelle il a mis toute sa verve. Epidicus est un esclave dévoué au fils de son maître, une sorte de Scapin.

épididyme n. m. (du gr. *epi*, sur, et *didumos*, testicule). Petit corps oblong, situé le long du bord postérieur et supérieur du testicule.

— Encycl. L'épididyme est un petit corps vermiforme, intermédiaire au testicule et au canal déférent ; il présente une extrémité supérieure ou tête, une partie moyenne ou corps, et une partie inférieure ou queue ; il est formé par le pelotonnement du canal où se jettent les tubes séminifères.

épididymite n. f. Inflammation de l'épididyme, la plupart du temps de nature blennorrhagique. *Min.* Silicate hydraté de glucinium et de sodium.

— Encycl. Les orchites sont le plus souvent limitées à l'inflammation de l'épididyme. A la palpation, on trouve une augmentation de volume, principalement de la partie inférieure. Généralement, la résolution a lieu au bout d'une huitaine de jours. Mais il reste souvent une oblitération des voies spermatiques, qui empêche le passage des spermatozoïdes, et, par suite, entraîne la stérilité. On traite l'épididymite par le repos, des cataplasmes, des bains, des applications d'onguents belladonés.

épidote n. m. Silicate hydraté naturel d'alumine, que l'on trouve dans les roches cristallines.

— Encycl. L'épidote comprend plusieurs variétés : la *delphinite* et l'*oisanite*, que l'on trouve dans le Dauphiné ; la *puschkinite* et l'*achmatite*, que l'on trouve dans l'Oural ; l'*acanthikon* et l'*arendalite*, que l'on trouve en Scandinavie.

épidural, e adj. Se dit de la partie du canal sacré qui est en dehors des méninges : *espace épidural.*

épie [*pî*] n. f. Espion. (Vx.)

épié, e adj. Disposé en épi : *fleurs épiées.*

Épieds, comm. de l'Eure, arr. et à 20 kil. d'Evreux. C'est en partie sur son territoire que s'est livrée la bataille d'Ivry (1590) ; 260 h. — Comm. du Loiret, arr. et à 20 kil. d'Orléans ; 1.270 h. Tramways de Loir-et-Cher. Dolmen de Coulmiers.

épiement [*pî-man*] n. m. S'est dit pour action d'épier.

épier [*pi-é*] v. n. (de *épi.* — Se conj. comme *prier.*) Se former en épi : *les blés commencent à épier.*

épier [*pi-é*] v. a. (anc. h. allem. *spehôn.* — Se conj. comme *prier.*) Observer secrètement : *épier un suspect. Fig.* Chercher à découvrir : *épier les défauts d'autrui.* Guetter : *épier l'occasion.*

épierrage [*è-ra-je*] ou **épierrement** [*è-re-man*] n. m. Action d'épierrer.

— Encycl. *Agric.* L'épierrage des champs se fait au râteau, et il a pour but de les débarrasser des pierres volumineuses qui pourraient détériorer les machines et les outils. On appelle également de ce nom l'opération qui consiste à séparer des graines (céréales ou autres) les pierres ou corps durs ramassés sur l'aire et que le vannage n'a pu éliminer, ainsi que l'opération ayant pour but de débarrasser les racines (betteraves, etc.) des pierres qui peuvent y adhérer.


Épieu de guerre (XVIe s.).

épierrer [*è-ré*] v. a Oter les pierres d'un jardin, d'un champ, etc.

épierreur [*è-reur*] n. m. ou **épierreuse** [*è-reu-ze*] n. f. Machine employée pour séparer des céréales les petites pierres ; pour éliminer les pierres qui peuvent adhérer aux racines ou tubercules avant l'introduction dans le coupe-racines.

épieu n. m. (germ. *speot*). Long bâton garni de fer pour chasser, et qui a été aussi une arme de guerre : *l'épieu est encore employé aujourd'hui dans la chasse au sanglier.*

épieur, euse [*eu-ze*] n. Celui, celle qui épie. (Peu us.)

épigastralgie [*ghas-tral-jî*] n. f. Douleur à l'épigastre.

épigastralgique [*ghas-tral*] adj. Qui a rapport à l'épigastralgie.

épigastre [*ghas-tre*] n. m. (du gr. *épi*, sur, et *gastèr*, ventre). Partie supérieure de l'abdomen. V. homme.

— Encycl. L'épigastre, dit aussi *creux de l'estomac*, est la partie de l'abdomen située au-dessus de l'ombilic et limitée en haut et sur les côtés par les cartilages costaux. L'estomac est placé immédiatement au dessous ; aussi, cette région est-elle le siège de douleurs très vives, dans diverses maladies stomacales.

épigastrique [*ghas-tri-ke*] adj. De l'épigastre : *région épigastrique ; douleur épigastrique.*

épigé, e adj. (du gr. *epi*, sur, et *gê*, terre). *Bot.* Qui se développe au-dessus du sol : *cotylédons épigés.*

épigénèse [*nè-ze*] n. f. (du gr. *epi*, sur, et *genesis*, génération). Théorie suivant laquelle, dans l'évolution individuelle d'un animal provenant d'un œuf, les organes naissent par une formation nouvelle.

épigénésique [*zi-ke*] adj. Relatif à l'épigénèse : *formation épigénésique.*

épigénésiste [*zis-te*] n. et adj. Partisan de l'épigénèse.

épigénie [*nî*] n. f. (du gr. *epi*, sur, et *genea*, naissance). *Minér.* Phénomène qui a lieu lorsqu'un minéral, sans changer de forme, change de nature chimique.

épigénique adj. Qui se rapporte à l'épigénie.

épigeonner [*jo-né*] v. a. Employer le plâtre gâché en le posant sans le jeter ni le plaquer.

épiglotte [*glo-te*] n. f. (du gr. *epi*, sur, et *glôtta*, langue). Cartilage qui couvre et ferme la glotte.

— Encycl. L'épiglotte présente la forme d'un triangle dont la base serait tournée en haut et le sommet en bas. C'est une lame cartilagineuse qui oblitère le larynx au moment du passage du bol alimentaire.

épiglottique [*glo-ti-ke*] adj. Qui a rapport à l'épiglotte.

épiglottite [*glo-ti-te*] n. f. Inflammation de l'épiglotte.

épigone n. m. (du gr. *epi*, sur, et *gonos*, engendrement). *Bot.* Couche celluleuse formant la coiffe de l'urne dans les mousses et les hépatiques.

épigones [*gho-ne*] n. m. pl. (du gr. *epigonos*, descendant). Ceux qui appartiennent à la seconde génération : *les épigones de la Bohême.* S. un *épigone.*

Épigones, nom donné aux fils des sept chefs qui avaient assiégé Thèbes pour venger Polynice, et qui tous, sauf Adraste, y avaient péri. Dix ans après, les Epigones s'emparèrent de Thèbes. C'étaient : *Alcméon* et *Amphiloque*, fils d'Amphiaraos ; *Diomède*, fils de Tydée ; *Egialée*, fils d'Adraste ; *Euryale*, fils de Mécissée ; *Promaque*, fils de Parthénopée ; *Sthénélos*, fils de Capanée ; *Thersandre*, fils de Polynice. S. un *Epigone.* — Le nom d'*Epigone* fut donné par analogie, mais non sans ironie, aux successeurs d'Alexandre le Grand.

épigonisme [*nis-me*] n. m. (du gr. *epigonos*, descendant). *Biol.* Manifestation précoce d'une variation conduisant à un but qui ne se manifestera d'une manière effective que chez les descendants.

épigrammatique [*gram'-ma*] adj. Qui tient de l'épigramme : *trait épigrammatique.*

épigrammatiquement [*gram'-ma-ti-ke-man*] adv. D'une manière épigrammatique.

épigrammatiser [*gram'-ma-ti-zé*] v. a. Faire des épigrammes.

épigrammatiste [*gram'-ma-tis-te*] n. Qui compose des épigrammes. (Peu us.)

épigramme [*gra-me*] n. f. (gr. *epigramma*). Chez les Anciens, courte inscription en prose ou le plus souvent en vers tracée sur un monument. Petite pièce de vers d'intention satirique, qui se termine par un trait piquant, malin. Ex. :

« Pour moi, je rime vite et bien ;
Je ne vois, dit Damon, point d'autres qui m'égalent ;
A mon esprit les vers ne coûtent rien.
— Ma foi, dit un railleur, ils coûtent ce qu'ils valent. »

Mot jeté dans la conversation ou dans un écrit, et qui exprime une critique vive, une raillerie mordante. *Cuis. Epigramme d'agneau*, ragoût au blanc, dans lequel on fait entrer quelques parties intérieures de l'animal.

— Encycl. *Littér.* Les Grecs appelaient *épigrammes* les inscriptions le plus souvent en vers, et en vers élégiaques, placées sur les tombeaux, les statues, les monuments publics, ou les ex-voto. L'anthologie grecque nous en a conservé un très grand nombre. Celles que composèrent les Alexandrins n'étaient pas faites pour être inscrites sur des monuments : c'étaient des idylles, des élégies en raccourci. Chez les Latins tels que Catulle et Martial, l'épigramme devint un petit poème satirique. Chez les Français, elle demeura une courte satire, ordinairement terminée par un mot d'esprit : genre où se distinguèrent Marot, Boileau, Racine, Piron, Voltaire, etc.

Épigrammes de Catulle. Le poète y a répandu à pleines mains le sel attique, la grâce ingénue, la délicatesse du sentiment et le sarcasme amer.

Épigrammes de Martial, remarquables par la finesse et le mordant, où il y a, comme le dit l'auteur lui-même, du bon, du médiocre ou du mauvais. Le ton en est trop souvent excessif et obscène.

épigraphe n. f. (du gr. *epi*, sur, et *graphein*, écrire). Inscription sur un édifice : *le Panthéon porte pour épigraphe* : « Aux grands hommes la Patrie reconnaissante ». Citation d'un auteur, en tête d'un livre, d'un chapitre, pour en résumer l'esprit.

épigraphie [*fî*] n. f. (rad. *épigraphe*). Science qui a pour objet l'étude des inscriptions : *l'épigraphie est d'un précieux secours pour l'histoire de l'antiquité.*

— Encycl. L'épigraphie a pour domaine l'ensemble des documents gravés au ciseau, au burin ou avec une pointe quelconque, sur l'airain, le marbre ou la pierre. Elle est féconde surtout pour l'antiquité, classique ou non : car les Anciens gravaient sur des tables les lois, décrets, traités, épitaphes, ex-voto, etc. A elle seule, l'épigraphie latine compte aujourd'hui plus de cent mille textes. La science des inscriptions complète ou corrige les déclarations des historiens. Elle fournit de nombreux renseignements juridiques, chronologiques, philologiques. Elle exige, d'ailleurs, une véritable initiation. Elle comprend des domaines très distincts : épigraphies grecque, latine, égyptienne, araméenne, phénicienne, punique, arabe, sanscrite, aztèque, etc.

épigraphique adj. Qui concerne l'épigraphie : *monuments épigraphiques.*

épigraphiste [*fis-te*] n. m. Celui qui est versé dans l'épigraphie.

épigyne adj. et n. f. (du gr. *epi*, sur, et *gunê*, femelle). Se dit d'une partie de la fleur, insérée sur l'ovaire : *étamine épigyne.*

épigynie [*nî*] n. f. Etat d'une plante dont certains organes sont épigynes.

épilance ou **épilence** [*lan-se*] n. f. Sorte d'épilepsie des faucons.

épilaryngien, enne [*rin-ji-in, è-ne*] adj. Qui se trouve ou qui a lieu au-dessus du larynx : *région épilaryngienne.*

épilation [*si-on*] n. f. ou **épilage** n. m. Action d'épiler.

— Encycl. L'épilation était pratiquée par les Grecs et les Romains, qui s'arrachaient les poils de la poitrine, des jambes et des bras. Aujourd'hui, elle n'est utilisée que dans le traitement de certaines maladies des cheveux ou de la barbe. Cependant, quelques femmes s'épilent le menton, les joues et la lèvre supérieure, au moyen de pâtes épilatoires ou d'une pince à mors plat. Mais, pour empêcher la repousse, l'électrolyse et les rayons X sont encore les meilleurs procédés connus.

épilatoire adj. Qui sert à épiler : *pâte, onguent épilatoire.*

épilepsie [*lèp-sî*] n. f. (gr. *epilêpsia* ; de *épilambanein*, saisir brusquement). Maladie caractérisée par une perte de connaissance et des convulsions : *l'épilepsie affaiblit souvent l'activité intellectuelle.*

— Encycl. L'épilepsie, dite aussi *haut mal*, *mal comitial*, *mal caduc*, peut être congénitale et se déclarer à un âge variable, ou se développer à la suite d'une chute sur la tête ou d'une inflammation cérébrale.

L'accès épileptique débute brusquement par un cri rauque, à la suite duquel le malade pâlit, tombe et perd connaissance. Ensuite, des contractions des muscles, de la face, des membres, apparaissent, l'écume monte aux lèvres, enfin l'urine et les matières fécales sont rejetées ; l'accès se termine par de la prostration. Le malade ne conserve aucun souvenir de ce qui s'est passé. Le traitement consiste en l'administration de bromures à hautes doses, et, dans certains cas, dans la trépanation.

épileptiforme [*lèp*] adj. Qui ressemble à une attaque d'épilepsie : *crise épileptiforme.*

épileptique [*lèp-ti-ke*] adj. Qui appartient à l'épilepsie : *convulsions épileptiques. Fig.* Furieux, désordonné : *gestes épileptiques.* N. Sujet à l'épilepsie : *c'est un épileptique.*

épileptoïde [*lèp*] adj. Qui ressemble à l'épilepsie : *crises épileptoïdes.*

épiler [*lé*] v. a. (du préf. *é*, et du lat. *pilus*, poil). Arracher, faire tomber le poil, les cheveux. *Techn.* Enlever les jets des pièces d'étain fondues.

épileur, euse [*eu-ze*] adj. et n. Qui fait profession d'épiler : *esclave épileuse.*

épillet [*pi, ll* mll., *è*] n. m. (de *épi*). Chacun des petits épis secondaires dont la réunion forme un épi.

épilobe n. m. Genre de plantes de la famille des onagrariacées, comprenant de nombreuses espèces dont plusieurs habitent les terrains frais et humides des régions tempérées : *l'épilobe à épi (osier fleuri ou laurier de Saint-Antoine) est commun en France.*

épilobié, e adj. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'épilobe.

épilogage [*gha-je*] n. m. ou **épilogation** [*gha-si-on*] n. f. Action d'épiloguer.

épilogisme [*jis-me*] n. m. (du gr. *epi*, sur, et *logismos*, raisonnement). Raisonnement par lequel on conclut de l'existence ou de la nature du connu à l'existence ou à la nature de l'inconnu.

épilogue [*lo-ghe*] n. m. (du gr. *epi*, sur, et *logos*, discours). Conclusion d'un ouvrage littéraire, et surtout d'un poème. *Par ext.* Ce qui termine quelque chose. ANT. **Prologue.**

épiloguer [*ghé*] v. n. Censurer, trouver à redire sur des riens : *épiloguer sur des mots.* V. a. Censurer, critiquer : *n'épiloguez pas la conduite d'autrui.*

épilogueur, euse [*gheur, eu-ze*] adj. et n. Qui aime à épiloguer.

épiloir n. m. Petite pince à épiler.

épilure n. f. Ce qu'on enlève en épilant les pièces d'étain fondues.

épimaque [*ma-ke*] ou **epimachus** [*é, kuss*] n. m. Genre de passereaux dentirostres, comprenant deux ou trois espèces de paradisiers qui habitent les forêts océaniennes.

épimède n. f. Genre de berbéridées, comprenant des herbes vivaces de l'Europe, de l'Afrique et du Japon, au nombre d'une dizaine d'espèces, dont la plus connue est l'épimède des Alpes ou *chapeau d'évêque.*

Épiménide de Gnosse, philosophe crétois du VIIe siècle av. J.-C. Personnage moitié historique moitié légendaire, à qui l'on attribuait un rôle important dans le développement des institutions religieuses et politiques. Il était fils d'une nymphe, et avait dormi cinquante-sept ans dans une caverne. Après le meurtre de Cycon, il se rendit à Athènes, sur l'ordre de l'oracle de Delphes, et présida aux purifications de la cité. Le *sommeil* et le *réveil d'Epiménide* sont devenus l'objet de fréquentes allusions, surtout en politique.

épimère n. m. *Hist. nat.* Pièce latérale de la poitrine des insectes.

Épiméthée, frère de Prométhée. Il épousa Pandore, et eut l'imprévoyance d'ouvrir la boîte fatale d'où tous les maux s'envolèrent sur la terre ; il ne resta, au fond, que l'Espérance. (*Myth.*)

Épinac [*nak*] (PIERRE **d'**), archevêque de Lyon, né à Epinac (Forez), m. à Lyon (1540-1599). Il présida en 1576 les états généraux de Blois, puis devint un des plus ardents Ligueurs, et se soumit enfin à Henri IV.

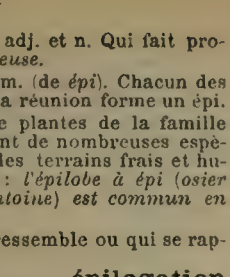

Armes d'Épinal.

Épinac [*nak*] ou **Épinac-les-Mines,** ch.-l. de c. (Saône-et-Loire), arr. d'Autun, sur la Drée ; 4.880 h. Ch. de f. P.-L.-M. Houille, verrerie. — Le cant. a 11 comm. et 10.140 h.

épinage n. m. Action d'épiner.

épinaie [*nè*] n. f. Lieu où croissent des arbustes épineux.

Épinal, ch.-l. du dép. des Vosges, à 378 kil. de Paris, sur la Moselle ; 30.000 h. (*Spinaliens*). Ch. de f. E. Camp retranché. Imagerie, filatures, brasseries. L'arr. a 6 cant., 127 comm., 124.140 h. ; le cant. a 23 comm. et 49.270 h.

épinard [*nar*] n. m. (de l'ar. *aspanakh*). Genre de chénopodiacées alimentaires : *l'épinard commun supporte bien le froid. Fig. Frange, gland, épaulette à graine d'épinards,* dont les filets ressemblent à un assemblage de graines d'épinards. *Fam. Plat d'épinards,* se dit d'un mauvais tableau, où il y a trop de vert.

— ENCYCL. *Bot.* Les épinards sont des herbes annuelles, originaires probablement de la Perse. On les a introduits en Europe vers le XVe siècle. On en connaît deux espèces : l'*épinard commun*, à fruits épineux, et l'*épinard de Hollande ;* les feuilles cuites constituent un excellent aliment.

— *Art culin. Epinards au jus.* Nettoyer, laver, égoutter les épinards ; faire cuire à l'eau bouillante, presser les épinards cuits pour en faire sortir toute l'eau ; hacher, faire revenir avec du beurre, saler, poivrer et assaisonner. Servir en arrosant de jus de viande ou de gelée de viande. Garnir de croûtons frits dans le beurre. — On prépare aussi les épinards au gratin : mêler les épinards avec des jaunes d'œufs durs. Mettre les blancs coupés en quartiers sur les épinards. Faire gratiner. Les épinards au jambon se servent avec des tranches de jambon d'York rissolées au beurre.



Épinards : *a*, fleur mâle ; *b*, fleur femelle.

épinaste [*nas-te*] adj. (du gr. *epi*, sur, et *nastos*, foulé). *Bot.* Se dit d'un ovule dont la courbure ou l'inflexion, en le supposant horizontal, est dirigée vers le bas. Se dit aussi d'une feuille qui, au sortir du bourgeon, devient concave sur sa face dorsale.

épinastie [*nas-ti*] n. f. Etat d'un organe épinaste.

Épinay ou **Épinay-sur-Seine,** comm. de la Seine, arr. et à 3 kil. de Saint-Denis ; 4.220 h. Ch. de f. N. Impressions sur étoffes, forges, fonderies, produits chimiques. Patrie du maréchal Maison.

Épinay [*nè*] (Louise-Florence DE LA LIVE **d'**), femme distinguée, née à Valenciennes, m. à Paris (1726-1783). Elle fut la protectrice de J.-J. Rousseau, pour qui elle fit construire l'Ermitage, et l'amie de Francueil, de Grimm et de l'abbé Galiani. Elle a rédigé des *Mémoires* intéressants.



Mme d'Épinay.

Épinay (Prosper **d'**), avocat et homme politique français, né à Port-Louis (île Maurice), m. à Paris (1780-1826), qui, dans le procès célèbre dit *du Grand port*, fit acquitter ses compatriotes soulevés contre l'Angleterre. — Son frère ADRIEN, avocat et homme politique, né à Port-Louis (île Maurice), m. à Paris (1794-1839), décida l'Angleterre à donner à sa patrie le régime libéral qu'elle réclamait. — Le fils de ce dernier, PROSPER, né aux Pamplemousses (île Maurice), m. à Saint-Cyr-sur-Loire [1836-1914], fut un sculpteur de mérite ; auteur de *Ceinture dorée.*

Épinay-sur-Orge, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 18 kil. de Corbeil ; 2.040 h. Ch. de f. Orl. Minoterie.

épinçage n. m. Action d'épincer.

épincelage n. m. *Techn.* Syn. de ÉPINCETAGE.

épinceler v. a. *Techn.* Syn. de ÉPINCETER.

épincer [*sé*] v. a. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il épinça, nous épinçons.*) *Bot.* Supprimer entre deux sèves les bourgeons qui ont poussé sur un arbre. Façonner les pavés. *Techn.* Syn. de ÉPINCETER.

épincetage n. m. Action d'épinceter.

épinceter [*té*] v. a. (Double le *t* devant une syllabe muette : *j'épincette.*) Aiguiser les serres, le bec d'un oiseau. *Techn.* Enlever les nœuds et corps étrangers qui restent à la surface des étoffes de laine.

épinceteur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui épincette les draps. (On dit aussi ÉPINCEUR, EUSE.)

épincette [*sè-te*] n. f. Pince à épinceter le drap.

épinçoir n. m. Marteau court à deux coins peu tranchants pour fendre les pavés et façonner les parements.



Épinçoir.

épinçure n. f. Petit morceau qui se détache d'une pierre qu'on épince.

épine n. f. (lat. *spina*). Excroissance dure et pointue, qui naît sur certains végétaux et animaux : *poissons couverts d'épines. Par ext.* Arbrisseau épineux. *Spécialem.* Aubépine. Pointes aiguës d'un lingot de cuivre. *Anat.* Eminence osseuse allongée. *Epine dorsale*, colonne vertébrale. *Fig.* Ennui, difficulté : *les épines de la vie.* Loc. prov. : *Etre sur des épines*, être très inquiet. *Tirer une épine du pied*, débarrasser de ce qui causait du souci. *C'est un fagot d'épines*, se dit d'une personne hargneuse. PROV. : **Point de roses sans épines,** point de plaisir sans peine, d'avantage sans inconvénient, etc.

— ENCYCL. Les épines sont des piquants qui naissent du corps ligneux des plantes. Elles se distinguent des aiguillons en ce qu'on ne peut les arracher sans déchirer les tissus sous-jacents. Les épines proviennent de la différenciation des organes les plus divers : rameau (prunellier), feuilles (épine-vinette), pétioles (astragale), stipules (robinier).

Épines (*Le couronnement d'*), tableau de Van Dyck (Madrid) ; toile expressive, peinte d'une façon magistrale. (V. p. 767.)

épinéphrite n. f. (du gr. *epinephros*, capsule surrénale). Inflammation des capsules surrénales.

épiner [*né*] v. a. Entourer de branches épineuses la tige des arbres, pour la protéger contre les animaux.

épinette [*nè-te*] n. f. Instrument de musique à cordes et à clavier, de la famille des clavecins, en usage du XVe au XVIIe siècle : *l'épinette est l'ancêtre du piano.* Cage en bois ou en osier dans laquelle on met une volaille pour l'engraisser. Hameçon fait avec une épine d'arbre.

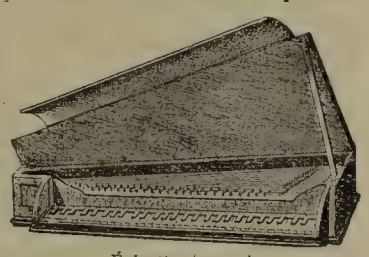

Épinette (XVIe s.).

Épineuil-le-Fleuriel, comm. du Cher, arr. et à 20 kil. de Saint-Amand-Mont-Rond, sur la Queugne ; 1.300 h.

épineux, euse [*neû, eu-ze*] adj. Couvert d'épines. *Fig.* Hargneux, irritable : *esprit épineux.* Plein de difficultés : *affaire épineuse.*

épine-vinette n. f. Genre de berbéridacées, comprenant des arbustes épineux à fruit rouge et acide. Le fruit même. Pl. des *épine-vinettes.*

— ENCYCL. L'épine-vinette (*berberis vulgaris*), ou communément *vinettier*, entre dans la confection des haies ; les fleurs sont jaunes, et les fruits, rouges et acidulés, sont comestibles : ils servent à faire des confitures. On emploie l'écorce et la racine comme fébrifuges, car elles contiennent de la berbérine et de l'oxyacanthine. La présence de l'épine-vinette à proximité des champs de céréales a le grave inconvénient de contribuer à la propagation de la rouille linéaire des céréales.

épingare ou **épingard** [*ghar*] n. m. (V. l'étym. de *espingole.*) Canon de calibre inférieur à une livre de balles. (VX.)

épinglage n. m. Action d'épingler.

épingle n. f. (du lat. *spinula*, petite épine). Petite pointe de fil de laiton, cuivre, acier, or, etc., qui fixe en piquant. Pince en bois, qui fixe en serrant. Bijou en forme d'épingle, avec tête ornée. *Epingle à cheveux*, épingle à deux branches, avec laquelle les femmes fixent leurs cheveux. Pl. Cadeau fait par celui à qui profite un marché. Loc. prov. : *Etre tiré à quatre épingles*, être habillé avec un souci visible de correction. *Coup d'épingle*, propos malin, petite méchanceté. *Tirer son épingle du jeu*, se tirer adroitement d'une affaire délicate (locution tirée d'un jeu qui consiste à mettre des épingles dans un rond et à les en faire sortir au moyen d'une balle lancée contre un mur). *Chercher une épingle dans une botte de foin*, entreprendre une chose impossible. *Une épingle ne tomberait pas à terre*, se dit quand la foule est très compacte.

— ENCYCL. *Techn.* L'épingle se fabrique mécaniquement. On emploie soit le fil de laiton, soit le fil d'acier, qui est redressé dans une machine en forme

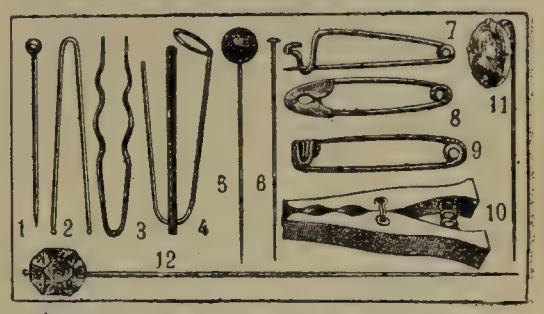

Épingles : 1. A tête enroulée ; 2, 3. A cheveux ; 4. A onduler ; 5. A tête ronde ; 6. D'entomologiste ; 7, 8, 9. De sûreté ou de nourrice ; 10. A linge ; 11. De cravate ; 12. A chapeau.

de cloutière où la tête est confectionnée en deux ou trois reprises par une sorte de mouton muni d'une petite bouterolle. L'épingle, coupée à longueur par un organe spécial, tombe alors dans une position verticale. Au-dessous est disposée une meule longue, tournant à grande vitesse autour d'un axe horizontal. Une règle d'entraînement appuie l'extrémité de l'épingle contre la meule, en même temps qu'elle l'oblige à avancer en tournant sur elle-même. Munie de sa pointe, l'épingle est décapée, puis étamée ou passée dans un bain de vernis japonais. Son *encartage* ou *boutage* est également exécuté mécaniquement.

épinglé, e adj. Se dit de certaines étoffes à cannelures : *velours épinglé.* N. m. : *de l'épinglé.*

épingler [*glé*] v. a. Attacher, fixer avec des épingles : *épingler un papillon.* Déboucher avec une épingle : *épingler un bec de gaz.*

épinglerie [*gle-rî*] n. f. Manufacture, commerce d'épingles.

épinglette [*glè-te*] n. f. Sorte d'aiguille de fer pour percer les gargousses ou les cartouches et déboucher la lumière des armes à feu. Ornement épinglé sur la tunique, que l'on accorde aux meilleurs tireurs d'une compagnie.

épinglier [*gli-é*], **ère** n. Qui fait, vend des épingles. (Peu us.) Pièce de la bobine du rouet à filer, servant à répartir également le fil sur la bobine.

épingline n. f. Etoffe de laine à petites côtes.

Épiniac, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 32 kil. de Saint-Malo ; 1.920 h.

épinicies [*si*] n. f. pl. (gr. *epinikion*). *Antiq. gr.* Chants de victoire. Odes triomphales en l'honneur d'un vainqueur aux Grands Jeux : *les épinicies de Pindare comprennent les* Olympiques, *les* Pythiques, *les* Néméennes *et les* Isthmiques.

épinier [*ni-é*] n. m. *Vén.* Fourré d'épines où se retirent les bêtes noires.

épinière adj. f. Qui appartient à l'épine dorsale : *moelle épinière.* V. MOELLE.

épinoche n. f. (rad. *épine*). Genre de poissons acanthoptères : *le nid de l'épinoche, fait d'herbes, est une petite merveille d'architecture.*

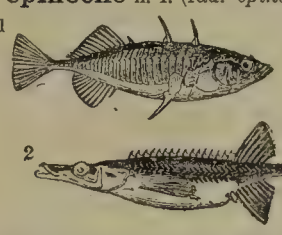

Épinoches : 1. D'eau douce ; 2. De mer.

— ENCYCL. Les épinoches sont de petits poissons (5 à 6 centimètres de long au plus) armés de fortes épines, voraces et batailleurs, qui habitent les eaux douces ou salées de l'hémisphère nord. Les mâles construisent des nids ouverts aux deux extrémités, et forcent les femelles à pondre dedans. La ponte faite, le nid est clos, et le mâle en défend les approches jusqu'à l'éclosion des œufs.



Épinochette et son nid.

épinoche n. f. Café de première qualité.

épinochette [*chè-te*] n. f. Espèce d'épinoche très commune : *l'épinochette est le plus petit des poissons d'eau douce d'Europe.*

Épinoy (Christine de LALAING, princesse d'), héroïne belge, m. à Anvers en 1582. Pendant le siège de Tournai par le duc de Parme, elle conduisit avec le plus grand courage, à la place de son mari absent, la défense de la ville, et fut blessée au milieu de ses troupes.

épion n. m. Petit épi.

épiornis n. m. *Paléont.* V. ÆPIORNIS.

épipactis [*pak-tiss*] n. f. Genre de plantes appartenant à la famille des orchidées, et dont une espèce

(*épipactis des marais*) est commune dans les bois humides et les prairies marécageuses d'Europe, où elle fleurit en juillet-août.

épiphane adj. m. (du gr. *epiphanês*, glorieux). Surnom de plusieurs rois d'Orient, successeurs d'Alexandre : *Antiochus Epiphane.*

Épiphane (saint), Père et docteur de l'Eglise grecque, né à Eleuthéropolis, en Palestine ; évêque de Constantia, dans l'île de Chypre ; un des principaux adversaires de l'arianisme. Il mourut en mer en revenant du concile de Constantinople (310-403). Fête le 12 mai.

Épiphane (saint), évêque de Pavie (438-495). Il sauva Théodoric, roi des Ostrogoths, des fureurs d'Odoacre, roi des Hérules. Fête le 21 janvier.

Épiphanie [*nî*] n. f. (du gr. *epiphaneia*, apparition). Manifestation du Christ aux Gentils et particulièrement aux mages. Fête de l'Eglise, qui rappelle cet événement et qui, en France, depuis le Concordat de 1801, se célèbre le premier dimanche après le 6 janvier. (On l'appelle vulgairement *jour des Rois*. La tradition compte trois mages, qu'elle nomme Melchior, Balthazar et Gaspar, et les considère comme rois d'Arabie).

épiphénomène n. m. (du gr. *epi*, sur, et de *phénomène*). Phénomène qui vient s'ajouter à un autre d'une manière fatale, mais sans exercer sur lui aucune influence : *le mot* épiphénomène, *créé par Maudsley, a été vulgarisé par H. Huxley.*

épiphénoménisme [*nis-me*] n. m. Doctrine philosophique qui considère la conscience comme un épiphénomène.

épiphléose [*flé-ô-ze*] n. f. (du gr. *epi*, sur, et *phloios*, écorce). Epiderme des végétaux.

épiphonème n. m. (du gr. *epi*, sur, et *phonêma*, voix). Exclamation sentencieuse, par laquelle on résume un discours ou un récit.

épiphora n. m. (gr. *epiphora*). *Méd.* Ecoulement pathologique des larmes sur les joues.

épiphragme n. m. (gr. *epiphragma*). Faux opercule, que sécrètent certains mollusques (escargots) avant le sommeil hivernal.

épiphrase [*fra-ze*] n. f. (du gr. *epi*, sur, et de *phrase*). *Rhét.* Figure par laquelle on ajoute à une phrase qui semble finie un ou plusieurs membres, pour développer une idée accessoire.

épiphylle [*fi-le*] adj. (du gr. *epi*, sur, et *phullon*, feuille). *Bot.* Qui se développe sur les feuilles. N. m. Genre de cactées ornementales.

épiphyse [*fi-ze*] n. f. (du gr. *epiphusis*, excroissance). Extrémité d'un os long, formée de tissu spongieux et ayant un point d'ossification distinct : *tant que les os ne sont pas réunis à leurs épiphyses le corps grandit.*

épiphyte adj. (du gr. *epi*, sur, et *phuton*, plante). Se dit d'un végétal fixé sur un autre, mais non parasite : *beaucoup d'orchidées sont des plantes épiphytes.*

épiphytie [*fi-tî*] n. f. (même étym. qu'à l'art. précéd.). Maladie qui attaque à la fois de nombreux végétaux de même espèce dans un même lieu.

— Encycl. Les épiphyties (comme le phylloxéra, le mildiou, l'oïdium de la vigne, la gale noire des pommes de terre, la cuscute, etc., pour ne ci er que les plus tristement célèbres), ont occasionné parfois des désastres considérables, et compromis l'avenir de certaines cultures. Elles font aujourd'hui l'objet, comme les épidémies et les épizooties, de mesures spéciales ayant pour but d'en empêcher la propagation et le développement.

C'est à ce titre, que la loi du 21 juin 1898 permet de proscrire l'introduction en France de plantes exotiques pouvant servir de véhicules à des parasites (insectes, champignons, bactéries, etc.).

Il existe, en outre, un *Service des épiphyties*, créé en 1915 par le ministère de l'agriculture, et qui dispose de laboratoires et de stations de recherches installés dans différentes villes ; là sont étudiés les ennemis et maladies des plantes, ainsi que les moyens les plus propres à en combattre ou en prévenir les ravages. Ces stations renseignent gratuitement les agriculteurs.

épiphytique adj. Qui appartient, qui a rapport aux végétaux épiphytes : *le mildiou est une maladie épiphytique.*

épiplocèle n. f. (de *épiploon*, et du gr. *kêlê*, tumeur). Hernie qui ne contient que de l'épiploon.

— Encycl. L'épiplocèle a une consistance pâteuse ou finement granuleuse : à la percussion, elle fait entendre un son mat. Elle se complique facilement d'inflammation, car la réduction est toujours difficile. V. ÉPIPLOÏTE.

épiploïque [*plo-i-ke*] adj. Qui appartient, qui a rapport à l'épiploon : *veine, artère épiploïque ; appendices épiploïques ; hernie épiploïque.*

épiploïte [*plo-i-te*] n. f. Inflammation de l'épiploon.

— Encycl. L'épiploon peut s'enflammer à la suite d'une péritonite ou d'une appendicite ; mais, le plus souvent, ce n'est qu'un accident d'une épiplocèle. Il y a quelquefois des vomissements, mais ils ne sont jamais fécaloïdes. Le traitement consiste dans la cure radicale de la hernie.

épiplomphale [*plon*] n. m. (de *épiploon*, et du gr. *omphalos*, ombilic). Hernie du nombril et de l'épiploon.

épiploon [*plo-on*] n. m. (mot gr. signif. *flottant*). Repli du péritoine, qui flotte librement dans l'abdomen, au-devant de l'intestin grêle.

— Encycl. Le péritoine, au niveau d'un viscère, se divise en deux lames qui, s'écartant, comprennent l'organe entre elles et se rejoignent ensuite : ce sont les épiploons. On distingue le *grand épiploon*, qui part de la grande courbure de l'estomac et forme au devant de la masse intestinale un large et long tablier ; le *petit épiploon*, qui part de la face postérieure de l'estomac et remonte vers le foie. On peut aussi décrire un épiploon gastro-splénique.

épique adj. (gr. *epikos* ; de *epos*, poème épique). Qui retrace en vers les actions héroïques : *les poèmes épiques d'Homère.* Qui est propre à l'épopée : *style épique.* Digne d'être le sujet d'une épopée : *les exploits épiques des Poilus de la Grande Guerre. Dialecte épique*, dialecte grec d'Homère, Hésiode, etc. *Poét. Vers épiques*, l'hexamètre, chez les Grecs et les Latins ; l'alexandrin, chez les Français.

Épire, contrée montagneuse de l'ancienne Grèce, au S. de la Macédoine. Ce fut longtemps un royaume indépendant, que Pyrrhus gouverna. C'est en Epire qu'était le célèbre oracle de Dodone. (Hab. *Epirotes.*) Après sa conquête par les Romains, l'Epire fut rattachée d'abord à la province romaine de Macédoine, puis à celle d'Achaïe, et elle forma ensuite une province particulière. Au XIIe siècle, elle a contribué, avec l'Acarnanie et l'Etolie, à constituer un despotat dont les représentants d'une branche des Comnènes étaient les chefs. Elle est aujourd'hui partagée entre le royaume de Grèce et (pour la majeure partie) l'Albanie.



Monnaie d'Épire.

Épirote, habitant ou originaire de l'Epire : *les Epirotes.* Adjectiv. : *coutumes épirotes.*

épirrhize [*pi-ri-ze*] adj. (du gr. *epi*, sur, et *rhiza*, racine). Se dit des plantes parasites qui croissent sur les racines d'autres plantes.

épiscenium [*pi-sé-ni-om'*] n. m. (m. lat. ; du gr. *epi*, sur, et *skênê*, scène). Dans les théâtres antiques, étages supérieurs au-dessus de la scène.

épiscopable [*pis-ko*] adj. (du lat. *episcopus*, évêque). *Fam.* Qui est digne d'être évêque, qui est capable de l'être.

épiscopal, e, aux [*pis-ko*] adj. Qui a rapport, qui convient à l'évêque : *palais épiscopal. Eglise épiscopale*, Eglise anglicane, qui a conservé l'épiscopat.

épiscopalement [*pis-ko, man*] adv. D'une manière épiscopale : *officier épiscopalement.* (Peu us.)

épiscopalien, enne [*pis-ko-pa-li-in, è-ne*] adj. Qui appartient à l'Eglise épiscopale, aux Etats-Unis.

épiscopat [*pis-ko-pa*] n. m. (du lat. *episcopus*, évêque). Dignité d'évêque : *être promu à l'épiscopat.* Corps des évêques : *l'épiscopat français.* Temps pendant lequel un évêque a occupé son siège.

épiscopaux [*pis-ko-pô*] n. m. pl. En Angleterre, membres de l'Eglise épiscopale. S. un *épiscopal.*

Episcopius (Simon Bischop, dit), théologien hollandais, né à Amsterdam (1583-1643), un des plus célèbres défenseurs de l'arminianisme.

épisode [*zo-de*] n. m. (du gr. *epeisodion*, ce qui vient du dehors). Action incidente liée à l'action principale dans un poème, un roman, etc. (comme l'épisode de Philoctète dans les *Aventures de Télémaque*). *Par ext.* Fait accessoire appartenant à une série d'événements formant un tout : *Austerlitz est le plus glorieux épisode des campagnes de Napoléon.* Dans la tragédie grecque, partie dialoguée entre deux entrées du chœur. *Mus.* Motif accessoire que l'on introduit dans une fugue, soit pour en varier le développement, soit pour en amener un fragment essentiel. (On dit aussi DIVERTISSEMENT.) V. FUGUE.

épisodier [*zo-di-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Etendre un récit en y entremêlant des épisodes.

épisodique [*zo*] adj. Qui appartient à l'épisode : *personnage épisodique.* Accessoire.

épisodiquement [*zo-di-ke-man*] adv. D'une manière épisodique. (Peu us.)

épispadias [*pis-pa-di-ass*] n. m. (du gr. *epi*, sur, et *spân*, tirer). Vice de conformation, consistant en ce que le canal de l'urètre s'ouvre à la face supérieure de la verge. (Généralement, une petite opération permet d'y remédier.)

épispasme [*pis-pas-me*] n. m. (du gr. *epi*, sur, et de *spasme*). *Méd.* Inspiration qui se fait avec effort, ou qui est fréquente et rapide.

épispastique [*pis-pas-ti-ke*] adj. (du gr. *epi*, sur, et *spân*, tirer). Se dit des substances qui attirent les humeurs à la surface du corps : *la graine de moutarde est épispastique.* N. m. : *un épispastique.*

— Encycl. Les épispastiques les plus employés sont les cantharides, la moutarde, l'écorce de garou, l'ammoniaque. On donne le nom de « papier épispastique » à des sparadraps préparés en étendant sur du papier une pâte de cantharide ou d'écorce de garou.

épispermatique [*pis-pèr*] adj. Qui appartient à l'épisperme.

épisperme [*pis-pèr-me*] n. m. (du gr. *epi*, sur, et *sperma*, graine). Membrane qui recouvre la graine.

épisser [*pi-sé*] v. a. (du holland. *splitsen*, fendre). Assembler deux bouts de corde ou de câble métallique en entrelaçant les torons qui les composent : *épisser un cordage.*

épissière [*pi-si-è-re*] n. f. Filet dont on recouvre un cheval pour le garantir contre les mouches.

épissoir [*pi-soir*] n. m. ou **épissoire** [*pi-soi-re*] n. f. Poinçon pour écarter les torons des cordages à épisser.

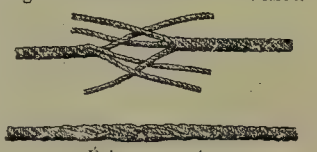
Épissure carrée.

épissure [*pi-su-re*] n. f. Réunion de deux bouts de cordage ou de câble métallique, par l'entrelacement des torons.

épistaminal, e, aux [*pis-ta*] adj. Qui se développe sur les étamines.

épistaminé, e [*pis-ta*] adj. (du gr. *epi*, sur, et du lat. *stamina*, étamine). Se dit des fleurs et des plantes dont les étamines naissent sur le pistil.

épistaphyllin, e [*pis-ta*] adj. (du gr. *epi*, sur, et *staphulê*, luette). Se dit d'un des muscles de la luette.

épistate [*pis-ta-te*] n. m. (gr. *epistatês*). *Antiq. gr.* Titre de fonctionnaires divers dans les Etats grecs : *épistate des prytanes, des proèdres.*

épistatie [*pis-ta-ti*] n. f. Fonctions d'épistate.

épistation [*pis-ta-si-on*] n. f. Action d'épister.

épistaxis [*pis-tak-siss*] n. f. (du gr. *epi*, sur, et *staxis*, écoulement). Saignement de nez.

— Encycl. L'épistaxis est l'hémorragie la plus fréquente et la plus bénigne ; elle s'observe surtout chez les enfants anémiques ou débilités. Elle survient parfois au moindre effort, et peut provoquer une perte de sang considérable. On emploie pour l'arrêter le tamponnement des fosses nasales, ou, plus simplement, des attouchements à l'antipyrine, à l'adrénaline. Lorsque l'épistaxis survient au début des fièvres ou des maladies infectieuses, elle s'arrête généralement d'elle-même.

épistémologie [*pis-té, jî*] n. f. (du gr. *epistêmê*, science, et *logos*, discours). *Philos.* Critique des sciences.

épistémologique adj. Relatif à l'épistémologie.

épister [*pis-té*] v. a. (du préf. *é*, et du lat. *pistare*, piler). *Pharm.* Réduire en pâte dans un mortier.

Epistolæ obscurorum virorum (*Lettres d'hommes obscurs*), pamphlet allemand, publié, à la veille de la Réforme, contre la scolastique, la théologie du moyen âge et les dérèglements de la vie monastique. L'auteur en est probablement Jean Jæger (Crotus Rubianus), ami de l'humaniste Reuchlin. Ce recueil fut augmenté ensuite par Ulrich de Hütten et d'autres.

épistolaire [*pis-to-lè-re*] adj. (du lat. *epistola*, lettre, épître). Qui a pour objet la manière d'écrire les lettres : *style, genre épistolaire.* N. m. Auteur qui a cultivé le genre épistolaire. (Peu us. en ce sens.)

épistoler [*pis-to-lé*] v. a. *Fam.* Ecrire à foison des lettres, des épîtres.

épistolier [*pis-to-li-é*], **ère** n. *Fam.* Personne qui écrit beaucoup de lettres, ou qui excelle dans l'art de les écrire.

épistolographe [*pis-to*] n. m. (du gr. *epistolê*, lettre, et *graphein*, écrire). Ecrivain dont on a des recueils de lettres. (Peu us.)

épistolographie [*pis-to, fî*] n. f. (de *épistolographe*). Art d'écrire des lettres. (Peu us.)

épistolographique [*pis-to*] adj. Qui a rapport à l'épistolographie.

épistome [*pis-to-me*] n. m. (gr. *epi*, sur, et *stoma*, bouche). Région antérieure de la tête des insectes, au-dessus du labre.

épistrophe [*pis-tro-fe*] n. f. (gr. *epistrophê* ; de *epistrephein*, tourner). *Rhétor.* Répétition d'un mot à la fin des membres d'une phrase. *Antiq. gr.* Mode particulier de conversion, usité dans la tactique grecque.

épistyle [*pis-ti-le*] n. m. (du gr. *epi*, sur, et *stulos*, colonne). Nom que les Romains donnaient à l'architrave.

épisyllogisme [*jis-me*] n. m. Raisonnement à deux syllogismes, dans lequel on prend pour une des prémisses du second la conclusion du premier.

épisynthétisme [*tis-me*] n. m. Doctrine des médecins qui cherchaient à combiner et à concilier la méthode avec l'empirisme et le dogmatisme.

épit [*pi*] n. m. Dans les salines, manche d'une pelle à feu, formé d'une longue perche.

épitaphe n. f. (du gr. *epi*, sur, et *taphos*, tombe). Inscription que l'on met sur un tombeau : *l'épitaphe est la dernière vanité de l'homme.* Voici, à titre d'exemples, l'épitaphe que Simonide inscrivit sur le rocher des Thermopyles :

« *Passant, va dire à Sparte que nous sommes morts ici pour obéir à ses lois* » ;

et l'épitaphe touchante que Scarron fit pour lui-même :

Celui qui cy maintenant dort
Fit plus de pitié que d'envie,
Et souffrit mille fois la mort
Avant que de perdre la vie.
Passant, ne fais ici de bruit,
Garde bien que tu ne l'éveille ;
Car voici la première nuit
Que le pauvre Scarron sommeille !

épitaphier [*fi-é*] n. m. Collection d'épitaphes.

épitase [*ta-ze*] n. f. (gr. *epitasis*). Partie d'une tragédie antique contenant le nœud de l'intrigue.

épite n. f. *Mar.* Cheville conique de bois.

épithalame n. m. (du gr. *epi*, sur, et *thalamos*, lit nuptial). Poème composé à l'occasion d'un mariage, à la louange des époux : *Catulle a composé l'épithalame de Thétis et de Pélée.*

— Encycl. L'épithalame est très ancien dans la littérature grecque : Homère en parle. Alcman, Sapho, Stésichore, Pindare, Anacréon, en Grèce ; Catulle, Stace, Ausone, Claudien chez les Latins, ont composé des épithalames célèbres.

Epithalame de Thétis et de Pélée, le chef-d'œuvre de Catulle ; poème plus parfait sous le rapport du style que sous celui de la composition.

épithélial, e, aux adj. Qui a rapport à l'épithélium ; qui est formé d'épithélium : *tissu épithélial ; cellules épithéliales.*

épithélioma n. m. Tumeur cancéreuse, constituée par du tissu épithélial.

épithélium [*li-om'*] n. m. (du gr. *epi*, sur, et *thêlê*, mamelon). *Méd.* Tissu formé de cellules réunies en une seule ou plusieurs assises formant des lames qui recouvrent les surfaces extérieures et intérieures du corps.

— Encycl. On distingue : l'épithélium simple, formé d'une couche de cellules, stratifié s'il en possède plusieurs couches, pavimenteux si les cellules sont plus larges que hautes, cylindrique si les cellules sont plus hautes que larges. Le rôle des épithéliums est variable : c'est tantôt un organe de protection (épiderme), de sécrétion (glande), d'absorption, tantôt un organe de réception des excitations nerveuses (gustation, olfaction, etc.). Quand l'épithélium s'hypertrophie, il donne naissance à des cancers dits *épithéliomas.*

épithème n. m. (gr. *epithêma*). *Pharm.* Nom générique de tous les topiques qui ne sont ni des onguents ni des emplâtres.

épithète n. f. (du gr. *epi*, sur, et *tithenai*, placer). Mot ajouté à un substantif pour le qualifier. *Par ext.* Qualification élogieuse ou injurieuse.

— Encycl. *Gramm. et littér.* L'épithète est un adjectif placé auprès du nom pour le déterminer. L'*adjectif épithète*, joint immédiatement au mot qu'il qualifie, est ordinairement opposé à l'*adjectif attribut*, uni au mot déterminé par une copule qui est le verbe.

En littérature, on distingue les *épithètes de nature*, qui expriment une qualité permanente d'une chose, et les *épithètes de circonstance*, qui s'appliquent momentanément à un objet. Homère use beaucoup des premières (*Achille aux pieds légers, la ville bien bâtie*) ; l'art moderne préfère les secondes.

épithétique adj. Chargé d'épithètes : *style épithétique.*

épithétisme [*tis-me*] n. m. Figure d'élocution qui consiste à modifier une idée principale par l'expression d'une idée accessoire.

épitoge n. f. (du gr. *epi*, sur, et du lat. *toga*, toge). Manteau que les anciens Romains portaient par-dessus la toge. Autref., chaperon des présidents à mortier. Chausse, pièce d'étoffe que portent sur l'épaule gauche : 1° les professeurs des facultés et des lycées (en soie jaune pour les professeurs des lettres, rouge pour les professeurs des sciences) ; 2° les avocats lorsqu'ils prêtent serment, ou plaident en cour d'assises.



E, épitoge.

épitoir n. m. *Mar.* Poinçon de fer pour ouvrir les gournables, afin de pouvoir y introduire les épites.

épitomateur n. m. Auteur d'un épitomé.

épitomé n. m. (gr. *epitomê*). Abrégé d'un livre, d'une histoire : *lire un épitomé.*

Epitome historiæ sacræ (*Abrégé de l'histoire sainte*), par Lhomond, ouvrage par lequel on commençait jadis l'étude du latin. On abordait ensuite l'*Epitome historiæ græcæ* (Abrégé de l'histoire grecque).

épitomer [*mé*] v. a. (de *épitomé*). Abréger. (Vx.)

épître n. f. (lat. *epistola*). Lettre : *adresser à un ami une épître chaleureuse.* Lettre en vers adressée à quelqu'un : *les épîtres de Boileau sont imitées de celles d'Horace.* Lettre écrite par un apôtre et insérée dans le Nouveau Testament : *épître de saint Paul.* Leçon tirée de l'Ecriture sainte et surtout des lettres des apôtres, qui se dit ou se chante à la messe avant l'évangile ; moment de la messe où l'épître se lit. *Côté de l'épître*, côté droit de l'église par rapport aux assistants parce que l'épître se lit de ce côté. *Epîtres farcies*, dans la littérature du moyen âge, sortes d'hymnes bilingues, où un verset des *Actes des apôtres* est suivi de sa traduction versifiée en langue vulgaire. (Presque toutes se rapportent à la fête de saint Etienne, patron des écoliers, et à celles qui l'avoisinent. Quelques épîtres farcies du XIIe siècle comptent parmi les plus anciens monuments de notre poésie.) *Epître dédicatoire*, lettre par laquelle on dédie un livre à quelqu'un.

Épîtres d'Horace, au nombre de vingt-trois, en deux livres ; poésies où l'auteur donne, dans un style familier, des conseils sur des sujets de morale et des questions de goût ; il y règne un laisser-aller apparent, qui est une perfection de plus dans l'art de bien dire. L'*Art poétique* est une des *Epîtres.*

Épîtres de saint Paul. Ces épîtres canoniques, au nombre de treize (*aux Romains, aux Corinthiens* [2], *aux Galates, aux Ephésiens, aux Philippiens, aux Colossiens, aux Thessaloniciens* [2], *à Timothée, à Tite, à Philémon, aux Hébreux*), remarquables par la puissance du raisonnement et par l'esprit de charité, ont excité l'admiration de saint Augustin et de Bossuet. A la suite des *Epîtres* de saint Paul, on trouve, dans le Nouveau Testament, les sept *Epîtres* dites « catholiques » des saints Jacques, Pierre, Jean et Jude.

Épîtres et épigrammes de Clément Marot, poésies familières, les meilleures productions de l'auteur, où brillent la grâce, la naïveté et la finesse dans la plaisanterie, comme aussi la verve, la gaieté et l'élégance (XVIe s.).

Épîtres de Boileau, au nombre de douze, un des meilleurs ouvrages de ce poète, où la raillerie se montre plus enjouée que satirique ; la septième, adressée à Racine, réunit toutes les qualités de son talent (1669-1677).

épitrite adj. (gr. *epitritos*). Se dit dit d'un pied grec et latin composé de trois longues et d'une brève, qui peuvent être placées de quatre manières différentes.

épitrochlée [*klé*] n. f. Tubérosité osseuse interne de l'extrémité inférieure de l'humérus, donnant insertion au ligament latéral interne de l'articulation du coude.

épitrochléen, enne [*klé-in, è-ne*] adj. *Anat.* Qui se rapporte à l'articulation du coude.

épitrope n. f. (gr. *epitropê* ; de *epi*, sur, et *trepein*, tourner). Figure de rhétorique par laquelle on fait une concession qu'on pourrait refuser, afin de prouver d'une manière plus frappante ce que l'on se propose de démontrer.

épixyle [*pik-si-le*] adj. (gr. *epi*, sur, et *xulon*, bois). *Bot.* Qui se développe sur le bois : *champignons épixyles.*

épizoaire [*zo-è-re*] n. m. **Animal** parasite, qui vit sur le corps d'autres animaux.

épizootie [*zo-o-ti* ou *sî*] n. f. (du gr. *epi*, sur, et *zôon*, animal). Maladie, épidémie qui atteint un grand nombre d'animaux : *l'épizootie est toujours infectieuse ou contagieuse.*

— Encycl. Le mot *épizootie* a la même signification que le mot *épidémie*, mais il est réservé aux animaux ; il s'applique aux maladies infectieuses, contagieuses, qui règnent sur tout un pays.

Les maladies des animaux réputées contagieuses et qui donnent lieu à l'application des mesures de police sanitaire sont les suivantes :

La *morve*, le *farcin* et la *dourine*, dans les espèces chevaline et asine ; la *fièvre charbonneuse* ou *sang le rate*, dans les espèces chevaline, bovine, ovine et caprine ; la *peste bovine*, dans toutes les espèces de ruminants ; la *péripneumonie contagieuse*, le *charbon symptomatique* ou *emphysémateux* et la *tuberculose*, dans l'espèce bovine ; le *rouget* et la *pneumo-entérite infectieuse*, dans l'espèce porcine ; la *clavelée*, la *gale*, dans les espèces ovine et caprine ; la *fièvre aphteuse* ou *cocotte*, dans les espèces bovine, ovine, caprine et porcine ; enfin la *rage* et le *charbon*, dans toutes les espèces. (Cette nomenclature peut, d'ailleurs, être augmentée par décret.)

Les dispositions s'appliquant à la généralité des maladies contagieuses consistent : 1° dans l'obligation, pour toute personne chargée des soins ou de la garde d'un animal atteint ou soupçonné de l'une de ces maladies, d'en faire la *déclaration* au maire ; 2° dans le droit conféré au préfet de prendre, en cas de constatation de la maladie, un arrêté portant *déclaration d'infection* d'un certain périmètre autour du foyer contagieux, et de prescrire l'exécution dans ce périmètre des mesures à appliquer suivant la nature de la maladie : isolement, séquestration, visite, recensement et marque des animaux, désinfection des locaux, interdiction temporaire ou réglementation des foires et des marchés et de la circulation. Le ministre de l'agriculture peut ordonner l'abatage des animaux atteints de morve, farcin, rage, peste bovine, etc. ; mais, dans ces deux dernières maladies, il alloue une indemnité au propriétaire. Un service des épizooties fonctionne dans chaque département, aux frais du département ; un comité consultatif des épizooties, institué auprès du ministre de l'agriculture, statue sur toutes les questions se rattachant aux épizooties.

Les maires assurent l'exécution des dispositions légales et réglementaires qui ont pour but de prévenir les maladies contagieuses ou épizootiques. Ils doivent donner avis d'urgence au préfet de tout cas d'épidémie, de tout cas d'épizootie qui leur seraient signalés dans le territoire de leur commune. Ils peuvent prendre les mesures provisoires qu'ils jugent utiles pour arrêter la propagation du mal.

Tout propriétaire, toute personne, ayant, à quelque titre que ce soit, la charge des soins ou la garde d'un animal atteint ou soupçonné d'être atteint de l'une des maladies réputées contagieuses, est tenu d'en faire immédiatement la déclaration au maire de la commune où se trouve l'animal (sous peine d'amende et d'emprisonnement). Sont également tenus de faire la déclaration, les vétérinaires appelés à visiter l'animal vivant ou mort.

La chair des animaux morts de maladies contagieuses quelles qu'elles soient, ou abattus comme atteints de ces maladies, ne peut être livrée à la consommation. Les cadavres des animaux morts ou abattus comme atteints de maladies contagieuses doivent, au plus tard dans les vingt-quatre heures, être détruits par un procédé chimique ou par combustion, ou enfouis préalablement recouverts de chaux vive, et de telle sorte que la couche de terre au-dessus du cadavre ait au moins un mètre d'épaisseur.

Il est payé une indemnité aux propriétaires des animaux abattus.

épizootique [*zo-o-ti-ke*] adj. Qui tient de l'épizootie : *maladie épizootique.*

épizootiquement [*zo-o-ti-ke-man*] adv. Comme épizootie.

éplaigner v. a., **éplaigneur** n. m. V. APLAIGNER, APLAIGNEUR.

éplapourdi, e adj. Etonné, stupéfait.

éploiement [*ploî-man*] n. m. Action de rendre éployé. Etat de ce qui est éployé.

éploration [*si-on*] n. f. Plaintes d'une personne éplorée ; expressions dont elle se sert.

éploré, e adj. (de *é*, et *pleur*). Qui est tout en pleurs ; désolé : *arriver avec une mine éplorée.*

éployée [*ploi-ié*], adj. f. (du préf. *é*, et de *ployer*). *Blas.* Se dit de l'aigle (et de l'aigle seulement), quand elle a les ailes étendues. (V. la planche BLASON.)

épluchage ou **épluchement** [*man*] n. m. Action d'éplucher : *l'épluchage des pommes de terre.* Action d'enlever les ordures mêlées à la soie, à la laine, au coton, etc. Suppression d'une partie des fruits qui surchargent un arbre. *Fig.* Examen minutieux.

éplucher [*ché*] v. a. (du préf. *é*, et de l'anc. verbe *peluchier*). Enlever ce qu'il y a de gâté, de mauvais : *éplucher la salade.* Enlever des bourres des étoffes : *éplucher un drap. Fig.* Rechercher minutieusement ce qu'il y a de répréhensible : *éplucher la conduite de quelqu'un.*

épluchette [*chè-te*] n. f. Couteau des vanniers et boisseliers.

épluchеur, euse [*eu-ze*] n. Qui épluche. *Fig.* Qui examine avec minutie.

épluchoir n. m. Instrument pour éplucher.

épluchure n. f. Ce qu'on enlève en épluchant : *balayer les épluchures.*

épode n. f. (du gr. *epi*, sur, et *ôdê*, chant). Nom donné, chez les Grecs, à la stance qui, dans les odes et les chœurs de tragédies, se chantait immédiatement après la strophe et l'antistrophe et sur un rythme différent. Couplet lyrique composé de deux vers inégaux. Pièce lyrique, composée d'une suite de ces couplets.

Épodes d'Horace, pièces de vers ïambiques, au nombre de dix-sept, composées, pour la plupart, dans la jeunesse du poète, les unes dans un esprit d'opposition républicaine, les autres au contraire après qu'Horace s'était rallié au nouveau régime, d'autres enfin purement satiriques.

époi n. m. (de *épieu*). Cor poussé au sommet de la tête du cerf : *les épois d'empaumure.*

époilant [*lan*], **e** adj. *Ary.* Très étonnant.

époindre v. a. (Se conj. comme *craindre.*) Piquer. (Vx.)

épointage n. m. Action d'épointer.

épointé, e adj. *Chien épointé*, qui s'est cassé l'os de la cuisse. *Cheval épointé*, qui s'est démis la hanche, ou dont les hanches ne sont pas égales.

épointement [*man*] n. m. Etat d'un outil épointé.

épointer [*té*] v. a. Casser ou user la pointe d'un outil : *épointer un crayon.* Effiler en pointe : *épointer les nerfs* (en reliure).

épointure n. f. Maladie des chiens, qui les fait boiter. Action d'épointer les nerfs en reliure ; débris provenant de cette opération.

éponge n. f. (lat. *spongia*). Substance légère et spongieuse, provenant d'un cœlentéré marin, et employée à différents usages domestiques, à cause de sa propriété de retenir les liquides. L'animal lui-même : *les éponges sont des colonies animales.* Excroissance de l'églantier, du rosier. *Fig. Passer l'éponge sur*, oublier, pardonner.

— Encycl. Au point de vue zoologique, l'éponge est un type de cœlentérés du sous-embranchement des spongiaires. Les véritables éponges appartiennent presque toutes au genre euspongie. La plus estimée des éponges est l'éponge douce de Syrie (*euspongia mollissima*). La grosse éponge à cheval (*euspongia equina*) abonde dans la Méditerranée. Les grandes pêcheries d'éponges sont sur les rivages de Grèce et de Syrie, dans l'Adriatique et sur les côtes de Tunisie. La récolte est faite par des plongeurs. On utilise aussi la cloche à plongeur et les scaphandriers. Les éponges, une fois pêchées, sont piétinées, froissées, pressées, lavées, jusqu'à ce qu'elles aient perdu leurs téguments noirs et la substance vivante mucilagineuse qui leur donne une odeur chloreuse. Quand elles commencent à blanchir, on les met dans une solution très étendue d'acide sulfurique. On les y laisse macérer quelque temps, en les pressant fréquemment.



Éponges : A, usuelle ; B, gant de Neptune.


Pêche des éponges.

Les bancs d'éponges s'épuisant, on a tenté, de divers côtés, de créer des parcs où l'éponge est élevée à la façon des huîtres (*spongiculture*).

— *Méd.* Les éponges séchées, jadis utilisées en chirurgie pour dilater les trajets étroits, sont en général remplacées aujourd'hui par les laminaires.

— *Econ. dom. Nettoyage des éponges.* On dégraisse les éponges dans une solution faible de 1 à 2 p. 100 de carbonate de soude, à la température d'environ 50° C. (l'emploi de solutions concentrées n'est pas à recommander), à laquelle on peut ajouter quelques gouttes d'ammoniaque. Le dégraissage opéré, on procède au blanchiment en trempant les éponges dans un bain d'acide oxalique (sel d'oseille) à 2 p. 100.

éponge n. f. (du lat. *sponda*, bord). Châssis qui borde la table sur laquelle on coule le plomb en nappe. Extrémité de chacune des branches du fer à cheval. Tumeur molle que produit l'éponge du fer sur le coude, lorsque le cheval se couche *en vache.*

épongeage [*ja-je*] n. m. Action d'éponger.

éponger [*jé*] v. a. (Prend un e muet après le *g* devant *a* et *o* : *il épongea, nous épongeons.*) Nettoyer avec une éponge ou quelque chose de spongieux : *éponger une table humide.* Essuyer en tamponnant : *s'éponger le front.*

épongier [*ji-é*] n. m. Qui porte des éponges (m. forgé par La Fontaine ; inus.).

Éponine, femme du Gaulois Sabinus qui entreprit, avec Civilis, d'affranchir les Gaulois du joug des Romains. Ayant été vaincu, Sabinus se réfugia dans sa maison, l'incendia, fit répandre le bruit de sa mort, et se cacha dans une grotte près de Langres. Eponine, le croyant mort, résolut de se laisser mourir de faim. Sabinus l'apprit, et lui fit connaître sa retraite. Elle y vint à plusieurs reprises, bravant les plus grands dangers. Elle continuait à jouer, pour le monde, le rôle de veuve désespérée. Enfin, dans l'antre où vivait son époux, elle mit au monde deux jumeaux. Les enfants y grandirent, et cette situation terrible se prolongea pendant neuf ans. Mais le mystère fut dévoilé. En 78, les soldats de Vespasien firent irruption dans la caverne, et s'emparèrent de la malheureuse famille. Vespasien parut d'abord touché de cette infortune et des prières d'Eponine. Mais la politique l'emporta. Sabinus fut condamné à mort, et Eponine, ne voulant pas survivre à l'époux qu'elle n'avait pu sauver, insulta l'empereur et fut exécutée. Suivant la tradition, les enfants furent épargnés. L'histoire d'Eponine a souvent inspiré les littérateurs et les artistes.

épontage n. m. Action d'éponter des végétaux, etc.

éponte n. f. (du lat. *sponda*, bord). Chacune des parois d'un filon.

éponter [*té*] v. a. Débarrasser un végétal des pontes d'insectes nuisibles dont il est infesté.

éponteur n. m. Celui qui fait l'épontage.

épontillage [*ll* mll.] n. m. Action de soutenir avec des épontilles, de fabriquer des épontilles.

épontille [*ll* mll., *e*] n. m. (de l'ital. *pontile*, étai). Chacun des gros étais de bois ou de fer qui supportent les ponts des navires.

épontiller [*ti*, *ll* mll., *é*] v. a. *Mar.* Munir d'épontilles : *épontiller des baux.*

éponyme adj. (du gr. *epi*, sur, et *onuma*, nom). Qui donne son nom : *héros éponyme. Archonte éponyme* ou subst. *éponyme*, à Athènes, celui des neuf archontes, qui donnait son nom à l'année.

éponymie [*mî*] n. m. Fonction de l'archonte éponyme. Liste des archontes éponymes.

éponymique adj. Qui a rapport aux éponymes.

épopée [*pé*] n. f. (du gr. *epos*, discours, et *poiein*, faire). Poème de longue haleine, consistant dans un récit d'aventures héroïques accompagnées de merveilleux, comme l'*Iliade*, l'*Enéide*, la *Henriade*, etc. *Fig.* Suite d'actions héroïques : *l'histoire de la Grande Armée est une véritable épopée.*

— ENCYCL. Parmi les grandes épopées, on peut citer : dans l'Inde, le *Mahabharata* et le *Ramayana ;* en Grèce, l'*Iliade* et l'*Odyssée* d'Homère (il est aujourd'hui généralement admis que les deux poèmes ne sont pas du même auteur), et les *Argonautiques* d'Apollonius de Rhodes ; à Rome : l'*Enéide* de Virgile, la *Pharsale* de Lucain ; en France : les *Chansons de geste*, dont la plus célèbre est la *Chanson de Roland*, et la *Henriade* de Voltaire ; en Italie : la *Divine comédie* de Dante, le *Roland furieux* de l'Arioste, la *Jérusalem délivrée* du Tasse ; en Portugal : les *Lusiades* de Camoëns ; en Angleterre : le *Paradis perdu* de Milton ; en Allemagne : la *Messiade* de Klopstock. Les *Martyrs*, de Chateaubriand, sont une épopée en prose. La *Légende des siècles*, de Victor Hugo, est une série de petites épopées.

époque n. f. (du gr. *epokhé*). Période historique déterminée dans l'histoire : *l'époque des croisades.* Date, moment où un fait s'est passé, se passe ou se passera : *à l'époque des moissons. Faire époque*, attirer l'attention de ses contemporains. Laisser un souvenir durable. *A pareille époque*, à une époque d'une autre année, correspondant par la date à celle où l'on se trouve. *Les époques d'une femme*, le temps des menstrues. *Géol.* V. ÂGE.

Époques de la nature (*les*), un des plus beaux ouvrages de Buffon. Il y décrit les révolutions du globe terrestre, et émet des hypothèses hardies dont quelques-unes ont été reprises par Cuvier ou même par la science contemporaine (1749-1778).

Eporédorix [*rikss*], guerrier éduen, qui se signala, pendant l'insurrection de 51 av. J.-C. contre les Romains. Il fut pris dans Alésia.

époucé, e adj. et n. Qui n'a pas de pouces.

époudrer [*dré*] v. a. Epousseter. (Vx et peu us.)

épouffé [*pou-fé*], **e** adj. *Fam.* Qui s'est essoufflé.

épouffer (s') [*sé-pou-fé*] v. pr. S'esquiver. S'essouffler. *S'épouffer de rire*, rire aux éclats. (Peu us.)

épouillage n. m. Action d'épouiller.

épouiller [*pou*, *ll* mll., *é*] v. a. Débarrasser de ses poux : *épouiller un enfant.*

épouilleuse n. f. Boîte dans laquelle on maintient captive, au milieu de vapeurs insecticides, une volaille que l'on veut débarrasser de ses parasites.

— ENCYCL. L'épouilleuse la plus simple consiste en une boîte en bois de 40 à 50 centimètres de longueur, dans laquelle on introduit l'oiseau, et qui est pourvue sur sa face antérieure d'une ouverture où s'engage la tête de celui-ci. On allume un fragment de mèche soufrée dans un petit compartiment ménagé à l'arrière de la boîte, et l'on rabat le couvercle à charnière ; dix minutes ou un quart d'heure après, on relâche le patient.

époulardage n. m. Action d'époulardeur.

époulardeur [*dé*] v. a. Trier les feuilles de tabac en rejetant celles qui sont moisies.

époule n. f., **époulin** n. m. V. ESPOULE, ESPOLIN.

époumoner [*né*] v. a. Fatiguer les poumons. **S'époumoner** v. pr. Se fatiguer les poumons : *s'époumoner à répéter une chose.*

épousailles [*pou-za*, *ll* mll., *e*] n. f. pl. Célébration du mariage. (Vx.)

épouse [*pou-ze*] n. f. V. ÉPOUX.

épousée (*zé*) n. f. Celle qu'un homme vient d'épouser, ou qu'il va épouser : *la nouvelle épousée. Parée comme une épousée de village*, avec excès et mauvais goût. *Marcher comme une épousée*, lentement et d'une manière réservée.

épouser [*zé*] v. a. (lat. *sponsare*). Prendre en mariage : *Napoléon répudia Joséphine de Beauharnais pour épouser Marie-Louise d'Autriche. Fig.* Se marier à cause de : *épouser la dot d'un monstre, les seize ans d'une vierge.* S'attacher vivement à : *épouser un parti. Epouser la mer*, se disait d'une cérémonie par laquelle le doge de Venise, en vertu d'un privilège concédé par les papes, prenait possession de l'Adriatique. *Epouser la forme de*, prendre la forme de. ALLUS. LITTÉR. V. CÉLIMÈNE.

épouseur [*zeur*] n. m. *Fam.* Qui cherche à se marier : *fille trop fière qui éloigne les épouseurs. Epouseur à toutes mains, épouseur du genre humain.* qui promet mariage à toutes pour séduire, abuser.

époussetage [*pou-se-ta-je*] ou **époussètement** [*pou-sè-te-man*] n. m. Action d'épousseter.

épousseter [*pou-se-té*] v. a. (du préf. *é*, et de *poussière*. — Prend un è ouvert devant une syllabe muette : *j'époussète.*) Oter la poussière de : *épousseter un meuble.* Nettoyer un cheval après l'avoir étrillé. *Fam.* Battre.

épousseteur, euse [*pou-se-teur*, *eu-ze*] n. Personne qui époussète.

époussetoir [*pou-se*] n. m. Petit pinceau pour épousseter les pierres précieuses.

époussette [*pou-sè-te*] n. f. Faisceau de jonc, de bruyère, de crin, etc., pour nettoyer les habits, les meubles. Morceau d'étoffe pour épousseter un cheval.

épouti n. m. (du préf. *é*, et de l'anc. fr. *poutie*, ordure). Corps étranger contenu dans une étoffe de laine après sa fabrication.

époutiage [*ti-a-je*] n. m. Action d'époutier. (On dit aussi ÉPOUTILLAGE, ÉPOUTISSAGE.)

époutier [*ti-é*] (Se conj. comme *prier*) ou **époutir** v. a. Débarrasser un tissu des corps étrangers. Syn. de ÉPINCETER.

épouvantable adj. Qui cause de l'épouvante : *bruit épouvantable.* Etrange, excessif ; horrible, monstrueux : *laideur épouvantable.*

épouvantablement [*man*] adv. D'une façon épouvantable. D'une façon excessive.

épouvantail [*van-ta*, *l* mll.] n. m. Mannequin mis dans les champs, les jardins, pour effrayer les oiseaux. *Fig.* Ce qui cause de vaines terreurs. *Fam.* Personne très laide.

épouvante n. f. (subst. verb. de *épouvanter*). Terreur grande et soudaine ; alarme, peur, effroi, frayeur : *la vue d'une éclipse frappait parfois d'épouvante les peuples anciens.*

épouvantement [*man*] n. m. Epouvante portée au plus haut degré. (Peu us.).

épouvanter [*té*] v. a. (lat. pop. *expaventare*). Jeter dans l'épouvante : *l'invasion des Arabes épouvanta le monde chrétien. Par exagér.* Inspirer de grandes appréhensions : *voyage dont la longueur épouvante quelqu'un.* ANT. **Rassurer.**

époux [*pou*], **épouse** [*pou-ze*] n. (du lat. *sponsus*, fiancé). Celui, celle que le mariage unit : *Philémon et Baucis sont le type des époux heureux. Epouse de Jésus-Christ*, Eglise de Jésus-Christ ; religieuse. Pl. m. Le mari et la femme : *le contrat de mariage règle les questions d'intérêt entre époux.*

Eppeghem, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles), sur la Senne ; 1.500 h.

eppur (ou **e pur**), **si muove !** mots italiens signif. *Et pourtant, elle se meut.* Paroles attribuées à Galilée forcé de faire amende honorable pour avoir proclamé, après Copernic, que la terre tourne sur elle-même, contrairement à la lettre des Ecritures.

éprault [*pró*] n. m. Nom vulgaire du céleri.

épreindre [*prin-dre*] v. a. (lat. *exprimere.* — Se conj. comme *craindre.*) Serrer une chose pour en exprimer le suc, le jus : *épreindre un citron.*

épreinte [*prin-te*] n. f. Envie douloureuse d'aller à la selle. *Vénér.* Fiente de la loutre.

Épréménil. *Biogr.* V. ESPRÉMÉNIL.

éprendre (s') [*sé-pran-dre*] v. pr. (Se conj. comme *prendre.*) Se laisser surprendre par quelque passion : *s'éprendre de la liberté.*

épreuve n. f. (de *éprouver*). Expérience, essai qu'on fait d'une chose : *mettre à l'épreuve la fidélité d'un serviteur, le dévouement d'un ami. Epreuve à outrance*, essai dans lequel on impose à l'objet à éprouver (pont, machine, etc.) un effort beaucoup plus considérable que celui qu'il devra fournir plus tard. Chagrin, malheur, qui sert à éprouver le courage : *avoir de la résignation dans les épreuves. Zèle à toute épreuve*, zèle que rien n'ébranle, ne rebute. *A l'épreuve*, à l'essai : *acheter une montre à l'épreuve.* Après essai : *ne prends tes amis qu'à l'épreuve. A l'épreuve de*, en état de résister à : *cuirasse à l'épreuve de la balle. A toute épreuve*, capable de résister à tout. *Impr.* Feuille d'impression sur laquelle l'auteur ou le correcteur indique les corrections. *Grav.* Chacun des exemplaires tirés sur la planche gravée, soit avant, soit après l'achèvement du travail de l'artiste. *Epreuve avant, avec la lettre*, tirée avant ou avec l'inscription que le graveur met au bas de l'estampe pour expliquer le sujet. (Les épreuves avant la lettre, étant tirées aussitôt que la planche est adoptée, sont les plus belles.) *Epreuve positive*, chacun des exemplaires que l'on tire avec un cliché photographique. *Epreuve négative*, cliché obtenu directement. *Turf.* Course. *Hist. Epreuves judiciaires*, moyens de preuve admis par les lois du moyen âge pour établir la vérité ou la fausseté d'une accusation (duel judiciaire, ordalies, etc.).

Épreuve villageoise (*l'*), opéra en deux actes, paroles de Desforges, musique de Grétry (1784). Musique gracieuse et délicate.

épris, e [*pri*, *i-ze*] adj. (de *éprendre*). Pris de passion : *cœur épris d'amour, de justice, de liberté.*

éprouver [*vé*] v. a. (de *é*, et *prouver*). Essayer, mettre à l'épreuve : *éprouver un canon de fusil.* Soumettre à des épreuves douloureuses : *les guerres éprouvent les mères. Fig.* Ressentir : *éprouver de la crainte.* Etre exposé à : *éprouver des contrariétés.*

éprouvette [*vè-te*] n. f. Appareil dans lequel on fait des essais sur de petites quantités de matières. Vase de verre allongé en forme de tube, quelquefois gradué, et fermé à l'un des bouts, servant à recueillir les gaz et dans lequel on peut faire diverses expériences : *une éprouvette graduée. Chir.* Nom donné à certaines sondes. *Milit.* Morceaux de métal, cylindres ou prismes, employés dans les épreuves ou essais exécutés avec certains appareils, tels que le crusher.

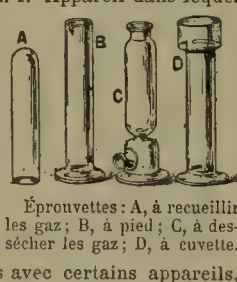

Éprouvettes : A, à recueillir les gaz ; B, à pied ; C, à dessécher les gaz ; D, à cuvette.

éprouveur n. m. Celui qui fait l'épreuve des armes à feu.

epsilon [*èp-si-lon'*] n. m. Cinquième lettre de l'alphabet grec (*e* bref).

Epsom [*èp-som'*], ville d'Angleterre (comté de Surrey), renommée pour ses eaux minérales (sulfatées magnésiennes) et pour ses courses ; 8.500 h. C'est là que, depuis 1779, une célèbre course de chevaux (le *Derby*) a lieu le mercredi avant la Pentecôte.

Epsom (*sel d'*), nom donné communément au sulfate de magnésie.

epsomite n. f. Sulfate hydraté naturel de magnésie, que l'on trouve dans les eaux d'Epsom, de Sedlitz, de Pulna, etc. Syn. **Sel amer.**

epta. V. à HEPTA les mots qui commencent ainsi.

Epte, riv. de France, affl. de la Seine (r. dr.) ; elle arrose Forges-les-Eaux, Gisors et Saint-Clair ; cours 100 kil.

épucer [*sé*] v. a. (Prend une cédille sous le c devant *a* et *o* : *il épuça, nous épuçons.*) Oter les puces.

épuche n. f. Pelle à long manche pour enlever la tourbe.

épuchette [*chè-te*] n. f. Petite épuche.

épuisable [*za-ble*] adj. Qui peut être épuisé.

épuisant [*zan*], **e** adj. Qui épuise les forces : *le climat tropical est épuisant.*

épuise [*ze*] n. f. Machine à épuiser l'eau.

épuisé [*zé*], **e** adj. Se dit d'un livre, d'une brochure dont il ne reste plus d'exemplaires chez l'éditeur.

épuisement [*ze-man*] n. m. Action d'épuiser : *l'épuisement d'une galerie de mine. Fig.* Déperdition de force ; *mourir d'épuisement.* Diminution considérable : *l'épuisement des finances.*

— ENCYCL. *Méd.* V. DÉBILITÉ.

— *Agric.* L'épuisement d'un sol consiste non point dans la perte successive de tous les éléments nutritifs qu'y puisent les plantes, mais dans la disparition totale ou même simplement partielle de l'un seulement de ces éléments. Une fois déterminé le principe qui fait défaut, on fait intervenir les amendements ou les engrais appropriés, et c'est encore pour parer à l'épuisement d'une terre que l'on pratique la méthode des assolements. V. ASSOLEMENT, ENGRAIS.

épuiser [*zé*] v. a. (rad. *puiser*). Tarir, mettre à sec : *épuiser une citerne.* Consommer : *épuiser ses munitions.* Priver de ses ressources : *épuiser un Etat.* Rendre stérile : *épuiser un terrain.* Affaiblir, abattre : *épuiser le corps, l'esprit.* Lasser : *épuiser la patience.* Traiter à fond : *épuiser un sujet.* **S'épuiser** v. pr. Se tarir, s'affaiblir, se fatiguer. ANT. **Emplir.**

épuisette [*zè-te*] n. f. Petit filet de pêche monté sur un cerceau fixé à l'extrémité d'un long manche de bois, et qui sert à sortir de l'eau le poisson pris à l'hameçon. Filet pour prendre les petits oiseaux dans une volière. Pelle creuse pour rejeter l'eau qui s'est introduite dans un bateau.


Épuisette.

épuiseur [*zeur*] n. m. Celui qui épuise.

épuise-volante n. f. Moulin à vent, servant à épuiser l'eau. Pl. des *épuises-volantes.*

épulaire [*lè-re*] n. m. (lat. *epularis ;* de *epulum*, festin). *Antiq. rom.* Citoyen qui prenait part aux festins sacrés. Adjectiv. Qui a rapport aux festins, aux repas.

épulide ou **épulie** [*lî*] n. f. (du gr. *epi*, sur, et *oulon*, gencive). Tumeur charnue, développée sur les gencives.

épulon n. m. (du lat. *epulæ*, repas). Chacun des prêtres chargés, chez les Romains, de préparer et de surveiller les festins sacrés.

épulotique adj. (gr. *epoulôtikos*). Se dit des remèdes cicatrisants : *cataplasme épulotique.* N. m. : *un épulotique.*

épulpeur n. m. Appareil au moyen duquel on sépare des jus de betteraves les pulpes et autres matières solides qu'ils tiennent en suspension.

épurage n. m. Opération qui a pour but d'épurer.

épurateur n. et adj. m. Appareil pour épurer un gaz ou un liquide.

épuratif, ive ou **épuratoire** adj. Qui sert à épurer : *appareil épuratif.*

épuration [*si-on*] n. f. Action d'épurer ; son effet : *le goudron provient de l'épuration du gaz d'éclairage. Fig.* Action de purifier au point de vue moral : *les censeurs poursuivaient à Rome l'épuration des mœurs.* Elimination des membres d'une société qu'on juge indignes d'en faire partie.

— ENCYCL. *Épuration des eaux.* L'épuration des eaux comprend celle des eaux d'alimentation, des eaux industrielles, des eaux d'égouts et des eaux résiduelles. Pour épurer les eaux destinées à la consommation domestique, il existe un très grand nombre de filtres, depuis l'antique filtre à charbon de bois jusqu'aux filtres-bougies de Chamberland. On peut également stériliser l'eau de boisson par ébullition ou en la soumettant dans des appareils spéciaux à l'action des rayons ultra-violets (appareils de Nogier-Courmont, Westinghouse). Lorsqu'il s'agit d'épurer les eaux d'alimentation d'une grosse agglomération, les eaux de source sont conduites dans de grands réservoirs, dont le fond est constitué par plusieurs couches successives de sable, à travers lesquelles passe l'eau avant d'être livrée à la consommation. On emploie aussi un procédé chimique, consistant à faire barboter de l'air ozonisé dans l'eau.

Les eaux servant à nombre d'industries, raffineries, teintureries, etc., et aussi à l'alimentation des générateurs de vapeur, doivent être débarrassées des sels minéraux qu'elles tiennent en dissolution, et qui, se déposant sur les parois des générateurs, occasionnent parfois des explosions. On a recours à des épurateurs chimiques, dans lesquels on opère le mélange des eaux avec de la chaux, du carbonate de soude, qui précipitent les bicarbonates calciques, les sulfates, chlorures et les sels de magnésie. Au sortir de l'épurateur, les eaux peuvent être directement utilisées. Dans le but d'éviter l'incrustation de la paroi des chaudières, on mélange souvent à l'eau du générateur des substances dites désincrustantes (argile délayée, glycérine, pétrole lampant, dextrine, pommes de terre, alun, etc.), qui changent la nature des sels et les transforment en dépôts non adhérents.

Les eaux d'égouts, avant d'être évacuées dans un cours d'eau, sont souvent épurées, soit par *épandage* (v. ce mot), soit par les procédés biologiques (basés sur la fermentation des matières organiques). En ce cas, les eaux sont envoyées dans des fosses de décantation, puis dans des fosses fermées (fosses septiques) [v. ce mot], où se produit une fermentation anaérobie ; ensuite, elles passent sur des lits de matières poreuses (lits bactériens), où s'effectuent d'actives fermentations aérobies, et d'où elles sortent privées de la majeure partie de leurs germes nocifs.



CARTE DE L'ÉQUATEUR.

Enfin, on épure les eaux résiduaires de teinturerie, savonnerie, etc., soit afin de régénérer des matières utiles (graisse, glycérine, soufre, etc.), soit afin de neutraliser leurs effets toxiques. On utilise, dans ces cas, des réactifs appropriés.

Épuration des gaz d'éclairage, huiles, pétroles, etc. V. chacun de ces mots.

épuratoire adj. Qui sert à l'épuration : *filtre épuratoire.*

épure n. f. (de *épurer*). Dessin, en grand, d'un édifice, d'une machine, tracé sur un mur ou sur le sol. Dessin au trait, qui représente sur un plan l'ensemble des projections des différents points ou lignes d'une figure. Dessin achevé, par opposition à *croquis.*

épurement [*man*] n. m. Action d'épurer (s'emploie surtout au *fig.*) : *l'épurement du style.*

épurer [*ré*] v. a. (de *é*, et *pur*). Rendre pur, plus pur : *épurer de l'huile*, et *fig.*, rendre plus pur au point de vue de la morale, du goût, de la vérité : *Boileau s'attacha à épurer le goût de son temps.* Retrancher, d'une association, les membres moins dignes.

épureur n. m. Fabricant qui se livre à l'épuration des huiles.

épurge n. f. (du préf. *é*, et de *purger*). Nom vulgaire d'une espèce d'euphorbe, qui purge violemment.

— ENCYCL. L'épurge, *catapuce* ou *catherinette* (*euphorbia lathyris*) est une plante annuelle, à fleurs jaunâtres. Elle contient un suc laiteux et âcre, employé parfois comme purgatif, mais qu'on doit complètement délaisser, car il peut causer des accidents mortels.

e pur si muove. V. EPPUR.

équanime [*kou-a*] adj. (du lat. *æquus*, égal, et *anima*, âme). Dont l'humeur reste égale.

équanimité [*kou-a*] n. f. (de *équanime*). Egalité d'âme.

équant [*kou-an*] n. m. (du lat. *æquans*, égalant). *Astr.* Nom donné par les anciens astronomes aux cercles qui, dans leur système, représentaient les trajectoires des planètes autour de la terre.

équarrier [*ka-ri-é*] v. a. (Se conj. comme *crier.*) Débarrasser (le parchemin) de ses barbes. Dresser la cire d'un cierge.

équarrir [*ka-rir*] v. a. (du préf. *é*, et de *quarré.*) Rendre carré : *équarrir un bloc de marbre.* Tailler à angle droit : *équarrir un tronc d'arbre.* Ecorcher, dépecer des animaux et principalement les chevaux mulets et ânes. V. ÉQUARRISSAGE.

équarrissage [*ka-ri-sa-je*] n. m. Action d'équarrir. Etat de ce qui est équarri. Action d'équarrir les bêtes de somme.

— ENCYCL. *Techn.* On procède à l'équarissage d'un arbre, à la hache ou à la scie, en ayant soin d'obtenir un parallélépipède rectangle offrant la plus grande surface possible, ce qui est avantageux pour le débitage ultérieur.

— *Com.* L'équarrissage des animaux livre au commerce, outre la peau et les os, des graisses, qui vont aux stéarineries et savonneries ; de la gélatine, qui sert à la fabrication des colles, et qui aussi, par mélange avec certains produits, donne de l'engrais ; enfin, il fournit encore de la viande qui, desséchée et réduite en poudre (farine animale), est utilisée comme un engrais ou, après stérilisation, pour la nourriture de certains animaux (chiens, notamment).

équarrissement [*ka-ri-se-man*] n. m. Action d'équarrir. (On dit aussi ÉQUARRISSAGE.)

équarrisseur [*ka-ri-seur*] n. m. Ouvrier qui équarrit le bois, la pierre. Celui dont le métier est d'équarrir les animaux.

équarrissoir [*ka-ri-soir*] n. m. Lieu où l'on abat des bêtes de somme et de trait. (On dit aussi *clos* ou *atelier d'équarrissage.*) Couteau d'équarrisseur. Instrument à l'usage du cirier, du vannier, de l'orfèvre.

équateur [*kou-a*] n. m. (du lat. *æquare*, rendre égal). *Astr.* Cercle imaginaire, qui coupe la terre en deux parties égales et qui passe à égale distance des deux pôles : *l'équateur partage la terre en deux hémisphères égaux.* *Astr.* Cercle semblable, dans une planète ou un corps céleste quelconque. *Equateur magnétique*, ligne tracée sur la terre et en tous les points de laquelle l'inclinaison de la boussole est nulle.



Équateur [*kou-a*] (RÉPUBLIQUE DE L'), Etat de l'Amérique du Sud, capit. *Quito ;* 307.300 kil. carr. ; 2.500.000 h. (*Equatoriens*). L'Equateur (en espagnol *Ecuador*) forme un Etat indépendant, depuis le partage (en 1830) de la république de Colombie en trois Etats distincts : *Nouvelle-Grenade* ou *république de Colombie*, *Venezuela* et *Equateur*. Pays montagneux, traversé par la cordillère des Andes, où la hauteur des plateaux assure un climat relativement tempéré. *Guayaquil*, *Esmeraldas*, etc., sont les villes principales. Cacao, métaux précieux, café, caoutchouc, peaux, ivoire végétal, chapeaux de paille, quinquina.


Armoiries de l'Équateur.

Équateurville, localité du Congo belge, sur la rive gauche du Congo, un peu en avant du confluent du Tchouapa. Grand centre de culture du café et du cacao. Cette localité fut fondée par Stanley en 1883.

équation [*kou-a-si-on*] n. f. (du lat. *æquatio*, action de rendre égal). *Alg.* Formule d'égalité entre des grandeurs qui dépendent les unes des autres : *poser, résoudre une équation ; équation du premier, du second degré. Equation à une, à deux, à trois*, etc., *inconnues*, équation dans laquelle toutes les grandeurs sont connues, sauf une, deux, trois, etc. *Membre d'une équation*, chacune des deux expressions algébriques séparées par le signe =. *Racine d'une équation*, quantité numérique ou algébrique qui, mise à la place d'une inconnue dans une équation, satisfait à l'équation, c'est-à-dire rend le premier membre identique au second : *la résolution d'une équation a pour objet la recherche des racines. Système d'équations* ou *équations simultanées*, ensemble de plusieurs équations qui doivent être satisfaites pour les mêmes valeurs des inconnues. *Equation différentielle*, équation dans laquelle entrent une ou plusieurs inconnues et leurs dérivés de différents ordres. *Equation du temps*, temps variable qu'il faut ajouter chaque jour à l'époque du midi moyen, ou en retrancher, pour avoir le midi vrai. *Equation de la lumière*, temps que la lumière met, en moyenne, pour se propager du soleil à la terre (8 minutes 18 secondes).

— ENCYCL. Toute *équation algébrique entière* peut être ramenée à la forme A=0, A étant un polynôme entier. Le degré de A est le degré de l'équation.

Premier degré. L'équation du *premier degré* se ramène à la forme générale : $ax+b=0$;

Si a est différent de zéro, elle admet pour racine $x=-\frac{b}{a}$.

Si a est égal à 0 et b différent de zéro, elle n'admet pas de solution ;

Si $a=0$ et $b=0$, elle admet une infinité de solutions ; on dit qu'il y a indétermination pour l'inconnue.

Second degré. L'équation du *second degré* se ramène à la forme générale : $ax^2+bx+c=0$;

Si $b^2-4ac>0$, l'équation admet deux racines distinctes qui sont données par la formule générale :

$$x=\frac{-b\pm\sqrt{b^2-4ac}}{2a}$$

Si $b^2-4ac=0$, l'équation n'a qu'une racine (on dit que c'est une racine double) ; elle est donnée par $x=-\frac{b}{2a}$;

Si $b^2-4ac<0$, l'équation n'a pas de racines.

Troisième degré. L'équation du *troisième degré* se ramène à la forme générale : $x^3+px+q=0$. Elle admet trois racines quand $4p^3+27q^2<0$. On connaît la formule, qui permet de calculer ces racines ; d'ailleurs, cette équation se résout par la trigonométrie.

équatorial, e, aux [*kou-a*] adj. De l'équateur : *ligne équatoriale. Coordonnées équatoriales d'une étoile*, l'ascension droite et la déclinaison. N. m. Appareil principalement composé d'une lunette mobile autour d'une parallèle à l'axe du monde, et qui sert à observer le mouvement des astres.

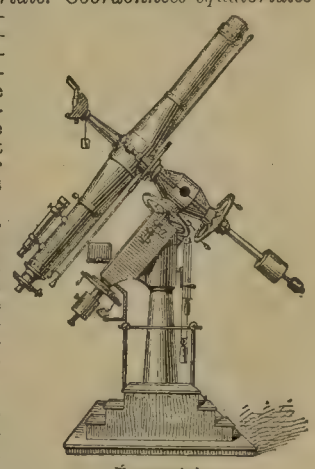
Équatorial.

équatorialement [*kou-a, man*] adv. *Physiq.* Dans une position relative ou analogue à celle de l'équateur par rapport à la terre, c'est-à-dire perpendiculairement.

Équatorien, enne [*kou-a-to-ri-in, è-ne*], habitant ou originaire de la république de l'Equateur : *les Equatoriens.* Adjectiv. : *population équatorienne.*

équerrage [*kè-ra-je*] n. m. Ouverture de l'angle formé par deux plans adjacents d'une pièce de bois. *Equerrage gras* ou *en gras*, angle d'équerrage qui a plus de 90°. *Equerrage maigre* ou *en maigre*, angle d'équerrage qui a moins de 90°.

équerre [*kè-re*] n. f. (du préf. *é*, et du lat. *quadrare*, rendre carré). Instrument en bois ou en métal pour tracer des angles droits, ou tirer des perpendiculaires. Ce qui est à angle droit : *ce bâtiment n'est pas d'équerre.* Pièce de fer plat en T ou en L pour consolider des assemblages. *Équerre à coulisse*, instrument qui sert à mesurer le diamètre des corps cylindriques. *Fausse équerre*, équerre à branches mobiles. *Equerre d'arpenteur*, instrument qui sert, dans les levés de plans et l'arpentage, à tracer des perpendiculaires sur le terrain.

— ENCYCL. L'équerre d'arpenteur est un prisme droit creux, en laiton, dont la base est un octogone régulier. Au milieu de chaque face du prisme est une fente très étroite, appelée *pinnule.* Quatre de ces pinnules, opposées deux à deux, sont formées sur la moitié de la hauteur d'une fente mince, et sur l'autre moitié d'une ouverture rectangulaire (ou fenêtre) plus large. Un crin vertical partage en deux la fenêtre et la fente. La disposition des fenêtres opposées est inverse, c'est-à-dire que pour l'une la

fente est en bas ; pour l'autre, c'est l'ouverture rectangulaire qui est en bas. Les lignes de visée cor-

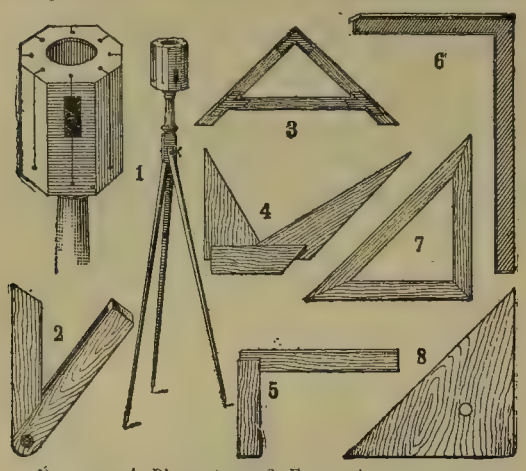

Équerres : 1. D'arpenteur ; 2. Fausse équerre rentrante ; 3. A niveau ; 4. A onglet ; 5. Fausse équerre ordinaire ; 6. De charron ; 7. A dessin, évidée ; 8. A dessin, pleine.

respondant aux fenêtres munies de crins sont perpendiculaires l'une sur l'autre ; les autres, données par les pinnules, font des angles de 45° avec les premières. L'appareil est monté sur un bâton ferré, qu'on a soin de planter en terre bien verticalement quand on veut opérer : on se sert pour cela du fil à plomb.

équerrer [*kè-ré*] v. a. Disposer une pièce de bois suivant un certain équerrage.

équerrine [*kè-ri-ne*] adj. f. Se dit d'une race de vaches laitières, chez lesquelles l'écusson forme une sorte d'équerre. (V. ÉCUSSON.)

Èques ou **Équicoles,** ancien peuple d'Italie, dans le Latium, sur l'Anio. Ils furent vaincus par Camille et soumis pendant les guerres samnites.

équestre [*ku-ès-tre* ou *kès-tre*] adj. (lat. *equestris ;* de *equus*, cheval). Qui a rapport à l'équitation : *exercices équestres.* Qui représente un personnage à cheval : *statue équestre. Ordre équestre*, ordre des chevaliers romains.

Équeurdreville, comm. de la Manche, arr. et à 2 kil. de Cherbourg, près de la Manche ; 6.950 h. Forges.

équiangle [*ku-i*] adj. (du lat. *æquus*, égal, et de *angle*). Dont les angles sont égaux : *un triangle équiangle est aussi équilatéral.*

équiaxe [*ku-i-ak-se*] adj. Qui a des axes égaux entre eux : *amphibole équiaxe.*

équidés [*ku-i*] n. m. pl. (du lat. *equus*, cheval). Famille de mammifères périssodactyles, comprenant les chevaux, les ânes et les zèbres. S. un *équidé.*

— ENCYCL. Les équidés sont des ongulés à doigts impairs ; les types actuels n'en ont qu'un seul. Dans les terrains tertiaires, on en rencontre avec trois ou quatre doigts : *orohippus, epihippus, hipparion*, etc. Rarement, il en existe avec deux doigts : le célèbre cheval de Jules César appartenait à ce type. Les équidés vont par troupe, dans les régions découvertes, les déserts et les steppes. (V. CHEVAL.)

équidifférence [*ku-i-di-fé-ran-se*] n. f. *Math.* Egalité de rapports par différence, ou rapports arithmétiques.

— ENCYCL. L'équidifférence ou *proportion par différence* ou *proportion arithmétique* entre quatre nombres *a, b, c, d*, que l'on notait autrefois par la formule *a. b : c. d*, signifie que l'on a, entre les quatre nombres, la relation : $a-b=c-d$ ou $b-a=d-c$.

équidifférent [*ku-i-di-fé-ran*], **e** adj. Qui offre des différences égales. *Quantités continûment équidifférentes*, quantités en progression arithmétique.

équidistance [*ku-i-dis-tan-se*] n. f. Qualité de ce qui est équidistant.

équidistant [*ku-i-dis-tan*], **e** adj. (du lat. *æquus*, égal, et de *distant*). Se dit, en géométrie, de deux lignes qui sont également distantes l'une de l'autre dans tous leurs points, ou de deux points également distants d'un troisième : *tous les points de la circonférence sont équidistants du centre.*

équier [*ki-é*] n. m. Anneau de fer où passent les sommiers, dans une scie de scieur de long.

équiffle [*ki-fle*] n. m. Clifoire.

équignon [*ki*] n. m. (de *échine*). Bande étroite de fer, que l'on adapte au-dessus de la fusée d'un essieu de bois.



Tr. équilatéral.

équilarge [*ku-i-lar-je*] adj. (du lat. *æquus*, égal, et de *large*). Qui a partout la même largeur : *bande équilarge.*

équilatéral, e, aux [*ku-i*] adj. (du lat. *æquus*, égal, et *latus, eris*, côté). Dont les côtés sont égaux : *triangle équilatéral.*

équilatère [*ku-i*] adj. (du lat. *æquus*, égal, et *latus, eris*, côté). Dont les côtés sont égaux. (Vx.)

équilibrage n. m. Action d'équilibrer ; résultat de cette action.

équilibrant [*ki-li-bran*], **e** adj. Qui fait équilibre : *un poids équilibrant.*

équilibration [*ki, si-on*] n. f. Mise en équilibre.

équilibre [*ki*] n. m. (du lat. *æquus*, égal, et *libra*, balance). Etat de repos d'un corps sollicité par des forces qui se détruisent. *Equilibre stable*, celui dans lequel le corps, légèrement déplacé de sa position d'équilibre, tend à y revenir par de légères oscillations. *Equilibre instable*, celui dans lequel le corps, détourné de sa position, se met en équilibre dans une position différente. *Perdre l'équilibre*, pencher d'un côté ou de l'autre, de manière à tomber. *Fig.* Juste combinaison de forces, d'éléments : *équilibre des organes d'une machine.* Justes proportions des parties. Pondération de choses diverses ou opposées : *équilibre des pouvoirs.* Juste combinaison des penchants et des facultés. *Equilibre européen*, système tendant à empêcher qu'une puissance européenne ait sur les autres une prépondérance marquée : *la paix de Westphalie* (1648), *les traités de Vienne* (1815) *ont eu pour objet de fonder l'équilibre européen.*

— ENCYCL. *Equilibre européen.* D'après le principe de l'équilibre européen, les Etats sont réciproquement garantis de leur indépendance, c'est-à-dire que chacun d'eux doit avoir une puissance à peu près égale, afin qu'aucun ne soit tenté d'absorber les autres. La nécessité de ce principe se fit sentir lorsque Charles-Quint, puis Philippe II, voulurent fonder une monarchie universelle ; les diplomates européens réunis à Munster et à Osnabrück la proclamèrent dans les célèbres traités de Westphalie (1648). De même que ces traités le firent alors triompher contre la maison d'Autriche, de même le traité d'Utrecht (1713) le fit triompher contre l'ambition de Louis XIV, et les traités de Vienne (1815) contre la domination de Napoléon Ier.

équilibrer [*ki-li-bré*] v. a. Mettre en équilibre : *équilibrer les deux plateaux d'une balance. Fig.* Harmoniser. Mettre en balance. *Fig. Esprit bien équilibré*, esprit dont les facultés sont bien distribuées.

équilibreur, euse [*ki, eu-ze*] adj. Qui maintient l'équilibre : *organe équilibreur.* N. m. *Mécan.* Système destiné à contre-balancer automatiquement l'action de forces données comme les dispositifs agissant sur les gouvernails d'un avion pour le maintenir en vol rectiligne. *Artill.* Appareil établi pour annuler la prépondérance du poids de la volée sur celui de la culasse, et faciliter le pointage en hauteur.

équilibrisme [*ki-li-bris-me*] n. m. Science de l'équilibriste.

équilibriste [*ki-li-bris-te*] n. Dont le métier est de faire des tours d'adresse, de maintenir sa personne, ou certaines choses, en équilibre.

équille [*ki, ll* mll., *e*] n. f. (de *esquille*). Espèce de poisson du genre ammodyte, qui vit dans les sables de la Manche.

— ENCYCL. Les équilles sont des petits poissons longs de 12 à 20 centimètres, d'une couleur bleu verdâtre, qui abondent dans les sables de la Manche. Les équilles sont très estimées comme comestibles ; elles servent aussi comme appât. On les nomme quelquefois *lançons, allançons, anguilles de sable*, et en Gascogne *traouquesables.*



Équille.

équilune [*ku-i*] n. f. (du lat. *æquus*, égal, et de *lune*). Moment où la lune traverse l'équateur.

équimultiple [*ku-i*] adj. *Math.* Se dit de deux ou plusieurs nombres par rapport à deux ou plusieurs autres, lorsqu'ils se forment de ces autres multipliés par un même nombre. N. m. : *un équimultiple.*

équin [*ku-in* ou *kin*], **e** adj. (du lat. *equus*, cheval). *Hist. nat.* Qui a rapport au cheval. (Peu us.) *Chir. Pied équin*, pied difforme qui n'appuie que sur la pointe. *Art vétér. Variole équine*, affection pustuleuse du cheval, qui se communique à l'homme et au bœuf.

équinette [*ki-nè-te*] n. f. *Mar.* Partie horizontale du support de la girouette, à l'endroit où l'on cloue l'étamine.

équinisme [*ki-nis-me*] n. m. Déformation qui constitue le pied bot équin.

équinoxe [*ki-nok-se*] n. f. (du lat. *æquus*, égal, et *nox*, nuit). Temps de l'année, où les jours sont égaux aux nuits. V. SAISON.

— ENCYCL. L'équinoxe se produit deux fois par an : vers le 21 mars et le 23 septembre, parce qu'alors, les deux pôles de la terre se trouvant à une égale distance du soleil, sa lumière se répand de l'un à l'autre et éclaire la moitié de la terre, tandis que l'autre reste dans l'obscurité. La première de ces époques est appelée *équinoxe de printemps*, la seconde *équinoxe d'automne.* Les *points équinoxiaux* sont les deux points de l'orbite solaire situés sur l'équateur ; la ligne qui les joint est appelée *ligne des équinoxes.* Le point de l'équateur où se trouve le soleil à l'équinoxe de printemps s'appelle *point vernal* ou *point* ♈. V. PRÉCESSION.

équinoxial, e, aux [*ki-nok-si-al*] adj. Qui a rapport à l'équinoxe : *ligne équinoxiale.* Qui est situé, qui habite sous l'équateur (v. ÉQUINOXE) : *les régions équinoxiales sont situées près de l'équateur. France équinoxiale*, établissements français de Cayenne.

équinter [*kin-té*] v. a. *Milit.* Tailler en pointe (l'extrémité d'une courroie).

équipage [*ki-pa-je*] n. m. Train, suite de valets, de chevaux, de voitures, etc. : *le somptueux équipage d'un prince.* Voiture de luxe : *avoir un équipage.* Manière dont on est vêtu : *arriver en piteux équipage. Mar.* Ensemble de tous les hommes embarqués pour le service d'un vaisseau. *Vén.* Ensemble des personnes, des animaux et des objets qui concourent à la grande chasse. Pl. Ensemble des voitures, des objets de matériel affectés en campagne à un même corps. Ensemble des outils, instruments, etc., employés dans une exploitation, une construction, etc.

— ENCYCL. *Dr.* Les conditions d'engagement du capitaine et des hommes d'équipage d'un navire sont constatées par le rôle d'équipage, ou par les conventions des parties.

Les matelots peuvent être engagés soit *au voyage* ou *au mois*, soit *au profit* (part dans les bénéfices), soit *au fret* (part dans le prix payé pour le transport).

Le capitaine et les gens de l'équipage ne peuvent, sous aucun prétexte, charger dans le navire aucune marchandise pour leur compte sans la permission des propriétaires, et sans en payer le fret s'ils n'y sont autorisés par l'engagement.

Si le voyage est rompu par le fait des propriétaires, capitaine ou affréteurs, avant le départ du navire, les matelots loués au voyage ou au mois sont payés des journées par eux employées à l'équipement du navire ; ils retiennent pour indemnités les avances reçues. Si les avances ne sont pas encore payées, ils reçoivent, pour indemnité, un mois de leurs gages convenus. Si la rupture arrive après le voyage commencé, les matelots loués au voyage sont payés intégralement. Les matelots loués au mois reçoivent le loyer stipulé pour le temps qu'ils ont servi, et, en outre, à titre d'indemnité, la moitié de leurs gages pour le reste de la durée présumée du voyage. Les matelots loués au voyage ou au mois reçoivent, de plus, le prix de leur retour jusqu'au lieu du départ du navire, à moins que le capitaine, les propriétaires ou affréteurs, ou le commissaire de la marine, ne leur procurent leur embarquement.

Le matelot est payé de ses loyers, traité et pansé aux frais du navire, s'il tombe malade pendant le voyage, ou s'il est blessé au service du navire. S'il a dû être laissé à terre, il est rapatrié aux dépens du navire ; toutefois, le capitaine peut se libérer de tous frais de traitement ou de rapatriement, en versant entre les mains de l'autorité française une somme à déterminer par tarif.

Tout matelot qui justifie qu'il est congédié sans cause valable a droit à une indemnité contre le capitaine. Il n'y a pas lieu à indemnité, si le matelot est congédié avant la clôture du rôle d'équipage.

Le capitaine, en aucun cas, ne peut congédier un matelot en pays étranger.

équipartition [*ku-i, si-on*] n. f. (de *æquus*, égal, et de *partition*). Répartition égale d'une substance, d'une propriété, d'une force, dans les diverses parties d'un tout : *on admet, en mécanique, l'equipartition de l'énergie dans les atomes.*

équipe [*ki-pe*] n. f. (de *équiper*). Série de bateaux amarrés les uns aux autres. Ensemble d'hommes associés pour soutenir une épreuve sportive : *une équipe de football.* Ensemble des ouvriers appliqués à un même travail : *homme d'équipe, chef d'équipe. Fam.* Ensemble de personnes quelconques : *en voilà, une équipe !*

équipé, e [*ki*] adj. *Blas.* Se dit d'un navire ou d'une nef, représentés avec leurs agrès d'un émail particulier : *Paris porte dans ses armes une nef équipée d'argent.*

équipée [*ki-pé*] n. f. Folle entreprise, escapade : *vous avez fait là une belle équipée.*

équipement [*ki-pe-man*] n. m. Action d'équiper. Tout ce qui sert à équiper. Effets distribués aux hommes de troupe : *l'équipement militaire.* Ce qui est nécessaire à l'armement d'un vaisseau.

équiper [*ki-pé*] v. a. (de *esquif*). Pourvoir des choses nécessaires, et surtout de vêtements : *équiper une armée.* Munir un navire d'agrès, d'hommes, etc. : *à Athènes, les citoyens riches étaient chargés d'équiper les galères de l'Etat.* Harnacher (un cheval).

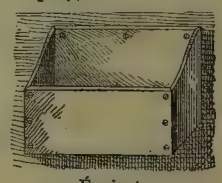

Équipet.

équipet [*ki-pè*] n. m. Petit coffre sans couvercle, fixé à la muraille d'un vaisseau.

équipétalé, e [*ku-i*] adj. *Bot.* Dont les pétales sont à peu près d'égale longueur.

équipeur [*ki*] n. m. Ouvrier armurier, qui assemble les pièces d'une arme à feu.

équipier [*ki-pi-é*] n. m. Homme d'équipe, ou faisant partie d'une équipe.

équipollé [*ki-po-lé*] ou **équipolé** adj. m. *Blas.* Se dit des carrés égaux que donne la réunion du tiercé en pal et du tiercé en fasce. Se dit parfois de l'écu lui-même ainsi divisé. (V. la planche BLASON.)

équipollence [*ki-po-lan-se*] n. f. Egalité de valeur, de force ; équivalence.

équipollent [*ki-po-lan*], **e** adj. Equivalent. N. m. Ce qui équivaut, la quantité équivalente. *A l'équipollent* loc. adv., à proportion.

équipoller [*ki-po-lé*] v. a. et n. (du lat. *æque*, également, et *pollere*, être fort). Egaler, rendre ou être de valeur égale.

équipondérance [*ku-i*] n. f. Pesanteur égale.

équipondérant [*ku-i, ran*], **e** adj. Qui a le même poids : *deux corps équipondérants.*

équipotentiel, elle [*ku-i-po-tan-si-èl, è-le*] adj. De même potentiel.

équisétacées [*ku-i-zé-ta-sé*] n. f. pl. *Bot.* Famille de cryptogames vasculaires, ayant pour type le genre *prêle* (equisetum). S. une *équisétacée.*

équisétique adj. *Chim.* Syn. de ACONITIQUE (acide).

equisetum [*ku-i-zé-tom'*] n. m. *Bot.* Nom scientifique du genre *prêle.*

équitable [*ki*] adj. Juste, qui a de l'équité : *juge équitable.* Conforme aux règles de l'équité : *sentence équitable.*

équitablement [*ki, man*] adv. Avec équité. D'une manière équitable : *partager équitablement un héritage.*

équitant [*ki* ou *ku-i-tan*], **e** adj. *Bot.* Plié en deux et recevant dans son pli la moitié d'un autre organe plié de la même façon : *les cotylédons équitants de l'iris.*

équitation [*ki* ou *ku-i-ta-si-on*] n. f. (lat. *equitatio ;* de *equus*, cheval). Art de monter à cheval.

— ENCYCL. *L'équitation* a été de tout temps plus spécialement pratiquée chez les tribus nomades, par les peuples guerriers, et, dans chaque nation, par les militaires. Les progrès de la science et de l'industrie, en amenant la multiplication des voies de communication, ont rendu l'emploi du cheval monté de plus en plus rare dans la population civile. Hors l'équitation militaire, on ne rencontre plus guère que l'équitation de chasse et l'équitation de courses.

Grâce aux concours hippiques qui ont lieu chaque année dans nombre de villes, grâce à la multiplication des champs de courses et à l'école supérieure de cavalerie de Saumur, l'équitation continue à être pratiquée avec succès en France.

équité [*ki*] n. f. (lat. *æquitas ;* de *æquus*, égal). Justice naturelle (par oppos. à *justice légale*).

> Dans le monde, il n'est rien de beau que l'équité ;
> Sans elle, la valeur, la force, la beauté,
> Et toutes les vertus dont s'éblouit la terre,
> Ne sont que faux brillants et que morceaux de verre.
>
> BOILEAU.

Justice égale pour tous. ANT. **Iniquité, injustice.**

équivalemment [*ki-va-la-man*] adv. D'une manière équivalente.

équivalence [*ki-va-lan-se*] n. f. Qualité de ce qui est équivalent. Egalité admise soit entre certains grades conférés par les universités étrangères et ceux obtenus en France, soit entre différents grades, titres ou diplômes universitaires français, pour l'obtention de grades nouveaux : *les équivalences du baccalauréat ont été multipliées en 1912.*



EQUITATION : 1. Assyrien ; 2. Numide ; 3. Parthe ; 4. Cataphractaire sarmate ; 5. Barbare (selle : 2 planches sur un coussin) ; 6. Gaulois (harnachement en jonc tressé) ; 7. Fer gaulois ; 8. Grec (le cheval ferré de l'hipposandale) ; 9. Romain (IVe siècle) ; 10. Homme d'armes (à la position de charge) : 11. Noble montant un palefroi et dame sur sa haquenée ; 12. Premiers préceptes de l'équitation Cesar Fiaschi (emploi de la musique, 1540) ; 13. Méthode de Pluvinel, fondateur de l'équitation française (le dressage au pilier, 1610) ; 14. Méthode de Newcastle (emploi du caveçon et de la gaule à molette) ; 15. Ecole de La Guerinière (la croupe au mur, 1740) ; 16. Arabe au galop ; 17. Cavalier mandchou ; 18. Cosaque ; 19. Voltige (méthode Fillis) ; 20. Trot espagnol ; 21. Tenue des rênes ; 22. Monter à cheval. — *Tenue des rênes :* 23. A deux mains ; 24. De la main gauche (militaire). — *Position des jambes :* 25. Jambe placée près ; 26. Placée ; 27. Pour attaquer ; 28. Fermée pour sauter (amazone) ; 29. Position normale ; 30. Pour attaquer. — *Airs de manège :* 31. Courbette ; 32. Sauteur en liberté ; 33. Croupade. — Position du jockey ; 34. Ancienne ; 35. A l'américaine. — 36. Les trois phases du saut ; 37. Cabrade ; 38. Polo ; 39. Amazone montant à califourchon ; 40. Amazone, monte ordinaire.

équivalent [*ki-va-lan*], e adj. Qui équivaut : *quantités équivalentes. Figures équivalentes*, qui ont la même aire, sans, pour cela, être superposables. *Equations équivalentes*, équations qui sont satisfaites par les mêmes solutions. *Systèmes d'équations équivalents*, systèmes d'équations admettant les mêmes systèmes de solution. N. m. : *proposer un équivalent ; employer des équivalents. Chim.* Nom donné à des nombres qui expriment les rapports suivant lesquels les éléments peuvent se remplacer dans les combinaisons chimiques. *Equivalent mécanique de la chaleur*, rapport constant, égale à 425, qui existe entre un travail fourni et la quantité de chaleur correspondante. *Equivalent électro-chimique*, quotient du poids atomique de chaque corps simple, par sa valence. *Equivalent nutritif*, se dit en zootechnie de la quantité d'aliments ou de fourrages (pailles, feuilles, racines, tubercules, résidus industriels, graines de céréales ou de légumineuses, tourteaux, etc.) qu'il faut donner au bétail pour lui fournir la même somme de principes nutritifs que 100 kilos de foin.

— Encycl. *Chim.* La notation chimique dite *en équivalents* est aujourd'hui entièrement abandonnée, et remplacée par la notation *atomique*.

— *Mécan.* Dire que l'équivalent mécanique est 425, c'est dire qu'il faut transformer intégralement en chaleur 425 kilogrammètres pour obtenir une quantité de chaleur de 1 calorie kilogramme-degré. En somme, une grande calorie équivaut à 425 kilogrammètres. On a mesuré ce rapport de plusieurs façons : la méthode de Joule consiste à faire tourner un axe muni de palettes au milieu de l'eau d'un calorimètre ; le travail dépensé se mesure facilement, car le mouvement est produit à l'aide de deux poids qui entraînent le système en tombant verticalement : le calorimètre donne la quantité de chaleur fournie. Joule a trouvé, pour le rapport : 425,6. Hirn détermina la quantité de chaleur qui était employée dans une machine à vapeur pour produire un travail déterminé. Tous les nombres trouvés par les différents expérimentateurs sont voisins de 425, qui doit être pris comme sensiblement exact.

équivaleur [*ki*] n. f. Ce qui équivaut ; équivalence.

équivaloir [*ki*] v. n. (du lat. *æque*, également, et *valere*, valoir. — Se conj. comme *valoir*.) Etre de même valeur. *Fig.* Avoir une importance égale, un résultat pareil.

équivalve [*ki*] adj. *Zool.* Qui a les deux valves égales : *mollusque équivalve.*

équivocation [*ki, si-on*] n. f. Action d'équivoquer.

équivoque [*ki*] adj. (du lat. *æquus*, égal, et *vox*, voix, sens des mots). Qui a un double sens : *mot équivoque. Fig.* Suspect, d'une sincérité douteuse : *vertu équivoque.* Ant. **Clair, net, catégorique.** N. f. Sens incertain. Confusion de mots, de choses. Mot, phrase à double sens : *les équivoques grossières abondent dans les comédies de Plaute.* Jeu de mots, calembour. *Rime équivoque* ou *équivoquée*, petite pièce de poésie dans laquelle les mots de la fin de chaque vers sont répétés dans le vers consonnant, mais avec un sens différent :

Contre un public ignare on pousse des « cris vains » ;
Il faut de sots lecteurs a de sots « écrivains ».

équivoquer [*ki-vo-ké*] v. n. User d'équivoque.

Er, symbole chimique de l'*erbium.*

érable n. m. (lat. pop. *acerarbor*). Genre d'acérinées : *le bois de l'érable est léger et solide.* Bois du même végétal : *un meuble en érable.*

— Encycl. Les érables (*acer*) sont des arbres à feuilles opposées, à fleurs polygames, qui habitent les régions tempérées de l'hémisphère nord ; les graines sont des samares. On emploie le bois d'érable dans l'ébénisterie, le tournage, le charronnage, etc. On en connaît 80 espèces, dont 5 françaises : l'*érable sycomore* ou faux platane, l'*érable plane*, l'*érable à feuille d'obier* ou *duret*, l'*érable de Montpellier*, et l'*érable champêtre*. Dans l'Amérique du Nord croît l'*érable à sucre*, dont la sève, chauffée et brassée, donne un sucre très employé aux Etats-Unis.

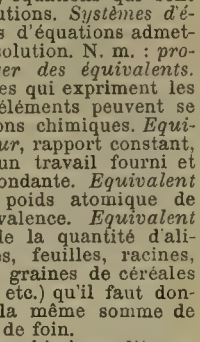

Érable : *a*, fleur.

éradicatif, ive adj. Qui produit l'éradication.

éradication [*si-on*] n. f. (du préf. *é*, et du lat. *radix, icis*, racine). Action d'extirper, d'arracher.

éraflement [*man*] n. m. Action d'érafler.

érafler [*flé*] v. a. (préf. *é*, et *rafler*). Ecorcher légèrement, effleurer la peau.

éraflure n. f. Ecorchure légère : *duel qui s'est terminé par une éraflure.*

éragrostide [*gros-ti-de*] n. f. Genre de graminées festucées, comprenant des plantes annuelles ou vivaces. (On en connaît de nombreuses espèces, qui habitent toutes les parties du monde, et dont plusieurs sont communes dans la flore de la région parisienne.)



Éragrostide : *a*, épillet ; *b*, fleur.

éraillé [*ra, ll* mll., *é*], e adj. (de *érailler*). *Avoir l'œil éraillé*, avoir des filets rouges dans l'œil, avoir les paupières renversées. *Fig.* Rauque : *voix éraillée.*

éraillement [*ra, ll* mll., *e-man*] n. m. Renversement de la paupière. (On dit aussi ectropion.) Relâchement des fils d'un tissu.

érailler [*ra, ll* mll., *é*] v. a. (du préf. *é*, et du lat. *rotare*, rouler). Relâcher les fils d'un tissu : *érailler du linge ; soie éraillée.* Ecorcher, déchirer superficiellement : *érailler le parquet.*

éraillure [*ra, ll* mll.] n. f. Marque qui reste sur une étoffe éraillée. Ecorchure superficielle.

érane n. m. (gr. *eranos*). *Antiq. gr.* Repas d'amis à frais communs. Association de personnes qui se réunissaient périodiquement pour des repas communs.

éraniste [*nis-te*] n. m. Membre d'un érane.

éranthe n. f. Genre de renonculacées elléborées.

— Encycl. Les éranthes sont des plantes herbacées, vivaces, dont la hampe radicale se termine par une fleur jaune. L'*éranthe d'hiver* ou *ellébore d'hiver* croît dans les bois montagneux d'Europe ; elle possède les propriétés dangereuses de l'ellébore.


Éranthe.


Éranthème.

éranthème n. m. Genre d'acanthacées des régions chaudes du globe, cultivées dans les serres tempérées pour leurs belles fleurs analogues à celles des phlox.

Érard [*rar*] (Sébastien), facteur d'instruments de musique français, né à Strasbourg, m. à Passy (1752-1831). Fondateur d'une importante manufacture de pianos, il perfectionna aussi l'orgue et surtout la harpe.


Érard.

Érasistrate [*zis-tra-te*], médecin grec, qui disséqua le premier les cadavres humains (IIIe s. av. J.-C.).

Érasme [*ras-me*] ou **Elme** (saint), évêque de Formies, près de Gaète, en Italie, au Ve siècle. Les Lombards ariens le firent périr dans d'affreux tourments. Fête le 2 juin.

Érasme (Didier), savant hollandais, littérateur et philosophe, né à Rotterdam, m. à Bâle (1467-1536) ; auteur de *Colloques* célèbres et de l'*Eloge de la folie*. Il est le plus grand des humanistes de la Renaissance, tant par sa latinité exquise que par la pureté de son goût et la facilité pétillante de son esprit. Il mourut à Bâle, où, dans son désir de tranquillité, il s'était fixé pour faire imprimer ses œuvres.


Didier Érasme.

Érasme [*portrait d'*], tableau de Holbein, au Louvre ; tête vivante, finesse d'exécution merveilleuse.

érasmien, enne [*ras-mi-in, è-ne*] adj. Qui est propre à Erasme. *Prononciation érasmienne*, prononciation du grec ancien, conforme à la théorie d'Erasme.

— Encycl. Contrairement à l'opinion de Reuchlin, qui soutenait qu'on devait prononcer le grec ancien comme le font les Grecs modernes, en donnant le son de *i* à η, υι, ει, οι, Erasme défendit le mode de prononciation encore usité aujourd'hui dans l'enseignement et qui consiste à donner aux sons cités plus haut les valeurs respectives de *é, ui, ey, oy.*

Éraste [*ras-te*] (Thomas Lieber, dit), médecin, philosophe et théologien allemand, né à Auggener (Baden-Durlach), m. à Bâle (1524-1583). Il n'admettait pas le pouvoir temporel de l'Eglise, qu'il faisait dépendre de l'Etat.

érastianisme [*ras-ti-a-nis-me*] n. m. Système d'Éraste et des érastiens, qui consiste à soumettre l'Eglise à l'Etat.

érastien [*ras-ti-in*] n. m. Membre de la secte protestante fondée par Eraste, qui compta de nombreux adhérents en Angleterre au XVIIe siècle.

érastrie [*ras-trî*] n. f. *Entom.* Genre de lépidoptères noctuéliens de l'hémisphère boréal. (La chenille d'une espèce commune en France vit en août et septembre sur les ronces.)

érater [*té*] v. a. Oter la rate.

S'érater v. pr. S'essouffler à force de courir. (Peu us. et fam.)

Érato, Muse qui présidait à la poésie lyrique, et spécialement à la poésie érotique. On la représente tenant à la main une lyre ou une cythare.


Érato.

Ératosthène [*tos-tè-ne*], philosophe célèbre et astronome de l'école d'Alexandrie, né à Cyrène en 276 av. J.-C. Ses deux observations les plus importantes eurent pour objet la détermination de l'inclinaison de l'écliptique sur l'équateur, et la mesure du méridien terrestre. Il se laissa mourir de faim, à l'âge de quatre-vingts ans.

Erauso (doña Catalina de), surnommée *la Nonne Lieutenant* (*Monja Alferez*), née à Saint-Sébastien-de-Guipuzcoa en 1592, m. vers 1635. Elle s'habillait en homme et mena, surtout dans l'Amérique espagnole, une vie romanesque, remplie de querelles, de duels et de meurtres. Elle a laissé une sorte d'autobiographie, qui a été traduite par J.-M. de Heredia.


Catalina de Erauso.

érayer [*rè-ié*] v. a. (préf. *é*, et *rayer*. — Se conj. comme *balayer*.) Labourer en rejetant la tranche en dehors.

Erb (Guillaume-Henri), médecin allemand, né à Winnweiler en 1840, spécialiste des maladies nerveuses ; a donné son nom à plusieurs types d'atrophie musculaire progressive.

erbine [*èr*] n. f. Oxyde terreux de l'erbium, que l'on trouve à l'état naturel.

erbium [*èr-bi-om'*] n. m. (de *Ytterby*, n. d'un village de Suède). Métal que l'on n'a pu encore isoler, dont on connaît l'oxyde terreux, l'*erbine*, et qui semble composé de plusieurs éléments.

Erbray, comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 9 kil. de Châteaubriant ; 2.580 h. Ch. de f. Fer, chaux.

Erbrée, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 3 kil. de Vitré, sur la Petite Vilaine ; 1.390 h.

erbue n. f. *Agric.* et *techn.* V. herbue.

Ercé, comm. de l'Ariège, arr. et à 24 kil. de Saint-Girons, non loin du Garbet ; 2.610 h. Tramways électriques de l'Ariège. Pierre à aiguiser.

Ercé-en-Lamée, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 56 kil. de Redon ; 2.510 h.

Ercé-près-Liffré, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 20 kil. de Rennes, sur l'Illet ; 1.350 h. Tramways de la Sarthe. Beurre.

Erchinoald ou **Erkinoald,** maire du palais de Neustrie en 640, sous Clovis II, et d'Austrasie en 656. Il eut pour successeur Ebroïn.

Ercilla y Zuniga (don Alonzo de), poète et guerrier espagnol, auteur de l'*Araucana*, né et m. à Madrid (1533-1596). Il a raconté, dans l'*Araucana*, en vers prolixes mais d'un bel éclat descriptif, les luttes dont il avait été le témoin ou l'acteur dans l'Amérique du Sud. V. Araucana.


Ercilla y Zuniga.

Erckmann-Chatrian (Emile Erckmann et Alexandre Chatrian, dits), littérateurs français : le premier, né à Phalsbourg, m. à Lunéville (1822-1899) ; le second, né à Soldatenthal (Meurthe), m. à Villemomble (1826-1890). Ils ont écrit en collaboration des romans historiques : *l'Ami Fritz*, *Mme Thérèse*, *Histoire d'un conscrit de 1813*, etc., remarquables par un style d'une franchise et d'une bonhomie cordiales, et où revivent les mœurs de l'ancienne Alsace. Leurs œuvres, qu'anime un esprit foncièrement démocratique, sont un plaidoyer éloquent contre les guerres, « dérivatifs habituels du despotisme ».


Erckmann et Chatrian.

Erdeven, comm. du Morbihan, à 22 kil. de Lorient, sur l'Etel ; 2.200 h. Tramway. Monuments mégalithiques. Vaste plage, dont une partie en sable fin. Pêche de la sardine.

Erdre, riv. de France, affl. de la Loire (r. dr.) à Nantes ; passe à Candé ; cours 105 kil.

ère n. f. (lat. *æra*). Point de départ de chaque chronologie particulière : *l'ère chrétienne ; l'ère musulmane. Fig.* Epoque qui se distingue par des événements remarquables, ou dans laquelle un nouvel ordre de choses s'établit : *la Révolution française a marqué pour la France une ère nouvelle.*

— Encycl. Les ères principales sont les ères des Juifs, qui comptaient soit depuis leur sortie d'Egypte (1483 ou 1648 av. J.-C.), soit de la captivité de Babylone (597 av. J.-C.), soit de la construction du second temple (508 av. J.-C.) ; l'ère actiaque ou alexandrine ou d'Auguste ou des Augustes, etc., qui correspond à la bataille d'Actium (31 av. J.-C.) et à la conquête de l'Egypte par Octave Auguste ; l'ère chrétienne, qui part de la naissance du Christ, placée, d'ailleurs inexactement (v. Jésus), en l'an 754 de Rome ; l'ère des olympiades, chez les Grecs, 776 av. J.-C. ; l'ère de la fondation de Rome, 753 av. J.-C. ; l'ère de Nabonassar, chez les Babyloniens, 747 av. J.-C. ; l'*hégire*, ère des mahométans, 622 ; l'ère de la République française, 22 septembre 1792. On n'a compté que douze ans de cette ère : après avoir dit l'an I, l'an II, l'an III, etc., l'an XII de la République, on a dit 1804, époque de la création de l'Empire.

Éréac, comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 35 kil. de Dinan, sur la Rosselle ; 1.510 h.

érèbe ou **erebus** [*é-ré-buss*] n. m. Genre d'insectes lépidoptères noctuéliens, comprenant de grands et beaux papillons nocturnes de l'Amérique tropicale.

Érèbe, fils du Chaos et de la Nuit ; il prit part à la guerre des Titans et fut précipité par Jupiter dans le Tartare. On l'identifia avec la région ténébreuse qui s'étend sous la terre au-dessus de l'Enfer, séjour provisoire, où les âmes expient leurs fautes. (*Myth.*)

érébie [*bî*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, comprenant des papillons bruns et roux, qui habitent les régions montagneuses du globe. (Une trentaine d'espèces vivent en France.)

Erebus [*é-ré-buss*], montagne volcanique de la terre Victoria (terres antarctiques), aperçue par James Clarke Ross en 1841.

Érechthée [*rèk*], roi légendaire d'Athènes, fils de Pandion et père de Cécrops. (*Myth.*)

Érechthéion, temple élevé sur l'Acropole d'Athènes à Erechthée, dont fait partie le beau portique des Caryatides.



Érechthéion. (Portique des Caryatides.)

érecteur, trice [*rèk*] adj. *Anat.* Se dit des muscles contribuant à l'érection de la verge ou du clitoris.

érectile [*rèk*] adj. Susceptible d'érection : *organe, tissu érectile. Tumeur érectile,* v. ANGIOME.

érectilité [*rèk*] n. f. Qualité de ce qui est érectile.

érection [*rèk-si-on*] n. f. (lat. *erectio ;* de *erigere,* élever). Action d'élever, de construire : *l'érection d'une statue, d'un monument.* Institution, établissement : *l'érection d'un tribunal.* Etat de tension de certains tissus : *l'érection est causée par l'affux du sang dans les capillaires des tissus érectiles. Absol.* Erection de la verge.

éreintant [*rin-tan*], **e** adj. *Fam.* Qui éreinte, qui brise de fatigue : *travail éreintant.*

éreintement [*rin-te-man*] n. m. Action d'éreinter. *Fig.* et *fam.* Critique violente et malveillante. Syn. moins usité ÉREINTAGE.

éreinter [*rin-té*] v. a. (du préf. *é,* et de *rein*). Fouler, rompre les reins. (Vx en ce sens.) *Fig.* Excéder de fatigue : *éreinter un cheval. Fam.* Rouer de coups. Critiquer avec malveillance : *éreinter une pièce nouvelle.* **S'éreinter** v. pr. Se briser les reins, ou se les fouler. *Par exagér.* Se fatiguer beaucoup, se donner beaucoup de mal. Se critiquer l'un l'autre avec violence.

éreinteur [*rin*] n. m. *Fam.* Celui qui éreinte ; critique outré et malveillant. Ajectiv. : *un critique éreinteur.*

Erekli ou **Erègli,** v. de la Turquie d'Asie (vilayet de Kastamouni), à l'embouchure du Tabara-Déré dans la mer Noire ; 6.500 h. Port actif. Toiles, houille.

Erembodegem, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Alost), sur la Dendre ; 5.530 h. Filature et tissage du lin.

érémitique adj. (du lat. *eremita,* ermite). Qui a rapport aux ermites : *la vie érémitique est née en Egypte.*

érémostachys [*mos-ta-kiss*] n. m. Genre de labiées, originaires d'Asie et cultivées dans les jardins.

érémure n. m. Genre de plantes de la famille des liliacées, originaires d'Asie, à fleurs blanches, roses ou jaunes, groupées en épi compact au sommet d'une hampe, et que l'on cultive dans les jardins.

érepsine n. f. (du gr. *ereipô,* je démolis). Ferment de l'organisme, qui se trouve surtout dans l'intestin et qui transforme les peptones.

Érésichton [*zik-ton*], fils d'un roi de Thessalie, qui, affligé d'une faim insatiable par Cérès qu'il avait offensée, se dévora lui-même. (*Myth.*)

érésipèle n. m. *Pathol.* V. ÉRYSIPÈLE.

éréthisme [*tis-me*] n. m. (du gr. *erethismos,* irritation). *Méd.* Excitation, irritation des fibres. *Fig.* Exaltation violente d'une passion.

éréthistique [*tis-ti-ke*] adj. *Méd.* Qui irrite.

Érétrie [*trî*], ville d'Eubée, auj. *Palæa-Castro.* Elle fut détruite par les Perses pendant la première guerre médique (490 av. J.-C.).

éreuthophobie ou **érythrophobie** n. f. (du gr. *ereuthos,* rougeur, et *phobos,* crainte). Phénomène pathologique, qui fait que certaines personnes rougissent facilement surtout par peur de rougir. (On dit aussi ÉREUTHOSE OBSÉDANTE.)

Erfurt [pr. allem. *ér-fourt'*], v. de Prusse (Saxe), sur la Géra ; 98.700 h. Tanneries, fabrication de tissus. Erfurt fut pris par les Français en 1806. Napoléon y eut en 1808, avec le tsar de Russie, une entrevue à laquelle assistèrent un grand nombre de souverains allemands et qui fut suivie d'un traité avantageux pour la France.

erg [*èrgh*] n. m. *Mécan.* Unité de travail qui correspond au travail produit par une dyne dont le point d'application se déplace de 1 centimètre dans la direction de la force : *le kilogrammètre vaut 98.100.000 ergs.*

erg [*èrgh*] n. m. Nom donné aux régions du Sahara occupées par les dunes mouvantes, par opposition aux plateaux pierreux ou *hammadas.* Pl. *des areg.*

Ergastiria, bourg de Grèce (Attique-et-Béotie), dans le massif du Laurium ; 3.800 h. Mines de calamine et de fer.

ergastulaire [*èr-ghas-tu-lè-re*] n. m. Geôlier d'un ergastule.

ergastule [*èr-ghas-tu-le*] n. m. (lat. *ergastulum*). Prison, souvent souterraine, où l'on enfermait, à Rome, les esclaves et les condamnés.

ergeron [*èr*] n. m. *Géol.* Formation argileuse de la vallée du Rhin.

ergmètre [*èrgh*] n. m. (de *erg,* et du gr. *metron,* mesure). Appareil pour mesurer l'énergie électrique.

ergo [*èr-gho*] conj. Mot latin qui signifie *donc, conséquemment,* et qui s'emploie surtout dans les raisonnements.

ergo glu capiuntur aves, m. lat. signif. : *C'est pourquoi les oiseaux se prennent à la glu.* Conclusion burlesque par laquelle on terminait autrefois des raisonnements baroques. Par abrév. *ergo-glu* n. m. invar. *Pop.* Grand raisonnement embarrassé et qui ne prouve rien : *un faiseur d'ergo-glu.* (On écrit aussi *ergo-glue.*)

ergographe n. m. (du gr. *ergon,* travail, et *graphein,* écrire). Instrument pour enregistrer les variations du travail musculaire.

ergographique adj. Qui se rapporte à la représentation graphique d'un travail accompli : *courbe ergographique.*

ergomètre n. m. *Mécan.* Appareil mesurant le travail musculaire. *Ergomètre d'inertie,* appareil destiné à mesurer les efforts moteurs et résistants dans la traction des trains de chemins de fer.

ergostérine n. f. Principe cristallisé de nature alcoolique, extrait de l'ergot de seigle, analogue à la cholestérine animale.

ergot [*èr-gho*] n. m. Petit ongle pointu derrière le pied du coq, du chien, etc. *Fig. Se dresser sur ses ergots,* prendre une attitude menaçante. Base des branches rompues ou coupées, dans les arbres fruitiers. Maladie qui attaque les graminées et surtout le seigle et qui est déterminée par un champignon ascomycète, le *claviceps pourpré.* Saillie laissée à une pièce de bois ou de fer.

— ENCYCL. *Agric.* C'est le seigle qui, parmi les graminées, est le plus sujet à l'ergot. Quand le grain est complètement contaminé, on distingue à sa surface un corps oblong, violet foncé, ayant l'aspect de l'ergot du coq ; il simule si bien l'aspect du seigle, qu'on a cru longtemps que c'était une dégénérescence pathologique. Ce corps est le *sclérote* ou seconde forme du claviceps. L'orge et le froment sont, avec le seigle, les céréales les plus sujettes à l'ergot. On combat la propagation de ce corps par la récolte soigneuse des sclérotes, et le fauchage, aux alentours du champ, des graminées sauvages. En général, l'ergot n'occasionne pas aux céréales des dégâts considérables, mais l'absorption de grains ergotés ou de farine provenant de ces grains entraîne des désordres dans l'organisme (*ergotisme*).



Ergot de seigle : 1. Sclérote ; 2. Sommet du même ; 3. Conidies ; 4. Ergot fructifié.

— *Méd.* L'ergot de seigle est vaso-constricteur et employé pour arrêter les hémorragies. On utilise à cet effet la poudre d'ergot ou, de préférence, l'extrait d'ergot, dit *ergotine.* L'ergot et l'ergotine ne doivent être prescrits contre les hémorragies obstétricales que lorsque la matrice est entièrement vidée de son contenu, y compris les débris placentaires qui peuvent rester après la délivrance.

— *Zool.* L'ergot est une protubérance osseuse et cornée, qu'on rencontre à la partie postérieure du tarse chez les mammifères, chez beaucoup d'oiseaux et principalement chez les gallinacés. L'ergot des mammifères n'est qu'un doigt imparfait (ruminants) ; chez les oiseaux, il est situé au-dessus du pouce, et sert d'arme offensive. Il n'existe généralement que chez les mâles.



Ergot de coq.

ergotage [*èr-gho*], **ergotement** [*èr-gho-te-man*] n. m. ou **ergoterie** [*èr-gho-te-rî*] n. f. *Fam.* Manie d'ergoter, chicane sur des riens.

ergotate [*èr-gho*] n. m. Sel de l'acide ergotique.

ergoté [*èr-gho-té*], **e** adj. Qui a des ergots : *coq bien ergoté.* Attaqué de l'ergot : *seigle ergoté.*

ergoter [*èr-gho-té*] v. n. (du lat. *ergo,* donc). *Fam.* Chicaner, contester mal à propos, discuter sur des minuties : *ergoter sur un texte de loi.*

ergoterie n. f. V. ERGOTAGE.

ergoteur, euse [*èr-gho, eu-ze*] adj. et n. Qui aime à ergoter : *un avocat ergoteur.*

ergotine [*èr-gho*] n. f. Base extraite de l'ergot de seigle, et employée contre les hémorragies.

ergotinine [*èr-gho*] n. f. Alcaloïde extrait du seigle ergoté, et qui semble être le principe actif de l'ergotine. (Elle s'emploie en médecine pour arrêter les hémorragies.)

ergotique [*èr-gho-ti-ke*] adj. Se dit d'un acide trouvé dans l'ergot de seigle.

ergotisme [*èr-gho-tis-me*] n. m. Affection produite par l'usage alimentaire du seigle ergoté.

— ENCYCL. L'ergotisme, qui a fait de grands ravages en Europe du Xe au XIVe siècle, est plus rare aujourd'hui. Il était dû à un empoisonnement résultant de l'ingestion de farine avariée, contenant du seigle ergoté. On distinguait une forme convulsive et une forme gangreneuse, qui s'attaquait surtout aux mains et aux pieds. Le traitement consiste en une alimentation saine et une hygiène rigoureuse.

ergotisme [*èr-gho-tis-me*] n. m. Manie, raisonnement d'ergoteur.

ergotiste [*èr-gho-tis-te*] adj. et n. Se dit d'une personne qui ergote.

Ergué-Armel, comm. du Finistère, arr. et à 2 kil. de Quimper ; 3.520 h.

Ergué-Gabéric, comm. du Finistère, arr. et à 5 kil. de Quimper ; 2.740 h. Papeterie ; menhirs.

érianthe n. m. Genre de graminées, comprenant une vingtaine d'espèces réparties sur tout le globe : *les Arabes font des tuyaux de pipe avec les tiges de l'érianthe.*

Éribert, archevêque de Milan (980-1045). Il lutta avec succès contre l'empereur Conrad le Salique, qu'il avait d'abord soutenu.

éricacées [*sé*] ou **éricinées** [*né*] n. f. pl. Famille de plantes, qui a pour type la *bruyère* (*erica*). S. une *éricacée* ou *éricinée.*

Erichtonios, roi légendaire d'Athènes, souvent confondu avec Erechthée.

éricoïde adj. (du gr. *érikê,* bruyère, et *eidos,* aspect). Qui a l'aspect de la bruyère.

éricinol n. m. *Chim.* Huile dérivée de l'éricoline.

éricoline n. f. *Chim.* Résine extraite de diverses plantes de la famille des éricacées.

Ericsson (Jean), ingénieur-suédois, né à Langbanshyttan, m. à New-York (1803-1889). Il appliqua le premier aux navires un propulseur hélicoïdal.

Éridan, nom ancien du Pô.

Érié, lac de l'Amérique du Nord, au S.-E. du Canada ; 25.000 kil. carr. Le *canal d'Erié* réunit l'Hudson et le lac Erié.

Érieux, torrent de l'Ardèche, qui descend des Boutières et se perd dans le Rhône (r. dr.) près de La Voulte ; cours 85 kil. Crues terribles.

Érigène (Jean SCOT), philosophe néo-platonicien et théologien, né en Ecosse (ou en Irlande) vers 833, m. en 880. Il se signala par la hardiesse de ses opinions, qui sont à l'origine de toutes les hérésies du moyen âge. Charles le Chauve l'appela auprès de lui. Auteur du *De divisione naturæ.*



Érigéron : *a,* fleur féconde ; *b,* fleur stérile.

ériger [*jé*] v. a. (lat. *erigere.* — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il érigea, nous érigeons.*) Elever, construire : *ériger une statue.* Créer, instituer : *ériger un tribunal.* Doter d'un nouveau titre : *ériger une terre en marquisat.* **S'ériger** v. pr. S'attribuer un droit, une qualité qu'on n'a pas : *s'ériger en censeur.*

érigéron n. m. Genre de plantes, de la famille des composées.

— ENCYCL. Les érigérons, vulgairement *vergerettes,* sont des plantes généralement herbacées, velues, qui habitent les régions tempérées de l'Europe et de l'Amérique. On en connaît 70 espèces : l'*érigéron âcre,* très commun dans les lieux arides et pierreux ; l'*érigéron du Canada,* vulgairement *queue-de-renard,* introduit en Europe avec les peaux de castors qu'il servait à emballer, etc.

érigne ou **érine** n. f. (du lat. *aranea,* araignée). *Chir.* Instrument constitué par des griffes, qui sert, dans les opérations et les dissections, à maintenir certaines parties écartées.



Érigne.

Érigone, amante de Bacchus qui, pour la séduire, prit la forme d'une grappe de raisin.

Érik le Rouge, chef norvégien qui découvrit le Groenland au Xe siècle, et envoya des expéditions sur la côte de l'Amérique du Nord.

Érik, nom de quatorze rois de Suède et de neuf rois de Danemark. — Le plus célèbre, ERIK XIV, fils de Gustave Vasa, né à Stockholm, m. à Œrbyhus (1533-1577), régna de 1560 à 1577 et soutint une longue et malheureuse guerre contre le Danemark. Ayant eu des accès de démence, il fut déclaré déchu, jeté dans une prison, où il se consacra à des travaux littéraires, et mourut peut-être empoisonné.

Eriksson (Christian), sculpteur suédois, né à Arvika, en 1858 ; il a exécuté à Stockholm de nombreuses décorations (*Linné, Jeune Lapon,* etc.).

Érin [*rin'*], ancien nom de l'*Irlande.*

érinacée [*sé*] n. f. Genre de légumineuses papilionacées, dont l'unique espèce est un arbrisseau couvert d'épines vertes, qui croît dans le midi de l'Europe.

érine n. f. Genre de scrofulariacées, comprenant de jolies petites plantes vivaces, qui croissent à l'état sauvage dans les régions montagneuses de la France : *l'érine à feuilles velues est cultivée dans les jardins pour l'ornementation des rocailles.*

érinite n. f. *Minér.* Arséniate hydraté de cuivre naturel.

Érinne, prêtresse grecque, imitatrice de Sapho.

Les Érinnyes (dessin de Gustave Doré, extrait de l'*Enfer,* de Dante).

Érinnyes [*ri-ni*]. (L'orthographe rationnelle serait ERINYES, du gr. *Erinues*) ou **Euménides,** déesses que les Romains appelaient *Furies.* Filles

de la Terre ; elles vivaient dans le Tartare, ayant pour mission de punir les crimes des humains. On les représentait avec les cheveux entrelacés de serpents, tenant d'une main une torche ardente et de l'autre un poignard. Elles s'appelaient : *Tisiphone, Alecto, Mégère.* (*Myth.*)

Érinnyes (*les*), drame antique en vers, en deux parties, par Leconte de Lisle, avec intermèdes musicaux de Massenet ; œuvre d'un pathétique puissant, dont le sujet est emprunté à l'*Orestie* d'Eschyle. C'est le meurtre d'Agamemnon, puis celui de Clytemnestre, enfin la fuite d'Oreste poursuivi par les Erinnyes (1873).

érinose [*nô-ze*] n. f. Maladie de la vigne, caractérisée par des boursouflures sur les feuilles. (On dit aussi ERINEUM n. m., ÉRINÉE n. f., et PHYTOPTOSE n. f.)

— ENCYCL. Cette maladie est causée par un acarien, le *phytoptus vitis*, qui dépose ses œufs sur la face inférieure des feuilles. On la traite par des soufrages répétés, au printemps, ou par épandage de bouillies au lysol (lysol 4 kilogr., eau 100 litres) ou à l'acide phénique (eau 100 litres, acide phénique noir liquide 1 kilogr., savon noir mou 3 kilogr.) ; il faut cueillir et brûler les feuilles portant les boursouflures.

ériodendron [*din*] n. m. Genre de plantes de la famille des malvacées, dont les graines sont entourées d'une sorte de duvet qui se file avec difficulté, mais que l'on peut employer à la confection de matelas, coussins, etc. : *les ériodendrons croissent dans les régions tropicales de l'Asie et de l'Amérique.*

ériomètre n. m. (du gr. *erion*, duvet, et *metron*, mesure). Instrument qui servait jadis à mesurer l'épaisseur des petits corps (globules du sang, fécule, etc.).

Ériphile, fille d'Hélène et de Thésée. Elle figure dans l'*Iphigénie* de Racine. (*Myth.*)

Ériphyle, femme du devin Amphiaraüs. Elle trahit, pour un collier que lui donna Polynice, son époux, qui se cachait pour ne pas se rendre à la guerre de Thèbes. Tuée par son fils Alcméon.

eripuit cælo fulmen sceptrumque tyrannis, phrase lat. signif. *Il a arraché la foudre au ciel et le sceptre aux tyrans.* Inscription gravée sur le piédestal du buste de Franklin par Houdon ; allusion à la fois à ses découvertes scientifiques et à son rôle historique.

Éris [*riss*], fille de la Nuit, déesse grecque de la Discorde.

éristale [*ris-ta-le*] n. m. Genre d'insectes diptères, comprenant des mouches d'Europe, qui ressemblent aux abeilles.

éristique [*ris-ti-ke*] adj. (gr. *eristikos ;* de *erizein*, disputer). Qui appartient à la controverse : *méthode éristique.* N. m. Philosophe de l'école de Mégare. N. f. Art de la controverse.

Érisvil, comm. de Suisse (cant. de Berne) ; 2.100 h. Bonneterie.

eritis sicut dii, m. lat. signif. *Vous serez comme des dieux.* Paroles que le serpent adresse à Eve, dans le paradis terrestre, pour l'inviter à manger du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal. (*Genèse*, III, 5.) On rappelle quelquefois ces paroles à propos de promesses fallacieuses.

Érivan, v. de la fédération transcaucasienne (U.R.S.S.), capitale de l'Arménie, sur la Sanga, affluent de l'Araxe ; 90.000 h. Cédée par la Perse en 1828, Erivan fut la capitale de l'Arménie russe jusqu'en 1917, date où fut constituée une république indépendante d'Arménie détruite par les Bolcheviks dès 1920.

Erkel (François), musicien hongrois, le plus célèbre compositeur d'opéras de son pays : *Ladislas Hunyadi* est la meilleure de ses œuvres (1810-1893).

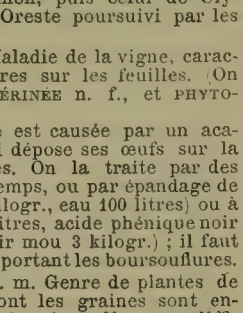

Erlanger.

Erlach, famille suisse, qui tire son nom de la ville d'*Erlach*, et dont plusieurs membres combattirent au service de la France.

Erlangen, v. de Bavière (Franconie), sur la Regnitz ; 24.000 hab. Drap, glaces, cuirs, tanneries. Célèbre université protestante.

Erlanger (Camille), compositeur français, né et m. à Paris (1863-1919) ; auteur de la partition du *Juif polonais*, de *l'Etranger*, le *Fils de l'Etoile*, *Aphrodite*, etc. ; musicien d'une inspiration franche, qui a de la hardiesse et de l'éclat.

Erlenbach, comm. de Suisse (cant. de Zurich), sur le lac de Zurich ; 1.510 h. Viticulture, élève de bétail. Palafittes.

Erlon (DROUET d'). *Biogr.* V. DROUET.

ermailli ou **ermailly** [*ma, ll* mll., *i*] n. m. V. ARMAILLIS.

Erman (Georges-Adolphe), physicien allemand, né et m. à Berlin (1806-1877), auteur de belles recherches sur le magnétisme terrestre.

Ermatingen, comm. de Suisse (cant. de Thurgovie), sur le lac de Constance ; 1.730 h. Broderie.

Ermelo, comm. des Pays-Bas (Gueldre) ; 6.700 h.

Ermengarde [*min*], impératrice d'Occident, femme de Louis le Débonnaire, m. à Angers en 818. C'est à son instigation que Louis le Débonnaire fit crever les yeux à son neveu Bernard, roi d'Italie.

Ermengarde, reine de Provence, fille de l'empereur Louis II, femme de Boson, duc de Lombardie (855-890).

Ermenonville, comm. de l'Oise, arr. de Senlis ; 800 h. (*Ermenonvillois*). On y visite l'*île des Peupliers*, renfermant le tombeau (vide) de J.-J. Rousseau, qui séjourna à Ermenonville, chez le marquis de Girardin.

ermes [*èr-me*] n. f. pl. Dans le sud-est de la France, terrains vagues en jachère.

ermin [*èr*] n. m. (de *arménien*). Dans les échelles ou ports du Levant, droit perçu à l'entrée et à la sortie des marchandises.

erminette n. f. *Techn.* V. HERMINETTE.

ermitage [*èr*] n. m. Habitation d'un ermite. *Fig.* Site écarté. Maison champêtre et solitaire.

Ermitage, coteau de la Drôme (comm. de Tain, sur la riv. g. du Rhône), qui fournit des vins très estimés.

Ermitage (*palais* et *musée de l'*), construit par ordre de Catherine II à Saint-Pétersbourg (Pétrograd) ; le musée est une des plus belles galeries de peinture de l'Europe et contient de remarquables tableaux de l'école française.

Ermitage (*l'*), petit chalet de la vallée de Montmorency, situé au fond du parc du château de la Chevrette, qui appartenait à Mme d'Epinay. J.-J. Rousseau y habita d'avril 1756 à décembre 1757.

ermite [*èr*] n. m. (lat. *eremita*). Religieux qui vit seul : *les ermites étaient nombreux en Thébaïde.*

— ENCYCL. On a donné le nom d'*ermites* aux chrétiens des IIIe, IVe et Ve siècles, qui, désirant se vouer à la vie contemplative, se retirèrent dans les déserts de la Thébaïde, de la Palestine et de la Syrie. Les plus célèbres furent : saint Paul, saint Antoine et saint Macaire. Durant le moyen âge, on vit fréquemment des ermites se retirer dans les forêts et les montagnes. Il y en a encore sur le mont Athos et sur les flancs du Vésuve.

Plusieurs ordres ont pris le nom d'ermites : 1° les ermites de Saint-Paul, fondés en 1240 à Bude par Eusèbe, de Strigonie ; 2° les ermites de Saint-Augustin (v. AUGUSTINS) ; 3° les ermites de Saint-Jérôme. V. HIÉRONYMITES.

Ermont, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 17 kil. de Pontoise ; 5.000 h. Ch. de f. N. et Et.

Ernani, opéra en 4 actes, de Verdi, paroles de Piave, sur le sujet du drame de Victor Hugo *Hernani* (1845). La partition est inégale, mais renferme plusieurs morceaux d'une grande beauté. Citons, entre autres : le finale du premier acte ; le septuor : *O Sommo Carlo*, page grandiose ; la cavatine : *Ernani, viens !* véritable chef-d'œuvre ; etc.

Erne, fleuve d'Irlande, qui se jette dans l'Atlantique, après avoir traversé le *lac Erne ;* cours 100 kil.

Ernée, ch.-l. de c. (Mayenne), arr. de Mayenne, sur l'*Ernée*, s.-affl. de la Loire ; 5.300 h. (*Ernacéens*). Ch. de f. Et. — Le cant. a 6 comm. et 12.840 h.

Ernest-Auguste (prince DE BRUNSWICK-LUNEBOURG), premier électeur de Hanovre (1629-1698). Il se signala dans les guerres contre Louis XIV.

Ernest-Auguste, né à Londres, m. à Hanovre (1771-1851), duc de Cumberland, puis roi de Hanovre, fils de George III, roi d'Angleterre. Il se fit remarquer en combattant les armées françaises de la Révolution et de l'Empire.

Ernesti (Jean-Auguste), philologue et théologien allemand, né à Tennstedt, m. à Leipzig (1707-1781). Il a publié des éditions très estimées de Tacite, de Polybe, etc.



Ordre de la maison Ernestine.

Ernestine (BRANCHE), branche aînée de la maison de Saxe, qui a pour chef Ernest (1441-1486), fils aîné de Frédéric II, électeur de Saxe. Elle s'opposa longtemps à la branche cadette, ou Albertine, et n'est plus représentée aujourd'hui que par les maisons de Weimar, de Saxe-Meiningen, de Cobourg-Gotha et d'Altenbourg.

Ernestine (*ordre de la maison*), ordre de chevalerie saxon, commun aux trois maisons ducales de la branche Ernestine. Il fut fondé en 1833 par les ducs de Saxe-Meiningen-Hildburghausen, de Saxe-Cobourg-Gotha et de Saxe-Altenbourg. Il comprend quatre grades. Le ruban est rouge, bordé de vert.

Ernst (Henri), compositeur et violoniste allemand, né à Brünn, m. à Nice (1814-1865).

éroder [*dé*] v. a. (lat. *erodere*). Ronger : *l'eau érode le fond du lit des rivières.*

Erondegem, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Alost) ; 1.360 h. Filatures, dentelles.

Érôs [*ross*], nom grec du dieu de l'Amour.

érosif [*zif*], **ive** adj. Qui produit l'érosion : *le pouvoir érosif des glaciers est considérable.*

érosion [*zi-on*] n. f. (lat. *erosio ;* de *erosus*, rongé). Dégradation produite par ce qui érode, ce qui ronge. Dégradation produite sur l'écorce terrestre par les agents atmosphériques : *l'eau est le principal agent d'érosion. Méd.* Lésion de la peau, légère, d'ordre pathologique ou traumatique.

— ENCYCL. L'agent principal de l'érosion est l'eau, agissant sous ses formes multiples.

Les eaux de *pluie* mordent sur les versants des coteaux et des montagnes, entraînant avec elles les parties les plus meubles du terrain, et adoucissent ainsi les pentes et les arêtes. Sous forme de *torrents* elles creusent d'immenses bassins de réception, et approfondissent d'étroites gorges ; sous forme de rivières et de réseaux fluviaux, elles creusent les vallées.

Plus énergique que l'érosion des eaux courantes, l'érosion glaciaire s'exerce sur des espaces plus restreints. On lui doit le creusement de nombreuses vallées des hautes montagnes, facilement reconnaissables aux stries qui labourent leur fond.

L'érosion des eaux marines a pour résultat la désagrégation des falaises et même des côtes rocheuses, compensée d'ailleurs par le dépôt d'alluvions sur les plages basses.

Enfin, le vent lui-même contribue, dans les régions mal arrosées, à la régularisation du profil terrestre par le transport des sables, dont le frottement continu érode les roches les plus dures.

Érostrate, Ephésien obscur, qui, voulant, à l'exemple des conquérants, se rendre immortel par une destruction mémorable, incendia le temple de Diane à Ephèse, une des sept merveilles du monde, la nuit même où naquit Alexandre (356 av. J.-C.). Les Ephésiens, indignés, rendirent un décret qui défendait, sous peine de mort, de prononcer le nom d'Érostrate : c'était le meilleur moyen de lui assurer l'immortalité. Depuis, ce nom est passé dans toutes les langues, pour caractériser ceux qui commettent un acte insensé dans le but de se rendre célèbres.

érotématique adj. (du gr. *erotêmatikos*, interrogatif). Se dit d'une méthode d'argumentation ou d'enseignement qui procède par interrogations : *la méthode de Socrate était érotématique.*

érotique adj. (du gr. *erôtikos*, de *érôs, ôtos*, amour). Qui a rapport à l'amour : *les poésies érotiques de Catulle.* Licencieux, libidineux : *tableau à sujet érotique.*



Palais de l'Ermitage.

érotiquement [*ke-man*] adv. D'une manière érotique.

érotisme [*tis-me*] n. m. *Méd.* Amour maladif. Recherche de la sensualité.

érotomane ou **érotomaniaque** adj. et n. Se dit d'une personne atteinte d'érotomanie : *les érotomanes sont des romanesques, des maladifs, qui ont un culte idéal, et souvent pour un être imaginaire.*

érotomanie [*nî*] n. f. (du gr. *erôs, ôtos*, amour, et *mania*, folie). Désordre mental, caractérisé par la prédominance des idées amoureuses ou sexuelles.

Erpe, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Alost) ; 2.800 h.

Erpen [*pèn*] (Thomas **Van**), orientaliste hollandais, né à Gorkum, m. à Leyde (1584-1624).

erpétologie ou **herpétologie** [*èr, jî*] n. f. (du gr. *herpeton*, reptile, et *logos*, discours). Science, partie de l'histoire naturelle, qui traite des reptiles. (V. REPTILES.)

erpétologique adj. Qui se rapporte à l'erpétologie : *collections erpétologiques.*

erpétologiste [*èr, jis-te*] n. Naturaliste qui étudie les reptiles.

erpéton [*èr*] n. m. (m. gr. signif. *reptile*). Genre de reptiles ophidiens non venimeux, dont le museau tronqué porte deux appendices charnus et écailleux. (L'erpéton, qui atteint une longueur de 1 mètre, est vivipare et presque complètement aquatique.)



Erpéton.

Erp-Querbs, comm. de Belgique (Brabant), sur un sous-affl. de la Dyle ; 2.500 h.

Erquelinnes, comm. de Belgique (Hainaut) ; 2.510 h. Station-douane sur la ligne ferrée Paris-Cologne.

Erquinghem-sur-la-Lys, comm. du Nord, arr. et à 15 kil. de Lille, sur la *Lys* ; 2.790 h. Ch. de f. N. Détruite pendant la Grande Guerre.

Erquy, comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 35 kil. de Saint-Brieuc, sur la baie de Saint-Brieuc ; 2.940 h. Port de pêche.

errant [*è-ran*], **e** adj. (du lat. *errare*). *Relig.* Egaré, tombé dans l'erreur : *nos frères errants.* Substantiv. : *la multitude des errants.*

errant [*è-ran*], **e** adj. (de *errer*). Qui va çà et là : *troupeaux errants.* Nomade, qui n'a pas de demeure fixe : *tribus errantes.* Qui prend des directions variées ; poussé de côté et d'autre : *une barque errante.* Qui va d'un objet à l'autre : *désirs errants. Chevalier errant*, chevalier qui allait de pays en pays pour chercher des aventures et redresser les torts. (V. JUIF.) ANT. **Fixe, sédentaire.**

errare humanum est, loc. lat. signif. *Il est de la nature de l'homme de se tromper.* S'emploie pour expliquer, pour pallier une faute, une chute morale. (On ajoute quelquefois, le plus souvent par plaisanterie : *perseverare tantum diabolicum* [seule la persévérance dans l'erreur est le fait du diable].)

errata [*èr-ra*] n. m. invar. (du lat. *erratum*, erreur). Liste des fautes survenues dans l'impression d'un ouvrage : *dresser un errata, des errata.* (On emploie *erratum*, sing. lat. de *errata*, quand il n'y a qu'une faute à corriger.)

erratique [*èr-ra*] adj. (du lat. *errare*, errer). *Méd.* Qui n'a pas de siège fixe : *douleurs erratiques.* Intermittent, irrégulier : *fièvre erratique. Géol. Roche, bloc erratique*, bloc qui se trouve transporté, en général par les glaces, à une grande distance de son gisement naturel.

erratum [*èr-ra-tom'*] n. m. (mot lat.). Faute commise dans un volume : *découvrir un erratum ; le premier, le deuxième erratum de l'errata.* V. ERRATA.

Errazuriz (Federico), homme d'Etat chilien (1825-1877), président de la république du Chili de 1871 à 1876. — Son fils, FEDERICO (1850-1901), prit part à la révolution qui abolit la dictature de Balmaceda ; il fut président de la république chilienne, de 1896 à 1901.

erre [*è-re*] n. f. (de *errer*). Train, manière d'aller. *Aller à grand'erre, à belle erre*, aller très vite. *Fig.* Faire grande dépense. *Mar.* Vitesse restante d'un navire sur lequel n'agit plus le propulseur. *Casser l'erre*, arrêter le navire. *Vén.* Traces de l'animal. Pl. *Revenir à ses premières erres*, revenir à son ancienne manière d'agir. *Aller sur les erres de quelqu'un, suivre les erres de quelqu'un*, imiter sa conduite, prendre ses opinions.

Erre, comm. du Nord, arr. et à 10 kil. de Douai ; 1.650 h. Brasserie.

errements [*è-re-man*] n. m. pl. Manière d'agir habituelle : *revenir à ses anciens errements.*

errer [*èr ré*] v. n. (lat. *errare*). Aller çà et là, à l'aventure : *errer dans la campagne. Fig.* Changer d'objet à tout instant : *notre pensée erre sans cesse.* Se tromper : *errer dans la foi.*

erreur [*èr* ou *è-reur*] n. f. (lat. *error*). Opinion fausse ; fausse doctrine : *tomber dans l'erreur.* Faute, méprise : *erreur de calcul.* Pl. Dérèglements, égarements de conduite : *erreurs de jeunesse.* PROV. : **Erreur n'est pas compte,** il est toujours temps de revenir sur une erreur commise dans un compte. ANT. **Certitude, réalité, vérité.**

— ENCYCL. *Dr.* En matière d'obligations conventionnelles, l'erreur est l'une des causes qui peuvent vicier le consentement.

Lorsqu'elle porte sur la nature de la convention ou sur un objet, elle rend le contrat radicalement nul.

Elle rend le contrat simplement annulable, lorsqu'elle porte sur la qualité que les contractants ont eue principalement en vue : par exemple, lorsqu'on achète des chandeliers que l'on croit en argent, et qui sont en cuivre argenté.

A un autre point de vue, il y a lieu de distinguer l'*erreur de droit* et l'*erreur de fait.* Il y a erreur de droit quand on se trompe sur ce que la loi ordonne, permet ou défend ; toute autre erreur est une erreur de fait.

En matière de mariage, lorsqu'il y a une erreur sur la personne, le mariage peut être attaqué par celui des deux époux qui a été induit en erreur.

Erreurs judiciaires. V. REVISION.

— *Math.* Si l'on remplace un nombre a exact par un autre b, on commet une *erreur absolue* $a - b$ ou $b - a$ en moins ou en plus. On appelle *erreur relative* le rapport de l'erreur absolue au nombre vrai.

— *Philos.* On peut distinguer les erreurs de logique ou sophismes, et les erreurs d'interprétation des données sensorielles, vulgairement appelées *erreurs des sens.* Les premières sont dues à un exercice hâtif de notre faculté de raisonner : tous les préjugés peuvent se ramener à des erreurs logiques. (V. SOPHISME.) Quant aux erreurs appelées improprement *erreurs des sens*, elles sont dues à un état d'excitation ou de maladie de l'organisme. Au point de vue intellectuel, on évitera l'erreur en étudiant la logique formelle, la logique appliquée ; en étudiant et en pratiquant les sciences mathématiques. Au point de vue social, la fréquentation de personnes sensées et pondérées, sachant faire une juste part des exigences légitimes de l'individu et des nécessités de la vie sociale, empêchera de tomber dans des erreurs nuisibles à l'individu. Les erreurs dites « des sens », enfin, relèvent de la pathologie.

Erreurs (*la Comédie des*), pièce de Shakespeare, dont le sujet rappelle les *Ménechmes* de Plaute (1591). C'est une comédie assez factice, sans réalité, mais très gaie.

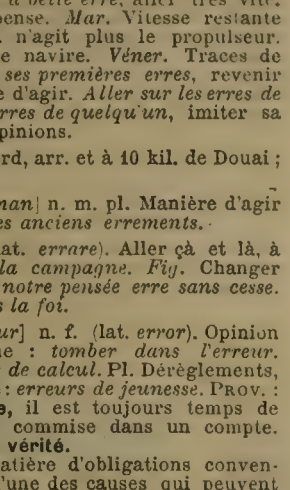

Ers : *a*, fruit ; *b*, graine.

errhin [*èr-rin*], **e** adj. (du gr. *en*, dans, et *rhis, rhinos*, nez). *Méd.* Se dit des médicaments qui s'introduisent dans les narines : *substances errhines.*

erroné [*èr-ro-né*], **e** adj. (lat. *erroneus*). Qui contient des erreurs : *proposition erronée.* ANT. **Certain, vrai, évident, incontestable.**

erronément [*èr-ro-né-man*] adv. D'une façon erronée : *se prononcer, juger erronément.*

ers [*èr*] n. m. (lat. *ervum*). Genre de légumineuses, voisin des vesces mais à gousses plus petites et à graines moins nombreuses, que l'on cultive comme fourrage. (On l'appelle aussi *lentillon.*)

ers [*èr*] n. m. pl. (du lat. *armus*, épaule). *Vén.* Les épaules et les pieds de devant d'un quadrupède.

ersatz n. m. (m. allem. signif. *remplacement*). Produit de remplacement ; succédané. *Spécialem.* Produit alimentaire destiné à en remplacer d'autres qui sont devenus rares.

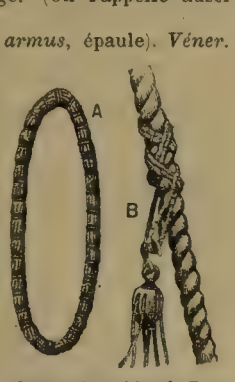

Erses : A, en bitord ; B, en bitord, frappée sur une manœuvre.

Ersch [*èrch*] (Jean-Samuel), bibliographe allemand, auteur d'une *Encyclopédie ;* né à Gross-Glogau, m. à Halle (1766-1828).

erse [*èr-se*] n. f. (de *herse*). Anneau de cordage : *l'élingue n'est autre chose qu'une erse très longue.*

erse [*èr-se*] adj. Relatif aux habitants de la haute Ecosse : *langue, littérature erse.* N. m. Langue celtique parlée dans la haute Ecosse : *l'erse appartient au groupe gaélique.*

erseau [*èr-sô*] n. m. *Mar.* Petite erse, servant à fixer l'aviron sur son tolet.

Erskine (Ebenezer), théologien écossais, fondateur de la seconde Eglise dissidente d'Ecosse (1680-1756).

Erskine (Thomas, lord), comte DE BUCHAN, homme d'Etat anglais, né à Edimbourg, m. à Almondale (1750-1823) ; un des plus grands orateurs de son temps, et défenseur infatigable des libertés constitutionnelles.



Th. Erskine.

Erstein [*ér-chta-in'*], ch.-l. d'arr. du Bas-Rhin, sur l'Ill ; 6.061 h. Ch. de f. — L'arr. a 4 cant. et 65.000 h. Lothaire, fils de Louis le Débonnaire, constitua le domaine d'Erstein en douaire pour son épouse, qui y fonda un couvent de bénédictines (IXe s.).

Erstfeld, comm. de Suisse (cant. d'Uri), sur la Reuss, sous-affl. du Rhin ; 2.420 h. Ch. de f. du Saint-Gothard. Station estivale.



Armes d'Erstein.

Ertogrul, chef turc, fils de Suleiman-Schah, m. en 1288. Il fut le père d'Osman, fondateur de la dynastie des Osmanlis.

Ertvelde, comm. de Belgique (Flandre-Orientale) ; 3.310 h.

érubescence [*bès-sans-se*] n. f. (de *érubescent*). *Méd.* Action de rougir.

érubescent [*bès-san*], **e** adj. (du lat. *erubescere*, devenir rouge). Qui rougit, qui devient rouge : *fruits érubescents ; tumeur érubescente.*

érubescite [*bès-si-te*] n. f. Sulfure naturel de cuivre et de fer, appelé autrefois *cuivre panaché.*

érucique [*si-ke*] adj. Se dit d'un acide gras solide de la série oléique, fusible à 33° C., contenu dans l'essence de moutarde.

éructation [*ruk-ta-si-on*] n. f. (de *éructer*). Emission, par la bouche, avec un bruit désagréable, de gaz accumulés dans l'estomac.

éructer [*ruk-té*] v. n. (lat. *eructare*). Rejeter par la bouche, avec bruit, les gaz contenus dans l'estomac. *Activem.* Rendre par la bouche, en même temps que les gaz : *il éructa un fragment de truffe. Fig.* Emettre avec violence : *éructer des injures.*

érudit [*di*], **e** adj. et n. (lat. *eruditus ;* de *erudire*, instruire). Qui a, qui renferme beaucoup d'érudition : *homme, ouvrage érudit.* ANT. **Ignorant, illettré.**

érudition [*si-on*] n. f. (lat. *eruditio*). Savoir étendu, en particulier dans les sciences historiques. *Puits d'érudition,* personne d'une érudition profonde. ANT. **Ignorance.**

érugineux, euse [*neû, eu-ze*] adj. (du lat. *ærugo, inis*, rouille). Dont la couleur est analogue à celle de la rouille, et en particulier de la rouille du cuivre ou vert-de-gris.

éruptif, ive adj. Qui a lieu par éruption : *fièvre éruptive ; terrains éruptifs.*

éruption [*rup-si-on*] n. f. (lat. *eruptio ;* de *erumpere*, sortir avec violence). Emission violente, sortie soudaine et bruyante : *l'éruption d'un volcan est souvent accompagnée de tremblements de terre.* (V. VOLCAN.) *Fig.* Production soudaine et abondante : *une éruption de poésies, de journaux. Méd.* Evacuation subite et abondante du sang, du pus, etc. Sortie de boutons, de taches, de rougeurs, qui se forment à la peau. *Eruption des dents*, leur sortie hors de l'alvéole.

— ENCYCL. *Méd.* L'éruption est généralement rapide, et dure à peine vingt-quatre ou quarante-huit heures ; mais elle se produit parfois par poussées successives. Les anciennes idées sur les éruptions *internes* sont complètement abandonnées ; cependant, il est bon, au début des fièvres éruptives, de donner aux enfants une potion à l'acétate d'ammoniaque.

érussage [*ru-sa-je*] n. m. Action d'érusser.

érusser [*ru-sé*] v. a. Effeuiller les pousses des arbres, les tiges de lin ou de chanvre.

Ervy, ch.-l. de c. (Aube), arr. de Troyes, non loin de l'Armance : 1.400 h. Ch. de f. E. — Le cant. a 16 comm. et 16.900 h.



Érysimon : *a*, fruit.

Erwetegem, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Alost) ; 2.130 h. Dentelles, tisseranderies.

Erwin de Steinbach [*èr-vin'*], architecte de la cathédrale de Strasbourg, et sculpteur, né à Steinbach (Bade) vers 1244, m. à Strasbourg en 1318.

Érymanthe, montagne d'Arcadie, repaire d'un sanglier fameux tué par Hercule. (*Myth.*)

éryngium [*ji-om'*] n. m. ou **érynge** n. f. Genre d'ombellifères à feuilles épineuses, et dont les inflorescences ressemblent à celles des composées. (On les appelle vulgairement *panicauts* ou *chardons roulants.*) V. PANICAUT.

érysimon ou **erysimum** [*é, mom'*] n. m. Genre de plantes de la famille des crucifères, comprenant plus de soixante espèces d'Europe.

— ENCYCL. Les érysimons sont des plantes gazonnantes, cultivées en bordure dans les jardins. Une espèce, l'érysimon officinal, dite aussi *herbe aux chantres* et *tortelle*, jouit de propriétés pectorales et antiscorbutiques.

érysipélateux ou **érésipélateux, euse** [*zi, teû, eu-ze*] adj. et n. Qui dénote ou accompagne l'érysipèle. Atteint d'érysipèle.

érysipèle ou **érésipèle** [*zi*] n. m. (gr. *erusipelas*). Maladie infectieuse, caractérisée par l'inflammation superficielle de la peau et due à la présence d'un microbe spécifique, le streptocoque.

— ENCYCL. Tous les érysipèles sont dus à un microbe, le streptocoque, qui détermine l'œdème inflammatoire, et parfois de petits abcès. C'est une maladie éminemment contagieuse, dont la période d'incubation varie de deux à douze jours. L'érysipèle débute par un frisson et de la céphalée ; la température monte à 40° ; les parties atteintes sont rouges, luisantes, œdémateuses et séparées des parties voisines par un bourrelet caractéristique. Le siège est généralement la face, mais l'inflammation peut apparaître partout où il y a une plaie. Le traitement consiste en applications d'eau chloroformée, en pulvérisations phéniquées, en bains froids, etc. On soutiendra, bien entendu, les forces du malade.

érysiphe [*zi-fe*] n. m. Champignon appartenant à l'ordre des ascomycètes, de la famille des périsporiacées, et dont une espèce (*erysiphe Tuckeri*) cause l'oïdium de la vigne.

érythémateux, euse [*teû, eu-ze*] adj. (V. ÉRYTHÉMATIQUE). N. Atteint d'érythème : *un érythémateux.*

érythématique adj. Relatif à l'érythème.

érythème n. m. (du gr. *eruthêma*, rougeur). *Pathol.* Congestion cutanée, qui ne donne lieu qu'à une simple rougeur de la peau.

— ENCYCL. Suivant la cause et la forme des lésions, on distingue l'*érythème ortié* ou *urticaire ;* l'*érythème polymorphe*, caractérisé par des bulles, des papules, des vésicules ; l'*érythème pernio* ou engelure (v. ce mot) ; l'*érythème pudique*, qui apparaît lorsque l'on examine certaines femmes, etc. En général, le traitement est subordonné à la cause ; mais, dans tous les cas, des bains d'amidon et les valérianates sont indiqués.

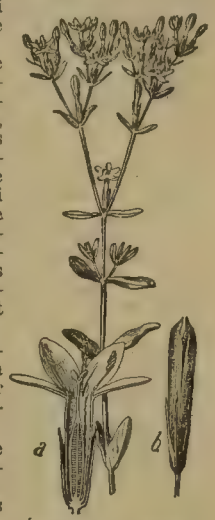

Érythrée : *a*, coupe de la fleur ; *b*, fruit.

érythrasma n. m. Affection cutanée, siégeant dans la région de l'aine et causée par un parasite du genre *microsporon.*

érythrée n. f. Genre de plantes, de la famille des gentianées.

— ENCYCL. Les érythrées sont des herbes des régions tempérées de l'hémisphère boréal. On en connaît environ 25 espèces, dont la plus commune est l'*érythrée centaurée* ou *petite centaurée*, à fleurs roses ou blanches, réputée jadis comme fébrifuge.

Érythrée (MER) (du gr. *eruthraios*, rouge), nom donné par les Anciens, d'abord à la mer des Indes, puis aux golfes allongés qui en dépendent, tels que la mer Rouge et le golfe Persique.

Érythrée, nom sous lequel on désigne l'ensemble des possessions acquises par l'Italie sur la mer Rouge. *Massaouah* en est la ville principale.

Érythréen, enne [*tré-in, è-ne*], originaire ou habitant de l'Erythrée. Adj. : *population érythréenne.*

érythrène n. m. Carbure C^4H^6, que l'on obtient en faisant passer des vapeurs d'alcool amylique dans un tube chauffé au rouge. (On dit aussi BUTADIÈNE.)

érythrine n. f. *Minér.* Arséniate de cobalt hydraté naturel. *Chim.* Principe cristallisé contenu dans les lichens à orseille, dédoublable en un sucre, l'*érythrite*, et en acide orsellique. *Bot.* Principe colorant de l'orseille.

érythrine n. f. Genre de légumineuses papilionacées.

— ENCYCL. Les érythrines sont des arbrisseaux ou des herbes à belles fleurs nombreuses, d'un rouge vif. On en connaît soixante espèces, des régions chaudes. Les graines, luisantes, rouges, marquées d'une tache noire, servent à faire des bracelets, des colliers, etc. On cultive dans les jardins surtout l'*érythrine cristagalli.*



Érythrine.

érythrique adj. *Chim.* Se dit d'un acide dérivé de la mannite.

érythrite n. f. *Chim.* Sucre en C^4, dérivé de l'érithrytine.

érythrocarpe adj. (du gr. *eruthros*, rouge, et *karpos*, fruit). *Bot.* Qui a des fruits rouges.

érythrodermie [*dèr-mî*] n. f. (du gr. *eruthros*, rouge, et *derma*, peau). Dermatose caractérisée par une rougeur intense de la peau, et accompagnée d'une desquamation considérable.

érythrodextrine n. f. Composé que l'on peut obtenir par l'action du malt à 68° sur l'amidon.

érythroïde adj. (du gr. *eruthros*, rouge, et *eidos*, aspect). Qui est d'une couleur tirant sur le rouge.

érythrone n. m. Genre de liliacées, comprenant des plantes bulbeuses du midi de l'Europe et du nord de l'Amérique, et dont quelques espèces sont cultivées dans les jardins.

érythrophléine [*flé-i-ne*] n. f. *Chim.* Alcaloïde extrait du tali, arbre africain de la famille des légumineuses, employé par les indigènes pour empoisonner leurs armes.

érythropsie [*tro-psî*] n. f. *Méd.* Vision rouge.

érythrose [*trô-ze*] n. f. (du gr. *eruthros*, rouge). Grande facilité à rougir.

— ENCYCL. L'érythrose se localise à peu près à la face, mais elle peut aussi s'étendre à d'autres par-

ties du corps. Fréquente chez les jeunes gens et jeunes filles, elle indique une grande émotivité, la sensibilité toute particulière de la vaso-dilatation, par suite d'exagération réflexe.

érythrosine [*tro-zi-ne*] n. f. Matière colorante rouge, que l'on obtient par l'action de l'iode sur la fluorescéine. Syn. PRIMEROSE SOLUBLE.

érythrosperme [*tros-pèr-me*] adj. (du gr. *eruthros*, rouge, et *sperma*, graine). *Bot.* Qui a des graines rouges.

érythroxyle [*trok-si-le*] n. m. Genre de plantes de la famille des linacées, renfermant des arbrisseaux des régions tropicales, et dont la principale espèce est l'*erythroxylum coca*. V. COCA.

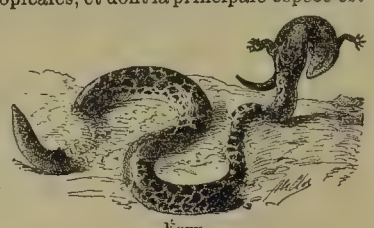
Éryx.

éryx [*rikss*] n. m. Genre de reptiles ophidiens, comprenant des serpents non venimeux qui vivent dans les régions arides et sablonneuses, et qu'on appelle aussi *javelots*, en raison de leur extrême rapidité.

Eryx [*rikss*], ville de la Sicile ancienne, au pied de la montagne du même nom. Temple de Vénus. Elle fut ruinée par les guerres puniques.

Erzberger (Mathias), homme politique allemand, né à Buttenhausen en 1875, assassiné à Griesbach en 1921; un des chefs du centre catholique, secrétaire d'Etat en 1918 et ministre en 1919.

Erzeroum, v. de Turquie, Arménie, sur un plateau volcanique; 48.000 h. Place forte prise par les Russes en 1878, mais rendue aux Turcs par le traité de Berlin. Pendant la Grande Guerre, dès le début de la conquête de l'Arménie turque par les Russes, Erzeroum a été conquise par les troupes du grand-duc Nicolas (10-16 février 1916). Evacuée durant l'hiver 1917-1918, sur l'ordre du gouvernement bolcheviste, elle fut réoccupée par les Turcs en mars 1918. Ces derniers y avaient massacré des Arméniens en 1915.

Erzgebirge [*erts-ghé-bir-ghe*] ou **monts Métalliques,** chaîne de montagnes qui sépare la Save de la Bohême. Longue de 140 kil., elle atteint 1.275 mètres en son point culminant, le Keilberg. Nombreux gisements miniers. (En tchèq.: *Krusné Hory.*)

Erzinghian ou **Erzindjan,** v. de Turquie, Arménie (prov. d'Erzeroum), sur l'Euphrate occidental; 23.000 h. La prise de cette ville le 26 juillet 1916 marqua la fin de la conquête de l'Arménie par les Russes.

ès prép. Vieux mot qui signifie En les, en matière de : *docteur ès sciences.* (Ne s'emploie qu'avec un nom au plur.)

Ésaü, fils d'Isaac et de Rébecca, frère jumeau de Jacob et regardé comme son aîné. Il était tout couvert de poils (d'où son surnom *Edom*, c'est-à-dire *le Roux*) et chasseur infatigable; il vendit son droit d'aînesse à Jacob, moyennant un plat de lentilles. (V. JACOB.) On rappelle souvent le *plat de lentilles d'Esaü*, pour caractériser un marché de dupe, conclu dans un moment de nécessité. La Bible fait d'Esaü le père des Edomites ou Iduméens.

esbigner (s') [*sès-bi-gné*] v. pr. *Pop.* S'enfuir, s'échapper. Mourir.

esbroufant [*ès-brou-fan*], **e** adj. *Pop.* Qui esbroufe : *des succès esbroufants.*

esbroufe [*ès*] n. f. *Pop.* Etalage de grands airs : *faire de l'esbroufe, des esbroufes, ses esbroufes. Arg. Vol à l'esbroufe*, vol qui se pratique en bousculant la personne que l'on veut dévaliser. (On écrit aussi ESBROUFFE.)

esbroufer [*ès-brou-fé*] v. a. (prov. *esbroufa*). *Pop.* Etonner par de grands airs, des manières exagérées et tapageuses. *Arg.* Voler à l'esbroufe. **S'esbroufer** v. pr. S'étonner ou s'effrayer de peu de chose.

esbroufeur, euse [*és, eu-ze*] n. *Pop.* Celui, celle qui fait de l'esbroufe. Adjectiv. : *un air esbroufeur.*

esbrousser (s') [*sès-brou-sé*] v. pr. (du préf. *es*, et de *brousse*). *Pop.* S'enfuir, se sauver.

escabeau [*ès-ka-bô*] n. m. et **escabelle** [*ès-ka-bè-le*] n. f. (lat. *scabellum*). Siège de bois, sans bras et généralement sans dossier : *l'escabelle est ordinairement à trois pieds.*


Escabeaux : 1. A échelle; 2. Du XIVe siècle; 3. Ordinaire; 4. A gradins; 5. Escabeau-chaise.

escabèche [*ès-ka*] n. f. Conserve de poisson, particulièrement de sardines à l'huile.

escabécher [*ès-ka-bé-ché*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) Préparer, à l'huile, des sardines, etc.

escabelon [*ès-ka*] n. m. (ital. *scabellone*). Petit piédestal portant un buste, un vase, etc.

escache [*ès-ka-che*] n. f. (ital. *scaccia*). Mors de cheval, de forme ovale.

escadre [*ès-ka-dre*] n. f. (ital. *squadra*). Subdivision d'une armée navale. Chacune des divisions qui composent une flotte. *Division d'escadre*, groupe de navires d'une escadre. *Escadre légère*, ensemble des bâtiments légers d'une escadre.

— ENCYCL. L'escadre est une fraction tactique d'une armée navale. Elle se compose de divisions commandées par un contre-amiral, tandis qu'elle-même est placée, en principe, sous le commandement d'un vice-amiral.

escadrille [*ès-ka-dri, ll* mll., *e*] n. f. Petite escadre, composée de bâtiments légers : *une escadrille de torpilleurs.* Groupe d'avions : *une escadrille de bombardement.*

escadron [*ès-ka*] n. m. (ital. *squadrone*). Troupe de cavaliers armés. Partie d'un régiment de cavalerie, correspondant à une compagnie dans l'infanterie : *l'escadron est commandé par un capitaine. Chef d'escadron*, nom donné, dans l'artillerie, à un officier du grade de commandant qui a le commandement de plusieurs batteries. *Chef d'escadrons*, nom donné, dans la cavalerie et le train des équipages, à un officier du grade de commandant qui a le commandement de deux escadrons. *Fig.* Troupe de personnes, d'animaux. *Hist. Escadron volant*, nom donné aux demoiselles d'honneur que Catherine de Médicis employa de différentes manières au succès de sa politique. *Escadron sacré*, escorte que formèrent à Napoléon Ier les officiers qui avaient conservé leurs chevaux, pendant la retraite de Russie en 1812. (Murat en était le commandant; les généraux étaient les capitaines; les colonels, les sous-officiers.)

— ENCYCL. L'escadron est, dans la cavalerie, la troupe commandée par un capitaine. Il correspond à la compagnie d'infanterie et à la batterie d'artillerie. Son effectif varie entre 100 et 150 cavaliers, et il est de règle de maintenir cet effectif, en temps de paix, aussi près que possible du chiffre de mobilisation. Les régiments français sont à cinq escadrons en temps de paix, et quatre en temps de guerre (le 5e formant dépôt). Dans le train des équipages, l'escadron est également l'unité commandée par un capitaine.

escadronner [*ès-ka-dro-né*] v. n. Faire des évolutions par escadron.

escafe [*ès-ka-fe*] n. f. *Jeux.* Coup de pied donné dans un ballon, pour le renvoyer.

escafignon [*ès-ka*] n. m. (de *escarpin*). Léger chausson de cuir fin, de toile ou de drap, en usage aux XVe et XVIe siècles.

escalade [*ès-ka*] n. f. (ital. *scalata*). Assaut au moyen d'échelles. Action d'atteindre en s'élevant : *l'escalade d'un rocher.* Action d'un voleur qui s'introduit dans une maison par toute autre voie que par la porte.

— ENCYCL. *Dr.* La circonstance aggravante d'escalade s'entend de tout moyen extraordinaire par lequel on s'introduit du dehors au dedans d'un bâtiment ou d'un enclos. Le seul fait de l'escalade, s'il ne se lie pas à un vol commis ou tenté, et s'il n'est pas, d'autre part, accompagné de circonstances constitutives de la violation de domicile, n'est pas punissable; mais il suffit à fournir une excuse à celui qui accomplirait un homicide, porterait des coups ou ferait des blessures, en repoussant l'escalade.

Escalade (*l'*), pièce en quatre actes de M. Donnay (1904), qui a pour sujet les amours sincères d'un grand savant et d'une fausse coquette.

Escalade (*l'*), entreprise tentée contre Genève par les gens du duc de Savoie, en pleine paix, dans la nuit du 11 au 12 décembre 1602, et qui fut repoussée par la population. Le souvenir de cet événement est célébré chaque année à Genève par des réjouissances populaires.

escalader [*ès-ka-la-dé*] v. a. Attaquer, emporter par escalade : *escalader une forteresse.* Franchir : *escalader un mur. Fig.* S'élever jusqu'à : *escalader le pouvoir.*

escaladou ou **escaladon** [*ès-ka*] n. m. Dévidoir à laine, coton, soie, etc.

escale [*ès-ka-le*] n. f. (ital. *scala*). Lieu de relâche et de ravitaillement pour les vaisseaux : *Suez, Singapour et Saïgon sont les plus importantes escales sur la route d'Europe en extrême Orient. Faire escale*, aborder pour se reposer.

— ENCYCL. *Douanes.* Les modérations de droits de douane établies en raison des lieux de provenance ou de production ne sont applicables que lorsque les marchandises ont été importées en droite ligne (*droiture*). Cependant, le bénéfice du transport direct est accordé aux bâtiments qui ont effectué des escales à l'étranger sans y faire d'opérations de commerce, ou qui ont opéré des chargements ou des déchargements sans prendre de nouvelles marchandises similaires, etc.

escalebette [*ès-ka-le-bè-te*] n. f. Réunion de deux pièces de bois parallèles, qu'on établit obliquement sur le devant et le derrière des voitures.

escaler [*ès-ka-lé*] v. n. Faire escale. (Peu us.)

escalette [*ès-ka-lè-te*] n. f. Assemblage de règles en bois, pour la lecture des dessins, dans les ateliers de tissage.

escalier [*ès-ka-li é*] n. m. (lat. *scala*). Suite de degrés pour monter et descendre : *escalier tournant; escalier en colimaçon. Mar.* Echelle du bord. *Techn.* Machine servant à élever l'eau par échelons. *Fam. Faire des escaliers dans les cheveux de quelqu'un*, les lui couper irrégulièrement. *Spécialem. Escalier mobile*, escalier dont les marches sont entraînées automatiquement vers l'étage supérieur, et qui remplace un ascenseur.

— ENCYCL. *Constr.* Un escalier se construit en bois, pierre, fer ou fonte. Quelle que soit la matière employée, il est constitué par des éléments identiques : les *marches*, planches horizontales rectangulaires ou obliques, parallèles entre elles et posées à des intervalles verticaux égaux. La surface d'une marche s'appelle *giron*, et sa longueur est l'*emmarchement.* La marche est limitée extérieurement par une planche verticale, la *contremarche.* Pour gravir un escalier sans fatigue, le nombre des marches ne doit pas excéder vingt et une; la dernière, ayant des dimensions plus considérables, se nomme *palier.* La distance comprise entre deux paliers est la *volée* ou *rampe*, et la partie où est installé l'escalier est la *cage.* Quand la direction de l'escalier est normale aux parois de la cage, on dit que la volée est *droite;* elle est *en quartiers tournants* ou *courbes* quand la direction se traduit par une courbure quelconque. Dans le premier cas, les marches sont rectangulaires, égales, et les contremarches parallèles entre elles. Dans le second, les marches sont triangulaires, et les contremarches ne sont plus parallèles.

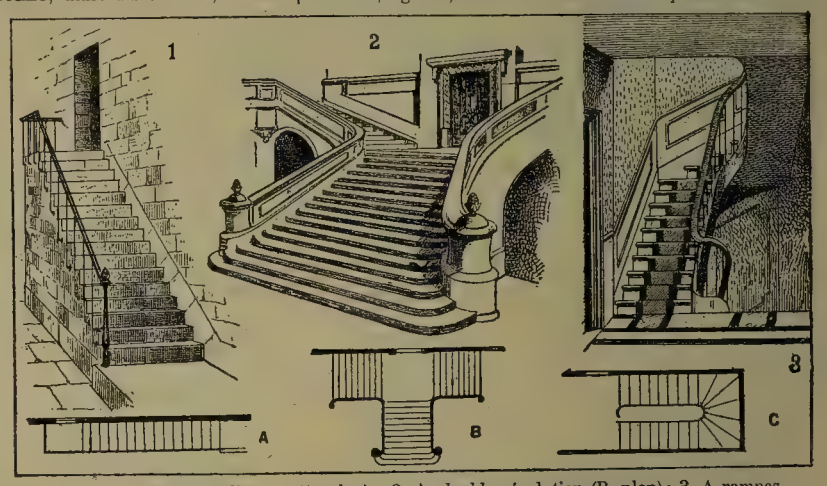

ESCALIERS : 1. En hors-d'œuvre (A, plan); 2. A, double révolution (B, plan); 3. A rampes alternatives (C, plan).

Dans les escaliers en pierre, si la volée est droite, chaque marche faite d'une pierre a ses extrémités scellées dans les murs de la cage, et l'on soutient par une *voûte rampante en berceau* ou *descente* la marche dont la longueur est trop considérable, que la volée soit droite ou courbe. Si la volée droite est supprimée et remplacée par une rampe tournant sur elle-même, les escaliers prennent les noms suivants : *escaliers à vis, en spirale* ou *en limaçon, à simple* ou *double limon* (V. LIMON), *avec noyau plein* ou *sans noyau* (V. NOYAU), ou encore *vis à jour.* Il existe un très grand nombre d'escaliers en bois, comme l'*escalier avec limon à crémaillère*, l'*escalier circulaire*, l'*escalier suspendu*, l'*escalier à l'anglaise*, etc. Avec le fer ou la fonte, on observe les mêmes principes que ci-dessus.

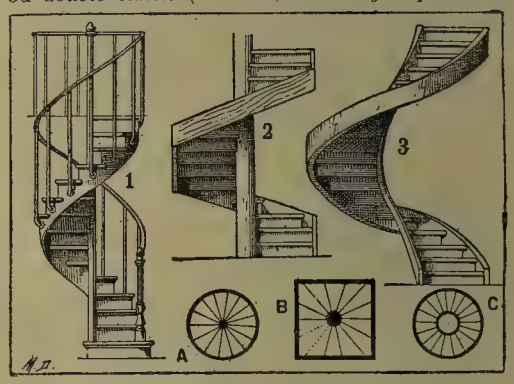

Escaliers tournants : 1. En fer (A, plan); 2. En bois à noyau plein (B, plan); 3. En bois à deux limons (C, plan).

escalin [*ès-ka*] n. m. (angl. *shilling*). Pièce de monnaie des Pays-Bas, valant environ 0 fr. 65 c.

escalope [*ès-ka*] n. f. Tranche mince de viande, servie comme garniture : *escalope de veau.*

— ENCYCL. *Art culin. Escalope à la parisienne.* Faire revenir les escalopes dans du beurre, et, quand elles ont pris bonne couleur des deux côtés, mouiller d'un peu de bouillon, saler et poivrer. Avant de les retirer du feu, ajouter un hachis de persil et d'échalottes, sans les laisser cuire; ensuite, servir.

escalpe [*ès-kal-pe*] n. f. Action de scalper.

escamette [*ès-ka-mè-te*] n. f. Toile de coton du Levant.

escamotage [*ès-ka*] n. m. Action d'escamoter. *Par ext.* Vol détourné et subtil. *Fig.* Subtilité, détour habile.

escamote [*ès-ka*] n. f. Petit objet qui sert aux prestidigitateurs pour opérer leurs tours.

escamoter [*ès-ka-mo-té*] v. a. (esp. *escamotar*). Faire disparaître un objet sans que les spectateurs s'en aperçoivent : *escamoter une muscade.* Dérober subtilement : *on m'a escamoté ma montre. Fig.* Obtenir par ruse : *escamoter un consentement.* Prononcer bas ou très vite, de manière qu'on n'entende pas ou ne remarque pas : *escamoter un mot trop vif.*

escamoteur, euse [*ès-ka, eu-ze*] n. Qui escamote. Qui dérobe subtilement.

escampativos [*ès-kan, voss*] n. m. pl. (mot gascon). *Fam.* Fuite secrète, escapade : *faire escampativos.*

escamper [*ès-kan-pé*] v. n. (ital. *scampare*). Prendre la fuite, se sauver. (Vx.)

escampette [*ès-kan-pè-te*] n. f. (de *escamper*). *Pop. Prendre la poudre d'escampette*, s'enfuir.

Escanaffles, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Tournai), sur l'Escaut; 1.950 h. Toiles.

escap [*ès-kap*] n. m. *Fauconn. Faire* ou *donner escap à l'oiseau*, lui faire connaître le gibier qu'il doit poursuivre.

escapade [*ès-ka*] n. f. (ital. *scappata*). Action de s'échapper d'un lieu, de manquer à une obligation : *c'est une escapade d'écolier.*

escape [*ès-ka-pe*] n. f. (lat. *scapus*). Fût d'une colonne. Partie inférieure du fût.

escaper [*ès-ka-pé*] v. a. Mettre le gibier en liberté pour lâcher à sa poursuite l'oiseau de proie fer dans laque l'on dresse.

escapouler [*ès-ka-pou-lé*] v. a. Dégrossir le forge.

escarbillat [*ès-kar-bi, ll* mll., *a*], **e**, ou **escarbillard** [*ès-kar-bi, ll* mll., *ar*], **e** adj. Eveillé : *yeux escarbillats.* N. m. Homme malin. (Vx.)

escarbille [*ès-kar-bi, ll* mll., *e*] n. f. (du lat. *carbo*, charbon). Fragment de houille incomplètement brûlé, qui tombe avec les cendres : *les escarbilles d'une locomotive.*

— ENCYCL. *Techn.* Les escarbilles employées pour le chauffage de certains fourneaux et la fabrication de charbons agglomérés sont des déchets de charbon de coke, que l'on trouve dans les cendres d'un foyer. On les sépare des cendres ou des mâchefers en les criblant, ou en jetant le tout dans un réservoir d'eau : on recueille alors les parties qui surnagent. Leur présence dans les cendres est due à une mauvaise construction du foyer, ou à la négligence du chauffeur dirigeant son feu d'une manière défectueuse.

escarbiller [*ès-kar-bi, ll* mll., *é*] v. a. Extraire les escarbilles.

escarbilleur [*ès-kar, ll* mll.] n. m. Appareil servant à séparer les escarbilles des cendres.

escarbit [*ès-kar-bit*] n. m. Vase à deux compartiments, dont l'un contient de l'étoupe mouillée, l'autre du suif, employé par les calfats.

escarbot [*ès-kar-bo*] n. m. (du lat. *scarabæus*, scarabée). Nom vulgaire de divers coléoptères, tels que le *lucane.* (La Fontaine a dit adjectiv. : *la race escarbote.*) *Escarbot doré*, cétoine doré. *Escarbot de la farine*, ténébrion.

escarboucle [*ès-kar*] n. f. (du lat. *carbunculus*, petit charbon). Pierre précieuse (variété de grenat) qui a beaucoup d'éclat, et qui est d'un rouge foncé : *ses yeux brillaient comme deux escarboucles.* Oiseau-mouche de la Guyane. *Blas. Rais d'escarboucle*, pièce héraldique, figurant une pierre précieuse projetant huit rayons terminés par des fleurs de lis.


Escarcelle (XVIe s.).

escarbouiller [*ès-kar-bou, ll* mll., *é*] v. a. Forme anc. de *écrabouiller.*

escarcelle [*ès-kar-sè-le*] n. f. (lat. *scarsella*). Grande bourse pendue à la ceinture, en usage au moyen âge : *fouiller à l'escarcelle.*

Escarène (L'), ch.-l. de c. (Alpes-Maritimes), arr. de Nice, sur le *Paillon de l'Escarène ;* 1.130 h. — Le cant. a 5 comm. et 4.900 h.

escargassage [*ès-kar-gha-sa-je*] n. m. Cardage à l'escargasse.

escargasse [*ès-kar-gha-se*] n. f. Grande carde pour ouvrir les toisons feutrées, les déchets de laine, etc.

escargasser [*ès-kar-gha-sé*] v. a. Passer à l'escargasse.

escargot [*ès-kar-gho*] n. m. (prov. *escargol*). Nom vulgaire des mollusques gastéropodes du genre *hélix*, nommés aussi *limaçons* et *colimaçons*, et dont certaines espèces sont comestibles : *les escargots sont hermaphrodites ; les escargots commettent des dégâts dans les jardins et les vignes. Escalier en escargot*, en spirale. *Aller comme un escargot*, aller très lentement.


Escargot.

— ENCYCL. *Art culin. Escargots à la bourguignonne.* Mettre les escargots à bouillir pendant 5 à 10 minutes dans de l'eau salée, les retirer de leur coquille, les laver à l'eau froide pour les débarrasser du limon, les cuire pendant trois heures dans un court-bouillon fortement assaisonné. Après cuisson, les replacer dans la coquille bien nettoyée, en les garnissant au fond et par-dessus d'une farce de beurre frais manipulé avec un fin hachis de persil, cerfeuil, ail, échalote, sel et poivre. Avant de servir, faire chauffer au four.

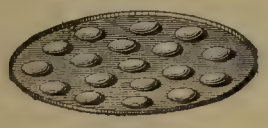
Escargotière.

escargotage [*ès-kar-gho*] n. m. Destruction, chasse des escargots dans les vignes. (Peu us.)

escargotière [*ès-kar-gho*] n. f. Lieu où l'on élève des escargots pour l'alimentation. Plat spécial où sont ménagées de petites dépressions dans lesquelles on place les escargots avant de les passer au four.

escargoule [*ès-kar*] n. f. Nom vulgaire de la lépiote, champignon comestible.

escarmouche [*ès-kar*] n. f. (ital. *scaramuccia*). Léger engagement entre tirailleurs de deux armées : *escarmouche d'avant-postes. Fig.* Petite lutte, engagement quelconque.

escarmoucher [*ès-kar-mou-ché*] v. n. Combattre par escarmouches. *Fig.* Disputer légèrement.

escarmoucheur [*ès-kar*] n. m. Qui va à l'escarmouche.

escarner v. a. *Techn.* Syn. de ÉCHARNER.

escarole [*ès-ka*] ou **scarole** n. f. (ital. *scariola*). Nom vulgaire d'une espèce de chicorée. Espèce de laitue ressemblant à la scarole.

escarotique [*ès-ka*] ou **escharotique** [*ès-ka*] adj. Se dit des agents caustiques qui provoquent sur l'épiderme la formation d'escarres. N. m. : *un escarotique* ou *escharotique.*

escarpe [*ès-kar-pe*] n. f. (ital. *scarpa*). *Fortif.* Muraille de terre ou de maçonnerie, qui règne au-dessus du fossé du côté de la place. Talus d'un mur jusqu'au cordon.

— ENCYCL. L'*escarpe* est celui des deux talus d'un fossé qui se trouve du côté de l'ouvrage fortifié et que l'ennemi aurait à gravir ; le talus opposé est la *contrescarpe.* D'abord très élevées et presque verticales, les escarpes, qui offraient ainsi une cible facile à l'artillerie, furent ensuite abaissées et fort inclinées, tandis qu'on élevait les contrescarpes en approfondissant les fossés. C'est le type de la fortification à la Vauban.


Escarpe avec voûtes en décharge.

escarpe [*ès-kar-pe*] n. m. *Arg.* Assassin de profession ; bandit qui tue pour voler.

escarpé, e [*ès-kar*] adj. (de *escarpe*). Qui a une pente rapide ; coupé à pic : *rocher escarpé ; chemin escarpé. Fig.* Difficile, où l'on avance péniblement : *les routes escarpées de la science.*

escarpement [*ès-kar-pe-man*] n. m. *Fortif.* Pente raide d'une hauteur, d'un rempart. *Par anal.* Etat de ce qui est escarpé, pente abrupte.

escarper [*ès-kar-pé*] v. a. Couper droit, de haut en bas, en parlant d'un rocher, d'une montagne, d'un fossé : *escarper le revers d'un fossé.* (Peu us.)


Escarpin.

escarpin [*ès-kar*] n. m. (ital. *scarpino*). Soulier découvert, à semelle très mince.

escarpiner [*ès-kar-pi-né*] v. n. Lever le pied. (Vx.)

escarpoise [*ès-kar-poi-ze*] n. f. Grand chaland de la rivière.

escarpolette [*ès-kar-po-lè-te*] n. f. (ital. *scarpoletta*). Siège ou planchette que l'on suspend par des cordes, pour se balancer. *Techn.* Appareil, composé d'un treuil et d'une poulie, qui permet de soulever certaines pièces métalliques, des essieux par exemple, puis de les laisser retomber. (Le choc de ces pièces sur des blocs d'acier placés au sol leur sert d'épreuve, afin d'éliminer les pièces fragiles.)

Escarpolette (*l'*), ou *la Balançoire*, tableaux de J.-B. Pater, de Fragonard, de Lancret, de Baudoin,


L'Escarpolette, d'après Fragonard.

qui sont exécutés dans la manière un peu légère du XVIIIe siècle ; spécimens fidèles de l'art *fripon* de l'époque de Louis XV.

escarre ou **esquarre** [*ès-ka-re*] n. f. (corrupt. de *équerre*). *Blas.* Pièce honorable constituée par une équerre qui isole du champ un des coins de l'écu. (V. la planche BLASON.)

escarre ou **eschare** [*ès-ka-re*] n. f. (du gr. *eskhara*, foyer). Croûte noirâtre, qui se forme sur la peau, les plaies, etc., et résultant de la mortification d'un tissu.

— ENCYCL. Les escarres surviennent à la suite de brûlures, ou sont consécutives à l'application des caustiques ; la compression, les traumatismes, certaines maladies du système nerveux, les rayons X déterminent aussi des escarres, très longues à guérir. Le repos, les pansements antiseptiques sont les moyens à employer.

escarrification ou **escharification** [*ès-ka-ri, si-on*] n. f. Production d'une escarre.

escarrifier ou **escharifier** [*ès-ka-ri-fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Produire, former une escarre sur : *escarrifier une plaie en la brûlant.*

escars [*ès-kar*], **e** adj. (ital. *scarso*). *Mar.* Trop étroit : *navire escars. Vent escars*, vent faible.

escart [*ès-kar*] n. m. (autre forme de *écart*). Au jeu de barres, avance que l'on donne à un joueur sur son adversaire.

escartable [*ès-kar*] adj. *Fauconn.* Se dit d'un oiseau très fourni de plumes.

Escaudain [*ès-kô-din*], comm. du Nord, arr. et à 15 kil. de Valenciennes, non loin de l'Escaut ; 4.410 h. Ch. de f. N. Houille.

Escaudœuvres [*ès-kô*], comm. du Nord, arr. et à 3 kil. de Cambrai, sur l'Escaut canalisé ; 2.840 h. Ch. de f. N. A moitié détruit pendant la Grande Guerre.

Escaut [*ès-kô*], fleuve de France, de Belgique et de Hollande. Il naît dans le département de l'Aisne, passe à Cambrai, Valenciennes, puis à Tournai, Gand et Anvers, et se jette dans la mer du Nord ; cours 400 kil., dont une partie canalisée. Navigation très active. L'Escaut partage avec la Lys l'honneur d'avoir donné son nom à la dernière bataille de la Grande Guerre, celle qui, au cours de la « campagne offensive de 1918 », a mis fin à la « deuxième bataille de Belgique ». Alors, du 20 octobre au 11 novembre, les armées belge, britanniques et française des Flandres ont franchi la Lys, enlevé les hauteurs entre Lys et Escaut, traversé l'Escaut et reconquis en quelques jours le quart de la Belgique. Elles avaient délivré Gand et atteint la Dendre, quand elles s'arrêtèrent par suite de la conclusion de l'armistice.

Escautpont [*ès-kô-pon*], comm. du Nord, arr. et à 9 kil. de Valenciennes, sur l'Escaut canalisé ; 2.550 h. Ch. de f. N. Mine de houille. En grande partie détruite au cours de la Grande Guerre.

escaveçade n. f. V. ÉCAVEÇADE.

Escayrac de Lauture [*ès-kè-rak, lô*] (Pierre-Henri-Stanislas d'), voyageur français, né à Paris, m. à Fontainebleau (1826-1868). Il voyagea en Egypte et en Chine.

eschare [*ès-ka-re*] n. f. V. ESCARRE.

escharification [*ès-ka, si-on*] n. f. V. ESCARRIFICATION.

escharifier [*ès-ka-ri-fi-é*] v. a. V. ESCARRIFIER.

escharotique [*ès-ka*] adj. V. ESCAROTIQUE.

eschatologie [*ès-ka, jt*] n. f. (du gr. *eskhatos*, dernier, et *logos*, discours). Science des fins dernières de l'homme, de ce qui doit suivre sa vie terrestre et la fin du monde qu'il habite.

eschatologique [*ès-ka*] adj. Qui a rapport à l'eschatologie.

Eschau, comm. du Bas-Rhin, arr. d'Erstein ; 1.675 h. Ch. de f.

esche n. f. *Pêch.* V. AICHE.

Eschenbach [*è-chèn-bak*], comm. de Suisse (cant. de Lucerne) ; 1.200 h. Céréales, prairies. — Comm. du cant. de Saint-Gall ; 2.120 h. Agriculture, broderies.

Eschenbach [*è-chèn-bak*] (Wolfram d'), poète allemand, né en Bavière, m. à Eschenbach (Bavière) [1170-1220]. Auteur de poésies amoureuses et de trois longs poèmes : *Parzifal, Willehalm* et *Titurel.* Il est un des personnages de la guerre de la Wartbourg.

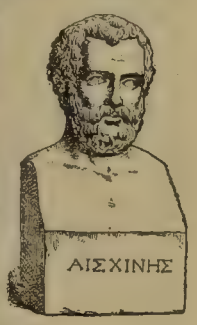

Eschine.

escher (*è-ché*] v. a. *Pêch.* V. AICHER.

eschillon [*ès-chi, ll* mll., *on*] n. m. *Météor.* Sorte de trombe, qui se produit parfois en Méditerranée.

Eschine [*ès-chi-ne*], célèbre orateur d'Athènes, rival de Démosthène (389-314 av. J.-C.). Il défendit, à Athènes, la politique de Philippe de Macédoine, qui avait acheté son concours. Il dut s'exiler d'Athènes à la suite de l'affaire de la Couronne. Ses discours *Contre Timarque Sur l'ambassade* et *Sur la couronne* brillent par l'abondance, l'habileté de l'argumentation, l'éclat du style.

Escholzmatt, comm. de Suisse (cant. de Lucerne) ; 3.130 h. Fabrique de liqueurs et de confiserie.

Eschscholtz (Jean-Frédéric), voyageur et naturaliste russe, né et m. à Dorpat (1793-1831).

eschscholtzie [*èch-chol-tsî*] n. f. Genre de plantes de la famille des papavéracées, renfermant quatre ou cinq espèces de l'Amérique du Nord, dont quelques-unes sont cultivées comme ornementales.

Esch-sur-Alzette, v. du grand-duché de Luxembourg ; 6.700 h. Houille, fer, métallurgie.

Eschwege, v. de Prusse (prov. de Hesse), sur la Wera ; 10.000 h. Tabac.

Eschweiler, v. de Prusse (prov. du Rhin), sur l'Inde ; 20.000 h. Houille, métallurgie.

Eschyle [*ès-chi-le*], le père de la tragédie grecque, né à Eleusis, m. à Géla, en Sicile (525-456 av. J.-C.). Ses tragédies : *les Perses, les Sept contre Thèbes, Prométhée enchaîné*, et la trilogie de l'*Orestie* (*Agamemnon, les Choéphores, les Euménides*) font de lui un des plus grands poètes qui aient jamais existé. Son imagination puissante anime la nature, la légende et l'homme. Par la profondeur du sentiment religieux et des vues philosophiques, il fut un penseur au moins autant qu'un grand poète lyrique.

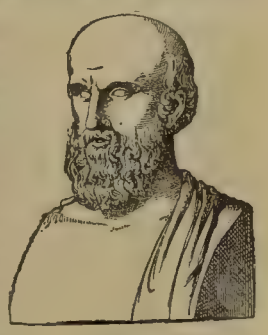
Eschyle.

escient [*ès-si-an*] n. m. (du lat. *sciens, entis*, qui sait). N'est usité que dans les loc. adv. *A bon escient, A son escient*, sciemment, sachant bien ce qu'on fait ou ce qu'on dit. ANT. **Insu.**

escinique adj. *Chim.* Se dit d'un acide dérivé de l'*aphrodescine*, principe contenu dans les cotylédons du marron d'Inde.

escionnement [*ès-si-o-ne-man*] n. m. Action d'escionner.

escionner [*ès-si-o-né*] v. a. (du préf. *é*, et de *scion*). Débarrasser des scions : *escionner des arbres.*

esclaffement [*ès-kla-fe-man*] n. m. Action de s'esclaffer.

esclaffer (s') [*sès-kla-fé*] v. pr. Rire bruyamment, à gorge déployée.

esclame [*ès-kla-me* — écrit à tort *esclaire*] adj. *Fauconn.* Se dit d'un oiseau dont les muscles thoraciques sont peu développés.

esclandre [*ès-klan-dre*] n. m. (du lat. *scandalum*, scandale). Événement qui fait scandale : *causer, faire un esclandre.*

Esclarmonde, opéra romanesque en 4 actes et 8 tableaux, poème d'Alfred Blau et Louis de Gramont ; musique de Massenet (1889). Le livret est la contre-partie de *Lohengrin :* Esclarmonde est un Lohengrin féminin. La partition, malgré quelques pages charmantes, ne saurait compter parmi les meilleures de l'auteur.

esclavage [*ès-kla*] n. m. Etat, condition d'esclave : *les Spartiates réduisirent en esclavage les Messéniens vaincus.*

Dieu fit la liberté, l'homme a fait l'esclavage.
A. CHÉNIER.

Fig. Dépendance, assujettissement : *l'esclavage des passions.* Soumission d'un homme à la femme qu'il aime : *vivre dans l'esclavage d'une coquette.* Bijou de femme, garni d'une chaînette. ANT. **Liberté.**

— ENCYCL. Fruit de l'oppression du faible par le fort, l'esclavage remonte aux premiers temps du genre humain. Il y avait des esclaves chez les Hébreux, chez les Grecs, chez les Romains, etc. Les esclaves des Lacédémoniens, traités avec une dureté exceptionnelle, portaient le nom d'*ilotes*. Les Romains les recrutaient parmi les prisonniers de guerre et les peuples vaincus. Les marchands d'esclaves suivaient les armées, achetaient les captifs à l'encan, par grandes masses, et les envoyaient vendre au détail dans les marchés. Le nombre des esclaves excédait souvent le chiffre de la population libre, car l'enfant d'une esclave naissait esclave. A Rome, les esclaves formaient une classe avilie, réduite au rôle d'instrument d'utilité, de plaisir et de vanité. Au regard du droit civil, on peut dire qu'ils n'existaient pas : ils héritaient pour leur maître, ils recevaient des donations pour leur maître, mais jamais pour eux, de sorte qu'ils n'étaient que des instruments, des intermédiaires, et que tout ce qu'ils acquéraient appartenait à leur maître. Longtemps le maître eut droit de vie et de mort sur les esclaves ; aussi se révoltèrent-ils fréquemment, et les Romains eurent à soutenir contre eux, à plusieurs époques, des guerres redoutables. La guerre des Esclaves, sous Spartacus qui put en réunir 70.000 sous ses ordres, mit Rome à deux doigts de sa perte. Même lorsqu'ils étaient affranchis, les esclaves n'étaient pas, dans l'ancien droit, sur le même pied que les hommes d'origine *ingénue*, c'est-à-dire libres de naissance ; ils prenaient le nom de leur maître, qui devenait leur patron ; dans l'ordre politique, ils ne pouvaient aspirer à certaines dignités, ni contracter mariage avec des ingénus. Sous l'empire, le droit de *régénération* ou assimilation avec les ingénus leur fut accordé de plus en plus fréquemment, et l'on vit certains d'entre eux s'élever aux hautes fonctions publiques. Ils exerçaient les professions commerciales et industrielles dédaignées par les ingénus. Quelques-uns, comme Narcisse, devinrent les conseillers des empereurs. D'autres brillèrent par leur génie ou leur talent : Térence, Esope, Phèdre, etc. Le célèbre poète Horace était fils d'un affranchi.

De nos jours, l'esclavage est encore en vigueur chez certains nègres africains, malgré les efforts des Européens pour mettre un terme à la traite. En Asie et dans l'Amérique du Sud, il existe en maints endroits. En Russie, il n'a été transformé en servage que sous le règne de Nicolas Ier, et ce servage ne fut aboli qu'en 1861 par Alexandre II. L'esclavage a été aboli en 1833 dans l'Inde anglaise ; en 1848 dans les colonies françaises ; aux Etats-Unis en 1865, à la suite de la guerre de Sécession ; au Brésil en 1888.

esclavagiste [*ès-kla-va-jis-te*] n. Partisan de l'esclavage : *lors de la guerre de Sécession, les esclavagistes des Etats du Sud furent vaincus par les abolitionnistes.* Adjectiv. : *les doctrines esclavagistes.*

esclave [*ès-kla-ve*] adj. et n. (de *Slave* ou *Esclavon* n. pr.). Personne sous la puissance absolue d'un maître qui l'a capturée ou achetée : *Esope fut esclave.*

Après de longs tourments injustement soufferts,
Un esclave a raison quand il brise ses fers.
DESTOUCHES.

Par ext. Qui vit dans la dépendance d'un autre. Amant dévoué. Qui subit la domination d'un fait, d'un principe : *esclave de son devoir. Fig. Etre esclave de sa parole*, la tenir exactement. ALLUS. LITTÉR. : **Esclave suivant le char du triomphateur.** Un esclave romain placé derrière le triomphateur tenait une couronne d'or au-dessus de la tête de celui-ci, mais lui répétait sans cesse que, loin de s'enorgueillir, il devait penser aux revers possibles de la destinée. ANT. **Affranchi, libre.**

Esclaves (*Marchand d'*), tableau de V. Giraud (Louvre, 1867) ; composition originale, d'un coloris brillant et d'une vigoureuse exécution, où l'artiste a traduit la sensualité des mœurs orientales (v. p. 812).

Esclaves (*guerres des*), nom donné à trois guerres qu'eurent à soutenir les Romains contre leurs esclaves révoltés. La première éclata en Sicile (135 av. J.-C.), et dura deux ans. La seconde eut lieu de 105 à 102, également en Sicile ; la troisième, qui eut pour chef Spartacus et pour théâtre l'Italie, dura de 73 à 71 av. J.-C.

Esclaves (LAC DES), lac très poissonneux du Dominion du Canada. Il se déverse par le fleuve Mackenzie qui, durant une partie de son cours, porte le nom de *rivière des Esclaves.*

Esclaves (CÔTE DES), partie de la côte d'Afrique, comprise entre le Bénin et la Côte de l'Or, le long du Dahomey et du Yorouba. Elle comprend le littoral du Dahomey et du Lagos.

Esclavon, onne [*ès-kla-von, o-ne*], habitant ou originaire de l'Esclavonie : *les Esclavons.* Adjectiv. : *la frontière esclavonne.*

Esclavonie ou **Slavonie.** *Géogr.* V. CROATIE.

esclipot [*ès-kli-po*] n. m. (de *esquipot*). Caisse dans laquelle on jette la morue que l'on vient de prendre, après l'avoir tranchée et habillée.

esclot [*ès-klo*] n. m. Sabot de bois, d'une seule pièce.

esclotier [*ès-klo-ti-é*] n. m. Fabricant d'esclots.

escobar [*ès-ko*] n. m. (de *Escobar* n. pr.). Homme hypocrite, fourbe, qui sait, par des raisonnements subtils et des restrictions mentales, accorder sa conscience avec ses passions ou ses intérêts.

Escobar y Mendoza (Antonio), jésuite espagnol, né et m. à Valladolid (1589-1669), fameux casuiste. Il défendit cette maxime, que la pureté d'intention justifie les actions blâmées par les lois et la morale. Pascal, en attaquant sa doctrine avec vivacité dans les *Provinciales*, a immortalisé son nom.

escobarder [*ès-ko-bar-dé*] v. n. (de *escobar*). User d'équivoques, de restrictions mentales.

escobarderie [*ès-ko, rî*] n. f. (de *escobarder*). Equivoque, action hypocrite, restriction mentale : *se tirer d'affaire par une escobarderie.*

escobartin, e [*ès-ko*] adj. Digne d'un escobar.

escoffion [*ès-ko-fi-on*] n. m. (ital. *scoffione*). Ancienne coiffure, à l'usage des femmes du peuple ; sorte de résille contenant les cheveux rejetés en arrière.

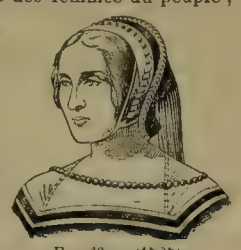
Escoffion (1525).

escofier [*ès-ko-fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) *Pop.* Tuer.

escogriffe [*ès-ko-grife*] n. m. Qui prend hardiment sans demander : *tour d'escogriffe.* (Vx en ce sens.) *Fig.* et *fam.* Homme de grande taille, et mal fait.

Escoïquiz [*ès-ko-i-ku-iz*] (don Juan), ecclésiastique et homme politique espagnol, né à Bemco, m. à La Ronda (1762-1820), précepteur, puis ministre de Ferdinand VII.

escomptable [*ès-kon-ta-ble*] adj. Qui peut être escompté : *billet escomptable.*

escompte [*ès-kon-te*] n. m. (ital. *sconto*). Prime payée à un débiteur qui acquitte sa dette avant l'échéance : *faire un escompte à 6 p. 100. Règle d'escompte*, règle d'arithmétique, qui donne la solution des questions relatives à l'escompte. *Escompte en dehors*, prime égale à l'intérêt que produirait le capital payable à terme, depuis l'époque du payement anticipé jusqu'à celle de l'échéance. *Escompte en dedans*, prime égale à la somme qu'il faudrait retrancher du capital pour que, augmenté de l'intérêt au taux convenu jusqu'à l'époque de l'échéance, il devînt précisément égal à la somme payable à terme.

— ENCYCL. *Banque.* L'escompte est l'intérêt d'un prêt fait par le banquier, et garanti par un effet ou titre représentant une opération de commerce et laissé au banquier : traites, billets à ordre, etc. Le banquier déduit du montant total d'une traite qui lui est portée l'escompte ou intérêt du capital jusqu'à l'échéance, un droit de commission, et un droit de change si le titre est payable sur une autre place ou dans un autre pays. En général, on n'admet à l'escompte que le papier revêtu de deux signatures ; la Banque de France en exige trois.

escompter [*ès-kon-té*] v. a. (ital. *scontare*). Payer un effet avant l'échéance, moyennant escompte. *Fig. Escompter un héritage*, prévoir l'emploi d'un héritage que l'on attend. Jouir d'avance de : *escompter l'avenir.* Consommer prématurément : *escompter sa jeunesse.*


Esconce à couvercle.

escompteur [*ès-kon-teur*] adj. et n. m. Celui qui escompte des billets : *banquier escompteur.*

esconce ou **esconse** [*ès-kon-se*] n. f. Petite lanterne sourde, en usage au moyen âge et au XVIe siècle.

escope n. f. V. ÉCOPE.


Escopette.

escopette [*ès-ko-pè-te*] n. f. (ital. *schioppetto*). Petite arme à feu à main (XVe et XVIe s.).

escopetterie [*ès-ko-pè-te-rî*] n. f. Décharge de plusieurs escopettes. (Vx.)

escopettier [*ès-ko-pè-ti-é*] n. m. Soldat armé d'une escopette.

escorte [*ès-kor-te*] n. f. (ital. *scorta*). Troupe armée, qui accompagne pour protéger : *le général et son escorte. Vaisseau d'escorte*, vaisseau de guerre qui escorte des navires marchands. Suite de personnes qui accompagnent : *l'escorte d'un grand. Fig.* Accompagnement, suites : *l'ambition et son escorte de vices.*

escorter [*ès-kor-té*] v. a. (de *escorte*). Accompagner pour protéger, surveiller, etc. : *prisonnier escorté de gendarmes.*

escot [*ès-ko*] n. m. (pour *ascot*, de *Aerschot*, ville du Brabant). Etoffe croisée de laine, employée surtout pour les robes de deuil et de religieuses.

escotard [*ès-ko-tar*] ou **écotard** [*tar*] n. m. *Mar.* Palier de l'écoutille.

escouade [*ès-kou*] n. f. (de *escadre*). Fraction de section (fantassins) ou de peloton (cavaliers), placée sous les ordres d'un caporal ou d'un brigadier : *l'escouade se compose environ de huit à douze hommes combattants. Par ext.* Troupe dirigée par un chef.

Escoublac [*ès-kou-blak*], comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 19 kil. de Saint-Nazaire ; 2.170 h. Ch. de f. Orl. Tourbe.

escoude [*ès-kou-de*] n. f. Sorte de marteau coupant, pour réparer les blocs de pierre tendre.

Escouloubre [*ès-kou*], comm. de l'Aude, arr. et à 60 kil. de Limoux, dans les gorges de l'Aude ; 600 h. Sources thermales sulfurées sodiques.


Escoupe.

escoupe [*ès-kou-pe*] n. f. (même étym. que *écope*). Pelle de fer arrondie, mais à milieu pointu, dont on se sert dans les fours à chaux.

escourgée [*ès-kour-jé*] ou **écourgée** [*jé*] n. f. (préf. *es*, et lat. *coriata*, lanière). Sorte de fouet. Coup donné avec ce fouet.

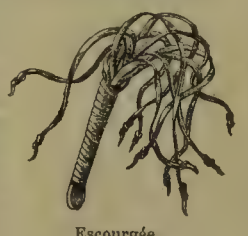
Escourgée.

Long-bois, dans le mode de taille pratiqué sur la vigne dans le Jura.

escourgeon [*ès-kour-jon*] ou **écourgeon** [*jon*] n. m. Orge hâtive, qu'on sème en automne et que l'on cultive souvent comme fourrage vert. Lanière de cuir pour lier les fléaux.

escourre [*ès-kou-re*] adv. *Mar.* En sens inverse.

escousse [*ès-kou-se*] n. f. (du lat. *excutere*, secouer hors de). Elan : *prendre son escousse.* (Vx.)

Escoutoux [*ès-kou-toû*], comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 9 kil. de Thiers, sur un affluent de la Dore ; 1.670 h.

Escovedo [*ès-ko-vè*] (Juan **de**), secrétaire de don Juan d'Autriche, que Philippe II fit assassiner à Madrid en 1578, à l'instigation d'Antonio Perez.

escrime [*ès-kri-me*] n. f. (german. *skirmjan*). Art du maniement du fleuret, de l'épée, du sabre et de la baïonnette. Exercice par lequel on se forme à ce maniement.

— ENCYCL. L'escrime a pour objet la défense autant que l'attaque. C'est « l'art de donner sans jamais recevoir ».

Escrime au fleuret, à l'épée, au sabre. Les bases principales de l'escrime sont : la *mise en garde* (la garde est la position la plus avantageuse pour la défense et pour l'attaque) ; le *développement* ou *fente* (la fente est l'extension que l'on donne à la garde pour atteindre l'adversaire) ; *marcher* et *rompre.* (Selon que l'on veut attaquer ou se défendre, on est parfois obligé de marcher ou de rompre [reculer].)

En escrime, on appelle *ligne* l'espace compris entre les corps des deux adversaires.

Il y a quatre lignes : deux lignes au-dessus de la main du tireur, qu'on appelle lignes *hautes* (quarte et sixte), et deux lignes au-dessous, ou lignes *basses* (septime et octave). C'est dans ces lignes que s'exécutent tous les coups de l'escrime.

L'*attaque* est le coup que porte le tireur pour frapper son adversaire.

Les attaques peuvent être *simples* ou *composées.* Elles sont simples quand elles ne comportent qu'un seul mouvement de lame (il y a 18 coups simples). Elles sont composées quand elles comportent plus d'un mouvement (le nombre en est illimité).

L'attaque peut être faite de *pied ferme*, c'est-à-dire sans bouger le pied gauche, ou *en marchant*, c'est-à-dire en la faisant précéder d'un pas en avant.

Quant à la *feinte*, qui est l'image du coup, elle consiste à attirer la lame de l'adversaire dans une ligne, pour le frapper dans une autre.

Enfin, vient la *défense.* Pour se défendre, on se sert de la *parade.* La parade a pour but de détourner du corps le fer ennemi. Les parades peuvent être *simples* ou *composées.* Il y a huit parades simples : *prime, seconde, tierce, quarte, quinte, sixte, septime*, et *octave.*

La *riposte* est l'attaque qui suit la parade.

— *Art milit.* L'enseignement de l'*escrime*, dans l'armée, est confié, dans chaque régiment, à un sous-officier dit *maître d'armes*, assisté d'un brigadier ou caporal, *prévôt d'armes*, puis d'un certain nombre d'*élèves prévôts.*

Les maîtres d'armes sont formés à l'*école normale de gymnastique et d'escrime* de Joinville-le-Pont.

Dans l'infanterie et les troupes à pied en général, c'est surtout la *pointe*, c'est-à-dire l'escrime à l'épée, que l'on apprend aux hommes. L'escrime au sabre, ou *contre-pointe*, est enseignée, au même titre que la *pointe*, dans les troupes à cheval.

Escrime à la baïonnette. On a donné ce nom à la série d'exercices que l'on fait faire aux soldats d'infanterie pour leur apprendre à lutter offensivement ou défensivement, avec le fusil muni de sa baïonnette, soit contre un fantassin, soit contre un cavalier. Ces exercices, qui comportent tout un ensemble d'attaques, de parades, de ripostes, etc., ont surtout l'avantage de développer la souplesse et l'agilité des hommes.

escrimer [*ès-kri-mé*] v. a. (de *escrime*). Faire des armes. *Fig.* Se livrer à quelque lutte, discuter. **S'escrimer** v. pr. S'appliquer avec effort, mais sans grand succès, à quelque chose : *s'escrimer à faire des vers.* Faire effort de : *s'escrimer des pieds, des mains, des dents, des mâchoires.*

escrimeur [*ès-kri*] n. m. Qui connaît l'art de l'escrime : *un habile escrimeur.*

escroc [*ès-kro*] n. m. (ital. *scrocco*). Adroit fripon, fourbe.

escroquer (*ès-kro-ké*] v. a. S'approprier par fourberie : *escroquer un dîner.* Tromper quelqu'un pour s'approprier son bien : *escroquer un vieillard crédule.* S'emparer de quelque chose par ruse, par fourberie : *escroquer des applaudissements.*

escroquerie [*ès-kro-ke-rî*] n. f. (de *escroquer*). Action d'obtenir le bien d'autrui par des manœuvres frauduleuses : *l'escroquerie est un délit.*

— ENCYCL. *Dr.* Le délit d'escroquerie existe par la réunion de trois éléments : 1° l'emploi de moyens frauduleux, consistant dans l'usage d'un faux nom ou d'une fausse qualité, ou bien dans des manœuvres tendant à tromper la victime choisie (le mensonge pur et simple ne suffit pas) ; 2° l'obtention de valeurs, grâce à l'usage de ces moyens ; 3° le détournement ou la dissipation de ces valeurs.

La tentative d'escroquerie punissable se produit dans deux cas : d'abord, quand l'inculpé, par les moyens ci-dessus indiqués, a obtenu la remise des valeurs convoitées, sans que, cependant, il en soit résulté un préjudice pour autrui ; ensuite, quand l'inculpé s'est efforcé d'obtenir quelques valeurs par un des procédés spécifiés par la loi, bien que la remise de ces valeurs ne lui ait pas été faite.

escroqueur, euse [*ès-kro-keur, eu-ze*] n. Qui escroque. (Peu us.)


Esculape.

Escualdunac, nom que se donnent à eux-mêmes les Basques, dans leur propre langue. Adjectiv. : *laboureur escualdunac.*

escuara, euscara, uscara n. f. Nom propre et original de la langue basque.

Esculape [*ès-ku*] ou **Asclépios** [*as-klè-pi-oss*] *Myth.* Fils d'Apollon, et dieu de la médecine. Non content de guérir les malades, dit la Fable, il ressuscitait même les morts. Jupiter, irrité, le foudroya à la prière de Pluton, dieu des Enfers, dont l'empire courait risque de devenir désert. Ses principaux sanctuaires étaient ceux de Cos, d'Epidaure et d'Athènes. Le coq, emblème de la vigilance, et le serpent, emblème de la prudence, étaient consacrés à Esculape. Dans le langage ordinaire, *un disciple d'Esculape* signifie un médecin. Substant. :

FLEURET

Masque
Fleuret
Bouton
Veste
Gant
Crispin
Garde
Pommeau
Plastron
Sandale
Position de garde
Fente
Seconde et parade
Prime et parade
Quarte et parade
Octave et parade
Quinte et parade
Septime et parade
Sixte et parade
Tierce et parade

POSITIONS DE MAIN

en supination
en seconde
en octave
en quinte
en sixte
en prime
en tierce
en quarte
en septime

Corps-à-corps

ÉPÉE

Combat à l'épée
Tenue d'escrimeur (Sabre)

SABRE

Coup d'arrêt à la manchette
Attaque à la tête
Garde de tierce
Garde de tierce basse
Attaque à la figure à droite
Parade de tierce
Attaque à la figure à gauche
Attaque au flanc
Parade de quarte
Parade de seconde
Maniement du sabre
Escrime à la baïonnette

Voir Canne et Bâton.

un esculape, un médecin habile : *ce n'est pas un esculape*, ce n'est pas un bon médecin. *Un esculape* se dit aussi familièrement de tout médecin : *nos esculapes modernes.*

esculence [*ès-ku-lan-se*] n. f. (de *esculent*). Sapidité : *chaque substance a son apogée d'esculence.*

esculent [*ès-ku-lan*], **e** adj. (lat. *esculentus ;* de *esca*, nourriture). Comestible, sapide.

esculétine n. f. *Chim.* Dioxycoumarine dérivée de l'esculine. (Cette substance se rencontre en combinaison dans diverses solanées.)

esculine [*ès-ku*] n. f. Principe extrait de l'écorce de marron d'Inde. — Encycl. L'esculine est soluble dans l'eau, en formant une solution à fluorescence bleue absorbant les radiations ultra-violettes ; cette propriété est utilisée pour préparer des verres d'optique capables de protéger la vue contre les éclairages trop intenses ; le verre est enduit d'une solution aqueuse à 5 p. 100 de gélatine dans la proportion de 5 cent. carr. par 100 cent. carr. ; après dessiccation, la couche d'esculine est protégée par une mince plaque de verre.

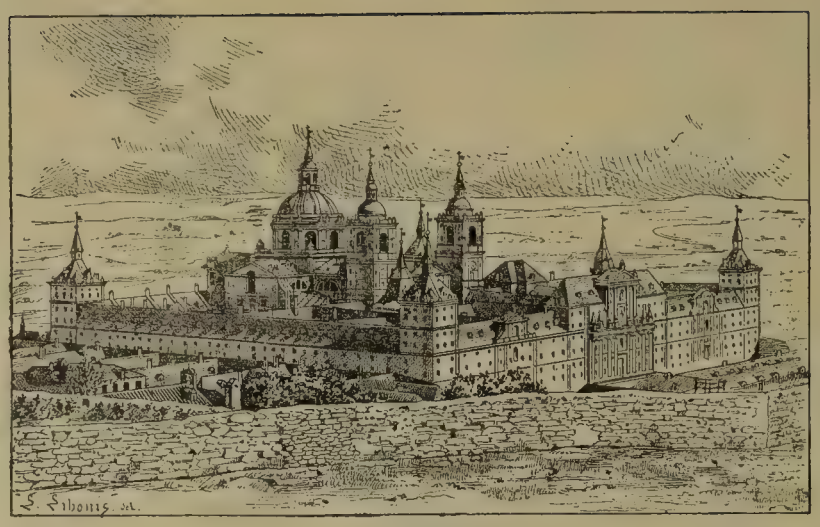

Palais de l'Escurial.

Escurial [*ès-ku*], bourg d'Espagne, à 10 kil. de Madrid ; 3.000 h. (Le nom d'*Escurial* vient de *escorias*, scories, à cause des déchets provenant d'anciennes mines de fer.) Près de là, s'élèvent le palais et le monastère du même nom, bâtis par Philippe II en accomplissement d'un vœu. Pendant la bataille de Saint-Quentin (1557), l'artillerie espagnole ayant détruit une église dédiée à saint Laurent, Philippe II fit vœu d'élever un monastère en l'honneur de ce saint. Il fit alors construire l'Escurial, et lui donna la forme d'un gril, en souvenir du supplice de ce saint (1562-1584). Jean-Baptiste de Tolède, Jean Herrera et François de Mora en furent les architectes. Le palais renferme encore une bibliothèque, un cloître, un couvent, un collège, une galerie des batailles, les appartements royaux, etc.

Escurolles [*ès-ku*), ch.-l. de c. (Allier), arr. de Gannat, sur l'Andelot, affl. de l'Allier ; 910 h. — Le cant. a 13 comm. et 12.070 h.

Esdras [*ès-drass*], fameux docteur juif du ve siècle av. J.-C. Avec la permission d'Artaxerxès Longue-Main, il ramena de Babylone à Jérusalem 1.775 de ses compatriotes. Il rétablit la célébration régulière du culte de Dieu, établit le canon des Ecritures et, sous la direction de Néhémie, restaura la nationalité juive. Quatre livres portent le nom d'Esdras. L'Eglise catholique a admis les deux premiers comme canoniques, mais a déclaré les deux derniers apocryphes. Elle regarde aussi Esdras comme l'auteur des *Paralipomènes.*

Esdrélon ou **Jezraël,** village de la Palestine ancienne, dans le voisinage duquel eut lieu, en 1799, la bataille du Mont-Thabor.

E.-S.-E., abréviation de *est-sud-est.*

e sempre bene ! exclamation familière des Italiens, signif. *C'est toujours bien.*

ésérine [*é-zé*] n. f. Alcaloïde que l'on extrait de la fève de Calabar, semence du physostigme, appelé par les indigènes *éséré* : *l'ésérine est employée dans les empoisonnements par la strychnine et l'atropine.*

esherber [*é-zèr-bé*], **éherber** [*é-èr-bé*] ou **esserber** [*è-sèr-bé*] v. a. Débarrasser (les céréales) des mauvaises herbes.

esjarreter [*ès-ja-re-té*] v. a. Couper les jarrets à : *esjarreter un cheval.*

Eski-Cheir (*la Vieille-Ville*), v. d'Asie Mineure ; 20.000 h. Nœuds de voies ferrées sur Constantinople, Angora et Konia. Défaite des Grecs par les nationalistes turcs en avril 1921. Aux environs, ruines de Dorylée (v. ce mot).

Eski-Hissarlick, localité de la zone littorale de l'Anatolie, non loin de la côte asiatique du détroit des Dardanelles, sur la rive droite du Mendiré (le Méandre des Anciens). Là se trouvent les ruines de la vieille Troie chantée par Homère dans l'*Iliade*. Au début des opérations des Dardanelles, effectuées entre avril 1915 et janvier 1916, sur le front de Gallipoli, et au cours de la bataille de Sedd-ul-Bahr, livrée par Anglais et Français du 25 avril au 4 mai 1915, les Français du général d'Amade y livrèrent aux Turcs un combat appelé quelquefois « combat de Koum-Kalé » (27 avr. 1915).

Eskilstuna, v. de Suède (préfecture de Södermanland), sur la rivière Torshälla, qui fait communiquer le lac Hjelmar et le lac Mälar ; 13.500 h. Centre métallurgique très important (coutellerie, fabriques d'armes, aciéries ; forges et raffineries de l'Etat.)

Esmein (Jean-Paul-Hippolyte-Emmanuel), jurisconsulte français, né à Touvérac, m. à Paris (1848-1913). Professeur à la faculté de droit de Paris, membre de l'Académie des sciences morales et politiques (1904) ; auteur d'un *Précis d'histoire du droit français*, d'*Eléments de droit constitutionnel*, etc.

Esménard [*ès-mé-nar*] (Joseph-Etienne), poète français, né à Pélissanne (Bouches-du-Rhône), m. à Fondi (Italie) [1769-1811], auteur du poème didactique *la Navigation*. Il périt d'un accident de voiture.

Esméralda (la), personnage de *Notre-Dame de Paris*, par Victor Hugo ; type gracieux et idéalisé de la bohémienne ravissante de beauté, de fraîcheur, de grâce sauvage, courant les rues et les places publiques accompagnée de sa petite chèvre aux cornes dorées, Djali. Elle meurt sur le gibet, victime des passions de l'archidiacre Claude Frollo. Mais elle est vengée par le monstrueux Quasimodo, qui l'aime, depuis le jour où, mourant de soif sur le pilori, il a été secouru par elle.

Esnault-Pelterie (Robert), ingénieur et aviateur franç., né à Paris en 1881 ; inventeur d'un système universel de direction dénommé *manche à balai.*

Esnes, comm. du Nord, arr. et à 11 kil. de Cambrai, sur l'*Esnes ;* 1.420 h. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

Esneux, comm. de Belgique (prov. et arr. de Liége), sur l'Ourthe, affl. de la Meuse ; 3.220 h.

Éson, père de Jason. Parvenu à une extrême vieillesse, il fut rajeuni par la magicienne Médée.



Esméralda et Quasimodo (grav. de Luc-Olivier Merson).

En littérature, on fait quelquefois allusion à ce rajeunissement magique. V. Médée.

ésope n. m. (du nom du fabuliste grec, qui était bossu). *Fam.* Homme contrefait, bossu.

Ésope, fabuliste grec (viie et vie s. av. J.-C.). Son existence est à demi légendaire ; généralement, on le considère comme Phrygien. Il était laid, bègue et bossu, mais d'un esprit ingénieux et subtil. D'abord esclave, il fut affranchi par le dernier de ses maîtres, Xanthus. Il courut le monde, et se rendit auprès de Crésus dont il acquit la faveur. Chargé de porter les offrandes au temple de Delphes, il dévoila la fraude des prêtres d'Apollon. Ceux-ci se vengèrent en cachant dans ses bagages une coupe d'or consacrée au dieu, et en l'accusant de l'avoir dérobée. Esope fut condamné à être précipité du haut d'une roche.

Le recueil actuel des *Fables d'Esope*, rédigé en prose grecque avec beaucoup de sécheresse, est attribué au moine Planude, auquel on doit aussi une *Vie d'Esope*. Une circonstance de la vie du fabuliste a donné naissance à cette locution : *les langues d'Esope*, qui a passé dans la conversation. Son maître Xanthus lui ayant donné l'ordre d'acheter au marché ce qu'il y aurait de meilleur, et rien autre chose, Esope n'acheta que des langues, qu'il fit accommoder à toutes les sauces. Les convives ne tardèrent pas à s'en dégoûter. « Hé ? qu'y a-t-il de meilleur que la langue ? répondit Esope ; c'est le lien de la vie civile, la clef des sciences, l'organe de la vérité et de la raison ; par elle, on bâtit les villes et on les police, on instruit, on persuade, on règne dans les assemblées ; on s'acquitte du premier de tous les devoirs, qui est de louer les dieux. — Eh bien, reprit Xanthus, qui prétendait l'embarrasser, achète-moi demain ce qu'il y a de pire. » Le lendemain, Esope ne fit encore servir que des langues, disant que la langue est la pire chose qui soit au monde : « C'est la mère de tous les débats, la nourrice de tous les procès, la source des divisions et des guerres ; si elle est l'organe de la vérité, c'est aussi celui de l'erreur et, qui pis est, de la calomnie. Par elle on détruit les villes ; si, d'un côté, elle loue les dieux, de l'autre elle est l'organe du blasphème et de l'impiété ». — Les *langues d'Esope* sont restées célèbres pour désigner ce qui, pouvant être envisagé sous deux aspects opposés, donne prise également à la louange ou à la critique.

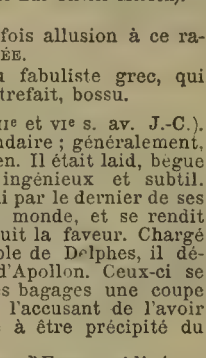

Ésope.

Ésope, tableau de Vélasquez (Madrid). Il ne s'agit pas ici du célèbre fabuliste, mais d'un vieillard vêtu d'une houppelande ; figure de fantaisie qu'on a baptisée du nom d'Ésope. — La gravure en eau-forte qu'en a faite Goya est célèbre.

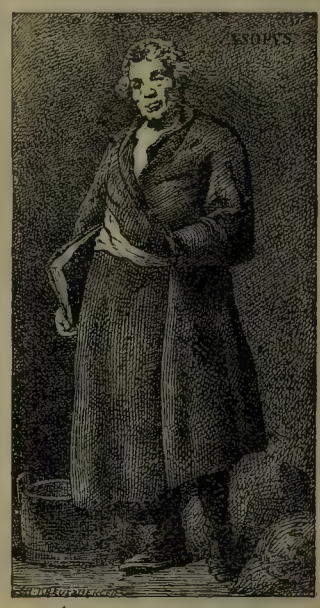

Ésope, d'après Vélasquez.

ésopique [*zo*] adj. Se dit de l'apologue du genre de ceux qu'on attribue à Esope.

ésotérique [*zo*] adj. (du gr. *esôterikos*, intérieur). Qualification donnée, dans les écoles des anciens philosophes, à leur doctrine secrète, réservée aux seuls initiés : *l'aristotélisme ésotérique.* (Son opposé est exotérique.)

ésotérisme [*zo-té-ris-me*] n. m. Doctrine ésotérique.

ésouchement n. m. et **ésoucher** v. a. V. essouchement et essoucher.

esox [*é-zokss*] n. m. *Ichtyol.* Nom scientifique du genre brochet.

espace [*ès-pa-se*] n. m. (lat. *spatium*). Etendue indéfinie qui contient tous les êtres étendus : *l'espace est supposé à trois dimensions.* Etendue superficielle et limitée : *un petit espace.* Portion de la durée. Trajectoire décrite par un point en mouvement : *quand un corps tombe en chute libre, les espaces qu'il parcourt sont proportionnels aux carrés du temps employé à les parcourir. Musiq.* Intervalle entre les lignes voisines de la portée. *Artill. Espace mort*, partie d'une zone de tir, qui ne peut être atteinte par les projectiles. *Physiq. Espace nuisible*, partie d'une machine pneumatique, comprise entre la soupape d'échappement des gaz et la base du piston (celui-ci étant à fond de course). Cet espace, par l'air qu'il retient, s'oppose dans ces machines à l'obtention d'un vide absolu. N. f. *Impr.* Petite lame de métal, plus basse que les lettres, pour séparer les mots : *une espace.*

— Encycl. *Philos.* Selon Locke, l'espace est une réalité objective qui nous est révélée empiriquement par la vue et le toucher. Pour Leibniz, l'espace n'est pas une substance, c'est l'ordre des coexistences possibles. Clarke et Newton en font un attribut de l'être absolu. Pour Kant, l'espace est une forme *à priori* de la sensibilité.

espacement [*ès-pa-se-man*] n. m. Distance entre deux corps. *Impr.* Manière dont les mots ou les lignes sont espacés.

espacer [*ès-pa-sé*] v. a. (Prend une cédille sous le c devant *a* et *o* : *il espaça, nous espaçons.*) Ranger plusieurs choses en laissant de l'espace entre elles. Séparer par un intervalle de temps : *espacer ses visites. Impr.* Séparer les mots par des espaces.

espada [*ès-pa*] n. f. (m. espagn. signif. *épée*). Nom que l'on donne, en Espagne, au torero chargé de tuer le taureau dans les courses publiques.



Espadon.

espadage [*ès-pa*] n. m. Action d'espader.

espade [*ès-pa-de*] n. f. (prov. *espado*). Latte de bois pour battre le chanvre avant de le peigner.

espader [*ès-pa-dé*] v. a. Battre avec l'espade.

espadeur [*ès-pa*] n. m. Ouvrier qui espade le chanvre.

espadon [*ès-pa*] n. m. (ital. *spadone*). Grande et forte épée d'autrefois, qu'on tenait à deux mains. Sabre : *se battre à l'espadon.* Genre de poissons acanthoptères, dont la mâchoire supérieure est allongée en forme d'éperon : *l'espadon commun, dans la Méditerranée, est encore appelé* poisson-épée, *et il dépasse 5 mètres de long.*

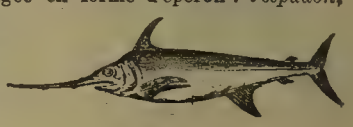

Espadon.

espadonner [*ès-pa-do-né*] v. n. Se servir de l'espadon (arme).

espadonneur [*es-pa-do-neur*] n. m. Celui qui tire de l'espadon.

espadot [*ès-pa-do*] n. m. Pointe de fer recourbée en forme d'hameçon et fixée à l'extrémité d'une perche, dont on se sert pour prendre, en les piquant, les poissons restés au fond des écluses.



Espadrille.

espadrille [*es-pa-dri, ll* mll., *e*] n. f. (prov. *espardillo*). Sorte de chaussure, dont l'empeigne est de toile et la semelle de sparte.

Espagne, Etat du sud-ouest de l'Europe, occupant la plus grande partie de la péninsule hispanique ; capit. *Madrid.*

— I. Géographie. L'Espagne est séparée de la France par les Pyrénées, de l'Afrique par le détroit de Gibraltar ; elle est baignée au N.-O. et au S.-O.

ESPAGNE ET PORTUGAL

LAROUSSE UNIVERSEL.

Golfe de Gascogne
OCÉAN ATLANTIQUE
MER MÉDITERRANÉE
FRANCE
PYRÉNÉES
ESPAGNE
PORTUGAL
ILES BALÉARES
ILES CANARIES (Espagne)
GALICE
ASTURIES
Cantabriques
Monts
LEON
VIEILLE CASTILLE
NAVARRE
ARAGON
CATALOGNE
ENTRE DOURO E MINHO
TRAS os MONTES
BEIRA
ESTREMADURE
ALEMTEJO
ALGARVE
NOUVELLE CASTILLE
Sierra Morena
ANDALOUSIE
MURCIE
MAROC
ALGÉRIE
Détroit de Gibraltar
Golfe du Lion
Bilbao
Santander
Oviedo
Vitoria
Tolosa
Pampelune
Burgos
Logrono
Huesca
Tudela
Saragosse
Lérida
Barcelone
Tarragone
Perpignan
Carcassonne
Toulouse
Marseille
Toulon
Nimes
Montpellier
Albi
Auch
Pau
Tarbes
Bayonne
Biarritz
St Sébastien
Andorre
Gerona
Figueras
Rosas
Port-Vendres
Cette
Narbonne
Palamos
Blanes
Mataró
Valls
Reus
Igualada
Manresa
Vich
Solsona
Cervera
Balaguer
Fraga
Monzon
Palencia
Valladolid
Zamora
Salamanque
Medina del Campo
Ségovie
Avila
Medinaceli
Soria
Calatayud
Daroca
Teruel
Albarracin
Molina
Sigüenza
Guadalajara
Madrid
Escurial
Alcalá
Aranjuez
Tolède
Cuenca
Cañete
Priego
Albacète
Chinchilla
Almansa
Valence
Játiva
Gandia
Denia
Alcoy
Villena
Alicante
Elche
Orihuela
Murcie
Lorca
Carthagène
Cartagène
Torrevieja
Caravaca
Cieza
Segura
Linares
Jaen
Cordoue
Séville
Grenade
Sa Nevada
Almeria
Cadix
Malaga
Gibraltar (Angl.)
Algesiras
Ronda
Antequera
Motril
Adra
Velez-Malaga
Almanzora
Vera
Gergal
Baza
Huescar
Guadix
Aguilas
Carmona
Ecija
Lucena
Bobadilla
Estepona
Marbella
Tarifa
I. Alboran
Mostaganem
Oran
Arzeu
Nemours
Melilla
Ceuta (E)
Tanger
Tetouan
Arzila
Larache
I. Habibas (F.)
I. Velez de la Gomera (E.)
Is Alhucemas (E.)
Is Zafarines (E.)
C. Tres Forcas
C. de Gata
C. de la Nao
C. de Palos
C. Trafalgar
C. St Vincent
C. Roca
C. Espichel
C. Finisterre
C. Ortegal
C. Estaca de Vares
C. de Peñas
Cabo de la Nao
Cabo de Palos
Cabo de Gata
Cabo de Creus
Cabo de Sagres
Cabo de Tarifa
Cabo de Espichel
Cabo de Roca
Cabo de Finisterre
Cabo de Ortegal
Cabo de Estaca de Vares
Cabo de Peñas

ART ESPAGNOL : 1. Chaire en fer forgé (cathédrale d'Avila) ; 2. Casque de Ferdinand le Catholique (Madrid) ; 3. Estocade dite « à la Valencienne » (Musée de Cluny) ; 4. Bouclier de Charles-Quint (Madrid) ; 5. Grille de la Maison des Coquilles (Salamanque) ; 6. Pietà, en bois sculpté (Valladolid) ; 7. Pièce de monnaie (XVe s.) ; 8. Détail du tombeau de don Juan de Padilla (Burgos) ; 9. Statuette en bois de saint François (Tolède) ; 10. Sainte Thérèse d'Avila, sculpture bois (Valladolid) ; 11. Siège du prieur des Chartreux (Burgos) ; 12. Cathédrale de Grenade : extérieur de la chapelle royale ; 13. Clocher de la cathédrale de Tolède ; 14. Cabinet du XVIe siècle ; 15. Couteau de chasse ; 16. Clef d'argent de la cité de Séville ; 17. Heurtoir (cathédrale de Tolède) ; 18. Coffret à parfums lamé d'argent ; 19. Buire en argent de la cathédrale de Séville (XIIe s.) ; 20. Chaise portative en cuir de Charles-Quint (Madrid) ; 21. Armure de joute de l'archiduc Charles, plus tard Charles-Quint ; 22. Façade de Santa-Cruz (Tolède) ; 23. Fronton de l'église San-Martino (Salamanque).

par l'Atlantique ; à l'E. et au S.-E. par la Méditerranée. Sa frontière occidentale est limitée par le Portugal. L'Espagne a une superficie de 504.520 kil. carrés, y compris les Baléares, et une population de 19.590.000 h. (*Espagnols*). C'est un plateau granitique ou calcaire, d'une hauteur moyenne de 700 m., et que découpent en compartiments les monts Ibériques, les monts Cantabres et les sierras d'Estrella, Morena, Nevada, et qu'arrosent le Minho, le Douro, le Tage, le Guadiana, le Guadalquivir, le Segura, l'Ebre. Le climat est inégal et souvent froid sur les plateaux de la Vieille et de la Nouvelle-Castille, ou dans les régions déshéritées de la Manche. Il est au contraire très doux sur les bords de la Méditerranée, dans le bassin de l'Ebre (Aragon), et dans la vallée du Guadalquivir, la fertile Andalousie, etc., qui sont les régions véritablement riches de l'Espagne. La péninsule produit divers métaux, notamment du fer, du mercure et du cuivre, des vins renommés (*alicante*, *malaga*, *xérès*), du bois, des céréales, des fruits (oranges, citrons, etc.), de l'huile d'olive, etc.

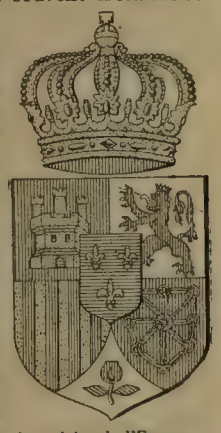

Armoiries de l'Espagne.

L'Espagne est une monarchie constitutionnelle. Le pouvoir exécutif y appartient au roi, le pouvoir législatif à deux Chambres : le Sénat et le Congrès, dont la réunion forme les Cortès. Au point de vue administratif, elle se divise en 47 provinces (49 en comptant les Baléares et les Canaries). Les colonies espagnoles, jadis si vastes, ne comprennent plus aujourd'hui que les possessions de l'Afrique occidentale insulaires (Fernando-Po, Annobon) et continentales (Maroc, Rio do Ouro, Rio Mouni).

— II. Histoire. Les plus anciens habitants connus de l'Espagne furent les *Celtibériens*, mélange de Celtes et d'Ibères. De bonne heure, les Phéniciens et les Grecs fondèrent des colonies et des comptoirs sur les côtes ; puis, au Ve siècle, Carthage y établit sa prépondérance. Elle en fut chassée par les Romains, et l'Espagne ne changea plus de maître jusqu'à l'invasion des Alains, des Suèves et des Vandales. Ces derniers s'établirent dans la région appelée de leur nom *Andalousie* (409). Vers la même époque, les Wisigoths fondèrent un puissant Etat, qui fut détruit par l'invasion des Arabes en 711 (bataille de Xérès). L'histoire de l'Espagne jusqu'au XVe siècle se résume dès lors dans la lutte du califat de Cordoue contre les chrétiens cantonnés dans les Asturies. Ceux-ci avaient réussi peu à peu à former des royaumes (Aragon, Castille, Léon, Navarre), et à contre-balancer l'influence musulmane. En 1492, Ferdinand et Isabelle, dont le mariage avait, dès 1469, réuni sous le même sceptre l'Aragon et la Castille, s'emparèrent de Grenade et chassèrent enfin les Maures de la péninsule. La ruine des Maures avait coïncidé avec la découverte de l'Amérique. La domination espagnole ainsi constituée atteignit son apogée et sa plus grande extension coloniale sous



Soldats espagnols : 1. Lancier ; 2. Dragon ; 3. Hussard ; 4. Fantassin ; 5. Garde civil ; 6. Artilleur ; 7. Infanterie au Maroc.

Charles-Quint et Philippe II, qui rêvèrent de rétablir à leur profit la monarchie universelle. A l'extinction de la maison d'Autriche (1700), dont les derniers représentants avaient assisté à la décadence économique du royaume, les Bourbons montèrent sur le trône d'Espagne dans la personne de Philippe V ; ils relevèrent quelque peu le pays, mais en furent chassés par Napoléon Ier, qui y établit Joseph Bonaparte (1804). Après la restauration de 1814, Ferdinand VII, lors de la révolution de 1820, prêta serment à la constitution ; mais le duc d'Angoulême fit une expédition en Espagne et y rétablit la monarchie absolue (1823). Dans l'intervalle, les colonies espagnoles de l'Amérique s'étaient rendues indépendantes. En 1833, Isabelle remplaça Ferdinand VII sur le trône et y demeura trente-cinq ans, malgré les efforts de don Carlos, frère du roi défunt. La révolution de 1868 la renversa, et le maréchal Serrano garda le pouvoir exécutif jusqu'à l'avènement d'Amédée Ier (1870). Celui-ci ayant abdiqué (1873), la république fut proclamée, et une insurrection carliste éclata, qui fut écrasée au profit d'Alphonse XII. Le fils posthume de ce monarque, né en 1886, régna sous la régence de sa mère Christine à partir du jour même de sa naissance, sous le nom d'Alphonse XIII. En 1898, la guerre contre les Etats-Unis fit perdre à l'Espagne Cuba et les Philippines. Alphonse XIII a épousé en 1906 la princesse Victoria-Ena de Battenberg.

— III. Littérature. Très ancienne, la littérature espagnole a subi à ses débuts l'influence française. La poésie épique chante Charlemagne et Roland, et les héros nationaux : le Cid, Bernardo del Carpio ou les infants de Lara. Les plus anciennes épopées sont : le *Poème du Cid* (XIe s.), la *Chronique rimée*, le *poème de Fernand Gonzalez* (XIIIe s.). La poésie lyrique fleurit dès le XIe siècle, à l'imitation des troubadours provençaux. De ce temps date le genre national des *romances*, poésies lyriques populaires. L'influence arabe se trahit dans les ouvrages didactiques. Les principales œuvres en prose sont les travaux d'Alphonse X le Savant, le *Comte Lucanor* de D. Juan Manuel. Le XIVe siècle a deux poètes remarquables : Jean Ruiz, archiprêtre de Hita et Pedro Lopez de Ayala. Au XVe siècle, Lopez de Mendoza, le marquis de Villena, Juan de Mena sont les principaux lyriques ; la prose est représentée par des chroniques, des biographies, des ouvrages de morale ou de théologie. La grande époque de la littérature espagnole va de l'avènement de Charles-Quint (1519) à la mort de Philippe IV (1665). La poésie se met à l'école des Italiens avec Boscan Almogaver, Garcilaso de La Vega, Fernando de Herrera. La poésie populaire se manifeste en de nombreuses romances, réunies

A	B	C	CH	D	E	F
a	*bé*	*cé*	*tché*	*dé*	*é*	*éfé*
G	H	I	J	K	L	LL
gé	*atché*	*i*	*jota*	*ka*	*élé*	*eillé*
M	N	Ñ	O	P	Q	R
émé	*éné*	*égné*	*o*	*pé*	*cou*	*erré*
S	T	U	V	X	Y	Z
essé	*té*	*ou*	*vé*	*équis*	*i griega*	*zéta* ou *zéda*

Alphabet espagnol. (Noms des lettres.)

dans le *Romancero général* de 1600. Les poètes épiques sont : Ercilla, Valbuena, Villena, La Cueva, Mesa. La littérature dramatique est particulièrement brillante avec Ferdinand de Rojas, Juan del Encina, Lucas Fernandès, Gil Vicente, Torrès Naharro, Guillen de Castro, Lope de Vega, Tirso de Molina, Alarcon, Velez de Guevara, Moreto, Rojas y Zorilla, Amescua, Montalvan et Calderon. Le roman est aussi en honneur : chevaleresque comme l'*Amadis*, rédigé par Montalvo, ou la *Diane* de Montemayor, réaliste comme les romans picaresques de Hurtado de Mendoza, Aleman, Espinel, Quevedo et surtout le *Don Quichotte*, de Cervantes. La prose est encore représentée par les chroniques et par les traités mystiques (Juan de Avila, Luis de Léon, Luis de Grenade). La décadence se manifeste à la fin de cette époque par les progrès de la préciosité (conceptisme, gongorisme, cultisme), avec Ledesma, Gongora, Balthazar Gracian. Elle se précipite dès le règne de Charles II. Les écrivains se partagent en imitateurs du classicisme français avec Luzan et en défenseurs de la tradition nationale avec La Huerta. Citons les fabulistes Yriarte et Samaniego, le P. Isla, critique satirique. A la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe siècle, on rencontre Jove Llanos, Melendez Valdez, Ramon de la Cruz, Leandro de Moratin et Quintana. Entre 1830 et 1850, le romantisme est introduit en Espagne par Martinez de La Rosa et le duc de Rivas. La poésie lyrique est illustrée par Espronceda. La Avellaneda, Zorilla ; le drame par Gutierrez Garcia, Hartzenbusch, Escosura, Gil y Zarate ; la comédie par Herreros, Ventura de La Vega. La tradition romantique est continuée à la génération suivante par Echegaray. Puis la littérature se rapproche davantage de la réalité et de l'observation dans les poèmes de Campoamor, les romans de Fernan Caballero, Trueba, Perez Galdos, Pereda, Blasco Ibañez.

— IV. Beaux-Arts. *Architecture.* Les Romains laissèrent sur le sol espagnol de nombreux monuments. A la suite des invasions barbares, les Wisigoths préparaient, le christianisme aidant, une rénovation de l'art, lorsque l'Arabe vint imposer, pour cinq siècles, sa civilisation et son art, qui du VIIIe au XIIIe siècle, se développa en Espagne avec une richesse inouïe. Les mosquées de Cordoue et de Séville, l'Alhambra et le Généralife de Grenade montrent encore la légèreté et l'ingéniosité de l'architecture arabe. Ce n'est guère qu'au XIe siècle que l'art chrétien commence à prendre pied au nord de la péninsule. Une foule d'églises s'élevèrent, dans un style qui rappelle celui de la Provence et de l'Aquitaine, puis peu à peu l'architecture chrétienne se laisse influencer par l'art arabe. A la période romane appartiennent Saint-Jacques de Compostelle, Saint-Isidore de Léon ; à la période ogivale, les cathédrales de Burgos, de Tolède, de Léon, de Séville. La Renaissance, en se combinant avec les types précédents, déjà très riches, crée ce style hardi et vivant qu'on a appelé *plateresque* (ou d'orfèvrerie), puis l'architecture espagnole se modèle sur l'Italie, tempère sa fougue, et devient sévère sous Philippe II (l'Escurial). Au XVIIe siècle, le style baroque envahit l'Espagne.

Sculpture. Négligée sous la domination musulmane, la sculpture se développe d'une façon originale à la Renaissance, surtout dans l'ornementation tombale. L'exemple de Michel-Ange et des Italiens introduit plus de simplicité dans la verve espagnole ; Berruguete, Becerra au XVIe siècle ; Hernandez et Montanez au XVIIe, sont les noms à citer.

Peinture. C'est surtout dans cet art que se distingua le génie espagnol. Après avoir subi l'influence des Flandres, puis celle de l'Italie avec Berruguete, Campana, Vargas, Joanez, Coello, Navarrete, il manifeste toute son originalité au XVIIe siècle, son réalisme, sa couleur à la fois éclatante et sombre. L'école de Séville domine cette époque. Citons Pacheco, Zurbaran, Alonso Cano, puis Velasquez, Murillo, Ribera. Ensuite la peinture décline jusqu'à Francesco Goya, génie prime-sautier, et encore après lui, malgré Fortuny, jusqu'au renouveau qui s'est produit à la fin du XIXe siècle avec Raimundo de Madrazo, Ulpiano Checa, Sorolla y Bastida, Zuloaga et l'illustrateur Daniel Vierge.

Musique. L'art musical est essentiellement original. Il commença à se manifester dans le genre religieux, dès le VIIe siècle. Au XIIIe siècle, Alphonse X de Castille composa des cantiques. Les XVe et XVIe siècles comptent des théoriciens et des compositeurs éminents, tels que Morales, Guerrero, Comes, Victoria, Cabezon. Le XVIIe siècle est la belle époque des organistes de la musique sacrée, et aussi de la guitare. Le XVIIIe siècle voit introduire en Espagne l'opéra italien ; mais l'art national ne se laissa pas absorber et brilla dans des genres propres : tonadillas et zarzuelas. Le XIXe siècle ne fut pas moins fécond en compositeurs et virtuoses, parmi lesquels Pedrell, Albeniz et plus récemment Granados.

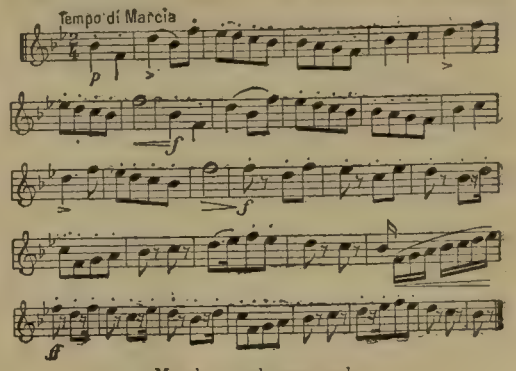

Marche royale espagnole.

Hymne national espagnol. L'hymne national espagnol n'a pas de paroles ; l'auteur est inconnu. On raconte que le Grand Frédéric aurait envoyé cette composition à Charles III, qui l'aurait acceptée et en aurait fait la *Marche royale espagnole* en usage depuis.

Espagne (*Guerre de la succession d'*). V. succession.

Espagne (Jean-Louis-Brigitte **d'**), général français, né à Auch (1769-1809). Il se distingua pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, conquit le titre de comte et fut tué à la bataille d'Essling.

Espagnol, e [*ès-pa*], habitant ou originaire de l'Espagne : *les Espagnols*. Adjectiv. : *la fierté espagnole*. N. m. La langue espagnole : *parler couramment l'espagnol*. N. f. Sorte de coulis, de sauce brune, qui entre dans la préparation de diverses sauces. *Race espagnole*, race de gallinacés très élégants de formes, mais qui sont plutôt des sujets d'amateurs, leur élevage n'étant guère rémunérateur et, par contre, exigeant de grands soins.

— Encycl. L'espagnol est une langue romane parlée par 80 millions d'individus, en Espagne, dans l'Amérique du Sud, dans l'Amérique centrale, au Mexique, etc. Il comprend des dialectes (*galicien*, *asturien*, *andalou*, *aragonais*, etc.). C'est une langue sonore et énergique, propre à l'expression poétique et oratoire.



Espagnolette.

Espagnolet (*l'*), surnom de Ribera.

espagnolette [*ès-pa-gno-lè-te*] n. f. Tige de fer à poignée, servant à fermer ou à ouvrir les châssis d'une fenêtre. Espèce de droguet ou de ratine fine.

espagnoliser [*ès-pa, zé*] v. a. Rendre espagnol.

espagnolisme [*ès-pa-gno-lis-me*] n. m. Tournure de phrase propre à la langue espagnole.

espale [*ès-pa-le*] n. f. (ital. *spalla*). Plate-forme des galères, comprise entre le dernier rang des rameurs et la poupe.

espalet [*ès-pa-lè*] n. m. Saillie que présente le chien d'une arme à feu, et qui a pour objet de limiter le mouvement de cette pièce.

espalier [*ès-pa-li-é*] n. m. (itat. *spalliere*). Rangée d'arbres fruitiers appuyés contre un mur, un treillage : *les fruits d'espalier mûrissent plus rapidement que les autres*. Ce mur lui-même.

— Encycl. *Arbor.* Ce mode de culture est pratiqué en général pour les arbres ou arbustes qui ne mûriraient pas leurs fruits en plein vent ou dont on veut obtenir des produits précoces, et principalement dans les régions qui s'éloignent du Midi. On cultive ainsi le pommier, le poirier, le figuier, l'abricotier, le pêcher, la vigne. Les murs sont blanchis, pour renvoyer le plus possible de chaleur au fruit, et pourvus d'un treillage en fil de fer galvanisé. Quant à la forme qu'on donne aux arbres (éventail, palmette, etc.), c'est la taille qui la détermine.



Arbre en espalier.

Il importe que le mur d'un espalier, orienté le plus souvent dans la direction N.-E.-S.-O., soit épais (afin d'absorber pendant le jour la plus grande quantité possible de chaleur solaire), qu'il soit recouvert à la surface de plâtre bien uni, ou pourvu d'un treillage, et que sa hauteur ne mesure pas moins de 2m,50. Le mur est surmonté d'un auvent en brique ou en bois, qui règne sur toute sa longueur, et dont la saillie est de 0m,30 environ.

On remplace parfois les murs en maçonnerie par des murs en verre, de façon à permettre la culture sur les deux faces de l'espalier.

espalier [*ès-pa-li-é*] n. m. Dans les anciennes galères, chacun des deux galériens qui réglaient les mouvements des rameurs.



Armes d'Espalion.

Espalion [*ès-pa*], ch.-l. d'arr. (Aveyron), à 24 kil. de Rodez, sur le Lot ; 3.730 h.

(*Espalionais*). Ch. de f. M. Laines. — L'arr. a 9 cant., 50 comm., 52.020 h. Le cant. a 7 comm. et 9.830 h.

espalme [*ès-pal-me*] n. m. Suif mêlé de goudron pour calfater les vaisseaux.

espalmer [*ès-pal-mé*] v. a. Nettoyer la carène ou une partie quelconque d'un navire et l'enduire d'espalme. Astiquer un canot avec la paume de la main.

espalmeur [*ès-pal*] n. m. Celui qui espalme un navire.

Espaly-Saint-Marcel, comm. de la Haute-Loire, arr. et à 2 kil. du Puy, sur la Borne ; 1.890 h. Célèbres colonnes basaltiques, dites *orgues d'Espaly*.

espar, espart [*ès-par*] ou **épart** [*par*] n. m. (allem. *sparren*). Levier à l'usage de la grosse artillerie. *Mar.* Longues pièces de bois de sapin.

Esparbès (Thomas Esparbès, dit Georges **d'**), littérateur français, né à Valence-d'Agen en 1864 ; auteur de récits militaires vibrants, et concernant surtout l'époque napoléonienne : *la Légende de l'Aigle*, *les Demi-solde*, *la Guerre en dentelles*, *la Légion étrangère*.

esparcet [*ès-par-sè*] ou **éparcet** [*sè*] n. m. **esparcette** [*ès-par-sè-te*] ou **éparcette** [*sè-te*] n. f. Nom vulgaire du sainfoin des prés.

espargoute [*ès-par*] ou **spargoute** n. f. Nom vulgaire de la spergule.

espart ou **espars** [*ès-par*] n. m. Cheville de bois, dont les teinturiers et les blanchisseurs se servent pour tordre les écheveaux et les tissus au sortir des bains de teinture ou autres.


Espartero.

Espartero [*ès-par-té*] (Baldomero), duc de la Victoire, général et homme politique espagnol, régent de la reine Isabelle de 1841 à 1843, né à Granatuba, m. à Logroño (1792-1879).

espartille n. f. Syn. de espadrille.

espatage [*ès-pa*] n. m. Amincissement des plaques de tôle.

espatard [*ès-pa-tar*] n. m. *Forg.* Tête en fonte, d'un gros martinet. Tas en fonte sur lequel frappe le martinet. Cisailles mécaniques tranchant les barres de fer.

espèce [*ès-pè-se*] n. f. (lat. *species*). Division du genre : *l'espèce se subdivise en variétés*. Réunion de plusieurs êtres, de plusieurs choses qu'un caractère commun distingue des autres du même genre : *espèce humaine*. Sorte, qualité : *bonne espèce de fruits*. *Fam.* Personne méprisable : *se compromettre pour une espèce*. *Une espèce de...* quelque chose comme. Se dit souvent en mauvaise part : *une espèce de banquier*. Se dit explétivement en termes de mépris : *espèce d'imbécile ! L'espèce humaine*, le genre humain. *Fam. L'espèce femelle*, les femmes. *Dr.* Point spécial en litige. *Pharm.* Mélange à parties égales, le plus souvent de substances végétales ayant les mêmes propriétés. Pl. Monnaie d'or ou d'argent : *payer en espèces ; espèces sonnantes*. *Théol.* Apparence du pain et du vin après la transsubstantiation.

— Encycl. *Biol.* On peut définir l'espèce : « Ensemble de tous les individus qualitativement identiques et ne présentant entre eux, dans leurs éléments vivants, que des différences quantitatives ». Mais l'insuffisance de la science actuelle rend difficile l'étude qualitative des espèces vivantes. Aussi a-t-on cherché une définition *applicable*. On sait que des individus très différents ne se reproduisent pas entre eux, que des individus plus voisins peuvent avoir des accouplements féconds, enfin que si les deux conjoints sont très voisins, de la même espèce, leurs produits sont eux-mêmes féconds. (V. métis, hybride.) La définition est la suivante : appartiennent à une même espèce les individus capables de reproduire par la génération d'autres individus aptes à se propager à leur tour.

Espelette [*ès-pe-lè-te*], ch.-l. de c. (Basses-Pyrénées), arr. de Bayonne, sur la Laxa, affl. de la Nive ; 1.310 h. — Le cant. a 7 comm. et 8.710 h.

Espen [*ès-pèn*] (Zeger-Bernard **Van**), jurisconsulte belge, né à Louvain, m. à Amersford (1646-1728). On lui doit de remarquables traités de droit ecclésiastique.

espérable [*ès-pé*] adj. Que l'on peut espérer : *chose, réussite espérable*. (Peu us.)

espérance [*ès-pé*] n. f. (de *espérer*). Attente d'un bien qu'on désire : *l'espérance est une grande consolatrice*. Objet de cette attente : *c'est toute mon espérance. En espérance*, en perspective. L'une des trois vertus théologales. N. f. pl. Accroissement dont est susceptible le bien de quelqu'un, héritage possible : *oncle, tante à espérances. Donner des espérances*, se dit d'une personne jeune, bien douée, qui semble appelée à jouer un rôle brillant. Allus. littér. : V. lasciate et Pandore. Allus. hist. : **Alexandre se réservant l'espérance.** Avant de partir pour son expédition, Alexandre distribua à ses amis tout ce qu'il possédait, et comme on lui demandait ce qu'il se réservait : « L'espérance », répondit le héros. Ce mot est devenu la devise de ceux qui se lancent dans des entreprises hasardeuses, avec les seules ressources de leur intelligence. Ant. **Désespérance, désespoir.**

Espérance [sainte] (en lat. *Spes*), vierge et martyre à Rome au IIe siècle. Fête le 1er avril.

Espérandieu [*ès-pé*] (Jacques-Henri), architecte français, né à Nîmes, m. à Marseille (1829-1874), élève de Vaudoyer. On lui doit à Marseille la construction de la *chapelle de Notre-Dame de la Garde*, de *Sainte-Marie Majeure* et le superbe *palais de Longchamp*.

espérant [*ès-pé-ran*], **e** adj. Qui a de l'espoir, qui espère. (Peu us.)

espérantisme [*tis-me*] n. m. Doctrine des partisans de l'espéranto. Ensemble des partisans de l'espéranto.

espérantiste [*tis-te*] adj. et n. Qui a trait à l'espéranto : *congrès espérantiste*. Partisan de l'espéranto : *le nombre des espérantistes augmente tous les jours*.

espéranto [*ès-pé*] n. m. Langue internationale, dont le nom, qui signifie *celui lui espère*, a été d'abord le pseudonyme du fondateur, le Dr Zamenhof.

— Encycl. Fondé vers 1887, ce langage conventionnel, destiné aux relations internationales, tient en seize règles, et la grammaire, très simple, se borne à fixer la dérivation et les flexions des mots. L'auteur a pris dans les langues les plus répandues les racines les plus familières, qu'il écrit phonétiquement, et il ajoute à la racine une terminaison qui indique si le mot est un substantif (*o*), un adjectif (*a*), un adverbe (*e*), un verbe (*i*), si l'action est au présent (*as*), au passé (*is*), au futur (*os*), etc.

Espéraza, comm. de l'Aude, arr. et à 20 kil. de Limoux, sur l'Aude ; 2.300 h. Ch. de f. M. Vins.

Espercieux (Jean-Joseph), sculpteur français, né à Marseille en 1757, m. à Paris en 1840. On lui doit : *la Victoire* et *la Paix*, orangerie du Luxembourg ; les bas-reliefs de la *fontaine du marché Saint-Germain*.

espère [*ès-pè-re*] n. f. Mot employé par les Méridionaux dans la locution *A l'espère* (à l'affût).

espérer [*ès-pé-ré*] v. a. (lat. *sperare* — Se conj. comme *accélérer*.) Attendre. (Vx. — S'est conservé en ce sens dans le Midi et dans le langage des marins : *espérer le facteur ; espère, espère, je viens*.) Désirer et attendre comme probable : *espérer le succès*. V. n. *Espérer en*, placer son espérance dans : *espérer en Dieu*. Ant. **Désespérer.**

esperlucat [*ès-pèr-lu-ka*] n. m. (m. provenç.). Celui qui a l'œil ouvert, qui est difficile à tromper. (Vx.)

esperluète [*ès-pèr*] ou **perluète** [*pèr*] n. f. Nom que l'on donnait dans les écoles élémentaires au caractère **&**, qui représentait le mot *et* et terminait l'alphabet.

Espérou [*ès-pé*] (mont de l'), massif des monts du Gévaudan, où naît l'Hérault ; 1.227 m.

espiègle [*ès-pi*] adj. (de l'allem. *Eulenspiegel*, personnage de roman). Vif, éveillé, aimant à faire des malices : *enfant espiègle*. Fait ou dit avec malice, finesse : *réponse espiègle*. Substantiv. Personne espiègle : *une petite espiègle*.

espièglerie [*ès-pi-è-gle-rî*] n. f. Action, tour d'espiègle : *il faut être indulgent aux espièglerie des enfants*.

Espierres, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Courtrai), sur l'Escaut ; 1.200 h.

espignette [*es-pi-gnè-te*] n. f. Nom vulgaire de plusieurs champignons du genre clavaire.

Espinas (Victor-Alfred), philosophe français, né à Saint-Florentin [Yonne] (1844-1922), membre de l'Académie des sciences morales (1905) ; auteur de remarquables études de philosophie sociale : *les Sociétés animales*, etc.

Espinasse [*ès-pi*] (Charles), général français, né à Saissac (1815-1850). Il seconda Louis-Napoléon au coup d'Etat du 2-Décembre, fut ministre de l'intérieur en 1858 et fit voter la *loi de sûreté générale*. Il fut tué à Magenta, où il commandait une division du corps de Mac-Mahon.


Espingole.

Espinel [*ès-pi-nèl*] (Vicente), romancier et poète espagnol, né à Ronda, m. à Madrid (1551-1634) ; auteur de *Don Marcos de Obrégon*, prototype de *Gil Blas*.

espingole [*ès-pin*] n. f. (peut-être de *espringale*). Gros fusil très court, à canon évasé depuis le milieu jusqu'à la bouche (XVIe s.). *Mar.* Arme à feu ancienne en bronze, montée sur pivot. V. tromblon.

espingolier [*ès-pin-gho-li-é*] n. m. Soldat armé d'une espingole.

Espinosa (Diego **de**), homme d'Etat espagnol, né à Martininos de las Posadas (1502-1572). Inquisiteur général d'Espagne et cardinal, il fatigua Philippe II par sa hauteur et tomba en disgrâce.

Espinosa de los Monteros, ville de la Vieille-Castille (Espagne) ; 4.000 h. Victoire du maréchal Victor sur les Espagnols (1808).

Espinouze [*ès-pi*] (mont de l'), massif des Cévennes méridionales, dans les départ. de l'Hérault, du Tarn et de l'Aveyron. Point culminant, 1.126 m.

espion, onne [*ès-pi-on, o-ne*] n. (ital. *spione*). Qui se mêle parmi les ennemis pour épier. Agent secret de la police, chargé d'épier certains personnages. Personne qui épie, observe tout. Miroir incliné que l'on pose devant un étalage, sur le rebord d'une fenêtre, etc., de manière à observer les gens.

espionnage [*ès-pi-o-na-je*] n. m. Métier d'espion : *pratiquer l'espionnage*.

— Encycl. *Milit.* L'espionnage est l'ensemble du service au moyen duquel on cherche à se rendre compte des ressources et des projets d'une armée ennemie en temps de guerre, ou d'une nation étrangère en temps de paix. Ce service, sous des noms divers (section de statistique, service des renseignements, etc.), existe à l'état-major de presque toutes les armées. Les *attachés militaires* en sont les agents officiellement accrédités. A côté d'eux travaillent des officiers qu'on charge de missions secrètes d'études et de recherches, qu'ils remplissent à leurs risques et périls ; mais la plupart des espions sont des individus n'offrant aucune garantie de capacité ou de fidélité, et qu'il convient de contrôler les uns par les autres, au moyen d'un service de contre-espionnage.

En temps de paix, l'espionnage constitue un délit puni de deux à cinq ans de prison et d'une amende de 1.000 à 5.000 francs.

En temps de guerre, l'espionnage est puni de la peine de mort et soumis aux conseils de guerre ou aux cours martiales. La tentative d'espionnage et souvent le recel des espions sont punis comme l'espionnage.

espionner [*ès-pi-o-né*] v. a. Epier les actions, les discours d'autrui, pour en faire son rapport, son profit : *espionner l'ennemi*.

Espira-de-l'Agly, comm. des Pyrénées-Orientales, arr. et à 10 kil. de Perpignan ; 1.550 h. Ch. de f. M. Vignobles.

Espirito-Santo, prov. du Brésil ; 136.000 h. Ch.-l. *Nossa-Senhora-da-Victoria*.

Espitalier (Georges), officier français, né aux Sables-d'Olonne en 1849 ; auteur de nombreux travaux techniques sur l'aviation.

esplanade [*ès-pla*] n. f. (ital. *spianata*). Terrain plat, uni et découvert, au devant de fortifications ou d'un édifice : *l'esplanade des Invalides, à Paris*.

Esplas, comm. de l'Ariège, arr. et à 25 kil. de Saint-Girons, non loin de l'Arize ; 1.210 h.

Esplechin, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Tournay) ; 1.350 h. Une trêve y fut signée entre la France et l'Angleterre après la bataille de l'Ecluse (1340).

espoir [*ès-poir*] n. m. (de *espérer*). Action d'espérer quelque chose : *être soutenu par l'espoir d'une récompense*. Sentiment qui porte à espérer : *perdre tout espoir*. *Fig.* Personne ou chose en qui l'on espère, qui fait l'objet de l'espérance : *ô mon fils, cher espoir*. Allus. littér. :

Quittez le long espoir et les vastes pensées,

vers de la belle fable de La Fontaine : *le Vieillard et les Trois jeunes hommes*. Il s'appliquerait à ceux à qui l'âge ne laisse plus que peu d'années à vivre et qui auraient tort d'entretenir des espérances, de former des projets dont la réalisation est lointaine.

espole [*ès-po-le*] ou **espoule** [*ès-pou-le*] n. f. Fil de la trame d'une étoffe.

espolette [*ès-po-lè-te*] n. f. Fusée de projectile creux ou incendiaire.

espoleur [*ès-po*] n. m. Ouvrier qui garnit de fils les espolins.

espolin [*ès-po*] ou **espoulin** [*ès-pou*] n. m. Tube de roseau sur lequel on déroule les fils de la trame. Petite navette pour le tissage des étoffes brochées.

espolinage [*ès-po*] ou **espoulinage** [*ès-pou*] n. m. Action d'espoliner.

espolinandé [*ès-po*] ou **espoulinande** [*ès-pou*] n. f. Ouvrière qui charge et dispose les espolins.

espoliner [*ès-po-li-né*] ou **espouliner** [*ès-pou-li-né*] v. a. Brocher une étoffe à l'aide des espolins.

esponton [*ès-pon*] n. m. (ital. *spuntone*). Arme d'hast de la catégorie des épieux, demi-pique que portaient, sous l'ancien régime, les bas officiers de gens de pied. Partie inférieure d'une grille de fer, terminée en forme de fuseau.


Esponton.

Espouy (Hector **d'**), architecte français, né à Salles-sur-Adour, en 1854, auteur d'une *Restauration de la Basilique de Constantin*.

Espréménil [*ès-pré-mé-nil'*] (Jean-Jacques Duval, **d'**), conseiller au parlement de Paris, né à Pondichéry, m. à Paris (1746-1794). Député de la noblesse à la Constituante, il fit aux idées de 1789 autant d'opposition qu'il en avait fait au gouvernement de Louis XVI, et fut guillotiné.

espressione (con) [*kon'-ès-prè-si-o-né*] (mots ital.) loc. adv. *Musiq.* D'une manière expressive.

espressivo [*ès-prè-si*] adj. (mot ital. signif. *expressif*). *Musiq.* Expressif, plein de sentiment. Adv. : *jouer espressivo*.

espringale [*ès-prin*] n. f. (de l'allem. *springen*, sauter). Au moyen âge, sorte de baliste qui était une grosse arbalète à treuil, montée sur un chariot. Au XVe siècle, nom donné à une petite pièce d'artillerie montée sur un étrier de fer formant fourchette.

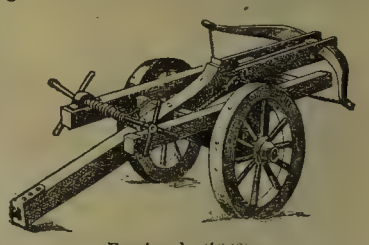
Espringale (1600).

esprit [*ès-pri*] n. m. (du lat. *spiritus*, souffle). Substance incorporelle : *Dieu, les anges, l'âme humaine sont des esprits*. Etre imaginaire, comme les revenants, les génies, les sylphes, les gnomes, etc. : *croire aux esprits*. Souffle vital, âme. Principe pensant : *l'esprit humain est capable d'un progrès continu. Rendre l'esprit*, mourir. *Perdre l'esprit*, se troubler, devenir fou. *Perdre ses esprits*, s'évanouir ; éprouver un trouble extrême. *Reprendre ses esprits*, revenir à la vie ; se remettre d'un trouble. *L'esprit public*, ce que pense une nation de ses intérêts, de son avenir. Faculté de concevoir avec rapidité et d'exprimer d'une manière ingénieuse : *avoir de l'esprit. Avoir l'esprit de l'escalier*, trouver trop tard (quand on s'en va) ce qu'il aurait fallu dire, faire. Humeur, caractère : *esprit remuant*. Aptitude pour : *avoir l'esprit du commerce*. Tendance propre et caractéristique : *l'esprit d'un siècle ; l'esprit de dénigrement. Esprit de corps*, attachement exclusif aux principes d'une corporation. Intention dans laquelle un livre est conçu : *ouvrage écrit dans un esprit perfide*. Sens, signification : *entrer dans l'esprit de la loi. Esprit de vertige*, fol égarement. *Bon* ou *mauvais esprit*, habitude et amour du bien ou du mal, des opinions saines ou dangereuses : *population animée d'un mauvais esprit. Bon esprit*, sage pensée : *avoir le bon esprit de se taire. Tour d'esprit*, disposition, humeur, jugement spécial. *Présence d'esprit*, promptitude à comprendre et à juger ce qu'il faut dire ou faire. *Bel esprit*, celui qui a des prétentions à l'esprit : *les beaux esprits sont communs* (adjectiv. : *une femme bel esprit*). *Esprit fort*, celui qui veut se mettre au-dessus des opinions et des maximes reçues. *Esprit malin, esprit des ténèbres*, Satan. *Esprit follet*, lutin. *Esprit du foyer*, en Chine, génie qui veille sur les actions d'une maison. *Esprits frappeurs*, âmes des morts qui manifesteraient leur présence en frappant contre les meubles, les murs, etc., ou écriraient en quelque sorte leur pensée en frappant un coup pour A, deux coups pour B, etc. *Chim.* La partie la plus volatile des corps soumis à la distillation. *Esprit de vin*, alcool. (L'Acad. écrit *esprit-de-vin*. Comme elle écrit sans trait d'union les mots *esprit de bois, esprit de sel*, etc., nous ne voyons aucune raison de maintenir cette anomalie.) *Esprit de bois*, alcool méthylique. *Esprit de sel*, acide qu'on retire du sel marin, acide chlorhydrique. *Gram. Esprit rude*, signe qui marque aspiration dans la

langue grecque. *Esprit doux*, signe contraire. N. m. pl. *Esprits animaux, vitaux*, ou absolum. *esprits*, d'après l'ancienne physiologie, esprits très subtils qui portaient la vie du cœur et du cerveau aux membres. PROV. : **L'esprit court les rues,** rien n'est moins rare que les gens d'esprit. ALLUS. LITTÉR. :

L'esprit qu'on veut avoir gâte celui qu'on a,

vers de Gresset (*le Méchant*, IV, 7). Quiconque fait des efforts pour paraître spirituel paraît moins spirituel qu'il ne l'est réellement. (V. en outre SPIRITUS, BÊTE, BEATI PAUPERES, DROIT, LETTRE, AMI, DORMIR.)

Quand ils ont trop d'esprit, les enfants vivent peu,

vers de Casimir Delavigne (*les Enfants d'Edouard*). Le poète n'a fait qu'appliquer à une situation tragique une idée qui semble avoir eu cours de tout temps. (On dit couramment, presque toujours par plaisanterie : *il a trop d'esprit pour vivre vieux.*) ALLUS. HISTOR. : **L'esprit nouveau,** mot par lequel Spuller, ministre de l'instruction publique, définit la politique modérée et conciliante du gouvernement dans ses rapports avec l'Eglise (1894). Le mot fut considéré comme le signal d'une réaction, et valut à son auteur les attaques des radicaux.

Esprit (*De l'*), par Helvétius (1758), ouvrage qui enseigne le matérialisme en métaphysique, et l'égoïsme en morale, et qui, lors de son apparition, souleva de vives protestations.

Esprit des bêtes (*l'*), **vénerie et zoologie passionnelle,** ouvrage spirituel, de Toussenel ; c'est un sommaire de la chasse et de l'influence de cet art sur les progrès de l'humanité (1847).

Esprit géométrique (*De l'*), fragment célèbre des *Pensées* de Pascal, écrit vers 1658. L'auteur se propose d'y exposer l'art de démontrer les vérités déjà trouvées.

Esprit des lois (*l'*), ouvrage historique, politique et philosophique, l'œuvre capitale de Montesquieu (1748). Le succès en fut immense, et son influence considérable sur l'évolution du droit public. La forme en est claire, piquante, souvent éloquente dans son ironie. C'est une revue des diverses législations et coutumes qui ont contribué à la prospérité des nations ou causé leur décadence, des circonstances qui ont présidé à la naissance des peuples et des principes moraux qui, se traduisant en révolutions, ont changé la face du monde. L'auteur découvre dans la nature des gouvernements les principes qui les animent, et de ces principes, combinés avec les besoins des peuples, il fait découler les lois qui les ont fait vivre ou qui les soutiennent encore. Sa prédilection est pour les monarchies tempérées, dont le gouvernement anglais était de son temps le type. Montesquieu demande l'application du principe de la séparation des pouvoirs, la réforme de la législation criminelle, l'abolition de l'esclavage, la fin des persécutions religieuses.

Esprit humain (*Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'*), par Condorcet. L'idée essentielle de l'auteur, brillamment développée, est la perfectibilité indéfinie du genre humain. Condorcet écrivit ce livre lorsque, mis hors la loi, il se tenait caché rue Servandoni (1795).

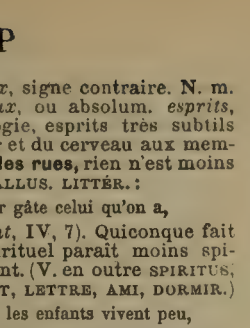

De Espronceda.

Esprit (Jacques), moraliste français, né et m. à Béziers (1611-1678) ; auteur *de la Fausseté des vertus humaines* (maximes du ton de celles de La Rochefoucauld).

esprité, e [*ès-pri*] adj. *Fam.* et *dialect.* Qui a de l'esprit.

Espronceda (José de), littérateur espagnol, né à Almendralejo, m. à Madrid (1810-1842), esprit brillant et un peu bizarre, auteur du poème original : *le Diable-Monde.*

esprot [*ès-pro*] n. m. *Ichtyol.* V. MELETTE.

esq., abréviation du mot anglais *esquire.*

esquarre n. f. *Blas.* V. ESCARRE.

Esquehéries, comm. de l'Aisne, arr. et à 25 kil. de Vervins, sur le Noirieu ; 1.460 h.

Esquelbecq, comm. du Nord, arr. et à 18 kil. de Dunkerque, sur l'Yser ; 1.780 h. Ch. de f. N.

esquenis [*ès-ke-ni*] n. m. Caisse à outils des calfats, qui leur sert de siège pendant leur travail.

Esquibien, comm. du Finistère, arr. et à 34 k. de Quimper, non loin de la baie d'Audierne ; 2.640 h.

esquichado [*ès-ki*] n. m. Cigare de forme carrée.

esquicher [*ès-ki-ché*] v. n. ou **s'esquicher** [*sès-ki-ché*] v. pr. (de *écacher*). *Jeu.* Donner sa carte la plus faible pour éviter de prendre, notamment au reversi. *Fig.* Rester neutre dans une discussion. *Dialect.*, dans le Midi, presser fortement.

esquif [*ès-kif*] n. m. (ital. *schifo*, d'orig. germ.). Canot léger, frêle barque.

Esquilin [*ès-ku-i*] (MONT), une des sept collines de l'ancienne Rome, à l'E. de la ville. Mécène y fit construire une magnifique villa entourée de jardins (*Esquilies*).

esquille [*ès-ki, ll* mll., *e*] n. f. (du lat. *schidiæ*, fragments). Petit fragment d'un os fracturé : *les esquilles peuvent occasionner de graves accidents.*

esquilleux, euse [*ès-ki, ll* mll., *eû, eu-ze*] adj. Qui présente des esquilles : *fracture esquilleuse.*

esquillosité [*ès-ki, ll* mll., *o-zi-té*] n. f. Caractère de ce qui est esquilleux.

Esquimaux ou **Esquimos** [*ès-ki-mô*], population des régions polaires, qui habite le Groenland et la région comprise entre la baie d'Hudson et le détroit de Behring. — *Un Esquimau* ou *Esquimo.* Adjectiv. : *femme esquimau.* N. m. : *l'esquimau renferme plusieurs dialectes.* Ils s'appellent eux-mêmes *Innuit.* Quelques ethnologues regardent aussi comme Esquimaux les Tchouktches de la Sibérie. Les Esquimaux, petits, trapus, fortement charpentés, sont de véritables Mongols. Ils n'ont ni gouvernement, ni hiérarchie ; chaque chef de famille est maître absolu chez lui. La chasse et la pêche fournissent à leur nourriture. Leur costume est fait en peau d'ours, de renne ou de chien ; ils vivent sous des tentes ou dans des huttes enfouies sous la neige. Beaucoup d'Esquimaux en sont encore à l'âge de pierre. Ils emploient l'os et l'ivoire pour fabriquer les manches de leurs



Esquimaux.

outils, leurs aiguilles et leurs pointes de harpons. Ils construisent des traîneaux en bois, auxquels ils attellent des chiens.

esquinancie [*ès-ki-nan-si*] n. f. (du gr. *kunagkè*, collier de chien). Violente inflammation des amygdales. (On dit aussi CYNANCIE.)

— ENCYCL. L'esquinancie est une amygdalite aiguë, qui dure environ de cinq à sept jours ; on la traite par un vomitif et des gargarismes, ou des lavages. C'est une maladie bénigne, qui se complique quelquefois d'abcès et d'otites.

esquine [*ès-ki-ne*] n. f. (autre forme de *échine*). *Manèg.* Reins du cheval.

esquine n. f. *Bot.* V. SQUINE.

esquintant [*ès-kin-tan*], **e** adj. *Pop.* Qui fatigue à l'excès : *course esquintante.*

esquinter [*ès-kin-té*] v. a. (provenç. *esquinta*, partager en cinq). *Pop.* Ereinter, fatiguer extrêmement ; *voyage qui esquinte.* Assommer, rouer de coups : *esquinter quelqu'un à coups de bâton.* Perdre, abîmer, ruiner : *esquinter sa santé. Fig.* Ereinter : *esquinter une pièce, un auteur.* **S'esquinter** v. pr. Se fatiguer ; ruiner sa santé ; s'entr'assommer.

esquipot [*ès-ki-po*] n. m. *Pop.* Tirelire en terre cuite. (Vx.)

esquire [pr. angl. *ès-kou-aïr*] n. m. (m. angl. signif. *écuyer*) [par abrév., *esq.*]. Terme honorifique dont on a l'habitude, en Angleterre et aux Etats-Unis, de faire suivre tout nom d'homme occupant une certaine situation sociale.

Esquirol (Jean-Etienne-Dominique), médecin aliéniste français, né à Toulouse, m. à Paris (1772-1840). Il réussit à améliorer le régime des aliénés.



Esquirol.

Esquiros (Henri-Alphonse), littérateur et homme politique français, né à Paris, m. à Versailles (1814-1876), auteur de : *l'Evangile du peuple, Charlotte Corday*, et d'intéressants ouvrages sur l'Angleterre.

esquisse [*ès-ki-se*] n. f. (ital. *schizzo*). Le premier trait rapide d'un dessin : *jeter une esquisse sur le papier.* Ebauche d'un ouvrage de peinture ou de sculpture. Indication de l'ensemble d'une œuvre et de ses parties : *esquisse d'un roman. Fig.* Ce qui donne une idée en petit d'un être ou d'une chose : *l'enfant est l'esquisse de l'homme, la famille l'esquisse de l'Etat.*

Esquisses (*Livre d'*), par Washington Irving (1820), où l'écrivain américain trace de charmants tableaux de la vie anglaise.

esquisser [*ès-ki-sé*] v. a. Faire une esquisse : *esquisser un portrait. Fig.* Essayer un commencement d'exécution : *esquisser une démarche.*

esquive [*ès-ki-ve*] n. f. *Boxe.* Manière d'éviter l'attaque de l'adversaire sans parer, par simple déplacement de la totalité ou d'une partie du corps.

esquivement [*ès-ki-ve-man*] n. m. Action d'esquiver.

esquiver [*ès-ki-vé*] v. a. (ital. *schivare*). Eviter adroitement : *esquiver une difficulté.* **S'esquiver** v. pr. Se retirer sans être aperçu ; s'échapper.

essablage [*è-sa*] n. m. Action d'essabler.

essabler [*è-sa-blé*] v. a. Enlever le sable : *essabler une pièce de fonte sortant du moule.*

Essad-pacha, général et homme d'Etat albanais, né à Tirana (Turquie d'Europe), mort à Paris (1856-1920). Chef de la résistance albanaise, il prit parti pour les Alliés, et organisa une petite armée à Salonique. Suspect aux Italiens, il se retira à Paris, où il fut assassiné par un de ses compatriotes.



Essad-pacha.

essai [*é-sé*] n. m. (de *essayer*). Epreuve, première expérience qu'on fait d'une chose : *faire l'essai d'une automobile.* Analyse rapide d'un minerai, d'un alliage, d'un produit industriel, etc. : *essais de monnaies.* Echantillon de marchandise. Titre de certains ouvrages où l'on n'a pas la prétention de traiter à fond la matière. Premières productions d'un écrivain, d'un artiste. Au football, action de porter le ballon et de le déposer à terre, en un point quelconque derrière la ligne du but adverse. *A l'essai,* pour essayer, avec faculté de refuser ou de rendre si l'épreuve n'est pas satisfaisante. *Tube à essai,* petite éprouvette. *Coup d'essai,* première action, premier ouvrage par lequel on se fait remarquer. ALLUS. LITTÉR. :

Mes pareils à deux fois ne se font pas connaître,
Et pour leur coup d'essai veulent des coups de maître.

Vers de la tragédie du *Cid*, de Corneille (acte II, scène II). Dans l'application, ces vers caractérisent une personne ou une chose qui se révèle subitement par un coup d'éclat.

— ENCYCL. *Mécan.* Les essais ont pour effet de renseigner sur la qualité des métaux et, en général, de tous les matériaux : pierres, briques, ciments, etc., employés par l'industrie. Les cahiers des charges imposés par les administrations publiques ou privées contiennent l'obligation de ces essais. Les *essais à la traction* permettent d'évaluer la résistance et l'allongement subi par un métal jusqu'au point de rupture ; les *essais à la compression* constatent le degré de résistance des métaux et matériaux à l'écrasement ; les *essais de torsion* se pratiquent surtout sur les fils métalliques ; les *essais de flexion* s'adressent aux rails de chemins de fer et de tramways ; les *essais d'emboutissage* sont faits d'abord à froid sur les tôles de fer, de cuivre ou d'acier, et en dernier lieu à chaud. Les *essais au choc* démontrent la résistance des métaux et matériaux sous l'action brusque d'efforts violents produits par un mouton, etc. L'essai d'une machine consiste à déterminer expérimentalement toutes les données dont la connaissance peut être utile pour son utilisation économique.

— *Agric. Essai de semences.* Les semences que l'agriculteur confie à la terre doivent non seulement être pures, mais posséder une faculté germinative élevée. Celles qu'on trouve dans le commerce ne possèdent pas toujours ces qualités, et des stations d'essais de semences, dont la plus importante est à Paris, ont été installées pour renseigner les cultivateurs et marchands de graines sur la nature et la qualité des produits qui sont soumis à leur examen. L'essai des graines porte sur l'identité (détermination de l'espèce botanique), l'origine, le degré de pureté (proportion en poids de graines pures et de graines étrangères), faculté germinative (nombre de graines aptes à germer sur 100), valeur culturale, poids (qui est aussi un élément d'appréciation pour la qualité).

— *Chim.* Sous le nom d'*essai* les chimistes désignent une analyse rapide d'un produit commercial, faite pour renseigner sur le degré de pureté ou la richesse en tel ou tel élément, y déceler une altération ou une sophistication. L'essai d'un vin donne la richesse en alcool, en sucre, en extrait sec, etc., et, par comparaison, indique le mouillage, le vinage, etc. On fait l'essai des minéraux au chalumeau (fusion, volatilisation, réduction, etc.). Les monnaies et matières d'or et d'argent sont essayées pour s'assurer que l'alliage dont elles sont composées reste dans les limites accordées par la loi. L'essai le plus simple est celui du *touchau* sur une pierre dure, noire, dite « pierre de touche » ; on compare l'effet d'un réactif (eau régale faible pour l'or, bichromate acide pour l'argent) sur deux marques, l'une tracée avec l'alliage étudié, l'autre avec un alliage connu (touchau). Cette méthode est utilisée par les *essayeurs de la garantie*, pour vérifier le titre des bijoux avant de les poinçonner. On fait aussi les essais des matières d'or et d'argent par *coupellation.* Dans une coupelle poreuse en cendres d'os, l'alliage est chauffé dans la flamme oxydante d'un moule avec un excès de plomb ; celui-ci, en s'oxydant, se transforme en litharge, qui s'incorpore dans la coupelle en entraînant les métaux oxydables (cuivre), laissant un bouton d'or ou d'argent inoxydable.

Essai sur la critique, poème rappelant l'*Art poétique* de Boileau, par Pope, publié en 1711.

Essai sur l'homme, série de belles épîtres philosophiques, par Pope (1733-1734).

Essai sur le goût, ouvrage de Montesquieu, publié en 1748. Ce sont des réflexions, souvent justes et fines, sur les causes du plaisir qu'excitent en nous les œuvres littéraires et artistiques.

Essai sur les mœurs et l'esprit des nations, œuvre historique et philosophique de Voltaire. Contrairement à Bossuet, Voltaire élimine de la conduite des événements tout élément providentiel. Il croit au progrès, et montre à travers la variété des mœurs des nations et la diversité de leur développement la marche civilisatrice de l'humanité, qui se libère peu à peu de la superstition et de l'erreur (1756).

Essai sur l'indifférence en matière de religion. V. INDIFFÉRENCE.

Essai sur la philosophie des sciences, ouvrage du physicien Ampère, où se trouve son fameux essai de la classification des sciences (1834).

Essais de critique et d'histoire, études sur des écrivains et des hommes d'Etat célèbres, par Macaulay. Ces portraits littéraires sont cités comme des modèles, pour la profondeur des vues qu'ils renferment, et la netteté précise du style (1850).

Essais de critique et d'histoire (1858), par H. Taine, suivis des *Nouveaux Essais* (1865) et des *Derniers Essais* (1892) ; études solides et originales sur Macaulay, Dickens, Thackeray, Fléchier, Racine, Balzac, etc.

Essais, de Montaigne (1580). « Ceci est un livre de *bonne foi* », a dit Montaigne. C'est le résumé de ses lectures, un recueil de ses souvenirs et de ses observations, une sorte de panorama mouvant et capricieux des impressions personnelles d'un esprit qui étudie et se scrute sans cesse. Témoin et acteur à la fois, il contemple la scène où il tient le premier rôle. Le *moi*, chez Montaigne, représente l'homme en général, cet être *ondoyant et divers.* Montaigne se garde bien d'affirmer ou de nier. *Que sais-je ?* Voilà sa conclusion, mais il ne met en question ni la vertu, ni rien de ce qui relève de la foi ; son scepticisme tout intellectuel est fait de modération et de bon sens. Son chapitre sur l'*institution des enfants* est d'un réel intérêt pédagogique. Sa langue est une mine inépuisable de tours heureux et d'expressions pittoresques.

Essais de morale et de politique, ouvrage remarquable du philosophe F. Bacon (1597).

Essais moraux, politiques et littéraires, par D. Hume, recueil de petits traités pleins d'idées neuves, et d'aperçus intéressants. Hume essaye d'y démontrer que la politique peut être réduite en forme de science (1742-1752).

essaim [*é-sin*] n. m. (lat. *examen*). Groupe d'abeilles ou d'autres insectes hyménoptères, qui se sépare d'une colonie : *les communautés d'abeilles, devenues trop nombreuses, se fractionnent en essaims. Par ext.* Grande multitude d'hommes, d'animaux : *un essaim d'écoliers, de sauterelles.* Nombre considérable de choses surgissant à la fois : *l'essaim des infirmités.*

— ENCYCL. L'essaim est une colonie naissante, composée d'une mère, de quelques centaines de mâles, et d'un nombre considérable d'ouvrières. (V. ESSAIMAGE.) Quittant la ruche, il va se fixer à une branche d'arbre, dans le voisinage, quelquefois à plusieurs kilomètres. On peut l'arrêter en lui jetant du sable, des cendres, de l'eau (le bruit produit à l'aide d'ustensiles de cuisine ou autres n'a aucune efficacité). Pour recueillir un essaim, on doit se munir d'un voile, d'un enfumoir, et d'un récipient vide. Si l'essaim est accroché à une branche, d'une main on tient le récipient ouvert, de l'autre main on secoue brusquement la branche. L'essaim tombe tout entier. On retourne le récipient sur un drap étendu sur le sol, en le maintenant un peu soulevé d'un côté à l'aide d'une petite cale. Sur le sol ou sur un buisson, on coiffe simplement l'essaim avec le récipient, et on l'y fait entrer à l'aide de la fumée. Un peu avant le coucher du soleil, on apporte le récipient devant la ruche où l'on veut faire entrer l'essaim ; d'un coup sec on fait tomber les abeilles devant les ruches, et on les contraint d'y entrer en les enfumant légèrement. On a eu soin de disposer dans la ruche des rayons ou fragments de rayons remplis de couvain. Entrée dans sa nouvelle demeure, la colonie continue le travail commencé, et reprend son activité jusqu'au printemps suivant, où elle donnera l'essor à un nouvel essaim. V. ABEILLE, APICULTURE, RUCHE.


Récolte d'un essaim.

— *Dr.* L'essaim appartient au propriétaire de la ruche d'où il est sorti, tant que ce propriétaire n'a pas cessé de le suivre ; autrement, il appartient à celui chez qui il s'est posé.

essaimage [*é-sè*] n. m. (de *essaimer*). Multiplication des colonies d'abeilles, consistant dans l'émigration d'une partie de la population d'une ruche. Époque où les abeilles essaiment.

— ENCYCL. La ponte de la mère, arrêtée pendant l'hiver, recommence au printemps, et la ruche ne tarde pas à voir le nombre de ses habitants augmenter dans des proportions extraordinaires : c'est alors que l'une des mères (reines) emprisonnées venant à percer sa cellule, il se produit dans la ruche un combat singulier entre les deux mères, l'ancienne et la nouvelle ; l'une d'elles quitte la place (c'est généralement l'ancienne), et elle est suivie dans sa retraite par de nombreux partisans (10.000 à 40.000) : c'est l'essaimage. (V. ESSAIM.) L'essaim ainsi formé porte le nom d'*essaim primaire*, mais il peut être suivi d'un second, et quelquefois d'un troisième, à quelques jours d'intervalle.

essaimer [*é-sé-mé*] v. n. (de *essaim*). Quitter la ruche pour former une colonie nouvelle, en parlant des jeunes abeilles. *Fam.* Quitter son pays, son milieu. Transitiv. Emettre, produire : *les émigrants que le Japon essaime par milliers.*

essaler [*é-sa-lé*] v. a. Dans les salines, enduire la poêle de muire avant d'allumer le feu.

essangeage [*é-san-ja-je*] n. m. ou **essange** [*è-san-je*] n. f. *Blanchiss.* Opération qui précède le coulage, et qui consiste à tremper le linge pendant quatre heures dans une eau alcaline tiède (20° C.), qui solubilise les matières albumineuses.

essanger [*é-san-jé*] v. a. (lat. *exsaniare.* — Prend un e muet après le *g* devant *a* et *o* : *il essangea, nous essangeons.*) Passer à l'eau le linge sale, avant de le mettre à la lessive. (La forme populaire est ÉCHANGER.)

essangeuse [*é-san-jeu-ze*] n. f. Machine à essanger le linge.

essanvage [*é-san*] n. m. Opération agricole qui a pour but la destruction des sanves.

essanveuse [*é-san-veu-ze*] n. f. (de *sanve*). Machine agricole pour expurger les terres ensemencées des sanves et autres plantes adventices.

essarder [*é-sar-dé*] v. a. (préf. *ex*, et lat. *ardere*, brûler). Eponger, étancher, essuyer au moyen du faubert. (On dit aussi ISSARDER.)

essarmenter [*é-sar-man-té*] v. a. Débarrasser des sarments.

essart [*é-sar*] n. m. (lat. pop. *exsartum*). Terrain essarté. Taillis dont on met le sol en culture après chaque coupe, après avoir essarté le terrain.

essartement [*é-sar-te-man*] ou **essartage** [*è-sar-ta-je*] n. m. Action d'essarter.

essarter [*é-sar-té*] v. a. (de *essart*). Arracher les bois et les épines. Défricher ; éclaircir un bois, une futaie.

essartis [*é-sar-ti*] n. m. Terrain essarté.

Essarts [*é-sar*] (**Les**), ch.-l. de c. (Vendée), arr. de La Roche-sur-Yon, sur la Petite Maine ; 3.440 h. Ch. de f. Et. — Le cant. a 9 comm. et 14.700 h.

Essarts (Pierre des), prévôt de Paris en 1408, tour à tour favori et ennemi de Jean sans Peur : il fut décapité à Paris au moment de l'émeute cabochienne, en 1413.

Essarts (Emmanuel-Adolphe-LANGLOIS, dit **Emmanuel des**), professeur et poète français, né à Paris, m. à Lempdes (1839-1909) ; auteur d'études littéraires (*Portraits de maîtres*) et de poésies d'un art parnassien (*les Elévations*).

essaugue [*é-sô-ghe*] ou **aissaugue** [*é-sô-ghe*] n. f. (provenç. *eissaugo*). Grand filet de pêche formé d'un sac et de deux ailes latérales, qu'on traîne à l'aide de longues cordes. Bateau qui sert à pêcher à l'essaugue.

essaver [*é-sa-vé*] v. a. (lat. *ex*, hors de, et *aqua*, eau). Epuiser avec une pelle l'eau d'un fossé, d'un ruisseau.

essavure [*é-sa*] n. f. Tache qui semble faite par une goutte d'eau sur un cuir préparé pour relier un livre.

essayage [*é-sè-ia-je*] n. m. Action d'essayer : *salon d'essayage.*

essayer [*é-sè-ié*] v. a. (du lat. *exagium*, pesage. — Se conj. comme *balayer.*) Faire l'essai de : *essayer une machine. Essayer un habit*, le mettre pour en juger. *Essayer de l'or*, en examiner le titre. V. n. *Essayer de*, tenter l'emploi de : *essayer d'un régime.* Faire effort pour voir si l'on pourra : *essayer de nager.* Absol. : *Essaye ! Essayez !* se dit par défi, menace. **S'essayer** v. pr. Etre essayé. S'éprouver l'un l'autre. *S'essayer à*, s'exercer à, tenter de.

essayerie [*é-sè-ie-ri*] n. f. Dans un hôtel des monnaies, atelier où l'on fait l'essai.

essayeur, euse [*é-sé-ieur, eu-ze*] n. Fonctionnaire chargé de faire l'essai de la monnaie, de matières d'or et d'argent. Qui essaye les vêtements aux clients, chez les tailleurs et couturières.

essayisme [*è-sè-is-me*] n. m. Profession, travaux des essayistes.

essayiste [*é-sè-is-te*] n. m. Auteur d'essais. *Spécialem.* Littérateur anglais, collaborant surtout aux revues.

Esschen, comm. de Belgique (prov. et arr. d'Anvers) ; 4.900 h. ; sur la frontière des Pays-Bas.

Esschene ou **Esschene-lez-Assche,** comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles) ; 2.000 h. Tisseranderie.

Essche-Saint-Liévin, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Alost) ; 1.570 h.

esse [*è-se*] n. f. (de la lettre *s*). Objet tourné en deux sens contraires, comme la lettre S. Cheville de fer à tête plate, que l'on introduit dans un trou percé au bout de l'essieu pour y maintenir la roue. Bande de fer courbé qui embrasse le bout des barres des perroquets. Lame de fer recourbée pour jauger le fil de fer. Crochet recourbé pour suspendre les plateaux au fléau de la balance. Ouverture en forme d'S sur la table d'un violon.

esseau n. m. *Techn.* V. AISSEAU.

esseiglage [*é-sè*] n. m. Action d'esseigler un champ.

esseigler [*é-sè-glé*] v. a. Débarrasser un champ de blé du seigle qui y a crû accidentellement.

esseimer v. a. *Fauconn.* Syn. de ESSIMER.

esseiner [*é-sè-né*] v. a. Retirer le poisson d'une seine.

esselier n. m. V. AISSELIER.

esséminer [*é-sé-mi-né*] v. a. Eparpiller, disséminer, répandre : *esséminer des graines.*

Essen [*e-sèn*] v. de la Prusse-Rhénane ; 432.000 h. Etablissements Krupp ; mines de houille.

essence [*è-san-se*] n. f. (lat. *essentia ;* de *esse*, être). Ce qui constitue la nature d'une chose : *l'essence divine.* Liquide mobile et volatil. *Chim. Essences naturelles*, nom générique sous lequel on comprend les produits aromatiques et volatils extraits des végétaux : *essence de rose, essence de menthe, etc. Essences artificielles*, substances aromatiques obtenues chimiquement et destinées à remplacer certaines essences naturelles. *Essence minérale*, hydrocarbure obtenu par distillation des pétroles bruts et que l'on emploie pour le chauffage, l'éclairage, ou comme carburant dans les moteurs à explosion : *l'essence minérale est d'une manipulation assez dangereuse en raison de son inflammabilité.* Espèce, en parlant des arbres d'une forêt : *les essences conifères prédominent dans les forêts du Nord.* Qualité habituelle : *il est de l'essence de l'amour d'être jaloux. Par essence*, par sa nature même. Au plus haut degré. *Art cul.* Extrait des parties les plus nutritives d'une substance : *essence de gibier.*

— ENCYCL. *Chim.* et *industr.* Les essences naturelles ou huiles essentielles sont produites par les végétaux, et existent dans la plante entière (lavande, menthe, thym), dans les sucs résineux (copahu, térébenthine, tolu), dans la racine (ail, valériane, iris), dans la graine (anis), dans les fleurs (rose, violette, jasmin), dans les feuilles (eucalyptus, géranium, patchouli), dans les fruits (citron, genièvre, orange, poivre), ou dans le bois (santal, cèdre). D'autre fois, enfin, elles se forment au cours de certaines manipulations (moutarde). On les prépare par macération, enfleurage, infusion, expression, distillation. Les *essences artificielles* sont des mélanges et des combinaisons chimiques (d'alcools, aldéhydes, éthers, acides, carbures, phénols) préparés industriellement.

— *Sylvic.* Une forêt dans laquelle prédominent les chênes est dite : *forêt en essences de chênes.* Les essences sont aussi qualifiées, suivant le cas, de *feuillues* ou de *résineuses.* Les essences *de premier ordre* sont les arbres de haute futaie ; les *essences secondaires* comprennent les arbres de hauteur moyenne. On distingue encore des essences à feuilles caduques (dont les feuilles tombent à l'automne) et des essences à feuilles persistantes (chêne-liège, chêne vert, etc.).

essencifier [*è-san-si-fi-è*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) *Alchim.* Transformer en essence.

essénien [*è-sé-ni-in*] n. m. (du syr. *asa*, soin, guérison). Membre d'une secte juive du temps des Macchabées, dont les doctrines, austères et pures, offraient une grande analogie avec celles des premiers chrétiens.

essénisme [*è-sé-nis-me*] n. m. Doctrine ou caractère des esséniens.

essente [*è-san-te*] ou **écente** [*san-te*] n. f. (lat. *scindula*). Petite planche taillée comme une ardoise, et servant au même usage.

essenter [*è-san-té*] v. a. Recouvrir de bardeaux ou d'ardoises des pièces de charpente à nu.

essentialisme [*è-san-si-a-lis-me*] n. m. Doctrine médicale attribuant les maladies à des essences propres.

essentialiste [*è-san-si-a-lis-te*] n. m. Partisan de l'essentialisme. Adjectiv. : *un médecin essentialiste.*

essentialité [*è-san-si*] n. f. Caractère de ce qui est essentiel : *l'essentialité d'une clause dans un contrat.*

essentiel, elle [*è-san-si-el, è-le*] adj. Qui est de l'essence d'une chose : *la raison est essentielle à l'homme.* Indispensable, nécessaire : *condition essentielle.* N. m. *L'essentiel*, point capital, indispensable, très important : *l'essentiel est de bien faire.*

essentiellement [*è-san-si-è-le-man*] adv. Par essence, par-dessus tout, absolument : *l'égoïste est un être essentiellement antisocial.*

Essequibo [*è-sè-ku-i-bo*], fleuve de la Guyane anglaise, qui se jette dans l'Océan près de Georgetown ; 800 kil.

esser [*è-sé*] v. a. Mesurer le calibre d'un fil de fer avec l'esse.

essère [*è-sè-re*] n. f. (du lat. médic. *essera*, d'orig. arabe). Exanthème qui est une variété d'urticaire. (On dit aussi PORCELAINE.)

esseret [*è-se-ré*] n. m. (de *esse*). Longue tarière de charpentier.

esserter [*è-sèr-té*] v. a. Emonder, tailler des arbres dans une forêt.

esseulé, e [*è-seu*] adj. Qui est seul. Qui est resté seul. (Peu us.)

esseulement [*è-seu-le-man*] n. m. Etat d'une personne vivant dans la solitude. (Vx.)

esseuler [*è-seu-lé*] v. a. Laisser seul ; mettre dans l'isolement : *le malheur nous esseule.* (Vx.)

essévé, e [*è-sé*] adj. (du priv. *es*, et de *sève*). Privé de sève. *Lait essévé*, lait dont on a enlevé la crème ou la *sève.*

Essex [*è-sèks*], comté maritime du sud-est de l'Angleterre, arrosé par la Tamise ; 780.000 h. Ch.-l. *Chelmsford.*

Essex (*race d'*), race porcine d'Angleterre, provenant d'un métissage entre vérats d'Italie (introduits en Angleterre au commencement du XIXe s.) et truies indigènes du comté d'Essex. Doués d'une remarquable aptitude à l'engraissement, les porcs d'Essex fournissent beaucoup de saindoux, mais leur chair est peu succulente.


Comte d'Essex.

Essex, royaume formé en 526, par le chef saxon Erkewin, d'une partie du royaume de Kent ; capit. *Londres.*

Essex (Robert DEVEREUX, 2e comte d'), né à Netherwood, grand écuyer d'Angleterre, favori d'Elisabeth (1567-1601). Il conspira contre elle, et fut exécuté à la Tour de Londres. Thomas Corneille, après La Calprenède, en fit le héros d'une tragédie : *le Comte d'Essex* (1678). Son fils ROBERT, 3e comte d'Essex (1591-1646), chambellan de Charles Ier, embrassa la cause des parlementaires lors de la Révolution, mais fut en rivalité avec Cromwell.

essieu [*é-si-eu*] n. m. (du lat. pop. *axile ;* de *axis*, axe). Pièce de fer qui passe dans le moyeu des roues. ALLUS. LITTÉR. : **L'essieu crie et se rompt,** hémistiche du fameux récit de Théramène (*Phèdre*, V, 6). [On le cite quelquefois pour son harmonie imitative.]

— ENCYCL. *Techn.* L'essieu d'un véhicule est une barre parallélépipédique ou cylindrique de fer, d'acier ou de bois. Les extrémités d'un essieu se terminent par deux parties cylindro-coniques appelées *fusées*, qui pénètrent dans chacun des moyeux des roues. L'essieu supporte tout ou partie du poids du véhicule. Dans les voitures ordinaires, l'essieu est fixe, et les roues tournent sur les fusées. Dans les voitures de chemin de fer, au contraire, wagon, fourgon, locomotive, etc., les essieux sont mobiles et tournent avec les roues. Un essieu comprend trois parties : le *corps*, qui est la partie centrale ; la *portée de calage*, à l'aide de laquelle s'opère l'assemblage de la fusée avec le moyeu ; la *fusée*, qui supporte le poids du véhicule. La fabrication d'un essieu exige de très grands soins, pour obtenir une homogénéité absolue dans la masse du métal.

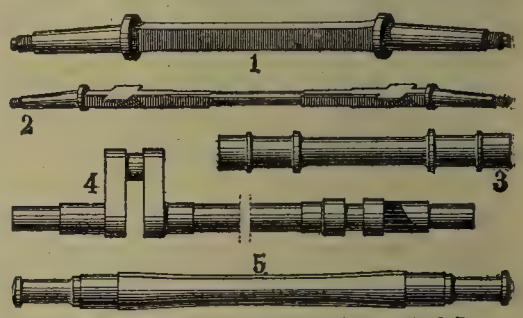

Essieux : 1. De charrette (à écrou et à graisse) ; 2. De camion (à patins) ; 3. De locomotive (Tubise) ; 4. De locomotive (coudé) ; 5. De tender.

essimer [*é-si-mé*] v. a. (pour *essaimer ;* de *es*, et *sain*, graisse). *Fauconn.* Faire maigrir l'oiseau pour le rendre plus apte au vol. (On dit aussi ESSEIMER.)

Essling [*ès-lin'gh*], village d'Autriche, près de Vienne ; 430 h. Napoléon Ier y remporta, les 21 et 22 mai 1809, une sanglante victoire sur les Autrichiens de l'archiduc Charles ; le maréchal Lannes et le général Saint-Hilaire y furent mortellement blessés. A la suite de cette victoire, Masséna fut créé prince d'Essling.

Essling (*bataille d'*), tableau de Carle Vernet, au musée de Versailles. On voit le maréchal Lannes étendu mourant (v. p. 832).

Esslingen [*ès-lin'-ghèn*], v. de Wurtemberg, sur la rive dr. du Neckar, affl. du Rhin ; 29.200 h.

Essommes, comm. de l'Aisne, arr. et à 3 kil. de Château-Thierry ; 1.540 h. (en 1914). Ch. de f. E. Presque complètement détruit au cours de la Grande Guerre.

Essonne, riv. de France, qui se jette dans la Seine (r. g.) à Corbeil ; 90 kil.

Essonnes, comm. de France (Seine-et-Oise), arr. de Corbeil, sur l'Essonne ; 9.630 h. Ch. de f. P.-L.-M. Papeteries importantes, moulins.

essor [*è-sor*] n. m. (de *essorer*). Action d'un oiseau qui prend son vol : *prendre son essor. Fig.* Départ : *l'essor des touristes.* Libre développement, progrès : *l'essor des arts, de l'industrie.* Libre élan, impulsion spontanée : *l'essor de la pensée.*

essorage [*è-so*] n. m. Action d'essorer.

essorant [*è-so-ran*], **e** adj. *Blas.* Se dit des oiseaux qui semblent prendre leur essor.

essoré, e [*è-so*] adj. *Blas.* Se dit des oiseaux héraldiques qui ont les ailes largement ouvertes dans le vol.

essorer [*è-so-ré*] v. a. (du lat. *ex*, hors de, et *aura*, vent). Exposer à l'air pour sécher ; rouler et tordre dans un linge sec pour rendre moins humide : *essorer le linge.* **S'essorer** v. n. S'élancer dans l'air. (Vx.)

essoreuse [*è-so-reu-ze*] n. f. Appareil servant

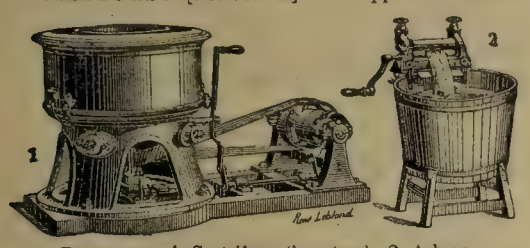

Essoreuses : 1. Centrifuge (à moteur) ; 2. A bras.

à sécher rapidement le linge et les étoffes. Appareil servant à séparer le sucre cristallisé des mélasses.

essorillement [*è-so-ri, ll* mll., *e-man*] n. m. ou **essoreillade** [*è-so-rè, ll* mll.] n. f. Action d'essoriller. Ancien supplice consistant à couper les oreilles au condamné : *le supplice de l'essorillement, appliqué dans l'antiquité, fut en usage jusqu'à la fin du XVe siècle.*

essoriller [*è-so-ri, ll* mll., *é*] v. a. (du préf. *es*, et de *oreille*). Couper les oreilles de : *essoriller un chien.*

essouchement [*è-sou-che-man*] ou **essouchage** n. m. Action d'essoucher.

essoucher [*è-sou-ché*] v. a. Arracher les souches qui sont restées dans un terrain, après qu'on a abattu les arbres.

essoucheur [*è-sou*] n. m. Appareil utilisé à l'arrachage des souches d'arbres.

essoufflement [*è-sou-fle-man*] n. m. Etat de celui qui est essoufflé.

essouffler [*è-sou-flé*] v. a. Mettre presque hors d'haleine : *une course trop rapide nous essouffle.*

essourisser [*è-sou-ri-sé*] v. a. Exciser dans les naseaux d'un cheval le cartilage appelé *souris*, pour l'empêcher de hennir.

Essoyes [*è-soi*], ch.-l. de c. (Aube), arr. de Bar-sur-Seine ; 1.390 h. Ch. de f. — Le cant. a 21 comm. et 8.690 h.

essui [*è-sui*] n. m. (de *essuyer*). Lieu où l'on étale une chose pour la faire sécher. (Peu us.)

essuie-main ou **essuie-mains** [*è-su-i-min*] n. m. Linge pour s'essuyer les mains. Pl. des *essuie-main* ou *essuie-mains.*

essuie-plume ou **essuie-plumes** [*è-su-i*] n. m. Petit ustensile qui sert à essuyer la plume ou les plumes chargées d'encre. Pl. des *essuie-plume* ou *essuie-plumes.*



Essuie-plume : 1. Brosse ; 2. En drap.

essuyage [*è-sui-ia-je*] n. m. Action d'essuyer ; résultat de cette action.

essuyer [*è-sui-ié*] v. a. (du lat. *exsuccare*, extraire le suc). Ôter, en frottant, l'eau, la sueur, l'humidité, la poussière, etc. : *essuyer une table.* Sécher par évaporation : *le vent a essuyé les chemins. Fig.* Subir, souffrir : *essuyer le feu de l'ennemi, un affront. Essuyer les plâtres*, habiter le premier une maison neuve. *Essuyer les larmes*, consoler.

essuyeur, euse [*è-sui-ieur, eu-ze*] n. Celui, celle qui essuie : *une essuyeuse d'assiettes.*

est [*èst'*] n. m. (d'orig. germ. allem. *ost*, angl. *east*). Levant, orient, côté de l'horizon où le soleil se lève, l'un des quatre points cardinaux. Lieu situé vers l'orient, par rapport à celui où l'on est. ANT. **Ouest.**

Est [*èst'*] (CANAL DE L'), canal qui met en communication la Meuse et le Rhône, par la Moselle et la Saône. Cette voie navigable, qui va de Givet (Ardennes) à Port-sur-Saône (Haute-Saône), mesure 450 kil. de long.

estacade [*è-sta*] n. f. (de l'ital. *steccata*, pieu). Sorte de digue à claire-voie, faite avec de grands pieux plantés dans un port, dans une rivière, etc., pour fermer un passage, protéger des travaux, etc. *Ch. de f.* Plate-forme destinée à faciliter le chargement du combustible sur les locomotives.

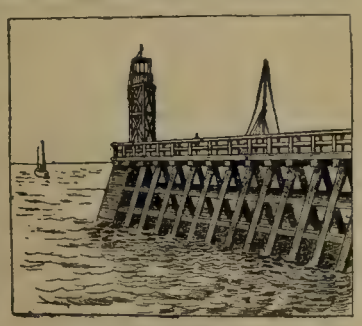

Estacade.

Estadens, comm. de la Haute-Garonne, arr. et à 20 kil. de Saint-Gaudens, sur le Mirepech ; 1.320 h.

estadou [*è-sta*] n. m. (m. provenç.). Scie à deux lames parallèles et très rapprochées, et qui sert à faire les dents des peignes.

estafette [*è-sta-fè-te*] n. f. (de l'ital. *stafetta*, courrier). Courrier qui porte les dépêches.

estafier [*è-sta-fi-é*] n. m. (ital. *staffiere*). Valet armé. Spadassin. Laquais de grande taille. (Se dit en mauv. part.)

estafilade [*è-sta*] n. f. (ital. *staffilata*). Grande coupure faite avec un instrument tranchant, sur quelque endroit du corps : *recevoir une estafilade.*

estafilader [*è-sta, dé*] v. a. Faire une estafilade. (Peu us.)

Est-Africain allemand, nom usité, avant 1914, comme synonyme d'*Afrique-Orientale allemande*, pour désigner les possessions allemandes du Deutsch-Ostafrika, partagées aujourd'hui entre l'Angleterre et la Belgique.



Estagnon.

Est-Africain anglais, autre nom de l'*Afrique-Orientale anglaise.* V. AFRIQUE.

Estagel [*ès-ta-jèl*], comm. des Pyrénées-Orientales, arr. de Perpignan, sur l'Agly ; 2.620 h. Ch. de f. M. Patrie des deux Arago.

estagnon [*ès-ta*] n. m. Sorte de vase, en cuivre ou en fer-blanc étamé, dans lequel on exporte, du midi de la France, certaines marchandises (huiles, essences, etc.), et qui est quelquefois clissé.

Estaimbourg, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Tournai), non loin de l'Escaut ; 2.000 h. Toiles, dentelles.

Estaimpuis, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Tournai) ; 1.500 h.

estain [*ès-tin*] n. m. Nom donné au premier couple dévoyé de l'arrière d'un navire.

Estaing [*ès-tin*], ch.-l. de c. (Aveyron), arr. d'Espalion, sur le Lot ; 1.270 h. — Le cant. a 6 comm. et 6.330 h.

Estaing (Henri, comte d'), amiral français, né au château de Ravel (Auvergne), en 1729. Il se distingua aux Indes, où il prit Gondelour et Fort-David, et en Amérique contre les Anglais, auxquels il prit les îles Sainte-Lucie et Grenade. Il fut décapité à Paris en 1794, bien qu'il eût, au début de la Révolution, adopté les idées libérales.



D'Estaing.

Estaires, comm. du Nord, arr. et à 20 kil. d'Hazebrouck, sur la Lys ; 6.610 h. (en 1914). Tissages mécaniques, blanchisseries, savonneries, fabriques d'amidon. Berceau d'une excellente race de poules. Prise par les Allemands au cours de la bataille des Flandres (avril 1918). Estaires fut reconquise par les Alliés pendant la campagne offensive de la seconde moitié de l'année 1918. Elle a été en partie détruite.

estame [*ès-ta-me*] n. f. (du lat. *stamen*, chaîne à tisser). Ouvrage de fils de laine enlacés par mailles les uns dans les autres : *camisole d'estame.*

estamet [*ès-ta-mè*] n. m. ou **estamette** [*ès-ta-mè-te*] n. f. (de *estame*). Tissu léger de lainage, en usage au moyen âge.

estaminet [*ès-ta-mi-nè*] n. m. (wallon *staminet*). Primitivement, café où l'on fume. Auj., petit café. *Fam. Pilier d'estaminet*, homme qui passe tout son temps au café. *Ton, langage d'estaminet*, dépourvus de réserve.

estampage [*ès-tan*] n. m. Action d'estamper. — ENCYCL. *Techn.* L'estampage s'applique au travail des métaux servant à la fabrication des monnaies, des bijoux creux, des boutons, de divers accessoires de tabletterie et de gainerie ; en horlogerie, pour le découpage des roues, on a recours à l'estampage ; en chaudronnerie, il sert à donner le relief ornemental ou autre aux feuilles de tôle ou de cuivre. Les maréchaux ferrants procèdent à l'estampage des fers à chevaux en les perçant ; les serruriers nomment ainsi une façon donnée au fer afin d'en arrondir les angles.

estampe [*ès-tan-pe*] n. f. (de *estamper*). Image imprimée après avoir été gravée sur cuivre ou sur bois : *la Bibliothèque nationale, à Paris, possède une magnifique collection d'estampes.* Outil pour estamper, dans certains métiers.

— ENCYCL. Pour nettoyer les estampes tachées, on les lave : 1° d'abord dans une solution de permanganate de chaux ; 2° ensuite dans une solution de métabisulfite de soude ; 3° enfin à grande eau.

Estampes (*cabinet des*), riche collection de gravures et de dessins formée en 1656 ; elle constitue actuellement le quatrième département de la Bibliothèque nationale, et renferme environ 2.500.000 pièces.

estamper [*ès-tan-pé*] v. a. (orig. germ.). Imprimer en relief, au moyen d'une matrice gravée en creux, sur du métal, du cuir, du carton. *Pop.* Faire payer trop cher : *être estampé par un marchand.*

estampeur, euse [*ès-tan, eu-ze*] n. et adj. Personne qui estampe. Syn. de BESCROC.

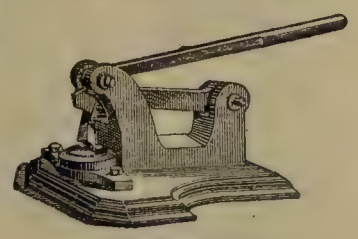

Estampeuse à main.

estampeuse [*ès-tan-peu-ze*] n. f. Machine à estamper.

estampillage [*ès-tan-pi, ll* mll.] n. m. Action d'estampiller.

estampille [*ès-tan-pi, ll* mll., *e*] n. f. (esp. *estampilla*). Sorte de timbre qui se met sur des brevets, des lettres, des livres, etc., pour attester l'authenticité, la propriété, la provenance. *Fig.* : *donner son estampille à une production.* Marque administrative indiquant que les droits de douane, etc., ont été payés.

— ENCYCL. L'estampille peut être un cachet à l'encre indélébile, une marque faite à l'estampeuse ou au feu ; elle peut être aussi une marque en métal. C'est ainsi que les briquets au ferro-cérium portent une petite estampille soudée, lorsqu'ils ont acquitté l'impôt auquel ils sont soumis. Sous forme d'une mince plaque de cuivre apposée sur un colis et portant le nom et l'adresse du fabricant, l'estampille indique l'origine du produit. Les voitures publiques, avant leur mise en circulation, doivent porter une estampille délivrée par l'administration des contributions indirectes. De même, les automobiles et cycles sont astreints au port d'une plaque estampillée par l'administration. L'estampille dont on revêt les bouchons obturant les bouteilles de vin ou liqueurs de marque, d'eaux minérales, etc., pour en garantir l'authenticité, est faite au feu ou à l'encre grasse.

estampiller [*es-tan-pi, ll* mll., *é*] v. a. Marquer d'une estampille : *estampiller un livre, des bouchons.*

estampilleuse [*ès-tan-pi, ll* mll., *eu-ze*] n. f. Machine employée pour imprimer des dessins sur les cuirs, etc.

estampoir [*ès-tan*] n. m. Outil à estamper le métal. Outil de facteur d'orgues.

estampure [*ès-tan*] n. f. Trou pratiqué dans un fer à cheval, pour recevoir les clous.

estance n. f. *Mar.* V. ÉTANCE.

Estancelin (Louis), publiciste français, né et m. à Eu (1777-1858). — Son neveu, LOUIS-CHARLES-ALEXANDRE, homme politique, né à Eu, m. près d'Eu (1823-1906), se signala pendant la guerre franco-allemande.

estancia [*ès-tan*] n. f. (m. esp.). Grande ferme ou établissement d'élevage, dans l'Amérique du Sud.

estande [*ès-tan-de*] n. f. (du lat. *stare*, s'arrêter). *Mar.* Point extrême qu'atteint la hauteur de la marée.

Estang, comm. du Gers, arr. et à 46 kil. de Condom, sur l'*Estang ;* 1.230 h.

Est-Anglie, un des royaumes de l'ancienne heptarchie anglo-saxonne, fondé en 571.

estant [*ès-tan*] partic. prés. de *ester. En estant*, se dit des arbres qui sont épargnés dans une coupe et restent sur pied.

estapage [*ès-ta*] n. m. Remblai établi dans une galerie de mines pour en faciliter l'aérage.

estarie [*ès-ta-ri*] ou **starie** [*ri*] n. f. (du lat. *stare*, rester). Laps de temps stipulé pour le déchargement d'un navire de commerce.

estase [*ès-ta-ze*] n. f. Traverse du haut d'un métier à tisser le velours.

estau [*ès-tó*] n. m. *Min.* Massif ou tranche qui sépare deux étages superposés.

Estaunié (Edouard), romancier français, né à Dijon en 1862 ; auteur de romans sobres et nerveux : *l'Empreinte, le Ferment, l'Ascension de M. Baslèvre*, etc. Membre de l'Académie française en 1923.

Estavayer-le-Lac, comm. de Suisse (cant. de Fribourg), sur le lac de Neuchâtel ; 1.510 h.

Este (MAISON D'), illustre famille princière d'Italie, qui gouverna longtemps Ferrare, Modène et Reggio. Elle s'est éteinte, en ligne masculine, en 1875. Les ducs Hercule Ier (1433-1505) et Alphonse Ier (1486-1534), et le cardinal Hippolyte (1479-1520) ont protégé les poètes et les artistes. L'Arioste et le Tasse ont été les commensaux des princes d'Este.

esteau [*ès-tó*] n. m. Etau d'ébéniste, dit aussi *âne.*

estelaire [*ès-te-lè-re*] adj. *Véner.* Se dit d'un cerf apprivoisé qui sert à attirer les cerfs sauvages dans un parc clos.

Estelle (sainte), vierge et martyre du Ier ou du IIIe siècle, fille du roi de Saintes. Fête le 21 mai.

Estelle (*sainte-*), fête du félibrige provençal, qui se célèbre le 21 mai (date de la fondation du félibrige) et correspond à la fête de la sainte du même nom. C'est à cause du nom d'Estelle (en prov. *Estélo*, étoile), que le félibrige a pris pour emblème une étoile à sept rayons.

Estelle, pastorale de Florian ; petit roman des amours de la bergère Estelle et du berger Némorin. C'est une aimable idylle sentimentale, un peu fade parfois, mais où l'on trouve à louer de jolis tableaux de mœurs et des descriptions sincères de la nature (1788).

estèque [*ès-tè-ke*] n. f. (de l'allem. *stecken*, bâton). Outil de tourneur et de potier, pour donner aux pièces le profil voulu.

ester [*ès-té*] v. n. (lat. *stare*). *Dr.* Intenter, suivre une action en justice : *en principe, la femme ne peut ester en justice qu'autorisée par son mari ou par le tribunal.*

estère [*ès-tè-re*] n. f. (esp. *estera*). Sorte de natte, ou de tissu de paille, sur laquelle se couchent les Orientaux.

Esterel [*ès-te-rèl*] (MONTS DE L'), massif montagneux des Alpes de Provence (Var et Alpes-Maritimes), dont le point culminant, le Vinaigre, a 616 m. d'altit., et qui se termine sur le littoral par de beaux promontoires de porphyre et de grès rouge.

Esterhazy, ancienne famille de Hongrie, dont l'origine remonte au XIIe siècle, et qui a donné à son pays une série de hauts dignitaires, aussi bien dans l'Eglise que dans la politique.

esterlin [*ès-tèr*] n. m. Ancienne monnaie d'origine anglaise, qui eut cours en France aux XIIe et XIIIe siècles. V. STERLING.

Esternay [*ès-tèr-nè*], ch.-l. de c. (Marne, arr. et à 49 kil. d'Epernay), sur le Grand Morin, affl. de la Marne ; 1.770 h. (en 1914). Ch. de f. E. Ce fut la dernière localité occupée par les Allemands dans cette partie du front, en septembre 1914, au cours de leur campagne offensive ; ils y arrivèrent le 4 septembre (armée von Klück) et en furent chassés, le 7, par les soldats de la Ve armée (Franchet d'Esperey). Ce village a souffert de l'invasion. — Le cant. a 22 comm. et 7.390 h.

esterote n. m. *Pêch.* V. ESTONIÈRE.

estève [*ès-tè-ve*] n. m. (lat. *stiva*). Manche coudé de charrue sur lequel s'appuie la main du laboureur.

esthe adj. et n. Syn. de ESTHONIEN.

Esther [*ès-tèr*], femme juive d'une grande beauté, nièce de Mardochée, née en Babylonie, pendant la captivité des Juifs. Le roi des Perses, Assuérus, ayant répudié la reine Vasthi, la choisit pour épouse. Esther obtint du grand roi la grâce des Juifs persécutés par Aman. Son histoire est racontée dans le *Livre d'Esther*.



Le Couronnement d'Esther, d'après une tapisserie de Florence.

Esther, tragédie en trois actes et en vers de Jean Racine, représentée pour la première fois à Saint-Cyr en 1688, devant la cour, par les demoiselles de Saint-Cyr. Délicieux poème, dont Sainte-Beuve a dit : « C'est l'épanchement le plus pur, la plainte la plus enchanteresse de cette âme tendre (Racine), qui ne savait assister à la prise d'habit d'une novice sans se noyer dans les larmes ». J.-B. Moreau, organiste de Saint-Cyr, écrivit la musique des chœurs. Voltaire, qui admirait particulièrement le style d'*Esther*, aimait à citer les vers suivants parmi les plus beaux :

L'Éternel est son nom, le monde est son ouvrage ;
Il entend les soupirs de l'humble qu'on outrage,
Juge tous les mortels avec d'égales lois,
Et du haut de son trône, interroge les rois.

Esther (le *Livre d'*), un des livres de l'Ancien Testament, écrit probablement au Ve siècle av. J.-C. Certains passages, qui n'existent pas dans l'hébreu, sont admis par l'Eglise catholique comme deutérocanoniques.

Esther. L'histoire d'Esther a inspiré bon nombre d'artistes. Citons : *l'Evanouissement d'Esther*, tableau de P. Véronèse (Louvre) ; *Esther devant Assuérus*, tableau de Poussin (Pétrograd) ; *Esther en présence d'Assuérus*, tableaux de Jean Steen (Pétrograd) et d'Ant. Coypel (Louvre). De belles tapisseries représentent aussi l'histoire d'Esther.

esthésie [*ès-té-zi*] n. f. (gr. *aisthêsis*). *Méd.* Sensibilité. (Peu us.)

esthésiologie [*ès-té-zi-o-lo-ji*] n. f. (du gr. *aisthêsis*, sens, et *logos*, traité). Traité des organes des sens. (On écrit aussi ÆSTHÉSIOLOGIE.)

esthésiomètre [*ès-té-zi*] n. m. (du gr. *aisthêsis*, faculté de sentir, et *metron*, mesure). Instrument servant à mesurer le degré de sensibilité de la peau. (C'est une sorte de compas muni d'un cercle gradué.)

esthésiométrie [*ès-té-zi, trî*] n. f. (de *esthésiomètre*). Mesure de la sensibilité et de ses différents modes.

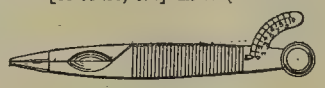

Esthésiomètre.

esthète [*ès-tè-te*] n. m. (gr. *aisthêtês*). Qui aime et pratique le beau. (Nom donné ironiquement, vers 1900, à Paris, à des jeunes gens aux longs cheveux, à des jeunes femmes aux bandeaux plats, portant des robes moyen âge, et qui, malgré leurs prétentions littéraires ou artistiques, n'avaient avec l'esthétisme que de très lointains rapports.)

esthéticien, enne [*ès-té-ti-si-in, è-ne*] n. Personne qui s'occupe d'esthétique.

esthéticisme [*ès-té-ti-sis-me*] n. m. Théorie qui fait de l'art une affaire de sensibilité pure, en le dégageant de toute préoccupation utilitaire, intellectualiste et morale.

esthétique [*ès-té*] n. f. (de *esthète*). Science qui traite du beau en général, et du sentiment qu'il fait naître en nous. *Fam.* Beauté. Adjectiv. Qui a rapport au sentiment du beau : *le sens esthétique*.

— ENCYCL. *Philos.* L'esthétique est la partie des sciences philosophiques qui a pour objet le beau : c'est à la fois la théorie du beau et la philosophie de l'art. Pour Platon, il y a une idée du beau ; nous sommes mus par une sorte de réminiscence de cette idée, et l'art est un effort pour imiter cette réalité suprasensible. Pour Aristote, les caractères essentiels du beau sont la coordination, la symétrie et la précision. Il place l'essence de l'art dans la nature, mais par nature il entend l'essence interne, idéale, des choses naturelles. Pour Kant, les conditions extérieures du sentiment esthétique semblent voulues, et comme préparées en vue d'une fin ; cependant, le jugement esthétique est dégagé de toute considération de fin ou d'utilité ; la satisfaction que donne le beau est aussi nécessaire qu'universelle. Au milieu du XIXe siècle on chercha à appliquer à l'esthétique la méthode des sciences naturelles, et Taine inaugura avec éclat cette nouvelle tendance. La science fait de plus en plus une large place à l'étude des conditions du plaisir esthétique avec Helmholtz, Fechner, etc.

esthétiquement [*ès-té-ti-ke-man*] adv. D'une manière esthétique.

esthétisme [*ès-té-tis-me*] n. m. Ecole artistique et littéraire anglo-saxonne à tendances archaïques. V. PRÉRAPHAÉLITES.

esthiomène [*ès-ti*] adj. (du gr. *esthiomenos*, qui mange). Qui ronge, corrode (les chairs).

Esthonie. V. ESTONIE.

Estienne [*ès-ti-è-ne*], illustre famille d'imprimeurs-libraires français, qui se perpétua du début du XVIe siècle au milieu du XVIIe siècle, et dont plusieurs membres se sont fait connaître autant par leur érudition dans les langues anciennes que par les perfections typographiques de leurs publications. Les plus célèbres furent ROBERT Ier, né à Paris, m. à Genève (1503-1559), qui perfectionna la typographie et imprima de nombreuses *Bibles* en hébreu, en grec, en latin (V. BIBLE), et son fils HENRI, né à Paris, m. à Lyon (1531-1598), helléniste et lexicographe de grande valeur, qui mourut à l'hôpital de Lyon, après s'être ruiné dans l'intérêt de la science. On doit à ce dernier un remarquable *Thesaurus linguæ græcæ*, monument gigantesque d'érudition et de savoir, l'*Apologie pour Hérodote*, et un célèbre discours sur la *Précellence du langage françois*.



Henri Estienne.

estier n. m. *Techn.* Syn. de ÉTIER.

estimable [*ès-ti*] adj. Qui mérite l'estime : *homme estimable ; livre estimable*. ANT. **Méprisable.**

estimateur [*ès-ti*] n. m. Qui prise une chose, qui en détermine la valeur : *s'en rapporter à un estimateur*.

estimatif, ive [*ès-ti*] adj. Qui contient une estimation d'expert : *dresser un devis estimatif*.

estimation [*ès-ti-ma-si-on*] n. f. (lat. *estimatio*). Action d'estimer, d'évaluer : *faire une estimation au-dessous de la vérité*.

— ENCYCL. *Dr.* Dans un acte, les immeubles vendus ou partagés judiciairement sont au préalable estimés par experts.

L'estimation d'une chose, dans un acte, ne prend pas la place de cette chose, sauf stipulation contraire : le débiteur ne peut donner de l'argent au lieu de denrées, même si celles-ci ont été estimées. On estime généralement les choses d'après leur valeur commerciale, mais les parties sont libres d'évaluer à leur gré les choses qui font l'objet du contrat.

estimative [*ès-ti*] n. f. Faculté d'évaluer, d'apprécier, de juger. (Vx.)

estimativement [*ès-ti, man*] adv. D'une manière estimative.

estimatoire [*ès-ti*] adj. Qui concerne l'estimation.

estime [*ès-ti-me*] n. f. (de *estimer*). Cas que l'on fait d'une personne, de son mérite, de ses vertus. Appréciation favorable des mérites d'une personne ou d'une chose. Se dit aussi des choses : *l'agriculture fut en grande estime chez les anciens Egyptiens. Succès d'estime*, demi-succès. (Se dit surtout d'une pièce qui obtient les éloges des critiques... et n'a que peu de représentations.) *A l'estime* loc. adv., au juger. *Mar.* Calcul approximatif de la route faite : *marcher à l'estime*. ANT. **Mépris, mésestime.**

estimer [*ès-ti-mé*] v. a. (lat. *æstimare ;* dérivé de *æs*, argent, monnaie). Déterminer la valeur : *estimer une maison*. Faire cas : *estimer la vertu*. Avoir une opinion favorable des qualités, du mérite de :

Soyez ingénieux, profond, plaisant, sublime,
Cela ne suffit pas : il faut qu'on vous estime.
L'abbé FLEURY.

Juger, regarder comme : *estimez sage celui qui se contente de peu*. Etre d'avis, penser : *j'estime qu'il est temps d'agir*. ANT. **Mésestimer, mépriser, dédaigner.**

— ALLUS. LITTÉR. V. MÉPRISER.

Estinnes-au-Mont, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Thuin), sur un affluent de l'Haine ; 2.000 h. Cette localité est située sur la voie romaine dite *chaussée de Brunehaut*.

Estissac [*ès-ti-sak*], ch.-l. de c. (Aube), arr. de Troyes, sur la Vanne ; 1.960 h. Ch. de f. E. Scieries. — Le cant. a 10 comm. et 5.660 h.

estisseuse [*ès-ti-seu-ze*] n. f. Broche de fer qui traverse les bobines sur lesquelles s'enroulent les fils.

estivage [*ès-ti*] n. m. (de *estiver*). Migration des troupeaux dans les pâturages de montagne pendant l'été.

estivage [*ès-ti*] n. m. Action de comprimer des marchandises destinées à être embarquées.

estival, e, aux [*ès-ti*] adj. (lat. *æstivalis ;* de *æstas*, été). Qui naît ou qui produit en été : *plante estivale ; insectes estivaux*.

estivandier [*ès-ti-van-di-é*] n. m. (du lat. *æstas*, été). Ouvrier des champs, chargé des travaux d'été : moisson, dépiquage.

Estivareilles, comm. de la Loire, arr. et à 36 kil. de Montbrison, sur l'Andrable ; 1.250 h. Ch. de f. P.-L.-M.

estivation [*ès-ti-va-si-on*] n. f. (du lat. *æstivare*, passer l'été). Engourdissement de certains animaux pendant les fortes chaleurs de l'été. Phase de l'élevage des vers à soie, qui consiste à placer les œufs triés (graines) dans une salle bien aérée et à une température de 25° environ pendant une vingtaine de jours, dans le but d'en favoriser l'éclosion.

estive [*ès-ti-ve*] n. f. (subst. verb. de *estiver* v. a.). Lest mobile dont on se servait sur les galères de la Méditerranée. Tension donnée aux cordages neufs. Action de comprimer les marchandises dans la cale.

estive [*ès-ti-ve*] n. f. Somme à payer pendant une saison, pour la consommation d'une tête de bétail à l'engrais.

estiver [*ès-ti-vé*] v. n. (lat. *æstivare*). Passer l'été dans les pâturages montagneux. V. a. Mettre les bestiaux en pâturage pendant l'été.

estiver [*ès-ti-vé*] v. a. (lat. *stipare*). Comprimer les marchandises dont un navire est chargé, pour leur faire tenir moins de place : *estiver du coton*.

est modus in rebus, loc. lat. signif. *Il y a une mesure en toutes choses*. Pensée d'Horace (*Satires*, I, 1, 106), qui correspond au proverbe français : *L'excès en tout est un défaut*.

est-nord-est (E.-N.-E.), direction de la rose des vents, intermédiaire entre le nord-est et l'est.

estoc [*ès-tok*] n. m. (germ. *stoc*). Epée d'armes en usage aux XVe et XVIe siècles et dont la lame, très

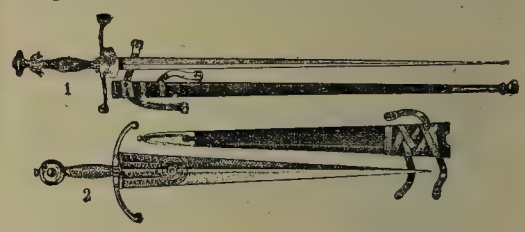

Estocs : 1. Allemand ; 2. Espagnol.

forte et à pointe très aiguë, était faite pour porter des coups de pointe. *Frapper d'estoc*, de la pointe. *Frapper d'estoc et de taille*, de la pointe et du tranchant, et *fig.*, à tort et à travers, au hasard. *Arbor.* Souche : *un bel estoc. Couper un arbre à blanc estoc*, le couper à fleur de terre.

estocade [*ès-to*] n. f. (ital. *stoccata*). Epée de ville (XVIe s.) dont la lame large, de longueur moyenne, aussi bonne à frapper d'estoc que de taille, se terminait par une pointe en ogive. Coup de pointe, d'estoc : *tuer quelqu'un d'une estocade. Fig.* Attaque rude et soudaine.

estocader [*ès-to-ka-dé*] v. n. et a. Porter des estocades. Tendre la main, mendier. (Vx.)

estocadeur [*ès-to*] n. m. Celui qui estocade. Quémandeur, mendiant. (Vx.)

estocard [*ès-to-kar*] n. m. Perche servant à disposer le charbon dans un haut fourneau.

estogard [*ès-to-ghar*] n. m. Sorte de petit ringard pour le nettoyage des tuyères d'un haut fourneau.

Estoile [*é-toi-le*] (Pierre TAISAN **de l'**), chroniqueur français, né à Paris (1546-1611), auteur de *Mémoires-journaux* d'une impeccable véracité et d'une modération de ton et d'idées remarquable pour l'époque troublée où il vécut. C'est la source la plus précieuse à consulter pour l'histoire des règnes de Henri III et Henri IV.

estomac [*ès-to-ma*] n. m. (lat. *stomachus*). Viscère membraneux, dans lequel commence la digestion des aliments : *l'estomac des ruminants a quatre compartiments. Fam. Avoir un estomac d'autruche*, avoir une grande facilité à digérer. *Avoir l'estomac creux*, vide. *Sentir son estomac dans les talons*, être affamé. *Pop. Avoir de l'estomac*, avoir de l'énergie ; avoir de l'audace ou de l'effronterie. Partie de l'extérieur du corps, qui correspond à l'estomac : *le creux de l'estomac*. V. DIGESTION.

— ENCYCL. Chez l'homme, l'estomac est une vaste poche située entre l'œsophage et le duodénum, dans laquelle s'amassent les aliments après leur ingestion. Sa forme rappelle celle d'une cornemuse. On lui décrit une face antérieure, une face postérieure, deux bords, l'un à droite et en haut dit *petite courbure*, l'autre à gauche et en bas ou *grande courbure*. L'ouverture supérieure, qui le fait communiquer avec l'œsophage, est le *cardia ;* l'ouverture inférieure, qui s'ouvre dans le duodénum, est le *pylore*.

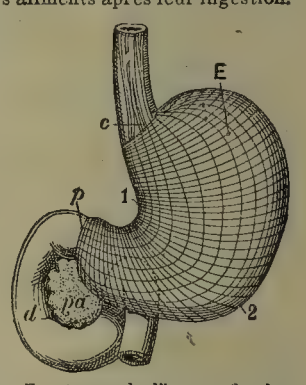

E, estomac de l'homme (*les hachures indiquent la direction des fibres musculaires*) : 1. Petite courbure ; 2. Grande courbure (*c*, cardia ; *p*, pylore ; *pa*, pancréas ; *d*, duodénum).

L'estomac se compose de quatre couches : une séreuse, une musculeuse, une celluleuse et une muqueuse. La muqueuse présente un grand nombre de replis contenant des glandes, qui sécrètent de la pepsine, du mucus et le suc gastrique. Dans l'estomac, les aliments sont brassés et réduits en bouillie assimilable, puis envoyés dans l'intestin.

Les maladies de l'estomac sont les dyspepsies, les gastrites, les ulcères, les cancers, les gastralgies, ou simplement la dilatation. (V. ces mots.)

— *Zool.* Simple chez le cheval, le porc et le chien, l'estomac est quadruple chez les ruminants. On le divise en *rumen*, *feuillet*, *bonnet* et *caillette*. Les maladies sont surtout des gastrites ou des gastralgies. V. RUMINANT.

Chez les oiseaux, il présente une conformation spéciale et comprend, outre le *gésier*, qui triture les *aliments*, et le *ventricule succenturié*, qui sécrète le suc gastrique, un renflement de l'œsophage, le *jabot*, où les aliments séjournent plus ou moins longtemps.

Les échinodermes, les mollusques, les insectes possèdent une cavité digestive semblable à l'estomac des vertébrés.

estomaquer [*ès-to-ma-ké*] v. a. (lat. *stomachari*). *Fam.* Causer une surprise vive et désagréable : *cette nouvelle m'a estomaqué.* **S'estomaquer** v. pr. Se fâcher de ce qu'une personne a dit ou fait. S'épuiser à force de parler ou de crier.

estompe [*ès-ton-pe*] n. f. (de l'allem. *stumpf*). Peau, papier, roulés en pointe pour estomper un dessin. Ce dessin lui-même.



Estompes : 1. En papier ; 2. En peau.

estomper [*ès-ton-pé*] v. a. Etendre avec une estompe le crayon sur le papier. *Par ext.* Couvrir d'une ombre légèrement dégradée. *Fig.* Adoucir, voiler : *estomper un récit un peu cru.*

Estonie ou **Esthonie,** pays de l'Europe orientale, situé sur les rives de la mer Baltique et du golfe de Finlande ; 44.400 kilom. carrés ; 1.750.000 h. (*Estoniens* ou *Esthoniens*), de race finnoise. V. princ. *Reval* et *Tortu* (*Dorpat*). L'Estonie constitue depuis 1918 un Etat indépendant.

Estonien ou **Esthonien, enne** [*es-to-ni-in, è-ne*], habitant ou originaire de l'Estonie : *les Estoniens.* Adj. : *costume estonien.*

estonière [*ès-to*] n. f. *Pêch.* Sorte de tramail pour prendre sur le sable, au jusant, les poissons plats. (On dit aussi ESTEROTE et ESTOIR.)

estoquer [*ès-to-ké*] v. a. Frapper d'estoc.

estoquiau n. m. V. ÉTOQUEAU.

estouffade n. f. V. ÉTOUFFÉE.

estouffée [*ès-tou-fé*] n. f. Dans les mines de houille, barrage destiné à circonscrire un incendie.

estourbir [*ès-tour*] v. a. *Arg.* Assommer, tuer.



D'Estournelles de Constant.

Estournelles de Constant (Paul-Henri-Benjamin BALLUAT **d'**), diplomate et homme politique français, né à La Flèche en 1852 ; apôtre de la paix universelle ; lauréat du prix Nobel pour la paix (1909).

Estouteville [*ès-touj*] (Guillaume **d'**), cardinal et négociateur français, né vers 1403, m. à Rome en 1483. Il ouvrit les informations juridiques pour la revision du procès de Jeanne d'Arc.



Estrada Palma.

Estrada Palma (Tomas), patriote cubain, né à Bayamo, m. à Santiago de Cuba (1835-1908) ; premier président de la république de Cuba (1899-1906).



Estrade.

estrade [*ès-tra-de*] n. f. (prov. *estrada ;* du lat. *strata*). Petit plancher élevé pour y établir des sièges, un lit. Ancienn., chemin. *Battre l'estrade,* battre les routes pour observer l'ennemi, pour détrousser les voyageurs.



G. d'Estrades.

Estrades [*ès-tra-de*] (Godefroy, comte **d'**), diplomate et maréchal de France, né à Agen (1607-1686) ; il défendit énergiquement Dunkerque contre l'archiduc d'Autriche en 1652 et fut un des négociateurs du traité de Nimègue.

estradiot [*ès-tra-di-o*] ou **stradiot** [*di-o*] n. m. (ital. *stradiotto,* du gr. *stratiôtès,* soldat). Nom des soldats de cavalerie légère, originaires de Grèce et d'Albanie, et qui étaient employés surtout comme éclaireurs. (Il y avait des estradiots dans les armées européennes, surtout pendant les guerres du XVe et du XVIe s.)



Estradiot.

estradiote [*ès-tra*] n. f. Façon de monter à cheval particulière aux estradiots, avec des étrivières longues : *monter à l'estradiote.*

estragol n. m. Principe oxygéné de l'essence d'estragon, isomère de l'anéthol. (On dit aussi ALLYLANISOL.)

estragon [*ès-tra-ghon*] n. m. (gr. *drakontion*). Plante potagère aromatique, appartenant au genre armoise : *salade assaisonnée d'estragon.*

— ENCYCL. L'estragon, vulgairement *herbe dragon, serpentine,* etc., est une plante vivace à feuilles étroites, à fleurs jaunâtres, qui habite les régions froides et montagneuses de l'Europe. Ses graines n'étant pas fertiles, on la propage de pieds que l'on divise au printemps ou à l'automne. On l'emploie comme aromate dans les salades, les vinaigres, les moutardes. C'est un antiscorbutique.



Estragon : *a*, fleuron ; *b*, fleur.

estramaçon [*ès-tra-ma-son*] n. m. (ital. *stramazzone*). Longue et lourde épée droite, à deux tranchants, qui fut en usage au moyen âge et jusqu'au XVIIIe siècle.

estramaçonner [*ès-tra-ma-so-né*] v. a. et n. Frapper de l'estramaçon.

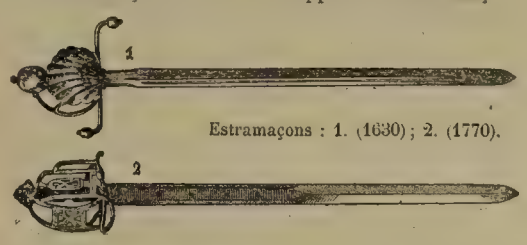

Estramaçons : 1. (1630) ; 2. (1770).

estran ou **estrand** [*ès-tran*] n. m. Côte plate que la mer couvre et découvre tour à tour.

estrangélâ ou **estranghélo** [*ès-tran*] n. et adj. m. (du syriaque *star,* écriture, et *ingil,* évangile). Ancien caractère syriaque.

estrapade [*ès-tra*] n. f. (ital. *strappata*). Supplice ou torture en usage sur les vaisseaux. (L'estrapade consistait à hisser le coupable au bout d'une vergue, puis à le laisser tomber plusieurs fois dans la mer.) Même supplice en usage à terre : *l'estrapade disloquait les bras et les jambes.* Mât, potence servant à ce supplice. Tour de gymnastique, qui consiste à se suspendre par les mains à une corde, et à passer le corps entre les deux bras.

— ENCYCL. Dans le supplice de l'estrapade, le patient, attaché à une corde, les mains et les pieds liés, était hissé au sommet d'une potence ; puis, la



Supplice de l'estrapade.

corde se déroulant brusquement, il était précipité près de terre, au bout de la corde. Quelquefois même, au lieu de le jeter dans le vide, ses chutes successives le plongeaient dans un bûcher enflammé.

estrapader [*ès-tra-pa-dé*] v. a. Donner l'estrapade : *estrapader un marin déserteur.*

estrapasser [*ès-tra-pa-sé*] v. a. (ital. *strapazzare*). Excéder un cheval en lui faisant faire un trop long manège.

estraper [*ès-tra-pé*] v. a. Scier avec l'estrapoire.

estrapoire [*ès-tra*] n. f. (de *estraper*). Outil en forme de croissant.

estraque [*ès-tra-ke*] n. f. Partie de la carène, comprise entre deux préceintes consécutives.

estraquelle [*ès-tra-kè-le*] n. f. Pelle de verrier.

estrasse [*ès-tra-se*] n. f. (de l'ital. *straccio*, chiffon). Bourre de soie. (On dit aussi STRASSE et CARDASSE.)



Jean d'Estrées.



Gabrielle d'Estrées.

Estrées [*ès-tré*] (FAMILLE D'), famille noble de France, dont la branche la plus célèbre est celle de Picardie : JEAN (1486-1571), grand maître de l'artillerie, fit faire de grands progrès à la fabrication des canons. — ANTOINE, fils de Jean, grand maître de l'artillerie de 1597 à 1600. — GABRIELLE (*marquise de Monceaux et duchesse de Beaufort*), fille d'Antoine, favorite de Henri IV (1573-1599). Belle et ambitieuse, sentant toute l'affection qu'elle inspirait au roi, affection que, d'ailleurs, elle lui rendait, elle méditait de se faire épouser par son royal amant, lorsqu'elle mourut brusquement et mystérieusement à la suite de couches. Elle eut de Henri IV deux fils : César, duc de Vendôme, et Alexandre, chevalier de Vendôme ; une fille, Catherine-Henriette, qui épousa Charles de Lorraine. — FRANÇOIS-ANNIBAL, marquis de Cœuvres, maréchal de France, frère de Gabrielle (1573-1670). — JEAN, fils du précédent, amiral de France, né et m. à Paris (1624-1707). Il guerroya dans les Antilles, reprit Cayenne aux Hollandais, et bombarda Tripoli et Alger. — VICTOR-MARIE, fils du précédent, maréchal de France et vice-amiral, né et m. à Paris (1660-1737), se signala pendant la guerre de succession d'Espagne.



Victor-Marie d'Estrées.

Estrées (Louis-Charles-César LE TELLIER, duc **d'**), maréchal de France, petit-fils de Louvois (1697-1774). Il battit le duc de Cumberland près de Hastembeck (1757), s'empara de Minden, et mourut sans postérité.

Estrées-Saint-Denis [*ès-tré-sin-de-ni*], ch.-l. de c. (Oise), arr. de Compiègne ; 1.620 h. Ch. de f. N. — Le cant. a 18 comm. et 9.790 h.

estrelage [*ès-tre*] n. m. (du lat. *sextaria*, setier). Droit féodal perçu par le seigneur sur les voitures de sel qui traversaient ses terres.

estrelde [*ès-trèl-de*] ou **estrelda** [*ès-trèl-da*] n. f. Genre d'oiseaux passereaux conirostres des régions chaudes de l'ancien monde, appelés communément *bengalis, sénégalis.*

Estrella (SIERRA DA) [*ès*] (*chaîne de l'Etoile*), chaîne de montagnes du Portugal central, dont le pic le plus élevé, le *Malhao da serra,* atteint 1.993 m.

Estrémadure espagnole, ancienne province d'Espagne ; capit. *Badajoz ;* forme actuellement les deux provinces de Badajoz et de Cacérès.

Estrémadure portugaise, province du Portugal ; capit. *Lisbonne,* comprenant les districts de Beira, Santarem et Lisbonne ; 1.232.000 h.

Estremoz [*ès-tre-moz'*], v. de Portugal (Alemtejo) ; 5.200 h. Victoire des Portugais sur les Espagnols, en 1663.

estrèque [*ès-trè-ke*] n. f. Pelle de tanneur, pour le maniement des cuirs dans les fosses.

estrif [*ès-trif*] n. m. (anc. haut allem. *strit*). Lutte. (Vx.)

estrigue [*ès-tri-ghe*] n. m. (allem. *estrich*, sol carrelé). Four où l'on recuit les glaces et les feuilles de verre, après qu'elles ont été aplaties.

estrique [*ès-tri-ke*] n. f. Couteau de bois pour estriquer les formes à sucre.

estriquer [*ès-tri-ké*] v. a. (allem. *streichen*). Boucher avec de la terre les fentes qui se produisent dans les formes à sucre.

estrope [*ès-tro-pe*] n. f. (du lat. *stroppus*, corde). Anneau formé par un cordage dont les deux bouts sont épissés l'un sur l'autre, et qui sert soit à supporter une poulie, soit à capeler une vergue, etc.

estroper [*ès-tro-pé*] v. a. *Mar.* Frapper une estrope sur quelque chose : *estroper un hauban.*

estropiat [*ès-tro-pi-a*] n. m. (ital. *stroppiato*). Soldat estropié qui mendie. (Vx.) Gueux de profession, qui est estropié ou qui feint de l'être.

estropié, e [*ès-tro*] adj. et n. Se dit d'une personne privée de l'usage d'un ou de plusieurs membres. ANT. **Ingambe, valide.**

estropiement [*ès-tro-pi-man*] n. m. Action d'estropier ; état d'une personne estropiée.

estropier [*ès-tro-pi-é*] v. a. (ital. *stroppiare.* — Se conj. comme *prier.*) Priver de l'usage d'un ou de plusieurs membres. *Fig.* Altérer : *estropier un nom.* Gâter, dénaturer : *estropier un vers, un auteur.*

estrouif [*ès-trou-if*] n. m. Tolet d'aviron.

estuaille [*ès-tu-a, ll* mll., *e*] n. f. Magasin de sel. (Vx.)

estuaire [*ès-tu-è-re*] n. m. (lat. *æstuarium*). Sinuosité du littoral, qui n'est couverte d'eau qu'à marée haute. Golfe formé par l'embouchure d'un fleuve : *l'estuaire de la Garonne se nomme Gironde.*

esturgeon [*ès-tur-jon*] n. m. (anc. h. allem. *sturio*). Genre de poissons ganoïdes, comprenant de grandes formes en fuseau : *l'esturgeon est commun dans les fleuves russes.*

— ENCYCL. Les esturgeons (*acipenser*) sont de grands poissons carnassiers, qui vivent dans les eaux salées et remontent les fleuves au moment du

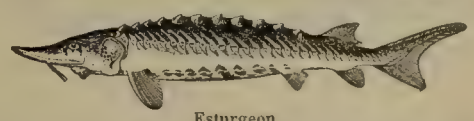

Esturgeon.

frai. On en connaît une vingtaine d'espèces. L'esturgeon commun atteint 6 mètres de long. Il devient de plus en plus rare. Avec les œufs d'une espèce appelée *bélouga*, les Russes font du caviar ; avec sa vessie natatoire, la belle colle de poisson. La chair des esturgeons est estimée ; on la conserve fumée ou salée.

ésule [*è-zu-le*] n. f. *Bot.* Espèce d'euphorbe assez répandue en Europe.

Esus ou **Hésus** [*zuss*], dieu de la guerre chez les Gaulois.

Esvres, comm. d'Indre-et-Loire, arr. et à 13 kil. de Tours, sur l'Indre ; 1.680 h. Ch. de f. Orl. Volailles.

Eszek, v. de Hongrie (Slavonie), sur la Drave ; 23.000 h.

et [*é*] (lat. *et*) conj. copulative, qui sert à lier les parties du discours, les propositions.

êta n. m. Septième lettre de l'alphabet grec.

établage n. m. Rétribution que l'on paye pour la place occupée par un bœuf, un cheval, etc., dans une étable ou une écurie. Entre-deux des limonières d'une voiture.

étable n. f. (lat. *stabulum*). Lieu destiné au



Étable à bœufs.

logement des bestiaux, particulièrement ceux qui vivent en troupeaux, tels que bœufs et vaches : *les*

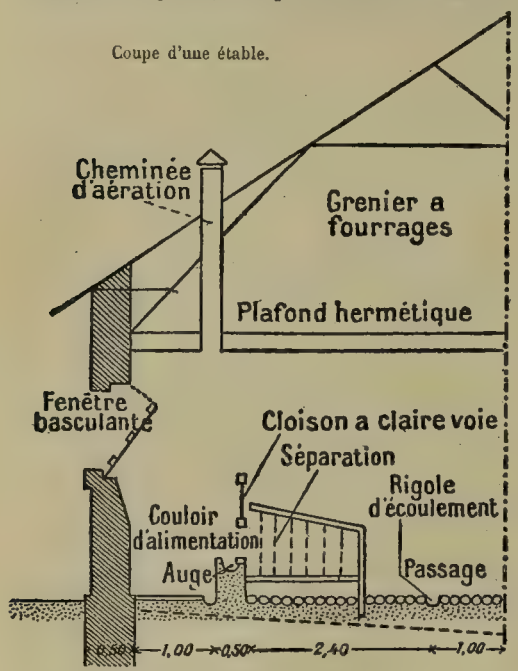

étables doivent toujours être propres, chaudes et bien aérées. V. AUGIAS.

— ENCYCL. Le mot *étable* s'applique plus particulièrement au logement des bovidés, comme *écurie* désigne le logement des chevaux, ânes et mulets, *bergerie* celui des moutons, *porcherie* celui des porcs, etc. Suivant les animaux qu'elles abritent, les étables sont appelées *vacheries* (pour les vaches laitières), ou *bouveries* (pour les bœufs de travail), et aménagées conformément à leur destination.

étable n. m. Ancienne forme de ÉTRAVE.

établer [*blé*] v. a. Mettre à l'étable ; loger dans une étable : *établer des bœufs.*

établerie [*rî*] n. f. Réunion de plusieurs étables dans un même bâtiment.

Étables, ch.-l. de c. (Côtes-du-Nord), arr. et à 15 kil. de Saint-Brieuc, sur la baie de Saint-Brieuc ; 2.150 h. Jolies plages de sable. Bains de mer. Ch. de f. dép. — Le cant. a 5 comm., et 11.000 h.

établi n. m. (de *établir*). Grosse table de travail

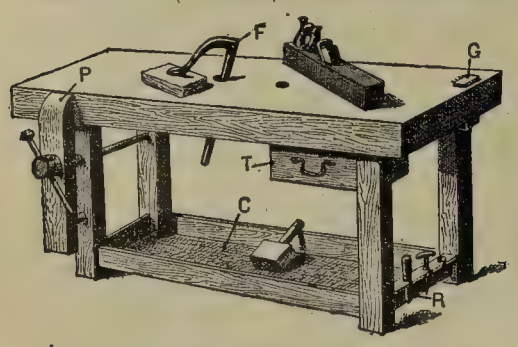

Établi de menuisier : P, presse ; C, caisson ; T, tiroir ; R, râtelier ; C, griffe ; F, fer valet.

des menuisiers, des charpentiers, des serruriers, des tailleurs, etc.

établir v. a. (lat. *stabilire ;* de *stabilis*, stable). Rendre stable : *établir sa résidence à Paris.* Asseoir : *établir un camp.* Instituer : *établir un tribunal.* Disposer : *établir un compte.* Doter d'un état, marier : *établir ses enfants.* Énoncer, prouver : *établir un principe.* ANT. **Abolir, détruire.**

établissement [*bli-se-man*] n. m. Action d'établir, d'instituer : *l'établissement de la Banque de France date du premier Empire.* Fondation utile, publique. Exploitation commerciale ou industrielle ; usine : *les établissements insalubres sont soumis à l'autorisation administrative.* Siège d'une industrie ; *vendre son établissement.* Action de donner une position : mariage. Colonie : *les établissements français dans l'Inde. Dr. Etablissement de propriété,* analyse des titres en vertu desquels on revendique un droit réel ; partie d'un acte, qui contient cette analyse. Dans l'ancien droit, règle établie par une ordonnance ou un acte quelconque du pouvoir législatif : *établissement de saint Louis.*

— ENCYCL. *Dr. Etablissements publics et d'utilité publique.* Les établissements publics et ceux d'utilité publique sont des personnes morales de droit administratif, parce qu'ils ont un patrimoine destiné à assurer certains services d'un intérêt général. Les établisssments publics, comme les hospices, les bureaux de bienfaisance, font partie de notre organisation administrative et ont pour objet la gestion d'un service public bien déterminé. Les établissements d'utilité publique n'ont aucune mission du même ordre à remplir et restent en dehors de l'organisation administrative, mais on les a investis de la personnalité civile parce qu'ils rendent véritablement des services d'ordre général ; telles sont les associations syndicales formées entre propriétaires pour un travail collectif, par exemple pour dessécher des marais, ou pour exécuter des travaux de drainage.

Etablissements dangereux, incommodes ou insalubres. Les établissements, manufactures ou ateliers qui répandent une odeur insalubre ou incommode, ou dont le voisinage est dangereux, ont motivé, dans l'intérêt public, une législation spéciale, qui fixe les conditions de leur création et de leur fonctionnement.

Ces établissements sont divisés en trois classes, suivant la gravité de leurs inconvénients : 1° ceux qui doivent être éloignés des habitations (abattoirs, ateliers d'équarrissage, fabriques de poudre, etc.) ; 2° ceux qui peuvent être rapprochés des habitations, sous réserve de certaines précautions (fabriques de chlore, tanneries et corroiries, etc.) ; 3° ceux qui peuvent être établis sans inconvénient près des habitations, mais doivent être soumis à la surveillance de la police (brasseries, teintureries, etc.).

Établissements de saint Louis, recueil d'ordonnances et règlements datant de Louis IX, compilation qui n'a jamais eu force de loi, mais qui exerça une grande influence sur les légistes. Il renferme les principes généraux de l'absolutisme monarchique (1272).

établisseur [*bli-seur*] n. m. Celui qui établit.

étacisme [*sis-me*] n. m. Système de lecture du grec, dans lequel la lettre *êta* se prononce *ê* et non *i* comme dans le système dit *itacisme.*

étaciste [*sis-te*] n. m. Partisan de l'étacisme.

étage n. m. (de *eter* ou *ester*). Ensemble de diverses pièces situées de plain-pied et occupant l'espace compris entre deux planchers : *certaines maisons américaines ont jusqu'à quarante étages. Par ext.* Chacun des objets superposés : *les étages d'une chevelure.* Chacune des principales divisions d'un système géologique : *le néocomien est un étage du système crétacé.* Dans les mines, chacun des niveaux où se trouvent les galeries d'extraction. *Fig. Gens de bas étage,* de condition inférieure.

étagement [*man*] n. m. Disposition de ce qui est étagé : *l'étagement des cultures au flanc d'une montagne.*

étager [*jé*] v. a. (Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *il étagea, nous étageons.*) Disposer par étages.

étagère n. f. Meuble formé de tablettes placées

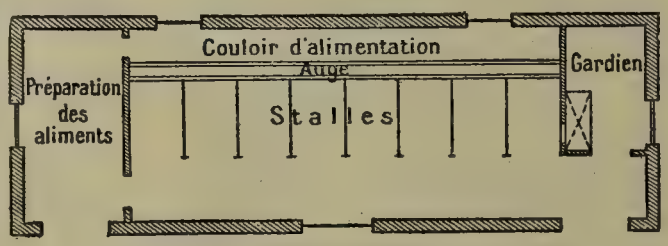

Plan d'une étable à couloir d'alimentation (type moderne).

par étages. Élévation disposée en gradins, où l'on range les briques et les tuiles.

Étagnac, comm. de la Charente, arr. et à 17 kil. de Confolens, non loin de la Vienne ; 1.470 h.

étai [*tè*] n. m. (anc. holl. *staeye*). Grosse pièce de bois pour appuyer, pour soutenir un plancher, un mur, un édifice, etc. *Fig.* Soutien : *les étais de la société. Blas.* Chevron réduit au cinquième de sa largeur habituelle.



Petite étagère moderne.

— ENCYCL. *Techn.* Les étais reçoivent différents noms, suivant leur forme et la position qu'ils occupent. Ce sont des *chandelles,* des *chevalements* ou des *contre-fiches.* La chandelle est verticale ; son pied repose sur une *semelle* et sa tête soutient un *chapeau,* sorte de poutre horizontale. Le chevalement comprend un chapeau traversant d'outre en outre le mur à soutenir, et deux poutres inclinées, dont les parties supérieures se réunissent sous le chapeau, et dont les pieds reposent sur une semelle commune. La contre-fiche est un étai incliné reposant sur une semelle, et dont la tête est encastrée dans l'épaisseur du mur.

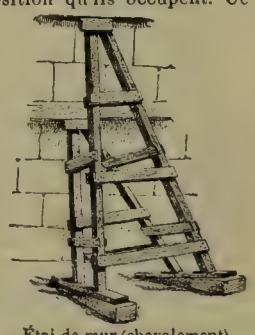

Étai de mur (chevalement).

L'écartement des parties opposées d'un étai soumis à un effort latéral est maintenu à l'aide de pièces croisées ou *étrésillons.* Il entre encore d'autres pièces accessoires dans l'établissement des étais ; tels sont : les *cales, couches, couchis, ferrures* et *pointaux.*

étai [*tè*] n. m. (anglo-saxon *staeg*). Câble allant de chaque tête de mât à un point fixe dans le plan longitudinal.

étaiement n. m. V. ÉTAYEMENT.

étaillissage [*ta, ll* mll., *i-sa-je*] n. m. Action de couper les pousses les plus faibles d'un taillis, pour donner de la vigueur aux autres.

étaim [*tin*] n. m. (du lat. *stamen*, fil de la quenouille). La partie la plus fine de la laine cardée.

étain [*tin*] n. m. (lat. *stannum*). Un des métaux usuels, blanc, relativement léger, et très malléable : *un pot, une cuiller, un plat d'étain.* Vaisselle, objet d'art, etc., en étain : *les étains ont fait fureur à la fin du* XIXe *siècle.*

— ENCYCL. L'étain, dont le symbole chimique est Sn, la densité 7,29 à 18°, est un métal de faible ténacité. C'est le plus fusible des métaux communs ; il fond à 231°,85, et bout à 2.270° ; son poids atomique est 118. Il se trouve surtout, dans la nature, à l'état d'oxyde (cassitérite). Ce minerai, dont les principaux gisements sont situés en Bolivie, en Saxe, en Espagne et en Angleterre, est grillé et épuré avant d'être traité par le charbon. L'étain, réduit en feuilles minces, sert à la fabrication des glaces, ou comme enveloppe de substances alimentaires, qu'il préserve de l'air ou de l'humidité. Allié au cuivre, il fournit le bronze ; allié au plomb, il sert à fabriquer des poteries, des ouvrages de décoration d'art ; il entre encore dans l'alliage des caractères d'imprimerie, l'alliage monétaire, l'alliage pour robinets, etc. Enfin, on recouvre d'étain (*étamage*), pour les préserver de l'oxydation, le cuivre des ustensiles de cuisine, la tôle (*fer-blanc*), etc. La qualité plastique de l'étain l'a fait utiliser depuis longtemps pour des usages artistiques. A l'époque homérique, il était compté, avec l'or, l'argent et le bronze, parmi les métaux précieux. On fait, en étain, des pièces de table, pots, vases, plateaux, statuettes, etc. Parmi les composés de l'étain, citons le *chlorure stanneux* $Sn\,Cl^2$, employé en teinture ; le *chlorure stannique* $Sn\,Cl^4$, liquide répandant d'épaisses fumées à l'air humide, employé en grandes quantités au cours de la Grande Guerre comme fumigène ; le *sulfure stannique* $Sn\,S^2$, appelé aussi *or mussif*, qui sert pour bronzer le bois ou le plâtre et pour enduire les coussinets des machines électrostatiques. Pour nettoyer l'étain, on se sert de pétrole rectifié.

étain n. m. *Mar.* V. ESTAIN.

Étain [*tin*], ch.-l. de c. (Meuse), arr. et à 20 kil. de Verdun, sur un affluent de la Meuse ; 3.080 h. (en 1914). Ch. de f. E. — Le cant. a 29 comm. et 10.300 h. Détruit au cours de la Grande Guerre.

étainier [*tè-ni-é*] n. m. Fondeur d'étain. Fabricant d'étains artistiques.

étairion [*tè*] n. m. (du gr. *etairos*, compagnon). Fruit multiple, composé de plusieurs fruits simples, comme celui du framboisier, par exemple.

Étais-la-Sauvin, comm. de l'Yonne, arr. et à 36 kil. d'Auxerre ; 1.450 h.

étal n. m. (anc. h. all. *stal*). Table sur laquelle on débite la viande de boucherie : *un étal en bois de chêne. Par ext.* Boutique de boucher : *ouvrir un étal ; avoir des étaux aux Halles centrales.*

étalage n. m. (de *étaler*). Exposition de marchandises : *un opulent étalage.* Ensemble des marchandises exposées : *acheter tout l'étalage.* Redevance qui donne le droit d'étaler. *Fig.* Exhibition vaniteuse, mise en scène : *étalage d'esprit, de beaux sentiments.*

— ENCYCL. *Dr.* On distingue deux sortes d'étalages : 1° celui des marchands en boutique ; 2° celui des marchands colporteurs qui exposent des objets sur la voie publique.

Le premier ne peut empiéter sur la voie publique à moins d'autorisation spéciale de l'administration municipale ; le second est soumis aux mesures générales que la même autorité croit devoir prendre pour sa réglementation.

A Paris, quiconque veut stationner sur la voie publique pour y étaler des marchandises, ou y exercer une industrie, doit en faire la demande au préfet de police.

Tout marchand en étalage paye seulement la moitié des droits exigés des marchands vendant en boutique les mêmes objets. Mais cette disposition n'est pas applicable aux bouchers, épiciers et autres marchands ayant un étal permanent et occupant des places fixes dans les halles et marchés.

étalager [*jé*] v. a. (Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *il étalagea, nous étalageons.*) Mettre en étalage : *étalager des marchandises.*

étalagiste [*jis-te*] adj. et n. Qui étale ses marchandises sur la voie publique : *marchand étalagiste. Fig.* Affecté, outré dans ses actes ou l'expression de ses sentiments, metteur en scène.

étale adj. (de *étaler*). Se dit de la mer quand, à la fin du jusant ou du flot, son niveau reste stationnaire : *mer étale. Navire étale,* navire complètement arrêté. N. m. Moment où la mer ne change pas de niveau : *l'étale de la mer.*

étalement [*man*] n. m. Action d'étaler.

étaler [*lé*] v. a. (de *étal*). Exposer en vente : *étaler des marchandises.* Déployer largement : *étaler une carte géographique. Fig.* Faire parade de : *étaler un grand luxe. Fam.* Faire tomber, jeter à terre : *étaler quelqu'un par terre d'un coup de poing. Etaler son jeu,* montrer toutes ses cartes. **S'étaler** v. pr. S'étendre : *s'étaler dans un fauteuil. Fig.* : *s'étaler sur un sujet. Fam.* Tomber : *s'étaler sur l'herbe, dans la boue.*

étaleur n. m. Personne qui étale, qui sait étaler. Etalagiste. (Vx.)

étaleuse [*leu-ze*] n. f. Machine servant à disposer les textiles en forme de nappes.

étalier [*li-é*], **ère** n. et adj. Qui tient un étal pour le compte d'un maître boucher. Clôture grossière pour empêcher les chevaux de pénétrer dans les terrains cultivés. *Pêch.* Etablissement de pieux et de perches sur le bord de la mer, servant à tendre des filets de guideaux.

étalinguer [*ghé*] v. a. (esp. *entalingar*, même sens). Amarrer un câble à l'organeau de l'ancre.

étalingure n. f. Nœud de fixation d'un câble sur une ancre. (On dit aussi ENTALINGURE ou ÉTALINGUE.)

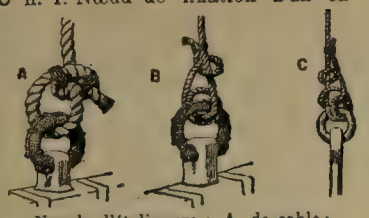

Nœuds d'étalingure : A, de cable ; B, de grelin ; C, de cablot.

Etallonde (GAILLARD d'), ami et complice du chevalier de La Barre, et condamné avec lui. Il s'échappa en Suisse, servit en Prusse, et revint en France à la Révolution.

étaloir n. m. Planche sur laquelle on étend les papillons pour les conserver.

étalon n. m. (de l'all. *stiel*, manche). Modèle, type de poids, de mesures, réglé par les lois : *des étalons en cuivre sont remis à tous les vérificateurs des poids et mesures. Etalons de lumière*, v. LUMIÈRE. Baliveau de l'âge de la dernière coupe. Cheville reliant deux pièces de bois enchâssées dans des mortaises. V. ÉTELON.

— ENCYCL. V. POIDS ET MESURES.

étalon n. m. (du germ. *stall*, écurie). Cheval entier, destiné à la reproduction : *les étalons d'un haras.* (L'étalon est ainsi appelé parce qu'il reste à l'écurie.)

— ENCYCL. *Hipp.* Le choix des étalons est d'une grande importance pour la conservation des belles races de chevaux. Une bête de tempérament énergique a le regard vif et mobile ; les oreilles et l'appareil caudal sont incessamment mobiles. L'étalon n'exige que les soins généraux qu'on doit donner à tous les chevaux. On règle son régime alimentaire en raison des fatigues qu'on lui impose, et celles-ci ne doivent pas être excessives. On appelle *étalons approuvés*, ceux dont les propriétaires reçoivent un brevet désignant leurs animaux à l'attention des éleveurs ; *étalons autorisés*, ceux dont les propriétaires ne reçoivent qu'un certificat constatant que l'animal est susceptible de reproduire sans détériorer l'espèce.

L'administration des haras achète et entretient des étalons dits *étalons nationaux*.

étalonnage [*lo-na-je*] ou **étalonnement** [*lo-ne-man*] n. m. Action d'étalonner des poids, des mesures.

étalonnage n. m. Spéculation ayant pour but d'exploiter un étalon en lui faisant faire la monte.

étalonner [*lo-né*] v. a. Marquer un poids, une mesure, après qu'ils ont été vérifiés sur l'étalon.

étalonnerie [*lo-ne-rt*] n. f. Ecurie pour les étalons.

étalonneur [*lo-neur*] n. m. Employé préposé à l'étalonnage.

étalonnier [*lo-ni-é*], **ère** adj. Qui a rapport aux étalons.

étamage n. m. Action ou manière d'étamer. Etat de ce qui est étamé : *l'étamage préserve les ustensiles de cuivre de l'oxydation.*

— ENCYCL. *Techn.* L'étamage de certains métaux consiste, après avoir décapé leur surface, à recouvrir celle-ci d'une légère couche d'étain, qui les soustrait à l'action oxydante de l'atmosphère et d'autres agents. On étame principalement le cuivre et le fer (fer-blanc). On fait aussi usage, pour le fer, de plomb ou de zinc. On étame les glaces en appliquant sur une face un amalgame d'étain ou de mercure : le mercure est expulsé par la pression. (V. GLACE.) Dans l'étamage des globes de verre, on emploie un amalgame de plomb, d'étain et de bismuth. Enfin, pour les miroirs télescopiques, on remplace l'amalgame par l'argenture.

étambot [*tan-bo*] n. m. (orig. scand.). Forte pièce de bois, implantée dans la quille d'un navire, qu'elle continue obliquement à l'arrière. *Faux étambot*, pièce de bois rapportée sur l'étambot, et portant les ferrures du gouvernail.

étambrai [*tan-brè*] n. m. Ouverture pratiquée dans les ponts des navires, pour le passage des mâts, du gouvernail, etc.

étamer [*mé*] v. a. (de *étain*). Appliquer sur un métal oxydable une couche mince d'étain ou d'un autre métal non oxydable : *on étame les casseroles en cuivre pour les préserver de l'oxydation.* Mettre le tain d'une glace.

étamerie [*rî*] n. f. Action d'étamer.

étameur n. m. Celui qui fait métier d'étamer.

étamine n. f. (de *étaim*). Petite étoffe mince, non croisée. Tissu peu serré de crin, de soie ou de fil, pour passer au tamis. *Fig. Passer un livre à l'étamine*, le soumettre à un examen sévère.

étamine n. f. (lat. *stamen*). *Bot.* Organe sexuel mâle des végétaux à fleurs. V. la planche PLANTE.

— ENCYCL. Une étamine complète comprend une partie inférieure grêle, le *filet*, et une partie supérieure, l'*anthère*, qui produit le *pollen*. La forme, le nombre des étamines varient suivant les plantes.

Si le nombre des étamines est égal à celui des pétales, l'androcée est *isostémone ;* s'il est le double, l'androcée est *diplostémone ;* s'il l'égale plusieurs fois, l'androcée est *polystémone.*

Si l'étamine s'insère sous le gynécée, elle est dite *hypogyne* (primevère) ; si elle s'insère autour du gynécée, elle est *périgyne* (prunier) ; si elle s'insère au-dessus de l'ovaire, elle est *épigyne* (carotte). Si les étamines sont égales ou inégales, on les dit *didynames, tétradynames ;* si elles sont indépendantes ou concrescentes, elles sont *monadelphes, diadelphes, polyadelphes.* Si la concrescence a lieu par les anthères, les étamines sont *synanthérées.*

étaminier [*ni-é*] n. m. Celui qui fait de l'étamine.

étamoir n. m. Palette de bois garnie de fer-blanc, sur laquelle on frotte le fer à souder pour en faire l'essai.

étampage [*tan*] n. m. Action d'étamper.

étampe [*tan-pe*] n. f. Pièce de fer destinée à produire des empreintes sur les métaux à froid et à chaud. Outil de forgeron, de serrurier, etc.

étamper [*tan-pé*] v. a. (de *estamper*). Travailler à l'étampe. Percer de trous un fer à cheval.

étamperche [*tan-pèr-che*] n. f. Longue perche employée par les maçons pour construire leurs échafaudages. (On écrit encore ÉTEMPERCHE, et on dit aussi ÉCOPERCHE.)

Étampes [*tan-pe*], ch.-l. d'arr. (Seine-et-Oise), ch. de f. Ort., près de la Juine ; 9.450 h. (*Etampois*). Grains. Patrie de Geoffroy Saint-Hilaire. — L'arr. a 4 cant., 70 comm., 43.080 h. ; le cant. a 14 comm. et 15.680 h.

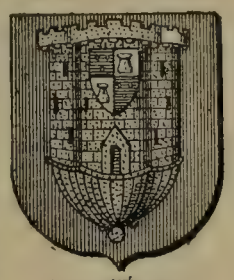
Armes d'Étampes.

Étampes (Anne DE PISSELEU, duchesse d'), née en 1508, m. après 1585. Dame d'honneur de Louise de Savoie, François Ier s'éprit d'elle ; il lui fit épouser Jean de Brosse, qu'il créa duc d'Etampes et gouverneur de Bretagne et la prit pour maîtresse avouée. Belle et cultivée, elle eut un grand ascendant sur le roi, qui l'appelait *la plus belle des savantes et la plus savante des belles.* Ambitieuse et intéressée, elle se fit des ennemis à la cour, et vendit des secrets d'Etat à Charles-Quint qui, espérait-elle, devait lui constituer un gros apanage. Après la mort de François Ier, elle fut exilée dans ses terres.


Duchesse d'Étampes.

étampeur [*tan*] n. m. Ouvrier qui étampe.

étampoir [*tan*] n. m. Etampe de facteur d'orgues.

étampure [*tan*] n. f. Evasement que présente un trou percé dans une plaque de métal.

étamure n. f. Alliage d'étain et de plomb, ou d'étain et de fer, pour étamer. Couche de cet alliage, avec laquelle on a étamé un vase.

étance n. f. (de l'anc. fr. *ester* ; lat. *stare*, être debout). Pièce de bois grossièrement équarrie, servant d'épontille.

étanche adj. (de *étancher*). Qui retient bien l'eau : *vase parfaitement étanche.* Qui ne laisse pas sortir ou entrer : *cloisons étanches.* N. f. *A étanche d'eau*, de manière à ne pas laisser pénétrer l'eau.

étanchéité n. f. Qualité de ce qui est étanche.

étanchement [*man*] n. m. Action d'étancher.

étancher [*ché*] v. a. (de *étang*). Arrêter l'écoulement d'un liquide : *étancher le sang. Fig.* Apaiser : *étancher la soif.* Rendre étanche : *étancher un tonneau. Etancher une voie d'eau*, l'aveugler.

étanchoir n. m. Large couteau de tonnelier, servant à introduire de l'étoupe entre les douves mal jointes.

étançon n. m. (anc. fr. *ester* ; lat. *stare*, rester debout). Grosse pièce de bois pour soutenir un mur ou un plancher qui menace ruine.


A, étançon.

étançonnement [*so-ne-man*] n. m. Action d'étançonner.

étançonner [*so-né*] v. a. Soutenir avec des étançons : *étançonner un bâtiment qui menace ruine.*

étanfiche n. f. (de *étant*, et *fiche*. Hauteur de plusieurs lits de pierres, qui font masse ensemble dans une carrière.

étang [*tan*] n. m. (lat. *stagnum*). Etendue d'eau peu profonde et sans écoulement, située dans l'intérieur des terres : *la côte méditerranéenne du Languedoc est bordée d'étangs.*

— ENCYCL. *Econ. rur.* On emploie les étangs soit pour alimenter les irrigations, soit pour fournir les eaux destinées à faire mouvoir les moulins ou autres usines agricoles, soit encore pour servir d'abreuvoir aux bestiaux. Les étangs contribuent aussi à entretenir une certaine humidité, nécessaire dans les climats trop secs. Mais la principale utilité des étangs réside dans l'élève et la multiplication des poissons : tanches, carpes, brochets, etc. Cette exploitation, quand elle est méthodique, est assez rémunératrice. Après chaque mise à sec, l'étang doit être curé et débarrassé de ses vases, qui, exposées à l'air, constituent un excellent engrais.

— *Dr.* Font partie du domaine public les étangs salés communiquant directement avec la mer. Les étangs particuliers sont naturels ou artificiels. Les étangs naturels sont soumis aux lois générales de la propriété et de la salubrité publiques. Quant aux étangs artificiels, lorsqu'ils sont formés à l'aide d'infiltrations ou de sources situées dans le fonds même de celui qui a construit l'étang, ils sont régis par les principes généraux en matière de servitudes ; s'ils sont formés à l'aide de barrages établis sur des ruisseaux, ils se trouvent, au point de vue de leur police et des conditions de leur existence, sous l'empire des lois spéciales aux cours d'eau non navigables.

Les poissons forment un accessoire des étangs et sont, à ce titre, rangés dans la classe des immeubles par destination.

Ceux qui passent d'un étang dans un autre deviennent la propriété de celui à qui appartient ce dernier, pourvu qu'ils n'y aient point été attirés par fraude ou artifice.

Le vol de poissons dans les étangs, et leur empoisonnement, constituent un délit.

Etangs (CANAL DES), canal de navigation du dép. de l'Hérault, qui joint l'étang de Thau au canal de la Rudelle et fait partie du canal du Rhône à Cette.

Étang-sur-Arroux, comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 18 kil. d'Autun ; 1.920 h.

étangue [*tan-ghe*] n. f. (holl. *tang*). Tenailles dont on se servait autrefois pour tenir des flans sur l'enclume.

étant [*tan*] part. prés. du v. *être*. V. EN ÉTANT.

étape n. f. (b. allem. *stapel*). Lieu où s'arrêtent des troupes en marche. Distance d'un de ces lieux à l'autre : *une longue et pénible étape. Brûler l'étape*, ne pas s'y arrêter. Endroit où s'arrête un voyageur pour passer la nuit. Autref., marché, entrepôt, ville de commerce.

— ENCYCL. Le mot *étape* désignait à l'origine l'amas de provisions de toute sorte préparées pour être distribuées aux troupes dès leur arrivée dans une ville : d'où l'expression *gîte d'étape.* La multiplicité et la commodité des voies de communication ont rendu aujourd'hui inutile en temps de paix le service d'étapes, qui fonctionnait autrefois dans les localités les plus importantes du pays, en vue du stationnement des troupes. Mais en temps de guerre il existe dans chaque armée un *service des étapes*, dont l'objet est d'assurer les communications par terre et par eau, et d'utiliser les ressources du pays en arrière des armées. Il est dirigé en principe par un officier général, qui prend le titre de « directeur des étapes ». Les gîtes d'étape les plus voisins de la ligne d'opérations sont dits *têtes d'étape.*

Étape (*l'*), roman par P. Bourget (1902), montrant, par la douloureuse histoire du ménage du professeur Monneron, les dangers sociaux qui résultent de l'élévation trop brusque à une classe supérieure.

étapier [*pi-é*] n. m. Celui qui, autrefois, était chargé de fournir, aux étapes, des vivres aux troupes.

étaple n. f. Enclume de cloutier.

étapleau [*plô*] n. m. Chevalet d'ardoisier. (On écrit aussi ÉTAPLIAU.)

Étaples, ch.-l. de c. (Pas-de-Calais), arr. et à 13 kil. de Montreuil, sur la Canche ; 5.300 h. Ch. de f. du N. Port de pêche. Plage au Touquet (Paris-Plage). Traité entre Charles VIII et Henri VII d'Angleterre, en 1492. — Le cant. a 19 comm., et 11.990 h.

étarque [*tar-ke*] adj. *Mar.* Tout à fait brisé.

étarquer [*ké*] v. a. Hisser et tendre autant que possible : *étarquer une voile.*

état [*ta*] n. m. (lat. *status* ; de *stare*, être debout). Manière d'être, situation : *blessé qui est dans un triste état. Phys.* Manière d'être des corps, résultant du plus ou moins de solidarité entre leurs molécules : *état gazeux. état liquide. Etat critique d'un corps*, état d'un corps qui se trouve à sa température et à sa pression critique, c'est-à-dire au point qui marque la limite entre l'état liquide et l'état gazeux. *Etat de nature*, état supposé des hommes avant toute civilisation. *Etat d'âme*, disposition particulière des facultés mentales. *Faire état de*, estimer, faire cas de, compter, se proposer de. *En état de*, dans les conditions convenables pour. *Mettre en état*, préparer, rendre propre à. Condition sociale, profession : *état militaire, ecclésiastique.* Train, manière de vivre : *avoir un grand état.* Liste, tableau ; *état du personnel d'un ministère. Etat de choses*, circonstances, conjonctures. *Hors d'état*, ne pouvant plus servir. *En l'état*, les choses étant ainsi. *En tout état de cause*, dans toute supposition possible. *Faire état de*, faire cas, compter sur : *faire peu d'état des promesses. Fam. Etre, se mettre dans tous ses états*, dans une extrême agitation. *Ironiq. Etre dans un bel état*, être sale, déchiré, blessé, embarrassé, etc. *Etat civil*, condition des individus en ce qui touche les relations de famille, la naissance, le mariage, le décès, etc. *Possession d'état*, situation d'une personne qui jouit, en fait, de telle qualité ou état, par exemple l'état d'enfant légitime. *Etat des lieux*, acte intervenu entre le propriétaire et le locataire d'une maison, d'un appartement, à l'effet d'en constater l'état lors de l'entrée en jouissance. Nation (ou grande nation) organisée, soumise à un gouvernement et à des lois communes. Forme de gouvernement : *Etat monarchique* (en ces deux derniers sens, prend une majuscule). *Coup d'Etat*, mesure qui viole la constitution établie. *Affaire d'Etat*, affaire importante. Chacun des trois ordres, sous l'ancien régime. *Tiers état*, troisième ordre de la nation française, comprenant la bourgeoisie, sous l'ancien régime. *Etats généraux*, assemblée des trois ordres : le clergé, la noblesse, et le tiers état. *Etats provinciaux*, assemblées périodiques des trois ordres de certains gouvernements français, sous l'ancien régime. *Gram.* Condition d'avancement du travail de la planche avec laquelle les gravures ont été tirées.

— ENCYCL. *Polit.* et *dr.* Les Etats doivent être distingués des *nations.* La nation est une réunion de personnes unies par l'identité de l'origine, du langage et de la conformation physique, par une longue communauté d'intérêts et de sentiments. L'Etat est une communauté indépendante, organisée d'une manière permanente sur un territoire. Un Etat peut donc comprendre plusieurs nations : ainsi autrefois l'Autriche-Hongrie ; une nation peut, d'autre part, être répartie en plusieurs Etats : ainsi la nation polonaise fut longtemps fractionnée entre la Russie, la Prusse et l'Autriche.

Un Etat, dès qu'il est né, jouit de la souveraineté, mais il n'en a l'exercice que s'il est reconnu par les autres Etats.

On distingue les Etats *simples* et les Etats *composés.* Les premiers sont ceux qui, formant un tout indivisible, jouissent, à l'intérieur comme à l'extérieur, d'une souveraineté complète et permanente : la France est un Etat simple. Les Etats composés supposent la réunion de deux ou plusieurs Etats sous un gouvernement commun ; il y en a de différentes espèces : 1° l'*union personnelle*, réunion sous la main d'un seul prince d'Etats ayant chacun une organisation distincte et se gouvernant par ses propres lois ; 2° l'*union réelle*, réunion des Etats, non seulement par la personne de leur chef commun, mais par une disposition expresse de leurs constitutions, en vertu d'un accord international intervenu entre eux (ex. : union qui existait naguère entre l'Autriche et la Hongrie) ; 3° la *confédération d'Etats*, association d'Etats indépendants qui ne reconnaissent pas une autorité commune, à la fois supérieure et suprême (ex. : Confédération germanique avant 1866, Confédération suisse avant 1848) ; 4° l'*Etat fédéral*, organisme central, indépendant et complet, ayant ses organes propres et distincts, et qui absorbe, au point de vue international, tous les Etats particuliers, qui cessent d'être individuellement souverains (ex. : Suisse, Etats-Unis de l'Amérique du Nord, etc.)

Les Etats peuvent encore être classés, au point de vue de la souveraineté, en Etats *souverains* (France), *protégés* (Tunisie, Annam), et *vassaux.*

On divise encore les Etats, d'après leur forme de gouvernement, en *monarchies* et en *républiques*, et

d'après leur puissance, en *grandes puissances* et en *Etats secondaires*.

— *Dr. Etat civil.* Les actes de l'état civil ont pour objet de constater la position de chacun de nous au point de vue de la famille et de la société : naissance, mariage, divorce, décès.

Ils sont inscrits, à la mairie de chaque commune, sur un ou plusieurs registres tenus en double, et des extraits en sont délivrés, moyennant une minime rétribution, à toute personne qui en fait la demande.

Les femmes peuvent être témoins dans les actes de l'état civil, comme dans un testament, un mariage, un décès, ou dans les actes notariés. Le mari et la femme peuvent être témoins dans le même acte.

Actes de naissance. Les déclarations de naissance doivent être faites dans les trois jours par le père ou, à défaut, par le médecin ou la sage-femme, ou enfin par ceux qui ont assisté à l'accouchement. L'acte de naissance est rédigé tout de suite en présence de deux témoins ; il énonce le jour, l'heure, le lieu de la naissance, le sexe de l'enfant, les prénoms qui lui sont donnés, les noms, prénoms, professions des père et mère et des témoins. L'enfant ne peut recevoir d'autres prénoms que ceux figurant sur la liste officielle, qui doit être dans toutes les mairies.

Pour *reprendre* un nom auquel on a droit ou faire *rectifier* une inexactitude dans l'acte de naissance, il faut s'adresser aux tribunaux de première instance, car ce sont ces tribunaux qui sont compétents pour toutes les rectifications des actes de l'état civil. Le *changement* de nom ou l'*addition* de nom est autorisé par décret du Conseil d'Etat, après introduction d'une demande au ministre de la Justice.

Actes de mariage. L'officier de l'état civil doit énoncer dans l'acte de mariage : 1° les prénoms, noms, professions, âges, lieux de naissance et domiciles des époux ; 2° s'ils sont majeurs ou mineurs ; 3° les prénoms, noms, professions et domiciles des pères et mères ; 4° le consentement des parents ou du conseil de famille ; 5° la notification qui leur a été faite ; 6° les oppositions et leur mainlevée, ou la mention qu'il n'y a pas eu d'opposition ; 7° la déclaration des contractants de se prendre pour époux, et le prononcé de leur mariage ; 8° les prénoms, noms, âges, professions et domiciles des témoins ; 9° la date du contrat et la désignation du notaire qui l'a reçu, s'il en a été fait. Les jugements de divorce sont transcrits en marge des actes de mariage, sur les registres.

Actes de décès. Aucune inhumation ne peut être faite sans une autorisation, sur papier libre et sans frais, de l'officier de l'état civil, après que celui-ci, par l'intermédiaire du médecin, s'est assuré du décès. Cette autorisation n'est délivrable que vingt-quatre heures après le décès. L'acte de décès est dressé sur la déclaration de deux témoins. Cette déclaration doit être faite dans les 24 heures après le décès.

La loi du 30 novembre 1906 a distingué deux espèces d'extraits des registres de l'état civil : 1° des *copies intégrales*, qui peuvent être délivrées sans autorisation au procureur de la République, à l'intéressé et à ses ascendants, descendants en ligne directe, conjoint, tuteur ou représentant légal, et avec l'autorisation du juge de paix à toute autre personne requérante ; 2° des *extraits* dont les énonciations sommaires affranchissent les enfants naturels et légitimés des inconvénients que peut présenter la divulgation de leur condition ; ils sont délivrés à la réquisition de toute personne, sans justification de motif.

Etat de lieux. Lorsqu'il n'a point été dressé d'état des lieux, comme le bailleur est obligé de délivrer la chose au preneur en bon état de réparations de toute espèce, la loi suppose que ce dernier a exigé l'accomplissement de cette obligation, au moins en ce qui concerne les réparations qui sont à sa charge tant que dure le bail. Le locataire ou preneur est donc présumé avoir reçu les lieux en bon état de réparations locatives et autres ; il doit, par conséquent, les rendre tels, sauf la preuve contraire. Cette preuve peut être faite par tous les moyens possibles, même par témoins. A défaut de conventions spéciales, les frais de l'état de lieux sont à la charge du locataire. V. BAIL.

Possession d'état. La filiation de l'enfant légitime se prouve par son acte de naissance ; à défaut de ce titre, la possession constante de l'état d'enfant légitime suffit. L'enfant qui veut prouver sa possession d'état d'enfant légitime contre ceux qui la lui contestent introduit une *action en réclamation d'état*.

Les « questions d'état » sont portées devant les tribunaux civils. Si un tribunal criminel est saisi d'un délit de suppression d'état, il ne statue que lorsque la juridiction civile a définitivement prononcé.

Etat de siège. L'état de siège ne peut être déclaré qu'en cas de péril imminent, résultant d'une guerre étrangère ou d'une insurrection à main armée. Une loi peut seule déclarer l'état de siège, qui suspend l'empire des lois ordinaires. L'autorité militaire a, dès lors, entre autres droits, celui de faire des perquisitions, de jour et de nuit, dans le domicile des citoyens, et celui d'interdire les publications et les réunions qu'elle juge de nature à exciter ou à entretenir le désordre.

La compétence des tribunaux militaires est étendue aux individus non militaires.

— *Hist. Etats généraux.* Par opposition aux *états provinciaux*, qui ne représentaient chacun qu'une « province », on appelait *états généraux* les assemblées où siégeaient les représentants de la nation tout entière, c'est-à-dire les députés du clergé, de la noblesse et du tiers état.

L'institution des états généraux a son origine dans le service de *conseil*, auquel furent tenues les communes au même titre que les seigneurs laïques ou ecclésiastiques, lorsque leur affranchissement les fit entrer dans l'organisme féodal. Ce qu'il y eut de nouveau dans le conseil de 1302 (premiers états généreaux), c'est qu'il eut le caractère d'une consultation générale. Les députés, aux premiers états généraux, remplissaient un devoir ; leurs successeurs exercèrent un droit.

Les députés étaient élus selon des modes de suffrage variables, fixéschaque fois par l'édit de convocation, mais toujours sur une base très large, notamment pour le tiers état.

Le *clergé* jouissait du droit de préséance sur les autres ordres dans les *états généraux*, prérogative qui remontait aux premiers temps de notre histoire. Le corps de la *noblesse* suivait le clergé dans l'ordre hiérarchique. Son rôle, d'après ses immunités et privilèges, était très important dans l'assemblée, et ce fut cet ordre qui, en 1789, s'opposa avec le plus de force à la délibération en commun, c'est-à-dire par tête et non par ordre. Le *tiers état*, qui venait le dernier, fut d'abord désigné sous le titre de *communautés, députés des bonnes villes*. Il se composait principalement de bourgeois. L'infériorité dans laquelle il se trouvait à l'égard des deux ordres privilégiés donna à Sieyès l'occasion du pamphlet célèbre : *Qu'est-ce que le tiers état ? Tout. — Qu'a-t-il été jusqu'ici ? Rien. — Que demande-t-il ? A devenir quelque chose.*

La première assemblée générale se tenait sous la présidence du roi, et s'appelait *séance royale*. Les états délibéraient ensuite pour rédiger, d'après leurs *cahiers*, le texte de leurs doléances et de leurs revendications, auxquelles le roi répondait ensuite.

Voici la liste des états généraux les plus importants tenus depuis 1302, date à laquelle ils furent convoqués pour la première fois.

Etats généraux de 1302. Cette assemblée mémorable dut sa convocation aux démêlés de Philippe le Bel et de Boniface VIII. Excommunié par le pape, le roi de France eut la pensée d'intéresser à sa cause la masse de la nation, et les états, convoqués le 10 avril dans la cathédrale de Notre-Dame de Paris, s'élevèrent avec force contre les entreprises du saint-siège.

Etats de Tours (1308). Ils furent consultés par le même monarque, sur le sort des templiers ; ceux-ci étaient sacrifiés à l'avance, et les Etats les déclarèrent dignes de mort.

Etats généraux de 1312. Cette assemblée consacra le principe du consentement *libre et nécessaire* des trois ordres pour la levée de l'impôt, principe souvent méconnu, mais jamais prescrit jusqu'à la Révolution de 1789, et dont le développement graduel assura aux états généraux une certaine influence sur le gouvernement du pays.

Etats de 1317. Ils confirmèrent la prise de possession du pouvoir par Philippe le Long, et déclarèrent les femmes inhabiles à succéder au trône.

Etats de Paris (1355). Ils accordèrent les subsides demandés par le chancelier de France au nom de Jean le Bon, et nécessaires à la veille de l'invasion anglaise ; mais, sous l'influence d'Etienne Marcel, ils arrachèrent au pouvoir des concessions qui tendaient directement à la constitution du régime représentatif et d'un contrôle permanent.

Etats de 1356, réunis au lendemain de la défaite de Poitiers. Il y eut deux assemblées distinctes : les états de la langue d'oc, réunis à Toulouse, et ceux de la langue d'oïl, assemblés à Paris, au foyer de la résistance au pouvoir royal, résistance dont Robert le Coq et Etienne Marcel furent l'âme. Les états de Paris accordèrent les hommes et l'argent demandés pour la défense du pays pendant la captivité de Jean le Bon, mais à la condition que le dauphin Charles se débarrasserait de ses principaux conseillers, et se soumettrait à la direction et à la surveillance d'une commission nommée par les états. Le dauphin fit une réponse vague. Quant aux états de Toulouse, ils se montrèrent dociles au vœu du roi.

Etats de février 1357. Ils s'engagèrent à entretenir une armée de 30.000 hommes, mais exigèrent le droit pour les états de s'assembler deux fois par an sans convocation, et d'envoyer des commissaires dans les provinces ; ils demandèrent encore l'abolition de la vénalité des offices de judicature et des tribunaux d'exception. Le dauphin consentit à tout, et la publication de la Grande Ordonnance marqua le point culminant de l'influence des états ; ceux-ci se réunirent de nouveau en novembre 1357, janvier et mai 1358 ; mais cette révolution toute parisienne fut paralysée par l'inaction de la province, et anéantie par la mort d'Etienne Marcel.

Etats de 1359. Ils refusèrent, inutilement, de ratifier le honteux traité signé à Londres par le roi Jean.

Etats de 1420. Ils ratifièrent le traité de Troyes.

Etats de Chinon (1428). Ils demandèrent la réforme de la chambre des comptes et celle des tribunaux inférieurs, et appelèrent les grands feudataires à l'aide du roi.

Etats d'Orléans (1439). Ils décidèrent l'établissement d'une taille annuelle de 1.200.000 livres pour l'entretien d'une armée permanente.

Etats de Tours (1468). A propos de l'apanage de la Normandie, ces états consacrèrent l'inaliénabilité des domaines de la couronne, et fixèrent à un revenu annuel de 60.000 livres l'apanage de Charles, frère du roi.

Etats de Tours (1484). Le clergé et la noblesse demandèrent l'augmentation de leurs privilèges ; le tiers état renouvela ses inutiles plaintes contre la lourdeur des tailles, les violences des percepteurs et des gens de guerre. La question de la régence fut agitée, et le pouvoir maintenu à Anne de Beaujeu, à l'exclusion du duc d'Orléans. Le principe de la souveraineté du peuple fut proclamé dans un remarquable discours de Philippe Pot, député de Bourgogne.

Etats de Tours (1506). Ils donnèrent à Louis XII le titre de *Père du peuple*, et lui demandèrent de donner au duc d'Angoulême François la main de sa fille Claude, fiancée déjà à Charles-Quint.

Etats d'Orléans (1560). Ils soumirent au roi un plan de réformes administratives, judiciaires et financières, et refusèrent de se prêter aux projets sanguinaires de Catherine de Médicis et des Guises contre les huguenots.

Etats de Pontoise (1561). Ils demandèrent la liberté de conscience, et refusèrent de délibérer avant l'enregistrement de l'ordonnance d'Orléans. Le clergé avait d'abord siégé seul à Poissy.

Etats de Blois (1576), exclusivement catholiques. Ils demandèrent la révocation de l'édit de pacification accordé aux protestants par Henri III, qui se déclara chef de la Ligue.

Etats de Blois (1588), composés de ligueurs, qui dissimulèrent à peine leur intention de donner la couronne à Henri de Guise. Henri III trancha la question en faisant assassiner ce prince ainsi que son frère.

Etats de la Ligue (1593), tenus à Paris pendant le siège de cette ville par Henri IV. On peut voir dans la *satire Ménippée* le tableau satirique de cette assemblée, qui agita la question de l'élection d'un souverain, et flotta, sans se décider, entre le jeune duc de Guise et l'infante d'Espagne.

Etats de Paris (1614). Ils furent réunis à l'occasion des troubles de la régence de Marie de Médicis. Le tiers demanda la convocation régulière des états tous les dix ans, la diminution des impôts, des offices et des pensions, l'économie dans les finances, etc. Robert Miron et Savaron s'y distinguèrent par leur éloquence. Richelieu y fit ses débuts politiques. Ces états, où la division des trois ordres paralysa les efforts communs, furent, à proprement parler, les derniers qui se tinrent en France ; car ceux de 1789 se transformèrent, comme on sait, en Assemblée nationale. V. ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.

Etats provinciaux. On appelait de ce nom, sous l'ancien régime, les assemblées des trois ordres de certains gouvernements français, qui, sur la convocation du roi, se réunissaient à des époques périodiques, afin de régler l'administration intérieure locale et voter les subsides demandés par les commissaires royaux, pour subvenir aux frais de l'administration. Les principaux *pays d'états* étaient le Languedoc, la Provence, le Béarn, la Bourgogne et la Bretagne. Par opposition aux *pays d'états*, on appelait *pays d'élections* ceux où la répartition de la taille était opérée par des fonctionnaires royaux appelés d'abord *élus*, et investis d'attributions à la fois administratives et judiciaires.

États généraux dans la salle des Menus-Plaisirs, à Versailles, le 5 mai 1789 (*Réunion des*), tableau de Couder (1840), au musée de Versailles. Le peintre a représenté Necker entretenant les états de la crise financière. Cette toile contient une série de portraits habilement traités. (V. p. 831.)

États généraux de Versailles (*les*), haut-relief de Dalou (Chambre des députés), mettant en scène la fameuse réponse de Mirabeau au marquis de Dreux-Brézé (23 juin 1789). V. HAUT-RELIEF.

étatifier [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Faire administrer par l'Etat : *étatifier des industries.*

étatisme [*tis-me*] n. m. Socialisme d'Etat.

étatiste [*tis-te*] adj. et n. Partisan de l'étatisme.

état-major [*ta*] n. m. Corps d'officiers, d'où émane la direction d'une armée, d'une division, d'un régiment, etc. : *l'état-major est l'instrument direct du commandement.* Lieu où se réunit l'état-major. *Fig.* L'ensemble des personnages les plus considérables d'un groupe : *l'état-major du parti.* Cortège d'une personne supérieure à son entourage. Pl. des *états-majors.*

— ENCYCL. L'état-major d'un général varie suivant l'importance de son commandement. Dans les brigades d'infanterie et de cavalerie, il ne comporte que les deux officiers d'ordonnance du général, et quelques hommes de troupe comme secrétaires, vélocipédistes, etc. Dans les brigades d'artillerie, les divisions d'infanterie, de cavalerie, les corps d'armée, les armées, etc., l'état-major est dirigé par un *chef d'état-major*, dont la prérogative essentielle est de signer les ordres au nom du commandement.

Les états-majors des armées et groupes d'armées ne sont constitués qu'en temps de guerre. Par contre, un certain nombre d'officiers d'état-major, dès le temps de paix, sont employés, au ministère de la guerre, aux études que nécessite la préparation à la guerre. Ils constituent l'*Etat-major de l'Armée*, répartis en quatre bureaux (1° *organisation et mobilisation ;* 2° *renseignements ;* 3° *opérations ;* 4° *transports*). Ils sont placés sous les ordres du *chef d'état-major général de l'armée.*

Les officiers placés hors cadres, affectés à un service d'état-major, conservent l'uniforme de leur arme d'origine, orné de certains insignes : aiguillettes, brassards, foudres, etc.

États pontificaux. V. SAINT-SIÈGE.

États-Unis, grande République fédérative de l'Amérique du Nord ; cap. *Washington.*

— I. GÉOGRAPHIE. Limités par le Canada et le Mexique, l'océan Atlantique et l'océan Pacifique, les Etats-Unis renferment un certain nombre de régions naturelles : à l'est, une bande côtière assez basse, très découpée de baies profondes, que domine le massif des monts Alleghanys ; à l'ouest, le soulèvement élargi des montagnes Rocheuses, qui encadre le Grand bassin, et d'où se détache la péninsule de Californie ; au centre, enfin, la vallée du Mississipi, chaude et fertile en céréales et produits tropicaux. Au N. de la vallée du Mississipi s'étalent de hautes plaines ou prairies abandonnées à l'élevage, ou cultivées en céréales. Elles s'abaissent vers les grands lacs : Supérieur, Michigan, Huron, Erié, Ontario, auxquels le Saint-Laurent sert d'émissaire.



Armoiries des États-Unis.

Le Mississipi et ses tributaires (Ohio, Arkansas, Rivière-Rouge), le Sacramento, le Colorado, l'Hudson et le Delaware sont les principaux cours d'eau. Les Etats-Unis sont riches en produits métallurgiques (argent, nickel, fer, cuivre), en combustibles (houille, pétrole), en sel, forêts, céréales, coton, tabac, canne à sucre, bétail, etc. L'immigration y est très considérable. Ils sont au premier rang parmi les puissances industrielles du globe, notamment pour la fabrication de l'acier et des machines. Les Etats-Unis forment une république fédérative. Le pouvoir exécutif est exercé par un *président*, élu pour quatre ans, le pouvoir législatif par un *Congrès* (Chambre des représentants et Sénat). Les Etats sont au nombre de 47, auxquels il faut joindre un district fédéral et plusieurs territoires. Chaque Etat a une *législature* particulière, chargée de délibérer sur les intérêts n'ayant pas un caractère fédéral. Superf., 9.395.407 kil. carr. ; pop. 117.900.000 h. (*Américains*), dont 337.700 Indiens.

— II. HISTOIRE. Explorée dans sa partie littorale à partir du XVIe siècle par les navigateurs français, espagnols et anglais, et reconnue surtout par Walter Raleigh, cette vaste région commença au début du XVIIe siècle à être colonisée par les sujets britanniques. De 1607 à 1733, treize colonies se formèrent successivement sur le territoire actuel des Etats-Unis : Virginie, Massachusetts, Maryland, Rhode-

ÉTATS-UNIS


OCÉAN PACIFIQUE
OCÉAN ATLANTIQUE
GOLFE DU MEXIQUE
CANADA
OCCIDENTAL
ORIENTAL
MEXIQUE
NOUVEAU MEXIQUE
WASHINGTON
OREGON
CALIFORNIE
NEVADA
IDAHO
MONTANA
WYOMING
UTAH
ARIZONA
COLORADO
DAKOTA SEPT.
DAKOTA MER.
NEBRASKA
KANSAS
OKLAHOMA
TEXAS
MINNESOTA
IOWA
MISSOURI
ARKANSAS
LOUISIANE
WISCONSIN
ILLINOIS
MICHIGAN
INDIANA
OHIO
KENTUCKY
TENNESSEE
MISSISIPI
ALABAMA
GEORGIE
CAROLINE DU SUD
CAROLINE DU NORD
VIRGINIE
VIRGINIE OCCLE.
PENNSYLVANIE
NEW-YORK
MAINE
NEAR BRUNSWICK
QUÉBEC
ONTARIO
Lac Supérieur
Lac Michigan
Lac Huron
Lac Erié
Lac Ontario
Lac Winnipeg
Lac Nipigon
Lac Abitibi
Lac des Bois
Lac Nipissing
Lac Champlain
Golfe de Californie
Golfe du Mexique
Canal de la Floride
Canal Nicolas
Bahama
Iles Bahama
Monts Alleghany
Monts Blue Ridge
Monts Black Dome
Sierra Madre
Sierra Nevada
Basse Californie
Victoria
Regina
Winnipeg
Québec
Montréal
Ottawa
Toronto
Hamilton
Buffalo
Chicago
Detroit
Cleveland
Pittsburg
Philadelphie
New York
Boston
Washington
Baltimore
Richmond
Norfolk
Charleston
Savannah
Jacksonville
Atlanta
Nashville
Memphis
Louisville
Cincinnati
Indianapolis
Columbus
Wheeling
St Louis
Kansas-City
Omaha
Minneapolis
St Paul
Milwaukee
Denver
Salt Lake City
Santa Fe
Albuquerque
El Paso
Houston
Galveston
Austin
San Antonio
Dallas
Fort Worth
New Orleans
Mobile
Montgomery
Atlanta
Tallahassee
Tampa
Key West
La Havane
Cuba
Nassau
Seattle
Portland
San Francisco
Los Angeles
San Diego
Sacramento
Salt Lake City
Mexico
Monterrey
Durango
Chihuahua
Guaymas
Mazatlan
Culiacan
La Paz
Mer de Behring
Mer Polaire
Terre de Baffin
Terre de Labrador
Terre de Grinnell
Terre de Victoria
Terre de Banks
Terre de Prince Patrick
Terre de Parry
Terre de Melville
Terre de Prince Albert
Terre de Prince de Galles
Terre de Baffin



ETATS-UNIS : 1. Sources chaudes de Mammoth (Parc national de Yellowstone) ; 2. Le mont de la Sainte-Croix (Colorado) ; 3. Attelage dans les montagnes de la Californie ; 4. La pointe du glacier, dans la vallée du Yosémite (Californie) ; 5. Perches totem (poteaux sculptés), dans l'Alaska ; 6. Victoria Regia (plantes aquatiques) ; 7. Cactus géant, dit « Cierge » ; 8. Arbre géant, dit le « Wawona » en Californie (28 pieds de diamètre, 275 pieds de haut) ; 9. Navigation sur le Mississipi ; 10. Un rancho dans les plaines du Far-West ; 11. Cow-boys dressant des chevaux ; 12. Indiens Peaux-Rouges des Réserves ; 13. Ligne ferrée longeant le Lac Supérieur : 14. Pont de Rockville, le plus long du monde (1.276 m.) ; 15. Viaduc de Pecos (2.280 pieds de haut) ; 16. Puits à pétrole au bord de la mer (Californie) ; 17. Pittsburg, la « Cité de fer » ; 18. Pont de Brooklyn, à New-York ; 19. La statue de la Liberté, à l'entrée du port de New-York ; 20. Gratte-ciel (Broad street) à New-York ; 21. Train de New-York à Chicago.

Island, New-York, New-Jersey, Connecticut, New-Hampshire, Maine, Caroline du N., Caroline du S., Pensylvanie, Georgie. Les unes étaient des fondations de la couronne, d'autres des colonies de réfugiés religieux, etc. La communauté du danger les réunit d'abord ; mais, à vrai dire, l'histoire des Etats-Unis ne commence qu'au moment où ces treize colonies secouèrent le joug de la métropole, lorsque celle-ci voulut leur imposer des taxes prohibitives, gênantes pour leur commerce. La résistance des colons aboutit, en 1775, à une insurrection générale et à une guerre de huit ans (1775-1783). Le 4 juillet 1776, les colonies se déclarèrent indép ndantes sous le nom d'Etats-Unis d'Amérique : grâce à l'habile commandement de Washington secondé par ses lieutenants et par les Français Rochambeau, La Fayette, etc., les Américains triomphèrent des forces anglaises. Par le traité de Versailles du 3 septembre 1783 (Franklin en fut l'un des négociateurs), le cabinet de Londres reconnut la souveraineté des Etats-Unis, dont Washington fut le premier président, et qui adopta, le 17 septembre 1787, une constitution fédérale, partiellement modifiée dans la suite. La prospérité croissante des Etats-Unis, marquée par l'acquisition de la Louisiane et de la Floride au début du XIXe siècle, par la politique hardie et panaméricaniste de Monroe, par une guerre heureuse contre le Mexique (1846), subit un temps d'arrêt en 1861, date de l'élection de Lincoln à la présidence : les Etats du Sud s'étant séparés des Etats du Nord, qui voulaient leur imposer la suppression de l'esclavage, une guerre civile, dite *guerre de Sécession*, éclata et sévit durant cinq années ; elle se termina par la victoire du Nord et le triomphe des anti-esclavagistes. Les *républicains* l'avaient emporté sur les *démocrates*, et l'unité de la grandeRépublique eût sans doute été réalisée immédiatement, sans la disparition tragique de Lincoln (1865). Mais la guerre de Sécession fut suivie d'une période de désorganisation et de spéculations financières, qui prit fin seulement une dizaine d'années plus tard, après la célébration du centenaire de l'Indépendance (1876). Alors, le peuple américain, parvenu à la pleine notion de sa personnalité puissante, s'organisa sur une double base : application de la doctrine de Monroë, sécurité extérieure. Il se créa alors un empire colonial au détriment de l'Espagne, à qui il prit Cuba, Porto-Rico, les Philippines, et annexa les îles Hawaï, si importantes pour la circulation dans le Pacifique (1898). Ce furent ensuite les problèmes économiques, les questions de tarifs qui occupèrent l'activité des hommes politiques américains, jusqu'au jour où, avec Wilson, le gouvernement suivit une politique idéaliste, qui trouva son expression la plus caractéristique dans la participation des Etats-Unis à la Grande Guerre et dans les principes dont s'inspirèrent les traités de paix. Sans renier ces principes, les Assemblées législatives et le président Harding (1921) se refusèrent à aliéner l'indépendance de leur pays en s'engageant par contrat à intervenir dans les affaires d'Europe.



Soldats des États-Unis : 1. Cavalerie ; 2. Infanterie ; 3. Officier d'infanterie ; 4. Marine ; 5. Infanterie.

— III. Langue et littérature. L'anglais est resté la langue nationale, mais il s'est modifié dans le sens de la brièveté et de la liberté grammaticale. Les américanismes s'introduisent de plus en plus dans la langue écrite.

Jusqu'au commencement du XIXe siècle, la littérature américaine n'a pas d'existence propre. L'historien George Bancroft est le premier écrivain national. Avec lui il faut nommer les historiens William Prescott, George Ticknor, Motley, Curtis, etc. ; les conteurs et romanciers Fenimore Cooper, Washington Irving, Nathaniel Hawthorne, Mrs Beecher-Stowe, Mrs Cummins, Aldrich, Marion Crawford, Henry James ; les humoristes Artemus Ward, Bret Harte, Mark Twain ; l'original poète et conteur Edgar Poe ; les poètes Longfellow, Walt Whitman, Whittier ; les moralistes Benjamin Franklin, R.-W. Emerson, H.-D. Thoreau ; l'essayiste O.-W. Holmes ; le philosophe William James.

— IV. Beaux-arts. *Peinture et sculpture.* L'art aux Etats-Unis ne date guère que du XVIIIe siècle. Après les initiateurs, les portraitistes écossais John Watson et John Smybert, le peintre religieux Benjamin West, élève des Italiens, il faut citer Allston, qui excella dans tous les genres. La Révolution fit faire à l'art américain un pas décisif : les collections s'accrurent, des académies se fondèrent dans les trente dernières années du XIXe siècle. Les Américains vinrent surtout étudier en France, où ils ne se sont pas bornés à être de simples imitateurs. Le peintre Whistler a presque fait école en France. Citons encore les peintres Sargent, Harrison, Inness, J. Alexander, Walter Gay ; les dessinateurs Abbey, J. Pennel ; les sculpteurs Saint-Gaudens, Bartlett ; l'architecte Whitney Warren, etc.

Musique. La musique est très cultivée aux Etats-Unis, où furent attirés de bonne heure les virtuoses étrangers, où l'on mit en honneur l'opéra italien, sans que les compositeurs nationaux aient encore produit des œuvres d'une grande originalité.

— *Hymne national.* L'hymne national américain,

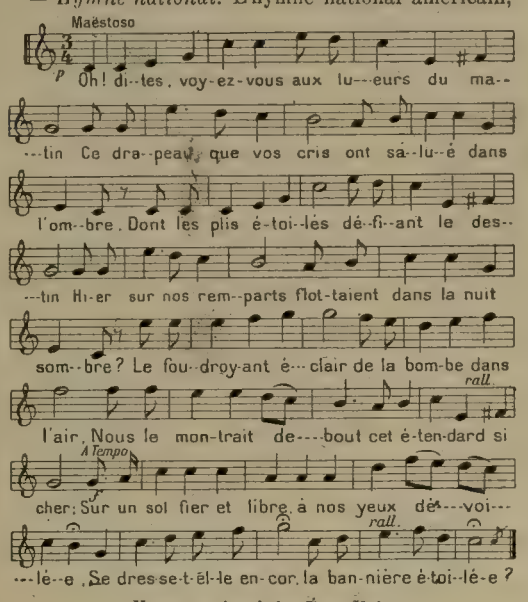

Hymne national des États-Unis.

le *Star Spangled Banner* (la bannière parsemée d'étoiles) est dû, dit-on, à un Américain, Scott Key, qui l'improvisa le 14 septembre 1814, alors qu'il se trouvait sur un vaisseau anglais qui bombardait Baltimore.

étau [*tô*] n. m. (m. orig. que *estoc*). Instrument pour serrer les objets qu'on veut limer, buriner, etc. :

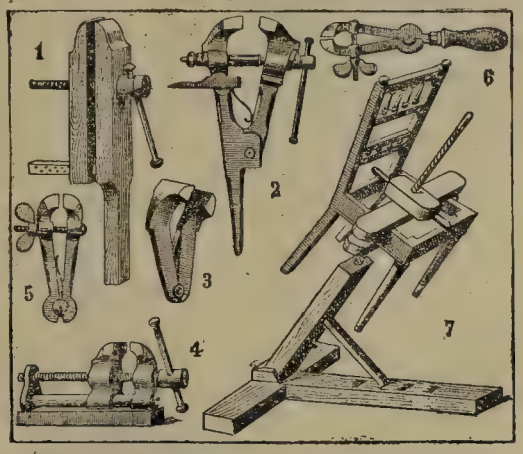

Étaux : 1. De menuisier ; 2. A pied ; 3. A chanfrein ; 4. Parallèle ; 5. A main, à vis ; 6. A main, de bijoutier ; 7. D'ébéniste vernisseur.

étau de serrurier. Fig. Etre pris, serré comme dans un étau, être serré étroitement.

étau-limeur n. m. Machine-outil pour raboter les pièces métalliques de petites dimensions.

étaupinage [*tô*] n. m. Action d'étaupiner.

étaupiner [*tô-pi-né*] v. a. Débarrasser des taupinières (un champ).

étaupinier [*tô-pi-ni-é*] n. m. Homme qui tue les taupes. (On dit aussi TAUPIER.)

étaupinoir [*tô*] n. m. Instrument servant à étaupiner.

étavillon [*ll* mll.] n. m. Morceau de cuir aminci, et disposé pour faire un gant.

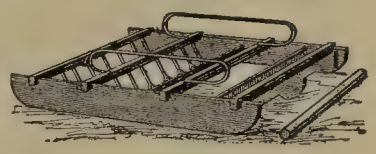

Étaupinoir.

Etawah [*ou-a*], v. de l'Inde anglaise (prov. d'Agra), sur le Djemma ; 40.000 h. Grand commerce.

étayage [*tè-ia-je*], **étayement** [*tè-ie-man*] ou **étaiement** [*tè-man*] n. m. Action d'étayer.

étayer [*tè-ié*] v. a. (Se conj. comme *payer.*) Soutenir avec des étais : *étayer un mur. Fig.* Aider, soutenir : *une thèse étayée de bons documents.*

etc. Abréviation de *et cætera.*

et cætera [*ét-sé-té-ra*] n. m. invar. (loc. lat. signif. *et les autres choses*). Et le reste. (S'écrit généralement *etc.*)

et campos ubi Troja fuit, mots lat. signif. *Et les champs où fut Troie.* Hémistiche de Virgile (*Enéide*, III, 12). Troie est en flammes ; tous ceux qui ont échappé au désastre sont réunis autour d'Enée, et quittent avec lui les ruines de la ville. Ce vers se rappelle comme une expression mélancolique de la douleur des peuples chassés de leur patrie.

Etcheverry (Hubert-Denis), peintre français, né à Bayonne en 1867 ; auteur de tableaux de mœurs : *Vertige, les Loups*, etc.

été partic. passé du verbe *être.* V. ÊTRE.

été n. m. (lat. *æstas*). Saison qui commence au solstice de juin (21 ou 22) et finit à l'équinoxe de septembre (22 ou 23) : *les plus fortes chaleurs de l'été se font sentir ordinairement du 15 juillet au 8 août.* (V. SAISON, CANICULE). *Fam. Se mettre en été*, prendre ses habits légers. *Eté de la Saint-Martin*, derniers beaux jours qui se montrent parfois aux environs du 11 novembre, jour de la Saint-Martin. *Fig.* Retour de jeunesse chez un vieillard.

— Encycl. L'été commence le 21 juin, quand le soleil sort du signe des Gémeaux pour entrer dans celui du Cancer, et s'achève le 22 septembre ; il dure, actuellement, en moyenne 93 j. 15 h. C'est la saison la plus chaude de l'année, bien que la terre



L'Été, bas-relief de Bouchardon. (Fontaine de la rue de Grenelle, à Paris.)

soit assez éloignée du soleil ; mais les rayons solaires frappent celle-ci plus normalement. V. JUIN, JUILLET, AOÛT, pour les travaux à entreprendre en cette saison.

Été dans le Sahara (*un*), par Eug. Fromentin (1856), ouvrage descriptif d'un pittoresque élégant et sobre.

éteigneur, euse [*tè-gneur, eu-ze*] n. Personne qui est chargée d'éteindre les lumières.

éteignoir [*tè-gnoir*] n. m. Petit instrument creux en forme d'entonnoir, pour éteindre la bougie ou la chandelle. *Fig.* Ce qui étouffe la lumière intellectuelle. Personne qui, par son attitude triste, empêche les autres de s'amuser.



Éteignoir.

éteindre [*tin-dre*] v. a. (lat. *extinguere*). — Se conj. comme *craindre.*) Faire cesser de brûler, de briller : *éteindre le feu.* Détruire les couleurs, la lumière : *le soleil éteint les couleurs claires.* Etouffer, en parlant du son. *Fig.* Calmer : *éteindre la soif.* Exterminer entièrement : *éteindre une race.* Annuler en payant : *éteindre une dette. Eteindre de la chaux*, la mouiller pour la rendre déliquescente. **S'éteindre** v. pr. Cesser de brûler : *le feu s'éteint. Fig.* Mourir doucement : *vieillard qui s'éteint.* ANT. **Allumer, attiser, aviver.** ALLUS. LITTÉR. V. VOIX.

éteinson ou **éteinçon** [*tin*] n. m. (de *éteindre*, et *son*). Petite lame de bois dont les accordeurs se servent pour isoler les cordes homophones.

éteinte [*tin-te*] n. f. Extinction (VX). *Adjudication à l'éteinte de la chandelle*, adjudication où l'enchère reste ouverte tant que la chandelle brûle.

Étel, comm. du Morbihan, arr. et à 20 kil. de Lorient, sur l'*estuaire d'Etel ;* 2.310 h. Port de pêche et de cabotage. Bains de mer (plage de sable).

ételle [*tè-le*] n. f. Grande vague qui se produit à la suite du mascaret. Déchet de bois plus grand que le copeau, produit par l'équarissage des pièces de bois.

ételon ou **étalon** n. m. (anc. fr. *estel*, d'orig. germ.). *Archit.* Aire sur laquelle on trace en grandeur naturelle le plan d'un bâtiment.

étendage [*tan*] n. m. Assemblage de cordes tendues sur lesquelles on étend les choses qu'on veut faire sécher.

étendard [*tan-dar*] n. m. (de *étendre*). Drapeau des troupes à cheval (cavalerie, artillerie), plus petit que le drapeau des troupes à pied. *A l'étendard !* Son-

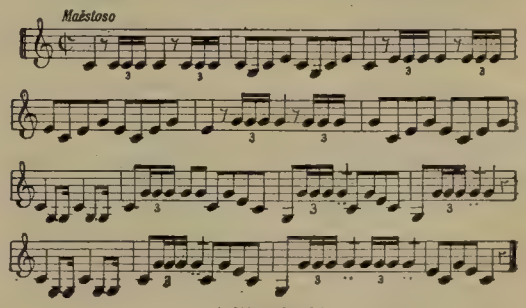

A l'étendard !

nerie de trompettes exécutée pour rendre les honneurs à l'étendard. Enseigne de guerre en général. *Lever l'étendard de la révolte*, se révolter. *Bot.* Pétale supérieur de la corolle d'une papilionacée.

étendelle [*tan-dè-le*] n. f. Lieu où l'on étend. Claie en osier qu'on place entre les sacs où l'on presse les matières oléagineuses.

étenderie [*tan-de-ri*] n. f. Lieu où l'on étend quelque chose.

étendeur, euse [*tan, eu-ze*] n. Ouvrier, ouvrière qui étend.

étendoir [*tan*] n. m. Instrument pour placer sur l'étendage les feuilles d'imprimerie. Perche, corde sur laquelle les blanchisseuses étendent le linge. Endroit où l'on étend, où l'on met à sécher.

étendre [*tan-dre*] v. a. (lat. *extendere*). Donner plus de surface, plus de volume : *Alexandre étendit sa domination jusqu'à l'Inde.* Porter plus loin : *étendre les limites de son domaine.* Eparpiller : *étendre de la paille.* Déployer en long et en large : *étendre du linge*, et, par ext., *étendre ses troupes.* Allonger : *étendre les bras, les jambes.* Coucher, renverser : *étendre un blessé sur un matelas.* Augmenter la quantité aux dépens de la qualité ou de la force en ajoutant de l'eau : *étendre du lait, un acide. Fig.* Augmenter, agrandir : *étendre son pouvoir.* **S'étendre** v. pr. Se coucher tout de son long. Se déployer ; se développer. Entrer dans des détails : *s'étendre sur un sujet.* ANT. **Plier, retrousser. Limiter, restreindre.**

étendu, e [*tan*] adj. Vaste : *plaine très étendue.* Déployé : *ailes étendues.* Considérable par la variété et les limites de sa nature ou de son action : *des connaissances étendues.* Qui a la propriété de l'étendue : *tout corps est étendu.* Qui a été additionné d'eau : *alcool étendu.*

étendue [*tan-dû*] n. f. (de *étendre*). Dimension en superficie : *vaste étendue de mer.* Portée : *étendue de la vue.* Durée : *étendue de la vie.* Développement : *étendue d'un discours. Fig.* Importance, extension morale : *étendue d'un désastre, de l'esprit. Gram.* et *log.* Ensemble des idées auxquelles s'applique un nom. *Phil.* Propriété de la matière, par laquelle les corps occupent une partie de l'espace.

étente [*tan-te*] n. f. Filet tendu à la basse mer sur des piquets. Syn. de ÉTENDERIE.

étentier [*tan-ti-é*] n. m. et adj. Se dit de celui qui pêche à l'étente.

Étéocle, frère de Polynice, tous deux fils d'Œdipe, et de Jocaste. Les deux frères s'emparèrent du pouvoir à Thèbes, après le départ d'Œdipe, qui les chargea de malédictions. Ils convinrent de régner alternativement, pendant une année ; mais bientôt ils ne purent s'entendre et se firent une guerre sans merci. Polynice, soutenu par son beau-père Adraste, roi d'Argos, vint assiéger Thèbes avec six autres chefs (v. EPIGONES). Fatigués d'une lutte interminable, les deux frères convinrent de vider leur querelle dans un combat singulier. Tous deux périrent dans ce duel. La fable assure que, la mort ne pouvant éteindre la haine qui les avaient animés l'un contre l'autre, on vit la flamme du bûcher se séparer en deux parties. Créon, qui hérita du trône, fit faire de magnifiques funérailles à Etéocle, comme ayant combattu les ennemis de sa patrie, et fit jeter à la voirie le corps de Polynice, qui avait amené devant Thèbes une armée étrangère. Antigone, sœur des deux frères ennemis, ayant rendu les derniers honneurs à Polynice, fut condamnée à mort par Créon. Les noms d'Etéocle et de Polynice servent à désigner et à flétrir ces discordes cruelles qui règnent quelquefois entre les membres d'une même famille.

éter v. n. V. ESTER.

éternel, elle [*tèr-nèl, è-le*] adj. (lat. *æternalis*). Sans commencement ni fin : *Dieu est éternel.* Qui n'aura point de fin : *encourir la damnation éternelle.* Par exagér., qui dure longtemps : *haine, reconnaissance éternelle. Le Père éternel,* Dieu. *La ville éternelle,* Rome. N. m. Ce qui est éternel, ce qui n'a ni commencement ni fin. *L'Eternel,* Dieu. ANT. **Ephémère, passager.**

éternelle [*tèr-nè-le*] n. f. *Bot.* Nom de plusieurs immortelles.

éternellement [*tèr-nè-le-man*] adv. De toute éternité ; sans fin.

éternisation [*tèr-ni-za-si-on*] n. f. Action d'éterniser, de faire durer toujours son résultat.

éterniser [*tèr-ni-zé*] v. a. Faire durer longtemps : *éterniser un procès, une discussion.* **S'éterniser** v. pr. Durer indéfiniment. *Fam.* Rester longtemps : *s'éterniser à la campagne.*

éternité [*tèr*] n. f. (lat. *æternitas*). Durée qui n'a ni commencement ni fin. La vie future : *songer à l'éternité.* Un temps fort long : *rester une éternité à. De toute éternité,* de temps immémorial.

éternuement [*tèr-nû-man*] ou **éternûment** [*tèr-nû-man*] n. m. Mouvement subit et convulsif des muscles expirateurs, par suite duquel l'air est chassé tout à coup et avec violence par le nez et par la bouche : *l'éternuement est provoqué par l'irritation de la muqueuse nasale.*

éternuer [*tèr-nu-é*] v. n. (lat. *sternutare*). Faire un éternuement. *Arg. Eternuer dans le son, dans le sac,* être guillotiné.

éternueur, euse [*tèr-nu-eur, eu-ze*] n. Qui éternue souvent. (Peu us.)

éterpe [*tèr-pe*] n. f. Espèce de houe à un cheval.

étésien [*zi-in*] adj. m. (du gr. *etêsios,* annuel). Nom donné à deux vents du nord, qui soufflent chaque année, pendant six semaines, dans la Méditerranée.

étêtage ou **étêtement** [*man*] n. m. Action d'étêter : *l'étêtage se pratique sur les arbres que l'on veut greffer en tête ou en couronne.*

étêter [*té*] v. a. (du préf. *é,* et de *tête*). Tailler la tête d'un arbre : *étêter un poirier.* Oter la tête d'un clou, d'une épingle.

étêteur n. m. Pêcheur de morues, qui coupe la tête des poissons. Couteau dont il se sert.

éteuf n. m. (germ. *staup*). Balle pour jouer à la paume. *Renvoyer l'éteuf,* renvoyer la balle, riposter. *Fig.* Riposter à une injure, à une raillerie. Boule d'étoupe entourée de cuir, que l'on mettait au bout des épées et des fleurets d'escrime.



Éteuf d'épée.

éteufier [*fi-é*] n. m. Fabricant d'éteufs.

éteule n. f. (lat. *stipula*). Chaume qui reste sur place après la moisson. (Vx.) [On dit aussi ESTEULE, ÉTEUBLE et ESTEUBLE.]

Étex [*tèkss*] (Antoine), sculpteur, peintre, architecte et littérateur français, né à Paris, m. à Chaville (1808-1888). Il a collaboré à la décoration de la façade postérieure de l'arc de triomphe de l'Etoile, où il a donné les deux groupes : *la Résistance* et *la Paix ;* il est l'auteur du groupe colossal *Caïn et sa race maudits de Dieu.* — Son frère, LOUIS-JULES **Etex,** peintre français, né et m. à Paris (1810-1889), a laissé des tableaux d'histoire, de genre, des paysages, des portraits, etc.

éthane n. m. *Chim.* Syn. de HYDRURE D'ÉTHYLE.

éthanolyse n. f. *Chim.* Action de l'alcool éthylique légèrement acidulé sur un corps gras. (Le corps gras et les éléments de l'alcool donnent de la glycérine et un éther-sel.)

Ethe, comm. de Belgique (Luxembourg, arr. de Virton), sur la Thoune, bassin de la Meuse ; 1.830 h. Poteries.

Ethelbald, roi d'Angleterre, m. en 860.

Ethelbert [*bèr*], roi d'Angleterre de 860 à 866.



Ant. Étex.

Ethelred Ier, roi d'Angleterre de 866 à 871 ; il périt en combattant les Danois ; — ETHELRED II, roi d'Angleterre de 978 à 1016 ; il acheta la retraite des pirates normands, et lutta ensuite vainement contre eux.

Ethelwolf, roi d'Angleterre de 839 à 858 ; il lutta victorieusement contre les Danois, et épousa Judith, fille de Charles le Chauve.

éther [*tèr*] n. m. (du gr. *aithêr,* air pur). *Antiq.* Fluide impondérable remplissant, selon les Anciens, les espaces situés au delà de l'atmosphère terrestre. *Physiq.* Fluide impondérable, élastique, qui remplit les espaces, pénètre tous les corps, et que les physiciens regardent comme l'agent de transmission de la lumière, de la chaleur, de l'électricité, etc. *Poétiq.* Air, atmosphère.

— ENCYCL. *Chim.* Les éthers sont des combinaisons d'un acide et d'un alcool avec élimination d'eau. Leur formule type est, par exemple, avec le radical de l'acide sulfurique : SO^4R^2 (R étant un radical, CH^3, méthyle ; C^2H^5, éthyle). On les dénomme encore *éthers-sels* par opposition aux *éthers-oxydes,* qui ne sont que des oxydes (R^2O). L'éther ordinaire des pharmacies appartient à ce dernier groupe ; c'est un oxyde d'éthyle.

L'éther ordinaire, appelé improprement *éther sulfurique,* se prépare par l'action de l'acide sulfurique sur l'alcool ordinaire ; il a pour formule chimique $(C^2H^5)^2O$. C'est un liquide incolore, très mobile, d'une odeur particulière, soluble dans l'alcool, peu soluble dans l'eau ; il a pour densité 0,736. Il se solidifie à — 31° et bout à 35°. Il est très volatil et très inflammable ; il dissout le soufre, le phosphore et un grand nombre de substances organiques. Il entre dans la composition du collodion, de la mélinite, etc.

— *Méd.* L'éther s'emploie à l'extérieur comme anesthésique. A l'intérieur, on l'emploie en potion ou en injections hypodermiques, comme antispasmodique et pour activer la circulation.

C'est Jackson qui, en 1846, découvrit les propriétés anesthésiques de l'éther. Après avoir été supplanté pendant longtemps par le chloroforme, l'éther est revenu en honneur, car il produit moins d'accidents.

L'éthérisation se pratique de la même façon que la chloroformisation, mais la période d'agitation est moins longue. On emploie encore l'éther pour les anesthésies locales en pulvérisations dans les névrites, ou pour les opérations de petite chirurgie.

éthéré, e adj. De la nature de l'éther : *substance éthérée. Poétiq. La voûte éthérée,* le ciel. Qui a quelque chose de léger, d'aérien, de très pur : *âme éthérée.* Qui est propre au liquide appelé «éther» : *odeur éthérée.*

éthérificateur n. m. Appareil spécial, dans lequel on effectue l'éthérification.

éthérification [*si-on*] n. f. Transformation d'un alcool en éther.

éthérifier [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Convertir en éther : *éthérifier des acides.*

éthérisation [*za-si-on*] n. f. Action d'éthériser : *l'éthérisation est une véritable anesthésie.*

— ENCYCL. *Physiol. végét.* Les végétaux peuvent être éthérisés, et cette anesthésie leur assure en quelques jours les mêmes effets que produit sur leurs cellules le repos prolongé de l'hiver. On éthérise les plantes en mélangeant à l'air du local où elles sont placées des vapeurs d'éther. C'est surtout sur les plantes et les fleurs destinées au forçage, que l'on pratique cette opération, qui permet d'avancer beaucoup le moment où l'on peut les mettre en végétation.

éthériser [*zé*] v. a. Combiner avec l'éther. Suspendre d'une manière plus ou moins absolue la sensibilité, en faisant respirer de l'éther, en soumettant à l'éthérisation : *éthériser un malade ; éthériser des plantes.*

éthérisme [*ris-me*] n. m. *Méd.* Etat d'anesthésie, provoqué par l'éther.

— ENCYCL. Au début de l'anesthésie par l'éther, on ressent des picotements dans la gorge, et l'on a une sensation d'asphyxie. Au bout d'un instant, on éprouve un sentiment de bien-être, puis l'on s'endort d'un sommeil profond, qui peut aboutir à la mort si la dose est trop forte.

éthérolat [*la*] n. m. Produit de la distillation de l'éther sur une substance aromatique.

éthérolature n. f. Teinture éthérée, obtenue par l'action directe de l'éther sur des plantes fraîches ou sur des sucs.

éthérolé n. m. Médicament liquide, formé d'éther contenant en dissolution des principes médicamenteux.

éthérolique adj. Se dit des médicaments qui ont l'éther pour excipient.

éthéromane adj. et n. (de *éther,* et *manie*). Se dit d'une personne qui a la manie de l'ivresse causée par l'éther.

éthéromanie [*ni*] n. f. (de *éthéromane*). Manie de l'ivresse par l'éther.

— ENCYCL. L'éthéromanie peut donner lieu à des troubles voisins de ceux engendrés par l'alcoolisme ; les éthéromanes recherchent surtout l'excitation des organes des sens.

éthionique adj. *Chim.* Se dit d'un anhydride $C^2H^4S^2O^6$, appelé aussi *sulfate de carbyle,* qui se forme lorsqu'on abandonne pendant quelque temps de l'alcool absolu au contact des vapeurs d'anhydride sulfurique.

éthiopianisme [*nis-me*] n. m. Mouvement ethnique et religieux dans l'Afrique du Sud, commencé en 1892 par la fondation d'une Eglise chrétienne nègre indépendante, mais dont le but véritable est l'éviction de tout l'élément blanc du continent africain.



Armoiries de l'Éthiopie.

Éthiopie [*pi*], nom que les Anciens donnaient à la partie de l'Afrique située au S. de l'Egypte, et que l'on emploie encore couramment

pour désigner l'ensemble des contrées du haut Nil et la région montagneuse de l'Abyssinie. Le Godjam, le Tigré, le Choa, le Harrar sont les principales régions de l'Ethiopie, qu'arrosent le Nil Bleu, l'Atbara, le Mareb. Les principaux produits sont : le café, le tabac, les céréales, l'ivoire.

L'Ethiopie forme aujourd'hui un empire gouverné par le *négus*. Pop. 10 millions d'h. Cap. *Addis-Ababa*, qu'un chemin de fer réunit au port français de Djibouti.


Guerrier éthiopien.

Éthiopien, enne [*pi-in', è-ne*], habitant ou originaire d'Ethiopie : *les Ethiopiens*. Adjectiv. : *les nègres éthiopiens n'ont pas le nez épaté*. N. m. Langue des Ethiopiens.

éthiopique adj. Qui appartient à l'Ethiopie ou aux Éthiopiens : *année éthiopique*.

éthiops [*opss*] n. m. Nom donné, dans l'ancienne pharmacie, à un grand nombre de préparations de couleur noire.

éthique adj. (gr. *êthikos*). Qui concerne la morale : *science éthique*. N. f. Science de la morale : *l'éthique de Spinoza, d'Aristote*.

Éthique, traité philosophique d'Abélard, dont le principe fondamental est que la moralité des actions humaines réside dans la volonté.

Éthique (*l'*) *démontrée par la méthode géométrique*, ouvrage de Spinoza, rédigé en latin en forme de démonstrations géométriques, où se trouve au complet, dans une forme rigoureusement déductive, le système de ce philosophe, qui aboutit au panthéisme, à la négation de la personnalité humaine et de la responsabilité (1677).

Éthique à Nicomaque (*l'*), ouvrage de morale attribué à Aristote, où le *bonheur*, conséquence d'une activité normale de l'âme, est assigné comme but à l'action morale.

ethmoïdal, e, aux [*ét-mo-i*] adj. Qui concerne l'os ethmoïde : *suture ethmoïdale*.

ethmoïde [*ét-mo-i-de*] adj. (du gr. *ethmos*, crible, et *eidos*, aspect). Se dit de l'os du crâne situé à la racine du nez, et qui est criblé de petits trous. N. m. : *l'ethmoïde*.

ethmoïdite [*ét-mo-i*] n. f. Inflammation de l'ethmoïde et surtout de la muqueuse qui le recouvre.

ethnarchie [*ét-nar-chi*] n. f. (du gr. *ethnos*, peuple, et *archê*, commandement). Province placée sous la domination d'un ethnarque, chez les Romains. Dignité, fonction d'ethnarque.

ethnarque [*ét-nar-ke*] n. m. Commandant, chef d'une ethnarchie.

ethnique [*ét-ni-ke*] adj. (du gr. *ethnos*, peuple). Chez les auteurs ecclésiastiques, païen, idolâtre. Relatif à la race : *influences ethniques*. Qui désigne les habitants d'un pays : *nom ethnique*.

ethnogénie [*ét', nî*] n. f. (du gr. *ethnos*, peuple, et *gennân*, engendrer). Branche de l'anthropologie, qui s'occupe de l'origine et de la filiation des races humaines.

ethnographe [*ét-no*] n. m. Personne qui s'occupe d'ethnographie.

ethnographie [*ét-no-gra-fî*] n. f. (du gr. *ethnos*, nation, et *graphein*, décrire). Etude et description des diverses nations, au point de vue biologique et social.

— Encycl. L'objet de l'ethnographie est l'étude des manifestations matérielles de l'activité humaine. Alimentation et logis, habillement et parures, armes de guerre et instruments des travaux de la paix, chasse, pêche, cultures et industries, moyens de transport et d'échange, fêtes et cérémonies religieuses, jeux de toute sorte, arts plus ou moins développés, tout ce qui, dans l'existence matérielle des individus, des familles ou des sociétés, présente quelque trait bien caractéristique, est du domaine de l'ethnographie. L'ethnographie est, en somme, la branche de l'anthropologie, qui s'occupe de toutes les manifestations de l'intelligence humaine, tandis que l'ethnologie est la science des caractères physiques de l'espèce humaine considérée comme divisée en races. V. races *humaines*.

Ethnographie (Musée d'), à Paris, au palais du Trocadéro, créé par l'anthropologiste Hamy (1882).

ethnographique [*ét-no*] adj. Qui a rapport à l'ethnographie : *travaux ethnographiques*.

ethnologie [*ét-no-lo-jî*] n. f. (du gr. *ethnos*, nation, et *logos*, discours). Science qui traite de la formation et des caractères physiques des races humaines : *de Quatrefages est un des fondateurs de l'ethnologie*.

— Encycl. L'ethnologie décrit les divers groupes de l'humanité et les classe d'après leurs affinités naturelles. Elle utilise les renseignements que lui fournissent l'archéologie, l'histoire, l'anatomie, la morphologie et l'ethnographie. Les classifications des races humaines sont nombreuses, et offrent toutes des points faibles. On s'accorde néanmoins sur l'existence des trois troncs : blanc, jaune et nègre. La difficulté qu'on rencontre pour établir une bonne classification provient des nombreux mélanges qui se sont opérés sur la surface du globe et qui ont eu pour résultat de faire disparaître presque tous les types purs.

ethnologique [*ét-no*] adj. Qui se rapporte à l'ethnologie : *discussion ethnologique*.

ethnologiquement [*ét-no, ke-man*] adv. Au point de vue ethnologique.

ethnologue [*ét-no-lo-ghe*] ou **ethnologiste** [*ét-no-lo-jis-te*] n. et adj. Personne versée dans l'ethnologie, ou qui s'occupe de cette science.

éthocrate adj. et n. (du gr. *êthos*, mœurs, et *kratos*, pouvoir). Partisan de l'éthocratie.

éthocratie [*sî*] n. f. (de *éthocrate*). Gouvernement qui serait fondé sur la seule morale.

éthographie [*fî*] n. f. (du gr. *êthos*, mœurs, et *graphein*, écrire). Description des mœurs, du caractère, des passions des hommes.

éthographique adj. Qui a rapport à l'éthographie : *études éthographiques*.

éthologie [*jî*] ou **éthographie** [*fî*] n. f. (du gr. *êthos*, mœurs, et *logos*, discours, ou *graphê*, description). Science des mœurs. Traité sur la science des mœurs.

éthologique adj. Qui a rapport à l'éthologie.

éthologue [*lo-ghe*] n. et adj. Se dit d'une personne qui s'occupe d'éthologie.

éthopée [*pé*] n. f. (du gr. *êthos*, mœurs, et *poiein*, faire). Peinture des mœurs et des passions des hommes. (Vx.)

éthos [*toss*] n. m. (mo. gr. signif. *mœurs*). *Rhétor. anc.* Partie qui traite des mœurs : *l'éthos et le pathos*. (On dit aussi *ithos*, suivant la prononciation itaciste et du grec moderne.)

Ethra, femme d'Egée et mère de Thésée. (*Myth.*)

éthrioscope [*tri-os-ko-pe*] n. m. (du gr. *aithria*, pureté de l'air, et *skopein*, examiner). Appareil dont on se sert pour mesurer l'intensité du rayonnement de la chaleur terrestre vers un ciel sans nuages.

éthuse n. f. *Bot.* Syn. de æthuse.

éthylamine n. f. Liquide incolore, d'odeur piquante, constituant une base organique, dérivée de l'ammoniaque et de l'éthyle.

— Encycl. On peut remplacer les différents atomes d'hydrogène de l'ammoniaque Az H³ par l'éthyle : on obtient ainsi une monamine primaire $C^2 H^5$. Az H^2, qui est l'*éthylamine;* une monamine secondaire $(C^2 H^5)^2$. Az H, la *diéthylamine;* enfin, une monamine tertiaire $(C^2 H^5)^3$ Az.

éthylbenzine [*bin*] n. f. Carbure $C^6 H^5$. $C^2 H^5$ bouillant à 135°.

éthyle n. m. (de *éther*, et du gr. *hulê*, substance). Radical $C^2 H^5$ ou CH^3. CH^2, monovalent, formé de carbone et d'hydrogène, et qui entre dans un grand nombre de composés organiques.

éthylène n. m. Gaz incolore, légèrement odorant, que l'on obtient en déshydratant l'alcool par l'acide sulfurique, et qui entre dans la composition du gaz d'éclairage.

— Encycl. L'éthylène $C^2 H^4$, de densité 0,97, est peu soluble dans l'eau. Il est décomposé en acétylène et hydrogène par la chaleur. Il donne, avec le chlore, le *chlorure d'éthylène* ou liqueur des Hollandais. La facilité avec laquelle on prépare l'acétylène, la facile transformation de celui-ci en éthylène, puis en acide éthylsulfurique et enfin en alcool, constitue un procédé industriel de préparation de l'alcool de synthèse. Durant la Grande Guerre, de grandes quantités d'éthylène furent employées pour préparer l'*ypérite* ou *sulfure d'éthyle dichloré*, par réaction sur le monochlorure de soufre.

éthylénique adj. Se dit d'une série de composés dérivés de l'éthylène : *bases éthyléniques*.

éthylique adj. *Chim.* Se dit des composés dérivés de l'éthane : *alcool éthylique*.

éthylisme [*ti-lis-me*] n. m. Syn. de alcoolisme.

éthylure n. m. Combinaison de l'éthyle et d'un métal : *le zinc-éthyle* Zn $(C^2 H^5)^2$ *est un éthylure*.

étiage [*a-je*] n. m. (de *étier*). Niveau le plus bas d'un cours d'eau : *le Rhône atteint son étiage en hiver, la Seine en été*. Etablissement d'un étier dans une saline.

— Encycl. L'étiage est le point de départ dont on se sert pour mesurer la hauteur des eaux, les crues d'une rivière ; on inscrit, sur une échelle dont l'étiage est le *zéro*, un certain nombre de chiffres augmentant progressivement de valeur au fur et à mesure de leur éloignement de zéro.

etiam periere ruinæ, mots lat. signif. *Les ruines mêmes ont péri*. Mots de Lucain (*Pharsale*, IX, 969) racontant la visite de César aux ruines de Troie. On les cite pour exprimer une ruine complète, qui n'a pas laissé de vestiges.

etiamsi omnes, ego non, mots lat. signif. *Quand bien même tous les autres, moi non*. Paroles de saint Pierre à Jésus, dans le jardin des Oliviers (saint Matthieu, XXVI, 35) : *Quand bien même tous les autres vous renieraient, je vous resterai fidèle*. Ces mots sont devenus le symbole de la fidélité.

étibois [*ti-boi*] n. m. Billot d'épinglier et de tréfileur. (On dit aussi étibot ou étibeau.)

Étichove, comm. de la Belgique (Flandre-Orientale ou d'Audenarde), sur un affluent de l'Escaut ; 2.500 h.

Étienne (saint), diacre et premier martyr du christianisme, lapidé sous les murs de Jérusalem. L'impératrice Eudoxie fit bâtir, sur le lieu de supplice du saint, une magnifique église, où furent déposés ses restes. Fête le 26 décembre.

Étienne (*Martyre de saint*), tableau du Titien (Louvre) ; — de Ph. de Champaigne (Bruxelles) ; — de Mariani (Rome) [V. p. 832] ; — de Lebrun (Louvre) ; — du Tintoret (Venise) ; — triptyque de Rubens (Valenciennes) ; etc.

Étienne prêchant (*saint*), tableau de Natoire (Rennes) ; — d'Abel de Pujol, à Saint-Etienne du Mont (Paris).

Étienne (saint), **de Muret,** fondateur de l'ordre de Grandmont, né à Thiers (1048-1124). Il vécut dans le désert de Muret, près de Grandmont (Limousin). Fête le 8 février.

Étienne Ier (saint), pape de 253 à 257 ; il subit le martyre sous Valérien ; fête le 2 août ; — Etienne II, pape de 752 à 757 ; il se rendit en Gaule, où il sacra Pépin le Bref roi des Francs, et reçut de ce dernier, devenu son allié contre Astolphe, l'exarchat de Ravenne, source du pouvoir temporel des papes ; — Etienne III, pape de 768 à 772 ; — Etienne IV, pape de 816 à 817 ; il vint en France sacrer Louis le Débonnaire ; — Etienne V, pape de 885 à 891, connu par sa charité ; — Etienne VI, pape de 896 à 897 ; il fit exhumer le corps du pape Formose, son prédécesseur, qu'il accusait d'usurpation, et ordonna de le jeter dans le Tibre ; il périt bientôt après, massacré par le peuple ; — Etienne VII, pape de 929 à 931 ; — Etienne VIII, pape de 939 à 942 ; — Etienne IX, pape de 1057 à 1058 ; il prépara la réforme de l'Eglise avec Hildebrand, le futur Grégoire VII.

Étienne Ier (saint), né en 969, roi de Hongrie de 997 à 1038 ; il organisa son pays, et favorisa la propagation du christianisme dans ses Etats. Le pape Sylvestre II, pour le récompenser de son zèle, lui envoya le titre de *roi apostolique*. Fête le 20 août ; — Etienne II, roi de Hongrie de 1114 à 1131 ; ce fut un prince cruel et débauché ; il quitta le trône et se retira dans un cloître ; — Etienne III, roi de Hongrie de 1161 à 1173 ; il lutta contre son frère Etienne IV, couronné par l'empereur grec Manuel, et le chassa de Hongrie ; — Etienne V, roi de Hongrie de 1270 à 1272 ; il passa les deux années de son règne à lutter contre Ottokar, roi de Bohême et contre les Serbes.


Ordre de Saint-Etienne.

Étienne (*ordre de* Saint-), ordre hongrois, fondé par Marie-Thérèse en 1764 pour récompenser les mérites civils, et conféré seulement aux nobles. Il comprend trois classes ; la réception des membres se fait en grande solennité, le jour de la Saint-Etienne (20 août). Le ruban est rouge, avec bordure verte ; le bijou porte la devise : *Publicum meritorum præmium*.

Étienne de Blois, roi d'Angleterre de 1135 à 1154, petit-fils de Guillaume le Conquérant, né à Blois, m. à Douvres (1105-1154). Son règne, d'ailleurs fort troublé, fut marqué par d'importantes réformes administratives.

Etienne Némania, fondateur de la dynastie serbe des Némanides, né à Ribnitsa en 1114 ; il constitua un vaste état serbe et abdiqua en faveur de son fils pour se retirer au mont Athos, où il mourut en 1200.

Étienne Némanitch XI (**Douchan**), **dit le Fort,** roi puis tsar de Serbie, né à Scutari (Albanie) en 1308, m. à Devoli en 1355. Roi en 1335, empereur en 1346. Il créa un clergé national orthodoxe.

Étienne (Charles-Guillaume), auteur dramatique et publiciste français, né à Chamouilley (Haute-Marne), m. à Paris (1777-1845) ; devint pair de France en 1839 ; auteur des pièces et livrets : *les Deux Gendres, Cendrillon, Joconde, Jeannot et Colin, Aladin*, etc.


Ch.-G. Etienne.

Étienne (Eugène), homme politique français, né à Oran, m. à Paris (1844-1921), plusieurs fois ministre, et *leader* du parti colonial.

étiège n. f. *Bot.* Nom vulgaire du *stipa pennata*.

étier [*ti-é*] n. m. (lat. *æstuarium*). Canal qui conduit l'eau de la mer dans les marais salants.

Étigny (Antoine Mégret d'), intendant d'Auch et de Pau, né à Paris, m. à Auch (1720-1767). Il fut un administrateur remarquable. Il introduisit en France l'élevage du mouton mérinos, et la sériciculture dans la Guyenne et la Gascogne, où sa mémoire est demeurée en vénération.


Eug. Etienne.

et in Arcadia ego ! mots lat. signif. *Et moi aussi, j'ai vécu en Arcadie !* Exclamation touchante qui sert d'épigraphe au célèbre tableau de Poussin : *les Bergers d'Arcadie*, et qu'on emploie pour rappeler la durée éphémère du bonheur et le regret d'un bien que l'on a perdu.

étincelant [*lan*], **e** adj. Qui étincelle, qui jette une vive lumière, un vif éclat : *étoile étincelante ; pierreries étincelantes ; yeux étincelants de fureur*.


Tube étincelant.

Fig. Très brillant, très vif au point de vue de l'esprit : *esprit étincelant ; une femme étincelante d'esprit*. *Physiq. Tube étincelant*, tube de verre sur lequel sont collés, les uns à la suite des autres, des losanges découpés dans une feuille d'étain. (L'étincelle électrique, éclatant simultanément entre ces losanges, donne la sensation d'une ligne lumineuse continue.)

étinceler [*lé*] v. n. (rad. *étincelle*. — Prend deux *l* devant une syllabe muette : *j'étincelle*.) Jeter des étincelles : *tison qui étincelle*. Briller : *les étoiles étincellent*. *Fig.* Jeter un vif éclat, en parlant de l'esprit, des personnes.

étincelette [*lè-te*] n. f. Petite étincelle.

étincelle [*sè-le*] n. f. (de *scintilla*). Parcelle incandescente, qui se détache d'un corps enflammé et s'élance au loin : *jeter des étincelles*. *Physiq. Etincelle électrique*, vive lumière, semblable à un éclair, qui jaillit en pétillant entre un corps électrisé et un autre corps conducteur de l'électricité : *l'étincelle électrique est utilisée en médecine comme friction révulsive et anesthésique*. *Fig.* Brillant éclat : *avoir des étincelles dans le regard*. Manifestation brillante et soudaine : *les étincelles de l'esprit*. Lueur faible ou passagère. Faible cause d'un effet plus ou moins grand.

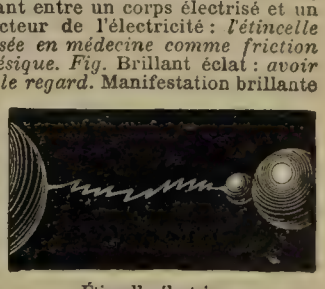
Étincelle électrique.

— Encycl. *Etincelle électrique*. Lorsque deux corps conducteurs chargés d'électricité à des potentiels différents sont approchés l'un de l'autre, il arrive un moment où ces corps se déchargent brusquement en donnant naissance à un phénomène lumineux que l'on appelle *étincelle électrique*. Le même phénomène se produit si des deux corps conducteurs

un seulement est chargé. Les étincelles prennent dans l'air des formes très variées. (V. ÉCLAIR.) Selon qu'elle proviennent de machines électrostatiques ou de machines d'induction, on les appelle étincelles *électrostatiques* ou *d'induction*. La longueur de l'étincelle augmente considérablement, quand elle se produit à travers des gaz raréfiés ; on emploie à cet effet les tubes de Geissler. Quand elle se produit dans un milieu isolant, l'étincelle est dite *disruptive*.

Étincelle (*l'*), délicate comédie en un acte et en prose, d'Édouard Pailleron (1879). Pour émouvoir Antoinette, qu'il croit insensible, Raoul feint de courtiser Mme de Rénal ; mais tous deux se prennent à ce jeu, et Antoinette, qui a entendu et compris, se sacrifie silencieusement, laissant croire que l'*étincelle* n'a point jailli.

étincellement [*sè-le-man*] n. m. Etat de ce qui étincelle.

étiolement [*é-ti, man*] n. m. Dépérissement des plantes qui ne reçoivent pas l'action de l'air et de la lumière. Décoloration de la peau, chez les personnes qui vivent privées de la lumière. *Fig.* Affaiblissement, au pr. et au fig. : *étiolement de l'intelligence*.

— ENCYCL. Quand un individu d'une espèce végétale normalement verte se développe à l'abri de la lumière, il ne s'y forme pas de chlorophylle, mais seulement de l'étioline, qui lui donne une coloration jaunâtre. La culture provoque l'étiolement de certaines espèces pour les rendre plus propres à l'alimentation ; c'est ainsi qu'en liant les salades ou en les recouvrant de pots à fleurs, on fait blanchir les feuilles intérieures, qui perdent leur âcreté.

étioler [*ti-o-lé*] v. a. (de *éteule*). Décolorer en soustrayant à la lumière : *l'obscurité étiole les plantes*. Rendre pâle, chétif : *l'air des villes étiole les enfants*. *Fig.* Affaiblir, énerver : *la misère étiole le corps et l'esprit*. **S'étioler** v. pr. Etre, devenir étiolé.

Étiolles, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 3 kil. de Corbeil ; 420 h. Château ayant appartenu à Lenormant, mari de Mme de Pompadour.

étiologie [*é-ti, jî*] n. f. (du gr. *aitia*, cause, et *logos*, discours). Science des causes. Partie de la médecine qui recherche les causes des maladies.

étiologique [*ti-o*] adj. Relatif à l'étiologie.

étiologiquement [*ti-o, ke-man*] adv. Au point de vue de l'étiologie.

étiologue [*ti-o-lo-ghe*] n. m. Celui qui s'occupe d'étiologie, qui est versé dans cette science.

étique adj. (de *hectique*). Affecté d'étisie. Maigre, décharné, d'une extrême maigreur : *cheval étique*. ANT. **Gras, obèse, dodu.**

étiquet [*kè*] n. m. Petit bâton fixe, servant à serrer la vis d'un pressoir.

étiquetage [*ke*] n. m. Action d'étiqueter.

étiqueter [*ke-té*] v. a. (Prend un è ouvert devant une syllabe muette : *j'étiquète*.) Marquer d'une étiquette : *étiqueter des marchandises*.

étiqueteur, euse [*ke, eu-ze*] n. Personne qui pose des étiquettes.

étiquette [*kè-te*] n. f. (de l'allem. *stechen*, piquer). Petit écriteau qu'on met sur les sacs, les fioles, les marchandises, pour en indiquer le contenu, le prix, etc. *Fig.* Cérémonial de cour : *l'étiquette de la cour espagnole était des plus minutieuses*. Formes cérémonieuses : *manquer à l'étiquette ; observer l'étiquette*. *Pêch.* Syn. de CARRELET. (Dans ce sens, on dit aussi ÉTIQUET n. m.)

— ENCYCL. *Comm.* La concurrence et l'obligation, pour le commerçant ou l'industriel, de présenter un produit (produits alimentaires principalement) sous l'aspect le plus engageant, ont fait sortir l'étiquette du domaine de la banalité pour la porter dans celui de la fantaisie, voire de l'art ; mais l'aspect de l'étiquette, quelque séduisant qu'il soit, ne doit pas être un trompe-l'œil pour l'acheteur, et, dans l'intérêt de celui-ci, le législateur, en définissant les aliments et boissons types (loi du 1er août 1905), a soumis leur étiquetage à un certain nombre d'obligations qui peuvent se résumer ainsi : interdiction de faire figurer les mots *pur* ou *1er choix* sur des produits dont la composition s'éloigne du produit pur et défini ; obligation d'indiquer par les mots *fantaisie* ou *artificiel* qu'il s'agit d'un produit fourni par mélange ou substitution.

— *Jard.* Les étiquettes de jardin, pour résister aux intempéries, doivent être préparées de la manière suivante : s'il s'agit d'étiquettes en bois, l'inscription est faite au moyen d'un mélange d'huile de lin et d'essence de térébenthine additionné d'un peu de siccatif, de blanc de zinc et de noir de fumée. Sur les étiquettes en zinc, on écrit avec une pointe de verre trempée dans l'acide chlorhydrique ou avec le mélange suivant : eau 100, noir de fumée 8, gomme arabique 10, bichlorure de cuivre 15 ; pour les étiquettes en aluminium on emploie de l'encre d'imprimerie diluée dans la benzine ou l'alcool, puis on chauffe l'étiquette au rouge et on la laisse refroidir.

— *Ethol.* On distingue deux sortes d'étiquettes : celle des cours et celle de la société et des salons. En France, l'étiquette s'établit à la cour des rois vers le XVe siècle, et son importance s'accrut successivement jusqu'à Louis XIV, où elle atteignit son apogée. L'étiquette dura jusqu'en 1789 ; Napoléon la ressuscita, plus sévère peut-être qu'auparavant. Aujourd'hui, l'étiquette n'existe plus en France que dans les rapports du chef du gouvernement avec les souverains étrangers. Les cours étrangères, même les plus libérales, conservent encore l'étiquette, comme une marque d'aristocratie et de noblesse.

étirable adj. Qui peut être étiré : *le caoutchouc est très étirable*.

étirage n. m. Action d'étirer.

étire n. f. Lame mousse de fer ou de cuivre, dont le corroyeur se sert pour ratisser les peaux.

étirer [*ré*] v. a. (de *é*, et *tirer*). Etendre, allonger par la traction : *étirer des métaux*. **S'étirer** v. pr. *Fam.* S'allonger en étendant ses membres.

étireur n. m. Ouvrier qui étire des métaux, des peaux, etc.

étireuse [*reu-ze*] n. f. Machine à étirer.

étisie [*zî*] n. f. (de *étique*). Amaigrissement extrême du corps, résultant d'une maladie chronique.

Étival, comm. des Vosges, arr. et à 12 kil. de Saint-Dié, sur la Valdange, affl. de la Meurthe ; 2.790 h. Ch. de f. E. Papeterie.

Etna, volcan du nord-est de la Sicile ; 3.313 m. d'alt. Ses terribles et fréquentes éruptions, qui ont souvent dévasté les abords de Catane, l'ont rendu célèbre. Citons celle de 1183, qui coûta la vie à 15.000 personnes ; celle de 1669, qui fit 20.000 victimes ; celle de 1693, 60.000 ; enfin, au XIXe siècle, celles de 1809, de 1830, 1843, 1865, 1879 et 1892. La mythologie en faisait la demeure des géants Encelade et Typhon ; elle y plaçait les forges de Vulcain et des cyclopes.

etnette [*èt-nè-te*] n. f. Pince des fabricants de laiton.

et nunc, reges, intelligite ; erudimini qui judicatis terram, citation lat. signif. *Et maintenant, rois, comprenez ; instruisez-vous, vous qui décidez du sort de la terre*. Paroles du psalmiste (Ps. II. 10), prises comme texte par Bossuet dans son *Oraison funèbre* de la reine d'Angleterre, et qu'on rappelle pour marquer que l'expérience des autres doit nous instruire.

étoc [*tok*] n. m. *Mar.* Tête de rocher. Syn. ESTOC.

étocage n. m. *Mar.* Espèce de cordage que l'on place sur les étoqueresses.

étoffe [*to-fe*] n. f. Tissu de laine, de fil, de coton, de soie, etc. : *étoffe moelleuse*. *Fig.* Matière, sujet : *étoffe suffisante pour faire un roman*. Ressources naturelles, valeur personnelle : *avoir de l'étoffe*. Pl. Ce que fait payer un imprimeur, au delà des frais de composition et de tirage, pour couvrir ses frais généraux.

étoffé [*to-fé*], **e** adj. Plein de choses ; abondant : *style étoffé*. Gras, replet, dodu, en parlant d'une personne ou d'un animal. *Voix étoffée*, pleine et sonore.

étoffement [*to-fe-man*] n. m. Action d'étoffer.

étoffer [*to-fé*] v. a. Employer l'étoffe nécessaire : *étoffer un habit*. *Fig.* Rendre plus nourri. Corser : *étoffer un roman*.

étoile n. f. (lat. *stella*). Astre fixe qui brille par sa lumière propre : *Sirius est une des plus brillantes parmi les étoiles*. *Fig.* Influence autrefois attribuée aux astres sur le sort des hommes : *être né sous une bonne étoile*. Destinée : *la campagne de Russie fit pâlir l'étoile de Napoléon*. *Fig.* Objet qui a la forme ou l'éclat d'une étoile. Personne qui brille, surtout au théâtre : *une étoile chorégraphique*. Fêlures à fentes rayonnantes. Rond-pont où aboutissent des allées. Décoration : *l'étoile de la Légion d'honneur*. Insigne du grade des généraux. V. GÉNÉRAL. *Impr.* Astérisque. *Artill.* *Etoile mobile*, instrument pour vérifier les dimensions de l'âme d'un canon. *Etoile du berger, du soir, du matin*, nom vulgaire de la planète Vénus. *Etoile double, triple*, etc., ensemble de deux, trois étoiles qui paraissent à l'œil nu ne former qu'une seule étoile. *Zool.* *Etoile de mer*, V. ASTÉRIE.

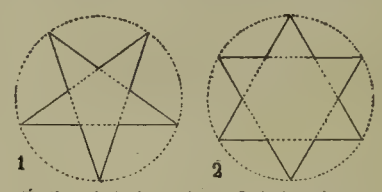

Étoiles : 1. A cinq pointes ; 2. A six pointes.

— ENCYCL. *Dessin.* Une étoile est une figure géométrique que l'on obtient en divisant la circonférence en un certain nombre de parties égales, et joignant les points de division dans un ordre déterminé ; ainsi, pour une étoile à cinq pointes, on partage la circonférence en dix parties égales, et l'on joint les points de division de cinq en cinq. V. POLYGONE *étoilé*, LIGNES.

— *Astron.* Les étoiles paraissent être les centres, les soleils, d'autant de systèmes planétaires ; le nombre en est indéfini ; on peut voir, dans tout le ciel, environ 5.000 étoiles à l'œil nu, mais à un moment donné on ne peut guère en apercevoir que 2.000, à cause de l'absorption atmosphérique. Lorsqu'elles sont très rapprochées l'une de l'autre, elles forment des taches blanchâtres, connues sous le nom de *nébuleuses*. La *voie lactée* est une immense nébuleuse. Les étoiles sont séparées de nous par des distances immenses ; on arrive à calculer quelques-unes de ces distances, en déterminant la parallaxe des étoiles correspondantes ; les plus rapprochées mettent de trois à quatre années pour nous envoyer leur lumière, et, cependant, la lumière parcourt 300.000 kilomètres par seconde ; d'autres nous envoient leur lumière en 36.000 ans. La première liste systématique d'étoiles a été dressée par Hipparque (130 av. J.-C.) ; ce catalogue, conservé par Ptolémée dans son *Almageste*, comprend 1.025 étoiles. De nombreux catalogues ont été dressés depuis. Dans ces catalogues, chaque étoile est déterminée dans le ciel par ses deux coordonnées. Le catalogue de Lalande, publié en 1801, en renferme 47.390. Les étoiles ont été groupées suivant leur ordre d'éclat, ou, comme on dit, de grandeur. On en place généralement 20 dans la première grandeur, 65 dans la deuxième, 190 dans la troisième, etc. De plus, on les groupe par constellations. Dans chaque constellation, les étoiles se désignent par les lettres de l'alphabet grec α, β, γ, etc., en suivant l'ordre des grandeurs. On connaît des systèmes doubles d'étoiles, c'est-à-dire des groupes de deux étoiles relativement voisines, l'une tournant autour de l'autre ; on connaît de même des systèmes triples, quadruples. Un grand nombre d'étoiles ont un éclat variable ; certaines ont un éclat périodique ; on les étudie aujourd'hui systématiquement par la photographie. En définitive, les étoiles sont des astres lumineux par eux-mêmes, et de même ordre de grandeur que le soleil. (V. CIEL, SOLEIL.) Les étoiles filantes sont des météores lumineux qu'on aperçoit souvent la nuit dans un ciel serein, et qui produisent sur les yeux l'effet d'étoiles qui se détachent et tombent de la voûte céleste. On les considère comme de petits fragments planétaires, qui entrent dans notre atmosphère avec une vitesse suffisante pour la traverser en quelques secondes, et que le frottement échauffe au point de les rendre lumineux. Lorsque ces petits corps cèdent à l'attraction de notre planète, ils sont précipités sur la terre, et forment des *aérolithes* ou *bolides*.



ÉTOILE (Ordres de l') : 1. Africaine (Congo) ; 2. D'Anjouan (Comores) ; 3. Brillante (Zanzibar) ; 4. De Comore ; 5. D'Ethiopie (3e classe) ; 6. D'Ethiopie (4e classe) ; 7. Gurkha de Sarasvati (Népal) ; 8. Des Indes (Grande-Bretagne) ; 9. Noire du Bénin (France) ; 10. D'Océanie (Hawaï) ; 11. Polaire (Suède) ; 12. De Roumanie.

Étoile africaine (*ordre de l'*), ordre de l'Etat indépendant du Congo, institué en 1888 par Léopold II, souverain de cet Etat. Il comprend six classes ; le ruban est divisé en trois bandes verticales de même largeur, les extrêmes bleu pâle et la médiane jaune.

Étoile d'Anjouan (*ordre de l'*), ordre fondé par le sultan des Comores Seïd Abd-Allah, vers 1860. Il comprend cinq classes. Depuis 1896, c'est un ordre colonial français, et le ruban qui était, jusqu'en 1900, rouge avec bordure blanche, est aujourd'hui bleu de ciel, avec double liséré orange.

Étoile brillante (*ordre de l'*), ordre de chevalerie institué par le sultan de Zanzibar en 1875, modifié depuis et comprenant deux catégories, dont la première est réservée aux souverains et chefs d'Etat ; la seconde comprend cinq classes. Le ruban est rouge, avec filet blanc sur chaque bord.

Étoile de Comore (*ordre de l'*), ordre de chevalerie, fondé par le sultan des Comores, et confondu depuis 1896 avec l'ordre de l'étoile d'Anjouan.

Étoile d'Éthiopie (*ordre de l'*), ordre fondé en Ethiopie, et dit aussi *ordre du Choa*. Il comprend cinq classes ; le ruban est une passe à quatre couleurs : bleu, jaune, vert, rouge.

Étoile Gurkha de Sarasvati (*ordre de l'*), ordre népalais, institué par un souverain de la première moitié du XIXe siècle. Une seule classe. Ruban de cachemire bleu, tissé de fleurs rouges, blanches et noires.

Étoile des Indes (*ordre de l'*), ordre britannique, fondé en 1861 par la reine Victoria ; ruban bleu de ciel, liséré de blanc.

Étoile de Karageorges (*ordre de l'*), ordre serbe fondé en 1904. Il comprend quatre classes ; ruban rouge.

Étoile noire du Bénin (*ordre de l'*), ordre fondé par le roi Toffa à Porto-Novo en 1889, et devenu ordre colonial français en 1896. Il comprend cinq classes ; ruban bleu de ciel.

Étoile d'Océanie, ordre hawaïen, fondé en 1886 par Kalakaua Ier. Il comprend cinq classes ; le ruban est vert, liséré de blanc.

Étoile polaire (*ordre de l'*), ordre suédois créé en 1748 par Frédéric Ier, modifié en 1844. Il comprend trois classes ; le ruban est entièrement noir.

Étoile de Roumanie (*ordre de l'*), ordre roumain créé en 1877 par Charles Ier. Il comprend cinq classes ; le ruban est rouge, avec double filet bleu sur chaque bord.

Étoile du Nord (*l'*), opéra-comique en trois actes, paroles de Scribe, musique de Meyerbeer. Il a pour

sujet les amours de Catherine et de Pierre le Grand. Partition intéressante, mais peu homogène (1854).

Étoile, comm. de la Drôme, arr. et à 10 kil. de Valence, non loin du Rhône ; 3.010 h. Ch. de f. P.-L.-M. Vins. Ruines d'un château-fort où résidèrent Louis XI et Diane de Poitiers.


Étole.

Étoile (l'), comm. de la Somme, arr. et à 24 kil. d'Amiens, près de la Somme canalisée ; 1.750 h. Camp romain.

étoilé, e adj. Semé d'étoiles : *ciel étoilé*. En forme d'étoile. Fêlé en étoile. *Polygone étoilé*, v. ÉTOILE.

étoilement [*man*] n. m. Fêlure en forme d'étoile.

étoiler [*lé*] v. a. Semer d'étoiles ou d'objets en forme d'étoile. Fêler en étoile : *étoiler un carreau*.

étole n. f. (du lat. *stola*, robe). Ornement sacerdotal, formé d'une large bande élargie en palette à chaque extrémité. Fourrure, etc., pour dames, dont la forme rappelle celle de cet ornement.

Étolie [*lî*], contrée de l'ancienne Grèce ; elle forme aujourd., avec l'Acarnanie, un nome du royaume hellénique, avec *Missolonghi* pour chef lieu. Hab. *Etoliens*.


Monnaie d'Étolie.

Étolien, enne [*li-in, è-ne*], habitant ou originaire de l'Etolie : *les Etoliens*. Adjectiv. : *le costume étolien*.

Éton, v. d'Angleterre (comté de Buckingham), sur la Tamise ; 3.500 h. Collège célèbre fondé en 1440. Le costume des élèves d'Eton comporte un pantalon gris, une veste noire courte et terminée en pointe dans le dos, un col blanc rabattu et un chapeau haut de forme.

étonnamment [*to-na-man*] adv. D'une manière étonnante : *deux frères qui se ressemblent étonnamment*.

étonnant [*to-nan*], **e** adj. Qui étonne ; surprenant : *nouvelle étonnante*. Extraordinaire, singulier, bizarre : *homme étonnant*. ANT. **Commun, ordinaire, naturel, simple.**

étonnement [*to-ne-man*] n. m. Commotion brusque. (Vx en ce sens.) Surprise causée par quelque chose d'extraordinaire : *être frappé d'étonnement*. Ebranlement, lézarde dans un édifice. Ebranlement causé par un choc au sabot du cheval. Fêlure dans un diamant. (Syn. ÉTONNURE.)

étonner [*to-né*] v. a. (du lat. pop. *extonare*, ébranler comme par un coup de tonnerre). Frapper d'une vive commotion physique et morale. (Vx en ce sens.) Ebranler, lézarder. *étonner une voûte*. Surprendre par quelque chose d'extraordinaire : *nouvelle qui étonne chacun*. **S'étonner** v. pr. Etre surpris : *ne s'étonner de rien*.

étonnure [*to-nu-re*] n. f. Fêlure produite dans un diamant par un contre-coup.

étoqueau [*kô*], **étoquiau** [*ki-ô*], **étoquereau** [*ke-rô*] ou **estoquiau** [*ès-to-ki-ô*] n. m. Pièce de fer façonnée, qui sert à en arrêter ou à en contenir d'autres.

étoquer [*ké*] v. a. Préparer avec l'étoqueresse : *étoquer un drap*.

étoqueresse [*ke-rè-se*] n. f. Longue carde pour le drap. N. f. pl. *Mar.* Petites cordes longues de 0m,20.

étouffade [*tou-fa-de*] n. f. V. ÉTOUFFÉE.

étouffage [*tou-fa-je*] n. m. Action d'étouffer, et spécialement d'étouffer les abeilles ou les chrysalides de vers à soie.

étouffant [*tou-fan*], **e** adj. Qui fait qu'on étouffe : *la chaleur étouffante du désert*.

étouffée [*tou-fé*] n. f. (ital. *stufata*, de *stufa*, étuve). Mode de cuisson qui consiste à mettre sur le feu les viandes et les légumes dans des vases bien clos : *poulet à l'étouffée*. (On dit aussi ÉTUVÉE, ESTOUFFADE et ÉTOUFFADE.)

étouffement [*tou-fe-man*] n. m. Grande difficulté à respirer, suffocation : *l'asthme donne des étouffements*.

étouffer [*tou-fé*] v. a. Faire perdre la respiration, faire périr par asphyxie : *étouffer un pigeon*. Gêner la respiration : *personne que la colère étouffe*. Eteindre en interceptant l'air : *étouffer du charbon*. *Fig.* Empêcher d'éclater : *étouffer ses sanglots*. Empêcher de suivre son cours : *étouffer une affaire, un scandale*. Empêcher de se développer : *étouffer une révolte*. *Arg. des joueurs.* Faire disparaître subrepticement : *étouffer les enjeux*. *Pop.* Boire en entier : *étouffer une bouteille*. V. n. Respirer avec peine : *on étouffe ici*. *Fam. Etouffer de rire*, rire avec excès, à ne plus pouvoir respirer. ALLUS. LITTÉR. V. EMBRASSER.


Étouffoir.

étouffeur, euse [*tou-feur, eu-ze*] n. Celui, celle qui étouffe (au sens actif). *Phys. Etouffeur de courant*, dispositif pour détruire le courant électrique de trouble provoqué par les lignes à haute tension sur les réseaux télégraphiques ou téléphoniques.

étouffoir [*tou-foir*] n. m. Vase de cuivre ou de tôle pour éteindre et conserver la braise. *Mus.* Mécanisme à l'aide duquel on arrête subitement les vibrations des cordes dans le piano. *Fig.* Salle où l'on manque d'air.

étoupade n. f. Etoupe imbibée de blanc d'œuf, dont on se servait pour panser les plaies.

étoupage n. m. Action d'étouper un chapeau de feutre à l'état de capade.

étoupas [*pa*] n. m. Toile grossière d'étoupe, employée pour l'emballage des étoffes.

étoupe n. f. (lat. *stuppa*). Partie la plus grossière de la filasse du chanvre ou du lin. *Fig. Mettre le feu aux étoupes*, exciter aux querelles.

— ENCYCL. Après le rouissage et le teillage, le lin est soumis au peignage, qui a pour but de séparer les fibres des débris constituant l'étoupe. La valeur de l'étoupe varie suivant le degré de rouissage et de teillage.

étoupement [*man*] n. m. Action d'étouper. Etat de ce qui est étoupé.

étouper [*pé*] v. a. Boucher avec de l'étoupe : *étouper une fente*. *Fam. Avoir les oreilles étoupées*, les avoir garnies de coton. *Chapell. Etouper une capade*, renforcer ses parties faibles avec les rognures d'une autre capade.

étouperie [*rî*] n. f. Toile d'étoupes pour les emballages. Lieu où l'on conserve, à bord, les étoupes.

étoupeux, euse [*peû, eu-ze*] adj. Qui est garni d'étoupes, de poils qui ressemblent à de l'étoupe.

étoupier [*pi-é*], **ère** n. Personne qui fait de l'étoupe avec de vieux cordages.

étoupille [*ll* mll., *e*] n. f. (de *étoupe*). Mèche inflammable, qu'on introduit dans la lumière d'un canon, et qui lui sert d'amorce.

— ENCYCL. Après avoir mis d'abord le feu à la charge des canons, au moyen d'une simple traînée de poudre versée dans la lumière, on imagina d'y introduire une mèche formée de brins d'étoupe enduite de pulvérin, et qui communiquait le feu avec plus de sûreté. D'où le nom *d'étoupille* donné à cette mèche et conservé plus tard aux artifices divers employés pour le même objet. C'est ainsi que l'on eut : l'*étoupille à percussion*, capsule qu'un marteau fait détoner ; et l'*étoupille fulminante à friction*, composée essentiellement de deux tubes en cuivre et d'un *rugueux*, c'est-à-dire d'une lame de cuivre barbelée, qui enflamme par friction la composition fulminante. On emploie aussi des *étoupilles électriques*, pour la mise de feu aux pièces disposées dans les tourelles cuirassées.

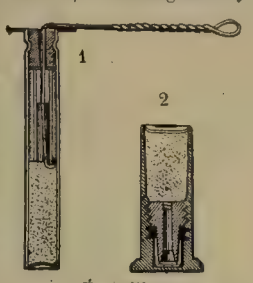

Étoupilles : 1. A friction ; 2. A percussion.

étoupiller [*ll* mll., *é*] v. a. Garnir d'étoupilles des pièces d'artifices.

étoupillon [*ll* mll.] n. m. Petite mèche suiffée, qu'on introduisait dans la lumière d'une pièce d'artillerie, pour préserver la charge de l'humidité.

étoupin n. m. Peloton d'étoupe, qui servait autrefois à bourrer le canon.

étourderie [*rî*] n. f. Caractère, action d'étourdi : *l'étourderie est commune chez les enfants*.

étourdi, e adj. et n. Qui agit sans réflexion, sans attention : *écolier étourdi*. *A l'étourdie* loc. adv. Étourdiment. ANT. **Posé, sage, grave, sérieux.**

Étourdi (*l'*), comédie de Molière, en vers, en cinq actes ; représentée à Lyon probablement en 1655, à Paris en 1658. C'est une comédie d'intrigue, rapide et spirituelle. Pour aider son maître Lélie à enlever une jeune esclave, Mascarille imagine une série de ruses habilement ourdies, que fait échouer chaque fois une étourderie de Lélie.

Étourdis (*les*), ou *le Mort supposé*, jolie comédie en trois actes et en vers, d'Andrieux (1787) ; style élégant et facile. Pour tirer d'affaire un jeune homme poursuivi par ses créanciers, ses amis le font passer pour mort, et son oncle paie ses dettes.

étourdiment [*man*] adv. En étourdi.

étourdir v. a. (du préf. *é*, et de *tourd*, grive). Faire perdre l'usage des sens : *étourdir d'un coup de bâton*. Assourdir, fatiguer, importuner : *cet enfant m'étourdit*. *Etourdir la douleur*, la rendre moins vive. Cuire à demi : *étourdir une volaille*. *Etourdir l'eau*, la dégourdir. **S'étourdir** v. pr. Se distraire pour ne pas penser à une chose pénible.

étourdissant [*di-san*], **e** adj. Qui étourdit : *bruit étourdissant*. *Fam.* Extraordinaire, merveilleux, très surprenant : *nouvelle étourdissante*.

étourdissement [*di-se-man*] n. m. (de *étourdir*). Etat de trouble, de vertige. *Fig.* Etonnement extrême. Action de se distraire d'une idée importune. V. VERTIGE.


Étourneau.

étourneau [*nô*] n. m. (lat. *sturnus*). Oiseau de l'ordre des passereaux, vulgairem. appelé *sansonnet*. *Fig.* Personne légère, inconsidérée, étourdie.

— ENCYCL. Les étourneaux (*sturnus*) sont des oiseaux de taille moyenne, bronzés, variés de roux et de jaune ; ils sont essentiellement insectivores, et sociables. On en connaît 6 espèces : l'*étourneau commun* ou *sansonnet*, qui émigre pendant l'hiver vers les régions chaudes ; l'*étourneau superbe*, de l'Inde et du Bengale ; l'*étourneau pourpre*, de Perse, etc.

étouteau [*tô*] n. m. Cheville perpendiculaire, rivée sur le plat d'une roue d'engrenage. Partie fixée sur la douille d'une baïonnette pour limiter le mouvement de la virole.

et propter vitam, vivendi perdere causas, vers lat. signif. *Pour vivre, renoncer à ce qui est la raison même de vivre* (c'est-à-dire *à la vertu*). Juvénal (*Satires*, VIII, 84) reproche leurs vices aux patriciens dégénérés de son époque, et, prêchant la vertu à un interlocuteur imaginaire, il termine par ce vers. Il entend que l'honneur doit être pour nous la plus forte raison que nous ayons de vivre.

et quasi cursores, vitaï lampada tradunt, vers lat. signif. *Comme des coureurs, ils transmettent le flambeau de la vie*. A propos de la brièveté de la vie humaine, Lucrèce (*De natura rerum*, II, 79) fait allusion à la fête grecque des lampadophories, fête nocturne, où des relais de coureurs, disposés à l'avance, se transmettaient de l'un à l'autre des torches enflammées. Lucrèce compare les hommes à ces coureurs, qui rentrent dans la nuit après avoir passé le flambeau à un autre.

étrain [*trin*] n. m. (lat. *stramen*). Litière des bestiaux. (Vx.)

étrampage n. m. Syn. de ÉTREMPAGE.

étramper v. a. Syn. de ÉTREMPER.

étrange adj. (lat. *extraneus* ; de *extra*, dehors). Contraire à l'usage, à l'ordre, au bon sens. Extraordinaire : *recevoir une étrange nouvelle*. N. m. Chose étrange, bizarre : *nombre d'auteurs actuels remplacent le talent par l'étrange*.

étrangement [*man*] adv. D'une manière étrange, extraordinaire : *un récit étrangement risqué*.

étranger [*jé*], **ère** adj. et n. (de *étrange*). Qui est d'une autre nation : *les étrangers résidant en France doivent faire une déclaration de séjour*. Qui n'appartient pas à un corps, à une famille : *être accueillant pour les étrangers*. Qui n'appartient pas à la chose dont on parle : *dissertation étrangère au sujet*. Qui ne connaît pas : *étranger à une science, à un art*. *Méd. Corps étranger*, qui se trouve, contre nature, dans le corps de l'homme ou de l'animal. N. m. Pays, peuple étranger : *passer à l'étranger*. ANT. **Aborigène, autochtone, naturel, indigène.**

— ENCYCL. *Dr.* Les étrangers sont soumis à toutes les lois d'ordre public en vigueur dans le pays où ils se trouvent. V. EXTERRITORIALITÉ.

Au point de vue civil et commercial, les étrangers sont, en général, admis à se livrer librement au commerce. Ils contractent valablement, mais demeurent régis, au point de vue de la capacité, par la loi de leur pays. Ils peuvent aussi être propriétaires d'objets mobiliers et immobiliers. Ils sont soumis à l'obligation de la caution *judicatum solvi*. V. CAUTION.

Les droits politiques qui supposent la qualité de citoyen sont refusés aux étrangers.

Le ministre de l'intérieur peut, par un arrêt d'expulsion, enjoindre à tout étranger voyageant ou résidant en France de sortir immédiatement du territoire de la République, et le faire reconduire à la frontière.

Tout étranger arrivant dans une commune de France pour y exercer une profession, un commerce ou une industrie, doit, en vue de son immatriculation sur un registre spécial, faire à la mairie une déclaration de résidence, dans les huit jours de son arrivée. V. NATURALISATION.

Etranger (*l'*), action musicale en deux actes, poème et musique de Vincent d'Indy (1903) ; œuvre d'un symbolisme un peu obscur, dont la musique, construite sur le système des *leitmotive*, témoigne d'une haute inspiration et d'une science profonde de l'harmonie et de l'orchestration.

étranger [*jé*] v. a. (Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *il étrangea, nous étrangeons*.) *Vén.* Ecarter d'un lieu : *étranger le gibier d'un pays*. (Peu us.)

Étrangère (*l'*), comédie dramatique en cinq actes d'Al. Dumas fils ; un gentilhomme ruiné, de moralité douteuse, le duc de Septmonts, et une « étrangère » énigmatique, mistress Clarkson, sont les héros de cette œuvre puissante, dramatique, mais d'invention un peu bizarre (1876).

étrangeté n. f. Caractère de ce qui est étrange. Chose étrange.

étrangiant [*glan*], **e** adj. Qui étrangle. (Vx.)

étranglé, e adj. Resserrer, rétréci : *passage étranglé*. *Voix étranglée, son étranglé*, voix, son qui a de la peine à sortir. *Chir. Hernie étranglée*, hernie qui subit une forte constriction par la contraction des parties qui l'entourent. N. m. Caractère de ce qui est étranglé, insuffisant, renfermé dans des bornes trop étroites : *l'étriqué et l'étranglé détruisent tout*.

étranglement [*man*] n. m. Action d'étrangler : *étranglement d'un condamné*. Resserrement : *le corps de la guêpe est divisé en deux par un étranglement*. Rétrécissement accidentel ou naturel : *l'étranglement d'une vallée*. Rétrécissement à l'avant du châssis d'une automobile.

étrangler [*glé*] v. a. (lat. *strangulare*). Faire perdre la respiration, la vie, en pressant le gosier : *en Espagne on étrangle les condamnés à mort*. (V. GARROTTE.) Serrer, comprimer : *sa cravate l'étrangle*. *Fig.* Mettre dans un état d'anxiété : *le remords étrangle le coupable*. Empêcher de se produire : *étrangler une affaire*. V. n. Perdre la respiration. *Par exagér.* Perdre la respiration sous l'impression d'une émotion : *étrangler de colère*. **S'étrangler** v. pr. Se tuer par strangulation. Perdre momentanément la respiration. Devenir plus étroit.

étrangleur, euse [*eu-ze*] n. Qui étrangle. *Les étrangleurs*, v. THUGS. Dans un carburateur, dispositif d'obturation placé sur la conduite d'aspiration et servant à régler le mélange gazeux.

étrangloir n. m. Cargue pour empêcher le vent de prendre dans la voile. Lunette de fer pour coincer la chaîne.

étranglure n. f. Faux pli du drap, occasionné par le foulage.

étranguillon [*ghi, ll* mll., *on*] n. m. Espèce d'esquinancie des chevaux. *Poire d'étranguillon*, poire fort âpre, astringente.

étrape ou **étrapoire** n. f. Petite faucille, qui sert à couper le chaume.

étraper [*pé*] v. a. (lat. *exstirpare*). Couper le chaume avec l'étrape.

étraque [*tra-ke*] n. f. *Mar.* Largeur d'un bordage. Bordage lui-même.

étraquer [*ké*] v. a. Suivre une pièce de gibier à la trace sur la neige.

étrave n. f. (orig. scandin.). Réunion de fortes pièces de bois continuant la quille et formant l'avant d'un navire.

être v. subst. (du lat. pop. *essere*, pour *esse*. — *Je suis, tu es, il est, nous sommes, vous êtes, ils sont. J'étais, nous étions. Je fus, nous fûmes. Je serai, nous serons. Je serais, nous serions. Sois, soyons, soyez. Que je sois, que nous soyons. Que je fusse, que nous fussions. Etant. Été.*) Exister : *je pense, donc je suis*. Appartenir : *cet objet est à moi*. Sert à lier l'attribut au sujet : *la neige est blanche*. Sert d'auxiliaire dans les temps composés des verbes passifs, réfléchis, et de certains verbes neutres : *nous sommes venus ; j'ai été aimé ; je me suis promené*. Se trouver dans un lieu : *je suis à Paris*. Se porter : *comment êtes-vous ?* Aller : *j'ai été à Rome* (quand on est revenu). *N'être plus*, avoir cessé de vivre. *Etre pour*, être partisan de. *En être pour sa*

peine, avoir perdu sa peine. *J'en suis pour ce que j'ai dit,* je maintiens mon opinion. *Être à,* dépendre de, se devouer à. *Être de,* appartenir, faire partie. *Être de quelque chose à quelqu'un,* l'intéresser à un titre quelconque. *Être sur,* parler de : *être sur telle question. Être en,* être vêtu de ou comme : *être en habit, en Pierrot. Être avec quelqu'un,* vivre maritalement avec une personne. Absolum. *L'être,* être trompé par sa femme. *Y être,* avoir compris, deviné. *Comme si de rien n'était,* avec indifférence, sans préoccupation. *Si j'étais de, si j'étais que de,* si j'étais à la place de. *N'en être pas à,* n'être pas retenu, gêné, par. *Ne savoir plus où l'on en est,* être extrêmement troublé, embarrassé. *C'est à,* il appartient à ; le moment est venu pour. *C'est à qui,* tout le monde s'empresse. *Ce n'est pas que,* il ne faut pas croire pour cela que. *Ce que c'est que de,* voilà à quoi aboutit, voilà le sort de. ALLUS. LITTÉR. :

Rome n'est plus dans Rome, elle est toute où je suis,

réponse de Sertorius à Pompée, dans le *Sertorius* de Corneille (III, 2). Quand on ne cite que le premier hémistiche, c'est pour indiquer un déplacement de personnes appartenant à un même tout. Quand on cite le vers entier, c'est pour indiquer, souvent par plaisanterie, la prétention à résumer en soi seul une opinion, un sentiment, etc. JE PENSE, DONC JE SUIS, V. COGITO, ERGO SUM ; QUE LA LUMIÈRE SOIT, V. FIAT LUX ; ÊTRE OU NE PAS ÊTRE, V. TO BE OR NOT TO BE.

être n. m. Tout ce qui est : *la chaîne des êtres. L'Etre suprême,* Dieu. (En ce sens prend une majuscule.) *L'être fini,* l'homme. V. ÊTRES.

Être suprême (*Fête de l'*), célébrée le 20 prairial an II (8 juin 1794), dans le jardin des Tuileries, à Paris. Dans cette fête, proposée par Robespierre, parurent les membres de la Convention, tenant à la main des épis, des fleurs et des fruits. Robespierre prononça un discours emphatique, dans lequel il déclara que le peuple français croyait en Dieu et en l'immortalité de l'âme. Malgré tout son éclat, la fête tomba bien vite dans l'oubli.



Fête de l'Être suprême, d'après une gravure de l'époque.

Étréaupont, comm. de l'Aisne, arr. et à 8 kil. de Vervins, au confluent de l'Oise et du Thon ; 1.510 h. Ch. de f. N. Partiellement détruite pendant la Grande Guerre.

Étréchy, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 8 kil. d'Etampes, non loin de la Juine ; 1.400 h. Ch. de f. Orl.

étrécir v. a. (anc. franç. *estrecier* ; lat. pop. *strictiare,* de *strictus,* étroit). Rendre plus étroit : *étrécir un habit.* **S'étrécir** v. pr. Devenir plus étroit. ANT. **Dilater, élargir, évaser.**

étrécissement [*si-se-man*] n. m. Action par laquelle on étrécit. Etat de ce qui est étréci : *l'étrécissement du lit de la rivière accélère le cours de l'eau.* ANT. **Dilatation, élargissement, évasement.**

étrécissure [*si-su-re*] n. f. Réduction de la largeur : *l'étrécissure d'une pièce de drap.*

étreignant [*trè-gnan*], **e** adj. Qui étreint, qui entoure en serrant : *lianes étreignantes.*

étreignoir [*trè-gnoir*] m.n. Instrument de menuisier, muni de clefs, pour serrer les pièces assemblées.

étreindre [*trin-dre*] v. a. (lat. *stringere.* — Se conj. comme *craindre.*) Serrer fortement en liant : *étreindre un fagot.* Serrer dans ses bras. *Fig.* Oppresser : *l'émotion qui m'étreint.* Resserrer, rendre plus étroit : *étreindre les nœuds de l'amitié.* Retenir puissamment. Gêner l'expansion de. **S'étreindre** v. pr. Se serrer dans les bras l'un de l'autre : *deux athlètes qui s'étreignent.* ANT. **Desserrer, lâcher, relaxer.**

étreinte [*trin-te*] n. f. Action d'étreindre. Pression exercée par ce qui étreint. Action d'embrasser, de serrer dans ses bras : *douces étreintes. Fig.* Force d'un lien moral. Pénible contrainte.

Étrelles, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 7 kil. de Vitré ; 1.480 h.

étrempage n. m. ou **étrempure** [*tran*] n. f. Action d'étremper. Série de trous pratiqués sur l'âge de la charrue pour régler l'enfoncement du soc.

étremper [*tran-pé*] v. n. Enfoncer plus ou moins profondément le soc de la charrue dans la terre.

étrenne [*trè-ne*] n. f. (lat. *strena*). Présent fait à l'occasion du premier jour de l'an ou de tout autre jour consacré par l'usage : *recevoir, donner des étrennes.* Cadeau en général. *Par ext.* Première vente du jour, que fait un marchand. *Fam. En avoir, n'en n'avoir pas l'étrenne,* être, n'être pas le premier à user, à jouir de. *Donner à quelqu'un l'étrenne de sa barbe,* l'embrasser le premier après avoir été rasé. PROV. : **A bon jour, bonne étrenne,** se dit quand une chose heureuse arrive un jour de fête.

— ENCYCL. On trouve l'usage des étrennes établi à Rome dès la plus haute antiquité. On envoyait aux magistrats, comme marque de déférence, des branches coupées dans un bois consacré à la déesse *Strenia* ou *Strena.* Plus tard, on offrit des figues, des dattes, du miel, puis des monnaies et médailles d'argent, etc. Enfin, l'usage des étrennes devint si général sous les empereurs, que tout le peuple allait souhaiter la bonne année à l'empereur, et chacun lui portait son présent d'argent selon son pouvoir. Les Gaulois avaient très probablement l'usage des étrennes : ils se partageaient les touffes de gui le premier jour de l'année. Au moyen âge, les étrennes étaient données aussi bien par les petits que par les grands, et constituaient de véritables échanges. En 1563, Charles IX disposa que l'année commencerait le 1er janvier, mais, aux XIVe et XVe siècles, on donnait déjà les étrennes le jour de la Circoncision, bien qu'alors l'année ne commençât pas à cette époque.

Étrennes de la poésie française (*les*), d'Antoine de Baïf ; ouvrage composé de poésies traduites du grec, et qui contient un essai d'orthographe phonétique et une curieuse application de la métrique ancienne à la poésie française (1574).

étrenner [*trè-né*] v. a. (de *étrenne*). Procurer à un marchand sa première vente de la journée. Faire usage d'une chose pour la première fois : *étrenner une robe, un chapeau.* Se servir le premier de quelque chose : *on dit de celui qui étrenne une maison neuve qu'il essuie les plâtres.* V. n. Se dit de la première vente faite dans la journée. *Pop.* Recevoir des coups, des reproches.

étrépage n. m. (de *étréper*). Action d'étréper.

Étrépagny, ch.-l. de c. (Eure), arr. des Andelys, sur la Bonde, s.-affl. de l'Epte ; 2.350 h. Ch. de f. Et. — Le cant. a 20 comm. et 8.210 h.

étrèpe n. f. Pioche de défrichement, à larges lames, dont les parties coupantes ont une direction perpendiculaire l'une à l'autre et avec laquelle on coupe sous terre les racines des arbustes qu'il s'agit de détruire.

étréper [*pé*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) Enlever la couche superficielle d'un terrain, tout en coupant les racines.

Étrépilly, comm. du dép. de Seine-et-Marne, arr. et à 11 kilom. de Meaux, sur la Thérouanne, affluent de la Marne ; 530 hab. (en 1911). Le 8 septembre 1914, au cours de la bataille de l'Ourcq, le 2me régiment de zouaves a enlevé Etrépilly à la suite d'un terrible assaut, après être parti de Barcy.

êtres ou **aîtres** [*è-tre*] n. m. pl. (lat. *extera*). Les dispositions des différentes parties d'une habitation : *connaître les êtres d'une maison.*

étrésillon [*zi, ll* mll., *on*] n. m. (pour *estésillon,* de l'anc. fr. *teser,* tendre). Pièce de bois qu'on place en travers dans les tranchées, les galeries de mine, pour empêcher les terres de s'ébouler.



Étrésillons.

étrésillonnement [*zi, ll* mll., *o-ne-man*] n. m. Action d'étrésillonner.

étrésillonner [*z i, ll* mll., *o-né*] v. a. Etayer avec des étrésillons.

étresse [*trè-se*] n. f. Papier gris non collé, dont on double les cartes à jouer pour les rendre opaques.

Étretat [*ta*], comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 27 kil. du Havre, sur la Manche ; 2.020 h. (*Etretatais* ou *Etretatiens*). Ch. de f. Et. Bains de mer ; belles falaises.

Étretat (*La Falaise d'*), tableau de Courbet, l'un de ses meilleurs paysages (1870).

Étreux, comm. de l'Aisne, arr. et à 31 kil. de Vervins, sur le Noirieu ; 1.480 h. (en 1914). Ch. de f. N. Partiellement détruite au cours de la Grande Guerre.

étricage n. m. Action d'étriquer, de réduire les dimensions d'une pièce de bois.

étricher [*ché*] v. a. (allem. *streichen*). Frotter les cordes à boyau avec des cordes en crin imbibées d'eau de potasse.

étrier [*tri-é*] n. m. (orig. germ.). Sorte d'anneau en métal, suspendu par une courroie de chaque côté de la selle, et sur lequel le cavalier appuie le pied : *les étriers des Arabes sont larges et profonds. A franc étrier,* de toute la vitesse de son cheval. *Coup de l'étrier,* dernier coup que l'on boit avant de se séparer. *Vider les étriers,* laisser ses pieds sortir des étriers ; tomber de cheval ou, *au fig.,* se laisser déconcerter dans une discussion. *Avoir le pied à l'étrier,* être prêt à monter à cheval, à partir. *Fig.* Se tenir prêt ; être en bonne voie. *Tenir l'étrier à quelqu'un,* lui tenir l'étrier immobile pour l'aider à monter à cheval ; au *fig.,* favoriser ses desseins. *Mettre à quelqu'un le pied à l'étrier,* au *fig.,* favoriser ses débuts. Lien de fer pour maintenir une poutre rompue. Un des osselets de l'oreille interne. Suspensoir des marche-pieds des vergues.

étrier (*le Coup de l'*), tableau de Meissonier (1865), remarquable par la finesse de la touche et la perfection du rendu.

étrier [*tri-é*], **ère** adj. Se dit d'une jambe d'un pilier, placée à la tête d'un mur mitoyen.

étrière n. f. Petite lanière de cuir, servant à attacher les étriers à la selle quand ils ne pendent pas.

étrieu n. m. (autre forme de *étrier*). Etai transversal entre deux maisons.

étrillage [*ll* mll.] n. m. Action d'étriller.

étrille [*ll* mll., *e*] n. f. (lat. *strigilis*). Instrument de fer, formé de petites lames dentelées, pour enlever les malpropretés qui s'attachent au poil des chevaux et autres animaux domestiques.



Étrille.

étrille [*ll* mll., *e*] n. f. *Zool.* Nom vulgaire d'un crustacé appelé aussi *crabe laineux.*

étriller [*ll* mll., *é*] v. a. Frotter avec l'étrille : *étriller un cheval. Fig.* Malmener, battre : *on l'a étrillé d'une rude manière. Fam.* Faire payer trop cher : *ce marchand nous a étrillés.*

étripage n. m. Action de vider les poissons et en particulier les sardines.

étriper [*pé*] v. a. Retirer les tripes de : *étriper un lapin. A étripe-cheval,* à bride abattue.

étriqué [*ké*], **e** adj. Qui n'a pas l'ampleur voulue : *habit étriqué.* N. m. Caractère, défaut de ce qui est étriqué : *se complaire dans l'étriqué.* ANT. **Ample.**

étriquement [*ke-man*] n. m. Action d'étriquer.

étriquer [*ké*] v. a. (orig. germ.) Faire ou rendre trop étroit, trop peu ample : *étriquer un habit. Fig.* Ne pas assez développer : *étriquer un discours.* Enlever sur une pièce de bois les parties qui empêchent l'ajustage.



Amarrage en étrive.

étriquet [*ké*] n. m. *Pêch.* Filet, plus long que large, tendu sur un cadre rectangulaire, et porté à l'extrémité d'une perche.

étristé [*tris-té*], **e** adj. *Vén.* Se dit d'un chien courant qui a les jarrets bien formés.

étrive n. f. *Mar.* Amarrage sur deux cordages qui se croisent. Angle que fait une manœuvre sur un objet qu'elle rencontre.

étriver [*vé*] v. a. *Mar.* Poser en étrive. V. n. Etre placé en étrive.

étrivière n. f. (rad. *étrier*). Courroie par laquelle un étrier est suspendu à la selle. Pl. *Donner les étrivières,* corriger, donner le fouet. *Fig.* Faire subir un traitement humiliant. (Vx.)

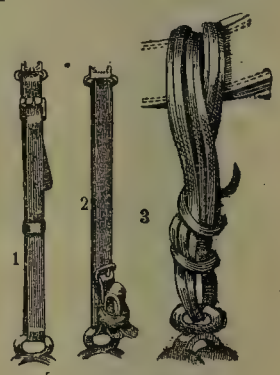

Étrivières : 1. Française ; 2. A la hongroise ; 3. Arabe.

Étrœungt, com. du Nord, arr. et à 7 kil. d'Avesnes, sur l'Helpe Mineure, affl. de la Sambre ; 2.060 h. Brasseries.

étroit [*troi*], **e** adj. (lat *strictus ;* de *stringere,* supin *strictum,* serrer). Qui a peu de largeur : *une rue étroite. Fig.* Qui manque d'étendue, de portée, de grandeur : *esprit étroit ; idées étroites.* Intime : *amitié étroite.* Strict, rigoureux : *une étroite obligation. Manèg.* Qui a les côtes resserrées : *cheval étroit.* N. m. Ce qui est étroit : *préférer le large à l'étroit. A l'étroit,* loc. adv., pauvrement : *vivre à l'étroit.* Dans un logement insuffisant : *être logé à l'étroit.* N. f. *Pop. Faire l'étroite,* faire la prude. ANT. **Ample, large, ouvert.**

étroitement [*man*] adv. A l'étroit. *Fig.* Intimement : *amis étroitement unis.* Strictement.

étroitesse [*tè-se*] n. f. Défaut de ce qui est étroit : *l'étroitesse d'un passage.* Défaut de largeur dans l'esprit, les sentiments : *étroitesse de vues.* ANT. **Ampleur, largeur.**

étron n. m. (b. all. *strunt*). Matière fécale consistante de l'homme et de quelques animaux.

étronçonner [*so-né*] v. a. Couper entièrement la tête à un arbre.

étrope n. f., **étroper** v. a. V. ESTROPE, ESTROPER.

étruffé [*tru-fé*], **e** adj. *Vén.* Se dit du chien dont la cuisse est atrophiée.

étruffure [*tru-fu-re*] n. f. Infirmité du chien étruffé.

Étrurie, ancienne région d'Italie, entre le Tibre, les Apennins, la mer Tyrrhénienne et la rivière Macra. Les *Etrusques* ou Rasennes, probablement de race aryenne, étaient originaires de l'Asie Mineure. Supérieurs aux autres Italiotes, leurs contemporains, par leur culture intellectuelle, ils groupèrent, dès le



ÉTRIERS : 1. Xe siècle ; 2. XIIIe siècle ; 3. De tournoi (XVe s.) ; 4. A grille (1500) ; 5. De joute (XVIe s.) ; 6. Espagnol (XVIIe s.) ; 7. Mauresque (XVIe s.) ; 8. Turc (XVIIe s.) ; 9. Arabe ; 10. Indien, en bronze (XVIIIe s.) ; 11. Moderne ; 12. A la française : A, œil ; B, branches ; C, grille.



ART ÉTRUSQUE : 1. Chambre sépulcrale de Cære ; 2. Ciste Ficorini ; 3. Scène de banquet (peinture de Corneto) ; 4. Bas-relief de sarcophage (Vulci) ; 5. Vase de Bucchero ; 6. Fibule ; 7. Anneaux de cheveux ; 8. Boucle d'oreille ; 9. Peinture de la tombe Campana (Véies) ; 10. Urne funéraire en forme de maison (Chiusi) ; 11. Canope ; 12. Vase funéraire ; 13. Vase de Bucchero ; 14. Hélène et Ménélas (miroir) ; 15. Vase de Bucchero ; 16. Danseuse (peinture de Corneto) ; 17. Casque ; 18. Sarcophage en terre cuite de Chiusi ; 19. Sarcophage de Cære ; 20. Peinture de Corneto.

XVe siècle av. J.-C., leurs cités en confédérations ; chaque cité était gouvernée par un roi électif pris parmi les *lucumons*, ou chefs nobles. Leur langue n'a pas encore été déchiffrée, bien qu'on en puisse épeler les caractères, qui sont d'origine phénicienne. Leur religion comprenait des divinités supérieures, des divinités groupées autour de Jupiter, des divinités infernales, et une multitude de génies bons ou malfaisants. Les Etrusques excellaient dans la science des augures. Quant à leur art, il paraît relever très étroitement de l'imitation orientale et grecque. L'Etrurie est aujourd'hui la *Toscane*. V. ÉTRUSQUE (*art*).

Étrurie (ROYAUME D'), créé par Bonaparte par le traité du 21 mars 1801, entre la France et l'Italie, au profit du duc Louis, fils du duc de Parme. Il fut réuni à l'Empire en 1808, puis érigé en grand-duché de Toscane en 1809 pour la princesse Elisa Bonaparte.

Étrusque [*trus-ke*], habitant ou originaire de l'Etrurie : *les Etrusques*. Adjectiv. : *vase étrusque*. N. m. La langue des Etrusques.

— ENCYCL. *Art étrusque*. Les Etrusques ont presque tout emprunté à la Grèce et à l'Orient. C'est en architecture qu'ils ont montré le plus d'originalité : dans les murailles et les portes de leurs villes, dans leurs remarquables égouts, et surtout dans leurs vastes tombeaux, sortes d'appartements souterrains, souvent garnis d'un riche mobilier. Ils ont brillé dans la sculpture en argile polychrome : citons leurs couvercles de sarcophages, représentant le mari et la femme de grandeur naturelle. Leur nécropole de Corneto est riche en peintures représentant, avec une tendance au réalisme, des scènes de banquets, de funérailles, etc. Les beaux vases extraits en grand nombre de Vulci sont en réalité des vases grecs ; les plus grossiers, seuls, sont de fabrication étrusque. Les Etrusques excellaient dans la métallurgie et dans l'orfèvrerie.

Ettelbruck, comm. du grand-duché de Luxembourg, sur l'Alzette, et près de son confluent avec la Sure ; 3.800 h. Son nom lui vient d'un pont traversant la Sure, qui s'appelle « pont d'Attila » (en allem. *Etzel*), la ville s'appelant autrefois *Etzelbruck*.



Le Coup de l'étrier, tableau de Meissonier.

Ettenheim, v. d'Allemagne (grand-duché de Bade) ; 3.160 h. C'est là que résidait le duc d'Enghien, quand il fut saisi par ordre du Premier Consul (1804).

Etterbeek, v. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles) ; 23.100 h. ; c'est un faubourg de Bruxelles. Industrie florissante.

Ettlingen, v. d'Allemagne (gr.-duché de Bade) ; 8.700 h. Filatures, papeteries. Moreau y battit l'archiduc Charles (1796).

étude n. f. (du lat. *studium*, zèle, hâte). Application de l'esprit pour apprendre ou approfondir : *se livrer à l'étude*. Connaissances acquises en étudiant : *homme sans étude*. *Par ext.* Soin qu'on se donne : *faire son étude de plaire*. Salle de travail pour les élèves : *le maître d'étude*. Bureau où travaillent les clercs d'un notaire ou d'un avoué, etc. Clientèle de ces derniers : *vendre son étude*. Travaux qui préparent l'exécution d'un projet : *étude d'un chemin de fer*. Morceau de musique gradué pour l'étude : *études de piano, de violon*. Pl. Instruction classique : *études manquées*. Morceaux de dessin, de peinture, pour l'étude : *études de Raphaël*.

Études (*musée des*) ou **dei Studi**, célèbre galerie de peinture, à Naples ; auj. *Musée national de Naples*.

Études (*Traité des*), par Rollin. L'auteur y expose la manière d'enseigner et d'étudier les belles-lettres, et apprécie les chefs-d'œuvre de l'antiquité : il demande que la langue française devienne l'objet principal des études de la jeunesse (1726).

Études (*Cours d'*), grand ouvrage de Condillac, rédigé pour l'éducation du prince de Parme, et qui se compose des trois traités : *l'Art de penser*, *l'Art de raisonner* et *l'Art d'écrire*, et de l'*Histoire générale des hommes et des empires* (1755).

Études de la nature, par Bernardin de Saint-Pierre. L'auteur n'a point entendu faire un livre d'histoire naturelle, mais introduire le sentiment moral, l'émotion, dans le tableau de l'univers. Il tombe parfois dans le mauvais goût mythologique et larmoyant de son siècle, et aussi dans des applications un peu enfantines du principe de la finalité dans la nature (1784).

Études historiques, par Chateaubriand (1831) ; vigoureuse esquisse d'histoire universelle, où l'auteur se proposait de mettre en lumière l'influence civilisatrice du christianisme.

étudiant [*di-an*], **e** n. Personne qui étudie. Personne qui fréquente les cours d'une université ou d'une faculté : *un étudiant en droit, en médecine.* N. f. *Abusiv.* Fille du quartier Latin.

— Encycl. A la fin du moyen âge, la royauté diminua progressivement les droits et privilèges de l'ancienne Université, et les étudiants ne reprirent leur importance que sous la Restauration et Louis-Philippe. Sous la troisième République, la jeunesse des écoles s'est groupée en associations destinées à leur fournir certains avantages matériels. L'*Association générale des étudiants de Paris* a été fondée en 1884; elle organise des fêtes amicales et des réunions sportives, et reçoit 200 journaux français et étrangers. Le *Cercle catholique des étudiants de Paris* (*Cercle du Luxembourg*) a été fondé en 1844. En Allemagne, les corporations d'étudiants (*Korps, Burschenschaften*) ont un caractère moins démocratique : ce sont des sociétés de plaisirs, qui imposent à leurs membres le port d'un uniforme, ainsi que l'habitude ridiculement exagérée des duels. En Angleterre, il y a des associations sportives et des associations oratoires, analogues à notre Conférence des avocats. De même en Hollande. En Suisse, les associations sont du même genre qu'en Allemagne, mais plus démocratiques. Un projet de Fédération internationale des étudiants a été mis sur pied en 1898 ; mais cette fédération, connue sous le nom de *Corda fratres*, n'a eu qu'un médiocre succès.

étudier [*di-é*] v. a. (rad. *étude*. — Se conj. comme *prier*.) S'appliquer à, travailler, pour apprendre les lettres, une science, un art : *étudier la peinture.* Tâcher d'entendre : *étudier un auteur.* Apprendre par cœur : *étudier sa leçon.* Préparer, examiner : *étudier un projet de loi.* Observer avec soin : *étudier un homme, la nature. Etudier le terrain,* au *fig.*, examiner, avant d'agir, les circonstances favorables ou contraires. *Douleur étudiée,* douleur feinte, affectée. V. n. S'appliquer à une étude. Faire ses études. **S'étudier** v. pr. S'appliquer à. S'analyser soi-même.

étudiole n. f. (ital. *studiolo*). Petit meuble à tiroirs, qui se pose sur un autre, et dans lequel on serre ordinairement des papiers.

étui n. m. (de l'anc. fr. *estuier*, renfermer). Sorte de boîte qui sert à mettre, à porter, à conserver un objet : *étui à lunettes.* Enveloppe quelconque. *Mar.* Enveloppe de toile peinte dont on recouvre les voiles, les embarcations, etc. *Etui de cartouche,* cylindre en laiton, qui sert à contenir la charge des cartouches. Petite boîte cylindrique, pour serrer les aiguilles, etc. Fourreau où est logé l'aiguillon de certains insectes. Baquet muni d'un couvercle percé à jour, dans lequel on renferme les poissons sur le bateau.

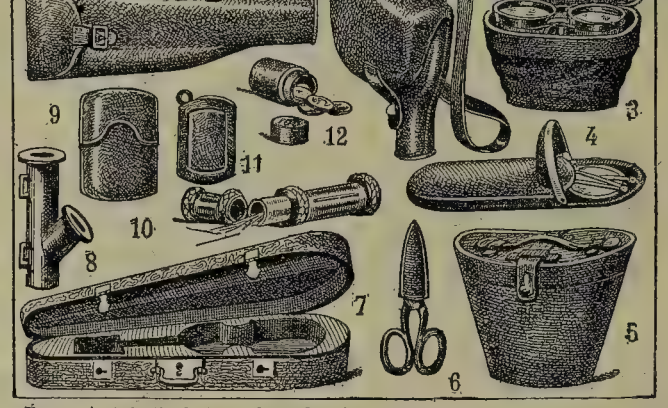

Étuis : 1. A fusil ; 2. A revolver ; 3. A lorgnette ; 4. A lunettes ; 5. A chapeau ; 6. A ciseaux ; 7. A violon ; 8. A fouet ; 9. A cigarettes ; 10. A aiguilles ; 11. A lorgnon ; 12. A or.

étuvage ou **étuvement** [*man*] n. m. Action d'étuver : *l'étuvage est employé comme moyen de conservation des bois, mais, en éliminant les résines et certains sels, il domine la force de résistance des fibres.*

étuve n. f. (bas lat. *stupa*). Chambre de bain, que l'on chauffe par des bouches de chaleur ou par la vapeur d'eau bouillante, pour provoquer la transpiration. Petit four pour faire sécher différentes substances. Appareil pour la désinfection ou la stérilisation par la vapeur. *Fig. Cette chambre est une étuve,* est très chaude.

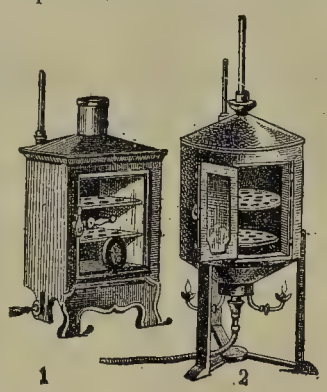

Étuves : 1. Ordinaire, à air chaud ; 2. Pour fermentations et cultures.

— Encycl. *Méd.* On emploie en médecine des étuves sèches ou humides, pour traiter les goutteux et les rhumatisants ; la température dans ces appareils est voisine de 40°.

Pour la désinfection des effets et de la literie des malades atteints d'affections contagieuses, il existe des étuves municipales, où la température est portée à 120°.

Pour stériliser les appareils et les substances employés en bactériologie; on se sert d'étuves sèches en tôle ou en cuivre, dont la température, supérieure à 120 degrés, ne doit jamais dépasser 150.

Pour cultiver les microbes, on utilise des étuves à température constante, voisine de 40°. Les modèles les plus recherchés sont ceux de Pasteur, de Roux de d'Arsonval.

Enfin, pour dessécher les fruits (prunes, pommes, raisins, etc.), on utilise des étuves chauffées par l'air ou la vapeur et dans lesquelles les fruits sont introduits sur des claies étagées.

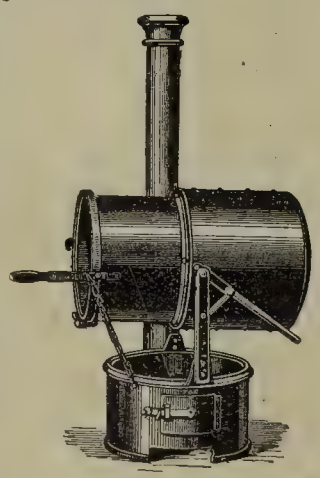
Étuveur.

étuvée [*vé*] n. f. Syn. de étouffée. Quantité de pains de sucre que l'on met à la fois dans l'étuve d'une raffinerie.

étuver [*vé*] v. a. Cuire à l'étouffée : *étuver des pigeons.* Sécher ou chauffer dans une étuve : *étuver des pains de sucre. Méd.* Laver en appuyant légèrement : *étuver une plaie.*

étuveur n. m. Appareil servant à l'étuvage de certains produits, notamment des tubercules, grains, etc., pour l'alimentation des bestiaux.

étuviste [*vis-te*] n. m. Qui tient des étuves. *Autref.* Qui tenait des bains publics.

et vera incessu patuit dea. V. vera.

Etymologicum Magnum, mots lat. signif. *Le Grand Etymologique,* lexique grec composé vers la seconde moitié du Xe siècle.

étymologie [*jî*] n. f. (du gr. *etumos*, vrai, et *logos*, discours). Origine d'un mot : *la plus grande partie des mots français ont une étymologie latine.* Science qui s'occupe de l'origine des mots.

— Encycl. Si les recherches étymologiques datent de l'antiquité, l'étymologie scientifique date à peine d'un siècle. Elle est née le jour où l'on a considéré les faits du langage comme formant des séries naturelles, soumises à des *lois* constantes et uniformes. La similitude extérieure de formes n'est pas toujours l'indice d'une parenté réelle. La recherche étymologique est fondée sur la régularité des lois *phonétiques* qui régissent les transformations des sons, et sur la *sémantique* ou science des significations.

étymologique adj. Qui a rapport à l'étymologie : *dictionnaire étymologique.*

étymologiquement [*ke-man*] adv. Conformément à l'étymologie.

étymologisme n. m. Système orthographique, fondé sur l'étymologie et opposé au phonétisme.

étymologiste [*jis-te*] n. Qui s'occupe d'étymologie.

Etzel, nom sous lequel Attila est désigné dans les chroniques allemandes.

eu, préfixe emprunté au grec, et qui signifie *bien, bon. Chim.* Symbole chimique de l'europium.

eu, eue [*u*] part. pass. du v. *avoir.*

Eu, ch.-l. de c. (Seine-Inf.), arr. de Dieppe, sur la Bresle ; 5.740 h. (*Eudois*). Pêche, corderies. Ch. de f. N. et Etat. Château des princes d'Orléans, partiellement détruit par un incendie en 1902. Patrie des frères Anguier. — Le cant. a 22 comm. et 19.000 h.

Eu (Louis-Philippe-Gaston, comte d'), prince français, né à Neuilly, m. à bord du *Massilia* faisant route vers le Brésil (1842-1922), fils aîné du duc de Nemours. Il épousa, en 1864, la fille aînée de l'empereur du Brésil Pedro II. Nommé maréchal brésilien, il se distingua en luttant victorieusement contre l'Uruguay, le Paraguay et la République Argentine. Après la proclamation de la république (1889), il se retira en France, à Versailles.

eubage n. m. Prêtre gaulois voué à l'étude des sciences naturelles, de l'astronomie, de la divination.


Comte d'Eu.

Eubée, île de l'Archipel, appelée *Négrepont* par les navigateurs italiens du moyen âge. Elle forme aujourd'hui une nomarchie du royaume de Grèce ; capit. *Chalcis ;* 115.000 h. (*Eubéens*). Céréales, fruits, marbres. Elevage du mouton, du bœuf. On a fait des fouilles intéressantes sur l'emplacement des antiques villes de Chalcis et d'Erétrie.

eubiotique n. f. (du gr. *eu*, et *bios*, vie). *Philos.* Ensemble des préceptes relatifs à l'art de bien vivre.

euboïque adj. Qui appartient à l'Eubée.

Eubule, orateur athénien, né au bourg d'Anaphlyste ; partisan décidé de la paix, adversaire de Démosthène, ami et protecteur d'Eschine.

Eubulide, philosophe grec de l'école de Mégare, né à Milet, dialecticien subtil, adversaire d'Aristote (IVe s. av. J.-C.).

eucaïne n. f. *Chim.* Dérivé de la pipéridine, pouvant remplacer la cocaïne, dont il se rapproche par sa constitution.

eucalyptol n. m. Huile essentielle retirée des feuilles d'eucalyptus, et que l'on emploie en médecine comme désinfectant et fébrifuge. Syn. cinéol.

eucalyptus [*lip-tuss*] n. m. Genre de myrtacées d'Australie : *l'eucalyptus, qui atteint des proportions gigantesques, a été acclimaté en Europe et utilisé pour le dessèchement des marais.*

— Encycl. Les eucalyptus ou gommiers sont des arbres australiens pouvant atteindre 145 mètres de hauteur. Le bois, dur et résineux, est excellent pour les constructions. On en connaît 180 espèces, dont la plus célèbre est l'*arbre à fièvre* de Tasmanie. Ces arbres assainissent les régions marécageuses par leur croissance rapide, qui exige une absorption d'eau considérable. On retire des feuilles l'*eucalyptol*, qui possède des propriétés désinfectantes ; on les prescrit en infusions, alcoolats et sirops.


Eucalyptus.

Eucharis [*ka-riss*], nymphe de la déesse Calypso, et héroïne d'un des épisodes du *Télémaque.*

eucharistial [*ka-ris-ti*] n. m. Ancien nom du ciboire, où l'on renferme l'eucharistie.

eucharistie [*ka-ris-tî*] n. f. (du gr. *eukharistia*, action de grâces). Sacrement qui, suivant la doctrine catholique, contient réellement et substantiellement le corps, le sang, l'âme et la divinité de Jésus-Christ, sous les espèces du pain et du vin.

— Encycl. V. messe.

eucharistique [*ka-ris-ti-ke*] adj. Qui appartient à l'eucharistie : *sacrement eucharistique.*

Eucher (saint), archevêque de Lyon, né en Gaule vers 370, m. en 449. Fête le 16 novembre.

euchètes [*kè-te*] ou **euchites** [*ki-te*] n. m. pl. (du gr. *eukhê*, prière). Hérétiques du Ve siècle, qui habitaient l'Arménie et la Syrie, et qui regardaient la prière comme l'unique moyen de salut, à l'exclusion des sacrements. S. un *euchète* ou *euchite.*

euchre [*eu-kre*] n. m. Sorte de jeu d'écarté.

euchrone [*kro-ne*] adj. (du préf. *eu*, et du gr. *khronos*, temps). Se dit des plantes dont tous les individus fleurissent à peu près en même temps et pendant une courte période : *le muguet est une plante euchrone.*

Eucken (Rodolphe-Christophe), philosophe allemand, né à Aurich (Frise-Orientale) en 1846. Il a défendu dans ses ouvrages l'esprit chrétien contre le naturalisme et l'intellectualisme. Prix Nobel (1908). Il a signé le « Manifeste » des 93 intellectuels allemands.

euclase [*kla-ze*] n. f. Silicate hydraté naturel d'aluminium et de glucinium.

Euclide, archonte athénien, pendant la magistrature duquel (403 av. J.-C.) la constitution démocratique fut rétablie, après l'expulsion des Trente Tyrans, et l'alphabet ionien fut adopté dans les documents publics.

Euclide, géomètre grec, qui enseignait à Alexandrie sous le règne de Ptolémée Ier (306-283 av. J.-C.). On a de lui des *Eléments* qui constituent comme la base de la géométrie plane.

Euclide (*postulatum d'*), l'un des axiomes sur lesquels repose la géométrie euclidienne et qui s'énonce ainsi : *par un point extérieur à une droite, on ne peut mener qu'une seule parallèle à la droite.*

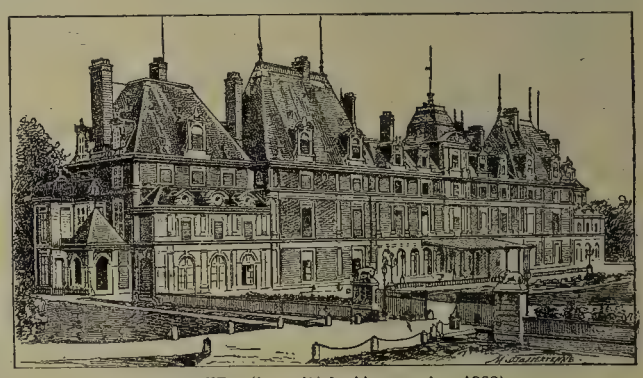
Château d'Eu (incendié le 11 novembre 1902).

Euclide le Socratique, philosophe grec, disciple de Socrate et fondateur de l'école de Mégare dite *éristique* (450-380 av. J.-Ch.). V. Mégare.

euclidienne [*di-è-ne*] adj. f. Se dit de la méthode suivie par Euclide dans ses démonstrations mathématiques : *géométrie euclidienne.*

eucodine n. f. Narcotique dérivé de la codéine.

eucologe ou **euchologe** [*ko*] n. m. (du gr. *eukhê*, prière, et *logos*, discours). Livre de prières pour l'office des dimanches et des fêtes.

eucrasie [*zî*] n. f. (du gr. *eu*, bien, et *krasis*, tempérament). *Méd.* Juste tempérament des humeurs, constituant l'état de santé. (Vx.)

eucrasique [*zi-ke*] adj. Qui a rapport à l'eucrasie : *état eucrasique des humeurs.*

eucrasisme [*zis-me*] n. m. Relatif à l'eucrasie.

eudémonisme [*nis-me*] n. m. (du gr. *eudaimôn*, heureux). Théorie morale fondée sur l'idée du bonheur conçu comme bien suprême.

eudémoniste [*nis-te*] adj. et n. Qui professe l'eudémonisme, qui se rapporte à cette doctrine.

Eudes, fils de Robert le Fort, m. à La Fère en 898, comte de Paris et roi de France de 888 à 898. Il défendit Paris contre les Normands et fut proclamé roi à Compiègne par les seigneurs, après la déposition de Charles le Gros. Il vainquit les Normands à Montfaucon (Meuse), et, en 897, pour satisfaire les partisans des Carolingiens, il demanda aux seigneurs de prêter hommage à Charles le Simple, que Foulques, archevêque de Reims, avait déjà sacré roi en 893.

Eudes de Montreuil, habile architecte et sculpteur français (1220-1289). Il construisit à Paris l'église et l'hospice des Quinze-Vingts, les églises des Chartreux, des Blancs-Manteaux, etc.

Eudes (Jean), prêtre français, né à Ri (Orne), m. à Caen (1601-1680) ; fondateur de la *congrégation des eudistes.* Il était frère de l'historien Mézeray.

Eudes (Emile), général des troupes de la Commune, né à Roncey (Manche), m. à Paris (1843-1888) ;

un des principaux organisateurs des incendies de Paris en 1871. Il s'enfuit à l'étranger, et ne revint en France qu'en 1880.

eudiapneustie [*pneus-ti*] n. f. (du gr. *eu*, bien, et *diapnein*, transpirer). *Méd.* Bon état de la transpiration.

eudiomètre n. m. (du gr. *eudia*, beau temps, et *metron*, mesure). *Physiq.* Instrument pour l'analyse volumétrique ou la synthèse de certains corps dont les composés sont gazeux : *eudiomètre à mercure.*

— ENCYCL. L'eudiomètre à mercure comprend une éprouvette graduée, dont la partie supérieure est traversée par deux fils de platine isolés et voisins l'un de l'autre, et qui servent à faire jaillir une étincelle électrique. Le principe de la méthode d'analyse eudiométrique consiste, lorsqu'un corps est composé de deux éléments gazeux, à introduire avec lui dans l'eudiomètre un troisième gaz, qui, sous l'influence de l'étincelle, se combine avec l'un des deux composants.

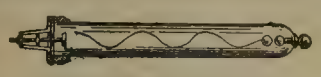
Eudiomètre à mercure.

eudiométrie [*tri*] n. f. (de *eudiomètre*). Art, action d'analyser les mélanges gazeux avec l'eudiomètre.

eudiométrique adj. Relatif à l'eudiométrie : *procédé eudiométrique.*

eudiste [*dis-te*] n. m. Membre de la congrégation des eudistes ou congrégation de Jésus-et-Marie, instituée à Caen, par Jean Eudes (1643). Supprimée en 1792, elle a été reconstituée en 1826.


Eudiste.

Eudocie (Athénaïs), impératrice d'Orient, née à Athènes vers 401, m. en 460 ; femme de Théodose II. Elle protégea les lettres, et composa elle-même des poésies religieuses. — Autre impératrice d'Orient, femme de Basile Ier (IXe siècle).

Eudocie, impératrice d'Orient, femme de Basile Ier.

Eudon, duc d'Aquitaine du temps de Charles-Martel, vainqueur, en 721, des Arabes en marche de Narbonne sur Bordeaux, mais défait par eux en 731 alors qu'il voulait arrêter l'expédition qui se termina par la bataille de Poitiers (732).

Eudore, un des principaux personnages des *Martyrs*, de Chateaubriand, l'époux de Cymodocée ; tous deux sont livrés aux bêtes, dans le cirque de Rome, le jour même de leur mariage. Eudore, converti au christianisme après une jeunesse orageuse, figure poétiquement l'homme qui passe des erreurs du paganisme aux souffrances du martyre.

Eudoxe de Cnide, astronome grec, à qui l'on attribue l'invention du cadran solaire horizontal (409-356 av. J.-C.).

Eudoxe de Cyzique, navigateur grec, né à Cyzique (IIe s. av. J.-C.). Il fut au service des souverains d'Alexandrie ; il atteignit l'Inde par la mer Rouge, et entreprit le périple de l'Afrique.

Eudoxie, fille d'un général franc, Bauto, entré au service de l'empire grec ; m. en 404. Elle épousa Arcadius, et devint ainsi impératrice d'Orient. Ambitieuse, énergique, elle trouva un redoutable adversaire dans le patriarche Jean Chrysostome, que son luxe, ses allures frivoles, ses galanteries avaient scandalisé. (Dans un tableau remarquable, Jean-Paul Laurens a représenté cette scène.) Eudoxie fit exiler le patriarche, et persécuta ses amis ; — EUDOXIE, fille de Théodose II et d'Eudocie Athénaïs, née et morte à Constantinople (422-461) ; épouse de Valentinien III, empereur d'Occident. Après l'assassinat de Valentinien en 455 par Maxime, elle fut contrainte d'épouser ce dernier et, par haine de ce nouvel époux, elle appela en Italie les Vandales. Leur chef, Genséric, saccagea Rome et emmena en Afrique Eudoxie et ses filles, qu'il rendit à la liberté sur la prière de l'empereur Léon ; — EUDOXIE *Macrembolitissa*, impératrice d'Orient du XIe siècle. Veuve de Constantin XI Ducas et régente de l'empire, elle fut chassée du trône par une révolution de palais (1071).


Eudoxie Macrembolitissa, d'après un diptyque du XIe siècle.

Eudoxie Feodorovna (EUDOXIE LAPOUCHKINE), impératrice de Russie, m. à Moscou (1669-1731), première femme de Pierre le Grand, qui la fit fouetter et enfermer dans une forteresse, en raison de ses attaches avec le parti vieux-russe, hostile aux réformes.

eudyname adj. *Méd.* Qui agit favorablement pour rétablir les forces d'un convalescent.

Euganéens [*né-in*] (MONTS), petit système montagneux de la Vénétie. Sources thermales.

Eugène Ier (saint), pape de 654 à 657. Fête le 2 juin ; — EUGÈNE II, pape de 824 à 827, réforma les abus du gouvernement pontifical ; — EUGÈNE III, pape de 1145 à 1153. Saint Bernard fut son ami et son conseiller ; — EUGÈNE IV (*Condolmero*), pape de 1431 à 1447 ; il convoqua le concile de Bâle.

Eugène, empereur romain, m. en 394. Rhéteur gaulois, il fit périr son protecteur Valentinien et revêtit la pourpre (392) avec la complicité d'Arbogaste. S'étant aliéné les chrétiens, il fut vaincu par Théodose, près de Milan, et décapité.

Eugène (saint), évêque de Carthage, exilé en Gaule par Trasimond, roi des Vandales ; m. près d'Albi, en 505. Fête le 13 juillet.

Eugène de Savoie-Carignan, connu sous le nom de **Prince Eugène**, célèbre général des armées impériales, né à Paris, m. à Vienne (1663-1736), fils du comte de Soissons et d'Olympe Mancini, un des plus grands hommes de guerre de son temps. Destiné d'abord à la carrière ecclésiastique, et connu sous le nom d'*abbé de Savoie*, il demanda du service à Louis XIV. Le refus du monarque lui inspira une haine coupable contre sa patrie, et il entra au service de l'Autriche. Vainqueur à Oudenarde et à Malplaquet, mais défait à Denain par Villars, il se signala ensuite contre les Turcs, qu'il écrasa à Petervarad et à Belgrade.


Eugène de Savoie.

Eugène (le prince). V. BEAUHARNAIS.

eugénésie [*zi*] n. f. (du gr. *eu*, bien, et *genesis*, procréation). Aptitude de deux races à donner des croisements féconds.

eugénésique [*zi-ke*] adj. (de *eugénésie*). Qui est propre à améliorer la race : *croisements eugénésiques.* Employé quelquefois comme syn. de EUGÉNIQUE n. f.

Eugénie (sainte), vierge et martyre, née à Rome (183-262). Fête le 25 décembre.

Eugénie, drame en cinq actes et en prose, qui fut le début de Beaumarchais au théâtre. Histoire d'une jeune fille séduite grâce à un faux mariage. Pièce bien charpentée, vivement dialoguée, mais entachée de sensiblerie et de déclamation (1767).

Eugénie Grandet, roman de H. de Balzac, un des chefs-d'œuvre de cet auteur, qui a peint en traits saisissants la vie d'un avare, en opposition avec la noblesse de cœur de sa fille Eugénie, dont les actes semblent prouver la vérité du mot de Balzac : « Sentir, aimer, souffrir, se dévouer, sera toujours le texte de la vie des femmes ». (1833.)

Eugénie-les-Bains, comm. des Landes, arr. et à 18 kil. de Saint-Sever ; 550 h. Eaux sulfurées sodiques et sulfatées calciques, utilisées dans le traitement de la dyspepsie et du rhumatisme.

Eugénie-Marie de Montijo de Guzman, comtesse DE TÉBA, impératrice des Français, née à Grenade (Andalousie) en 1826, m. à Madrid en 1920. Fille du comte de Montijo, grand d'Espagne, et de Marie-Manuela Kirkpatrik de Closeburn, elle épousa Napoléon III en 1853, et lui donna en 1856 un fils, qui fut le Prince impérial. V. NAPOLÉON.


Saint Jean Chrysostome et l'impératrice Eudoxie, tableau de Jean-Paul Laurens.

eugénier [*jé-ni-é*] n. m. Genre de myrtacées des régions chaudes de l'Asie et de l'Amérique, à bois très dur, employé par l'ébénisterie, et à fruits comestibles : *le giroflier appartient au genre eugénier.*

eugénique n. f. ou **eugénisme** n. m. (du gr. *eu*, bien, et *gennân*, engendrer). Science qui a pour but d'étudier les conditions les plus favorables à la reproduction humaine et à l'amélioration consécutive de la race.


L'impératrice Eugénie.

eugénol n. m. *Chim.* Phénol contenu dans l'essence de girofle, matière première pour préparer la vanilline synthétique.

Eugies, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Mons), dans le Borinage ; 2.480 h. Houillères.

Eugubines (*tables*), tables antiques de bronze, trouvées, en 1444, à Gubbio, ville de l'Apennin, et contenant une inscription en langue ombrienne, dont le texte, outre son intérêt linguistique, nous fait connaître la liturgie des anciens Italiotes.

euh! interj. qui marque l'étonnement, le doute.

euisopodes [*i-zo*] n. m. pl. Sous-ordre de crustacés, comprenant tous ceux qui, comme les cloportes, ont le corps formé d'anneaux distincts, munis d'un même nombre de pattes. S. un *euisopode.*

Eulalie (sainte), vierge et martyre, née à Barcelone (289-303). Son martyre a fait l'objet du *Chant d'Eulalie* ou *Cantilène d'Eulalie* (28 vers), le plus ancien poème en langue d'oïl, que nous possédions. Fête le 10 décembre.

Eulenspiegel (Till), personnage du XIVe siècle, dont les bons tours ont été célébrés dans un livre populaire en bas allemand. Son nom a formé le mot français *espiègle.*

Euler [*lèr*] (Léonard), illustre mathématicien, né à Bâle, m. à Pétrograd (1707-1783). Il a enrichi de précieuses découvertes l'analyse mathématique pure, l'analyse appliquée à la géométrie, la mécanique rationnelle, etc. L'astronomie lui doit la théorie nouvelle de la Lune, et des mémoires importants sur les inégalités des planètes. Il s'occupa aussi de physique, de chimie et de métaphysique. Devenu aveugle à soixante ans, il se contenta de dire : « J'aurai moins de distractions ! » et continua ses recherches jusqu'à sa mort. — Son fils, JEAN-ALBERT, né et m. à Petrograd (1734-1800), fut un astronome de mérite.

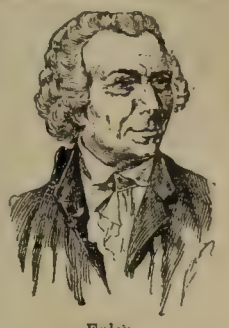
Euler.

Euloge (saint), patriarche d'Alexandrie, né en Syrie vers 540, m. vers 605 ; combattit les hérétiques avec beaucoup de zèle. Fête le 13 septembre.

eulogie [*ji*] n. f. (du gr. *eulogia*, bénédiction) Pain bénit, probablement pain azyme, qui était distribué aux catéchumènes non encore admis à la communion. Plus tard, mets bénits, en général. (Surtout au plur.)

eulophe n. m. Genre d'insectes hyménoptères, comprenant de minuscules formes répandues dans l'hémisphère boréal, et dont une douzaine d'espèces habitent la France : *les eulophes se rendent utiles en détruisant les chenilles des phalènes et des noctuelles.*

Eumée, personnage de l'*Odyssée*, fidèle serviteur et porcher d'Ulysse. C'est sous son toit que descendit Ulysse en abordant Ithaque, et ce fut le fidèle Eumée qui l'aida à se défaire des prétendants de Pénélope.

eumène n. m. Genre d'insectes hyménoptères, comprenant des guêpes solitaires, à robe noire variée de jaune et de roux, de forme élégante, allongée, répandues dans les régions chaudes du globe.




Eumène et son nid.

Eumène, un des lieutenants d'Alexandre, roi de Cappadoce et de Paphlagonie, né à Cardia, tué par ordre d'Antigone, son ennemi, en 317 av. J.-C.

Eumène Ier, roi de Pergame de 263 à 241 av. J.-C. ; il fut le véritable fondateur de ce royaume ; — EUMÈNE II, roi de Pergame de 197 à 159 av. J.-C., allié des Romains, dont l'amitié fit de lui le souverain le plus puissant de l'Asie Mineure. Protecteur des lettres et des arts, il fonda dans sa capitale une célèbre bibliothèque.

Eumène, rhéteur gallo-romain, né et m. à Autun (260-311). Il fut le secrétaire de Constance Chlore.

Euménides (*Bienveillantes*), nom souvent donné, par antiphrase, surtout en Attique, aux Erinyes ou Furies. — Une *Euménide*.

Euménides (*les*), tragédie d'Eschyle, continuant les tragédies d'*Agamemnon* et des *Choéphores*, pour former la grande trilogie de l'*Orestie* (458 av. J.-C.). Le sujet est la fuite d'Oreste, après le meurtre de Clytemnestre, l'expiation, puis et le pardon accordé au héros par les dieux et l'acquittement devant le tribunal de l'Aréopage.

eumétopias [*pi-ass*] n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, comprenant des punaises du Brésil.

eumolpe n. m. Genre d'insectes coléoptères, de l'Amérique tropicale.

— ENCYCL. Les eumolpes proprement dits, dont on connaît une quinzaine d'espèces de l'Amérique tropicale, sont remarquables pour leurs brillantes couleurs. On les emploie en bijouterie et dans la plumasserie, pour faire des parures. On appelle du même nom des insectes appartenant à des genres différents ; c'est ainsi que le *bromius* ou *adoxus vitis* est appelé « eumolpe de la vigne ». Cet insecte est connu également sous les noms de *gribouri* et d'*écrivain*, parce qu'il découpe sur le parenchyme des feuilles des sillons ayant l'aspect de caractères d'écriture. On détruit l'eumolpe de la vigne en recueillant le matin les insectes parfaits dans un entonnoir disposé sous le cep que l'on secoue, et en injectant dans le sol du sulfure de carbone contre les larves.


Eumolpe.

Eumolpe, rapsode de Thrace, fils de Neptune fondateur des mystères d'Eleusis, premier prêtre de Cérès et de Bacchus. Ses descendants, les Eumolpides, furent toujours prêtres de Cérès à Eleusis. (*Myth.*)

eumydrine n. f. *Chim.* Méthylazotate d'atropise, moins toxique que l'atropine, et remplaçant celle-ci avec avantage.

Eunape, philosophe néo-platonicien, né à Sardes vers 347 apr. J. C. ; auteur des *Vies des philosophes et des sophistes.*


Eunecte.

eunecte [*nèk-te*] n. m. Genre de reptiles ophidiens, de la famille des pythonidés.

— Encycl. L'eunecte murin ou *anaconda* est le plus grand des serpents; il dépasse souvent dix mètres de long. Gris, marbré de noir, ou de brun et de roux, il se cache dans les fourrés, dans les arbres, au bord des eaux, guettant tous les animaux. Il s'introduit la nuit dans les basses-cours ; il attaque et avale même les enfants. Non venimeux, il étouffe sa proie, la broie dans ses anneaux, puis l'engloutit. Il habite surtout l'Amérique du Sud.

eunice [*ni-se*] n. f. Genre d'annélides, comprenant des vers répandus dans toutes les mers du globe.

eunuchisme [*kis-me*] n. m. Etat de celui qui est eunuque (autref. *eunuche*). Influence des eunuques à la cour d'Orient.

eunuque [*nu-ke*] n. m. (du gr. *eunê*, lit, et *ekhein*, garder). Homme qui a subi la castration et préposé en Orient à la garde d'un harem. *Fig.* Homme sans énergie ou sans fécondité.

— Encycl. *Hist.* Les eunuques ont toujours été nombreux en Orient; ils apparurent en Grèce au temps des successeurs d'Alexandre le Grand et pénétrèrent à Rome sous l'empire : ils se rencontrent encore aujourd'hui dans une bonne partie de l'Asie et en Turquie. Vivant dans l'entourage immédiat du souverain, certains eunuques ont joué en Orient un rôle politique considérable. Parmi les plus célèbres, on peut citer : le philosophe Favorinus ; Bagoas, qui fut en Perse un faiseur de rois ; Photin, ministre de Ptolémée ; Eutrope, ministre d'Arcadius ; Narsès, lieutenant de Justinien.

Dans le christianisme, il y eut des eunuques volontaires qui se mutilaient par un raffinement d'ascétisme, comme Origène et les *valésiens;* ces pratiques furent condamnées par le concile de Nicée.

En Italie, la castration a été longtemps pratiquée pour conserver la voix de soprano aux hommes destinés à chanter dans les églises ou dans les théâtres, où les femmes n'étaient pas admises.

Eunuque (*l'*), comédie de Térence, imitée de Ménandre, représentée en l'an de Rome 583. La Fontaine donna, en 1656, une imitation adoucie de cette pièce, où paraissent les personnages traditionnels du soldat fanfaron, de la courtisane, l'esclave fripon, le parasite, mais qui reste toujours d'un comique mesuré.

Eunus [*nuss*], esclave syrien, chef de la première guerre servile en Sicile, tué en 133 av. J.-C.

eupathie [*ti*] n. f. (du préf. *eu*, et du gr. *pathos*, souffrance). Résignation dans les souffrances.

eupatoire n. f. Genre de composées, comprenant des herbes ou arbrisseaux d'Amérique, dont le type est le *chanvre d'eau*, jadis célèbre comme fébrifuge, tonique et antiscorbutique.

Eupatoria, v. et port de Crimée ; 12.000 h. Les Français y débarquèrent en 1854, et occupèrent la ville pendant toute la guerre de Crimée. Lacs salés.

Eupatrides, descendants des grandes familles éoliennes refoulées par l'invasion des Héraclides dans l'Attique, où elles formèrent une oligarchie longtemps puissante. — Un, une *Eupatride.*

Eupen, v. de Belgique, prov. de Liége, au confluent de la Helle et de la Vesdre ; 14.350 h. Bifurcation de chemins de fer ; ville industrielle (étoffes de laine, machines, bière, etc.), Eupen a fait partie du duché autrichien du Limbourg jusqu'au traité de Lunéville (1801) ; il est alors devenu français. Donné à la Prusse en 1814, il a été, jusqu'en 1919, ch.-l. d'un cercle de la présidence d'Aix-la-Chapelle. Le traité de Versailles l'a attribué à la Belgique avec son canton (176 kilom. carr. et 25;000 hab. environ).

eupepsie [*pèp-sî*] n. f. (du gr. *eu*, bien, et *pepsis*, digestion). Bonne digestion. Ant. **Dyspepsie.**

eupeptique [*pèp*] adj. (de *eupepsie*). Qui favorise la digestion.

Euphémie (sainte), vierge de Chalcédoine, martyrisée vers 307. Elle est particulièrement honorée dans l'Eglise grecque. Fête le 16 septembre.

euphémique adj. Qui appartient à l'euphémisme : *locution euphémique.*

euphémiquement [*ke-man*] adv. D'une manière euphémique.

euphémisme [*mis-me*] n. m. (gr. *eu*, bien, et *phêmi*, je dis). Adoucissement d'expression. (C'est par euphémisme que l'on dit d'une femme qu'elle est *respectable* pour faire entendre qu'elle est *vieille.*)

euphone [*fo-ne*] n. m. (du gr. *eu*, bien, et *phônê*, voix). Jeu de l'orgue, à anche libre. (Ainsi nommé à cause de la douceur et de la variété de ses sons.)

euphonie [*nî*] n. f. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). *Gram.* Heureux choix des sons ; harmonieuse succession des voyelles et des consonnes. (C'est par euphonie qu'on dit *mon épée* pour *ma épée viendra-t-il?* pour *viendra-il?*) Ant. **Cacophonie, dissonance.**

euphonique adj. *Gram.* Qui produit l'euphonie. *Lettre euphonique*, lettre telle que le *t* dans *viendra-t-il?*

euphoniquement [*ke-man*] adv. D'une manière euphonique.

euphorbe n. f. Genre d'euphorbiacées, qui croissent dans tous les pays du monde : *la résine d'euphorbe est purgative.*



Euphorbe : *a*, fleur ; *b*, fruit ; *c*, graine grossie.

— Encycl. Les euphorbes sont des plantes herbacées ou ligneuses, dont le latex blanc noircit à l'air. On en connaît 700 espèces. Parmi celles qui croissent en Europe, citons : l'*épurge*, l'*euphorbe réveille-matin* ou *herbe aux verrues*, l'*euphorbe des vignes*, etc. On cultive certaines espèces tropicales comme plantes grasses.

euphorbiacées [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, qui a l'*euphorbe* pour type. S. une *euphorbiacée.*

— Encycl. Les euphorbiacées comprennent plus de 3.500 espèces, réparties entre 210 genres (*euphorbe, mercuriale, ricin*, etc.). Elles sont caractérisées par leur latex, qui constitue souvent un poison violent ou une substance vésicante et irritante.

euphorbium [*bi-om'*] n. m. Suc gommo-résineux, que l'on extrait de l'euphorbe.

euphorie [*rî*] n. f. (du gr. *euphoria*, aise, abondance). Etat d'un individu qui éprouve une sensation de bien-être.

Euphorion, poète et grammarien grec, né à Chalcis (Eubée) en 276 av. J.-C. ; auteur d'un grand nombre d'ouvrages d'un style recherché, dont il ne reste que des fragments.

euphraise [*frè-ze*] ou **euphrasie** [*zî*] n. f. Genre de plantes de la famille des scrofulariacées, comprenant une vingtaine d'espèces, la plupart tropicales. (Une espece vit en France et se fixe sur les racines des plantes voisines ; on l'appelle *casse-lunettes*, en raison de la réputation qu'on lui a faite autrefois de guérir les ophtalmies.)

Euphranor, peintre et statuaire grec, né à Corinthe au IVe siècle av. J.-C.

Euphrasie ou **Euphrosine** (sainte), née à Alexandrie vers 414, m. en 470 ; religieuse qui vécut trente-huit ans dans un monastère d'hommes, sous les habits de moine. La ville de Bologne possède ses reliques. Fête le 11 février.

Euphrate, fleuve d'Asie, qui prend sa source en deux branches principales : l'Euphrate de l'Est et l'Euphrate de l'Ouest, dans les montagnes d'Arménie, passe à Arabkir, Birédjik, Deir, Ana, etc., et se réunit au Tigre pour former le Chatt-el-Arab. *Babylone*, autrefois capitale de la Chaldée, était bâtie sur l'Euphrate ; cours 2.165 kil.

Euphrone ou **Euphronius** [*uss*] (saint), évêque de Tours, où il rebâtit l'église Saint-Martin ; m. en 563. Fête le 4 août.

Euphrosyne, une des trois Grâces.

euphtalmine n. f. *Chim.* Alcaloïde artificiel, dérivé de la pipéridine, analogue à l'atropine.

Euphuès, roman anglais (1579-1580), de Jean Lyly, sorte de vade-mecum du bel esprit et des belles manières au XVIe s. Il a donné son nom à l'*euphuïsme.*

euphuïsme [*fu-is-me*] n. m. (de *Euphuès*, ouvrage en style précieux, de l'Anglais Lyly). Langage maniéré qui était à la mode à la cour d'Angleterre sous Elisabeth : *Shakespeare n'est pas exempt d'euphuïsme.*

euphuïste [*fu-is-te*] n. Personne qui parle l'euphuïsme ; puriste.

euphuïstique [*fu-is-ti-ke*] adj. Qui a rapport à l'euphuïsme.

eupittonique adj. *Chim.* Se dit d'un acide en aiguilles orangées, extrait de la créosote.

euplocome ou **euplocomus** [*muss*] n. m. Genre d'oiseaux gallinacés, renfermant de jolis faisans des régions montagneuses de l'Inde, de l'Indochine et du Tibet.

eupnée [*pné*] n. f. (du gr. *eu*, bien, et *pnein*, respirer). Respiration normale. Ant. **Dyspnée.**

Eupolis [*liss*], poète athénien (446-411 av. J.-C.), rival d'Aristophane, avec lequel, dit-on, il collabora dans les *Chevaliers*, avant de se brouiller avec lui. Il se noya dans l'Hellespont, au cours d'une expédition militaire. Il avait écrit une quinzaine de comédies, dont il reste des fragments.

eupyrine n. f. *Chim.* Antiseptique dérivé de la vanilline.

euquinine n. f. *Chim.* Carbonate d'éthyle et de quinine, constituant un fébrifuge mieux toléré que la quinine.

Eurasie [*zî*], nom donné par quelques géographes à l'ensemble continental formé par l'Europe et l'Asie.

Eurasien, enne [*zi-in, è-ne*] n. Nom donné, dans l'Inde, aux métis issus du croisement entre Européens et Indiens : *les Eurasiens ont généralement les traits réguliers.* Adjectiv. : *population eurasienne.*

Eure, riv. de France. Elle prend sa source dans le Perche, serpente en Beauce, arrose Chartres, Louviers, et se jette dans la Seine (r. g.), près de Pont-de-l'Arche ; cours 225 kil. ; eaux calmes et égales.

Eure, dép. formé d'une partie de la Normandie ; préf. *Evreux ;* sous-préf. *Les Andelys, Bernay, Louviers, Pont-Audemer ;* 5 arr., 36 cant., 700 comm., 323.650 h. ; 3e région militaire ; cour d'appel de Rouen, évêché à Evreux. Ce département doit son nom à l'Eure, qui l'arrose. Plateaux fertiles, vallées humides, formant de riches prairies ; industries du tissage et de la fabrication des draps ; métallurgie.

Eure-et-Loir, dép. formé de parties de l'Orléanais, de la Normandie et de l'Ile-de-France ; préf. *Chartres ;* sous-préf. *Châteaudun, Dreux, Nogent-le-Rotrou ;* 4 arr., 24 cant., 426 comm., 272.000 hab. 4e région militaire ; cour d'appel de Paris, évêché à Chartres. Ce département doit son nom à l'Eure et au Loir, qui l'arrosent. Culture des céréales sur les plateaux, beaux élevages dans le Perche. Minoteries, forges, fonderies de fer.

Eurêka, mot grec signif. *J'ai trouvé*, et qui est devenu proverbial. C'est l'exclamation d'Archimède découvrant tout d'un coup, au bain, la loi de la pesanteur spécifique des corps. V. Archimède.

eurésol n. m. *Chim.* Dérivé fluide de la résorcine, doué de la propriété d'endurcir l'épiderme.

eurhodine n. f. *Chim.* Classe de matières colorantes artificielles dérivées de la phénazine ; la plus importante est le *rouge de toluylène* teignant le coton mordancé en rouge violacé.

Euric ou **Evaric,** roi des Wisigoths de Toulouse, né vers 420, m. à Arles en 486 ; successeur de son frère Théodoric, qu'il avait fait assassiner.

Euripe, petite passe entre l'île d'Eubée et la Béotie. Une tradition rapporte qu'Aristote s'y serait noyé.

euripe n. m. *Antiq. rom.* Canal, fossé ou cours d'eau artificiel. Canal qui, dans les cirques, séparait l'arène des gradins, et les bêtes féroces des spectateurs.


Euripide.

Euripide, célèbre poète tragique grec, né à Salamine, m. en Macédoine (480-406 ou 405 av. J.-C.). Tout en travaillant pour le théâtre, il étudia la phi-

EUROPE

Échelle

0 200 400 600 K

OCÉAN GLACIAL ARCTIQUE

OCÉAN ATLANTIQUE

MER DU NORD

MER BALTIQUE

MER NOIRE

MER CASPIENNE

MER MÉDITERRANÉE

MER TYRRHÉNIENNE

MER IONIENNE

MER D'AZOV

MER BLANCHE

MER D'ARAL

Cercle polaire du nord

Reykiavik

ISLANDE

Hekla

Hammerfest

Nord

Port Alexandrovsk

Kalgouiev

Presq. Kanin

Presq. de Kola

Mourmanie

Ls Lofoten

Narvik

Laponie

Toundras

Monts Oural

Pechora

Oby

Obi

SIBÉRIE

Tobolsk

Tioumen

Irtych

Transsibérien

Tchelia-binsk

Ichim

Tobol

vers Vladivostok

Ls Féroé (Dk)

Ls Shetland (E)

Ls Orcades (A)

Ls Hébrides (A)

Gde BRETAGNE

IRLANDE

Irlande du Nord

Ecosse

Grampians

Edimbourg

Glasgow

Newcastle

Belfast

Dublin

Liverpool

Leeds

Manchester

Birmingham

Galles

Bristol

LONDRES

Angleterre

Portsmouth

Plymouth

C. Land's End

Shannon

Cork

Valentia

C. du Nord

C. St Georges

Pays de Galles

Irlande

Ulster

Liverpool

Amsterdam

Rotterdam

LA HAYE

Anvers

BELGIQUE

Bruxelles

Meuse

Lux.

Ouessant

Pte St Mathieu

Brest

Cherbourg

le Havre

Rouen

PARIS

Orléans

Loire

Nantes

St Nazaire

la Rochelle

Seine

Strasbourg

Sarre

Moselle

Rhin

Allemagne

Cologne

Francfort

Leipzig

Dresde

Breslau

Oder

Stuttgart

Nuremberg

Bavière

Munich

Danube

Bâle

Berne

SUISSE

Alpes

Milan

Turin

Gênes

Florence

Pô

Apennins

Trente

Trieste

Fiume

Save

Zagreb

Gratz

Vienne

Tchécoslovaquie

Prague

Brno

Linz

Budapest

Hongrie

Cracovie

Lodz

Varsovie

Pologne

Vistule

Marais Pripet

Brest Litovsk

Lvov

Carpates

Gerpauti

Roumanie

Cluj

Jassi

Galatz

Pruth

Dniester

Bessarabie

Chisinau

Nicolaiev

Odessa

Kherson

Ekaterinoslav

Dniepr

Poltava

Kharkov

Kiev

Volhynie

Pinsk

Ukraine

Tsaritzyn

Steppe des Kirghizes

Turkestan

Oust-Ourt

Transcaspie

Astrakhan

Kalmouks

Rostov

Don

Tagarog

Azov

Crimée

Kertch

Caucase

Elbrous 5647

Vladikavkaz

Dagestan

Derbent

Petrovsk

Tiflis

Géorgie

Transcaucasie

Bakou

Erivan

Azerbaïdjan

Arménie

Araxe

Lac de Van

Tabriz

Ourmia

Recht

Téheran

Perse

Iran

Hamadan

Koum

Ispahan

Chouster

Bagdad

Mossoul

Irak

Tigre

Euphrate

Alexandrette

Alep

Syrie

Tripoli

Damas

Beirout

Chypre (A)

Rhodes (I.)

Crète

Taurus Cilicie

Konieh

Smyrne

Turquie d'Asie

Asie Mineure

Sivas

Erzeroum

Trébizonde

Batoum

Sinope

Mer Noire

Bosphore

Constantinople

Andrinople

Scutari

Turquie

Salonique

Brousse

Ancora

Dardanelles

Hellespont

Eubée

Chio

Mer Egée

Athènes

Morée

Corinthe

Patras

Ithaque

Ls Ioniennes

Mer Ionienne

Tirana

Brindisi

Albanie

Grèce

Bulgarie

Balkans

Rhodope

Sofia

Philippopoli

Varna

Danube

Belgrade

Serbie-Croatie-Slovénie

Portes de fer

Bucarest

Sébastopol

Roumanie

Hongrie

Autriche

Vienne

Danube

Drave

Save

Zara (It.)

Fiume

Trieste

Adriatique

Rome

Tibre

Naples

Vésuve

Terracine

Ancône

Apennins

Italie

Sardaigne

Corse

Elbe

Toulon

Marseille

Nice

Gênes

Bologne

Florence

Pô

Milan

Turin

Mont Cenis

Mont Blanc

Alpes

Suisse

Berne

Bâle

Rhin

Lyon

Massif Central

Cévennes

Pyrénées

Perpignan

Barcelone

Ebre

Saragosse

Burgos

Bordeaux

Toulouse

Garonne

Gascogne

G. de Gascogne

la Rochelle

Nantes

Loire

Seine

Strasbourg

Sarre

Moselle

Rhin

Allemagne

Cologne

Francfort

Leipzig

Dresde

Breslau

Oder

Stuttgart

Nuremberg

Bavière

Munich

Danube

Bâle

Berne

Suisse



EUROPE : 1. Lapon. — 2. Islandaise. — 3. Norvégien. — 4. Écossais. — 5. Hollandaise. — 6. Auvergnat. — 7. Bretonne. — 8. Arlésienne. — 9. Basque. — 10. Turc. — 11. Roumain. — 12. Russe. — 13. Espagnole. — 14. Italienne. — 15. Alsacienne. — 16. Autrichienne. — 17. Baleine. — 18. Ours blanc. — 19. Phoque à capuchon. — 20. Phoque veau marin. — 21. Renne. — 22. Oie des neiges. — 23. Faucon gerfaut. — 24. Harfang. — 25. Lynx. — 26. Ours brun. — 27. Loup. — 28. Hérisson. — 29. Aigle. — 30. Gypaète. — 31. Magot. — 32. Genette. — 33. Chamois. — 34. Bouquetin. — 35. Marmottes. — 36. Cerf. — 37. Chevreuil et chevrette. — 38. Daim et biches. — 39. Antilope saïga. — 40. Bison d'Europe. — 41. Sanglier. — 42. Lièvre. — 43. Renard. — 44. Cigogne. — 45. Héron. — 46. Bécasses. — 47. Combattants. — 48. Outarde canepetière. — 49. Tétras lyre. — 50. Perdrix. — 51. Cygnes. — 52. Grands ducs.

losophie et les sciences. Il subit l'influence d'Anaxagore, de Protagoras ; était l'ami d'Alcibiade, et fut en butte aux railleries d'Aristophane. Il était célèbre par sa haine des femmes, bien qu'il se fût marié deux fois. Vers la fin de sa vie, il se retira à la cour d'Archélaüs, roi de Macédoine, et il y mourut. D'après la légende, il fut dévoré par des chiens près d'Amphipolis, ou tué par des femmes. On lui doit un grand nombre de pièces, parmi lesquelles il faut citer : *Alceste*, *Médée*, *Hippolyte*, *Andromaque*, *les Troyennes*, *Electre*, *Iphigénie en Tauride*, *Iphigénie à Aulis*, *les Bacchantes*, *Hécube*, *Ion*, etc. On lui a reproché l'abus de l'analyse psychologique, du pathétique de convention, la conduite irrégulière de son action dramatique, et les longs discours de ses personnages. Mais tous s'accordent à reconnaître son habileté à peindre les passions, à faire parler à ses personnages le langage qui leur convient respectivement. L'harmonie, l'élégance et la facilité de son style feront toujours oublier ses inégalités, ses hardiesses, l'ordonnance souvent défectueuse de ses plans, et l'abondance de ses tirades philosophiques. Racine l'a souvent imité.

Europe, une des cinq parties du monde, la plus petite, mais la plus civilisée et la plus peuplée, relativement à son étendue.

I. Géographie. L'Europe est comprise entre la mer Glaciale arctique au N., l'océan Atlantique à l'O., la Méditerranée et ses annexes, ainsi que le Caucase au S. ; la mer Caspienne, les monts Oural, le fleuve Oural à l'E. Elle a une superficie de 10 millions de kilom. carr. et une population de 400 millions d'h. (*Européens*).

L'Europe comprend au N. une région d'îles ou de péninsules accidentées se rapprochant des mers polaires (îles Britanniques, Suède et Norvège, Finlande, etc.) ; puis, au S. de la précédente, une zone de plaines qui occupent la France septentrionale, l'Allemagne, et qui atteignent en Russie leur plus grand développement. Ces plaines s'appuient, au S., sur un talus de soulèvements anciens de moyenne altitude (massif Central, Vosges, Ardennes, plateau bohémien, etc.). Enfin, l'extrême midi de l'Europe est formé par de grandes péninsules qui sont baignées par la Méditerranée (Grèce, Italie, Espagne), et sont en général séparées du corps de l'Europe par de hautes chaînes de montagnes récemment soulevées (Pyrénées, Alpes, Balkans).

L'Europe est presque tout entière comprise dans la zone tempérée ; les chaleurs et les froids n'y sont jamais excessifs, particulièrement près de l'Océan. Aux abords de la Méditerranée, le climat se rapproche même de celui de l'Afrique du Nord, par sa chaleur et par sa sécheresse. Bien arrosée par une infinité de cours d'eau, elle produit les végétaux les plus variés : on y cultive toutes les céréales, la pomme de terre, le colza, le lin, le chanvre, la vigne, le houblon, le tabac, le riz, une foule d'arbres fruitiers, à côté desquels croissent, surtout en Allemagne, en Hongrie et en Russie, un grand nombre d'espèces forestières. Au point de vue botanique, on peut distinguer, d'après leur caractère, la flore arctique, la flore des forêts boréales, la flore méditerranéenne, et la flore des steppes.

On trouve en Europe tous les animaux domestiques. Les animaux sauvages qu'on y rencontre sont : l'ours, le loup, le renard, le sanglier, le cerf, le chamois, l'élan, le blaireau, la marmotte, et quelques autres petits quadrupèdes. Les grandes espèces carnassières sont aujourd'hui confinées dans les régions arctiques, ou dans les zones montagneuses. Les oiseaux, souvent migrateurs, y sont en grand nombre ; les deux plus grands sont l'aigle et le vautour. Les serpents y sont rares, de petite taille, et la vipère seule venimeuse. Comme minéraux on trouve : la houille, le fer, le cuivre, l'étain, le plomb, le zinc, l'argent, l'or, le soufre, le marbre, etc. L'abondance notamment de la houille a permis le développement d'une industrie remarquablement prospère, dont les centres principaux sont situés en France, en Angleterre et en Allemagne.

Fleuves principaux : Volga, Oural, Danube, Dniéper, Dniester, Don, Rhin, Elbe, Vistule, Tage, Loire, Oder, Rhône, Guadiana, Seine, Douro, Garonne, Ebre, Pô, Guadalquivir, Tibre. — *Lacs :* Onéga, Ladoga, Peipous, Léman, de Neuchâtel, de Zurich, de Lucerne, de Constance, Majeur, de Côme, de Garde, de Pérouse, Balaton. — *Montagnes principales* : monts Oural, Caucase, Balkans, Karpathes, Apennins, sierra Nevada, monts Scandinaves, de Bohême, Alpes, Pyrénées.

L'Europe comprend les républiques de France, de Suisse, d'Allemagne, d'Autriche, de Tchécoslovaquie, de Hongrie, de Pologne, de Lithuanie, de Lettonie, d'Esthonie, de Finlande, de Russie, de Ruthénie et d'Ukraine, de Portugal, d'Andorre et de Saint-Marin ; la Turquie ; les royaumes de Grande-Bretagne et d'Irlande, d'Italie, d'Espagne, de Suède, de Norvège, de Belgique, de Hollande, de Danemark, de Grèce, de Roumanie, de Yougoslavie, de Bulgarie ; les principautés de Monaco, de Liechtenstein ; le grand-duché de Luxembourg ; la ville libre de Dantzig.

II. Histoire. Jusqu'au seuil du moyen âge, une grande partie de l'Europe, notamment la Russie, la Germanie, la Scandinavie, etc., est restée fermée à la civilisation. La domination de la Grèce fut purement intellectuelle et morale ; celle de Rome, bien que territoriale et économique, n'engendra aucun rapport de droit international, puisque tous les peuples qu'elle ne soumit pas furent pour elle des barbares, non des collectivités organisées avec les quelles on traite d'égal à égal. Au moyen âge seulement, après les invasions, commencent à se créer des monarchies, dont quelques-unes essayent de se constituer sur le modèle romain. Le christianisme triompha en s'incarnant dans la papauté, laquelle confia à Charlemagne la mission de fonder un empire héritier de l'empire romain, pour le gouverner selon la foi. En 800, Charlemagne fut en effet proclamé empereur d'Occident, mais, dès la décomposition rapide de l'empire carolingien, l'Europe de l'Ouest recommença à se diviser en groupes territoriaux, un moment unis dans l'Eglise au temps des croisades. Dès le XIVe siècle, les rois et les empereurs s'étaient soustraits à l'influence absorbante de la papauté : ils prétendirent désormais tenir leur pouvoir directement de Dieu. La France, l'Angleterre, le royaume de Naples, la Castille et l'Aragon dont la réunion formera l'Espagne, l'Autriche des Habsbourg, la Russie sont les premiers en date des Etats modernes, où triompha peu à peu l'absolutisme des souverains. Au début du XVIe siècle, Charles-Quint et Philippe II ayant rêvé la fondation d'une monarchie universelle, les autres souverains s'unirent pour la défense de l'*équilibre européen*, et, après la guerre de Trente ans, le congrès de Westphalie consacra l'abaissement de la maison d'Autriche, et posa comme principe fondamental l'indépendance respective des Etats : la Prusse en profita pour jeter les premières bases de sa puissance. Mais la période qui s'écoule de 1648 à la Révolution est remplie par les rivalités incessantes des maisons souveraines groupées tour à tour suivant tel ou tel système d'alliance (guerres de Hollande, de la coalition d'Augsbourg, de la succession d'Espagne, de la succession de Pologne, de la succession d'Autriche, guerre de Sept ans, etc.). Lorsque l'Assemblée constituante eut proclamé la souveraineté des peuples, les rois s'unirent autant pour combattre l'esprit nouveau que pour saisir l'occasion de se ruer sur la France et de la démembrer. Les armées de la Révolution ayant été victorieuses, les monarchies européennes reconnurent la République, mais la coalition, en exaspérant les révolutionnaires, avait produit la Terreur, qui, à son tour, avait produit la réaction : celle-ci prit fatalement la forme du despotisme militaire napoléonien, la Révolution étant devenue conquérante. Les traités de 1815 prétendirent effacer toute trace de l'Empire, qui s'était, pour la monarchie, confondu avec la Révolution et l'avait continuée sous un autre nom. Mais les peuples sacrifiés par les plénipotentiaires de Vienne, ayant appris de la France nouvelle la notion de leur indépendance, protestèrent soit par l'opposition à l'intérieur, soit par des révolutions comme celles de 1830 et de 1848, soit par des soulèvements comme celui de la Grèce et des diverses nations placées sous la domination ottomane. Le principe des nationalités reçut sa consécration la plus éclatante dans la formation de l'unité italienne, puis de l'unité allemande, qui eut pour conséquence l'établissement de l'hégémonie germanique en Europe ; car la fondation de l'Empire au profit de la Prusse ne fut pas une conclusion, mais un point de départ, et les Hohenzollern prétendirent à la domination universelle. Ils réussirent à se rapprocher de l'Autriche-Hongrie (1879) et de l'Italie (1882), et la *Triple-Alliance* leur garantit le maintien du traité de Francfort ; d'autre part, ils obtinrent des tsars que la Russie ne viendrait pas à notre secours en cas de guerre franco-allemande. Cependant, la Russie, qui, après avoir détourné de nous, en 1875, une agression perfide, s'était laissé circonvenir par Bismarck, comprit que la Triple-Alliance était dirigée contre elle à l'Est, comme elle l'était contre nous à l'Ouest, et alors se forma tout naturellement un système politique destiné à faire contrepoids à l'omnipotence germanique. L'alliance franco-russe (1893) fut suivie des accords de 1904, qui mirent fin à la rivalité coloniale franco-britannique, l'Angleterre se rendant compte que l'Allemagne lui disputait l'empire des mers. Alliance franco-russe et Entente franco-britannique furent complétées par une série de conventions (accords méditerranéens avec l'Italie et l'Espagne, accord anglo-russe, accord anglo-japonais). L'Allemagne profita de l'écrasement de nos alliés russes en Extrême-Orient pour prendre à notre endroit une attitude belliqueuse, dont les affaires du Maroc lui fournirent le prétexte ; elle voulut obliger la France à accepter le traité de Francfort et à s'allier avec elle contre l'Angleterre ; elle s'assura des points d'appui dans les Balkans et, décidée à en finir, elle déchaîna la guerre de 1914, qui se termina par sa défaite et celle de ses alliés. Les traités de Versailles, de Saint-Germain-en-Laye, de Trianon, de Neuilly-sur-Seine, de Sèvres (voir ces mots et Guerre) s'inspirèrent, sous l'influence du président Wilson, de principes opposés à ceux qui avaient jusque-là mis fin aux grands conflits européens et, notamment, au Congrès de Vienne. A la politique d'équilibre ils substituèrent celle du droit des nationalités de disposer d'elles-mêmes et posèrent les bases de la Société des nations.

Europe (*Histoire de la civilisation en*), par Guizot (1828). L'auteur s'est appliqué, avec un sens philosophique profond, à rechercher l'origine, le sens et la portée des événements politiques et sociaux, sans s'occuper du développement purement intellectuel des nations.

Europe (*Histoire de l'*) *pendant la Révolution française*, par H. de Sybel (1853). L'auteur fait un magistral tableau de l'Europe entre 1789 et 1795. Il distingue, dans cette importante période, trois faits saillants et solidaires : la chute de la royauté française, l'anéantissement de la Pologne, et la dissolution de l'empire allemand par la guerre de la première coalition.

Europe centrale (*Histoire de la formation territoriale des Etats de l'*), par A. Himly (1876), savant ouvrage, expliquant l'organisation territoriale de l'Europe contemporaine, tant par les conditions inhérentes à la nature du sol que par les vicissitudes de l'histoire.



Europe (*l'*) *et la Révolution française*, par Albert Sorel, 8 vol. (1885-1905). A. Sorel étudie la Révolution dans ses conséquences intérieures et extérieures. Il soutient que le mouvement révolutionnaire ne fut pas un cataclysme soudain, mais une « suite naturelle et nécessaire de l'histoire de l'Europe », et il montre la persistance, pendant la Révolution, des procédés de gouvernement de l'ancien régime. C'est une des œuvres les plus remarquables et les plus suggestives de la littérature historique contemporaine.

Europe, fille d'Agénor, roi de Phénicie. Elle fut enlevée par Jupiter, métamorphosé en taureau, qui la conduisit en Crète, où elle devint mère de Minos. (*Myth.*)

Europe (*l'Enlèvement d'*), chef-d'œuvre de Paul Véronèse (palais ducal de Venise) ; tableau d'une composition agréable et très animée, et du coloris le plus brillant. Le musée du Capitole en a une belle répétition, que quelques connaisseurs croient même être l'original. (V. p. 831.) Il existe un grand nombre d'autres représentations de l'*Enlèvement d'Europe ;* nous citerons les tableaux d'Annibal Carrache, de Louis Carrache, du Guide, de Rembrandt, de Mignard, de Natoire, de Boucher, etc.

européaniser [*zé*] v. a. Façonner à la civilisation européenne : *le Japon s'est rapidement européanisé.*

Européen, enne [*pé-in, è-ne*], habitant ou originaire de l'Europe : *les Européens.* Adjectiv. : *les races européennes.*

européennement [*pé-è-ne-man*] adv. A la façon européenne.

europium [*om'*] n. m. Corps simple appartenant au groupe des terres rares. (Son poids atomique est 152 ; il ne donne qu'une seule série de sels et un seul oxyde.)

Euros [*ross*] ou **Eurus** [*russ*], le vent de l'Est, chez les Grecs.

Eurotas [*tass*], riv. de Laconie, qui arrosait Sparte (auj. *Vasili*) ; cours 80 kil.

Eurville, comm. de la Haute-Marne, arr. et à 12 kil. de Wassy, sur la Marne ; 1.870 h. Ch. de f. E.

Euryale, jeune Troyen d'une grande beauté, célèbre par l'amitié qui l'unissait à Nisus.

euryale n. f. Genre de plantes de la famille des nymphéacées.


Euryale.

— Encycl. Les euryales sont de belles plantes aquatiques, hérissées d'aiguillons ; les fleurs sont d'un blanc rosé. L'unique espèce est l'*euryale féroce* ou *épineuse*, dont les feuilles atteignent parfois 1 mètre, et qui est originaire de l'Inde et de la Chine.

Euryanthe, opéra en trois actes, paroles de Mme de Chézy, musique de Weber ; sur un livret assez mal choisi, partition d'une mélancolie pénétrante et d'une poésie charmante (1823). Citons l'ouverture, la cavatine d'Euryanthe, le chœur des chasseurs et la ronde avec refrain en chœur.

Eurybiade, général spartiate, qui commandait en chef la flotte grecque à Salamine, avec Thémistocle. V. Thémistocle, et *Frappe mais écoute.*

eurycère ou **eurycera** [*sé*] n. m. Genre d'insectes hémiptères, renfermant des punaises de bois, allongées et plates, qui vivent dans les régions chaudes et tempérées.


Eurydice mordue par un serpent. Statue de Nanteuil.

Euryclée, fidèle nourrice d'Ulysse, qui fut la première à le reconnaître quand il revint à Ithaque, déguisé en mendiant.

Eurydice, nymphe, femme d'Orphée. Poursuivie par Aristée, elle ne vit pas un serpent, qui lui fit une blessure mortelle. Orphée, inconsolable, alla la chercher jusqu'aux Enfers. Il obtint qu'elle lui serait rendue, mais à condition qu'il sortirait des Enfers devant elle, sans se retourner. Il oublia la convention, et Eurydice lui fut ravie à jamais. V. Orphée.

euryhalin, e adj. (du gr. *eurus*, large, et *hals, halos*, sel). Se dit des animaux marins capables de supporter de grandes variations de salure. Ant. **Sténohalin.**

Euryloque, compagnon d'Ulysse, le seul qui échappa aux enchantements de Circé ; ayant égorgé en Sicile les taureaux d'Apollon, il fut frappé par Jupiter.

Eurymédon, riv. de Pamphylie (Asie Mineure), sur les bords de laquelle Cimon vainquit les Perses en 470 av. J.-C. (Auj. *Kœprusou.*)

Eurymédon, général athénien, qui prit part à l'expédition de Sicile et fut tué devant Syracuse en 413 av. J.-C.

Eurynome, fille de l'Océan et de Thétys ; aimée de Jupiter et mère des Grâces.

eurypharynx [*rinks*] n. m. Genre de poissons des profondeurs abyssales, dont le corps, allongé et grêle, est terminé par une tête volumineuse, à mâchoire inférieure munie d'une énorme poche, comme celle du bec du pélican. (V. abysses [*animaux des*].)

Eurysthée [*ris-té*], roi légendaire de Mycènes et de Tyrinthe, parent d'Hercule, qui lui était soumis en vertu d'une ruse de Junon et d'une promesse imprudente de Jupiter. Eurysthée, qui haïssait Hercule, lui imposa les *douze travaux*, dans l'espoir de se défaire du héros, qu'il redoutait. (*Myth.*) Il fut tué par Hyllos, fils d'Hercule.

Eurysthène [*ris-tè-ne*] et **Proclès** [*klèss*], fils jumeaux d'Aristodème, tige des familles royales de Sparte, qui s'appelaient *Eurysthénides* et *Proclides.*

eurythmie [*rit'-mî*] n. f. (du gr. *eu*, bien, et *rhuthmos*, rythme). Combinaison harmonieuse des lignes, des proportions, dans un ouvrage d'art. Heureux choix de sons. *Fig.* Juste équilibre des facultés.

eurythmique [*rit'-mi-ke*] adj. (de *eurythmie*). Qui a un rythme régulier. Harmonieux.

eurythyrea [*ré-a*] n. m. Genre de coléoptères de la famille des buprestidés, comprenant des insectes à livrée d'un vert cuivreux, dont les larves attaquent les chênes et les sapins.

eurytome ou **eurytoma** n. m. Genre d'insectes hyménoptères, renfermant une vingtaine d'espèces de l'Europe. (Les eurytomes sont parasites de divers insectes ; une espèce détruit l'hylésine du frêne.)

euscarien, enne [*eus-ka-ri-in, è-ne*] adj. et n. m. Syn. de basque.

Eusèbe, évêque de Césarée, auteur d'une célèbre et précieuse *Histoire ecclésiastique*, où il raconte avec ordre et exactitude l'établissement et les premiers progrès de l'Eglise (267-340).

Eusèbe (saint), pape du 20 mai au 26 septembre 310. Il fut exilé par le tyran Maxence, et mourut en Sicile. Fête le 26 septembre.

Eusèbe (saint), évêque de Verceil (Piémont), né en Sardaigne (315-371). Exilé par l'empereur Constance, il fut, dit-on, lapidé par les ariens. Fête le 21 juin.

Eusébie (sainte), martyre du viiie siècle. Abbesse d'un monastère près de Marseille, elle fut égorgée par les Sarrasins. Fête le 29 octobre.

Eusébie (Flavie-Aurélie), impératrice romaine, née à Thessalonique vers 330, morte en 360. Femme de l'empereur Constance, protectrice de Julien. Elle favorisa l'hérésie arienne.

eusémie [*zé-mî*] n. f. (du gr. *eu*, bien, et *sêma*, signe). Ensemble des symptômes favorables dans une maladie.

Euskirchen, v. d'Allemagne (Prusse-Rhénane), sur l'Erft ; 10.000 h. Draps.

euspongia [*eus-pon*] n. f. *Zool.* Nom scientifique du genre *éponge.*


Eustache.

eustache [*eus-ta-che*] n. m. (du n. de *Eustache Dubois*, coutelier). Couteau grossier, à manche de bois ; couteau à virole.

Eustache ou **Eustathe** (saint), martyr qui fut soldat dans les armées de Trajan, et fut mis à mort sous Adrien. Fête le 20 septembre.

Eustache le Moine, corsaire français du moyen âge, né en Picardie, tué au combat naval de Cinq-Iles, devant l'embouchure de la Tamise, en 1217.

Eustache de Saint-Pierre. *Biogr.* V. Saint-Pierre

Eustachi, médecin italien du xvie siècle. C'est lui qui a donné son nom à la trompe par laquelle l'oreille moyenne communique avec le larynx supérieur, à la valvule située à l'embouchure de la veine cave inférieure, etc.

Eustase (ou *Eustaise* ou *Eustace*) [saint], abbé de Luxeuil (560-625). Fête le 29 mars.

Eustathe, archevêque de Thessalonique, grammairien et rhéteur byzantin du xiie siècle. Il a laissé de précieux Commentaires sur Homère et Pindare.

Eustochie (sainte), abbesse de Bethléem, née à Rome, m. à Bethléem (364-419). Saint Jérôme entretint avec elle une longue correspondance.

eustrongle n. m. Genre de vers nématodes dont une espèce vit en parasite dans les reins du chien, plus rarement du cheval et du bœuf.

eustyle [*eus-ti-le*] n. m. (du gr. *eu*, bien, et *stulos*, colonne). Mode d'entre-colonnement, dans lequel les colonnes sont espacées de deux diamètres et quart, excepté au milieu de la façade et de la partie postérieure de l'édifice, où l'espacement est de trois diamètres.


Eustyle.

eutectique [*tèk-ti-ke*] adj. (du gr. *eutektos*, qui fond facilement). *Chim.* Se dit d'un alliage ou d'un mélange salin à point de solidification minimum.

— Encycl. Les alliages eutectiques présentent un grand état de stabilité. Les autres alliages de la série peuvent être considérés comme des solutions solides de combinaisons en proportions quelconques dans l'alliage eutectique.

eutectoïde [*tèk-to*] adj. (du gr. *eutektos*, qui fond facilement, et *eidos*, aspect). Qui est de la nature des substances eutectiques.

Euterpe [*tèr-pe*], muse de la musique et de la poésie lyrique. On la représente couronnée de fleurs et tenant une flûte.


Euterpe.

eutexie [*tèk-sî*] n. f. (du gr. *eu*, bien, et *têkein*, fondre). Phénomène présenté par des mélanges dont la température de fusion constante est plus basse que celle de tout autre mélange fait en d'autres proportions. *Température d'eutexie, point d'eutexie*, température de fusion d'un mélange ou alliage de deux ou plusieurs corps, fait en de telles proportions qu'ils présentent un point de fusion constant et moins élevé que tout autre mélange des mêmes corps.

euthanasie [*zî*] n. f. (du gr. *eu*, bien, et *thanatos*, mort). Sommeil provoqué, quand la mort est imminente, afin d'éviter une agonie douloureuse. Nom donné aussi à une théorie d'après laquelle il serait licite de précipiter la mort des malades incurables, pour leur éviter les souffrances de l'agonie.

Euthydème, sophiste grec, qui vivait en 425 av. J.-C. Platon en a fait le héros d'un de ses plus spirituels dialogues (l'*Euthydème*).

Euthydème, roi de Bactriane et vrai fondateur de ce royaume (iiie s. av. J.-C.). Il lutta contre Antiochus le Grand, roi de Syrie, et devint ensuite son allié.

Euthyme (saint), archimandrite grec (377-473). Fête le 20 janvier.

euthymie [*mî*] n. f. (du gr. *eu*, bien, et *thumos*, âme). Tranquillité d'esprit.

Euthyphron ou *De la sainteté*, dialogue de Platon, dont le principal objet est d'exposer le fondement d'une religion morale.

eutocie n. f. (du gr. *eu*, bien, et *tokos*, accouchement). Accouchement normal, par opposition à dystocie.

eutocique adj. Qui favorise l'accouchement.

eutrapélie [*lî*] n. f. (du gr. *eutrapelos*, enjoué). Manière enjouée et inoffensive de plaisanter.

Eutrope (saint), apôtre de la Saintonge, disciple de saint Denis et premier évêque de Saintes (iiie s.). Fête le 30 avril.

Eutrope, historien latin du ive siècle, auteur d'un utile *Abrégé d'histoire romaine.*

Eutrope, esclave et eunuque arménien, ministre d'Arcadius. S'étant aliéné l'impératrice Eudoxie, il fut disgracié. Saint Jean Chrysostome prononça en sa faveur une homélie célèbre, qui lui sauva la vie. Exilé en Chypre, il fut ramené en Chalcédoine, sur les instances d'Eudoxie, et décapité (399).

eutrophie [*fî*] n. f. (du gr. *eu*, bien et *trophê*, nourriture). Bon état de nutrition.

Eutropie, impératrice romaine, née en Syrie (iiie s.). Epouse de Maximilien Hercule, mère de l'empereur Maxence et de Fausta, femme de Constantin.

eutychéen, enne [*ché-in, è-ne*] adj. V. eutychien.

Eutychès [*kèss*], hérésiarque grec du ve siècle. Après avoir combattu le nestorianisme, il tomba dans la doctrine contraire, et professa que, depuis l'incarnation, il n'était resté en J.-C. que la nature divine sous l'apparence du corps humain. Sa doctrine, ou *eutychianisme*, fut condamnée par le concile de Chalcédoine.

eutychianisme [*chi-a-nis-me*] n. m. Doctrine d'Eutychès.

eutychien, enne [*chi-in, è-ne*] adj. Qui concerne Eutychès : *doctrine eutychienne.* (On dit aussi eutychéen.) N. Partisan de la doctrine d'Eutychès.

Eutychien (saint), pape et martyr, né à Luni vers 220, élu en 275, m. en 283. Fête le 7 décembre.

eux [*eû*] pr. pers. m. pl. de *lui.*

euxanthique [*ksan-ti-ke*] adj. *Chim.* Se dit d'un acide extrait du jaune indien.

euxénite [*ksé*] n. f. Variété de polycrase, titanoniobate d'yttrium, de cérium et d'uranium.

Euzet-les-Bains, comm. du Gard, arr. et à 13 kil. d'Alais ; 290 h. Ch. de f. P.-L.-M. Sources minérales sulfurées calciques, utilisées dans le traitement de la gravelle et des calculs biliaires.

E. V. Abréviation des mots *en ville*, couramment employés.

évacuant [*ku-an*], **e** ou **évacuatif, ive** adj. *Méd.* Qui fait évacuer : *purgatif évacuant.* N. m. : *un évacuant* ou *évacuatif.*

évacuateur, trice adj. et n. Qui sert à l'évacuation.

évacuation [*si-on*] n. f. *Méd.* Rejet par voie naturelle ou artificielle de certaines matières nuisibles ou trop abondantes. Matières évacuées. *Fig.* Action de sortir d'un pays, d'une place de guerre. *Hôpital d'évacuation*, formation sanitaire établie en arrière du front, et où les blessés évacués des postes de secours font un séjour plus ou moins prolongé, suivant leur état, en attendant leur évacuation sur les hôpitaux de l'intérieur.

évacuer [*ku-é*] v. a. (lat. *evacuare ;* de *vacuus*, vide). Faire sortir du corps : *évacuer la bile.* Sortir d'un pays, d'une place : *Du Guesclin força les Anglais à évacuer presque complètement la France.* Faire sortir de : *évacuer l'artillerie d'une place.*

évadé, e adj. et n. Se dit d'une personne qui s'est échappée de l'endroit où elle était enfermée, retenue : *un forçat évadé ; les évadés.*

évader [*dé*] **(s')** v. pr. (du lat. *e*, hors de, et *vadere*, aller). S'échapper furtivement : *s'évader d'une prison. Fig.* Se tirer d'embarras. *Absolum.* (avec ellipse) : *on le fit évader.*

évagation [*gha-si-on*] n. f. (lat. *evagatio*). Distraction de l'esprit, qui le détourne des objets auxquels il devrait s'attacher. (Peu us.)

évagination [*si-on*] n. f. (du préf. priv. *é*, et du lat. *vagina*, gaine). Sortie d'une gaine.

Évagoras [*rass*], nom de deux rois de Salamine, en Chypre (ive s. av. J.-C.). — Evagoras Ier, m. en 374, fut l'ami d'Athènes et recueillit les débris de la flotte de Conon, après le désastre d'Ægos-Potamos. Il fut assassiné par un eunuque.

Évagre le Scolastique, historien grec, né à Epiphanie, en Syrie (536-610) ; auteur d'une *Histoire ecclésiastique* qui va de 431 à 594 et très estimée pour sa véracité.

évaltonner [*to-né*] **(s')** v. pr. (du préf. *é*, et de *valeton*, petit valet). Faire des efforts. (Vx.) S'émanciper.

évaluable adj. Qui peut être évalué : *quantité évaluable.*

évaluateur n. m. Ce qui sert à déterminer la valeur des choses.

évaluation [*si-on*] n. f. (de *évaluer*). Appréciation, estimation : *faire une évaluation trop faible.*

évaluer [*lu-é*] v. a. Apprécier, fixer la valeur d'une chose : *évaluer la population d'une contrée.*

Évandre, prince du Latium, qu'il passait pour avoir civilisé. Il accueillit Enée, et le secourut contre les Rutules (*Enéide*).

évanescence [*nès-san-se*] n. f. Etat de ce qui est évanescent. (Peu us.)

évanescent [*nès-san*], **e** adj. (lat. *evanescens*). Qui disparaît par degrés.

évangéliaire [*è-re*] n. m. Livre contenant les Evangiles de toutes les messes de l'année.

Évangéline, poème de Longfellow. La scène se passe au xviiie siècle, lors de la cession aux Anglais de l'Acadie, colonie française, et de la transportation en masse de tous les habitants de ce territoire. Evangéline, séparée de son fiancé et devenue sœur de charité, ne le retrouve qu'après de nombreuses

années, au moment où il va mourir. Idylle romanesque, dans laquelle l'auteur décrit avec une inspiration sincère la nature acadienne (1847).

évangélique adj. De l'Evangile. Conforme à l'Evangile : *les puritains prétendaient mener une vie évangélique.* Qui appartient à la religion réformée.

évangéliquement [*ke-man*] adv. D'une manière évangélique : *vivre évangéliquement.*

évangélisateur [*za*] n. m. Celui qui prêche l'évangile, spécialement parmi les populations non chrétiennes : *saint Paul fut le principal évangélisateur des gentils.*

évangélisation [*za-si-on*] n. f. Action d'évangéliser : *saint Boniface fut le principal agent de l'évangélisation de l'Allemagne.*

évangéliser [*zé*] v. a. Prêcher l'évangile à.

évangélisme [*lis-me*] n. m. Doctrine de l'Eglise évangélique.

évangéliste [*lis-te*] n. m. Chacun des quatre écrivains sacrés qui ont écrit la vie et la doctrine de Jésus-Christ : saint Matthieu, saint Marc, saint Luc et saint Jean.

— Encycl. Les évangélistes, souvent représentés, à partir du Ve siècle, dans les mosaïques des anciennes basiliques de Rome et de Ravenne, ont la tête nimbée et sont accompagnés de figures symboliques dont l'idée est empruntée à l'Apocalypse de saint Jean (IV, 7). Un jeune homme est attribué à saint Matthieu, un lion à saint Marc, un taureau à saint Luc, un aigle à saint Jean.

Evangélistes (*Les quatre*), tableau de Jordaens (Louvre). Saint Jean, vêtu de blanc, occupe le milieu du tableau. (V. p 768.)

Évangéliste (*l'*), roman d'Alphonse Daudet (1883) ; pénétrante étude de psychologie, où l'auteur nous montre une jeune protestante que l'idée de la mort fait passer de l'indifférence religieuse au trouble, puis à l'exaltation fervente et au sacrifice de toutes les affections terrestres.

évangile n. m. (lat. *evangelium ;* du gr. *euaggelion*, bonne nouvelle). Doctrine de Jésus-Christ : *prêcher l'évangile.* Livre qui la contient. (Dans ce sens et les suiv., prend une majuscule.) Partie des Evangiles lue ou chantée à la messe. *Côté de l'Evangile*, côté gauche de l'autel par rapport aux assistants, où se lisent les deux Evangiles. *Fig.* Code, loi sacrée, règle immuable. *Parole d'Evangile*, chose tout à fait certaine.

Évangile (*l'*) ou plutôt *les Evangiles*, livres sacrés, série de quatre récits de saint Matthieu, saint Marc, saint Luc et saint Jean, qui ont retracé la vie et la doctrine de Jésus-Christ. Les trois premiers, en raison de leurs concordances, sont dits *synoptiques.* L'*Evangile selon saint Jean*, par son caractère plus théologique, se place dans une catégorie à part. En dehors des quatre Evangiles canoniques, une soixantaine d'écrits de nature diverse, dont un certain nombre subsistent, sont appelés *Evangiles apocryphes.*

évanie [*ni*] n. f. Genre d'insectes hyménoptères, comprenant des formes à vastes ailes, qui vivent dans le midi de la France : *les larves des évanies dévorent les larves et les œufs des blattes.*

évanouir (s') v. pr. (lat. *evanescere*). Tomber en faiblesse, perdre connaissance : *Henri III s'évanouissait, dit-on, à la vue d'un chat. Fig.* Disparaître : *la beauté s'évanouit vite.*

évanouissant [*i-san*], **e** adj. *Algèb.* Qui est éliminé, devient nul : *quantités évanouissantes.* (Vx.)

évanouissement [*i-se-man*] n. m. Perte de connaissance, syncope, défaillance : *revenir d'un long évanouissement. Par ext.* Disparition, effacement. *Algèb.* Disparition d'une quantité amenée par certains artifices de calcul.

— Encycl. *Pathol.* V. syncope.

Evans (Marie-Anne). V. Eliot (George).

Evans (Olivier), mécanicien américain, né à Newport (1755-1819) ; inventeur des machines à vapeur à haute pression, et des dragues à vapeur.

Evans (sir George de Lacy, dit), général et homme politique anglais, né à Moig (Irlande), m. à Londres (1787-1870). Il combattit à l'Alma et à Inkermann.

Evansville, v. des Etats-Unis (Indiana), sur l'Ohio ; 51.000 h. Houille, céréales.

évaporable adj. Susceptible d'évaporation.

évaporateur n. m. Appareil à feu continu, qu'on emploie pour la dessiccation de divers produits (fruits, légumes, pulpes, lait, etc.).

évaporatif, ive adj. Qui fait évaporer : *procédés évaporatifs.*

évaporation [*si-on*] n. f. Transformation lente d'un liquide en vapeur.

— Encycl. L'évaporation d'un liquide a lieu à toutes les températures et sous toutes les pressions ; c'est une production lente de vapeur, tandis que l'ébullition est le passage rapide et tumultueux de l'état de liquide à l'état de vapeur. L'évaporation naturelle enlève annuellement aux cours d'eau, à la mer, une masse d'eau qui paraît sensiblement la même que celle qui leur est restituée par la pluie ; c'est l'*évaporation spontanée à l'air libre*, qui est utilisée dans l'extraction du sel marin. Cette évaporation est d'autant plus active : 1° que la surface du liquide est plus grande ; 2° que la température du liquide à évaporer et de l'air environnant est plus élevée ; 3° que l'air est plus sec ou plus rapidement renouvelé. Toute évaporation a pour conséquence un abaissement de température pour le liquide qui s'évapore ; c'est sur ce phénomène qu'est fondé l'emploi des *alcarazas* pour rafraîchir l'eau. Le froid produit par l'évaporation de certains liquides est souvent considérable : on l'utilise quelquefois pour la liquéfaction des gaz.

évaporatoire adj. Propre à provoquer l'évaporation : *appareil évaporatoire.*

évaporé, e adj. et n. *Fig.* Etourdi, léger : *tête évaporée ; c'est un évaporé.*

évaporer [*ré*] v. a. (du lat. *evaporare*, de *vapor*, vapeur). Résoudre en vapeur : *évaporer un liquide. Fig.* Exhaler : *évaporer sa bile. Pop.* Voler subtilement : *évaporer une montre.* **S'évaporer** v. pr. Se résoudre en vapeur. *Fig.* S'exhaler, se dissiper : *sa colère s'évapore en menaces.* Devenir évaporé, étourdi. *Fam.* Maigrir rapidement. *Pop.* S'enfuir, disparaître.

évaporeuse [*reu-ze*] n. f. Machine employée



Évaporeuse.

dans les stéarineries pour aider à l'ébullition de la matière destinée à la fabrication de la bougie.

évaporomètre n. m. Instrument pour mesurer le pouvoir évaporant de l'atmosphère.

Évariste [*ris-te*] (saint), pape de 100 à 109, martyr sous Trajan. Fête le 26 octobre.

évasé, e [*zé*] adj. Large, bien ouvert.

évasement [*ze-man*] n. m. Etat de ce qui est évasé : *l'évasement du tromblon empêche la justesse du tir.*

évaser [*zé*] v. a. (du préf. *é*, et de *vase*). Elargir une ouverture : *évaser un trou, un tuyau.*

évasif [*zif*], **ive** adj. Qui sert à éluder : *faire une réponse évasive.* Ant. **Catégorique, positif.**

évasion [*zi-on*] n. f. (lat. *evasio*). Action de s'évader, de s'échapper de prison : *méditer une évasion.*

— Encycl. *Dr.* L'évasion simple, c'est-à-dire accomplie sans violence et sans effraction, ne constitue, en principe, aucun délit. Le détenu n'encourt de châtiment qu'autant que son évasion a été consommée ou tentée par bris de prison, ou avec violences envers les préposés à sa garde ou à sa conduite.

Ceux qui ont recélé ou fait recéler des personnes qu'ils savaient avoir commis des crimes emportant peine afflictive, sont punis de trois mois d'emprisonnement au moins et de deux ans au plus ; toutefois, cette disposition ne s'applique pas aux ascendants ou descendants, époux ou épouses même divorcés, frères ou sœurs des criminels recélés, ou leurs alliés au même degré.

évasivement [*zi-ve-man*] adv. D'une manière évasive : *répondre évasivement.* Ant. **Catégoriquement.**

évasure [*zu-re*] n. f. Ouverture plus ou moins grande d'un orifice.

Évaux ou **Évaux-les-Bains** [*vô*], ch.-l. de c. (Creuse), arr. et à 42 kil. d'Aubusson, non loin du Cher ; 3.000 h. ; ch. de f. O. Sources thermales sulfatées sodiques, utilisées dans le traitement du rhumatisme et de la sciatique. — Le cant. a 9 comm. et 10.030 h.

Ève, la première femme, d'après la *Genèse.* Dieu endormit Adam, et, pendant son sommeil, forma la femme d'une de ses côtes. Séduite par le serpent, Eve cueillit le fruit défendu et entraîna Adam dans sa faute. Elle fut chassée avec lui du Paradis terrestre et condamnée à enfanter dans la douleur. Elle fut la mère de Caïn, Abel et Seth. *Fille d'Eve*, femme frivole, curieuse, coquette, etc., qui se laisse facilement tenter. Femme en général. *Fam. Ne connaître quelqu'un ni d'Eve ni d'Adam*, v. Adam.

évêché n. m. Territoire soumis à l'autorité d'un évêque : *l'évêché de Paris fut longtemps suffragant de l'archevêché de Sens.* (Pour la nomenclature des évêchés, v. archevêché.) Dignité d'évêque. Siège, palais épiscopal : *se rendre à l'Evêché.*

Évêchés (les **Trois-**), dénomination par laquelle on désignait jadis une partie de la Lorraine, composée des trois villes de Metz, Toul et Verdun (ayant rang d'évêché) et de leur territoire. Conquis par le connétable de Montmorency sous Henri II (1552), ils furent reconnus définitivement comme possession française au congrès de Westphalie (1648).

évection [*vèk-si-on*] n. f. (lat. *evectio*). *Astr.* Inégalité périodique dans le mouvement de la lune, produite par l'action du soleil.

éveil [*vè, l* mll.] n. m. Action d'éveiller ou de s'éveiller. *Fig.* Avis donné sur une chose qui intéresse, et à laquelle on ne pensait pas : *donner l'éveil.* Alarme.

éveillable [*vè, ll* mll.] adj. Qui peut être éveillé. Action de sortir du sommeil, ou d'en tirer quelqu'un. (Vx.)

éveillé, e [*vè, ll* mll.] adj. *Fig.* Gai, vif, alerte : *mine éveillée.* Substantiv. : *quelle éveillée !* Ant. **Endormi.**

éveiller [*vè, ll* mll., *é*] v. a. (du lat. *ex*, hors de, et *vigilare*, veiller). Tirer du sommeil : *éveiller un dormeur. Fig.* Exciter, stimuler ; faire naître : *éveiller l'attention.* Ant. **Endormir, assoupir.**

éveilleur [*vè, ll* mll.] n. m. Celui qui éveille.

éveillure [*vè, ll* mll.] n. f. Inégalité naturelle dans une pierre. (Vx.)

Evelyn [*lin'*] (John), écrivain et polygraphe anglais, né et m. à Wooton (1620-1706), auquel on doit des *Lettres* et un *Journal* fort intéressants.

événement [*man*] n. m. (du lat. *evenire*, supin *eventum*, arriver). Issue : *attendre l'événement pour juger de la valeur d'une entreprise.* Tout ce qui arrive dans le monde. Fait, incident remarquable. Dénouement d'une œuvre littéraire. *Faire événement*, surexciter l'attention au point qu'on n'oublie plus. *A tout événement*, à tout hasard, quoi qu'il puisse arriver.

évent [*van*] n. m. (de *éventer*). Air libre : *mettre une cargaison à l'évent. Fig. Tête à l'évent*, personne légère, étourdie. Petite ouverture pour laisser passer la flamme d'une amorce. Conduit ménagé par les fondeurs dans les moules, pour l'échappement du gaz. Altération des aliments ou des boissons, par suite d'une trop longue exposition à l'air : *ce vin sent l'évent.* Ouverture par laquelle certains cétacés rejettent de la vapeur d'eau. Canal pour renouveler l'air.

— Encycl. Les évents sont les ouvertures du nez simples ou doubles des cétacés. Ils sont situés plus ou moins en arrière sur le sommet de la face et conduisent aux fosses nasales.

event [*i-vèn't*] n. m. Mot anglais signifiant *événement : le great event* (le grand événement) *de la saison.*

éventable [*van*] adj. Que l'on peut éventer.

éventage [*van*] n. m. Action d'éventer, de sécher à l'air des peaux, des mauvaises herbes.

éventail [*van-ta, l* mll.] n. m. (de *éventer*). Sorte d'écran portatif, monté sur des lames très minces, pouvant se plier à volonté, et servant à faire du vent pour se rafraîchir : *éventail de plumes ; éventail peint.* Ecran non pliant, servant au même usage. Ecran que l'émailleur place devant sa lampe. *Par anal.* Objet qui se déploie en forme d'éventail ordinaire. Forme d'espalier. *Eventail de corset,*



Pêcher en éventail, à la française.

points de soie disposés en palme pour arrêter les baleines. *Croisée en éventail*, croisée dont la partie supérieure est en éventail. *Pop. Eventail à bourrique*, bâton, gourdin.

— Encycl. *Techn.* Un éventail se compose de deux parties : la *feuille* et la *monture.* La feuille est faite de deux morceaux de papier collés l'un contre l'autre, et que l'on double parfois d'une peau de chevreau dite *cabretille*, *peau de poulet*, *de cygne*, *vélin*, etc. La monture, appelée *bois* ou *pied*, est en



Éventails : 1. A girouette (XVIe s.) ; 2. Plissé en roue ; 3. A plumes (XVIe s.) ; 4. En éclisse ; 5. A gaine ; 6. A lames ; 7. A plumes ; 8. Peint ; 9. Indien.

bois, ivoire, nacre, etc. Elle est faite de petites baguettes mobiles à l'une de leurs extrémités, la *tête*, et pouvant tourner autour d'un axe horizontal, la *rivure.* Les baguettes deviennent des *brins* au delà de la tête, et leur ensemble forme la *gorge.* Les baguettes flexibles qui portent la feuille sont les *flèches*, et les deux branches extérieures se disent *maîtres brins ;* ils protègent la feuille lorsque l'éventail est fermé.

On appelle *éventail brisé* celui dans lequel les flèches, au lieu d'être réunies par la feuille, sont indépendantes les unes des autres et réunies par un ruban à leur partie supérieure. Les brins et flèches, dans ce cas, sont faits de plumes d'autruche et autres.

éventaillé [*van-ta, ll* mll., *é*], **e** adj. Disposé en éventail.

éventaillerie [*van-ta, ll* mll., *e-rî*] n. f. Industrie ou commerce des éventails.

éventailleuse [*van-ta, ll* mll., *eu-ze*] n. f. Ouvrière qui fait les éventails de corsets.

éventaillier [*van-ta, ll* mll., *i-é*] n. m. Marchand d'éventails.

éventailliste [*van-ta, ll* mll., *is-te*] n. m. Fabricant, peintre, marchand d'éventails.

éventaire [*van-tè-re*] n. m. (de *éventer*). Sorte de plateau que portent devant elles les marchandes de fruits, de fleurs, de légumes, etc.



Éventaire.

évente [*van-te*] n. f. Casier où l'on met les chandelles après leur fabrication.

éventé, e [*van*] adj. Qui a subi l'action de l'air : *vin éventé. Fig.* Evaporé, léger : *personne éventée.* Substantiv. : *un éventé.*

éventement [*van-te-man*] n. m. Action d'éventer ; état de ce qui est éventé.

éventer [*van-té*] v. a. (du préf. *é*, et de *vent*). Exposer au vent : *éventer des habits.* Donner du vent. Altérer par l'exposition à l'air : *éventer du vin. Eventer le grain,* le remuer pour qu'il ne s'échauffe pas. *Eventer une mine, une mèche,* la découvrir et en détruire l'effet. Percevoir l'odeur de : *chien qui évente la voie,* et *fig.* Découvrir habilement : *éventer un complot, un piège. Fam.* : *éventer la mèche. Mar. Eventer une voile,* l'orienter de manière qu'elle reçoive le vent. **S'éventer** v. pr. Se faire du vent avec un éventail ou toute autre chose : *s'éventer avec son mouchoir.* Se corrompre par le contact de l'air : *vin qui s'évente.*

éventeur, euse [*van, eu-ze*] n. et adj. Personne qui évente.

éventif, ive [*van*] adj. Eventuel. (Vx.)

éventiller [*van-ti, ll* mll., *é*] v. n. Se dit d'un faucon qui bat des ailes.

éventoir [*van*] n. m. Grossier éventail pour allumer les charbons, la braise.


Éventoir.

éventration [*van-tra-si-on*] n. f. Solution de continuité de la paroi musculaire abdominale, laissant la peau seule pour contenir les viscères. Plaie de l'abdomen, donnant issue à une portion des viscères.

éventrer [*van-tré*] v. a. Ouvrir le ventre : *éventrer un bœuf. Par anal.* Défoncer, ouvrir largement : *éventrer un pâté, une valise.*

éventualité [*van*]n. f. Caractère de ce qui est éventuel. Fait éventuel : *parer à toutes les éventualités.*

éventuel, elle [*van-tu-èl, è-le*] adj. (du lat. *eventus*, événement). Qui dépend d'un événement incertain : *faire une concession éventuelle.* N. m. Cas éventuel : *calculer l'éventuel.* Portion variable des émoluments d'un fonctionnaire. ANT. **Certain, nécessaire.**

éventuellement [*van-tu-è-le-man*] adv. D'une manière éventuelle.

éventure [*van*] n. f. Crevasse que présentent certains canons de fusil défectueux, après l'épreuve.

évêque n. m. (gr. *episkopos;* de *epi*, sur, et *skopein*, regarder). Le chef d'un diocèse : *les évêques furent d'abord élus par les fidèles. Evêque des évêques,* le pape. Loc. fam. V. CHAPE et CHIEN.

— ENCYCL. Par son *pouvoir d'ordre,* qui lui est conféré par son sacre, l'évêque confère non seulement les mêmes sacrements que le prêtre, mais encore l'ordre et la confirmation. Par son *pouvoir de juridiction,* qui lui vient à la suite de l'institution canonique donnée par Rome, il gouverne la portion du peuple chrétien qui lui est confiée ; il institue les


Costumes d'évêque : 1. Au XIIe siècle ; 2. Au XIXe siècle.

curés, nomme les ecclésiastiques aux différents emplois, les surveille et au besoin les frappe de censure ; il fait les mandements et ordonnances nécessaires au maintien de la discipline. Au point de vue de l'ordre, les évêques sont égaux ; au point de vue de la juridiction, il y a entre eux une hiérarchie, dont les degrés sont, en descendant : le pape, les patriarches, les primats, les métropolitains ou archevêques, les simples évêques. Le droit canonique impose à l'évêque la résidence dans son diocèse, la visite de son diocèse au moins tous les trois ans, le voyage à Rome au moins tous les quatre ans, l'union la plus étroite avec le pape. Dans un délai de six mois après l'institution canonique, le nouveau prélat doit se faire sacrer par trois autres évêques. Ses ornements distinctifs sont : la crosse, l'anneau, la croix pectorale et la mitre.

Dans l'Eglise anglicane (ou épiscopale), il y a des évêques, qui, en Angleterre, sont nommés par les ministres de la Couronne, et dans les autres pays (Irlande, colonies, Etats-Unis) par le synode du diocèse. Les Eglises luthériennes du Nord (pays scandinaves) ont conservé le régime épiscopal.


Everdingen.

Everbecq, comm. de Belgique (Hainaut, arr. d'Ath) ; 3.170 h. Salines ; filatures.

Everberg, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Louvain) ; 1.800.

Everdingen [*é-vèr-din'-ghèn*] (Albert ou Allart **Van**), peintre paysagiste hollandais, né et m. à Alkmaar (1621-1675). Il a représenté des paysages montagneux.

éverdumer [*vèr-du-mé*] v. a. (de *é*, et *verd*). Enlever à certains légumes, à certains fruits, leur couleur verte : *éverdumer des épinards.*

Evere, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles), non loin de la Senne ; 4.540 h. Cimetière de Bruxelles.

Everest (MONT), point culminant de l'Asie et du globe entier (8.860 m.), dominant, entre l'Inde et le Tibet, un des plus importants massifs montagneux de l'Himalaya.

Everett [*rèt*] (Edward), homme d'Etat américain, né à Dorchester, m. à Boston (1794-1865) ; il fut ministre des affaires étrangères en 1852.

Evergem, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Gand) ; 8.100 h. Dentelles ; étoffes de lin et de coton ; scieries.

Évergète (du gr. *euergetès*, bienfaiteur). Surnom de plusieurs rois grecs d'Egypte ou de Syrie.

everlasting [*è-vèr-las-tin'gh'*] n. m. (en angl., *qui dure toujours*). Tissu uni, ras, teint en pièce, chaîne et trame de laine. Syn. LASTING.

évernine [*vèr*] n. m. *Chim.* Sucre extrait d'une variété de lichen.

évernique [*vèr-ni-ke*] adj. *Chim.* Se dit d'un acide dérivé des lichens *evernia prunastri.*

éverole n. f. (de *eve*, anc. forme de *eau*). Ampoule aqueuse, qui vient sur la peau. (Vx.)

éverrer [*vè-ré*] v. a. (de *ver*). Enlever à un chien un petit nerf placé sous la langue, qu'on prenait autrefois pour un ver occasionnant la rage. (On écrit aussi ÉVÉRER.)

Évers (Charles-Joseph), général belge, né à Bruxelles (1773-1818). Il servit dans l'armée française, et se distingua pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire. Il mourut gouverneur de Namur.

éversif, ive [*vèr*] adj. (du lat. *eversus*, renversé). Subversif, qui détruit : *doctrines éversives.* (Peu us.)

éversion [*vèr*] n. f. (du lat. *eversio*). Ruine, renversement : *l'éversion des vieilles institutions.* (Peu us.) *Pathol.* Saillie d'une muqueuse en dehors d'un orifice naturel : *l'éversion de la muqueuse utérine nécessite l'excision.*

éversite [*vèr*] n. f. *Chim.* Explosif à base d'acide picrique.

Evert (Alexis-Ermolaevitch), général russe, né en 1857. Lors de la Grande Guerre, il commanda une armée russe au S.-E. de la Pologne, et battit les Autrichiens commandés par Dankl (1914), puis commanda en chef les armées du centre (1915-1916) et dirigea la retraite sur le Niémen.

évertuer (s') [*sé-vèr-tu-é*] v. pr. (du préf. *é*, et de *vertu*). Faire effort pour arriver à un but : *évertuez-vous à bien faire.*

Evesham, v. d'Angleterre (comté de Worcester), sur l'Avon ; 5.900 h. En 1265, Simon de Montfort, comte de Leicester, y fut battu et tué par Edouard Ier.

éveux, euse [*veû, eu-ze*] adj. (de *eve*, anc. forme de *eau*). Humide, marécageux. (Vx.)

Évhémère, philosophe grec, auteur d'une méthode d'interprétation des mythes, appelée de son nom l'*évhémérisme* (IVe s. av. J.-C.).

évhémérisme [*ris-me*] n. m. Doctrine d'Evhémère, d'après laquelle les personnages mythologiques seraient des êtres humains divinisés par l'admiration des peuples.

évhémériste [*ris-te*] adj. et n. Partisan de l'évhémérisme.

Évian-les-Bains [*lè-bin*], ch.-l. de c. (Haute-Savoie), arr. et à 9 kil. de Thonon, sur la rive méridionale du lac Léman ; 3.110 h. (*Evianais*). Ch. de f. P.-L.-M. Eaux bicarbonatées sodiques, très faiblement minéralisées, utilisées dans le traitement de la goutte, du diabète, et comme eau de table. — Le cant. a 14 comm. et 14.420 h.

éviction [*vik-si-on*] n. f. (lat. *evictio*). *Dr.* Dépossession d'un bien acquis de bonne foi : *l'éviction des tenanciers irlandais par les landlords a déterminé une violente crise agraire.*

— ENCYCL. *Dr.* L'éviction est la dépossession légale d'un bien acquis de bonne foi. Le vendeur est obligé de droit à garantir l'acquéreur du dommage que celui-ci souffrirait s'il était évincé partiellement ou totalement de l'objet vendu, ou bien si cet objet était grevé de charges inconnues lors de la vente, dans la totalité ou partie de l'objet vendu.

Dans le cas de stipulation de non-garantie, le vendeur, en cas d'éviction, est tenu à la restitution du prix, à moins que l'acquéreur n'ait connu, lors de la vente, le danger de l'éviction, ou qu'il n'ait acheté à ses risques et périls ; en effet, la vente constitue alors un contrat purement aléatoire.

évidage n. m. Action d'évider.

évidement [*de-man*] n. m. Action d'évider. Etat de ce qui est évidé : *l'évidement d'un vase. Chir.* Enlèvement des parties intérieures d'un os malade, sans attaquer le périoste.

évidemment [*da-man*] adv. D'une manière évidente ; certainement ; sans aucun doute.

évidence [*dan-se*] n. f. Caractère de ce qui est évident : *l'évidence d'un axiome.* Condition d'une chose qui apparaît clairement, ou qui attire l'attention : *être, mettre en évidence. Dernière évidence,* évidence absolue. *Se rendre à l'évidence,* reconnaître une chose dont l'existence ou la vérité paraît indubitable. ANT. **Improbabilité, incertitude.**

— ENCYCL. *Philos.* Descartes a fait de l'évidence le critérium de la vérité, la substituant à l'ancien *principe d'autorité* ; mais on lui reproche de n'avoir pas assez nettement défini l'évidence, d'avoir « oublié de mettre une enseigne à l'auberge de l'évidence, de sorte que chacun se croit en droit d'y loger son opinion ». (Helvétius.)

évident [*dan*], **e** adj. (lat. *evidens ;* de *videre*, voir). D'une certitude facile à saisir et qui ne laisse aucun doute : *vérité évidente.* Qui est en évidence, en position d'être vu ou connu : *hostilité évidente.* N. m. Ce qui est évident : *à quoi bon nier l'évident?* ANT. **Douteux, incertain, improbable.**

évider [*dé*] v. a. (préf. *é*, et *vider*). Creuser intérieurement, tailler à jour, découper : *évider une pierre.* Echancrer : *évider le collet d'une robe. Chir.* Pratiquer l'évidement : *évider un os.*

évideur n. m. Ouvrier qui évide les aiguilles à coudre.

évidoir n. m. Outil pour évider.

évidure n. f. Creux d'un objet évidé.

évier [*vi-é*] n. m. (de *eve*, anc. forme de *eau*). Table de pierre taillée en bassin et percée d'un trou, sur laquelle on lave la vaisselle. Petit canal par lequel s'écoulent les eaux d'une cuisine.

— ENCYCL. *Econ. dom.* L'évier est, en général, fait d'une pierre rectangulaire, creusée intérieurement et scellée dans les murs d'un angle de cuisine. On le fait aussi avec une planche de bois munie d'un rebord et recouverte d'une feuille de zinc. L'évier est percé d'un trou généralement grillagé, en communication avec un tuyau de vidange par un siphon. Au-dessus de la pierre est installé un robinet à eau.

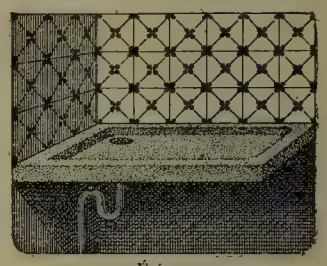
Évier.

L'évier doit être nettoyé avec le plus grand soin ; après un lavage à grande eau et un frottage à la brosse de chiendent, on verse quelques gouttes de térébenthine dans le tuyau de vidange, afin de le désinfecter.

Evilmérodach [*dak*] ou **Amilmardouk,** roi de Chaldée de 562 à 560. Successeur de Nabuchodonosor, il fut assassiné par son beau-frère Nergal-Sharouzow, qui s'empara du trône.

évincement [*man*] n. m. Action d'évincer.

évincer [*sé*] v. a. (lat. *evincere.* — Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il évinça, nous évinçons.*) Ecarter, faire renvoyer par intrigue : *évincer frauduleusement un concurrent. Dr.* Procéder à une éviction. Déposséder juridiquement : *évincer un possesseur de bonne foi.* **S'évincer** v. pr. S'exclure l'un l'autre : *des concurrents qui cherchent à s'évincer.*

éviration [*si-on*] n. f. (de *évirer*). Castration. Impuissance précoce de l'homme.

éviré, e adj. (de *évirer*). Châtré, rendre eunuque. *Blas.* Se dit d'un animal figuré sur le blason, privé de la marque de son sexe.

évirer [*ré*] v. a. (lat. *evirare;* préf. *e*, et *vir*, homme). Rendre eunuque, châtrer, en parlant d'un homme.

Évires, comm. de la Haute-Savoie, arr. et à 16 kil. d'Annecy ; 1.230 h. Ch. de f. P.-L.-M.

Evisa, ch.-l. de c. (Corse), arr. d'Ajaccio, près de la forêt d'Aïtone ; 870 h. — Le cant. a 6 comm. et 3.690 h.

éviscération [*vis-sé-ra-si-on*] n. f. Issue des viscères à travers une solution de continuité de la paroi.

éviscérer [*vis-sé-ré*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) Enlever les entrailles de : *éviscérer un cadavre.*

évitable adj. Qui peut être évité : *inconvénient évitable.* ANT. **Inévitable.**

évitage n. m. ou **évitée** [*té*] n. f. Mouvement de rotation d'un navire autour d'une ancre sur laquelle il est mouillé. Espace suffisant pour qu'il puisse exécuter ce mouvement.

évitement [*man*] n. m. Action d'éviter. *Voie d'évitement,* voie ménagée à côté d'une voie principale et en communication avec elle, où un convoi peut se garer pour laisser la voie libre à un autre.

éviter [*té*] v. a. (lat. *evitare*). Esquiver, parer à ce qui peut être nuisible, désagréable : *éviter un danger.* S'abstenir de : *éviter les mots oiseux.* Ne dites pas : *je veux vous éviter cette peine,* mais *vous épargner cette peine.* Dites, en faisant usage de la négation : *évitez qu'il* **ne** *vous parle.*) V. n. *Mar.* Se dit d'un navire qui exécute un mouvement de rotation sur ses ancres. ANT. **Chercher, rechercher.**

évocable adj. Qui peut être évoqué. *Dr.* Qui peut être évoqué par un tribunal : *affaire évocable.*

évocateur, trice adj. et n. Qui a la propriété d'évoquer : *le style de Chateaubriand est très évocateur.* Qui évoque les esprits : *médium évocateur.*

évocation [*si-on*] n. f. (lat. *evocatio*). Action de faire apparaître par des sortilèges : *les pratiques de l'évocation ont reparu avec le spiritisme.* Action de rappeler une chose oubliée : *l'évocation de ses souvenirs. Dr.* Action d'évoquer une cause judiciaire.

— ENCYCL. *Dr.* Le droit d'évocation est la faculté donnée à un tribunal supérieur, de se saisir d'une affaire de la compétence d'un tribunal inférieur et de statuer en premier et dernier ressort. Le pouvoir d'évoquer appartient exclusivement aux tribunaux d'appel, à la double condition : 1° qu'il y ait infirmation d'un jugement rendu au cours du procès par le tribunal du premier degré ; 2° que l'affaire soit en état d'être jugée.

évocatoire adj. Qui donne lieu à une évocation : *cérémonie évocatoire.*

évoé ou **évohé** interj. Cri des bacchantes en l'honneur de Dionysos (Bacchus).

évolage n. m. Aménagement successif d'une terre en étang et en prairie ou en céréales.

évolagiste [*jis-te*] n. m. Celui qui jouit ou est propriétaire d'un évolage.

Évolène, comm. de Suisse (cant. du Valais), à 1.380 m. d'altitude ; 1.210 h. Elevage de bestiaux ; fromagerie.

évoluer [*lu-é*] v. n. (de *évolution*). Exécuter des évolutions : *escadre qui évolue. Fig.* Passer par une série progressive de transformations : *type qui évolue.*

évolutif, ive adj. Qui est susceptible d'évolution ou qui produit l'évolution : *force évolutive.*

évolution [*si-on*] n. f. (du lat. *evolutio ;* de *evolvere*, évoluer). Mouvement, manœuvres, exécutés par des troupes, un navire, etc. *Fig.* Transformation. Série de transformations successives, par opposition à *révolution*, qui indique une transformation violente ou brusque. Théorie biologique qui admet la

transformation progressive des espèces : *Darwin a soutenu la doctrine de l'évolution. Philos.* Syn. de ÉVOLUTIONNISME. *Litt. Evolution des genres*, théorie professée par Brunetière, suivant laquelle les genres littéraires seraient issus les uns des autres.

Évolution créatrice (*l'*), par Henri Bergson (1907). L'auteur montre que la réalité, échappant aux formes subjectives de l'espace et du temps abstrait, est un élan vital, un perpétuel devenir, une perpétuelle création.

évolutionnaire [*si-o-nè-re*] adj. *Art milit.* Qui a rapport aux évolutions : *théorie évolutionnaire.* Qui fait exécuter des évolutions : *officier évolutionnaire.*

évolutionner v. n. Syn. de ÉVOLUER.

évolutionnisme [*si-o-nis-me*] n. m. Doctrine philosophique ou scientifique, fondée sur l'idée d'évolution : *Spencer est le principal représentant de l'évolutionnisme anglais.*

— ENCYCL. *Philos.* D'après l'évolutionnisme, la loi de causalité embrasse et relie entre eux, à un point de vue unitaire et mécaniste, l'universalité des êtres et des phénomènes de la nature, faisant ainsi du monde un tout qui déroule spontanément la suite de ses états et a produit la série des formes inorganiques d'abord, vivantes ensuite. Herbert Spencer a tenté de tout ramener, dans le monde moral comme dans le monde physique, à la loi d'équivalence des forces, en tâchant d'établir que tous les phénomènes sont convertibles entre eux, depuis la passivité des corps bruts jusqu'aux manifestations les plus hautes de l'activité spirituelle. Selon lui, l'évolution s'effectue par le passage d'une homogénéité confuse à une hétérogénéité de mieux en mieux définie. — La théorie évolutionniste, si utile dans les sciences de la nature, qu'elle explique et simplifie, laisse en dehors de son domaine toutes les questions relatives à l'origine, à la cause, etc., en un mot toute la métaphysique, qu'elle néglige systématiquement. C'est une cosmologie, une cosmogonie scientifique, dont peuvent se réclamer le matérialisme le plus rigoureux comme le spiritualisme le plus intransigeant.

La théorie de l'évolution, quand elle envisage spécialement le monde organique, porte le nom de *transformisme* ou théorie de l'évolution des espèces. V. TRANSFORMISME.

évolutionniste [*si-o-nis-te*] adj. et n. Partisan de l'évolution ; qui se rapporte à l'évolutionnisme.

évonyme n. m. Nom scientifique du genre *fusain.*

évonymite n. f. *Chim.* Sucre extrait des branches de fusain.

évoquer [*ké*] v. a. (lat. *evocare ;* de *vocare*, appeler). Appeler, faire apparaître par des sortilèges : *évoquer les esprits.* Rappeler au souvenir : *évoquer le passé. Dr.* Porter une cause d'un tribunal à un autre : *évoquer une affaire.* ANT. **Conjurer, chasser.**

Evora, v. de Portugal, ch.-l. de l'Alemtejo ; 16.000 h. Toiles, chapellerie.

Évran, ch.-l. de c. (Côtes-du-Nord), arr. de Dinan, sur le Linon, affl. de la Rance ; 3.820 h. Tanneries ; sablières.— Le cant. a 7 comm. et 9.720 h.

Evrard ou **Erard** (Guillaume), théologien français, né à Langres, m. en 1444. Il prit parti pour les Anglais, devint chanoine du chapitre de Rouen, où il prêcha contre Jeanne d'Arc, qu'il traita de magicienne, et participa à la conclusion du traité d'Arras (1435), comme envoyé des Anglais.

Évrecy, ch.-l. de c. (Calvados), arr. de Caen ; 570 h. — Le cant. a 26 comm. et 8.870 h.

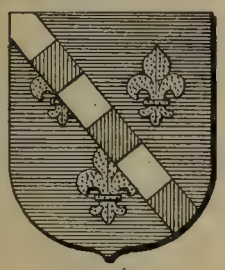

Armes d'Évreux.

Évremond (saint), abbé en Normandie, m. vers 720 ; il fonda le monastère de Fontenay (diocèse de Séez). Fête le 10 juin.

Evreux [*vreû*], ch.-l. du dép. de l'Eure, sur l'Iton, ch. de f. Et., à 108 kil. de Paris ; 19.000 h. (*Ebroïciens*). Evêché ; cathédrale gothique. Grand commerce de céréales ; métallurgie. Patrie de Buzot. — L'arr. a 11 cant., 224 comm., 109.000 h. ; le cant. Nord a 25 comm. et 10.680 h. ; le cant. Sud, 22 comm. et 18.350 h.

évrillage n. m. Action de priver une vigne de ses vrilles.

Évron, ch.-l. de c. (Mayenne), arr. de Laval ; 4.040 h. (*Évronais*). Ch. de f. Et. — Le cant. a 11 comm. et 12.020 h.

évulsif, ive adj. (de *évulsion*). Qui est propre à arracher : *effort évulsif.*

évulsion n. f. (du lat. *evulsio ;* de *evellere*, arracher). Action d'arracher : *l'évulsion d'une dent.*

evzone [*èv*] n. m. En Grèce, soldat de l'infanterie légère, vêtu de la fustanelle. (V. ce mot.)

Ewald (Jean), poète danois, né et m. à Copenhague (1743-1781) ; auteur de pièces de théâtre, entre autres des *Pêcheurs*, d'où les Danois ont tiré leur chant national.

Ewald (Georges-Henri-Auguste), théologien rationaliste et hébraïsant allemand, né et m. à Gœttingue (1803-1875) ; auteur d'une *Histoire du peuple d'Israël.*

ex. Abréviation de EXEMPLE.

ex [*èkss*] (m. lat. signif. *hors de*), préfixe qui se place devant un nom pour exprimer ce qu'a été une personne ou une chose, ce qu'elle a cessé d'être : *un ex-ministre.*

ex abrupto. V. AB ABRUPTO.

exacerbation [*ègh-za-sèr-ba-si-on*] n. f. (de *exacerbé*). Redoublement, paroxysme d'un mal.

exacerbé, e [*sèr*] adj. (lat. *exacerbatus*). Devenu acerbe, poussé à un haut degré d'excitation.

exact [*ègh-zakt*], **e** adj. (du lat. *exactus*, achevé). Juste, conforme à la règle ou à la vérité : *calcul exact.* Rigoureux, strict, absolu : *suivre une diète exacte.* Régulier, ponctuel : *employé exact. Les sciences exactes*, les mathématiques. ANT. **Inexact.**

exactement [*ègh-zak-te-man*] adv. Avec exactitude ; précisément, justement : *régler exactement un compte.* ANT. **Inexactement.**

exacteur [*ègh-zak*] n. m. Celui qui exige ce qui lui est dû : *un sévère exacteur de ses droits.* Qui commet une exaction.

exaction [*ègh-zak-si-on*] n. f. (lat. *exactio ;* de *exigere*, exiger). Action d'exiger l'impôt, le tribut : *réprimer la dureté dans l'exaction du prêt.* Acte d'un fonctionnaire qui exige plus qu'il n'est dû : *Cicéron a flétri les exactions de Verrès en Sicile.*

exactionner [*ègh-zak-si-o-né*] v. n. Commettre des exactions.

exactitude [*ègh-zak*] n. f. (de *exact*). Qualité de ce qui est exact : *vérifier l'exactitude d'un calcul.* Ponctualité : *l'exactitude est une forme de la politesse.* ALLUS. HIST. : **L'exactitude est la politesse des rois,** mot attribué à Louis XVIII, et que l'on applique, même dans les circonstances ordinaires de la vie, pour montrer que l'on doit être exact. ANT. **Inexactitude.**

exaèdre n. m. Orthogr. peu us. de HEXAÈDRE.

ex æquo, mots lat. signif. *A titre, à mérite égal : votre fils et le mien ont obtenu ex æquo le prix de version latine.*

Exaerde, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Saint-Nicolas), près de la Durme ; 5.140 h. Toiles.

exagérant [*ègh-za-jé-ran*], **e** adj. Qui exagère, qui a l'habitude d'exagérer.

exagérateur, trice [*ègh-za*] ou **exagéreur, euse** [*ègh-za, eu-ze*] adj. et n. Qui exagère.

exagératif, ive [*ègh-za*] adj. Qui tient de l'exagération : *expression exagérative.*

exagération [*ègh-za-jé-ra-si-on*] n. f. Action de dépasser la mesure, la vérité, en pensée, en parole, en action : *action, parole empreinte d'exagération.* ANT. **Atténuation.**

exagéré, e [*ègh-za*] adj. Où il y a de l'exagération : *récit exagéré.* Adj. et n. Qui exagère : *toute opinion a ses exagérés.* N. m. Ce qui est exagéré.

exagérément [*ègh-za, man*] adv. D'une façon exagérée, à l'excès.

exagérer [*ègh-za-jé-ré*] v. a. (du lat. *exagerare*, amonceler. — Se conj. comme *accélérer.*) Outrer les choses dont on parle : *exagérer un récit.* ANT. **Affaiblir, atténuer, amoindrir.**

exagéreur, euse [*ègh-za-jé, eu-ze*] n. Personne qui exagère, qui a l'habitude d'exagérer.

exagone n. m. Orthogr. peu us. de HEXAGONE.

exalbuminé, e [*ègh-zal*] adj. Se dit des graines ou des embryons dépourvus d'albumen.

exalgine [*ègh-zal*] n. f. Nom donné en pharmacie au méthylacétanilide. (C'est un corps blanc, que l'on emploie contre les névralgies et les douleurs comme analgésique, à la dose de 0gr,50 à 1 gr.)

exaltable [*ègh-zal*] adj. Qui peut s'exalter, qui est propre à s'exalter : *âme exaltable.*

exaltant [*ègh-zal-tan*], **e** adj. Qui exalte : *les lectures exaltantes sont un danger.*

exaltation [*ègh-zal-ta-si-on*] n. f. (lat. *exaltatio*). Glorification : *exaltation de la vertu.* Redoublement d'activité dans les fonctions des organes, des sens : *le café produit une exaltation passagère.* Surexcitation de l'esprit. Etat d'une personne habituellement exaltée. Élévation à la papauté. *Exaltation de la sainte croix*, fête de l'Eglise (14 sept.), en mémoire d'une cérémonie qui eut lieu à Jérusalem, en l'honneur de la vraie croix, sous Héraclius. ANT. **Calme, flegme.**

exalté, e [*ègh-zal*] adj. et n. Pris d'une sorte de délire, ardent, passionné : *tête exaltée ; c'est un exalté.*

exalter [*ègh-zal-té*] v. a. (du lat. *exaltare*, hausser). Louer, vanter beaucoup : *exalter les vertus d'un héros. Fig.* Accroître l'activité de : *certaines lectures exaltent l'imagination.* **S'exalter** v. pr. S'échauffer, s'enthousiasmer : *tel qui a du courage quand il s'exalte, n'en a pas quand il réfléchit.* ANT. **Décrier, rabaisser, ravaler.**

examen [*ègh-za-min*] n. m. (m. lat.). Action de peser. (Vx en ce sens.) Recherche, investigation réfléchie : *soumettre à l'examen les livres d'un négociant.* Epreuve que subit un candidat : *passer un examen. Examen de conscience*, préparation à la confession, qui consiste à rechercher ses péchés. *Libre examen*, droit pour tout homme de ne croire que ce que sa raison individuelle peut contrôler.

— ENCYCL. *Dr. Fraudes dans les examens.* Toute fraude commise, dans les examens et les concours publics qui ont pour objet l'entrée dans une administration publique ou l'acquisition d'un diplôme délivré par l'Etat, constitue un délit.

Quiconque se rend coupable d'un délit de cette nature, notamment en livrant à un tiers ou en communiquant sciemment, avant l'examen ou le concours, à quelqu'une des parties intéressées, le texte ou le sujet de l'épreuve, ou bien en faisant usage de pièces fausses, telles que diplômes, certificats, extraits de naissance ou autres, ou bien en substituant une tierce personne au véritable candidat, s'exposera à être condamné à un emprisonnement de un mois à trois ans et à une amende de 100 à 10.000 fr., ou à l'une de ces deux peines seulement, sans préjudice de l'action disciplinaire. Les mêmes peines sont prononcées contre les complices.

examinable [*ègh-za*] adj. Que l'on peut examiner : *toute assertion est examinable.*

examinateur, trice [*ègh-za*] adj. et n. Qui examine, qui se livre à une investigation. Personne chargée d'examiner les candidats.

examination [*ègh-za, si-on*] n. f. Examen. (Vx.)

examiner [*ègh-za-mi-né*] v. a. Faire l'examen de quelqu'un ou de quelque chose : *examiner un livre.* Interroger un candidat. Regarder attentivement.

exanthémateux, euse [*ègh-zan, teû, eu-ze*] ou **exanthématique** [*ègh-zan*] adj. De la nature de l'exanthème : *éruption exanthémateuse.*

exanthème [*ègh-zan*] n. m. (du gr. *exanthêma*, efflorescence). Eruption à la peau.

— ENCYCL. L'exanthème est dû à un trouble vasomoteur, qui entraîne une congestion cutanée plus ou moins longue. Les exanthèmes les plus connus sont : la rougeole, la roséole, la scarlatine, l'érysipèle, et les *rashs* de diverses infections. Il n'y a pas de traitement particulier.

exanthèse n. f. *Bot.* Syn. de EFFLORESCENCE.

exarchat [*ègh-zar-ka*] n. m. Partie de l'Italie où commandait l'exarque : *l'exarchat de Ravenne fut le dernier lambeau de l'empire byzantin en Italie.* Dignité d'exarque.

exarque [*ègh-zar-ke*] n. m. (gr. *exarkhos*). Celui qui commandait en Italie ou en Afrique pour les empereurs d'Orient. Dans la hiérarchie ecclésiastique, à partir du ve siècle, dignitaire inférieur au patriarche, mais supérieur au métropolitain. Titre porté par le chef spirituel de l'Eglise nationale bulgare.

exarthrose [*ègh-zar-thro-ze*] ou **exarthrème** [*ègh-zar*] n. f. (du gr. *ex*, hors de, et *arthron*, articulation). Luxation.

exaspérant [*ègh-zas-pé-ran*], **e** adj. Qui exaspère à l'excès.

exaspération [*ègh-zas-pé-ra-si-on*] n. f. (lat. *exasperatio*). Etat de quelqu'un qui est exaspéré ; état de violente irritation : *l'exaspération est la forme dernière de la colère.* Extrême aggravation : *exaspération d'une maladie.*

exaspérer [*ègh-zas-pé-ré*] v. a. (lat. *exasperare*). — Se conj. comme *accélérer.*) Irriter à l'excès : *malade que tout exaspère.* Rendre plus intense : *exaspérer la douleur.* **S'exaspérer** v. pr. S'aigrir, s'irriter extrêmement. ANT. **Calmer.**

exaucement [*ègh-zô-se-man*] n. m. Action d'exaucer.

exaucer [*ègh-zô-sé*] v. a. (de *exhausser.* — Prend une cédille sous le c devant *a* et *o* : *il exauça, nous exaucons.*) Satisfaire quelqu'un en lui accordant ce qu'il demande : *exaucer un suppliant.* Accueillir favorablement ce qui est demandé : *exaucer un vœu.* ANT. **Rejeter, repousser.**

Exaudet (Joseph), violoniste français, né à Rouen, m. à Paris (1710-1763) ; connu surtout par le célèbre menuet qui porte son nom.

exaudi, premier mot de l'introït de la messe du cinquième dimanche après Pâques.

Exc. Abréviation de *Excellence* (ministre, ambassadeur).

excarner [*èks-kar-né*] v. a. (du lat. *ex*, hors de, et *caro, carnis*, chair). Détacher les chairs qui entourent un organe.

ex cathedra, mots lat. signif. *Du haut de la chaire*, c'est-à-dire en vertu de l'autorité enseignante que l'on tient de son titre : *quand le pape parle ex cathedra, c'est comme chef de l'Eglise universelle. Par ext.* D'un ton doctoral : *parler ex cathedra.*

excavateur [*èsk-ka*] n. m. (de *excaver*). Appareil servant à faire les déblais : *excavateur à air comprimé.*

— ENCYCL. *Trav. publ.* L'excavateur imaginé par Couvreux, entrepreneur du canal de Panama, est une sorte de drague travaillant à sec. Il est monté

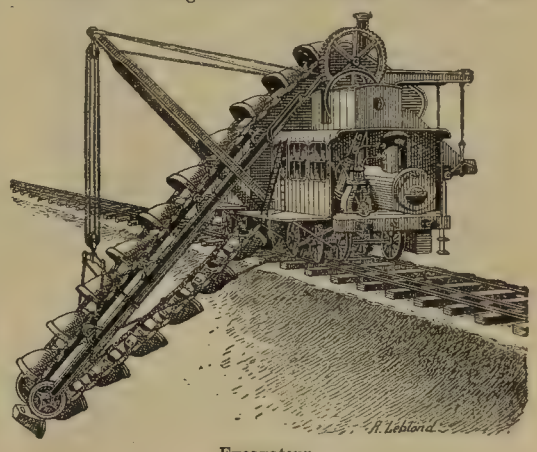

Excavateur.

sur un truc portant la machine à vapeur motrice. On l'emploie pour les travaux de terrassement importants, comme le creusement d'un canal, d'une tranchée de chemin de fer. On en construit de diverses formes, suivant le but auquel on les destine : travaux dans les terrains sablonneux, les argiles compactes, les sols rocheux et pierreux ; le principe reste le même.

excavation [*èks-ka-va-si-on*] n. f. (de *excaver*). Action de creuser dans le sol. Résultat de cette action : *les cavernes sont des excavations naturelles.*

excaver [*èks-ka-vé*] v. a. (lat. *excavare ;* de *cavus*, creux). Pratiquer une excavation : *excaver le sol, une grotte, un tunnel.*

excécaire [*èk-sé-kè-re*] n. m. ou **excécarie** [*èk-sé-ka-rî*] n. f. Genre d'euphorbiacées.



Excécaire : *a*, fleur mâle ; *b*, femelle.

— ENCYCL. Les excécaires (*excæcaria ;* du lat. *excæcare*, aveugler) sont des arbres et des arbrisseaux de l'Asie et de l'Amérique tropicales. Quand on incise ces plantes, il s'écoule de l'incision un latex irritant, qui leur a fait donner le nom d'*arbres aveuglants.* Une espèce américaine a les graines recouvertes d'une matière grasse, d'où son nom de *gluttier à suif.*

excédant [*èk-sé-dan*], **e** adj. Qui excède. Qui contient un excès de poids, de mesure, etc. : *une somme excédante.* Qui importune extrêmement : *visiteurs excédants.*

excédent [*èk-sé-dan*] n. m. Le nombre, la quantité qui excède : *excédent budgétaire.* ANT. **Déficit.**

excéder [*èk-sé-dé*] v. a. (lat. *excedere ;* de *ex*, hors de, et *cedere*, aller.— Se conj. comme *accélérer.*)

Dépasser le niveau : *arbre qui excède les autres en hauteur.* Surpasser en valeur : *la dépense excède la recette.* Outrepasser, aller au delà : *excéder son pouvoir. Fig.* Fatiguer : *cette course m'a excédé.* Importuner, tourmenter à l'excès : *les fâcheux nous excèdent.* **S'excéder** v. pr. Se fatiguer à l'excès.

excellemment [*èk-sè-la-man*] adv. D'une manière excellente, parfaitement; avec une justesse parfaite. Par excellence, à un degré éminent.

excellence [*èk-sè-lan-se*] n. f. (de *excellent*). Degré éminent de perfection : *l'excellence du goût.* Titre honorifique des ambassadeurs, ministres, etc. (Dans ce cas, prend une majuscule et peut s'abréger en *Exc.*, ou *S. E.*, pour Son Excellence.) *Prix d'excellence*, prix décerné à l'élève qui, dans une classe, s'est le plus distingué dans l'ensemble des matières enseignées. *Par excellence* loc. adv., au plus haut point.

Excellence Eugène Rougon (*Son*), d'Emile Zola (Paris, 1876). C'est le vie tome de la série des Rougon-Macquart, qui met en scène un type d'arriviste et la bande d'aventuriers qu'il traîne à sa suite. La plus grande partie du livre se passe en scènes de mœurs, qui dépeignent la cour impériale et la haute société du second Empire.

excellent [*èk-sè-lan*], **e** adj. (de *exceller*). Qui a un degré éminent dans son genre : *un peintre excellent.* Très bon : *mets excellent.* Titre que l'on donne à de hauts personnages : *très excellent seigneur et roi. Fam.* Bizarre, extravagant : *je vous trouve excellent! la proposition est excellente en vérité!* N. m. Ce qui excelle : *l'excellent est rare.* ANT. **Mauvais, abominable, détestable, exécrable.**

excellentissime [*èk-sé-lan-ti-si-me*] adj. Augmentatif de *excellent*, titre honorifique.

exceller [*èk-sè-lé*] v. n. (lat. *excellere*). Etre supérieur, l'emporter sur la plupart des autres. *Exceller à*, être habile à.

excelsior mot latin, comparatif d'*excelsus*, et signif. *plus haut, plus élevé*, au propre comme au figuré. (Quoique le mot soit, en latin, un adjectif, on l'emploie en français, le plus souvent, comme si c'était un adverbe : *adopter la devise* EXCELSIOR : *toujours plus haut.* — C'est le titre d'un poème célèbre de W. Longfellow, qui a contribué à répandre cet emploi.)

excentration [*èk-san-tra-si-on*] n. f. *Mécan.* Déplacement d'un centre.

excentrer [*èk-san-tré*] v. a. *Mécan.* Déplacer l'axe d'une pièce qu'on veut tourner.

excentricité [*èk-san*] n. f. (du lat. *ex*, hors de, et *centrum*, centre). Etat de ce qui est situé loin du centre : *excentricité d'un quartier.* Originalité, bizarrerie de caractère : *on a fait aux Anglais une réputation d'excentricité.* Acte qui révèle ce caractère : *se livrer à mille excentricités. Géom. Excentricité d'une ellipse*, rapport entre la distance du centre de l'ellipse au foyer (demi-distance focale) et le demi-grand axe. *Astr. Excentricité de l'orbite d'une planète*, excentricité de l'ellipse que la planète décrit autour du soleil.

excentrique [*èk-san*] adj. (du lat. *ex*, hors de, et de *centre*). Se dit des cercles qui n'ont pas le même centre. Qui est situé loin du centre : *les quartiers excentriques de Paris. Fig.* Qui est en opposition avec les usages reçus : *tenue excentrique.* Singulier, bizarre : *conduite excentrique.* N. m. *Mécan.* Pièce dont l'axe de rotation n'occupe pas le centre, et qui est destinée à transformer un mouvement de rotation continu en un mouvement d'autre sorte, surtout rectiligne alternatif. ANT. **Concentrique.**

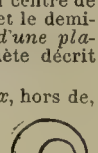
Cercles excentriques.

— ENCYCL. *Mécan.* L'*excentrique circulaire*, utilisé pour faire mouvoir les appareils de distribution d'une machine à vapeur, joue le rôle d'une manivelle reliée par une bielle à la tige recevant le mouvement alternatif. L'*excentrique à galet*, mobile autour d'un axe, agit sur une seule pièce oscillante munie d'un galet, que l'organe repousse continuelle-

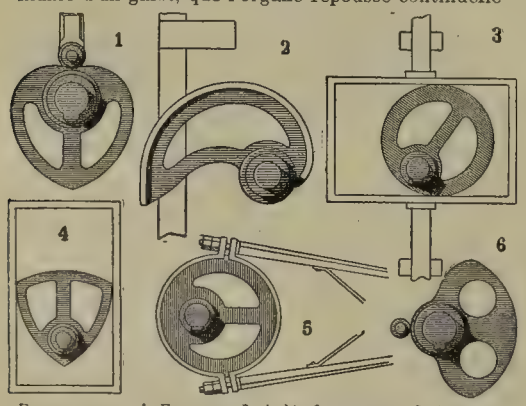

EXCENTRIQUE : 1. En cœur ; 2. A développement ; 3. A cadre ; 4. En triangle ; 5. Circulaire ; 6. A mouvement uniforme.

ment. La courbe du profil de cet excentrique est celle de la spirale d'Archimède. L'*excentrique en cœur* transmet à la tige un mouvement uniforme, le mouvement de rotation étant supposé tel ; le profil est encore une spirale d'Archimède, un peu modifiée. L'*excentrique à cadre* agit sur un cadre rectangulaire remplaçant les galets dans la tige ; son profil est circulaire, et l'organe tourne autour d'un point très proche de sa circonférence. L'*excentrique triangulaire*, sorte de triangle équilatéral, dont les côtés sont des arcs de cercle, tourne dans un cadre autour d'un des sommets du triangle. Avec cet excentrique, les changements successifs ont lieu sans variations brusques, et, par suite, sans chocs.

excentriquement [*èk-san-tri-ke-man*] adv. D'une manière excentrique.

excepté [*èk-sèp-té*] adj. et prép. Hors, à la réserve de. — *Gramm. Excepté, passé, supposé, y compris, non compris, attendu, vu, approuvé, ouï*, placés devant le nom, sont de vraies prépositions et restent invariables : *excepté les vieillards ; passé huit heures*, etc. Placés après le nom, ils sont adjectifs et variables : *les vieillards exceptés ; huit heures passées ;* etc. *Excepté que*, à cela près que, si ce n'est que.

excepter [*èk-sèp-té*] v. a. (du lat. *exceptare*, exclure). Ne pas comprendre dans, exclure du nombre de : *excepter certains condamnés d'une amnistie.*

exception [*èk-sèp-si-on*] n. f. (lat. *exceptio*). Action par laquelle on excepte. La chose exceptée, ce qui est exclu de la règle commune : *un auteur modeste est une exception. Dr.* Moyen de défense qui tend soit à différer la solution du procès, soit à en critiquer la forme. *D'exception*, qui est en dehors du droit commun : *loi, tribunal d'exception. A l'exception de* loc. prép., excepté. PROV. : **Il n'y a pas de règle sans exception,** il n'y a pas de principe absolu et applicable à tous les cas. **L'exception confirme la règle,** ce qui est reconnu comme exception constate une règle, puisque sans la règle l'exception n'existerait pas. ANT. **Règle, principe.**

— ENCYCL. *Dr.* Les deux sortes de moyens à faire valoir en justice sont : 1° les *défenses*, qui portent sur le fond même, et déclarent la demande non fondée ; 2° les *exceptions*, dites aussi *fins de non-recevoir.* Une personne est actionnée en payement d'une somme : refuse-t-elle de répondre, quant à présent, sous le prétexte, par exemple, qu'elle est appelée devant un tribunal incompétent, ou que l'exploit introductif de la demande n'est point conforme aux prescriptions de la loi ? Les moyens qu'elle invoque ainsi pour justifier son refus d'entrer en lice et de se défendre sont des *exceptions.* Parmi les exceptions, les unes ont pour effet d'entraîner indirectement un retard, les autres ont pour objet direct d'obtenir un délai ; ces dernières prennent la qualification de *dilatoires.*

exceptionnel, elle [*èk-sèp-si-o-nèl, è-le*] adj. Qui forme exception : *faveur exceptionnelle.* Qui n'est pas ordinaire. ANT. **Normal, régulier.**

exceptionnellement [*èk-sèp-si-o-nè-le-man*] adv. D'une manière exceptionnelle.

exceptis excipiendis, mots lat. signif. *Excepté ce qu'il faut excepter : c'est une règle générale, exceptis excipiendis.*

excès [*èk-sè*] n. m. (lat. *excessus ;* de *excedere*, excéder). Quantité qui se trouve en plus : *l'excès d'un nombre sur un autre.* Ce qui dépasse les bornes ordinaires. *Dr. Excès de pouvoir*, acte qui est au delà des attributions légales de celui qui l'accomplit. *A l'excès* loc. adv., outre mesure, à l'extrême. Pl. Violences, cruautés : *d'inévitables excès accompagnent les révolutions.* Dérèglement de conduite : *les excès abrègent la vie.* PROV. **L'excès en tout est un défaut,** il y a en tout des bornes qu'il ne faut pas dépasser. ANT. **Défaut, manque.**

— ENCYCL. *Dr. Excès de pouvoir.* En matière de décisions judiciaires, l'excès de pouvoir donne ouverture à cassation. Il existe quand un tribunal prend une décision qui n'est de la compétence d'aucune juridiction : si par exemple il édicte une peine non prévue par la loi, s'il statue par voie générale et réglementaire, s'il critique un acte du législateur ou de l'administration, etc. Le pourvoi est porté devant la Cour de cassation, soit par la partie lésée, soit par le procureur général près la Cour de cassation.

En matière de décisions administratives, l'excès de pouvoir comprend : 1° l'*incompétence*, empiétement sur les attributions d'une autre autorité ou juridiction ; 2° le *détournement de pouvoir*, exercice d'une attribution dans un intérêt privé, par exemple ; 3° le *vice de forme*, inobservation des formalités prévues par les lois et règlements ; 5° la *violation de la loi*, erreur de droit. Le pourvoi est porté devant le Conseil d'Etat.

excessif [*èk-sè-sif*], **ive** adj. Qui passe les formes ordinaires, excède la mesure : *froid excessif.* Qui pousse les choses à l'excès : *les femmes sont excessives.*

excessivement [*èk-sè-si-ve-man*] adv. Avec excès : *arbre excessivement âgé.*

excessiveté [*èk-sè-si*] n. f. Qualité de ce qui est excessif.

Excideuil, ch.-l. de c. (Dordogne), arr. de Périgueux, sur la Loue, affl. de l'Isle ; 1.820 h. (*Excideuillais* ou *Excideuillois*). Ch. de f. O. — Le cant. a 14 comm. et 10.240 h.

exciper [*èk-si-pé*] v. n. (du lat. *excipere*, arracher). Alléguer une exception, une excuse : *exciper de sa bonne foi.*

excipient [*èk-si-pi-an*] n. m. (lat. *excipiens*, ce qui reçoit). Se dit d'une substance dans laquelle on incorpore ou dissout un médicament : *le miel est un précieux excipient.*

excise [*èk-si-ze*] n. f. (mot angl., altér. du franç. *accise*). Impôt indirect perçu, en Angleterre, sur certains objets de consommation (spiritueux, houblon, savon, sucre, etc.). Bureau où l'on perçoit cet impôt.

exciser [*èk-si-zé*] v. a. (lat. *excidere*). Enlever à l'aide d'un instrument tranchant : *exciser une loupe.*

excision [*èk-si-zi-on*] n. f. Action d'exciser.

excitabilité [*èk-si*] n. f. (de *excitable*). Faculté d'entrer en action sous l'influence d'une cause stimulante : *l'excitabilité est la propriété fondamentale des tissus vivants.*

excitable [*èk-si*] adj. Qui peut être excité.

excitant [*èk-si-tan*], **e** adj. *Méd.* Qui excite, stimule l'organisme : *le café est excitant. Fig.* Qui exalte la passion. N. m. : *un excitant.*


Excitateur.

excitateur, trice [*èk-si*] adj. Qui excite : *causes excitatrices.* N. m. Qui anime : *un excitateur de troubles. Physiq.* Instrument formé de deux branches métalliques munies de manettes isolantes, au moyen duquel on décharge un appareil électrique sans recevoir de commotion. *Excitateur universel*, appareil imaginé par Henley, en 1799, pour produire des étincelles capables de fondre des fils métalliques, des feuilles d'or, d'argent, d'étain, tuer des animaux, enflammer des corps combustibles, etc. N. f. *Liturg.* Celle qui, dans un couvent de femmes, éveille les autres religieuses. *Physiq.* Machine électrique secondaire envoyant du courant dans l'inducteur d'un alternateur.

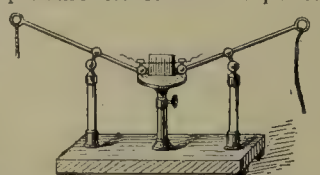
Excitateur universel.

excitatif, ive [*èk-si*] adj. Propre à exciter : *remède excitatif.*

excitation [*èk-si-ta-si-on*] n. f. Action d'exciter. Activité anormale de l'organisme. *Fig.* Action d'animer les passions : *l'excitation des esprits. Physiq.* Emploi de courant électrique pour activer les inducteurs d'une machine électrique.

— ENCYCL. *Dr. Excitation de mineurs à la débauche.* V. PROSTITUTION. *Physiq.* L'excitation peut être obtenue par une dérivation du courant de la machine elle-même (machine auto-excitatrice), ou par une source étrangère (accumulateurs ou machine secondaire dite *excitatrice*).

excitatoire [*èk-si*] adj. *Chancell. rom.* Qui excite à faire quelque chose : *lettre excitatoire.*

excitement [*èk-si-te-man*] n. m. Réveil des fonctions d'un organe, après une période de repos. *Anglic.* Surexcitation, agitation d'esprit.

exciter [*èk-si-té*] v. a. (lat. *excitare*). Activer l'action de : *exciter le système nerveux.* Pousser, stimuler : *exciter les combattants. Fig.* Provoquer, faire naître : *exciter la soif ; exciter la pitié.* ANT. **Apaiser, calmer.**

exciteur, euse [*èk-si, eu-ze*] adj. et n. *Fam.* Celui, celle qui excite.

excito-moteur, trice adj. *Physiol.* Qui produit l'excitation motrice des muscles, ou qui se rapporte à cette excitation motrice : *nerfs excito-moteurs.*

excito-sécrétoire adj. Se dit des nerfs qui excitent les sécrétions glandulaires.

exclamatif, ive [*èks-kla*] adj. Qui marque l'exclamation : *phrase exclamative.*

exclamation [*èks-kla-ma-si-on*] n. f. (lat. *exclamatio*). Cri de douleur, de surprise, d'indignation, etc. : *pousser une exclamation de joie. Point d'exclamation*, point (!) que l'on met après une exclamation. *Littér.* Figure de rhétorique, qui suppose que l'orateur ou le poète, cédant à une sorte d'élan spontané, élève tout à coup la voix, et se livre à un vif mouvement de surprise, d'admiration, de crainte, de joie, de fureur, etc.

exclamativement [*èks-kla, man*] adv. D'une manière exclamative. A la façon d'une exclamation : *substantif pris exclamativement.*

exclamer (s') [*sèks-kla-mé*] v. pr. (lat. *exclamare*). Se récrier ; pousser une exclamation. S'emploie aussi comme verbe neutre : *vraiment ! exclama-t-il.*

exclu, e part. pass. du v. *exclure.* Substantiv. Personne exclue : *les exclus de l'armée.* (Sont exclus de l'armée, mais mis à la disposition des ministres de la guerre ou des colonies, les individus condamnés à une peine afflictive ou infamante, certaines catégories de condamnés en police correctionnelle, les relégués.)

exclure [*èks-klu-re*] v. a. (lat. *excludere.* — Se conj. comme *conclure.*) Renvoyer, retrancher quelqu'un d'une société : *exclure un invité. Fig.* Etre incompatible avec. **S'exclure** v. pr. Etre absolument incompatible avec : *la bonté et l'avarice s'excluent.* ANT. **Inclure, admettre, recevoir.**

exclusif [*èks-klu-zif*], **ive** adj. Qui est incompatible avec autre chose : *droit exclusif d'un autre.* Qui appartient, par privilège spécial, à une ou plusieurs personnes : *privilège, profit exclusif.* Qui repousse tout ce qui est contraire à son opinion : *homme exclusif dans ses idées.*

exclusion [*èks-klu-zi-on*] n. f. (lat. *exclusio*). Action d'exclure : *l'exclusion d'un candidat. Exclusion de l'armée*, v. EXCLU. *A l'exclusion de* loc. prép., à l'exception de.

exclusivement [*èks-klu-zi-ve-man*] adv. En excluant, non compris : *du mois de janvier au mois d'août exclusivement* (le mois d'août non compris). *S'occuper exclusivement d'histoire*, à l'exclusion de toute autre chose. ANT. **Inclusivement.**

exclusivisme [*èks-klu-zi-vis-me*] n. m. Esprit d'exclusion.

exclusiviste [*èks-klu-zi-vis-te*] adj. et n. Personne exclusive, de parti pris. (Peu us.)

exclusivité [*èks-klu-zi*] n. f. Qualité de ce qui est exclusif.

excogitation [*èks-ko-ji-ta-si-on*] n. f. (lat. *excogitatio*). Effort de réflexion.

ex commodo, mots lat. signif. *A loisir ; à son aise : ce travail n'est pas pressé, fais-le ex commodo* (ou *tuo commodo*).

excommunication [*èks-ko-mu, si-on*] n. f. (lat. *excommunicatio*). Censure ecclésiastique, qui retranche de la communion des fidèles : *le roi de France Robert II le Pieux encourut l'excommunication.*

— ENCYCL. En usage dès les premiers siècles de l'Eglise, appliquée de tout temps aux hérétiques et aux pécheurs scandaleux, l'excommunication a été, pendant le moyen âge, l'arme principale des papes et des évêques. Elle fut appliquée notamment au roi Robert. L'*excommunication majeure* prive celui qui l'a encourue des sacrements, des prières publiques de l'Eglise, des bénéfices, des charges ecclésiastiques, enfin de la sépulture en terre bénite. Il est défendu d'avoir des rapports avec les excommuniés *dénoncés*, c'est-à-dire dont les noms ont été publiés solennellement. L'*excommunication mineure* prive seulement celui qui l'a encourue du droit de recevoir les sacrements, et d'être pourvu de quelque bénéfice. L'excommunication peut être portée par l'évêque dans son diocèse, l'abbé dans sa juridiction, le pape et les conciles généraux dans toute l'Eglise. Il y a des excommunications dont tout prêtre approuvé a le droit de relever ; d'autres sont réservées à l'évêque, plusieurs au pape.

Excommunication de Robert le Pieux (*l'*), tableau de Jean-Paul Laurens (musée du Luxembourg, 1875). L'excommunication vient d'être prononcée ; le légat du pape et ses acolytes se retirent, laissant Robert et la reine Berthe frappés de stupeur. Composition d'un grand effet dramatique. (V. p. 831.)

excommunier [*èks-ko-mu-ni-é*] v. a. (lat. *excommunicare ;* de *ex*, hors de, et *communicare*, communiquer. — Se conj. comme *prier.*) Retrancher de la communion de l'Eglise. *Par ext.* Rejeter, repousser.

ex consensu, loc. lat. signif. *Du consentement*, c'est-à-dire avec l'assentiment de la personne à qui l'on s'adresse ou de qui l'on parle.

excoriation [*èks-ko, si-on*] n. f. (de *excorier*). Légère écorchure qui n'attaque que l'épiderme.

— Encycl. Une excoriation légère se répare, en général, spontanément; quand la lésion est étendue, il est bon de faire des greffes épidermiques. On doit toujours, dans les pansements, suivre les règles de l'asepsie et de l'antisepsie.

excorier [*èks-ko-ri-é*] v. a. (lat. *excoriare*. — Se conj. comme *prier*.) Écorcher légèrement la peau : *coup qui a excorié la peau.*

excorporation [*èks-kor, si-on*] n. f. (du lat. *ex*, hors de, et *corpus, oris*, corps). Acte par lequel un évêque déclare qu'un prêtre ne fait plus partie de son diocèse.

excortication [*èks-kor, si-on*] n. f. (de *excortiquer*). Décortication, enlèvement de l'écorce. (Peu us.)

excortiquer [*èks-kor-ti-ké*] v. a. (du lat. *ex*, hors de, et *cortex, icis*, écorce). Enlever l'écorce : *excortiquer un chêne.* Syn. DÉCORTIQUER.

excrément [*èks-kré-man*] n. m. (lat. *excrementum*). Matière évacuée du corps par les voies naturelles. *Fig.* Rebut, objet vil : *excrément de la nature.*

excrémenteux, euse [*èks-kré-man-teû, eu-ze*] adj. *Méd.* Qui contient un excrément.

excrémentiel, elle [*èks-kré-man-si-èl, è-le*] ou **excrémentitiel, elle** [*èks-kré-man-ti-si-èl, è-le*] adj. Qui tient de l'excrément : *sécrétion excrémentielle* ou *excrémentitielle.*

excrescence n. f. V. EXCROISSANCE.

excreta [*èks-kré-ta*] n. m. pl. (mot lat.). Syn. de EXCRÉTIONS.

excréter [*èks-kré-té*] v. a. (du lat. *excretum*, supin de *excernere*, séparer. — Se conj. comme *accélérer*.) Évacuer par excrétion : *excréter les humeurs.*

excréteur, trice ou **excrétoire** [*èks-kré*] adj. Qui sert aux excrétions : *conduit excréteur.*

excrétion [*èks-kré-si-on*] n. f. (lat. *excretio*). Action par laquelle les résidus inutiles à l'économie animale sont rejetés hors du corps. La substance rejetée : *la sueur, l'urine sont des excrétions.*

excrétoire adj. *Physiol.* Syn. de EXCRÉTEUR.

excroissance [*èks-kroi-san-se*] n. f. Tumeur qui vient sur quelques parties du corps de l'animal, comme les *verrues*, les *polypes*, les *loupes*, ou sur les végétaux, comme les *bourrelets* de l'orme.

excru [*èks-kru*], **e** adj. *Sylvic.* Se dit d'un arbre isolé, qui croît hors des forêts, mais sur un sol qui en dépend.

excubiteur [*èks-ku*] n. m. (lat. *excubitor*). Soldat de la garde des empereurs de Byzance.

excurrent [*èks-ku-ran*], **e** adj. (du lat. *excurrere*, courir hors de). Se dit des tiges et des troncs continus jusqu'au sommet, comme chez les pins. ANT. **Déliquescent.**

excursion [*èks-kur*] n. f. (lat. *excursio ;* de *ex*, hors de, et *currere*, courir). Course, voyage, tournée : *excursion dans la montagne.* Irruption en pays ennemi. *Fig.* Digression. ANT. **Incursion.**

excursionniste [*èks-kur-si-o-nis-te*] adj. et n. Se dit d'une personne qui fait une excursion.

excursus [*èks-kur-suss*] n. m. (mot lat. ; de *excurrere*, courir au dehors). Dissertation en forme de digression, à l'occasion d'un passage d'un auteur ancien.

excurvé, e [*èks-kur*] adj. Courbé de dedans en dehors.

excusabilité [*èks-ku-za*] n. f. Caractère de ce qui est excusable.

excusable [*èks-ku-za-ble*] adj. Qui peut être excusé : *faute excusable. Dr. Crime excusable*, crime commis dans de telles circonstances, que la loi a cru devoir lui appliquer une pénalité de beaucoup plus douce, ou même l'exempter de toute peine : *le meurtre commis en repoussant pendant le jour l'effraction de clôture est qualifié de crime excusable.* ANT. **Inexcusable.**

excusablement [*èks-ku-za-ble-man*] adv. D'une manière excusable.

excusation [*èks-ku-za-si-on*] n. f. *Dr.* Motif légal invoqué pour être dispensé d'une charge imposée par la loi. (Inus. — On dit EXCUSE.)

excuse [*èks-ku-ze*] n. f. (de *excuser*). Motif pour se disculper, ou pour disculper autrui : *chercher, fournir une excuse. Faire excuse*, demander pardon par politesse. *Faites excuse*, pardonnez l'impolitesse, la contradiction, etc. Pl. Expression du regret qu'on éprouve d'avoir commis une faute, ou d'avoir offensé quelqu'un : *faire de plates excuses.*

— Encycl. *Dr.* Les excuses supposent et laissent subsister la culpabilité, et ainsi elles se différencient à la fois des causes de non-imputabilité (démence, contrainte) et des causes de justification (légitime défense, ordre de la loi), qui constituent des cas de non-culpabilité. — Les circonstances atténuantes sont laissées à l'appréciation des juges ou du jury : la loi prévoit spécialement les excuses (d'où la qualification d'*excuses légales*), qui se distinguent en excuses *absolutoires* (par ex. : émission de fausse monnaie suivie de dénonciation) et en excuses *atténuantes* (par ex. : provocation par coups, violences ou autres offenses graves). Les excuses atténuantes abaissent le niveau de la peine ; leur effet général est de correctionnaliser les peines criminelles.

excuser [*èks-ku-zé*] v. a. (du lat. *excusare*, mettre hors de cause). Disculper quelqu'un d'une faute. Admettre des excuses. Pardonner : *il faut excuser les fautes de la jeunesse.* Servir d'excuse : *rien ne peut vous excuser. Fam. Excusez du peu !* exprime comiquement qu'une chose paraît exorbitante. **S'excuser** v. pr. Se justifier, se disculper, atténuer ses fautes ; faire agréer des excuses. PROV. : **Qui s'excuse s'accuse**, chercher à se justifier avant d'être accusé, c'est se reconnaître coupable. ANT. **Accuser, inculper.**

excuseur, euse [*èks-ku-zeur, eu-ze*] n. Personne qui excuse.

ex dono, loc. lat. signif. *D'un don*, formule par laquelle on marque qu'un objet, dans une collection, provient d'un cadeau, d'une libéralité. On la fait suivre du nom du donateur.

exeat [*ègh-zé-at'*] n. m. (m. lat. signif. *Qu'il sorte*). Permission donnée à un prêtre par son évêque de quitter le diocèse. Permis de sortie délivré à un élève ou à un malade dans un hôpital. *Fig. Donner son exeat à quelqu'un*, lui donner congé. Pl. des *exeat* ou *exéats.*

exécrabilité [*ègh-zé*] n. f. Défaut de ce qui est exécrable.

exécrable [*ègh-zé*] adj. Qui excite l'horreur : *forfait exécrable. Fig.* Très mauvais, abominable, détestable : *mets exécrable.* ANT. **Excellent, parfait.**

exécrablement [*ègh-zé, man*] adv. D'une manière exécrable. Extrêmement mal.

exécration [*ègh-zé-kra-si-on*] n. f. (du lat. *exsecratio*). Sentiment d'horreur extrême : *vouer un criminel à l'exécration.* Personne ou chose qui inspire ce sentiment : *cet homme est l'exécration du genre humain.* Imprécation : *proférer mille exécrations. Liturg.* Retour d'un objet consacré à l'état d'objet profane : *l'exécration d'une église.* ANT. **Bénédiction.**

exécratoire [*ègh-zé*] adj. *Liturg.* Qui a rapport à l'exécration, qui emporte exécration.

exécrer [*ègh-zé-kré*] v. a. (du lat. *exsecrari*. — Se conj. comme *accélérer*.) Avoir en exécration, abhorrer, haïr, détester. *Par exagér.* Avoir de l'aversion pour : *exécrer l'odeur du tabac.* ANT. **Adorer, chérir, bénir.**

exécutable [*ègh-zé*] adj. Qui peut être exécuté : *projet difficilement exécutable.* ANT. **Inexécutable.**

exécutant [*ègh-zé-ku-tan*], **e** n. Musicien qui exécute sa partie dans un concert.

exécuter [*ègh-zé-ku-té*] v. a. (du lat. *exsecutum*, supin de *exsequi*, poursuivre jusqu'au bout). Mettre à effet, accomplir : *exécuter un projet.*

> Ne faut-il que délibérer,
> La cour en conseillers foisonne ;
> Est-il besoin d'exécuter,
> On ne rencontre plus personne.
>
> LA FONTAINE.

Faire : *exécuter un bas-relief.* Jouer : *exécuter un morceau de musique. Exécuter un condamné*, le mettre à mort, en vertu d'un jugement. *Exécuter un débiteur*, saisir ses biens et les faire vendre par autorité de justice. *Bours. Exécuter un vendeur, un acheteur*, faire son exécution. (V. ce mot.) *Jeu. Exécuter un joueur*, déclarer indigne de jouer désormais le joueur qui triche ou ne paye pas ses dettes de jeu. **S'exécuter** v. pr. Se résoudre à faire une chose : *s'exécuter de bonne grâce.*

exécuteur, trice [*ègh-zé*] n. (lat. *exsecutor*). Qui exécute. *Exécuteur testamentaire*, celui que le testateur a chargé de l'exécution de son testament. *Exécuteur des hautes œuvres*, le bourreau. V. BOURREAU.

— Encycl. *Dr. Exécuteur testamentaire.* Un testateur peut nommer un ou plusieurs exécuteurs testamentaires. L'exécuteur testamentaire est libre de refuser ce mandat ; mais, s'il l'accepte, il doit satisfaire à toutes ses obligations. C'est un mandat gratuit ; cependant, le testateur peut faire à l'exécuteur testamentaire un legs modique, connu sous le nom de « diamant ».

Le testateur ne peut confier l'exécution de son testament qu'à une personne capable. Ainsi, la femme mariée ne peut accepter l'exécution testamentaire qu'avec le consentement de son mari. Le mineur, même émancipé, ne peut l'accepter.

L'exécuteur n'est qu'un dépositaire, qui reçoit les meubles à la charge d'en rendre compte ; il possède au nom et au bénéfice des héritiers. Il doit faire apposer les scellés s'il y a des héritiers mineurs, interdits ou absents, et faire dresser inventaire ; provoquer la vente du mobilier à défaut d'argent suffisant pour acquitter les legs ; enfin, à l'expiration de l'année du décès du testateur, rendre compte de sa gestion.

S'il n'y a pas d'héritier à réserve, le testateur peut charger l'exécuteur testamentaire de vendre les immeubles sans formalités judiciaires, de réaliser et de liquider l'actif. Il n'est procédé au payement des legs qu'avec la participation des héritiers intéressés à les contester.

Les frais faits par l'exécuteur testamentaire pour l'apposition des scellés, l'inventaire, le compte et les autres frais relatifs à ses fonctions, sont à la charge de la succession.

exécutif, ive [*ègh-zé*] adj. Qui exécute. Qui est chargé d'exécuter les lois, par opposition au pouvoir législatif. *le président de la République est le chef du pouvoir exécutif.* N. m. *L'exécutif*, le pouvoir exécutif.

exécution [*ègh-zé-ku-si-on*] n. f. (lat. *exsecutio*). Action d'exécuter : *passer du projet à l'exécution.* Manière de réaliser son idée : *œuvre qui pèche par l'exécution.* Manière d'interpréter certaines œuvres d'art : *exécution d'un morceau de musique. Mettre à exécution*, accomplir. *Milit.* Dans la cavalerie, sonnerie de trompette indiquant qu'il faut commencer un exercice, un mouvement, qui viennent d'être expliqués. *Exécution capitale* ou absolum. *exécution*, mise à mort d'un condamné. *Exécution d'un débiteur*, saisie et vente de ses meubles. *Bours.* Vente ou achat de valeurs de Bourse achetées ou vendues par un spéculateur qui n'a pu satisfaire à ses engagements, et qui est condamné à payer la différence et les frais.

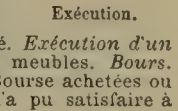
Exécution.

— Encycl. *Dr. Exécution des jugements.* V. JUGEMENT.

— *Exécution militaire.* L'exécution de tout jugement d'un tribunal militaire portant condamnation à la peine des travaux forcés, de la déportation, du bannissement, de la réclusion, de la détention ou des travaux publics donne lieu à une parade où sont représentés, par un détachement, tous les corps de la garnison. Tous les jeunes soldats ayant moins de trois mois de service doivent, en outre, y assister, ainsi que le corps tout entier dont le condamné fait partie. (Pour le cas où le jugement prononce la peine de la dégradation militaire, v. DÉGRADATION.) Les condamnés à la peine des travaux publics sont amenés à la parade revêtus de l'habillement des détenus : ils entendent la lecture de leur jugement, et passent devant le front des troupes.

L'exécution à mort a lieu en présence de toutes les troupes de la garnison. Le piquet d'exécution, commandé par un adjudant, est composé de quatre sergents, quatre caporaux, quatre soldats désignés par le major de la garnison, d'après un tour de service régulier, en commençant par les plus anciens. Un cinquième soldat est désigné pour bander les yeux du condamné, et un cinquième sergent pour lui donner le coup de grâce, qui doit être tiré dans la tête à bout portant, un peu au-dessus de l'oreille.

Après avoir bandé les yeux du condamné, on le fait mettre à genoux, pendant la lecture du jugement par le greffier ; puis le piquet, formé sur deux rangs, se place à 6 mètres, les armes ayant été chargées d'avance, et met en joue, visant à la poitrine au signal que donne, en élevant son sabre, l'adjudant, qui l'abaisse ensuite en commandant : *Feu !* Le coup de grâce est donné immédiatement. Après l'exécution, les troupes défilent devant le corps.

— *Exécution capitale.* Le mode d'exécution ordinaire de la peine de mort, en France, est la décapitation (par la guillotine).

L'exécution n'a lieu qu'après une décision du président de la République, l'autorisant. Elle est faite sur une place publique, par l'exécuteur des arrêts criminels, nommé et commissionné par le ministre de la justice. Elle est constatée par un greffier, qui y assiste et en dresse procès-verbal. Il est défendu d'exécuter les condamnations à mort les jours de fêtes et dimanches, et il est sursis à l'exécution lorsqu'une femme est enceinte.

Le corps du supplicié, autrefois jeté à la voirie, est aujourd'hui rendu à la famille si elle le réclame, à charge par elle de le faire inhumer sans aucun appareil.

exécutoire [*ègh-zé*] adj. Qui donne pouvoir de procéder à une exécution : *jugement exécutoire nonobstant un appel.* N. m. : *délivrer un exécutoire.*

— Encycl. *Dr. Exécutoire de dépens.* Dans un procès, l'avoué qui a obtenu gain de cause peut demander à son profit la distraction des dépens auxquels l'adversaire a été condamné, en affirmant, lors du prononcé du jugement, qu'il a fait l'avance de la plus grande partie des frais. La taxe des dépens est poursuivie par cet avoué ; il lui est délivré par le juge un mandement revêtu de la formule permettant l'exécution (ou *exécutoire*), en vertu duquel il peut poursuivre en son nom le recouvrement des dépens.

exécutoirement [*ègh-zé, man*] adv. D'une manière exécutoire.

exécutorial, e, aux [*ègh-zé*] adj. Qui a rapport à une exécution de justice.

exèdre [*ègh-zè-dre*] n. f. (gr. *exedra*). *Antiq.* Salle de conversation munie de sièges.

exégèse [*ègh-zé-jè-ze*] n. f. (du gr. *exegêsis*, interprétation). Interprétation grammaticale, historique, juridique, etc., des textes, surtout en parlant de la Bible : *l'exégèse sacrée.*

exégète [*ègh-zé*] n. m. Celui qui fait de l'exégèse : *Renan fut un éminent exégète.*

exégétique [*ègh-zé*] adj. Qui concerne l'exégèse : *la critique exégétique.*

exegi monumentum ære perennius, mots lat. signif. : *J'ai achevé un monument plus durable que l'airain.* Premier vers de la trentième et dernière ode du IIIe livre des *Odes* d'Horace. Le poète, terminant le recueil de ses trois premiers livres, promet à son œuvre l'immortalité. Souvent, on cite seule la première ou la deuxième moitié du vers.

Exel, comm. de Belgique (Limbourg, arr. de Maeseyck), près du Dommel ; 1.720 h. Tannerie.

Exelmans [*ègh-zèl-manss*] (Remi-Joseph-Isidore), maréchal de France, né à Bar-le-Duc, m. à Paris (1775-1852). Il se distingua à la Moskowa, battit à Rocquencourt, pendant la campagne de France, une division prussienne. Exelmans, qui était un des plus brillants cavaliers de France, mourut d'une chute de cheval. — Son fils, JOSEPH-MAURICE (1816-1875), amiral français, fut préfet maritime de Rochefort, et, comme son père, mourut des suites d'une chute de cheval.


Mal Exelmans.

exemplaire [*ègh-zan-plè-re*] adj. Qui peut servir d'exemple : *mener une vie exemplaire.* Qui peut servir d'exemple, pour effrayer et retenir : *punition exemplaire.* N. m. Archétype. Chaque objet formé d'après un type commun : *un exemplaire de la Bible.*

exemplairement [*ègh-zan-plè-re-man*] adv. D'une manière exemplaire. (Peu us.)

exemplarité [*ègh-zan*] n. f. Caractère de ce qui est exemplaire.

exemple [*ègh-zan-ple*] n. m. (lat. *exemplum*). Ce qui peut servir de modèle. Personne que l'on prend, que l'on peut prendre pour modèle : *cet écolier est un exemple pour ses camarades.* Malheur, châtiment qui peut servir de leçon. Personne dont le malheur peut servir de leçon. Phrase à l'appui d'une règle. Modèle d'après lequel l'élève qui apprend à écrire s'exerce à former ses lettres. *Sans exemple*, tout à fait extraordinaire. *Par exemple* loc. adv., pour en citer des exemples. (Interj. Exprime la surprise.) *A l'exemple de* loc. prép., en se conformant à l'exemple de.

exempli gratia, loc. lat. signif. *Par exemple.* (En abrégé *e. g.*) On dit aussi, dans le même sens, *verbi gratia.*

exemplum, ut talpa, mots lat. signif. *Comme la taupe, par exemple*, et que La Fontaine a insérés dans la 1re fable du livre XII, *les Compagnons d'Ulysse ;* phrase usitée dans les argumentations scolastiques.

exempt [*ègh-zan*], **e** adj. (lat. *exemptus ;* de *eximere*, tirer dehors). Qui n'est pas assujetti à une chose : *exempt du service militaire.* Garanti, préservé : *exempt de blâme, de souci.* ANT. **Astreint, sujet, plein.**

exempt [*ègh-zan*] n. m. Autrefois, officier qui, dans certains corps, commandait en l'absence du capitaine et du lieutenant, et était exempt du service militaire ordinaire. Ancien officier de police.

exempté [*ègh-zan-té*], **e** adj. et n. Se dit d'une personne affranchie, préservée de quelque chose : *conscrit exempté ; les exemptés de service.*

exempter [*ègh-zan-té*] v. a. (de *exempt*). Rendre exempt, affranchir : *exempter un soldat du ser-*

vice militaire. Garantir, préserver : *l'hygiène exempte l'homme de beaucoup de maux.* ANT. **Assujettir, contraindre, astreindre.**

exemption [*ègh-zan-psi-on*] n. f. (lat. *exemptio*). Privilège qui exempte, dispense : *obtenir une exemption d'impôt.* Billet de satisfaction donné dans les écoles et qui sert à racheter l'élève d'une punition.

exentération [*ègh-zan, si-on*] n. f. Syn. d'ÉVISCÉRATION.

exequatur [*ègh-zé-kou-a*] n. m. invar. (mot lat. signif. *qu'il exécute*). Ordonnance en vertu de laquelle un chef d'Etat autorise un consul étranger à exercer sur son territoire les fonctions qui lui sont confiées. Formule qui rend exécutoire une sentence rendue en pays étranger. Formule qui rend exécutoire une sentence rendue par arbitres.

— ENCYCL. En France, les lettres d'exequatur sont lues à une audience publique du tribunal du lieu de la résidence du consul. Le refus de l'exequatur doit être motivé et prouvé. Si le gouvernement local ou celui du consul viennent à changer, un nouvel exequatur doit être délivré.

exerçant [*ègh-zèr-san*], **e** adj. Qui exerce : *médecins exerçants.*

exercer [*ègh-zèr-sé*] v. a. (lat. *exercere*. — Prend une cédille sous le c devant *a* et *o* : *il exerça, nous exerçons.*) Dresser, former : *exercer des soldats.* Donner de l'exercice pour développer : *exercer le corps, l'esprit.* Pratiquer : *exercer la médecine.* Remplir : *exercer des fonctions.* Faire usage : *exercer un droit.* Mettre à l'épreuve : *exercer la patience.* Mettre en action : *exercer une autorité absolue sur quelqu'un. Fin.* Soumettre certaines industries à la visite des employés de la régie : *exercer les débitants de boissons.* **S'exercer** v. pr. Etre exercé. Se former soi-même par l'exercice : *s'exercer au tir, à l'escrime.* Exercer à soi, soumettre à l'exercice quelque partie de son corps ou quelqu'une de ses facultés : *s'exercer la main, l'intelligence.*

exercice [*ègh-zèr*] n. m. (lat. *exercitium*). Action d'exercer : *se livrer à l'exercice de la médecine.* Travaux intellectuels auxquels on se livre en commun. Devoir que l'on donne aux élèves pour les familiariser avec les règles qu'on leur apprend. Action de pratiquer un art, une industrie, de remplir des fonctions. Action d'exercer, de s'exercer au maniement des armes et aux évolutions militaires. Mouvement par lequel on exerce le corps.

> D'un utile appétit munissez-vous d'avance,
> Sans lui vous gémirez au sein de l'abondance.
> Il est un moyen sûr d'acquérir ce trésor :
> L'exercice, messieurs, et l'exercice encor.
>
> BERCHOUX.

Fig. Action de pratiquer : *l'exercice de toutes les vertus.* Action de faire valoir : *l'exercice de ses droits.* Peine, embarras : *les enfants nous donnent bien de l'exercice. De plein exercice*, se dit d'un établissement d'instruction publique qui possède toutes les classes, et où chaque classe est munie d'un professeur. *Entrer en exercice*, entrer en fonction. *Exercices spirituels*, pratiques de dévotion. *Fin.* Période d'exécution des services d'un budget, comprenant l'année et quelques mois complémentaires de l'année suivante. Vérifications accomplies par les agents des contributions indirectes chez certains commerçants. *En exercice*, en activité, en fonction. ANT. **Inaction, repos.**

— ENCYCL. *Méd.* L'exercice est l'ensemble des mouvements physiologiques qui activent la nutrition, sans arriver à la fatigue des organes. On doit faire les exercices de préférence au grand air ; ils sont indispensables aux anémiques, aux obèses, aux nerveux, ils doivent être très modérés chez les cardiaques et les emphysémateux ; ils sont utiles chez les tuberculeux, à la condition d'être très modérés. Les exercices physiques les meilleurs sont : le canotage, l'escrime faite des deux mains, et la marche. On préconise aussi la marche sur la pointe des pieds.

— *Fin.* On entend par *exercice* la période pendant laquelle sont exécutées les recettes et les dépenses d'un budget. Mais, tandis que le budget embrasse les recettes et les dépenses à effectuer pendant une année, soit douze mois, l'exercice peut se prolonger au delà du 31 décembre. En effet, il est nécessaire d'accorder à l'administration quelques mois complémentaires pour achever le payement des dépenses ou le recouvrement des recettes. Ainsi, en ce qui concerne l'Etat, l'exercice financier se prolonge jusqu'au 31 mars pour la liquidation et l'ordonnancement des sommes dues aux créanciers, et jusqu'au 30 avril pour le payement des dépenses, la liquidation et le recouvrement des droits acquis par l'Etat. En ce qui concerne les départements, il se prolonge jusqu'au 31 mars (liquidation, recouvrement des droits acquis et mandatement des dépenses), et au 30 avril (payement des dépenses) ; en ce qui concerne les communes et établissements de bienfaisance, jusqu'au 15 mars (ordonnancement), et au 31 mars (recouvrements et payements).

Les dépenses de l'Etat non payées en fin d'exercice peuvent l'être sur *exercices clos* jusqu'à déchéance quinquennale. Si la créance n'a pas été acquittée dans les cinq ans, elle ne peut plus l'être qu'en vertu de crédits spéciaux et par imputation sur le chapitre des dépenses sur *exercices périmés.*

Exercices spirituels, par saint Ignace de Loyola ; sorte de pédagogie spirituelle, pleine de pénétration (1548).

exerciseur [*ègh-zèr-si-zeur*] ou, sous la forme anglaise, **exerciser** [*ègh-zeur-saï-zeur*] n. m. Extenseur de gymnastique, pour assouplir les membres.

exercitant [*ègh-zèr-si-tan*], **e** n. Personne qui fait l'exercice de la retraite spirituelle.

exercitation [*ègh-zèr-si-ta-si-on*] n. f. (lat. *exercitatio*). Dissertation critique. (Vx.)

exercitoire [*ègh-zèr*] adj. *Action exercitoire*, action qui existe entre le capitaine d'un navire et l'armateur, en vertu du contrat qui les lie.

exérèse [*ègh-zé-rè-ze*] n. f. (gr. *exairêsis*). *Chir.* Opération par laquelle on retranche du corps humain ce qui lui est étranger ou nuisible.

exergue [*ègh-zèr-ghe*] n. m. (du gr. *exergon*, hors de l'œuvre). Petit espace laissé. Partie inférieure du champ d'une médaille, au-dessous du sujet. Ce qui est gravé dans cette partie.

exert [*ègh-zèr*], **e** adj. (du lat. *exertus*, tiré dehors). *Bot.* Saillant, qui dépasse les parties environnantes : *étamines exertes.*

exertion [*ègh-zèr-si-on*] n. f. (mot angl.). Exercice, effort : *une grande exertion est suivie du malaise, de la fatigue.*

Exeter, v. d'Angleterre, ch.-l. du comté de Devon ; 40.000 h. Port relié à la mer par un canal. Papeteries, brasseries. Ce fut la capitale des rois saxons de Wessex. Belle cathédrale (XIIe-XIVe siècles).

Exeter (Henry COURTENAY, comte DE DEVON, marquis **d'**), homme d'Etat anglais, né vers 1496, décapité à Londres en 1538. Il fut l'un des conseillers de Henri VIII.

exeunt, exit, mots lat. signif. : *Ils sortent, il sort*, et qui sont quelquefois employés, dans les pièces de théâtre, pour indiquer la sortie d'un ou de plusieurs personnages.

exfoliatif, ive [*èks-fo*] adj. *Chir.* Qui détermine ou active l'exfoliation.

exfoliation [*èks, si-on*] n. f. Action d'exfolier. *Bot.* Chute de l'écorce d'un arbre par minces couches : *l'exfoliation de l'écorce du platane est rapide. Méd.* Séparation des parties mortes qui se détachent d'un os, d'un tendon, etc., sous formes de petites lames.

exfolier [*èks-fo-li-é*] v. a. (du lat. *ex*, hors de, et *folium*, feuille. — Se conj. comme *prier.*) Enlever les feuilles d'une plante. Diviser par lames minces et superficielles : *exfolier une roche, des ardoises.*

exhalaison [*ègh-za-lè-zon*] n. f. Gaz, vapeur, odeur qui s'exhale d'un corps : *les exhalaisons méphitiques d'un marécage.*

exhalant [*ègh-za-lan*], **o** adj. *Méd.* Se dit des vaisseaux qui servent à l'exhalation.

exhalation [*ègh-za-la-si-on*] n. f. Action d'exhaler. Evaporation à la surface de la peau : *exhalation cutanée.* ANT. **Inhalation.**

exhalatoire [*ègh-za*] adj. Qui a rapport à l'exhalation. N. f. Appareil destiné à favoriser l'évaporation de l'eau dans les salines.

exhaler [*ègh-za-lé*] v. a. (lat. *exhalare*). Pousser hors de soi, répandre des vapeurs, des odeurs : *l'acide sulfhydrique exhale une odeur fétide. Par ext.* Emettre, proférer : *exhaler des plaintes. Fig.* Donner un libre cours à : *exhaler sa colère. Exhaler le dernier soupir*, mourir. **S'exhaler** v. pr. Se répandre. *Fig.* : *s'exhaler en injures.*

exhaure [*ègh-zô-re*] n. f. (du lat. *exhaurire*, épuiser). Epuisement des eaux qui suintent dans les mines et se réunissent dans le puisard.

exhaussement [*ègh-zô-se-man*] n. m. Elévation : *l'exhaussement d'un mur.*

exhausser [*ègh-zô-sé*] v. a. Elever plus haut : *exhausser une maison d'un étage.* ANT. **Rabaisser.**

exhausteur [*ègh-zôs-teur*] n. m. Syn. de EXTRACTEUR (dans les usines à gaz).

exhaustif, ive [*ègh-zôs-tif*] adj. Qui enlève à un terrain les éléments productifs.

exhaustion [*ègh-zôs-ti-on*] n. f. (lat. *exhaustio* ; de *exhaurire*, épuiser). Action d'épuiser un gaz, un liquide. *Fig.* Action d'user entièrement.

exhérédation [*ègh-zé, si-on*] n. f. Action d'exhéréder. Son résultat.

exhéréder [*ègh-zé-ré-dé*] v. a. (lat. *exhæredare* ; de *ex*, hors, et *hæres, edis*, héritier. — Se conj. comme *accélérer.*) Déshériter : *exhéréder un parent ingrat.*

exhiber [*ègh-zi-bé*] v. a. (lat. *exhibere*). *Dr.* Produire en justice : *exhiber un titre authentique.* Présenter, montrer : *exhiber un passeport. Fig.* Faire étalage de : *exhiber son savoir.* **S'exhiber** v. pr. Etre exhibé. Se montrer. ANT. **Cacher, dissimuler.**

exhibiteur, trice [*ègh-zi*] adj. et n. Celui, celle qui exhibe.

exhibition [*ègh-zi-bi-si-on*] n. f. (lat. *exhibitio*). *Dr.* Action de produire en justice. Action de montrer : *exhibition de tableaux.* Réunion de personnes, d'objets pouvant intéresser le public : *exhibition d'animaux féroces. Fig.* Etalage.

exhibitionnisme [*ègh-zi-bi-si-o-nis-me*] n.m. Manie de l'exhibition.

exhibitionniste [*ègh-zi-bi-si-o-nis-te*] n. m. *Path.* Individu atteint de maladie mentale et qui, impulsivement, exhibe ses parties génitales devant d'autres personnes (généralement des femmes ou des enfants).

exhibitoire [*ègh-zi*] adj. *Dr.* Qui a rapport à l'exhibition : *mesure, formalité exhibitoire.*

exhilarant [*ègh-zi-la-ran*], **e** adj. (du préf. *ex*, et du lat. *hilaris*, gai). Qui porte à l'hilarité : *propos exhilarants. Gaz exhilarant*, le protoxyde d'azote.

exhortatif, ive [*ègh-zor*] adj. Qui contient une exhortation : *discours exhortatif.*

exhortation [*ègh-zor-ta-si-on*] n. f. Discours, paroles par lesquelles on exhorte. *Rhétor.* Figure qui consiste à exciter, par des mouvements oratoires, les sentiments que l'on cherche à faire naître.

exhorter [*ègh-zor-té*] v. a. (lat. *exhortari*). Exciter, encourager par ses paroles : *exhorter quelqu'un à la patience.* **S'exhorter** v. pr. S'exciter, chercher à se persuader soi-même : *l'âme qui prie s'exhorte au bien.* ANT. **Détourner, dissuader.**

exhumation [*ègh-zu-ma-si-on*] n. f. Action par laquelle on exhume. *Fig.* Production de choses demeurées cachées. ANT. **Inhumation.**

— ENCYCL. *Dr.* Lorsqu'une famille a l'intention de faire exhumer le cadavre de l'un des siens, pour le faire transporter dans un autre lieu, elle doit, à Paris, en demander l'autorisation au préfet de police, et, dans les départements, aux maires. L'administration peut faire procéder à l'*exhumation* lorsque l'inhumation a été opérée sans autorisation, ou n'a pas été effectuée suivant les règles de salubrité prescrites, etc.

Le procureur de la République, le juge d'instruction et tous les officiers de police judiciaire ont le droit d'ordonner une exhumation, si elle est utile à la recherche d'un crime.

Les commissaires de police et, dans les communes qui n'en ont point, les gardes champêtres peuvent seuls être délégués par l'autorité compétente pour assister aux opérations d'exhumation, de réinhumation et translation de corps, en vue d'assurer l'exécution des mesures de police prescrites par les lois et règlements. — Des vacations sont payées aux commissaires de police par les familles intéressées.

exhumer [*ègh-zu-mé*] v. a. (du lat. *ex*, hors de, et *humus*, terre). Tirer de la sépulture, déterrer : *exhumer un cadavre. Fig.* Tirer de l'oubli : *exhumer de vieux documents.* ANT. **Inhumer.**

exhyménine n. f. *Bot.* Syn. de EXINE.

Exideuil, comm. de la Charente, arr. et à 17 kil. de Confolens, sur la Vienne ; 1.420 h. Ch. de f. Orl. Papeterie.

exigeant [*ègh-zi-jan*], **e** adj. Qui a l'habitude d'exiger beaucoup de soins, d'attentions, de devoirs, etc. : *un maître exigeant.* ANT. **Accommodant, facile.**

exigence [*ègh-zi-jan-se*] n. f. Caractère de celui qui est exigeant : *fatiguer par ses exigences.* Besoin, nécessité : *selon l'exigence des temps et des lieux.*

exiger [*ègh-zi-jé*] v. a. (lat. *exigere*. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il exigea, nous exigeons.*) Demander en vertu d'un droit ou par force : *exiger le silence. Fig.* Nécessiter : *son état exige beaucoup de soins.* ANT. **Dispenser, exempter.**

exigeur, euse [*ègh-zi-jeur, eu-ze*] n. et adj. Qui exige.

exigibilité [*ègh-zi*] n. f. Qualité de ce qui est exigible : *l'exigibilité d'une dette commence au jour de l'échéance.*

exigible [*ègh-zi*] adj. Qui peut être exigé : *l'impôt n'est exigible qu'après la répartition.*

exigu [*ègh-zi-ghu*], **ë** adj. (lat. *exiguus*). Fort petit, étroit : *salle exiguë.* ANT. **Démesuré, énorme.**

exiguïté [*ègh-zi-ghu-i-té*] n. f. (de *exigu*). Petitesse, modicité : *exiguïté d'un logement, d'un revenu.*

exil [*ègh-zil*] n. m. (lat. *exilium*). Expatriation volontaire ou forcée : *Victor Hugo passa dix-huit ans en exil.* Lieu ou résidence de l'exilé. *Fig.* Séjour désagréable, pénible. *Mystic.* Terre, vie mortelle, par opposition au *ciel.*

exilarchat [*ègh-zi-lar-ka*] n. m. Dignité, pouvoir de l'exilarque.

exilarque [*ègh-zi-lar-ke*] n. m. (de *exil*, et du gr. *arkhê*, commandement). Chef politique des Juifs établis en Babylonie après la dispersion.

exilé, e [*ègh-zi*] adj. et n. Se dit d'une personne condamnée à l'exil, ou qui vit dans l'exil : *famille exilée ; l'exilé partout est seul.*

Exilés de Tibère (*les*), tableau de Félix Barrias (1851, musée du Luxembourg, Paris). Des patriciens romains, exilés par Tibère, passant au large de l'île de Caprée, appellent les Furies sur la tête du tyran. (V. p. 832.)

exiler [*ègh-zi-lé*] v. a. Envoyer en exil, proscrire, bannir de sa patrie : *exiler un condamné politique. Par ext.* Obliger de se tenir éloigné d'un lieu : *Louis XIV exila Fénelon.* **S'exiler** v. pr. Quitter sa patrie. Se retirer du monde.

Exili (Gilles Nicolo EGIDI, dit), alchimiste italien du XVIIe siècle. Il était gentilhomme attaché au service de la reine Christine de Suède. Compromis à Paris dans l'affaire des Poisons, il fut enfermé à la Bastille, avec Godin de Sainte-Croix, l'amant de la marquise de Brinvilliers. Rendu à la liberté, il passa en Angleterre.

Exilles [*ègh-zi-le*], v. du roy. d'Italie (Piémont), non loin du pas de Suse ; 2.000 h. Combats livrés par l'armée française en 1625 et en 1747.

exillon [*ègh-zi, ll* mll.] n. m. Pièce mobile du palier d'un moulin à vent.

eximer [*ègh-zi-mé*] v. a. (lat. *eximere*). *Dr.* Affranchir, décharger d'une obligation.

exine [*ègh-zi-ne*] n. f. *Bot.* Couche externe cutinisée du grain de pollen.

existant [*ègh-zis-tan*], **o** adj. Qui existe, qui vit.

existence [*ègh-zis-tan-se*] n. f. (lat. *existentia*). Etat de ce qui est substantiellement : *l'existence des êtres et des choses.* Etre vivant : *tout ce qui a vécu est l'aliment de certaines existences.* Vie : *finir son existence.* Manière de vivre : *se procurer une existence commode. Fam. Ce n'est pas une existence !* cela n'est pas supportable, tolérable. *Comm. Existence en magasin*, quantité de marchandises qui se trouvent en magasin.

exister [*ègh-zis-té*] v. n. (lat. *existere* ; de *sistere*, être établi, posé). Avoir l'être, vivre : *tous les animaux qui existent.* Etre en réalité. Durer. ALLUS. LITTÉR. :

> Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer,

vers célèbre de Voltaire, dans son *Epître à l'auteur du livre des trois imposteurs.* Dans l'application, on remplace presque toujours le mot *Dieu* par un autre.



Ex-libris des frères Goncourt.

exitèle n. f. Oxyde naturel d'antimoine. Syn. VALENTINITE.

ex-libris [*èks-li-briss*] n. m. invar. (mots lat. signif. : *D'entre les livres.*) Formule qu'on inscrit sur ses livres en l'accompagnant de son nom, de ses initiales, ou de tout autre signe personnel, pour marquer sa possession. Vignette destinée à cet usage : *un ex-libris gravé.*

Exmes [*è-me*], ch.-l. de c. (Orne), arr. d'Argentan, près de la Dives ; 490 h. (*Exmois*). Grains. — Le cant. a 13 comm. et 4.430 h.

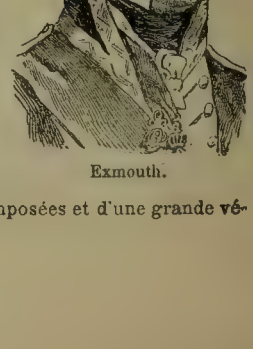

Exmouth.

Exmouth (lord Edouard PELLEW, comte), amiral anglais, né à Douvres, m. à Teignmouth, près d'Exeter (1757-1833). Il se signala contre les Français pendant les guerres du premier Empire, et détruisit en 1814 la flotte du dey d'Alger.

Exner (Jean-Jules), peintre danois, né et m. à Copenhague (1825-1910) ; auteur de scènes de mœurs des pays scandinaves, spirituellement composées et d'une grande vérité documentaire.

ex nihilo nihil, loc. lat. signif. : *De rien, rien,* célèbre aphorisme résumant la philosophie de Lucrece et d'Epicure, mais tiré d'un vers de Perse (*Satires*, III, 24), qui commence par *De nihilo nihil* (*rien ne vient de rien*), c'est-à-dire Rien n'a été tiré de rien, rien n'a été créé, mais tout ce qui existe existait déjà en quelque manière de toute éternité.

exoascées [*a-sé*] n. f. pl. Famille de champignons parasites du groupe des ascomycètes, et dont le type est l'exoasque déformant (*exoascus deformans*), qui occasionne la *cloque* du pêcher.

exocet [*ègh-zo-sè*] n. m. Genre de poissons anacanthines, dont les nageoires pectorales sont développées en forme d'ailes et dont le type est l'*hirondelle de mer* ou *poisson volant*. (V. la pl. POISSONS.) — ENCYCL. Les exocets ou poissons volants vivent par troupes nombreuses à la surface des mers chaudes; ils s'élancent de temps en temps dans l'air, où ils se soutiennent pendant quelques secondes, pour échapper aux bonites et autres poissons qui les chassent. Le plus commun est l'*hirondelle de mer*, gris bleuâtre, qui atteint 45 centimètres de long. On le rencontre dans la Méditerranée.


Exocet.

exode [*ègh-zo-de*] n. m. (gr. *exodion*). Partie d'une tragédie grecque, qui venait après le dernier chœur et contenait le dénouement. A Rome, petite pièce bouffonne, qui se jouait après les tragédies.

exode [*ègh-zo-de*] n. m. (du gr. *exodos*, sortie). Emigration en masse d'un peuple : *Moïse conduisit l'exode des Hébreux.*

Exode (*l'*), nom donné au deuxième livre du Pentateuque, parce que le fait le plus important qui y est rapporté est la sortie (en gr. *exodos*) d'Egypte des Hébreux.

exoderme n. m. Syn. de ECTODERME.

exodermique [*ègh-zo-dèr*] adj. Qui se rapporte à l'exoderme.

exoénergétique [*ègh-zo-é-nèr-jé-ti-ke*] adj. Se dit d'une réaction qui dégage de l'énergie.

exogame [*ègh-zo*] adj. (du gr. *exô*, hors de, et *gâmos*, mariage). Qui se marie hors de la famille ou de la tribu.

exogamie [*ègh-zo-gha-mî*] n. f. (de *exogame*). Habitude de se marier hors de la famille ou de la tribu.

exogène [*ègh-zo*] adj. (du gr. *exô*, en dehors, et *gennân*, engendrer). *Bot.* Se dit (par opposition à *endogène*) d'un organe ou d'un élément anatomique qui prend naissance à l'extérieur de l'organe ou de l'élément qui l'engendre. *Pathol. Intoxication exogène*, intoxication produite dans un organisme par des poisons venus de l'extérieur. ANT. **Endogène.**

Exoglosse.

exoglosse [*ègh-zo*] n. m. Genre de poissons physostomes, de la famille des cyprinidés, comprenant de petites formes propres aux eaux douces et très communes dans les lacs des Etats-Unis.

exogonium [*ègh-zo-gho-ni-om'*] n. m. Genre de convolvulacées, renfermant des plantes herbacées ou des sous-arbrisseaux américains et auquel appartient le vrai jalap, dont les tubercules sont employés en pharmacie.


Exogonium : *a*, racine avec ses tubercules ; *b*, jalap du commerce.

exogyne [*ègh-zo*] adj. (du gr. *exô*, en dehors, et *gunê*, femelle). *Bot.* Dont le pistil est saillant au dehors : *fleur exogyne.*

exoine [*ègh-zoi-ne*] n. f. (du préf. *ex*, et du b. lat. *sonnia*, empêchement). *Dr. anc.* Excuse légale pour se dispenser de paraître en justice.

exoiner [*ègh-zoi-né*] v. a. Dispenser sur la présentation d'une exoine : *exoiner un témoin.*

exoineur [*ègh-zoi*] n. m. *Dr. anc.* Fondé de pouvoir qui affirmait sous serment les causes d'excuse de celui qui ne pouvait comparaître en personne.

exomphale [*ègh-zon-fa-le*] n. f. (du gr. *exô*, en dehors, et *omphalos*, nombril). Hernie ombilicale.

exondation [*ègh-zon-da-si-on*] n. f. ou **exondement** [*ègh-zon-de-man*] n. m. Action de l'eau qui se retire du sol qu'elle avait inondé.

exonder (s') [*sègh-zon-dé*] v. pr. Se découvrir, en parlant d'un lieu précédemment inondé.

exonération [*ègh-zo, si-on*] n. f. Action d'exonérer : *demander une exonération d'impôt.*

exonérer [*ègh-zo-né-ré*] v. a. (lat. *exonerare ;* de *ex*, hors de, et *onus, eris*, fardeau. — Se conj. comme *accélérer.*) Dispenser d'une charge, d'une obligation : *exonérer du service militaire.* **S'exonérer** v. pr. Se décharger, se soustraire à une charge : *s'exonérer d'une dette.*

exonirose [*ègh-zo*] n. f. (du gr. *ex*, hors de, et *oneiros*, songe). Pollution qui se produit dans un rêve, vulgairement *fausse couche.*

exophtalmie [*ègh-zof-tal-mî*] n. f. (du gr. *ex*, hors de, et *ophthalmos*, œil). Sortie de l'œil hors de son orbite.

— ENCYCL. L'exophtalmie résulte ordinairement d'une tumeur de l'orbite telle que : abcès, épanchement sanguin, polype. Souvent, c'est un traumatisme qui la produit, ou encore une maladie générale, comme le goitre exophtalmique. Le traitement consiste à réduire l'œil luxé si c'est possible ou à l'énucléer, enfin à traiter la maladie causale.

exophtalmique [*ègh-zof*] adj. Qui se rapporte à l'exophtalmie.

exorable [*ègh-zo*] adj. (du lat. *exorare*, prier). Que l'on peut fléchir. ANT. **Inexorable.**

exoration [*ègh-zo-ra-si-on*] n. f. (du lat. *exorare*, supin *exoratum*, supplier). Supplication tendant à rendre exorable.

exorbitamment [*ègh-zor-bi-ta-man*] adv. D'une façon exorbitante.

exorbitance [*ègh-zor*] n. f. Caractère de ce qui est exorbitant. Chose, prétention exorbitante, énormité.

exorbitant [*ègh-zor-bi-tan*], **e** adj. (du lat. *ex*, hors de, et de *orbite*). Excessif, sortant des bornes convenables : *montrer des prétentions exorbitantes.*

exorbitis [*ègh-zor-bi-tiss*] ou **exorbitisme** [*ègh-zor-bi-tis-me*] n. m. *Pathol.* Syn. de EXOPHTALMIE.

exorcisation [*ègh-zor-si-za-si-on*] n. f. Action d'exorciser.

exorciser [*ègh-zor-si-zé*] v. a. (du gr. *ex*, hors de, et *orkos*, serment). Chasser les démons par des prières. Délivrer du démon par des prières : *exorciser un possédé. Fig.* Adresser de fortes exhortations à.

exorciseur [*ègh-zor-si-zeur*] n. Celui qui exorcise.

exorcisme [*ègh-zor-sis-me*] n. m. Cérémonie, prières pour exorciser.

— ENCYCL. *Théol.* La pratique de l'exorcisme a pour fondement la croyance à l'action des démons dans le monde, et la foi dans les pouvoirs que Jésus-Christ a donnés à ses disciples contre les puissances de l'enfer. On distingue les *exorcismes ordinaires*, qui font partie de la liturgie (baptême) et les *exorcismes extraordinaires*, qui ont pour but la délivrance d'un possédé, à l'aide de prières, d'adjurations et de signes de croix. Aucun exorcisme extraordinaire ne peut être fait aujourd'hui sans l'autorisation de l'évêque.

exorciste [*ègh-zor-sis-te*] n. m. Qui exorcise. Ecclésiastique qui a reçu le troisième ordre mineur, et dont les fonctions étaient autrefois de chasser les démons.

exorde [*ègh-zor-de*] n. m. (lat. *exordium ;* de *ex*, hors de, et *ordiri*, commencer). Première partie d'un discours oratoire : *exorde ex abrupto. Par ext.* Début, entrée en matière. ANT. **Péroraison.**

— ENCYCL. Les rhéteurs ont distingué différentes sortes d'exordes, dont les plus remarquables sont : l'*exorde insinuant*, où l'orateur cherche à se concilier la bienveillance de l'auditoire ; l'*exorde véhément* ou *ex abrupto*, par lequel l'orateur entre brusquement en matière. On distinguait aussi l'*exorde simple*, l'*exorde pompeux*, l'*exorde tempéré.*

ex ore parvulorum veritas, loc. lat. signif. *La vérité sort de la bouche des enfants.* L'enfant ne sait pas mentir. (Ce proverbe est souvent cité en français.)

exorhize [*ègh-zo-ri-ze*] adj. (du gr. *exô*, en dehors, et *rhiza*, racine). *Bot.* Qui a sa racine hors de terre. ANT. **Endorhize.**

exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor, vers de Virgile signif. : *Qu'un vengeur naisse un jour de ma cendre.* Imprécation de Didon abandonnée et mourante (*Enéide*, IV, 625). Dans la pensée du poète, ce vengeur futur est Annibal, le plus terrible ennemi des Romains.

ex Oriente lux, aphorisme lat. signif. : *De l'Orient vient la lumière*, et qui exprime, au propre, que le soleil se lève à l'Orient, et, au figuré, que c'est de l'Orient qu'est venue la révélation religieuse.

exosmomètre [*ègh-zos-mo*] n. m. Instrument pour mesurer l'exosmose.

exosmose [*ègh-zos-mô-ze*] n. f. (du gr. *exô*, en dehors, et *ôsmos*, poussée). *Physiq.* Courant de l'intérieur vers l'extérieur, qui se produit quand deux liquides de densités différentes sont séparés par une membrane. ANT. **Endosmose.**

exosmotique [*ègh-zos-mo*] adj. Qui concerne l'exosmose.

exospore [*ègh-zos-po-re*] n. m. (du gr. *exô*, en dehors, et *spora*, semence). *Bot.* Se dit surtout de la couche externe cutinisée de la membrane d'une spore.

exosporé, e [*ègh-zos-po*] adj. Se dit d'un végétal qui a des spores exogènes, par exemple d'un basidiomycète.

exosquelette [*ègh-zos-ke-lè-te*] n. m. Nom donné par quelques auteurs aux productions épidermiques de toutes sortes, poils, ongles, plumes. Se dit aussi de la carapace chitineuse de certains crustacés.


Exostème.

exostème [*ègh-zos-tè-me*] n. m. Genre de rubiacées.

— ENCYCL. Les exostèmes sont des arbres ou des arbrisseaux à fleurs blanches ou rosées. On en connaît une douzaine d'espèces des régions tropicales américaines. L'espèce la plus remarquable est le *faux quinquina*, dont l'écorce est amère et fébrifuge, mais ne renferme pas de quinine.

exostome [*ègh-zos-to-me*] n. m. (du gr. *exô*, en dehors, et *stoma*, bouche). *Bot.* Ouverture que ménage, au sommet de l'ovule, la primine, couche externe de son tégument.

exostose [*ègh-zos-tô-ze*] n. f. (du gr. *exô*, dehors, et *osteon*, os). Tumeur à la surface ou à l'intérieur des os.

— ENCYCL. L'exostose est une hypertrophie des os, qui peut s'opérer aux dépens du périoste, du tissu cellulaire ou cartilagineux. Les rayons X permettent de déterminer leur nature. Tous les os du squelette peuvent être atteints. Les maladies qui les déterminent sont : la goutte, le scrofule, la syphilis, les traumatismes ; le traitement est celui de la cause, mais nécessite parfois l'intervention chirurgicale.

exostoser (s') [*sègh-zos-to-zé*] v. pr. Etre atteint d'exostose, en parlant d'un os : *fémur qui s'exostose.*

exotérique [*ègh-zo*] adj. (gr. *exôterikos*). Se dit de la doctrine enseignée publiquement par les anciens philosophes. ANT. **Esotérique.**

exotherme adj. *Chim.* Syn. de EXOTHERMIQUE.

exothermique [*ègh-zo*] adj. (du gr. *exô*, en dehors, et *thermos*, chaleur). Qui dégage de la chaleur : *combinaison exothermique.* (On dit aussi EXOTHERME.)

exotique [*ègh-zo*] adj. (gr. *exôtikos ;* de *exô*, dehors). Qui a été transporté des pays étrangers ; qui n'est pas sur son sol naturel (comme sont en France le *lama*, le *dattier*, etc.) : *oiseaux, plantes exotiques.* Qui a rapport aux mœurs, à la littérature, etc., de l'étranger : *Pierre Loti est un des plus éminents représentants de la littérature exotique.* ANT. **Indigène.**

exotiquement [*ègh-zo-ti-ke-man*] adv. D'une façon exotique.

exotisme [*ègh-zo-tis-me*] n. m. Caractère de ce qui est exotique.

Exoudun, comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 18 kil. de Melle, sur la Sèvre Niortaise ; 1.200 h.

expandeur [*èks-pan*] n. m. (du lat. *expandere*, étendre). Pièce métallique qui rend solidaires de la fourche avant le guidon et le tube de direction, dans certaines bicyclettes, motocyclettes, etc.

expansibilité [*èks-pan*] n. f. Tendance qu'ont les corps fluides à occuper un plus grand espace : *les gaz sont doués d'une grande expansibilité. Fig.* Propension des sentiments à se manifester au dehors.

expansible [*èks-pan*] adj. (du lat. *expansus*, étendu). Capable d'expansion. ANT. **Compressible, coercible.**

expansif, ive [*èks-pan*] adj. Qui peut se dilater : *les gaz sont expansifs. Fig.* Qui s'épanche avec effusion, qui aime à se communiquer : *âme expansive.* ANT. **Concentré, discret, sournois.**

expansion [*èks-pan*] n. f. (lat. *expansio ;* de *expandere*, déployer). Développement en volume ou en surface : *l'expansion des gaz.* Objet qui se développe : *lac qui est l'expansion d'un fleuve.* Développement de certains organes : *expansion fibreuse. Fig.* Propagation : *l'expansion coloniale de la France a été heureuse surtout en Asie et en Afrique.* Epanchement des sentiments : *expansion de cœur.*

expansionnisme [*èks, nis-me*] n. m. Système qui préconise l'expansion ; tendance à l'expansion (territoriale).

expansionniste [*èks, nis-te*] adj. et n. Favorable à l'expansion ; qui tend à se répandre sur un plus large espace.

expansivité [*èks-pan*] n. f. Caractère expansif.

expatriation [*èks-pa, si-on*] n. f. Action d'expatrier ou de s'expatrier. Etat de celui qui est expatrié.

expatrié, e [*èks-pa*] adj. et n. Personne qui est expulsée de sa patrie, ou qui est envoyée loin de sa patrie : *soldat expatrié ; les expatriés.*

expatrier [*èks-pa-tri-é*] v. a. (du lat. *ex*, hors de, et *patria*, patrie. — Se conj. comme *prier.*) Obliger quelqu'un à quitter sa patrie : *expatrier des conspirateurs.* Envoyer loin de sa patrie : *expatrier des troupes.* **S'expatrier** v. pr. Quitter sa patrie : *Aristide dut s'expatrier sous le coup d'une sentence d'ostracisme.*

expectance [*èks-pèk*] n. f. (de *expectant*). Attente d'une chose possible : *capitaux en expectance de placement.*

expectant [*èks-pèk-tan*], **e** adj. (du lat. *expectare*, attendre). Qui est dans l'expectative, dans l'attente : *garder une attitude expectante. Médecine expectante*, qui laisse surtout agir la nature.

expectateur, trice [*èks-pèk*] adj. et n. Se dit de la personne qui est en expectative.

expectatif, ive [*èks-pèk*] adj. (du lat. *exspectare*, attendre). Qui donne droit d'espérer.

expectation [*èks-pèk-ta-si-on*] n. f. (lat. *exspectatio*). Attente d'une chose. *Méd.* Méthode qui consiste à attendre, avant de se décider à une intervention, que l'évolution de la maladie ait donné des indications précises.

expectative [*èks-pèk*] n. f. Attente fondée sur des promesses, des probabilités : *être dans l'expectative.* Droit éventuel, droit de survivance : *avoir l'expectative des biens de son mari.* Succession promise à un bénéfice ecclésiastique.

expectorant [*èks-pèk-to-ran*], **e** adj. Qui facilite l'expectoration : *tisane expectorante.* N. m. : *un expectorant.*

— ENCYCL. Les expectorants se divisent en *stimulants* et *nauséeux.* Parmi les premiers, on utilise surtout l'aunée, les baumes, les térébenthines, la gomme ammoniaque, le goudron et les bourgeons de sapin. Les seconds, qui à fortes doses peuvent provoquer des vomissements, sont l'ipéca, le kermès, l'émétique.

expectoration [*èks-pèk, si-on*] n. f. Action d'expectorer. Syn. de CRACHEMENT.

— ENCYCL. L'expectoration, par sa quantité, sa couleur, son odeur, sa fluidité, par l'examen que l'on fait des microbes qu'elle contient, donne de bons éléments de diagnostic dans un grand nombre de maladies de l'appareil respiratoire. Comme c'est un rejet de sécrétions pathologiques, il est bon de la favoriser ; l'ipéca, le tolu, l'antimoine sont indiqués dans ce cas.

expectorer [*èks-pèk-to-ré*] v. a. (lat. *expectorare ;* de *ex*, hors de, et *pectus, oris*, poitrine). Expulser, rejeter de la poitrine et des poumons les mucosités qui s'y trouvent. *Fig.* et *fam.* : *expectorer des sentences.*

expédiée [*èks-pé-di-é*] n. f. Sorte d'écriture courante, facile.

expédience [*èks-pé-di-an-se*] n. f. Qualité de ce qui est expédient.

expédient [*èks-pé-di-an*], **e** adj. (du lat. *expediens*, qui est utile). Qui est à propos, utile, convenable : *il est expédient de.*

expédient [*èks-pé-di-an*] n. m. (du lat. *expediens*). Moyen employé pour arriver à ses fins et se tirer d'embarras : *chercher un expédient.* Moyens extrêmes, faisant face mesquinement aux nécessités :

en être réduit aux expédients. Vivre d'expédients, être obligé, pour vivre, de recourir à des moyens bizarres, le plus souvent illicites ou tout au moins indélicats.

expédier [*èks-pé-di-é*] v. a. (lat. *expedire*. — Se conj. comme *prier*). Envoyer à destination : *expédier un paquet*. Faire promptement : *expédier une affaire*. Congédier : *expédier des importuns*. Faire la copie d'un acte et la revêtir des formalités voulues : *expédier un contrat de mariage. Fam.* Faire mourir : *le bourreau l'expédia.*

Expédit (saint), martyr, qui aurait été mis à mort dans une ville d'Arménie, et dont la fête est fixée au 19 avril. Certains critiques catholiques ont révoqué en doute la légende de saint Expédit.

expéditeur, trice [*èks-pé*] n. (de *expédier*). Qui fait un envoi de marchandises. Adjectiv. : *gare expéditrice.*

expéditif, ive [*èks-pé*] adj. Qui fait, expédie promptement : *homme expéditif en affaires*. Qui permet de faire vite les choses : *procédés expéditifs*. ANT. **Lent.**

expédition [*èks-pé-di-si-on*] n. f. (du lat. *expeditio*). Action d'expédier : *l'expédition d'un ballot*. Chose expédiée : *des expéditions égarées par la poste*. Exécution : *l'expédition d'une affaire. Homme d'expédition*, qui termine rapidement les affaires. Entreprise armée, faite hors du pays : *le succès de l'expédition d'Alger ne put sauver le gouvernement de Charles X*. Excursion dans un but quelconque. *Dr.* Copie conforme à l'original et authentique d'un acte judiciaire ou notarié.

— ENCYCL. *Dr.* Les notaires ont seuls le droit de délivrer des expéditions des actes dont ils possèdent les minutes, et elles sont dites *grosses* lorsqu'elles sont revêtues de la formule exécutoire.

Les expéditions des actes de l'état civil et des actes administratifs donnent lieu à la perception d'un droit, auquel s'ajoute le droit de timbre, lorsqu'il ne peut être fait usage d'une expédition sur papier libre.

expéditionnaire [*èks-pé-di-si-o-nè-re*] n. Expéditeur de marchandises. Employé chargé, dans les administrations, de recopier la correspondance, les rôles, les états, etc. Adjectiv. : *commis expéditionnaire. Armée expéditionnaire, corps expéditionnaire*, chargés d'une expédition militaire.

expéditivement [*èks-pé, man*] adv. D'une manière expéditive : *mener expéditivement une affaire.*

expende Hannibalem, mots lat. signif. : *Pèse Annibal*, et qui sont le commencement d'un vers de Juvénal (*Satires*, X, 147). *Pèse Annibal ; combien de livres de cendres trouveras-tu dans ce grand capitaine ?* Cette expression qui, dans Juvénal, fait partie d'un développement sur la vanité de la gloire militaire, se cite pour marquer la fragilité de toute espèce de grandeur humaine.

expérience [*èks-pé-ri-an-se*] n. f. (lat. *experientia*). Connaissance acquise par une longue pratique jointe à l'observation : *les leçons de l'expérience*. Épreuve personnelle, essai : *devenir sage par expérience*. Production de phénomènes naturels, provoquée dans certaines conditions qui en facilitent l'étude : *faire une expérience de physique*. PROV. **Expérience passe science,** les connaissances pratiques acquises par l'usage sont plus sûres que celles qui sont de pure théorie. ANT. **Inexpérience.**

— ENCYCL. *Philos.* L'expérience s'oppose à la *spéculation à priori*. Comme il ne dépend pas de nous de supprimer ou de créer les faits, il est difficile de nier que l'expérience nous donne les matériaux indispensables de nos constructions intellectuelles. Pour certains philosophes, l'expérience se suffit à elle-même, et les opérations les plus délicates de la raison ne proviennent que de l'expérience, incessamment répétée dans l'individu et dans l'espèce. Pour d'autres, l'expérience brute n'apporte à l'esprit aucun élément rationnel ; l'esprit doit y appliquer son action propre, au moyen des idées innées de cause, de fin, d'ordre, etc. Pour d'autres, enfin, l'expérience est déjà un produit de notre activité intellectuelle, en ce sens que les objets ne sont perçus qu'en revêtant les formes que notre esprit leur impose (Kant). En logique, on se sert quelquefois du terme *expérience*, au lieu de *expérimentation*, plus généralement usité.

expérimentable [*èks-pé-ri-man*] adj. Qui peut être expérimenté.

expérimental, e, aux [*èks-pé-ri-man*] adj. Fondé sur l'expérience : *les sciences expérimentales*.

expérimentalement [*èks-pé-ri-man-ta-le-man*] adv. D'une manière expérimentale.

expérimentalisme [*èks-pé-ri-man-ta-lis-me*] n. m. Système scientifique fondé sur l'expérience.

expérimentaliste [*èks-pé-ri-man-ta-lis-te*] n. et adj. Celui qui se fonde sur l'expérience.

expérimentateur [*èks-pé-ri-man*] n. et adj. m. Qui fait des expériences en physique, en chimie, etc.

expérimentation [*èks-pé-ri-man-ta-si-on*] n. f. Action d'expérimenter : *méthode d'expérimentation*. Essai d'application, expérience : *l'expérimentation vérifie la théorie.*

expérimenté [*èks-pé-ri-man-té*], **e** adj. Instruit par l'expérience : *général expérimenté*. ANT. **Inexpérimenté, inexercé, novice.**

expérimenter [*èks-pé-ri-man-té*] v. a. (du lat. *experimentum*, expérience). Éprouver par des expériences : *expérimenter un nouveau modèle ; expérimenter un gaz, un remède. Absolum.* Effectuer des expériences, dans les sciences d'observation.

expert [*èks-pèr*], **e** adj. (du lat. *expertus*, qui a éprouvé). Fort versé dans un art par la pratique : *ouvrier expert*. N. m. Celui que nomme le juge ou que choisissent les parties pour examiner, vérifier une comptabilité, une écriture, ou pour soumettre un individu mort ou vivant à un examen médical ; donner son avis dans une affaire : *expert en médecine ; expert en écritures. A dire d'experts*, suivant le dire des experts. *Fig.* D'une manière définitive. ANT. **Inhabile.**

Expert (Henry), musicien archéologue, né à Bordeaux en 1863 ; on lui doit le *Corpus* de l'art musical franco-flamand des XVe et XVIe siècles.

expertement [*èks-pèr-te-man*] adv. Avec adresse, habilement : *se tirer expertement d'affaire.*

expertise [*èks-pèr-ti-ze*] n. f. (de *expert*). Visite et opération des experts : *faire une expertise*. Rapport des experts : *attaquer les allégations d'une expertise.*

— ENCYCL. L'expertise peut être ordonnée par le tribunal, tant d'office que sur la demande des parties. Il y a toujours trois experts, à moins que les parties ne consentent qu'il soit procédé par un seul. Le rapport des experts ne lie pas les juges. En matière commerciale, le tribunal peut toujours, et sans le consentement des parties, nommer un seul expert ; en outre, lorsqu'il y a lieu d'examiner des comptes, pièces et registres, il a à sa disposition la nomination d'un ou trois arbitres.

L'expert en faute s'expose à une condamnation en dommages-intérêts.

Les contestations qui peuvent s'élever entre la douane et le commerce relativement à l'espèce, à la qualité ou à l'origine des marchandises, doivent être déférées à un comité spécial d'expertise, formé de fonctionnaires et de négociants ou fabricants.

expertiser [*èks-pèr-ti-zé*] v. a. Faire l'expertise de : *expertiser des marchandises.*

experto crede Roberto, c'est-à-dire : *Croyez-en Robert, qui le sait par expérience*. Second hémistiche d'un vers d'un poème macaronique d'Antonius Arena. (Ce Robert est le personnage qui parle.) — Se rappelle pour dire : Crois-en ma propre expérience.

expiable [*èks-pi*] adj. (lat. *expiabilis*). Qui peut être expié : *crime expiable.*

expiateur, trice [*èks-pi*] adj. Propre à expier : *larmes expiatrices.*

expiation [*èks-pi-a-si-on*] n. f. (lat. *expiatio*). Action par laquelle on expie : *l'expiation d'une faute*. Châtiment considéré comme une compensation du délit. Cérémonie publique, destinée à apaiser la colère du ciel. *L'expiation suprême*, la peine capitale. *Fête de l'expiation* ou *Yom Kippourim*, fête des juifs, la quatrième établie par Moïse.

expiatoire [*èks-pi*] adj. Se dit de ce qui sert à expier : *la messe est un sacrifice expiatoire*. Qui est consacré à perpétuer le souvenir d'un crime que l'on veut expier : *monument expiatoire.*

expier [*èks-pi-é*] v. a. (lat. *expiare ;* de *piare*, apaiser. — Se conj. comme *prier*.) Réparer un crime, une faute, par un châtiment, une peine : *expier ses péchés par la pénitence*. Être puni de : *expier une imprudence.*

Expilly [*èks-pi, ll* mll., *i*] (l'abbé Jean-Joseph), écrivain, voyageur et géographe français, né à Saint-Remi (Provence), m. en Italie (1719-1793) ; auteur d'un utile *Dictionnaire géographique.*

Expilly (Louis-Alexandre), ecclésiastique français, né et m. à Brest (1742-1794). Evêque constitutionnel du Finistère, il fut lié avec les girondins, condamné à mort et exécuté.

Expilly (Jean-Charles-Marie), littérateur et administrateur français, né à Salon, m. à Tain (1814-1886) ; auteur de romans et de récits de voyages.

expirant [*èks-pi-ran*], **e** adj. Qui se meurt, qui expire : *blessé expirant. Fig.* Qui est près de succomber : *Brutus ne put sauver la liberté romaine expirante.*

expirateur [*èks-pi*] adj. et n. m. Se dit des muscles qui resserrent la poitrine pour en chasser l'air, dans l'acte de la respiration.

expiration [*èks-pi-ra-si-on*] n. f. (de *expirer*). Action de chasser hors de la poitrine l'air qu'on a respiré : *l'homme fait en moyenne seize expirations par minute*. Fin d'un terme convenu : *expiration d'un bail.*

expirer [*èks-pi-ré*] v. a. (lat. *expirare ;* de *ex*, hors de, et *spirare*, souffler). Expulser de la poitrine par une contraction : *expirer l'air contenu dans les poumons*. V. n. Mourir. *Fig.* Être anéanti, cesser d'exister. Cesser, prendre fin : *son bail expire à la Saint-Jean.* — Prend *avoir* dans le sens de *mourir ;* prend *être* ou *avoir* dans les autres cas, selon qu'on veut marquer le cas ou le fait. ANT. **Inspirer.**

explétif, ive [*èks-plé*] adj. (lat. *expletivus ;* de *explere*, remplir). Se dit d'un mot, d'une expression surabondante, mais qui sert parfois à donner plus de force à la phrase, comme *vous* dans ce vers de La Fontaine :

On « vous » le prend, on « vous » l'assomme.

N. m. : *faire usage des explétifs*. (Les explétifs sont surtout en usage dans le style familier : *s'il ne veut pas vous le dire, je vous le dirai, moi*. Il y a beaucoup d'analogie entre les mots explétifs et les pléonasmes.)

explétivement [*èks-plé, man*] adv. D'une manière explétive : *mot employé explétivement.*

explicabilité n. f. Caractère de ce qui est explicable.

explicable [*èks-pli*] adj. Qu'on peut expliquer : *phénomène peu explicable*. ANT. **Inexplicable.**

explicateur, trice [*èks-pli*] adj. et n. Qui explique : *notes explicatrices.*

explicatif, ive [*èks-pli*] adj. Qui sert à expliquer : *note explicative jointe à un rapport. Complément explicatif*, mot qui développe le sens du nom sans en changer la signification : *le fer*, métal *précieux, est tiré de la terre. Proposition complétive explicative*, celle qui, dans la phrase, remplit à l'égard d'un nom ou d'un pronom la fonction de complément explicatif : *le fer*, qui est un métal précieux, *est tiré de la terre.*

explication [*èks-pli ka-si-on*] n. f. (lat. *explicatio*). Développement pour faire comprendre : *explication d'une énigme*. Raison des choses. Traduction orale : *explication d'un auteur grec*. Éclaircissement de la conduite, dans un but de justification : *exiger une explication. Avoir une explication avec quelqu'un*, lui demander avec vivacité, avec énergie, compte d'une chose équivoque.

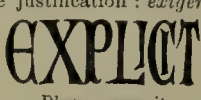

D'un manuscrit du XIIe siècle.

explicit [*èks-pli-sit'*] n. m. (m. bas lat. signif. *il finit*). Formule ancienne, indiquant la fin d'un ouvrage : *de l'*INCIPIT *à l'*EXPLICIT.

explicitation [*èk, si-on*] n. f. Action de développer, de rendre explicite.

explicite [*èks-pli*] adj. (du lat. *explicitus*, déployé). Énoncé formellement, complètement : *clause explicite*. Clair, formel : *clause très explicite*. ANT. **Implicite.**

explicité [*èks-pli*] n. f. Caractère de ce qui est explicite : *l'explicité d'une clause.*

explicitement [*èks-pli, man*] adv. En termes clairs et formels : *poser explicitement une condition.* ANT. **Implicitement.**

expliquer [*èks-pli-ké*] v. a. (du lat. *explicare*, déployer). Faire comprendre par des développements : *expliquer une énigme*. Faire comprendre la nature de : *les principes expliquent les faits*. Traduire oralement : *expliquer un auteur*. Faire connaître : *expliquer ses projets.* **S'expliquer** v. pr. Exprimer sa pensée. Avoir une explication avec quelqu'un.

expliqueur, euse [*èks-pli-keur, eu-ze*] n. Personne qui explique.

exploit [*èks-ploi*] n. m. (de *exploiter*). Haut fait de guerre : *les exploits de la Grande Armée ; les exploits des Poilus*. Action mémorable. *Iron.* Action d'étourdi : *voilà un bel exploit ! Procéd.* Acte judiciaire signifié par huissier. ALLUS. LITTÉR. :

Ses rides sur son front ont gravé ses exploits.

Dans le *Cid* de Corneille (I, 1), vers d'Elvire vantant à Chimène la valeur de don Diègue. (Les applications en sont presque toujours plaisantes.)

— ENCYCL. *Dr.* Tout exploit est rédigé en original et en copie. L'original reste aux mains de la partie agissante ou requérante, pour faire foi de l'injonction qu'elle a fait adresser au défendeur ; la copie, reproduction exacte et textuelle de l'original, est remise au défendeur.

Tous exploits sont faits à personne ou à domicile ; si l'huissier ne trouve au domicile ni la partie, ni aucun de ses parents ou serviteurs, il remet de suite la copie à un voisin, qui signe l'original ; si ce voisin ne veut ou ne peut signer, l'huissier remet la copie au maire ou adjoint de la commune. Lorsque la copie est remise à toute autre personne que la partie elle-même ou le procureur de la République, elle est délivrée sous enveloppe fermée, ne portant d'autre indication, d'un côté que les nom et demeure de la partie, et, de l'autre, que le cachet de l'étude de l'huissier, apposé sur la fermeture du pli.

exploitabilité [*èks-ploi*] n. f. Qualité de ce qui est exploitable : *l'exploitabilité d'une carrière.*

exploitable [*èks-ploi*] adj. Qui peut être exploité, cultivé : *gisement minier exploitable. Dr.* Qui peut être saisi et vendu par la justice. ANT. **Inexploitable.**

exploitant [*èks-ploi-tan*], **e** adj. et n. Qui se livre à une exploitation. *Procéd.* Qui signifie des exploits : *huissier exploitant.*

exploitation [*èks-ploi-ta-si-on*] n. f. Action d'exploiter des biens, des bois, des mines. Action d'abuser de quelqu'un à son profit : *l'exploitation des nègres par les blancs provoque aujourd'hui l'indignation du monde civilisé*. Ensemble des terres cultivées par l'exploitant.

exploiter [*èks-ploi-té*] v. a. (lat. pop. *explictare*). Mettre en œuvre, faire valoir à son profit : *exploiter une mine*. Abuser de quelqu'un à son profit : *exploiter un client trop confiant. Fig.* Tirer parti de : *exploiter son talent*. V. n. *Procéd.* Signifier des exploits.

exploiteur, euse [*èks-ploi, eu-ze*] n. Qui exploite. Qui tire du travail d'autrui un produit illégitime.

explorable [*èks-plo*] adj. Qui peut être exploré : *pays explorable.*

explorateur, trice [*èks-plo*] n. Qui va à la découverte dans un pays : *Livingstone fut un courageux explorateur*. Adj. Se dit des instruments qui servent à explorer certains organes.

exploratif, ive [*èks-plo*] adj. Qui a pour but une exploration : *expédition explorative.*

exploration [*èks-plo-ra-si-on*] n. f. (du lat. *exploratio*). Action d'explorer : *exploration du continent africain, des mers polaires, d'une caverne. Milit. Service d'exploration*, service de cavalerie, qui a pour but de rechercher l'ennemi, et de prendre contact avec lui. *Méd.* Ensemble des moyens employés pour arriver à connaître exactement l'état des parties malades.

— ENCYCL. *Méd.* L'exploration est, après l'interrogatoire, l'élément essentiel du diagnostic. Pour certains organes, comme l'œil, l'oreille, le larynx, on emploie des méthodes et des instruments spéciaux. Pour les organes intimes, on utilise la palpation, la mesure, le toucher, la percussion, l'auscultation, les rayons X, etc. On détermine les réactions des muscles et des nerfs par l'exploration électrique, l'état des cavités, au moyen de spéculums appropriés.

exploratrivement [*èks-plo, man*] adv. En explorant.

explorer [*èks-plo-ré*] v. a. (lat. *explorare*). Visiter, aller à la découverte : *explorer les mers. Fig.* Étudier, scruter, sonder : *explorer les sciences.*

exploser [*èks-plo-zé*] ou **explosionner** [*èks-plo-zi-o-né*] v. n. Faire explosion : *la dynamite explose facilement.*

exploseur [*èks-plo-zeur*] n. m. Appareil servant à enflammer à distance les fourneaux de mines, au moyen d'un courant électrique. Appareil destiné à expérimenter la puissance des explosifs. (Parmi les différents types d'exploseurs, citons : le coup-de-poing Bréguet, l'exploseur magnéto-électrique de Deprez, l'exploseur Siemens, l'exploseur Whinery, etc.)

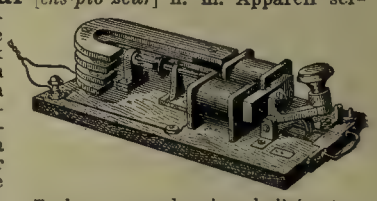
Exploseur coup-de-poing, de Bréguet.

explosible [*èks-plo-zi-ble*] adj. Qui peut faire explosion : *l'usage des balles explosibles est interdit à la guerre*. ANT. **Inexplosible.**

explosif [*èks-plo-zif*], **ive** adj. Qui accompagne ou qui produit l'explosion. N. m. Corps susceptible de faire explosion : *la mélinite est un explosif puissant*. Par abrév. d'*obus explosif*, obus chargé d'une forte dose d'explosif, destiné à agir sur les obstacles : *envoyer un explosif. Explosifs de sûreté*, explosifs à basse température d'explosion pour les mines grisouteuses, composés le plus souvent d'azotate d'ammonium.

— Encycl. *Chim.* Les explosifs sont des substances pures ou mélangées, capables de se décomposer rapidement, en donnant un grand volume de vapeurs ou de gaz portés à une haute température. L'expansion considérable de volume détermine des phénomènes mécaniques puissants, accompagnés de bruit et de lumière.

Cette décomposition peut être instantanée ; elle est dite *explosion*. L'onde explosive qui prend naissance dans ce brusque ébranlement se déplace avec une vitesse de 2 à 7 kilomètres à la seconde ; elle produit par suite des effets mécaniques brisants. Au contraire, si la décomposition est ralentie de façon à produire une onde à faible vitesse (quelques millimètres à quelques centaines de mètres à la seconde), le phénomène constitue la *déflagration*. Les effets mécaniques progressifs sont plus faciles à utiliser dans les armes.

La nature de l'explosif et sa composition peuvent intervenir pour en faire un détonant ou un déflagrant. Cependant certaines substances détoneront ou déflagreront selon la manière de provoquer la décomposition. C'est ainsi que le coton-poudre est déflagrant sur une flamme et détonant sous un choc.

Dans la pratique, pour être utilisable, une substance explosive doit être de préférence solide, de densité élevée pour avoir une grande puissance sous un faible volume, être stable chimiquement pour éviter les explosions intempestives, se décomposer régulièrement pour donner des résultats prévus, brûler à l'air sans éclater, ne pas s'altérer au contact des métaux, ni former avec eux des dérivés dangereux.

D'après leurs propriétés, les explosifs sont employés dans les travaux publics, les mines (explosifs brisants ne donnant ni gaz toxique, ni température élevée susceptible d'enflammer le grisou), dans l'art militaire (explosifs brisants contre les obstacles, poudres déflagrantes pour les armes), dans la pyrotechnie (feux d'artifices).

On peut citer parmi les explosifs détonants : ceux qui dérivent de la nitroglycérine (*dynamite*), de la nitrobenzine (*bellite*, *sécurite*), du trinitrophénol ou acide picrique (*mélinite*, *lyddite*), du nitrocrésol (*crésylite*), du nitrotoluène (*tolite*), des nitronaphtalines (*explosifs Favier*, *cheddites*). On peut ajouter à cette catégorie : les *panclastites*, les *explosifs d'amorces* (*fulminates*), les *tubes* et *cordeaux détonants*, les explosifs à base d'*air liquide*, etc.

La détonation de ces explosifs est généralement provoquée par une amorce au fulminate de mercure. Cette substance, très sensible au choc, détermine une onde explosive qui entraîne aussitôt la décomposition des autres explosifs en présence.

Parmi les explosifs déflagrants, on cite l'ancienne *poudre noire*, les poudres à base de *chlorate*, de *picrate*, le *coton-poudre*, les *pyroxyles* ou *poudres sans fumée*, la *balistite* italienne et la *cordite* anglaise (*coton-poudre* et *nitroglycérine*) ; la *mèche à canon*, qui brûle à raison de 2 millimètres par minute, le *cordon Bickford* (11 millimètres par seconde), la *mèche d'étoupille* (65 millim. par seconde), etc.

Explosifs de juxtaposition. On obtient ces explosifs, généralement brisants, en mélangeant sur place deux substances inoffensives : une combustible, l'autre comburante, la réaction explosive étant provoquée par un détonateur. La panclastite formée par le mélange d'acide hypoazotique et d'un hydrocarbure est un explosif de ce genre.

— *Dr.* La loi punit : 1° la fabrication ou la détention, sans autorisation et sans motifs légitimes, de machines ou engins meurtriers ou incendiaires agissant par explosion ou autrement, ou d'un explosif quelconque ; 2° la fabrication ou la détention, sans motifs légitimes, de toute autre substance destinée à entrer dans la composition d'un explosif ; 3° la destruction et la dégradation par substances explosibles.

explosion [*èks-plo-zi-on*] n. f. (du lat. *explodere*, supin *explosum*, chasser avec violence). Commotion accompagnée de détonation, et produite par le développement soudain d'une force ou l'expansion subite d'un gaz : *l'explosion d'une torpille*. *Fig.* Manifestation vive et soudaine : *l'explosion de la haine*. *Techn. Moteur à explosion*, moteur alimenté par la combustion rapide d'un mélange préparé d'air et de gaz ou de vapeurs combustibles (essence, pétrole, alcool).

expoliation [*èks-po, si-on*] n. f. Action d'expolier.

expolier [*èks-po-li-é*] v. a. (de *ex*, et *spolier*). (Se conj. comme *prier*.) *Hortic.* Débarrasser des parties mortes : *expolier un arbuste*.

exponction [*èks-ponk-si-on*] n. f. Action d'exponctuer.

exponctuer [*èks-ponk-tu-é*] v. a. (du préf. *ex*, et du lat. *punctum*, point). *Paléogr.* Marquer d'un point, en dessus ou en dessous, pour annuler.

exponentiel, elle [*èks-po-nan-si-èl, è-le*] adj. (du lat. *exponens*, *entis*, exposant). *Math.* Qui a un exposant variable ou inconnu : *fonction exponentielle*. *Equation exponentielle*, équation où l'inconnue entre en exposant. N. f. : *une exponentielle*.

exponse [*èks-pon-se*] n. f. *Dr. rur.* Abandon, déguerpissement. *Exponse payante*, dans le bail à domaine congéable, abandon au bailleur par le preneur, moyennant indemnité, de ses droits édificiers.

exportable [*èks-por*] adj. Qui peut être exporté : *marchandise exportable*.

exportateur, trice [*èks-por*] adj. et n. Personne qui exporte : *négociant exportateur*.

exportation [*èks-por-ta-si-on*] n. f. Action d'exporter. Marchandises exportées. *Fig.* : *exportation des idées*. Ant. **Importation.**

— Encycl. *Econ. polit.* Pendant de longs siècles, les Etats frappèrent les marchandises de droits très élevés, non seulement à l'entrée, mais aussi à la sortie ; il fallait, croyait-on, entraver l'exportation des produits, et particulièrement du blé, pour éviter des famines ou empêcher le pays de s'appauvrir. En France, les droits à l'exportation furent supprimés en 1860. Certains Etats de l'Amérique du Sud continuent, dans un but fiscal, à prélever des droits de douane à l'exportation de quelques produits.

Quoique exemptes de taxe de sortie, les marchandises exportées, notamment en France, sont soumises au contrôle de la douane. Si elles ne sont astreintes à aucune mesure de police sanitaire (bétail ou phylloxera), si elles n'ont droit à aucune prime ou décharge, si, enfin, elles sont nationales ou nationalisées, elles peuvent sortir par tout bureau de douane. L'expéditeur est alors tenu de faire une déclaration relative au poids ou à la valeur de la marchandise exportée. Cette déclaration est exigée dans un but statistique.

exporter [*èks-por-té*] v. a. (du lat. *ex*, hors de, et *portare*, porter). Transporter à l'étranger les produits du sol ou de l'industrie : *la France exporte beaucoup de vins en Angleterre*. Ant. **Importer.**

exporteur [*èks-por*] n. et adj. m. Se dit parfois pour *exportateur*.

exposant [*èks-po-zan*], **e** n. Qui expose ses prétentions dans une requête. Qui a fait admettre ses produits dans une exposition. *Dr.* Personne qui énonce ses prétentions dans une requête judiciaire ou administrative. N. m. *Algèb.* Nombre qui indique à quelle puissance est élevée une quantité. V. puissance.

exposé [*èks-po-zé*] n. m. Développement, explication : *faire un exposé des faits*. Compte rendu, état : *faire l'exposé des forces du royaume*.

exposer [*èks-po-zé*] v. a. (du lat. *ex*, hors, et *ponere*, mettre). Mettre en vue : *exposer des marchandises dans un étalage*. Placer dans un lieu d'exposition publique : *exposer des tableaux*. Placer, tourner d'un certain côté : *maison exposée au midi*. Expliquer, faire connaître : *exposer un système*. Mettre en péril : *exposer sa vie*. *Exposer un enfant nouveau-né*, l'abandonner dans un lieu public pour ne pas le nourrir : *les Lacédémoniens exposaient leurs enfants difformes*. **S'exposer** v. pr. Etre exposé ; se mettre en péril ; exposer sa vie : *s'exposer au danger*.

exposeur, euse [*èks-po-zeur, eu-ze*] n. et adj. Personne qui expose ou qui explique.

expositif, ive [*èks-po-zi*] adj. Qui expose, qui explique.

exposition [*èks-po-zi-si-on*] n. f. (lat. *expositio*). Action de mettre en vue : *exposition de marchandises*. Autrefois, peine infamante par laquelle on exposait le condamné attaché à un poteau, au pilori. Action d'abandonner un enfant dans un lieu public. Orientation : *exposition au midi*. Manière dont une œuvre d'art reçoit la lumière. Produits des arts ou de l'industrie exposés. Le lieu où on les expose. Récit, narration : *l'exposition d'un fait*. Partie d'une œuvre littéraire, notamment d'un discours, d'une œuvre dramatique, dans laquelle on fait connaître le sujet : *l'exposition doit être claire*. *Exposition universelle*, exposition où sont admis les produits de toute nature provenant de tous les pays.

— Encycl. *Agric.* Quand les plantes doivent être cultivées en espalier ou sur un sol incliné, l'exposition joue un rôle important. Il faut, en effet, les soustraire aux vents dominants, et leur permettre de recevoir le plus possible de lumière et de chaleur. En général, l'exposition à l'E. est fraîche et sèche ; l'exposition au S. est la plus lumineuse et la plus chaude ; l'exposition à l'O., chaude et humide ; l'exposition au N. est la plus froide, la plus tardive, et aussi la plus humide, mais les gelées y sont moins redoutables.

— *Dr. Exposition d'enfants*. Ceux qui ont exposé ou fait exposer, délaissé ou fait délaisser en un lieu solitaire un enfant ou un incapable hors d'état de se protéger eux-mêmes, à raison de leur état physique ou mental sont, pour ce seul fait, condamnés à un emprisonnement de un an à trois ans, et à une amende de 16 francs à 1.000 francs. La peine est aggravée si le coupable est un ascendant, un maître, un domestique, un gardien quelconque, et peut aller, suivant les cas, jusqu'à la réclusion et aux travaux forcés à temps. Lorsque l'exposition ou le délaissement dans un lieu solitaire a occasionné la mort, la peine est celle qui punit le meurtre.

— *Econ. polit.* Les expositions sont régionales, nationales ou internationales. Elles sont spéciales ou universelles, selon qu'elles comprennent une seule industrie ou quelques industries liées entre elles par un lien de solidarité très étroit, ou qu'au contraire l'ensemble des industries de toute nature et de toute importance s'y trouve représenté.

Le progrès économique exige la plus complète vulgarisation des procédés industriels et commerciaux, puisque c'est d'elle que naissent à la fois l'esprit d'invention, le besoin de perfectionnement, l'extension de l'utilisation des produits, le développement de la concurrence. A ce point de vue, l'utilité des expositions est incontestable, car elles donnent la publicité la plus large à toutes les industries. Elles sont le meilleur mode de vulgarisation scientifique, et constituent une excellente école pour les industriels de chaque nation, qui trouvent réunis sous leurs yeux les produits étrangers. La première exposition industrielle eut lieu à Prague en 1791. Elle donna l'idée à François de Neufchâteau, ministre de l'intérieur sous le Directoire, de créer « une exposition publique annuelle des produits de l'industrie française », afin de « porter le coup le plus funeste à l'industrie anglaise ». Cette première exposition eut lieu au champ de Mars, pendant les jours complémentaires de l'an VI. L'émulation qu'elle produisit fut assez vive. La seconde exposition ne put avoir lieu qu'en l'an IX. L'année suivante, nouvelle exposition au même endroit. En 1806, nouvelle exposition industrielle, sur l'esplanade des Invalides.

La Restauration fit trois expositions, dans la cour du Louvre (1819, 1823, 1827). La grande industrie commençait à se développer, grâce aux perfectionnements de la machine à vapeur.

Sous Louis-Philippe, les expositions prirent une extension de plus en plus grande : en 1834, sur la place de la Concorde ; en 1839 et en 1844, aux Champs-Elysées.

Sous la deuxième République, l'exposition de 1849 eut également lieu aux Champs-Elysées.

Jusqu'alors, les seuls produits de l'industrie française avaient figuré dans les expositions, et les autres pays de l'Europe n'organisaient que des expositions nationales. Il devenait nécessaire de mettre en parallèle les produits et la manière de faire de toutes les nations, et de vulgariser le plus possible tous les procédés de fabrication, afin de susciter la concurrence. Les événements politiques de 1850 empêchèrent que cette nouvelle conception fût appliquée en France, et c'est l'Angleterre qui la première, en 1851, ouvrit une exposition universelle.

Voici la chronologie des principales expositions internationales ; Londres, 1851 ; Paris, 1855 ; Londres, 1862 ; Paris, 1867 ; Londres, 1871-1874 (quatre expositions annuelles successives) ; Lyon, 1873 ; Vienne, 1873 ; Philadelphie, 1876 ; Paris, 1878 ; Sydney, 1879 ; Melbourne, 1880 ; Amsterdam, 1883 ; Anvers, 1885 ; Nouvelle-Orléans, 1885-1886 ; Barcelone, 1888 ; Copenhague, 1888 ; Bruxelles, 1888 ; Paris, 1889 ; Chicago, 1893 ; Anvers, 1894 ; Berlin, 1896 ; Bruxelles, 1897 ; Paris, 1900 ; Hanoï, 1903 ; Glasgow, 1903 ; Saint-Louis, 1904 ; Liège, 1905 ; Milan, 1906 ; Saragosse, 1908 ; Bruxelles, 1910 ; Turin, 1911.

Exposition universelle de 1900 (*Médaille des ouvriers de l'*), créée en argent pour récompenser les ouvriers et contremaîtres qui collaborèrent plus de six mois aux travaux de cette exposition. Le ruban est tricolore, à rayures en diagonale.

Exposition du système du monde, savant ouvrage de Laplace ; traité de mécanique céleste, débarrassé de tout l'attirail des formules incompréhensibles aux profanes, et, malgré tout, d'une admirable précision scientifique (1797).

expositoire [*èks-po-zi*] adj. Destiné à exposer : *syllogisme expositoire*.

exprès, esse [*èks-prè, è-se*] adj. (du lat. *expressus*, précis). Précis, net, formel : *ordre exprès ; défense expresse*. N. m. Employé, non commissionné, qui porte les dépêches en dehors de la circonscription gratuite d'un bureau télégraphique. Messager chargé d'une mission particulière. Adv. Dans une intention spéciale. A dessein : *perdre exprès au jeu*. *Un fait exprès*, événement qui arrive juste à point pour contrarier.

express [*èks-près*] adj. (m. angl.). A grande vitesse, en parlant d'un service de voyageurs ou de transport de marchandises : *train, bateau express*. N. m. : *l'express*.

expressément [*èks-près-sé-man*] adv. En termes exprès ; d'une façon nette, précise, claire.

expressif [*èks-près-sif*], **ive** adj. Qui exprime bien ce qu'on veut dire : *la langue d'Homère est très expressive*. Qui a de l'expression : *regard expressif*.

expression [*èks-près-si-on*] n. f. (lat. *expressio*). Action de presser certains objets pour en extraire le suc : *l'expression de la pulpe de pommes donne le cidre*. *Fig.* Manière de s'exprimer, phrase, mot : *Bossuet a l'expression à la fois juste et noble*. Manifestation d'un sentiment : *l'expression de la joie, de la douleur*. Geste, jeu de la physionomie, manière d'être, etc. Qui rend vivement la pensée, le sentiment : *chanter avec expression ; figure pleine d'expression*. *Mus.* Ensemble des nuances délicates qu'exigent l'exécution, l'interprétation d'une œuvre musicale. *Math. Expression algébrique*, ensemble de lettres et de nombres liés les uns aux autres par des signes d'opérations algébriques. (S'emploie dans le sens de formule algébrique : $4\pi R^2$ *est l'expression de la surface d'une sphère.*) *Réduire une fraction à sa plus simple expression*, trouver une fraction égale à la fraction donnée et ayant ses termes le plus simple possible. *Fig. Réduire à sa plus simple expression*, réduire au moindre volume, à l'état le plus misérable : *le traité de Tilsit réduisit la Prusse à sa plus simple expression*.





Expressions du visage humain, formées de simples lignes : 1. Calme ; 2. Tristesse ; 3. Gaieté.

expressivement [*èks-près-si-ve-man*] adv. D'une manière expressive.

exprimable [*èks-pri*] adj. Qui peut être exprimé, rendu : *toute pensée n'est pas exprimable*. Ant. **Inexprimable.**

exprimer [*èks-pri-mé*] v. a. (lat. *exprimere* ; de *ex*, hors, et *premere*, presser). Extraire le suc, le jus d'une chose en la pressant : *exprimer le suc d'un citron*. *Fig.* Manifester ses pensées, ses impressions par le geste ou par la parole : *exprimer sa douleur par des cris*. Figurer sous une forme sensible. **S'exprimer** v. pr. Faire connaître ses pensées ou ses sentiments.

ex professo loc. lat. signif. En homme qui possède parfaitement son sujet : *traiter une matière ex professo ; parler d'une chose ex professo*.

expromission [*èks-pro-mi-si-on*] n. f. (lat. *expromissio*). *Dr. rom.* Substitution de débiteurs, dans laquelle le nouveau débiteur s'engage sans s'être préalablement entendu avec celui qu'il remplace.

expropriateur, trice [*èks-pro*] n. et adj. Qui exproprie.

expropriation [*èks-pro, si-on*] n. f. Action d'exproprier : *les expropriations ne peuvent avoir lieu que pour cause d'utilité publique et moyennant une indemnité*.

— Encycl. *Expropriation pour cause d'utilité publique*. C'est une dérogation au principe de la propriété, en vertu de laquelle un propriétaire peut être dépossédé de son bien pour cause d'utilité publique et moyennant une juste et préalable indemnité. Pour qu'il y ait lieu à l'exercice du droit d'expropriation, il faut : 1° que l'utilité publique soit déclarée et constatée ; 2° que le propriétaire reçoive une indemnité préalablement à sa dépossession.

L'expropriation ne peut être prononcée que par autorité de justice, après qu'elle a été déclarée dans les formes prescrites par la loi.

L'utilité de l'expropriation peut être déclarée pour toutes les superficies indispensables aux ouvrages projetés et pour les immeubles qui doivent retirer de ces ouvrages une plus-value de 15 0/0.

Tous les grands travaux publics, routes nationales, canaux, chemins de fer, canalisation de rivières, bassins et docks, entrepris par l'Etat, les départements, les communes, ou par des sociétés, compagnies particulières, sont exécutés en vertu d'une loi, rendue après une enquête administrative. Un décret suffit pour autoriser l'exécution des travaux de moindre importance.

L'expropriation une fois déclarée, la propriété peut être transmise soit par *cession amiable*, soit par suite d'un *jugement d'expropriation*.

Ce jugement brise tous les contrats, formés par le propriétaire ou ses auteurs, qui auraient pour effet de démembrer la propriété ou d'en asservir une parcelle quelconque. L'exproprié reste en possession de l'immeuble jusqu'au payement de l'indemnité.

L'administration notifie ses offres d'indemnité aux propriétaires et à tous autres intéressés. Si ses offres ne sont pas acceptées, l'administration cite devant un jury spécial, appelé *jury d'expropriation*, les propriétaires et autres intéressés, pour qu'il soit



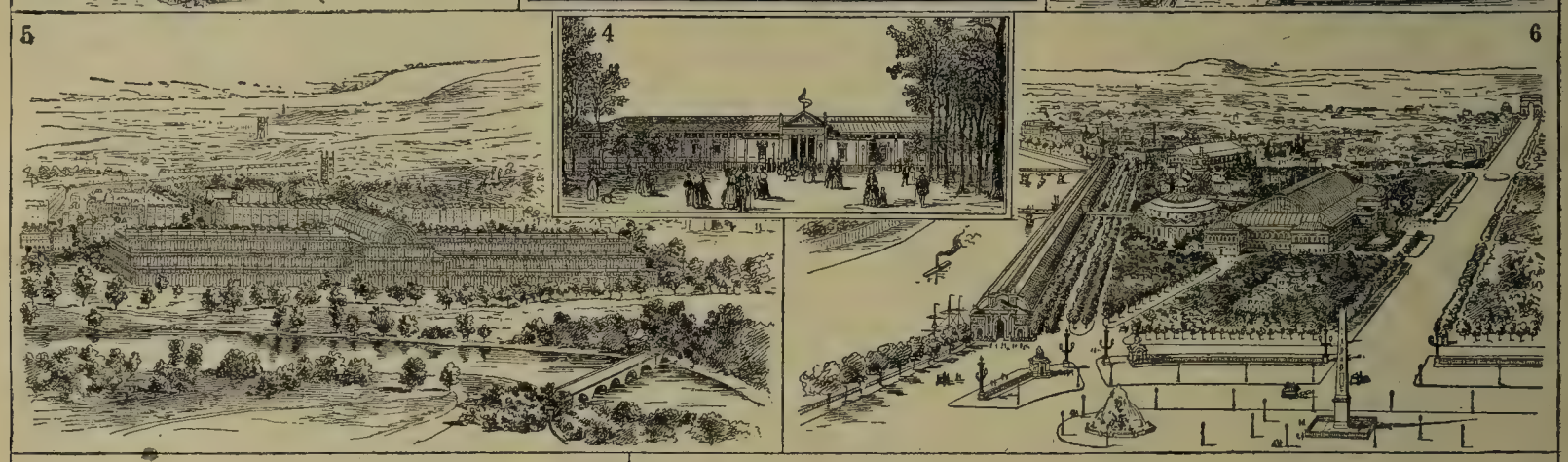



1. Exposition nationale de l'An IV (1798), au Champ-de-Mars, à Paris. — 2. Exposition nationale de 1806, sur l'Esplanade des Invalides, à Paris. — 3. Exposition nationale de 1834, sur la place de la Concorde, à Paris. — 4. Exposition nationale de 1844, aux Champs-Elysées (Carré Marigny), à Paris. — 5. Exposition internationale de 1851, à Londres. — 6. Exposition universelle de 1855, aux Champs-Elysées (Palais de l'Industrie), à Paris. — 7. Exposition universelle de 1862, à Londres. — 8. Exposition universelle de 1867, au Champ-de-Mars, à Paris. — 9. Exposition universelle de 1873, à Vienne. — 10. Exposition universelle de 1876, à Philadelphie. — 11, 12. Exposition universelle de 1878, à Paris (11, le Champ-de-Mars; 12, le Trocadéro). — 13. Exposition universelle de 1893, à Chicago.

1

2

3

4

1. Exposition universelle de 1889, à Paris ; vue principale : le Champ-de-Mars et la tour Eiffel. (Cette exposition, s'étendait en outre à l'Esplanade des Invalides et au Trocadéro.) — 2. Exposition universelle de 1900, à Paris. (Cette exposition, d'une étendue plus considérable que les précédentes, était répartie : au Champ-de-Mars, où à une extrémité on voit la tour Eiffel et à l'autre la Galerie des machines ; au Trocadéro ; aux rives de la Seine, comprises entre le Champ-de-Mars et le pont Alexandre-III ; à l'Esplanade des Invalides ; au Grand Palais et au Petit Palais récemment construits.) — 3. Perspective des palais des Nations sur la rive gauche de la Seine (à cette exposition). — 4. Exposition universelle de Saint-Louis, en 1904.

procédé au règlement des indemnités. Dans sa session annuelle, le conseil général désigne, pour chaque arrondissement, parmi les électeurs y ayant leur domicile réel et remplissant les conditions requises pour faire partie du jury criminel, la liste sur laquelle seront choisis les membres du jury spécial appelé, le cas échéant, à régler les indemnités.

Le magistrat directeur met sous les yeux du jury le tableau des offres et demandes, les plans parcellaires, les titres ou autres documents produits. Les parties peuvent présenter sommairement leurs observations. La discussion est publique. La décision du jury fixe le montant de l'indemnité ; elle est prise à la majorité des voix. Elle ne peut, de même que l'ordonnance du magistrat directeur, être attaquée que par la voie du recours de cassation dans le délai de quinze jours à partir du jour de la décision.

Les indemnités réglées par le jury sont, préalablement à la prise de possession, acquittées entre les mains des ayants droit. S'ils se refusent à les recevoir, la prise de possession a lieu après offres réelles et consignation.

Si les terrains acquis ne reçoivent pas leur destination, ou si les immeubles acquis pour clause de plus-value future ne sont pas utilisés conformément à la loi ou au décret déclaratif, les anciens propriétaires ou leurs ayants droit peuvent en demander la rétrocession. Le prix des terrains rétrocédés est fixé à l'amiable et, s'il n'y a pas accord, par le jury, dont la fixation ne peut, en aucun cas, excéder la somme pour laquelle les terrains ont été acquis.

Lorsqu'il y a urgence de prendre possession de terrains non bâtis, l'urgence est spécialement déclarée par décret.

Expropriation forcée. C'est ainsi que la législation civile désigne l'aliénation sur saisie immobilière. V. SAISIE.

exproprié, e [*èks-pro*] adj. et n. Qui a été dépossédé de ses biens.

exproprier [*èks-pro-pri-é*] v. a. (du lat. *ex*, hors de, et *proprius*, appartenant en propre. — Se conj. comme *prier*.) Déposséder quelqu'un de sa propriété suivant les formes légales et moyennant une indemnité préalable.

expugnable [*èks-pugh-na-ble*] adj. (du lat. *expugnare*, prendre d'assaut). Qui peut être pris d'assaut ou de vive force. ANT. **Inexpugnable, imprenable.**

expuition [*èks-pu-i-si-on*] n. f. (lat. *exspuitio*). Crachement qui s'effectue par simple mouvement des joues et des lèvres.

expulsé [*èks-pul-sé*], **e** adj. et n. Se dit d'une personne que l'on expulse : *espion expulsé ; les expulsés.*

expulser [*èks-pul-sé*] v. a. (du lat. *ex*, hors de, et *pellere*, supin *pulsum*, pousser). Chasser quelqu'un avec violence du lieu où il était établi. Exclure, éliminer : *expulser un interrupteur d'une réunion.* Faire évacuer : *expulser les humeurs.*

expulseur, trice [*èks-pul*] adj. Qui expulse (hors de l'organisme).

expulsif, ive [*èks-pul*] adj. Qui expulse.

expulsion [*èks-pul*] n. f. (lat. *expulsio*). Action d'expulser. Action juridique par laquelle on contraint un locataire à vider les lieux qu'il occupait. Evacuation : *l'expulsion des urines.*

— ENCYCL. *Dr.* Dès que le séjour d'un étranger devient un danger ou une menace pour l'Etat qui l'a reçu, il peut être expulsé. Il en est ainsi dans tous les pays, sauf en Angleterre, où les étrangers jouissent du droit de l'inviolabilité individuelle comme les nationaux. En général, à moins de raisons particulières qui exigent le secret, les motifs de l'expulsion sont communiqués à l'Etat auquel appartient l'expulsé. En France, l'expulsion a lieu en vertu d'un arrêté du ministre de l'intérieur, ou même du préfet dans les départements frontière, et l'étranger n'a aucune garantie contre la mesure dont il est l'objet. Une expulsion arbitraire peut donner lieu, toutefois, à une réclamation diplomatique.

Un Etat peut expulser ses nationaux, en ce sens qu'il peut les condamner au *bannissement.* (V. ce mot.)

En temps de guerre, chaque Etat belligérant peut expulser en masse les sujets de son adversaire, établis sur son territoire : c'est une mesure de sûreté. Parfois, les Etats belligérants autorisent les sujets de l'ennemi à rester dans le pays, pourvu que leur conduite soit bonne et régulière. Ainsi procéda la France au début de la guerre de 1870.

expurgation [*èks-pur-gha-si-on*] n. f. Action de couper dans une futaie les arbres qui gênent le développement des autres. (On dit aussi EXPURGADE.) Action d'expurger un livre.

expurgatoire [*èks-pur*] adj. Se dit du catalogue des livres prohibés à Rome, jusqu'à ce qu'ils aient été expurgés : *index expurgatoire.*

expurger [*èks-pur-jé*] v. a. (lat. *expurgare ;* de *purgare*, purger. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il expurgea, nous expurgeons.*) Retrancher d'un livre ce qui est mauvais, ou ce qui paraît tel à l'éditeur.

exquis, se [*èks-ki, i-ze*] adj. (du lat. *exquisitus*, choisi). Qui a un goût délicieux : *plat exquis.* Qui produit sur les sens une impression délicate : *des sons exquis.* Délicat, distingué. ANT. **Detestable, exécrable, insipide.**

exquisement [*èks-ki-ze-man*] adv. D'une manière exquise.

exquisité [*èks-ki-zi-té*] n. f. Qualité de ce qui est exquis.

exsangue [*ègh-zan-ghe*] adj. (du préf. *ex*, et du lat. *sanguis*, sang). Qui a peu de sang, qui en a perdu beaucoup : *cadavre exsangue.* ANT. **Pléthorique.**

exsert [*èk-sèr*], **e** ou **exsertile** [*èk-sèr*] adj. (lat. *exsertus*). Qui fait saillie au dehors. (Se dit surtout des organes des plantes, style, étamines, etc.)

exsiccation n. f. *Chim.* Syn. de DESSICCATION.

exstipulé, e [*èks-ti*] adj. *Bot.* Se dit d'un organe dépourvu de stipule.

exstrophie [*èks-tro-fi*] n. f. (du gr. *ex*, hors de, et de *strophé*, conversion). *Pathol.* Vice de conformation d'un organe qui se présente retourné, sa face interne devenant externe.

— ENCYCL. L'exstrophie de la vessie est le plus fréquent de ces défauts de développement ; elle se rencontre surtout chez les garçons. La paroi abdominale semble manquer au-dessus du pubis. Cette infirmité exige le port d'appareils compliqués. Les chirurgiens ont cherché bien des moyens palliatifs, sans arriver à des résultats toujours satisfaisants.

exsuccion ou **exsuction** [*èk-suk-si-on*] n. f. Action d'extraire par la force de la succion.

exsudant [*èk-su-dan*], **e** adj. Qui provoque l'exsudation : *potion exsudante.* N. m. : *un exsudant.*

exsudat [*èk-su-da*] n. m. *Méd.* Produit qui se trouve dans les tissus par exsudation des liquides ou du sang à travers les parois vasculaires.

exsudation [*èk-su-da-si-on*] n. f. (de *exsuder*). Action de suer. Suintement morbide sur une muqueuse, une séreuse. Extravasation quelconque, matière extravasée : *exsudation du miel.*

exsuder [*èk-su-dé*] v. n. (du préf. *ex*, et du lat. *sudare*, suer). Sortir comme la sueur : *le sang exsude quelquefois par les pores.* V. a. Emettre par exsudation : *arbre qui exsude de la résine.*

exsufflation [*èk-su-fla-si-on*] n. f. (du préf. *ex*, et du lat. *sufflare*, souffler). Action de chasser en soufflant.

extant [*èks-tan*], **e** adj. (lat. *extans*). *Dr.* Qui existe en nature : *les effets extants de la succession.*

extase [*èks-ta-ze*] n. f. (du gr. *ekstasis*, transport). Ravissement de l'âme qui se trouve comme transportée hors du corps : *les extases de sainte Thérèse. Pathol.* Affection nerveuse, caractérisée par l'immobilité des muscles, l'abolition de la sensibilité et l'exaltation mentale. *Par exagér. Etre en extase devant une personne* (ou *une chose*), être en admiration devant elle.

extasier (s') [*sèks-ta-zi-é*] v. pr. (Se conj. comme *prier*.) Tomber dans l'extase. Manifester son ravissement : *s'extasier devant un tableau.*

extatique [*èks-ta*] adj. Causé par l'extase : *transport extatique. Fig.* Profond et absorbant : *joie extatique.* N. Qui tombe souvent en extase : *une extatique.*

extemporané, e [*èks-tan*] adj. (du lat. *extemporaneus*, improvisé). *Pharm.* Préparé et administré sur-le-champ. *Dr.* Non prémédité : *délit extemporané.*

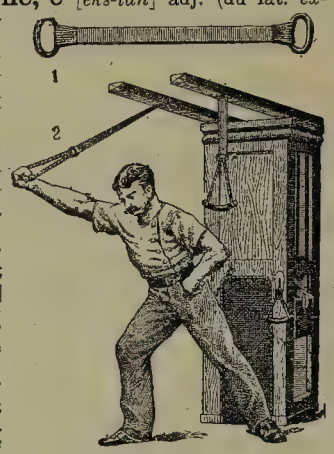

1. Extenseur en caoutchouc ; 2. Appareil extenseur.

extemporanéité [*èks-tan*] n. f. Caractère de ce qui est extemporané.

extemporanément [*èks-tan, man*] adv. *Pharm.* Sur-le-champ, pour être administré sans délai.

extenseur [*èks-tan*] adj. et n. m. Qui sert à étendre : *muscles extenseurs des phalanges ; l'extenseur de l'avant-bras.* Appareil de gymnastique. V. la pl. GYMNASTIQUE.

extensibilité [*èks-tan*] n. f. Propriété qu'ont certains corps de pouvoir être étendus, allongés.

extensible [*èks-tan*] adj. Qui a de l'extensibilité : *le caoutchouc est très extensible.* ANT. **Inextensible.**

extensif, ive [*èks-tan*] adj. Qui produit l'extension : *force extensive.* Qui est pris par extension : *un sens extensif. Culture extensive*, celle qui exige peu de frais pour un terrain étendu. ANT. **Compressible, coercitif.**

extension [*èks-tan*] n. f. (lat. *extensio ;* de *extendere*, étendre). Action d'étendre ou de s'étendre : *l'extension du bras. Fig.* Accroissement : *l'extension du commerce. Logiq.* Propriété d'un terme de s'étendre à plus ou moins d'objets. *Gram.* Action d'étendre par analogie la signification d'un mot : *c'est par extension qu'on dit : les dents d'un peigne.*

extensivité [*èks-tan*] n. f. *Phil.* Propriété de ce qui est étendu.

extenso (in). V. IN EXTENSO.

exténuation [*èks té, si-on*] n. f. Affaiblissement extrême des forces. *Rhét.* Syn. de LITOTE.

exténuer [*èks-té-nu-é*] v. a. (lat. *extenuare ;* de *tenuis*, faible). Rendre ténu. Amoindrir. (VX.) Causer un grand affaiblissement : *le travail trop prolongé exténue le corps. Rhét.* Adoucir l'expression de. (VX.) **S'exténuer** v. pr. S'épuiser de fatigue.

extérieur, e [*èks-té*] adj. (lat. *exterior*). Qui est au dehors : *une façade extérieure.* Qui existe en dehors de l'homme : *le monde extérieur.* Qui a rapport aux pays étrangers : *le commerce extérieur.* N. m. Ce qui est au dehors : *l'extérieur d'une maison.* Dehors, maintien, apparence : *extérieur modeste.* Pays étranger : *nouvelles de l'extérieur.* ANT. **Intérieur.**

extérieurement [*èks-té, man*] adv. A l'extérieur : *cet homme est très bien extérieurement.* ANT. **Intérieurement.**

extérioration [*èks-té, si-on*] n. f. (de *extérieur*). Action de reporter au dehors ce qui se fait au dedans.

extériorisation [*èks-té, za-si-on*] n. f. Action d'extérioriser. *Occult.* Expansion des facultés, de la sensibilité, dont seraient doués certains médiums ou sujets.

extérioriser [*èks-té, ri-zé*] v. a. Reporter, imaginer en dehors de soi-même ce qu'on voit ou éprouve en dedans : *extérioriser ses sensations.*

extérioriste [*èks-té, ris-te*] n. m. Syn. de EMPIRISTE (en philosophie).

extériorité [*èks-té*] n. f. Etat, qualité de ce qui est extérieur, objectif.

exterminant [*èks-tèr-mi-nan*], **e** adj. Qui extermine.

exterminateur, trice [*èks-tèr*] adj. Qui extermine. *L'ange exterminateur*, dans la Bible, ange chargé de porter la mort parmi les Egyptiens qui persécutaient les Hébreux. N. m. : *un exterminateur.*

extermination [*èks-tèr, si-on*] n. f. Destruction entière : *poursuivre une guerre d'extermination.*

exterminer [*èks-tèr-mi-né*] v. a. (lat. *exterminare*). Chasser jusqu'au dernier. (VX.) Anéantir, détruire, massacrer, faire périr entièrement : *exterminer un peuple.* **S'exterminer** v. pr. *Pop.* Se donner beaucoup de peine pour faire quelque chose.

externat [*èks-tèr-na*] n. m. Maison d'éducation qui n'admet que des élèves externes. Fonction d'externe dans un hôpital. ANT. **Internat.**

externe [*èks-tèr-ne*] adj. (lat. *externus*). Qui vient du dehors, ou qui est au dehors : *médicament externe. Géom. Angle externe*, angle formé par deux lignes coupées par une sécante, et situé en dehors de ces lignes. (V. ALTERNE.) N. Elève qui suit les cours d'une école, sans y coucher et sans y prendre ses repas. Elève en médecine, qui assiste les internes dans le service des hôpitaux. ANT. **Interne.**

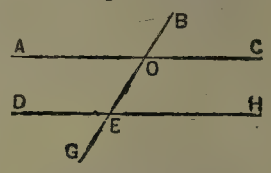

AOB, BOC, DEG, GEH sont des angles externes.

exterritorialité [*èks-tè-ri*] n. f. Immunité de droit public, qui exempte certaines personnes du pouvoir de juridiction de l'Etat sur le territoire duquel elles se trouvent : *les ambassadeurs jouissent du bénéfice de l'exterritorialité.*

— ENCYCL. *Dr.* Les personnes qui jouissent de l'exterritorialité sont censées n'avoir pas quitté leur territoire national. Ce sont : 1° les chefs d'Etat, ainsi que leur épouse et leur suite ; 2° les agents diplomatiques, les membres de leur famille et le personnel qui les accompagne ; 3° les consuls hors des pays de chrétienté, et en pays de chrétienté lorsqu'une convention la leur a formellement reconnue. Dans les pays hors chrétienté, les sujets et citoyens d'Etats chrétiens, étant soumis à la juridiction de leur consul et non à celle de la justice locale, ont aussi l'exterritorialité.

extincteur, trice [*èks-tink*] adj. Qui sert à éteindre les incendies ou commencements d'incendie : *appareil extincteur, grenade extinctrice.* N. m. Appareil portatif, servant à éteindre instantanément les commencements d'incendie.

— ENCYCL. *Techn.* L'extincteur est constitué par un récipient en métal ou en verre, renfermant un produit qui, mis brusquement en contact avec l'air, émet des vapeurs ou des gaz non comburants : acide sulfureux, ammoniac, etc. En général, les extincteurs sont d'un petit volume : les uns sont constitués par un récipient de verre rond (grenades), et il suffit de les lancer dans les foyers, où ils se brisent et laissent échapper leur contenu ; d'autres ont la forme d'une boîte cylindrique, que l'on suspend à portée de la main, et qu'il suffit de retourner pour en faire échapper le liquide extincteur ou bien dont on projette le contenu en agissant sur un piston toujours prêt à fonctionner ; d'autres encore sont construits de manière à pouvoir se porter à la façon d'une hotte ; ils sont munis d'une petite lance à main, que l'on dirige sur le foyer. Enfin, il existe des extincteurs très puissants, placés sur des véhicules à traction animale ou mécanique, qui sont constitués par un réservoir plein d'eau dans lequel, au moment voulu, se déverse automatiquement un mélange de produits chimiques donnant naissance, au contact de l'eau, à des gaz abondants, sous la pression desquels le mélange ignifuge est chassé avec force.



Extincteurs : 1. A main ; 2. A hotte ; 3. Grenade à fond plat ; 4. Grenade sphérique.

extinctif, ive [*èks-tink*] adj. (du lat. *extinctum*, supin de *extinguere*, éteindre). Qui éteint, qui est propre à éteindre. Qui annule, qui fait cesser.

extinction [*èks-tink-si-on*] n. f. (lat. *extinctio*). Action d'éteindre : *l'extinction d'un incendie.* Perte d'une faculté : *l'extinction de la voix. Fig.* Suppression, cessation : *l'extinction d'une dette, du paupérisme. Extinction des feux*, batterie ou sonnerie militaire, faite le soir pour marquer l'heure où toute lumière doit être éteinte dans les chambrées des soldats. *Chim.* Hydratation de la chaux vive.

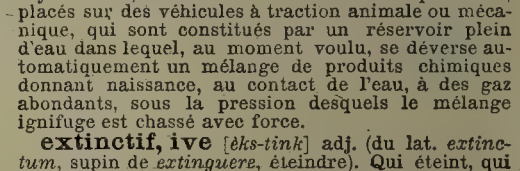

Extinction des feux (clairon).

extinguible [*èks-tin-ghu-i-ble*] adj. Qui peut être éteint ou soulagé. ANT. **Inextinguible.**

extirpable [*èks-tir*] adj. Qui peut être extirpé : *tumeur facilement extirpable.* ANT. **Inextirpable.**

extirpage [*èks-tir*] n. m. Labour superficiel exécuté avec l'extirpateur, et qui a pour effet de couper et d'extirper les plantes adventices.

extirpateur, trice [*èks-tir*] adj. et n. Per-


Extirpateur Amyot.

sonne qui extirpe. N. m. Instrument pour extirper les mauvaises herbes.



Les Enrôlements volontaires en 1792 (Vinchon), v. p. 761.



L'Enlèvement d'Europe (Paul Véronèse), v. p. 818.

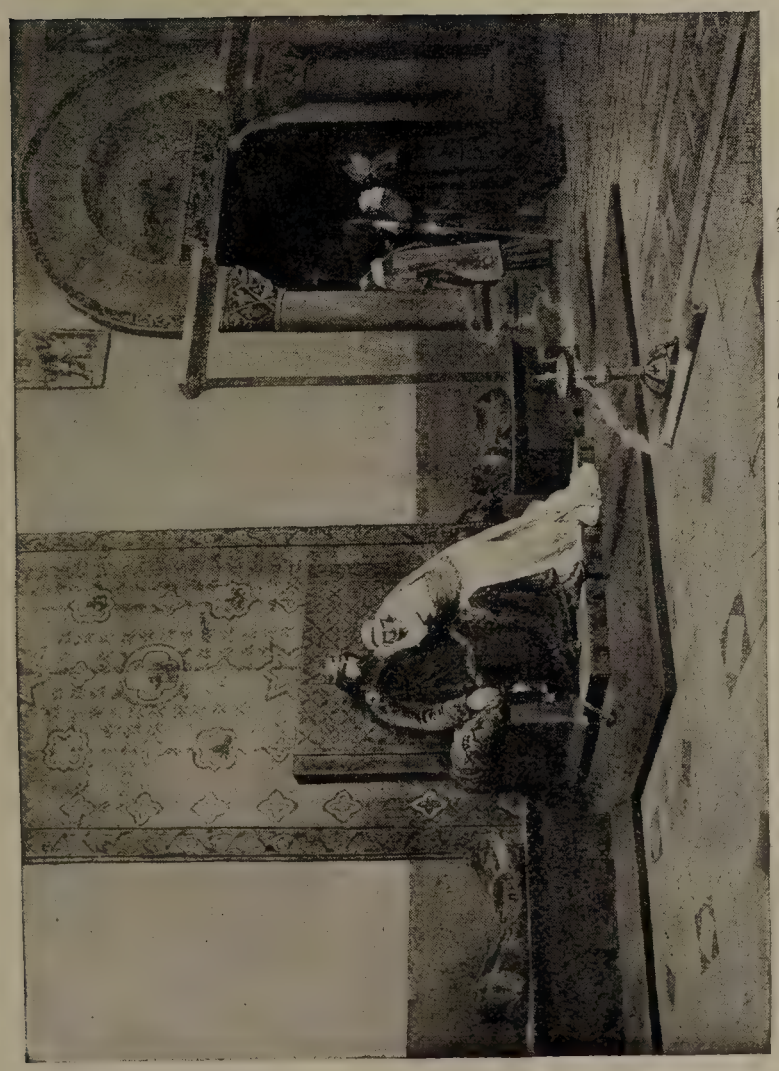

L'Excommunication du roi Robert le Pieux (J.-P. Laurens), v. p. 822.



Réunion des États généraux dans la salle des Menus-Plaisirs, à Versailles (Couder), v. p. 802.



Le Martyre de saint Etienne (Mariani), v. p. 807.



Le Marchand d'esclaves (V. Giraud), v. p. 788.



Les Exilés de Tibère (Barrias), v. p. 824.



La Bataille d'Essling (Carle Vernet), v. p. 796.



La Bataille d'Eylau (Gros), v. p. 834.

— Encycl. Les extirpateurs, appelés encore *déchaumeurs, scarificateurs*, etc., sont constitués par un cadre monté sur roues et portant des traverses, auxquelles sont fixées des tiges métalliques portant chacune un petit soc plat et très tranchant, qui coupe et déracine les mauvaises herbes. (V. la planche AGRICULTURE.)

extirpation [*èks-tir-pa-si-on*] n. f. Action d'extirper (au prop. et au fig.)

extirper [*èks-tir-pé*] v. a. (lat. *exstirpare ;* de *ex*, hors, et *stirps*, racine). Déraciner : *extirper les mauvaises herbes d'un champ. Fig. : extirper les abus.*

extispice [*èks-tis-pi-se*] n. m. (lat. *extispicium ;* de *exta*, entrailles, et *aspicere*, examiner).



Extispice (peinture de vase antique).

Antiq. Prêtre qui cherchait à découvrir la volonté des dieux par l'examen des entrailles des victimes.

extorquer [*èks-tor-ké*] v. a. (lat. *extorquere*). Obtenir par force, par violence, par menace : *extorquer une signature, une somme d'argent.*

extorqueur, euse [*èks-tor-keur, eu-ze*] n. Qui extorque. (Peu us.)

extorsion [*èks-tor*] n. f. (du lat. *extorsio*). Crime qui consiste à arracher de quelqu'un, par la force ou par menace, de l'argent, une signature, la remise d'un acte, etc. : *l'extorsion de fonds sous la menace de révélations scandaleuses constitue le chantage.*

— Encycl. *Dr.* L'extorsion d'un écrit par la violence est punie des travaux forcés à temps. L'extorsion par menace de révélations ou d'imputations diffamatoires, soit d'un écrit, soit de fonds ou valeurs, est punie d'un emprisonnement d'un an à cinq ans et d'une amende de 50 francs à 3.000 francs.

extorsionnaire [*èks-tor-si-o-nè-re*] adj. Coupable d'extorsion. Qui a le caractère de l'extorsion.

extra [*èks-tra*] (mot lat.) préf. signif. *au dehors*, et qui entre dans la composition de beaucoup de mots pour indiquer l'extériorité : *extrafolié, extracourant.* Placé devant un adjectif, il lui donne souvent la valeur d'un superlatif : *extra-fin, extra-fort.* (S'emploie absolument dans ce sens : *vin extra.*)

extra [*èks-tra*] n. m. invar. (m. lat. signif. *au dehors de*). Ce qu'on fait d'extraordinaire en dehors de ses habitudes. (Se dit surtout des repas.) Personne qui fait un service accidentel ou supplémentaire.

extra-axillaire adj. *Bot.* Se dit des organes qui naissent hors de l'aisselle de la feuille : *bourgeons, rameaux, fleurs extra-axillaires.*

extrabudgétaire [*èks-tra, tè-re*] adj. Qui n'est pas compris dans le budget annuel de l'État.

extra-conjugal, e, aux adj. Qui est en dehors des droits et des devoirs conjugaux : *des plaisirs extra-conjugaux.*

extra-courant n. m. *Physiq.* Courant qui se produit au moment où l'on ouvre ou ferme un circuit parcouru par un courant électrique, et qui se manifeste par des étincelles : *extra-courant de rupture.* Pl. des *extra-courants.*

extracteur [*èks-trak*] n. m. Celui qui pratique une extraction. *Chir.* Instrument pour extraire des corps étrangers de l'organisme. *Milit.* Dispositif de la culasse mobile d'une arme à feu (fusil, canon), qui permet d'extraire l'étui vide d'une cartouche aussitôt le coup parti. *Techn.* Appareil employé dans les usines de gaz d'éclairage pour aspirer le gaz, afin de supprimer les résistances occasionnées par le passage du gaz dans les barillets, condenseurs, laveurs et épurateurs. Appareil de dévasement, monté sur un bateau, et qui par succion fonctionne comme les dragues hollandaises dites *suceuses. Apic.* Appareil au moyen duquel on sépare le miel de la cire.

— Encycl. L'*extracteur de charbon* supprime l'emploi de la poudre dans l'abatage de la houille. Cet appareil, dû à Haswell, se compose de deux blocs métalliques, entre lesquels est un coin mû par une

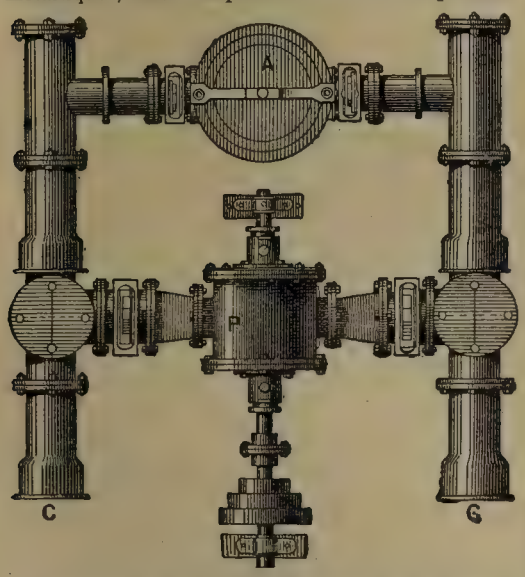

Extracteur de gaz : A, orifice supérieur de la cornue ; P, pompe rotative aspirant le gaz ; C, C, tuyaux par lesquels s'écoule le gaz aspiré.

vis. Dès qu'on a pratiqué en haut et en bas un havage, on creuse, entre les deux tranchées ainsi formées, un trou, dans lequel on introduit l'appareil. Lorsque l'on tourne la vis, le coin agit sur ses mâchoires qui s'ouvrent et détachent en gros blocs les parties de houille situées entre les havages.

— *Apic.* Les rayons désoperculés sont débarrassés du miel qu'ils contiennent, par le passage à l'extracteur. Celui-ci, application de la force centrifuge, est

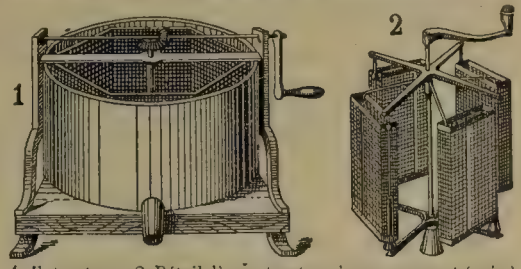

1. Extracteur ; 2. Détail d'un extracteur à renversement (apic.)

constitué par un récipient cylindrique, dans lequel sont disposés des cadres métalliques qui reçoivent les rayons et auxquels on imprime un mouvement rapide de rotation par le moyen d'une manivelle.

extractible [*èks-trak*] adj. Qui peut être extrait : *balle difficilement extractible.*

extractif, ive [*èks-trak*] adj. *Gram.* Qui marque extraction : *particule extractive* (comme *ex* dans *extirper*).

extraction [*èks-trak-si-on*] n. f. (lat. *extractio ;* de *extrahere*, supin *extractum*, extraire). Action d'extraire, d'arracher : *pratiquer l'extraction d'un projectile. Arith.* Opération qui a pour objet de trouver la racine d'un nombre : *extraction d'une racine carrée. Fig.* Naissance, origine : *Alberoni était de basse extraction.*

— Encycl. *Chir.* L'extraction des dents était autrefois pratiquée à l'aide de la clef de Garengeot. Aujourd'hui, on emploie les daviers droits ou courbes et, pour les dernières molaires des leviers coudés dits *langues-de-carpe.* Parfois, l'extraction est difficile, et peut aboutir à une fracture du maxillaire, et être suivie de syncope. Aussi, ne doit-on faire extraire les dents que par des personnes compétentes.

extrader [*èks-tra-dé*] v. a. (de *extradition*). Livrer par extradition : *extrader un criminel.*

extradition [*èks-tra-di-si-on*] n. f. (du lat. *ex*, hors de, et *traditio*, action de livrer). Action de livrer, de remettre un criminel au gouvernement étranger dont il dépend et qui le réclame : *l'extradition ne s'applique en général qu'aux criminels de droit commun.* Remise des pièces conservées au greffe d'un tribunal.

— Encycl. *Dr.* Certains Etats n'accordent l'extradition que s'ils y sont obligés par un traité ; d'autres procèdent sans conventions. On n'accorde l'extradition que pour les faits d'une certaine gravité. (Les contraventions de simple police et les délits spéciaux, comme les délits de pêche et de chasse, les délits forestiers ne donnent pas lieu à l'extradition.) L'extradition suppose des infractions de droit commun ; aussi est-elle refusée en principe pour la désertion des soldats, ou pour des crimes politiques.

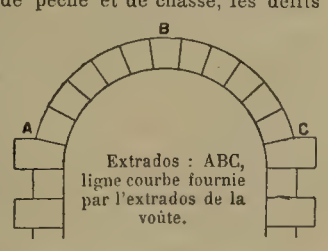

Extrados : ABC, ligne courbe fournie par l'extrados de la voûte.

extrados [*èks-tra-do*] n. m. Surface extérieure d'une voûte, opposée à l'*intrados*.

extradossé [*èks-tra-do-sé*], **e** adj. *Archit. Voûte extradossée*, voûte qui a un extrados.

extradosser [*èks-tra-do-sé*] v. a. Tailler l'extrados : *extradosser une voûte.*

extra-européen, enne adj. Situé hors de l'Europe.

extra-fin, e adj. D'une qualité tout à fait supérieure : *liqueur extra-fine, chocolat extra-fin.*

extrafoliacé ou **extrafolié, e** adj. *Bot.* Se dit des organes qui naissent en dehors des feuilles.

extra-fort, e adj. Qui est d'une qualité supérieure à la qualité dite « forte ». n. m. Sorte de ganse dont on borde les ourlets.

extra-humain, e adj. Qui est en dehors de l'humanité.

extraire [*èks-trè-re*] adj. (du lat. *extrarius*, extérieur). *Bot.* Qui est extérieur : *embryon extraire des graminées.*

extraire [*èks-trè-re*] v. a. (lat. *extrahere ;* de *ex*, hors, et *trahere*, tirer. — Se conj. comme *traire.*) Séparer une substance, du corps dont elle faisait partie : *l'eau-de-vie est extraite du marc par distillation.* Tirer de : *extraire la houille de la terre.* Arracher : *extraire une dent.* Faire un extrait : *extraire un passage d'un auteur.* Faire sortir : *extraire un condamné de sa prison. Math. Extraire la racine carrée, la racine cubique d'un nombre*, en chercher la racine carrée, la racine cubique. *Extraire les entiers contenus dans un nombre fractionnaire*, chercher combien de fois l'unité est contenue dans ce nombre.

extrait [*èks-tré*] n. m. (de *extraire*). Substance extraite d'une autre : *extrait de viande.* Substance isolée d'une autre, avec laquelle elle était mêlée ou combinée : *extrait de quinquina.* Article, passage tiré d'un livre : *faire des extraits d'un auteur.* Abrégé d'un ouvrage plus étendu. Copie conforme, d'un acte de l'état civil : *extrait de naissance, extrait mortuaire.*

— Encycl. *Pharm.* Les extraits sont des médicaments qui s'obtiennent par l'évaporation des solutions aqueuses, alcooliques, éthériques, etc., d'un produit animal ou végétal traité par la macération, l'infusion, etc. Ce procédé permet de réduire à un petit volume les parties actives d'un médicament. On distingue les extraits en *secs* et *mous*, suivant que l'on a poussé plus ou moins loin l'évaporation. Les extraits fluides sont préparés de manière à représenter poids pour poids la substance employée. Citons les extraits aqueux de quinquina, de coca, de kola, d'opium (extrait thébaïque), etc., les extraits éthérés de fougère mâle et de cantharide.

extrajudiciaire [*èks, si-è-re*] adj. Tout ce qui est fait sans l'intervention de la justice : *sommation extrajudiciaire.*

extrajudiciairement [*èks tra, si-è-re-man*] adv. Hors des formes judiciaires.

extralégal, e, aux [*èks-tra*] adj. Qui est en dehors de la légalité : *employer des moyens extralégaux.*

extralégalement [*èks-tra, man*] adv. D'une manière extralégale.

extra-muros [*rôss*] adv. (mots lat. signif. *en dehors des murs*). Hors de l'enceinte de la ville : *habiter extra-muros.* Adj. Qui est ou se fait en dehors de la ville : *quartier extra-muros.*

extranéité [*èks-tra*] n. f. (du lat. *extraneus*, étranger). Qualité d'étranger.

extraordinaire [*èks-tra, nè-re*] adj. (préf. *extra*, et *ordinaire*). Qui n'est pas selon l'usage ordinaire, qui arrive rarement : *événement extraordinaire.* Singulier, bizarre : *idées extraordinaires.* Imprévu : *dépenses extraordinaires d'un Etat.* Prodigieux : *génie extraordinaire. Ambassadeur extraordinaire*, celui qui est envoyé par un gouvernement pour négocier une affaire particulière et importante, ou pour assister à une cérémonie solennelle (par exemple, le sacre ou les funérailles d'un souverain). N. m. Etrange, étonnant : *se défier de l'extraordinaire.* ANT. **Commun, vulgaire, banal.**

extraordinairement [*èks-tra, nè-re-man*] adv. D'une manière extraordinaire : *courrier expédié extraordinairement.* Extrêmement : *il est extraordinairement riche.*

extra-organique adj. Qui est en dehors des organes.

extra-parlementaire adj. En dehors du parlement : *commission extra-parlementaire.*

extrapasser v. a. V. STRAPASSER.

extra-personnel, elle adj. *Philos.* Qui est en dehors de notre personne.

extrapolation [*èks-tra, si-on*] n. f. (par oppos. à *interpoler*). *Math.* Problème généralement indéterminé, qui consiste à former une fonction qui prenne des valeurs données à l'avance pour des valeurs correspondantes attribuées aux variables.

extra-réglementaire adj. Qui est en dehors des règlements.

extrastatutaire [*èks-tra-sta-tu-tè-re*] adj. Qui est en dehors des statuts.

extra-terrestre adj. Qui est en dehors de la terre : *origine extra-terrestre.*

extra-utérin, e adj. Qui est en dehors de l'utérus ; *grossesse extra-utérine.*

extravagamment [*èks-tra-va-gha-man*] adv. D'une manière extravagante.

extravagance [*èks-tra*] n. f. Caractère de ce qui est extravagant : *l'extravagance d'un projet.* Action extravagante, discours extravagant : *faire, dire mille extravagances.* ANT. **Sagesse, raison.**

extravagant [*èks-tra-va-ghan*], **e** adj. et n. Bizarre, étrange. Qui dit ou fait des choses bizarres, N. f. pl. Constitutions papales qui sont en dehors du recueil des *Clémentines.* ANT. **Sage, sensé, raisonnable.**

extravaguer [*èks-tra-va-ghé*] v. n. (lat. *extravagare*). Penser, parler, agir sans raison ni sens.

extravasation [*èks-tra-va-za-si-on*] ou **extravasion** [*èks-tra-va-zi-on*] n. f. Epanchement du sang, des humeurs, etc., à travers les tissus.

extravaser (s') [*sèks-tra-va-zé*] v. pr. (du lat. *extra*, hors de, et *vas*, vase). Se dit du sang, de la sève, etc., qui s'épanchent hors de leurs canaux naturels.

extrême [*èks-trè-me*] adj. (du lat. *extremus*, le plus en dehors). Qui est tout à fait au bout : *l'extrême frontière.* Qui est au degré le plus intense : *chaleur extrême.* Excessif, outré : *être extrême en tout.* N. m. Ce qui est au bout, dernière limite. L'opposé, le contraire. *A l'extrême*, au delà de toute mesure. *Math. Les extrêmes*, le premier et le dernier terme dans une proportion : *dans toute proportion, le produit des extrêmes est égal au produit des moyens.* PROV. : **Les extrêmes se touchent**, les choses les plus opposées : 1° ont des points de contact, 2° conduisent aux mêmes résultats. ANT. **Moyen, modéré.**

extrêmement [*èks-trè-me-man*] adv. Au plus haut degré, excessivement : *arbre extrêmement élevé.*

extrême-onction n. f. L'un des sept sacrements, qui se confère en appliquant les saintes huiles sur un malade en danger de mort, et qui a pour objet de soulager le malade spirituellement et corporellement.

— Encycl. Ce sacrement a pour matière les onctions que le prêtre fait avec l'*huile des infirmes* sur les principaux organes des sens. Cette huile est de l'huile d'olive bénite par l'évêque, et qui ne renferme point de baume comme le saint chrême. Le prêtre oint légèrement les yeux, les oreilles, les narines, la bouche, les mains, les pieds, quelquefois la poitrine ou même les reins, mais les cinq premières onctions sont seules nécessaires. Chaque onction est accompagnée d'une prière, par laquelle le prêtre demande à Dieu la rémission des péchés que le malade a commis par celui des sens dont il oint l'organe. Bien que l'Eglise ne considère pas l'extrême-onction comme absolument nécessaire pour le salut, elle fait aux fidèles dangereusement malades un devoir de la recevoir.

Extrême-Orient, expression géographique, qui englobe les pays de l'Asie orientale (Chine, Indochine, Japon, etc.), et les archipels de la Malaisie.

Extrême-Orient (*république de l'*), république indépendante de la République russe des soviets, constituée dans la partie orientale de l'ancienne Asie russe et comprenant la Transbaïkalie et la province de l'Amour, superficie 1 million de kilom. carr. environ ; pop. : 2.340.000 hab. Cap. *Tchita.*

extrémiser [*èks-tré-mi-zé*] v. a. Donner l'extrême-onction.

extrémisme n. m. Tendance à adopter les idées extrémistes ou à prendre les décisions extrêmes : *l'extrémisme en politique, en sciences.*

extrémiste adj. et n. Partisan d'une doctrine jusqu'à ses limites extrêmes : *des pragmatistes extrémistes.* Favorable aux idées ou aux opinions extrêmes. Particulièrem., dans les groupements révolutionnaires, Partisan de mesures extrêmes. Syn. MAXIMALISTE, BOLCHEVISTE.

extrémité [*èks-tré*] n. f. (lat. *extremitas*). Le bout, la fin : *l'extrémité d'une corde.* Le dernier moment : *attendre à l'extrémité.* Terme de la vie : *être*

à l'extrémité. Etat aussi malheureux que possible : *banque, garnison à l'extrémité*. Pl. Actes de violence, d'emportement : *en venir à des extrémités*. Les pieds et les mains : *avoir déjà les extrémités froides. Pousser à l'extrémité* ou *aux extrémités*, pousser à bout.

extrinsèque [*èks-trin-sè-ke*] adj. (lat. *extrinsecus*). Qui vient du dehors : *les causes extrinsèques d'une maladie. Valeur extrinsèque*, valeur fictive, arbitraire, conventionnelle, indépendante de l'utilité réelle ou de la valeur propre : *valeur extrinsèque des monnaies. Preuves extrinsèques*, preuves tirées non du fond de la cause, mais des circonstances accessoires. ANT. **Intrinsèque.**

extrinsèquement [*èks-trin-sè-ke-man*] adv. D'une manière extrinsèque. (Peu us.)

extrorse [*èks-tror-se*] adj. (lat. *extrorsum*). *Bot.* Se dit, par opposition à *introrse*, des anthères qui s'ouvrent vers l'extérieur de la fleur (renoncule, iris).

extroverse [*èks-tro-vèr-se*] adj. et n. f. *Bot.* Se dit d'une étamine tournée vers l'extérieur de la fleur.

extroversion [*èks-tro-vèr*] n. f. *Méd.* Renversement en dehors, d'un organe creux.

extrusion [*èks*] n. f. (du lat. *extrudere*, chasser). Action de passer au dehors ; expulsion.

extumescence [*èks-tu-mès-san-se*] n. f. (du lat. *extumescere*, s'enfler). *Méd.* Enflure, tuméfaction : *extumescence de la langue.*

exubéramment [*ègh-zu-bé-ra-man*] adv. D'une manière exubérante.

exubérance [*ègh-zu*] n. f. Surabondance : *l'exubérance de la végétation tropicale. Fig.* : *exubérance de mots, de phrases.*

exubérant [*ègh-zu-bé-ran*], **e** adj. (lat. *exuberans*). Surabondant : *végétation exubérante*. Qui manifeste ses sentiments par d'excessives démonstrations extérieures : *caractère exubérant.*

exubération [*ègh-zu, si-on*] n. f. Etat de ce qui est exubérant.

exubérer [*ègh-zu-bé-ré*] v. n. (Se conj. comme *accélérer*.) Etre exubérant. (Peu us.)

exulcérant [*ègh-zul-sé-ran*], **e** ou **exulcératif, ive** [*ègh-zul*] adj. Qui donne des ulcérations.

exulcération [*ègh-zul, si-on*] n. f. Ulcération superficielle.

exulcérer [*ègh-zul-sé-ré*] v. a. (lat. *exulcerare*. — Se conj. comme *accélérer*.) *Méd.* Causer un commencement d'ulcération.


Exultet (XIIe s.).

exultation [*ègh-zul-ta-si-on*] n. f. (de *exulter*). Tressaillement de joie.

exulter [*ègh-zul-té*] v. a. (lat. *exultare* ; de *saltare*, sauter). Eprouver une vive joie.

exultet [*ègh-zul-tèt*], mot lat. signif. *qu'il se réjouisse*, et qui est le premier d'une hymne qu'on chante à l'église pendant la bénédiction du cierge pascal. Cette hymne elle-même. N. m. invar. *Archéol.* Rouleau de parchemin, sur lequel était écrite cette hymne.

ex ungue leonem, loc. lat. signif. : *On reconnaît le lion à la griffe.* Au *fig.*, on reconnaît à certains traits la main d'un grand artiste.

Exupère [*ègh-zu*] (saint), archevêque de Toulouse ; m. vers 411. Il vendit les vases sacrés de son église, pour nourrir les pauvres. Fête le 28 septembre. — Premier évêque de Bayeux (Ve s,). Fête le 1er août.

exustion [*ègh-zus-ti-on*] n. f. (lat. *exustio*). *Chir.* Action de brûler, de cautériser.

exutoire [*ègh-zu*] n. m. (du lat. *exutus*, débarrassé). *Méd.* Ulcère établi et entretenu artificiellement par le cautère, le vésicatoire, le séton, etc. *Fig.* Issue par où peut s'écouler quelque chose qui gêne.

— ENCYCL. On employait autrefois comme exutoires les cautères, les moxas, les sétons, mais aujourd'hui tous ces procédés sont abandonnés. Il est de règle, en effet, de tarir les suppurations, et non de les entretenir.

En art vétérinaire, les exutoires sont encore en usage.

exuviabilité [*ègh-zu*] n. f. (de *exuviable*). Faculté de muer.

exuviable (*ègh-zu*] adj. (du lat. *exuvia*, dépouilles). Se dit des animaux qui changent de peau (serpents).

ex-voto [*èks-vo-to*] n. m. invar. (du lat. *ex*, d'après, et *votum*, vœu). Se dit des tableaux, des figures ou objets qu'on suspend dans les chapelles à la suite d'un vœu, ou en mémoire d'une grâce obtenue.

Eyck [*èk*] (Hubert **Van**), célèbre peintre flamand, né à Maeseyck, m. à Gand (1366-1426); auteur du retable *l'Agneau mystique* (église Saint-Bavon, à Gand). — JEAN, le peintre le plus illustre de la primitive école flamande, frère du précédent, né à Maeseyck entre 1370 et 1380, m. à Bruges en 1440. Jean vécut presque toujours à Bruges, à la cour de Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Il est l'auteur de la *Vierge au donateur* (Louvre), et il est regardé comme le véritable créateur de l'art flamand. Les deux frères passent pour avoir découvert la peinture à l'huile : jusque-là, on employait la peinture en détrempe. — MARGUERITE, sœur des précédents, fut peintre en miniatures.


Hubert Van Eyck.

Eyguières [*è-ghi*], ch.-l. de c. (Bouches-du-Rhône), arr. d'Arles, près du canal de Craponne ; 2.270 h. Ch. de f. des Bouches-du-Rhône. Sériciculture, huile d'olive. — Le cant. a 7 comm. et 7.880 h.

Eygurande [*è-ghu*], ch. de c. (Corrèze), arr. d'Ussel, près d'un affluent du Chavanon ; 1.020 h. Ch. de f. Orl. — Le cant. a 10 comm. et 5.900 h.

Eylau [*è-lô*], v. de Prusse, près de Kœnigsberg, où Napoléon remporta, le 8 février 1807, une sanglante victoire sur les Russes et les Prussiens sous les ordres du généralissime russe Bennigsen.

Eylau (*Champ de bataille d'*), chef-d'œuvre de Gros [Louvre] (1808) : composition habilement ordonnée. Parmi les généraux qui escortent Napoléon, on distingue, à gauche, Berthier, Bessières, Caulaincourt ; à droite, Soult, Davout et Murat. (V. p. 832.)

Eyma [*è-ma*] (Louis-Xavier), journaliste et littérateur français, né à Saint-Pierre (Martinique), m. à Paris (1816-1876).

Eymet [*è-mè*], ch.-l. de c. (Dordogne), arr. de Bergerac, sur le Drot, affluent de la Garonne ; 1.720 h. (*Eymetins*). Ch. de f. Orl. — Le cant. a 14 comm., et 5.270 h.

Eymoutiers [*è-mou-ti-é*], ch.-l. de c. (Haute-Vienne), arr. de Limoges, sur la Vienne ; 4.100 h. Ch. de f. Orl. Tanneries, filatures. — Le cant. a 12 comm. et 15.560 h.

Eyne [*è-ne*], comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Audenarde), sur l'Escaut ; 3.050 h. Toiles de coton.


Eyra.

Eyoun, v. forte d'Arabie (Nedjed) ; 10.000 h.

eyra [*è-ra*] n. m. Mammifère appartenant au genre couguar et qui est le *puma eyra* du Brésil. (Sa longueur totale n excède pas 1 mètre ; sa robe soyeuse, orangée, est blanchâtre en dessous ; il fait de grands ravages dans les basses-cours.)

Eyragues [*è-ra-ghe*], comm. des Bouches-du-Rhône, arr. et à 26 kil. d'Arles ; 1.940 h. Vins.

Eyre [*è-re*], lac d'Australie, au centre du continent et au milieu d'un désert pierreux ; 10.000 kil. carr.

Eyriès [*è-ri-ès*] (Jean-Baptiste-Benoît), géographe français, né à Marseille, m. à Graville (1767-1846).

Eysies [*è-zi*] **(Les)**, hameau de la Dordogne, comm. de Tayac, sur la Vézère ; 450 h. Ch. de f. Orl. Célèbres grottes préhistoriques.

Eysines [*è-zi-ne*], comm. de la Gironde, arr. et à 7 kil. de Bordeaux, près de la Jalle de Blanquefort ; 2.870 h. Ch. de f. de Bordeaux à Lacanau. Primeurs, vignobles, moulins.

Eyzin-Pinet [*è, nè*], comm. de l'Isère, arr. et à 12 kil. de la Vienne, sur la Gère ; 1.320 h. Ch. de f. P.-L.-M. Chapellerie, minoteries.

Ézéchias [*ki-ass*] ou **Hizkiah,** roi de Judée, fils et successeur d'Achaz (725-696 av. J.-C.). Il eut à lutter contre Sennachérib. Le *Livre d'Isaïe* contient le magnifique Cantique d'Ezéchias célébrant sa guérison.

Ézéchiel [*ki-èl*], l'un des quatre grands prophètes hébreux (VIe s. av. J.-C.). D'après une tradition, il fut mis à mort par un prince juif, à qui il reprochait son idolâtrie. Le *Livre d'Ezéchiel*, recueil de ses prophéties, inscrit par l'Eglise dans le canon des Livres inspirés, est remarquable par la grandeur des visions du prophète.


La vision d'Ézéchiel, tableau de Raphaël.

Ézéchiel (*la Vision d'*), tableau de Raphaël (palais Pitti, Florence). Le Créateur, entouré des animaux symboliques des évangélistes, apparaît sur les nuages, les bras ouverts, le visage terrible.

Ezraël [*èz*]. V. AZRAËL.

Ézy, comm. de l'Eure, arr. et à 26 kil. d'Evreux, sur l'Eure ; 1.790 h. Ch. de f. Et.

Ezzelins, famille germano-italienne, qui joua un rôle capital à la tête du parti gibelin. — Le plus célèbre est EZZELINO IV da Romano, dit *le Féroce*, farouche adversaire de la papauté (m. en 1259).



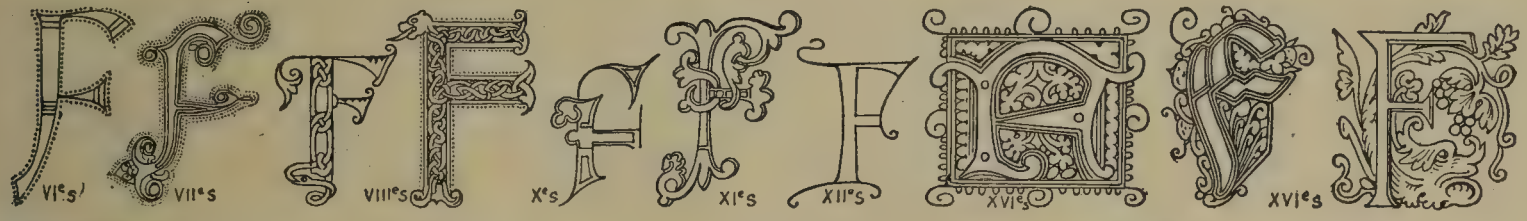

F n. m. [*èf* ou *fe*]. Sixième lettre de l'alphabet, et la quatrième des consonnes : *un* F *majuscule ; un petit* f. *L'f est une consonne spirante.* — Comme signe graphique, F, qui n'existe pas dans l'alphabet phénicien, est un redoublement du *vau* sémitique ; il prend en grec le nom de *digamma*, à cause de sa ressemblance avec un *gamma* redoublé. Ce signe fut adopté par l'alphabet latin pour indiquer le son actuel, assez semblable à l'aspiration du *p*, représentée chez les Grecs par un *phi*. L'*f* prend diverses formes, soit dans l'écriture, soit dans l'impression : on distingue l'*F* majuscule et

ÉCRITURES MODERNES

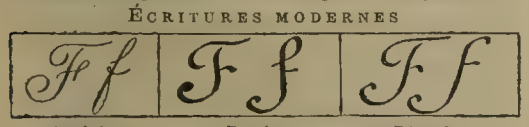

Anglaise | Ronde | Bâtarde

l'*f* minuscule. Il subit, en outre, de nombreuses modifications, suivant que le caractère est de l'anglaise, de la ronde, de la bâtarde, de la coulée, ou du romain, de l'italique, de la normande, de l'égyptienne, etc. Abrév. Dans les écrits ecclésiastiques, F suivi d'un point, et, chez les francs-maçons, F suivi de trois points en triangle, signifient *frère* : T.·. C.·. F.·., *très cher frère*. F accompagné d'une salamandre désigne le nom de François Ier. Dans le commerce, f. ou fr. se lit *franc ;* f°, *franco ;* fl. ou fs, *florins ;* f°, *folio*. Pour les médecins et les pharmaciens, F signifie *fac* (mot latin, *fais, faites*) ; F. S. A., *fac secundum artem*, faites (ces médicaments) suivant les règles de votre art. *Milit.* La lettre F additionnée de certains indices désigne les différentes espèces de poudre à fusil employées avant l'adoption de la poudre sans fumée. *Musiq.* La lettre *f* signifie *forte*, *ff* veut dire *fortissimo*, *fff* le dernier degré de force ; *fp* signifie *forte piano*. *Numér.* F représente le sixième rang. *Numism.* F désignait autrefois l'hôtel des monnaies de la ville d'Angers.

F. Symbole chimique du *fluor*.

fa n. m. (première syllabe du mot *famuli* au second vers de l'hymne de saint Jean-Baptiste). *Mus.* Quatrième note de la gamme de *do*. Ton dont cette note est la tonique : *chanter en fa*. Signe qui la représente. *Clef de fa*, clef qui se figure par un C retourné suivi de deux points, et qui indique que la note placée sur la ligne passant entre les deux points est un *fa* : *la clef de fa se plaçait autrefois sur la troisième ligne de la portée ; on ne l'emploie plus guère que sur la quatrième.* (La clef de *fa* sert à écrire les parties de basses vocales ou instrumentales. Les chants écrits sur cette clef sont plus bas d'une octave, que s'ils étaient notés en clef de *sol*.) V. CLEF.

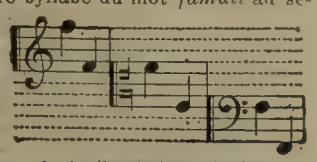

Le fa d'après les trois clefs.



Clef de fa.

fabagelle [*jè-le*] n. f. ou **fabago** n. m. Plante vivace, de la famille des zygophyllacées, originaire d'Orient, et qui croît en France. (D'une odeur forte, d'une saveur amère, elle a été employée comme vermifuge, astringent, etc. On l'appelle aussi FAUX CAPRIER.)



Fabagelle.

Fabas [*bass*] (Jean II de), gentilhomme français, gouverneur d'Albret, m. en 1614. Il prit part aux luttes religieuses du XVIe siècle aux côtés de Henri de Navarre. — Son fils, JEAN III, joua aussi un rôle important, sous le règne de Louis XIII, comme membre des assemblées des réformés de France.

Fabert [*bèr*] (Abraham de), né à Metz, m. à Sedan (1599-1662), illustre capitaine, maréchal de France, célèbre par son héroïsme et son désintéressement. Bon ingénieur, excellent officier, il refusa d'entrer dans la conspiration de Cinq-Mars, fut gouverneur de Sedan, où il s'efforça de restaurer l'industrie des draps, et dirigea le siège de Stenay. « Si, disait-il, pour empêcher qu'une place que le roi m'a confiée ne tombât au pouvoir des ennemis, il fallait mettre à la brèche ma personne, ma famille et mon bien, je ne balancerais pas un instant à le faire. »



Fabert.

Fabia (GENS), illustre famille romaine, à laquelle appartiennent les Fabius. V. FABIENS et FABIUS.

Fabian Society, organisation socialiste fondée en Angleterre en 1884, et qui, tirant son nom de Fabius Cunctator, préconise une méthode d'action lente et progressive. La *Fabian Society* est en connexion avec le *Labour Party*.

Fabié (François), professeur et poète français, né à Durenque (Aveyron) en 1846. Il a décrit dans ses vers les paysages et la vie du Rouergue.

Fabien [*bi-in*] (saint), pape de 236 à 350. Il fut martyrisé pendant la persécution de Dèce. Fête le 20 janvier.

Fabiens [*bi-in*], nom donné aux représentants de la *gens Fabia*, qui, au nombre de 306, s'étaient chargés de combattre seuls les Véiens, et périrent en 477 av. J.-C. — Un ***fabien***.

Fabiola ou *l'Eglise des Catacombes*, roman par le cardinal Wiseman. La patricienne Fabiola, élevée dans le paganisme, est peu à peu conquise au christianisme. Dans cette étude, pleine d'intérêt et d'un vif sentiment dramatique, de la société chrétienne des premiers siècles, l'intrigue se mêle habilement à l'archéologie (1854).

Fabius [*uss*] (Maximus Rullianus), consul romain, deux fois dictateur, vainqueur en 296 des Samnites et des Gaulois à Sentinum, m. en 296 av. J.-C.

Fabius Cunctator (ou **le Temporiseur**), illustre Romain, nommé prodictateur après la défaite de Trasimène (217 av. J.-C.), m. en 203 av. J.-C., et qui sut, par sa tactique prudente, arrêter les progrès d'Annibal. Il prit Tarente en 215 av. J.-C. En littérature, on rappelle souvent la sage circonspection de Fabius le Temporiseur.

Fabius Pictor (Quintus), le plus ancien des historiens latins, contemporain de la dernière guerre punique. Ses *Annales*, aujourd'hui perdues, furent utilisées par Dion Cassius et Tite-Live. Elles s'étendaient des origines de Rome aux premières années de la deuxième guerre punique.

fable n. f. (du lat. *fabula*, discours, récit). Mythologie : *les dieux de la Fable* (avec une majuscule dans ce cas). Récit faux, imaginaire : *on accumule les fables sur les personnages célèbres*. Nouvelle, allégation fausse : *certains journaux débitent beaucoup de fables*. Sujet de risée : *être la fable du quartier*. *Littér.* Ensemble des faits qui constituent l'action d'un roman, d'une pièce, etc. : *dans toute œuvre, il y a la fable et la forme*. Apologue, récit allégorique d'où l'on tire une moralité : *les fables d'Esope, de Phèdre, de La Fontaine*. Dans l'antiquité romaine, pièce dramatique : *fables atellanes*. (V. ATELLANES.)

— ENCYCL. La fable, qui consiste en un récit fictif destiné à mettre en lumière une idée abstraite, est un genre commun à toutes les littératures, et ses origines se perdent dans l'antiquité la plus reculée. Les fables dites *indiennes*, popularisées par la traduction arabe du VIIIe siècle, et que la tradition rapporte à des auteurs légendaires tels que Pilpay (ou Bidpaï) et Lokman, remontent, par l'intermédiaire d'une version pehlvie, à un original sanscrit : le *Pantchatantra* (les cinq livres), œuvre de Vichnou Sarma. Les Grecs citaient comme le fondateur de la fable Esope, esclave phrygien du VIe siècle av. J.-C., mais on trouve chez Hésiode, dès le VIIIe siècle, la jolie fable *l'Epervier et le Rossignol*. Les fables ésopiques, rédigées en prose, furent traduites en vers iambiques par Babrios (au IIIe ou IIe s. av. J.-C.). Chez

les Latins, Phèdre, contemporain d'Auguste, se borna à polir la matière des fables d'Ésope. Par l'intermédiaire des compilations latines, le fabuliste grec fut si populaire au moyen âge, qu'on appela *ysopets* tous les recueils de fables : par exemple, celui de Marie de France (XIIe s.). A la Renaissance, ce sont Marot et Régnier qui furent les véritables précurseurs de La Fontaine. Celui-ci demeure, dans le genre, le maître que personne n'a pu égaler. La fable fut encore cultivée au XVIIe siècle par Fénelon, Benserade, Perrault, Senecé, et au XVIIIe siècle par Florian, Lamotte, Richer, Aubert, etc. La fable tend à devenir une forme raffinée de l'épigramme. Telles sont, au XIXe siècle, les fables d'Arnault, Lachambeaudie, Viennet. Les fables de Ratisbonne (*Comédie enfantine*) s'adressent à l'enfance. La fable a été cultivée aussi avec succès à l'étranger : en Angleterre par Gay, Johnson, Moore ; en Allemagne par Lessing, Gellert, Hagedorn, Lichtwer, Pfeffel ; en Hollande par Jacob Katz ; en Espagne par Ruyz de Hita, Yriarte, Samaniego ; en Italie par Pignotti ; en Russie par Krilov.

Fables de Pilpay ou Bidpaï. L'original de cet ouvrage, composé en sanscrit, a été traduit en diverses langues, mais la traduction arabe est surtout célèbre.

Fables d'Ésope, apologues grecs, empruntés aux Orientaux et attribués à Ésope, mais arrangés par divers auteurs. Ces fables furent recueillies par Démétrius de Phalère (vers l'an 320 av. J.-C.), mais le recueil actuel est dû au moine Planude (XIVe s.). Ce sont des récits en prose, brefs et sentencieux.

Fables de Babrios. Ce sont les fables d'Ésope mises en vers. Elles ont été découvertes en 1843 dans un couvent du mont Athos par un philologue grec au service de la France.

Fables de Phèdre, apologues où le fond l'emporte presque toujours sur la forme ; la langue en est assez pure, mais sèche et froide (Ier s.).

Fables de Lokman, apologues arabes, originairement écrits en persan, et qui semblent être une reproduction des fables d'Ésope.

Fables de Marie de France, composées en Angleterre à la fin du XIIe siècle, imitées de Phèdre et aussi d'un grand nombre de récits populaires et de contes orientaux. La morale en est généreuse, le style élégant et pur.

Fables de La Fontaine, compositions inimitables (1668-1693), l'éternel chef-d'œuvre du genre, et qui sont, comme il l'a dit lui-même :

Une ample comédie en cent actes divers...

d'une admirable et charmante variété de ton et de forme. Elles contiennent, à côté de tant de fines et profondes observations sur l'homme de tous les temps, l'expression sobre, mais exquise, du sentiment de la nature. La langue, nourrie de la lecture des vieux auteurs français, est celle d'un artiste délicat et incomparable, patient et inspiré.

Les plus connues et les plus remarquables de ces fables sont : *la Cigale et la Fourmi ; le Corbeau et le Renard ; l'Hirondelle et les Petits Oiseaux ; le Loup et le Chien ; le Loup et l'Agneau ; le Renard et la Cigogne ; la Mort et le Bûcheron ; le Chêne et le Roseau ; le Lion et le Moucheron ; la Chauve-Souris et les Deux Belettes ; le Lièvre et les Grenouilles ; le Meunier, son Fils et l'Ane ; le Chat et le Vieux Rat ; le Loup et la Cigogne ; le Jardinier et son Seigneur ; l'Alouette et ses Petits ; le Loup, la Mère et l'Enfant ; le Pot de terre et le Pot de fer ; le Renard ayant la queue coupée ; l'Ours et les Deux Compagnons ; la Poule aux œufs d'or ; Phébus et Borée ; le Cochet, le Chat et le Souriceau ; le Lièvre et la Tortue ; les Animaux malades de la peste ; le Rat qui s'est retiré du monde ; le Héron ; le Coche et la Mouche ; la Laitière et le Pot au lait ; le Chat, la Belette et le Petit Lapin ; le Savetier et le Financier ; les Deux Pigeons ; le Gland et la Citrouille ; le Singe et le Chat ; la Tortue et les Deux Canards ; le Paysan du Danube ; le Vieillard et les Trois jeunes hommes ; le Berger et la Mer ; le Petit Poisson et le Pêcheur ; le Renard et le Bouc ; l'Ane et ses maîtres ; l'Œil du maître ;* etc.

Fables de Fénelon, fables en prose, d'un style élégant et fleuri, nourries d'allusions mythologiques, que l'archevêque de Cambrai composa pour l'éducation du duc de Bourgogne (1701). Citons : *les Deux Renards, l'Ourse et le Petit Ours, le Rossignol et la Fauvette, l'Abeille et la Mouche*, etc.

Fables de Lamotte (1719). Elles ont donné à leur auteur une place honorable parmi les fabulistes secondaires. Plusieurs vers en sont souvent cités, notamment celui-ci :

L'ennui naquit un jour de l'uniformité.

Fables de Gay, fables anglaises, plus politiques que littéraires, qui jouissent d'une estime méritée (1726).

Fables de Gellert, apologues très appréciés en Allemagne (1746).

Fables de l'abbé Aubert, apologues estimés, dont Voltaire disait, peut-être avec ironie : « C'est du sublime écrit avec naïveté ». (1756-1774.)

Fables de Lessing, fables allemandes, où l'auteur cherche à ramener l'apologue à la simplicité un peu sèche d'Ésope (1759).

Fables de Florian, gracieuses fables qui assurent à leur auteur le premier rang, mais assez loin, après La Fontaine ; elles charment par l'esprit, par leur tour élégant, et plaisent par une saine morale. Elles sont l'œuvre d'un homme de goût qui, venant après La Fontaine, a eu la sagesse de ne pas viser au génie (1792). Citons : *le Grillon ; la Carpe et les Carpillons ; le Château de Cartes ; l'Aveugle et le Paralytique ; le Lapin et la Sarcelle*, etc.

Fables d'Arnault, petits morceaux qui appartiennent au genre philosophique et surtout au genre épigrammatique (1834) (*la Feuille ; le Secret de Polichinelle ; le Colimaçon ; le Chêne et les Buissons ; le Chien et le Chat*, etc.)

Fables de Lachambeaudie, recueil honorable pour son auteur et respirant une morale démocratique (1839) (*la Fauvette et le Pinson ; la Robe de l'innocence ; la Cigale*, etc.).

Fables, de Viennet (1843-1865). Une intention politique se révèle dans presque toutes ces fables. Ce fabuliste est peintre de caractère et peintre de mœurs ; mais il s'inspire aussi d'Ésope et de Phèdre, et l'on retrouve dans ses œuvres tantôt la puissance de l'un, tantôt l'ingéniosité de l'autre (*les Deux Chiens ; l'Exagération ; le Chat et le Cuisinier ; le Hérisson et la Tortue ; le Blaireau et le Renard*, etc.).

fableau [*blô*] ou, suiv. l'Acad., **fabliau** [*bli-ô ; bli-é* ; forme picarde, qui tend à disparaître] n. m. (de *fable*). Petit conte français populaire en vers, du XIIe et du XIIIe siècle : *les principaux thèmes des fableaux se retrouvent dans toutes les langues.*

— ENCYCL. Le plus ancien fableau, *Richeut*, date de 1159, mais on peut faire remonter au IXe siècle les origines du genre, dont les spécimens les plus récents sont du XIVe siècle. Il en reste 150 environ, sur une production qui dut être considérable. Ces récits sont parfois scabreux ; le style en est souvent trivial et le ton grossier. Ils étaient composés par des jongleurs de bas étage, pour un public de manants ou de bourgeois. On n'y rencontre aucune satire cruelle, mais de la bonne humeur, du naturel, une minutieuse peinture des mœurs populaires. On peut citer parmi les plus célèbres : *Estula, le Vilain mire*, dont Molière s'est inspiré dans *le Médecin malgré lui, Aristote, la Housse partie, la Bourse pleine de sens*, etc.

fablier [*bli-é*] n. m. Recueil de fables : *acheter un fablier.* Auteur de fables : *La Fontaine était né fablier.*

Fabre (Jean), protestant célèbre par son amour filial, né à Nîmes (1727-1797). Il prit volontairement la place de son père condamné aux galères pour cause de religion. Il fut gracié au bout de six ans.

Fabre d'Églantine (Philippe-François-Nazaire FABRE dit), poète dramatique et conventionnel français, né à Carcassonne, m. à Paris (1750-1794). La principale de ses comédies, *le Philinte de Molière*, ne manque ni d'imagination ni de verve. Il est l'auteur de la chanson : *Il pleut, il pleut, bergère.* Il réalisa la substitution du calendrier révolutionnaire au calendrier grégorien, et établit la nomenclature des mois et des jours de l'année nouvelle. (V. CALENDRIER.) Mort sur l'échafaud, avec les dantonistes.

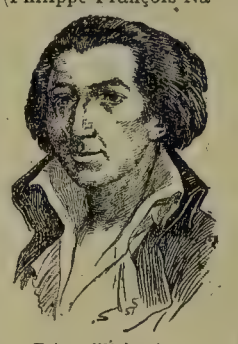
Fabre d'Églantine.

Fabre de l'Hérault (Denis), conventionnel français, né à Montpellier. Envoyé en mission à l'armée des Pyrénées, il fut tué près de Port-Vendres, en cherchant à sauver une batterie (1794).

Fabre (Xavier-Pascal), peintre français, né et m. à Montpellier (1766-1837). Il a laissé de remarquables tableaux historiques et mythologiques. Sa liaison avec la comtesse d'Albany est fameuse.

Fabre d'Olivet (Antoine), littérateur, philologue et occultiste français, né à Ganges (Hérault), m. à Paris (1768-1825) ; auteur de *la Langue hébraïque restituée.* Il fut un précurseur des félibres.

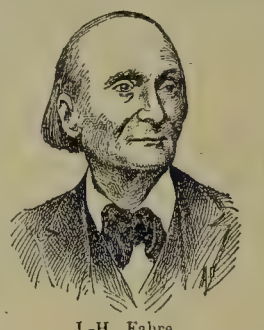
J.-H. Fabre.

Fabre (Marie-Joseph-Victorin), littérateur français, né à Jaujac (Ardèche), m. à Paris (1785-1831) ; auteur de poèmes académiques, et fondateur du journal *la Tribune.*

Fabre (Jean-Henri), entomologiste français, né à Saint-Léons (Aveyron), m. à Sérignan (Vaucluse) [1823-1915] ; auteur de nombreux ouvrages de vulgarisation, il a laissé surtout des *Souvenirs entomologiques*, chef-d'œuvre d'observation patiente, rédigés dans une forme attrayante (10 v.).


Ferdinand Fabre.

Fabre (Ferdinand), romancier français, né à Bédarieux, m. à Paris (1827-1898). Il est un peintre remarquable de la vie des prêtres et des paysans des Cévennes. Citons : *l'Abbé Tigrane, le Chevrier, mon Oncle Célestin*, etc., et une intéressante autobiographie : *ma Vocation.*

Fabre (Amant-Joseph), professeur et homme politique français, né à Rodez, m. à Cannes (1844-1916) ; auteur de nombreuses études sur Jeanne d'Arc.

Fabre (Emile), auteur dramatique, né à Metz en 1870, administrateur de la Comédie-Française, auteur de : *l'Argent, Timon d'Athènes, la Vie publique, les Ventres dorés, la Rabouilleuse, les Sauterelles, la Maison sous l'orage*, etc., œuvres remarquables par l'âpreté de la satire et l'intensité dramatique.


Émile Fabre.

Fabrègues, comm. de l'Hérault, arr. et à 9 kil. de Montpellier, sur le Caulazou ; 1.680 h. Ch. de f. M.

Fabrezan, comm. de l'Aude, arr. et à 90 kil. de Narbonne, sur l'Orbieu ; 1.840 h. (*Fabrezanais*). Carrières, tartre.

Fabriano (Francesco DI GENTILE **da**), peintre italien, né à Fabriano (vers 1370), m. à Rome (vers 1450) ; un des plus remarquables des *primitifs.* Citons parmi ses œuvres le retable d'autel de la Vierge, qu'il peignit en 1425 dans l'église de Saint Nicolas, à Florence, et l'*Adoration des Mages*, à Prato.

fabricant [*kan*] n. m. Qui transforme, pour l'industrie et le commerce, une matière première : *des fabricants industrieux.* Adjectiv. : *des industriels fabricants.*

— ENCYCL. *Dr.* V. TRAVAIL, ÉTABLISSEMENTS DANGEREUX, etc.

fabricateur, trice n. Qui fabrique (en mauv. part) : *fabricateur de fausse monnaie, de fausses nouvelles. Par ext.* Créateur, inventeur. *Le fabricateur suprême, souverain*, Dieu.

fabrication [*si-on*] n. f. (lat. *fabricatio*). Action ou manière de fabriquer : *drap d'une bonne fabrication. Par ext.* Production d'une chose fausse : *la fabrication d'un acte s'appelle faux en écriture. Fig.* Invention de choses fausses : *la fabrication de fausses nouvelles est punie par la loi.*

Fabrice (Jérôme), savant anatomiste padouan, né à Acquapendente, m. à Padoue (1537-1619). Il découvrit les valvules des veines, et fut le maître de Harvey.

fabricien, enne [*si-in, è-ne*] adj. Qui se rapporte aux fabriques des paroisses : *l'administration fabricienne.*

fabricien [*si-in*] ou **fabricier** [*si-é*] n. m. Membre de la fabrique d'une église.

Fabricius [*uss*] (Caïus), surnommé *Luscinus.* Romain des anciens temps, célèbre par la simplicité de ses mœurs, sa probité et son désintéressement. Il lutta contre les Samnites et le roi d'Epire. Pyrrhus essaya en vain de se l'attacher par des présents. Son nom a passé en proverbe pour désigner un homme qui, dans une haute position, reste pauvre et intègre. Consul en 282 av. J.-C. C'est à Fabricius que J.-J. Rousseau adresse une prosopopée célèbre dans son discours sur les sciences et les arts.


Fabricius.

Fabricius (Jean-Albert), théologien protestant et bibliographe allemand, né à Leipzig, m. à Hambourg (1668-1736) ; auteur d'une *Bibliothèque latine* et d'une *Bibliothèque grecque*, qui sont deux des plus vastes monuments d'érudition du XVIIe siècle.

Fabricius (Jean-Chrétien), entomologiste danois, disciple de Linné, né à Tundern, m. à Copenhague (1743-1807).

fabrique n. f. (lat. *fabrica ;* de *faber*, ouvrier). Manufacture, établissement où l'on fabrique. Lieu où l'on produit habituellement : *une fabrique de chaussures. Fig. : fabrique de cancans.* Fabrication, invention : *fanfaron qui débite des prouesses de sa fabrique. Prix de fabrique*, prix auquel le fabricant vend ses produits au commerce. *Marque de fabrique*, v. MARQUE. *Dr. admin.* Nom par lequel on désignait : 1° l'ensemble des personnes nommées officiellement pour administrer les biens d'une paroisse : *président du conseil de fabrique ;* 2° l'ensemble des biens et revenus d'une église : *quêter pour la fabrique.* (La loi du 9 déc. 1905 a supprimé les fabriques.)

— ENCYCL. *Techn.* Une fabrique a pour objet de transformer les matières premières déjà préparées, en produits manufacturés susceptibles d'être livrés au commerce. Dans une usine, au contraire, au sortir de son extraction, on traite la matière première et on la prépare pour les besoins de la fabrication ; cependant, il arrive que dans une usine la préparation suffit à rendre cette matière immédiatement utilisable. La fabrique est installée généralement à proximité d'un chemin de fer, d'un cours d'eau, ce qui lui permet de recevoir à moins de frais la matière première, d'expédier les objets fabriqués par elle, et d'avoir une main-d'œuvre peu onéreuse.

fabriquer [*ké*] v. a. (du lat. *fabricare*). Transformer les matières premières pour les approprier aux besoins industriels, économiques, etc. : *aujourd'hui l'on fabrique plus d'objets par les procédés mécaniques que par la main-d'œuvre humaine.* Préparer, faire : *fabriquer des tartes. Par ext.* Produire un objet destiné à tromper : *on fabrique beaucoup de vieux neuf. Fig.* Inventer : *fabriquer une calomnie. Pop.* Faire : *que fabriquez-vous là ? Arg.* Duper, voler : *fabriquer un naïf.* **Se fabriquer** v. pr. Etre fabriqué. Fabriquer à soi : *Robinson se fabriqua un parapluie.*

Fabritius (Karel), peintre hollandais, né vers 1624 à Haarlem, m. à Delft en 1654 ; élève de Rembrandt.

Fabroni (Angelo), biographe italien, né à Marradi (Toscane), m. à Pise (1732-1803). Il a laissé des *Eloges* d'Italiens illustres.

Fabroni (Jean-Valentin), savant chimiste et ingénieur italien, né et m. à Florence (1752-1822). On lui doit la construction de la route du mont Genèvre et les premiers travaux de la Corniche.

fabulation [*si-on*] n. f. (du lat. *fabula*, fable). Disposition donnée à la fable, à l'action d'une composition littéraire. (On dit plus couramment AFFABULATION.)

fabulette [*lè-te*] n. f. Conte, historiette.

fabuleusement [*ze-man*] adv. D'une manière fabuleuse. A l'excès, au delà de toute expression : *un Américain fabuleusement riche.*

fabuleux, euse [*leû, eu-ze*] adj. (lat. *fabulosus*). Feint, imaginaire : *personnages, récits fabuleux.* Etonnant, extraordinaire : *fortune fabuleuse. Temps fabuleux*, âge héroïque, mythique de la Grèce (tout ce qui a précédé le VIIIe s. avant notre ère) : *Hercule appartient aux temps fabuleux.* N. m. Ce qui est fabuleux ; genre fabuleux : *le fabuleux de jadis est devenu le commun d'aujourd'hui.* ANT. **Historique, exact, vrai, réel, certain.**

fabuliste [*lis-te*] n. Qui compose des fables : *La Fontaine est le meilleur fabuliste français.*

fabulosité [*zi-té*] n. f. Caractère de ce qui est fabuleux. Fable, mythe. Disposition de l'esprit aux compositions fabuleuses.

Fabvier [*fa-vi-é*] (Charles-Nicolas, baron), général et pair de France, né à Pont-à-Mousson, m. à Paris (1782-1855). Il fut activement mêlé au mouvement libéral sous la Restauration, et se signala dans la guerre de l'Indépendance hellénique.

façade n. f. (ital. *facciata*). Partie antérieure d'un édifice, par laquelle on entre. *Fig.* Extérieur, apparence d'une chose : *tout son luxe n'est que façade. Fam.* Devant, visage. ANT. **Dos, arrière-corps.**

— ENCYCL. *Archit.* La décoration architecturale de la façade dépend de l'importance de la maison

d'habitation, ou de l'édifice. Fréquemment il suffit d'un soubassement bien indiqué, d'une corniche saillante, de bandeaux d'étage plus ou moins moulurés, pour orner la façade d'une maison d'habitation. S'il s'agit au contraire d'un édifice important, on a alors recours à de riches moulures, à des pilastres, à des frontons, des frises, et souvent aussi à des colonnes qui forment péristyle.

— *Dr.* A Paris, les façades des maisons doivent être constamment tenues en état de propreté. Les propriétaires sont astreints, sous peine d'une amende qui ne peut excéder 100 francs, à les faire gratter, repeindre et badigeonner, au moins une fois tous les dix ans (décret du 26 mars 1852, art. 5) à partir de la construction. (Conseil d'Etat, 31 décembre 1869.) V. MAISON.

facchino [*fa-ki*] n. m. (mot ital.) Nom donné en Italie aux commissionnaires ou portefaix.

face n. f. (lat. *facies*). Visage : *face glabre*. Côté d'une pièce de monnaie, qui représente une tête. Côté antérieur et principal ; façade. Superficie, surface : *la face mobile de la mer. Fig.* Aspect, tournure : *l'affaire change de face. Faire face* : 1° être vis-à-vis ; 2° pourvoir à : *faire face à une dépense ;* 3° lutter contre : *faire face au danger. Bx-arts.* Longueur du visage humain, servant d'unité de mesure. *Géom.* Chacune des surfaces planes qui limitent un polyèdre ou un corps solide ; les deux plans qui forment un dièdre. Loc. adv. : *En face*, vis-à-vis, par devant, en présence. Fixement : *regarder quelqu'un en face. De face*, du côté où l'on voit toute la face. *Face à face*, en présence l'un de l'autre. Loc. prépos. : *En face de*, vis-à-vis de ; en présence de : *en face de la mort. A la face de*, à la vue, en présence de. ANT. **Revers, dos.**

— ENCYCL. *Anat.* La forme générale de la face est déterminée par celle du front, des maxillaires et des os malaires (pommettes). Légèrement convexe chez l'homme, elle devient, chez certains animaux, proéminente et allongée en avant (prognathisme).

A la face se trouvent réunis les organes sensuels : yeux, oreilles, nez (sens de l'odorat et entrée des voies respiratoires), la bouche (sens du goût, orifice du tube digestif et organe de la voix.

On compte dans la face quatorze os. L'expression de la physionomie est sous la dépendance des muscles de la face, qui sont presque tous des muscles peauciers, et dont le nombre est considérable.

La bouche et les lèvres sont, après les yeux, les parties du visage qui ont le plus de mouvement et d'expression. Le système pileux de la face prend le nom de *barbe*, et donne à l'homme sa physionomie.


Face-à-main.

Les différents muscles de la face sont innervés par le *nerf facial ;* les artères viennent de la *faciale*.

face-à-main [*min*] n. m. Binocle à manche, que l'on tient à la main. Pl. des *faces-à-main*.

facer [*sé*] v. a. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il faça, nous façons.*) Faire face à. (Vx.) Au jeu de la bassette, amener la carte sur laquelle on a mis son argent.

facétie [*sî*] n. f. (lat. *facetia*). Bouffonnerie, plaisanterie : *les clowns amusent le public par leurs facéties.*

Facéties du Florentin Poggio Bracciolini, dit *le Pogge* (vers 1450), recueil de 273 contes en latin, d'un tour très leste et agréablement familier.

facétieusement [*si-eu-ze-man*] adv. D'une manière facétieuse. ANT. **Gravement, sérieusement.**

facétieuseté [*sé-si-eu-ze-té*] n. f. Humeur facétieuse.

facétieux, euse [*si-eû, eu-ze*] adj. et n. (lat. *facetus*). Porté à la facétie : *esprit facétieux.* Qui a le caractère de la facétie : *question facétieuse.* N. m. Personne facétieuse ; genre facétieux : *le facétieux réjouit.* ANT. **Grave, sérieux.**

Facétieuses Nuits du seigneur Strapparole (*les*), recueil de contes et fableaux italiens du XVIe siècle, dont quelques-uns sont originaux, mais dont beaucoup ont été empruntés par l'auteur (Gian Francesco Strapparola) à Boccace, Machiavel, etc.

facette [*sé-te*] n. f. Petite face : *les facettes d'un diamant ; les yeux d'une mouche sont taillés à facettes. Fig.* Eclat de détails, miroitement : *style à facettes.*

facetter [*sè-té*] v. a. Tailler à facettes un diamant, une pierre précieuse : *facetter un grenat.*

fâcher [*ché*] v. a. (lat. pop. *fastîcare ;* de *fastus*, dégoût). Causer de la peine, du chagrin. Indisposer, mécontenter. **Se fâcher** v. pr. S'irriter, se brouiller.

fâcherie [*rî*] n. f. Déplaisir. Brouille, bouderie.

Faches, comm. du Nord, arr. et à 6 kil. de Lille ; 5.500 h. Ch. de f. N. Chaux, brasseries.

fâcheusement [*ze-man*] adv. D'une manière fâcheuse : *visage fâcheusement laid.*

fâcheux, euse [*cheû, eu-ze*] adj. Qui fâche, qui donne du chagrin : *fâcheuse nouvelle.* N. Importun : *fuir les fâcheux.* ANT. **Heureux, favorable, propice.**

Fâcheux [*cheû*] (*les*), comédie-ballet en trois actes et en vers, de Molière (1661). C'est dans cette pièce que figure le personnage si comique de Caritidès, savant non en *us* (latin) mais en *ès* (grec), comme il le dit lui-même.

Fachoda, localité du Soudan égyptien, près du Nil. Occupée en 1898 par l'expédition française Marchand, elle fut remise ensuite aux Anglais, qui lui donnèrent le nom de *Kodok.*

facial, e, aux adj. (de *facies*). Qui appartient à la face : *nerf facial* (ou substantiv. : *le facial*). *Angle facial*, angle formé par la rencontre de deux lignes hypothétiques, l'une qui passe par les incisives supérieures et par le point le plus saillant du front, l'autre qui va du conduit auditif aux mêmes dents : *l'angle facial est peu ouvert chez les races sauvages.*

— ENCYCL. *Anat.* Le facial prend naissance dans la fossette latérale du bulbe par deux racines : l'une supérieure, grosse ou motrice ; l'autre inférieure, petite ou sensitive, connue aussi sous le nom de « nerf intermédiaire de Wrisberg » ; toutes deux se réunissent au ganglion géniculé, en arrière de l'hiatus de Fallope.

Il occupe ensuite successivement la cavité crânienne et le conduit auditif interne, l'aqueduc de Fallope, la glande parotide.



Angle facial : 1. D'après l'antique ; 2. Chez le blanc ; 3. Chez le nègre ; 4. Chez le singe.

Le nerf facial donne un filet dit *corde du tympan*, qui passe dans l'oreille moyenne. Il se divise après la parotide en deux branches : la branche temporo-faciale, et la branche cervico-faciale ; il anime les muscles peauciers de la face.

— *Pathol. Névralgie faciale, paralysie faciale*, v. NÉVRALGIE et PARALYSIE.

faciendaire [*si-an-dè-re*] n. m. (de *faciende*). Agent d'affaires. (Vx.)

faciende [*si-an-de*] n. f. (ital. *facenda*). Affaire, intrigue. (Vx.)

facies [*si-ès*] n. m. (mot lat. signif. *face*). Aspect du visage : *facies pâle, bouffi.* Aspect en général, port : *le facies d'une plante.*

— ENCYCL. *Anat.* On a donné des noms particuliers aux modifications que la maladie détermine dans le facies des individus, et, dans bien des cas, ces modifications sont une révélation précieuse pour le médecin. La stupeur s'observe dans la fièvre typhoïde ; le *facies vultueux*, caractérisé par la turgescence et la rougeur, indique la congestion sanguine de la tête. Le *facies grippé*, qui a pour signes les traits rapetissés, le teint pâle et les muscles contractés, est un symptôme des affections du tube digestif et du péritoine. Le *facies hippocratique*, décrit par Hippocrate : yeux enfoncés et hagards, tempes creuses, teint plombé, peau sèche, etc., caractérise les maladies chroniques graves.

facile adj. (lat. *facilis ;* de *facere*, faire). Qu'on a peu de peine à faire ; aisé : *travail facile.* Qui fait quelque chose sans peine : *talent facile.* Qui ne sent pas la gêne, qui paraît fait sans peine : *vers faciles. Fig.* Accommodant, complaisant : *caractère facile.* Qui accorde aisément ses faveurs, en parlant d'une femme. *Facile à vivre*, se dit d'une personne douce et gaie. N. m. : *le facile d'une entreprise.* ANT. **Difficile.**

facilement [*man*] adv. Avec facilité. Sans peine, aisément : *chacun oublie facilement les services qu'on lui a rendus.* ANT. **Difficilement.**

facilis descensus Averno, mots lat. signif. : *La descente vers l'Averne est facile*, partie d'un vers de Virgile (*En.*, VI, 126). Les vers qui suivent : *Mais s'échapper du sombre abîme, voilà le difficile, le suprême effort*, donnent le sens de cette citation, que l'on applique à une personne commençant avec succès une entreprise dont l'issue est problématique.

facilitation [*si-on*] n. f. Action de faciliter. (Vx.)

facilité n. f. (lat. *facilitas*). Etat d'une chose facile : *la facilité d'un travail. Facilité de*, commodité, possibilité de faire une chose sans peine : *avoir la facilité de parler au ministre. Facilité à*, disposition à faire sans effort : *facilité à parler. Fig.* Disposition à la bonté, à l'indulgence : *facilité d'humeur.* Pl. Commodités : *des facilités de transport.* Délais accordés pour payer : *obtenir des facilités.* ANT. **Difficulté.**

faciliter [*té*] v. a. Rendre facile : *faciliter à un protégé l'accès d'une carrière.* ANT. **Empêcher, entraver.**

Facino Cane, condottiere italien, né à Santhia (Piémont) [1360-1412]. Il essaya de se tailler une monarchie dans le nord de l'Italie, autour d'Alexandrie. — C'est aussi le titre d'une étude de Balzac, mais qui n'a aucun rapport avec le condottiere piémontais.

facit indignatio versum, mots lat. signif. : *L'indignation fait jaillir le vers.* Expression de Juvénal (*Satires*, I, 79), qui signifie que l'indignation suffit à inspirer la verve et l'éloquence.

façon n. f. (lat. *factio*). Manière dont une chose est faite : *robe d'une bonne façon.* Labour, culture ; apprêt : *donner une première, une seconde façon à la vigne.* Main-d'œuvre : *payer tant pour la façon. Fig.* Manière : *se conduire à sa façon.* Procédé, manière propre à un écrivain, un artiste. Air, maintien : *avoir une bonne façon.* Rang, qualité. En mauv. part, sorte, espèce : *une façon de docteur. C'est une façon de parler*, il ne faut pas le prendre à la lettre. *Mar.* Rétrécissement, surtout à l'arrière des parties immergées de la carène. Loc. conj. : *De façon que, de telle façon que*, de sorte que. (Ne dites pas *de façon à ce que.*) Loc. prépos. : *De façon à*, de manière à. *De toute façon*, quoi qu'il arrive. *A façon*, en donnant ou recevant la matière, et faisant exécuter ou exécutant la main-d'œuvre. *Sans façon*, librement, sans cérémonie. Pl. Politesses cérémonieuses : *faire des façons.*

faconde n. f. (lat. *facundia*). Facilité à parler : *la faconde est le propre des charlatans* (s'emploie plutôt en mauv. part). Fécondité de paroles.

façonné [*so-né*], **e** part. pass. Orné de dessins, de couleurs : *étoffe façonnée.* N. m. Tissu dont le croisement produit des dessins.

façonnement [*so-ne-man*], **façonnage** [*so-na-je*] n. m. ou **façonnerie** [*so-ne-rî*] n. f. Action, manière de façonner.

façonner [*so-né*] v. a. Donner à un objet certaine façon : *façonner un bloc de marbre.* Donner un labour, un hersage : *façonner une terre pour la planter. Fig.* Former l'esprit, les mœurs, par l'éducation, l'usage. Accoutumer : *façonner à la discipline.*

façonnier [*so-ni-é*], **ère** adj. et n. Qui fait des façons : *une maîtresse de maison ne doit pas être trop façonnière.* Qui travaille à façon. ANT. **Naturel, simple, rond.**

fac-similaire [*fak*] adj. Qui tient du fac-similé : *des copies fac-similaires.*

fac-similé [*fak*] n. m. (du lat. *facère*, faire, et *simile*, chose semblable). Copie, reproduction, imitation exacte d'une écriture, d'un dessin, d'un tableau, etc. Pl. des *fac-similés.*

— ENCYCL. Les fac-similés d'écriture s'obtiennent au moyen de l'autographie. On écrit le manuscrit sur une feuille de papier bien collée, avec de l'encre lithographique ou autographique. On pose cette feuille de papier sur une pierre lithographique, et, à l'aide d'un coup de presse, on transporte l'écriture du manuscrit sur la pierre. On peut ensuite obtenir,



Fac-similé de la couverture du *Nouveau Larousse Illustré.*

par report sur le papier, un grand nombre de copies du manuscrit. Une seconde méthode consiste dans le calquage et le décalquage : on fixe une feuille de papier à calquer sur le manuscrit ou le dessin ; on copie ensuite avec de l'encre lithographique l'écriture ou le dessin, puis on transporte ce calque sur la pierre par les procédés ordinaires. On a cherché le moyen de graver le dessin même de l'artiste, sans rien modifier aux traits tracés par lui. Le procédé le plus simple consisterait à dessiner d'abord sur la pierre avec l'encre lithographique, puis à exécuter le report sur une planche de zinc, qu'on fait mordre à l'acide. Mais on utilise de préférence, aujourd'hui, les procédés photo-mécaniques de reproduction (phototypie, photolithographie, photogravure).

fac-similer [*fak, lé*] v. a. Produire au moyen d'un fac-similé : *fac-similer un bordereau.*

factage [*fak*] n. m. (de *facteur*). Transport des marchandises au domicile ou au dépôt de consignation. Entreprise qui se charge de ce transport. Prix de transport : *payer un factage élevé.* Distribution des lettres et des dépêches à domicile.

facteur [*fak*] n. m. (du lat. *factor*, celui qui fait). Fabricant d'instruments de musique : *facteur d'orgues, de pianos.* Agent d'un marchand pour l'achat ou la vente. (Dans ces deux sens, le fém. *factrice* est quelquef. employé.) Employé de la poste, qui porte les lettres, les journaux, etc., à domicile : *les facteurs sont nommés par le préfet, sur la proposition des directeurs départementaux.* Employé d'un bureau de messageries, du chemin de fer, pour porter les colis. *Facteur aux halles*, agent chargé d'effectuer la vente en gros, à la criée, des denrées apportées aux halles et marchés publics. *Math.* Chacun des nombres qui concourent à former un produit : *l'interversion des facteurs ne change pas la valeur du produit.*

— ENCYCL. *Postes.* Parmi les facteurs on distingue : le *facteur de ville*, chargé du relevage des boîtes, et de la distribution des correspondances à domicile



Facteurs : 1. Rural ; 2. De ville ; 3. Télégraphiste.

dans les villes sièges de recettes composées ; le *facteur local*, qui dessert les communes sièges de recettes simples ; le *facteur rural*, qui recueille et distribue les correspondances dans les campagnes, les communes où il n'existe pas de recette des postes ; le *facteur-receveur* ou *facteur-boîtier*, chargé, indépendamment de la distribution à domicile, de la

gestion d'un établissement postal dans une localité trop peu importante pour qu'il soit utile d'y établir une recette de plein exercice ; le *facteur des télégraphes* ou *facteur-télégraphiste*, chargé de porter les télégrammes à domicile.

— *Comm.* A Paris, les facteurs aux halles sont admis par le tribunal de commerce ; en province, l'institution de facteurs des halles et marchés est du ressort de l'autorité municipale.

factice [*fak*] adj. (lat. *facticius*). Imité par l'art : *eau minérale factice. Fig.* Qui n'est pas naturel : *besoin factice. Philos. Idées factices*, idées élaborées par l'esprit, dans le système de Descartes. N. m. Ce qui est factice : *revenir du factice au réel. Chim.* Composition dérivée des huiles par l'action des oxydants et du chlorure de soufre, servant à préparer des simili-caoutchoucs. ANT. **Naturel, vrai.**

facticement [*fak, man*] adv. D'une manière factice. (Peu us.)

facticité [*fak*] n. f. Caractère de ce qui est factice.

factieusement [*fak-si-eu-ze-man*] adv. D'une manière factieuse.

factieux, euse [*fak-si-eû, eu-ze*] adj. et n. (du lat. *factiosus*, qui fait beaucoup). Qui fait partie d'une faction : *Cicéron punit sévèrement les factieux, complices de Catilina.*

faction [*fak-si-on*] n. f. (lat. *factio ;* de *facere*, faire). Guet que font les soldats d'un poste : *monter la faction. Par ext.* Attente prolongée : *jaloux en faction.* Parti de gens unis pour une action politique violente : *la faction des Seize domina quelque temps la Ligue.*

factionnaire [*fak-si-o-nè-re*] n. m. Soldat qui est en faction, sentinelle.

factitif, ive [*fak-ti*] adj. (du lat. *factitare*, faire souvent). Qui indique que le sujet du verbe fait faire l'action : *les verbes sémitiques ont une voix factitive.*

factorage [*fak*] n. m. Fonction de facteur aux halles. (Se dit quelquef. pour FACTAGE.)

factorat [*fak-to-ra*] n. m. Fonction de facteur aux halles.

factorerie [*fak, rî*] n. f. (anciennem. *factorie ;* de *facteur*). Bureau des agents d'une compagnie de commerce en pays étranger.

— ENCYCL. Les factoreries furent d'abord de simples établissements commerciaux créés en pays lointains, destinés au commerce d'échange. Plus tard, la factorerie se transforma en une petite ville indépendante, dont les habitants s'administraient selon les usages de leur propre pays. Il n'y a plus actuellement — sauf dans les concessions européennes de certaines villes chinoises — de factoreries de ce genre.

factorielle [*fak-to-ri-è-le*] n. f. *Alg.* Produit dont les facteurs sont en progression arithmétique : *la factorielle constituée par le produit des* m *premiers nombres entiers* 1, 2, 3... m *se représente par* m!

factorier [*fak-to-ri-é*] n. m. Directeur, agent d'une factorerie.

factotum [*fak-to-tom'*] (on disait autref. *factoton*) n. m. (mot lat. signif. *fais tout*). Qui a l'intendance de toutes les affaires d'une maison, et, par ironie, qui se mêle de tout : *se donner des airs de factotum.* Pl. des *factotums.*

factum [*fak-tom'*] n. m. (m. lat. signif. *chose faite*). Mémoire que font imprimer les parties plaidantes, pour éclairer leur juge. *Par ext.* Ecrit publié dans un but d'attaque ou de défense. (En mauv. part.) Pl. des *factums.*

Factums, de Furetière, célèbres pamphlets, d'une méchanceté mordante, dirigés contre l'Académie française, qui l'avait exclu de son sein (1694).

facture [*fak*] n. f. (lat. *factura*). Façon dont une chose est faite, exécutée : *vers d'une bonne facture. Couplet de facture*, couplet qui présente de grandes difficultés vaincues. *Morceau de facture*, morceau de musique d'une exécution difficile. *Techn.* Dimensions en grosseur et en largeur, et qualité des tuyaux d'orgues.

facture [*fak*] n. f. (de *facteur*). *Comm.* Note détaillée de marchandises vendues : *régler une facture. Prix de facture*, prix auquel le marchand a acheté un objet en fabrique.

— ENCYCL. Les acquits donnés sur une facture sont soumis au droit de timbre-quittance fixé à 25 centimes pour les sommes qui n'excèdent pas 100 francs ; 50 centimes pour les sommes comprises entre 100 et 1.000 francs ; 1 franc pour les sommes supérieures à 1.000 francs. Les quittances de 10 francs et au-dessous sont exemptes du droit, à moins qu'il ne s'agisse d'un acompte ou d'une quittance finale sur une plus forte somme. (V. TIMBRE.) Les factures signées à la fois par le vendeur et par l'acheteur constituent un contrat soumis aux mêmes règles que la vente, au point de vue du timbre et de l'enregistrement.

facturer [*fak-tu-ré*] v. a. Dresser la facture des marchandises que l'on vient de livrer.

facturier [*fak-tu-ri-é*] n. m. Livre des factures. Employé chargé de dresser les factures.

facule n. f. (du lat. *facula*, petite torche). *Astron.* Partie du disque du soleil plus brillante que celles qui l'entourent : *les taches solaires sont presque toujours entourées par des facules, mais la plupart des facules n'ont pas de tache.*

facultataire [*tè-re*] n. Personne qui obtient des droits d'une compagnie, sans être ni membre ni actionnaire.

facultatif, tive adj. (du lat. *facultas*, faculté). Qu'on peut faire ou ne pas faire : *travail facultatif.* ANT. **Obligatoire.**

facultativement [*man*] adv. D'une manière facultative. ANT. **Obligatoirement.**

faculté n. f. (lat. *facultas ;* de *facilis*, facile). Puissance physique ou morale, qui rend un être capable d'agir : *la volonté, l'intelligence et la sensibilité sont les trois facultés maîtresses de l'homme.* Vertu, propriété : *l'aimant a la faculté d'attirer le fer. Faculté germinative*, proportion centésimale des graines capables de germer, dans un lot déterminé. *Fig.* Droit de faire une chose : *l'interdit n'a pas la faculté de disposer de ses biens.* Dans une université, corps de professeurs dont les cours se rapportent à une même matière générale : *la faculté de droit, des lettres, des sciences, de médecine. La faculté de médecine* ou absolum. *la Faculté*, les médecins. Pl. Dispositions, moyens : *facultés intellectuelles.*

— ENCYCL. *Philos.* On désigne sous le nom de *facultés* les différents pouvoirs de l'âme. On s'accorde à réduire tous ces pouvoirs à trois principaux : celui de sentir, celui de comprendre et de raisonner, celui de vouloir (sentiment, intelligence, volonté). C'est là une division commode, que l'ancienne psychologie avait consacrée en faisant de ces facultés de véritables pouvoirs distincts : c'est ainsi que les faits de volition se rapportaient à la volonté, qui les créait et les expliquait (Jouffroy, Garnier). Cette conception métaphysique est aujourd'hui abandonnée pour faire place à celle de l'unité d'activité de l'âme. L'activité spirituelle est une dans sa nature, sinon dans ses manifestations, et ce sont les différents aspects de cette activité que l'on range dans les catégories du sentiment, de l'intelligence et de la volonté.

Facultés de l'âme (*Traité des*), par Ad. Garnier (1852) ; œuvre remarquable surtout par la finesse de l'analyse psychologique.

façure ou **fassure** [*fa-su-re*] n. f. Nom donné par les tisserands à la partie de l'étoffe comprise entre le rouleau de devant et la dernière duite tissée.

fadaise [*dè-ze*] n. f. (provenç. *fadeza ;* dérivé de *fat*, sot). Niaiserie ; chose inutile et frivole : *dire des fadaises.*

fadasse [*da-se*] adj. Très fade : *sauce fadasse.*

fade adj. (du lat. *vapidus*, éventé). Insipide, sans saveur : *un mets fade. Fig.* Qui n'a rien de piquant, d'agréable : *beauté, style fade.* ANT. **Epicé, piquant, relevé.**

fade ou **fad** n. m. *Arg.* Part (de profit ou de vol). *Avoir son fade*, avoir son compte.

fadé adj. (de *fade*). *Arg.* Qui a son compte (de blessures, de coups, de vin, etc.).

fadement [*man*] adv. Avec fadeur.

fader [*dé*] v. a. Autref., rendre fade. *Arg.* Partager. *Fader quelqu'un*, lui donner large part.

fadet, ette [*dè, è-te*] adj. Un peu fade : *poire fadette.*

Fadette (*la Petite*), ouvrage de G. Sand ; charmante étude de mœurs villageoises du Berry (1848). La « petite fée », qui par sa malice inspire aux paysans une sorte de terreur superstitieuse, est aimée de Landry, lequel cache son amour pour ne pas inquiéter l'humeur ombrageuse de son jumeau Sylvinet. Finalement, la constance des deux jeunes gens est récompensée.

fadeur n. f. Défaut de ce qui est fade (au prop. et au fig.). N. f. pl. Compliments, galanteries fades. ANT. **Sapidité, montant.**

fado n. m. (m. portug. qui veut dire *destin ;* lat. *fatum*). Chant portugais très caractéristique, et dont

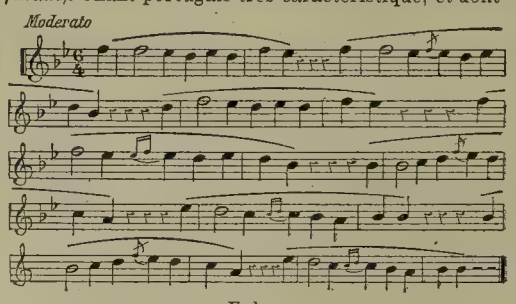

Fado.

les paroles sont le plus souvent une invocation au destin : *les chanteurs de fados s'accompagnent de la guitare.*

Faed (Thomas), peintre écossais, né à Burley-Mill, m. à Londres (1826-1900). Il a représenté surtout la vie champêtre de son pays.

fœnum habet in cornu, mots lat. signif. : *Il a du foin à la corne.* Horace (*Satires*, I, 4, 33) assimile plaisamment les satiriques à ces bœufs dangereux que l'on coiffe de foin ou de paille pour mettre en garde les passants. *Fuyez*, dit-il, *fuyez, il a du foin aux cornes.*

Faenza [*in*], v. d'Italie, à 27 kil. de Ravenne, sur le Lamone ; 36.000 h. Filatures, tissages. Jadis renommée pour ses poteries d'argile émaillée qui, du nom de la ville, ont été appelées « faïences ». Prise par Bonaparte en 1797. Sources thermales.

Faerne (Gabriele), poète latin, né à Crémone (vers 1520-1561) ; auteur d'un recueil de fables latines : *Centum fabulæ ex antiquis auctoribus selectæ*, dont le style rappelle Phèdre, et qui ont été traduites en vers par Perrault.

fafelu, e adj. Dodu. (Vx.)

fafetone n. m. Aigrette soyeuse de la *calotropis gigantea*, plante du Sénégal, avec laquelle on fabrique des tissus légers.

fafiot [*fi-o*] n. m. *Arg.* Papier, paperasse. *Fafiot mâle*, billet de banque de 1.000 francs ; *femelle*, de 500 francs ; *en bas âge*, de 50 francs.

Fafner ou **Fafnir.** *Myth. scand.* Dragon qui garde le trésor des Nibelungen, et qui est tué par Sigurd (Sigfried).

fagara ou **fagare** n. m. Fruit du fagarier.

Fagare, localité d'Italie (Vénétie), sur le cours moyen de la Piave. Une des têtes de pont où les Autrichiens subirent un échec complet le 15 juin 1918, au début de la bataille de la Piave.

fagarier [*ri-é*] n. m. Frêne épineux de l'extrême Orient : *les feuilles du fagarier sont utilisées à la façon du laurier pour assaisonner les aliments.*

Fagel (Gaspard), homme d'Etat hollandais, né et m. à La Haye (1620-1688). Il remplaça en 1672 Jean de Witt comme conseiller-pensionnaire de Hollande, puis se dévoua à la fortune de Guillaume d'Orange.

fagine [*ji-ne*] n. f. (du lat. *fagus*, hêtre). Huile volatile, extraite par distillation des fruits du hêtre.

Fagnan (Edmond), orientaliste français, né à Liége en 1846. Il s'est consacré aux littératures arabe et persane.

Fagnani (Giuseppe), peintre portraitiste italien, né à Naples, mort à New-York (1819-1873) ; a représenté nombre de personnages illustres de son temps.

Fagnano (Jules-Charles de), mathématicien italien, né à Sinigaglia (1682-1766). Il fut le créateur de la théorie des fonctions elliptiques.

fagne n. f. (m. wallon). Petit marais au sommet d'une montagne, particulièrement dans la région des Ardennes.

Fagnes ou **Hautes-Fagnes,** plateau des Ardennes, aux bas-fonds argileux, humides et froids ; 612 m. à la Baraque-Michel, en Belgique.

Fagniez (Gustave), historien français, né à Paris en 1842 ; auteur d'études remarquables sur *le P. Joseph et Richelieu*, et sur *l'Economie sociale de la France sous Henri IV.* Membre de l'Académie des sciences morales (1903).

Fagon (Guy-Crescent), premier médecin de Louis XIV, né et m. à Paris (1638-1718), directeur du Jardin des plantes.

fagonie [*nî*] n. f. Genre de plantes vivaces de la famille des rutacées, comprenant une douzaine d'espèces, à fleurs pourpres ou violacées, qui croissent dans le bassin méditerranéen.

fagopyrisme [*ris-me*] n. m. (du lat. *fagopyrum*, nom lat. du sarrasin). Affection éruptive qui se manifeste chez les bestiaux (moutons principalement) qui ont mangé du sarrasin en fleur.

fagot [*gho*] n. m. Assemblage de menu bois, de branchages à brûler. *De derrière les fagots*, du meilleur (par allus. au vin que l'on met à la cave derrière les fagots pour l'y laisser vieillir). *Fig.* et *fam.* Elève de l'école forestière. *Pop.* Camarade. *Arg.* Ancien forçat. *Fig. Fagot d'épines*, personne revêche, inabordable. *Compter des fagots pour des cotrets*, compter une chose pour une autre. *Par jeu de mots. Conter, débiter des fagots*, conter des fadaises, des sornettes. *Sentir le fagot*, être soupçonné d'hérésie (parce qu'on brûlait autrefois les hérétiques). *Etre fait, habillé comme un fagot ;* être mal bâti, mal vêtu. PROV. : **Il y a fagots et fagots,** deux personnes, deux choses de nature semblable peuvent différer beaucoup par la qualité, le mérite, la valeur (proverbe tiré du *Médecin malgré lui*, de Molière).

fagotage ou **fagotement** [*man*] n. m. Travail du fagoteur. *Fig.* Arrangement sans soin.

fagotaille [*ta, ll* mll., *e*] n. f. Chaussée d'étang, faite intérieurement au moyen de fascines.

fagoter [*té*] v. a. Mettre en fagots : *fagoter du bois. Fig.* Mal arranger, mal habiller : *provinciale mal fagotée.* **Se fagoter** v. pr. *Fam.* S'habiller sans goût.

fagoteur n. m. Faiseur de fagots. *Fig.* Celui qui travaille sans art.

fagotin n. m. (de *fagot*). Fagot de bois léger et refendu, servant à allumer le feu.

Fagotin, nom du singe de Jean Brioché, jadis célèbre à la foire de Saint-Germain ; il fut tué d'un coup d'épée par Cyrano de Bergerac. — Le même nom fut donné au singe que tous les joueurs de marionnettes du XVIIe siècle avaient pour compagnon.

fagotin n. m. (par allus. au singe des joueurs de marionnettes). Homme qui fait le plaisant, le bouffon : *quel fagotin !*

fagotines n. f. pl. Petites parties de soie préparées par des particuliers qui élèvent des vers à soie.

fagotto [*gho-to*] n. m. (mot ital. signif. *basson*). *Musiq.* Mot qui, dans les partitions, désigne le basson.

fagoue [*ghoû*] n. f. Nom du *thymus* chez les animaux. (Syn. de RIS DE VEAU.) Pancréas du porc.

faguenas [*ghe-na*] n. m. Odeur fétide et nauséabonde, qu'exhale le corps quand il est malpropre.



Faguet.

Faguet [*ghè*] (Emile), professeur et critique littéraire et dramatique français, né à La Roche-sur-Yon, m. à Paris (1847-1916) ; membre de l'Académie française en 1900. On lui doit de solides et brillantes études : *le Seizième siècle, le Dix-septième siècle, le Dix-huitième siècle, le Dix-neuvième siècle ; Politiques* et *Moralistes ;* etc. Classique de goût, mais possédant à fond toute la littérature française, plus curieux de la pensée que de la forme, il a été un pénétrant critique des idées.

faguette [*ghè-te*] n. f. Petit fagot.

Faguibine (LAC), dans le Soudan français, à l'O. de Tombouctou ; 100 kil. de long sur 25 de large.

fagus [*ghuss*] n. m. Nom scientifique du hêtre.

faham [*am'*] n. m. Nom d'une orchidée de l'île Maurice, dont les feuilles servent à préparer une infusion aromatique et digestive dite « thé de Bourbon ».

Fahavalos, tribus pillardes de Madagascar, répandues surtout dans les districts forestiers et marécageux de la partie occidentale de l'île. — Un, une *Fahavalo.*

Fa-hian, moine et pèlerin bouddhiste chinois ; a laissé une curieuse relation du voyage qu'il accomplit dans l'Inde de 399 à 414.

Fahrenheit [pr. all. *rèn-ha-it'*] (Gabriel-Daniel), savant physicien prussien, né à Dantzig, m. en Hollande (1686-1736) ; inventeur d'une graduation du thermomètre qui porte son nom. V. THERMOMÈTRE.

fahrkunst [pr. all. *koun'st'*] n. m. (mot allem.). Echelle mécanique, automotrice, employée dans certaines mines pour la remontée des ouvriers.

— ENCYCL. Le fahrkunst a été imaginé en 1833 par l'ingénieur allemand Dœrell. Il est constitué par deux colonnes métalliques parallèles, qui sont munies à des distances égales de plates-formes. Un système oscillant triangulaire ou une machine à vapeur imprime à l'appareil un mouvement alternatif de montée et de descente. Le mineur occupant une des plates-formes attend que celle de la colonne voisine arrive à son niveau. Il passe alors sur celle-ci, qui le soulève et, de proche en proche, en alternant son passage d'une plate-forme à l'autre, il ne tarde pas à gagner le jour. Autrefois, des échelons remplaçaient les plates-formes.

faiblage [*fè*] n. m. Proportion minimum dans laquelle les monnaies étaient autrefois fabriquées au-dessous du titre légal.

faiblard [*fè-blar*], **e** adj. *Fam.* Un peu faible.

faible [*fè-ble*] adj. (du lat. *flebilis*, pitoyable). Débile, sans vigueur : *enfant faible de constitution.* Qui manque de solidité : *corde faible. Fig.* Qui manque de caractère : *esprit faible.* Qui a peu de valeur, de mérite : *raisonnement faible.* Peu considérable : *faible revenu.* Peu fortifié : *place faible.* N. m. Homme dépourvu de force. Ce qu'il y a de moins fort : *le faible d'une place.* Défaut, passion dominante : *le jeu est son faible. Faible d'une épée*, tiers du tranchant, qui fait l'extrémité de la lame. *Avoir du faible pour*, avoir un goût prononcé pour. Loc. adv. : *Du fort au faible, le fort portant le faible*, en moyenne, toute compensation faite. ANT. **Fort, vigoureux, robuste, énergique.**

faiblement [*fè-ble-man*] adv. D'une manière faible : *blessé qui respire faiblement; livre faiblement écrit.* ANT. **Vigoureusement, solidement.**

faiblesse [*fè-blè-se*] n. f. Manque de force, de solidité, de mérite, d'énergie, etc. : *il faut montrer à l'égard des enfants de l'indulgence, mais non de la faiblesse.* Syncope : *tomber en faiblesse. Fig.* Faute d'une femme qui se laisse séduire. *Avoir de la faiblesse pour...* une indulgence trop grande. ANT. **Force, puissance, vigueur, énergie.**

faiblet, ette [*fè-blè, è-te*] adj. Un peu faible. (Vx.)

faiblir [*fè*] v. n. Perdre de ses forces, de son ardeur, de son courage, de sa vigueur, mollir : *vertu qui faiblit.* Diminuer d'intensité : *le vent faiblit.*

faiblissant [*fè-bli-san*], **e** adj. Qui faiblit.

faiblisseur, euse [*fè-bli-seur, eu-ze*] adj. *Bain faiblisseur*, bain servant à diminuer l'intensité d'une image photographique.

Faïçal (ou **Fayçal, Faïssal, Feyçal**), chef militaire arabe, né dans le Yémen en 1885. Troisième fils du chérif Hussein, il a combattu pendant la Grande Guerre les troupes turques d'Arabie et germano-turques de Syrie. Établi à Damas par les Anglais, il se fit proclamer roi de Syrie, se montra hostile à la France, qui le dépossédа en 1920.


Faidherbe.

Faidherbe [*fè-dèr-be*] (Louis), général français, né à Lille, m. à Paris (1818-1889). Officier du génie, il agrandit et organisa habilement notre colonie du Sénégal, commanda avec distinction en 1870-1871 l'armée du Nord, à la tête de laquelle il fut vainqueur à Bapaume et Pont-Noyelles. Il fut plus tard sénateur (1879), grand chancelier de la Légion d'honneur (1880), et membre de l'Académie des inscriptions. Il a publié de nombreux travaux de géographie, d'ethnographie et de linguistique.

Faidit (Gaucelm), troubadour provençal (XIIe et XIIIe s.), auteur de chansons d'amour.

faïence [*fa-ian-se*] n. f. (de *Faenza*, v. d'Italie, où l'on fabriquait ces sortes de poteries). Poterie de terre vernissée ou émaillée. V. PORCELAINE.

— ENCYCL. La pâte de faïence se compose d'argile plastique, de marne argileuse et de sable, dans des proportions variables. Elle est façonnée par moulage et par tournage ; puis, après dessiccation suffisante, les pièces façonnées sont cuites en biscuit, puis recouvertes d'une glaçure, à base de plomb et d'étain, dont l'opacité est le caractère distinctif. La décoration est faite soit sur biscuit au moyen de couleurs vitrifiables, soit sur émail cru, soit sur émail cuit. On compte trois sortes principales de faïences fines : 1° la terre de pipe, qui a son centre principal dans le nord-est de la France (c'est une poterie de pâte blanche, à texture fine, dont la glaçure est un vernis cristallin à base d'oxyde de plomb) ; 2° la faïence anglaise ou cailloutage ; 3° la faïence fine dure, à glaçure boracique, dite à tort *porcelaine opaque*.

Les origines de la faïence émaillée sont obscures. Le secret de sa fabrication partit de Syrie et de Chaldée pour se répandre en Asie Mineure, en Espagne, à Rhodes, en Sicile, aux îles Baléares. En Italie, les faïences émaillées apparaissent à Faenza dès la fin du XIVe siècle ; cet art atteint son apogée en Italie, à la fin du XVe siècle dans les ateliers de Deruta, Gubbio, Pesaro, Castel, Durante, Urbino, etc.

Au commencement du XVIIe siècle, des Italiens appelés en France organisent les premières fabriques : à Paris, à Lyon, à Rouen, à Saintes (Bernard Palissy), à Saint-Porchaire ; mais il faut arriver au commencement du XVIIIe siècle pour trouver les grandes fabriques françaises : Nevers, Rouen, Moustiers, Strasbourg. A l'étranger, se signalent les faïences de Delft, de Bruxelles, de Frankenthal, d'Alcora. A la fin du XVIIIe siècle, la faïence émaillée à base d'étain est supplantée par la faïence fine anglaise et par la porcelaine, jusqu'à la rénovation faite à Sèvres vers 1860.

faïencé [*fa-ian-sé*], **e** adj. Qui imite la faïence : *poterie faïencée.*

faïencerie [*fa-ian-se-rî*] n. f. Fabrique, commerce de faïence. Ouvrage, marchandise de faïence.

faïencier [*fa-ian-si-é*], **ère** n. et adj. Qui fabrique ou vend de la faïence.

faillance [*fa, ll* mll.] n. f. (de *faillir*). Manque, défaut : *par faillance de cœur.* (Chateaubriand.)

faille [*fa, ll* mll., *e*] n. f. (mot wallon). Fente, crevasse dans une couche, une stratification. Fracture suivant laquelle s'est produit un glissement de terrain et qui fait que des couches d'âge différent se trouvent amenées en contact : *certaines failles correspondent à un glissement de plus de 1.000 mètres.*


Faille à rejets multiples (grès et houille).

faille [*fa, ll* mll., *e*] n. f. (holl. *falie*). Etoffe de soie, à gros grain : *un corsage de faille.* Mantille faite avec cette étoffe, ou quelquefois en laine noire.

failli [*fa, ll* mll., *i*], **e** n. et adj. (ital. *fallito*). Commerçant qui a fait faillite : *les faillis ne sont pas éligibles, et ne peuvent être nommés ni tuteurs ni curateurs.* (V. FAILLITE.) *Hippol.* Se dit du tendon quand il est trop rapproché de l'os du canon.

faillibilité [*fa, ll* mll.] n. f. Possibilité de faillir, de se tromper. ANT. **Infaillibilité.**

faillible [*fa, ll* mll.] adj. Qui peut se tromper : *tout pouvoir humain est faillible.* ANT. **Infaillible.**

faillir [*fa, ll* mll., *ir*] v. n. (du lat. *fallere*, faire défaut. — N'est guère usité qu'à l'inf. et au pass. déf. : *je faillis, nous faillîmes ;* au futur : *je faudrai* ou *je faillirai ;* au cond. : *je faudrais* ou *je faillirais*, et aux temps composés : *j'ai failli*, etc. Partic. prés. : *faillant.* Partic. passé : *failli, e.*) Tomber dans l'erreur, commettre une faute : *fille qui a failli.* Céder, manquer : *le cœur lui a failli.* Faire faillite. Suivi d'un infinitif, signifie être sur le point de : *j'ai failli tomber. Mar. Failli gars*, mauvais matelot, mauvais novice. *Pop. Failli chien*, propre à rien.

faillite [*fa, ll* mll.] n. f. (de *faillir*). Etat d'un commerçant qui cesse ses payements et n'a pas bénéficié de la liquidation judiciaire : *faire faillite, être en faillite.* (V. BANQUEROUTE et LIQUIDATION.) ALLUS. LITTÉR. : **Enfin, nous avons fait faillite !** Mots extraits d'une réclame. On y fait allusion pour exprimer que quelqu'un se vante et tire parti d'un échec peu honorable.

— ENCYCL. Tout commerçant qui cesse ses payements est en état de faillite lorsqu'il n'a pas demandé le bénéfice de la liquidation judiciaire, ou que ce bénéfice lui a été refusé ou retiré. Il doit, dans les quinze jours de la cessation des payements, en faire la déclaration au greffe du tribunal de commerce de son domicile et déposer en même temps son bilan, c'est-à-dire l'énumération et l'évaluation de ses biens, de ses dettes, des profits et pertes, etc.

La faillite est déclarée par jugement du tribunal de commerce. Ce jugement est affiché et inséré par extrait dans les journaux du lieu où la faillite a été déclarée, et de tous les lieux où le failli a des établissements commerciaux.

Le jugement déclaratif de faillite emporte *à partir de sa date* des effets nombreux et importants. Le failli est frappé d'incapacités diverses. Le failli (non banqueroutier) ne peut être inscrit sur les listes électorales pendant trois ans à dater du jugement déclaratif. Il n'est éligible qu'après sa réhabilitation. Le failli ne peut être nommé ni agent de change ni courtier, ni entrer à la Bourse. La Banque de France ne peut l'admettre à l'escompte.

Le personnel de l'administration de la faillite comprend : 1° le *juge-commissaire*, dont les fonctions consistent, en général, à surveiller et accélérer les opérations de la faillite ; 2° les *contrôleurs*, élus par les créanciers, si ceux-ci le jugent à propos pour exercer une surveillance ; 3° les *syndics*, représentants de la masse du failli.

Le syndic est l'administrateur salarié de la faillite. Il représente le failli, dessaisi par le jugement déclaratif, et les créanciers, dont il fait valoir les intérêts communs. L'exploitation du fonds de commerce peut être autorisée par le juge-commissaire, à la diligence du syndic.

A partir du jugement déclaratif, les créanciers peuvent remettre au greffier du tribunal un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées : c'est ce qu'on appelle la *production des titres.* La vérification des créances produites se fait en assemblée générale des créanciers, sous la présidence du juge-commissaire et le failli présent ou appelé. Si une créance est contestée, le juge-commissaire peut, sans qu'il soit besoin de citation, renvoyer à bref délai devant le tribunal de commerce, qui juge sur son rapport.

La faillite peut aboutir : soit au *concordat*, simple ou par abandon d'actif ; soit à l'*union* ; soit à la *clôture pour insuffisance d'actif.*

Le *concordat* est une convention intervenue entre le failli et la majorité de ses créanciers, et dont l'effet est de remettre le failli à la tête de ses affaires. Il ne peut être accordé au banqueroutier frauduleux.

Le concordat peut se faire *par abandon total ou partiel de l'actif* du failli.

S'il n'intervient point de concordat, les créanciers chirographaires ou hypothécaires sont de plein droit en état d'*union.* Les syndics sont chargés de procéder à la liquidation. Ils convoquent ensuite les créanciers pour rendre leurs comptes en présence du failli. Si le failli n'est pas déclaré excusable par le tribunal, les créanciers rentrent dans l'exercice de leurs actions individuelles contre leur débiteur.

La *clôture pour insuffisance d'actif* est prononcée par jugement lorsque l'insuffisance de l'actif ne permet pas de poursuivre le cours des opérations de la faillite. Dès lors, le droit de poursuites individuelles renaît au profit des créanciers ; mais, sous tous autres rapports, les effets du jugement déclaratif sont maintenus.

Est réhabilité de droit le failli qui a intégralement acquitté les sommes dues par lui, en capital, intérêts et frais, sans que les intérêts puissent être réclamés au delà de cinq ans.

Peut obtenir la réhabilitation, en cas de probité reconnue, le failli concordataire qui, au moment de la demande, aura intégralement payé les dividendes promis. La loi étend, en outre, ce bénéfice, sous les mêmes conditions de délais et de probité reconnue, au failli qui justifie de la remise entière de ses dettes par ses créanciers ou de leur consentement unanime à sa réhabilitation.

Enfin, la loi confère la réhabilitation de droit aux faillis non banqueroutiers, lorsqu'il s'est écoulé dix ans après la déclaration de faillite, même quand ils n'ont pas intégralement acquitté les sommes par eux dues.

Le soin de prononcer la réhabilitation appartient au tribunal de commerce qui a déclaré la faillite. Toute demande en réhabilitation est adressée au procureur de la République de l'arrondissement, avec pièces justificatives. Si la demande est rejetée, elle ne peut être reproduite qu'après une année d'intervalle.

Les condamnés réhabilités au point de vue pénal peuvent obtenir leur réhabilitation commerciale (art. 612 nouv.).

La déclaration de faillite, d'office ou à la requête des créanciers, ne peut intervenir, passé l'année qui suit le décès du commerçant.

Le législateur a pensé qu'il convenait d'user d'indulgence à l'égard de l'homme probe et laborieux qui, malgré ses efforts, a fait, comme on dit, « de mauvaises affaires ». Ce commerçant malheureux peut demander le bénéfice de la *liquidation judiciaire.* (V. LIQUIDATION *judiciaire.*)

failloise [*fa, ll* mll., *oi-ze*] n. f. (de *faillir*). Lieu où le soleil se couche. (Vx.)

Failly [*fa, ll* mll., *i*] (Charles **de**), général français, né à Rozoy-sur-Serre (Aisne), m. à Compiègne (1810-1892). Il commanda l'expédition dirigée en Italie contre Garibaldi, et remporta la victoire de Mentana. Pendant la guerre franco-allemande 1870-1871, il fut surpris et défait à Beaumont, le 30 août 1870, et fait prisonnier deux jours après, à Sedan.

faim [*fin*] n. f. (lat. *fames*). Besoin de manger : *Ugolin mourut de faim dans sa tour.* Famine. *Faim canine, faim de loup*, très grande faim. *Par exagér. Mourir de faim*, avoir très grand'faim. *Fig.* Désir ardent : *avoir faim de gloire. Fam. Marier la faim et la soif*, marier deux personnes aussi pauvres l'une que l'autre. PROV. : **La faim chasse le loup du bois**, le besoin décide à des démarches. ALLUS. LITTÉR. : **La faim, l'occasion**, etc. V. ANIMAUX.

— ENCYCL. Quand les tissus du corps sont devenus pauvres en matières nutritives, le système nerveux qui s'y irradie éprouve le contre-coup, et traduit ce besoin par une sensation générale qu'on appelle la *faim.* La faim, rapidement douloureuse, est l'indication d'un besoin physiologique déjà urgent, tandis que l'appétit est une impression périphérique, sensuelle, plutôt agréable, que le seul souvenir d'un mets savoureux peut provoquer.

Chez l'adulte, la faim se fait sentir deux à trois fois en vingt-quatre heures ; elle se montre plus souvent chez les enfants. L'ingestion de matières alimentaires calme la faim, mais ne satisfait pas toujours au résultat cherché, qui est de fournir aux tissus des nutriments. C'est ce qu'on observe dans les cas de famine ou de disette, lorsque les individus absorbent tout ce qu'ils trouvent.

Les perversions de la faim sont déterminées par un trouble cérébral (faim angoissante ou phobique).

Faim. *Myth.* Divinité allégorique, fille de la Nuit et personnifiant la faim. Elle était représentée sous les traits d'une femme décharnée, aux tempes creuses, aux joues plombées, aux yeux éteints, aux lèvres livides, aux mains liées derrière le dos. Ovide, dans ses *Métamorphoses*, trace une énergique et poétique peinture de la faim. Virgile, dans le VIe livre de l'*Enéide*, représente la Faim comme se tenant aux portes des Enfers avec d'autres divinités malfaisantes. En voici une traduction, de Delille :

> Devant le vestibule, aux portes des Enfers,
> Habitent les Soucis et les Regrets amers,
> Et des Remords vengeurs l'escorte vengeresse,
> La pâle Maladie et la triste Vieillesse ;
> L'Indigence en lambeaux, l'inflexible Trépas,
> Et le Sommeil son frère, et le dieu des Combats ;
> Le Travail qui gémit, la Terreur qui frissonne,
> Et la Faim qui frémit des conseils qu'elle donne...

faim-valle [*fin-va-le*] n. f. Grande faim. Boulimie des chevaux, qui survient brusquement et souvent. Très grande faim : *avoir la faim-valle.*

Fain [*fin*] (François, baron), historien français, né et m. à Paris (1778-1837) ; secrétaire de Napoléon Ier, dont il a raconté la fin du règne, dans ses *Mémoires*, avec une remarquable précision.

faîne [*fè-ne*] ou **fêne** n. f. (lat. pop. *fagina ;* de *fagus*, hêtre). Fruit du hêtre : *la faîne renferme une amande comestible, qui peut aussi fournir une huile de saveur agréable, mais de conservation difficile.* (L'huile de faîne a été préconisée comme succédané de l'huile de foie de morue.)

fainéant [*fè-né-an*], **e** n. et adj. (de *faire*, et *néant*). Paresseux, nonchalant, apathique : *un écolier fainéant. Hist. Rois fainéants*, nom donné aux derniers rois de la race mérovingienne, qui laissèrent accaparer toute l'autorité par les maires du palais, depuis Thierry III (675) jusqu'à Childéric III (751). ANT. **Actif, diligent, laborieux.**

fainéanter [*fé, té*] v. n. *Fam.* Faire le fainéant.

fainéantise [*fè, ti-ze*] n. f. Vice du fainéant. ANT. **Activité, ardeur, diligence.**

faînée [*fè-né*] n. f. Récolte des faînes.

Fains, comm. de la Meuse, arr. et à 3 kil. de Bar-le-Duc, sur le *Fains*, affl. de l'Ornain, et le canal de la Marne au Rhin ; 1.930 h. Ch. de f. E. Asile d'aliénés.

faire [*fè-re*] v. a. (lat. *facere*. — *Je fais, nous faisons, vous faites, ils font. Je faisais. Je fis. Je ferai. Je ferais. Fais, faisons* (fe-zon), *faites. Que je fasse. Que je fisse. Faisant. Fait, e.*) Créer, former ; engendrer, enfanter : *qui a fait le monde ?* Former ensemble : *deux moitiés font un entier.* Fabriquer, composer : *faire une machine, un poème.* Opérer : *faire un miracle.* Pratiquer : *faire son devoir.* Disposer, arranger : *faire un lit.* Tailler, couper : *faire ses cheveux, sa barbe.* Former, décrire : *chemin qui fait un coude.* Représenter : *faire un personnage.* Chercher à paraître : *faire le généreux.* Se livrer à certaines études : *faire des armes, sa philosophie.* S'occuper : *n'avoir rien à faire.* Exercer : *faire un métier.* Contrefaire : *faire le mort.* Demander un prix : *faire un objet 20 francs.* Former, instruire : *faire un élève.* Égaler : *2 et 2 font 4.* Causer : *cela m'a fait du bien.* S'approvisionner de : *faire de l'eau, du bois.* Parcourir, franchir : *faire du cent à l'heure.* Excréter, évacuer : *faire du sang, des glaires.* Servir, fournir : *faire une pension à quelqu'un.* Fêter : *faire les Rois. Vén. Faire tête*, se dit de l'animal qui se retourne et se défend. *Faire son chemin*, parvenir. *Faire de son mieux*, s'efforcer. *Avoir fort à faire*, avoir de grandes difficultés à surmonter. *C'en est fait*, c'est fini. *Faire maison nette*, renvoyer tous ses domestiques. *Faire pitié*, exciter la compassion. *Faire sentinelle*, être en faction. *Faire faire*, charger quelqu'un de faire. *Faire que*, être cause que. *Il ne fait que d'arriver*, il vient à peine d'arriver. *Il ne fait que crier*, il crie sans cesse. *Arg. boulevard.* Soutenir, imposer : *c'est le chef de claque et la presse qui font bien des pièces. Faire une salle*, la remplir d'avance d'amis. *Arg. Faire suisse*, s'isoler pour boire ou manger. *S'en faire* (s.-ent. *de la bile* ou *des cheveux blancs*), se faire de la bile, du mauvais sang ; se décourager, se tourmenter, avoir peur : *faut pas s'en faire ; t'en fais pas. Savoir y faire*, et, par abrév. : *savoir y f*, être adroit, débrouillard. *Ça n'a rien à faire*, il n'y a rien à faire, il ne faut pas y compter. *Pop.* Voler : *faire une montre.* Séduire, conquérir : *faire une femme.* Jouer : *faire l'apéritif au zanzibar. Faire sa Sophie*, poser pour la sagesse, pour la vertu. *Il ne faut pas me la faire*, inutile de chercher

à me faire croire cela, me tromper. V. imp. : *il fait nuit, il fait beau.* V. n. Convenir, s'assortir : *le gris fait bien avec le bleu.* Dire : *j'accepte, fit-il.* Terminer : *on n'aurait jamais fait, si l'on voulait tout dire.* Loc. div. : *C'en est fait*, la chose est consommée, il n'y a plus à y revenir. *C'en est fait de*, cette personne, cette chose est perdue sans espoir. *C'est bien fait*, c'est mérité. *Ce qui est fait est fait*, ne revenons pas sur le passé. *Ce qui est fait n'est pas à faire*, mieux vaut terminer une besogne que de la laisser pour plus tard. *Ce n'est ni fait ni à faire*, c'est très mal exécuté. *Phrase toute faite*, locution immuable consacrée par l'usage ; banalité. **Se faire** v. pr. Devenir : *se faire vieux.* S'améliorer : *ce vin se fera.* S'habituer : *se faire à la fatigue.* Embrasser une carrière : *se faire prêtre. Gram.* Le part. pass. *fait*, suivi d'un infinitif, est toujours invariable : *maison que j'ai fait construire.* PROV. : **Fais ce que tu fais**, traduction du prov. lat. *Age quod agis*, applique-toi exclusivement à ce que tu as entrepris. **Paris ne s'est pas fait en un jour**, rien ne se mène à bien sans le temps nécessaire. ALLUS. HIST. : **Qui t'a fait comte ? — Qui t'a fait roi ?** Adalbert, comte de Périgord, avait usurpé les titres de comte de Poitiers et de Tours. Hugues Capet lui fit porter par un messager la première des questions ci-dessus... et reçut la seconde en réponse. Elle caractérise les rapports des premiers Capétiens avec les grands possesseurs de fiefs. (V. LAISSER.) ALLUS. LITTÉR. V. GALÈRE, et MOURIR. ANT. **Défaire.**

faire [*fè-re*] n. m. Action de faire : *le dire n'est pas le faire.* Manière de peindre, d'exécuter, de graver, particulière à chaque artiste : *le faire de Raphaël, de Michel-Ange.*

faire-le-faut [*fè-re-le-fô*] n. m. Chose inévitable, qu'il faut faire ou subir. (VX.)

faire-part n. m. invar. *Fam.* Lettre de faire part : *envoyer un faire-part.* V. PART. (L'Acad. écrit : *un faire part.*)

faire-valoir n. m. Action de faire produire des revenus à un bien-fonds, à un capital. *Faire-valoir direct*, mode d'exploitation agricole dans lequel c'est le propriétaire lui-même qui est l'exploitant (par opposition à *fermage* ou à *colonat*).


Fairfax.

Fairfax [*fèr-fakss*] (lord Thomas), général anglais, né à Denton (1611-1671). Il prit une part active à la révolution dont Cromwell fut plus tard le chef, et battit Charles Ier à Naseby. Il favorisa ensuite la restauration de Charles II.

fairfieldite [*fèr-fil*] n. f. *Minér.* Phosphate hydraté de manganèse et de calcium.

fair-trade [*fèr-trè-de*] n. m. (en angl. *équitable commerce*). Doctrine économique, opposée en Angleterre au libre-échange (*free-trade*) et fondée sur la complète réciprocité sous les rapports commerciaux.

faisable [*fe-za-ble*] adj. Qui peut être fait.

faisan [*fe-zan*] n. m. (lat. *phasianus*, oiseau du Phase). Genre d'oiseaux de la famille des phasianidés, originaires d'Orient : *chasser le faisan.*

— ENCYCL. On entend, généralement, par *faisans* tous les oiseaux qui font partie de la famille des

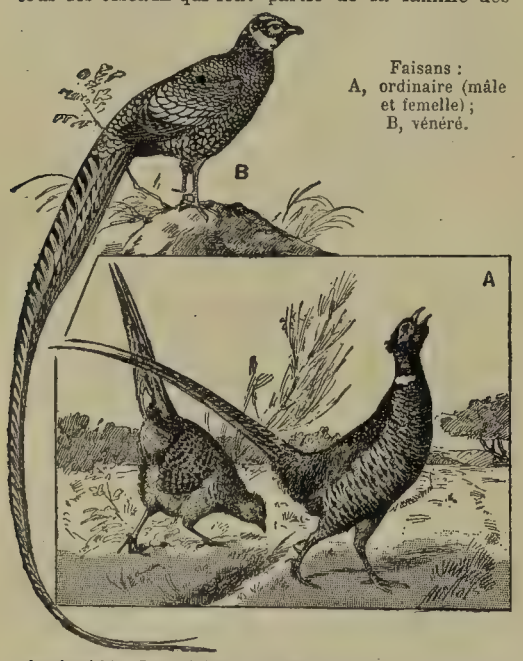

Faisans : A, ordinaire (mâle et femelle) ; B, vénéré.

phasianidés. Les faisans proprement dits sont des gallinacés d'assez grande taille, différant assez peu des coqs par les caractères zoologiques, mais ayant une tête emplumée sans caroncules. Cependant, les faisans oreillards en possèdent. Leur chair est très savoureuse.

Les plumes de la queue atteignent chez les mâles de grandes dimensions, jusqu'à deux mètres chez le *faisan vénéré* du nord de la Chine. On connaît de nombreuses espèces de faisans, originaires de l'Asie.

Les faisans vivent en général par couple, dans les régions montagneuses et les prairies.

Le *faisan commun* est originaire de la région caspienne ; en Europe, il s'est multiplié dans les chasses gardées, sans cependant s'acclimater complètement à l'état sauvage.

faisances [*fe-zan-se*] n. f. pl. Redevances d'un fermier en sus du prix de son bail.

faisance-valoir n. f. Se dit de l'action de cultiver une terre arable. *Par ext.* Domaine. (VX.)

faisandage [*fe-zan*] n. m. Action de faisander.

faisande n. f. V. FAISANE.

faisandeau [*fe-zan-dô*] n. m. Jeune faisan.

faisander [*fe-zan-dé*] v. a. Donner au gibier, en le gardant quelque temps, un fumet que le faisan prend en se mortifiant. **Se faisander** v. pr. Devenir faisandé. Sans pronom : *laisser faisander un lapin ; la bécasse se mange très faisandée.*

faisanderie [*fe-zan-de-rî*] n. f. Lieu où l'on élève des faisans.

— ENCYCL. Les faisanderies ont pour but d'approvisionner de faisandeaux les chasses gardées. On installe les parquets dans un endroit entouré de clôtures élevées, et sur un sol herbeux, parsemé de buissons et de fourrés. Les oiseaux (un mâle pour cinq ou six femelles) sont placés dans des compartiments clos, où a lieu la pariade. Les œufs sont enlevés au fur et

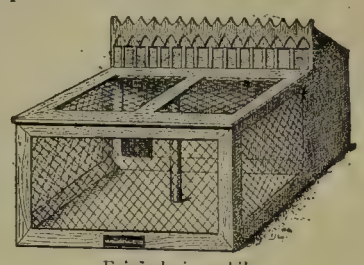
Faisanderie mobile.

à mesure de la ponte, et on les donne à couver à des poules (les poules dites *nègre-soie* sont très recherchées dans ce but), ou bien on les place dans des couveuses artificielles.

L'incubation dure vingt-cinq jours ; on nourrit les jeunes avec des œufs de fourmis, des larves, des pâtées d'œufs durs et de pain, du millet, du chènevis, et enfin du sarrasin ; on les abreuve d'eau pure. Après la mue, capables de se suffire à eux-mêmes, les jeunes oiseaux peuvent être lâchés dans les cantons à repeupler.

faisandier, ère [*fe-zan-di-é*] n. Personne qui nourrit, élève des faisans.

faisane [*fe-za-ne*] ou **faisande** [*fe-zan-de*] n. f. Femelle du faisan. Adjectiv. : *poule faisane* ou *faisande.*

Faisans [*fe-zan*] (ÎLE DES) ou **de la Conférence**, au milieu de la Bidassoa, où fut conclu le traité des Pyrénées, en 1659. Elle appartient moitié à la France, moitié à l'Espagne.

faisant [*fe zan*], **e** adj. Qui fait, qui agit. (VX.)

faisceau [*fè-sô*] n. m. (du lat. pop. *fascellum*, de *fascis*, botte, paquet). Réunion de certaines choses liées ensemble : *un faisceau de piquets. Fig.* Personnes, objets dont la réunion compose un ensemble solide et puissant : *un faisceau d'arguments.* Assemblage de fusils qui se soutiennent en forme de pyramide : *former les faisceaux. Anat.* Groupe de fibres ou de nerfs juxtaposés dans le sens de leur longueur. *Techn.* Réunion d'ardoises de formes irrégulières. *Physiq. Faisceau lumineux*, réunion de rayons lumineux partis du même point, et bornés à un espace déterminé. *Artill. Faisceau de tir*, ensemble des plans verticaux passant par l'axe des pièces (plan de tir) d'une batterie. Pl. Verges de bouleau liées autour d'une hache, que portait le licteur romain devant certains magistrats, comme signe de leur pouvoir : *les licteurs abaissaient leurs faisceaux devant les vestales. Faisceaux aimantés*, ensemble de plusieurs lames d'acier aimantées, et groupées pour obtenir une puissante force magnétique.

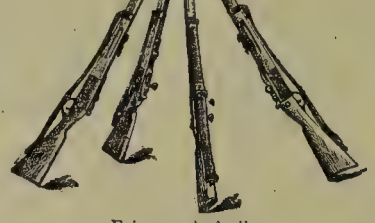
Faisceau de fusils.


Faisceau de licteur.

— ENCYCL. *Antiq. rom.* Les faisceaux étaient un assemblage de baguettes de bouleau ou d'orme liées par des courroies de cuir, que les licteurs portaient devant certains magistrats romains. Sous les rois et dans les premiers temps de la république, une hache était placée au milieu. Les verges rappelaient le pouvoir d'infliger un châtiment corporel ; la hache, celui de frapper de la peine capitale. Publicola fit supprimer la hache, sauf pour les dictateurs. Consuls, préteurs et questeurs reprenaient la hache à la guerre, et dans les provinces. Le nombre des faisceaux variait naturellement, ainsi que celui des licteurs, suivant les magistratures. (V. LICTEUR.)

Pendant les funérailles des magistrats, on portait les faisceaux renversés. Les faisceaux figurent souvent comme ornements dans les bas-reliefs antiques.

faiseleux [*fè-ze-leû*] n. m. Ouvrier qui débarrasse des décombres les carrières d'ardoises.

faiseur, euse [*fe-zeur, eu-ze*] n. Qui fait, qui fabrique : *faiseuse de corsets. Bon faiseur, bonne faiseuse*, personne réputée par la bonne qualité de ses produits. *Fig.* Intrigant, hâbleur. *Faiseuse d'anges*, avorteuse.

faisonnat [*fè-zo-na*] ou **faissonnat** [*fè-so-na*] n. m. Fagot composé de brindilles à l'intérieur et de gros morceaux à l'extérieur.

faisse [*fè-se*] n. f. (lat. *fascia*). Cordon d'osier tressé, dont on entoure les ouvrages de vannerie pour leur donner de la solidité.

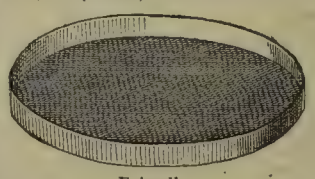
Faisselle.

faisselle [*fè-sè-le*] n. f. (lat. *fiscella*). Panier, vase pour faire égoutter les fromages. Table sur laquelle, en Normandie, on presse le marc de pommes pour le faire égoutter.

faisser [*fè-sé*] v. a. Garnir de faisses.

faisserie [*fè-se-ri*] n. f. (de *faisse*). Ouvrage de vannerie à jour, à claire-voie.

faissier [*fè-si-é*] n. m. (de *faisse*). Vannier qui fait les ouvrages à jours.

fait [*fè*], **e** part. pass. Vêtu, arrangé : *être fait comme un voleur.* Qui a subi une certaine fermentation et est devenu par là plus ou moins propre à être consommé : *melon trop fait. Fait à peindre, au tour, au moule*, très bien conformé. *Fait à plaisir*, inventé, controuvé.

fait [*fè*] n. m. (lat. *factum*, chose faite). Action, chose faite : *nier un fait.* Événement, chose réellement existante : *un fait singulier.* Ce qui convient : *ceci n'est pas mon fait.* Ce qui est en question : *en venir au fait. Hauts faits*, exploits, belles actions. *Faits d'armes*, exploits militaires. *Faits divers*, rubrique sous laquelle les journaux publient les accidents, menus scandales, etc. *C'est un fait*, cela est constant. *Au fait*, tout bien considéré. *Aller au fait*, aller à l'essentiel. *Le fait est que...*, la vérité est que... *Etre sûr de son fait*, de ce qu'on avance. *Voies de fait*, actes de violence. *Prendre quelqu'un sur le fait*, le surprendre au moment où il commet une action qu'il voulait cacher. *Prendre fait et cause pour quelqu'un*, se ranger de son parti, prendre sa défense. *Faits et gestes*, grandes actions, actions en général. *Fait accompli*, fait consommé et sur lequel il n'y a plus à revenir. *Possession de fait*, réelle, effective. *Mettre, poser en fait*, avancer comme certain. *Etre, mettre au fait de*, être, mettre au courant de. *Dire à quelqu'un son fait*, lui dire franchement ce qu'on pense de lui. *De fait*, opposé à *de droit.* Loc. adv. : *Dans le fait, par le fait*, en réalité, effectivement. *Si fait*, affirmation. *Tout à fait*, entièrement. Loc. prépos. : *En fait de*, en matière de. PROV. : **L'intention est réputée pour le fait**, il faut tenir compte d'une intention, bien qu'elle n'ait pas été mise à exécution.

Faits et Dits mémorables, compilation historique de Valère-Maxime (Ier s.). C'est un recueil de paroles et d'actes mémorables d'hommes de divers temps et de différentes nations, classés par vertus et par vices. La valeur historique en est médiocre.

Faits et bonnes mœurs du sage roi Charles V (*le Livre des*), par Christine de Pisan (1403) ; panégyrique en trois livres, plein de renseignements exacts, mais encombré de considérations morales et de rapprochements historiques.

faîtage [*fè*] n. m. (de *faîte*). Pièce de bois au haut d'un toit, et sur laquelle s'appuient les bouts supérieurs des chevrons. Feuille de plomb ou suite de tuiles qui protège le haut d'un toit. *Féod.* Droit que chaque propriétaire payait au seigneur pour toute construction ayant un faîte.

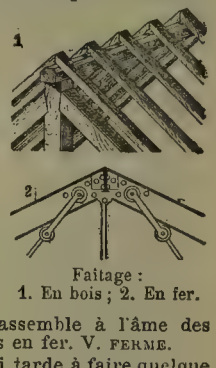

Faîtage : 1. En bois ; 2. En fer.

— ENCYCL. *Constr.* Le faîtage est formé par l'arête supérieure du toit ou plan horizontal de jonction de ses rampants. Il assure le repos et l'appui immédiat des chevrons supportant la couverture. Dans les combles en bois, le faîtage s'assemble à tenon et mortaise avec le haut du poinçon. Dans les charpentes en fer, il est établi par des fers à simple ou double T, et il s'assemble à l'âme des arbalétriers à l'aide d'équerres en fer. V. FERME.

faitard [*fè-tar*], **e** adj. Qui tarde à faire quelque chose, lent, paresseux. (VX.)

faitardise [*fè-tar-di-ze*] n. f. Lenteur, paresse, fainéantise. (VX.)

fait-diversier [*vèr-si-é*] n. m. Reporter chargé dans un journal de recueillir et de publier des faits divers. Pl. des *fait-diversiers.* (On dit quelquefois *fait-diversiste.*)

faîte [*fè-te*] n. m. (allem. *first*, influencé par le lat. *fastigium*). Comble d'un édifice : *monter sur le faîte d'une maison.* Sommet, cime : *le faîte d'un arbre. Fig.* Le plus haut degré : *le faîte des grandeurs. Géogr. Ligne de faîte*, crête d'une chaîne déterminant le partage des eaux des deux versants. ANT. **Base, fondement.**

faîteau [*fè-tô*] n. m. Ornement en métal ou en poterie, qui recouvre les parties supérieures d'une charpente.

faîteries [*fè-te-rî*] n. f. pl. Moules de formes diverses, à l'usage des carreleurs.

faîtière [*fè*] n. f. Tuile courbe dont on recouvre le faîtage d'un toit. Sorte de lucarne ouverte pour éclairer l'espace qui est sous le comble. Adjectiv. : *tuile, lucarne faîtière.*

— ENCYCL. *Constr.* La faîtière est la tuile demi-cylindrique qui recouvre le faîtage et le met à l'abri des intempéries. Chaque faîtière est réunie, à celle qui la précède ou la suit, par un enduit de plâtre ; elle repose sur les tuiles plates du toit, auxquelles elle est reliée, au moyen d'un solin en plâtre, de manière à empêcher toute infiltration d'eau et préserver ainsi le faîtage.


Faîtières.

faîtiste [*fè-tis-te*] n. m. (de *faire*). En vx franç., agent, exécuteur ; qui accomplit une chose. Poète, auteur. (On disait aussi FAITITRE, FACTISTE, FATISTE.)

fait-tout n. m. invar. Récipient de zinc, de tôle émaillée, pourvu d'un couvercle, muni de deux poignées et servant à différents usages en cuisine.


Fait-tout.

Faivre (Abel), peintre et dessinateur français, né à Lyon en 1867. Ses caricatures, cruellement poussées vers un certain type de laideur bizarre, contrastent avec ses portraits, d'une facture délicate et recherchée.

faix [*fè*] n. m. (lat. *fascis*). Charge, fardeau : *porter un lourd faix.* Tassement dans une maison récemment construite. *Fig.* : *le faix des années. Obstétr.* Fœtus et ses annexes. *Arrière-faix*, le placenta.

faix [*fè*] n. m. *Mar.* Ralingue de têtière.

Fakhr-eddin-Benakéti, historien et poète persan du XIIIe et du XIVe siècle ; auteur d'une chronique générale, de la création à l'an 717 de l'hégire.

fakir ou **faquir** n. m. (de l'arabe *fakir*, pauvre). Ascète musulman. *Par ext.* Nom donné en Europe aux pénitents hindous de toutes sectes, qui vivent d'aumônes et se livrent à toutes sortes de mortifications.

— ENCYCL. Les ascètes musulmans, qui, en Perse, en Turquie et dans le nord de l'Afrique, sont appelés *derviches*, sont désignés dans l'Inde par le mot *fakir*. Ils se divisent en deux classes : les *ba-char* (réguliers), qui appartiennent à un ordre et observent des règlements rigoureux, et les *bi-char* (irréguliers). Leur costume comprend habituellement : un manteau de feutre (blanc ou noir), une coiffure conique, un turban jaune ou une calotte de feutre. Comme accessoires : une béquille en bois ou en fer pour soutenir le coude ou la tête pendant les contemplations, une baguette terminée par une main pour gratter leur épiderme crasseux, une sébile (*kachkul*) pour les aumônes, et un chapelet de 32, 66 ou 99 grains. Ils ne vivent que d'aumônes, et leur existence est purement contemplative. Pour combattre le sommeil ils prennent les poses les plus incommodes et quelques-uns passent des nuits entières à répéter les mots : *Là ilâha illâ allah* (Il n'y a d'autre dieu qu'Allah).


Fakir.

Quant aux ascètes des sectes hindoues (*yogi*), que les Européens appellent communément *fakirs*, ce sont des pénitents qui parcourent le pays vêtus seulement d'un lambeau d'étoffe, les cheveux longs et la barbe hirsute, et se livrent en public aux mortifications les plus cruelles. Les Hindous ont pour eux une très grande vénération.

falabréguier [*ghi-é*] n. m. Un des noms vulgaires du *micocoulier*. (Syn. FABRECOULIER.)

falaise [*lè-ze*] n. f. (anc. haut allem. *felisa*). Terres, rochers escarpés, sur les bords de la mer : *les falaises des côtes normandes*.

— ENCYCL. Les falaises se forment toutes les fois que le littoral battu par les vagues est constitué par des couches à stratification horizontale et que les couches supérieures reposent sur des roches moins résistantes à l'érosion des eaux marines.

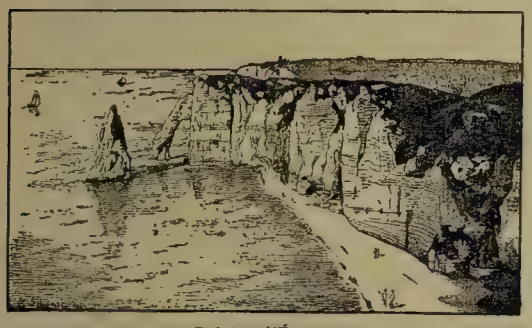
Falaise d'Étretat.

Celles-ci, en effet, tendent sans cesse à creuser sous la falaise comme un rentrant, et un jour vient où la partie en surplomb s'écroule sous son propre poids.

Les calcaires, les grès, les granits donnent naissance à des falaises ; et les murailles calcaires, notamment, se dressent souvent à 100 ou 120 mètres au-dessus des flots (falaises d'Etretat, ou pays de Caux). Partout, l'ablation des mers s'exerce avec intensité et violence.

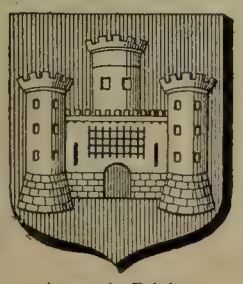
Armes de Falaise.

Falaise [*lè-ze*], ch.-l. d'arr. (Calvados), sur l'Ante, affl. de la Dive ; ch. de f. Et. ; 6.850 h. (*Falaisiens*). Patrie de Guillaume le Conquérant, de Vauquelin de La Fresnaye. Beau château roman. Prise par Henri IV sur les Ligueurs en 1591. — L'arr. a 5 cant., 114 comm., 42.290 h. ; le cant. Nord a 27 comm. et 9.340 h. ; le cant. Sud, 8 comm. et 6.990 h.

falaiser [*lè-zé*] v. n. Se briser centre une falaise, en parlant de la mer.

falarique n. f. (lat. *falarica*). Arme de jet, en forme de flèche, chez les Anciens et au moyen âge : *un perfectionnement fit de la falarique un instrument incendiaire*.


Falarique.

falbala n. m. Volant, bande d'étoffe plissée, qu'on met pour ornement à une robe, à des rideaux, etc. Ornement de toilette en général.

falbalassé [*la-sé*], **e** adj. Chargé de falbalas.

falbalasser [*la-sé*] v. a. Orner de falbalas.

falcade n. f. *Mar.* Syn. de FALQUE.

falcaire [*kè-re*] n. f. (du lat. *falx*, *falcis*, faux). *Bot.* Genre d'ombellifères appelées aussi *crithmes*, et dont une espèce vit en France. *Art milit.* Epée recourbée en forme de faux.

falcidie [*dî*] ou **falcidienne** [*di-è-ne*] n. f. (du tribun *Fulcidius*). *Dr. rom.* Portion dont l'héritier testamentaire trop chargé de legs avait le droit de faire la distribution entre les héritiers *ab intestat*. Adjectiv. : *quarte falcidie*. V. QUARTE.

falciforme [*si*] adj. (du lat. *falx*, *falcis*, faux, et de *forme*). Qui a la forme d'une faux : *ligament falciforme du foie*.

falcinelle [*nè-le*] n. m. Genre d'oiseaux de la famille des paradiséidés. Nom donné également à un sous-genre d'ibis à long bec arqué, à plumage bronzé, répandu dans l'Ancien et le Nouveau monde : *les falcinelles vivent dans les marais, et par bandes*.


Mme Falcon.

Falcon (CAP), cap d'Algérie, qui ferme à l'O. le golfe d'Oran.

Falcon (Marie-Cornélie), cantatrice française, née et morte à Paris (1812-1897). Son nom est resté attaché à l'emploi des grands premiers rôles qu'elle a tenus à l'Opéra (Alice dans *Robert le Diable*, Valentine dans les *Huguenots*, Rachel dans la *Juive*, etc. : *une falcon*). Sa carrière fut courte : au bout de cinq ans, elle perdit sa belle voix.

Falconet [*ko-nè*] (Etienne-Maurice), statuaire français, né et m. à Paris (1716-1791) ; auteur d'une célèbre statue équestre de *Pierre le Grand*, de la *Baigneuse*, de l'*Hiver*, de *Pygmalion et Galatée*. On lui attribue la pendule de la collection Camondo, au Louvre. Il a laissé des travaux littéraires sur les beaux-arts, surtout sur la sculpture ; le style, remarquablement concis, en est parfois incorrect.


Falconet.

Falconetto (Jean-Marie), peintre et architecte italien, né à Vérone, m. à Padoue (1458-1534) ; il éleva à Padoue la magnifique chapelle Saint-Antoine.

falconidés n. m. pl. Famille d'oiseaux rapaces, comprenant les *aigles*, les *milans*, les *faucons diurnes*, les *buses*, etc. S. un *falconidé*.

falculaire [*lè-re*] adj. (du lat. *falcula*, petite faux). Qui est en forme de faux.

fale ou **falle** [*fa-le*] n. f. Nom vulgaire du jabot des oiseaux de basse-cour, et particulièrement de celui du pigeon.

Falémé, riv. d'Afrique. Elle se jette dans le Sénégal, à 20 kil. au-dessus de Bakel ; cours 600 kil.

falère n. f. (mot catalan signif. *activité*). Nom vulgaire donné à une maladie des moutons, dans le Roussillon. (Cette maladie, encore peu connue, est probablement une affection paludéenne ; elle n'atteint que les moutons mis à la pâture au bord de la mer. Elle est caractérisée par des vertiges, et aboutit rapidement à la mort de l'animal.)

Faléries [*rî*], anc. ville d'Etrurie, connue surtout par l'aventure d'un maître d'école vénal qui proposa à Camille de lui livrer en otage les enfants des premières familles de la ville, qu'assiégeait alors le général romain. Celui-ci refusa avec indignation, et renvoya le maître d'école en ordonnant aux enfants de le fouetter le long du chemin. (Hab. *Falisques*.)

falerne [*lèr-ne*] n. m. Vin estimé, que l'on récoltait autrefois dans le vignoble du même nom.

Falerne, vignoble de Campanie, très célèbre chez les anciens Romains. Le *massique* et le *faustin* étaient les plus renommés de ses vins.

Falguière (Jean-Alexandre-Joseph), sculpteur français, né a Toulouse, m. à Paris (1831-1900). Artiste nerveux et élégant, il est l'auteur d'œuvres hardies et expressives : *le Vainqueur au combat de coqs*, *Danseuse égyptienne*, *la Femme au paon*, *Danseuse*, *Poète monté sur Pégase*, etc. Comme peintre, Falguière a exposé des toiles très solides et colorées : *Eventail et poignard*, *Lutteurs*, etc.


Falguière.

Falier ou **Faliero,** illustre famille de Venise, qui fournit à la ville plusieurs doges, dont les plus célèbres sont : ORDELAFO FALIER, doge de 1102 à 1117, vainqueur à Zara, et surtout MARINO FALIER, doge de 1354 à 1355, que les patriciens firent décapiter sur le grand escalier de son palais, à la suite d'un mystérieux procès (1274-1355).

Faliero (*Marino*), drame en cinq actes et en vers, de Byron. — Casimir Delavigne a traité le même sujet dans une tragédie, *Marino Faliero*, œuvre émouvante et tragique (1817).

Faliero (*Exécution de Marino*), tableau d'Eugène Delacroix ; composition dramatique, d'une grande richesse de mise en scène (1829).

Falisolle [*zo-le*], comm. de Belgique (prov. et arr. de Namur) ; 2.610 h. Carrières.

Falisque n. et adj. Habitant de Faléries.

Falize (Joseph-*Lucien*), orfèvre français, né et m. à Paris (1842-1897). Il s'attacha surtout à la résurrection de l'émail de basse taille.

Falk (Adalbert), homme d'Etat prussien, né à Matschkau, m. à Hamm (1827-1900). Il fut, comme ministre de l'instruction publique et des affaires ecclésiastiques, lauxiliaire dévoué de Bismarck dans le *Kulturkampf*.

Falkenhausen (Frédéric **de**), général allemand, né à Potsdam en 1869, commandant du 6e corps d'armée en 1916-1917. Il succéda à de Bissing comme gouverneur de la Belgique (1917) et le surpassa en cruauté.

Falkenhayn (Erich **de**), général allemand, né à Burg-Belchau, m. à Potsdam (1861-1922) ; ministre de la guerre en 1914, puis chef d'état-major général jusqu'en 1916. Il commanda la IXe armée austro-allemande qui envahit la Roumanie, puis l'armée turque de Palestine.


Falkenhayn.

falkenhaynite [*kè-nè*] n. f. *Miner.* Sulfo-antimonite de cuivre.

Falkirk, v. d'Ecosse (comté de Stirling), non loin de l'estuaire du Forth ; 18.000 h. Fonderies, tanneries ; mines aux environs.

Falkland [ÎLES] ou **Malouines,** dans l'Atlantique, au S. de l'Amérique méridionale ; à l'Angleterre ; 2.000 h. Ch.-l. *Port-Stanley*. Pâturages, chevaux, moutons. Le 3 décembre 1914, devant l'archipel des Falkland, défaite de la flotte allemande de von Spee par l'amiral anglais Sturdee, qui coula les trois principales unités ennemies.

fallace [*fa-la-se*] n. f. (lat. *fallax*). Tromperie ; disposition à tromper. (Vx.)

fallacieusement [*fa-la-si-eu-ze-man*] adv. D'une manière fallacieuse.

fallacieux, euse [*fa-la-si-eû, eu-ze*] adj. (lat. *fallax*). Trompeur, spécieux, fourbe : *argument fallacieux*. ANT. **Droit, franc, sincère.**

Falleron, comm. de Vendée, arr. et à 48 kil. des Sables-d'Olonne, près du petit fleuve côtier le *Falleron* ; 1.280 h.

Fallières (Armand), homme politique français, né à Mézin en 1841, président du Sénat en 1899 ; succéda à Emile Loubet comme président de la République (1906 à 1913).

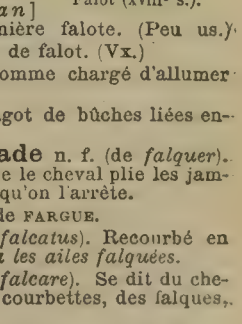
Fallières.

falloir [*fa-loir*] v. impers. (autre forme de *faillir*. — *Il faut. Il fallait. Il fallut. Il a fallu* et les autres temps composés. *Il faudra. Il faudrait. Qu'il faille. Qu'il fallût.*) Etre nécessaire, obligatoire. Etre convenable, utile : *il faut manger pour vivre*. Etre nécessaire à. Etre un besoin pour : *il lui faut du repos*. *S'en falloir*, manquer. *Tant s'en faut que*, il s'en manque beaucoup : *Personne comme il faut*, qui a les manières des gens bien élevés.

Fallope (Gabriel), habile chirurgien et anatomiste italien, né à Modène, m. à Padoue (1523-1562). Il a décrit, le premier, des organes essentiels (ostéologie du crâne, oreille interne, trompe de Fallope).

Falloux [*fa-lou*] (Frédéric, comte **de**), publiciste et homme politique français, né à Angers, m. à Paris (1811-1886). Membre de l'Académie française, il se signala comme un des plus ardents défenseurs du catholicisme libéral, et fut le promoteur de la loi de 1850 sur la liberté de l'enseignement, que l'on appelle souvent *loi Falloux*.


Falloux.

Fall-River, v. des Etats-Unis (Massachusetts), sur la rivière Taunton ; 114.000 h. Machines, cotonnades.

falltrank n. m. (de l'allem. *fallen*, tomber, et *trank*, boisson [boisson pour les chutes]). Nom germanique des plantes vulnéraires (arnica, etc.). Mélange de ces plantes, que l'on prend en infusion.

fallue [*fa-lû*] n. f. Dans l'ouest de la France, brioche grossière.

Falmouth, v. d'Angleterre (Cornwall), à l'embouchure du *Fal* dans la Manche ; 12.000 h.


Falot (XVIIIe s.).

falot [*lo*] n. m. (ital. *falo*). Lanterne de grandes dimensions. *Halte au falot!* injonction qu'adresse un factionnaire à l'homme qui porte le falot, dans une ronde nocturne.

falot [*lo*], **e** adj. (de l'angl. *fellow*, compagnon). Drôle, plaisant, grotesque : *récit falot, personne falote*. (On l'emploie souvent à tort au sens de : terne, effacé : *un être falot*.)

falotement [*man*] adv. Drôlement, d'une manière falote. (Peu us.)

faloterie [*rî*] n. f. Acte de falot. (Vx.)

falotier [*ti-é*] n. m. Homme chargé d'allumer ou de porter des falots.

falourde n. f. Gros fagot de bûches liées ensemble.

falque [*fal-ke*] ou **falcade** n. f. (de *falquer*). Petite courbette dans laquelle le cheval plie les jambes très bas en coulant, lorsqu'on l'arrête.

falque n. f. *Mar.* Syn. de FARGUE.

falqué [*ké*], **e** adj. (lat. *falcatus*). Recourbé en forme de faux : *le martinet a les ailes falquées*.

falquer [*ké*] v. n. (ital. *falcare*). Se dit du cheval qui exécute de petites courbettes, des falques, avant de s'arrêter.

falquet [*kè*] n. m. (ital. *falchetto*). Variété de faucon appelée aussi HOBEREAU.

falsifiable adj. Qu'on peut falsifier.

falsificateur, trice adj. et n. Qui falsifie.

falsification [*si-on*] n. f. Action de falsifier : *la falsification des denrées alimentaires est sévèrement punie*. Etat de la chose falsifiée.

— ENCYCL. *Dr.* V. FRAUDE.

falsifier [*fi-é*] v. a. (du lat. *falsus*, faux, et *facere*, faire. — Se conj. comme *prier*.) Dénaturer, altérer, contrefaire, imiter frauduleusement : *falsifier un acte, une signature, un texte, des monnaies.* Frelater, altérer en parlant d'une substance : *falsifier du vin, du lait.*

Falstaff (John), fameux capitaine anglais (son véritable nom était *Fastolf*), né à Caister Castle (vers 1378-1459). Il fut régent en Normandie, gouverneur du Maine et de l'Anjou pour le roi d'Angleterre. Il se distingua à Azincourt, à la Journée des harengs, à Patay. Shakespeare, qui le met en scène dans les deux parties de *Henri IV* et dans les *Joyeuses commères de Windsor*, en a fait le type de la débauche, du cynisme et de l'effronterie.

Falstaff, comédie lyrique en trois actes et six tableaux, livret de Arrigo Boïto, musique de Verdi, où le compositeur a essayé de renouveler sa manière par l'imitation des maîtres allemands avec des scènes qui s'enchaînent les unes aux autres et qui ne laissent place à aucun morceau proprement dit (1893).

Falster [*tèr*], île du Danemark, dans la Baltique ; 43.000 h. Ch.-l. *Nykiœping.* Elevage, céréales.

falun n. m. (m. tourangeau). Dépôt d'origine marine, composé de débris de coquilles et de sable siliceux, que l'on trouve dans les Landes, en Touraine, etc., et qui s'emploie comme amendement : *l'action du falun est analogue à celle de la marne.*

— Encycl. *Agric.* On rencontre, en France, les faluns dans les Landes, la Touraine, l'Anjou, la Bretagne, la Normandie, et ces dépôts sont susceptibles d'être employés comme amendements calcaires, car ils renferment jusqu'à 70 pour 100 de carbonate de chaux, puis de la silice (15 à 25 p. 100), de la magnésie, de l'alumine, etc.

Falun (et non **Fahlun**), v. de Suède (Dalécarlie) ; 6.700 h. Mines de cuivre.

falunage n. m. Action de faluner des terres pour les amender. Exploitation du falun.

faluner [*né*] v. a. Répandre du falun sur un champ : *faluner un sol siliceux.*

faluneur, euse [*eu-ze*] n. Personne chargée de faluner.

falunière n. f. Carrière de falun.

falzar n. m. *Arg.* Pantalon.

fama n. m. (abrév. de *fagama*, signif. chef en malinké). Nom donné à certains chefs indigènes, dans l'Afrique-Occidentale française.

Famagouste ou **Mankostá,** v. de la côte orientale de l'île de Chypre, jadis très grande ville, aujourd'hui simple bourgade. Ruines d'une magnifique cathédrale du XIIIe s.

famatinite n. f. *Minér.* Sulfo-antimoniate cuivreux.

fama volat, mots lat. signif. : *La renommée vole.* C'est ainsi que Virgile (*Enéide*, III, 121) exprime la rapidité avec laquelle une nouvelle se répand.

fame n. f. (lat. *fama*). Réputation. (Vx.)

famé, e adj. (du lat. *fama*, réputation). Qui a telle ou telle réputation : *bien, mal famé.*

Fameck, comm. de la Moselle, arr. de Thionville Ouest ; 1.296 h.

famélique adj. et n. (lat. *famelicus*). Ordinairement tourmenté par la faim : *poète, auteur famélique.*

Famenne, petit pays de Belgique (prov. de Luxembourg et de Namur), entre le Condroz et l'Ardenne ; ch.-l. *Marche-en-Famenne.*

fameusement [*ze-man*] adv. *Fam.* D'une manière fameuse. Extrêmement.

fameux, euse [*meû, eu-ze*] adj. (lat. *famosus ;* de *fama*, renommée). Renommé, célèbre, illustre : *héros fameux.* Grand, extraordinaire en son genre : *c'est un fameux imbécile.* Excellent : *un vin fameux.* Substantiv. Ce qui est excellent, distingué : *boire du fameux.* Ant. **Inconnu, ignoré, obscur, oublié.**

familial, e, aux adj. Qui concerne la famille, qui en a le caractère : *réunion familiale. Maladie familiale,* maladie apparaissant, sans cause extérieure, chez plusieurs sujets d'une même famille et affectant chez eux une évolution identique : *l'hémophilie est une maladie familiale.*

familiariser [*zé*] v. a. (du lat. *familia*, famille). Rendre familier. Accoutumer, habituer : *familiariser un cheval avec les obstacles.* **Se familiariser** v. pr. Entrer dans l'intimité de quelqu'un. Prendre un ton familier. S'habituer à. Avoir la pratique de : *se familiariser avec une langue étrangère.*

familiarité n. f. Manière familière de vivre avec quelqu'un. Manière de parler, d'écrire, d'un ton simple et aisé : *la familiarité du style.* Pl. Façons exemptes de gêne. Privautés : *se permettre des familiarités.* Expression simple du langage ordinaire. Prov. : **La familiarité engendre le mépris,** pour conserver le respect auquel on a droit, il faut éviter de se familiariser à l'excès. Ant. **Fierté, raideur, arrogance.**

familier [*li-é*], **ère** adj. (lat. *familiaris ;* de *familia*, famille). Qui fréquente habituellement quelqu'un, et vit dans son intimité. Qui a des manières libres : *être familier avec ses inférieurs.* Qui est fait sans contrainte : *prendre un ton familier.* Que l'on sait, que l'on connaît, que l'on fait bien par l'habitude : *cette chose lui est familière. Style familier,* simple, sans ornements. *Terme familier,* peu relevé, qui manque de noblesse. N. m. Qui vit familièrement avec une personne éminente : *c'est un familier du ministre. Les familiers d'une maison,* ceux qui la fréquentent habituellement. *Familiers du saint-office,* bas officiers chargés d'arrêter les personnes qui étaient dénoncées à l'Inquisition. Ant. **Hautain, arrogant, sauvage, farouche.**

familièrement [*man*] adv. D'une manière familière : *s'entretenir familièrement avec quelqu'un.*

familistère [*lis-tè-re*] n. m. (de *famille*, et d'une désinence empruntée à *monastère*). Etablissement où plusieurs familles vivent en commun, d'après le système de Fourier.

— Encycl. Le plus important des familistères est celui fondé par Godin-Lemaire en 1859, à Guise (Aisne). On fabrique à Guise des poêles et des fourneaux de fonte.

L'idée mère de cet important établissement à la fois industriel et philanthropique était de « répartir équitablement les bénéfices industriels et commerciaux, et d'assurer la transmission constante de la propriété sociale aux mains des travailleurs actifs ». Outre la participation aux bénéfices, le familistère a organisé d'une façon complète la mutualité (vieillesse, maladie). Les ouvriers sont devenus, en 1902, seuls propriétaires de l'établissement.

famille [*ll* mll., *e*] n. f. (lat. *familia*). Le père, la mère et les enfants, vivant sous le même toit : *famille nombreuse.* Les enfants seulement : *avoir de la famille.* Toutes les personnes d'un même sang, comme enfants, frères, neveux, etc. *Fig.* Race, maison : *la famille des Montmorency.* Catégorie de personnes : *la famille des hypocrites. Sainte Famille,* saint Joseph, la Vierge et l'enfant Jésus (à côté de ces personnages, on place souvent d'autres membres de la famille de Jésus : saint Jean, sa mère Elisabeth, Anne, mère de la Vierge, etc.) ; tableau qui représente ces personnages. *Soutien de famille,* fils qui fait vivre sa famille. *Fils de famille,* jeune homme appartenant à une famille riche, considérée. *Air de famille,* ressemblance entre les membres d'une famille. Allus. litter. :

Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille ?

vers de l'opéra de *Lucile*, paroles de Marmontel, musique de Grétry. On le cite presque toujours par plaisanterie ou par ironie. *Famille d'un cardinal,* personnes attachées à son service. *Hist. nat.* Groupe d'animaux, de végétaux, de minéraux, présentant entre eux certaines analogies : *la famille des félidés comprend tous les carnassiers du type chat.* Tous les animaux descendant d'un même couple. *Famille de mots,* groupe de mots issus d'une racine commune.

— Encycl. *Dr.* V. filiation, puissance paternelle, etc. *Famille (conseil de),* v. conseil de famille.

— *Hist. nat.* En histoire naturelle, on entend par *famille* une division systématique de l'ordre ou du sous-ordre qui renferme les genres. Ainsi, la famille des canidés comprend les genres chien, loup, chacal, etc. La famille est la quatrième division du règne, la première étant l'*embranchement*, la seconde la *classe*, la troisième l'*ordre*. Ainsi, le chien domestique appartient au genre chien, famille des canidés, classe des mammifères, embranchement des vertébrés. Au-dessous de la famille existe la tribu.

Les noms de familles prennent en zoologie la désinence *idés*, les tribus la désinence *inés*. Les familles sont du masculin pluriel. En botanique, la désinence est *acées* pour les familles, et les noms sont du féminin pluriel : *chénopodiacées.*

Famille (*la Sainte*), sujet très fréquemment traité par les peintres. Parmi les plus célèbres, citons celles : de Raphaël, au Louvre (v. p. 857) ; d'Andrea del Sarto (Florence) ; d'A. Carrache, du Corrège, de l'Albane, de Rubens, de Rembrandt, de Véronèse, de L. de Vinci, du Dominiquin, de Giorgione, du Titien, etc., au Louvre ; du Corrège (Parme) ; du Guerchin (Pétrograd) ; de Murillo (Madrid et Louvre) ; etc.

Famille française (*médaille de la*), créée en 1920 et décernée aux mères françaises qui ont dignement élevé de nombreux enfants : en bronze pour 5 enfants légitimes ; en argent pour 8 ; en or pour 10.

Famille paysanne, tableau de Le Nain (Louvre), ayant pour sujet un repas de paysans ; œuvre grave et puissante, d'une modération voulue de coloris, et remarquable par le modelé et la distribution de la lumière. (V. p. 858.)

Famille (*pacte de*), traité conclu par Choiseul en 1761, entre les Bourbons de France, d'Espagne et de Naples, pour résister à la puissance navale anglaise. Ce pacte ne fut heureux pour aucun des Etats associés. Seule, la France en tira quelque profit au moment de la guerre d'Amérique.

Famille (*la*), tableau de Lhermitte, représentant un groupe de paysans (1908) ; une des toiles les plus caractéristiques de ce peintre.

Famille Benoîton (*la*), comédie en cinq actes, de Victorien Sardou (1865). Satire amusante et légère, où l'auteur a mis en scène une de ces familles de bourgeois enrichis, chez lesquelles l'argent et le luxe ont étouffé tout bon sentiment. On fait parfois allusion à Mme Benoiton, qui n'apparaît jamais sur la scène parce qu'elle est toujours sortie.

Famille Pont-Biquet (*la*), comédie en trois actes, d'Alexandre Bisson (1892). Pièce spirituelle, composée de scènes extrêmement comiques.

Famillereux, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Charleroi) ; 2.109 h.

familleux, euse [*ll* mll., *eû, eu-ze*] adj. (du lat. pop. *famecula*, faim). Se dit d'un faucon qui a constamment besoin de manger.

famillisme [*ll* mll., *is-me*] n. m. Amour de la famille, une des quatre passions cardinales, dans le système de Fourier.

famine n. f. (de *faim*). Disette générale d'aliments : *les famines ont dépeuplé l'Irlande. Crier famine,* se plaindre de sa détresse.

— Encycl. La cause la plus générale de la famine est l'insuffisance des récoltes alimentaires, due à des gelées, inondations, sécheresses. Les chemins de fer, la navigation, l'abaissement des barrières douanières ont contribué beaucoup à écarter les risques de famine dans les pays civilisés.

Mais il subsiste une cause encore fréquente de famine : la misère. En 1868, 300.000 Arabes moururent de faim ; en 1899-1900, par suite de mauvaises récoltes dans les provinces centrales et occidentales, plus de 50 millions d'Hindous ont été la proie de ce terrible fléau, et le gouvernement indien n'a guère pu en secourir quotidiennement que 3.500.000.

Famine (*pacte de*), nom donné par le peuple, vers 1754, au contrat qu'il accusait le gouvernement de Louis XV, et particulièrement le contrôleur général de L'Averdy, d'avoir conclu avec un certain nombre de négociants (entre autres un certain Malisset) pour accaparer les grains du royaume, en faire hausser le prix et provoquer ainsi des disettes factices. Un certain Le Prévôt de Beaumont, ayant osé dénoncer ce contrat au parlement de Rouen, fut jeté à la Bastille, où il resta 22 ans. Il renouvela ses accusations en 1789. En réalité, L'Averdy avait voulu simplement assurer une réserve d'approvisionnement et Malisset s'était chargé de la renouveler.

famosité [*zi-té*] n. f. Qualité de ce qui est fameux. (Peu employé, et surtout usité en mauv. part.)

fanage n. m. Action de faner. Ensemble des fanes d'une plante.

— Encycl. Le fanage, qui a pour but de réduire la quantité d'eau contenue dans les fourrages, s'effectue par exposition de ceux-ci au soleil, ou encore, mais moins fréquemment, par fermentation. Dans le premier cas, on l'exécute soit au moyen d'une fourche à trois dents, soit à l'aide de machines dites *faneuses.* Quand la rosée du matin s'est évaporée, on étend l'herbe fauchée sur le sol, et dans le cours de la journée on la retourne en la soulevant doucement ; le soir venu, on la remet en tas. Deux ou trois jours suffisent ordinairement pour sécher l'herbe avant la rentrée au fenil. Mieux vaut, d'ailleurs, attendre un peu plus longtemps, et ne rentrer au fenil que du foin bien sec, le foin mouillé pouvant fermenter et même s'enflammer spontanément. Quand on a affaire à des légumineuses (luzerne, trèfle, sainfoin), le fanage doit être effectué avec précaution, eu égard à la facilité avec laquelle ces plantes s'effeuillent.

Dans le fanage par fermentation, le fourrage est entassé en grosses meules (3 ou 4 m. de diamètre, et autant de hauteur). Au bout de 24 à 36 heures, la fermentation s'y développe, relevant la température de la masse jusqu'à 60 degrés ; la meule est alors démontée et le fourrage écarté. Le point délicat est de suivre le développement de la fermentation, pour démolir le tas au moment voulu.

fanaison [*nè-zon*] n. f. Syn. de fenaison.

fanal n. m. (ital. *fanale ;* du gr. *phanos*, flambeau). Feu allumé la nuit, sur les côtes et à l'entrée

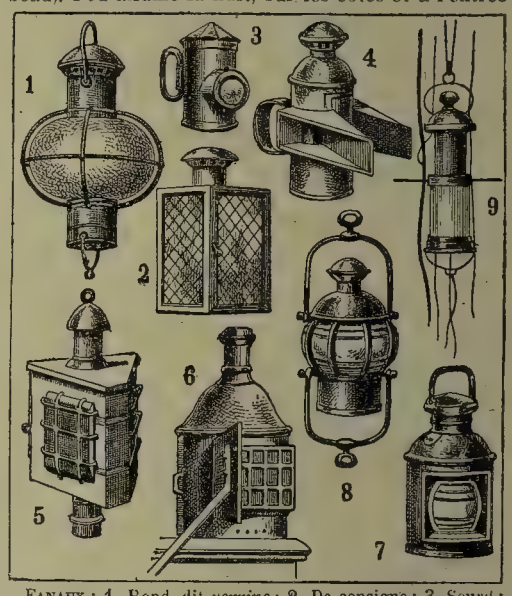

Fanaux : 1. Rond, dit *verrine* ; 2. De consigne ; 3. Sourd ; 4. Vert, blanc, rouge, dit *ratière* ; 5. D'embarcation, 6. De côté ou fanal de route ; 7. De côté, dit *de route* ; 8. Blanc, dit *de signaux* ; 9. Electrique de signaux.

des ports : *fanal électrique.* Grosse lanterne à bord des vaisseaux : *fanaux de position.* Grosse lanterne de locomotive, d'automobile, etc. *Pop.* Estomac : *n'avoir rien dans le fanal.*

Fanar, Fanariotes. V. Phanar, Phanariotes.

fanatique adj. et n. (lat. *fanaticus ;* de *fanum*, temple où se rendent les oracles). Emporté par un zèle outré pour une religion, une opinion : *un musulman fanatique.* Inspiré par un zèle outré : *un zèle fanatique.*

fanatiquement [*ke-man*] adv. D'une manière fanatique ; avec fanatisme.

fanatiser [*zé*] v. a. Rendre fanatique : *l'islam a fanatisé les populations nègres de l'Afrique.*

fanatiseur, euse [*zeur, eu-ze*] adj. et n. Se dit d'une personne qui fanatise.

fanatisme [*tis-me*] n. m. (de *fanatique*). Zèle outré pour une religion : *le fanatisme musulman.* Attachement excessif à un parti : *fanatisme politique.*



Fanchon.

fanchon n. f. (n. pr., dimin. de *Françoise*). Fichu, mouchoir qu'une femme met sur sa tête, et qu'elle noue sous le menton.

Fanchon la Vielleuse (Françoise Chemin, femme Ménart, dite), née en 1737 ; physionomie foraine, d'origine savoyarde, très populaire à Paris vers la fin du XVIIIe siècle. Elle a inspiré une foule de pièces, comédies, vaudevilles, opérettes.

fanchonnette [*cho-nè-te*] n. f. Diminutif de *fanchon* (fichu). Sorte de pâtisserie.

Fanchonnette (*La*), opéra-comique en trois actes, livret de Leuven et Saint-Georges, inspiré de l'histoire de Fanchon la Vielleuse, musique de Clapisson, aimable et gaie (1856).

fandango n. m. (mot esp.) Danse espagnole, d'un caractère voluptueux et même lascif, qui se

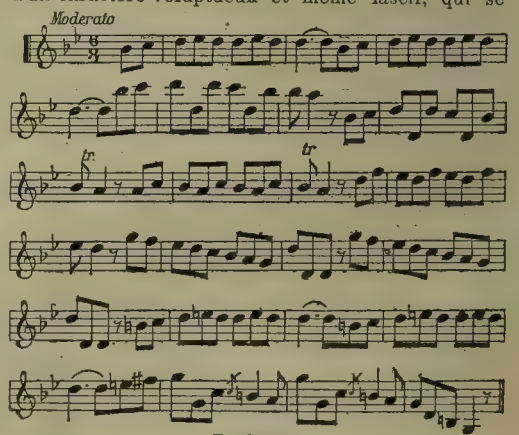

Fandango.

danse sur un rythme lent, sur une mesure à six-huit, avec accompagnement de castagnettes. Air de cette danse : *le fandango vient des séguedilles.*

— Encycl. Le fandango est exécuté par deux personnes, homme et femme : il séduit par sa mimique tendre et abandonnée au début, passionnée à la fin ;

Il n'a pris toute sa grâce que lorsqu'il est devenu une danse populaire, affranchie de la correction sévère que lui maintenait la bonne société.

fane n. f. Feuille sèche tombée de l'arbre. Feuille sèche de certaines plantes herbacées : *brûler des fanes de pommes de terre.*

fanega [*né-gha*] ou **fanègue** [*nè-ghe*] n. f. Mesure ancienne de capacité, en Espagne et en Portugal (valeur très variable ; souvent 54 litres).

faner [*né*] v. a. (pour *fener ;* lat. *fænum*, foin). Tourner et retourner l'herbe d'un pré nouvellement fauché, pour la faire sécher. Flétrir : *le hâle fane les fleurs.* Ternir, décolorer : *le soleil fane les étoffes.* **Se faner** v. pr. Se dessécher, se flétrir ; perdre son éclat.

faneur, euse [*eu-ze*] n. Qui fane l'herbe fauchée. N. f. Machine à faner : *faneuse mécanique.* (V. la planche AGRICULTURE.)

— ENCYCL. La faneuse est constituée par une série de fourches fixées sur l'essieu même des roues porteuses, ou montées sur un arbre spécial qui reçoit son mouvement par engrenages ; les fourches, en rasant le sol, soulèvent les herbes fauchées, les secouent et les retournent sur le pré. Dans la grande culture, les faneuses, dont il existe d'ailleurs différents modèles, sont d'un usage courant : un cheval suffit à la traction, et l'instrument exécute à lui seul le travail de 20 ouvriers. Toutefois, le fanage à la fourche est préférable, quand il s'agit des légumineuses. V. planche AGRICULTURE.

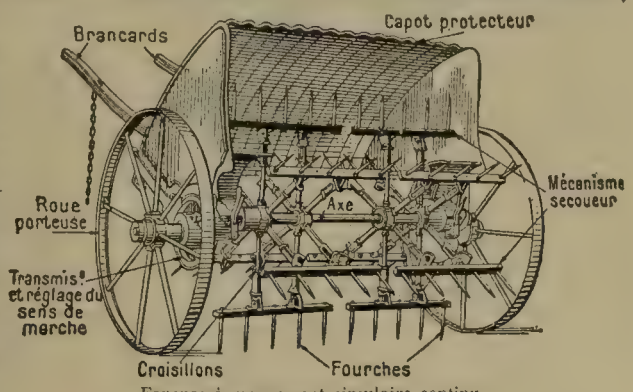

Faneuse à mouvement circulaire continu.

fanfan n. m. *Fam.* Petit enfant. Nom tendre.

Fanfan la Tulipe, physionomie créée par les chansonniers, type du soldat français qui aime le vin autant que la gloire et les femmes, et est toujours prêt à mettre sa valeur au service de toutes les causes qu'il trouve *justes.* Il est le héros d'une chanson célèbre d'Emile Debraux (1819), et de plusieurs pièces de théâtre (drame de P. Meurice [1858] ; opérette de L. Varney [1882]).

fanfare n. f. Air militaire, court et cadencé, de trompettes, de clairons, etc. Air pour lancer le cerf. Société musicale, qui ne se sert que d'instruments de cuivre. *Fig.* Eloge pompeux ; vanterie.

— ENCYCL. *Vénerie.* En vénerie, les fanfares sont des sonneries de trompes de chasse, tenant les veneurs au courant des diverses péripéties du laisser-courre, et leur indiquant le genre de la bête de meute. On appelle aussi *fanfares* certaines sonneries de fantaisie, comme la *Condé*, la *Chantilly*, la *Dampierre*, etc.

— *Musiq.* Les instruments qui composent une fanfare sont les suivants : bugles et petits bugles, trompettes, cornets, cors, altos, barytons, trombones, basses et contrebasses, tambour (caisse claire et caisse roulante), auxquels on joint parfois la famille des saxophones. La grosse caisse et les cymbales ne font pas partie intégrante d'une fanfare, mais elles en complètent heureusement l'instrumentation.

fanfarer [*ré*] v. a. Célébrer par des fanfares : *fanfarer un succès.* Absolum. Sonner la fanfare. Faire le fanfaron.

fanfarin n. m. *Mar.* Apparaux et cordages servant à un abatage en carène.

fanfariste [*ris-te*] n. et adj. Musicien faisant partie d'une fanfare.

fanfaron, onne [*o-ne*] adj. et n. (de l'esp. *fanfarron*). Personne qui affecte de la bravoure sans en avoir, ou exagère celle qu'elle a. *Fig.* Personne qui se vante de vertus ou de vices qu'elle n'a pas : *fanfaron de vices.*

fanfaronnade [*ro-na-de*] n. f. Vanterie, bravade, action, parole de fanfaron.

fanfaronner [*ro-né*] v. n. Faire des fanfaronnades.

fanfaronnerie [*ro-ne-ri*] n. f. Caractère, jactance de fanfaron. Habitude de faire le fanfaron.

fanfre ou **fanfré** n. m. *Ichtyol.* Nom vulgaire du *pilote.*

franfreluche n. f. (ital. *fanfaluca ;* du gr. *pompholux*, bulle d'air). Chose légère, sans consistance. Ornement brillant, mais sans goût, sans valeur.

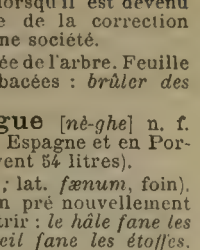
Fanfreluches (XVe s.).

Archéol. Garniture découpée, passementerie ou broderie légère servant à l'ornement des robes et des coiffures (XIVe au XVIe s.).

fanfrelucher [*ché*] v. a. Orner de fanfreluches. V. n. S'amuser de fanfreluches, de bagatelles. (Vx.)

fange n. f. Boue, bourbe : *la fange d'un ruisseau. Fig.* Condition abjecte, vie de débauche : *vivre dans la fange.* Calomnies, insultes grossières.

fangeux, euse [*jeû, eu-ze*] adj. Plein de fange : *fossé fangeux.*

fanion n. m. (de *fanon*). Petit drapeau : *dans*

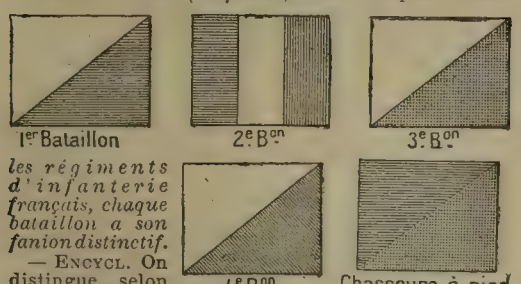

Fanions d'alignement.

les régiments d'infanterie français, chaque bataillon a son fanion distinctif.

— ENCYCL. On distingue, selon leur emploi : 1° les *fanions de commandement*, portés derrière les officiers généraux par un sous-officier ou un brigadier de leur escorte, afin d'indiquer à tous l'endroit où ils se trouvent, ou fixés à la voiture quand ces officiers se déplacent par ce moyen ; 2° les *fanions indicateurs* de certains corps ou services : ambulances, sections de munitions, postes et télégraphes, arbitres, etc. ; 3° les *fanions de tir, de signaux*, les *fanions d'alignement*, affectés aux bataillons d'un même régiment d'infanterie, etc.

Le fanion de commandement est planté devant la porte du quartier général, quand le titulaire est chez lui : la nuit, il est remplacé par une lanterne dont le verre reproduit dans une certaine mesure les couleurs distinctives du fanion.

fanir v. n. Se faner. (Vx.)

Fanjeaux [*jô*], ch.-l. de c. (Aude), arr. de Castelnaudary, non loin du Fresquel ; 1.350 h. — Le cant. a 19 comm. et 8.140 h.

Fannière (François-Auguste), né à Longwy, m. à Paris (1818-1900), et son frère FRANÇOIS-JOSEPH, né à Longwy, m. à Paris (1822-1897), ciseleurs français.

Fanny, roman célèbre d'Ernest Feydeau (1858). Roger, amant d'une femme mariée, Fanny, est obsédé par l'idée du partage et torturé d'une jalousie toute physique, qui finit par tuer en lui l'amour. Cette œuvre d'un analyste pénétrant et passionné fit sensation à cause de la hardiesse de certains tableaux,

Fano, v. d'Italie (prov. de Pesaro e Urbino), sur l'Adriatique ; 22.000 h. Soieries.

fanoir n. m. Cône à claire-voie, sur lequel on étale le foin coupé, pour qu'il sèche plus vite.

fanon n. m. (de l'anc. haut allem. *fano*, pièce d'étoffe). Petit drapeau, fanion. (Vx en ce sens.) Pli de la peau qui pend sous le cou des bœufs. Touffe de crins qui croit derrière le pied du cheval. Lames cornées que la baleine a dans la bouche, et qui lui servent à retenir les petits poissons. Portion flottante d'une voile carguée. Pièce d'étoffe que les prêtres portent au bras gauche. (Syn. de MANIPULE.) *Chir. Drap fanon*, étoffe dont on entoure une attelle avant de l'appliquer sur le membre fracturé. Pl. Les deux pendants de la mitre d'un évêque. Bandes pendantes d'une bannière d'église.

Fans [*fan*] ou **Pahouins** [*in*], peuplade du Gabon, encore à demi sauvage et anthropophage.

fantaisie [*tè-zi*] n. f. (gr. *phantasia*). Imagination : *un portrait de fantaisie.* Idée qui a quelque chose de libre et de capricieux. Caprice, goût bizarre et passager. Ce qui plaît à chacun : *vivre à sa fantaisie. Musiq.* Pièce musicale dans laquelle le compositeur, se soustrayant à toute espèce de forme arrêtée, se laisse simplement entraîner à toute la fantaisie de son imagination. Paraphrase d'un air d'opéra : *écrire une fantaisie sur « Faust ».* Fil de qualité inférieure, provenant de bourre et de déchets de soie. *De fantaisie*, imaginaire ; qui n'est pas selon la règle. *Objet de fantaisie*, sans caractère, sans genre déterminé. *Pain de fantaisie*, pain de luxe qui, par abus, ne se vend pas au poids. *Se passer la fantaisie d'une chose*, contenter le désir qu'on en a.

fantaisiste [*tè-zis-te*] adj. et n. Se dit d'un écrivain ou artiste qui n'obéit qu'aux caprices de son imagination. Se dit aussi d'une œuvre, d'un travail quelconque, où une large place est faite à la fantaisie.

fantasia [*zi-a*] n. f. (ital. *fantasia*). Divertissements équestres de cavaliers arabes. (Pl. des *fantasias.*) *Fig.* et *fam. C'est de la fantasia*, ce n'estpas sérieux.

Fantasia au Maroc (*une*), tableau d'Eug. Delacroix, d'une facture à la fois fine, large et ferme. (V. p. 857). — Eugène Fromentin a peint aussi une *Fantasia arabe*, d'une belle couleur (collect. Chauchard, Louvre).

fantasiaste n. m. V. FANTASMATIQUE.

fantasier [*zi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Imaginer selon sa fantaisie. (Vx.)

Fantasio, comédie en prose d'Alfred de Musset (composée en 1834, représentée en 1866) ; charmante fantaisie, pleine d'esprit, d'émotion et de poésie. Criblé de dettes, Fantasio prend la défroque de feu Saint-Jean, le bouffon du roi de Bavière. Non seulement il amuse la princesse Elsbeth, mais en enlevant, à l'aidé d'un hameçon, la perruque du prince de Mantoue, il empêche le mariage de ce grotesque avec la princesse, qui récompense Fantasio en lui rendant la clef des champs.

fantasmagorie [*tas-ma-gho-ri*] n. f. (du gr. *phantasma*, fantôme, et *agoreuein*, parler). Art de faire apparaître des fantômes, à l'aide d'illusions d'optique, dans une salle obscure : *le physicien Robertson, en 1798, fut le premier à faire de la fantasmagorie. Fig.* Abus des effets produits par des moyens surnaturels ou extraordinaires, en littérature et dans les arts.

fantasmagorique [*tas-ma*] adj. Qui appartient à la fantasmagorie.

fantasmagoriquement [*tas-ma, ke-man*] adv. D'une façon fantasmagorique.

fantasmascope [*tas-mas-ko-pe*] ou **fantasmatoscope** [*tas-ma-tos-ko-pe*] n. m. Appareil servant à faire apparaître des images fantasmagoriques.

fantasmatique [*tas-ma*] adj. Qui tient de la vision du *fantôme.*

fantasme [*tas-me*] n. m. (lat. *fantasma*). Hallucination, chimère qu'on se forme dans l'esprit.

fantasque [*tas-ke*] adj. (de *fantaisie*). Sujet à des caprices : *humeur fantasque.* Bizarre, extraordinaire : *costume fantasque.* N. Personne fantasque. N. m. Le genre fantasque.

fantasquement [*tas-ke-man*] adv. D'une manière fantasque. (Peu us.)

fantassin [*ta-sin*] n. m. (ital. *fantaccino*). Soldat d'infanterie.

fantastique [*tas-ti-ke*] adj. (gr. *phantastikos*). Créé par la fantaisie, l'imagination : *vision fantastique.* Où il entre des êtres surnaturels : *les récits fantastiques d'Hoffmann. Fam.* Incroyable : *luxe fantastique.* N. m. Le genre fantastique. ANT. Réel.

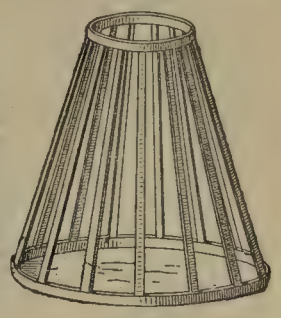
Fanoir.

— ENCYCL. *Littér.* Le fantastique, issu d'Allemagne, pénétra en France vers 1830, avec la traduction des *Contes fantastiques* d'Hoffmann, qui suscitèrent de nombreuses imitations. Ch. Nodier, Gérard de Nerval, Baudelaire, G. de Maupassant sont en France les principaux représentants de ce genre de littérature.

fantastiquement [*tas-ti-ke-man*] adv. D'une manière fantastique. (Peu us.)

Fanti (Manfredo), général italien, né à Carpi, m. à Modène (1808-1865). Il fut chargé par Cavour du ministère de la guerre, et commanda l'armée qui envahit les Etats romains (1860).

Fantin des Odoards (Antoine-Etienne-Nicolas), publiciste et historien français, né à Pont-de-Beauvoisin (Dauphiné) en 1738 m. à Paris en 1820. Chanoine de la sainte Chapelle à Paris, rallié à la Révolution. — Son neveu LOUIS-FLORIMOND, né à Embrun (1778-1866), servit sous le premier Empire, et fut fait général sous la Restauration ; auteur de *Mémoires.*

Fantine, un des personnages les plus touchants des *Misérables* de V. Hugo. C'est une jolie ouvrière qui a fait une faute et qui, pour nourrir son enfant, se livre à la prostitution. L'écrivain s'est proposé de réhabiliter, par l'amour maternel, la femme déchue. C'est la mère de *Cosette.*

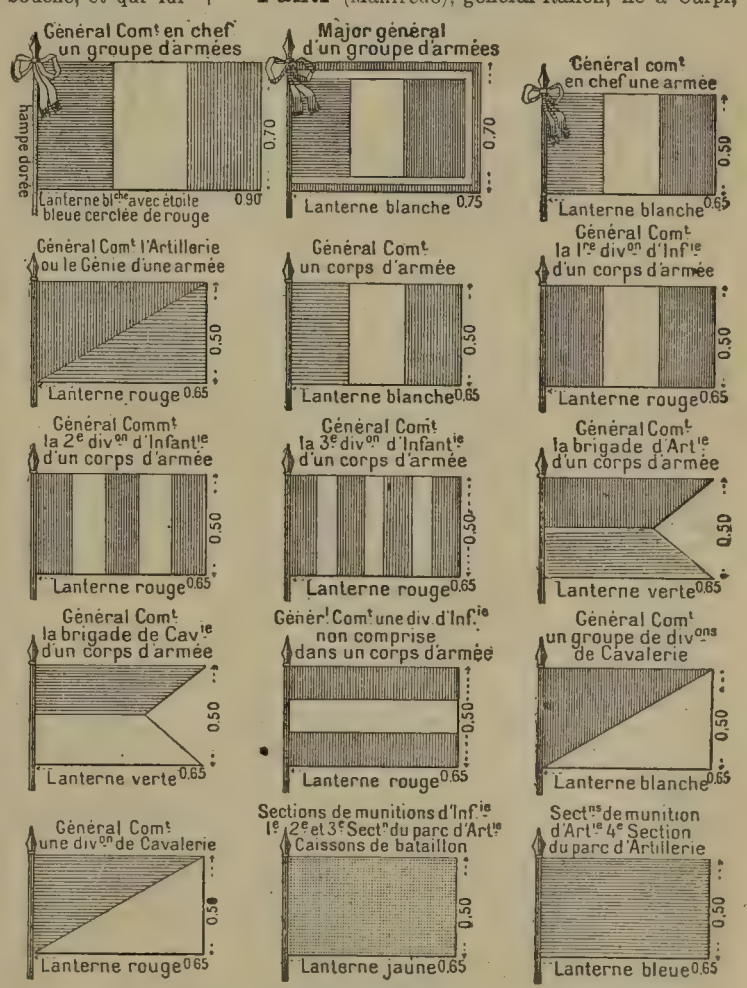

FANIONS : Fanions et indications des lanternes placés aux quartiers généraux ou affectés aux différents services.

Fantin-Latour (Ignace-Henri-Jean-Théodore), peintre français, né à Grenoble, m. à Buré (Orne) [1836-1904]. Coloriste très fin, dessinateur d'un goût exquis, il est l'auteur de portraits, de natures mortes, de scènes intimes d'un grand charme. Principales œuvres : *la Lecture*, *Hommage à Delacroix*, *le Toast*, *un Atelier aux Batignolles*, etc. Il a fait aussi des pastels et des lithographies, d'une poésie très prenante, dont l'inspiration est tirée de Schumann, Berlioz ou Wagner.


Fantin-Latour.

fantoccino [*to-tchi-no*] n. m. (m. ital.). Marionnette articulée ; fantoche. Pl. des *fantoccini*.

fantoche n. m. (de l'ital. *fantoccio*, poupée). Marionnette articulée, que l'on meut à l'aide de fils. *Fig.* Individu qui ne mérite pas d'être pris au sérieux.

— Encycl. A l'inverse des *pupazzi*, qui ne possèdent qu'une tête et des mains et sont animés par les doigts de l'opérateur dissimulés sous leur vêtement, les fantoches (dérivés des *fantoccini* italiens) sont des poupées à corps articulé, équilibrées de telle façon qu'elles obéissent à toute impulsion sans perdre leur centre de gravité. La tête est en général faite de carton, les jambes et le buste de bois, les bras de corde, les mains et les pieds de plomb ; un fil s'attache à chaque pied et à chaque main, et ces quatre fils, souvent invisibles pour le spectateur, sont tenus par le metteur en scène dissimulé dans la coulisse. Une tringle de fer, partant de la tête de chaque personnage et montant dans les frises, permet de le déplacer sur la scène.


Fantoches.

D'autres fois, le plancher est pourvu de rainures, dans lesquelles la marionnette s'engage, et des contrepoids commandent les mouvements. Quelle que soit d'ailleurs la façon dont ils sont manœuvrés, les fantoches, avec leurs gestes saccadés et leur figure qui reste impassible dans les plus extraordinaires désarticulations, prennent des attitudes qui sont d'un effet très comique.

fantômal, e, aux adj. Qui a l'aspect d'un fantôme.

fantomatique adj. Qui tient de l'apparition, du fantôme : *apparition fantomatique*.

fantôme n. m. (du gr. *phantasma*, apparition). Spectre, apparition fantastique. Chimère que se forme l'esprit ; apparence : *se faire des fantômes*. *Fig.* Apparence sans réalité : *un fantôme de roi*. *Fam.* Personne très maigre. Allus. hist. : **Fantôme de Brutus.** Après la mort de César, une apparition visita Brutus dans sa tente et lui dit : « Tu me reverras à Philippes ». La nuit qui précéda la bataille de ce nom, le même fantôme apparut ; le lendemain, la liberté romaine expirait, et Brutus se perçait de son épée. (Plutarque.)

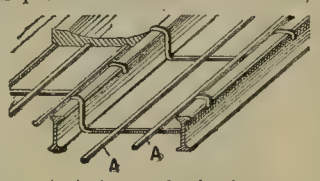
A, A, fantons de plancher.

fanton ou **fenton** [*fan*] n. m. (de *fente*). Fer aplati en verge carrée, qui sert pour tenir les tuyaux de cheminée, les maçonneries, etc. Morceau de bois taillé en cheville.

fanu, e adj. Qui a beaucoup de fanes : *blé fanu*.

fanum [*nom'*] n. m. (m. lat.). Terrain, édifice consacré au culte d'une divinité.

fanure n. f. Etat de ce qui est fané.

Faô, Faou, localité de l'Asie antérieure, en Irak-Arabi (Mésopotamie de mandat britannique), sur la « branche de Faô » du delta du Chatt-el-Arab à son arrivée dans le golfe Persique, Forteresse défendant l'accès du Chatt-el-Arab, à 75 kil. en aval du port fluvial de Bassora. Prise le 8 novembre 1914 par les troupes anglo-indiennes.


Faon de cerf.

faon [*fan*] n. m. (lat. pop. *feto* ; de *fetus*). Petit des animaux du genre cerf (biche, daim, chevrette, etc.).

faonner [*fa-né*] v. n. Mettre bas, en parlant des biches, chevrettes, etc.

Faou [*fou*] (**Le**), ch.-l. de c. (Finistère), arr. et à 19 kil. de Châteaulin, au fond de la rade de Brest ; 1.300 h. Pèlerinage célèbre de Notre-Dame-de-Tout-Remède, dans la paroisse de Rumengol. — Le cant. a 5 comm. et 7.480 h.

Faouët [*fou-ê*] (**Le**), ch.-l. de c. (Morbihan), arr. de Pontivy ; 3.530 h. Ch. de f. départ. — Le cant. a 6 comm. et 18.330 hab.

faquin [*kin*] n. m. (de l'ital. *facchino*, portefaix). Homme sans mérite, impertinent et bas.

faquinerie [*ki-ne-rî*] n. f. Action de faquin.

faquir n. m. V. fakir.

far n. m. *Art cul.* Dans le Finistère, sorte de flan.

Farabeuf (Louis-Hubert), médecin et anatomiste français, né à Bannost (Seine-et-Marne), m. à Beton-Bazoches (1841-1910). Membre de l'Académie de médecine. Professeur remarquable par sa précision dans l'exposé des faits anatomiques et des méthodes opératoires, il a attaché son nom à une des plus importantes opérations de l'obstétrique.

farad [*rad*] n. m. (de *Faraday*, n. pr.). *Physiq.* Unité pratique de capacité électrique.

— Encycl. Le farad est la capacité d'un condensateur dont le potentiel s'accroit de 1 volt pour une charge de 1 coulomb. Cette capacité est très grande ; on utilise pratiquement le microfarad (millionième de farad).

fara da se. V. Italia.

Faraday (Michaël), physicien et chimiste anglais, né à Newington-Butts, près de Londres, m. à Hampton-Court (1791-1867). Ses découvertes capitales sont : 1° celle des *courants d'induction*, qui a eu comme conséquence l'introduction de la lumière électrique dans le domaine de la pratique, et la construction des moteurs électriques ; 2° celle de la loi des décompositions chimiques dans l'électrolyse, dite *loi de Faraday* ; 3° celle du diamagnétisme ; 4° celle de l'action des aimants sur la lumière polaire. Ses travaux ont, en outre, contribué avec ceux d'Ampère à établir la théorie de l'électromagnétisme ; enfin, il a, le premier, liquéfié les gaz acide carbonique et protoxyde d'azote.


Faraday.

faradique adj. Qui se rapporte aux théories de Faraday sur l'électricité. Se dit des courants d'induction : *courant faradique*.

faradisation [*za-si-on*] n. f. (de *farad*). Traitement médical par les courants d'induction.

— Encycl. Le mot *faradisation* est dû à Duchenne de Boulogne, qui a fait de cette modalité électrique une série d'applications inusitées jusqu'à lui. La faradisation agit surtout sur la contractilité musculaire et l'excitabilité nerveuse ; on l'utilise dans les paralysies nerveuses et musculaires. La faradisation ne doit pas être trop longtemps prolongée, car elle finit par provoquer l'atrophie musculaire.

Farafrah, oasis d'Egypte, dans le désert Libyque. Dattes, millet, excellentes olives.

farais [*rè*] n. m. Filet pour la pêche du corail. Ficelle avec laquelle on le fabrique.

faraison [*rè-zon*] n. f. S'emploie parfois comme syn. de paraison.

Farakabad, v. de l'Inde (prov. d'Agra), sur la rive droite du Gange ; 70.000 h.

farandole n. f. (prov. *farandolo*). Danse d'origine provençale, que les danseurs exécutent en se tenant par la main, sur une longue file.

— Encycl. La farandole se danse sur un air à deux-quatre ou à six-huit, avec accompagnement de

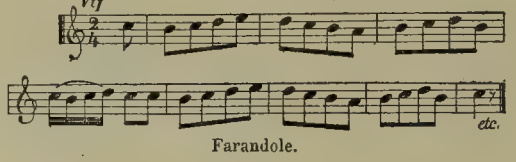

Farandole.

fifre ou de galoubet et de tambourin. Les danseurs et danseuses suivent le rythme de la musique et essayent de former avec exactitude les figures commandées par celui qui sert de guide (danse en rond, spirale, arcade, etc.).

farandoler [*lé*] v. n. Danser la farandole.

farandoleur, euse [*eu-ze*] adj. Qui fait partie d'une farandole.

faraud [*rô*], **e** adj. et n. *Pop.* Se dit d'une personne du commun, endimanchée, fière de ses habits : *un faraud ; un paysan faraud*.

farauder [*rô-dé*] v. n. Faire le faraud.

farce n. f. (du lat. pop. *farsa* ; de *farcire*, remplir). Viandes hachées et épicées, ou hachis d'herbes cuites, qu'on met dans l'intérieur d'une volaille, d'un poisson, d'un légume.

— Encycl. *Art culin.* On compte un grand nombre de farces, mais toutes peuvent se ramener à quatre principales : les godiveaux, la duxel ou farce à papillotes, la farce au gras, la farce au maigre. Pour les godiveaux, v. godiveau.

Farce à papillotes. Hacher finement 200 grammes de lard avec des champignons, des échalotes et une pointe d'ail, mêler à ce hachis 100 grammes de beurre, une cuillerée d'huile d'olive ; faire revenir cinq minutes, à feux doux ; ajouter du persil haché, sel et poivre. C'est la farce des côtelettes.

Farce au gras. Prendre des parures de veau, ou de la chair à saucisse, hacher finement avec champignons, échalotes, persil, et une pointe d'ail ; passer au beurre, et ajouter quelques jaunes d'œufs, sel et poivre.

Farce au maigre. Prendre persil, épinards, oseille, échalotes, champignons, hacher très finement et passer au beurre ; laisser refroidir, saler, poivrer et ajouter des jaunes d'œufs. C'est la farce des aubergines.

farce n. f. (même étym. que préced., parce que ces pièces, au moyen âge, étaient intercalées dans la représentation des mystères). Bouffonnerie, pièce de théâtre d'un comique bas, grossier : *la comédie de Plaute tourne parfois à la farce*. Action burlesque, grosse plaisanterie : *faire une farce à quelqu'un*. Actions légères, conduite déréglée : *faire ses farces*. Adjectiv. *Pop.* Drôle, plaisant : *les hommes, c'est farce !* (Gavarni.) Allus. littér. : **Baissez le rideau, la farce est jouée,** paroles que quelques biographes prêtent à Rabelais expirant. C'est le *Plaudite, acta est fabula*, d'Auguste.

— Encycl. *Littér.* La farce ne fut primitivement qu'une sorte de parodie liturgique, où l'on travestissait les textes sacrés. Peu à peu, de simples monologues elles devinrent des pièces rudimentaires à plusieurs personnages. On en jouait dès le XIIIe siècle, mais elles eurent leur grande vogue au XVe et au XVIe siècle. Elles comportaient un petit nombre de types et de sujets, empruntés aux mœurs populaires. La crudité d'expression y est excessive. Leur valeur littéraire était petite, à part quelques exceptions, comme : *l'Archer de Bagnolet*, *la Cornette*, *le Cuvier*, *Frère Guillebert*, *le Pardonneur et le Triacleur*, *la Tavernière*, et un véritable chef-d'œuvre : *la Farce de maître Patelin*. Sur cinq mille farces au moins qui furent composées et représentées, c'est à peine si l'érudition moderne a su en cataloguer cent vingt. La véritable comédie rejeta dans l'ombre ce genre populaire. Pourtant, la farce continua à vivre au XVIIe siècle, fut en l'honneur à l'hôtel de Bourgogne avec des farceurs célèbres : Gros-Guillaume, Turlupin, Gautier-Garguille et Guillot-Gorju. Scarron cultiva la farce ; la comédie italienne ne cessa de l'exploiter. Molière, dans ce genre, composa des chefs-d'œuvre. Au XVIIIe siècle, elle alimenta le théâtre de la Foire, avec Dancourt et Lesage. Elle n'a pas quitté la scène, où elle reparaît sous divers aspects : opéras bouffes, et vaudevilles à quiproquos.

farcer [*sé*] v. n. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il farça, nous farçons.*) *Pop.* Plaisanter, faire des farces.

farceur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui joue des farces. (Vx.) Qui fait rire par ses propos, ses bouffonneries. Qui n'agit pas sérieusement. Adjectiv. : *un garçon farceur*.

Farciennes, v. de Belgique (Hainaut, arr. de Charleroi), sur la Sambre ; 8.560 h. Houille.

farcin n. m. (lat. *farciminum*). Forme cutanée de la morve chez le cheval, qui peut se transmettre aux bœufs, et même à l'homme.

— Encycl. Pendant longtemps, on a cru que le farcin était une maladie particulière au cheval, affectant le système lymphatique sous-cutané, dont les vaisseaux s'enflammaient sous forme de *cordes*, et s'abcédaient à la longue. On traitait cette maladie par l'extirpation des cordes, et on ne la croyait pas contagieuse. On sait aujourd'hui que le *farcin du cheval* est une forme cutanée de la morve : qu'il a, par conséquent, les mêmes propriétés contagieuses que cette maladie. De ce fait, il est rangé parmi les affections pour lesquelles la police sanitaire édicte des prescriptions spéciales.

Chez le cheval, la maladie se caractérise par une éruption de boutons sur la peau des membres, l'épaule, le ventre ; ces boutons renferment un pus jaunâtre, huileux, et, au bout d'un certain temps, deviennent des plaies (chancres farcineux). La maladie est incurable, et les animaux qui en sont atteints doivent être abattus.

Farcin du bœuf. C'est une maladie qui ressemble au farcin du cheval, mais qui est causée par un microbe spécial, étudié par Nocard. La maladie siège aux membres, et est caractérisée par un engorgement avec épaississement de la peau, et souvent formation d'abcès. Le traitement consiste en cautérisations et lavages au sublimé.

Farcin d'Afrique. C'est une lymphangite spéciale aux mulets et aux chevaux d'Afrique ; il y a des engorgements, des abcès au niveau de l'emplacement des traits et de la selle. Le traitement consiste en cautérisations et lavages antiseptiques. Le farcin d'Afrique, étant contagieux, est soumis au règlement des épizooties et des épidémies.

farcineux, euse [*neû, eu-ze*] adj. Qui a le farcin. Qui tient du farcin.

farcinière n. f. *Bot.* Nom vulgaire de la *potentilla verna*.

farcinose [*no-ze*] n. f. Variété chronique de farcin, caractérisée par des ulcérations qui envahissent la face en détruisant les parties molles, d'où le nom de *farcin mutilant*, qu'on lui donne quelquefois.

farcir v. a. (lat. *farcire*). *Cuis.* Remplir de farce : *farcir des aubergines*. *Fig.* Emplir, bourrer : *farcir un discours de citations*. *Pièces farcies*, au moyen âge, pièces de vers où le latin se mêlait au français.

farcissure [*si-su-re*] n. f. Action de farcir. Ce dont une chose est farcie.

Farcy (Eugène), marin et homme politique français, né à Passy (Seine) en 1830, m. à Paris en 1910. Il se fit connaître par de nombreuses inventions, entre autres par la canonnière à laquelle il donna son nom.

fard [*far*] n. m. (de *farder*). Composition de diverses couleurs, dont on se sert pour donner à la peau plus d'éclat, ou en masquer les défauts. *Fig.* Déguisement, faux ornement : *parler sans fard*. *Pop.* *Piquer un fard*, rougir.

— Encycl. On distingue les fards blancs, à base de talc et de craie, falsifiés souvent par l'oxyde de zinc et la céruse ; les fards rouges (rouge végétal, extrait du carthame ; fard vermillon, formé de cinabre en poudre) ; les fards à base de noir de fumée, qui portent le nom de *noir indien*, de *henné*, de *pyrommée*, etc.

Les fards provoquent parfois des éruptions, et altèrent souvent la souplesse de la peau.

fardage n. m. Action de farder. *Pop.* Tromperie commerciale qui consiste à couvrir des produits défectueux par des produits de choix, pour flatter l'œil de l'acheteur. Tache d'impression sur une étoffe.

fardage n. m. Objets encombrants du gréement. Lit de fagots, disposé sur le fond de la cale pour préserver les marchandises de l'humidité.

farde n. f. Fardeau, paquet. (Vx.) Liasse de papiers. (Dialect.) Balle de café moka, de 185 kilogrammes.

farde n. f. *Mar.* V. fargue.

fardeau [*dô*] n. m. Faix, charge pesante : *porter un lourd fardeau*. *Fig.* Ce qui est à charge : *le fardeau des ans*.

fardeler [*lé*] v. n. (Se conj. comme *appeler*.) Mettre en paquet.

Fardella (Michelangelo), franciscain et philosophe italien, né à Trépani, m. à Naples (1660-1718). Il enseigna la doctrine cartésienne.

fardement [*man*] n. m. Action de farder.

farder [*dé*] v. a. (peut-être de l'allem. *farben*, colorer). Mettre du fard. *Fig.* Donner un faux éclat, parer d'ornements faux : *farder sa pensée*. Déguiser ce qui peut déplaire : *les courtisans fardent la vérité*. *Farder sa marchandise*, la présenter par ses beaux côtés. Allus. littér. :

. . . . . avec la liberté
D'un soldat qui sait mal farder la vérité.

Dans *Britannicus*, de Racine, réponse de Burrhus à Agrippine. Ces mots annoncent une franchise sans ménagements.

farder [*dé*] v. n. Peser sur : *charge qui farde.* Céder sous le poids : *mur qui farde.*

fardeur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui farde la marchandise.

fardier [*di-é*] n. m. Voiture pour transporter de lourds fardeaux : *charger un fardier.*

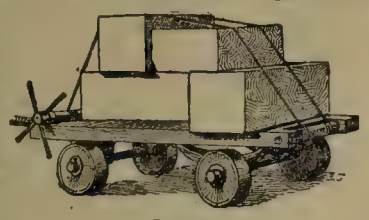

Fardier.

farec [*rèk*] n. m. Racine d'une espèce de bauhinie vermifuge et carminative (*bauhinia acuminata*).

fareiniste [*rè-nis-te*] n. m. (de *Fareins*, n. d'un village près de Trévoux, [Ain].) Membre d'une secte janséniste, fondée vers 1783 par les deux frères Bonjour, successivement curés de Fareins. Les fareinistes disparurent en 1800.

Farel (Guillaume), né aux Farels (Hautes-Alpes), m. à Neuchâtel (Suisse) [1489-1565] ; réformateur, ami de Calvin. Il décida celui-ci à se fixer à Genève. Il propagea le protestantisme dans le Jura et le nord-ouest de la Suisse.



Farel.

Faremoutiers [*ti-é*], bourg du dép. de Seine-et-Marne, arr. et à 9 kil. de Coulommiers, près du Grand Morin ; 900 h. Ch. de f. E. Célèbre par son abbaye de bénédictines, fondée en 670 par sainte Fare.

Faret [*rè*] (Nicolas), écrivain et moraliste français, né à Bourg-en-Bresse, m. à Paris (1596-1646). Il contribua à la fondation de l'Académie française. Il écrivit : *l'Honnête Homme* ou *l'Art de plaire à la cour*. Parce que son nom rimait avec *cabaret*, les chansonniers du temps, et même Boileau, lui ont fait une réputation imméritée d'ivrognerie.

Farewell [*ou-èl*], cap qui forme l'extrémité sud du Groenland.

farfadet [*dè*] n. m. Espèce de lutin, d'esprit follet.

farfouiller [*fou, ll* mll., *é*] v. n. et a. (de *fouiller*). Fouiller avec désordre et en brouillant.

farfouilleur, euse [*ll* mll., *eur, eu-ze*] n. et adj. Personne qui aime à farfouiller.

Farges-en-Septaine, comm. du Cher, arr. et à 20 kil. de Bourges, près de Villabon ; 1.400 h. Vins. Camp d'Avord.

Fargniers, comm. de l'Aisne, arr. et à 23 kil. de Laon, sur le ru de Quessy, affl. de l'Oise ; 2.350 h. (en 1914). Fonderie. Complètement détruit au cours de la Grande Guerre.

fargue [*far-ghe*] n. f. (esp. *falca*). Petit bordage s'élevant au-dessus des plats-bords des embarcations et dans lequel sont percées les dames de nage des avirons.

Fargueil (Anaïs), actrice française, née à Toulouse, m. à Paris (1819-1896). Elle parut avec éclat dans le répertoire du Vaudeville et de la Porte-Saint-Martin.

farguer [*ghé*] v. n. *Mar.* Elever des fargues sur le plat-bord d'un navire.

Fargus (Frederick John), romancier et auteur dramatique anglais, connu sous le pseudonyme de *Hugh* Conway, né à Bristol, m. à Monte-Carlo (1847-1885) ; auteur de *Called Back.*

Faria y Souza (Manoel de), historien et poète portugais, né à Caravella, m. à Madrid (1590-1649) ; auteur d'une histoire générale du Portugal et de ses colonies ; il a écrit en espagnol la plupart de ses ouvrages.

faribole n. f. Chose frivole : *dire des fariboles.*

faridondaine [*dè-ne*], **faridondon** n. f. Refrain d'un certain nombre de chansons populaires.

farigoule n. f. Nom du thym en Provence.

farillon [*ll* mll.] n. m. Réchaud qu'on allume la nuit sur un bateau de pêche, pour attirer le poisson.



Farillon.

Farina (Jean-Marie), chimiste et négociant italien, né à Crana, près de Novare, m. à Cologne (1686-1766). Il s'établit dans cette dernière ville, où il fabriqua la célèbre *eau de Cologne.*

Farina (Salvatore), romancier italien, né à Sorso (Sardaigne), m. à Milan (1846-1918). Ses œuvres, dont la principale est *il Signor Io*, sont caractérisées par un délicat humour.

farinacé, e adj. Qui a l'apparence ou la nature de la farine : *poudre farinacée.*

farinage n. m. Droit que l'on paye au meunier pour le blé moulu.

farine n. f. (lat. *farina*). Grain réduit en poudre : *farine de blé, de maïs, de châtaignes. Fleur de farine*, farine de froment très pure. *Folle-farine*, farine très ténue. *Farine fossile siliceuse*, syn. de tripoli. *Farine lactée*, poudre blanche obtenue en évaporant dans le vide du lait additionné de pain fortement chauffé et de sucre, le tout finement broyé : *délayée dans l'eau sucrée, la farine lactée est un bon aliment pour les enfants en bas âge. De la même farine*, v. ejusdem farinæ. Prov. **D'un sac à charbon ne peut sortir blanche farine,** il ne faut attendre de chacun que ce qui est conforme à sa nature.

— Encycl. *Meun.* On distingue en meunerie diverses qualités de farines. La première ou *fleur* est fournie par la mouture de la partie centrale du périsperme du grain de blé. Le *gruau blanc* est le produit de la partie entourant ce périsperme. En le mélangeant avec la fleur, on obtient le pain de meilleure qualité. Le *gruau gris* provient de la couche plus extérieure du grain. En ajoutant un peu de son à cette farine, on a le pain bis. Les *basses farines* sont faites avec des criblures ; on les utilise pour la fabrication de colles, et la production du pain pour les animaux.

Un blé de bonne qualité, moulu et bluté, fournit en farine 75 à 78 pour 100 de son poids. V. meunerie.

— *Pharm.* Les farines médicamenteuses les plus employées sont les suivantes : les *farines émollientes*, employées pour cataplasmes émollients (lin, seigle, orge, en parties égales) ; la *farine jaune* ou *de maïs*, et surtout la *farine de lin.*

La *farine de moutarde* sert, sous forme de sinapismes ou de pédiluves, à déterminer la rubéfaction de la peau.

Les *farines résolutives*, formées d'un mélange à parties égales de farines de fenugrec, de fèves, d'orobes et de lupin, sont aussi employées en cataplasmes.

Farines (*journée des*), nom donné à la journée du 3 janvier 1591, pendant laquelle Henri IV chercha à introduire dans Paris assiégé des officiers et soldats déguisés en fariniers. La ruse fut éventée, et l'abandon du siège suivit de près cette tentative.

Farines (*guerre des*), nom donné aux mesures préservatrices prises par Turgot pour protéger l'arrivage à Paris des grains dont les édits de 1775 autorisaient la libre circulation dans tout le royaume, par suite de la suppression des douanes intérieures. Des bandes armées, poussées par les adversaires des réformes, coulèrent des bateaux chargés de blé sur la Seine et saccagèrent les dépôts de farine et les boulangeries. Turgot fit énergiquement réprimer cette insurrection par le maréchal de Biron.

fariné, e adj. Saupoudré de farine. *Tableau fariné*, tableau blafard.

farinelle [*nè-le*] n. f. Genre de champignons, d'aspect farineux.

Farinelli, chanteur italien, connu sous le nom de *Carlo* Broschi, né à Naples, m. à Bologne (1705-1785), doué d'une admirable voix de soprano. Il réussit, par la puissance de ses accents, à tirer le roi d'Espagne Philippe V de son incurable mélancolie.

fariner [*né*] v. a. Saupoudrer de farine. Produire une poussière semblable à la farine.

farinet [*nè*] n. m. Dé à jouer, marqué sur une seule face. Nom vulgaire du *clitopile*, champignon comestible à odeur de farine très prononcée. (On l'appelle aussi *farinier.*)

farineux, euse [*neû, eu-ze*] adj. De la nature de la farine : *poudre farineuse. Fig.* Couvert d'une poussière blanche : *avoir la peau farineuse.* N. m. Légume farineux (graines de céréales, pommes de terre, etc.) : *les farineux engraissent.*

— Encycl. On désigne sous le nom de *farineux* diverses plantes légumineuses qui ne sont pas des graminées. Tels sont les pois, les haricots, les lentilles, les fèves et les féveroles, etc. Ces légumineuses constituent les aliments végétaux les plus riches en azote, par conséquent les plus nutritifs.

farinier [*ni-é*], **ère** n. Personne qui fait moudre le grain en gros et fait le commerce des farines. N. m. *Bot.* Syn. de farinet.

farinière n. f. Coffre destiné à recevoir la farine, au sortir de la meule.

farinite n. f. Argile ferrugineuse, variété de bol.

farinuleux, euse [*leû, eu-ze*] adj. Se dit des substances qui contiennent une farine dépourvue de gluten.

farlouse [*lou-ze*] n. f. Nom vulgaire d'un petit passereau de France, dit aussi *pipi des prés.*

Farman (Henri), aviateur et constructeur français, né à Cambrai en 1872. En janvier 1908 (sur appareil Voisin), il gagna le prix du kilomètre en circuit fermé. Depuis, il a lui-même inventé et construit des appareils. — Son frère Maurice, né à Paris en 1877, a lui-même exécuté des raids aériens nombreux et inventé des types d'avions (biplans).

Farnborough, paroisse d'Angleterre (Hampshire) : 14.200 h. C'est là que, dans une chapelle catholique, sont enterrés l'empereur Napoléon III, le prince Impérial et l'impératrice Eugénie.



Alexandre Farnèse.

Farnèse, illustre famille italienne, originaire du château de Farneto, aux environs d'Orvieto, qui a fourni des hommes de guerre, un pape (Paul III), et des ducs de Parme.

Farnèse (Alexandre), né à Rome, m. à l'abbaye de Saint-Waast (1545-1592) ; grand capitaine au service de Philippe II, et gouverneur des Pays-Bas. Appelé en France au secours des catholiques, il força Henri IV à lever le siège de Paris et celui de Rouen ; il mourut d'une blessure reçue devant Caudebec. — Son fils et successeur, Ranuce Ier, exerça un gouvernement despotique (1569-1622).

Farnèse (Elisabeth), reine d'Espagne. V. Elisabeth.

Farnèse (*palais*), palais de Rome, sur la rive g. du Tibre, commencé par le cardinal A. Farnèse (Paul III) sur les plans de Sangallo le Jeune (1530), continué par Michel-Ange et Giacomo della Porta. Propriété des Bourbons de Naples, il a été loué en 1874 et, depuis, acquis par le gouvernement français, pour y installer

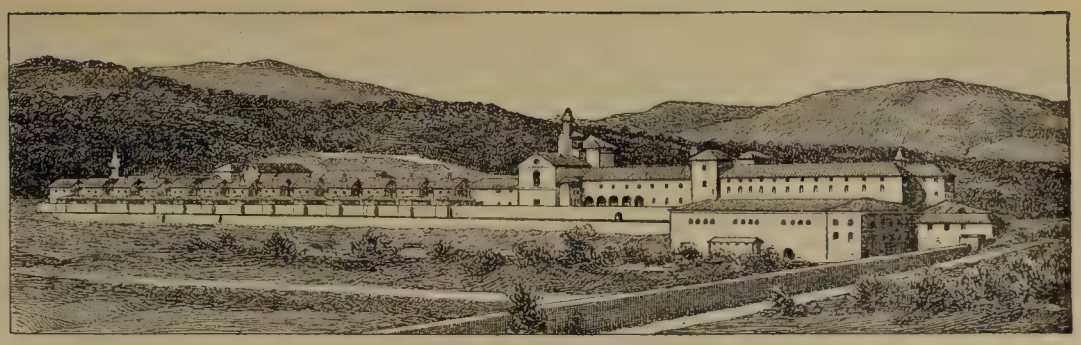

La Grande-Chartreuse de Farneta.



Palais Farnèse.

l'ambassade. En 1875, l'Ecole archéologique de Rome y a été établie, au second étage. Belles fresques d'Augustin et d'Annibal Carrache.

Farnésine ou **villa Farnèse,** célèbre villa de Rome, sur la rive dr. du Tibre, élevée d'après les plans de B. Peruzzi. Elle a appartenu aux Farnèse, et elle est décorée d'admirables fresques par Raphaël (*Galatée, Histoire de Psyché*, etc.).

Farneta (*chartreuse de*), située dans la banlieue de Lucques. Prospère au xviiie siècle, abandonnée sous la Révolution et l'Empire, elle a pris le nom de Grande-Chartreuse depuis que les religieux de Saint-Bruno, expulsés du département de l'Isère, s'y sont pour la plupart retirés.

farniente [*ni-in-té*] n. m. (mot ital. ; de *far.* faire, et *niente*, rien). Douce, voluptueuse oisiveté,

faro n. m. Bière fabriquée à Bruxelles, à l'aide de malt d'orge, auquel on ajoute du froment.

Faro, v. de Portugal, capit. de l'Algarve, à l'embouchure du Valfermoso ; 12.000 h. Port de commerce actif. Vins, huiles, fruits secs.

Farochon (Jean-Baptiste-Eugène), graveur en médailles et statuaire français, professeur à l'Ecole des beaux-arts, né et m. à Paris (1812-1871).

farouch ou **farouche** n. m. (mot prov.). Nom vulgaire du trèfle incarnat : *le farouch est un excellent fourrage vert.*

— Encycl. Le farouch ou *trèfle incarnat* est une espèce de trèfle à tiges et à feuilles plus ou moins velues, à fleurs incarnat, disposées en épis oblongs. Il en existe une variété blanche. On le sème à la volée (fin août) sur des terres à fond argileux qui viennent de porter une céréale. Le trèfle incarnat est fauché quand ses fleurs commencent à s'épanouir.



Farouch.

farouche adj. (lat. *ferox*). Sauvage. Qui n'est point apprivoisé, qui fuit à l'approche de l'homme : *les bêtes farouches. Par ext.* Misanthrope, peu sociable : *naturel farouche.* Cruel, barbare : *tyran farouche.* Qui exprime des sentiments cruels : *regard farouche.* Ant. **Apprivoisé, doux.**

Farquhar [*kou-ar*] (George), auteur dramatique anglais, né à Londonderry, m. à Londres (1678-1707). Ses pièces valent surtout par la verve et l'animation du dialogue (*l'Officier de recrutement, la Ruse du petit maître*).

farrago [*far-ra-gho*] n. m. (mot lat.). Amas, mélange de différentes espèces de grains. *Fig.* Mélange confus de choses disparates.

Farragut [*ghut*] (David Glasgow), amiral américain, né près de Knoxville, m. à Portsmouth (Tennessee) [1801-1870]. Commandant de l'escadre du Nord pendant la guerre de Sécession, il bombarda La Nouvelle-Orléans, et battit les Sudistes dans la baie de Mobile.

Farre (Jean-Joseph-Frédéric-Albert), général français, né à Valence, m. à Paris (1816-1887). Il se signala en 1870 dans l'armée de Faidherbe, fut ministre de la guerre de 1879 à 1881, organisa en 1881 l'expédition de Tunisie, supprima les tambours (qu'on rétablit ensuite), et institua les capitaines montés.



Claude Farrère.

Farrère (Frédéric Bargone, dit *Claude*), littérateur français, né à Lyon en 1876. Officier de marine, il a étudié surtout les milieux maritimes et coloniaux : *les Civilisés, l'Homme qui assassina, la Bataille.*

farsa n. f. (même étym. que *farce*). En Italie, petit opéra en un acte, généralement du genre bouffon.

Farsistan ou **Fars,** prov. du sud-ouest de la Perse ; capit. *Chiraz.* Riz, dattes, oliviers, cotonniers ; vins.

farthing [*fâr-sin'gh*] n. m. Monnaie anglaise en cuivre, valant le quart d'un penny, soit 2 cent. 5.

Far-West [*ou-èst'*] (*Lointain Ouest*), nom donné par les Américains, aux territoires de l'ouest de l'Union, jusqu'aux Montagnes Rocheuses.

Fasano, comm. d'Italie (Pouille), non loin de l'Adriatique ; 1.800 h.

fasce [*fa-se*] n. f. (du lat. *fascia*, bande). *Blas.* Pièce honorable, constituée par une bande horizontale occupant le milieu de l'écu. (V. la planche BLASON.)

fascer [*fa-sé*] v. a. *Blas.* Garnir un écusson de fasces en nombre égal aux interstices du champ.

fasci [*fa-chi*] ou **fasci dei lavoratori** (mots ital. signif. : *faisceaux des travailleurs*) n. m. pl. Associations socialistes d'ouvriers et de cultivateurs siciliens, syndiqués pour lutter contre le fisc et la grande propriété rurale. (Les fasci provoquèrent des troubles insurrectionnels en 1894.)

fascia [*fas-si-a*] n. m. (mot lat. signif. *bande*). *Anat.* Terme employé pour désigner des formations aponévrotiques qui recouvrent des muscles ou des régions : *le fascia lata entoure les muscles de la cuisse.*

fascial [*fas-si-al*], **e, aux** adj. *Anat.* Qui se rapporte à un fascia : *expansion fasciale.*

fasciation [*fas-si-a-si-on*] n. f. (de *fascia*). *Bot.* Phénomène tératologique, dans lequel certains organes s'aplatissent ou sont pourvus d'un grand nombre d'appendices.

fasciculaire adj. Syn. de FASCICULÉ.

fasciculation [*fas-si-ku-la-si-on*] n. f. *Anat.* Disposition en fascicules, en faisceaux.

fascicule [*fas-si*] n. m. (lat. *fasciculus*). Quantité d'herbes qu'on peut mettre sous le bras. *Hist. nat.* Houppe de poils. *Libr.* Cahier ou groupe de cahiers d'un ouvrage publié par fragments.

fasciculé, e [*fas-si*] ou **fasciculaire** [*fas-si-ku-lè-re*] adj. Se dit des parties rassemblées naturellement en faisceau. *Méd. Tumeur fasciculée,* tumeur constituée en grande partie par des fibres.

fascie [*fas-sî*] n. f. (du lat. *fascia*, bande). Planchette verticale, collée dans les boîtes d'harmonie et sur laquelle reposent les tables des violons, etc. Cercle ou bande sur certains coquillages. Tige ou rameau affecté de fasciation.

fascié [*fas-si-é*], **e** adj. *Hist. nat.* Marqué de bandes ou bandelettes : *élytres fasciés. Bot.* Déformé par aplatissement : *rameau fascié.*

fascinage [*fas-si*] n. m. Ouvrage fait avec des fascines. Action d'établir des fascines.

fascinant [*fas-si-nan*], **e** adj. Qui fascine.

fascinateur, trice [*fas-si*] adj. et n. Qui fascine : *regard fascinateur.*

fascination [*fas-si-na-si-on*] n. f. Action de fasciner ; son résultat. (V. HYPNOTISME.) *Fig.* Charme, attrait irrésistible : *la fascination du pouvoir.*

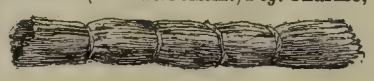

Fascine.

fascine [*fas-si-ne*] n. f. (lat. *fascina*, fagot). Petit fagot fait de menus bois. *Milit.* Assemblage de menus branchages pour combler les fossés d'une place, empêcher l'éboulement des terres, etc.

fascinelle [*fas-si-nè-le*] n. f. Genre de mollusques gastéropodes, comprenant de petites coquilles lisses, minces, à spire aiguë.

fasciner [*fas-si-né*] v. a. (lat. *fascinare ;* de *fascinum*, charme). Maîtriser, attirer à soi par le regard : *on attribue au serpent la faculté de fasciner sa proie. Fig.* Charmer, éblouir par quelque chose de séduisant : *l'habile homme fascine les simples.*

fasciner [*fas-si-né*] v. a. Garnir de fascines.

Fascinus [*fas-si-nus*], divinité latine, protectrice de l'enfance. On suspendait son image au cou des enfants pour les préserver des maléfices. On l'attachait aussi devant le char des triomphateurs pour les garantir du vertige de l'orgueil, ainsi que de l'envie d'autrui. Le culte de Fascinus était confié aux vestales.

fascio [*fa-chi-o*] n. m. (m. ital. signif. *faisceau*). En Italie, coalition de divers groupes politiques en vue d'une action commune. *Spécialem.* A la suite de la Grande Guerre, coalition des partis nationalistes opposée aux socialistes. *Syn.* FASCISME.

fasciolaire [*fas-si-o-lê-re*] n. f. Genre de mollusques, comprenant des formes à coquille fuselée, répandues dans toutes les mers du globe.



Fasciolaire.

fasciole [*fas-si*] n. f. Un des noms des douves.

fasciste [*fa-sis-te*] n. m. (ital. *fascista*). Membre du fascio.

faséole [*zé-o-le*] n. f. (lat. *faseolus*). Haricot. Féverole.

faséyer, faséier [*zé-i-é*] ou **fasier** [*zi-é*] v. a. (*Faseyer* se conj. comme *grasseyer* ; *faséier* et *fasier* comme *prier.*) *Mar.* En parlant d'une voile, battre légèrement quand, pendant une manœuvre, elle ne reçoit plus bien le vent.

fashion [*fa-zi-on*, ou, à l'angl. *fa-cheun*] n. f. (m. angl.). Mode, genre élégant ; ton et manières du beau monde. Société élégante : *la fashion parisienne.*

fashionable [*fa-zi*] adj. et n. Qui suit la mode élégante ; qui a ou qui affecte les manières du beau monde.

fashionablement [*fa-zi, man*] adv. D'une manière fashionable.

fasiement [*zî-man*] n. m. Action de fasier.

fasier v. a. *Mar.* V. FASÉYER.

fasin [*zin*] n. m. Mélange de cendre, de terre et de brindilles, dont on couvre le fourneau d'une forge.

fasque [*fas-ke*] n. f. Tas de blé en gerbes dans les champs.

fassaïte n. f. *Minér.* Variété de pyroxène, silicate ferro-calco-magnésien.

fasset [*fa-sè*] n. m. Corsage de femme, en usage au XVIe siècle, et qui était ouvert par devant.

faste [*fas-te*] n. m. (du lat. *fastus*, ostentation). Etalage de luxe, de pompe, de magnificence : *les monarques persans étalaient un grand faste. Fig.* Ostentation que l'on met dans l'accomplissement de certaines actions : *la charité s'accommode mal du faste.* ANT. **Pauvreté, simplicité, mesquinerie.**



Fasset (XIVe s.).

faste [*fas-te*] adj. (lat. *fastus ;* de *fas*, ce qui est permis). Se disait, chez les Anciens, d'un jour où il était permis de vaquer aux affaires publiques, par opposition aux jours *néfastes.* (V. ce mot.)

fastes [*fas-te*] n. m. pl. (lat. *fasti ;* de *fas*, ce qui est permis). Tables chronologiques des anciens Romains : *les fastes consulaires.* Registres publics contenant le récit d'actions mémorables : *les fastes de l'Eglise.* Se dit en général pour Histoire : *les fastes de la monarchie.*

— ENCYCL. On distingue les *fastes calendaires* et les *fastes consulaires.*

Les premiers formaient une sorte de calendrier sur lequel étaient inscrits les jours de l'année où les tribunaux tenaient séance, où le peuple pouvait se réunir au Forum pour délibérer, etc. Ces divers actes étaient au contraire interdits aux jours *néfastes* (anniversaires d'événements malheureux, fêtes des divinités, etc.).

Les fastes consulaires étaient des tables où étaient gravés, par ordre chronologique, les noms des consuls, des dictateurs, des maîtres de la cavalerie, des censeurs, et les triomphes décernés à Rome. C'était une sorte d'abrégé des annales de la république.

Fastes (*les*), poème mythologique d'Ovide, sorte de calendrier poétique de l'ancienne Rome, qui contenait autant de chants que l'année a de mois. Les six premiers mois seuls sont traités. D'une valeur littéraire médiocre, les *Fastes* sont un document précieux pour l'archéologue.

fastidieusement [*fas-ti, ze-man*] adv. D'une manière fastidieuse : *pérorer fastidieusement.*

fastidieux, euse [*fas-ti-di-eû, eu-ze*] adj. (lat. *fastidiosus ;* de *fastidium*, ennui). Fade. Qui cause de l'ennui, du dégoût : *lecture fastidieuse.* ANT. **Amusant, divertissant.**

fastier [*fas-ti-é*] n. m. Bateau servant à la pêche nocturne de l'anchois, et muni à l'avant d'un fanillon.

fastigié, e [*fas-ti*] adj. (du lat. *fastigium*, faîte). Se dit des arbres dont les rameaux s'élèvent vers le ciel, comme chez les cyprès.

fastique [*fas-ti-ke*] adj. Qui a du faste.

Fastrade, reine de France, fille d'un comte de Franconie, troisième femme de Charlemagne, qu'elle épousa en 783 ; m. à Francfort-sur-le-Mein en 794.

fastueusement [*fas-tu-eu-ze-man*] adv. Avec faste : *les satrapes vivaient fastueusement.*

fastueux, euse [*fas-tu-eû, eu-ze*] adj. (lat. *fastuosus*). Qui étale un grand luxe : *homme fastueux.* Qui est fait avec faste : *toilette fastueuse.*

fat [*fat'*] adj. et n. m. (lat. *fatuus*). Sot, impertinent qui affiche une haute opinion de lui-même. Suffisant, vaniteux, outrecuidant. (Se dit de celui qui a des prétentions auprès des femmes.) Plat personnage. (*Gram.* Le mot *fat* ne s'emploie qu'au masculin.)

fatal, e, als adj. (lat. *fatalis ;* de *fatum*, destin). Fixé irrévocablement par le sort : *les décrets fatals du sort. Par ext.* Funeste, malheureux : *ambition fatale.* Qui achève, qui tue : *le coup fatal. Moment, jour, terme fatal,* moment de la mort.

fatalement [*man*] adv. Par fatalité. Inévitablement : *ceci devait fatalement arriver.*

fataliser [*zé*] v. a. Rendre fatal, marquer d'un caractère fataliste.

fatalisme [*lis-me*] n. m. (de *fatal*). Doctrine philosophique qui considère tous les événements comme irrévocablement fixés à l'avance par une cause unique et surnaturelle.

— ENCYCL. On peut distinguer deux sortes de fatalismes : le *fatalisme vulgaire* et le *fatalisme philosophique.* Pour le fatalisme vulgaire, celui des anciens Grecs et des musulmans, tous les événements de notre vie se produisent sous l'empire d'une absolue nécessité. Le fatalisme philosophique revêt deux aspects principaux : panthéiste et théiste. Le fatalisme panthéiste (stoïciens, Spinoza, etc.) croit à la détermination universelle, parce que tout dérive nécessairement de la nature de Dieu. Dieu veut en nous et pour nous. Le fatalisme théiste résulte de la prescience divine : Dieu connaît d'avance tous nos actes, qui sont ainsi déterminés. On explique cependant que Dieu ne *prévoit* pas l'avenir, mais qu'il le *voit*, parce qu'il est en dehors et au-dessus du temps et de l'espace. V. DÉTERMINISME.

fataliste [*lis-te*] adj. et n. Partisan du fatalisme : *les musulmans sont fatalistes.*

fatalité n. f. (lat. *fatalitas*). Destinée qui règle irrévocablement les événements : *la fatalité inexorable.* Concours de circonstances inévitables. Adversité inévitable : *beaucoup de gens se disent victimes de la fatalité, qui ne le sont que de leurs propres fautes.*

fata Morgana n. f. (en ital. *fée Morgane*). Sorte de mirage qui se produit sur les côtes de la Calabre. Syn. de CHÂTEAU DE LA FÉE MORGANE.

Fa-Tchan ou **Fou-Tchan,** ville de la Chine méridionale (Kouan-Toung), sur le Si-Kiang ; 400.000 h.

fatidique adj. (lat. *fatidicus ;* de *fatum*, destin). Qui dévoile ce que les destins ont ordonné : *les vers fatidiques de la Sibylle. Cercles fatidiques,* tables tracées circulairement, dont les astrologues se servaient pour l'érection d'un horoscope. (Chaque cercle correspondait à l'une des sept planètes : Saturne, Jupiter, Mars, le Soleil, Vénus, Mercure et la Lune. On consultait ces cercles pour déterminer la position des planètes dans les maisons solaires.)

fatidiquement [*ke-man*] adv. Suivant les arrêts du destin.

fatigable [*gha-ble*] adj. Que l'on peut fatiguer. ANT. **Infatigable.**

fatigant [*ghan*], **e** adj. Qui fatigue le corps ou l'esprit : *travail fatigant ; discours fatigant.*

fatigue [*ti-ghe*] n. f. (de *fatiguer*). Sensation pénible causée par un travail, physique ou mental, prolongé et intense, et, *par ext.*, tout travail pénible : *le bain tiède enlève la fatigue. Habit de fatigue,* que l'on n'a pas à ménager. ANT. **Repos, délassement.**

— ENCYCL. Tout fonctionnement intense d'un ou de plusieurs organes entraîne nécessairement la fatigue. On dit souvent que la fatigue est due à l'usure de certaines matières dans l'organe en travail : c'est plutôt le résultat de l'accumulation des déchets de fonctionnement, qui s'oppose à la nutrition des cellules.

La fatigue totale, due à l'accumulation, dans l'organisme, des produits excrémentiels résultant du fonctionnement de ses divers organes, nécessite le repos total, et détermine le sommeil.

fatigué [*ghé*], **e** adj. Lassé. Qui annonce la fatigue : *traits fatigués ; vue fatiguée.* Défraîchi, fané, usé : *voix fatiguée.* Abîmé par l'usage : *chapeaux, souliers fatigués.*

fatiguer [*ghé*] v. a. (lat. *fatigare*). Causer de la fatigue, de la lassitude : *un train précipité fatigue rapidement le cheval.* Harceler, tenir constamment en haleine : *fatiguer l'ennemi par des escarmouches.* Affecter péniblement par une action dure et prolongée : *le soleil fatigue la vue.* Importuner : *fatiguer un ministre de sollicitations. Fatiguer la salade,* la retourner longuement. V. n. Se donner beaucoup de mal. Supporter un effort excessif : *poutre qui fatigue.* **Se fatiguer** v. pr. Se donner beaucoup de mal, se lasser : *manger peu et se fatiguer beaucoup.* ANT. **Délasser, reposer.**

Fatima ou **Fathma** (que l'on écrit aussi **Fatma**), fille de Mahomet et de Khadidja, née à La Mecque en 606. Elle épousa son cousin Ali et en eut trois enfants : Hassan, Hosséïn et Mosséïn. Les musulmans chiites n'admettent comme véritables successeurs du Prophète que la descendance d'Ali et de Fatima.

Fatimites ou **Fatemides,** dynastie musulmane qui tirait son nom de Fatima, et régna sur l'Afrique du Nord de 909 à 1171. Le premier des Fatimites, Obeid-Allah, conquit le Maghreb et la Sicile. Dans sa plus grande extension, au Xe siècle, l'empire fatimite comprit l'Egypte, la Syrie jusqu'à Damas, l'Afrique du Nord, Malte, la Sardaigne, la Sicile et quelques autres îles de la Méditerranée. Le dernier des Fatimites fut Added-ibn-Youssouf. — Un *Fatimite* ou *Fatemide.*

fatras [*tra*] n. m. Amas confus de choses : *fatras de papiers ; compilation qui n'est qu'un fatras.*

fatrasie [*zî*] n. f. (de *fatras*). *Moy. âge.* Petite composition poétique, formée de dictons, de proverbes, de phrases sans suite, d'où résulte un tissu de coq-à-l'âne.

fatrasser [*tra-sé*] v. n. (de *fatras*). S'occuper à des niaiseries.

fatrasserie [*tra-se-rî*] n. f (de *fatrasser*). Amas, recueil de niaiseries, d'inutilités.

fatrassier, ère [*tra-si-é, è-re*] n. Qui aime à faire du fatras. (Peu us.)

fatsie [*fa-tsi*] n. f. *Bot.* Genre d'araliacées à feuilles palmatifides, dont le type est l'*aralia du Japon*, cultivée dans les jardins d'Europe.

fatuisme [*tu-is-me*] n. m. Habitude de la fatuité.

fatuité n. f. (lat. *fatuitas*). Caractère ou acte de fat. Sotte suffisance, trop bonne opinion de soi-même.

fatum [*tom'*] n. m. (mot lat. signif. *destin*). Fatalité : *le fatum des Anciens.*

fau [*fa-ou*] n. m. (lat. *fagus*). Nom vulgaire du *hêtre* (en langue d'oc).

fauber [*fô-bèr*] ou **faubert** [*fô-bèr*] n. m. (holl. *zwabber*). Balai fait de fil de caret, pour nettoyer le pont des navires.



Fauber.

fauberter [*fô-bèr-té*] ou **fauberder** [*fô-bèr-dé*] v. a. Nettoyer avec le fauber : *fauberter un navire.*

fauberteur ou **fauberdeur** [*fô-bèr*] n. m. Homme employé à fauberter.

Faublas (*Amours du chevalier de*), roman célèbre de Louvet de Couvray ; peinture spirituelle et légère des mauvaises mœurs du XVIIIe siècle. Le héros est un joli garçon bien tourné, hardi et capricieux, d'une élégante dépravation (1787-1790).

faubonne [*fô-bo-ne*] n. f. Espèce de potage.

faubourg [*fô-bour*] n. m. (v. fr. *forsbourg ;* du bas lat. *foris*, hors de, et *burgum*, bourg). Partie d'une ville située hors de l'enceinte. Dans certaines villes, et notamment à Paris, nom que l'on conserve à d'anciens quartiers extérieurs : *faubourg Saint-Antoine.* Par ext. *Les faubourgs,* la population ouvrière des faubourgs. *Le noble faubourg,* à Paris le faubourg Saint-Germain, habité par l'ancienne aristocratie.

faubourien, enne [*fô-bou-ri-in, è-ne*] adj. et n. Qui habite les faubourgs, particulièrement les faubourgs populaires. Qui se rapporte aux faubourgs : *accent faubourien.*

faucard [*fô-kar*] n. m. (de *faucher*). Faux munie d'un long manche, pour couper les herbes dans les rivières.

faucardage [*fô*] ou **faucardement** [*fô, man*] n. m. Action de faucarder.

faucarder [*fô-kar-dé*] v. a. Couper avec le faucard.

faucardeur n. m. Bateau spécial muni d'un faucard mécanique.

fauchable [*fô*] adj. Qui peut être fauché.

fauchage [*fô*] n. m. Action de faucher. *Artill.* Mécanisme de tir (une pièce étant pointée) destiné à battre une zone de terrain de part et d'autre de la direction initiale.

— ENCYCL. Le fauchage doit s'exécuter quand les plantes de la prairie sont en pleine floraison, c'est-

à dire quand elles ont acquis tout leur développement, et qu'un plus long séjour dans le sol ne pourrait que leur faire perdre de leurs éléments constitutifs. On coupe l'herbe à la faux, et l'on profite, pour effectuer ce travail, de l'humidité du matin ou du soir, qui permet à la faux d'entailler franchement les tigelles ; mais on se sert également, et de plus en plus, de faucheuses mécaniques.

fauchailles [*fô-cha, ll* mll., *e*] n. f. pl. Epoque de la fauchaison.

fauchaison [*fô-chè-zon*] n. f. Temps où l'on fauche : *ouvrier qui se loue pour toute la fauchaison.* (S'emploie parfois comme syn. de FAUCHAGE.)

fauchard [*fô-char*] n. m. (de *faux*). *Techn.* Serpe à deux tranchants, pour couper les branches d'un arbre. *Archéol.* Arme d'hast à large fer, en forme de serpe : *le fauchard fut surtout en usage du* XIIIe *au* XVe *siècle.*


Fauchards du XVe et du XVIe siècle.

fauche [*fô-che*] n. f. Le temps ou le produit du fauchage. Largeur du coup de faux. *Prairie de fauche*, prairie destinée à être fauchée (par opposition à *pâturage*).

Fauche (Hippolyte), orientaliste français, né à Auxerre, m. à Jailly (1797-1869) ; traducteur et vulgarisateur des poèmes de l'Inde, notamment du *Ramâyana.*

Fauche-Borel (Louis), imprimeur à Neuchâtel (Suisse), agent secret au service de Louis XVIII, né et m. à Neuchâtel (1762-1829). Il écrivit des mémoires, publiés en 1828 ; mais, abandonné par le gouvernement de la Restauration, il se suicida.

fauchée [*fô-ché*] n. f. Ce qu'un faucheur peut couper de foin en un jour, ou sans affiler sa faux.

faucher [*fô-ché*] v. a. (de *faux*). Couper avec la faux : *faucher un pré. Fig.* Abattre, détruire : *chaque minute fauche des milliers d'êtres. Faucher l'herbe sous les pieds de quelqu'un*, le supplanter. *Arg.* Guillotiner. *Faucher le grand pré*, ramer sur les galères ; auj., être condamné au bagne. *Arg. Faucher quelqu'un*, lui prendre tout son argent. *Etre fauché*, n'avoir plus d'argent. V. n. Se dit d'un cheval qui traîne en demi-cercle une des jambes de devant. Balancer la queue de billard en la déplaçant latéralement. Imprimer à une pièce d'artillerie, à une mitrailleuse, un mouvement de va-et-vient horizontal, de manière à couvrir un terrain de projectiles : *tirer en fauchant.*

Faucher [*fô-ché*] (les frères César *et* Constantin), connus sous le nom de *Jumeaux de La Réole*, nés à La Réole (1759-1815). Nommés ensemble généraux pendant les guerres de Vendée, ils défendirent, en 1814, La Réole contre les Anglais, et, en 1815, combattirent pour Napoléon contre les Alliés. Accusés d'avoir laissé insulter le drapeau blanc, ils furent fusillés à Bordeaux, au début de la Restauration, après un procès inique, et sans qu'aucun avocat eût osé les défendre.

Faucher (Léon), journaliste, économiste et homme politique français, né à Limoges, m. à Marseille (1804-1854). Ministre des travaux publics, puis de l'intérieur, en 1848.

fauchère n. f. (prov. *falquiero*). Tringle de bois qu'on met aux mulets de charge, pour leur tenir lieu de croupière.

fauchet [*fô-chè*] n. m. (de *faucher*). Râteau à dents de bois, pour amasser l'herbe fauchée. Petite serpe en croissant, pour faire les fagots. Sorte de râteau, pour remuer dans les cuves la pâte à papier.

Fauchet [*fô-chè*] (Claude), magistrat et historien français, historiographe de France, né et m. à Paris (1530-1601).

Fauchet (l'abbé Claude), conventionnel girondin, né à Dornes (Nièvre), m. à Paris (1744-1793). Evêque constitutionnel du Calvados ; soupçonné d'avoir pris part au crime de Charlotte Corday, il périt sur l'échafaud, avec les girondins.

fauchette [*fô-chè-te*] n. f. Serpe utilisée pour couper les arbustes qui bordent les plates-bandes. Petite serpe pour faire les fagots.

faucheur [*fô*] n. m. Qui fauche, qui coupe les foins, les céréales, etc. *Fig.* Qui détruit : *faucheur d'hommes. Zool.* Syn. de FAUCHEUX. *Hist. Faucheurs polonais.* V. la partie encycl.

— ENCYCL. *Faucheurs polonais.* L'histoire a désigné de ce nom des soldats polonais qui, faute de mieux, s'armèrent de faux et combattirent, pour recouvrer leur indépendance, sous les ordres de Kosciuszko, après le partage de la Pologne (1793). Ils se distinguèrent particulièrement à la bataille de Raclawice, où Kosciuszko vainquit les Russes. Ils reparurent encore en 1830, en 1848 et en 1863, formant le gros des bandes d'insurgés ; mais ils ne purent tenir contre l'armement perfectionné des Russes.


Faucheur polonais.

Faucheurs (*les*), peinture décorative de Henri Martin pour le Capitole de Toulouse (1903) ; vision lumineuse de prospérité rurale. (V. p. 858.)

faucheuse [*fô-cheu-ze*] n. f. Machine servant à faucher. Variété de baccara à un seul tableau, où les risques de perte sont plus considérables.

— ENCYCL. La faucheuse est constituée par un bâti en fonte, en fer forgé, en acier ou en bois et en fer. Supporté par deux roues, ce bâti comprend, outre le système d'engrenage actionné par l'essieu des roues porteuses, un siège pour le conducteur, les brancards d'attelage, et un levier de manœuvre qui commande la transmission du mouvement. Tout l'effort utile de la machine porte sur une lame dentelée, qui va et vient dans une gaine métallique (porte-lame), également dentelée, rasant la surface du sol, et que termine un sabot muni d'une roulette. Les herbes s'engagent dans les anfractuosités du porte-lame et sont tranchées dans les mouvements rapides du va-et-vient de la lame. Une garniture en bois, dite *rabatteur*, adaptée à l'extrémité du porte-lame, dispose l'herbe, coupée en andains. Au repos, la lame et sa glissière sont relevées contre le bâti. (V. la planche AGRICULTURE.)


Faucheux.

faucheux [*fô-cheû*] ou **faucheur** [*fô*] n. m. Araignée des champs, de l'ordre des phalangides, à pattes fort longues.

fauchon [*fô*] n. m. Coutelas de guerre dont la lame très forte allait en s'élargissant vers l'extrémité (XIIIe-XVe s.). Sorte de faux voisine de la sape. Faux armée (garnie d'un râteau pour soutenir les herbes coupées).

fauchot [*fô-cho*] n. m. Nom vulgaire de la *buse.*

fauchure [*fô*] n. f. Action de faucher. Produit du fauchage.

Faucigny (le), anc. prov. des Etats sardes, formant aujourd'hui une partie du dép. de la Haute-Savoie. Hautes et pittoresques montagnes d'où descendent de nombreux torrents. La capitale était *Bonneville.* (Hab. *Faucignerans.*)

faucillage [*fô-si, ll* mll.] n. m. Action de couper les céréales avec la faucille.


Faucille.

faucille [*fô-si, ll* mll., *e*] n. f. (lat. *falcicula*). Instrument pour couper les céréales, qui consiste en une lame d'acier courbée en demi-cercle. Instrument pour tirer le poisson du sable. Nom donné par les anciens auteurs à un papillon nocturne d'Europe (*platypteryx falcaria*), dont la chenille vit sur les trembles, les peupliers, les bouleaux. Plume arquée de la queue du coq. *Iron. Droit comme une faucille*, tortu, contrefait.

Faucille (COL DE LA), col qui franchit le Jura à 1.323 m. d'altitude, entre les départements de l'Ain et du Jura ; il est suivi par la route de Gex à Saint-Claude.

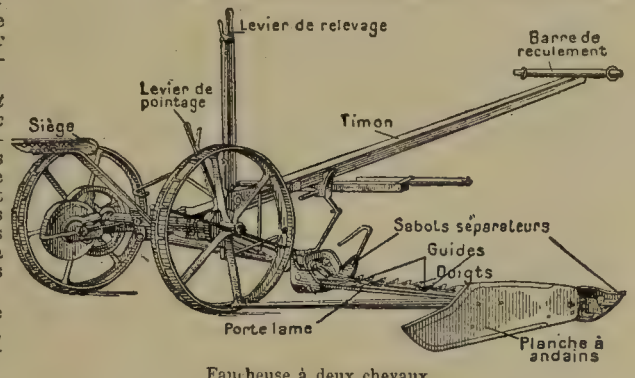

Faucheuse à deux chevaux.

fauciller [*fô-si, ll* mll., *é*] v. a. Couper les céréales avec une faucille : *fauciller du blé.*

Faucilles [*fô-si, ll* mll., *e*] (MONTS), basses collines qui réunissent les Vosges au plateau de Langres (500 m.). La région des Faucilles constitue en réalité une dépression et une voie de passage entre la Lorraine et la Bourgogne.

faucillette [*fô-si, ll* mll., *è-te*] n. f. Nom vulgaire du *martinet noir.*

faucilleur [*fô-si, ll* mll.] n. m. Ouvrier agricole, qui coupe les céréales avec une faucille.

faucillon [*fô-si, ll* mll., *on*] n. m. Petite faucille. Petite lime qui sert à évider le panneton de la clef. Crochet qui forme l'extrémité d'un rouet de serrure.

Faucogney-et-la-Mer [*fô-ko-gnè*], ch.-l. de c. (Haute-Saône), arr. de Lure, sur le Breuchin ; 980 h. Fer, plomb, cobalt. — Le cant. a 16 comm., et 9.560 h.

faucon [*fô*] n. m. (lat. *falco*). Genre d'oiseaux rapaces, à bec court, crochu, qu'on dressait autrefois pour la chasse : *les faucons sont les plus rapides des oiseaux de proie.* Pièce d'artillerie en usage aux XVIe et XVIIe siècles. V. FAUCONNEAU.


Faucon.

— ENCYCL. Les faucons sont les plus rapides voiliers et les plus parfaits des rapaces. On en connaît huit espèces, réparties sur tout le globe. L'espèce la plus connue est le faucon pèlerin, qui se trouve en Europe et en Asie.

En fauconnerie, on confondait sous le nom de *faucon* aussi bien le pèlerin que les autres espèces asiatiques et tous les oiseaux de leurre et de proie. V. FAUCONNERIE.

Faucon (*Chasse au*), tableau de Fromentin (1863), d'un coloris vigoureux. (V. p. 858.)

Faucon-Blanc (*ordre du*) ou **de la Vigilance**, ordre de chevalerie saxon, fondé en 1732 par Ernest-Auguste, duc de Saxe, pour récompenser les services rendus dans les fonctions publiques. L'ordre cessa d'être conféré de 1795 à 1815, mais Charles-Auguste, grand-duc de Saxe-Weimar, le restaura, et les statuts furent modifiés par la suite (1840, 1864, 1870, 1873, 1878). Trois classes. Le ruban est rouge foncé.


Ordre du Faucon-Blanc.

fauconneau [*fô-ko-nô*] n. m. Jeune faucon. Ancienne petite pièce d'artillerie légère (XVIe-XVIIe s.). Ancien engin à soulever les fardeaux (XVIe-XVIIe s.).

fauconner [*fô-ko-né*] v. a. Monter à cheval du pied droit (comme les fauconniers qui portaient l'oiseau sur le poing droit).

fauconnerie [*fô-ko-ne-rî*] n. f. Art de dresser les oiseaux de proie destinés à la chasse : *la fauconnerie fut très en honneur au moyen âge.* Chasse au faucon. Lieu où l'on élève les faucons.

— ENCYCL. *Chass.* La fauconnerie, très ancienne, était déjà connue en Asie au Ve siècle avant l'ère chrétienne. Introduite en France sous les Mérovingiens, elle a atteint son apogée sous Louis XIII. Elle est encore en honneur chez les Orientaux. L'officier chargé de la surintendance de la fauconnerie royale portait le nom de *grand fauconnier.*

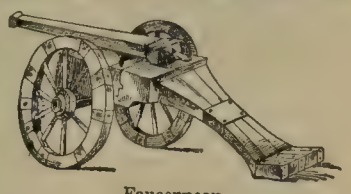
Fauconneau.

La fauconnerie royale, partie importante de la maison du roi, comprenait, outre le grand fauconnier, une grande suite d'hommes et de chevaux. On distinguait la *fauconnerie de haut vol* et celle de *bas vol.* Pour la première, on employait les gerfauts, laniers, faucons et émerillons ; la seconde utilisait les autours et éperviers.

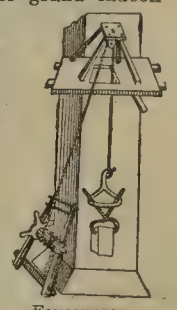
Fauconneau.

Cette science a une terminologie spéciale et compliquée ; les instruments de dressage et les drogues abondent. Il ne suffit pas au fauconnier de savoir dresser un faucon, il doit savoir : s'il est *niais*, c'est-à-dire pris au nid ; s'il est *branchier* ou capable de se brancher sans voler encore ; s'il est *passager* ou *pèlerin*, c'est-à-dire capturé au moment de la migration ; *hagard*, ou âgé de plus d'un an. Le dressage et les soins à donner varient suivant l'âge et l'espèce.

Le faucon se porte sur le poing droit, la tête couverte d'un chaperon. Dès qu'apparaît une proie, le fauconnier enlève le chaperon, lève et baisse alternativement le poing. Le faucon prend son vol en rasant la terre, puis s'élève peu à peu en décrivant des cercles jusqu'au moment où il voit la proie ; il la poursuit alors sans relâche, la harcèle du bec et des serres jusqu'à ce qu'elle tombe épuisée ; les chiens de chasse s'en emparent, et le faucon revient alors sur le poing du chasseur, qui le récompense en lui donnant le *leurre.*

fauconnier [*fô-ko-ni-é*] n. m. Qui dresse les oiseaux de proie pour la chasse. *Grand fauconnier*, officier de la cour de France, qui avait autorité sur toute la fauconnerie.


Fauconnier (XIVe s.).

fauconnière [*fô-ko-ni*] n. f. Gibecière, sac de fauconnier. Sac plié en deux et pendu à l'arçon de la selle pour porter les menues hardes.

faucre [*fô-kre*] n. m. (altér. de *fautre*, anc. forme de *feutre*). Support à charnière ou arrêt ferme, vissé sur le côté droit de la cuirasse des anciennes armures, et qui servait à soutenir la lance couchée en arrêt. (V. la planche ARMURES.)

faudage [*fô*] n. m. Action de fauder une étoffe. Marque appliquée sur les étoffes pliées et appointées.

faude [*fô-de*] ou **faulde** [*fôl-de*] n. m. (de *fauder*). Aire où l'on fait le charbon de bois. Aire où l'on établit les meules de calcination du minerai.

fauder [*fô-dé*] v. a. (de l'anc. haut allem. *faldan*, plier). Plier une pièce d'étoffe en double dans sa longueur, de manière que les lisières se touchent. La marquer avec de la soie lorsqu'elle est ainsi appointée.

faudet [*fô-dè*] n. m. Grille de bois posée sur la perche à lainer, et sur laquelle on place l'étoffe au fur et à mesure qu'elle est lainée.

faudeur [*fô*] n. m. Ouvrier qui faude le drap.

faufil [*fô*] n. m. Fil qu'on emploie pour faufiler. (On écrit aussi FAUFILE.)

faufilage [*fô*] n. m. Assemblage des parties d'un navire en construction.

faufiler [*fô-fi-lé*] v. a. (pour *forfiler ;* de *fors*, et *fil*). Coudre provisoirement à longs points. (On dit aussi BAGUER, BÂTIR.) *Fig.* Introduire adroitement. V. n. *Fig.* et *fam.* Faire société avec. **Se faufiler** v. pr. Se glisser adroitement, surtout au fig. : *se faufiler auprès des grands.*

faufilure [*fô*] n. f. Couture provisoire, à points espacés.

Faugère (Prosper), érudit français, né à Bergerac, m. à Paris (1810-1887). Il a donné la première sérieuse édition critique des *Pensées de Pascal*, et publia les *Mémoires de Mme Roland.*

Faujas de Saint-Fond [*fô-jass-de-sin-fon*] (Barthélemy), géologue français, ami de Buffon, né à Montélimar, m. à Saint-Fond [Isère] (1741-1819).

faulde n. m. V. FAUDE.

Faulquemont [*fô-ke-mon*] ou en all. **Falkenberg** [*kèn-bèrgh*], ch.-l. de c. de la Moselle, arr. de Boulay, sur la Nied ; 1.015 h. Ch. de f.

Faulx, comm. de Belgique (prov. et arr. de Namur) ; 1.460 h.

Faumont, comm. du Nord, arr. et à 11 kil. de Douai ; 1.460 h. Ch. de f. Partiellement détruit au cours de la Grande Guerre.

faune [*fô-ne*] n. m. (lat. *faunus*). Chez les Latins, nom donné à des divinités champêtres, créées à l'image de Pan et de Sylvain, et qui présidaient à l'élève des bestiaux, les défendaient contre les loups, et protégeaient l'agriculture : *les faunes étaient figurés velus, cornus, souvent avec des pieds de chèvre.* (Le fém. est FAUNE OU FAUNESSE.) N. f. Ensemble des animaux que produit une région déterminée : *la faune australienne est caractérisée par les marsupiaux.* Ouvrage sur les animaux d'un pays.

Faune dansant (*le*), célèbre statue antique, au musée de Naples ; — autre statue antique, au Louvre ; — bronze de Lequesne, au jardin du Luxembourg (Paris).



Le Faune dansant. (Musée de Naples.)



Le Faune à l'Enfant. (Louvre.)

Faune (*le*), dit *le Faune de Praxitèle*, statue antique, au Capitole.

Faune à l'enfant (*le*), célèbre groupe antique, au Louvre. Ce groupe, qui représente Silène et le jeune Bacchus, a été trouvé au XVIe siècle dans les jardins de Salluste, près du Quirinal.

faunesse [*fô-nè-se*] n. f. Nymphe qui avait les mœurs et la figure des faunes. (*Myth. lat.*)

fauniaque [*fô*] ou **faunien, enne** [*fô-ni-in, è-ne*] adj. Qui tient de Faunus ou des faunes : *figure fauniaque* ou *faunienne.*

faunillon, onne [*fô-ni, ll* mll., *on, o-ne*] n. Petit faune mâle ou femelle.

faunique [*fô*] adj. Qui a rapport à la faune : *les grandes régions fauniques du globe.*

Faunus [*fô-nuss*], divinité essentiellement italique, dieu champêtre protecteur des troupeaux, adoré surtout dans les campagnes.

fauperdrieu, fauperdrieux [*fô-pèr-drieû*] ou **faupердrier** [*fô-pèr-dri-é*] n. m. (de l'anc. franç. *fauc*, faucon, et de *perdrix*). Busard des marais, qui chasse la perdrix.

fauque [*fô-ke*] n. f. Planche à coulisses, qui sépare en compartiments les mises du savonnier. *Mar.* Syn. de FARGUES.

Fauque de Jonquières (Jean-Philippe-Ernest de), vice-amiral et savant franç., né à Carpentras, m. à Mouans-Sartoux (1820-1901) ; membre libre de l'Académie des sciences. — Son fils, MARIE-PIERRE-EUGÈNE, né à Grasse, m. à Paris (1850-1919), se distingua pendant la guerre du Tonkin, et devint vice-amiral.

Fauquembergues [*fô-kan-bèr-ghe*], ch.-l. de c. (Pas-de-Calais), arrond. de Saint-Omer, sur l'Aa ; 950 h. Patrie de Monsigny. — Le cant. a 18 com., et 11.020 h.

Faure (Eugène), peintre français, né à Seyssinet, près de Grenoble, m. à Bourg-Saint-Andéol (1822-1879) ; auteur de tableaux peints avec le sentiment profond et fin de la physionomie (*les Premiers Pas de l'Amour, Daphnis et Chloé, la Confidence, Vénus appelant les colombes*, etc.).



J.-B. Faure.

Faure (Jean-Baptiste), chanteur et compositeur français, né à Moulins, m. à Paris (1830-1914). Il a déployé comme chanteur (baryton) un talent de premier ordre. Comme compositeur, il a publié un grand nombre de mélodies devenues populaires : *les Rameaux, le Crucifix, Les myrtes sont flétris ;* etc.



Félix Faure.

Faure [*fô-re*] (François-*Félix*), homme politique français, né et m. à Paris (1841-1899), ministre de la marine, puis président de la République française de 1895 à 1899. Sous sa présidence, fut affermie officiellement l'alliance franco-russe à Cronstadt (1897), et le domaine colonial s'accrut par l'annexion de Madagascar (1895).

Faure (*Maurice*-Louis-Emile), homme politique et littérateur français, né et m. à Saillans (Drôme) (1850-1919). Ministre de l'instruction publique, vice-président du Sénat. Félibre et un des fondateurs de la Cigale.

Faure (Auguste-Gabriel), littérateur français, cousin du précédent, né à Tournon en 1877. Il a publié des romans et d'agréables impressions de voyage, où la critique littéraire se mêle aux descriptions pittoresques : *Heures d'Italie, Paysages littéraires*, etc.

Fauré (*Gabriel*-Urbain), compositeur français, né à Pamiers, m. à Paris (1845-1924) ; directeur du Conservatoire de Paris (1905-1920) ; membre de l'Académie des beaux-arts (1909) ; auteur de mélodies (*la Bonne Chanson*, etc.), de compositions religieuses d'une inspiration délicate et d'une remarquable distinction de forme ; de l'opéra *Pénélope*, etc.



G. Fauré.

Fauriel (Claude), critique et historien français, né à Saint-Etienne, m. à Paris (1772-1844). Il a laissé d'intéressants travaux sur la littérature et l'histoire du midi de la France, notamment une *Histoire de la Gaule méridionale sous la domination des conquérants germains* (1836), et des *Mémoires* importants sur les derniers jours du Consulat.

fausérite [*fô-zé*] n. f. *Minér.* Sulfate hydraté de manganèse.

faussaire [*fô-sè-re*] n. Celui, celle qui commet un faux : *Macpherson fut un habile faussaire littéraire.* Celui, celle qui déguise la vérité.

faussant [*fô-san*], **e** adj. Qui se fausse facilement : *lame d'acier faussante.*

faussart [*fô-sar*] n. m. *Archéol.* Syn. de FAUCHARD.

faussement [*fô-se-man*] adv. Contre la vérité : *être faussement accusé de vol.*

fausser [*fô-sé*] v. a. (lat. *falsare ;* de *falsus*, faux). Faire tellement plier un corps solide, qu'il ne puisse se redresser et revenir à son premier état ou remplir sa fonction dans une machine : *fausser un rouage.* Enfreindre, violer : *fausser sa parole.* Donner une fausse interprétation : *fausser le sens de la loi.* Rendre faux : *fausser la voix. Fausser compagnie*, manquer à un rendez-vous ; quitter une société sans prendre congé ; s'enfuir. *Fausser le jugement*, déclarer faussement et méchamment rendu un jugement précédemment prononcé. V. n. Chanter, jouer faux : *ténor qui a faussé.* **Se fausser** v. pr. Etre, devenir faux.

fausset [*fô-sè*] n. m. (de *faux*). Voix aiguë, qu'on nomme aussi *voix de tête*, et qui imite la voix de femme, d'enfant. Chanteur qui a une voix de ce genre.

fausset [*fô-sè*] ou **fosset** [*fo-sè*] n. m. Petite cheville de bois pour boucher le trou fait à un tonneau avec un foret, en vue de goûter le vin : *mettre un fausset ; tirer au fausset.* Bec d'une plume à écrire se terminant en pointe effilée.

fausseté [*fô-se*] n. f. Caractère de ce qui est faux : *démontrer la fausseté d'un acte.* Caractère de celui qui est faux, hypocrite. Chose fausse : *ne dire que des faussetés.* ANT. **Vérité, exactitude, justesse, réalité.**

faussetier [*fô-se-ti-é*] n. m. Lapidaire qui ne travaille que les pièces fausses.

fausseur, euse [*fô-seur, eu-ze*] adj. et n. Celui, celle qui attaquait un jugement en arguant de la mauvaise foi des juges. Celui, celle qui viole un serment. (Vx.)

faussure [*fô-su-re*] n. f. Endroit où un objet est faussé. Courbure d'une cloche, à l'endroit où elle commence à s'élargir.

Faust, nom d'un magicien allemand, personnage légendaire. La légende de Faust, c'est l'histoire de l'homme qui vend son âme au démon Méphistophélès, en échange des biens terrestres. Faust eut probablement pour prototype un thaumaturge du XVIe siècle, qui vécut d'expédients et de magie, et captiva un moment l'attention des chefs de la Réforme. Le personnage légendaire apparaît pour la première fois dans un livre allemand anonyme, publié en 1587 : *l'Histoire du Dr Jean Faust.*

Faust (*la Tragique Histoire de*), drame anglais de Marlowe (1592). Œuvre forte et originale, où les personnages de Méphistophélès et de Faust sont conçus de façon toute différente de celle que, plus tard, imaginera Gœthe.

Faust, drame allemand de Gœthe, en deux parties (1790-1832), où le grand écrivain a voulu symboliser ses conceptions de la nature et de l'homme. Dans la première partie, le docteur Faust, rajeuni par Méphistophélès, à qui il vend son âme, séduit l'innocente Marguerite, qu'il abandonne ensuite. La malheureuse, désespérée, tue son enfant et est jetée en prison. Faust vient l'y rejoindre, et veut la décider à fuir avec lui. Elle expire entre ses bras. Une voix d'en haut proclame que son repentir l'a sauvée. Cette partie n'est d'ailleurs qu'un épisode dans l'ensemble d'une action résultant d'un pari engagé (dans le *Prologue*) entre Méphistophélès et Dieu, qui affirme, contre le démon, que Faust sera capable par ses propres forces de triompher de la tentation. La seconde partie, dite le *Second Faust*, se perd de plus en plus dans le symbole et l'allégorie : ni la science, ni l'amour ne peuvent fixer l'âme inquiète de Faust ; c'est l'action qui le sauve, et le fait échapper à l'enfer.

Faust, roman allemand de Klinger (1791) ; le pessimisme le plus décourageant en constitue l'ensemble et les détails ; — poème épico-dramatique allemand de Lenau (1836) ; œuvre complexe, remarquable par le lyrisme et la profondeur de la pensée.

Faust, opéra français en cinq actes, paroles de Michel Carré et Jules Barbier, d'après le premier *Faust* de Gœthe, musique de Ch. Gounod (1859) ; partition pleine de grâce, d'élégance et de fraîcheur, un des chefs-d'œuvre de la musique française. Parmi les morceaux les plus connus, citons : *Salut, ô mon dernier matin ! Salut, demeure chaste et pure !* la ronde du *Veau d'or ;* la ballade *Il était un roi de Thulé ;* le chœur des soldats *Gloire immortelle de nos aïeux ;* l'air des *Bijoux ;* la scène de la fenêtre, *Laisse-moi contempler ton visage ;* le duo *O nuit d'amour !* la valse de la kermesse, *Faites-lui mes aveux ;* la scène de l'église, *Ange pur, ange radieux*, etc. ; — opéra allemand en deux actes, musique de Spohr (1814) ; — *Damnation de Faust*, V. DAMNATION.



Faust et Marguerite, tableau d'Ary Scheffer.

Faust, titre de plusieurs tableaux d'Ary Scheffer ; — tableau de J.-P. Laurens (1885) ; — belles lithographies de Delacroix, pour la traduction du drame de Gœthe (1828) ; — *Rencontre de Faust et de Marguerite*, tableau de J. Tissot, au musée du Luxembourg (v. p. 857).

Faust (*le Petit*), opérette bouffe en trois actes et quinze tableaux, paroles d'Hector Crémieux et Adolphe Jaime (parodie de *Faust*, poussée à la charge) ; musique, pleine de verve et d'entrain, d'Hervé (1869).

Fausta, seconde femme de Constantin le Grand, fille de Maximien Hercule et d'Eutropie. Très belle, mais de mœurs déréglées, elle causa par sa trahison la mort de son père, dont elle avait d'abord encouragé les projets contre Constantin. Accusée d'adultère, elle fut condamnée à mort et étouffée dans un bain chaud.



Faustine (Naples).

Faustin Ier. V. SOULOUQUE.

Faustine, nom de trois impératrices romaines : l'une femme d'Antonin le Pieux (104-141 apr. J.-C.), et la seconde de Marc-Aurèle (125-175). Cette dernière, fille de la précédente, accompagna son mari dans la plupart de ses expéditions ; elle reçut des soldats le surnom de *Mère des camps*, et fut la mère de l'empereur Commode. Les assertions des historiens postérieurs, contre la pureté de ses mœurs, ne sont peut-être que des calomnies politiques. La troisième, née vers 200, fut la troisième femme d'Héliogabale, qui avait fait périr son mari, et qui l'abandonna au bout de quelques semaines.



Faustine (Vatican).

Faustus ou **Fauste,** évêque de Riez, né en Angleterre vers 400, m. à Riez en 490. Il fut un des principaux défenseurs du semi-pélagianisme.

faute [*fô-te*] n. f. (bas lat. *fallita ;* de *fallere*, faillir). Erreur, maladresse ; acte ou omission qui produit ou est propre à produire un effet nuisible : *faire une faute au jeu.*

> De faute en faute on se fourvoie, on glisse ;
> On se raccroche, on tombe au précipice. VOLTAIRE.

Manque, pénurie : *avoir faute de tout.* Manquement contre les règles d'un art : *faute de dessin, de proportion.* Imperfection dans un travail : *il y a bien des fautes dans cette dictée.* Manquement à une loi morale : *faute grave ; faute vénielle. Faire faute*, manquer. *Ne pas se faire faute de*, ne pas manquer de. *Ne pas se faire faute d'une chose*, en user sans ménagement. *En faute*, se dit de quelqu'un qui commet une erreur, ou qui manque à un devoir. *Faute de* loc. prép., à défaut de. *Sans faute* loc. adv., à coup sûr. ALLUS. LITTÉR. : **C'est plus qu'un crime, c'est une faute,** phrase prononcée par le prince de Talleyrand lorsqu'il apprit l'exécution du duc d'Enghien. **La faute en est aux dieux, qui la firent si belle,** vers passés en proverbe et empruntés à un élégant madrigal de Jean de Lingendes :

> Si c'est un crime de l'aimer,
> On n'en doit justement blâmer
> Que les beautés qui sont en elle ;
> La faute en est aux dieux,
> Qui la firent si belle,
> Et non pas à mes yeux.

— ALLUS. HIST. **C'est la faute à...** V. VOLTAIRE. PROV. : **Qui fait la faute la boit,** celui qui commet une faute doit en supporter les conséquences.

— ENCYCL. *Dr.* On distingue la *faute délictuelle* et la *faute contractuelle.* La première ne suppose l'exis-

tence d'aucun lien de droit entre celui qui l'a commise et la personne lésée ; elle donne lieu à la responsabilité générale édictée par les articles 1382 et suivants du Code civil. (V. RESPONSABILITÉ.) La seconde consiste dans un manquement à l'obligation de veiller à la conservation d'une chose que l'on est tenu de livrer. Jusqu'à livraison, le débiteur doit apporter à la chose « tous les soins d'un bon père de famille » ; et il en est ainsi, soit que la convention ait pour objet l'utilité de l'une des parties, soit qu'elle ait pour objet leur utilité commune.

Dans le cas de mandat gratuit et de dépôt, le débiteur n'est tenu que dans la limite des soins qu'il apporterait à ses propres affaires.

Faute de l'abbé Mouret (*la*), roman, par Emile Zola (cinquième tome des Rougon-Macquart) (1875) ; histoire de la défaillance d'un prêtre conquis par l'amour d'une jeune fille, de ses remords et de ses luttes morales ; dans ce roman figure la description colorée et prestigieuse du jardin de Paradou.

fauter [*fô-té*] v. n. Commettre une faute. (Vx.) *Pop.* Se laisser séduire, en parlant d'une femme.

fauteuil [*fô-teu*, *l* mll.] n. m. (de l'anc. haut allem. *faldan*, plier, et *stuol*, siège). Grande chaise à bras et à dossier. *Fig. Fauteuil académique*, place parmi les membres de l'Académie française. *Occuper le fauteuil*, présider une assemblée.

fauteur, trice [*fô*] n. (lat. *fautor*, *trix* ; de *favere*, favoriser). Qui favorise, qui excite (ne se dit guère qu'en mauv. part.) : *les fauteurs d'une conspiration ; un fauteur de désordres.*

fautif, ive [*fô*] adj. Sujet à faillir : *mémoire fautive.* Qui est en faute : *personne fautive.* Plein de fautes : *liste fautive.* ANT. **Correct, exact, sincère, vrai.**

fautivement [*fô, man*] adv. (de *fautif*). Par erreur, par faute.

fautrage ou **faultrage** [*fô-tra-je*] n. m. *Dr. féod.* Redevance sur les prés, que le vassal payait au seigneur. Syn. de PRÉAGE.

fauve [*fô-ve*] adj. (orig. germ.). Couleur qui tire sur le roux : *le pelage du lion est fauve. Bêtes fauves*, quadrupèdes qui vivent à l'état sauvage dans les bois (cerfs, daims, chevreuils, etc.). N. m. Couleur fauve. Bête fauve, de couleur plus ou moins fauve, comme le lion, le tigre, etc.

fauveau [*fô-vô*] n. m. Bœuf de couleur fauve.

fauvette [*fô-vè-te*] n. f. (de *fauve*). Petit passereau chanteur, de plumage fauve, de la famille des sylviidés : *la fauvette chante agréablement. Fig.* Chanteuse agréable.



Fauvette à tête noire.

— ENCYCL. Les fauvettes sont de petits oiseaux chanteurs, ordinairement gris ou verdâtres, parfois variés de brun, dont les nombreuses espèces sont répandues dans les régions tempérées. Elles se nourrissent d'insectes, et vivent dans les taillis. Les plus communes sont : la *fauvette à tête noire*, et la *fauvette des jardins*.

Fauville, ch.-l. de c. (Seine-Inférieure), arr. d'Yvetot, dans le pays de Caux ; 1.360 h. Chevaux. — Le cant. a 18 comm., et 8.780 h.

faux [*fô*] n. f. (lat. *falx*. — On écrivait autref. FAULX.) Lame d'acier légèrement recourbée, fixée à un long manche, dont on se sert pour faucher : *la faux est l'attribut du Temps et de la Mort. Anat.* Nom donné à divers replis membraneux en forme de faux. *Art milit.* Arme d'hast en usage au moyen âge, et dont la lame était dans le prolongement de la hampe.

— ENCYCL. *Agric.* La faux simple se compose d'une lame d'acier d'environ 0m,60 de longueur, large de 6 à 7 centimètres au talon, et allant en s'amincissant vers la pointe. Courbée légèrement, cette lame est renforcée à sa partie dorsale, et légèrement bombée ; un anneau et un coin servent à la fixer au manche, terminé ou non en béquille, mais pourvu à sa partie médiane d'une poignée. A l'aide de cet instrument, le faucheur abat à chaque course de son bras une portion de pré de 1m,80 de long sur 0m,15 à 0m,30 de profondeur. Quand la faux perd de son tranchant, l'ouvrier l'aiguise à l'aide d'une pierre, qu'il porte dans un coffin contenant de l'eau et suspendu à sa ceinture ; si le taillant est perdu, il faut battre le tranchant de la lame sur une enclumette avec un marteau plat. Une bonne faux doit rendre, quand on la frappe, un son harmonieux. A longueur égale, une faux lourde est préférable à une légère. La *faux à râteau* est le même instrument pourvu d'un dispositif formé par des baguettes de bois et qui retient les tiges coupées ; on l'utilise pour la coupe des avoines. On l'appelle aussi *faux armée* ou *fauchon*.

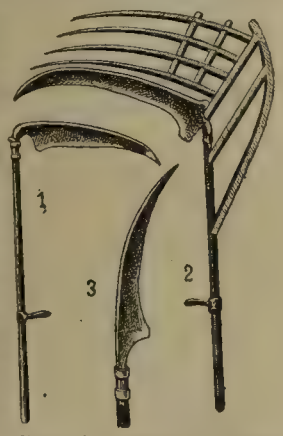

Faux : 1. Ordinaire ; 2. Armée ou fauchon ; 3. De guerre.

faux, fausse [*fô, fô-se*] adj. (lat. *falsus*). Erroné, mensonger, contraire à la vérité : *démentir un faux bruit.* Contraire à la réalité : *fausse théorie.* Dépourvu de rectitude : *esprit faux.* Sans justesse, sans accord : *voix fausse.* De mesure inexacte : *poids, vers faux.* Imité, postiche : *fausses dents.* Qui a une ressemblance trompeuse avec quelque chose :

Fausse gloire, fausse grandeur
Logent partout le faux honneur.
PANARD.

Hypocrite, dissimulé : *Louis XI était faux et dissimulé.* Equivoque : *se tirer à son honneur d'une fausse situation.* (Le mot *faux* entre dans un grand nombre



FAUTEUILS : 1. Du XVIe siècle ; 2. Du XVIIe siècle ; 3. Du XVIIIe siècle ; 4. Empire ; 5. Voltaire ; 6. En étoffe (moderne) ; 7. Crapaud ; 8. En éclisse ; 9. A bascule ; 10. D'enfant ; 11. De jardin ; 12. De malade ; 13. Roulant pour malade.

de locutions qu'on trouvera au mot principal. V. BOND, FILET, MONNAYEUR, SAUNAGE, SAUNIER, etc., bien que l'Académie écrive ces deux derniers avec un trait d'union.) *Alg. Fausse position*, v. part. encycl. N. m. Ce qui est contraire à la vérité : *plaider le faux pour savoir le vrai.* Imitation, en matière commune, de matières précieuses. *Spécialem.* Cuivre en fil ou en lame, non doré mais seulement mis en couleur. Imitation, altération d'un acte, d'une signature : *le faux en matière civile et commerciale est un crime. S'inscrire en faux*, dénoncer comme faux, nier : *s'inscrire en faux contre un procès-verbal.* Adv. D'une manière fausse : *chanter faux.* Loc. adv *A faux*, à tort. *Porter à faux*, se dit des pièces qui ne sont pas bien d'aplomb sur leur point d'appui, et *fig.*, manquer le but. ANT. **Exact, vrai, authentique.**

— ENCYCL. *Dr. pén.* Le faux peut être commis *par écrit ; — par paroles* (au cas de faux témoignage ou de faux serment) ; — *par actions* (par exemple, au cas de fabrication de fausse monnaie, ou de contrefaçon de sceaux de l'Etat).

Le faux en écritures constitue un crime. Il prend le nom de *faux en écritures authentiques, faux en écritures de commerce*, ou *faux en écritures privées*, suivant la nature de l'écrit qui a été falsifié.

Tout fonctionnaire ou officier public qui, dans l'exercice de ses fonctions, a commis un faux, encourt la peine des travaux forcés à perpétuité. Sont punies des travaux forcés à temps toutes autres personnes qui ont commis un faux en écriture authentique et publique, ou en écriture de commerce ou de banque.

Le faux en écritures privées est puni de la réclusion.

La fabrication d'un faux passeport ou d'un faux permis de chasse, ou leur falsification, sont, ainsi que leur usage, punis d'un emprisonnement de six mois au moins, et de trois ans au plus. Quiconque prend, dans un passeport ou un permis de chasse, un nom supposé, ou concourt comme témoin à faire délivrer le passeport sous le nom supposé, s'expose à un emprisonnement de trois mois à un an. La même peine est applicable à l'individu qui a fait usage d'un passeport ou d'un permis de chasse délivré sous un autre nom que le sien.

Fausse nouvelle. La publication de fausses nouvelles et de « pièces fabriquées, falsifiées ou mensongèrement attribuées à des tiers » constitue un délit de presse puni d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 50 à 1.000 francs (ou de l'une de ces deux peines seulement), si la publication, faite de mauvaise foi, a troublé la paix publique.

Les certificats de complaisance délivrés par les médecins en vue de faire dispenser le prétendu malade d'une obligation publique exposent le médecin à des peines rigoureuses, surtout lorsque celui-ci a cédé à des motifs d'intérêt, auquel cas le corrupteur est puni des mêmes peines.

Un emprisonnement de six mois à deux ans frappe celui qui rédige, sous le nom d'un fonctionnaire ou officier public, un certificat de bonne conduite, d'indigence, etc., ou qui falsifie un certificat originairement véritable.

Le Code pénal incrimine non seulement le faux lui-même, mais aussi l'usage fait sciemment de la pièce fausse. Il est, dans tous les cas, prononcé contre les faussaires une amende de 100 à 3.000 francs, et qui peut même être portée au quart du bénéfice illégitime que le faux aura procuré ou était destiné à procurer aux auteurs du crime ou du délit, à leurs complices ou à ceux qui ont fait usage de la pièce fausse.

Faux incident civil. Le faux peut donner lieu à deux actions : l'une criminelle, poursuivie par le ministère public ; l'autre civile. L'action civile se présentant, le plus souvent, incidemment à un autre procès, s'appelle *faux incident* ou *faux incident civil*, tandis que l'action criminelle, étant généralement principale, a reçu le nom de *faux principal.*

Lorsque des poursuites criminelles sont exercées, il est sursis à statuer sur le faux civil ; d'où l'adage : *le criminel tient le civil en état.*

Dans l'usage, la procédure du faux incident est qualifiée du nom d'*inscription de faux*, parce que la partie qui attaque l'acte doit, d'abord, faire au greffe la déclaration qu'elle s'inscrit en faux contre cet acte.

Le faux peut être prouvé par titres, témoins ou experts. S'il est reconnu, la pièce fausse est détruite. Le demandeur en faux qui succombe est condamné à une amende de 300 francs au moins et à tels dommages-intérêts qu'il appartient.

La procédure d'inscription de faux est obligatoire en matière d'actes authentiques ou d'écritures privées déjà vérifiées par la justice ; facultative en matière d'actes privés non vérifiés.

— *Algèb. Fausse position.* On appelle ainsi une méthode de solution, employée en arithmétique pour résoudre certains problèmes, qui consiste à faire sur la valeur de l'inconnue des hypothèses dont on vérifie la fausseté, et à supposer ensuite que la différence entre le nombre essayé et le nombre cherché est proportionnelle à l'écart présenté par deux résultats qui devraient être égaux d'après les conditions du problème.

Fausses Confidences (*les*), comédie en 3 actes, en prose, par Marivaux (1737) ; œuvre légère, et d'une grande finesse psychologique. Dorante, bien né mais sans fortune, se fait agréer comme intendant par Araminte, qui s'éprend de lui et l'épouse. Le caractère de la jeune veuve est une charmante création.

Faux Bonshommes (*les*), comédie en 4 actes, de Théodore Barrière et Ernest Capendu ; œuvre forte, galerie de portraits de bourgeois égoïstes et avides (1856).

Faux Ménages (*les*), drame en 4 actes, en vers, d'Edouard Pailleron (1869) ; œuvre d'une brillante facture, d'une morale sévère, écrite pour détourner des unions libres trop facilement régularisées.

faux-bourdon n. m. Une des plus anciennes formes de la polyphonie vocale, en usage dans les chants d'église, surtout à partir du XVIe siècle. Pl. des *faux-bourdons.*

— ENCYCL. Le faux-bourdon est une sorte de contrepoint note contre note, généralement à trois parties marchant diatoniquement. Il se compose d'un chant confié au ténor, puis d'une seconde partie marchant parallèlement à la tierce supérieure de ce chant et qui commence et finit sur la quinte ; enfin d'une troisième partie à la tierce inférieure de ce même chant, commençant et finissant sur l'unisson. Ainsi :



Exemple de faux-bourdon.

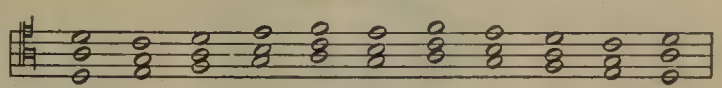

Effet réel.

Comme cette troisième partie est toujours confiée au soprano, elle sonne une octave plus haut qu'elle n'est écrite. (Voir, dans l'exemple ci-dessus, l'effet réel produit par l'exécution.)

Cette troisième partie, étant la plus aiguë, fait en réalité le chant ; la partie intermédiaire (le ténor) accompagne à la quarte, et la partie grave à la sixte. La conclusion, en consonance parfaite, se compose de l'octave et de la quinte. Quelquefois, l'une des parties est fleurie d'une ligature accusant la cadence. La suite de tierces et de quartes qu'engendre cette harmonie la rend assez barbare. L'usage des faux-bourdons s'est maintenu dans les maîtrises jusqu'à nos jours pour l'accomplissement de la psalmodie ; mais les innovations harmoniques l'ont considérablement modifié

faux-du-corps n. m. Partie où le corps s'amincit entre la poitrine et les hanches.

faux-fuyant [*fô-fu-ian*] n. m. Endroit détourné pour s'en aller sans être vu. *Fig.* Défaite, échappatoire : *user de faux-fuyants.*

faux-marcher n. m. (pour *for-marcher* ; de *fors*, et *marcher*). *Véner.* Se dit de l'allure de la biche, du cerf, qui biaise en marchant.

faux-visage n. m. Masque complet, de carton peint ou recouvert d'étoffe.



Favart.

Favart [*var*] (Charles-Simon), poète dramatique français, né à Paris, m. à Belleville (1710-1792) ; auteur de nombreux vaudevilles et opéras-comiques (*la Chercheuse d'esprit, les Trois sultanes, Anette et Lubin*, etc.). Il fut protégé de Mme de Pompadour, dirigea l'Opéra-Comique, puis le théâtre qui prit son nom. Il fut le créateur de la comédie musicale. — Mme **Favart**, née *Marie-Justine-Benoîte* DURONCERAY, femme du précédent, charmante actrice, née à Avignon, m. à Belleville (1727-1773), introduisit au théâtre la vérité dans le costume. Elle inspira une passion violente au maréchal de Saxe, en fut au désespoir, échappa au vainqueur de Fontenoy, qui persécuta le couple Favart avec des procédés d'homme de loi et de policier.



Mme Favart.

Favé (Ildephonse), général et écrivain militaire français, né à Dreux, m. à Paris (1812-1894). Il commanda l'artillerie pendant la défense de Paris (1870-1871).

Favé (Louis), ingénieur-hydrographe français, né et m. à Paris (1853-1922). On lui doit de nombreux levés et cartes hydrographiques. Il est l'inventeur d'un marégraphe. Membre de l'Académie des sciences (1918).

favelle [*vè-le*] n. f. Conceptacle de certaines algues céramiées. (On dit aussi CYSTOCARPE.)

favelotte [*lo-te*] n. f. Nom vulgaire de la fève des marais.

favéole n. f. *Hist. nat.* Petite cellule.

favéolé, e adj. (de *favéole*). *Hist. nat.* Se dit des cellules ou des organes à parois minces et adossés les uns contre les autres.

Faverges [*vèr-je*], ch.-l. de c. (Haute-Savoie), arr. d'Annecy ; 2.260 h. (*Favergeois* ou *Favergiens*). Anthracite, carrières. — Le cant. a 10 comm., et 6.380 h.

Faverney, comm. de la Haute-Saône, arr. et à 15 kil. de Vesoul, près de la Lanterne ; 1.410 h. Ch. de f. E. Gypse, chaux.

faverole n. f. V. FÉVEROLE.

Faverolles (RACE DE), catégorie de gallinacés tirant son nom d'une commune d'Eure-et-Loir. Elle est obtenue par croisement entre les races cochinchinoise, brahmapoutra, dorking, et la race de Houdan, et elle est très appréciée pour sa rusticité et la qualité de la chair. C'est une des premières races de France pour la production des poulets. (On dit communément : *un, une faverolles*, pour : *un coq, une poule de Faverolles.*)

Faversham [*vèrs-ham'*], v. d'Angleterre (comté de Kent) ; 10.500 h. Port. Parcs à huitres.

favete linguis, mots lat. signif. : *Gardez un silence religieux.* Commencement d'un vers d'Horace (*Odes*, III, 1, 2). Le poète demande qu'on fasse religieusement silence pour écouter les vérités morales qu'il va énoncer. Il emprunte la formule qu'adressait aux assistants celui qui allait célébrer une cérémonie religieuse. Euphémisme pour dire : *Faites silence ; taisez-vous.*

faveur n. f. (lat. *favor* ; de *favere*, être propice). Bienveillance, protection : *rechercher la faveur des grands.* Marque exceptionnelle de bienveillance ; privilège : *solliciter une faveur. Fig.* : *les faveurs de la nature, de la fortune.* Ruban de soie très étroit. *Trouver faveur auprès de quelqu'un*, en être bien accueilli. Loc. prép. : *En faveur de*, en considération de, au profit de. *A la faveur de*, au moyen de : *à la faveur de la nuit. Tour de faveur*, passe-droit par lequel une personne, une chose est reçue, acceptée avant une autre qui doit être reçue, acceptée avant elle. Pl. Marques d'amour qu'une femme donne à un homme. ANT. **Défaveur, disgrâce.**

faveux, euse [*veû, eu-ze*] adj. (du lat. *favus*, rayon de miel). *Méd.* Se dit de la teigne, lorsqu'elle se recouvre de croûtes jaunâtres.



Mgr Favier.

Favier [*vi-é*] (Jean-Louis), aventurier et pamphlétaire français, né à Toulouse, m. à Paris (1711-1784) ; auteur de *Conjectures raisonnées*, où il montre une clairvoyante intelligence des intérêts extérieurs de la France.

Favier (Alphonse), évêque français, né à Marsannay-la-Côte (Côte-d'Or), m. à Pékin (1837-1905). Il alla prêcher l'évangile en Chine, fut élevé au siège épiscopal de Pékin (1899) et fut l'auxiliaire dévoué des ministres français en Chine.

Favier (*explosif*). V. EXPLOSIF.

Favières (François de), auteur dramatique et poète français, né et m. à Paris (1755-1837) ; auteur de poésies diverses, de livrets et de comédies.

faviforme adj. (du lat. *favus*, rayon de miel, et de *forme*). Qui a la forme d'alvéoles.

favisme [*vis-me*] n. m. (du lat. *faba*, fève). Intoxication produite par l'ingestion de fèves gâtées ou altérées par des parasites.

favisses [*vi-se*] n. f. pl. (lat. *favissæ*). Caves où l'on enfouissait, près des temples, les objets sacrés et les *ex-voto* hors d'usage.

favonette [*nè-te*] n. f. Nom vulgaire de la gesse tubéreuse.

Favonius [*uss*] *Myth. lat.* Vent d'Ouest, le même que Zéphire.

favorable adj. (de *faveur*). Propice : *vent favorable.* Indulgent, bienveillant : *regard favorable.* ANT. **Défavorable.**

favorablement [*man*] adv. D'une manière favorable : *accueillir favorablement une requête.* ANT. **Défavorablement.**

favori, ite adj. (ital. *favorito*). Qui plaît le plus : *auteur, livre favori.* N. m. Qui tient le premier rang dans les bonnes grâces de quelqu'un de puissant : *Olivier le Dain et Tristan l'Hermite étaient les favoris de Louis XI.* Personne qui jouit exclusivement de certains dons particuliers : *les favoris de la Fortune.* Cheval, coureur, etc., que l'on croit généralement devoir gagner la course : *les favoris rapportent peu.* Partie de la barbe qui croît en touffe de chaque côté du visage. N. f. Maîtresse d'un roi.



Favoris.

— ENCYCL. Le nom de *favorite* a été donné plus particulièrement à celles des maîtresses royales qui eurent quelque influence sur les événements et les hommes de leur temps. Parmi les plus célèbres dans l'histoire de France, citons : Frédégonde, maîtresse, puis épouse de Chilpéric Ier ; Odette de Champdivers, favorite de Charles VI ; Agnès Sorel, de Charles VII ; Marguerite de Sassenage, de Louis XI ; la comtesse de Châteaubriant et la duchesse d'Étampes, de François Ier ; Diane de Poitiers, de Henri II ; Marie Touchet, de Charles IX ; la comtesse de Guiche, Françoise de Montmorency, Charlotte des Essarts, Gabrielle d'Estrées, Henriette d'Entragues, de Henri IV ; Mlle de La Vallière, Mme de Montespan, la duchesse de Fontanges et Mme de Maintenon, de Louis XIV ; la duchesse de Châteauroux, la marquise de Pompadour, la du Barry, de Louis XV ; Mme du Cayla, maîtresse platonique de Louis XVIII.

Favorite (*la*), opéra en 4 actes, paroles d'Alphonse Royer et Gustave Waëz (le 4e acte de Scribe), musique de Donizetti (1840). En Castille (en 1340), un jeune seigneur, Fernand, est épris de la belle Léonore de Guzman et l'épouse, ignorant qu'elle est la favorite du roi de Castille Alphonse XI. Apprenant son déshonneur, il se retire dans un cloître. Léonore l'y rejoint, se justifie, et meurt pardonnée. Partition célèbre, pleine de pages émouvantes : la romance *Un ange, une femme inconnue* ; les airs *Jardins de l'Alcazar ; Léonore, mon amour brave ; Pour tant d'amour, ne soyez pas ingrate ; O mon Fernand ;* la cavatine *Ange si pur ;* et le duo final *Viens, je cède éperdu.*

Favorite (*la*), palais voisin de Mantoue, près duquel Bonaparte vainquit les Autrichiens de Provera, le 16 janvier 1797. Cette victoire amena la capitulation de Mantoue.

Favorinus [*nuss*], rhéteur et sophiste gaulois, né à Arles, m. vers 135, disciple de Dion Chrysostome et ami de Plutarque. Il fréquenta beaucoup la cour d'Adrien, à qui ses mots piquants déplurent quelquefois.

favoriser [*zé*] v. a. Traiter favorablement. Accorder une préférence. Seconder les desseins, les désirs : *l'obscurité a favorisé sa fuite. Favoriser de*, accorder la faveur de : *favoriser quelqu'un d'un regard.*

favoritisme [*tis-me*] n. m. Abus du régime des favoris, des faveurs injustifiées accordées au détriment du mérite.

Favras [*vrass*] (Thomas DE MAHY, marquis **de**), agent politique du comte de Provence, né à Blois, m. à Paris (1744-1790). Il fut pendu en place de Grève, sous l'accusation d'avoir projeté d'affamer Paris et d'assassiner Bailly et La Fayette.

Favre (Antoine), jurisconsulte savoisien, dit *le Président Faber*, né à Bourg, m. à Chambéry (1557-1624), célèbre par ses travaux sur le droit romain. Il fut, avec saint François de Sales, le fondateur de l'académie florimontane d'Annecy. Il eut pour fils le grammairien Vaugelas.

Favre (Jean-Baptiste), abbé et poète languedocien, né à Sommières, m. à Celleneuve (Hérault) [1727-1783] ; un des précurseurs du félibrige. Ses contes en langue d'oc, très gais, sont populaires.



Jules Favre.

Favre (Jules), avocat et homme politique français, né à Lyon, m. à Versailles (1809-1880). Il fut, en 1848, secrétaire de Ledru-Rollin, s'efforça en 1851 d'organiser la résistance au coup d'État, devint bâtonnier de l'ordre des avocats, plaida pour Orsini (1858), et fut élu comme député libéral au Corps législatif. Il proposa, en 1870, la déchéance de l'Empire, fut membre du gouvernement de la Défense nationale, et négocia avec Bismarck le traité de Francfort. Membre de l'Académie française depuis 1868.

Favre (Louis), entrepreneur de travaux publics, né à Chêne-Bourg, près de Genève (1826-1879). Il mena à bonne fin le percement du mont Cenis et commença celui du Saint-Gothard, mais il mourut dans le tunnel, avant de l'avoir achevé.

favus [*vuss*] n. m. (mot lat. signif. *rayon de miel*). *Pathol.* Maladie cutanée due à un champignon et caractérisée par des croûtes jaunâtres. (La teigne faveuse est le favus du cuir chevelu. On appelle parfois favus l'élément croûteux de cette maladie.)

Fawcett [angl. *fa-ou-sèt'*] (Henry), économiste anglais, né à Salisbury, m. à Cambridge (1833-1884).

Fawkes (Guy), officier catholique anglais, né à York, supplicié à Londres (1570-1606). Un des chefs de la *Conspiration des Poudres*, il refusa, au milieu des tortures, de nommer ses complices.

fay [*fè*] n. m. Division d'un bloc d'ardoise en un certain nombre de quartiers.

Fay (Le), comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 10 kil. de Louhans ; 1.240 h. Ch. de f. P.-L.-M.

Fay, comm. du dép. de la Somme, arr. et à 12 kil. de Péronne ; 157 h. en 1911. Au cours de la bataille de la Somme, dès le 1er juillet 1916, Fay a été enlevé aux Allemands. Entièrement détruit.

Fay (Etienne), chanteur et compositeur français, né à Tours, m. à Versailles (1770-1845) ; auteur de plusieurs opéras-comiques : *Flora, les Rendez-vous espagnols, Julie* ou *le Pot de fleurs*, etc.

Fay (Charles-Alexandre), général et écrivain militaire français, né à Saint-Jean-Pied-de-Port en 1827 ; auteur d'utiles souvenirs militaires sur la guerre franco-allemande.

fayalite [*fa-i-a*] n. f. *Minér.* Variété de péridot ferreux.

fayard [*fa-iar*] ou **foyard** [*fo-iar*] n. m. (lat. *fagus*). Autres noms du *hêtre.*

Fay-aux-Loges, comm. du Loiret, arr. et à 19 kil. d'Orléans, sur le canal d'Orléans ; 1.630 h. Ch. de f. Orl. Carrières.

Fayçal. V. FAÏÇAL.

Fay-de-Bretagne, comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 38 kil. de Saint-Nazaire ; 3.410 h. Minoteries.

Fay d'Herbe ou **Faydherbe** (Lucas), architecte et statuaire belge, né et m. à Malines (1617-1697) ; il a construit plusieurs églises, et ses statues, ses bas-reliefs, ses mausolées, ornent les principales villes de la Belgique.

Faye, comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 21 kil. d'Angers, non loin du Layon ; 1.200 h. Ch. de f. Et. Vignobles.

Faye [*fa-i*] (Jacques), homme d'Etat et magistrat français, né à Paris, m. à Senlis (1543-1590) ; bon serviteur de Henri III, puis de Henri IV.



Hervé Faye.

Faye (Hervé), astronome et météorologiste français, né à Saint-Benoît-du-Sault, m. à Paris (1814-1902). On lui doit, entre autres travaux, une théorie des cyclones. Il fut ministre de l'instruction publique dans le cabinet Rochebouët (1877). Membre (1847), puis président (1872) de l'Académie des sciences.

Faye (Etienne-*Léopold*), avocat et homme politique français, né à Marmande, m. à Birac (Lot-et-Garonne) [1828-1900]. Il fut ministre de l'instruction publique (1887), puis de l'agriculture (1889).

fayence [*fa-ian-se*], **fayencerie** [*fa-ian-se-rî*] n. f. ; **fayencier** [*fa-ian-si-é*] n. m. V. FAÏENCE, etc.

Fayence [*fa-i-an-se*], ch.-l. de c. (Var), arr. de Draguignan, non loin de la Camandre ; 1.420 h. Ch. de f. S. — Le cant. a 8 comm., et 6.860 h.



Mal Fayolle.

Fay-le-Froid [*fa-i-le-froi*], ch.-l. de c. (Haute-Loire), arr. du Puy, près du Lignon-Vellave ; 1.200 h. Gorges. Eaux acidulées gazeuses. — Le cant. a 6 comm., et 7.500 h.

Fayolle (Marie-Emile), maréchal de France, né au Puy en 1852. Sorti de l'artillerie et général du cadre de réserve en 1914, il fut rappelé à l'activité pendant la Grande Guerre. Il commanda la 6e armée à la bataille de la Somme (1916), l'armée d'Italie en novembre 1917, puis le groupe d'armées de réserve qui, en mars 1918, arrêta la ruée allemande et, en juillet, repoussa l'ennemi jusqu'au Rhin.

fayot [*fa-io*] ou **fayol** [*fa-iol*] n. m. (lat. *phaseolus*). *Fam.* Haricot sec. *Arg. mar.* Rengagé de la marine.

Fayoum [*fa-i-oum'*], contrée de la Moyenne-Egypte ; 370.000 h. Capit. *Médinet-el-Fayoum.* Dans la partie la plus basse, se trouve un lac partiellement desséché.

Fays-Billot [*fa-i-bi, ll* mll., *o*] ou **Fayl-Billot,** ch.-l. de c. (Haute-Marne), arr. de Langres ; 2.150 h. Patrie de Mgr Darboy. Ecole nationale d'horticulture et de vannerie. — Le cant. a 24 comm., et 9.660 h.

fayssé [*fè-sé*] n. m. Nom vulgaire d'un champignon comestible de la famille des agaricinées, la *russule couleur feuille-morte.*

Fayt-lez-Seneffe, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Charleroi) ; 4.450 h. Houille, fonderies.

Fazckas (Michel), poète hongrois, né à Debreczin (1766-1828). Dans ses poèmes, il prend parti pour le serf contre le seigneur.

Fazio degli Uberti, poète italien, né à Florence, m. à Vérone en 1367 ; imitateur de Dante dans son poème descriptif et encyclopédique *Ditta mundi.*

Fazy (Jean-Jacques, dit **James**), homme politique et économiste genevois, né et m. à Genève (1796-1878), fondateur du *Journal de Genève* et principal auteur de la Constitution libérale genevoise de 1847.

Fe, symbole chimique du *fer.*

féage n. m. (de *fief*). *Féod.* Contrat d'inféodation.

féal, e, aux adj. (de *foi*). Loyal, fidèle : *Roland, Du Guesclin, Bayard étaient de féaux chevaliers.* (Vx.) *Substantiv.* Partisan dévoué : *les féaux du bonapartisme.*

feather-weight [pr. angl. *fé-zeur-ouèt'*] n. m. (en angl. *poids de plume*). *Turf.* Cheval qui a le plus léger poids à porter, dans une course handicap.

féauté [*fé-ô*] n. f. Fidélité. (Vx.)

fébricitant [*tan*], **e** adj. et n. (de *fébriciter*). Qui a la fièvre : *un homme fébricitant; un fébricitant.* (Vx.)

fébriciter [*té*] v. n. (lat. *febricitare*). Avoir la fièvre.

fébricule n. f. (lat. *febricula*). Fièvre légère.

fébrifuge adj. (du lat. *febris*, fièvre, et *fugare*, mettre en fuite). Qui guérit la fièvre. N. m. : *la quinine est un excellent fébrifuge.*

— Encycl. Le fébrifuge par excellence est le quinquina, qui agit surtout par la quinine qu'il renferme, et qu'on emploie maintenant de préférence sous forme de composés définis : sulfate, chlorhydrate, bromhydrate de quinine. Après la quinine, le remède le plus efficace (contre les fièvres intermittentes est l'arsenic, qui est surtout un adjuvant de la médication par la quinine ; puis viennent la salicine (écorce de saule), la phlorydzine, l'esculine (écorce de marronnier d'Inde) et diverses plantes amères.

Les médicaments qui abaissent la température sont des *antipyrétiques.*

fébrigène adj. (du lat. *febris*, fièvre, et du gr. *gennân*, engendrer). Qui engendre la fièvre.

fébrile adj. (lat. *febrilis ; de febris*, fièvre). Qui tient de la fièvre : *mouvements fébriles.* Qui accuse la fièvre : *pouls fébrile. Fig.* Qui produit ou trahit une vive excitation : *impatience fébrile.*

fébrilement [*man*] adv. D'une manière fébrile.

fébrilité n. f. Caractère de ce qui est fébrile.

fébruales n. f. pl. (du lat. *februarius*, février). *Antiq. rom.* Fêtes qui se célébraient au mois de février en l'honneur des morts.

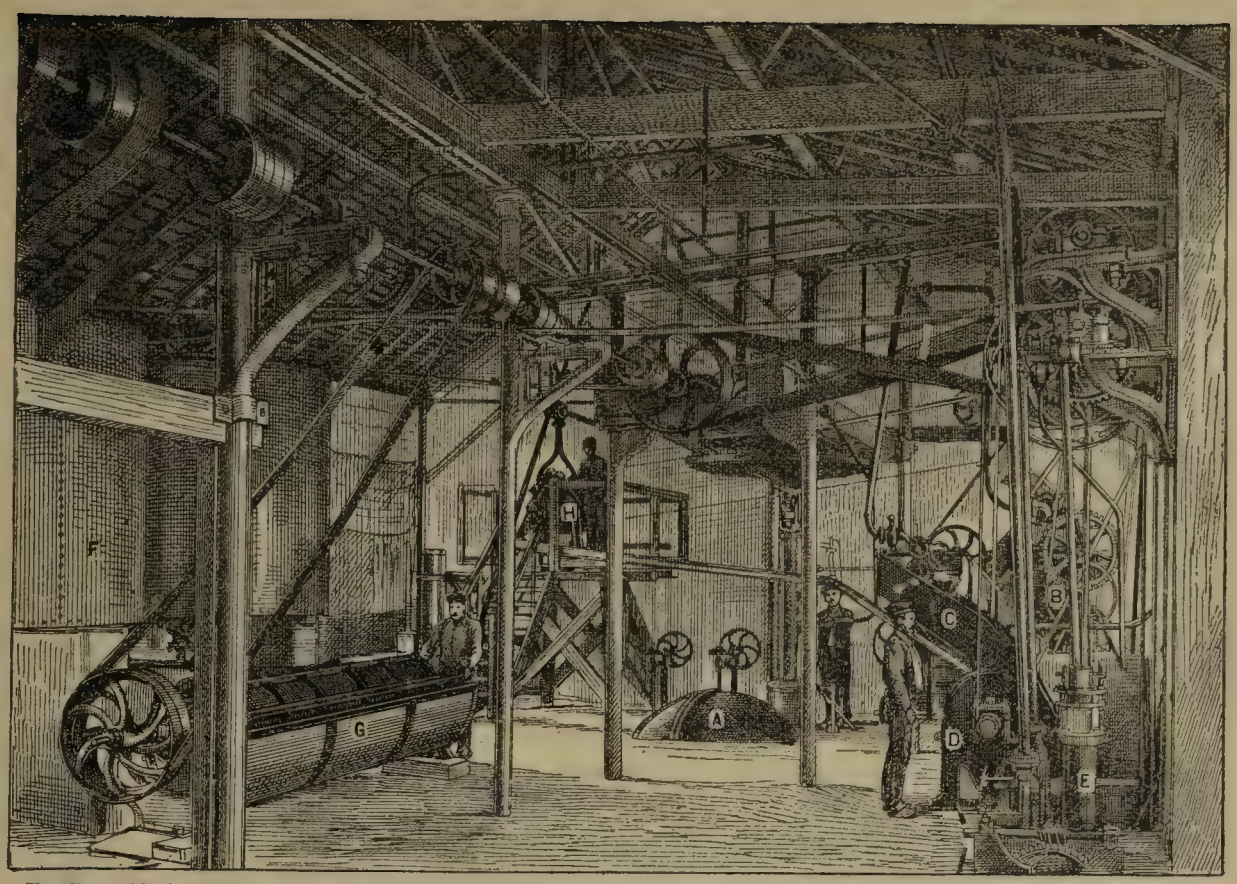

Vue d'ensemble d'une féculerie : A, turbine à siphon (moteur) ; B, laveur de pommes de terre ; C, épierreur ; D, râpe ; E, pompe à matière ; F, cuves à dégraisser ; G, tamis ; H, presse continue pour les pulpes.

Febvre (Alexandre-*Frédéric*), comédien français, né à Paris (1835-1916). Il a fait applaudir dans plusieurs théâtres parisiens, surtout à la Comédie-Française, son talent souple et original.



Fr. Febvre.

fécal, e, aux adj. Qui a rapport aux fèces. *Matières fécales*, excréments de l'homme.

fécaloïde [*lo-i-de*] adj. (de *fécal*, et du gr. *eidos*, apparence). Se dit des vomissements qui surviennent dans l'obstruction intestinale et qui contiennent des matières fécales.

Fécamp [*kan*], ch.-l. de c. (Seine-Inférieure), arr. et à 40 kil. du Havre ; 16.740 h. (*Fécampois*). Ch. de f. Et. Filatures, fonderies, chantiers de constructions navales. Port de grande pêche, sur la Manche. Bains de mer (plage de galets). — Le cant. a 12 comm., et 24.720 h.

fécation [*si-on*] n. f. Séparation des fèces. (Vx.)

fécer [*sé*] v. n. (de *fèces*. — Prend une cédille sous le c devant *a* et *o* : *il féça, nous féçons.*) Former de la lie.

fèces [*fèss*] n. f. pl. (du lat. *fæx, fæcis*, excrément). *Chim.* Sédiment qui se dépose au fond d'un liquide trouble, après qu'on l'a laissé reposer. *Physiol.* Excréments solides de l'homme.

— Encycl. *Physiol.* Les fèces ont une couleur ordinairement brune ; leur odeur provient souvent d'un dégagement d'hydrogène sulfuré, en même temps que d'un certain nombre de produits volatils. Elles sont constituées par des substances alimentaires insolubles dans les sucs digestifs et les produits de sécrétion du tube digestif. Leur composition varie, comme aussi la couleur, avec l'état pathologique.

Féchain, comm. du Nord, arr. et à 17 kil. de Douai, près de la Sensée ; 1.260 h. Presque entièrement détruite au cours de la Grande Guerre.

féchelle n. f. *Art culin.* V. faisselle.

Fechner (Gustave-Théodore), philosophe allemand, né à Gross-Sœrchen, m. à Leipzig (1801-1887) ; un des fondateurs de la psychophysique.

fécial n. m. (lat. *fecialis*). Prêtre qui, chez les Romains, intervenait dans les déclarations de guerre et les traités de paix, et les consacrait par des cérémonies religieuses : *le collège des féciaux.*

fécial, e, aux adj. Qui se rapportait aux féciaux : *le droit fécial.*

fécond [*kon*], **e** adj. (lat. *fecundus*). Propre à la reproduction de l'espèce : *les négresses sont très fécondes.* Fertile, productif : *la féconde Limagne.* Qui rend fertile : *la pluie féconde. Fig.* Abondant en résultats, en développement : *œuvre féconde ; orateur fécond.* Ant. **Infécond, stérile, aride.**

fécondable adj. Qui peut être fécondé.

fécondance n. f. Aptitude à féconder, vertu fécondante : *la nature a donné aux femelles la fécondité et aux mâles la fécondance.*

fécondant [*dan*], **e** adj. Qui féconde ou fertilise : *engrais fécondants.*

fécondateur, trice adj. et n. Qui a la puissance de féconder.

fécondation [*si-on*] n. f. Action de féconder : *la fécondation des fleurs s'opère par l'introduction du pollen dans le pistil et de là dans l'ovaire.* Son résultat.

— Encycl. *Biol.* La fécondation est le phénomène terminal de la reproduction sexuelle des êtres vivants. Il y a deux catégories d'éléments sexuels : les éléments mâles (gamète mâle, androgamète, anthérozoïde, spermatozoïde), et les éléments femelles (gamète femelle, gynogamète, oosphère, ovule). Les éléments sexuels de chaque catégorie jouissent des propriétés suivantes : 1° chacun d'eux isolément est incapable de développement (on a reconnu cependant que cette propriété n'est pas absolue : Yves Delage a pu faire éclore des œufs d'oursins non fécondés, en les plaçant dans des solutions salines concentrées) ; 2° l'élément femelle d'une espèce *attire* l'élément mâle de la même espèce ; 3° ces éléments sont complémentaires ; 4° la fusion de ces éléments transforme l'élément femelle en œuf complet.

En général, il y a deux individus différents, et la fécondation est dite croisée. Si le même individu porte les deux éléments, il est dit *hermaphrodite.* L'abeille et quelques autres animaux présentent un cas aberrant de fécondation : leur ovule peut se développer seul en donnant naissance à un mâle, mais s'il est fécondé, il donne une femelle (ouvrière ou reine).

Fécondation artificielle. La fécondation artificielle consiste à déterminer l'union des spermatozoïdes avec les ovules, en dehors de tout rapprochement sexuel. Elle fut pratiquée d'abord par les pisciculteurs, puis par les horticulteurs et arboriculteurs.

La fécondation artificielle des plantes est une opération fort délicate, et qui ne peut être effectuée que par des mains expertes. Les anthères sont coupées avant la déhiscence, quelquefois avant l'épanouissement de la fleur. On isole ensuite la fleur soigneusement par des sacs ou des cloches de verre. Le moment venu, on désencapuchonne la fleur et l'on frotte doucement le stigmate avec plusieurs anthères de la fleur fécondante. La fécondation de la vanille (qui ne se fait jamais qu'artificiellement) est particulièrement délicate. La fécondation artificielle a permis de créer diverses variétés nouvelles de blé ; en viticulture, elle a permis d'obtenir des hybrides plus ou moins résistants, et enfin c'est grâce à elle que l'horticulture obtient chaque jour des variétés nouvelles de fleurs.

fécondement [*man*] adv. D'une manière féconde.

féconder [*dé*] v. a. (lat. *fecundare*). Rendre fécond : *la plupart des poissons ne fécondent leurs œufs qu'après la ponte.* Rendre fertile : *les pluies et la chaleur fécondent la terre.*

fécondité n. f. (lat. *fecunditas*). Qualité de ce qui est fécond : *fécondité d'une femelle.* Fertilité : *fécondité de la terre. Fig.* Aptitude à produire certains effets : *la fécondité d'une idée, d'un écrivain.* Ant. **Infécondité, infertilité, stérilité.**

— Encycl. La fécondité est la règle de toutes les espèces vivantes, puisque, sans elle, elles disparaîtraient forcément.

Dans la génération sexuelle, la fécondité n'est pas limitée aux unions d'individus de même race ou de même espèce ; le croisement de deux individus de même espèce, mais de races différentes, est généralement fécond, et donne lieu à des êtres dits *métis.* Quand le croisement a lieu entre deux individus d'espèces différentes, le croisement est infécond, ou donne lieu à des *hybrides*, qui sont inféconds (*mulet*).

Fécondité (*la*), tableau de Jordaens, au musée de Bruxelles. Une nymphe nue, debout, vue de dos, tenant devant elle une draperie blanche ; à gauche, deux satyres nus, portant un monceau de fruits ; à droite, une nymphe vue de dos, tenant une grappe de raisin ; au second plan, une femme drapée de rouge et un satyre tenant un enfant sur ses épaules. Œuvre puissante et plantureuse, d'un coloris solide. (V. p. 858.)

Fécondité, roman ou plutôt poème symbolique d'Emile Zola, le premier volume d'une sorte de tétralogie intitulée *les Quatre Evangiles.* L'auteur y retrace les conséquences funestes de la restriction des naissances (1899).

fécule n. f. (lat. *fæcula*). Partie pulvérulente farineuse des graines et de certaines racines : *la pomme de terre contient une forte proportion de fécule.*

— Encycl. Amidon et fécule sont une même substance, qui existe dans presque toutes les parties des végétaux (racines, tubercules, tiges, feuilles fruits, graines). Mais on a adopté plus particulièrement le nom de *fécule* pour désigner l'amidon des organes souterrains (tubercules, racines) en réservant celui d'*amidon* pour le produit industriel tiré des graines (blé, riz, maïs). A l'état de pureté, la fécule est insoluble dans l'eau froide, mais elle se dissout en apparence dans l'eau chaude, en faisant un magma. Sous cette forme, elle se change en sucre, par l'ébullition avec les acides étendus.

Parmi les fécules alimentaires composées, on peut citer l'*arrow-root*, le *dictamia*, le *kaïffa*, le *racahout* des Arabes, le *sagou*, le *salep*, le *tapioca*, etc.

Il y a aussi des fécules médicinales, employées en thérapeutique comme résolutifs ou décongestionnants : fécule de pomme de terre, d'arum, de belladone, de brione, de ciguë, de jusquiame, de pivoine.

féculence [*lan-se*] n. f. Etat d'une substance féculente : *la féculence des lentilles.* Etat d'un liquide qui dépose des sédiments.

féculent [*lan*], **e** adj. Qui contient de la fécule : *graines féculentes.* Epais, qui dépose un sédiment : *liquide féculent.* N. m. Légume qui contient de la fécule : *la pomme de terre est un féculent.*

féculer [*lé*] v. a. Réduire en fécule.

féculerie [*rî*] n. f. Usine où l'on fabrique la fécule.

— Encycl. Une féculerie comprend toute une série d'appareils par lesquels passe successivement la pomme de terre pour être réduite en fécule : les ébourbeurs, laveurs et épierreurs débarrassent les tubercules de la terre et des graviers qui s'y trouvent adhérer ; puis, des cylindres dentés (râpes), qui tournent dans des tambours métalliques, réduisent les pommes de terre en une pulpe qu'entraîne un courant d'eau. Après épuration et tamisage de cette pulpe (fécule verte), on la fait déposer dans de grands réservoirs, et, enfin, on la sèche dans des étuves ; au sortir des bluteurs, c'est de la fécule pure que l'on recueille.

féculeux, euse [*leû, eu-ze*] adj. Qui contient de la fécule.

féculier [*li-é*] n. et adj. m. Se dit de celui qui fabrique de la fécule. (On dit moins bien féculiste.)

féculite n. f. Substance pulvérulente, formant le principe immédiat de certains végétaux.

féculoïde [*lo-i-de*] adj. (de *fécule*, et du gr. *eidos*, aspect). Qui ressemble à la fécule.

féculomètre n. m. (de *fécule*, et du gr. *metron*, mesure). Instrument destiné à l'essai des fécules.

fedeli n. m. pl. (ital. *i fedeli comici*, les comédiens fidèles). Troupe d'artistes italiens, qui se constitua en 1605 et fut appelée à Paris par Marie de Médicis. Elle poursuivait les traditions de la *Commedia dell'arte.*

fédéral, e, aux adj. (du lat. *fœdus, eris*, alliance). Qui a rapport à une fédération, à une confédération : *le conseil des amphictyons était l'assemblée fédérale de la Grèce. Tir fédéral*, tir que, chaque année, la Suisse organise au chef-lieu de l'un de ses vingt-deux cantons.

fédéraux ou nordistes (*les*), nom que portèrent les Américains des Etats du Nord, qui, pendant la guerre de Sécession, combattaient pour l'abolition de l'esclavage et le maintien de l'union fédérale (par opposition aux *confédérés* ou *Sudistes*). Le nom de fédéraux a été donné aussi aux combattants alliés de l'Etat d'Orange et de la république du Transvaal, dans leur guerre défensive contre l'Angleterre en 1900.

fédéraliser [*zé*] v. a. Constituer un pays à l'état de fédération.

fédéralisme [*lis-me*] n. m. Système politique dans lequel plusieurs petits Etats se réunissent en confédération, tout en conservant chacun une autonomie relative : *le fédéralisme helvétique.*

fédéraliste [*lis-te*] adj. Qui a rapport au fédéralisme. N. Partisan du gouvernement fédératif.

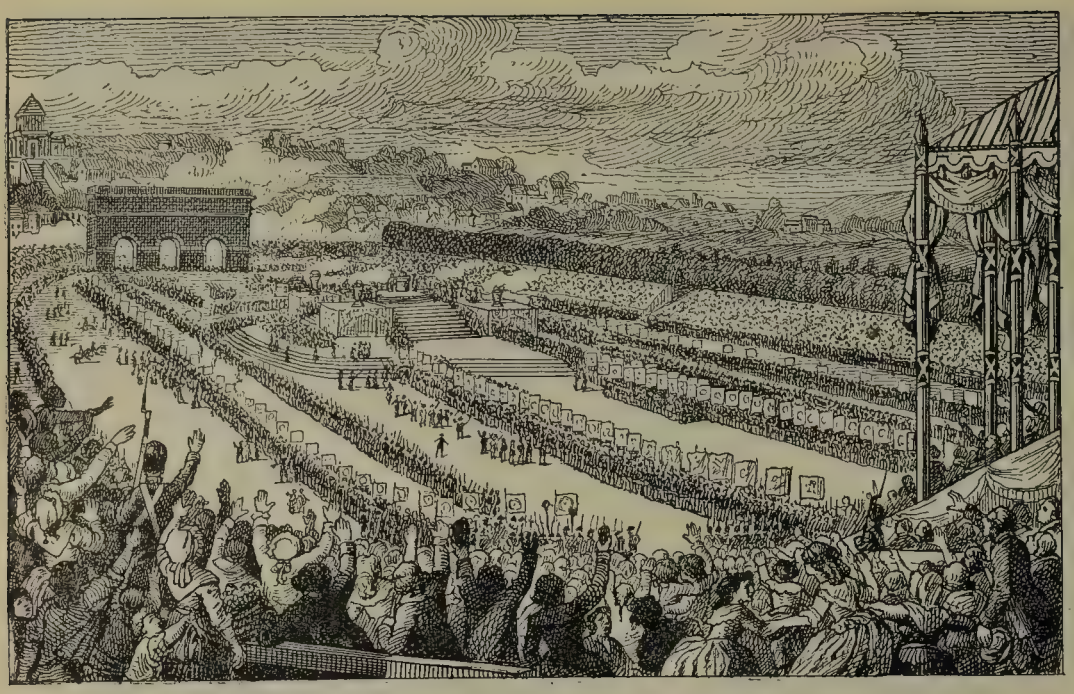

Fête de la Fédération, d'après un dessin de Monnet, peintre du roi.

fédératif, ive adj. Qui appartient au fédéralisme : *gouvernement fédératif des Etats-Unis.*

fédération [*si-on*] n. f. (lat. *fœderatio*). Association de plusieurs Etats particuliers en un seul Etat collectif. Union de sociétés qui s'allient dans un but commun : *les fédérations départementales.*

— ENCYCL. La fédération est l'union dans l'Etat de plusieurs Etats conservant leur indépendance respective, mais astreints, par le pacte constitutif, à respecter certaines mesures d'intérêt commun, comme l'ancienne Confédération germanique. (On dit plutôt en ce sens *confédération.*) L'état fédéral admet, au contraire, un gouvernement unique, un pouvoir central, une diplomatie commune à tous les Etats associés : tels sont la Suisse et les Etats-Unis.

Fédération (*fête de la*), fête qui se célébra au Champ-de-Mars, à Paris, le 14 juillet 1790, et qui eut lieu à l'occasion du premier anniversaire de la prise de la Bastille. Des réjouissances analogues avaient eu lieu déjà en province. Les délégués des 83 départements nouvellement établis s'y trouvèrent réunis, au nombre de 60.000. L'évêque d'Autun, Talleyrand, dit la messe sur l'autel de la Nation, et La Fayette prononça le serment de fidélité à la constitution, auquel le roi souscrivit, tandis que la reine élevait son fils dans ses bras. Un bal avait été organisé sur l'emplacement de la Bastille, avec cette inscription : « Ici, l'on danse. » Cette fête symbolisa le sentiment de fraternité qui naissait alors en France.

fédéré, e adj. Qui fait partie d'une fédération. N. m. Délégué à la fête de la Fédération, en 1790. Garde national fédéré : *les fédérés de 1815.* Soldat de la Commune en 1871. *Le mur des fédérés*, mur du cimetière du Père-Lachaise, contre lequel furent fusillés les insurgés de la Commune, en 1871.

fédérer [*ré*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) Former en fédération : *fédérer de petits Etats.* **Se fédérer** v. pr. Se former en confédération.

Federici (Jean-Baptiste VIASSOLO, dit Camillo), poète dramatique italien, né à Pesaro, m. à Milan (1749-1802) ; auteur de remarquables comédies : *Le mensonge dure peu*, etc.

Fedi (Pio), sculpteur italien, né à Viterbe, m. à Florence (1815-1892), auteur de *Pierre Torrigiano et ses fils*, *le Rapt de Polyxène*, etc.

fédon n. m. Dans l'Ouest, jeune baudet.

Fédor ou **Féodor,** nom de trois tsars de Russie, qui régnèrent de 1584 à 1598, en 1605, et de 1676 à 1682.

Fédora, drame en quatre actes, en prose, de V. Sardou (1882) ; c'est l'histoire dune femme, la princesse Fédora, qui, désirant se venger d'un homme, Loris, qui a tué son fiancé Wladimir, tâche à se faire aimer de lui et se prend à son propre piège. Mais elle a auparavant dénoncé Loris, comme anarchiste, à la police russe ; elle se tue pour échapper à la colère de celui qu'elle aime. Cette pièce, bien conduite, tend vers le mélodrame.

fée [*fé*] n. f. (lat. *fata*). Etre fantastique, du sexe féminin, doué d'un pouvoir surnaturel : *il y avait de bonnes et de mauvaises fées. Conte de fées*, conte dans lequel intervient le pouvoir surnaturel des fées ; chose fantastique, vaine chimère. *Fig.* Femme remarquable par sa grâce, son esprit, sa bonté. *Vie de fée, fée Carabosse*, femme désagréable, revêche. *Travail, ouvrage de fée*, travail d'une perfection extrême. *Pays des fées, château des fées*, pays, château merveilleux, enchanté, imaginaire. *Travailler comme une fée*, travailler avec une adresse remarquable. Adjectiv. Enchanté, magique : *la clef de Barbe-Bleue était fée.*

— ENCYCL. Les fées du moyen âge sont des divinités secondaires païennes, qui ont survécu au paganisme et que le peuple a mêlées aux croyances chrétiennes. Elles portent différents noms dans les pays d'Europe : *fairies*, *water-elvens* en Irlande, *nokka* en Danemark, etc. On rencontre dans cette conception des survivances des mythologies latine, celtique et germanique ; on y retrouve des souvenirs des *moires* ou *parques* des Grecs, du *fatum* et des *matronæ* ou *matres* des Latins, les *nornes* scandinaves, les *saynètes* des Gaulois. Les fées, toujours armées d'une baguette magique, instrument de leur puissance surnaturelle, étaient cependant quelquefois soumises à des lois bizarres et humiliantes. Il faut remarquer que ces divinités sont malignes et méchantes dans les pays septentrionaux, où la nature est avare et rigoureuse, et qu'elles sont douces et bienfaisantes dans les pays méridionaux, où la nature est riante et la vie facile. Les fées occupèrent dans la littérature une place considérable : dans les romans d'*Arthur*, de la *Table ronde*, etc., apparaissent Viviane, Morgane, Mélusine. Elles revivent dans les grands poèmes de la Renaissance (*l'Arioste*, *Spencer*, *le Tasse*, etc.) et dans les contes de Perrault. Les grandes familles même avaient leur fée protectrice : telles étaient Mélusine, Morgane, Urgèle, Viviane, la Dame blanche, etc.

Fée aux miettes (*la*), charmant petit conte de Ch. Nodier, où l'auteur se montre conteur moraliste, spirituel et subtil écrivain. Un jeune lunatique de l'hôpital de Glasgow raconte ses amours avec la *fée aux miettes*, qui pour tout le monde n'est qu'une petite naine falote, mais qui s'est révélée à lui comme Belkis, la radieuse reine de Saba (1832).

feeder [*fi-der*] n. m. (m. angl. signif. *alimentateur*). Tout canal, récipient ou mécanisme servant à alimenter une machine. Dans une distribution électrique, nom donné à chacun des câbles d'alimentation partant directement de la machine et venant aboutir en divers points de la ligne principale, sans qu'on prenne aucune dérivation sur leur parcours.

féer [*fé-é*] v. a. Rendre fée, enchanteur : *les vieux contes reproduisent souvent cette espèce de formule : « Je vous fée et vous refée. »*

féerie [*fé-ri*] n. f. Art des fées. Monde fantastique des fées : *le domaine de la féerie.* Pièce de théâtre à grand spectacle, où figurent les fées, les génies, etc. *Fig.* Spectacle splendide : *paysage qui est une véritable féerie.*

— ENCYCL. La féerie est une pièce dramatique fondée sur le merveilleux. Lorsqu'elle a été créée par de véritables poètes, elle a produit des chefs-d'œuvre : *la Tempête* et *le Songe d'une nuit d'été*, de Shakespeare ; *la Princesse de la Chine*, de Gozzi ; *Psyché*, de Molière, Corneille et Quinault, peuvent être cités en ce genre. La musique se marie si bien avec la féerie, que le répertoire lyrique en contient un grand nombre, depuis les opéras de Quinault, mis en musique par Lulli, jusqu'à ceux de Wagner. Aujourd'hui, le mot *féerie*, détourné de sa signification première, désigne des œuvres populaires où l'auteur dramatique s'ingénie simplement à éblouir les yeux par la somptuosité ou l'imprévu du spectacle matériel ; telles sont : *la Biche au bois, les Pilules du diable, les Sept châteaux du diable, le Pied de mouton, la Poule aux œufs d'or, la Poudre de Perlinpinpin, le Petit Poucet, Cendrillon*, etc.

féerique [*fé-ri-ke*] adj. Qui appartient au monde des fées : *palais féerique.* Qui tient de la féerie : *pièce féerique. Fig.* Merveilleux : *paysage féerique.*

féeriquement [*fé-ri-ke-man*] adv. D'une manière féerique.

Fegersheim, comm. du Bas-Rhin, arr. d'Erstein ; 1.717 h. Ch. de f.

Fégréac, comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 60 kil. de Saint-Nazaire, près de la Vilaine ; 2.960 h.

Fehling (Hermann), chimiste allemand, né à Lubeck, m. à Stuttgart (1811-1885). La *liqueur cupropotassique de Fehling* est employée dans les laboratoires pour le dosage de la glucose.

Fehrbellin, bourg d'Allemagne (Prusse [Brandebourg]) ; 25.000 h. Victoire de l'électeur de Brandebourg sur les Suédois, en 1675.

Feignies, comm. du Nord, arr. et à 20 kil. d'Avesnes, sur la Flamenne ; 3.030 h. Ch. de f. N. Moulins, colza, poteries.

Feil (Charles), chimiste et industriel français, né à Paris, m. à Choisy-le-Roi (1824-1887) ; il a fabriqué de grandes lentilles en *flint* et en *crown*, et il est parvenu à reproduire des minéraux : rubis, émeraude, saphir, etc.

Feillens, comm. de l'Ain, arr. et à 30 kil. de Bourg, non loin de la Saône ; 2.420 h. (*Feillendits*). Ch. de f. économique. Volailles.

feindre [*fin-dre*] v. a. (lat. *fingere*. — Se conj. comme *craindre.*) Simuler pour tromper : *Horace feignit de s'enfuir, pour séparer les trois Curiaces blessés. Feindre de*, faire semblant de. *Feindre que*, supposer que. *Feindre à quelqu'un que*, lui rapporter faussement que. V. n. Boiter légèrement, en parlant d'un cheval.

feint [*fin*] n. m. Peinture imitant exactement des moulures, des marbres, etc.

feinte [*fin-te*] n. f. (de *feindre*). Déguisement, artifice : *parler sans feinte.* Fiction de poète. (Vx.) *Escr.* Coup simulé qui détermine l'adversaire à parer d'un côté, tandis qu'on va frapper d un autre. *Impr.* Défaut provenant d'un manque d'encrage.

feintise [*fin-ti-ze*] n. f. Feinte, déguisement. (Vx.)

Feïzabad ou **Faïzabad,** ville de l'Hindoustan (prov. d'Aoudh), sur la Godra, affl. du Gange ; 75.000 h. Riz, froment. — La *prov. de Feïzabad* compte environ 7 millions d'hab.

Fel (Marie), cantatrice française, née à Bordeaux vers 1710 ; d'une rare beauté et douée d'une voix délicieuse, elle fut une des interprètes favorites de Rameau. Quentin de La Tour, dont elle était la maîtresse, a fait son portrait.



Marie Fel.

félatier [*ti-é*] n. m. Ouvrier verrier, qui tire le verre avec la fêle. (On dit aussi, par corruption, FÉRATIER.)

Feldkirch, v. d'Autriche (Vorarlberg) ; 3.400 h. Filatures, distilleries, brasseries.

feld-maréchal [*fèld*] n. m. (allem. *feld-marschall*). Titre donné autrefois en Allemagne, en Autriche et en Angleterre (*field-marshall*), à l'officier de cavalerie qui dirigeait les troupes en campagne (équivalent du titre de *maréchal de camp* en France). Aujourd'hui, dans les mêmes pays, grade le plus élevé de la hiérarchie militaire. Pl. des *feld-maréchaux.*

feldspath [*fèld-spat'*] n. m. (de l'allem. *feld*, champ, et de *spath*). Silicate double d'alumine et d'un alcali, qui entre dans la constitution d'un grand nombre de roches primitives, notamment du granit.

— ENCYCL. Le feldspath représente, avec le quartz et le mica, les éléments constitutifs du granit. Il existe aussi à l'état amorphe et forme la pâte d'une foule de roches éruptives.

On groupe, en minéralogie, dans la famille des feldspaths, les espèces minérales formées de l'union de la silice et de l'alumine avec des bases alcalines ou alcalino-terreuses, et aussi les minerais qui, par leur composition chimique, sont analogues aux premiers.

feldspathique [*fèld-spa*] adj. Qui contient du feldspath : *les roches feldspathiques fournissent le kaolin.*

fêle ou **felle** [*fè-le*] n. f. (lat. *fistula*). Barre de fer creuse pour souffler le verre.

fêlé, e adj. Fendu : *vase fêlé. Fig. Tête fêlée*, un peu folle. *Son fêlé*, son mat.

Felegyhaza, v. de Hongrie ; 30.500 h. Vignobles.

fêler [*lé*] v. a. (anc. fr. *faieler*). Fendre sans que les parties se séparent par le choc : *fêler un verre, une porcelaine, une cloche.*

Feletz (l'abbé Charles-Marie DORIMOND **de**), écrivain français, né à Gumond (Corrèze), m. à Paris (1767-1850) ; critique au « Journal des Débats », un des défenseurs du classicisme contre les romantiques.



Félibien.

Félibien [*bi-in*] (André], sieur DES AVAUX et DE JAVERCY, architecte et historiographe français, né à Chartres, m. à Paris (1619-1695). Ses *Entretiens sur les vies et sur les ouvrages des plus excellents peintres anciens ou modernes* sont un ouvrage capital pour l'histoire de l'art français. — Son fils, dom MICHEL né à Chartres, mort à Paris (1666-1719), de la congrégation des bénédictins de Saint-Maur, est l'auteur d'une très utile *Histoire de Paris* (1719), continuée par dom Lobineau, en 1755.

félibre n. m. (n. prov., dérivé du bas lat. *felibres* ou *fellebris*, signifiant *nourrisson*). Poète ou prosateur en langue d'oc, membre du félibrige. (V. ce mot.)

félibrée [*bré*] n. f. Réunion du banquet des félibres.

félibréen, enne [*bré-in, è-ne*] adj. Qui concerne les félibres.

félibresse [*brè-se*] n. f. Poétesse, en langue d'oc.

félibrige n. m. (de *félibre*). Ecole littéraire, constituée au XIXe siècle, en Provence, pour le maintien et l'épuration du provençal et des différents dialectes de la langue d'oc : *Roumanille et Mistral sont les principaux écrivains du félibrige.*

— ENCYCL. Continuation d'une série d'œuvres qui, depuis les troubadours, n'ont cessé de perpétuer l'usage de la langue d'oc, préparé par Jasmin en Gascogne et Roumanille en Provence, le félibrige fut définitivement fondé en 1854, dans une réunion de sept jeunes poètes méridionaux au château de Fontségugne, près d'Avignon : T. Aubanel, J. Brunet, A. Mathieu, Mistral, Roumanille, A. Tavan et P. Giéra. Tous les poètes de la langue d'oc adoptèrent leurs vues. Leurs œuvres furent publiées dans l'*Armana prouvençau.* Mistral fit paraître son beau poème de *Mireille ;* Roumanille, ses *Œuvrettes ;* Aubanel, *la Grenade entr'ouverte.* Des Catalans comme Balaguer adhérèrent au mouvement, que des écrivains comme A. Daudet et Paul Arène firent connaître à Paris. Félix Gras, l'auteur des *Charbonniers*, fut l'écrivain le plus brillant de la seconde génération du félibrige. A ce moment (1876), l'école se subdivisait en *maintenances*, placées sous l'autorité d'un consistoire de cinquante *majoraux.* Des sociétés sœurs se fondèrent à Paris : la *Cigale* (1876), puis le *Félibrige de Paris* 1879. Le félibrige a créé en plein XIXe siècle une littérature des plus intéressantes.



La cigale. (Insigne des félibres.)

Felice (Francesco **de**), littérateur italien, né à Catane en 1821. Il fut l'un des initiateurs du mouvement révolutionnaire de 1848, et contribua à la chute des Bourbons de Naples.

félicie [*si*] n. f. Genre de plantes de la famille des composées, originaires de l'Afrique du Sud et cultivées dans les jardins d'Europe. (La félicie est une plante annuelle ; ses fleurs sont jaunes au centre et d'un blanc lilas à la circonférence.)


Félicie.

Félicien [*si-in*] (saint), martyr, décapité à Nomento, près de Rome, en 286 ou 287. Fête le 21 juillet.

félicitation [*si-on*] n. f. Action de féliciter ; compliment : *recevoir une lettre de félicitations.* ANT. **Blâme.**

félicité n. f. (lat. *felicitas*). Bonheur suprême. Béatitude : *le comble de la félicité.* ANT. **Calamité, infortune, malheur.**

Félicité (sainte), esclave, martyre africaine, mise à mort sous le règne d'Alexandre Sévère, en 206. Fête le 7 mars. — Dame romaine, qui subit le martyre avec ses sept fils, entre 150 et 164. Fête le 13 novembre.

féliciter [*té*] v. a. (du lat. *felicitare*, rendre heureux). Complimenter quelqu'un sur un succès, sur un événement heureux. **Se féliciter** v. pr. S'applaudir, s'estimer heureux : *je me félicite de ma décision.* ANT. **Blâmer, critiquer.**

félidés n. m. pl. Famille d'animaux, réunissant tous les carnassiers du genre chat (*felis*). S. un *félidé.*

— ENCYCL. Les félidés sont les plus puissants et les plus parfaits des carnassiers, les plus souples et les mieux armés. Ils sont surtout répandus dans les régions chaudes. On a pu apprivoiser les guépards ; mais le seul félidé domestiqué est le chat domestique, avec ses hybrides de chats asiatiques.

La distribution des félidés sur le globe est la suivante : en Europe, le *chat commun* et le *lynx ;* en Afrique, le *lion*, le *léopard* ou *panthère*, le *guépard*, le *serval*, le *chat ;* en Asie, le *lion*, le *tigre*, la *panthère*, l'*once*, les *chats*, le *lynx ;* en Amérique, au nord le *lynx*, au centre et au nord le *puma*, l'*ocelot*, le *jaguar*, le *chati* et les *chats*, au sud diverses espèces de *chats.*

félin, e adj. (lat. *felinus ;* de *felis*, chat). Qui tient du chat. *Fig.* Souple, gracieux, non sans quelque hypocrisie : *grâce féline.* N. m. Tout animal carnassier appartenant à la famille des *félidés.*

félinité n. f. Caractère félin, qui a la souplesse et la ruse du chat.

Felinski (Aloïs), poète polonais, né en Volhynie, m. à Krzemieniec (1771-1820) ; a composé des odes nationales, et une célèbre tragédie : *Barbe Radziwill.*

félir v. n. (du lat. *felis*, chat). Faire entendre le sifflement et le crachement particuliers au chat en colère.

Féliu y Codina (José), auteur dramatique espagnol, né à Barcelone, m. à Madrid (1845-1897). Il a composé un grand nombre de pièces en catalan.

felix culpa ! mots lat. signif. : *Heureuse faute !* Paroles transportées d'une homélie de saint Augustin dans une hymne qui se chante le samedi saint. Saint Augustin fait allusion à la chute de nos premiers parents, qui nous valut le Rédempteur.

felix qui potuit rerum cognoscere causas, vers de Virgile (*Géorgiques*, II, 489), qui signif. : *Heureux celui qui a pu pénétrer les causes secrètes des choses.* Il est souvent cité pour vanter le bonheur de ceux dont l'esprit vigoureux pénètre les secrets de la nature, et s'élève ainsi au-dessus des superstitions du vulgaire.

Félix [*liks*] **Ier** (saint), pape de 260 à 274 ; martyrisé sous Aurélien. Fête le 30 mai ; — FÉLIX II (saint), pape de 363 à 365, regardé comme antipape par un grand nombre d'historiens. Fête le 29 juillet ; — FÉLIX III (saint), pape de 483 à 492. Marié avant d'entrer dans les ordres, il fut le bisaïeul de saint Grégoire le Grand. Fête le 30 janvier ; — FÉLIX IV (saint), pape de 526 à 530 ; il construisit à Rome l'église des Saints-Côme-et-Damien. Fête le 25 février. — FÉLIX V, antipape. V. AMÉDÉE VIII.


Le P. Félix.

Félix (le P. Célestin-Joseph), prédicateur jésuite, né à Neuville-sur-Escaut (Nord), m. à Lille (1810-1891). Il a, de 1853 à 1870, fait à Notre-Dame de Paris des conférences remarquées sur les *Vérités fondamentales de la religion.*

Félix, gouverneur d'Arménie, père de Pauline, personnage de la tragédie de *Polyeucte*, de Corneille. C'est la personnification du fonctionnaire timide, de « l'homme en place » dont parle La Bruyère.

fellah [*fèl-la*] n. m. (de l'ar. *felach*, laboureur). Paysan ou laboureur égyptien : *les fellahs ont conservé le type physique des anciens Egyptiens.*

Fellatas ou **Fellanis,** peuple répandu dans l'Afrique centrale, du Sénégal aux sources du Nil. Les Fellatas ne sont pas des nègres, mais plutôt le produit d'un croisement entre nègres et Arabes. Au XVIIIe siècle, ils fondèrent un puissant empire, aujourd'hui déchu. C'est une belle race de pasteurs et de nomades, en grande partie fétichistes. (On les appelle aussi FOULAHS, FOULBÉS, PEULS ou PEULHS.)

felle n. f. *Techn.* V. FÈLE.

Fellenberg [*fèl-lèn-bèrgh*] (Philippe-Emmanuel **de**), agronome et philanthrope suisse, né à Berne, m. à Hofwyl (1771-1844). Il créa plusieurs écoles d'agriculture.

Feller (Jules), linguiste belge, né à Roubaix en 1858, connu par ses travaux sur la langue wallonne.

Felleries, comm. du Nord, arr. et à 8 kil. d'Avesnes, sur un affluent de l'Helpe Majeure ; 1.940 h. Ch. de f. N. Brasserie, filatures, boissellerie.

Felletin [*fè-le*], ch.-l. de c. (Creuse), arr. d'Aubusson, non loin de la Creuse ; 3.330 h. (*Felletinois*). Ch. de f. Orl. Fabrication de tapis. — Le cant. a 9 comm. et 11.600 h.

fellique [*fèl-li-ke*] adj. *Chim.* Se dit d'un acide contenu dans la bile humaine.

fellow [pr. angl. *fè-lô*] n. m. (m. angl. signif. *compagnon*). Dans les universités anglaises, membre d'une corporation jouissant des revenus attachés à un collège.

félon, onne [*o-ne*] adj. (b. lat. *fello*). Déloyal, traître à son seigneur : *vassal félon.* N. m. : *un vil félon.* ANT. **Féal, fidèle, loyal.**

félonie [*nî*] n. f. (de *félon*). Trahison envers son seigneur. Manquement à la foi jurée. Acte de déloyauté. ANT. **Fidélité.**

Feloups ou **Fouloups,** peuplades nègres de Sénégambie, qui habitent les rives de la Casamance.

felouque n. f. (esp. *faluca*). Petit bâtiment étroit et long, à voiles et à rames.


Felouque.

— ENCYCL. Les felouques servaient autrefois aux pirates barbaresques ; elles étaient rapides, et marchaient aussi bien à la voile qu'à l'aviron. Les felouques, rarement pontées, ont deux mâts légèrement inclinés sur l'avant, avec des voiles analogues à celles des tartanes.

Felsing (Jacob), graveur allemand, né et m. à Darmstadt (1802-1883).

Felton (John), officier irlandais, qui assassina par fanatisme politique le duc de Buckingham, à Portsmouth, en 1628 ; né à Sudbury vers 1595, exécuté en 1628.

Feltre, v. d'Italie (prov. de Bellune), sur la Colmeda (Vénétie) ; 13.600 h. Prise par les Français en 1797. Pendant la guerre de 1914-1918, Feltre, tombée aux mains des Austro-Allemands à la fin de 1917, après l'« éboulement de Caporetto », a été reprise le 31 octobre 1 18 par les soldats du général Diaz, victorieux la veille à Vittorio Veneto.

Feltre (duc **de**). V. CLARKE.

fêlure n. f. Fente d'une chose fêlée. *Fig.* Désaccord, blessure. Léger dérangement du cerveau.

Feluy, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Charleroi), sur un affluent de la Sennette ; 3.000 h. Carrières.

felze n. f. (mot ital.). Dans les gondoles vénitiennes, sorte de capot amovible qui forme la cabine centrale abritant les passagers.

femelin, e adj. Se dit d'une variété de la race bovine du Jura : *les bœufs femelins sont de bons animaux de boucherie.*

femelle [*mè-le*] n. f. (lat. *femella ;* de *femina*, femme). Animal du sexe féminin : *la biche est la femelle du cerf.* Femme (s'emploie dans le langage populaire et dans quelques expressions juridiques). *Techn.* Partie qui en reçoit une autre : *branche femelle d'un forceps.* Adjectiv. Qui est du sexe féminin : *hérisson femelle. Fleurs femelles*, fleurs sans étamines, et dont le pistil devient fruit. PROV. **Les effets sont des mâles, les promesses sont des femelles,** une promesse est une chose à quoi l'on ne peut se fier, il n'y a de sûr que l'acte ou l'effet. ANT. **Mâle.**

femelot [*lo*] n. m. Piton fixé sur l'étambot arrière et servant de logement à l'aiguillot du gouvernail. Petit cylindre de bois fixé sur la ligne de loch pour recevoir l'aiguillot du bateau de loch.

féminéité ou **féminité** n. f. Caractère de la femme, de ce qui est féminin.

féminiflore adj. (du lat. *femina*, femme, et *flos, oris*, fleur). *Bot.* Se dit du capitule et du disque des composées, quand ils ne renferment que des fleurs femelles.

féminiforme adj. (du lat. *femina*, femme, et de *forme*). Qui a la forme d'une femme. Qui a la désinence du féminin.

féminin, e adj. (lat. *femininus ;* de *femina*, femme). Qui appartient aux femmes : *grâce féminine.* Qui tient de la femme : *voix féminine. Gram.* Se dit des noms et du genre des noms de femmes ou femelles ; des noms qui, désignant des objets dépourvus de sexe, sont cependant classés par l'usage parmi ceux qui désignent des femmes ou des femelles ; enfin, des mots qui qualifient ou remplacent les mêmes noms : *nom féminin, adjectif féminin, pronom féminin, genre féminin. Rime féminine*, que termine une syllabe muette comme *père, aiment, monnaie. Vers féminin*, vers à rime féminine. N. m. Ce qui est propre à la femme. *Gram.* Le genre féminin. ALLUS. LITTÉR. : **L'éternel féminin,** expression tirée des vers qui terminent la seconde partie du *Faust* de Gœthe. Ils sont fort obscurs, et ont donné lieu à de nombreuses interprétations. D'après la conclusion du drame, l'*éternel féminin* serait le rachat de l'homme par l'amour, et le triomphe de la femme à travers les âges. ANT. **Masculin.**

féminisation [*si-on*] n. f. Action de féminiser ; résultat de cette action.

féminiser [*zé*] v. a. Donner le caractère de la femme. Efféminer. Mettre un mot au genre féminin. **Se féminiser** v. pr. Prendre le type féminin.

féminisme [*nis-me*] n. m. Charme, séduction de la femme. Tendance à améliorer la situation de la femme dans la société, à étendre ses droits, etc. Etat d'un homme dont la structure rappelle celle de la femme, et qui en possède notamment les caractères sexuels secondaires : développement des seins, absence de barbe, évasement du bassin, voix, etc. (Le féminisme est surtout fréquent chez les eunuques.) *Ant.* **Masculinisme, virilisme.**

— ENCYCL. Selon les partisans du féminisme, la situation de la femme est inférieure, au triple point de vue politique, social, économique. Leur but est de faire cesser cette inégalité. Certains pays reconnaissent à la femme les mêmes droits politiques qu'à l'homme ; mais l'accession de la femme aux droits politiques rencontre une très vive opposition dans certains autres. Cependant, dans la plupart des États, les femmes participent aux élections municipales et, presque partout, quand elles sont commerçantes, aux élections consulaires. Au point de vue social, les femmes se plaignent de la situation subordonnée que leur fait le code civil français dans la famille, notamment du régime de la communauté. Cependant, le législateur a commencé à se préoccuper des revendications féministes (V. FEMME), et un certain nombre de professions sont devenues accessibles aux femmes (médecine, barreau, banque, chemins de fer, timbre, postes et télégraphes, etc.).

féministe [*nis-te*] n. et adj. Qui aime la femme. Partisan du féminisme : *un, une féministe.* Qui concerne les revendications de la femme : *la question féministe.*

féminité n. f. V. FÉMINÉITÉ.

femme [*fa-me*] n. f. (lat. *femina*). Compagne de l'homme. Ensemble des personnes du sexe féminin : *la femme est une puissance.* Jeune fille nubile : *elle n'est pas encore femme.* Celle qui a connu l'homme, par opposition à la vierge. Celle qui est mariée, en puissance de mari ; épouse : *Marie-Louise fut la seconde femme de Napoléon Ier.* Personne du sexe féminin, attachée au service d'une autre personne : *princesse entourée de ses femmes. Femme de chambre*, femme attachée au service intérieur d'une personne de son sexe. *Femme de journée*, femme employée pour un travail payé à la journée. *Femme de charge*, celle qui a soin du linge, de l'argenterie, etc., d'une maison. *Femme de ménage*, femme chargée du soin d'un ménage dans une famille en dehors de laquelle elle vit ; maîtresse de maison qui sait prendre soin de son intérieur. (On dit plutôt, dans ce dernier sens, *femme d'intérieur, ménagère.*) *Femme de lettres*, femme qui écrit. *Bonne femme*, femme simple et bonne ; vieille femme ; femme du peuple, de la campagne. *Femme publique* ou absolum. *femme*, prostituée ; *aller chez les femmes.* PROV. ET LOC. PROV. : **Qui femme a guerre a,** la paix est impossible dans un ménage. **Le diable bat sa femme et marie sa fille,** se dit quand il pleut et qu'il fait du soleil en même temps. **Ce que femme veut Dieu le veut,** les femmes en viennent toujours à leurs fins. **Prendre maison faite et femme à faire,** il est plus avantageux d'acheter une maison toute bâtie, et d'épouser une jeune fille dont on formera soi-même le caractère. ALLUS. LITTÉR. :

> Rien ne pèse tant qu'un secret :
> Le porter loin est difficile aux dames ;
> Et je sais même sur ce fait
> Bon nombre d'hommes qui sont femmes,

vers de la fable de La Fontaine : *les Femmes et le Secret* (VIII, 6). Les deux derniers s'emploient par allusion à certains défauts de la femme, desquels l'homme n'est pas exempt.

> Ô ! n'insultez jamais une femme qui tombe,

célèbre vers de V. Hugo, par lequel débute la quatorzième pièce des *Chants du crépuscule.* V. aussi CÉSAR et VARIUM ET MUTABILE SEMPER. *La femme adultère*, personnage de l'Evangile (*S. Jean*, VIII, 3-12). Les scribes et les pharisiens ayant amené à Jésus une femme surprise en adultère, il leur dit : « Que celui d'entre vous qui est sans péché lui jette le premier la pierre » (V. QUI SINE PECCATO EST), puis il la renvoya avec ces mots : « Allez-vous-en, et à l'avenir ne péchez plus. »

— ENCYCL. *Anat.* Sauf par les organes génito-urinaires, l'anatomie de la femme diffère peu de celle de l'homme. Cependant, les os sont moins gros, le crâne moins volumineux, la colonne vertébrale est plus longue par rapport aux membres, qui sont plus courts ; le bassin est plus évasé. La peau est douce, le système pileux est peu développé, sauf à la tête, où les cheveux sont longs et fins, aux aisselles et au pubis. Les différences sexuelles s'accentuent surtout à la puberté.

— *Physiol.* La physiologie de la femme est tout entière dominée par ses fonctions de reproduction ; elle devient plus nerveuse, plus irritable lors des menstrues. Son organisme tout entier est atteint pendant la grossesse, et l'on constate fréquemment alors des gastralgies, des palpitations, des névralgies.

— *Hyg.* La jeune fille ne doit pas abuser de l'hydrothérapie, ni faire des exercices nécessitant des efforts violents. Les vêtements doivent être lâches ; lorsqu'elle sera réglée, elle devra, au moment des menstrues, éviter toute fatigue. Plus tard, sauf indications médicales, la femme ne devra pas abuser des injections vaginales. Enfin, des mictions plus fréquentes et une surveillance de la constipation lui éviteront bien des maladies abdominales.

— *Dr.* La loi civile distingue entre les femmes célibataires, veuves ou divorcées, et les femmes mariées. Les premières ont en principe la même condition juridique que l'homme. Quant à la femme mariée, elle se trouve frappée d'une incapacité générale. En se mariant, elle perd sa nationalité, son domicile, son nom, la libre disposition de sa personne.

Durant le mariage, la puissance paternelle sur les enfants appartient au père seul ; le père peut, par testament, donner un tuteur à ses enfants mineurs, en excluant la mère. Le mari administre les biens de la communauté, qui est le régime légal établi par le Code à défaut de contrat ; toutefois, une loi du 13 juillet 1907 a accordé à la femme, sur les produits de son travail personnel et sur les économies en provenant, des droits spéciaux d'administration et de disposition. La femme mariée suit la nationalité de son mari. Elle a le même domicile que ce dernier, à moins d'être séparée de corps.

La femme commerçante ne peut s'établir en son nom sans le consentement de son mari. Une fois établie, elle s'oblige librement pour tout ce qui concerne son commerce.

La femme majeure peut être témoin dans les actes de l'état civil ou instrumentaires en général ; elle peut exercer la profession d'avocat.

La femme mariée ne peut, en principe, accomplir seule les actes de la vie civile ou judiciaire, mais la loi lui permet de tester, de révoquer les donations qu'elle a faites à son mari pendant le mariage, de consentir, ou non, au mariage de ses enfants et d'accepter les donations dont ces derniers bénéficieraient, de faire tous les actes n'ayant d'autre but que d'assurer la conservation de ses biens (par exemple, prendre une hypothèque). Elle a la faculté de déposer de l'argent à la caisse d'épargne ou

d'effectuer des versements à la caisse des retraites pour la vieillesse, à moins d'opposition de la part du mari.

Une femme abandonnée par son mari peut obtenir du juge de paix de saisir-arrêter et de toucher les appointements ou salaires de son conjoint dans la proportion de ses besoins et du nombre de ses enfants. Le même droit est reconnu au mari, au cas d'existence d'enfants, si la femme ne contribue pas volontairement aux charges du ménage. La contribution des époux aux charges communes de l'association conjugale a d'ailleurs été réglementée par la loi du 13 juillet 1907.

Sous le régime dotal, la femme conserve la propriété de ses biens, dont le mari n'est que l'administrateur. Les immeubles dotaux sont inaliénables, sauf dans les cas exceptionnels prévus par les art. 1554-1560 du code civil. Les biens restés en dehors de la dot sont dits *paraphernaux*. (V. DOT.)

La femme séparée de corps recouvre sa capacité juridique, qu'elle avait perdue en se mariant.

La femme séparée de biens (soit par son contrat de mariage, soit par un jugement) peut faire tous les actes d'administration. Lorsque des actes de dissolution ont été accomplis sans autorisation, la nullité peut en être demandée par le mari, pour la femme de bonne foi, et par leurs héritiers, tant que l'action en nullité des contrats n'est pas prescrite (10 ans), ou les jugements devenus définitifs faute d'appel ou d'opposition.

Femmes (*les Saintes*), groupe de plusieurs femmes qui, d'après le récit évangélique, accompagnaient Jésus, l'aidaient de leurs biens, assistèrent à sa mort, à son ensevelissement, et apportèrent aux apôtres la nouvelle de sa résurrection, que des anges leur avaient annoncée.



Femmes de France. (Insigne).

Femmes de France (*Union des*), fondée le 22 juin 1882 pour donner l'assistance aux malades et blessés en temps de guerre, et accorder des secours aux victimes des désastres publics.

Femme (*la*), par Michelet, étude qui fait suite à *l'Amour*, du même auteur, et qui reproduit le même mélange de physiologie, de mysticisme et de poésie (1859).

Femme de Claude (*la*), pièce en trois actes, en prose, de Dumas fils (1873) ; œuvre un peu invraisemblable, mais vigoureuse et pathétique. La femme de Claude, plusieurs fois coupable et toujours pardonnée, s'apprête à vendre le secret d'une invention de son mari, qui la tue d'un coup de fusil.

Femmes savantes (*les*), comédie en cinq actes et en vers, une des meilleures de Molière (1672). Molière s'y élève contre la manie que prenaient certaines femmes de son temps de vouloir s'occuper de grec, d'astronomie, de physique, etc., et de dédaigner en même temps leur ménage. Il ne se montre pas ennemi de l'éducation de la femme, mais veut qu'elle soit modeste et « sache ignorer les choses qu'elle sait ». La pédante Philaminte, femme du bon et sensé, mais faible, Chrysale, entend donner sa fille Henriette, qui aime Clitandre, au pédant Trissotin. Elle réussirait, malgré les efforts de la servante Martine, malgré le ridicule dont se couvre Trissotin dans une querelle avec le bel esprit Vadius, si le frère de Chrysale, Ariste, ne démasquait la cupidité de Trissotin. Cette comédie de mœurs est remplie tout à la fois de finesse et de gaieté.

Un certain nombre de vers ou de fragments des *Femmes savantes* sont devenus proverbes :

Quand sur une personne on prétend se régler,
C'est par les beaux côtés qu'il faut lui ressembler.

La grammaire, qui sait régenter jusqu'aux rois
Et les fait, la main haute, obéir à ses lois.

Guenille, si l'on veut, ma guenille m'est chère,

réponse de Chrysale, homme simple, mais à jugement droit, à sa femme Philaminte, précieuse qui met les choses de l'esprit bien au-dessus de la matière et qui vient de traiter le corps de véritable guenille.

Ouoi qu'on die,

mot admiré par les précieuses, auxquelles Trissotin lit son fameux sonnet sur la fièvre qui tient la princesse Uranie.

Pour l'amour du grec,

mot qui est toujours cité d'une manière plaisante.

On voit partout chez vous l'pithos et le pathos,

vers qui se cite plaisamment pour louer les beautés littéraires d'un ouvrage.

Femme de trente ans (*la*), roman célèbre, mais non des meilleurs, de Balzac, et dont l'intrigue est embrouillée et invraisemblable (1842).

Femme adultère (*la*), épisode de l'Evangile de saint Jean (VIII, 3-13). V. QUI SINE PECCATO EST. — *Icon.* Tableau de Rembrandt, un de ses chefs-d'œuvre (National Gallery, à Londres) ; — de Poussin (Louvre) ; — du Tintoret (Dresde) ; — de Signol (Luxembourg).

Femme au manchon (*la*), tableau de Mme Vigée-Lebrun (Louvre) [V. p. 857.]

Femmes d'Alger (*les*), un des chefs-d'œuvre d'Eug. Delacroix (Louvre) ; intérieur d'un harem, peint avec une vigueur de ton remarquable. (V. p. 875.)

Femme hydropique (*la*), chef-d'œuvre de Gérard Dov (Louvre) ; exécution d'un fini merveilleux. (V. p. 857.)

Femme nue (*la*), pièce en 4 actes de Henry Bataille (1908) ; un peintre, grisé par la gloire, dédaigne et abandonne la compagne dévouée et aimante de ses débuts, qui souffre de cet abandon. Œuvre d'un pathétique douloureux.

Femme sensible, célèbre romance tirée de l'opéra de Méhul : *Ariodant*, paroles d'Hoffmann.

Femmes collantes (*les*), comédie en 5 actes de Léon Gandillot (1886) : au milieu d'amusantes péripéties, on assiste aux efforts du trop galant notaire Badinois, désireux de convoler en justes noces, pour se débarrasser d'une triple liaison avec une horizontale, une veuve et une femme de chambre.

Femmes souliotes (*les*), tableau d'Ary Scheffer (Louvre) : voyant leurs maris défaits par les troupes d'Ali, pacha de Janina, les vaillantes filles de la Grèce prennent le parti de se précipiter du haut des rochers (1834). [V. p. 857.]

femmelette [*fa-me-lè-te*] n. f. Femme faible, délicate, futile. *Fig.* Homme faible, sans énergie.

fémoral, e, aux adj. Qui a rapport à la cuisse : *artère fémorale*. Qui a rapport au fémur : *diaphyse fémorale*.

fémoro (du lat. *femur, oris*, cuisse), préfixe qui se place devant divers noms de muscles, nerfs ou vaisseaux communs à la cuisse ou au fémur et à une autre partie : *nerf fémoro-rotulien*.

fémur n. m. (du lat. *femur*, cuisse). Os de la cuisse, le plus fort de tous les os du corps.



Fémur : 1. Tête ; 2. Col anatomique ; 3. Grand trochanter ; 4. Corps ; 5. Condyle externe ; 6. Poulie.

— ENCYCL. *Anat.* Le fémur est le premier segment du squelette du membre abdominal. Chez l'homme, le corps de cet os est triangulaire prismatique, à angles peu saillants. L'extrémité supérieure s'articule avec l'os iliaque par une tête arrondie (articulation de la hanche). L'extrémité inférieure présente une trochlée, qui reçoit la rotule. En arrière, cette trochlée se divise en deux condyles, qui roulent sur les cavités glénoïdes du tibia. V. HOMME.

— *Pathol.* Les deux articulations du fémur sont fréquemment le siège de lésions tuberculeuses. Quand l'extrémité supérieure est prise, c'est une *coxalgie ;* quand c'est l'extrémité inférieure, c'est une *tumeur blanche du genou*. (V. ces mots.) Les fractures sont fréquentes : on les traite par l'immobilisation et la traction continue.

— *Zool.* Chez les insectes, le fémur est la première division de la patte, qui va de la hanche au tibia.

fenage n. m. (du lat. *fenum*, foin). Redevance féodale sur les foins.

fenaison [*nè-zon*] n. f. (même étymol. qu'à l'art. précéd.), Action de couper les foins. Le temps où on les coupe. Dessiccation, sur le pré même, des foins que l'on a coupés. (On dit aussi FANAISON.)

Fenaison en Auvergne (*la*), tableau de Rosa Bonheur (1855) ; jolie composition ; animaux peints de main de maître. (V. p. 858.)

fenasse [*na-se*] n. f. Débris végétaux que le foin laisse sur le plancher des fenils. (C'est une économie mal entendue que d'employer les fenasses à l'ensemencement des prairies, car, ainsi fait, le semis est impur et forcément incomplet.)

fenassier [*na-si-é*] n. m. Ouvrier qui fait les provisions de fourrage et les dépose dans les écuries.

fenchène [*fan*] n. m. *Chim.* V. FENÈNE.

fenchone [*fan*] n. m. *Chim.* V. FENONE.

fendage [*fan*] n. m. Action de fendre.

fendant [*fan-dan*] n. m. Coup donné du tranchant de l'épée.

fendant [*fan-dan*] adj. et n. m. Fanfaron : *faire le fendant ; prendre un air fendant*. Par altération de *fondant*, variété de chasselas cultivé en Suisse, dans le canton de Vaud, et qui donne de bon vin blanc.

fendante [*fan*] n. f. Lime rectangulaire mince, taillée seulement sur les bords.

fenderie [*fan-de-rî*] n. f. Action de fendre le fer. Machine pour le fendre. Lieu où on le fend.

fendeur [*fan*] n. m. Ouvrier qui travaille à fendre le bois, l'ardoise, etc. ; qui dégrossit les diamants plats, les pierres précieuses, etc.

fendeuse [*fan-deu-ze*] n. f. Ouvrière qui fend les roues de montre ou de pendule.

fendille [*fan-di, ll* mll., *e*] n. f. Petite fente qui se produit dans le fer quand on le forge.

fendillé [*fan-di, ll* mll., *é*], **e** adj. Où l'on remarque beaucoup de petites fentes, de gerçures : *émail fendillé*.

fendillement [*fan-di, ll* mll., *e-man*] n. m. Action de fendiller ou de se fendiller.

fendiller [*fan-di. ll* mll., *é*] v. a. Produire des petites fentes : *le froid fendille les pierres gélives*. **Se fendiller** v. pr. Se couvrir de fentes.

fendis [*fan-di*] n. m. Ardoise brute, non taillée.

fendoir [*fan*] n. m. Outil qui sert à fendre.

fendre [*fan-dre*] v. a. (lat. *findere*). Séparer dans le sens de la longueur : *fendre du bois*. Faire des ouvertures, des crevasses : *la sécheresse fend la terre. Fig. Fendre le cœur*, causer une vive affliction. *Fendre la tête*, incommoder par un grand bruit. *Geler à pierre fendre*, geler très fort. *Fendre l'air*, le traverser rapidement. *Fendre l'onde*, naviguer. *Fendre la foule*, y pénétrer de force. *Fendre l'oreille*, mettre en réforme, à la retraite (par allusion aux chevaux réformés). *Fendre un cheveu en quatre*, v. CHEVEU. **Se fendre** v. pr. S'entr'ouvrir. *Escr.* Porter vivement la jambe droite en avant, en laissant le pied gauche en place. *Pop. Se fendre de*, se livrer à une largesse : *se fendre d'une tournée*.

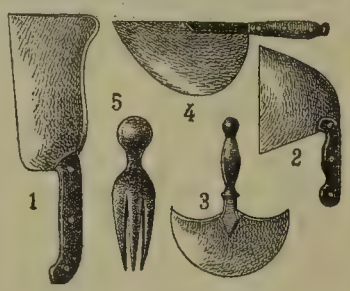

Fendoirs : 1, 2. De boucher ; 3, 4. De charcutier ; 5. De vannier.

fendu, e [*fan*] adj. S'emploie surtout dans cette locution : *être bien fendu*, avoir un grand écartement de jambes.

fendue [*fan-dû*] n. f. Galerie couverte, dont l'entrée se trouve à ciel ouvert.

Fénelon (François DE SALIGNAC DE LA MOTHE), archevêque de Cambrai, né en 1651 au château de Fénelon (comm. de Sainte-Mondane, Dordogne), mort à Cambrai en 1715. Issu d'une famille célèbre dans la diplomatie et dans les armes, il fut missionnaire en Saintonge et en Poitou, au moment de la révocation de l'édit de Nantes, et se fit d'abord connaître comme prédicateur. Précepteur du duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV, dès 1689, il transforma complètement, et peut-être à l'excès, le caractère violent de son élève, sur le règne duquel il fondait de grandes espérances. Il avait composé pour lui des *Fables*, des *Dialogues des morts*, et son célèbre *Télémaque*, livre rempli d'allusions indirectes au gouvernement de Louis XIV, et dont la publication (1699) le fit disgracier. Fénelon, en effet, de caractère et de tendances très aristocratiques, était opposé à l'absolutisme du Grand Roi. Il adopta la doctrine quiétiste de Mme Guyon ; mais, à la suite d'une vive polémique avec Bossuet, il fut condamné en cour de Rome, et se soumit. Il ne craignait pas d'adresser au roi, au duc de Bourgogne, au duc d'Orléans, des *Lettres* ou des *Mémoires*, qui éclairèrent la situation politique du royaume d'un jour nouveau et vrai. Il est l'auteur, outre les ouvrages déjà cités, du charmant traité de l'*Éducation des filles*, du *Traité de l'existence et des attributs de Dieu*, du *Traité du ministère des pasteurs*, de la *Lettre sur les occupations de l'Académie*, qu'il adressa, en qualité de membre de l'Académie française, au secrétaire perpétuel de cette Académie, et où il prend parti pour les « anciens » contre les « modernes », des *Dialogues sur l'éloquence*, des *Maximes des saints*, etc. Esprit délicat, souvent chimérique, Fénelon est un écrivain habile, séduisant encore plus qu'éloquent, nourri des souvenirs de l'antiquité grecque, au style plutôt souple et fleuri que nerveux. Ce sont ces qualités qu'on a voulu exprimer en le surnommant *le Cygne de Cambrai*.


Fénelon.

fenène n. m. *Chim.* Carbure terpénique : $C^{10}H^{16}$, liquide isomère du camphène, produit par la déshydratation du fenol. (On dit aussi FENCHÈNE.)

Fénérive ou **Fénérife,** petit port de la côte est de Madagascar, à 10 lieues de Foulepointe.

fenestella [*nès-tèl-la*] n. f. (mot lat. signif. *petite fenêtre*). Petite niche pratiquée dans le mur d'enceinte d'un chœur d'église, pour recevoir la piscine.

fenestrage n. m. V. FENÊTRAGE.

fenestration [*nès-tra-si-on*] n. f. *Archit.* Jour, ouverture réelle ou simulée dans un plein.

fenestré [*nès-tré*], **e** adj. Percé, parsemé de crevasses, de petits trous.

Fénestrelle [*nès-trè-le*], position stratégique et village d'Italie (prov. de Turin), près de Pignerol, dans la vallée supérieure de Clusone ; 1.230 h.

fenestrier [*nès-tri-é*], **ère** adj. Qui fait des fenêtres : *ouvrier fenestrier*. Qui a des fenêtres : *maison fenestrière*.

fenêtrage ou **fenestrage** [*nès-tra-je*] n. m. Action de garnir de fenêtres (un bâtiment). L'ensemble des fenêtres d'une maison. Disposition des fenêtres.

Fénétrange ou **Fénestrange,** ch.-l. de canton de la Moselle, arr. de Sarrebourg, sur la Sarre, tributaire de la Moselle ; 1.058 h. Ch. de f. Etangs. — Le cant. a 21 comm.

fenêtre n. f. (lat. *fenestra*). Ouverture ménagée dans un mur pour donner du jour et de l'air : *fenêtre romane, ogivale*. Boiserie et cadre vitré qui garnissent cette ouverture. *Anat. Fenêtre ronde, fenêtre ovale*, deux ouvertures placées à la paroi interne de la cavité du tympan. *Géol.* Déchirure due à une érosion, dans une nappe de recouvrement. *Fig. Jeter par les fenêtres*, dissiper follement : *jeter son argent par les fenêtres. Entrer, rentrer par la fenêtre*, faire une chose malgré une volonté adverse. *Pop. Faire la fenêtre*, se dit d'une femme qui, de sa fenêtre, fait signe aux passants. Loc. prov. : *Il faut passer par là ou par la fenêtre*, c'est une chose absolument inévitable.

— ENCYCL. *Archit.* et *techn.* Une fenêtre se compose d'un cadre généralement rectangulaire, divisé ou non par de petites traverses ou *petits bois*, en un certain nombre de compartiments que bouchent des vitres.

Les types de fenêtres sont nombreux ; parmi eux, nous citerons : la *fenêtre dormante* ou *à verre dormant*, dont les battants ne s'ouvrent pas ; la *fenêtre atticurgue*, plus étroite en haut qu'en bas ; la *fenêtre rampante*, placée en talus et ne donnant qu'un jour de servitude ; la *fenêtre gisante* ou *mezzanine*, beaucoup plus large que haute ; la *fenêtre rustique*, ayant pour chambranles les passes de refend ; la *fenêtre feinte*, figurée à l'extérieur par une peinture ; la *fausse fenêtre*, dont l'ébrasement est bouché par de la maçonnerie et qui n'a que les tableaux ; la *fenêtre à guillotine*, qui comporte deux châssis dont un seul ou tous les deux peuvent glisser dans des rainures de façon à se superposer lorsqu'on veut ouvrir ; la *fenêtre glissante* ou *roulante*, dans laquelle le châssis peut glisser ou rouler horizontalement pour s'ouvrir ou se fermer ; la *fenêtre basculante*, dont le battant est mobile autour d'un axe horizontal, comme la *fenêtre à tabatière ;* la *fenêtre pivotante*, qui tourne autour d'un axe vertical ; la *fenêtre à deux ouvrants* (ou à deux battants), la plus employée, dont les montants portent une gorge servant à enclaver les fiches et dont la traverse inférieure est taillée de manière à rejeter l'eau pluviale ; la *fenêtre à croisée*, divisée en quatre compartiments par une croix de pierre ; la *fenêtre à l'italienne*, partagée en trois compartiments par des colonnettes supportant les retombées d'un cintre.

Les fenêtres se font en bois, en fer ou en fonte ; leurs ferrures comprennent quatre ou huit équerres, deux, quatre ou six fiches à nœuds, une crémone ou une espagnolette fermant en même temps les deux battants.

— *Dr.* V. JOURS et VUES.

fenêtrer [*tré*] v. a. Ménager des fenêtres dans. Pratiquer des trous dans une compresse, un emplâtre.

Feneu, comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 10 kil. d'Angers, près de la Mayenne ; 1.360 h.

fénian ou **fenian** n. m. (du vieux mot irlandais *fiann*, qui désignait une caste de guerriers). Membre d'une association révolutionnaire irlandaise, formée en 1861 dans le dessein d'arracher l'Irlande à la domination anglaise, et qui s'est répandue jusqu'en Amérique. Elle se signala, de 1865 à 1868, par de nombreux incendies et attentats contre les fonction-

naires anglais. Les projets des fénians ont été repris par la Ligue des Invincibles, la Ligue agraire, et, en dernier lieu, par les Sinn feiners.

fénianisme [*nis-me*] n. m. Association, doctrine des fénians.

fenier [*ni-é*] n. m. Grosse meule de foin.

fenière n. f. Syn. de FENIL.

fenil [*nil'* ou *ni*] n. m. (lat. *fœnile ;* de *fœnum*, foin). Lieu pour serrer les foins.

— ENCYCL. Quand le fenil n'est pas isolé et que, par nécessité, on a dû le placer au-dessus de l'étable ou de l'écurie, le plancher doit en être joint à rainures et languettes, afin d'éviter autant que possible la pénétration des gaz venus du logement des animaux. En général, une trappe fait communiquer le fenil avec le local où l'on prépare les rations alimentaires du bétail. Un bon fenil doit être pourvu d'ouvertures spacieuses, qui en rendent l'aération et le remplissage faciles.

Fénin (Pierre de), historien français, né en Artois, m. en 1506. Sa *Chronique*, relative à la lutte entre les Armagnacs et les Bourguignons, complète celle de Monstrelet.



Fennec.

Fenioux, comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 24 kil. de Niort, sur le *ruisseau de Fenioux ;* 1.570 h.

fennec [*fè-nèk*] n. m. (mot arabe). Petit renard des régions sahariennes : *le fennec, dont la taille ne dépasse guère 40 centimètres de long, s'apprivoise facilement.*

fennomane [*fèn-no*] adj. Se dit d'un parti nationaliste finnois, qui, durant le XIXe s., s'opposa à l'influence suédoise. N. m. Membre de ce parti.



Fenouil : *a*, fleur ; *b*, fruit.

fenoln.m. *Chim.* Alcool isomère du bornéol, dérivé de la fenone, par réduction.

fenone n. f. *Chim.* Isomère du camphre, contenu dans l'essence de fenouil, d'anis, de thuya. (On dit aussi FENCHONE.)

fenouil [*nou, l* mll.] n. m. (lat. *feniculum*). Genre de plantes de la famille des ombellifères.

— ENCYCL. Les fenouils sont des herbes, ordinairement vivaces, des régions tempérées de l'Ancien monde. L'espèce la plus importante est le *fenouil officinal*, dont la racine diurétique est une des cinq racines apéritives ; le fruit, à côtes épaisses, est aromatique, stomachique, carminatif. La base du pétiole du *fenouil de Florence* ou *fenouil sucré* forme un renflement charnu, que l'on mange, en Italie, cru ou cuit (*finocchi*).



Fenouil de Florence.

fenouillet [*nou, ll* mll., *è*] n. m. ou **fenouillette** [*nou, ll* mll., *è-te*] n. f. Pomme grise, petite, qui a le goût du fenouil.

Fenouillet (Pierre de), évêque de Montpellier, orateur estimé, né à Annecy (vers 1580-1652). Il prononça les oraisons funèbres de Henri IV et de Louis XIII.

fenouillette [*nou, ll* mll., *è-te*] n. f. Eau-de-vie distillée avec de la graine de fenouil.

Fenris, le grand loup de la mythologie scandinave, fils de Loke. D'abord enchaîné par les Ases, il finit par devenir gigantesque, et anéantit Odin lui-même.

Fens, nom donné aux plaines basses de l'Angleterre orientale, autour de l'estuaire du Wash.

fente [*fan-te*] n. f. (de *fendre*). Petite ouverture en long : *regarder par une fente de la porte.* Mode de débitage des bois d'œuvre (préparation des échalas, merrains, etc.). *Escr.* Action de se fendre. (V. la planche ESCRIME.) *Dr., anc.* Division de la succession entre la ligne paternelle et la ligne maternelle.



Fentoir.

fentoir [*fan*] n. m. Couperet de boucher, très large, entièrement en métal.

fenton [*fan*] ou **fanton** n. m. (de *fente*). Fer aplati en verge carrée, servant à relier ensemble certaines parties de maçonnerie, à faire des clefs, etc. Morceau de bois taillé en cheville.

fenugrec [*grèk*] n. m. (du lat. *fenugrœcum*, foin grec). Genre de plantes de la famille des légumineuses papilionacées, à odeur forte et assez agréable.

— ENCYCL. Le fenugrec est une trigonelle ; c'est une herbe très odorante après dessiccation, à tige dressée, à feuilles composées de cinq folioles pennées. Les graines, comprimées, sont riches en mucilage, et employées en cataplasmes résolutifs. La médecine grecque (Avicenne) préconisait le fenugrec contre le diabète.

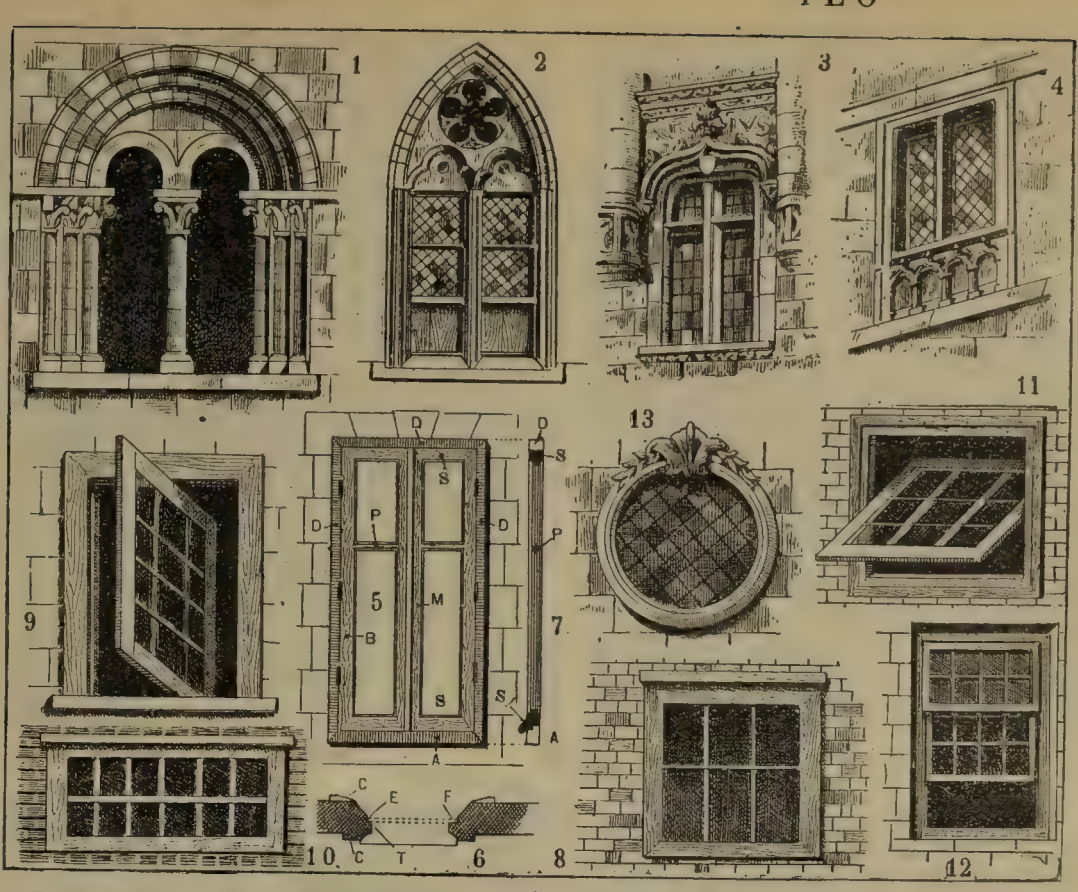

FENÊTRES : 1. Romane, géminée ; 2. Gothique ; 3. Renaissance ; 4. Rampante ; 5. Élévation d'une fenêtre à deux battants ; 6. Plan ; 7. Coupe (A, appui ; B, battant de noix ; M, battant de meneau ; D, dormants ; C, chambranles ; E, ébrasement ; F, feuillure ; T, tableau ; S, traverses ; P, petits bois) ; 8. Dormante ; 9. Pivotante ; 10. Gisante ; 11. A bascule ; 12. A guillotine ; 13. En œil de bœuf.

féodal, e, aux adj. (bas lat. *feodalis*). Qui concerne les fiefs, la féodalité : *le régime féodal est fondé sur un contrat entre vassaux et suzerains.*



Fenugrec : *a*, fleur.

féodalement [*man*] adv. En vertu du droit féodal : *le vassal était subordonné féodalement.*

féodalisation [*za-si-on*] n. f. Action de soumettre au régime féodal.

féodaliser [*zé*] v. a. Soumettre au régime féodal : *féodaliser un peuple.*

féodalisme [*lis-me*] n. m. Système de féodalité.

féodaliste [*lis-te*] n. et adj. Partisan du régime féodal ; qui appartient aux partisans de ce régime.

féodalité n. f. (rad. *féodal*). Ensemble des lois et coutumes qui régirent l'ordre politique et social en France et dans une partie de l'Europe, depuis le IXe siècle jusqu'à la fin du moyen âge.

— ENCYCL. Le mot *féodalité* vient du bas latin *feodum*, ou *fief*, et le *fief* est une concession qu'un vassal noble tenait d'un seigneur également noble, à charge par lui de remplir certaines obligations.

Le fief est né principalement de deux institutions : le bénéfice et la recommandation. Le *bénéfice* était une concession de terre obtenue, le plus souvent, comme récompense de certains services et à charge de remplir certains devoirs ; d'abord viagère, cette concession devint définitivement héréditaire après la mort de Charlemagne. Ce qui distinguait le bénéfice de l'*alleu* ou *franc-alleu*, c'est que la terre allodiale était possédée en toute propriété, exempte des obligations inhérentes à la possession des bénéfices. En même temps qu'ils obtenaient l'hérédité de leurs domaines, les bénéficiaires s'arrogèrent le droit de transmettre à leurs descendants les fonctions dont la puissance royale les avait revêtus. Cette hérédité des biens et des charges laissa subsister un lien entre le cédant et le cessionnaire ; c'est dire que le bénéficiaire, en échange des avantages qu'il s'était arrogés, continua à être tenu de certaines obligations à l'égard de son seigneur. Le mot bénéfice (*beneficium*) fit place au mot fief (*feodum*), qui signifie *terre de fidélité*, le fief étant concédé par le seigneur en échange de la fidélité du vassal.

On appelait *recommandation* l'acte par lequel un homme se plaçait sous la direction d'un autre homme, se *recommandait* à lui en échange de certains services. Le contrat de recommandation s'explique par la situation précaire où se trouvèrent les petits propriétaires d'alleux, lorsque les grands propriétaires eurent acquis la souveraineté dans l'étendue de leurs bénéfices. Le recommandé abandonnait son bien à l'homme puissant auquel il demandait protection, mais celui-ci le lui concédait immédiatement, en retenant la seigneurie directe. Par ce qui précède, on voit que le lien féodal est double : il est *personnel* en tant qu'il dérive de la recommandation et unit le vassal à son seigneur : il est *réel* en tant qu'il dérive du bénéfice et unit les terres de l'un et de l'autre.

Parmi les causes qui opérèrent au profit des possesseurs de fiefs un démembrement de la souveraineté, la plus importante est l'*immunité*, ou exemption de diverses charges et redevances.

Sous le régime féodal, la royauté ne fut plus que le centre autour duquel se groupèrent les États féodaux. Une hiérarchie s'établit, chaque seigneur demandant la protection et devenant le vassal d'un seigneur plus important, et le roi ne fut plus que le suzerain des suzerains.

Le contrat d'inféodation par lequel le fief était constitué comprenait une double formalité : de la part du vassal, l'hommage (*lige, ordinaire* ou *simple*) et le serment de fidélité ; de la part du seigneur, l'investiture ou mise en possession du fief. Le vassal devait au seigneur le *service d'ost* ou service militaire, le *service de cour* ou d'assistance dans l'administration de la justice, d'*aides* ou subsides pour racheter le seigneur captif, le mettre en état de tenir campagne, de doter sa fille et d'armer son fils chevalier. Réciproquement, le seigneur devait protéger son vassal en toutes circonstances. Comme la principale obligation du vassal consistait dans le service militaire, les femmes, les mineurs, les clercs (auxquels l'Église défend de verser le sang) ne pouvaient recevoir de fiefs. Le fief était indivisible. Il se transmettait par succession à l'aîné des descendants mâles du seigneur défunt, ou, à défaut, aux collatéraux, mais jamais aux ascendants. Entre vifs, il ne pouvait être aliéné, en principe, sans le consentement du suzerain.

Sous le régime féodal, la souveraineté découle donc de la propriété, et le détenteur d'un fief est investi, dans l'étendue de ce fief, de droits politiques, parmi lesquels il convient de citer ceux de faire la guerre, de battre monnaie, de percevoir diverses taxes, de rendre la justice, de chasser, d'imposer aux villages des *banalités*.

Pour posséder un fief, il fallait être noble. En dehors de la noblesse, il y avait des hommes de condition servile et de condition roturière. Les serfs étaient taillables, corvéables, et soumis à un grand nombre d'obligations rigoureuses, qui équivalaient, en fait, à la perte de la liberté. Cependant, il existait plusieurs modes d'affranchissement. A partir du XIe siècle, il se constitua dans la société féodale une classe d'hommes relativement libres, dans laquelle il faut ranger : 1° les habitants des campagnes, anciens serfs affranchis ; 2° les bourgeois des villes, qui ont obtenu de gré ou de force de leurs seigneurs des chartes communales. Les communes ainsi constituées sont de véritables *personnes féodales*. Les serfs affranchis continuaient de posséder la terre qu'ils avaient cultivée d'abord, mais à charge de payer au seigneur une redevance ou *cens*. On appela *censives* ces terres concédées à charge de prestations pécuniaires, et qui se distinguaient des fiefs : 1° en ce qu'elles étaient nobles du côté du concédant, et roturières du côté du cessionnaire ; 2° en ce qu'elles n'établissaient entre le seigneur et le vassal qu'un rapport *réel*, et non *personnel*.

Les causes qui modifièrent progressivement le régime féodal sont : 1° les *croisades*, qui éloignèrent un grand nombre de seigneurs en les obligeant à abandonner leurs prérogatives pour se procurer l'argent nécessaire à ces expéditions ; 2° la *transformation du service militaire*, qui aboutit en 1439 à l'établissement des armées permanentes ; 3° les *progrès de la royauté*, qui réussit à la longue à déposséder les seigneurs de leurs droits politiques les plus importants, et à mettre fin aux guerres privées ; 4° la *renaissance des études de droit romain*, qui fournirent à la classe des légistes des arguments favorables à la centralisation administrative. Louis XI et Richelieu portèrent les derniers coups à la féodalité en tant que puissance politique ; mais, au point de vue social, on peut dire qu'elle subsista jusqu'en 1789.

Les principaux monuments législatifs de l'époque féodale sont : les *Coutumes du Beauvoisis*, par Beaumanoir ; les *Établissements de saint Louis ;* le

Grand Coutumier de Normandie ; le *Conseil à un ami*, par Pierre d' Fontaines ; le *Livre de Justice et de Plet ;* les *Oli* ; les *Assises de Jérusalem ;* les *Assises d'Antioche ;* le *Livre des fiefs*, etc.

Féodor. *Biogr.* V. FÉDOR.

fer [*fèr*] n. m. (lat. *ferrum*). Métal d'un gris bleuâtre, servant à une foule d'usages dans l'industrie. *Minér. Fer natif*, fer d'origine terrestre, que l'on trouve allié au carbone ou encore combiné au soufre et au nickel en Groenland. *Fer nickelé*, combinaison naturelle de fer et de nickel $NiFe^2$, que l'on trouve en Nouvelle-Zélande. *Fer météorique*, combinaison de fer, nickel, chrome, cobalt, etc., que l'on trouve dans les bolides. *Fer oligiste*, oxyde naturel de fer Fe^2O^3. *Fer aigre*, fer très cassant à froid. *Fer doux*, celui qui se travaille aisément à froid. *Fer électrolytique*, fer obtenu par électrolyse. *Fer battu*, fer travaillé au marteau ou embouti à la presse. Instrument en fer. Pointe en fer d'une pique, d'une lance, etc. Epée, fleuret : *croiser le fer. Poétiq.* Arme meurtrière : *un fer homicide. Fer à cheval*, demi-cercle de fer dont on garnit la corne des pieds des chevaux. *Par ext.* Autre métal servant au même usage : *des fers d'argent.* Objet de forme analogue, en demi-cercle : *table en fer à cheval. Tomber les quatre fers en l'air*, se dit d'un cheval qui tombe sur le dos, et, *par ext.*, d'une personne qui tombe à la renverse. Se dit de plusieurs instruments et outils de fer : *fer à friser, à repasser*, etc. *Petit fer*, instrument dont se servent les relieurs pour faire les empreintes. *De fer*, solide, robuste, inébranlable : *santé, volonté, discipline de fer. Bois de fer*, nom donné à divers bois très durs. *Fer dyalisé*, hydrate de fer colloïdal, usité en médecine. *Fer passif*, fer rendu inattaquable à l'acide nitrique étendu, par immersion dans ce même acide concentré. *Fer pyrophorique*, fer réduit par l'hydrogène et spontanément inflammable par oxydation. *Age de fer*, époque mythologique, où les hommes devinrent méchants et malheureux. *Age du fer*, époque historique, où l'on commença à se servir d'instruments de fer. *Prendre du fer*, absorber comme médicaments des substances ferrugineuses. *Croiser le fer*, se battre en duel. *Battre le fer quand il est chaud*, profiter de l'occasion propice. *Employer le fer et le feu*, employer toute espèce de moyens violents pour arriver à son but. Pl. Nom vulgaire du forceps. Chaînes, menottes : *avoir les fers aux pieds.* Se dit spécialement d'une peine militaire : *marins mis aux fers. Jeter dans les fers*, mettre en prison. *Fig.* Captivité, esclavage : *gémir dans les fers. Fig.* Esclavage amoureux : *porter des fers.*

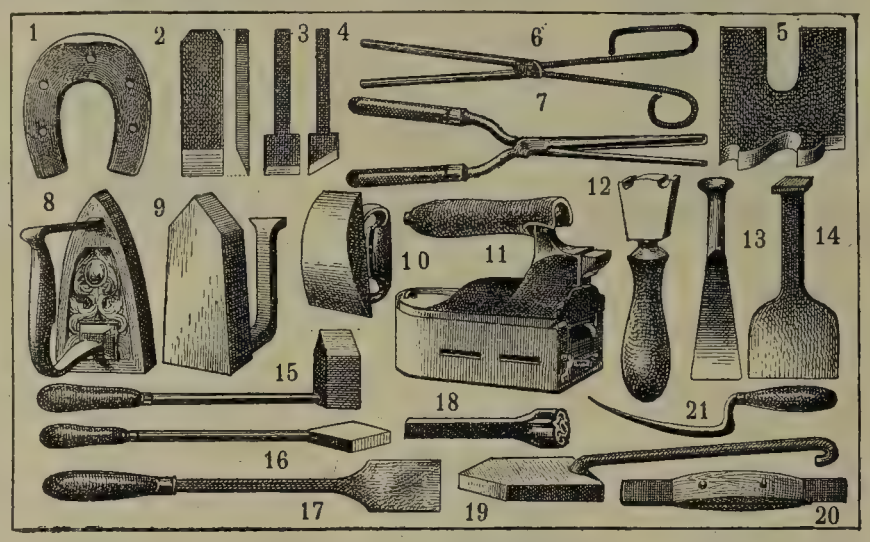

FERS : 1. A cheval ; 2, 3, 4. A raboter ; 5. A moulures ; 6. A tuyauter ; 7. A friser ; 8. A repasser ; 9. De tailleur (carreau) ; 10. A glacer ; 11. De tailleur (à chauffage intérieur) ; 12. De cordonnier ; 13. De calfat ; 14. A carton ; 15, 16. A souder ; 17. De maçon ; 18. A dessin ; 19. A plaquer ; 20. A river ; 21. A joints.

— ENCYCL. *Chim.* et *métall.* Le fer est un métal blanc grisâtre, grenu, devenant fibreux par le forgeage, de densité 7,8. Il fond à 1.510°, bout à 2.450°, et se volatilise à la température du four électrique ; son poids atomique est 55,84, son symbole chimique Fe. Très ductile, très malléable, mais en même temps très résistant, il est le métal usuel par excellence, connu des hommes depuis la plus haute antiquité. Il se trouve dans la nature à l'état d'oxydes (aimant, fer oligiste, hématite rouge, limonite, ocres, etc.), de carbonates (sidérose, etc.), ou de sulfures (pyrites) ; les gisements sont surtout exploités en Angleterre, aux Etats-Unis, en France et en Allemagne. Les minerais sont d'abord traités dans les *hauts fourneaux* par le charbon, et la fonte ainsi obtenue, débarrassée de son excès de carbone et de ses impuretés par le *puddlage* ou l'affinage (convertisseur), se transforme en fer ; on peut aussi obtenir du fer pur par électrolyse. A son tour, le fer proprement dit, par addition d'une minime quantité de carbone, fournit l'acier ; en réalité, l'acier peut s'obtenir par décarburation de la fonte (*acier Bessemer*), par carburation du fer (*acier cémenté*), par décarburation de la fonte par le fer pur (*acier Martin*), ou encore par l'emploi du four électrique (*four Héroult*). Par l'incorporation de divers métaux (manganèse, tungstène, etc.), on obtient de nombreuses variétés d'aciers. Les usages du fer sont infiniment nombreux ; peu employé à l'état de pureté (noyaux d'électro-aimant, fil d'archal), on l'utilise à l'état d'acier ou de fonte pour la construction des machines, de toutes pièces de résistance en général, des rails de chemin de fer, des armes, etc. Il tend de plus en plus à remplacer la pierre dans la construction des ponts, des édifices, etc. Il est très sujet à s'oxyder en se recouvrant d'une couche de *rouille ;* mais on évite ce défaut en recouvrant d'une couche isolante de peinture ou d'un corps gras quelconque ou d'un métal inoxydable les surfaces exposées à l'air humide. Il entre dans de nombreux alliages : *ferro-nickel, ferro-chrome, ferro-silicium*, etc., et il fournit un certain nombre de sels utilisés dans l'industrie, notamment le *sulfate ferreux* (désinfectant, mordant en teinture), le *chlorure ferrique* (hémostatique), etc.

— *Econ. rur.* Le fer est approprié à la forme du pied des animaux et se fixe à l'aide de clous à tête : un fer à cheval est une lame de fer recourbée, percée de trous (étampures), où viennent se loger les têtes des clous ; il comprend une *pince*, des *mamelles*, des *quartiers* et des *éponges* ; les mamelles et les quartiers forment les *branches* du fer ; quand l'extrémité des branches est relevée en talon, on l'appelle *crampon*. Tandis que les fers des membres antérieurs sont à peu près de forme ronde et ne comportent pas de crampons, ceux destinés aux membres postérieurs sont plus allongés et ils portent généralement un *pinçon*, qui se rabat sur le sabot et donne de la solidité.

Le fer du bœuf est une plaque dont on munit un seul des onglons, ou tous les deux.

— *Méd.* Le fer est l'un des composés importants du sang des animaux supérieurs. Lorsque la teneur en fer diminue, la chlorose, les anémies apparaissent. V. FERRUGINEUX.

fer [*fèr*] n. m. (de l'anc. fr. *fuerre*, feurre). Usité dans l'expression *fer en meubles*, fournitures nécessaires pour garnir les meubles (laine, crin, etc.) : *marchand de literie et de fer en meubles.*

Fer (ÎLE DE), la plus occidentale et la plus méridionale des Canaries ; 5.500 h. Ch.-l. *Valverde.* Forêt de pins. C'est par l'île de Fer qu'au XVIIe et au XVIIIe siècle presque toutes les nations de l'Europe faisaient passer le premier méridien.


Féra.

Fer (Nicolas **de**), graveur et géographe français, auteur d'une *Introduction à la géographie* (1646-1720).

féra n. f., **férat** ou **ferrat** [*fé-ra*] n. m. Poisson du genre corégone, voisin des saumons, et dont la chair est très estimée : *la féra est très abondante dans le lac de Genève.*

feralia [*fé*] n. m. pl. (mot lat.). *Antiq. rom.* Fêtes en l'honneur des morts, qui se célébraient du 13 au 21 février.

féramine n. f. Nom vulgaire de la pyrite commune. (Vx.)

fératier n. m. *Industr.* V. FÉLATIER.

féraud ou **férault** [*fé-rô*] adj. *Liais féraud*, pierre ocreuse et rougeâtre qui se trouve sous le liais.

Féraud (Jean-François), lexicographe français, né et m. à Marseille (1725-1807). Son œuvre principale est un *Dictionnaire critique de la langue française.*

Féraud ou **Ferraud** [*fé-rô*] (Jean), député montagnard à la Convention, né dans la vallée d'Aure (1764-1795), tué au milieu de l'Assemblée par les factieux, pendant la journée du 1er prairial, dernière convulsion des *robespierristes.* Sa tête, mise au bout d'une pique, fut présentée à Boissy d'Anglas, qui la salua respectueusement. — Dans une lithographie célèbre, Raffet a représenté cette scène. V. BOISSY D'ANGLAS.


M. de Féraudy.

Féraudy (Marie-Maurice **de**), acteur français, né à Joinville-le-Pont en 1859. Il s'est fait applaudir à la Comédie-Française, dans l'emploi des comiques, par son jeu plein de finesse et de gaieté.

Ferber (Ferdinand), officier et aviateur français, né à Lyon en 1862, m. à Boulogne-sur-Mer en 1909. Un des précurseurs de l'aviation.

ferbérite n. f. *Minér.* Variété de tungstate de fer et de manganèse.

fer-blanc [*fèr-blan*] n. m. Tôle de fer doux, laminé ou battu, réduit en lames minces recouvertes d'une couche d'étain. Pl. des *fers-blancs.*

ferblanterie [*fèr, ri*] n. f. Métier, commerce, boutique de ferblantier.

ferblantier [*fèr-blan-ti-é*] n. et adj. m. Qui fabrique, vend toutes sortes d'objets en fer-blanc.

fer-carbonyle n. m. *Chim.* Combinaison de fer et d'oxyde de carbone : $Fe(CO)^5$, liquide jaune paille, distillant à 102°.

fer-chaud n. m. Ancien nom du *cautère.* Nom vulgaire du *pyrosis* des dyspeptiques.

Ferdinand (Auguste-François-Antoine), régent de Portugal, né à Vienne, m. à Lisbonne (1816-1885). Il gouverna sagement le royaume pendant la minorité de Pedro V.

Ferdinand [*nan*] **Ier,** frère puîné de Charles-Quint, né à Alcala de Hénarès, m. à Vienne (Autriche) [1503-1564] ; empereur d'Allemagne de 1556 à 1564. Il négocia la paix d'Augsbourg, entama la lutte contre les Turcs, et fut le chef de la branche cadette des Habsbourg et le fondateur de la monarchie autrichienne. — FERDINAND II, petit-fils du précédent, né à Gratz, m. à Vienne (1578-1637), empereur d'Allemagne de 1619 à 1637. Son ambition et sa haine du protestantisme causèrent la guerre de Trente ans, dont les trois premières périodes eurent lieu sous son règne. — FERDINAND III, fils du précédent, né à Gratz, m. à Vienne (1608-1657), empereur d'Allemagne de 1637 à 1657. Il dut signer, en 1648, la paix de Westphalie.

Ferdinand Ier, empereur d'Autriche, né à Vienne, m. à Prague (1793-1875), fils de l'empereur François Ier, auquel il succéda en 1835. De médiocre intelligence, il abandonna le gouvernement à Metternich, et abdiqua en 1848, devant les progrès des mouvements nationaux et démocratiques en Autriche, au profit de son neveu François-Joseph.

Ferdinand Ier, le Grand, roi de Castille en 1033, de Léon en 1037, de Galice en 1054 ; mort en 1065. Sous son règne naquit le Cid. — FERDINAND II, roi de Léon de 1157 à 1188 ; créa l'ordre de Saint-Jacques-de Compostelle. — FERDINAND III, *le Saint,* roi de Castille en 1217, de Léon en 1230 ; mort en 1252. Il se rendit célèbre par ses conquêtes sur les Maures. — FERDINAND IV, roi de Castille et de Léon de 1295 à 1312. Il s'empara de Gibraltar. On raconte que deux seigneurs nommés Carvajal, qu'il fit périr injustement, l'auraient ajourné à trente jours devant Dieu, et qu'il serait mort au bout de ce terme. De là le surnom d'*Ajourné* qu'il porte dans l'histoire. — FERDINAND V, *le Catholique*, roi d'Aragon et de Castille du 1468 à 1516, né à Soz, m. à Madrilejo (1452-1516). Politique astucieux et tenace, il épousa Isabelle de Castille, unifiant ainsi presque complètement la péninsule ; il fut l'organisateur de la *Sainte-Hermandad*, détruisit la domination des Maures en Espagne en prenant Grenade, donna son appui à l'Inquisition, dont le grand chef était son ami Ximénès, et lutta contre Louis XII pendant la première partie des guerres d'Italie. —


Ferdinand V.

FERDINAND VI, fils de Philippe V, né en 1712 ; roi d'Espagne de 1746 à 1759. Il s'attacha à développer l'agriculture et le commerce dans ses Etats, puis tomba dans une mélancolie incurable et dans la démence. — FERDINAND VII, fils de Charles IV, né à Saint-Ildefonse en 1784, mort à Madrid en 1833. Il fut, l'année même de son avènement (1808), relégué par Napoléon au château de Valençay (Indre), mais fut restauré en 1813 et régna jusqu'en 1833. Le roi de France intervint en sa faveur en 1823 pour étayer son pouvoir tyrannique. Sous son règne, les colonies espagnoles d'Amérique s'émancipèrent. Il abolit avant de mourir la loi salique, que les Bourbons avaient importée en Espagne, et désigna comme héritière sa fille Isabelle, léguant ainsi la guerre civile à son pays.


Ordre de Saint-Ferdinand.

Ferdinand (*ordre militaire de* **Saint-**), ordre espagnol institué par les Cortès pendant la guerre de l'indépendance contre Napoléon Ier (août 1811) et confirmé par Ferdinand VII en 1815. Il est destiné spécialement aux militaires. Cinq classes. Ruban rouge, liséré orange.


Boissy d'Anglas saluant la tête de Féraud, d'après Raffet.



Rencontre de Faust et de Marguerite (J. Tissot), v. p. 848.



La Femme au manchon (Vigée-Lebrun), v. p. 854.



La Sainte Famille (Raphaël), v. p. 842.



Les Femmes souliotes (Ary Scheffer), v. p. 854.



La Fantasia (Eugène Delacroix), v. p. 843.



La Femme hydropique (Gérard Dow), v. p. 854.



Les Faucheurs (Henri Martin), v. p. 847.



Chasse au Faucon (E. Fromentin), v. p. 847.



La Fenaison en Auvergne (Rosa Bonheur), v. p. 854.



Famille paysanne (Le Nain), v. p. 842.



La Fécondité (Jordaens), v. p. 851.



Flore (le Titien), v. p. 891.

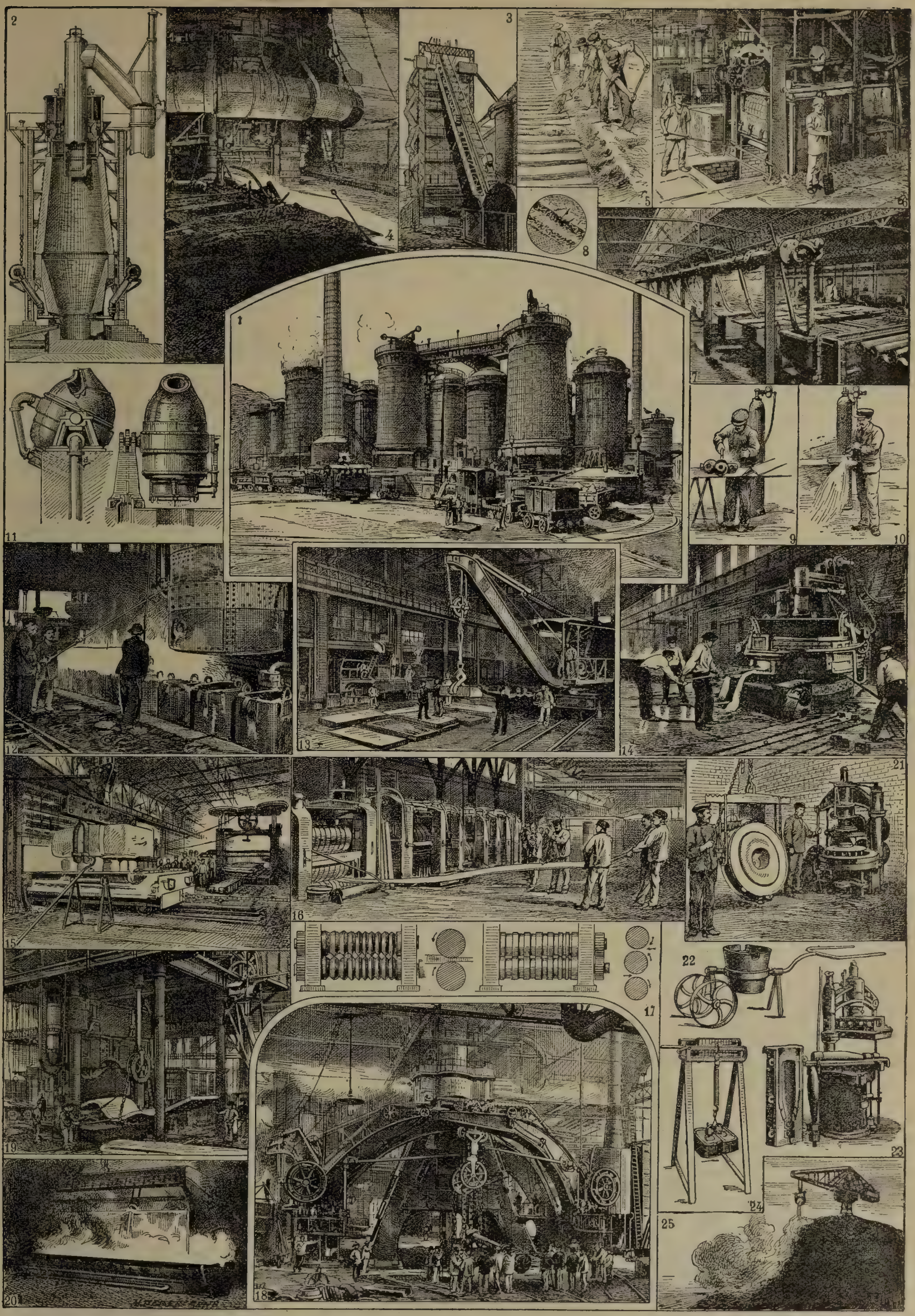

FER, ACIER, FONTE. — 1. Hauts fourneaux; 2. Coupe d'un haut fourneau; 3. Chargement automatique; 4. La coulée de la fonte; 5. Ouvriers traçant dans le sable le chemin de la coulée; 6. Four à puddler le fer; 7. Fabrication du fer par électrolyse; 8. Coupe (micrographique) d'un fer électrolytique; 9. Soudure autogène; 10. Découpage du métal par flamme acétylénique; 11. Convertisseur Bessemer: 12. La coulée de l'acier liquide dans les lingottières; 13. Batterie de fours Martin, démoulage des lingots; 14. Four Héroult; coulée du métal; 15. Sortie du four d'un lingot pour le laminage; 16. Barre métallique sortant d'un laminoir; 17. Trains de laminoirs et coupes; 18. Marteau-pilon à vapeur de 100 tonnes, du Creusot; 19. Presse à forger et à gabarier; 20. Trempe d'une plaque d'acier par immersion dans l'huile; 21. Fabrication des roues de wagon; 22. Brouette pour transfert de la fonte; 23. Machine à mouler les obus; 24. Mesure de la résistance de la fonte par cisaillement; 25. Evacuation des scories sur un crassier.

Ferdinand Ier, né en 1380, fils du roi de Castille Jean Ier, roi de Sicile et d'Aragon de 1412 à 1416. Il se signala par l'habileté et l'énergie de son gouvernement. — FERDINAND II, roi d'Aragon et de Sicile en 1479 ; le même que Ferdinand V *le Catholique*.

Ferdinand Ier, né à Naples en 1751, roi des Deux-Siciles en 1759 ; dépouillé du royaume de Naples en 1806 ; rétabli dans cette partie de ses Etats en 1815 ; mort en 1825. Après la disparition de son ministre Tanucci, son règne n'avait été qu'une série de calamités pour ses sujets. — FERDINAND II, né à Palerme, m. à Caserte (1810-1859), roi des Deux-Siciles de 1830 à 1859. Il gouverna despotiquement et vit se soulever contre lui ses sujets, qui l'avaient surnommé *le roi Bomba*, en raison du bombardement qu'il avait ordonné contre Messine révoltée.

Ferdinand, né à Coïmbre en 1345, m. à Lisbonne, roi de Portugal de 1367 à 1383. Il lutta contre Henri de Transtamare, et réduisit son royaume à la dernière misère.

Ferdinand Ier *de Médicis*, grand-duc de Toscane de 1604 à 1609 ; — FERDINAND II *de Médicis*, grand-duc de Toscane de 1620 à 1670 ; — FERDINAND III, né et m. à Florence, archiduc d'Autriche, grand-duc de Toscane en 1771 ; renversé par le Directoire en 1799 ; rétabli en 1814 ; mort en 1824. — FERDINAND IV, né à Florence, m. à Salzbourg (1835-1907), grand-duc (nominal) de Toscane par l'abdication de son frère Léopold II en 1859.



Ferdinand de Bulgarie.

Ferdinand (de SAXE-COBOURG), prince de Bulgarie depuis 1887, né à Vienne en 1861, fils du prince de Saxe-Cobourg-Gotha et de la princesse Marie-Clémentine d'Orléans, fille de Louis-Philippe. En 1908, il avait pris le titre de tsar des Bulgares. Pendant la Grande Guerre, il se rangea du côté des Empires centraux en octobre 1915, et, vaincu, abdiqua, en 1918, en faveur de son fils Boris.

Ferdinand (prince DE HOHENZOLLERN), roi de Roumanie, né à Sigmaringen en 1865 ; a succédé à son oncle Charles Ier, en 1914. Il a épousé en 1893 MARIE, princesse de Grande-Bretagne. V. MARIE.



Ferdinand de Roumanie.

Ferdinand de Bavière, archevêque de Cologne, prince-évêque de Liége, Munster et Hildesheim, m. à Armsberg (1577-1650). Il occupa aussi le siège épiscopal de Paderborn, et fut activement mêlé à la guerre de Trente ans.

Ferdousy ou **Firdousi** (Aboul-Kasim-Mansour), le plus célèbre des poètes persans, né à Shadab, près de Thous, m. à Thous (933-1021 ou 1025) ; auteur d'une histoire légendaire de la Perse en vers, intitulée *Livre des rois* (*Shah Nameh*). Par sa profonde connaissance de son pays, par son génie, par son imagination, il est le premier des écrivains persans.

Ferdrupt, comm. des Vosges, arr. et à 17 kil. de Remiremont, sur la Moselle ; 1.280 h. Ch. de f. E.

Fère (La), ch.-l. de c. (Aisne), arr. de Laon, au confl. de la Serre et de l'Oise ; 4.750 h. (*Laférois*). Ch. de f. N. Meuneries, tanneries. Arsenal, école d'artillerie. La ville résista victorieusement aux Alliés en 1815. Une fois cette ville prise par les Allemands (le 3 septembre 1914), les ingénieurs militaires de l'armée d'invasion en firent un des points de départ de la partie la plus solide de leurs tranchées et de la fameuse ligne défensive à laquelle a été donné le nom d'ensemble de *ligne Hindenburg* (v. ce mot). La Fère a été reprise par les Français du 7 au 10 octobre 1918. En partie détruite pendant la guerre. — Le cant. a 27 comm., et 25.100 h.

Féré (Charles-Octave MOGETA, dit **Octave**), romancier français, né à Tours, m. à Paris (1815-1875) ; auteur fécond, mais médiocrement littéraire, de : *les Mystères du Louvre, les Buveurs d'absinthe.*

Feré (Charles-Samson), médecin aliéniste français, né à Auffay (Seine-Inférieure), m. à Paris (1852-1907).

Fère-Champenoise, ch.-l. de c. (Marne), arr. d'Epernay ; 2.200 h. Vins, brasseries. Ch. de f. E. Combat entre les Français et les Alliés (25 mars 1814). Au cours de la bataille de la Marne, la Fère-Champenoise a été le théâtre de sanglants combats. Prise le matin du 9 septembre 1914 par la Garde prussienne, elle a été reprise dès le soir du même jour par les soldats français, et Foch y établit son quartier général. — Le cant. a 18 comm., et 6.520 h.



A, feredjeh.

feredjeh ou **féredjè** n. m. Chez les Turcs, surtout chez les Kurdes, espèce de pardessus de fonction et de fête ou de sortie, plus ample et d'une autre couleur que le caftan.

Feredjik, v. de Bulgarie (Roumélie), sur la Maritza ; 4.000 h. Port de commerce. Sources thermales.

Fère-en-Tardenois [*noi*], ch.-l. de c. (Aisne), arr. de Château-Thierry, sur l'Ourcq ; 2.690 h. Ch. de f. E. Au cours de la troisième bataille de l'Aisne, une division française du général Degoutte défendit pendant seize heures Fère-en-Tardenois contre les Allemands de von Boehm, qui venaient de reprendre le Chemin des Dames et couraient en hâte à la Marne (28-29 mai 1918). Quelques semaines plus tard, au cours de la deuxième bataille de la Marne, les soldats de la VIe armée (Degoutte) ont livré aux troupes allemandes nombre de combats heureux, soit autour de Fère-en-Tardenois (reconquise le 28 juillet), soit dans la forêt de Fère, entre Marne et Ourcq. Très endommagée pendant la guerre. Chaussures, bonneterie. — Le cant. a 23 comm., et 9.800 h.

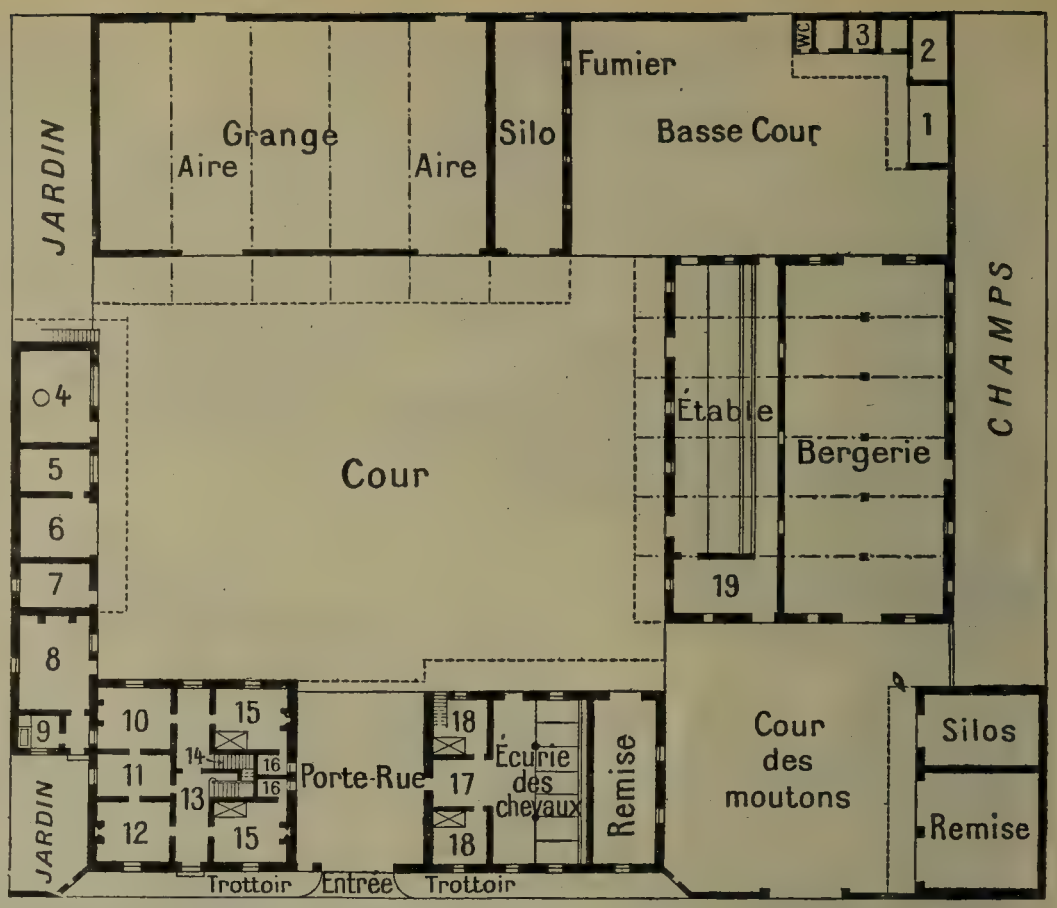

Plan général d'une ferme de moyenne importance : 1. Clapier ; 2. Poulailler ; 3. Porcherie ; 4. Atelier et pompe ; 5. Buanderie ; 6. Bûcher ; 7. Laiterie ; 8. Salle commune ; 9. Laverie ; 10. Cuisine ; 11. Bureau ; 12. Salle à manger ; 13. Vestibule ; 14. Cave ; 15. Chambre ; 16. Toilette ; 17. Harnais ; 18. Service ; 19. Mélangerie.

Férel, comm. du Morbihan, arr. et à 35 kil. de Vannes, non loin de la Vilaine ; 2.030 h.

féret n. m. *Techn.* V. FERRET.

Férétrien (lat. *Feretrius*, qui frappe), surnom donné à Jupiter, à qui l'on consacrait les dépouilles opimes.

Ferg [*fèrgh*] (François-Paul), peintre de genre et graveur allemand, né à Vienne, m. à Londres (1689-1740).

Ferghana, région et province du Turkestan russe, dans le bassin supérieur du Syr-Daria ; Ch.-l. *Nouveau-Marghilan*. Céréales, riz, coton, vignobles ; fer, plomb, houille.

Fergus [*fèr-ghuss*], nom de trois rois d'Ecosse des IVe, Ve et VIIIe siècles, sur la vie desquels on ne sait rien de précis.

Ferguson (Adam), historien et moraliste écossais, né à Logierait, m. à Saint-Andrews (1724-1816) ; auteur d'une remarquable *Histoire des progrès et de la décadence de la république romaine.*

Fergusson (James), voyageur et archéologue anglais, né à Ayr (Ecosse), m. à Londres (1808-1886) ; auteur d'une *Histoire de l'architecture ancienne et moderne.*

fériable adj. Qu'on doit fêter, chômer. (Vx.)

férial, e, aux adj. *Liturg.* Qui a rapport à la férie : *office férial ; offices fériaux.*

férie [*ri*] n. f. (du lat. *feria*, jour de fête). Jour pendant lequel la religion prescrivait la cessation de travail, chez les Romains. Terme dont se sert l'Eglise pour désigner les différents jours de la semaine, du lundi, 2e férie, au vendredi, 6e férie. L'*office de la férie*, l'office du jour.

— ENCYCL. *Antiq. rom.* Les féries étaient des jours consacrés aux dieux ; elles n'avaient pas, par essence, un caractère joyeux, mais simplement religieux. On les célébrait par des jeux, des sacrifices, des repas en commun. L'institution des féries publiques — au nombre de quarante-huit primitivement — était attribuée par les Romains à Numa. Plus tard, surtout sous les Césars, elles se multiplièrent. Vespasien les ramena à leur nombre primitif.

férié, e adj. (de *férie*). Se dit d'un jour de repos considéré comme une fête religieuse ou civile.

— ENCYCL. Les jours fériés ou fêtes légales, en France, sont : les dimanches, le 1er janvier, Pâques et le lundi de Pâques, l'Ascension, la Pentecôte et le lundi de la Pentecôte, le 14 juillet (Fête nationale), l'Assomption, la Toussaint et la Noël. Ces jours-là, les administrations de l'Etat, la Bourse et les tribunaux sont fermés ; aucune signification judiciaire ne peut être faite, aucune condamnation ne peut être exécutée ; les effets de commerce dont l'échéance tombe un jour férié ne doivent être payés que le lendemain.

férier [*ri-é*] v. a. (de *férie*. — Se conj. comme *prier*.) Célébrer, chômer comme jour de fête.

férin, e adj. (lat. *ferinus*). Qui est propre aux bêtes sauvages. *Méd. Toux férine*, toux saccadée, quinteuse, opiniâtre.

férir v. a. (lat. *ferire*). Frapper. (Vx mot, qui ne sert plus que dans cette phrase : *sans coup férir*, sans en venir aux mains, et au part. pass. *féru, e.*)

ferlage [*fèr*] n. m. Action de ferler.

ferler [*fèr-lé*] v. a. (angl. *to furl*). Ployer entièrement une voile et l'attacher tout le long de la vergue. ANT. **Déferler.**

ferlet [*fèr-lè*] n. m. Instrument en bois en forme de T, dont se servent les ouvriers papetiers, pour placer les feuilles humides sur l'étendoir.

fermage [*fèr*] n. m. Mode de faire-valoir d'une propriété agricole, par lequel le propriétaire cède l'exploitation à un fermier, moyennant une redevance (appelée elle-même *fermage*) et pour un temps fixés par le bail à ferme : *payer son fermage.*

fermail [*fèr-ma, l* mll.] n. m. Agrafe, boucle, crochet : *des fermaux en argent.*

fermaillé [*fèr-ma, ll* mll., *é*], **e** adj. *Blas.* Qui porte des fermaux.

fermaillet [*fèr-ma, ll* mll., *è*] n. m. Petit fermail. Chaine d'or à fermail, que les femmes portaient jadis dans leur coiffure.

fermaillier [*fèr-ma, ll* mll., *é*] n. m. Artisan qui fabriquait les fermaux.

Fermanagh, comté d'Irlande (Ulster) ; 75.000 h. Ch.-l. *Enniskillen.*

fermant [*fèr-man*], **e** adj. Qui se ferme : *meuble fermant.* Loc. adv. : *A portes fermantes*, quand on ferme les portes d'une place de guerre. *A jour fermant*, quand le jour finit.

Fermat [*fèr-ma*] (Pierre **de**), mathématicien français, né à Beaumont-de-Lomagne (Tarn-et-Garonne), m. à Toulouse (1601-1665). Il fut conseiller au parlement de Toulouse. On lui doit la première application du calcul aux quantités différentielles pour trouver les tangentes, et Laplace pense qu'il partage avec Pascal l'honneur de la découverte du calcul des probabilités.



Fermat.

ferme [*fèr-me*] adj. (lat. *firmus*). Solide, fixe, stable : *terrain ferme.* Qui ne vacille pas, vigoureux : *être ferme sur ses jambes.* Compact, résistant : *chair ferme. Fig.* Assuré, qui ne faiblit pas : *parler d'un ton ferme.* Constant, inébranlable : *ferme dans ses résolutions.* Se dit des opérations de Bourse qui ont un caractère définitif : *marché ferme. Terre ferme*, continent. *De pied ferme*, sans reculer, résolument. Adv. Solidement ; avec assurance : *parler, tenir ferme.* Interj. Courage ! : *ferme, mes amis !* ANT. **Mou, chancelant, vacillant, faible, défaillant.**

ferme [*fèr-me*] n. f. (du bas lat. *firma*, chose établie, convention ; dérivé du lat. *firmus*, ferme). Contrat par lequel un propriétaire abandonne à quelqu'un, moyennant une rente ou un loyer, la jouissance d'un bien rural : *prendre une propriété à ferme.* Domaine rural affermé par son propriétaire à celui qui doit le cultiver. Habitation d'un fermier. *Ferme modèle* ou *ferme-école*, exploitation agricole dans laquelle on forme de jeunes agriculteurs à la pratique raisonnée de leur art. (V. ÉCOLES.) Perception de divers impôts, affermée jadis à des compagnies ou à des individus : *la ferme du sel. Ferme générale*, sous l'ancien régime, administration ou entreprise du fermage des impôts indirects (gabelle, aides, douanes) par un syndicat de financiers, les *fermiers généraux* ou *traitants*. V. FERMIER *général.*

— ENCYCL. *Agric.* Il est nécessaire que les divers bâtiments d'une ferme soient assez rapprochés les uns des autres pour que, de son habitation particulière, le fermier puisse facilement exercer la surveillance ; toutefois, ils doivent rester séparés pour pouvoir être transformés ou agrandis si besoin, et surtout, en cas d'incendie, afin de n'offrir au fléau qu'un champ vite circonscrit.

On dispose donc chaque bâtiment dans la situation qui lui convient le mieux : l'écurie s'ouvrant face au

midi, la vacherie face à l'E. ou à l'O., la bergerie au S. ou au N. : fenil, magasin à fourrages et laiterie sont, autant que possible, éloignés du clapier, de la porcherie et des étables, qui laissent toujours échapper plus ou moins de mauvaises odeurs. Les granges et hangars sont construits là où il est possible aux voitures et instruments aratoires de circuler commodément. A proximité des étables, on établit la plate-forme à fumier avec sa fosse à purin. Une propreté minutieuse doit régner partout : un puits ou une fontaine doit fournir l'eau en abondance.

ferme [*fèr-me*] n. f. (de *fermer*). *Archit.* Assemblage de pièces placées de distance en distance et destinées à porter le faîtage, les pannes et les chevrons d'un comble. (V. MAISON.) Décor de théâtre, monté sur châssis, qui s'élève des dessous et se tient rigide sans être soutenu sur les côtés. *Pop.* Action de fermer sa bouche : *la ferme !* taisez-vous.

— ENCYCL. *Constr.* Une ferme, en bois, en fer ou en fonte, comprend des pièces inclinées (*arbalétriers*) suivant la pente du toit une pièce verticale (*poinçon*) s'assemblant par sa partie supérieure au sommet des arbalétriers, une pièce horizontale (*entrait* ou *tirant*) reliant les parties inférieures des arbalétriers et s'assemblant de bas en haut avec le poinçon ; le *faîtage*, qui repose sur la tête du poinçon ; deux *contrefiches*, reportant sur le poinçon la pression exercée sur les arbalétriers par les *pannes*, sur lesquelles sont disposés les *chevrons*, qui supportent la couverture.

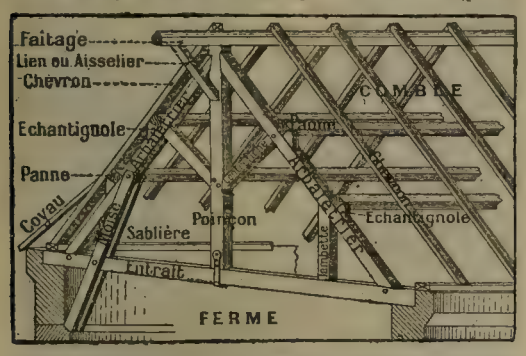

On appelle *faux entrait* ou *entrait retroussé* une seconde pièce de bois ou un second tirant placé au-dessus de l'entrait ou du tirant proprement dit. De petites pièces de bois, les *chantignoles* ou *échantignoles*, taillées en triangle et clouées sur les arbalétriers, empêchent les pannes de glisser sur ceux-ci.

fermé, e adj. (de *fermer*). *Blas.* *Couronne fermée* (ou *close*), couronne surmontée d'ornements se réunissant au-dessus de la tête, et qui est l'attribut de la puissance impériale ou royale. V. COURONNE. *Fig.* *Salon fermé*, *maison fermée*, compagnie où il est difficile de s'introduire. *E fermé*, E (e) qui se prononce la bouche presque fermée, comme dans *bonté*. *Avoir la main fermée*, être parcimonieux. *Dormir à poings fermés*, très profondément. *Les yeux fermés*, sans examen, avec une entière confiance ; avec certitude, sans crainte de se tromper : *je trouverais cela les yeux fermés*. PROV. : **Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée**, il faut prendre parti dans un sens ou dans un autre. (Ce proverbe, emprunté au *Grondeur*, de Brueys, est devenu le titre d'une pièce de Musset.)

ferme-bourse n. m. Fermoir qui clôt une bourse. Pl. des *ferme-bourse*.

ferme-circuit n. m. Mécanisme pour fermer un circuit électrique. Pl. des *ferme-circuit*.

ferme-imposte n. m. Appareil qui permet à l'imposte d'une porte, d'une fenêtre, de se fermer automatiquement. Pl. des *ferme-imposte*.

fermement [*fèr-me-man*] adv. Avec force et fermeté : *croire, s'appuyer fermement*.

ferment [*fèr-man*] n. m. (lat. *fermentum ;* de *fervere*, bouillir). Agent organique ou inorganique, qui détermine la fermentation d'une substance : *on distingue les ferments figurés et les ferments solubles*. *Fig.* Ce qui fait naître ou entretient sourdement les haines : *ferment de discorde*.

— ENCYCL. V. FERMENTATION.

fermentable [*fèr-man*] adj. Qui peut fermenter : *pulpe fermentable*.

fermentant [*fèr-man-tan*], **e** adj. Qui fermente.

fermentatif, ive [*fèr-man*] adj. Qui produit la fermentation.

fermentation [*fèr-man-ta-si-on*] n. f. Transformation que subissent les matières organiques lorsqu'elles sont placées dans des conditions déterminées, et mises en présence d'un agent spécifique (*ferment*), et qui se traduit par une oxygénation, une hydratation, etc. : *la fermentation des liquides sucrés donne de l'alcool*. *Fig.* Agitation des esprits.

— ENCYCL. *Biol.* L'idée de fermentation a d'abord été liée à celle de dégagement gazeux ; mais le dégagement n'est pas la condition générale des phénomènes de cet ordre.

Les fermentations, dont le type est la fermentation alcoolique, sont provoquées par des organismes (*ferments figurés*) qui appartiennent au règne végétal (levures ou saccharomyces, moisissures), ou au règne animal (microcoques, bacilles), et dont les uns (ferments aérobies) ont besoin d'oxygène pour se développer, tandis que les autres (ferments anaérobies) vivent et évoluent à l'abri de l'air. On peut dire que, d'une façon générale, les fermentations sont des transformations que subissent les substances organiques en présence d'un agent spécifique (ferment).

— *Méd.* On a étendu le mot *fermentation* à divers phénomènes qui se passent à l'intérieur de l'organisme, en général dans le tube digestif. Ces phénomènes sont produits par des matières azotées solubles (ferments solubles, diastases, zymases, etc.) qui *disparaissent en agissant* sur les substances fermentescibles. Les phénomènes de la digestion sont de cet ordre ; à côté d'eux, la pullulation de divers microorganismes provoque des fermentations anormales, causes de diverses maladies. Pour remédier à ces fermentations parasitaires, on les arrête en détruisant les agents par le naphtol-β, ou en agissant mécaniquement par les purgatifs. On absorbe les gaz produits, par la craie ou la magnésie calcinée. V. GASTRITE, et ENTÉRITE.

fermenter [*fèr-man-té*] v. n. Etre en fermentation : *le moût de raisin fermente dans la cuve*. *Fig.* S'agiter, s'envenimer sourdement : *les esprits fermentent*. V. a. Mettre en fermentation. (Vx.)

fermentescibilité [*fèr-man-tès-si*] n. f. Qualité de ce qui est fermentescible.

fermentescible [*fèr-man-tès-si-ble*] adj. Sujet à entrer en fermentation.

ferme-porte n. m. Ressort que l'on tend en ouvrant une porte, et qui la referme en se détendant. Pl. des *ferme-porte*.

fermer [*fèr-mé*] v. a. (du lat. *firmare*, rendre fixe). Boucher une ouverture : *fermer un robinet*. Rapprocher les deux parties écartées de : *fermer un livre, une plaie*. Enclore : *fermer un jardin*. Empêcher l'accès : *fermer un port*. Plier et cacheter : *fermer une lettre*. Arrêter, clore : *fermer une discussion*. *Fermer les yeux, la paupière*, s'endormir, dormir ; mourir. *Fermer les yeux à quelqu'un*, l'assister à ses derniers moments. *Fermer la marche*, marcher le dernier. *Fermer boutique*, cesser son commerce. *Fermer sa porte*, ne pas recevoir. *Fermer la bouche à*, obliger au silence. *Fermer l'oreille*, faire semblant de ne pas entendre. *Fermer un circuit*, établir une communication entre les deux extrémités. *Fermer le jeu*, aux dominos, poser les dés de telle façon qu'aucun des joueurs ne puisse plus en poser un seul. *Pop.* *Fermer son plomb, sa boîte, la fermer*, se taire. *Elliptiq.* *Ferme*, tais-toi. V. n. Etre fermé : *cette porte ferme mal*. ANT. **Ouvrir.**

fermeté [*fèr*] n. f. (lat. *firmitas*). Etat de ce qui est ferme, solide : *fermeté des chairs, des bras*. Constance, courage, force morale : *fermeté de caractère*. *Littér. et bx-arts*. Hardiesse, vigueur dans l'expression ou l'exécution. ANT. **Mollesse, faiblesse, défaillance.**

fermette [*fèr-mè-te*] n. f. Ferme de faux comble ou de lucarne. Ferme qui soutient un barrage mobile sur un cours d'eau.

fermeture [*fèr*] n. f. Ce qui sert à fermer : *une fermeture solide*. Action, moment de fermer : *la fermeture d'un établissement*. ANT. **Ouverture.**

fermier [*fèr-mi-é*], **ère** n. Qui tient à ferme une propriété agricole, une exploitation. Celui qui a affermé la perception de certains revenus : *le fermier des jeux*. *Fermier général*, financier qui, sous l'ancienne monarchie, prenait à ferme la perception de l'impôt : *le chimiste Lavoisier fut fermier général*. Adjectiv. Qui se rapporte aux fermes : *exploitation fermière*.

— ENCYCL. Sous l'ancien régime, on désignait sous le nom de *fermiers généraux* les *traitants* qui obtenaient, par adjudication, le droit de percevoir divers impôts, moyennant le versement d'une somme fixe au Trésor ; la différence entre le prix d'adjudication et le montant de l'impôt constituait le bénéfice des fermiers généraux, qui, en 1789, étaient au nombre de 51. Les plus célèbres furent Samuel Bernard, La Popelinière, Beaujon, qui réalisèrent des fortunes prodigieuses, Helvétius, Lavoisier, qui furent de bons administrateurs. Ils furent supprimés par la Constituante. Les baux passés (avec les fermiers généraux constituent un document des plus précieux pour la connaissance des inégalités fiscales dans l'ancienne France.

Fermo, v. d'Italie (prov. d'Ascoli-Piceno), non loin de la mer Adriatique ; 18.700 h.

fermoir [*fèr*] n. m. (de *fermer*). Agrafe de métal qui tient fermé un livre, un porte-monnaie, etc.

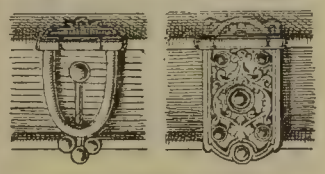
Fermoir d'album, de livre.

fermoir [*fèr*] n. m. (pour *formoir*). Outil de fer avec lequel les bourreliers tracent des raies pointées sur les bandes de cuir. Outil de menuiserie, pour faire des entailles et des mortaises. Ciseau de sculpteur, pour ébaucher.

fermure [*fèr*] n. f. *Navig. fluv.* Perche qui sert à attacher un train de bois au rivage.

Fernambouc. *Géogr.* V. PERNAMBOUC.

Fernand (saint), évêque de Cazas, en Italie, m. en 1024. — Fête le 22 juin.

Fernandès [*dez*] (João), marin portugais, qui explora le Sénégal et le cap Vert en 1446.

Fernandez (Juan), navigateur espagnol, mort en 1576. Il reconnut le premier les côtes méridionales de l'Amérique du Sud et découvrit plusieurs îles, entre autres *Juan-Fernandez* (v. ce mot).

Fernandez (François), peintre et graveur espagnol, né à Madrid (1605-1646). Il s'adonna avec un égal talent à la peinture d'histoire et au portrait.

Fernandez y Gonzalès (Manuel), romancier espagnol, né à Séville, m. à Madrid (1830-1888). Il a écrit d'attachants romans historiques.

Fernandez-Villareal (Manoel), écrivain portugais, né à Lisbonne, condamné à mort par l'Inquisition en 1652.

Fernando-Po, île espagnole d'Afrique, près de la côte de Guinée ; 20.000 h. Ch.-l. *Sainte-Isabelle*.

Fernel (Jean), médecin de Henri II, né à Clermont, m. à Paris (1497-1558) ; comme il défendait les idées de Galien, il fut surnommé *le Galien français*. Il s'est intéressé aussi aux mathématiques et à l'astronomie.


Château de Ferney.

Ferney-Voltaire [*nè*], ch.-l. de c. (Ain), arr. de Gex : 1.170 h. Tramway de Genève à Gex. Voltaire y résida de 1758 à 1778, dans un château qui a une belle vue sur le lac de Genève. — Le cant. a 9 comm. et 4.710 h.

Fernig [*nigh*] (Théophile *et* Félicité **de**), héroïnes de la Révolution française, nées, la première en 1770, la seconde en 1775, qui servirent comme officiers d'état-major de Dumouriez et de Beurnonville. Théophile mourut en 1818 ; sa sœur, en 1841.

féroce adj. (lat. *ferox ;* de *fera*, bête sauvage). Sauvage et sanguinaire : *le tigre est féroce*. Cruel : *homme féroce*. Qui annonce la cruauté : *regards féroces*. *Par ext.* Exagéré, impitoyable : *honneur féroce*. ANT. **Apprivoisé, doux.**

férocement [*man*] adv. D'une manière féroce.

férocité n. f. (lat. *ferocitas*). Naturel féroce. Action féroce. Barbarie, cruauté, inhumanité. ANT. **Douceur, bonté.**

Féroé ou **Fœroé,** en danois **Fœr-Oër** (îles), archipel danois, au n. de l'Ecosse ; 13.000 h. Capit. *Torshaven*. Sol volcanique, pêcheries.

férole n. f. Genre de plantes de la famille des ulmacées, dont l'unique espèce croît en Guyane. (Son bois, connu dans le commerce sous le nom de *bois marbré*, *bois satiné* et *bois faroît*, est fort recherché par l'ébénisterie, car il présente des marbrures d'un bel effet.)

féronie n. f. Genre de plantes de la famille des aurantiacées, comprenant des arbres qui atteignent 15 mètres de haut et croissent dans l'Inde et la presqu'île indochinoise. (Les fruits du *feronia elephantum* sont comestibles, et ses feuilles sont employées dans les cas de dysenterie ; les graines sont stomachiques, et son bois, dur et à grain fin, est utilisé dans les travaux de construction.)

féronie [*nî*] n. f. Genre d'insectes coléoptères, des régions tempérées : *les féronies sont souvent revêtues de couleurs métalliques*. (On comprend en général sous ce nom tous les carabiques.)

férouer [*rou-èr*] n. m. (m. persan). Génie, dans la religion avestique.

ferrade [*fè-ra-de*] n. f. Action de marquer les bœufs ou les chevaux avec un fer rouge. Fête célébrée à cette occasion en Provence, et surtout à Arles.

ferrage [*fè-ra-je*] n. m. Action de garnir un objet avec du fer : *le ferrage d'une roue*. Action de ferrer les pieds d'un cheval, d'un bœuf, etc.

ferraille [*fè-ra, ll* mll., *e*] n. f. Vieux fer hors d'usage.

ferrailler [*fè-ra, ll* mll., *é*] v. n. Entrechoquer maladroitement des lames de sabre ou d'épée. Se battre au sabre ou à l'épée. *Escr.* Faire mal de l'escrime. *Fig.* et *fam.* S'escrimer en paroles, disputer.

ferrailleur [*fè-ra, ll* mll., *eur*] n. m. Marchand de ferraille. Escrimeur maladroit. Duelliste de profession. *Fig.* Personne qui aime à disputer.

Ferrals, comm. de l'Aude, arr. et à 27 kil. de Narbonne, sur l'Orbieu ; 1.370 h.

Ferrand, comte de Flandre, fils du roi de Portugal Sanche Ier, mort à Douai en 1233. Il était allié à l'empereur d'Allemagne Othon à la bataille de Bouvines, où il fut fait prisonnier. Il fut promené enchaîné dans les rues de Paris, où l'on se moqua de *Ferrand enferré*. Il recouvra la liberté en cédant certaines villes de Flandre à Philippe Auguste, et en se reconnaissant de nouveau son vassal.

Ferrand (Anne DE BELLINZANI, présidente), épistolière française, née vers 1657, m. à Paris en 1740. Elle échangea avec le baron de Breteuil une correspondance passionnée. — Son fils, ANTOINE FERRAND, m. à Paris (1678-1719), commensal du Temple ; il se distingua dans la poésie légère.

Ferrand (Claude, comte), homme d'Etat et écrivain français, membre de l'Académie française, né et m. à Paris (1751-1852). Il a laissé des *Mémoires* intéressants.

ferrandaise [*fé-ran-dè-ze*] adj. Se dit d'une race de bovidés voisine de la race de Salers, et qui peuple le département du Puy-de-Dôme, une partie de l'Allier et de la Haute-Loire. (C'est une race robuste et rustique, dont l'aptitude laitière est assez développée.)

ferrandier [*fè-ran-di-é*], **ère** n. Personne qui ferre le chanvre.

ferrandine [*fè-ran*] n. f. (de *Ferrand*, n. pr.). Tissu de soie tramé laine, en usage aux XVIIe et XVIIIe siècles.

ferrandinier [*fè-ran-di-ni-é*] n. m. Fabricant de ferrandine.

ferrant [*fè-ran*] adj. m. *Maréchal ferrant*, qui ferre les chevaux. Pl. des *maréchaux ferrants*.

Ferrare, v. de l'Italie septentrionale (Emilie), sur le Pô ; 102.000 h. (*Ferrarais* ou *Ferrarois*). En 1438, le pape Eugène IV y convoqua un concile, par opposition à celui de Bâle. Au Xe siècle, Ferrare tomba entre les mains des princes d'Este, prit alors une grande importance, et fut érigée en duché en 1471. Pendant les XVe et XVIe siècles, la cour de Ferrare fut un des centres de la Renaissance littéraire et artistique, où vécurent l'Arioste, le Tasse, le Garofalo, etc.

Ferrari (Gaudenzio), peintre, sculpteur et architecte italien, né à Valdugia di Valesia, m. à Milan (1484-1546). Elève de Léonard de Vinci, il s'est distingué dans la peinture religieuse (*Martyre de sainte Catherine*), et a collaboré avec Raphaël pour l'*Histoire de Psyché*, à la Farnésine.

Ferrari ou **Ferrera** (Barthélemy), fondateur de l'ordre des barnabites, né à Milan (1497-1544).

Ferrari (Louis), mathématicien italien, né et m. à Bologne (1522-1565). Il trouva avec Cardan la démonstration de la formule de résolution des équations du troisième degré.

Ferrari (Joseph), philosophe italien, né à Milan, m. à Rome (1812-1876) ; auteur d'une remarquable *Histoire des révolutions d'Italie*. Elu député, il combattit la politique unitaire de Cavour.

Ferrari (Paolo), critique et auteur dramatique italien, né à Modène (1822-1889) ; a obtenu de vifs succès dans la comédie historique ou anecdotique (*Dante à Vérone*, *les Amis rivaux*, etc.).

Ferrari (Carlotta), poète et compositeur italienne, née à Lodi, m. à Bologne (1837-1907). Elle a écrit des mélodies vocales, deux *Messes* et trois opéras.

Ferrari (Severino), poète et érudit italien, né à Alberino (prov. de Bologne) (1856-1905). Disciple de

Carducci, il a renouvelé avec beaucoup de bonheur les formes populaires de la poésie toscane au moyen âge (*Versi, Maggio*).

ferrarie [*fè-ra-ri*] n. f. Genre d'iridées, comprenant des plantes à rhizome tubéreux, cultivées pour leurs jolies fleurs dans les serres des régions tempérées.



Ferrarie.

ferrasse [*fè-ra-se*] n. f. Cadre où le miroitier fixe les glaces pour les travailler. Coffre en tôle, où l'on fait recuire le verre. Porte de ce coffre.

ferrate [*fè-ra-te*] n. m. *Chim.* Sel de l'acide ferrique.

ferre [*fè-re*] n. f. Pince pour façonner le goulot des bouteilles de verre. Poussière qui se détache des objets de fer ou d'acier que l'on émousse.

ferré [*fè-ré*], **e** adj. Garni de fer : *bâton ferré. Chemin ferré*, chemin empierré. *Fig. Etre ferré, ferré à glace sur un sujet*, le connaître parfaitement. *Voie ferrée*, chemin de fer. *Eau ferrée*, eau où l'on a fait dissoudre des matières ferrugineuses.

Ferré (Le), comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 19 kil. de Fougères, non loin du Beuvron de Saint-James ; 1.210 hab. Carrières.

Ferré, dit *le Grand Ferré*, paysan du village de Rivecourt (Oise), qui se distingua en combattant contre les Anglais, comme auxiliaire du capitaine Guillaume l'Aloue (l'Alouette). Il était d'une force herculéenne, et défendit avec vaillance le château de Longueil. On raconte qu'il mourut, en 1358, de la fièvre, pour avoir bu de l'eau froide après le combat, alors qu'il était en sueur. Une statue lui a été élevée à Longueil-Sainte-Marie (Oise).

Ferrein (Antoine), médecin et anatomiste français, né près d'Agen (1693-1769). Il fut médecin en chef de l'armée d'Italie, professeur au Collège de France, et membre de l'Académie des sciences.

Ferreira, v. de Portugal (prov. d'Alemtejo) ; 8.100 h. Château fort.

Ferreira (Antonio), poète portugais, né et m. à Lisbonne (1528-1569) ; imitateur d'Horace et de Pétrarque ; il fut surnommé *l'Horace portugais.*

Ferreira (Alexandre-Rodriguez), voyageur et naturaliste portugais, surnommé *le Humboldt brésilien*, né à Bahia (Brésil) [1756-1815].

ferrement [*fè-re-man*] n. m. Action de river les fers des forçats. (Vx.) Objet ou garniture en fer : *les ferrements du coffre.*

ferrement [*fè-re-man*] n. m. ou **ferremente** [*fè-re-man-te*] n. f. Ensemble des garnitures en fer, qui se mettent sur des navires en bois.

ferre-mule adj. Qui ferre la mule, fait des profits illicites. (Vx.)

Ferréol et **Ferjeux** (saints), frères martyrisés à Besançon en 211. Fête le 16 juin.

Ferréol (saint), évêque de Limoges, m. en 597. Fête le 18 septembre.

ferrer [*fè-ré*] v. a. (de *fer*). Garnir de fer : *ferrer un bâton.* Clouer des fers aux pieds d'une bête de somme : *ferrer un cheval. Ferrer à glace*, avec des fers cramponnés, qui ne glissent pas sur la glace. *Ferrer les lacets*, en garnir les extrémités de fer ou de cuivre. *Ferrer une étoffe*, la marquer à l'aide d'un timbre sec. *Ferrer le chanvre, le lin*, en briser la partie ligneuse sur un fer mousse. *Ferrer un poisson*, donner un coup sec sur la ligne pour que l'hameçon s'enfonce dans les chairs du poisson. *Ferrer la mule*, faire des profits illicites. *Ferrer des marchandises*, leur appliquer une marque en plomb pour indiquer qu'elles ont été visitées à la douane. ANT. **Déferrer.**

Ferrère, comm. des Hautes-Pyrénées, arr. et à 58 kil. de Bagnères-de-Bigorre ; 320 h. Sources minérales sulfureuses et salines iodurées.

ferrerie [*fè-re-ri*] n. f. Commerce des fers. Gros ouvrage de fer.

Ferrero (Guglielmo), sociologue et historien italien, né à Portici en 1871 ; auteur d'une œuvre intéressante et originale intitulée *Grandeur et décadence de Rome.* Sa méthode, très attrayante, consiste à éclairer les obscurités de l'histoire ancienne à l'aide des lumières que fournit l'histoire contemporaine.



G. Ferrero.

ferret [*fè-ré*] n. m. Outil de verrier, servant à prendre le verre en fusion. Petit bout, en métal, d'une aiguillette, d'un lacet. *Min.* Noyau dur dans les pierres. *Ferret d'Espagne*, hématite rouge.

Ferret (COL), passage ouvert à 2.492 m. d'altitude, entre le bassin du Rhône et celui du Pô, au pied du massif du Mont-Blanc.

Ferreti (Giovanni Domenico), dit *Domenico d'Imola*, peintre italien né à Florence (1692-1750). Il excella dans la fresque (*le Martyre de saint Etienne*, etc.).

ferretier [*fè-re-ti-é*] n. m. Marteau pour forger les fers des chevaux. (On dit aussi FERRATIER.)

Ferrette, ch.-l. de c. du Haut-Rhin, arr. d'Altkirch ; 500 h. Ch. de f. Ruines d'un ancien château fort. Ce fut jadis le chef-lieu d'un comté célèbre. — Le cant. a 31 comm.

ferreur [*fè-reur*] adj. et n. m. Ouvrier qui ferre les chevaux, les bœufs ; ou celui qui pose les ferrets, les ferrures.

ferreux [*fè-reû*] adj. m. Qui contient du fer : *minerais ferreux.* Se dit de l'oxyde de fer qui contient la moindre proportion d'oxygène, et des sels analogues : *oxyde ferreux ; sulfate ferreux.*

Ferri (Luigi), philosophe italien, né à Bologne, m. à Rome (1826-1895) ; auteur d'un remarquable essai sur la *Psychologie de l'association depuis Hobbes jusqu'à nos jours.* Son spiritualisme se rapproche assez de l'éclectisme français.

Ferri (Enrico), criminaliste et homme politique socialiste italien, né à San Benedetto Po en 1856.

ferrico [*fè-ri*]. *Chim.* Préfixe indiquant la présence d'un sel ferrique dans un composé.

ferricyanure [*fè-ri*] n. m. *Chim.* Composé de fer, de cyanogène et d'un métal ayant pour formule $(Fe^3Cy^{12})M^6$, M étant un atome de métal monovalent.

Ferrier (Armand **du**), jurisconsulte français, né à Toulouse (vers 1508-1585). Il fut chancelier du roi de Navarre, auquel il conseilla une politique de conciliation.

Ferrier (Jérémie), pasteur protestant français, né à Nîmes, m. à Paris (vers 1568-1626). Il composa, après sa conversion au catholicisme, un livre sur l'*Antéchrist.*

Ferrier (Paul), auteur dramatique et librettiste français, né à Montpellier, m. à Nouan-le-Fuzelier (Loir-et-Cher) [1843-1920] ; auteur des *Mousquetaires au couvent* (musique de Varney), pleins de verve et de gaîté ; de *Joséphine vendue par ses sœurs* (musique de Roger) ; *Yvonic* (avec Mlle J. Ferrier), etc.

Ferrier (Gabriel), peintre français, né à Nîmes, m. à Paris (1847-1914) ; auteur de toiles décoratives : *l'Enlèvement de Ganymède, le Printemps*, etc. ; excellent portraitiste, et professeur. Membre de l'Académie des beaux-arts (1906).



G. Ferrier.

ferrière [*fè-ri*] n. f. Sac de cuir renfermant les outils d'un maréchal ferrant ou d'un serrurier.

Ferrière (La), comm. de la Vendée, arr. et à 10 kil. de La Roche-sur-Yon ; 2.410 h.

Ferrière (Claude **de**), éminent jurisconsulte français, né à Paris, m. à Reims (1639-1715) ; auteur de nombreux ouvrages de droit, notamment de *Commentaires sur la Coutume de Paris.* — Son fils, CLAUDE-JOSEPH, né à Paris (1680-1750), a complété la plupart de ses œuvres.

Ferrière-la-Grande, comm. du Nord, arr. et à 18 kil. d'Avesnes, sur la Solre ; 4.050 h. Ch. de f. N. Carrières, forges, chaux. — A 1 kil., **Ferrière-la-Petite** ; 1.060 h.

Ferrières, comm. de Belgique (Liége, arr. de Huy) ; 1.300 h. Taillanderies, scieries.

Ferrières, comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 40 kil. de Neufchâtel, près de l'Epte ; 1.320 h. Fromages.

Ferrières, ch.-l. de c. (Loiret), arr. et à 13 kil. de Montargis ; 1.580 h. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 17 comm., et 10.240 h.

Ferrières, comm. de Seine-et-Marne, arr. et à 20 kil. de Meaux ; 900 h. Beau château, où eut lieu, pendant le siège de Paris, une inutile entrevue entre Jules Favre et Bismarck (1870).

Ferrières do Marsay (Charles-Elie, marquis **de**), membre « constitutionnel » de la Constituante, né à Poitiers (1741-1804). Ses *Mémoires* sont utiles à consulter.

Ferrières-sur-Sichon, comm. de l'Allier, arr. et à 31 kil. de La Palisse ; 1.800 h.

ferrifère [*fè-ri*] adj. Qui contient du fer : *sol ferrifère.*

ferrique [*fè-ri-ke*] adj. Se dit de l'oxyde de fer, au deuxième degré d'oxydation, et des sels analogues : *sel ferrique, sulfate ferrique.*

ferrite n. f. *Minér.* Hydroxyde de fer amorphe.

ferro préfixe indiquant la présence du fer dans un alliage avec un autre métal ou un métalloïde : *ferro-tungstène, ferro-manganèse, ferro-silicium*, etc. (On utilise ces alliages pour introduire dans les aciers le corps auquel est associé le fer.)

ferro [*fè-ro*] n. m. Chez les photograveurs, abréviation familière pour désigner les épreuves sur papier sensibilisé au ferroprussiate.

ferrocérium n. m. Alliage de fer et de cérium qu'on emploie au lieu de silex dans les briquets de poche, et qui donne des étincelles très chaudes. (On écrit aussi FERRO-CÉRIUM.)

ferrocyanure [*fè-ro*] n. m. Composé de fer, de cyanogène et d'un métal ayant pour formule $(FeCy^6)M_4$, où M est un atome de métal monovalent.

ferrofix [*fè-ro-fikss*] n. m. Procédé de soudure de la fonte dû à l'ingénieur allemand Pich. (Il consiste dans l'emploi d'un oxydule, l'oxydule de cuivre par exemple, avec un fondant approprié, borax ou verre soluble ; le mélange, sous l'action de la chaleur, se combine au fer, et forme avec lui un alliage de grande dureté.) Le produit lui-même, utilisé dans cette soudure.

Ferrol (Le), village d'Espagne (prov. de La Corogne) ; 36.000 h. Port militaire sur l'Atlantique.

ferron [*fè-ron*] n. m. Marchand de fer en barres. (Peu us.) *Dialect.* Marchand de menus objets métalliques.

Ferron (Théophile-Adrien), général français, né à Pré-Saint-Evroult, m. à Lyon (1830-1894). Il succéda au général Boulanger comme ministre de la guerre (1887).

Ferronnays (La). *Biogr.* V. LA FERRONNAYS.

ferronnerie [*fè-ro-ne-ri*] n. f. (de *ferron*). Fabrique de gros ouvrages de fer. Menus objets de fer ou de cuivre, fabriqués par les cloutiers.

Ferronnerie (*rue de la*), vieille rue de Paris, située dans le quartier des Halles, anciennement habitée par des marchands de ferraille (*ferrons*), et célèbre par l'assassinat de Henri IV qui eut lieu en face du n° 11 (14 mai 1610).

ferronnier [*fè-ro-ni-é*], **ère** adj. et n. Qui fait le commerce de la ferronnerie.

ferronnière [*fè-ro-ni*] n. f. Chaîne ceignant le front et retenue en son milieu par un joyau (comme dans le portrait de la *Belle Ferronnière*, par Léonard de Vinci).

Ferronnière (la **Belle**), l'une des maîtresses de François Ier, sur laquelle on n'a que des renseignements contradictoires. Femme d'un bourgeois ou d'un avocat au parlement, nommé La Ferron, elle aurait été séduite par François Ier. La légende rapporte que le mari, pour se venger, se serait inoculé le virus d'une maladie mortelle à cette époque, afin que son infidèle épouse la communiquât, à son insu, au roi.

Ferronnière (*la Belle*), titre sous lequel on a longtemps désigné un tableau de Léonard de Vinci (Louvre). C'est à tort ; car, à l'époque où Vinci vint



Tableau de Léonard de Vinci, connu, à tort, sous le nom de « la Belle Ferronnière ».

en France, la Belle Ferronnière était morte. On suppose que ce portrait est celui de Lucrezia Crivelli, la maîtresse de Ludovic le More, et qu'il a été exécuté vers 1483.

ferroprussiate [*fè-ro-pru-si*] n. m. *Phot. Papier au ferroprussiate*, papier sensible que l'on obtient en enduisant une feuille de papier avec un mélange de ferricyanure de potassium et de citrate ferrique. (Sous l'influence de la lumière, le citrate ferrique passe à l'état de citrate ferreux, et celui-ci, réagissant sur le ferricyanure, donne du bleu de Prusse.)

ferropyrine n. f. *Chim.* Combinaison d'antipyrine et de chlorure de fer employée comme hémostatique.

ferro-silicium n. m. Alliage de fer et de silicium employé pour incorporer le silicium dans les fontes et aciers ou pour confectionner des récipients inattaquables aux acides.

ferrotier [*fè-ro-ti-é*] n. m. Ouvrier verrier.

ferroviaire adj. (de l'ital. *ferroviario ;* de *ferrovia*, voie ferrée). Qui concerne les voies ferrées, leur exploitation, etc.

Ferrucci (Francesco), sculpteur italien, plus connu sous le nom de *Cecco del Tadda*, né à Fiesole, m. en 1585. Il découvrit l'art de tremper les outils de manière à pouvoir tailler le porphyre.

ferrugineux, euse [*fè-ru-ji-neû, eu-ze*] adj. (du lat. *ferrugo, inis*, rouille). Qui contient du fer : *les eaux de Bussang sont ferrugineuses.* N. m. Médicament contenant du fer : *les ferrugineux s'emploient contre la chlorose.*

— ENCYCL. Il est admis, aujourd'hui, que c'est le fer combiné aux aliments qui exerce un rôle utile. On donne par suite les préparations ferrugineuses au moment des repas. Les doses faibles augmentent quelquefois l'appétit ; à la longue, il se produit de la dyspepsie et du météorisme ; par suite, il faudra interrompre de temps à autre.

Les ferrugineux sont utilisés surtout contre la chlorose et les anémies, mais sans hyperthermie. On doit varier souvent les préparations, et il est bon en outre de prescrire le repos. Les ferrugineux constipent souvent et noircissent fréquemment les dents.

On emploie l'oxalate, le carbonate, l'oxyde hydraté, le protochlorure, l'iodure, le tartrate à des doses de 0gr 10 à 0gr 50 et 1 gramme.

Le cacodylate de fer est utilisé en injection sous-cutanée, parfois douloureuse.

Les eaux ferrugineuses les plus connues sont, en France, celles de Bussang, Forges, Orezza, Rennes-les-Bains, Passy, et, en Belgique, celles de Spa.

ferruginosité [*fè-ru, zi-té*] n. f. Qualité de ce qui est ferrugineux.

ferrure [*fè-ru-re*] n. f. Garniture de fer : *les ferrures d'une porte.* Armature d'un gouvernail. Action, manière de ferrer un cheval.

— ENCYCL. *Econ. rur.* La ferrure a pour but d'éviter l'usure de la corne, chez le cheval et le bœuf.

Pour ferrer un cheval, le maréchal retire d'abord le vieux fer, puis il pare le pied en enlevant, à l'aide d'un boutoir, la corne écrasée, nettoie la sole et la fourchette et ajuste le fer neuf à chaud, puis le broche à froid en enfonçant des clous en biais pour les river ensuite sur le sabot ; il use enfin à la râpe la partie superficielle de la corne jusqu'aux rivures des clous. Un aide tient le pied du cheval.

Pour ferrer un bœuf, il est nécessaire d'utiliser un *travail*, de façon à maintenir l'animal et à le soulever par des sangles. Après avoir paré sommairement le pied, le maréchal ferrant applique le fer ; mais, en général, un seul des deux onglons, l'onglon interne, en est muni.

Ferrus (Guillaume-Marie-André), médecin français, né à Château-Queyras, m. à Paris (1784-1861). Il contribua à l'amélioration du traitement des aliénés.

Ferry (Gabriel), pseudonyme de Eugène-Louis-Gabriel DE BELLEMARRE, voyageur et romancier français, né à Grenoble, m. en mer (1809-1852). Il voyagea longtemps au Mexique ; auteur de *Costal l'Indien, le Coureur des bois*, etc.

Ferry (*Jules*-François-Camille), homme d'Etat français, né à Saint-Dié (Vosges), m. à Paris (1832-1893). Ministre de l'instruction publique, il réorganisa dans le sens démocratique l'enseignement primaire. Président du conseil (1880), il se révéla comme un partisan résolu de l'expansion coloniale de la France, et attacha son nom à la conquête de la Tunisie (1881). Ministre des affaires étrangères, il décida et réalisa la conquête du Tonkin (1883-1885). Un échec passager de nos troupes à Lang-Son provoqua sa chute (1885), et il tomba dans une disgrâce imméritée, qui ne prit fin qu'en 1888. Il venait d'être élu président du Sénat, lorsqu'il mourut inopinément. Un important recueil de ses discours a été publié après sa mort.



Jules Ferry.

Ferry (*Monument de Jules*) [au jardin des Tuileries, à Paris], œuvre du sculpteur Michel et de l'architecte Ch. Blondel (1910). Le célèbre homme d'Etat est représenté à la tribune. Sur les marches du socle, la République, conduisant l'enfance à l'école, soulève le voile qui couvrait l'instruction populaire et lève les yeux vers l'orateur.



Monument de Jules Ferry, à Paris.

ferry-boat [*fè-ré-bôt*] n. m. (de l'angl. *ferry*, bac, et *boat*, bateau). Bateau mû par la vapeur et servant à transporter d'une rive à l'autre d'un fleuve, d'un lac, etc., les wagons d'un train, sans opérer le transbordement des marchandises et des voyageurs.

Ferryville, bourg de la Tunisie septentrionale, sur le lac de Bizerte ; 2.000 h. ; important arsenal maritime de Sidi-Abdallah.

ferse [*fèr-se*] n. f. Laize de toile à voiles.

Fersen [*fèr-sèn*] (Axel **de**), gentilhomme suédois, né et m. à Stockholm (1755-1810). Il séjourna longtemps à la cour de France, où il montra un grand dévouement pour la reine Marie-Antoinette, et aida à la fuite de Varennes. Il fut massacré par le peuple de Stockholm, qui l'accusait d'avoir empoisonné l'héritier présomptif de la couronne.

ferte [*fèr-te*] n. f. Longue perche dont les paysans bretons se servent pour franchir les obstacles.

ferté [*fèr*] n. f. (du lat. *firmitas*, fermeté). Autrefois, pour *fermeté*. (Ce mot a été conservé à la tête de plusieurs noms de villes, qui jadis étaient des places de guerre : *La Ferté-Milon.*)

Ferté-Alais [*fèr, lè*] (**La**), ch.-l. de c. (Seine-et-Oise), arr. et à 17 kil. d'Etampes, sur l'Essonne ; 940 h. (*Fertois*). Ch. de f. P.-L.-M. Carrières, bonneterie. — Le cant. a 19 comm. et 9.910 h.

Ferté-Bernard [*nar*] (**La**), ch.-l. de cant. (Sarthe), arr. et à 31 kil. de Mamers ; 5.050 h. (*Fertois*). Ch. de f. Et. Toiles, cotonnades. — Le cant. a 13 comm., et 12.050 h.

Ferté-Chevresis (**La**), comm. de l'Aisne, arr. et à 26 kil. de Saint-Quentin, sur le Péron ; 1.310 h. Ch. de f. N. En partie détruit au cours de la Grande Guerre.

Ferté-Frênel [*nèl*] (**La**), ch.-l. de c. (Orne), arr. et à 45 kil. d'Argentan ; 410 h. (*Fertois*). Ch. de f. Et. Ganterie, quincaillerie. — Le cant. a 15 comm., et 5.500 h.

Ferté-Gaucher [*ché*] (**La**), ch.-l. de c. (Seine-et-Marne), arr. et à 18 kil. de Coulommiers, sur le Grand Morin ; 3.230 h. (*Fertois*). Ch. de f. E. Métallurgie, corderie, imprimerie. — Le cant. a 19 comm. et 11.050 h.

Ferté-Macé (**La**), ch.-l. de c. (Orne), arr. et à 22 kil. de Domfront ; 6.490 h. (*Fertois*). Ch. de f. Et. Cotonnades, brasseries. — Le cant. a 9 comm., et 12.450 h.

Ferté-Milon (**La**), comm. de l'Aisne, arr. et à 31 kil. de Château-Thierry, près de l'Ourcq ; 1.660 h. (*Fertois*). Ch. de f. N. et E. Patrie de Jean Racine. Carrières, briqueteries. En partie détruit au cours de la Grande Guerre.

Ferté-Saint-Aubin (**La**), ch.-l. de c. (Loiret), arr. et à 19 kil. d'Orléans ; 3.640 h. (*Fertois*). Ch. de f. Orl. — Le cant. a 7 comm., et 9.850 h.

Ferté-sous-Jouarre (**La**), ch.-l. de c. (Seine-et-Marne), arr. et à 20 kil. de Meaux, sur la Marne ; 4.840 h. (*Fertois*). Ch. de f. E. Moulins, papeterie, corderies, pierre meulière. — Le cant. a 19 comm., et 14.760 h. En partie détruit au cours de la Grande Guerre.

Ferté-Vidame (**La**), ch.-l. de c. (Eure-et-Loir), arr. et à 38 kil. de Dreux ; 970 h. (*Fertois*). Ch. de f. Et. — Le cant. a 7 comm., et 2.880 h.

fertile [*fèr*] adj. (lat. *fertilis*). Fécond, qui produit beaucoup : *le sol de la Beauce est très fertile. Fig. Esprit fertile*, d'une riche imagination. *Sujet fertile*, qui fournit beaucoup d'idées. ANT. **Infertile, infécond, stérile, aride.**

fertilement [*fèr, man*] adv. Avec fertilité.

fertilisable [*fèr, za-ble*] adj. Qui peut être fertilisé. ANT. **Infertilisable.**

fertilisant [*fèr, zan*], **e** adj. Qui rend fertile : *le fumier a des principes fertilisants.*

fertilisation [*fèr, za-si-on*] n. f. Action de fertiliser.

fertiliser [*fèr, zé*] v. a. Rendre fertile : *les amendements calcaires fertilisent les terres siliceuses.* ANT. **Stériliser.**

fertilité [*fèr*] n. f. (lat. *fertilitas*). Aptitude à produire abondamment : *fertilité du sol, d'un pays. Fig.* Fécondité, richesse : *la fertilité de l'imagination.* ANT. **Infertilité, stérilité, aridité.**

— ENCYCL. *Agric.* La fertilité d'un sol dépend de sa constitution physique et de ses propriétés nutritives. La constitution physique (cohésion, perméabilité à l'eau et à l'air), modifiée par le climat, par l'orientation, par la pente, est, en conséquence, trop variable pour qu'on lui accorde une valeur absolue. Tout au contraire, les propriétés nutritives d'un sol, qui dérivent de sa composition chimique, ont plus d'importance, bien que la fertilité d'une terre doive être envisagée à l'unique point de vue des cultures qu'on y veut pratiquer. Tel terrain, siliceux, calcaire, etc., qui présente tous les éléments requis de fertilité pour une culture déterminée, ne convient plus à une autre. Les assolements, engrais, amendements ont pour but de modifier la composition chimique de la terre, et de lui rendre, pour en assurer la fertilité, les éléments qui lui font défaut.

féru, e adj (de *férir*). Frappé. *Cheval qui a le tendon féru*, cheval qui a le tendon blessé par un coup. *Fig. Féru d'amour*, pris d'une passion violente.

férule n. f. (lat. *ferula*). Genre de plantes ombellifères, qui fournissent l'*assa fœtida*, le *galbanum*. Palette de cuir ou de bois avec laquelle on frappait dans les mains des écoliers en faute ; coup appliqué avec la férule. *Fig.* Autorité sévère : *être sous la férule de quelqu'un.* Critique, réprimande : *recevoir la férule.*

férulique adj. Se dit d'un acide que l'on obtient en dissolvant la résine d'*assa fœtida* dans l'alcool. Syn. MÉTHYLCAFÉIQUE.

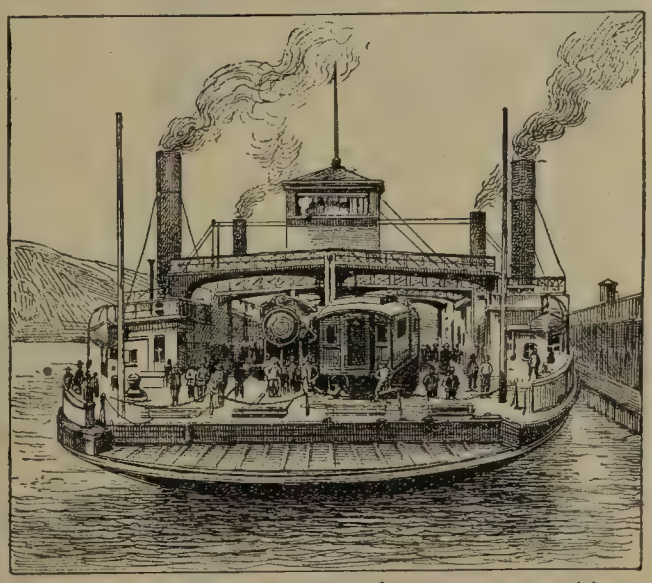

Ferry-boat : le train est sur le navire, et les voyageurs peuvent, à leur gré, rester dans les wagons ou se promener sur le pont.



Station d'embarquement pour ferry-boat (vue du côté de la terre).

Férussac [*ru-sak*] (Jean-Baptiste-Louis **de**), naturaliste et conchyliologiste français, né à Clairac (1745-1815). — Son fils, ANTOINE-FRANÇOIS, naturaliste, né à Lauzerte (1786-1836).

Fervaal, action dramatique en trois actes et un prologue, paroles et musique de Vincent d'Indy (Bruxelles, 1897 ; Paris, Opéra-Comique, 1898). C'est un épisode de la lutte entre les Sarrasins et les Celtes des Cévennes. Fervaal, chargé de défendre la patrie celte, doit, pour triompher, ignorer l'amour de la femme. Séduit par la reine sarrasine Guilhen, il est vaincu et expire dans une sorte d'apothéose. Sujet un peu confus ; partition plus remarquable par la perfection technique que par l'émotion.

fervemment [*fèr-va-man*] adv. Avec ferveur. (Peu us.)

fervent [*fèr-van*], **e** adj. (lat. *fervens ;* de *fervere*, avoir chaud). Rempli de ferveur : *prière fervente. Fig.* Ardent, enthousiaste : *disciple fervent.* ANT. **Frold, tiède.**

fervet opus, mot lat. signif. : *Le travail bouillonne.* Expression employée par Virgile (*Géorgiques*, IV, 169), pour peindre l'activité des abeilles.

ferveur [*fèr*] n. f. (du lat. *fervor*, chaleur). Zèle ardent pour les choses de piété, de charité : *montrer une ferveur de néophyte. Fig.* Zèle extrême.



Cardinal Fesch.

fescennin [*fès-sè-nin*], **e** adj. (lat. *fescenninus*). Se dit d'un genre de poésie grossière et rustique, que les Romains empruntèrent peut-être aux habitants de Fescennie, ville d'Etrurie.

Fesch [*fèch*] (cardinal Joseph), oncle de Napoléon Ier, né à Ajaccio, m. à Rome (1763-1839) ; archevêque de Lyon, grand aumônier de l'Empire. Il se retira à Rome après l'abdication de Napoléon.

Fesches-le-Châtel, comm. du Doubs, arr. et à 9 kil. de Montbéliard, sur l'Allaine ; 2.060 h. Ch. de f. P.-L.-M.

fesour [*fe-zour*] ou **fessour** [*fè-sour*] n. m. Pelle et bêche des sauniers.

fessade n. f. Syn. de FESSÉE.

fesse [*fè-se*] n. f. (du lat. *fissus*, fendu). Chacune des deux parties charnues qui forment le derrière de l'homme et de certains animaux. *Pop. N'y aller que d'une fesse*, faire mollement quelque chose. Partie arrondie de l'arrière des anciens navires en bois.

fesse-cahier n. m. *Fam.* Copiste qui gagne sa vie à faire des écritures. Pl. des *fesse-cahiers.*

fessée [*fè-sé*] n. f. Correction appliquée sur les fesses : *recevoir une fessée.*

fesse-maille n. Syn. peu us. de PINCE-MAILLE.

fesse-mathieu n. m. (corruption probable de l'anc. express. *feste-mathieu*, qui fête saint Matthieu, appliquée aux hommes d'argent dont saint Matthieu, en sa qualité d'ancien publicain, était le patron). Usurier. Avare. Pl. des *fesse-mathieux.*

fesse-pinte n. m. invar. *Pop.* Buveur intrépide, ivrogne.

fesser [*fè-sé*] v. a. Frapper sur les fesses, châtier. *Fig. Se faire fesser*, subir un traitement pénible, humiliant. *Pop.* Expédier vivement une chose. Battre les fils de laiton destinés à faire des épingles.

fesseur, euse [*fè-seur, eu-ze*] n. Celui, celle qui fesse, qui aime à fesser. Qui fesse le laiton.

fessier [*fè-si-é*], **ère** adj. Qui appartient aux fesses : *muscles fessiers.* Substantiv. : *le grand fessier, le moyen fessier.* N. m. Les fesses.

— ENCYCL. *Anat.* Les muscles de la fesse sont superposés au nombre de trois de chaque côté ; ils portent les noms de *grand*, *moyen* et *petit fessiers.* Ces trois muscles sont extenseurs du membre inférieur sur le tronc et ont pris chez l'homme, par suite de la station bipède, une importance considérable.

Les *nerfs fessiers* sont au nombre de deux : le *fessier supérieur*, uniquement moteur, et le *fessier inférieur*, qui a en outre quelques rameaux sensitifs.

fessou [*fè-sou*] n. m. Houe triangulaire dont on se sert pour biner la vigne.

fessu [*fè-su*], **e** adj. Qui a de grosses fesses.

feste [*fè-te*] n. f. (m. allem. signif. *forteresse indépendante*). Ouvrage de fortification d'une grande étendue, compris soit dans une ligne de forts, soit dans un groupe fortifié.

festin [*fès-tin*] n. m. (ital. *festino*). Repas d'apparat, banquet : *donner un splendide festin.* PROV. : **Il n'est festin que de gens chiches,** quand les gens parcimonieux font tant que de se mettre en dépense, ils vont plus loin que les autres.

— ENCYCL. *Hist.* A Rome, les festins avaient lieu l'après-midi ; ils s'accompagnaient de musique et de danses ; on pratiquait aussi la *commissatio* ou souper, véritable orgie nocturne. Au moyen âge, les seigneurs déployaient un grand luxe de table. Il y avait jusqu'à six services de potages et de viandes et deux services de fruits et de pâtisseries (chaque service comprenait parfois vingt ou trente plats). Les santés étaient portées au son des trompettes. Les entremets étaient de véritables spectacles. Ce luxe se perpétua durant tout l'ancien régime.

Festin de Balthazar (*le*), tableau, l'un des chefs-d'œuvre de Rembrandt (Londres). Assis à une table, autour de laquelle sont groupés les convives vêtus avec une somptueuse bizarrerie, Balthazar, coiffé d'un grand bonnet hollandais, se retourne pour lire sur la muraille les mots menaçants. V. BALTHAZAR.

Festin de Pierre. V. DON JUAN.

festina lente, mots lat. signif. : *Hâtez-vous lentement.* Mots attribués à Auguste, selon Suétone (*Auguste*, 25) : Allez lentement pour arriver plus vite à un travail bien fait. L'équivalent en grec est : *Speudè bradeôs.* Boileau a dit de même : *Hâtez-vous lentement.*

festination [*fès-ti-na-si-on*] n. f. Accélération de la marche dans certaines maladies du système nerveux.

festiner [*fès-ti-né*] v. a. Régaler. (Vx.) V. n. Faire festin, se réjouir.

festival [*fès-ti*] n. m. (angl. *festival ;* du lat. *festivus*, de fête). Grande fête musicale. Pl. des *festivals*.

— Encycl. Les peuples latins ne connaissent pas les grands festivals de musique tels qu'ils se pratiquent dans les pays de race germanique ou anglo-saxonne. En Allemagne, toutes les associations musicales des villes fédérées se réunissent chaque année dans la ville où doit avoir lieu le festival, formant ainsi, soit pour l'orchestre, soit pour le chœur, un ensemble de plusieurs centaines, parfois d'un millier d'exécutants, réunis sous la baguette d'un des premiers chefs d'orchestre de l'Allemagne. Le festival dure ordinairement trois, parfois quatre jours, souvent avec deux séances le même jour. Les festivals anglais ont un caractère plus manifestement religieux que les festivals allemands. On y exécute non seulement des oratorios, mais des messes, des psaumes, des antiennes, etc.

festivité [*fès-ti*] n. f. (du lat. *festivus*, fête). Caractère de fête.

festoiement [*fès-toi-man*] n. m. Action de festoyer.

feston [*fès-ton*] n. m. (ital. *festone*). Guirlande, faisceau de fleurs, de feuilles et de petites branches entremêlées. Ornement architectural en forme de festons. Broderie découpée en forme de festons. *Point de feston*, point dans lequel un brin de fil se trouve retenu par un autre fil dont les boucles l'embrassent dans toute sa lon-

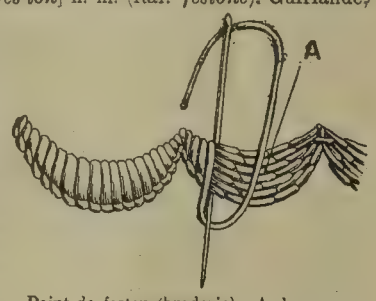

Point de feston (broderie) : A, bourre.

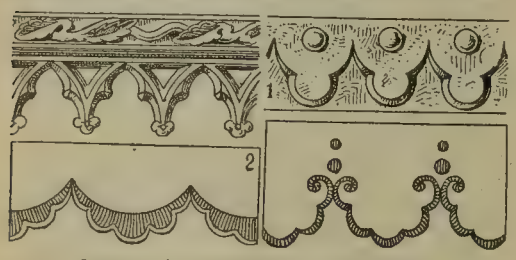

Festons : 1. D'architecture ; 2. De broderie.

gueur. (C'est un de ceux que les lingères emploient le plus comme bordure. Le point de feston est un point de chainette qui se forme en piquant l'aiguille devant soi et en laissant le fil sous l'aiguille pour former une bouclette, quand on tire l'aiguillée. Pour faire une bordure festonnée, il faut : tracer le feston, bourrer en suivant le dessin, faire le point de feston, découper l'étoffe au ras de la bouclette.) V. broderie. *Par ext.* Zigzags : *un ivrogne qui fait des festons en marchant.* V. astragale.

festonné, e [*fès-to-né*] adj. Orné de festons.

festonner [*fès-to-né*] v. a. Orner de festons. Découper en festons : *festonner des mouchoirs*. Border d'une broderie en festons. V. n. *Fam.* Aller de travers en marchant.

festoyant [*fès-toi-ian*], **e** ou **fêtoyant** [*toi-ian*], **e** n. Personne qui festoie.

festoyer [*fès-toi-ié*] ou **fêtoyer** [*toi-ié*] v. a. (de *fête*. — Se conj. comme *aboyer*.) Bien recevoir quelqu'un, lui faire fête. V. n. Faire bonne chère : *Jean le Bon festoyait à Londres, tandis que la France subissait le traité de Brétigny.*

Festubert, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 10 kil. de Béthune ; 1.350 h. (en 1914). Le 23 mai 1915, au cours de la première bataille d'Artois, les Britanniques s'emparèrent de Festubert, non sans peine ni sans pertes ; ils y eurent, dit-on, 7.000 hommes hors de combat. Nouveau succès britannique en cet endroit le 12 juillet 1918. Village partiellement endommagé.

festucé, e [*fès-tu*] adj. (du lat. *festuca*, fétuque). Qui ressemble ou se rapporte à la fétuque.

festucées [*fès-tu-sé*] n. f. pl. Tribu de la famille des graminées, ayant pour type le genre *fétuque*. S. une *festucée*.

Festus [*fès-tuss*] (Porcius), procurateur de Judée, après Félix. C'est lui qui, en présence d'Hérode Agrippa II et de Bérénice, entendit la cause de saint Paul, qu'il envoya à Rome. Il mourut en 62.

Festus [*fès-tuss*], grammairien latin du IIe ou IIIe siècle. On lui doit un abrégé du traité de Flaccus Verrius : *De significatu verborum*, précieux pour la connaissance des antiquités romaines.

fêtard [*tar*], **e** adj. Qui se passe en plaisir : *vie fêtarde*. N. Qui aime à faire la fête, à festoyer.

fête n. f. (lat. *festum*). Solennité religieuse ou civile, en commémoration d'un fait important : *le 14 Juillet est la fête nationale de la France*. Festin, bal, etc. : *donner une fête*. Joie, plaisir : *les fêtes de l'âme*. Jour consacré à la mémoire d'un saint considéré comme le patron d'un pays, d'une association ou des personnes qui ont reçu son nom comme nom de baptême : *souhaiter la fête à quelqu'un. Fêtes carillonnées*, chacune des grandes fêtes catholiques, que les cloches annoncent la veille. *Fêtes mobiles*, fêtes chrétiennes qui ne reviennent pas tous les ans au même jour, étant fixées d'après Pâques, dont l'époque varie. *Fête des morts*, solennité célébrée le 2 novembre pour le repos des âmes du purgatoire. V. fou. *Faire fête*, bien accueillir. *Faire la fête*, se livrer aux plaisirs. *Se faire une fête de*, se promettre beaucoup de plaisir à. *Ne s'être jamais vu à pareille fête*, n'avoir jamais rien connu d'aussi beau, d'aussi bon, etc. *Air de fête*, air gai, joyeux. Prov. : **Il n'est pas tous les jours fête,** on ne peut pas tous les jours se donner du bon temps.

— Encycl. On trouve des fêtes chez tous les peuples. En Grèce, les fêtes avaient un caractère essentiellement religieux (dionysies et lénées en l'honneur de Bacchus ; éleusines en l'honneur de Cérès ; panathénées, à Athènes, en l'honneur de Pallas) ; quatre grandes fêtes nationales : les Jeux Olympiques, Pythiques, Isthmiques et Néméens donnaient aux Grecs le sentiment de former une seule nation. A Rome, chaque famille avait ses fêtes du foyer en l'honneur de ses dieux domestiques : lares, mânes et pénates ; les fêtes publiques avaient un caractère politique ; elles étaient consacrées aux lares de l'Etat, Romulus et Remus, aux dieux protecteurs et aux empereurs divinisés par l'apothéose. Les fêtes rustiques étaient des fêtes nationales (*cerealia, ambarvalia, saturnalia, terminalia*).

En dehors des cérémonies religieuses, les fêtes tenaient une grande place dans la vie de l'ancienne France. On peut distinguer les fêtes à la fois religieuses et populaires (fêtes de l'Ane, des Fous, des Innocents, etc.) ; les fêtes populaires (feux de la Saint-Jean, etc.) ; les fêtes patriotiques (le 8 mai à Orléans) ; les fêtes chevaleresques (les tournois, carrousels) ; les fêtes de cour ; les fêtes nationales, qui se sont célébrées depuis la Révolution seulement (fête de la Fédération, fête de l'Etre suprême, sous la Révolution ; fête nationale du 15 août, sous le second Empire ; fête nationale du 14 juillet, sous la troisième République). V. férié.

Fête villageoise, tableau de Claude Lorrain, au Louvre ; — *La fête au village*, de Teniers, au Louvre, d'une exécution légère, spirituelle, d'une couleur fine et harmonieuse. (V. p. 875.) V. aussi kermesse.

Fêtes de Démêter ou **de Cérès** (*les*), comédie d'Aristophane, satire littéraire dirigée contre Euripide, qui est représenté en butte à la haine des femmes, dont il a trop médit (411 av. J.-C.).

Fêtes galantes (*les*), recueil de poésies de Verlaine (1869), qui portent encore la marque de la discipline parnassienne, mais où le poète s'amuse à ses fantaisies légères et précieuses, d'un charme un peu pervers.

fête-Dieu n. f. Fête du saint sacrement, instituée en 1264 par le pape Urbain IV en l'honneur de l'eucharistie. (Elle est fixée au jeudi qui suit l'octave de la Pentecôte. En France, la solennité est renvoyée au dimanche suivant.) Pl. des *fêtes-Dieu*.

fêter [*té*] v. a. Chômer, célébrer une fête : *fêter un saint. Fig. Fêter quelqu'un*, le bien accueillir. *Fam. Fêter la bouteille*, aimer à boire.

fêteur, euse [*eu-ze*] n. Celui, celle qui célèbre une fête.

Feti (Domenico), peintre de l'école romaine, né à Rome, mort à Venise (1589-1624), imitateur de Jules Romain, auteur de la *Mélancolie* (Louvre), etc.

fétiche n. m. (portug. *feitiço ;* lat. *factitius*). Objet matériel, vénéré comme une idole par les nègres ou les sauvages. *Fig.* Personne, chose pour



Fétiches : 1. De la Côte d'Ivoire ; 2. D'Assyrie ; 3. Des îles Marquises ; 4. Du Dahomey.

laquelle on a une sorte de culte. Objet dont la possession est considérée comme préservant du malheur. Adjectiv. : *pierre fétiche*.

féticheur n. m. Prêtre ou sorcier qui dirige le culte des fétiches : *les féticheurs du Dahomey*.

fétichisme [*chis-me*] n. m. Culte des fétiches : *le fétichisme est très répandu chez les nègres. Fig.* Vénération outrée, superstitieuse, pour une chose.

— Encycl. Le fétichisme est, dans son principe, la croyance que la possession d'une certaine chose peut procurer à son possesseur l'assistance ou la protection de l'esprit ou génie qui réside dans cette chose. L'école positiviste considère le fétichisme comme la période initiale de l'idée religieuse. Ce qui distingue le fétichisme de l'idolâtrie, c'est que les idoles ne sont, au moins pour la partie éclairée de leurs adorateurs, qu'une représentation de la divinité, un symbole au-dessus duquel plane l'esprit divin.

fétichiste [*chis-te*] adj. et n. Adonné au culte des fétiches.

fétide adj. (lat. *fœtidus*). Qui a une odeur forte et répugnante : *exhalaisons fétides*.

fétidité n. f. Etat de ce qui est fétide, puanteur.

Fétis [*tiss*] (François-Joseph), compositeur et musicographe belge, né à Mons, m. à Bruxelles, où il était directeur du Conservatoire (1784-1871). Son *Histoire générale de la musique* et sa *Biographie universelle des musiciens* sont des œuvres magistrales. — Son fils, Edouard, né à Bauvignes, m. à Bruxelles (1812-1909), s'est distingué aussi comme musicographe.


Fr.-J. Fétis.

fêtoyer ou **fétoyer** v. a. et n. (Se conj. comme *aboyer*.) Se disait pour *festoyer* avant l'admission de ce dernier verbe par l'Académie (1877).

fétron n. m. *Pharm.* Mélange d'anilide stéarique et de vaseline, beaucoup moins fusible que cette dernière, qualité qui lui permet de la remplacer avantageusement dans la confection des pommades.

fétu n. m. (du lat. *festuca*, brin). Brin de paille. *Fig.* Chose de nulle valeur.

fétuque [*tu-ke*] n. f. (du lat. *festuca*, fétu, brin de paille). Genre de graminées fourragères, de la tribu des *festucées*.

— Encycl. Le genre fétuque, voisin des bromes et des pâturins, renferme des plantes vivaces, à feuilles radicales très fines. Il comprend une centaine d'espèces sur tout le globe, qui affectionnent les pelouses, les coteaux arides et secs, les bois montagneux. Les fétuques forment, en quelque sorte, la base des prairies naturelles, et quelques-unes servent à établir des prairies artificielles.



Fétuque ovine : *a*, fleur.

Les principales variétés agricoles sont : la *fétuque des prés*, la *fétuque élevée*, la *fétuque ovine*, la *fétuque hétérophylle* la *fétuque durette*, etc.

fetva [*fèt*] n. m. (m. arabe). Chez les Turcs, décision du mufti, qui supplée au silence des livres de loi ou tranche un cas douteux.

feu n. m. (du lat. *focus*, foyer). Dégagement simultané de chaleur et de lumière, produit par la combustion de certains corps, tels que le bois, le charbon, la paille, etc. : *Prométhée, dit la Fable, aurait enseigné aux hommes l'usage du feu.* Amas de corps en combustion : *feu de bois, de paille*. Embrasement, incendie : *le feu est à tel endroit*. Décharge d'arme à poudre : *faire feu. Arme à feu*, fusil, pistolet, etc. *Bouche à feu*, canon, mortier, etc. *Coup de feu*, décharge d'une arme à feu. Cuisson exagérée : *rôti qui a reçu un coup de feu*. Travail pressé, ardeur, agitation : *modistes qui sont dans un coup de feu*. Fer chauffé qu'on applique sur une partie du corps pour y produire une escarre. *Pointes de feu*, cautérisations superficielles que l'on pratique dans certaines maladies pour obtenir une révulsion. (On donne aussi le nom de *feux* en art vétérinaire, à des vésicants à base de poudre de cantharides.) *Arg.* Commencement d'ivresse : *poivrot qui a son coup de feu. Eau de feu*, eau-de-vie. *Feu d'artifice*, ensemble des pièces d'artifice qu'on tire dans les fêtes publiques. *Faire long feu*, se dit d'une arme qui part difficilement et lentement, et, *fig.*, ne pas réussir, manquer. *Ne pas faire long feu*, ne pas durer longtemps. *Feu !* commandement de l'officier à ses soldats de faire feu, de tirer. *Commencez le feu ! Cessez le*

Sonneries de clairon.

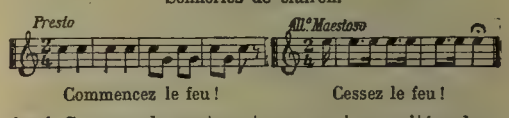

Commencez le feu ! Cessez le feu !

feu ! Commandements et sonneries usités dans l'infanterie pour indiquer aux tirailleurs le moment où ils doivent commencer ou cesser le feu. Ménage, famille (au point de vue de la répartition de l'affouage, du recensement de la population, etc.) : *village de trois cents feux*. Météore, astre : *les feux du ciel*. Supplice qui consistait à brûler un condamné : *Jeanne d'Arc fut condamnée au feu*. Inflammation, chaleur intérieure : *avoir le feu dans le corps*. Ensemble des ustensiles formant l'outillage d'une cheminée. Phare, fanal allumés sur une côte pour guider les navigateurs, ou sur un navire pour signaler sa position : *naviguer les feux éteints. Fig.* Inspiration : *le feu du génie*. Chaleur : *les feux de l'été*. Lumière : *les feux du jour, de l'aurore*. Ardeur, violence : *le feu des passions*. Imagination vive : *auteur plein de feu. Prendre feu*, s'enflammer, s'irriser. *Etre entre deux feux*, attaqué de deux côtés. *Feu sacré*, enthousiasme qui a quelque chose d'inspiré. *Feu du ciel*, foudre. *Feu d'enfer*, feu très ardent. *Couleur feu*, nuance particulière du rouge ardent. *Etre tout feu*, être plein d'ardeur. *Aller au feu*, aller au combat. *N'y voir que du feu*, être ébloui, n'y rien comprendre. *Jeter de l'huile sur le feu*, exciter un sentiment déjà très violent. *Faire la part du feu*, faire un abatis, un vide autour d'un incendie pour empêcher le feu de se communiquer de proche en proche, et *fig.*, abandonner quelque chose pour sauver le reste. *Jeter feu et flamme*, s'emporter violemment. *Jouer avec le feu*, traiter légèrement des choses dangereuses. *Mettre sa main au feu que...*, soutenir une chose avec une entière conviction. *Craindre comme le feu*, redouter extrêmement. *Faire mourir à petit feu*, altérer la santé de quelqu'un par des chagrins continuels. *N'avoir ni feu ni lieu*, être sans domicile. *Feu Saint-Elme*, petite aigrette lumineuse qui se montre quelquefois à l'extrémité des vergues et des mâts des navires ou aux filaments des cordages et qui est due à l'électricité atmosphérique. *Feu follet*, flamme légère et fugitive, produite par les émanations de phosphure d'hydrogène spontanément inflammable, qui se dégage des endroits marécageux et des lieux, tels que les cimetières, où des matières animales se décomposent. *Feu grégeois*, composition de guerre employée par les Grecs au moyen âge et qui avait la propriété de brûler sur l'eau. (On s'en servait pour incendier les navires.) Pl. *Dr.* Petites bougies allumées à certaines ventes, certaines adjudications, et qui servent à déterminer la durée du temps pendant lequel on peut surenchérir. Allocation que reçoivent certains acteurs, en sus de leurs appointements, chaque fois qu'ils paraissent en public. *Feux de Bengale*, sorte d'artifice qui brûle sans bruit, et qui donne une lumière très vive. *Pot à feu*, vase rempli de matières combustibles et que l'on allume dans les fêtes publiques. Prov. : **Il n'y a pas de fumée sans feu,** un effet a toujours une cause,

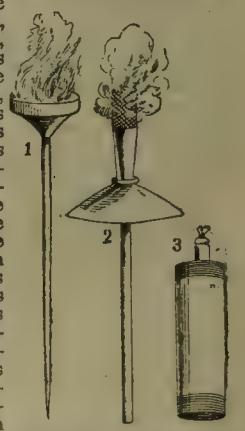

Pot à feu : 1. Fixe ; 2. Pour retraite aux flambeaux ; 3. Pièce d'artifice.

un bruit, quelque fondement. ALLUS. HIST. : **Feu sacré,** v. VESTALE.

— ENCYCL. *Hist. relig.* Le feu, par sa pureté et son activité, était regardé chez les Anciens comme le plus noble des éléments, celui qui se rapprochait le plus de la divinité, et comme une vive image de l'astre du jour. Il tient une grande place dans les anciennes religions de l'Inde, sous le nom d'Agni (d'où *ignis*). La mythologie grecque faisait du feu une conquête de l'homme sur les dieux, œuvre de Prométhée ; et son culte suivit de près celui du soleil. Le feu ne devait jamais s'éteindre sur l'autel du foyer familial. Les Romains, à l'imitation des Grecs, adoptèrent ce culte, et Numa fonda un collège de vestales (prêtresses de *Vesta*), chargées d'entretenir le feu sacré. Celui-ci se conservait non seulement dans les temples, mais encore à la porte de chaque maison particulière, d'où vient le nom de *vestibule* (*stabulum Vestæ*, demeure de Vesta).

Le feu joue un rôle important dans la religion de Zoroastre. Il est encore une des principales divinités des Tatars, qui ne manquent pas, avant de boire, de se tourner du côté du midi, vers lequel s'ouvre la porte de leurs cabanes. Cette religion subsiste aussi chez plusieurs peuples de l'Amérique. Ils ne commencent jamais leurs repas qu'ils n'aient jeté dans le feu, en manière d'offrande, le premier morceau. Tous les soirs, ils allument des feux et forment à l'entour des danses accompagnées de chants.

— *Géol. Feu central.* L'hypothèse du feu central est fondée sur l'existence des volcans et sur l'accroissement de la température du sol à mesure que l'on s'enfonce plus profondément sous la terre. Celle-ci ne serait que la croûte solidifiée, et très peu épaisse, d'ailleurs, de ce noyau en fusion, dont la densité et la composition paraissent très voisines de celles du fer.

— *Mécan.* La conduite du feu dans une machine à vapeur a une très grande importance pour le chauffeur ; il doit en effet obtenir une pression constante avec une dépense très réduite de combustible ; il doit en somme connaître à fond la conduite des feux. Cette conduite consiste, après l'*allumage*, à avoir une couche de charbon bien régulière dans le foyer ; le charbon étant cassé en menus morceaux, l'épaisseur de cette couche ne doit pas dépasser 15 centimètres ; sa surface doit être uniformément enflammée et brillante, ce qui s'obtiendra avec un bon tirage, avec des grilles non encrassées, qui laissent bien passer l'air. Les feux sont bien conduits, quand la fumée sort claire et sans flammes. Le chauffeur doit donc *ringarder* et nettoyer la grille et le foyer avec grand soin. Si la chaudière ne doit plus servir temporairement, on éteint le feu, et on le jette bas ; quand, au contraire, la chaudière doit fonctionner de nouveau à bref délai, on couvre les feux de cendres ou on les retire sur l'avant des grilles, sauf à les remettre en place en cas de besoin.

— *Mar.* On désigne sous le nom de *feux* les appareils lumineux disposés pour assurer la sécurité de la navigation, sur les côtes, à l'entrée des ports, à l'extrémité des jetées, etc. Les plus importants de ces feux se nomment *phares* (v. ce mot). Certains sont installés sur de solides pontons en métal, dits *bateaux-feux*. Les cartes marines représentent graphiquement les feux fixes et flottants d'après des conventions établies.

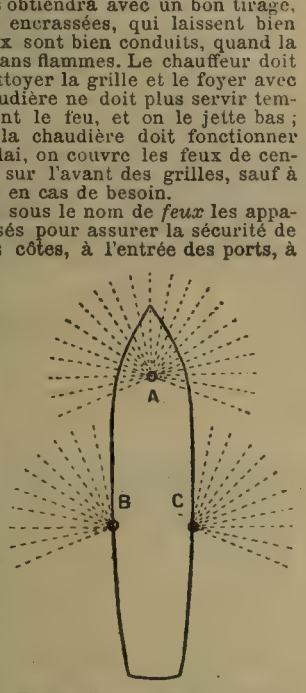

Feux réglementaires d'un navire à vapeur : A, feu blanc ; B, feu rouge ; C, feu vert.

Pour prévenir les abordages, chaque navire ou bateau en mer doit porter certains feux, blancs ou colorés, destinés à repérer sa position et indiquer sa route. Un voilier en marche porte un feu vert à tribord, un feu rouge à bâbord. Un vapeur en marche, outre les deux feux ci-dessus, porte un feu blanc brillant, placé sur le mât de misaine ou en avant de ce mât, à six mètres au-dessus du plat-bord. Au mouillage, le navire porte un feu blanc à l'avant. S'il dépasse 45m,72 de longueur, il porte en outre un feu blanc à l'arrière, mais placé plus bas que le premier, etc.

Feu (TERRE DE). *Géogr.* V. TERRE DE FEU.

Feu (*le*), roman de G. d'Annunzio (1900), où, sous le couvert d'une intrigue romanesque, dont le personnage principal est une tragédienne, la Foscarina, passent des confidences autobiographiques, des théories d'art et de belles descriptions de Venise.

feu, e adj. (lat. pop. *fatutus ;* de *fatum*, destin). Défunt depuis peu. (*Feu* s'accorde lorsqu'il est placé après l'article : *la feue reine, les feus rois*. Il est invariable placé avant l'article ou un déterminatif quelconque, ou devant un nom propre : *feu la reine, feu Marie Stuart.*)

Feuardent [*dan*] (François), prédicateur et controversiste de l'ordre des cordeliers, né à Coutances (vers 1539-1610). Il se signala par ses violences de langage contre Henri III et contre Henri IV, pendant la Ligue.

Feuchère (Jean-Jacques), statuaire français, né et m. à Paris (1807-1852) ; auteur de la *Nymphe à la coquille*, *Judith à la prière*, etc., et d'exquises compositions d'art industriel.

Feuchères (Sophie DAW ou DAWES, baronne **de**), intrigante, née dans l'île de Wight, m. à Londres (1795-1840). Elle fut mêlée à la vie et peut-être à la mort du dernier prince de Condé.

feudataire [*tè-re*] n. (du bas lat. *feudum*, fief). Possesseur d'un fief, vassal qui doit foi et hommage au suzerain : *les ducs de Bourgogne étaient les plus puissants feudataires du roi de France.*

feudiste [*dis-te*] n. m. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Homme versé dans l'étude du droit féodal.

Feuerbach (Anselme RITTER **de**), criminaliste allemand, né près d'Iéna, m. à Francfort-sur-le-Mein (1775-1833). Il rédigea dans son pays un code civil imité du code Napoléon.

Feuerbach (Louis-Andréas), philosophe allemand, né à Landshut, m. à Rechenberg (1804-1872), qui évolua du panthéisme mystique à l'athéisme.

Feuerbach (Anselme), peintre allemand, né à Spire, m. à Venise (1829-1880). Élève de Couture, puis des Vénitiens, il a produit des œuvres d'une inspiration noble et émouvante : *Hafiz à la fontaine*, *Dante à Ravenne*, *Iphigénie*.

Feuerthalen, comm. de Suisse (cant. de Zurich), sur le Rhin, vis-à-vis de Schaffhouse ; 1.560 h. Ateliers mécaniques.

Feugère (*Léon-Jacques*), érudit et critique français, né à Villeneuve-sur-Yonne, m. à Paris (1810-1858) ; auteur d'études sur *Etienne La Boétie*, de *Caractères et portraits littéraires du XVIe siècle*, etc.

Feuillade (DE LA). *Biogr.* V. LA FEUILLADE.

feuillage [*feu, ll* mll.] n. m. Toutes les feuilles d'un arbre : *le feuillage du cyprès s'élève en pyramide.* Branches coupées, chargées de feuilles. Imitation du feuillage en peinture, en sculpture, en tapisserie, etc.

feuillagé, e [*feu, ll* mll.] adj. Garni de feuillage.

feuillagiste [*feu, ll* mll., *a-jis-te*] n. Personne qui fait le feuillage dans les fleurs artificielles.

feuillaison [*feu, ll* mll., *è-zon*] n. f. Phénomène par lequel un végétal se couvre de nouvelles feuilles. Époque à laquelle a lieu ce phénomène.

— ENCYCL. C'est l'accroissement de la chaleur qui détermine la feuillaison. Suivant que le printemps est plus ou moins précoce, l'atmosphère plus ou moins humide, l'époque en est avancée ou retardée. Elle n'est d'ailleurs point uniforme pour tous les végétaux, et l'on observe à cet égard d'énormes différences. Un fait, cependant, qui est commun à presque toutes les espèces végétales, c'est que les bourgeons supérieurs de chaque branche se développent les premiers.

feuillant [*feu, ll* mll., *an*], **feuillante** ou **feuillantine** n. Nom des religieux, religieuses de l'ordre de Cîteaux réformés en 1577 par Jean de La Barrière, abbé du monastère de Feuillant (près de Toulouse). N. f. Pâtisserie feuilletée.


Feuillant.


Feuillantine.

— ENCYCL. Les feuillants furent constitués par Sixte-Quint en ordre indépendant (1588). Ils portaient une robe blanche avec un capuchon, sans scapulaire. En 1587, Henri III les établit à Paris, rue Saint-Honoré. D'abord installés à Montesquiou (1588), puis à Toulouse (1599), les feuillantines furent établies par Anne d'Autriche dans le faubourg Saint-Jacques en 1622. Elles portaient une robe de laine blanche et un voile noir.

feuillants, nom donné en 1792 aux modérés ou *constitutionnels*, dont le club siégeait dans l'ancien couvent des feuillants, près des Tuileries. Attaqué devant l'Assemblée législative, dès février 1792, il disparut après le 10 Août. Mirabeau, La Fayette, André Chénier, Prudhomme en firent partie.

feuillantisme [*feu, ll* mll., *an-tis-me*] n. m. Doctrine des membres du club des feuillants.

feuillard [*feu, ll* mll., *ar*] n. m. Branche d'arbre, garnie de ses feuilles, que l'on fait sécher pour servir de nourriture aux bestiaux pendant l'hiver. Branches de saule ou de châtaignier, qui, fendues en deux, servent à faire des cercles de tonneaux. Adjectiv. *Fer feuillard*, bande de fer large et plate, servant à différents usages.

feuille [*feu, ll* mll., *e*] n. f. (lat. *folium*). Partie terminale des végétaux, mince et plate, ordinairement verte : *arbres à feuilles persistantes. Feuille morte*, feuille qui se détache de l'arbre à l'automne. *Tomber en feuille morte*, se dit d'un avion qui, atteint dans ses œuvres vives, tombe en tournoyant sur lui-même. *Par ext.* Pétale : *des feuilles de rose. Fig.* Se dit de diverses choses larges, plates et plus ou moins minces : *feuille d'or, de carton*, etc. Morceau de papier d'une certaine grandeur. *Feuille volante*, feuille détachée d'un livre ou d'un cahier. Écrit qui est imprimé sur une feuille détachée. Journal : *cette feuille a cessé de paraître.* Sculpture qui sert d'ornement au chapiteau corinthien : *feuille d'acanthe.* Chacune des années de croissance du bois depuis la dernière coupe. *Feuille de route*, papier indiquant les différentes étapes d'une troupe ou d'un militaire en voyage. *Trembler comme la feuille*, avoir grand'peur. *Pop. Voir la feuille à l'envers*, se livrer dans les bois aux plaisirs amoureux. *Techn.* Gros et solides couteaux que les bouchers, les charcutiers emploient pour trancher les pièces de viande.


1. D'ornement (égyptien) ; 2. D'acanthe épineuse (grecque) ; 3. D'acanthe molle (romaine) ; 4. De chardon (gothique) ; 5. De vigne vierge (gothique) ; 6. De lierre ; 7. De vigne ; 8. De marronnier (moderne) ; 9. De persil (XVIIe s.) ; 10. D'olivier (moderne) ; 11. De chêne ; 12. De laurier.

La feuille dans la décoration :

— ENCYCL. La feuille est un appendice de la tige (et parfois de la racine), de couleur ordinairement verte, de forme aplatie, ayant une symétrie bilatérale et une croissance limitée. La sève brute, apportée par le bois des nervures, y est transformée en sève élaborée, que reprend le liber pour la distribuer à tout le corps de la plante.

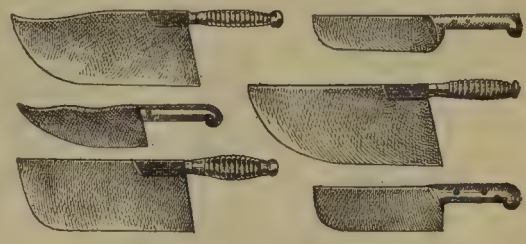
Feuilles de bouchers et de charcutiers.

La feuille s'insère en un point de la tige appelée *nœud*. Suivant le mode de répartition, les feuilles sont dites *solitaires*, *éparses* ou *alternes*, quand un nœud en porte une seule ; *opposées*, quand il y en a deux pour chaque nœud ; *verticillées*, quand il y en a plus de deux.

La partie essentielle de la feuille est le *limbe*, qui est plat et est souvent attaché à la tige par le *pétiole* (vulgairement *queue*) ; la base peut se dilater en une *gaine*, qui enveloppe plus ou moins la tige (graminées).

Le contour du limbe peut être uni (feuilles entières), porter des dents (feuilles dentées), des lobes (feuilles lobées). Si les échancrures divisent le limbe en *folioles*, on a des feuilles composées.

La partie résistante du limbe est la *nervure*. Le tissu cellulaire, qui se trouve entre les nervures, et qui constitue le *limbe* ou *parenchyme*, est criblé d'une infinité de trous microscopiques (*stomates*). [Pour la forme des feuilles et leur disposition sur la tige, v. la planche PLANTE.] La durée de la feuille est ordinairement limitée (feuilles *caduques*) ; si, au contraire, la feuille dure plusieurs étés, elle est dite *persistante*.

La feuille est, normalement, le siège d'une respiration et d'une transpiration fort actives ; elle joue dans la vie de la plante le rôle des poumons chez les mammifères ; mais elle peut également être appelée à d'autres fonctions : défense (*épines*), protection (*écailles* des bourgeons), réserve nourricière (*écailles* des bulbes), fixation (*vrilles*), capture des proies (feuilles de la dionée, ascidies des népenthes), enfin formation des corpuscules reproducteurs (feuilles des cryptogames vasculaires, etc.).

— *B.-Arts.* L'architecture emploie les feuilles comme ornement dans les chapiteaux, dans les entablements, dans les moulures des piédestaux et dans une multitude de parties de monuments. La *feuille de vigne*, employée par la sculpture pour cacher les nudités, est une invention de la statuaire moderne ; elle date du XVIIIe siècle. Depuis la Révolution, elle a été supprimée ou rétablie tour à tour.

Feuilles d'automne (*les*), magnifique recueil de poésies, par V. Hugo. Ces pièces se distinguent entre les autres œuvres du poète par leur charme mélancolique et pénétrant. Citons, parmi les plus connues : *Ce siècle avait deux ans....*, *Pour les pauvres*, *la Prière pour tous*, *Lorsque l'enfant paraît*, etc. (1831).

Feuilles de gazon (*les*), recueil de vers du poète américain Walt Whitman, célébrant en vers irréguliers l'épanouissement de l'individu moderne (1855).

feuillé, e [*ll* mll.] adj. Garni de feuilles : *rameau feuillé.* N. m. *Peint.* Manière dont les feuilles d'arbres sont représentées : *le feuillé est un objet important dans l'art du paysagiste.*

feuille-de-myrte n. f. Instrument de chirurgie pour nettoyer le bord des plaies. Pl. *des feuilles-de-myrte.*



feuille-de-sauge n. f. Sorte de bistouri. Couteau cintré de maréchal ferrant. Lime oblonge de serrurier, coupant sur ses deux côtés. Une des pièces de la serrure. Pl. des *feuilles-de-sauge*.

Feuilles-de-sauge : de chirurgien et de serrurier.

feuillée [*ll* mll., *é*] n. f. Feuillage d'un ou de plusieurs arbres : *dans*er *sous la feuillée*. Abri formé de branches garnies de feuilles. Récolte des feuilles des arbres. *Milit.* Tranchée ou fosse destinée à servir temporairement de latrines aux troupes en campagne.

Feuillée (**La**), comm. du Finistère, arr. et à 34 kil. de Châteaulin, près du mont Saint-Michel-d'Arrée ; 1.860 h. Ch. de f. Plomb.

Feuillée (*Jeu de la*). V. JEU.

feuille-morte adj. invar. Qui tire sur la couleur des feuilles mortes, sur le jaune pâle : *des étoffes feuille-morte*. N. m. couleur feuille-morte : *le feuille-morte*.

feuiller [*feu, ll* mll., *é*] v. n. Pousser des feuilles. V. a. *Peint.* Imiter, représenter le feuillage. *Techn. Feuiller une planche*, y pratiquer une feuillure. *Feuiller le fourneau à charbon de bois*, le couvrir d'une couche de feuilles vertes.

feuilleret [*feu, ll* mll., *e-rè*] n. m. Sorte de rabot de menuisier, d'ébéniste ou de parqueteur,

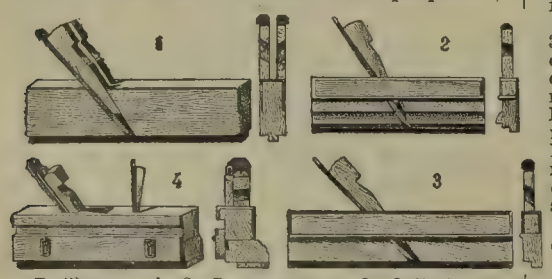

Feuillerets : 1, 2. De parqueteur ; 3. Ordinaire ; 4. D'ébéniste, à jonc mobile.

servant à pousser des feuillures de portes, de fenêtres, de meubles, etc.

feuillet [*feu, ll* mll., *è*] n. m. Partie d'une feuille de papier pliée une ou plusieurs fois sur elle-même : *tourner les feuillets enluminés d'un missel*. Planche mince pour les panneaux de menuiserie. Chacune des membranes qui forment l'écorce d'un arbre. Troisième poche de l'estomac des ruminants. (V. ESTOMAC.) Couches de cellules constituant l'embryon des animaux : *feuillets embryonnaires. Géol.* Chacune des subdivisions d'une couche de terrain. Rouleau de laine préparée pour être filée. Scie tournante des tonneliers. Scie à deux lames minces pour former les dents des peignes.



Octave Feuillet.

Feuillet [*feu, ll* mll., *è*] (Octave), romancier français, né à Saint-Lô, m. à Paris (1821-1890). Ses romans, d'une conception un peu factice : *le Roman d'un jeune homme pauvre, Monsieur de Camors, Julia de Trécœur, La Belle au bois dormant*, etc., de même que ses comédies et proverbes : *le Pour et le contre, Dalila, la Partie de dames*, valent par la finesse de l'observation, la grâce de l'esprit et du langage ; mais, plus d'une fois, sous l'exquise urbanité et la tenue impeccable de ses personnages paraît le réalisme des situations.

Feuillet de Conches (Félix-Sébastien), historien français, n. et m. à Paris (1798-1887). Il a publié la correspondance de Louis XVI, de Marie-Antoinette, de Madame Élisabeth, etc., au début de la Révolution.

feuilletage [*feu, ll* mll.] n. m. Action de feuilleter de la pâte : *le feuilletage est difficile*. Pâte feuilletée : *aimer le feuilletage*. Manière de la faire.

— ENCYCL. *Pâtiss.* Placer en tas sur une table 375 grammes de farine, verser au milieu des jaunes d'œufs, un verre d'eau, un petit morceau de beurre et 5 gr. de sel. Malaxer le tout afin d'avoir une pâte ni trop dure ni trop molle. Etaler (*abaisser*) au rouleau. Sur la moitié de la couche de pâte ainsi obtenue, on étend une couche uniforme de beurre. Replier la partie non beurrée sur l'autre ; passer au rouleau ; replier en trois, rouler, replier encore jusqu'à six fois de suite. Cuire le feuilletage au four sur une plaque beurrée.

feuilleté, e [*feu, ll* mll.] adj. (de *feuilleter*). *Géol. Roche feuilletée*, roche qui se divise par lames.

feuilleter [*feu, ll* mll., *e-té*] v. a. (Prend deux *t* devant une syllabe muette : *je feuillette*). Tourner les feuillets : *feuilleter un livre*, et, *par ext.*, lire négligemment et à la hâte. Pétrir la pâte avec du beurre, à l'eau froide, de manière qu'elle se lève par feuilles très minces : *feuilleter un gâteau*.

feuilletis [*feu, ll* mll., *e-ti*] n. m. Endroit où l'ardoise est tendre et facile à diviser. Angle d'un diamant ou d'une autre pierre fine taillée.

feuilletiser [*feu, ll* mll., *e-ti-zé*] v. a. Faire un feuilletis (dans une pierre précieuse).

feuilleton [*feu, ll* mll.] n. m. Article de littérature, de science, etc., inséré au bas d'un journal : *feuilleton dramatique*. Fragment de roman qui paraît chaque jour au bas d'un journal : *lire son feuilleton. Impr.* Petit cahier in-12, formant le tiers de la feuille imprimée.

— ENCYCL. C'est sous le Consulat et avec l'abbé Geoffroy que naquit le feuilleton. Jusque-là, les notices littéraires étaient insérées dans le corps du journal. En installant sa critique dramatique au « rez-de-chaussée » du *Journal des Débats*, Geoffroy attira par cette nouveauté l'attention des lecteurs. Tous les journaux voulurent alors avoir le leur, et la vogue du feuilleton devint telle, que le journal semblait vide le jour où il manquait ; on combla le vide par le roman-feuilleton, rendu illustre par la verve ou l'invention dramatique d'Eugène Sue, d'Alexandre Dumas, et de leurs successeurs : Ponson du Terrail, Xavier de Montépin, Emile Richebourg, Paul Saunière, Jules Mary, etc. Le roman-feuilleton, qui amuse et retient le lecteur, joue un grand rôle surtout dans la presse populaire. Le succès du cinématographe a conduit les feuilletonistes à une adaptation nouvelle du roman-feuilleton, le *feuilleton-cinéma*, divisé en *épisodes* dont les scènes sont projetées sur l'écran au fur et à mesure de leur publication dans le journal. (*Les mystères de New-York* furent le premier *feuilleton-cinéma* paru en France, en 1915.)

feuilletoniser [*feu, ll* mll., *zé*] v. n. *Fam.* Composer des feuilletons pour les journaux.

feuilletoniste [*feu, ll* mll., *nis-te*] n. Auteur de feuilletons, de romans-feuilletons : *Eugène Sue fut un remarquable feuilletoniste*.

feuillette [*feu, ll* mll., *è-te*] n. f. Tonneau, qui vaut généralement la moitié de la pièce, et dont la contenance varie, suivant les pays, de 114 à 136 litres.

feuillette [*feu, ll* mll., *è-te*] n. f. Petite feuille d'arbre. Nom de parcelles des feuilles de cotonnier qu'on sépare par les battages de la partie textile.

feuillettement [*feu, ll* mll., *è-te-man*] n. m. Action de feuilleter un livre.

Feuillie (**La**), comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 38 kil. de Neufchâtel, non loin de l'Andelle ; 1.200 h. Fer.

feuillir [*feu, ll* mll.] v. n. Se couvrir de feuilles : *arbres qui feuillissent tard*.

feuilliste [*feu, ll* mll., *is-te*] n. Syn. de FOLLICULAIRE. (Peu us.) Artiste ou artisan qui peint les feuilles d'éventails.

feuillu, e [*feu, ll* mll.] adj. Qui a beaucoup de feuilles, touffu : *le frêne est très feuillu. Arbres feuillus*, arbres qui ont des feuilles à limbe développé, caduques, par opposition aux arbres résineux, dont les feuilles sont en aiguille, et persistantes. N. m. Ce qui est garni de feuilles, dans un tableau. Ensemble des arbres, des bois qui sont feuillus.

feuillure [*feu, ll* mll.] n. f. Entaille pratiquée longitudinalement dans une porte, une fenêtre, etc., pour recevoir une saillie qui doit s'y loger.

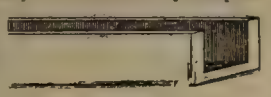
Feuillure.

feuquière [*ki*] n. f. Sorte d'étrier de bois, placé à la selle des bêtes de somme.

Feuquières [*ki*] (Isaac-Manassès DU PAS, marquis de), général et diplomate français, né à Saumur, blessé mortellement devant Thionville (1590-1640); — Son fils ISAAC, officier et diplomate, fut ambassadeur en Allemagne, en Suède et en Espagne (1618-1688); — ANTOINE, fils du précédent, né à Paris, général français, auteur de *Mémoires sur la guerre*, très estimés (1648-1711).

Feuquières-en-Vimeu, comm. de la Somme, arr. et à 15 kil. d'Abbeville; 1.860 h. Ch. de f. N.

feurre [*feu-re*], **foerre** ou **foarre** n. m. (goth. *fodr*). Paille de blé, surtout celle qui sert à empailler. (Vx.)

Feurs [*feur*], ch. de c. de la Loire, anc. capit. du Forez, arr. et à 23 kil. de Montbrison, sur la Loire; 3.980 h. (*Foréziens*). Ch. de f. P.-L.-M. Volailles. Source minérale. — Le cant. a 18 comm., et 20.140 h.

Feusisberg, comm. de Suisse (cant. de Schwyz); 1.280 h. Agriculture.

feutier [*ti-é*] n. m. Celui qui, dans une vaste habitation, est chargé du chauffage.

feutrable adj. Qui peut être feutré : *laine feutrable.*

feutrage n. m. Action de feutrer des poils, de la laine.

— ENCYCL. *Techn.* Le feutrage s'exécute au moyen de rouleaux, dont les uns sont doués d'un mouvement de rotation continu, les autres d'un mouvement rectiligne et alternatif. De cette manière, l'étoffe qui subit le feutrage est soumise à deux pressions simultanées : l'une longitudinale, l'autre transversale. En même temps, elle subit l'action d'une chaleur humide. Le feutrage des chapeaux est inégal, en ce sens que les bords sont plus épais que le fond. On obtient ce résultat en repliant à plusieurs reprises les bords de la forme et en les soumettant chaque fois à l'action des rouleaux, qui, alors, les feutrent plus épais.

feutrant [*tran*], **e** adj. Qui peut opérer le feutrage : *la laine a des propriétés feutrantes.*

feutre n. m. (orig. germ.). Etoffe de laine ou de poils foulés et agglutinés. Chapeau fait de feutre. Bourre qu'emploient les selliers pour rembourrer les selles. Morceau de drap sur lequel on étend le papier sortant de la forme.

— ENCYCL. *Techn.* Le feutre est fait de poil ou de laine d'animal; le plus estimé se fabrique avec le poil de castor. Les poils de lièvre ou de lapin donnent des feutres de moins bonne qualité; quant aux laines d'agneau et aux poils de chameau, le feutre obtenu avec ces matières est de qualité inférieure.

Le feutre sert principalement à la fabrication des chapeaux d'homme et de femme; on l'emploie pour l'obtention de chaussures, de filtres, de bourres pour les fusils de chasse. Le drap-feutre dont on garnit l'intérieur des voitures, et dont on fait également des tapis, est obtenu par un feutrage énergique de la laine en nappes et un foulage prolongé du tissu achevé.

feutré, e adj. Fait de feutre, ou travaillé comme du feutre : *étoffe feutrée.* Garni de feutre : *cloison feutrée. Fig. Pas feutrés,* pas silencieux comme si celui qui les fait avait des chaussures garnies de feutre.

feutrement [*man*] n. m. Action ou manière de feutrer le poil ou la laine.

feutrer [*tré*] v. a. Agglomérer des poils, de la laine, etc., pour en constituer une étoffe appelée *feutre.* Garnir de feutre.

feutrier [*tri-é*], **ère** adj. et n. Qui fabrique le feutre.

Feutrier [*tri-é*] (Jean-François-Hyacinthe), prélat français, né et m. à Paris (1785-1830); évêque de Beauvais, puis ministre des affaires ecclésiastiques sous la Restauration.

Feutry (Aimé-Ambroise-Joseph), poète français, né et m. à Lille (1720-1789). Il se plaît dans l'élégie funèbre, qu'il traite en un style pompeux et déclamatoire.


Paul Féval.

Féval (*Paul*-Henri-Corentin), romancier français, né à Rennes, m. à Paris (1817-1887). On lui doit de nombreux romans d'aventures et de cape et d'épée, où il se montre conteur habile, attrayant et plein d'imagination : *le Bossu*, son œuvre la plus célèbre, *les Mystères de Londres*, etc., dont le succès fut très vif. Vers la fin de sa vie, devenu fervent catholique, il retrancha de ses livres tout ce que lui avaient dicté ses opinions de libre penseur. — Son fils PAUL, né à Paris en 1860, a écrit des nouvelles, des romans (*le Fils de Lagardère*), et un drame : *Chantepie.*

feve n. f. (lat. *faba*). Plante de la famille des légumineuses, à graine comestible : *la fève aime les terres un peu fortes et bien fumées. Fève des marais*, la plus grosse des qualités de feve. *Par extens.* Nom donné à beaucoup de graines ayant à peu près la même forme que la fève vraie : *fève du Bengale*, graine du myrobalam citrin; *feve de Calabar*, graine d'une liane de la famille des légumineuses, qui contient un alcaloïde employé en thérapeutique oculaire pour rétrécir la pupille; *fève tonka*, graine de Coumarouna, légumineuse arborescente de la Guyane, et qui contient de la *coumarine*, etc. *Gâteau de la fève*, gâteau que l'on mange le jour des Rois, et dans lequel on cache une fève. *Roi de la fève*, celui à qui échoit la fève cachée dans le gâteau. *Tabac à la fève*, tabac aromatisé avec la *fève tonka.* PROV. : **Donner un pois pour une fève,** donner peu pour obtenir davantage. **Rendre fève pour pois,** rendre largement la pareille.


Février (mois de Neptune), composition d'Eugène Grasset.

— ENCYCL. La *fève* (*vicia faba* ou *faba vulgaris*) est une plante annuelle à tige carrée, haute de 1 mètre, à grandes fleurs blanches ou violettes. Les gousses contiennent deux à cinq graines volumineuses. Inconnue à l'état sauvage, la fève a été cultivée en Europe depuis les temps préhistoriques; les Romains appréciaient fort ses graines. La plus grande partie des fèves consommées vient d'Egypte; la culture de ce légume, qui aime surtout les terres fraîches, bien fumées et bien ameublies, réussit fort bien dans les marais de la Saintonge, de la Vendée et de l'Anjou.


Fève : *a*, fleur; *b*, graine.

féverole ou **faverole** n. f. Variété de fève.

— ENCYCL. La féverole se distingue de la fève par une tige plus élevée, à ramifications plus abondantes, et des siliques moins volumineuses. La *féverole d'hiver* se sème à fin septembre, la *féverole de printemps* en mars. La récolte est opérée quand les cosses des siliques prennent une teinte noirâtre. Les graines de féverole sont très nutritives; on les emploie dans l'alimentation de l'homme; pour celle des animaux, on les associe généralement à l'avoine et aux graines de la vesce de printemps.

févier [*vi-é*] n. m. Genre de légumineuses, comprenant des arbres épineux de l'Amérique du Nord.


Févier : *a*, fleur.

— ENCYCL. Les féviers (*gleditschia*) ont souvent leur tronc et leurs branches couverts de fortes épines; leurs feuilles sont composées pennées; leur gousse est plane et coriace; elle contient une pulpe sucrée, qui sert quelquefois à préparer une liqueur fermentée. On connaît 4 ou 5 espèces de féviers de l'Amérique du Nord, de l'Asie et de l'Afrique tropicale; le plus commun est le févier *à trois épines*, haut de 20 mètres, originaire du Canada, et que l'on cultive comme ornemental.

févillée [*vi, ll* mll., *é*] n. f. Genre de cucurbitacées.


Févillée : *a*, fleur; *b*, fruit.

— ENCYCL. Les févillées (*fevillea*) sont des arbustes grimpants, dont le fruit est une grosse baie contenant des graines riches en huile. On en connaît six à sept espèces, de l'Amérique tropicale. La *févillée cordifoliée* fournit la « noix de serpent », médicament célèbre aux Antilles.

fèvre n. m. (du lat. *faber*, forgeron). Ouvrier qui travaille les métaux. (Vx.) Ouvrier chargé de l'entretien des chaudières d'évaporation dans une saline.

Févret [*vrè*] (Charles), jurisconsulte français, né à Semur, m. à Dijon (1583-1661); auteur d'un *Traité de l'abus*, où il proclamait la prédominance du souverain séculier sur le pape.

février [*vri-é*] n. m. (lat. *februarius*). Second mois de l'année, qui a vingt-huit jours, et vingt-neuf dans les années bissextiles.

— ENCYCL. *Agric.* Les travaux agricoles de février, encore qu'ils soient bien souvent interrompus par le mauvais temps, n'en sont pas moins assez importants : aux champs, on achève de préparer les terres qui vont être ensemencées; on herse les céréales d'hiver et l'on commence à semer les céréales de printemps, puis le pois gris, la féverole, le pavot, le tabac; on met en place les racines porte-graines des betteraves, carottes, navets; on taille, on laboure les vignes; on taille également les arbres fruitiers de plein vent; on nettoie les prés, et l'on procède à l'épandage des composts, phosphates, fumiers, etc. Au jardin, on achève les labours, on émonde, taille et échenille les arbres; on sème (en terre bien exposée) chicorée sauvage, salsifis, scorsonère, carotte hâtive, oignons, poireau, persil, cerfeuil, etc.; on plante pommes de terre hâtives, choux; on repique sous châssis les laitues. C'est encore en février que l'on commence à mettre en place les fleurs bisannuelles semées au printemps précédent, et que l'on sème sur couche et sous châssis les plantes annuelles qui fleuriront au printemps (achyranthe, asclépiade, aster vivace, balisier, bégonia, réséda, rose trémière, verveine, thlaspis, etc.). Vers la fin du mois, l'anémone, l'adonide, le pied d'alouette, la primevère, les griffes de renoncule peuvent être mis en pleine terre.

Février 1848 (*journées des 22, 23 et 24*), nom donné à l'émeute parisienne qui amena la chute de Louis-Philippe et la proclamation de la seconde République. Le règne de Louis-Philippe fut, par excellence, celui des conspirations républicaines. L'opposition, redoutable dès les premiers jours, fut grossie par les fautes des gouvernants, qui refusaient d'entrer dans la voie des réformes. Le ministère Guizot mit le comble à l'impopularité du régime, en rejetant les propositions relatives à l'extension du droit de suffrage. L'opposition imagina, pour imposer cette réforme, la campagne des banquets. Un de ces banquets, organisé à Paris, dans le XIIe arrondissement, pour le 22 février, fut interdit. La population se soulève, des barricades se dressent, et la garde nationale prend parti pour le peuple. L'émeute éclate le 23 : il y a quelques victimes. Le 24, Louis-Philippe abdique en faveur de son petit-fils, le comte de Paris, et part pour l'Angleterre. La République démocratique remplaçait la monarchie constitutionnelle, et le suffrage universel était proclamé.


Georges Feydeau.

Février (Victor), général français, né et m. à Grenoble (1823-1908). Se distingua à Solférino et pendant la guerre de 1870. Grand chancelier de la Légion d'honneur.

Feydeau [*fé-dô*] (Ernest), écrivain français, né et m. à Paris (1821-1873). On lui doit, entre autres romans, une œuvre pénétrante, *Fanny*, ainsi que des poésies et des pièces de théâtre. — Son fils, GEORGES, né et m. à Paris (1862-1921), vaudevilliste de talent, a donné seul ou en collaboration : *Monsieur chasse, le Dindon, Champignol malgré lui, l'Hôtel du Libre-Echange, la Dame de chez Maxim*, etc.

Feydeau (*théâtre*), anciennement *théâtre de Monsieur*, qui fut célèbre à Paris pendant la période révolutionnaire (1788-1829).

Feyen (Jacques-Eugène), peintre français, né à Bey-sur-Seille, m. à Paris (1815-1908). Il excella dans la peinture de genre, et devint le peintre des pêcheurs de Cancale. — Son frère, FRANÇOIS-NICOLAS-AUGUSTE **Feyen-Perrin**, né à Bey-sur-Seille, m. à Paris (1826-1888), est l'auteur de : *la Grève, la Vanneuse*, et de scènes de la vie des pêcheurs.


Fez.

Feyzin, comm. de l'Isère, arr. et à 17 kil. de Vienne, près du Rhône; 1.330 h. Ch. de f. P.-L.-M. Produits chimiques.

fez [*fèz*] n. m. inv. (du n. de la ville de *Fez*). Calotte tronconique de laine rouge ou blanche, en usage dans tout le proche Orient et qui est devenue par ordonnance du sultan Mahmoud la coiffure obligatoire des Turcs.

Fez, Fès [*fez'*] ou **Fâs** [*fâss*], une des deux capitales et ville sainte du Maroc, sur l'oued *Fâs*, affluent du Sébou; 109.000 h. (*Fasis*).

Fezensac, anc. pays de France, aux confins de l'Armagnac, auquel il fut réuni en 1140. Ch.-l. *Vic-Fezensac.*

Fezensaguet, anc. petit pays du Bas-Arma-

gnac, sur les vallées de l'Arratz et de la Gimone, autour de Mauvezin.

Fezzan, vaste contrée saharienne, formant le sud de l'ancienne Régence de Tripoli qui appartient aujourd'hui à l'Italie ; v. pr. *Mourzouk*. La plus grande partie en est désertique.

Fezzara (LAC), lac d'Algérie, dép. de Constantine, près de Bône.

fi n. m. V. FIC.

fi interj. qui marque le dégoût, le dédain, le mépris. *Faire fi de...*, mépriser.

fiabesque [*bès-ke*] adj. (de l'ital. *fiaba*, fable). Se dit de féeries italiennes, dont le sujet et les personnages sont empruntés aux contes de fées.

fiable adj. A qui l'on peut se fier. (Vx.)

fiacre n. m. (de saint *Fiacre*, parce que le premier bureau de location des voitures de place fut établi à l'hôtel Saint-Fiacre, à Paris [1640]). Voiture de place, qu'on prend à la course ou à l'heure.

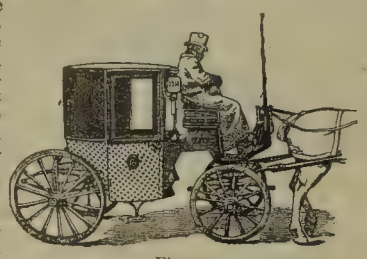
Fiacre.

Fiacre (saint), ermite d'origine irlandaise (son nom celtique est *Fiachrach*), qui vécut dans le diocèse de Meaux vers 600-670 ; patron des jardiniers. Fête le 30 août.

fiacrée [*kré*] n. f. Ce qui remplit un fiacre : *une fiacrée de poivrots*.

flammette [*fi-a-mè-te*] n. f. (de l'ital. *fiammetta*, petite flamme). Couleur rouge imitant la flamme.

Fianarantsoa, v. de Madagascar, à 1.200 m. d'altitude, ch.-l. de la province du Betsileo ; 9.000 h. Grand marché.

fiançailles [*sa, ll* mll., *e*] n. f. pl. (de *fiancer*). Promesses de mariage échangées en présence de parents et amis (ou d'un prêtre).

— ENCYCL. *Relig.* Les fiançailles sont aujourd'hui tombées en désuétude comme acte religieux, dans l'Eglise latine. L'Eglise grecque les a conservées, et elle regarde comme adultère celui qui épouse une jeune fille déjà fiancée à un autre, si ce dernier est encore vivant.

— *Dr.* D'après la jurisprudence, la violation d'une promesse de mariage ne peut donner lieu directement à des dommages-intérêts. Toute clause pénale stipulée en vue d'assurer l'exécution de cette promesse est nulle. Mais des dommages-intérêts ont été alloués par les tribunaux en vertu de l'article 1382 du Code civil, pour réparer le préjudice matériel ou moral dont le fiancé est l'auteur en se retirant sans motif raisonnable, et la preuve testimoniale a été admise.

fiance n. f. Confiance. (Vx.)

fiancé, e n. Qui a fait promesse de mariage.

Fiancée d'Abydos (*la*), poème de Byron, peinture gracieuse et touchante des amours de Sélim et Zuleïka (1813). Tous deux fuient pour échapper au pacha Giaffir, qui veut les désunir. Ils se réfugient dans une grotte, où les assassins envoyés par le pacha les découvrent. Sélim tue tous les assassins, mais une balle perdue l'atteint mortellement. Zuleïka meurt de désespoir sur son corps.

Fiancée de Corinthe (*la*), ballade de Gœthe, imitée, entre autres, par Anatole France dans les *Noces corinthiennes*, et par C. Mendès et Mikhaël dans l'opéra de *Briséis*. C'est l'histoire d'une jeune chrétienne qui, consacrée à Dieu par sa mère, reparaît sous la forme de fantôme pour s'unir à son fiancé.

Fiancée de Lammermoor (*la*), ouvrage populaire de Walter Scott (1819). La scène est en Ecosse au XVIIe siècle. Issus des deux familles ennemies des Ashton et des Ravenswood, Lucie et Edgar se sont fiancés, à l'insu des parents de Lucie. Ces derniers imposent à la jeune fille un époux, qui est poignardé le jour même du mariage. Lucie devient folle et meurt. Edgar, que le père de Lucie a provoqué en duel, va au rendez-vous fixé, mais il s'enlize dans les sables mouvants et y trouve la mort. Sur ce même sujet, Donizetti a écrit le bel opéra de *Lucie de Lammermoor*. (V. LUCIE.)

Fiancée de Messine (*la*), tragédie mêlée de chœurs, de Schiller ; œuvre dramatique, inspirée de la conception de la tragédie antique. Deux frères aiment leur sœur, qu'ils ne connaissent pas comme telle : l'un d'eux tue l'autre, qu'il croit son rival heureux, et, reconnaissant son erreur, se donne la mort (1803).

Fiancés (*les*), [*i Promessi sposi*], roman historique de Manzoni, intéressant par la peinture des mœurs et des caractères. La scène se passe à Milan vers 1630, au temps de la domination espagnole. Le fileur Lorenzo et sa fiancée Lucia sont séparés par les persécutions de Don Rodrigo, puis se trouvent réunis à la fin, après de nombreuses péripéties, entre autres la peste de Milan, dont Manzoni trace un tableau célèbre (1827).

fiancer [*sé*] v. a. (de l'anc. dr. fr. *fiance*, dérivé de *fier*. — Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il fiança, nous fiançons*.) Promettre solennellement en mariage : *le traité des Pyrénées fiança Louis XIV à l'infante Marie-Thérèse*. Consacrer cette promesse. **Se fiancer** v. pr. Se promettre le mariage.

fiasco [*fi-as-ko*] n. m. invar. (mot ital.). Echec complet, dans quelque genre que ce soit : *faire fiasco*.


Fiasque.

fiasque [*fi-as-ke*] n. f. (ital. *fiasco*). Bouteille à panse large garnie de paille et à col long, usitée en Italie.

fiat lux, mots lat. signif. : *Que la lumière soit*. Allusion à la parole créatrice de la Genèse (I, 3) : « Dieu dit : *Que la lumière soit, et la lumière fut*. » Elle est devenue la devise de toute grande découverte, qui fait, en quelque sorte, passer une chose de la nuit au jour, du néant à l'être.

fiat voluntas tua, mots lat. signif. : *Que votre volonté soit faite*. Paroles tirées de l'*Oraison dominicale*, et qu'on emploie en manière d'acquiescement résigné.

Fibich (Zdenko), compositeur tchèque, né à Seborice, m. à Prague (1850-1900) ; auteur des opéras *Bukowin, Blanik, la Fiancée de Messine*, de la trilogie *Hippodamia*, de symphonies, etc.

fibration [*si-on*] n. f. Disposition des fibres dans les organes foliacés.

fibre n. f. (lat. *fibra*). Nom de filaments déliés, qui, disposés en faisceaux, constituent certaines substances animales, végétales ou minérales : *on fabrique du papier avec les fibres du bois*. *Fig.* Aptitude : *avoir la fibre de la musique*. Disposition à s'émouvoir : *les nerveux ont la fibre sensible*.

— ENCYCL. *Techn.* Une fibre textile est représentée par les diverses substances filamenteuses pouvant fournir un fil continu. Ces substances sont en nombre considérable, mais peu d'entre elles ont des applications usuelles. On les classe en *fibres d'origine minérale, fibres d'origine végétale* et *fibres d'origine animale*. Dans la première catégorie figure l'*amiante*. Les fibres végétales sont : le *chanvre*, le *lin*, le *coton*, l'*aloès*, le *phormium tenax*, le *jute*, la *ramie*, etc. Les fibres animales sont : la *laine*, le *poil* et la *soie*.

On emploie encore la *fibre vulcanisée*, substance dérivée de la cellulose, et inattaquable par le froid, la chaleur, l'humidité ou les réactifs ; on en fait de dure, de demi-dure et de flexible. On l'utilise à la fabrication de bobines, galets, coussinets, navettes, isolateurs, etc.

fibre-cellule n. f. *Anat.* Fibre musculaire lisse : *les fibres-cellules ont la forme d'un fuseau plus ou moins aplati*.

fibréine n. f. *Chim.* Substance albuminoïde extraite de la soie grège.

fibreux, euse [*breû, eu-ze*] adj. Qui est formé d'une réunion de fibres : *tissu fibreux. Corps fibreux*, syn. de FIBROME.

fibrillaire [*bri-lè-re*] adj. Qui se compose de filaments très déliés. N. f. Mycélium filamenteux des champignons.

fibrillation [*fi-bri-la-si-on*] n. f. Etat particulier du cœur, dans lequel les pulsations franches et normalement coordonnées de l'état de santé sont remplacées par une trémulation rapide, qui va en diminuant d'intensité jusqu'à la mort complète de l'organe : *la fibrillation, d'après les recherches de Kronecker, est due à l'anémie aiguë des parois du cœur*.

fibrille [*bri-le*] n. f. Petite fibre.

fibrilleux, euse [*bri-leû, eu-ze*] adj. Qui se compose de fibrilles : *tissu fibrilleux*.

fibrine n. f. (de *fibre*). Matière albuminoïde blanche, insipide et inodore, qui entre dans la composition du sang, du chyle, du muscle, etc. : *la fibrine apparaît au moment de la coagulation du sang*.

— ENCYCL. La fibrine, qui se rencontre dans la lymphe et les exsudats séreux, se retire du sang par le battage. Elle se présente alors sous la forme de filaments blancs ; desséchée, elle ressemble à de la corne.

La fibrine ne préexiste pas dans le sang ; elle n'apparaît qu'au moment de la coagulation. Les théories de la coagulation sont extrêmement nombreuses et changent souvent. Actuellement, on suppose qu'il existe une substance, le *fibrinogène*, soluble durant la vie, et qui se transforme en substance insoluble, en s'unissant aux sels de chaux sous l'influence du *fibrin-ferment*, qui paraît venir par décomposition des leucocytes. La fibrine est un produit de déchet ; elle est surtout abondante dans le surmenage, la fièvre, etc.

fibrineux, euse [*neû, eu-ze*] adj. Qui a rapport à la fibrine : *caillot fibrineux*.

fibrinogène n. m. *Chim.* Matière albuminoïde qui se dédouble en globuline et fibrine, sous l'action de certains ferments.

fibrinolyse [*li-ze*] n. f. *Biol.* Digestion et dissolution de la fibrine, sous la seule influence de solutions faibles de chlorures ou d'iodures alcalins.

fibrinurie [*ri*] n. f. Elimination de fibrine dans l'urine, sans hématurie.

fibrocartilage n. m. *Anat.* Tissu fibreux dense, contenant des corps cellulaires du type cartilagineux, et qui constitue certains organes du corps, notamment des articulations.

fibrocartilagineux, euse [*neû, eu-ze*] adj. Qui a rapport au fibrocartilage : *tissu fibrocartilagineux*.

fibro-ciment n. m. Substance utilisée pour certaines constructions rurales, et qui consiste dans un mélange de ciment et de fibres d'amiante, réduit en plaques minces par une forte pression.

fibrocystique [*sis-ti-ke*] adj. *Pathol.* Se dit des tumeurs fibreuses présentant des kystes.

fibroferrite n. f. Sulfate naturel de fer.

fibrogranulaire [*lè-re*] adj. *Anat.* Qui offre un tissu fibreux et granulaire.

fibroïde adj. Qui a l'apparence ou la constitution des fibres.

fibrolite n. f. Silicate naturel d'alumine, abondant dans les gneiss métamorphiques.

fibrome n. m. (de *fibre* et du suffixe *ome*, indiquant le gonflement). Tumeur faite de tissus fibreux.

— ENCYCL. Les fibromes, constitués par une substance fondamentale fasciculée, forment des tumeurs dures, parfois très volumineuses, ordinairement non douloureuses. Ces tumeurs ne sont pas malignes, et ne se généralisent pas comme le cancer. Leur extirpation est ordinairement facile par énucléation. On les rencontre dans toutes les régions, mais surtout là où se trouvent des tissus fibreux. Les fibromes utérins sont des *myomes*. V. ce mot.

fibromuqueux, euse [*keû, eu-ze*] adj. Se dit des membranes formées par la superposition d'une muqueuse à une trame fibreuse.

fibromyome n. m. *Pathol.* Tumeur formée de tissu fibreux et de tissu musculaire, et que l'on rencontre dans la vessie, l'utérus, etc.

fibrovasculaire [*vas-ku-lè-re*] adj. *Bot.* Se dit de vaisseaux fibreux formés par la réunion d'un certain nombre de fibres et de vaisseaux.

fibulation [*si-on*] n. f. Ancienne opération chirurgicale, qui consistait à réunir, à l'aide d'une agrafe, les deux lèvres d'une plaie.

fibule n. f. (lat. *fibula*). *Antiq.* Agrafe, analogue aux broches modernes, qui servait à attacher deux parties d'un vêtement.

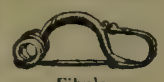
Fibule.

fic [*fik*] n. m. (du lat. *ficus*, figue). Grosse verrue qui se produit sur diverses parties du corps du cheval, de la vache, etc. : *les fics récidivent avec la plus grande facilité. Fics à la fourchette*, excroissance à la fourchette du pied du cheval, de l'âne. (On disait anciennem. FI.)

ficaire [*kè-re*] n. f. Genre de renonculacées, comprenant de petites herbes communes dans les prés.

— ENCYCL. La ficaire (*ranunculus ficaria*), appelée encore *petite éclaire, petite chélidoine, herbe aux hémorroïdes*, est une petite herbe vivace, habitant surtout les bois humides et les lieux couverts de toute l'Europe. Elle épanouit au printemps ses fleurs jaunes. Les feuilles de la ficaire peuvent être mangées cuites, à la façon des épinards. La racine, en infusions ou décoctions, est employée contre les hémorroïdes.


Ficaire.

ficarine n. f. Glucoside extrait de la racine de ficaire.

ficé, e adj. (du lat. *ficus*, figuier). Qui ressemble au figuier.

ficelage n. m. Action de ficeler : *le ficelage des paquets*.

ficelé, e adj. Attaché avec de la ficelle. *Fam.* Arrangé, habillé : *être mal ficelé*.

ficeler [*lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *je ficelle*.) Lier, attacher avec de la ficelle : *ficeler un paquet*. *Fam.* Arranger, habiller, vêtir : *une poupée mal ficelée*. ANT. **Déficeler.**

ficeleur, euse [*eu-ze*] n. Qui ficelle.

ficelier [*li-é*] ou **ficellier** [*sè-li-é*] n. m. Dévidoir sur lequel on met de la ficelle. *Fam.* Acteur qui emploie des ficelles ; individu qui emploie des moyens retors.

ficelle [*sè-le*] n. f. (lat. pop. *filicella* ; du lat. *filum*, fil). Très petite corde. *Fig.* Moyen artificiel, ruse de métier : *les ficelles des marchands. Théâtr.* Moyen rebattu dont on se sert pour obtenir un effet. *Arg. milit.* Galon : *attendre sa quatrième ficelle. Fam.* Personne qui emploie des procédés retors. Adjectiv. (dans ce sens) : *un procédurier très ficelle*.

— ENCYCL. *Techn.* La ficelle se fait à la main, ou mécaniquement. Ces deux genres de fabrication exigent quatre opérations. La première consiste à peigner le lin ou le chanvre. (V. CARDAGE, PEIGNAGE.) Avec la filasse ainsi obtenue, le cordier file le *fil de caret* ; il s'aide pour cela d'un instrument, le *rouet*, qui, en tournant, tord progressivement cette filasse que l'ouvrier tient à la main et dont il laisse glisser peu à peu les fibres les unes sur les autres, tout en s'éloignant du rouet. Le fil de caret obtenu, le cordier le *commet*. (V. CORDE, CORDERIE.) Enfin, il *apprête* la ficelle, en l'enduisant d'une substance qui la met pour longtemps à l'abri de l'humidité. Parfois, aussi, il l'*étrille*, c'est-à-dire la polit à sec.

Dans la fabrication mécanique, on soumet plusieurs fils toronnés à l'action du métier à retordre, ou encore on câble ces fils sur une sorte de banc à broches ; dans ce dernier cas, on a la *ficelle câblée*.

ficellerie [*sè-le-ri*] n. f. Fabrique de ficelle. Magasin de dépôt pour la ficelle.

fichaise [*chè-ze*] n. f. *Pop.* Pauvre objet, chose sans valeur ; niaiserie.

fichant [*chan*], **e** adj. *Milit.* Qui frappe directement l'obstacle : *feu fichant. Pop.* Contrariant.

fichard [*char*] n. m. Auteur de fiches de délation. Partisan du système des fiches de délation. (Ce mot fut créé lorsque le général André, ministre de la guerre, eut à se défendre contre l'accusation de faire intervenir, dans l'avancement des officiers, des notes politiques consignées sur des fiches.)

fiche n. f. (de *ficher*). Petit morceau de bois, de métal, etc., en pointe, destiné à être enfoncé : *retirer la fiche de l'interrupteur d'une automobile*. Morceau de métal servant à fixer les ferrures. Feuillet isolé, sur lequel on inscrit un nom, un document, des renseignements susceptibles d'être classés ultérieurement. Rondelle ou rectangle d'os ou d'ivoire servant de marque au jeu. *Fiche d'arpenteur*, tige de fer avec tête en forme d'anneau, employée par les arpenteurs. *Fiche de maçon*, outil servant à faire pénétrer le mortier dans les joints des pierres.

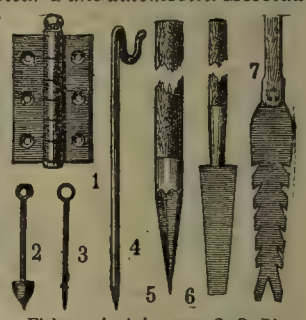
Fiches : 1. A bouton ; 2, 3. D'arpenteur ; 4. A barrages ; 5. De batelier ; 6. De paveur ; 7. De maçon.

Jeux. Fiche de consolation, v. CONSOLATION.

fiche-échalas n. m. inv. Appareil qui s'adapte au pied, et avec lequel on enfonce les échalas dans le sol.

fiché, e adj. (de *ficher*). Enfoncé. *Blas.* Se dit du pal, de la croix, dont la partie inférieure est effilée en pointe. (Pour la croix, on dit aussi *au pied fiché*.)

ficher [*ché*] v. a. (lat. *figere*). Faire entrer par la pointe : *ficher un pieu en terre. Fam.* Mettre, jeter : *ficher quelqu'un à la porte*. Donner, administrer : *ficher des coups à quelqu'un. Pop. Ficher dedans*, tromper ; emprisonner. *Ficher le camp*, s'en aller, se sauver. *Je t'en fiche !* tu te trompes étrangement. *On t'en fichera !* on t'en donnera encore, pour que tu ne sois pas satisfait ! *Ne pas en ficher un clou* (et par corruption : *un coup*). Ne rien faire du tout. *Techn.* Introduire, au moyen de la fiche, du ciment dans les pierres. **Se ficher** v. pr. *Fam.* Se moquer de :

se ficher de tout. Se jeter, tomber : *se ficher par terre.* (Ce verbe a deux part. pass. : *fiché*, e, au sens propre, et *fichu*, e, au sens figuré. V. FICHU, adj.)

ficheron n. m. Cheville de fer carrée, à tige dentée, dont la tête est percée d'un trou.

fichet [*chè*] n. m. Morceau d'ivoire qu'on met dans les trous d'un trictrac. Au XVIIe siècle, morceau de papier pointu servant à cacheter une lettre.

Fichet [*chè*] (Guillaume), docteur en Sorbonne, recteur de l'Université de Paris. Il favorisa l'établissement de l'imprimerie à Paris (fin du XVe s.).

ficheur n. m. Celui qui introduit le mortier dans les joints des briques.

fichier [*fi-chi-é*] n. m. Collection de fiches. Meuble destiné à classer les fiches.

fichoir n. m. Morceau de bois fendu, qui sert à fixer du linge, des estampes sur une corde. (Syn. ÉPINGLE.)

fichon n. m. Sorte de stylet.

Fichte (Jean-Gottlieb), philosophe allemand, né à Rammenau, m. à Berlin (1762-1814). Disciple de Kant et maître de Schelling, son système, auquel il donna le nom d' « idéalisme transcendantal », pose, en dehors des phénomènes, le *moi* absolu, principe libre d'où dérive toute réalité. Œuvres maîtresses : *la Destinée de la science*, *le Système de morale*. En 1808, ses fameux *Discours à la nation allemande* contribuèrent à réveiller l'esprit national prussien.



Fichte.

Fichtelgebirge, massif montagneux et boisé de la Bavière (Franconie) ; nœud hydrographique, important, d'où s'échappent le Mein, l'Eger, la Saale, l'Elster, etc. (1.851 m.). [Nom tchèque : **Smrciny.**]

fichtélite n. f. Cire fossile C^5H^8, que l'on obtient en traitant le bois de pin de certaines tourbières par l'éther.

fichtre interj. *Fam.* Marque l'étonnement, l'admiration, la douleur.

fichtrement [*man*] adv. *Pop.* Beaucoup.

fichu n. m. Pièce d'étoffe, de dentelle, etc., dont les femmes s'entourent le cou, les épaules, la gorge.

fichu, e adj. (de *ficher*). Mal fait, mauvais : *voilà un fichu repas. Pop.* Perdu : *mes gants sont fichus ; fortune fichue.* Détestable : *fichu caractère. Fichu de*, capable de : *n'être pas fichu de gagner sa vie. Fichu comme quatre sous*, très mal fait, très mal habillé.



Fichu (XVIIIe s.).

fichument [*man*] adv. D'une manière fichue.

fichure n. f. *Archéol.* Bossette en relief, rivée sur des pièces de harnais.

ficiforme adj. (du lat. *ficus*, figue, et de *forme*). En forme de figue : *excroissance ficiforme.*

Ficin (Marsile), humaniste et platonicien italien de la Renaissance, né à Florence, m. à Careggi (1433-1499). Il a traduit en latin les *Dialogues* de Platon et les œuvres de Plotin.

ficoïde [*ko-i-de*] n. f. Genre de mésembryanthémacées.

— ENCYCL. Les ficoïdes (*mesembryanthemum*) sont des plantes grasses, petites, herbacées ou ligneuses, dont les feuilles ont des formes bizarres. Les fleurs sont roses, le fruit est une capsule. On en connaît trois cents espèces de l'Afrique orientale, dont quelques-unes sont cultivées pour l'ornement.



Ficoïde.

ficoïdé, e adj. Qui ressemble ou qui se rapporte à la ficoïde.

Ficquet [*fi-kè*] (Etienne), graveur de portraits, né et m. à Paris (1719-1794). Il s'est attaché surtout à reproduire les portraits des célébrités littéraires du XVIIe et du XVIIIe siècle.

fictif, ive [*fik*] adj. (de *fiction*). Feint : *personnage, être fictif.* Qui n'existe que par convention : *les billets de banque n'ont qu'une valeur fictive.* V. ENTREPÔT. ANT. **Réel.**

fiction [*fik-si-on*] n. f. (lat. *fictio*). Création de l'imagination, invention fabuleuse : *se laisser prendre aux fictions des poètes. Dr. Fiction légale*, fait qu'on suppose réel, pour en faire la base d'un droit : *la prescription est une fiction légale.* ANT. **Réalité.**

Fiction et vérité, célèbre autobiographie de Gœthe (1811-1814), qui est une véritable histoire de la littérature allemande au XVIIIe siècle.

fictionnaire [*fik-si-o-nè-re*] adj. Qui se fonde sur une fiction légale : *droit fictionnaire.*

fictivement [*fik, man*] adv. Par fiction.

ficus [*kuss*] n. m. Nom scientifique du genre *figuier.*

fidéicommis [*ko-mi*] n. m. (du lat. *fidei*, à la foi, et de *commis*). Acte par lequel un donateur ou un testateur laisse quelque chose à une personne gratifiée en premier lieu, à charge de la livrer ultérieurement à une autre personne gratifiée en second lieu : *les fidéicommis sont valables, pourvu qu'ils ne présentent aucun caractère de la substitution.* V. FIDUCIE, SUBSTITUTION.

fidéicommissaire [*ko-mi-sè-re*] n. Bénéficiaire réel d'une libéralité laissée à une autre personne par fidéicommis.

fidéicommisser [*ko-mi-sé*] v. n. Faire un fidéicommis.

fidéisme [*dé-is-me*] n. m. (du lat. *fides*, foi). Système philosophique qui, jugeant la raison incapable d'arriver aux principes premiers, fait dépendre leur connaissance uniquement de la foi.

— ENCYCL. Le fidéisme a eu pour représentants l'abbé Bautain, Bonnetty et le P. Ventura. Ce système a été censuré par l'autorité ecclésiastique.

fidéiste [*dé-is-te*] adj. et n. Se dit de celui qui met la foi avant la raison. Partisan du fidéisme.

fidéjusseur [*ju-seur*] n. m. Celui qui se constitue caution pour un autre.

fidéjussion [*ju-si-on*] n. f. *Dr. rom.* Caution, garantie.

fidéjussoire [*ju-soi-re*] adj. Relatif à la fidéjussion : *engagement fidéjussoire.*

fidèle adj. (lat. *fidelis ;* de *fides*, foi). Qui remplit ses engagements : *être fidèle à ses serments.* Constant, persévérant : *fidèle à ses habitudes.* Exact : *historien fidèle ; traduction fidèle.* Sûr : *guide fidèle.* Qui est probe, honnête : *domestique fidèle.* Qui retient bien ce qui lui a été confié : *mémoire fidèle.* Qui a de l'attachement : *chien fidèle.* Substantiv. Personne pleine d'attachement, de dévouement constant. N. m. pl. *Les fidèles*, ceux qui professent et pratiquent la foi. ANT. **Infidèle.**

fidèlement [*man*] adv. D'une manière fidèle. Exactement : *traduire fidèlement un texte.*

Fidelio, opéra en trois actes, paroles de Sonnleithner, musique de Beethoven (1805). Florestan est enfermé dans une forteresse par son ennemi Pizarre. Léonore, femme de Florestan, se déguise en homme, pénètre dans la forteresse sous le nom de Fidelio, et sauve son mari. Sur ce drame vulgaire, Beethoven a écrit une partition remarquable.



Ordre de la Fidélité.

fidélité n. f. (lat. *fidelitas*). Exactitude à remplir ses engagements. Attachement constant ; *la fidélité du chien.* Probité scrupuleuse : *fidélité d'un caissier.* Exactitude : *fidélité d'un récit.* ANT. **Infidélité, félonie, déloyauté.**

Fidélité (*ordre de la*), ordre badois, fondé en 1715 par le margrave Charles-Guillaume, et successivement remanié en 1803 et 1840. C'est le premier ordre du grand-duché, réservé aux souverains et hauts dignitaires. Une seule classe : grand-croix. Le ruban est orangé, avec une bordure blanche.

Fidènes, anc. ville du pays des Sabins, soumise à Rome dès le temps de Romulus. (Hab. *Fidénates.*) Sous Tibère, la chute d'un théâtre y écrasa 30.000 spectateurs.

fidibus [*buss*] n. m. Bande de papier tordu, servant à allumer une pipe. (Ce mot, contraction de *fidelibus fratribus*, provient de l'argot des étudiants allemands.)

Fidji ou **Viti** (ÎLES). V. VITI.

fidonie [*ni*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères, renfermant des phalènes dont une espèce vit en France sur les genêts.



Fidonie.

fiduciaire [*è-re*] adj. et n. (lat. *fiduciarius ;* de *fiducia*, confiance). Chargé d'un fidéicommis : *légataire fiduciaire.* Se dit de valeurs fictives, fondées sur la confiance accordée à celui qui les émet. *Monnaie fiduciaire*, papier-monnaie, billets de banque. *Circulation fiduciaire*, circulation du papier, des billets de banque.

fiduciairement [*è-re-man*] adv. D'une manière fiduciaire : *léguer fiduciairement une somme.*

fiducie [*si*] n. f. (lat. *fiducia*). Disposition par laquelle on charge une personne (*fiduciaire*) de l'administration d'un héritage ou de biens légués, à charge de les restituer, après un temps donné, au véritable légataire.

— ENCYCL. *Dr.* Dans la disposition gratuite appelée *fiducie*, à la différence de ce qui a lieu dans le fidéicommis ordinaire, le fiduciaire n'est qu'un intermédiaire chargé d'administrer les biens et qui doit les restituer à leur bénéficiaire véritable. Le grevé de *fiducie*, simple administrateur, n'a pas la propriété des biens et ne fait pas les fruits siens. Il doit restituer les biens à l'époque fixée, et, si le disposant ne l'en a dispensé, il est tenu de rendre compte de sa gestion. Il ne faut pas confondre la fiducie avec la *substitution.* (V. ce mot.)

fiduciel, elle [*si-èl, è-le*] adj. *Techn.* Se dit des lignes ou des points d'après lesquels on se guide pour déterminer les autres.

fidus Achates, mots lat. signif. : *le fidèle Achate.* Expression de Virgile (*Enéide*) en parlant d'Achate, le plus fidèle des compagnons d'Enée. On l'emploie pour désigner un ami intime.

fief [*fi-èf*] n. m. (anc. h. allem. *fehu ;* b. lat. *feudum* et *fœdum*). Domaine, terre noble qu'un vassal tenait d'un seigneur, sous condition de lui prêter foi et hommage, et de lui fournir certaines redevances. (V. FÉODALITÉ.) *Fig.* Possession exclusive, bien propre : *un fief électoral.*

— ENCYCL. V. FÉODALITÉ.

fieffal [*fi-è-fal*], **e, aux** adj. Qui concerne les fiefs. *Juridiction fieffale*, celle du seigneur féodal sur l'étendue de ses terres.

fieffant [*fi-è-fan*], **e** adj. Celui, celle qui donnait une terre à fief.

fieffataire [*fi-è-fa-tè-re*] n. Personne qui prend à fief un héritage rural, c'est-à-dire à charge de rente foncière.

fieffe [*fi-è-fe*] n. f. Vente dont le prix consistait en une rente foncière perpétuelle. (VX.)

fieffé [*fi-è-fé*], **e** adj. Qui tient en fief. Donné en fief. *Fam.* Qui a atteint le dernier degré d'un défaut, d'un vice : *ivrogne fieffé ; un fieffé coquin.*

fieffer [*fi-è-fé*] v. a. (de *fief*). *Féod.* Pourvoir d'un fief : *fieffer un roturier.* Donner en fief : *fieffer un domaine.*

Fief-Sauvin (Le), comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 23 kil. de Cholet, près de l'Evre ; 1.570 h. Ch. de f. Toiles.

fiel [*fi-èl*] n. m. (lat. *fel*). Sécrétion du foie, appelée aussi *bile. Fig.* Amertume des sentiments, des paroles : *discours plein de fiel.* Douleur amère : *le fiel de la vie.* ALLUS. LITTÉR. V. TANTÆNE ANIMIS.



John Field.

Field [*fild*] (John), compositeur et pianiste irlandais, né à Dublin, m. à Moscou (1782-1837) ; auteur de célèbres *Nocturnes*, de *Concertos.* Son intempérance hâta sa fin.

Field (Davis DUDLEY), jurisconsulte américain, né à Haddam (1805-1894). Il eut une grande part à la rédaction des codes américains.

Fielding [*fil-din'gh*] (Henri), romancier et écrivain politique anglais, né à Sharpham-Park, m. à Lisbonne (1707-1754) ; auteur de *Joseph Andrews* et de *Tom Jones ;* observateur amusant et peintre ironique de l'instinct débridé.



Fielding.

fieldsman [*fildsmans*] ou **fielder** [*fil-dèr'*] n. m. (en angl. *homme du champ*). Au base-ball et au cricket, joueur qui se tient sur le champ pour arrêter les balles.

field-trial [angl. *fild-trayal*] n. m. (en angl. *épreuve dans un champ*). Mise à l'épreuve d'un chien de chasse, qu'on lâche dans un terrain clos à la découverte ou à la poursuite du gibier qu'il chasse habituellement.

fielleux, euse [*fi-è-leû, eu-ze*] adj. Qui tient du fiel. Amer comme du fiel : *paroles fielleuses.*

Fiennes [*fi-è-ne*] (Robert, dit MOREAU de), connétable de France en 1356, m. vers 1382 ou 1385. Il se signala contre les Anglais, et eut la modestie de se démettre, en faveur de Du Guesclin, de sa charge de connétable, qu'il ne pouvait plus exercer activement.

fiente [*fi-an-te*] n. f. (bas lat. *femita ;* de *fimus*, fumier). Excréments de certains animaux : *les fientes de pigeons et de poules forment un engrais très actif.*

fienté, e [*fi-an*] adj. Amendé par des engrais : *terrain fienté.*

fienter [*fi-an-té*] v. n. Rendre de la fiente. V. a. Fumer avec de la fiente : *fienter un terrain.*

fienteron [*fi-an*] n. m. Valet chargé de nettoyer les étables. Homme qui ramasse les ordures au coin des bornes.

fienteux, euse [*fi-an-teû, eu-ze*] adj. Qui est couvert de fiente : *étable fienteuse.*

fier [*fi-èr*], **fière** adj. (du lat. *ferus*, farouche). Altier, arrogant, superbe. Qui a des sentiments nobles, élevés : *âme fière.* Qui est inspiré par la fierté : *un regard fier.* Qui s'enorgueillit de quelque chose : *être fier de ses succès. Fam.* Fameux, grand : *un fier coquin. Fier comme un Ecossais*, très fier. (V. ARTABAN.) N. : *faire le fier.* ANT. **Affable, familier.**

fier [*fi-é*] v. a. (lat. *fidere.* — Se conj. comme *prier.*) Confier : *fier son honneur à un ami.* (VX.) **Se fier** v. pr. Mettre sa confiance en quelqu'un : *Napoléon, vaincu, eut le tort de se fier à la générosité anglaise. Fiez-vous-y !* comptez là-dessus. *Ne vous y fiez pas !* ne vous figurez pas cela. ANT. **Se méfier, se défier, suspecter.**

Fier [*fi-èr*] (le), riv. torrentueuse de la Haute-Savoie, qui se jette dans le Rhône (riv. g.), en traversant des gorges pittoresques ; cours 66 kil.

fier-à-bras [*fi-è-ra-bra*] n. m. Fanfaron qui fait le brave. Pl. des *fier-à-bras* ou *fiers-à-bras.*

Fierabras (BAUME DE), baume inventé au XIVe siècle par le chirurgien-charlatan Hervé Fierabras, et sans cesse invoqué par don Quichotte.

Fierabras, célèbre chanson de geste française de la fin du XIIe siècle, dont le paladin Olivier et le guerrier sarrasin Fierabras sont les principaux acteurs.

fièrement [*man*] adv. D'une manière fière, hautaine : *accepter fièrement un défi. Fam.* Avec hardiesse, vigueur : *tableau fièrement peint.* Extrêmement : *tireur fièrement habile.*

Fierens-Gevaert (Hippolyte), critique d'art belge, né à Bruxelles en 1870, auteur de *la Renaissance septentrionale dans les Flandres*, etc.

fiérot [*ro*], **e** adj. et n. Ridiculement fat et orgueilleux : *être fiérot ; faire le fiérot.*

fierte [*fi-èr-te*] n. f. (du lat. *feretrum*, brancard). La châsse d'un saint. (VX.)

fierté [*fi-èr*] n. f. (lat. *feritas*). Caractère de ce qui est fier : *la fierté du cœur est une qualité ; la fierté des manières est souvent un défaut. Bx-arts.* Vigueur d'exécution : *fierté du pinceau.* ANT. **Affabilité, familiarité.**

Fieschi [*fi-ès-ki*], conspirateur français, né à Murato (Corse) [1790-1836]. Ayant attenté à la vie de Louis-Philippe au moyen d'une machine infernale, le 28 juillet 1835, il fut exécuté à Paris, avec ses complices Pépin et Morey.

Fiesole ou **Fésules,** v. d'Italie, à 5 kil. de Florence, dans un site délicieux ; 14.000 h. Ruines de murs étrusques. Couvent de San Domingo, où vécut le peintre Fra Angelico.

Fiesole (Fra *Angelico* ou Fra *Giovanni*, DA). *Biogr.* V. GIOVANNI.

Fiesque [*fi-ès-ke*], illustre famille gibeline de Gênes, qui fournit deux papes, Innocent IV et Adrien V. — Un de ses membres les plus célèbres, Jean-Louis FIESQUE, né en 1523, conspira contre André Doria (1547), et se noya obscurément au moment de l'exécution du complot, que sa mort fit avorter. (V. l'art. suiv.)

Fiesque (*la Conjuration de*), drame historique de Schiller, tiré du livre du cardinal de Retz sur le

même sujet. Représenté en Allemagne en 1784 et en France en 1792 ; il valut à l'auteur le titre de « citoyen français ».

fiestaux [*fi-ès-tô*] n. m. pl. Dégagement spontané de grisou dans une galerie.

fieux [*fi-eû*] n. m. (lat. *filius*). *Dialect.* Fils, enfant : *mon fieux.*

Fiévée (Joseph), publiciste et littérateur français, né et m. à Paris (1767-1839). Il fut un moment directeur du « Journal des Débats » ; auteur d'un joli roman : *la Dot de Suzette.*

fièvre n. f. (lat. *febris*). Ensemble de divers symptômes morbides qui existent dans beaucoup de maladies, et dont le plus important est l'élévation de la température : *la quinine est efficace contre la fièvre. Fièvre aphteuse*, v. APHTEUSE. *Fièvre bilieuse hématurique*, maladie du foie, dans les pays chauds, caractérisée par la fréquence des hémorragies qui surviennent pendant son cours. *Fièvre cérébrale*, toute fièvre dans laquelle se produisent des troubles cérébraux, et, plus particulièrement, la méningite. *Fièvre continue*, fièvre dans laquelle la température du corps reste uniformément élevée ; souvent syn. de FIÈVRE TYPHOÏDE. *Fièvre de lait*, élévation de température qui suit parfois l'accouchement et qui est due à une infection puerpérale légère et non à la montée du lait. *Fièvre de Malte*, dite encore *fièvre méditerranéenne, ondulante*, maladie infectieuse à rechutes, observée dans le bassin de la Méditerranée et due au *micrococcus Melitensis*, qui serait transmis aux hommes par les chèvres. *Fièvre de trois jours*, maladie infectieuse à évolution brève, observée surtout dans les Balkans, et dont l'agent pathogène est transmis à l'homme par un phlébotome (on l'appelle encore *fièvre à papatacci, fièvre de Volhynie*) [v. VOLH NIE]. *Fièvre des armées, des hôpitaux*, syn. de TYPHUS. *Fièvre des foins*, v. FOIN. *Fièvres éruptives*, nom générique des maladies fébriles s'accompagnant d'une éruption cutanée (scarlatine, rougeole, rubéole, variole, varicelle). *Fièvre hectique*, état de cachexie avec grandes variations de température. *Fièvre herpétique*, fièvre de peu de durée, qui s'accompagne d'herpès labial et buccal. *Fièvre intermittente, maremmatique, palustre, paludéenne, à quinquina, tellurique, rémittente*, syn. de PALUDISME. *Fièvre jaune*, fièvre épidémique caractérisée par la coloration jaune des téguments, v. JAUNE. *Fièvre larvée*, paludisme léger chez les enfants. *Fièvre miliaire*, la suette miliaire. *Fièvre muqueuse*, nom donné autrefois aux fièvres typhoïdes peu graves et souvent aux fièvres paratyphoïdes (v. ce mot) qui n'étaient pas encore individualisées. *Fièvre ortiée*, syn. de URTICAIRE. *Fièvre ourlienne*, syn. de OREILLONS. *Fièvre pétéchiale*, fièvre accompagnée de taches rougeâtres des téguments. *Fièvre puerpérale*, maladie infectieuse consécutive à l'accouchement. *Fièvre quarte*, fièvre intermittente revenant tous les trois jours. *Fièvre récurrente*, v. *typhus* RÉCURRENT. *Fièvre tachetée*, maladie infectieuse observée dans les montagnes rocheuses et qui est transmise à l'homme par une tique. *Fièvre traumatique*, fièvre causée par un traumatisme et attribuable soit au choc nerveux, soit à la résorption des tissus contus. *Fièvre typhoïde*, v. TYPHOÏDE. *Fièvre urineuse*, fièvre due à la rétention d'urine ou à son infiltration. *Fièvre de trois jours*, maladie observée dans le bassin de la Méditerranée, et propagée par la piqûre d'un diptère, le *phlebotomus Papatasii.* — *Art vétér. Fièvre vitulaire*, fièvre propre aux vaches, après la parturition, v. VITULAIRE. *Fièvre charbonneuse*, maladie épizootique analogue au charbon. *Fièvre du Texas*, v. PIROPLASMOSE. *Fig.* Se dit de toute agitation, de toute passion vive et désordonnée : *fièvre politique; la fièvre de la vitesse. Fièvre de cheval*, fièvre violente. Loc. prov. : *Tomber de fièvre en chaud mal*, tomber d'un mal dans un pire. *Fièvre de renard, qui se guérit en mangeant une poule*, appétit de convalescent. ALLUS. LITTÉR. : **Allez vous coucher, vous avez la fièvre,** conseil ironique que l'on donne à Basile dans le *Barbier de Séville* (III, 11).

— ENCYCL. La fièvre ne consiste pas exclusivement dans l'élévation de la température normale moyenne. L'hyperthermie peut, en effet, exister seule, comme après les accès d'épilepsie, d'éclampsie. Cependant, si la température centrale du corps dépasse 38°, c'est de la fièvre, et on note en même temps une accélération du pouls, une diminution des sécrétions, et divers troubles nerveux. L'élévation de température a comme maximum classique 42°. On a observé cependant 43°, 44° et même plus, mais la fièvre ne peut se maintenir plus de un ou deux jours à ces hauteurs sans aboutir à la mort.

On distingue dans l'évolution de la fièvre trois périodes : *d'ascension, d'état* et *de défervescence.*

En n'envisageant que les variations de température, on a classé les fièvres en : *continues, rémittentes* et *intermittentes.*

Nous devons considérer la fièvre comme un agent utile dans la lutte de l'organisme contre la maladie ; cependant, comme l'hyperthermie prolongée amène la mort des tissus, on doit réagir contre elle.

On agit contre la fièvre par les *antipyrétiques* (quinine dans la malaria, salicylate dans le rhumatisme), ou les *antithermiques* (quinine, antipyrine, phénacétine, etc.). Enfin, actuellement, on emploie beaucoup les bains froids et l'enveloppement dans un drap mouillé.

fiévreusement [*ze-man*] adv. D'une manière fiévreuse, agitée.

fiévreux, euse [*vreû, eu-ze*] adj. et n. Qui cause la fièvre : *climat fiévreux.* Sujet à la fièvre : *tempérament fiévreux. Fig.* Ardent, tourmenté, agité : *imagination fiévreuse.* Qui a la fièvre : *un fiévreux.*

fiévrotte [*vro-te*] n. f. *Fam.* Petite fièvre bénigne.

Fife ou **Fifeshire,** comté maritime d'Ecosse ; 172.000 h. Ch.-l. *Cupar-Fife.*

fifi n. m. Terme d'amitié, quand on parle aux enfants. *Fam. Etre le fifi de quelqu'un*, être son préféré.

fifille [*ll* mll., *e*] n. f. Diminutif enfantin de *fille.*

fifre n. m. (de l'allem. *pfeifer*, joueur de fifre). Petite flûte en bois, d'un son aigu. Celui qui en joue.



Fifre.

— ENCYCL. Le fifre est originaire de Suisse et fut employé pour la première fois dans l'armée française lors de l'institution des légions par François Ier, en 1534. Les fifres disparurent après la Restauration, pour faire place aux clairons. Ils existent encore dans l'armée anglaise et dans l'armée allemande comme accompagnement du tambour. Le fifre n'a pas de clefs ; il est percé de six trous. Son échelle comprend deux octaves, ordinairement dans le ton de *ré.* Comme demi-tons, on n'utilise que ceux qui sont fournis par le *do* dièse, le *sol* dièse et le *ré* dièse. Le fifre n'est jamais utilisé dans l'orchestre classique ; c'est avant tout un instrument de plein air.

fifrelin ou **fiferlin** n. m. (de l'allem. *pfifferling*, petit champignon des bois). Chose sans valeur ; moins que rien : *cela ne vaut pas un fifrelin.*



Figaro.

fifrer [*fri*] v. n. Jouer du fifre. V. a. Jouer sur le fifre. Annoncer avec le fifre.

figale n. m Petit bateau à voiles et à rames de la mer des Indes, peu élevé au-dessus de l'eau.

Figari, comm. de Corse, arr. et à 43 kil. de Sartène, près de la *baie de Figari ;* 1.310 h.

figaro n. m. Barbier malicieux. Valet rusé (par allusion au personnage de Beaumarchais).

Figaro, personnage créé par Beaumarchais et qui joue un grand rôle dans sa trilogie : *le Barbier de Séville, le Mariage de Figaro, la Mère coupable.* Dans le *Barbier*, Figaro est le valet d'Almaviva, spirituel, habile et intrigant ; dans le *Mariage*, c'est le grand frondeur des abus de l'ancien régime et railleur impitoyable ; dans la *Mère coupable*, il devient déclamatoire et sentimental.

Figaro (*le*), journal satirique, fondé en 1854 par H. de Villemessant ; devenu quotidien, politique et littéraire en 1866.

Figeac [*jak*], ch.-l. d'arr. (Lot), sur le Célé, affluent dr. du Lot ; ch. de f. Orl., à 77 kil de Cahors ; 5.810 h. (*Figeacois*). Zinc. Commerce de prunes, bestiaux. Patrie de Champollion. — L'arr. a 8 cant. 116 comm. et 68.360 h. Le cant. Est a 12 comm. et 9.560 h. ; le cant. Ouest, 10 comm. et 7.340 h.

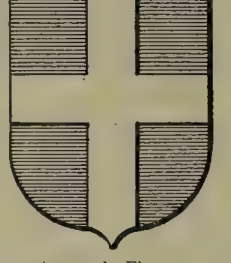

Armes de Figeac.

figement [*je-man*] n. m. Action par laquelle un liquide gras se fige. Etat de ce qui est figé.

figer [*jé*] v. a. (lat. pop. *fidicare*. — Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *il figea, nous figeons.*) Congeler, épaissir, condenser par le froid : *le froid fige la graisse des viandes.* **Se figer** v. pr. Se coaguler par l'action du froid. *Fam.* Avoir froid. *Par exagér.* Se dit du sang dont une émotion violente semble arrêter le cours : *mon sang se fige.* ANT. **Fondre, liquéfier.**

fignard ou **figne** n. m. *Pop.* Syn. de TROUFIGNARD.

fignolage n. m. Action de fignoler.

fignoler [*lé*] v. n. (de *fin*). *Pop.* Raffiner en quelque chose. V. a. Arranger avec un soin minutieux : *fignoler sa coiffure.*

fignoleur, euse [*eu-ze*] n. Celui, celle qui fignole, qui raffine.

figue [*fi-ghe*] n. f. (lat. *ficus*). Fruit du figuier. *Par ext.* Se dit de diverses sortes de fruits. *Figue de Barbarie*, fruit du cactus. *Figue d'été, figue fleur* ou *première figue*, figue qui ne mûrit pas à l'automne mais seulement l'été suivant, et donne alors une première récolte avant celle d'automne. *Fig. Moitié figue, moitié raisin*, moitié gai, moitié triste ; moitié de gré, moitié de force ; moitié bien, moitié mal. *Fam. Faire la figue à quelqu'un*, se moquer ; faire un geste de raillerie à quelqu'un en montrant le bout du pouce entre l'index et le doigt du milieu.

— ENCYCL. La figue constitue un aliment excellent. Il y en a de nombreuses variétés, réparties en deux groupes : les figues blanches et les figues violettes. On peut les consommer fraîches, ou les faire sécher. En Algérie, on fabrique une eau-de-vie de figues sèches, dite *araki.* V. FIGUIER.



Figueras y Moragas.

Figueira (Jacques), navigateur portugais des XVe et XVIe siècles. Il prit en 1508 possession de Sumatra, au nom de Henri le Fortuné.

Figueras [*ghe-rass*] ou **Figuières** [*ghi-è-re*], v. et place forte d'Espagne (Catalogne), près de la frontière française ; 13.000 h. Mines de fer.

Figueras y Moragas [*ghe-rass, gass*] (Stanislas), homme d'Etat espagnol, né à Barcelone, m. à Madrid (1819-1882) ; président de la République après l'abdication d'Amédée (du 11 février au 8 juin 1873).

figuerie [*ghe-ri*] n. f. Lieu planté de figuiers.

Figueroa (Francisco DE), poète espagnol, né et m. à Alcala de Hénarès (1540-1620 : auteur de pastorales et de comédies imitées de l'italien.

Figuerola (Laureano), économiste espagnol, né à Calas, m. à Madrid (1826-1903).

Figueur (Marie-Thérèse), femme soldat, née à Talmay (Côte-d'Or), m. à Issy (Seine) (1774-1861). En 1793, elle s'engagea dans l'armée républicaine sous le nom de *Sans-Gêne.* fit les campagnes de la Révolution et de l'Empire, et se retira après Waterloo. Elle était très aimée de ses camarades, qui admiraient son courage et sa gaieté.

figuier [*ghi-é*] n. m. Genre d'arbres de la famille des urticacées, dont le fruit (*figue*) est comestible : *le figuier s'accommode des terrains arides, mais ensoleillés. Figuier de Barbarie* ou *d'Inde*, opuntia vulgaris ou cactus raquette.

— ENCYCL. Les figuiers (*ficus*) sont des arbres ou des arbrisseaux des pays chauds, quelquefois grimpants, souvent lactescents, à bois mou, dont les feuilles sont pourvues de larges stipules. Leurs fleurs, unisexuées, sont distribuées à la surface interne d'un réceptacle globuleux ouvert en son sommet (*œil*) ; c'est ce réceptacle, improprement appelé *fruit*, qui, après sa fécondation (*sycone*), se renfle et est appelé *figue.*



Figuier : A, coupe d'une figue ; B, fruit séparé.

On connaît plus de 600 espèces de figuiers, habitant toutes les régions chaudes. Le figuier ordinaire (*figus Carica*), originaire de l'Orient, est acclimaté dans le midi de la France. On le multiplie par marcottes ou boutures.

Le *figuier des pagodes* et le *figuier des banians* sont remarquables par leurs racines aériennes, qui se fixent au sol et constituent autant de piliers capables de soutenir les grosses branches horizontales. L'un et l'autre fournissent une gomme laque, qu'on utilise pour la fabrication des vernis et des cires à cacheter.

Le latex du *ficus elastica*, vulgairement « caoutchouc », plante d'appartement, contient du caoutchouc.

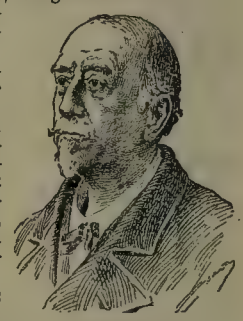

Louis Figuier.

Figuier [*ghi-é*] (Guillaume-*Louis*), vulgarisateur français, né à Montpellier, m. à Paris (1819-1894) ; auteur de nombreux ouvrages de science vulgarisée (*les Merveilles de la science, les Nouvelles conquêtes de la science*, etc.), et d'une utile publication périodique : *l'Année scientifique et industrielle.*

Figuig [*ghu-igh*], oasis du Sahara marocain, près de l'oued Zousfana ; 15.000 h., en plusieurs villages fortifiés (ksour), dont le principal, Zenaga, fut bombardé par les Français en juin 1903. Belles palmeraies.

figulin, e adj. (lat. *figulinus*). Relatif à la poterie. Qui sert à faire des poteries : *argile figuline.*

figuline n. f. (lat. *figulina*). Vase en terre cuite. *Rustiques figulines*, poteries émaillées offrant des figures d'animaux en relief : *les rustiques figulines de Bernard Palissy.*

figurabilité n. f. Propriété qu'ont tous les corps d'avoir ou de recevoir une figure.

figurable adj. Qui peut être figuré.

figurant [*ran*], **e** n. Personnage accessoire, et généralement muet, dans une pièce de théâtre ou dans un ballet. *Fig.* Personne dont le rôle est tout décoratif.

figuratif, ive adj. Qui est la représentation, le symbole de quelque chose. *Ecriture figurative*, écriture qui imite la figure même des objets qu'elle veut distinguer. N. f. *Gram.* Lettre, syllabe qui caractérise un cas, un temps, un mode, etc.

figuration [*si-on*] n. f. Action de figurer une chose sous une forme visible. Ensemble des figurants d'un théâtre.

figurativement [*man*] adv. D'une manière figurative. (Peu us.)

figure n. f. (lat. *figura*). Forme extérieure et visible : *ne conserver que la figure d'homme.* Visage humain : *une jolie figure.* Air, mine, contenance, rôle : *faire figure, bonne figure dans le monde.*

Chacun fait ici-bas la figure qu'il peut.
MOLIÈRE.

Personnalité remarquable : *les grandes figures du XIXe siècle.* Représentation artistique de l'homme : *peintre qui ne sait pas faire la figure.* Symbole : *l'agneau pascal était une figure de l'eucharistie. Faire triste figure*, avoir la mine sombre, et au *fig.*, jouer un piètre rôle. *Figure de papier mâché*, pâle et fatiguée. *Figure comme le cul d'un pauvre homme*, figure grosse et rouge. *Chevalier de la Triste Figure*, titre que prend don Quichotte. *Géom.* Ensemble de points, lignes, surfaces. *Gram.* Modification de l'emploi, de la signification des mots qui donne plus de grâce et de vivacité au discours. *Chorégr.* Différentes lignes qu'on décrit en dansant. *Jeu.* Carte sur laquelle est représenté un personnage.

— ENCYCL. *Rhét.* Les figures se rapportent aux mots ou aux pensées. — I. Parmi les *figures de mots*, on distingue : 1° les *figures de diction*, qui se rapportent aux changements matériels que subissent les lettres dont les mots se composent (prothèse, épenthèse, paragoge, aphérèse, syncope, apocope, métathèse, diérèse, synérèse, crase, etc.) ; 2° les *figures de construction*, qui ont rapport à la construction grammaticale (ellipse, zeugma, synthèse ou syllepse, hyperbate ou inversion, conjonction, disjonction, pléonasme, imitation, attraction, répétition, opposition, etc.) ; 3° les *tropes*, qui ont rapport au changement de signification des mots (métaphore, allégorie, allusion, ironie, sarcasme, catachrèse, hypallage, synecdoque, métonymie, euphémisme, antonomase, métalepse, antiphrase, etc.). — II. Les *figures de pensée* consistent en certains tours de pensée indépendants de l'expression : l'antithèse, l'apostrophe, l'exclamation, l'épiphonème, l'interrogation, la subjection, la communication, l'énumération, la conversion, la gradation, la suspension, la

réticence, l'interruption, l'obsécration, la périphrase, l'hyperbole, la litote, l'exténuation, la prétérition, la prosopopée, l'hypotypose, etc.

figuré, e adj. Représenté par des signes, par des figures : *l'écriture n'est qu'une parole déguisée. Monuments figurés*, ceux où sont représentés en sculpture ou en dessin des hommes, des animaux, etc. Symbolisé, représenté allégoriquement : *la patience est souvent figurée par l'indolence.* Se dit d'un mot détourné du sens propre ; du style, du discours, du langage dans lequel il entre des figures de mots ou de pensées : *la lecture nourrit l'esprit* (sens figuré) ; *le pain nourrit le corps* (sens propre) ; *le style de la Bible est un style figuré. Chorégr. Danse figurée*, celle qui est composée d'un certain nombre de figures. *Blas.* Se dit de tout meuble sur lequel on voit une figure humaine. *Ferment figuré*, ferment organique, microbe, bactérie, etc. N. m. Sens, style, langage figuré, métaphorique : *le propre et le figuré ; le figuré s'emploie souvent pour adoucir une idée dont l'expression propre serait choquante ou trop dure.*

figurément [*man*] adv. D'une manière figurée : *parler figurément.*

figurer [*ré*] v. a. (lat. *figurare*). Représenter par la peinture, la sculpture, le dessin, etc. Représenter allégoriquement : *Prud'hon a figuré la Justice poursuivant le Crime.* Représenter par un signe allégorique : *figurer sur une carte les évêchés par une croix.* V. n. Faire figure : *figurer à la cour.* Se trouver dans : *figurer sur une liste.* Faire le métier de figurant. **Se figurer** v. pr. S'imaginer, croire.

figurine n. f. Figure très petite en terre cuite, en bronze, en argent, etc. : *figurine de Tanagra.*

figurisme [*ris-me*] n. m. Opinion de ceux qui regardent l'Ancien Testament comme la figure du Nouveau.

figuriste [*ris-te*] n. m. Mouleur de figures en plâtre. *Théol.* Partisan du figurisme.

fil n. m. (lat. *filum*). Petit brin long et menu de matières textiles (chanvre, lin, soie, etc). Métal étiré en brin long et mince : *fil de cuivre.* Veine, dans certaines pierres. Tranchant d'un instrument : *le fil d'un rasoir. Avoir le fil*, être bien aiguisé, et, au *fig.*, être fin, rusé. *Passer au fil de l'épée*, tuer à l'arme blanche, égorger. Cordon servant à faire mouvoir les marionnettes. *Fig.* Moyen secret d'action : *tenir tous les fils d'une conspiration. Fil d'archal*, v. ARCHAL. *Fil à plomb*, morceau de métal suspendu à un fil, pour mettre un ouvrage d'aplomb. *Fig.* Suite, liaison : *perdre le fil de son discours, de ses idées.* Cours : *le fil de la rivière, de la vie. Donner du fil à retordre*, susciter des embarras. *De fil en aiguille*, de propos en propos. *Ne tenir qu'à un fil*, se dit d'une chose dont la durée, le succès dépend de la moindre des choses. *Finesse, malice cousue de fil blanc*, à laquelle personne ne peut se laisser prendre, tant on voit bien le piège. *Pop. N'avoir plus de fil sur la bobine*, être chauve. *N'avoir pas inventé le fil à couper le beurre*, n'être pas malin. *Droit fil*, sens des fils d'une étoffe. Adverbialem. Dans le sens des fils d'une étoffe. *Fig.* Directement, sans détour. *Fils de la Vierge*, v. la partie encycl.


Fil à plomb.

— ENCYCL. *Filat.* Les fils de laine, de coton, de lin, de chanvre ou de soie résultent du groupement de filaments tordus ensemble. Ils servent au tissage ou à la couture. Dans le premier cas, on les divise en *fils de trame* ou *floches*, peu tordus, et en *fils de chaîne*, très tordus et très résistants. Aux fils de trame on donne souvent une torsion un peu plus forte ; ils s'appellent alors *fils demi-chaîne.* Pour augmenter la résistance de la chaîne, on tord deux fils ensemble : on a alors les *fils retors*, les autres étant les *fils simples.* Les fils de couture se divisent en *fils câblés* et *fils moulinés ;* ces derniers s'utilisent surtout en passementerie.

Les fils de soie, obtenus par simple réunion des fils de cocon, sont dits *fils grèges ;* après retordage d'un certain nombre d'entre eux, ils deviennent les *organsins*, *trames* ou *poils*, suivant leur torsion plus ou moins considérable.

— *Métall.* Les fils métalliques usuels de l'industrie sont ceux de *fer*, d'*acier*, de *cuivre* de *laiton* de *plomb*, de *magnésium*, de *fer galvanisé*, de *tungstène* et de *métaux précieux*, *or*, *argent*, *platine.* On les obtient dans des usines dites *tireries* ou *tréfileries* ; jadis les tréfileries de métaux précieux portaient le nom d'*argues.*

Les fils de *fer* sont *gros* ou *fins.* Les premiers servent à faire des clous, des grillages, des ressorts, des ronces artificielles (*fer barbelé*), etc. ; les seconds s'utilisent pour fabriquer des peignes de tissage, de cardage, pour la confection des fleurs artificielles, pour la couture des livres.

Les fils d'*acier* s'emploient pour la fabrication des aiguilles, des ressorts, des cordes pour instruments de musique, etc.

Les fils de *cuivre* et *laiton* servent à faire des épingles, des clous de tapissier, des toiles métalliques, des cables électriques, etc.

Les fils de *fer galvanisé*, c'est-à-dire recouverts de zinc, remplacent, dans beaucoup de cas, les fils de cuivre ou de laiton.

Les fils de *plomb* sont employés comme fusibles dans les installations électriques.

Les fils de *tungstène* et de *tantale* sont utilisés pour réaliser les filaments des lampes électriques à incandescence.

Les fils de *magnésium* s'emploient pour produire des éclairages photogéniques.

Les fils de *platine* servent dans la fabrication des appareils de laboratoire, dans le montage des pièces de joaillerie ; quant aux fils d'*or* et d'*argent*, en alliages massifs, ils servent à la fabrication des bijoux, des filigranes, mais, le plus souvent, sous forme de fils de cuivre ou de métal blanc dorés ou argentés, on les utilise pour la broderie et la passementerie.

— *Fils de la Vierge* ou *fils Notre-Dame.* On nomme ainsi des fils soyeux émis par certaines araignées qui ne font pas de nid et que le vent emporte au loin, souvent avec la bestiole elle même. En général, les araignées qui émettent ces fils en dardent tout un faisceau dans la direction du vent, dans l'intention de se faire transporter au loin ; le vent désagrège le frêle réseau, et les fils désunis se dispersent. L'appellation populaire du phénomène a sa source dans cette poétique fictionque ces fils soyeux sont échappés au fuseau de Marie. (On dit aussi FILANDRE.)

filable adj. Qui peut être filé : *matières filables.*

filadière n. f. Petite embarcation à fond plat, pointue de l'avant et de l'arrière, en forme de navette, en usage sur certaines rivières du Nord et de la Garonne.

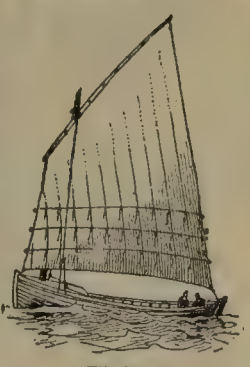
Filadière.

filage n. m. Action ou manière de filer. Substitution frauduleuse d'une carte à l'autre. *Filage de l'huile*, opération consistant à répandre de l'huile sur la mer, dans le but de calmer la violence des vagues.

filagor n. m. ou **filagore** n. f. Ficelle dont se servent les artificiers pour former la gorge des cartouches.

Filain, comm. du dép. de l'Aisne, arr. et à 21 kil. de Soissons, au-dessus de l'Ailette ; 176 h. en 1911. Prise le 26 octobre 1917 par les soldats du 11e corps (général de Maud'huy) au cours de la bataille de la Malmaison. Entièrement détruite.

filaire [*lè-re*] n. f. ou m. Genre de vers nématodes, comprenant des animaux longs et fins comme des fils, qui sont parasites de divers vertébrés. (V. FILARIOSE.)

— ENCYCL. Les filaires vivent ordinairement dans le tissu conjonctif et sous la peau. On en connaît de nombreuses espèces, dont beaucoup attaquent l'homme, surtout dans les pays chauds. La maladie provoquée par ces vers est dite *filariose.* La *filaire de Médine*, *ver de Guinée*, ou *dragonneau*, est très commune en Afrique ; elle atteint 8 centimètres de long. La pénétration de ce ver a lieu par la piqûre des moustiques.

filali n. m. Cuir jaune ou rouge de l'Afrique septentrionale et centrale. Objet fabriqué avec ce cuir. Fil d'or ou d'argent qui sert à le broder.

filament [*man*] n. m. (lat. *filamentum*). Petite fibre des muscles, des nerfs, des plantes. *Electr.* Dans les ampoules électriques, fil fin conducteur, rendu incandescent par le passage du courant.

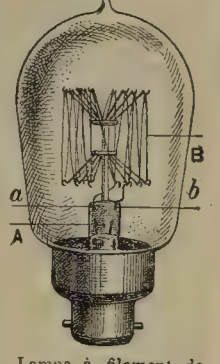

Lampe à filament de tantale : A, porte-fil ; B, filament ; *a*, *b*, extrémités du filament.

— ENCYCL. *Electr.* Le filament est constitué par un fil conducteur extrêmement fin, monté sur un support isolant au sein d'une ampoule de verre vide d'air ou contenant un gaz inerte. Echauffé par le courant, il devient lumineux ; comme le meilleur rendement s'obtient en portant ce filament à la plus haute température possible, on doit le préparer avec les substances les plus réfractaires ; d'abord en charbon, on le constitue aujourd'hui presque exclusivement de tantale, et surtout de tungstène (filament métallique).

filamenteux, euse [*man-teû, eu-ze*] adj. Qui a des filaments : *plante, viande filamenteuse.*

filandière n. f. Femme dont le métier est de filer. Adjectiv. : *les sœurs filandières*, les Parques.

filandre n. f. (de *filer*). Fibrille menue et longue, qui se trouve dans une viande coriace. Autre nom du *fil de la Vierge* (v. FIL). Herbe marine qui s'attache à la carène des vaisseaux. Veine plus tendre dans le marbre. Défaut dans le verre, qui présente comme des filaments dans la masse. Ver que l'on rencontre dans le gésier, le foie ou les poumons des oiseaux de vol.

filandreux, euse [*dreû, eu-ze*] adj. Rempli de filandres : *viande filandreuse. Fig.* Enchevêtré, confus et long : *discours, orateur filandreux.*

Filangieri (Gaetano), publiciste et jurisconsulte italien, de l'école des *physiocrates*, né et m. à Naples (1752-1788).

Filangieri (Charles), prince de Satriano, général et homme politique napolitain, fils du précédent, né à Naples, m. à Portici (1783-1867), vice-roi de Sicile en 1849 et premier ministre en 1859.

filant [*lan*], **e** adj. Qui file sans se diviser en gouttes : *liquide filant. Etoile filante*, v. ÉTOILE.

filanzane n. m. Sorte de chaise légère, suspendue à deux barres que soutiennent sur leurs épaules quatre porteurs, et qui sert au transport des voyageurs, surtout à Madagascar.


Filanzane.

filardeau [*dô*] n. m. Jeune brochet. Jeune arbre droit et élancé.

filardeux, euse [*deû, eu-ze*] adj. Se dit des pierres qui ont des veines de matière plus tendre.

filaret [*rè*] n. m. (ital. *filaretto*). Tasseau soutenant la pavesade, à bord des galères.

Filarete (Antonio DI PIETRO AVERULINO, dit aussi **Antonio di Firenze**, et surnommé), architecte, peintre et sculpteur italien, né à Florence en 1414.

filariose [*ô-ze*] n. f. Maladie des pays chauds, produite par les filaires (v. ce mot).

— ENCYCL. Le terme de *filariose* doit être réservé aux accidents dus aux filaires dont les embryons vivent dans le sang. Ces accidents, qui sont la conséquence de l'obstruction des vaisseaux lymphatiques par les animaux en question, ont comme type l'éléphantiasis des Arabes. La filariose due à la filaire de Médine porte scientifiquement le nom de *dracunculose.* Le premier symptôme qui annonce la présence des filaires est une démangeaison désagréable sur une partie du corps, avec sensation de reptation sous la peau, puis formation d'une tumeur analogue au furoncle. Chez certains individus, ce ver reste plusieurs mois sans manifester sa présence par aucune incommodité ; chez d'autres, au contraire, le dépérissement est rapide. Lorsque le ver veut sortir, une suppuration s'établit ; on tâche généralement d'extraire la filaire en l'enroulant autour d'un morceau de bois. Le moyen le plus sûr est l'incision, qui débarrasse l'organisme d'une cause de souffrance et d'irritation.

filasse [*la-se*] n. f. (de *fil*). Amas de filaments tirés de l'écorce du chanvre, du lin, du jute, etc. *Fam.* Viande filandreuse et coriace. *Cheveux de filasse*, cheveux emmêlés ou d'un jaune pâle, comme la filasse.

filassier [*la-si-é*], **ère** adj. et n. Qui façonne la filasse : *ouvrier filassier.*

filateur n. m. Qui exploite une filature.

filatier [*ti-é*], **ère** n. Celui, celle qui vend du fil.

filatrice n. f. (ital. *filaticcio*). Etoffe tramée de fils en fond, ou de fleuret.

filature n. f. (de *filer*). Etablissement où l'on file en grand la soie, le coton, la laine : *de nombreuses filatures existent dans le nord de la France.* Art de filer en grand. *Fig.* Action de filer un individu suspect. v. TISSAGE.

— ENCYCL. *Techn.* Industriellement, la filature se divise en deux classes : la filature de la laine, du lin, du chanvre, du coton, etc., et la filature de la soie des cocons.

La filature des textiles de la première classe comprend quatre opérations successives : 1° les *préparations du 1er degré*, au cours desquelles on *nettoie*, on *démêle*, on *bat*, on *carde* et on *peigne* ces textiles ; 2° les *préparations du 2e degré*, qui ont pour but de réunir les filaments et de les transformer en rubans continus ajoutés peu à peu les uns aux autres de façon à augmenter leur homogénéité et leur finesse, c'est-à-dire qu'on les *étire*, on les *double* et on les *passe au banc à broches* (machines défeutreuses, peigneuses, étireuses, retordeuses, doubleuses) ; 3° les *préparations du 3e degré* consistant à *filer* ces textiles au métier à filer en les transformant en fil parfait ; 4° enfin, les *préparations du 4e degré*, qui donnent à ce fil la forme dernière en le *dévidant* et en l'*empaquetant ;* il est alors devenu marchand. Certains fils sont soumis au *gazage*, c'est-à-dire qu'on les fait passer rapidement à proximité d'une flamme qui flambe toutes les aspérités. V. TISSAGE.

La filature de la soie de cocons a pour objet de réunir un certain nombre de fils simples en un seul, de les *filer* ou mieux les *dévider*, afin d'avoir un fil plus gros, plus solide, mais non retors, appelé *fil grège* ou *écru.* On *mouline* ensuite ce fil en le *retordant*, puis on le fait bouillir pour dissoudre la gomme qui l'imprègne et le rendre apte à absorber et retenir les matières tinctoriales.

Enfin, on transforme en fil utilisable les déchets ou *bourres* de soie en leur faisant subir des opérations analogues à celles de la laine, du coton, du lin, etc.

file n. f. (de *filer*). Rangée de personnes ou de choses placées les unes derrière les autres : *une file de voitures. Chef de file*, qui est le premier d'une file. *Par file à droite, par file à gauche*, commandements de marcher à droite ou à gauche, dans le sens des files. *Feu de file*, feu d'une troupe qui tire par file et sans interruption. *Fam. S'embrouiller dans les feux de file*, se déconcerter. *Ligne de file*, ordre tactique que prennent des navires les uns derrière les autres. *Prendre la file*, placer sa voiture à la suite des autres. Loc. adv. : *A la file*, l'un après l'autre. *En* ou *à la file indienne*, immédiatement l'un derrière l'autre, comme font les Indiens d'Amérique lorsqu'ils marchent dans le « sentier de la guerre ».

filé n. m. Fil simple ou retors, destiné au tissage. Fil d'or ou d'argent passé à la filière, et dont on entoure parfois un fil de soie ou de lin.

filement [*man*] n. m. Action de filer. (Peu us.)

filer [*lé*] v. a. (lat. *filare*). Mettre en fil : *les anciennes matrones romaines s'honoraient de filer la laine.* Se dit des insectes qui sécrètent des fils de leur corps : *l'araignée file sa toile.* Suivre à distance en épiant et sans se laisser voir : *filer un voleur.* Se débarrasser adroitement de : *filer une fausse pièce, une basse carte. Filer la carte*, faire subtilement disparaître une carte pour en donner ou s'en donner une autre. *Filer les cartes*, les découvrir lentement. *Théât. Filer une scène*, la développer progressivement. *Musiq. Filer un son*, l'enfler insensiblement et le diminuer de même. *Corde filée*, corde de lutherie entourée d'un fil d'archal. *Filer ses jours*, passer sa vie. *Mar. Filer un câble, une amarre*, etc., les laisser glisser. *Filer un nœud, deux nœuds, trois nœuds*, etc., marcher à la vitesse de un, deux, trois, etc., nœuds. *Fam. Filer son câble*, mourir. *Filer son nœud*, se sauver. *Fig. Filer des jours d'or et de soie*, mener une vie douce et heureuse. V. n. Couler lentement, comme de l'huile : *ce vin file.* Avoir une flamme qui s'allonge et fume : *lampe qui file. Fam.* Aller rapidement, s'en aller : *le temps file. Fig. Filer doux*, céder par la crainte.

filerie [*rî*] n. f. Lieu où l'on file les matières textiles.

filet [*lè*] n. m. (dimin. de *fil*). Petit fil, fil très délié. Rets à mailles, ouvrage fait de fils entre-croisés pour prendre les oiseaux, les poissons : *tendre, jeter un filet.* Petit réseau pour retenir les cheveux. Réseau de cordages qui emprisonne l'enveloppe d'un ballon sphérique, et qui supporte la nacelle. *Fig.* Piège, embûche : *les filets d'une coquette. Brod.* Sorte de tissu à mailles, que l'on fabrique soit à la main, soit à la mécanique. *Bot.* Partie déliée de l'étamine d'une fleur. (V. la planche PLANTE.) *Anat.* Dernière ramification nerveuse. *Bouch.* Partie charnue qu'on lève sur l'épine du dos du bœuf, du chevreuil, etc. *Faux filet*, partie moins estimée qui est levée le long de l'échine du bœuf. Très petite membrane sous la langue : *couper le filet. Techn.* Saillie en spirale d'une vis. Ornement long et délié, en architecture, en menuiserie, etc. *Blas.* Cotice réduite de largeur. *Impr.* Trait qui a diverses formes et divers usages. *Fig.* Liquide peu abondant, mais coulant continûment : *filet d'eau.* Emission peu abondante : *filet de voix.* Très petite quantité : *filet de vinaigre.*

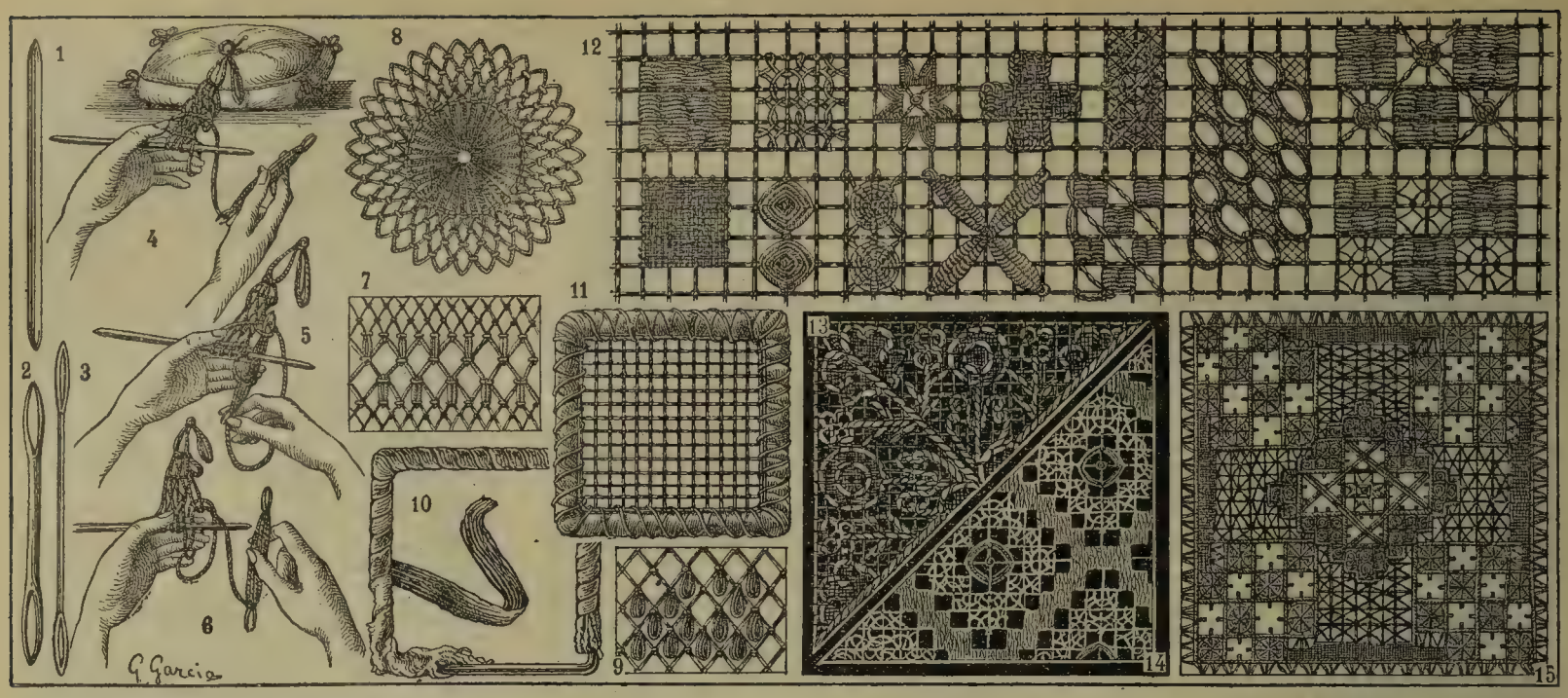

Filet (*broderie*) : 1. Moule ; 2. Navette ; 3. Navette en acier ; 4, 5, 6. Positions successives des mains ; 7. Mailles augmentées ou diminuées ; 8. Rosace ; 9. Mouches bouclées ; 10. Cadre métallique pour le filet brodé ; 11. Montage du filet ; 12. Principaux points de remplissage (*points de reprise, de toile, d'esprit simple et entre-croisé, de bride, de cordonnet, de surjet, de feston, roues, losanges, feuilles,* etc.) ; 13. Filet Richelieu ; 14. Fond brodé de points divers ; 15. Filet coupé.

— Encycl. *Pêch.* Les filets employés à la pêche sont variés de forme : épervier, verveux, senne, échiquier, carrelet, guideau, tramail, araignée, etc. ; ce sont les plus connus. On trouvera d'ailleurs chacun d'eux à son ordre alphabétique ; mais il convient d'ajouter ici que les filets, quels qu'ils soient, doivent avoir

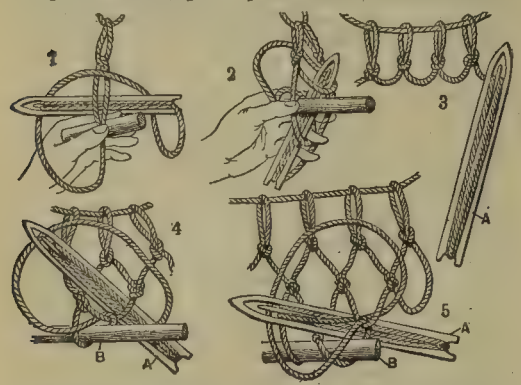

Filets (*pêche*) : 1. Filet au pouce ; 2. Filet au petit doigt ; 3. Première rangée de pigeons ; 4. Mailles sur le pouce de haut en bas ; 5. Mailles sur le pouce de bas en haut. A, navette ; B, bâton sur lequel se placent les mailles.

des mailles dont les dimensions minima sont les suivantes : 1° pour le saumon, 40 millimètres ; 2° pour les grandes espèces autres que le saumon et pour l'écrevisse, 27 millimètres ; 3° pour les petites espèces (goujons, vairons, ablettes, etc.), 10 millimètres. Pour conserver les filets sans avoir recours au tannage ordinaire, il suffit de faire dissoudre 500 gr. de *cachou-tanin*, concassé dans 15 litres d'eau bouillante, et de plonger les filets dans cette dissolution. On les y laisse tremper pendant *quatre heures ;* on les retire, et on les laisse égoutter et sécher à l'air libre.

— *Brod.* Pour la fabrication du filet à la main, on emploie deux outils : l'un, le plus essentiel, est la navette, sur toute la longueur de laquelle on dévide le fil qui se trouve maintenu en place par une languette ; le second outil consiste en un bâton, cylindrique la plupart du temps, quelquefois parallélépipédique et qui sert de moule suivant ses dimensions en épaisseur pour la taille que doivent avoir les mailles. On fait le filet en attachant chaque maille exécutée au moyen de nœuds particuliers désignés sous le nom de *nœud sur le pouce* ou de *nœud sur le petit doigt.* On brode ensuite le filet pour obtenir ce qu'on appelle la *dentelle filet.*

— *Art culin. Filet de bœuf nature.* On doit le piquer très superficiellement, le cuire quinze minutes par 500 grammes de viande ; ne jamais le saler avant ni pendant la cuisson, mais après le débrochage.

Filet grillé. Couper des tranches de 2 centimètres d'épaisseur ; mettre sur le gril, à feu vif ; ne retourner qu'une fois. Sitôt que le sang filtre par-dessus, on retire, on sale, et l'on sert sur un lit de cresson ou de pommes de terre frites.

Filet de bœuf à la Renaissance. Le filet Renaissance se met à la broche et se traite comme le filet ordinaire, mais s'entoure d'une garniture compliquée, comprenant : fonds d'artichauts garnis, navets nouveaux, carottes nouvelles, petits pois fins cuits à l'anglaise, haricots verts, bouquets de choux-fleurs ; on arrose avec du jus du filet, auquel on a ajouté du beurre frais et un verre de madère. Le reste du jus est servi dans la saucière.

Filets de chevreuil. Enlever chaîne et peaux, détailler chaque filet en quatre parties égales, piquer de fins lardons, faire mariner dans une terrine, pendant douze heures, avec vinaigre, sel, poivre, oignons, échalotes, persil, thym, quelques grains de genièvre, quelques clous de girofle, du laurier. Au moment de cuire, on égoutte, et on met dans une casserole avec deux cuillerées de vin blanc, autant de glace de viande. La cuisson s'opère avec feu des sous et feu dessus, pendant une heure : ensuite, on fait réduire à glace. Sauce très poivrée. On peut entourer les filets de lames de truffes.

Filets de soles. Il faut choisir une ou deux jolies soles, de grosseur moyenne. On vide les soles par les ouïes, on enlève la peau du dos, et on détache les filets, qu'on étend sur un plat ; on y presse le jus d'un citron, on sale, on poivre ; on les trempe dans des jaunes d'œufs battus comme pour une omelette, puis dans du beurre fondu figé ; on les passe à la panure blanche, et on les fait frire à friture modérée jusqu'à ce qu'ils soient dorés blond. On les dresse alors en couronne, dans un plat très chaud, avec persil frit et tranches de citron.

filetage n. m. Action de fileter : *filetage des vis.* Braconnage exercé à l'aide de filets.

fileter [*té*] v. a. (Prend un *è* ouvert devant une syllabe muette : *je filète.*) Faire un filet de vis ou d'écrou. Faire passer dans les trous d'une filière. *Tour à fileter,* machine-outil pour faire les filets des vis.

filetier [*ti-é*] n. m. Ouvrier qui travaille à la fabrication du fil ou du filet.

filetoupier [*pi-é*] n. m. Batteur de chanvre.

fileur, euse [*eu-ze*] adj. et n. Ouvrier qui fait du fil avec une matière textile. Ouvrier qui dévide le cocon du ver à soie. Industriel qui dirige une filature. (Syn. de filateur.) Ouvrier qui imite par des peintures les joints ou le travail des pierres. *Fam. Fileur* ou *franc fileur,* personne prompte à se retirer d'un lieu où il y a embarras, péril.



La Fileuse (œuvre de Mathurin Moreau).

Fileuse (*la*), tableau de Courbet (Montpellier) ; — tableau de Millet (collection Chauchard, Louvre) ; — statue en bronze, par Mathurin Moreau (1859) ; jolie figure, élégante sans mignardise.

Fileuses (*les*), [*las Hilanderas*], un des chefs-d'œuvre de Vélasquez (Madrid) ; figures vivantes, clair-obscur merveilleux.

fileux [*leû*] n. m. *Mar.* Taquet servant à filer une manœuvre, ou à la retenir à volonté.

Filhol (Henri), naturaliste français, né à Toulouse, m. à Paris (1843-1902) ; on lui doit d'estimables travaux sur la paléontologie et sur la faune des grandes profondeurs océaniques, etc. Membre de l'Académie des sciences (1897).

filial, e, aux adj. Qui est du devoir du fils, de l'enfant : *Antigone est le type de l'amour filial.* N. f. Maison de commerce fondée par une maison mère.

filialement [*man*] adv. D'une manière filiale.

filialité n. f. Qualité de fils ou de fille. Qualité de filial.

filiation [*si-on*] n. f. (lat. *filiatio ;* de *filius,* fils). Descendance ; lien de parenté entre les parents et leurs enfants, lorsqu'on le considère dans la personne de ces derniers. *Fig.* Suite, liaison d'objets successifs résultant les uns des autres : *filiation des idées.*

— Encycl. *Dr.* Le lien qui unit les père et mère à l'enfant s'appelle *paternité* ou *maternité,* quand on le considère dans la personne du père ou de la mère ; *filiation,* quand on le considère dans la personne de l'enfant.

On distingue la filiation *légitime,* la filiation *naturelle* ou *illégitime,* la filiation *adoptive.*

L'enfant conçu pendant le mariage a pour père le mari. Cependant, la loi autorise le mari à exercer l'action en désaveu de paternité dans les cas d'impossibilité de cohabitation, de naissance précoce, etc., notamment lorsque l'enfant est né avant le 180e jour du mariage.

La filiation des enfants légitimes se prouve : 1° par les actes de naissance inscrits sur les registres de l'état civil ; 2° à défaut de ce titre, par la possession constante de l'état d'enfant légitime ; 3° par témoins.

La possession d'état s'établit par une réunion suffisante de faits qui indiquent le rapport de filiation et de parenté entre un individu et la famille à laquelle il prétend appartenir. Les principaux de ces faits sont : que l'individu a toujours porté le nom du père dont il prétend être le fils ; que le père l'a traité comme son enfant, et a pourvu, en cette qualité, à son éducation, à son entretien et à son établissement ; qu'il a été reconnu constamment pour tel dans la société ; qu'il a été reconnu pour tel dans la famille.

Filiation naturelle. V. enfant, légitimation, paternité.

Filiation adoptive. V. adoption.

Filicaia (Vincent de), poète italien, né et m. à Florence (1643-1707) ; célèbre surtout par ses poésies patriotiques ; auteur du sonnet fameux : *A l'Italie.*

filicifère adj. (du lat. *filix, icis,* fougère, et *ferre,* porter). *Minér.* Qui renferme des empreintes de fougères.

filicinées [*né*] n. f. pl. Classe de cryptogames vasculaires, qui renferme l'ordre des *fougères.* S. une *filicinée.*

filicique [*si-ke*] adj. m. *Chim.* Se dit d'un acide extrait de la fougère mâle.

filicite [*si-te*] n. f. *Minér.* Phosphate ferreux hydraté.

filière n. f. (de *fil*). Instrument d'acier destiné à étirer les fils mécaniques : *le cuivre se prête fort bien au travail de la filière.* Pièce d'acier pour fileter en vis. Ficelle qu'on attache au pied de l'oiseau de proie, tant qu'il n'est pas encore dressé. Pièce de sapin fixée sous un train de bois flotté pour soutenir les bois plus lourds. Instrument percé de trous pour mouler le vermicelle. Chacun des pores par lesquels certains insectes produisent leur fil. *Chir.* Plaque percée de trous calibrés et destinée à apprécier le diamètre des sondes employées pour le cathétérisme. *Mar.* Filin tendu horizontalement. *Fig.* Moyens d'élaboration successifs. Suite de formalités, d'épreuves, d'emplois à remplir avant d'arriver à un certain résultat : *passer par la filière administrative. Comm.* Ordre de livraison écrit, transmissible par voie d'endos.

— Encycl. *Comm.* La filière se transmet par endossement et ne comporte de transfert que lors de la liquidation spéciale dite *arrêt.* L'arrêt de filière se fait par des agents spéciaux (*filiéristes*), officiellement chargés de payer ou de recevoir des endosseurs les différences de cours de la marchandise vendue et achetée, et ainsi de suite jusqu'à l'arrêteur de la filière. Si le dernier acheteur ne donne pas d'endos et ne veut ou ne peut payer, le liquidateur, après un avertissement, fait vendre les marchandises à la bourse du lendemain, aux risques et périls et pour le compte de l'acheteur.

— *Techn.* Les filières destinées à former un filet de vis sur une tige métallique ou en bois sont *simples* ou *doubles.* Les premières se composent d'un écrou enchâssé dans une plaque d'acier munie de deux manches ; parfois, cet écrou est directement percé dans la plaque, qui est alors trempée dur. Dans les filières doubles, ce sont deux coussinets taraudés et fixés au centre d'un fût ou double levier. Ces coussinets se mouvant dans une rainure peuvent se rapprocher ou s'éloigner l'un de l'autre à l'aide

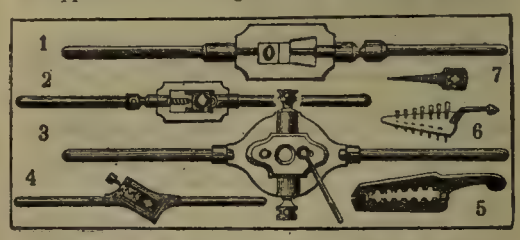

Filière : 1. A une vis ; 2. A gaz ; 3. A plaque trempée ; 4. Oblique ; 5. A pression ; 6. A truelle ; 7. De bec de gaz.

d'une vis de rappel. Les filières doubles anglaises ont trois coussinets. Quant aux filières à bois, les coussinets sont remplacés par une sorte de crochet en forme de V, montant ou descendant, tout en taillant le filet de vis.

filiériste [*ris-te*] n. m. *Comm.* Celui qui est chargé de la liquidation des filières.

filifère n. m. (du lat. *filum*, fil, et *ferre*, porter). Outil à enfiler les aiguilles.

filiforme adj. *Bot.* Mince, grêle, délié comme un fil. *Méd. Pouls filiforme*, pouls très faible.

filigrane n. m. (ital. *filigrana*). Ouvrage d'orfèvrerie à jour et en forme de filets déliés et soudés d'or, d'argent ou de verre. Fil de cuivre qui entoure la poignée des sabres et des épées. Empreinte faite sur le papier au moyen de fils de cuivre fixés sur la forme à fabriquer le papier et contournés de manière à figurer des dessins ou des lettres : *les filigranes des billets de banque.*


Filigrane (travail arabe).

— Encycl. Les plus anciens travaux d'orfèvrerie en filigrane venaient de l'Orient, où l'on excelle encore aujourd'hui à la fabrication de ces objets ; mais Gênes s'est acquis une juste renommée dans cette spécialité. Les objets en filigrane sont faits de fils d'or et d'argent enroulés, tressés et soudés sur une lame de métal, et rehaussés parfois, de loin en loin, de pierres précieuses et d'émaux. Depuis longtemps déjà, Paris possède d'adroites ouvrières qui tressent les fils précieux ou communs, et dont les travaux filigranés (fleurs, dentelles, etc.) sont d'une exécution remarquable.


Vase filigrané (XVIe siècle).

filigraner [*né*] v. a. Travailler en filigrane : *filigraner des bijoux.*

filigraniste [*nis-te*] adj. et n. Qui travaille en filigrane. (On dit aussi FILIGRANEUR, EUSE.)

filin n. m. (de *fil*). Nom générique de tous les cordages employés à bord.

filiole n. f. (du lat. *filiola*, petite fille). En Provence, petit canal d'irrigation.

filioque, mots latins signifiant *et du fils*, appartenant à la phrase du *Credo* catholique : « Je crois au Saint-Esprit..., qui procède du Père et du Fils. » Ils ne figurent pas dans le symbole du concile de Constantinople, et l'Eglise grecque schismatique les rejette de son *Credo*.


Filipendule : *a*, fleurs.

filipendule [*pan*] n. f. Espèce de spirée (*rosacées*), assez commune dans les environs de Paris, et qui doit son nom à ses gros tubercules suspendus à des racines filamenteuses. (On la cultive pour l'élégance de ses fleurs blanches et rougeâtres.)

Filipesco (Nicolas), homme d'Etat roumain, né et m. à Bucarest (1862-1916) ; un des principaux artisans de l'entrée en guerre de la Roumanie aux côtés des Alliés en août 1916.


Filipesco.

filite n. f. Sorte de poudre sans fumée.

fillage [*ll* mll.] n. m. Etat de fille. (Vx.)

fillasse [*ll* mll., *a-se*] n. f. *Pop.* Grosse fille (péjor.).

Fillassier [*la-si-e*] (Joseph-Jacques), moraliste et agronome français, né à Werwicq-Sud, m. à Clamart (1736-1799).

Fillastre ou **Filastre** (Guillaume), cardinal et archevêque d'Aix, né à La Suze (Sarthe), m. à Rome (1344-1428). Il a traduit la *Cosmogonie* de Ptolémée.

fillâtre [*ll* mll.] n. Fils ou fille issus d'un mariage antérieur.

fille [*fi, ll* mll., *e*] n. f. (lat. *filia*). Personne du sexe féminin, considérée par rapport aux parents : *Marie-Thérèse était la fille unique de l'empereur d'Autriche Charles VI.* Terme d'amitié : *ma fille.* Personne du sexe féminin non mariée : *rester fille. Grande fille*, jeune fille qui a commencé à avoir ses menstrues. Descendante : *une fille des Bourbons. Fig.* Objet du genre féminin, qui résulte d'un autre : *l'ingratitude est la fille du bienfait.* Personne de qualité attachée au service d'une reine, d'une princesse : *les filles de Catherine de Médicis.* Servante : *fille d'auberge.* Nom des membres d'un grand nombre de communautés de femmes. Femme de mauvaise conduite : *homme adonné au jeu et aux filles. Fille publique, de joie*, prostituée. *Fille de marbre*, femme sans cœur, qui ne feint d'aimer que par intérêt. *Fille repentie*, se disait des filles de mauvaise vie enfermées dans une maison de pénitence. *Fille mère*, femme non mariée qui a un enfant. *Les Filles de Mémoire, du Pinde*, les Muses. *Filles de France*, nom donné autrefois aux filles légitimes des rois de France. *Fille aînée des rois de France*, l'Université. *Fille aînée de l'Eglise*, la France. PROV. : **La plus belle fille du monde ne peut donner que ce qu'elle a,** nul ne saurait donner ce qu'il n'a pas. ALLUS. LITTÉR. : V. LECTURE, MOURIR et MUET.

Fille Elisa (*la*), roman d'Edmond de Goncourt (1878) : histoire d'une fille de mauvaise vie qui, dans un sursaut de pudeur, tue son amant, un soldat. Condamnée à la détention, elle meurt au bout de plusieurs années sans avoir prononcé une parole. De cette œuvre, qui est à la fois une protestation sociale, une peinture des mauvais lieux, et un spécimen du style artiste, Jean Ajalbert a tiré une pièce (1890).

Fille de Madame Angot (*la*), opérette en trois actes, paroles de Clairville, Siraudin et Victor Koning, musique de Ch. Lecocq (1872). La scène se passe sous le Directoire. Le perruquier Pomponnet réussit à se faire aimer de la fleuriste Clairette Angot, longtemps éprise du chansonnier Ange Pitou, qui n'a d'yeux que pour Mlle Lange, la fameuse comédienne. La musique est gaie, fine, et la plupart des airs sont devenus populaires (les couplets : *Très jolie, peu polie...* ; le chœur des conspirateurs ; les couplets : *Les soldats d'Augereau sont des hommes* ; la dispute *Ah ! c'est donc toi, madame Barras*, etc.).

Fille de Roland (*la*), drame en quatre actes, en vers, de Henri de Bornier ; sujet très dramatique et clairement conduit. Ganelon se cache sous le nom d'Amaury. Son fils Gérald se distingue par sa bravoure, se fait aimer de Berthe, la fille de Roland, et obtient sa main de Charlemagne, après avoir reconquis Durandal sur un Sarrasin. Mais il apprend alors qu'il est le fils du traître Ganelon et, renonçant à sa récompense, il quitte la cour avec son père. Ce drame renferme de beaux vers, d'allure presque cornélienne (1875). — Tragédie musicale en quatre actes, poème de P. Ferrier, musique de H. Rabaud, inspirée du drame de Bornier (1904).

Fille du passeur (*la*), tableau d'Emile Adam (Salon de 1883), au Luxembourg ; tableau dans la note rêveuse et mélancolique, qui est la caractéristique du talent d'Adam.

Fille du régiment (*la*), opéra-comique en deux actes, paroles de Bayard et de H. de Saint-Georges, musique de Donizetti (1840). L'action se passe dans le Tyrol, sous l'Empire : une enfant, Marie, a été trouvée sur un champ de bataille ; adoptée par les soldats du 21e, elle devient une gentille vivandière. Elle retrouve sa famille, et épouse un officier français. Partition pleine d'entrain et d'inspiration charmante. Citons : l'ouverture ; la scène des adieux : *Il faut partir* ; la tyrolienne : *Suppliant, à genoux* ; le *Salut à la France !* ; le chœur : *Chacun le sait, chacun le dit* ; la valse du second acte, etc.


La Fille du passeur, d'après E. Adam.

Fille du tambour-major (*la*), opérette bouffe en trois actes, paroles de Chivot et Duru (c'est un décalque adroit de *la Fille du régiment*) ; Offenbach a écrit une partition pleine de verve et de fantaisie. Parmi les morceaux bien venus, citons : la valse de l'ouverture, les couplets du fruit défendu, la chanson de l'âne, les couplets du tailleur amoureux, etc.

Fille-Morte (la), lieudit de la forêt d'Argonne (dép. de la Meuse), dans le bois de Courte-Chausse, entre les deux ravins des Meurissons et de Courte-Chausse. Comme tous les autres points du même secteur, la Fille-Morte a été le théâtre de nombreuses et puissantes attaques allemandes en 1915 (les 7 août et 27 septembre surtout). C'est dans le même coin de l'Argonne que la lutte de mines a été poursuivie avec le plus d'activité en 1916.

Fille sauvage (*la*), pièce en six actes de Fr. de Curel (1902), qui, derrière l'aventure d'une jeune sauvagesse progressivement élevée à la civilisation et aboutissant finalement à une barbarie consciente, retrace l'histoire même de l'humanité.

filler [*ll* mll., *è*] n. m. Nom donné à une des matières qui entrent dans le ciment asphaltique, et que l'on obtient en broyant avec du sable certains minéraux : argile, marne, ciment, etc.

filles-Dieu n. f. pl. Nom donné autrefois aux religieuses hospitalières qui soignaient les malades dans les hôpitaux, fréquemment appelés *hôtels-Dieu.* (Le couvent des *filles-Dieu* de Paris fut fondé, près du clos Saint-Lazare, en 1226, par Guillaume III, évêque de Paris, qui voulut employer les filles repenties au service des malades.)

fillette [*ll* mll., *è-te*] n. f. Petite fille. *Pop.* Demi-bouteille. *Fillettes du roi*, nom donné aux lourdes chaînes dont Louis XI faisait charger les prisonniers politiques.

filleul, e [*ll* mll.] n. (du lat. *filiolus*, jeune fils). La personne qu'on a tenue sur les fonts baptismaux, par rapport au parrain et à la marraine. *Filleul de guerre*, pendant la Grande Guerre, militaire adopté par une femme, ou une jeune fille, dite *marraine de guerre.* (V. MARRAINE.)

Fillinges, comm. de la Haute-Savoie, arr. et à 31 kil. de Saint-Julien ; 1.430 h. Ch. de f. écon.

Fillmore (Millard), homme d'Etat américain, né à Summer Hill, m. à Buffalo (1800-1874). Il gouverna, comme président, les Etats-Unis, de 1850 à 1852.

Fillon [*ll* mll.] (la), née à Paris à la fin du XVIIe siècle, m. en Auvergne en 1727. Elle fut à la fois entremetteuse au profit de la Jeunesse dorée et *mouche* de la police et du cardinal Dubois. C'est elle qui avertit le Régent de la conspiration de Cellamare.

Fillon (Benjamin), archéologue français, né à Grues (Vendée), m. à Saint-Cyr-en-Talmondais (1819-1881).

fillot, otte [*ll* mll., *o, o-te*] n. *Pop.* Fils, fille ; filleul ou filleule.

film n. m. (m. angl. signifi. *pellicule*). Bande pelliculaire photographique en usage dans les appareils cinématographiques. Le scénario cinématographique lui-même : *un beau film. Tourner un film*, enregistrer une scène de cinéma.

— Encycl. Le film sur lequel s'enregistre les vues prises par l'appareil est formé d'un support transparent, souple, résistant, généralement en celluloïd portant une couche sensible photographique. Ce support ayant l'inconvénient d'être inflammable et de présenter ainsi de graves dangers, peut se remplacer par des préparations dérivées de l'acétate de cellulose, beaucoup moins combustibles.

filmer v. a. Enduire d'une pellicule protectrice de collodion ou de celluloïd ; *liège filmé.* Enregistrer sur le film cinématographique ; prendre un film : *une scène cinématographique n'est filmée parfois qu'après de nombreuses répétitions.*

filmeur n. m. Celui qui prépare ou enregistre un scénario cinématographique.

film-pack n. m. (mot angl., composé de *film*, et de *pack*, paquet). Petite boîte de carton léger, renfermant une douzaine de pellicules minces, rigides, et que, par un dispositif spécial, on escamote une à une, quand elles ont été impressionnées.


Filoche.

floche n. f. (de *fil*). Tissu, filet de corde, de soie ou de fil. Câble pour lever une meule de moulin. Epuisette en fer des corroyeurs.

flocher [*ché*] v. a. Faire le tissu appelé *filoche.*

filoir n. m. Machine à filer. Cylindre de bois placé à l'avant et à l'arrière d'un bateau servant à l'amarrage.

filon n. m. (de *fil*). Suite ininterrompue, d'une même matière, contenue entre des couches d'une nature différente : *exploiter un filon d'argent. Fig.* Veine, source : *exploiter le filon comique. Pop.* Bonne aubaine ; emploi agréable ; poste sans danger, etc. : *avoir le filon ; ce n'est pas le filon.*

— Encycl. Les filons résultent du remplissage, par des minéraux divers, des fractures de l'écorce terrestre dont la direction n'est en général pas éloignée de la verticale. Les parois d'un filon sont appelées *épontes ;* celle des deux parois qui est supérieure est le *toit ;* l'inférieure se nomme *mur.* Dans les terrains très disloqués, il arrive parfois que des filons différemment métallisés se croisent.

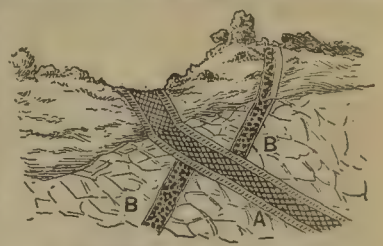
A. Filon croiseur ; B. Filon croisé.

On admet que le remplissage des filons est dû soit à l'injection (roches éruptives), soit à la sublimation, puis à la condensation de vapeurs minérales, soit au dépôt, par les eaux qui circulent dans les fractures, des parcelles minérales qu'elles recèlent.

Filon (Charles-Auguste-Désiré), historien français, né et m. à Paris (1800-1875). — Son fils, PIERRE-MARIE-AUGUSTIN, né à Paris, mort à Croydon (1841-1916), précepteur du prince impérial Louis, fils de Napoléon III, s'est distingué par des études critiques sur les littératures française et anglaise : *Histoire de la littérature anglaise ; Mérimée et ses amis ; l'Impératrice Eugénie ;* etc.

filonage n. m. (de *filer*). *Arg.* Recherche des pièces de monnaie tombées sur la voie publique, dans les ruisseaux, etc.

filonien, enne [*ni-in, è-ne*] adj. Qui forme et contient des filons.

filoselle [*zè-le*] n. f. (ital. *filosello*). Bourre de soie qui, mélangée avec du coton, sert à fabriquer des bas, des gants et divers articles de bonneterie.

filosité n. f. Maladie de la pomme de terre, caractérisée par une tendance des tubercules à développer des bourgeons qui s'allongent en touffes malingres et filiformes : *la filosité est un signe de dégénérescence.*

filotier, ère [*ti-é*] n. Marchand, marchande de fil au détail.

filotière n. f. *Archit.* Bordure d'un panneau de vitrail.

filou n. m. Voleur subtil, adroit fripon. Voleur au jeu. Adjectiv. *Le dieu filou*, Mercure.

filoutage n. m. Action de filouter.

filouter [*té*] v. a. Voler avec adresse : *filouter une montre, un mouchoir.* Tricher au jeu.

filouterie [*rî*] n. f. Action de filou ; vol subtil. Tricherie. Escroquerie.

fils [*fiss*] n. m. (lat. *filius*). Enfant mâle, par rapport à son père et à sa mère : *le fils aîné, dans l'ancien droit, jouissait de privilèges considérables.* Terme d'amitié : *mon fils.* Descendant : *les fils des Gaulois.* Homme considéré par rapport à son pays natal : *les fils de la France.* Individu considéré, par rapport aux influences qui l'ont formé : *les fils de la Révolution.* Religieux considérés par rapport au fondateur de l'ordre : *les fils de saint Benoît.* Effet considéré par rapport à sa cause (se dit des objets masculins) : *le désir est fils du besoin. Le fils de Dieu, de l'homme.* Jésus-Christ. *Fig. Fils d'Apollon*, les poètes. *Fils de Mars*, les guerriers, etc. *Beau fils*, jeune élégant. *Etre fils de son père*, avoir les qualités



FILTRES : 1. En papier joseph ; 2. Au sable et charbon ; 3. De table, au charbon ; 4. Chamberland, à une bougie ; 5. A vide, en grès ; 6. De ménage, sans pression 7, 8. Industriels ; 9. A pression (médecine et bactériologie) ; 10. Escargot ; 11. A coquilles (A, détail de ce dernier).

ou les vices de son père. *Fam. Le fils à papa*, je, moi. *Un fils à papa*, le fils d'un homme riche, influent, etc. *Etre fils de ses œuvres*, ne devoir qu'à soi-même sa fortune ou sa situation. *Fils de France*, enfants mâles des rois de France. ALLUS. LITT., v. DEMEURANT (au).

Fils puni (*le*), tableau de Greuze (Louvre). Cette composition fait suite à celle qui est connue sous le titre de *la Malédiction paternelle*. Le mauvais fils revient de l'armée au moment où son père, qui l'a maudit autrefois, vient d'expirer (1765). (V. p. 875.)

Fils de Giboyer (*le*), comédie sociale en cinq actes et en prose, par Émile Augier (1862), faisant suite aux *Effrontés*. Giboyer reste le forban de lettres qui vend sa plume au plus offrant. Son fils Maximilien, jeune homme plein d'honneur, est la revanche de son ignominie. Mise en scène de caractères qui sont à la fois des individus et des types.

Fils naturel (*le*), drame en cinq actes et en prose, de Diderot (1771) ; spécimen curieux du *drame bourgeois*, d'une sensiblerie déclamatoire. — Comédie en cinq actes et en prose, d'Alexandre Dumas fils (1858). Un riche désœuvré a abandonné une ouvrière qu'il a rendue mère. Plus tard, retrouvant son fils devenu célèbre, il veut le reconnaître, mais le jeune homme refuse et garde le nom de sa mère. Pièce nette, vigoureuse, d'une logique serrée et pressante.

Fils de l'Arétin (*le*), drame en quatre actes, en vers, de Henri de Bornier (1895). L'Arétin s'est converti, et a répudié ses œuvres libertines. Il ne vit que pour son fils Orfinio, qu'il a eu jadis de la courtisane Camille. Mais la vengeance d'un traître fait qu'un livre infâme de l'Arétin tombe entre les mains de son fils, et développe en lui les pires instincts. Orfinio va jusqu'à tenter de vendre sa cité à l'ennemi. Son père le tue d'un coup de poignard. Il est puni dans son fils pour le mal qu'il a fait autrefois. Cette fiction morale, mais nullement historique, ne manque ni de grandeur, ni d'émotion.

filterie [*rf*] n. f. Lieu où l'on fabrique et retord le fil de lin.

filtier [*ti-é*], **ère** n. Celui, celle qui fabrique et retord le fil de lin.

filtrage n. m. Action de filtrer.

— ENCYCL. *Hyg.* Au filtrage naturel que subissent les eaux pluviales avant de rejoindre les réservoirs souterrains qui donneront naissance aux sources et aux fontaines, il a fallu substituer, pour l'eau destinée à l'approvisionnement des villes, un filtrage artificiel. Les eaux captées, pour aussi pures qu'elles soient, peuvent véhiculer des microbes, dont il importe de les débarrasser complètement avant de les livrer à la consommation ; c'est ce à quoi l'on parvient en faisant usage de *filtres*. En général, l'eau destinée à l'alimentation des villes se filtre sur son parcours en passant par les galeries filtrantes, et achève de se purifier dans le réservoir d'où elle est distribuée. Le filtrage s'effectue sur des substances poreuses ou douées de propriétés absorbantes (charbon de bois, sable, pierre ponce, grès, amiante, sciure de bois, coton, laine, feutre, papier, etc.), qu'on lui fait traverser.

— *Techn.* Le filtrage des liqueurs, sirops, et des boissons ordinaires (vins, cidres, bières, etc.) a surtout pour but de les clarifier : on fait usage, selon le cas, de filtres en étoffe (chausses), en papier, ou de filtres-presses. V. FILTRE.

filtrant [*tran*], **e** adj. Qui sert à filtrer. *Biol. Virus filtrants*, microbes invisibles, capables de traverser certaines membranes filtrantes, qui sont, au contraire, imperméables aux microbes ordinaires.

filtrat [*tra*] n. m. Résultat d'une filtration. Liquide de filtre : *un filtrat de macération alcoolique*.

filtrateur n. m. Industriel qui procède au filtrage artificiel des eaux.

filtration [*si-on*] n. f. Passage d'un liquide à travers un filtre qui l'éclaircit. Action de passer, de filtrer à travers les terres, les roches, en parlant des eaux : *eaux de filtration*.

filtre n. m. (ital. *filtro*, apparenté avec *feutre*). Etoffe, cornet de papier non collé, pierre poreuse, charbon, ou appareil, à travers lesquels on passe un liquide qu'on veut purifier : *filtre Pasteur ; filtre Chamberland*.

— ENCYCL. *Techn.* Les filtres les plus simples (filtres en papier plissé) ont uniquement pour but de débarrasser certains liquides des parcelles solides qui les épaississent ; d'autres ajoutent à cette fonction de clarifier celle de retenir aussi les infiniment petits (bactéries de toute sorte) que l'eau surtout tient en suspension.

Les filtres se classent en *filtres domestiques* et *filtres industriels*. Parmi les premiers, citons les *fontaines filtrantes*, récipients cylindriques ou rectangulaires munis d'un double fond fait d'une plaque poreuse de grès. Souvent, une couche de charbon et sable recouvre cette plaque, ou s'intercale entre deux plaques. Avec le *filtre Ducoudun*, l'eau trouve un diaphragme muni d'un tampon d'étoupe ou de feutre recouvert d'une couche de charbon de bois. Le *filtre à bougie*, dit *filtre Chamberland*, système Pasteur, fonctionne sous pression. L'eau arrive de la colonne de distribution dans un espace annulaire étanche, et traverse en se filtrant les parois poreuses d'un cylindre creux intérieur en porcelaine. On utilise également des filtres constitués par une couche de charbon (charbon de bois ou os ou animal) enfermée entre deux toiles d'amiante, de terre d'infusoires ou de pâte de cellulose retenue entre des claies d'osier ou des tissus.

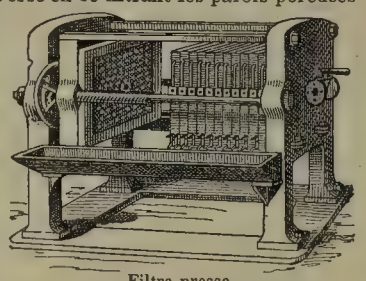
Filtre-presse.

Les *filtres industriels* sont établis, à plus grande échelle, sur les mêmes principes. Les *filtres-presses*, employés dans les sucreries, distilleries, cidreries, brasseries, fabriques de bougies stéariques, etc., ont une grande surface filtrante ; en principe, ils sont formés de récipients verticaux en tôle perforée garnie de toile. Le liquide est refoulé dans ces récipients par une pompe dite *monte-jus*. Pour séparer d'une matière solide une petite quantité de liquide, on emploie la presse hydraulique, ou encore l'essoreuse.

filtre n. m. V. PHILTRE.

filtrée [*tré*] n. f. Ce qui glisse, filtre à travers : *une filtrée de lumière*.

filtre-presse n. m. Appareil permettant de filtrer les liquides sous pression. Pl. des *filtres-presses*.

filtrer [*tré*] v. a. Passer un liquide par le filtre : *filtrer une décoction*. V. n. Passer à travers un filtre : *les sirops filtrent lentement*. Pénétrer à travers un corps quelconque : *l'eau filtre à travers les terres*. *Fig.* Passer subrepticement : *laisser filtrer une nouvelle*.

filtreur n. m. Celui qui est préposé au filtrage. Appareil qui filtre l'air, pour le débarrasser des poussières, l'épurer, etc.

filure n. f. Manière dont un objet est filé.

Fimbria (C. Flavius), général romain, partisan de Marius. Lieutenant du consul Valerius Flaccus en Asie, il se révolta contre lui et le tua. Puis il lutta contre Mithridate. Sylla le vainquit, et l'obligea à se tuer.

fimbriaire [*fin-bri-è-re*] n. f. Genre de vers intestinaux.

fimbrié, e [*fin*] adj. *Bot.* Se dit des organes à contours finement frangés.

fimbrille [*fin-bri, ll* mll., *e*] n. f. (du lat. *fimbria*, frange). *Bot.* Appendice filiforme, sur le réceptacle de certaines composées.

fimicole adj. (du lat. *fimus*, fumier, et *colere*, habiter). Qui vit dans le fumier : *larves fimicoles*.

fin n. f. (lat. *finis*). Bout, extrémité : *la fin d'un livre*. Terme, mort : *toucher à sa fin*. *Fin de siècle*, expression employée à la fin du XIXe siècle dans des sens très divers, mais qui, appliquée à une personne ou à une chose, impliquait surtout l'idée d'absence de préjugés, de décadence raffinée, etc. *Fin du monde*, destruction de la terre et du genre humain, qui, d'après l'Evangile, doit survenir à une époque indéterminée et être suivie d'un jugement général et public. But, destination : *en venir à ses fins*. *Prendre fin*, cesser. *Tirer à sa fin, être sur sa fin*, être sur le point de finir. *Faire une fin*, changer de vie ; se marier. *A bonne fin*, dans une intention louable. *Mener à bonne fin*, terminer heureusement. *Voir la fin de*, consommer entièrement. *Fin des fins, fin finale*, dernier terme. *En fin de compte*, en résumé, finalement. *Relig. Fins de l'homme, fins dernières*, ce qui doit arriver à l'homme à la fin de sa vie. *Dr. Fin de non-recevoir*, refus d'admettre une action judiciaire, sous prétexte que celui qui l'intente n'est pas fondé dans sa plainte. *A ces fins, à cette fin*, formule qui précède l'exposé des conclusions de la demande. *A telle fin que de raison*, dans le but de prévenir les divers résultats possibles, et d'y pourvoir. Loc. adv. *A la fin*, enfin, après tout ce temps. PROV. : **La fin justifie les moyens**, faux principe de morale, d'après lequel les actes seraient justifiés par leur but ou par leur résultat. **Qui veut la fin veut les moyens**, celui qui poursuit un résultat ne doit pas reculer devant les actes qui l'y amèneront. (V. FINIS CORONAT OPUS.) ALLUS. LITTÉR. :

Rien ne trouble sa fin ; c'est le soir d'un beau jour,

vers de La Fontaine, au début de *Philémon et Baucis*, et qui caractérise la mort du sage. **En toute chose, il faut considérer la fin**, moralité de la fable de La Fontaine *le Renard et le Bouc* (III, 5). C'est un conseil de ne pas s'engager dans une entreprise sans en prévoir l'issue. V. ATTENDRE. ANT. **Commencement, début, origine.**

Fin de Satan (*la*), poème posthume de V. Hugo (1886), où le poète raconte la chute de Satan, les guerres de Nemrod, la Passion du Christ.

Fins des biens et des maux (*Des*), traité philosophique de Cicéron, où il discute les doctrines morales des stoïciens et celles des partisans d'Epicure.

fin, fine adj. (du lat. *finire*, terminer). Délié et menu : *écriture, pluie fine*. Elancé : *taille fine*. Précieux par la qualité : *pierres fines*. *Fig.* Délicat au goût : *vin fin*. Subtil : *avoir le goût fin*. Pur : *or fin*. Spirituel, piquant : *physionomie fine*. Rusé, habile : *c'est un fin renard*. *Fines herbes*, herbes hachées menu pour servir d'assaisonnement (persil, cerfeuil, estragon, etc.). *Nez fin*, perspicacité. *Fin fond*, bout extrême. *Fin mot*, motif secret. *Partie fine*, partie de plaisir où se mêle quelque mystère galant. Substantiv. Personne rusée : *les fins et les simples*. N. m. Ce qu'il y a de fin : *prendre le fin des choses*. Linge fin : *blanchisseuse de fin*. *Le fin du fin, le fort et le fin*, ce qu'il y a de plus secret, de plus complet. Ecriture formée de petits caractères : *écrire en fin*. *Jouer au plus fin*, faire assaut de ruses. N. f. *Fam.* Fine champagne : *un verre de fine*. *Pop. La plus fine*, matière fécale. Adv. *Prendre une bille trop fin*, au jeu de billard, la toucher trop sur le côté. PROV. : **Fin contre fin ne vaut rien pour doublure**, il ne faut pas qu'une personne rusée s'associe à une personne aussi rusée qu'elle. ANT. **Gros, épais, grossier, sot, stupide.**

finage n. m. Etendue du territoire d'une commune. Autref., circonscription juridique.

finage n. m. (de *fin*). *Techn.* Opération qui précède l'affinage de la fonte, et qui a pour but de la purifier.

final, e, als adj. (lat. *finalis*). Qui finit, termine : *le tre finale d'un mot*. N. f. Dernière syllabe ou dernière lettre d'un mot. *Sport.* Epreuve décisive d'une lutte sportive. *Musiq.* Note principale qui détermine le ton d'un morceau, et par laquelle il doit finir. (En ce sens, on dit aussi TONIQUE adj. et n. f.)

finale n. m. (m. ital.). Morceau d'ensemble qui termine une symphonie, une sonate, un acte d'opéra : *le finale de* Lucie de Lammermoor.

— ENCYCL. Tous les actes d'opéra, s'ils se terminent par un morceau, ne se terminent pas par un finale, lequel doit présenter, au point de vue scénique, une importance et un caractère particuliers. C'est donc une scène capitale, à laquelle s'adapte une musique qui utilise toutes les ressources des voix et de l'orchestre. Le finale d'opéra a son origine dans les opéras bouffes italiens du XVIIIe siècle. Rossini surtout a donné à ses finales une ampleur et un éclat inconnus jusqu'à lui (*Guillaume Tell*). Le finale du dernier acte de *Fidelio* (Beethoven) est une page pleine à la fois de grandeur et de tendresse. Dans les symphonies, on donne le nom de *finale* au dernier mouvement ; dans le finale (avec chœurs) de la IXe Symphonie, Beethoven a atteint les sommets de l'art musical.

Finale dell' Emilia, v. d'Italie (Emilie, prov. de Modène) ; 13.000 h.

finalement [*man*] adv. A la fin, enfin. En définitive, en fin de compte.

finaliste n. m. *Philos.* Syn. de CAUSE-FINALISTE.

finalité n. f. Existence ou nature d'une cause finale.

— ENCYCL. Aristote est le premier qui ait donné à l'idée de finalité une expression philosophique. La finalité ou cause finale de chaque chose, c'est la perfection vers laquelle elle tend ; c'est, en d'autres termes, sa forme. La cause finale suprême est Dieu même, auquel est comme suspendu le monde. Admis par les stoïciens, nié par les épicuriens, le finalisme fut combattu par le mécanisme cartésien. Pour Kant, le principe de finalité est un principe régulateur de l'esprit, qui sert non à connaître des réalités, mais à inspirer des recherches. Les doctrines évolutionnistes ont paru s'opposer radicalement à la théorie des causes finales ; mais, si elles peuvent être exposées sans le secours de celles-ci, il faut reconnaître qu'il y a dans les êtres organisés, surtout dans les phénomènes d'adaptation, une sorte de finalité interne encore insuffisamment expliquée.

finance n. f. (du vx fr. *finer*, payer). Argent que l'on a (ne s'emploie plus dans ce sens qu'au pl.) : *ses finances sont en baisse*. Profession du financier : *entrer dans la finance*. Ensemble des financiers : *le monde de la finance*. *Ecriture de finance*, sorte



Le Fils puni (J.-B. Greuze), v. p. 874.



La Foi (Vouet), v. p. 895.



Femmes d'Alger dans leur appartement (E. Delacroix), v. p. 854.



La Fête au village (Téniers le Jeune), v. p. 864.



Bataille de Fleurus (Mauzaisse), v. p. 889.



Le Triomphe de Flore (Callet), v. p. 891.



La Fornarina (Raphaël), v. p. 905.

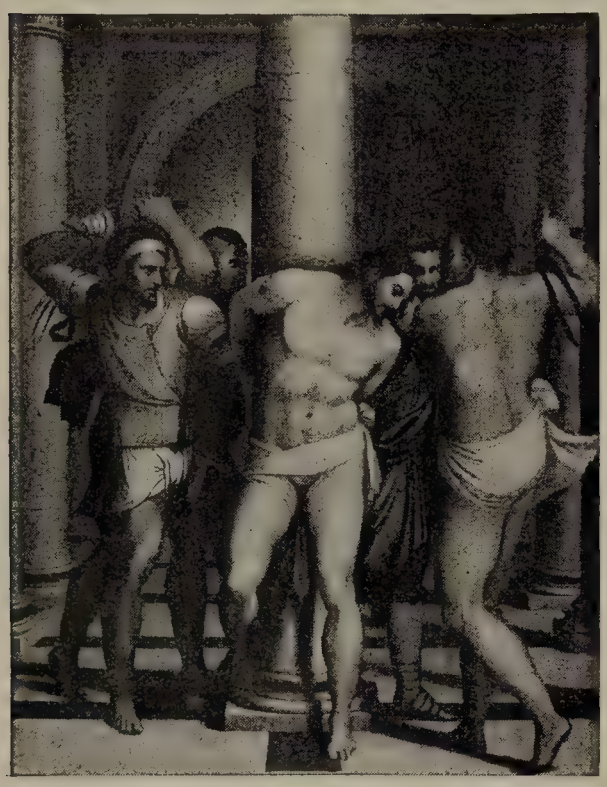

La Flagellation de Jésus (Venusti), v. p. 880.



Les Forges de Vulcain ou Apollon chez Vulcain (Velasquez), v. p. 903.



Bataille de Fontenoy (Horace Vernet), v. p. 900.

d'écriture ronde. Pl. Deniers publics ; revenus et dettes de l'Etat : *les finances publiques ; le ministère des finances.*

finances (*Ministère des*). Le ministère des finances, chargé de l'administration des recettes et des dépenses publiques, se divise en deux branches : 1° l'administration centrale ; 2° les régies ou administrations financières.

L'administration centrale comprend : le *cabinet du ministre ;* l'*inspection générale des finances*, chargée de contrôler et de vérifier sur place les divers services financiers ; la *direction du personnel et du matériel ;* la *direction du mouvement général des fonds*, qui assure la répartition régulière des fonds sur tous les points du territoire au moyen de comptes courants avec les comptables ou de transports de fonds, crée et négocie les valeurs du Trésor, surveille la circulation monétaire ; la *direction générale de la comptabilité publique*, qui donne des instructions à tous les comptables, prépare le budget, réunit les éléments du compte général annuel de l'administration des finances ; la *direction de la dette inscrite*, chargée du service des rentes sur l'Etat, perpétuelles et amortissables, des pensions et des cautionnements ; l'*agence judiciaire du Trésor public*, chargée des affaires contentieuses ; la *caisse centrale du Trésor public*, chargée du payement des dépenses publiques ; etc. — C'est aussi du ministère des finances que dépendent les administrations ou régies financières, savoir : contributions directes ; contributions indirectes ; enregistrement, domaine et timbre ; douanes ; manufactures de l'Etat ; monnaies et médailles.

On peut y rattacher également la *Caisse des dépôts et consignations*, dont le directeur général est nommé par décret, sur la proposition du ministre des finances, mais qui jouit d'une autonomie relative, et aussi le *Crédit foncier de France*, surveillé par les délégués du même ministre.

financer [*sé*] v. n. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il finança, nous finançons.*) *Fam.* Fournir de l'argent.

financiel, elle [*si-èl, è-le*] adj. Qui concerne les finances : *événements politiques et financiels.*

financier [*si-é*], **ère** adj. Qui est relatif aux finances : *système financier.* Qui concerne les gens de finance : *l'aristocratie financière.* N. m. Celui qui spécule sur l'argent, et fait des opérations importantes. Celui qui s'entend à l'administration des finances publiques : *Necker fut un habile financier. Théât.* Emploi de comédie qui comprend les gens riches et les divers rôles où il faut montrer une rondeur franche et vive. N. f. *Cuis.* Nom donné à une façon d'apprêter certains mets au moyen d'ingrédients recherchés.

— Encycl. *Art culin.* La *financière* ou *sauce financière* s'obtient en mettant dans une casserole du beurre, quelques morceaux de jambon maigre, une cuillerée de farine. On fait prendre couleur ; on mouille avec bouillon et vin blanc sec (par moitié) ; on ajoute des champignons, sel, poivre, un peu de thym et de laurier, et on laisse réduire. Après quoi l'on enlève le laurier, le thym, et l'on ajoute dans la sauce ris de veau, crêtes et rognons de coq, quenelles de volailles, etc.

financièrement [*man*] adv. En matière de finances ; au point de vue des financiers.

finasser [*na-sé*] v. n. *Fam.* User de subterfuges, de mauvaises finesses.

finasserie [*na-se-rî*] n. f. *Fam.* Mauvaise finesse : *les finasseries d'un plaideur retors.*

finasseur, euse [*na-seur, eu-ze*] ou **finassier** [*na-si-é*], **ère** n. *Fam.* Qui use de subterfuges, de petites finesses.

finâtre n. f. Soie de mauvaise qualité.

finaud [*nô*], **e** adj. et n. Fin, rusé dans les petites choses : *paysan finaud.*

finauderie [*nô-de-rî*] n. f. Petite finesse, action de finaud.

fincelle [*sè-le*] n. f. Ralingue qui porte la tête d'un filet de pêche.

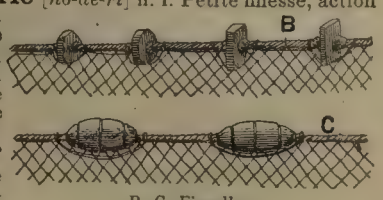

B, C, Fincelles.

fine (par ma), sorte de juron anodin en usage chez les paysans et qui équivaut à *par ma foi.*

Fine (Oronce), mathématicien et cosmographe français, né à Briançon, m. à Paris (1494-1555). Il professa avec grand éclat au Collège Royal, et exécuta pour le cardinal de Lorraine, en 1553, une horloge qu'admirèrent tous ses contemporains (auj. à la Bibliothèque Sainte-Geneviève).

finement [*man*] adv. D'une manière fine : *bijou finement travaillé ; penser finement ; circonvenir finement quelqu'un.*

fine-métal n. m. *Techn.* Fonte blanche.

finer [*né*] v. n. Finir. Régler, payer. (Vx.)

finerie [*rî*] n. f. *Techn.* Fourneau où s'opère le finage de la fonte.

fines [*fi-ne*] n. f. pl. Houilles menues, dans les houillères du nord de la France.

finesse [*nè-se*] n. f. (de *fin*). Qualité de ce qui est fin, ténu, mince, léger, élancé : *finesse des cheveux, d'une étoffe, des traits, de la taille.* Aptitude à saisir les rapports délicats : *finesse du goût.* Nuances légères et délicates : *finesse du style.* Ruse, action rusée : *découvrir les finesses d'un trompeur. Entendre, chercher finesse à,* donner un sens mystérieux ou malin à. Ant. **Grosseur, épaisseur, grossièreté, sottise.**

finet, ette [*nè, è-te*] adj. Fin, rusé.

finetier [*ti-é*] n. m. Lapidaire qui ne travaille que des pierres fines.

finette [*nè-te*] n. f. Etoffe légère et pelucheuse de laine ou de coton croisé.

Finette (*la*), tableau de Watteau au Louvre (collection Lacaze). Une jeune femme d'aspect espiègle joue de la mandoline, assise sur un banc. Ce charmant petit tableau fait pendant à l'*Indifférent*, du même peintre.

Fingal (grotte de), célèbre caverne de l'Ecosse, dans l'île de Staffa (Hébrides). Longue de 69 mètres, sur 20 mètres de voûte, elle forme une nef soutenue par des parois de basalte colonnaire. La mer y pénètre par une ouverture de 13 mètres, et clapote jusqu'au fond. Les Celtes de l'île la nomment « caverne musicale ».

Fingal ou mieux **Finn** ou **Find,** héros irlandais du IIIe siècle, père d'Ossian ou Oisin, roi de Morven (Ecosse).

Fingal, poème en prose de Macpherson, attribué par lui au barde gaélique Ossian (1762). Cette vague et plaintive poésie fut accueillie avec enthousiasme par un siècle las de raisonnement et de critique. V. Ossian.

fingard [*ghar*], **e** adj. Rétif : *cavale fingarde.*

Finhan, comm. de Tarn-et-Garonne, arr. et à 18 kil. de Castelsarrasin, non loin de la Garonne ; 1.260 h.

fini, e adj. Limité, qui a des bornes : *l'esprit de l'homme est fini.* Achevé, parfait en son genre : *un coquin fini. Homme fini,* homme usé au physique ou au moral. *C'est fini, tout est fini,* se dit pour annoncer qu'une personne est morte, qu'une ruine est consommée, etc. N. m. Perfection : *le fini d'un ouvrage.* Ce qui a des bornes : *le fini et l'infini.*

finial n. m. *Archéol.* Couronnement formé d'une touffe de feuilles.

Finiguerra [*ghou-è-ra*] (Thomas), sculpteur et orfèvre italien, né et m. à Florence (1426-1464). Il importa en Italie la gravure sur métal, et trouva le moyen de reproduire sur le papier l'empreinte des ciselures exécutées sur les métaux ; auteur de la célèbre nielle *le Couronnement de la Vierge.*

finiment [*man*] n. m. Caractère de ce qui est fini, soigné. (Vx.)

finir v. a. (lat. *finire*). Achever, terminer : *finir un tableau.* Discontinuer : *finissez vos sottes plaisanteries.* Absolum. *Finissez donc ! voulez-vous finir ?* se dit pour arrêter quelqu'un dont les paroles, les actes déplaisent. Servir de fin à : *le moment qui doit finir la vie.* V. n. Etre terminé : *l'Inde finit en pointe vers le sud.* Avoir une certaine fin : *cet enfant finira mal.* Arriver à son terme : *son bail finit à Pâques.* Mourir : *Charles le Téméraire finit misérablement devant Nancy. Finir de,* cesser de. *Finir par,* en


Grotte de Fingal.



venir à la fin. *Finir en*, être terminé en forme de. *En finir*, prendre un parti décisif. *N'en pas finir*, durer toujours, être extrêmement grand. *En finir avec*, se débarrasser de. *Fam.* et *ironiq. As-tu fini!* se dit pour imposer silence, montrer à quelqu'un qu'on ne partage pas son avis, etc. ALLUS. LITTÉR., V. CHANSON, DESINIT IN PISCEM, RACE. ANT. **Commencer.**

finis coronat opus, mots lat. signif. *La fin couronne l'œuvre.* S'emploie en bonne et mauvaise part, pour marquer que la fin d'une chose est en rapport avec le commencement.

finish [*nich'*] n. m. (m. angl. signif. *fin*). Fin d'une course, d'un match de boxe.

finissage [*ni-sa-je*] n. m. Dernière main que l'on met à un ouvrage pour le rendre parfait.

finissant [*ni-san*], **e** adj. Qui finit.

finissement [*ni-se-man*] n. m. Ornement qui finit quelque chose. (Vx.)

finisseur, euse [*ni-seur, eu-ze*] n. Qui donne la dernière main. N. f. Machine à tondre les draps. Dernière cannelure d'un laminoir.

Finistère (DÉPART. DU), dép. formé par la Bretagne; préf. *Quimper*, s.-préf. *Morlaix, Brest, Châteaulin, Quimperlé;* 5 arr., 43 cant., 296 comm., 810.000 h. (*Finistériens*). 11e région militaire; cour d'appel de Rennes, évêché à Quimper. Ce département tire son nom de sa situation physique (*finis terræ*, fin de la terre). Culture de primeurs, pâturages. La grande ressource du département est la petite pêche, l'extraction de la soude et de l'iode sur les bords de la mer, etc.

Finisterre (CAP), à l'angle nord-ouest de l'Espagne.

finition [*si-on*] n. f. (de *finir*). *Pop.* Fin, achèvement : *voir la finition des travaux.*

finito n. m. *Comm.* Etat final, arrêté d'un compte : *le finito d'un compte.*

Fink (Gottfried Guillaume), compositeur et poète allemand, né à Stadtsulza, m. à Leipzig (1783-1846). On lui doit de nombreux *lieder.*

Finlandais, e [*dè, è-ze*], originaire ou habitant de la Finlande : *les Finlandais.* N. m. Langue parlée en Finlande. Adjectiv. : *la race finlandaise.* V. FINNOIS.

Finlande, Etat des bords de la Baltique, entre le golfe de Finlande et le golfe de Botnie : 377.500 kil. carr.; 3.330.000 h. (*Finlandais* ou *Finnois*). Capit. *Helsingfors.* C'est un plateau granitique très marécageux, au climat humide et froid. Fer; grandes forêts. La Finlande appartint à la Suède jusqu'au début du XIXe siècle. La paix de Fredrikshamm la donna à la Russie (1809), et le tsar, devenu grand-duc de Finlande, reconnut les privilèges de ses nouveaux sujets; mais la russification fut entreprise par Nicolas II. Cependant, ses habitants conservaient un sens très vif de leur nationalité, et ils ont reçu du tsar, en 1906, une constitution et un parlement particuliers. Ils forment depuis la révolution bolcheviste un Etat particulier, dont les Alliés ont officiellement reconnu l'existence : une république, dont la constitution date du 17 juillet 1919. En littérature, le suédois resta l'instrument de la plupart des écrivains jusqu'en 1830; mais, depuis lors, la Finlande a sa littérature nationale. Elle compte un poème épique célèbre, le *Kalevala*, dont les divers éléments ont été réunis par l'érudit Elias Lœnnrot, et des écrivains originaux : les poètes Ahlqvist, Krohn, les romanciers Pietari, Paivarinta et Juhani Aho, les dramaturges Erkko, et Minna Cant. La Finlande est habitée par des Finnois et des Suédois.

Finlande (GOLFE DE), formé par la Baltique et baignant les côtes de la Finlande, de la Russie et de l'Esthonie. Il reçoit la Néva. Cronstadt, Viborg, Helsingfors, Narva et Revel sont les principaux ports.



Armes de Finlande.

Finn Magnussen, érudit islandais, né à Skalhot, m. à Copenhague (1781-1847).

Finnmark, prov. de Norvège, près de la Laponie russe; 33.000 h. Ch.-l. *Troms.*

finnois, e [*fi-noi, oi-ze*] adj. Se dit d'un peuple qui habite l'extrémité nord-ouest de la Russie d'Europe, et surtout la Finlande. (V. l'art. suiv.) N. m. La langue finnoise. — ENCYCL. On appelle *finnois*, au sens large, le sous-groupe des langues ouralo-altaïques qui, comprend : le *finnois* proprement dit ou *suomi*, l'*esthe*, le *lapon*, le *tchérémisse*, le *mordvinne*, le *zyriène*, le *vobiaque* et le *permien*. Le finnois proprement dit est une langue agglutinante, souple et harmonieuse, où la déclinaison et la conjugaison peuvent à l'aide de nombreux suffixes, rendre une foule de nuances.

Finnois [*fi-noi*], peuple dispersé en un grand nombre de tribus (Lapons, Ostiaks, Samoyèdes, etc.) du nord de l'Europe et de l'Asie, notamment en Finlande et en Laponie. C'est une race de petite taille en général, à la tête courte, à la figure large. Quoique protestants depuis le XVIe siècle, ils ont conservé une foule de leurs superstitions primitives.

fin-or [*fi-nor*] n. m. Petite poire en forme de toupie. Pl. des *fins-ors.*

finot [*no*], **e** adj. et n. (dim. de *fin*). *Fam.* Fin, rusé : *paysan finot; c'est un finot.*

finoterie [*rî*] n. f. Caractère, action de finot.

Finsen (Niels Ryberg), médecin danois, né en 1860 à Thorshaven (îles Féroë), inventeur de la méthode de traitement par la lumière qui porte son nom.

Finsen (MÉTHODE DE), traitement du lupus par les rayons du soleil ou d'une source de lumière artificielle. (Syn. PHOTHOTHÉRAPIE ou FINSENTHÉRAPIE.)

Finsteraarhorn (mot à mot, *sombre corne de l'Aar*), point culminant des Alpes de l'Oberland Bernois et nom d'un massif formant la partie orientale des Alpes Bernoises, entre le canton de Berne et le Valais, entre l'Aar et le Rhône; 4.275 m. Beaux glaciers.

fiocchi (**in**). V. INFIOCCHI.

fiole n. f. (gr. *phialê*). Petit flacon de verre. *Arg.* Visage.

fion n. m. *Arg.* Bonne tournure; cachet de ce qui est bien fait, bien tourné : *donner le coup de fion. Avoir le fion,* avoir le chic, une adresse naturelle ou acquise pour exécuter quelque chose.



Fioles.

Fionie [*ni*], île du Danemark, séparée du Slesvig par le Petit-Belt; de Seeland par le Grand-Belt; 250.000 h. (*Fioniens*). Céréales. Ch.-l. *Odensee.*

Fioravanti (Léonard), médecin empirique italien, né m. à Bologne (vers 1520-1588). Il est l'inventeur du baume calmant qui porte son nom, et qui est obtenu par la macération de substances résineuses et aromatiques dans de l'alcool, puis distillation du produit après quelques jours de contact. Le *baume* ou *alcoolat de Fioravanti*, employé autrefois dans les coliques néphrétiques, n'est plus utilisé aujourd'hui qu'en frictions contre le rhumatisme.

Fioravanti (Valentin), compositeur italien, né à Rome, m. à Capoue (1770-1837). Il fit preuve d'une grande verve comique. — Son fils VINCENZO, né à Rome, m. à Naples (1799-1877), a écrit aussi de nombreux opéras du genre bouffe.

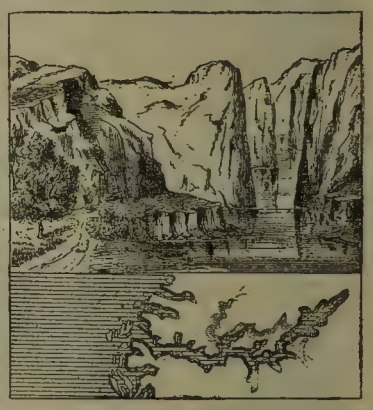

Fjord (élévation et plan).

fiord ou **fjord** [*fi-or*] n. m. Golfe étroit et profond de la Norvège.

— ENCYCL. Les fjords sont particulièrement nombreux sur les côtes de la Norvège, de l'Ecosse septentrionale, de l'Amérique du Nord (bassin du Pacifique), de la Nouvelle-Zélande, etc. Ce sont généralement des vallées creusées à l'air libre, et qu'un mouvement d'affaissement du littoral a immergées

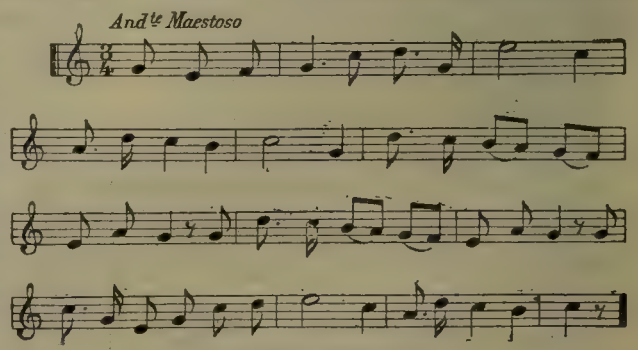

AIR NATIONAL FINLANDAIS.

ensuite. Le caractère abrupt de leurs parois trahit l'action puissante de l'érosion des glaciers quaternaires. Une barre sous-marine marque généralement leur entrée.

Fiore (Pascal), publiciste italien, né à Berlizzi en 1837 ; auteur d'ouvrages de droit international.

Fiorelli (Tiberio). V. SCARAMOUCHE.

Fiorentino (Pier Angelo), littérateur français, d'origine italienne, né à Naples, m. à Paris (1816-1864). Collaborateur d'Alex. Dumas père et traducteur de Dante.

Fioretti (*Petites fleurs*). Recueil de légendes hagiographiques relatives à saint François d'Assise ; un des chefs-d'œuvre de la primitive littérature italienne.

fiorin n. m. Nom vulgaire de l'agrostide traçante.

Fiorinetta, type d'amoureuse dans la comédie italienne : apprentie courtisane qui, sous l'empire d'un amour pur, reste du moins désintéressée.


Fiorinetta.

fiorite n. f. Opale blanche, opaque [et nacrée. Adjectiv. : *opale fiorite*.

fioriture n. f. (ital. *fioritura*). Ornement de goût, ajouté à volonté dans un morceau de musique. *Par ext.* Ornement, accessoire : *fioriture de style*. (On dit aussi AGRÉMENT, BRODERIE.)

fioriturer v. a. Agrémenter de fioritures.

Firdousi. *Biogr.* V. FERDOUSY.

Firenzuola (Agnolo GIOVANNINI, dit), conteur italien, né à Florence en 1493, m. vers 1545 ; auteur des *Ragionamenti d'amore*, petit chef-d'œuvre de narration badine et de finesse spirituelle.

firmament [*man*] n. m. (lat. *firmamentum*). Voûte azurée, qui paraît s'étendre au-dessus de nos têtes : *les étoiles du firmament sont innombrables*.

firman n. m. (du persan *ferman*, ordre). Ordre, permis du Grand Seigneur ou de quelque autre souverain de l'Orient.

firme n. f. (angl. *firm ;* allem. *firma*). Raison sociale.

Firmi, comm. de l'Aveyron, arr. et à 39 kil. de Villefranche, sur le Rieumort ; 2.580 h. Houille, fer, métallurgie.

Firmicus Maternus, théologien latin du IVe siècle, auteur d'un traité *De errore profanarum religionum*.

firmiens [*mi-in*] n. m. pl. Nom donné à des donatistes d'Afrique au IVe siècle, qui avaient pour chef Firmius. S. un *firmien*.

Firmin (saint), né à Pampelune, évêque d'Amiens, martyrisé en 287. — Fête le 25 septembre.

Firminy, ch.-l. de c. (Loire), arr. de Saint-Etienne ; 17.400 h. Houille ; métallurgie. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 7 comm. et 27.870 h.

Firouz, souverain sassanide de la Perse, m. en 484 apr. J.-C. Son règne fut signalé par une sécheresse de sept ans, qui ruina l'Iran. Firouz périt dans une campagne contre les Ephtalites ou Huns blancs.

Firozpour, v. de l'Inde (Pendjab), sur le Sutledj ; 50.000 h.

fisc [*fisk*] n. m. (du lat. *fiscus*, panier). Trésor de l'Etat : *les caisses du fisc*. Administration chargée de la perception des impôts : *le fisc de Philippe le Bel se montra avide et impitoyable*.

fiscal [*fis-kal*], **e, aux** adj. (lat. *fiscalis*). Qui concerne le fisc : *loi fiscale*. Zélé pour le fisc. *Procureur fiscal* ou absolum. *le fiscal*, officier chargé des fonctions du ministère public dans les justices seigneuriales.

fiscalement [*fis-ka-le-man*] adv. D'une manière fiscale.

fiscalin, e [*fis-ka*] adj. Qui appartient au fisc. N. m. Fief du roi. Vassal ou fermier de ces fiefs. Receveur des impôts.

fiscalité [*fis-ka*] n. f. Système des lois relatives au fisc. Tendance à augmenter les droits du fisc, à multiplier les impôts.

Fischart [*fi-char*] (Jean), surnommé **Mentzer,** humoriste et satirique allemand, adaptateur de Rabelais, né à Mayence ou à Strasbourg (vers 1545-m. vers 1589).

Fischenthal, comm. de la Suisse (cant. de Zurich), dans la vallée de la Toss ; 2.050 h.

Fischer [*chèr*] (Kuno), philosophe allemand, de l'école hégélienne, né à Sandewalde, m. à Heidelberg (1824-1907). On lui doit une remarquable *Histoire de la philosophie moderne*.

Fischer (Emile), chimiste allemand, né à Euskirchen, m. à Wannsee, près de Berlin (1852-1919). Ses travaux ont porté sur la chimie organique (matières colorantes, etc.). Il a signé le Manifeste des 93 intellectuels allemands, en 1914. Elu correspondant de l'Académie des sciences en 1900, son élection a été annulée en 1915.


E. Fischer.

Fischer (Théobald), géographe et professeur allemand, né à Kirchsteitz, m. à Marbourg (1846-1911) ; auteur de travaux sur la géographie des pays méditerranéens.

Fischer (Gustave-Adolphe), voyageur allemand (1848-1886) ; a étudié les lacs équatoriaux de l'Afrique Orientale, entre 1876 et 1885.

Fischingen, comm. de Suisse (cant. de Thurgovie), sur la Murg ; 2.570 h.

Fisher (John), évêque et cardinal anglais, né à Beverley (York), décapité comme rebelle, à cause de son attachement au catholicisme, sous le règne de Henri VIII (1459-1535).

Fisher (lord John ARBUTHNOT, baron DE KILVERSTONE), amiral anglais, né à Rambodde (Ceylan), m. à Londres (1841-1920). Premier lord de l'Amirauté, il réorganisa la flotte anglaise, où il introduisit les dreadnoughts et qu'il dirigea dans la première partie de la Grande Guerre (1914-1915).


Fisher de Kilverstone.

Fismes [*fi-me*], ch.-l. de c. (Marne), arr. de Reims, sur la Vesle ; 3.410 h. (*Fismois*). Ch. de f. N. et E. Le sort de Fismes a été très mouvementé au cours de la Grande Guerre. Occupée par les Allemands du 3 au 12 septembre 1914, cette ville a été reprise par eux le 28 mai 1918, au lendemain de la rupture du front du chemin des Dames, et reconquise par les Français de la VIe armée le 3 août suivant, à la fin de la bataille du Tardenois. A peu près complètement détruite. — Le cant. a 24 comm. et 12.000 h.

fissident [*fis-si-dan*] n. m. Genre de mousses bryacées, très répandues sur tout le globe.

fissile [*fis-si-le*] adj. (lat. *fissilis*). Qui se divise facilement en feuillets ou en couches minces.

fissilingues [*fis-si-lin-ghe*] n. m. pl. (du lat. *fissus*, fendu, et *lingua*, langue). Sous-ordre de reptiles sauriens, comprenant ceux qui, comme les lézards, ont une longue langue fourchue et protractile. (Ils se divisent en trois familles : *lacertidés*, *améividés*, *monitoridés*.) S. un *fissilingue*.


Fissident.

fissilité [*fis-si*] n. f. Qualité de ce qui est fissile. Propriété de certains schistes ou phyllades (ardoises d'Angers) de se diviser en feuillets assez minces.

fissinerve [*fis-si-nèr-ve*] adj. *Bot.* Qui a des folioles à nervures latérales bifides.

fissipare [*fis-si*] adj. (du lat. *fissus*, fendu, et *parere*, enfanter). Qui se produit par la scission de son propre corps.

fissiparité [*fis-si*] n. f. Mode de reproduction des animaux fissipares.

fissipède [*fis-si*] adj. (du lat. *fissus*, fendu, et *pes, pedis*, pied). Qui a le pied divisé en plusieurs doigts ou parties, en parlant des quadrupèdes.

fissipenne [*fis-si-pè-ne*] adj. (du lat. *fissus*, fendu, et *penna*, plume). Qui a les ailes divisées en plusieurs branches.

fissirostres [*fis-si-ros-tre*] n. m. pl. (du lat. *fissus*, fendu, et *rostrum*, bec). Groupe d'oiseaux à bec profondément fendu. S. un *fissirostre*.

fissuration [*fis-su-ra-si-on*] n. f. Production de fissures : *la fissuration des calcaires*.

fissure [*fis-su-re*] n. f. (lat. *fissura ;* de *fissus*, fendu). Petite crevasse : *fissure d'un mur*. *Anat.* Sillon. *Pathol.* Fracture longitudinale. Gerçure. *Pop. Avoir une fissure*, être un peu fou.

— ENCYCL. *Pathol. Fissure à l'anus.* La lésion, toujours de peu d'importance en apparence, consiste en une petite ulcération siégeant au fond d'un des plis radiés qui environnent l'anus, vers le coccyx. La douleur est souvent très vive, se manifeste pendant ou après la défécation et parfois suscite des idées de suicide.

Les laxatifs, les pommades à la belladone, à la cocaïne, apportent un léger soulagement. Le meilleur traitement est la dilatation forcée de l'anus, avec les doigts ou à l'aide d'un spéculum spécial.

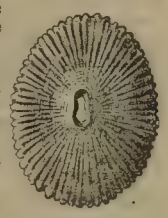
Fissurelle.

fissurelle [*fis-su-rè-le*] n. f. Genre de mollusques à coquille en cône surbaissé, dont on connaît plus de cent espèces, de toutes les mers tempérées et chaudes.

fissurer [*fis-su-ré*] v. a. Diviser par fissures.

fiston [*fis-ton*] n. m. *Pop.* Fils.

fistulaire [*fis-tu-lè-re*] adj. Qui présente un tube, un canal dans toute sa longueur : *stalactite fistulaire*. Qui dépend d'une fistule : *trajet fistulaire*.

fistulation [*fis-tu-la-si-on*] n. f. Production des fistules.

fistule [*fis-tu-le*] n. f. (lat. *fistula*, tube). *Méd.* Canal accidentel qui communique avec une glande ou une cavité naturelle, et amène au dehors leurs sécrétions : *fistule lacrymale*. Coup de ciseau ou de marteau appliqué de travers sur le bois.

— ENCYCL. Les fistules peuvent résulter de l'ouverture d'un foyer purulent, comme un abcès froid ou chaud, de l'élimination d'un corps étranger ou d'un fragment de tissu osseux nécrosé. Enfin, il est des fistules qui ont pour cause l'état pathologique d'un canal excréteur ; telles sont les fistules lacrymales, salivaires, etc.

Chaque espèce de fistule demande un traitement particulier. Cependant, il est divers moyens généraux auxquels on a recours ; tels sont : la compression, les injections irritantes, l'incision d'une paroi, l'excision totale du canal, etc.

Les *fistules de l'anus* ne sont pas dangereuses, mais sont souvent très gênantes à cause de la suppuration continuelle ; elles doivent être opérées.

La *fistule lacrymale* succède à une inflammation des voies lacrymo-nasales ; elle ne guérit jamais spontanément. Citons encore les fistules *recto-vaginales*, *vésico-intestinales*, *vésico-utérines*, etc.

fistuleux, euse [*fis-tu-leû, eu-ze*] adj. De la nature de la fistule : *canal fistuleux*.

fistuline [*fis-tu*] n. f. Sorte de champignon, appelé aussi *foie-de-bœuf* ou *langue-de-bœuf*.

fit fabricando faber, proverbe latin que traduit le français : *C'est en forgeant qu'on devient forgeron*. V. FORGER.

fitz (du lat. *filius*, fils). Ancien mot anglo-normand et employé devant les noms propres pour indiquer la descendance. (Il sert particulièrement à désigner les fils naturels de souche royale. Ainsi, Berwick, fils naturel de Jacques V [James II], prit le nom de Fitz-James. (V. ce mot.)

Fitzgerald (Edward), patriote irlandais, qui essaya de soulever l'île avec le concours des Français, en 1798, fut trahi, surpris et traîné à la prison de Newgate, où il mourut de ses blessures (1763-1798).

Fitzgerald (Edward), poète anglais, né à Bredfield House, près de Woodbridge (1809-1883), surtout connu par sa délicate paraphrase, en vers d'une pureté classique, des quatrains du poète persan Omar Kheyyam.

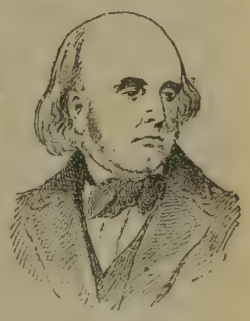
Ed. Fitzgerald.

Fitzherbert (Maria-Anne), première femme de George IV d'Angleterre, m. à Brighton (1756-1837). Cette union n'ayant pas été reconnue valable, le roi épousa Caroline de Brunswick.

Fitz-James, famille anglaise devenue française depuis le maréchal de Berwick (James Fitz-James), fils naturel de Jacques II, et à laquelle appartiennent FRANÇOIS, fils du maréchal, évêque de Soissons, premier aumônier de Louis XV (1709-1764) ; — EDOUARD, petit-fils du maréchal, né à Versailles, émigré, pair sous la Restauration, député de Toulouse sous Louis-Philippe (1766-1838).

Fitz-Roy (Robert), amiral anglais, né à Ampton Hall (Suffolk), m. à Lyndhurst-House (1805-1865).

Fiume (*Rieka* en croate), ville et port d'Italie, en Istrie, sur la mer Adriatique, au fond du *golfe de Fiume* ; 50.000 h. (*Fiumains*). Cette ville, qui appartint de très bonne heure à la couronne d'Autriche, fut, de 1858 à 1918, le port du royaume de Hongrie. Disputée alors entre Yougoslaves et Italiens, Fiume fut occupée par le poète G. d'Annunzio, qui s'y maintint pendant tout un temps, en 1919-1921. Une entente, intervenue en 1920 entre les deux gouvernements de Rome et de Belgrade, a donné Fiume à l'Italie.

five-o'clok [*fai-vo-kiok'*] n. m. (loc. angl. qui signifie *cinq heures*). Lunch, thé que l'on prend à cinq heures de l'après-midi.

Fives, anc. comm. du dép. du Nord, réunie aujourd'hui à Lille, dont elle forme l'un des quartiers industriels les plus populeux.

Fix [*fikss*] (Théodore), économiste suisse, né à Soleure, m. à Paris (1800-1846). — Son frère THÉOBALD, philologue, né à Soleure, m. à Paris (1802-1874).

fixable [*fik-sa-ble*] adj. Qui peut être fixé.

fixage [*fik-sa-je*] n. m. Action de fixer. Opération par laquelle une image photographique est rendue inaltérable à la lumière : *le fixage s'obtient au moyen d'un bain d'hyposulfite de soude*.

— ENCYCL. *Photogr.* Le fixage des plaques, pellicules ou papiers au gélatino-bromure, etc., s'opère à la lumière inactinique au moyen d'une solution d'hyposulfite de soude à 20 p. 100. Au sortir du bain de fixage, plaque, pellicule ou papier doivent subir un lavage prolongé (de préférence en eau courante ou souvent renouvelée), pour éliminer tout l'hyposulfite de soude. On fixe également les épreuves positives sur papier, par noircissement direct au sortir du bain de virage ; mais les amateurs utilisent des bains combinés de virage-fixage, dans lesquelles les deux opérations se font simultanément.

fixateur, trice [*fik-sa*] adj. Qui a la propriété de fixer. N. m. Outil pour fixer les œillets métalliques. Sorte de vaporisateur qui sert à fixer un dessin sur le papier. Substance qui rend une image photographique inaltérable à la lumière : *l'hyposulfite de soude est le fixateur des images photographiques*.

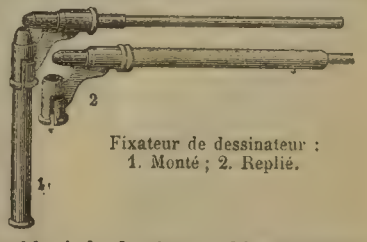

Fixateur de dessinateur : 1. Monté ; 2. Replié.

fixatif, ive [*fik-sa*] adj. Qui sert à fixer. N. m. Préparation de gomme dissoute dans l'alcool, qui sert à fixer les dessins sur papier.

fixation [*fik-sa-si-on*] n. f. (de *fixer*). Action de déterminer, d'établir : *la fixation de l'impôt, d'une échéance*. *Chim.* Opération par laquelle on rend fixe un corps volatil : *fixation du mercure*. *Histol.* Opération par laquelle on fixe les éléments cellulaires pour les étudier plus tard. *Abcès de fixation*, abcès produit artificiellement, pour fixer en un point de l'organisme une infection diffuse. (L'abcès de fixation, provoqué à l'aide d'une injection sous-cutanée d'essence de térébenthine, constitue un moyen, parfois héroïque, de traiter les grands processus infectieux : grippe, pneumonie, infection puerpérale, etc.)

fixe [*fik-se*] adj. (du lat. *fixus*, fixé). Qui ne se meut pas : *point fixe*. Qui reste attaché sur le même point : *regard fixe*. Invariable, permanent : *prix fixe*. *Idée fixe*, idée qui obsède l'esprit. *Chim. Corps fixe*, corps qui, comme l'or, le carbone, etc., ne se volatilise pas. *Prix fixe*, prix réglé d'avance par le marchand, et sur lequel on ne rabat rien. N. m. La partie invariable des appointements d'un employé : *vous aurez tant de fixe*. Interj. *Fixe !* commandement de l'immobilité sous les armes. ANT. **Branlant, changeant, mobile.**

fixé [*fik-sé*] n. m. Petit tableau peint à l'huile, et qu'on applique derrière une glace, laquelle lui tient lieu de vernis.

fixe-agrafe n. m. Instrument employé par les apiculteurs pour fixer les agrafes qui maintiennent en place les plateaux des rayons mobiles. Pl. des *fixe-agrafes.*


Fixe-agrafe.

fixe-bouchon n. m. Petit appareil pour tenir fixé le bouchon d'une bouteille. Pl. des *fixe-bouchons.*

fixe-chapeau n. m. Longue épingle permettant de fixer les chapeaux de femme sur la tête. Pl. des *fixe-chapeaux.*

fixe-fruit n. m. invar. Coin en bois de constructeur en pisé. Pl. des *fixe-fruits.* Syn. FIXE-POINT.

fixe-longe n. m. Anneau disposé sur la mangeoire et dans lequel glisse librement la longe d'un cheval, d'un bœuf, etc. Pl. des *fixe-longes.*

fixement [*fik-se-man*] adv. D'une manière fixe : *regarder fixement quelqu'un.*

fixer [*fik-sé*] v. a. (de *fixe*). Rendre fixe : *fixer un dessin sur un mur.* Diriger d'une manière permanente : *fixer les yeux sur quelque chose.* Arrêter définitivement : *fixer son choix.* Déterminer, préciser : *fixer le sens des mots.* Etablir : *fixer sa résidence.* Attirer, captiver : *fixer l'attention de quelqu'un.* Rendre constant : *fixer un esprit léger. Chim.* Empêcher de se volatiliser : *fixer le mercure. Fam. N'être pas fixé*, ne pas savoir au juste ce qu'on veut.

fixibilité [*fik-si*] n. f. Propriété de pouvoir être fixé : *la fixibilité des couleurs.*

fixisme [*fik-sis-me*] n. m. *Biol.* Doctrine qui admet la fixité des espèces. *Apic.* Procédé d'élevage des abeilles, dans lequel on ne donne aux abeilles que des ruches où elles construisent elles-mêmes et fixent leurs rayons. V. APICULTURE. ANT. **Mobilisme.**

fixiste [*fik-sis-te*] n. m. Apiculteur qui pratique le fixisme. Adjectiv. : *méthode fixiste.*

fixitaire [*fik-si-tè-re*] adj. et n. Partisan, en biologie, de la fixité des espèces.

fixité [*fik-si*] n. f. Qualité de ce qui est fixe : *la fixité du regard. Biol. Fixité de l'espèce*, théorie d'après laquelle les espèces vivantes ont existé de tout temps telles qu'elles sont aujourd'hui. *Chim.* Propriété des corps qui ne sont point volatilisables par les moyens ordinaires. *Fig.* Etat des choses qui ne varient point : *la fixité des idées, des opinions.*

Fizeau [*zô*] (Hippolyte-Louis), physicien français, né à Paris, m. à Venteuil (1819-1896) ; auteur de beaux travaux sur la propagation et la vitesse de la lumière. Membre (1877), puis président (1878) de l'Académie des sciences.

fjord n. m. V. FIORD.

fla n. m. invar. (onomat.). Double coup de baguette frappé légèrement sur un tambour, d'abord de la main droite, puis fortement de la main gauche : *des fla et des ra.* V. RA.

Flabas, comm. du dép. de la Meuse, arr. et à 32 kilom. de Montmédy, au pied des Hauts de Meuse ; 106 hab. en 1914. Flabas est un des points où, en septembre 1914, pendant la bataille de la Marne, l'armée du kronprinz a été contenue au nord de Verdun. Dix-sept mois plus tard, lors de l'*attaque brusquée*, de l'attaque centrale sur la rive droite de la Meuse, les troupes allemandes qui ont conquis les bois d'Hautmont et des Canses, le 21 février 1916, sont parties de Flabas, situé immédiatement au nord. Le 8 octobre 1918, l'attaque franco-américaine dirigée par le général Pershing a enlevé Flabas aux Allemands. Ce village est complètement détruit.

flabellates [*bèl-la-te*] n. m. pl. Groupe de mollusques lamellibranches, comprenant ceux qui sont de forme allongée et possèdent des côtes épaisses et tranchantes. S. un *flabellate.*

flabellation [*bèl-la-si-on*] n. f. (du lat. *flabellum*, éventail). Action de renouveler l'air autour d'une partie du corps immobilisée.

flabellé [*bèl-lé*], **e** ou **flabelliforme** [*bèl-li*] adj. (de *flabellum*, et *forme*). En forme d'éventail.

flabellum [*bèl-lom'*] n. m. (mot lat.). *Antiq.* Grand éventail de plumes de paon, de feuilles de lotus, adapté à un long manche, et qui était porté par un esclave appelé *flabellifère.*


Flabellum.

flac [*flak*] interj. Onomatopée imitant le bruit de l'eau, celui d'une tape, etc.

flaccidité [*flak-si*] n. f. (du lat. *flaccidus*, flasque). Etat d'une chose flasque.

Flaccilla (Ælia), impératrice romaine, femme de l'empereur Théodose, née en Espagne au IVe siècle, m. en Thrace en 388. L'Eglise l'a mise au rang des bienheureuses.

Flaccus. *Biogr.* V. VALÉRIUS.

Flaccus (Quintus Fulvius), consul romain en 237, m. vers 201 av. J.-C. Il battit le Carthaginois Hannon et s'empara de Capoue.

Flach (Jacques), publiciste et historien français, né à Strasbourg, m. à Paris (1846-1919) ; auteur de travaux remarquables sur l'histoire du droit français (*les Origines de l'ancienne France*, etc.). Elu membre de l'Académie des sciences morales en 1912.

Flachat [*cha*] (Eugène), ingénieur français, constructeur des premières voies ferrées de la France, né à Nîmes, m. à Arcachon (1802-1873).

flache adj. (du lat. *flaccus*, mou). Mou : *avoir l'oreille flache. Poutre flache*, dont les arêtes vives manquent. N. f. Endroit d'un tronc d'arbre dépouillé de l'écorce et non encore équarri. Défaut, déchet dans l'arête vive d'une pièce de bois équarrie. Fissure d'une roche. Inégalité dans le pavage, par suite de l'enfoncement d'un pavé. Mare dans un bois.

flacher [*ché*] v. a. (de *flache* n. f.) *Sylvic.* Faire une entaille à un arbre pour le marquer du sceau.

flacherie [*rî*] n. f. Maladie mortelle des vers à soie, causée par des microbes existant sur les feuilles de mûrier ou dans les locaux d'élevage. (Les vers qui en sont atteints sont dits *morts-flats.*)

flacheux, euse [*cheû, eu-ze*] adj. Qui a des flaches, en parlant d'une pièce de bois.

Flach-Francowitz ou **Vlacich** (Mathias), (en lat. *Flacius Illyricus*], théologien protestant, né à Albona (Istrie), m. à Francfort (1520-1575). Il essaya une justification historique de la Réforme.

flacon n. m. (bas lat. *flasco*). Sorte de bouteille qui se ferme ordinairement avec un bouchon de même matière : *un flacon de cristal.* Bouteille. Son contenu : *boire un flacon de vieil armagnac. Pop.* Soulier. ÁLL. LITT. :


Flacons : 1. A liqueur ; 2, 3. De pharmacie ; 4. Compte-gouttes ; 5. De toilette ; 6. A odeur.

Qu'importe le flacon, pourvu qu'on ait l'ivresse,
vers de Musset, dans *la Coupe et les Lèvres.*

flaconnage n. m. Fabrication des flacons de verre. Flacons en général.

flaconnier [*ko-ni-é*] adj. et n. m. Ouvrier qui fait des flacons. Etui contenant plusieurs flacons.

Flacourt [*kour*] (Etienne de), un des premiers colonisateurs français de Madagascar, né à Orléans, m. en mer (1607-1660).

fla-fla n. m. En T. d'atelier, recherche d'effets en peinture. *Fig.* Ostentation, étalage : *faire du fla-fla.*

flagellaire [*jèl-lè-re*] adj. (du lat. *flagellum*, fouet). *Hist. nat.* Qui ressemble à un fouet.

flagellaire [*jèl-lè-re*] n. f. Genre de plantes grimpantes des régions tropicales de l'ancien monde, et qui est le type d'une famille dite des *flagellariées.*

flagellants [*jèl-lan*] n. m. pl. Fanatiques religieux du XIIIe et du XIVe siècle, ainsi nommés parce qu'ils se flagellaient en public. (Leurs excès durent à plusieurs reprises être réprimés par la force. Diverses confréries de flagellants se fondèrent plus tard. Le roi Henri III en créa une à Paris, en 1583.) S. un *flagellant.*

flagellarié, e [*jèl-la*] adj. Qui ressemble ou se rapporte aux flagellaires.

flagellariées [*jèl-la-ri-é*] n. f. pl. Petite famille de plantes monocotylédones, ayant pour type la *flagellaire*, et que certains auteurs réunissent à celle des joncées. S. une *flagellariée.*

flagellates [*jèl-la-te*] n. m. pl. Groupe de protozoaires, comprenant des organismes microscopiques, qui font le passage entre les végétaux et les animaux. (Les flagellates vivent dans toutes sortes de liquides, surtout dans les fermentations, et se déplacent au moyen de filaments [*flagellum*] ou de cils vibratiles.) S. un *flagellate.*

flagellateur [*jèl-la*] n. m. Celui qui flagelle.

flagellation [*jèl-la-si-on*] n. f. (lat. *flagellatio*). Supplice du fouet ou des verges : *la flagellation de saint Gervais.* Représentation artistique de la flagellation du Christ ou d'un saint. Action de se flageller soi-même. *Mod.* Massage par tapotement.

— ENCYCL. *Hist. relig.* La flagellation, en usage chez les Juifs depuis les temps très anciens, fut adoptée dès les premiers siècles de l'Eglise comme peine afflictive. Adoptée par les fondateurs d'ordres du XIIe et du XIIIe siècle, la flagellation fut, dès lors, un des exercices de pénitence les plus recommandés par les différentes règles monastiques, qui en déterminèrent minutieusement la forme et la durée. Les laïques fervents la pratiquèrent à leur tour. De nos jours, la flagellation est encore pratiquée dans les cloîtres ; l'usage en est très rare en dehors des couvents.

— *Méd.* La flagellation se fait, soit avec des verges, soit avec des orties, soit avec une brosse rude avec laquelle on frappe à plat : elle stimule les extrémités nerveuses et est employée dans l'incontinence d'urine, la constipation, l'impuissance, la frigidité. Pour que son action soit plus sûre, elle doit être combinée avec l'hydrothérapie et l'électrothérapie.

Flagellation de Jésus (LA), tableau de Venusti (galerie Borghèse, Rome). [V. p. 876.]

flagellé [*jèl-lé*], **e** adj. *Hist. nat.* Muni d'un flagellum : *infusoire flagellé.*

flagellée [*jèl-lé*] n. f. Variété de laitue, dite aussi *sanguine*, qui pomme de bonne heure. (Elle est marquée de taches rouges.)

flageller [*jèl-lé*] v. a. (lat. *flagellare*). Faire subir le supplice de la flagellation. *Fig.* Maltraiter en paroles : *Molière a flagellé l'hypocrisie.*

flagelliforme [*jèl-li*] adj. Qui a la forme, l'apparence d'un fouet.

flagellum [*jèl-lom*] n. m. (mot lat. signif. *fouet*). Filament mobile, servant d'organe locomoteur à certains protozoaires.

flageoler [*jo-lé*] v. n. Se dit des jambes de l'homme, du cheval, lorsque la fatigue ou la faiblesse les rend tremblantes.

flageolet [*jo-lè*] n. m. (de l'anc. franç. *flageol*). Petit instrument de musique à vent et en bois, à bec. Jeu d'orgue, le plus aigu de tous. *Pop.* Jambe maigre.


Flageolet et flageolet à clefs.

— ENCYCL. Le flageolet est généralement en buis, et à six trous. Son échelle est de deux octaves, augmentée d'une tierce mineure à partir du *sol.* (A peu près l'étendue de la petite flûte.) On l'appelait jadis *flûte allemande.* On fait aussi des flageolets en ébène garnis de clefs. Cet instrument ne joue aucun rôle sérieux dans l'orchestre.

flageolet [*oj-lè*] n. m. et adj. (du provençal *faioulet*, dérivé de *faseolus*, haricot). Espèce de haricot nain : *manger des flageolets, des haricots flageolets.*

flaget [*jè*] n. m. Fléau à battre le blé.

flagorner [*né*] v. a. Flatter souvent et basse ment : *flagorner les puissants du jour.*

flagornerie [*rî*] n. f. (de *flagorner.*) Flatterie basse et souvent répétée.

flagorneur, euse [*eu-ze*] adj. et n. Qui flagorne.

flagramment [*gra-man*] adv. D'une manière flagrante.

flagrance n. f. Etat de ce qui est flagrant.

flagrant [*gran*], **e** adj. (du lat. *flagrans*, brûlant). *Au fig.* En feu : *guerre flagrante.* Evident : *inégalité flagrante.* Qui éclate sous les yeux. *Flagrant délit*, délit qui se commet sous les yeux mêmes de ceux qui le constatent.

— ENCYCL. *Flagrant délit.* C'est un délit « qui se commet actuellement ou qui vient de se commettre ». Sont aussi réputés flagrants délits le cas où le prévenu « est poursuivi par la clameur publique, et celui où le prévenu est trouvé saisi d'effets, armes, instruments ou papiers faisant présumer qu'il est auteur ou complice, pourvu que ce soit dans un temps voisin du délit ».

Tout inculpé arrêté en état de flagrant délit pour un fait puni de peines correctionnelles est immédiatement conduit devant le procureur de la République, qui l'interroge, et, s'il y a lieu, le traduit sur-le-champ à l'audience du tribunal.

Les témoins peuvent être verbalement requis et sont tenus de comparaître.

Si l'inculpé le demande, le tribunal lui accorde un délai de trois jours au moins pour préparer sa défense.

Tout dépositaire de la force publique et même toute personne est tenue de saisir le prévenu surpris en cas de flagrant délit et de le conduire devant le procureur de la République (sans qu'il soit besoin de mandat d'amener), si le délit emporte une peine afflictive ou infamante.

Le flagrant délit commis à l'audience (par ex. : outrages aux magistrats ou aux témoins) d'un tribunal civil ou répressif saisit immédiatement ce tribunal.

flagrante delicto, mots lat. signif. *en flagrant délit* : *il a été pris flagrante delicto.*

Flahault (Charles-Henri-Marie), botaniste français, né à Bailleul (Nord) en 1852. Membre de l'Académie des sciences (1918).

Flahaut de La Billarderie [*fla-dé*] (Joseph, comte de), général et diplomate français, aide de camp de Napoléon Ier, ambassadeur en Angleterre sous Napoléon III, né et m. à Paris (1785-1870). — Le duc de Morny était fils naturel du comte de Flahaut et de la reine Hortense.

flair [*flèr*] n. m. (de *flairer*). Odorat du chien ; odorat en général : *les chiens ont un flair subtil. Fig.* Perspicacité : *les policiers doivent avoir du flair. Flair d'artilleur*, expression employée par le général Mercier, ministre de la guerre, au cours d'un débat à la Chambre en 1895, et qu'on rappelle par plaisanterie pour désigner une perspicacité spéciale.

flairer [*flè-ré*] v. a. (du lat. *flagrare*, avoir de l'odeur). Appliquer son odorat à : *chien qui flaire une motte de terre.* Percevoir l'odeur de : *chien qui flaire le gibier. Fig.* Pressentir : *flairer une escroquerie. Pop.* (par confusion abusive avec *fleurer*). Exhaler une odeur : *ne pas flairer la rose.*

flaireur [*flè*] n. m. Qui flaire. *Fig.* Qui est à l'affût, à la piste de.

Flamand [*man*], **e,** originaire ou habitant de la Flandre : *les Flamands.* Adjectiv. : *races flamandes.* N. m. La langue flamande : *comprendre le flamand.*

— ENCYCL. *Linguist.* On comprend sous le nom de « langue flamande » un ensemble de dialectes assez divers, mais tous bas franconiens, parlés dans les provinces belges de l'ouest et de l'est : province d'Anvers, Brabant méridional et Limbourg. Les dialectes flamands du nord de la Belgique se confondent avec les dialectes néerlandais du sud de la Hollande, la source de tous ces dialectes étant la même. La langue flamande ressemble assez au hollandais, dont elle diffère par des particularités d'orthographe et de prononciation. Depuis la loi du 17 juillet 1895, toutes les lois, en Belgique, doivent être rédigées en français et en flamand. Le mouvement flamand, inauguré en Belgique, dès 1830, par Jan Frans Willems, semble devoir triompher. Les *flamingants* ont réussi à élever l'idiome national à la dignité d'une langue littéraire. Le plus célèbre écrivain flamand est Henri Conscience.

— *Bx.-arts. Peint.* La tendance réaliste de la peinture flamande, déjà visible dans les miniatures du XIe et du XIIe siècle, s'accentue dans les œuvres des frères Hubert et Jean Van Eyck (XVe s.), qui eurent une influence considérable. Leur disciple Rogier Van der Weyden fut lui-même le maître de Hans Memling, qui eut un si vif sentiment de la grâce et de la perfection. Leur style se conserva en Flandre pendant une partie du XVIe siècle, avec Quentin Metzys, Jérôme Bosch, etc. Puis les peintres flamands se mettent à l'école des maîtres italiens, avec Jean de Mabuse, Van Orley, Lambert Lombart, Frans Floris, Otto Venius. D'autres, au contraire, s'attachaient aux traditions du génie flamand : les Breughel, les Pourbus, les Bril, etc. Par réaction contre l'imitation italienne, Rubens opéra une véritable renaissance, et ramena dans la peinture le goût de la réalité : il eut pour disciples Van Dyck et Jordaens, et pour contemporains l'animalier Snyders, Van der Meulen, le peintre des batailles, le portraitiste Frans Hals, les deux Teniers, peintres de scènes familières, etc. Philippe de Champaigne, qui se fixa à Paris, appartient cependant à l'école flamande. Le déclin de la peinture flamande commence avec Gérard de Lairesse pour se continuer pendant tout le XVIIIe siècle, tout en comptant encore des artistes de mérite, comme Verhaegen et Ommeganck. L'école belge du XIXe siècle est représentée par Navez, Wappers, Gallait, Wiertz, Leys, Braekeleer ; les Stevens, Ch. de Groux, Agneessens, Stobbaerts, Verwée.

— *Grav.* L'art de graver sur bois fut cultivé de bonne heure en Flandre. La gravure au burin y fut florissante au XVIe siècle avec les Wierix, les Galle, les De Bruyn ; au XVIIe siècle, avec les graveurs qui se formèrent sous la direction de Rubens, parmi lesquels il faut citer Paul Pontius, Van Schuppen et G. Edelinck, qui se fixèrent en France.

— *Sculpt.* Aux XVe et XVIe siècles, la Flandre compta des sculpteurs de mérite, et au XVIIe siècle on peut citer des noms éminents : les deux frères

ART FLAMAND. — 1. Tabernacle de Notre-Dame des Victoires (Bruxelles); 2. Penture de porte (cathédrale de Liége); 3. Dentelle aux fuseaux (Malines); 4. Table en bois, XVIe s.; 5. Cheminée du Franc, en bois (Bruges); 6. Fauteuil en bois, XVIIe s.; 7. Tombeau de Marie de Bourgogne (Bruges); 8. La Maison du Roi (Bruxelles); 9. Escalier du Palais de Justice (Malines); 10. Crosse, XVe s. (Louvre); 11. Aiguière, XVIe s. (Dinant); 12. Châsse de sainte Ursule (Bruges); 13. Epée wallonne, XVIe s.; 14. Verre; 15. Châsse du saint Sang, XVIe s. (Bruges); 16. Chaire de Sainte-Gudule, XVIIe s. (Bruxelles); 17. Puits (Anvers); 18. Lustre, XVIIe s.; 19 Horloge (XVe s.; 20. Saint Michel, statue bois, XVe s. (Louvre); 21. Porte de Hal, XIVe s. (Bruxelles); 22. Serrure; 23. Pot à bière; 24. Vase à boire, XVIIe s.; 25. Cloître de l'église Sainte-Gertrude (Nivelles); 26. Confessionnal, XVIIe s. (Anvers); 27. Maison des Bateliers, XVIe s. (Gand).

Duquesnoy, François, l'auteur du Manneken-Pis, et Jérôme ; Érasme Quelleyn le Vieux, chef d'une nombreuse famille d'artistes ; Jean Warin, Sébastien Slodtz, élève de Girardon et chef de l'illustre famille des Slodtz, qui s'établirent en France. Verbrugghen fut un des principaux chefs de l'école précieuse, maniérée et tourmentée du XVIIIe siècle. Parmi les derniers représentants de l'école, rappelons les noms de Boekstuyns, Van Delen, De Cocq, Godecharle, Geefs, Van Der Stappen, Constantin Meunier, etc.

— *Archit.* Pendant l'ère romane, du Xe au XIIe siècle, de nombreuses églises furent élevées en Flandre ; mais la plupart furent rebâties presque entièrement (cathédrale de Tournai). Au XIIIe siècle, l'architecture flamande adopte les formes ogivales (Notre-Dame de Tongres ; église des dominicains de Louvain). Au XVe siècle, sont construites de nombreuses maisons de ville, à Bruxelles, Louvain, Mons, Gand, en même temps que de nouvelles églises (cathédrales de Malines et d'Anvers). Au XVIe siècle, le gothique flamboyant apparaît dans l'église de Saint-Jacques de Liége, Saint-Waudru de Mons ; les monuments civils de cette époque sont nombreux et remarquables : hôtels de ville d'Audenarde et d'Anvers, Palais de justice de Liége. Mais l'originalité nationale commence à disparaître devant l'imitation italienne. Au XVIIe siècle, les plus somptueuses églises furent élevées par les jésuites (Saint-Michel de Louvain, Saint-Loup de Namur). Au XVIIIe siècle, le goût s'épure un peu : citons à cette époque l'église des Minimes de Bruxelles, Saint-Pierre de Gand, le palais de la Nation à Bruxelles.

— *Econ. rur.* et *zootechn.* Il existe une race de moutons flamands assez estimés pour leur aptitude à l'engraissement, mais c'est surtout la race bovine qui a contribué à illustrer le nom. En effet, les vaches flamandes sont d'excellentes laitières, comparables d'ailleurs, par l'aspect et les aptitudes, aux vaches hollandaises, dont elles ne diffèrent que par la couleur de la robe (noire chez les hollandaises, acajou chez les flamandes). La flamande pure a son berceau aux confins de la France et de la Belgique (Flandre-Occidentale belge et département français du Nord : arrondissements de Dunkerque et Hazebrouck, Lille et Saint-Omer). Les chevaux flamands, lourds et d'un tempérament mou, sont employés principalement dans les travaux agricoles. Ces populations ovine, bovine et chevaline sont répandues dans les Flandres belges et dans le nord de la France.

Flamand (Georges-Barthélemy-Médéric), voyageur et géologue français, né à Paris, m. à Alger (1861-1920). On lui doit d'intéressants travaux sur la géologie du nord de l'Afrique. Il fit partie de l'expédition qui, en 1899, s'empara d'In-Salah.

flamant ou **flammant** [*fla-man*] n. m. Grand palmipède de l'ordre des échassiers, dont le dessous des ailes est couleur de flamme : *le flamant se plaît au bord des eaux saumâtres.*


Flamant rose.

— Encycl. Les flamants doivent leur nom à leur plumage rosé et rouge vif ; ils vivent par immenses troupes au bord des eaux douces et salées, et se tiennent presque toujours sur une seule patte. On en connaît huit espèces de l'Asie, de l'Europe, de l'Afrique et de l'Amérique. Le *flamant commun* atteint 1m,40 de haut.

Flamanville, com. de la Manche, arr. et à 26 kil. de Cherbourg ; 1.000 h. Beau château ; falaises granitiques. — A 3 kil., petite plage sableuse de *Diélette*, bien abritée.

flambage [*flan*] n. m. Action de flamber, de soumettre à l'action d'une flamme : *le flambage* (au moyen delance-flammes) *est utilisé pour combattre les criquets.*

flambant [*flan-ban*], **e** adj. Qui flambe : *tison flamblant. Pop.* Riche ; bien vêtu, meublé, etc. *Fam.* (invar.). *Robe flambant neuve ; habits flambant neufs*, entièrement neufs.

flambard [*flan-bar*], **e** adj. *Pop.* Flambant, richement vêtu, équipé ou meublé.

flambard ou **flambart** [*flan-bar*] n. m. Canotier populaire amateur. *Fam.* Gai luron : *faire le flambard. Mar.* Petit bateau de côte pour la pêche au libouret ou au chalut.

flambe [*flan-be*] n. f. (de *flamme*). Epée à lame ondulée. Nom vulgaire de certains iris.

flambeau [*flan-bô*] n. m. (de *flamber*). Corps solide, préparé pour être porté à la main et pour éclairer par la flamme qu'il projette en brûlant : *un flambeau de cire.* Ce qui sert à porter des bougies, des chandelles : *flambeau d'argent. Le flambeau du jour*, le soleil. *Le flambeau de la nuit*, la lune. *Fig.* Ce qui éclaire et guide l'esprit : *le flambeau de la science, de la foi.*


Flambeaux.

Ce qui excite, anime : *le flambeau de la vie. Allumer le flambeau de l'hymen*, se marier.

flambée [*flan-bé*] n. f. Feu flambant, que l'on allume pour se réchauffer : *une flambée de copeaux.*

flambement [*flan-be-man*] n. m. Phénomène par lequel les corps soumis à des forces extérieures dirigées suivant une certaine direction sont en équilibre instable, et tendent à se gauchir transversalement.

flamber [*flan-bé*] v. a. (du vx fr. *flambe*, flamme). Passer quelque chose légèrement par le feu : *flamber une volaille. Flamber un canon*, y brûler une étoupille avant le tir pour chasser l'humidité. *Flamber une carène*, la passer au feu pour détruire les insectes et les algues. *Flamber une volaille*, la brûler légèrement à la flamme, pour les débarrasser des dernières plumes. *Flamber des fils*, les débarrasser des aspérités par le passage rapide devant une flamme (de gaz). *Flamber un instrument de chirurgie*, le passer dans une flamme d'alcool pour le stériliser. *Flamber un arbre fruitier*, l'écheniller par le feu. *Flamber les cheveux*, en brûler légèrement l'extrémité après les avoir coupés. (Cette opération porte aussi le nom anglais de *singeing.*) V. n. Brûler en jetant des flammes claires : *feux de Bengale flambant dans la nuit. Fig.* Brûler : *le poète flambe d'un feu intérieur. Fam.* Perdu, ruiné : *argent flambé. Grès flambé* ou *flammé*, v. GRÈS.

flamberge [*flan-bèr-je*] n. f. (n. pr. de l'épée de Renaud de Montauban). Epée. *Mettre flamberge au vent*, tirer l'épée. Cylindre creux imitant un cierge, et surmonté d'une petite bougie qu'un ressort à boudin fait monter au fur et à mesure de la combustion.

flambeur [*flan*] adj. m. Se dit des tuyaux par lesquels s'échappe la flamme, dans les appareils de flambage pour les tissus de coton.

flamboiement [*flan-boi-man*] n. m. Eclat d'un objet qui flamboie : *le flamboiement de l'incendie.*

flamboyant [*flan-boi-ian*], **e** adj. Qui flamboie : *épée flamboyante.* Ardent : *regard flamboyant. Fam.* D'un éclat tapageur : *une toilette flamboyante. Epée flamboyante*, arme de feu que l'Eglise catholique place entre les mains des anges vengeurs. *Archit.* Se dit d'une forme particulière du style gothique, qui affectionne les contours lancéolés, imitant des flammes : *le style flamboyant. Blas.* Qui a la forme ondoyante d'une flamme.


Style gothique flamboyant.

— Encycl. *Archit.* Le style flamboyant est une exagération du style gothique qui a régné de la fin du XIVe siècle à la Renaissance. Il n'a pour ainsi dire rien changé aux principes de la construction, et il se caractérise essentiellement par une décoration très compliquée. Le triomphe du style flamboyant commence la décadence de l'art gothique. V. GOTHIQUE.

flamboyer [*flan-boi-ié*] v. a. (Se conj. comme *aboyer.*) Jeter une flamme brillante. *Fig.* Briller comme la flamme : *des yeux qui flamboient de colère.*

flambure [*flan*] n. f. Différence de nuances dans une étoffe mal teinte.

Flamel (Nicolas), écrivain juré de l'Université de Paris, né et m. dans cette ville, que d'habiles spéculations avaient enrichi, et que la légende a fait passer pour sorcier et alchimiste (1330-1418).


L. Flameng.

Flameng [*min*] (Léopold), graveur français, né à Bruxelles, m. à Courgent, près de Mantes (1831-1911), souple et intelligent interprète des maîtres. Membre de l'Académie des beaux-arts en 1905. — Son fils François, né et m. à Paris (1856-1923), peintre d'histoire et de genre distingué, a donné, entre autres œuvres d'une facture précise et brillante : *le Duel, Marie-Antoinette allant au supplice, les Joueurs de boules*, etc.


M. Flameng.

Flamengrie (La), comm. de l'Aisne, arr. et à 17 kil. de Vervins, sur la Chaudière ; 1.270 h.

flameur n. m. Syn. de FUMERON.

flamiche n. f. Dans le nord de la France, sorte de tarte, faite de farine, de beurre et d'œufs, et ordinairement garnie de poireaux.

flamière adj. f. *Meule flamière*, meule courante concave.

Flamierge, comm. de Belgique (Luxembourg, arr. de Bastogne) ; 1.340 h. Carrières.

flaminat [*na*] n. m. Dignité de flamine.

flamine n. m. (lat. *flamen*). Chez les Romains, prêtre attaché au culte d'un dieu particulier (par opposition aux *pontifes*, consacrés au culte de tous les dieux) : *on distinguait les flamines majeurs et les flamines mineurs ; le plus élevé en dignité était le flamine de Jupiter.*


Flamine.

flamingant [*ghan*], **e** adj. Qui parle flamand. N. : *les flamingants.*

flamingantisme [*ghan-tis-me*] n. m. Doctrine des flamingants : *le flamingantisme troubla la Belgique.*

flaminien, enne [*ni-in, è-ne*] adj. *Antiq. rom.* Qui a rapport aux flamines. (Se disait des jeunes gens des deux sexes qui aidaient les flamines.)

Flaminienne (*voie*), voie construite par le consul Flaminius, l'an 533 de Rome. Elle allait de la porte Flaminienne à Ariminum, par la Sabine, l'Ombrie et le pays des Sénones.

Flamininus [*nuss*] (Titus Quintius), général romain, consul en 198 av. J.-C., m. vers 175. Il battit à Cynocéphales le roi de Macédoine Philippe II, et proclama, aux jeux Isthmiques, la liberté de la Grèce.

Flaminius Nepos (Caius), consul romain. Il se laissa surprendre par Annibal, fut vaincu et tué à Trasimène (217 av. J.-C.). — Son fils Caius, consul en 185, construisit la voie Flaminienne.


Flammarion.

flammage [*fla-ma-je*] n. m. Défaut des fils ou des tissus inégalement exposés à l'air ou au soleil.

Flammarion (Camille), astronome français, né à Montigny-le-Roi (Haute-Marne), m. à Juvisy (1842-1925). Outre un important travail sur la rotation des corps célestes, il est l'auteur de l'*Astronomie populaire* et de nombreux ouvrages de vulgarisation astronomique très attrayants.

flamme [*fla-me*] n. f. (lat. *flamma*). Apparence lumineuse et légère, qui se dégage des matières en combustion : *la flamme de l'acétylène a un grand pouvoir éclairant.* Incendie : *ville en proie aux flammes.* Supplice du feu : *Jeanne d'Arc périt par les flammes.* Vif éclat : *yeux qui jettent des flammes. Les flammes éternelles*, les peines de l'enfer. *Flammes de Bengale*, v. FEU. *Mar.* Longue banderole servant soit de marque distinctive pour les navires de guerre, soit dans les signaux. *Art milit.* Petite banderole à deux pointes flottantes, qui garnit les lances de la cavalerie. *Fig.* Clarté qui illumine l'intelligence : *les flammes du génie.* Ardeur, et particulièrem. ardeur de l'amour : *déclarer sa flamme.*


Flamme de lance moderne.

— Encycl. *Physiq.* Une flamme résulte de la combustion de gaz ou de vapeurs ; elle n'est éclairante

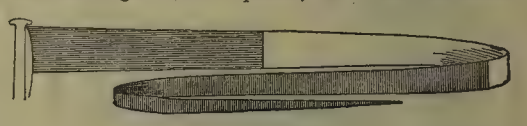
Flamme de France.

que si elle contient des particules solides, telles que le carbone, en suspension. Cependant, si la flamme contient trop de carbone, une partie seulement de celui-ci peut brûler, et la flamme dégage du noir de fumée. Une flamme est dite *réductrice* quand le charbon ou le gaz carboné qu'elle contient n'y brûlent pas complètement ; elle est pauvre en oxygène. Au contraire, s'il y a excès d'oxygène, le charbon n'existe pas dans la flamme, et celle-ci est dite *oxydante.*

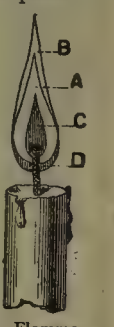

Flamme d'une bougie

On peut étudier le mécanisme de la flamme en prenant comme exemple la flamme d'une bougie. La vapeur d'acide stéarique occupe le centre obscur C de la flamme ; la température de cette partie est très peu élevée ; la partie lumineuse A de la flamme, qui entoure ce noyeau central, est celle où le carbure, libéré de ses combinaisons, est porté à l'incandescence ; enfin, la couche extérieure B, la plus chaude de la flamme, est incolore ; c'est dans cette dernière partie, où l'oxygène abonde, que se termine la combustion du carbone et de l'hydrogène.

— *Mar.* La flamme aux couleurs nationales est exclusivement réservée aux navires de guerre ; elle s'arbore au grand mât. Elle se met également à l'avant des embarcations portant le commandant d'un bâtiment, en armes, jusqu'au grade de contre-amiral.

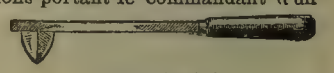
Flamme (vétér.).

flamme n. f. (gr. *phlebotomos*). *Art vétér.* Espèce de lancette pour saigner les bestiaux. *Techn.* Ciseau plat pour débiter le schiste ardoisier.

flammé [*fla-mé*], **e** adj. Qui a la forme d'une flamme, qui est ondulé. Qui a des taches en forme de flammes. *Grès flammés* ou *flambés*, v. GRÈS.

flammèche [*fla-mè-che*] n. f. Parcelle enflammée, qui s'envole d'un brasier.

flammenwerfer n. m. invar. (m. allem. signif. *projecteur de flammes*). Appareil portatif, projetant des flammes de pétrole ou de benzine, inauguré par les Allemands en 1916, comme arme de combat rapproché. (V. LANCE-FLAMMES.)

flammer [*fla-mé*] v. a. Brûler les filaments qui dépassent les lisières d'un tissu.

Flammermont (Jules), professeur et historien français, né à Chaumont-en-Vexin (Oise), m. à Lille (1852-1899) ; auteur de l'*Histoire des institutions municipales de Senlis*, d'une étude sur *le Chancelier Maupeou et les Parlements*, etc.

flammerole [*fla-me*] n. f. *Pop.* Feu follet.

flammette [*fla-mè-te*] n. f. Petite flamme. *Bot.* Renoncule, dite aussi *petite douve.* Clématite, dite aussi *herbe aux gueux. Moll.* Mactre poivrée. *Chir.* Instrument pour faire les mouchetures après les ventouses.

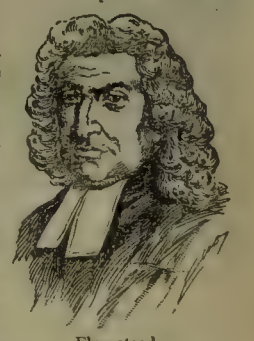
Flamsteed.

flammigère [*fla-mi*] adj. (du lat. *flamma*, flamme, et *gerere*, porter). Qui porte la flamme. N. m. Engin incendiaire.

flammivome [*fla-mi*] adj. (de *flamme*, et *vomir*). Qui vomit des flammes : *dragon flammivome.*

Flamsteed [*flam'stîd*] (John), astronome anglais, né à Derby, m. à Greenwich (1646-1719) ; il a imaginé un système de



Les Flandres.

projection pour la construction des cartes et dressé un atlas céleste qui fut longtemps le plus complet.

flamusse [*mu-se*] n. f. En Bourgogne, pâtisserie faite de farine, de beurre et d'œufs, mélangés de fromage.

flan n. m. (anc. h. allem. *flado*, objet plat). Sorte de tarte à la crème, aux œufs, etc. Disque de métal préparé pour être frappé et recevoir une empreinte. *Impr.* Sorte de carton mou, qu'on applique sur les caractères mobiles pour en prendre empreinte en vue du clichage. *Pop. Du flan!* sorte de refus ou de défi ironique. *A la flan* (c.-à-d. à la manière dont on fait le flan, ou, peut-être, pour *à la vlan*), très mal fait, qui n'est pas sérieux.

— Encycl. Le flan se prépare dans une croûte, constituant ainsi une véritable tarte, ou sans croûte. Bien délayer de la farine, sans faire de grumeaux, avec du lait chaud mais non bouilli, et sucré. Ajouter ensuite des œufs, et mêler jusqu'à consistance d'une bouillie un peu épaisse. Verser alors dans une croûte ou dans une tourtière beurrée ; faire cuire à feu doux et égal, feu dessus et feu dessous. On peut ajouter des fruits au flan présenté comme entremets : cerises, prunes, groseilles à maquereau, etc. On glace, avant de servir, avec du sucre. Le flan bien réussi doit avoir la consistance d'une gelée.

flanc [*flan*] n. m. Partie de l'homme, de l'animal, depuis les côtes jusqu'aux hanches : *se coucher sur le flanc*. Le sein d'une mère : *porter un enfant dans ses flancs*. *Fig.* Côté d'une chose : *les flancs d'un vaisseau, d'une montagne*. Partie latérale d'une troupe rangée en ordre profond. *Blas.* Chacune des divisions qui touchent aux bords dextre et sénestre de l'écu, quand celui-ci est tiercé en pal. Point central de chacune de ces mêmes divisions. (V. la planche blason.) *Milit. Par le flanc droit! Par le flanc gauche!* commandements de faire un quart de tour sur la droite, sur la gauche. Sonnerie de clairon pour faire exécuter ces mouvements. *Marche de flanc*, marche par le côté droit ou par le côté gauche. *Fig.* et *fam. Se battre les flancs*, se donner du mal sans grand résultat. *Etre sur le flanc*, être alité ; être exténué. *Prêter le flanc*, présenter le flanc à son adversaire, et, *au fig.*, donner prise : *prêter le flanc à la calomnie*. *Arg. milit. Tirer au flanc*, user de ruses pour éviter les corvées ; manquer de parole.

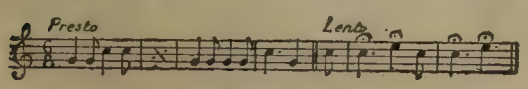

Par le flanc droit.

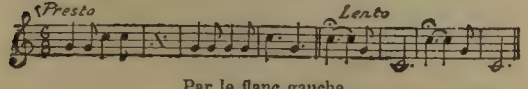

Par le flanc gauche.

flancart [*kar*] n. m. Pièce de l'armure de plates qui, aux XIVe et XVe siècles, complétait la défense du bassin.

flanc-garde [*flan*] n. m. Détachement chargé de protéger l'un des flancs d'une troupe en marche. Pl. des *flancs-gardes*.

flanchard [*char*], **e** adj. et n. *Pop.* Qui flanche.

flancher [*ché*] v. n. *Pop.* Lâcher pied, ne pas persister. *Arg.* Tricher ; tenir un jeu clandestin.

flanchet [*chè*] n. m. Partie d'une surlonge de bœuf, entre la tranche grasse et la poitrine.

flancheur n. m. *Arg.* Bonneteur.

flanchière ou **flancherie** [*ri*] n. f. *Archéol.* Partie du harnais qui recouvrait l'arrière-main du cheval de guerre, au moyen âge.

flanchis [*chi*] n. m. *Blas.* Petit sautoir alésé.

flancois [*koi*] n. m. *Archéol.* Partie des bardes du cheval, qui protégeait les flancs.

flanconade n. f. *Escr.* Botte de quarte forcée, portée dans le flanc de l'adversaire.

Flandin (Eugène-Napoléon), peintre et archéologue français, né à Naples, m. à Tours (1809-1876). Il accomplit de remarquables missions en Perse et en Susiane.

Flandin (Etienne), homme politique et administrateur français, né à Paris en 1853. Résident général en Tunisie.

Flandre, nom donné autrefois à tout le pays compris entre le bas Escaut, la mer du Nord, l'Artois, le Hainaut et le Brabant ; région déprimée et marécageuse, dont la partie en bordure de la mer du Nord a été peu à peu conquise par l'asséchement, au profit de l'agriculture. (Hab. *Flamands.*) V. flamand. Au pluriel, on désigne par *les Flandres* toute la région de l'anc. Flandre qui a été divisée en Flandre française et Flandre belge.

Flandre française, anc. prov. de France, annexée à la couronne sous Louis XIV, par le traité d'Aix-la-Chapelle (1668) ; cap. *Lille*. Elle a formé le dép. du Nord.



Armes de la Flandre française.

flandrelet [*lè*] n. m. Tarte d'œufs, de farine et de lait.

Flandre-Occidentale (en flamand **Vest Vlaanderen**), prov. de Belgique, ch.-l. *Bruges* ; 874.000 h.

Flandre-Orientale (en flam. **Oost Vlaanderen**), prov. de Belgique, ch.-l. *Gand* ; 1.120.000 h.



Armes de la Flandre-Occidentale.

Flandres (*batailles des*). Au cours de la Grande Guerre, plusieurs batailles considérables ont été livrées dans les Flandres et en ont reçu le nom.

La première, qui a eu lieu en 1914, fait partie des opérations d'ensemble appelées « la course à la mer ». Elle a duré trois semaines (20 octobre-15 novembre) au cours desquelles, après la chute d'Anvers (9 octobre), les Allemands du kronprinz de Bavière se sont efforcés sans succès, en présence de leur empereur, d'enfoncer le front des Alliés. Ni du côté de l'Yser, ni du côté d'Ypres, ils n'ont obtenu le résultat désiré ; toujours ils ont été arrêtés par les Belges du roi Albert, les Anglais de French et les Français des généraux d'Urbal, Grossetti, Humbert et Balfourier, aidés par les fusiliers marins du contre-amiral Ronarc'h.

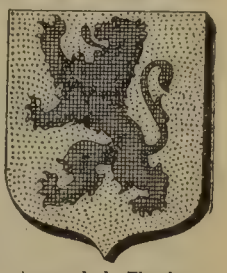

Armes de la Flandre-Orientale.

Comme celle de 1914, la deuxième bataille des Flandres (juillet-octobre 1917) a été une bataille d'ensemble. Livrée par les Anglais du maréchal Douglas Haig avec le concours des Français du général Anthoine, elle desserra l'étreinte de l'armée allemande autour d'Ypres, mais ne put déloger l'ennemi de la côte belge. La troisième bataille des Flandres (9 avril-juin 1918) fut livrée pendant la grande « campagne défensive » des débuts de l'année 1918. Elle raccourcit le saillant d'Ypres, donna aux Allemands Armentières, Messine et le mont Kemmel, mais ne valut au kronprinz de Bavière ni Calais, ni Hazebrouck, ni Ypres.

C'est encore dans les Flandres qu'a été livrée un peu plus tard, au cours de la magnifique « campagne offensive » de la fin de 1918, cette deuxième bataille de Belgique, dont, après la prise des crêtes de Flandre, la bataille de Roulers et celle de la Lys et de l'Escaut constituent les principaux épisodes.

flandresque [*drès-ke*] n. f. Jambière de guerre, faite de cuir gaufré ou découpé à écailles, et qui fut de mode au XVe siècle. (On disait indifféremment *flandresque* ou *chausse flandresque*.)

flandrin, ine n. (de *Flandre*). *Fam.* Personne mince, élancée, et d'une tournure gauche, ou lente dans ses mouvements.

Flandrin (Hippolyte), peintre français, né à Lyon, m. à Rome (1809-1864). Il représente le mouvement religieux dans l'art du XIXe siècle. Citons, parmi ses principales œuvres, d'un dessin serré et d'une couleur agréable : *Mater Dolorosa*, *le Dante aux Enfers*, *Saint Louis dictant ses commandements*, les frises de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Vincent-de-Paul. — Son frère Jean-Paul, né à Lyon, m. à Paris (1811-1902), fut un paysagiste de valeur, et son fils Paul-Hippolyte, né et m. à Paris (1856-1921), s'est distingué dans la peinture religieuse.



H. Flandrin.

flandrine adj. et n. f. Se dit d'une vache laitière dont l'écusson couvre tout le périnée. (V. écusson.)

flâne n. f. *Fam.* Flânerie.

flanelle [*nè-le*] n. f. (angl. *flannel*). Tissu de laine peignée ou cardée, peu serré et légèrement tiré à poils : *gilet de flanelle*. Vêtement fait de cette étoffe : *porter une flanelle*. *Techn.* Etoffe lâche à travers laquelle on filtre le mercure qui coule des glaces étamées. *Pop. Faire flanelle*, s'abstenir, ne rien faire.

— Encycl. *Hyg.* C'est principalement pour éviter les refroidissements que l'on emploie le gilet de flanelle. La mode en vint en France lors de la grande invasion du choléra en 1832. La *ceinture de flanelle* maintient une douce chaleur dans la région épigastrique, et préserve des troubles intestinaux. Il faut se garder de contracter inutilement l'habitude de porter de la flanelle, habitude très assujettissante et qui peut devenir dangereuse à la moindre négligence.

— *Manuf.* Il existe deux variétés de flanelle : la *flanelle proprement dite*, tissu léger, lisse comme la mousseline, ou croisé des deux côtés (*mérinos*), ou croisé à l'endroit (*cachemire*). Quand la flanelle est rude au toucher, on l'appelle *frise*, par opposition à la *flanelle mousseline*, qui est d'une grande finesse et très douce. Vient ensuite la *flanelle tartan*, peu fabriquée à présent, et servant comme doublure ; on

en fait encore des robes, jupons, manteaux. La fabrication de ce genre de flanelle dérive de celle des tartans écossais. L'autre type sert à la confection de vêtements portés sur la peau.

Nettoyage de la flanelle. Dans une solution légère de 2 litres d'eau de savon, délayez deux cuillerées de farine de blé. Faites chauffer le tout sur un feu doux en remuant constamment, pour empêcher le mélange de s'attacher aux parois du vase ou de former des grumeaux. En pleine ébullition, versez la moitié de cette sorte de bouillie sur la flanelle en la frottant en tout sens comme avec du savon. Dès que la température le permet, rincez à l'eau claire, et recommencez l'opération avec la seconde moitié de la bouillie ; laver ensuite à plusieurs eaux, pour éliminer le mélange pâteux, et enlever toute odeur. Faites sécher en plein air.

flâner [*né*] v. n. Aller de côté et d'autre en perdant son temps.

flânerie [*rî*] n. f. Action de flâner : *écolier qui perd son temps en flâneries.*

flâneur, euse [*eu-ze*] n. Qui flâne.

flâneuse [*neu-ze*] n. f. Fauteuil articulé, en rotin, etc., qui peut s'étendre comme une chaise longue.

flanière adj. f. *Techn. Meule flanière*, meule courante, légèrement concave.

flânocher [*ché*] v. n. Flâner tout doucement.

flânocheur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui aime à flânocher.

flanquant [*kan*], **e** adj. *Fortif.* Qui est situé de façon à voir et à défendre un autre ouvrage : *bastion flanquant.*

flanqué [*ké*], **e** adj. *Blas.* Se dit de l'écu quand il est parti de deux traits en demi-ovale à courbure opposée et qui donnent à la partie médiane l'aspect d'un pal élargi à ses extrémités. Soutenu par un flanquement.

flanquement [*ke-man*] n. m. Action de défendre, d'appuyer un ouvrage de fortification par des ouvrages latéraux : *les flanquements d'un saillant.* Chacun de ces ouvrages dont les feux se croisent devant le saillant. Action de soutenir latéralement par des troupes.

flanquer [*ké*] v. a. (de *flanc*). *Fortif.* Défendre par des flanquements : *flanquer une redoute. Art milit.* Appuyer, soutenir sur les flancs, en parlant d'une troupe. Se dit d'objets placés en flanc à côté de quelque chose : *quatre plats flanquaient cet énorme pâté.* Construire sur les angles. Être construit aux angles de.

flanquer [*ké*] v. a. (altér. de *flaquer*). *Fam.* Lancer, appliquer rudement ou crânement, jeter : *flanquer un soufflet ; flanquer quelqu'un à la porte ; flanquer son chapeau sur l'oreille.*

flanqueur [*keur*] n. m. Soldat d'infanterie détaché d'une troupe pour en protéger les flancs.

flaque n. f. (de *flache*). Petite mare : *flaque d'eau.*

flaquée [*ké*] n. f. *Fam.* Certaine quantité de liquide qu'on lance avec force.

flaquer [*ké*] v. a. *Fam.* Jeter avec force un liquide contre quelqu'un ou quelque chose.

flaquière [*ki-è-re*] n. f. Partie du harnais d'un mulet, qui repose sur la croupe et sous la queue de l'animal.

flascité [*flas-si*] ou **flasquité** [*flas-ki-té*] n. f. Etat de ce qui est flasque.

flasque [*flas-ke*] adj. (lat. *flaccidus*). Mou, sans force, sans vigueur : *chair, homme, style flasque.* ANT. **Dur, rigide, tendu.**

flasque [*flas-ke*] n. m. (orig. germ.). *Artill.* Chacune des deux pièces latérales d'un affût, qui supportent les tourillons. *Mar.* Syn. de JOTTEREAU. Chacune des planchettes formant le dessus et le dessous d'un soufflet de forge. Gros fer à repasser, dans lequel on place des charbons ardents. Plaque de tôle formant les côtés d'un bâti de machine. Joue d'un moyeu.

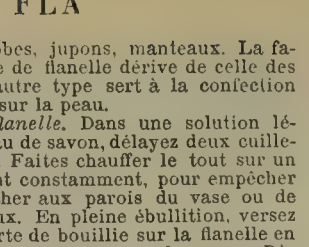

Flasques : 1. D'arquebusier ; 2. Du XVIe siècle.

flasque [*flas-ke*] n. f. (ital. *flasca*). Poire à poudre. Bouteille de fer dans laquelle on transporte le mercure. Flacon plat.

flasquement [*flas-ke-man*] adv. D'une manière flasque. (Peu us.)

flasquer [*flas-ké*] v. a. Repasser avec un flasque. V. n. *Arg.* Faire ses besoins.

flasquet [*flas-kè*] n. m. Au XVIe siècle, petite poire à poudre d'amorce.

flasqueuse [*flas-keu-ze*] n. f. *Dialect.* Repasseuse, dans l'Aunis.

Flassan (Jean-Baptiste-*Gaétan* DE RAXIS **de**), diplomate et publiciste français, né à Bédouin (comtat Venaissin), m. à Paris (1760-1845) ; il a écrit une excellente *Histoire générale et raisonnée de la diplo-*

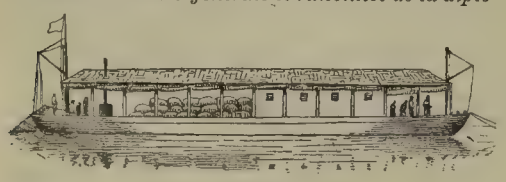
Flat.

matie française (1808) et une *Histoire du Congrès de Vienne* (1829).

flat [*flà*] n. m. (mot angl.). Grand bateau plat, en usage sur les cours d'eau de l'Inde.

flatin n. m. Couteau de poche à manche de corne.

flatir v. a. (du bas allem. *flat*, plat). Battre un flan sur l'enclume pour l'aplatir.

flatoïde n. m. Genre d'insectes hémiptères, comprenant de curieuses formes aplaties, et dont les élytres, élargis, sont nervés comme des feuilles, ou ressemblent à des fragments d'écorce : *les flatoïdes habitent Madagascar et les îles de la Malaisie.*

flatoir n. m. Gros marteau pour flatir les flans. Petit marteau de graveur.

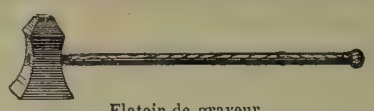
Flatoir de graveur.

flâtrer [*tré*] v. a. Brûler au front, avec un fer chaud en forme de clef, un animal mordu par une bête qu'on croit enragée. (Vx.)

flâtrure n. f. Lieu où le loup, le lièvre, chassés par les chiens courants, s'arrêtent et se couchent sur le ventre. (On dit aussi FLÂTRISSURE.)

flatté [*fla-té*] n. m. Agrément musical, dans le genre du trille, très en honneur jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

flatter [*fla-té*] v. a. (du bas allem. *flat*, plat). Caresser avec la main : *flatter un cheval.* Affecter agréablement : *la musique flatte l'oreille.* Louer à l'excès pour séduire : *les courtisans flattent le prince.* Représenter en beau : *flatter un portrait. Flatter de*, faire concevoir l'espérance de : *les réformes dont on nous flatte n'améliorent guère notre sort.* **Se flatter** v. pr. Se faire illusion : *se flatter de réussir.* Se vanter : *se flatter d'être habile.* Se croire en situation de faire quelque chose : *je me flatte de venir à bout de ces obstacles.* ANT. **Blâmer, frondre, critiquer.**


Flatters.

flatterie [*fla-te-rî*] n. f. Louange intéressée : *se laisser prendre aux flatteries.* ANT. **Censure, moquerie, critique.**

Flatters [*tèrss*] (Paul-François-Xavier), lieutenant-colonel français, né à Laval (1832-1881), chef de la mission massacrée par les Touareg au puits de Bir-el-Garama, au cours d'une reconnaissance du trajet possible du chemin de fer transsaharien.

flatteur, euse [*fla-teur, eu-ze*] adj. et n. Qui flatte : *un courtisan flatteur.* Qui annonce de la flatterie : *murmure flatteur.* Qui donne de l'espoir : *illusion flatteuse.* ALLUS. LITTÉR. :

. . . . Tout flatteur
Vit aux dépens de celui qui l'écoute,

passage très clair de la fable de La Fontaine *le Corbeau et le Renard.* ANT. **Censeur, frondeur.**

flatteusement [*fla-teu-ze-man*] adv. D'une manière flatteuse.

flatueux, euse [*eû, eu-ze*] adj. (du lat. *flatus*, vent). Qui cause des flatuosités.

flatulence [*lan-se*] n. f. (du lat. *flatus*, vent). *Méd.* Accumulation de gaz dans une cavité naturelle, notamment dans l'estomac ou l'intestin.

flatulent [*lan*], **e** adj. Qui est produit par la flatulence : *affection flatulente.*

flatuosité [*zi*] n. f. (de *flatueux*). Gaz accumulé dans les intestins.

— ENCYCL. Les causes qui donnent naissance aux flatuosités sont très diverses : atonie du tube digestif, état nerveux local ou général, les fermentations intestinales, etc. Les gaz s'échappent par la bouche ou par l'anus, après avoir causé des borborygmes et des coliques.

On combat les flatuosités idiopathiques au moyen des infusions d'anis, de fenouil, de coriandre, etc., prises à jeun. Les antispasmodiques sont aussi employés, mais on a surtout recours au charbon, à la magnésie calcinée, à la craie préparée, qui agissent comme absorbants, et au naphtol-β, qui arrête la pullulation microbienne.

Flaubert [*flô-bèr*] (Gustave), romancier réaliste français, né à Rouen, m. à Croisset (Seine-Inférieure) [1821-1880] ; auteur de : *Madame Bovary, Salammbô, l'Education sentimentale. la Tentation de saint Antoine, Bouvard et Pécuchet, Trois Contes.* Psychologue pénétrant, il garde une impassibilité voulue devant les misères morales et intellectuelles de la nature humaine. Ecrivain de premier ordre, son style est beau de relief, de couleur, d'harmonie et surtout de concision forte et brillante. Il tient à la fois des romantiques et des naturalistes, continue les premiers par sa haine du *bourgeois* et son souci de la forme, annonce les seconds par le caractère objectif et impersonnel de ses romans. On a publié de lui une intéressante correspondance.


Flaubert.

Flaucourt, comm. du dép. de la Somme, arr. et à 7 kil. de Péronne ; 427 h. en 1911. Prise aux Allemands par les soldats de l'armée Fayolle le 3 juillet 1916.

flavaniline n. f. Matière colorante que l'on obtient en chauffant de l'acétanilide en présence du chlorure de zinc, et qui teint directement en jaune la laine et la soie, ainsi que le coton mordancé au tanin.

flavanthrène n. m. Colorant jaune, dérivé de l'anthraquinone.

flavéole n. f. (du lat. *flavus*, jaune). Un des noms vulgaires du bruant jaune.

flavert [*vèr*] n. m. (du lat. *flavus*, jaune, et de *vert*). Gros-bec de Cayenne.

flavescent [*vès-san*], **e** adj. (lat. *flavescens*). Qui passe à la couleur jaune : *moissons flavescentes.*

flavescine [*vès si-ne*] n. f. *Chim.* Corps obtenu par la distillation à 250° environ des copeaux de chêne dans un courant d'air saturé de vapeur d'eau.

flavet [*vè*] n. m. Petite serge qui se fabriquait anciennement dans la basse Normandie.

Flavien [*vi-in*] (saint), patriarche de Constantinople, né vers 390, m. en 449 ; maltraité par les eutychéens, il mourut des suites de ses blessures. Fête le 18 février.

Flaviens [*vi-in*], illustre famille plébéienne de Rome, à laquelle appartenaient Vespasien, Titus et Domitien.

Flavignac, comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 32 kil. de Saint-Yrieix ; 1.600 h.

Flavigny (Valérien **de**), orientaliste français, né à Villers-en-Prayères, m. à Paris en 1674.

Flavigny-sur-Ozerain, ch.-l. de c. (Côte-d'Or), arr. et à 15 kil. de Semur ; 810 h. (*Flavignien*s). Anis renommés, tissus.— Le cant. a 23 comm. et 9.310 h.

Flavin, comm. de l'Aveyron, arr. et à 7 kil. de Rodez, non loin de Viaur ; 1.540 h.

flavine n. f. Produit tinctorial jaune, constitué par un mélange de quercétine et de quercitrin.

flavoline n. f. Base azotée (C^{16} H^{13} A^2), dérivée de l'anthracène. (De cette substance en cristaux fusibles à 64° sont issues un grand nombre de matières colorantes jaunes.)

flavone n. f. Substance que l'on obtient par l'action du dioxyméthylbenzoïle sur l'aldéhyde benzylique en présence de l'acide chlorhydrique concentré, et d'où dérivent les matières colorantes du quercitron, ainsi que la chrysine et la tectochrysine.

flavopurpurine n. f. Matière première d'une série de colorants, analogues à ceux dérivés de l'alizarine. Selon les mordants employés, ils sont de nuances variées : rouge jaunâtre avec l'alumine, violet rouge avec le fer. (Syn. TRIOXYANTHRAQUINONE.)

Flavus (T. Lartius), consul en 501 et en 498, premier dictateur romain. Il rétablit la paix entre Rome et les Latins.

Flavy (Guillaume **de**), capitaine français, né à Compiègne vers 1398, assassiné en 1449 en son château de Nesle-en-Tardenois, à l'instigation de sa femme, Blanche d'Aurebruche, que ses brutalités avaient exaspérée. Très influent à la cour de Charles VII, il avait tenu tête au connétable de Richemont.

Flavy-le-Martel, comm. de l'Aisne, arr. et à 19 kil. de Saint-Quentin ; 1.810 h. (en 1914). Ch. de f. N. Etoffes, sucreries. Complètement détruite au cours de la Grande Guerre.

Flawil, comm. de Suisse (cant. de Saint-Gall), sur la Glatt ; 4.870 h. Mousselines.

Flawinne, comm. de Belgique (prov. et arr. de Namur), sur la Sambre ; 2.500 h. Houille.

Flaxman [*flaks-man*] (Jean), sculpteur anglais, né à York, m. à Londres (1755-1826) ; auteur d'œuvres remarquables par le fini et la sobriété classique de l'exécution. Il faut citer de lui : le *Monument de W. Collins*, celui de *Mrs. Morley*, *l'Archange Michel combattant Satan*, etc. Ses dessins d'après Homère, Eschyle, Dante, etc., eurent beaucoup de succès.

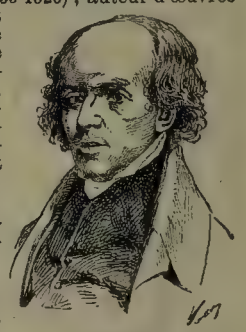
Flaxman.

Flayosc, comm. du Var, arr. et à 7 kil. de Draguignan, près du *Flayosquet ;* 1.970 h. Ch. de f. S. Gypse.

fléau [*flé-ô*] n. m. (lat. *flagellum*). Instrument qui sert à battre le blé formé d'un manche et d'un battoir en bois, reliés l'un à l'autre par des courroies. (V. la planche AGRICULTURE.) Ancienne arme de guerre, d'une forme analogue. (V. la planche ARMES.) Verge de fer d'une balance : *les deux bras du fléau doivent être rigoureusement égaux.* (V. BALANCE.) Barre de fer à bascule, pour fermer les portes cochères. *Fig.* Grande calamité publique, comme incendie, tremblement de terre, inondation, etc. : *la guerre est un véritable fléau.* Personne qui est la cause ou l'instrument d'une grande calamité : *Attila s'intitulait le « fléau de Dieu ».* Chose qui importune. Personne fatigante, de relations dangereuses : *une méchante langue est un véritable fléau.*

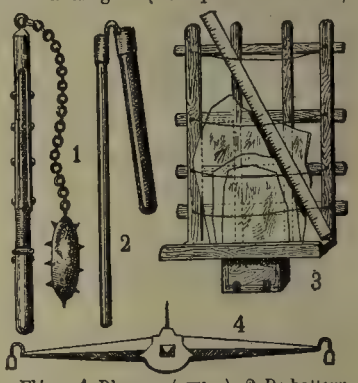

Fléau : 1. D'armes (XIVe s.) ; 2. De batteur en grange ; 3. De vitrier ; 4. De balance à plateaux.

flébile [*flé-bi-lé*] adv. (m. ital.). *Musiq.* D'une manière plaintive. (Peu us.)

flèche n. f. Trait formé d'une hampe en bois armée d'une pointe à un bout, empennée à l'autre, et qu'on lance avec l'arc ou l'arbalète. (V. la planche ARMES.) Objet qui a la forme d'une flèche. Signe figurant une flèche et qui indique la direction. Pièce de bois joignant le train de derrière d'un carrosse avec celui de devant. Partie arrière d'un affût. La plus longue pièce de bois d'une charrue. Branche d'arbre verticale. Tige des cannes à sucre. Extrémité pyramidale ou conique d'un clocher. Languette blanche ou noire du jeu de trictrac. *Mar.* Partie d'un mât au-dessus du capelage. *Flèche en cul*, petite voile hissée au mât d'artimon, au-dessus de la brigantine. *Géom.* Perpendiculaire abaissée du milieu d'un arc de cercle sur la corde. (V. CIRCONFÉRENCE.) *Mecan.* Quantité dont se déplace la fibre neutre d'une pièce soumise à un effort transversal. *Artill.* Hauteur maximum de la trajectoire. *Chevaux attelés en flèche*, chevaux attelés l'un devant l'autre. *Fig.* Trait qui blesse l'âme : *flèches de l'amour. Arg.* Sou. *Faire flèche de tout bois*, employer toutes sortes de moyens pour arriver à ses fins. *Ne savoir de quel bois faire flèche*, être à bout de ressources, de moyens. *Flèche du Parthe*, v. PARTHES. *Min. Flèches d'amour*, quartz traversé d'aiguilles de rutile.

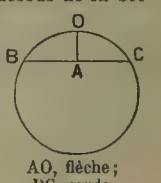

AO, flèche ; BC, corde.

— Encycl. *Archéol.* La flèche est, à proprement parler, le projectile lancé par un arc, et il faut réserver les noms de *carreau*, *vireton*, *dondaine*, etc., aux traits des arbalètes, et celui de *garrot* aux traits des machines. Les flèches sont composées de deux parties essentielles : la tête et le fût. On s'est servi de flèches de toute taille et de tout modèle. Les flè-

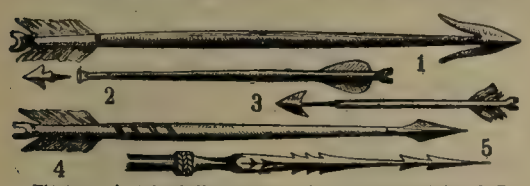

Flèches : 1. A barbillon (xvᵉ s.) ; 2. A pointe mobile ; 3. De chasseur d'autruche ; 4. Orientale (xvɪᵉ s.) ; 5. Polynésienne.

ches des Papous de la Nouvelle-Guinée mesurent jusqu'à 3 mètres de long, avec pointes de bois dur, de pierre, d'os, de fer ; celles des nègres d'Afrique ont des pointes en acier barbelé, tout comme celles des Asiatiques et des Indiens américains.

— *Archit.* La flèche était, au moyen âge, la terminaison obligée des tours d'édifices religieux. Dans les églises primitives, les flèches à base conique ou carrée ne s'élèvent pas beaucoup au-dessus des clochers. L'importance décorative de la flèche préoccupa davantage les architectes de la période gothique. La flèche du clocher vieux de Notre-Dame de Chartres (xɪɪᵉ s.) réunit toutes les qualités de construction et d'aspect. Au xɪɪᵉ siècle, l'élévation des flèches était le plus souvent supérieure à celle des tours qui les portaient ; dans les siècles suivants, elles s'abaissèrent. Dans la seconde moitié du xɪɪɪᵉ siècle, l'architecture s'allégea ; on donna à ces pyramides plus d'élégance et de légèreté. Les architectes gothiques du xvᵉ siècle, bien qu'habiles géomètres, ont le défaut de tomber dans la lourdeur, par excès de complications et de détails. — Les flèches en charpente recouverte de plomb furent souvent des constructions provisoires, ou simplement plus économiques que celles en pierre. La nouvelle flèche en charpente de Notre-Dame de Paris, élevée par Viollet-le-Duc, a 45 mètres de hauteur au-dessus du faîtage du comble.


Flèches d'églises.

Les flèches de Chartres (xɪɪᵉ s.) de la Sainte-Chapelle (xvᵉ s.) et d'Amiens, du commencement du xvɪᵉ siècle, sont aussi fort belles.

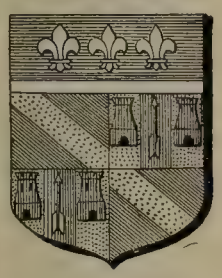
Armes de La Flèche.

flèche n. f. (orig. scand.). Pièce de lard qu'on lève sur le côté du porc, de l'épaule à la cuisse.

Flèche (**La**), ch.-l. d'arr. (Sarthe), sur le Loir. Ch. de f. Et. ; à 39 kil. du Mans ; 10.830 h. (*Fléchois*). Grains, ganterie, bonneterie. Ecole préparatoire militaire pour les enfants d'officiers, ou *Prytanée*. — L'arr. a 7 cant., 75 comm., 84.910 h. ; le cant. a 9 comm. et 18.390 h.

Flèche (*race de* **La**), l'une des meilleures races de gallinacés français, qui fait l'objet d'un élevage très important dans la Sarthe et les départements voisins. La poule de La Flèche est une très bonne pondeuse ; le poulet est d'un engraissement facile.


Fléchette.

flécher [*ché*] v. n. (Se conj. comme *accélérer*.) Commencer à pousser la tige, en parlant de la canne à sucre. V. a. Couvrir, en parlant du bélier par rapport à sa femelle. Tirer, frapper avec des flèches : *flécher un oiseau*.

fléchette [*chè-te*] n. f. Petite flèche. Petite flèche métallique, jetée d'un avion sur une troupe ennemie.

Fléchier [*chi-é*] (Valentin-*Esprit*), orateur sacré, évêque de Nîmes, né à Pernes (comtat d'Avignon), m. à Montpellier (1632-1710). On lui doit des *Sermons*, des *Oraisons funèbres* (dont la plus célèbre est celle de Turenne) ; de spirituels *Mémoires sur les Grands Jours tenus à Clermont en 1665*, etc. Inférieur à Bossuet et à Bourdaloue, il reste un orateur habile et ingénieux, malgré la recherche de son style fleuri, qui n'est pas toujours en rapport avec la dignité sévère de la chaire chrétienne.


Fléchier.

fléchière n. f. *Archit.* Feuille ornementale en fer de flèche. *Bot.* Genre d'alismacées, appelées aussi *flèches d'eau*.

fléchille [*ll* mll., *e*] n. f. Paille, saleté qui s'attache à la laine des moutons.

fléchir v. a. (lat. *flectere*). Ployer, courber : *fléchir le genou*. *Fig.* Toucher de pitié, attendrir peu à peu : *fléchir ses juges*. *Fig.* *Fléchir le genou*, donner des marques d'adoration. V. n. Ployer sous la charge. Lâcher pied : *troupe qui fléchit*. *Fig.* Se soumettre : *tout fléchissait sous Napoléon*.

fléchissement [*chi-se-man*] n. m. Action de fléchir : *mesurer le fléchissement de l'arche d'un pont*.

fléchisseur [*chi-seur*] adj. m. Se dit des muscles destinés à faire fléchir diverses parties du corps : *muscle fléchisseur du bras*. N. m. : *les fléchisseurs du genou, de la jambe*, par opposition aux *extenseurs*. Ant. **Extenseur.**

— Encycl. Les fléchisseurs ont nécessairement leur insertion sur deux segments différents du squelette ; ces segments sont contigus, ou séparés par un ou plusieurs os. Pour les muscles fléchisseurs des doigts ou des orteils, les segments d'insertion sont séparés par plusieurs rangées d'os. Les principaux muscles fléchisseurs sont : pour la main et l'avant-bras, le *fléchisseur profond* et le *fléchisseur superficiel des doigts*, le *grand palmaire*, le *fléchisseur propre du pouce*, etc. ; pour le bras et l'avant-bras, le *biceps* et le *brachial antérieur* ; pour le pied, le *fléchisseur commun des orteils*, le *jambier antérieur*, etc.

flectomètre [*flèk*] n. m. (du lat. *flectere*, fléchir, et du gr. *metron*, mesure). Appareil servant à faire l'essai des métaux à la flexion sous des pressions déterminées.

Fleetwood (Charles), général anglais, collaborateur de Cromwell, m. en 1692. Il gagna les batailles de Dunbar et de Worcester.

flégard [*ghar*] n. m. Chemin, passage. (Vx.)

Flegel (Edouard-Robert), voyageur russe, né à Vilna, m. à Brass (Nigeria) [1855-1886]. Il remonta un des premiers la Bénoué, et en reconnut l'importance.

Flégère (croix de la), point d'excursion de la Haute-Savoie, aux environs de Chamonix, sur les pentes méridionales de la chaîne des Aiguilles Rouges ; 1.377 m. d'altitude. Vue magnifique sur la Mer de glace et sur toute la chaîne du mont Blanc. Un des points par lesquels on accède au sommet du Brévent (2.525 m.).


Flégier.

Flégier (Ange), pianiste et compositeur français, né à Marseille en 1846, auteur de nombreux morceaux d'orchestre, de chœurs, de mélodies d'une facture gracieuse, dont quelques-unes sont devenues populaires (*le Cor*, *Stances*, etc.).

flegmagogue adj. *Méd. anc.* V. phlegmagogue.

flegmasie n. f. V. phlegmasie.

flegmatique [*flègh-ma*] adj. Abondant en pituite, lymphatique : *tempérament flegmatique*. *Fig.* Froid, impassible : *caractère flegmatique*. Substantiv. Personne douée de ce caractère : *les flegmatiques sont les maîtres du monde*. Ant. **Chaleureux, enthousiaste.**

flegmatiquement [*flègh-ma-ti-ke-man*] adv. D'une manière flegmatique.

flegme [*flègh-me*] n. m. (du gr. *phlegma*, pituite). *Méd. anc.* Humeur aqueuse de l'organisme. Pituite qu'on rejette en crachant, en vomissant, etc. (On écrit aussi phlegme.) *Fig.* Caractère d'un homme froid, difficile à émouvoir : *le flegme des Hollandais*. Produit que donne la première chauffe dans la distillation du jus de betteraves, des moûts, fruits, etc. Ant. **Enthousiasme.**

— Encycl. *Techn.* En distillerie, les flegmes sont constitués par les substances plus volatiles que l'alcool (éthers, huiles essentielles, qui contribuent à donner aux alcools non rectifiés leur goût particulier, aldéhydes, composés éthyliques et méthyliques) et qui passent les premières dans le serpentin. Il est donc important, quand on veut obtenir des alcools de bonne qualité, d'en opérer la rectification soit à l'aide de colonnes à plateaux, soit à l'aide d'un chapiteau rectificateur adapté à l'alambic.

flegmon n. m. V. phlegmon

flegmoneux, euse adj. V. phlegmoneux.

flein [*flin*] n. m. Petit panier, ou corbeille, de forme ovale ou rectangulaire et muni d'une anse : *les fleins servent à l'emballage des fruits de primeur*.

Fleix (**Le**), comm. de la Dordogne, arr. et à 20 kil. de Bergerac, sur la Dordogne ; 1.210 h. En 1580, paix entre catholiques et protestants.

Flémalle ou **Flemaël** (Barthélemy), dit **Bertholet**, peintre flamand, né à Flémalle, près de Liège, m. à Liége (1614-1675). Il séjourna plusieurs fois à Paris. Son chef-d'œuvre est *le Christ au tombeau* (musée de Berlin).

Flémalle-Grande, comm. de Belgique (prov. et arr. de Liége), sur la Meuse ; 5.150 h. Carrières.

Flémalle-Haute, comm. de Belgique (prov. et arr. de Liége), au-dessus de la Meuse ; 4.100 h. Charbonnages, engrais.

flémard [*mar*], **e** adj. et n. *Pop.* Se dit d'une personne paresseuse, molle.

flème ou **flemme** [*flè-me*] n. f. (altér. de *flegme*). *Pop.* Grande paresse, inertie : *avoir la flème*. *Battre sa* ou *la flème*, ne rien faire. (Se dit aussi pour *flémard*.)

flémer [*mé*] v. n. (Se conj. comme *accélérer*.) *Pop.* Avoir la flème. (On dit aussi flémarder.)

Flemming [*flè-min'gh'*] (Clas Erikson), général et homme d'Etat suédois, né en Finlande, m. à Pojo (vers 1530-1597). Il prit une part décisive à la bataille de Narva (1581).

Flemming (Jacob-Henri), général suédois au service de Frédéric-Auguste, roi de Pologne, m. à Vienne (1667-1728).

Flensbourg [*flèn's-bour*], v. du Slesvig allemand, port sur le *golfe de Flensbourg* ; 53.700 h. Raffineries de sucre ; métallurgie, constructions navales.

flénu n. m. *Dialect.* Couches de charbon à gaz, en Belgique.

Flénu, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Mons) ; 4.100 h. Charbonnages.

fléole ou **phléole** n. f. Genre de graminées fourragères, dont on connaît une dizaine d'espèces des régions tempérées : *la fléole des prés constitue un fourrage très rustique*.


Fléole des prés : *a*, fleur.

Fléron, comm. de Belgique (prov. et arr. de Liége) ; 2.620 h. Charbonnages ; clouterie. Le fort de Fléron a joué un rôle dans la défense de Liége contre les Allemands en 1914.

Flers [*flèr*], ch.-l. de c. (Orne), arr. et à 20 kil. de Domfront ; 13.700 h. Ch. de f. Et. Filatures, dentelles. — Le cant. a 14 comm. et 24.100 h.

Flers, comm. du Nord, arr. et à 4 kil. de Lille ; 4.600 h. Bonneteries, brasseries. — Comm. du Nord, arr. et à 5 kil. de Douai, près de l'Escrebieux ; 3.180 h. Produits chimiques.

Flers [*flèr*] (Camille), paysagiste français, né à Paris, m. à Annet (1802-1868) ; un des initiateurs du mouvement romantique réaliste qui révolutionna le paysage. Principales œuvres : *les Quatre saisons*, *Saules sur la Beuvronne*.

Flers (Robert **de**), auteur dramatique français, né à Pont-l'Evêque en 1872. Il a donné, en collaboration avec A. de Caillavet, un certain nombre de comédies légères, d'une grâce piquante et parfois un peu sentimentale : *les Sentiers de la vertu*, *l'Ange du foyer*, *la Chance du mari*, *le Roi*, *l'Habit vert*, *le Bois sacré*, *l'Eventail*, *l'Amour veille*, *Primerose*, etc. Membre de l'Académie française (1920).


R. de Flers.

Flesselles [*flè-sè-le*] (Jacques **de**), dernier prévôt des marchands de Paris, né en 1721, massacré par le peuple sur la place de Grève le 13 juillet 1789.

Flessingue, v. et port militaire de Hollande (Zélande), dans l'île de Walcheren ; 16.000 h. Patrie de Ruyter. Devenue française sous le premier Empire, elle fut bombardée par les Anglais en 1809.

flet [*flè*] n. m. Genre de poissons pleuronectidés.

— Encycl. Le flet (*flesus*) habite les mers froides et tempérées ; on en connaît un grand nombre d'espèces. Le *flet commun*, dit aussi *flez*, *picaud*, *flondre*, etc., se rencontre dans l'Océan, et remonte parfois les fleuves assez loin de leur embouchure. Il est long de 40 centimètres, et sa chair est très délicate.

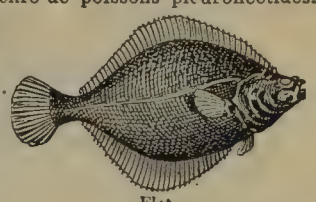
Flet.

flétan n. m. Genre de poissons pleuronectidés.

— Encycl. L'espèce type est le *flétan holibut* (*hippoglossus vulgaris*), qui dépasse 2 mètres de long et habite les mers du nord ; il est très rare sur les côtes de France.

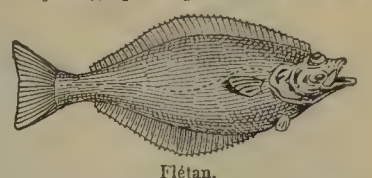
Flétan.

Fletcher (Andrew), patriote écossais, né à Salton, m. à Londres (1655-1716). Il s'opposa sans succès à l'union de l'Ecosse avec l'Angleterre.

Fletcher [*flè-tchèr*] (John), auteur dramatique anglais, né à Bye, m. à Southwark (1579-1625). L'extrême licence de ses pièces (*le Berger fidèle*, *Philaster*, *le Pèlerinage d'amour*, etc.) a fait tort à leur réel mérite. Il a souvent eu Beaumont pour collaborateur.

flétrir v. a. (de l'anc. adj. *flaistre* ; du lat. *flaccidus*, mou). Faner, ôter l'éclat, la fraîcheur de : *un soleil trop ardent flétrit les plantes*. *Fig.* Affaiblir, altérer : *l'abus des plaisirs flétrit la jeunesse*. **Se flétrir** v. pr. Se faner.

flétrir v. a. (de l'anc. fr. *flatir*). Autref., marquer d'un fer rouge un condamné sur l'épaule droite : *on flétrissait les criminels avec un fer marqué en fleur de lis*. *Fig.* Punir d'une condamnation infamante. Déshonorer, diffamer : *l'improbité flétrit un homme*.

flétrissant [*tri-san*], **e** adj. Qui flétrit : *les années flétrissantes*. Qui déshonore : *arrêts flétrissants*.

flétrissure [*tri-su-re*] n. f. Action par laquelle une plante se flétrit. Autref., marque sur l'épaule d'un criminel : *la flétrissure a été abolie en France en 1832*. (V. marque). *Fig.* Tache à l'honneur.

flette [*flè-te*] n. f. *Mar.* Non ancien de la chaloupe. Bateau plat, accompagnant un chaland.

fleur n. f. (lat. *flos*, *floris*). Partie d'un végétal qui contient les deux ou l'un des organes reproducteurs, et qui est souvent parée de couleurs éclatantes : *les fleurs d'un bouquet*. *Par ext.* Plante qui produit des fleurs : *la culture des fleurs est très délicate*. Dessin ou objet représentant une fleur. Poudre blanche qui couvre certains fruits fraîchement cueillis. *Fleur artificielle*. imitation de fleur en papier, étoffe, porcelaine, etc. *Les quatre fleurs*, fleurs de mauve, de pied-de-chat, de pas-d'âne et de coquelicot, dont on fait une tisane adoucissante. Produits légers et volatils, obtenus par la sublimation ou la décomposition : *fleur de soufre*. *Fig.* Eclat, fraîcheur : *fleur du teint*. Partie la plus fine, la meilleure de quelques substances : *fleur de farine*. Elite, choix : *la fleur de l'armée*. Ironiq. : *la fleur de la canaille*. Ornement poétique du discours : *les fleurs de la rhétorique*. Temps où une chose est dans toute sa jeunesse, sa force, son éclat : *talent dans sa fleur*, Personne jeune, belle, délicate. Chose délicate, fragile : *la chasteté, cette fleur de l'âme*. Virginité : *perdre sa fleur*. Plaisirs, agréments : *une vie semée de fleurs*. Apparences attrayantes et trompeuses : *précipice, serpent caché sous les fleurs*. *Semer des fleurs sur la tombe de quelqu'un*, faire son éloge après sa mort. *Fleur de lis*, emblème adopté en France par la royauté et qui figurait sur le drapeau blanc. *Langages des fleurs*, sorte de langage dans lequel les fleurs, considérées isolément ou dans leur groupement, symbolisent des mots, des pensées. *A fleur de*, loc. prép., presque au niveau de : *à fleur*

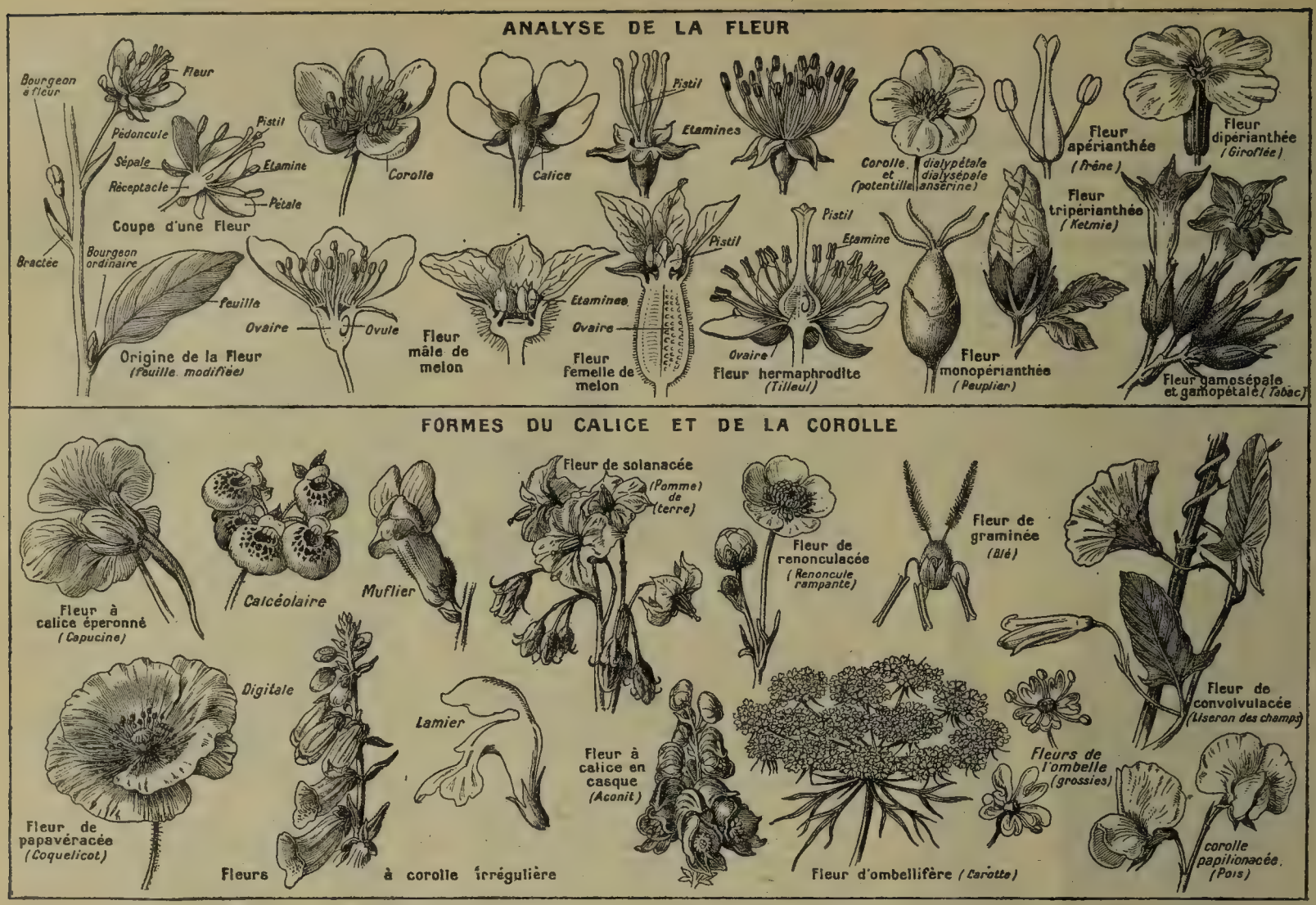

Formes et analyse de la fleur. V. feuille, fruit, plante.

d'eau. Fig. A fleur de peau, superficiellement. *A fleur de tête*, au niveau du front et des pommettes. Adjectiv. Qui a la couleur d'une fleur particulière : *des écharpes fleur de pêcher*. Pl. Sorte de moisissure qui se développe sur le vin, la bière, le cidre, lorsqu'ils sont en contact avec l'air. (V. mycoderme.)

— Encycl. La fleur est un rameau ou une portion de rameau, différencié d'avec ses feuilles pour former l'appareil reproducteur de la plante. Le rameau supportant la fleur est le *pédicelle* (ou *pédoncule*), qui s'élargit pour former le *réceptacle ;* une rosette de feuilles nait du réceptacle et constitue, à l'état de bourgeon, le *bouton floral*.

Le mode de distribution des fleurs sur la plante est l'*inflorescence*. Les parties constituantes de la fleur s'insèrent sur le réceptacle d'après la règle des feuilles sur la tige, tantôt en verticille alterne, tantôt isolément, d'après une divergence déterminée. Une fleur complètement verticillée comprend quatre verticilles concentriques : le *calice*, la *corolle*, l'*androcée* et le *gynécée*. Les feuilles du calice sont les *sépales*, celles de la corolle les *pétales* ; leur ensemble constitue le *périanthe* ou *enveloppes florales*. L'androcée est formé par les *étamines*, composées d'un pétiole grêle (*filet*), qui supporte l'*anthère*, organe mâle contenant le *pollen ;* le *gynécée* ou *pistil*, par les *carpelles* : c'est l'organe femelle ; le pistil est formé d'une hampe creuse (*style*), terminée à son extrémité libre par le *stigmate* et, à l'autre bout, par l'*ovaire* (qui contient les *ovules*).

Si la fleur comprend un androcée et un gynécée, elle est *hermaphrodite* ou *bisexuée* (tilleul, lis, etc.). Quand tous les verticilles sont au complet et disposés symétriquement par rapport à l'axe, la fleur est *régulière* ou *actinomorphe ;* dans le cas inverse elle est *irrégulière* ou *zygomorphe*. Suivant la forme et la disposition des verticilles, on la dit *monopétale* ou *polypétale*, *ligulée*, *involucrée*, *tubuleuse*, *bractée*, etc. (V. la planche plante.) Il peut arriver que certains verticilles manquent, surtout les deux verticilles extérieurs (fleurs *apérianthées* ou *nues*) ; de ces deux-là, si un seul fait défaut, c'est toujours la corolle (fleurs *apétales*) ; le *gynécée* ou l'*androcée* peut manquer (fleurs *unisexuées*, qui sont dites *mâles* dans le premier cas, *femelles* dans le second) ; les plantes sont *monoïques* quand le même individu porte à la fois des fleurs mâles et des fleurs femelles (melon, courge), *dioïques* dans le cas où les fleurs sont sur des individus distincts (chanvre, houblon, dattier). La dissémination du pollen se fait par le vent, ou par l'entremise des insectes, qui portent le pollen des étamines sur les pistils. Un grain de pollen, mis en contact avec le stigmate, y germe, et va féconder un ovule. L'ovaire grossit alors et devient le fruit, qui contient les graines.

— *Hortic.* A part de rares exceptions, toutes les plantes phanérogames donnent des fleurs, d'ailleurs très variées d'aspect, de forme, de coloris, de taille, de durée. Les voyages et explorations dans les différentes contrées du globe ont fait connaître des espèces nouvelles, qu'on a acclimatées en pleine terre ou dans les serres. D'autre part, les horticulteurs ont créé par sélection, par croisement, etc., une foule d'espèces ou de variétés nouvelles, et la fleur est devenue l'ornement de toute fête familiale ou publique.

Aux plantes dont la floraison se fait remarquer par quelque particularité, on donne le nom de *plantes à fleurs* ou *plantes florales*, par opposition aux *plantes à feuillages*. Vulgairement, sous le nom de *fleurs* on désigne toutes les plantes décoratives. V. plante.

— *Conservation des fleurs coupées.* Pour conserver les fleurs fraîches, asperger d'abord légèrement le bouquet avec de l'eau froide, puis le mettre dans un vase contenant de l'eau de savon ou de l'eau salée. Tous les matins on place les tiges pendant deux minutes dans l'eau pure, et l'on asperge les fleurs, puis on replace le bouquet dans l'eau salée ou de savon ; celle-ci sera changée tous les trois jours. Soigné ainsi, le bouquet reste frais pendant longtemps.

— *Industr. Fleurs artificielles.* Les fleurs artificielles se fabriquent avec de minces papiers diversement colorés, ou avec des tissus comme le velours, le taffetas, le satin pour la confection des feuilles, et la batiste, le crêpe, la gaze, etc., pour les pétales. Quatre opérations successives sont nécessaires pour cette fabrication. On *découpe* les feuilles et pétales à l'aide d'un outil, le *découpoir*. On les *gaufre* ensuite pour leur donner l'aspect qu'ils ont dans la nature ; cette opération se fait au fer chaud, soit à la pince, constituant le *griffage*, soit à la boule ou *boulage*. On *assemble* ensuite les pétales autour du cœur de la fleur ; enfin, on *monte* les diverses parties de la fleur à la tige en fil de fer ou laiton, qu'entoure une bandelette de papier ou d'étoffe de couleur verte.

— *Blas. Fleur de lis.* Cet ornement n'apparaît sur l'écu qu'au XIIe siècle, bien que la fleur de lis soit beaucoup plus ancienne comme élément décoratif, et qu'on la rencontre assez fréquemment sur les monuments de l'antiquité classique. Elle a revêtu diverses formes. Certains auteurs différencient nettement le *lis naturel* ou *de jardin* de cet ornement, qui devint l'emblème de la royauté depuis Louis VII. Quelques-uns même écrivent *fleurdelys*, prétendant que la fleur de lis n'est pas une fleur, mais un ornement. L'usage a cependant prévalu d'écrire *fleur de lis* et non *fleurdelys*.



Fleur de lis : 1. Primitive ; 2. Moyen âge ; 3. Renaissance ; 4. Louis XIV ; 5. Louis XVI.

— *Langage des fleurs.* Ce langage symbolique est une des formes du poétique langage de l'amour. Deux règles ont présidé à cette gracieuse syntaxe : les couleurs et les objets dont les fleurs se trouvent être en quelque sorte naturellement les emblèmes. La liaison est intime entre la signification emblématique des fleurs et celle de leurs couleurs.

Les fleurs se divisent tout d'abord en deux catégories, résultant de leurs parfums et de leurs couleurs. Celles qui ont les parfums pénétrants capiteux et les couleurs vives, brillantes, ont les significations les plus ardentes. Les fleurs aux parfums doux et aux couleurs modestes expriment les sentiments tendres, pieux, respectueux ou douloureux.

De même que le blanc est la couleur de l'innocence, de la pureté, le rouge est celle de l'amour, le bleu est la couleur du tendre, celle des âmes délicates, qui planent dans les régions élevées et gardent les souvenirs impérissables. Le violet, né du rouge et du bleu, de l'amour et du souvenir, est la fleur du culte, la couleur des veuves et des prélats. Le vert est l'espérance, couleur à la fois vive et tendre, couleur du renouveau, de la jeunesse et de l'avenir. Le jaune est la couleur de la joie, de la richesse, de l'or ; c'est aussi celle du mariage, surtout du mariage malheureux. Le noir c'est le deuil, la

Plantes emblématiques ou symboliques.

NOMS des plantes.	SIGNIFICATION emblématique.	NOMS des plantes.	SIGNIFICATION emblématique.
Abricotier	Insensibilité.	Houblon	Amertume, insensibilité.
Acacia	Affection pure.	Houx	Défense.
Airelle (myrtille)	Don d'amour.	If	Tristesse, indifférence.
Alisier	Estime.	Ivraie	Vice.
Aloès	Douleur, amertume.	Jonc	Souplesse, docilité.
Alpiste	Espoir confiant.	Laurier	Triomphe, gloire.
Amandier	Douceur.	Lierre (je meurs où je m'attache)	Attachement, amitié éprouvée.
Aubépine	Prudence.	Magnolia	Amour fort.
Baguenaudier	Amourette.	Mahonia	Affection solide.
Buis	Résistance, fermeté.	Marronnier	Affection méconnue.
Cèdre	Santé, immuabilité.	Mousse	Amour protecteur.
Châtaignier	Fidélité.	Mûrier	Circonspection, prudence.
Chêne	Force.	Olivier	Paix.
Chiendent	Persévérance.	Oranger	Virginité.
Cyprès	Deuil, mort.	Palmier	Triomphe, victime.
Cytise	Dissimulation, rivalité.	Pêcher	Bonheur défendu.
Ebénier	Hâte, impatience.	Ronce	Envie.
Eglantier	Amour.	Roseau	Faiblesse, fragilité.
Erable	Force.	Saule	Mélancolie.
Fougère	Sincérité.	Thuya	Vieillesse.
Grenadier	Passion.		

FLEURS



Voir BOTANIQUE, FRUIT, PLANTE.

NOMS DES FLEURS	SIGNIFICATIONS emblématiques	COULEURS	LANGAGE
Absinthe	Amertume	Blanc verdâtre	Vous me causez une grande peine
Achillée	Vaillance	Jaune	Je veux vous aimer malgré tout.
Aconit	Fausse sécurité.	Bleu.	Méfiez-vous d'une amie.
Adonide	Chagrin d'amour	Blanche	Mon cœur blessé se ferme.
Agératum	Confiance	Multicolore	Vous êtes le bien le plus précieux.
Alcée (*rose trémière*)	Amour simple.	Blanche.	Amour sans atours.
		Rose.	Aimée secrètement.
		Mauve.	Regrets d'amour.
		Panachée	Inquiétude d'amour.
Amarante	Amour durable	Rouge brun.	Rien ne me lassera.
Amaryllis (*belladone*).	Artifices.	Rose.	Vous êtes trop coquette.
		Rouge.	Vous êtes trop courtisée.
Améthyste	Confiance	Bleu pâle	Je crois fermement en vous.
Ancolie	Folie, tristesse	Rosée ou bleue	Vous me jetez dans un grand trouble.
Anémone	Persévérance	Bleue	Je vous suis attaché avec constance.
		Rouge.	J'ai foi en mon amour. [fiance.]
		Jaune	Ma constance sera récompensée.
Angélique	Inspiration.	Jaune	Vous faites naître de nobles pensées.
Anis	Promesse	Rouge ou jaune	Comptez sur moi.
		Blanche	Pas de nouvel amour.
Anthémis. (*chrysanthème*)	Amour terminé.	Rose.	Vous ne m'avez pas compris.
		Bleue	J'ai cru un instant en vous.
Aristoloche	Ambition	Rouge pourpre	Je m'élèverai jusqu'à vous.
		Jaune vif.	Tâchez d'arriver jusqu'à moi.
Armoise	Fidélité conjugale	Jaune	Rien ne me détournera de mes devoirs.
Arum	Ame.	Jaune ou vert.	Ecoutez votre âme; mon âme aspire à vous.
Asphodèle	Cœur abandonné.	Jaune	Mon cœur est désolé.
Aster	Amour confiant.	Bleu et blanc.	Croyez en moi.
		Fond pourpre.	Je vous aime plus que vous.
Azalée	Joie d'aimer	Blanc	Heureux de vous savoir aimée.
		Rose.	Heureux d'être aimé.
Balsamine	Fragilité.	De couleurs franches	Affection inquiète.
		Panachée.	Affection dédaignée.
Basilic	Haine, pauvreté.	Blanc	Je me souviens de vos mépris.
Bégonia	Cordialité.	Rose ou blanc	Amitié cordiale.
Belle-de-nuit	Discrétion.	Diverses	La prudence s'impose.
Bétoine	Amitié	Rouge.	Mon amitié est inaltérable.
Bluet	Timidité.	Bleu.	Je n'ose pas vous avouer mon amour.
Boule-de-neige	Fierté.	Blanche.	Je suis fier de vous aimer.
Bourrache	Constance du cœur.	Bleue et rouge	Aimée depuis longtemps.
Bouton d'or	Joie.	Jaune d'or.	Heureux d'aimer.
Bruyère	Force.	Rose.	Mon amour est robuste.
Calcéolaire	Mariage	Toutes couleurs	Une démarche sera bientôt faite, dois-je espérer?
Camélia	Fierté	Blanc	Vous dédaignez mon amour.
		Rouge.	Je vous trouve la plus belle.
		Rose	Je suis fier de votre amour.
Camomille	Affectueux attachement	Blanche	Je vous suis sincèrement attaché.
Campanule	Coquetterie.	Bleu violet	Pourquoi me faire souffrir.
		Jaune	Rien ne vous charme.
Capucine	Indifférence	Marron.	Votre cœur est fermé.
		Pourpre	Vous ne pouvez plus aimer.
Centaurée	Nouvelle d'amour	Bleue	Sachez que je vous aime toujours.
Chardon	Déplaisir.	Diverses	Vos paroles me chagrinent.
Chèvrefeuille	Liens.	Blanc	Liens d'amitié.
		Jaune ou rose	Liens d'amour.
Ciguë	Bravoure	Blanche.	Au besoin, je braverai la mort.
Cinéraire	Douleur du cœur	Bleue	Attachement dans la douleur.
		Jaune	Souvenir douloureux.
		A rayons blancs	Deuil cruel.
Clématite	Désirs	Blanche.	Puissé-je arriver à votre cœur.
		Bleue	J'espère vous toucher.
Colchique	Jalousie	Toutes couleurs.	Ne pas vous voir me fait souffrir.
Coquelicot	Ardeur fragile.	Rouge.	Aimons-nous au plus tôt.
Coréopsis	Rivalité	Jaune, marron.	Je souffre de vous savoir aimée.
Coucou	Retard	Jaune.	Attendons l'instant propice.
Crête-de-coq	Impatience	Rouge vif	Dites donc ce que vous pensez.
Crocus	Inquiétudes	Bleu.	J'espère, mais je crains.
		Jaune	Rassurez-moi.
		Rouge.	J'ai peur de trop aimer.
		Violet.	Vous regrettez de m'aimer.
Cyclamen	Beauté, jalousie	Rouge.	Votre beauté me désespère.
		Rouge.	Votre amour fait mon bonheur.
Dahlia	Reconnaissance.	Jaune	Mon cœur déborde de joie.
		Panaché	Toutes mes pensées sont à vous.
Datura stramonium	Confiance ébranlée	Bleu.	Ne croyez pas la calomnie.
Digitale	Ardeur.	Rouge.	Je ne puis plus cacher mon amour.
Edelweiss	Noble blanc	Bleue grisâtre	Je garderai de vous un noble et pur souvenir.
Eglantine	Bonheur éphémère	Blanche.	Les jours heureux passent trop vite.
		Rose.	
Euphorbe	Amour.	Rouge ou brun	C'est vous qui avez éveillé mon cœur.
Fraxinelle	Gratitude	Pourpre	Mon cœur n'oublie pas.
		Blanche.	Ma pensée va vers vous.
Fritillaire	Admiration.	Toutes couleurs	Mon admiration ne saurait rien vous refuser.
Fuchsia	Ardeur du cœur.	Blanc et rouge	Votre amour est mon culte.
		Rouge.	Je vous aime de tout mon cœur.
		Rouge et violet	Mon amour est inébranlable.
Garance	Calomnie	Rouge.	Ce sont des calomnies.
Gardénia	Sincérité	Blanc.	Mon affection est sincère.
Genêt	Préférence	Jaune.	Vous ne pouvez aimer deux fois.
Gentiane	Douleur	Jaune	En me fuyant, vous me faites souffrir.
Géranium	Sentiments d'amour	Blanc	Vous ne croyez pas à mon amour.
		Rose ou chair	Je suis heureux près de vous.
		Rouge.	Votre pensée ne me quitte pas.
Géranium rosat	Amour poétique.	Rose ou blanc	Je suis sous le charme de votre amour.
Giroflée	Constance.	Blanche.	Mon cœur est fidèle.
		Rouge brun.	Mon amour ne varie pas.
		Feu.	Je vous aime de plus en plus.
Glaïeul	Rendez-vous	Rose ou rouge	*Le glaïeul, au centre d'un bouquet, indique, par le nombre de fleurs, l'heure d'un rendez-vous.*
Glycine	Tendresse	Bleu violacé	J'aspire votre amour.
Gueule-de-lion	Désirs	Toutes couleurs	Venez au plus tôt.
Héliotrope	Attachement	Blanc.	Je ne désire que votre amitié.
		Violet.	Je demeure confiant.

NOMS DES FLEURS	SIGNIFICATIONS emblématiques	COULEURS	LANGAGE
Hortensia	Caprice	Verdissant	Laissez-moi espérer.
		Bleu.	Vos caprices me peinent.
Hysope	Froideur.	Blanc	Pourquoi être indifférente.
Immortelle	Regrets éternels	Toutes couleurs.	Douleur qui ne s'éteindra pas.
Iris.	Cœur tendre	Bleu ou violacé	Je vous aime tendrement.
		Blanc et bleu.	Je vous aime avec confiance.
		Jaune ou panaché.	Je vous aime avec bonheur.
Ixia	Constance.	Toutes couleurs.	Je vous aimerai toujours.
Jacinthe	Joie du cœur.	Blanche	Heureux de vous aimer.
		Bleue	L'espoir que vous me donnez me ravit.
		Rose ou rouge	Votre amour me pénètre.
		Jaune	Mon amour vous rendra heureuse.
Jasmin	Amour voluptueux	Blanc	Commencez donc à m'aimer.
		Jaune	Je veux être tout pour vous.
Jonquille.	Mélancolie	Jaune	Je languis d'amour.
Joubarbe	Refroidissement	Jaune ou rose	Comme vous avez changé!
Lavande	Tendresse respectueuse	Bleue	Je vous aime respectueusement.
Lilas.	Amitié.	Blanc	Aimons-nous.
		Mauve.	Mon cœur est à vous.
Lis.	Pureté, majesté.	Blanc	Mes sentiments sont purs.
Liseron	Importunité	Blanc	Pourquoi me fuir?
		Rose.	Je m'attacherai à vous.
		Bleu.	J'attendrai des jours meilleurs.
Marguerite des prés	Simplicité du cœur.	Blanche ou rose.	Je ne vois que vous.
Marguerite (*reine*).	Estime, confiance	Blanche.	Vous êtes la plus belle.
		Bleue	Je crois en vous.
		Rose et violette	Vous êtes la plus aimée.
Marjolaine	Beauté.	Rose.	Vous plaisez à tous.
Mauve	Peine de cœur.	Blanche ou violette	Vous ne savez pas ce que je souffre.
Mélilot	Douceur.	Blanc	Ne changeons pas.
Mélisse	Energie	Blanche.	J'ai peine à maîtriser mon amour.
Menthe	Mémoire.	Blanc violacé.	Je garde le souvenir et l'espoir.
Millefeuille	Cœur cicatrisé.	Blanc ou rose.	Puis-je aimer encore.
Mille-pertuis	Patience.	Jaune	Liberté prochaine.
Mimosa	Sécurité	Jaune	Personne ne sait que je vous aime.
Mouron	Attente	Bleu ou rouge.	Venez, je vous attends.
Muguet	Coquetterie discrète.	Blanc	Rien ne vous pare mieux que votre beauté.
Myosotis	Souvenir fidèle	Bleu.	Ne m'oubliez pas.
Myrte	Force du cœur	Feuillage vert	Mon amour est à l'épreuve.
Narcisse	Egoïsme, vanité.	Blanc	Vous n'avez pas de cœur.
Nénuphar	Indifférence	Blanc	Vous ne savez pas aimer.
		Blanc	Mon amitié est vive.
Œillet.	Ardeur.	Rose panaché.	Je vous aime avec ardeur.
		Rouge vif	J'ai foi en votre amour.
Œillet de poète	Admiration.	Toutes couleurs.	Je suis votre esclave.
Œillet d'Inde.	Séparation	Marron, feu.	Pourquoi suis-je si loin de vous.
Orchidées	Ferveur	Blanches.	Amour pur.
		Panachées.	Amour ambitieux.
Ortie.	Cruauté	Blanc jaunâtre	Votre méchanceté me navre.
Pâquerette	Aspiration	Blanche ou rose.	Ma pensée, mon affection sont à vous.
Passiflore	Douleur	Jaune, violette ou blanche.	Vous me faites souffrir
Pavot	Songes.	Blanc	Je rêve de vous.
		Couleur.	
Pélargonium	Intentions.	Blanc	Pureté d'intention.
		Rose.	Vivacité d'intention.
		Moucheté.	Désirs heureux.
Pensée	La pensée affectueuse	Toutes couleurs.	Mes pensées sont à vous.
Perce-neige	Epreuve	Blanc	Après cette épreuve, je vous aimerai encore davantage.
Pervenche	Mélancolie	Bleue	Je ne rêve qu'à vous.
Pétunia	Obstacle.	Quelle que soit la couleur	*Annonce qu'une lettre d'amour a été interceptée.*
Phlox	Flamme	Rouge.	Je brûle pour vous.
		Moucheté	Brûlez mes lettres.
Pied-d'alouette.	Préoccupation, légèreté	Blanc	Je suis très occupé.
		De couleur.	Plus tard.
Pissenlit	Expansion	Jaune	Je répands la bonne semence.
Pivoine	Sincérité	Rose.	Ne comptez que sur moi.
		Rouge.	Mon amour veille sur vous.
		Blanche.	Veillez sur vous.
Pois de senteur	Fausse modestie	Bleus ou roses	Je ne vous crois pas.
Primevère	Premier amour.	Toutes nuances	Je n'ai jamais aimé que vous.
Renoncule	Reproches.	Blanche.	Pourquoi vous détourner de moi.
		Jaune d'or.	Vous êtes ingrate.
		Rouge.	Vous méconnaissez mon amour.
Réséda	Tendresse	Vert	J'aime et j'espère.
Rhododendron	Elégance	Rose ou bleu rosé.	Vous êtes la plus belle.
Romarin	Cœur heureux	Bleu.	Je suis heureux quand je vous vois.
Rose.	Amour.	Blanche.	Amour qui soupire.
		Rose.	Serment d'amour.
		Thé.	Galanterie.
		Rouge vif	Amour ardent, signe de beauté.
		Grande fleur rose.	Reine du cœur.
Saponaire	Regrets, deuil.	Violette.	Mon chagrin est profond.
Sauge	Estime.	Bleue	J'apprécie vos qualités.
Scabieuse	Tristesse	Pourpre foncé	Mon âme est en deuil.
Sensitive.	Sensibilité extrême	Gris pâle.	Un rien me froisse.
Seringa	Souvenir.	Blanc	Je garde toujours votre souvenir.
Silène.	Ivresse.	Rose en garniture.	Double la signification des autres fleurs.
Soleil	Eblouissement.	Jaune	Je ne vois que vous.
Souci	Chagrin	Toutes couleurs.	Loin de vous, je suis triste.
Thym	Amour durable	En fleur.	Je ne vous oublierai jamais.
Trèfle	Incertitude	Rose.	Je voudrais bien savoir.
Tubéreuse	Désir	Blanche.	Mon cœur vous désire.
Tulipe.	Déclaration.	Toutes couleurs.	Déclaration d'amour.
Valériane	Cœur blessé	Rouge.	Vous me torturez.
Véronique	Fidélité	Bleue	Ayez confiance en moi.
Verveine.	Confidences	Toutes couleurs	Je voudrais vous parler en secret.
Violette.	Amour caché	Violet.	Qu'on ignore notre amour.
Volubilis.	Amitié dévouée.	Tricolore.	Comptez sur mon dévouement.
Yucca.	Ardeur secrète	Blanc ou bleu.	Je brûle sans que vous le sachiez.
Zinnia	Inconstance	Jaune pourpre	Vous ne m'aimez plus.

tristesse, la mort, le néant. Le marron est la couleur du passé, exprimant aussi la défiance.

En sus des couleurs il y a des nuances, qui viennent varier le langage des fleurs ; elles peuvent être de couleurs pâles, vives ou sombres. Voici les règles de la combinaison des couleurs et de leurs attributions, avec les nuances qui les modifient. C'est la clef du langage des fleurs.

Couleur fondamentale, ROUGE. (*Signification emblématique* ARDEUR.)

Nuances pâles : ardeur modérée, latente, pusillanime, capricieuse.

Nuances vives : ardeur exaltée, sublime, violente, audacieuse.

Nuances foncées : ardeur jalouse, constante, mêlée de tristesse.

Couleur fondamentale, VIOLET. (*Signification emblématique* DOULEUR.)

Nuances pâles : douleur passée, oubliée, affaiblie, récemment calmée.

Nuances vives : douleur vive, inconsolable.

Nuances foncées : douleur résignée, profonde, inoubliable.

Couleur fondamentale, BLEU. (*Signification emblématique* TENDRESSE.)

Nuances pâles : tendresse inavouée, discrète, idéale, confiante.

Nuances vives : tendresse vive, passionnée, rayonnante, déclarée.

Nuances foncées : tendresse défaillante, douloureuse, du souvenir.

Couleur fondamentale, VERT. (*Signification emblématique* ESPÉRANCE.)

Nuances pâles : espérance fragile, naissante, lointaine.

Nuances vives : espérance robuste, confiante, avouée, soutenue.

Nuances foncées : espérance secrète, douloureuse, évanouie.

Couleur fondamentale, JAUNE. (*Signification emblématique* JOIE. BONHEUR.)

Nuances pâles : joie tendre, délicate ; bonheur calme, nouveau.

Nuances vives : joie ardente, affectueuse ; bonheur complet, constant.

Nuances foncées : joie affaiblie, secrète ; bonheur troublé, menacé.

Couleur fondamentale, MARRON. (*Signification emblématique* DÉFIANCE.)

Nuances pâles : défiance rassurée, sans objet.

Nuances vives : défiance jalouse, violente.

Nuances foncées : défiance secrète, douloureuse.

Nous ne pourrions donner ici la signification de toutes les fleurs, qui sont innombrables ; mais on trouvera au tableau synoptique (page 888) les principales, celles que l'on rencontre le plus aisément, et qui peuvent être utilisées.

Fleurs du mal (*les*), recueil des poésies de Baudelaire, œuvres inquiètes, tourmentées, d'un raffinement morbide, mais d'une incomparable puissance d'expression (1857).

Fleurs latines, par P. Larousse (1861) ; ouvrage dans lequel l'auteur a réuni, par ordre alphabétique, les citations latines les plus usuelles, avec leur explication et de nombreux exemples.

Fleurs historiques, par P. Larousse (1862) ; ouvrage qui donne la clef des allusions que l'on fait souvent à des faits, à des mots historiques ; des commentaires et des exemples accompagnent chacune de ces citations.

fleurage n. m. Combinaison de fleurs sur une tenture, un tapis. Résidu de la mouture du gruau. Cristallisations formées sur les planches de verre gravées par l'acide fluorhydrique.

fleuraison ou **floraison** [*rè-zon*] n. f. Epanouissement des fleurs. Temps où cet épanouissement se produit.

— ENCYCL. *Bot.* Certaines plantes n'ont qu'une fleuraison dans leur existence et meurent après leur unique fructification, qu'elles soient *annuelles*, *bisannuelles* ou *pluriannuelles ;* elles sont dites *monocarpiques*. D'autres, dites *vivaces*, fleurissent plusieurs fois (arbres fruitiers). Les plantes sont dites *printanières*, *estivales*, *automnales*, *hivernales*, suivant l'époque de leur fleuraison. Elles sont encore dites *remontantes*, quand elles fleurissent deux fois l'an.

— *Vitic.* La fleuraison est la phase la plus importante de la croissance de la vigne ; elle s'opère seulement à des températures supérieures à 15°, et il est toujours à craindre qu'une pluie froide ou des brouillards persistants ne fassent *couler* le pollen. Dans l'hybridation, c'est au moment de la fleuraison que l'on effectue la castration de la fleur et sa fécondation artificielle avec le pollen de la variété choisie pour le croisement.

Fleurance, ch.-l. de c. (Gers), arr. de Lectoure, sur le Gers ; 4.100 h. (*Fleurantins.*) Ch. de f. M. Céréales, vins. — Le cant. a 19 comm., et 9.910 h.

fleurant [*ran*], **e** adj. Qui répand, exhale une odeur, un parfum. Se dit de la farine quand au toucher elle laisse entre les doigts une fine poussière (fleur de farine).

Fleurant (*Monsieur*), personnage du *Malade imaginaire*, comédie de Molière. Il est resté le patron des apothicaires, ayant pour attribut l'instrument si redouté de M. de Pourceaugnac.

Fleurbaix, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 22 kil. de Béthune ; 2.310 h. Tanneries. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

fleurdeliser [*zé*] v. a. Orner, semer de fleurs de lis : *le drapeau fleurdelisé de la Restauration.*

fleuré, e adj. *Blas.* Se dit des bandes, fasces, etc., dont les bords sont terminés par des fleurs.

fleurée n. f. Ecume légère qui se forme sur la cuve du bleu d'indigo, dans les teintureries.

fleurer [*ré*] v. n. (altér. de *flairer*). Répandre une odeur. *Fig. Cette affaire fleure comme un baume*, paraît excellente.

fleuret [*rè*] n. m. (de *fleur*). Sorte d'épée à lame

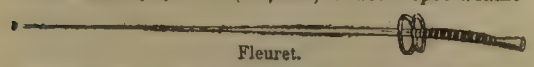

Fleuret.

quadrangulaire, sans tranchant, et terminée par un bouton, dont on se sert à l'escrime : *assaut de fleuret.* (V. ARMES. ESCRIME.) Barre d'acier, parfois garnie de diamants à son extrémité, avec laquelle le mineur perce des trous dans le roc. Fil fait de la partie la plus grossière de la soie. Ruban fait avec cette soie. Premier choix de coton, de laine, de fil.

fleureté, e adj. *Blas.* Syn. de FLEURÉ, E.

fleureter [*té*] v. n. (de *fleur*. — Double le *t* devant une syllabe muette : *je fleurette.*) Conter fleurette, courtiser. (Ce mot n'a rien de commun avec *flirter.*)

fleuretis [*ti*] n. m. (de *fleureter*). *Musiq. anc.* Sorte de contrepoint, que les chantres improvisaient sur le plain-chant. *Fig.* Langage fleuri et plus brillant que solide.

fleurette [*rè-te*] n. f. Petite fleur. *Fig.* Propos galant, paroles tendres et amoureuses : *conter fleurette. Dialect.* Crème fluide qui se forme sur le lait avant la crème épaisse.

Fleurette, fille du jardinier du château de Nérac (1543-1593), qui fut aimée du jeune roi de Navarre (plus tard Henri IV). Une légende veut qu'elle se soit noyée de désespoir lorsqu'elle se vit abandonnée. En réalité, elle ne mourut que vingt ans plus tard, titulaire de l'office qui avait appartenu à son père.

fleurettiste [*rè-tis-te*] n.m. Escrimeur au fleuret.

fleureur, euse [*eu-ze*] n. (de *fleurer*, altérat. de *flairer*). Celui, celle qui fleure : *impudent fleureur de cuisine.* (Mol.)

fleuri, e adj. Qui est en fleur : *jardin fleuri. Fig. Teint fleuri*, qui a de la fraîcheur, de l'éclat. *Style fleuri*, style orné. *Pâques fleuries*, v. PÂQUES.

fleuriau [*ri-ô*] n. m. Chacune des pièces de bois servant à maintenir deux à deux les couples pendant la construction des navires.

Fleurie [*rî*], comm. du Rhône, arr. et à 27 kil. de Villefranche ; 1.910 h. Vignobles.

Fleurier [*ri-é*], comm. de Suisse (cant. de Neuchâtel), sur l'Areuse ; 3.480 h. Fabriques d'allumettes et d'horlogerie.

Fleurieu (Charles-Pierre CLARET, comte **de**), diplomate et sénateur français, né à Lyon, m. à Paris (1738-1810). Il fut gouverneur des Tuileries sous Napoléon Ier, qui le fit comte. Membre de l'Académie des sciences (1803).

Fleuriot [*ri-o*] (*Zénaïde*-Marie-Anne), femme de lettres française, née à Saint-Brieuc, m. à Paris (1829-1890) ; auteur d'un grand nombre de récits, pièces diverses, etc., pour la jeunesse.

Fleuriot-Lescot (Edouard), révolutionnaire français, né à Bruxelles (1761-1794). Maire de Paris au 9-Thermidor, il y fut guillotiné avec Robespierre.

fleurir v. n. (de *fleur*). Pousser des fleurs : *les perce-neige fleurissent de bonne heure. Par anal.* Se développer, en parlant du poil : *poil qui va fleurir.* Se couvrir de poils : *menton qui commence à fleurir. Fig.* Prospérer : *le commerce fleurit.* (En ce sens fig., l'imparf. de l'ind. fait *je florissais*, etc., et le partic. prés. *florissant* : *Athènes florissait sous Périclès.*) V. a. Orner de fleurs : *fleurir un salon.*

fleurissant [*ri-san*], **e** adj. Qui se couvre de fleurs : *prés fleurissants.*

fleuriste [*ris-te*] n. et adj. Qui s'occupe de la culture et du commerce des fleurs : *les fleuristes hollandais ont multiplié les variétés de tulipes.* Qui fait ou vend des fleurs artificielles : *ouvrière fleuriste.*

fleuron n. m. (de *fleur*). *Bot.* Chacune des petites fleurs dont la réunion forme une fleur composée. Ornement d'architecture en forme de fleur. Ornement typographique en forme de fleur, de feuille, placé en en-tête ou à la fin d'un chapitre. Chacune des parties qui s'élèvent isolées au-dessus du cercle d'une couronne, et figurent une feuille ou une fleur. *Fig.* Ce qu'on possède de plus précieux, de plus avantageux, de plus productif : *écrivain qui est le fleuron d'un journal ; maison qui est le fleuron d'un héritage.* Etoffe légère, composée de fils de soie, de laine, de chanvre ou de lin.



Fleurons.

fleuronné [*ro-né*], **e** adj. Orné de fleurs, de fleurons : *lettres fleuronnées. Bot.* Dont toutes les fleurs sont des fleurons.

fleuronner [*ro-né*] v. n. Pousser des fleurons. V. a. Orner de fleurons : *fleuronner une couronne.*

fleurs n. f. pl. (altér. de *flueurs*). *Méd.* Ecoulement menstruel. *Fleurs blanches*, syn. de LEUCORRHÉE.

Fleurus [*russ*], v. de Belgique (Hainaut, arr. de Charleroi), non loin de la Sambre ; 6.530 h. Exploitation de sulfate de baryte ; houillères, minerai de fer. Le maréchal de Luxembourg y vainquit les Austro-Hollandais du prince de Waldeck, le 1er juillet 1690, et Jourdan les Austro-Hollandais sous les ordres du prince de Cobourg, le 26 juin 1794.

Fleurus (*Bataille de*) tableau de Mauzaisse (1837, Versailles) : le peintre a représenté Jourdan chargeant à la tête des bataillons qui culbutent tous les obstacles. (V. p. 875.)

Fleury, comm. de l'Aude, arr. et à 14 kil. de Narbonne, près de l'Aude ; 2.170 h. Tramw. de l'Aude. Tartre ; distilleries. Vignobles.

Fleury (Claude), précepteur français, né à Paris (1640-1723) ; précepteur des fils du prince de Condé, confesseur de Louis XV, auteur d'une *Histoire ecclésiastique* très estimée, du reste nettement gallicane.

Fleury (André-Hercule, cardinal **de**), ministre de Louis XV, né à Lodève, m. à Paris (1653-1743). Evêque de Fréjus, puis abbé de Tournus, il devint précepteur de Louis XV et, en 1726, remplaça au ministère le duc de Bourbon. Il administra avec probité, presque avec avarice. A l'extérieur, il eut la sagesse de rechercher la paix, avec l'aide du ministre anglais Walpole, à qui il eut le tort, dit-on, de sacrifier notre marine. Il sut assurer à la France la Lorraine, donnée en usufruit en 1737 à Stanislas Leczinski ; mais il ne réussit pas, en 1740, à éviter la guerre de la succession d'Autriche. Il avait encouragé le développement de la marine et du commerce français.



Cardinal de Fleury.

Fleury (Abraham-Joseph BÉNARD, dit), comédien français, né à Chartres, m. à Ménard-le-Château (1750-1822) ; sociétaire de la Comédie-Française, un des meilleurs interprètes de Marivaux ; il a laissé des *Mémoires*, rédigés par J.-B. Laffitte.

Fleury (Emile-Félix, comte), général et diplomate français, né et m. à Paris (1815-1884). Il fut l'ami personnel de Napoléon III, qui le nomma ambassadeur à Saint-Pétersbourg (auj. Pétrograd). Il a laissé de très utiles *Souvenirs.*

Fleury-aux-Choux, comm. du Loiret, arr. et à 4 kil. d'Orléans, près de la forêt d'Orléans ; 2.350 h. Plâtre ; vinaigreries.

Fleury-devant-Douaumont, comm. de la Meuse, arr. et à 6 kil. de Verdun, sur une hauteur entre la vallée de la Meuse et la plaine de la Woëvre ; 450 h. (en 1914). Ch. de f. Fort qui faisait partie des défenses de Verdun. Au cours de la bataille de Verdun, ce village a été pris plus d'une fois et repris. Enlevé le 22 mai 1916 par les Allemands, qui s'étaient avancés le 11 avril jusqu'à la voie ferrée Fleury-Vaux, conquis par nos soldats le 27, reconquis le 1er juillet par les troupes du kronprinz, recouvré le 29 septembre pendant une bataille de deux jours, qui valut aux Français 1.750 prisonniers. Le village de Fleury-devant-Douaumont n'existe plus.

Fleury-sur-Andelle, ch.-l. de c. (Eure), arr. et à 15 kil. des Andelys ; 1.450 h. Ch. de f. Et. Filatures. — Le cant. a 22 comm., et 13.360 h.

fleuve n. m. (lat. *fluvius*). Cours d'eau qui aboutit à la mer. Grand cours d'eau en général. *Fig.* Quantité considérable de liquide : *fleuve de sang.* Ce qui a un cours continu : *fleuve de la vie.*

— ENCYCL. Pour la commodité des termes, on comprend sous le nom de *fleuves* tous les cours d'eau qui se rendent directement à la mer, sans que cela préjuge de leur importance réelle. L'endroit où le fleuve commence à couler est dit *source ;* celui où il se jette à la mer se nomme *embouchure.* Les eaux suivent leur pente selon le *thalweg*, d'*amont* en *aval*, entre les deux rives, *droite* et *gauche* d'après la place qu'elles occupent par rapport à un observateur placé au milieu du courant et tourné vers l'aval. Le *lit du*



Représentation d'un fleuve. La Garonne, par Coysevox.

fleuve est la cavité que les eaux remplissent dans leur amplitude normale, tandis que le nom de *lit majeur* s'applique plus particulièrement à l'espace recouvert par les eaux des crues normales. L'endroit, voisin de l'embouchure, où la pente cesse, est le *niveau de base.* En général, à cet endroit, le lit s'élargit pour former un *estuaire*, ou bien le fleuve, s'il est travailleur et chargé de débris, les dépose en un *delta.*

— *Iconogr.* Les fleuves avaient été divinisés par les Grecs, qui les représentaient sous la figure de vieillards à la barbe épaisse, aux cheveux entremêlés d'herbes aquatiques, tenant d'une main un aviron et s'appuyant de l'autre sur une urne penchante. Certains étaient figurés avec des cornes de taureau, pour exprimer leur force fécondante.

flexibilité [*flèk-si*] n. f. Qualité de ce qui est flexible : *la flexibilité de l'acier est très grande.*

flexible [*flèk-si-ble*] adj. (lat. *flexibilis*). Souple, qui plie aisément : *membres flexibles. Fig.* Dont les intonations sont souples : *voix flexible.* Qui s'accommode, se plie facilement aux circonstances, aux ordres de, etc. : *il est bon d'être ferme par tempérament, et flexible par réflexion.* ANT. **Inflexible.**

flexicaule [*flèk-si-kô-le*] adj. *Bot.* Qui a une tige flexueuse.

flexion [*flèk-si-on*] n. f. (lat. *flexio*). Etat de ce qui est fléchi : *flexion d'un ressort.* Action de fléchir : *flexion du genou.* Action des muscles fléchisseurs. Pl. *Gram.* Variations dans le radical et la désinence, la forme d'un même mot, suivant les rapports qu'il s'agit d'exprimer : *les langues à flexions s'opposent aux langues monosyllabiques et aux langues agglutinantes.* V. LANGUE.

flexionnel, elle [*flèk-si-o-nèl, è-le*] adj. Qui a rapport aux flexions. Qui possède des flexions : *langues flexionnelles.*

flexueusement [*flèk-su-eu-ze-man*] adv. D'une manière flexueuse.

flexueux, euse [*flèk-su-eû, eu-ze*] adj. (lat. *flexuosus*). Courbé alternativement dans plusieurs sens différents.

flexuosité [*flèk-su-o-zi-té*] n. f. Etat de ce qui est flexueux : *la flexuosité d'une tige.*

flexure [*flèk-su-re*] n. f. *Géol.* Mode de plissement dans lequel la courbure qui raccorde les couches horizontales placées à des niveaux différents se fait en une pente continue, c'est-à-dire sans faille ni recouvrement.

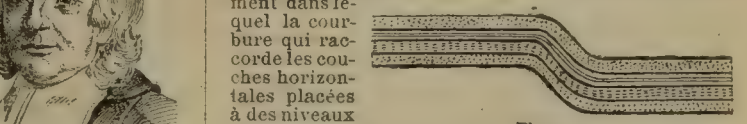

Flexure.

flibot [*bo*] n. m. (de l'angl. *fly-boat*, bateau-mouche). Bateau hollandais plat, renflé, à deux mâts, ne dépassant pas 100 tonneaux.

flibuste [*bus-te*] n. f. (de *flibuster*). Piraterie, pillage sur mer. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, association de forbans faisant une guerre acharnée aux Espagnols dans leurs colonies des Antilles.

flibuster [*bus-té*] v. n. Faire le métier de flibustier. *Par ext.* Chercher des bénéfices malhonnêtes. V. a. *Pop.* Filouter, voler : *flibuster une montre.*

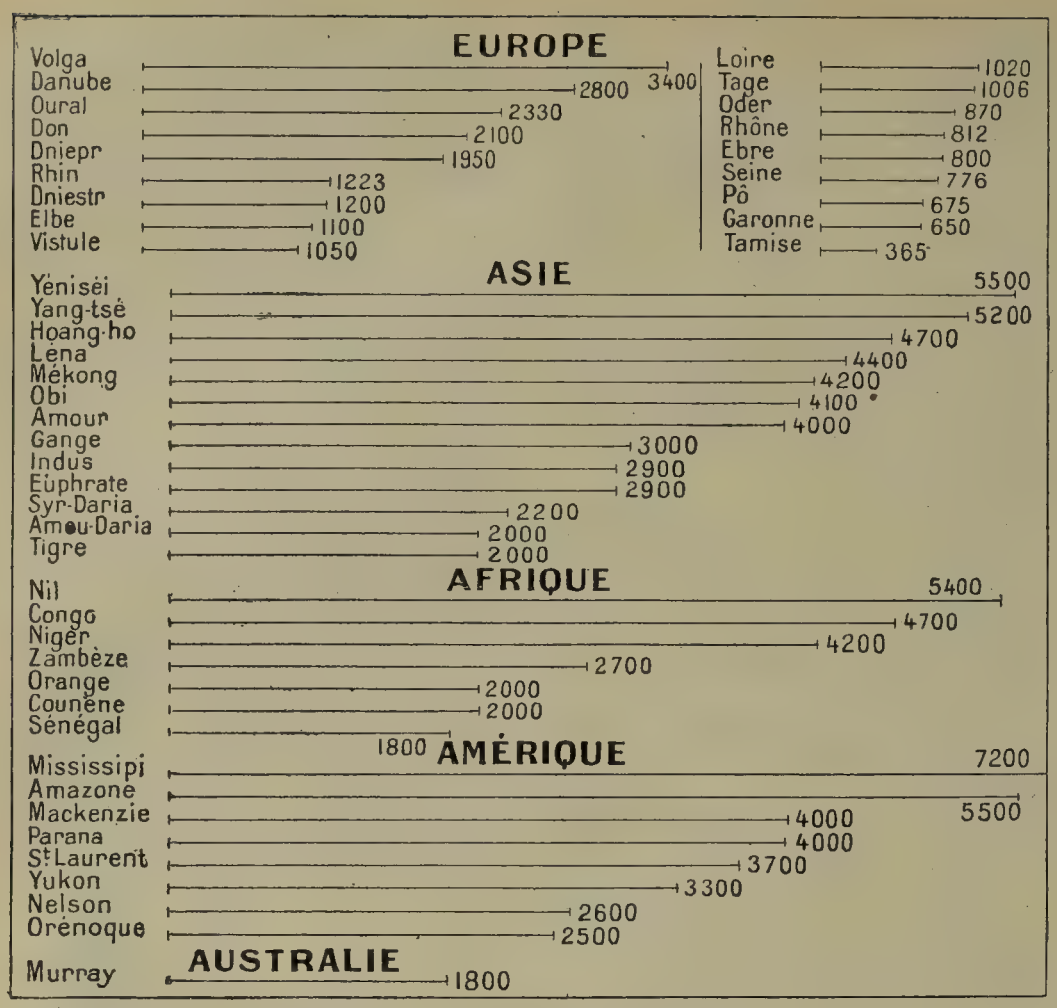

Longueur comparée des principaux fleuves du globe.

flibusterie [*bus-te-rî*] n. f. Etat de flibustier. Filouterie.

flibustier [*bus-ti-é*] n. m. (du holl. *vrijbuiter*, pirate). Pirate des mers américaines, aux XVIIe et XVIIIe siècles. *Par ext.* Personne qui vit de rapines. Trompeur, filou.

— ENCYCL. Les flibustiers formaient une association pour piller les vaisseaux espagnols ; ils étaient alliés aux boucaniers et avaient pour quartier général l'île de la Tortue, au N. de Saint-Domingue. Français émigrés dans les Antilles, ils étaient persécutés par les Espagnols, que leur présence gênait ou inquiétait. Sous le nom de *Frères de la Côte*, ils écumèrent longtemps la mer des Antilles sous la conduite de Laurent de Graff, Grammont, de Lussan, Morgan, Monbars, etc.

Flibustier (*le*), comédie en trois actes et en vers, de Jean Richepin (1888). Un jeune Breton, Pierre, est parti depuis dix ans sur un corsaire ; on le croit mort. Un brave matelot, son camarade, tâche de consoler sa famille, et se fait aimer de la fiancée de Pierre. Tout à coup, celui-ci reparaît ; il est devenu un riche mineur. Il unit le matelot à son ancienne fiancée. Richepin a donné à son sujet une agréable couleur poétique. — De cette comédie, l'auteur a tiré le livret d'un opéra en trois actes, musique de César Cui (1894).

flic [*flik*] ou **flique** [*fli-ke*] n. m. *Arg.* Agent de police.

flic flac ou **flicflac** [*flik-flak*], onomatopée exprimant le bruit que font plusieurs coups de fouet ou plusieurs soufflets donnés coup sur coup.

flicflac [*flik-flak*] n. m. Sorte de pas de danse. Pl. des *flicflacs*.

flicflaquer [*flik-fla-ké*] v. n. Faire flicflac.

flin n. m. (de l'angl. *flint*, silex). Pierre employée autrefois pour polir les armes, fourbir les lames.

Flinck (Govaert), peintre hollandais, élève et imitateur fidèle de Rembrandt, né à Clèves, m. à Amsterdam (1615-1660). Il cultiva la peinture religieuse (*l'Annonciation aux bergers*), la peinture d'histoire et le portrait.

Flinders [*dèrss*] (Mathieu), navigateur anglais, né à Dronington, m. à Londres (1760-1814). Il explora le littoral sud-est de l'Australie.

Flines-lès-Mortagne, comm. du Nord, arr. et à 23 kil. de Valenciennes, sur l'Escaut ; 1.800 h. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

Flines-lès-Raches, comm. du Nord, arr. et à 18 kil. de Douai, sur la Scarpe ; 4.450 h. Ch. de f. N. Sucrerie, brasserie.

flingot [*gho*] n. m. (de l'allem. *flinte*, fusil de chasse). Fusil de soldat d'infanterie. (On dit aussi FLINGUE.) *Pop.* Fusil de boucher.

flinquer [*ké*] v. a. En parlant d'une pièce d'orfèvrerie qui doit recevoir des émaux clairs, en tailler le champ de coups d'onglets vifs, serrés et égaux.

Flint [*flin't*], comté du pays de Galles (Angleterre) ; 80.600 h. Ch.-l. *Mold*.

Flint (Robert), philosophe écossais, né dans le comté de Dumfries, m. à Edimbourg (1838-1910) ; auteur d'ouvrages sur la philosophie de l'histoire (*la Philosophie de l'histoire en France et en Allemagne*) ; etc.

flint-glass [*flin't*] n. m. (angl. *flint*, silex, et *glass*, verre). Verre à base de plomb, d'un pouvoir fortement dispersif et réfringent.

flip n. m. (m. angl.) Boisson chaude, composée d'ale épicé et sucré. Boisson composée de porto, de whisky, etc., de sucre, et parfois aussi d'œufs battus. Cidre chauffé avec du calvados et bien sucré.

flip-flap n. m. Saut périlleux en arrière, mais exécuté en touchant terre avec les mains. Machine consistant en deux grands bras métalliques qui se rapprochent ou s'éloignent l'un de l'autre à la façon d'une paire de ciseaux, et agitent ainsi des cabines contenant des amateurs.

Flipart (Jean-Jacques), graveur français, né et m. à Paris (1719-1782), interprète de Greuze, Boucher, Natoire, Vanloo, etc.

flipot [*po*] n. m. Morceau de bois rapporté pour dissimuler une fente dans un ouvrage de menuiserie.

Flirey, comm. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et à 25 kilom. de Toul, sur le plateau entre l'Eche et le Rupt de Mad, affluents de la Moselle ; 275 hab. en 1914. Ch. de f. économiques. Avec Beaumont, Flirey marque le terme d'une crête qui limite la « forêt de Haye » et qui forme l'extrême défense avancée du camp retranché de Toul. Elle a donné son nom a une bataille qui, au début de la *stabilisation* et aussitôt après la première bataille de l'Aisne, a suivi la prise de Saint-Mihiel par les Allemands (23 septembre 1914). Là, les 24 et 25 septembre, le général Dubail arrêta la marche de l'armée Strantz, faisant échouer la tentative d'encerclement de Verdun menée par l'Ouest et par le Sud avec six corps d'armée. Le village de Flirey n'existe plus.

flirt [*flirt'* ou *fleurt'*] n. m. (mot angl.). Action de flirter. Manège galant. Personne avec laquelle on flirte.

flirtage n. m. ou **flirtation** n. f. Action de flirter.

flirter [*flir-té* ou *fleur-té*] v. n. (angl. *to flirt*). Avoir un manège de coquetterie avec quelqu'un.

flirteur, euse [*flir-teur* ou *fleur-teur*, *eu-ze*] n. Personne qui aime à flirter.

flissa ou **flissah** [*fli-sa*] n. f. Grand couteau kabyle, à lame longue, asymétrique, presque droite, à un seul tranchant et à pointe aiguë.



Flissa.

Flittas, tribu arabe de l'Algérie (dép. d'Oran), entre Relizane et Tiaret.

Flixecourt, comm. de la Somme, arr. et à 25 kil. d'Amiens, sur la Nièvre, affl. de la Somme ; 3.450 h. ; ch. de f. N. Toiles ; tissage.

Flize, ch.-l. de c. (Ardennes), arr. de Mézières, sur la Meuse ; 740 h. — Le cant. a 22 comm., et 8.040 h.

Flobecq, comm. de Belgique (Hainaut, arr. d'Ath) ; 4.040 h. Filatures ; produits chimiques.

Flobert (Nicolas), armurier français, né à Paris, m. à Lagny (Seine-et-Oise) (1819-1894) ; inventeur d'armes à feu légères se chargeant par la culasse.

floc [*flok*] n. m. (lat. *floccus*). Houppe de laine de soie : *floc de drapeau, de bonnet oriental.*

flocage n. m. Action d'attacher des flocs.

Flocellière (La), comm. de la Vendée, arr. et à 45 kil. de Fontenay, près d'un affluent de la Sèvre Nantaise ; 1.920 h.

floche adj. (de *floc*). Velouté, couvert de poils. *Soie floche*, qui n'est pas torse. N. f. Petite houppe qui sert d'ornement. Sorte d'organsin, à deux bouts très forts. Gland pendant du bonnet de police belge.

flock-book n. m. Livre généalogique pour les moutons.

flocon n. m. (de *floc*). Touffe, amas léger de soie, de laine, etc. Chacune des parcelles de neige qui tombe : *la neige tombe à gros flocons.*

Flocon (Ferdinand), publiciste et homme politique français, né à Paris, m. à Lausanne (1800-1866). Il fut, en février 1848, secrétaire du Gouvernement provisoire.

floconnement [*ko-ne-man*] n. m. Action de former des flocons. Etat de ce qui floconne.

floconner [*ko-né*] v. n. Former des flocons ou quelque chose qui ressemble à des flocons.

floconneux, euse [*ko-neû*, *eu-ze*] adj. Qui ressemble à des flocons : *laine floconneuse.*

Flocques, comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 25 kil. de Dieppe, sur la Manche ; 310 h. Petite station balnéaire de *Mesnil-Val*.

floculation [*si-on*] n. f. (du lat. *flocculus*, petit flocon). Précipitation de certaines solutions colloïdales sous forme de flocons ténus, causée par un réactif.

floculer [*lé*] v. n. Précipiter par floculation.

floculeux, euse [*leû*, *eu-ze*] adj. Se dit d'un précipité ayant l'apparence de flocons, comme en donnent les précipitations des substances colloïdales.

Flodoard ou **Frodoard** [*ar*], chroniqueur et hagiographe français, né à Epernay (894-966) ; auteur d'une *Histoire de l'Eglise de Reims* et de précieuses *Annales* (916-966).

floe [*flo*] n. m. (m. angl.). Masse de glace flottante qu'on rencontre dans les mers polaires.

Flogny, ch.-l. de c. de l'Yonne, arr. et à 15 kil. de Tonnerre, sur l'Armançon ; 490 h. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 15 comm., et 6.190 h.

Floing [*floin*], comm. des Ardennes, arr. et à 2 kil. de Sedan ; 2.070 h. (en 1914). En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

Floirac [*rak*], comm. de la Gironde, arr. et à 4 kil. de Bordeaux, au-dessus de la Garonne ; 2.800 h. Ch. de f. de Bordeaux à La Sauve. Vins. — Comm. du Lot, arr. et à 23 kil. de Gourdon ; 610 h. Sur le territoire de cette commune se trouve le puy d'Issolu, où beaucoup d'archéologues placent l'*Uxellodunum* des « Commentaires » de César.

Floire et Blanchefleur, roman d'aventures en vers, du XIIIe siècle, probablement d'origine orientale ; récit gracieux des amours de deux jeunes gens.

flonflon n. m. Se dit, en général, des refrains de chansons et des couplets de vaudeville. Air trivial, banal : *les flonflons d'Offenbach.*

flonger [*jé*] v. n. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il flongea, nous flongeons.*) Tituber.

Floovant, chanson de geste française (mil. du XIIe s.). L'auteur attribue à Floovant, fils de Clovis, des actes que l'histoire restitue à Dagobert.



Floquet.

flopée ou **floppée** [*flo-pé*] n. f. *Arg.* Grande quantité : *une flopée de moutards.* Volée de coups. (On écrit aussi FLAUPÉE.)

floquet [*kè*] n. m. Diminutif de *floc*.

Floquet [*kè*] (Charles), homme politique français, né à Saint-Jean-Pied-de-Port, m. à Paris (1828-1896). Doué d'une éloquence chaleureuse, il fut président de la Chambre des députés, président du conseil en 1888, combattit énergiquement le boulangisme et blessa même le général Boulanger dans un duel à l'épée. Il appartenait au parti radical.

floqueter [*ke-té*] v. a. Orner de floquets, de rubans en flocons.

Flor (Roger de), aventurier d'origine allemande, né à Brindisi (vers 1262-1305). Il se distingua contre les Turcs, au service de l'empereur Andronic.

Florac [*rak*], ch.-l. d'arr. de la Lozère, sur le Tarnon, affl. du Tarn, à 40 kil. de Mende ; 1.890 h. (*Floracois*). Ch. de f. dép. — L'arr. a 7 cant., 52 comm., 28.220 h. ; le cant. a 9 comm. et 6.630 h.

floraison ou **fleuraison** n. f. V. FLEURAISON.

floral, e, aux adj. (lat. *floralis*). Qui a rapport à la fleur : *enveloppe, décoration florale. Jeux floraux*, académie littéraire fondée à Toulouse. V. JEUX FLORAUX.

floralies [*li*] n. f. pl. Fêtes en l'honneur de Flore, qui se célébraient au printemps, à Rome et dans les environs.

floran n. m. Pile qui sert au raffinage de la pâte à papier.

Florange, comm. de la Moselle, arr. et à 5 kil. de Thionville, sur un sous-affluent du Rhin ; 2.611 h. Ch. de f. Aux environs, salines et gisements de fer.

flore n. m. (altér. de *fleur*). *Mar.* Suif dont on enduit les vaisseaux.

flore n. f. (du n. de la déesse des fleurs). Ensemble des plantes qui croissent dans une région : *la flore polaire est d'une grande pauvreté.* Livre qui en contient la description.

— ENCYCL. La diversité des flores naturelles est le fait essentiel qui domine toute la géographie botanique. Elle s'explique par l'histoire passée de la terre et la considération des barrières physiques qui ont empêché le développement d'une flore unique et homogène. En fait, la flore d'une région est en étroit rapport, quant à sa physionomie générale, avec les éléments climatiques : chaleur, humidité, insolation.

Le géographe Grisebach, dont la classification est généralement adoptée, distingue : 1° la *zone polaire* : trois mois de chaleur estivale seulement ; lichens, mousses, arbustes nains. (De la flore polaire se rapprochent les flores des hautes régions montagneuses) ; 2° au S. de la zone arctique, le domaine forestier, particulièrement étendu dans les régions à pluies régulières, mais fortement entamé par les défrichements au profit des céréales, qui apparaissent du N. au S. dans l'ordre suivant : orge, seigle, blé, maïs, riz ; 3° le domaine méditerranéen (climat chaud et sec), à la végétation buissonneuse, aux plantes à feuillage toujours vert (olivier, oranger, palmier nain, etc.) ; 4° les flores des steppes et des déserts (plantes grasses ou graminées, formations rabougries et épineuses) ; 5° enfin, la flore tropicale, où l'abondance des pluies assure le développement d'énormes arbres à végétation continue, dont des lianes épiphytes de toute sorte encombrent le tronc et les rameaux. Les forêts vierges du bassin de l'Amazone sont le type de ces formations.



Vue de Florence.

Flore française (*la*), ouvrage par lequel Lamarck a introduit la méthode dichotomique dans la science (1805).

Flore. Les ouvrages portant ce titre, et dans lesquels sont décrites et classées les plantes d'une région, d'une province, d'un pays, d'un continent, ou qui sont spécialement consacrés à telle ou telle branche du règne végétal (cryptogames, phanérogames, plantes sauvages, plantes cultivées, paléontologie, etc.) sont légion. Pour nous en tenir à la flore de France et aux œuvres les plus modernes qui la décrivent, nous citerons les ouvrages de Rouy, Foucaud et Camus (*Flore de France*), de Coste (*Flore descriptive et illustrée de la France*), Acloque (*Flore de France*), Lemaout et Decaime (*Flore élémentaire des jardins et des champs*) et surtout Bonnier et de Layens (*Flore complète illustrée de la France, Suisse et Belgique*, puis *Nouvelle Flore, pour la détermination facile des plantes*).

Flore, déesse des fleurs et des jardins. C'était une nymphe des îles Fortunées, que les Grecs divinisèrent sous le nom de *Chloris*. Elle fut aimée de Zéphire, qui l'enleva et la rendit mère du Printemps. Il lui conserva toujours la fraîcheur et l'éclat de sa première jeunesse et lui attribua l'empire des fleurs. (*Myth.*)

Flore, statue colossale antique, musée de Naples; on l'appelle aussi *Flore Farnèse* ; — superbe tableau du Titien, musée des Offices (Florence). La femme représentée ressemble beaucoup à la *Femme à sa toilette*, du même peintre, au Louvre. (V. p. 858.)



Flore Farnèse, du musée de Naples.

Flore (*l'Empire de*), tableau de Nicolas Poussin (Dresde). L'artiste a groupé dans cette composition les principaux personnages mythologiques qui ont été métamorphosés en fleurs.

Flore (*le Triomphe de*), tableau de Fr. Callet (Louvre) ; toile gracieuse et coloris plein de fraîcheur. (V. p. 876.)

Flore entourée par les Amours, magnifique relief de Carpeaux, qui, au Louvre, couronne la fenêtre centrale de la façade du pavillon regardant la Seine, et qui est appelé *Pavillon de Flore*. V. HAUT-RELIEF.

Flore (sainte), né à Cordoue. Elle subit le martyre en 851. Fête le 24 novembre.

floréal n. m. (du lat. *floreus*, de fleur). Huitième mois de l'année républicaine (du 20 avr. au 19 mai).

florée [*ré*] n. f. Indigo de qualité moyenne. *Florée d'acide*, fécule de pastel.

Floreffe, comm. de Belgique (prov. et arr. de Namur), sur la Sambre ; 2.840 h. Glaces, produits chimiques.

florence [*ran-se*] n. m. (de *Florence*, n. géogr.). Taffetas léger. N. f. Sorte de crin très résistant, employé pour l'empilage des hameçons. (On l'obtient en plongeant dans du vinaigre le ver à soie qui va filer son cocon et en extrayant de son corps la matière soyeuse, qu'on étire en fil.)

Florence (ital. *Firenze*), v. d'Italie, anc. capit. de la Toscane, sur l'Arno ; 242.200 h. (*Florentins*). Ce fut, au moyen âge, une république prospère, que gouvernèrent les Médicis ; par le nombre des sculpteurs et des peintres qu'elle a produits (v. FLORENTINE [*école*], ses musées (Uffizi, Bargello, palais Pitti), ses bibliothèques (la Laurentienne), ses palais, ses monuments de toute sorte (Sainte-Marie-aux-Fleurs, Baptistère, le Palazzo Vecchio), elle a mérité d'être surnommée *l'Athènes de l'Italie*. Velours, soieries, lainages.

— *Hist.* Colonie militaire au temps de Sylla, illustrée en 456 par la victoire de Stilicon sur Radagaise, Florence fut protégée successivement par les empereurs toscans, les césars guelfes, et, au temps de la puissante comtesse Mathilde, elle devenait presque indépendante de fait, tandis que sa bourgeoisie s'enrichissait par l'industrie des étoffes et de la banque. De 1171 à 1218, elle constituait sous son hégémonie la Ligue toscane ; à l'intérieur, elle se donnait une organisation démocratique, ou plutôt bourgeoise, sous la direction des *chefs des Sept arts* ou corporations, et d'un chef militaire, le *podestat*.

Au XIIIe siècle les luttes entre les démocrates guelfes et les aristocrates gibelins ensanglantèrent la ville. Les guelfes triomphent en 1267, grâce à l'intervention de Charles d'Anjou, et établissent bientôt un gouvernement au profit de l'oligarchie bourgeoise, qui restera maîtresse du pouvoir au siècle suivant, malgré l'essai de révolution populaire des *Ciompi*. De cette oligarchie bourgeoise sortent, au XVe siècle, les Albizzi, puis leurs vainqueurs, les Médicis (v. ce nom), qui donnent à Florence une primauté politique et artistique incontestée sur le centre de l'Italie. Au XVIe siècle, un moment dégradée par la lâcheté de Pierre de Médicis, secouée par la révolution de Savonarole, Florence devient, en 1569, le chef-lieu du grand-duché de Toscane, dont elle suit dès lors la destinée. De 1860 à 1870, elle fut la capitale du royaume d'Italie, avant la conquête de Rome.

Florence (*Histoire de*), par Machiavel (1552) ; œuvre pénétrante et sagace d'un historien homme d'État.

Florence (sainte), martyre sous Dioclétien. Fête le 10 novembre.

florencé [*ran-sé*], **e** adj. (du lat. *flos, oris*, fleur). *Blas.* Se dit d'une fleur de lis qui a des boutons entre ses pétales.

Florennes, comm. de Belgique (prov. de Namur, arr. de Philippeville) ; 2.630 h. Centre agricole ; fers, forges.

Florensac [*ran-sak*], ch.-l. de c. de l'Hérault, arr. et à 25 kil. de Béziers ; 3.530 h. Ch. de f. M. Vins. — Le cant. a 4 comm., et 7.060 h.

Florent (saint), évêque de Strasbourg, né en Irlande (620-693). Fête le 7 novembre.

Florentin (saint), abbé, né vers 483, m. à Arles vers 553. Fête le 12 avril.

florentine [*ran*] n. f. Satin façonné, qui fut d'abord fabriqué à Florence. Serge basinée, faite de laine peignée.

Florentine (*école*). Ce fut à Florence que commença, au XIIIe siècle, le mouvement de la Renaissance artistique. D'abord soumise à l'influence byzantine, la peinture florentine fut affranchie de l'imitation étrangère par Cimabué, puis par Giotto et ses continuateurs, Stefano de Florence, Taddeo Gaddi et ses fils, Duccio di Buoninsegna. Au XVe siècle, s'élèvent une foule d'églises, qu'ornent de leurs peintures des maîtres tels que : Masaccio, Fra Angelico, Benozzo Gozzoli ; puis Fra Filippo Lippi, et son élève Sandro Botticelli, Cosimo Rosselli, Luca Signorelli, Domenico Ghirlandajo. La perfection de l'école florentine fut réalisée vers la fin du XVe siècle et le commencement du XVIe siècle. Michel-Ange, dessinateur d'une science incomparable, représente bien une école qui l'emporte sur toutes les autres par l'exactitude du dessin et la vérité de l'histoire. Léonard de Vinci appartient, par ses premiers travaux, à l'école florentine. Au commencement du XVIe siècle, brillèrent Fra Bartolommeo et Andrea del Sarto. Le Rosso, appelé en France par François Ier, y fonda l'école de Fontainebleau. L'école devient éclectique, et décline à la fin du XVIe siècle. — La sculpture florentine débute, à Pise, avec Nicolas et André de Pise. Donatello est un exact imitateur de la nature. Lucca della Robbia se recommande par une grâce naïve. Au XVe siècle, la sculpture florentine compte encore Jean de Pise, Michelozzi, Desiderio da Settignano, Mino da Fiesole, Benedetto da Majano, Antonio Pollajuolo et Andrea Verrocchio, et le plus grand de tous : Michel-Ange. L'architecture florentine est représentée par Buschetto, Arnolfo di Lapo, Brunelleschi, Michelozzo, Benedetto da Majano, etc.

Florenville, comm. de Belgique (Luxembourg, arr. de Virton), sur la Semoy ; 1.820 h. Aux environs, ruines de la célèbre abbaye d'Orval.

florer [*ré*] v. a. (de *flore*, n. m.). Enduire de suif : *florer un vaisseau*. Syn. de ESPALMER.

florès [*rèss*]. *Fam.* Terme usité dans l'expression *faire florès*, briller dans le monde.

Florès [*rèss*], une des Açores ; 9.000 h. ; île escarpée, montueuse, mais bien arrosée et fertile. Céréales, vins.

Florès ou **Mangeraï,** une des îles de la Sonde, entre Sumbava (dont elle est séparée par le *détroit de Florès*) et Timor ; 25.000 h. Protectorat hollandais. Epices, cannelle. — Donne son nom à la *mer de Florès*, comprise entre Florès et Célèbes.

Florès (Juan José), homme d'État équatorien né à Puerto Cabello (Vénézuéla), m. à Guayaquil (1801-1864) ; principal instigateur de la séparation de l'Equateur d'avec la Colombie ; premier président de la république de l'Equateur. — Son fils ANTONIO, né à Quito en 1835, fut président de la république de 1888 à 1892.



J. J. Florès.

Floresco (Jean-Emmanuel), général et homme politique roumain, né à Rimnic-Valcea, m. à Paris (1819-1893) ; il fut président du Sénat en 1891 et a laissé des travaux de littérature militaire.

florestine [*rès-ti-ne*] n. f. Genre de composées, comprenant des herbes annuelles qui croissent au Mexique.

floretonne [*to-ne*] n. f. Qualité de laine d'Espagne.

florette [*rè-te*] n. f. (du lat. *flos, oris*, fleur). Monnaie frappée sous Charles VII, et marquée de trois fleurs de lis.

Florian (Jean-Pierre CLARIS de), fabuliste français, né au château de Florian (Gard), m. à Sceaux (1755-1794) ; petit-neveu de Voltaire. Officier de cavalerie, il fut le protégé du duc de Penthièvre, auprès duquel il passa une partie de sa vie. Emprisonné pendant la Terreur, il fut relâché au 9-Thermidor. Il écrivit des nouvelles, des pièces de théâtre, etc. Il est, après La Fontaine, mais d'ailleurs bien loin derrière lui, notre fabuliste le plus remarquable. Il s'est montré dans la fable, à la différence de son illustre précurseur, moins un peintre et un poète qu'un fin satirique et un moraliste excellent. Il a composé aussi de jolies pastorales : *Galatée*, *Estelle et Némorin*, de petites comédies édifiantes, une curieuse autobiographie (*Mémoires d'un jeune Espagnol*). Ses œuvres dénotent une âme tendre et sensible.



Florian.

Florian (Frédéric), graveur sur bois et dessinateur, né à Saint-Aubin en 1859, a gravé d'après Lepère, Besnard, Forain, L.-O. Merson, etc.

Florianus. V. FLORIEN.

floribond [*bon*], **e** adj. (lat. *floribundus*). Se dit d'un végétal à floraison abondante. (Peu us.).

floribondité n. f. Etat d'une plante floribonde.

floricole adj. (du lat. *flos, oris*, fleur, et *colere*, habiter). Qui vit sur les fleurs : *insecte floricole*.

floricole n. m. Genre d'oiseaux de la famille des trochilidés, comprenant de jolis colibris de l'Amérique centrale et de l'Amazonie.

floriculture n. f. (du lat. *flos, oris*, fleur, et de *culture*). Branche de l'horticulture, qui s'occupe spécialement de la culture des plantes à fleurs et des plantes d'ornement.

— ENCYCL. Tantôt la floriculture est pratiquée dans un but lucratif (par exemple par les forceries, les cultures des fleurs faites en vue d'approvisionner les fleuristes ou de fournir la parfumerie d'essences variées), tantôt c'est une culture de luxe, pratiquée par des amateurs. Elle ne s'est formée et développée que par l'introduction dans nos régions de plantes exotiques de toute sorte et a suivi, étant liée à lui, le développement du commerce maritime. De nos jours, elle a pris une extension remarquable, et l'on cite bon nombre d'amateurs qui possèdent de merveilleuses collections de rosiers, de tulipes, de chrysanthèmes, d'orchidées, etc.

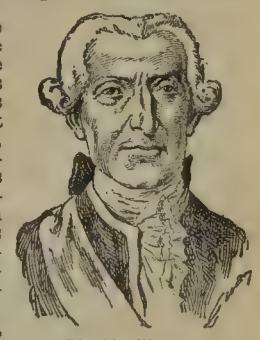

Florida-Blanca.

Florida-Blanca (François-Antoine MONINO, comte **de**), homme d'Etat espagnol, né à Murcie, m. à Séville (1728-1808). Principal ministre de Charles III, il réorganisa l'instruction publique et la marine.

Floride (la), presqu'île basse, marécageuse et madréporique du sud-est des Etats-Unis, séparée de Cuba par le *canal de Floride*, et formant un des Etats de l'Union ; 528.500 h. (*Floridiens*). Capit. *Tallahassee*. Forêts, production cotonnière. La Floride fut découverte en 1512 par les Espagnols, à qui les Etats-Unis la rachetèrent en 1821.

Florides (*les*), recueil d'extraits des discours d'apparat d'Apulée, mélange d'anecdotes historiques, de fables et de réflexions philosophiques.

floridées [*dé*] n. f. pl. Ordre de plantes, de la classe des algues. S. une *floridée*.

— ENCYCL. Les floridées, dites aussi *choristoporées*, *rhodospermées* ou *rhodophycées*, sont des algues marines généralement rouges, qui recherchent les eaux agitées. Leur thalle, toujours pluricellulaire, peut être filamenteux, aplati ou massif ; elles se multiplient par des spores immobiles, dites *tétraspores*. On en connaît des genres nombreux : *porphyre*, *bangie*, *némaline*, *coralline*, etc.

Florien [*ri-in*], empereur romain, père de l'empereur Tacite. Il régna deux mois en 276, et fut battu par son compétiteur Probus.

florifère adj. (lat. *florifer*). Qui porte des fleurs : *rameaux florifères*. Qui donne beaucoup de fleurs : *plante florifère*. N. f. *Fam.* Femme qui a subi l'opération de l'ovariotomie (du titre d'un roman de Camille Pert, 1898).

floriforme adj. (du lat. *flos, oris*, fleur, et de *forme*). Qui a la forme d'une fleur.

florilège n. m. (du lat. *flos, oris*, fleur, et *legere*, choisir). Recueil de poésies. Syn. ANTHOLOGIE.

Florilegium, recueil d'extraits d'anciens auteurs grecs formé par Stobée (Vᵉ s. de notre ère), qui nous a conservé ainsi un grand nombre de morceaux de prose et de poésie.

florimane n. et adj. (du lat. *flos, oris*, fleur, et de *manie*). Qui a la manie des fleurs.

florimanie [*nî*] n. f. Passion des florimanes.

Florimontane (*académie*), compagnie littéraire fondée en 1607, à Annecy, par saint François de Sales et le jurisconsulte Antoine Favre. Elle ne survécut pas à ses deux fondateurs.

florin n. m. (ital. *fiorino*). Pièce de monnaie étrangère, de valeur très variable suivant les pays. *Pièce aux cent florins*, v. CHRIST *guérissant les malades*.

— ENCYCL. Cette monnaie paraît avoir été frappée pour la première fois à Florence, en 1252. C'était, à l'origine, une monnaie d'or. En France, il en fut fabriqué de Louis IX à Charles V. Il y eut des florins à l'agnel, aux fleurs de lis, à la mape. Ces florins d'or tombèrent en discrédit à cause de l'altération de titre et de poids. Ils furent remplacés par des florins d'argent, dont la valeur variait pour chaque Etat. Aujourd'hui, il n'y a plus de florins qu'en Hollande (argent, valeur 2 fr. 10), en Autriche et en Hongrie (argent, valeur 1 fr. 86). En Angleterre, on appelle aussi « florin » la pièce de deux shillings (argent, valeur 2 fr. 32).

Florina (en bulgare **Lerin**), ville de Grèce, en Macédoine occidentale, au S. de la frontière gréco-serbe, sur la Florina, sous-affluent du Vardar, par la Cerna ; 1.000 h. Ch. de f. de Salonique à Monastir. Ch.-l. d'un nome ou dép. peuplé de 133.000 h. en 1913 ; évêché grec. Marché agricole important. Au cours de la manœuvre de Monastir (sept.-nov. 1916), pendant la Grande Guerre, Français et Russes ont attaqué (en, sept.), puis conquis (le 18) Florina, dont les Bulgares s'étaient emparés sur les Grecs au mois d'août précédent. Ainsi est devenue possible la conquête du massif du Kaimaktchalan par les Serbes.


Floris.

Florio (John), philologue anglais, né à Londres vers 1550, m. en 1625 ; publia un *Dictionnaire italien et anglais* et traduisit Montaigne en anglais.

floripare adj. (du lat. *flos, oris*, fleur, et *parere*, enfanter). Se dit des bourgeons qui ne produisent que des fleurs.

florir v. n. S'est dit pour FLEURIR. V. FLEURIR.

Floris [*riss*] (François de VRIENDT, dit *Frans*), peintre d'histoire de grand mérite et l'un des maîtres de l'école flamande, né et m. à Anvers (1518-1570). Principales œuvres : *la Chute des anges rebelles*, *Vénus embrassant l'Amour*, etc.

florissant [*ri-san*], **e**, adj. Qui est dans un état prospère : *santé florissante*. Qui accuse un état prospère : *mine florissante*. (V. FLEURIR.)

floriste [*ris-te*] n. Personne qui connaît bien les fleurs, les plantes d'un pays.

floristique adj. Qui a rapport à la flore d'un pays. N. f. Science générale des flores.

florule n. f. Petite fleur. Fleur isolée d'un épi. Flore d'une petite région ou d'un certain groupe de plantes.

Florus [*russ*] (Lucius Annæus), historien latin, contemporain de Trajan (IIᵉ s.) ; auteur d'un *Abrégé d'histoire romaine*, écrit dans un style concis, mais recherché.

Florus (Drepanius), diacre ou prêtre, m. vers 860. Il a laissé des poèmes (1550) et des ouvrages intéressants pour l'histoire des dogmes : *Livre sur la prédestination ; Commentaire sur le canon de la messe ;* etc.

flosculaire [*flos-ku-lè-re*] n. m. Genre de vers rotateurs, comprenant des animaux microscopiques qui vivent dans les eaux douces.

flosculeux, euse [*flos-ku-leû, eu-ze* adj. (du lat. *flosculus*, petite fleur). *Bot.* Se dit d'une fleur composée, qui ne renferme que des fleurons.

flos-ferri n. m. Aragonite coralliforme.

floss n. m. Gâteau de fonte assez pure, obtenu par coulée directe.

flot [*flo*] n. m. (lat. *fluctus*). Eau agitée, onde, vague : *les flots de la mer dégradent le pied des falaises*. Marée montante : *l'heure du flot. Etre à flot*, en parlant d'un navire, nager au-dessus de l'eau. *Fig. Se remettre à flot*, rétablir l'état de ses affaires. Liquide répandu en abondance : *flot de sang*. Quantité de bois jetée dans un courant. *A flot perdu*, en laissant au courant le soin de transporter le bois. (V. FLOTTAGE.) *Fig.* Matière abondante et ondulée : *flot de cheveux, de rubans*. Multitude, grande quantité : *flot d'auditeurs*. *Fig.* Action violente d'un agent quelconque : *le flot révolutionnaire*. Pl. *Les flots*, la mer. *Arch. Flots grecs*, ornement formé par la répétition d'une courbe en S couché. ALLUS. LITTÉR. V. FREIN.

flot n. m. Syn. de FLOC.

flotomètre n. m. (de *flotter*, et du gr. *metron*, mesure). Instrument pour mesurer la hauteur des liquides, consistant en un flotteur surmonté d'un repère.

Flotow [*tov'*] (Frédéric-Ferdinand-Adolphe de), compositeur allemand, né à Teutendorf (Mecklembourg), m. à Wiesbaden (1812-1883) : auteur de *Stradella*, de *Martha*, de *l'Ombre*, etc. Son style manque de puissance, mais il a de la distinction et du charme.


Flotow.

flôtre n. m. *Techn.* V. FEUTRE.

flottabilité [*flo-ta*] n. f. Qualité qu'ont certains corps flottants de rester insubmersibles.

flottable [*flo-ta-ble*] adj. Qui peut flotter : *bois flottable*. Qui peut recevoir des trains flottants : *rivière flottable*. (Un cours d'eau est *flottable* lorsqu'il ne peut porter que des radeaux ou des trains de bois. Il est *navigable* lorsqu'il sert à une navigation continue par bateaux.)

flottage [*flo-ta-je*] ou **flot** [*flo*] n. m. Transport du bois par eau quand on le fait flotter. *Flottage à bûches perdues*, flottage dans lequel les bûches sont abandonnées une à une au cours de l'eau. *Flottage en trains*, flottage dans lequel on compose un long assemblage de radeaux. *Flottage des minerais*, opération qui permet de séparer un minerai des corps auquel il est mélangé.

— ENCYCL. Imaginé dès 1547 par Charles Leconte, le flottage des bois ne fut mis en œuvre d'une façon pratique qu'en 1549 par Jean Rouvet, et a pris depuis une grande extension, notamment sur les rivières issues des monts du Morvan.

On distingue le *flottage à bûches perdues* et le *flottage en trains ;* le premier consiste à jeter les bûches séparément à la rivière, et a lieu en automne : de loin en loin, des *meneurs d'eau* ou *poules d'eau*, ouvriers munis de longues perches, repoussent au fil de l'eau les bûches qui viennent s'échouer sur les rives. Arrivé à destination, le bois flotté est retiré de l'eau (*tirage*) et empilé en tas pour que l'air le sèche. On réunit les bûches appartenant à tel ou tel marchand de bois, et l'on fait son lot à chacun (*tricage*). Le *flottage en trains* consiste à établir sur la rivière des radeaux dont les pièces sont réunies au moyen de traverses fixées elles-mêmes par des liens solides (*rouettes* ou *harts*), puis à réunir bout à bout plusieurs radeaux ; le *compagnon* qui dirige le train est souvent secondé par un ou deux aides.

Le flottage est aussi employé comme procédé de



Flottage de bois : A, à bûches perdues ; B, en trains.

conservation des bois, surtout pour les espèces dures ou résineuses. Excellent pour enrayer la fermentation et l'échauffement, le flottage a l'inconvénient d'exiger, avant l'emploi du bois, un séchage souvent fort long.

flottaison [*flo-tè-zon*] n. f. Surface que découpe dans un navire à flot le plan horizontal de la mer. *Ligne de flottaison*, ligne que le niveau de l'eau trace sur la carène d'un bâtiment. *Flottaison lège*, limite inférieure qu'atteint le plan de la mer quand le navire est complètement lège. *Flottaison en charge*, limite supérieure de la flottaison quand le navire est complètement chargé.

flottant [*flo-tan*], **e** adj. Qui flotte sur un liquide : *les corps flottants éprouvent une poussée de bas en haut égale au poids du fluide qu'ils déplacent*. Retombant à flots : *une draperie flottante*. Ample, ondoyant : *robe flottante*. *Batteries flottantes*, anciens navires à fond plat, sans mâture, affectés spécialement à la défense des côtes. *Fig.* Irrésolu, indécis ; inconstant, variable : *esprit flottant*. *Ligne flottante*, ligne à pêche dans laquelle un liège qui flotte sur l'eau maintient l'hameçon à une profondeur déterminée. *Dette flottante*, portion de la dette publique non consolidée susceptible d'augmentation ou de diminution journalière. ALLUS. LITTÉR. V. BÂTON.

flottard [*flo-tar*] n. m. *Fam.* Elève de l'école navale.

flotte [*flo-te*] n. f. (de *flotter*). Grand nombre de bâtiments de mer, réunis pour naviguer ensemble : *la plus grande flotte de l'Espagne, l'Invincible Armada, fut dispersée par la tempête*. Ensemble des forces navales d'un pays : *la flotte française*. *Arg.* Pluie : *il tombe de la flotte*. Eau en général : *tomber dans la flotte*. *Pop.* Grande quantité : *une flotte d'amis*. Société, réunion : *être de la flotte*. Pension, argent.

flotte [*flo-te*] n. f. (de *flotter*). Bouée ou barrique qui soutient un câble à la surface de l'eau. Morceau de liège qui maintient une ligne ou un filet à fleur d'eau. (V. gravure FLOTTEUR.) Rondelle de fer battu, que l'on place entre l'épaulement de l'essieu et la roue, et sur laquelle s'exerce le frottement.

Flotte ou **Flote** (Pierre), légiste français, né en Auvergne, chancelier de Philippe le Bel, qu'il soutint dans sa lutte contre Boniface VIII ; tué sous les murs de Courtrai en 1302.

Flotte (Paul de), marin et homme politique français, né à Landerneau, m. au combat de Solano, en Sicile, aux côtés de Garibaldi (1817-1860).

flottement [*flo-te-man*] n. m. Etat d'un objet qui flotte. Ondulation du front d'une troupe en marche. *Fig.* Hésitation.

flotter [*flo-té*] v. n. (de *flot*). Etre porté sur un liquide : *le fer flotte sur le mercure*. Voltiger en ondoyant : *ses longs cheveux flottaient sur ses épaules*. Etre lâche : *rênes qui flottent*. *Fig.* Chanceler, être irrésolu : *flotter entre l'espérance et la crainte*. V. a. *Flotter des bois*, les conduire ou abandonner sur les cours d'eau. *Flotter un câble, une torpille*, les tenir sur l'eau au moyen de bouées. *Bois flotté*, bois venu par le flottage. ANT. **Enfoncer, sombrer, couler.**

flotteron [*flo-te*] n. m. Petit flotteur qui soutient une ligne ou un filet flottant.

flotteur [*flo-teur*] n. m. Ouvrier qui fait ou conduit des trains de bois. Corps léger flottant sur l'eau : *le flotteur d'une ligne de pêche*. Petit cylindre de laiton qui règle l'admission de l'essence dans le carburateur des automobiles. *Flotteur d'alarme*, boule creuse flottant sur l'eau d'une chaudière et actionnant un sifflet quand le niveau baisse. *Aviat.* Pièce légère pouvant supporter les hydravions à la surface des eaux.

— ENCYCL. *Mécan.* Le flotteur d'alarme indique au chauffeur négligent, par le fonctionnement du sifflet d'alarme, que le niveau de l'eau dans la chaudière est trop bas et qu'il est urgent d'introduire dans cette chaudière une quantité voulue de liquide. Le

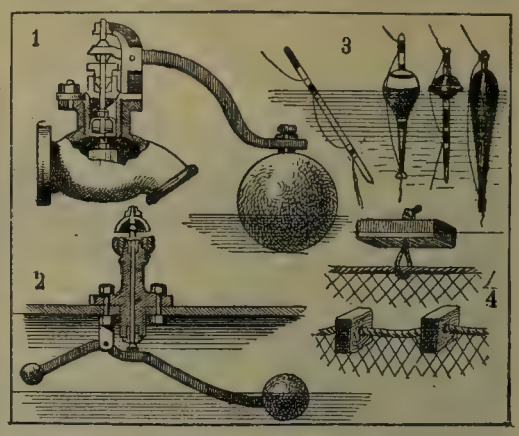

Flotteurs : 1. D'alarme ; 2. A clapet. — Flotteur ou flotte : 3. De pêche (pour lignes) ; 4. De pêche (pour filets).

flotteur est constitué par un levier coudé, ayant à l'une de ses extrémités un ballon métallique creux, et à l'autre un contrepoids. Si le niveau d'eau est trop bas, une soupape conique, appuyée sur le coude du levier, débouche un petit tube par lequel s'échappe la vapeur, qui vient heurter la tranche d'un timbre en produisant un sifflement aigu.

flottille [*flo-ti, ll* mll., *e*] n. f. Réunion de petits navires : *une flottille de torpilleurs*. Petits navires d'une flotte de guerre.

flou, e [*flou*] adj. (orig. germ.). Fondu, léger, vaporeux, dans la langue artistique : *des contours trop flous*. N. m. : *le flou d'un tableau*. Adv. : *peindre flou*.

flouer [*flou-é*] v. a. *Pop.* Voler, escroquer, duper : *flouer quelqu'un au jeu*.

flouerie [*flou-ri*] n. f. *Pop.* Action de duper ; escroquerie.

flouet, ette [*flou-è, è-te*] adj. Syn. de FLUET.

flouette [*flou-è-te*] n. f. Girouette d'un vaisseau.

floueur n. m. *Pop.* Faiseur de dupes.

flou-flou n. m. *Onomat.* V. FROU-FROU.

Flour (saint), apôtre de l'Auvergne, né vers 340, m. en 389. La ville d'Indiac, où il mourut, prit plus tard son nom. Fête le 3 novembre.

Flourens [*rinss*] (Pierre-Jean-Marie), physiologiste, né à Maureilhan (Hérault), m. à Montgeron (1794-1867). Il découvrit les fonctions du cervelet et le mode de formation des os, Membre (1828), puis secrétaire perpétuel (pour les sciences physiques,


P. Flourens.


G. Flourens.

1833) de l'Académie des sciences. — Son fils GUSTAVE, né à Paris, fut un des chefs de la Commune (1838-1871). Battu à Rueil par les troupes de Versailles, il se réfugia, près de Chatou, dans une auberge, où il fut tué d'un coup de sabre par un gendarme. — LÉOPOLD-EMILE, frère du précédent, homme politique, né et m. à Paris (1841-1920), fut ministre des affaires étrangères de 1886 à 1888.

flouve n. f. Genre de graminées, comprenant des herbes vivaces, répandues dans les prairies et les bois de toute l'Europe : *la flouve odorante* (anthoxantum odoratum) *constitue un bon fourrage et communique au foin une odeur aromatique*.



Flouve odorante : *a*, épillet.

flouvet [*vè*] n. m. Fleur de farine.

fluage [*je*] n. m. (de *fluer*). *Phys.* Phénomène qui se produit lorsqu'un métal soumis à une forte pression, à plusieurs milliers d'atmosphères, dans un espace clos dont l'enveloppe présente seulement un trou, s'écoule par ce trou, se déforme ainsi comme le ferait un liquide visqueux sous une faible pression : *le fluage des métaux*.

fluatation [*si-on*] n. f. Durcissement superficiel des calcaires tendres au moyen de certains fluosilicates solubles.

fluate n. m. *Chim.* Nom ancien des fluorures.

fluctuant [*fluk-tu-an*], **e** adj. (du lat. *fluctuare*, flotter). Qui offre le balancement d'un liquide. *Méd.* Mou, mobile : *tumeur fluctuante*.

fluctuation [*fluk-tu-a-si-on*] n. f. (lat. *fluctuatio*). Mouvement d'oscillation d'un liquide. *Pathol.* Mouvement de déplacement d'un liquide épanché. *Fig.* Variations alternatives : *les fluctuations de la rente*.

— ENCYCL. *Pathol.* Pour reconnaître s'il y a fluctuation, on applique la pulpe des deux index en des points différents de la tumeur, puis on exerce une pression avec l'un d'eux ; au même instant, l'autre reçoit une impulsion due à la transmission par le liquide. La fluctuation se perçoit dans l'ascite, les kystes de l'ovaire, les abcès, et dans toutes les collec-



BÂTIMENTS DE FLOTTILLE : 1. Arrière d'un mouilleur de mines. — 2. Vedette. — 3. Conducteur de flottilles. — 4. Canonnière camouflée. — 5. Ballon captif (saucisse) remorqué, pour découvrir les sous-marins et les mines. — 6. Passerelle d'un chasseur. — 7. Aviso à silhouette de cargo. — 8. Chalutier armé. — 9. Chasseur de sous-marin. — 10. Nid de pie. — 11. Aviso de 1.200 tonnes. — 12. Yacht armé en guerre. — 13. Contre-torpilleur émettant un rideau protecteur de fumée. — 14. Grenades contre sous-marins.

tions liquides formées au sein des tissus. C'est un moyen de diagnostic sérieux.

fluctuat nec mergitur, mots lat. signif. : *Il est battu par les flots mais ne sombre pas.* Devise de la ville de Paris, qui a pour emblème un vaisseau.

fluctuer [*fluk-tu-é*] v. n. Flotter. Couler. Hésiter.

fluctueux, euse [*fluk-tu-eû, eu-ze*] adj. (lat. *fluctuosus*). Agité de mouvements violents.

flue [*flû*] n. f. *Mar.* Nappe fine, placée entre les deux hamaux d'un tramail.

Flue (le bienheureux Nicolas **de**), patriote et solitaire suisse, né à Saxeln (1417-1487). Il dicta à ses compatriotes le *convenant de Stans* (1481), qui fut le salut de la Suisse.

flué, e adj. Qui a subi le phénomène du fluage, en parlant d'un métal : *on ramène les baguettes fluées à l'état ordinaire en les recuisant.*

Fluela (la), col des Alpes suisses, dans les Grisons, par où passe la route de Coire à Finstermünz.

Fluelen, comm. de Suisse (cant. d'Uri), près d'Altdorf, sur le lac des Quatre-Cantons ; 800 h. Chapelle élevée sur le lieu où, suivant la tradition, Guillaume Tell sauta de la barque de Gessler.

fluellite n. f. Fluorure naturel hydraté d'aluminium.

fluence [*an-se*] n. f. (de *fluer*). Mouvement de ce qui coule ou s'écoule : *fluence du temps.* (Peu us.)

fluent [*flu-an*], **e** adj. (lat. *fluens*). Se dit des hémorroïdes qui laissent couler du sang.

fluente [*an-te*] n. f. *Math.* Ancien nom de l'intégrale du calcul différentiel.

fluer [*flu-é*] v. n. (lat. *fluere*). Couler. Monter, en parlant de la marée. (Peu us.)

fluet, ette [*flu-è, è-te*] adj. (de *flou*). Mince et allongé : *taille fluette.*

flueurs n. f. pl. Menstrues. Syn. de FLEURS.

fluide adj. (lat. *fluidus*). Se dit des corps dont les molécules ont si peu d'adhérence entre elles, qu'elles glissent les unes sur les autres, de façon que le corps sans consistance prend la forme du vase qui le contient : *les corps fluides se divisent en corps liquides et corps gazeux. Fig.* Coulant : *style fluide.* N. m. Corps fluide : *l'air et l'eau sont des fluides. Physiq. Viscosité des fluides,* v. VISCOSITÉ. *Fluide électrique, fluide magnétique,* noms que l'on donnait autrefois aux masses électriques et magnétiques, pour rappeler que l'électricité se comporte comme un fluide subtil se répandant à une vitesse extrême sur les corps bons conducteurs. *Fluide magnétique,* ou absolum. *fluide,* fluide hypothétique que certaines personnes auraient la faculté de transmettre à d'autres, leur communiquant ainsi leurs pensées ou leur volonté.

fluidement [*man*] adv. D'une manière fluide.

fluidifiant [*fi-an*], **e** adj. Qui rend fluide.

fluidificateur, trice adj. Qui a la propriété de fluidifier.

fluidification [*si-on*] n. f. Action de fluidifier.

fluidifier [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Faire passer à l'état fluide : *la diastase fluidifie l'empois d'amidon.*

fluidique adj. Qui a rapport au fluide.

fluidité n. f. (de *fluide*). Qualité de ce qui est fluide.

flume [pr. angl. *floum'*] n. m. (mot angl.). Dans les xploitations de sables aurifères, aqueduc en bois, canalisation sur chevalets, servant à la dérivation des eaux d'une rivière.

Flums, comm. de Suisse (cant. de Saint-Gall), sur le Schilzbach ; 3.750 h. Filature de coton.

fluocérine ou **fluocérite** n. f. Fluorure naturel de cérium.

fluor n. m. (mot lat. signif. *écoulement*). *Chim.* Gaz presque incolore, qui fournit des réactions énergiques. *Minér. Spath fluor,* syn. de FLUORINE.

— ENCYCL. Le fluor est un gaz légèrement jaune verdâtre, dont l'odeur rappelle celle de l'ozone et de l'acide hypochloreux ; il a pour densité 1,265 ; son poids atomique est 19,0. Moissan, le premier (1886), réussit à en obtenir par l'électrolyse de l'acide fluorhydrique pur et sec, auquel il ajoutait un peu de fluorhydrate de fluorure de potassium, pour rendre l'acide bon conducteur. Il a été liquéfié et bout à — 187° à la pression atmosphérique. C'est le premier terme de la série des métalloïdes monovalents (fluor, chlore, brome, iode).

fluorane n. m. Produit de condensation d'un phénol et de l'acide phtalique : *le fluorane peut être considéré comme l'origine d'une classe importante de matières colorantes (fluorescéine, éosine).*

fluoranthène n. m. Carbure d'hydrogène $C^{15}H^{10}$, fusible à 109°, que l'on trouve dans les huiles lourdes de goudron.

fluorazéine n. f. Matière colorante du genre fluorescéine.

fluoré, e adj. Qui contient du fluor.

fluorène n. m. Carbure d'hydrogène $C^{13}H^{10}$, fusible à 113°, que l'on retire des huiles lourdes de goudron de houille.

fluorescéine [*rès-sé*] n. f. Matière colorante jaune, que l'on obtient en chauffant l'anhydride phtalique et la résorcine.

— ENCYCL. La fluorescéine est le point de départ de la fabrication d'un grand nombre de colorants tels que l'éosine, l'érythrine, l'érythrosine, etc. Ses solutions alcalines aqueuses ont une magnifique fluorescence ; elles sont brunes par transparence, jaune-vert par réflexion. Un gramme de cette substance suffit pour colorer 20 mètres cubes d'eau. Ce grand pouvoir colorant est utilisé, par les hydrographes, dans l'étude des rivières à cours partiellement souterrain.

fluorescence [*rès-san-se*] n. f. *Physiq.* Propriété de certains corps de transformer la lumière qu'ils reçoivent en radiations lumineuses de plus grande longueur d'onde : *la fluorescence n'est qu'une phosphorescence de courte durée.*

— ENCYCL. Lorsqu'un corps ordinaire est éclairé, il apparaît rouge si la lumière qui l'éclaire est rouge, vert si elle est verte, etc. Il n'en est pas de même avec un corps fluorescent. Ainsi, par exemple, déplaçons le platino-cyanure de baryum dans les différentes parties de la lumière d'un spectre ; dans le violet, le bleu, l'indigo et le vert le platino-cyanure émet de la lumière verte. Au contraire, dans les rayons qui lumineux, qui ont de plus grandes longueurs d'onde que le vert, il les réfléchit sans les transformer : il devient donc successivement jaune, orangé, rouge. Les corps fluorescents sont très nombreux. Les plus connus sont : les sels d'urane, les solutions de sulfate et tartrate de quinine, de chlorophylle, d'orseille, etc.

fluorescent [*rès-san*], **e** adj. Doué de fluorescence : *corps fluorescent.*

fluorescine [*rès-si-ne*] n. f. Composé que l'on obtient par hydrogénation de la fluorescéine.

fluorhydrate n. m. Sel dérivant de l'acide fluorhydrique.

fluorhydrique adj. Nom donné à un acide formé par le fluor et l'hydrogène, employé dans la gravure sur verre.

— ENCYCL. L'acide fluorhydrique impur s'obtient par l'action de l'acide sulfurique sur la fluorine pulvérisée ; il fut découvert en 1811 par Gay-Lussac et Thénard. Pour le préparer à l'état de pureté, on fabrique, à l'aide de l'acide impur et de carbonate de potassium, le fluorhydrate de fluorure de potassium, que l'on calcine ensuite dans une cornue de platine.

L'acide fluorhydrique anhydre a pour formule chimique HF. C'est un liquide incolore, très avide d'eau ; celui que livre le commerce est une solution aqueuse plus ou moins concentrée, que l'on renferme dans des vases de plomb ou de gutta-percha, car il attaque le verre. Ce liquide, fumant à l'air, provoque sur la peau des brûlures dangereuses.

L'acide fluorhydrique est employé pour la gravure sur verre ; la lame de verre est préalablement recouverte d'une mince couche de vernis ; on trace, avec une pointe fine, le dessin que l'on veut obtenir, de façon à mettre à nu la surface du verre dans les sillons tracés ; on expose alors la plaque au-dessus d'une cuve en plomb contenant un mélange d'acide sulfurique et de fluorine, que l'on chauffe légèrement ; quand l'attaque est suffisante, il reste à enlever le vernis, et on obtient une gravure mate et opaque. En attaquant directement le verre non plus par les vapeurs dégagées, mais par la solution d'acide fluorhydrique elle-même, on obtient une gravure polie et transparente.

fluorifique adj. Qui contient du fluor.

fluorindine n. f. Matière colorante bleue présentant une belle fluorescence rouge, et qui s'obtient en chauffant à 360° de l'azophénine (composé obtenu en partant de l'aniline). N. f. pl. Ensemble de composés analogues à la fluorindine.

fluorine n. f. Fluorure naturel de calcium.

— ENCYCL. La fluorine, ou *chaux fluatée,* a pour formule CaF^2 ; elle offre un éclat vitreux et une certaine transparence. Il en existe de nombreuses variétés, dont la plupart sont phosphorescentes sous

des teintes variées; certaines donnent une belle couleur verte : *chlorophane*, *movillon*, etc. La forme la plus ordinaire des cristaux de fluorine est le cube, mais il existe un grand nombre de variétés non cristallisées. La fluorine sert à faire des vases, des coupes, etc. ; on l'utilise aussi comme fondant dans la métallurgie sous le nom de spath fluor.

fluorique adj. Syn. anc. de FLUORHYDRIQUE.

fluoroforme n. m. Gaz incolore CH^3, obtenu par l'action du fluorure d'argent sur l'iodoforme.

fluorographie [*fi*] n. f. Procédé de gravure sur verre à l'aide d'acide fluorhydrique et dans lequel le dessin est obtenu photographiquement.

— ENCYCL. Une couche mince de gélatine est coulée sur le verre, bichromatée, séchée à l'obscurité, et insolée sous le dessin à reproduire. On dissout à l'eau chaude les portions de gélatine qui, ayant été protégées de la lumière, sont restées solubles ; le verre ainsi mis à nu aux régions correspondantes est soumis aux vapeurs d'acide fluorhydrique.

fluorol n. m. Antiseptique composé d'une solution aqueuse au centième de fluorure de sodium.

fluoromètre n. m. (de *fluor*, et du gr. *metron*, mesure). Appareil utilisé pour le dosage du fluor.

fluoroscope [*ros-ko-pe*] n. m. Chambre noire portative, constituée par une petite boîte pyramidale bien close, dont la grande base est un écran rendu fluorescent (par du platino-cyanure de baryum), et dont on se sert dans la radioscopie.

fluoroscopie [*ros-ko-pî*] n. f. Observation radioscopique faite à l'aide d'un fluoroscope. V. RADIOSCOPIE.

fluorure n. m. Sel de l'acide fluorhydrique : *fluorure alcalin*; *fluorure d'argent*.

fluosel n. m. *Chim.* Composé que l'on obtient en remplaçant dans les oxysels tout ou partie de l'oxygène par le fluor, sous l'influence de l'acide fluorhydrique.

fluosilicique adj. Se dit d'un acide obtenu par l'action de l'acide fluorhydrique sur le fluorure de silicium.

flustre [*flus-tre*] n. f. Genre de bryozoaires, comprenant des colonies d'animaux marins disposées en plaques incrustées sur les rochers, les pièces de bois, etc.

flûte n. f. (de *flûter*). Instrument à vent, formé d'un tube creux percé de plusieurs trous et muni de clefs, pour varier les sons : *grande flûte*, *petite flûte*. Celui qui en joue : *il est première flûte à l'Opéra*. *Flûte de Pan*, instrument en usage chez les Anciens, composé de roseaux d'inégale longueur accolés par rang de taille. *Fam. Flûte à l'oignon*, mirliton, parce que les deux extrémités sont couvertes d'une pelure d'oignon. *Jeu de flûtes*, jeu d'orgue qui imite les sons de la flûte. Petit pain long. Verre à pied, de forme étroite et allongée, dans lequel on boit le champagne. Navette de tapissier de haute lice. *Admin.* Tige creuse, servant à sonder les tines de beurre. Pl. *Fam.* Jambes longues et minces. *Jouer des flûtes*, courir. *Ajuster ses flûtes*, se concerter à l'avance pour. *Etre du bois dont on fait les flûtes*, être à chamveule, céder facilement à tout. Interj. servant à marquer l'impatience, le dédain.


Flûte à champagne.

PROV. : **Ce qui vient de la flûte s'en va par le tambour**, le bien trop facilement acquis se dissipe de la même façon.

— ENCYCL. Les anciens connurent de nombreuses espèces de flûtes : flûtes droites, courbes, longues, moyennes, courtes, simples, égales, inégales, etc. Notre flûte, appelée autrefois *traversière*, pour la distinguer de la flûte à bec, qui se tenait comme la clarinette, n'a pas toujours été munie de clefs qui servent à obtenir plus de sûreté dans le mécanisme et dans l'intonation. La flûte a subi de nombreuses modifications avant d'arriver à son état actuel. C'est surtout le flûtiste allemand Bœhm qui a perfectionné l'instrument. La flûte était jadis exclusivement en bois, buis ou ébène ; on en fait aujourd'hui en argent ou en maillechort, d'une sonorité excellente.

La flûte actuelle est en *ut* ; avec sa sonorité douce et tendre dans le grave, brillante à l'aigu, elle possède une étendue de trois octaves pleines de *do* à *do*, avec tous les degrés chromatiques. La musique s'écrit en clef de sol.

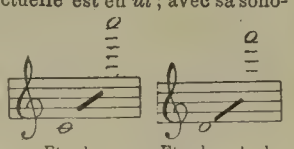
Etendue de la flûte. Etendue de la petite flûte.

La *petite flûte*, dite *piccolo*, est beaucoup plus courte. Elle résonne à l'octave supérieure de la *grande flûte*, dont elle a le même doigté et le même mécanisme. Elle a le son strident et aigu du fifre, et elle a une étendue de deux octaves plus une quarte.

Il y a aussi des petites flûtes en *ré* ♭ et en *mi* ♭, au son aigu, perçant. On ne les emploie que dans les musiques militaires.

Flûte enchantée (*la*), opéra en deux actes, paroles d'Em. Schikaneder, musique de Mozart (1791), la dernière et la plus parfaite des œuvres du célèbre compositeur. C'est l'histoire d'un jeune prince égyptien, Tamino, et de sa fiancée, la jeune Pamina, auxquels trois fées ont fait cadeau d'une sonnette et d'une flûte magiques pour se préserver des embûches de la reine de la Nuit. De la partition il faut citer : l'ouverture, le trio des fées, la chanson de Papageno, l'air de la reine de la Nuit, l'invocation de Sarastro, le chœur des prêtres d'Isis, le duo bouffe de Papageno et de Papagena.

flûte n. f. (holland. *fluit*). Bâtiment de guerre, réservé pour le transport du matériel.

flûté, e adj. Se dit d'un son doux, imitant celui de la flûte : *voix flûtée*.

flûteau [*tô*] n. m. Flûte grossière. Jouet d'enfant, appelé aussi *mirliton*. Plantain d'eau. Jonc fleuri.

flûter [*té*] v. n. (anc. fr. *flauter*, pour *flatuer*; du lat. *flatus*, souffle). Jouer de la flûte. Se dit en parlant du cri du merle : *le merle flûte*. *Pop. Envoyer flûter*, envoyer au diable. *C'est comme si vous flûtiez*, vous avez beau faire, c'est inutile. *Admin.* V. a. Sonder avec la flûte : *flûter une tine de beurre*. *Pop.* Boire : *flûter un litre*.


Flûtet basque.

flûtet [*tè*] n. m. Galoubet. *Flûtet basque*, espèce de galoubet à trois trous dont se servent ordinairement les joueurs de tambourin à cordes, de Gascogne, du Béarn ou des pays basques.

flûteur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui joue de la flûte. (On dit plus ordinairement FLÛTISTE.)

flûtiste [*tis-te*] n. Musicien qui joue de la flûte : *il est flûtiste à l'Opéra*.

fluvial, e, aux adj. (lat. *fluvialis*; de *fluvius*, fleuve). Qui appartient aux fleuves : *eaux fluviales*. Qui a lieu sur les rivières : *pêche fluviale*.

fluviatile adj. Qui se rapporte aux fleuves, aux eaux douces courantes : *coquilles*, *dépôts fluviatiles*.

fluvicole n. m. Genre de passereaux dentirostres, comprenant des gobe-mouches du Brésil.

fluviographe ou **fluviomètre** n. m. (du lat. *fluvius*, fleuve, et du gr. *graphein*, inscrire, ou *metron*, mesure). Appareil pour mesurer le niveau d'un fleuve canalisé.

fluvio-marin, e adj. Se dit d'un dépôt produit par les eaux douces et les eaux de mer.

fluviomètre n. m. V. FLUVIOGRAPHE.

fluviométrique adj. Qui se rapporte au fluviomètre ou au niveau de l'eau dans un canal : *échelle fluviométrique*.

flux [*flu*] n. m. (lat. *fluxus*; de *fluere*, couler). Action de couler. Mouvement réglé de la mer vers le rivage, à certaines heures : *le flux et le reflux*. *Fig.* Alternative : *le flux et le reflux des passions humaines*. Grande abondance : *un flux de paroles*. Grand mouvement en avant : *le flux et le reflux de la foule*. *Méd.* Evacuation accidentelle : *flux de sang*. *Phys. Flux lumineux*, lumière rayonnée par une source. *Unité légale de flux lumineux*, V. MESURES. *Flux magnétique*, ensemble des lignes de force traversant un champ magnétique. *Flux d'induction*, flux traversant la section d'un barreau magnétique. *Métall. Flux blanc*, *flux noir*, réactifs employés comme réductifs, comme désulfurants et comme fondants. ANT. **Reflux, jusant.**

fluxage n. m. Opération qui consiste à ajouter à l'asphalte une huile spéciale, pour la fabrication du ciment asphaltique, dans le cas où l'asphalte employé ne renferme pas assez de carbures d'hydrogène solubles dans l'éther de pétrole (naphte).

fluxion [*fluk-si-on*] n. f. (lat. *fluxio*; de *fluere*, couler). Gonflement douloureux, causé par un amas d'humeurs, un abcès, sur quelque partie du corps : *avoir une fluxion à la joue*. *Math. Méthode des fluxions*, méthode de calcul due à Newton, dans laquelle on considère toute grandeur finie comme engendrée par un mouvement ou flux continuel. *Méd. Fluxion de poitrine*, vieille expression désignant toute inflammation ayant son siège dans la cavité thoracique. (V. la partie encycl.)

— ENCYCL. *Méd. Fluxion de poitrine.* Sous cette dénomination générale, on pourrait comprendre tout mouvement fluxionnaire porté sur les organes contenus dans la cage thoracique. Pendant longtemps, cette dénomination a désigné plus particulièrement la *pneumonie* et la *broncho-pneumonie*, mais actuellement elle est à peu près sortie du vocabulaire médical pour être remplacée par des appellations plus précises. Certains médecins persistent, et non sans raison, à décrire une *fluxion de poitrine* : c'est pour eux une inflammation qui s'étend à toutes les parties de l'appareil respiratoire.



FLÛTES : 1. De Pan ; 2. Courbe ; 3, 4. Double ; 5. Droite et aiguë (XVIe et XVIIe s.) ; 6. Traversière ou allemande (XVIe et XVIIe s.) ; 7. Tulou à cinq clefs ; 8. Dorus ; 9. Bœhm.

Les révulsifs (teinture d'iode, vésicatoires, ventouses sèches et scarifiées, etc.), les sangsues, les vomitifs, la quinine sont les éléments de traitement.

— *Art vétér. Fluxion périodique des yeux* (ou *ophtalmie périodique*), appelée aussi dans le langage populaire *lune*, *tour de lune*, *mal de lune*. C'est une maladie propre aux équidés, et qui se manifeste par des accès successifs débutant par de la rougeur, du larmoiement et du trouble ; puis par un dépôt floconneux feuille-morte dans la chambre antérieure de l'œil. Les accès se multipliant, une cataracte se forme, et l'animal perd son œil, et quelquefois les deux yeux. Cette maladie, qu'on a cru longtemps de nature arthritique, est plutôt infectieuse et paludéenne. Elle constitue, dans les ventes et les échanges de chevaux, ânes et mulets, un vice rédhibitoire.

— *Math.* La *fluxion de Newton* n'est autre que la différentielle d'une fonction, et le calcul des fluxions est devenu aujourd'hui le calcul différentiel.

fluxionnaire [*fluk-si-o-nè-re*] adj. Qui se rapporte aux fluxions. Relatif au calcul des fluxions.

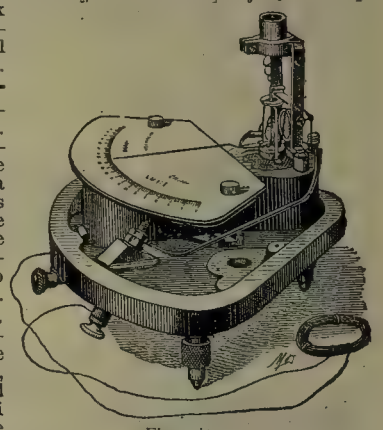
Fluxmètre.

fluxmètre [*flu-mè-tre*] n. m. Sorte de galvanomètre servant à la mesure des flux de force magnétique ou des intensités de champ magnétique.

flyer (pr. angl. *flaï-eur*) n. m. (de l'angl. *to fly*, voler). Cheval de course qui a surtout de la vitesse.

flying-jib [pr. angl. *flaï-in'gh'-djib'*) n. m. (mot angl.). Yachting, foc volant ou foc en l'air. Voile supplémentaire en forme de foc renversé.

flys [*fliss*] ou **flysch** n. m. Dépôt argileux ou arénacé en Suisse, appartenant au terrain crétacé.

F. M. Abréviation de *franchise militaire*.

Fô, nom du Bouddha, en Chine.

Fô, première personne de la triade des dieux du bonheur, dans le confucianisme.


Fô.

Foa (Edouard), explorateur français, né à Marseille, m. à Villers-sur-Mer (1862-1901). Il visita le Maroc, le Dahomey et la Zambézie.

fob, abréviation formée par les initiales des mots anglais *franco on board* (franco à bord).

foc [*fok*] n. m. (orig. scandin.). *Mar.* Voile triangulaire, qui se place à l'avant du bâtiment : *les focs*, *suivant leur position*, *s'appellent petit foc*, *grand foc*, *clinfoc*, etc. *Foc d'artimon*, voile d'étai allant du grand mât au capelage de perroquet de fougue. V. MARINE.

focal, e, aux adj. (du lat. *focus*, foyer). Qui concerne le foyer des miroirs ou des lentilles. *Distance focale*, distance entre le centre optique et le foyer principal d'une lentille. N. f. *Math.* Courbe ou surface qui joue, par rapport à un lieu géométrique de l'espace, un rôle analogue à celui des foyers par rapport aux courbes planes.

focalisation [*za-si-on*] n. f. Action de mettre au foyer d'un instrument optique les objets qu'on veut observer.

Foch [*foch'*] (Ferdinand), maréchal de France, né à Tarbes en 1851. Sorti de l'Ecole polytechnique, il devint professeur à l'Ecole de guerre, puis directeur en 1907. Commandant le 20e corps en 1914, il fut mis à la tête de la 9e armée, contribua à la victoire de la Marne par son action énergique à Mondement, Fère-Champenoise et aux marais de Saint-Gond, et dirigea en qualité de commandant du groupe des armées du Nord les combats de l'Yser. En 1915, il mène les deux offensives de l'Artois. En 1916, il préside aux offensives de la Somme. Désigné comme généralissime des troupes alliées en mars 1918, il arrête les offensives allemandes. Promu maréchal de France en août suivant, il gagne la deuxième victoire de la Marne et conduit ses troupes à la victoire finale, consacrée par l'armistice du 11 novembre 1918. Membre de l'Académie française (1918).


Maréchal Foch.

focile n. m. *Anat. anc.* Chacun des deux os de l'avant-bras et de la jambe. *Grand focile*, cubitus, tibia. *Petit focile*, radius, péroné.

Focillon (Victor-Louis), graveur français, né à Dijon, m. à Lyon (1849-1918) ; médaille d'honneur en 1906.

focimètre n. m. (du lat. *focus*, foyer, et du gr. *metron*, mesure). *Photogr.* Appareil au moyen duquel on détermine le rapport du foyer physique et du foyer chimique d'un objectif, ainsi que la distance focale.

focomètre n. m. Appareil pour mesurer la distance focale d'un système optique.

focométrie n. f. Ensemble des connaissances relatives à la mesure des éléments optiques.

focométrique adj. Qui concerne la focométrie.

Focsani, v. de Roumanie (Moldavie), sur le Milcov ; 26.000 h. Centre commercial important

focus [*kuss*] adj. *Tube focus*, tube de Crookes, dans lequel on place une lame métallique au sommet du cône des rayons cathodiques.

Fodéré (François-Emmanuel), médecin français, né à Saint-Jean-de-Maurienne, m. à Strasbourg (1764-1835).

Foe (Daniel de), ou plus exactement **Defoe** [*de-fô*], écrivain politique et romancier anglais, né à Londres, m. à Moorsfield (1660-1731), auteur de *Robinson Crusoé* et de divers autres récits. Il prit une part active à la vie politique, fut un des plus énergiques défenseurs de Monmouth, écrivit plus de deux cents pamphlets. Plusieurs fois emprisonné, il mourut dans la misère.



D. de Foe.

Foëcy, comm. du Cher, arr. et à 24 kil. de Bourges, sur l'Yèvre et le canal du Berry ; 1.640 h. Ch. de f. Orl.

fœhn [*feun*] n. m. (du lat. *favonius*, n. d'un vent d'ouest). En Suisse, vent chaud, sec et violent, généralement du sud-est.

Fœil (Le), comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 14 kil. de Saint-Brieuc ; 1.360 h.

foène ou **fouëne** n. f. (lat. *fuscina* ; de *furca*, trident). Sorte de harpon à plusieurs dents parallèles, longues et flexibles, avec lequel on prend les anguilles dans la vase. Syn. FOUINE, FOUANNE.

fœne [*fé-ne*] ou **fœnus** [*fé-nuss*] n. m. Genre d'hyménoptères térébrants entomophages, comprenant des formes élancées, à abdomen long et élargi. (On en connaît une quinzaine d'espèces, dont plusieurs habitent la France.)

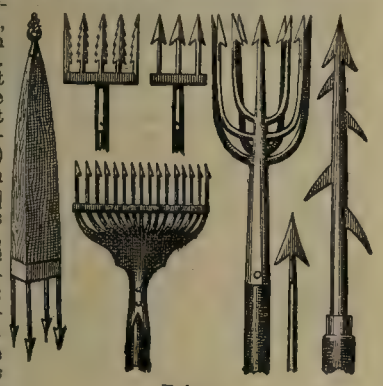

Foënes.

foéner ou **foëner** [*né*] v. a. et n. (Dans la prem. orth., change *é* en *è* devant une syllabe muette : *je foène.*) Pêcher à la foène.

Fœneste (*les Aventures du baron de*), roman satirique et dialogué d'Agrippa d'Aubigné (1617-1630) ; peinture vive d'un hobereau qui veut paraître (Fœneste est [tiré du grec *phainesthai*, paraître) et qui conte, avec force fanfaronnades, à son ami d'Enay (du gr. *einai*, être), l'homme des réalités, ses aventures à la cour.

foéneur ou **foëneur** n. m. Celui qui pêche à la foène.

fœtal, e, aux [*fé*] adj. Qui a rapport au fœtus.

fœticide [*fé-ti-si-de*] n. m. Action de tuer un fœtus dans la matrice. Opération chirurgicale qui obtient ce résultat.

fœtus [*fé-tuss*] n. m. (m. lat.). Produit de la conception non encore arrivé à terme, mais ayant déjà les formes de l'espèce. (Quelques-uns écrivent FÉTUS.)

— ENCYCL. La démarcation entre l'état d'*embryon* et l'état de *fœtus* ne présente rien d'absolu. C'est généralement vers la fin du quatrième mois de la vie intra-utérine, que le nom de « fœtus » est appliqué à l'espèce humaine. A la fin du troisième mois on distingue le sexe, et les traits du visage sont bien dessinés. Le fœtus est viable à partir de six mois environ, surtout si l'on utilise la couveuse d'enfants après la naissance. A partir de sept mois, la viabilité dans ces conditions est la règle, à moins que le fœtus ne soit malade.



Fogazzaro.

Fogazzaro [*ghat-sa*] (Antonio), poète et romancier italien, né et m. à Vicence (1842-1911). Ses principales œuvres, d'une inspiration idéaliste et néo-catholique, sont : *Daniele Cortis*, *le Petit Monde d'autrefois*, *le Saint*, qui a été mis à l'index, etc.

Foggia, prov. mérid. de l'Italie ; 418.000 h. Ch.-l. *Foggia* ; 41.000 h. Autref. *Capitanate.*

fogue [*fo-ghe*] n. f. Passage pour la navette dans la chaîne.

Fo-Hi ou **Fou-Hi,** souverain que les Chinois regardent comme leur premier empereur et législateur (vers 3300 av. J.-C.).

foi n. f. (du lat. *fides*, engagement, lien). Assurance de tenir un engagement : *donner sa foi.* Fidélité à ses engagements : *la foi des traités.* Croyance en la fidélité, la véracité de quelqu'un ou de quelque chose : *témoin digne de foi.* Engagement d'amour, promesse de mariage : *agréer la foi de quelqu'un.* Confiance : *avoir foi en quelqu'un, en l'avenir.* Ferme adhésion de l'intelligence à la vérité qu'elle reconnaît : *la foi politique.* Une des trois vertus théologales. Croyance aux vérités de la religion. Religion chrétienne : *mourir pour la foi. Article de foi*, dogme sur lequel l'Eglise catholique s'est prononcée et auquel il n'est pas permis aux fidèles de ne pas croire. *Acte de foi*, prière par laquelle on donne une adhésion. *Propagation de la foi*, œuvre religieuse qui a pour but la prédication de la foi catholique dans les pays infidèles. *Bonne foi*, intention droite, franchise. *En bonne foi*, à parler franchement. *Mauvaise foi*, intention coupable. *Faire foi*, témoigner, prouver. *N'avoir ni foi ni loi*, n'avoir ni religion ni conscience. *Profession de foi*, déclaration expresse de ses opinions, de ses croyances. *Sur la foi de*, à cause de la confiance qu'on accorde à. *Ligne de foi*, ligne du rayon visuel dans un instrument. *Ma foi, par ma foi, sur ma foi*, en vérité. *Foi de*, je le jure sur ma foi de : *foi d'honnête homme. Blas.* Meuble de l'écu représentant deux mains disposées en fasce et qui s'étreignent. PROV. : **Il n'y a que la foi qui sauve,** formule des protestants, qui estiment que la foi sans les œuvres suffit à sauver l'homme ; dans le langage courant : une confiance aveugle fait tout accepter. ALLUS. LITTÉR. : **Foi qui transporte les montagnes,** allusion à ces paroles de Jésus-Christ à ses disciples, après un miracle : « En vérité, je vous le dis, si vous aviez la foi comme un grain de sénevé, vous diriez à cette montagne : Passe d'ici là. Et elle passerait, et rien ne vous serait impossible. » **La foi du charbonnier,** on entend par ces mots une foi simple et naïve, qui croit sans examen. On donne pour origine à cette locution le conte suivant : Le diable, déguisé en ermite, entra dans la cabane d'un charbonnier, et lui demanda pour le tenter : « Que crois-tu ? — Je crois ce que croit la sainte Eglise. — Et que croit la sainte Eglise ? — Elle croit ce que je crois. » Le charbonnier se renferma dans ses réponses, et la ruse du diable échoua. ALLUS. HIST. : **Foi punique.** V. PUNICA FIDES. **Si la bonne foi était bannie du reste de la terre, elle devrait se retrouver dans le cœur des rois,** paroles qui auraient été prononcées par le roi Jean apprenant qu'un des deux fils qu'il avait laissés comme otages en Angleterre pour sortir lui-même de captivité, avait manqué à la parole donnée et s'était enfui. ANT. **Doute, incrédulité. Déloyauté, forfaiture, infidélité, parjure.**

— ENCYCL. *Dr. Bonne foi.* Les conventions doivent être exécutées de bonne foi.

Le payement fait de bonne foi au possesseur d'une créance est valable, même si le possesseur est plus tard évincé.

Le possesseur de bonne foi, c'est-à-dire qui se croit propriétaire, ne restitue pas les fruits s'il est évincé.

La bonne foi peut être un élément de la prescription acquisitive. C'est à celui qui allègue la mauvaise foi de la prouver.

— *Théol.* La foi est une conviction fondée non sur l'évidence ou le raisonnement, mais sur le *témoignage.* Selon les théologiens, la foi a pour fondement, dans l'ordre surnaturel, non des témoignages humains, mais la parole même de Dieu : la foi chrétienne est donc l'adhésion de l'esprit aux vérités que Dieu nous a révélées et qu'il nous enseigne par son Eglise. Elle est aussi une *vertu*, car elle exige une soumission confiante à la véracité divine. L'Eglise enseigne que la foi n'est pas contraire à la raison : elle lui fait connaître des vérités qui la dépassent, mais elle réclame son assistance : 1° pour l'étude précise des motifs de crédibilité ; 2° pour l'exposé scientifique des dogmes. D'après l'enseignement catholique, la foi est la condition première, mais non unique, du salut. Elle doit être couronnée par les bonnes œuvres. Suivant Luther et les premiers réformateurs, la foi sauve l'homme sans les œuvres.

Foi (*la*), tableau de Simon Vouet (Louvre), représentant une femme assise tenant de la main droite un cœur enflammé, et de la gauche une palme. (V. p. 875.)

Foi (sainte), sœur de sainte Charité et de sainte Espérance, et fille de sainte Sophie. Fête le 1er août.

foibe n. f. (lat. *fovea*). *Géol.* Gouffres en entonnoir ou en puits, que l'on rencontre en Istrie.

foie [*foi*] n. m. (du lat. [*jecur*] *ficatum*, foie d'oie engraissée avec des figues). Viscère de couleur rougeâtre, organe sécréteur de la bile. (V. la planche HOMME.) *Foie gras*, foie d'oie engraissée. *Avoir le foie blanc*, ne rien faire comme les autres. *Avoir le foie trop chaud*, se dit d'un homme qui devient plusieurs fois veuf. *Chim. anc.* Corps composé, dont la couleur rappelle celle du foie : *foie de soufre* (polysulfure de potassium). Plur. *Arg. milit. N'avoir pas les foies blancs* ou, par abrév., *n'avoir pas les foies*, être courageux. ALLUS. LITTÉR. : **Mettre le foie à gauche.** V. CHANGER.

— ENCYCL. Le foie est le plus volumineux de tous les viscères ; il pèse chez l'homme 1.500 grammes. Sa couleur, variable, est généralement rouge-brun ; sa consistance est ferme, quoiqu'il se laisse facilement déchirer. Situé dans l'hypocondre droit, qu'il remplit entièrement, le foie s'avance jusque dans l'hypocondre gauche. Sa face supérieure est lisse et convexe, sa face inférieure est concave et traversée par deux sillons latéraux. Un troisième sillon transversal, dit *hile du foie*, contient tous les organes qui vont au foie ou qui en partent : veine porte, veine hépatique, vaisseaux lymphatiques et filets nerveux.

Le foie est entouré en grande partie par le péritoine, dont les différents replis le maintiennent en place, formant : le ligament suspenseur ou falciforme, dont le bord inférieur contient le ligament rond du foie, vestige de la veine ombilicale du fœtus, le ligament cordonaire ; les deux ligaments triangulaires.

En faisant une coupe du foie, on distingue de petits corpuscules arrondis de 1 à 2 millimètres de diamètre. Ce sont les lobules hépatiques. Un lobule se compose de cellules diverses ; de chaque lobule sort la veine sushépatique ; les vaisseaux qui y entrent sont des ramifications de l'artère hépatique et de la veine porte.

Le foie reçoit le sang veineux de la veine porte, c'est-à-dire issu des organes abdominaux, et le transmet à la veine cave inférieure. Il sécrète la bile, produit le glycose et emmagasine le glycogène. Enfin, c'est le foie qui agit sur les poisons et les détruit.

Un grand nombre de maladies relèvent du foie : certains diabètes, les ictères, les coliques hépatiques. Il peut être atteint par le cancer, la syphilis, la tuberculose, etc. Son tissu peut être lésé directement, et donne lieu aux hépatites aiguës ou chroniques dites aussi *cirrhoses.* V. HÉPATITE, CIRRHOSE.

foie-de-bœuf n. m. ou **langue-de-bœuf** n. f. Nom vulgaire de la *fistuline hépatique*, champignon comestible de la famille des polyporées, qui pousse sur le tronc des chênes. Pl. des *foies-de-bœuf* ou *langues-de-bœuf.*

foie-de-veau n. m. Calcaire jaunâtre marneux.

foi-menti, e adj. *Féod.* Qui a menti à sa foi.

foi-mentie n. f. *Féod.* Infraction aux devoirs de respect ou de fidélité qui liaient le vassal au suzerain. (C'est sans doute le même délit que la félonie.)

foin n. m. (lat. *fœnum*). Herbe fauchée et séchée pour la nourriture des animaux domestiques : *faire les foins.* Herbe sur pied, destinée à être fauchée. *Par ext.* Fenaison : *époque des foins.* Poils soyeux qui garnissent le fond d'un artichaut. *Fig.* et *fam. Être bête à manger du foin*, avoir aussi peu d'intelligence que le bétail. *Fam. Avoir du foin dans ses bottes*, avoir des ressources. *Faire des foins*, faire des profits. V. AIGUILLE. *Fièvre des foins*, v. la partie encycl. (On l'appelle aussi ASTHME, RHUME DES FOINS.) *Arg. Faire du foin*, faire du tapage. S'ébruiter. Loc. prov. : *Année de foin, année de rien*, les pluies, favorables aux fourrages, sont nuisibles aux autres récoltes.

— ENCYCL. *Agric.* Le foin des prairies naturelles est de composition variable avec la nature du sol, le climat, les plantes qui le composent et surtout le fanage ; suivant l'époque où il a été coupé, il est plus ou moins odorant et se conserve plus ou moins bien. En général, celui des prairies élevées est fin, très aromatique et très nutritif. Celui des prairies basses et humides est plus grossier et moins nutritif. Un bon foin de prairie renferme des graminées (paturin, dactyle, houlque, fétuque, vulpin, raygrass, fléole, fromental, flouve odorante, etc.) dans la proportion de 50 p. 100, des légumineuses (trèfle blanc, trèfle violet, minette ou lupuline, anthyllide, sainfoin) dans la proportion de 40 p. 100, et des plantes diverses dans la proportion de 10 p. 100.

En vieillissant, le foin jaunit, se dessèche et tombe en poussière ; il perd de son arome et de ses qualités nutritives et doit alors, pour être consommé, être humecté d'eau salée. Les foins moisis ou fermentés sont impropres à la consommation. V. FOURRAGE.

Les foins de regains, plus courts que les foins de première coupe, sont aussi plus digestibles.

— Pathol. *Fièvre des foins.* On nomme ainsi une affection qui se manifeste généralement au moment de la floraison des foins (d'où son nom), et qui se caractérise par du coryza abondant et des crises d'asthme. La fièvre des foins (*hay fever*) des Anglais apparaît, chez les personnes prédisposées, au mois de mai ou au début de l'automne. Le malade est pris de démangeaisons dans l'intérieur du nez, d'éternuements et d'un écoulement nasal presque aqueux, excessivement abondant. On note aussi de l'oppression, avec expectoration abondante. Le traitement ne donne pas toujours un résultat appréciable avant cinq à six semaines, qui est le temps normal de la maladie ; les attouchements de la muqueuse nasale à la cocaïne, la cautérisation ou la résection des cornets sont à conseiller.

Foins (*les*), tableau de Bastien-Lepage (1878, musée du Luxembourg) ; une paysanne est assise, et son compagnon dort couché sur les foins ; repos passif et rendu avec une acuité rare.

foin ! interj. qui exprime le dédain, le dégoût : *foin de la richesse, s'il faut l'acquérir à ce prix !*

foine n. f. *Pêch.* Syn. de FOÈNE.

foinier [*ni-é*], **ère** n. Marchand de foin. (Vx.)

foirade n. f. *Pop.* Action de foirer. Ordure faite en foirant.

foirail [*ra,l* mll] ou **foiral** n. m. Champ de foire.

foirande n. f. Nom vulgaire de la mercuriale annuelle. (On dit aussi FOIROLLE ou FOIROLE.)

foire n. f. (du lat. *feria*, jour férié). Grand marché



Les Foins, tableau de Bastien-Lepage.

public se tenant à des époques fixes dans un endroit : *les foires de Beaucaire furent longtemps célèbres. Foire franche*, celle qui était exemptée de certains droits. (Vx.) *Champ de foire*, emplacement où se tient la foire. *Par ext.* Cadeau que l'on fait au moment de la foire. *Pop.* Endroit où tout est pêle-mêle, en désordre : *cette administration, quelle foire !* PROV. et LOC. PROV. : **La foire n'est pas sur le pont,** il n'y a rien de pressé. **S'entendre comme larrons en foire,** être bien d'accord pour tromper quelqu'un. **Acheter à la foire d'empoigne,** voler. **Ne pas savoir toutes les foires de Champagne,** ne pas connaître tous les dessous d'une affaire.

— ENCYCL. On distingue ordinairement deux genres de foires : les *foires générales* et les *foires à bestiaux.* Celles-ci se sont multipliées en raison de leur double utilité : utilité pour l'éleveur, qui peut compter sur des débouchés certains, utilité pour les acheteurs, qui trouvent réunis en un même lieu des animaux de choix, dont ils peuvent apprécier les qualités par comparaison ; sans compter encore que l'affluence des vendeurs et acheteurs constitue pour le lieu de réunion un excellent appoint aux affaires courantes. Mais les foires générales, fort nombreuses

autrefois, à l'époque où les moyens de transport étaient sommaires, pénibles et dispendieux, ont disparu peu à peu devant les facilités d'approvisionnement que l'on a aujourd'hui. Seules, quelques grandes foires subsistent encore, répondant d'ailleurs au respect d'anciennes traditions plus qu'à un besoin urgent du commerce; l'une après l'autre ont disparu les foires : du Lendit (fondée par Dagobert et qui se tenait à Saint-Denis au mois d'octobre de chaque année), de Saint-Laurent, de Saint-Lazare et de Saint-Germain à Paris, celles du Puy, de Lyon, de Champagne, et la foire de Beaucaire, où venaient des acheteurs de tous pays. La foire aux pains d'épice et la foire aux jambons, qui ont lieu encore chaque année à Paris, sont plutôt des occasions de réjouissances populaires. Il faut cependant classer à part certaines foires qui ont conservé leur antique caractère : telles la foire de Nijnii-Novgorod (grand marché des fourrures), la foire de Leipzig en Allemagne, et la foire de Paris. Celle-ci est de création assez récente et, à l'instar de celle de Leipzig, a surtout en vue de grouper des échantillons de toute sorte que peuvent comparer les acheteurs étrangers et sur lesquels ils font leurs commandes à plus ou moins longue échéance. Successivement, il a été institué des groupements identiques à Lyon, à Bordeaux, qui donnent lieu à d'importantes tractations.

— *Dr. Foires et marchés.* Les maires ont le droit de prendre toutes les mesures nécessaires au maintien du bon ordre dans les foires. D'autre part, dans le but d'éviter la transmission des maladies contagieuses, ils doivent organiser l'inspection sanitaire des foires aux chevaux et aux bestiaux.

Ils veillent à ce que, aussitôt après chaque tenue de foire ou de marché, le sol des halles, marchés, champs de foire, et tous emplacements où les bestiaux ont stationné soient nettoyés et désinfectés.

Foire (*théâtres de la*). Longtemps réduits à des exhibitions de singes, chiens savants, acrobates, marionnettes, les théâtres de la Foire se mirent à représenter des scènes dialoguées et des comédies à ariettes. La Comédie-Française et l'Opéra, dont ils lésaient le privilège, le leur firent interdire. Ce n'est qu'en 1714 que la troupe de Catherine Vandenberg fut autorisée à donner des pièces mêlées de chants. Des auteurs connus travaillèrent pour le théâtre de la Foire, entre autres : Lesage, Vadé, Sedaine, Panard, et des musiciens comme Philidor et Monsigny. En 1762, l'Opéra-Comique et la Foire se fondirent avec la Comédie Italienne.

Foire aux vanités (*la*), roman satirique et humoristique de Thackeray (1847). Parmi ses nombreux personnages, le plus curieux est Rebecca Sharp (ou Becky), orpheline pauvre et intrigante, qui, après une vie d'aventures et de chutes, réussit à se faire léguer une somme assez ronde, qui lui permet de vivre tranquillement.

foire n. f. (lat. *foria*). *Pop.* et *triv.* Cours de ventre, diarrhée. Indisposition de ceux qui évacuent ainsi. Défaillance produite par la peur.

foirer [*ré*] v. n. *Pop.* et *triv.* Evacuer des excréments à l'état liquide. *Fig.* Avoir peur. Faire long feu : *fusée qui foire.* Ne plus prendre, en parlant d'un pas de vis usé.

foireux, euse [*reû, eu-ze*] adj. et n. *Pop.* et *bas.* Qui a la diarrhée, la foire. *Fig.* et *pop.* Poltron (à cause du flux de ventre que cause parfois la peur).

foirolle [*ro-le*] ou **foirole** n. f. *Bot.* Syn. de FOIRANDE.

fois [*foi*] n. f. (du lat. *vices*, tours). Chacun des cas où un fait a lieu : *Napoléon abdiqua deux fois.* Ce mot, joint à un adjectif de nombre, indique encore l'intensité de l'action : *lampe qui éclaire trois fois plus qu'une autre.*

> Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage ;
> Polissez-le sans cesse et le repolissez.
> BOILEAU.

Cette fois, dans cette circonstance, à ce coup. *Fam. Une fois*, à une certaine époque : *il était une fois un roi et une reine. Une bonne fois, une fois pour toutes*, décisivement. *Ne pas se faire dire deux fois une chose*, la faire dès le premier mot. *Des fois*, se dit populairement dans le sens de parfois, dans certaines circonstances, par hasard : *si des fois il venait, dites-lui qu'il m'attende. Y regarder à deux, à plusieurs fois*, bien réfléchir avant de faire un acte déterminé. Loc. adv. : *Une fois que*, dès que. *De fois à autre*, et, incorrectement, *fois et autre*, de temps en temps. *A la fois*, ensemble, en même temps. Loc. prov. : *Vu une fois, cru cent fois*, on est porté à croire qu'une personne qui a commis une mauvaise action en a l'habitude.

foïsme [*fo-is-me*] n. m. Culte de Fô.

foison [*zon*] n. f. (lat. *fusio*). Grande quantité, extrême abondance : *pour le moindre emploi, il y a foison de postulants. A foison* loc. adv., abondamment, à profusion, en quantité considérable.

foisonnant [*zo-nan*], **e** adj. Qui foisonne.

foisonnement [*zo-ne-man*] n. m. Action de foisonner. Augmentation de volume dans un corps qui change d'état : *le foisonnement de la chaux.*

foisonner [*zo-né*] v. n. (de *foison*). Abonder : *la Beauce foisonne en blé.* Multiplier : *les lapins foisonnent en Australie.* Augmenter de volume, en parlant d'un corps qui change d'état : *la chaux vive foisonne sous l'action de l'eau. Pop.* Sentir mauvais.

Foisset (Joseph-Théophile), magistrat et littérateur catholique libéral, né à Bligny-sous-Beaune, m. à Dijon (1800-1873) ; auteur d'une *Vie de Lacordaire.*

Foissiat, comm. de l'Ain, arr. et à 20 kil. de Bourg, sur un affl. de la Reyssouze ; 2.520 h.

foissier [*foi-si-é*] n. m. et **foissière** [*foi-si*] n. f. Tonneau où l'on recueille les foies de morues pour en extraire l'huile.

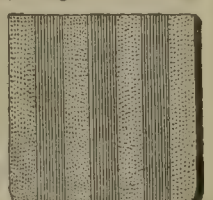

Armes de Foix.

Foix, ch.-l. du dép. de l'Ariège, à 834 kil. de Paris ; ch. de f. M. ; 6.810 h. (*Foxiens* ou *Fuxéens*). Laines, fers, forges. — L'arr. a 8 cant., 140 comm., 67.280 h. ; le cant. a 26 comm. et 19.180 h.

Foix [*foi*] (COMTÉ DE), ancien gouvernement de France, compris dans le dép. de l'Ariège ; ch.-l. *Foix.* Il fut annexé à la couronne, à l'avènement de Henri IV (1589).

Foix (Gaston III **de**), dit GASTON PHŒBUS (à cause de sa belle chevelure blonde, qui le fit comparer au dieu du soleil), comte de Foix (1331-1391). Débauché, rapace, violent (il tua, dans un accès de colère, son unique fils légitime), il fut du moins un politique avisé. Charles V le prit pour allié. Phœbus se montra le protecteur éclairé des lettres et des arts, et écrivit un célèbre *Traité de la chasse.* Il mourut d'une attaque d'apoplexie.



Gaston Phœbus. (Biblioth. nat.)

Foix (Gaston **de**), duc de Nemours, illustre capitaine français, fils de Jean de Foix et de Marie d'Orléans, sœur de Louis XII (1489-1512). Mis à vingt-deux ans à la tête de l'armée française en Lombardie, il déploya les qualités d'un véritable homme de guerre. Il gagna la bataille de Ravenne en 1512 et fut tué dans la poursuite des vaincus.

Foix (*Mort de Gaston de*), tableau d'Ary Scheffer (musée de Versailles), représentant la mort du jeune héros à Ravenne.) [V. p. 953.]

Foix (Catherine **de**), reine de Navarre, épouse de Jean d'Albret (1470-1517). Elle essaya inutilement de reconquérir la Navarre espagnole, occupée par Ferdinand le Catholique.

Foix (Germaine **de**), reine d'Aragon et de Naples (1488-1538). Elle épousa en 1506 Ferdinand le Catholique.



Gaston de Foix.

Fojano, v. d'Italie (Toscane), près du canal de la Chiana ; 8.000 h. Céréales, bétail. Ville ancienne.

Fo-Kien ou **Fou-Kien,** prov. de Chine ; 19.600.000 h. Cap. *Fou-Tchéou.*

fokker (du nom du constructeur A. H. S. *Fokker*) n. m. Type d'avion militaire de chasse allemand.

fol, folle adj. et n. V. FOU.

Folard [*lar*] (Jean-Charles, chevalier **de**), tacticien français, né et m. à Avignon (1669-1752). Il combattit les Turcs, puis fut au service de Charles XII. Ses *Commentaires sur Polybe* lui ont valu d'être surnommé *le Végèce français.*

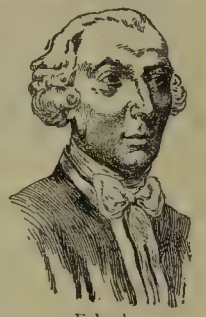

Folard.

folâtre adj. (de *fol*). Gai, enjoué, badin : *l'enfance est folâtre.* Qui indique ce caractère : *air folâtre.* Qui convient aux personnes gaies : *jeux folâtres.* ANT. **Grave, posé, sérieux.**

folâtrement [*man*] adv. D'une manière folâtre.

folâtrer [*tré*] v. n. (de *folâtre*). Jouer, badiner avec une gaieté enfantine.

folâtrerie [*trî*] n. f. Action, parole folâtre : *dire des folâtreries.* Caractère d'une personne folâtre : *enfant plein de folâtrerie.*

folding [*din'gh*] n. m. (m. angl., de *to fold*, plier). Se dit des appareils photographiques pliants.

Folembray, comm. de l'Aisne, arr. et à 25 kil. de Laon, près de l'Ailette ; 1.720 h. Ch. de f. N. Verrerie. Henri IV y fit la paix avec Mayenne, en 1596. Entièrement détruite pendant la Grande Guerre.

Folengo [*lin*] (Hieronimo), poète burlesque italien, né à Mantoue, m. près de Bassano (1491-1544) ; créateur du genre macaronique, plus connu sous le pseudonyme de **Merlin Coccaie ;** auteur de l'*Opus macaronicum* (trad. en fr. sous le titre de *Histoire macaronique*).

folette [*lè-te*] n. f. Bateau de rivière, léger et couvert.

Folgoët (**Le**), comm. du Finistère, arr. et à 24 kil. de Brest ; 1.020 h. Ch. de f. Commerce de chevaux. Lieu de pèlerinage très fréquenté.

foliacé, e adj. (du lat. *folium*, feuille). *Bot.* Qui a l'aspect des feuilles : *pétioles foliacés.* Qui est en forme de feuille : *pierre de structure foliacée.*

foliaire [*li-è-re*] adj. *Bot.* Qui a rapport aux feuilles : *glandes foliaires.*

foliation [*si-on*] n. f. (du lat. *folium*, feuille). Disposition des feuilles sur la tige. Moment où les bourgeons commencent à développer leurs feuilles. (Syn. dans ce sens de FEUILLAISON.)

folichon, onne [*o-ne*] adj. *Fam.* Folâtre, badin : *un homme, un caractère folichon.* Qui indique ce caractère, ou qui en résulte : *des airs folichons.* Substantiv. : *une petite folichonne.*

folichonner [*cho-né*] v. n. *Fam.* Folâtrer.

folichonnerie [*cho-ne-rî*] n. f. *Fam.* Action, parole folichonne.

folichonnet, ette [*cho-nè, è-te*] adj. et n. Un peu folichon.

folichonneur, euse [*cho-neur, eu-ze*] n. Boute-en-train.

folie [*li*] n. f. (de *fol*). Aliénation d'esprit, démence : *être atteint de la folie des grandeurs.* Acte ou parole extravagante : *dire des folies.* Ecart de conduite : *folies de jeunesse.* Passion désordonnée. *Bête en folie*, en chaleur. *A la folie* loc. adv., avec une ardeur extrême, éperdument. Epigramme. (Vx.) Personnage allégorique, symbolisant la gaieté, et toujours représenté tenant une marotte. Petite maison de campagne, où l'on se réunissait autrefois pour se divertir librement. PROV. : **Les plus courtes folies sont les meilleures,** il faut être déraisonnable le moins longtemps possible. ALLUS. HIST. : **Folie simulée de Brutus.** Le premier Brutus, pour échapper aux soupçons de Tarquin le Superbe, dissimulait ses projets sous une feinte imbécillité. ANT. **Sagesse, raison.**

— ENCYCL. Le mot *folie* est souvent employé comme synonyme d'*aliénation mentale.* Cependant, sa signification est pour beaucoup d'auteurs moins étendue : ainsi, les idiots, les imbéciles, les démentis séniles sont considérés comme aliénés, sans être à proprement parler des fous. D'autre part, la folie du doute, la folie religieuse, la dipsomanie sont de véritables folies, ne comportant pas cependant l'aliénation mentale.



Folie (jouet).

La classification des diverses sortes de folie est difficile ; en voici une adoptée par Ballet encore bien imparfaite :

1° *Vésanies* : les unes avec délire généralisé : mélancolie, manie avec agitation, folie circulaire ; les autres avec délire partiel ou monomanies : délire de la persécution, délire religieux, kleptomanie, dipsomanie, érotomanie, folie du doute ;

2° *Folies névropathiques* : folie épileptique, folie hystérique, folie choréique, etc. ;

3° *Folies diathésiques* sous l'influence d'intoxications : folies rhumatismale, goutteuse, tuberculeuse, syphilitique ;

4° *Folies sympathiques*, qui paraissent également liées à des auto-intoxications : folies génitales, folies puerpérales ;

5° *Folies toxiques* : alcoolisme, saturnisme ;

6° *Folies organiques* : le *délire aigu*, la *paralysie générale.*



Folie.

L'hérédité si fréquente des maladies mentales s'explique aisément par l'hérédité des caractères anatomiques. L'éducation, l'hygiène, le genre de vie peuvent beaucoup pour prévenir les accidents chez les prédisposés, de même qu'ils peuvent conduire à la folie les sujets les plus indemnes de tare héréditaire.

— *Dr.* Nos codes font reposer les actions humaines et la responsabilité qui en découle sur l'intention et la libre volonté : les personnes privées de l'usage de leur raison ne doivent donc pas conserver l'exercice de leurs droits et la liberté de leurs actions. Aussi, la loi les déclare-t-elle en état d'*interdiction* (V. ce mot). Elles sont alors assimilées aux mineurs, pourvues comme eux d'un tuteur ; leur incapacité est même plus absolue encore, puisqu'elles ne peuvent comme les mineurs ni se marier, ni disposer par testament. Dès lors, les actes passés par l'interdit sont nuls de droit ; quant à ceux passés antérieurement à l'interdiction, ils sont annulables si l'état de démence était notoire. Lorsque l'aliéné recouvre la raison, il est relevé de son état d'interdiction, et il rentre dans la jouissance et le plein exercice de ses droits.

En matière criminelle, la démence, exclusive d'intention et de libre volonté, suspend l'action publique comme l'action pénale : l'auteur d'un crime n'est pas poursuivi s'il l'a commis en état de démence ; les poursuites s'arrêtent si la démence se déclare au cours de l'instruction ; enfin, si elle survient après la condamnation prononcée, la peine est suspendue, et l'aliéné interné dans un asile spécial.

Folie (*Eloge de la*). V. ÉLOGE.

Folie (*Ferme de la*), ferme du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, établie sur la crête de Vimy. Cette ferme et ses abords ont été, pendant la Grande Guerre, le théâtre de luttes opiniâtres entre les soldats de l'Entente et les Allemands. Elle a été enlevée à ces derniers par les Canadiens de la 1re armée britannique (général Byng) le 9 avril 1917, au cours de l'offensive de 1917. — Le *bois de la Folie*, situé un peu au N. de la ferme du même nom, a été conquis en même temps que la ferme.

Folies amoureuses (*les*), comédie en trois actes, en vers, un des chefs-d'œuvre de Regnard (1704). C'est l'histoire d'une jeune fille, Agathe, qui berne un vieux tuteur jaloux, Albert, en se faisant passer pour folle, et avec l'aide du valet Crispin, qui feint de transporter le prétendu délire d'Agathe dans l'âme d'Eraste, amant de la jeune fille. — De cette comédie, André Lénéka et Matrat ont tiré un livret d'opéra-comique en trois actes, mis en musique par Emile Pessard (1891).

folié, e adj. (du lat. *folium*, feuille). Qui a la forme, l'épaisseur d'une feuille. *Chim.* Disposé en lames minces. *Terre foliée*, nom générique sous lequel on désignait autrefois les acétates.

Foligno, v. d'Italie (prov. de Pérouse), dans la vallée du Topino, affl. du Tibre ; 23.200 h. Tanneries. C'est pour l'église Santa-Anna, surmontée d'une coupole de Bramante, que Raphaël peignit sa célèbre *Madone de Foligno.*

Foligno (la bienheureuse Angèle **de**), religieuse franciscaine et écrivain mystique, née à Foligno vers 1260, m. en 1309.

foliicole adj. (du lat. *folium*, feuille, et *colere*, habiter). Qui habite les feuilles des végétaux.

foliifère adj. (du lat. *folium*, feuille, et *ferre*, porter). Qui porte des feuilles.

foliiforme adj. (du lat. *folium*, feuille, et de *forme*). Qui a la forme d'une feuille.

foliipare adj. (du lat. *folium*, feuille, et *parere*, enfanter). *Bot.* Qui ne produit que des feuilles : *rameau foliipare.*

folilet [*fo-li-lè*] n. m. (pour *fol-l'y-laisse*). Partie qu'on lève le long des épaules du cerf.

folio n. m. (du lat. *folium*, feuille). Feuillet d'un livre ou d'un registre, que l'on numérote sur le recto et le verso et non par pages. *Par ext.* Le numéro de chaque page d'un livre : *folio 12 signifie page 12.* Pl. des *folios.*

foliolaire [*lè-re*] adj. *Bot.* Qui se rapporte aux folioles.

foliole n. f. (lat. *foliolum*). Chacune des petites feuilles qui forment une feuille composée, comme celles de l'acacia, du frêne, etc. Chaque pièce du calice (*sépales*) d'une fleur ou de la corolle (*pétales*)

foliolé, e adj. Composé ou muni de folioles.

foliot [*li-o*] n. m. Syn. de FOUILLOT.

foliotage n. m. Action ou manière de folioter Son résultat.

folioter [*té*] v. a. (du lat. *folium*, feuille). Paginer. Numéroter les feuilles d'un registre, d'un livre.

folioteuse [*teu-ze*] n. f. Machine qui imprime rapidement les folios d'un registre.

foliot-tocol [*li-o, kol*] n. m. Petit coucou de l'Afrique occidentale, à plumage vert doré métallique sur le dos et jaune soufre sous le ventre : *le foliot-tocol est très estimé en plumasserie.* Pl. des *foliots-tocols.*

folium [*li-om*] n. m. (m. lat. signif. *feuille*). *Géom.* Courbe dont une partie a de l'analogie avec la forme d'une feuille d'arbre. *Zool.* Tache en forme de feuille que porte l'abdomen de certaines araignées.

Folkestone, v. d'Angleterre (comté de Kent) ; 24.000 h. Port sur la Manche, en relations suivies avec Boulogne. Bains de mer. Patrie de W. Harvey.

Folkething, Chambre des députés, en Danemark.

folklore n. m. (angl. *folk*, peuple, et *lore*, science). Science des traditions et usages populaires. Ensemble des traditions, poèmes, légendes populaires d'un pays : *le folklore scandinave est d'une grande richesse.*

— ENCYCL. Si le mot *folklore* ne date que de 1846, la chose elle-même remonte plus haut. Dès la fin du XVIIIe siècle, Macpherson, Percy, W. Scott en Angleterre, Herder et les frères Grimm en Allemagne, par leurs recherches sur l'ancienne poésie et les anciennes légendes, préludaient à l'étude scientifique du folklore. Au XIXe siècle, les recherches folkloristes ont été poussées fort loin. Des sociétés, des revues se sont fondées pour recueillir les chants, les traditions populaires, les proverbes, les jeux, etc., et ont rendu par là de grands services à l'histoire et à l'ethnographie. En France, Fauriel, X. Marmier, La Villemarqué, Coussemaker, de Puymaigre, Sébillot, auteur du *folklore* de France, Ach. Millien, auteur du *folklore* du Nivernais, sont à citer parmi les noms de ceux qui ont bien mérité du folklore ; ainsi que des publications comme *Mélusine*, la *Revue des traditions populaires*, la *Tradition*, etc.

folklorisme [*ris-me*] n. m. Etude, passion du folklore.

folkloriste [*ris-te*] n. Qui s'occupe du folklore.

folkmote ou **folkmoot** n. m. Assemblée populaire provinciale, chez les Anglo-Saxons.

folle [*fo-le*] n. f. Filet de pêche à larges mailles, pour prendre les grands poissons de mer.

folle adj. et n. V. FOU.

folle avoine n. f. Nom vulgaire d'une espèce d'avoine (*avena fatua*), qui est de maturité précoce et infeste le sol de ses graines au détriment des plantes de meilleure qualité.


Folle avoine ; *a*, épillet.

folle-blanche n. f. Cépage blanc des Charentes, donnant des vins médiocres, mais qui, distillés, fournissent le cognac. (On l'appelle aussi ENRAGEAT, FOLLE, FOU, ENRAGÉ, etc.)

folle enchère. V. ENCHÈRE.

follement [*fo-le-man*] adv. Avec folie.

folle-noire n. f. Cépage cultivé dans la Dordogne, le Lot-et-Garonne et la Gironde.

Folles, comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 37 kil. de Bellac, non loin de la Gartempe ; 1.590 h.

follet, ette [*fo-lè, è-te*] adj. Qui fait ou dit par habitude de petites folies. (Peu us.) *Poil follet*, premier poil du menton, duvet des petits oiseaux. *Esprit follet*, lutin familier, plus malin que malfaisant. *Feu follet*, V. FEU. *Fièvre follette* ou absol. *follette*, sorte de catarrhe épidémique. (Vx.)

folletage [*fo-le*] n. m. Maladie de la vigne.

— ENCYCL. Cette maladie des vignes, sans cause apparente, a pour effet de faner les feuilles, de sécher les sarments et, en fin de compte, d'entraîner la mort de l'arbuste. Elle se produit surtout en été et principalement par suite d'élévations brusques de la température. La rapidité avec laquelle elle exerce ses ravages, et qui lui a fait donner aussi le nom d'*apoplexie*, empêche toute intervention efficace ; il convient d'ajouter que cette maladie subite n'est pas trop fréquente. Lorsque le mal est limité à quelques rameaux, une incision annulaire à la base de ceux-ci détermine en quelques jours le retour à l'état normal.

folleté, e [*fo-le*] adj. Atteint de folletage.

follette [*fo-lè-te*] n. f. Sorte de catarrhe épidémique. Fichu à la mode au XVIIIe siècle. *Bot.* Arroche des jardins.

follicaire [*fo-li-kè-re*] n. f. *Bot.* Fruit composé de deux follicules, dont l'un peut disparaître par avortement : *les fruits des asclépiadacées sont des follicaires.*

folliculaire [*fo-li-ku-lè-re*] n. m. Pamphlétaire, journaliste sans valeur.

follicule [*fo-li*] n. m. (lat. *folliculus*). Fruit à péricarpe sec et déhiscent, ordinairement polysperme, provenant d'un carpelle clos et s'ouvrant à maturité par une fente unique, qui passe exactement entre les deux rangées de graines : *une fleur fournit généralement autant de follicules qu'elle contenait de carpelles.* (V. la planche PLANTE.) *Anat.* Nom de divers organes en forme de petit sac : *follicules pileux, sébacés, dentaires*, etc.

— ENCYCL. *Anat.* Les follicules dentaires ou sacs dentaires ont pour fonction de sécréter les dents et se comportent comme des glandes. Ils se montrent au deuxième mois de la gestation, sous forme d'épaississements, puis de bourgeons épithéliaux, qui s'enfoncent dans la gencive. Le follicule est double pour les dents qui sont destinées à être remplacées. *Follicule pileux*, V. POIL.

folliculeux, euse [*fo-li-ku-leû, eu-ze*] adj. Pourvu de follicules : *organe folliculeux.*

folliculite [*fo-li*] n. f. Inflammation des follicules.

follier [*fo-li-é*] n. m. Bateau pour la pêche aux filets appelés *folles*.

Folquet de Marseille, poète provençal, né à Marseille vers 1160, m. évêque de Toulouse en 1231, et partisan zélé de Simon de Montfort. Ses chansons ont de la délicatesse et de la grâce, mais beaucoup de subtilité.

Fomalhaut [*ma-lô*], étoile de première grandeur, de la constellation du Poisson austral.

Fomboni, ch.-l. de l'île de Mohely (Comores) ; petit port.

fomentateur, trice [*man*] n. et adj. Personne qui fomente, qui prépare des révoltes, qui y excite : *fomentateur de troubles.*

fomentatif, ive [*man*] adj. Qui sert à fomenter.

fomentation [*man-ta-si-on*] n. f. (de *fomenter*). Application externe d'un médicament chaud sur une partie du corps, pour l'adoucir ; médicament servant à cet usage. *Fig.* Action de préparer sous main, d'exciter : *la fomentation des troubles.*

— ENCYCL. Le mot *fomentation* qui, au propre, appartient aux applications liquides et chaudes, désigne par extension toutes sortes d'applications. Les fomentations diffèrent des lotions en ce que celles-ci ne font pas séjourner les liquides. On maintient la chaleur de celles qu'on applique chaudes en les recouvrant de serviettes ou, mieux, de tissus imperméables qui, en empêchant l'évaporation, retardent le refroidissement. On fait parfois des applications analogues avec des substances sèches ou pulvérulentes ; on les nomme *fomentations sèches*. Les fomentations de consistance pâteuse s'appellent *cataplasmes.*

fomenter [*man-té*] v. a. (lat. *fomentare*). Appliquer un médicament chaud pour fortifier, adoucir. *Fig.* Entretenir ; exciter : *fomenter des discordes.*

fomès [*mèss*] n. m. Genre de champignons de la famille des polyporées, considéré souvent comme une simple subdivision du genre polypore.

Fomine, compositeur dramatique russe de la fin du XVIIIe siècle, un des premiers à écrire des opéras sur texte russe (*le Meunier*, etc.).

fonçage n. m. Action de foncer un tonneau. Dans les ardoisières, abatage de l'ardoise à la pointe ou à la poudre. Séchage et solidification des pains de sucre.

fonçailles [*sa, ll* mll., *e*] n. f. pl. Barres de bois formant le fond d'un lit. Pièces qui forment le fond d'un tonneau.

foncé, e adj. Chargé, sombre, en parlant des couleurs : *étoffe d'un vert foncé.* ANT. **Clair, brillant.**

fonceau [*sô*] n. m. Rondelle de bois sur laquelle on établit le pot à fondre le verre. *Harnach.* Syn. de BOSSETTE.

foncée [*sé*] n. f. Gradin, dans les carrières d'ardoises.

Foncemagne (Etienne LAURÉAULT **de**), historien français, né à Orléans, m. à Paris (1694-1779) ; auteur de *Lettres* sur le testament du cardinal de Richelieu.

foncement [*man*] n. m. Action de foncer. Action de forer, de creuser un puits.

foncer [*sé*] v. a. (de *fons*, ancienne forme de *fond*, *fonds*. — Prend une cédille sous le c devant *a* et *o* : *il fonça, nous fonçons.*) Mettre un fond à un tonneau, à une cuve : *barrique foncée.* Creuser verticalement un puits : *foncer un puits.* Garnir un fond dans un apprêt culinaire : *foncer un pâté.* Rendre plus foncé, en parlant d'une couleur. V. n. Faire une charge à fond : *foncer sur un adversaire.* Fournir des fonds. (Sens vieilli.)

foncet [*sé*] n. m. Ancien bateau de charge à grand tirant d'eau et destiné à la navigation fluviale. Plaque de fer formant la couverture d'une serrure.

fonceur n. m. Ouvrier qui fait les fonds de papiers peints, avec la brosse, avant qu'on ne les imprime.

foncier [*si-é*], **ère** adj. (de *fons*, ancienne forme de *fond*). Qui constitue un fonds de terre : *propriété foncière.* Assigné, établi sur un fonds de terre : *impôt foncier.* Qui possède des biens-fonds : *propriétaire foncier.* Qui est au fond de la nature de quelqu'un : *qualités foncières.* N. m. L'impôt foncier. A la paume, joueur qui se tient derrière les autres, au bout du jeu. ANT. **Mobilier ou mobiliaire, personnel, viager.**

— ENCYCL. *Dr. Contribution foncière.* La contribution foncière frappe les propriétés *non bâties* à raison de leur revenu net et les propriétés *bâties* à raison de leur valeur locative.

Les constructions nouvelles, les reconstructions ou additions de constructions ne sont soumises à la contribution foncière que la troisième année après leur achèvement ; mais, pour jouir de cette exemption temporaire, le propriétaire est tenu de faire à la mairie de la commune où le bâtiment doit être élevé, et dans les *quatre mois à partir de l'ouverture des travaux*, une déclaration indiquant la nature du bâtiment, sa destination et sa désignation, d'après les documents cadastraux, du terrain sur lequel il doit être construit. Il en est de même lorsqu'un bâtiment rural est converti en maison ou en usine et lorsqu'un terrain vient à être affecté à un usage commercial ou industriel (chantier, dépôt de marchandises, etc.). Après la période d'exemption, le terrain est cotisé à raison de sa superficie sur le même pied que les terrains environnants, et d'après sa valeur locative, déduction faite de l'estimation donnée à sa superficie.

Les habitations à bon marché destinées à la classe ouvrière sont exemptes de l'impôt foncier, pendant cinq ans à dater de leur achèvement.

Les bâtiments servant aux exploitations rurales (granges, écuries, greniers, caves, celliers, pressoirs, logement du gardien des bestiaux) ne sont soumis à la contribution foncière qu'à raison du terrain qu'ils enlèvent à la culture, évalué sur le pied des meilleures terres labourables de la commune.

En cas de vente dans le courant d'une année, le percepteur a titre contre le vendeur pour les douze douzièmes, c'est-à-dire pour l'année entière, et il n'a aucun titre contre l'acquéreur. Si donc celui-ci ne s'acquitte pas volontairement, c'est le vendeur qui fait l'avance, sauf règlement, chez le notaire, entre l'acquéreur et lui.

Payement. L'impôt foncier est toujours recouvrable par douzièmes, quelle que soit l'époque souvent tardive dans les grandes villes de la publication des rôles. Soit, par exemple, un rôle publié le 31 mai ; le propriétaire n'en devra pas moins cinq douzièmes le lendemain 1er juin. Que la maison soit vacante en totalité ou en partie, cette circonstance n'arrête pas les recouvrements (les demandes en remise pour vacances n'étant pas suspensives).

Foncier (CRÉDIT). V. CRÉDIT.

foncière n. f. Lit d'ardoises.

foncièrement [*man*] adv. Dans le fond : *être foncièrement honnête.* ANT. **Superficiellement.**

Foncin (Pierre), géographe et professeur français, auteur d'un *Cours de géographie* qui a eu un grand succès, fondateur de l'Alliance pour la propagation de la langue française, né à Limoges, m. à Paris (1841-1916).


Foncin.

Fonck (René), aviateur français, né à **Saulcy-sur-Meurthe** en 1894 ; s'est classé le premier de nos aviateurs militaires, au cours de la Grande Guerre, par le nombre des avions ennemis abattus.

fonçoir n. m. (de *foncer*). Marteau de forge à panne tranchante, surtout employé dans les fabriques d'ancres. Syn. FONSOIR.


Fonçoir.

fonction [*fonk-si-on*] n. f. (lat. *functio* ; de *fungi*, s'acquitter). Exercice d'une charge. Emploi, obligations de cet emploi : *s'acquitter de ses fonctions.* Action propre à chaque organe, comme la digestion, la circulation, la respiration, etc. *Chim.* Rôle chimique appartenant à un groupe de corps. *Math.* Dépendance dans laquelle se trouve une quantité dont la valeur est déterminée par celle que l'on peut donner à une autre. *Fonction d'une ou plusieurs variables*, expression algébrique renfermant une ou plusieurs lettres, qui se trouve déterminée quand on attribue des valeurs convenues à ces lettres, et dont la valeur varie avec la valeur de ces mêmes lettres. *En fonction de*, en suivant les variations de. *Faire fonction de*, remplacer une autre personne ou un autre objet.

— ENCYCL. *Math.* Une grandeur est fonction d'une ou plusieurs autres grandeurs lorsqu'il faut faire certaines opérations arithmétiques sur ces dernières pour pouvoir en déduire la mesure de la première.

Ainsi, l'égalité $y = 3x + 2$ nous indique que y est une fonction de la variable x. On dit que c'est une fonction *explicite*, car elle indique nettement les opérations à effectuer avec la variable x pour former y. Au contraire, si nous considérons la relation $xy + 2 = 0$, à chaque valeur numérique attribuée à x correspondant une valeur numérique de y telle que la relation soit satisfaite, y est donc une fonction de x, mais c'est une fonction *implicite*, car elle n'indique pas nettement les opérations à effectuer avec la variable x pour former y. D'une façon générale une fonction explicite se représente par $y = f(x)$, qu'on lit : *y égale fonction d'x* ou f *de* x ; une fonction implicite se représente par $f(xy) = 0$, qu'on lit : *fonction d'*x *et d'*y *égale zéro*, ou f *de* x *et de* y *égale zéro.*

Si u est une fonction de v, v une fonction de w, w une fonction de x, on dit que u est une fonction de fonction de x.

— *Biol.* La vie d'un être donné se compose d'un grand nombre d'opérations simultanées, dont quelques-unes sont indispensables au maintien même de la vie, savoir : celles qui ont pour résultat le renouvellement du milieu intérieur de l'être. Ces opérations ne sont jamais indépendantes, mais, pour les étudier, on a dû les séparer en parties plus simples, auxquelles on a donné le nom de *fonctions*. On distingue sept fonctions principales : la fonction digestive, la fonction respiratoire, la fonction circulatoire, la fonction sécrétrice, la fonction reproductrice, la fonction sensitive, la fonction locomotrice. On donne le nom d'*appareil* à l'ensemble des tissus qui exécutent une de ces fonctions principales : l'appareil digestif, l'appareil circulatoire, etc. Chacune de ces fonctions se subdivise en fonctions secondaires, remplies par des *organes*. Parfois, on fait seulement deux grandes divisions : les fonctions de la vie végétative et celles de la vie de relation, mais les appareils sont les mêmes.

fonctionnaire [*fonk-si-o-nè-re*] n. (de *fonction*). Qui remplit une fonction publique.

— ENCYCL. *Dr.* La nomination des fonctionnaires publics est faite au nom du président de la République et, suivant les cas, par décret, par arrêté ministériel ou préfectoral, etc.

Le décret du 11 septembre 1870 a aboli le serment politique et conservé seulement le serment professionnel.

Tout fonctionnaire a qualité pour déférer au conseil d'Etat les décisions disciplinaires ou de révocation prises contre lui. Ces décisions sont annulables pour excès de pouvoir lorsqu'elles violent la lettre ou l'esprit des lois et règlements, nulles lorsque ceux-ci ont été faussement interprétés ou que les formes ont été violées.

L'acceptation de fonctions publiques à l'étranger sans autorisation du gouvernement entraîne la perte de la nationalité française.

On désigne, d'une façon générale, sous le nom de *forfaiture*, tous les crimes commis par un fonctionnaire public, dans l'exercice de ses fonctions.

Le fonctionnaire qui fait trafic des actes de ses fonctions, qui fait ou s'abstient de faire tel ou tel de ces actes, dans un intérêt illicite et à prix d'argent, se rend coupable du crime de corruption. La loi punit le fait, par un fonctionnaire public ou un préposé d'une administration publique, d'avoir agréé des offres ou reçu des présents pour faire un acte de sa fonction ou pour s'abstenir de le faire, ainsi que les trafics d'influence imputables à toute personne investie d'un mandat électif. Elle réprime également le fait de l'agent de la corruption, et même, de la part du corrupteur, la simple tentative.

Pour assurer l'autorité des fonctionnaires publics, il était indispensable d'empêcher les personnes sans qualité d'usurper leurs fonctions ou de revêtir les insignes de ces fonctions : à cet ordre d'idées se rattachent les dispositions répressives des articles 258 et 259 du Code pénal.

Les outrages aux fonctionnaires publics font l'objet des articles 222 à 225 du même Code, dont les

articles 228 à 233 prévoient les violences commises contre les fonctionnaires publics.

Au sujet des crimes et délits spéciaux aux fonctionnaires publics, le Code pénal contient des dispositions sévères, notamment en ce qui concerne les attentats à la liberté, la coalition des fonctionnaires, c'est-à-dire le concert de mesures illégales pour empêcher l'exécution des lois ou des ordres de l'autorité administrative, ou pour comploter contre la sûreté intérieure de l'Etat ; l'empiétement des autorités administratives et judiciaires ; les soustractions commises par les dépositaires publics, concussion, ingérence dans des entreprises industrielles ou commerciales incompatibles avec leur qualité, corruption, abus d'autorité, exercice de l'autorité publique illégalement prolongé.

Parmi les abus d'autorité contre les particuliers, la loi punit notamment la violation de domicile, le déni de justice, la suppression ou la violation du secret des lettres, les violences. Les particuliers peuvent attaquer librement les fonctionnaires devant les tribunaux.

fonctionnarisme [*fonk-si-o-na-ris-me*] n. m. Système administratif, fondé sur l'existence d'un grand nombre de fonctionnaires.

fonctionnel, elle [*fonk-si-o-nèl, è-le*] adj. Qui se rapporte aux fonctions du corps : *troubles fonctionnels*. *Chim.* Qui se rapporte à la fonction chimique d'un corps.

fonctionnellement [*fonk-si-o-nè-le-man*] adv. Relativement à une fonction. Par rapport aux fonctions du corps.

fonctionnement [*fonk-si-o-ne-man*] n. m. Manière dont une chose fonctionne : *vérifier le fonctionnement d'une machine*.

fonctionner [*fonk-si-o-né*] v. n. Agir, remplir sa fonction : *cette machine fonctionne bien*. Etre mis en action : *gouvernement qui fonctionne mal*.

fond [*fon*] n. m. (lat. *fundus*). L'endroit le plus bas d'une chose creuse : *le fond d'un puits*. Partie solide sur laquelle on trouve une grande masse d'eau : *fond de la mer*. Partie plane qui termine un tonneau à chaque extrémité. Ce qui reste au fond : *le fond du verre*. Partie la plus éloignée de l'entrée, la plus retirée d'un pays : *le fond d'une boutique, d'une province*. Profondeur de l'eau en un point déterminé : *la sonde indique vingt mètres de fond*. Terrain : *un fond solide, un fond mouvant*. *Fig.* Raison solide : *certains hommes n'ont que de la surface sans fond*. *Cheval de fond*, capable de se bien comporter sur un long parcours. Essence d'une chose, par opposition à la *forme*, à l'apparence : *l'égoïsme, c'est le fond de l'homme*. Ce qu'il y a de plus caché dans le cœur, l'esprit, etc. : *Dieu voit le fond des cœurs*. En parlant d'étoffes, tissure sur laquelle on fait du dessin. Champ de tableau sur lequel se détache le sujet. Décoration qui ferme la scène d'un théâtre, dans la partie opposée à la salle. Matière essentielle du procès. *Fond de bain*, linge dont on garnit l'intérieur d'une baignoire. *Boîte à double fond*, boîte dans laquelle un second couvercle ou une cloison intérieure constitue en quelque sorte une deuxième boîte que l'on ne voit pas. *Courir à fond de train*, courir à la plus grande vitesse possible. *Fig. Le fond de la coupe, du calice*, ce qu'il y a de plus cruel à supporter. *Fond du sac*, la partie intime ; ce qu'il y a de plus secret. *Faire fond sur*, compter sur ; mettre sa confiance en. *Le fin fond*, la partie la plus reculée. Loc. adv. : *A fond*, complètement : *traiter un sujet à fond ; connaître une affaire à fond*. *Escr. Se fendre à fond*, de manière à atteindre aussi loin que possible. *Couler à fond*, submerger, et, *au fig.*, ruiner, perdre d'une façon définitive : *couler un candidat, une entreprise à fond*. *Avoir du fond*, être capable de parcourir à une bonne allure une grande distance, en parlant d'un cheval, d'un coureur. *Au fond, dans le fond*, en réalité. *De fond en comble*, de la base au sommet ; complètement.

— Encycl. *Distinction entre* fond *et* fonds. Le *fond* est ce qui constitue essentiellement une chose, ce qui en est le fondement, le principal, par opposition à l'accessoire : *il y a dans cet ouvrage un très grand fond de vérité*. Au contraire, le *fonds* est l'ensemble des qualités ou des défauts considéré dans ses résultats productifs. Ex. : *il a un grand fonds de naïveté dont les habiles tirent profit ; il possède en Bourgogne un fonds d'un bon rendement*.

fonda n. f. Hôtellerie espagnole.

fondage n. m. Action de fondre les métaux.

fondamental, e, aux [*man*] adj. (du lat. *fundamentum*, fondement). Qui sert de fondement : *pierre fondamentale*. *Par ext.* Principal, essentiel : *raison fondamentale*. *Musiq. Son fondamental*, son qui sert de fondement au ton ou à l'accord.

fondamentalement [*man-ta-le-man*] adv. D'une manière fondamentale.

fondant [*dan*], **e** adj. Qui a beaucoup de jus et fond dans la bouche : *poire fondante*. N. m. Bonbon qui fond dans la bouche et qui contient une liqueur ou une pâte sucrée et parfumée. Remède qui résout les tumeurs, fond les engorgements : *l'iodure de potassium est un fondant*. *Métall.* Substance qui facilite la fusion d'un autre corps, en formant avec celui ci des combinaisons très fusibles : *le borax est un excellent fondant*. *Arg.* Beurre. *Project.* Se dit des vues qui diminuent insensiblement jusqu'à disparaître sous les yeux des spectateurs. (On dit aussi FONDU n. m. [V. ce mot].)

— Encycl. *Chim.* En métallurgie, les fondants employés pour élaborer les métaux, en partant des minerais, varient avec la nature de la gangue à liquéfier ; on cherche surtout à produire des silicates très fusibles ; selon les cas, on utilise le sable, les argiles, le spath fluor, les oxydes de fer, etc. Pour fondre les métaux, en évitant leur oxydation, on facilite la fusion par une petite addition de borax, excellent dissolvant des oxydes.

Dans les laboratoires, pour l'essai des minerais, on employait jadis des mélanges de crème de tartre et de nitre qui, allumés, laissaient, après combustion, un résidu de carbonate alcalin avec du nitre ou du charbon (*flux blanc, flux noir*) ; c'était alors un moyen d'avoir aisément un carbonate sec. Aujourd'hui, on trouve dans le commerce du carbonate de soude anhydre, du borax : aussi ces substances sont-elles employées de préférence, en mélange avec du charbon ou du nitre, pour constituer des flux.

— *Méd.* Le nom de *fondant* était très usité autrefois dans le langage des médecins humoristes et surtout des vétérinaires. Il était donné aux médicaments que l'on regardait comme doués de la propriété de dissoudre, de fondre les obstructions ou engorgements chimiques formés par une prétendue lymphe plastique. Aujourd'hui, on nomme ces médicaments *altérants, résolutifs, diurétiques*, et le nom de *fondant* est réservé aux emplâtres ou pommades contenant de l'iode, de l'iodure de potassium ou du mercure.

fondateur, trice adj. et n. (lat. *fundator, trix*). Personne qui fait un établissement destiné à se perpétuer après elle : *Platon fut le fondateur de l'Académie*. Personne qui a fondé un empire, une religion, etc. : *Mahomet fut le fondateur de l'islam*.

— Encycl. *Dr. Parts de fondateur*. Il existe, dans de nombreuses sociétés anonymes, à côté des actions de capital et des obligations, des *parts de fondateur* ou *bénéficiaires*, réservées aux personnes ayant par leur apport d'industrie ou leurs démarches personnelles contribué à la formation de l'entreprise. Ces parts, qui donnent simplement droit à une certaine quotité des bénéfices, constituent des actions *sui generis*, assimilables à des actions de jouissance. Elles ne confèrent aucun droit sur le capital social et ne permettent pas d'ordinaire d'assister aux assemblées générales, mais on ne saurait pour ces seuls motifs leur attribuer, selon l'opinion de quelques commentateurs et tribunaux, le caractère d'obligations, dès l'instant que leurs titulaires ne sont pas des créanciers ayant droit au payement d'intérêts fixes, même en l'absence de tous bénéfices.

fondation [*si-on*] n. f. (lat. *fundatio*). Travaux qui préparent la construction des fondements d'un édifice. Tranchée que les fondements doivent remplir : *creuser les fondations*. Maçonnerie sur laquelle on fonde : *jeter les fondations*. *Fig.* Action de fonder, de créer : *fondation d'une académie, d'un empire*. Action d'établir un fonds pour les besoins d'une œuvre qu'on crée. Capital légué pour des œuvres ou des établissements de bienfaisance, de piété : *fondation pieuse*. Ces établissements eux-mêmes : *la Fondation Thiers*. ANT. **Faîte ; abolition, destruction.**

— Encycl. *Dr.* Une fondation est une donation entre vifs ou par testament au profit d'un établissement public, d'une œuvre de bienfaisance, etc. On applique aux fondations les règles générales sur les dons et legs. V. DONATION.

— *Constr.* Les fondations varient suivant la nature du terrain sur lequel on les appuie.

Les terrains se classent en trois catégories : les *terrains rocheux ;* les *terrains incompressibles*, constitués par des couches épaisses de gravier ou de sable ; les *terrains compressibles*, tourbeux, glaiseux, etc., nécessitant de sérieuses précautions pour l'édification des fondations.

Sur les roches, les fondations s'établissent directement par couches successives et horizontales de matériaux, ou bien on pratique dans la roche un encaissement de peu de profondeur, en montant de ce niveau la maçonnerie. Dans les terrains incompressibles, on creuse des tranchées plus ou moins profondes, où l'on forme un empâtement de mortier dans lequel les briques, pierres ou cailloux sont noyés. Avec les terrains compressibles, on établit des piliers de maçonnerie, qui appuient leurs bases sur le terrain solide, et on réunit ces piliers au moyen d'arcs de décharge, afin d'avoir un tout homogène. Quelquefois, aussi, on bat des pieux dans le terrain compressible, et la tête du pilotis reçoit les fondations.

Lorsque les fondations doivent se trouver sous l'eau, on a recours à des batardeaux isolant l'endroit où on doit les ériger, et de puissantes pompes épuisent l'eau. Si, au contraire, la profondeur d'eau est grande, on emploie des caissons, à l'intérieur desquels les ouvriers travaillent au milieu de l'air comprimé. V. BATARDEAU, CAISSON, PILOTIS.

Fond-du-Lac, v. des Etats-Unis (Wisconsin), sur le lac Winnebago ; 12.300 h. Scieries. Port actif.

fonde n. f. *Mar.* Fond de l'eau. *Etre à la fonde*, être au mouillage.

fondé, e adj. (de *fonder*). Autorisé : *être fondé à dire*. Qui a quelque raison, quelque fondement : *accusation fondée*. *Fondé sur*, qui repose sur : *idée fondée sur une comparaison*. N. m. *Fondé de pouvoir*, mandataire, personne à qui une autre a conféré un mandat ou procuration soit de gérer ses affaires, soit d'accomplir seulement certains actes d'une nature déterminée. (V. MANDAT.) *Bien-fondé* n. m. V. à son ordre alph.

fondement [*man*] n. m. (lat. *fundamentum*). Maçonnerie jetée dans les fondations pour servir de base à un édifice. Partie d'un entassement naturel qui supporte tout le reste de la masse : *les fondements d'une montagne*. Partie inférieure du tube intestinal ; ouverture anale : *chute du fondement*. *Fig.* Principal appui, base sur laquelle repose une institution : *la justice est le plus sûr fondement d'un Etat*. Source, principe : *le fondement de toutes les libertés*. Cause, motif : *bruit sans fondement*. Confiance : *faire fondement sur la loyauté d'une personne*. ANT. **Faîte, pinacle.**

Fondement de l'induction (*Du*), par J. Lachelier (1871), étude pénétrante de logique, une des œuvres maîtresses de la philosophie du XIXe siècle. L'auteur y démontre que les conditions de l'existence des phénomènes sont les conditions mêmes de la possibilité de la pensée, à savoir le principe de causalité et le principe de finalité.

Fondement de la métaphysique des mœurs, d'Emmanuel Kant (1783), où l'auteur montre le passage de la connaissance morale ordinaire à la connaissance philosophique et à la critique de la raison pure pratique.

fonder [*dé*] v. a. (lat. *fundare*). Etablir les fondements d'une construction : *fonder un édifice sur pilotis*. Créer, instituer : *fonder un collège*. Donner des fonds suffisants pour l'établissement de quelque chose d'utile : *fonder un prix*. *Fig.* Appuyer de raisons, de motifs, de preuves : *fonder ses soupçons sur...* ANT. **Abolir, détruire, renverser, ruiner.**

fonderie [*ri*] n. f. Usine où l'on fond les métaux : *fonderie de fer, de cuivre*. Art du fondeur. Lieu, cuve où le cirier fond sa cire. Fabrique d'objets en métal fondu : *fonderie de canons*.

— Encycl. En métallurgie, on distingue deux catégories de fonderies : celles où l'on transforme le minerai directement en fonte dite de *première fusion*, et celles où cette fonte est épurée et devient *fonte de seconde fusion*. La fonderie comprend plusieurs opérations, dont la première est le *moulage*, qui s'opère à l'aide du *sable de fonderie*, mélange de sable siliceux, d'argile et de poussier de charbon de bois ou de coke avec un peu d'eau. De ce sable on fait des moules, dans lesquels on coule le métal en fusion. Il existe trois modes de moulage : le *moulage à découvert*, lorsque la pièce a une seule face, qui doit être identique au modèle, les autres pouvant rester brutes ; le *moulage en châssis*, qui se fait dans des cadres rectangulaires se superposant et remplis de sable de fonderie fortement tassé et portant en creux les divers reliefs du modèle et parties de ce modèle ; le *moulage en coquille*, dans lequel on coule le métal non dans le sable, mais dans des moules en fonte. La seconde opération est la *coulée*, au moyen de laquelle on fait arriver du métal en fusion jusque dans les moules, soit directement, soit avec des *poches* portées à bras d'hommes. La dernière opération est l'*ébarbage*, qui fait disparaître des objets moulés le sable y adhérant et les bavures produites par le métal entre les joints du châssis.

fondeur n. et adj. m. Ouvrier en l'art de fondre les métaux, la cire, etc. Celui qui dirige une usine où l'on fond les métaux, ou une fabrique d'objets en métal fondu (caractères d'imprimerie, canons, cloches, statues).

fondeuse [*deu-ze*] n. f. Machine où l'on fond les moules à bougies ou à chandelles.

Fondi, v. et lac de la prov. de Caserte (Italie) ; 7.500 h.

fondique ou **fondouk** n. m. Dans les marchés orientaux, magasin où l'on entasse les marchandises provenant des Indes. Quartier occupé par les marchands européens, dans les Echelles du Levant. A Londres, siège de la corporation des marchands de poissons.

fondis [*di*] n. m. (de *fondre*). Affaissement du sol, creusé par éboulement souterrain. (On dit aussi FONTIS.)

fondoir n. m. Lieu où les bouchers et les charcutiers fondent leurs graisses.

Fondolo (Gabrino), tyran de Crémone de 1406 à 1420, renversé et décapité (1425) sur l'ordre de Jean-Galéas Visconti, duc de Milan.

fondre v. a. (du lat. *fundere*, précipiter au fond). Amener à l'état liquide : *le platine est difficile à fondre*. Dissoudre dans un liquide : *fondre du sucre dans l'eau*. Confectionner en métal fondu : *fondre une cloche*. *Fig.* Combiner plusieurs choses en un tout : *fondre deux lois en une seule*. Attendrir : *la clémence a fondu des haines farouches*. *Fam. Fondre la glace*, faire cesser la désunion, la contrainte. *Méd.* Résoudre : *fondre les humeurs*. *Peint.* Mêler, unir : *fondre les couleurs*. V. n. Devenir liquide : *la glace fond*. Se dissoudre : *le sel fond dans l'eau*. *Fam.* Maigrir : *malade qui fond à vue d'œil*. Par exagér. *Fondre en larmes, en pleurs*, verser des larmes abondantes. *Le ciel fond* (ou *se fond*) *en eau*, il pleut abondamment. *Fondre sur*, se précipiter, tomber impétueusement sur : *l'épervier fond sur sa proie*. ANT. **Figer, solidifier.**

fondrier [*dri-é*] n. et adj. m. Se dit d'un train de bois qui s'est alourdi et s'enfonce dans l'eau. Se dit du mur terminant le fourneau dans une saline.

fondrière n. f. (de *fond*). Crevasse dans le sol. Terrain marécageux : *les fondrières de l'Argonne*.

fondrilles [*ll* mll., *e*] n. f. pl. (de *fond*). Vase, lie qui dépose au fond d'un liquide. (Vx.)

fonds [*fon*] n. f. (lat. *fundus*). Le sol d'une terre, d'un champ, considéré comme moyen de production ; terrain sur lequel on bâtit : *cultiver un fonds ; construire sur son fonds*. *Le fonds et le tréfonds*, le sol et le sous-sol. Somme d'argent : *la moindre industrie exige un fonds considérable*. *Fam.* Argent comptant : *être en fonds*. *Les fonds sont bas*, la bourse est presque vide. Nue propriété : capital d'un bien : *manger le fonds et le revenu*. Etablissement de commerce ; boutique avec son achalandage : *vendre un fonds*. *Fonds publics*, rentes créées par l'Etat. *Placer son argent à fonds perdu*, en rentes viagères. *Prêter à fonds perdu*, à un débiteur insolvable. *Fig.* Ressources ; matière qui sert à en produire d'autres. Se dit des mœurs, du savoir, de la capacité d'un homme : *un grand fonds de probité, d'érudition*. *Bien-fonds*, v. à son ordre alph. V. FOND.

— Encycl. *Dr. Fonds de commerce*. Les ventes de fonds de commerce peuvent être soit verbales, soit faites par acte notarié ou sous seing privé. Il est d'usage de faire annoncer ces ventes dans les journaux, dans l'intérêt des créanciers qui auraient des oppositions à former entre les mains de l'acquéreur. Dans un délai de trois mois, par les soins de l'acquéreur, toutes les ventes de fonds de commerce doivent être enregistrées si elles sont écrites, ou déclarées à l'enregistrement si elles sont verbales.

Tout nantissement d'un fonds de commerce doit, à peine de nullité, être inscrit sur un registre public tenu au greffe du tribunal de commerce dans le ressort duquel le fonds est exploité.

Fonds social. Le fonds social comprend non seulement les choses mises en commun par les associés, c'est-à-dire le capital social, mais encore la plus-value des apports, ainsi que toutes les acquisitions faites à un titre quelconque par la société.

Fonds de non-valeurs. On nomme fonds de non-valeurs la réserve prélevée, au moyen de centimes additionnels, sur les contribuables, pour faire face aux remises et modérations d'impôt et à certaines dépenses d'intérêt général (frais de confection des rôles, dégrèvements temporaires en raison de plantations de vignes, etc.). Grâce à ce fonds, le produit de l'impôt rentre en totalité dans la caisse du Trésor tel qu'il a été prévu au budget. Il existe un fonds de non-valeurs pour les impôts de répartition (contribution foncière des propriétés non bâties, personnelle mobilière et des portes et fenêtres).

Fonds secrets. Ce sont ceux dont l'emploi, en raison de leur destination (défense nationale, service diplomatique, police politique), ne doit pas être livré à la publicité et qui sont distraits du contrôle ordinaire des dépenses publiques. Ils sont actuellement inscrits au budget de l'intérieur sous le titre de « dépenses de sûreté générale ».

fondu, e adj. Amené à l'état de liquide : *plomb fondu, neige fondue*. Diminué progressivement et insensiblement d'intensité en parlant de l'éclat, de la couleur : *tons fondus*. N. m. En projection photographique, diminution progressive d'une image par l'obturation graduelle de l'objectif qui condense les rayons lumineux.

— Encycl. Dans les projections fixes, les effets de fondus s'obtiennent par l'emploi simultané de deux lanternes dont les images se superposent exactement sur l'écran : tandis que l'un des deux faisceaux lumineux est diminué graduellement, le second est amplifié peu à peu, de sorte que les images donnent l'illusion parfaite de se fondre l'une dans l'autre. Au cinématographe, les fondus sont obtenus avec un seul appareil de la façon suivante : le diaphragme de l'objectif, à la prise de vue, est fermé progressivement ; les images diminuent peu à peu d'intensité sur le film, se fondent jusqu'à n'être plus visibles. Lorsqu'il s'agit de faire apparaître, puis disparaître un nouveau personnage, on procède ainsi : l'opérateur commande un arrêt, et, tandis que les acteurs en scène gardent la plus parfaite immobilité, il donne sept tours de manivelle en arrière, en même temps qu'il ferme progressivement l'obturateur de l'objectif. Au septième tour, l'objectif est complètement fermé ; le nouveau personnage vient se mettre à la place qu'il doit occuper ; puis l'opérateur recommence à tourner normalement en ouvrant progressivement le diaphragme ; les traits de l'apparition se précisent peu à peu jusqu'à la netteté, et la projection reprend sa suite normale. Les disparitions s'effectuent de manière identique.

fondue [*dû*] n. f. Mets composé de fromage fondu au feu avec du beurre, des épices et un peu de kirsch.

Fonfrède (Jean-Baptiste **Boyer-**), conventionnel, né à Bordeaux, m. à Paris, beau-frère de Ducos (1766-1793). Il fut guillotiné avec les girondins, dont il était le plus jeune.

fonger [*jé*] v. n. (du lat. *fungus*, champignon. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il fongea, nous fongeons.*) Boire l'encre par endroits, en parlant d'un papier mal collé.

fongibilité n. f. Qualité de ce qui est fongible.

fongible adj. (lat. *fungibilis ;* de *fungi*, s'acquitter de). *Dr.* Se dit des choses qui se consomment par l'usage et peuvent être remplacées par d'autres de même nature : *les denrées, l'argent comptant sont des choses fongibles.*

fongicide adj. (du lat. *fungus*, champignon, et *cedere*, tuer). Se dit des substances propres à détruire les champignons parasites (mildew, oïdium, charbons, rouilles, pourridié, moisissures, etc.). N. m. : *les principaux fongicides sont les bouillies cupriques.*

fongicole adj. (du lat. *fungus*, champignon, et *colere*, habiter). Se dit des insectes qui vivent dans les champignons.

fongie [*jî*] n. f. Genre de madrépores, comprenant des polypiers qui présentent quelque ressemblance avec le chapeau d'un champignon.

fongiforme adj. (du lat. *fungus*, champignon, et de *forme*). Qui a la forme d'un champignon.

fongique adj. De la nature des champignons. *Méd. Intoxication fongique*, intoxication par les champignons.

fongistérine [*jis-té*] n. f. Alcool solide, fusible à 144°, extrait du seigle ergoté.

fongivore adj. (du lat. *fungus*, champignon, et *vorare*, dévorer). Qui vit dans la substance des champignons : *larves fongivores.*

fongoïde [*gho-i-de*] adj. (du lat. *fungus*, champignon, et du gr. *eidos*, aspect). Qui ressemble à un champignon.

fongosité [*gho-zi-té*] n. f. Etat de ce qui est fongueux. Excroissance fongueuse.

fongueux, euse [*gheû, eu-ze*] adj. (lat. *fongosus*). De la nature du fongus.

— Encycl. *Méd.* Une plaie ou un ulcère sont fongueux lorsque la production de bourgeons charnus est très abondante et constitue une ou plusieurs petites élévations qui s'isolent, vivent indépendantes, et sont un obstacle véritable à la cicatrisation. On active la cicatrisation par le curage de la plaie, ou, plus simplement, par des cautérisations souvent répétées au nitrate d'argent.

fongus [*ghuss*] n. m. (du lat. *fungus*, champignon). *Méd.* Excroissance charnue, spongieuse, qui s'élève sur la peau, surtout autour d'une plaie.

— Encycl. On connaît le fongus de la mamelle, du testicule, du rectum et celui de la dure-mère, et, suivant l'évolution, le *fongus malin* et le *fongus bénin*. Une extirpation précoce est indiquée.

fonio n. m. Genre de graminées cultivées en Afrique occidentale, et dont les épis longs et grêles donnent des grains utilisés pour l'alimentation.

Fonseca (Pedro **da**), jésuite et philosophe portugais, né à Cortezada, surnommé *l'Aristote portugais* (1528-1599).

Fonseca (Eléonore Pimentel, marquise **de**), née et morte à Naples (1768-1799). Elle contribua à l'établissement de la république Parthénopéenne ; mais elle fut condamnée à mort et exécutée au retour de Ferdinand IV.

Fonseca (Manoel Deodoro **da**), général et homme politique brésilien, né à Alagoas, m. à Rio-de-Janeiro (1827-1892) ; prit en 1889 la tête d'un mouvement insurrectionnel, proclama la république et fut élu président (1890), mais dut peu après résigner ses fonctions.



M. da Fonseca.

Fonson (Frantz), auteur dramatique belge, né à Bruxelles en 1871, auteur du *Mariage de mademoiselle Beulemans*, pièce où il tire un parti amusant du parler bruxellois.

Fonsommes, comm. du dép. de l'Aisne, arr. et à 11 kilom. de Saint-Quentin, à la source de la Somme ; 592 h. (en 1914). Ce village, situé en pleine ligne Hindenburg, a été conquis par les Anglais du général Rawlinson (4e armée britannique) le 9 octobre 1918, pendant la bataille de Saint-Quentin, qui est un épisode de la « bataille d'ensemble » de l'Oise, de la Serre et de l'Aisne. Il ne reste rien du village de Fonsommes.

Fonssagrives (Jean-Baptiste), médecin et écrivain français, né à Limoges, m. à Auray (1823-1884) : auteur d'ouvrages de médecine et d'hygiène d'une inspiration morale très élevée : *Traité d'hygiène morale.*

Fontainas (André), poète et critique belge, né à Bruxelles en 1865. Auteur des recueils : *Crépuscules, les Etangs noirs, la Nef désemparée*, et d'une bonne *Histoire de la peinture française au* XIXe *siècle.*

fontaine [*fô-ne*] n. f. (du lat. *fons, fontis*, source). Eau vive qui sort de terre : *la fontaine de Vaucluse.* Edifice public qui distribue l'eau : *la fontaine Molière.* Vaisseau de grès, de métal, etc., dans lequel on la garde : *fontaine de porcelaine.* Trou que l'on fait au milieu d'un tas de farine que l'on va délayer. Partie supérieure de la tête du cachalot. *Anat.* Fontanelle. *Fontaines Wallace*, fontaines publiques établies à Paris en 1872 par le philanthrope Wallace. *Fontaine lumineuse*, fontaine dont le jet est rendu lumineux par suite d'un éclairement particulier. *Fig.* Cause, principe : *la douleur et la volupté sont deux fontaines éternelles. Fontaine de Jouvence*, fontaine fabuleuse dont les eaux rajeunissaient ceux qui en usaient. Prov. : **Il ne faut pas dire : Fontaine, je ne boirai pas de ton eau,** il ne faut pas jurer qu'on ne fera jamais ceci ou cela ; on ne sait ce que réserve l'avenir.

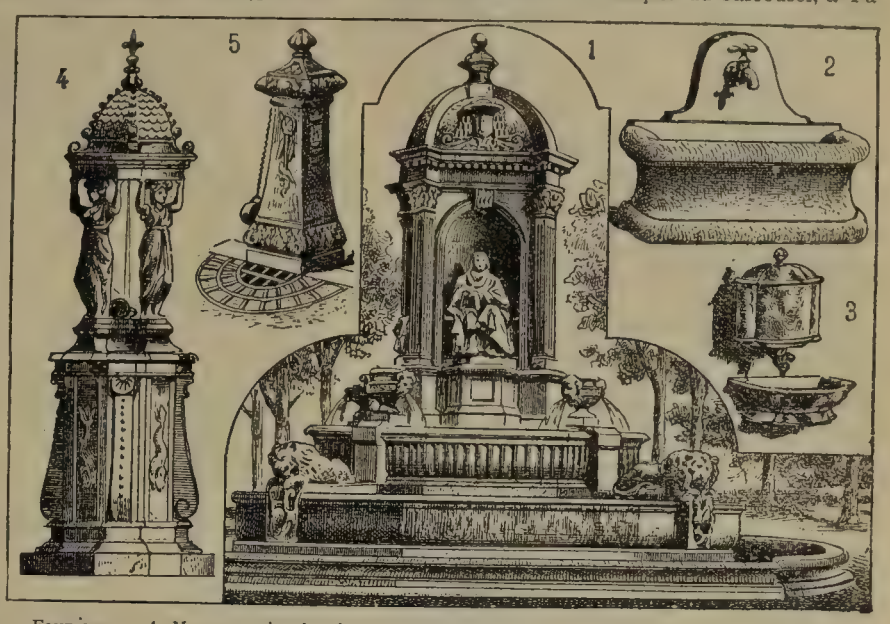

Fontaines : 1. Monumentale, de place publique ; 2. De cour ; 3. D'appartement ; 4. Wallace ; 5. Borne-fontaine.

— Encycl. *Physig. Fontaine* ou *source intermittente.* Considérons une cavité souterraine dans laquelle viennent s'accumuler les eaux de pluie, par exemple. Supposons que cette cavité communique au dehors par une fissure OS, ayant la forme de siphon. Aussitôt que l'eau qui se déverse dans la cavité aura atteint le niveau horizontal du sommet du siphon (S), elle se répandra dans la branche OS et s'écoulera. Si le débit du siphon est supérieur à la quantité d'eau que reçoit le réservoir dans le même temps, la cavité se videra jusqu'à ce que le niveau ait atteint l'orifice O. A ce moment l'écoulement cessera, pour reprendre dès que le niveau de l'eau dans la cavité aura de nouveau atteint l'horizontale passant par le sommet du siphon.



Fontaine intermittente.

Fontaine de Héron. Petit appareil dans lequel on obtient un jet d'eau par le moyen de la compression de l'air et de l'eau : A est une vasque contenant de l'eau et communiquant par un tube *a* avec un ballon B rempli d'eau à moitié. Au fur et à mesure que l'eau arrive dans ce récipient, elle en comprime l'air, qui s'échappe par le tube *b* et vient à son tour comprimer l'eau d'un second ballon C, le forçant à s'échapper par le tube G et à jaillir en dehors.

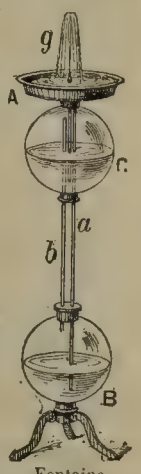

Fontaine de Héron.

Fontaines lumineuses. Colladon, en 1841, remarqua qu'en prenant un réservoir plein d'eau muni d'une ouverture vers le bas de la surface latérale, il suffit, pour obtenir un jet lumineux, d'éclairer l'ouverture à travers le liquide par un faisceau convergent de rayons lumineux obtenus à l'aide d'une lentille encastrée dans la face du réservoir opposée à l'ouverture ; la veine liquide qui s'échappe sous forme parabolique reste éclairée dans tout son parcours, le rayon lumineux subissant dans cette veine une série de réflexions totales ; c'est là le principe des jeux de fontaines lumineuses qu'on a utilisés dans les machinations de théâtre. En employant de puissantes sources de lumière, on est arrivé, à Paris, en 1889, à éclairer des jets paraboliques de 0m,22 de diamètre et 4m,50 de hauteur.

Fontaine d'Amour (*la*), magnifique chef-d'œuvre de Titien, plus connu sous le titre inexact de *l'Amour sacré et l'Amour profane* (1508, galerie Borghèse, à Rome). Il représente deux jeunes femmes ; l'une nue, qui est sans doute Vénus, l'autre vêtue, qui est peut-être Violante, la fille du Titien, assises aux angles d'un bassin en forme de sarcophage, dans lequel puise un Amour ailé. Cette allégorie serait, selon L. Hourticq, tirée du *Songe de Poliphile* de Fr. Colonna (V. p. 954) ; — *Fontaine de Jouvence*, charmant tableau de Cesare Detti. (V. p. 954.)

Fontaine [*tè-ne*], ch.-l. de c. (territoire de Belfort), sur le Saint-Nicolas ; 300 h. — Le cant. a 21 comm., et 19.240 h.

Fontaine, comm. de l'Isère, arr. et à 4 kil. de Grenoble, près du confluent de l'Isère et du Drac ; 1.930 h.

Fontaine (Charles), poète français, né à Paris en 1513, m. à Lyon vers 1589, disciple de Clément Marot et auteur du *Quintil Horatien* (1551), curieux ouvrage où il critique les théories littéraires de Joachim du Bellay et de la Pléiade.

Fontaine (Pierre-François-Léonard), architecte français, né à Pontoise, m. à Paris (1762-1853), collaborateur assidu de Percier. Il a élevé notamment l'arc de triomphe du Carrousel, à Paris, et approprié le palais de Versailles à sa destination de musée historique.



P. Fontaine.

Fontaine-au-Mortier, lieudit de la forêt d'Argonne (dép. de la Marne), situé dans le bois de la Gruerie, au N. de la route de Vienne-le-Château à Varennes, où prend naissance le ruisseau de la Fontaine-au-Mortier, qui conflue avec la Biesme un peu en aval du Four-de-Paris. Pendant la Grande Guerre, cette vallée du bois de la Gruerie a fait partie du célèbre secteur de Saint-Hubert, un des plus agités du front de l'Argonne, un des plus disputés entre Français et Allemands, à la fin de 1914 et en 1915.

Fontaine-au-Pire, comm. du Nord, arr. et à 13 kil. de Cambrai ; 2.460 h. Ch. de f. N. Toiles.

Fontaine-aux-Charmes, lieudit de la forêt d'Argonne (dép. de la Marne), situé au N. de la route de Vienne-le-Château au Four-de-Paris. Là naît le ruisseau de la Fontaine-aux-Charmes, qui coule dans le petit vallon du même nom et se jette dans la Biesme à La Harazée. Ce petit vallon du bois de la Gruerie a vu, en 1914-1915, une foule d'attaques allemandes ordonnées par le kronprinz impérial ; elles ont toutes échoué, notamment celles des 9 et 10 septembre 1915. A partir de 1916, cette partie du front de l'Argonne est devenue plus calme.



Armes de Fontainebleau.

Fontainebleau [*tè-ne-blô*], ch.-l. d'arr. (Seine-et-Marne) ; ch. de f. P.-L.-M., à 16 kil. de Melun ; 14.760 h. (*Fontainebléens* ou *Bellifontains*). Beau château construit par François Ier ; grande et pittoresque forêt. Porcelaine ; carrières de grès. Le raisin dit *chasselas de Fontainebleau* est cultivé à quelque distance de la ville, dans la commune de Thomery. Ecole d'application de l'artillerie et du génie. Patrie de Philippe IV, François II, Henri III, Louis XIII. — L'arr. a 7 cant., 101 comm., 84.490 h. ; le cant. a 6 comm., et 21.200 h.

Fontainebleau (*château de*), construit sous François Ier par le Primatice. Il fut enrichi de nouvelles galeries par Catherine de Médicis, Henri II et Henri IV. Restauré sous Louis-Philippe, il se compose de cinq pavillons sur la façade principale, et



Palais de Fontainebleau.

reste un des plus admirables monuments de la Renaissance. Il fut le théâtre de plusieurs scènes historiques : assassinat de Monaldeschi par ordre de Christine de Suède (1657) ; captivité de Pie VII ; abdication de Napoléon Ier (1814). Parmi les multiples œuvres d'art qu'il renferme, citons : la chapelle, qui date de François Ier ; la galerie de Henri II et la grande galerie de Diane ; les appartements de Napoléon Ier ; la bibliothèque de l'Empereur, etc.

La forêt de Fontainebleau, d'une contenance de 16.880 hectares, présente un relief topographique assez accusé. Elle a en bien des parties un aspect sauvage et chaotique (gorges d'Apremont, rochers de Franchard). Elle fut très fréquentée par les paysagistes du XIXe siècle, qui rendirent fameux les villages de Marlotte et Barbizon.

Fontainebleau (*traité de*), traité par lequel fut réglée, le 11 avril 1814, après l'abdication de Napoléon Ier, la situation de l'Empereur et de sa famille.

Fontainebleau (*Adieux de*). V. ADIEUX DE NAPOLÉON.

Fontaine-Française, ch.-l. de c. (Côte-d'Or), arr. de Dijon ; 880 h. Ch. de f. P.-L.-M. Forges. Henri IV y vainquit le duc de Mayenne, en 1595. — Le cant. a 14 comm., et 4.340 h.

Fontaine-la-Houyette, lieudit de la forêt d'Argonne, dans la partie méridionale des bois de la Gruerie (dép. de la Marne). Le petit ruisseau qui sort de la Fontaine-la-Houyette et qui en porte le nom, se jette dans la Biesme à l'O. de La Harazée. Le front passait, en 1915, un peu au N. de ce lieudit, dont les abords ont été témoins de luttes acharnées entre Français et Allemands.

Fontaine-la-Mitte, lieudit de la forêt d'Argonne, dans la partie sud-orientale des bois de la Gruerie (dép. de la Marne). La Fontaine-la-Mitte se perd très vite dans la Fontaine-au-Mortier. C'est un peu au N. de la Fontaine-la-Mitte que se trouvent deux des points des bois de la Gruerie les plus disputés entre Français et Allemands en 1914-1915 : le saillant de Marie-Thérèse et le pavillon Saint-Hubert.

Fontaine-le-Dun, ch.-l. de c. (Seine-Inférieure), arr. d'Yvetot ; 510 h. — Le cant. a 16 comm., et 6.640 h.

Fontaine-lès-Dijon, comm. de la Côte-d'Or, arr. et à 2 kil. de Dijon ; 440 h. Patrie de saint Bernard.

Fontaine-lès-Luxeuil, comm. de la Haute-Saône, arr. et à 24 kil. de Lure, sur la Roge ; 1.740 h. Ch. de f. E.

Fontaine-l'Évêque, v. de Belgique (Hainaut), sur la Bablone ; 6.350 h. Carrières.

Fontaine-Madame ou **Fontaine de Madame,** lieudit de la forêt d'Argonne (dép. de la Marne), dans le bois de la Gruerie. Ce petit vallon est parcouru par un ruisseau qui porte son nom — le « ruisseau de la Fontaine-Madame » — et qui va se jeter dans le ruisseau de la Fontaine-aux-Charmes. Les deux ruisseaux enserrent, au S.-E. de Bagatelle, un plateau coupé de ravins et de crêtes d'où, en 1914-1915, les Allemands se sont efforcés avec persévérance de chasser les soldats français. En décembre 1914, ils ont attaqué par six fois à Fontaine-Madame et ont déclenché quinze attaques, du 16 au 26 janvier 1915, entre Fontaine-Madame et Saint-Hubert, sur la crête qui sépare ce ravin de celui de la Fontaine-au-Mortier. A partir de la fin de 1915, là comme à la Fontaine-aux-Charmes, les Allemands n'ont guère fait que coucher sur leurs positions.

Fontaine-Notre-Dame, comm. du dép. du Nord, arr. et à 6 kilom. de Cambrai, non loin de l'Escaut ; 1.939 hab. en 1914. Village englobé dans la position Hindenburg ; pris par les soldats du général Debeney (1re armée française) le 8 octobre 1918. Presque entièrement détruit.

Fontaine-Notre-Dame, comm. du dép. de l'Aisne, arr. et à 13 kilom. de Saint-Quentin ; 527 hab. en 1914. Fabrique de châles. Ce village, situé à l'extrémité orientale de la position Hindenburg, fut pris par les Canadiens et l'armée Byng (3e armée britannique) le 28 septembre 1918. A peu souffert de la guerre.

fontainerie [*tè-ne-rî*] n. f. Fabrique, magasin de fontaines. Métier de fontainier.

Fontaines [*tè-ne*], comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 11 kil. de Chalon-sur-Saône ; 1.570 h. Ch. de f. P.-L.-M. Carrières. Vignobles. Ecole d'agriculture.

Fontaines (Pierre de), bailli de Normandie, jurisconsulte français, né dans le Vermandois, m. vers 1289 ; auteur du *Conseil à un ami*, compilation de droit coutumier,

Fontaines-sur-Saône, comm. du Rhône, arr. et à 8 kil. de Lyon, sur la Saône ; 1.490 h. Ch. de f. P.-L.-M.

Fontaine-Uteste, comm. du dép. de l'Aisne, arr. et à 11 kilom. de Saint-Quentin, sur un plateau ; 184 hab. en 1914. Lors de la conquête de la position Hindenburg par les Alliés, le plateau de Fontaine-Uteste, qui constituait un des points les plus orientaux de la ligne défensive allemande, a été défendu par nos ennemis le 8 octobre 1918 et pris par les soldats du général Debeney (bataille de Saint-Quentin). Le village est à moitié détruit.



Prosper Fontana.

fontainier n. m. V. FONTENIER.

Fontan (Louis-Marie), auteur dramatique français, né à Lorient, m. à Thiais (1801-1839). Il est surtout connu pour ses attaques contre le gouvernement de Charles X, qu'il tourna en ridicule dans son fameux article *le Mouton enragé*.

Fontana (Prosper), peintre d'histoire et portraitiste italien, maître de Louis et Augustin Carrache, né à Bologne (1512-1596). Citons de lui : *l'Adoration des Mages, la Vierge allaitant l'Enfant Jésus ;* etc. — Sa fille, LAVINIA, née à Bologne, m. à Rome (1552-1602), a peint aussi avec talent de nombreux tableaux religieux.

Fontana (Dominique), architecte italien, né à Milan, m. à Naples (1543-1607) ; auteur de la façade de Saint-Jean de Latran, à Rome.

Fontana (Félix), physicien et anatomiste italien, né à Pomarolo (Tyrol), m. à Florence (1730-1805) ; créateur d'un célèbre cabinet d'histoire naturelle.

Fontana (Louis-François), cardinal italien, né à Castel Maggiore, m. à Rome (1750-1822). Il rédigea au nom du pape Pie VII une bulle d'excommunication contre Napoléon Ier, qui le fit enfermer à Vincennes.

Fontane (Théodore), écrivain allemand, né à Neuruppin, m. à Berlin (1819-1898) ; chef de l'école naturaliste (*Prisonniers de guerre, Souvenirs d'enfance*, etc.).

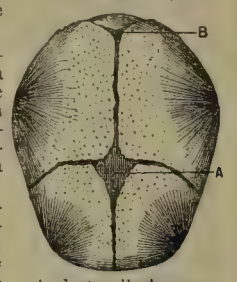

A, fontanelle bregmatique ; B, petite fontanelle.

fontanelle [*nè-le*] n. f. (dimin. de *fontaine*). *Anat.* Nom des espaces que présente la boîte cranienne avant son entière ossification. *Chir.* Cautère, séton, exutoire.

— ENCYCL. *Anat.* Les fontanelles sont au nombre de six : deux sur la ligne médiane, quatre sur les côtés. Ces dernières sont petites, et de peu d'importance. Les deux fontanelles médianes sont : la *grande fontanelle* ou *fontanelle antérieure* ou *bregmatique* (elle est formé par l'entre-croisement des sutures qui réunissent l'os frontal avec les deux pariétaux) ; la *fontanelle postérieure* ou *occipitale*, qui est formée par la réunion des sutures séparant les deux os pariétaux l'un de l'autre et de l'occipital. Les fontanelles sont comblées vers l'âge de cinq ans, mais elles ne s'ossifient que vers seize ou dix-huit ans.



Fontanes.

Fontanes (Louis de), littérateur et premier grand-maître de l'Université sous l'Empire, né à Niort, m. à Paris (1757-1821) ; auteur de nombreuses pièces de vers d'une élégance apprêtée et d'un classicisme vieilli. Ami de Chateaubriand, il aida au succès du *Génie du christianisme*.



Fontange (XVIIe s.).

Fontanet. *Géogr.* V. FONTENOY-EN-PUISAYE.

fontange n. f. (du n. de la *duchesse de Fontanges*). Nœud de rubans que les femmes, à la fin du règne de Louis XIV, portaient sur leur coiffure.

Fontanges (Marie-Angélique DE SCORAILLES DE ROUSSILHE, duchesse de), née à Cropières (Auvergne), m. au monastère de Port-Royal (1661-1681). Dame d'honneur de Madame, mère du Régent, elle succéda à Mme de Montespan comme favorite de Louis XIV. A la suite d'une couche, elle perdit sa beauté ; elle se retira à l'abbaye de Port-Royal, où elle succomba peu après.



Mlle de Fontanges.

Fontanier (Victor), voyageur et diplomate français, né à Saint-Flour, m. à Civita-Vecchia (1796-1857). Il fit en Orient plusieurs voyages, dont il a laissé d'intéressantes relations.

Fontarabie, v. d'Espagne (prov. de Guipuzcoa), sur la Bidassoa ; 3.200 h. Ville pittoresque, aux rues curieuses. Prise par Berwick en 1719, par Moncey en 1794.

fonte n. f. (de *fondre*). Action de fondre ou de se fondre : *les pluies activent la fonte des neiges.* Produit immédiat du traitement des minerais de fer par le charbon : *la fonte est fort peu malléable.* Produit d'une fusion en général. Autref., alliage chargé en cuivre, qui servait à fabriquer des bouches à feu. L'art, le travail du fondeur : *fonte d'une statue.* Mélange de laine de diverses couleurs, qui doivent entrer dans certains tissus. Réunion des peaux que les hongroyeurs alunent et travaillent ensemble. *Impr.* Assortiment complet de caractères du même type.

— ENCYCL. *Métall.* Les fontes sont des carbures de fer contenant de 2 à 5 p. 100 de carbone accompagné d'impuretés (soufre, phosphore, silicium, etc.) ; elles se divisent en trois grandes classes : les *fontes de moulage*, qui sont surtout des fontes grises, dans lesquelles le carbone entre à l'état de graphite (elles fondent vers 1200° et ce sont les plus douces à travailler) ; les *fontes d'affinage*, que l'on peut, par décarburation et purification, transformer en fer ou acier, et qui se subdivisent en *fontes truitées* ou *rubanées*, mélange de fontes grise et blanche, et les *fontes blanches* ordinaires, très dures et cassantes. La troisième classe renferme les *fontes spéciales*, employées comme addition dans les fonderies et aciéries.

La fonte, qui n'est connue que depuis la fin du XVe siècle, est obtenue au *haut fourneau* (v. ce mot) par le traitement d'un mélange de minerai, de combustible (charbon de bois, coke) et de fondant calcaire ou *castine*. Un courant d'air, soufflé à une température de 680° à 800°, assure la fusion du fer sous forme de fonte. Celle-ci est coulée en lingots (gueuses) dans le sable, ou moulée suivant des profils divers. Lorsqu'elle doit être transformée en fer ou en acier, elle passe directement à l'atelier d'affinage. (V. FER, ACIER.)

fonte n. f. (de l'ital. *fonda*, poche). Poche de cuir, que l'on attache de chaque côté de l'arçon d'une selle pour y mettre des pistolets, des revolvers.



Fontes : 1. Ordinaires ; 2. De général.

Fontenai [*nè*], comm. de Suisse (cant. de Berne), dans un vallon traversé par un affluent de l'Allaine ; 1.250 h. Fabrique d'horlogerie, pierre à bâtir, agriculture.

Fontenay [*nè*] (Jean-Baptiste BELIN de), peintre de fleurs et de fruits, né à Caen, m. à Paris (1653-1715).

Fontenay (François de), dit FONTENAY-MAREUIL, diplomate et historien français, né vers 1594, m. à Paris en 1665. Il a laissé d'intéressants *Mémoires*.

Fontenay-aux-Roses, comm. de la Seine, arr. de Sceaux ; 4.080 h. (*Fontenaisiens*). Ch. de f. Orl. Culture maraîchère. Vastes pépinières de rosiers, lilas, etc. Ecole normale primaire supérieure de jeunes filles.

Fontenay-le-Comte, ch.-l. d'arr. (Vendée), sur la Vendée, affl. de la Sèvre Niortaise ; ch. de f. Et., à 52 kil. de La Roche-sur-Yon ; 10.380 h. (*Fontenaisiens*). Mulets. Carrosserie. Patrie du jurisconsulte Barnabé Brisson, du mathématicien Viète. — L'arr. a 9 cant., 115 comm., 135.620 hab. ; le cant. a 13 comm., et 19.380 hab.



Armoiries de Fontenay-le-Comte.

Fontenay-sous-Bois, comm. du dép. de la Seine, arr. de Sceaux, à la lisière du bois de Vincennes ; 11.390 h. Ch. de f. E.

Fontenay-Trésigny, comm. de Seine-et-Marne, arr. et à 22 kil. de Coulommiers, sur le ru de Bréon ; 1.700 h. Ch. de f. E. Meulière.

Fontenelle (Bernard LE BOVIER de), littérateur français, neveu de Corneille, né à Rouen, m. à Paris (1657-1757). Cœur froid, mais esprit probe, avec un fond de scepticisme, il fut secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences et, comme tel, prononça de très remarquables *Éloges* des membres décédés. Ses *Entretiens sur la pluralité des mondes*, œuvre élégante et habile de vulgarisation scientifique, eurent un très vif succès. Ses tragédies, opéras, pastorales, poésies légères sont oubliés. Il mourut centenaire et exerça, avant Voltaire, une sorte de royauté intellectuelle.



Fontenelle.

fontenier [*ni-é*] ou **fontainier** [*tè-ni-é*] n. m. Qui fait, vend ou répare des fontaines. Agent municipal, chargé du service des fontaines publiques. Celui qui fait des sondages pour amener les eaux souterraines à la surface du sol.

Fontenoy [*noi*], village de Belgique (arr. de Tournai) ; 830 h. Le maréchal de Saxe, en présence de Louis XV, y battit les Anglais et les Autrichiens le 11 mai 1745. C'est à cette célèbre bataille que se rapporte la phrase si souvent citée : « Après vous, messieurs les Anglais ! » Quand la tête de la colonne anglaise fut arrêtée à cinquante pas des gardes-françaises, les officiers se saluèrent réciproquement : « Faites tirer vos gens ! » s'écria lord Hay, capitaine aux gardes-anglaises : « Non, monsieur ! à vous l'honneur ! » répliqua le comte d'Auteroche, lieutenant de grenadiers. Les Anglais ne se le firent pas répéter : ils exécutèrent un feu roulant, qui emporta la première ligne.

Fontenoy (*bataille de*), tableau d'Horace Vernet, au musée de Versailles (1836) ; toile peinte avec élégance. Le maréchal de Saxe, à pied et tête nue, présente à Louis XV les trophées de la journée. (V. p. 876.)

Fontenoy ou **Fontenoy en Puisaye** [*zè*], comm. du dép. de l'Yonne, à 24 kil. d'Auxerre et près de Toucy ; 670 h. Ch. de f. P.-L.-M. C'est là que se livra la célèbre bataille de *Fontanet*, où Charles le Chauve et Louis le Germanique vainquirent leur frère Lothaire, le 25 juin 841.

Fontenoy-le-Château, comm. des Vosges, arr. et à 30 kil. d'Epinal, sur le Coney et le canal de l'Est ; 1.950 h. Kirsch. Clouterie. Broderie, carrières.

fontes aquarum, mots lat. signif. : *les sources des eaux*. Expression tirée du psaume XLI, et que l'on emploie presque toujours plaisamment, pour désigner, au figuré, une source abondante.

Fontevrault [*vrô*], comm. du dép. de Maine-et-Loire (arr. de Saumur) ; ancienne abbaye bénédictine de femmes, fondée en 1099 par Robert d'Arbrissel, et dans laquelle est établie aujourd'hui une maison centrale de détention. On y conserve encore les statues tombales des Plantagenets (XIIe s.) ; 2.160 h. (*Fontevristes*). Poteries, corderies.

fonticule n. m. (dimin. du lat. *fons*, fontaine). *Chir.* Petit cautère, petit exutoire artificiel.

fontinal, e, aux adj. Relatif aux fontaines.

fontis n. m. *Min.* Syn. de FONDIS.

Fontoy (en allem. **Fentsch**), ch.-l. de c. de la Moselle, arr. de Thionville ; 3.400 h. Ch. de f.

Fontpédrouse, comm. des Pyrénées-Orientales, arr. et à 25 kil. de Prades ; 800 h. Ch. de f. M. Sources sulfureuses.

Fontrailles [*tra, ll* mll., *e*] (Louis D'Astarac, marquis **de**), beau-frère de Cinq-Mars, avec qui il conspira contre Richelieu. Il réussit à s'échapper en gagnant l'Angleterre ; m. en 1677. Il a écrit des *Mémoires*.

fonts [*fon*] n. m. pl. (du lat. *fons, fontis*, fontaine). Bassin qui contient l'eau du baptême : *fonts baptismaux. Tenir un enfant sur les fonts baptismaux*, être son parrain, sa marraine. *Fig.* et *fam. Tenir une personne sur les fonts*, l'interroger ou parler d'elle longuement.

— Encycl. Dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, on donnait ordinairement le baptême par *immersion*. Les fonts baptismaux étaient alors des cuves larges et profondes, enfoncées dans le sol et presque toujours renfermées dans des édicules voisins de l'église. Vers le XIe siècle, l'usage de baptiser par *infusion* prévalut : on plaça alors les fonts dans les églises, près de l'entrée principale. Actuellement, les fonts se composent d'une cuve placée à mi-hauteur d'homme et divisée en deux compartiments. Le premier contient l'eau baptismale, le second sert de piscine. Ils doivent être fermés par un couvercle ou au moins par un voile nommé *conopée*, et séparés par une barrière, de l'enceinte réservée aux fidèles.


Fonts baptismaux.

fonture n. f. Partie du métier à tricoter, composée par l'ensemble des espaces vides qui séparent les aiguilles.

Fontvielle, comm. des Bouches-du-Rhône, arr. et à 8 kil. d'Arles ; 2.250 h. Carrières ; fer.

Fonvielle (Wilfrid **de**), publiciste français, né et m. à Paris (1824-1914), auteur d'ouvrages de vulgarisation scientifique. — Ses frères, Arthur, né et m. à Paris (1830-1914), et Ulric, né et m. à Paris (1833-1911), se sont consacrés au journalisme politique.

foot [*fout*'] n. m. (mot angl. signif. *pied*). Mesure anglaise de longueur (0m,3048).

football ou **foot-ball** [*fout'-bôl*] n. m. (en angl. *ballon de pied*). Sorte de jeu de ballon, sport national des Anglais, répandu aussi en France, et dans lequel les joueurs, divisés en deux camps, cherchent à porter le ballon dans le camp opposé. Ballon servant à ce sport : *un football ovoïde*.

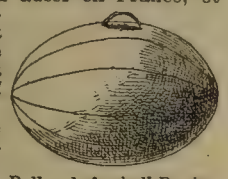
Ballon de football Rugby.

— Encycl. Le football se joue sur un terrain rectangulaire dont les dimensions ne doivent pas dépasser 144 mètres de long et 70 mètres de large.

On distingue deux sortes de football : le *football Rugby* et le *football Association*. Dans le premier, les joueurs sont quinze par équipe (un gardien de but arrière, quatre trois-quarts, deux demis, huit avants commandés par l'un deux) ; ils ont le droit de ramasser le ballon avec les mains, et de courir en le portant. La partie dure 80 minutes en deux mi-temps. Dans le second, les joueurs sont onze par équipe (un gardien de but, deux arrières, trois demis, et cinq avants dirigés par l'un d'eux, le « capitaine ») : ils doivent uniquement se servir de leurs pieds, l'usage des mains leur est interdit. Un match dure 90 minutes en deux mi-temps. Dans l'Association, il s'agit de faire passer le ballon rond sous une sorte de traverse, placée à 2m 40 de haut, reposant sur deux poteaux espacés de 7m 30. Dans le Rugby, il faut porter le ballon de forme ovoïde dans le camp adverse (*essai*), ou le faire passer d'un coup de pied entre les deux poteaux placés à 5m, 50 l'un de l'autre et au-dessus de la traverse située à 3 m. du sol (*but*). Les diverses luttes que se livrent les deux camps afin d'atteindre le but du camp adverse sont l'objet de règlements précis. Un but, au Rugby, peut se faire de plusieurs manières, soit après un *essai* (le ballon ayant été porté derrière la ligne de but adverse), soit après un coup franc, soit directement. Les points varient suivant les coups (essai, 3 points ; but après essai, 2 points ; but après coup franc, 3 points ; but direct, 4 points). Un arbitre, muni d'un sifflet, dirige la partie.

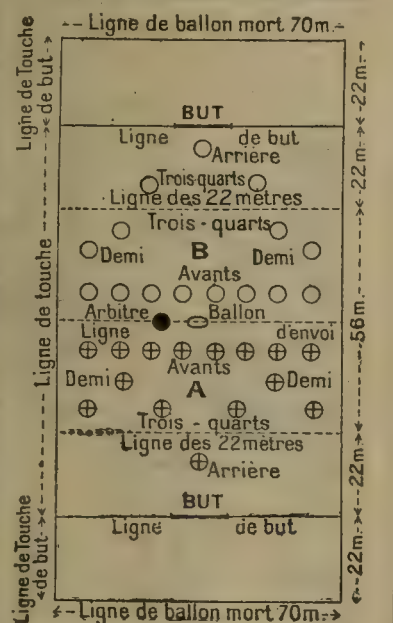

Plan et place des joueurs d'une partie de football Rugby.
(Le camp A a le coup d'envoi.)

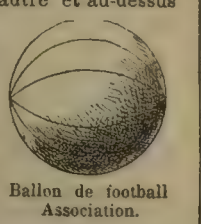
Ballon de football Association.

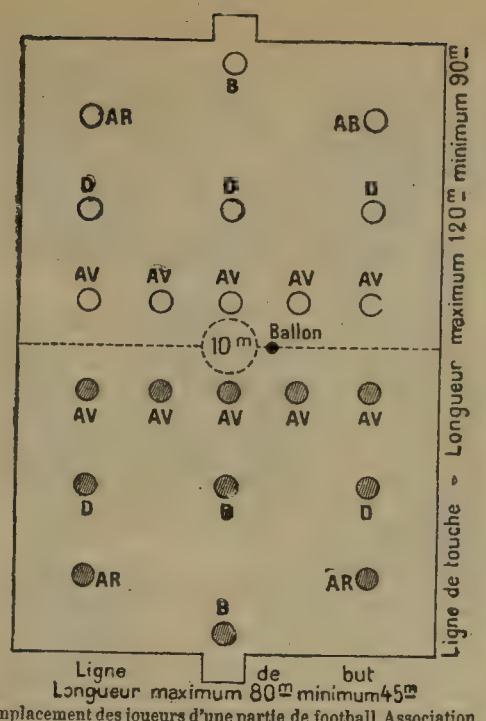

Emplacement des joueurs d'une partie de football Association.

footballeur [*fout'-bo-leur*] n. m. Joueur ou amateur de football.

Foote [*fou-te*] (Samuel), auteur et acteur anglais, né à Truro, m. à Douvres (1720-1777), d'une grande verve comique, que l'on surnomma *le moderne Aristophane*.

footing [*fou-tin'gh*'] n. m. (m. angl. détourné de son sens : *pied, position*). Sport pédestre. Promenade hygiénique à pied.

Foottit (George), clown anglais, né à Manchester, m. à Paris (1864-1921). Souple, comique, spirituel, il amusa trente ans Paris par ses tours charmants et les farces qu'il jouait au nègre *Chocolat*, plastron de ses fantaisies.


Foottit.

for n. m. (du lat. *forum*, tribunal). Juridiction. *For intérieur*, la conscience : *réprouver dans son for intérieur une loi injuste. For extérieur*, l'autorité de la justice humaine. *For ecclésiastique*, juridiction temporelle de l'Eglise. (Vx.)

forage n. m. Action de forer : *le forage de nombreux puits artésiens a fertilisé les oasis du Sahara.*

forage n.m. (du lat. *forum*, tribunal). Ancien droit seigneurial sur le vin vendu dans une seigneurie.

forain, e [*rin, è-ne*] adj. (de *fors*, dehors). Qui n'est pas du lieu : *débiteur forain*. Par une fausse étymologie, relatif aux foires : *théâtre, acteur forain. Marchand forain*, marchand nomade qui fréquente les foires, les marchés, etc. (N. m. : *les forains.*) *Rade foraine*, rade ouverte aux vents et aux lames du large. *Audiences foraines*, audiences tenues par le juge de paix hors du chef-lieu de canton.

Forain (Jean-Louis), peintre, dessinateur et caricaturiste français, né à Reims en 1852. Son crayon synthétique procède par larges touches, et la suite de ses silhouettes accompagnées de légendes mordantes (*la Comédie parisienne, Doux pays*) constitue une satire incisive des mœurs sociales et politiques de ce temps. Membre de l'Académie des beaux-arts (1922).


Forain.

foral, e, aux adj. Qui concerne les fueros (v. ce mot) : *les coutumes forales.*

foramen [*mèn*] n. m. Mot latin employé surtout en histoire naturelle et en médecine, pour désigner un trou de très petites dimensions.

foraminé, e adj. (de *foramen*). *Hist. nat.* Qui est percé de petits trous.

foraminifères n. m. pl. Ordre de protozoaires, comprenant des petits animaux, généralement marins, recouverts d'une coquille dure, percée de trous nombreux. S. un *foraminifère*.

forans ou **forants** [*ran*] n. m. pl. Supports verticaux établis autour d'un navire en construction.

Forbach [*bak*], ch.-l. d'arr. de la Moselle ; 10.500 h. Ch. de f. Verreries, faïences. Le 6 août 1870, défaite du général Frossard par les Allemands, tandis que Bazaine restait immobile à Saint-Avold, à 16 kil. du champ de bataille. — L'arr. a 4 cant. ; le cant. a 20 comm.


Armes de Forbach.

forban n. m. (de *fors*, et *ban*). Pirate, corsaire qui entreprend une expédition armée, sans l'autorisation de son gouvernement. *Fig.* Homme qui ne respecte aucun droit. *Forban littéraire*, plagiaire sans vergogne.

forban n. m. *Féod.* Action de forbannir.

forbannir (*ba-nir*) v. a. (de *forban*). *Dr. féod.* Bannir, reléguer, rejeter. (Vx.)

forbannissement [*man*] n. m. Bannissement.

Forbes (Edouard), naturaliste anglais, né à Douglas (île de Man), m. à Edimbourg (1815-1854). On lui doit de remarquables études de géographie zoologique.

Forbes (Archibald), publiciste et écrivain anglais, né dans le canton de Moray (Ecosse), m. à Londres (1838-1900). Il se distingua comme correspondant militaire de différents grands journaux.

forbicine n. f. Ancien nom des insectes orthoptères thysanoures du genre lépisme.

Forbin (Palmède de), seigneur de Soliers, homme d'Etat français du XVe siècle, m. à Aix en 1508. Ministre de René, roi de Provence, et de son successeur Charles d'Anjou, il persuada à ce dernier prince de laisser ses Etats au roi de France Louis XI, qui en prit possession en 1481.


Claude Forbin.

Forbin (Claude, comte **de**), intrépide marin français, né à Gardanne (Bouches-du-Rhône), m. au château Saint-Marcel, près de Marseille (1656-1733). Il se signala, pendant la guerre de la succession d'Espagne, contre les Anglais, et se rendit si redoutable que les marins ennemis ne demandaient à Dieu « *que de ne pas rencontrer le chevalier Forbin* ». Il fut le rival de gloire de Jean Bart et de Duguay-Trouin.

Forbin (Louis, comte **de**), peintre d'histoire et de paysage et archéologue français, né à La Roque-d'Antron (Bouches-du-Rhône), m. à Paris (1777-1841). Il fut longtemps directeur des musées, et fonda le musée du Luxembourg. Ses paysages sont remarquables par l'éclat et la vigueur du coloris.

Forbin-Janson (Charles-Auguste **de**), évêque de Nancy, né et m. à Paris (1785-1844) ; il fut le principal organisateur des *missions* qui parcoururent la France sous la Restauration, et fonda l'œuvre de la Sainte-Enfance.

Forbonnais [*bo-nè*] (Francis Véron-Duverger **de**), économiste et financier français, né au Mans, m. à Paris (1722-1800) ; auteur de remarquables *Recherches et considérations sur les finances de la France depuis l'an 1595 jusqu'à l'an 1721.*

forçable adj. Qui peut être forcé : *position qui n'est pas forçable.*

forcade ou **fourcade** n. f. Pêche de l'huître, à l'aide d'une fourche à dents serrées.

Forcade (Eugène), littérateur français, né à Marseille, m. à Billancourt, près de Paris (1820-1869). Après avoir collaboré à divers journaux, il acquit vite une grande autorité, comme rédacteur politique de la « Revue des Deux Mondes ». Il mourut fou.

Forcadel (Etienne), jurisconsulte et poète français, né à Béziers (1534-1574) ; auteur du *Chant des seraines.*

Forcade-Laroquette (Jean-Louis-Victor-Adolphe **de**), homme politique français, ministre de l'intérieur en 1868, né et m. à Paris (1820-1874).

forçage n. m. Action de forcer ; son résultat Excédent que peut avoir une pièce de monnaie au-dessus du poids légal. *Hortic.* Ensemble des opérations (chauffage, fumures abondantes, etc.) qui consistent à activer la végétation de certains légumes, fleurs, fruits, ou à la faire développer à contre-saison. (On dit aussi *culture forcée*). V. FORCERIE.

Forcalquier [*ki-é*], ch.-l. d'arr. (Basses-Alpes), à 54 kil. de Digne ; 2.550 h. (*Forcalquiérens, ennes*). Ch. de f. P.-L.-M. Toiles, lignite. — L'arr. a 6 cant., 50 comm., 25.250 h. ; le cant. a 10 comm., et 6.850 h.

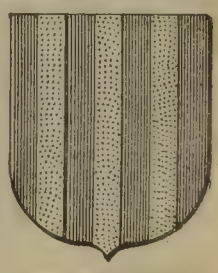
Armes de Forcalquier.

forçat [*sa*] n. m. (ital. *forzato*). Autref., homme condamné aux galères, ou captif chrétien ramant sur les galères des Turcs. Auj., criminel condamné aux travaux forcés. *Fig.* Homme réduit à une condition pénible : *les forçats du travail. Forçat libéré*, forçat rendu à la liberté à l'expiration de sa peine.

force n. f. (bas lat. *fortia ;* du lat. *fortis*, courageux). Puissance d'action physique chez un être vivant : *la force était le principal attribut d'Hercule.* Toute puissance capable d'agir, de produire un effet : *l'eau, l'air, etc., sont des forces naturelles.* Violence, contrainte : *céder à la force.* Puissance : *force d'un Etat.* Solidité : *force d'un mur.* Puissance d'impulsion : *force d'une machine.* Energie, activité : *force d'un poison. Force de l'âge*, âge où un être animé a acquis toute sa vigueur. *Tour de force*, exercice corporel qui exige beaucoup de vigueur. *Fig.* Résultat qui exige un grand effort d'imagination, etc. *Manœuvre de force*, celle qui demande un grand effort musculaire. *Maison de force*, maison de réclusion. *Etre en force*, être en état d'attaquer, de se défendre. *Faire force de rames*, ramer vigoureusement. *Force d'inertie*, résistance passive. *Force ascensionnelle*, capacité que possède un aérostat d'enlever un poids plus ou moins lourd. *Force du sang*, mouvements secrets de la nature entre proches parents. *Fig.* Habileté, talent : *être de même force au jeu.* Chaleur : *le style de Bossuet est plein de force.* Autorité : *les lois sont sans force quand elles ne sont pas le fidèle reflet de l'état social. Force d'âme*, courage, énergie morale, fermeté. Adj. de quantité. Beaucoup : *force gens. Force est de*, on est obligé de. *Etre de force à*, être capable de. *Dr. Force majeure*, nécessité impérieuse obligeant à l'action ou à l'abstention et dégageant la responsabilité de celui qui agit ou s'abstient. *Force de loi*, caractère obligatoire, analogue à celui de la loi : *certains usages ont force de loi. Force de chose jugée*, autorité d'un jugement en arrêt contre lequel il n'y a plus aucun moyen de se pourvoir. *Force exécutoire*, v. la partie encycl. *Agr. Vieille force*, fumier qui n'est pas encore complètement assimilé par la terre et qui constitue des réserves de matière fertilisante pour les récoltes futures. *Typogr. Force de corps d'un caractère*, distance totale occu-

pée par la tige de la lettre dans le sens vertical de l'œil. Loc. adv. : *A force*, extrêmement : *travailler à force. A toute force*, à tout prix, absolument. *Par force, de force, de vive force*, d'assaut, d'emblée, avec violence. Loc. prép. : *A force de*, par des efforts, des instances, etc. *A force de bras*, sans emploi d'animaux ni de machines. *Mécan.* Toute cause capable de produire un mouvement ou de modifier un mouvement déjà existant. *Physiq. Force vive d'un corps*, produit de sa masse par le carré de sa vitesse. *Unité de force*, V. DYNE, STHÈNE, MESURE. Pl. Troupes d'un Etat : *les forces de terre et de mer. Force électromotrice*, toute cause qui maintient une différence de potentiel entre deux points d'un système et entretient un courant continu dans le conducteur qui les relie. L'unité de force électromotrice est le *volt*. (V. ce mot, et MESURES.) *Force électromagnétique*, force exercée par un champ magnétique sur un élément de courant qui le traverse. *Ligne de force*, dans toute portion de l'espace où s'exerce une action à distance, ligne telle qu'en chacun de ses points la tangente est confondue avec la direction de la force correspondante. ALLUS. HIST. : **La force prime le droit**, mot célèbre attribué à Bismarck et qui est l'apologie concise de la force brutale. ANT. **Faiblesse, débilité.**

— ENCYCL. *Mécan.* On considère dans une force le *point d'application*, c'est-à-dire le point où cette force est appliquée ; sa *direction*, celle dans laquelle la force, agissant seule, entraînerait le corps ; son *intensité*, action plus ou moins grande avec laquelle la force agit. On dit que *deux forces ont des intensités égales*, quand, appliquées dans des directions opposées et en un même point, elles se font équilibre. On dit aussi qu'*une force a une intensité égale à celles réunies de deux autres forces*, lorsqu'en faisant agir la première sur un point, et les deux autres au même point, mais en sens contraire, ces forces se font équilibre. On représente graphiquement une force par un segment de droite dont une extrémité est le point d'application de la force, la longueur étant proportionnelle à l'intensité, et la direction indiquée par une flèche marquée à la seconde extrémité du segment. La *résultante* d'un système de plusieurs forces est une force unique, qui produit la même action que le système des forces réunies ou *composantes*. Lorsque deux forces sont appliquées en un même point, leur résultante est la diagonale du parallélogramme construit sur les deux forces, et cette résultante égale en grandeur et en direction celles de la diagonale. *Plusieurs forces se font équilibre* quand leur résultante est nulle. Remplacer plusieurs forces par leur résultante, c'est *composer ces forces*. Si plusieurs forces appliquées en un même point se dirigent dans le même sens, leur résultante sera une force appliquée au même point, dirigée suivant la direction commune, son intensité étant la somme des intensités des composantes ; pour deux forces agissant en sens contraire, la résultante est dirigée dans le sens de la plus grande, et son intensité est la différence des intensités des composantes. Quand deux forces parallèles de même sens ou de sens contraire sont appliquées en deux points d'un corps, elles ont une résultante unique qui leur est parallèle, dont l'intensité est égale à la somme ou à la différence de leurs intensités, et appliquée en un point de la ligne réunissant les deux points d'application, qui divise cette ligne dans un rapport inverse des composantes ; toutefois deux forces parallèles, égales et de sens contraire, n'ont pas de résultat, elles forment un *couple*. (V. ce mot.) On démontre que toutes les forces appliquées à un corps solide peuvent se réduire à un couple et à une résultante unique appliquée en un point quelconque ; de plus, l'axe du couple peut être dirigé suivant la résultante ; l'ensemble de la force et du couple de même direction se nomme *torseur*. (V. ce mot.) L'unité de force est le *sthène*. (V. DYNE, STHÈNE, MESURES.)

— *Dr. Force exécutoire.* C'est le caractère inhérent à certains actes (soit publics, soit privés) de pouvoir être mis à exécution, indépendamment des résistances personnelles, par toutes les voies légales de contrainte et, au besoin, au moyen de l'assistance et du concours de la force publique.

Les lois sont revêtues, en tête et en fin de leur texte, d'une formule spéciale, dite *formule exécutoire*, ou de promulgation, qui les rend exécutoires :

« Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

« Le président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

(*Ici le texte de la loi.*)

« La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

« Fait à..... »

Quant aux expéditions des arrêts, jugements, mandats de justice, leur force exécutoire tient également à une formule dont le texte est : « République française. — Au nom du peuple français », et : « En conséquence, le président de la République française mande et ordonne à tous huissiers, sur ce requis, de mettre ledit arrêt (ou ledit jugement, etc.) à exécution, aux procureurs généraux et aux procureurs de la République près les tribunaux de première instance d'y tenir la main, à tous commandants et officiers de la force publique, de prêter main-forte lorsqu'ils en seront requis. — En foi de quoi, le présent arrêt (ou jugement, etc.) a été signé par... »

— *Force majeure.* La force majeure provient soit de la nature (tempête, feu du ciel, etc.), soit du fait de l'homme (guerre, fait de l'autorité supérieure, etc.). Le Code civil emploie les expressions *cas de force majeure* et *cas fortuit* pour exprimer une idée commune : celle d'une cause étrangère qui ne peut être imputée au débiteur.

Le cas fortuit libère le débiteur, s'il n'est précédé d'aucune faute, comme le défaut de surveillance. Lorsqu'il y a eu cas fortuit, le débiteur n'est passible de dommages-intérêts que s'il avait été mis en demeure, à moins qu'il ne prouve que la perte se serait tout aussi bien produite chez le créancier. S'il subsiste des accessoires, ou des droits ou actions en indemnités relatifs à la chose, ils appartiennent au créancier, plus exactement au propriétaire, car le contrat avait transféré la propriété. Dans les contrats synallagmatiques, la question de savoir si l'extinction par cas fortuit de l'obligation de l'une des parties amène l'extinction de l'obligation de l'autre est ce qu'on appelle la question des *risques*. Le débiteur qui a pris le cas fortuit à sa charge n'est pas libéré par un événement de cette nature. C'est à celui qui se prétend libéré par cas fortuit à prouver l'événement d'où il fait ressortir sa libération.

Force (la), ancienne prison de Paris, dans le Marais, installée en 1780 dans l'hôtel des ducs de La Force, qui avait sa façade rue du Roi-de-Sicile. Elle fut le principal théâtre des massacres de septembre. Supprimée en 1850.

Force (*la*), roman par Paul Adam (1899), récits de batailles vigoureux et peinture animée de la société du Consulat et de l'Empire.

Force et matière, ouvrage du philosophe allemand L. Buchner, où est exposé un matérialisme radical qui a pour principe : « Point de force sans matière, point de matière sans force » (1856).

forcé, e adj. Qui ne peut plus fonctionner par suite d'une déviation : *clef forcée. Culture forcée*, celle qui hâte artificiellement la croissance d'une plante, la maturation d'un fruit. *Avoir la main forcée*, agir malgré soi. *Carte forcée*, contrainte. *Travaux forcés*, V. TRAVAIL. *Fig.* Qui n'est pas naturel : *style, vers, rire forcé.* Qui est au-dessus des forces ordinaires : *marche forcée.* Inévitable : *conséquence forcée.* Qui est imposé par l'administration ou par la loi : *syndicat forcé, cours forcé.* ANT. **Facultatif, libre, volontaire.**

forceau [*sô*] n. m. *Chass.* et *pêch.* Piquet retenant de force un filet.

Forcellini (Egidio), lexicographe italien, né près de Trévise, m. à Padoue (1688-1768) ; auteur d'un précieux dictionnaire complet de la langue latine.

forcement [*man*] n. m. Action de forcer. Action de faire violence à une femme. *Forcement en recettes*, exercice du droit qui appartient à la Cour des comptes ou aux conseils de préfecture d'obliger leurs justiciables au payement des recettes qu'ils ont négligé de percevoir.

forcément [*man*] adv. Sous l'action de la force. Par force, par un résultat naturel, obligatoire. ANT. **Facultativement, librement, volontairement.**

forcené, e adj. et n. (de *fors*, et de l'anc. fr. *sen*, raison). Hors de sens, furieux : *un forcené ; un fanatique forcené.* Adj. Inspiré par une fureur aveugle : *des cris forcenés.*

forcènement [*man*] n. m. (de *forcener*). Le fait d'être hors de sens. (Vx.)

forcener [*né*] v. n. (Se conj. comme *amener.*) Etre hors de sens. (Vx.)

forcènerie [*ri*] n. f. Etat de celui qui est hors de sens.

forceps [*sèpss*] n. m. (m. lat. signif. *tenaille*). Instrument de chirurgie, employé dans les accouchements laborieux.

— ENCYCL. Le premier forceps fut inventé au XVIIe siècle par Chamberlen. L'instrument fut ensuite amélioré par Levret en 1747 et, en 1877, par Tarnier, dont le forceps est actuellement le plus usité. On distingue dans tout forceps la *cuiller*, l'*articulation* et le *manche* ; celui de Tarnier porte en outre un *tracteur*. La cuiller est toujours évidée ; elle est disposée pour embrasser la tête du fœtus. L'articulation est un pivot pour la branche gauche dite mâle, et une mortaise pour la branche droite dite femelle. Le manche se termine par une extrémité en crochet. Le *tracteur de Tarnier* s'articule après les deux branches et permet de tirer le forceps dans l'axe du bassin.

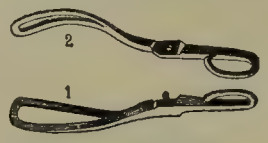

Forceps : 1. Branche mâle ; 2. Branche femelle.

On applique le forceps au détroit inférieur, lorsque le travail traîne en longueur, et suivant des règles précises pour éviter de blesser la mère et l'enfant.

forcer [*sé*] v. a. (de *force.* — Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il força, nous forçons.*) Briser, rompre : *forcer une porte, un coffre.* Fausser : *forcer une clef.* Prendre par force : *forcer un camp.* Enfreindre : *forcer la consigne.* Surmonter : *forcer les obstacles.* Contraindre : *forcer quelqu'un à faire une chose.* Hâter la maturation : *forcer des raisins.* Outrer, contrarier par violence : *forcer ses aptitudes, son style.* Obtenir par une sorte de violence morale : *certains vers de Corneille forcent l'admiration.* Augmenter : *forcer la dose d'un médicament. Fig. Forcer la nature*, vouloir faire plus qu'on ne peut. *Forcer le pas*, marcher plus vite. *Forcer un cheval*, l'excéder de fatigue. *Forcer un animal de chasse*, le réduire aux abois : *le loup est très difficile à forcer. Forcer la porte de quelqu'un*, entrer chez lui malgré lui. *Forcer la carte*, faire prendre à quelqu'un dans un jeu une carte déterminée, sans qu'il s'en aperçoive. V. n. *Mar.* Faire effort : *cordage qui force trop ; forcer sur les avirons. Forcer de voiles*, mettre au vent toute la voile possible. **Se forcer** v. pr. Faire trop d'effort. Se contraindre, se gêner. ALLUS. LITTÉR. V. TALENT.

forcerie [*ri*] n. f. (de *forcer*). Etablissement où l'on cultive, pour les faire produire à contre-saison, des arbres fruitiers, des plantes à fleurs ou des plantes légumières : *les forceries de fleurs des environs de Paris produisent en quelques semaines le lilas, les roses, la violette*, etc.

— ENCYCL. Les forceries sont, en réalité, des serres où l'on met en œuvre différents procédés pour faire parcourir aux végétaux, dans un temps le plus réduit possible, toutes les phases de leur développement naturel. On prépare un terrain riche auquel on dose rigoureusement la lumière, la chaleur et l'humidité. Les plantes soumises au forçage accomplissent leur évolution en quelques mois, souvent en quelques semaines, et les forceurs peuvent approvisionner les marchés de fruits et de fleurs vendus d'autant plus cher que la saison est plus rigoureuse ou que l'on est encore éloigné de l'époque de production normale où ces produits sont en abondance.

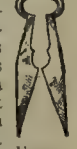
Forces.

forces [*for-se*] n. f. pl. (lat. *forfices*). Grands ciseaux pour tondre les moutons, les draps, couper les métaux.

forcet [*sè*] n. m. Solide ficelle que l'on met au bout d'un fouet, ou qui sert à ficeler du tabac, etc.

forcettes [*sè-te*] n. f. pl. *Techn.* Petites forces.

forceur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui force, qui fait violence. Personne qui dirige une forcerie : *un forceur de lilas.*

Forchhammer (Pierre-Guillaume), archéologue allemand, né et m. à Husum (Slesvig) (1801-1894).

Forchies-la-Marche, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Charleroi) ; 6.000 h. Clouteries ; fabriques de couleurs.

forcière n. f. (de l'anc. fr. *fourser*, frayer). Petit étang où l'on met du poisson pour qu'il y multiplie.

forcine n. f. (de *force*). Renflement du corps d'un arbre à l'endroit de la réunion d'une grosse branche avec le tronc.

forcipressure [*prè-su-re*] n. f. (du lat. *forceps*, pince, et de *presser*). *Chir.* Application, sur un vaisseau, d'une pince pour arrêter la circulation.

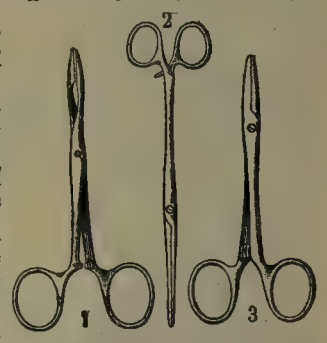

Pinces à forcipressure : 1. A tenon et crémaillère ; 2. A long mors flexible ; 3. A tenon et agrafe.

forcir v. n. *Pop.* Grossir, fortifier, se fortifier.

Forclaz (COL DE LA), col des Alpes Valaisanes (1.523 m. d'altit.), entre le mont Arpille et la Pointe Ronde, reliant Trient à Martigny.

forclore v. a. (de *fors*, et *clore.* — Se conj. comme *clore*, mais ne s'emploie guère qu'au prés. de l'inf. et au part. pass. : *forclos, e.*) Exclure. (Vx.) *Procéd.* Rendre une personne non recevable à produire en justice après le délai prescrit : *la partie adverse fut déclarée forclose.*

forclusion [*zi-on*] n. f. (de *forclore*). Déchéance du droit de faire une production en justice, parce que le délai est expiré.

— ENCYCL. *Dr.* La personne qui a souscrit un engagement par suite d'un dol pratiqué à son préjudice ou par suite d'une pression, d'une violence exercée sur elle, a, pour faire annuler le contrat entaché de dol ou de violence, un délai de dix ans. Si elle néglige d'agir dans ce délai, elle est déchue de son droit, et l'engagement contracté devient irrévocable ; elle est forclose.

Ford (Edward Onslow), statuaire anglais, né et m. à Londres (1852-1901), doué d'une rare puissance dans l'expression de la vie : *Irving dans le rôle d'Hamlet, Gladstone*, médaillon de *J. Ruskin* à Westminster.

forde ou **forda** n. m. Genre d'insectes hémiptères phytophtyres, comprenant des pucerons qui vivent sous terre, fixés sur les racines des graminées : *les fordes sont domestiqués par certaines fourmis, pour les liquides sucrés qu'ils sécrètent.*

Foreign Office [*rin'-o-fiss*] (m. angl. qui signifie *Bureau étranger*), ministère anglais des affaires étrangères.

Forel (François-Alphonse), naturaliste et géographe suisse, né et mort à Morges (1841-1912). Il s'est beaucoup occupé des mouvements des glaciers suisses et a particulièrement étudié le lac de Genève, sur lequel il a publié un remarquable ouvrage : *le Léman*, de 1892 à 1902.

foreman [*man'*] n. m. (m. angl. ; de *fore*, avant, et de *man*, homme). Chef d'équipe, contremaître.

forer [*ré*] v. a. (lat. *forare*). Percer : *forer une clef.*

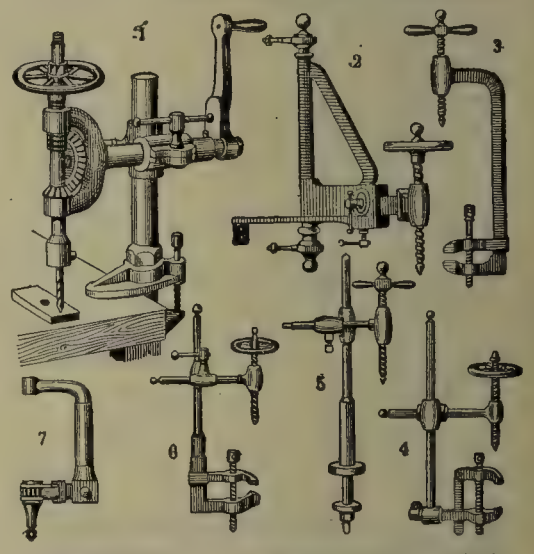

Foreries portatives : 1. A engrenage ; 2. Modèle Cambrai ; 3. A étau ; 4. A colonne tournante ; 5. Pour établi ; 6. A colonne et à étau ; 7. Vilebrequin à cliquet pour forerie.

forerie [*ri*] n. f. Atelier où l'on fore les canons. Machine à forer, fonctionnant à la main.

Forésien, enne [*zi-in, è-ne*], habitant ou originaire du Forez : *les Forésiens.* Adjectiv. : *population forésienne.*

Forest, comm. du Nord, arr. et à 28 kil. d'Avesnes, sur le Bayart naissant ; 1.220 h. (en 1914). Ch. de f. N. Brasseries. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

Forest, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles), sur la Senne ; 12.950 h.

Forest (Fernand), inventeur français, né à Clermont-Ferrand, m. à Monaco (1851-1914). On lui doit la plupart des perfectionnements apportés au type primitif du moteur à explosion et qui ont marqué l'essor de l'automobilisme et de l'aviation. Il a puissamment contribué aussi aux perfectionnements de la navigation sous-marine.

forestage [*rès-ta-je*] n. m. *Dr. anc.* Pacage dans les forêts ; droit des usagers.

Foreste, comm. du dép. de l'Aisne, arr. et à 16 kilom. de Saint Quentin, sur la Germaine, affluent de la Somme ; 304 hab. en 1914. Patrie de Fouquier-Tinville. Le 6 septembre 1918, les troupes du général Debeney (1re armée française), victorieuses dans le Santerre, sont arrivées à Foreste avant d'entreprendre l'attaque de la position Hindenburg. Village complètement détruit.

forestier [*rès-ti-é*], **ère** adj. (de *forêt*). Qui concerne les forêts : *Colbert rédigea un code forestier. Ecole forestière*, v. ÉCOLE. Adj. et n. Qui a un emploi dans l'administration forestière : *un garde forestier ; un forestier. Villes forestières*, nom donné autrefois à plusieurs villes sur le Rhin, dans le cercle allemand de Souabe, aux abords de la Forêt-Noire, telles que Lauffenbourg, Rheinfelden, à la Suisse ; Seckingen et Waldshut, au grand-duché de Bade.

Forestier (*Paul*), comédie en quatre actes et en vers, d'Emile Augier (1868). Deux amants, séparés par un malentendu, se créent, chacun de son côté, de nouveaux liens, et, lorsqu'ils apprennent la vérité, ne peuvent plus se réunir ; pièce franche, vigoureuse et sobrement pathétique.

foret [*rè*] n. m. (de *forer*). Instrument de fer pour pratiquer des trous dans le bois, la pierre, etc.

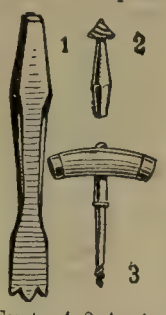

Forets : 1, 2. A mêtaux ; 3. De tonnelier.

forêt [*rè*] n. f. (bas lat. *forestis ;* de *foris*, dehors). Grande étendue de terrain planté d'arbres : *de vastes forêts couvraient jadis la Gaule.* Ensemble des grands arbres qui couvrent cette étendue : *s'asseoir à l'ombre des forêts. Fig.* Un grand nombre : *une forêt de mâts. Forêt vierge*, forêt qui n'a jamais été ni habitée, ni exploitée : *les forêts vierges couvrent une partie du bassin de l'Amazone. Forêt de Bondy*, v. BONDY. *Eaux et forêts (administration des)*, v. EAU.

— ENCYCL. *Géogr.* Les régions forestières par excellence, très réduites aujourd'hui par les progrès du déboisement, se trouvent dans les régions tempérées des deux hémisphères le plus abondamment et surtout le plus régulièrement arrosées : dans le nord-est de la France, le plateau schisteux rhénan, les plateaux de l'Allemagne centrale (Forêt-Noire, Franconie, Thuringe), la Norvège, la Finlande, la Russie au N. du 55e degré de latitude N., la Sibérie septentrionale, etc. Dans le nouveau monde, une zone forestière correspondante existe au Canada et au N. des prairies du Far-West. Enfin, dans les régions tropicales de l'Afrique et du Brésil, très abondamment arrosées par les pluies tropicales, se développe la magnifique végétation des forêts vierges.

— *Sylvic.* Les forêts répondent à des nécessités diverses, soit qu'elles aient pour résultat de mettre en valeur des terres pauvres (par le produit des bois, des écorces, des fruits et même du gibier), soit qu'elles exercent une influence bienfaisante sur le climat, ou qu'elles régularisent le régime des eaux. A ce dernier point de vue, la triste expérience du déboisement des montagnes a prouvé combien les forêts sont utiles et quels accidents parfois terribles peuvent résulter de leur disparition. Aussi, l'Etat ne se désintéresse-t-il nulle part de l'exploitation des forêts. En France, où un sixième à peu près du territoire est occupé par des forêts, un code a été élaboré (le code forestier) pour fixer les droits et les devoirs de chacun en matière de sylviculture. L'administration des eaux et forêts recrute ses collaborateurs parmi les élèves sortis des diverses écoles, dont la plus élevée dans la hiérarchie est l'Ecole nationale des eaux et forêts, à Nancy. V. ÉCOLE.

Les forêts sont exploitées suivant deux modes fondamentaux : en *taillis* ou en *futaie* (v. ces mots).

Les produits des forêts se divisent en produits *principaux* et en produits *accessoires*. V. BOIS.

Les premiers sont ceux qu'on retire des *coupes* de bois : 1° coupes *ordinaires*, lorsqu'elles sont prévues par l'aménagement ou conformes à l'usage ; 2° coupes *extraordinaires*, quand elles sont faites par anticipation ou portent sur des bois mis en réserve pour croître en futaie, et dont le terme d'exploitation n'a pas été fixé lors de l'aménagement. Parmi les produits accessoires on peut citer : les bois provenant de recepages et essartements, ceux dont l'abatage a été nécessité par des travaux, la glandée, le pâturage, les bruyères, le droit de chasse, etc.

— *Admin.* et *dr.* Les bois et forêts de l'Etat sont la partie la plus considérable de son domaine privé. Leur conservation et leur exploitation sont assurées par les officiers et agents des Eaux et forêts, chargés en outre : 1° de la surveillance et exploitation de la pêche dans les cours d'eau navigables et flottables non canalisés (hors les limites de la pêche maritime) et dans les cours d'eau non navigables ; 2° de la pisciculture. Le personnel est organisé militairement en unités de chasseurs forestiers. Il est réparti en 32 conservations forestières, subdivisées en inspections et cantonnements.

Le régime forestier est déterminé par le *Code forestier* du 21 juillet 1827 et l'ordonnance du 1er août suivant : y sont soumis les bois et forêts de l'Etat et ceux des communes ou établissements publics susceptibles d'aménagement et d'exploitation régulière.

Les bois des particuliers peuvent être aménagés, exploités et coupés selon les convenances de leurs propriétaires. Toutefois, l'administration peut s'opposer, dans certains cas, à leur défrichement, pour des raisons de salubrité ou d'intérêt public.

Les produits se divisent en principaux (coupes) et accessoires (glandée, pâturage, etc.). V. aussi AFFOUAGE.

— *Dr. pén. Incendie volontaire des bois et forêts.* Le code pénal punit l'incendie volontaire de forêts et bois taillis des travaux forcés à perpétuité ou à temps, selon que le coupable n'est pas, ou qu'il est, propriétaire des forêts ou bois taillis incendiés. L'incendie de bois et forêts, indirectement allumé par un autre incendie volontaire, est passible des mêmes pénalités que l'incendie direct.

forêts (*Médaille des*), créée en 1883 pour récompenser les gardes et brigadiers forestiers. Elle est en argent, suspendue par un ruban rayé vert et jonquille.

Forêt de Windsor (*la*), poème descriptif, élégant, mais un peu froid et d'inspiration surtout littéraire, par Pope (1713).

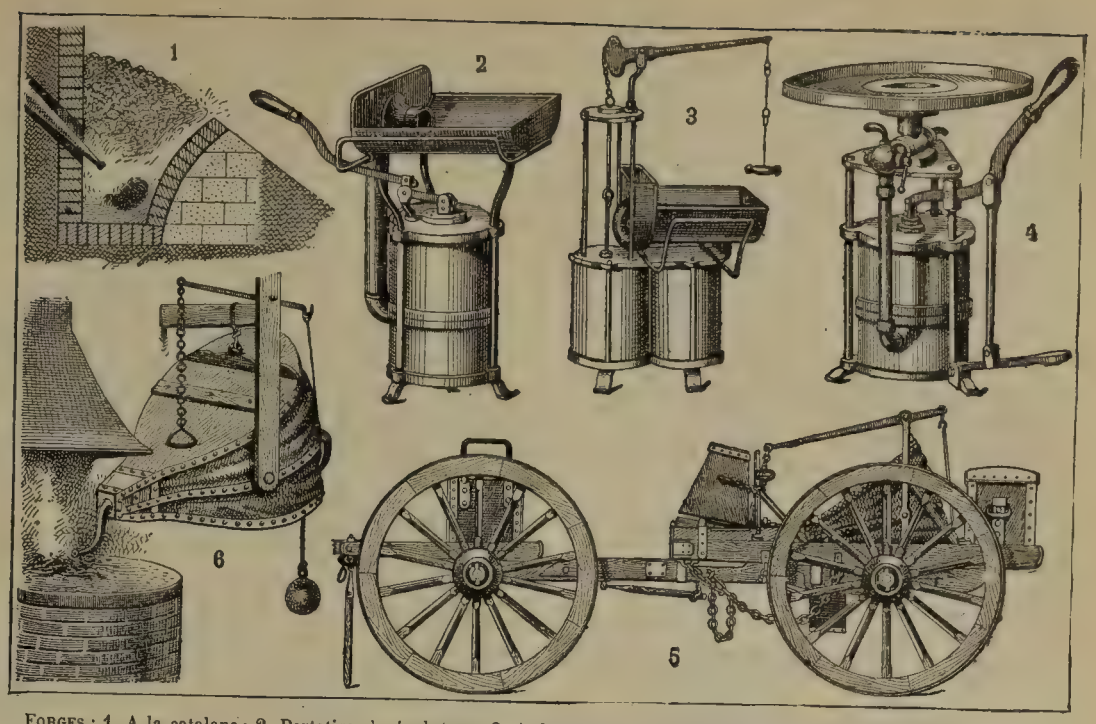

FORGES : 1. A la catalane ; 2. Portative, à régulateur ; 3. A deux corps ; 4. A foyer tournant ; 5. Militaire de campagne ; 6. A gros soufflet.

Forêt (*la*), tableau de Ruysdaël, au Louvre (v. p. 953) ; l'artiste a traité souvent des sujets analogues.

Forêt, comm. de Belgique (prov. et arr. de Liége), sur la Vesdre, affl. de l'Ourthe ; 4.050 h. Forges et usines ; draperies.

Forêt-Noire ou **Schwarzwald** [*chvarts-vald*], groupe de montagnes d'Allemagne, dans le grand-duché de Bade et le Wurtemberg, s'élevant assez abruptement au-dessus de la vallée du Rhin. Couvertes de forêts symétriques aux Vosges, elles culminent au Feldberg par 1.495 mètres d'altitude. Le Neckar en descend.

foreur adj. et n. m. Ouvrier qui fore certaines pièces de métal. Ouvrier qui fore des trous de mine.

foreuse [*reu-ze*] n. f. Machine pour forer le métal, le rocher.

for ever ! mots angl. signif. *Pour toujours !* Locution souvent employée en Angleterre dans un sens exclamatif, comme on dirait en français : *Vive à jamais !*

Forey [*rè*] (Elie-Frédéric), maréchal de France, né et m. à Paris (1804-1872). Il battit les Autrichiens à Montebello (1859), commanda de 1862 à 1863 l'expédition du Mexique et prit Puebla.


Maréchal Forey.

Forez [*rèz*] (le), anc. pays de France, dans le gouvernement du Lyonnais, dépression elliptique, marécageuse, baignée par la Loire ; capit, *Feurs*, puis *Montbrison*. (Hab. *Foréziens.*)

Forez (MONTS DU), chaîne de montagnes de la France centrale, entre l'Allier et la Loire (700 à 800 m. d'alt.).

forfaire [*fè-re*] v. n. (de *fors*, et *faire*. — N'est usité qu'à l'inf. prés., au prés. de l'ind. sing. et aux temps composés.) Faire quelque chose contre le devoir, l'honneur, etc. : *forfaire à ses engagements.* V. a. *Féod. Forfaire un fief*, le rendre confiscable, au profit du seigneur, par quelque trahison.

forfait [*fè*] n. m. (de *fors*, et *faire*). Crime énorme, audacieux.

forfait [*fè*] n. m. (de *for*, et *faict*). Marché par lequel une des parties s'oblige à faire ou à fournir quelque chose pour un certain prix, à perte ou à gain. Somme que doit payer tout concurrent d'une épreuve sportive, s'il n'exécute pas son engagement. *Déclarer forfait*, se retirer avant l'épreuve.

— ENCYCL. *Dr.* Une vente est faite *à forfait* lorsqu'elle a pour objet des produits futurs, une récolte à venir par exemple, et que l'acheteur doit payer le prix fixé d'avance, que la récolte soit abondante ou non.

Un marché est dit *à forfait* lorsque l'architecte ou l'entrepreneur qui s'est chargé de l'exécution d'un travail, d'après un plan arrêté et moyennant un prix convenu, ne peut, sous aucun prétexte, demander une augmentation de salaire.

L'assurance est un contrat *à forfait* pour l'assureur, qui se charge, moyennant une prime déterminée, d'indemniser l'assuré d'un dommage éventuel.

On nomme *forfait de communauté* la clause d'un contrat de mariage par laquelle il est stipulé que l'un des époux ou ses héritiers ne pourront exiger que le payement d'une certaine somme pour tous droits de communauté.

Forfait (Pierre-Alexandre-Laurent), ingénieur maritime français, né et m. à Rouen (1752-1807) ; ministre de la marine après le 18-Brumaire, membre de l'ancienne Académie des sciences (1789).

forfaitaire [*fè-tè-re*] adj. A forfait : *marché forfaitaire.*

forfaiteur [*fè-teur*] n. m. Celui qui commet une forfaiture.

forfaiture [*fè*] n. f. (de *forfaire*). Tout crime commis par un fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions. (V. FONCTIONNAIRE.) *Féod.* Crime commis par un vassal contre son seigneur. Crime de haute trahison.

forfante n. m. (ital. *furfante*). Coquin, méchant homme. (Vx.) Qui se vante avec impudence.

forfanterie [*rî*] n. f. (ital. *furfanteria*). Hâblerie. Charlatanisme du mal.

Forfar ou **Angus,** comté maritime d'Ecosse ; 278.000 h. Ch.-l. *Forfar ;* 15.000 h. Draps.

forficule n. f. Genre d'insectes orthoptères, vulgairement dits *perce-oreilles*, à cause de la ressemblance des appendices fourchus de leur abdomen avec les pinces dont se servaient autrefois les bijoutiers pour percer les oreilles : *les forficules ne sont nuisibles que pour les fruits et les légumes.*

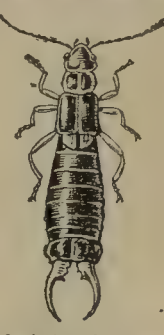
Forficule (gr. d'un tiers).

forficulidés [*dé*] n. m. pl. Famille d'insectes orthoptères coureurs, comprenant les *forficules* et genres voisins. S. un *forficulidé.*

forgage [*gha-je*] **forgement** [*man*] n. m. *Dr. coutum.* Droit que le débiteur vendu avait de reprendre ses biens en restituant le prix à l'acquéreur.

forge n. f. (du lat. *fabrica*, fabrique). Usine où l'on fond le minerai de fer et où l'on traite ensuite la fonte pour la transformer en fer : *les forges à la catalane étaient nombreuses dans les Pyrénées.* Atelier où l'on travaille les métaux au feu ou au fourneau. Fourneau pour forger. Atelier de serrurier, de maréchal ferrant. Pierre plate sur laquelle on aplatit le plomb à froid. Appareil portatif, constitué par un foyer auquel est adjointe une soufflerie : *les corps de cavalerie sont pourvus de forges de campagne.*

— ENCYCL. *Techn.* et *métall.* Le mot *forge* a deux significations : l'une désigne les établissements où sont traités les minerais, pour être transformés en métaux ; l'autre les instruments servant à travailler ces métaux et en particulier le fer. La première catégorie comprend : la *forge à la catalane* ou *à bas foyers*, dans laquelle le minerai de fer est réduit par l'action du charbon de bois et changé en un métal malléable et soudable ; la *forge allemande* ou *comtoise*, qui a recours au haut fourneau ; enfin, la *forge à l'anglaise*, traitant tous les minerais par le charbon de terre ou le coke, et comportant la *fusion au haut fourneau*, le *finage* et le *puddlage.*

Les *forges à fer ouvré* ou *à mains* sont fixes ou mobiles, et destinées à chauffer les barres de fer, et à les battre sur l'enclume pour obtenir des pièces de machines, des fers, etc. Elles sont constituées en principe par une plate-forme un peu déprimée en son centre, pour recevoir le combustible, dont une tuyère en communication avec un gros soufflet mû à la main active la combustion. Une hotte en tôle surmonte la plate-forme, et est le commencement de la cheminée. Il existe aussi des *foyers mobiles simples* ou *doubles*, constitués par un ou deux cylindres de tôle, et munies d'un soufflet à l'intérieur.

Forges de Vulcain (*les*), ou *Apollon chez Vulcain*, tableau de Vélasquez, au musée royal de Madrid, qui représente le dieu du feu entouré de ses cyclopes, au moment où Apollon vient lui annoncer les amours de Mars et de Vénus (v. p. 876). — Superbe composition de Rubens (musée de Bruxelles).

forgeable [*ja-ble*] adj. Qui peut être forgé : *le fer rouge est très aisément forgeable.*

forgeage [*ja-je*] ou **forgement** [*je-man*] n. m. Action de forger.

Forgemol de Bostquénard (Léonard-Léopold), général français, né à Azerables (Creuse), m. à Versailles (1821-1897). Il commanda en 1881 le corps expéditionnaire de Tunisie.

forger [*jé*] v. a. (de *forge*. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il forgea, nous forgeons.*) Donner la forme au fer ou à tout autre métal, au moyen du feu et du marteau : *Vulcain lui-même avait forgé les armes d'Achille. Fig.* Inventer : *forger une nouvelle.* Fabriquer des documents faux : *forger un manuscrit.* V. n. Se dit d'un cheval qui heurte les fers des pieds de devant avec ceux des pieds de derrière : *on remédie au forgeage en supprimant partiellement la pince du fer frappant et les talons du fer antérieur.* PROV. : **C'est en forgeant qu'on devient forgeron,** à force de s'exercer à une chose, l'on devient habile. **Se forger.** V. pr. S'imaginer : *se forger des chimères.*

forgerie [*je-rî*] n. f. (de l'angl. *forgery*). Art de forger. *Fig.* Action d'inventer, de fabriquer. Document fabriqué, faux.

forgeron [*je*] n. m. Ouvrier qui travaille le fer au marteau et à la forge. V. MARÉCHAL FERRANT. *Forgeron de Gretna Green*, v. GRETNA GREEN.

Forges, comm. de la Meuse (arr. de Montmédy), sur le ruisseau de Forges, affl. g. de la Meuse ; 462 h. (en 1914). Ce village, pris par les Allemands le 6 mars 1915, fut repris par les Franco-Américains le 26 septembre 1918. Il y eut dans l'intervalle plusieurs combats sur le *ruisseau de Forges* et dans le *bois de Forges*. Le village est entièrement détruit.

Forges-les-Bains, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 20 kil. de Rambouillet ; 1.090 h. Trois sources froides contenant du chlorure de sodium et de magnésium. Etablissement de l'Assistance publique de Paris pour les enfants scrofuleux.

Forges-les-Eaux [*lè-zó*], ch.-l. de c. (Seine-Inférieure), arr. et à 17 kil. de Neufchâtel, près des sources de l'Andelle, affl. dr. de la Seine ; 1.980 h. Ch. de f. Et. Eaux minérales ferrugineuses froides, utilisées contre l'anémie et la chlorose. — Le cant. a 21 comm., et 11.420 h.

Forget [*jè*] (Pierre), homme d'Etat français, ministre de Henri III et de Henri IV (1544-1610). Ambassadeur en Espagne, il fut l'un des rédacteurs de l'édit de Nantes.

forgeur, euse [*jeur, eu-ze*] n. et adj. Qui forge. *Fig.* Qui invente : *une forgeuse de calomnies.*

forgis [*ji*] n. m. Verge cannelée, destinée à être passée à la filière.

forhu n. m. (de *fors*, et *huer*.) *Vén.* Ton que l'on sonne aux chiens pour les faire venir à soi et

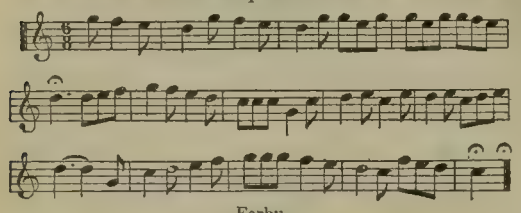

Forhu.

leur annoncer le repas. Certaines parties du cerf, qu'on donne aux chiens après la curée.

forhuer [*ru-é*] ou **forhuir** v. n. (de *fors*, et *huer*). Sonner le forhu pour rappeler les chiens.

forière n. f. Lisière d'un champ. (*Dialect.*)

forjet [*jè*] n. m. Saillie hors d'alignement.

forjeter [*tè*] v. n. (de *fors*, et *jeter*. — Se conj. comme *jeter*.) Sortir de l'alignement, de l'aplomb ; *ce mur forjette.* V. a. Etablir en saillie.

forjeture n. f. Syn. de FORJET.

forjurement [*man*] n. m. *Dr. cout.* Renonciation, abandon du pays.

forjurer [*ré*] v. a. *Dr. cout.* Délaisser, abandonner un pays.

forlâchure n. f. Défaut dans les ouvrages de haute lisse.

forlancer [*sé*] v. a. (de *fors*, et *lancer*. — Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il forlança, nous forlançons.*) Faire sortir une bête de son gîte : *forlancer un cerf.*

forlançure n. f. Défaut d'une étoffe mal ourdie.

forlane n. f. (de *Forlan, e*, n. des habitants du

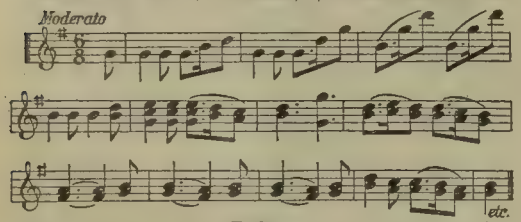

Forlane.

Frioul). Danse gaie, vive, bruyante, originaire du Frioul, usitée aussi à Venise.

For-l'Evêque (de *furnum episcopi*, four de l'évêque), prison qui était située, à Paris, rue Saint-Germain-l'Auxerrois. On y enfermait les détenus pour dettes et les comédiens délinquants. Elle fut démolie en 1783.

Forli, v. d'Italie (Emilie), ch.-l. de prov., à 26 kil. de Ravenne ; 44.000 h. Bel hôtel de ville, église San Mercuriale. Filatures de soie. — La *province de Forli* a 289.000 h.

forlignement [*man*] n. m. Action de forligner.

forligner [*gné*] v. n. (de *fors*, et *ligne*). Sortir de la ligne directe de descendance. (Vx.) Dégénérer de la vertu de ses ancêtres. Forfaire à l'honneur.

forlonge n. m. (de *fors*, et *longe*). *Vén. Aller de forlonge*, se dit d'une bête qui a beaucoup d'avance sur les chiens. *Chasser de forlonge*, se dit d'un chien courant qui suit de loin la voie de la bête.

forlonger [*jé*] v. n. (de *forlonge*. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il forlongea, nous forlongeons*). *Vén.* S'éloigner de ses parages ordinaires. Avoir une grande avance sur les chiens : *le cerf forlonge les chiens.*

formable adj. Qui peut se former.

formage n. m. Action de donner la forme à un objet manufacturé : *le formage des plumes métalliques se fait mécaniquement.*

formaire [*mè-re*] n. m. Ouvrier qui fait les formes dont on se sert pour la fabrication du papier.

formaldéhyde n. f. Syn. de ALDÉHYDE FORMIQUE. V. FORMIQUE.

formaline n. f. *Chim.* V. FORMIQUE.

formaliser [*zé*] **(se)** v. pr. S'offenser, trouver à redire : *se formaliser d'une plaisanterie.*

formalisme [*lis-me*] n. m. Attachement excessif aux formes, aux formalités : *le formalisme administratif. Philos.* Système métaphysique qui ramène la matière à la forme. *Formalisme kantien*, doctrine morale de Kant, suivant laquelle la loi morale commande non par son contenu, mais par sa forme.

formaliste [*lis-te*] adj. et n. Scrupuleusement attaché aux formes : *magistrat très formaliste.*

formalité n. f. Condition nécessaire à la validité des actes judiciaires. Manière expresse de procéder selon les formules prescrites et consacrées. Règle imposée par la civilité.

— ENCYCL. *Dr.* La forme d'un acte, c'est tout ce qui le constitue ; le mot *formalité* s'entend des conditions nécessaires à sa validité. Les formalités *intrinsèques* sont celles sans lesquelles l'acte ne peut exister ; les formalités *extrinsèques* sont requises pour constater l'accomplissement des formalités intrinsèques. Les formalités *substantielles* donnent à l'acte son existence.

formariage n. m. (du lat. *fors*, hors de, et de *mariage*). Mariage contracté par un serf hors de la seigneurie, ou avec une personne d'une autre condition que la sienne : *les seigneurs percevaient un droit de formariage.*

format [*ma*] n. m. (du lat. *formatus*, formé). Dimensions d'un livre imprimé : *format in-18.* Dimensions en général.

— ENCYCL. Le format représente le rapport qui existe entre la page du livre imprimé et la forme d'imprimerie qui peut contenir, selon les cas, une page (in-plano), deux (in-folio), quatre (in-4°), huit (in-8°), etc. ; la feuille imprimée des deux côtés représentant alors un nombre de pages double de celui qu'indique le chiffre du format : ainsi, dans l'in-8°, chaque *feuille* contiendra seize pages. Mais, les dimensions absolues des feuilles étant très variables, les confusions deviennent possibles entre formats voisins. Il faut alors, pour reconnaître le format, chercher la signature des feuilles.

formateur, trice n. et adj. Qui forme, crée.

formatif, ive adj. Qui sert à former.

formation [*si-on*] n. f. (lat. *formatio*). Action de former, de se former : *la formation des dunes est due à l'action des vents.* Roches, couches qui constituent le sol : *les formations tertiaires, quaternaires.* Manière dont un mot passe par diverses formes. Ensemble des éléments qui constituent un corps de troupes. Dispositions diverses que peut prendre un corps de troupe sur le terrain : *formation dense ; formation ouverte.*

forme n. f. (lat. *forma*). Configuration extérieure des corps : *la forme d'un chapeau.* Disposition des parties, spécialement des parties du corps : *vêtement qui moule les formes.* Manière d'être, de se montrer. Apparence : *juger sur la forme.* Manière de se conduire, conforme aux règles établies, à l'usage : *agir dans les formes.* Manières distinguées, polies : *blâmer quelqu'un, mais en y mettant des formes.* Façon de s'exprimer ou d'agir, propre à une personne : *avoir les formes rudes.* Caractère d'un gouvernement d'après la constitution : *forme républicaine.* Formule, manière de s'exprimer réglée d'avance : *la forme d'une quittance.* Formalité judiciaire. Tournure donnée à un objet : *habit dont la forme n'est pas gracieuse.* Moule servant à donner à certains objets leur configuration : *forme à pain de sucre, à fromage*, etc. Moule plein en bois, pour la fabrication des chapeaux. Morceau de bois, en forme de pied, pour monter un soulier. Châssis de bois garni d'un tissu métallique, employé dans la fabrication du papier à la main. *Impr.* Châssis de fer où sont rangées les pages composées typographiquement (v. IMPRIMERIE). *Techn.* Couche épaisse de sable sur laquelle on établit le pavé des ponts, des routes, etc. Lit de poussier ou de recoupe, que l'on étend sur une aire pour poser les carreaux dessus. Panier ou vase percé de trous, dans lequel on met égoutter les fromages. Vase conique en terre, dans



Forme.

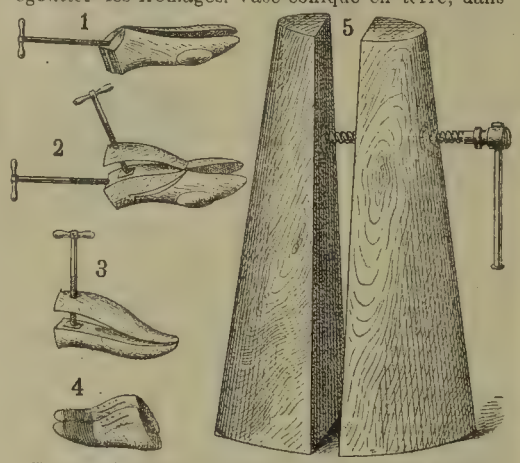

Formes : 1. A forcer les doigts ; 2. A forcer les doigts et le cou-de-pied ; 3. A forcer le cou-de-pied ; 4. A galoches ; 5. En bois, pour colliers.

lequel le sucre en pâte s'égoutte et se solidifie. *Art vétér.* Tumeur dure qui se développe au pourtour de la couronne du pied du cheval, et qui est occasionnée soit par une contusion ou une fracture des phalanges, soit par des tiraillements ligamenteux suivis de périostites. *Mar.* Bassin de radoub. *Philos.* Principe substantiel, qui détermine la nature spécifique de l'être : *suivant Aristote, l'âme est la forme du corps vivant. Théol. Forme d'un sacrement*, paroles sacramentelles qui accompagnent l'administration d'un sacrement. *Sports.* Etat momentané de puissance, obtenu chez un sujet par l'entraînement : *coureur à l'apogée de sa forme ; cheval qui n'est plus en forme.* Loc. adv. : *En forme*, selon les lois. *En bonne forme, en bonne et due forme*, suivant les règles. *Pour la forme*, pour se conformer à l'usage. Loc. prép. : *En forme de, par forme de*, en matière de. ALLUS. LITTÉR. : **La fo-orme,** v. BRIDOISON.

formé, e adj. Développé, avancé au physique et au moral : *enfant bien formé pour son âge.*

formel, elle [*mèl, è-le*] adj. Exprès. Précis, positif : *recevoir un ordre formel. Philos.* Qui est la raison de la manière d'être d'une chose. *Logique formelle*, étude des formes de la pensée, indépendamment de son contenu.

formellement [*mè-le-man*] adv. D'une manière formelle. ANT. **Conditionnellement.**

formène n. m. *Chim.* Syn. de MÉTHANE.

Formentera [*min*], une des Baléares ; 2.000 h. Sol fertile ; orangers.

formentière [*man*] n. f. Nom vulgaire du sarrasin.

former [*mé*] v. a. (lat. *formare*). Donner l'être et la forme : *former un établissement.* Contracter : *former une liaison.* Composer : *les vapeurs forment les nuages. Fig.* Concevoir : *former un projet.* Instruire : *les voyages forment la jeunesse.* Constituer : *la bonté forme le fond de son caractère.* ANT. **Déformer.**

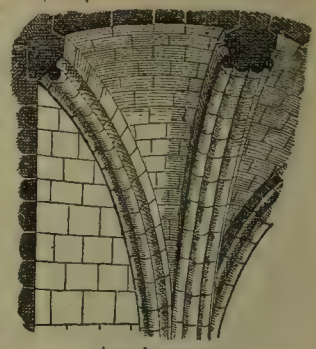

Arcs formerets.

formeret [*rè*] n. m. Arc recevant la retombée d'une voûte à son intersection avec un mur vertical et dans le plan parallèle à l'axe de l'église. Adjectiv. : *arc formeret.*

Formerie [*rî*], ch.-l. de c. (Oise), arr. de Beauvais, non loin de la Bresle ; 1.390 h. Ch. de f. N. — Le cant. a 23 comm. et 7.620 h.



Formette (XVIe s.).

formette [*mè-te*] n. f. Petit banc. Petite stalle, dans une église.

Formey [*mè*] (Jean-Louis-Samuel), philosophe et écrivain allemand, d'origine française, né et m. à Berlin (1711-1797). Il appartint à l'école encyclopédiste.

formi n. m. Maladie qui attaque le bec des oiseaux de proie. Maladie des chiens de chasse.

formiate n. m. Sel de l'acide formique : *formiate de soude ; les formiates alcalins ont été préconisés comme toniques des systèmes nerveux et musculaires.*

formica n. f. Nom scientifique des fourmis proprement dites.

formicant [*kan*] adj. m. *Pouls formicant*, pouls faible et fréquent, semblable à la sensation produite par la piqûre des fourmis.

formication n. f. V. FOURMILLEMENT.

formicidés n. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, dont les différents genres sont confondus sous le nom de *fourmis.* S. un *formicidé.*

formicivore adj. (du lat. *formica*, fourmi, et *vorare*, manger). Qui dévore les fourmis.

formidable adj. (lat. *formidabilis*). Qui est à craindre, redoutable. Qui inspire de la crainte : *falaise qui s'écroule avec un bruit formidable. Fam.* Enorme, très fort, considérable : *prix formidable.*

formidablement [*man*] adv. D'une manière formidable.

formier [*mi-é*] adj. et n. m. Ouvrier qui fait les formes pour chaussures.

Formigé (Jean-Camille), architecte français, né au Bouscat, près de Bordeaux, en 1845. Il a édifié ou restauré nombre d'églises et de monuments historiques (théâtre antique d'Orange, etc.). Membre de l'Académie des beaux-arts (1920).



Formigé.

Formigny, comm. du Calvados (arr. de Bayeux) ; 540 h. Ch. de f. départemental. Victoire du connétable de Richemont sur les Anglais (1450).

formique adj. (du lat. *formica*, fourmi). *Chim. Acide formique*, acide qui existe dans les orties, les urines, le sang, le corps des fourmis, etc. *Aldéhyde formique*, corps obtenu en oxydant incomplètement l'alcool méthylique, qui est un antiseptique très efficace.

— ENCYCL. *Acide formique.* Cet acide se prépare par oxydation de l'amidon, ou mieux par décomposition de l'acide oxalique en présence de glycérine. Il a pour formule chimique CO^2H^2 ; c'est un liquide incolore de densité 1,24, qui brûle la peau. On s'en sert pour donner aux alcools d'industrie le parfum du rhum.

Aldéhyde formique. COH^2 (Syn. de FORMOL, FORMALDÉHYDE, FORMALINE, MÉTHANAL, OXYDE DE MÉTHYLÈNE.) On l'obtient par oxydation incomplète de l'alcool méthylique ; on constitue une solution commerciale à 40 p. 100, ou encore on l'obtient sous forme de gaz ; elle se polymérise facilement en donnant le trioxyméthylène $(COH^2)^3$. On utilise l'aldéhyde formique pour la préparation de certaines matières colorantes ; les vapeurs de trioxyméthylène sont employées comme antiseptique et désinfectant. En photographie, un cliché sortant du lavage et plongé pendant cinq minutes dans un bain de formol à 10 p. 100 se sèche rapidement par exposition à un feu ardent, la couche de gélatine ayant été durcie par le formolage. On l'utilise aussi pour le tannage rapide.



Lampe formogène.

formiste [*mis-te*] adj. et n. Se dit de l'artiste qui s'attache à reproduire exactement les formes.

formochloride n. m. Syn. de CHLOROFORME.

formogène adj. (de *formol*, et du gr. *gennân*, engendrer). Producteur de formol : *appareil formogène. Lampe formogène*, générateur d'aldéhyde formique utilisée comme désinfectant.

formoir n. m. Outil de sellier ou de bourrelier, servant à lisser les coutures et le cuir.

formol n. m. *Chim.* Syn. de ALDÉHYDE FORMIQUE. V. FORMIQUE.

formolage n. m. Action de formoler.

formoler v. a. Soumettre à l'action du formol ou de ses vapeurs.



Formoirs : 1. A bouts d'acier ; 2. En bois ; 3. Avec lissette.

Formont (Maxime), poète et romancier français, né à Bar-sur-Aube en 1864 ; auteur d'une trilogie poétique et symbolique sur *la Rose*, et de nombreux romans : *l'Inassouvie*, *le Péché de la morte*, *le Risque*, etc.

Formosan [*zan*], **e** ou **Formosien, enne** [*zi-in, è-ne*], habitant ou originaire de Formose : *les Formosans* ou *Formosiens*. Adjectiv. : *population formosane* ou *formosienne*.

Formose [*mô-ze*], île entre le grand Océan, la mer de Chine et la mer de Corée ; superf. 35.974 kil. car. ; pop. 3.750.000 h. (*Formosans*). Jadis à la Chine ; au Japon depuis 1895. Villes pr. : *Taï-Ouan*, *Tainang*, *Kelung*. Les Japonais, qui ont pacifié et colonisé l'île à partir de 1896, y ont créé un chemin de fer et installé à *Taï-ho Kou* le siège de leur administration. En 1884-1885, les Français y dirigèrent des opérations contre les Chinois en guerre avec la France, à l'occasion de la conquête du Tonkin. — Les moussons y entretiennent un climat humide et chaud, malsain surtout dans le Nord. Houille, thé, minéraux divers, canne à sucre, camphre, épices ; végétation luxuriante de bananiers, palmiers, bambous.

Formose, évêque de Porto, pape de 891 à 896. Partisan d'Arnulf, roi de Germanie, il le couronna empereur.

formuer [*mu-é*] v. a. (de *fors*, et *muer*). *Fauconn.* Faire passer la mue à un oiseau de haut vol.

formulable adj. Qui peut être formulé.

formulaire [*lè-re*] n. m. Recueil de formules administratives, judiciaires, médicales, scientifiques, etc. : *formulaire des notaires ; formulaire pharmaceutique*. Recueil de professions de foi. *Hist.* Bref émané de la cour de Rome, au sujet du livre de Jansénius.

formulation [*si-on*] n. f. Action de formuler.

formule n. f. (lat. *formula*). Modèle qui contient les termes exprès dans lesquels un acte doit être conçu : *formule légale. Formule exécutoire*, formule dont sont revêtus les actes auxquels le pouvoir exécutif entend donner la force exécutoire. (V. FORCE *exécutoire*.) Façon de s'exprimer, d'agir, conforme à l'usage : *formule de politesse*. Résultat d'un calcul algébrique, dont on peut faire l'application dans un grand nombre de cas. Expression figurant les éléments et les quantités relatives des éléments qui entrent dans un corps composé. *Selon la formule*, selon l'ordonnance ou suivant les prescriptions du Codex.

— ENCYCL. *Math.* On nomme *formule* l'égalité qui relie entre elles plusieurs grandeurs dépendant les unes des autres de telle façon que, si toutes les grandeurs entrant dans l'égalité, moins une, sont connues, on puisse calculer cette dernière.

On appelle aussi de ce nom l'expression de l'inconnue d'un problème au moyen des données, ou encore certaines identités algébriques remarquables et souvent employées.

— *Chim.* L'atome d'un corps simple est représenté en chimie par une lettre symbolique et la molécule par un groupe de ces symboles. Ce groupe, qui constitue la formule du corps correspondant est composé de façon qu'à sa simple lecture on connaisse la composition qualitative et quantitative du corps composé, le poids moléculaire et même, souvent, la façon dont sont groupés les différents atomes qui constituent la molécule. Exemple : l'eau, formée de deux atomes d'hydrogène et d'un atome d'oxygène, a pour formule H^2O ; $C^4H^6O^6$ est la formule de l'acide tartrique, $C^3H^8O^3$ celle de la glycérine, $C^6H^{12}O^6$ celle du glucose.

formuler [*lé*] v. a. Rédiger en formule ou d'après une formule : *formuler une ordonnance*. Énoncer d'une façon précise : *formuler des griefs*.

fornage n. m. (du lat. *furnus*, four). *Féod.* Droit que payaient au seigneur ceux qui faisaient cuire leur pain à son four banal.

Fornarina (la), Romaine d'une grande beauté, aimée de Raphaël ; elle était fille d'un boulanger (d'où son surnom de *Fornarina* [rad. *fornaro*, boulanger]), et son nom était *Margarita*. Raphaël a fait d'elle un portrait célèbre, qui est à Rome et qui est un des chefs-d'œuvre de l'artiste (v. p. 876).

fornicateur, trice n. Celui, celle qui commet le péché de fornication.

fornication [*si-on*] n. f. Dans le langage dogmatique, le péché simple de la chair, c'est-à-dire relations charnelles entre personnes qui ne sont mariées ni entre elles ni avec d'autres personnes, et qui ne sont liées non plus par aucun vœu. *Fig.* Infidélité du peuple juif abandonnant le vrai Dieu pour les dieux étrangers.

forniquer [*ké*] v. n. (lat. *fornicari*). Commettre le péché de fornication.

fornix [*nikss*] n. m. (m. lat. signif. *voûte*). *Anat.* Lame de substance médullaire, située dans le cerveau, au-dessous du corps calleux.

Fornoue (en ital. **Fornovo**), bourg d'Italie, près du Taro, affl. du Pô ; 3.300 h. Tuileries. Charles VIII, à son retour de Naples, y battit, le 6 juillet 1495, les Italiens, qui s'étaient coalisés contre lui, et cette rencontre rendit célèbre dans toute la péninsule la *furia francese*. C'est là que Bayard, alors âgé de dix-huit ans, se distingua pour la première fois.

fornouer [*nou-é*] v. a. et n. (de *fors*, et *nouer*). Faire un nœud à un fil de trame ou de chaîne qui se brise au cours du tissage.

forpaisson [*pè-son*] n. f. (de *fors*, et *paisson*). Délit commis par les usagers qui font paître les porcs dans les bois sans en avoir le droit.

forpaître v. n. Syn. de FORPAYSER.

forpayser [*pè-i-zé*] v. a. (de *fors*, et *payser*). Bannir ; dépayser. V. n. *Véner.* Se retirer dans les parages éloignés, en parlant des bêtes poursuivies par les chasseurs. **Se forpayser** v. pr. S'expatrier. (On écrit aussi FORPAISER.)

forquine n. f. *Archéol.* Syn. de FOURQUINE.

fors [*for*] prép. (du lat. *foris*, hors de). Hors, excepté : *tout est perdu, fors l'honneur*. (Vx.)

forsan et hæc olim meminisse juvabit, mots lat. sign. : *Peut-être un jour ces souvenirs, eux aussi, auront pour nous des charmes*. Fin d'un vers de Virgile (*Enéide*, I, 203). C'est par ces mots qu'Enée cherche à réconforter ses compagnons dans leurs épreuves.

forsenant [*nan*], **e** adj. (de *forsener*, anc. orth. de *forcener*). Se dit d'un chien courant qui montre une très grande ardeur à courre les bêtes fauves.



Carte de Formose.

Forskal (Pierre), naturaliste et voyageur suédois, né à Kalmar, mort de la peste à Djerim, en Arabie (1736-1763).

forskalie [*lî*] n. f. Genre de siphonophores, comprenant d'élégants animaux marins, dont on connaît quelques espèces des mers chaudes et tempérées.

Forster [*stèr*] (Jean Reinhold), voyageur allemand, né à Dirschau, m. à Halle (1729-1758). Il fit partie, comme naturaliste, de l'expédition de Cook, puis fut directeur du Jardin botanique de Halle.

Forster (François), graveur français, né au Locle, m. à Paris (1790-1872). Interprète habile de Raphaël, Vinci, etc. Membre de l'Institut (1844).

Forster (William-Edouard), homme d'État anglais, l'un des collaborateurs de Gladstone, né à Bradpole, m. à Londres (1818-1886).

forstérite n. f. *Min.* Péridot magnésien.

Forsyth (William), homme politique et écrivain anglais, né à Greenock (1812-1899) ; auteur d'un grand nombre d'ouvrages de jurisprudence et de littérature très estimés.

forsythie [*ti*] n. f. Genre de plantes de la famille des oléacées, voisines des lilas, et que l'on cultive comme ornementales.

fort [*for*], **e** adj. (lat. *fortis*). Robuste, vigoureux : *bras fort*. Fortifié : *ville forte*. Grand, puissant de corps : *un fort cheval*. Solide : *étoffe forte. Fig.* Plein d'énergie : *âme forte*. Considérable : *forte somme*. Rude, pénible : *forte tâche*. Violent, intense : *forte pluie*. Acre, désagréable au goût : *beurre fort*. Qui sait beaucoup : *fort en histoire*. Outré, choquant : *cela est trop fort*. Plein, sonore : *voix forte. Terre forte*, terre grasse, difficile à labourer, où l'argile domine. *Se faire fort de*, s'engager à. *Se porter fort pour quelqu'un*, répondre de son consentement. *Esprit fort*, personne qui se pique de ne pas croire les dogmes de la religion ; personne qui veut se mettre au-dessus des opinions établies. *Fort* adv. Beaucoup, extrêmement. *De plus fort en plus fort*, en augmentant toujours. PROV. : **La jeunesse est forte à passer**, les jeunes gens modèrent difficilement leurs passions. **Quand on n'est pas le plus fort, il faut être le plus malin**, il faut suppléer à la puissance par la ruse et l'adresse.

La raison du plus fort est toujours la meilleure.

La volonté du plus fort est toujours celle qui prévaut. (Vers de la fable de La Fontaine *le Loup et l'Agneau*.) N. m. Homme puissant, par opposition a *faible* : *le patient est le fort*. Ce en quoi une personne excelle, est mieux armée : *chacun a son fort et son faible*. *Fig.* Temps où une chose atteint sa plus grande intensité : *au fort de l'été, de la tempête*, etc. *Fort de la Halle*, portefaix des halles de Paris. ANT. **Faible, débile, frêle.**



Fort de ville.

— ENCYCL. *Dr. admin. Forts de la Halle.* Chargés des opérations matérielles des ventes en gros aux halles centrales de Paris, au nombre de 600 environ, ils sont commissionnés par la préfecture de police et demeurent sous sa surveillance.

Il ne faut pas les confondre avec les *forts livreurs* ou *forts de ville*, qui déchargent les farines chez les boulangers, ni avec les portefaix.

Fort comme la Mort, roman, par Guy de Maupassant (1889), œuvre d'analyse psychologique d'une poignante émotion. Un peintre, uni par une liaison solide et ancienne avec une femme du monde, s'éprend de la fille de celle-ci et se tue.

fort [*for*] n. m. Petite forteresse : *Paris est entouré d'une double ceinture de forts détachés*. (V. FORTIFICATION.) Repaire de certains animaux.

— ENCYCL. Un fort est un ouvrage fermé, qui diffère généralement de la forteresse en ce qu'il n'est pas établi autour d'un centre de population.

On distingue les *forts détachés*, qui font partie de l'ensemble des ouvrages constituant une place forte ou un camp retranché, et les *forts isolés*, installés pour défendre un passage important. Les *forts d'arrêt* sont des forts isolés, établis sur le trajet des routes de la frontière, et qui sont destinés à arrêter ou à ralentir, tout au moins au début des opérations, une armée d'invasion.

Les forts étaient jadis construits sur un dessin polygonal. De nos jours, on s'est efforcé de réduire leur visibilité, et par suite leur vulnérabilité, en les établissant à fleur de sol, dans des massifs fortement bétonnés, où se logent leurs magasins à vivres et à munitions, leur garnison, et d'où émergent seulement, juste au moment où leurs grosses pièces se disposent à tirer, les coupoles cuirassées de leurs tourelles. (V. planche FORTIFICATION.)

Fort (Jean-Antoine-Siméon), dit **Siméon-Fort,** peintre français, né à Valence (Drôme), m. à Paris (1793-1861). Il a exécuté de remarquables aquarelles. Il a peint pour le musée de Versailles les principaux événements de la République et de l'Empire.

Fort (Paul), poète français, né à Reims en 1872, auteur des *Ballades françaises*, écrites en alexandrins rimés ou assonancés et disposés à la façon de la prose, en élidant les *e* muets. L'inspiration en est fraîche, abondante et variée.



Paul Fort.

Fort Chabrol, nom donné plaisamment, en 1899, à l'hôtel du 51 de la rue de Chabrol à Paris, siège de la *Ligue antisémitique*, où le journaliste Jules Guérin, menacé des poursuites de la Haute Cour, se défendit trois semaines avec quelques amis et finit par capituler.

Fort-Dauphin, v. de Madagascar, sur la côte sud-est de l'île ; 2.000 h. Riz, bois de construction. C'est le plus ancien établissement français de l'île.

Fort-de-France, autref. **Fort-Royal,** ch.-l. administratif de l'île française de la Martinique ; 15.000 h. Port actif. Patrie de l'impératrice Joséphine.

forte [*té*] adv. et n. m. *Musiq.* Mot italien qui se met aux endroits où l'on doit renforcer le son. (Abrév. *f.* ou *F.*) Pl. des *forte*.

Fortebracci (Nicolas), condottiere italien du XVe siècle, adversaire de la papauté. Il envahit le domaine de Saint-Pierre et menaça Rome. Les Romains, épouvantés, chassèrent le pape Eugène IV qui se réfugia à Livourne et ouvrirent les portes à Fortebracci. Celui-ci périt l'année suivante (1435), à la bataille de Capo di Monte.

Forteguerri ou **Fortiguerra** (Scipion), érudit italien, dit *Carteromaco*, né à Pistoie, m. à Florence (1466-1515) ; collaborateur d'Alde Manuce, favori de Léon X et précepteur de Jules de Médicis.

fortelet [*lè*] n. m. Petit fort.

fortement [*man*] adv. D'une manière forte, ferme, solide : *serrer fortement. Fig.* : *insister fortement*. ANT. **Faiblement.**

forte-piano adv. (mot ital.). Expression musicale indiquant qu'il faut d'abord chanter ou jouer fort, et tout de suite après piano. (Abrév. *Fp.*) Pl. des *forte-piano*.

forteresse [*rè-se*] n. f. (de *fort* n. m.). Lieu fortifié, destiné à recevoir une garnison et à défendre une certaine étendue de pays : *Vauban couvrit de puissantes forteresses le nord et l'est de la France*. Lieu fortifié, servant de prison d'État. *Fig.* Lieu bien gardé. Ce qui est difficile à vaincre, à forcer : *l'Allemagne est la dernière forteresse du militarisme*.

Fortescue [*tès-kû*] (John), jurisconsulte anglais, né à Wear Gifford, m. à Ebrington (vers 1394-vers 1476) ; auteur du plus ancien des traités de droit constitutionnel anglais.

Forth (le), fleuve côtier d'Ecosse, qui se jette dans la mer du Nord par un vaste estuaire (*the Firth of Forth*), traversé par un immense pont métallique ; cours 158 kil.



Pont de Forth.

Fortia [*ti-a*] **d'Urban,** officier et érudit français, né à Avignon, m. à Paris (1756-1853). Ses ouvrages sont pleins de recherches, mais mal digérés.

fortifiable adj. Qui peut être fortifié.

fortifiant [*fi-an*], **e** adj. Se dit des substances qui augmentent les forces : *le quinquina est fortifiant. Fig.* Qui donne du courage, de la force morale. N. m. : *prendre des fortifiants.* ANT. **Débilitant.**

fortificateur n. m. Ingénieur qui s'occupe spécialement des travaux de fortification.

fortification [*si-on*] n. f. (lat. *fortificatio*). Art ou action de fortifier : *le génie est spécialement chargé de la fortification des places.* Ouvrage de défense militaire : *la démolition des fortifications de Paris a commencé en 1919.*

— ENCYCL. Les progrès de l'artillerie ont obligé les ingénieurs à remplacer les hautes murailles des villes et des châteaux (V. CHÂTEAU FORT) par des défenses moins apparentes et moins vulnérables. Vauban et Cormontaigne ont posé les principes de la fortification *rasante*. Celle-ci, disposée selon des fronts *bastionnés* ou *polygonaux*, se compose d'un système complet d'obstacles défensifs comprenant, de l'extérieur à l'intérieur : le glacis, le chemin couvert, la contrescarpe, le fossé, l'escarpe, le parapet et le rempart. De nos jours, de grands progrès ont été apportés aux procédés de fortification. On a le plus possible dissimulé aux vues de l'ennemi les points défendus. Dans les nouvelles forteresses, des abris bétonnés ou casemates sont ménagés pour les défenseurs et le matériel, et les pièces de certains forts sont protégées par d'épaisses coupoles d'acier. Au loin du corps de place, des ouvrages détachés accessoires, redoutes, redans, etc., tiennent l'ennemi à distance de l'enceinte, dont des défenses auxiliaires : grilles, réseaux de fil de fer, trous de loup, chevaux de frise, etc., protègent l'abord immédiat.

En même temps que la fortification, l'attaque des places a reçu, à partir de Vauban, de nombreux perfectionnements. Le *siège régulier* d'une forteresse s'effectue par le creusement de tranchées de sape et de cheminement, reliées par des parallèles, et à l'abri desquelles les assaillants peuvent sans trop de danger s'approcher des remparts, établir des mines et des batteries pour y ouvrir une brèche, et enfin donner l'assaut. Mais, dans la pratique, la guerre de forteresse, quand elle se fait autour des grands camps retranchés modernes, utilise surtout l'investissement étroit des places, le bombardement, et cherche plutôt à réduire la place par la disette de vivres et de munitions qu'à la forcer au prix d'assauts qui peuvent devenir terriblement coûteux en hommes.

De nos jours, les progrès de l'armement ont imposé à l'infanterie, sur le champ de bataille, l'utilisation d'abris rapidement construits, au moyen des outils que portent les hommes ou les voitures de compagnie ou de parc. C'est la *fortification passagère* ou *de campagne*, qui a pour but de soustraire le plus possible les troupes engagées dans le combat à l'action meurtrière du feu de l'ennemi et, en outre, de donner les moyens de tenir fortement une position défensive avec de faibles effectifs. La fortification de campagne comprend habituellement plusieurs lignes de positions : tranchées avec abris pour les hommes et le matériel. Son organisation dépend en somme de la situation même de la troupe, du terrain, puis du temps, de la main-d'œuvre et des matériaux dont on dispose. On utilise d'ailleurs les accidents naturels du terrain, que l'on organise défensivement.

Les travaux de défense (tranchées) ne présentent pas forcément une ligne continue, mais une succession d'éléments qui croisent leurs feux et que l'on peut rejoindre ensuite, tant pour constituer un obstacle continu, que pour tromper l'ennemi sur les points occupés.

En ligne, on ne place que l'effectif strictement indispensable, de manière à diminuer la vulnérabilité de la troupe. Les hommes disponibles travaillent à améliorer les communications vers l'arrière et les secondes lignes. Un ensemble (en largeur ou en profondeur) de tranchées-abris et ouvrages de défense accessoires constitue un *point d'appui*, dont la garnison est ordinairement d'une compagnie. V. TRANCHÉE. Plusieurs points d'appui forment un *centre de résistance*, comprenant toujours un réduit, un poste de commandement, etc. Plusieurs centres de résistance constituent un *secteur*.

fortifier [*fi-é*] v. a. (du lat. *fortis*, fort, et *facere*, faire. — Se conj. comme *prier*.) Donner plus de force : *l'exercice fortifie les organes.* Rendre solide ou plus solide : *fortifier un mur.* Entourer de fortifications : *fortifier une ville. Fig.* Affermir moralement : *fortifier dans une résolution.* Corroborer, donner plus de poids, plus de valeur à : *jamais l'intolérance n'a fortifié une opinion.* ANT. **Affaiblir, débiliter, démanteler.**

fortifs n. f. pl. *Arg. paris.* Abréviation de *fortifications : le populo prend l'air sur les fortifs.*

fortin n. m. (ital. *fortino*). Petit fort.

Fortin (Jean), physicien et ingénieur français, né à Mouchy-la-Ville (Oise) [1750-1831] ; inventeur du baromètre à mercure qui porte son nom.

fortiori [*si*] (**à**) loc. adv. (pour le lat. *a fortiori ratione*). A plus forte raison.

fortis [*tiss*] n. m. Terrasse en forme d'escalier, pratiquée sur la pente des montagnes déboisées, pour maintenir les terres.

fortissimo [*ti-si*] adv. *Musiq.* Mot italien qui sert à indiquer les passages où il faut renforcer beaucoup les sons. (S'abrège en FF ou *ff.*) N. m. Morceau qui doit être exécuté *fortissimo.*

fortitrer [*tré*] v. n. (de *fors*, et *titrer*). *Véner.* Se dit des bêtes qui évitent de passer près des relais ou des chiens frais.

fortitude n. f. (lat. *fortitudo*). Force morale, énergie, courage.

Fort-Mardyck, comm. du Nord, arr. et à 7 kil. de Dunkerque, sur la mer du Nord ; 1.790 h. Pêche côtière.

Fort-National [*si*], comm. d'Algérie, arr. de Tizi-Ouzou ; 9.730 h. Commerce de céréales. La ville fut édifiée par le maréchal Randon en 1859, au centre de la Kabylie, qu'elle surveille.

Fortoul (Hippolyte-Nicolas-Honoré), écrivain français et ministre de l'instruction publique en 1851, né à Digne, m. à Ems (1811-1856). Il gouverna l'Université dans un esprit autoritaire et étroit.

fortraire [*trè-re*] v. a. (de *fors*, et du lat. *trahere*, tirer. — Se conj. comme *extraire.*) Dévoyer, suborner, débaucher, soustraire. (Vx.)

fortrait [*trè*], **e** adj. (de *fors*, et du lat. *trahere*, tirer). *Art vétér.* Excédé de fatigue : *cheval fortrait.*

fortraiture [*trè*] n. f. (de *fortrait*). *Art vétér.* Fatigue excessive d'un cheval. (Vx.)

fortuit [*tu-i*], **e** adj. (lat. *fortuitus ;* de *fors*, hasard). Qui arrive par hasard, imprévu : *événement, cas fortuit.* (V. CAS.) ANT. **Prévu, préparé, attendu.**

fortuité n. f. Caractère de ce qui est fortuit. (Vx.)

fortuitement [*man*] adv. Par hasard.

Fortunat [*na*] (saint), ou mieux *Venantius* FORTUNATUS, poète latin, évêque de Poitiers, né à Ceneda (Vénétie), m. à Poitiers, où il était devenu chapelain de Sainte-Radegonde (530-609). Il a composé des *Vies de saints*, des *Hymnes*, entre autres le *Vexilla regis*. Ses écrits sont intéressants pour la connaissance des mœurs de la Gaule mérovingienne. Fête le 14 décembre.

fortunate senex ! mots lat. signif. : *heureux vieillard !* Exclamation de Virgile (*Eglogues*, I, 46). Le pasteur Mélibée adresse ces mots à Tityre, qui conserve son champ. Ils se rappellent pour peindre un vieillard heureux et vertueux.

Fortunatus, type littéraire, héros d'un livre populaire allemand du XVe siècle ; ce personnage possède une bourse inépuisable qui, du reste, n'est pour lui qu'une source de maux.

fortune n. f. (lat. *fortuna*). Hasard, chance : *la fortune des armes.* Sort heureux ou malheureux : *revers de fortune ; compagnons de fortune ; s'attacher à la fortune de quelqu'un.*

> Qui ne songe qu'à soi, quand la fortune est bonne,
> Dans le malheur n'a point d'amis.
> FLORIAN.

Destinée : *la fortune d'un livre.* Bonheur, heureuse chance : *c'est une grande fortune d'être né bon.* Malheur, accident : *Dieu vous garde de fortune. La Fortune*, la bonne chance, la richesse, etc., personnifiées : *la Fortune aime les audacieux. Attacher un clou à la roue de la Fortune*, trouver moyen de fixer la Fortune. *Bonne fortune*, chance heureuse, hasard favorable : *c'est une bonne fortune de rencontrer un ami.* Biens, richesses : *acquérir de la fortune. Bonnes fortunes*, aventures galantes : *il ne faut pas publier ses bonnes fortunes. Fortune du pot*, chance d'un bon ou d'un mauvais dîner : *recevoir un ami à la fortune du pot. Chercher fortune*, se mettre en quête des occasions qui peuvent procurer des richesses. *Faire fortune*, s'enrichir ; réussir : *mot qui a fait fortune. Tenter fortune*, s'engager dans une entreprise hasardeuse. *Officier de fortune*, soldat qui s'est élevé par son mérite. *Faire contre fortune bon cœur*, ne pas se laisser abattre par les échecs, par les revers. *Mar.* Misaine carrée d'une goélette. *Fortune de mer*, accident qui arrive aux personnes ou objets naviguant sur mer. Objet improvisé : *mât, gouvernail de fortune.* Loc. adv. anc. : *De fortune*, d'aventure, par hasard. PROV. : **Chacun est artisan de sa fortune,** notre bonheur dépend de nous. **La fortune rit aux sots,** les sots font fortune plus souvent que les gens d'esprit. ALLUS. HIST. : **Tu portes César et sa fortune.** César, se trouvant en Grèce sans vivres, se jette seul dans une barque de pêcheur pour aller au-devant d'Antoine qui devait lui amener des secours. Une tempête s'élève, et le pilote, épouvanté, veut rentrer au port. *Que crains-tu ?* s'écrie le héros, *tu portes César et sa fortune !* (Plutarque.) Quelques jours après, il écrasait Pompée à Pharsale. On rappelle ces paroles pour indiquer qu'on a foi en son étoile. ANT. **Infortune.**



Fortune.

— ENCYCL. *Dr.* Les fortunes de mer se distinguent en *risques de paix*, comme la tempête, l'échouement, etc., et en *risques de guerre*, comme la prise.

Fortune des Rougon (*la*), roman, par E. Zola (1871), premier tome des *Rougon-Macquart*, où l'auteur explique l'origine de la fortune des Rougon, petits rentiers de Plassans, fondée sur le coup d'Etat de 1851.

Fortune (en gr. *Tukhé*), divinité allégorique des Romains et des Grecs, personnification du hasard, de l'imprévu, du caprice des choses. On la représentait sur un globe ou sur une roue, s'avançant les yeux bandés.

Fortune et l'Enfant (*la*), tableau de Paul Baudry ; charmante toile inspirée de la fable de La Fontaine. (V. p. 953.)

fortuné, e adj. (du lat. *fors, fortis*, sort). Favorisé par le sort : *peuple fortuné.* Abusiv. Riche. (C'est un barbarisme.) Qui donne le bonheur : *union fortunée.* Substantiv. : *les fortunés.* ANT. **Infortuné.**

Fortunées [*né*] (ÎLES), nom ancien des îles Canaries.

fortunément [*man*] adv. Heureusement. (Vx.)

Fortunio, roman de Théophile Gautier (1837), qui a pour sujet les amours fugitives du marquis Fortunio, vrai prince des *Mille et une Nuits*, et de la courtisane Musidora ; œuvre d'un romantisme fantaisiste et pittoresque, où l'auteur a déployé son goût si vif des formes harmonieuses.



Fortuny.

Fortunio, comédie musicale en cinq actes, paroles de Caillavet et de Flers, musique de Messager (1907) ; adaptation vive et adroite du *Chandelier* de Musset ; partition gracieuse, élégante et légère.

Fortunio (*Chanson de*). V. CHANDELIER.

Fortuny (Mariano), aquarelliste et aquafortiste espagnol, né à Reus (Catalogne), m. à Rome (1838-1874) ; artiste plein d'adresse, de verve et de charme un peu superficiel. Son chef-d'œuvre est le *Mariage à la vicaria de Madrid.*

fort-vêtu ou **forvêtu** n. m. (de *fors*, et du lat. *vestitus*, vêtu). Homme qui a des vêtements bien au-dessus de sa condition. (Vx.)

Forville, comm. de Belgique (prov. et arr. de Namur) ; 1.210 h. Tissanderies.

Fort-Wayne, v. des Etats-Unis (Indiana), sur le Maumee ; 45.000 h. Evêché. Fabriques.

Fort-Worth [pr. angl. *for-oueurt*'], v. des Etats-Unis (Texas), sur le Sandy-Creek ; 31.000 h. Bestiaux ; grains.

forum [*rom*'] n. m. (m. lat.). Place où le peuple s'assemblait, à Rome, pour discuter des affaires publiques : *le forum était situé entre le Capitole et le mont Palatin.* Marché. *Fig.* Lieu où se traitent les affaires publiques : *l'éloquence du forum.*

— ENCYCL. Ce nom désignait, à l'origine, toute place découverte. A Rome, le forum était le lieu où se tenaient les assemblées du peuple, et où se dressait la tribune aux harangues. C'est là aussi que se plaidaient les grandes causes politiques. Entre temps, il servait de lieu de promenade, et on y célébrait les fêtes religieuses, les repas publics, les jeux, etc. Toutes les villes importantes de l'empire possédaient des forums analogues au forum romain ; les mieux connus sont ceux de Pompéi, d'Ostie, de Timgad.

Grâce aux fouilles qui ont été opérées surtout dans la seconde moitié du XIXe siècle, on a pu reconstituer la physionomie du forum romain à la fin de la République et sous l'Empire, et mettre au jour les restes de monuments fameux : le *Tullianum*, le temple de Vesta, le temple de Castor, les *Rostres* ou tribune aux harangues, le temple de la Concorde, le *Tabularium*, où étaient conservées les archives romaines, l'arc de Tibère, la maison des Vestales, un monument où l'on a cru voir le tombeau de Romulus, et même, à une certaine profondeur, une nécropole antérieure à la Rome historique. Les travaux se poursuivent sans cesse ; il n'est pas au monde de terrain de fouilles d'un intérêt historique plus passionnant.

forure n. f. Trou pratiqué avec un foret. Trou d'une clef.

Foscari (François), doge de Venise de 1423 à 1457, né en 1372. Il fut l'ennemi du duc de Milan Filippo Maria Visconti. Il sanctionna la sentence de son fils Jacques, accusé de trahison et condamné à la torture et au bannissement.



Foscolo.

Foscari (*les Deux*), tragédie anglaise de lord Byron (1821), qui a pour héros le doge Foscari et son fils. Cette œuvre a inspiré un tableau d'E. Delacroix (1855), qui est au musée de Chantilly.

Foscolo (Ugo), écrivain et poète italien, né à Zante, m. près de Londres (1778-1827) ; patriote ardent, auteur des célèbres *Lettres de Jacopo Ortis*, inspirées par une profonde mélancolie, et du beau poème *les Tombeaux.*

Fossano, v. d'Italie (Piémont, prov. de Coni), sur la Stura ; 19.000 h. Soieries ; papeteries.

Fossat [*sa*] (**Le**), ch.-l. de c. (Ariège), arr. de Pamiers ; 750 h. Ch. de f. — Le cant. a 11 comm., et 9.180 h.

fosse [*fo-se*] n. f. (lat. *fossa*). Creux plus ou moins large et profond dans la terre : *les fosses océaniques les plus profondes dépassent 9.000 mètres.* Trou recouvert de branchages, pour prendre le gibier. Trou dans lequel on met un corps mort. *Fig. Avoir un pied dans la fosse*, n'avoir plus que peu de temps à vivre. *Creuser sa fosse*, abréger sa vie par des excès, etc. *Fosse commune*, tranchées creusées dans les cimetières des villes, pour y placer les cercueils de ceux dont les familles n'ont pas acheté une concession de terrain. *Fosse d'aisances*, qui reçoit les matières fécales. *Fosse à fumier*, V. FUMIER. *Fosse aux ours, aux lions*, fosse où l'on garde des ours, des lions. *Anat.* Excavation : *fosses nasales.*

— ENCYCL. *Fosse d'aisances. Constr.* Il existe deux types de fosses d'aisances : les *fosses fixes* et les *fosses mobiles.* Les premières sont des citernes maçonnées et soigneusement cimentées pour empêcher toute infiltration des matières au dehors. Au centre de la voûte est un trou qu'obture hermétiquement une plaque, et par lequel on vide la fosse. Ces fosses sont généralement construites hors des habitations.

Au type des fosses fixes appartiennent les *fosses septiques*, constituées par une fosse partagée en deux compartiments au moyen d'une séparation verticale percée d'une ouverture. Dans la première des deux chambres, hermétiquement closes, les matières fécales subissent une fermentation active sous l'action des microbes anaérobies qui les désagrègent rapidement et les liquéfient ; dans la seconde chambre

Tracé à tours flanquantes

a

a, répartition des feux

Tracé bastionné

Système de Vauban (tracé de Neuf-Brisach)

plan

coupe

Flanc

Redan à flanquement

Casemate

FRONT D'ÉTUDE BASTIONNÉ

Saillant

Glacis

Demi-lune

Sortie

Chemin couvert

Traverses

Contrescarpe

Place d'armes rentrante

Place d'armes saillante

Réduit de place d'armes

Contre-garde

Fossé

Coupure

Caponnière

Réduit de demi-lune

Tenaille

Embrasure

Barbette

Fossé

Face

Flanc

Escarpe

Bastion

Rampe

Cavalier servant de retranchement intérieur

Courtine

Poterne couverte conduisant à la demi-lune

Fort d'arrêt souterrain (coupe)

Attaque régulière

a, boyau de tranchée
b, bêton de tranchée
c, parallèle
d, sape

Fossé à double grille

Parapet de béton et poste de guetteur

Réseau de fils de fer

Coupole à éclipse

position de repos (coupe)

position de tir

Trous à loup

Coupe d'un ouvrage d'infanterie

Grande redoute d'infanterie (plan)

Abri

Tambour flanquant

Gorge

Cheval de frise

Chausse-trape

Fougasse

Ouvrage de Compagnie

(plan)

(profil)

Abatis

Tranchées-abris

ébauchée

normale

renforcée

Voir Château fort. Tranchée.



Le Forum romain.

la décomposition s'achève, et le liquide, évacué par un siphon, est sans odeur.

Les *fosses mobiles* s'installent le plus souvent dans une cave de la maison. Elles sont constituées par des récipients cylindriques, dits *tinettes*, hermétiquement assemblés avec l'extrémité du tuyau de chute. Les matières liquides se rendent automatiquement à l'égout ; les matières solides restent dans les tinettes, que les vidangeurs enlèvent périodiquement, en les remplaçant par d'autres, vides.

— *Dr.* L'autorité municipale a qualité pour déterminer les mesures d'hygiène et de salubrité concernant la construction et la vidange des fosses d'aisances.

A Paris, les propriétaires d'immeubles ont l'obligation d'écouler directement à l'égout les matières des fosses d'aisances.

Celui qui fait creuser un puits ou une fosse d'aisances près d'un mur, mitoyen ou non, est obligé de laisser la distance prescrite par les règlements et usages, ou à faire les ouvrages pour éviter de nuire.

Fosse, comm. de Belgique (prov. et arr. de Namur), sur un affl. de la Sambre ; 3.460 h. Mine de houille ; pierres de taille.

fossé [*fo-sé*] n. m. (du lat. *fossatum*). Fosse prolongée pour enfermer un espace, pour défendre une place, pour faire écouler les eaux d'un champ. *Fig.* Ce qui sépare deux choses. PROV. : **Ce qui tombe dans le fossé est pour le soldat,** ce qui tombe est pour celui qui le ramasse. **Sauter le fossé,** prendre un parti hasardeux, après de longues hésitations ; se marier. **Au bout du fossé la culbute,** se dit pour prévenir quelqu'un de l'issue fatale de sa conduite. Se dit encore quand on veut donner à entendre que l'on se moque des conséquences fâcheuses que peut avoir sa propre conduite. (Pour comprendre ce proverbe, il faut savoir qu'il est normand, et qu'en Normandie on nomme *fossé* un haut talus planté d'arbres.)

— ENCYCL. *Dr.* Quiconque comble des fossés, en tout ou en partie, s'expose à l'emprisonnement et à une amende égale au quart des restitutions et des dommages-intérêts, qui, dans aucun cas, ne pourra être au-dessous de 50 francs.

— *Agric.* On creuse des fossés, en agriculture, soit pour servir à l'irrigation, soit pour assainir un fonds de terre, soit enfin pour constituer une façon de clôture. Dans ce dernier cas, la terre provenant du fossé doit être rejetée sur le champ auquel appartient le fossé ; cette terre constitue la berge du fossé ; on la garnit d'une haie vive, ou bien l'on y plante des saules, des peupliers, etc., et on la gazonne.

fosserage [*fo-se*] n. m. Premier labour donné à la vigne. (On dit aussi FOSSURE n. f.)

fosserer [*fo-se-ré*] v. a. (Se conj. comme *amener.*) Labourer avec le fossoir : *fosserer une vigne.*

Fosses (BOIS DES), bois du dép. de la Meuse, sur le plateau des Hauts de Meuse, au S.-E. de Beaumont et au N.-O. de la ferme des Chambrettes. Conquis par les Allemands le 24 février 1916, repris en presque totalité par le général Guillaumat le 25 octobre 1917 et complètement le 8 octobre 1918 par les troupes franco-américaines.

fosset n. m. Syn. de FAUSSET.

fossette [*fo-sè-te*] n. f. (de *fosse*). Petit trou que font les enfants pour jouer aux billes, etc. Petite cavité. Léger creux que quelques personnes ont naturellement au menton, sur la joue, etc., particulièrement quand elles rient.

Fosseuse (Françoise DE MONTMORENCY DE FOSSEUX, dite **la Belle**), née en 1566. (On ignore la date de sa mort.) Fille d'honneur de Marguerite de Valois, reine de Navarre, elle devint la maîtresse du roi, plus tard Henri IV, et fit tout, par malignité naturelle, pour animer l'époux contre l'épouse.

fossile [*fo-si-le*] n. m. (du lat. *fossilis*, extrait de la terre). Nom donné aux débris ou empreintes de plantes ou d'animaux ensevelis dans les couches terrestres antérieures à la période géologique actuelle. (V. PALÉONTOLOGIE.) Adjectiv. : *coquille fossile. Fig.* et *iron.* Se dit d'une personne à idées arriérées, d'une chose surannée : *villageois fossile ; mode fossile.*

Fossiles (*les*), pièce en quatre actes, de F. de Curel (1892), où l'on voit une famille d'aristocrates prête à sacrifier tout pour assurer la survivance du nom, et un vieux gentilhomme faire, dans ce but, épouser à son fils leur commune maîtresse, et reconnaître pour son petit-fils un enfant dont il est peut-être le père.

fossilifère [*fo-si*] adj. Qui renferme des fossiles : *calcaire très fossilifère.*

fossilisateur, trice [*fo-si-li-za*] adj. Se dit des matières minérales qui aident à la fossilisation.

fossilisation [*fo-si-li-za-si-on*] n. f. Passage d'un corps organisé à l'état fossile.

— ENCYCL. Si un corps organisé se trouve, après sa mort, exposé au contact de l'eau ou de l'air humide, il se décompose rapidement, et ses parties solides disparaissent peu à peu.

Si, au contraire, il se trouve à l'abri de l'air, entouré de substances minérales qui le pénètrent, sa substance peut disparaître, mais sa forme est conservée ; il est devenu fossile. Rarement, les corps organisés sont entièrement conservés ; leur composition a été altérée, modifiée, leurs molécules ont été remplacées par d'autres moins altérables. Souvent, le corps a disparu, ne laissant d'autres traces que les empreintes de sa forme extérieure et souvent de sa forme interne, comme pour les fossiles du calcaire grossier.

fossiliser [*fo-si-li-zé*] v. a. Amener à l'état fossile. **Se fossiliser** v. pr. *Fig.* et *fam.* S'abêtir, prendre des idées arriérées.

fossilité [*fo-si*] n. f. Qualité de ce qui est fossile.

fossoiement ou **fossoyement** n. m. V. FOSSOYAGE.

fossoir [*fo-soir*] n. m. (lat. *fossorium*). Sorte de houe, de forme variable. Syn. de ÉCOBUE.

Fossombrone [*fo-son*], v. d'Italie (prov. de Pesaro e Urbino), sur le Métaure ; 9.400 h.

Fossombroni (comte Vittorio), homme d'Etat et mathématicien italien, né à Arezzo, m. à Florence (1754-1844). Il fut ministre des affaires étrangères en Toscane, d'abord en 1796, puis après le rétablissement du grand-duc Ferdinand.

fossoyage [*fo-soi-ia-je*] ou **fossoyement** [*fo-soi-man*] ou **fossoiement** n. m. Travail du fossoyeur. Action de fossoyer.

fossoyer [*fo-soi-ié*] v. a. (de *fosse.* — Se conj. comme *aboyer.*) Entourer de fossés : *fossoyer un champ.*

fossoyeur [*fo-soi-ieur*] n. et adj. m. Qui creuse les fosses pour enterrer les morts. N. f. *Fig. La fossoyeuse*, la mort.

fossure n. f. *Vitic.* Syn. de FOSSERAGE.

Fos-sur-Mer, comm. des Bouches-du-Rhône, arr. et à 52 kil. d'Aix, au bord du *golfe de Fos*, formé par la Méditerranée ; 1.000 h. Bains de mer. Ch. de f. de Miramas à Port-de-Bouc.

Foster (Henri), marin anglais, né dans le comté de Lancastre, m. au cours de sa reconnaissance de la Patagonie (1796-1831).

Fotheringhay, paroisse d'Angleterre (comté de Northampton), sur la Nen ; 250 h. Là s'élevait le château (détruit par ordre de Jacques Ier), où Marie Stuart fut emprisonnée, jugée et décapitée.

fotte n. f. Toile de coton à carreaux, provenant des Indes.

fou n. m. (du lat. *fagus*). Ancien nom du *hêtre.*

fou n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes, voisins des pélicans : *les fous sont de grands oiseaux de mer, blancs ou gris.*



Fou.

fou ou **fol, folle** adj. et n. (du lat. *follis*, ballon, soufflet). Qui a perdu la raison : *Charles VI mourut fou.* Qui fait ou dit des extravagances : *les coquettes sont folles.* Contraire à la raison : *une entreprise folle.* Excessif : *folle dépense.* Prodigieux : *un succès fou.* Pétulant, badin, enjoué : *humeur folle. Fou furieux*, fou qui se livre à des violences dangereuses. *Rire comme un fou*, se livrer à des ébats désordonnés ; faire semblant d'être fou. *La folle du logis*, l'imagination, ainsi dite à cause de ses divagations. *Fou de*, engoué de. *Fou rire*, rire dont on n'est pas le maître. *Femme folle de son corps*, femme débauchée. *Etre coiffé, fait comme un chien fou*, être décoiffé, bizarrement ajusté. *Herbes folles*, qui croissent en abondance et sans culture. *Brise folle*, qui change sans cesse de direction. *Poulie folle*, poulie indépendante de l'arbre qui la porte, employée pour désembrayer. N. m. Bouffon des princes. *Dr. Folle enchère*, v. ENCHÈRE. *Fol enchérisseur*, v. ENCHÉRISSEUR. *Fête des fous*, fête burlesque que les jeunes clers, au moyen âge, célébraient dans les églises aux environs de la fête de saint Etienne (26 déc.). Pièce du jeu des échecs. PROV. : **Il vaut mieux être fou avec tous que sage tout seul,** il ne faut pas se singulariser. **Bien fou qui s'oublie,** il y a folie à négliger ses propres intérêts. **Tête de fou ne blanchit pas,** les fous, exempts de soucis, d'inquiétudes, n'ont pas de cheveux blancs. **Dieu aide à trois sortes de gens : aux fous, aux enfants, aux ivrognes,** se dit pour expliquer la rareté prétendue des accidents qui arrivent à ces trois catégories de personnes. **A chaque fou sa marotte,** chacun a son idée fixe, d'où la raison est souvent absente. **Un fou avise bien un sage,** un fou, à l'occasion, peut donner un bon conseil à un homme raisonnable. **Plus on est de fous, plus en rit,** la gaieté devient plus vive à mesure qu'augmente le nombre des joyeux compagnons. ANT. **Sage, réfléchi, raisonnable, sensé.**



Fou de cour (XVe s.).

— ENCYCL. Les *fous de cour* étaient des bouffons chargés d'amuser le roi ou le prince à la personne duquel ils étaient attachés. Afin que rien ne contraignît leur verve, on leur laissait toute liberté de parler et d'agir. Née dans le Bas-Empire, la mode des *fous de cour* gagna l'Europe après les croisades. Parmi les fous célèbres, citons Mitton et Thévenin de Saint-Léger, qui appartenaient à Charles V ; Haincelin Coq, à Charles VI ; Guillaume Fouel, à Charles VII ; Triboulet, à Louis XII, puis à François Ier ; Brusquet, à Henri II ; Sibilot et Chicot, à Henri III ; Angoulevent, à Henri IV ; l'Angély, à Louis XIII. Les fous de cour disparurent au XVIIe siècle.

fouace n. f. (lat. pop. *focacia ;* de *focus*, foyer). Sorte de galette épaisse, cuite au four ou sous la cendre.

fouacier [*si-é*] n. et adj. m. Celui qui fait ou vend les fouaces.

fouage n. m. (bas lat. *focaticum ;* de *focus*, foyer). Redevance qui se payait autrefois par maison ou par feu.

Fouad Ier, roi d'Egypte. V. AHMED FOUAD.

fouaille [*fou-a, ll* mll., *e*] n. f. (de *feu*). *Vén.* Part du sanglier mort, que l'on donne aux chiens.

fouaillée [*fou-a, ll* mll., *é*] n. f. Action de fouailler ; fessée.

fouailler [*fou-a, ll* mll., *é*] v. a. *Fam.* Frapper souvent et à grands coups de fouet. *Fig.* Cingler d'épithètes blessantes.



Le P. de Foucauld.

fouailleur [*fou-a, ll* mll.] n. m. Celui qui fouaille.

fouarre n. m. *Agric.* V. FEURRE.

foucade n. f. V. FOUGADE.

Foucart [*kar*] (Paul), helléniste et archéologue français, né et m. à Paris (1836-1926). Il a publié, entre autres ouvrages, d'intéressantes *Recherches sur l'origine et la nature des mystères d'Eleusis.* Membre de l'Académie des inscriptions en 1878.



Foucault.

Foucauld [*kô*] (Charles-Eugène vicomte **de,** puis *le Père de*), explorateur français, né à Strasbourg, assassiné à Tamanrasset (Sahara central) [1858-1916] ; il combattit l'insurrection algérienne de Bou-Amara en 1882, et fit plusieurs voyages fructueux au Maroc.

foucault [*kô*] n. m. Nom vulgaire de la petite bécassine.

Foucault [*kô*] (Léon), physicien français, né et m. à Paris (1819-1868). Il a institué une curieuse expérience pour démontrer la rotation de la terre au moyen d'un pendule. Membre de l'Académie des sciences (1865).



Fouché.

Fouché (Joseph), duc D'OTRANTE, homme politique français, né près de Nantes, m. à Trieste (1759-1820). Ancien oratorien, il entra à la Convention, siégea à la Montagne, se signala comme terroriste à Lyon, prit part, le 9-Thermidor, à la chute de Robespierre, puis contribua au 18-Brumaire. Napoléon le créa ministre de la police et duc d'Otrante ; mais il trahit l'Empereur après les Cent-Jours. Sous la Restauration, Fouché occupa la légation de Dresde, mais, obligé d'abandonner ce poste, il se fit naturaliser Autrichien et mourut à Trieste. Selon une parole célèbre, « il ne lui manqua rien en habileté, peu en bon sens, tout en vertu ».

Foucher de Chartres, prêtre et historien français, né à Chartres, m. en Palestine (1058-1127). Il a laissé une *Histoire de Jérusalem*, précieuse pour la connaissance de la première croisade.

Foucher (Paul-Henri), auteur dramatique et littérateur français, beau-frère de V. Hugo, né et m. à Paris (1810-1875). Il écrivit notamment avec V. Hugo le drame *Amy Robsart*.

Foucher de Careil [*ché, ré, l* mll.] (Louis-Alexandre, comte), homme politique et littérateur français, né et m. à Paris (1826-1891) ; auteur d'utiles travaux sur Descartes et Leibniz.

fouchtra interj. Juron auvergnat.

Foucquet. *Biogr.* V. FOUQUET.

Foucquet (Jean-François), missionnaire et sinologue français (1663 - vers 1740). Il prêcha la foi en Chine avec un grand succès, mais se vit reprocher d'avoir fait trop de concessions de doctrine, afin de rallier de nouveaux adeptes au catholicisme.

Foudji-Yama ou **Fusi-Yama,** montagne sacrée du Japon (île de Nippon). C'est un volcan éteint (depuis 1707), d'une forme conique presque parfaite ; 3.778 m. Il figure dans nombre de paysages des artistes japonais.

Foudras [*drass*] (Auguste, marquis de), romancier, né à Falkenberg (Prusse), m. à Chalon-sur-Saône (1800-1872). Auteur d'innombrables romans, où il a prétendu peindre les mœurs du grand monde.

foudre n. f. (du lat. *fulgur*, éclair). Décharge électrique aérienne, accompagnée d'explosion (*tonnerre*) et de lumière (*éclair*), se produisant entre un nuage électrisé et la terre ou un autre nuage : *la foudre frappe de préférence les objets élevés : arbres, maisons, clochers, etc. Fig.* Châtiment prompt et rigoureux : *attirer les foudres du pouvoir.* Effet puissant et violent : *les foudres de l'éloquence. Coup de foudre*, événement soudain et terrible ; amour subit et violent. *Comme la foudre*, avec une grande rapidité. *Frappé de la foudre*, stupéfait, anéanti. N. m. *Un foudre de guerre*, un grand capitaine. *Un foudre d'éloquence*, un grand orateur. Faisceau de dards en zigzag (attribut de Jupiter). Ce faisceau servant d'insigne des télégraphistes et téléphonistes militaires. N. f. pl. *Les foudres de l'Eglise*, l'excommunication. *Poét.* N. f. ou m. pl. *Des foudres d'airain*, des canons. V. ÉCLAIR, PARATONNERRE. ALLUS. LITTÉR. :

Je suis donc un foudre de guerre !

vers de La Fontaine (*le Lièvre et les Grenouilles*). On le place, par plaisanterie, dans la bouche de quelqu'un qui s'étonne de la peur qu'il inspire.

foudre n. m. (all. *fuder*). Tonneau en bois ou en fer d'une grande capacité (de 50 à 300 hectolitres).

foudré, e adj. Se dit du blé versé par couches.

foudrerie [*ri*] n. f. Fabrique de foudres (tonneaux).

foudrier [*dri-é*] n. m. Ouvrier qui fait les foudres.

foudroiement [*droi-man*] ou **foudroîment** [*man*] n. m. Action par laquelle une personne, une chose est foudroyée.

foudroyant [*droi-ian*], **e** adj. Qui foudroie. *Fig.* Qui cause une émotion soudaine et violente : *nouvelle foudroyante. Apoplexie foudroyante*, violente attaque d'apoplexie qui donne soudainement la mort.

foudroyer [*droi-ié*] v. a. (Se conj. comme *aboyer*). Frapper de la foudre : *Jupiter foudroya les Titans. Fig.* Détruire à coups de canon, de fusil : *foudroyer une place.* Tuer soudainement, notamment par une décharge électrique. *Fig.* Atterrer, confondre. V. n. Lancer la foudre. *Fig.* Lancer des éclats comme la foudre.

foudroyeur, euse [*droi-ieur, eu-ze*] n. et adj. Celui, celle qui foudroie.

fouée [*fou-é*] n. f. (de *feu*). Chasse aux petits oiseaux, qui se fait la nuit, à la clarté du feu. Feu pour chauffer un four. Fagot.

fouëne n. f. *Pêch.* V. FOÈNE.

Fouesnant [*è-nan*], ch.-l. de c. (Finistère), arr. et à 15 kil. de Quimper et à 2 kil. de l'Océan (baie de la Forêt) ; 3.350 h. (*Fouesnantais*). Bois, grains. Bains de mer. — Le cant. a 7 comm., et 11.170 h.

fouet [*fou-è*] n. m. (de *fou*, anc. n. du *hêtre*). Instrument de châtiment, fait d'une corde ou d'une lanière de cuir attachée à un manche : *fouet de cocher.* Petite corde forte et menue, qu'on met au bout du fouet. Correction infligée avec un fouet ou des verges : *donner le fouet à un enfant. Bot.* Coulant du fraisier ou d'autres plantes. *Fig.* Critique sanglante, verte réprimande : *le fouet de la satire. Coup de fouet*, outrage ; ce qui stimule ; douleur soudaine, provenant de la déchirure d'un tendon ou d'un muscle. *Faire claquer son fouet*, se faire valoir. *Milit. Tir de plein fouet*, tir direct sur un but visible. *Zool. Fouet de l'aile*, articulation extérieure de l'aile des oiseaux. Ensemble des longs poils garnissant la queue d'un animal.

— ENCYCL. *Peine du fouet.* A partir du règne de François Ier, la peine du fouet, considérée comme infamante, fut appliquée aux soldats. Dans l'ancienne législation française, elle était en usage dans les prisons comme mesure de correction. Supprimée légalement en France en 1792, elle n'exista plus que dans les maisons de détention et dans les bagnes, jusqu'en 1848. Cette peine subsiste encore en Espagne pour les militaires, et dans les prisons, ainsi qu'en Angleterre dans les collèges. Les civils et les militaires, dans ce dernier pays, y sont également exposés, et le « chat à neuf queues » a été introduit dans la plupart des possessions anglaises.

fouettable [*fou-è-ta-ble*] adj. Qui peut être, qui mérite d'être fouetté.

fouettade [*è-ta-de*] n. f. Volée de coups de fouet.

fouettage [*fou-è-ta-je*] n. m. Opération par laquelle on fouette : *fouettage d'un liquide.* Castration d'un animal par ligature avec un fil appelé *fouet.*

Fouettard (*le père*). V. NOËL (*bonhomme*).

fouetté [*fou-è-té*], **e** adj. Battu, fortement agité : *crème fouettée ; œufs fouettés.* N. m. *Fig.* Au billard, attaque très vive d'une bille.

fouette-cul [*fou-è-te-ku*] n. m. invar. *Fam.* Celui qui donnait le fouet, dans les collèges.

fouettement [*fou-è-te-man*] n. m. Action de fouetter : *le fouettement de la pluie sur les vitres.*

fouette-merle n. m. Emerillon. Pl. des *fouette-merles.*

fouette-queue [*fou-è-te-keu*] n. m. Reptile saurien du genre uromastyx. Pl. des *fouette-queues.*

fouetter [*fou-è-té*] v. a. (de *fouet*). Donner des coups de fouet : *fouetter son cheval.* Donner le fouet : *fouetter un condamné.* Battre, agiter vivement avec un instrument : *fouetter des œufs, une crème.* Frapper à coups répétés, cingler : *la grêle fouette les vitres. Fig.* Stimuler, exciter : *fouetter les désirs.* Censurer : *fouetter les vices. Fouetter le sang*, en activer la circulation. *Fouetter un bélier*, le châtrer par ligature des testicules. *Fouetter un livre*, le serrer avec la ficelle appelée *fouet*, pour maintenir la couverture. Loc. prov. : *Il n'y a pas de quoi fouetter un chat*, la faute est légère, sans conséquence. *Avoir bien d'autres chats à fouetter*, avoir des préoccupations plus sérieuses, d'autres affaires à régler. V. n. Se dit de la pluie, de la neige, de la grêle, lorsqu'elle frappe violemment contre quelque chose : *la grêle fouette contre les vitres.* ALLUS. HIST. V. XERXÈS.

fouetteur, euse [*fou-è-teur, eu-ze*] adj. et n. Qui fouette, qui aime à fouetter. *Père, frère fouetteur*, celui qui était chargé de fouetter les écoliers.

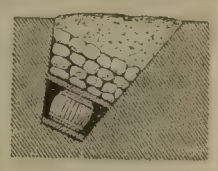

Fougasse.

fougade ou **foucade** n. f. (de *fougue*). Elan capricieux ou passager : *travailler par fougade.*

fougasse [*gha-se*] n. f. (ital. *fugata*). Mine passagère, creusée à quelques mètres de profondeur, chargée de pierres ou de bombes. *Faire fougasse*, se dit d'un projectile qui, en éclatant, bouleverse le sol comme le ferait une fougasse. *Cuis.* Syn. de FOUACE.

Fougax-et-Barrineuf, comm. de l'Ariège, arr. et à 26 kil. de Foix, sur le Grand Hers ; 1.500 h. Soieries, filature de laine.

fouge n. f. (de *fouger*). Se dit des végétaux que le sanglier extrait de terre avec son boutoir.

fouger [*jé*] v. n. (lat. *fodicare*. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il fougea, nous fougeons.*) Se dit du sanglier qui fouille la terre avec son boutoir.

fougeraie [*rè*] n. f. Lieu planté de fougères.

Fougeray, ch.-l. de c. (Ille-et-Vilaine), arr. de Redon ; 3.710 h. Ch. de f. Et. — Le cant. a 4 comm., et 7.640 h.

fougère n. f. (lat. pop. *filicaria ;* de *filix*, jonc). Genre de cryptogames vasculaires, qui croit dans les landes et les terrains sablonneux. *Fougère mâle, fougère femelle*, nom de diverses espèces de fougères. Verre à boire : *le vin qui rit dans la fougère.* (Vx.)

— ENCYCL. *Bot.* On compte soixante-dix genres et trois mille cinq cents espèces de fougères, qui croissent dans les pays chauds et humides. On les classe, d'après la disposition de l'anneau sporangial, en six familles : *hyménophyllacées, gleichéniacées, osmondacées, schizéacées, cyathéacées, polypodiacées.* Les fougères ont été très développées pendant la période carbonifère, et leurs débris ont grandement contribué à la formation de la houille. Les usages des fougères sont très limités ; leurs rhizomes contiennent souvent une assez forte proportion de fécule, consommée en certains pays. Diverses espèces fournissent des médicaments vermifuges ; d'autres sont cultivées comme ornementales ; dans les régions où elles abondent, les espèces les plus robustes (polypode, ptéride, fougère mâle, etc.) peuvent être utilisées comme litière ou comme engrais après incinération.



Fougère.

La *fougère mâle* (*polystichum filix mas*) est commune dans les bois d'Europe, où elle forme de grandes touffes d'un beau vert. Le rhizome est anthelminthique ; on en retire par l'éther un extrait utilisé contre le ténia. Cette fougère est asexuée et non exclusivement mâle, comme semblerait l'indiquer son nom.

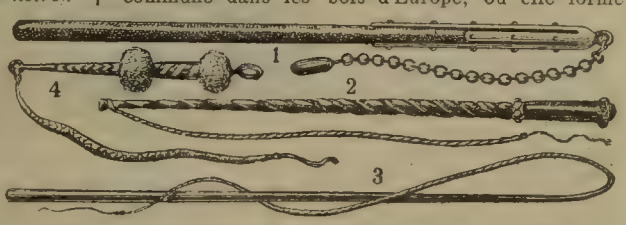

FOUETS : 1. De guerre (XVIe siècle) ; 2. De charretier ; 3. De cocher. 4. D'enfant.

La *fougère femelle* (*atyrium filix femina*) est également asexuée. La *fougère à l'aigle* (*pteris aquilina*), commune dans les forêts, tire son nom de la figure, rappelant une aigle bicéphale, qui se détache en noir sur le rhizome.



Armes de Fougères.

Fougères, ch.-l. d'arr. (Ille-et-Vilaine), à 48 kil. de Rennes ; 22.200 h. (*Fougerais*). Ch. de f. Et. Carrières : corroiries ; chaussures. Prise par Du Guesclin en 1372 ; un des centres de la chouannerie pendant la Révolution. — L'arr. a 6 cant., 57 comm., 89.500 h. ; le cant. Nord a 10 comm. et 23.820 h. ; le cant. Sud, 9 comm. et 16.520 h.

Fougères (Gustave), professeur et archéologue français, né à Beaume-les-Dames (1863) ; directeur de l'école française d'Athènes, auteur de *Mantinée et l'Arcadie Orientale.* Membre de l'Académie des inscriptions en 1922.

fougerole n. f. Petite fougère.

Fougerolles [*ro-le*], comm. de la Haute-Saône, arr. de Lure, renommée pour son kirsch ; 5.730 h. Ch. de f. E.

Fougerolles-du-Plessis, comm. de la Mayenne, arr. et à 38 kil. de Mayenne ; 2.290 h. Ch. de f. départemental.

fougon n. m. (du lat. *focus*, foyer). Caisse remplie d'argile, où l'on faisait du feu à bord des galères, du XVe au XVIIIe siècle.

fougue [*fou-ghe*] n. f. (ital. *foga*). Mouvement violent et impétueux. *Fig.* Ardeur, impétuosité naturelle : *la fougue de la jeunesse.* Défaut d'un arbre qui donne beaucoup de bois et peu de fruits. Fusée volante, sans baguette, qui perd et reprend son mouvement. ANT. **Calme, flegme, placidité.**

fougue [*fou-ghe*] n. f. (pour *foule ;* de *fouler*). *Mar.* Rafale, grain. (Vx.) Mât de hune et vergue de hune d'artimon.

fouguette [*ghè-te*] n. f. Petite fusée de guerre.

fougueusement [*gheu-ze-man*] adv. Avec fougue : *s'élancer fougueusement sur un adversaire.*

fougueux, euse [*gheû, eu-ze*] adj. Sujet à entrer en fougue ; impétueux, emporté : *cheval fougueux.* Se dit des arbres qui poussent plus de bois et de feuilles que de fruits. ANT. **Calme, flegmatique, patient.**

fouguiste [*ghis-te*] n. m. Ouvrier qui travaille à la confection des cartouches de poudres explosives.

Fouillade (La), comm. de l'Aveyron, arr. et à 18 kil. de Villefranche ; 1.790 h.

fouillage [*fou, ll* mll.] n. m. Opération culturale qui a pour but de travailler le sous-sol, tout en le laissant en place : *le fouillage s'exécute à l'aide de charrues munies de griffes spéciales et dites fouilleuses ou sous-soleuses.*

fouille [*fou, ll* mll., *e*] n. f. (de *fouiller*). Travail qu'on fait en fouillant la terre, en particulier pour retrouver des monuments antiques : *les fouilles de Pompéi ont été fécondes en résultats archéologiques.* Action de fouiller quelqu'un.

— ENCYCL. *Dr.* Le propriétaire peut faire exécuter des fouilles dans sa propriété, à la condition d'observer une certaine distance entre les excavations et la limite des fonds voisins. L'autorité municipale peut même enjoindre l'entourage de ces excavations, si la propriété est dépourvue de clôture.



Fouillée.

fouille-au-pot n. m. invar. Petit marmiton. *Fig.* Homme tatillon.

Fouillée (Alfred), philosophe français, né à La Pouëze (Maine-et-Loire), m. à Lyon (1838-1912) ; créateur de la philosophie des idées-forces, par laquelle il essaye de concilier les exigences de la morale et celles de la science. Citons de lui : *l'Idée moderne du droit ; Critique des systèmes de morale contemporains*, etc.

fouillement [*fou, ll* mll., *e-man*] n. m. Action de fouiller.

fouille-merde n. m. invar. Nom trivial des scarabées coprophages.

fouiller [*fou, ll* mll., *é*] v. a. (lat. *fodicare*). Creuser pour chercher : *fouiller la terre.* Faire des recherches dans : *fouiller les bibliothèques.* Travailler avec soin, avec attention : *fouiller son style, des problèmes. Bx-arts.* Creuser les parties destinées à être en retrait. *Par ext. Fouiller quelqu'un*, chercher soigneusement dans ses poches et sur sa personne. V. n. Chercher quelque chose en remuant les objets : *fouiller dans une armoire. Fig.* Rechercher curieusement : *fouiller dans l'histoire.* **Se fouiller** v. pr. *Pop.* Etre définitivement frustré d'une chose sur laquelle on comptait.

fouillet [*fou, ll* mll., *è*] n. m. Nom vulgaire de la menthe sauvage.

fouilleter v. a. *Sylvic.* Syn. de FURETER.

fouilleur, euse [*fou, ll* mll., *eur, eu-ze*] adj. et n. Celui, celle qui fouille : *une fouilleuse policière ; Sainte-Beuve était un fouilleur.* N. f. Charrue spéciale pour diviser et pulvériser le sous-sol.

fouillis [*fou, ll* mll., *i*] n. m. Désordre, pêle-mêle : *un fouillis d'étoffes.* Composition littéraire confuse.

fouillot [*fou, ll* mll., *o*] n. m. Orifice carré, pratiqué sur le palastre d'une serrure, et dans lequel on introduit le bec-de-cane. (On dit aussi FOLIOT.)

fouillouse [*fou, ll* mll., *ou-ze*] n. f. (du lat. *follis*, sac). Bourse, poche. (Vx mot que l'argot a conservé.)

Fouillouse (La), comm. de la Loire, arr. et à 8 kil. de Saint-Etienne, sur le Furens ; 2.190 h. Ch. de f. P.-L.-M.

Fouilloux (Jacques **du**), gentilhomme poitevin, m. en 1580 ; auteur d'un ouvrage sur la vénerie.

fouillure n. f. *Véner.* Syn. de BOUTIS.

fouinard [*nar*], **e** adj. et n. (de *fouine*). *Pop.* Curieux, indiscret, malin, rusé.

fouine n. f. (de *fou*, hêtre). Petit mammifère du genre martre : *la fouine cause de grands ravages dans les poulaillers, les pigeonniers. Fig.* Personne rusée, curieuse.



Fouine.

— ENCYCL. La fouine (*mustela foina*), répandue de l'Europe centrale jusqu'au nord-est de l'Asie, mesure environ 70 centimètres de la tête à l'extrémité de la queue. Elle fournit une fourrure assez estimée. Ce petit animal, actif et nocturne, vivant près des habitations, est très nuisible ; il pénètre dans les poulaillers et pigeonniers et saigne tous les oiseaux jusqu'à tomber ivre de sang. Sa portée est de six à sept petits.

fouine n. f. (lat. *fuscina*). Fourche de fer à deux ou trois pointes, pour élever les gerbes sur le tas. *Pêch.* V. FOÈNE.

fouiner [*né*] v. n. *Pop.* Fouiller partout indiscrètement, comme la fouine quêtant sa proie. Se mêler des affaires des autres. S'esquiver, faire le poltron. Se dérober (comme la fouine).

fouinette [*nè-te*] n. f. Petite fouine (fourche de fer).

fouineur ou **fouinier** [*ni-é*] n. m. Homme se livrant uniquement à la destruction des fouines et autres bêtes puantes. *Pop.* Syn. de FOUINARD.

fouir v. a. (lat. *fodere*). Creuser : *la taupe est organisée pour fouir la terre.*

fouissement [*i-se-man*] n. m. Action de fouir.

fouisseur, euse [*i-seur, eu-ze*] adj. Qui a l'habitude de fouir. Propre à fouiller la terre : *les pattes fouisseuses de la courtilière.* N. m. Animal qui creuse la terre comme la taupe, la courtilière.

Foujiwara, célèbre famille noble du Japon, qui, du VIIe au XIIe siècle, fut toute-puissante à la cour des mikados.

foulage n. m. Action de fouler : *le foulage des draps.* Action de fouler le raisin avant la fermentation. *Impr.* Relief produit sur la face du papier, opposée à celle qui reçoit l'impression.

— ENCYCL. *Œnol.* Le foulage a pour but d'écraser les grains de raisin pour en faire sortir toute la pulpe ou tout le jus et favoriser ainsi la fermentation. Anciennement, le foulage s'exécutait en piétinant le raisin sur un plancher ou dans les cuves mêmes, ou encore en l'écrasant dans les comportes à l'aide du fouloir à main ; aujourd'hui, l'on utilise de préférence des fouloirs mécaniques, offrant le double avantage de la rapidité et de la propreté.

— *Techn.* Le foulage des draps et autres tissus a pour but de feutrer, en les resserrant, les fils de laine. Il donne à l'étoffe plus de corps, plus de moelleux, et une douceur caractéristique au toucher. Jadis, le foulage s'exécutait à l'aide de pilons verticaux, qui battaient le drap dans un récipient contenant de l'eau et de la terre à foulon. A présent, le tissu passe entre des cylindres horizontaux doués d'un mouvement de rotation, et qui, entraînant le drap assemblé mécaniquement en boudin, l'amènent, après l'avoir comprimé en largeur et en longueur, dans un conduit entre les parois duquel est un sabot que presse un ressort, et que le tissu soulève en passant au-dessous de lui.

foulant [*lan*], **e** adj. Qui foule. *Pompe foulante*, qui élève l'eau au moyen de la pression exercée sur le liquide. (V. POMPE).

foulard [*lar*] n. m. Etoffe de soie légère pour robes, cravates, fichus, etc. Mouchoir de cou. *Techn. Foulard gommeur* ou *d'apprêt*, machine destinée à imprégner les étoffes de matières mucilagineuses pour les encoller et leur donner l'apprêt.

foularder [*dé*] v. a. Préparer comme les foulards. Soumettre (un tissu) à l'action des foulards gommeurs.

Foulbé. *Ethnol.* V. FELLATAS.

Fould (Achille), homme politique et habile financier français, né à Paris, m. à Tarbes (1800-1867) ; il fut le principal ministre des finances de Napoléon III.

foule n. f. (de *fouler*). Action de fouler. (Peu us. en ce sens.) *Par ext.* Presse, multitude de personnes, de choses : *fendre la foule.* Le vulgaire : *se distinguer de la foule.* Grand nombre : *faire une foule d'objections. En foule* loc. adv., en grande quantité.

foulé n. m. Sorte de drap d'été. Dessus d'une marche d'escalier.

foulée [*lé*] n. f. (de *fouler*). Trace qu'une bête laisse de son pied, en passant sur l'herbe ou sur les feuilles. (On dit aussi QUÊTES.) *Les foulées*, sonnerie

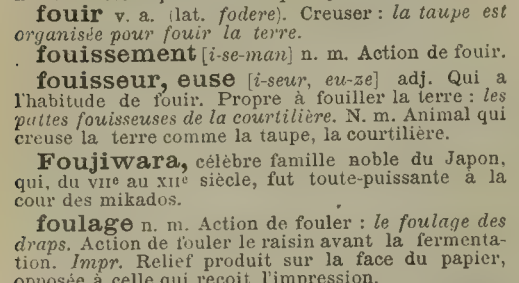

Les Foulées (sonnerie de trompe).

de trompe pour annoncer qu'on trouve les empreintes que les bêtes fauves laissent sur leur passage. Appui que le cheval prend sur le sol à chaque temps de trot, de galop : *en quelques foulées le bon cheval distance ses adversaires.* Quantité de peaux que l'on foule en même temps. Chacune des impulsions que l'on donne à un soufflet de forge.

foulement [*man*] n. m. Action de fouler.

fouler [*lé*] v. a. (du lat. pop. *fullare* ; de *fullo*, foulon). Presser, écraser une chose peu résistante : *fouler la vendange.* Marcher sur : *fouler le sol natal.* Donner une entorse : *chute qui a foulé le pied.* Donner un certain apprêt : *fouler des draps. Fig.* Opprimer : *fouler le peuple. Fouler aux pieds*, mépriser. **Se fouler.** V. pr. *Fam. Se fouler la rate* ou *Pop., se la fouler*, ou absol. *se fouler* se donner beaucoup de peine : *les ronds-de-cuir ne se la foulent pas.*

foulerie [*rî*] n. f. Atelier où l'on foule les draps, les cuirs, etc. Machine à fouler.

fouleur, euse [*eu-ze*] adj. et n. Celui, celle qui foule les draps, les cuirs, le feutre. N. f. Machine qui foule le feutre, dans les fabriques de chapeaux.

Foullon (Joseph-François), contrôleur général des finances après Necker (en 1789), né à Saumur, m. à Paris (1715-1789). La manière impitoyable dont il gouvernait ses terres, et son âpreté au gain le firent détester. Au lendemain de la prise de la Bastille, il fut pendu à un réverbère par le peuple, puis décapité.

fouloir n. m. Instrument avec lequel on foule. Atelier de foulage. Outil de dentiste pour enfoncer la feuille d'or ou de plomb dans une cavité dentaire.

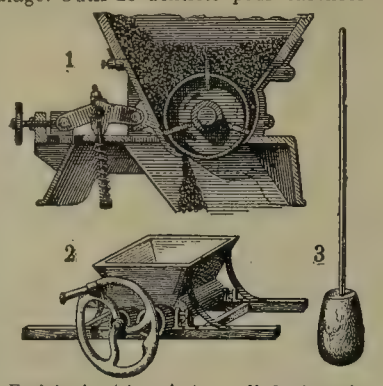

Fouloirs à raisins : 1. A un cylindre (coupe) ; 2. A deux cylindres ; 3. A main.

— ENCYCL. *Œnol.* Les fouloirs à raisin comprennent en général deux cylindres tournant en sens inverse, et qui écrasent entre leurs cannelures les grains des raisins qu'on a déversés dans une trémie. Parfois, le fouloir proprement dit est muni d'un égrappoir, qui a pour fonction d'éliminer la grappe verte du raisin ; c'est alors un fouloir-égrappoir.

fouloire n. f. *Techn.* Table où les chapeliers foulent les chapeaux. Cuvier où l'on foule les bas.

foulon n. et adj. m. (lat. *fullo*). Ouvrier qui foule et apprête les draps. *Terre à foulon*, argile qui sert à dégraisser les draps. *Moulin à foulon*, ou abs. *foulon*, moulin servant à fouler les étoffes de laine. Appareil employé par les mégissiers pour le battage des peaux.

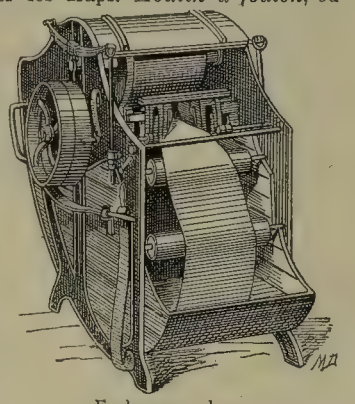

Foulon pour drap.

— ENCYCL. *Techn.* Les *moulins à foulon*, employés encore par quelques industriels, sont constitués par des pilons verticaux ou des maillets inclinés, qui battent le drap en tous sens, dans des récipients contenant des eaux alcalines et de la *terre à foulon.*

foulonnage [*lo-na-je*] n. m. Foulage des draps.

foulonner [*lo-né*] v. a. Syn. de FOULER (des draps, etc.).

foulonnier [*lo-nié*] adj. et n. m. Qui dirige un moulin à foulon. Ouvrier qui foule et apprête les draps.

Foulpointe ou **Mahavelona,** village de la côte orientale de Madagascar. Port. Ce fut, au XVIIIe et au XVIIIe siècle, un des principaux comptoirs français de l'île.

foulque [*foul-ke*] n. f. (lat. *fulica*). Espèce de poule d'eau, de l'ordre des échassiers.

— ENCYCL. Les foulques sont des poules d'eau à bec haut, avec une callosité frontale, à doigts longs garnis d'expansions membraneuses en palettes. On en connaît une douzaine d'espèces, dont deux habitent l'Europe. Toutes vivent dans les étangs couverts de roseaux et ont des mœurs nocturnes. Ce sont des oiseaux migrateurs et passagers.

Foulques [*foul-ke*], archevêque de Reims (840-900), chancelier de Charles le Simple, qu'il avait contribué à faire couronner. Il fut assassiné à l'instigation de Baudoin, comte de Flandre.

Foulques Nerra, né en 972, comte d'Anjou de 987 à 1040. Il fut un guerrier fougueux et intrépide, en même temps qu'un prince tyrannique et brutal. Il fit cependant des donations pieuses, et entreprit trois voyages à Jérusalem.

Foulques, curé de Neuilly, prédicateur de la 4e croisade, sous le pontificat d'Innocent III, en 1198 ; m. à Neuilly-sur-Marne en 1201.

foulure n. f. Blessure d'un membre foulé : *les foulures sont souvent longues à guérir.* N. f. pl. *Vénér.* Syn. de FOULÉE.

— ENCYCL. V. ENTORSE.

foupir v. a. Délustrer une étoffe en la chiffonnant entre les doigts.

Fouqué (Ferdinand-André), minéralogiste et géologue français, né à Mortain, m. à Paris (1828-1904). On lui doit de remarquables recherches sur les volcans. Membre (1881), puis président (1901) de l'Académie des sciences.



Jean Fouquet.

Fouqueray (Charles), peintre français, né au Mans en 1870, auteur de marines au coloris sombre et tragique (*Trafalgar*, etc.)

fouquet [*kè*] n. m. Ecureuil. (Vx.) Petit puffin noir des îles Mascareignes.

Fouquet [*kè*] ou **Foucquet** (Jean), éminent peintre et miniaturiste, un des créateurs de l'art français, né à Tours (1415-1480) ; auteur des portraits de *Guillaume Jouvenel des Ursins*, de *Charles VII* (Louvre). On lui doit les miniatures du *Livre d'heures* d'Etienne Chevalier et des *Grandes Chroniques de France.*



Nicolas Fouquet.

Fouquet ou mieux **Foucquet** (Nicolas), surintendant des finances, né à Paris, m. à Pignerol (1615-1680). De l'immense fortune qu'il amassa dans ses fonctions, aux dépens de l'Etat, il fit un usage généreux et intelligent, protégeant les hommes de lettres et les artistes (Molière, La Fontaine, Le Nôtre, Le Brun, Puget, Poussin), et faisant construire le magnifique château de Vaux. Colbert découvrit ses malversations et le dénonça au roi, qui, blessé d'ailleurs par son faste, le fit arrêter. Condamné comme dilapidateur, il mourut dans la citadelle de Pignerol, après dix-neuf ans de captivité.



Henry Fouquier.

Fouquier [*ki-é*] (Jacques-François-*Henry*), publiciste et homme politique français, né à Marseille, m. à Paris (1838-1901) ; brillant journaliste.

Fouquières [*ki*] (Jacques), paysagiste flamand, né à Anvers, m. à Paris, collaborateur de Rubens et rival malveillant de Poussin (1596-1659).

Fouquières-les-Lens, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 26 kil. de Béthune, près de la Deule supérieure ; 4.820 h. Ch. f. N. Détruite en partie au cours de la Grande Guerre.



Fouquier-Tinville.

Fouquier-Tinville [*ki-é*] (Antoine-Quentin), né à Hérouël (Aisne) en 1746. Accusateur public du tribunal révolutionnaire, il fut pendant la Terreur le pourvoyeur infatigable de la guillotine ; il mourut à son tour sur l'échafaud, à Paris (1795).

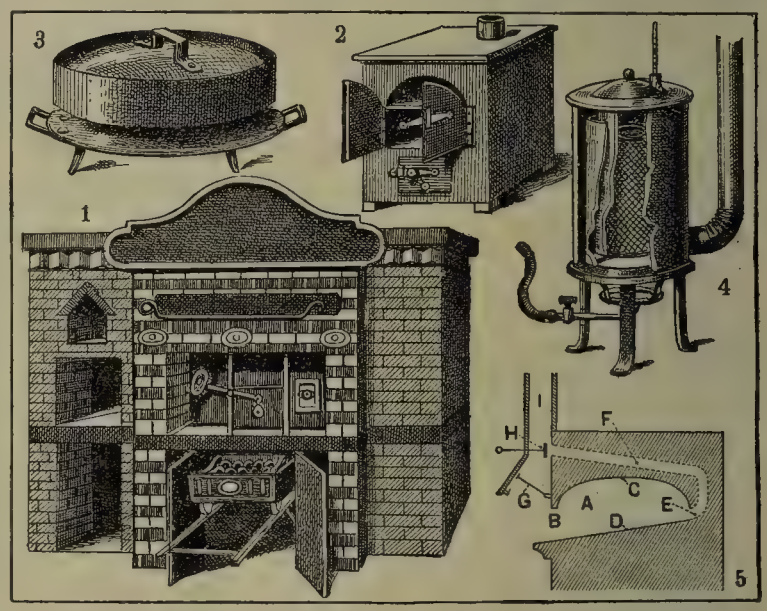

FOURS : 1. De boulanger ; 2. De pâtissier ; 3. De campagne ; 4. Pasteur ; 5. Coupe d'un four : A. Intérieur ; B. Bouche ; C. Voûte ; D. Sole ; E. Ouras ; F. Conduit de fumée ; G. Trappe de la cheminée ; H. Fermeture des ouras ; I. Cheminée.

four n. m. (lat. *furnus*). Ouvrage de maçonnerie rond et voûté, avec une ouverture par devant, dans lequel on fait cuire le pain, etc. : *four de boulanger, de pâtissier.* Partie d'un fourneau ou d'un poêle, où l'on peut mettre des aliments pour les faire cuire : *rôti cuit au four.* Construction en maçonnerie, dans laquelle on produit une température très élevée : *four à réverbère. Four de campagne*, four portatif pour cuir le pain ; couvercle chargé de charbons ardents dont on couvre un plat que l'on veut cuire par le dessus. *Pièce de four*, pâtisserie cuite au four. *Petit four*, petite pâtisserie en forme de pain. *Four à chaux*, fourneau en maçonnerie, ouvert par en haut, destiné à la calcination de la pierre à chaux. *Four banal*, au moyen âge, four appartenant au seigneur, et auquel tous les habitants de la seigneurie étaient tenus d'aller faire cuire leur pain, en payant une redevance. *Fig.* et *pop.* Insuccès, échec : *pièce qui est un four. Faire four, un four*, échouer. Loc. prov. : *On ne peut être au four et au moulin*, on ne peut faire deux choses à la fois. *Ce n'est pas pour lui que chauffe le four*, ce n'est pas à lui que c'est destiné.

— ENCYCL. *Techn.* Le four s'emploie non seulement pour la cuisson du pain, des aliments (V. PAIN), mais aussi dans nombre d'industries. On l'utilise en effet pour la fabrication de la chaux, du plâtre, la cuisson des briques, des poteries, des céramiques, etc. (V. CHAUX, PLÂTRE, BRIQUE, VERRE.) Il existe encore des *fours à alandiers*, dans lesquels la chauffe est séparée et où seuls les gaz de la combustion sont en contact avec les corps à chauffer ; les *fours à cuve*,

dans lesquels le combustible et la matière à chauffer se chargent par couches alternatives ; les *fours de galère*, où la chauffe est au centre, et la matière à chauffer de chaque côté ; les *fours à réverbère*, ayant une chauffe séparée sans que les gaz de la combustion puissent se mélanger aux matières à chauffer ; etc. Enfin des fours de construction particulière ont été utilisés pour stériliser les appareils de pansement, les instruments de chirurgie, etc. ; ce sont de véritables étuves, dont un des premiers types est le four Pasteur.

— *Métall.* Les fours, en métallurgie, sont des appareils de chauffe, dans lesquels s'effectuent des transformations diverses. Ils sont chauffés au charbon, aux gaz de gazogène ou encore aux huiles lourdes ou par l'énergie électrique. Le massif intérieur de ces fours est la *chemise ;* le massif extérieur, qui consolide la chemise, est l'*armature*. Ces fours se divisent en plusieurs catégories, selon la disposition des foyers : ceux *à chauffe distincte* (*fours à réverbère, fours de porcelainier à alandiers, fours à creusets*) ; ceux *sans chauffe distincte*, le combustible étant mélangé aux matières à traiter (*four à cuve*). La combustion se fait à l'aide d'*ouvreaux et courant d'air naturel aspiré*, de *tuyères et courant d'air forcé* (*four à puddler*). Les fours à tuyères comprennent les *bas foyers*, les *hauts fourneaux*, etc. Une troisième catégorie se compose des *fours à chauffe distincte* et *à vase clos*, les vases se plaçant soit dans la chauffe même, soit au-dessus ou au-dessous, mais sur le côté. Aujourd'hui, les grands fours sont munis de *récupérateurs* de calorique ; ce sont des grandes chambres remplies de briques, où passent alternativement les gaz brûlés et l'air nécessaire à la combustion, les premiers abandonnant leurs calories au profit du second.

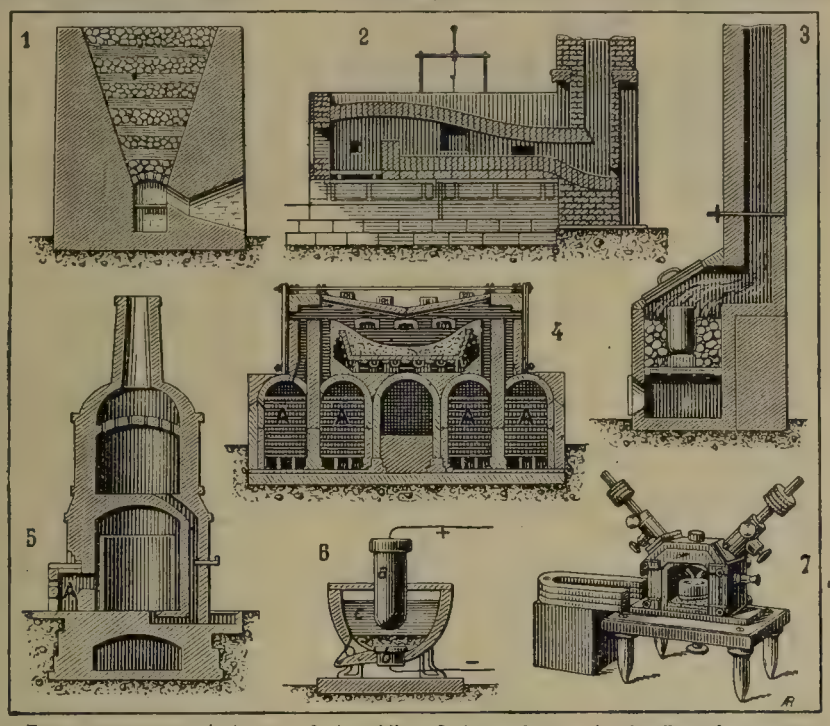

Fours industriels : 1. A cuve ; 2. A puddler ; 3. A manche pour le chauffage des creusets ; 4. Avec récupérateur de chaleur ; 5. A alandiers pour la porcelaine ; 6. Electrique à résistance ; 7. Electrique de Moissan.

Les fours électriques utilisent la chaleur fournie par l'arc électrique. Dans le four de Moissan, le premier où l'action calorifique a été nettement séparée de l'action électrolytique, la substance traitée est placée au-dessous de l'arc, qui jaillit dans un creuset de chaux, de magnésie ou de graphite, ou encore dans un tube de charbon qui traverse le four. On emploie aussi des fours électriques où l'on utilise la chaleur produite par la résistance que le courant éprouve à traverser les matières à traiter (*fours à résistance*).

Four (passage ou chenal du), entre les pointes de Saint-Mathieu et de Corsen et l'archipel d'Ouessant (Finistère).

Fouras [*ra*], comm. de la Charente-Inférieure, arr. et à 14 kil. de Rochefort, à l'embouchure de la Charente ; 2.460 h. Ch. de f. Et. (*Fourasins*). Bains de mer. Restes d'un château fortifié par Vauban, et dont la tour principale sert de sémaphore.

fourbandrée [*dré*] n. f. Mélange de différentes laines.

fourbature n. f. Anc. nom de la *fourbure*.

fourbaudage [*bô*] n. m. Action de fourbauder.

fourbauder [*bô-dé*] v. a. En Normandie, falsifier.

fourbe n. f. (de *fourbir*, pris au sens fig.). Tromperie basse et odieuse.

fourbe adj. et n. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Qui trompe avec perfidie : *Louis XI était fourbe.* Ant. **Honnête, probe, délicat, droit.**

fourber [*bé*] v. a. (de *fourbe*). Tromper perfidement. (Peu us.)

fourberie [*rî*] n. f. Caractère ou action d'un fourbe. Habitude de tromper.

Fourberies de Scapin (*les*), farce en trois actes et en prose, par Molière (1671). Le personnage principal (Scapin), est resté le type du valet fourbe, fripon, mais habile, rempli de ressources et d'expédients, toujours prêt à duper Géronte dans l'intérêt des amours de son jeune maître Léandre. C'est dans cette pièce que se trouve répétée d'une façon si comique cette célèbre exclamation : « Qu'allait-il faire dans cette galère ? » Scapin voulant soutirer de l'argent au vieux Géronte, lui fait croire que son fils Léandre est retenu dans une galère turque, d'où il ne peut sortir qu'en donnant cinq cents écus, qu'il le prie de lui envoyer. Le vieil avare, au désespoir, mais ne pouvant se résoudre à laisser périr son fils, s'écrie jusqu'à six fois, avec un dépit des plus risibles : *Qu'allait-il faire dans cette galère ?* Scapin persuade encore à Géronte de s'enfermer dans un sac et lui distribue force coups de bâton.

fourbi n. m. *Arg. milit.* Tout ce qui se fourbit ou s'astique : *se mettre en route avec tout le fourbi.* Par ext. Toute espèce d'objet, de travail, d'affaire, etc. *Connaître le fourbi*, savoir se débrouiller.

fourbir v. a. (anc. haut allem. *furbjan*). Nettoyer, polir, rendre clair : *fourbir des armes.*

fourbissage ou **fourbissement** n. m. V. fourbissure.

fourbisseur [*bi-seur*] adj. et n. m. Qui polit et monte les armes blanches.

fourbissime [*bi-si-me*] adj. Très fourbe.

fourbissure [*bi-su-re*] n. f. **fourbissage** [*bi-sa-je*] ou **fourbissement** [*bi-se-man*] n. m. Nettoiement, polissure.

fourbu, e adj. (de l'anc. v. *fourboire*, boire avec excès ; de *fors*, et *boire*). Se dit des chevaux affectés de fourbure. *Fig.* Harassé : *rentrer fourbu d'une longue course.*

fourbure n. f. (de *fourbu*). *Art vétér.* Congestion inflammatoire des tissus du pied chez le cheval et le bœuf.

— Encycl. La fourbure est généralement due à un excès de fatigue, mais elle peut aussi se produire au repos, à l'écurie, chez des animaux pléthoriques, ou malades. Elle est caractérisée par une boiterie particulière et différente suivant qu'elle n'affecte que les deux membres antérieurs, ou qu'elle affecte les quatre membres. Dans ce dernier cas, l'animal est toujours couché.

Localement, les membres malades ont le sabot ou l'onglon chaud, sensible à la percussion, et les artères perceptibles battent violemment. La fourbure aiguë est guérissable par la saignée, d'abondantes boissons alcalines blanchies, des pédiluves froids continuels, de l'eau courante si possible ; mais à la condition que le traitement soit tenté dès le début de la maladie. Si l'on attend plus de sept jours, la fourbure peut devenir chronique et inguérissable. Chez les bovidés, si le traitement ne donne pas rapidement une amélioration, il ne faut pas hésiter à recourir à l'abatage, afin d'éviter l'amaigrissement de la bête. Il en existe une forme chronique moins grave, appelée *fourmilière*, dans laquelle le sang épanché se réduit en poudre, et n'empêche pas la formation à la longue d'un sabot normal.

fourc [*fourk*] n. m. (lat. *furca*). *Sylvic.* Point de jonction de deux branches.

fourcat [*ka*] n. m. (orig. provenç.). *Mar.* Varangue en forme de fourche d'avant et d'arrière.

Fourcaud (Louis de Boussès de), littérateur et critique d'art français, né à Beaumarchès (Gers), m. à Paris (1851-1914). Il fut un des apôtres de l'impressionnisme et de la musique de Wagner.

Fourchambault [*chan-bô*], comm. du dép. de la Nièvre, arr. et à 7 kil. de Nevers, sur la Loire ; 4.810 h. Ch. de f. P.-L.-M. Métallurgie. Eaux minérales bicarbonatées calciques, gazeuzes.

Fourchambault (*les*), comédie en cinq actes et en prose, par Emile Augier (1878). Fourchambault a séduit jadis une maîtresse de piano et, après la naissance d'un enfant, l'a abandonnée. Il est plus tard sauvé par ce fils naturel de la ruine et du déshonneur. Pièce intéressante et solidement construite.

fourche n. f. (lat. *furca*). Long manche terminé par deux ou plusieurs longues dents : *fourche de bois, d'acier. Fourche de guerre*, arme d'hast, sorte d'épieu à plusieurs branches. Endroit où un chemin, un arbre se divise en plusieurs branches. *Vénerie.* Instrument à deux dents de fer, pour saisir le blaireau au sortir du terrier. Bâton à deux branches, à l'aide duquel on distribue le forhu aux chiens courants. Ensemble des deux branches de la mandibule inférieure d'un oiseau. Abcès entre les doigts. Pl. *Fourches patibulaires*, gibet à plusieurs piliers que les seigneurs hauts justiciers avaient droit d'élever dans la campagne : *le gibet de Montfaucon était célèbre entre toutes les fourches patibulaires.* V. Montfaucon. *Fourches Caudines*, défilés voisins de Caudium, où l'armée romaine, cernée par le général samnite Pontius Herennius, fut réduite à passer sous le joug (321 av. J.-C.). Cette expression : *passer sous les fourches Caudines* est entrée dans la langue pour caractériser toute concession onéreuse ou humiliante arrachée aux vaincus.

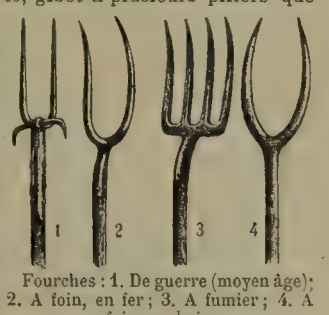

Fourches : 1. De guerre (moyen âge) ; 2. A foin, en fer ; 3. A fumier ; 4. A foin, en bois.

— Encycl. *Econ. rur.* Les fourches se font en bois (*micocoulier, frêne*) ou en métal (*fer, acier*). Les fourches en bois ne forment qu'une pièce avec leur manche. Les fourches en fer ou en acier se fixent à l'extrémité d'un manche de bois de 1m,50 ; elles ont des dents plus minces et moins courbées que les premières. Tous ces outils servent à manier les pailles, foins, fumiers, etc. Dans les terrains pierreux, on substitue à la bêche ordinaire une fourche à dents plates et larges.

fourchée [*ché*] n. f. Quantité de foin, de paille, etc., qu'on peut enlever d'un coup de fourche.

fourche-fière n. f. Longue fourche de fer à dents solides et très pointues, avec laquelle on enlève les gerbes. Pl. des *fourche-fières.*

fourchement [*man*] n. m. Division d'un objet en deux branches.

fourcher [*ché*] v. n. Se séparer en branches par l'extrémité. *Fig.* et *fam. La langue lui a fourché*, il a dit un mot pour un autre.

fourcheret [*ré*] n. m. Autour femelle de moyenne grosseur. (Vx.)

fourchet [*chè*] n. m. Fourche à deux dents. Division d'une branche d'arbre en deux. Inflammation qui attaque le pied, chez les bêtes ovines. Abcès qui se forme entre les doigts de la patte d'un chien.

fourchetée [*té*] n. f. Ce qu'on peut prendre d'une seule fois avec une fourchette.

fourchette [*chè-te*] n. f. (de *fourche*). Ustensile de table, en forme de petite fourche à deux, trois ou quatre dents. *Fig. Belle fourchette*, fort mangeur. *Déjeuner à la fourchette*, déjeuner où l'on mange de la viande. *Hasard de la fourchette*, établissement où les clients avaient le droit, pour une somme minime, de prendre ce qu'ils avaient retiré en plongeant une fois dans la marmite une grande fourchette. *Fourchette du père Adam*, les doigts. *Avoir une bonne fourchette*, avoir un grand appétit. *Marquer à la fourchette*, marquer plus de points qu'on n'en a fait, plus de marchandises qu'on ne vous en doit. *Arg. Coup de fourchette*, coup de traîtrise, qui consiste à enfoncer dans les yeux de l'adversaire l'index et le médius écartés. *Arg. milit.* Baïonnette. *Donner un coup de fourchette, aller à la fourchette*, charger à la baïonnette. Bréchet des oiseaux. Endroit où la couverture d'une lucarne se réunit à la pente du comble. Petite fourche en bois, pour maintenir les collets à prendre les alouettes. Petite fourche qui maintient la langue de l'enfant lorsqu'on opère la section du filet. Pièce d'acier qui transmet au balancier le mouvement de l'échappement. Organe employé dans les machines, pour déplacer le long d'un arbre une pièce tournant avec cet arbre. Appareil qui soutient le fléau d'une balance au repos. Mécanisme de la harpe, pour élever les cordes d'un demi-ton. Instrument d'acier à deux dents, pour tourner à chaud les pièces de fer. Pièce qui, dans l'avant-train d'une voiture à quatre roues, joint l'essieu à la volée. Morceau de bois muni de deux pointes de fer, pour empêcher un véhicule de reculer. *Archéol.* Syn. de fourquine. *Hippol.* Espèce de fourche, formée par la corne dans la cavité du pied du cheval. *Jeu. Avoir la fourchette*, se dit du joueur qui a deux cartes : l'une immédiatement inférieure, l'autre immédiatement supérieure à une carte de l'adversaire qui joue devant lui.



Fourchettes : 1. Ordinaire ; 2. A entremets ; 3. A poisson ; 4. A huîtres ; 5. A escargots ; 6. A salade ; 7. A découper ; 8. A décrocher les marchandises.

— Encycl. *Art vétér.* On appelle *fourchette* la partie de la face inférieure du sabot du cheval, de l'âne ou du mulet, qui a la forme d'un petit éventail à deux plis à demi épanouis, ce qui la rend saillante. La fourchette est constituée par une corne plus molle et plus élastique que les autres parties du sabot. La fourchette est dite échauffée, lorsque ses creux latéraux (*lacunes*) présentent un suintement grisâtre. Un nettoyage et des pansements au goudron guérissent cette affection. V. aussi crapaud.

fourcheur n. m. Celui dont le travail se fait avec la fourche.

fourchon n. m. Une des branches ou dents de la fourche ou de la fourchette. Endroit d'un arbre d'où sortent les branches.

fourchu, e adj. Qui fait la fourche : *chemin, menton fourchu. Pied fourchu*, pied divisé en deux des ruminants. Pied que l'on attribue au diable. *Arbre fourchu*, position d'équilibre dans laquelle on a la tête en bas et les pieds en l'air écartés l'un de l'autre.



Comte de Fourcroy.

fourchure n. f. Endroit où un objet se divise en deux, comme une fourche.

Fourcroy [*kroi*] (Antoine-François, comte de), chimiste français, né et m. à Paris (1755-1809). Il participa, sous la Révolution et l'Empire, à l'organisation de l'enseignement secondaire et supérieur. Membre (1785), puis président (1796) de l'Académie des sciences.

fourcroya [*kroi-ia*] n. m. Genre d'amaryllidacées : *les fourcroyas ont été introduits en France.*

— Encycl. Les fourcroyas, originaires de l'Amérique, sont des plantes à port de dracénas, dont la plus connue est le *fourcroya gigantesque* ou *agave fétide*, à fleurs blanches pendantes, d'une odeur fétide, mais dont les feuilles fournissent une fibre textile (*chanvre de Maurice* ou *fibre d'aloès*)

Four-de-Paris, écart de la commune de Lachalade (Meuse), en plein cœur de la forêt d'Argonne, sur la Biesme, affluent droit de l'Aisne ; 58 hab. en 1914. Le Four-de-Paris, sur la grande route transversale de Vienne-le-Château à Varennes, au point où s'embranche la route nord-sud qui remonte la Biesme jusqu'aux Islettes et au delà, présente une grande importance militaire. Aussi les Allemands ont-ils voulu, pendant la Grande Guerre, s'en emparer à tout prix, quand, à la suite de la bataille de la Marne (sept. 1914), ils l'eurent abandonné quelques jours après y être parvenus. De là leurs efforts répétés en novembre (7 attaques les 27 et 28 nov.), en décembre 1914 et dans les mois

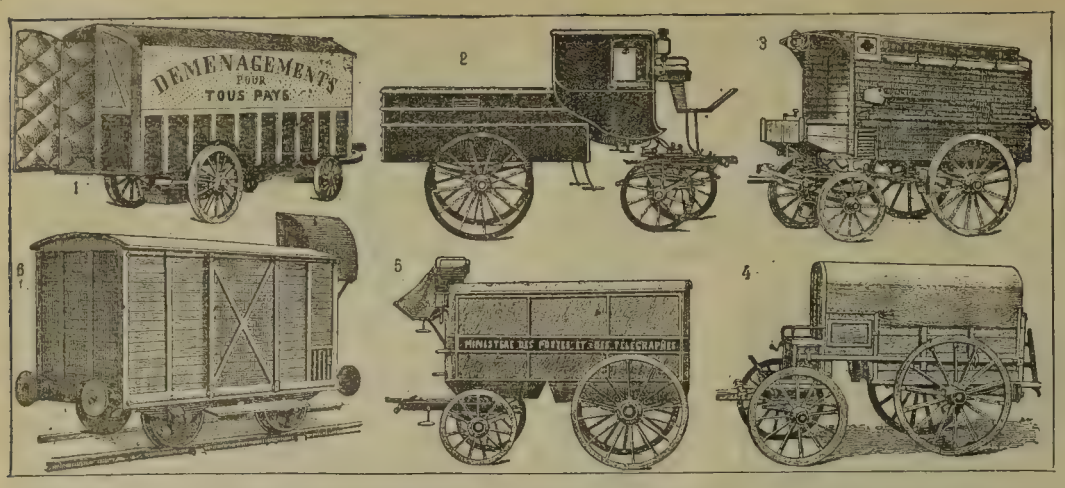

Fourgons : 1. De déménagement ; 2. Des pompes funèbres ; 3. D'ambulance ; 4. Régimentaire ; 5. Des postes ; 6. De chemin de fer.

qui suivirent : les 16 et 17 février, le 9 mars, et surtout du 29 juin au 15 juillet ; efforts qui tous échouèrent. Par la suite, le secteur du Four-de-Paris est devenu beaucoup moins agité, mais, néanmoins, la lutte d'artillerie y a toujours continué jusqu'à l'offensive américaine du 26 septembre 1918, qui a contraint le kronprinz impérial d'abandonner l'Argonne. Le Four-de-Paris n'existe plus.


Foureau.

Foureau (Fernand), explorateur français, né à Saint-Barbant (Haute-Vienne), m. à Paris (1850-1914). Après avoir exploré le Sahara entre le Sud algérien et le Tassili des Azdjer, il alla, en compagnie du commandant Lamy, d'Ouargla au Tchad par Zinder. Il est l'auteur de remarquables travaux scientifiques sur le Sahara.

Foureaux (bois des), bois du dép. de la Somme, au N. du bois Delville. Pris par les Anglais le 15 septembre 1916 en même temps que Martinpreich et Courcelette (bataille de la Somme).

fourgat [*gha*] ou **fourgue** n. m. *Arg.* Receleur.

fourgon n. m. Chariot long et couvert, servant au transport des bagages, objets lourds, etc. Voiture militaire pour le transport des vivres, des munitions, etc. Wagon à bagages dans un train.

fourgon n. m. Instrument pour remuer la braise dans le four.

fourgonner [*gho-né*] v. n. Remuer avec le fourgon la braise dans le four. *Fam.* Fouiller en bouleversant : *fourgonner dans une armoire.*

fourgonnier [*gho-ni-é*] n. m. Cantinier dans un bagne.

Fourichon (Martin), amiral français, membre du gouvernement de la Défense nationale en 1870 ; né à Thiviers (Dordogne), m. à Paris (1809-1884).


Baron Fourier.

Fourier (saint Pierre), né à Mirecourt, mort à Gray (1565-1640). Il institua la congrégation de Notre-Dame pour l'instruction des filles, et la congrégation du Saint-Sauveur pour l'instruction des enfants des campagnes. Fête le 9 décembre.

Fourier [*ri-é*] (Jean-Baptiste-Joseph, baron), géomètre français, né à Auxerre, m. à Paris (1768-1830). Il dirigea la publication du *Mémorial de l'expédition d'Egypte*, à laquelle il avait pris part. Membre (1817), puis secrétaire perpétuel (pour les sciences mathématiques, 1822) de l'Académie des sciences.

Fourier (François-Marie-*Charles*), philosophe et sociologue français, chef de l'école phalanstérienne, né à Besançon, m. à Paris (1772-1837). V. fouriérisme.


Charles Fourier.

fouriérisme [*ris-me*] n. m. Système philosophique de Fourier.

— Encycl. Le philosophe qui observe le monde constate l'harmonie qui y règne, grâce à la loi d'attraction découverte par Newton. L'homme seul y fait exception, parce qu'il s'abandonne à ses caprices philosophiques. L'humanité, qui a déjà traversé les périodes successives d'*édénisme*, de *sauvagerie*, de *patriarcat*, de *barbarie* et de *civilisation*, doit arriver à l'état de *garantisme*, qui l'acheminera vers l'harmonie parfaite. La loi d'attraction se manifeste dans le monde moral par l'*attraction passionnelle*. L'organisme social doit se modeler sur les passions. Elles sont au nombre de 12, et peuvent former 810 caractères différents. En doublant ce nombre, on obtient tous les spécimens possibles de caractères. La *phalange*, unité sociale de la société future, se composera donc d'environ 1.000 personnes ; elle s'installera dans un palais ou *phalanstère*, où chacun travaillera suivant ses goûts, s'enrôlant dans des séries de travailleurs. Le travail se fera ainsi sans effort. Chaque phalanstérien aura droit à un minimum de bien-être. Du surplus de la production, 5 douzièmes rémunéreront le capital, 4 le travail, et 3 le talent. Ce système généralisé, le globe formera l'*empire unitaire*. Fourier est un précurseur du socialisme. Il a montré la puissance de l'association.

fouriériste [*ris-te*] n. Partisan de Fourier.

four in hand [*fôr-in'-han'd'*] n. m. (mots angl. signif. : *quatre en mains*). Attelage à quatre chevaux. *Fig. Mener la vie four in hand*, c'est-à-dire *à grandes guides*, luxueusement.

fourme n. m. Fromage à pâte bleue (façon roquefort), appelé encore *bleu d'Auvergne*, et que l'on fabrique dans le Puy-de-Dôme (fourme d'Ambert). Nom donné aussi à un fromage à pâte cuite du Cantal.

Fourment (Hélène), seconde femme de Rubens, dont la peinture a souvent représenté la beauté robuste et épanouie (Louvre, Munich, Dresde, Ermitage, Blenheim, Windsor, etc.) [V. p. 953.] — Van Dyck a peint aussi son portrait (Ermitage).

fourmi n. f. (lat. *formica*). Genre d'insectes hyménoptères, qui vivent sous terre en société. *Œufs de fourmis*, nymphes et larves de fourmis. *Fourmis blanches*, les termites. *Fig.* et *fam.* Personne active, laborieuse et économe. *Avoir des fourmis dans quelque partie du corps*, y éprouver des picotements nombreux et rapprochés. Allus. littér.

La fourmi n'est pas prêteuse,

vers de La Fontaine (*la Cigale et la Fourmi*). On le rappelle à propos d'une personne avaricieuse.

— Encycl. On entend par *fourmis* tous les insectes hyménoptères appartenant à la grande famille des formicidés. Les fourmis sont des animaux de taille petite, vivant en société. Le plus grand nombre sont des femelles stériles, aptères ou *ouvrières*, dites *neutres ;* les autres sont les mâles et les femelles ailés. Les mâles vivent juste le temps nécessaire pour reproduire l'espèce ; quant aux femelles, après avoir volé quelques heures, elles retournent à la fourmilière. Elles sont alors dépouillées de leurs ailes par les ouvrières, et elles demeurent dans les galeries, où elles restent pour pondre. Les ouvrières construisent le nid, élèvent les larves, défendent et nourrissent la colonie.

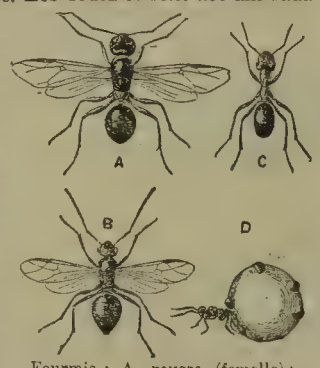

Fourmis : A, rousse (femelle) ; B, mâle ; C, neutre ; D, fourmi à miel.

Les fourmis ont une bouche disposée pour la succion, et se nourrissent surtout de liquides. Certaines espèces font de véritables réserves de graines, ou cultivent des champignons. Beaucoup recherchent les exsudats sucrés des pucerons et des cochenilles, et élèvent les pucerons dans de véritables étables. Les nids de fourmis sont de toutes sortes : tantôt ce sont des amas de brindilles, tantôt des logettes percées dans le vieux bois ; d'autres maçonnent des nids en terre gâchée, etc. Les œufs de fourmis, avec lesquels on nourrit les faisans, sont les larves et les nymphes ; il est interdit de les récolter dans les forêts de l'Etat et les chasses gardées.

Les principales espèces de fourmis sont la *fourmi fauve*, des forêts de sapins ; la petite *fourmi noire*, des jardins ; la *fourmi amazone*, qui fait son nid dans la terre ; la *fourmi à miel*, du Mexique, qui accumule du miel dans son jabot au point de le gonfler à la taille d'une groseille ; la *fourmi rouge*, abondante dans l'herbe, sous les arbres, et dont la piqûre est parfois douloureuse ; la *fourmi d'Argentine*, de très petite taille, et qui pénètre partout ; etc.

— *Econ. rur.* Pour détruire les fourmis, on arrose la fourmilière (le soir) avec de l'essence minérale, du sulfure de carbone ou de l'essence de térébenthine, ou encore avec une émulsion de pétrole et savon noir ; pour les éloigner d'un lieu, on y place du charbon broyé, ou de la chaux vive, des tampons d'ouate imbibée de benzine.

Fourmies [*mi*], comm. du Nord (arr. d'Avesnes), sur l'Helpe Mineure ; 13.880 h. (*Fourmiesiens*). Ch. de f. N. Filatures, verreries.

fourmilier [*li-é*] n. m. Nom vulgaire de plusieurs mammifères qui se nourrissent de fourmis (tamanoir, tamandua, pangolin, etc.). Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, d'un roux plus ou moins clair, habitant l'Amérique tropicale.

fourmilière n. f. Habitation des fourmis. Ensemble des fourmis qui habitent un même endroit. *Fig.* Lieu où s'agitent beaucoup de gens ; ces gens eux-mêmes : *Paris est une fourmilière.* Espace rempli de sang desséché et pulvérisé, qui, à la suite de la fourbure, se forme entre le sabot et l'os du pied du cheval.

fourmi-lion n. m. Nom vulgaire des insectes de la famille des myrmiléonidés, dont les larves se nourrissent de fourmis. Pl. des *fourmis-lions.*

— Encycl. Les mœurs des fourmis-lions ont de tout temps fixé l'attention. Si les insectes adultes sont grêles, ailés, floricoles, leurs larves sont trapues, ramassées, avec des mandibules très grandes en forme de faux. Vivant dans les terres sablonneuses, elles creusent une fosse en entonnoir, s'enterrent au fond et attendent les insectes, surtout les fourmis, qui viennent à y tomber ; elles les étourdissent en leur lançant du sable, les enfouissent et les sucent. Les fourmis-lions sont des insectes élégants, ressemblant vaguement à des libellules.


Fourmi-lion : A, sa larve.

fourmillant [*mi, ll* mll., *an*], **e** adj. Qui est réuni en grand nombre ; où l'on est réuni en grand nombre.

fourmillement [*mi, ll* mll., *e-man*] n. m. Action de fourmiller. Sensation de picotement, comme si des fourmis couraient sur la peau.

fourmiller [*mi*, mll., *é*] v. n. (rad. *fourmi*), Abonder : *ce fromage fourmille de vers.* Pulluler : *les lapins fourmillent en Australie.* Eprouver du fourmillement : *les pieds me fourmillent.*

fourmillet [*mil, ll* mll., *è*] n. m. *Dialect.* Autre nom de torcol.

Fourmont [*mon*] (Etienne), sinologue français, né à Herblay (Seine-et-Oise) ; auteur de *Grammatica sinica* (1683-1745). — Son frère Michel, orientaliste, professeur de syriaque au Collège de France, né à Herblay (1690-1746).

fournache n. m. (de *four*). Amas d'herbes, de racines et de feuilles, qu'on brûle dans les champs.

fournage n. m. (de *four*). Ce que l'on paie au fournier pour la cuisson du pain. Ce que l'on payait au seigneur pour le four banal.

fournaise [*nè-ze*] n. f. (lat. *fornax, acis*). Grand four. Feu très ardent. *Par ext.* Lieu très chaud : *les parages de la mer Rouge sont une véritable fournaise. Fig.* Centre de violente activité. Endroit d'une bataille où le combat est le plus ardent.

fournaliste [*lis-te*] n. m. (de *four*). Ouvrier qui dirige le feu d'un four.

fourneau [*nô*] n. m. (dim. de *four*). Construction de maçonnerie ou vaisseau portatif, pour contenir du feu : *fourneau de cuisine. Haut fourneau*, fourneau disposé pour produire une chaleur très intense, et destiné à fondre le minerai de fer. *Fourneau à réverbère*, fourneau muni d'un dôme, destiné à rabattre le calorique et à accroître ainsi la chaleur. *Fourneau à charbon*, meule de morceaux de bois se transformant en charbon de bois par combustion lente. *Fourneau de mine*, partie de la mine où l'on introduit la charge de poudre. *Fourneau d'une pipe*, la partie dans laquelle brûle le tabac. *Pop.* Imbécile ; créature méprisable.

— Encycl. *Econ. dom.* On donne le nom de *fourneau* à une construction en maçonnerie ou en tôle fixée contre un des murs d'une cuisine. Cette construction est munie d'un certain nombre de cavités, dans lesquelles on met du charbon de terre, de bois

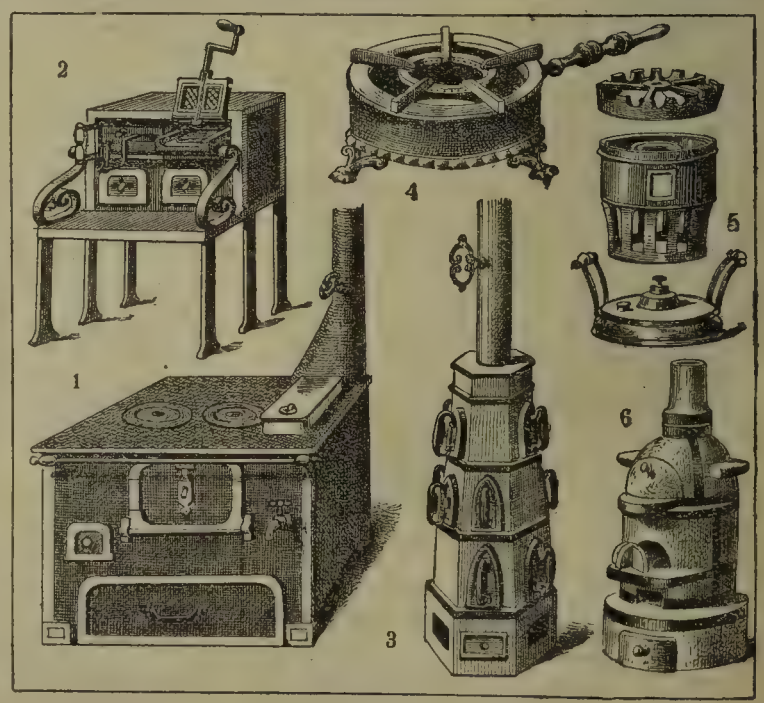

Fourneaux : 1. De cuisine, en tôle ; 2. A gaufres ; 3. De repassense ; 4. A gaz ; 5. A pétrole ; 6. A essais, pour coupellations et incinérations.

ou de la braise, pour cuire et chauffer les aliments. Ces cavités sont souvent recouvertes de rondelles et d'anneaux en fonte, que l'on peut enlever à volonté, pour placer sur le foyer des récipients contenant les aliments à cuire. On donne le même nom à tous les ustensiles servant à cuire les aliments, que ce soient le charbon, le gaz, les essences minérales, l'électricité même, qui remplissent les fonctions de combustible.

Dans les laboratoires, on fait usage de récipients en terre réfractaire, pour diverses préparations en expérience.

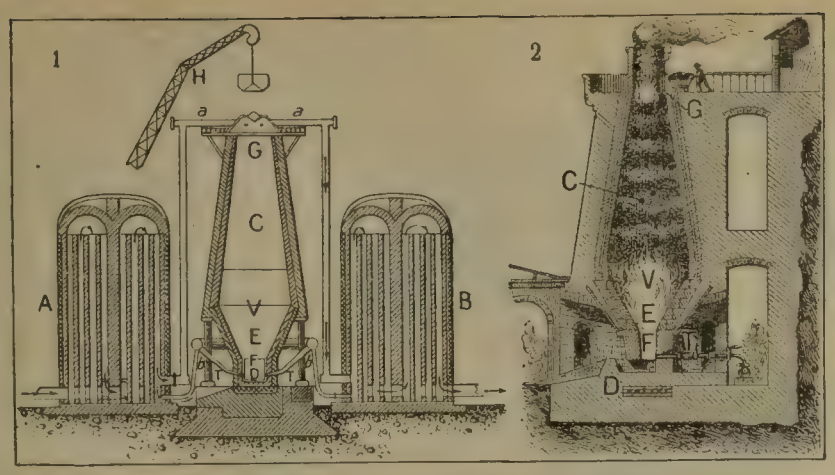

HAUTS FOURNEAUX : 1. Moderne, avec ses installations de récupération ; 2. Ancien.

— *Métall. Haut fourneau.* Le haut fourneau se compose d'une grande cavité appelée *cuve* (C) et qui est formée de deux troncs de cône. Le *gueulard* (G) est la partie supérieure par laquelle on introduit le charbon, le minerai et les fondants ; le *ventre* (V) est la partie la plus large ; l'*étalage* (E) est la partie du tronc de cône inférieur la plus voisine du ventre, et l'*ouvrage* (F) est la partie inférieure de ce même tronc de cône par où arrive l'air, que les *tuyères* (T) font pénétrer à l'intérieur du haut fourneau ; enfin, le *creuset* (D) est l'endroit où se réunissent les produits de la fusion du minerai, la fonte liquide, sur laquelle surnagent les scories. Dans les hauts fourneaux modernes, les gaz de la combustion servent à réchauffer l'air des tuyères. L'installation se complète d'un chargeur automatique (H), de récupérateurs de chaleur (A, B), vastes chambres remplies de briques réfractaires dans lesquelles les gaz sortants abandonnent leur calorique ; cette chaleur sert ensuite à échauffer l'air d'alimentation des tuyères. Chaque récupérateur fonctionne alternativement : l'un (B) est échauffé par les gaz d'échappement (a), tandis que l'autre (A) chauffe l'air allant aux tuyères (b). — Les gaz d'échappement sont encore combustibles ; on les utilise après dépoussiérage pour alimenter des moteurs. Dans les pays où les chutes d'eau sont abondantes, on utilise l'énergie électrique pour le chauffage des hauts fourneaux.

Fourneau (Alfred-Louis), administrateur colonial et explorateur français, né en 1860. Il a exploré une partie du Congo.

Fourneaux, comm. de la Savoie, arr. et à 28 kil. de Saint-Jean-de-Maurienne, sur l'Arc ; 1.770 h. Fer, anthracite.

fournée [*né*] n. f. (de *four*). Quantité de pain qu'on fait cuire à la fois dans un four. Ensemble des objets que l'on expose à la chaleur du four : *une fournée de tuiles. Fig.* et *fam.* Nombre de personnes nommées ensemble aux mêmes fonctions : *une fournée de pairs, de sénateurs.* Pendant la Terreur, nombre de condamnés envoyés en même temps à l'échafaud : *les fournées de la guillotine. Pop. Emprunter un pain sur la fournée*, anticiper la consommation du mariage. (Se dit spécialement de la femme qui a un enfant de son futur époux.)

Fournel (François-*Victor*), littérateur et érudit français, né à Cheppy, m. à Tessé (1829-1894). Il a publié d'intéressants travaux sur le vieux Paris.

Fournels, ch.-l. de c. (Lozère), arr. de Marvejols, sur la Bédaule ; 620 h. — Le cant. a 11 comm., et 4.040 h.

fournerie [*ri*] n. f. Endroit de l'usine métallurgique où sont installés les fours et les fourneaux.

Fournes, comm. du Nord, arr. et à 13 kil. de Lille ; 1.790 h. Distilleries.

Fournet [*nè*] (Joseph), géologue français, né à Strasbourg, m. à Lyon (1801-1869). Il s'est occupé des gisements métalliques, de la géologie des terrains houillers en France, etc.

fournette [*nè-te*] n. f. *Techn.* Petit fourneau à réverbère, qui sert à la calcination de l'émail.

Fourneyron (Benoît), ingénieur français, né à Saint-Etienne, m. à Paris (1802-1867) ; auteur de travaux remarquables sur les turbines hydrauliques.

fourni, e adj. (de *fournir*). Epais, touffu : *bois fourni ; barbe fournie.* Approvisionné : *magasin bien fourni.*

Fournié (Edouard), médecin français, né à Limoux, m. à Paris (1833-1886) ; il a laissé un grand nombre d'ouvrages importants : *Physiologie de la voix et de la parole ; Application des sciences à la médecine ;* etc.

fournier [*ni-é*], **ère** n. (de *four*). Qui tient au four public. Celui qui travaille à un four à pain.

fournier [*ni-é*] n. m. Genre de passereaux dentirostres, de l'Amérique centrale et méridionale.

Fournier [*ni-é*] (Edouard), littérateur français, né à Orléans, m. à Paris (1819-1880). Il s'est fait connaître par des travaux d'érudition littéraire et théâtrale.

Fournier (Jean-Alfred), médecin syphiliographe français, né et m. à Paris (1832-1914), premier titulaire de la chaire de clinique des maladies cutanées et syphilitiques de l'hôpital Saint-Louis. Les progrès qu'il a fait faire à nos connaissances sur la syphilis sont considérables.


J.-A. Fournier.

Fournier (François-Ernest), vice-amiral français, né en 1842 à Toulouse, élu membre de l'Académie des sciences en 1917, auteur de travaux scientifiques intéressant la navigation.

Fournier (Louis-Edouard), peintre français, né et m. à Paris (1857-1917) ; auteur de la frise du Grand Palais (*les Grandes Etapes de l'art*, etc.).

Fournier de Flaix (Ernest), économiste français, né à Bordeaux en 1824.

Fournier-Lhéritier [*ni-é, ti-é*] (Claude), dit **Fournier l'Américain** (parce qu'il avait séjourné à Saint-Domingue), homme politique français, né à Auzon (Haute-Loire), m. à Paris (1745-1825). Il participa à toutes les agitations et à toutes les grandes journées de la Révolution ; son rôle se réduit à une série de crimes.

Fournier Sarlovèze (François, comte), général français, né dans le Périgord, m. à Paris (1775-1827), se distingua à Eylau, à Friedland, à Lugo.

Fournière (Eugène), écrivain socialiste et homme politique français, né et m. à Paris (1857-1914), un des principaux théoriciens du socialisme français.

fournil [*ni*] n. m. (de *four*). Lieu où est le four et où l'on pétrit la pâte. Partie d'une habitation munie d'un fourneau et où l'on fait la lessive.

fournilles [*ll* mll., *e*] n. f. pl. Ramilles propres à chauffer les fours.

fourniment [*man*] n. m. (de *fournir*). Autref., poire à poudre. Auj., objets d'équipement d'un soldat.

fournir v. a. (german. *frumjan*). Pourvoir, approvisionner : *fournir une armée de vivres, une maison de vin.* Livrer, procurer : *fournir du travail à quelqu'un. Fig.* Produire, alléguer : *fournir des renseignements.* Etre une source de, abonder en :

> La discorde a toujours régné dans l'univers,
> Notre monde en fournit mille exemples divers.
> LA FONTAINE.

Accomplir, parcourir en entier : *fournir une longue course. Fournir et faire valoir une dette*, la garantir. V. n. Avoir la vente des provisions : *fournir dans une maison.* Subvenir : *fournir aux besoins de quelqu'un.* Contribuer : *fournir à la dépense.* Suffire : *on ne saurait fournir à tout.* Jouer une carte de la qualité demandée : *à l'écarté, il faut fournir.*

fournissement [*ni-se-man*] n. m. Fonds que chaque associé apporte dans une société. Etablissement des comptes respectifs de chaque associé.

fournisseur [*ni-seur*] n. m. Entrepreneur chargé de pourvoir à l'entretien d'un corps de troupes. Marchand auquel on a l'habitude d'acheter. *Techn.* Nom donné aux canaux des moules, par où pénètre le métal en fusion.

fourniture n. f. Action de fournir, d'approvisionner. Provision fournie ou à fournir : *fourniture de pain, de viande ; marché de fournitures.* Ce qui est fourni par certains artisans, tels que les tailleurs, les tapissiers, etc., en confectionnant un objet. Menues pièces, menus outils nécessaires à l'exercice d'une profession. Fines herbes dont on assaisonne la salade (cerfeuil, ciboulette, civette, estragon, etc.). Jeu d'orgue qui donne du volume au son.

Fournols, comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 19 kil. d'Ambert, près de la Dore ; 1.310 h.

fournoyer [*noi-ié*] v. a. (de *four*. — Se conj. comme *aboyer.*) Exposer (les cocons) à une forte chaleur, pour étouffer les chrysalides.

Fouron-le-Comte, comm. de Belgique (prov. et arr. de Liége) ; 1.260 h.

Fourou v. du Soudan français (Kénédougon) ; 3.000 h.

fourquet [*kè*] n. m. Pelle ovale, percée de fentes longitudinales, dont se servent les brasseurs pour remuer le moût.

fourquette [*kè-te*] n. f. Crin métallique pour fixer les lignes et les hameçons au fond de l'eau.

Fourquevaux [*ke-vô*] (Raymond DE BECCARIE DE PAVIE, baron **de**), homme de guerre et diplomate français, né à Toulouse, m. à Narbonne (1509-1574). En 1565, il fut ambassadeur en Espagne.

fourquine [*ki-ne*] n. f. Petite fourche d'appui de mousquet ou d'arquebuse.

fourrage [*fou-ra-je*] n. m. (de *feurre*). Herbe, paille, foin, etc., pour la nourriture et pour l'entretien des bestiaux : *le sainfoin donne un excellent fourrage.* Se dit de toute l'herbe que l'on coupe à l'armée pour nourrir les chevaux : *faire du fourrage.* Ration de paille d'avoine qu'on donne à une vache : *il faut trois gerbes battues pour former un fourrage.*

— ENCYCL. Le plus communément, on appelle *fourrages* les foins des prairies artificielles fournis par les diverses plantes fourragères occupant le sol plusieurs années consécutives (luzerne, sainfoin, trèfle, ajonc, lupuline, ray-grass, vulpin, fléole, flouve, fromental, etc.), mais, en réalité, toutes les autres plantes qui entrent dans l'alimentation du bétail peuvent être comprises sous cette dénomination : les graminées ou légumineuses (trèfle, incarnat, vesce, gesse, jarosse, pois gris, féverole, lentille, maïs, sorgho, seigle, avoine, sarrasin, choux), racines (carottes, raves, betteraves, panais, etc.), et même les tubercules (pommes de terre, topinambours).

fourrage [*fou-ra-je*] n. m. *Mar.* Action de fourrer un câble.

fourragement [*fou-ra-je-man*] n. m. Action de fourrager.

fourrager [*fou-ra-jé* v. n. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il fourragea, nous fourrageons.*) Couper ou amasser du fourrage : *fourrager dans un champ.* Ravager, saccager : *l'ennemi fourrageait dans la contrée. Fig.* Mettre du désordre : *fourrager dans des papiers.* Plagier : *fourrager dans les livres d'autrui.* V. a. Saccager : *fourrager tout un pays. Fam.* Chiffonner, mettre en désordre : *fourrager des dentelles.*

fourrager [*fou-ra-jé*], **ère** adj. Se dit des plantes propres à être employées comme fourrage : *chou fourrager.* N. f. Pièce de terre consacrée à la production de fourrages verts. Ornement de l'uniforme militaire, ayant pour origine la corde à fourrage. Cadre en bois placé aux extrémités d'une voiture destinée à transporter du fourrage, et, *par ext.*, la voiture elle-même. (V. la planche ARTILLERIE.)

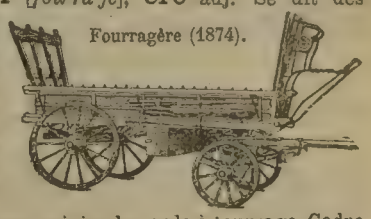
Fourragère (1874).

— ENCYCL. Pendant la Grande Guerre, la fourragère est devenue un insigne spécial accordé à la collectivité des militaires des régiments et unités formant corps qui ont été cités à l'ordre de l'armée. On a distingué la fourragère aux couleurs de la croix de guerre (avril 1916), pour deux citations ; la fourragère aux couleurs de la médaille militaire (juin 1917), pour quatre et cinq citations ; la fourragère aux couleurs de la Légion d'honneur (octobre 1917), pour sept à huit citations ; enfin (sept. 1918), on a créé trois degrés nouveaux, marqués par des fourragères doubles, aux couleurs mixtes : Légion d'honneur et croix de guerre, de 9 à 11 citations ; Légion d'honneur et médaille militaire, de 12 à 14 ; Légion d'honneur pour les deux cordons, à partir de 15 citations.


Fourragère.

fourrageur [*fou-ra*] n. et adj. m. Celui qui, en temps de guerre, va sur le terrain ennemi pour enlever du fourrage. Cavalier d'un peloton qui combat en ordre dispersé : *charger en fourrageurs. Charge en fourrageurs*, sonnerie militaire. (V. CHARGE.) *Par anal.* Maraudeur. *Fig.* Fureteur.

fourrageux, euse adj. Syn. de FOURRAGER.

fourré [*fou-ré*], **e** adj. (de *fourrer*). Touffu, épais : *bois fourré.* Doublé, garni d'une peau qui a encore son poil : *manteau fourré. Monnaie fourrée*, monnaie de cuivre recouverte d'or ou d'argent. *Langue fourrée*, langue d'animal recouverte d'une autre peau, avec laquelle on la fait cuire. *Pain fourré*, pain qu'on a ouvert encore chaud pour y introduire du beurre, du foie gras, etc. *Bonbons fourrés*, bonbons dont l'intérieur contient de la crème, etc. *Escr. Coup fourré*, coup que l'on donne en même temps que l'on en reçoit un et, *fig.*, mauvais office rendu en secret. *Hist. Paix fourrée*, paix faite de mauvaise foi, avec intention de la rompre lorsque l'intérêt particulier de chaque partie l'exigera. (Se dit particulièrement de la *paix de Longjumeau*, en 1568, entre catholiques et protestants, et qui ne dura que six mois.) Loc. prov. : *Innocent fourré de malice*, homme malicieux qui feint d'être simple et bon. N. m. Endroit très épais d'un bois : *la louve aime les fourrés.*


Fourreau.

fourreau [*fou-rô*] n. f. (de l'anc. fr. *fuerre*, fourreau, tiré du goth. *fodr*). Gaine, étui allongé servant d'enveloppe à un objet quelconque : *fourreau de parapluie, d'épée.* Robe de femme et d'enfant, droite et étroite. Cartouche renfermant plusieurs pots à feu d'artifice. Sac de feuilles de parchemin superposées, dans lequel on enferme l'or pour le battre. Morceau de peau servant à couvrir le trait d'un harnais à l'endroit où il frotte contre le flanc du cheval. *Fam. Coucher dans son fourreau*, tout habillé. *Pop.* Pantalon. PROV. : **La lame use le fourreau**, une grande activité d'esprit altère la santé ; l'âme use le corps.

fourrée [*fou-ré*] n. f. Parc en fer à cheval, où l'on amarre des filets pour retenir les poissons quand la marée se retire.

fourrelier [*fou-re-li-é*] n. m. Marchand ou fabricant de fourreaux. Syn. de GAINIER.

fourrer [*fou-ré*] v. a. (de l'anc. fr. *fuerre*, fourreau). Garnir de fourrure : *fourrer une robe. Fourrer un cordage*, l'entourer d'une enveloppe protectrice de bitord et de vieille toile. *Fam.* Enfoncer : *fourrer les mains dans ses poches.* Introduire : *fourrer quelqu'un dans une affaire.* Enfermer : *fourrer quelqu'un dans un cachot.* Mettre parmi d'autres choses. Donner avec excès et mal à propos : *fourrer des friandises à un enfant.* Donner avec violence : *fourrer un soufflet à un insolent. Fam. Fourrer son nez dans*, se mêler indiscrètement de. *Fourrer quelqu'un dedans*, le tromper. **Se fourrer** v. pr. S'introduire : *se fourrer dans une société.* Se jeter accidentellement : *se fourrer dans une vilaine affaire.*

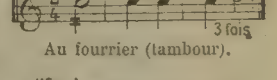

Au fourrier (tambour).

fourreur [*fou-reur*] n. m. Qui travaille en pelleterie. Marchand de fourrures.

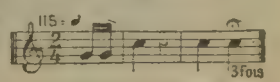

Au fourrier (clairon).

fourrier [*fou-ri-é*] n. m. (de *feurre*). Sous-officier chargé de distribuer les vivres, de pourvoir au logement des soldats en route, et adjectiv. : *sergent* (ou *maréchal des logis*) *fourrier ; caporal* (ou *brigadier*) *fourrier. Au fourrier*, batterie de tambour, sonnerie

de clairon, de trompette, pour appeler le fourrier. Autref., officier précédant un prince en voyage et chargé d'arrêter les logements de la cour. *Fig.* Avant-coureur. (En ce dernier sens, on ren-

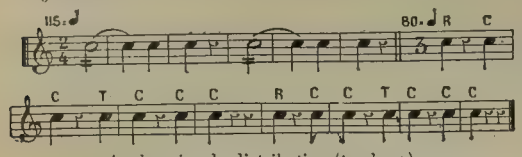

Au fourrier de distribution (tambour).

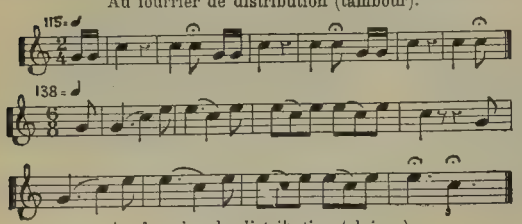

Au fourrier de distribution (clairon).

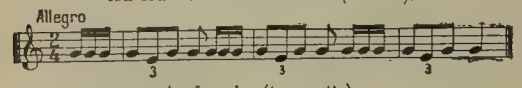

Au fourrier (trompette).

contre quelquefois le féminin ; Corneille a dit de l'Aurore : *cette belle fourrière.*) *Etre bon fourrier*, savoir, en partageant un plat, bien servir tout le monde.

fourrière [*fou-ri*] n. f. (de *feurre*). Lieu de dépôt des bestiaux, des chevaux, des voitures, des chiens, etc., qu'on a saisis pour dégât, dette ou contravention, jusqu'à leur vente ou jusqu'au payement des dommages qu'ils ont causés. Autref., lieu où l'on serrait le fourrage, le bois, etc. Extrémité d'un champ où tournent les attelages pendant le travail du sol.

— Encycl. *Admin.* Lorsqu'un animal est pris en délit, c'est-à-dire trouvé à l'abandon et causant du dommage, la personne lésée qui s'empare de l'animal doit le conduire au lieu de dépôt désigné par le maire : celui-ci avertit le maître de l'animal. Huit jours après la mise en fourrière, si l'animal n'est pas réclamé et si le dommage n'est pas payé, l'animal est vendu, à la requête de la partie lésée (sur simple ordonnance du juge de paix), et le prix obtenu sert au règlement du dommage et des divers frais.

La mise en fourrière des animaux peut avoir lieu non seulement par suite d'une mesure administrative et de police, mais aussi par suite d'une mesure d'instruction criminelle, au cas de saisie d'animaux.

Quant aux animaux divaguant sur la voie publique, sans conducteur, la police se charge de les mener à la fourrière. La fourrière recueille aussi des objets mobiliers trouvés sur la voie publique.

fourrure [*fou-ru-re*] n. f. (de *fourrer*). Peau d'animal préparée et garnie de son poil, pour doubler, garnir ou orner des vêtements : *les fourrures de zibeline sont très estimées.* Vêtement garni de fourrures : *dame qui a mis sa fourrure.* Peau d'animal très touffue : *la fourrure du chat est très électrique. Blas.* Certains émaux de l'écu représentant des peaux qui doublent des vêtements. (V. la planche et l'article BLASON.) Touffe d'herbe laissée dans les prés par les bestiaux. Vieille toile ou vieux fillin dont on garnit un cordage pour le protéger des frottements. Bois de remplissage des pièces de construction. Pyramide de chaudrons entrant les uns dans les autres. Plaque de tôle que l'on intercale entre deux pièces à assembler par rivetage pour combler les vides qui pourraient exister. En orfèvrerie, opération frauduleuse qui consiste à augmenter la teneur en métal commun d'un alliage déterminé ou d'évider des pièces d'or par une petite ouverture pour remplir ensuite la cavité avec un métal commun.

— Encycl. *Mode.* La coutume de se vêtir des dépouilles d'animaux tués à la chasse remonte aux peuples primitifs et s'est perpétuée à travers les âges, mais en subissant les caprices de la mode. En France, il faut arriver jusqu'au moyen âge pour trouver l'usage courant des fourrures, usage que les relations entre l'Europe et l'Asie, établies par les croisades, contribuèrent encore à étendre. L'hermine, le petit-gris, le vair sont alors les pelleteries les plus estimées, et des lois somptuaires en réservent l'usage aux nobles et aux puissants. Un instant éclipsée, la mode des fourrures reprend au XVIe et au XVIIe siècle. Enfin, de nos jours, le commerce des fourrures donne lieu à des transactions très importantes. Indépendamment des grands animaux (ours, lions, tigres, etc.), dont on utilise les peaux pour faire des tapis, les fourreurs préparent les dépouilles de nombreux animaux, uniquement pour les besoins de la mode, qui en confectionne d'admirables vêtements ou parures pour dames (jaquettes, pèlerines, paletots, capes, collets, boléros, étoles, écharpes, cravates, manchons, toques, etc.). Les tailleurs pour hommes utilisent certaines fourrures pour doubler des pelisses, faire des cols, ou confectionner des paletots d'automobilistes. En règle, tous les animaux à fourrure sont chassés pour leur pelage, mais il en est de plus estimés les uns que les autres pour la qualité de la fourrure elle-même, sa rareté ou la difficulté de se la procurer. Parmi les animaux dont on utilise la fourrure, citons : hermine, zibeline, martre, chinchilla, fouine, putois, civette, castor, vison, chat sauvage, genette, loup, renard, renard argenté, isatis (renard bleu et renard blanc), lynx, loutre, loutre marine ou d'Alaska, otarie (fausse loutre de mer), caracul (avec les variétés breitschwanz [m. allem. qui signifie *large queue*] mort-né ou persianer [de Perse], astrakan et caracul proprement dit, déterminées par l'âge de l'agneau et les conditions d'élevage des brebis), glouton, mouffette (sconse), sarigue et phalanger (opossum), écureuil, petit-gris, hamster, raton laveur, géomys, spalax, marmotte, ondatra, coypou (ou castor de la Plata), colobe, taupe, lièvre et jusqu'au lapin, dont certaines espèces forment des fourrures très appréciées, et qui servent souvent à l'imitation des autres fourrures. Les peaux de cygne et de grèbe débarrassées de leurs plumes sont de véritables fourrures.

Conservation des fourrures. Les fourrures, même enveloppées avec soin dans un linge et saupoudrées de vétiver, camphre, poivre, pyrèthre, etc., sont souvent attaquées par les mites, et la façon la plus sûre de les conserver est encore de les battre fréquemment à l'air.

Fours [*four*], ch.-l. de c. (Nièvre), arr. et à 56 kil. de Nevers ; 1.450 h. Ch. de f. P.-L.-M. Porcelaine. — Le cant. a 10 comm., et 9.180 h.



De Fourtou.

Fourtou (Marie-François-Oscar BARDI de), homme politique français, né à Ribérac, m. à Paris (1836-1897) ; ministre de l'intérieur en 1877, pendant la période de réaction du Seize-Mai.

Fourvière (*Notre-Dame de*), célèbre église, lieu de pèlerinage, sur une colline qui domine Lyon, à l'emplacement de l'ancien forum de Trajan (*Forum vetus*, d'où *Fourvière*), qui fut témoin du martyre de saint Pothin, évêque de Lyon ; la construction du premier sanctuaire remonte au Xe siècle ; l'église



Notre-Dame de Fourvière.

actuelle, de style byzantin, a été construite, sur les plans de l'architecte P. Bossan, de 1872 à 1894.

fourvoiement [*voi-man*] n. m. (de *fourvoyer*). Erreur de celui qui se fourvoie, se trompe. *Fig.* Erreur intellectuelle ou morale ; fausse voie suivie par l'esprit ou le cœur.

fourvoyant [*voi-i-an*], **e** adj. Qui est de nature à fourvoyer (au *prop.* et au *fig.*) : *chemins, conseils fourvoyants.*

fourvoyer [*voi-ié*] v. a. (de *fors*, et *voie*. — Se conj. comme *aboyer.*) Egarer, détourner du chemin : *guide qui a fourvoyé des voyageurs. Fig.* Mettre dans l'erreur. **Se fourvoyer** v. pr. Se tromper, s'égarer, se perdre. *Fig.* S'éloigner de la bonne voie, de la voie du vrai et du bien.

Fou-San ou **Fusan,** v. de Chine (Kouang-Toung), sur le Si-Kiang ; 700.000 h.

Fou-San, v. de Corée (prov. de Kieng-Siang), sur la côte orientale de la péninsule ; 44.000 h.

Fousi-Yama. *Géogr.* V. FOUDJI-YAMA.

Foussais, comm. de la Vendée, arr. et à 13 kil. de Fontenay-le-Comte, sur un affluent de la Vendée ; 1.530 h. Eglise romane.

Fousseret [*fou-se-rè*], ch.-l. de c. (Haute-Garonne), arr. et à 33 kil. de Muret, au-dessus de la Longe ; 1.770 h. — Le cant. a 15 comm., et 6.550 h.

fousseux [*fou-seû*] n. m. Houe triangulaire, servant à biner la vigne. (Syn. FESSOU.)

Foussier [*si-é*] (Edouard), auteur dramatique français, né et m. à Paris (1824-1882) ; a écrit, quelquefois en collaboration, des pièces en prose ou en vers, qui se recommandent par des qualités de style : *une Journée d'Agrippa d'Aubigné, la Baronne*, etc., et avec Augier : *Ceinture dorée, les Lionnes pauvres, un Beau Mariage.*

foustanelle n. f. V. FUSTANELLE.

Fouta-Djallon ou **Fouta-Djalon,** massif montagneux (2.000 m. d'alt.) et région de l'Afrique-Occidentale française, en Guinée française ; capit. *Timbo.* Bœufs, moutons ; caoutchouc, café ; grandes forêts fournissant des bois d'ébénisterie renommés. Sous le protectorat de la France depuis 1899.

foutaise [*tè-ze*] n. f. *Pop.* Bagatelle, fichaise, chose peu importante.

Fou-Tchéou, v. et port de la Chine, capit. de la prov. de Fo-Kien, près de l'embouchure du Si-Ho ; 624.000 h. Grand arsenal, qui fut bombardé par l'amiral Courbet en 1884.

fouteau [*tô*] n. m. (dimin. de *fou*). Nom vulgaire du *hêtre.*

foutelaie [*lè*] n. f. Lieu planté de fouteaux.

foutre v. a. (lat. *futuere*). *Pop.* Mettre brusquement : *foutre ses outils à terre.* Appliquer violemment : *foutre des coups. Foutre la paix*, laisser tranquille. *Foutre le camp*, déguerpir. *Foutre !* interjection grossière qui exprime l'étonnement, etc. **Se foutre** v. pr. S'inquiéter peu, se moquer : *se foutre du monde. Se foutre par terre*, tomber.

foutreau [*trô*] ou **foutro** n. m. *Arg. milit.* Moment de l'action dans une bataille. Jeu de caserne, consistant surtout à distribuer, selon le hasard des cartes, de fortes taloches dans la main ou sur les doigts des perdants avec un mouchoir roulé très serré. (Le mouchoir ainsi tordu est appelé lui-même *Monsieur le Foutreau* ou *Père Foutro.*)

foutriquet [*kè*] n. m. Petit homme dont on fait peu de cas, que l'on veut déprécier.

foutu, e adj. *Pop.* Fait, exécuté : *un gaillard bien foutu.* Perdu : *malade foutu ; affaire foutue.*

fovéiforme adj. (du lat. *foveola*, petite fosse, et de *forme*). En forme de fossette.

fovéolaire [*lè-re*] adj. (de *fovéole*). Dont la superficie est creusée de fossettes.

fovéole n. f. (du lat. *foveola*, petite fosse). Creux à la surface du corps. Syn. de FOSSETTE.

fovéolé, e adj. (de *fovéole*). Chargé de fossettes.

fovic [*vik*] n. m. (provenç. *fauvi*, dérivé de *fauve*). Substance employée pour la teinture des laines, et qui remplace le sumac.

Foville (Alfred de), statisticien français, né et m. à Paris (1842-1913) ; directeur de la Monnaie, membre (1896), puis secrétaire perpétuel (1909) de l'Académie des sciences morales et politiques.

Fowler (Thomas), médecin anglais, né à York (1736-1801). Il a donné son nom à la *liqueur de Fowler*, à base d'arsénite de potasse, qui s'emploie à la dose de 2 à 20 gouttes par jour, dans presque tous les cas d'affaiblissement des fonctions de la nutrition et dans les états névropathiques.

Fox [*fokss*] (George), fondateur de la secte des quakers en Angleterre ; né à Drayton, m. à Londres (1624-1690). En 1666, il passa en Amérique, où sa doctrine obtint de grands succès.

Fox (Charles James), homme d'Etat anglais, né à Westminster, m. à Chiswick (1759-1806). Chef du parti wigh et éloquent adversaire de Pitt, il demeura toute sa vie partisan de l'alliance de son pays avec la France et l'Amérique. Il s'éprit de la Révolution française, ce qui le brouilla avec son ami Burke. Le dérèglement de sa vie fit tort à son talent et à son influence politique.



Charles Fox.

foxé [*fok-sé*], **e** adj. (de l'angl. *fox*, renard). *Vitic. Goût foxé, saveur foxée*, se disent d'un goût, d'une saveur *sui generis*, particuliers aux cépages américains issus du *vitis Labrusca.*

fox-hound [pr. angl. *foks-ha-ound'*] n. m. (m. angl.). Chien courant anglais, dressé pour chasser le renard.

fox-hunter [pr. angl. *foks-heun'-teur'*] n. m. (expr. angl.). Celui qui chasse le renard.

fox-hunting [pr. angl. *foks-heun'-tin'gh*] n. m. (expr. angl.). Chasse au renard.

fox-terrier [*foks-tè-ri-é*] n. m. Espèce de chien. Pl. des *fox-terriers.* V. TERRIER.

fox-trot [*foks-trot'*] n. m. (expression angl. signifiant *trot du renard.*) Danse qui s'exécute à quatre temps, dans un mouvement intermédiaire entre la marche et la polka.

— Encycl. Le fox-trot appartient à cette chorégraphie zoologique qui s'est développée aux Etats-Unis au début du XXe siècle. L'allure en est, selon l'esprit d'imitation qui l'inspira, légèrement saccadée. Il consiste essentiellement en une marche en avant, en arrière ou sur le côté, à la cadence d'un ou deux pas par temps, coupée par des arrêts successifs. Il est loisible aux danseurs d'imaginer sa figure.

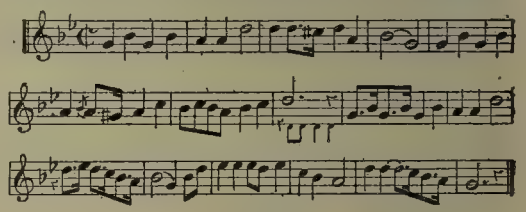

Fox-trot.

Foy [*foi*] (Maximilien-Sébastien), général français, né à Ham (Somme), m. à Paris (1775-1825). Il couvrit la retraite de l'armée d'Espagne en 1814, et fut blessé à Waterloo. Député libéral en 1819 et en 1824, il s'acquit une grande popularité dans sa lutte contre les ultras, par sa parole franche et chaleureuse. Ses obsèques furent l'occasion d'une imposante manifestation libérale, et une souscription nationale dota ses enfants.



Général Foy.

Foy (*Monument du général*), statue et bas-reliefs, par David d'Angers, au cimetière du Père-Lachaise (Paris).

foyard [*foi-iar*] n. m. Nom vulgaire du *hêtre.*

Foyatier [*foi-ia-ti-é*] (Denis), sculpteur français, né à Bussière (Loire), m. à Paris (1793-1863) ; auteur de *Spartacus* (Louvre) et de la statue équestre de *Jeanne d'Arc*, à Orléans.

foyer [*foi-ié*] n. m. (b. lat. *focarium* ; du lat. *focus*, foyer). Lieu où l'on fait le feu ; le feu lui-même : *éteindre un foyer.* Dalle que l'on scelle devant la cheminée pour isoler le feu du parquet. Partie d'un fourneau ou de tout autre appareil où l'on place le feu. Petit tapis qui se met devant une cheminée. *Par ext.* Maison, demeure, famille : *trouver son foyer désert. Foyer des acteurs*, partie du théâtre où se rassemblent les acteurs, les auteurs et quelques privilégiés. *Foyer du public*, partie du théâtre où le public se réunit dans les entr'actes. *Fig.* Centre actif, siège principal : *le foyer de la rébellion ; le foyer d'une maladie. Physiq.* Point situé en dehors d'une lentille ou d'un miroir où les rayons lumineux viennent se réunir. Pl. Pays natal : *revoir ses foyers. Foyers d'une ellipse*, v. ELLIPSE.

— Encycl. *Techn.* Un foyer se compose en principe d'une *porte* permettant l'introduction du combustible, d'une *sole* empêchant la porte d'atteindre une température trop élevée, d'une grille constituée par des barreaux de fonte suffisamment espacés pour donner libre accès à l'air, mais pas assez pour laisser passer le combustible enflammé ou non. Les extrémités ou *talons* des barreaux de grille s'appuient sur des supports ou *galoches.* L'*autel* a pour objet de relever la flamme pour qu'elle n'exerce pas une action directe contre la lame d'eau de la boîte à feu ; enfin, le *cendrier* reçoit les cendres, scories et mâchefer,

FOURRURES



Voir MAMMIFÈRES. OISEAUX. DOMESTIQUES (*Animaux*).



FOURRURES : 1. Lion ; 2. Lionne ; 3. Tigre ; 4. Once ; 5. Jaguar ; 6. Panthère d'Afrique ; 7. Panthère d'Asie ; 8. Ocelot ; 9. Puma ; 10. Lynx ; 11. Ours blanc ; 12. Ours brun ; 13. Ours malais ; 14. Loup ; 15. Phoque ; 16. Chèvre ; 17. Tapis de lion ; 18. Tapis de panthère ; 19. Tapis d'ours blanc ; 20. Tapis de renard ; 21. Chancelière, jaguar et renard ; 22. Gants de daim ; 23. Casquette de chauffeur, lapin argenté ; 24. Col astrakan ; 25. Col hermine ; 26. Toque astrakan blanc ; 27. Toque zibeline ; 28. Cache-col loutre marine ; 29. Tour de cou vison ; 30. Tour de cou loutre ; 31. Etole sconse ; 32. Etole astrakan ; 33. Cravate hermine ; 34. Etole chèvre de Mongolie ; 35. Etole marte ; 36. Etole renard bleu ; 37. Manchon zibeline ; 38. Manchon hermine ; 39. Manchon renard argenté ; 40. Manchon astrakan ; 41. Manchon renard blanc et loutre marine ; 42. Grand col sconse lustré ; 43. Manchon singe gris ; 44. Cravate cintrée renard du Japon ; 45. Manchon castor et hermine.

Le foyer est placé intérieurement ou à l'extérieur, suivant le type des chaudières ; celles à haute pression ont un foyer intérieur (*locomotives*). Les foyers extérieurs sont utilisés pour le chauffage des chaudières industrielles.

— *Milit. Foyer du soldat.* On a donné ce nom à des établissements créés dans certaines garnisons en dehors de la caserne, et destinés à offrir aux sous-officiers, caporaux et soldats un lieu de repos et de distraction. Un foyer comprend en général des salles de lecture et de correspondance, une buvette (où ne sont vendues que des boissons hygiéniques). Des établissements analogues ont fonctionné pendant la Grande Guerre dans les grands centres, où les soldats isolés, de passage, trouvaient des repas chauds à bon compte, sinon gratuitement.

Foyer de la danse, tableau de Degas. Devant le maître de danse aux cheveux blancs, qui se tient à droite appuyé sur un bâton, une danseuse fait des assouplissements devant la glace ; d'autres danseuses dans des positions variées se voient au premier plan et au fond. Scène animée pleine de souplesse et de vérité.

Foyle, fleuve côtier de l'Irlande méridionale. Il baigne Londonderry, et forme le large estuaire du *lough Foyle*.

fra n. m. (abrév. de l'ital. *frate*, frère). Mot qui, chez les Italiens, précède un nom propre désignant un moine : *fra Paolo*.



Frac : Au XVIIIe siècle et en 1815.

Fra Angelico. *Biogr.* V. GIOVANNI.

frac [*frak*] n. m. Habit d'homme serré à la taille et à basques étroites. Habit noir de cérémonie.

fracas [*ka*] n. m. (ital. *fracasso*). Rupture ou fracture avec violence et bruit : *le fracas des vagues sur les roches. Par ext.* Tumulte : *le fracas de la rue.* Bruit qui ressemble à celui d'une chose qui se brise : *le fracas du tonnerre.* Eclat bruyant : *les hommes vains aiment le fracas.*



Fracasse.

Fracasse ou *le Capitaine Fracasse* (en ital. *fracasso*), type de la Comédie italienne qui représente le soldat fanfaron.

Fracasse (*le Capitaine*), roman. V. CAPITAINE.

fracassement [*ka-se-man*] n. m. Action de fracasser. (Peu us).

fracasser [*ka-sé*] v. a. (ital. *fracassare*). Briser, mettre en pièces avec bruit : *le vent fracasse les chênes.* Rompre : *se fracasser la jambe.*

Fracastori (Jérôme), médecin italien et poète latin, né à Vérone, m. à Cafi (1483-1553); auteur d'un célèbre poème latin sur la syphilis.

frachoir n. m. Petit râteau en usage dans certaines régions viticoles pour égrapper la vendange.

fraction [*frak-si-on*] n. f. (lat. *fractio*). Action de briser : *la fraction du pain.* Portion, partie : *le sou était une fraction de la livre. Arith.* Nombre exprimant une ou plusieurs parties de l'unité divisée en parties égales. *Fraction décimale*, fraction exprimant une ou plusieurs parties de l'unité divisée en un nombre de parties égal à dix ou à une puissance de dix, comme cent, mille, etc. (Dans les fractions décimales, il n'y a pas d'unité entière ; la place des unités est occupée par un 0 ; ex : 0,855.) *Fraction ordinaire*, fraction représentée par deux termes, le numérateur et le dénominateur, placés l'un au-dessous de l'autre et séparés par un trait horizontal : $\frac{4}{5}$.

— ENCYCL. *Math.* On obtient une fraction lorsque, après avoir partagé une unité en un certain nombre de parties égales, on considère une ou l'on groupe plusieurs de ses parties. Le nombre de parties égales qui forment l'unité est le *dénominateur* de la fraction, le nombre de ces parties égales que l'on a groupées est le *numérateur*. Numérateur et dénominateur sont dits les *termes* de la fraction. On énonce une fraction en énonçant d'abord son numérateur, puis son dénominateur en faisant suivre ce dernier de la terminaison *ième*. Si l'on partage un entier en 8 parties égales et que l'on groupe 5 de ces parties, on obtient une fraction que l'on écrit $\frac{5}{8}$ et que l'on énonce *cinq huitièmes*.

Si l'on partage plusieurs entiers en huitièmes par exemple, et que l'on groupe plus de huit de ces parties, on obtient une *expression fractionnaire*, que l'on écrit et que l'on énonce comme une fraction proprement dite. Ex. : $\frac{12}{8}$ (*douze huitièmes*).

Les fractions et les expressions fractionnaires sont soumises aux règles suivantes :

1° Si l'on multiplie le numérateur d'une fraction par un nombre, sans changer le dénominateur, ou bien si l'on divise le dénominateur d'une fraction par un nombre sans changer le numérateur, la fraction est rendue ce nombre de fois plus grande.

2° Si l'on multiplie le dénominateur d'une fraction par un nombre sans changer le numérateur, ou bien si l'on divise le numérateur d'une fraction par un nombre sans changer le dénominateur, la fraction est rendue ce nombre de fois plus petite.

3° Lorsqu'on multiplie ou que l'on divise les deux termes d'une fraction par un même nombre, la fraction ne change pas de valeur.

Le dernier principe permet de *simplifier une fraction*, c'est-à-dire, dans certains cas, de trouver une fraction égale à la fraction donnée et qui soit exprimée avec des termes plus simples.

Il permet ainsi de *réduire plusieurs fractions au même dénominateur*, c'est-à-dire de trouver des fractions respectivement égales aux fractions proposées, mais qui aient toutes le même dénominateur.

Si le dénominateur d'une fraction est 10 ou une puissance de 10, la fraction est dite *décimale ;* on simplifie l'écriture de ces fractions décimales en n'écrivant pas le dénominateur et en le remplaçant par une virgule séparant sur la droite du numérateur un nombre de chiffres égal à l'exposant de la puissance de 10 qui devait figurer au dénominateur.

Fractions continues. On désigne ainsi une expression de la forme

$$\cfrac{1}{a+\cfrac{1}{b+\cfrac{1}{c+1}}}$$

etc.

où *a*, *b*, *c*, sont des nombres entiers.

fractionnaire [*frak-si-o-nè-re*] adj. *Arith.* Qui a la forme d'une fraction. *Expression fractionnaire*, fraction dont le numérateur est supérieur au dénominateur. (V. FRACTION.) *Nombre fractionnaire*, composé d'un nombre entier et d'une fraction. ANT. **Entier, total.**

fractionnement [*frak-si-o-ne-man*] n. m. Action de fractionner. Résultat de cette action. *Chim. Méthode de fractionnement*, méthode employée pour la séparation de certains liquides ou des gaz entrant dans un composé (distillation fractionnée). V. DISTILLATION.

fractionner [*frak-si-o-né*] v. a. (du lat. *frangere*, supin *fractum*, briser). Diviser par fractions.

fracto-cumulus n. m. (du lat. *fractus*, brisé, et de *cumulus*). Nuage venteux.

fracturant [*ran*], **e** adj. Qui est de nature à fracturer.

fracture n. f. (lat. *fractura*). Rupture avec effort : *la fracture d'une porte.* Solution de continuité qui en résulte : *les fractures de l'écorce terrestre. Chir.* Rupture violente d'un os ou d'un cartilage dur : *les fractures se traitent par l'immobilisation des parties blessées.*

— ENCYCL. *Chir.* On divise les fractures, d'après la cause qui les produit, en fractures *directes* par violence extérieure ; *indirectes* par contre-coup, et par *contraction musculaire.* On doit y ajouter les *fractures spontanées.*

La fracture est *complète* ou *incomplète*, suivant que l'os est, ou non, complètement divisé en deux fragments au moins ; *compliquée*, quand son foyer communique avec l'extérieur (fracture à foyer ouvert).

Les signes des fractures sont : la douleur vive au point de fracture par pression exercée sur ce point ou à l'une des extrémités de l'os fracturé, l'impuissance du membre, le gonflement des parties molles, l'épanchement sanguin, la déformation ou la mobilité anormale du membre, etc.

L'examen *radioscopique* ou *radiographique* rend généralement le diagnostic plus facile et plus précis.

La réunion des os s'opère par un tissu de nouvelle formation, désigné sous le nom de *cal.*

Le traitement consiste à remettre les fragments dans leur position normale (réduction de la fracture) ; puis à placer le membre dans un appareil plâtré, et dans une position convenable. Dans les fractures de cuisse, le maintien en bonne position des fragments ne peut s'obtenir que par la traction continue.

De plus en plus, on tend à diminuer la période d'immobilisation, et on recourt au massage pour hâter la consolidation.

— *Art vétér.* Les fractures chez les grands animaux sont en général un arrêt de mort ; car la valeur pécuniaire de la bête est souvent inférieure aux frais que nécessiterait un long traitement, et, d'autre part, il est à peu près impossible d'obtenir de l'animal l'immobilité que réclame ce traitement ; enfin, après la guérison, l'animal aurait perdu la plus grande partie de sa valeur primitive.

fracturer [*ré*] v. a. (de *fracture*). Casser, briser, forcer : *fracturer un coffre-fort.*

Fra Diavolo (*Frère Diable*), de son vrai nom *Michel* PEZZA, célèbre chef de brigands italiens. D'abord fabricant de bas, il devint un des chefs bourboniens et lutta contre la domination des Français à Naples. Pris en 1806, il fut pendu, sur l'ordre du colonel Hugo.

Fra Diavolo, opéra-comique en trois actes, paroles de Scribe, musique d'Auber (1830) ; livret amusant tiré de l'histoire du brigand Fra Diavolo ; partition élégante, fertile en motifs charmants. Citons l'ouverture ; la jolie ronde : *Voyez sur cette roche ;* le terzetto : *Allons, milord, allons dormir ;* la barcarolle : *Agnès la jouvencelle ;* le chœur : *C'est aujourd'hui Pâques fleuries ;* etc.

fragaria n. m. Nom scientifique du genre *fraisier.*

Fragerolle (Georges), poète et compositeur français, né à Paris, m. à Bécon-les-Bruyères (1855-1920) ; auteur de scénarios et de partitions pour les théâtres d'ombres chinoises : *la Marche à l'étoile, l'Enfant prodigue, l'Aigle,* etc.

fragiforme adj. (du lat. *fragum*, fraise, et de *forme*). Qui présente l'apparence d'une fraise.

fragile adj. (lat. *fragilis ;* de *frangere*, briser). Aisé à rompre, sujet à se casser : *le verre est très fragile. Fig.* Sujet à succomber : *nature fragile.* Mal assuré : *santé, fortune fragile.* ANT. **Solide, durable.**

fragilement [*man*] adv. Avec fragilité.

fragilité n. f. (de *fragile*). Disposition à être brisé : *la fragilité du verre. Fig.* Instabilité : *la fragilité des choses humaines.* Facilité à succomber : *la fragilité de l'homme.*

fragment [*man*] n. m. (lat. *fragmentum ;* de *frangere*, briser). Morceau d'un objet qui a été brisé, rompu : *fragment de porcelaine.* Ce qui reste d'un ouvrage ancien : *il ne nous reste que des fragments de l'œuvre de Ménandre.* Morceau extrait d'un livre, d'un discours. *Fig.* Partie d'une chose, par rapport au tout : *connaître la vérité par fragments.*

Fragment d'un journal intime, ouvrage posthume de Henri-Frédéric Amiel, publié en 1883 ; impressions, notées au jour le jour avec une pénétration aiguë, d'une âme incapable d'action et dévorée par l'excès d'analyse.

fragmentable [*man*] adj. Susceptible de se réduire en fragments.

fragmentaire [*man-tè-re*] adj. Divisé par fragments, par lambeaux.

fragmentairement [*man-tè-re-man*] adv. Par fragments. Progressivement.

fragmentation [*man-ta-si-on*] n. f. Action de partager en fragments.

fragmenter [*man-té*] v. a. Partager en fragments : *fragmenter un Etat, une compagnie.*

fragmenteux, euse [*man-teû, eu-ze*] adj. Qui résulte d'une réunion de fragments.

fragmentiste [*man-tis-te*] n. m. *Fam.* Auteur qui n'écrit que des fragments.

fragon n. m. Genre de liliacées, comprenant de petits arbrisseaux de France : *le fragon épineux ou petit houx a des baies rouges comestibles.*



J.-H. Fragonard.

Fragonard [*nar*] (Jean-Honoré), peintre et graveur français, né à Grasse, m. à Paris (1732-1806) ; auteur de peintures charmantes, souvent licencieuses, dans la manière galante du XVIIIe siècle. Principales œuvres : *le Serment d'amour, l'Heure du berger, le Verrou, la Chemise enlevée, la Leçon de musique, le Billet doux, l'Escarpolette,* etc. Ses tableaux, où le blanc domine, sont, dans leurs spirituelle élégance, du plus solide métier. — Son fils, ALEXANDRE-EVARISTE, né à Grasse, m. à Paris (1780-1850), élève de David, fut sculpteur et peintre d'histoire.

fragrance n. f. (de *fragrant*). Odeur agréable.

fragrant [*gran*], **e** adj. (lat. *fragrans*). Odorant, parfumé.

Fraguier [*ghi-é*] (abbé Claude-François), érudit français, né et m. à Paris (1666-1728) ; un des rédacteurs du *Journal des savants.*

frai [*frè*] n. m. (de *frayer*). Action de frayer. Temps où a lieu la ponte, chez les poissons et les batraciens : *la pêche est interdite pendant le frai.* Ces œufs mêmes. Petits poissons pour peupler : *jeter du frai dans un étang.*

frai [*frè*] n. m. (de *frayer*). Diminution du poids d'une monnaie, par suite du frottement et de l'usage.

fraîche adj. et n. f. V. FRAIS.

fraîchement [*frè-che-man*] adv. Au frais : *être logé fraîchement.* Récemment : *tout fraîchement arrivé. Fam.* Avec peu d'empressement, de cordialité : *être reçu fraîchement.*

fraîcheur [*frè*] n. f. (de *frais*). Frais, agréable. Froid, froidure : *la fraîcheur du soir.* Maladie, douleur causée par un froid humide : *attraper une fraîcheur. Fig.* Brillant, éclat agréable des fleurs, du teint : *visage, tableau plein de fraîcheur.* Vivacité agréable de ce qui est encore à son début : *la fraîcheur des impressions.* Caractère de ce qui est simple, pur : *la fraîcheur des sentiments.* Vent très faible.

fraîchir [*frè*] v. n. (de *frais*). *Mar.* Se dit du vent qui devient plus fort : *la brise fraîchit.* Devenir plus frais, en parlant de la température. V. imp., *il fraîchit.*

fraie [*frè*] ou **fraieson** [*frè-zon*] n. f. Temps du frai des poissons.

frainte n. f. *Techn.* V. FREINTE.

Fraipont [*frè-pon*], comm. de Belgique (prov. et arr. de Liége), près de la Vesdre ; 1.640 h. Fabrique d'armes ; tanneries ; zinc.

Fraipont (Gustave), peintre et graveur belge, né à Bruxelles en 1849. Il a donné de belles lithographies, des aquarelles, des pastels, etc., et publié des traités relatifs à l'art, illustrés par lui-même.

frairie [*frè-ri*] n. f. (du bas lat. *fratria*, société). Partie de divertissement, de bonne chère. Fête patronale de village. Fête populaire.

frais, fraîche [*frè, frè-che*] adj. (de l'anc. haut allem. *frisc*). Légèrement froid : *brise fraîche.* Qui ne tient pas chaud : *la toile est fraîche.* Qui a de l'éclat, de la fraîcheur : *teint frais.* Qui n'est pas fatigué, ou qui a recouvré ses forces : *troupes fraîches, chevaux frais. Ironiq.* Qui est dans un fâcheux état : *si votre mère l'apprend, vous voilà fraîche !* Se dit des choses sujettes à se sécher ou à se corrompre, et qui n'ont point encore souffert d'altération : *pain frais, poisson frais, œufs frais. Fig.* Récent : *nouvelles de fraîche date. Argent frais,* récemment reçu ou envoyé. *Mar. Vent frais,* brise assez forte. *Bon frais,* bonne brise. *Grand frais,* forte brise. N. m. Froid agréable : *prendre le frais.* Ce qui est frais : *demander du frais.* Lieu frais : *mettre du vin au frais.* Par plaisant., *mettre au frais,* en prison. Autref., fresque : *peindre à frais.* N. f. Moment du jour où il fait frais : *sortir à la fraîche. A la fraîche !* cri par lequel les marchands de coco, etc., invitent les passants à se désaltérer. Faible vent de terre ou du large, qui souffle le matin ou le soir. Prairie bien arrosée. Adv. : *boire frais.* Récemment (varie par euphonie) : *fleur fraîche cueillie. De frais* loc. adv., depuis peu : *peint de frais ; rasé de frais.* ANT. **Blême, hâve. Défraîchi, foncé.**

frais [*frè*] n. m. pl. (de l'anc. haut allem. *fridu*, paix, dans le sens de *amende*). Dépense, dépens : *faire de grands frais.* Dépenses qu'occasionne un procès : *les frais sont à la charge de la partie qui succombe. Faux frais,* petites dépenses imprévues. *Frais de représentation,* sommes supplémentaires allouées à certains fonctionnaires pour réceptions, etc. *Les frais de la guerre,* au fig., ce qu'il y a d'onéreux, de pénible en quelque chose : *les gouvernants s'amusent et le contribuable paye les frais de la guerre. Se mettre en frais,* dépenser plus que de coutume. *En être pour ses frais,* dépenser, se donner du mal sans retirer de profit. *Faire ses frais,* retirer d'une affaire, d'une entreprise, etc., juste ce qu'elle avait coûté, sans bénéfice ni perte. *Fig.* Déployer : *se mettre en frais de coquetterie. A peu de*

frais loc. adv., sans beaucoup de peine, sans dépenser beaucoup : *briller, voyager à peu de frais.*

— Encycl. *Dr. Frais de dernière maladie.* On désigne ainsi les sommes dues aux médecins et pharmaciens à l'occasion de la maladie dont le débiteur est mort. Les frais de dernière maladie, qui sont une dette de communauté, sont privilégiés, et ce privilège s'exerce après ceux des frais de justice et des frais funéraires.

Frais funéraires. Ce sont les dépenses occasionnées par les formalités et cérémonies qui accompagnent l'inhumation ou la crémation d'une personne. Les frais funéraires sont privilégiés immédiatement après les frais de justice.

Frais de justice. Justice civile. Les frais de justice comprennent les droits perçus par le Trésor (timbre, enregistrement des actes de procédure, à l'exception des actes d'avoués) et les émoluments des officiers ministériels, lesquels sont établis d'après des tarifs déterminés par des décrets ou des lois. Indépendamment de ces émoluments, les avoués et huissiers ont l'usage de compter des honoraires. Les honoraires de l'avocat sont à la charge de son client, et ne font pas partie des frais de justice. Le jugement indique par qui les frais doivent être payés. En principe, la partie qui succombe supporte les dépens. Les frais de justice sont l'objet d'un privilège.

Justice criminelle. Les frais sont à la charge du condamné ; l'administration de l'enregistrement en fait l'avance, sauf le cas où la poursuite se fait par requête de parties civiles, celles-ci étant obligées de verser préalablement la somme présumée nécessaire. Qu'elles succombent ou non, les parties en sont personnellement tenues, sauf recours contre les personnes civilement responsables. V. TAXE.

fraisage [*frè-za-je*] n. m. Action de fraiser.

Fraisans, comm. du Jura, arr. et à 23 kil. de Dôle, sur le Doubs ; 2.380 h. Fonderies, forges.

fraise [*frè-ze*] n. f. (lat. *fragum*). Fruit du fraisier. Accident de la peau, nævus, qui imite une fraise. *Arg.* La tête.

— Encycl. La fraise est un aliment rafraîchissant, laxatif, mais un peu difficile à digérer ; elle provoque souvent l'urticaire. La petite fraise des bois est moins indigeste que toute autre. Les fraises crues se mangent soit saupoudrées de sucre et arrosées de bon vin ou de champagne, de rhum ou de kirsch, jus de citron, etc., soit encore mélangées à de la crème fraîche. On en fait aussi des gelées, des compotes, des sirops, des beignets, etc. V. FRAISIER.


Fraise.

fraise [*frè-ze*] n. f. (bas lat. *frassa*). Membrane qui enveloppe les intestins du veau, de l'agneau, etc. Collet plissé qui, par sa forme, avait quelque ressemblance avec la fraise de veau : *la fraise s'est portée au* XVIe *et au* XVIIe *siècle.* Chair rouge et plissée, qui pend sous le bec des dindons. Partie de la tête du cerf, du daim, du chevreuil, située immédiatement au-dessus de la meule. Sorte de palissade presque horizontale, au sommet d'une escarpe. Nom donné aux pieux battus autour d'une pile de pont.

fraise [*frè-ze*] n. f. Outil d'acier en forme de cône renversé, et servant à évaser l'orifice d'un trou. Petite roue dentée, en acier, qui sert à couper les bois, les métaux. (On dit aussi FRASE.)

— Encycl. *Techn.* La fraise est un outil de forme conique ou cylindrique, et qui extérieurement est creusé de dents hélicoïdales. Cet outil se manœuvre à la main ou mécaniquement, et dans le mouvement de rotation qui lui est imprimé produit une

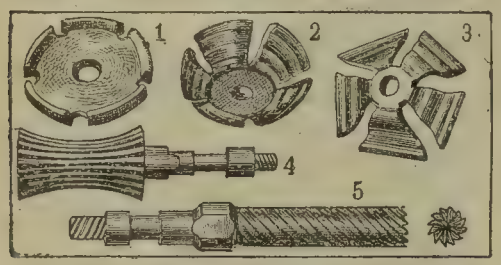

Fraises : A feuillures ; 2. A moulures ; 3. Pour toupies ; 4, 5. A métaux.

empreinte dans laquelle viendra se loger une saillie de même forme (*vis à tête fraisée*). Il existe deux sortes de fraises : celles *de forme* et les *fraises cylindriques.* Avec les premières, on obtient un profil déterminé, la taille d'engrenages droits ou hélicoïdaux, etc. Ces fraises ont le profil de l'objet à exécuter : elles sont simples ou combinées avec d'autres ; leur axe est inamovible (*machine à tailler les engrenages*), ou amovible (*machine à tailler les bois de fusil*). Dans ce dernier cas, l'axe se déplace sous l'action d'un *gabarit type*, modèle de l'objet à reproduire.

Les fraises cylindriques sont taillées sous forme d'hélices ; l'inclinaison des dents et leur nombre ont une très grande importance. Pratiquement, on calcule le nombre des dents *n* à l'aide de la formule : $n = \frac{d-20}{5} + 7$, dans laquelle *d* représente le diamètre de la fraise.

fraisement [*frè-ze-man*] ou **fraisage** [*frè-za-je*] n. m. Action de fraiser un trou.

fraiser [*frè-zé*] v. a. Plisser en fraise : *fraiser des manchettes.* Évaser l'orifice d'un trou dans lequel une vis ou un objet quelconque doit être inséré. Travailler, entailler le bois ou les métaux. Entourer de pieux ou pilotis une pile de pont.

fraiser [*frè-zé*] v. a. Rouler de la pâte sous la paume de la main pour la rendre lisse. (On dit aussi FRASER.) Humecter de la chaux, et en former des boules qu'on emploie dans la savonnerie.

fraiseraie [*frè-ze-rè*] n. f. Lieu planté de fraisiers.

fraiserat [*frè-ze-ra*] n. m. Nom vulgaire du fraisier stérile.

fraisette [*frè-zè-te*] n. f. *Cost.* Petite fraise.

fraiseuse [*frè-zeu-ze*] n. f. Machine-outil à fraiser.

— Encycl. *Techn.* La fraiseuse remplace souvent la mortaiseuse et la raboteuse ; elle est verticale ou horizontale. En principe, elle consiste en un arbre vertical ou horizontal, doué d'un rapide mouvement

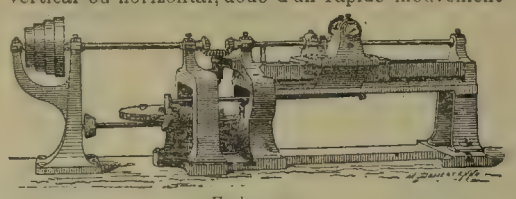
Fraiseuse.

de rotation. L'objet à fraiser est fixé sur un plateau circulaire se mouvant circulairement et transversalement.

fraisier [*frè-zi-é*] n. m. Genre de rosacées, dont le fruit est la fraise : *le fraisier se multiplie par marcottes.*

— Encycl. Le fraisier est une plante à feuilles trifoliolées, à fleurs blanches, des régions tempérées ; la fraise est composée d'un réceptacle charnu, sur lequel sont insérés les fruits qui sont des akènes véritables. On connaît cinq à six espèces de fraisiers, dont la culture a tiré une infinité de variétés, que l'on classe généralement en deux groupes : les *petites fraises*, la plupart remontantes, et dont le type est la fraise des *quatre saisons* ou de *tous les mois ;* et les *grosses fraises*, dont il existe de très nombreuses variétés, parmi lesquelles il faut citer les fraises Héricart de Thury, Docteur Morère, la France, Général Chanzy, Président Carnot, etc.



Fraisier : *a*, fruit.

Les fraisiers se multiplient par semis et surtout par coulants ; une bonne plantation peut durer trois ans. Par le forçage, on peut les faire fructifier en toute saison. Les ennemis les plus redoutables des fraisiers sont la larve du hanneton (ver blanc), les limaces, les fourmis, les blaniules, etc.

fraisière [*frè-zi*] ou **fraiseraie** [*ze-rè*] n. f. Terrain planté de fraisiers : *des fraisières productives.*

fraisiériste [*frè-zi-é-ris-te*] n. m. Horticulteur qui se spécialise dans la culture du fraisier.

fraisil [*frè-zi*] n. m. (pour *faisil* ; du lat. *fax, facis*, torche). Produit de combustion incomplète, recueilli dans les boîtes à fumée.

fraisoir [*frè-zoir*] n. m. Vilebrequin à fraiser.

fraisse [*frè-se*] n. f. Nom vulgaire du *hêtre.*

Fraisse, comm. de la Loire, arr. et à 11 kil. de Saint-Etienne, non loin de l'Ondaine ; 2.370 h. Ch. de f. P.-L.-M. Houille.

fraissine [*frè-si-ne*] n. f. Terrain planté de fraisses.

fraisure [*frè-zu-re*] n. f. Evasement pratiqué à l'orifice d'un trou.

Fraize [*frè-ze*], ch.-l. de c. (Vosges), arr. et à 46 kil. de Saint-Dié, sur la Meurthe ; 4.330 h. Ch. de f. E. — Le cant. a 10 comm. et 19.360 h.

Fram, schooner qui servit à Nansen (1893-1897), à Sverdrup (1899) et à Amundsen (1910) dans leurs expéditions polaires.

framboesia *Méd.* V. PIAN.

framboise [*fran-boi-ze*] n. f. Fruit rouge ou blanc du framboisier. *Anat.* Se dit de certains tissus mamelonnés comme des framboises.

— Encycl. La framboise, de saveur agréable, est un fruit adoucissant, rafraîchissant, de digestion facile. Crue, elle se mange ordinairement mélangée aux fraises ou aux groseilles. On en fait aussi de la gelée, de la confiture, un ratafia et un vin estimés, mais surtout du sirop.

Les framboises sont souvent envahies par une mouche dont la larve (ver des framboises) ronge leur intérieur.

framboisé [*fran-boi-zé*], **e** adj. Qui a le parfum de la framboise.

framboisement [*fran-boi-ze-man*] n. m. Etat de certains tissus disposés en saillies mamelonnées.

framboiser [*fran-boi-zé*] v. a. Aromatiser avec du jus de framboise.

framboiseraie [*fran-boi-ze-rè*] n. f. Lieu planté de framboisiers.

framboisier [*fran-boi-zi-é*] n. m. Genre de rosacées, comprenant des sous-arbrisseaux qui produisent les framboises.

— Encycl. Le framboisier est une espèce du genre ronce ; sa souche, souterraine et vivace, produit des tiges aériennes bisannuelles. Les fleurs sont blanches et réunies en grappes ; les fruits sont ordinairement rouges (belle de Fontenay, merveille des quatres saisons, etc.) ; mais il existe des variétés à fruits blancs (sucrée de Metz). On rencontre le framboisier dans toute l'Europe, principalement sur les sommets pierreux et humides. Le fruit est alimentaire, les feuilles sont astringentes.


Framboisier.

framboisière [*fran-boi-zi-è-re*] n. f. Terrain planté de framboisiers. (On dit aussi FRAMBOISERAIE.)

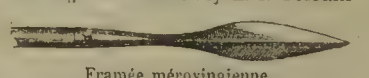
Framée mérovingienne.

framée [*mé*] n. f. (lat. *framea*). Sorte de javeline, qui fut l'arme favorite des anciens Francs.

Frameries [*rî*], v. de Belgique (Hainaut, arr. de Mons) ; 12.000 h. Houillères ; corderie.

franc [*fran*] n. m. Nom de plusieurs anciennes monnaies françaises. Unité monétaire, dans le système décimal français. Pièce d'argent monnayée du poids de 5 grammes. (V. MONNAIES et MESURES.) *Au marc le franc*, mode de répartition ou de payement fait à chacun en proportion de sa créance ou de ses intérêts dans une affaire.

— Encycl. *Métrol.* Le franc fut, à l'origine, l'équivalent de la livre (20 sols). Les premiers francs, qui étaient d'or fin, furent fabriqués d'abord, en 1360, sous le roi Jean, avec la devise *Francorum rex*, d'où le nom ; on les nomma *francs à cheval*, parce que le roi y était représenté à cheval. Charles V fit battre des *francs à pied.* Henri III fit fabriquer des francs d'argent. Louis XIII y substitua des louis d'argent. Le franc cessa alors d'être une monnaie réelle, mais demeura monnaie de compte, comme synonyme de *livre* (tiers de l'écu, 20 sols tournois).

La Révolution, ayant établi un nouveau système monétaire, rendit l'existence au franc en donnant son nom à la pièce d'argent de 5 grammes au titre de 900 millièmes, qui valait sensiblement 1 livre tournois ; ce titre a été modifié plus tard. V. MONNAIES.

franc [*fran*], **franche** adj. (du lat. *Francus*, Franc, n. de peuple). Libre, affranchi : *le clergé était franc d'impôts ; marchandise franche de tout droit ; villes franches. Fig.* Loyal, sincère : *personne franche.* Fait ou dit sans détours : *une réponse franche.* Net, précis : *une situation franche.* Vrai (devant le nom) : *franc libertin.* Complet : *assigner à huit jours francs.* Se dit d'un arbre fruitier provenant du semis des graines d'un arbre déjà amélioré par la culture. (Substantiv. : *on greffe beaucoup plus sur franc que sur sauvageon.*) Se dit d'une plante venue sur bouture, ou d'un individu représentant le type pur d'une espèce. *Franc archer*, V. ARCHER. *Franc comme l'or, comme l'osier*, d'une franchise extrême. *Avoir son franc parler*, ne déguiser nullement sa pensée, avoir ou prendre le droit de parler en toute liberté. *Avoir ses coudées franches*, être libre d'agir à sa guise. *Carte franche*, carte qui ne peut plus être prise. *Cheval franc du collier*, cheval tirant de lui-même. (*Fig. Etre franc du collier*, être toujours prêt à faire sans contrainte ce qu'exige le devoir). *Lettres franches de port*, lettres pour le port desquelles il n'y a rien à payer. *Terre franche*, terre végétale qui n'est mêlée ni de sable ni de caillou. *Arg. milit. C'est franc!* on ne risque rien. Adv. Ouvertement, sans détour : *je vous parle franc.* — L'adjectif *franc*, dans *franc de port*, est invariable lorsqu'il précède le nom : *j'envoie franc de port les lettres.* Placé après le nom, il peut être variable : *j'envoie les lettres franches de port.* Mais l'expression *franc de port* étant, en somme, une locution adverbiale, on peut l'employer toujours invariablement. ANT. **Faux, hypocrite, sournois, dissimulé.**

Francs [*fran*], peuple germain, qui habitait anciennement près du Rhin : *Francs saliens, ripuaires. Un Franc, une Franque.* Nom générique des Européens, dans les ports du Levant. Adj. *Langue franque*, langue composée de français, d'espagnol, d'italien, etc., usitée dans le Levant.

— Encycl. Les Francs étaient des peuplades germaniques, divisées en tribus indépendantes (Bructères, Chérusques, Sicambres, Saliens etc.) ayant chacune son gouvernement, ses coutumes. Leur nom apparaît pour la première fois en 241. C'étaient des guerriers redoutables ; ils pratiquaient le culte d'Odin et pensaient que le courage, qui les enrichissait en ce monde, était seul capable de leur assurer après la mort le séjour du *Walhalla* (paradis). Ils élevaient et rattachaient sur le sommet du front leurs cheveux d'un blond roux, qui formaient une espèce d'aigrette et retombaient par derrière en queue de cheval. Leur visage était rasé, à l'exception de deux longues moustaches. Ils avaient pour arme l'épée, une hache appelée *francisque*, et une arme de trait qu'ils nommaient *hang.* Après avoir vaincu plusieurs fois les Romains, ils devinrent leurs alliés ; mais, fatigués de cette alliance, ils la rompirent, envahirent la Gaule (447) et s'y établirent. A la chute de l'empire d'Occident, ils étaient divisés en deux grandes tribus : les Francs saliens, établis en Flandre et dans le pays de Liége, et les Francs ripuaires, établis sur les bords du Rhin. Les premiers devaient faire la conquête de la Gaule et donner leur nom à notre pays. (V. MÉROVINGIENS, CAROLINGIENS, FRANCE.)


Guerrier franc.

Francs (*Histoire des*), ouvrage de Grégoire de Tours, écrite dans une bonne langue latine du VIe siècle. C'est le monument capital de l'histoire mérovingienne.

Franc (Martin **Le**), poète français, né dans le comté d'Aumale vers 1410, m. en 1461 ; auteur de deux très longs poèmes : *le Champion des dames*, et *l'Estrif* (combat) *de Fortune et de Vertu.*

Français, e [*sè, è-ze*], habitant ou originaire de France : *les Français.* Adjectiv. : *gloires françaises.* N. m. La langue française : *apprendre le français. Fam. Parler français*, au fig., s'exprimer d'une façon claire, nette. *Parler français comme une vache espagnole* (corruption probable de : *comme un Basque espagnol*), parler très mal le français. *Fam. Entendre le français*, comprendre une menace, un avis. *Le* ou *les Français*, la Comédie-Française. Loc. adv. : *En bon français*, nettement, sans ménagement. *A la française*, conformément aux mœurs, aux habitudes des Français. *Habit à la française*, habit long, ouvert par devant à partir de la ceinture, et se terminant en arrière par deux longues basques. PROV. : **Le mot « impossible » n'est pas français,** parole de Napoléon Ier, exprimant que rien n'est impossible aux Français. ALLUS. HIST. : **Il n'y a qu'un Français de plus,** mots prêtés au comte d'Artois. Lorsqu'il rentra

en France en 1814, quinze jours avant Louis XVIII, il prononça quelques paroles émues, mais insignifiantes. Ce fut vraisemblement le comte Beugnot qui envoya au « Moniteur » la version officielle qui fit fortune : « *Il n'y a rien de changé en France ; il n'y a qu'un Français de plus.* »

— Encycl. *Dr.* On naît Français ou on le devient, soit par l'effet de la naturalisation, soit par annexion.

Français de naissance. Enfants nés de parents français en France ou à l'étranger. — Individus nés en France de parents inconnus ou de nationalité inconnue. — Enfants nés en France d'un père étranger né en France. — Enfants nés en France de parents étrangers et dont la mère est née en France (ils peuvent, par déclaration devant le juge de paix, décliner la qualité de français dans l'année qui suit leur majorité telle qu'elle est fixée par la loi française). — Enfants nés en France de parents étrangers nés à l'étranger, s'ils sont domiciliés en France à l'époque de leur majorité (mais ils ont le droit de répudiation).

Naturalisation par le bienfait de la loi ou *naturalisation de faveur.* La naturalisation est acquise de plein droit : 1° au mineur, né en France ou à l'étranger, d'un étranger qui acquiert ou recouvre la nationalité française ; 2° à l'enfant né en France de parents étrangers nés à l'étranger et non domicilié en France à l'époque de sa majorité, à la seule condition de déclarer son intention au consul de sa résidence et de fixer son domicile en France dans l'année qui suit la déclaration ; 3° à la femme et aux enfants nés à l'étranger d'un étranger, âgés de plus de 21 ans et de moins de 22 ans, lorsque celui-ci devient français par naturalisation ; 4° à l'étrangère qui épouse un Français ; 5° à l'enfant d'étrangers dont l'un a eu autrefois la nationalité française.

Naturalisation concédée par le gouvernement. La naturalisation peut être demandée par : 1° les étrangers de 21 ans accomplis qui, après admission au stage demandée au garde des sceaux, ont été domiciliés en France pendant trois ans. (La durée du stage est réduite à un an pour les étrangers qui ont rendu à la France des services signalés) ; 2° les étrangers de 21 ans accomplis qui ont résidé en France pendant 10 ans sans interruption ; 3° les mineurs issus du mariage d'un étranger avec une Française et dont la mère, devenue veuve, demande sa réintégration ; 4° la femme majeure et les enfants majeurs de l'étranger en instance de naturalisation ou de réintégration ; 5° les descendants de Français ou de Françaises expatriés par la révocation de l'édit de Nantes.

Annexion. Quand un territoire étranger est annexé à la France, les nationaux de ce territoire deviennent français, sauf les exceptions prévues par les traités, qui peuvent, par exemple, stipuler un droit d'option pendant un temps déterminé.

Perte de la nationalité française. On perd la qualité de français ; 1° par l'acquisition volontaire de la qualité d'étranger ; 2° par la répudiation de la qualité de français dans les cas où la loi l'autorise ; 3° par le fait de conserver des fonctions publiques conférées par un gouvernement étranger, malgré l'ordre de les résigner, donné par le gouvernement français ; 4° par le fait d'avoir pris du service militaire à l'étranger sans y avoir été autorisé par le gouvernement français : 5° dans le cas du mariage d'une Française avec un étranger, la femme suit la nationalité de son mari.

Retrait de naturalisation. Pendant la Grande Guerre, une loi du 7 avril 1915 autorisa le gouvernement à retirer la naturalisation aux sujets ou anciens sujets de puissances en état d'hostilité avec la France.

— *Linguist.* La langue française est le latin lui-même, modifié par une évolution d'une vingtaine de siècles. Le latin populaire (assez différent du latin classique), transporté en Gaule par les légionnaires romains (surtout par ceux de César, 58-51 av. J.-C.), puis par les fonctionnaires et les colons, avait complètement triomphé, au IVe siècle apr. J.-C., de la langue gauloise, de laquelle il ne conserva qu'un petit nombre de mots. Au cours des IVe et Ve siècles, cette langue fut notablement modifiée par l'apport d'un certain nombre de mots germaniques, particulièrement empruntés aux Francs Saliens et consistant surtout en termes de guerre et de droit. Dès le VIIe siècle, le gallo-roman se distinguait non moins nettement du latin écrit que des idiomes germaniques. Aux IXe et Xe siècles, des textes de plus en plus nombreux rendent possible l'étude de la langue française. Du XIe au XIVe siècle s'étend la période de l'ancien français ; la langue littéraire se confond alors avec le dialecte de l'Ile-de-France (qui peu à peu, pour des causes historiques, prévaudra sur les autres dialectes de la langue d'oil, puis sur ceux de la langue d'oc [v. OC et OIL]). C'est déjà une langue souple et riche, pourvue d'une flexion variée (déclinaison à deux cas) et qui a produit des chefs-d'œuvre. La période du moyen français (XIVe-XVe s.) est caractérisée par la simplification de la flexion et l'enrichissement du vocabulaire, dû à des emprunts au latin et au grec. Au XVIe siècle, grâce aux efforts de la Pléiade, la langue montre ses qualités poétiques : elle se hausse jusqu'à la spéculation philosophique et politique ; mais elle s'encombre d'éléments empruntés aux langues anciennes ou étrangères. Epurée par Malherbe, l'Académie, l'hôtel de Rambouillet, Vaugelas, elle devient la langue précise, ferme et noble de l'époque classique (XVIIe s.). Le XVIIIe siècle, si hardi en toutes choses, fut, en fait de langue, assez timide ; novateur dans la syntaxe, il est, en ce qui concerne le vocabulaire, extrêmement conservateur. Chateaubriand rendit à la prose l'éclat et le coloris ; le romantisme abolit la distinction des termes nobles et bas et renouvela le vocabulaire. Le progrès des sciences et l'infiltration des littératures et des arts des pays voisins ont versé dans la langue une foule de mots étrangers ou savants. La langue française, malgré cette richesse excessive, conserve ces qualités de clarté, de précision et d'élégance qui en ont fait, selon le mot de Rivarol, une langue « humaine ». V. FRANCE (*littérature*).

Français de Nantes (Antoine), homme d'Etat et littérateur français, né à Beaurepaire (Isère), m. à Paris (1756-1836). Il fut président de la Législative en 1792 et, sous l'Empire, directeur général des Droits réunis.

Français (François-Louis), peintre paysagiste français, né à Plombières (Vosges), m. à Paris (1814-1897). Parmi ses œuvres, d'une grande justesse de composition et de couleur, citons : *la Grand'route à Combs-la-Ville, l'Etang de Clisson, Vue du bord du lac de Némi*, etc.



Fr.-L. Français.

franc-alleu [*fran-ka-leu*] n. m. Alleu affranchi de toute servitude. V. ALLEU, FÉODALITÉ.

francatu n. m. Variété de pomme de garde.

Franc-Boisy (*le Sire de*), chanson burlesque de E. Bourget et Laurent de Rillé, qui fut en vogue en 1855, et dans laquelle on voyait des allusions au mariage de Napoléon III.

franc-bord n. m. Espace de terrain qui borde une rivière ou un canal, au delà des digues ou du chemin de halage. Bordage extérieur de la coque d'un navire, de la quille à la première préceinte. Pl. des *francs-bords*.

franc-bourgeois n. m. *Féod.* Celui qui, résidant sur un fief, échappait à la juridiction du seigneur et aux redevances féodales. Pl. des *francs-bourgeois*.

franc-canton n. m. *Blas.* Canton occupant la cinquième partie de l'écu, toujours à dextre et en chef. Pl. des *francs-cantons*.

Franc-Comtois, e [*kon-toi, oi-ze*], habitant ou originaire de la Franche-Comté : *les Francs-Comtois*. Adjectiv. : *histoire franc-comtoise*.

France, Etat de l'Europe occidentale ; cap. *Paris*. Superf. : 550.986 kil. carr. Popul. 41.476.000 hab. (*Français*).

I. — Géographie physique. La France est située par 40°20′ et 51°5′ de lat. N., 7°11′ de long. O. et 5°53′ de long. E. de Paris. Elle est bornée au N. par la Manche, le pas de Calais et la mer du Nord ; au N.-E., par la Belgique, le Luxembourg et l'Allemagne ; à l'E., par l'Allemagne, la Suisse et l'Italie ; au S., par la Méditerranée et l'Espagne ; à l'O., par l'Atlantique ; au N.-O., par la Manche. Longueur du méridien, de Zuydcoote, un peu au N. de Dunkerque, jusqu'au col d'Arrès, au S. de Prats-de-Molo (Pyrénées-Orientales), 975 kil.

Relief. Le trait essentiel de la géographie physique de la France est l'existence, au centre du pays, d'un vaste plateau granitique de 800 à 1.100 mètres d'altitude, dit Plateau Central, dont les Cévennes, les chaînes du Vivarais, du Lyonnais et du Beaujolais forment le talus oriental, mais qui s'incline en pentes plus douces vers l'O. (causses calcaires du Rouergue et du Quercy, plateaux du Limousin, de la Marche, de Combrailles), supportant un certain nombre de soulèvements volcaniques (monts du Velay, Aubrac, Cantal, chaîne des puys d'Auvergne), dont le point le plus élevé se dresse à 1.886 mètres au puy de Sancy. Au N.-O., le Plateau Central se relie par la Gâtine aux monts de Bretagne (montagne Noire et mont d'Arrée) et aux collines normandes (Perche et Maine). Au N.-E., le soulèvement granitique du Morvan, la côte d'Or, les plateaux de Langres et des Faucilles le rattachent aux Vosges et au plateau de Lorraine.

Sur le pourtour du Plateau Central se distribuent, à l'O., les dépressions du *bassin de Paris*, que draine la Seine, les plaines de la Loire et de ses affluents (Berry, Sologne, Poitou, Touraine), la plaine de la Garonne, en Aquitaine, et, à l'E., les vallées, plus étroites, où coulent la Saône (Franche-Comté et Bresse) et le Rhône (Lyonnais, Dauphiné, Provence).

Au S. et à l'E., deux hautes chaînes de montagnes limitent le sol français : les Pyrénées, mur abrupt, dont les crêtes se dressent de 2.800 à 3.400 mètres d'altitude, et les Alpes, dont les échelons successifs atteignent 4.810 mètres au mont Blanc ; au N.-O. des Alpes, se développent en arc de cercle les crêtes du Jura (1.600 à 1.800 m.), qui viennent finir au S. de la trouée de Belfort.

Côtes. Elles présentent les aspects les plus variés. Sur la mer du Nord et de la Manche, les dunes de Dunkerque font place aux falaises du Boulonnais (cap. Gris-Nez), auxquelles succèdent les atterrissements de la baie de la Somme, les magnifiques falaises calcaires du pays de Caux (cap de la Hève), les récifs littoraux du Calvados, dans la baie de la Seine, puis les rochers de la presqu'île du Cotentin (pointe de Barfleur et cap de la Hague), les mille dentelures de la côte bretonne (baie du Mont-Saint-Michel, cap Fréhel, baie de Saint-Brieuc, pointe Saint-Mathieu, rade de Brest, baie de Douarnenez, pointes prolongées par les îles d'Ouessant et de Sein, presqu'île de Quiberon, en face de Belle-Ile, pointes du Croisic et de Saint-Gildas). Plus au S., la côte vendéenne (îles d'Yeu et de Noirmoutier) devient plus basse et moins variée. Les îles de Ré et d'Oléron isolent presque de la haute mer les golfes peu profonds de l'Aunis et de la Saintonge. Déjà apparaissent les dunes, jadis mouvantes (et qui ont longtemps menacé de leur envahissement l'arrière-pays), mais aujourd'hui fixées par des plantations de pins et qui se poursuivent au S. de l'embouchure de la Garonne (Gironde), interrompues seulement par le bassin d'Arcachon, jusqu'à l'embouchure de l'Adour. Ports principaux : *Dunkerque, Calais, Dieppe, Le Havre, Cherbourg, Granville, Saint-Malo, Brest, Lorient, Saint-Nazaire, La Rochelle, Rochefort, Bordeaux*.

Sur la Méditerranée, la côte du Roussillon et du Languedoc, parfois rocheuse aux abords de la frontière espagnole (cap Cerbère), est en général basse, sablonneuse, bordée d'étangs (Leucate, Sigean, Thau, Berre, Valcarès, dans l'île de la Camargue, formée par le delta du Rhône) ; mais, après le delta du Rhône, la côte redevient accidentée, et s'indente de profondes baies, souvent bordées d'îles (étang de Berre, caps Couronne, Sicié, rade de Toulon, presqu'île de Giens, îles d'Hyères, cap Croisette, golfe de la Napoule, île de Lérins, golfe Jouan, cap d'Antibes, rade de Villefranche, cap Ferrat, etc.). C'est la *côte d'Azur*, au climat délicieux, aux nombreuses stations hivernales. Ports principaux : *Port-Vendres, La Nouvelle, Cette, Marseille, Toulon, Cannes, Antibes, Nice, Villefranche*, etc.

Cours d'eau. Ils sont inégalement partagés entre l'Océan, qui en reçoit, directement ou indirectement, la majeure partie, et la Méditerranée.

A l'Océan vont : 1° la *Seine*, grossie de l'Yonne, de l'Eure, de l'Aube, de la Marne et de l'Oise (qui reçoit le tribut de l'Aisne) ; 2° la *Loire*, grossie de l'Allier, du Cher, de l'Indre, de la Vienne (qui reçoit le tribut de la Creuse) et de la Maine (formée par le Loir, la Sarthe et la Mayenne) ; 3° la *Garonne*, grossie de l'Ariège, du Tarn, du Lot, de la Dordogne, du Gers et de la Baïse. Vont aussi à l'Océan plusieurs *fleuves côtiers* : la Somme, l'Orne, la Vire, la Rance, l'Aulne, le Blavet, la Vilaine, la Sèvre Niortaise, la Charente, la Leyre, l'Adour. A côté de ces fleuves exclusivement ou presque exclusivement français, il faut signaler le *Rhin*, qui borne la France en Alsace (de Bâle à Strasbourg) et qui reçoit l'Ill.

La Méditerranée ne reçoit qu'un grand fleuve, le *Rhône*, grossi de la Saône, de l'Ain, de l'Isère, de la Drôme, de la Durance, de l'Ardèche, et plusieurs *fleuves côtiers* : la Têt, l'Aude, l'Orb, l'Hérault, l'Ardèche et le Var.

Climat. La France fait partie de la zone dite *tempérée* ; mais de notables différences dans la répartition de la chaleur et de l'humidité dues à la plus ou moins grande proximité de l'Océan ont permis de distinguer sept grandes régions climatiques :

1° Le climat *breton*, très doux et humide ; 2° le climat *parisien*, modérément froid et humide pendant l'hiver, assez chaud pendant l'été ; 3° le climat *vosgien*, aux hivers durs et neigeux, aux étés chauds et secs ; 4° le climat *rhodanien*, inégal comme



Répartition des climats en France.

le précédent, mais généralement plus sec ; 5° le climat *aquitain*, aux hivers tempérés, aux étés très chauds et orageux ; 6° le climat *auvergnat*, dur, humide et brumeux ; enfin, le climat *méditerranéen*, aux hivers d'une grande douceur, aux étés chauds et très secs.

II. — Géographie économique. La France est, par excellence, un pays agricole. Deux treizièmes seulement du sol restent incultivés. Les grands produits du sol sont : les céréales (Beauce, Brie, Picardie, Alsace, etc.), le vin (Bordelais, Bourgogne, Champagne, Languedoc, Roussillon, Touraine, Anjou, Charentes [eaux-de-vie de Cognac] et Armagnac [eaux-de-vie d'Armagnac], les pommes de terre (Bretagne, Limousin), la betterave (Picardie, Artois, Ile-de-France), les plantes fourragères, les gazons et foins, etc., plus ce que rapportent neuf à dix millions d'hectares de forêts, taillis et brousses. Les vignobles, à peu près complètement ravagés par le phylloxéra, ont été reconstitués presque entièrement. Les populations rurales pratiquent l'élève du cheval (Boulonnais, Perche, Normandie, région tarbaise, etc.), du bœuf (Nivernais, Limousin, Normandie, Bretagne, Salers, vallée de la Garonne), des moutons (Brie, Champagne, Berry, causses, etc.), des porcs (Limousin), des oiseaux de basse-cour (races de poules, oies, pigeons, très estimées) et des abeilles (miel du Gâtinais, de Narbonne, etc.). Le renouvellement de l'outillage, la formation de syndicats permettent de soutenir la concurrence étrangère. Quelques cultures industrielles, telles que celle de la betterave, se sont sensiblement développées, et l'exploitation de nos richesses souterraines est en pleine activité. La houille est exploitée dans le Nord (Anzin), le Centre (Blanzy, Commentry, Saint-Etienne), le Midi (Decazeville, Alais), etc. Le fer est abondant (Meurthe-et-Moselle, etc.). L'Alsace a des gisements de potasse, de pétrole. L'industrie est développée surtout dans le Nord (métallurgie, tissages, machines), dans l'Est (métallurgie, tissages, etc.), et dans la région parisienne (machines, produits chimiques, etc.). Notre commerce intérieur est favorisé par un réseau convenablement développé de lignes ferrées et de canaux.

III. — Géographie politique. *Anciennes provinces.* Avant 1789, la France était divisée en 33 gouvernements militaires, qu'on appelle couramment, et improprement, provinces :

Alsace, cap. *Strasbourg.*
Anjou, cap. *Angers.*
Artois, cap. *Arras.*
Aunis, cap. *La Rochelle.*
Auvergne, cap. *Clermont-Ferrand.*
Béarn, cap. *Pau.*
Berry, cap. *Bourges.*
Bourbonnais, cap. *Moulins.*
Bourgogne, cap. *Dijon.*
Bretagne, cap. *Rennes.*
Champagne, cap. *Troyes.*
Corse, cap. *Bastia.*
Dauphiné, cap. *Grenoble.*
Flandre, cap. *Lille.*
Foix (comté de), cap. *Foix.*
Franche-Comté, cap. *Besançon.*
Guyenne et Gascogne, cap. *Bordeaux* et *Auch.*
Ile-de-France, cap. *Paris.*
Languedoc, cap. *Toulouse.*
Limousin, cap. *Limoges.*
Lorraine, cap. *Nancy.*
Lyonnais, cap. *Lyon.*
Maine, cap. *Le Mans.*
Marche, cap. *Guéret.*
Nivernais, cap. *Nevers.*
Normandie, cap. *Rouen.*
Orléanais, cap. *Orléans.*
Picardie, cap. *Amiens.*
Poitou, cap. *Poitiers.*
Provence, cap. *Aix.*
Roussillon, cap. *Perpignan.*
Saintonge et Angoumois, cap. *Saintes* et *Angoulême.*
Touraine, cap. *Tours.*

Le comtat Venaissin (cap. *Avignon*) ne fut annexé à la France qu'en 1791, la Savoie (cap. *Chambéry*) et le comté de Nice (cap. *Nice*) en 1860.

Anciennes divisions. Quatre divisions coexistaient en France avant la Révolution :

1° La division ecclésiastique, qui reflétait le plus exactement les groupements originaires de la Gaule et remontait à l'époque romaine ;

2° La division militaire en *gouvernements* ;

3° La division administrative en *généralités* ou *intendances* ;

4° La division judiciaire en *bailliages* ou *sénéchaussées*.

Constitutions. Avant 1789, la France n'avait aucune constitution, à moins que l'on ne veuille donner ce nom à un ensemble de traditions et d'institutions que le roi, chez qui se confondaient tous les pouvoirs, était libre de modifier à son gré. Depuis 1789, huit constitutions se sont succédé dans notre pays : 1° la Constitution de 1791, qui établissait la monarchie constitutionnelle et une Assemblée législative ; 2° la Constitution de 1793, qui ne fut jamais appliquée ; 3° la Constitution de l'an III (1795), instituant le Directoire, le conseil des Anciens et le conseil des Cinq-Cents ; 4° la Constitution de l'an VIII, établissant le Consulat, modifiée par le sénatus-consulte organique de l'an X et le sénatus-consulte organique de l'an XII qui établissait l'empire ; 5° la Charte de 1814, modifiée par l'acte additionnel de Napoléon Ier en 1815 et, en 1830, par la monarchie de Juillet ; 6° la Constitution de 1848, instituant la république, le suffrage universel et une Assemblée législative ; 7° la Constitution de 1852, qui fut plusieurs fois modifiée pendant le second Empire ; 8° la Constitution de 1875. Aux termes de cette dernière, la France est une République constitutionnelle et unitaire ; le pouvoir exécutif est exercé par un président, assisté de ministres responsables ; le pouvoir législatif, par le Sénat et la Chambre des députés. Le territoire français est réparti, au point de vue administratif, en 89 départements, sans compter le territoire de Belfort. Chaque département, qui a à sa tête un *préfet*, est divisé en *arrondissements* ou *sous-préfectures*, subdivisées à leur tour en *cantons* et en *communes*. Le préfet est assisté d'un conseil général, élu au suffrage universel à raison d'un conseiller par canton ; le sous-préfet est assisté d'un conseil d'arrondissement. L'administration de chaque *commune* est confiée à un maire, assisté d'un conseil municipal. Il existe en France 383 arrondissements, 3.006 cantons, et 37.788 communes.

La justice est rendue dans chaque canton par un juge de paix, dans chaque arrondissement par un tribunal de 1re instance. Dans chaque département, siège chaque trimestre une cour d'assises. Il y a 27 cours d'appel (v. TRIBUNAL), pour juger à nouveau les affaires des tribunaux de 1re instance. La Cour de cassation, qui siège à Paris, juge en droit et non en fait, c'est-à-dire qu'elle juge les jugements, et les casse, s'il y a lieu.

Des tribunaux spéciaux rendent la justice administrative, et le *tribunal des conflits* statue sur les déclinatoires d'incompétence.

Sous le rapport de l'instruction publique, la France est divisée en 17 *académies*, Algérie comprise (v. ACADÉMIE), administrées par des recteurs. Chaque académie a dans son ressort plusieurs départements, où le recteur est représenté par un inspecteur d'académie.

Colonies. Le domaine colonial de la France comprend :

EN AFRIQUE : l'Algérie et ses dépendances sahariennes, la Tunisie (protectorat), les deux ensembles administratifs désigné sous le nom d'*Afrique-Occidentale* et d'*Afrique-Equatoriale française* (v. à l'ordre alphab. AFRIQUE-OCCIDENTALE FRANÇAISE), y compris les acquisitions faites sur les Allemands au cours de la Grande Guerre (parties du Togo et du Cameroun), la Réunion, Madagascar, les Comores, la Côte des Somalis.

EN ASIE : l'*Inde française* (Pondichéry, Mahé, Chandernagor, Karikal, Yanaon) ; l'*Indochine française* (Cochinchine, Tonkin, Annam, Cambodge, Laos). La France administre la Syrie comme mandataire de la Société des nations.

EN AMÉRIQUE : Saint-Pierre-et-Miquelon, la Martinique, la Guadeloupe et ses dépendances, la Guyane.

EN OCÉANIE : la Nouvelle-Calédonie et les établissements français de l'Océanie (Taïti, Marquises, Loyalty, les îles Tuamotou et Wallis). Un *condominium* franco-anglais existe en outre sur les Nouvelles-Hébrides.

Armée de terre. L'organisation militaire de la France remaniée après la guerre repose sur le principe du service personnel et égal pour tous (v. SERVICE MILITAIRE) et le territoire est réparti en corps d'armée (v. ARMÉE).

Marine. L'armée de mer se recrute : 1° par la conscription et les engagements volontaires ; 2° par l'inscription maritime. La flotte de guerre comprend des bâtiments de ligne, des croiseurs cuirassés et légers, des éclaireurs, des torpilleurs et des contre-torpilleurs, des sous-marins, des porte-aéronefs. Le traité conclu entre la France, les Etats-Unis, l'Empire britannique, l'Italie et le Japon, le 6 février 1922, à Washington, a limité les armements navals. Le littoral (France et Afrique du Nord) est divisé en six *arrondissements maritimes*, commandés chacun par un vice-amiral, préfet maritime. Ces arrondissements ont pour chefs-lieux Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort, Toulon, Bizerte. Le préfet maritime a la haute autorité sur tout l'arrondissement tant au point de vue de la défense qu'au point de vue de l'administration.

IV. — HISTOIRE. *La Gaule.* En Gaule, comme dans d'autres contrées, l'humanité a passé par des périodes ou âges, que l'on distingue par les outils dont l'homme se servait : l'âge de la pierre taillée, où l'homme vivait dans les cavernes, à côté des grandes espèces animales aujourd'hui disparues ou émigrées vers d'autres climats ; l'âge de la pierre polie (cités lacustres, dolmens, menhirs) ; l'âge du bronze ; l'âge du fer.

Les hommes qui, dans ces temps reculés, peuplèrent notre patrie, ne nous sont connus que par les découvertes géologiques. Notre histoire nationale commence avec les Gaulois, dont le nom fut donné dans la suite à tout le pays (Gaule).

La Gaule était plus étendue, à l'est et au nord, que la France actuelle ; elle n'était pas tout à fait inculte, et comptait environ 6 millions d'habitants : Gaulois ou Celtes, Ibères ou Aquitains, Ligures, Grecs, Belges. V. GAULOIS.

Les migrations et les expéditions des Celtes dans toute l'Europe et jusqu'en Asie ont fait croire qu'ils avaient réussi à former un vaste empire, mais il n'en est rien, et leurs établissements furent éphémères. Les Gaulois cisalpins s'emparèrent de la ville de Rome en 390 av. J.-C. ; mais les Romains soumirent à leur tour les Gaulois, puis ils passèrent les Alpes et s'établirent dans la Narbonnaise (121 av. J.-C.).

Une fois dans le pays, les Romains ne voulurent plus le quitter. L'an 58 av. J.-C., Jules César en commença la conquête ; il mit huit ans pour l'achever. Après la chute d'Alésia (52 av. J.-C.), la Gaule ne fut plus qu'une dépendance de l'Etat romain.

Les Romains étant plus civilisés que les Gaulois, ceux-ci ne tardèrent pas à adopter la religion, les mœurs, la langue de leurs vainqueurs. Notre pays se couvrit de monuments. Grâce à la construction de routes larges et commodes, le commerce prit un essor rapide. Des écoles furent fondées ; la Gaule eut ses poètes et ses orateurs. Quelques révoltes eurent lieu, mais elles furent promptement étouffées. Les plus célèbres sont celles de Florus et Sacrovir (21 apr. J.-C.), et celle de Civilis et Sabinus (69-70). Les Gaulois convertis à la civilisation romaine étaient appelés Gallo-Romains.

Dans la seconde moitié du IIe siècle, le christianisme fut prêché en Gaule. Malgré les persécutions, il y fit de rapides progrès. Saint Hilaire, saint Martin, saint Didier en assurèrent le triomphe.

Un jour vint, où les empereurs romains n'ayant plus assez de soldats pour protéger leurs frontières, prirent à leur solde des Barbares. Trois peuples barbares, entrés d'abord en Gaule comme alliés de l'Empire, réussirent à fonder, au Ve siècle, des établissements durables : les Wisigoths, les Burgondes, les Francs. Les Gallo-Romains ne possédèrent plus que le centre du pays. V. FRANC.

Les Mérovingiens. Les Francs étaient gouvernés par des rois ou chefs militaires élus. Ils se réunissaient une fois par an pour les grandes revues militaires, dites *champs de Mars* ; les affaires du royaume étaient décidées par des assemblées où ne figuraient que les grands et les fonctionnaires royaux. Les Francs Saliens, d'où sortirent les Mérovingiens, avaient un code de lois appelé *Loi salique*.

En 428, sous Clodion, les Francs s'avancèrent jusqu'à la Somme. Sous Mérovée, ils s'unirent aux Gallo-Romains et aux Wisigoths, pour repousser l'invasion d'Attila, qu'ils vainquirent dans les champs Catalauniques, entre Troyes et Sens (451).

Clovis, successeur de son père Childéric, battit les Romains à Soissons (486) et repoussa les Alamans à Tolbiac (496) ; il se convertit ensuite au christianisme, religion de sa femme Clotilde. Sa conversion lui valut l'amitié des évêques, et ceux-ci lui conseillèrent d'attaquer les Burgondes et les Wisigoths, qui étaient ariens. Il battit les premiers près de Dijon (500), les seconds près de Vouillé (507), et régna sur presque toute la Gaule.

Les fils de Clovis se partagèrent son héritage : il y eut en Gaule quatre rois francs au lieu d'un seul, jusqu'en 558. A cette date, Clotaire Ier régna seul ; mais il mourut en 561, et le royaume fut l'objet d'un nouveau partage.

Bientôt éclata une sanglante rivalité, entre l'Austrasie, où régnait Brunehaut, et la Neustrie, où dominait Frédégonde ; elle fut signalée par une foule de crimes et, en 613, par le supplice de Brunehaut, ordonné par Clotaire II, fils de Frédégonde.

A la faveur des divisions qui affaiblissaient la dynastie mérovingienne, le pouvoir échappa peu à peu aux rois francs pour passer à leurs intendants ou *maires du palais*.

En 687, la longue rivalité de la Neustrie et de l'Austrasie, ravivée par Ebroïn et saint Léger, se termina, à Testry (687), par le triomphe des leudes austrasiens. Dès lors, la dynastie mérovingienne, dont Dagobert et saint Eloi avaient un instant arrêté la décadence, fut représentée par des rois incapables, des *rois fainéants*, et finalement renversée par la famille austrasienne d'Héristal.

Un membre de cette famille, Charles-Martel, avait repoussé, entre Tours et Poitiers (732), l'invasion des Arabes. Fort de cette victoire éclatante, le fils de Charles-Martel, Pépin le Bref, soutenu par le clergé, déposa le Mérovingien Childéric III, et fonda la dynastie des Carolingiens (751).

Les Carolingiens. Reconnaissant envers le clergé qui avait favorisé son avènement au trône en 751, Pépin fit la guerre aux Lombards, ennemis de la papauté, et donna au saint-siège une partie de leurs terres : ce fut l'origine du pouvoir temporel.

Ses deux fils, Charles et Carloman, lui succédèrent en 768 ; Carloman mourut trois ans après, et Charles, qui régna seul jusqu'en 814, mérita, par les grandes choses qu'il accomplit, d'être appelé Charles le Grand ou Charlemagne.

Charlemagne acheva la soumission de l'Aquitaine, déjà conquise par Pépin le Bref. Il renversa Didier, roi des Lombards et ennemi du saint-siège, se proclama roi à sa place (774), et resserra ainsi les liens qui unissaient la monarchie franque à la papauté. Après trente-trois ans de guerre (772-805), il réduisit les Saxons, dont le chef Witikind consentit enfin à recevoir le baptême. Il alla aussi en Espagne pour faire la guerre aux Arabes (778).

Maître de la Gaule, de la Germanie et de l'Italie, aussi puissant en Europe que l'avaient été autrefois les Romains, Charlemagne fut couronné empereur d'Occident (800). Il gouverna ses Etats avec une grande sagesse, publia des lois ou Capitulaires, chargea des envoyés royaux (*missi dominici*) de surveiller l'administration des provinces et fonda de nombreuses écoles.

Les successeurs de Charlemagne étaient trop faibles pour continuer son œuvre. Louis le Débonnaire (814-840) n'avait pas d'autorité sur les guerriers francs ; ses fils mêmes se révoltèrent contre lui. Réconciliés après la bataille de Fontanet (841) par le serment de Strasbourg (842), ils signèrent le traité de Verdun (843), qui démembrait l'empire de Charlemagne. Il n'y eut plus d'empire carolingien, mais trois royaumes indépendants : l'Italie, la Germanie, la partie de la Gaule qui devait bientôt prendre le nom de France. La France échut à Charles le Chauve (843-877).

A partir de Charles le Chauve, la royauté carolingienne s'affaiblit progressivement au profit des seigneurs ; cet affaiblissement se trouva hâté par les Capitulaires de Mersen (847) et de Kierzy-sur-Oise (877). Les invasions des pirates normands achevèrent de déconsidérer la royauté, qui ne sut pas les repousser et laissa ce soin aux ducs de France. Les Normands étant venus assiéger Paris (886), la ville fut défendue par Eudes, fils de Robert le Fort. Charles le Gros (884-887), qui avait lâchement acheté la retraite des Normands, fut déposé dans une assemblée tenue par les grands à Tribur (887), et remplacé par Eudes. Une multitude de petits Etats seigneuriaux s'établirent sur les ruines de l'ancien empire carolingien.

Les Carolingiens reprirent la couronne sous Charles le Simple (898-922). Les Normands reçurent de ce prince, par le traité de Saint-Clair-sur-Epte (911), le duché qui, de leur nom, s'appela *Normandie*, et le royaume n'eut plus à souffrir des invasions des pirates scandinaves.

Les derniers Carolingiens, malgré la résistance qu'ils opposèrent aux ducs de France, se virent définitivement supplantés par eux en 987. A cette époque, Hugues Capet fonda la troisième dynastie de nos rois, celle des Capétiens.

Les Capétiens directs. La royauté était très faible, à l'avènement de Hugues Capet. La France vivait sous le régime féodal, c'est-à-dire que le pouvoir, au lieu d'appartenir à un souverain unique, était partagé entre les possesseurs de fiefs.

Celui qui possédait un fief était le vassal de celui qui le concédait, c'est-à-dire du suzerain. V. FÉODALITÉ.

Le roi de France n'était qu'un seigneur plus honoré que les autres, parce qu'il n'était le vassal de personne. Quand on dit que la monarchie a fondé l'unité française, cela signifie que les rois ont enlevé peu à peu aux seigneurs féodaux leurs droits de souveraineté, qu'ils ont centralisé ces droits entre leurs mains, et substitué un pouvoir unique au pouvoir divisé de l'époque féodale.

Les premiers Capétiens, dominés, mais soutenus par le clergé, donnèrent les premiers coups à la féodalité. Robert le Pieux (996-1031), successeur de Hugues Capet (987-996), fut excommunié par l'Eglise, toute-puissante sous les premiers Capétiens, et sous Henri Ier fut instituée la Trêve de Dieu. Sous Philippe Ier (1060-1108), les luttes féodales ruinaient le pays (l'Eglise, pour en atténuer les effets, fit de la *chevalerie* une institution religieuse).

Pendant la minorité de ce roi, Guillaume le Conquérant, duc de Normandie, s'empara de l'Angleterre : il remporta sur le roi de ce pays, Harold, la victoire d'Hastings, et fut proclamé à sa place (1066).

Les *croisades*, commencées sous Philippe Ier en 1096 et terminées sous Louis IX en 1270, eurent entre autres résultats celui de rapprocher les nobles des roturiers et, en éloignant les seigneurs, elles favorisèrent indirectement les progrès de la royauté et de la bourgeoisie. (V. CROISADES.)

Le XIIe siècle vit la renaissance des villes et la constitution des communes, nées surtout de l'esprit d'association et rarement de l'insurrection, contrairement à ce qu'on a cru longtemps. (V. COMMUNE.) Les communes étaient dans une situation analogue à celle des fiefs : elles étaient vassales du seigneur, qui leur octroyait une charte, mais elles jouissaient, à leur tour, de droits souverains.

Louis le Gros (1108-1137), secondé par Suger, assit sa domination sur les vassaux de son domaine, et ses successeurs eurent un point d'appui solide pour résister aux ennemis de la royauté.

Louis VII (1137-1180), qui entreprit la seconde croisade (1147-1149), commit la faute de répudier Eléonore de Guyenne. Celle-ci se remaria avec Henri II Plantagenet, qui devint roi d'Angleterre, et lui apporta en dot l'Aquitaine, le Périgord, le Limousin, le Poitou et l'Angoumois. Ce fut l'origine de longues guerres entre la France et l'Angleterre, car les rois de ce dernier pays devenaient vassaux des rois de France.

Philippe Auguste (1180-1223) entreprit sans succès la troisième croisade et ne prit aucune part à la quatrième (1202-1204) ; mais, sous son règne, une croisade fut décidée par les catholiques contre les *cathares* ou *albigeois*. A l'intérieur, Philippe Auguste affirma pour la première fois la puissance de la monarchie capétienne en remportant la victoire de Bouvines sur les grands vassaux coalisés avec l'empereur d'Allemagne (1214). Il fortifia la royauté en enlevant à l'Angleterre d'importantes provinces, en favorisant l'émancipation des communes, en réduisant les grands vassaux à l'obéissance, en créant les baillis et les prévôts pour rendre la justice au nom du roi, en s'efforçant de rendre les guerres privées moins fréquentes par l'institution de la Quarantaine le Roi. Il fonda l'université de Paris, et embellit sa capitale.

Louis VIII (1223-1226) ne fut roi que trois ans. Son fils Louis IX ou saint Louis (1226-1270) régna d'abord sous la régence de Blanche de Castille, qui tint en respect les seigneurs. Il entreprit la septième croisade. De retour en France, il eut une administration réparatrice et bienfaisante, rendit le Parlement sédentaire, diminua l'influence des seigneurs en augmentant le nombre des fonctionnaires royaux, se montra très jaloux de ses prérogatives. De mauvaises nouvelles étant arrivées de Terre sainte, il entreprit la huitième croisade, et mourut de la peste à Tunis (1270). C'est la plus belle figure du moyen âge.

Philippe III le Hardi (1270-1285) conclut une trêve avec les musulmans. Il intervint en Aragon pour venger le massacre des Vêpres siciliennes, mais il échoua et mourut de maladie à Perpignan.

Philippe IV le Bel (1285-1314) fut constamment l'ennemi du pouvoir féodal. Il fit la guerre au roi d'Angleterre, suzerain de la Guyenne, et intervint dans les affaires de Flandre : vaincu à Courtrai (1302), il prit sa revanche à Mons-en-Puelle (1304).

Excommunié par le saint-siège pour avoir voulu, pendant la guerre de Flandre, lever des subsides sur le clergé, il prétendit que le pape n'avait pas à intervenir dans les affaires intérieures de la France, et il convoqua les états généraux, qui lui donnèrent raison.

Continuant l'œuvre de ses prédécesseurs, Philippe le Bel améliora l'organisation du Conseil du roi (Parlement, Chambre des comptes, Grand conseil), et dépouilla les seigneurs d'un grand nombre de privilèges. Malheureusement, il se procura de l'argent par des moyens iniques et envoya les Templiers au supplice pour s'emparer de leurs richesses.

Philippe le Bel laissa trois fils, qui régnèrent successivement : Louis X le Hutin (1314-1316), Philippe V le Long (1316-1322), Charles IV le Bel (1322-1328). A la mort de Louis X et à la mort de

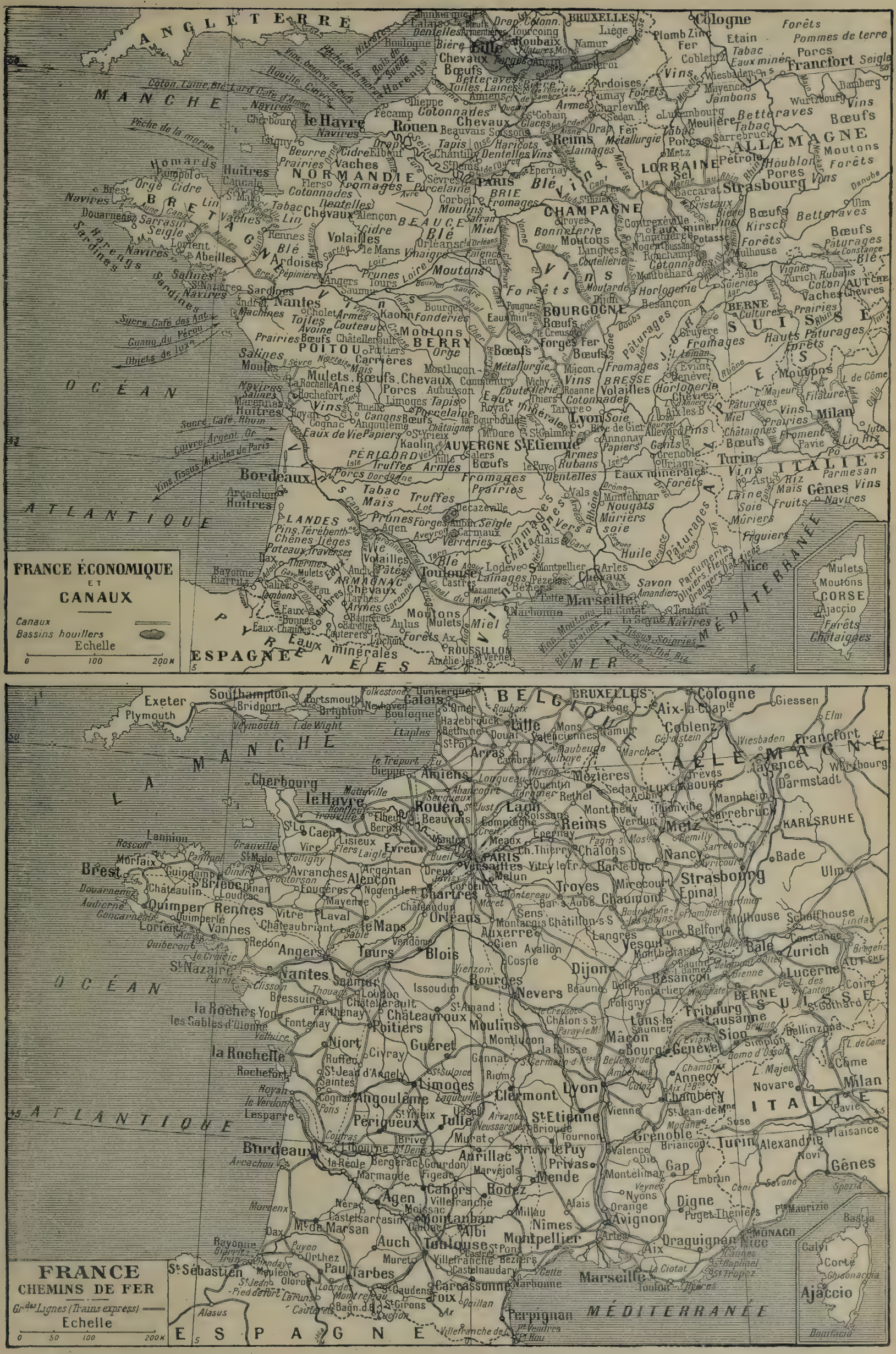
FRANCE ÉCONOMIQUE ET CANAUX
Canaux
Bassins houillers
Echelle
0 100 200 K
FRANCE
CHEMINS DE FER
Gdes Lignes (Trains express)
Echelle
0 50 100 200 K
ANGLETERRE
MANCHE
ATLANTIQUE
OCÉAN
ESPAGNE
BELGIQUE
ALLEMAGNE
SUISSE
ITALIE
MÉDITERRANÉE
CORSE
PYRÉNÉES
Calais
Boulogne
Lille
Roubaix
BRUXELLES
Liège
Namur
Cologne
Francfort
Le Havre
Rouen
Dieppe
Fécamp
Cherbourg
Caen
Amiens
Reims
Metz
Nancy
Strasbourg
PARIS
Versailles
Orléans
Chartres
Le Mans
Tours
Blois
Nantes
Angers
Rennes
Brest
Lorient
Vannes
St Nazaire
Quimper
St Brieuc
Châteaulin
Dunkerque
Arras
Amiens
Mézières
Sedan
Laon
Soissons
Compiègne
Meaux
Epernay
Châlons
Bar le Duc
Troyes
Auxerre
Sens
Montargis
Châtillon s S
Dijon
Beaune
Nevers
Bourges
Issoudun
Vierzon
Moulins
Montluçon
Gueret
Poitiers
Châteauroux
Niort
La Rochelle
Rochefort
St Jean d'Angely
Saintes
Cognac
Angoulême
Limoges
Périgueux
Bergerac
Bordeaux
Libourne
Arcachon
Mont de Marsan
Dax
Bayonne
St Sébastien
Pau
Tarbes
Auch
Agen
Cahors
Montauban
Toulouse
Albi
Carcassonne
Foix
Perpignan
Villefranche de C.
Narbonne
Béziers
Montpellier
Nîmes
Arles
Avignon
Marseille
Toulon
Aix
Draguignan
Nice
Monaco
Grenoble
Chambéry
Annecy
Lyon
St Etienne
Le Puy
Aurillac
Rodez
Mende
Privas
Valence
Gap
Digne
Briançon
Turin
Alexandrie
Gênes
Milan
Novare
Pavie
Plaisance
Lausanne
Fribourg
Berne
Genève
Sion
Bâle
Zurich
Lucerne
Coire
Constance
Schaffhouse
Mulhouse
Belfort
Besançon
Dole
Mâcon
Bourg
Vichy
Clermont
Riom
Aubusson
Guéret
Châteauroux
Tarbes
Lourdes
Orthez
Bayonne
Biarritz
Hendaye
Saint Jean Pied de Port
Oloron
Mauléon
Dax
Mont de Marsan
Libourne
Arcachon
Bergerac
Périgueux
Brive
Tulle
Limoges
Guéret
Montluçon
Moulins
Nevers
Bourges
Issoudun
Vierzon
Blois
Tours
Angers
Nantes
Saumur
Châtellerault
Poitiers
Niort
La Rochelle
Rochefort
Saintes
Cognac
Angoulême
Lesparre
Pons
Royan
Le Verdon
Arcachon
Dax
Bayonne
Biarritz
Hendaye
Saint Jean Pied de Port
Oloron
Mauléon
Pau
Tarbes
Lourdes
Orthez
Auch
Agen
Cahors
Montauban
Toulouse
Albi
Carcassonne
Foix
Perpignan
Villefranche de C.
Narbonne
Béziers
Montpellier
Nîmes
Arles
Avignon
Marseille
Toulon
Aix
Draguignan
Nice
Monaco
Grenoble
Chambéry
Annecy
Lyon
St Etienne
Le Puy
Aurillac
Rodez
Mende
Privas
Valence
Gap
Digne
Briançon
Turin
Alexandrie
Gênes
Milan
Novare
Pavie
Plaisance
Lausanne
Fribourg
Berne
Genève
Sion
Bâle
Zurich
Lucerne
Coire
Constance
Schaffhouse
Mulhouse
Belfort
Besançon
Dole
Mâcon
Bourg
Vichy
Clermont
Riom
Aubusson
Guéret
Châteauroux
Tarbes
Lourdes
Orthez
Bayonne
Biarritz
Hendaye
Saint Jean Pied de Port
Oloron
Mauléon
Pau
Tarbes
Lourdes
Orthez
Auch
Agen
Cahors
Montauban
Toulouse
Albi
Carcassonne
Foix
Perpignan
Villefranche de C.
Narbonne
Béziers
Montpellier
Nîmes
Arles
Avignon
Marseille
Toulon
Aix
Draguignan
Nice
Monaco
Grenoble
Chambéry
Annecy
Lyon
St Etienne
Le Puy
Aurillac
Rodez
Mende
Privas
Valence
Gap
Digne
Briançon
Turin
Alexandrie
Gênes
Milan
Novare
Pavie
Plaisance
Lausanne
Fribourg
Berne
Genève
Sion
Bâle
Zurich
Lucerne
Coire
Constance
Schaffhouse
Mulhouse
Belfort
Besançon
Dole
Mâcon
Bourg
Vichy
Clermont
Riom
Aubusson
Guéret
Châteauroux
Tarbes
Lourdes
Orthez
Bayonne
Biarritz
Hendaye
Saint Jean Pied de Port
Oloron
Mauléon
Pau
Tarbes
Lourdes
Orthez
Auch
Agen
Cahors
Montauban
Toulouse
Albi
Carcassonne
Foix
Perpignan
Villefranche de C.
Narbonne
Béziers
Montpellier
Nîmes
Arles
Avignon
Marseille
Toulon
Aix
Draguignan
Nice
Monaco
Grenoble
Chambéry
Annecy
Lyon
St Etienne
Le Puy
Aurillac
Rodez
Mende
Privas
Valence
Gap
Digne
Briançon
Turin
Alexandrie
Gênes
Milan
Novare
Pavie
Plaisance
Lausanne
Fribourg
Berne
Genève
Sion
Bâle
Zurich
Lucerne
Coire
Constance
Schaffhouse
Mulhouse
Belfort
Besançon
Dole
Mâcon
Bourg
Vichy
Clermont
Riom
Aubusson
Guéret
Châteauroux

1 Ain
2 Aisne
3 Allier
4 Alpes (Basses)
5 Alpes (Hautes)
6 Alpes (Maritimes)
7 Ardèche
8 Ardennes
9 Ariège
10 Aube
11 Aude
12 Aveyron
13 Bouches-du-Rhône
14 Calvados
15 Cantal
16 Charente
17 Charente (Inférieure)
18 Cher
19 Corrèze
20 Corse
21 Côte-d'Or
22 Côtes-du-Nord
23 Creuse
24 Dordogne
25 Doubs
26 Drôme
27 Eure
28 Eure-et-Loir
29 Finistère
30 Gard
31 Garonne (Haute)
32 Gers
33 Gironde
34 Hérault
35 Ille-et-Vilaine
36 Indre
37 Indre-et-Loire
38 Isère
39 Jura
40 Landes
41 Loir-et-Cher
42 Loire
43 Loire (Haute)
44 Loire (Inférieure)
45 Loiret
46 Lot
47 Lot-et-Garonne
48 Lozère
49 Maine-et-Loire
50 Manche
51 Marne
52 Marne (Haute)
53 Mayenne
54 Meurthe-et-Moselle
55 Meuse
56 Morbihan
57 Nièvre
58 Nord
59 Oise
60 Orne
61 Pas-de-Calais
62 Puy-de-Dôme
63 Pyrénées (Basses)
64 Pyrénées (Hautes)
65 Pyrénées (Orientales)
66 Rhin (Hte) Terre de Belfort
67 Rhône
68 Saône (Haute)
69 Saône-et-Loire
70 Sarthe
71 Savoie
72 Savoie (Haute)
73 Seine
74 Seine-et-Marne
75 Seine-et-Oise
76 Seine (Inférieure)
77 Sèvres (Deux)
78 Somme
79 Tarn
80 Tarn-et-Garonne
81 Var
82 Vaucluse
83 Vendée
84 Vienne
85 Vienne (Haute)
86 Vosges
87 Yonne

Départements désannexés d'Alsace et de Lorraine

88 Moselle
89 Bas-Rhin
90 Haut-Rhin

LÉGENDE

- CHEF-LIEU *de département*
- Chef-lieu *d'arrondissement*
- *Canton de plus de 3.000 habitants*
- *Autre ville importante*
- 56 *Renvoi aux noms de département*
- *Col et sommet*
- *Limite de la France*
- *Limite de département*

Échelle
0 20 40 60 80 100 120 K

Echelle d
Kil. 100 0 100


0
2
4
6
8
50
48
46
44
ALLEMAGNE
BELGIQUE
Dunkerque
Furnes
GAND
Malines
HASSELT
Cologne
Aix-la-Chapelle
Boulogne
Hazebrouck
LILLE
Tournai
BRUXELLES
Tongres
LIÉGE
Verviers
Montreuil
Béthune
Douai
Valenciennes
MONS
NAMUR
Huy
Coblentz
Francfort
Wiesbaden
Mayence
Doullens
Abbeville
ARRAS
Cambrai
Avesnes
Bastogne
Diekirch
Trèves
Neufchâtel
Montdidier
Péronne
AMIENS
St-Quentin
Vervins
Rocroi
Sedan
ARLON
LUXEMBOURG
Montmédy
MEZIÈRES
Rethel
LAON
Compiègne
ROUEN
BEAUVAIS
Soissons
Vouziers
Clermont
Andelys
Senlis
Pontoise
Chât.-Thierry
Reims
Verdun
Briey
Thionville
SARREBRUCK
PALATINAT
Spire
Heidelberg
Mannheim
Mosbach
Ludwigsburg
KARLSRUHE
STUTTGART
Ellwangen
Ansbach
Meaux
Epernay
CHÂLONS
S.-Menehould
BAR-LE-DUC
Toul
METZ
NANCY
Sarrebourg
STRASBOURG
Saverne
Haguenau
Baden
WURTEMBERG
Versailles
Coulommiers
Dreux
Rambouillet
Corbeil
MELUN
Provins
Commercy
Luneville
Offenbg
Reutlingen
Ulm
Alp
Chartres
Fontainebleau
Arcis-s.-Aube
Vitry-le-François
Wassy
Neufchâteau
Sélestat
Colmar
Fribourg
Villingen
Sigmaringen
Etampes
Nogent-s.-Seine
TROYES
Bar-s.-Aube
CHAUMONT-EN-BASSIGNY
Mirecourt
St-Dié
EPINAL
Ribeauvillé
Villingen
Pithiviers
Montargis
Bar-s.-Seine
Remiremont
Gerardmer
Gebweiler
Mulhouse
Feld B.
Orléans
ORLEANS
Joigny
Tonnerre
Châtillon
Langres
Lure
Belfort
Lörrach
Waldshut
Bâle
Zurich
Vendôme
Gien
AUXERRE
Montbard
VESOUL
Ahlkirch
Blois
Avallon
Semur
DIJON
Gray
Montbéliard
Baume
Romorantin
Cosne
Clamecy
Sancerre
Besançon
Dole
Neuchâtel
BERNE
Lucerne
Loches
Chinon
BOURGES
Issoudun
Beaune
Pontarlier
Coire
Châteauroux
Le Blanc
St-Amand
MOULINS
Charolles
Lausanne
Genève
Boussac
Montluçon
MACON
BOURG
Nantua
Lapalisse
Cusset
Vichy
Roanne
Villefranche
Thiers
Riom
Aubusson
Trévoux
ANNECY
Bonneville
Mont Blanc
Albertville
Belley
LIMOGES
Bourganeuf
Pont-du-Château
CLERMONT-F.
LYON
Montbrison
Vienne
Grenoble
Moûtiers
Vanoise
Milan
Brescia
Bergame
Côme
Novare
Pavie
Crémone
MASSIF CENTRAL
Issoire
Ambert
Ussel
Brioude
Mauriac
Murat
Tulle
Brive
Turin
Montferrat
Alexandrie
Plaisance
Tournon
Yssingeaux
Aurillac
Sarlat
St-Flour
Figeac
Gourdon
Cahors
Marvejols
Mende
Largentière
Montélimar
Valence
Die
Gap
Barcelonnette
Coni
Gênes
Golfe de Gênes
Villefranche
Rodez
Espalion
Florac
Millau
Alais
Uzès
Nyons
Sisteron
Digne
Orange
Carpentras
Avignon
Forcalquier
Castellane
Nice
Monaco
Grasse
Cannes
Antibes
Montauban
Castres
Toulouse
Lodève
le Vigan
Nîmes
Arles
Aix
Brignoles
Draguignan
Toulon
Marseille
Iles d'Hyères
Golfe du Lion
Narbonne
Carcassonne
Béziers
Agde
Montpellier
Perpignan
Prades
Canigou
Argelès
Port-Vendres
Banyuls
Cerbère
Figueras
C. de Creus
MER MÉDITERRANÉE
Corse
Bastia
Calvi
Corte
Ajaccio
Sartène
Bonifacio
Bouches de Bonifacio
200 000
200
300
400 Kil



FRANCE

DIVISIONS JUDICIAIRES

⊙ Nancy Siège de la Cour d'Appel

---- Limites du ressort des 27 Cours d'Appel



FRANCE

DIVISIONS UNIVERSITAIRES

⊙ Dijon Chef-lieu d'Académie

---- Limites des 17 Académies

FRANCE



FRANCE

ANCIENNES **PROVINCES**

FRANCE

Circonscriptions militaires

- **METZ** *Chef-lieu de Corps d'Armée.*
- Foix, Bitche, *Principales Villes de garnison.*
- **Brest**, *Port de Guerre.*



DIVISIONS ECCLÉSIASTIQUES DE LA FRANCE (CULTE CATHOLIQUE), AU MOMENT DE LA LOI DE SÉPARATION DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT (9 décembre 1905). V. ARCHEVÊCHÉ, DIOCÈSE.

Tableau chronologique des souverains et chefs d'État de la France.

PREMIÈRE RACE, MÉROVINGIENS.

Clodion	vers 428-448
Mérovée	448-458
Childéric Ier	458-481
Clovis	481-511
Premier partage (511).	
Austrasie.	
Thierry Ier	511-534
Théodebert Ier	534-547
Théodebald	547-553
Orléans.	
Clodomir	511-524
Paris.	
Childebert Ier	511-558
Neustrie.	
Clotaire Ier (Seul roi de 558 à 561.)	511
Deuxième partage (561).	
Paris.	
Caribert	561-567
Orléans et Bourgogne.	
Gontran	561-593
Neustrie.	
Chilpéric Ier	561-584
Clotaire II (Seul roi de 613 à 628.)	584-628
Dagobert Ier	628-638
Austrasie.	
Sigebert	561-575
Childebert II (Roi de Bourgogne depuis 593.)	575-596
Théodebert II	596-612
Bourgogne.	
Thierry II	596-613
Austrasie.	
Sigebert II	638-656
Childéric II (Seul roi depuis 670.)	656-673
Dagobert II	674-679
Neustrie et Bourgogne.	
Clovis II (Seul roi en 656.)	638-656
Clotaire III	656-670
Thierry III	670-691
Clovis III	691-695
Childebert III	695-711
Dagobert III	711-715
Chilpéric II, désigné par les Neustriens	715-720
Clotaire IV, désigné par Charles-Martel	717-720
Thierry IV	720-737
Interrègne	737-742
Childéric III	742-751

DEUXIÈME RACE, CAROLINGIENS.

Pépin le Bref	751-768
Charlemagne (avec Carloman jusqu'en 771)	768-814
Louis Ier, le Débonnaire	814-840
Charles II, le Chauve	840-877
Louis II, le Bègue	877-879
Louis III et Carloman	879-884
Carloman seul	882-884
Charles le Gros	884-887
Eudes (famille capétienne)	887-898
Charles III, le Simple (Il partagea le trône avec Eudes de 893 à 898, et fut seul roi de 898 à 923.)	893-923
Robert Ier (famille capétienne) : opposé à Charles le Simple	922-925
Raoul	923-936
Louis IV, d'Outre-mer	936-954
Lothaire	954-986
Louis V	986-987

TROISIÈME RACE, CAPÉTIENS.

1° *Capétiens directs.*

Hugues Capet	987-996
Robert II, le Pieux	996-1031
Henri Ier	1031-1060
Philippe Ier	1060-1108
Louis VI, le Gros	1108-1137
Louis VII, le Jeune	1137-1180
Philippe II, Auguste	1180-1223
Louis VIII	1223-1226
Louis IX (Saint Louis)	1226-1270
Philippe III, le Hardi	1270-1285
Philippe IV, le Bel	1285-1314
Louis X, le Hutin	1314-1316
Jean Ier (posthume)	1316
Philippe V, le Long	1316-1322
Charles IV, le Bel	1322-1328

2° *Valois (issus de Charles de Valois, frère de Philippe le Bel).*

Philippe VI, de Valois	1328-1350
Jean II, le Bon	1350-1364
Charles V, le Sage	1364-1380
Charles VI	1380-1422
Charles VII	1422-1461
Louis XI	1461-1483
Charles VIII	1483-1498

Valois-Orléans (issus de Louis d'Orléans, frère de Charles VI). Première branche, issue du 1er fils de Louis d'Orléans.

Louis XII	1498-1515

Seconde branche (Orléans-Angoulême), issue du 3e fils de Louis d'Orléans.

François Ier	1515-1547
Henri II	1547-1559
François II	1559-1560
Charles IX	1560-1574
Henri III	1574-1589

3° *Bourbons (issus de Robert, comte de Clermont, 6e fils de Saint Louis).*

Henri IV	1589-1610
Louis XIII	1610-1643
Louis XIV	1643-1715
Louis XV	1715-1774
Louis XVI (Décapité en 1793.)	1774-1792

RÉVOLUTION.

République proclamée en	1792
Assemblée nationale constituante	1789-1791
Assemblée législative	1791-1792
Convention	1792-1795
Directoire	1795-1799
Consulat	1799-1804

PREMIER EMPIRE.

Napoléon Ier, empereur	1804-1814
Louis XVIII (1re *Restauration*)	1814-1815
Les Cent-Jours	1815

Bourbons.

Louis XVIII (2e *Restauration*)	1815-1824
Charles X	1824-1830

Bourbons Orléans.

Louis-Philippe Ier	1830-1848

DEUXIÈME RÉPUBLIQUE.

République	1848
Assemblée constituante	1848-1849
Assemblée législative	1849-1851

SECOND EMPIRE.

Napoléon III, empereur	1852-1870

TROISIÈME RÉPUBLIQUE.

République (4 septembre)	1870
Thiers (président)	1871-1873
Mac-Mahon	1873-1879
Jules Grévy	1879-1887
Sadi Carnot	1887-1894
Casimir-Perier	1894-1895
Félix Faure	1895-1899
Emile Loubet	1899-1906
Armand Fallières	1906-1913
Raymond Poincaré	1913-1920
Paul Deschanel (fév.-sept.)	1920
Alexandre Millerand	1920-1924
Gaston Doumergue	1924

Charles IV, les Etats généraux déclarèrent les femmes inhabiles à succéder au trône, déclaration qui ne s'appuyait pas sur la Loi salique. — Avec Charles IV s'éteignit la branche des Capetiens directs, et avec Philippe VI commença celle des Valois (1328).

Les Capétiens-Valois. La guerre de Cent ans. (V. CENT ANS.) Les rois d'Angleterre possédaient des fiefs en France : ils étaient donc vassaux des rois de France. Il en résulta une rivalité, qui aboutit à la guerre de Cent ans (1337-1453). La lutte éclata à l'occasion de l'avènement de Philippe VI de Valois (1328-1350), qui écarta Edouard III du trône de France, lorsque s'éteignit la race des Capétiens directs.

En 1346, Edouard III, après alliance avec les Communes flamandes, écrasa à Crécy l'armée française et s'empara de Calais. A sa mort (1350), Philippe VI laissa la France épuisée ; cependant, le domaine royal s'accrut, sous ce règne, du Dauphiné et de la baronnie de Montpellier.

Sous Jean le Bon (1350-1364), la France fut attaquée de nouveau par l'Angleterre, et vaincue à Maupertuis, près de Poitiers (1356). Jean, fait prisonnier, fut conduit à Londres.

Pendant sa captivité, Etienne Marcel, prévôt des marchands de Paris, s'insurgea contre le dauphin Charles, lui opposa le roi de Navarre, Charles le Mauvais, et fit massacrer les maréchaux de Normandie et de Champagne. Mais les bourgeois de Paris ne voulurent pas recevoir le roi de Navarre, allié des Anglais, et Marcel périt assassiné. — La révolte des *Jacques* contre la noblesse, coïncidant avec la révolte de Marcel, fut sévèrement réprimée.

Jean le Bon recouvra la liberté par le traité de Brétigny (1360) ; le roi d'Angleterre renonçait à ses prétentions sur la couronne de France, moyennant une forte rançon, mais il gardait l'Aquitaine, le Poitou, l'Aunis, la Saintonge et la ville de Calais.

Jean le Bon avait laissé à Londres un de ses fils en otage. Celui-ci ayant pris la fuite, Jean revint se constituer prisonnier en Angleterre, où il mourut en 1364.

Le dauphin Charles devint roi sous le nom de Charles V (1364-1380). La France était démembrée par le traité de Brétigny, accablée par une dette énorme, déchirée par les factions, ravagée par les Grandes Compagnies. Charles V, roi prudent et habile, fut servi par un vaillant capitaine, Du Guesclin.

Du Guesclin ruina les espérances de Charles de Navarre par la victoire de Cocherel, et délivra la France des Grandes Compagnies en les conduisant faire la guerre en Espagne. Profitant du mécontentement soulevé par la tyrannie des Anglais dans les provinces qu'ils occupaient, Du Guesclin les attaqua. Ses succès furent si décisifs, qu'en 1378 les Anglais ne possédaient plus que Calais, Bordeaux et Bayonne.

La succession du duc de Bretagne, Jean III (mort en 1341), fut disputée entre : 1° Charles de Blois, marié à Jeanne de Penthièvre, nièce du défunt ; 2° Jean de Montfort, frère cadet de Jean III. Charles fut soutenu par les Français, Jean par les Anglais. Après des alternatives de succès et de revers, la guerre de la succession de Bretagne se termina, en 1365, par le traité de Guérande, au profit de la maison de Montfort.

Charles V fortifia le pouvoir royal, s'entoura de conseillers sages et prudents, fixa à 13 ans la majorité des rois, et décida que les apanages seraient constitués en argent. Il favorisa les travaux de l'intelligence et fonda au Louvre une bibliothèque.

Charles VI (1380-1422), arrivé à sa majorité, congédia ses oncles, qui étaient de mauvais conseillers. Malheureusement il devint subitement fou (1392) ; ses oncles revinrent au pouvoir, la France fut désolée par la rivalité des Armagnacs et des Bourguignons. Les Anglais, à la faveur de la guerre civile, remportèrent la victoire d'Azincourt (1415), et, en vertu du traité de Troyes (1420), un roi d'Angleterre fut proclamé roi de France à la mort de Charles VI.

Charles VII (1422-1461), exclu du trône par le traité de Troyes, ne possédait que quelques villes au bord de la Loire, et la France allait devenir anglaise lorsque apparut Jeanne d'Arc. Jeanne délivra Orléans (1429), conduisit Charles VII à Reims pour le faire sacrer roi de France, ne put s'emparer de Paris, et, prise à Compiègne par les Bourguignons, fut livrée aux Anglais, qui la brûlèrent vive à Rouen (1431).

La mort de Jeanne d'Arc ne ralentit pas l'élan que l'héroïne avait donné à la défense nationale ; un sentiment nouveau, le patriotisme, naquit dans les cœurs, et en 1453 les Anglais ne possédaient plus que Calais. — Quand Charles VII eut conquis son royaume, il comprit qu'il avait le devoir de le rendre fort, et il dota la France d'une armée permanente.

Temps modernes. Guerres d'Italie. Louis XI gouverna despotiquement, et se montra sans scrupules sur le choix des moyens, mais son œuvre fut féconde. Il porta aux grandes maisons féodales un coup dont elles ne se relevèrent plus, et, dans sa lutte contre la haute noblesse, il prit son point d'appui dans la bourgeoisie.

Dès son avènement, les nobles, mécontents, formèrent la ligue du Bien public, et trois ans après la bataille de Montlhéry (1465) il dut faire la paix, à Péronne, avec Charles le Téméraire, marcher même contre ses alliés secrets les Liégeois, qui s'étaient révoltés contre le duc de Bourgogne.

En 1472, le duc de Berry, frère du roi de France, mourut empoisonné. Charles le Téméraire prit prétexte de cette mort tragique, pour déclarer la guerre à Louis XI qu'il accusa de n'y être pas demeuré étranger. Il se jeta sur la Picardie, mais échoua devant Beauvais, et Louis XI détacha de lui le roi d'Angleterre (traité de Picquigny, 1475).

Charles le Téméraire s'éloigna, et entreprit la conquête de la Suisse. Vaincu à Granson et à Morat (1476), il périt sous les murs de Nancy. Débarrassé de ce redoutable adversaire, Louis XI écrasa impitoyablement ses derniers adversaires. Il annexa la Bourgogne, l'Artois, la Franche-Comté, la Provence, l'Anjou, le Maine.

Avec Louis XI finit le moyen âge, et commencent les temps modernes. L'ère des guerres privées est close, et les rois, de plus en plus puissants dans leurs royaumes, n'auront plus à lutter contre les grands vassaux ; ils se disputeront la domination de l'Europe.

La fin du moyen âge fut hâtée aussi par plusieurs découvertes d'une extrême importance : 1° l'emploi des armes à feu changea les conditions de la guerre ; 2° l'imprimerie, inventée par Gutenberg (1436), favorisa la propagation des connaissances en permettant l'impression des livres à un nombre infini d'exemplaires ; 3° la découverte de l'Amérique donna une vive impulsion au commerce maritime.

C'est la bourgeoisie surtout, qui profita de ces trois grandes découvertes. Comme les seigneurs dédaignaient le commerce, la bourgeoisie s'enrichit de l'œuvre de Colomb ; comme ils dédaignaient l'instruction, la découverte de l'imprimerie profita principalement à la classe moyenne ; enfin, l'emploi des armes à feu porta un coup mortel à la chevalerie.

Charles VIII (1483-1498) régna d'abord sous la tutelle d'Anne de Beaujeu, qui triompha d'une révolte des grands (Guerre folle, bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, 1488). Il épousa Anne de Bretagne, héritière du riche duché de ce nom, et commença les guerres d'Italie. Il conquit le royaume de Naples, sur lequel il prétendait avoir hérité les droits de Charles d'Anjou, frère de saint Louis. Mais un ligue se forma contre lui. Vainqueur à Fornoue (1495), il put regagner la France, où il mourut trois ans après, sans laisser d'enfants.

Louis XII, cousin de Charles VIII et duc d'Orléans, mérita le surnom de *Père du peuple* (1498-1515) par la douceur de son administration. Il épousa la veuve du dernier roi, et rattacha ainsi la Bretagne à la couronne. Belliqueux comme Charles VIII, il envoya ses armées au delà des Alpes, conquit le duché de Milan en trois semaines, puis il s'entendit avec le roi d'Espagne, Ferdinand le Catholique, pour s'emparer du royaume de Naples ; mais les Alliés ne purent tomber d'accord sur le partage de leur conquêtes et se déclarèrent la guerre. Vaincus par les Espagnols à Seminara et Cérignoles (1503), les Français durent signer les traités de Blois (1505), que les états généraux ne voulurent pas approuver.

Louis XII commit une faute en concluant la Ligue de Cambrai contre les Vénitiens (1508), car il fut bientôt abandonné de ses alliés, qui formèrent contre lui la Sainte-Ligue ; et, malgré la victoire de Ravenne, où périt Gaston de Foix (1512), l'Italie fut perdue pour nous après la bataille de Novare.

Héritier des prétentions de son cousin germain Louis XII sur le Milanais, François Ier (1515-1547) descendit en Italie et gagna la sanglante bataille de Marignan (1515) sur les Suisses au service du duc de Milan. A la suite de cette victoire, il fut l'un des princes les plus puissants de l'Europe.

L'empereur d'Allemagne étant mort, sa couronne fut revendiquée à la fois par François Ier, et par Charles-Quint roi d'Espagne. Ce dernier l'ayant emporté, alors commença entre la France et l'Autriche une longue rivalité.

Elle fut signalée d'abord par la perte du Milanais et par la bataille de Pavie, où le roi de France fut fait prisonnier. François Ier n'ayant pas voulu se soumettre à la paix de Madrid, la guerre recommença jusqu'au jour où les deux monarques épuisés durent signer la paix de Cambrai (1529), suivie, après de nouvelles hostilités, de la paix de Crespy (1544).

François Ier mourut en 1547, à Rambouillet. Il avait gouverné despotiquement son royaume.

Sous Henri II, les Français s'emparèrent des Trois-Evêchés, obligèrent Charles-Quint à lever le siège de Metz, et reprirent Calais à l'Angleterre. La paix de Cateau-Cambrésis mit fin aux guerres d'Italie ; la France conservait Calais, Metz, Toul et Verdun, mais renonçait à ses prétentions au delà des Alpes (1559).

Les règnes de François Ier et de Henr II furent signalés par une Renaissance artistique et littéraire : pendant les guerres d'Italie, les Français subirent l'influence de l'art et de la littérature des Italiens, et, d'autre part, sous l'influence de la Flandre, la France avait eu des artistes remarquables à Tours et à Dijon. Il y avait eu une Renaissance flamande et une Renaissance italienne : il y eut aussi une Renaissance française, qui eut son originalité propre. V. RENAISSANCE.

Les guerres de religion. La Réforme fut une révolution à la fois religieuse et politique ; elle eut pour résultat de faire reconnaître par les souverains le principe de la liberté de conscience. Elle est inséparable de la Renaissance ; elle ne s'expliquerait pas, elle n'aurait pas abouti si la Renaissance, l'imprimerie et l'humanisme n'avaient habitué les esprits à la discussion et propagé les connaissances.

La Réforme, dont Luther donna le signal, fut prêchée en France par Calvin ; elle provoqua, entre catholiques et protestants, une longue série de guerres, connues sous le nom de *guerres de religion*.

Déjà, sous François Ier et sous Henri II, des persécutions avaient été dirigées contre les non-catholiques : extermination des vaudois, supplices d'Etienne Dolet, d'Anne du Bourg. Sous François II (1559-1560), la lutte ouverte éclata entre les catholiques et les protestants ; les premiers s'appuyèrent sur l'Espagne, les seconds sur l'Angleterre. La lutte fut envenimée par la rivalité des Bourbons et des Guises, qui se disputaient le pouvoir.

François II avait épousé Marie Stuart, nièce de François de Guise et du cardinal de Lorraine. Ceux-ci, soutenus par la reine mère, Catherine de Médicis, exercèrent une puissante influence sur l'esprit du jeune roi. Ils l'emportèrent d'abord sur les protestants, dont beaucoup furent mis à mort, après la conjuration d'Amboise (1560).

Sous Charles IX (1560-1574), les efforts de L'Hospital pour réconcilier les protestants et les catholiques ne furent pas secondés par Catherine de Médicis. Le colloque de Poissy n'aboutit pas, et le massacre des protestants de Wassy, par les gens du duc de Guise, fit éclater les hostilités (1562).

Les guerres de religion ensanglantèrent la France durant les règnes de Charles IX (1560-1574), de Henri III (1574-1589), et le commencement du règne de Henri IV (1589-1610). V. RELIGION (*guerres de*).

Henri III, mort assassiné, eut pour successeur Henri IV ; mais ce ne fut qu'après cinq ans de lutte que ce dernier put entrer dans sa capitale, et proclama l'édit de Nantes (1598), qui mit fin aux guerres de religion.

— *Les Capétiens-Bourbons.* La France pacifiée fut régénérée par Henri IV et par son ministre Sully. Le commerce, l'industrie, l'agriculture furent encouragés, les finances rétablies, et Henri IV se disposait à attaquer la maison d'Autriche, quand il fut assassiné par Ravaillac.

La monarchie absolue. Louis XIII (1610-1643), fils de Henri IV et de Marie de Médicis, n'avait que neuf ans lors de l'assassinat de son père. Régente du royaume, Marie de Médicis, abandonnant la politique du roi défunt, maria son fils à l'infante d'Espagne Anne d'Autriche. Elle confia le pouvoir à l'italien Concini, qui fit une fortune scandaleuse, et les grands, relevant la tête, dilapidèrent les économies amassées par Sully.

Louis XIII, déclaré majeur, disgracia Concini, mais donna toute sa confiance à Albert de Luynes, qui n'avait d'autre talent que celui de dresser des oiseaux de proie. Les protestants se soulevèrent, comme les nobles. La situation de la royauté était fort embarrassée, lorsque le cardinal de Richelieu, protégé de la reine mère, devint ministre de Louis XIII (1624).

Richelieu consacra toutes les forces de son génie : 1° à fortifier le pouvoir royal en abaissant les grands et en enlevant aux protestants tout reste de pouvoir politique : à abaisser la maison d'Autriche pour établir l'hégémonie de la France en Europe. Il continua donc la politique de Henri IV et prépara celle de Louis XIV.

Les grands seigneurs intriguaient sans cesse contre l'autorité royale. Richelieu punit sans pitié les conspirateurs, ainsi que les duellistes.

L'édit de Nantes avait garanti aux protestants la liberté de conscience ; mais les protestants voulurent avoir en outre une certaine indépendance politique. Richelieu assiégea et prit La Rochelle, dernier boulevard du protestantisme ; il laissa aux vaincus la liberté de conscience, mais leur influence politique fut à jamais ruinée (1628).

Pour abaisser la maison d'Autriche, Richelieu intervint secrètement d'abord (subsides aux princes protestants d'Allemagne et au roi de Suède Gustave-Adolphe), puis directement, dans la guerre de Trente ans. Les armées françaises prirent l'Artois, la Picardie, l'Alsace, le Roussillon ; mais Richelieu mourut avant d'avoir pu assister au triomphe final de sa politique (1642). Louis XIII le suivit peu après dans la tombe.

Louis XIV (1643-1715) succéda à son père Louis XIII, sous la régence d'Anne d'Autriche, qui continua la guerre contre la maison d'Autriche. Condé battit les Espagnols à Rocroi (1643), à Fribourg (1644), à Nordlingen (1645) ; puis, trois ans après, il acheva de les écraser dans la plaine de Lens. Toutes ces victoires amenèrent la paix de Westphalie (1648), par laquelle l'empereur d'Allemagne nous cédait définitivement les Trois-Evêchés et l'Alsace, moins Strasbourg. L'Espagne refusa de traiter, et resta en guerre avec la France.

Pendant que nos armées se couvraient de gloire, des troubles civils éclataient à Paris. Le Trésor étant épuisé, Mazarin voulut lever de nouveaux impôts, mais le Parlement refusa d'enregistrer les édits. Mazarin ayant fait arrêter trois conseillers, Paris se souleva, et le Parlement eut gain de cause sur la Cour (paix de Rueil, 1649).

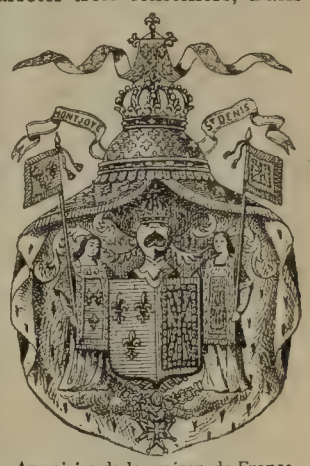

Armoiries de la maison de France avant 1789.

A la Fronde parlementaire succéda la Fronde des princes, à la tête desquels fut Condé, brouillé avec la Cour, et qui passa aux Espagnols. Mazarin, qui avait dû s'exiler à Cologne, rentra tout-puissant à Paris. Grâce à la victoire remportée par Turenne aux Dunes, près de Dunkerque, sur Condé et les Espagnols (1658), il obligea l'Espagne à signer la paix des Pyrénées (1659). La France obtenait l'Artois et le Roussillon, et Louis XIV épousait l'infante Marie-Thérèse. Condé rentra en grâce.

A la mort de Mazarin (1661), Louis XIV annonça sa volonté de gouverner désormais par lui-même, sans premier ministre. Il commença par briser la puissance du surintendant Foucquet, et prit réellement les rênes du pouvoir. Il fut secondé par des administrateurs comme Colbert et Louvois, des diplomates comme Hugues de Lionne, des généraux comme Condé, Turenne, Luxembourg, Villars ; des marins comme Duquesne, Duguay-Trouin, Jean Bart, Tourville ; des ingénieurs militaires comme Vauban, des magistrats comme Lamoignon et d'Aguesseau.

Louis XIV, absolu en tout, tendit sans mesure les ressorts de la monarchie : à l'intérieur, il fit tout plier sous sa volonté ; à l'extérieur, il voulut rompre, à son profit, l'équilibre de l'Europe, et il fut entraîné dans des guerres qui épuisèrent la France.

Guerre de dévolution ou *guerre de Flandre* (1667-1668). Quand Philippe IV d'Espagne mourut, Louis XIV réclama le Brabant au nom de sa femme Marie-Thérèse. Ses prétentions n'ayant pas été admises sur-le-champ, il envahit la Flandre à la tête de son armée, que commandait Turenne (1667). L'année suivante, Condé fit en quinze jours la conquête de la Franche-Comté. Craignant une coalition européenne, Louis XIV consentit à signer le traité d'Aix-la-Chapelle, qui nous donna presque toutes les villes conquises en Flandre (1668).

Guerre de Hollande (1672-1678). La Hollande s'était prononcée contre la France pendant la guerre de Flandre. Louis XIV lui déclara la guerre, et, malgré la coalition de la Hollande avec l'Angleterre, l'Espagne, l'Empereur, il imposa à ses ennemis la paix de Nimègue, qui nous donna la Franche-Comté (1678).

Guerre de la ligue d'Augsbourg (1686-1697). Après le traité de Nimègue, Louis XIV abusa de sa toute-puissance : il révoqua l'édit de Nantes (1685), et il annexa des territoires en pleine paix. Le roi d'Angleterre, Guillaume III, forma contre lui la ligue d'Augsbourg (1686), et bientôt éclata une guerre signalée par les victoires de Fleurus, de Steinkerque, de Nerwinde, et par l'échec de La Hogue. La paix fut signée à Ryswick (1697).

Guerre de succession d'Espagne (1701-1713). Le roi d'Espagne, Charles II, n'avait pas d'enfant. Il dé-

signa pour lui succéder Philippe d'Anjou, petit-fils de Louis XIV, à la condition toutefois que les couronnes de France et d'Espagne ne seraient jamais réunies sur la même tête. Louis XIV accepta ces conditions, mais l'Europe sut qu'il ne s'y conformerait pas, et lui déclara la guerre (1701).

Les généraux ennemis, Marlborough et le prince Eugène, vainquirent Vendôme à Oudenarde et Villars à Malplaquet. Les rigueurs du terrible hiver de 1709 aggravèrent encore la misère publique. Louis XIV voulut traiter ; mais les alliés exigèrent qu'il détrônât lui-même son petit-fils. Les hostilités continuèrent. Cette fois, la fortune seconda nos armes : Vendôme et Philippe d'Anjou vainquirent les Impériaux à Villaviciosa (1710), Villars remporta la brillante victoire de Denain (Nord) [1712], et les traités d'Utrecht (Hollande) [1713] et de Rastadt (Allemagne) [1714] terminèrent cette guerre désastreuse.

Louis XIV mourut à Versailles en 1715, après être resté soixante-douze ans sur le trône. Aucun genre de gloire n'a manqué à son règne ; pourtant, il laissa la royauté ébranlée, et le royaume épuisé. Monarque absolu, considérant les rois comme comptables de leurs actes devant Dieu seul, il ne souffrit aucune remontrance et réduisit la noblesse à un rôle d'apparat. Son absolutisme s'étendit même aux choses de la conscience, puisqu'il révoqua l'édit de Nantes (1685). La royauté n'eut plus de contrepoids : l'Etat se confondit avec la personne du monarque.

Louis XV (1715-1774) régna d'abord sous la régence de son cousin, le duc Philippe d'Orléans, qui subit l'influence néfaste du cardinal Dubois et appuya les projets financiers de l'Ecossais John Law. En 1723, le roi fut déclaré majeur ; Philippe conserva le pouvoir avec Dubois comme premier ministre, mais tous deux moururent cette même année.

Le duc de Bourbon devint alors premier ministre. Au risque de rallumer la guerre avec l'Espagne, il renvoya à Madrid l'infante Marie-Anne, qui était élevée à Versailles et fiancée à Louis XV, pour faire épouser au jeune monarque Marie Leczinska, fille de l'ancien roi de Pologne Stanislas (1725).

Fleury fit bientôt chasser le duc, et prit le pouvoir (1726). Il avait soixante-treize ans, et sa politique se ressentit de son âge. Cependant, il dut soutenir les prétentions au trône de Pologne de Stanislas, alors que l'Autriche et la Russie appuyaient Auguste III. La guerre de succession de Pologne se termina par la paix de Vienne (1738) : Stanislas renonça à ses prétentions et reçut la Lorraine, qui, à sa mort, fut annexée à la France.

L'empereur d'Allemagne, Charles VI, laissa à sa fille Marie-Thérèse une couronne qui fut disputée par plusieurs princes européens. Le roi de Prusse, Frédéric II, convoitait la Silésie : il l'envahit. Marie-Thérèse fut assez habile pour gagner l'Angleterre, la Hollande et même la Prusse satisfaite d'avoir occupé la Silésie ; la France, qui avait pris parti contre l'impératrice, se trouva aux prises avec une coalition formidable. Nos soldats furent chassés de la Bohême et des Pays-Bas autrichiens. Bientôt, Frédéric II craignit de voir Marie-Thérèse reconquérir la Silésie avec l'appui des Russes ; il se rapprocha de la France, et envahit la Bohême. Grâce à cette diversion, Maurice de Saxe gagna la bataille de Fontenoy (1745).

Sur mer, la guerre nous fut fatale. Aux Indes, Dupleix allait chasser les Anglais de la péninsule, quand fut signée la paix d'Aix-la-Chapelle (1748).

La guerre de la succession d'Autriche fut profitable à la domination maritime de l'Angleterre et favorisa les progrès de la Prusse.

L'Angleterre, jalouse du relèvement de notre marine, nous déclara une nouvelle guerre, qui dura *sept ans* ; elle eut la Prusse pour alliée, et la France soutint l'Autriche. Les Français, commandés par Soubise, furent battus à Rossbach par le roi de Prusse. Toutefois, ils remportèrent la victoire de Clostercamp, où se distingua le chevalier d'Assas.

Aux colonies, la France n'essuya que des désastres, malgré l'héroïsme de Montcalm au Canada et de Lally-Tollendal aux Indes. Le traité de Paris (1763), qui termina la guerre de Sept ans, acheva la ruine de nos colonies et assura définitivement à l'Angleterre l'empire des mers.

Choiseul, devenu ministre pendant cette guerre, avait négocié le *Pacte de famille*, par lequel les Bourbons de France, d'Espagne et de Naples s'engageaient à se soutenir mutuellement (1761). La paix conclue, il s'efforça de relever notre armée et notre marine. Il annexa la Corse, qu'il se fit céder par les Génois (1768).

Il négocia le mariage du fils du Dauphin (plus tard Louis XVI) avec Marie-Antoinette, fille de Marie-Thérèse, voulant ainsi consolider l'alliance autrichienne. Malheureusement, il fut disgracié sans raison, et après lui Maupeou, Terray et d'Aiguillon formèrent une sorte de triumvirat, qui ne sut ni empêcher le partage de la Pologne, ni éviter la banqueroute, ni punir les honteux spéculateurs du Pacte de famine.

Les guerres de Louis XIV avaient épuisé la France, et son absolutisme avait détaché le peuple de la royauté. Louis XV acheva de discréditer la couronne par ses fautes, sa vie scandaleuse et les revers des armées. Aussi les inégalités, les privilèges, les abus furent-ils attaqués par des philosophes, dont les plus célèbres sont Voltaire, Montesquieu, Rousseau, et par les *encyclopédistes*.

Louis XVI, arrivé au trône en 1774, avait des intentions droites, mais n'osa résister à la reine ni aux privilégiés, et il congédia Turgot Necker et Malesherbes. Pourtant, en vue d'amoindrir la puissance coloniale de l'Angleterre, et pour faire quelques concessions aux idées libérales, il soutint les colons américains contre leur mère patrie. L'Angleterre vaincue dut reconnaître l'indépendance des Etats-Unis, et, par le traité de Versailles, la France reprit un certain nombre de colonies qu'elle avait perdues pendant la guerre de Sept ans (1783).

Ni Calonne ni Brienne ne purent décider les privilégiés à renoncer à leurs privilèges. Le déficit augmenta, et pour le combler Louis XVI, après avoir rappelé Necker, convoqua les états généraux.

Comme la noblesse et le clergé auraient pu s'opposer aux réformes, Necker fit décider que les députés du tiers état seraient aussi nombreux que les députés des deux autres ordres réunis.

La Révolution. L'Assemblée nationale constituante. Les états généraux se réunirent à Versailles le 5 mai 1789. Le tiers état demandait le vote par tête ; la noblesse et le clergé, le vote par ordre. La Cour ayant soutenu les privilégiés, le tiers état prêta, au Jeu de Paume, le serment de ne pas se séparer avant d'avoir donné une constitution à la France (20 juin). De là le nom d'Assemblée nationale constituante, pris par les états généraux.

Le renvoi de Necker et l'hostilité de la Cour furent le signal d'une insurrection, qui aboutit à la prise de la Bastille (14 juillet). Le peuple s'organisa en garde nationale, avec La Fayette pour commandant ; Bailly devint maire de Paris, et Louis XVI dut arborer la cocarde tricolore. L'agitation gagnait la province : pour la faire cesser, la noblesse renonça à ses privilèges dans la nuit mémorable du 4 août 1789.

Après les journées des 5 et 6 octobre, le roi et l'Assemblée vinrent à Paris. Le jour de la Fête de la Fédération (14 juillet 1790), Louis XVI prêta serment à la Constitution ; mais, circonvenu par Marie-Antoinette, il essaya de passer à l'étranger : il fut arrêté à Varennes et ramené à Paris. Il accepta encore une fois la Constitution, et la Constituante fit place à l'Assemblée législative.

L'Assemblée constituante consigna ses principes dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Elle proclama l'admissibilité de tous aux emplois, l'égalité des Français devant la loi, la liberté du travail, des croyances et des opinions, et remplaça la division de la France en provinces par une nouvelle division en départements.

L'Assemblée législative. Lorsque se réunit la Législative, la situation était grave ; Marie-Antoinette et les émigrés conspiraient avec l'étranger pour rétablir la royauté absolue, et la France était menacée d'une invasion étrangère. La Législative prit les devants : la guerre fut déclarée à l'Autriche et à la Prusse : elle nous fut d'abord défavorable, et nos revers entraînèrent la chute de la royauté (journées du 20 juin et du 20 août 1792).

L'intervention armée de l'étranger fit passer le pouvoir aux républicains avancés, car la Gironde, qui avait conseillé la guerre, s'était trouvée atteinte par le début malheureux des opérations militaires. La patrie fut déclarée en danger, les volontaires vinrent en foule remplir les cadres presque vides de l'ancienne armée, et, le jour même où se réunissait la Convention, la victoire de Valmy (22 sept. 1792) délivrait la France de l'invasion prussienne.

La Convention. La Convention, qui remplaçait la Législative, proclama la République et vota la mort de Louis XVI. L'exécution du roi creusa un abîme entre la France et les monarchies européennes. La Convention se trouva bientôt aux prises avec une coalition dirigée par l'Angleterre.

A la guerre étrangère et aux insurrections royalistes (Lyon, Vendée, Bretagne), la Convention répondit par la création du comité de Salut public et du Tribunal révolutionnaire. Après la mort des girondins commença le régime violent de la Terreur, qui dura jusqu'au 9-Thermidor (27 juillet 1794), date de la chute de Robespierre.

La Convention vint à bout de ses ennemis intérieurs et extérieurs. Carnot dirigea le mouvement des armées, qui furent commandées par Hoche, Marceau, Jourdan. Les victoires de Hondschoote, de Wattignies, de Fleurus amenèrent la dissolution de la coalition, et la paix de Bâle marqua le premier triomphe diplomatique de la Révolution (1795).

Les violences que l'on reproche à la Convention ne doivent pas faire oublier qu'elle s'est honorée par des institutions utiles, et qu'elle a, par son énergie, délivré la France de l'invasion. Elle a organisé l'enseignement public, décrété l'unité des poids et mesures, aboli l'esclavage dans les colonies.

Le Directoire. La Convention fit place à un Directoire de cinq membres, assisté de deux assemblées législatives : le conseil des Cinq-Cents et le conseil des Anciens. Les traités de Bâle n'avaient pas rétabli la paix générale : la France avait encore à combattre l'Autriche et l'Angleterre. Bonaparte, passant en Italie, isola d'abord les Autrichiens des Sardes leurs alliés. Il vainquit ensuite les Autrichiens à Lodi, à Arcole, à Rivoli, etc., et leur imposa la paix de Campo-Formio (1797).

L'Angleterre, seule, continuant à nous tenir tête, Bonaparte résolut de la frapper en Egypte, clef du commerce des Indes. Il partit de Toulon à la tête d'une armée excellente, avec Kléber et Desaix pour lieutenants.

Débarqué à Alexandrie, Bonaparte entra au Caire après la bataille des Pyramides ; mais la défaite de la flotte française à Aboukir l'obligea à se jeter un moment sur la Syrie. A son retour, il vainquit précisément à Aboukir les Turcs et les Anglais (1799).

L'Angleterre prit alors l'initiative d'une coalition contre la France, qui se trouva menacée d'une invasion étrangère. Bonaparte revint à Paris, et, profitant des embarras du Directoire, fit le coup d'Etat du 18-Brumaire (9 nov. 1799).

Le Consulat. Sous le Consulat, la France imposa la paix de Lunéville (1801) à l'Autriche, vaincue à Hohenlinden par Moreau et à Marengo par Bonaparte. L'année suivante, le Premier Consul signa la paix d'Amiens avec l'Angleterre (1802).

Du Consulat datent la Constitution de l'an VIII, l'organisation administrative et judiciaire, le Concordat, le Code civil, la Banque de France, la Légion d'honneur,

Après la paix d'Amiens, la France était en paix avec toute l'Europe. Fort de sa gloire militaire, Bonaparte se fit déférer le Consulat à vie, avec la faculté de désigner son successeur (1802) ; c'était un acheminement vers l'Empire, qui fut proclamé le 18 mai 1804.

Premier Empire. Aussitôt après la proclamation de l'Empire, l'Angleterre forma avec l'Autriche et la Russie une troisième coalition (1805). Napoléon, abandonnant son projet de descendre en Angleterre, quitta le camp de Boulogne, écrasa à Austerlitz les empereurs d'Autriche et de Russie, et imposa à l'Autriche la paix de Presbourg (1805). Sur mer, la flotte française avait subi le désastre de Trafalgar au début de la campagne.

Rompant la neutralité qu'elle gardait depuis 1795, la Prusse se joignit à l'Angleterre et à la Russie. Napoléon la vainquit à Iéna, à Auerstædt (1806), et, de Berlin, décréta le blocus continental. Accourant alors sur la Vistule, il écrasa les Russes à Eylau et à Friedland (1807) ; après quoi il se rapprocha du tsar, à l'entrevue de Tilsit (1807).

Napoléon ayant placé son frère Joseph sur le trône d'Espagne, tout le pays s'insurgea, et, pendant cinq années consécutives, la Péninsule dévora ses meilleures troupes. Le général Dupont dut capituler à Baylen, et Saragosse ne se rendit à Lannes qu'après un siège héroïque (1809).

L'intrépide résistance des Espagnols produisit en Europe une profonde impression : l'Angleterre en profita pour entraîner de nouveau l'Autriche. Napoléon entra à Vienne, gagna les batailles d'Essling et de Wagram et imposa la paix de Vienne, qui marque l'apogée de la puissance impériale (1809).



Armoiries de la France, sous le premier et le second Empire.

A ce moment, en effet, Napoléon Ier est vraiment le maître de l'Europe ; il a cinquante millions de sujets : ses Etats comptent cent trente départements et s'étendent du Tibre à l'Elbe ; son autorité est obéie dans les royaumes de Naples, d'Espagne, de Wurtemberg, de Bavière, de Westphalie, où règnent ses parents ou ses protégés. Il n'a qu'une ennemie : l'Angleterre ; le pape est son prisonnier. La centralisation administrative est complétée et étendue, les grands corps de l'Etat perdent toute indépendance. Enfin, il répudie Joséphine de Beauharnais, pour épouser Marie-Louise, fille de l'empereur d'Autriche (1810).

Mais l'ambition de Napoléon finit par le perdre et perdit la France avec lui. Prévoyant la rupture de l'alliance franco-russe, l'empereur déclara la guerre au tsar Alexandre Ier. Après la victoire de Borodino, sur les bords de la Moskova (1812), il s'établit à Moscou ; mais cette ville fut incendiée par le gouverneur, et la Grande Armée dut, à l'approche de l'hiver, opérer une retraite désastreuse, dont l'épisode le plus douloureux est le passage de la Bérézina. — Dans le même temps, les troupes françaises épuisées devaient évacuer l'Espagne (1813).

Les désastres des armées françaises en Russie et en Espagne furent le signal d'une coalition générale. Napoléon, vainqueur à Lutzen, à Bautzen et à Dresde, perdit la bataille de Leipzig (1813), et la France fut envahie (1814).

Dans cette crise formidable, Napoléon déploya un génie extraordinaire. A Champaubert, à Montmirail, à Montereau, il frappa des coups décisifs ; mais Paris dut capituler, et Napoléon, obligé d'abdiquer par le traité de Fontainebleau (1814), s'embarqua pour l'île d'Elbe.

Les Bourbons montèrent sur le trône avec Louis XVIII, qui octroya aux Français la Charte de 1814. La France avait besoin de repos, mais la première Restauration dura peu. L'entourage du roi rendit le nouveau régime si impopulaire que Napoléon revint en France, pendant que Louis XVIII se réfugiait à Gand. L'Empire rétabli dura cent jours (du 20 mars au 28 juin 1815).

Les Alliés refusèrent de négocier avec Napoléon, et, vaincu à Waterloo, l'Empereur dut abdiquer pour la seconde fois (1815). Il mourut en 1821, à Sainte-Hélène, prisonnier des Anglais.

Période contemporaine. Restauration. Dès le début de la Restauration, les royalistes se livrèrent à des excès connus sous le nom de Terreur blanche, et la première Chambre des députés élue après le second retour de Louis XVIII mérita le surnom ironique de Chambre introuvable.

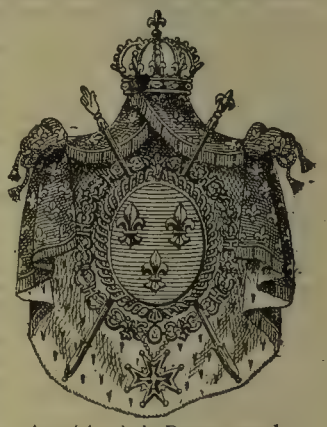

Armoiries de la France, sous la Restauration.

Louis XVIII lui-même, effrayé de son zèle ultra-royaliste, en prononça la dissolution (1816) ; il appela au pouvoir des hommes modérés, comme le duc de Richelieu et Decazes. Mais les ultras revinrent en majorité après les élections de 1821, et le comte de Villèle, appelé au ministère, subit l'influence du comte d'Artois.

Pendant les six ans que dura son règne, Charles X personnifia sur le trône les idées les plus excessives de l'ancien régime. Après les élections de 1827, il dut appeler au pouvoir un libéral, de Martignac, mais, deux ans plus tard, la constitution du cabinet de Polignac parut un défi à l'opinion publique, et la révolution de 1830 mit sur le trône Louis-Philippe d'Orléans.



Armoiries de la France, sous Louis-Philippe.

Bourbons-Orléans ou *monarchie de Juillet.* La monarchie de Juillet, qui dut se défendre contre les légitimistes, contre les républicains et contre Louis-Napoléon Bonaparte, eut pour principaux ministres Casimir Périer, Guizot et Thiers. Guizot avait la majorité dans les Chambres, mais non dans le pays, à qui il refusa, d'accord avec le roi, l'extension du droit de suffrage. Son obstination sur ce point détermina la révolution de 1848 et la proclamation de la République.

La conquête de l'Algérie, commencée sous Charles X par la prise d'Alger (1830), fut achevée en grande partie sous Louis-Philippe, après la reddition de l'émir Abd el Kader (1847).

Seconde République. Après la chute de Louis-Philippe et la proclamation de la République, un gouvernement provisoire se constitua, décréta le suffrage universel et convoqua une Assemblée constituante. Mécontents des idées modérées qui dominaient dans cette assemblée, les ouvriers se soulevèrent (juin 1848). Le prince Louis-Napoléon, élu président de la République, ne tarda pas à entrer en conflit avec l'Assemblée législative, qui ne comprenait guère que deux cents républicains.

Second Empire. Le Président tenta avec succès, le 2 décembre 1851, un coup d'Etat contre la République. Il réprima la résistance de ceux qui s'insurgèrent au nom du droit violé, et le 2 décembre 1852 vit l'Empire héréditaire rétabli.

La politique intérieure du second Empire se divise en deux périodes. Pendant la première, qui s'étend jusqu'en 1860, les libertés publiques sont suspendues. Pendant la seconde, que l'on désigne sous le nom d'Empire libéral, certaines garanties légales sont accordées au pays.

En faisant des concessions à l'opinion publique, Napoléon III espérait enrayer les progrès de l'opposition, et atténuer le mécontentement croissant causé par les résultats de sa politique extérieure. Napoléon, malgré sa parole fameuse : « L'Empire, c'est la paix », ne cessa, en effet, de faire la guerre.

La première guerre de Napoléon fut dirigée contre le tsar : l'empereur des Français s'entendit avec l'Angleterre pour défendre la Turquie attaquée par les Russes, et les alliés, maîtres de Sébastopol, imposèrent à la Russie le traité de Paris (1856).

Fort de ces victoires, Napoléon voulut faire triompher en Europe le principe des nationalités, sacrifié par les traités de 1815 ; il ne réussit qu'à créer sur nos frontières deux ennemis : l'Italie et l'Allemagne. Et il arriva que l'Empire succomba précisément sous les coups de l'Etat prussien, dont il avait inconsciemment ou maladroitement favorisé les progrès.

La guerre d'Italie eut lieu en 1859. Napoléon III prit le parti du Piémont contre l'Autriche. La guerre fut marquée par les victoires de Montebello, de Palestro, de Magenta et de Solferino, et l'Autriche céda la Lombardie à Napoléon qui la remit à Victor-Emmanuel. Le Piémont donna en retour à la France Nice et la Savoie.

En même temps, Napoléon intervenait en Syrie pour soutenir les chrétiens contre les musulmans, en Chine et en Annam pour protéger les missionnaires, au Mexique pour y placer sur le trône Maximilien. Ces guerres affaiblissaient ses armées.

Aussi, lorsque éclata la guerre franco-allemande de 1870, les troupes françaises, mal préparées, essuyèrent une succession de défaites, et l'empereur capitula à Sedan. La République fut proclamée à Paris (4 sept. 1870).

Rien n'arrêtait plus les les armées allemandes, et Paris fut investi. Le gouvernement de la Défense nationale improvisa sur la Loire des régiments, qui vainquirent les Prussiens à Coulmiers ; mais la capitulation de Metz permit à l'ennemi d'accourir avec des forces nouvelles. Malgré plusieurs sorties et des souffrances sans nombre, Paris dut capituler. La paix de Francfort coûta à la France cinq milliards, l'Alsace, et une partie de la Lorraine (1871).

Troisième République. L'Assemblée nationale, réunie à Bordeaux pour se prononcer sur la question de la paix ou de la guerre, proclama la déchéance de Napoléon, et confia à Thiers le pouvoir exécutif. Thiers chargea le maréchal de Mac-Mahon de réprimer la Commune. Il fut remplacé en 1873 par le maréchal de Mac-Mahon, et l'Assemblée vota en 1875 une Constitution républicaine. Les élections de 1876 ayant été défavorables aux monarchistes, le maréchal forma un cabinet républicain; il le congédia brusquement le 16 mai 1877, mais les élections furent de nouveau favorables aux républicains, dont Gambetta fut le chef le plus célèbre, et le maréchal se retira (1879). Il eut pour successeurs : Jules Grévy, de 1879 à 1887 ; Sadi Carnot, de 1887 à 1894 ; Casimir-Perier, du 27 juin 1894 au 15 janvier 1895 ; Félix Faure, du 17 janvier 1895 au 16 février 1899 ; Emile Loubet, élu le 18 février 1899; Armand Fallières, élu le 18 février 1906 ; Raymond Poincaré, élu le 18 février 1913 ; Paul Deschanel, élu le 18 février 1920 ; Alexandre Millerand, élu le 23 septembre 1920.

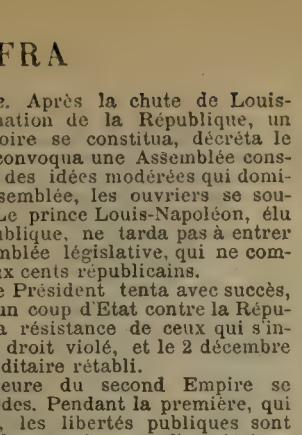

Armoiries de la France, sous la troisième République.

Depuis 1871, la troisième République, régie par la Constitution de 1875, s'est efforcée de reconstituer les forces vives du pays, de lui donner une armée et une marine assez fortes pour que son alliance pacifique et son amitié fussent recherchées en Europe (alliance russe), d'agrandir son domaine colonial en Algérie, en Tunisie, au Maroc, en Afrique occidentale, au Congo, à Madagascar, en Indochine ; de garantir l'instruction obligatoire, qui, seule, forme des citoyens dignes de ce nom ; d'assurer enfin aux classes laborieuses le bénéfice des principes de stricte solidarité humaine, qui sont le legs le plus précieux de la Révolution. (V. RÉPUBLIQUE.)

La France travaillait à développer et à perfectionner cette œuvre de paix et de civilisation quand elle se vit, au début d'août 1914, brutalement attaquée par l'Allemagne, dont elle avait toujours pu, jusqu'alors, écarter les provocations (discours de Tanger, 1904 ; affaire de la *Panther*, 1911 ; etc.). Sortie victorieusement de la lutte, grâce au génie de ses généraux, à la vaillance de ses soldats, à la fermeté de sa population civile et au concours constant de ses Alliés, elle a travaillé depuis lors à panser ses plaies et à réparer les maux de l'invasion allemande, tout en obligeant son ennemie vaincue à exécuter les conditions du traité de paix. En même temps, elle remplissait, soit en Syrie, soit dans la partie des colonies allemandes qui lui avait été attribuée, les obligations du mandat que lui a confié sur elles la Société des nations. V. GRANDE GUERRE.

V. — LITTÉRATURE. Les plus anciennes œuvres en langue d'oïl furent composées par des clercs (*Cantilène de sainte Eulalie. Poème sur la Passion. Poème de saint Léger*) [IXe et Xe s.]. Ils ont un intérêt plus philologique que littéraire (V. FRANÇAIS). Dès l'origine de la langue, on peut constater l'existence d'une poésie lyrique dont il ne nous est rien resté, et d'une poésie épique qui s'épanouit surtout sous Charlemagne.

Dans la brillante période qui va de 1060 à 1270 se développe l'épopée nationale (V. CHANSONS *de geste*), sincère et vivante dans les œuvres du début, dont le type est la *Chanson de Roland* (XIe s.), mais où, dès la fin du XIIe siècle, se manifeste la décadence du genre, peu à peu supplanté par les contes merveilleux venus d'Armorique et d'Angleterre, les romans de Bretagne et les romans arthuriens, et par un cycle inspiré de l'antiquité grecque, latine et même byzantine. Aux XIIe et XIIIe siècles apparaissent les *fableaux*, petits récits d'inspiration populaire et souvent triviale ; les *isopets*, recueils de fables ; du XIIe au XIVe siècle, le *Roman de Renart*, ouvrage satirique dont les personnages sont des animaux. Le nord de la France posséda une poésie lyrique originale ; mais, vers le milieu du XIIe siècle, elle céda devant une imitation servile de la poésie artificielle des troubadours. La littérature didactique est représentée par des ouvrages d'historiographie en langue vulgaire, par des récits des croisades, tels que celui de Villehardouin, par des ouvrages religieux et ascétiques émanés des clercs.

La période qui s'étend de 1270 à 1453 (de la mort de saint Louis à la fin de la guerre de Cent ans) est marquée par la décadence des genres d'imagination et la prédominance des genres didactique et dramatique. La poésie narrative est toujours abondante ; mais la vie s'en retire, l'intérêt se porte sur les œuvres historiques en prose : les *Mémoires* de Joinville, les *Chroniques de Saint-Denis*, et à la fin du XIVe siècle, les *Chroniques* de Froissart. Parmi les poètes lyriques, Rutebeuf, et, au XIVe siècle, Machaut, Charles d'Orléans, sont à citer. Dès le XIIIe siècle, le goût des connaissances précises se répand de plus en plus ; on commence à écrire non plus en latin mais en français les traités de jurisprudence et de politique et les compilations scientifiques. Cette tendance se manifeste dans le *Roman de la Rose*, d'abord poème allégorique, avec Guillaume de Lorris, qui devient dans sa seconde partie, avec Jean de Meung, une sorte d'encyclopédie morale et scientifique. Le théâtre prend dans cette période un rapide accroissement. Dès la fin du XIIe siècle, on représentait dans les églises de petites scènes, étroitement subordonnées à la liturgie, mais qui, en se développant, donnèrent naissance aux miracles et aux mystères. Les confréries dramatiques se multiplièrent. La verve comique s'épanchait dans les farces, soties et moralités.

La fin du XVe siècle et le commencement du XVIe siècle forment une époque de paix (de 1453 à 1515), pendant laquelle domine un esprit de fine raillerie et d'observation pénétrante, qui se répand dans les nouvelles d'Antoine et de La Salle, les poésies de François Villon, l'histoire de Comines.

Les guerres d'Italie révèlent aux esprits la beauté des lettres antiques, désormais profondément comprises, et interprétées avec art. C'est l'époque de la Renaissance. En même temps, la Réforme rêve de rétablir le christianisme primitif. Le poète Clément Marot marque la première étape de la Renaissance, qui trouve sa plus vigoureuse expression dans Rabelais. Calvin est le porte-parole de la Réforme.

Il était réservé à la Pléiade, à Ronsard et à Du Bellay de créer une poésie à la fois artistique et savante, et de donner aux modernes la possibilité d'égaler les Anciens. Desportes, Mathurin Régnier, Du Bartas, d'Aubigné relèvent plus ou moins de la Pléiade. Un prosateur de génie, Montaigne, est l'homme de la seconde partie de la Renaissance. La prose se fait éloquente et grave avec Du Vair, précise avec Olivier de Serres, riante et fleurie avec François de Sales.

Le XVIIe siècle n'offre d'abord qu'une confusion extrême. On distingue simultanément un courant de libertinage, une renaissance religieuse, qui a d'illustres représentants, particulièrement à Port-Royal, une épuration du goût et des manières à l'hôtel de Rambouillet, la recherche de la préciosité, les influences italienne et espagnole. Mais l'art classique s'organise peu à peu sur le double principe de l'observation morale et de la régularité formelle, d'abord avec l'aide de la philosophie cartésienne. La langue, épurée par Malherbe, achève de se fixer par le travail de l'Académie et de Vaugelas.

Dans la poésie agonise l'inspiration lyrique. Malherbe est combattu par Théophile, suivi par Maynard et Racan. Le roman est pastoral avec d'Urfé, historique sans vérité avec La Calprenède et Mlle de Scudéry, réaliste chez Sorel, burlesque chez Scarron. Le théâtre s'organise et donne des chefs-d'œuvre. Mairet apporte la règle des trois unités. Corneille fonde la tragédie française, et place l'intérêt dramatique dans le conflit des caractères. La prose est réglée par Balzac, Descartes, et conduite à sa perfection par Pascal.

L'art classique achève de s'organiser dans la période (1660-1715), qui commence en même temps que le gouvernement personnel de Louis XIV ; un petit groupe de grands écrivains ramène la littérature à la raison, à la vérité, dont ils trouvent la plus pure expression chez les anciens. La Fontaine se place bien au-dessus de tous les lyriques de son temps par sa poésie si riche et si souple. Boileau crée la véritable critique et formule les lois de l'art classique. Molière fonde une comédie de mœurs et de caractères d'un comique puissant, bien supérieur à ses successeurs : Regnard, Dancourt et Lesage. Dans la tragédie, après la tragédie romanesque de Quinault, Racine arrive par la peinture de l'amour à un pathétique touchant. Le roman devient psychologique avec Mme de La Fayette, en attendant que Lesage, à la fin du siècle, donne ses premières études de mœurs. Les moralistes : La Rochefoucauld, Pascal, La Bruyère, mettent à nu, dans leurs analyses pénétrantes, les ridicules, les faiblesses, les vices de l'humanité. L'éloquence religieuse s'épanouit avec Bossuet, plus poète et plus philosophe, Bourdaloue, plus moraliste, Fénelon, plus spontané, et encore avec l'élégant Fléchier et l'harmonieux Massillon. La *Correspondance* de Mme de Sévigné et les *Mémoires* de Saint-Simon prennent place parmi les chefs-d'œuvre du siècle.

La querelle des anciens et des modernes marque la fin du grand art classique. Un nouvel esprit menace à la fois la religion et l'imitation de l'antiquité. Fontenelle introduit la science dans la littérature. Bayle fait de son *Dictionnaire* un arsenal de raisons de douter.

Ce qui caractérise la littérature du XVIIIe siècle, c'est qu'elle s'applique à l'étude de l'homme considéré surtout comme membre d'une communauté politique ; elle a un caractère actif et militant, mais dans les genres purement littéraires elle est inférieure au siècle précédent. La poésie n'y a qu'une place subalterne ; la prose, plus alerte, devient un instrument de propagande. Au théâtre, Voltaire achemine la tragédie vers le drame. Dans la comédie, Destouches et Gresset ne donnent que des œuvres assez froides. Mais Marivaux crée la comédie d'analyse sentimentale, et Beaumarchais une nouvelle forme de comédie, vive et spirituelle. La poésie lyrique ne produit que des œuvres secondaires, jusqu'à ce que A. Chénier vienne, à la fin du siècle, renouveler la poésie française en remontant aux sources antiques. La critique s'en prend à tout, et Voltaire, admirable écrivain, exerce une influence extraordinaire sur son siècle dans tous les ordres d'idées. Montesquieu est un historien et un théoricien politique. L'œuvre de Buffon est animée d'une sorte de naturalisme panthéistique. Diderot est le représentant le plus ardent de la philosophie matérialiste de ce temps ; d'Alembert l'aide dans l'élaboration de l'*Encyclopédie*. J.-J. Rousseau s'oppose à son siècle : c'est un ami de la nature, qui renouvelle la sensibilité française ; il est continué par Bernardin de Saint-Pierre, et c'est de lui que procède le romantisme. La Révolution fait fleurir l'éloquence politique avec Mirabeau, Vergniaud, Danton.

La première partie du XIXe siècle est occupée, jusque vers 1850, par le romantisme, dont les initiateurs furent Chateaubriand, qui renouvela l'apologétique chrétienne, et Mme de Staël, qui exalta les littératures étrangères et la vie sentimentale. La nouvelle génération se distingue d'abord, et surtout dans le lyrisme, avec Lamartine, avec Victor Hugo, le chef de l'école, le rénovateur de la langue et de la versification, Vigny, Musset, Théophile Gautier. Au théâtre, Hugo, Vigny, Dumas père inaugurent le drame romantique. Le genre romanesque se développe dans tous les sens avec Ch. Nodier, G. Sand, Stendhal, Balzac, Mérimée, Dumas père. L'histoire prend un éclat jusqu'alors inconnu dans les œuvres d'Augustin Thierry, Michelet, Guizot, Thiers. La critique, est représentée par Sainte-Beuve.

Une seconde période, celle du naturalisme, est caractérisée par une réaction contre le lyrisme et par le goût exclusif du réel. A. Comte crée la philosophie positiviste. La critique devient prépondérante ; elle est essentiellement positive chez Taine et Renan, qui, avec Sainte-Beuve, sont ses plus illustres représentants. L'école de 1830 conserve des disciples comme Th. Gautier et Th. de Banville, qui sont des auteurs de transition ; mais, en général, la poésie se dégage du subjectivisme romantique. Leconte de Lisle affecte l'impassibilité ; après lui, le Parnasse (Coppée, Sully Prudhomme, Heredia) se signale par son respect de la forme ; à cette école on peut rattacher Mme Ackermann, C. Mendès, L. Dierx. La mysticité sensuelle de Baudelaire annonce longtemps à l'avance le symbolisme. Au théâtre, après une vaine tentative de restauration de la tragédie classique avec Ponsard, Augier et Dumas fils s'attachent à saisir la réalité contemporaine, tandis que Labiche exploite le pur comique vaudevillesque, Sardou la comédie des mœurs et la comédie historique, Meilhac et Halévy la fantaisie sentimentale et spirituelle. Le roman devient un instrument d'enquête pour Flaubert et son disciple Maupassant, pour les impressionnistes Goncourt, pour Alph. Daudet, pour Em. Zola, chef et théoricien du naturalisme, que suivra une nombreuse postérité : Huysmans, E. Rod, O. Mirbeau, les Margueritte, les J.-H. Rosny, P. Adam, L. Descaves, etc. Parmi les indépendants : O. Feuillet, Cherbuliez, Barbey d'Aurevilly, Fromentin, E. About, F. Fabre représentent des aspirations diverses.

Dans le dernier quart du XIXe siècle et au commencement du XXe, de nouvelles tendances se sont fait jour. Les poètes, symbolistes et décadents, inventent une forme d'art plus musicale que pittoresque, éminemment propre à suggérer ce qui ne peut se définir. P. Verlaine, St. Mallarmé, J. Moréas, H. de Régnier sont à citer, et avec eux Samain, P. Fort, F. Jammes, etc., tandis que le romantisme, le Parnasse et d'autres écoles continuent à être représentées par des poètes comme Jean Richepin, Haraucourt, Ponchon, G. Vicaire, F. Plessis, Le Goffic, Mme de Noailles. A la France, sinon à la littérature française, appartient un très grand poète régional : Mistral. L'histoire s'efforce de devenir de plus en plus objective avec Taine, Fustel de Coulanges, A Sorel, E. Lavisse, G. Monod, A. Luchaire, Thureau-Dangin, Hanotaux, H. Houssaye, Vandal, F. Masson, P. La Gorce, Lenôtre, C. Jullian. Les auteurs dramatiques, plus que jamais en possession de la faveur du public, mêlent au naturalisme l'analyse morale. Parmi eux citons H. Becque, Hervieu, Lavedan, Donnay, J. Lemaître, Brieux, Porto-Riche, F. de Curel, Capus, Bataille, Bernstein, Courteline, T. Bernard, Flers et Caillavet, sans oublier le vaudeville, avec G. Feydeau. En même temps, Rostand renouvelle le drame en vers. Dans la critique, le dogmatisme classique et l'impressionisme sont simultanément défendus par F. Brunetière, J. Lemaître, E. Faguet, M. de Vogüé, Sarcey, Doumic, Bédier, Chevrillon. Le genre le plus développé et le plus goûté, sous toutes ses formes (psychologique, naturaliste, historique, etc.), est le roman, représenté par de nombreux noms : A France, P. Bourget, P. Loti, M. Barrès, A. Theuriet, Abel Hermant, J. Aicard, R. Bazin, M. Prevost, R. Boylesve, H. Bordeaux, E. Bourges, Mmes Colette et Gérard d'Houville, etc. Les principaux philosophes sont : Ravaisson, Fouillée, Th. Ribot, Lachelier, Boutroux, Bergson.

L'éloquence française au XIXe siècle compte les noms du général Foy, de Thiers, Montalembert, Lachaud, Berryer, J. Favre, Gambetta, J. Simon, Waldeck-Rousseau, A. Ribot, A. de Mun, Jaurès, R. Poincaré, Clemenceau, Briand, Viviani, etc. ; et, dans la chaire, ceux des P. P. Lacordaire, Félix, Ravignan, Monsabré, Ollivier, Janvier, Sertillanges, etc. Les écrivains politiques, publicistes et journalistes, les plus en vue du XIXe siècle sont : Lamennais, L. de Bonald, J. de Maistre, Benjamin Constant, P.-L. Courier, Veuillot, About, Prévost-Paradol, H. Rochefort, P. de Cassagnac, Drumont, Ch. Maurras.

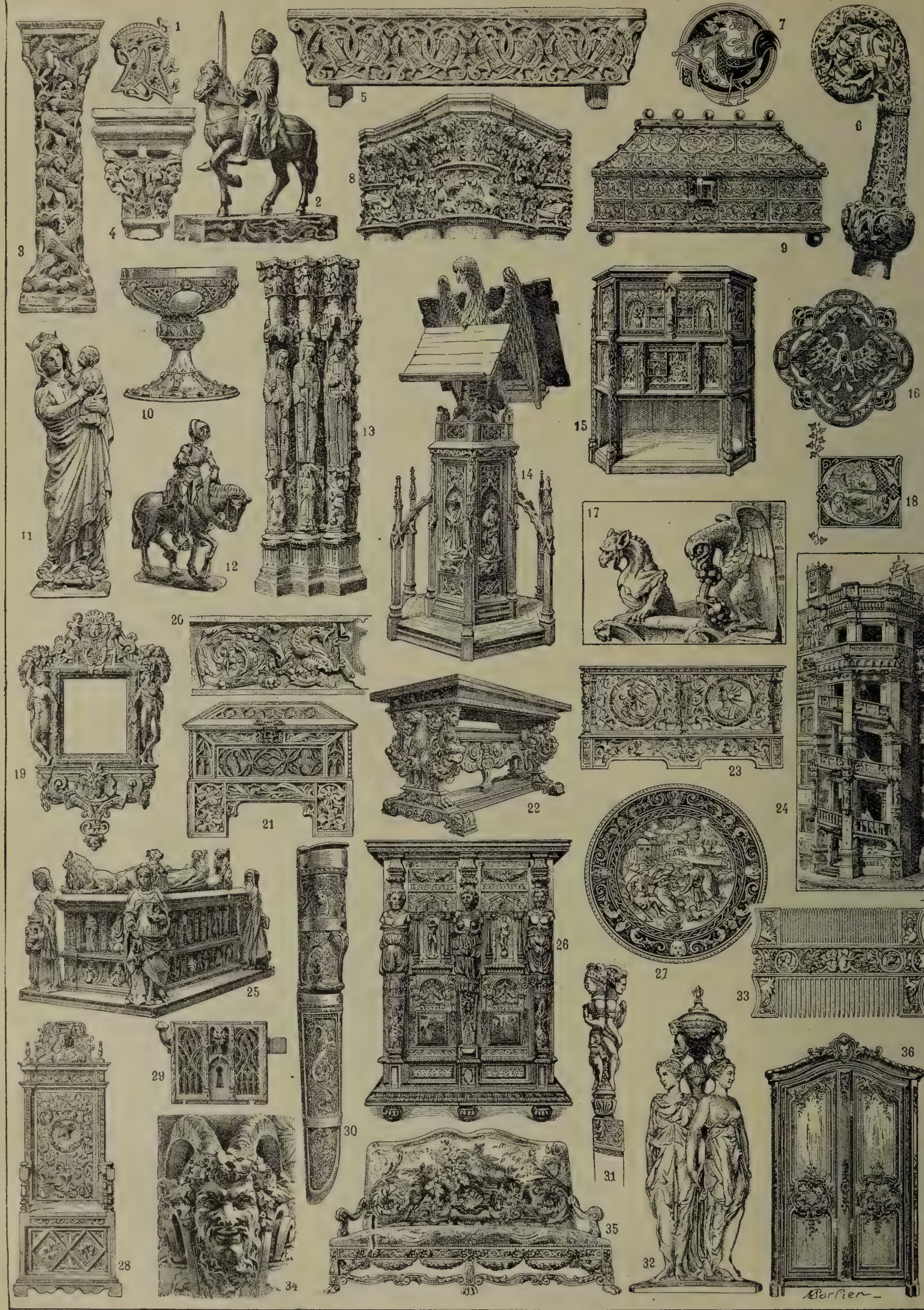

ART FRANÇAIS : 1. Bijou mérovingien ; 2. Charlemagne (art carolingien). — *Art roman :* 3. Pilier de porte (église abbatiale de Souillac) ; 4. Chapiteau ; 5. Tailloir de chapiteau ; 6. Crosse ; 7. Ornement de manuscrit. — *Art gothique :* 8. Chapiteau (cathédrale de Reims) ; 9. Coffre de mariage ; 10 Calice de saint Rémi (Reims) ; 11. Vierge (bois sculpté) ; 12. Jeanne d'Arc (bronze) ; 13. Pilier de la façade de la cathédrale de Chartres ; 14. Lutrin en bois ; 15. Crédence ; 16. Fermail de chape ; 17. Chimère de Notre-Dame de Paris ; 18. Capitale d'une page de missel. — *Renaissance :* 19. Cadre, bois sculpté et doré ; 20. Frise d'une porte de la cathédrale de Bourges ; 21. Coffret : 22. Table ; 23. Grand coffre en bois ; 24. Grand escalier du château de Blois ; 25. Tombeau de François II de Bretagne, par Colomb (cathédrale de Nantes) ; 26. Armoire ; 27. Assiette (le Mois d'avril, par Reymond) ; 28. Siège seigneurial ; 29. Serrure ; 30. Gaine de couteau ; 31. Manche de couteau ; 32. Les trois Vertus théologales, par Germain Pilon ; 33. Peigne ivoire. — *Art Louis XIV :* 34. Mascaron servant d'anse de van, par Coysevox ; 35. Canapé, tapisserie au point ; 36. Armoire. — V. ROMAN, GOTHIQUE, RENAISSANCE, HENRI II, LOUIS XIV, etc.

ART FRANÇAIS : *Style Louis XV* : 1. Commode; 2. Garde-feu, bronze doré; 3. Pendule; 4. Petit fauteuil; 5. Tabatière; 6. Bureau et cartonnier en marqueterie; 7 Pot à oille en argent, par Messonnier; 8. Boiserie (Hôtel des Archives, à Paris); 9. Pendule. — *Style Louis XVI* : 10. Fauteuil bergère; 11. Grande commode en acajou; 12. Boite à poudre en argent, par Forty; 13. Les Trois Grâces, par Falconet; 14. Panneau (Petits appartements de Marie-Antoinette, à Versailles); 15. Peigne (en 1793). — *Style Empire* : 16. Lavabo en acajou; 17. Fauteuil (Grand-Trianon); 18. Armoire à bijoux de Marie-Louise (Musée du Louvre); 19. Psyché; 20. Jardinière; 21. Dessin pour la manufacture de Jouy. — *Art Contemporain* : 22. Brocart de Lyon; 23. Boite à poudre en or émaillé; 24. Fronton de la grille du parc Monceau, à Paris; 25. Console en bronze et argent, par Carrier-Belleuse; 26. Bonbonnière; 27. Pendule argent et lapis-lazuli, par Fannière. — *Art Moderne* : 28. Desserte, de Doumergue et A. Borgeaud; 29. Pendant de Lalique; 30. Fauteuil de bureau, de Rapin; 31. Porte d'hôtel particulier, de Ch. Plumet.

— V. ROMAN, GOTHIQUE, RENAISSANCE, HENRI II, LOUIS XIV, etc.

— *Sciences.* Après la décadence qui suivit l'invasion des barbares, la France refit son éducation scientifique grâce aux Arabes, par lesquels elle reçut d'abord l'héritage de la science grecque. Durant tout le moyen âge, l'alchimie jouit d'une grande vogue, et, malgré le caractère chimérique de ses recherches, ne fut pas sans préparer les voies à la chimie moderne. Les médecins juifs, chassés d'Espagne, s'établirent dans le midi de la France. Au XIIIe siècle, Arnaud de Villeneuve fit connaître différents acides minéraux, l'essence de térébenthine et l'alcool. Au siècle suivant, Guy de Chauliac restaura l'anatomie. La découverte de l'imprimerie servit la renaissance scientifique. Finé ramena le goût de la géométrie. Viète édifia l'algèbre moderne. Avec Ambroise Paré, l'art chirurgical se perfectionna. La géologie s'essayait utilement avec Bernard Palissy. A la suite de Christophe Colomb, plusieurs naturalistes allèrent explorer le Nouveau monde. L'agronomie prenait un vigoureux essor avec Charles Estienne et Olivier de Serres. La France marche à la tête du prodigieux mouvement scientifique du XVIIe siècle. Descartes imagina la géométrie analytique. Fermat et Pascal s'illustrèrent par la découverte du calcul des probabilités, et le dernier découvrait en outre les lois de la pesanteur de l'air et de l'équilibre des liquides. Charles Perrault construit l'Observatoire de Paris (1668). Denis Papin invente la machine à vapeur (1690). Enfin la fondation du « Journal des savants » (1665) et de l'Académie des sciences (1666) favorisèrent la diffusion de ces conquêtes. Les sciences naturelles et médicales furent également cultivées en France du XVIIe à la fin du XVIIIe siècle. La classification botanique était établie par Tournefort et les trois de Jussieu. Parmentier enseignait la culture de la pomme de terre, et Brémontier fixait à l'aide de plantations de pins les dunes de Gascogne. Réaumur étudiait les mœurs des insectes, et Buffon popularisait l'histoire naturelle. Aidée par l'analyse, la mécanique théorique s'établit sur de nouvelles bases, avec d'Alembert, Lagrange. Cependant Maupertuis, Borda, Méchain, Delambre et les Cassini exécutaient de remarquables travaux géodésiques. Les voyageurs Bougainville et La Pérouse enrichissaient la géographie. Jouffroy appliquait la vapeur à la navigation (1776), et les frères Montgolfier lançaient dans les airs un aérostat. Dufay, Nollet, Dalibard, Coulomb commençaient l'étude de l'électricité. En 1793, la Convention décréta l'adoption du système métrique ; en 1794, Chappe inaugure son télégraphe aérien. Lavoisier, Guyton de Morveau, Fourcroy, Berthollet édifient la chimie moderne. Au XIXe siècle, la géométrie prit un nouvel essor. Monge inventa la géométrie descriptive. Laplace perfectionna le calcul des probabilités. Legendre, Poncelet, Cauchy, Gallois illustrent les mathématiques. Delambre, Puiseux, Tisserand, Le Verrier précisèrent les méthodes astronomiques. La physique dut de notables progrès à Malus, Fresnel, Foucault, Arago, Biot, Fizeau, Ampère. Niepce et Daguerre inventent la photographie ; Lebon, le gaz d'éclairage. Oberkampf établit la première manufacture de toiles peintes. Chaptal trouve des procédés pour fabriquer l'alun et le salpêtre. Gay-Lussac et Proust formulèrent les lois de la combinaison des corps. Citons encore les chimistes Courtois, Balard, Chevreul, qui isola les corps gras, Gerhart et Laurent, qui édifièrent la théorie atomique, et leurs continuateurs Wurtz, Friedel, Grimaux, Pelletier et Caventou, Berthelot, qui fonda la thermochimie et réalisa la synthèse artificielle des composés organiques, Frémy, Dumas, Moissan. Le premier Empire a vu naître la cristallographie avec Haüy. Cuvier créa la paléontologie. Lamarck et Geoffroy Saint-Hilaire affirmèrent la variabilité des espèces. Brongniart, Elie de Beaumont, Broca, de Quatrefages illustrèrent la géologie et l'anthropologie. Les sciences biologiques et médicales parcoururent, pendant le siècle, des étapes immenses, depuis Bichat, Flourens, Claude Bernard, Dareste, Laënnec, Trousseau, Pinel, Duchenne de Boulogne, Charcot, qui établit la pathologie du système nerveux, Pasteur, à qui l'on doit l'antisepsie chirurgicale et la guérison de la rage, Roux, à qui l'on doit celle de la diphtérie, et jusqu'à Brown-Séquard, Potain, Brouardel, Bouchard, Lucas-Championnière, Richet, Guyon, Laveran, Huchard. La science française contemporaine se trouve représentée par les mathématiciens Hermite, Poincaré, Tannery, Humbert, Appell, Painlevé, Picard, Goursat, Borel ; les astronomes Janssen, Faye, Baillaud, Bigourdan, Maurice Lœwy, Puiseux, Wolf, Radau, Deslandres, Lallemand, Andoyer ; les physiciens Lippmann, Cailletet, Raoult, Gernez, Branly, Amagat, Violle, Bouty, Le Châtelier, Curie, Becquerel, Charpy, Berthelot, Deprez ; les chimistes Gautier, Lemoine, Haller, Troost, Moureu, Bourquelot, Claude, Béhal, Sabatier, Guignard, Colson, etc. ; les botanistes Van Tieghem, Prillieux, Bornet, Costantin, Bonnier, Mangin, Guignard, Lecomte, Dangeard ; les zoologistes Lacaze-Duthiers, Edmond Perrier, Giard, Bouvier, P. Marchal, E. Blanchard, Y. Delage ; le physiologiste Marey, le médecin électricien d'Arsonval, les géologues de Lapparent, Gaudry, Termier, Haug. L'agronomie perfectionne ses méthodes sous l'impulsion de Dehérain, Duclaux, Chauveau, Aimé Girard, Maquenne, Schlœsing, Müntz, Tisserand, Lindet, Risler. L'industrie, d'autre part, profite largement des découvertes des savants : l'invention du moteur à explosion, mise au point par L. Forest, entraîne les progrès rapides de l'automobilisme et de l'aviation ; les découvertes de Ducos du Hauron, Lumière (*photographie des couleurs, cinématographe*) ; les procédés de Cailletet, Pictet, Tellier (*froid artificiel*), de Chardonnet (*soie artificielle*), de Leblanc, de Rateau (*turbines, compresseurs*), de Charpy (*alliages métalliques*), etc., contribuent puissamment au développement industriel. La navigation aérienne doit des progrès à Dupuy de Lôme, Tissandier, Krebs et Renard, Santos-Dumont, Lebaudy, tandis que l'aviation, après les essais de Tatin, Mouillard, entre dans la période des résultats avec Ader, les frères Wright, etc., et il faudrait citer ici une liste interminable de noms pour attribuer aux constructeurs et aux pilotes civils ou militaires la part qui leur revient dans le développement de cette invention surtout française.

VI. — BEAUX-ARTS. *Architecture.* L'histoire de l'architecture en France embrasse sept époques principales : 1° l'époque *anténistorique*, à laquelle se rapportent les monuments celtiques ou druidiques, et quelques monuments grecs et phéniciens ; 2° l'époque *romaine* ou *gallo-romaine*, qui va de la conquête des Gaules par César à l'avènement de Clovis ; 3° l'époque *latine*, dont les monuments ne furent que des altérations de la construction romaine ; 4° l'époque *romane* (v. ROMAN) ; 5° l'époque *ogivale*, seule vraiment française, improprement appelée *gothique* (v. GOTHIQUE) ; 6° l'époque de la *Renaissance*, pendant laquelle l'art de bâtir revient aux modèles de l'antiquité (Pierre Lescot, Philibert Delorme, Pierre Chambiges, les Ducerceau) ; 7° l'époque *contemporaine*, qui, après une réaction exagérée de classicisme gréco-romain, aboutit, à la suite de la révolution romantique, à l'éclectisme actuel. Citons, au XVIIe siècle : Salomon de Brosse, François Mansard, Jules Hardouin-Mansard, Claude Perrault, Libéral Bruant ; au XVIIIe siècle, les Boffrand, Gabriel, Louis, Rousseau, Ledoux, Blondel, Soufflot, Servandoni ; au XIXe, Fontaine, Percier, Lepère, Brongniart, Vignon, Chalgrin, Viollet-le-Duc, Vaudoyer, Duc, Baltard, Visconti, Lefuel, Hittorf, Belgrand, Labrouste, Duban, Ch. Garnier, Espérandieu, Abadie, Vaudremer, Ballu, Deperthes, Bourdais, Davioud, Formigé, Dutert, Girault, Coquart, Nénot, Pascal, Cordonnier, Deglanc, Laloux, Redon, Tournaire, etc.

— *Sculpture.* Les sculptures des monuments gallo-romains n'ont en général qu'un intérêt archéologique. Sous les rois de la première race, la ciselure d'orfèvrerie produit surtout des objets servant au culte. A la fin du XIe siècle apparaissent les premières œuvres de la culture française, où les influences byzantines se mêlent aux traditions gallo-romaines, mais dès le XIIe siècle la statuaire s'éloigne de plus en plus de l'hiératisme byzantin, pour s'appliquer à l'étude de la nature. Le XIIIe siècle est une époque d'épanouissement artistique, où les sculpteurs recherchent la reproduction naïve de la vie. Au XIVe siècle, on voit la sculpture, jusque-là limitée à l'ornementation des églises, se répandre de plus en plus dans les édifices civils, et la polychromie s'ajouter à l'art de la pierre. La région de la Loire voit se former une école de sculpture, dont le principal représentant est Michel Colomb. Vers 1530, l'art italien vient supplanter les traditions nationales, sous l'influence du Rosso, fondateur de l'école de Fontainebleau, et du Primatice. Dès lors, la sculpture française a été partagée entre deux tendances : l'instinct national, et la tradition italienne ou académique. Citons, au XVIe siècle : Jean Goujon, Germain Pilon, Barthélemy Prieur, Jean de Bologne ; au XVIIe siècle, le puissant Pierre Puget, les deux frères François et Michel Anguier, qui subirent l'influence de Le Brun, Jacques Sarrazin, Antoine Coysevox, Girardon, puis les deux frères Nicolas et Guillaume Coustou, Michel-Ange Slodtz, Bouchardon, Falconet, Pigalle, Pajou, Allegrain, Caffiéri, Houdon et Clodion. L'école de David, dont l'influence ne se fit pas moins sentir dans la sculpture que dans la peinture, marque un recul violent vers l'antiquité. Mais le romantisme secoue cette discipline étroite. Pradier, David (d'Angers), Rude inaugurèrent la sculpture moderne, qui compte de nombreux artistes de mérite : Simart, Etex, Clesinger, Crauk, Guillaume, Préault, A. Millet, Carpeaux, Chatrousse, Cain, Frémiet, Barye, Saint-Marceaux, Barrias, Perraud, Chapu, Paul Dubois, Mercié, Marqueste, Coutan, Falguière, Lefebvre, Dalou, Rodin, Bartholomé, Carlès, Puech, Gardet, Allar, Injalbert, Dampt, Verlet, Bourdelle, etc.

— *Peinture.* Après la chute de la domination romaine, la peinture continua d'être cultivée dans les Gaules : les premiers rois et les évêques firent orner de peintures les églises et les monastères. Pendant la période carolingienne, l'art de peindre en miniature fit de grands progrès. Là comme dans la peinture murale, on reconnaît l'influence du style byzantin. Mais, à partir du XIIIe siècle, les artistes français reviennent à l'imitation de la nature : leurs œuvres gagnent en vigueur et en éclat. Les artistes du moyen âge peignirent non seulement à la fresque, mais encore à la colle, à l'œuf, à l'huile, sur verre, en mosaïque. Au XVe siècle, Jean Perréal et Jean Bourdichon sont des artistes de mérite ; Jean Fouquet puis les Clouet portèrent l'art de la miniature et du portrait à sa perfection ; Jean Cousin se distingue dans la peinture sur verre. Mais les artistes appelés d'Italie : Andrea del Sarto, Cellini, le Primatice, importèrent en France la manière de leur pays, qui nuisit à l'originalité nationale. Au commencement du XVIIe siècle, ce fut le tour des peintres flamands d'être fort goûtés en France. Puis l'école française revient à l'éclectisme italien, avec Vouet. Poussin est un artiste que son originalité place au-dessus des écoles. C'est de l'atelier de Vouet que sortent Mignard, Lesueur et Le Brun. Le Flamand Philippe de Champaigne est bien Français par son talent. Les frères Le Nain cultivent la peinture de genre, Claude Lorrain le paysage. Sous Louis XIV s'épanouit un art noble et académique, dont le maître est Le Brun. Largillière et Rigaud sont des portraitistes de premier ordre. Citons encore Jouvenet et Santerre, les successeurs de Le Brun, et le peintre des guerres royales : Van der Meulen. Au XVIIIe siècle, la grande peinture a encore ses adeptes : Lemoyne, De Troy, les Coypel, Vanloo. Watteau a inauguré un art plus libre, mais Boucher, par son exécution lâchée et sa négligence de la vraie nature, précipite la décadence de ce style charmant, qui compte encore les noms de Natoire, Pater, Lancret, Fragonard, les portraitistes Nattier, Tocqué, Drouais, Mme Vigée-Lebrun, les pastellistes La Tour et Perronneau. Chardin est le peintre exquis des intérieurs, et Greuze le peintre des scènes d'un pathétique bourgeois. Par réaction contre la peinture de Boucher, et sous l'influence des découvertes des érudits, a lieu la réaction classique et archéologique de David, qui domine la peinture de l'époque révolutionnaire ; à sa suite viennent Girodet, Gros, Gérard, Isabey, Léopold Robert, Schnetz, Couder. A la même époque appartiennent Regnault et son élève Guérin, Lethière, Prud'hon. L'école de David, par ses excès, provoqua à son tour, vers 1830, la réaction romantique, éprise de coloris, de fantaisie et de modernité, avec Géricault, puis Delacroix, que suivront Boulanger, Deveria, Ary Scheffer, Decamps et les orientalistes. Une école adverse, plus soucieuse du dessin, s'éleva avec Ingres en face de l'école romantique : elle compte aussi Hippolyte Flandrin, Chassériau, Léon Cogniet, Heim. En dehors des luttes de doctrine, Horace Vernet et Paul Delaroche inaugurèrent un genre moyen. Dans le paysage se distinguent Corot, Huet, Th. Rousseau, Diaz, Dupré, Troyon, Chintreuil, Daubigny, Millet, Rosa Bonheur, Courbet fonda l'école réaliste ; après lui, les diverses écoles (impressionnisme, issu de Manet, symbolisme, etc.) eurent successivement, ou simultanément, leurs fidèles. Parmi les principaux peintres du siècle, rappelons encore les noms de Bonvin, Daumier, Fantin-Latour, Th. Ribot, Puvis de Chavannes, Meissonier, P. Baudry, Henner, Fromentin, Bonnat, Hébert, Cormon, Bouguereau, Cabanel, Luminais, Gérome, Lefebvre, J.-P. Laurens, L.-O. Merson, Gustave Moreau, Carolus-Duran, de Neuville, Detaille, H. Regnault, J. Breton, Chaplin, Lhermite, A. Morot, Humbert, Flameng, Dagnan-Bouveret, Roll, Besnard, Gervex, Baschet, H. Martin, Déchenaud, Humbert, E. Laurent, etc. ; et, parmi les artistes qui se rattachent à l'impressionnisme : Degas, Cézanne, Claude Monet, Renoir, Pissaro, Sisley, Raffaëlli, etc.

— *Musique.* Les origines de la musique française restent obscures jusqu'à ce qu'on arrive à l'époque du plain-chant, venu d'Italie et qu'on trouve établi en France dès le VIe siècle. Peu à peu, au chant liturgique se mêlent des mélodies populaires ; en même temps, la musique profane est cultivée par les musiciens ambulants : elle s'épanouit brillamment au XIIIe siècle dans les œuvres des trouvères et des troubadours, d'un art parfois naïf, parfois raffiné. Le théâtre profane est, comme le théâtre religieux, accompagné de musique. Avec le XVe et le XVIe siècle s'épanouit la grande école franco-belge, nombreuse et féconde, qui compte les noms de Josquin Deprès, Jannequin, Goudimel, Roland de Lassus. Préparé par les ballets de cour, par les tragédies à machines et l'exemple des opéras italiens, le véritable opéra français est fondé en 1671 par Pierre Perrin et Cambert, les auteurs de la *Pastorale*, et par leurs successeurs, le littérateur Quinault et le musicien Lulli. Les trois grands noms de l'opéra français sont alors Lulli, Campra, Rameau. Bientôt, sous l'influence du répertoire des chanteurs bouffes italiens, se crée l'opéra-comique, avec Monsigny, Philidor, Grétry, Martini, Dalayrac. Gluck, auquel on essaya en vain d'opposer l'Italien Piccini, introduisit un nouveau système dramatique, et réduisit le plus possible la convention théâtrale. A l'époque de la Révolution, les théâtres Favart et Feydeau rivalisent dans l'opéra-comique (jusqu'à leur fusion en 1801, sous le nom d'Opéra-Comique). En 1795, la Convention fonde le Conservatoire. Dès lors, la musique française ne cesse d'affirmer sa personnalité, surtout avec Auber et Meyerbeer. L'opéra-comique est illustré par Boieldieu, Nicolo, Herold, Félicien David, Victor Massé, Adam, Rossini, Donizetti, Halévy, Ambroise Thomas. Berlioz, génie d'une originalité singulière, est à la fois romantique et classique, et César Franck, artiste savant et pur, est le maître de la nouvelle école française. Citons encore, parmi les grands compositeurs du XIXe et du XXe siècle : Gounod, Reyer, Bizet, Saint-Saëns, Massenet, Benjamin Godard, Delibes, Lalo, Paladilhe, Théodore Dubois, Lenepveu, G. Fauré, G. Charpentier, Widor, Vincent d'Indy, A. Bruneau, X. Leroux, Debussy, Hue, Dukas, H. Rabaud, etc. La musique gaie et légère de l'opérette a pour principaux représentants : Offenbach, Hervé, Ch. Lecocq, Audran, Planquette, Serpette, Varney, Terrasse, etc.

France (*Recherches sur la*), de Pasquier, ouvrage d'un style confus, mais riche en aperçus intéressants sur l'histoire, les institutions et la littérature de la France (1560).

France (*Histoire de*), par Mézeray, livre écrit dans une langue originale et expressive. Les inexactitudes des faits sont rachetées par la pénétration de l'analyse et du jugement. C'est la première histoire de France vraiment digne de ce nom (1643).

France (*Histoire littéraire de la*), immense travail d'érudition, répertoire général de tout ce qui a été écrit sur le sol français depuis l'origine de la nation, commencé par les bénédictins en 1733, continué depuis 1800 par l'Académie des inscriptions. Le tome XXXIII, paru en 1906, est consacré au XIVe siècle.

France (*Histoire de*), depuis les origines jusqu'à nos jours, publiée sous la direction de E. Lavisse. Cet ouvrage considérable tient compte des plus récents travaux de l'érudition, et constitue un tableau remarquable de la vie nationale aux diverses époques. Elle se termine par le récit de la Grande Guerre et l'exposé des révolutions et des traités qui, en 1918-1920, ont dressé une nouvelle carte politique de l'Europe contemporaine (1903 et ann. suiv.).

France (*Considérations sur la*), par Joseph de Maistre (1796), où l'auteur regarde la Révolution française comme une expiation, une vengeance de Dieu, mais qui doit rajeunir les races européennes.

France (*Observations sur l'histoire de*), le principal ouvrage de l'abbé Mably (1765-1788), qui eut un grand retentissement à la veille de la réunion des états généraux, dont il demandait la convocation.

France littéraire (*la*), grand ouvrage de bibliographie, par Quérard. Ce vaste répertoire, où la critique est sacrifiée à la biographie, a été continué sous le titre de *Littérature française contemporaine* (1826-1842).

France (*Lettres sur l'histoire de*), par Aug. Thierry ; études critiques et politiques, d'une grande profondeur de vues. L'examen de la révolution communale du moyen âge, là où elle prit une forme violente, y est particulièrement intéressant (1827).

France (*Histoire de*), le chef-d'œuvre de Michelet, rempli d'aperçus neufs et de profondes recherches. C'est une merveilleuse « résurrection » de notre histoire nationale, où se rencontrent malheureusement beaucoup d'hypothèses un peu hasardées. Le moyen âge est la partie la plus solide (1830-1867).

France (*Histoire de*), par Henri Martin ; œuvre consciencieuse, inspirée d'un pur sentiment patriotique, mais dont la valeur scientifique laisse beaucoup à désirer (1833-1864).

France (*Histoire de la civilisation en*), étude des origines et du développement des institutions politiques de la France, par Guizot (1830). Ce fut, en son temps, une œuvre originale et féconde, mais dont les principaux résultats ont été contestés par l'érudition contemporaine.

France (*Histoire de l'administration monarchique en*), par Chéruel ; ouvrage consciencieux, qui s'étend de l'avènement de Philippe Auguste à la mort de Louis XIV et qui est encore très utile à consulter, surtout pour les périodes postérieures aux Capétiens (1855).

France (*Histoire des institutions politiques de l'ancienne*), par Fustel de Coulanges ; étude critique de premier ordre, sur les éléments constitutifs du système feodal et de l'ancien régime, où, à la différence d'Augustin Thierry et de l'école germaniste qui en cherchent l'origine dans les institutions des Barbares, Fustel trouve cette origine dans la société gallo-romaine du IVe siècle. C'est un monument de composition bien ordonnée et de méthode (1875-1878).

France contemporaine (*les Origines de la*), ouvrage de H. Taine, qui y étudie les bouleversements successifs (Révolution, premier Empire) d'où est sortie la France actuelle. L'érudition y est considérable, les vues pénétrantes, quelquefois systématiques (1875-1888). L'auteur part de ce point de vue contestable que la Révolution est née de l'esprit classique, qui, d'après Taine, ne pouvait engendrer que des abstractions, d'où le retour à la monarchie, d'abord sous sa forme administrative, puis sous sa forme dynastique.

France (*Voyages en*), par Ardouin Dumazet (1893 et suiv.) description, par régions, du sol français, de ses beautés et de ses richesses.

France... d'abord ! drame en vers d'Henri de Bornier (1899), qui a pour sujet la lutte de la régente Blanche de Castille, servie par Thibaud, comte de Champagne, contre le traître Hugonnel, comte de Clermont.

France protestante (*la*), par les frères Haag ; recueil biographique des protestants les plus célèbres (1846-1859).

France équinoxiale, nom donné parfois, dans la seconde moitié du XIXe siècle, à l'ensemble de la Guyane française et des territoires alors contestés situés plus au S. entre l'Oyapock et l'Aragouary, qu'une sentence arbitrale de la Suisse a donnés au Brésil en 1900.

France (ÎLE DE). V. MAURICE.

France (DUCHÉ DE), domaine primitif des Capétiens, entre la Seine et la Loire.

France (Anatole-François THIBAULT, dit), écrivain français, né à Paris, m. à Saint-Cyr-sur-Loire (1844-1924), membre de l'Académie française (1896). Esprit souple et complexe, il fut un écrivain d'une perfection classique. Ses meilleures œuvres, d'une délicate ironie, d'un style merveilleusement clair et nuancé, sont : *le Crime de Sylvestre Bonnard, la Rôtisserie de la reine Pédauque, les Opinions de Jérôme Coignard, Thaïs, le Lys rouge, l'Histoire contemporaine, les Dieux ont soif*, etc. Il a publié aussi *la Vie littéraire*, quatre volumes de critique, d'une intelligence fine et spirituelle.


A. France.

Francesca (Piero BORGHÈSE, dit **della**), peintre italien, né à Borgo San Sepolcro vers 1416, m. en 1492 ; artiste remarquable par la netteté et la finesse de son style : *Résurrection du Christ, Sainte Famille, le Duc d'Urbin, Battista Sforza*.

Francescas [*sès-kass*], ch.-l. de c. (Lot-et-Garonne), arr. et à 13 kil. de Nérac, non loin de la Baïse ; 880 h. Eaux-de-vie. — Le cant. a 7 comm., et 4.590 h.

Franceschi (Jules), sculpteur français d'origine italienne, élève de Rude, né à Bar-sur-Aube (1825-1893). Ses principales œuvres sont : *le Réveil, Kamienski tué à Magenta*, etc.

Franceschini [*sès-ki*] (Baldasserre), dit *il Volterrano*, peintre italien, né à Volterra, m. à Florence (1611-1689) ; auteur d'*Elie enlevé au ciel*, de *la Sainte Trinité recevant la Vierge dans le paradis*, etc.

franc-étable (**de**) loc. adv. *Mar.* De façon que les éperons des deux navires s'entrechoquent violemment.

Franceville, station du Congo français, sur l'Ogooué. Mission catholique du Congo.

franc-fief n. m. Héritage noble, féodal ou allodial. Fief exempt d'hommage. Taxe due au roi par un roturier possédant un fief Pl. des *francs-fiefs*.

franc-filin n. m. Cordage de premier brin, non goudronné. (On dit aussi FRANC-FUNIN.) Pl. des *francs-filins*.

Francfort-sur-le-Mein [*frank-for, min*], v. de Prusse (prov. de Hesse-Nassau), anciennement ville libre et siège de la Diète de la Confédération germanique, sur la rive droite du Mein ; 335.000 h. (*Francfortois*). Cuirs, tissus, soieries ; importantes banques. — A Francfort fut signé, le 10 mai 1871, le traité qui mettait fin à la guerre franco-allemande, et enlevait à la France l'Alsace et la Lorraine. — Pour assurer l'exécution des clauses de la paix de Versailles du 28 juin 1919, Francfort a été occupé pendant quelques semaines par les troupes françaises en avril 1920.

Francfort-sur-l'Oder [*frank-for, dèr*], v. de Prusse (prov. de Brandebourg) ; 64.290 h. (*Francfortois*). Toiles, soieries, pelleteries.

franc-funin n. m. *Mar.* Syn. de FUNIN et de FRANC-FILIN. Pl. des *francs-funins*.

Franche-Comté, anc. province de l'est de la France, bourguignonne puis espagnole, réunie à la couronne sous Louis XIV, par la paix de Nimègue (1678) ; capit. *Besançon*. Elle a formé les départements de la Haute-Saône, du Doubs, du Jura, et une partie de l'Ain. (Hab. *Francs-Comtois*.)


Armes de la Franche-Comté.

franchement [*man*] adv. (de *franc*). Sincèrement : *avouer franchement ses fautes*. Sans hésitation : *cheval qui saute franchement*.

Franches-Montagnes (en allem. **Freibergen**), hauts plateaux du Jura, formant un district du canton de Berne (Suisse). Pays de pâturages et de forêts, à climat rude et inégal. Ch.-l. *Saignelégier*. Industrie ; horlogerie à domicile.

Franchet d'Esperey (Louis-Félix-Marie-François), maréchal de France, né à Mostaganem en 1856. Commandant, en 1914, de la Ve armée, avec laquelle il fut vainqueur à Montmirail, puis d'un groupe d'armées (armées de l'Est en 1916, armées du Nord en 1917), il devint en 1918 commandant en chef des armées alliées à Salonique, et remporta sur les Bulgares la victoire décisive. Il a été nommé maréchal de France en 1921.


Mal Franchet d'Esperey.

Francheville (Pierre de), dit *Francavilla*, sculpteur, peintre et architecte français, né à Cambrai, m. à Paris (1548-vers 1618) ; élève en Italie de Jean de Bologne, il devint sculpteur de Louis XIII ; auteur de bas-reliefs pour le piédestal de l'ancienne statue de Henri IV sur le Pont-Neuf.

Franchimont (CHÂTEAU DE), château situé en Belgique, près de Verviers, aujourd'hui en ruine. Il servit de repaire au Sanglier des Ardennes. C'est de là que, le 28 octobre 1468, partirent 600 *Franchimontois* pour s'emparer de Charles le Téméraire et de Louis XI. Ils échouèrent et furent massacrés.

franchipane n. f. V. FRANGIPANE.

franchipanier n. m. V. FRANGIPANIER.

franchir v. a. (de *franc*). Sauter, passer en sautant par-dessus quelque chose : *franchir un fossé*. *Fig.* Aller au delà, ne pas être arrêté par : *franchir les difficultés, les bornes du devoir*. Surmonter : *franchir les obstacles*. V. n. *Mar.* En parlant du vent, devenir régulier, favorable. ALLUS. HIST., V. RUBICON.

franchise [*chi-ze*] n. f. (de *franc*). Autref., condition libre. Immunité, exemption : *les franchises communales étaient inscrites dans une charte*. Exemption en matière de taxes et d'impôts : *marchandises qui voyagent en franchise*. Droit d'asile attaché à certains lieux ; ces lieux mêmes. *Fig.* Sincérité, loyauté : *la franchise ne consiste pas à dire tout ce qu'on pense, mais à penser tout ce qu'on dit. Littér. et bx-arts.* Qualité de ce qui est franc, hardi : *la franchise de la plume, du ciseau, du dessin. Franchise postale*, gratuité du transport par la poste. ANT. **Fausseté, hypocrisie, dissimulation.**

franchissable [*chi-sa-ble*] adj. Qui peut être franchi : *rivière difficilement franchissable*.

franchissement [*man*] n. m. Action de franchir.

franc-homme [*fran-ko-me*] n. m. *Féod.* Possesseur à un fief noble ou roturier franc de toute servitude. Pl. des *francs-hommes* [fran-zo-me].

Francia (José-Gaspar-Thomas-*Rodriguez*), dictateur du Paraguay, né au Brésil en 1756, m. en 1840.

Francia. *Biogr.* V. RAIBOLINI.

Franciabigio (Francesco DI CRISTOFANO), peintre italien, né à Florence (1482-1525), élève d'Andrea del Sarto, habile dans la fresque.

Franciade (*la*), poème épique inachevé, de Ronsard, en vers décasyllabes, sur le modèle de l'*Enéide* et de la *Pharsale* (1572). Le sujet en est fourni par les aventures de Francus, fils légendaire d'Hector, ancêtre supposé de la race franque. L'œuvre manque d'originalité et d'envolée lyrique.

Francillon, comédie en trois actes, d'Alexandre Dumas fils ; œuvre vive, rapide et brillante. L'auteur a prétendu y montrer que l'infidélité du mari était aussi grave que l'infidélité de la femme. Francillon, qui apprend que son mari a revu une ancienne maîtresse, lui fait croire qu'elle l'a trompé en revanche. Une séparation en résulterait, si la jeune femme ne se trouvait amenée, malgré elle, à avouer qu'elle est restée pure (1877).

francin n. m. Parchemin de qualité supérieure.

Francion (*la Vraie histoire comique de*), roman de Charles Sorel de Sauvigny (1622) ; œuvre curieuse, où l'auteur décrit avec verve les milieux bourgeois, populaires, littéraires, et même patibulaires ; son héros, Francion, ancêtre de Gil Blas, mène une vie mouvementée. Un des rares romans réalistes du XVIIe siècle.

francique [*si-ke*] adj. Qui a rapport aux Francs. N. m. Ancien idiome des Francs. *Spécialem.* Langue des compagnons de Clovis.

Francis [*siss*] (Marie-François-Denis LEROI, baron D'ALLARDE, dit), auteur dramatique français, né à Besançon en 1778, m. vers 1840 ; auteur d'amusants et spirituels vaudevilles (*les Chevilles de maître Adam*).

francisation [*za-si-on*] n. f. *Dr.* Action de reconnaître comme français (un navire). *Gramm.* Action de revêtir de la forme française.

— ENCYCL. *Dr.* Pour acquérir ou conserver la francisation, un navire doit appartenir par moitié au moins à des français résidant en France, dans les colonies ou possessions françaises ; ou bien encore à des Français qui, tout en résidant à l'étranger, peuvent prouver qu'ils ont conservé leur nationalité et qu'ils sont associés d'une maison de commerce française, faisant le commerce en France ou dans une possession française. Les droits de francisation se calculent sur le tonnage net. Les navires construits à l'étranger doivent, préalablement à leur francisation, payer un droit d'importation calculé par tonneau de jauge brute.

L'acte de francisation, délivré au nom du président de la République, est signé par le ministre des finances.


Franciscain.

franciscain [*sis-kin*] n. et adj. m. (du lat. *Franciscus*, François). Religieux de l'ordre fondé par saint François d'Assise : *les franciscains étaient communément appelés en France* cordeliers.

— ENCYCL. *Hist.* Saint François d'Assise appela *minorites* ou *frères mineurs* les religieux qui embrassèrent sa règle ; on les désigne plus souvent sous le nom de *franciscains*. En France, avant la Révolution, on les appelait *cordeliers*. D'après leur règle, approuvée en 1215 par Innocent III et confirmée par Honorius III en 1223, les franciscains doivent observer une pauvreté absolue, vivre d'aumônes, et prêcher l'évangile aux pauvres. Vêtus d'une robe grise, ou plus ou moins foncée suivant les observances, ceints à la taille d'une corde munie de nœuds, ils portent un manteau de même étoffe que leur robe, ne sont chaussés que de sandales et vont nu-tête. L'ordre est gouverné par un *ministre général*, chaque province par un *ministre provincial*, chaque couvent par un *gardien*. Dès 1223, saint François réunit 5.000 moines ; en 1264, ils comptaient 8.000 maisons. Il se produisit dans l'ordre de nombreuses scissions. On distinguait autrefois les *observants*, les *réformés*, les *déchaussés* ou *alcantarins*, les *récollets*, tous soumis au même général. Léon XIII ramena ces observances à une unité complète, sous le nom de *frères mineurs*. A côté de cet ordre, il faut citer les *capucins*, les *conventuels*, le *tiers ordre régulier*, communautés qui ont chacune leur autonomie et leur chef.


Franciscaine.

franciscaine [*sis-kè-ne*] n. et adj. f. Religieuse de l'ordre de Saint-François d'Assise.

— ENCYCL. Fondé en 1212 par sainte Claire, cet ordre reçut sa règle de saint François d'Assise. Les franciscaines prirent aussi le nom de *damianistes* et de *clarisses*, et se partagèrent en trois branches : *urbanistes, capucines*, et *clarisses* proprement dites.

franciser [*zé*] v. a. Donner le caractère français, les manières françaises. Donner une terminaison, une inflexion française à un mot d'une autre langue : London, *francisé*, *donne* Londres.

francisme [*sis-me*] n. m. Nom ancien du gallicisme.


Francisque.

francisque [*sis-ke*] n. f. (lat. *francisca*). Hache de guerre en usage chez les anciennes tribus germaniques, en particulier chez les Francs.

franc-juge n. m. Membre d'un tribunal secret d'Allemagne aux XIVe et XVe siècles : *le tribunal secret des francs-juges s'appelait la Sainte-Vehme*.

Franck (Adolphe), philosophe spiritualiste français, né à Liocourt (Meurthe) m. à Paris (1809-1893) ; auteur d'un utile *Dictionnaire des sciences philosophiques*.

Franck ou **Francken** [*kèn*], famille de peintres anversois des XVIe et XVIIe siècles, qui mêlèrent inégalement le goût italien et le génie flamand. Elle ne compte pas moins de trente membres, dont les principaux furent : JÉRÔME *le Vieux* (1540-1610) ; FRANZ Ier *le Vieux* (1542-1616), son frère ; AMBROISE *le Vieux* (1544-1618), frère des précédents ; FRANZ *le Jeune* (1581-1642), fils de Franz Ier.


César Franck.

Franck (César), compositeur, né à Liège, m. à Paris (1822-1890) ; auteur des oratorios *Ruth, Rédemption, les Béatitudes, Rébecca*, du poème symphonique *Psyché*, de la *Symphonie en ré*. Chef de la nouvelle école de musique française et l'un des plus grands compositeurs de son siècle, il joint à une technique savante une inspiration suave et pure.

franc-maçon et par abrév. **maçon** n. m. Membre d'une société de franc-maçonnerie. Pl. des *francs-maçons*.

franc-maçonnerie et par abrév. **maçonnerie** n. f. Société secrète, répandue dans différentes contrées du globe. *Fig.* et *fam.* Entente secrète : *la franc-maçonnerie des femmes*.

— ENCYCL. Les francs-maçons se considèrent comme frères, et doivent s'entr'aider en quelque lieu qu'ils se trouvent, à quelque nation, à quelque classe de la société qu'ils appartiennent. On n'est admis dans l'ordre qu'après certaines cérémonies initiatrices : les adeptes jurent de ne rien révéler des secrets de l'ordre.

Quelques érudits font sortir la franc-maçonnerie des mystères de l'Egypte et de la Grèce ; on l'a même fait remonter jusqu'à la construction du temple de Jérusalem, sous Salomon, en lui donnant pour fondateur et premier grand maître Hiram, architecte de ce temple. Mais le plus grand nombre pensent, avec plus de raison, que l'institution maçonnique doit son existence à une confrérie de maçons constructeurs, qui, dès le VIIIe siècle, voyagèrent en Europe. Ils construisirent les basiliques gothiques. Cette société perdit avec le temps son caractère primitif ; des personnes étrangères à l'architecture y furent admises, mais cependant les noms et les instruments de l'art de construire furent conservés comme symboles.

Les procédés des francs-maçons, longtemps tenus secrets, furent divulgués peu à peu. Les associations maçonniques se transformèrent en sociétés purement mutualistes, philanthropiques et politiques, et conservèrent, en souvenir du passé, des signes et des emblèmes, comme le tablier, l'équerre, le compas. En 1772, fut fondé le *Grand Orient de France ;* en 1801, le *Rit écossais*. Ces deux rites prédominent en France ; ils sont aussi, avec le rit anglais, les plus répandus dans le monde. Pour les francs-maçons, la *loge* ou l'*atelier* est le lieu des assemblées maçonniques. Le président est dit *vénérable*. La hiérarchie maçonnique compte trente-trois grades ou degrés, depuis ceux d'apprenti, de compagnon et de maître, jusqu'à celui de souverain grand inspecteur général (33e degré). Les réunions de la franc-maçonnerie française se nomment *convents*.

franc-maçonnique adj. Qui a rapport à la franc-maçonnerie : *signes franc-maçonniques*.

franc-maçonniquement adv. A la manière des francs-maçons.

franc-mariage n. m. *Féod.* Mariage entre personnes libres, par opposition au *mariage servile*.

franc-mitou n. m. Autref., mendiant qui contrefaisait le malade.

Franc-Nohain (Maurice LEGRAND, dit), littérateur français, né à Corbigny en 1873, auteur d'humoristiques fantaisies en vers libres.

franco adv. (mot ital.). Sans frais : *recevoir un paquet franco de port.*

franco (du lat. *Francus*, Franc), mot à terminaison euphonique, qui entre en composition avec certains autres noms de peuples : *traité franco-italien.*

Franco ou **Francon,** nom sous lequel ont été conservés d'importants traités de musique du XIe ou XIIe siècle. Une grande obscurité règne dans la biographie de leur auteur. On sait qu'il y eut deux **Franco** presque contemporains : l'un, FRANCO *le Vieux* ou *de Paris* (XIe s.), auteur d'un traité de *Cantus planus ;* l'autre, FRANCO de Cologne, né à Dortmund, auteur d'un traité intitulé *Ars cantus mensurabilis.*

Francœur (François), compositeur français, né et m. à Paris (1698-1787), directeur de l'Académie royale de musique. — LOUIS-JOSEPH, son neveu, né et m. à Paris (1738-1804), fut également compositeur (*Lindor et Ismène*).

Francœur (Louis-Benjamin), mathématicien français, né à Paris, m. à Fontainebleau (1773-1849).

François Régis (saint). V. RÉGIS.

François d'Assise (saint), fondateur de l'ordre monastique des franciscains, né et m. à Assise (Ombrie) [1182-1226]. Il créa l'ordre franciscain, avec trois disciples, en 1209 ; celui des clarisses en 1212, et le tiers ordre en 1221. Il alla prêcher la foi en Egypte, où il fut reçu avec de grands honneurs. La légende de François d'Assise est une des plus belles de l'hagiographie. Son goût pour la pauvreté, sa douceur, sa bonté avec les animaux, le miracle des stigmates, tels sont les principaux traits qui ont inspiré ses biographes et un grand nombre d'œuvres d'art. Fête le 4 octobre.

— *Iconogr.* Parmi les principales représentations de saint François, on peut citer : un curieux portrait du saint par Cimabué ; la *Vie de saint François*, fresques de Giotto à Assise et à Florence ; *Saint François recevant les stigmates*, de Giotto, au Louvre (v. p. 953) ; *Saint François d'Assise bénissant sa ville natale*, tableau de L. Benouville (v. p. 953) ; cette toile, exposée en 1853, obtint un grand succès.


Saint François Xavier.

François de Paule (saint), franciscain et fondateur de l'ordre des minimes, né à Paola (Calabre), m. à Plessis-lez-Tours (1416-1508). Louis XI l'appela à son lit de mort. Fête le 2 avril.

François Xavier [*soi-ghza-vi-é*] (saint), surnommé *l'Apôtre des Indes*, jésuite espagnol, ami et disciple d'Ignace de Loyola, né au château de Xavier (Navarre), m. près de Canton (1506-1552) ; célèbre par ses nombreuses missions dans l'Asie orientale et le Japon. Fête le 3 déc.

François Caracciolo (saint), fondateur de l'ordre des clercs réguliers mineurs, né à Santa Maria (Abruzzes), m. à Agone (1563-1608). Fête le 4 juin.

François de Sales (saint), évêque de Genève, né au château de Sales, près d'Annecy, m. à Lyon (1567-1622). Il est l'auteur du *Traité de l'amour de Dieu* et de la célèbre *Introduction à la vie dévote.* Il fonda, avec sainte Jeanne de Chantal, l'ordre de la Visitation. Son style aimable et fleuri reflète les qualités charmantes de son âme, qui n'excluaient pas la fermeté de la doctrine et de la discipline. Fête le 29 janvier.


Saint François de Sales.

François Ier, roi de France, né à Cognac en 1494, m. à Rambouillet en 1547, fils de Charles d'Orléans et de Louise de Savoie. D'abord comte d'Angoulême et duc de Valois, il monta sur le trône en 1515, succédant à son cousin Louis XII, dont il avait épousé la fille, Claude de France. Chevaleresque, dominé par la passion de la gloire, il reprit les projets de Louis XII sur le nord de l'Italie. Il passa les Alpes, vainquit les Suisses à Marignan, et conquit le Milanais. Il disputa ensuite la couronne impériale d'Allemagne à Charles-Quint d'Espagne, et de cette rivalité sortirent les guerres signalées au début par la trahison du connétable de Bourbon et la malheureuse journée de Pavie, où le roi de France fut fait prisonnier et, après un an de captivité, contraint à signer le traité de Madrid (1526). A peine remis en liberté, François Ier protesta contre le traité, négocia avec Henri VIII et les Etats d'Italie des conventions contre Charles-Quint : la guerre recommença, et se termina par la paix de Cambrai (1529). François Ier, veuf de Claude de France, épousa Eléonore d'Autriche, sœur aînée de Charles-Quint. Désormais, l'Italie appartenait à l'empereur. — Pour maintenir l'*équilibre européen* contre l'ambition de Charles-Quint, qui rêvait une monarchie universelle, François Ier, dans un temps où semblable alliance paraissait antichrétienne, s'unit au sultan Soliman II et aux protestants de l'Allemagne, ennemis naturels de Charles-Quint. Ce n'était que de la bonne politique. Charles, irrité, se vengea en envahissant la Provence ; mais il trouva le pays désolé, grâce au patriotisme des habitants, qui détruisirent les vivres et les munitions. Son armée, affamée, fut obligée de repasser les monts, et il dut conclure à Nice un nouveau traité de paix, ou plutôt une trêve (1538). Dans ce temps, la ville de Gand se révolta. Charles-Quint demanda le passage par la France pour aller châtier les Gantois et l'obtint, moyennant certaines conditions, qu'il se garda bien de tenir. Une nouvelle guerre éclata. Malgré la victoire de Cérisoles, François Ier dut signer la paix de Crespy avec Charles-Quint (1544) ; mais il eut à lutter encore deux ans contre Henri VIII, allié de l'empereur. Il eut pour successeur son fils Henri II.


François Ier.

De son règne datent d'importantes innovations : le gouvernement provincial, la rédaction en français des jugements et actes notariés, et la tenue régulière par les curés des registres de naissance et de décès (ordonnance de Villers-Cotterets, 1535). François Ier essaya, non sans succès, de reconstituer une armée nationale et permanente. De son règne date aussi vraiment la vie de cour. Le rival de Charles-Quint, doué de brillantes qualités et de défauts parfois séduisants, courageux, téméraire, galant et quelque peu libertin (il en mourut, s'il faut en croire la légende de la belle Ferronnière, v. ce mot), a mérité les titres glorieux de *Père* et *Restaurateur des lettres.* Il a secondé le mouvement de la *Renaissance*, en protégeant et en appelant en France des artistes italiens : Vinci, Cellini, le Titien. On lui doit le haut enseignement du Collège de France et notre Imprimerie nationale. Malheureusement le gouvernement de François Ier fut absolu. Son administration financière fut déplorable, mais il sut rester populaire et assura fortement l'autorité du pouvoir royal. Son règne fut celui du *bon plaisir ;* il marque une période de transformation complète dans l'état politique et économique, la vie artistique et morale du pays.

François Ier (*portrait de*), par Clouet (Louvre) ; par le Titien, au Louvre, toile magnifique (v. p. 953).

François Ier (*Tombeau de*), dans la basilique de Saint-Denis, une des œuvres les plus parfaites de la Renaissance. Les plans en furent tracés par Philibert Delorme ; les sculptures sont dues à Bontemps, Germain Pilon, Perret, Chantrel, Galles et Jean de Bourges.

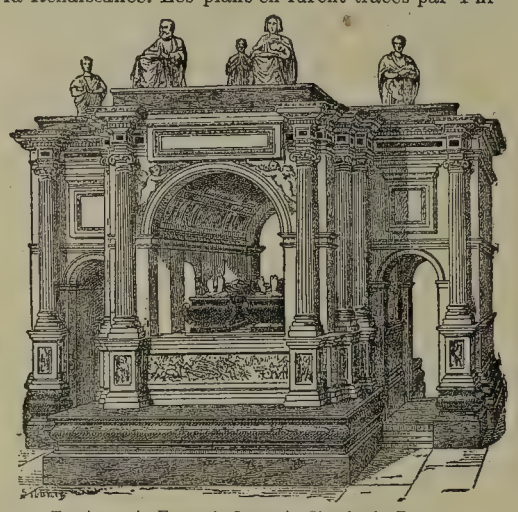
Tombeau de François Ier et de Claude de France, à Saint-Denis.

François Ier et de Charles-Quint (*Rivalité de*), par Mignet, ouvrage d'une science et d'une profondeur de vues remarquables (1875).

François II, roi de France, fils aîné de Henri II et de Catherine de Médicis, né à Fontainebleau en 1544, roi en 1559, m. à Orléans en 1560. Epoux de Marie Stuart, nièce des Guises, il subit complètement l'influence de ces derniers, qui réprimèrent avec une extrême cruauté la conjuration d'Amboise. Mort à seize ans, sans enfant, il eut pour successeur son frère Charles, duc d'Orléans (Charles IX).


François II.

François Ier, duc de Bretagne de 1442 à 1450, né à Vannes en 1414 ; — FRANÇOIS II, dernier duc de Bretagne, né en 1435, m. en 1488. Il recueillit la succession de son oncle Arthur, duc de Bretagne (1469), et fut l'un des plus sérieux adversaires de Louis XI. Vaincu par La Trémouille à Saint-Aubin-du-Cormier, il se vit obligé par Anne de Beaujeu de signer le traité de Sablé (1488), par lequel il s'engageait à ne pas marier ses deux filles sans la permission du roi de France. L'une de celles-ci, Anne, épousa successivement Charles VIII et Louis XII.

François Ier, empereur d'Allemagne, né à Nancy, m. à Vienne (1708-1765), époux de Marie-Thérèse, père de Marie-Antoinette. Il régna de 1745 à 1765, et lutta avec succès contre les Turcs ; — FRANÇOIS II, fils de Léopold II, né à Florence, m. à Vienne (1768-1835), empereur d'Allemagne (1792), puis d'Autriche (1804). Il lutta sans succès contre la Révolution française et contre Napoléon Ier, auquel il dut accorder la main de sa fille Marie-Louise. D'une intelligence médiocre, il laissa le gouvernement à son ministre Metternich.


François II.

François Ier, roi des Deux-Siciles de 1825 à 1830 ; né en 1777, père de la duchesse de Berry et de la reine d'Espagne Marie-Christine. — FRANÇOIS II, dernier roi des Deux-Siciles de 1859 à 1860 ; né en 1836, m. à Paris en 1894. Chassé de ses Etats par Garibaldi, il dut capituler dans Gaète (1861).

François d'Assise (Marie-Ferdinand), roi d'Espagne, mari de la reine Isabelle, né à Aranjuez, m. à Epinay-sur-Seine (1822-1902).

François-Joseph Ier, empereur d'Autriche et roi de Hongrie, petit-fils de François II d'Allemagne, né et m. à Vienne (1830-1916), monté sur le trône en 1848. Sous son règne eurent lieu le soulèvement de l'Italie et de la Hongrie (1849), la guerre d'Italie (1859), la guerre austro-prussienne (1866), qui exclut l'Autriche de la Confédération de l'Allemagne du Nord, et la constitution de la Triple-Alliance (1878). A l'intérieur, François-Joseph a dû accepter le régime dualiste, c'est-à-dire le partage du pouvoir entre l'Autriche et la Hongrie, d'où une agitation constante des autres nationalités de l'Empire, en particulier des Tchèques de Bohême, auxquels il a dû faire d'importantes concessions. Il porte la responsabilité d'avoir, à l'instigation de l'Allemagne et par son ultimatum à la Serbie, déclenché la Grande Guerre.

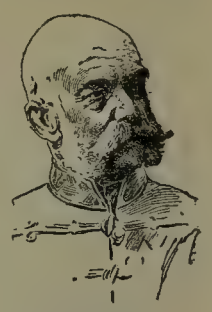
François-Joseph Ier.

François-Joseph (*ordre de*), ordre de chevalerie autrichien, fondé le 2 décembre 1849 par l'empereur François-Joseph Ier, pour récompenser les services de tout genre. Modifié en 1856, cet ordre comprend trois classes. Le ruban en est rouge foncé.


Ordre de François-Joseph.

François-Joseph (ARCHIPEL), archipel polaire, découvert à l'E. du Spitzberg par des navigateurs autrichiens en 1872-1873.

François-Ferdinand d'Autriche-Este, archiduc et prince héritier d'Autriche, né à Gratz, m. à Sarajevo (1863-1914), fils de l'archiduc Charles-Louis, le second frère de l'empereur François-Joseph. Il fut assassiné avec son épouse morganatique, comtesse Chotek et duchesse de Hohenberg, par l'étudiant serbe Garilo Prinzip, et sa mort fut une des causes occasionnelles de la Grande Guerre.

François de Neufchâteau (Nicolas-Louis), littérateur et poète français, homme d'Etat, né à Saffais (Meurthe), m. à Paris (1750-1828). Ministre de l'intérieur sous le Directoire, il fut président du Sénat sous le premier Empire. Sa précocité est légendaire. Il était, à treize ans, membre de plusieurs académies de province.


François de Neufchâteau.

François le Champi, roman de George Sand, histoire d'un enfant trouvé (*champi*), qui, adopté par une jeune fermière, lui rend les bienfaits qu'il a reçus d'elle en la secourant quand elle est devenue veuve et malheureuse et en l'épousant. Pittoresque et attachante étude de mœurs berrichonnes (1849).

François les Bas-Bleus, opérette en trois actes, paroles d'Em. Dubreuil, Eug. Humbert et Paul Burani, musique posthume de Firmin Bernicat, terminée par A. Messager (1883). La pièce a pour sujet les amours d'un jeune écrivain public et d'une chanteuse des rues, qui se trouve être la fille d'un marquis.

Françoise (sainte), dame romaine, fondatrice des oblates, née à Rome (1384-1440). Fête le 9 mars.

francolin n. m. Genre d'oiseaux gallinacés voisin des perdrix, répandus en Afrique, dans les régions désertiques.


Francolin.

Franconi, célèbre famille d'écuyers italiens, qui ont longtemps séjourné en France (XVIIIe et XIXe s.). — Le plus fameux, VICTOR **Franconi,** m. en 1897, avait longtemps dressé les chevaux de Napoléon III. Il dirigea à Paris les cirques d'Hiver et d'Eté.

Franconie [*nî*], contrée de l'Allemagne (Bavière), divisée en trois districts : la Haute, la Basse et la Moyenne-Franconie, avec *Bayreuth*, *Anspach* et *Wurtzbourg* pour ch.-l. ; 2 millions d'h. (*Franconiens*). Montagnes calcaires, couronnées de superbes forêts.

Franconien, enne [*ni-in, è-ne*], habitant ou originaire de la Franconie : *les Franconiens.* Adjectiv. : *population franconienne.*

Franconville, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 13 kil. de Pontoise, dans la vallée de Montmorency ; 2.190 h. Ch. de f. N.

francophile adj. et n. (de *Franc*, et du gr. *philos*, ami). Ami de la France et des Français.

francophobe adj. et n. (de *Franc*, et du gr. *phobos*, crainte). Qui a en horreur la France et les Français.

franc-parler n. m. Franchise de langage. Absence de déguisement dans les paroles. *Avoir son franc-parler*, se permettre de dire toute la vérité.

franc-quartier n. m. *Blas.* Carré occupant le quart de l'écu et mouvant de l'un quelconque des angles. Pl. des *francs-quartiers.* (V. la planche BLASON.)

franc-réal n. m. Sorte de poire. Pl. des *francs-réals.*

franc-salé n. m. *Féod.* Droit d'acheter et de revendre du sel sans payer la taxe.

franc-saure n. m. Hareng fortement salé et séché. Pl. des *francs-saures.*

franc-servant n. m. Homme de condition libre, jouissant d'importants privilèges. Pl. des *francs-servants.*

franc-taupin n. m. (ital. *frantopino*). Franc archer. Milicien régional au moyen âge. Sorte d'épée

de la famille des estocs. Pl. des *francs-taupins*. (L'Acad. écrit des FRANCS TAUPINS, forme que rien ne justifie.)

franc-tenancier n. m. *Dr. féod.* Tenancier qui avait des terres en roture, mais qui en avait racheté les droits. Pl. des *francs-tenanciers*.

franc-tillac n. m. *Mar.* Pont léger dans certains bateaux du XVIIe siècle. Dans les actes de commerce, pont supérieur : *le capitaine répond des objets placés sous franc-tillac*. Pl. des *francs-tillacs*.

franc-tireur n. m. Soldat qui, sans faire partie de l'armée régulière, reçoit une commission pour la durée d'une guerre. Pl. des *francs-tireurs*.



Franc-tireur (1870).

Francus [*kuss*] ou **Francion,** dans la légende du moyen âge, fils d'Hector et père de la nation française. Les aventures de Francus ont inspiré à Ronsard un poème épique, la *Franciade*. (V. ce mot.)

frange n. f. (lat. *fimbria*). Tissu d'où pendent des filets, servant à orner les meubles, les vêtements, etc. *Fig.* Objet découpé ou pendant comme une frange : *les franges des cils*. Ce qui est au bord : *robe qui a une frange de boue. Phys. Franges d'interférence*, V. INTERFÉRENCE.

— ENCYCL. *Manuf.* La frange est un ornement pour les draperies, les meubles et les vêtements ; c'est un tissu à filets retombants. On tisse les franges

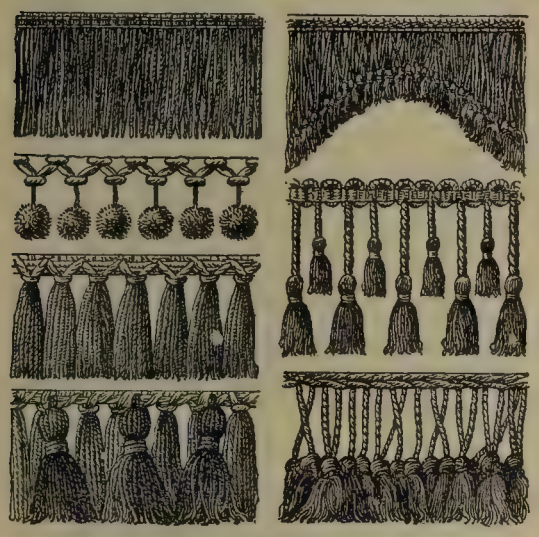

Franges diverses.

l'une après l'autre en réservant un espace qui laisse libres les fils de chaîne, coupés ensuite dans le milieu de l'espace pour former la frange. La *frange latérale*, autre sorte, est faite à l'aide de fils de trame libres entre chacun des bords de l'étoffe, que l'on coupe dans leur milieu.

frangé, e adj. Orné de franges : *rideaux frangés. Corps frangés*, bandelettes médullaires du cerveau, qui naissent de la voûte à trois piliers.

frangeon [*jon*] n. m. Petite frange.

franger [*jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il frangea, nous frangeons.*) Garnir de franges : *franger un tapis*. Border de bandes découpées comme des franges : *une lueur rose frangeait l'horizon*.

franger n. m. *Techn.* V. FRANGIER.

frangeuse [*jeu-ze*] n. et adj. f. Ouvrière qui fait des franges : *frangeuses en châles*.

frangibilité n. f. Qualité de ce qui est frangible.

frangible adj. (du lat. *frangere*, briser). Qui est susceptible d'être rompu ou brisé.

frangier [*ji-é*], **ère** ou **franger** [*jé*], **ère** n. et adj. Ouvrier, ouvrière qui fait la frange.

frangin n. m. *Arg.* Frère.

frangine n. m. *Arg.* Sœur.

frangipane n. f. (de *Frangipani*, nom de l'inventeur de ce parfum). Sorte d'arome d'origine italienne, qui servait à parfumer les peaux à gants. Crème épaisse, parfumée aux amandes. Pâtisserie garnie de cette crème. Fruit du frangipanier. Variété de poire.

frangipanier [*ni-é*] n. m. Genre d'apocynacées, voisines des lauriers-roses.

— ENCYCL. Les frangipaniers sont des arbres et des arbrisseaux de l'Amérique tropicale, à grandes feuilles alternes et à belles fleurs groupées en cymes terminales. On en connaît quarante espèces, parmi lesquelles le frangipanier à fleurs rouges, le frangipanier à fleurs blanches, etc., qui sont cultivés dans les serres européennes.



Frangipanier.

Frangistan, nom que les Orientaux donnent à l'Europe occidentale.

frangulate n. m. Sel de l'acide frangulique.

frangule n. f. *Bot.* Nom scientifique de la *bourdaine*.

franguline n. f. Glucoside que l'on extrait de l'écorce de la bourdaine : *la franguline est une matière colorante jaune, soluble dans l'alcool, la benzine, l'essence de térébenthine, mais insoluble dans l'eau*.

frangulique adj. Se dit d'un acide produit dans le dédoublement de la franguline.

Frangy, ch.-l. de c. (Haute-Savoie), arr. et à 22 kil. de Saint-Julien, sur le ruisseau des Usses ; 1.180 h. — Le cant. a 13 comm., et 6.280 h.

Frankenberg, v. d'Allemagne (roy. de Saxe), sur un affluent de la Mulde ; 13.358 h. Ville industrielle.

Frankenstein [*kèn'*], v. de Prusse (Silésie) ; 8.410 h. Lignite.

frankenthal [*kèn'*] n. m. Cépage noir, à chair ferme et juteuse, cultivé surtout comme raisin de table.

Frankenthal [*kèn'*], v. d'Allemagne (Bavière) ; 18.200 h. Fabrication d'instruments aratoires.

frankiste [*kis-te*] n. m. Membre d'une secte juive fondée en Allemagne par Jacob dit *Frank* (1720-1791), qui, se réclamant du livre le *Zohar*, attaqua les opinions des rabbins sur le Talmud.



B. Franklin.

Franklin, le plus septentrional des trois districts provisoires créés dans les Territoires du Nord-Ouest (Dominion du Canada). Il comprend toutes les îles de l'archipel arctique de l'Amérique du Nord et les deux presqu'îles Melville et Boothia.

Franklin (Benjamin), homme d'Etat et publiciste américain, né à Boston, m. à Philadelphie (1706-1790). Il est l'inventeur du paratonnerre, l'auteur du livre populaire intitulé : *la Science du bonhomme Richard*, d'intéressants *Mémoires*. Philosophe et moraliste éminent, il fut aussi un des fondateurs de l'indépendance américaine, et vint en France négocier l'alliance de Louis XVI avec la nouvelle république (1777).



John Franklin.

Franklin (John), navigateur anglais, né à Spilsby, mort dans un voyage d'exploration au pôle nord (1786-1847). C'est aux tentatives faites par des navigateurs de toutes les nations pour trouver les traces de sa mission, que l'on doit la découverte du passage du Nord-Ouest.

Franklin (Alfred), érudit français, né à Versailles, m. à Paris (1830-1917) ; a consacré de nombreux ouvrages au vieux Paris.

franklinisation [*za-si-on*] n. f. Traitement médical par l'électricité statique ou de frottement.

— ENCYCL. Les machines employées à la franklinisation sont du genre de celles de Carré et de Wimshurst, et sont dites *machines statiques*. Les formes sous lesquelles on peut employer la franklinisation sont : le *bain*, où le malade, placé sur un tabouret dont les pieds sont en verre, est relié par un conducteur à l'un des pôles de la machine, l'autre pôle communiquant avec la terre ; la *douche* (*vent* ou *souffle électrique*), produite par un ensemble de pointes par où s'échappe le fluide électrique, qui vient frapper la région malade ; l'*effluve*, souffle avec une seule pointe ; l'*étincelle*, que l'on fait jaillir en approchant du malade une boule en communication avec le sol. La franklinisation relève la pression artérielle ; elle agit sur les nerfs, et est indiquée, sous forme de bains et de douches, dans la neurasthénie, l'hystérie, et les maladies nerveuses. Sous forme d'effluves, d'étincelles, elle produit de la révulsion et s'emploie dans la sciatique, l'eczéma, les rhumatismes musculaires.

franklinite n. f. Oxyde naturel complexe de zinc, de manganèse et de fer.

franquette [*kè-te*] n. f. (de *franc*). N'est usité que dans cette phrase familière : *à la bonne franquette*, franchement et sans façon.

Franqueville (Amable-Charles FRANQUET de, comte), administrateur français, membre de l'Académie des sciences morales (1888), né et m. à Paris (1840-1919), auteur de travaux estimés sur le droit public et administratif de l'Angleterre.

fransquillon [*ll* mll.] n. m. Terme injurieux par lequel les flamingants désignent les partisans de la langue et de la culture françaises en Belgique.

Frapié (Léon), romancier et auteur dramatique français, né à Paris en 1863 ; auteur de : *la Maternelle*, *les Obsédés*, etc. C'est un observateur exact et précis, au style serré.

Frappa (José), peintre français, né à Saint-Etienne, m. à Paris (1854-1904) ; peintre de sujets ecclésiastiques, d'un talent agréable, et qui ne manque ni d'observation ni de verve.

frappage [*fra-pa-je*] n. m. Action de frapper. Résultat de cette action : *le frappage de la monnaie*.

frappant [*fra-pan*], **e** adj. Qui fait une vive impression sur l'esprit : *preuves frappantes*. Qui saute aux yeux : *ressemblance frappante*. N. m. Ce qui produit une forte impression : *auteur qui recherche le frappant*.

frappart [*fra-par*] n. m. Celui qui frappe, qui aime à frapper. (Vx.) *Frère Frappart*, moine libertin.

frappe [*fra-pe*] n. f. Action de frapper la monnaie : *la frappe de la monnaie est réservée à l'Etat*. Empreinte que le balancier fait sur les monnaies ou sur les médailles. Assortiment de matrices pour fondre des caractères d'imprimerie.

frappé [*fra-pé*], **e** adj. Saisi, surpris : *être frappé d'une chose*. Congelé ou simplement mis à rafraîchir dans la glace : *champagne frappé ; carafe frappée*. *Vers bien frappés*, où il y a de la force, de l'énergie. *Ouvrage frappé au bon coin*, bon ouvrage. *Etoffe bien frappée*, étoffe forte et serrée. *Imagination frappée*, remplie d'une chose, de terreur, par exemple. *Musiq. Temps frappé* ou subst. *frappé*, temps de la mesure que l'on marque en frappant un coup qui produit quelque bruit.

frappe-devant n. m. invar. Gros marteau à long manche, à l'usage des forgerons.

frappe-main n. m. Un des noms du jeu de la main chande.

frappement [*fra-pe-man*] n. m. Action, manière de frapper.

Frappement du rocher (*le*), miracle de Moïse faisant jaillir d'un rocher une source d'eau vive pour désaltérer les Israélites errant dans le désert. Cette scène a souvent inspiré de grands peintres. Parmi les plus célèbres il faut citer : Raphaël (Vatican), N. Poussin (musée de l'Ermitage, à Pétrograd), Bassan (Louvre).

frappe-plaque n. m. Plaque de fer en usage chez les orfèvres, pour donner le contour à une pièce.

frapper [*fra-pé*] v. a. Donner un ou plusieurs coups : *frapper la terre du pied*. Blesser : *Louis XV fut frappé d'un coup de canif par Damiens*. Donner une empreinte à : *frapper de la monnaie*. Atteindre par une décision juridique, administrative, etc. : *jugement frappé d'appel ; frapper une marchandise d'un impôt. Fig.* Faire périr : *la mort frappe tous les hommes*. Faire retentir : *frapper l'air de ses cris*. Sonner : *l'horloge frappe douze heures*. Produire de l'effet : *frapper un grand coup*. Tomber sur : *la lumière frappe les objets*. Faire impression sur : *frapper les yeux, l'imagination*. Congeler au moyen de la glace : *frapper de l'eau, une carafe, du champagne. Frapper comme un sourd*, très fort. *Mar.* Assujettir (un cordage). V. n. *Frapper à la porte de quelqu'un*, le solliciter. *Frapper à toutes les portes*, avoir recours à un grand nombre de personnes. **Se frapper** v. pr. S'émouvoir, s'inquiéter outre mesure : *malade qui se frappe beaucoup*. ALLUS. HIST. : **Soldat, frappe au visage,** cri de César, avant la bataille de Pharsale, en voyant la brillante cavalerie pompéienne. Les jeunes patriciens qui la composaient s'enfuirent pour ne pas être défigurés. On applique ce mot à un adversaire que l'on veut frapper à l'endroit sensible. V. THÉMISTOCLE et POMPÉE.

frappeur, euse [*fra-peur, eu-ze*] n. Qui frappe. N. m. Ouvrier forgeron qui emploie le marteau. Adjectiv. *Esprit frappeur*, esprit des morts, qui, selon les spirites, se manifeste par des frappements sur les meubles, les murs, etc.

frarachaux [*chô*] n. m. pl. *Dr. anc.* Cohéritiers ou autres communistes possédant par indivis. (On disait aussi FRARÉCHEURS.)

fraracher [*ché*] v. a. (de *frère*). *Dr. féod.* Partager de façon que l'aîné doive foi et hommage au seigneur pour la totalité du fief. (On disait aussi FRARÉCHER.)



Le Frappement du rocher, tableau de Raphaël.

fraréuseté [*ze-té*] n. f. *Dr. anc.* Possession d'un héritage par indivis.

Frary (Raoul), publiciste français, né en 1842, m. à Plessis-Bouchard en 1892. Il a écrit : *le Péril national*, *la Question du latin*, *Manuel du démagogue*, etc.

fras [*fra*] n. m. (orig. inconn.) Région du corps du bœuf ou du veau, comprise entre l'extrémité inférieure et antérieure de la cuisse et la partie postérieure du ventre. Syn. de GRASSET, HAMPE, etc.

frasage [*za-je*] n. m. Action de fraser la pâte.

Frascati, l'ancienne *Tusculum*, v. d'Italie, près de Rome, au pied des monts Albains ; 6.300 h. Nombreuses villas célèbres par leurs jardins et leurs jets d'eau.

Frascati, maison de jeu fondée sous le Directoire et située à Paris à l'angle de la rue de Richelieu et du boulevard ; on y donnait aussi des bals. Démolie en 1837.

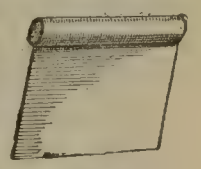

Frase.

frase [*fra-ze*] n. f. Action de fraser la pâte. Racloir en acier pour racler le pétrin.

fraseau [*zô*] n. m. Tige d'acier verticale, sur laquelle tournent les roues de l'ourdissoir.

fraser [*zé*] v. a. *Pâtiss.* Syn. de FRAISER.

Fraser [*zèr*] (le), fleuve du Canada (Colombie britannique), qui sort des montagnes Rocheuses et se jette dans le Pacifique ; cours 1.300 kil.

frasère [*zè-re*] n. f. *Bot.* Genre de gentianacées d'Amérique, dont une espèce, connue sous le nom de *colombo d'Amérique*, est pourvue d'une racine douée de propriétés antidiarrhéiques.

Frasne, comm. du Doubs, arr. et à 17 kil. de Pontarlier, sur un haut plateau du Jura ; 1.000 h. Ch. de f. P.-L.-M., point de départ de l'embranchement qui rejoint, à Vallorbe, la ligne suisse de Lausanne, en passant par le tunnel du mont d'Or.

Frasnes-les-Buissenal, comm. de Belgique (Hainaut, arr. d'Ath) ; 4.100 h. Toiles, serges.

Frasnes-les-Gosselies, bourg de Belgique (Hainaut, arr. de Charleroi) ; 2.770 h.

frasnien [*fras-ni- in*] n. m. Etage géologique formant la base du système dévonien supérieur.

frasque [*fras-ke*] n. f. (ital. *frasca*). Tour malin. Extravagance avec éclat, écart de conduite : *frasques de jeunesse.*

frassinelle [*fra-si-nè-le*] n. f. Pierre dure, qui sert pour polir l'émail et affûter certains outils.

frater [*tèr*] n. m. (m. lat. signif. *frère*). *Fam.* Frère lai, religieux illettré. Garçon chirurgien. Barbier. Pl. des *fraters.*

fraternel, elle [*tèr-nèl, è-le*] adj. (lat. *fraternus ;* de *frater*, frère). Qui est propre à des frères. Qui convient entre frères. Qui a lieu entre personnes unies comme des frères : *amitié fraternelle.*

fraternellement [*tèr-nè-le-man*] adv. D'une manière fraternelle.

fraternisant [*tèr-ni-zan*], **e** adj. Qui fraternise.

fraternisation [*tèr-ni-za-si-on*] n. f. Action de fraterniser.

fraternisé [*tèr-ni-zé*], **e** adj. Se dit d'un vers dont la dernière ou les dernières syllabes se trouvent répétées au commencement du vers suivant.

fraterniser [*tèr-ni-zé*] v. n. Faire acte de fraternité, de concorde : *troupes qui fraternisent.* Contracter une union politique.

fraternitaire [*tèr-ni-tè-re*] adj. Conforme à la fraternité.

fraternité [*tèr*] n. f. (de *fraternel*). Relation de frère à frère. *Fig.* Union intime, solidarité entre les hommes, entre les membres d'une société : *la fraternité est actuellement une noble chimère. Votre Fraternité*, titre que se donnaient autrefois entre eux les rois, les évêques, etc. *Fraternité d'armes*, liens qui unissaient autrefois deux chevaliers qui avaient juré de s'entr'aider toujours et partout ; auj., liens unissant ceux qui ont combattu pour la même cause.

fraticelles [*sè-le*] n. m. pl. (de l'ital. *fraticelli ;* de *frate*, frère). Sectaires qui exagéraient la règle de saint François d'Assise. S. un *fraticelle.*

— Encycl. Vers 1294, un certain nombre de franciscains ayant obtenu du pape Célestin V la permission de sortir de leurs couvents, où le relâchement s'était introduit, parcoururent l'Italie, ne vivant que d'aumônes. Exaltés par les prédications d'Herman Pongilops de Ferrare et d'Hubert de Casal, les *fraticelles*, ou *frérots*, s'imaginèrent constituer une Eglise spirituelle et invisible, bien supérieure à l'Eglise visible. Ils prétendaient que les péchés les plus graves ne pouvaient les souiller. Condamnés par Boniface XIII (1302), excommuniés par Jean XXII (1317), ils ne cessèrent d'agiter l'Eglise pendant le XIVe siècle.

fratricide adj. (du lat. *frater, tris*, frère, et *cædere*, tuer). Relatif au meurtre d'un frère, d'une sœur : *luttes fratricides.* N. m. Ce meurtre lui-même. N. Qui commet ce crime : *Caïn fut le premier des fratricides.*

fratrie n. f. *Ethol.* V. PHRATRIE.

fraudatoire [*frô*] adj. Qui procède de la fraude.

fraude [*frô-de*] n. f. (lat. *fraus, dis*). Tromperie, acte de mauvaise foi. Contrebande, tromperie au préjudice du fisc : *faire la fraude. En fraude* loc. adv., frauduleusement.

— Encycl. *Dr.* La fraude dans la vente des marchandises et les falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles sont réprimées (emprisonnement et amende) par la loi du 1er août 1905, modifiée et complétée en 1908 et 1912. L'infraction peut porter sur la nature, l'espèce, l'origine, la quantité où l'identité de la chose livrée. Les tribunaux peuvent ordonner l'affichage des jugements de condamnations, aux frais du condamné, à la porte de ses magasins et domicile. En cas de récidive dans les cinq ans, l'affichage et l'emprisonnement sont toujours prononcés. Les objets falsifiés sont confisqués, les faux poids et mesures détruits.

Le prélèvement des échantillons, les méthodes d'analyse, la détermination des autorités compétentes pour rechercher les infractions sont l'objet d'une réglementation minutieuse. L'authenticité des produits est garantie par les dispositions spéciales relatives aux appellations d'origine.

En tout état de cause, le maire a le devoir d'assurer dans sa commune la fidélité du débit.

Auprès du ministère de l'agriculture, fonctionne un *Service de la répression des fraudes.*

frauder [*frô-dé*] v. a. Frustrer par quelque fraude : *frauder la douane.* V. n. Commettre des fraudes : *frauder dans un examen.*

fraudeur, euse [*frô-deur, eu-ze*] adj. et n. Qui fait la fraude.

frauduleusement [*frô, ze-man*] adv. D'une manière frauduleuse : *objets frauduleusement soustraits.*

frauduleux, euse [*frô-du-leû, eu-ze*] adj. Enclin à la fraude : *esprit frauduleux.* Entaché de fraude : *marché frauduleux ; banqueroute frauduleuse.*

Frauenfeld [*èn-fèld*], v. de la Suisse, ch.-l. du cant. de Thurgovie, sur la Murg ; 7.840 h. Filatures.

Frauenlob (Henri DE MEISSERS, dit), un des principaux maîtres chanteurs allemands, né vers 1250, m. à Mayence en 1318 ; plus érudit qu'inspiré.

fräulein [pr. allem. *fra-u-la-in*] n. f. Mot allemand qui signifie *mademoiselle*, et qu'on emploie souvent, absolum., dans les familles françaises pour désigner l'institutrice, la gouvernante allemande qui s'occupe des enfants.

Fraunhofer [*fra-oun'-ho-fèr*] (Joseph de), opticien et physicien allemand, né à Straubing (Bavière), m. à Munich (1787-1826), célèbre par ses études sur le spectre solaire.

Fraunhofer (*raies de*). *Optiq.* V. SPECTRE.

Fraxine n. f. Glucoside extrait de l'écorce de frêne.

fraxiné, e [*frak-si*] adj. (du lat. *fraxinus*, frêne). Qui ressemble ou qui se rapporte au frêne.

fraxinelle [*frak-si-nè-le*] n. f. *Bot.* Syn. de DICTAME.

fraxinicole [*frak-si*] adj. Qui vit sur le frêne.

fraxinus [*frak-si-nuss*] n. m. Nom scientifique du frêne.

frayant [*frè-ian*], **e** adj. Qui occasionne des frais. (Vx.)

Fray-Bentos ou **Independencia,** petite ville de l'Uruguay, sur l'Uruguay ; 5.500 h. environ. Fabrication importante d'extrait de viande.

fraye [*frè-i*] n. f. Petite rainure que les couteliers tracent au bord du dos d'une lame de couteau. *Dialect.* Nom vulgaire de la grive.

frayement [*frè-ie-man*] n. m. Erythème causé par le frottement, chez les animaux.

— Encycl. Pour éviter la mortification de la peau frayée, il faut supprimer immédiatement le corps étranger cause du frottement, puis traiter la lésion par des lotions fréquentes d'eau de Goulard.

frayer [*frè-ié*] v. a. (du lat. *fricare*, frotter. — Se conj. comme *balayer.*) Tracer, pratiquer : *frayer un sentier. Fig.* Préparer les voies : *frayer à quelqu'un le chemin des honneurs.* Frôler : *la roue m'a frayé la cuisse. Frayer des pièces d'or*, les user par le frottement. *Vétér.* Excorier par frottement. *Vénor.* Frotter contre quelque chose : *le cerf fraye sa tête aux arbres.* V. n. En parlant des poissons, déposer les œufs, s'il s'agit de la femelle ; les féconder, s'il s'agit du mâle. *Fig.* Avoir des relations suivies : *ne frayez pas avec les médisants.* **Se frayer** v. pr. S'ouvrir : *se frayer un passage.*

frayère [*frè-iè-re*] n. f. Lieu où les poissons frayent.

— Encycl. Quand un cours d'eau, un étang renferment suffisamment de plantes aquatiques, il n'y a pas lieu de se préoccuper du frai du poisson, sinon pour en éloigner les ennemis naturels ; mais quand, au contraire, le cours d'eau ou l'étang sont dépourvus de végétations aquatiques, il faut préparer de place en place des frayères artificielles par le moyen de semis ou de plantations ou encore en disposant près du bord des châssis, des claies garnies de brindilles (bruyère, bouleau).

frayeur [*frè-ieur*] n. f. (du lat. *fragor*, bruit). Crainte vive, grande peur causée par l'image d'un mal véritable ou apparent : *la frayeur de la mort.*

frayeuse [*frè-ieu-ze*] n. f. Nom vulgaire du rouge-gorge.

frayeux [*frè-ieû*] n. m. Pièce de fonte, servant de point d'appui aux ringards employés comme leviers.

frayoir [*frè-ioir*] n. m. (de *frayer*). Marques qui restent sur les baliveaux contre lesquels le cerf a frotté son bois nouveau.

frayon [*frè-ion*] n. m. (de *frayer*). Pièce de bois formant chapeau sur le gros fer d'un moulin. Pièce métallique fixée sur le manchon d'une meule, et qui, agitant l'auget, fait tomber le grain dans l'œillard de cette meule. *Didact.* Ecorchure produite par la monte, l'équitation, etc.

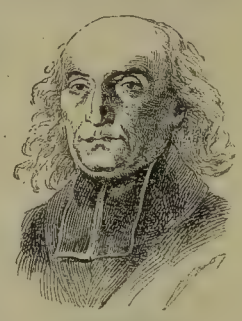

De Frayssinous.

frayonne [*frè-io-ne*] n. f. Nom vulgaire de la corneille à mantelet.

Frayssinous [*frè-si-nouss*] (Denis, comte **de**), prédicateur français, évêque d'Hermopolis et ministre des affaires ecclésiastiques, membre de l'Académie française, précepteur du duc de Bordeaux, né à Curières (Aveyron), m. à Saint-Geniez (Aveyron) [1765-1841] ; auteur de la *Défense du christianisme* et des *Libertés gallicanes*, etc.

frayure [*frè-iu-re*] n. f. Action du cerf qui frotte sa tête contre les arbres pour la brunir.

Frazer (sir James George), mythographe anglais, né à Glasgow en 1854 ; auteur d'ouvrages estimés sur les religions comparées (*le Rameau d'Or*), le totémisme, le folk-lore, etc.

Fréchette (Louis-Honoré), poète canadien français, né à Levis, près de Québec, m. à Montréal (1839-1908) ; auteur de : *Mes loisirs, les Oiseaux de neige, Fleurs boréales.*

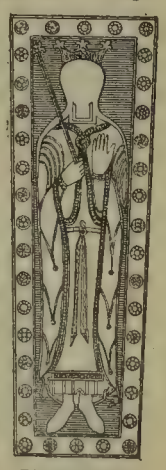

Pierre tombale de Frédégonde.

fredaine [*dè-ne*] n. f. *Fam.* Folie de jeunesse.

Frédégaire [*ghè-re*], nom probablement fictif d'un chroniqueur franc des temps mérovingiens, auquel on attribue une *Chronique* qui est la source la plus importante pour l'histoire de la monarchie franque au VIe siècle.

Frédégonde, femme de Chilpéric Ier. D'abord servante d'Audovère, première femme de Chilpéric, roi de Neustrie, mais belle et ambitieuse, elle ne recula devant aucun crime pour arriver au trône. Après avoir fait étrangler la douce Galswinthe, deuxième femme de Chilpéric Ier, elle la remplaça. Ce meurtre fut le prélude des crimes et des atrocités qui marquèrent la rivalité de Frédégonde et de Brunehaut, sœur de Galswinthe. Elle fit assassiner son mari, mettre à mort l'archevêque de Rouen Prétextat, et gouverna la Neustrie au nom de son jeune fils Clotaire II, dont elle assura la suprématie (vers 545-597).

frédéric [*rik*] n. m. Ancienne monnaie d'or de Prusse, à l'effigie de Frédéric II, et, *par extens.*, monnaie d'or prussienne, valant 20 fr. 80 c.

Frédéric [*rik*] (saint), apôtre des Frisons, tué en 838. Fête le 18 juillet.

Frédéric Ier, Barberousse, né vers 1123, empereur d'Allemagne de 1152 à 1190. Il fit de nombreuses expéditions contre l'Italie, et détruisit Milan (1162), mais il dut, après sa défaite à Legnano (1176), reconnaître les prétentions des villes lombardes. Parti pour une croisade en Orient (la troisième), il se noya dans le Seleph (anc. Cydnus) en Cilicie. Son souvenir est resté populaire en Allemagne.



Frédéric Ier, d'après un manuscrit du XIIe siècle. (Vatican.)

Frédéric II, né à Iési en 1194, m. à Fiorentino (1194-1250) ; roi (1211), puis empereur (1220) d'Allemagne, et roi de Sicile. Excommunié d'abord par le pape Grégoire IX, il prit part à la 6e croisade. Innocent IV souleva contre lui l'Allemagne et l'Italie. Esprit libre et cultivé, mais de mœurs dissolues, il protégea les lettres et les arts.

Frédéric III, né à Innsbruck en 1415, empereur d'Allemagne de 1440 à 1493. C'est lui qui avait adopté la fameuse devise qui fut le programme de Charles-Quint : A. E. I. O. U. (*Austriæ est imperare orbi universo*).

Frédéric-Guillaume, grand électeur de Brandebourg, né à Berlin, m. à Potsdam en 1688. Il monta sur le trône en 1640, accrut son royaume par de nombreuses annexions, organisa l'armée prussienne, et accueillit avec faveur, en 1685, les protestants français.



Frédéric-Guillaume.

Frédéric Ier, premier roi de Prusse (1700), fils du précédent, né à Kœnigsberg, m. à Berlin (1657-1713). Il protégea les sciences et les arts et agrandit Berlin.

Frédéric-Guillaume Ier, surnommé *le Roi-serjent*, à cause de son application aux questions militaires, de ses violences et de son intempérance, né en 1688, roi de Prusse de 1713 à 1740. Il dota la Prusse des ressources militaires dont devait profiter Frédéric II.

Frédéric II, le Grand, fils du précédent, roi de Prusse, né à Berlin, m. à Potsdam (1712-1786). Après une jeunesse orageuse, il monta sur le trône en 1740. Illustre guerrier, administrateur habile, il fonda la grandeur de la Prusse. Il s'empara de la Silésie pendant la guerre de succession d'Autriche, et, allié avec l'Angleterre, il résista avec succès, pendant la guerre de Sept ans, aux efforts combinés de la France, de l'Autriche et de la Russie, puis réorganisa avec une merveilleuse persévérance ses Etats épuisés par la guerre. Fourbe, politique sceptique et sans scrupules, il prépara le premier partage de la Pologne, qui agrandit ses Etats. Il avouait lui-même qu'il avait usé de tous les moyens pour duper. En parlant de lui, Marie-Thérèse disait : « Tout le monde sait quel compte il faut faire du roi de Prusse et de ses serments. Aucun souverain n'a pu se soustraire à ses perfidies ». Ami des lettres, bon écrivain et se piquant de philosophie, Frédéric attira en Prusse, autour de sa résidence de Sans-Souci, Voltaire et de nombreux savants et philosophes français. Il a laissé une volumineuse *Correspondance*, où, dans un style tout à fait personnel, il caractérise hommes et choses d'un trait net et précis.



Frédéric II.



Ordre de Frédéric-le-Grand.

Frédéric-le-Grand (*ordre de*), créé en Allemagne après la guerre de 1870 et destiné à ceux qui ont commandé une armée d'au moins 25.000 hommes. Le ruban est noir, avec deux larges lisérés orange.

Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse, neveu du précédent (1744-1797). Il prit part aux derniers partages de la Pologne, aux coalitions contre la France révolutionnaire, mais dut lui céder, à la paix de Bâle (1795), la rive gauche du Rhin.

Frédéric-Guillaume III, né en 1770, m. en 1840 ; roi de Prusse de 1797 à 1840. Adversaire malheureux de Napoléon en 1806, il vit après Iéna ses domaines démembrés à la paix de Tilsit (1807) et ne les recouvra que par les traités de Vienne.

Frédéric-Guillaume IV, roi de Prusse en 1840, mort fou en 1861, frère de Guillaume Ier, empereur d'Allemagne.

Frédéric III, roi de Prusse et empereur d'Allemagne, fils de Guillaume Ier et père de Guillaume II, né et m. à Potsdam (1831-1888). Il se distingua pendant les guerres austro-prussienne et franco-allemande ; appelé au trône en 1888, mais atteint d'un cancer à la gorge, il mourut après trois mois de règne.

Frédéric-Guillaume, kronprinz, fils aîné de Guillaume II, né près de Potsdam en 1882, commanda nominalement un groupe d'armées pendant la Grande Guerre, abdiqua en même temps que son père en 1918 et se réfugia en Hollande.

Frédéric-Auguste, roi de Saxe, allié fidèle de Napoléon, né et m. à Dresde (1750-1827).

Frédéric-Auguste II, roi de Saxe, né à Dresde en 1797, m. à Bremsbuhl en 1854 ; il était monté sur le trône en 1836.

Frédéric-Auguste III, roi de Saxe, fils du roi Georges Ier et de Marie-Anne de Portugal, né en 1865. Il épousa en 1891 l'archiduchesse Louise de Toscane, et divorça en 1902. Il succéda à son père en 1904. Détrôné en 1918.



Frédéric-Charles.

Frédéric - Charles, prince prussien, neveu de Guillaume Ier, empereur d'Allemagne, né à Berlin, m. à Potsdam (1828-1885) ; un des généraux prussiens les plus réputés en 1866 et 1870. Il combattit à Sadowa, dans les batailles sous Metz et contre Chanzy. C'était un chef énergique et habile, mais, type du soudard, il s'est signalé par son vandalisme et son inhumanité.

Frédéric Ier, roi de Danemark et de Norvège de 1523 à 1533, né à Copenhague en 1471 ; — Frédéric II, roi de Danemark et de Norvège, de 1558 à 1588, né en 1534 ; — Frédéric III, roi de Danemark et de Norvège de 1648 à 1670, né en 1609 ; — Frédéric IV, roi de Danemark et de Norvège de 1699 à 1730, né en 1671 ; il fut l'ennemi de Charles XII ; — Frédéric V, roi de Danemark et de Norvège de 1746 à 1766, né en 1723 ; ce fut un excellent administrateur ; — Frédéric VI, né en 1768, roi de Danemark et de Norvège de 1808 à 1814, et du Danemark seul de 1814 à 1839, souverain libéral ; fut l'allié de Napoléon Ier ; — Frédéric VII, roi de Danemark de 1848 à 1863, né en 1808 ; — Frédéric VIII, roi de Danemark, né à Copenhague en 1843, m. à Hambourg en 1912, monté sur le trône en 1906 à la mort de son père Christian IX. Il avait épousé en 1869 la princesse Louise de Suède, née en 1851, qui lui avait donné huit enfants, dont le second est monté sur le trône de Norvège en 1905 (Haakon VII).

Frédéric Ier, roi de Suède (1676-1751), successeur de Charles XII. Il dut signer avec la Russie, en 1743, le désastreux traité d'Abo.

Frédéric Ier, d'Aragon, roi de Sicile de 1296 à 1337 ; — Frédéric II, *d'Aragon*, roi de Sicile de 1355 à 1377 ; — Frédéric III, *d'Aragon*, roi des Deux-Siciles de 1496 à 1501.

Frédéric Ier, roi de Wurtemberg, né en 1754, m. en 1816. Il succéda à son père en 1797 comme duc de Wurtemberg, et son duché fut érigé en royaume (1806).

Frédéric (*ordre de*), ordre wurtembourgeois, fondé le 1er janvier 1830 par le roi Guillaume Ier. Il comprend cinq classes ; le ruban est bleu ciel.



Ordre de Frédéric de Wurtemberg.

Frédéric Ier, grand-duc de Bade, né en 1826, m. en 1907 ; — Frédéric II, grand-duc de Bade, né en 1857. Il succéda à son père en 1907. Détrôné en 1918.

Frédéric, duc de Teschen, archiduc autrichien, né à Gross-Seelowitz en 1856, commandant en chef de l'armée austro-hongroise de 1914 à 1917 ; nommé feld-marschall en 1915.

Frédéric (Léon), peintre belge, né à Bruxelles en 1856, auteur de grandes compositions à la fois allégoriques et réalistes, d'un coloris un peu cru, mais d'un effet puissant (*le Ruisseau, les Trois âges de l'ouvrier*, etc.).

Fredericia, v. forte de Danemark (Jutland) ; 13.000 h. Victoire des Danois sur les Prussiens (1849).

Frédéricq (Paul), historien belge, né et m. à Gand (1850-1920) ; a étudié surtout le passé de la Flandre. Il fut déporté en Allemagne de 1916 à 1918.

Frederiksborg, village du Danemark (Seeland) ; célèbre par son château royal.

Fredericksburg, ville des Etats-Unis (Virginie) ; 5.700 hab. ; théâtre d'une bataille sanglante pendant la guerre de Sécession (déc. 1862).

Frederikshaab, établissement danois, sur la côte est du Groenland ; 1.000 h.

Frederikshald, v. de Norvège, sous les murs de laquelle Charles XII fut tué en 1718 ; 12.000 h.

fredon n. m. Agrément de chant, où la voix fait plusieurs notes sur une syllabe à la cadence, au refrain. *Par ext.* Chanson, refrain. *Jeux.* Réunion de trois cartes de même valeur et semblables : trois as, trois rois, etc. *Fig.* Réunion de trois personnes.

fredonnement [*do-ne-man*] n. m. Action de fredonner ; chant de celui qui fredonne.

fredonner [*do-né*] v. a. et n. Faire des fredons. (Vx.) Chanter à demi-voix : *fredonner un air.*

fredonneur, euse [*do-neur, eu-ze*] adj. et n. Qui aime à fredonner.

Fredro (Alexandre), auteur dramatique polonais, né à Suchorov, m. à Lemberg (Lwow) [1793-1876] ; auteur de comédies remarquables.

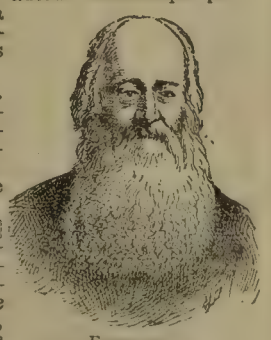

Freemann.

fredum [*fré-dom'*] n. m. *Hist.* Dans les lois barbares du moyen âge, partie de l'amende qui revenait au fisc, indépendamment des dommages que recevait l'offensé.

Freeman [*frî-man'*] (Edward-Augustin), historien anglais, né à Harborne, m. à Alicante (1823-1892) ; auteur de l'*Histoire de la conquête normande*, de la *Géographie historique de l'Europe*. Il soutient, contrairement à Aug. Thierry, que la conquête normande fut un bien pour la race anglo-saxonne, que les vainqueurs adoptèrent la politique des vaincus, et qu'il y eut fusion des deux races.

Freemantle ou **Fremantle,** ville de l'Australie (Australie-Occidentale), à l'embouchure du Swan River dans la mer des Indes ; 21.000 hab. C'est le port de Perth, situé à 14 kilom. au N.-E. dans l'intérieur.

freesie [*fri-zî*] n. f. Genre d'iridées, originaires de l'Amérique du Sud, voisines des ixias, et qui sont cultivées dans les serres d'Europe pour leurs fleurs.

free-trade [*fri-trèd*] n. m. Syn. angl. de libre-échange.

free-trader [*fri-trè-deur*] n. m. Syn. angl. de libre-échangiste.

frégataire [*tè-re*] n. m. Portefaix maritime, sur la côte barbaresque. (Vx.)

frégate n. f. (ital. *fregata*). Bâtiment à voiles, de l'ancienne marine. Vaisseau cuirassé à une seule batterie couverte et ayant moins de 60 bouches à

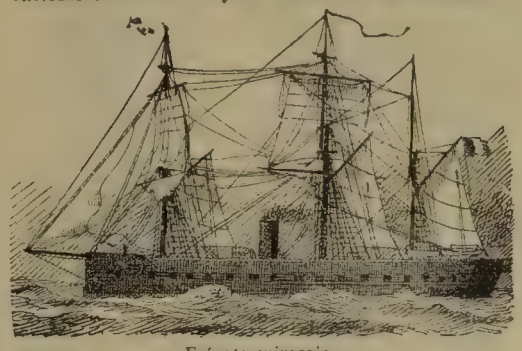

Frégate cuirassée.

feu : *les frégates ont été remplacées par les croiseurs. Capitaine de frégate*, officier de marine, du rang de lieutenant-colonel. Genre d'oiseaux palmipèdes, habitant les mers tropicales, remarquablement légers, à ailes immenses, et à puissance de vol considérable.

— Encycl. *Mar.* La frégate, dans l'ancienne marine de guerre, était un bâtiment léger, rapide, peu armé relativement, et dont on se servait comme éclaireur et comme navire de croisière, en station lointaine. Les frégates tenaient admirablement la mer, manœuvraient avec aisance, et étaient surtout redoutables dans la poursuite des vaisseaux marchands. Leur gréement se composait de trois mâts carrés ; elles avaient deux batteries, une couverte, l'autre barbette. A partir du XIXe siècle, on eut des frégates à vapeur, d'un type plus petit que celui des vaisseaux de ligne, et même, depuis 1860, des frégates cuirassées. De nos jours, leur rôle est tenu par les *croiseurs*.



Frégate.

— *Ornith.* On ne connaît que deux espèces de frégates : *la grande frégate*, mesurant 1 mètre de long et 2m,30 d'envergure, et qui est de toutes les mers, et la *petite frégate*, propre à l'océan Indien. Ce sont des oiseaux voraces, vivant de poissons, nichant sur les rochers ; ils n'ont qu'un seul œuf par couvée.

frégate-école n. f. Bâtiment français, sur lequel les aspirants de 2e classe font leur stage d'un an de mer. Pl. des *frégates-écoles*.

frégater [*té*] v. a. Donner à un vaisseau l'apparence d'une frégate, en rendant ses formes fines.

frégaton n. m. Petit bateau de pêche à deux proues, sans mâture. *Fam.* Capitaine de frégate.

Frégicourt, hameau du dép. de la Somme (comm. de Combles) ; 97 hab. en 1914. Enlevé le 25 septembre 1916 pendant la bataille de la Somme, la veille de la prise de Combles, par les troupes de sir Douglas Haig.

Fregosi, nom d'une célèbre famille plébéienne de Gênes, qui fournit à cette ville plusieurs doges et des citoyens illustres. — Le plus fameux, Federigo **Fregoso,** m. à Gubbio (1460-1541), archevêque de Salerne et cardinal, fut un humaniste remarquable et se distingua comme homme de guerre.

Fréhel (cap), cap du littoral breton, à l'E. de la baie de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord). Curieuses grottes. Phare.

Freiberg, v. d'Allemagne (roy. de Saxe) ; 36.000 h. Industrie métallurgique importante.

Freidank, poète allemand du XIIIe siècle, m. à Trévise (1208) ; auteur d'un poème satirique et moral : *Bescheidenheit*.

Freienwalde, v. d'Allemagne (Prusse [Brandebourg]) ; 8.340 h. Mines de lignite. Source minérale.

Freigné, comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 27 kil. de Segré, sur l'Erdre ; 1.970 h. Ch. de f. Et. Monuments mégalithiques.

Freiligrath (Ferdinand), poète allemand, né à Detmold, m. à Stuttgart (1810-1876) ; auteur de poésies satiriques, politiques et sociales.

frein [*frin*] n. m. (lat. *frenum*). Mors, partie de la bride qu'on met dans la bouche du cheval pour le diriger. Ce qui bride ou retient un organe : *frein de la langue*. Appareil au moyen duquel on peut ralentir ou même arrêter complètement le mouvement d'une machine, d'une voiture, etc. *Fig.* Ce qui retient dans les bornes du devoir : *le frein de la loi. Anat.* Ce qui bride ou retient quelque partie : *le frein de la langue. Artill.* Organe destiné à limiter le recul des bouches à feu. *Mécan. Frein de Prony*, v. dynamomètre. *Ronger son frein*, au *fig.*, dévorer son dépit, supporter impatiemment une chose. Prov. : **A vieille mule, frein doré** : 1° Les femmes mûres ont besoin des artifices de la toilette ; 2° Il faut parer les objets détériorés dont on veut se défaire. Allus. litter. :

> Celui qui met un frein à la fureur des flots,
> Sait aussi des méchants arrêter les complots.

Dans *Athalie*, de Racine, réponse du grand prêtre à Abner effrayé des projets sinistres d'Athalie.

— Encycl. *Mécan.* et *techn.* Le frein le plus simple est le *sabot d'enrayage* (v. sabot) ; on utilise plus couramment aujourd'hui le *frein à patin* ou *à sabot*, constitué par un fragment de cercle en bois ou en fer, qu'une traverse en bois actionnée par un levier à main (charrettes rustiques), ou bien qu'un système de tringles filetées, dit *manivelle*, serre très fortement contre les roues. Le *frein à corde* (type Lemoine), composé d'une corde s'enroulant autour du moyeu d'une roue et dont une pédale fixée au siège du véhicule commande le serrage, s'oppose à tout mouvement de rotation de cette roue. On a aussi employé dans l'artillerie l'action de la pesanteur en obligeant la pièce reculante à monter sur une plate-forme inclinée ou sur des coins dits *de retour*.

Les freins des véhicules sur les chemins de fer ont consisté longtemps en sabots de bois et de fonte qui venaient s'appliquer sur le bandage des roues, et que les agents du train manœuvraient à la main. Aujourd'hui, les freins le plus souvent employés sont les *freins continus*, qui, sans inconvénients pour la sécurité des voyageurs, bloquent en cas de besoin toutes les roues des diverses voitures du train. Ils prennent les noms de *freins à air comprimé Westinghouse, freins à vide Smith*, et *freins électriques ;* les uns sont automatiques, les autres non.

Le frein Westinghouse non automatique est constitué par un réservoir à air comprimé placé sur la locomotive, et qui peut être mis en communication, à l'aide d'un robinet, avec une conduite générale s'étendant sur toute l'étendue du train, et reliée sous chaque véhicule à des appareils dits *cylindres à frein* contenant un piston mobile, dont la tige agit en se déplaçant sur les tringles des sabots, en les appliquant contre les bandages ou en les éloignant dès que la conduite est mise en communication avec l'air extérieur. Avec le frein automatique Westinghouse, la pression de l'air comprimé existe dans la conduite ; en faisant communiquer cette conduite avec l'atmosphère, les sabots se serrent automatiquement. Le *frein Smith* comprend une conduite générale dans laquelle l'air circule librement. Le *cylindre à frein* est formé d'une sorte de soufflet : lorsque le mécanicien fait fonctionner un *éjecteur*, lançant un jet de vapeur au dehors, l'air de la conduite et du soufflet est aspiré ; le soufflet en se comprimant tire sur les tringles des sabots du frein. Avec le frein automatique Smith, le vide existe à l'intérieur de la conduite et du soufflet : en faisant communiquer cette conduite avec l'air atmosphérique, les sabots se serrent. Ces divers types de freins ont été très perfectionnés, depuis leur adoption par les compagnies de chemin de fer.

Les principaux systèmes de freins électriques sont dus à Achard, Brotherhood, Heilmann, etc.

Les freins d'automobiles se manœuvrent à la main (freins sur roues arrière), ou au pied (freins de mécanisme, sur arbre de vitesse ou du différentiel). Ces freins sont de différents types : frein à ruban, à bande, dans lequel le frottement est obtenu par serrage d'une bande autour d'un tambour ; freins à collier, freins extensibles, freins à enroulement, freins à mâchoires, etc.

Les canons de campagne à tir rapide sont munis, indépendamment de la bêche de crosse qui fait office de frein, d'un dispositif spécial, dit *frein hydropneumatique* (cylindre renfermant de l'air et un mélange d'eau et de glycérine), qui utilise la compression de l'air pour limiter le recul du canon et ramener celui-ci à sa position initiale (frein récupérateur). Pour le canon de montagne on utilise une méthode de freinage appelée *lancer*.

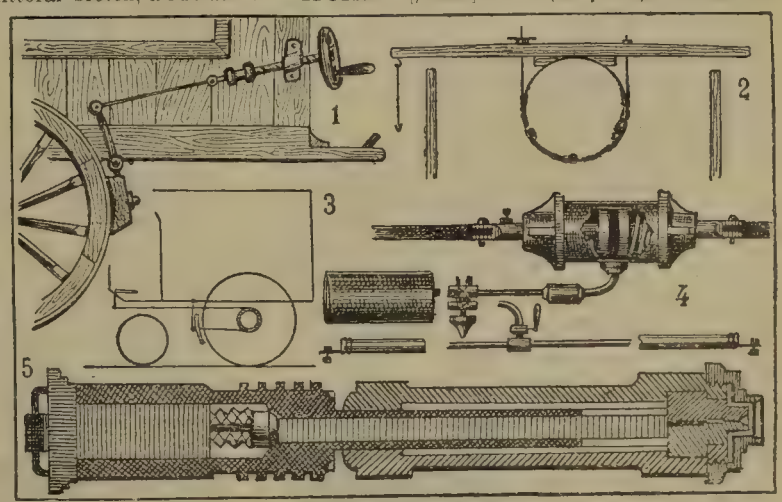

Freins : 1. De voiture, à patin ; 2. De Lemoine, à corde ; 3. De Prony ; 4. A air comprimé, de Westinghouse ; 5. Hydropneumatique (schéma).

freinage [*frè-na-je*] n. m. Action de freiner.

freindre [*frin-dre*] v. n. (du lat. *frangere*, briser). Diminuer de volume, en parlant des céréales engrangées.

freiner [*frè-né*] v. a. (de *frein*). Ralentir ou arrêter la marche d'une machine au moyen d'un frein : *freiner une automobile*.

Freinsheim [pr. all. *fra-ins'-ha-im'*] (Jean), savant philologue, né à Ulm, m. à Heidelberg (1608-1660) ; auteur des *Suppléments* de Quinte-Curce et de Tite-Live, où il combla les lacunes des manuscrits de ces deux auteurs.

freinte [*frin-te*] n. f. (de *freindre*). Perte qui se

produit dans la transformation du coton brut en fils. Perte de sucre pendant la fabrication.

Freischütz (*der*) [*le Franc-tireur*], opéra allemand en trois actes, paroles de Kind, traduites en français par Sauvage et Castil-Blaze, sous le titre de *Robin des bois*, musique de Weber (1821). C'est l'histoire d'un jeune garde qui, pour sortir vainqueur d'un concours de tir et épouser celle qu'il aime, emploie des balles magiques. Partition superbe, dont l'ouverture est à elle seule un chef-d'œuvre. Citons encore : la scène de la chasse, la valse, la ronde fantastique, le chœur des chasseurs, etc.

Freising, v. d'Allemagne (Bavière), près de l'Isar ; 13.530 h. Brasseries.

Fréjus [*jüss*], ch.-l. de c. (Var), arr. et à 24 kil. de Draguignan, au-dessus de la plaine du Reyran ; 4.200 h. (*Fréjussiens*). Antique *Forum Julii*, fondé par César en 49 av. J.-C. Evêché ; ruines romaines. Ch. de f. P.-L.-M. Ancien port de mer. — Le cant. a 5 comm., et 14.510 h

frelampier [*lan-pi-é*], **ère** n. (de *frère lampier*, frère chargé d'allumer les lampes dans un couvent.) Personne de rien, inutile. (Vx.)

Fréland, comm. du Haut-Rhin, arr. de Ribeauvillé, cant. de La Poutroye ; 1.480 h.

frelatage, frelatement [*man*] n. m. ou **frelaterie** [*rî*], **frelatation** [*si-on*] n. f. Action de frelater.

frelater [*té*] v. a. (du holl. *verlaten*, transvaser). Falsifier une substance en y mêlant des substances étrangères : *frelater du vin. Fig.* Altérer, dénaturer : *des plaisirs frelatés.*

frelateur n. m. Celui qui frelate. (Peu us.)

frêle adj. (lat. *fragilis*). Fragile : *tige frêle. Par ext.* Faible : *frêle appui. Fig.* Impuissant, vain : *notre frêle raison.*

frêlement [*man*] n. m. Germe ou blanc des abeilles.

Frelinghien, comm. du Nord, arr. et à 19 kil. de Lille, sur la Lys ; 2.380 h. Ch. de f. écon. Complètement détruite au cours de la Grande Guerre.

freloche n. f. Filet pour capturer les papillons. Epuisette pour pêcher les insectes aquatiques.

frelon n. m. (du lat. pop. *furlo*). Sorte de grosse guêpe d'Europe.


Frelon.

— ENCYCL. Le frelon d'Europe est ordinairement roux et jaune, et atteint trois centimètres de long. Son nid, grossier, irrégulier, massif, est établi dans les vieux arbres. Les piqûres du frelon sont très douloureuses et causent souvent des accès de fièvre. On les traite : 1° en enlevant l'aiguillon ; 2° en appliquant ensuite des compresses d'eau fraîche, ou trempées dans une solution *étendue* d'alcool ou d'ammoniaque.

frelon n. m. Poil qui apparaît hors des narines du faucon adulte.

freluche n. f. Petite houppe de soie. Fil de la Vierge. *Fig.* Chose frivole.

freluquet [*kè*] n. m. *Fam.* Jeune homme léger, frivole et sans mérite. Léger contrepoids qui tend le fil de chaîne dans le tissage.

Frémiet (Emmanuel), sculpteur français, neveu et élève de Rude, d'un talent savant et vigoureux, membre de l'Académie des beaux-arts, né et m. à Paris (1824-1910). Principales œuvres : *Pan et un ours*, *Cavalier gaulois*, *Jeanne d'Arc*, *Gorille enlevant une femme*, *Saint-Georges*, *l'Homme de l'âge de pierre*, etc.


Frémiet.

Frémin (René), sculpteur français, né et m. à Paris (1672-1744) ; auteur de la *Samaritaine*, le bas-relief qui décorait l'ancienne machine hydraulique contiguë au Pont-Neuf. Il fut appelé en Espagne par Philippe V, et décora les jardins de la Granja.

Fréminet (Martin FRÉMINEL, dit **de**), peintre, né à Paris, m. à Fontainebleau (1567-1619). Il travailla en Savoie, puis à Fontainebleau, où il décora le plafond de la chapelle.

frémir v. n. (lat. *fremere*). Etre agité d'un tremblement : *les arbres frémissent sous le vent.* Trembler de crainte, de colère, d'horreur, etc. Se dit aussi des corps agités de vibrations promptes et courtes. S'agiter convulsivement.

frémissant [*mi-san*], **e** adj. Qui frémit (au prop. et au fig.) : *voix frémissante.*

frémissement [*mi-se-man*] n. m. Emotion avec tremblement des membres. Tremblement qui accompagne une indisposition. Agitation des molécules d'un corps : *le frémissement du feuillage.* Petit mouvement qui se produit dans un liquide près de bouillir. *Méd. Frémissement cataire*, frémissement que perçoit la main appliquée sur la région précordiale dans certaines maladies du cœur et qui donne la sensation du ronronnement d'un chat. *Frémissement hydatique*, sensation de frémissement obtenue en percutant un kyste hydatique.


Frémy.

frémont [*mon*] n. m. Variété de poire.

Frémont (John Charles), voyageur et homme politique américain, né à Savannah (Georgie), m. à New-York (1813-1890). Il a donné vers 1845 la première description scientifique du plateau de l'Utah ; un haut sommet des montagnes Rocheuses porte son nom dans le Wyoming.

Frémy (Edmond), chimiste français, né à Versailles, m. à Paris (1814-1894) ; membre de l'Académie des sciences (1857), puis président (1875) ; auteur de recherches remarquables sur les acides gras.

frênaie [*nè*] n. f. Terrain planté de frênes.

frénal, e, aux adj. *Anat.* Qui se rapporte au frein.

frénateur, trice adj. Qui met un frein à l'action de certains organes : *les nerfs frénateurs des glandes.*

French (John Denton Pinkstone), comte d'Ypres, général anglais, né à Ripple Vale (Kent), m. à Londres (1852-1925). Il se distingua dans la guerre contre les Boers. Chef d'état-major général en 1911, il commanda de 1914 à 1916 les troupes anglaises combattant en France, fut alors nommé feld-maréchal commandant les troupes de l'intérieur, puis lord lieutenant général (1916) et vice-roi d'Irlande (1918-1921).


Mal French.

French Shore (mot à mot *rivage français*), expression désignant la portion des côtes de Terre-Neuve sur laquelle les Français avaient le droit exclusif de pêcher en vertu d'une clause du traité d'Utrecht (1713). L'interprétation française de cette clause donna lieu à de fréquentes protestations de la part de la législature de Terre-Neuve. La France y renonça par les accords franco-anglais de 1905.

frêne n. m. (lat. *fraxinus*). Genre d'oléacées, comprenant de beaux arbres forestiers.

— ENCYCL. Les frênes sont des arbres à feuilles opposées, à bourgeons noirs, d'écorce grisâtre : leurs fruits sont des samares. On en connaît un grand nombre d'espèces, des régions tempérées de l'hémisphère boréal. La plus connue est le *frêne élevé*, qui peut atteindre trente-cinq mètres de haut, et trois mètres de tour. Il fournit un bois blanc, dur, résistant, susceptible de polissage. Les lances de guerre avaient jadis leur hampe en frêne. Les feuilles passent pour purgatives ; l'écorce est tonique et fébrifuge.


Frêne (*a*, fleur ; *b*, graine).

Les *frênes à la manne* croissent dans la région méditerranéenne. V. MANNE.

Freneau (Philippe), poète et journaliste américain, né à New-York, m. à Freehold (1752-1832).

frénésie [*zî*] n. f. (du gr. *phrenesis*, trouble, agitation). Délire furieux. *Fig.* Excès dans une passion : *se livrer au jeu avec frénésie.* Enthousiasme excessif : *applaudir avec frénésie.*

frénétique adj. et n. Atteint de frénésie. Furieux : *transport frénétique.* Au fig. : *applaudissements frénétiques.*

frénétiquement [*ke-man*] adv. D'une manière frénétique : *applaudir frénétiquement.*

Freppel (Charles-Emile), prélat et homme politique français, né à Obernai (Bas-Rhin), m. à Angers (1827-1891), évêque d'Angers, député de Brest en 1880 ; orateur distingué, auteur du *Cours d'éloquence sacrée* (*les Pères apostoliques*, *les Apologistes chrétiens au IIe siècle*, etc.).


Mgr Freppel.

fréquemment [*ka-man*] adv. Souvent.

fréquence [*kan-se*] n. f. (lat. *frequentia*). Réitération fréquente. *Fréquence du pouls*, vitesse des battements. *Electr.* Dans les courants alternatifs, nombre de périodes complètes, accomplies dans une seconde. ANT. **Rareté.**

— ENCYCL. *Physiq.* Les fréquences employées pour l'éclairage électrique, les fours électriques, les transports d'énergie varient entre 40 et 120 périodes par seconde. En médecine, on emploie des courants de 1.000 périodes et au-dessus ; ce sont des *courants de haute fréquence.* On emploie aussi ces derniers pour la télégraphie sans fil.

fréquencemètre [*kan-se*] n. m. (de *fréquence*, et du gr. *metron*, mesure). *Physiq.* Appareil permettant de mesurer la fréquence dans un courant alternatif.

fréquent [*kan*], **e** adj. (lat. *frequens*). Qui arrive souvent. *Pouls fréquent*, pouls qui bat très vite. ANT. **Rare, exceptionnel, unique.**

fréquentable [*kan*] adj. Que l'on peut fréquenter : *les envieux sont difficilement fréquentables.*

fréquentatif, ive [*kan*] adj. et n. Se dit d'un verbe qui marque une action fréquemment répétée, comme *clignoter*, *crachoter*, *criailler*, et, en latin, *factitare* (de *facere*), *clamitare* (de *clamare*), etc.

fréquentation [*kan-ta-si-on*] n. f. Communication habituelle avec quelqu'un : *éviter les mauvaises fréquentations. Fréquentation des sacrements*, usage fréquent des sacrements.

fréquenter [*kan-té*] v. a. (lat. *frequentare*). Visiter fréquemment, aller souvent dans un lieu : *fréquenter une maison, une personne. Mar.* Longer de près. *Relig. Fréquenter les sacrements*, user souvent des sacrements de pénitence et d'eucharistie. V. n. Aller fréquemment chez ou dans : *fréquenter chez quelqu'un ; pâtisserie où fréquente le beau monde.* PROV. V. HANTER.

frequin [*kin*] n. m. Futaille qui sert au transport des sucres, des sirops, etc. Variété de pomme.

frérage n. m. *Féod.* Droit de mouvance des fiefs échus aux puînés.

frère n. m. (lat. *frater*). Né du même père et de la même mère, ou seulement de l'un des deux : *Caïn et Abel étaient frères. Fig.* Se dit de tous les hommes, comme étant sortis du même père : *on doit toujours secourir ses frères.* Se dit de choses qui ont entre elles un lien très naturel : *les vices sont frères.* Nom que se donnent les religieux entre eux, ou que l'on joint au nom de certains ordres religieux. Nom que se donnent les francs-maçons et qu'ils écrivent ainsi : F.·. au sing., et FF.·. au plur. (On les appelle familièrement *frères trois-points.*) *Frère germain*, frère né du même père et de la même mère. *Frère consanguin*, frère né seulement du même père. *Frère utérin*, frère né seulement de la même mère. *Frères jumeaux*, frères nés d'un même accouchement. *Frères de lait*, l'enfant de la nourrice et celui qu'elle a nourri du même lait. *Frères d'armes*, guerriers qui combattent ensemble. *Faux frère*, celui qui trahit une société dont il fait partie. *Les frères ennemis*, nom sous lequel on désigne souvent Etéocle et Polynice. *Frères et amis*, formule en usage pendant la Révolution et que les royalistes tournèrent en dérision. *Frères de la côte*, V. FLIBUSTIER. ALLUS. LITTÉR. :

> Si ce n'est toi, c'est donc ton frère,

vers de La Fontaine, dans *le Loup et l'Agneau.* On le rappelle pour indiquer à quelqu'un que, s'il n'est pas l'auteur d'un acte, il en est au moins le complice.

> Un frère est un ami donné par la nature,

vers que prononce Caïn dans la *Mort d'Abel*, tragédie de Legouvé père. On en fait surtout des variantes pour plaisanter : *Un père est un banquier donné par la nature*, *Un oncle est un caissier*, etc. V. CAÏN.

— ENCYCL. *Hist. relig. Frères de la vie commune.* Cette congrégation eut pour fondateur un théologien de Deventer, nommé Gérard Groot, et fut approuvée, en 1376, par le pape Grégoire XI. Erasme fut le plus célèbre de ses élèves.

Frères du libre amour (en angl. *Free Lovers*). Cette congrégation fut fondée en 1854, dans l'Etat de New-York, par William Allen. Les frères du libre amour pratiquent la communauté des femmes et ne prohibent même pas les unions entre frères et sœurs. Au demeurant, ils sont très austères.

Frères pontifices, c'est-à-dire « faiseurs de ponts ». On appelait ainsi, au moyen âge, les membres de diverses associations, qui s'étaient établis dès le XIe siècle en France et en Italie, pour bâtir des ponts sur les rivières et élever des hôpitaux. Ils construisirent en France un grand nombre de ponts.

Frères cordonniers et frère tailleurs. On appelait ainsi des congrégations d'ouvriers qui gardaient le célibat, sans toutefois prononcer des vœux.

Frères de l'Ave Maria ou *de l'Annonciade*, ou encore *servites* ou *serfs de la Vierge.* Ces différents noms ont été portés par un ordre des religieux augustins. Le costume variait suivant les pays ; en France, il était blanc (blancs-manteaux). Ils furent supprimés par le concile de Lyon, en 1274.

Frères des écoles chrétiennes, congrégation religieuse, fondée en 1680 par J.-B. de La Salle, pour l'instruction des garçons.

Frères mineurs. V. FRANCISCAINS.

Frères siamois. V. SIAMOIS.

Frère-Orban (Hubert-Joseph-Walther), homme d'Etat belge, chef du parti libéral doctrinaire, né à Liége, m. à Bruxelles (1812-1896). Président du conseil de 1878 à 1884, il organisa la neutralité confessionnelle des écoles publiques, et rompit avec Rome.


Frère-Orban.

Fréret [*rè*] (Nicolas), érudit français, né et m. à Paris (1688-1749). Il fut, en 1743, nommé secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions ; auteur d'un curieux *Mémoire sur l'origine des Français.*

Fréron (Elie-Catherine), critique célèbre, né à Quimper, m. à Paris (1718-1776) ; ennemi de Voltaire et des Philosophes. Voltaire, dans sa satire *le Pauvre Diable* et dans plusieurs épigrammes, ne l'a point ménagé :

> L'autre jour, au fond d'un vallon,
> Un serpent mordit Jean Fréron.
> Que pensez-vous qu'il arriva ?
> Ce fut le serpent qui creva !

Fréron, critique imbu des traditions classiques, était loin d'être sans talent. Il fonda l'*Année littéraire*, qui parut de 1754 à 1790. — Son fils, LOUIS-MARIE-STANISLAS, conventionnel, né à Paris, m. à Saint-Domingue (1754-1802), se signala par ses violences à Marseille et à Toulouse.

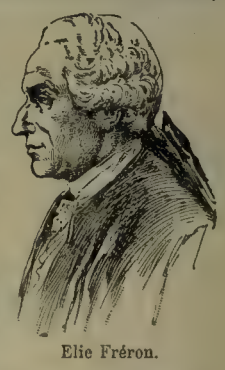
Elie Fréron.

frérot [*ro*] n. m. *Fam.* Petit frère ; frère.

fresaie [*zè*] n. f. (peut-être du lat. *præsaga*, l'oiseau qui présage). Un des noms de l'effraie.

frésange [*zan-je*] n. f. (lat. *friscinga*). *Féod.* Droit que percevaient quelques seigneurs sur les porcs nourris ou vendus dans l'étendue de leur territoire.

Frescobaldi (Girolamo), compositeur et organiste italien, né à Ferrare, m. à Rome (1583-1644) ; il a écrit des fugues, des motets, des morceaux religieux remarquables.

Fresenius (Charles-Remi), chimiste allemand, né à Francfort-sur-le-Mein, m. à Wiesbaden (1818-1897) ; auteur de nombreux ouvrages de chimie analytique.

frésillon [*zi*, *ll* mll.] n. m. Nom vulgaire du troène.

Fresnais (La), comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 17 kil. de Saint-Malo, non loin de la baie de Cancale ; 2.100 h. Ch. de f. Et. Volailles.

Fresnaye-sur-Chédouet [*frè-nè, dou-è*] **(La)**, ch.-l. de c. de la Sarthe, arr. et à 14 kil. de Mamers; 1.090 h. — Le cant. a 13 comm., et 4.720 h.

Fresnay-sur-Sarthe [*frè-nè*], autref. **Fresnay-le-Vicomte**, ch.-l. de c. de la Sarthe, arr. et à 28 kil. de Mamers; 2.550 h. Ch. de f. Et. — Le cant. a 12 comm., et 11.840 h.

Fresnel [*frè-nèl*] (Augustin-Jean), physicien français, né à Broglie (Eure), m. à Ville-d'Avray (1788-1827); membre de l'Académie des sciences (1825); auteur de beaux travaux sur la lumière. Il inventa les phares lenticulaires.



A.-J. Fresnel.

Fresnel (Fulgence), arabisant français, né à Mathieu (Calvados), m. à Bagdad (1795-1855).

Fresnes [*frè-ne*], comm. du dép. du Nord, arr. et à 14 kil. de Valenciennes; 6.720 h. Ch. de f. N. Industrie active.

Fresnes ou **Fresnes-lès-Rungis**, comm. de la Seine, arr. et à 4 kil. de Sceaux, près de la Bièvre; 2.810 h. Prisons construites en remplacement de Mazas, de la Roquette et de Sainte-Pélagie.

Fresne-Saint-Mamès [*frè-ne-sin-ma-mèss*], ch.-l. de c. de la Haute-Saône, arr. et à 31 kil. de Gray; 520 h. Ch. de f. E. — Le cant. a 23 comm., et 14.560 h.

Fresnes-en-Woëvre [*frè-ne-an-vo-è-vre*], ch.-l. de c. (Meuse), arr. et à 20 kil. de Verdun; 670 h. (en 1914). Ch. de f. écon. Patrie du général Marguerite. Le canton avait 38 comm. et 9.011 hab. en 1914. Demeuré français jusqu'au début de l'offensive allemande dirigée en février 1916 par le kronprinz impérial contre Verdun, Fresnes-en-Woëvre tomba aux mains des ennemis par suite du repli volontaire exécuté par nos troupes du 23 au 26 février et de leur abandon de la plaine de la Woëvre. Elle est redevenue française le 14 septembre 1918, au moment de la poussée vers la position Hindenburg, à la suite de la bataille de Saint-Mihiel (12-13 sept.). Le village de Fresnes-en-Woëvre est complètement détruit.

Fresnoy-le-Grand comm. du dép. de l'Aisne, arr. et à 16 kilom. de Saint-Quentin; 3.400 hab. en 1914. Ch. de f. Nord. Fabriques de tissus, brasseries. Les Allemands y établirent pendant la Grande Guerre une des gares principales desservant la position Hindenburg, au cœur de laquelle elle se trouvait. Fresnoy-le-Grand a relativement peu souffert. — **Fresnoy-le-Petit**, écart de la comm. de Gricourt (Aisne), avait 216 hab. en 1914, était à la lisière même de la position Hindenburg. Pris par les Britanniques le 18 septembre 1918.

fresque [*frès-ke*] n. f. (de l'ital. *fresco*, frais). Art de peindre avec des couleurs détrempées dans de l'eau de chaux, sur une muraille fraîchement enduite : *peindre à fresque*. Tableau ainsi peint : *Michel-Ange décora d'admirables fresques la chapelle Sixtine*.

— ENCYCL. De création ancienne (on en trouve des vestiges dans les temples égyptiens), la peinture à fresque est de tous les procédés de peinture le plus grandiose, le plus prompt et le plus durable. La durée de la fresque dépend de l'enduit des murs. La peinture à la fresque se faisait sur un enduit frais, ce qui excluait les retouches ; elle n'admet ni les couleurs composées, ni les couleurs artificielles ; elle s'accommode surtout des terres naturelles. L'antiquité nous a laissé des fresques remarquables : celles d'Herculanum sont célèbres. Les premiers peintres italiens ne peignirent qu'à fresque ou en détrempe ; et, après l'invention de la peinture à l'huile, la fresque ne perdit en rien de sa vogue. Un grand nombre de fresques furent anéanties ou mutilées, comme la *Cène* de Léonard de Vinci Cependant, la plupart des fresques des grands maîtres du genre (le Corrège, Carrache, le Guide, le Dominiquin, l'Albane, Masaccio, Jules Romain, Raphaël, Michel-Ange, etc.) sont demeurées intactes. C'est abusivement qu'on appelle *fresque*, dans la langue usuelle, toute décoration murale, et que l'on dit, par exemple, les *fresques de Puvis de Chavannes*, alors qu'il s'agit d'œuvres peintes sur toile, puis marouflées sur le mur : au sens propre, depuis le XVIIe siècle, on a rarement peint à fresque.

Fresquel, riv. de France, affl. de l'Aude, et qui prête sa large vallée au canal du Midi ; cours 65 kil.

fresquiste [*frès-kis-te*] n. et adj. Se dit d'un peintre de fresques.

Fresse, comm. de la Haute-Saône, arr. et à 18 kil. de Lure, sur un affluent de l'Ognon ; 2.510 h. Tissages, plomb, cuivre.

Fresselines, comm. de la Creuse, arr. et à 27 kil. de Guéret, près du confluent de la Grande et de la Petite Creuse ; 1.790 h.

Fressenneville, comm. de la Somme, arr. et à 21 kil. d'Abbeville ; 2.000 h. Ch. de f. N. Serrurerie.

Fresse-sur-Moselle, comm. des Vosges, arr. et à 25 kil. de Remiremont ; 2.230 h. Ch. de f. E. Tissages.

fressure [*frè-su-re*] n. f. Ensemble des gros viscères d'un animal, cœur, rate, foie et poumons, qui tiennent ensemble : *une fressure de veau, de mouton*.

fret [*frè*] n. m. (bas all. *fracht*). Louage d'un bâtiment pour prendre la mer. Prix du louage d'un bâtiment. Cargaison d'un navire de commerce. *Prendre du fret*, charger un navire : *fret d'aller, fret de retour. Faux fret*, cargaison qui ne procure aucun bénéfice. (On dit aussi NOLIS et NOLISEMENT ou NOLISSEMENT. — Quelques-uns prononcent *frèt*'.) V. AFFRÈTEMENT.

frètement [*man*] n. m. Action de fréter.

fréter [*té*] v. a. (de *fret*. — Se conj. comme *accélérer*.) Donner ou prendre un vaisseau à louage. Le charger, l'équiper.

fréteur n. m. Celui qui donne un navire à loyer. — L'*affréteur* est celui qui prend le navire à loyer, et le prix du loyer s'appelle *fret*. Le contrat est désigné sous le nom d'*affrètement* (Océan) ou de *nolisement* (Méditerranée), et l'écrit constatant le contrat est dit *charte-partie*.

Fréteval, comm. de Loir-et-Cher, arr. et à 18 kil. de Vendôme, sur le Loir; 960 h. Ch. de f. O. Défaite de Philippe Auguste par Richard Cœur de Lion (1194). Combats, les 14, 15, 16 décembre 1870, entre les Allemands et les troupes de Chanzy.

frétillage n. m. Syn. de FRÉTILLEMENT.

frétillant [*ll* mll., *an*], **e** adj. Qui frétille : *poissons frétillants*. Vif, remuant.

frétillard, e adj. Syn. anc. de FRÉTILLANT.

frétillement [*ll* mll., *e-man*] ou **frétillage** [*ll* mll.] n. m. Mouvement de ce qui frétille.

frétiller [*ll* mll., *é*] v. n. S'agiter par des mouvements vifs et courts : *frétiller de joie*.

frétillet [*ll* mll., *è*] n. m. *Hortic.* Nom vulgaire du *pauliot*.

frétilleur [*ll* mll.] adj. et n. m. Celui qui frétille.

frétillon [*ll* mll.] n. m. *Fam.* Qui ne cesse de s'agiter : *cette petite fille est un vrai frétillon*.

fretin n. m. (de *fret, frait ;* du lat. *fractus*, brisé). Menu poisson : *rejeter à l'eau le fretin*. *Fig.* Chose, personne de nulle valeur.

Fretin, comm. du Nord, arr. et à 10 kil. de Lille, près de la Marcq ; 2.210 h. Ch. de f. N.

frettage [*frè-ta-je*] n. m. Action de fretter : *le frettage d'une roue*. Ensemble des frettes d'un canon.

frette [*frè-te*] n. f. Cercle de fer qui entoure un morceau de bois pour l'empêcher de se fendre, et principalement le moyeu des roues, le manche d'un outil, etc. Cercle en acier ajusté autour d'un canon, pour le renforcer.



Frettes (archit.).

frette [*frè-te*] n. f. *Archit.* Demi-baguette ronde ou plate, dessinant des lignes brisées sur une moulure plate. *Blas.* Meuble d'armoiries fait de six cotices entrelacées, moitié dans le sens de la bande, moitié dans le sens de la barre.

fretté [*frè-té*] **e** adj. Chargé d'une frette.

fretter [*frè-té*] v. a. Garnir d'une frette : *fretter un canon*.

Freud (Sigmund), neurologiste morave, né à Freiberg en 1856 ; auteur de travaux sur l'hystérie et promoteur d'un traitement par l'analyse psychique.

Freund (Guillaume), philologue allemand, né à Kempen, m. à Breslau (1806-1894) ; auteur d'un célèbre *Dictionnaire de la langue latine*.



Freux.

freux [*freû*] n. m. (anc. all. *hruoh*). Nom vulgaire d'une espèce de corbeau noir brillant, à reflets pourpres.

Frévent, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 13 kil. de Saint-Pol, sur la Canche ; 4.760 h. Ch. de f. N. Fonderies, filatures.

Frey (Jean-Jacques), graveur suisse, né à Lucerne, m. à Rome (1681-1752). Ses œuvres d'après Raphaël, Carlo Maratta, le Guerchin, le Dominiquin valent par un art égal, naïf et suave.

Freycinet [*frè-si-nè*] (Louis-Claude DE SAULCE **de**), navigateur français, né à Montélimar, m. à Freycinet, près de Loriol (Drôme) (1779-1842) ; membre de l'Académie des sciences (1826) ; auteur d'un *Voyage autour du monde*.



Ch. de Freycinet.

Freycinet (Charles-Louis DE SAULCE **de**), ingénieur et homme d'Etat français, né à Foix, m. à Paris (1828-1923). Il fut, en 1870, l'auxiliaire de Gambetta dans l'organisation de la défense nationale et reçut plusieurs fois, par la suite, les portefeuilles de la guerre, des affaires étrangères, et la présidence du conseil. Intelligence ouverte et souple ; argumentation fine et servie par une éloquence insinuante et claire. Membre de l'Académie française en 1890.

Freyja [*frè-i-ia*], déesse scandinave de l'amour, symbole de la passion violente.

Freyming ou **Freymeng,** comm. de la Moselle, arr. de Forbach ; 2.585 h.

Freytag [*tagh*] (Georges-Guillaume-Frédéric), orientaliste allemand, né à Lunebourg, m. à Bonn (1788-1861) ; auteur d'un grand dictionnaire arabe (*Lexicon arabico-latinum*).

Freytag (Gustave), romancier et auteur dramatique allemand, né à Kreuzberg (Silésie), m. à Wiesbaden (1816-1895) ; auteur du célèbre roman *Doit et avoir*, et du *Manuscrit perdu*, etc.

frèze n. f. Redoublement d'appétit après chaque mue, chez les vers à soie.

friabilité n. f. Caractère, nature de ce qui est friable : *la friabilité de la craie*.

friable adj. (lat. *friabilis*). Qui peut être aisément réduit en poudre : *roche, terre friable*.

friand [*fri-an*], **e** adj. (de *frire*). Qui aime les morceaux délicats et qui s'y connaît. Qui aime beaucoup : *l'ours est friand de miel*. Délicat, en parlant des mets : *morceau friand*. *Fig.* Appétissant, qui inspire le désir. Substantiv. Personne friande : *les friands sont difficiles. Friand de la lame* adj. et n., qui aime à se battre en duel. N. m. Sorte de pâtisserie faite de pâte feuilletée, garnie d'un hachis de viande, de champignons, etc.

friandement [*man*] adv. D'une manière friande.

friandise [*di-ze*] n. f. Goût pour les mets fins et délicats. Pl. Chose délicate à manger ; sucrerie : *donner trop de friandises à un enfant*.



E. Friant.

Friant [*fri-an*] (Louis, comte), général français, né à Villers-Morlancourt (Somme), m. à Gaillonnet, près de Meulan (1758-1829). Il se distingua pendant les guerres de l'Empire.

Friant (Emile), peintre français, né à Dieuze en 1863, auteur de : *la Toussaint, Douleur, Soir d'été*, scènes rendues avec une grande justesse d'observation. (Acad. des beaux-arts, 1923.)

Fribourg [*bour*], v. de Suisse, ch.-l. de c. du même nom, sur la Sarine ; 22.000 h. (*Fribourgeois*), en majorité de langue française. Université fondée en 1889. Brasseries ; chocolateries ; fabrique de machines. Vieille ville catholique. Beau pont suspendu. — Le cant. a 128.000 h.

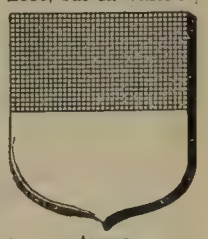

Armes du canton de Fribourg.

Fribourg-en-Brisgau, v. du grand-duché de Bade, sur la Dreisam ; 84.300 h. Cathédrale ogivale en grès rose. Université.

fribourgeoise (RACE), race bovine suisse, appartenant au groupe du bétail tacheté (animaux de boucherie et vaches laitières).

fricadelle [*dè-le*] n. f. Boulette de hachis frite à la casserole. Dans l'Est, foie de porc enveloppé de crépine.

fricandeau [*dô*] n. m. Morceau de viande ou de poisson lardé, qui se sert comme entrée de table : *un fricandeau de veau au jus, à l'oseille*.

— ENCYCL. *Art culin. Fricandeau de veau.* Garnir le fond d'une braisière d'une barde de lard, d'un morceau de beurre, de quelques lames de carottes et d'un ou deux oignons en rondelles ; poser la tranche de noix de veau sur cette litière ; saler (très peu à cause du lard), poivrer et fermer bien la braisière, afin que la buée ne sorte pas. C'est cette buée qui blanchit le veau, fait tomber le suc des légumes, forme sauce. Arroser de temps en temps avec du vin blanc et du bouillon. Après une heure et demie environ de cuisson (selon le poids de la pièce), on enlève le veau, on passe la sauce ; puis on met le veau dans la braisière avec un morceau de beurre, et on le laisse dorer un peu sec.

Fricasse (*le Sergent*), né à Autreville (Haute-Marne) en 1773, mort à une date incertaine. Il a raconté ses campagnes dans son curieux *Journal* (de 1792 à 1802).

fricassée [*ka-sé*] n. f. (de *fricasser*). Viande fricassée : *une fricassée de poulet*. Danse ancienne très irrégulière et souvent fort libre. *Fig.* et *fam.* Mélange confus de choses diverses. Destruction soudaine et désordonnée. *Par plaisant.* Raclée. *Pêch.* Usine où l'on prépare les sardines. (On dit aussi FRITURE.) *Pop. Fricassée de museaux*, embrassades.

— ENCYCL. *Art culin. Fricassée de poulet.* Dépecer un poulet jeune, le mettre à dégorger dans l'eau froide pendant un quart d'heure, puis égoutter sur un linge. On place dans une casserole, sur un bon morceau de beurre, les morceaux du poulet, du sel, du poivre, et l'on fait partir à feu vif, en retournant souvent les morceaux, afin qu'ils se dorent également. Les morceaux dressés, on met dans la casserole du beurre et un peu de bouillon. On hache finement du persil, des échalotes, des champignons, qu'on ajoute au bouillon ; on poivre ; on presse le jus d'un citron : cette sauce est alors versée sur le poulet.

fricasser [*ka-sé*] v. a. Accommoder dans une sauce de la viande coupée par morceaux. *Fig.* et *fam.* Consumer promptement : *il a fricassé tout son bien. Ironiq. On t'en fricasse*, ce n'est pas pour toi.

fricasseur [*ka-seur*] n. m. Celui qui fricasse. Mauvais cuisinier.

fricatif, ive adj. (du lat. *fricare*, frotter). *Gram.* Se dit des consonnes dont l'articulation peut être prolongée par une sorte de frottement de l'air contre les lèvres et les dents.

fricfrac, onomatopée pour exprimer le bruit d'une chose qui se déchire. *Arg.* Effraction. Cambrioleur.

friche n. f. Etendue de terrain qu'on ne cultive pas et où ne croissent que des herbes, des broussailles : *laisser une terre en friche*. *Fig.* Etat de ce qui est dépourvu de culture intellectuelle.

— ENCYCL. Plutôt que d'appliquer aux terres pauvres le système de culture dit *semi-pastoral*, consistant à leur faire produire quelques récoltes de sarrasin, seigle, avoine ou pommes de terre, pour les laisser se reposer ensuite une ou plusieurs années en friche, il est préférable de les améliorer par l'apport d'engrais ou d'amendements, ou bien encore de les boiser ou de les transformer en prairie : le profit sera toujours plus grand.

frichti n. m. (de l'allem. *frühstück*, déjeuner du matin, prononcé à l'alsacienne). *Arg. milit.* Fricot.

fricot [*ko*] n. m. (même radic. que *fricasser*). *Pop.* Ragoût de viande fricassée. *Arg. milit.* Mets en général.

fricotage n. m. *Arg. milit.* Action de fricoter ; son résultat.

fricoter [*té*] v. n. *Pop.* Se régaler. *Arg. milit.* Solliciter ou occuper un emploi qui dispense du service ordinaire. V. a. Accommoder en ragoût : *fricoter un lapin*. *Fig.* Dépenser en plaisir : *fricoter sa fortune*. Se procurer des bénéfices illicites.

fricoteur, euse [*eu-ze*] n. Celui, celle qui fricote (au pr. et au fig.).

fricotier [*ti-é*] n. m. *Pop.* Nom ancien des traiteurs et restaurateurs.

Fricourt, comm. du dép. de la Somme, arrond. et à 21 kilom. de Péronne (cant. d'Albert), sur le plateau de Picardie ; 593 hab. (en 1914). Ch. de f. d'Albert à Ham. Fricourt était situé sur les pentes d'une croupe ; les Allemands, qui y étaient arrivés le 1er septembre 1914, s'y organisèrent très puissamment après leur défaite de la Marne. Ce village résista en 1915 à toutes les attaques des Français, mais fut enlevé par les Anglais le 3 juillet 1916, au début de la bataille de la Somme, à la suite d'une lutte acharnée de 36 heures. Fricourt est complètement détruit.

friction [*frik-si-on*] n. f. (lat. *frictio*). Frottement que l'on fait sur quelque partie du corps. *Par ext.* Nettoyage de la tête avec une eau aromatique : *une friction à la quinine. Pharm.* Liniment préparé pour faire une friction. *Mécan.* Syn. de FROTTEMENT. (Les embrayages d'automobile sont à friction normale [plateaux et disques], à friction conique, ou à friction cylindrique.) *Par ext.* et *fam.* Heurts, désaccord.

— ENCYCL. Les frictions régularisent les fonctions de la peau, activent la circulation. Elles sont *sèches* ou *humides*. Dans les premières, la peau est frottée à sec, soit avec la main, soit avec une brosse, un morceau de flanelle, un gant ou une lanière de crin. Dans les secondes, on fait usage de liniments, huiles, préparations alcooliques, onguents, etc.

frictionner [*frik-si-o-né*] v. a. Faire des frictions : *frictionner un malade, un bras.*

frictomètre [*frik-to*] n. m. (de *friction*, et du gr. *metron*, mesure). Appareil servant à mesurer la valeur lubrifiante des huiles, etc.

Frida (Emile Bohus), dit **Jaroslaw Vrchlicky**, poète et auteur dramatique tchèque, né à Laun (Bohême), m. à Taus (1853-1912). Il a traduit en langue tchèque les œuvres des poètes français.

Fridolin (saint), dit *l'Apôtre de l'Allemagne*, dont l'hagiographie ne repose que sur des documents obscurs. Fête le 6 mars.

Friedel [*fri-dèl*] (Charles), chimiste et minéralogiste français, né à Strasbourg, m. à Montauban (1832-1899) ; a découvert la réaction singulière du chlorure d'aluminium sur les hydrocarbures. Membre de l'Académie des sciences (1878).

Friedenau, v. d'Allemagne (Brandebourg) ; 18.000 h.

Friedlænder (Louis), philologue allemand, né à Kœnigsberg, m. à Strasbourg (1824-1909) ; auteur des *Tableaux des mœurs romaines depuis Auguste jusque sous les Antonins.*

Friedland, v. de la Prusse-Orientale, où Napoléon remporta, le 14 juin 1807, une victoire sur les Russes commandés par Bennigsen : le résultat de cette victoire fut la paix de Tilsit ; 3.400 h.

Friedland (*bataille de*), tableau d'Horace Vernet, au musée de Versailles (1836) ; peinture où tout est indiqué avec adresse, netteté, mais sans assez d'émotion (v. p. 953) ; — tableau d'Eug. Bazin (1838).

Friedlingen (*bataille de*), nom donné à la bataille livrée avec succès, en 1702, par Villars aux Impériaux dans le *Friedlinger feld*, en face de Huningue, sur la rive badoise du Rhin.

Friedrichsfelde, v. d'Allemagne (Brandebourg), sur un affluent de la Sprée ; 14.000 h.

Friedrichshafen, v. d'Allemagne (Wurtemberg), cercle du Danube, sur la côte septentrionale du lac de Constance ; 5.500 h. Port sur le lac. Ateliers de fabrication pour les zeppelins, qui faisaient ensuite leurs essais de navigation aérienne au-dessus du lac de Constance ; ateliers et abris ont été bombardés par les aviateurs alliés en 1914-1915.

Friedrichsthal, v. d'Allemagne (Prusse-Rhénane) ; 12.000 h.

frigard [*ghar*] n. m. Hareng demi-cuit et mariné.

Frigg ou **Frigga,** divinité scandinave, femme d'Odin, mère de Balder. Elle correspond à la Junon latine.

frigidarium [*ri-om'*] n. m. (m. lat.). *Antiq. rom.* Partie des thermes où l'on prenait des bains froids.

frigide adj. (du lat. *frigidus*, froid). Froid ; qui n'est pas porté à l'amour.

frigidement [*de-man*] adv. Froidement.

frigidité n. f. (du lat. *frigidus*, froid). Etat de ce qui est froid : *la frigidité cadavérique. Pathol.* Etat d'une personne impuissante.

frigo n. f. ou m. *Pop.* Abréviation de Viande frigorifiée : *acheter une livre de frigo.*

frigorie [*ri*] n. f. (du lat. *frigus, oris*, froid). Unité calorifique (millième de thermie) employée dans les industries frigorifiques. (Abrév : fg.) Syn. GRANDE CALORIE MILLITHERMIE. V. MESURES.

frigorifère n. m. (du lat. *frigus, oris*, froid, et *ferre*, porter). Chambre de froid, dans les appareils frigorifiques.

frigorification n. f. Action de frigorifier.

frigorifier [*fi-é*] v. n. (Se conj. comme *prier.*) Produire le froid au moyen d'appareils frigorifiques. V. a. Soumettre au froid pour conserver.

frigorifique adj. (du lat. *frigus, oris*, froid, et *facere*, faire). Qui produit le froid : *on utilise des appareils frigorifiques pour la conservation de la viande.* N. m. Installation pour la production du froid appliqué à la conservation des denrées. (V. FROID).

frigorigène adj. Qui engendre automatiquement le froid : *appareil frigorigène.* N. m. : *un frigorigène.* (V. FROID.)

frigorique adj. (du lat. *frigus, oris*, froid). Qui se rapporte au froid ou au frisson.

frigothérapie [*pi*] n. f. (du lat. *frigus, oris*, froid, et du gr. *therapeia*, traitement). Application thérapeutique des basses températures. (On dit aussi CRYMOTHÉRAPIE.)

frigousse [*ghou-se*] n. f. *Pop.* Fricot, mets, repas.

frigousser [*ghou-sé*] v. a. et n. *Pop.* Faire la cuisine, faire des frigousses.

frileux, euse [*leû, eu-ze*] adj. et n. (lat. *frigorosus*). Où le froid se fait sentir : *un temps frileux.* Fort sensible au froid. N. m. et f. Un des noms du *rouge-gorge.* N. f. Coiffure féminine, en laine tricotée.


Frileuse.

friller [*ll* mll., *é*] v. n. *Dialect.* Brûler superficiellement, roussir. Geler légèrement : *givre qui a frillé la vigne.*

frilosité [*zi*] n. f. Qualité d'une personne frileuse. (Peu us.)

frimaire [*mè-re*] n. m. (rad. *frimas*). Troisième mois du calendrier républicain (du 21 nov. au 20 déc.).

frimas [*ma*] n. m. (germ. *hrim*). Brouillard froid et épais, qui se glace en tombant. Au pl., l'hiver.

frime n. f. (ancienn. *frume*). *Pop.* Démonstration qui n'est que pour l'apparence. Chose qui n'a rien de sérieux.

frimer [*mé*] v. a. et n. *Pop.* Regarder, feindre. *Frimer bien, mal*, avoir bon, mauvais air.

Frimont (Jean-Marie **de**), général autrichien, né à Fénétrange (Lorraine), m. à Vienne (1759-1831). Il réprima, non sans dureté, après 1815, les soulèvements italiens.

frimousse [*mous-se*] n. f. *Fam.* Figure, face : *frimousse chiffonnée.*

fringale n. f. (corrupt. de *faim valle*). Faim subite et violente.

fringant [*ghan*], **e** adj. (de *fringuer*). Qui est vif, alerte, fort éveillé : *cheval fringant.* Substantiv. : *faire le fringant.*

fringille [*ji-le*] n. m. Nom scientifique du genre *pinson.*

fringillidés [*jil-li-dé*] n. m. pl. Famille de passereaux conirostres, comprenant un grand nombre d'oiseaux, dont le pinson est le type. S. un *fringillidé.*

fringue [*frin-ghe*] n. f. *Pop.* Vêtement.

fringuer [*ghé*] v. n. Danser, sautiller. Être fringant, en parlant d'un cheval. V. a. *Pop.* Habiller.

frinson n. m. Nom vulgaire du *verdier.*

friod [*fri-o*] n. m. (anagr. de *froid*). *Pop.* Froid : *il fait friod.*

frioler [*lé*] v. a. Frire. (Vx.)

friolerie [*ri*] n. f. Friandise. (Vx.)

friolet [*lè*] n. m. Pâtisserie légère.

frion n. m. Tige de fer en forme de lame émoussée, placée sur le côté d'une charrue, et qui sert à maintenir le versoir en place.

Frioul, anc. prov. de la monarchie autrichienne, partagée depuis 1866 jusqu'en 1918 entre l'empire austro-hongrois et l'Italie. Le Frioul comprenait d'un côté Trieste et le comté de Goritz, de l'autre la province d'Udine et une petite partie de celle de Venise. (Hab. *Friouliens.*) Les parties du Frioul demeurées autrichiennes ont fait partie depuis lors de l'*Italia irredenta ;* elles ont été très disputées de 1915 à 1918 (en 1916, prise de Goritz, perdue par les Italiens en 1917), mais définitivement conquises dans les derniers jours de la Grande Guerre par les soldats du général Diaz (nov. 1918). La paix de Saint-Germain-en-Laye du 10 septembre 1919 a conservé cette conquête, de sorte que tout l'ancien Frioul est aujourd'hui réuni, mais appartient à l'Italie, et non plus à l'Autriche.

fripe n. f. Chiffon. (Vx.) *Pop.* Tout ce qui peut s'étaler sur le pain (beurre, fromage, compote, confitures, etc.). *Faire la fripe*, faire la cuisine.

friper [*pé*] v. a. (de *fripe*). Chiffonner, user, gâter : *friper une robe, ses habits.* Manger goulûment. Dissiper : *friper son patrimoine.*

friperie [*ri*] n. f. (de *fripe*). Vêtements, meubles usés. Commerce qu'on en fait. Lieu où l'on en vend. *Fig.* Chose usée, sans valeur. Hangar sous lequel on dépose les cannes à sucre avant de les porter au moulin.

fripe-sauce n. m. invar. *Fam.* Goinfre. Mauvais cuisinier.

fripeur, euse [*eu-ze*] adj. Qui fripe, qui use.

fripier [*pi-é*], **ère** n. (de *fripe*). Personne qui vend des marchandises d'occasion, vieux meubles, vieux habits, etc. Adjectiv. : *marchand fripier.*

fripière n. f. Coquille habitée par un mollusque qui y agglutine toutes sortes de corps étrangers.

fripon, onne [*o-ne*] adj. (de *friper*). Qui trompe adroitement ; fourbe, escroc, filou : *financiers fripons.* Egrillard, gai, espiègle : *minois, sourire, yeux fripons.* Substantiv. : *les fripons ; une petite friponne.* N. f. Boîte de bois blanc, ronde et plate, dans laquelle on mettait du cotignac. Jupe de dessous, portée par les dames vers 1650. ANT. **Honnête, probe.** ALLUS. LITTÉR. V. CHAT.

friponneau [*po-nô*] n. m. (dimin. de *fripon*). *Fam.* Petit fripon. Jeune galant.

friponner [*po-né*] v. a. et n. Escroquer, dérober avec adresse. (Peu us.)

friponnerie [*po-ne-ri*] n. f. Action de fripon. ANT. **Honnêteté, probité.**

fripouille [*pou, ll* mll., *e*] n. f. *Pop.* Canaille, voyou : *une fameuse fripouille.*

friquet [*kè*] n. m. Freluquet. (Vx.) Moineau de petite espèce.

frire v. a. défect. (lat. *frigere.* — *Je fris, tu fris, il frit*, sans pl. *Je frirai, nous frirons. Je frirais, nous fririons.* Impér. *fris*, sans pl. *Frit, e.* Les autres formes sont inusitées : pour y suppléer, on emploie le verbe *faire*, suivi de l'infin. *frire.*) Faire cuire dans une poêle avec du beurre, de l'huile, ou du saindoux bouillant. V. n. Se cuire dans la poêle : *le poisson frit. Fig.* et *fam.* : *Il n'y a rien à frire*, rien à manger, rien à gagner.

frisage [*za-je*] n. m. Action de friser : *le frisage des cheveux.*

frisant [*zan*], **e** adj. Qui frise ; qui est naturellement frisé. *A jour frisant*, de telle sorte que la lumière ne fasse qu'effleurer les objets.

frise [*fri-ze*] n. f. (ital. *fregio ;* du lat. *phrygium [opus]*, travail phrygien). *Archit.* Partie de l'entablement entre l'architrave et la corniche : *sur les frises du Parthénon est représentée la procession des Panathénées.* (V. ORDRE.) Surface plane, formant une bande continue : *frise de papier peint. Théât.* Bande de toile placée au cintre pour figurer le ciel. Traverse horizontale au-dessus de la portière d'une voiture fermée.

— ENCYCL. La frise est la partie la plus ornée de l'entablement. Dans l'ordre dorique, elle représente l'espace occupé par les solives posées sur l'architrave et supportant le plancher ; sa surface y est divisée en compartiments carrés appelés *métopes* et par des saillies triangulaires appelées *triglyphes ;* chaque *triglyphe*, simulant l'extrémité d'une solive, devait être représenté au-dessus de l'axe de la colonne. Les espaces intermédiaires ou *métopes* étaient garnis de bas-reliefs. Dans l'ordre ionique et l'ordre corinthien, la frise est plate, les bouts de solives figurés par les triglyphes, et les intervalles ou métopes ne sont pas représentés.


Frise décorée.

frise [*fri-ze*] n. f. Etoffe de laine à poil frisé. Gros feutre pour calfater les navires. Machine à friser, à ratiner les étoffes de laine.

frise [*fri-ze*] n. f. (de *Frise*, n. géogr.). Toile venant de Frise. *Fortif. Cheval de frise*, V. CHEVAL.

Frise, région de l'Europe occidentale, sur la mer du Nord, partagée entre la Hollande, où elle forme la province de Frise (385.000 h.), ch.-l. *Leeuwarden ;* et l'Allemagne (anc. prov. de *Frise-Orientale* [Hanovre]). Hab. *Frisons.*

frisé [*zé*], **e** adj. Tortillé, contourné en tire-bouchon, crépu : *cheveux, poils frisés. Chou frisé*, dont la feuille est toute crépée. ANT. **Lisse, plat.** *Race frisée*, variété de gallinacés à plumage hérissé.

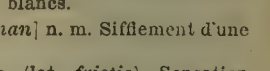
Frise-beurre.

frise-beurre n. m. invar. Fourchette pleine et à stries, pour faire des dessins sur le beurre, ou en détacher des coquilles.

friselée [*ze-lé*] ou **frisolée** [*zo-lé*] n. f. Maladie de la pomme de terre, qui en recroqueville les feuilles et les tiges.

friselis [*ze-li*] n. m. Frémissement doux et faible : *le friselis des feuilles.*

friser [*zé*] v. a. Crêper, mettre en boucles : *friser ses cheveux. Fig.* Raser, effleurer : *la balle lui a frisé le visage.* Etre prêt d'atteindre, manquer de peu : *friser la quarantaine, la corde.* V. n. Etre frisé, se mettre en boucles : *ses cheveux frisent naturellement.* Se dit d'une corde dont les vibrations sont contrariées, des caractères typographiques qui papillotent et paraissent imprimés deux fois. **Se friser** v. pr. Se dit d'un cheval qui touche le pied qui pose sur le sol avec celui qu'il a encore levé. ANT. **Défriser.**

frisette [*zè-te*] n. f. Petite boucle de cheveux frisés : *avoir de jolies frisettes.*

friseuse [*zeu-ze*] n. f. Machine à ratiner.

Frislande, nom sous lequel les anciens géographes désignaient les îles Féroé.

frisoir [*zoir*] n. m. Instrument pour friser les cheveux. Table de la machine à ratiner les étoffes de laine. Outil de fourbisseur. Outil de graveur pour donner de la matité au métal.


Frisoir.

frison [*zon*] n. m. (de *friser*). Boucle d'une frisure. Sorte d'étoffe de laine. Déchets de cocons de vers à soie. Rebut de chiffon. Doublage dans l'impression typographique. Ondulation en couleur sur le papier que l'on marbre.

Frison, onne [*zon, o-ne*], habitant ou originaire de la Frise : *les Frisons.* N. m. Langue parlée par les habitants de la Frise : *le frison est une langue germanique plus voisine de l'anglo-saxon que de l'allemand.* Pot de terre ou de métal pour conserver la boisson à bord des navires. Ancienne mesure pour les liquides. Adjectiv. : *mœurs frisonnes. Race frisonne*, race de chevaux que l'on rencontre dans les Pays-Bas, la Belgique, le nord de la France, l'Angleterre, l'Allemagne, etc., et dont les individus, d'aspect lourd et trapu, sont employés aux gros charrois.

frisotter [*zo-té*] v. a. et n. Friser légèrement *Impr.* Se dit d'un tirage défectueux dans lequel l'impression se double.

frisque [*fris-ke*] adj. Vif, pimpant. (Vx.)

frisquet, ette [*fris-kè, è-te*] adj. (peut-être du provenç. *fresc*, frais). Qui approche du froid : *bise frisquette.* Adv. *Pop.* : *il fait frisquet.*

frisquette [*fris-kè-te*] n. f. Châssis d'imprimerie garni en papier et posé sur la feuille, pour garantir les marges et les blancs.

frissement [*fri-se-man*] n. m. Sifflement d'une flèche. (Vx.)

frisson [*fri-son*] n. m. (lat. *frictio*). Sensation de froid, accompagnée d'une crispation de la peau et d'un certain tremblement : *la fièvre est souvent précédée de frissons. Fig.* Saisissement qui vient de la peur ou de quelque passion violente.

— ENCYCL. Le frisson est l'un des symptômes qui marquent le début de la fièvre et de la plupart des phlegmasies. C'est un symptôme du début de la pneumonie aiguë.

Quand les phlegmasies passent à la suppuration, on observe aussi des frissons irréguliers. Souvent, le frisson est l'indice d'un abondant foyer de suppuration. Enfin, le frisson par saccade musculaire permet, dans certains cas, à l'organisme surpris par le froid de relever sa température interne ; il ne doit pas, par suite, être toujours considéré comme un symptôme de maladie.

frissonnant [*fri-so-nan*], **e** adj. Qui frissonne.

frissonnement [*fri-so-ne-man*] n. Léger frisson.

frissonner [*fri-so-né*] v. n. Avoir le frisson. *Fig.* Etre fortement ému : *frissonner d'horreur.*

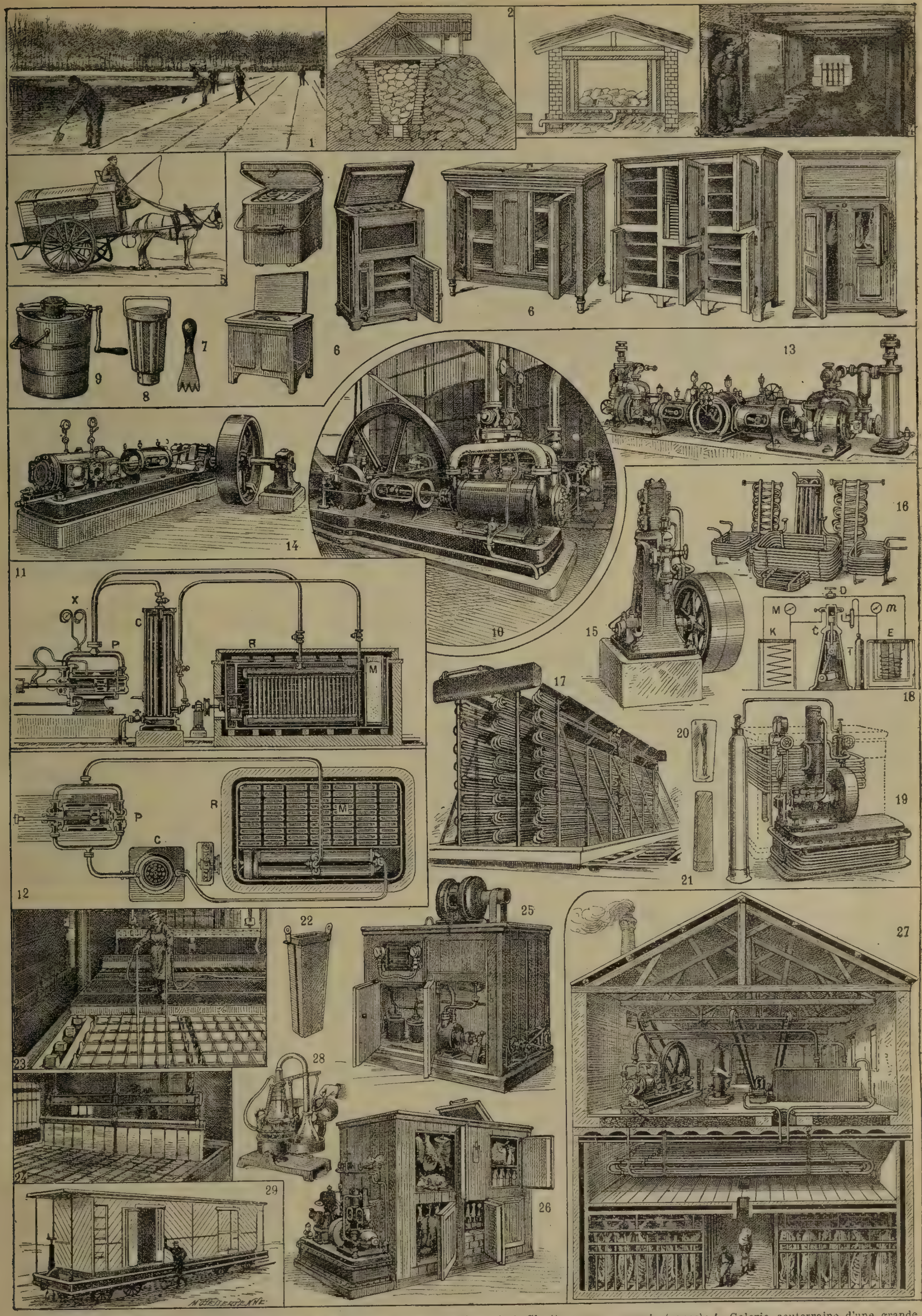

FROID ET GLACE : 1. Récolte de la glace naturelle ; 2. Glacière souterraine (coupe) ; 3. Glacière en maçonnerie (coupe) ; 4. Galerie souterraine d'une grande glacière ; 5. Voiture de livraison pour la glace ; 6. Différents modèles de glacières domestiques ; 7. Couteau à fragmenter la glace : 8 et 9. Moule à sorbet et sorbetière. — *Froid industriel :* 10. Compresseur Pictet à anhydride sulfureux ; 11 et 12. Coupes (verticale et horizontale) de la machine Pictet (P, pompe de compression ; C, condenseur ; R, réfrigérant ; M, mouleaux à glace ; X, manomètres) ; 13. Compresseur double Sulzer, à ammoniaque ; 14. Compresseur horizontal ; 15. Compresseur vertical à acide carbonique (Société du Froid industriel) ; 16. Divers modèles d'évaporateurs ; 17. Evaporateur par ruissellement ; 18. Schéma d'une machine frigorifique à acide carbonique de la Société du Froid industriel (C, compresseur ; K, condenseur ; D, détendeur ; E, évaporateur ; M, manomètre de compression ; *m*, manomètre d'aspiration ; T, tube d'acide carbonique) ; 19. Installation d'une machine de ce système ; 20, 21. Blocs de glace (opaque et transparente) ; 22. Mouleau ; 23, 24. Emplissage et vidange des mouleaux, dans une grande fabrique de glace ; 25, 26. Turbine frigorifique et installation domestique (Société du Froid industriel) ; 27. Schéma d'une grande installation frigorifique ; 28. Machine à frapper les carafes ; 29. Wagon frigorifique.

frisure [*zu-re*] n. f. Façon de friser. Chevelure frisée. Petit grain que l'on forme sur les étoffes de laine.


Frisure (XVIIe s.).

frit [*fri*], **e** adj. Cuit dans la friture : *poisson frit. Fig.* et *fam.* Ruiné, perdu. N. f. *Pop.* Pomme de terre frite : *manger des frites.*

friteau [*tô*] ou **fritot** [*to*] n. m. Gâteau, sorte de beignet. Façon d'apprêter certains mets en les faisant frire après les avoir entourés de pâte et saupoudrés de farine : *un friteau de poulet.*

Fritellino, masque de la comédie italienne, qui a eu, en Italie, au XVIe siècle, un succès égal à celui qu'Arlequin eut au siècle suivant.


Fritellino.

friterie n. f. Dans les fabriques de conserves de poisson (sardines, maquereaux), installation pour la friture des poissons. Local où s'exécute cette opération. (On dit aussi *friture.*)

friteur, euse [*eu-ze*] n. Celui, celle qui vend des comestibles frits. Dans les fabriques de conserves, personne qui passe les poissons à la friture.

Frith (Willam Powell), peintre anglais, né à Aldfield, m. à Londres (1819-1909). Il a d'abord emprunté ses sujets aux œuvres des grands écrivains, puis peint la vie contemporaine (*le Jour du Derby, la Plage de Ramsgate*, etc.).

Fritigern [*ghern*], chef des Goths ariens, qui battit l'empereur Valens en 378 et traita avec Gratien ; m. en 393.

fritillaire [*til-lè-re*] n. f. Genre de liliacées, comprenant des plantes bulbeuses, voisines des tulipes, dont les fleurs sont réunies en couronne au sommet de la tige. (On en connaît une trentaine d'espèces ; la *fritillaire impériale* ou *couronne impériale* est souvent cultivée dans les jardins.)


Fritillaire.

friton n. m. Résidu frit, que l'on obtient en faisant fondre par petits morceaux la graisse d'oie ou de porc. Syn. RILLON, GRILLON.

frittage [*fri-ta-je*] n. m. Action de soumettre à une vitrification préparatoire les matières premières pour faire disparaître certaines substances. Calcination des matières basiques.

fritte [*fri-te*] n. f. (de *frire*). Mélange de sable et de soude dont on fait le verre. Cuisson de ce mélange. Scorie.

fritter [*fri-té*] v. a. et n. (de *fritte*). Griller les matières premières qui servent à faire le verre.

fritteux, euse [*fri-teû, eu-ze*] adj. Propre aux frittes.

frittier [*fri-ti-é*] n. m. Ouvrier qui fritte le verre.

frittole [*fri-to-le*] n. f. Sorte de gâteau de froment et de raisin de Corinthe, frit dans l'huile de noix.

friture n. f. (de *frire*). Action et manière de frire. Huile, beurre, graisse servant à frire. Aliment frit, et surtout poisson frit : *friture de goujons.* Endroit où l'on fait frire légèrement les sardines avant de les mettre en boîtes. Sorte de grésillement qui se produit par moments dans les appareils téléphoniques.

— ENCYCL. *Art culin.* Pour réussir la friture, on doit surprendre la pièce par une vive chaleur. On emploie indifféremment le beurre, le saindoux, la graisse de bœuf, de veau, d'oie, la margarine, la graisse végétale et l'huile. Le poisson se frit à l'huile, de préférence ; la pomme de terre gagne à être frite aux graisses de bœuf et de porc (saindoux) mélangées. Les pâtisseries sont meilleures et mieux dorées dans les graisses de veau et d'oie, mélangées par moitié.

Pour conserver longtemps une friture (huile ou graisse), il faut éviter de la laisser brûler ; pour cela, la retirer du feu aussitôt qu'on en a sorti la substance frite, la passer à travers un linge, et nettoyer le poêlon. C'est le dépôt qui se précipite au fond du poêlon qui fait brûler la friture.

friturier [*ri-é*], **ère** n. Marchand de friture.

Friville-Escarbotin, comm. de la Somme, arr. et à 24 kil. d'Abbeville ; 3.120 h. Serrurerie.

frivole adj. (lat. *frivolus*). Vain, léger, futile, sans importance : *plaisirs frivoles.* Qui a du goût pour les choses futiles : *Marie-Antoinette avait le caractère frivole.* N. m. Ce qui est frivole : *le goût du frivole.* ANT. **Grave, sérieux.**

frivolement [*man*] adv. Avec frivolité.

frivolet, ette [*lè, è-te*] adj. Dimin. de FRIVOLE.

frivoliste [*lis-te*] adj. et n. Se dit d'une personne se plaisant aux choses frivoles.

frivolité n. f. (de *frivole*). Caractère de ce qui est frivole : *la frivolité des femmes.* Chose frivole : *les frivolités du premier âge. Comm.* Sorte de dentelle de coton. Broderie composée de petites fleurs faites sans aiguille ni crochet : *un col en frivolité.*

— ENCY L. La frivolité est une petite dentelle en tulle de coton ou une petite fleur faite avec un moule ou une petite navette sans aiguille ni crochet, et qui, jointe à d'autres, forme certains petits ouvrages de broderie. Elle se compose de nœuds et de picots, qui forment des ronds, des demi-cercles, etc.

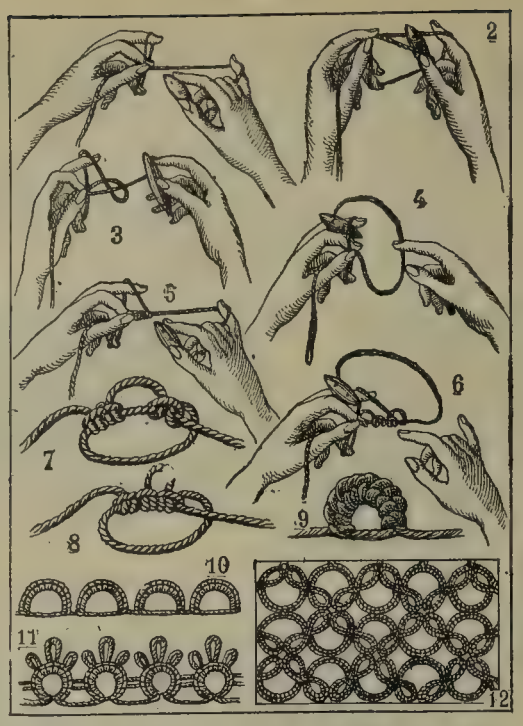

Frivolité : 1, 2, 3, 4, 5. Positions successives des mains ; 6. Position des mains pour former un picot ; 7. Picot ouvert ; 8. Picot fermé ; 9. Grand picot ; 10. Dents détachées ; 11. Dents à picots ; 12. Frivolité et crochet mélangés.

Froben [*bèn*] (Jean), humaniste et imprimeur allemand, né à Hammelburg, m. à Bâle, où il était établi (1460-1527). Il était l'ami d'Erasme.

Frobisher ou **Forbisher** (sir Martin), navigateur anglais, né à Duncaster, m. à Plymouth (1535-1594). Il contribua à la destruction de l'*Invincible Armada.*

froc [*frok*] n. m. Partie de l'habit monacal, qui couvre la tête, et tombe sur les épaules. Vêtement de moine, en général. Sorte de lainage grossier. *Fig.* Profession monacale : *prendre le froc. Jeter le froc aux orties*, quitter les ordres.


Froc.

frocaille [*ka, ll* mll., *e*] n. f. *Par dénigr.* Gens de froc, les moines.

frocard [*kar*] n. m. *Pop.* Moine.

Frochot [*chô*] (Nicolas-Thérèse-Benoît, comte), homme politique français, né à Dijon, m. à Étuf (1761-1828). Il fut préfet de la Seine de 1800 à 1812.

Fœbel (Frédéric), pédagogue allemand, né à Oberweissbach, m. à Marienthal (1782-1852). Créateur des *kindergarten* ou jardins d'enfants.

Fœding (Gustave), poète suédois, né à Alster en 1860. Lyrique plein à la fois d'humour, de fantaisie et de sentimentalité douloureuse (*Guitares et accordéons*, etc.).

Fœlich (Lorenz), peintre, graveur et dessinateur danois, né et m. à Copenhague (1820-1908). Il a longtemps vécu en France, et exécuté d'innombrables dessins pour les livres d'enfants.

Fœschviller [*frèch-vi-lèr*], comm. d'Alsace, dép. du Bas Rhin, arr. et à 27 kil. de Wissembourg ; 483 h. Ch. de f. Bataille du 6 août 1870, gagnée par les Allemands commandés par le prince royal de Prusse, et trois fois supérieurs en nombre, sur les Français commandés par Mac-Mahon. Elle fut illustrée par le dévouement des cuirassiers français des généraux Michel et Bonnemains.

Frohsdorf, bourg d'Autriche, près de Wiener-Neustadt ; 800 hab. Beau château, qui devint en 1841 la résidence du comte de Chambord. Le prince y mourut en 1883.

froid [*froi*], **e** adj. (lat. *frigidus*). Privé de chaleur : *le sang des reptiles est froid.* Qui communique le froid, ou n'en garantit pas : *le coton est plus froid que la laine.* Refroidi : *viandes froides. Fig.* Flegmatique, sérieux, posé, réservé : *homme froid.* Qui manque de chaleur, de sensibilité, d'ardeur : *orateur, style froid. Humeurs froides*, scrofules. *Saison froide*, l'hiver. Loc. adv. : *A froid*, sans mettre au feu : *infusion à froid. Fig.* Sans passion, sans sincérité : *enthousiasme à froid.* PROV. : **Froides mains, chaudes amours,** ou **Mains froides, cœur chaud,** la froideur des mains indique un tempérament amoureux. ANT. **Chaud, bouillant, ardent, torride.**

froid [*froi*] n. m. (de *froid* adj.). Absence de chaleur : *le froid polaire peut congeler le mercure.* Sensation que font éprouver l'absence, la perte, la diminution de la chaleur : *le froid très violent produit l'effet du feu. Fig.* Indifférence. Air sérieux et composé : *il est d'un froid glacial.* Affaiblissement des sentiments mutuels : *il y a du froid entre eux. Battre froid à quelqu'un*, lui faire moins bon accueil. Gêne : *proposition qui jette un froid.* Manque de chaleur, de vivacité, d'intérêt : *le froid du style. Froid noir*, très vif. *Froid industriel*, procédés frigorifiques industriels. *Prendre froid*, subir les conséquences morbides d'un refroidissement. *Fig.* et *fam. Cela ne fait ni chaud ni froid*, c'est indifférent. *Souffler le chaud et le froid*, parler, agir de façons contradictoires. *N'avoir pas froid aux yeux*, être déterminé, énergique. ANT. **Chaleur.**

— ENCYCL. Les installations frigorifiques (froid industriel), qu'on utilise aussi dans les travaux des mines et carrières pour congeler les terrains aquifères et traiter ceux-ci comme des terrains résistants, ont pris une importance considérable depuis quelques années, et notamment depuis que les procédés de Cailletet, Pictet, Charles Tellier, ont permis leur application à la conservation et au transport des denrées alimentaires, en annihilant l'action des ferments de décomposition.

La production du froid est obtenue soit par l'usage de glace (glace *naturelle* recueillie sur certains lacs et conservée dans des glacières, ou glace *artificielle* obtenue par des machines frigorifiques), soit par l'emploi de mélanges réfrigérants, soit, plus généralement, par des procédés mécaniques basés sur l'évaporation des liquides, sur la compression et la détente brusque des gaz. Grâce à ces procédés, dont les applications ont pris peu à peu une importance considérable (installations sur bateaux, wagons de chemins de fer, entrepôts frigorifiques), on peut expédier des produits du pays de production au pays de consommation, puis conserver intactes toutes les substances qui s'altéreraient assez rapidement à la température ordinaire (viandes, graisses, lait, œufs, fruits et légumes). En outre, ces procédés industriels de refroidissement permettent de retarder la végétation de certaines plantes, pour ne laisser celles-ci se développer qu'à contre-saison (forceries), d'assurer la conservation des œufs de ver à soie, etc.

Froid-Chapelle, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Thuin) ; 1.900 h. Machines agricoles. Bonneteries ; toiles.

froidement [*man*] adv. De manière à avoir froid : *être vêtu froidement. Fig.* Avec froideur : *accueillir froidement.* Sans vivacité : *écrire froidement.* ANT. **Chaudement.**

Froideterre (*côte de*), côte des Hauts de Meuse, située sur la rive droite de la Meuse, et dominant la vallée de ce fleuve, à 4 kil. au N. de Verdun, par 345 m. d'altitude. C'est l'éperon S.-O. de la large croupe orientée N.-E.-S.-O., sur laquelle se trouve Douaumont (la côte de Douaumont) ; il est séparé presque complètement de ce village par une ceinture de bois (Chauffour, Caillette, Chapitre). Un ouvrage fortifié relié à Verdun par voie ferrée stratégique existait en 1914 sur la côte de Froideterre, où furent concentrées, le 25 février 1916, cent pièces de 75. Les Allemands furent ainsi empêchés de pousser au delà de Louvemont leur attaque brusquée sur la rive droite de la Meuse. Un peu plus tard (mars-juin), les troupes du kronprinz poussèrent à l'E. leurs attaques et prirent Damloup, Vaux et Fleury ; mais, jamais, ils ne purent mettre le pied sur la côte même de Froideterre, sauf un instant, le 23 juin, à la suite de la puissante attaque de dix-sept de leurs régiments contre Thiaumont, Fleury-devant-Douaumont et Souville, et la prise des deux premiers de ces points.

froideur n. f. Etat de ce qui est froid : *froideur du marbre. Pathol.* Impuissance, stérilité. *Fig.* Défaut d'ardeur. Indifférence. Mécontentement réciproque : *collègues entre lesquels il y a de la froideur.* Défaut d'animation : *froideur de style.* ANT. **Ardeur, chaleur.**

froidir v. n. Devenir froid. (Vx.) V. a. Rendre froid : *le vent froidit les liquides.* (Peu us.)

froidure n. f. Froid répandu dans l'air. L'hiver : *au retour de la froidure.*

froidureux, euse [*reû, eu-ze*] adj. Qui amène la froidure. Qui craint le froid. (Vx.)

froissable [*froi-sa-ble*] adj. Qui peut être froissé.

froissage [*froi-sa-je*] n. m. Action de froisser.

Froissart [*froi-sar*] (Jean), poète et chroniqueur français, né à Valenciennes en 1338, m. après 1404. Ses chroniques, qui vont de 1325 à 1400, sont des récits sans ordre, mais écrits avec grâce et naïveté ; l'impartialité n'en est pas toujours absolue. Les descriptions sont des peintures saisissantes du monde féodal et chevaleresque au XIVe siècle. On les a comparées à une suite d'immenses tapisseries, où se déroule la vie de la noblesse du moyen âge à l'heure de son déclin. Ses poésies n'ont qu'une valeur médiocre.


Froissart.

froissement [*froi-se-man*] n. m. Action de froisser : *le froissement d'une étoffe.* Bruit sec qui résulte de cette action : *le froissement de la soie. Méd.* Contusion légère des tissus. *Fig.* Atteinte portée ; offense : *les froissements des intérêts ; le froissement de l'amour-propre.*

froisser [*froi-sé*] v. a. (lat. pop. *frustiare ;* de *frustum*, morceau). Meurtrir par une pression violente : *se froisser un membre.* Chiffonner : *froisser du drap. Fig.* Blesser, choquer : *froisser les opinions de quelqu'un. Froisser une artère*, la comprimer avec des pinces, pour arrêter une hémorragie. **Se froisser** v. pr. Etre froissé. *Fig.* Etre blessé, offensé : *se froisser d'une plaisanterie.*

froisseur, euse [*froi-seur, eu-ze*] adj. et n. Qui froisse, sert à froisser : *cylindre froisseur.*

froissis [*froi-si*] n. m. Bruit de choses froissées : *un froissis de papier.*

froissure [*froi-su-re*] n. f. Impression qui demeure à un corps qui a été froissé.

Froissy, ch.-l. de c. (Oise), arr. et à 33 kil. de Clermont ; 530 h. Ch. de f. — Le cant. a 17 comm., et 5.490 h.

frôle n. f. Nom vulgaire : 1° du chèvrefeuille des Alpes ; 2° de l'arbousier commun.

frôlement [*man*] n. m. Action de frôler. Son résultat : *bruit causé par le frôlement des branches.*

frôler [*lé*] v. a. Toucher légèrement en passant.

frôleur, euse [*eu-ze*] n. Celui, celle qui frôle.

from, onomatopée qui exprime l'action de passer ses doigts sur les cordes d'un instrument.

fromage n. m. (pour *formage ;* de *forme*). Aliment obtenu par la fermentation du caillé, après coagulation du lait. *Fromage d'Italie*, hachis de foie de veau ou de cochon, de lard et de panne. *Fromage de cochon*, chair de porc frais, hachée, accommodée d'une certaine manière. Couennes de lard, tête, pieds de porc cuits longtemps et qu'on laisse prendre en gelée dans des moules. *Fig. Entre la poire et le fromage*, à la fin du repas, lorsque la gaieté et la liberté sont plus grandes. *Techn.* Bloc de terre réfractaire, en forme de fromage, destiné à exhausser les creusets placés dans un foyer. *Fromage des arbres*, champignon blanc qui vient sur les arbres. ALLUS. LITTÉR. : **Se retirer dans un fromage,** locution emprun-

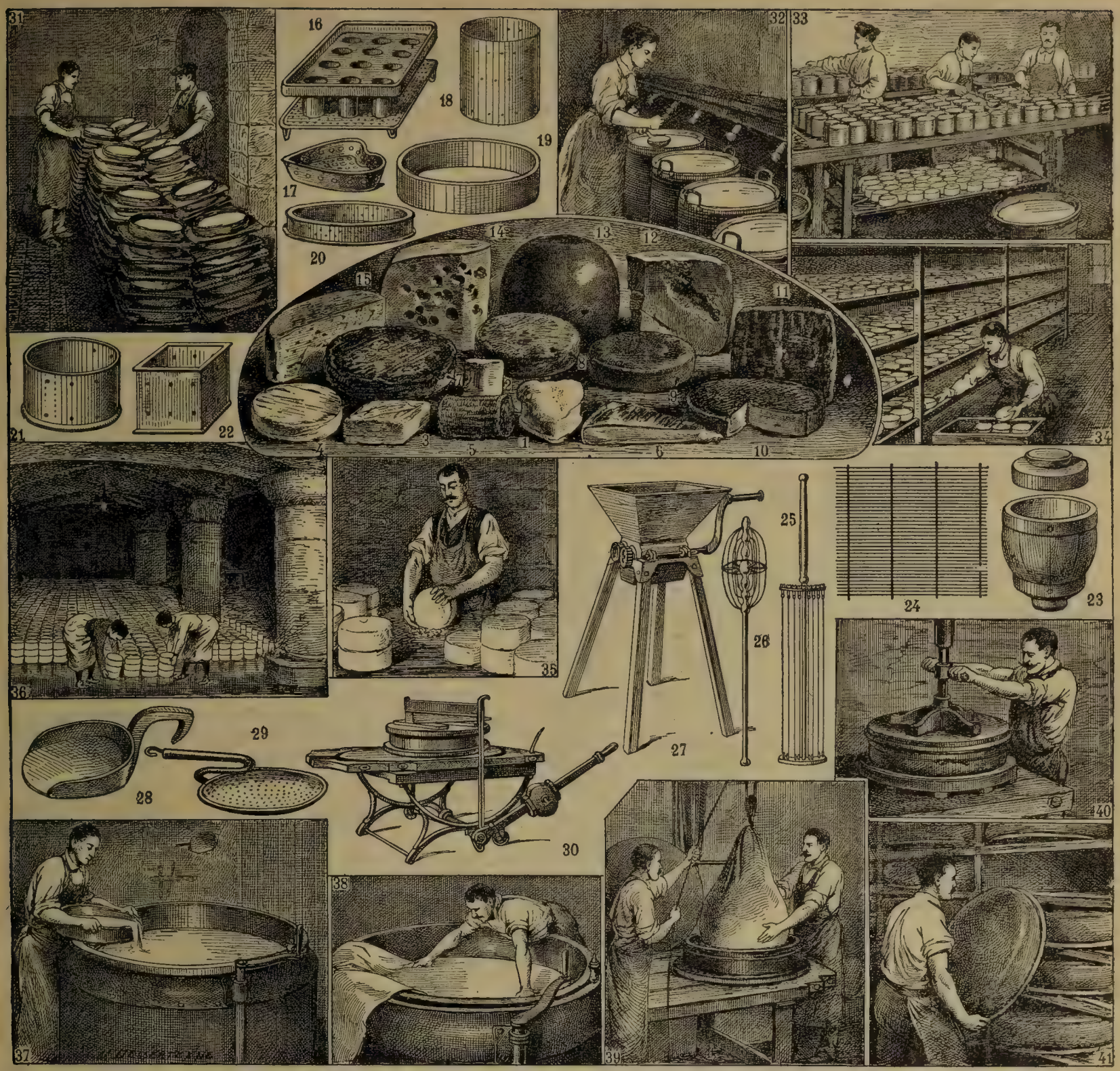

FROMAGE. — *Types de fromages :* 1. Cœur à la crème ; 2. Suisse ; 3. Petit carré (demi-sel) ; 4. Gournay ; 5. Bondon ; 6. Brie ; 7. Coulommiers ; 8. Camembert ; 9. Livarot ; 10. Port-Salut ; 11. Pont-l'Evêque ; 12. Parmesan ; 13. Hollande ; 14. Gruyère ; 15. Roquefort. — *Outillage :* 16. Batterie de moules à suisses ; 17. Moule à cœur ; 18. Moule à camembert ; 19. Moule à brie ; 20. Eclisse fixe à brie ; 21. Moule à mont-d'Or ; 22. Moule à pont-l'Evêque ; 23. Moule à hollande ; 24. Claie d'égouttage ; 25. Tranche-caillé ; 26. Brassoir ; 27. Moulin à caillé ; 28, 29. Poches à caillé ; 30. Presse à gruyère. — *Fabrication :* 31. Egouttage des fromages en éclisses (cliches) [brie] ; 32. Emprésurage ; 33. Mise en moules ; 34. Mise au haloir (Camembert) ; 35. Salage ; 36. Cave de maturation (roquefort) ; 37. Emprésurage ; 38. Ramassage du caillé cuit ; 39. Enlèvement du caillé ; 40. Pressage du caillé ; 41. Mise en cave (gruyère).

tée à La Fontaine (*le Rat qui s'est retiré du monde*) et devenue proverbiale. On l'applique à ceux qui s'isolent dans leur bonheur, qui vivent dans de bonnes sinécures et s'y engraissent, sans plus se soucier des autres.

— ENCYCL. Les fromages sont obtenus de diverses manières, mais en général par la coagulation du lait, qui donne le caillé ; c'est des préparations secondaires que subit celui-ci que l'on part pour établir les catégories suivantes : *fromages maigres, fromages à pâte molle, fromages à pâte résistante.* Les fromages maigres (fromage blanc, fromage de ferme ou à la pie, cancoillotte) sont faits simplement de caillé égoutté et moulé (cœur, cylindre carré). Dans la catégorie des fromages à pâte molle se rangent les fromages frais (double crème, gervais, demi-sels, etc.) obtenus par coagulation du lait pur ou écrémé, avec adjonction, ou non, de crème et de sel au caillé, malaxage de la pâte et moulage ; puis les fromages affinés avec moisissures à la surface (brie, coulommiers, camembert, neufchâtel, gournay), pour lesquels le caillé ne subit aucune cuisson, mais que l'on produit à une température relativement basse, qui a pour effet de le laisser mou ; il offre ainsi un champ favorable au développement des moisissures, qui lui font subir ses transformations et le mûrissent. A cette catégorie des fromages à pâte molle appartiennent aussi les géromé, saint-remy, pont-l'évêque, livarot, dont la croûte est lavée. Dans les fromages de la troisième catégorie (fromages à pâte ferme), on distingue encore deux variétés : les fromages à croûte résistante et à pâte cuite, dont le gruyère est le type (emmenthal, cantal, parmesan, hollande, port-salut, etc.) ; ils sont obtenus d'un caillé préparé à température élevée, puis moulé en même temps qu'il est soumis à une pression énergique ; le fromage achève en cave sa fermentation. Enfin, les roqueforts et analogues (fromage d'Auvergne, gorgonzola), qui sont préparés à peu près comme les précédents, à la différence près qu'on incorpore à la masse du caillé des spores d'une moisissure spéciale (*penicillum glaucum*), qui se développent peu à peu et produisent les marbrures vertes que l'on connaît.

fromageon [*jon*] n. m. Fromage blanc de lait de brebis ou de chèvre, que l'on fabrique dans le midi de la France. *Bot.* Mauve à feuilles rondes.

fromager [*jé*] n. m. Genre d'arbres des régions tropicales, appelés scientifiquement *bombax* ou *ériodendrons*, et dont les fruits sont couverts d'un duvet analogue au coton (*kapok*). V. KAPOK.

fromager [*jé*], **ère** adj. et n. Qui fait, vend des fromages. N. m. Vase percé pour égoutter le fromage. (On dit aussi FROMAGIER.) N. f. En Auvergne, petite table à pétrir le lait caillé.

fromagerie [*rî*] n. f. Endroit où l'on fait, où l'on garde, où l'on vend les fromages : *les fromageries de Roquefort sont creusées dans le calcaire.*

fromageux, euse [*jeû, eu-ze*] adj. Qui tient de la nature du fromage.

fromagier [*ji-é*], **ère** adj. et n. Syn. de FROMAGER.

Fromelennes, comm. des Ardennes, arr. et à 42 kil. de Rocroi, sur un affl. de la Meuse ; 1.200 h. Marbre ; métallurgie.

Fromelles, comm. du Nord, arr. et à 23 kilom. de Lille, dans la plaine flamande ; 955 hab. en 1914. Les Anglais y attaquèrent les Allemands le 9 mai 1915, au cours de la première bataille de l'Artois. Délivré le 3 octobre 1918, ce village est presque entièrement détruit.

froment [*man*] n. m. (lat. *frumentum*). Autre nom du blé. *Par ext.* Le grain de froment qui sert à faire du pain. (V. BLÉ.) Couleur rouge-orangé pâle de la robe des bovidés : *on distingue le froment clair* (blond), *le froment foncé, le froment rouge* ou *froment acajou.*

Froment (Nicolas), primitif français, né à Uzès au XVe siècle, auteur du célèbre triptyque du *Buisson ardent* de la cathédrale d'Aix.

fromentacé [*man-ta-sé*], **e** adj. Se dit des plantes qui ont du rapport avec le froment, comme le *chiendent*, le *froment des haies*, etc. N. f. pl. Groupe de plantes ayant pour type le froment. S. une *fromentacée.*

fromentage [*man*] n. m. *Dr. féod.* Contribution en nature, que le seigneur prélevait sur les cultures de froment.

fromental, e, aux [*man*] adj. Qui tient du froment ; qui a rapport au froment : *les grandes plaines fromentales de la Beauce.*

fromental [*man*] n. m. Espèce d'avoine employée surtout comme fourrage. Champ producteur de froment. (Vx.)

— ENCYCL. Le fromental ou *avoine élevée* est une graminée vivace, qui se plaît particulièrement dans les terres saines et substantielles. Il peut fournir plusieurs coupes d'un fourrage abondant et de bonne qualité. On l'associe en général aux légumineuses.

Fromental, comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 33 kil. de Bellac, non loin de la Semme ; 1.450 h. Ch. de f. Orl.

fromenté, e [*man*] adj. Se dit d'une robe du bœuf, qui a la couleur du hanneton appelé *fromentée*, c'est-à-dire qui est alezan fauve.

fromenteau [*man-tó*] n. m. *Vitic.* Un des noms du pineau de Bourgogne.

fromentée [*man-té*] n. f. Bouillie faite avec de la farine de froment. Espèce de petit hanneton fauve.

fromenteux, euse [*man-teû, eu-ze*] ou **frómentier** [*man-ti-é*], **ère** adj. Abondant en froment ; qui produit du froment.

Fromentin [*man*] (Eugène), peintre, critique d'art et romancier français, né et m. à La Rochelle (1820-1876). Il a peint dans ses tableaux et décrit dans des livres tels que : *un Eté dans le Sahara, une Année dans le Sahel*, avec un grand charme et

une remarquable vérité d'expression, le monde oriental et saharien. Son ouvrage *les Maîtres d'autrefois* est un modèle de critique d'art, et son roman *Dominique* est un chef-d'œuvre de fine et délicate psychologie.



Fromentin.

Fromentine (GOULET DE), passe entre Noirmoutier et la côte.

Froment - Meurice (François-Désiré), habile orfèvre, né et m. à Paris (1802-1855).

fromgi [*ji*] ou **frometon** n. m. *Arg.* Fromage.

Fromont jeune et Risler aîné, roman d'Alph. Daudet, une de ses œuvres les plus émouvantes ; peinture d'une femme coquette et vicieuse, Sidonie Chèbe, qui sème la ruine et le déshonneur autour d'elle (1874). C'est dans ce roman que figure « l'illustre Delobelle », le type du cabotin raté et vaniteux.

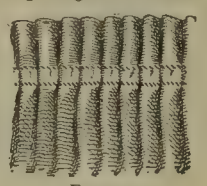

Fronces.

fronce n. f. Chacun des plis faits à une étoffe. Pli défectueux dans le papier.

froncement [*man*] n. m. Action de froncer en contractant, de rider, surtout en parlant des sourcils et du front.

froncer [*sé*] v. a. (de *fronce*. — Prend une cédille sous le c devant *a* et *o* : *il fronça, nous fronçons.*) Resserrer, en parlant des sourcils. Rider, en parlant du front. Plisser : *froncer une robe.*

froncis [*si*] n. m. Ensemble des plis faits à une robe, à une chemise, etc.

fronçure n. f. Action de froncer ; état de ce qui est froncé. Pli, ride.

frondaison [*dè-zon*] n. f. (du lat. *frons, dis,* feuillage). Epoque où paraissent les feuilles. Le feuillage lui-même : *une abondante frondaison.*

frondant [*dan*], **e** adj. Qui a l'habitude de fronder : *avoir l'humeur frondante.*

fronde n. f. (lat. *frons*). Se dit du thalle aplati de certaines algues. Pousse des feuilles au printemps. Feuillage.

fronde n. f. (lat. *funda*). Instrument fait d'un morceau de cuir et de deux bouts de corde, avec lequel on lance des pierres ou des balles : *les frondes des Anciens tuaient un homme à plus de 400 pas.* Jouet d'enfant, servant au même usage. *Chir.* Bandage à quatre chefs employé pour les fractures et luxations de la mâchoire.

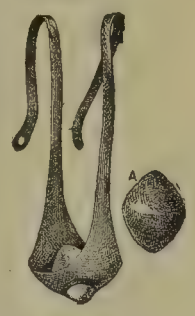

Fronde : A, projectile.

Fronde, nom donné à la guerre civile qui eut lieu en France pendant la minorité de Louis XIV, entre le parti de la cour (Anne d'Autriche et Mazarin) et le Parlement (1648-1653). L'origine de ce mot vient du jeu de la *fronde*, auquel les enfants s'amusaient à cette époque dans les fossés de Paris. La police défendit ces amusements ; mais les enfants résistaient souvent à l'autorité, et poursuivaient la garde à coups de fronde. Un plaisant compara les adversaires de Mazarin à ces *frondeurs ;* l'allusion fut trouvée heureuse, et le mot resta.

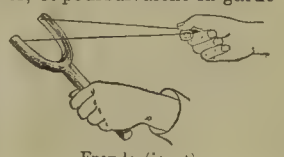

Fronde (jouet).

La Fronde, causée surtout par la mauvaise politique financière de Mazarin, eut deux phases : la première, dite *Vieille Fronde* ou *Fronde parlementaire*, où le parlement, allié à Condé et au cardinal de Retz, joua le principal rôle. Les incidents les plus notables en furent l'arrestation du conseiller Broussel, l'édification des barricades par le peuple de Paris et la retraite de la cour à Saint-Germain. Dans la seconde, dite *Jeune Fronde* ou *Fronde des Princes*, Condé, Beaufort et Mme de Longueville, avec l'appui secret de l'Espagne, engagèrent une véritable campagne contre les troupes royales, que Turenne commandait (combats de Bléneau, bataille de la Porte Saint-Antoine). La *Vieille Fronde* agita Paris de 1648 à 1649, et la *Jeune Fronde* de 1649 à 1653. Les troubles de la Fronde, qui sont à la fois le commencement d'une révolution et l'échec d'une politique d'intrigues, eurent leur contre-coup dans certaines provinces.

frondée [*dé*] n. f. Espace que peut embrasser un jet de fronde.

fronder [*dé*] v. a. Lancer avec la fronde : *fronder des pierres.* Poursuivre à coups de fronde : *fronder les passants. Fig.* Blâmer, critiquer : *fronder le pouvoir.*

fronderie [*rî*] n. f. Mouvement, tumulte de la Fronde.

frondescence [*dès-san-se*] n. f. (de *frondescent*). Expansions foliiformes des polypiers.

frondescent [*dès-san*], **e** adj. (du lat. *frondescere*, se couvrir de feuilles). Qui se couvre de feuillage : *arbres frondescents.*

fronde super viridi, mots lat. signif. : *Sur le vert feuillage.* Tityre, dans la Ire églogue de Virgile (v. 80), offre en ces termes une hospitalité rustique à Mélibée.

frondeur n. m. Qui lance des pierres avec une fronde : *les frondeurs baléares étaient célèbres dans l'antiquité. Hist.* Partisan de la Fronde. *Fig.* Qui aime à critiquer, à contredire, à blâmer. Adjectiv. Qui est enclin à fronder : *esprit frondeur.*

frondibale n. m. (de *fronde*, et du gr. *ballein*, lancer). *Art milit. anc.* Machine de jet ; fronde gigantesque, analogue aux balistes. (On dit aussi FUNDIBALLE.)

frondicole adj. (du lat. *frons, frondis,* feuillage, et *colere*, cultiver). Qui vit ou croît sur les feuilles.

frondifère adj. (du lat. *frons, frondis,* feuillage, et *ferre*, porter). Feuillu, qui porte des expansions foliacées : *arbre très frondifère.*

frondiforme adj. (du lat. *frons, frondis,* feuillage, et de *forme*). Qui a l'apparence d'une feuille.

frondipare adj. (du lat. *frons, frondis,* et *parere*, produire). Se dit des fleurs et des fruits qui, par une anomalie, d'ailleurs peu commune, émettent un rameau.

frondule n. m. (du lat. *frons, frondis,* feuillage). Ensemble des frondes ou feuilles des mousses.

fronron n. m. Brosse de cartier pour savonner les cartes avant de les lisser. Syn. de FROTTON.

Fronsac [*sak*], ch.-l. de c. (Gironde), arr. et à 2 kil. de Libourne, sur la Dordogne ; 1.400 h. (*Fronsadais*). Port de rivière ; vins renommés. Ch. de f. Et. — Le cant. a 18 comm., et 10.570 h.

Front (saint), premier évêque de Périgueux. C'est sous son invocation qu'est placée la belle cathédrale, en style roman à coupoles, de Périgueux (XIIIe s.). Fête le 25 octobre.

front [*fron*] n. m. (lat. *frons, frontis*). Partie supérieure du visage, depuis la naissance des cheveux jusqu'aux sourcils : *un front haut et bombé dénote souvent une grande intelligence.* (V. la planche HOMME.) *Fig.* Tout le visage considéré quant à son expression : *montrer un front serein.* La tête : *courber, relever le front.* Le devant : *le front d'un bataillon.* Ligne de positions occupée par les troupes en face de l'ennemi : *aller au front ; être sur le front.* Partie supérieure et antérieure : *le front d'une montagne.* Hardiesse, impudence : *vous avez eu le front de... Front d'airain*, extrême impudence, complète insensibilité. *Front de bataille*, ligne que présente une troupe en ordre de bataille. *Faire front*, se tourner en face, de manière à tenir tête à l'attaque. *Marcher à front découvert*, sans rien dissimuler, parce qu'on n'a rien à se reprocher. *Marcher le front levé*, ne montrer ni honte ni embarras. *De front* loc. adv., par devant : *attaquer de front.* Côte à côte : *aller de front.* En même temps : *mener deux affaires de front.* Sans ménagement : *heurter de front les opinions, les préjugés de quelqu'un.* ALLUS. HIST. : **Marque au front de Caïn,** dans la Bible, sceau de réprobation que Dieu imprima au front de Caïn. On le rappelle à propos des assassins, des traîtres. ALLUS. LITTÉR. 1° V. EXPLOIT. 2° :

Ont su se faire un front qui ne rougit jamais.

Dans la Phèdre de Racine (III, 3), paroles de Phèdre déclarant qu'elle n'est pas « de ces femmes hardies qui, goûtant dans le crime une tranquille paix, ont su se faire un front qui ne rougit jamais ». Se rappelle pour caractériser les grandes impudiques, etc.

— ENCYCL. Le front, chez l'homme, présente une surface extérieure courbe ayant la forme d'un quart de sphère ; il est constitué par l'os frontal, le muscle frontal et la peau.

La peau est nue à sa partie inférieure, couverte de cheveux dans la partie supérieure. La partie dénudée, plus ou moins lisse, est sillonnée, particulièrement dans la vieillesse, de plis ou stries plus ou moins profonds, appelés *rides*. La forme générale du front donne à la physionomie un aspect tout particulier : un front haut, bombé, avec des bosses frontales accusées, semble l'indice en général d'une grande capacité cérébrale ; il accuse un angle facial très ouvert. Le front est le siège d'un grand nombre d'affections : la névralgie frontale, la migraine y sont très communes ; l'acné sébacée y est fréquente, etc.

frontal ou **frontail** [*ta, l* mll.] n. m. Partie de la têtière du cheval qui passe en avant de la tête et au-dessus des yeux. Pièce qui couvre le front d'un cheval caparaçonné. V. HARNAIS.

frontal, e, aux adj. Qui concerne le front : *veine frontale.* N. m. Os frontal. Bandeau ou topique qu'on applique sur le front. Instrument de torture fait d'une corde à nœuds, avec laquelle on serrait le front du patient. Outil de luthier pour faire des ornements à la partie antérieure des touches. Bourrelet d'enfant.

— ENCYCL. *Muscle frontal.* On nomme ainsi un muscle médian large, mince, irrégulièrement quadrilatéral, qui couvre l'os frontal jusqu'aux sourcils.

Nerf frontal. C'est la branche du nerf ophtalmique qui passe à la partie supérieure de l'orbite, puis se divise en deux rameaux ; l'un passe par le trou orbitaire supérieur, le second au-dessous de la poulie du muscle grand oblique.

Os frontal. Cet os, placé à la partie antérieure du crâne, s'articule avec les pariétaux, les temporaux et le sphénoïde ; il forme la paroi supérieure de l'orbite et presque toute la cloison osseuse nasale. C'est sur cet os que l'on trouve les bosses frontales, si développées chez les jeunes enfants, et qui sont constituées par le développement des sinus frontaux.

frontalier [*li-é*] n. m. Celui dont la propriété est sur la frontière d'un Etat.

fronteau [*tô*] n. m. (de *front*). Bandeau de toile, que les religieuses portent sur le front. Petite boîte de cuir contenant des passages du *Pentateuque*, et que les juifs s'appliquent sur le front pendant la prière du matin. Frontail de cheval. Guidon de certaines armes à feu. *Archit.* Petit fronton au-dessus d'une porte ou d'une fenêtre. *Pharm.* Topique, dit aussi *frontal*, que l'on applique en bandeau sur le front : *mettre un fronteau pour apaiser le mal de tête.*

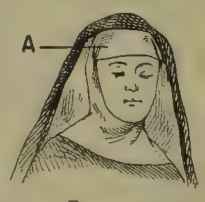

Fronteau.

Frontenac [*nak*] (Louis DE BUADE, comte DE PALLUAU et **de**), gouverneur et organisateur du Canada, né à Saint-Germain-en-Laye, m. à Québec (1620-1698).

Frontenay [*nè*] ou **Frontenay-Rohan-Rohan,** ch.-l. de c. (Deux-Sèvres), arr. et à 10 kil. de Niort ; 1.870 h. (*Frontenaysiens*). Ch. de f. Et. — Le cant. a 9 comm., et 7.430 h.

frontière n. f. (de *front*). Limite qui sépare deux Etats : *la frontière franco-espagnole suit la crête des Pyrénées. Frontière naturelle*, celle qui suit un accident géographique, rivière, montagne, etc. *Frontière artificielle* ou *conventionnelle*, celle qui est tracée sans tenir compte de la topographie. *Fig.* Bornes, limites : *les frontières des vertus et des vices.* Adjectiv. Qui est limitrophe : *place frontière.* Coiffure de femme de la Tarentaise.

frontignan n. m. Vin muscat, récolté près de Frontignan : *un verre de frontignan.*

Frontignan, ch.-l. de c. (Hérault), arr. et à 20 kil. de Montpellier, sur le canal des Etangs ; 4.670 h. (*Frontignanais*). Ch. de f. P.-L.-M. Vins muscats. — Le cant. a 6 comm., et 9.500 h.

Frontin (Sextus Julius), écrivain latin, né vers 40, m. vers 103. Auteur du *Stratagematicon*, traité de tactique, et d'un curieux *Traité des eaux de Rome.*

Frontin, un des valets de l'ancienne comédie, effronté et spirituel. Le meilleur spécimen de l'espèce figure dans le *Turcaret* de Le Sage.

fronti nulla fides, mots lat. signif. : *Il ne faut avoir aucune foi au front de l'homme.* Expression par laquelle Juvénal (*Sat.* II, 8) flétrissait les hypocrites de son temps qui se donnaient l'apparence de philosophes, et qu'on cite souvent dans le sens du proverbe français : *Il ne faut pas juger les gens sur la mine.*

frontispice [*tis-pi-se*] n. m. (lat. *frons, frontis,* front, et *aspicere*, regarder). Face principale d'un monument : *le frontispice du Panthéon.* Titre imprimé d'un livre avec vignettes. Gravure placée en regard du titre d'un livre. *Fig.* Prélude.

fronto-conchien [*chi-in*] adj. m. Se dit d'un muscle de l'oreille externe, qui va de l'os frontal à l'angle supérieur de l'oreille.

fronton n. m. (ital. *frontone ;* de *fronte*. front). Ornement triangulaire d'architecture, quelquefois semi-circulaire, au-dessus de l'entrée d'un édifice : *le fronton du Parthénon représentait la naissance d'Athéna.* Partie sculptée du couronnement d'un vaisseau. Toit élevé par le milieu. Mur arrondi à son sommet, contre lequel on joue à la pelote basque. *Par extens.* L'espace cimenté, de 65 mètres de long sur 12 de large, qui s'étend devant ce mur et sur lequel on joue.

— ENCYCL. Ornement établi au-dessus de l'entrée d'un bâtiment, d'une porte, d'une fenêtre, le fronton a généralement la forme d'un triangle ouvert : il repose sur la corniche de l'entablement, qui constitue sa base, et il se compose des corniches formant ses

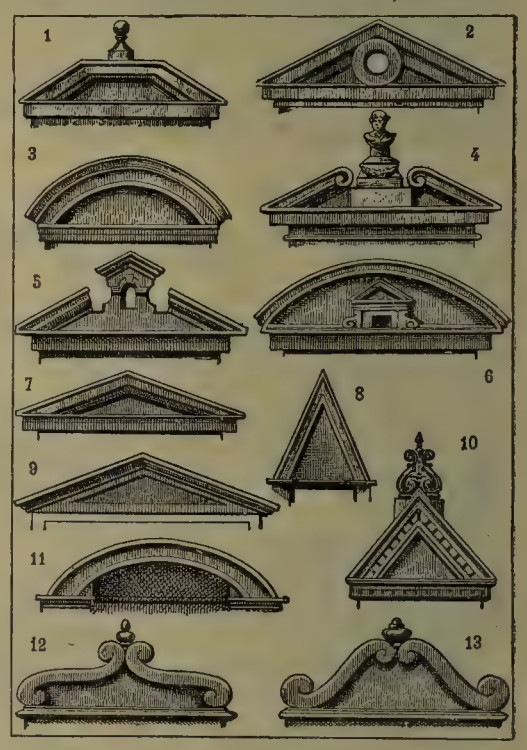

FRONTON : 1. A pans ; 2. A jour ; 3. Circulaire ; 4. Brisé ; 5. Entrecoupé ; 6. Doublé ; 7. Surbaissé ; 8. Surmonté ; 9. Sans retour ; 10. Triangulaire ; 11. Sans base ; 12, 13. Par enroulement.

côtés inclinés et du tympan compris entre ces dernières et la base. Le fronton est une des parties caractéristiques de l'architecture religieuse des Grecs. Sous l'empire romain, l'usage des frontons devint général pour orner les portes, fenêtres, niches des édifices. Au moyen âge, le fronton fut remplacé par le *gable* ou *pignon.* Les proportions du fronton varient suivant l'ordre auquel il appartient. Les modifications de forme ont donné naissance à de nombreuses variétés : *fronton à jour, à pans, brisé, circulaire, double, entrecoupé, par enroulement, sans base, glissant, surbaissé, surmonté, triangulaire*, etc. Le tympan est le plus souvent rempli de figures, tantôt peintes, tantôt sculptées en bas-relief.

Fronton, ch.-l. de c. (Haute-Garonne), arr. et à 26 kil. de Toulouse ; 2.030 h. (*Frontonais*). Ch. de f. Vins. — Le cant. a 18 comm., et 10.500 h.

Fronton (Marcus Cornelius), rhéteur latin, qui fut le maître de Marc-Aurèle ; né à Cirta (Afrique), m. vers 175. Ses discours sont en général assez vides de pensées.

frontoyer [*toi-ié*] v. n. (Se conj. comme *aboyer.*) *Mar.* Syn. de CÔTOYER.

froquer [*ké*] v. a. Revêtir d'un froc ; faire moine.

Frosinone, ville d'Italie (prov. de Rome) ; 9.600 h. Vins estimés.

Frossard [*fro-sar*] (Charles-Auguste), général français, m. à Châteauvillain (Haute-Marne) (1807-1875). Il perdit, en 1870, la bataille de Forbach.

Frossay, comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 16 kil. de Paimbœuf, non loin de la Loire ; 2.820 h.

frottade [*fro-ta-de*] n. f. Coups, mauvais traitements, physiques ou moraux. (Vx.)

frottage [*fro-ta-je*] n. m. Travail de celui qui frotte ; résultat de ce travail.

FRUITS



Voir BOTANIQUE. FLEUR. PLANTE

FRUITS DE FRANCE ET LEURS PRINCIPALES VARIÉTÉS

Abricotier

(Se greffe sur prunier et se cultive en plein vent ou en espaliers orientés à l'E. ou au S.)

Commun.	Beaugé.
Desfarges.	Blanchet.
Précoce d'Espéren.	Souvenir d'Amic.
Liabaud.	Saint-Ambroise.
Luizet.	Alexandre (albergier).
Abricot-pêche de Nancy.	Alexis —
Royal.	Catherine —
De Versailles.	Nicolas —

Amandier

(Se greffe sur amandier de semis ou sur prunier et se cultive en plein vent dans les régions chaudes.)

A gros fruits.	A la dame.
A trochets.	Princesse.
Grosse sultane.	Marie Dupuy.

Arbousier

(Cultivé en plein vent dans le midi de la France où il est appelé communément fraisier en arbre *ou* arbre aux fraises.)

Cassis. V. GROSEILLIER.

Cerisier

(Se greffe sur cerisier Sainte-Lucie pour arbres à basse tige, sur merisier pour arbres à haute tige et se cultive en plein vent.)

CERISES PROPREMENT DITES

Anglaise (ou May-duke ou Royale hâtive).	Impératrice Eugénie.
Belle de Choisy.	Reine Hortense.
Belle de Châtenay (ou de Sceaux ou de Spa ou Belle Magnifique).	Gloire de France.
	Duchesse de Palluau.
	Saint-Médard.
	Montmorency.

BIGARREAUX

Gros Cœuret.	Napoléon.
De Mézel.	Jaboulay.
D'Espéren.	Reverchon.

GUIGNES

Précoce de mai.	Belle d'Annonay.
Early rivers.	Toupie.
Belle d'Orléans.	Noire hâtive.

Châtaignier

(Se propage de semis faits au printemps et que l'on transplante, après deux à cinq ans de pépinière, en terrain léger sur sous-sol argileux. Se cultive en plein vent, en côteaux et montagnes d'élevation moyenne.)

Vulgaire.	Nouzillarde.
Marron de Lyon.	Verte du Limousin.
— d'Agen.	Du Luc.

Cognassier

(Se greffe sur sujet de buttage ou sur poirier et se cultive en haute tige, buisson ou cône.)

Du Portugal.	Champion.
Bourgeaut.	Bereky.

Cornouiller

(Le cornouiller mâle, très rustique, est cultivé dans les massifs surtout pour l'effet décoratif. Son fruit, qui ne peut être consommé que blet, est assez goûté de certains amateurs.)

Figuier

RÉGION DU MIDI

(En plein vent, en touffe basse, terrain frais.)

Bourjassotte ou barnissotte.	De Lipari.
	Courcourelle.
Bellone.	Col de dame.
Marseillaise.	Aubique.
Blanche du Midi.	Velue.
Madeleine.	Mouissonne.

RÉGION DE PARIS ET DU NORD

(Planter en mars, dans terrain riche, frais et bien exposé au midi, conduite en touffes basses.)

Barbillonne.	Blanche d'Argenteuil.
Dauphine.	Violette de la Frette.
Œil de perdrix.	Blanche de Versailles.
Angélique.	De la Saint-Jean.

Fraisier

(Se multiplie de graines sélectionnées ou de coulants et se cultive en terres saines, fertiles, neuves et chaudes. Couches maintenues humides par des bassinages.)

VARIÉTÉS A GROS FRUITS

Marguerite Lebreton.	Belle Lyonnaise.
Edouard Lefort.	Général Chanzy.
Vicomtesse Héricart de Thury.	La France.
	Cyrano de Bergerac.
Docteur Morère.	Victoria.
Louis Gauthier.	Jeanne d'Arc.
Saint-Joseph.	Sensation.
St-Antoine-de-Padoue.	Constante féconde.
Ananas.	Reine d'Août.
Jucunda.	Professeur Battanchon.

DES QUATRE SAISONS

Des Alpes.	Merveilleuse.
Gaillon.	Généreuse.
Belle de Meaux.	Merveille de Caen.
Galande.	Belle du Mont-d'Or.
Goliath.	Baptistine Vidal.

Framboisier

(Se multiplie par semis ou par rejets et se plante en sol frais et ombrage. Couper chaque année les tiges mortes.)

NE FRUCTIFIANT QU'UNE FOIS

Commun.	Champlain.
Falstaff.	Golden Queen.
Hornet.	Clarke.
Hollande.	Sucrée de Metz.

VARIÉTÉS REMONTANTES

Merveille des quatre-saisons.	Victoria.
	Perpétuelle Levavasseur.
Belle de Fontenay.	Surpasse Falstaff.
Rouge d'Anvers.	Surpasse Merveille.
Surprise d'Automne.	

Grenadier

(Se cultive dans le Midi, et il lui faut une exposition abritée et chaude pour mûrir ses fruits.)

Groseillier

(Cépée ou buisson ; en sol de consistance moyenne et contenant du calcaire.)

CASSIS

Goliath.	Géant de Boskoop.
Noir ordinaire.	De Naples.
Noir de Dijon.	Merveille de la Gironde.

GROSEILLES A GRAPPES, ROUGES ET BLANCHES

Cerise.	Impériale.
Hâtive de Bertin.	Blanc de Bar-le-Duc.
Versaillaise.	Comète.
Hollandaise.	Prolifique de Fay.
Chenonceaux.	Gloire des Sablons.

GROSEILLES ÉPINEUSES OU « A MAQUEREAU », ROUGES ET BLANCHES

Conquering hero.	Ronde velue.
Grosse rouge.	Jaune ambrée.
Prince régent.	White Smith.
Winham's Industry.	Keepsake.
Britannia.	May-duke.

Mûrier

(Se multiplie de boutures ou marcottes, et se plante en sols secs et chauds de préférence.)

Noir d'Espagne.	New-American.
Blanc.	Pleureur.

Néflier

(Se greffe sur aubépine, et s'accommode de presque tous les sols.)

Commun.	A gros fruits.
Monstrueux de Hollande.	Royal d'Angleterre.
	Nottingham.

Noisetier

(Se multiplie par marcottes ou drageons et se cultive en terrain léger et frais.)

Franc.	Merveille de Bollwiller.
Aveline ronde.	Du Béarn.
Aveline longue.	Bergerie.
De Provence.	De Barcelone.

Noyer

(Se multiplie par semis ou par greffes et se cultive en sol profond et en plein air.)

Commun.	A coque tendre.
Mayette.	Bijou.
Parisienne.	De la Saint-Jean.
Franquette.	Chaberte.

Olivier

(Se multiplie par rejetons et boutures et se cultive, dans le Midi, en plein vent, sur côteaux bien exposés.)

Bouquetier.	A fruits doux.
A petits fruits.	Des deux saisons.
A fruits blancs.	De tous les mois.
A fruits longs.	Verdale.
A bec.	Plant de Salon.
Caillet blanc.	Agouldeau.
Royale de Provence.	Picholine.

Oranger

(Se propage par semis ou par greffe. On greffe souvent sur sujets provenant de pépins de citrons. Se cultive en plein vent sur le littoral de la Provence.)

De Nice.	De Grasse.
De Gênes.	Mandarinier.
De Malte.	Chinois (se cueille vert pour être confit).
De Portugal.	

Pêcher

(Se greffe sur prunier ou amandier.)

PÊCHES

Pavie.	Lepère.
Alexander.	Teton de Vénus.
Amsden.	Reine des vergers.
Grosse mignonne.	Admirable jaune.
Précoce de Hale.	Belle de Paris.
Noire de Montreuil.	La France.
Belle impériale.	Galande.
Belle de Vitry.	Baltet.
Belle de Douai.	Chevreuse.
Blondeau.	Vilmorin.
Bonouvrier.	Madeleine.

Pêcher (*Suite*).

BRUGNONS

Lord Napier.	De Felignies.

NECTARINES

Violette.	Précoce de Croncels.

Poirier

(Se greffe sur franc que l'on appelle égrain s'il provient d'un semis de pépins, et sauvageon quand c'est un rejet d'arbre non cultivé. On greffe parfois aussi sur cognassier. Se cultive en toutes formes.)

Doyenné de juillet.	Beurré Bachelier.
Citron des Carmes.	Nouveau Poiteau.
André Desportes.	Soldat Laboureur.
Beurré Giffard.	Conférence.
Brandiwine.	Jeanne d'Arc.
Epargne ou cuisse-madame.	Beurré Diel.
	Beurré Six.
Clapp's favorite.	Triomphe de Jodoigne.
Souvenir du Congrès.	Comtesse de Paris.
Beurré de Mortillet.	Général de Villebois-Mareuil.
Beurré d'Amanlis.	
Beurré Hardy.	Amiral Gervais.
Bon chrétien William's.	Virginie Baltet.
Docteur Jules Guyot.	Passe-Colmar.
Joyau de septembre.	Beurré d'Arenberg ou d'Hardenpont.
Beurré superfin.	
Seigneur Espéren.	William's d'hiver.
Louise-bonne d'Avranches.	Général Gallieni.
	Président Drouard.
Beurré Dumont.	Passe-Crassane.
Beurré Durondeau.	Belle Angevine (beau fruit d'ornement, mais sans saveur).
Baronne de Mello.	
Beurré gris.	Joséphine de Malines.
Conseiller à la cour.	Triomphe de Tournaye.
Eugène Thiriot.	Doyenné d'Alençon.
La France.	Doyenné d'hiver.
Duchesse d'Angoulême.	Olivier de Serres.
Doyenné du Comice.	Bergamote fortunée
Le Lectier.	Bergamote Espéren.
Bési.	

A cuire.

Curé.	Beurré Bretonneau.
Catillac.	Beurré Capiaumont.
Messire Jean.	Beurré d'Angleterre.
Bon chrétien d'hiver.	Martin sec.

Pommier

(Se greffe sur franc, comme le poirier, pour les variétés à haute tige, sur doucin ou paradis pour les variétés en espaliers, cordons, gobelets, etc., et se cultive en toutes formes.)

Api rose.	Xavier de Bavay.
Astrakan rouge.	Calville blanche d'hiver.
Favorite de William.	Fenouillet gris.
Borowitsky.	Reinette du Canada.
Rambour franc.	Reinette rousse.
Grand Alexandre.	Belle fleur jaune.
Reinette jaune hâtive.	Royale d'Angleterre.
Calville grand-duc Frédéric de Bade.	Court pendu rosa.
	Pourprée d'Espagne.
Reinette Burchardt.	Gendreville.
Belle Joséphine ou ménagère.	Reinette franche.
	Cramoisie de Gascogne.
Transparente de Croncels.	Croquet franc.
	Belle de Boskoop.
Newton Wonder.	Court pendu plat.
Double belle fleur.	Pigeon rouge d'hiver.
Moyeuvre.	Reinette grise d'hiver.
Rambour d'hiver.	Reinette de Saintonge.
Barry.	Reinette de Caux.
Reinette à côtes.	Reinette Clochard.
Calville rouge d'hiver.	Sans Pareille.
Reine des reinettes.	Belle de Tours.

A cidre.

Belle fille.	Argile nouvelle.
Châtaignier.	Doux amer.
Reinette du Mans.	Muscadet.
De jaune.	Médaille d'or.
Fleuritard.	Bramtot.
Barré.	Bédan.
Blanc mollet.	De Vérité.

Prunier

(Se greffe sur sujet provenant de semis et se conduit en plein vent ou en espalier.)

Prune pêche.	Jefferson.
Bleue de Belgique	D'Agen.
Decaisne.	Sainte-Catherine.
Fertile précoce.	Reine des Mirabelles.
Monsieur.	Quetsch.
Précoce favorite.	Reine-Claude d'Athann.
Mirabelle de Metz.	Reine-Claude d'Oullins.
Mirabelle de Nancy.	Reine-Claude violette.
Reine-Claude.	Goutte d'or.
Reine-Claude diaphane.	Reine-Claude de Bavay.
Kirke's.	Gloire d'Epinay.
Perdrigon violet.	Kelsey.

Vigne

(Se multiplie par marcottes en panier ou par chevelées et se cultive en espaliers exposés au sud ou au sud-est).

Madeleine royale.	Chasselas duc de Malakoff.
Madeleine noire.	Chasselas rose.
Précoce blanc de Malingre.	Frankenthal.
	Malvoisie rose.
Chasselas gros Goulard.	Muscat blanc ou de Frontignan.
Tokay rose.	Muscat rouge ou de Madère.
Chasselas doré ou de Fontainebleau.	Portugais bleu.

frottant [*fro-tan*], **e** adj. Qui sert à frotter ; qui exerce un frottement : *surfaces frottantes.*

frotte n. f. *Arg.* Gale. Syn. GRATTE.

frotté [*fro-té*], **e** adj. (de *frotter*). *Fig.* Qui a une teinte superficielle de : *un ignorant frotté de littérature.* N. m. *Peint.* Syn. de FROTTIS.

Frotté (Marie-Pierre-Louis, comte de), chef de la chouannerie normande, né à Alençon, fusillé à Verneuil (Eure), après qu'il avait fait sa soumission au général Hédouville (1766-1800).

frottée [*fro-té*] n. f. *Pop.* Volée de coups : *donner, recevoir une frottée.* Tartine frottée d'ail et de beurre : *manger une frottée.*

frottement [*fro-te-man*] n. m. Action de deux corps qui se frottent : *le frottement engendre la chaleur. Fig.* Contact, effet de l'action habituelle. *A frottement*, se dit d'une manière d'ajuster une pièce dans une autre, de manière que l'une ne soit mobile sur l'autre qu'avec un frottement plus ou moins grand. *Mécan. Coefficient de frottement*, fraction de la pression normale qu'il faudrait appliquer tangentiellement pour vaincre le frottement.

frotter [*fro-té*] v. a. Passer à plusieurs reprises, et en appuyant, un corps sur un autre : *frotter ses mains l'une contre l'autre.* Enduire de cire : *frotter un parquet.* Frictionner. *Fig.* et *fam.* Battre, maltraiter : *on l'a frotté d'importance. Frotter la toile à voile*, y produire des plis distincts. *Peint.* Couvrir d'une teinte transparente : *frotter une esquisse.* V. n. Produire un frottement. N. m. Action de frotter : *le fer s'embellit par le frotter. Fam.* **Se frotter à** v. pr. S'attaquer à. Loc. prov. : *Qui s'y frotte s'y pique*, celui qui s'y risque s'en repent. (C'est la devise de la Lorraine dont l'emblème est un chardon.)

frotterie [*fro-te-rî*] n. f. Action de faire disparaître les barbes des caractères typographiques, au sortir du moule.

frotteur, euse [*fro-teur, eu-ze*] n. Qui frotte les parquets. Pièce d'une machine, qui frotte sur une autre.

frottins n. m. pl. *Pop.* Débris et rognures de caoutchouc usagé, particulièrement de pneumatiques.

frottis [*fro-ti*] n. m. Couche de couleur légère et transparente. Légère éraillure produite sur une surface polie par un frottement.

frottoir [*fro-toir*] n. m. Linge, brosse, etc., outil pour frotter. Chacun des coussins entre lesquels tourne le plateau d'une machine électrique. Outil pour aplatir les plis dans les coutures des voiles. Brosse pour frotter les parquets. Petit coussin pour lustrer les chapeaux. Tissu de crin pour frotter les cordes à boyau. Outil de relieur pour faire pénétrer la colle dans l'endossure. Linge ou ustensile de caoutchouc, sur lequel le barbier essuie son rasoir.


Frottoir de barbier.

frotton [*fro-ton*] n. m. Tampon pour colorier les cartes à jouer. Sorte d'estompe en papier non collé.

frotture [*fro-tu-re*] n. f. Couche de bois mort qui se produit à un endroit meurtri d'un arbre, et qui se recouvre d'une nouvelle écorce.

Frouard [*ar*], comm. de Meurthe-et-Moselle, arr. et à 10 kil. de Nancy, sur la Moselle ; 4.180 h. Ch. de f. E. Hauts fourneaux, fonderies, fort. Fréquemment bombardée au cours de la Grande Guerre.

Froude (James Anthony), historien anglais, né à Dartington, m. à Salombe (1818-1894) ; ami de Carlyle, il a subi son influence. Son style a de l'éclat, mais il est partial et haineux (*Histoire d'Angleterre depuis la chute de Wolsey jusqu'à la mort d'Elisabeth*).

frouée [*frou-é*] n. f. Sifflement de l'oiseleur qui imite le cri de la chouette pour attirer les oiseaux.

frouement [*frou-man*] n. m. Action de frouer.

frouer [*frou-é*] v. n. (onomatopée). Imiter à la pipée le vol et le cri de la chouette pour attirer les oiseaux.

frou-frou ou **froufrou** n. m. Onomatopée dont on se sert pour exprimer le froissement des feuilles, des étoffes, etc. : *le frou-frou d'une robe de soie. Faire du frou-frou*, au fig., étaler un grand luxe. Pl. des *frou-frous* ou *froufous.*

Froufrou, comédie en cinq actes, de Meilhac et Halévy. Gilberte, dite Froufrou, jeune femme capricieuse et coquette, néglige son ménage, où elle est supplantée par sa sœur. Elle part avec un amant, que son mari tue, et ne revient chez elle que pour mourir. Fine et spirituelle analyse, dialogue alerte et scintillant, dénouement émouvant. C'est le chef-d'œuvre des deux collaborateurs (1869).

froufroutant [*tan*], **e** adj. Qui fait du frou-frou. Syn. FROUFROUTEUX, EUSE.

froufrouter [*té*] v. n. Faire du frou-frou.

froussard [*frou-sar*], **e** adj. et n. *Pop.* Se dit de celui, de celle qui a la frousse. Poltron.

frousse [*frou-se*] n. f. *Pop.* Peur extrême.

Froyennes [*fro-iè-ne*], comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Tournai), sur l'Escaut ; 1.360 h. Tanneries.

fructiculteur n. m. Horticulteur spécialisé dans la culture des arbres fruitiers.

fructiculture n. f. Culture des arbres à fruits.

fructidor [*fruk*] n. m. (du lat. *fructus*, fruit, et du gr. *dôron*, don). Douzième mois de l'année républicaine (du 18 août au 17 sept.).

Fructidor (*18-*), coup d'État exécuté le 4 septembre 1797 par le Directoire contre le conseil des Anciens et celui des Cinq-Cents. Les royalistes avaient triomphé dans les élections de l'an V ; Barthélemy venait d'entrer au Directoire, et Pichegru était président du conseil des Cinq-Cents. Les directeurs Barras, Larevellière et Rewbell songèrent à un coup d'État, pour se tirer de la difficulté. Sans prévenir leurs deux autres collègues, Carnot et Barthélemy, qu'ils suspectaient de tendances royalistes, ils firent cerner par les troupes d'Augereau la salle et la garde des conseils : Augereau arrêta députés et journalistes, dont quelques-uns furent déportés à Sinnamary (Guyane).

fructidoriser [*zé*] v. a. Rendre victime d'un coup d'État (comme celui de fructidor).

fructifère [*fruk*] adj. (du lat. *fructus*, fruit, et *ferre*, porter). Qui produit des fruits : *rameau fructifère.* (On dit aussi FRUGIFÈRE.)

fructifiant [*fruk-ti-fi-an*], **e** adj. Productif : *plante fructifiante. Fig.* Fécond en résultats avantageux : *industries fructifiantes.*

fructificateur, trice [*fruk-ti*] n. et adj. Qui fait fructifier.

fructification [*fruk-ti, si-on*] n. f. Formation du fruit. Ensemble des organes reproducteurs, chez les cryptogames. Époque où se produisent les fruits. *Fig.* Résultats, effets utiles.
— ENCYCL. *Arbor.* V. MISE *à fruit.*

fructifier [*fruk-ti-fi-é*] v. n. (lat. *fructus*, fruit, et *facere*, faire. — Se conj. comme *prier*). Rapporter du fruit. *Fig.* Produire un résultat avantageux : *cette somme a fructifié.*

fructiforme [*fruk-ti*] adj. Qui a l'apparence d'un fruit.

fructigène adj. (du lat. *fructus*, fruit, et du gr. *gennân*, engendrer). Qui naît et croît sur les fruits : *champignon fructigène.*

fructose [*fruk-tô-ze*] n. m. Sucre de fruit. Syn. LÉVULOSE.

fructuaire [*fruk-tu-è-re*] adj. Relatif au fruit. N. m. *Dr. rom.* Usufruitier.

fructueusement [*fruk-tu-eu-ze-man*] adv. Avec fruit, utilement. ANT. **Infructueusement.**

fructueux, euse [*fruk-tu-eû, eu-ze*] adj. (lat. *fructuosus*). Profitable : *travail fructueux.* ANT. **Infructueux, improductif, stérile.**

Fructueux (saint), archevêque de Braga (Portugal), m. en 675. Il fonda de nombreux monastères dans le nord et l'ouest de l'Espagne. Fête le 16 avril.

fructule [*fruk-tu-le*] n. m. Chacun des fruits particuliers qui concourent à la formation d'un fruit composé.

fructuosité [*fruk-tu-o-zi-té*] n. f. Qualité de ce qui est fructueux.

frue vanner n. m. (m. angl. ; de *vanner*, vanneur, et *Frue*, n. de l'inventeur). Table à secousses, pour le triage des minerais.

frugal, e, als (ou mieux **aux**) adj. (lat. *frugalis ;* de *frux, gis*, fruit). Qui se contente de peu pour sa nourriture : *les Spartiates étaient très frugaux.* Qui n'est pas recherché, en parlant des aliments : *vie frugale.*

frugalement [*man*] adv. D'une manière frugale : *déjeuner frugalement.*

frugalité n. f. (de *frugal*). Sobriété. ANT. **Intempérance.**

Fruges, ch.-l. de c. (Pas-de-Calais), arr. et à 32 kil. de Montreuil ; 3.020 h. (*Frugeois*). Ch. de f. N. — Le cant. a 25 comm., et 11.220 h.

frugifère adj. (du lat. *frux, frugis*, fruit, et *ferre*, porter). Qui porte ou produit des fruits : *plantes frugifères.*

frugivore adj. (du lat. *frux, gis*, fruit, et *vorare*, manger). Qui se nourrit de végétaux, et, en général, de fruits : *l'écureuil est frugivore.* N. : *un frugivore.*

fruit [*fru-i*] n. m. (lat. *fructus*). Production des végétaux qui succède à la fleur, et qui contient la semence : *les fruits ne doivent pas être mangés trop verts.* Partie du repas où l'on mange les fruits : *sortir au fruit.* (Vx en ce sens.) *Fruits légumiers*, fruits



FRUIT : 1. Coupe d'orange (*p*, pépin) ; 2. Capsule de pavot ; 3. Samare de l'érable ; 4. Akène de bluet ; 5. Drupe : cerise et coupe (*a*, mésocarpe ; *b*, noyau ; *c*, amande) ; 6. Gousse du pois ; 7. Silique de giroflée ; 8. Pixide de jusquiame ; 9. Follicule d'aconit ; 10. Caryopse du blé.

produits par des plantes herbacées (melon, courge, tomate, aubergine, etc.). *Fig.* Enfant par rapport à sa mère : *le fruit d'un amour illégitime. Fruit sec*, fruit sans pulpe ; *fig.*, élève d'une grande école, qui, ayant échoué à l'examen de sortie, se trouve sans situation ; homme qui n'a pas réussi dans sa carrière. *Fruit défendu*, fruit de l'arbre de vie, auquel Adam et Eve avaient reçu l'ordre de ne pas toucher (*Bible*) ; *fig.*, objet dont il n'est pas permis d'user. *Fruit nouveau*, au *fig.*, production nouvelle ; chose inusitée, extraordinaire. Produit : *les fruits de la chasse.* Profit, avantage : *le fruit du travail, de l'étude.* Résultat mauvais : *la misère est le fruit de la paresse. Sentir son fruit*, au *fig.*, se dit d'une personne en qui tout rappelle son origine. (Se dit aussi du poisson et du gibier avancés.) Pl. Toutes les productions de la terre : *les fruits de la terre. Dr.* Produits, revenus d'une terre, d'un immeuble, d'une charge, d'un fonds quelconque. *Fruits pendants par les racines*, récoltes encore sur pied. *Fruits pendants par branches*, fruits qui viennent des arbres, et qui ne sont pas encore récoltés.
— ENCYCL. *Bot.* Le fruit est l'ensemble de la graine, de l'ovaire et de ses enveloppes venus à maturité. Il est formé de deux parties : 1° le *péricarpe*, servant d'enveloppe aux graines, et divisé lui-même en *épicarpe*, *mésocarpe* et *endocarpe*, et 2° la *graine.* Suivant la forme qu'ils affectent, les fruits reçoivent différents noms (drupe, drupéole, baie, akène, gousse, silique, caryopse, pyxide, capsule, samare, strobile). Certains fruits s'ouvrent à la maturité pour laisser s'échapper leurs graines (fruits déhiscents), d'autres tombent avec leurs graines, qui ne sont libérées que par la décomposition des enveloppes extérieures (fruits indéhiscents). V. les planches BOTANIQUE, PLANTE.
La plupart des fruits servant à l'alimentation de l'homme sont fournis par des végétaux ligneux : un petit nombre seulement proviennent de plantes herbacées.
On distingue dans les pays tempérés : les *fruits à pépins* (poire, pomme, coings, sorbes) ; *à noyau* (abricot, cerise, pêche, prune), *à osselets* (nèfle, cornouille), *baies* (raisins, groseilles, framboises, fraises, ronces, épine-vinette, busserole), les fruits *secs* ou *non pulpeux* (noix, noisette, amande, châtaigne, faine). [Pour les variétés principales des fruits de France, v. le tableau de la page 946.]
Les pays chauds fournissent les grenades, oranges, citrons, mandarines, figues, dattes, ananas, anones, noix de coco, bananes, goyaves, kakis, physalis, litchis, sapotille, caroubes, jambosa, etc.
— *Econ. dom.* Les fruits mûrs constituent une alimentation agréable et saine, sauf lorsqu'ils sont pris avec excès. Ils ne doivent jamais être qu'un dessert, car leur valeur nutritive est très faible. Il faut consommer cuits les fruits non mûrs ou verts. Il est prudent de débarrasser les fruits drupacés de leur noyau, car ceux-ci peuvent provoquer des occlusions intestinales ou des appendicites.
Indépendamment de la durée qu'on peut leur assurer en les tenant en des locaux frais et secs (fruitiers), les fruits peuvent encore être conservés dans l'alcool ou le sucre, ou encore par dessiccation.
On prépare les *fruits à l'eau-de-vie* en jetant à l'eau bouillante, où ils séjournent dix minutes, pommes, poires, pêches, prunes, abricots, noix, cerises, raisins, oranges, etc., convenablement choisis ; une fois égouttés, on les plonge dans l'eau-de-vie. Pour obtenir les fruits au sucre ou fruits confits, on pèle les fruits choisis, puis on les fait cuire à l'eau ; après quoi, on les plonge dans un sirop de sucre épais, et on fait recuire le tout ; on retire et on fait sécher lentement.
Les fruits soumis à la dessiccation par la chaleur (soit la chaleur solaire, soit la chaleur d'un four ou d'un évaporateur) perdent la plus grande partie de leur eau de constitution, et, dès lors se conservent assez longtemps sans perdre de leurs qualités. Pour les consommer, on les fait tremper à l'eau et cuire ensuite en ajoutant ou non un peu de sucre. Certains, comme les raisins et les figues, se consomment tels quels. Avec ceux-ci, les fruits qu'on dessèche le plus fréquemment sont les pommes, poires, pêches, abricots et prunes. Enfin, la plupart des fruits sucrés fournissent de l'eau-de-vie (v. ce mot).
— *Dr.* Les fruits, au sens légal du mot, sont tous les produits réguliers et périodiques que les choses donnent d'après leur destination et sans altération de leur substance. Les produits extraordinaires, tels que ceux des mines et carrières ouvertes sur un sol destiné à ce genre d'exploitation, ceux de coupes de hautes futaies non aménagées, n'ont pas le caractère de fruits.
On distingue : les fruits *naturels* (produits spontanés de la terre, croît des animaux), les fruits *industriels* (produits obtenus par le travail ou la culture), et les fruits *civils* (loyers des maisons, baux à ferme, arrérages des rentes, intérêts des sommes exigibles).
Les fruits appartiennent, comme les autres produits, au propriétaire de la chose, mais ils peuvent aussi appartenir à d'autres personnes. Ainsi, le droit aux fruits est contenu dans le droit que l'usufruitier tient du titre constitutif de l'usufruit ou de la loi ; il est contenu aussi dans le droit personnel qui appartient au locataire en vertu du contrat de louage. Enfin, le *possesseur de bonne foi* (celui qui possède comme propriétaire en vertu d'un titre de propriété dont il ignore les vices) conserve les fruits même lorsqu'il est obligé de restituer la chose au véritable propriétaire. Le *possesseur de mauvaise foi* doit rendre les fruits perçus, et même tenir compte de ceux qu'il a négligé de percevoir.
Les fruits naturels, industriels ou civils, appartiennent au propriétaire par droit d'*accession*, mais celui-ci doit rembourser aux fermiers, usufruitiers, etc., les frais de travaux et semences. L'acheteur est propriétaire des fruits dès l'instant de la vente.
Les fruits *naturels* et *industriels* sont acquis au fur et à mesure de leur perception ; les fruits *civils*, jour par jour, et appartiennent à l'usufruitier à proportion de la durée de son usufruit : il faut donc considérer ici le nombre réel des jours écoulés.

fruit [*fru-i*] n. m. (ancienn. *frit*). Inclinaison donnée au côté extérieur des murailles d'une construction, la surface intérieure restant verticale.

fruitage n. m. Fruits comestibles. (Vx.)

fruitarien, enne [*ri-in, è-ne*] adj. Qui concerne le fruitarisme : *régime fruitarien.* N. Qui pratique ce système d'alimentation.

fruitarisme n. m. (de *fruit*). Système d'alimentation, variante du végétarisme, restreint à l'usage des fruits, à l'exclusion des produits d'origine animale.

fruité, e adj. Se dit du vin, de l'huile d'olive qui ont conservé le goût du fruit. *Blas.* Se dit d'une plante représentée avec des fruits d'un émail particulier.

fruiter [*té*] v. n. (de *fruit*). Produire du fruit : *arbre qui fruite facilement.*

fruiterie [*rî*] n. f. Lieu où l'on conserve le fruit. (Syn. FRUITIER.) Commerce du marchand fruitier ; sa boutique.

fruitier [*ti-é*], **ère** adj. Qui porte des fruits : *arbre fruitier.*

fruitier [*ti-é*], **ère** n. Qui vend des fruits, des légumes. Personne qui fabrique des fromages, dans la Franche-Comté et le Jura. Adjectivem. : *marchand fruitier*. N. m. Local sec et frais, où l'on conserve les fruits. Etagère portant des rayons à claire-voie et sur lesquels on dispose les fruits. N. f. Association pour la fabrication et la vente du fromage, dans la Franche-Comté et le Jura. Local où se fabriquent ces fromages.

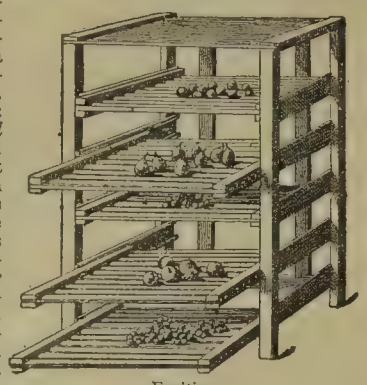
Fruitier.

fruitif, ive adj. (du lat. *frui*, jouir). Qui donne la jouissance : *union fruitive*. (Vx.)

fruition [*si-on*] n. f. (de *fruitif*). Action de jouir de : *la fruition de la vie*. (Vx.)

frumentacé, e [*man*] adj. *Bot.* Se dit de toutes les graminées cultivées pour leur grains.

frumentaire [*man-tè-re*] adj. (du lat. *frumentum*, froment). Qui se rapporte au blé. *Lois frumentaires*, lois d'un caractère démocratique et parfois démagogique, qui réglaient la distribution gratuite ou à prix réduit du blé aux citoyens romains.

frumental, e, aux [*man*] adj. Qui appartient aux blés. (Vx.)

Frundsberg ou **Fronsberg** [*bèrgh*] (Georges), général allemand, né et m. à Mindelheim (1473-1528). Il commanda en 1527 l'expédition des luthériens contre Rome. Il fut le créateur des lansquenets.

frusquer [*frus-ké*] ou **frusquiner** [*frus-ki-né*] v. a. *Pop.* Habiller, vêtir.

frusques [*frus-ke*] n. f. pl. *Pop.* Vieux effets d'habillement, de mobilier.

frusqueur [*frus-keur*] ou **frusquineur** [*frus-ki-neur*] n. m. *Pop.* Tailleur.

frusquin [*frus-kin*] n. m. *Pop.* Tout ce qu'un homme a d'argent, de nippes, etc. (On dit plus souvent SAINT-FRUSQUIN.) : *il emporte tout son frusquin, tout son saint-frusquin.*

fruste [*frus-te*] adj. (ital. *frusto*). Se dit d'une médaille ou d'une sculpture usée par le temps. Presque effacé : *le souvenir fruste*. Dont le relief, l'aspect est rude. *Fig. Style fruste*, style rude, non poli. N. m. Caractère de ce qui est fruste.

frustrable [*frus-tra-ble*] adj. Qui peut être frustré.

frustrané, e [*frus-tra*] adj. (du lat. *frustra*, en vain). *Hist. nat.* Vain, inutile, sans effet : *naissances frustranées*.

frustrateur, trice [*frus-tra*] adj. et n. Personne qui frustre.

frustratif, ive [*frus-tra*] adj. Frustratoire.

frustration [*frus-tra-si-on*] n. f. Action de frustrer.

frustratoire [*frus-tra*] adj. Fait dans l'intention de frustrer : *clause frustratoire*.

frustratoirement [*frus-tra, man*] adv. D'une manière frustratoire.

frustrer [*frus-té*] v. a. (lat. *frustrari*). Priver quelqu'un de ce qui lui est dû : *frustrer un associé de sa part de bénéfice*. *Fig.* Décevoir, tromper : *frustrer les espérances des siens*.

frustule [*frus-tu-le*] n. m. (lat. *frustulum*). Corpuscule libre ou soudé des algues diatomées.

frutescent [*tès-san*], **e** adj. (du lat. *frutex, icis*, arbrisseau). *Bot.* A tige ligneuse, comme un arbrisseau.

fruticuleux, euse [*leû, eu-ze*] adj. (du lat. *frutex, icis*, arbrisseau). Qui a l'aspect d'un arbrisseau.

Frutigen, comm. de Suisse (cant. de Berne), non loin de la jonction de l'Engstligenbach avec la Kander ; 4.000 h. Agriculture, fabr ques d'allumettes, ardoisières, polissage de pierres fines.

frutille [*ll* mll., *e*] n. f. (espagn. *frutilla*). Fruit du frutillier.

frutillier, frutilier [*ti-li-é*] ou **frutiller** [*li, ll* mll., *é*] n. m. Fraisier du Chili.

frutiqueux, euse adj. Syn. de FRUTESCENT.

frutti di mare [*frout-ti-di-ma-ré*] n. m. pl. (m. ital. sign. *fruits de mer*). Nom que les Italiens donnent aux crabes, oursins, sciches, coquillages divers, etc., qui, sur le littoral de la mer, constituent la nourriture principale des classes modestes.

Fryxell (Anders), historien suédois, né à Hesselskog, m. à Stockholm (1795-1881) ; auteur des *Récits de l'histoire de Suède*, œuvre considérable, traduite en plusieurs langues.

f. s. a. Abréviation qui, en pharmacie, signifie : *Fac* (ou *fiat*) *secundum artem*. (Faites [ou Qu'il soit fait] selon les règles de l'art.)

Fuad Ier. V. AHMET-FUAD.

Fuad Méhémed-pacha, homme d'Etat turc, né à Constantinople, m. à Nice (1814-1869). Il fut ministre des affaires étrangères, président du *Tanzimat* ou gouvernement de réformes (1857), et se signala par l'habileté de son administration.

Fualdès [*dèss*], magistrat français, assassiné à Rodez en 1817. Le procès criminel eut un immense retentissement, et donna matière à une complainte longtemps célèbre.

fuang ou **fouang** n. m. Monnaie d'argent en usage au Siam, et valant 0 fr. 40 environ.

fucacé, e adj. Qui ressemble au varech (*fucus*).

fucacées [*sé*] n. f. pl. Famille d'algues phéophycées, qui a le *fucus* pour type. S. une *fucacée*.

— ENCYCL. On connaît vingt-six genres, et plus de trois cents espèces, de fucacées. Ce sont des algues à thalle pluricellulaire, avec des parties cylindriques analogues à des tiges, et des parties aplaties analogues à des feuilles. Ce thalle se fixe aux rochers par des crampons rameux. Les fucacées se reproduisent par des œufs ; la fécondation s'effectue en dehors du thalle dans l'eau de mer, où de nombreux anthérozoïdes entourent une oosphère et la font tourner jusqu'à ce que l'un d'eux se confonde avec elle. Les principaux genres sont : *himanthalie*, *fucus* ou *varech*, *pelvétie*, *sargasse*, etc.

fucellie [*sè-li*] n. f. Genre d'insectes diptères, comprenant des mouches bleues ou vert foncé, de taille médiocre, à tête ronde, qu'on trouve en quantité, au bord de la mer, sur les algues échouées.

Fuchs [*foukss*] (Léonard), savant botaniste et médecin allemand, né à Membdingen (Bavière), m. à Tubingue (1501-1556), auquel a été dédié le genre *fuchsia*.

fuchsia [*fuk-si-a*] n. m. (de *Fuchs*, botan. allem.). Genre de plantes de la famille des onagrariacées, comprenant des arbrisseaux à fleurs pendantes, rouges, roses, violettes ou blanches. *Chim.* Matière colorante artificielle rouge fuchsine (groupe des safranines).


Fuchsia.

— ENCYCL. *Bot.* Les fuchsias sont des plantes ligneuses, qui habitent les lieux humides et ombragés de l'Amérique. Ils ont été introduits en Angleterre et en France vers 1830 et, depuis, on en cultive un grand nombre d'espèces et de nombreuses variétés.

fuchsine [*fuk-si-ne*] n. f. Matière colorante, qui teint en rouge.

— ENCYCL. On prépare la fuchsine en oxydant, par la nitrobenzine, des mélanges d'aniline, d'orthotoluidine et de paratoluidine. Elle a été découverte en 1858 par le chimiste Verguin, de Lyon, et fut l'origine du mouvement industriel d'où sortit la fabrication des colorants artificiels.

La fuchsine est la matière première de toute une classe de colorants bleus, les bleus d'aniline, que l'on obtient par l'action de l'aniline sur la fuchsine et les phénylrosanilines, obtenues en traitant ces bleus par l'acide sulfurique. Les violets Hofmann, vert méthyle, vert à l'iode, que l'on obtenait jadis en partant de la fuchsine, sont préparés aujourd'hui par des procédés plus commodes ou moins onéreux.

fuchsiné, e [*fuk-si*] adj. Se dit des vins dans lesquels on a mis de la fuchsine pour les colorer.

fuciforme adj. Qui a la forme d'un fucus.

Fucin (LAC). V. CELANO.

Fucini (Renato), dit **Tanfucio Neri,** écrivain italien, né à Monterotondo, m. à Empoli (1843-1921) ; auteur de récits et de poésies d'une saveur locale et d'un style alerte et brillant (*les Veillées de Neri*, etc.).

fucoïde ou **fucoïdé, e** adj. *Bot.* Qui ressemble aux varechs ou fucus.

fucose [*kô-ze*] n. m. Sucre extrait de quelques algues.

fucus [*kuss*] n. m. Nom scientifique du *varech*.

— ENCYCL. Les fucus comprennent les algues, dont les espèces les plus connues sont : *le varech vésiculeux*, le *varech denté*, le *varech platycarpe*, etc. On emploie les fucus pour la nourriture du bétail, ou comme engrais. Leur incinération fournit une cendre riche en potasse.

Fuégien, enne [*ji-in, è-ne*], habitant ou originaire de la Terre de Feu : *les Fuégiens*. Adjectiv. : *population fuégienne*.

— ENCYCL. D'une taille un peu inférieure à la moyenne, les Fuégiens ont la peau d'un brun rougeâtre, les cheveux noirs, rudes et abondants, la tête très développée, la face large, de forts sourcils, les pommettes saillantes, les yeux légèrement bridés, le nez un peu déprimé, et les lèvres épaisses ; ils se rapprochent physiquement des populations mongoliques. Ils sont d'un caractère doux, s'occupent de chasse, de pêche, de la récolte des mollusques ou de végétaux sauvages.

Fuentes (don Pedro DE AZEVEDO, comte de), général espagnol, né à Zamora, m. à Milan (1535-1610), rude soldat et politique sans scrupules ; il fut gouverneur des Pays-Bas et de Milan.

fuériste [*ris-te*] adj. Qui a rapport aux fueros : *l'agitation fuériste*. Subst. Partisan des fueros : *les fuéristes sont toujours restés nombreux en Aragon*.

fuero [*fu-é* ou, à l'esp., *fou-é*] n. m. (m. esp.) Ancienne loi espagnole, garantissant les privilèges d'une ville, d'un pays : *beaucoup de pays du nord de l'Espagne ont conservé leurs fueros* (ross).

— ENCYCL. Le plus ancien fuero est le *Forum judicum*, compilation barbare des lois romaines et gothiques, qui remonte au VIIe siècle et resta la loi générale des chrétiens, même après la conquête arabe. Les rois d'Espagne, notamment Philippe II et ses successeurs, s'efforcèrent de restreindre l'application des fueros, provoquant ainsi parfois des révoltes des régions septentrionales de l'Espagne, notamment de l'Aragon, où l'autonomie administrative est toujours restée assez étendue, sous le nom de *Fuero-Juzgo*. (Une traduction espagnole du *Forum judicum* a été faite au XIIIe s.)

Fuga (Ferdinand), architecte italien, né à Florence (1699-1780). Architecte des papes Clément XII et Benoît XIV, puis du roi de Naples, il a construit de nombreux édifices, remarquables par la solidité et la bonne distribution, mais laissant à désirer pour la beauté des profils.

fugace adj. (lat. *fugax* ; de *fugere*, fuir). Qui disparaît aussitôt après s'être montré : *parfum fugace*. Au fig. : *couleur fugace*.

fugacité n. f. Caractère de ce qui est fugace.

fugato n. m. (m. ital.). Morceau de musique ou passage écrit dans le genre de la fugue : *un fugato*.

Fugère (Lucien), chanteur scénique français, à la fois chanteur de beaucoup de goût et comédien de grand talent, né à Paris en 1848 ; il a fait applaudir sa belle voix de baryton dans une foule d'opéras-comiques. — Son frère PAUL, né et m. à Paris (1851-1920), fit preuve d'un talent souple et varié comme ténor dans les rôles comiques de l'opérette.


Lucien Fugère.

Fugger (les), famille de marchands et banquiers allemands, qui furent à l'apogée de leur puissance sous Charles-Quint. Ils obtinrent un moment, en 1535, le droit de battre monnaie (XIVe, XVe et XVIe s.).

fugit ad salices et se cupit ante videri, mots lat. signif. : *Elle s'enfuit vers les saules, mais elle brûle d'être auparavant aperçue*, vers de Virgile (*Egl.* III, 66) parlant des coquetteries de la bergère Galatée avec le berger Damœtas. Ce vers est devenu la devise de la coquetterie agaçante, de la beauté qui fuit pour qu'on la poursuive.

fugitif, ive adj. et n. (lat. *fugitivus* ; de *fugere*, fuir). Qui fuit : *recueillir un fugitif*. *Fig.* Qui passe rapidement : *ombre fugitive*. Peu durable : *espoir fugitif*. *Poésies fugitives*, petites pièces de vers simples et courtes (madrigal, épigramme, chanson, etc.). ANT. **Durable, permanent.**

Fugitifs (*les*), tableau de Léon Glaize (1877, musée d'Amiens) ; les habitants d'Athènes, pendant le siège de cette ville par Sylla, se faisaient descendre avec des cordes, la nuit, du haut des remparts, afin de s'enfuir. Composition claire et d'un effet saisissant. (V. p. 954.)

fugit irreparabile tempus, mots lat. signif. : *Le temps fuit irréparablement*. Fin d'un vers de Virgile (*Géorgiques*, III, 284). Le poète se gourmande lui-même de se laisser aller à des digressions. (Se cite pour marquer la fuite du temps.)

fugitivement [*man*] adv. D'une manière fugitive.

fugue [*fu-ghe*] n. f. (du lat. *fuga*, fuite). *Musiq.* Morceau où les différentes parties se succèdent en répétant le même motif, avec des variations adaptées à la nature de chaque instrument ou de chaque voix. *Fam.* Escapade, disparition momentanée : *faire une petite fugue à la campagne*.

— ENCYCL. La fugue est une composition musicale qui consiste essentiellement en un développement par imitation et combinaison d'un thème unique, d'après des lois précises. Le mot *fugue* vient de ce que les parties ou voix du morceau répètent successivement le thème, qui a l'air ainsi de fuir de partie en partie. La fugue est conçue au moins à deux voies, vocales ou instrumentales. Les divisions constitutives d'une fugue véritable sont : le sujet, la réponse, le contre-sujet, l'épisode, la strette et la queue (coda) ou conclusion.

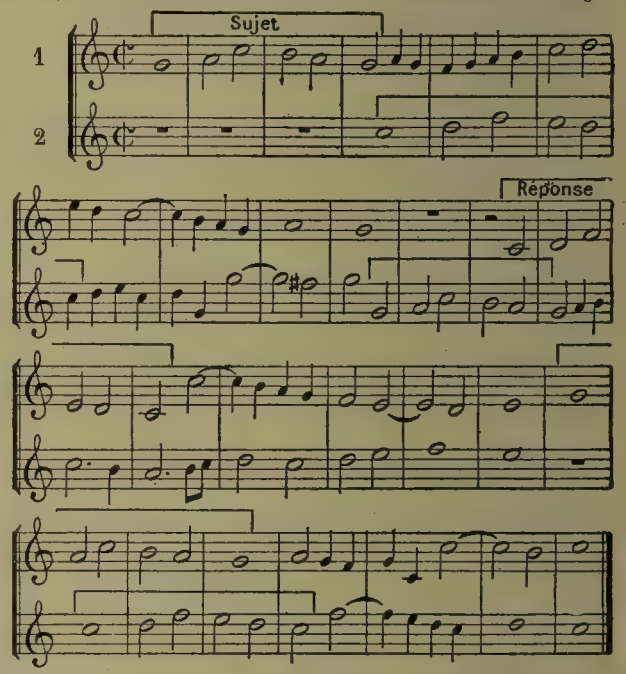

Fugue à deux voix, par J.-S. Bach. Exemple du sujet et de la réponse.

Le *sujet*, c'est le thème qui sert de base à la fugue ; il expose, avec ou sans partie accompagnante. On l'appelle aussi *thème*, *motif* ou *antécédent*. La *réponse* est l'imitation du sujet, c'est-à-dire la reproduction du sujet en partant du nouveau degré de l'échelle tonale, le plus souvent de la quinte ou de la quarte supérieures ou inférieures. On l'appelle aussi *conséquent*. (La présentation du sujet et de la réponse se nomme *exposition* ou *répercussion*.)

Le *contre-sujet* est une figure accompagnante du sujet ou de la réponse, d'après les règles du contrepoint. L'*épisode* ou *divertissement* est la partie de la fugue où le sujet, la réponse, le contre-sujet sont l'objet d'imitations nouvelles. La *strette* est la partie dans laquelle sujet et réponse sont aussi rapprochés que possible l'un de l'autre, et se poursuivent toujours de plus en plus près pour augmenter l'intérêt, pour que l'effet atteigne son maximum d'intensité. La *queue* (coda) ou *conclusion* est l'épisode final de la fugue. Elle repose toujours sur un retour du sujet ou de ses éléments principaux.

La fugue est dite *double* ou *à deux sujets* lorsque le contre-sujet, traité comme le sujet principal, devient un deuxième sujet ; s'il y a deux contre-sujets de ce genre, la fugue est *triple* ou *à trois sujets*.

fugué [*ghé*], **e** adj. *Musiq.* Qui est en forme de fugue : *style fugué ; passage fugué*.

fuguette [*ghè-te*] n. f. (ital. *fughetta*). *Musiq.* Fugue de proportions restreintes.

fuie [*fu-i*] n. f (du lat. *fuga*, fuite). Petit colombier amovible construit en bois et dont les boulins vont parfois jusqu'à terre. (Pendant la Grande Guerre, on avait établi des fuies sur des autobus pour le service actif des pigeons voyageurs.)

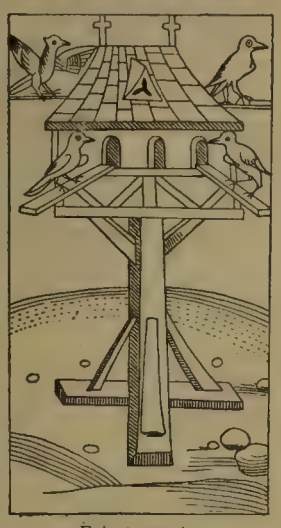

Fuie (XIVe s.).

fuir v. n. (lat. *fugere*. — *Je fuis, nous fuyons. Je fuyais, nous fuyions. Je fuis, nous fuîmes. Je fuirai, nous fuirons. Je fuirais, nous fuirions. Fuis, fuyons, fuyez. Que je fuie, que nous fuyions. Que je fuisse, que nous fuissions. Fuyant. Fui, fuie.*) S'éloigner rapidement pour échapper : *fuir à travers champs.* S'éloigner avec rapidité : *le ruisseau fuit dans la vallée.* S'écouler avec rapidité : *l'hiver a fui.* Être incliné en arrière : *front qui fuit.* Laisser échapper : *ce tonneau fuit.* V. a. Éviter en s'éloignant : *fuir le danger.* **Se fuir** v. pr. S'éviter réciproquement.

ALLUS. HIST. : **Fuir en Parthe.** V. FLÈCHE.

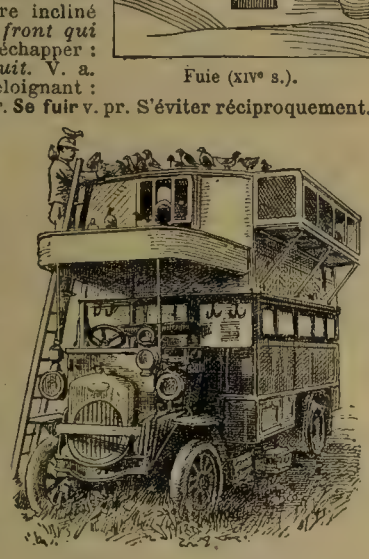

Une fuie militaire sur autobus.

Fuissé, comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 6 kil. de Mâcon; 490 h. Vins blancs renommés.

fuite n. f. Action de fuir : *prendre la fuite.* Échappement d'un liquide, d'un gaz. Fissure par laquelle s'échappe un gaz, un liquide : *rechercher une fuite. Fig.* Moyen dilatoire : *user de fuites.* Disparition de documents ; indiscrétion commise en matière diplomatique, judiciaire.

Fuite en Egypte (*la*), voyage que Jésus, Marie et Joseph firent en Egypte pour se dérober aux poursuites d'Hérode. *Iconogr.* Tableau de Cl. Lorrain (musée de l'Ermitage) ; — de Rubens (Madrid) ; — du Titien (Bâle) ; — du Guide (Naples, Bruxelles) ; — de Rubens (Galerie de Cassel). (V. p. 954.)

fuitif, ive adj. Fugitif : *pauvres brebis fuitives.* (Vx.)

Fulbert [*bèr*], évêque de Chartres, né vers 960, m. en 1028 ; auteur de *Lettres* précieuses pour l'histoire de son temps, car il eut une réelle action sur la marche des affaires publiques. Il reconstruisit la cathédrale de Chartres, incendiée.

Fulbert, chanoine de Paris, oncle d'Héloïse (XIe s.). V. ABÉLARD.

fulcracé, e adj. (de *fulcrum*). *Bot.* Se dit de bourgeons dont les écailles sont formées par l'amortissement de pétioles bordés de stipules (prunier).

fulcré, e adj. (de *fulcrum*). *Bot.* Se dit de tiges d'où partent de longues racines qui vont gagner la terre et s'y implanter : *les branches fulcrées du banian.*

fulcre ou **fulcrum** [*krom'*] n. m. (mot lat. signif. *soutien*). *Bot.* Mot employé pour désigner tous les organes appendiculaires (vrilles, crampons, stipules, poils, etc.). Nom donné aux appendices variés que portent es organes reproducteurs de certains champignons (érysiphées).

Fulda, v. de Prusse (Hesse-Cassel), sur la *Fulda;* 14.000 h. Cotonnades, lainages. Abbaye jadis célèbre, fondée par Sturm, disciple de saint Boniface, et devenue au moyen âge un des centres religieux et intellectuels les plus importants.

Fulda (Louis), poète dramatique allemand, né à Francfort-sur-le-Mein en 1862, auteur de comédies : *les Droits de la femme, le Talisman*, traductions de Molière, de Rostand, etc. — Il a signé, en 1914, le Manifeste des 93 intellectuels allemands.

Fulgence [*jan-se*] (saint), évêque de Ruspe, en Afrique (468-533). Fête le 1er janvier.

Fulgence (Fabius Planciades), grammairien et mythographe latin et chrétien du VIe siècle, né en Afrique, m. v. 550.

fulgore n. m. Genre d'insectes hémiptères homoptères, comprenant de grandes et belles formes de l'Amérique tropicale : *le fulgore porte-lanterne* (fulgora laternaria) *est ainsi nommé parce qu'on l'a cru longtemps lumineux comme le ver luisant.*



Fulgore.

fulgural, e, aux adj. (lat. *fulguralis*). Qui concerne la foudre ou la divination par la foudre.

fulgurant [*ran*], **e** adj. (du lat. *fulgur*, éclair). Qui lance des éclairs : *Jupiter fulgurant. Au fig.* : *regard fulgurant. Méd.* Se dit de certaines douleurs intenses et rapides.

fulgurateur n. m. (du lat. *fulgur*, éclair). Devin étrusque qui enseignait les moyens de se préserver de la foudre.

fulguration [*si-on*] n. f. (de *fulgurer*). Eclair qui n'est pas accompagné de tonnerre. *Fig.* et *philos.* Émanation soudaine. *Méd.* Méthode thérapeutique qui emploie les étincelles électriques et les effluves de haute fréquence pour combattre certaines maladies, notamment le cancer.

fulgurer [*ré*] v. n. (du lat. *fulgur*, éclair). Briller, être plein d'éclat. *Méd.* Appliquer la méthode de fulguration.

fulgurite n. f. Nom par lequel on désigne les vitrifications produites par la foudre dans les sables siliceux.

fulguromètre n. m. (du lat. *fulgur*, éclair, et du gr. *metron*, mesure). *Physiq.* Instrument destiné à mesurer l'intensité du fluide électrique dans l'atmosphère.

fuligine n. f. (du lat. *fuligo, inis*, suie). *Méd. anc.* Vapeur noirâtre, qu'on croyait exister dans l'organisme.

fuliginé, e adj. *Bot.* Qui ressemble à un fuligo.

fuligineux, euse [*neû, eu-ze*] adj. (du lat. *fuligo, inis*, suie). Qui a la couleur de la suie. *Pathol.* Se dit des lèvres, des dents, de la langue quand elles sont couvertes d'un enduit noirâtre par l'effet de quelque maladie.

fuligino·ité [*no-zi*] n. f. *Pathol.* Enduit muqueux noirâtre qui se dépose sur la langue, les lèvres et les gencives dans les maladies typhoïdes.

fuligo n. m. Genre de champignons myxomycètes, dont l'espèce type est le fuligo septique, qui se développe sur la tannée : *le fuligo tache les feuilles des plantes.*

fuligule n. m. Genre d'anatidés, comprenant des canards sauvages (milouin, macreuse) de l'Europe méridionale. (Certains naturalistes réunissent en un seul genre les fuligules et les fulix.)

fuligulinés [*né*] n. m. pl. Tribu de la famille des anatidés, comprenant des canards dont le morillon (*fulix*) et le fuligule (*fuligula*) sont les types principaux. S. un *fuliguliné.*

fulix [*liks*] n. m. Genre d'anatidés, dont le type est le canard morillon. V. MORILLON.

full [*foul*] n. m. (m. angl. signif. *plein*). Se dit, au poker, de la réunion d'un brelan et d'une paire entre les mains d'un joueur. Syn. PLEIN.

full-choke [*foul-tchôk*] adj. et n. m. (m. angl.). Se dit d'un fusil dont le rétrécissement à la bouche du canon est fortement prononcé.

Fully, comm. de Suisse (cant. du Valais), dans la vallée du Rhône ; 1.500 h. Viticulture ; pèlerinage à Saint-Symphorien.

fulmar n. m. Genre de pétrels, dont l'espèce type est le pétrel glacial des mers du nord.

fulmicoton n. m. V. COTON-POUDRE.

fulminabilité n. f. (du lat. *fulmen, inis*, foudre). Disposition à être frappé de la foudre.

fulminaire [*nè-re*] adj. Qui a rapport à la foudre : *tube, pierre fulminaire.* Syn. de FULGURITE.

fulminal, e, aux adj. Qui a rapport à la foudre : *phénomènes fulminaux* (rare).

fulminant [*nan*], **e** adj. (de *fulminer*). Qui lance la foudre : *Jupiter fulminant. Fig.* Qui éclate en menaces : *homme toujours fulminant. Chim.* Qui produit une détonation : *poudre fulminante.*

fulminate n. m. *Chim.* Sel de l'acide fulminique : *le fulminate de mercure sert à la fabrication des amorces.*

— ENCYCL. Tous les fulminates sont de puissants explosifs. Le fulminate de mercure, employé pour la première fois par Jos. Egg, armurier anglais, est celui qui est le plus employé ; on le prépare en ajoutant peu à peu une solution nitrique de nitrate de mercure à une certaine quantité d'alcool. Il fait explosion sous l'action d'une percussion ou d'une friction ; on l'emploie pour les amorces des fusils. Le fulminate d'argent est employé pour les bonbons fulminants et autres artifices.

fulminaterie [*rî*] n. f. Usine, atelier où l'on fabrique du fulminate.

fulmination [*si-on*] n. f. Détonation d'une substance fulminante. (Peu us.) Action de fulminer.

fulminatoire adj. Qui fulmine : *sentence fulminatoire.*

fulminer [*né*] v. n. (du lat. *fulminare ;* de *fulmen, inis*, foudre). Faire explosion. *Fig.* Éclater en menaces : *fulminer contre quelqu'un.* V. a. Lancer avec certaines formalités religieuses : *fulminer une excommunication. Fig.* Formuler avec véhémence : *fulminer des imprécations.*

fulminifère adj. (du lat. *fulmen, inis*, foudre, et *ferre*, porter). Qui porte la foudre.

fulminique adj. (de *fulminer*). *Chim.* Se dit d'un acide non isolé, dont la combinaison avec certains métaux donne des sels détonants.

Fulton (Robert), mécanicien américain, né à Little Britain, m. à New-York (1765-1815). Le premier, il réalisa pratiquement (1807) la propulsion des bateaux par la vapeur, problème déjà abordé par Denis Papin en 1690 et en partie résolu par le marquis de Jouffroy d'Abbans en 1783.



Fulton.

fulverin n. m. Couleur que l'on emploie en détrempe pour glacer les bruns.

Fulvie [*vî*], femme de Marc Antoine. Cicéron, dans ses *Philippiques*, l'avait violemment attaquée. Au moment des proscriptions, lorsqu'on apporta à son mari la tête de Cicéron, elle en perça, dit-on, la langue avec un poinçon ; délaissée par Antoine, elle mourut de chagrin à Sicyone, en 40 av. J.-C.

fumade n. f. Amélioration du terrain aux endroits où les bêtes à cornes ont été parquées pendant la nuit.

fumage n. m. Action de donner une fausse couleur d'or à l'argent, en l'exposant à la fumée de certaines compositions. Exposition de certains aliments à la fumée pour les mieux conserver : *jambons soumis au fumage.*

— ENCYCL. Le fumage des viandes (porc, bœuf, etc.) est de pratique courante en certaines régions montagneuses, où les rigueurs de l'hiver font une nécessité de s'approvisionner pour de longs jours. Dans le Jura, par exemple, la plupart des maisons villageoises possèdent une pièce spacieuse (fumoir), dont une vaste cheminée occupe tout un côté : c'est sous le manteau de cette cheminée où l'on brûle des branches de sapin, de genêt, etc., qu'on suspend les quartiers de viande à fumer, après qu'ils ont séjourné déjà quelque temps au saloir.

fumage n. m. ou **fumaison** [*mè-zon*] n. f. Action de répandre le fumier sur les champs. V. FUMURE.

fumagine n. f. Maladie des plantes, caractérisée par des croûtes noires qui se développent sur les feuilles.

— ENCYCL. La fumagine est causée par un champignon qui se développe à la surface des feuilles des végétaux, principalement chez ceux qui sont visités par les pucerons (oliviers, citronniers, pêchers, ormes, bouleaux, tilleuls, chênes, saules, noisetiers, vigne). Les plantes envahies par ces insectes sont partiellement couvertes d'une sécrétion sucrée, qui constitue le milieu où se développe le champignon, et d'où il tire sa substance.

Il n'y a guère de remèdes efficaces contre cette maladie ; mais il est bon, pour en arrêter la propagation, de détruire d'abord les pucerons par des fumigations ou des injections de jus de tabac. On nettoie les organes attaqués à la brosse ou à l'éponge, puis on les badigeonne avec une émulsion savonneuse de pétrole. Le meilleur traitement préventif est encore de chauler les arbres à la fin de l'automne ou en hiver.

fumago n. m. Champignon qui cause la fumagine.

fumaison n. f. V. FUMAGE.

fumant [*man*], **e** adj. Qui émet de la fumée : *cendre fumante.* Qui émet de la vapeur : *potage fumant. Fumant de sang*, souillé de sang fraîchement versé. *Fig.* Bouillonnant : *fumant de colère.*

fumariacées [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones dialypétales, ayant pour type la *fumeterre* (fumaria). S. une *fumariacée.*

fumarine n. f. Alcaloïde contenu dans la fumeterre.

fumarique adj. Se dit d'un acide se sublimant à 200° sans fondre, de formule chimique $C^4H^4O^4$, que l'on retire de la fumeterre, et qui prend aussi naissance dans l'action de la chaleur sur l'acide malique. Syn. ÉTHYLÈNE-DICARBONIQUE, BUTÈNE-DIOÏQUE.

fumart [*mar*] n. m. Nom vulgaire du putois.

fumat [*ma*] n. m. *Ichtyol.* Nom vulgaire d'une espèce de raie.

fumature n. f. Syn. de FUMADE.

Fumay [*mè*], ch.-l. de c. (Ardennes), arr. et à 17 kil. de Rocroi, dans une presqu'île de la Meuse ; 5.840 h. (*Fumaciens*). Ch. de f. E. Ardoisières, fonderies. — Le cant. a 7 comm. et 15.170 h.

fumé n. m. Empreinte d'un caractère d'imprimerie récemment fondu et noirci à la fumée. Epreuve en noir d'une gravure, qu'on tire pour voir si elle est bien venue.

fume-cigare, fume-cigarette n. m. V. PORTE-CIGARE, PORTE-CIGARETTE.

fumée [*mé*] n. f. (de *fumer*). Mélange de gaz, de vapeur d'eau et de particules plus ou moins ténues qui se dégagent des corps en combustion : *la fumée d'une torche. Par ext.* Vapeur, exhalaison : *la fumée qui sort des narines d'un cheval.* Fumet. *Fig.* Choses vaines : *la fumée de la gloire.* Pl. Excitation produite au cerveau par les boissons alcooliques : *les fumées du vin, de l'ivresse.* Passion qui trouble l'âme : *fumée de l'orgueil.* Taches qui diminuent la transparence des diamants. *S'en aller en fumée*, disparaître sans résultat, sans profit. *Se repaître de fumée*, se nourrir d'illusions. ALLUS. LITTÉR. : **Manger son pain à la fumée du rôti,** se contenter, faute de mieux, d'un plaisir imaginaire. Allusion à l'histoire (*Pantagruel*, III, 37) du faquin qui, ayant mangé son pain en respirant les fumées de la boutique d'un rôtisseur, se vit sommer par celui-ci de les payer. Il s'acquitta en faisant sonner un tournois à l'oreille du rapace commerçant. Loc. prov. : *Pas de fumée sans feu*, pas d'effet sans cause ; quand un bruit court, il y a presque toujours un peu de vrai au fond ; quand on est animé d'une passion vive, il est difficile de ne pas le laisser paraître.

— ENCYCL. La fumée est un mélange de gaz, de vapeur d'eau et de particules solides légères, qui se dégagent pendant la combustion. Lorsqu'on vient de charger une grille de combustible frais, elle ne laisse passer qu'une quantité insuffisante d'air : le combustible éprouve une véritable distillation sans combustion ; c'est alors que la fumée est le plus épaisse. V. FUMIVORE.

Fumel [*mèl*], ch.-l. de c. (Lot-et-Garonne), arr. et à 28 kil. de Villeneuve, sur le Lot ; 4.150 h. Ch. de f. Orl. Forges. — Le cant. a 7 comm. et 9.780 h.

fumeler [*lé*] v. a. (de *fumelle*, pour *femelle*. — Double la lettre *l* quand la terminaison commence par un *e* muet : *je fumelle.*) *Dialect.* Débarrasser du chanvre femelle.

fumer [*mé*] v. n. (lat. *fumare*). Emettre de la fumée : *cheminée qui fume.* Exhaler des vapeurs : *les prés fument au printemps. Fig.* et *fam.* Éprouver du dépit, de la colère. V. a. Exposer à la fumée pour faire sécher : *fumer des jambons.* Brûler du tabac, ou une autre matière, en aspirant la fumée : *fumer du tabac, de l'opium. Verre fumé*, verre noirci avec de la fumée, ou couleur de fumée, pour protéger la vue contre une lumière trop vive. *Pop. Etre fumé*, être attrapé, perdu. **Se fumer** v. pr. : *cigare qui se fume bien.*

fumer [*mé*] v. a. (du lat. *fimus*, fumier). Amender, engraisser avec du fumier : *fumer une terre. Fig.* et *fam. Fumer ses terres*, se dit d'une personne noble et pauvre qui épouse une personne roturière, mais riche. Etre enterré sur sa propriété.

fumerie [*rî*] n. f. Habitude de fumer du tabac. Lieu où l'on fume : *fumerie d'opium.*

fumerolle [*ro-le*] ou **fumerole** n. f. (ital. *fumarola*). Emission de gaz qui se produit dans les volcans où à leurs abords immédiats : *les fumerolles dégagent souvent du gaz sulfhydrique.*

— ENCYCL. En considérant la température, la composition et le point d'émission des fumerolles, on a pu distinguer : les *fumerolles anhydres*, c'est-à-dire

privées de vapeur d'eau, ou *fumerolles sèches*, se dégageant en fumées blanches des coulées en fusion (leur température dépasse +500°, et elles sont très fortement chargées de chlorure de sodium) ; les *fumerolles acides*, qui contiennent en outre de l'acide chlorhydrique et de l'acide sulfureux ; les *fumerolles alcalines* ou *ammoniacales*, qui contiennent le *chlorhydrate d'ammoniaque ;* les *fumerolles froides* ou *sulfhydriques*.

fumeron n. m. Bois non entièrement carbonisé et qui répand beaucoup de fumée lorsqu'on l'allume. *Fam.* Mauvais fumeur ; tout jeune fumeur. *Agric.* Petit tas de fumier disposé de place en place dans un champ que l'on va fumer.

fumet [*mè*] n. m. (de *fumer*). Arome des viandes, des vins : *le fumet d'un rôti, d'un château-margaux.* Odeur émanant du gibier, et qui révèle sa présence.


Fumeterre.

fumetereau [*ró*] n. m. *Agric.* Syn. de FUMERON.

fumeterre [*tè-re*] n. f. (pour *fumée de la terre*, parce que cette plante fait pleurer comme de la fumée). Genre de fumariacées comprenant des herbes amères, dépuratives, à feuilles très découpées, à fleurs d'un blanc rosé, et qui sont répandues dans les régions tempérées.

— ENCYCL. Les fumeterres dégagent, quand on les froisse, une odeur que l'on a comparée à celle de la suie ou de la fumée. On en prépare un sirop, et un extrait qui entre dans le sirop dit « de chicorée ».

fumeur, euse [*eu-ze*] n. Qui fume habituellement du tabac, de l'opium, etc.

Fumeur (*le*), tableau de Teniers (Louvre) ; toile peinte dans sa manière argentine, douce et harmonieuse (1643). [V. p. 954.]

fumeuse [*meu-ze*] n. f. Siège sur lequel on s'assied à califourchon, et dont le dossier est muni d'un coffret à cigares, etc., servant aussi d'appui-bras.

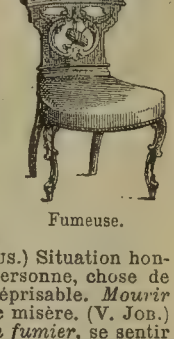
Fumeuse.

fumeusement [*ze-man*] adv. D'une manière fumeuse.

fumeux, euse [*meû, eu-ze*] adj. Qui répand de la fumée : *lampe fumeuse. Fig.* Qui envoie des vapeurs à la tête : *vin fumeux.* Peu clair : *idées fumeuses.*

fumier [*mi-é*] n. m. (b. lat. *femarium ;* de *fimus*, fumier). Litière des bestiaux mêlée avec leur fiente, que l'on emploie comme engrais pour la terre : *fumier de cheval, de bœuf. Fig.* Objet vil, méprisable. Ramassis de choses sans valeur. (V. ENNIUS.) Situation honteuse. *Perle dans un fumier*, personne, chose de grande valeur dans un milieu méprisable. *Mourir sur le fumier*, dans une extrême misère. (V. JOB.) *Etre hardi comme un coq sur son fumier*, se sentir fort parce qu'on se sent chez soi.

— ENCYCL. *Econ. rur.* La valeur fertilisante du fumier dépend de son état de conservation et de la quantité d'azote, potasse, acide phosphorique, chaux, etc., qu'il contient et qui est variable d'ailleurs avec les animaux dont il provient. On compte en moyenne que 1.000 kilogrammes de fumier renferment 4 à 5 kilogrammes d'azote, 2 kg. 5 à 3 kg. 5 d'acide phosphorique et 4 à 5 kilogrammes de potasse. En général, les fumiers des chevaux et des moutons sont plus riches à poids égal, et d'une décomposition plus rapide, que ceux des étables et des porcheries. On emploie les fumiers soit à l'état frais, soit à l'état de fumiers fermentés. Dans ce dernier état, ils sont d'un enfouissement plus facile, et d'une action plus rapide ; mais la fermentation à l'air libre dans la

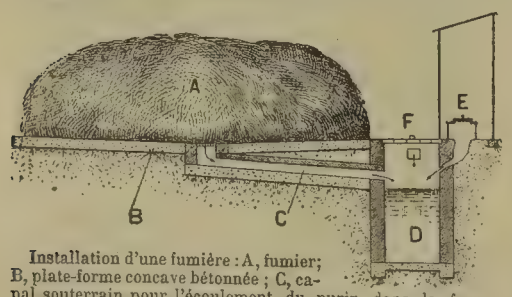

Installation d'une fumière : A, fumier ; B, plate-forme concave bétonnée ; C, canal souterrain pour l'écoulement du purin dans la fosse ; D, fosse à purin ; E, latrines : F, fermeture de la fosse.

cour des fermes a pour résultat une perte notable d'azote, qu'on ne peut guère éviter, même par incorporation de plâtre, sulfate de fer, chaux, etc. Il est préférable, pour limiter dans une certaine mesure les pertes d'azote, de bien tasser le fumier, et de l'arroser fréquemment avec le purin ; on provoque ainsi un abondant dégagement d'acide carbonique, qui arrête la décomposition du carbonate d'ammoniaque. Il faut, à l'étable ou à l'écurie, que les litières soient un peu épaisses, pour absorber les liquides, et retenir les gaz ; une excellente précaution est de leur ajouter de la terre ou de la tourbe. Le sol de l'étable doit être imperméable, pour éviter les infiltrations.

L'emplacement destiné au fumier doit être autant que possible une aire ou une fosse résistante en béton, avec citerne à purin ; de forme concave, cette aire peut comprendre deux plates-formes, dont l'une reçoit le fumier frais, l'autre le fumier que la fermentation a transformé en *beurre noir*. Les fosses en maçonnerie sont commodes, mais assez coûteuses. En tout état de cause, c'est une économie mal comprise que de vouloir éviter la construction d'une fumière en installant le fumier à même le sol et exposé aux intempéries, les éléments fertilisants les plus précieux étant ainsi perdus.

fumière n. f. Tas de fumier. Fosse à fumier : *la fumière doit être établie le plus près possible des écuries et étables.*

fumifuge adj. (du lat. *fumus*, fumée, et *fugare*, mettre en fuite). Qui chasse la fumée.

fumigateur [*gha*] n. m. Celui qui donne les fumigations. Préparation combustible (pastille, papier, cigarette) pour les fumigations. Appareil employé par les horticulteurs pour souffler de la fumée de tabac sur certaines plantes visitées par des pucerons.


Fumigateur à tabac.

fumigation [*gha-si-on*] n. f. (lat. *fumigatio*). Action de produire une fumée qui purifie l'air, ou qui se répand sur une partie malade.

— ENCYCL. Pour faire une fumigation, le moyen le plus simple est de mettre la partie malade au-dessus d'un vase contenant une infusion chaude : la vapeur qui se dégage se dépose sur l'endroit malade. Quand on veut faire une fumigation des voies respiratoires, on se recouvre la tête d'une serviette, et l'on respire largement, la bouche ouverte. On a fabriqué une quantité d'appareils qui permettent une meilleure fumigation, mais leur usage est encore peu répandu. On emploie les fumigations dans le traitement des maladies de la peau, les laryngites, les coryzas aigus ou chroniques, l'asthme, etc. On en fait aussi usage pour la désinfection au moyen du formol et de ses dérivés.


Manière de prendre une fumigation.

fumigatoire [*gha*] adj. Qui a rapport aux fumigations : *appareil fumigatoire ; papier fumigatoire.* N. m. Médicament administré en fumigation.

fumigène adj. et n. (du lat. *fumus, fumi*, fumée, et du gr. *gennân*, engendrer). Qui engendre de la fumée : *foyer fumigène ; les fumigènes sont employés pour la protection des végétaux contre les gelées de printemps* (nuages artificiels).

— ENCYCL. Pendant la Grande Guerre, pour dissimuler les mouvements de navires, etc., pour la protection contre avions, etc., les belligérants ont utilisé un grand nombre de substances fumigènes. On les employait soit en pâtes (mélange de métaux en poudre, de chlorures organiques et d'aluminium) que l'on enflammait, soit en poudre mélangée avec l'explosif des obus. Parmi les substances les plus efficaces, citons les chlorures de titane, d'étain, d'arsenic, seuls ou mélangés avec du gaz ammoniac, etc.

fumiger [*jé*] v. a. (du lat. *fumigare*, enfumer. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : il *fumigea, nous fumigeons.*) Exposer à la fumée. (Peu us.) **Se fumiger** v. pr. Etre exposé à des fumigations : *certaines viandes se fumigent pour être mieux conservées.*

fumignon n. m. Légère volute de fumée.

Fumin (*bois*), bois du dép. de la Meuse, sur les Hauts de Meuse, situé à l'E. de la route qui mène de la Chapelle-Sainte-Fine au village de Vaux, et séparé par elle du bois du Chapitre. Le bois Fumin a été bombardé et attaqué par les Allemands avec un véritable acharnement en juin-juillet et en octobre 1916. Les attaques du 12 juillet permirent aux soldats du kronprinz impérial de pénétrer dans le bois Fumin, et ils y progressèrent un peu au cours des semaines suivantes ; mais ils ne purent s'y maintenir longtemps, car ils en furent complètement chassés dès la fin d'octobre 1916. Le bois Fumin a été complètement fauché et bouleversé par les bombardements et par les travaux de défense des combattants.

fumiste [*mis-te*] adj. et n. m. (de *fumée*). Celui dont le métier est d'entretenir les cheminées en bon état, de fabriquer les appareils de chauffage : *un fumiste ; poêlier fumiste. Fig.* et *fam.* Mystificateur, mauvais plaisant.

fumisterie [*mis-te-rî*] n. f. Profession, commerce du fumiste. *Fam.* Plaisanterie grotesque, mystification.

fumivore adj. (du lat. *fumus*, fumée, et *vorare*, dévorer). Qui consume la fumée : *appareil fumivore.* Dispositif dont on surmonte un tuyau de cheminée, un verre de lampe, pour activer le tirage et éviter la production de la fumée. Substantiv. : *un fumivore.*

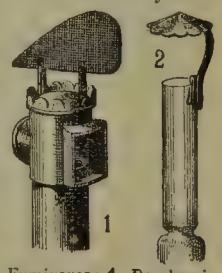

Fumivores ; 1. De cheminée ; 2. De lampe.

— ENCYCL. *Industr.* Les appareils fumivores destinés à consumer la fumée se classent en trois catégories : 1° les foyers à introduction d'air au-dessus de la grille ; 2° ceux où l'on a recours au courant d'air forcé ou de vapeur ; 3° enfin, ceux pour lesquels on fait usage de plusieurs grilles ou d'une grille mobile, avec distributeur automatique de combustible sur le foyer. Les fumivores les plus employés sont ceux de Thierry, de Courbebaisse, de Turck, de Kœrting, de Chodzké, etc. On se débarrasse aussi des fumées par précipitation électrique.

fumivorité n. f. (de *fumivore*). Action de consumer la fumée.

fumoir n. m. Local où l'on fume le poisson, la viande. Pièce où l'on se réunit pour fumer.

fumosité [*zi*] n. f. Qualité de ce qui est fumeux.

fumure n. f. (de *fumer*). Engrais. Enfouissement du fumier (et, par extension, des engrais de toute sorte) dans le sol. (Syn. FUMAGE, FUMAISON.)

— ENCYCL. La fumure se fait par épandage du fumier et enfouissage à la charrue. Le fumier est amené dans les champs et disposé en petits tas (fumerons) distants d'environ 7 mètres les uns des autres, et qui, autant que possible, ne doivent pas séjourner trop longtemps en place. On épand à la fourche, et l'on divise le plus possible, puis on enfouit à une profondeur qui varie avec la nature même du sol, l'abondance normale des pluies et le genre de culture que l'on a en vue.

L'épandage des engrais chimiques pulvérulents se fait à l'aide de distributeurs mécaniques.

Fumure verte. On appelle ainsi l'enfouissement de certaines plantes à l'état vert (lupins, pois, vesce, luzerne, sainfoin, etc.) pour redonner au sol l'azote qui lui manque et que ces plantes ont puisé dans l'atmosphère au cours de leur développement. On sème soit en automne pour enfouir en avril ou mai, soit au printemps pour enfouir en août ou septembre.

funaire [*nè-re*] n. f. Genre de mousses de la famille des bryacées : *la funaire hygrométrique est commune sur les aires où l'on a fait du charbon de bois.*

funambule [*nan*] n. (du lat. *funis*, corde, et *ambulare*, marcher). Danseur, danseuse de corde. Adjectiv. : *singe funambule.*

Funambules (*théâtre des*), théâtre qui était situé, à Paris, sur l'ancien boulevard du Temple. Créé en 1816 par un certain Bertrand pour y jouer le vaudeville et surtout la pantomime, il devint célèbre avec les Pierrots : Gaspard et Charles Deburau, Paul Legrand, etc. Il fut démoli en 1862.

funambulesque [*nam-bu-lès-ke*] adj. Qui a rapport aux funambules. *Fig.* Bizarre.

funambulie [*nan-bu-lî*] n. f. Art de danser sur la corde, art du funambule.

funambuliser [*nan, zé*] v. n. Faire le funambule.

Funchal, capitale et port de l'île de Madère ; 23.000 h.

Funck-Brentano (Théodore), philosophe et sociologue français, né à Luxembourg, m. à Montfermeil (Seine-et-Oise) [1830-1906]. — Son fils FRANTZ, archiviste-paléographe, né au château de Munsbach (Luxembourg) en 1862, est l'auteur d'intéressants travaux historiques : *Légendes de la Bastille ; le Drame des poisons ; l'Affaire du collier ; la Mort de la reine, Mandrin,* etc.

Fundy (BAIE DE), baie de l'Atlantique (Canada). Marées d'une extraordinaire ampleur.

fune n. f. (lat. *funis*). *Mar.* et *pêch.* Cordage.

funèbre adj. (lat. *funebris*). Qui a rapport aux funérailles : *pompes funèbres. Fig.* Triste, lugubre : *image funèbre. Pompes funèbres,* v. POMPES.

funèbrement [*man*] adv. (de *funèbre*). D'une manière sombre, triste.

funer [*né*] v. a. (de *fune*). *Mar.* Garnir de manœuvres, gréer.

funérailles [*ra, ll* mll., *e*] n. f. pl. (lat. *funeralia*). Ensemble des cérémonies qui s'accomplissent à l'occasion de la sépulture d'une personne : *la France fit à Victor Hugo des funérailles nationales. Par ext.* La mort elle-même. *Fig.* Ruine, destruction : *assister aux funérailles de la liberté.* ALLUS HIST. : **Funérailles d'Alexandre.** En mourant, le héros macédonien prédit que ses généraux lui feraient de *sanglantes funérailles* (en se disputant son empire). On fait allusion à ce mot, presque toujours par plaisanterie, à propos d'un héritage âprement contesté.

— ENCYCL. *Ethol.* Dans tous les temps et chez tous les peuples, le culte des morts a été consacré par la religion, la morale et les lois. Les cérémonies par lesquelles ce culte se manifestait ont varié selon les temps, l'état de la civilisation et des idées. Certaines sectes hindoues abandonnent les corps des morts, les jettent aux crocodiles ou, comme les parsis, les jettent en pâture aux vautours. La croyance à une âme distincte du corps a fait conserver les corps. En Egypte, ils étaient préservés de la corruption par l'embaumement, qui les réduisait à l'état de momies et étaient mis solennellement dans des tombeaux garnis de meubles et d'aliments. Chez les Grecs, le mort était brûlé sur un bûcher, et les ossements ou les cendres recueillis par les parents et les amis prenaient place dans le columbarium de la famille. A Rome, les funérailles ne différaient pas beaucoup de celles de la Grèce ; tout au plus se distinguaient-elles par un luxe plus grand ; on y voyait figurer des pleureuses à gages, des joueurs de flûte et des bouffons, dont le chef représentait le mort. Depuis l'avènement du christianisme, l'inhumation est devenue la règle, et l'embaumement l'exception. Cependant, la crémation a été autorisée en France en 1886.

— *Dr.* Tout majeur ou mineur émancipé, en état de tester, peut régler les conditions de ses funérailles, notamment en ce qui concerne le caractère civil ou religieux à leur donner, et le mode de sa sépulture.

En cas de contestation sur les conditions des funérailles, il est statué, dans le jour, sur la citation de la partie la plus diligente, par le juge de paix du lieu du décès, sauf appel devant le président du tribunal civil, qui doit statuer dans les vingt-quatre heures. La décision est notifiée au maire, chargé d'en assurer l'exécution.

Celui qui donne aux funérailles un caractère contraire à la volonté du défunt ou à la décision judiciaire est puni d'amende, d'emprisonnement en cas de récidive, de détention en cas de seconde récidive.


Les Premières Funérailles, d'après Barrias.

Funérailles (*les Premières*), groupe de Barrias (Hôtel de ville de Paris). Adam s'avance portant le cadavre d'Abel ; Eve se penche sur le corps de son fils, et l'embrasse. Œuvre pleine de naturel et d'élégance.

funéraire [*rè-re*] adj. (lat. *funerarius*). Qui concerne les funérailles : *frais funéraires*. Qui rappelle la mort de quelqu'un : *pierre funéraire. Colonne funéraire*, colonne qui porte une urne contenant des cendres, ou qui surmonte un monument funèbre. *Drap funéraire*, grand drap dont on recouvre le cercueil des morts. *Frais funéraires*, V. FRAIS.

funéral, e, aux adj. Qui appartient aux funérailles : *cérémonies funérales.*

funeste [*nès-te*] adj. (lat. *funestus*). Qui apporte la mort : *recevoir le coup funeste.* Nuisible, pernicieux : *passions funestes au bonheur.* Triste, affligeant : *un funeste spectacle.* Malheureux, sinistre, désolant : *guerre funeste.* ANT. **Favorable, propice.**

funestement [*nès-te-man*] adv. D'une manière funeste.

funester [*nès-té*] v. a. Rendre funeste. (Peu us.)

funeur n. m. Celui qui met des funins à un vaisseau.

Funfkirchen ou **Pecs,** ville de Hongrie ; 49.500 h. Nombreuses industries ; célèbre fabrique de faïence. Vins mousseux.

fungible, fungique, fungus, etc. V. FONGIBLE, etc.

funiculaire [*lè-re*] adj. (du lat. *funiculus*, petite corde). Qui est composé de cordes : *appareil funiculaire. Bot.* Qui a rapport au funicule. *Chemin de fer funiculaire* ou subst. *funiculaire*, chemin de fer destiné à gravir de fortes rampes, et dont les convois sont mus par un câble.

— ENCYCL. *Ch. de f.* Il existe trois sortes de funiculaires : *à câble sans fin, à câble à deux bouts* et *à câble à deux bouts avec crémaillère centrale.* Le premier emploie un câble d'acier sans fin, qu'une machine fixe fait continuellement mouvoir. Ce câble, guidé par des galets, glisse dans un tube fendu par le haut et formant une ornière dans laquelle pénètre une pince fixée sous la voiture, et qui vient serrer le câble. Celui-ci entraîne le véhicule dans son mouvement de translation. Lors des arrêts, le mécanicien fait ouvrir les mâchoires de la pince et bloque son frein (funiculaire de Belleville, à Paris).

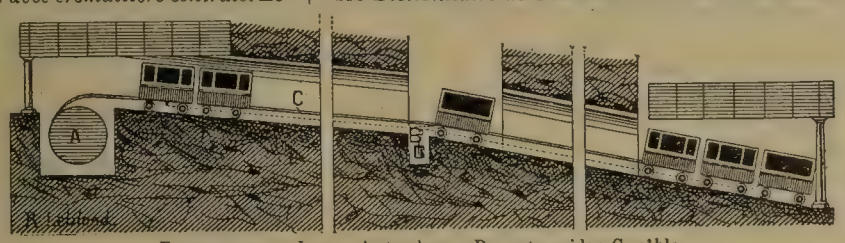

FUNICULAIRE DE LYON : A, tambour ; B, contrepoids ; C, câble.

Le second système utilise un câble tournant autour d'un gros tambour et portant à chacune de ses extrémités une voiture, l'une montante, l'autre descendante, lorsque le moteur met le tambour en mouvement. Les véhicules sont munis de freins automatiques puissants, en cas de rupture du câble (funiculaire de la Croix-Rousse, à Lyon).

Le troisième type (dont le premier échantillon est celui qui fonctionne aux chutes du Giessbach, en Suisse) a pour moteur l'eau (funiculaires de Fourvières à Lyon, de Montmartre, à Paris). Les deux brins du câble soutiennent chacun une voiture, dont l'une monte quand l'autre descend ; les deux voitures sont pourvues d'un réservoir, qu'on emplit d'eau pour faire descendre le véhicule et qui se vide quand la voiture est descendue. Une crémaillère est située au milieu de la voie ; elle est saisie en cas de besoin par une pince automatique en forme de crochet, ce qui supprime tout danger si le câble vient à se rompre.

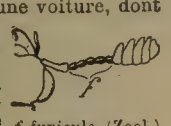
f, funicule. (Zool.)

funicule n. m. (du lat. *funiculus*, cordon). *Bot.* Fil qui relie la graine au placenta. *Zool.* Ensemble des articles de l'antenne chez les insectes, compris entre le premier (scape) et la massue.

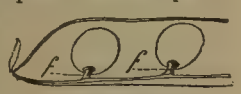
f, *f*, funicules. (Bot.)

funiculé, e adj. *Bot.* Pourvu d'un funicule.

funiculite n. f. Inflammation du cordon testiculaire.

funifère adj. (du lat. *funis*, corde, et *ferre*, porter). *Hist. nat.* Qui porte des appendices semblables à des cordes.

funiforme adj. (du lat. *funis*, corde, et de *forme*). Qui a la forme d'un cordon.

funin ou **franc-funin** n. m. (du lat. *funis*, cordon). *Mar.* Cordage non goudronné. Pl. des *funins* ou *francs-funins.*

funkie [*fon-ki*] n. f. Genre de liliacées de la Chine et du Japon, cultivées dans les serres d'Europe comme plantes ornementales.

funny [*feu-né*] n. m. (mot angl.) Bateau à un rameur, sorte de skiff très allongé et peu stable.


FUNNY.

fur n. m. (lat. *forum*). Usité seulement dans cette locution : *au fur et à mesure, à fur et mesure*, successivement. (Ne pas dire *au fur et mesure.*)

Furens [*ran*], riv. torrentielle de France, affl. dr. de la Loire ; 40 kil. Née dans les Cévennes, cette rivière arrose le grand district minier et métallurgique de Saint-Etienne.

furet [*rè*] n. m. (du lat. *fur*, voleur). Petit mammifère carnivore, dont on se sert pour la chasse au lapin de garenne. *Fig.* Personne curieuse, toujours en quête de découvertes. Jeu de société. V. la partie encycl.


Furet.

— ENCYCL. *Zool.* Le furet paraît être une variété albinos du *putois*, dont il diffère par un pelage blanc ou jaunâtre, plus foncé sur le ventre, et par ses yeux rouges. Il semble avoir été domestiqué de toute antiquité ; on l'employait jadis dans les maisons pour détruire les rats ; aujourd'hui, on l'utilise pour la chasse au lapin.

— *Jeux.* Le jeu de furet est très ancien. Le nombre des joueurs est illimité ; assis en rond, ils posent les mains sur une corde sans fin, sur laquelle ils font courir secrètement un anneau dit *le furet.* Un joueur, chargé de le découvrir, se tient au milieu du cercle ; il doit deviner dans quelles mains l'anneau se trouve, et le saisir. Les joueurs assis chantent : *Il court, il court, le furet*, etc. Lorsque le détenteur du furet est découvert, il prend la place du chercheur.

furetage n. m. Chasse au lapin avec le furet. *Fig.* Action de fureter. Mode d'exploitation appliqué surtout aux taillis de hêtre.

fureter [*té*] v. n. (de *furet*. — Prend deux *t* devant une syllabe muette : *il furette.*) Chasser au furet. *Fig.* Fouiller, chercher avec soin. V. a. Chasser au furet dans : *fureter un terrier. Fureter un bois*, en couper çà et là les arbres qui ont l'âge de la coupe.

fureteur, euse [*eu-ze*] n. Qui chasse au furet. *Fig.* Qui cherche, qui fouille partout : *un fureteur de bibliothèques.* Adjectiv. : *des yeux fureteurs.*

Furetière (Antoine), écrivain français, né et m. à Paris (1619-1688) ; auteur du *Roman bourgeois*, œuvre d'un réaliste savoureux, et d'un *Dictionnaire universel*, qui fut utilisé dans la confection du célèbre *Dictionnaire de Trévoux.* Cette œuvre lui attira de vifs démêlés avec l'Académie, dont il fut exclu et contre laquelle il écrivit de vigoureux factums.

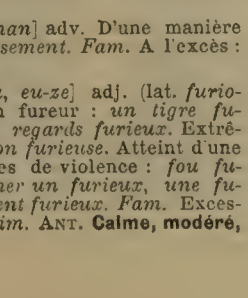
Furetière.

fureur n. f. (lat. *furor*). Colère violente, frénétique : *entrer en fureur.* Transport, déchaînement : *les fureurs de l'amour.* Passion démesurée : *la fureur du jeu. Fig.* Violence : *la fureur des vents.* Inspiration, exaltation poétique : *fureur poétique. Faire ureur*, jouir d'une grande vogue. Loc. adv. : *A la fureur*, extrêmement, passionnément. ANT. **Calme, douceur, modération.**

fureye [*rè-ie*] n. f. Sorte de bêche très légère, dite *bêche de Gascogne.*

furfuracé, e adj. (du lat. *furfur*, son). Qui a l'apparence du son : *dartre furfuracée.*

furfure n. f. ou **furfur** n. m. (du lat. *furfur*, son). Petites écailles qui se détachent de la peau, dans certaines dermatoses.

furfurol n. m. Composé bouillant à 160°, que l'on trouve dans les alcools industriels et provenant soit de la cuite des moûts, soit de l'action des acides employés en saccharification : *le furfurol, poison violent, donne aux alcools de grains mal rectifiés un grand pouvoir toxique.* Syn. ALDÉHYDE PYROMUCIQUE.

furia francese, mots ital. signif. : *la furie française.* Expression dont les Italiens se servirent, à partir de la bataille de Fornoue, pour caractériser l'impétuosité des Français.

furibond [*bon*], **e** adj. et n. (lat. *furibundus*). Furieux, en proie à de grands emportements de fureur : *fuir un furibond.* Qui exprime la fureur : *regards furibonds.* ANT. **Calme, doux, paisible.**

furibonder [*dé*] v. n. Devenir furibond. (P. us.)

furie [*rî*] n. f. (lat. *furia*). Grand emportement de colère ; rage, fureur extrême : *entrer en furie. Fig.* Femme très méchante et emportée. Ardeur, impétuosité de courage : *les Italiens, à Fornoue, furent décontenancés par la furie française.* Ancienne étoffe de soie des Indes, où étaient représentées des figures hideuses. Espèce de chauve-souris de l'Amérique du Sud, assez grande, d'un gris bleuâtre, et remarquable par l'aspect hideux de sa face. *Pathol. Furie infernale*, maladie observée en Suède et caractérisée par une violente éruption furonculaire.

furière n. f. Ouverture ménagée dans un four à briques, pour le passage de l'air extérieur.

Furies [*rî*]. *Myth.* Divinités infernales, personnifications du remords et de la vengeance divine. V. ERINNYES.

furieusement [*ze-man*] adv. D'une manière furieuse : *s'emporter furieusement. Fam.* A l'excès : *il est furieusement riche.*

furieux, euse [*ri-eû, eu-ze*] adj. (lat. *furiosus*). Qui est en furie, en fureur : *un tigre furieux.* Qui trahit la colère : *regards furieux.* Extrêmement violent : *une passion furieuse.* Atteint d'une folie qui pousse à des actes de violence : *fou furieux.* (Substantiv. : *enfermer un furieux, une furieuse.*) *Fig.* Impétueux : *vent furieux. Fam.* Excessif : *avoir une furieuse faim.* ANT. **Calme, modéré, tranquille, doux.**

furin n. m. *Mar.* Pleine mer. *Mener en furin*, conduire hors du port.

furina n. f. Genre de reptiles ophidiens de l'Australie de taille médiocre, à tête petite, à livrée jaunâtre variée de noir : *les furinas sont des serpents venimeux.*

Furina ou **Furrina.** *Myth.* Divinité primitive des Romains, appartenant au monde infernal, dont on a fait quelquefois une déesse de voleurs, et pour laquelle on célébrait à Rome des fêtes (*furinales*) le 25 juillet.

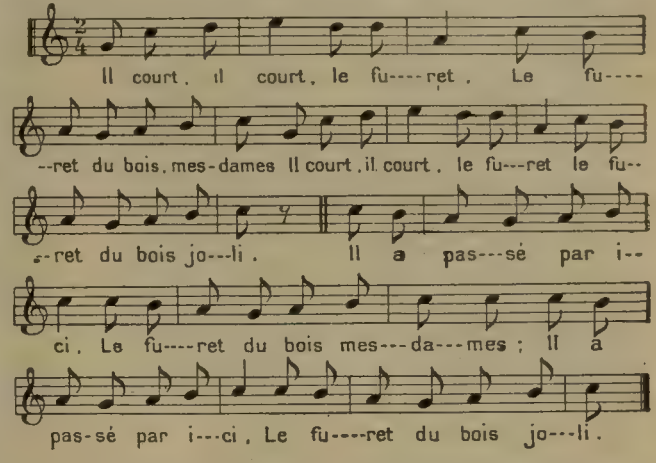

Furini (François), peintre italien, né à Florence (1600-1649) ; il mérita par la grâce de ses compositions le surnom de l'*Albane* et du *Guide de l'école florentine.* A quarante ans, il entra dans les ordres.

furioso [*zo*] adj. (mot ital.). *Musiq.* Qui a un caractère violent, furieux : *allégro furioso.* Adverbialem : *exécuter un morceau furioso.*

Furka (COL DE LA), col des Alpes centrales (Suisse), près duquel le Rhône prend sa source ; 2.436 m. d'altitude. Il relie la vallée du Rhône à celle d'Urseren, partie supérieure de la vallée de la Reuss.

furlong [*longh*] n. m. Anc. mesure anglaise de longueur (201m,1644).

furmint [*min*] n. m. Cépage blanc de Hongrie, fournissant le vin de Tokay. (On l'appelle aussi TOKAYER, ZAPFNER, etc.)

Furnes, ville de Belgique (Flandre-Occidentale), sur plusieurs canaux et non loin de la mer du Nord ; 5.970 h. Tanneries, étoffes de lin. Robert d'Artois y vainquit en 1297 les Flamands, commandés par le comte de Flandre Gui de Dampierre. Cette petite ville, une de celles où le traité de la Barrière de 1715 autorisait les Hollandais à tenir garnison, a été, pendant la Grande Guerre, depuis le 20 octobre 1914, la plus importante de la minime partie du territoire belge qui demeurait soumis au roi Albert Ier et la capitale de la « Belgique libre » ; elle fut aussi le quartier général belge avant La Panne, en 1914-1915. Plus d'une fois, elle a été visitée par les avions allemands au cours de la Grande Guerre et très sérieusement endommagée par eux. Croix de guerre française.

Furnivall (Frédéric-James), érudit anglais, né à Egham (Surrey) [1825-1910] ; auteur de savants travaux sur les origines de la littérature anglaise. (*Chaucer*, etc.)

furolle [*ro-le*] n. f. (de *fuir*). Feu follet.

furon n. m. Petit du furet.

furoncle n. m. (lat. *furunculus*). Tumeur produite par une inflammation du tissu cellulaire sous-cutané (appareil pilo-sébacé), et qu'on appelle vulgairement *clou.*

— ENCYCL. Le furoncle débute par une petite élevure semblable à un bouton d'acné ; puis, peu à peu, il grossit, se durcit et devient rouge tendre. Du cinquième au huitième jour, le sommet s'ulcère et donne passage à du pus et à une masse dite *bourbillon.* La guérison s'opère alors en trois ou quatre jours. On observe des furoncles sur toutes les parties du corps, mais principalement au cou, aux cuisses et aux fesses ; ils surviennent à la suite d'une contagion, et sous l'influence de grattages. La constipation, la vie sédendaire, le diabète, l'arthritisme sont des causes prédisposantes.

Le traitement consiste, *dès le début*, en applications de teinture d'iode ; puis, si l'on n'a pu prévenir ainsi l'évolution, en pansements antiseptiques et, plus tard, dans l'ouverture au bistouri.

On a préconisé contre les furoncles la levure de bière, la bardane et les sels d'étain.

— *Art vétér.* V. JAVART *cutané.*

furonculaire [*lè-re*] adj. Qui est de la nature du furoncle.

furonculeux, euse [*leû, eu-ze*] adj. Qui a rapport au furoncle ; qui ressemble à un furoncle : *tumeur furonculeuse.* Qui est atteint de furoncles, de furonculose.

furonculose [*lô-ze*] n. f. Maladie caractérisée par des éruptions simultanées ou successives de furoncles.

furonique adj. Se dit d'une aldéhyde et d'un acide dérivés du furfurol.

Furst (Walter), patriote qui, selon la légende, contribua, avec Guillaume Tell, au nom du canton d'Uri, à fonder la liberté de la Suisse ; m. vers 1317.

Furstenberg [*furs-tèn-bèrgh*], anc. principauté d'Allemagne (Souabe).

Furstenberg, nom de deux frères : FRANÇOIS EGON (1625-1685) et GUILLAUME EGON (1629-1704), successivement princes-évêques de Strasbourg, et qui favorisèrent la politique française en Alsace, sous le règne de Louis XIV.

Furstenbund, coalition des princes de Saxe, Hanovre, etc., formée sur l'initiative de Frédéric II (1785) et destinée, sous prétexte de protéger la liberté des coalisés, à contenir les ambitions de l'Autriche contre la Prusse.

Furtado-Heine (Cécile-Charlotte), née à Paris, m. à Rocquencourt (1821-1896). Fille et femme

de banquiers, elle consacra la plus grande partie de sa fortune à la fondation d'œuvres de bienfaisance.

Furth, v. de Bavière (Moyenne-Franconie), au confluent de la Pegnitz et de la Regnitz : 60.650 h. Manufacture de tabac ; fabrication de glaces, instruments d'optique, etc.

furtif, ive adj. (du lat. *furtivus*, même sens). Qui se fait à la dérobée, en cachette, comme on ferait un vol : *glisser une main furtive ; jeter des regards furtifs.* ANT. **Ostensible, patent, public.**

furtivement [*man*] adv. (de *furtif*). A la dérobée. ANT. **Ostensiblement, publiquement.**

Furtwængler (Adolphe), archéologue et professeur allemand, né à Fribourg-en-Brisgau, m. à Athènes (1853-1907). Il a laissé de remarquables travaux d'archéologie grecque et latine.

fusain [*zin*] n. m. (lat. *fusago, inis ;* de *fusus*, fuseau). Plante de la famille des célastracées. Charbon fait de ses branches, pour dessiner. Dessin fait avec ce charbon : *Decamps a laissé de merveilleux fusains.*

— ENCYCL. *Bot.* Les fusains (*evonymus*) sont des arbustes à feuilles souvent persistantes, qui sont originaires des régions montagneuses de l'Asie. On emploie le *fusain du Japon* comme plante ornementale. Le *fusain d'Europe*, vulgairement appelé *bonnet de prêtre*, à cause de la forme de son fruit, possède un bois très dense et très dur, employé en tournage, et qui fournit un charbon léger pour le dessin et la fabrication de la poudre.


Fusain.

— *Bx-arts.* On se sert du fusain pour les dessins de grande dimension, pour les cartons de vitraux, d'ornements décoratifs, pour les dessins qu'on veut achever rapidement, qu'on exécute d'imagination. On emploie le fusain comme un crayon (pour les hachures) ou comme un pastel (pour obtenir les tons). Pour faire reparaître le blanc du papier ou diminuer la vigueur d'un ton, il n'y a qu'à passer légèrement de la mie de pain fraîche, mais non tendre. On fixe le dessin en projetant avec un pulvérisateur de la gomme laque dissoute dans l'alcool.

fusainiste [*zé- is-te*] ou **fusiniste** [*zi-nis-te*] n. Se dit de l'artiste qui fait des dessins au fusain.

fusaïole [*za-i-o-le*] n. f. (ital. *fusaiolo*). *Archéol.* Petit disque percé d'un trou central, destiné à recevoir l'extrémité du fuseau servant à filer le lin.

fusant [*zan*], **e** adj. Qui fuse : *couleurs fusantes. Artill.* Se dit d'un obus qui éclate en l'air, à une distance déterminée par le réglage de la fusée (s'oppose à *percutant*). *Pyrotechn. Composition fusante*, composition qui, au lieu de détoner, brûle plus ou moins lentement.


Fuscine.

fusarium [*ri-om*] n. m. Genre de champignons microscopiques, dont certaines espèces vivent en parasites sur les végétaux, occasionnant des affections désignées communément sous le nom de *pourriture.*

Fusaro, lac d'Italie (prov. de Naples), communiquant avec la mer par un canal étroit, à 2 kilom. de Cumes (ancien *Acherusia palus*).

fusarolle ou **fusarole** [*za*] n. f. (ital. *fusaruola*). *Archit.* Collier à grains un peu allongés, au-dessus de l'axe du chapiteau.

fuscine [*fus-si-ne*] n. f. (lat. *fuscina*). *Antiq. rom.* Fourche à trois dents, dont se servaient les pêcheurs, et emblème du dieu de la mer : *chaque gladiateur rétiaire était armé d'une fuscine.*

fuseau [*zô*] n. m. (dimin. lat. *fusellus ;* de *fusus*, m. sens). Petit instrument de bois, renflé vers le milieu, pour filer à la quenouille, pour faire de la dentelle, etc. Broche conique, autour de laquelle on envide le fil de coton, de soie, etc. (*Fig.* Le métier, les occupations de la femme.) Piquant du porc-épic. Chacune des chevilles d'un pignon à lanterne de moulin, d'un pignon d'horlogerie, etc. Broche de fer dont se servent les potiers de terre pour faire des trous à leurs ouvrages. Long bâton pour arrêter les trains de bois. *Arbor.* Arbre taillé en forme de fuseau. *Bot.* Champignon du genre agaric. *Zool.* Genre de mollusques gastéropodes, comprenant des animaux marins à coquille longue et pointue. *Géom.* Partie de la surface d'une sphère, comprise entre deux moitiés de grands cercles ayant un diamètre commun : *le fuseau est à la surface de la sphère comme l'angle de ce fuseau est à quatre angles droits.* (Dans la fig. ci-contre, la partie ABFCA est un fuseau, et l'angle BOC est l'angle de ce fuseau. Un fuseau est droit, aigu ou obtus selon que son angle est droit, aigu ou obtus. *Fuseau horaire*, chacun des vingt-quatre fuseaux géométriques conventionnels (15°, entre lesquels est partagée la surface de la terre, et dont l'heure est la même pour tous les points. (V. HEURE.) *Myth. Fuseau des Parques*, fuseau sur lequel elles filent la vie de chaque homme. *Jambes en* (ou *de*) *fuseau*, jambes très grêles.

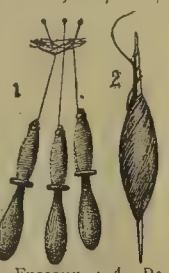
Fuseaux : 1. De dentellière ; 2. De quenouille.



Fuseau.

fusée [*zé*] n. f. (lat. pop. *fusata ;* de *fusus*, fuseau). Fil enroulé sur le fuseau. Pièce de feu d'artifice, de forme cylindrique, faite en carton et remplie de matières inflammables qui brûlent en fusant et éclatant en l'air : *fusée volante ; fusée éclairante. Fusées paragrêles*, V. GRÊLE. *Milit.* Dispositif fixé sur les projectiles et servant à les faire éclater. (V. ENCYCL.) *Fusée à double effet*, fusée à la fois percutante et fusante.

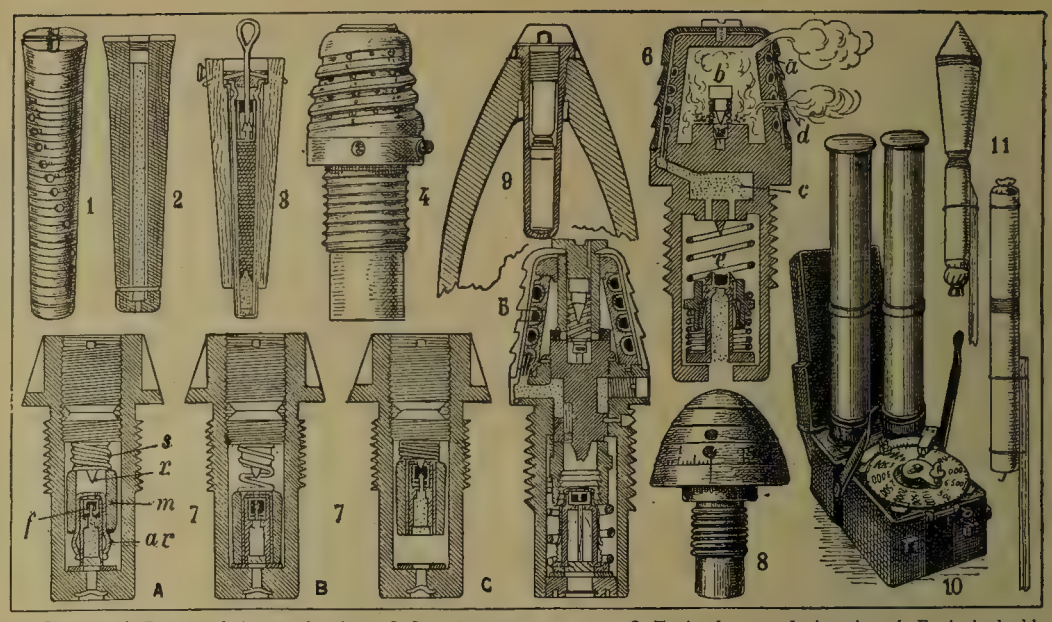

FUSÉES : 1. Fusée en bois pour bombes ; 2. La même, vue en coupe ; 3. Fusée de grenade à main ; 4. Fusée à double effet du canon de 75 ; 5. La même en coupe ; 6. Fusée à double effet (au départ du coup) : *a*, cordon fusant débouché en *d* ; *b*, conculeur ; *c*, charge de poudre terminant le cordon fusant ; *e*, système percutant amorcé ; 7. Fonctionnement du système percutant : A, avant le départ du coup ; B, au départ ; C, au but (*s*, ressort de sûreté ; *r*, rugueux ; *m*, masselotte ; *f*, amorce de fulminate ; *a*, *r*, ressort d'armement) ; 8. Fusée à plateau à double effet du canon allemand de 77 ; 9. Montage d'une fusée et d'un détonateur sur un obus de gros calibre ; 10. Débouchoir automatique du canon de 75 ; 11. Fusée d'artifices.

Fusée à la Congrève, fusée très meurtrière, employée surtout pendant les sièges. Petit cône cannelé, autour duquel s'enroule la chaîne d'une montre. Chacune des extrémités de l'essieu d'une voiture qui entrent dans les moyeux des roues. Chacune des extrémités d'un rouleau d'imprimerie. La partie du fleuret, de l'épée, qui pénètre à l'intérieur de la poignée. Pièce centrale d'un cabestan. Arbre tournant du pressoir. *Chir.* Trajet fistuleux. *Mus.* Trait diatonique rapide et lointain, qui unit deux notes séparées par un grand intervalle : *la fusée n'est pas mesurée, et on ne l'emploie guère que dans les points d'orgue.* Trait de plume qui indique la place d'une correction sur une épreuve d'imprimerie. *Blas.* Meuble en forme de losange allongé. *Fig.* Succession rapide : *fusée de rires, de mots spirituels.*

— ENCYCL. *Pyrotechn.* La fusée d'artifice comprend un tube rempli de poudre, dont la combustion détermine une violente chasse de gaz. Ceux-ci étant rejetés par l'arrière du tube, il en résulte par réaction une propulsion rapide de la fusée ; une baguette assure la rectitude de la trajectoire. La fusée, le plus souvent en carton, forme deux compartiments, l'un (*cartouche*) contenant la préparation fusante destinée à la projection, l'autre (*pot*) la préparation lumineuse ou l'artifice-signal. Les fusées ont été utilisées aux armées comme moyen de signalisation nocturne. L'éclatement de la fusée « dépotait » une étoile soutenue ou non par un petit parachute, et qui brûlait pendant plusieurs secondes. Cette étoile, blanche lorsqu'il s'agissait d'éclairer la région du combat (*fusées éclairantes*), était rouge, verte, etc. (*fusées-signaux*), pour communiquer avec l'arrière. (V. SIGNALISATION.)

— *Artill.* Les fusées des anciens projectiles d'artillerie (bombes et obus sphériques) se composaient d'un tube en bois, doublé de laiton et rempli d'une composition fusante. Au moment de charger la pièce, on perçait latéralement cette fusée au moyen d'une vrille, en un point tel que la composition, enflammée au départ du coup, mit, pour brûler de ce point jusqu'à la charge, le temps nécessaire au projectile pour parvenir au but. Pour faciliter l'opération, la fusée était graduée en secondes, et des amorces d'évents y étaient pratiquées.

L'adoption des canons rayés et des projectiles oblongs fit substituer aux fusées de bois des fusées de bronze, vissées à l'avant du projectile. Les fusées *percutantes* sont pourvues d'un dispositif à capsule fulminante agencé de manière à produire par sa détonation l'explosion de la charge au moment où le projectile rencontre l'obstacle. C'est une petite masse métallique (masselotte) qui, au départ du projectile, est ramenée en arrière par inertie, et dans ce mouvement agrafe le porte-amorce ; le brusque arrêt du projectile la ramène en avant où elle écrase l'amorce fulminante. Certains types de ces fusées sont dits *à retard*, parce qu'ils diffèrent un peu l'explosion qui n'a lieu qu'après la pénétration de l'obus dans l'objectif.

Avec les fusées *fusantes* (ou fusées *à temps*), l'éclatement du projectile est obtenu par le moyen d'un concuteur, qui fonctionne au départ du coup et provoque l'allumage d'un cordon de matière fusante (*pulvérin*) enroulé en spirale autour du barillet de la fusée. Ce barillet porte extérieurement et tout le long du trajet du pulvérin une graduation dont les divisions correspondent à des distances ou à des durées. Avant l'introduction de l'obus dans le canon, le pulvérin est débouché automatiquement à tel ou tel point, pour brûler un temps déterminé avant de communiquer le feu à la charge intérieure ou au *détonateur.*

Les fusées sont souvent à double effet (percutantes et fusantes) ; elles sont fixées sur l'ogive du projectile.

Dans les canons allemands, les fusées à double effet sont *à plateaux* gradués, dont la position réciproque règle la durée de combustion du pulvérin.

fuséen [*zé-in*] n. m. De la Restauration à 1872, soldat d'artillerie chargé de lancer des fusées de guerre.

fuselage n. m. Corps de la plupart des avions, auquel sont fixés les ailes, le train d'atterrissage, l'empennage, etc., et qui contient la place de l'aviateur.

— ENCYCL. Le fuselage d'un avion est un châssis de bois ou de métal, recouvert ou non de toile ; il est des fuselages formant coque homogène contreplaquée en bois mince soigneusement verni ; d'autres sont constitués par des tôles circulaires, maintenues par des tiges d'acier.

fuselé [*ze-lé*], **e** adj. Taillé, disposé en fuseau : *colonne fuselée. Fig.* : *doigts fuselés. Blas.* Couvert de fusées de deux émaux alternés.

fuseler [*ze-lé*] v. a. (de *fuseau*. — Prend deux *l* devant un *e* muet : *je fuselle.*) Tailler en fuseau : *fuseler une colonne.*

fuselier [*ze-li-é*] n. m. Celui qui fait des fuseaux.

fusement [*ze-man*] n. m. Action de fuser : *le fusement des nitrates.*

fuser [*zé*] v. n. (du lat. *fusum*, supin de *fundere*, fondre). Se répandre peu à peu : *des couleurs qui fusent.* Se fondre par l'action de la chaleur : *cette bougie fuse trop vite.* Se dit de sels qui, placés sur des charbons ardents, se décomposent en éclatant avec une légère crépitation. Se dit de la poudre quand elle brûle sans détoner.

fuserolle [*ze-ro-le*] n. f. Brochette de fer que l'on introduit avec l'époulin dans la poche de la navette.

fusibilité [*zi*] n. f. Qualité, nature de ce qui est fusible : disposition à fondre : *tous les métaux ne possèdent pas un même degré de fusibilité.*

fusible [*zi-ble*] adj. (du lat. *fusus*, fondu). Qui peut être fondu, liquéfié : *l'étain est le plus fusible des métaux usuels. Pierre fusible*, pierre qui devient transparente par l'action du feu. N. m. Fil de plomb ou d'alliage fusible, placé dans un circuit et qui coupe le courant en fondant si l'intensité du courant dépasse une limite dangereuse pour les appareils. ANT. **Infusible, réfractaire.**

fusiforme [*zi*] adj. Qui a la forme d'un fuseau à filer : *coquille fusiforme.*

fusil (*zi*] n. m. (lat. pop. *focile ;* de *focus*, foyer). Arme à feu longue et portative, consistant en un tube métallique, monté sur un fût de bois. *Fig.* Soldat, chasseur armé du fusil : *convier d'excellents fusils ; une compagnie à l'effectif de guerre compte environ deux cents fusils.* Briquet pour tirer du feu d'un caillou. *Pierre à fusil*, silex qui, frappé par le fusil, produit des étincelles. Pièce d'acier recouvrant le bassinet des anciennes armes à feu, contre laquelle venait se heurter le silex. Morceau de fer ou d'acier dont se servent les bouchers pour aiguiser les couteaux. Pierre dont se servent les faucheurs pour aiguiser leurs faux. *Fig.* et *fam. En coup de fusil*, long et étroit : *logement en coup de fusil. Recevoir, donner un coup de fusil*, faire, faire faire un mauvais repas. *Changer son fusil d'épaule*, changer d'opinion. *Pop.* Estomac. *Fusil de toile*, besace, bissac des mendiants. *Ecarter du fusil*, lancer de la salive en parlant.

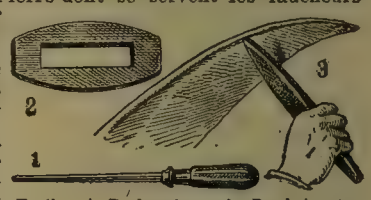

Fusils : 1. De boucher ; 2. De briquet ; 3. De faucheur.

— ENCYCL. *Fusil de guerre.* Le nom de *fusil* a été donné, pour la première fois, vers 1640, aux *mousquets* (V. ce mot) dans lesquels l'inflammation de la charge était produite non plus par une platine à rouet ou à mèche, mais par une étincelle jaillie du choc d'un silex et d'un briquet d'acier, et tombant sur la poudre d'un bassinet disposé au-dessus de la lumière. Dès 1692, la moitié de l'effectif des fantassins étaient armés de *fusils à pierre.* En 1703, grâce à Vauban, ce fusil, muni d'une baïonnette à douille, fut adopté pour toute l'infanterie et, peu après, pour toutes les armées européennes, où il resta en usage. Sa portée ne dépassait pas 250 mètres.

Vers 1830, le fusil à pierre fut remplacé par le fusil à piston, où l'inflammation était produite par une capsule. Bientôt, l'invention des rayures, appliquées d'abord aux carabines, permit d'augmenter la portée. Enfin, en 1841, la Prusse adopta le chargement par la culasse dans son fusil à aiguille, dont le succès pendant la guerre de 1866 amena toutes les puissances à renouveler leur armement. En France, le fusil à aiguille fut dépassé par le fusil Chassepot, créé en 1866, puis par le fusil Gras, qui servit à l'armement de nos troupes à partir de 1874. La portée du chassepot était de 1.200 mètres, celle de fusil Gras de 1.800, pour un calibre de 11 millimètres.

Vers la fin du XIXe siècle, le fusil de guerre a subi une transformation nouvelle par la mise en service des *fusils à répétition.* Le calibre a été abaissé, et varie de 6 à 8 millimètres ; de même le poids de l'arme ; par contre, l'invention des poudres sans fumée, d'une énergie exceptionnelle, a permis de



Mort de Gaston de Foix (Ary Scheffer), v. p. 896.



François Ier (le Titien), v. p. 934.



Hélène Fourment (Rubens), v. p. 912.



Bataille de Friedland (Horace Vernet), v. p. 940.



La Forêt (Ruysdaël), v. p. 903.



La Fortune et l'Enfant (P. Baudry), v. p. 906.



La Fontaine d'amour (le Titien), v. p. 899.

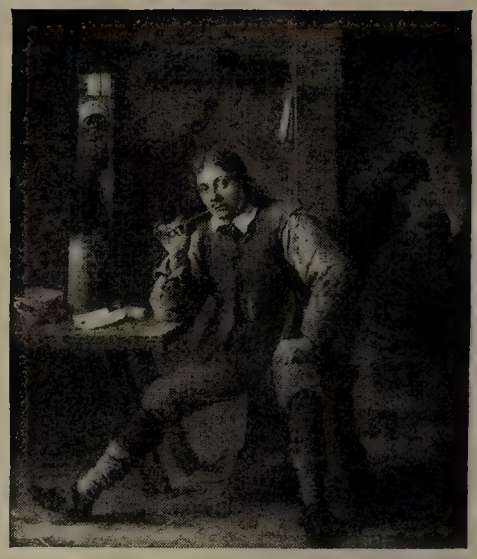

Le Fumeur (D. Teniers), v. p. 950.



La Fontaine de Jouvence (Cesare Detti), v. p. 899.



Saint François d'Assise 'Giotto), v. p. 934.

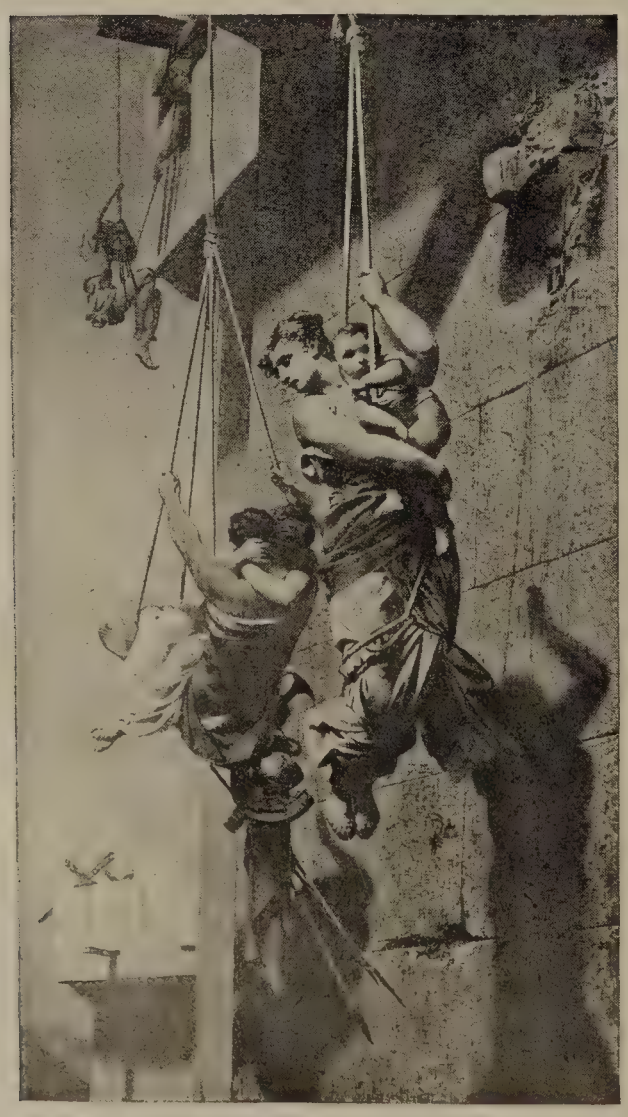

Les Fugitifs (Léon Glaize), v. p. 948.



Saint François d'Assise bénit sa ville natale (Benouville), v. p. 934.



La Fuite en Egypte (Rubens), v. p. 949.



Fusils : 1. A silex (1777) ; 2. Mécanisme de la platine à silex ; 3 Tromblon (1802) ; 4. A percussion (1840) ; 5. Mécanisme de la platine à percussion ; 6. Fusil à tabatière ; 7. Chargeur de mousqueton ; 8. A, Fusil à aiguille ; 9. B, Chassepot ; 10. C, Gras ; 11. D, Lebel ; 12. E, Fusil allemand ; 13. F, Fusil russe ; 14. G, Italien ; 15. H, Anglais ; 16. I, Autrichien ; 17. J, Carabine Winchester ; 18. Fusil arabe ; 19. K, Fusil de chasse à percussion centrale , 20. Hammerless (coupe du mécanisme) ; 21. Coupe de la fermeture Lefaucheux ; 22. Coupe d'un choke-bored ; 23. Mousqueton (Mle 1892) ; 24. Fusil automatique français (1917), coupe du mécanisme à répétition ; 25. Fusil de chasse à lunette ; 26. Fusil-mitrailleur.

donner à la balle une trajectoire très tendue et de rendre ainsi le tir plus meurtrier. Le mécanisme à répétition varie selon les puissances. Dans le *fusil Lebel*, de l'infanterie française, le magasin est logé dans le fût de l'arme. Dans le fusil Mannlicher, de l'armée autrichienne, il est placé dans la crosse. Dans les systèmes les plus récents (mousqueton d'artillerie modèle 1892 de la cavalerie française, fusil français modèle 1907-1915, fusil italien Paravicino-Carcano, fusil allemand Mauser), on utilise un chargeur spécial, qui permet d'introduire en une seule fois plusieurs cartouches dans le magasin. En France, une arme nouvelle, le *fusil automatique* modèle 1917, réalise des progrès considérables en portée (4.000 m.), en légèreté (3 kg. 75), en même temps que la vitesse de la balle (balle **D** amincie) augmente et que s'abaisse la flèche de sa trajectoire ; cette arme est alimentée également par chargeurs de cinq cartouches. Pendant la Grande Guerre, il a été mis en service une arme portative nouvelle : le *fusil-mitrailleur* (F. M.) du poids de 9 kg. 500 dans son étui, qui peut tirer soit par rafales courtes ou longues, soit automatiquement comme une mitrailleuse, soit coup par coup comme un fusil ordinaire. La position normale du fusilier mitrailleur pour le tir est la position couchée. Le F. M. permet aussi de tirer en marchant. Il est approvisionné au moyen de chargeurs demi-circulaires de 20 cartouches spéciales (D. A. M.). Le personnel affecté à un fusil-mitrailleur comprend : un caporal chef d'équipe portant, outre le fourniment habituel, 4 chargeurs ; le tireur portant le F. M., 8 chargeurs et un pistolet automatique ; deux pourvoyeurs portant, l'un 16, l'autre 12 chargeurs. On a également utilisé aux armées des fusils pourvus de dispositifs spéciaux de visée (lunette, viseur à miroir, à prismes, etc.).

Fusil de chasse. Le fusil de chasse a suivi tous les progrès exécutés en arquebuserie moderne. A l'antique fusil *à silex* a succédé tout d'abord le fusil *à piston, à marteau* ou *à chien*. C'est Lefaucheux qui a, le premier, transformé l'arme en une autre se chargeant par la culasse et devenant le fusil *à broche* ou *à culasse*. Est venu ensuite le fusil *à percussion centrale*, différant du précédent en ce que le marteau heurte un percuteur reposant sur la tête d'une capsule fulminante qui occupe le centre du culot de la cartouche. A l'origine, le culot jouait le rôle d'obturateur entre la culasse du canon et la crosse, tout en assurant la fermeture à l'aide d'une simple ou d'une double clef. On ne tarda pas à lui substituer la fermeture à double, à triple et quadruple verrou, qui donnait un serrage absolu entre la culasse et la crosse. La position extérieure et saillante des chiens étant cause d'accidents, on a songé à supprimer ces organes apparents en créant le fusil *hammerless*, fusil dans lequel les chiens se trouvent à l'intérieur de l'arme.

Puis on a cherché à augmenter la puissance de pénétration de la charge, d'où l'origine du fusil *choke-bored*, dont le canon est rétréci sur quelques centimètres de longueur près de la bouche.

Parallèlement à ces types de fusils de chasse, on doit mentionner le fusil *à répétition Winchester*, le fusil *à vent*, et enfin le fusil *Giffard*, portant un tube-magasin en acier contenant de l'acide carbonique liquide. A l'aide d'une détente, on ouvre une soupape, qui laisse échapper une faible quantité de liquide ; celui-ci se vaporise instantanément et projette au dehors la charge de plomb.


Fusilier marin.

fusilien [*li-in*] n. m. *Dr. cout.* Recors envoyé par un receveur de tailles à un collecteur de paroisses, pour la perception de l'impôt.

fusilier [*zi-li-é*] n. m. Soldat armé d'un fusil. *Fusilier marin*, matelot breveté, exercé au maniement du fusil et aux manœuvres de l'infanterie : *les fusiliers marins forment le noyau des compagnies de débarquement : les fusiliers marins se sont particulièrement distingués sur l'Yser au cours de la Grande Guerre. Fusilier mitrailleur*, soldat armé du fusil-mitrailleur.

fusilière adj. f. Se dit d'une pierre grise ou noire, dont on se sert pour les bassins de fontaine.

fusillade [*zi, ll* mll.] n. f. Décharge de plusieurs fusils. Echange de coups de feu entre deux troupes qui se battent. Exécution militaire par le moyen d'une décharge de coups de fusil.

fusillement [*zi, ll* mll., *e-man*] n. m. Action de fusiller. (Peu us.)

fusiller [*zi, ll* mll., *é*] v. a. Tuer à coups de fusil, passer par les armes : *Ney fut fusillé en 1815. Fam.* Accabler d'attaques sans cesse renouvelées : *fusiller que qu'un de bons mots. Pop.* Détériorer, détruire.

fusillette [*zi, ll* mll., *è-te*] n. f. Petite fusée.

fusiniste n. m. Syn. de FUSAINISTE.

fusion [*zi-on*] n. f. (lat. *fusio*). Passage d'un corps solide à l'état liquide, par l'action du feu : *la température reste constante pendant toute la durée de la fusion. Fig.* Réunion, mélange : *la fusion des partis.* ANT. **Coagulation, solidification, concrétion.**

— ENCYCL. *Physiq.* Tous les corps solides fondent à une température plus ou moins élevée. Certains corps, comme la cire, le verre, ne deviennent liquides qu'en passant par une série d'états plus ou moins pâteux. Le phénomène de la fusion est soumis aux deux lois suivantes : 1° sous une même pression, un même corps entre toujours en fusion à la même température (*point de fusion*) ; 2° la température demeure invariable pendant tout le temps que dure la fusion. On appelle *chaleur de fusion* d'un corps le nombre de calories nécessaire pour faire passer 1 gramme de ce corps de l'état solide à l'état liquide sans élever sa température.

La plupart des corps, en passant à l'état liquide, augmentent de volume ; toutefois, la glace, le bismuth, la fonte de fer font exception à cette règle.

La pression influe sur la température de fusion : un accroissement de pression élève ou abaisse la température de fusion, suivant que le volume du corps augmente ou diminue par la fusion.

Voici les températures des *points de fusion*, en

Acétone	— 94,3	Eau	0
Acétylène	— 81,5	Eau de mer	— 2,5
Acide acétique	— 16,54	Ether éthylique	— 116,2
Acide sulfureux	— 75	Ferro-chrome	1.325
Acier dur	1.430	Ferro-nickel	1.500
Acier invar	1.497	Fonte grise	1.230
Alcool éthylique	— 114,5	Gaz ammoniac	— 75,5
Aldéhyde	— 123,4	Glycérine	20
Alliage des caractères d'imprimerie (tendre)	230	Laiton	940
		Magnalium	608
		Méthane	— 183,15
Alliage monnaie d'argent	875	Naphtaline	80,1
		Nickeline	1.190
Alliage monnaie d'or	940	Nitrobenzène	5,82
		Oxyde de carbone	— 207
Benzène	5,4	Phénol	43
Bronze d'aluminium	1.050	Platinite	1.470
		Soudure des plombiers	240
Chloroforme	— 63,3	Sulfure de carbone	— 111,8
Chlorure d'argent	455		
Chlorure de méthyle	— 91,5	Tétrachlorure de carbone	— 22,9
Chlorure de zinc	365	Toluène	— 94,5
Constantan	1.290		

degrés centigrades, de quelques corps composés et alliages (pour les corps simples, v. CHIMIE).

fusionien, enne [*zi-o-ni-in, è-ne*] n. Membre d'une secte politique et religieuse fondée en 1845 par L.-J.-B. de Tourreil. Adjectiv. : *religion fusionienne.*

fusionnement [*zi-o-ne-man*] n. m Action de fusionner. (Peu us.)

fusionner [*zi-o-né*] v. a. Réunir en une seule association, en un seul parti. V. n. S'unir par la fusion : *deux partis qui fusionnent.*

fusionnisme [*zi-o-nis-me*] n. m. Système politique qui consiste à rapprocher plusieurs partis d'opinions différentes pour une action commune.

fusionniste [*zi-o-nis-te*] adj. Qui tient à un système de fusion politique ou industrielle. N. Partisan de cette fusion.



Evzone vêtu de la fustanelle.

fusot [*zo*] n. m. Espèce de bois jaune très tendre.

Fuss (Nicolas), géomètre suisse, né à Bâle, m. à Pétrograd (1755-1825), secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de cette ville, connu par d'intéressantes recherches sur la géométrie de la sphère.

Fust (Jean), orfèvre allemand, né et m. à Mayence (1410-1465). Il s'associa, probablement comme bailleur de fonds, avec Gutenberg, et plus tard avec Schæffer. C'est de ses presses que sortit la célèbre *Bible de Mayence* (1457).

fustanelle [*fus-ta-nè-le*] n. f. (du turc *fystan*, n. d'un vêtement de femme). Sorte de jupon court, à plis, évasé, s'arrêtant aux genoux, qui fait partie du costume national grec.

fuste [*fus-te*] n. f. (ital. *fusta*). *Mar.* Bâtiment long et à bas bord, qui marchait à la voile ou à la rame.

Fustel de Coulanges (Numa-Denis), historien français, né à Paris, m. à Massy (1830-1889) ; auteur de la *Cité antique* et d'une très remarquable *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France*, œuvre grave, majestueuse, d'une méthode sûre et probe, qui honore la science française. V. CITÉ *antique*, FRANCE (*Histoire*, etc.).



Fustel de Coulanges.

fuster [*fus-té*] v. n. *Oisell.* Eviter le piège, ou s'en échapper, en parlant d'un oiseau.

fustereau [*fus-te-rô*] n. m. Petit bateau qui sert à transporter d'une rive à l'autre.

fusterie [*fus-te-rî*] n. f. Profession de fustier. (*Dialect.*)

fustet [*fus-tè*] n. m. (m. provenç.). Nom vulgaire du sumac des teinturiers.



Fustet : *a*, fleur ; *b*, fruit.

— ENCYCL. Le fustet est un arbrisseau qui atteint jusqu'à 3 mètres de hauteur. Il possède de nombreuses fleurs stériles, dont les pédicelles, en s'allongeant, se recouvrent d'un duvet soyeux et rougeâtre (d'où le nom d'*arbre à perruques*). Le fustet habite les Antilles, la Suisse, l'Italie et le sud-est de la France. On le cultive parfois dans les parcs, sous le nom de *coqueci-grue*. Son bois est employé pour teindre en jaune orangé les laines et les cuirs.

fustibale [*fus-ti*] ou **fustiballe** [*ba-le*] n. f. (b. lat. *fustibalus*). *Archéol.* Fronde emmanchée au bout d'un bâton, et que l'on maniait à deux mains. (On se servait de la fustibale au moyen âge et jusqu'au XVIe siècle, pour lancer des grenades et des projectiles, qu'on pouvait envoyer à trois cents mètres.)



Fustibale.

fustier [*fus-ti-é*] n. m. Charpentier qui construit des bateaux. (*Dialect.*)

fustigation [*fus-ti-gha-si-on*] n. f. Action de fustiger. *Fig.* Châtiment, peine, pénitence.

— ENCYCL. La fustigation fut en usage dans toutes les armées de l'antiquité, mais particulièrement chez les soldats romains, auxquels elle était infligée pour les fautes graves : désertion, vol, etc. Ce supplice entraînait en général la mort du coupable. La fustigation fut longtemps employée dans les armées françaises, et ne disparut réellement qu'en 1789 ; elle subsista encore longtemps dans les autres armées européennes. Elle existe encore chez certains peuples orientaux, où elle fait partie de l'arsenal pénal.

fustiger [*fus-ti-jé*] v. a. (lat. *fustigare* ; de *fustis*, bâton. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il fustigea, nous fustigeons.*) Battre à coups de verge, de bâton, de fouet, etc. *Fig.* Châtier, reprendre vivement : *Molière a fustigé l'hypocrisie.* **Se fustiger** v. pr. Se donner à soi-même des coups de fouet, de verge, de lanière. Se donner l'un à l'autre des coups de fouet, de verge, de lanière.

fustigeur, euse [*fus-ti-jeur, eu-ze*] n. Personne qui fustige.

fustine [*fus-ti-ne*] n. f. Principe colorant du fustet, qui se présente en petits cristaux jaunâtres, solubles dans l'alcool et l'éther.

fustoc ou **fustok** [*fus-tok*] n. m. Syn. de FUSTET.

fusule [*zu-le*] n. f. (du lat. *fusus*, fuseau). Petit appendice formé de deux articles, terminant la filière des araignées et donnant passage à la soie.

fusuline [*zu*] n. f. *Paléont.* Genre de foraminifères, comprenant des coquilles calcaires, poreuses, en fuseau, dont on connaît une dizaine d'espèces, fossiles dans le calcaire carbonifère.

fût [*fût*] n. m. (du lat. *fustis*, bois). Bois sur lequel est monté le canon d'une arme à feu. (V. FUSIL.) Tonneau pour mettre le vin, l'eau-de-vie, etc. *Archit.* Partie de la colonne, comprise entre la base et le chapiteau : *le fût est généralement renflé.* Portion de la tige d'un arbre, dépourvue de rameaux. Carcasse d'une malle, d'un coffre. Bois qui forme le corps d'une charrue, d'un rabot. Bois de la raquette. Monture de la girouette d'un navire. Baguette de l'archet d'un violon. Buffet d'orgue. Carcasse d'une malle. Planchette sur laquelle s'attachent les cardes. Caisse cylindrique d'un tambour. Outil de fer du marbrier, sur lequel il monte des mèches de diverses grosseurs.



Fût.

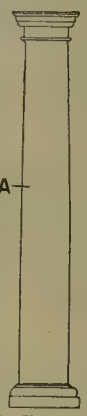

A. Fût de colonne.

— ENCYCL. *Archit.* Le fût est la tige d'une colonne comprise entre sa base et son chapiteau. Le fût n'est point cylindrique ; il diminue vers le haut d'un sixième environ et même peut être renflé, de sorte que le plus grand diamètre de la colonne se trouve au tiers de la hauteur à partir d'en bas. Le fût est circulaire, quadrangulaire ou octogonal ; il est lisse, à pans coupés ou à cannelures. Le demi-diamètre du fût étant pris pour unité ou module, voici les hauteurs respectives des fûts, suivant l'ordre auquel ils appartiennent : dorique grec, 23 modules 03 ; dorique romain, 15 modules 05 ; toscan, 16 modules ; ionique, 18 modules ; corinthien, 19 modules ; composite, 20 modules. V. COLONNE.

— *Econ. rur.* Les fûts ont une capacité variable avec les régions qui les emploient. Les plus couramment utilisés sont : pour les vins le tonneau (900 litres dans le Bordelais), la barrique bordelaise (225 litres), la queue (456 litres) et la pièce de Bourgogne (228 litres), la charge du Roussillon (118 litres), le muid de la même région (700 litres). Pour mesurer la capacité d'un fût, on procède de diverses manières. (V. JAUGEAGE, TONNEAU.)

futaie [*tè*] n. f. (de *fût*). Forêt dont on exploite les arbres quand ils sont arrivés à une grande dimension. *Par ext.* Arbre de grande dimension. *Haute futaie*, celle qui est parvenue à toute sa hauteur (de 120 à 200 ans). *Jeune haute futaie*, bois de 60 à 120 ans. *Demi-futaie*, bois de 40 à 60 ans. *Futaie sur taillis*, bois de 40 ans.

— ENCYCL. *Sylvic.* Dans l'aménagement en futaie, la régénération du massif forestier repose entièrement sur les jeunes plants venus de graine ou *brins de semence.* Aussi, dans ce mode d'exploitation, on favorise autant que possible le réensemencement naturel et la pousse des jeunes sujets : 1° en évitant toute interruption dans le massif ; 2° en opérant des *coupes de régénération* pour desserrer le massif ; 3° en pratiquant, plus tard, des *coupes d'amélioration* pour favoriser la croissance des sujets plus précieux ou plus vigoureux. L'aménagement en futaie, qui peut conserver indéfiniment un massif forestier, ne fournit en revanche qu'un faible revenu annuel. Ce régime, qui convient particulièrement aux forêts domaniales, est rarement adopté par les communes, et exceptionnellement par les particuliers. Il est le seul possible pour les bois résineux qui ne rejettent pas de souche.

On distingue les futaies résineuses et les futaies feuillues. Quelle que soit l'essence qui la peuple, une futaie peut être *pleine*, c'est-à-dire constituée par la juxtaposition de peuplements de même âge (dits peuplements *équiennes*), ou *jardinée*, c'est-à-dire formée de peuplements de tous âges mélangés La futaie pleine ou régulière passe par les états de *semis naissant*, de *fourré*, de *gaulis*, de *perchis*, puis de *jeune haute futaie* et, enfin, de *haute* ou *vieille futaie.*

futaille [*ta, ll* mll., *e*] n. f. (rad. *fût*). Tonneau. Collection de fûts, de boucauts, etc. : *embarquer la futaille.*

futailler [*ta, ll* mll., *é*] n. m. Tonnelier. (Vx.)

futaillerie [*ta, ll* mll., *e-rî*] n. f. Bois pour futailles.

futaine [*tè-ne*] n. f. (de *Fostat*, faubourg du Caire). Etoffe pelucheuse, de fil et de coton ou de coton et de soie croisée : *la futaine devint de fabrication courante, en Europe, au moment des croisades.*

futainier [*tè-ni-é*] n. m. Celui qui fabrique ou vend de la futaine.

futé, e adj. (de *fût*, bâton). Harassé, comme quelqu'un qui a reçu des coups de bâton. (Vx.) *Fam.* Fin, rusé, plein de malice et d'intelligence : *un petit garçon alerte et futé.* ANT. **Nigaud, benêt.** *Blas.* Se dit des armes de jet ou d'hast, quand leur fût est d'un émail particulier.

futée [*té*] n. f. (de *fût*). Mastic de colle forte et de sciure de bois, qui sert à boucher les fentes d'une pièce de bois.

fûtier [*ti-é*] n. m. Ouvrier qui assemble les ais des malles, des coffres.

futile adj. (lat. *futilis*). Qui a peu de conséquence, de valeur, d'importance : *des raisons futiles.* Qui attache de l'importance à des choses n'en ayant pas : *un esprit futile.* ANT. **Sérieux, grave, important.**

futilement [*man*] adv. D'une manière futile.

futilité n. f. Caractère, nature de ce qui est futile : *la futilité d'un esprit, d'une objection.* Chose futile, discours futile : *aimer les futilités ; dire des futilités.*

futur, e adj. (du lat. *futurus*, qui sera). Qui sera dans un temps à venir : *la vie future.* N. Celui, celle qu'on doit épouser bientôt. N. m. Avenir, temps futur. *Philos. Futur contingent*, fait futur qui n'est pas posé dans sa cause, et qui, partant, peut être ou ne pas être, comme sont les événements dépendant de la libre volonté. *Gramm.* Temps du verbe, qui indique qu'une chose sera ou se fera : *il y a dans les verbes français deux temps pour exprimer le futur : le futur simple et le futur antérieur.* (Le futur simple indique que la chose sera ou se fera dans un temps à venir, comme *j'aimerai.* Le futur antérieur, relatif ou passé, indique que la chose sera ou se fera antérieurement à une autre chose, comme *j'aurai aimé.* ANT. **Passé.**

futurisme [*ris-me*] n. m. Ecole moderne d'art, née en Italie en 1910.

— ENCYCL. En peinture et en sculpture, le futurisme renonce à représenter les êtres dans une position unique et prétend donner simultanément les sensations passées, présentes et futures, ce qui fait apparaître les objets en fragments disloqués, agités et vibrants. En littérature et en musique, le futurisme fait table rase des règles traditionnelles de logique, de syntaxe, d'harmonie, etc., et fait appel à la sensation pure, aux cris et aux bruits expressifs. P.-T. Marinetti est un des promoteurs du futurisme.

futuriste [*ris-te*] adj. et n. Adepte du futurisme : *peintre futuriste ;* conforme au futurisme : *musique futuriste.*

futurition [*si-on*] n. f. Qualité d'une chose, en tant que future : *celui qui n'a aucune possibilité n'a aucune futurition.*

Fuveau, comm. des Bouches-du-Rhône, arr. et à 13 kil. d'Aix ; 2.540 h.

Fux ou **Fuchs** (Jean-Joseph), compositeur allemand, né à Hirtenfeld, m. à Vienne (1660-1741) ; auteur d'opéras, de messes et du *Gradus ad Parnassum*, ouvrage didactique de premier ordre.

Fuxien, enne [*ksi-in, è-ne*], habitant ou originaire de Foix : *les Fuxiens.* Adjectiv. : *population fuxienne.*

fuyant [*fui-ian*], **e** adj. Qui fuit, qui s'enfuit, qui s'éloigne rapidement : *ombre fuyante.* Qui disparaît, qui cesse d'être : *l'heure fuyante.* Qui se perd, qui s'enfonce, qui paraît s'éloigner par l'effet de la perspective : *horizon fuyant.* Qui s'incline rapidement : *jour fuyant.* Qui est tourné d'une façon tout à fait oblique, de manière à se dérober presque entièrement au regard : *un front fuyant ; un profil fuyant. Perspect. Echelle fuyante*, celle qu'on trace pour trouver la diminution des objets relativement à leur éloignement. N. m. Ligne fuyante, perspective : *le fuyant des cimes.*

fuyard [*fui-iar*], **e** adj. et n. Qui s'enfuit, qui se sauve, qui a l'habitude de fuir : *troupe fuyarde.* N. m. Plus particulièrem., soldat qui prend la fuite pendant le combat : *rallier les fuyards.*

Fuzelier [*li-é*] (Louis), auteur dramatique français, né et m. à Paris (1611-1752) ; fournisseur assidu des théâtres de la Foire.

Fuzet [*zè*] (Edmond-Frédéric), prélat français, né à Laudun (Gard), m. à Rouen (1839-1915) ; il a été un des premiers qui, sur les conseils de Léon XIII, aient fait acte d'adhésion au gouvernement de la République. On lui doit des ouvrages estimés : *les Jansénistes du XVIIe siècle, Pétrarque, l'Echelle du ciel* ou *Traité de l'oraison*, etc.

fy n. m. Espèce de lèpre qui attaque les animaux.

fyeux, euse [*fi-eû, eu-ze*] adj. *Art vétér.* Qui est attaqué du fy : *cheval fyeux.*

Fyt ou **Feydt** [*fè-it'*] (Jean), peintre d'animaux flamand, né et m. à Anvers (1611-1661) ; ses tableaux et ses études, représentant presque toujours des animaux vivants ou morts, révèlent un grand sentiment de la forme, une science profonde du modelé.

F



G

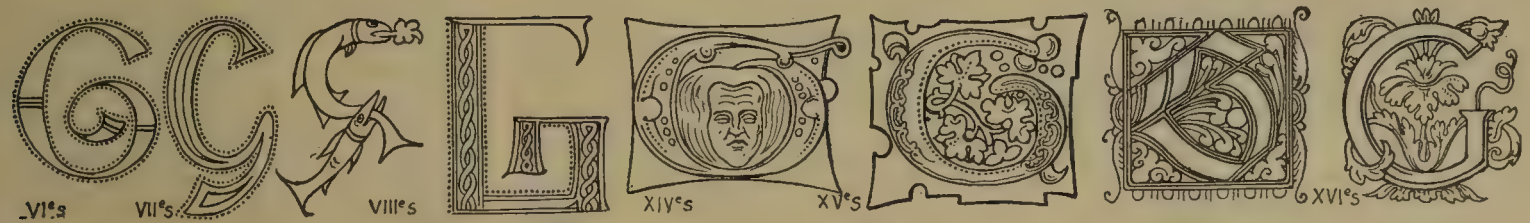



[*jé* ou *gheu*] n. m. Septième lettre de l'alphabet et cinquième des consonnes : *un G majuscule ; un g minuscule.*

Paléogr. Considéré comme signe graphique, le gamma grec, dérivé de l'hiératique égyptien par l'intermédiaire du ghimel phénicien, donna le caractère C, qui avait primitivement le son du G. Quand le *C* prit le son du *K*, un nouveau caractère, simple modification du G, fut inventé pour représenter ce phonème.

Le G prend différentes formes, soit dans l'écriture, soit dans l'impression ; on distingue le *G* majuscule et le *g* minuscule. Il subit en outre de nombreuses modifications, suivant que le caractère est de l'anglaise, de la ronde ou de la bâtarde, de la

ÉCRITURES MODERNES

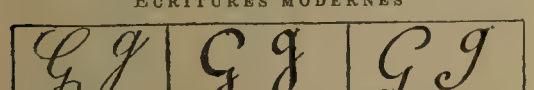

Anglaise | Ronde | Bâtarde

coulée ou du romain, de l'italique, de la normande, de l'égyptienne, etc. — Le *g* est doux devant *e*, *i*, et se prononce comme un *j* : *genre, gilet.* Il est dur devant *a*, *o*, *u*, et se prononce comme *gh* : *gare, golfe, guide.* Le groupe *gn* représente ordinairement la consonne *n* mouillée : *agneau. Abrév.* G. signifie Grâce ou Grandeur : *S. G., sa Grâce ; V. G., Votre Grandeur. Fr.-maçonn.* G., probablement initiale du mot anglais *God* (Dieu), est la lettre sacrée que les maçons inscrivent au milieu de l'*étoile flamboyante* à cinq branches. *Numism.* G., sur les monnaies françaises, était la marque des monnaies frappées à Poitiers. Il indique *Genève* sur les monnaies suisses, et *Stettin* sur les monnaies prussiennes.

Ga, symbole chimique du *gallium.*

Gaarden, bourg d'Allemagne (Holstein), faubourg de Kiel ; 11.000 h.

gab n. m. (du scand. *gabb*, moquerie). Plaisanterie, jeu d'esprit. (Vx.)

Gabaa, v. de la Palestine ancienne (tribu de Benjamin), patrie de Saül. Le crime que commirent ses habitants envers la femme d'un jeune lévite de la montagne d'Ephraïm motiva la destruction presque complète, par les autres tribus, de la tribu de Benjamin. David défit les Philistins près de la ville.

Gabaon, v. de Palestine (tribu de Benjamin) ; auj. *El-Djib.* Victoire de Josué sur les Chananéens. (Hab. *Gabaonites.*)

gabardine n. f. (esp. *gabardina*, apparenté avec *caban*). Etoffe de laine croisée, servant à faire des vêtements. Long manteau à manches, imperméabilisé. (V. GALVARDINE.)

gabare n. f. (ital. *gabarra*). Grande embarcation à voiles et à rames, transportant les marchandises sur les cours d'eau, ou servant à charger et à décharger les navires. *Pêch.* Sorte de grande senne.

— ENCYCL. *Navig. fluv.* Les gabares étaient des bâtiments de charge, servant soit dans la marine de l'Etat, soit dans la marine de commerce, qui leur a conservé ce nom de nos jours. Dans la marine de guerre, les gabares étaient des bateaux de 300 à 600 tonnes, mâtés en trois-mâts, et armés de dix-huit à vingt canons.

gabarer v. n. Syn. peu us. de GODILLER.

gabaret [*rè*] n. m. Senne plus petite que la gabare.

Gabaret [*rè*] (Jean **de**), marin français, né dans l'île de Ré, m. à Rochefort (1620-1697) ; un des meilleurs lieutenants de Tourville. Il se distingua à la Hogue, et fut gouverneur de la Martinique.

gabari n. m. V. GABARIT.

gabariage n. m. Action de faire un gabarit, ou de comparer un objet au gabarit.

gabarier [*ri-é*] n. m. Patron, conducteur ou déchargeur de gabares.

gabarier [*ri-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Tailler sur la forme d'un gabarit. Vérifier si les dimensions d'un objet sont conformes au gabarit.

gabarieur n. et adj. m. Ouvrier qui trace, taille et construit les gabarits.

gabarit [*ri*] ou **gabari** n. m. (provenc. *gabarrit*). Modèle en vraie grandeur, sur lequel on façonne certaines parties dans la construction des navires ou des pièces d'artillerie. Nom générique de divers appareils pour mesurer. *Ch. de f.* Arceau en bois ou en fer, sous lequel on fait passer les wagons chargés, pour vérifier si leurs dimensions ne dépassent pas la règle admise. *Par ext.* Profil réglementaire idéal, limitant l'encombrement des véhicules.

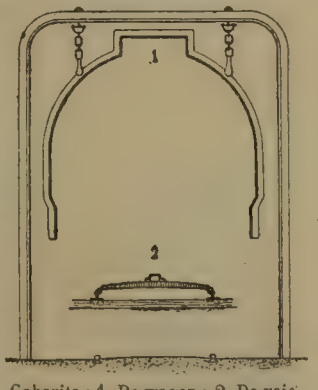

Gabarits : 1. De wagon ; 2. De voie.

gabarot [*ro*] n. m. ou **gabarotte** [*ro-te*] n. f. Petite gabare non pontée, en usage sur la Loire.

Gabarret [*ba-rè*], ch.-l. de c. des Landes, arr. et à 42 kil. de Mont-de-Marsan, sur la Gélise ; 1.320 h. Ch. de f. M. Eau de-vie. — Le cant. a 15 comm. et 8.000 h.

gabatine n. f. Sorte de tour de cartes. Tromperie, fourberie. (Vx.)

gabbro n. m. Roche basique, granitoïde.

gabegie [*jî*] n. f. (mot. du patois bourguignon). Fraude, fourberie, affaire peu claire.

gabelage n. m. Temps pendant lequel le sel devait demeurer dans les greniers avant d'être vendu. Paille que les commis des greniers mettaient dans le sel pour reconnaître s'il était sel de grenier ou de faux saunage.

gabelant [*lan*] n. m. Celui qui était tenu d'acheter du sel à la gabelle.

gabeler [*lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *je gabelle.*) Faire sécher le sel dans les greniers de la gabelle.

gabeleur n. m. Employé de la gabelle.

gabelier [*li-é*] n. m. Officier de la gabelle.

gabelle [*bè-le*] n. f. (prov. *gabela*). Impôt sur le sel. Administration chargée de percevoir cet impôt. Impôt analogue sur d'autres denrées. Grenier public, où l'on déposait le sel.

— ENCYCL. *Hist.* Le mot *gabelle*, primitivement appliqué à diverses sortes d'impôts (gabelles de vins, de draps, etc.), désigne plus spécialement l'impôt sur le sel. Il existait dès Louis IX, et devint permanent sous Philippe le Bel. En 1340, Philippe VI fit de la vente du sel un monopole au profit du Trésor. Des greniers à sel furent créés, dont l'administration fut confiée à des gabeliers. Un certain nombre de provinces, à des titres divers, étaient d'ailleurs entièrement exemptées de la gabelle. Les nombreuses vexations auxquelles donnait lieu la levée de la gabelle, les fraudes innombrables que commettaient les faux sauniers occasionnèrent à maintes reprises des troubles graves, notamment en Guyenne, en 1542. Cet impôt, impopulaire et décrié, ne fut pourtant supprimé qu'en 1790.

gabelou n. m. *Par dénigr.* Autref., employé de la gabelle. Auj., douanier, commis de l'octroi ou des contributions indirectes.

gaber [*bé*] v. a. (de *gab*). Plaisanter, se moquer. (Vx.)

gaberie [*rî*] n. f. Plaisanterie.

Gabès [*bèss*], v. de Tunisie, port sur le *golfe de Gabès ;* 12.000 h. Oasis très bien cultivée : alfa, dattes, laines sont les principales matières exportées.

gabet [*bè*] n. m. Girouette placée au sommet d'un mât. Pinnule d'un instrument qui sert à prendre les hauteurs. Gros ver que l'on rencontre dans la peau du cerf, du daim, du chevreuil.

gabeur n. m. Railleur, moqueur. (Vx.)

gabiage n. m. Ouvrage de gabier.

gabian n. m. Nom vulgaire du *goéland commun*.

Gabian, comm. de l'Hérault, arr. et à 23 kil. de Béziers : 1.070 h. Ch. de f. Midi. Eau-de-vie ; source ferrugineuse.

gabie [*bî*] n. f. (ital. *gabbia.*) *Mar.* Demi-hune en caillebotis, placée au sommet des mâts à antennes.

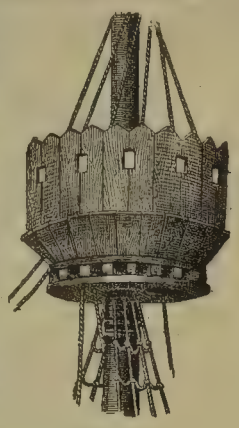

Gabie (xvᵉ s.).

gabier [*bi-é*] n. m. (de *gabie*). Matelot de la spécialité de la manœuvre, attaché au service des hunes.

— Encycl. Les gabiers sont les matelots chargés à bord de tout ce qui concerne la mâture, le gréement, les embarcations, les ancres. Ils forment ce qu'on appelle la « spécialité de la manœuvre », qui a des quartiers-maîtres de manœuvre, des seconds maîtres de manœuvre, et des premiers maîtres appelés *maîtres d'équipage*. Malgré la suppression des mâtures, le gabier est resté l'homme du bord par excellence.

Gabies [*bî*], v. du pays des Volsques, prise par Tarquin le Superbe. (Hab. *Gabiens.*) On y a trouvé une belle statue antique de Diane, connue sous le nom de *Diane de Gabies*. (V. Diane.)

gabieu n. m. Outil de cordier, dit aussi *toupin*.

Gabinius [*uss*] (Aulus), tribun du peuple, à Rome. Il contribua à l'exil de Cicéron (100-48 av. J.-C.).

gabion n. m. (ital. *gabbione*). Panier cylindrique sans fond, employé dans l'artillerie et le génie pour établir rapidement des parapets de terre. Grand panier à deux anses pour transporter du fumier, des terres. Tonneau près d'une mare, hutte au bord d'une pièce d'eau, dans lesquels se cache le chasseur de canards ou autre gibier aquatique.



Gabion.

— Encycl. *Art milit.* On distingue le gabion du génie (0ᵐ,60 de diamètre extérieur, 0ᵐ,80 de hauteur



Gabion de chasse.

de clayonnage) et le gabion de l'artillerie (0ᵐ,56 et 1 mètre). Ils sont surtout destinés aux revêtements des parapets, des épaulements, et, posés debout, permettent aux hommes qui entreprennent de creuser une tranchée d'être protégés contre les premiers coups de l'ennemi.

gabionnade [*o-na-de*] n. f. Retranchement, abri fait de gabions.

gabionnage [*o-na-je*] n. m. Action de faire ou poser des gabions.

gabionner [*o-né*] v. a. Couvrir par des gabions : *gabionner une batterie.*

gabionneur [*o-neur*] n. m. Celui qui fait, pose ou utilise des gabions.

Gabiot (Jean-Louis), auteur dramatique français, né à Salins, m. à Paris (1759-1811) ; célèbre surtout par sa jalousie, ses plagiats et ses intrigues.

Gabirol (Salomon ben), juif espagnol né à Malaga vers 1045, m. en 1070. Il a écrit sous le nom du philosophe arabe *Avicébron* des commentaires allégoriques à tendance panthéiste, et des hymnes mystiques.

gable ou **gâble** n. m. (bas lat. *gabulum*). Fronton triangulaire, servant à masquer la pente des combles et à terminer les ogives des portails. Triangle formé par les deux arbalétriers d'une lucarne.



Gable en charpente.

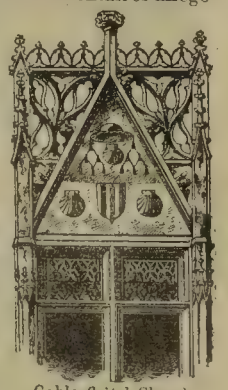

Gable (hôtel Cluny).

— Encycl. Les gables de l'école romane servent à masquer les combles et n'offrent qu'une surface plane, terminée par une croix. Les gables gothiques sont couronnés de bouquets ou de fleurons et décorés de crochets sur leurs côtés.

Gablentz ou **Gablenz** (Louis-Charles-Guillaume, baron de), général autrichien, né à Iéna, m. à Zurich (1814-1874). Il se distingua à Custozza, à Solférino et dans la guerre contre la Prusse en 1866 ; il se suicida à la suite de spéculations malheureuses.

gablet [*blè*] n. m. Petit gable, qui décore les niches et les dais.

Gabon (le), fleuve de l'Afrique tropicale, qui se jette dans l'Atlantique par un magnifique estuaire, sur lequel se trouve Libreville.

Gabon, colonie française de l'Afrique équatoriale, sur l'estuaire homonyme et sur le grand fleuve Ogôoué ; elle fait partie du groupe de l'*Afrique-Equatoriale française*, mais a son autonomie. (Hab. *Gabonais.*) Ch.-l. *Libreville.* (V. la carte Afrique.)

gabord ou **galbord** [*bor*] n. m. Bordage inférieur de la carène d'un navire.

Gaboriau [*ri-ô*] (Emile), romancier populaire français, né à Saujon, m. à Paris (1835-1873) ; auteur de romans judiciaires et policiers : *Monsieur Lecoq, le Crime d'Orcival, le Dossier nº 13*, etc. Il est le père d'un genre qui a pris de nos jours un singulier développement en France et en Angleterre (roman de détectives).

gabot [*bo*] n. m. Petit poisson employé comme amorce. Syn. gabut.

gabre n. m. Nom vulgaire de la perdrix mâle. Nom vulgaire du coq d'Inde.

Gabriel, archange qui annonça à la Vierge qu'elle serait mère du Sauveur (*Nouveau Testament*). Suivant la tradition musulmane, il dicta le Coran à Mahomet.

Gabriel, célèbre famille d'architectes français. Le plus connu, Jacques IV Ange, né et m. à Paris (vers 1700-1782), restaura la colonnade du Louvre, édifia l'Ecole militaire, les deux corps de bâtiments qui bordent la place de la Concorde et qui sont le spécimen le plus remarquable du style aux lignes droites qui s'épanouira sous Louis XVI, ainsi que le Petit Trianon, à Versailles.



Ange Gabriel.

Gabrieli (Andrea), compositeur italien, né à Venise, m. dans la même ville en 1586, élève de Willaert. — Son neveu et élève Giovanni, né et m. à Venise (1557-1612) est également un des maîtres de l'école vénitienne de musique sacrée.

gabriélite n. m. Membre d'une secte d'anabaptistes, fondée en Poméranie en 1530 par Gabriel Scherling.

Gabrielle, comédie en cinq actes, par E. Augier (1849). Un mari, à force de générosité, ramène au devoir sa femme près de faiblir et l'amant qui l'avait détournée du droit chemin. Bonne comédie, qui présente une grave leçon à l'aide d'un sujet très simple.

Gabrova, v. de Bulgarie, sur la Jantra, affl. du Danube ; 9.000 h. Fabrication de draps.

gaburon n. m. *Mar.* Enveloppe de planches dont on entoure la partie inférieure d'un bas-mât.

gaburonner [*ro-né*] v. a. Fortifier à l'aide de gaburons.

Gabussi (Vincenzo), compositeur italien, m. à Londres (1800-1846) ; auteur de nombreuses mélodies vocales pleines de grâce et de tendresse.

Gacé, ch.-l. de c. de l'Orne, arr. et à 27 kil. d'Argentan, sur la Touques ; 1.650 h. Ch. de f. Et. — Le cant. a 14 comm., et 5.370 h.

Gace Brulé, chevalier et trouvère français du moyen âge, m. après 1212 ; auteur de chansons imitées des Provençaux, et qui, malgré leurs défauts, font de lui un des meilleurs poètes lyriques.

gâchage n. m. Action de gâcher du plâtre, etc. Action de faire sans soin, de gaspiller.

Gachard [*char*] (Prosper-Louis), historien belge, né à Paris, m. à Bruxelles (1800-1885) ; auteur de remarquables publications sur Philippe II et son temps.

gâche n. f. Pièce fixée au chambranle d'une porte, et dans laquelle entre le pêne d'une serrure.

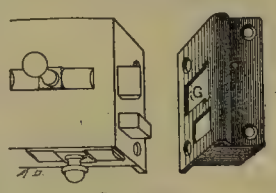

G, gâche.

gâche n. f. Outil de maçon, servant au gâchage. Spatule de cuisinier, de pâtissier.

gâcher [*ché*] v. a. (germ. *waskon*). Délayer du plâtre, du mortier. *Fig.* Faire sans soin, gaspiller : *gâcher une robe. Gâcher le métier*, travailler à bon marché.

gâchet [*chè*] n. m. Hirondelle de mer, à tête noire.

gâchette [*chè-te*] n. f. (de *gâche*). Dans un fusil, un pistolet, pièce du mécanisme de détente terminée par une languette de fer sur laquelle on agit pour faire partir le coup. (V. fusil.) Petite pièce d'une serrure, qui se met sous le pêne et l'arrête.

— Encycl. *Armur.* La gâchette maintient le chien à l'*armé*, grâce à une sorte de tête ou *bec de gâchette*, qui entre dans un cran correspondant du chien. Un ressort, le *ressort de gâchette*, fait que celle-ci conserve cette position, qu'elle perd quand le tireur presse la *détente*. La gâchette, en s'abaissant, rend libre le chien, qui est poussé en avant par un ressort.

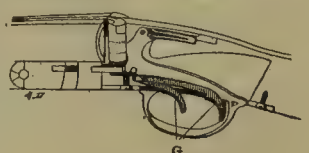

G, gâchette.

gâcheur, euse [*eu-ze*] adj. et n. Qui gâche le mortier, le plâtre. *Fam.* Se dit d'une personne qui gâte ou gaspille quelque chose, faute de soin ou d'ordre, ou qui travaille ou vend à vil prix.

gâcheux, euse [*cheû, eu-ze*] adj. Bourbeux, détrempé : *chemin gâcheux.* Humide et pâteux, un peu pourri : *des cerises gâcheuses.*

gâchis [*chi*] n. m. Mortier de plâtre, de sable, etc. Ordure, saleté causée par quelque liquide. Chose, situation confuse, embrouillée : *le gâchis politique.*

Gachnang, comm. de Suisse (cant. de Thurgovie) ; 1.370 h. Viticulture : apiculture.

Gachons (Jacques Peyrot **des**), littérateur français, né à Torcé (Sarthe) en 1868 ; auteur de romans agréables, écrits dans une langue simple et pure (*N'y touchez pas, Mon amie, la Maison des dames Renoir, le Mauvais Pas*, etc.).

gâchoir n. m. Cuve où l'on mélange la matière première des pâtes à poterie.

Gacilly (La), ch.-l. de c. du Morbihan, arr. et à 60 kil. de Vannes, sur l'Aff ; 1.663 h. — Le cant. a 9 comm., et 12.960 h.

Gacon (François), poète satirique français, né à Lyon, m. près de Royaumont (Oise) (1667-1725). Auteur du *Poète sans fard*. Il gâta les réelles qualités de son esprit par le cynisme de ses expressions et la crudité de son style.

Gad, nom d'une des douze tribus des Hébreux, dans le pays de Galaad (du nom d'un fils de Jacob et de Zelpha). *Jabbès* était sa ville principale.

Gadara ou **Gazer,** v. de la Palestine ancienne, tribu de Manassé. Elle fut détruite par Vespasien.

Gaddi (Gaddo), peintre et mosaïste italien, né à Florence (1260-1332), élève des byzantins, et ami de Cimabué. — Son fils Taddeo, né à Florence (vers 1300-1366), élève de Giotto, fut peintre de fresques et architecte ; talent expressif, mais exagéré. — Le fils de celui-ci, Agnolo, né à Florence (1333-1396), peignit des tableaux à l'huile dans le genre de Giotto.

gade ou **gadus** [*duss*] n. m. Genre de gadidés, comprenant des poissons caractérisés par un barbillon à la mâchoire inférieure, comme la *morue*, l'*aiglefin*, etc.



Gade.

— Encycl. On connaît de nombreuses espèces de gades, dont quatre habitent les mers européennes. Les plus connus sont : le *capelan* et le *gade tacanot*, dit aussi *gade* et *morue borgne*. D'une façon générale, on désigne sous ce nom les merlans, les morues et les gades proprement dits.

Gade (Niels Guillaume), compositeur danois, né et m. à Copenhague (1817-1890), le principal représentant du romantisme musical en Scandinavie.



Gade.

gadelier [*de-li-é*] ou **gadellier** [*dè-li-é*] n. m. *Dialect.* Groseillier à fruits rouges.

gadelle [*dè- le*] n. f. *Dialect.* Groseille rouge.

Gadès [*dèss*], v. de l'ancienne Hispanie, auj. *Cadix.* (Hab. *Gaditains, aines.*)

gadidés [*dé*] n. m. pl. Famille de poissons, comprenant les *morues, merlans, lottes*, etc. S. un *gadidé.*

Gadifer de La Salle, aventurier et colonisateur français, né près de Thouars, m. vers 1415. Il accompagna Béthancourt aux Canaries, puis Boucicaut devant Gênes.

gadille [*ll* mll., *e*] n. f. Nom vulgaire du *rouge-gorge.*

gadoïdes n. m. pl. Anc. nom des *gadidés.* S. un *gadoïde.*

gadolinite n. f. Silicate naturel de fer, glucinium, yttrium, etc. : *le docteur Gadolin a retiré l'yttrium d'une espèce de gadolinite qui renferme aussi du cérium.*

gadolinium [*om*] n. m. Corps simple non isolé, de formule chimique Gd, qui se trouve dans les terres rares, et dont on connaît une série de sels ; il a pour poids atomique 157,3.

gadouard [*ar*] n. m. *Pop.* Vidangeur.

gadoue [*doû*] n. f. Matière fécale servant d'engrais. Engrais constitué par les ordures ménagères. *Pop.* Prostituée de bas étage.

— Encycl. *Econ. rur.* Les ordures ménagères constituent de bons engrais ; on les emploie sans les laisser fermenter (gadoues vertes), ou bien seulement après qu'elles ont subi une fermentation plus ou moins prolongée (gadoues noires). Vertes ou noires, les gadoues ont un pouvoir fertilisant à peu près équivalent à celui du fumier de ferme normal ; toutefois, les gadoues noires ont une action plus rapide, en raison de leur état de décomposition.

— *Hyg. urb.* Dans les grandes villes, on traite les gadoues par broyage, incinération, digestion, etc. A Paris, elles sont brûlées après triage et la chaleur résultante utilisée pour produire de la vapeur ou du courant électrique.

gadzarts n. m. (contraction de *gars des arts*). *Arg. des éc.* Elève ou ancien élève des écoles nationales d'arts et métiers.

gaélique adj. Qui a rapport aux Gaëls : *les coutumes gaéliques.* N. m. Un des deux grands groupes des langues celtiques.

— Encycl. Le gaélique comprend l'*irlandais*, l'*écossais* (ou *erse*) et le *manxois* ou dialecte de l'île de Man. Il ne faut pas confondre le *gaélique* et le *gallois*. Cette dernière langue appartient au second groupe celtique : le *brittonique* (auquel appartiennent le *bas breton* des départements français de l'Ouest et l'ancien *cornique* de la Cornouailles anglaise). L'ancien *gaulois*, parlé par nos pères, se rattachait au groupe brittonique.

Gaël [*gha-èl*], nom des Celtes parlant le dialecte gaélique.

Gærtner [*ghèr-tnèr*) (Joseph), botaniste allemand, né à Calw, m. à Tubingue (1732-1791) ; auteur de recherches sur l'hybridation.

Gaétan (saint), né à Vicence (1480-1547). Il fonda l'ordre des *clercs réguliers* ou *théatins* (1524). Canonisé en 1675. Fête le 7 août.

Gaétani, famille romaine, qui a fourni un pape, Boniface VIII, et divers princes souverains.

Gaète, port d'Italie, sur la Méditerranée ; 17.600 h. (*Gaétans*). C'est là que Pie IX se réfugia en 1848. Nombreux sièges, notamment en 1861, date à laquelle le dernier roi de Naples, François II, dut, après une courageuse défense, capituler devant Garibaldi.

gaffe [*gha-fe*] n. f. *Mar.* Perche à pointe métallique, munie d'un ou de deux crocs latéraux, servant pour accrocher, accoster, aborder, etc. : *gaffe de sauvetage.* Sorte de crochet utilisé pour tirer hors de l'eau les gros poissons.



Gaffes.

Tenir à longueur de gaffe, ne pas laisser quelqu'un vous aborder, se familiariser. *Se tenir à longueur de gaffe*, à distance. *Avaler sa gaffe*, mourir. *Fig.* et *pop.* Maladresse : *faire une gaffe.*

gaffe [*gha-fe*] n. m. Vase servant à transporter le sel dans les salines.

gaffeau [*gha-fô*] n. m. Petite gaffe.

gaffel [*gha-fèl*] n. m. Bâtiment de charge hollandais, à peu près semblable à la cague.

gaffer [*gha-fé*] v. a. Accrocher avec une gaffe. V. n. *Pop.* Commettre une gaffe.

gaffeur, euse [*gha-feur, eu-ze*] n. *Fam.* Personne qui commet des gaffes.

gaffier [*ga-fi-é*] n. m. Celui qui manie une gaffe.

Gafsa, v. et oasis prospère de la Tunisie méridionale ; 5.000 h. Riches gisements phosphatiers du Metlaoui, à 45 kilom. plus à l'O.

gaga n. et adj. *Fam.* Personne tombée en enfance.

gagate n. m. Genre de poissons physostomes, de la famille des siluridés, comprenant des poissons des fleuves de l'Inde.

gage n. m. (germ. *wadjo*). Contrat par lequel un créancier reçoit, pour garantir sa créance, un objet mobilier ; la chose même qui est donnée en garantie : *lorsque le gage est immobilier, il porte le nom d'antichrèse.* Objet que deux personnes en contestation consignent entre les mains d'un tiers, en attendant la terminaison du litige. Ce qu'on dépose à certains jeux de société quand on a commis une faute et qu'on ne peut reprendre qu'en accomplissant une pénitence. *Chevaler.* Gant que l'on jetait à quelqu'un pour le provoquer au combat. *Fig.* Garantie morale d'un fait à venir. *Laisser pour gage,* perdre. Témoignage, assurance : *gage d'amitié.* Pl. Salaire des domestiques. *A gages,* payé, salarié. *Casser aux gages,* priver de son traitement, de son emploi.

— Encycl. *Dr.* La remise d'une chose à un créancier pour sûreté de sa dette s'appelle *nantissement.* Le nantissement d'une chose mobilière est dit *gage ;* le nantissement d'une chose immobilière, *antichrèse.* (V. antichrèse.)

Le contrat de gage fait naître sur l'objet, au profit du créancier *gagiste,* un droit réel : celui de se faire payer sur le gage par privilège et par préférence aux autres créanciers.

Ce privilège ne s'exerce qu'autant qu'il y a un acte public ou sous seing privé, dûment enregistré. La rédaction de l'acte par écrit et son enregistrement ne sont néanmoins prescrits que si la dette ou le gage excède la valeur de 150 francs.

Le créancier qui, à défaut de payement, veut disposer du gage, doit à peine de nullité provoquer un jugement portant que le gage lui demeurera en payement jusqu'à due concurrence.

Le débiteur ne peut, à moins que le détenteur du gage n'en abuse, en réclamer la restitution qu'après avoir entièrement payé.

Ces dispositions en matière commerciale ont été simplifiées. Le gage constitué soit par un commerçant, soit par un individu non commerçant, pour un acte de commerce, se constate à l'égard des tiers comme à l'égard des parties contractantes, c'est-à-dire par acte public ou sous seing privé, bordereau ou arrêté d'agent de change ou courtier, signé par les parties, facture acceptée, correspondance, livre des parties, preuve testimoniale si le tribunal l'admet. Pour les meubles corporels et les titres au porteur, tous les modes de preuve sont admis, même si la valeur du gage ou de la créance excède 150 francs ; pour les titres à ordre (effets de commerce), le gage peut en outre être établi par un endossement régulier indiquant que les valeurs ont été remises en garantie (endossement *pignoratif*).

A défaut de payement à l'échéance, le créancier peut, huit jours après une simple signification au débiteur (ou au tiers bailleur de gage), faire procéder à la vente publique par le ministère des agents de change ou des courtiers.

gagée [*jé*] n. f. Genre de liliacées, comprenant des herbes bulbeuses, dont on connaît une vingtaine d'espèces d'Europe et d'Asie.

gage-mort n. m. *Dr.* V. mort-gage.

gager [*jé*] v. a. (de *gage.* — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il gagea, nous gageons.*) Parier, promettre comme payement en cas d'un pari perdu. Donner des gages à un domestique. *Meubles gagés,* meubles saisis en garantie d'une dette.

gagerie [*rî*] n. f. Saisie. Ne se dit plus que dans la locution *saisie-gagerie,* saisie des effets et des fruits que le propriétaire ou locataire principal peut faire opérer sur le locataire ou sous-locataire, pour loyers et fermage échus. V. saisie.

Gagern (Auguste **de**), homme d'Etat allemand, né à Bayreuth, m. à Darmstadt (1799-1880). Président du parlement de Francfort en 1849, il fit offrir à Frédéric-Guillaume II de Prusse la couronne impériale.

gageur, euse [*eu-ze*] n. Qui gage ou est dans l'habitude de gager : *un gageur perpétuel.*

gageure [*ju-re*] n. f. (de *gager*). Promesse de payer telle chose si l'on perd un pari : *tenir une gageure.* Chose gagée. *C'est une gageure,* cela est si étrange qu'on dirait que cela ne se fait que parce qu'on a gagé qu'on le ferait.

Gageure imprévue (*la*), comédie en un acte, en prose, de Sedaine ; pièce agréable, empruntée à une nouvelle de Scarron : *la Précaution inutile.* Une marquise s'amuse à exciter la jalousie de son mari, en feignant de s'intéresser à un jeune officier qui finalement épouse leur nièce (1768).

gagiste [*jis-te*] n. Qui reçoit des gages sans être un domestique : *les gagistes d'un théâtre.* Musicien militaire, non enrôlé comme soldat. Adjectiv. : *musicien gagiste.* N. et adj. *Dr.* Qui détient un gage : *créancier gagiste.*

Gagliardini (Julien-Gustave), peintre français, né à Mulhouse en 1846 ; a peint des paysages ensoleillés : *Coup de midi en Provence,* etc.

gagnable adj. Que l'on peut gagner : *un pari gagnable.* Ant. **Perdable.**

Gagnac, comm. du Lot, arr. et à 54 kil. de Figeac, sur la Cère ; 1.210 h. Ch. de f. O.

gagnage [*gn* mll.] n. m. Lieu où vont paître les bestiaux. Champs voisins des bois où le gibier va prendre sa nourriture.

gagnant [*gnan, gn* mll.], **e** adj. et n. Qui gagne au jeu, à la loterie : *numéro gagnant.* Ant. **Perdant.**

gagne [*gn* mll.] n. f. Action de gagner. *Acheter à la gagne,* acheter en s'acquittant à mesure qu'on gagnera.

gagne-denier n. m. Celui qui gagne sa vie au jour le jour, sans avoir d'art spécial. Pl. des *gagne-deniers.*

gagne-pain n. m. invar. Outil à l'aide duquel on gagne sa vie : *le rabot est le gagne-pain du menuisier.* Celui qui assure la vie à d'autres : *le père est le gagne-pain de ses enfants.*

gagne-petit n. m. invar. Rémouleur ambulant.

gagner [*gné, gn* mll.] v. a (anciennem. *guadanier* ; de l'anc. allem. *waidanjan*). Faire un gain. *Gagner sa vie,* gagner ce qu'il faut pour subsister. Remporter après lutte : *Scipion gagna la bataille de Zama. Fig.* et *fam. Avoir ville gagnée,* avoir vaincu une difficulté, triomphé. Obtenir par hasard : *gagner un lot.* Mériter : *il l'a bien gagné. Fig* et *fam. Gagner son avoine,* bien travailler. Corrompre : *gagner des témoins.* Atteindre : *gagner la frontière. Gagner du terrain,* avancer ; au *fig.,* progresser. *Gagner pays* ou *du pays,* s'enfuir. *Fig.* Conquérir : *gagner l'affection.* Attraper : *gagner un rhume. Gagner le ciel,* vivre pieusement. *Gagner du temps,* différer, quand on n'est pas prêt. *Gagner le vent, au vent,* prendre le dessus du vent. V. n. Paître, brouter : *le lapin gagne.* S'améliorer : *le vin gagne en bouteilles.* Croître en estime, etc. : *gagner à être connu.* S'étendre : *le feu gagne de proche en proche. Gagner au pied,* partir rapidement. Prov. : **N'est pas marchand qui toujours gagne,** il faut, dans toutes les positions, s'attendre à des déboires. **Se gagner** v. pr. Etre acquis : *l'argent se gagne avec peine.* Etre contracté : *la phtisie se gagne aisément.* Ant. **Perdre.**

gagnerie [*gn* mll., *rî*] n. f. En Bretagne, métairie.

gagneur, euse [*gn* mll., *eu-ze*] n. Celui, celle qui gagne : *un gagneur d'argent ; Napoléon était un gagneur de batailles.*

Gagny, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 43 kil. de Pontoise, non loin de la Marne ; 4.950 h. Ch. de f. E. Plâtrières, produits réfractaires.

gagui [*ghi*] n. f. *Pop.* Femme d'un grand embonpoint.

Gaguin [*ghin*] (Robert), chroniqueur et diplomate français, né à Calonne (Pas-de-Calais), m. à Préavin, près d'Hazebrouck (1425-1502). Louis XI, Charles VIII l'employèrent à des missions diplomatiques.

Gahard, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 23 kil. de Rennes ; 1.580 h.

gai [*ghè*], **e** adj. Qui a de la joie. Enjoué, jovial : *homme gai.* Qui inspire la joie, dispose à la gaieté : *les pièces de Labiche sont très gaies.* Qui en marque : *visage gai.* Qui a une légère pointe de vin. *Avoir le vin gai,* être de belle humeur quand on est ivre. *Gaie science* ou *gai savoir,* poésie des troubadours et des trouvères. *Couleur gaie,* vive et fraîche. *Techn.* Qui joue facilement : *tenon trop gai dans sa mortaise.* Interj. Courage, de l'entrain : *allons, gai !* Ant. **Triste.**

Gaïa ou **Villa Nova de Gaia,** bourg de Portugal (prov. d'Entre-Douro-et-Minho), sur le Douro ; 8.000 h. Forges, construction de machines. Grand commerce des vins de Porto.

gaïac [*gha-i-ak*] n. m. Genre de zygophyllacées d'Amérique, à bois très dur et résineux : *la résine de gaïac est utilisée en médecine. Chim. Bleu de gaïac,* matière colorante tirée de la résine de gaïac.



Gaïac.

— Encycl. L'espèce la plus connue est le *gaïac officinal* des Antilles et de l'Amérique centrale ; c'est un petit arbre à fleurs bleues et à fruits coriaces. On en extrait la *résine de gaïac,* qui donne par distillation le *gaïacol* et le *gaïacène.* Son bois est utilisé en ébénisterie.

gaïacène n. m. Huile oxygénée obtenue par distillation de la résine de gaïac.

gaiacétine n. f. Pyrocatéchine monoacétique, qui se présente sous la forme d'une poudre blanche soluble dans l'eau, et que l'on utilise comme succédané du gaïacol.

gaïacol n. m. Ether monométhylique de la pyrocatéchine, extrait de la résine de gaïac.

— Encycl. Le gaïacol se retire surtout de la créosote de hêtre ; c'est une substance cristallisée, fusible à 28°5, bouillante à 205°. Le gaïacol est un des constituants de la créosote et possède les mêmes propriétés thérapeutiques. Il est employé comme antiseptique des voies respiratoires (surtout dans la tuberculose pulmonaire) et des voies urinaires. On prescrit parfois le carbonate de gaïacol, mieux supporté par la voie buccale.

Gaidoz (Henri), archéologue et mythologue français, né à Paris en 1842, fondateur de la *Revue celtique* et du recueil *Mélusine.*

gaiement ou **gaîment** [*ghè-man*] adv. Avec gaieté : *marcher gaiement à la mort.*

gaieté ou **gaîté** [*ghè*] n. f. Joie, belle humeur. *Par ext.* Caractère de ce qui est gai, enjoué ; qui dispose à la joie. Loc. adv. : *De gaieté de cœur,* de propos délibéré et sans sujet. Ant. **Tristesse.**

Gaignières (François-Roger **de**), collectionneur et généalogiste français, né à Entrains-sur-Nohain (Nièvre), m. à Paris (1642-1715). Il fit don à la bibliothèque du roi d'un précieux recueil de parchemins, estampes, costumes.



Gailhard.

Gaikovar, Etat maharate de l'Inde anglaise, sur le golfe de Cambay ; 700.000 h. Ch.-l. *Baroda.*

Gail [*gha, l* mll.] (Jean-Baptiste), helléniste français, né et m. à Paris (1755-1829).

Gailhard [*gha, l* mll., *ar*] (Pierre, dit *Pedro*), chanteur français (belle voix de basse chantante), né à Toulouse, m. à Paris (1848-1918). Il fut directeur de l'Opéra de Paris en 1884, puis de 1893 à 1907.

Gaillac [*gha, ll* mll., *ak*], ch.-l. d'arr. du Tarn, à 21 kil. d'Albi ; ch. de f. O. ; 7.270 h. (*Gaillacois*). Vins blancs. Patrie de dom Vaissète. — L'arr. a 8 cant., 76 comm., 50.530 h. ; le cant. a 12 comm., et 13.750 h.



Armes de Gaillac.

Gaillac-Toulza, comm. de la Haute-Garonne, arr. et à 30 kil. de Muret, sur le Calers, affl. de l'Ariège ; 1.410 h.

Gaillan, comm. de la Gironde, arr. et à 2 kil. de Lesparre ; 1.580 h. Ch. de f. Médoc. Vignoble.

gaillard [*gha, ll* mll., *ar*] n. m. (abrév. de *château-gaillard,* château fort). Chacune des parties extrêmes du pont supérieur d'un navire, à l'avant et à l'arrière.



Gaillard d'arrière.

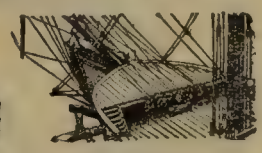

Gaillard d'avant.

gaillard [*gha, ll* mll., *ar*], **e** adj. Joyeux, hardi : *mine gaillarde.* En bonne santé : *frais et gaillard.* Un peu libre : *une fille bien gaillarde ; des propos gaillards.* Légèrement pris de vin. *Vent gaillard,* un peu frais. Substantiv. Personne vigoureuse, déterminée. Personne malicieuse, gaie, libre. *Une gaillarde,* femme trop libre, légère.

Gaillard, comm. de la Haute-Savoie, arr. et à 15 kil. de Saint-Julien ; 1.290 h.

Gaillard [*gha, ll* mll., *ar*] (Gabriel-Henri), historien français, né à Ostel (Aisne), m. à Saint-Firmin (1726-1806) ; auteur d'ouvrages narratifs, dépourvus de critique.



Cl.-F. Gaillard.

Gaillard (Claude-Ferdinand), peintre et graveur français, né et m. à Paris (1834-1887) ; auteur d'un *Saint Sébastien* et de remarquables gravures d'après Raphaël.

gaillarde [*gha, ll* mll.] n. f. Caractère d'imprimerie, d'environ huit points. Ancienne danse, originaire d'Italie, qui fut longtemps en vogue en France aux XVIIe et XVIIIe siècles ; de caractère assez libre,

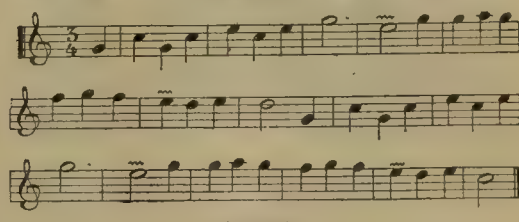

Gaillarde.

elle se dansait sur un mouvement vif et un rythme à trois temps. Air sur lequel on la dansait.

gaillardement [*gha, ll* mll., *ar-de-man*] adv. D'une manière gaillarde.

gaillardet [*gha, ll* mll., *ar-dè*] n. m. *Mar. anc.* Flamme ou girouette triangulaire.

Gaillardet (Frédéric), auteur dramatique et journaliste français, né à Auxerre, m. à Plessis-Bouchard (1808-1882) ; auteur, avec Dumas père, de *la Tour de Nesle.*

gaillardie [*gha, ll* mll., *ar-dî*] ou **gaillarde** n. f. Genre de composées radiées.

— Encycl. Les gaillardies sont des herbes à feuilles alternes, à grands capitules jaunes ou pourpres. Elles sont originaires de l'Amérique et sont cultivées dans les jardins comme ornementales.

Gaillardin (Claude-Joseph-Casimir), historien français, né à Doullens, m. à Paris (1810-1880) ; auteur d'une estimable *Histoire de Louis XIV.*

gaillardise [*gha, ll* mll., *i-ze*] n. f. Caractère de ce qui est gaillard. Parole, geste un peu libre : *dire des gaillardises.*

Gaillefontaine, comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 16 kil. de Neufchâtel, sur la Béthune ; 1.500 h. Ch. de f. N.

gaillet [*gha, ll* mll., *è*] n. m. (lat. *galium*). Genre de rubiacées, des régions tempérées.



Gaillet.

— Encycl. Les gaillets, ou *caille-lait,* sont des herbes annuelles ou vivaces, à fleurs de couleur blanche, jaune ou verdâtre. On en connaît cent cinquante espèces, des régions tempérées. Les plus répandues sont : la *croisette,* le *gaillet jaune,* la *mollugine* et le *gratteron.* On leur attribue, à tort, la propriété de faire cailler le lait.

gailleterie [*gha-i, ll* mll., *e-te-rî*] n. f. Charbon tout en gros morceaux, après le triage.

gailleteux, euse [*gha, ll* mll., *e-teû, eu-ze*] adj. Qui contient des gaillettes. N. m. : *le gailleteux.*

gailletin [*gha, ll* mll.] n. m. Charbon de terre en petits morceaux. Syn. tête de moineau.

gaillette [*gha, ll* mll., *è-te*] n. f. Houille en morceaux après le triage.

Gaillon [*gha, ll* mll., *on*], ch.-l. de c. (Eure), arr. et à 14 kil. de Louviers, sur la Seine ; 2.480 h. Ch. de f. Et. Colonie agricole. Meubles, briqueteries.



Portique de Gaillon.

Autrefois, magnifique château Renaissance du cardinal d'Amboise, dont on n'a conservé que des fragments : une fontaine (Louvre), un portique qui décore la cour de l'Ecole des beaux-arts, à Paris. — Le cant. a 24 comm., et 10.180 h.

gaillote n. f. En Champagne, sorte de brouette métallique pour le transport des paniers de raisin.

gaiment adv. V. GAIEMENT.

gain [*ghin*] n. m. (de *gagner*). Avantage, succès : *le gain d'une bataille.* Profit, bénéfice : *réaliser des gains énormes.* Avantage remporté sur un adversaire. *Obtenir gain de cause*, l'emporter. *Dr. Gains nuptiaux* ou *de survie*, avantages qu'un contrat de mariage assure à l'époux survivant. ANT. **Perte.**



Gaine.

gain [*ghin*] n. m. Rose nouvelle venue de semis et consacrée par deux greffes successives.

Gaïnas, général d'origine gothique, à la solde de l'Empire, m. en 400. Stilicon le chargea de faire assassiner Ruffin (395). Il fut commandant général des troupes, et fut tué par les Huns, après avoir été chassé de Constantinople.

gaine [*ghè-ne*] n. f. (lat. *vagina*). Toute espèce d'étui, et notamment l'étui d'un couteau, d'un poignard, etc. Enveloppe résistante qui protège un organe, mais lui laisse la liberté des mouvements. *Gaine aponévrotique*, aponévrose qui enveloppe un muscle. *Gaine tendineuse*, membrane qui recouvre les tendons. Base élargie des feuilles enveloppant la tige. Organe cylindrique, dans lequel s'insère la base de l'urne des mousses. Suçoir corné des insectes suceurs. *Archit.* Support en forme de pyramide quadrangulaire, sur lequel on pose une statuette, un objet d'art. *Artill.* Tube d'acier se vissant sur la tête de l'obus pour recevoir la fusée et le détonateur.

gainer [*ghè-né*] v. a. Faire une gaine à.

gaine-relais n. f. *Artill.* Gaine contenant une certaine quantité d'explosif sensible au choc et destinée à transmettre l'onde explosive du détonateur à la charge même de l'obus.

gainerie [*ghè-ne-rî*] n. f. Fabrique de gaines. Art, commerce et ouvrages du gainier.

gainier [*ghè-ni-é*] n. m. Ouvrier qui fabrique des gaines, fourreaux, écrins, etc.



Gainier : *a*, fruit.

gainier [*ghè-ni-é*] n. m. Genre de légumineuses césalpiniées, comprenant diverses espèces ornementales.

— ENCYCL. Les gainiers sont des arbres à fleurs roses, dont on connaît quatre espèces. La plus répandue est l'*arbre de Judée* (*cercis siliquastrum*), cultivé comme ornemental dans les parcs et les jardins.



Gainsborough.

gainière [*ghè*] n. f. Variété d'abeilles.

Gainsborough, v. d'Angleterre (Lincoln), sur le Trent ; 13.000 h. Brasseries.

gainsborough [*ghèns-bo-ro*] n. m. Chapeau féminin en feutre, à larges bords, comme celui de la duchesse de Devonshire dans le portrait de Gainsborough.

Gainsborough (Thomas), peintre anglais, né à Sudbury (Suffolk), m. à Londres (1727-1788) ; auteur de portraits d'une grâce incomparable, placés dans des sites harmonieusement fondus. Principales œuvres : *Famille de pêcheurs, la Porte de la chaumière*, portraits de *Mrs. Siddons, Mrs. Sheridan, duchesse de Devonshire*, etc.

gainule [*ghè*] n. f. *Bot.* Petite gaine.

gaïol ou **gayol** [*gha-i-ol*] n. m. Composé obtenu par la distillation sèche de la résine de gaïac.



Chapeau Gainsborough
(portrait de la duchesse de Devonshire).

Gais, comm. de Suisse (cant. d'Appenzell), sur le Rothbach ; 2.860 h. Mousselines.

Gaiserwald, comm. de Suisse (cant. de Saint-Gall) ; 2.500 h.

gaîté n. f. V. GAIETÉ.

Gaîté (*théâtre de la*), un des plus anciens de Paris, fondé en 1759 au boulevard du Temple et transporté en 1862 au square des Arts-et-Métiers.

Gaïus [*gha-i-uss*], jurisconsulte romain, auteur d'*Institutes* qui ont servi de base aux *Institutes* de Justinien (IIe s.)

gaize [*ghè-ze*] n. f. Dans l'Ardenne, argile siliceuse, tendre et légère. *Min.* Couche extrêmement dure que les mineurs rencontrent dans les forages.

Gaj (Ljudewit), poète et publiciste croate, né à Krapina, m. à Agram (1809-1872). Il prit une part active aux mouvements nationalistes des Slaves du Nord et du Sud.

gal n. m. Genre de poissons acanthoptères, comprenant des formes propres aux mers chaudes. (Les gals sont des poissons comprimés latéralement, avec des nageoires prolongées en longs filaments.)

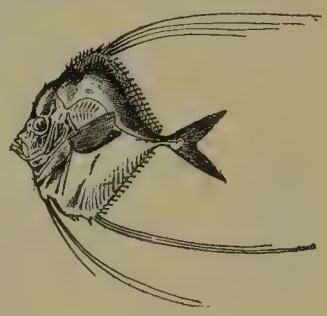

Gal.

gala n. m. (mot ital.). Grande fête, accompagnée de quelque chose d'officiel : *soirée de gala.* Repas d'apparat.

Galaad, pays montagneux de la Palestine ancienne, entre le Jourdain et le désert arabique.

galacanthe n. m. Genre de crustacés décapodes macroures, qui habitent les grands fonds de l'Océan.

galactagogue adj. (du gr. *gala, aktos*, lait, et *agôgos*, qui amène). Qui provoque ou accroît la sécrétion du lait. (On dit aussi GALACTOGÈNE).

— ENCYCL. Les galactagogues principaux sont : le sirop ou l'infusion de galega, les graines de cotonnier, etc. Le meilleur galactagogue est la têtée régulière au sein par le nourrisson.

galactangioleucite n. f. (du gr. *gala, aktos*, lait, *aggeion*, vaisseau, et *leukos*, blanc). *Pathol.* Inflammation des vaisseaux lymphatiques du sein et lymphangite du sein.

galactase n. f. Syn. de LACTASE.

galactidensimètre n. m. Syn. de GALACTOMÈTRE.

galactie [*lak-tî*] n. f. Genre de légumineuses phaséolées, des régions chaudes.

galactique adj. *Astr.* Qui a rapport à la voie lactée : *le plan galactique. Mouvement galactique*, celui qui s'effectue parallèlement à la voie lactée.

galactite n. f. *Chim.* Composé que l'on extrait des graines du lupin jaune. *Minér.* Silicate hydraté naturel d'alumine et de soude.

galactocèle n. m. (du gr. *gala, aktos*, lait, et *kêlê*, tumeur). Tumeur produite par un épanchement de lait.

— ENCYCL. Le galactocèle ou *kyste laiteux* est une affection assez rare, consistant en une poche renfermant du lait ou des substances dérivant du lait. Le traitement consiste dans l'ablation.

galactodendron [*din*] n. m. Genre d'urticacées, comprenant de grands arbres de l'Amérique tropicale, laissant échapper d'incisions faites à leur écorce un suc laiteux très estimé, qui leur a fait donner les noms de *arbre à lait* ou *arbre à la vache.*

galactogène adj. et n. (du gr. *gala, aktos*, lait, et *gennân*, engendrer). Se dit des substances ou remèdes capables de provoquer, de favoriser ou d'accroître la sécrétion lactée chez la mère nourrice : *médicament galactogène ; un galactogène.* V. GALACTOGOGUE.

galactologie [*jî*] n. f. (du gr. *gala, aktos*, lait, et *logos*, traité). Traité sur le lait.

galactologique adj. Qui appartient à la galactologie.

galactomètre n. m. (du gr. *gala, aktos*, lait, et *metron*, mesure). Aréomètre servant à apprécier la densité du lait, nommé aussi *pèse-lait* et *lactodensimètre.*

galactométrie [*trî*] n. f. (de *galactomètre*). Procédés employés dans l'analyse du lait. (On dit aussi GALACTOSCOPIE.)

— ENCYCL. Les procédés pour déterminer les produits constitutifs d'un lait sont les uns empiriques et fondés sur l'emploi d'appareils à lecture directe, donnant tout de suite à l'aide de tables la richesse en beurre ; les autres sont des procédés de laboratoire et comportent la plus grande précision. V. LAIT.

Pour bien connaître un lait, il faut : mesurer sa densité, évaluer sa crème, doser son eau, peser l'extrait sec, le beurre, le sucre, la caséine, et faire l'analyse bactériologique. Une bonne analyse demande au moins 24 heures.

galactométrique adj. Qui se rapporte à la galactométrie.

galactopéèse [*è-ze*] n. f. (du gr. *gala, aktos*, lait, et *poiein*, faire). Propriété qu'ont les mamelles de fabriquer du lait.

galactopéétique adj. (de *galactopéèse*). Qui a la propriété de produire le lait, d'exciter la production du lait.

galactophage adj. et n. (du gr. *gala, aktos*, lait, et *phagein*, manger). Qui a l'habitude de se nourrir de lait : *les anciens Scythes étaient très galactophages ; un galactophage.*

galactophagie [*jî*] n. f. (de *galactophage*). Habitude de se nourrir de lait.

galactophore adj. (du gr. *gala, aktos*, lait, et *phoros*, qui porte). Qui conduit le lait, qui l'amène au dehors : *vaisseaux galactophores* ou *chylifères. Méd.* Qui active la sécrétion du lait. N. m. Bout de sein artificiel, employé par les nourrices dont le mamelon est ulcéré ou peu développé.

galactophorite n. f. Inflammation des vaisseaux galactophores.

galactopoièse n. f. Syn. de GALACTOPÉÈSE.

galactopoiétique adj. Syn. de GALACTOPÉÉTIQUE.

galactorrhée [*to-ré*] n. f. (du gr. *gala, aktos*, lait, et *rhein*, couler). Écoulement laiteux, survenant en dehors de la lactation.

— ENCYCL. La galactorrhée se guérit par la compression des seins longtemps prolongée ; elle est souvent très tenace.

galactose [*ktô-ze*] n. m. Sucre obtenu en même temps que le glucose par hydrolisation du lactose.

galacturie n. f. *Pathol.* Syn. de CHYLURIE.

galago n. m. Genre de mammifères carnassiers et nocturnes, de la famille des nycticébidés.



Galago.

— ENCYCL. Les galagos sont à peu près de la taille d'un petit lapin et habitent les régions tropicales de l'Afrique.

Galahad, personnage des romans du cycle arthurien, fils de Lancelot et d'Elaine ; il coopéra à la conquête du Graal.

galalithe ou **galalith** n. f. Caséine pure et insoluble, traitée par le formol et fournissant un produit plastique susceptible de nombreuses applications.

Galam, contrée du Sénégal. — *Beurre de Galam* ou *de Karité*, matière grasse fournie par les graines d'une sapotacée de l'Afrique tropicale.

galamment [*la-man*] adv. D'une manière galante. Avec grâce : *vers tournés galamment.* De bonne grâce. En homme brave et poli. Habilement et lestement : *se tirer galamment d'affaire.*

Galan, ch.-l. de c. (Hautes-Pyrénées), arr. et à 26 kil. de Tarbes, entre la Baïse et la Baïsolle ; 960 h. — Le cant. a 10 comm., et 4.140 h.

galandage n. m. (pour *garlandage*). Cloison en briques posées de champ l'une à côté de l'autre. (On dit aussi GALANDISE n. f.)

galande n. f. Variété d'amande. Variété de pêche à peau jaune.

galane n. f. Genre de scrofulariacées, comprenant de belles plantes à fleurs en épis, dont on connaît cinq ou six espèces de l'Amérique du Nord : *la galane barbue à fleurs écarlates, parfois blanches, est très cultivée dans les jardins.*

galanga n. m. *Bot.* Genre de zingibéracées de la Chine, dont les rhizomes possèdent des propriétés stimulantes. *Pharm.* Racine de cette plante.

— ENCYCL. *Pharm.* Le *petit galanga, galanga vrai, galanga de la Chine*, est fourni par l'*alpina officinarum*, cultivé à Haïnan. Ce sont des petits rhizomes ramifiés. On en extrait de l'essence et une résine. Ses propriétés sont analogues à celles du gingembre ; il entre dans la préparation du baume de Fioravanti. Il est, dit-on, anti-odontalgique.

galangine [*jî-ne*] n. f. Principe actif de la racine de galanga.

galant [*lan*], **e** adj. (de l'anc. fr. *galler*, se réjouir). Empressé auprès des dames. De bonne compagnie. Qui cherche à plaire. Élégant, correct dans sa mise et sa conduite. Inspiré par des sentiments tendres : *des propos galants.* Gracieux, de bon goût : *un costume galant. Galant homme*, homme qui joint une conscience délicate à une grande générosité : *agir, se conduire en galant homme. Femme galante*, femme qui vit de la galanterie. N. m. L'homme qui courtise une femme : *écrire à son galant.* Homme hardi ou égrillard. *Vert galant*, homme entreprenant auprès des femmes, malgré un certain âge : *Henri IV mérita d'être surnommé le Vert-Galant.* Nœud de ruban que les femmes portaient en coiffure au XVIIIe siècle.

galantement [*man*] adv. D'une façon galante. En galant homme. (Vx.)

galanterie [*rî*] n. f. Politesse dans l'esprit et dans les manières. Empressement auprès des dames. Monde des femmes galantes. Petits soins, cadeaux.

galanthe ou **galanthus** [*tuss*] n. m. *Bot.* Genre d'amaryllidacées, dont une espèce (*galanthus nivalis*) est appelée communément *perce-neige.*

galantin n. m. Galant ridicule.

galantine n. f. (anc. fr. *galatine*). Mets composé de viande hachée de porc, veau, volaille, gibier, que l'on place dans un cochon de lait, un poulet désossé, etc., et que l'on cuit dans sa gelée.

— Encycl. *Art culin.* La galantine peut se faire avec des viandes de porc, de veau, de volailles, de perdrix.

Galantine ordinaire de volaille. Cette galantine est confectionnée avec des volailles que l'on désosse. On coupe les plus beaux morceaux en lardons ou en dés ; on ajoute une égale quantité de filets mignons de veau, taillés aussi en lardons, de la langue écarlate, des truffes et des pistaches. La farce de cette galantine se compose de lard frais, graisse de volaille et de rognon de veau, veau maigre et foies de volailles assaisonnés de sel, farine, poivre blanc, épices fines, auxquels on ajoute des œufs frais et du vin vieux de Madère. La cuisson de la galantine demande environ deux heures.

galantiser [*zé*] v. a. Faire le galant ; courtiser : *galantiser les dames.* (Vx.)

Galaor, héros célèbre des romans espagnols de chevalerie, modèle du paladin courtois, intrépide.

Galapagos [*ghoss*] (îles), archipel volcanique du grand Océan, à l'O. de la république de l'Equateur, à qui elles appartiennent. Très peu habitées. Tortues géantes, d'où l'archipel tire son nom.

galapiat [*pi-a*] n. m. (mot auvergnat). *Pop.* Vaurien.

Galata, faubourg de Constantinople, habité surtout par les négociants européens.

Galate, habitant ou originaire de la Galatie : *les Galates.* Adjectiv. : *population galate.*

galatée [*té*] n. f. Genre de crustacés, comprenant des animaux marins qui atteignent parfois 20 centimètres de long. (Ils cachent leur abdomen dans les coquilles vides.)

Galatée [*té*], nymphe marine aimée par Polyphème, mais qui lui préféra le berger Acis ; le géant, les ayant surpris, écrasa son rival sous un rocher. Quant à Galatée, elle se jeta à la mer et rejoignit ses sœurs, les Néréides. Suivant une autre tradition, elle aurait été beaucoup plus accueillante pour Polyphème.

Galatée (*le Triomphe de*), célèbre fresque de Raphaël, à la Farnésine (Rome). La néréide vogue sur la mer, debout sous une large conque armée de roues et attelée de deux dauphins, que l'Amour dirige (v. p. 979) ; — le même sujet a été peint par Annibal Carrache (palais Farnèse), Botticelli (Dresde), etc. *Acis et Galatée,* v. Acis.

Galatée, héroïne d'une des églogues de Virgile, type gracieux de la coquetterie féminine. (V. fugit.)

Galatée, pastorale de Cervantes ; œuvre brillante et purement écrite (1584), imitée par Florian (1783).

Galatée, statue qui fut animée par Aphrodite, sur la prière de Pygmalion.

Galatée, opéra-comique en deux actes, paroles de Jules Barbier et Michel Carré, musique de V. Massé (1852). Le sculpteur Pygmalion a fait une statue (Galatée) dont il devient amoureux. A sa prière, Vénus l'anime ; mais, fatigué bientôt de ses caprices, il supplie de nouveau Vénus de lui rendre sa première forme. Partition élégante, pleine de mélodies gracieuses. Citons : les couplets bouffons de Nidas ; l'air mélancolique de Pygmalion : *Tristes amours ;* la chanson célèbre de la coupe : *Ah ! verse encore !* l'air de la paresse : *Ah ! qu'il est doux de ne rien faire.*

Galatie [*sî*], anc. contrée de l'Asie Mineure, occupée par les Gaulois en 270 av. J.-C. et réduite en province romaine en 25 av. J.-C. V. pr. *Ancyre.* (Hab. *Galates.*)

Galatina, v. d'Italie (Apulie) ; 12.000 h. Huile.

Galatz [*lats*], v. de Roumanie. Port de commerce très actif sur le Danube, au confluent du Sereth ; 80.000 h.



Galax : *a*, fleur.

galax [*laks*] n. m. Genre d'éricacées, comprenant des herbes vivaces, à petites fleurs blanches réunies en grappe.

Galaxie [*lak-sî*], nom donné à la *voie lactée.*

galazyme n. m. (du gr. *gala*, lait, et *zumê*, ferment). Lait fermenté, formant une boisson gazeuse et alcoolisée. (On dit aussi galactozyme.)



Galba.

Galba (Servius Sulpicius), empereur romain, né à Terracine en 3 av. J.-C. Il succéda à Néron, et régna sept mois, de 68 à 69. D'un caractère austère et inflexible, il fut assassiné par les prétoriens, dont il refusait de satisfaire les caprices. « J'enrôle mes soldats, disait-il, mais je ne les achète pas. » Tacite a porté sur lui cet admirable jugement : « Supérieur à la condition privée, tant qu'il y resta, il aurait été jugé par tous digne de l'empire, s'il n'eût été empereur. »

galbanifère adj. (de *galbanum*, et du lat. *ferre*, porter). Qui produit du galbanum.

galbanoner [*né*] v. a. Nettoyer des vitres avec de la craie.

galbanum [*nom'*] n. m. Sorte de résine, à odeur balsamique, extraite d'une ombellifère.

— Encycl. *Pharm.* On récolte le galbanum en coupant ou incisant les tiges et en recueillant le suc qui s'en écoule. On connaît dans le commerce deux sortes de galbanum, le *galbanum mou* ou *du Levant* et le *galbanum dur* ou *de Perse.* Il entre dans la composition du baume de Fioravanti et sert à préparer des emplâtres.

galbe n. m. (ital. *garbo*). *Archit.* L'ensemble des contours d'un dôme, d'une statue, d'un vase, etc. : *vase, chapiteau d'un beau galbe. Par ext.* Contour, profil d'une figure ou d'un corps humain. Profil chantourné d'une pièce de menuiserie.

galbé, e adj. A fût renflé vers le milieu, en parlant d'une colonne. *Feuilles galbées,* feuilles ébauchées, sans ornement.

galber [*bé*] v. a. Donner du galbe à : *galber un profil.*

galbeux, euse [*beû, eu-ze*] adj. Qui a du galbe. *Fam.* Joli, élégant, éminent, etc.

galbule n. m. *Bot.* Cône globuleux des cyprès.

galbulidés n. m. pl. Famille de passereaux lévirostres, comprenant des oiseaux américains, voisins des guêpiers. S. un *galbulidé.*

Galdos (Benito *Perez*), romancier espagnol, né à Las Palmas, m. à Madrid (1843-1920). On lui doit des romans historiques et nationaux, puis des peintures des mœurs contemporaines, d'inspiration réaliste : *Doña Perfecta, Torquemada, Mazarin,* etc.



Perez Galdos.

gale n. f. (peut-être de *galle*). Affection de la peau, caractérisée par de petites vésicules et accompagnée d'une vive démangeaison. *Fig.* et *fam.* Personne très médisante, de mauvais caractère : *une méchante gale. N'avoir pas la gale aux dents,* manger beaucoup. *Gale au ciment,* maladie professionnelle de la peau, propre aux ouvriers cimentiers.

Encycl. *Pathol. méd.* La gale est une maladie contagieuse de la peau, causée par la présence d'un arachnide microscopique, l'*acarus* ou *sarcopte.* Elle débute par un prurit très incommode, puis apparaissent des vésicules dans l'intervalle des doigts et aux poignets, puis sur tout le corps. Elle ne se termine jamais spontanément. Elle peut se propager par les vêtements, mais surtout par les draps de lit ayant servi aux galeux. Le meilleur traitement est la *frotte* : 1° savonnage pendant une demi-heure au savon noir ; 2° bain simple d'une demi-heure ; 3° friction avec la pommade d'Helmerich (axonge 8, soufre 2, potasse 1). On stérilise les habits du malade. Deux heures suffisent pour la guérison.

— *Art vétér.* Les gales des animaux domestiques sont nombreuses (gales sarcoptique, psoroptique, symbiotique) ; on les guérit par la tonte, des savonnages nombreux, des frictions à la pommade d'Helmerich, la sulfuration (séjour dans des vapeurs sulfureuses). Chez les poules, la gale des pattes guérit bien par des badigeonnages au pétrole. En même temps qu'on désinfecte l'animal galeux, il faut désinfecter son logement (étable, écurie, poulailler, chenil, etc.).

— *Pathol. végét.* On donne le nom de gale noire de la pomme de terre à une maladie cryptogamique, qui se manifeste par la production sur les tubercules de tumeurs verruqueuses, d'abord grises, puis brunes et enfin noires.

galéasse [*lé-a-se*] ou **galéace** n. f. (de l'anc. fr. *galée*, galère). Navire à voiles et à rames, plus fort et plus lourd que la galère, usité jusqu'au XVIIIe siècle.

— Encycl. *Mar.* La différence principale entre la galère et la galéasse consiste en ce que la première avait sa chambre de nage à ciel ouvert, tandis que

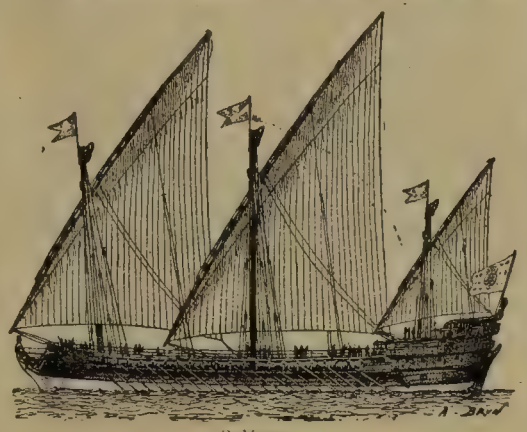

Galéasse.

la seconde l'avait recouverte et surmontée d'un pont à jour formé de caillebotis, qui servait à la manœuvre des voiles, mais alourdissait le navire. L'artillerie, assez faible et mal disposée, comprenait trente-quatre canons et dix pierriers.



Galée (typogr.).

galée [*lé*] n. f. (gr. *galaia*). Anciennem. Galère. *Impr.* Planche à rebords, où le compositeur met ses lignes à mesure qu'il les compose. *Mar. anc.* Galère plus petite que la galéasse.

galefretier [*ti-é*] n. m. Va-nu-pieds.

galéga n. m. Genre de légumineuses papilionacées, comprenant des plantes fourragères, qui sont employées aussi en thérapeutique.

— Encycl. L'espèce la plus connue est la *rue des chèvres,* herbe vivace méditerranéenne. C'est une plante fourragère, employée en teinture sous le nom de *faux indigo,* et qui passait autrefois pour antisyphilitique, mais qu'on utilise encore comme sudorifique.

galéiforme adj. (du lat. *galea*, casque, et de *forme*). *Bot.* Qui a la forme d'un casque : *pétales galéiformes.*

galéjade n. f. (express. provençale). Raillerie, plaisanterie avec une intention de mystification.

galène n. f. (gr. *galênê*). Sulfure naturel de plomb, de formule PbS : *la galène est le plus commun des minerais de plomb.*

— Encycl. La galène est d'un gris bleuâtre et laisse sur le papier un trait analogue à celui que laisse le graphite ; sa densité est 7,5 environ. C'est un minerai assez répandu ; on en trouve de nombreux dépôts en France. La galène renferme souvent du sulfure d'argent ; du plomb argentifère qu'elle fournit, dit *plomb d'œuvre,* on extrait l'argent, par le pattinsonage. La galène, pulvérisée ou liquéfiée au feu, sert à imperméabiliser les poteries communes ; l'enduit jaune qu'elle produit peut d'ailleurs être coloré en vert par des battitures de cuivre, ou en brun par du peroxyde de manganèse ; les cristaux de galène sont utilisés comme détecteurs dans la T. S. F.

galénique adj. Qui a rapport à la méthode de Galien : *la doctrine galénique.*

galénisme [*nis-me*] n. m. (de *Galenus*, n. lat. de Galien). Doctrine médicale de Galien.

— Encycl. *Méd.* Le galénisme repose sur une hypothèse physiologique bien antérieure à Galien : on supposait que l'état de santé était dû à la juste coction et à la crase ou mélange bien proportionné des quatre humeurs (sang, bile, pituite et atrabile). L'état de maladie résultait d'une coction imparfaite ou du manque d'équilibre de ces humeurs.

galéniste [*nis-te*] n. m. Partisan des doctrines médicales de Galien.

galénite n. m. Membre d'une secte anabaptiste fondée en 1664 par le Dr Galenus de Haen, et qui adopta la plupart des idées des sociniens.

Galenstock, montagne des Alpes Bernoises, au N. du col de la Furka (3.597 m.).



Galéode.

galéode n. f. Genre d'arachnides, comprenant des araignées souvent venimeuses, assez communes dans les régions chaudes et arides de l'Ancien monde.

galéopithèque [*tè-ke*] n. m. Genre de mammifères insectivores, intermédiaires entre les lémuriens et les roussettes.



Galéopithèque.

— Encycl. Les galéopithèques ont un large repli cutané, qui réunit les membres et la queue. Cette membrane leur permet de décrire en l'air une vaste parabole, et de se porter ainsi de branche en branche. Ils sont nocturnes, et on n'en connaît qu'une seule espèce, répandue de Madagascar aux îles de la Sonde et jusqu'en Indochine.

galéopse ou **galéopside** n. m. Genre de labiées.

— Encycl. Les galéopses (*galeopsis*) sont des herbes à feuilles blanches ou roses, dont on connaît une douzaine d'espèces des régions tempérées de l'ancien continent. Ce sont de mauvaises herbes ; les plus connues sont : le *galeopsis tetrahit,* le *galeopsis ladanum* ou *ortie rouge,* le *galeopsis velouté* ou *ortie jaune,* etc.



Galéopse.

galéote n. m. Genre de reptiles sauriens, comprenant des iguanes de l'Inde et de la Malaisie, dont l'espèce la plus commune est le *galéote changeant* de Ceylan.

galer [*lé*] v. a. (peut-être de *gale*). Frotter, battre. (Vx.)

galer v. n. (orig. germ.). V. n. Danser, se réjouir. (Vx.)

galère n. f. (ital. *galera*). Ancien navire de guerre ou de commerce, long et de bas bord, allant à la voile et à la rame : *il y eut jusqu'au* XVIIe *siècle un amiral des galères de France.* Loc. fam. *Vogue la galère !* poussons notre pointe, et arrive que pourra. Pl. Autref., peine des criminels condamnés à ramer sur les galères de l'Etat. (S'emploie quelquefois aujourd'hui, familièrement, pour désigner les travaux forcés.) *Fig.* Etat, condition où l'on a beaucoup à travailler, à souffrir : *c'est une vraie galère.* Fourneau en briques réfractaires. Tombereau de maçon. Rôtissoire à roulette. Gros rabot à deux poignées. Allus. littér. : **Que diable allait-il faire dans cette galère.** V. Fourberies de Scapin (*les*).

— Encycl. *Mar.* La galère était un bâtiment employé surtout dans la Méditerranée et construit d'après les mêmes principes que la trirème antique. Les galères, de formes fines et élancées, possédaient vingt-six avirons de chaque bord. Le gréement consistait en deux ou trois mâts. Les galères étaient décorées superbement. Leurs équipages changèrent souvent de condition : tantôt ce furent des condamnés, tantôt des hommes levés en faisant la presse, c'est-à-dire enrôlés de force, quand il n'y avait pas assez de condamnés ; mais, en France, ce fut la

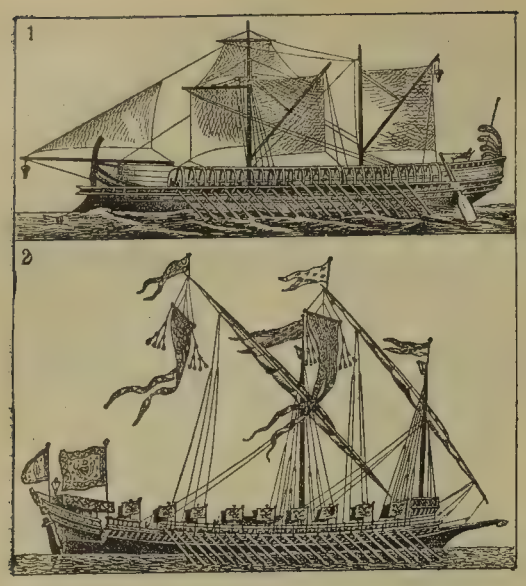

1. Galère athénienne (IVe s. av. J.-C.) ; 2. Galère réale (XVIIe s.).

chiourme qui en fournit la presque totalité. Sur les galères des pirates et des Turcs, on soumettait à ce pénible labeur les chrétiens emmenés en captivité. Les galères furent supprimées en France à la fin du XVIIe siècle.

Galère ou **Galerius,** empereur romain, né à Sardique (Dacie), gendre de Dioclétien, et d'abord César ; il régna sous le titre d'Auguste de 306 à 311. Il persécuta les chrétiens.

galéricule n. m. (du lat. *galerus*, bonnet). *Antiq. rom.* Tour de tête en cheveux ; perruque de femme.

galerie [*ri*] n. f. (b. lat. *galeria*). Pièce longue et couverte. Corridor, balcon couvert. Riche collection de tableaux, objets d'art, curiosités, etc. : *vendre sa galerie.* Lieu où elle est réunie. Toute réunion de personnes qui en regardent d'autres jouer, etc. : *consulter la galerie sur un coup douteux. Poser*, etc., *pour la galerie*, viser à l'effet pour le public. *Travailler pour la galerie*, exécuter un travail qui ne peut être profitable qu'à autrui. Chemin couvert, pratiqué pour s'approcher d'une place. Route que pratiquent les ouvriers des mines pour découvrir et exploiter les filons. Galerie souterraine où l'on place les tuyaux de distribution d'eau. Ornement formant rebord au sommet d'un meuble. Balcon d'un théâtre avec banquettes pour les spectateurs. Balcon en saillie, à l'arrière des anciens navires. Rebord qui garnit le toit d'une voiture et permet d'y placer des bagages : *automobile, voiture à galerie.* Bande de métal qu'on place devant une cheminée, entre les chenets.

— ENCYCL. *Galerie de mine.* Les galeries de mine se creusent au fond du puits, en différents points de sa hauteur, ou sur le flanc des montagnes. Suivant la nature du sol et leur durée prévue, elles sont muraillées en tout ou en partie, boisées avec ou sans semelle. Une galerie horizontale, qui suit la direction générale du gîte, s'appelle *galerie d'allongement, de direction, costeresse, de chassage*, etc. Si la galerie se dirige transversalement au gîte, elle devient : *travers-banc, bossette, traverse, en roche, galerie de recherche*, etc. La galerie inclinée qui suit le gîte prend les noms de *galerie inclinée, descenderie, enlevure, montagne, vallée, montage*, etc. Quand cette galerie est très inclinée, c'est une *fendue* ou *cheminée ;* cette inclinaison augmente-t-elle, c'est un *plan incliné.* On distingue plusieurs catégories de galeries : celle limitant un étage à la partie inférieure est la *voie de fond* ou de *roulage.* Quand elle embrasse tout ou partie du gîte, elle devient *galerie de traçage.*

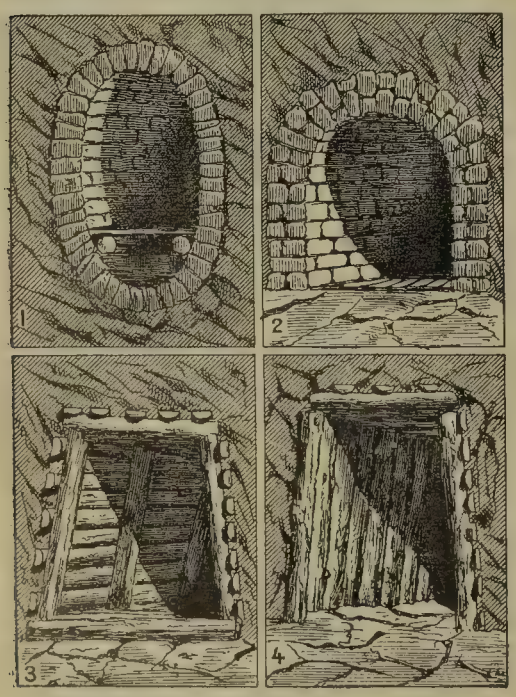

Galeries de mine : 1. Muraillée complètement ; 2. Muraillée sans radier ; 3. Boisée avec semelle ; 4. Boisée sans semelle.

Si elle sert à l'écoulement des eaux, on a la *galerie d'écoulement.* Celle qui amène l'air atmosphérique dans tous les coins de la mine est la *galerie d'aérage* ou *retour d'air.* V. MINE.

Galerie des machines, immense hall, tout en fer, qui, lors de l'Exposition universelle de 1889, à Paris, fut construit, au Champ-de-Mars, d'après les plans de Dutert et Contamin (hauteur 45 mètres, sur 420 mètres de long et 115 mètres de large). Cette galerie fut démolie en 1909.

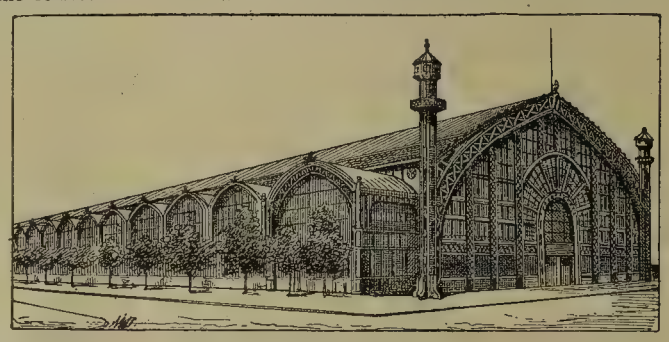

Galerie des Machines.

galérien [*ri in*] n. m. Autr., criminel condamné aux galères. Auj., condamné aux travaux forcés. *Fig. Vie de galérien*, vie extrêmement dure. *Travailler comme un galérien*, exécuter un travail long et fatigant.

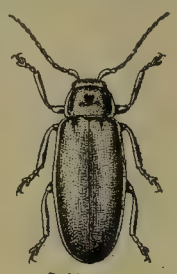

Galéruque.

galerne [*lèr-ne*] n. f. (celtique *gwarburn*). Nom donné, sur les côtes françaises de l'Atlantique, au vent d'ouest-nord-ouest.

galéruque n. f. Nom vulgaire sous lequel on désigne divers insectes coléoptères.

— ENCYCL. Toutes les galéruques sont des insectes mous, de taille petite ou médiocre. On en connaît d'innombrables espèces, répandues surtout près de l'équateur, et qui vivent en groupes sur divers végétaux (aune, orme). Leurs larves rongent les feuilles en dentelle.

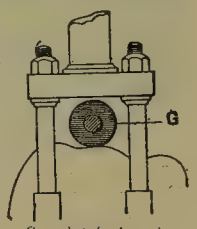

G, galet (mécan.).

galet [*lè*] n. m. (du vx fr. *gal*, caillou). Caillou arrondi par le frottement, que l'on trouve sur le bord de la mer et dans le lit des torrents : *plage de galets. Par ext.* Plage couverte de galets. Petite roulette fixée entre deux surfaces parallèles, aux pieds des lits, des tables, etc. Bouée indiquant la position d'un filet.

— ENCYCL. *Mécan.* Un galet est une petite roue cylindrique ou conique, servant de support ou d'appui à une pièce mécanique, et assurant en même temps la direction de son mouvement, tout en diminuant son frottement. Il existe deux types de galets : le *galet simple*, qui roule dans une rainure, et le *galet à gorge*, placé entre deux montants qui pénètrent dans le creux de ses joues.

Les plaques tournantes de chemin de fer, les ponts tournants roulent sur des galets simples coniques. Les galets simples cylindriques sont ceux interposés entre un arbre vertical et le collier destiné à en assurer la stabilité. Dans le métier à tisser, le galet est une poulie à gorge prise dans la griffe de la fourchette.

galetage n. m. (de *galette*). Dans la fabrication de la poudre, opération qui consistait à former la galette destinée à être réduite en grains.

galetas [*ta*] n. m. (de *Galata* [tour de], édifice de Constantinople). Logement sous les combles. *Par ext.* Logement misérable.

galète n. f. *Hist. nat.* Prolongement de la mâchoire, chez les insectes orthoptères.

galetière n. f. Dans les poudreries, machine qui broie la pâte composée de charbon et de soufre.

galette [*lè-te*] n. f. (de *galet*). Gâteau plat, de pâte feuilletée ou non, fait ordinairement de farine, de beurre et d'œufs. Crêpe de farine de sarras n. Biscuit distribué aux marins. V. FEUILLETAGE. *Pop.* Personne faible, plate. Pâte de salpêtre et de charbon, qui entre dans la composition de la poudre. Plaque de blanc de champignon de couche, que l'on introduit dans une meule pour obtenir une récolte. Carcasse de chapeau, en toile et en carton, destinée à recevoir la peluche. Filoselle que l'on tire des cocons percés. *Pop.* Argent.

galetteux, euse [*lè-teû, eu-ze*] ou **galettard** [*lè-tar*] adj. et n. *Pop.* Riche ; qui a beaucoup d'argent.

galettoire [*lè-toi-re*] n. f. Poêle peu profonde où l'on fait frire les galettes de sarrasin.

galeux, euse [*leû, eu-ze*] n. et adj. (de *gale*). Qui a la gale. *Fig. Brebis galeuse*, personne corrompue, dont la fréquentation est dangereuse. *Verre galeux*, verre d'une vitrification impure. PROV. : **Il ne faut qu'une brebis galeuse pour infester un troupeau,** une seule personne vicieuse peut corrompre toute la société qu'elle fréquente. ALLUS. LITTÉR. :

Ce pelé, ce galeux, d'où venait tout leur mal.

V. ANIMAUX MALADES DE LA PESTE (*les*).

galfâtre n. m. Propre à rien.

Galgacus [*kuss*], chef des Calédoniens, vaincu par Agricola (84 apr. J.-C.). Tacite (*Vie d'Agricola*) lui prête un magnifique discours contre les excès de la domination romaine.

galgal n. m. (du gaélique *gal*, caillou). Tumulus de terre et de cailloux qui renferme une crypte.

Galgala, v. de Judée (tribu de Benjamin), où séjourna longtemps l'arche d'alliance.

Galgenen, comm. de Suisse (cant. de Schwyz) ; 1.410 h. Agriculture, apiculture.

Galgon-et-Queyrac, comm. de la Gironde, arr. et à 10 kil. de Libourne ; 1.210 h. Ch. de f. Et. Tonnellerie ; bons vins.

galhauban [*lô*] n. m. *Mar.* Longue manœuvre dormante, étayant latéralement les mâts de hune et de perroquet.

Galhegos (Manoel), poète portugais, né et m. à Lisbonne (1597-1665) ; auteur de comédies, de poésies épiques et lyriques.

galiacé, e adj. Qui ressemble ou qui se rapporte au caille-lait ou gaillet. N. f. pl. Division de la famille des rubiacées, comprenant le *caille-lait* ou *galliet*, la *garance*, et en général tous les genres qui ont des feuilles verticillées et qui croissent en Europe. S. une *galiacée.*

galianconisme [*nis-me*] n. m. Atrophie et raccourcissement du bras, dus à une lésion ancienne de l'humérus. (Peu us.)

Galiani (Ferdinand, l'abbé), littérateur, économiste et philosophe italien, m. à Chieti, m. à Naples (1728-1787). Il devança l'école historique moderne, en combattant les théories trop absolues des physiocrates. On lui doit un remarquable traité *De la monnaie*, des *Dialogues sur le commerce des blés*, et une spirituelle *Correspondance.*



Galiani.

Galibier (COL DU), dans les Alpes françaises, entre les vallées de la Guisanne et de la Maurienne, reliant Briançon et Saint-Jean-de-Maurienne. Route stratégique très importante.

Galibis, population de la Guyane française : *un, une Galibi.* Adj. (d'un seul genre). Qui appartient aux Galibis : *la langue galibi.* N. m. Langue parlée par les Galibis : *le galibi.*

galibot [*bo*] n. m. Manœuvre, enfant attaché en qualité d'aide au service des voies, dans les galeries des houillères.

galice n. f. *Pêch.* Dans le Sud-Ouest, sardine.

Galice, anc. prov. d'Espagne ; ch.-l. *Santiago* ou *Saint-Jacques-de-Compostelle.* Divisée aujourd'hui en quatre provinces : *la Corogne, Pontevedra, Orense* et *Lugo.* (Hab. *Galiciens.*)

Galicie [*si*] (*Halicz* en polonais), ancienne province de l'Empire autro-hongrois, qui faisait partie des Etats de la couronne d'Autriche, et qui comptait en 1918 une population de 8.211.000 âmes (*Galiciens*) sur une superficie de 78.500 kilom. carrés. Capitale *Lemberg* ou *Lwow.* Cette province, au sol fertile et grand producteur de céréales, aux importantes richesses minières, à la population slave, avait constitué au moyen âge un royaume avant d'être incorporée à la Pologne, puis annexée à l'Autriche lors des traités de partage de 1772 et de 1795. Elle est attribuée tout entière à la Pologne par le traité de Saint-Germain-en-Laye du 10 septembre 1919.

Pendant la Grande Guerre, la Galicie a été de 1914 à 1916 le théâtre de nombreuses batailles et a plusieurs fois changé de maîtres. La première bataille de Galicie (du 26 août au 12 septembre 1914) mit les Russes du grand-duc Nicolas, vainqueurs des Autrichiens, en possession de la province ; mais, en 1915, une grande offensive austro-allemande, dirigée par Hindenburg, aidé par Mackensen et par d'autres, chasse de Galicie les Russes, qui la reprennent en 1916 dans une ruée dirigée par Broussilof, puis la perdent définitivement en 1917.

Galicien, enne [*si-in, è-ne*], habitant ou originaire de la Galice (Espagne), ou de la Galicie : *les Galiciens.* Adj. : *la langue galicienne.*

galictis [*lik-tiss*] n. m. Genre de mammifères carnassiers d'Amérique, rangés dans la famille des mustélidés.

galidictis [*dik-tiss*] n. m. Genre de mammifères carnassiers, de la famille des viverridés, propre à Madagascar.

Galien [*li-in*] (Claude), médecin grec, né à Pergame, m. à Rome ou à Pergame (131-201). Ce fut la grande autorité médicale jusqu'à la fin du XVIIe siècle. Bon anatomiste, il eut le tort de donner trop d'importance au raisonnement, au détriment de l'observation, erreur que ses successeurs et partisans exagérèrent encore. Les maladies résultent, pour lui, d'un manque d'équilibre entre les éléments et les esprits du corps. V. HIPPOCRATE et GALÉNISME.



Léonora Galigaï.

Galigaï (Léonora DORI, dite), née à Florence, vers 1580, favorite de Marie de Médicis, femme de Concini. Capricieuse et cupide, elle fut enveloppée dans la disgrâce de son mari et brûlée comme sorcière, en place de Grève, à Paris, en 1617. Ses juges lui ayant demandé de quel charme elle s'était servie pour dominer l'esprit de Marie de Médicis : « Mon charme, dit-elle, fut celui des âmes fortes sur les esprits faibles. »

On peut sans témérité supposer que cette réponse a inspiré ces deux vers de Voltaire, dans sa tragédie de *Mahomet* :

Le droit qu'un esprit vaste et ferme en ses desseins
A sur l'esprit grossier des vulgaires humains.

Galignani (William), éditeur et philanthrope anglais, naturalisé Français, né à Londres, m. à Paris (1798-1882). Il a fondé à Neuilly (boulevard Bineau) une maison de retraite, qui porte son nom, pour les libraires, imprimeurs, savants, hommes de lettres et artistes.

galilée [*lé*] n. m. En Angleterre, porche, chapelle extérieure, annexée à une église abbatiale, où se tenaient les personnes qui, pour divers motifs, n'étaient pas admises dans le sanctuaire.

Galilée, anc. province de la Palestine, principal théâtre des prédications de Jésus-Christ. V. pr. : *Nazareth, Ptolémaïs, Sephoris, Cana, Béthulie, Capharnaüm.* Après avoir fait partie jusqu'en 1918 de la Turquie d'Asie (vilayet de Syrie), la Galilée est

comprise actuellement dans la Palestine placée sous mandat anglais. (Hab. *Galiléens.*)

Galilée (*mer* ou *lac de*). V. TIBÉRIADE (*lac de*).

Galilée (Galileo GALILEI, dit), illustre mathématicien, physicien et astronome italien, né à Pise, m. à Arcetri (1564-1642). Il est le vrai fondateur de la science expérimentale en Italie. Un jour qu'il assistait à un office dans la cathédrale de Pise, ses yeux se fixèrent sur une lampe suspendue qui se balançait lentement; il remarquait que les oscillations, tout en diminuant peu à peu d'amplitude, duraient toujours le même temps, et découvrit ainsi la loi de l'isochronisme des petites oscillations d'un pendule, loi qu'il songea tout de suite à utiliser pour la régularisation des horloges. Il inventa le thermomètre et la balance hydrostatique, découvrit les lois de la pesanteur, posa les principes de la dynamique moderne, et construisit en 1609, à Venise, la première lunette astronomique, au moyen de laquelle il découvrit les librations de la lune. Ses observations le rallièrent au système du monde proposé par Copernic. Il proclama donc que le Soleil, et non la Terre, est le centre du monde planétaire, et que la Terre tourne autour de lui, comme les autres planètes qui réfléchissent sa lumière. La profession de cette vérité souleva contre lui l'animadversion des scolastiques et de la cour de Rome, et, pour l'atteindre, on dénonça comme hérétique le système de Copernic. Galilée, sommé de ne plus professer cette doctrine, promit tout ce qu'on voulut; mais, revenu à Florence, il réunit dans un livre (1632) toutes les preuves de la vérité du système. Ce bel ouvrage ayant été déféré à l'Inquisition, Galilée, âgé de 70 ans, dut abjurer à genoux devant ce tribunal sa prétendue hérésie (1633). Après cette abjuration par laquelle il avait évité le bûcher, il fut gardé quelque temps dans une demi-captivité et resta toujours sous l'étroite surveillance de l'Inquisition. Il mourut aveugle. V. EPPUR SI MUOVE!


Galilée.

Galilée devant le Saint-Office, tableau de T. Robert-Fleury (1847). L'artiste a représenté Galilée se relevant après avoir abjuré sa découverte les mains sur l'Evangile, et au moment même où, suivant la légende, il s'écrie en frappant la terre du pied : « Et pourtant, elle se meut! » (« *Eppur si muove!* »). [V. p. 979.]

Galiléen, enne [*lé-in, è-ne*], habitant ou originaire de Galilée : *les Galiléens.* Nom donné par les païens à Jésus-Christ, parce qu'il fut élevé à Nazareth en Galilée, puis aux premiers chrétiens. N. Membre d'une secte juive qui se forma dans les premières années du 1er siècle. Nom des partisans de Judas de Galilée. Adjectiv. : *Saint Pierre était un pêcheur galiléen.*

Galimafré (Auguste GUÉRIN, dit), pitre qui eut une grande vogue sous l'Empire et la Restauration, et qui, avec son ami Bobèche, devint populaire par ses cocasseries et ses jeux de mots extravagants. V. BOBÈCHE.

galimafrée [*fré*] n. f. Ragoût de restes de viande. Mets mal préparé.

Galimard [*mar*] (Nicolas-Auguste), peintre français, né à Paris, m. à Montigny-les-Cormeilles (1813-1880); a fait de la peinture mythologique et religieuse (*le Moineau de Lesbie*, etc.).

galimatias [*ti-a*] n. m. Discours embrouillé et confus : *les précieuses parlaient un véritable galimatias. Galimatias double*, discours inintelligible même pour celui qui le tient. Affaire peu claire.

Galin (Pierre), musicien français, né à Samatan (Gers), m. à Paris (1786-1821); inventeur d'une méthode d'enseignement musical dite parfois *Méthode Galin-Paris-Chevé*, et qui est fondée sur le remplacement des signes par des chiffres dans la notation musicale.

galion n. m. (du vx fr. *galée*, galère). Bâtiment qui servait à transporter en Espagne les produits des mines d'argent et d'or du Pérou, du Mexique : *un convoi de galions fut coulé en rade de Vigo en 1707.* Loc. fam. : *Les galions sont arrivés*, on a reçu un important envoi d'argent.

— ENCYCL. *Archéol.* A l'origine (XIIe s.), on désignait sous le nom de *galion* une petite galère à un seul rang de rames. Plus tard, ce vocable s'appliqua aux grands et puissants navires à voiles qui faisaient les voyages d'Amérique. Les galions servaient particulièrement à l'envoi en Espagne des chargements d'or venus des mines du Mexique, de l'Amérique du Sud. Les galions de commerce s'appelaient *vaisseaux de registre;* ils étaient gros, courts, et larges de fond.


Galion.

galioniste [*nis-te*] n. m. Négociant espagnol, faisant son commerce par les galions. (Se disait par opposition à *flottiste*, nom de celui qui commerçait par les flotilles d'Amérique.)

galioscope [*os-ko-pe*] n. m. (du gr. *gê*, terre, *liazein*, se mouvoir, et *skopein*, observer). Appareil de physique, consistant en une sphère représentant la terre, et qui permet de répéter l'expérience de Foucault, c'est-à-dire la démonstration du mouvement de la terre par le pendule.

galiote n. f. (de *galée*). Petite galère légère. Caboteur hollandais à fond plat. Long bateau couvert, dont on se servait pour voyager sur les canaux et les rivières. Barre qui maintient les panneaux de fermeture des écoutilles.

— ENCYCL. La galiote était primitivement un petit navire léger et rapide, tenant le milieu entre la felouque et la galère. Elle fut employée surtout par les pirates barbaresques. Les Hollandais donnèrent ce nom à leurs bâtiments de charge de 50 à 300 tonneaux, plats de fond, et qui étaient ronds de l'avant et de l'arrière. Le gréement se composait d'un grand mât, d'un beaupré à l'avant, et d'un petit mât à l'arrière. Les galiotes ont disparu au XVIIIe siècle.


Galiote.

Galipaux (Félix), comédien et auteur français, né à Bordeaux en 1860. Comique plein de verve, il a aussi composé de nombreux monologues.

galipée [*pé*] n. f. Genre de plantes de l'Amérique tropicale.

— ENCYCL. L'écorce de la galipée officinale (*galipea cusparia* ou *officinalis*) est amère et aromatique. On l'appelle *écorce d'angusture.* La pharmacopée en a presque abandonné l'usage, parce qu'on peut la confondre avec l'écorce toxique d'un strychnos (*fausse angusture*).

galipéine n. f. *Chim.* Alcaloïde de la galipée.

galipette [*pè-te*] n. f. *Pop.* Gambade, cabriole : *les galipettes d'un poulain. Fam.* Cocasserie : *les galipettes d'un acteur.*

galipot [*po*] n. m. Gemme tirée du pin maritime et communément nommée *térébenthine de Bordeaux.*

— ENCYCL. Le galipot, que l'industrie utilise pour la fabrication des vernis, est une gemme très pauvre en essence de térébenthine, qui s'écoule en hiver des incisions faites au pin maritime. Cette gemme se dessèche promptement sur le tronc, sous forme de larmes friables et blanches (*galipot en larmes*) ou en masses amorphes (*galipot en sorte*), après la récolte de la gemme véritable.

galipoter [*té*] v. a. Enduire de galipot : *galipoter un navire.*

galipoteux, euse [*teû, eu-ze*] adj. *Pop.* Sale, dégoûtant.

galis [*li*] n. m. Endroit où le chevreuil a gratté la terre avec le pied.

Galitzine, famille russe, qui descend des grands princes de Lithuanie. Elle a fourni un grand nombre de généraux, d'hommes d'Etat et de littérateurs distingués : ALEXANDRE, feld-maréchal (1718-1783), se distingua contre les Turcs; AUGUSTIN, littérateur, né à Saint-Pétersbourg, m. à Paris (1823-1875).


F.-J. Gall.

galium [*om'*] n. m. *Bot.* Nom scientifique du *gaillet.*

Gall (saint), disciple irlandais de saint Colomban et fondateur du monastère de son nom, en Suisse (551-646). [V. SAINT-GALL.] Fête le 16 octobre.

Gall (François-Joseph), médecin allemand, né à Tiefenbrünn, m. à Paris (1758-1828); inventeur de la phrénologie. Ses travaux, tombés dans l'oubli, ont pourtant attiré l'attention des anatomistes sur la structure et les fonctions du cerveau.


Pierre Galland.

Gallait [*gha-lè*] (Louis), peintre belge, né à Tournai, m. à Bruxelles (1810-1887); auteur de tableaux d'histoire remarquables par leur exactitude, par les qualités du dessin et du coloris (*Abdication de Charles-Quint*, etc.).

Galland [*gha-lan*] (Antoine), savant orientaliste français, né à Rollot (Somme), m. à Genève (1646-1715); traducteur souvent infidèle, mais simple et naturel, des *Mille et une Nuits.*

Galland (Pierre-Victor), peintre et décorateur français, né à Genève, m. à Paris (1822-1892); auteur de peintures décoratives (*la Prédication de saint Denis*, au Panthéon), de plafonds, frises, cartons de tapisserie.

gallanol n. m. *Chim.* Composé obtenu par l'action de l'aniline sur le tanin, employé dans l'industrie des matières colorantes et en thérapeutique (antiseptique et microbicide).

Gallardon, comm. d'Eure-et-Loir, arr. et à 16 kil. de Chartres, sur la Voise; 1.450 h. Ch. de f. Et.


Types gallas.

Gallas [*gha-lass*], peuple de la Nubie, au S. de l'Abyssinie, croisement d'Ethiopiens et de nègres. Ils sont nomades, guerriers et cruels. — Un *Galla.*

Gallas [*gha-lass*] (Matthias de), général autrichien, né à Trente, m. à Vienne (1584-1647); il se distingua pendant la guerre de Trente ans, et découvrit à l'empereur les projets ambitieux de Wallenstein. Il battit à Nordlingen le comte Bernard de Saxe-Weimar, mais fut moins heureux contre Torstensson.

gallate n. m. *Chim.* Sel de l'acide gallique doué de propriétés antiseptiques : *le gallate de bismuth est employé en thérapeutique sous le nom de dermatol.*

Gallatin (Abraham), homme d'Etat américain, né à Genève, m. à Astoria (1761-1849); un des premiers financiers de son temps.

galle [*gha-le*] n. f. (lat. *galla*). Excroissance qui vient sur les feuilles de certains végétaux, en général à la suite de la piqûre faite par un insecte qui y dépose ses œufs. *Noix de galle*, la galle du chêne.

— ENCYCL. *Bot.* Les galles, dite aussi *cécidies*, peuvent se développer sur les parties les plus diverses de la plante (racines, tiges, feuilles, fleurs); elles sont extrêmement variables de dimensions, forme, consistance, structure. La plupart sont produites par des insectes, généralement du genre *cynips.* Les *noix de galle* se développent sur les feuilles et les jeunes pousses de quelques espèces de chênes. Elles sont très riches en tanin, surtout si elles sont recueillies avant la sortie de l'insecte. On utilise les galles en médecine pour leurs propriétés astringentes, dans l'industrie pour la teinture ou le tannage des peaux.


Galle du chêne.

galle [*gha-le*] n. m. (lat. *gallus*, gr. *gallos*). *Antiq.* Prêtre de Cybèle, en Phrygie.

Galle (**Pointe-de-**). V. POINTE-DE-GALLE.

Galle, famille de graveurs hollandais, dont les plus fameux sont PHILIPPE (1537-1612) et CORNEILLE (1576-1630), auteur du *Banquet des musiciens.*

Galle (André), graveur en médailles français, né à Saint-Etienne, m. à Paris (1761-1844). Il a commémoré les principaux événements de l'Empire.


André Galle.

Gallé (Emile), verrier et ébéniste d'art français, né et m. à Nancy (1846-1904). Ses verreries, ses cristaux et ses meubles sont parmi les meilleures productions de l'art nouveau.

gallegada [pron. esp. *llé* (*ll* mll.)] n. f. Danse espagnole, particulière surtout à la province de Galice.

gallego [*ll* mll., *é-go*] n. m. Mot espagnol désignant les habitants de la Galice. Nom donné aux montagnards galiciens établis à Lisbonne. Dans l'Amérique latine, nom donné familièrement aux Espagnols.

galléine [*ghal-lé*] n. f. *Chim.* Colorant violet obtenu par condensation du pyrogallol avec l'anhydride phtalique.

gallérie [*ghal-lé-rî*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères, qui font de grands ravages dans les ruches.

— ENCYCL. La gallérie de la cire (*galleria cereana*), ou fausse teigne, est un papillon gris, qui pond sur les gâteaux de cire. De ses œufs sortent des larves qui, aussitôt nées, creusent de longues et tortueuses galeries à travers les cellules, détruisant ainsi le couvain, ou causant l'écoulement du miel. Il faut surveiller attentivement les ruches, et détruire par le feu tous les rayons où les chenilles de la fausse teigne se sont chrysalidées, sous peine de voir les abeilles abandonner le travail commencé.

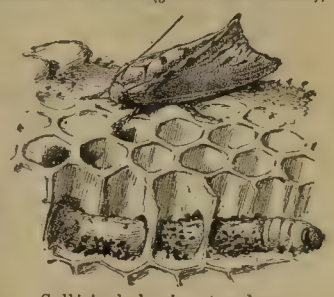
Gallérie de la cire et sa larve.

Gallery ou **Galery,** personnage légendaire qui, ayant chassé à l'heure de la grand'messe, est condamné à chasser toutes les nuits sur terre ou dans les nuages. Quand le silence des nuits était troublé par des clameurs insolites, les paysans les attribuaient à la *chasse Gallery* et y voyaient le présage de quelque calamité.

Galles (PAYS DE) [en angl. *Wales*], partie de la Grande-Bretagne, à l'O. de l'Angleterre; 1.800.000 h. (*Gallois*). Sol montagneux, magnifiques herbages, richesse extraordinaire en houille, fer, cuivre. Métallurgie active. Jadis indépendant, le pays de Galles ne devint partie intégrante de l'Angleterre que sous le règne de Henri VIII (1536). On y parle et écrit encore une langue celtique, le *gallois*, appelée *welsh* par les Anglais et *cymraeg* par les Gallois contemporains. V. pr. *Caernarvon, Cardignan, Cardiff.*

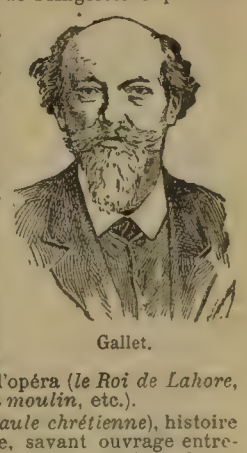
Gallet.

Galles (prince de), titre que prend en Angleterre l'héritier présomptif du trône.

Galles du Sud (**Nouvelle-**). V. NOUVELLE-GALLES DU SUD.

Gallet [*gha-lè*] (Louis), littérateur français, né à Valence (Drôme), m. à Paris (1835-1898); auteur d'un grand nombre de livrets d'opéra (*le Roi de Lahore, le Cid, Thaïs, l'Attaque du moulin*, etc.).

Gallia christiana (*la Gaule chrétienne*), histoire ecclésiastique de la France, savant ouvrage entrepris par les bénédictins, notamment Scévola et Louis de Sainte-Marthe (XVIIe et XVIIIe s.).

gallïambe [*gha-li-an-be*] n. m. (de *galle*, et *iambe*). Vers que chantaient les galles, prêtres de Cybèle (tétramètre catalectique ionique mineur).

gallïambique [*gha-li-an-bi-ke*] adj. Qui concerne le gallïambe.

gallica [*gha-li*] n. f. *Antiq.* Galoche gauloise et romaine. Sandale de capucin. (On se sert aussi du mot francisé GALLICE.)

gallican, e [*ghal-li*] adj. (lat. *gallicanus*). Se dit de l'Eglise française, considérée comme ayant certaines libertés vis-à-vis de l'autorité pontificale, et de ce qui la concerne : *Bossuet défendit les libertés gallicanes.* N. Partisan, défenseur de ces libertés : *un gallican ; les gallicans et les ultramontains.* ANT. **Ultramontain.**

gallicaniser [*ghal-li, zé*] v. a. Rendre conforme aux usages de l'Eglise gallicane : *gallicaniser les cérémonies de l'Eglise.* Donner les opinions, les usages des gallicans. **Se gallicaniser** v. pr. Embrasser les principes du parti gallican.

gallicanisme [*ghal-li-ka-nis-me*] n. m. Doctrine, opinions, maximes des gallicans.

— ENCYCL. Le mot *gallicanisme* s'emploie pour désigner l'ensemble des franchises et des libertés, ainsi que des maximes de conduite à l'égard du saint-siège, que l'Eglise de France, tout en restant sincèrement attachée à la foi catholique, a longtemps conservées dans son organisation primitive. Les doctrines gallicanes placent l'infaillibilité non dans le pape seul, mais dans le corps épiscopal tout entier, uni à son chef ; elles proclament l'autorité suprême des conciles généraux et celle des saints canons dans le gouvernement de l'Eglise ; elles établissent hautement une distinction entre la puissance spirituelle et la puissance temporelle. Ces doctrines ont été résumées dans la déclaration du clergé de France, en 1682, rédigée par Bossuet et dite *déclaration des Quatre Articles* (indépendance temporelle des rois, supériorité des conciles généraux sur le pape, soumission du pape aux canons de l'Eglise, subordination de l'infaillibilité du pape au consentement de l'Eglise). Le gallicanisme poussé jusqu'à ses extrêmes conséquences inspira en 1790 la constitution civile du clergé.

Dans la première moitié du XIXe siècle, on vit se produire contre les opinions et les tendances gallicanes un mouvement des plus vifs, auquel contribuèrent J. de Maistre, Lamennais et, plus tard, Louis Veuillot. Le clergé français se trouva divisé en deux partis ardents : les gallicans, avec lesquels se confondirent ordinairement les catholiques libéraux, et les ultramontains qui, ne partageant pas ces doctrines, prétendaient que le pape est supérieur aux conciles généraux. En 1870, la définition, par le concile du Vatican, du dogme de l'infaillibilité pontificale, porta un coup mortel au gallicanisme.

gallicisme [*ghal-li-sis-me*] n. m. (du lat. *gallicus*, gaulois). Construction propre à la langue française, contraire aux règles ordinaires, mais autorisée par l'usage, comme : *il* vient de *mourir. Si j'étais* que de *vous*, etc. Construction particulière à la langue française et transportée dans une autre langue.

— ENCYCL. Les idiotismes de la langue française sont appelés *gallicismes*. Il y a des gallicismes de mots ou de figure, quand les mots sont pris dans une acception éloignée du sens primitif et naturel : *monter sur ses grands chevaux.* Les gallicismes de syntaxe ou de construction proviennent souvent d'une ellipse, d'un pléonasme ou d'une inversion. Ex : *C'est ici que je demeure*, au lieu de : *Je demeure ici.*


Gallien.

gallicole [*ghal-li*] adj. (de *galle*, et du lat. *colere*, habiter). Se dit des insectes qui vivent dans les galles : *cynips gallicole.*

Gallien [*li-in*], empereur romain, né en 235. Fils de Valérien, il régna de 260 à 268. Lettré et philosophe, il montra une grande faiblesse, et laissa un certain nombre de provinces se donner des empereurs particuliers. Une conjuration des meilleurs généraux de l'empire se forma contre lui, et il fut assassiné.


Mal Gallieni.

Gallieni [*li-é*] (Joseph-Simon), général et administrateur français, né à Saint-Béat, m. à Versailles (1849-1916). Après s'être distingué au Sénégal, au Tonkin, il fut nommé gouverneur de Madagascar et déploya dans l'organisation de l'île de rares qualités de colonisateur. Pendant la Grande Guerre, nommé gouverneur de Paris le 26 août 1914, il lança la VIe armée dans le flanc de l'armée de von Kluck, et gagna la bataille de l'Ourcq, condition nécessaire de la victoire de la Marne. Ministre de la guerre du 28 octobre 1915 au 17 mars 1916. La dignité de maréchal de France lui a été conférée à titre posthume en 1921.


Gal de Galliffet.

Galliera (*musée*), établi dans un joli édifice construit dans le style de la Renaissance italienne et donné à la Ville de Paris par la duchesse de Galliera, née à Gênes, m. à Paris (1812-1888). Il contient des tapisseries, des sculptures, des objets d'art décoratif et accueille des expositions provisoires.

gallifère [*ghal-li*] adj. *Bot.* Qui porte des excroissances appelées *galles* : *chêne gallifère.*

Galliffet [*fè*] (Gaston-Alexandre-Auguste, marquis de), général français, né et m. à Paris (1830-1909). Il se distingua en Crimée, en Afrique, en Italie et à la journée de Sedan, à la tête des chasseurs d'Afrique ; il fut ministre de la guerre du 22 juin 1899 au 30 mai 1900.

Galli-Marié (Célestine), cantatrice française distinguée, née à Paris, m. à Vence, aux environs de Nice (1840-1905) ; créatrice de *Mignon* et de *Carmen.*


Galli-Marié.

Gallina (Giacinto), auteur dramatique italien, né et m. à Venise (1852-1897). Ses comédies, écrites en dialecte vénitien, valent par la vérité et la gaieté.

gallinacé [*ghal-li*], **e** adj. (du lat. *gallina*, poule). Qui se rapporte à la poule, au paon, au dindon, etc. : *un oiseau gallinacé.* N. m. pl. Ordre d'oiseaux ayant pour type le *coq domestique.* S. un *gallinacé.*

— ENCYCL. Les gallinacés sont des oiseaux terrestres, ordinairement de taille forte ou moyenne, trapus, à bec vigoureux, à pattes emplumées, avec les doigts réunis en avant par une courte membrane. Les mâles ont souvent la tête et le cou nus, avec des caroncules. Le plumage est harmonieusement nuancé. Ce sont des oiseaux polygames, nichant en règle sur le sol ; leur chair excellente en fait les meilleurs gibiers, comme les meilleurs oiseaux de basse-cour. Originaires de l'Inde, ils sont répandus sur tout le globe. Les principaux genres sont : faisan, gelinotte, lagopède, perdrix, caille, poule, dindon, pintade.

galline [*ghal-li-ne*] adj. f. (du lat. *gallus*, coq). *L'espèce galline*, les poules et les coqs.

gallinsecte [*ghal-lin-sèk-te*] n. m. Nom vulgaire des cochenilles.

gallinule [*ghal-li*] n. f. Nom scientifique de la poule d'eau. (Ce genre comprend plus de vingt espèces, répandues dans les régions chaudes et tempérées.)

gallinulidés [*ghal-li, dé*] n. m. pl. Famille d'oiseaux échassiers, ayant pour type la *gallinule.* S. un *gallinulidé.*

Gallion (Julius Annæus Novatus), frère de Sénèque, proconsul en Achaïe. Il refusa de juger saint Paul, que les Juifs lui amenaient, estimant l'affaire sans intérêt, d'où le nom de *gallionistes* donné parfois aux indifférents en matière de religion.

Galliót ou **Galiot de Genouilhac** (Jacques), grand maître de l'artillerie française sous François Ier, né au château d'Assier (1466-1546). Il se distingua à Marignan.

Gallipoli, presqu'île de la péninsule des Balkans, entre le détroit des Dardanelles et la mer de l'Archipel. Elle appartient à la Grèce, mais fait partie de la *zone des Détroits*, neutralisée par le traité de Sèvres du 10 août 1920.

Gallipoli, ville neutralisée de Grèce, dans la péninsule et sur le détroit de Gallipoli ou des Dardanelles ; 30.000 hab.

Gallipoli (*front de*). Parmi les fronts entre lesquels, au cours de la Grande Guerre, a été subdivisé le front oriental, le front de Gallipoli a figuré pendant quelques mois. C'était au début de la période de stabilisation, c'est-à-dire de la guerre de positions et de tranchées. Alors, les Alliés ont tenté de porter à l'Allemagne un coup décisif en forçant le passage des Dardanelles et en s'emparant de Constantinople. Ils l'ont tenté à deux reprises sur le front de Gallipoli, tantôt sur les deux rives et dans les eaux des Dardanelles, tantôt dans la péninsule de Gallipoli, depuis le 25 avril 1915 jusqu'au 11 janvier 1916. Les principaux épisodes des opérations des Dardanelles sont la bataille de Sedd-ul-Bahr, livrée par les Français et les Anglais du 25 avril au 4 mai 1915, puis les batailles de Krithia-Kérévès-Déré et de Suvla, qui se succédèrent du 5 mai au 8 août de la même année. Le front de Gallipoli a cessé d'exister après l'évacuation de la péninsule par les troupes alliées (11 janv. 1916).

Gallipoli, v. d'Italie (prov. de Lecce), au bord du golfe de Tarente et sur un îlot rocheux ; 10.000 h. Pêche active du thon. Huile d'olive.

gallique [*ghal-li-ke*] adj. (lat. *gallicus*). Qui concerne les anciens Gaulois : *les peuples galliques.*

gallique [*ghal-li-ke*] adj. Particulier à la noix de galle. Se dit d'un acide qui se développe dans une infusion de noix de galle exposée à l'air : *l'acide gallique est le résultat de la décomposition du tanin au contact de l'atmosphère.*

— ENCYCL. *Chim.* L'acide gallique se rencontre dans divers produits végétaux (thé chinois, vins rouges, etc.). On le prépare par la fermentation des noix de galle ; on peut également décomposer le tanin par l'acide sulfurique étendu. En thérapeutique, on l'utilise comme astringent et anti-albuminurique ; dans l'industrie des colorants il joue aussi un rôle important.

gallisation [*ghal-li-za-si-on*] n. f. ou **gallisage** [*ghal-li-za-je*] n. m. (de *Gall*, inventeur du procédé). Fabrication de vin de seconde cuvée, par adjonction de sucre et d'eau au marc de raisin : *la gallisation est réglementée par une loi.* (V. SUCRAGE.)

gallisme [*ghal-lis-me*] n. m. Système cranioscopique de Gall.

galliste [*ghal-lis-te*] n. m. Partisan du gallisme.

gallium [*ghal-li-om'*] n. m. Corps simple métallique, de formule Ga, très rare, qui a beaucoup d'analogie avec le zinc.

— ENCYCL. *Chim.* Le gallium, découvert en 1875 par Lecoq de Boisbaudran, qui le retirait d'une blende, a pour poids atomique 69,7, pour densité 5,4 et il fond à 30°. Il n'a pas, jusqu'ici, d'utilisation pratique.

gallo ou **gallec** [*lèk*] n. m. (du lat. *gallus*, gaulois). Patois français, parlé dans la Bretagne du Nord, et qui se rapproche du patois de la basse Normandie.

Gallo (Marzio MASTRILLI, marquis, puis duc de), diplomate et homme d'Etat napolitain, né à Palerme (1753-1833).

gallo-belge [*ghal-lo*] adj. Qui appartient à la fois aux Français et aux Belges.

Galloche (Louis), peintre d'histoire français, né et m. à Paris (1670-1761), élève de Louis Boullongne. Son chef-d'œuvre est la *Translation des reliques de saint Augustin.*

Gallois, e [*ghal-loi, oi-ze*], habitant et originaire du pays de Galles : *les Gallois.* Adj. : *population galloise.* N. m. Langue galloise.

Gallois [*loi*] (Léonard), historien français, né à Monaco, m. à Paris (1789-1851). Il fut, sous la deuxième Restauration, un des chefs de l'opposition libérale.

Gallois (Lucien), géographe et professeur français, né à Metz en 1857. Il s'occupe surtout de questions d'histoire, de la géographie et de la cartographie (*les Géographes allemands de la Renaissance*) et de géographie française (*Régions naturelles et noms de pays*).

gallomane [*ghal-lo*] adj. et n. (du lat. *Gallus*, Gaulois, et de *manie*). Qui admire passionnément les Français.

gallomanie [*ghal-lo-ma-ni*] n. f. (de *gallomane*). Admiration passionnée pour la nation française.

gallon [*gha-lon*] n. m. Mesure usitée en Angleterre, dans ses colonies, et aux Etats-Unis, pour les solides ou les liquides, et qui est de capacité variable. (Imp. Stand. gal. = 4l,5434 ; wine g. aux Etats-Unis = 4l,621 ; pour les solides, E. U. = 4l,405 ; etc.)

gallon [*gha-lon*] n. m. Excroissance de la cupule du gland du chêne rouvre.

gallophobe [*ghal-lo*] adj. et n. (du lat. *Gallus*, Gaulois, et du gr. *phobos*, aversion). Qui a les Français en horreur, en aversion.

gallophobie [*ghal-lo-fo-bi*] n. f. (de *gallophobe*). Horreur des Français.

Gallo-Romain, e [*ghal-lo, min, è-ne*]. Gaulois conquis et soumis à la civilisation romaine. Adj. Qui appartient à la fois aux Gaulois et aux Romains.

— ENCYCL. La période gallo-romaine s'étend depuis l'achèvement de la conquête de César jusqu'à la fusion des Gaulois avec les Francs. Dès le début, les provinces gauloises adoptèrent avec ardeur la civilisation et la langue latines et bénéficièrent rapidement des avantages de l'administration romaine, d'un magnifique réseau de routes, de l'art gréco-romain, de villes luxueuses : Lyon, la capitale politique, Bordeaux, Autun. Le régime de la grande propriété domine et prépare la féodalité. La culture est répandue et la Gaule fournit à la littérature latine des écrivains tels que Ausone, Paulin de Nole, Claudien, Eumène, Rutilius Namatianus, Sulpice-Sévère, Sidoine Apollinaire. Même après la chute de Rome, la civilisation romaine poursuit ses progrès en Gaule, et s'impose en partie aux barbares francs.

Galloway [*ouè*], presqu'île du sud-ouest de l'Ecosse, granitique et montagneuse.

Galluppi (Pascal), philosophe italien, kantiste éclectique, né à Tropea, m. à Naples (1770-1846).

gallus n. m. Syn. de GALLE (n. m.).

Gallus [*ghal-luss*] (C. Cornelius), poète latin, ami de Virgile, qui lui a dédié la dixième *Eglogue* (66-26 av. J.-C.). Ayant encouru la disgrâce d'Auguste et l'exil, il se tua. Ses *Elégies* sont perdues.


C. Vibius Gallus.

Gallus (C. Vibius), empereur romain, né en 194 ou 206. Il régna de 251 à 253 et périt dans une révolte de ses soldats.

Gallus (Flavius Constantinus), César romain, né en 325, m. en 354, demi-frère de Julien l'Apostat. Créé César en 351 par Constance II, qui le fit mettre à mort pour le punir de ses cruautés.

Galluzo, v. d'Italie (Toscane, prov. de Florence), sur un affluent de l'Arno ; 15.000 h.

Gallwitz (Max de), général allemand, né à Breslau en 1852 ; commanda pendant la Grande Guerre diverses armées en Pologne, en Serbie et sur la Somme. Chef de la Ve armée allemande sur la Meuse, il fut refoulé par les Américains (1918).

galochage n. m. Action de galocher.

galoche n. f. (gr. *kalopous*, chaussure en bois). Soulier de cuir, à semelle de bois, pour garantir de l'humidité. *Fam. Menton de galoche*, menton pointu et recourbé. *Jeux.* Grosse toupie analogue au sabot. (V. ce mot). *Mar.* Poulie ouverte transversalement sur une de ses faces. Coin de la presse du doreur.


Galoche.

galocher [*ché*] v. n. Faire du bruit en marchant avec des galoches.

galochier [*chi-é*] n. m. Ouvrier qui fait des galoches.

Galois (Evariste), mathématicien français, né à Bourg-la-Reine, tué en duel à Paris (1811-1832).

galon n. m. Ruban épais d'or, d'argent, de soie, etc., que l'on met sur les vêtements, rideaux, etc., pour les protéger ou les orner. *Milit.* Signe distinctif des grades : *le caporal porte deux galons de laine. Arroser ses galons*, régaler les camarades quand on est promu à un grade. Bande de toile que l'on coud sur une couture de voile pour la fortifier. Boîte ronde pour confitures sèches, sucreries, etc. PROV. : **Quand on prend du galon, on n'en saurait trop prendre,** *par iron.*, à tant faire, on ne saurait trop profiter d'une occasion, s'attribuer un titre trop élevé.

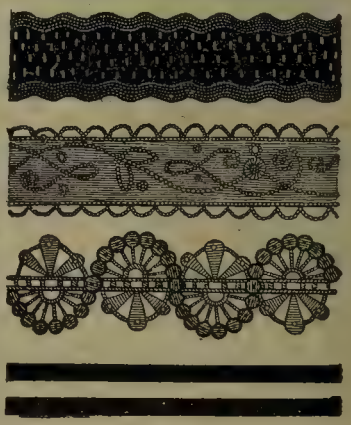
Galons.

— ENCYCL. *Milit.* Les galons sont des insignes en passementerie, servant à indiquer les grades ou les fonctions de certains militaires.

Pour les caporaux, brigadiers (deux) et soldats de première classe (un) les galons sont en laine et d'une seule couleur, différente suivant l'arme ; les galons des clairons et tambours sont tricolores, de la façon

dite *à épingle ;* les galons (d'or ou d'argent) des sous-officiers sont de la façon dite *à lézarde* pour les insignes de grade et de la façon dite *à cul-de-dé* pour les insignes de la fonction (tambour-major, maître-ouvrier, etc.). Tous ces galons (un pour les sergents et maréchaux-des-logis, deux pour les sergents-majors et maréchaux-des-logis-chefs) sont d'une largeur de 22 millimètres.

Les adjudants portent un galon (d'or ou d'argent suivant l'arme) au milieu duquel court un filet de soie rouge.

Les officiers portent des galons (d'or ou d'argent suivant l'arme) de 6 millim. de largeur, fixés sur la manche, soit en chevron, soit tout autour du parement, soit même (depuis la guerre) réduits à une longueur de 6 centimètres : un pour le sous-lieutenant, deux pour le lieutenant, trois pour le capitaine, quatre pour les chefs de bataillons et chefs d escadrons, cinq pour les lieutenants-colonels (dont deux du métal opposé à celui du bouton) et cinq (de même métal) pour les colonels. V. GRADE.

Les généraux portent des étoiles. V. GÉNÉRAL.

Les galons de képi et les galons en trèfle des pelisses sont des *tresses* ou des *soutaches*.

galonnard [*lo-nar*] adj. et n. m. *Arg. milit.* Officier.

galonné [*lo-né*] n. m. *Fam.* Officier.

galonner [*lo-né*] v. a. Mettre un galon, donner des galons : *galonner un chapeau, un habit.*

galonnier [*lo-ni-é*] n. m. Fabricant de galons.

galop [*lo*] n. m. Allure la plus rapide du cheval : *grand galop ; petit galop. Galop de chasse*, galop modéré, dans lequel le cheval déploie librement ses membres. (V. la planche CHEVAL.) *Au galop !* Sonnerie de trompette ordonnant aux cavaliers de prendre le galop. *Fig.* Marche, course très rapide. *Fam.* Réprimande, gronderie vive : *donner, recevoir un galop. Chorégr.* Danse très vive, à deux temps ; air sur lequel elle s'exécute : *beaucoup de quadrilles se terminent par un galop. Méd. Bruit de galop*, rythme pathologique du cœur, à trois bruits, qui s'observe surtout chez les malades atteints de néphrite chronique. ALLUS. LITTÉR. V. NATUREL.


Au galop (trompette).

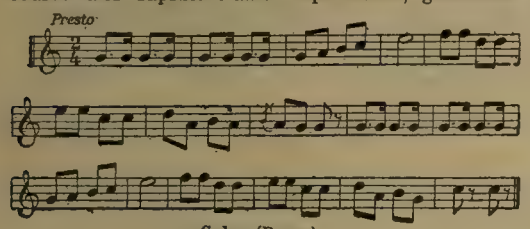

Galop (Danse).

— ENCYCL. *Milit.* On distingue, dans l'instruction militaire, le *galop ordinaire* (340 m. à la minute) ; le *galop allongé* (440 m. à la minute) ; le *galop de charge*, où l'on demande au cheval son maximum de vitesse pendant les 80 ou 100 derniers mètres de la charge. D'une façon générale, le galop est une allure beaucoup plus fatigante que le trot, et ne doit être employé qu'en cas de nécessité.

galopade n. f. Course au galop : *une longue galopade.* Galop un peu ramassé et très enlevé de devant. Distance, chemin qu'un cheval ordinaire peut parcourir en galopant.

galopant [*pan*], **e** adj. Qui galope. *Méd. Phtisie galopante*, dont la marche est très rapide.

galope n. f. Outil employé par les relieurs.

galoper [*pé*] v. n. Aller le galop. *Fig.* et *fam.* Marcher, courir très vite. Avoir une extrême activité : *imagination qui galope*, ou un mouvement trop rapide : *montre qui galope.* Faire quelque chose avec précipitation : *galoper en lisant. Galoper après la fortune*, la poursuivre avec ardeur. Danser le galop. V. a. Faire courir au galop : *galoper un cheval.*

galopeur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui danse ou qui aime à danser le galop.

galopin, e (le fém. est peu usité) n. Jeune commissionnaire. Jeune marmiton. Petit garçon effronté. Enfant en général. Homme méprisable. N. m. Ancienne mesure de capacité, valant un demi-setier.

Galopin (Arnould), littérateur français, né à Marbeuf (Eure) en 1868. Il s'est distingué dans le roman d'aventures.

galopiner [*né*] v. a. Se conduire comme un galopin.

galoubet [*bè*] n. m. (m. provenç.). Flageolet champêtre, particulier au Languedoc et surtout à la Provence.

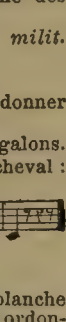
Galoubet.

— ENCYCL. La forme du galoubet se rapproche de celle du flageolet ; il est construit en buis, en ébène et en grenadille ; il est percé de trois trous (deux d'un coté, un de l'autre) et possède une étendue de trois octaves pleines. Le galoubet, toujours en *ré*, est le plus aigu des instruments à vent et sonne une octave plus haut que la petite flûte.

galoubille [*ll* mll., *e*] n. f. Petit bateau sur la Loire.

Galswinthe ou **Galeswinthe,** fille d'Athanagilde, roi des Wisigoths d'Espagne, sœur aînée de Brunehaut et deuxième femme de Chilpéric Ier ; elle périt étranglée dans son lit, à l'instigation de Frédégonde, en 568.

Galsworthy (John), écrivain anglais, né à Coombey (Surrey) en 1867. Dans ses romans (*la Maison de campagne, la Fleur sombre, un Saint*) et dans ses pièces (*Justice, la Foule*), il a vivement critiqué les conventions de la vie sociale.

Galton (Francis), anthropologiste et météorologiste anglais, né près de Birmingham (1822-1911). Il visita le Soudan en 1846 et explora le Damaraland en 1850. Il formula la théorie des anticyclones, inventa de nouvelles méthodes d'établissement des cartes, etc.

galuchat [*cha*] n. m. (du n. de l'inventeur). Peau de raie, de squale, etc., préparée pour la gainerie. *Fam.* Ouvrier gainier.

galuchatisé [*ti-zé*], **e** adj. Verdâtre et rugueux comme le galuchat.

galurin ou par abrév. **galure** n. m. *Arg.* Chapeau.

Galvam ou **Galvão** (Duarte), historien portugais, né à Evora, m. dans l'île de Camarão (1435-1517). Il fut secrétaire d'Alphonse V, Jean II et Emmanuel, et laissa d'intéressantes chroniques. — Son fils ANTOINE, surnommé *l'Apôtre des Moluques*, fut gouverneur de ces îles, où il se ruina ; il mourut disgracié à Lisbonne en 1557.

Galvani (Louis), célèbre physicien et médecin italien, né et m. à Bologne (1737-1798). Le hasard le mit sur la trace d'une des plus belles découvertes de la physique moderne. V. GALVANISME.


Galvani.

galvanique adj. Qui a rapport au galvanisme : *expériences galvaniques.*

galvaniquement [*ke-man*] adv. D'une façon galvanique. Par les effets du galvanisme.

galvanisateur [*za*] n. m. Syn. de GALVANISEUR.

galvanisation [*za-si-on*] n. f. Action de galvaniser : *la galvanisation du fer le protège contre l'oxydation.* Son résultat.

— ENCYCL. *Thérap.* La galvanisation médicale ou traitement par les courants continus s'effectue au moyen d'*électrodes* d'étain ou de charbon, ayant des formes diverses, depuis le tampon jusqu'à la large plaque. On place l'une de ces électrodes au point malade, c'est l'électrode *active ;* une autre, dite *passive*, en un point plus ou moins éloigné. C'est tantôt l'électrode positive ou, au contraire, l'électrode négative qui est active, suivant la réaction que l'on cherche. L'ionisation n'est qu'une galvanisation spéciale. L'intensité ordinaire employée est 30 milliampères, mais on va facilement jusqu'à 100.

En gynécologie, le pôle positif est généralement intra-utérin, et est constitué par des hystéromètres métalliques.

galvaniser [*zé*] v. a. (de *Galvani*, n. pr.). Soumettre à la pile voltaïque. *Galvaniser le fer*, le plonger dans un bain de zinc fondu, pour le recouvrir d'une couche de ce métal. *Fig.* Donner une vie, une énergie passagère : *galvaniser une société morte.*

galvaniseur [*zeur*] adj. et n. m. Qui galvanise.

galvanisme [*nis-me*] n. m. (de *galvaniser*). Moyen de développer de l'électricité dans les substances animales, en faisant communiquer entre eux les muscles et les nerfs, au moyen de conducteurs métalliques.

— ENCYCL. En 1789, Galvani, professeur d'anatomie à Bologne, ayant disséqué plusieurs grenouilles pour en étudier le système nerveux, les suspendit à un balcon *en fer*, au moyen de petits crochets de *cuivre*, qui passaient par les nerfs lombaires. Toutes les fois que, dans le mouvement de balancement que le hasard leur imprimait, ces nerfs touchaient le fer, il arrivait que les grenouilles, mortes et mutilées, éprouvaient de vives convulsions. Galvani attribua ce phénomène au développement d'un fluide particulier. Mais bientôt Volta, s'emparant de cette découverte, démontra que le prétendu fluide nerveux n'existait pas, et que l'on se trouvait en présence de phénomènes électriques. Pour le prouver, il construisit la pile dite *de Volta* ou *galvanique*, instrument composé de disques métalliques, zinc et cuivre, réunis deux à deux et séparés par une rondelle de drap humectée d'eau acidulée.

galvano n. m. (abrév. de *galvanoplastie*). Cliché d'imprimerie, obtenu par la galvanoplastie : *un galvano de cuivre.*

galvanocaustie [*kôs-ti*] n. f. (de *galvanisme*, et du gr. *kaustos*, brûlé). Cautérisation lente par le courant électrique.

— ENCYCL. La galvanocaustie est une galvanisation dans laquelle on cherche une cautérisation lente en prenant comme pôle positif une électrode étroite en charbon ou en métal. On l'utilise surtout en gynécologie, pour le traitement des fibromes, des métrites, de l'aménorrhée.

galvanocaustique [*kôs-ti-ke*] adj. Qui se rapporte à la galvanocaustie. N. f. S'emploie quelquefois comme syn. de GALVANOCAUSTIE.

galvanocautère [*kô*] n. m. (de *galvanisme*, et *cautère*). Instrument électrique de chirurgie, servant à couper, avec cautérisation immédiate de la plaie.

— ENCYCL. La forme du galvanocautère varie suivant l'effet à produire (fil arrondi, anse, lame tranchante, pointe, plateau, etc.). Le fil de platine est supporté par un manche qui permet de faire passer ou d'interrompre à volonté le courant. Le galvanocautère est surtout employé pour la cautérisation des cavités de l'organisme.

galvanocérame n. m. (de *galvano*, et du gr. *keramos*, porcelaine). Vase de porcelaine ou de faïence, garni d'une couche de cuivre par la galvanoplastie.

galvanoglyphie [*fi*] n. f. (de *galvano*, et du gr. *gluphê*, ciselure). Procédé électrotypique permettant d'obtenir pour l'impression des planches gravées en relief.

galvanographe n. (de *galvanisme*, et du gr. *graphein*, écrire). Personne qui écrit sur le galvanisme. Galvanomètre enregistreur.

galvanographie [*fi*] n. f. Traité sur le galvanisme. Procédé électrographique, au moyen duquel on obtient des planches qui imitent tous les genres de gravure. Estampe imprimée par ce procédé.

galvanomagnétique adj. *Physiq.* Qui a rapport au galvanomagnétisme.

galvanomagnétisme [*tis-me*] n. m. Ensemble des effets à la fois galvaniques et magnétiques. Syn. de ÉLECTRO-MAGNÉTISME.

galvanomètre n. m. (de *galvanisme*, et du gr. *metron*, mesure). Instrument qui sert à mesurer l'intensité des courants par l'observation des déviations imprimées à une aiguille aimantée.

— ENCYCL. Il existe de nombreux modèles de galvanomètres, tant dans les laboratoires que dans l'industrie ; ces derniers sont appelés *voltmètres* et *ampèremètres.* Tous ces appareils sont fondés sur l'expérience d'Œrsted : *Quand une aiguille aimantée mobile est soumise à l'action d'un courant, le pôle austral de cette aiguille est dévié à gauche du courant ; la gauche du courant étant celle d'un observateur traversé par le courant des pieds à la tête, et regardant l'aiguille.*

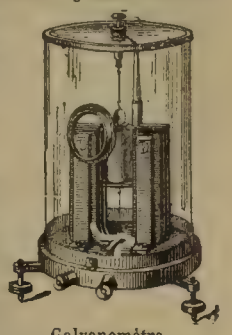
Galvanomètre.

galvanométrique adj. Qui a rapport au galvanomètre.

galvanoplaste [*plaste*] n. m. Celui qui pratique la galvanoplastie *Spécialem.* Ouvrier faisant des clichés de cuivre pour la reproduction typographique.

galvanoplastie [*plasti*] n. f. (de *galvanisme*, et du gr. *plastês*, qui forme). Opération par laquelle on fait déposer sur un objet quelconque servant de moule une couche de métal préalablement dissous dans un liquide, en faisant agir un courant électrique sur cette dissolution métallique.

— ENCYCL. Si l'on plonge les deux électrodes d'un circuit dans une dissolution d'un sel métallique, ce sel est décomposé, et l'on constate les phénomènes suivants : à l'électrode positive (anode) se dégage de l'oxygène, avec mise en liberté de l'acide qui avait servi à former le sel, tandis qu'à l'électrode négative (cathode) se dépose le métal lui-même. Il en résulte qu'en attachant à la cathode un objet conducteur quelconque, ce dernier se recouvre de métal.

Dans la galvanoplastie industrielle, la couche métallique déposée devant avoir une certaine épaisseur, ce qui distingue des simples dépôts électrolytiques (*dorure, argenture*) extrêmement minces, on évite l'appauvrissement des bains en employant une anode formée par une épaisse plaque du métal à déposer ; peu à peu, par l'attaque de l'acide régénéré, cette anode se dissout et reconstitue le bain ; si bien qu'en réalité le métal déposé est prélevé sur la planche anode, le liquide servant simplement d'agent transporteur des molécules métalliques.


Galvanoplastie.

En pratique, la galvanoplastie comprend la préparation des moules des objets à reproduire, moules métalliques ou de cire, de gutta ou de plâtre, ces derniers rendus conducteurs en les enduisant de plombagine. Le dépôt se forme sous l'influence d'un courant à faible voltage ; la couche métallique est ensuite séparée du moule, lavée, séchée, puis doublée de métal fusible pour lui donner du corps.

On applique la galvanoplastie au dépôt de l'or, de l'argent, du cuivre, du nickel, etc. ; le cuivre est le métal le plus usuel, il convient pour la reproduction d'objets artistiques (médailles, statues, bronzes d'ameublement) ou d'objets industriels, notamment des clichés typographiques ; dans ce dernier cas, la pratique de l'opération porte le nom de *galvanotypie.*

galvanoplastique adj. Qui concerne la galvanoplastie. Obtenu par la galvanoplastie.

galvanopuncture [*ponk-tu-re*] n. f. Syn. de ÉLECTROPUNCTURE.

galvanopuncturer [*ponk-tu-ré*] v. n. Pratiquer la galvanopuncture.

galvanoscope [*nos-ko-pe*] n. m. (de *galvanisme*, et du gr. *skopein*, examiner). Instrument qui rend sensibles à la vue les effets galvaniques.

galvanoscopique [*nos-ko*] adj. Qui a rapport au galvanoscope.

galvanotaxie [*tak-si*] n. f. (de *galvanisme*, et du gr. *taxis*, arrangement). Influence exercée par le courant galvanique sur les mouvements d'ensemble des êtres unicellulaires et qu'il faut distinguer du galvanotropisme.

galvanothérapie [*pi*] n. f. (de *galvanisme*, et du gr. *therapeia*, traitement). Traitement par les courants galvaniques ou continus. V. ÉLECTROTHÉRAPIE.

Galvardine (XVIe s.).

galvanotropique adj. Qui a rapport au galvanotropisme.

galvanotropisme [*pis-me*] n. m. Influence des courants électriques sur les êtres vivants, qui n'a encore été observée que sur les infusoires.

galvanotyper [*pé*] v. a. Action de reproduire par les procédés électrolytiques des gravures en relief, des caractères d'imprimerie, etc., pour obtenir une planche métallique dite *galvano.*

galvanotypie [*pi*] n. f. Action de galvanotyper ; son résultat.

galvardine ou **gavardine** n. f. Sorte de caban espagnol, du moyen âge au XVIIe siècle.

galvaudage [*vô*] n. m. Action de galvauder.

galvauder [*vô-dé*] v. a. Réprimander avec aigreur. (Vx.) Mettre en désordre, gâcher : *galvauder un travail. Fig.* et *fam.* Avilir, déshonorer : *galvauder son nom.*

galvaudeux, euse [*vô-deû, eu-ze*] n. Personne déréglée, qui vagabonde. N. m. Portefaix qui décharge les pièces de vin.

Galveston, port des Etats-Unis (Texas), dans l'*île de Galveston* et à l'entrée de la baie du même nom, formée par le golfe du Mexique ; 40.000 h. Exportation de coton.



Vasco de Gama.

Galway [*ouè*], comté d'Irlande (prov. de Connaught), près de la *baie de Galway*. Ch.-l. *Galway*; 26.000 h.

Gama (Vasco de), célèbre navigateur portugais, né à Sinues, m. à Cochin (Inde) [1469-1524]. Il découvrit en 1498 la route des Indes par le cap de Bonne-Espérance, fonda les établissements de Mozambique, Sofala, Cochin, revint dans sa patrie en 1503, et, après vingt et un ans d'inaction forcée, fut nommé vice-roi des Indes, mais mourut à peine arrivé à Cochin. V. ADAMASTOR.

gamache n. f. (de l'esp. *guadamaci*, cuir de Ghadamès). Jambière ou chausse, qui se portait au XVIe siècle pour protéger les chausses. Fauvette à tête noire. Variété de pomme.



Gamache.

Gamache (*noces de*), allusion à un épisode du célèbre roman de *Don Quichotte*. Le chevalier de la Manche, accompagné de son fidèle Sancho, assiste au repas de noces d'un riche paysan nommé Gamache, repas qui peut soutenir la comparaison avec le plus copieux menu de Gargantua, et qui a passé en proverbe pour désigner un festin pantagruélique, où l'abondance dégénère en profusion.

Gamaches, ch.-l. de c. de la Somme, arr. et à 26 kil. d'Abbeville, au confluent de la Vimeuse et de la Bresle ; 2.250 h. Ch. de f. N. Industrie textile. — Le cant. a 20 comm., et 11.650 h.

Gamain [*min*] (François), serrurier de Louis XVI, né et m. à Versailles (1751-1795). Louis XVI lui avait fait construire une armoire de fer pour y cacher des papiers importants. Gamain révéla le secret à Roland, et les documents, découverts, contribuèrent à la condamnation du roi.

Gamaliel, Juif, membre du sanhédrin, une des lumières du rabbinisme (1er s. de l'ère moderne).

gamande n. f. Châtaigne sauvage.

gamandier [*di-é*] n. m. Châtaignier sauvage.

Gamarde, comm. des Landes, arr. et à 15 kil. de Dax ; 1.230 h. Eaux sulfurées calciques sulfhydratées (14°-15°), qu'on emploie dans le traitement des affections catarrhales, des rhumatismes, et en général des manifestations de la diathèse arthritique.

gamase [*ma-ze*] ou **gamasus** [*zuss*] n. m. Genre d'acariens, comprenant de petits animaux aveugles, que l'on trouve sur le corps de divers insectes : *les gamases ne vivent pas en parasites sur les insectes, mais ils s'en servent comme de véhicules pour se faire transporter sur les substances organiques dont ils font leur nourriture.*

gamay ou **gamet** [*mè*] n. m. Cépage noir, cultivé surtout dans la Côte-d'Or. (Il existe aussi une variété à fruits blancs.)

gambade [*ghan*] n. f. (ital. *gambata*; de *gamba*, jambe). Bond vif où l'on agite les jambes sans art.

gambader [*ghan-ba-dé*] v. n. Faire des gambades : *gambader de joie.*

gambadeur, euse [*ghan, eu-ze*] adj. et n. Qui gambade. (Peu us.)

Gambara (Veronica), femme poète italienne, née près de Brescia, m. à Correggio (1485-1550). Ses *Lettres* et ses *Poesies* ont une forme élégante et expressive.

gambe [*ghan-be*] n. f. (de l'ital. *gamba*, jambe). *Mar.* Chacun des cordages en double qui prennent de chaque bord, depuis le trélingage des bas haubans jusqu'au bord des hunes. *Musiq. anc. Viole de gambe*, sorte de violoncelle, qu'on tenait entre les jambes quand on en jouait. Jeu d'orgue qui imite cet ancien instrument.

Gambetta [*ghan*] (Léon), avocat et homme politique français, né à Cahors, m. à Ville-d'Avray (1838-1882). Il se mit en relief, à la fin de l'Empire, dans les rangs du parti républicain, par son éloquente et courageuse plaidoirie dans l'affaire de la souscription Baudin, et fut nommé député de Paris en 1869. Membre du gouvernement de la Défense nationale, il quitta Paris en ballon, montra en province une activité inlassable, organisa des armées, réprima les troubles de Lyon et du Midi, transporta de Tours à Bordeaux le siège du gouvernement. Après la guerre, son éloquence enflammée, son ardent patriotisme lui valurent une autorité incontestable dans le parti républicain. Partisan d'une république sage et conciliatrice, il fut président de la Chambre en 1879, et président du Conseil en 1881. Il avait attaché son nom à la politique dite *opportuniste*, et s'était ainsi aliéné l'extrême-gauche. Ses funérailles, faites aux frais de l'Etat, furent imposantes. Son cœur a été solennellement déposé au Panthéon (1920).



Gambetta.

Gambetta (*Monument de*), élevé à Paris, place du Carrousel, par le sculpteur Aubé et l'architecte Boileau (1888).

gambette [*ghan-bè-te*] n. m. Espèce de chevalier, oiseau très répandu sur les rivages maritimes.

Gambey (Henri), mécanicien et inventeur français, né à Troyes, m. à Paris (1787-1847). Membre de l'Académie des sciences (1837). Il a perfectionné nombre d'instruments de précision, et doté l'Observatoire de Paris d'appareils et instruments remarquables (lunette méridienne, équatorial, etc.).

gambéyer [*ghan-bé-ié.* — Se conj. comme *grasseyer*] ou **gambier** [*ghan-bi-é.* — Se conj. comme *prier*] v. a. (ital. *gambeggiare*). *Mar.* Changer de bord une voile à bourcet, par rapport au grand mât.



Monument de Gambetta, à Paris.

Gambie [*ghan-bî*] (la), fleuve de l'Afrique occidentale, tributaire de l'Atlantique ; cours 1.700 kil. Son estuaire forme un large bassin d'accès facile.

Gambie, colonie anglaise de l'Afrique occidentale, sur le fleuve homonyme ; 90.000 h. ; ch.-l. *Sainte-Marie-de-Bathurst.* Commerce de la cire, des arachides, etc.

gambier [*ghan-bi-é*] n. m. (du malais *gambir*). Arbrisseau de la famille des rubiacées, qui produit le gambir.

gambier v. a. *Mar.* V. GAMBÉYER.

gambier [*ghan-bi-é*] n. m. Outil employé dans la fabrication des glaces, pour soutenir la cuiller pleine de verre fondu. *Pipe Gambier*, pipe en terre portant le nom de son premier fabricant. *Pop. Tête ou moule à Gambier*, tête de pipe. (Se dit d'une personne à figure grotesque.)

Gambier (ILES), archipel de la Polynésie, comprenant une dizaine d'îlots ; 500 h. Il appartient à la France, et dépend du gouverneur de Taïti.



Iles Gambier.

Gambier [*ghan-bi-é*] (lord James), amiral anglais. Il exécuta l'affreux bombardement de Copenhague en 1807, et détruisit, en 1809, près de l'île d'Aix, une partie de la flotte française (1756-1833).

gambillard [*ghan-bi, ll* mll., *ar*] n. m. Boiteux.

gambiller [*ghan-bi, ll* mll., *é*] v. n. (ital. *gambeggiare*). *Fam.* Agiter ses jambes pendantes. *Pop.* Danser.

gambilleur, euse [*ghan-bi, ll* mll., *eu-ze*] n. Celui, celle qui gambille.

gambine [*ghan*] n. f. Matière colorante jaune, constituée par le dérivé nit osé du naph ol.

gambir [*ghan*] n. m. Gomme-résine qu'on extrait des feuilles du gambier, et qui remplace le cachou.



Gambison.

gambison, gambeson ou **gamboison** [*ghan, zon*] n. m. *Archéol.* Vêtement ajusté, fait d'étoffe rembourrée et piquée, et qu'on portait au moyen âge.

gambit [*ghan-bi*] n. m. (ital. *gambetto*). Coup, aux échecs, qui consiste à pousser de deux cases le pion du roi ou de la reine, puis de deux cases aussi le pion du fou du roi ou du fou de la reine, pour dégager le jeu. Pion sacrifié, en ce cas.

Gambrinus ou **Cambrinus** [*nus*], roi légendaire, à qui, en Allemagne et en Flandre, on a attribué l'invention de la bière et la fondation de la ville de Cambrai.

Gambsheim, comm. du Bas-Rhin, arr. de Strasbourg ; 2.069 h. Ch. de f.

game [*ghè-me*] n. m. (m. angl.). *Tenn.* V. JEU.

game ou **gamme** [*gha-me*] n. m. Goitre du mouton.

game-farm [*ghè-me*] n. f. (m. angl.). En Angleterre, ferme où l'on fait l'élevage du gibier.

gamélan ou **gamelhang** n. m. Nom que l'on donne à l'ensemble des instruments dont se compose un orchestre javanais : *il y a des gamélans pour les fêtes religieuses, militaires, pour les théâtres, etc.*

gamelle [*mè-le*] n. f. (ital. *gamella*). Grand récipient métallique qui, dans l'armée et la marine, sert à faire la cuisine, à préparer la soupe, etc. Petite écuelle métallique, dans laquelle chaque homme reçoit sa portion individuelle. *Par ext. Mar.* Table commune des officiers. *Chef de gamelle*, officier qui préside aux dépenses de la table. Dans les salines, sorte d'écuelle à manche, servant à vérifier l'état de cuisson de l'eau salée dans les poêles.

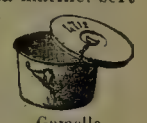

Gamelle.

— ENCYCL. *Art milit.* La gamelle individuelle d'infanterie, confectionnée en tôle emboutie et étamée, a la forme d'un cylindre légèrement tronconique. Le couvercle, également en tôle, est relié à la gamelle par une chainette. Le tout pèse environ 400 grammes, pour une contenance de 1 litre. La gamelle de cavalerie est un peu plus lourde et un peu plus grande. Enfin, les *gamelles de campement*, d'infanterie, servent pour quatre hommes et contiennent environ 5 litres pour un poids de 1 kilogramme.

gamelon n. m. Petite gamelle.

gamelot [*lo*] n. m. *Mar.* Petit seau.

gamet [*mè*] n. m. V. GAMAY.

gamètes n. m. pl. (du gr. *gamos*, mariage). Eléments sexuels mâles et femelles. S. un *gamète.*

— ENCYCL. *Biol.* Les gamètes présentent des variations considérables dans le règne animal et le règne végétal. Dans le cas le plus simple (champignons), les gamètes mâles et femelles sont identiques (isogamie) ; le plus souvent, il y a différence de taille : le *microgamète* est l'élément mâle, et le *macrogamète* l'élément femelle. Plus on monte dans la série des êtres, plus l'élément-mâle devient petit, comparé à l'élément femelle. Chez les animaux, le microgamète est le *spermatozoïde*, et le macrogamète l'*ovule*. Chez les végétaux, le microgamète est l'*anthérozoïde*, et le macrogamète est l'*oosphère*.

gamin, e n. Enfant qui passe son temps dans les rues : *Gavroche est le type du gamin de Paris. Par ext.* Petit espiègle. Enfant en général. Jeune garçon employé comme aide par les maçons, les verriers, etc. Adjectiv. : *fillette très gamine.*

gaminer [*né*] v. n. Faire le gamin.

gaminerie [*rî*] n. f. Action, parole, espièglerie de gamin. Action, parole digne d'un gamin.

gamma [*ghamm'ma*] n. m. (m. grec). Troisième lettre de l'alphabet grec, correspondant à notre *g* dur. V. GREC.

gammare [*gham'-ma-re*] n. m. Genre de crustacés, vulgairement appelés *puces d'eau*, qui vivent dans les touffes d'algues des eaux douces et salées.

gammaridés [*gham'-ma*] n. m. pl. Famille de crustacés, dont le genre *gammare* est le type. S. un *gammaridé.*

gamme [*gha-me*] n. f. (de *gamma*, nom d'une lettre de l'alphabet grec). *Musiq.* Série de huit notes disposées dans l'ordre naturel des sons (*do, ré, mi, fa, sol, la, si, do*). *Gamme ascendante*, gamme allant du grave à l'aigu. *Gamme descendante*, gamme allant de l'aigu au grave. *Fig.* Série d'objets classés par gradation naturelle : *la gamme des saveurs, des couleurs. Fam. Chanter sa gamme à quelqu'un*, lui dire des vérités dures. *Changer de gamme*, changer de ton, de conduite.

— ENCYCL. *Musiq.* Les gammes se divisent en *gammes diatoniques* et *gammes chromatiques* (V. DIATONIQUE, CHROMATIQUE). Il y a deux sortes de gammes diatoniques : la *gamme majeure* et la *gamme mineure.*

Gamme majeure. La gamme majeure se compose de cinq tons et de deux demi-tons, disposés ainsi :

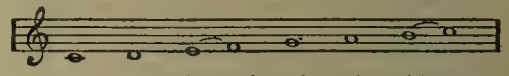

1 ton 1 ton 1/2-ton 1 ton 1 ton 1 ton 1/2-ton

On divise cette gamme en deux séries semblables de quatre notes chacune. Chaque série porte le nom de *tétracorde.* Le premier tétracorde, dit *tétracorde inférieur*, est formé de quatre notes graves ; le second, *tétracorde supérieur*, de quatre notes aiguës. Les deux tétracordes sont séparés entre eux par une seconde majeure (un ton).

Tétracorde inférieur. Tétracorde supérieur.

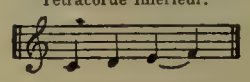

1 ton 1 ton 1/2-ton. 1 ton 1 ton 1/2-ton.

Gamme mineure. Pour faire comprendre ce qu'est une gamme mineure, nous prenons par exemple la gamme suivante en *la* mineur, relative (une tierce au-dessous) de la gamme en *do* majeur :



1 ton 1/2-ton 1 ton 1 ton 1/2-ton 1 ton 1 ton

Cette gamme était employée dans tous les airs antérieurement au XVIe siècle. On y recourt encore aujourd'hui, lorsque l'on veut imiter la vieille musique. Mais, comme elle est dure à l'oreille, on l'a modifiée par l'introduction de la note sensible.

c'est-à-dire qu'on a haussé d'un demi-ton la septième note, qui ne se trouve plus ainsi qu'à un demi-ton de l'octave. La gamme mineure ainsi modifiée est celle que l'on emploie le plus généralement aujourd'hui. Elle se compose, en montant, de trois tons, d'un ton et demi et de trois demi-tons ainsi disposés :

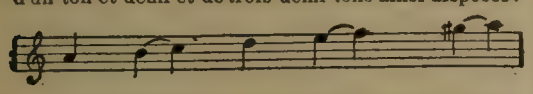

1 ton 1/2-ton 1 ton 1 ton 1/2-ton 1 ton 1/2 1/2-ton

Dans la gamme descendante, il est préférable, selon la méthode allemande, de conserver l'altération :

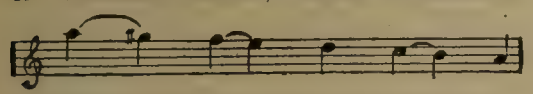

1/2-ton 1 ton 1/2 1/2-ton 1 ton 1 ton 1/2-ton 1 ton

Dans la gamme ascendante, l'intonation de *fa* à *sol*, qui constitue une seconde augmentée, est d'une exécution difficile. Aussi, pour rendre la gamme plus chantante, supprime-t-on quelquefois cet intervalle dissonant en haussant le *fa* (sixième note) d'un demi-ton. C'est la méthode italienne, et l'on a une gamme ainsi construite :

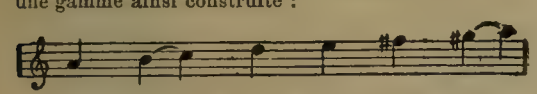

1 ton 1/2-ton 1 ton 1 ton 1 ton 1 ton 1/2-ton

En descendant, on supprime les deux altérations.

Gammes diatoniques majeures et *mineures*. Toutes les gammes prennent le nom de la note par laquelle elles commencent. Il y a quinze gammes diatoniques majeures : celle de *do* majeur, sept gammes avec dièses et sept gammes avec bémols. Il y a quinze gammes diatoniques mineures : celle de *la* mineur, sept gammes avec dièses et sept gammes avec bémols. V. TON.

Chaque note d'une gamme constitue un degré dans cette gamme, et chaque degré a un nom particulier. (V. NOTE.) Prenant pour type la gamme de *do* majeur, nous avons :

do, premier degré, est appelé *tonique ;*
ré, second degré, *sus-tonique ;*
mi, troisième degré, *médiante ;*
fa, quatrième degré, *sous-dominante ;*
sol, cinquième degré, *dominante ;*
la, sixième degré, *sus-dominante ;*
si, septième degré, *note sensible ;*
do, huitième degré, *octave* ou *tonique*.

gammé [*gha-mé*], **e** adj. Se dit de la croix symbolique, dont les branches sont coudées en forme de gamma vers la droite (*svastika*) ou vers la gauche (*sauvastika*). V. CROIX.

Gammerages, comm. de Belgique (Brabant), sur la Marcq ; 2.460 h. Draps.

gammon ou **back-gammon** n. m. Jeu de trictrac anglais.

gamo (du gr. *gamos*, mariage, union), préfixe indiquant la concrescence des pièces d'un même verticille floral.

gamocarpelle [*pè-le*] adj. *Bot.* Se dit d'un pistil à carpelles concrescents.

gamodesme [*dès-me*] adj. (de *gamo*, et du gr. *desmos*, lien). *Bot.* Se dit d'un organe dont les faisceaux libéro-ligneux sont concrescents.

gamogastre [*ghas-tre*] adj. (de *gamo*, et du gr. *gastér*, ventre). *Bot.* Se dit d'une fleur à un seul pistil, à gynécée formant une seule masse.

gamologie [*jî*] n. f. (de *gamo*, et du gr. *logos*, discours). Traité sur le mariage.

gamomanie [*nî*] n. f. (de *gamo*, et de *manie*). *Pathol.* Monomanie du mariage.

gamon n. m. Fête annuelle de la naissance de Mahomet, chez les musulmans du Sénégal.

gamopétale adj. Se dit des fleurs à pétales unis, concrescents.

gamopétalie [*lî*] n. f. Caractère des corolles gamopétales.

gamophylle [*fi-le*] adj. (de *gamo*, et du gr. *phullon*, feuille). *Bot.* Se dit des involucres et des calices formés de plusieurs folioles soudées en un seul corps.

gamophyllie [*fi-lî*] n. f. *Bot.* Caractère des organes gamophylles.

gamosépale adj. Se dit des fleurs à sépales unis, concrescents.

gamosépalie [*pa-lî*] n. f. Caractère des calices gamosépales.

gamostèle [*mos-tè-le*] adj. Se dit d'un organe dont les stèles sont concrescentes.

gamostémone [*mos-tê*] adj. (de *gamo*, et du gr. *stêmôn*, trame). *Bot.* Se dit d'un androcée à étamines concrescentes.

gamostyle [*mos-ti-le*] adj. Se dit des fleurs dont les styles sont soudés en un seul corps.

gampsodactylie n. f. (du gr. *gampsos*, crochu, et *daktulos*, doigt). Difformité du pied, caractérisée par la flexion des deux dernières phalanges des orteils.

Gams, comm. de Suisse (cant. de Saint-Gall) ; 2.160 h. Broderies.

gamute n. m. Fil tiré du palmier des Moluques et employé pour la confection des cordages, des sparteries.

Gan, comm. des Basses-Pyrénées, arr. et à 7 kil. de Pau, sur le Nées ; 2.660 h. Ch. de f. M. Carrières, sources ferrugineuses. Bons vins rouges.

ganache n. f. (ital. *ganascia*). Rebord postérieur de la mâchoire inférieure du cheval (v. la planche CHEVAL) : *les ganaches sont minces chez les chevaux de race. Pop.* Mâchoire de l'homme. *Fig.* et *fam.* Personne incapable, peu intelligente. Adjectiv. : *homme un peu ganache. Théâtr.* Rôle de vieillard imbécile et crédule. Chaise capitonnée, sans bois apparent.

ganaderia [*dé*] n. f. (m. espagn., de *ganado*, troupeau). En Espagne, nom des pâturages et parcs où se fait l'élevage des taureaux de combat, et, *par ext.*, nom de tous les animaux appartenant à un même propriétaire : *les plus vastes ganaderias sont situées en Nouvelle-Castille, Andalousie, Navarre, et aux environs de Séville.*

ganadero [*dé*] n. m. Gardien de troupeau, dans les ganaderias : *les ganaderos, dont la vie se passe au grand air et toujours à cheval, sont d'une adresse et d'une agilité remarquables.*

gancette n. f. V. GANSETTE.

Gand [*ghan*], ville de Belgique, ch.-l. de la Flandre-Orientale, au confluent de l'Escaut et de la Lys ; 167.000 h. (*Gantois*). Evêché, cour d'appel. Grand béguinage. Beaux monuments (cathédrale Saint-Bavon, églises Saint-Michel, Saint-Nicolas, Saint-Jacques, beffroi, hôtel de ville, etc.). Ville commerçante et manufacturière. Filatures, tissages, métallurgie. Port de rivière très actif. Patrie de Charles-Quint, des frères d'Artevelde, de Quételet, de M. Maeterlinck, etc. Statue de Jacques d'Artevelde. Pendant la Grande Guerre, Gand a été occupée par les Allemands dès la mi-octobre 1914 et n'a été délivrée par les Alliés qu'à la fin de la grande offensive, le 9 novembre 1918. Le mouvement flamingant, soutenu par les Allemands, y a pris une très grande intensité ; il est question d'y constituer une université flamande à côté d'une université française.



Armes de Gand.

Gand (*boulevard de*), nom donné par ironie au boulevard des Italiens, à Paris, en 1815, parce qu'il servait de rendez-vous aux partisans de Louis XVIII réfugié à Gand pendant les Cent-Jours.

Gandar (Eugène), professeur et littérateur français, né à Neufour (Meuse), m. à Paris (1825-1868) ; auteur de *Ronsard considéré comme imitateur d'Homère et de Pindare*, et de *Bossuet orateur*.

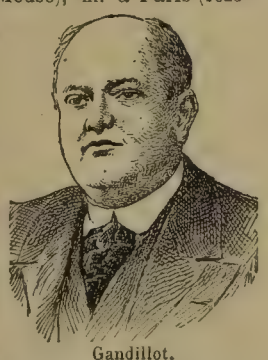

Gandillot.

Ganderax (Louis), littérateur, critique et auteur dramatique français, né à Paris en 1855.

Gandharvas n. m. pl. Anciens dieux védiques des eaux, représentés sous la forme d'archers.

Gandillot (Léon), auteur dramatique français, né à Paris, m. à Neuilly (1862-1912), auteur de vaudevilles d'une réelle gaieté : *les Femmes collantes, Ferdinand le noceur, le Sous-préfet de Château-Buzard*, et d'une pièce émouvante : *Vers l'amour*.

gandin n. m. (dun. d'un personnage de vaudeville, ou du *boulevard de Gand*). Jeune élégant ridicule. Agneau de quinze à dix-huit mois.

gandinerie [*rî*] n. f. ou **gandinisme** [*nis-me*] n. m. Habitudes de gandin, de jeune dandy.



Gandoura.

gandol n. m. Plioir autour duquel les pêcheurs bretons enroulent leur ligne.

gandoura n. f. Sorte de blouse sans manches, en usage en Orient et en Afrique.

Ganeça, dieu indien, à tête d'éléphant, dieu de la science et de la littérature, fils de Çiva et de Parvati.

Ganelon, nom d'un personnage légendaire, qui figure dans la *Chanson de Roland* et dans les épopées carolingiennes. Il trahit Roland dans la vallée de Roncevaux. Son nom a passé dans la langue comme synonyme de *traître*.

ganelonnerie [*lo-ne-rî*] n. f. Trahison, action perfide. (Peu us.)

ganer [*né*] v. n. A l'hombre, demander ou accepter *gano*, c'est-à-dire laisser aller la main.

ganga n. m. Genre de gallinacés, dont une espèce (gelinotte des Pyrénées) habite le midi de la France.

Ganganelli, nom de famille de Clément XIV.

Gange (le), fleuve d'Asie, dans l'Hindoustan ; 3.100 kil. Il descend de l'Himalaya, reçoit la Djemna à Allahabad, arrose Bénarès et Patna, et se jette par un vaste et malsain delta dans le golfe du Bengale. Le Gange est pour les Hindous le fleuve sacré par excellence.

Ganges, ch.-l. de c. (Hérault), arr. et à 39 kil. de Montpellier, sur l'Hérault ; 4.300 h. (*Gangeois*). Ch. de f. P.-L.-M. Filatures de soie. — Le cant. a 9 comm., et 9.070 h.

gangétien, enne [*ti-in, è-ne*] adj. Qui concerne l'étage géologique appelé *gangétien*. N. m. Base du système triasique.

gangétique adj. Qui appartient, qui se rapporte au Gange : *l'Inde gangétique*.

gangliforme adj. (de *ganglion*, et *forme*). *Anat.* Qui a la forme d'un ganglion : *plexus gangliforme*.

ganglioma n. m. Tumeur des ganglions lymphatiques. (Vx.)

ganglion n. m. (gr. *gagglion*). *Anat.* Renflement qui résulte d'un entrelacement de vaisseaux ou de filets nerveux, et se rencontre en certains points des vaisseaux lymphatiques et des nerfs.

— ENCYCL. On doit distinguer les ganglions lymphatiques et les ganglions nerveux. Les *ganglions lymphatiques* sont des renflements des vaisseaux lymphatiques, du volume d'une lentille ou d'une noisette. Ils sont généralement placés au niveau du pli des grandes articulations. Ils constituent des centres de formation des globules blancs et des filtres ou centres de résistance empêchant les infections de se propager à tout l'organisme. Ce dernier rôle provoque des hypertrophies avec formation d'abcès. (V. ADÉNITE.)

Les *glanglions nerveux* sont de petits renflements situés sur un trajet nerveux. Ce sont de petits centres nerveux, des neurones, dont les prolongements s'imbriquent en tous sens.

ganglionite n. f. Syn. de ADÉNITE.

ganglionnaire [*o-nè-re*] adj. Qui concerne les ganglions : *le système ganglionnaire. Fièvre ganglionnaire*, état pathologique caractérisé par des hypertrophies des ganglions lymphatiques du cou, qui sont déterminées, selon toute probabilité, par des infections auriculaires ou naso-pharyngiennes.

ganglionné [*o-né*], **e** adj. Qui a des renflements semblables à des ganglions.

gangrène n. f. (du gr. *gaggraina*, pourriture). Destruction complète de la vie organique dans une partie molle, avec tendance à se propager aux parties voisines : *la gangrène est fréquente dans les hôpitaux militaires de campagne. Bot.* Maladie des arbres, qui détruit l'écorce et le bois. *Fig.* Corruption ; cause de destruction progressive : *le vice est la gangrène de l'âme*.

— ENCYCL. La gangrène est la mortification limitée des tissus. Elle se caractérise par l'arrêt de la vitalité, de la circulation et de la sensibilité. Le mot *sphacèle* s'applique aux gangrènes étendues ; la *nécrose* est la gangrène osseuse.

La gangrène siège surtout aux extrémités des membres. Elle peut être due à une cause directe : traumatisme, froid intense, brûlure, ou à une cause indirecte par troubles de la circulation : diabète, syphilis.

La *gangrène sèche* est due à l'oblitération des artères, et n'a pas d'odeur tant qu'elle n'est pas infectée. La gangrène d'origine veineuse dégage au contraire une odeur infecte. Souvent, la douleur est vive. Le traitement consiste à : 1° conserver ou rendre la gangrène aseptique ; 2° remonter l'état général ; 3° faciliter la chute de l'escarre.

Gangrène gazeuse. C'est la complication des plaies septiques, infectées surtout par des microbes anaérobies et qui est caractérisée par des phénomènes de gangrène s'accompagnant de production de gaz. Comme traitement, on ne connaissait jusqu'à ces dernières années que les incisions profondes au thermocautère, et cette affection obligeait le plus souvent à l'amputation du membre. Plusieurs sérums ont été fabriqués, qui rendent actuellement, en pareil cas, de très grands services.

Gangrène symétrique des extrémités. Cette maladie est caractérisée par la gangrène simultanée des orteils ou des doigts des deux côtés.

gangrené, e adj. Atteint de la gangrène : *couper un membre gangrené. Fig.* Corrompu : *avoir le cœur gangrené*.

gangrener [*né*] v. a. (Se conj. comme *amener*.) Causer la gangrène à. *Fig.* Corrompre, souiller de quelque vice. **Se gangrener** v. pr. Se corrompre, être atteint par la gangrène.

gangrenescence [*nès-san-se*] n. f. *Pathol.* Tendance d'un tissu à se gangrener. (Peu us.)

gangreneux ou **gangréneux, euse** [*neû, eu-ze*] adj. De la nature de la gangrène : *plaie gangreneuse*.

Gangrî, région montagneuse du Tibet méridional (Asie centrale), prolongement du Kara-Korum.

gangue [*ghan-ghe*] n. f. (de l'allem. *gang*, filon). Partie terreuse qui enveloppe un minerai, une pierre précieuse. *Fig.* Milieu brut, dans lequel se trouve un objet précieux : *la gangue de l'ignorance*.

— ENCYCL. *Minér.* Pour débarrasser le minerai précieux de sa gangue, on a recours quelquefois au lavage, mais le plus souvent à la fusion avec des fondants. Dans le dernier cas, les gangues fondues se séparent du métal par différence de densité. Dans certains cas, enfin, on a recours au broyage, et le minerai recherché est isolé par différents moyens.

gangui [*ghan-ghî*] n. m. Grand filet en forme de poche, avec deux ailes que réunit une vergue.

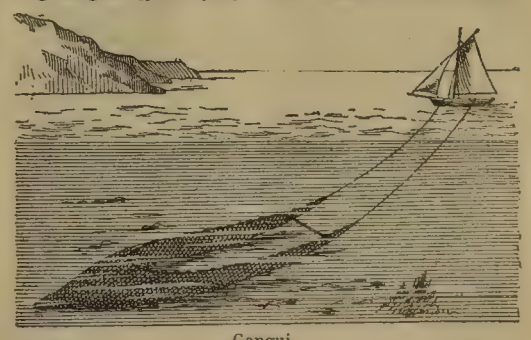

Gangui.

ganivelle [*vè-le*] n. f. Douve pour tonneau. Merrain pour les petits tonneaux.

Gannal (Jean-Nicolas), pharmacien et chimiste français, né à Sarrelouis, m. à Paris (1791-1852) ; auteur du système d'embaumement par injection d'une solution de sel d'alumine.

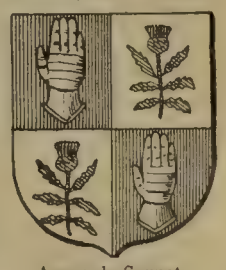

Armes de Gannat.

Gannat [*gha-na*], ch.-l. d'arr. de l'Allier, sur l'Andelot, affl. de l'Allier, à 85 kil. de Moulins ; 4.490 h. (*Gannatois*). Cuirs, fruits conservés. Ch. de fer P.-L.-M. et Orl. — L'arr. a 5 cant., 66 comm., 57.750 h. ; le cant. a 12 comm., et 11.020 h.

Ganne (Louis), compositeur français, né à Bruxières-les-Mines (Allier), m. à Paris (1862-1923) ; auteur de chansons (*le Père la Victoire*, la *Marche lorraine*), danses, opérettes (*les Saltimbanques*), etc.



L. Ganne.

gano n. m. (m. esp. signif. : *je gagne*). *Jeux.* A l'hombre, action d'avoir la main, d'avoir le roi dans son jeu.

ganoïdes [*no-i-de*] n. m. pl. Groupe de poissons, comprenant les esturgeons, lépidostées, et de nombreuses formes fossiles. (Les ganoïdes actuels sont en général des poissons cartilagineux ou osseux,

pourvus d'écailles émaillées et striées, ou de plaques dermiques ou osseuses.) S. un *ganoïde*.

ganse n. f. (provenç. *ganso*). Cordonnet ou ruban de fil, de soie, d'or, etc., employé dans l'industrie du costume, de l'ameublement, etc. Premier enroulement du cordage qu'on noue. *Mar.* Estrope ou quarantenier.

ganser [*sé*] v. a. Garnir d'une ganse.

gansette [*sè-te*] n. f. Petite ganse. Maille de filet. Ficelle d'aboutement de la chaîne du tisserand.

Ganshoren, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles) ; 3.300 h.

gansin n. m. *Mar.* Maillon pour lever l'ancre par les pattes.

gant [*ghan*] n. m. (anc. h. all. *want*). Partie de l'habillement, sorte d'étui fait de peau et d'étoffe, qui couvre la main et chaque doigt séparément.



Gants : 1. XIIIe siècle ; 2. Du Trésor de Vienne (XIIIe s.) ; 3. Liturgique (XVIIIe s.) ; 4. A armer (XIIIe s.) ; 5. De prise (XIIIe s.) ; 6. Brodé (XVIe s.) ; 7. De fauconnier (XVe s.) ; 8. De femme, brodé (XVIIIe s.) ; 9, 10. De femme, modernes ; 11. D'homme ; 12. Fourré ; 13. Tricoté ; 14. De crin ; 15. De boxe ; 16. D'escrime au sabre ; 17. D'escrime à l'épée ; 18. De vigneron.

Gant de crin, gant tissé en crin, servant à frictionner la peau en vue d'activer la circulation du sang. *Gants fourrés*, garnis à l'intérieur d'une matière qui les rend plus chauds. *Gant de décorticage*, gant de mailles, qu'on emploie pour écorcer les arbres, arbustes, et, en particulier, les ceps de vigne. *Fig. Gant-jaune*, a été synonyme de *gandin*, *cocodès*, etc. *Jeter le gant*, défier. *Relever le gant*, accepter un défi. *Souple comme un gant*, qui se plie aisément. *Aller comme un gant*, être parfaitement approprié. *Prendre des gants*, des ménagements. *Se donner des gants*, s'attribuer le succès d'une affaire. *Avoir les gants de quelque chose*, en avoir le profit. *Donner des gants* ou *pour les gants*, faire un cadeau en argent, en plus du prix convenu (de l'express. espagn. *para guantes*, « pour les gants », analogue à notre » pourboire »). (Vx.)

— Encycl. Les gants sont faits de fil ou de peau : les premiers sont *découpés* (soie, cachemire, fil) au gabarit et assemblés, ou bien *tissés* au métier (soie, laine, coton, fil) et ne présentent alors aucune trace de couture. Les gants de peau sont découpés dans des peaux d'agneau, de chevreau, de mouton, qui sont *mégies*, ou de daim, de chien, de castor, de chamois, qui sont *chamoisées*. Les gants glacés proviennent de peaux mégies, de même que les gants de Suède, mais pour celles-ci on met la chair en dehors. Les principaux centres de fabrication des gants de peau sont, en France : Grenoble, Paris, Annonay, Chaumont, Millau, Niort.



Ganteaume.

Ganteaume [*tô-me*] (Honoré), amiral français, né à La Ciotat, m. à Aubagne (1755-1818). Il se distingua contre les Anglais pendant les guerres de la Révolution et du premier Empire, fut blessé à Aboukir et commanda les forces navales en Egypte. Il fut pair de France sous la Restauration.

gantelé, e adj, Muni, couvert d'un gantelet.

gantelée [*lé*] ou **ganteline** n. f. Nom vulgaire de diverses plantes dont les fleurs ont plus ou moins la forme d'un doigt de gant (campanule, digitale, ancolie).

gantelet [*lè*] n. m. Gant couvert de lames de fer, et qui faisait partie de l'armure. (V. la planche ARMURES.) Morceau de cuir avec lequel les relieurs, cordonniers, chapeliers, etc., protègent la paume de leur main droite. (Syn. MANIQUE.) Bandage chirurgical qui engaine les doigts.



Gantelet (XVe s.).

ganter [*té*] v. a. Mettre des gants à : *ganter un enfant*. Avoir comme pointure, en gants : *ganter du six*. Habiller la main : *ces gants me gantent bien. Fig.* et *fam. Cela me gante*, me convient. **Se ganter** v. pr. Etre ganté. Mettre des gants, ses gants. *Se ganter de*, se couvrir de, en parlant des mains : *mains qui se gantent de hâle*. ANT. **Déganter.**

ganterie [*rî*] n. f. Profession, travail, commerce, marchandise du gantier. Endroit où l'on fabrique, ou vend des gants : *aller à la ganterie*.



Ganymède (musée de Naples).

gantier [*ti-é*], **ère** n. Qui fait ou vend des gants.

gantière [*tî*] n. f. Boîte à gants. (Vx.)

Ganties [*tî*], comm. de la Haute-Garonne, arr. et à 15 kil. de Saint-Gaudens, dans un agréable paysage ; 600 h. Eaux minérales bicarbonatées calciques, ferrugineuses.

Ganymède, prince troyen, fils de Tros et de la nymphe Callirhoé. Zeus, ayant pris la forme d'un aigle, l'enleva et le transporta dans l'Olympe, pour y remplacer Hébé, comme échanson des dieux. (*Myth.*) N. m. *Par antonom.*, mignon, infâme complaisant. *Astr.* L'un des satellites de Jupiter.



Enlèvement de Ganymède, tableau de Lesueur.

Ganymède (*Enlèvement de*), tableau de Lesueur (Louvre) ; — de Rubens (Madrid).

Ganymède, général qui, en 48 av. J.-C., après la mort d'Achillas, dirigea habilement les troupes égyptiennes contre César.

Gao, v. et poste français, sur le Niger. C'est l'ancienne capitale de l'empire songhaï.

gaolian ou **gao-lia** n. m. Nom du sorgho, dans la Chine septentrionale.

Gaorisankar. *Géogr.* V. GAURISANKAR.

Gap, ch.-l. du dép. des Hautes-Alpes, à 768 kil. de Paris, sur la Luye, affl. de la Durance ; 10.650 h. (*Gapençais* ou *Gapençois*). Distillerie. Ch. de f. P.-L.-M. Evêché. — L'arr. a 14 cant., 123 comm., 549.30 h. : le cant. a 7 comm., et 13.140 h.



Armes de Gap.

gape [pr. angl. *ghè-pe*] n. f. (m. angl. signif. *bâillement*). Maladie des faisans, perdrix et oiseaux de basse-cour, due à la présence, dans la trachée, de petits vers rouges (*syngames*). V. SYNGAMOSE.

Gapone (Georges), pope et agitateur russe, né à Biliki dans l'Ukraine, m. près de Pétrograd (1872-1906). Il fomenta un mouvement gréviste et, le 22 janvier 1905, il conduisit une masse énorme d'ouvriers au palais du tsar pour lui présenter une supplique, mais les manifestants furent dispersés par la troupe. Gapone était, en fait, affilié à la police et fut étranglé par les révolutionnaires.

Garabit (VIADUC DE), célèbre viaduc en fer, sur la ligne de Béziers à Clermont, au-dessus de la Truyère : édifié par Eiffel en 1885. Sa longueur totale est de 564m,65, et la hauteur de l'arche médiane est de 122m,20.



Viaduc de Garabit.

garage n. m. Action de mettre en gare des wagons, des navires. *Voie de garage*, voie destinée à garer des wagons de chemin de fer. (V. la planche CHEMIN DE FER.) Lieu où l'on remise des bicyclettes, des automobiles, etc.

garagiste [*jis-te*] n. m. Personne qui tient un garage d'automobiles.

garaie [*rè*] n. f. Action de faire entrer un bateau dans une gare, pour en laisser passer un autre.

garais [*rè*] ou **garas** [*ra*] n. m. *Bot.* Nom vulgaire de l'arbrisseau appelé *fusain*.

Garamantes, anc. peuple de l'Afrique, dans la Libye intérieure, renommé pour sa férocité. Il avait pour capitale *Garama*, auj. *Gherma*.

garamond [*mon*] n. m. *Typogr.* Ancien caractère d'imprimerie, semblable au petit romain, créé par le fondeur Garamond.

Garamond (Claude), fondeur et graveur français, né à Paris, m. en 1561. C'est lui qui substitua aux caractères gothiques des caractères romains. Il grava des caractères grecs pour Robert Estienne.

garançage n. m. Action de teindre à la garance. Immersion dans un bain de garance.

garance n. f. Genre de rubiacées, dont les racines donnent une belle teinture rouge, dite *garance*. Racine de cette plante. Couleur fournie par cette racine : *la garance, aujourd'hui remplacée industriellement par l'alizarine artificielle, était surtout cultivée en Provence*. Adjectiv. et invar. Teint en rouge garance ; qui a une couleur pareille à celle que fournit la garance : *draps garance, pantalon garance*. n. m. Pantalon rouge militaire.



Garance : *a*, fleur.

— Encycl. *Bot.* Les garances (*rubia*) sont des herbes quelquefois frustescentes à la base, des régions tempérées des deux mondes. La garance des teinturiers a des rhizomes rampants, rouges, chargés de longues racines, et des tiges aériennes quadrangulaires. Ses parties souterraines contiennent une matière colorante rouge.

— *Chim.* La garance a été employée comme substance tinctoriale dès la plus haute antiquité ; d'abord cultivée en Orient, elle fut introduite en Flandre, puis, à l'époque de la Révolution, sa production fut développée en Alsace et dans le comtat d'Avignon. A partir de 1869, l'alizarine artificielle ruina peu à peu l'industrie de la garance. Les principales substances colorantes extraites de la garance sont : l'*alizarine*, rouge-orangé ; la *purpurine*, rouge brique ; la *xantho-purpurine*, jaune. Aujourd'hui, ces tons s'obtiennent avec l'alizarine artificielle dont, à poids égal, le pouvoir tinctorial est près de cent fois celui de la racine.

garancer [*sé*] v. a. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il garança, nous garançons.*) Plonger dans une teinture de garance.

garancerie [*rî*] n. f. Lieu où l'on opère le garançage des étoffes. Action de garancer.

garanceur n. et adj. m. Ouvrier chargé de garancer.

garanceux [*seû*] n. m. Matière colorante, extraite des résidus des teintures de garance.

garancière n. f. Champ semé en garance. Lieu où l'on teint les étoffes avec la garance.

garancine n. f. Matière colorante aujourd'hui abandonnée pour les colorants dérivés de l'anthracène (alizarine, purpurine) et que l'on obtient en traitant la garance par l'eau et l'acide sulfurique.

garancinier [*ni-é*] n. m. Celui qui fabrique la garance.

garannier [*ra-ni-é*] n. m. Nom vulgaire de la giroflée jaune.

garant [*ran*], **e** n. et adj. (anc. b. all. *werento*). Qui répond de son propre fait ou du fait d'autrui : *se porter garant du payement d'une dette*. Personne dont le témoignage et l'autorité appuient les assertions d'autrui : *ne rien avancer que sur de bons garants*. N. m. Garantie : *l'intérêt est un bon garant du zèle. Mar.* Bout de cordage qui s'allonge après avoir garni un palan.

garanti, e adj. Dont la bonne qualité est affirmée sous peine de résolution d'un contrat de vente : *montre garantie pour cinq ans*. N. Personne dont les droits sont garantis par une autre.

garantie [*tî*] n. f. (de *garant*). Obligation que contracte le vendeur d'assurer à l'acquéreur la possession paisible de la chose vendue, et de la lui livrer exempte de défauts secrets ou de vices rédhibitoires : *vente avec garantie*. Ce qui assure l'exécution ou la possession : *donner des garanties*. Moyen de protection : *une garantie contre l'arbitraire*. Constatation légale du titre des matières et ouvrages d'or et d'argent. *Sans garantie du gouvernement* (en abrégé S. G. D. G.), formule qui avertit le public que l'Etat, tout en accordant un brevet, ne garantit pas la qualité, la priorité, etc., d'un remède, d'une invention, etc.

— Encycl. *Monn.* Des *contrôleurs à la garantie*, agents de l'administration des contributions indirectes, sont chargés, dans chacun des bureaux de la garantie, de faire l'essai des ouvrages d'or et d'argent et d'appliquer, sur ces ouvrages, le *poinçon* ou *marque* du bureau et le signe indicatif du *titre* dont ils doivent être revêtus. (V. poinçon.) Les principaux bureaux de garantie sont établis à Paris, Bellegarde, Marseille, Besançon, Pontarlier, Montbéliard, Nancy, Lyon.

Le droit de garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent, perçu au profit du Trésor, est fixé (loi du 25 juin 1920) à 60 francs par hectogramme d'or ; 3 fr. 50 par hectogramme d'argent et 150 francs pour le platine, non compris les frais d'essai. La totalité des droits est restituée, lorsque ces objets sont exportés, mais tout objet fabriqué ou introduit en France doit être soumis à la vérification.

Les fabricants et marchands de bijoux et autres objets d'or et d'argent doivent, avant d'exercer leur profession, faire une déclaration à la préfecture du département et à la mairie de leur commune.

Il y a trois titres légaux pour les ouvrages d'or, et deux pour les ouvrages d'argent, savoir : pour l'or, le premier de 920 millièmes (ou 22 carats, 2 trente-deuxièmes et 1 demi environ), le second de 840 millièmes (20 carats, 5 trente-deuxièmes et 1 huitième), le troisième de 750 millièmes (18 carats) ; pour l'argent, le premier de 950 millièmes (11 deniers, 9 grains, 7 dixièmes), le second de 800 millièmes (9 deniers, 14 grains, 2 cinquièmes).

Pour la fabrication des boîtes de montres en or, il existe un quatrième titre légal, à 583 millièmes ou 14 carats.

Le titre légal des ouvrages en platine est 950 millièmes, et le droit de garantie est le même que pour les ouvrages d'or.

— *Dr.* La garantie est une obligation accessoire, qui assure l'exécution de l'obligation principale.

On distingue la garantie *de droit* ou *légale*, qui existe en dehors de toute stipulation, et la *garantie conventionnelle* ou *de fait*, qui résulte des conventions.

La *demande en garantie* est l'acte par lequel le garant est mis hors de cause par le *garanti*.

Contrats de garantie. On entend sous ce nom les contrats qui ont pour but de procurer à un créancier une *sûreté* en garantie de l'engagement pris par le débiteur. Tels sont les *cautionnements*, *nantissements*, *privilèges* et *hypothèques*.

Taxe pour fonds de garantie. Selon la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail, à défaut, par les chefs d'entreprise débiteurs ou par les sociétés d'assurances et syndicats de garantie, d'acquitter au moment de leur exigibilité les indemnités mises à leur charge à la suite d'accidents ayant entraîné la mort ou une incapacité permanente de travail, le payement en est assuré aux intéressés par les soins de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, au moyen d'un fonds spécial de *garantie*, alimenté par des centimes additionnels à la contribution des patentes.

garantir v. a. (de *garant*). Assurer, sous sa responsabilité, l'exécution de : *garantir la liberté.* Concourir efficacement à l'exécution de : *habileté qui garantit le succès des entreprises.* Affirmer sous sa responsabilité : *garantir une nouvelle.* Préserver contre : *la laine garantit du froid.* Affirmer la bonté d'un objet vendu et accepter le fait contraire comme clause résolutoire de la vente : *garantir une pendule pendant cinq ans.*


Comte Garat.

garantissement [*ti-se-man*] n. m. Action de garantir.

garan isseur [*ti-seur*] n. m. Celui qui garantit une chose.

garas [*ra*] ou **garat** [*ra*] n. m. Grosse toile blanche de coton, fabriquée à Surate.

Garasse (le Père François), jésuite, né à Angoulême, m. à Poitiers (1585-1631), célèbre par l'emportement de ses polémiques littéraires et philosophiques (*Doctrine curieuse des beaux esprits de ce temps*).


Garat (Dominique-Pierre-Jean).

Garat [*ra*] (Dominique-Joseph, comte), homme politique français, né à Bayonne, m. près d'Ustaritz (1749-1833), célèbre pour sa versatilité politique ; ministre de la justice après Danton, puis de l'intérieur, sénateur sous l'Empire et membre de l'Institut.

Garat (Dominique-Pierre-Jean), chanteur et compositeur français, neveu du précédent, né à Ustaritz, m. à Paris (1762-1823). Baryton ténorisant, il avait une voix d'un registre très étendu. Il a publié des romances.

garatisme [*tis-me*] n. m. Sous le Directoire, grasseyement mis à la mode parmi les incroyables par le chanteur Garat.

garauguet [*rô-ghè*] n. m. Jeu dérivé du trictrac.



garaveau [*vô*] n. m. Ancienne mesure de capacité (2 lit. environ), du midi de la France.

garbaud ou **garbaut** [*bô*] n. m. Noms vulgaires du chevesne. (On dit aussi garboteau, garbotin.)

Garbelle.

garbelle [*bè-le*] n. f. Nasse des pêcheurs méditerranéens.

garbin n. m. Dans le Midi, petit vent du sud-ouest.

garbon n. m. *Fauconn.* Mâle de la perdrix.

Garborg (Arne), écrivain norvégien, né à Thime en 1851, nouvelliste, romancier, poète ; auteur de : *Etudiants-paysans*, *Hommes las*, *Paix*. Tempérament d'apôtre, artiste vibrant.

garbure n. f. Dans le sud-ouest de la France, soupe faite ordinairement avec des choux, du salé d'oie, du jambon et du lard.


Garcette (coiffure).

garce n. f. (anc. fém. de *gars*). Fille nubile. Fille en général. (Vx.) *Pop.* et *bas.* Fille de mauvaise vie. *Fig.* (suivi de *de* et d'un nom fém.). Mauvais, fâcheux : *cette garce de fièvre.*

garcette [*sè-te*] n. f. (de *garce*). Petite fille. (Vx.) *Mar.* Petite tresse faite de vieux cordages détressés, qui servit longtemps à châtier les mousses et matelots.

garcette [*sè-te*] n. f. (de l'esp. *garceta*, aigrette). Ancienne coiffure féminine espagnole, dans laquelle on rabattait les cheveux sur le front, et qui fut portée en France sous le règne d'Anne d'Autriche.


Garcia (Vicente).

garcette [*sè-te*] n. f. (de l'ital. *garzetta*, chardon). Petite pince pour épincetter le drap.

Garches, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 7 kil. de Versailles, non loin de la Seine ; 3.850 h. Ch. de f. Et.

Garchizy, comm. de la Nièvre, arr. et à 12 kil. de Nevers, sur la Loire ; 1.840 h. Métallurgie.

Garcia y Paredes (Diego), homme de guerre espagnol, né à Trujillo (1466-1530), dont le souvenir est resté populaire dans les légendes militaires de l'Espagne.

Garcia (Manuel del Popolo Vicente), chanteur et compositeur espagnol, père de Mme Malibran et de Mme Viardot, né à Séville, m. à Paris (1775-1832). — Son fils, Manuel, chanteur et théoricien espagnol, né à Madrid, m. à Cricklewood (1805-1906).

Garcia Gutierez [*rèz'*] (Antonio), auteur dramatique espagnol, né à Chiclana, m. à Madrid (1813-1884), à qui l'on doit des drames romantiques de grand mérite : *le Trouvère*, *Simon Bocanegra*, etc.

Garcia (Calixto), général et patriote cubain, né à La Havane, m. à Washington (1832-1898). Il ne cessa d'organiser des insurrections contre la domination espagnole, et, en 1898, se joignit aux forces des Etats-Unis devant Santiago, dont la prise marqua la défaite de l'Espagne.

Garcilaso de La Vega (Sébastien), un des *conquistadores* du Pérou, né à Badajoz, m. à Cuzco (1500-1559). Il se fit remarquer par son humanité à l'égard des indigènes. — Son fils, né à Cuzco, m. à Valladolid (1535-1568) ; historien espagnol, qui a laissé de précieux travaux sur le Pérou.

Garcilaso de La Vega, homme de guerre et poète espagnol, né à Tolède, m. à Nice (1503-1536) ; auteur de *canciones* d'une grâce pure et mélancolique, imitateur des Italiens.

Garcin de Tassy (Joseph), orientaliste français, né à Marseille, m. à Paris (1794-1878) ; auteur d'une *Histoire de la langue et de la littérature hindoues et hindoustanies.*

garcinie [*nî*] n. f. Genre de plantes de la famille des clusiacées, comprenant des arbres et arbrisseaux dont une espèce donne la gomme-gutte.

garçon n. m. (ital. *garzone*, esp. *garzon*). Enfant mâle. Jeune homme. Célibataire : *rester garçon ; un vieux garçon.* Homme : *un garçon habile.* Celui qui sert dans un café, un restaurant, etc. : *appeler le garçon.* Celui qui travaille chez un patron : *garçon tailleur. Garçon de bureau*, employé chargé du soin matériel des bureaux, de l'introduction des visiteurs, etc. *Mon garçon*, appellation familière adressée à un enfant, à un jeune homme. *Brave garçon*, jeune homme aimable et de bonne conduite. *Bon garçon*, jeune homme sans malice, gai et difficile à mécontenter. *Petit garçon*, homme de peu d'importance relative. *Grand garçon*, qui a droit par son âge à certains égards, à une certaine indépendance. *Ménage de garçon*, intérieur de célibataire, généralement mal tenu. *Vie de garçon*, libre, indépendante. *Garçons d'honneur*, jeunes gens qui, dans un mariage, sont chargés d'assister les mariés pendant la cérémonie.

— Encycl. *Hist. Mauvais garçons.* On nommait ainsi des bandes d'aventuriers qui dévastèrent, au début du règne de François Ier, l'Ile-de-France et l'Orléanais. Le sire de Barbesouje et le capitaine de la Lime étaient leurs chefs. Poursuivies sur les ordres du roi, traquées impitoyablement, elles furent massacrées par les troupes royales et les paysans et disparurent au milieu du XVIe siècle.

garçonnaille [*so-na*, *ll* mll., *e*] n. f. Ramassis de garçons (*péjoratif*).

garçonner [*so-né*] v. n. Se conduire en garçon. Jouer avec les garçons, en parlant d'une fille.

garçonnet [*so-nè*] n. m. Petit garçon. *Com.* Dans la nouveauté, taille intermédiaire entre « enfant » et « homme ».

garçonnier [*so-ni-é*], **ère** adj. Qui appartient, qui convient aux garçons : *des habitudes garçonnières.* Qui a des goûts ou des habitudes de garçon, en parlant d'une fille. N. f. Appartement de garçon.

garçonnisme [*so-nis-me*] n. m. Employé seulement dans la locution familière *bon garçonnisme*, caractère, qualité de bon garçon.

Gard [*ghar*] (le), riv. de France, affl. du Rhône (r. dr.) ; cours 113 kil. Il est franchi par le magnifique aqueduc romain dit *pont du Gard*.

Gard (DÉPART. DU), département formé d'une partie du Languedoc oriental ; préf. *Nîmes ;* sous-préf. *Alais, Uzès, Le Vigan ;* 4 arr., 40 cant., 351 comm. ; 413.500 h. 15e région militaire ; cour d'appel et évêché à Nîmes. Il doit son nom à la rivière du *Gard*, qui l'arrose. Les vignobles et les oliviers des bords du Rhône, la sériciculture, les gisements de houille du bassin d'Alais sont ses ressources principales.

Gard (PONT DU), partie d'un aqueduc romain construit à l'époque d'Auguste (19 av. J.-C.). Composé de trois étages d'arcades, le pont du Gard a une hauteur totale de 48 à 49 mètres sur une longueur de 269 mètres. L'aqueduc tout entier avait environ 40 kilomètres, et était destiné à conduire à Nîmes les eaux de deux fontaines situées près d'Uzès. V. AQUEDUC.

gardable adj. Que l'on peut garder ; facile à garder, ou qu'il est permis de garder.

Gardafui (CAP). V. GUARDAFUI.

gardage n. m. *Féod.* Droit de garde.

Gardane ou **Gardanne** (Claude-Mathieu de), général français, né à Marseille, m. au château de Lincel (1776-1817). Il se distingua pendant les guerres du premier Empire.

Gardanne, ch.-l. de c. (Bouches-du-Rhône), arr. et à 11 kil. d'Aix ; 4.060 h. (*Gardannais*). Ch. de f. P.-L.-M. Patrie de Forbin. Houille, distillerie. — Le cant. a 7 comm., et 10.800 h.

garde n. f. (subst. verb. de *garder*). Guet, surveillance : *la garde des frontières, d'un prisonnier ; faire bonne garde. Sous bonne garde*, sous la surveillance de personnes vigilantes et fortes. *Prendre garde*, faire attention. *Être sur ses gardes*, se méfier. *Se donner garde* ou *de garde de*, éviter soigneusement de. *N'avoir garde de*, être bien éloigné de. *Prendre garde que*, suivi de l'indicatif, remarquer. *Prendre garde que*, suivi d'un subjonctif, veiller à ce qu'une chose soit ou ne soit pas. *Prendre garde à un sou*, lésiner. Commission de garder : *confier la garde de sa maison.* Protection : *à la garde de Dieu.* Troupe d'élite, spécialement chargée de défendre un souverain. Ensemble des soldats qui occupent un poste. Service de gens armés exerçant une surveillance : *officier de garde. Corps de garde*, même sens ; édifice qui sert d'abri à cette troupe. *Langage, habitudes de corps de garde*, manières grossières. Faction : *monter la garde. Fig.* et *fam. Monter la garde*, stationner, attendre longtemps. *Monter une garde*, faire une verte réprimande. *Garde montante*, celle qui va prendre la faction. *Garde descendante*, celle qui la quitte. *A la garde !* cri pour appeler la force armée à son secours. *Hist. Garde prétorienne*, garde particulière des empereurs romains. *Garde royale*, garde attachée à la personne du roi. *Garde écossaise*, nom donné à une compagnie des gardes du corps, formée de soldats écossais. (Créée sous Charles VII, elle fut licenciée en 1791, rétablie par Louis XVIII en 1814, et supprimée en 1815.) *Gardes françaises*, corps d'élite, qui, sous l'ancien régime, était chargé de garder les avenues des lieux où le roi était logé. (Elliptiquement, au masc. : *un garde-française.* [V. ce mot.]) *Garde du dedans*, partie de la maison du roi qui gardait l'intérieur du palais, et comprenait les gardes du corps, les cent-gardes suisses, les gardes de la porte et les gardes de la prévôté de l'hôtel du roi. *Garde du dehors*, partie de la maison du roi qui veillait au dehors du palais et comprenait les chevau-légers, les mousquetaires, les gardes-françaises et les gardes suisses. *Garde noble*, corps de jeunes volontaires voués à la garde du pape. *Garde consulaire*, garde organisée par Bonaparte, premier consul, qui, devenu empereur, la transforma en garde impériale. *Garde impériale*, créée par Napoléon Ier en 1804 et composée de soldats d'élite. (Son effectif, de 10.000 hommes à l'origine, s'élevait à 120.000 en 1814. Licenciée sous Louis XVIII, la garde impériale fut reformée en 1815 ; supprimée de nouveau par la seconde Restauration, elle reparut en 1864, sous Napoléon III, et disparut en 1870.) *Garde nationale*, organisée en 1790 et formée d'abord de tous les citoyens valides de seize à soixante ans. (A partir de 1812, elle fut composée d'hommes de vingt à soixante ans ; et, en 1852, le service y fut rendu obligatoire pour les Français entre vingt-cinq et cinquante ans. Supprimée pendant le second Empire, elle ne fut appelée à l'activité qu'en 1870-1871, puis disparut définitivement). *Garde nationale mobile* ou *garde mobile*, partie de la garde nationale mobilisée, sous la Révolution et le premier Empire, pour la défense du territoire, ou, en 1848, pour le maintien de l'ordre à l'intérieur. (Le titre fut repris dans le système d'organisation militaire dû au maréchal Niel, en 1868. La garde mobile, composée alors de tous les jeunes gens valides qui ne faisaient pas partie de l'armée active, était bien imparfaitement organisée quand elle prit part à la guerre de 1870.) *Garde municipale de Paris* ou *garde républicaine*, v. GENDARMERIE. *Garde civique*, nom donné, en Belgique, à la garde nationale. *Fig.* et *fam. Vieille garde*, femme galante âgée. *Armur.* Rebord protecteur, placé entre la poignée et la lame d'une arme blanche. *Escr.* Manière de poser son corps, de tenir son arme : *tomber en garde ; avoir la garde basse.* (V. la planche ESCRIME.) *Librair.* Feuillet blanc ou de couleur, ménagé au commencement et à la fin d'un livre. Bande de parchemin ou de toile, que les relieurs collent au dos d'un livre. Pl. *Serrur.* Pièces placées à l'intérieur d'une serrure pour empêcher tout mouvement d'une clef étrangère. *Mar.* Palans qui maintiennent à poste fixe les cornes des goélettes. *Milit. Garde à vous !* Commandement militaire qui signifie : Prenez la position régulière, conservez l'immobilité et faites attention. Sonnerie de clairon, de trompette, coup de sifflet (coup long) ou geste (bras tendu verticalement), correspondant à ce commandement. ALLUS. LITTÉR. V. LOUVRE.


Garde noble. — Garde écossaise (Louis XV).

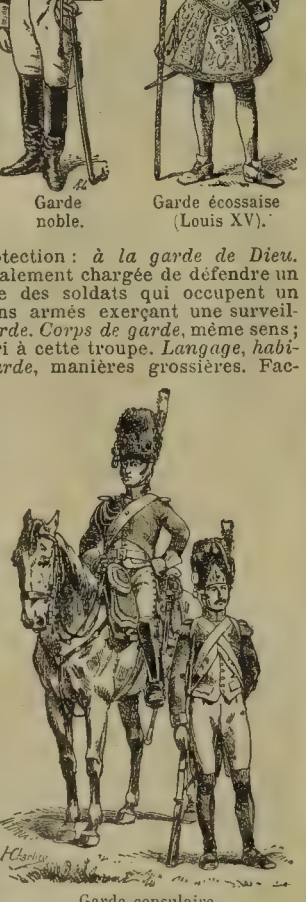
Garde consulaire.


Garde impériale : Premier Empire : 1. Voltigeur ; 2. Grenadier ; 3. Chasseur. — Second Empire : 4. Cuirassier ; 5. Grenadier ; 6. Voltigeur.


Garde nationale (1830).


Garde mobile (1870).

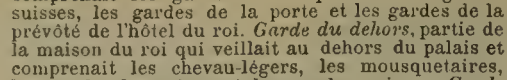
Garde à vous (clairon).

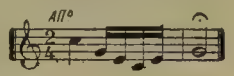
Garde à vous (trompette).

garde n. m. Surveillant, homme qui fait partie de la garde militaire : *garde national, républicain. Garde noble*, soldat de la garde noble. Dépositaire : *garde des archives. Garde champêtre*, agent municipal préposé à la garde des propriétés rurales. *Garde messier*, agent local qui garde les moissons, les récoltes. *Garde forestier*, agent chargé de la police des bois et forêts soumis au régime forestier. *Garde général*, celui qui est chargé de la direction locale dans chaque district forestier, et dont le grade est immédiatement inférieur à celui d'inspecteur adjoint. *Garde particulier*, garde assermenté, agréé par l'administration et qui est chargé de la conservation des biens d'un particulier. *Garde des sceaux*, ministre chargé de la garde des sceaux de l'Etat et de l'administration de la justice : *le secrétaire d'Etat au département de la justice se nomme indifféremment garde des sceaux ou ministre de la justice. Garde d'artillerie, du génie*, sous-officier chargé de la conservation du matériel.

Gardes du corps, soldats de famille noble, chargés de la garde personnelle du roi. (Créés sous Philippe Auguste en 1192, ils furent supprimés en 1792.) *Gardes de la manche*, corps de vingt-quatre gentilshommes qui ne quittaient pas le roi. (Créés par Charles VII, ils furent supprimés en 1792. Rétablis par Louis XVIII, ainsi que les gardes du corps, ils disparurent avec eux en 1830.) *Gardes de la porte*, soldats qui gardaient les portes intérieures de la résidence royale. (Les gardes de la porte, tous gentilshommes, furent supprimés sous la Révolution. Rétablis en 1815, ils disparurent en 1830.) *Gardes suisses*, soldats suisses qui formaient un corps spécial attaché à la maison du roi de France. (Leur origine remonte à Louis XI. Ils disparurent sous la Révolution, furent rétablis par la Restauration, et disparurent définitivement en 1830.) *Gardes d'honneur*, corps faisant partie de la garde impériale de Napoléon Ier. (Créés en 1813 et recrutés parmi les fils de famille riches, ils formaient quatre régiments. Ils furent licenciés en 1814.) *Gardes de la marine* ou *gardes-marine*, officiers de marine créés par Colbert, et remplacés aujourd'hui par les aspirants. —ENCYCL. *Garde champêtre.* L'institution des gardes champêtres est facultative pour les communes.

Ils sont nommés par le maire ; ils doivent être agréés et commissionnés par le sous-préfet ou par le préfet dans l'arrondissement du chef-lieu. Ils prêtent serment devant le juge de paix du canton.

Le garde champêtre est à la fois : 1° agent municipal et placé sous la dépendance du maire, du sous-préfet et du préfet ; 2° officier de police judiciaire et agent de la force publique, et à ce titre il est sous les ordres du procureur de la République.

Agent municipal, il est chargé de la police rurale et de la recherche, dans le territoire pour lequel il est assermenté, des contraventions aux règlements et arrêtés de police municipale.

Les gardes champêtres, comme officiers de police judiciaire, sont chargés de rechercher, chacun dans le territoire pour lequel il a été assermenté, les délits et les contraventions de police qui portent atteinte aux propriétés rurales et forestières.

Ils dressent des procès-verbaux pour constater les contraventions et les délits, mais non les crimes ni les faits ne donnant lieu qu'à une action civile. Ces procès-verbaux doivent être affirmés dans les vingt-quatre heures devant le juge de paix, le maire ou le commissaire de police. Ils ne font foi que jusqu'à preuve contraire.

Garde forestier. Les gardes forestiers se divisent en *gardes domaniaux, communaux* ou *mixtes*, selon qu'ils surveillent des bois de l'Etat ou des bois communaux, ou des bois de ces deux catégories.

Ils forment avec les brigadiers le cadre des *préposés forestiers*, la dénomination d'*officiers forestiers* étant réservée au personnel supérieur.

Les gardes domaniaux ou mixtes sont nommés par le ministre de l'agriculture. Les gardes forestiers des communes et des établissements publics sont nommés par le préfet, sur la proposition du conservateur des forêts. Ils prêtent serment devant le tribunal de première instance.

Les brigadiers et gardes forestiers sont, comme officiers de police judiciaire, sous les ordres du procureur de la République. Leurs procès-verbaux font foi jusqu'à inscription de faux, si l'infraction n'est pas punie d'une amende et de dommages-intérêts de plus de 100 francs.

Garde particulier. Toute personne investie d'un droit de propriété ou de jouissance sur un domaine a le droit de faire surveiller ce domaine par un garde particulier. La demande tendant à faire agréer ce garde est déposée à la préfecture ou à la sous-préfecture. A l'expiration du délai d'un mois, le propriétaire qui n'a pas obtenu de réponse peut se pourvoir devant le ministre. Le préfet peut, par décision


Garde de la manche (1786). — Garde de la porte (1786). — Garde suisse (Louis XVI).


Garde d'honneur (1813).


Garde champêtre.


Garde forestier.

motivée (le propriétaire et le garde entendus ou dûment appelés), rapporter les arrêtés agréant les gardes particuliers. Les gardes particuliers prêtent serment devant le tribunal civil. Ils peuvent, sur les propriétés de leur maître, constater les délits et contraventions, et en dresser des procès-verbaux.

gard » n. f. (abrév. de *garde-malade*). Femme dont la profession est de surveiller et soigner les malades.

Garde (LAC DE), lac du nord de l'Italie, entre les prov. de Brescia et de Vérone ; 300 kil. carrés. Le Mincio sort de ce lac. Beaux paysages. C'est le *Benacus* des Anciens.

Garde (La), comm. du Var, arr. et à 8 kil. de Toulon, non loin de la Méditerranée ; 2.960 h. Ch. de f. P.-L.-M.

garde-barrière n. Personne préposée à la surveillance d'un passage à niveau, sur une voie ferrée. Pl. des *gardes-barrières* ou *gardes-barrière*.


Garde-barrière.

garde-bœuf n. m. Sous-genre de petits hérons qui se perchent sur les bœufs et les buffles pour manger les larves parasites de la peau de ces ruminants. Pl. des *gardes-bœuf* ou *gardes-bœufs*. Adjectiv. : *héron garde-bœuf*.

garde-bois n. m. invar. Syn. peu us. de GARDE-FORESTIER.

garde-bonnet n. m. Coiffe de toile dont on couvre les bonnets d'enfants pour les conserver propres. Pl. des *garde-bonnets* ou *bonnet*.

garde-boue n. m. invar. Syn. de GARDE-CROTTE.

garde-bourgeoise n. f. *Dr. anc.* Tutelle organisée au profit des mineurs non nobles.

garde-boutique n. m. invar. Objet que le marchand a depuis longtemps dans sa boutique, et qu'il ne peut vendre.

garde-bras n. m. invar. Partie du brassard d'une armure, qui habillait l'arrière-bras.

garde-canal n. m. Agent des ponts et chaussées, qui veille à la conservation des canaux et constate les délits de pêche. Pl. des *gardes-canal* ou *gardes-canaux*.

garde-cendre ou **garde-cendres** n. m. Plate-bande métallique que l'on place devant un foyer pour empêcher les cendres ou le charbon de tomber dans l'appartement. Pl. des *garde-cendre* ou *cendres*.

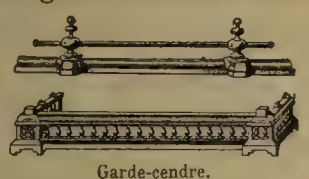
Garde-cendre.

garde-chaîne n. m. Mécanisme de montre, destiné à empêcher la chaîne de casser. Pl. des *garde-chaîne* ou *chaînes*.

garde-charrue n.m. Nom vulgaire du traquet motteux. Pl. des *gardes-charrues* ou *garde-charrues*.

garde-chasse n. m. Garde particulier chargé de veiller à la conservation du gibier et de réprimer les dommages causés aux propriétés dont la garde lui est confiée. (Le propriétaire qui veut faire agréer un garde-chasse par le préfet procède comme s'il s'agissait de faire agréer un garde particulier.) Pl. des *gardes-chasses* ou *gardes-chasse*.


Garde-corps (XIVe s.).

Garde-chasse, tableau de Troyon, au Louvre. (V. p. 979.)

garde-chiourme n. m. Ancien nom des surveillants des forçats. Auj., nom des surveillants militaires. Pl. des *gardes-chiourme* ou *chiourmes*.

garde-corps n. m. invar. Parapet pour empêcher de tomber d'un lieu élevé. Ensemble des cordages permettant aux gabiers d'aller sur le beaupré. Syn. de RAMBADE. Vêtement du moyen âge, porté par les deux sexes, et qui était une robe de dessous, assez large, garnie ou non de manches.

garde-côte ou **garde-côtes** n. et adj. m. Autr., soldat d'une milice particulièrement chargée de la garde des côtes. (Pl. des *garde-côtes* ou *gardes-côtes*.) Bâtiment armé pour protéger les côtes. Petit bateau chargé de la surveillance de la pêche sur les côtes. (Pl. des *garde-côte* ou *garde-côtes*.)

— ENCYCL. *Mar.* On désigne sous le nom de *garde-côte* des navires cuirassés de moyen échantillon dépassant rarement 6 mètres de tirant d'eau et ayant très peu d'œuvres mortes. Leur force militaire consiste en deux pièces de gros calibre conjuguées en tourelle fermée à l'avant, ou en tourelles barbettes placées l'une devant, l'autre derrière. Ne possédant pas de petite artillerie, tirant lentement, dépassant difficilement 13 nœuds et n'ayant pas de charbon à bord, ces navires ne remplissent plus les conditions nécessaires pour la guerre moderne ; aussi abandonne-t-on ce type de bâtiments.

garde-crotte n. m. invar. Bande de cuir ou de métal placée au-dessus des roues d'une voiture, d'une bicyclette, etc., pour garantir de la boue.

garde-cuisse n. m. Pièce d'armure fixée à la selle pour garantir la cuisse.


Garde-feu.

garde-feu n. m. Grille, plaque qu'on met devant la cheminée pour éviter les accidents. Pl. des *garde-feu* ou *feux*.

garde-filet n. m. *Astron.* Boîte de cuivre qui contient le fil à plomb et qui est suspendue librement à un quart de cercle mobile. Pl. des *garde-filets* ou *filet*.

garde-fou n. m. Balustrade ou barrière que l'on met au bord des quais, des ponts, des terrasses, etc., pour empêcher de tomber. Pl. des *garde-fous*.

garde-fourneau n. m. Aide du fondeur. Pl. des *gardes-fourneau* ou *fourneau*.

garde-fraisil n. m. invar. Plaque de fer qui entoure l'âtre d'une forge et en retient le fraisil.

garde-française n. m. Soldat des gardes françaises : *la révolte des gardes-françaises*.


Garde-française (Louis XVI).

— ENCYCL. *Hist.* Créé en 1563, sous le nom de *gardes à pied*, par le roi Charles IX encore mineur, puis supprimé à la demande des huguenots, le corps des gardes-françaises fut bientôt rétabli et caserné à Paris, dans divers faubourgs, avec mission d'assurer la garde du roi, de la reine, de la famille royale, et, en cas de guerre, de faire le service des troupes d'élite. En temps de paix, les gardes-françaises faisaient un service de police, qui les mit en contact avec la population et les acquit, à la fin du XVIIIe siècle, aux idées révolutionnaires. Ils participèrent à la prise de la Bastille, et formèrent les cadres de la jeune armée de la Révolution.

garde-frein n. m. Employé de chemin de fer, chargé de manœuvrer le frein d'un convoi. Pl. des *gardes-frein* ou *freins*.

Garde-Freinet (La), comm. du Var, arr. et à 30 kil. de Draguignan, dans les Maures ; 1.800 h. Mine de plomb argentifère ; commerce de liège ; huilerie.

garde-infant n. m. invar. ou **garde-infante** n. f. invar. Au XVIIe s., pièce de dessous du costume féminin, qui était un vaste bourrelet circulaire placé autour des hanches et sur lequel se bombaient les jupes au-dessus de la taille.


Garde-infant.

garde-jambe n. m. Au XVe et au XVIe siècle, pièce de l'armure de joute, empêchant les jambes du cavalier d'être froissées contre la barrière. Pl. des *garde-jambes* ou *jambe*.

garde-lait n. m. invar. Ustensile au moyen duquel on empêche le lait que l'on fait bouillir de monter et de s'échapper du vase.

garde-ligne n. m. Agent qui surveille une voie ferrée. Pl. des *gardes-ligne* ou *lignes*.

garde-magasin n. m. Surveillant d'un magasin, dans les corps de troupes, les arsenaux, etc. Pl. des *gardes-magasin* ou *magasins*.

garde-main n. m. Papier qu'on place sous la main, en écrivant, en dessinant, etc., pour ne pas salir son papier. Partie de la garde des rapières, estramaçons des XVIe et XVIIe siècles, et qu'on retrouve dans les sabres d'abordage. Pl. des *garde-main* ou *mains*.

garde-malade n. Qui garde les malades. Pl. des *gardes-malade* ou *gardes-malades*.

garde-manche n. m. Manche mobile qu'on passe pour préserver son vêtement pendant le travail. Pl. des *garde-manche* ou *manches*.

garde-manger n. m. invar. Petite armoire fixe ou mobile, formée ordinairement de châssis garnis de toile métallique ou autre, pour conserver les aliments. *Pop.* Estomac.

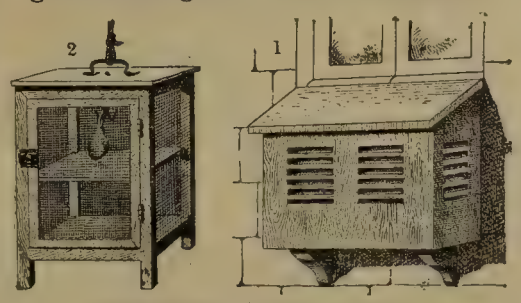

Garde-manger : 1. Fixe ; 2. Portatif.

garde-marge n. m. Garniture en bois ou en carton, qui sert dans une presse typographique ou dans celles du relieur à préserver les marges d'un livre de toute souillure. Pl. des *garde-marges* ou *marge*.

garde-marine n. m. Jeune gentilhomme qui, avant 1789, remplissait les fonctions dévolues aujourd'hui aux aspirants. Pl. des *gardes-marine*.

garde-marteau n. m. Autrefois, employé qui veillait sur une certaine étendue de bois, et qui avait la garde du marteau à marquer. Pl. des *garde-marteaux* ou *marteau*.

garde-ménagerie n.m. *Mar.* Matelot chargé du soin des animaux vivants. (Auj., on dit plutôt *bouvier*.) Pl. des *gardes-ménagerie* ou *ménageries*.

garde-meuble n. m. Lieu où l'on garde les meubles de l'Etat ou des particuliers. Pl. des *garde-meuble* ou *meubles*.

garde-mines n. m. Auxiliaire des ingénieurs des mines, appelé aujourd'hui *contrôleur des mines*. Pl. des *gardes-mines*.

garde-mites n. m. *Arg. milit.* Garde-magasin. Pl. des *gardes-mites*.

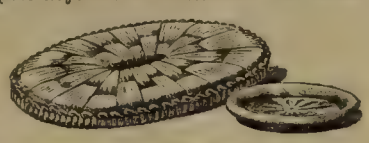
Garde-nappe.

garde-nappe n. m. Petit plateau sur lequel on pose les plats. Pl. des *garde-nappe* ou *garde-nappes*.

gardénia n. m. Genre de rubiacées, comprenant des arbrisseaux ou des arbres des régions chaudes de l'Ancien monde, dont quelques-uns sont cultivés en serre chaude sous le climat de Paris, pour leurs belles fleurs blanches. *Fam.* S'est dit pour homme à la mode, à cause de l'habitude prise par les élégants de porter un gardénia à la boutonnière.


Gardénia.

garde-noble n. m. Droit qu'avait le suzerain de jouir des biens d'un mineur noble, son vassal, jusqu'à ce que celui-ci eût atteint un âge déterminé, à charge d'assurer son entretien complet.

garde-notes n. m. Portefeuille dans lequel on serre les notes. (Pl. des *garde-notes*.) Notaire, tabellion. [VX.] (Pl. des *gardes-notes*.)

garden-party [*dèn'*] n. f. (mot angl.). Fête mondaine, kermesse privée ou officielle donnée dans un jardin, un parc. Pl. des *garden-parties*.

garde-pêche n. m. Agent chargé de la police de la pêche. (Pl. des *gardes-pêche*.) Bateau chargé du même service. (Pl. des *garde-pêche*.)

— ENCYCL. *Dr.* La surveillance, la police et l'exploitation de la pêche dans les cours d'eau navigables et flottables non canalisés qui se trouvent dans les limites de la pêche maritime, ainsi que la surveillance et la police de la pêche dans les cours d'eau non navigables ni flottables, sont exercées par l'administration des eaux et forêts. La surveillance et la police de la pêche, dans les autres cours d'eau, ressortissent à l'administration des travaux publics.

Les gardes-pêche prêtent serment devant le tribunal de première instance.

Les procès-verbaux revêtus de toutes les formalités prescrites, et qui sont dressés et signés par deux agents ou gardes-pêche, font preuve, jusqu'à inscription de faux, des faits matériels relatifs aux délits qu'ils constatent, quelles que soient les condamnations auxquelles ces délits peuvent donner lieu.

garde-place n. m. Petit cadre fixé au-dessus de chaque place d'un compartiment de chemin de fer, et dans lequel on glisse un ticket numéroté dont le talon est remis au voyageur qui a ainsi retenu sa place. Pl. des *garde-places*.

garde-platine n. m. Pièce de bois, de métal ou de cuir, qui sert à couvrir la platine d'un fusil. Pièce du métier de bonneterie, qui met les platines à l'abri du contact de la presse.

garde-port n. m. Agent qui reçoit et place les marchandises dans les ports des rivières. Pl. des *gardes-port* ou *ports*.

garde-queue n. m. Partie du harnachement du cheval, qui habillait la racine de la queue. Pl. des *garde-queue* ou *queues*.

garder [*dé*] v. a. (german. *wardon*). Conserver sans altération : *garder fidèlement un dépôt*. Retenir pour soi : *je vous garde ; garder le double d'un acte*. Surveiller : *garder un enfant*. Veiller sur les animaux : *garder les moutons*. Empêcher de fuir : *garder des prisonniers*. Soigner : *garder un malade*. Défendre : *garder une porte*. Protéger : *Dieu vous garde!* Ne pas révéler : *garder un secret*. Rester à, dans le : *garder les arrêts, la chambre*. Observer : *garder le silence ; garder son sérieux*. Accomplir : *garder les commandements de Dieu*. Réserver : *garder une poire pour la soif*. (V. POIRE.) Maintenir : *garder son rang*. *Jeux. Carte gardée*, accompagnée d'une ou plusieurs cartes de sa couleur. *Dieu garde !* souhait que l'on fait qu'une chose n'arrive pas. *Dieu nous garde d'un homme qui n'a qu'une affaire !* un homme qui n'a qu'une idée en tête est très fatigant. *Garder à vue*, de manière à ne jamais perdre de vue. *Dr.* Faire paître des bestiaux, en les gardant, dans le champ d'autrui. *En donner à garder à quelqu'un*, lui en faire accroire. V. n. Empêcher, éviter : *gardez qu'on ne vous soupçonne*. (VX.) **Se garder** v. pr. S'abstenir soigneusement de : *gardez-vous de mentir*. Se préserver : *gardez-vous du froid, de la chaleur*. *Se garder à carreau*, préserver une grosse carte de carreau par une autre. *Fig.* et *pop.* Prendre ses précautions.

garde-reins n. m. invar. Partie de l'armure dépendant de la dossière et protégeant le séant.

garderie [*rî*] n. f. Etendue de bois que surveille un seul garde forestier. Petite école privée pour tout jeunes enfants.

garde-rivière n. m. Agent chargé de la police des rivières. Pl. des *gardes-rivière* ou *rivières*.

garde-robe n. f. Chambre, grande armoire destinée à renfermer les habits, le linge. Tous les vêtements à l'usage d'une personne : *une riche garde-robe*. Ensemble des officiers préposés à la garde des vêtements du roi. Lieu où l'on met la chaise percée. Fauteuil percé. Cabinet d'aisances : *aller à la garde-robe*. N. f. pl. *Méd.* Matières fécales. N. m. Tablier pour préserver la robe. Pl. des *garde-robes*.


Garde-robe.

garde-robier [*bi-é*] n. m. Officier qui avait soin de la garde-robe royale.

garde-rôle n. m. Officier de chancellerie, qui gardait les rôles des oppositions faites à la résignation des offices de ceux qui ont des créanciers. Pl. des *gardes-rôle* ou *garde-rôles*.

garde-roue n. m. Syn. de GARDE-CROTTE. Tambour qui entoure en partie les roues à palettes d'un bateau à vapeur. Pl. des *garde-roue* ou *roues*.

garde-sacs n. m. Officier de la chancellerie, préposé à la garde des rôles des oppositions. Pl. des *gardes-sacs*.

garde-salle n. m. Prévôt du maître, dans une salle d'armes. Pl. des *gardes-salles* ou *salle*.

garde-scel n. m. Officier chargé de sceller les expéditions des actes de chancellerie. Pl. des *gardes scel.*

garde-scellés n. Personne nommée pour garder des scellés. Pl. des *gardes-scellés.*

Gardet (Georges), sculpteur animalier français, né à Paris en 1863 ; élu à l'Académie des beaux-arts en 1918 ; observateur attentif de la réalité vivante (*Lion et lionne, Cerf et biches, Tigres*, etc.).


Gardet.

garde-temps n. m. invar. *Physiq.* Chronomètre d'une grande précision.

gardeur, euse [*eu-ze*] n. et adj. Qui garde des animaux : *Sixte-Quint avait été gardeur de pourceaux.* Qui conserve : *un gardeur d'écus.*

garde - vaisselle n. m. Officier de la maison du roi préposé à la surveillance de la vaisselle d'or et d'argent. Pl. des *gardes-vaisselle.*

garde-vente n. m. *For.* Garde particulier à qui un adjudicataire de coupes de bois a la faculté d'en confier l'exploitation. (Le garde-vente est assermenté devant le juge de paix, et agréé par l'administration forestière.) Pl. des *gardes-vente.*


A, garde-vue.

garde-voie n. m. Syn. de GARDE-LIGNE. Pl. des *gardes-voie* ou *voies.*

garde-vue n. m. invar. Visière pour garantir la vue de l'impression de la lumière. Sorte d'abat-jour que l'on place sur une lampe pour en rabattre la lumière au-dessous des yeux.


Garde-vue.

gardien, enne [*di-in, è-ne*] n. Qui garde quelqu'un ou quelque chose : *gardien de prison.* Protecteur, conservateur : *un gardien des antiques coutumes.* Supérieur, dans certains couvents. *Gardien de la paix* (à Paris), agent de police. *Gardien judiciaire*, celui qui est préposé, au nom de la justice, à la garde d'objets saisis, séquestrés, etc. Adjectiv. Qui protège : *ange gardien.*

gardiennage [*di-è-na-je*] n. m. Emploi, office de gardien. *Mar.* Ensemble de mesures prises pour la conservation de certains objets dans un port : *le gardiennage des tonneaux.* Service des gardiens du port.

gardiennat [*di-è-na*] n. m. Office de gardien, dans une communauté religieuse.


Gardiens de la paix.

gardiennesse [*di-è-nè-se*] ou **gardiennerie** [*di-è-ne-ri*] n. f. Chambre des canonniers à bord d'un navire de guerre.

Gardiner [*nèr*] (Stephen), prélat et grand chancelier d'Angleterre ; combattit la suprématie de Rome sous Henri VIII, mais persécuta les protestants sous Marie Tudor ; né entre 1483 et 1490, m. à Whitehall en 1550.

Gardiner (Samuel Rawson), historien anglais, né à Ropley (1829-1902), auteur d'une magistrale *Histoire d'Angleterre*, de 1603 à 1660.

gardoir n. m. ou **gardoire** n. f. Lieu où l'on garde quelque chose.

gardon n. m. Genre de cyprins, comprenant des poissons blancs qui vivent dans les eaux douces.

— ENCYCL. Le gardon commun (*leuciscus rutilus*) est le type de ce genre, dont les représentants fréquentent toutes les eaux douces de l'Europe. Verdâtre en dessus, avec des reflets rosés, il a le ventre argenté, les nageoires grises ou roses, et peut atteindre 0m30 de long et un poids de 1 kilogramme. On le désigne vulgairement sous les noms de *roche, rousse, rossette, blanchet*, etc.


Gardon.

Le gardon se pêche avec une ligne très fine, et l'on se sert comme appât de blé cuit, asticots, cherfaix, graine cuite de chènevis, pain, pâte, etc.

gardon n. m. Dans le Gard, petit torrent qui descend des Cévennes.

gardoquie [*ki*] n. f. Genre de labiées de l'Amérique méridionale, que l'on cultive dans les jardins pour la beauté de leurs fleurs.

gardy n. m. Troisième chambre de la madrague.

gare n. f. (subst. verb. de *garer*). *Ch. de f.* Bâtiment où se tiennent les voyageurs jusqu'au moment du départ du train, où l'on dépose les marchandises. Ensemble des voies avoisinantes où se font les manœuvres des trains : *gare de voyageurs, de marchandises.* (V. la planche CHEMIN DE FER.) Lieu où se garent les bateaux et les navires sur les cours d'eau, les canaux, etc. *Milit. Gare régulatrice*, station de chemin de fer située à quelque distance d'un front militaire généralement en tête d'embranchements, et par laquelle tout passe pour recevoir sa destination définitive.


Chef de gare.

— ENCYCL. *Ch. de f.* Les gares *terminus* ou *de tête de ligne* sont situées à chaque extrémité de la ligne. La *gare d'embranchement* ou *de bifurcation* est celle où une ou plusieurs lignes secondaires venant de diverses directions viennent se relier à la ligne principale. Dans la *gare de passage* ou *station*, la plupart des trains de voyageurs et de marchandises s'arrêtent. Les *gares de triage* sont celles où s'opèrent le triage des wagons de marchandises et la formation de trains secondaires expédiés dans diverses directions. On procède à l'échange de train à train de marchandises légères ou messageries, et aussi de voyageurs, dans les *gares de transit.* Les *gares maritimes* ont leurs voies poussées jusque sur les quais du port, et servent à embarquer les voyageurs sur les navires, ou à les recevoir à leur descente du bateau.

— *Milit.* Chaque régulatrice (G. R.) d'armée ou de groupe d'armées constitue en quelque sorte une gare de triage, qui dirige vers l'avant, jusqu'au point terminus de transport par chemin de fer (gare de ravitaillement) ou jusqu'au gite d'étape (ou à la tête d'étape) ce qui vient de l'arrière (ravitaillement en vivres, matériel, munitions, renforts de troupes, de chevaux, permissionnaires, colis postaux, poste aux armées, etc.), comme elle retourne vers l'arrière tout ce qui est évacué de l'avant.

gare interj. pour avertir de se ranger, de prendre garde à soi. *Sans crier gare*, sans avertir. *Fam. Gare la bombe!* attendez-vous à une explosion de colère, etc.

Garengeot (René-Jacques CROISSANT de), chirurgien français, né à Vitré, m. à Cologne (1688-1759). Il a donné son nom à un instrument de dentiste (*clef de Garengeot*), usité pour l'extraction des grosses molaires.

garenne [*rè-ne*] n. f. (bas lat. *warenna*, d'orig. germ.). Domaine contenant une réserve de gibier, et où l'on ne pouvait entrer sans l'agrément du propriétaire. (Vx.) Lieu où vivent les lapins à l'état sauvage. Endroit d'une rivière, où la pêche est réservée. N. m. *Pop. Un garenne*, un lapin de garenne.

— ENCYCL. *Écon. rur.* Les garennes sont *libres* ou *privées* (on dit aussi *forcées*). Les premières consistent en une plus ou moins grande étendue de terrain sablonneux et inculte ou boisé et généralement à flanc de colline, où les lapins se plaisent et se multiplient. Les secondes sont entourées de murs, fossés remplis d'eau, haies épineuses, etc. On y fait l'élevage du lapin en liberté.

garenné [*rè-né*], **e** adj. Qui est défendu, en parlant de la pêche dans certaines parties de la rivière.

Garenne-Colombes (La), comm. de la Seine, arr. et à 5 kilom. de Saint-Denis ; 18.000 h. Ch. de f. Etat. Port sur la Seine. Fabriques de couleurs, huiles minérales.

garennier [*rè-ni-é*] n. m. Celui qui a la garde d'une garenne.

garer [*ré*] v. a. (même orig. que *guérir*). Faire entrer dans une gare, sur une voie de garage : *garer un train.* Mettre dans un abri pour préserver : *garer ses récoltes. Fam. Etre garé des voitures*, être rangé, prudent. **Se garer** v. pr. Se mettre à l'écart, à l'abri.

Garfield [*fild'*] (James Abraham), président des Etats-Unis, né à Orange (Ohio), m. à Long-Branch (1831-1881), assassiné par un solliciteur éconduit.

Gargamelle, femme de Grandgousier et mère de Gargantua, dans le livre de Rabelais, d'une grosseur monstrueuse et d'un appétit extraordinaire.

Gargano (*Monte*), massif montagneux de l'Italie, sur la rive orientale de la partie p ninsulaire, poussant dans l'Adriatique, au N. du golfe de Manfredonia, ses sommets dénudés (1570 m. au Monte Calvo). Il constitue l'éperon de la botte italienne.

Gargantua (*la Vie très horrifique du grand*) [1535], ouvrage formant le premier livre du grand roman de Rabelais, qui se continue dans les quatre livres suivants par l'histoire de Pantagruel. (V. ce nom.) Dans ce livre, Rabelais a mis tout son esprit, une raillerie mordante et son scepticisme moqueur. Il raconte la naissance, l'enfance et l'éducation du géant Gargantua, la guerre de Grandgousier, son père, contre Picrochole, et la fondation de l'abbaye de Thélème. — Gargantua, dans lequel des commentateurs ont voulu voir une caricature de François Ier, est resté un nom populaire, et l'on dit *un Gargantua* pour désigner un homme à l'appétit insatiable.

gargantuesque [*tu-ès-ke*] adj. Digne de Gargantua : *des ripailles gargantuesques.*

gargare n. m. Genre d'insectes hémiptères homoptères, comprenant une seule espèce de petits insectes sauteurs, qui vivent en Europe, et que l'on trouve fréquemment sur les genêts.

gargariser [*zé*] **(se)** v. pr. (gr. *gargarizein*). Se rincer la bouche et l'arrière-bouche avec un liquide qu'on y agite en chassant l'air. *Fig.* et *fam.* Se délecter d'une chose. *Pop.* Boire. *Musiq.* Faire des gammes au piano. Rouler les *r* en chantant ou en récitant.

gargarisme [*ris-me*] n. m. (gr. *gargarisma*). Liqueur faite pour se gargariser.

— ENCYCL. Un gargarisme est une solution aqueuse de divers principes médicamenteux, édulcorée à l'aide de miel, de sirop, de glycérine, etc. On emploie des gargarismes froids ou chauds. Les plus usités sont ceux au chlorate de potasse (20 p. 100). On préfère aujourd'hui les badigeonnages et les pulvérisations.

Gargilesse, comm. de l'Indre, arr. et à 37 kil. de La Châtre ; 750 h. Eglise du XIIe s. Illustrée par certains romans de G. Sand.

gargoine [*ghoi-ne*] n. f. *Arg.* Gorge, gosier, visage.

gargot [*gho*] n. m. Entrepreneur d'abatage, qui vend des porcs tués aux charcutiers. *Pop.* Gargote.

gargotage n. m. Cuisine mauvaise ou malpropre.

gargote n. f. (de *gargoter*). Petit cabaret où l'on donne à manger à bas prix. *Fig.* Tout lieu où l'on mange mal ou malproprement.

gargoter [*té*] v. n. (de l'anc. fr. *gargate*, gosier). Faire de la cuisine mauvaise ou malpropre.

gargoterie [*rî*] n. f. Mauvaise cuisine de gargote.

gargotier [*ti-é*], **ère** n. Qui tient une gargote. *Fig.* Mauvais traiteur ou cuisinier.

gargouillade [*ghou, ll* mll.] n. f. Ancienne danse du théâtre. *Fam.* Série de vocalises sans goût.

gargouille [*ghou, ll* mll., *e*] n. f. (du bas lat. *gargula*, gosier). Endroit d'une gouttière, d'un tuyau, par où l'eau tombe : *les gargouilles de Notre-Dame de Paris sont curieusement sculptées.* Dalle, tuyau pour l'écoulement des eaux. Anneau qui termine les branches d'un mors. Entaille pratiquée au pied d'un poteau de cloison, pour recevoir le bout d'une solive. Figure monstrueuse, que l'on promenait processionnellement à Rouen.

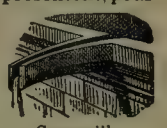
Gargouille.

— ENCYCL. L'emploi des conduits dits *gargouilles* date du commencement du XIIe siècle. La variété de leurs formes est très grande ; elles représentent, pour la plupart, des êtres fantastiques, démons et êtres malfaisants. Les gargouilles ayant l'inconvénient de faire séjourner l'eau au pied des murs. On y a renoncé et, dans les temps modernes, on a établi, pour l'écoulement des eaux, des tuyaux de descente, que l'on fait déboucher dans des caniveaux. Dans les villes, ces caniveaux (appelés aussi *gargouilles*) sont le plus souvent en fonte moulée, scellées dans le trottoir, et ont à leur partie supérieure une fente étroite qui facilite le curage.

gargouillée [*ghou, ll* mll., *é*] n. f. Chute d'eau s'échappant d'une gargouille.

gargouillement [*ghou, ll* mll., *e-man*] n. m. Bruit analogue à celui de l'eau dans une gargouille. Bruit que fait quelquefois un liquide ou un gaz dans la gorge, dans l'estomac et dans les entrailles.

— ENCYCL. *Pathol.* Le gargouillement, observé à l'auscultation, n'est que le râle caverneux à un plus haut degré d'intensité ; il indique une caverne pulmonaire. Le gargouillement intestinal est produit par le mélange des gaz et des liquides de l'intestin. On l'observe dans les maladies avec tranchées. Le gargouillement stomacal indique une dilatation de l'estomac.


Gargouillette.

gargouiller [*ghou, ll* mll., *é*] v. n. Faire entendre un gargouillement. Barboter dans l'eau. *Techn.* Syn. peu usité de ÉGRISER.

gargouillis [*ghou, ll* mll., *i*] n. m. Bruit que fait l'eau en tombant d'une gargouille.

gargoulette [*lè-te*] ou quelquef. **gargouillette** [*ghou, ll* mll., *è-te*] n. f. Vase poreux où l'eau se rafraîchit par évaporation.

gargousse [*ghou-se*] n. f. (corrupt. de *cartouche*). Enveloppe, sac cylindrique contenant la charge de poudre d'un canon.

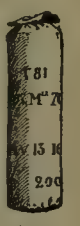
Gargousse.

— ENCYCL. *Milit.* Le mode de confection des gargousses a beaucoup varié, selon la nature des canons appelés à les utiliser. Le sac contenant la charge fut successivement en parchemin, en fort papier, en serge, en toile amiantine, etc. L'adoption des canons à tir rapide a conduit à l'emploi de cartouches entièrement métalliques, où la douille et le culot, tout en métal, sont d'une seule pièce, et auxquelles le projectile est rattaché de manière à constituer une véritable cartouche à canon.

gargoussier [*ghou-si-é*] n. m. ou **gargoussière** [*ghou-si-è-re*] n. f. Boîte en bois, en cuir ou en zinc, où l'on met les gargousses.

Garibaldi (Giuseppe), patriote italien, né à Nice, m. à Caprera (1807-1882). Il prit part à l'insurrection républicaine du Rio-Grande contre le gouvernement brésilien (1839), puis retourna dans sa patrie, et combattit pour l'unification de l'Italie, d'abord contre l'Autriche, puis contre le royaume de Naples (expédition des Mille) et la papauté, vint en 1870-1871 mettre son épée au service de la France, et combattit avec succès les Allemands à Dijon. Il a laissé des romans et des mémoires. On lui a élevé de nombreux monuments en Italie et en France (Nice, Dijon, Paris).


Giuseppe Garibaldi.

Garibaldi (Menotti), général italien, fils aîné du précédent, né à Mostardas (Rio-Grande [Brésil]), m. à Rome (1840-1903). Il servit sous les ordres de son père, et fut député au Parlement italien. — Son frère RICCIOTTI, né à Montevideo, m. à Rome (1847-1924), combattit en France en 1870, fut député de Rome, et se battit pour la Grèce en 1897 ; il organisa en 1914 une légion garibaldienne, qui vint combattre en France et où servaient ses fils, dont deux, BRUNO et CONSTANTIN, furent tués.

garibaldien, enne [*di-in, è-ne*] adj. Qui a rapport à Garibaldi. N. m. Volontaire, partisan de Garibaldi. *Specialem.* Celui qui fit la campagne sous les ordres de Garibaldi, de 1860 à 1862 et, de nouveau, en 1866 et en 1870. N. f. Camisole de flanelle rouge.

garidelle [*dè-le*] n. f. Genre de renonculacées, voisines des ellébores, et que l'on rencontre dans le midi de la France.

gariès [*ès*] n. m. (pour *garics*, chênes, dans le Midi). Nom vulgaire du chêne rouvre.

Garigliano (le), fleuve d'Italie, qui se jette dans le golfe de Gaète ; cours 158 kil. Sur ses bords, Gonzalve de Cordoue battit les Français (1503), et Bayard, pour protéger la retraite des Français, y défendit seul un pont contre toute une avant-garde espagnole.

garigue ou **garrigue** [*gha-ri-ghe*] n. f. (prov. *garriga*). Lande, terre inculte ou, dans le Midi, couverte de taillis peu épais de chênes, chênes verts, etc. : *les garigues couvrent le flanc sud-est des Cévennes.*

Garin le Lorrain, héros d'une chanson de geste du cycle lorrain, œuvre de Jean de Flagy, pleine d'une vie intense et d'une extrême précision dans la peinture des mœurs.

garite n. f. *Mar.* V. GUÉRITE.

Garland (Hamlin), poète et romancier américain, né à West Salem en 1861 ; a peint, dans ses romans et ses récits de voyage, les mœurs du Far-West.

garlandage n. m. Rebord de la hune.

Garlande (*pays de*), ancien nom du pays Latin, ou Quartier des écoles (en l'honneur d'Étienne de Garlande, archidiacre de Paris, et protecteur de l'Université) [XIIe s.].

Garlin, ch.-l. de c. des Basses-Pyrénées, arr. et à 29 kil. de Pau, non loin du Lées ; 1.260 h. Ch. de f. — Le cant. a 19 comm., et 6.040 h.

garnache n. f. (b. lat. *garnachia*). *Archéol.* Manteau sans manche, ordinairement fourré.

Garnache (La), comm. de la Vendée, arr. et à 50 kil. des Sables-d'Olonne ; 3.470 h. Ch. de f. Et.

Garneau (François-Xavier), historien canadien, né et m. à Québec (1809-1866), auteur d'une bonne *Histoire du Canada.*

garnement [*man*] n. m. (de *garnir ;* ancienn. ce qui garnit, protège). Mauvais sujet, vaurien : *un méchant garnement.*

Garneray [*rè*] (Jean-François), peintre français, né à Paris, m. à Auteuil (1755-1837). Il dessina le portrait de Charlotte Corday avant son exécution. — Son fils, Louis, peintre de marine, né à Rouen, m. à Paris (1783-1857). Il a laissé un vivant récit de sa captivité sur les pontons anglais de 1806 à 1814 (*Voyages, aventures et combats*).

Garnerin (André-Jacques), aéronaute français, né et m. à Paris (1769-1823). Opéra en 1797 la première descente en parachute. — Son frère JEAN, né et m. à Paris (1766-1849), s'adonna aussi à l'aérostation.

garni, e adj. Muni, pourvu : *machine garnie de ses accessoires.* Spécialem. Muni de meubles : *chambre garnie. Blas.* Se dit d'une épée dont la poignée est d'un émail particulier. *Choucroute garnie,* accompagnée de jambon, saucisses, etc. N. m. Maison, chambre qui se loue toute meublée : *habiter un garni, en garni.*

— ENCYCL. *Dr. Logeur en garni.* Les logeurs en garni sont tenus d'inscrire tout de suite et sans aucun blanc, sur un registre coté et parafé par un officier municipal ou un commissaire de police, les nom, prénoms, qualités, domicile habituel, date d'entrée et de sortie de toute personne qui aurait couché ou passé une nuit dans leur maison.

Dans la plupart des villes, toute personne qui veut exercer la profession de logeur en garni est tenue d'en faire préalablement la déclaration à la mairie, et de la renouveler toutes les fois qu'elle change de domicile. A Paris, cette déclaration est faite à la préfecture de police.

La jurisprudence exempte de ces obligations ceux qui louent en garni à des personnes sédentaires les chambres ou appartements de leurs maisons excédant leurs besoins, les propriétaires qui louent accidentellement un appartement meublé, les sages-femmes qui prennent des pensionnaires.

Les logeurs en garni sont imposables à la patente et à la licence. La régie des contributions indirectes dispense, en pratique, de ce dernier droit ceux qui fournissent habituellement des aliments et des boissons à leurs locataires, et l'administration des contributions directes accorde l'exemption de la patente à ceux qui se restreignent dans leur habitation personnelle pour en louer une partie pendant un court laps de temps : une saison balnéaire, la durée d'une foire, par exemple, ou encore les personnes qui s'absentent pour un voyage et louent pendant ce temps leur appartement en garni.

Garnier de Pont-Sainte-Maxence, poète français du XIIe siècle, auteur d'une *Vie de saint Thomas de Cantorbéry,* un des plus anciens ouvrages écrits dans le dialecte de l'Ile-de-France.

Garnier [*ni-é*] (Robert), poète tragique français, né à La Ferté-Bernard (Sarthe), m. au Mans (1534-1590) ; auteur de nombreuses tragédies qui ne sont pas sans mérite : *Porcie, Marc-Antoine, les Juives, Bradamante,* etc.



Charles Garnier.

Garnier (Germain, comte **de**), économiste français, né à Auxerre, m. à Paris (1754-1821), pair de France et ministre d'État sous la Restauration.

Garnier (Adolphe), philosophe spiritualiste français, né à Paris, m. à Jouy-en-Josas (1801-1864). On lui doit un remarquable *Traité des facultés de l'âme.*

Garnier (Clément-Joseph), économiste français de l'école libre-échangiste, né à Beuil (Alpes-Maritimes), m. à Paris (1813-1882). — Son frère, JEAN-JOSEPH, dit *Jules,* chimiste distingué, né à Beuil, m. à Turin (1816-1881).

Garnier (Jean-Louis-*Charles*), architecte français, né et m. à Paris (1825-1898). Son chef-d'œuvre est l'Opéra de Paris. On lui doit aussi le casino de Monte-Carlo et une reconstitution du temple d'Egine. Membre de l'Académie des beaux-arts en 1874.



Francis Garnier.

Garnier (Francis), marin français, né à Saint-Etienne, tué à Hanoï en combattant les pirates tonkinois (1839-1873) ; explorateur du Mékong (1869). Il paya de sa vie la conquête du delta du Tonkin, préparant ainsi l'établissement de la France dans cette partie de l'Indochine.

Garnier (Jules), peintre français, né et m. à Paris (1847-1889). Il s'adonna à la peinture de genre, choisissant dans l'histoire des sujets anecdotiques, pittoresques (*le Droit du seigneur, Borgia s'amuse,* etc.). Il a illustré Rabelais.

garniérite n. f. Silicate double de nickel et magnésium, que l'on rencontre en grande quantité dans la Nouvelle-Calédonie.

Garnier-Pagès [*jèss*] (Etienne-Joseph-Louis), homme politique français, né à Marseille, m. à Paris (1801-1841), chef du parti républicain sous Louis-Philippe.

Garnier-Pagès (Louis-Antoine), frère du précédent, né à Marseille, m. à Paris (1803-1878), membre du Gouvernement provisoire en 1848, et, en 1871, du gouvernement de la Défense nationale ; auteur d'une *Histoire de la révolution de 1848.*

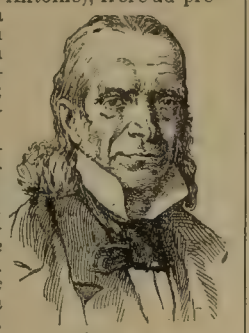

L.-A. Garnier-Pagès.

garnir v. a. (germ. *warnian*). Fournir des choses nécessaires. *Garnir un cheval,* lui mettre ses harnais. Orner : *garnir un bonnet de dentelles.* Renforcer : *garnir une place de guerre.* Remplir un espace : *une foule de curieux garnissaient la rue. Garnir un fauteuil,* le rembourrer. *Mar. Garnir un cordage,* l'entourer de caret. *Garnir le cabestan,* y passer les barres. *Garnir une vergue,* y mettre le gréement. *Garnir un plat,* le munir d'accessoires (persil, champignons, truffes, etc.), soit comme assaisonnement, soit comme ornement. *Garnir un chapeau,* le munir d'une coiffe. *Garnir un drap,* en faire venir le poil au moyen du chardon. **Se garnir,** v. pr. Se remplir : *la salle se garnit.* Se munir ; se prémunir. ANT. **Dégarnir.**

garnisaire [*zè-re*] n. m. (de *garnison*). Homme que l'on mettait jadis en pension, en *garnison,* chez les contribuables en retard, jusqu'à ce qu'ils se fussent acquittés envers le fisc.

garnison [*zon*] n. f. (de *garnir*). Troupe séjournant dans une ville. Cette ville : *changer de garnison. Techn. Pièce de garnison,* pièce soudée au corps d'un objet d'orfèvrerie. *Doré par garnison,* se dit d'un ouvrage doré par places, les autres parties restant blanches.

— ENCYCL. *Milit.* Les corps de troupes stationnés dans une même ville relèvent, pour tout ce qui peut les mettre en rapport, du commandant d'armes, qui est l'officier le plus ancien dans le grade le plus élevé (sauf pour les officiers de gendarmerie et les assimilés) qui se trouve dans la garnison. S'il est d'un grade supérieur à celui de chef de bataillon, il est assisté par un *major de la garnison,* par des *adjudants de garnison,* et dispose également d'un certain nombre de sous-officiers.

garnisonnaire n. m. Syn. de GARNISAIRE.

garnissage [*ni-sa-je*] ou **garnissement** [*ni-se-man*] n. m. Action de garnir. Son résultat.

garnisseur, euse [*ni-seur, eu-ze*] n. et adj. Personne qui garnit un meuble, une robe, etc. *Mar.* Ouvrier qui travaille aux agrès. (Syn. GARNITURIER.) N. f. Cylindre muni de chardons, et servant à étirer le poil des draps.

garniture n. f. Ce qui est mis pour garnir, compléter, orner une chose : *les garnitures d'une robe. Garniture de cheminée,* une pendule et deux candélabres ; bronzes, etc. Accessoires que l'on ajoute à un plat pour l'assaisonner ou le parer : *garniture de persil.* Assortiment complet : *garniture de boutons.* Caoutchouc, cuir, métal, etc., qui entoure quelque chose. Ce qui sert à garnir un toit, comme plomb, tuiles, lattes, etc. *Impr.* Pièces de métal, quelquefois de bois, qui séparent les pages dans une forme et représentent les marges. Ensemble des pièces qui servent à consolider une forme. *Mar.* Gréement d'un mât, d'une vergue, etc. Remplissage en bois de la membrure. Action de les gréer. *Garniture d'une pompe,* ensemble des objets mobiles dont se compose une pompe.

— ENCYCL. *Mécan.* Autrefois, on se servait, pour les garnitures, de chanvre ou de caoutchouc. Ces matières se consumaient rapidement, et les garnitures devenaient inefficaces. Aujourd'hui, on a recours à des garnitures métalliques, sortes d'anneaux en *métal antifriction,* maintenus par des ressorts.

garniturier n. m. Syn. de GARNISSEUR.

garno n. m. *Pop.* Syn. de GARNI (logement).

Garo, héros de la fable de La Fontaine *le Gland et la Citrouille.* Garo désigne l'homme ignorant, mais prétentieux, qui juge les choses sur l'apparence, et les critique à tort et à travers.

garochoir n. m. Cordage dont les torons sont tortillés dans le même sens que les fils. Syn. de MAINTIERCE.

Garofalo (le). *Biogr.* V. TISI.

garonnais, e adj. *Race garonnaise,* nom d'une catégorie de bovidés, variété de la race pyrénéenne, qui peuplent les régions arrosées par la Garonne et la Gironde : *les bœufs garonnais sont robustes et peuvent fournir une longue carrière de travail ; après quoi, ils sont engraissés.*

Garonne (la), fleuve de France, qui naît dans le val d'Aran (Pyrénées espagnoles) et se jette dans l'Atlantique ; cours 650 kil. La Garonne arrose les départements suivants : Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne, Lot-et-Garonne, Gironde et Charente-Inférieure, et passe à Saint-Gaudens, Muret, Toulouse, Agen, Tonneins, Marmande, La Réole, Langon, Castets, Bordeaux, Blaye. Elle reçoit sur la rive droite le Salat, l'Ariège, l'Hers, le Tarn grossi de l'Aveyron, le Lot, la Dordogne, grossie de l'Isle ; sur la rive gauche la Save, la Gimone, le Gers et la Baïse. Elle est navigable un peu en aval de Saint-Gaudens, et, depuis Castets, accessible à la navigation maritime. Elle est sujette à de redoutables inondations au début de l'été. A partir du Bec d'Ambès, la Garonne s'élargit en un estuaire appelé *Gironde.* — On connaît cette périphrase : *les Enfants de la Garonne,* c'est-à-dire les Gascons ; on l'applique quelquefois à ceux qui ont l'habitude d'exagérer les choses. V. GIRONDE.

Garonne (CANAL LATÉRAL À LA), de Toulouse à Castets (Gironde) ; cours 193 kil.

Garonne (DÉPARTEMENT DE LA **Haute-**), dép. formé d'une partie de la Gascogne et du Lauraguais, petit pays du Languedoc ; préf. *Toulouse ;* sous-préf. *Muret, Saint-Gaudens, Villefranche-de-Lauraguais ;* 4 arr., 39 cant., 583 comm., 432.130 h. 17e région militaire ; cour d'appel et archevêché à Toulouse. Ce département doit son nom à sa position dans le bassin de la *Garonne.* Il tire ses principales ressources de l'agriculture, de l'élevage, des vignobles ; il possède de nombreuses sources thermales.

garou n. m. Arbrisseau du genre daphné, commun dans le midi de la France, et vulgairement appelé *bois gentil, coquenaudier, sainbois : l'écorce du garou a des propriétés rubéfiantes et vésicantes.*

garou n. m. Loup-garou. V. LOUP-GAROU.

garouage n. m. (de *garou*). Recherche des aventures nocturnes.

garoube ou **garousse** [*rou-se*] n. f. Nom vulgaire de la gesse cultivée.

Garouda, milan ou aigle à corps d'homme, roi des oiseaux et monture du dieu Vichnou : c'est une des plus anciennes divinités de la mythologie indienne.

garouenne [*rou-è-ne*] n. f. Pièce de bois qui soutient et porte une poulie.

garouille [*rou, ll* mll., *e*] n. f. Nom vulgaire du chêne kermès, dans le midi de la France.



Garrick.

Garrick (David), acteur anglais, né à Hereford, m. à Londres (1717-1779) ; il triompha dans les plus beaux rôles de Shakespeare. Il fut inhumé à Westminster.

garrière [*gha-ri*] n. f. Petite rigole où l'on cache le ressort ou la corde d'un filet à prendre les oiseaux.

garrigue n. f. V. GARIGUE.

Garrigues [*gha-ri-ghe*] (MONTS), ramification des Cévennes, dans le dép. de l'Hérault (300 à 450 m. d'alt.). Végétation de chênes verts, oliviers.

garron [*gha-ron*] n. m. Mâle de la perdrix.

Garros [*gha-ross*] (Roland), aviateur français, né à Saint-Denis (île de la Réunion), m. au champ d'honneur en combattant une escadrille allemande (1888-1918).

garrot [*ga-ro*] n. m. Partie du corps des grands quadrupèdes, située au-dessus de l'épaule et terminant l'encolure. (V. la planche CHEVAL.)

— ENCYCL. *Art vétér.* Chez les animaux domestiques, et en particulier chez le cheval, le garrot a pour base les apophyses épineuses des premières vertèbres dorsales. Sec et saillant, il est plus beau que bas et empâté. Comme point d'appui de la fourche de l'arçon de la selle, il peut être le siège de blessures graves, qui intéressent les parties ligamenteuses et osseuses (mal du garrot), et dont la guérison réclame souvent une intervention chirurgicale. Il faut donc veiller tout particulièrement à maintenir cette région exempte de toute blessure, et recourir aux soins du vétérinaire dès qu'elle est atteinte.

garrot [*gha-ro*] n. m. Morceau de bois que l'on passe dans une corde, pour la serrer en la tordant : *le garrot d'une scie.* Bâton placé de manière à forcer une branche à prendre une direction. Lien serré avec un bâtonnet, et qui servait à comprimer une artère. Supplice du garrot. V. GARROTTE.

garrot [*gha-ro*] n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes lamellirostres, comprenant des canards trapus, essentiellement nageurs, qui habitent les régions froides, et descendent en hiver jusqu'au nord de l'Europe.

garrottage [*gha-ro-ta-je*] n. m. Action de garrotter.

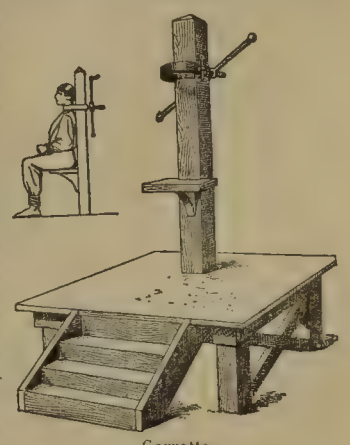

Garrotte.

garrotte [*gha-ro-te*] n. f. (esp. *garrote*). Supplice par strangulation, usité en Espagne : *condamner à la garrotte.* Instrument de ce supplice : *faire périr par la garrotte.* (On dit aussi GARROT.)

— ENCYCL. Le condamné est assis sur une plate-forme, à laquelle est adossé un poteau ; il a le cou pris par un collier de fer réuni à une vis qui traverse le poteau. Quelques tours de vis, en ramenant le collier vers le poteau, déterminent la strangulation.

garrotté [*gha-ro-té*], **e** adj. Blessé au garrot.

garrotter [*gha-ro-té*] **v. a.** (de *garrot*). Lier étroitement et fortement : *garrotter un prisonnier.* Tenir sous sa dépendance : *les préjugés qui garrottent les hommes.*

garrulité [*gha-ru*] n. f. (du lat. *garrire,* bavarder). Envie constante de bavarder.

garrulus [*gha-ru-luss*] n. m. Nom scientifique des oiseaux du genre geai.

gars [*gâ*] n. m. (anc. cas-sujet de *garçon*). *Fam.* Garçon, jeune homme. Homme vigoureux, résolu, (L'orthographe *gas* est une faute.)

Garsonnet (Jean-Baptiste-Eugène), jurisconsulte français, né à Caen, m. à Feignies (Belgique) [1841-1899] ; auteur d'un remarquable *Traité de procédure civile.*

Gartempe [*tan-pe*] (la), riv. de France, affl. g. de la Creuse ; passe à Montmorillon ; cours 190 kil.

garuche n. f. Jeu d'écoliers, dans lequel l'un d'eux poursuit les autres en les frappant avec un mouchoir roulé. (On dit aussi MÈRE GARUCHE, ANGUILLE.)

garum [*rom'*] n. m. (m. lat.). *Antiq. rom.* Sauce très relevée, composée des intestins et d'autres parties de certains poissons, que l'on faisait macérer dans le sel.

garus [*russ*] n. m. (du nom de l'inventeur). Elixir composé de cannelle, de safran, de muscade, etc., employé contre les maux d'estomac.

Garve (Christian), philosophe allemand, né et m. à Breslau (1742-1798). Ses travaux de logique sont encore appréciés. Il exerça quelque influence sur Kant et Schiller, et il fut, dans une certaine mesure, le précurseur de Hegel.

garzette [*zè-te*] n. f. Espèce de héron de l'Ancien monde.

— Encycl. La garzette, qui appartient au groupe des aigrettes, est caractérisée par son plumage blanc, des pattes et un bec noirs. Les plumes du dos, chez les mâles, servent en plumasserie.

garzotte ou **garsotte** n. f. Nom vulgaire de la *sarcelle commune*.

Gascogne, anc. prov. de France, qui avait *Auch* pour chef-lieu. Elle comprenait : les Landes, le pays basque, la Chalosse, le Condomois, l'Armagnac, le Comminges, le Couserans, la Lomagne, l'Astarac, le Bigorre, une partie du Bordelais et du Bazadais. Après avoir été longtemps gouvernée par des ducs indépendants, elle fut définitivement conquise par Charles VII en 1453, et réunie presque tout entière à la couronne. Une partie ne fut annexée qu'à l'avènement de Henri IV. Son territoire a formé les départements des Hautes-Pyrénées, du Gers, des Landes, et une partie de ceux des Basses-Pyrénées, de la Haute-Garonne, de Lot-et-Garonne et de Tarn-et-Garonne. (Hab. *Gascons.*)

Gascogne (golfe de), formé par l'Atlantique entre la France et l'Espagne.

Gascoigne (William), magistrat anglais, né vers 1350, mort en 1419. A en croire une légende popularisée par Shakespeare, il aurait fait arrêter le prince de Galles, plus tard Henri V, qui l'avait frappé, et ce prince, devenu roi, lui aurait su bon gré de son incorruptibilité.

Gascoigne (George), poète anglais, né dans le comté d'Essex vers 1536, m. à Stamfort en 1577 ; auteur de la première comédie anglaise écrite en prose : *les Supposés*.

Gascon, onne [*ghas-kon, o-ne*], originaire ou habitant de la Gascogne : *les Gascons*. Adjectiv. : *l'accent gascon. Chien gascon*, chien courant de taille moyenne, au museau allongé, qui est une excellente bête de chasse. *Race gasconne*, variété de bovidés issue de la race pyrénéenne, et qui peuple les pâturages du Gers. Variété de moutons de la même région : *les bœufs et moutons gascons sont d'excellents animaux de boucherie*. N. m. Patois de la Gascogne : *parler le gascon. Par ext.* N. et adj. Fanfaron, hâbleur, malin, plaisant, moqueur. *En Gascon*, par un détour habile : *se tirer en Gascon d'un mauvais pas. Lessive de Gascon*, action de retourner son linge au lieu de le changer.

— Encycl. *Ling.* On donne le nom de *gascon* au dialecte parlé entre la Garonne, l'Océan et les Pyrénées. Ce dialecte se présente sous six formes principales : le *béarnais*, le *landais*, le *bigourdan*, le *girondin*, l'*armagnagais* et le *commingeois*. Le gascon paraît avoir exercé sur la langue française littéraire, dans le courant du XVIe siècle, une certaine influence dont les résultats furent détruits ou à peu près par Malherbe et les grammairiens. *Cadet, capulet, goujat* sont des mots purement gascons. On doit aussi au gascon le sens transitif de certains verbes neutres : *sortir, tomber* quelqu'un, etc.

gasconiser v. n. Syn. de gasconner.

gasconisme [*ghas-ko-nis-me*] n. m. Locution, prononciation propre aux Gascons.

gasconnade [*ghas-ko-na-de*] n. f. Fanfaronnade, vanterie, comme on en prête aux Gascons.

gasconner [*ghas-ko-né*] v. n. Parler avec l'accent gascon. Dire des gasconnades.

Gaskell (Elisabeth cleghorn, Mrs.), romancière anglaise, née à Londres, m. à Holyborne (1810-1865). Elle peignit avec émotion et vérité les mœurs de la classe ouvrière (*Mary Barton, Cranford*, etc.).

Gasnier (René), inventeur et aviateur français né et m. à Angers (1874-1913). Passionné pour la science aéronautique, il consacra ses efforts à l'aviation et contribua largement au développement de la locomotion aérienne.

Gaspard (saint), d'après la tradition, l'un des trois mages que l'étoile miraculeuse conduisit d'Orient au berceau du Sauveur. Il est généralement représenté sous les traits d'un roi nègre. Fête le 6 janvier.

Gasparin (Thomas-Augustin de), conventionnel, né et m. à Orange (1754-1793), membre du comité de Salut public. Il se signala au siège de Toulon, où il approuva les projets de Bonaparte. — Son fils Adrien-Étienne, agronome, né et m. à Orange (1783-1862), fut ministre de l'intérieur sous Louis-Philippe, directeur de l'Institut agronomique et membre de l'Académie des sciences (1829). — Auguste, frère d'Adrien, agronome et homme politique, né à Orange (1787), m. en 1857. — Agénor, fils d'Adrien, publiciste protestant, né à Orange, m. à Genève (1810-1871), a écrit de nombreuses brochures d'actualité sur les questions religieuses et sociales ; — Sa femme, *Valérie* Boissier, née et m. à Genève (1813-1894), a écrit des récits de voyages et des ouvrages de morale. — Paul, frère d'Agénor, né à Orange, m. à Tarascon (1812-1893), fut un agronome distingué.

gasparot [*ghas-pa-ro*] n. m. Espèce de hareng salé, moins estimé que le hareng commun.

Gasparri (Pierre), cardinal italien, né à Capovalazza di Ussita (prov. de Pérouse) en 1852 ; secrétaire d'Etat du pape Benoît XV en octobre 1914.

gaspillage [*ghas-pi, ll* mll..] n. m. Action de gaspiller. Son résultat : *le gaspillage vient à bout des plus solides fortunes.*



gaspiller [*ghas-pi, ll* mll.. *é*] v. a. Dépenser follement, dissiper : *gaspiller du linge, sa fortune. Fig.* : *gaspiller son temps.* Ant. **Economiser, épargner.**

gaspilleur, euse [*ghas-pi, ll* mll., *eu-ze*] adj. et n. Qui gaspille : *enfant très gaspilleur.*

Gasq (Paul-Jean-Baptiste), sculpteur franç., né à Dijon en 1860, élève de Jouffroy, Falguière et Mercier. Principales œuvres : *Héro et Léandre, Médée*, etc.

gasquet [*ghas-kè*] n. m. Fez fabriqué en France.

Gasquet (Francis-Aidan), cardinal anglais, né à Londres en 1846. Supérieur des bénédictins anglais, auteur de travaux historiques (*la Vie monastique en Angleterre*, etc.)

Gasquet (Amédée), historien et administrateur fr., né à Clermont-Ferrand, m. à Paris (1852-1914) ; auteur d'un estimable *Précis des institutions politiques et sociales de l'ancienne France* (1885).


Gassendi.

Gasquet (Joachim), poète et critique français né à Aix-en-Provence, m. à Paris (1873-1921), auteur de la tragédie *Dionysos* et des recueils : *Hymnes, le Bûcher secret*, où il a tenté une forme nouvelle d'odes symphoniques.

Gassendi [*sin*] (l'abbé Pierre Gassend, dit), mathématicien et philosophe matérialiste français, né à Champtercier (Basses-Alpes), m. à Paris (1592-1655). Il fut le plus illustre des *libertins* du XVIIe siècle. Il entreprit de résumer la doctrine d'Epicure, et se rendit fameux par ses attaques contre la philosophie d'Aristote. Son sensualisme est le point de départ de l'empirisme moderne. Il a résumé sa doctrine dans son *Syntagma philosophicum.*


Gassion.

Gassendi (J.-J. Basilien de), général français, de la famille du précédent, né à Digne, m. à Nuits (1748-1828). Il se distingua à Marengo, et fut pair de France sous la Restauration.

gassendisme [*ghasin-dis-me*] n. m. Système de Gassendi.

gassendiste [*ghasin-dis-te*] adj. Relatif au gassendisme. N. m. Partisan de Gassendi.

Gassion (Jean de), maréchal de France, né à Pau (1609-1647). Il apprit la guerre à l'école de Gustave-Adolphe, à qui il sauva la vie à Ingolstadt, se distingua à Rocroi, et fut blessé mortellement à l'attaque de Lens.

Gassner [*nèr*] (Jean-Joseph), curé et thaumaturge suisse, né à Bratz (Tyrol), m. à Bondorf (1727-1779).

Gastein, bourg d'Autriche (prov. de Salzbourg) : 2.100 h., sur l'Ache, affl. de la Salza. Sources sulfatées sodiques. L'empereur d'Autriche et le roi de Prusse y signèrent, en 1865, une convention relative au condominium des deux puissances sur le Slesvig et le Holstein, et dont la violation provoqua la guerre de 1866. Par la suite Guillaume Ier et Guillaume II y ont eu plusieurs entrevues avec l'empereur François-Joseph.

gaster [*ghas-tèr*] n. m. (gr. *gastêr*). Le ventre, et quelquefois l'estomac.

Gaster [*ghas-tèr*] (*Messer*), personnage créé par Rabelais, dans *Pantagruel*, et qui personnifie le *ventre*, l'*estomac*. Messer Gaster figure aussi dans la fable de La Fontaine *les Membres et l'Estomac.*

gastérectomie [*rèk-to-mi*] n. f. (du gr. *gastêr*, estomac, et *ectomê*, amputation). Résection de tout ou d'une partie seulement de l'estomac.

gastéromycètes [*ghas-té*] n. m. pl. Ordre de champignons, comprenant tous ceux dont les spores se forment à l'intérieur d'une enveloppe close et ne sont mises en liberté que par la déchirure ou la destruction complète de cette enveloppe. (Le lycoperdon est un genre de gastéromycète.) S. un *gastéromycète.*


Gastéropodes : 1. Limace ; 2. Porcelaine ; 3. Buccin ; 4. Doris ; 5. Carinaire ; 6. Oscabrion.

gastéropodes [*ghas-té*] n. m. pl. (du gr. *gastêr*, ventre, et *pous, podos*, pied). Classe de mollusques, comprenant ceux qui rampent sur un pied élargi en disque charnu : *les escargots, les limaces sont des gastéropodes.* S. un *gastéropode.*

— Encycl. Les gastéropodes se caractérisent essentiellement par leur tête plus ou moins distincte,

munie d'une langue et d'un appareil dentaire, et par leur manteau entier qui produit une coquille plus ou moins contournée.

Ces mollusques sont très nombreux, et varient énormément d'aspect. Leur régime est varié : le plus grand nombre est phytophage, une bonne quantité carnassière. Ils sont répandus sur tout le globe. Certains sont comestibles. On les répartit en quatre ordres : *prosobranches*, *hétéropodes*, *pulmonés*, *opisthobranches*.

gasterosteus [*sté-ros-té-uss*] n. m. Nom scientifique du genre *épinoche*.

gastérostome [*sté-ros-to-me*] n. m. Genre de vers trématodes, comprenant des formes dont la bouche en ventouse est située au milieu du ventre, et qui vivent en parasites dans l'intestin de certains poissons.

Gastibelza, *le Fou de Tolède*, personnage créé par Victor Hugo, dans une ballade (1840) ; musique de Monpou. Cette ballade, chantée par le fameux ténor Roger dans les salons et les concerts de Paris, est restée célèbre. Elle a servi de sujet à un opéra-comique en trois actes, paroles de d'Ennery et Cormon, musique d'Aimé Maillart (1847).

gastine n. f. Anc. forme de GÂTINE.

Gaston de Foix. V. FOIX.

gastralgie [*ghas-tral-jî*] n. f. (du gr. *gastêr*, *tros*, estomac, et *algos*, douleur). Douleur localisée au niveau de l'estomac.

— ENCYCL. On donne, d'une façon générale, le nom de gastralgie à toute souffrance vive, que le malade localise au niveau de l'estomac et qui peut, par conséquent, être symptomatique d'affections très diverses de cet organe. On réserve parfois ce nom aux douleurs stomacales qui ne relèvent d'aucune lésion de l'organe et correspondent à une névralgie gastrique. Dans ces cas, qui semblent rares, la douleur prend souvent la forme de crampe, est indépendante de tout acte digestif et est calmée par l'administration d'opiacés ou d'antinévralgiques.

gastralgique [*ghas-tral*] adj. Qui a le caractère de la gastralgie : *douleur gastralgique*.

gastrectasie [*ghas-trèk, zî*] n. f. (du gr. *gastêr*, estomac, et *ektasis*, dilatation). Dilatation de l'estomac. (On dit aussi GASTRO-ECTASIE.)

gastrectomie [*ghas-trèk, mî*] n. f. Syn. de GASTÉRECTOMIE.

gastricisme [*ghas-tri-sis-me*] n. m. Etat particulier dans lequel tous les accidents de l'économie amènent un trouble des fonctions de l'estomac.

gastricité [*ghas-tri*] n. f. Etat saburral des premières voies digestives.

gastrique [*ghas-tri-ke*] adj. (du gr. *gastêr*, *tros*, estomac). Qui a rapport à l'estomac : *veines, artères gastriques. Suc gastrique*, liquide sécrété dans l'estomac, et qui est un des principaux agents de la digestion.

— ENCYCL. Le suc gastrique est un liquide incolore, à saveur acide et un peu nauséeuse ; il est produit en grande quantité pendant la digestion. A jeun, l'estomac ne contient pas de suc gastrique.

On trouve dans le suc gastrique 1 à 2 pour 1.000 d'acide chlorhydrique libre, de la pepsine (3 p. 1.000), des sels minéraux et de l'eau.

L'analyse du suc gastrique a pris une grande importance dans le traitement des maladies de l'estomac. On l'extrait trois heures après un *repas d'épreuve* (sans graisse), au moyen d'une sonde. On prescrit, en médecine, le suc gastrique de porc contre l'insuffisance de sécrétion de l'estomac..

gastrite [*ghas-tri-te*] n. f. (même étym. qu'à l'art. précéd.). Inflammation de la membrane interne de l'estomac : *la gastrite est fréquente chez les alcooliques*.

— ENCYCL. On divise les gastrites, d'après leur marche, en *gastrite aiguë* et en *gastrite chronique*.

La gastrite aiguë, dont la cause est mal connue, sauf chez les alcooliques, se manifeste par une douleur vive au creux épigastrique, douleur exagérée par la pression ; la langue est sèche, blanchâtre ; la soif est vive, la température peu élevée. Le traitement consiste en diète absolue, glace sur le creux épigastrique, lavements, purgatifs salins, et plus tard régime lacté.

La gastrite chronique, qui succède à la gastrite aiguë, se manifeste par des ballonnements, des renvois, des aigreurs, du pyrosis ; la langue est blanche. Le traitement consiste : 1° en la suppression de la cause (alcool, épices, etc.) ; 2° on donnera des alcalins s'il y a hyperchlorhydrie ; des acides s'il y a hypochlorhydrie.

gastro [*ghas-tro* — du gr. *gastêr*, *tros*, ventre] préfixe indiquant l'estomac et le ventre.

gastrocèle n. f. (de *gastro*, et du gr. *kêlê*, tumeur). Hernie de l'estomac.

gastrochène [*gas-tro-kè-ne*] n. m. Genre de mollusques lamellibranches, que l'on rencontre dans toutes les mers du globe.

gastrocnémien [*ghas-tro-kné-mi-in*] adj. m. Se dit des muscles jumeaux de la jambe, qui forment la saillie du mollet.

gastrocôlique adj. Qui appartient à l'estomac et au côlon.

gastrodiaphanie [*ghas-tro, nî*] ou **gastrodiaphanoscopie** [*ghas-tro, sko-pî*] n. f. Exploration de l'estomac au moyen du gastrodiaphanoscope.

gastrodiaphanoscope [*gas-tro, nos-ko-pe*] n. m. (de *gastro*, du gr. *dia*, à travers, et *skopein*, examiner). Instrument dont l'organe essentiel est une sonde œsophagienne, terminée par une petite lampe électrique, et qui sert à l'examen de la cavité stomacale.

gastro-duodénite n. f. Inflammation de l'estomac et du duodénum.

gastrodynie n. f. (du préf. *gastro*, et du gr. *odunê*, douleur). Douleur névralgique de l'estomac.

gastro-ectasie n. f. (de *gastro*, et du gr. *ektasis*, extension). Dilatation stomacale avec stase permanente.

— ENCYCL. La dilatation stomacale nécessite une vie réglée, avec des repas à heure fixe, puis le traitement de l'affection causale (hyperchlorhydrie, ulcère ou cancer).

gastro-entéralgie n. f. Névralgie de l'estomac et de l'intestin.

— ENCYCL. La gastro-entéralgie provient d'une viciation de la nervo-motricité de l'estomac et de l'intestin par spasme ou atonie. En général, la douleur survient une demi-heure après le repas ; le malade éprouve un gonflement, de la pesanteur stomacale et abdominale. Le traitement consiste, s'il y a diarrhée (spasme), à donner de l'opium ; s'il y a atonie, de la belladone. On y joindra tous les calmants du système nerveux, avec l'hydrothérapie et l'électricité.

gastro-entérique adj. Qui a rapport à la gastro-entérite.

gastro-entérite n. f. Inflammation simultanée de la muqueuse de l'estomac et de celle des intestins. Pl. des *gastro-entérites*.

— ENCYCL. La gastro-entérite est souvent causée par l'ingestion de caustiques et de poisons, ou par l'abus des boissons alcooliques.

Les symptômes sont le plus souvent ceux de l'entérite ; le traitement est celui de cette affection.

La *gastro-entérite des nourrissons* (allaitement artificiel) est la maladie responsable de la plus grande partie des décès d'enfants du premier âge. Elle est caractérisée par de la diarrhée verte abondante et rebelle. La mise au sein de l'enfant jusque là allaité artificiellement suffit, dans les formes légères, unie à la réglementation stricte des tetées, à enrayer l'affection ; mais, dans les formes graves, qui ont mérité le nom de *choléra infantile*, le remède d'urgence est la diète aqueuse, que l'on maintiendra 24 heures au moins, 48 heures au plus, et à la suite de laquelle l'alimentation ne sera reprise que progressivement avec les plus grandes précautions.

gastro-entérostomie n. f. Opération chirurgicale par laquelle on abouche directement l'intestin dans une anse intestinale.

gastro-épiploïque adj. Qui appartient à l'estomac et à l'épiploon.

gastro-épiploïte n. f. Inflammation de l'estomac et de l'épiploon.

gastro-hépatique adj. Qui appartient à l'estomac et au foie.

gastro-hépatite n. f. Gastrite compliquée d'hépatite.

gastro-intestinal, e, aux adj. Qui concerne l'estomac et l'intestin.

gastrolâtre [*ghas-tro*] adj. et n. (du gr. *gastêr*, *tros*, ventre, et *latreuein*, adorer). *Fam.* Qui fait un dieu de son ventre.

gastrolâtrie [*ghas-tro-lâ-tri*] n. f. (de *gastrolâtre*). Passion pour la bonne chère, poussée jusqu'au culte.

gastrolâtrique adj. Qui a rapport à la gastrolâtrie.

gastrologie [*jî*] n. f. (de *gastro*, et du gr. *logos*, discours). Science de l'art culinaire.

gastrologique adj. Qui se rapporte à la gastrologie.

gastromalacie [*sî*] n. f. (de *gastro*, et du gr. *malakos*, mou). Ramollissement de la muqueuse stomacale.

gastromane [*ghas-tro*] n. Personne possédée de la gastromanie.

gastromanie [*ghas-tro-ma-nî*] n. f. (de *gastro*, et de *manie*). Amour excessif de la bonne chère.

gastronome [*ghas-tro*] n. m. (de *gastro*, et du gr. *nomos*, loi). Celui qui connaît et pratique l'art de faire bonne chère : *Lucullus fut un célèbre gastronome*.

gastronomie [*ghas-tro-no-mî*] n. f. (de *gastronome*). Art de faire bonne chère : *Brillat-Savarin a laissé un poème sur la gastronomie*.

Gastronomie (*la*) ou *l'Homme des champs à table*, poème en quatre chants, par Berchoux (1800), dans lequel il faut voir moins un traité didactique qu'un badinage spirituel et facile. C'est dans cet ouvrage que se trouvent ces vers souvent cités :

Un dîner sans façon est une perfidie.
Rien ne doit déranger l'honnête homme qui dîne.

gastronomique [*ghas-tro*] adj. Qui a rapport à la gastronomie : *prescriptions gastronomiques*.

gastropathe [*ghas-tro*] adj. et n. Qui est atteint d'une maladie de l'estomac ou des voies digestives.

gastropathie [*ghas-tro-pa-tî*] n. f. (de *gastro*, et du gr. *pathos*, souffrance). Maladie de l'estomac.

gastro-péritonite n. f. Inflammation simultanée de l'estomac et du péritoine.

gastroptose [*ptô-ze*] n. f. Chute de l'estomac par relâchement de ses moyens d'attache.

gastrorragie [*ghas-tro-ra-jî*] n. f. (de *gastro*, et du gr. *rhagê*, rupture). Hémorragie de l'estomac.

— ENCYCL. La gastrorragie se signale dans la très grande majorité des cas par le vomissement du sang ou hématémèse (v. ce mot), parfois par le melœna (v. ce mot), quand le sang est expulsé par l'intestin. Elle est sous la dépendance d'une lésion de l'estomac (ulcère, cancer) et se caractérise, en outre, si elle est importante, par les symptômes de toute perte de sang grave : pouls petit et fréquent, syncope, etc.

grastrorraphie [*tro-ra-fî*] n. f. (de *gastro*, et du gr. *raphê*, suture). Suture d'une plaie de l'estomac.

gastrorrhée [*ghas-tro-ré*] n. f. (de *gastro*, et du gr. *rhein*, couler). Vomissement muqueux qui survient surtout le matin, au lever, et que l'on appelle vulgairement *pituite*.

gastrosténose [*ghas-tros-té-nô-ze*] n. f. (de *gastro*, et *sténos*, étroit). Rétrécissement de l'estomac.

gastrostomie [*ghas-tros-to-mî*] n. f. (de *gastro*, et du gr. *stoma*, bouche). Opération qui consiste à établir à travers les parois de l'abdomen et de l'estomac une ouverture permanente, sorte de bouche stomacale par laquelle doivent être nourris les individus atteints d'un rétrécissement de l'œsophage.

gastrotomie [*mî*] n. f. (de *gastro*, et du gr. *tomê*, section). Opération qui consiste à inciser l'estomac pour en extraire un corps étranger.

— ENCYCL. La gastrotomie exige au préalable l'ouverture de la cavité abdominale, ou *laparatomie*. C'est une opération qui permet de débarrasser l'estomac de corps étrangers qui risquent de provoquer une perforation. On la pratique aussi avec succès dans le cas de tumeurs malignes.

gastro-vasculaire adj. *Anat.* Qui appartient au tube digestif et aux vaisseaux.

gastrula [*ghas-tru-la*] n. f. Forme larvaire initiale commune à tous les métazoaires.

— ENCYCL. Tout animal provient d'un œuf par des bipartitions successives. La segmentation donne par une série d'étapes une sphère creuse, formée d'une seule couche de cellules qui porte le nom de *blastula*. Au bout de quelque temps, l'un des pôles de la blastula s'invagine dans l'autre et donne naissance à une *gastrula*.

gastrulation [*ghas-tru-la-si-on*] n. f. Phénomène par lequel la larve provenant de la segmentation de l'œuf devient une gastrula.

Gastyne (Jules BENOIT, dit **Jules de**), littérateur français, né à Sanxay (Vienne), m. à Paris (1847-1920) ; auteur de romans : *l'Amour et l'Argent*, *l'Abandonnée, Divorcés*, etc., et de pièces de théâtre : *les Petites Voisines*, *le Nom fatal*, etc.

gat [*gha*] n. m. V. GUAT.

gât [*ghâ*], **e** adj. Se dit d'anciens marais salants, envahis par les eaux douces.

Gata (SIERRA DE), massif montagneux, sauvage et désert, du sud-ouest de l'Espagne, s'achevant au *cap de Gata*, à l'E. d'Almeria.

Gatchina, v. de Russie (gouv. de Pétrograd ; 15.000 h. Ancienne résidence impériale, bâtie par le prince Orlof en 1776.

gâté, e adj. Détérioré : *fruits gâtés*. Fig. *Enfant gâté*, enfant pour lequel on est trop indulgent. Personne légère et capricieuse comme un enfant gâté ; personne exceptionnellement favorisée : *enfant gâté de la fortune, des dames*.

gâté n. m. Partie gâtée d'une chose.

gâteau [*tô*] n. m. (anc. *gastel*). Pâtisserie faite avec de la farine ou de la fécule, du beurre et des œufs : *gâteau aux amandes, gâteau feuilleté*. Matière solide qui affecte la forme d'un gâteau : *gâteau de plomb, de marc d'olives*. Hachis en terrine : *gâteau de lièvre*. Morceau de cire ou de terre dont les sculpteurs remplissent l'intérieur du moule. Masse de métal qui se fige dans le fourneau pendant la fusion. *Gâteau des rois*, gâteau contenant une fève ou une figure de porcelaine, etc. et dont on tire les parts au sort le jour des Rois. Gaufre où les abeilles font leur miel. *Fig. Partager le gâteau*, partager le profit. (Se dit le plus souvent en mauv. part.) *Papa, maman gâteau*, parents, grands-parents qui gâtent leurs enfants. *Trouver la fève au gâteau*, être favorisé par la chance dans une affaire.

Gâteau des rois (*le*), tableau de Greuze (musée de Montpellier). Dans un humble logis, le père de famille s'apprête à distribuer les pâtisseries à ses enfants. Tableau d'un sentiment naïf, d'une exécution large et facile. (V. p. 979.)

gâte-bois n. m. *Fam.* Mauvais menuisier, qui gâte le bois. Papillon (*cossus ligniperda*), dont la chenille creuse des galeries dans divers arbres.

gâte-cuir n. m. *Fam.* Mauvais cordonnier.

gâte-maison ou **gâte-ménage** n. m. Domestique qui, au jugement de ses camarades, gâte le service en le faisant trop bien.

gâte-métier n. m. Qui travaille à trop bon marché. Pl. des *gâte-métier* ou *métiers*.

gâte-papier n. m. invar. Mauvais écrivain.

gâte-pâte n. m. invar. Mauvais boulanger ou pâtissier. Celui qui fait mal quelque chose.

gâter [*té*] v. a. (du lat. *vastare*, ravager). Endommager, détériorer : *tache d'huile qui gâte un habit ; gelée qui gâte les vignes*. Oter le charme de, troubler : *gâter le plaisir*. Putréfier, corrompre, pourrir : *viande que la chaleur a gâtée*. Rendre plus mauvais, dénaturer, changer en mal : *gâter un tableau en le retouchant ;*

Dans la société, retenez bien cela,
L'esprit qu'on veut avoir détruit celui qu'on a.
GRESSET.

Fig. Gâter le métier, travailler, vendre à trop bas prix. *Gâter du papier*, écrire beaucoup et mal. *Gâter la main*, la rendre moins légère, moins sûre ; faire perdre une aptitude. *Gâter un enfant*, lui donner des défauts ou les augmenter par trop d'indulgence. V. n. Dans le langage des hôpitaux, lâcher inconsciemment les urines et les selles : *malade qui gâte*. ANT. **Améliorer, amender. Conserver, préserver**

gâterie [*rî*] n. f. Action de gâter. Indulgence excessive, friandise, etc., par laquelle on gâte.

Gates (Horatio) général américain, né à Maldon (Angleterre) m. à New-York (1728-1806). Pendant la guerre de l'Indépendance, il obligea Burgogne à capituler à Saratoga, mais fut battu par Cornwallis à Cambden.

gâte-sauce [*sô-se*] n. m. Mauvais cuisinier. Marmiton. Pl. des *gâte-sauce* ou *sauces*.

Gateshead, v. d'Angleterre (Durham), sur la Tyne, en face de Newcastle, dont c'est, pour ainsi dire, un faubourg ; 115.000 h. Métallurgie.

gâteur, euse [*eu-ze*] adj. et n. Celui qui gâte par trop de tendresse, d'indulgence, etc.

gâteuse [*eu-ze*] n. f. Redingote très ample, qui ressemble à une capote d'hôpital.

gâteux, euse [*teû, eu-ze*] adj. et n. Malade qui fait sous lui sans en avoir conscience. *Fam.* Personne à l'intelligence affaiblie : *vieillard gâteux*.

Gatien [*si-in*] (saint), premier évêque de Tours, martyr (250). Fête le 18 décembre.

Gatien-Arnoult (Adolphe-Félix), philosophe et homme politique français, né à Vendôme, m. à Mont-de-Marsan (1800-1886).

Gâtinais [*nè*], anc. pays de France, divisé en GÂTINAIS ORLÉANAIS, ch.-l. *Montargis*, et GÂTINAIS FRANÇAIS, ch.-l. *Nemours*. Il correspond à une grande partie des dép. de Seine-et-Marne et du Loiret. Plateau fertile en grains, coupé par le Loing. Apiculture ; miel, safran, volailles.

gâtine n. f. (de *gâter*). Terre imperméable, marécageuse et stérile : *les gâtines sont communes en Vendée*. Terme géographique, désignant un certain nombre de petits pays de l'ancienne France.

gâtisme [*tis-me*] n. m. Etat de celui qui est ou paraît gâteux. Etat d'un esprit qui semble retombé en enfance.

gaton n. m. Bâton dont on se sert pour faciliter le commettage des gros cordages.

Gattamelata (Stefane Giovanni), condottiere italien, né à Narni, m. à Venise en 1443. Venise, dont il avait sauvé l'armée, lui fit élever à Padoue, par Donatello, une magnifique statue équestre.



Gatteaux.

gatte [*gha-te*] n. f. (provenç. *gata*). Emplacement, à l'avant du navire, où se lovent les chaînes et câbles à mesure de leur rentrée par les écubiers.

Gatteaux [*gha-tô*] (Jacques-Edouard), sculpteur et graveur-médailleur français, né et m. à Paris (1788-1881). Il eut la douleur de perdre une partie de ses trésors d'art détruits dans un incendie pendant l'insurrection de 1871. A sa mort, il fit un legs important à l'Ecole des beaux-arts.

Gatteville, comm. de la Manche, arr. et à 26 kil. de Cherbourg, à 2 kil. de Barfleur ; 1.070 h. Ch. de f. de la Manche. Petite plage (rocailleuse), dans l'anse de Guillemare.

gattilier [*gha-ti-li-é*] n. m. Genre de verbénacées, des pays chauds et tempérés.

— Encycl. L'espèce de gattilier la plus connue est le vitex français, dit *agneau chaste*, habitant les lieux secs et arides du midi de l'Europe, assez délicat et craignant le climat de Paris. Son fruit, un drupe excitant (*petit poivre*), était jadis consommé comme anti-aphrodisiaque ; son bois était porté en amulettes pour obtenir le même résultat, assez problématique, d'ailleurs, dans les deux cas.



Gattilier : *a*, fleur.

Gattinara (Mercurino de), magistrat et diplomate bourguignon, conseiller de Charles-Quint ; cardinal en 1529 (1465-1530).

gattine [*gha-ti-ne*] n. f. Maladie épidémique des vers à soie, qui est une variété de flacherie et s'oppose à leur développement normal.

gau [*gô*] n. m. Estomac de la morue, dans le langage des pêcheurs.

Gau (François-Chrétien), architecte, naturalisé français, né à Cologne, m. à Paris (1790-1853). On lui doit les plans de l'église Sainte-Clotilde, à Paris.

Gaube (lac de), dans les Hautes-Pyrénées, à 1.789 mètres d'altitude. Alimenté par le glacier septentrional de Vignemale.

Gaubil [*gô*] (Antoine), savant missionnaire, né à Gaillac, m. à Pékin (1689-1759), très versé dans la connaissance de la littérature chinoise.

Gaubretière (La), comm. de la Vendée, arr. et à 40 kil. de La Roche-sur-Yon, non loin de la Crume, affl. g. de la Sèvre Nantaise ; 2.110 h.

gauche [*gô-che*] adj. (de *gauchir*). En parlant de l'homme et des animaux, qui est situé du côté où se font sentir les battements du cœur : *côté, œil gauche. Abusiv.* Qui correspond à ce côté pour un spectateur placé en face : *l'aile gauche d'un tableau.* Se dit de la rive d'un fleuve située du côté gauche de l'homme qui en suivrait le cours. Dévié, par rapport à un plan de comparaison. *Quadrilatère gauche*, dont tous les côtés ne sont pas dans un même plan. *Fig.* Emprunté, gêné : *attitude gauche. Fig.* Maladroit : *homme gauche en tout ce qu'il fait.* Ant. **Droit, adroit, dextre, habile.** *Mariage de la main gauche*, autref., mariage d'un noble avec une roturière. (Le mari donnait à son épouse la main gauche au lieu de la droite. Il ne communiquait ni à elle ni à ses enfants son rang et sa condition.) Auj., union libre. N. m. Maladresse, gaucherie : *apporter avec soi tout le gauche de sa province.* N. f. La main gauche, le côté gauche : *prendre la gauche. Fam. Jusqu'à la gauche*, jusqu'à la fin, jusqu'au dernier, tant qu'on peut. Partie d'une assemblée siégeant à la gauche du président : *les partis libéraux forment la gauche. Extrême gauche*, la partie la plus avancée de l'assemblée. *A gauche* loc. adv., du côté gauche. *Milit. Gauche ! A gauche !* Commandement de tourner à gauche. Sonnerie de trompette pour exprimer ce commandement aux cavaliers. *Donner à gauche*, se tromper ; se mal conduire ; prendre les choses autrement qu'il ne faut. *A droite et à gauche*, de tous côtés. *Fam. Passer l'arme à gauche*, mourir. Prov. évangél. : **Que votre main gauche ignore ce que fait votre main droite**, faites le bien sans ostentation. Ant. **Droite.**

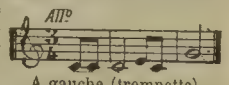

A gauche (trompette).

gauchement [*gô-che-man*] adv. D'une manière gênée, maladroite.

gaucher [*gô-ché*], **ère** adj. et n. Qui se sert ordinairement de la main gauche. Ant. **Droitier.**

Gaucher [*gô-ché*] (saint), ermite normand, né à Meulan, m. à Aureil (1060-1140). Fête le 9 avril.

Gaucher (Ernest), médecin français, né à Champlemy (Nièvre), m. à Paris (1854-1918) ; dermatologiste et syphiligraphe distingué.

Gaucher de Châtillon, connétable de France, un des fidèles serviteurs de Philippe le Bel, tué à la bataille de Cassel (1250-1328).

gaucherie [*gô-che-ri*] n. f. *Fam.* Mouvement sans aisance : *la gaucherie d'une débutante.* Maladresse. Ant. **Adresse, dextérité.**

gauchir [*gô*] v. n. (pour *ganchir* ; du germ. *wenkjan*, fléchir). Se contourner, perdre sa forme : *cette planche gauchit.* Se détourner pour éviter un coup. Dévier de sa route. *Fig.* Dévier de la voie de l'honneur. Ne pas parler avec franchise, biaiser. V. a. Eviter en se détournant : *gauchir un obstacle.* (Vx.) Rendre gauche : *gauchir une planche.* En parlant des ailes d'aéroplanes, en modifier l'angle d'incidence pour incliner ou redresser l'appareil.

gauchis [*gô-chi*] n. m. Défaut du verre à vitre qui n'est pas plan.

gauchissage [*gô-chi-sa-je*] n. m. Déformation d'une pièce de poterie.

gauchissement [*gô-chi-se-man*] n. m. Action de gauchir. Son résultat.

— Encycl. *Aviat.* Le gauchissement des ailes d'avion est obtenu soit par une torsion hélicoïdale de l'aile, soit par l'abaissement d'un aileron mobile (cas le plus fréquent). On modifie ainsi l'incidence des deux ailes simultanément et en sens contraire, augmentant l'une et diminuant l'autre.

gaucho [pr. esp. *gha-ou-tcho*] n. m. Berger chargé de la conduite et de la surveillance des grands troupeaux dans les pampas de la république Argentine : *excellents cavaliers, les gauchos gardent leurs troupeaux à cheval et prennent au lazzo les bêtes qu'ils veulent utiliser.*



Gaucho.

Gaucourt (Raoul de), grand maître de France, un des grands capitaines de son temps. Se distingua à Nicopolis contre les Turcs (vers 1374-1442).

gaudage [*gô*] n. m. Action de teindre une étoffe dans la gaude.

gaude [*gô-de*] n. f. (germ. *walda*). Plante du genre réséda, qui donne une belle teinture jaune.

— Encycl. *Bot.* La gaude, dite aussi *réséda des teinturiers, herbe aux juifs*, est une herbe bisannuelle, habitant les lieux sablonneux de l'Europe. En France, elle est cultivée dans l'Hérault ; desséchée, elle fournit une décoction jaune, appréciée des teinturiers.

gaudé [*gô*] n. m. (du lat. *gaude*, réjouis-toi). Petite oraison commençant par *Gaudete*, réjouissez-vous : *réciter des gaudés.* Sorte de Noël.

gaudeamus [*gô-dé-a-muss*] n. m. (mot lat. signif. *réjouissons-nous*). Chant religieux ou réjouissance. Repas joyeux.

gaudebillaux [*gô-de-bi, ll* mll., *ô*] n. m. pl. Dans Rabelais, tripes à la mode de Caen.

Gauden (John), évêque anglais, né à Maglan, m. à Worcester, dont il était évêque (1605-1662). Il écrivit, pour défendre Charles Ier, l'*Eikôn basilikè* (l'Image royale).

Gaudenco (saint), évêque de Brescia, né vers 340, m. en 427. Fête le 25 octobre.

gaudents [*gô-dan*] n. m. pl. Membres d'un ordre de chevaliers, constitué en 1204 par des nobles polonais et approuvé par le pape Urbain IV.

Gaudenzdorf [*gô*], v. d'Autriche (Basse-Autriche), sur la Wien ; 13.000 h. Sources sulfureuses.

gauder [*gô-dé*] v. a. Tremper dans un bain de gaude (une étoffe de soie ou de laine).

gaudes [*gô-de*] n. f. pl. Bouillie faite avec de la farine de maïs.

Gaudez (Adrien-Etienne), sculpteur français, né à Angoulême, m. à Paris (1789-1854). Membre de l'Académie des sciences (1837).

Gaudin [*gô*] (Martin-Michel-Charles), habile financier français, né à Saint-Denis, m. à Gennevilliers (1756-1841) ; auteur du système actuel de contributions directes, et exécuteur du cadastre. Il fut créé duc de Gaète en 1809.

gaudir [*gô*] v. n. (lat. *gaudere*). Manifester sa joie : *il se remettait à gaudir.* (Ste-Beuve.) **Se gaudir** v. pr. Se réjouir, se moquer. (Vx.)

gaudissart [*gô-di-sar*] n. m. (du n. d'un personnage de Balzac). Personnage d'une gaieté bruyante, triviale et encombrante.

Gaudissart [*gô-di-sar*], type le plus achevé et le plus amusant du commis voyageur hâbleur et superficiel. Créé par H. de Balzac dans son roman *l'Illustre Gaudissart* (*Scènes de la vie de province*). Il a écrit aussi *Gaudissart II* (*Scènes de la vie parisienne*).

gaudisserie [*gô-di-se-rî*] n. f. Action de se gaudir. Moquerie, raillerie. (Vx.)

gaudisseur, euse [*gô-di-seur, eu-ze*] n. Personne qui aime à se gaudir.

gaudriole [*gô*] n. f. Propos gai, plaisanterie un peu libre : *dire des gaudrioles.*

gaudrioler [*gô-dri-o-lé*] v. n. Faire, dire des gaudrioles.

Gaudry (Albert), géologue et paléontologiste français, né à Saint-Germain-en-Laye, m. à Paris (1827-1908). Membre (1882) puis président (1903) de l'Académie des sciences.

gaufrage [*gô*] n. m. Action de gaufrer ; son résultat.

— Encycl. *Techn.* Le gaufrage a pour but de reproduire en relief des dessins ou ornements sur la surface du cuir, du papier, de feuilles métalliques ou de tissus. On fait passer les objets à gaufrer entre des cylindres dont l'un porte gravés en creux, et l'autre gravés en relief, les dessins que l'on veut reproduire. Dans le gaufrage des tissus, on fait usage de machines opérant une sorte de tondage partiel, reproduisant des dessins variés. Parfois, on insère dans les tissus de laine des fils de coton formant dessins ; on plonge le tissu dans un bain de soude caustique, qui fait se contracter le coton, tandis que la laine s'allonge ; d'où inégalité de tension et production de boursouflures, de ballonnements d'un agréable effet.

Dans l'industrie des fleurs artificielles, les pétales et les feuilles, découpés à l'emporte-pièce, sont modelés à l'aide de divers outils à main (pinces, ciseaux, boules), pour acquérir la forme et l'aspect de la fleur naturelle. C'est l'ensemble de ces opérations manuelles, d'ailleurs délicates, qui constitue le gaufrage.

Le gaufrage peut s'effectuer aussi mécaniquement, à l'aide de presses spéciales.

gaufre [*gô-fre*] n. f. (bas all. *wafel ;* allem. *wabe*). Gâteau formé d'alvéoles de cire, que fabriquent les abeilles : *manger une gaufre de miel.* Pâtisserie mince et légère, cuite entre deux fers. *Fam. Etre la gaufre*, être la victime dans une affaire. *Pop. Moule à gaufres*, visage marqué de la petite vérole. *Arg. Se sucrer la gaufre*, se poudrer le visage.



Gaufres.

— Encycl. La gaufre est une pâtisserie cuite entre deux fers chauds, dont la surface présente des dessins quadrillés en relief, comparables aux dessins de la *gaufre* (rayon de miel). Voici une formule pour la confection des gaufres ordinaires : Prendre (en grammes) sucre en poudre, 250 ; farine, 250 ; beurre 150 ; un zeste de citron ; 2 œufs ; lait et eau de fleur d'oranger. Mettre dans une terrine le sucre, le zeste et l'eau de fleur d'oranger ; mouiller avec le lait, ajouter peu à peu les œufs et la farine de façon

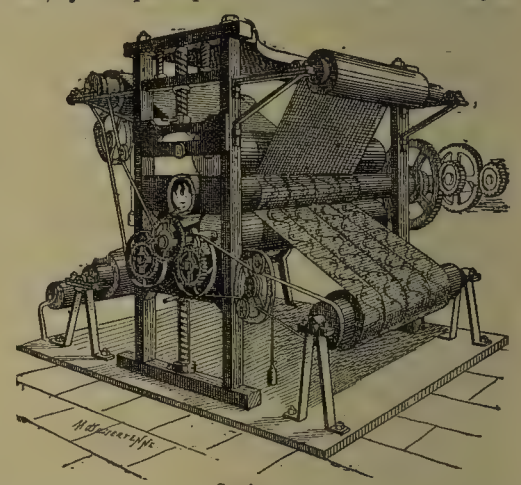

Gaufreuse.

à ne pas laisser former de grumeaux ; ajouter le beurre fondu, et du lait jusqu'à ce que la pâte soit liquide ; laisser reposer pendant une demi-heure. Mettre une cuillerée de pâte entre les deux fers beurrés et chauffés, et faire cuire des deux côtés.

gaufrer [*gô-fré*] v. a. Imprimer, au moyen de fers chauds ou de cylindres gravés, des figures sur des étoffes ou du cuir. Donner aux pétales de fleurs artificielles la forme naturelle, par les opérations du gaufrage.

gaufrette [*gô-frè-te*] n. f. Petite gaufre.

gaufreur, euse [*gô, eu-ze*] n. Ouvrier, ouvrière qui gaufre les étoffes. N. f. Machine pour gaufrer le papier, le cuir, le velours, etc.



Gaufrier.

gaufrier [*gô-fri-é*] n. m. Fer creux et quadrillé, dans lequel on cuit des gaufres.

gaufroir [*gô*] n. m. Fer pour gaufrer le cuir, les étoffes.

gaufrure [*gô*] n. f. Empreinte que l'on fait sur une étoffe en la gaufrant. Façon que l'on donne aux fleurs artificielles.



Gaufroir.

Gaugain (Jean-Mothée), physicien français, né à Sully (Calvados), m. à Saint-Martin-des-Entrées, près de Bayeux (1810-1880). On lui doit de nombreux travaux sur l'électricité.

Gauguin (Paul), peintre français, né à Paris, m. à la Dominique (1848-1903) ; il a peint d'abord des paysages bretons, puis des scènes tahitiennes aux lignes massives, au dur coloriage, d'une grande originalité décorative.

gaulade [*gô*] n. f. Coups de gaule. (Vx.)

gaulage [*gô*] n. m. Action de gauler. Son résultat : *le gaulage des noix.*

gaule [*gô-le*] n. f. Longue perche. Canne à pêche. Houssine de cavalier. Levier au moyen duquel on fait mouvoir le piston de la pompe. Mât de pavillon.

Gaule [*gô-le*]. Les anciens désignaient sous ce nom deux régions particulières : la *Gaule cisalpine* (en deçà des Alpes, par rapport aux Romains), comprenant l'Italie septentrionale, qui fut longtemps occupée par des tribus gauloises, et la *Gaule transalpine* (au delà des Alpes), vaste contrée située entre les Alpes, les Pyrénées, l'Océan et le Rhin. Habitée par un grand nombre de peuplades belliqueuses rivales (Celtes ou Gaulois, Ibères, Ligures, etc.), beaucoup plus boisée qu'elle ne l'est aujourd'hui, cette contrée, à la veille d'être envahie par les premières invasions germaines, fut soumise par César, de 58 à 50 av. J.-C.,

malgré la résistance de Vercingétorix, et divisée par Auguste en quatre provinces : *Narbonnaise, Aquitaine, Lyonnaise*, et *Belgique*. La préfecture des Gaules était la plus importante de l'empire. La Gaule jouit, pendant tout le temps de la domination romaine, d'une réelle prospérité. Les Romains la protégèrent longtemps contre les invasions, y développèrent les travaux publics, et de grandes villes s'y créèrent : Lyon, Arles, Toulouse, Bordeaux, Cenabum (*Orléans*), Lutèce, etc. Elle fut envahie, au ve siècle, par les Wisigoths, les Burgondes et les Francs, qui en restèrent les principaux possesseurs ; la France, la Belgique, la Suisse et une partie de l'Allemagne occupent aujourd'hui le territoire de l'ancienne Gaule transalpine. V. FRANCE.

Gaule romaine (*Géographie de la*), par A. Desjardins, travail important de géographie historique (1876-1893).

Gaule (*Géographie de la*), au VIe siècle, par A. Longnon. L'auteur identifie avec une grande perspicacité les noms de lieux mentionnés par les chroniqueurs avec les noms actuels (1878).

Gaule (*Histoire de la*), par Camille Jullian (1908 et suiv.), œuvre d'une érudition consommée, d'une méthode sûre, d'une forme attrayante, vivifiée par un ardent amour du pays.

gaulée [*ghô-lé*] n. f. Action de gauler les arbres. Ce qu'on a abattu à la gaule. Coups de gaule.

gauler [*ghô-lé*] v. a. Battre un arbre avec une gaule, pour en faire tomber les fruits : *gauler un noyer*.

gaulette [*ghô-lè-te*] n. f. Petite gaule. Petite branche flexible, avec laquelle on fait du clayonnage.

gauleur [*ghô*] n. m. Celui qui gaule : *un gauleur de noix*.

gaulis [*ghô-li*] n. m. Massif forestier, dont les brins sont devenus gaules. Ces brins eux-mêmes.

Gaulois, e [*ghô-loi, oi-ze*], habitant ou originaire de la Gaule : *les Gaulois étaient de race celte*. (V. CELTES.) Adj. : *le sol gaulois*. Qui a rapport, qui est propre à la Gaule, à ses habitants : *la bravoure gauloise*. D'une gaieté un peu libre : *tenir des propos gaulois*. N. m. Langage des Gaulois. Syn. (CELTIQUE CONTINENTAL.) Loc. adv. *A la gauloise*, à la manière des Gaulois.

Gaulois (*Histoire des*), par Amédée Thierry, ouvrage estimable, où l'on remarque de l'érudition, beaucoup de recherches, mais bien vieilli (1828).

Gaulois (*le*), journal quotidien, fondé à Paris en 1867 par de Pêne et Edmond Tarbé, organe de la droite.

gauloisement [*ghô-loi-ze-man*] adv. Avec une gaieté un peu libre.

gauloiserie [*ze-ri*] n. f. Plaisanterie vive et un peu libre : *les gauloiseries abondent dans Brantôme*.

gault [*ghôlt'*] n. m. Argile crétacée du sud-est de l'Angleterre.

gaulthérie [*ghôl-té-ri*] n. f. Genre d'éricacées, de l'Amérique septentrionale.

— ENCYCL. Les gaulthéries sont des arbrisseaux toujours verts, à feuilles alternes. Le *thé du Canada* (*gaultheria procumbens*) a des feuilles astringentes et aromatiques, employées en guise de thé dans l'Amérique du Nord. A la distillation, ces feuilles donnent la *gaulthériline*, improprement appelée *essence de wintergreen*.

gaulthérine n. f. Glucoside extrait de l'écorce du bouleau.

Gaultier (Claude), **dit Gaultier la Gueule**, avocat français, m. à Paris (1590-1666) ; célèbre par son impétuosité.

Gaultier [*ghô-ti-é*] (l'abbé Camille), pédagogue français, né à Asti, m. à Paris (1745-1818). Il contribua à propager l'enseignement mutuel.

Gaultier de Claubry (Charles-Emmanuel-Simon), médecin français, né et m. à Paris (1785-1855). — Son frère, HENRI-FRANÇOIS, né et m. à Paris (1792-1878), chimiste et toxicologue.

Gaultier-Garguille [*ghô-ti-é-ghar-ghi, ll* mll., *e*] (Hugues GUÉRU, dit), bouffon français de la bande de Turlupin, né à Caen, m. à Paris (1574-1634). Il fut autorisé à jouer des farces à l'hôtel de Bourgogne.



Gaultier-Garguille.

Gaumâta [*ghô*], mage perse qui, après la mort de Cambyse, se donna pour Smerdis, frère de ce dernier ; il régna sept mois et périt assassiné (VIe s. av. J.-C.).

Gaume (Jean-Joseph), théologien et écrivain français, né à Fuans, m. à Paris (1802-1879). Il proposa de remplacer, dans l'enseignement des littératures anciennes, les auteurs classiques païens par les auteurs sacrés.

gaupe [*ghô-pe*] n. f. Femme malpropre et désagréable. Prostituée de bas étage.

gauperie [*ghô-pe-ri*] n. f. Paroles, façons de gaupe.

gaur [*ghôr*] n. m. Espèce de bœuf sauvage de l'Inde.

— ENCYCL. Le gaur (*bibos gaurus*) est un grand animal, qui mesure jusqu'à 2 mètres de hauteur au garrot, à peine relevé en bosse. Il a les oreilles longues, les cornes relevées en croissant. Il est domestiqué par certaines tribus hindoues et compte parmi les ancêtres des différentes races bovines asiatiques et européennes.

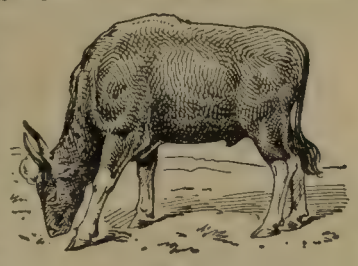

Gaur.

gaura [*ghô-ra*] n. m. Genre d'onagrariées.

— ENCYCL. Les gauras sont des herbes dont on connaît une vingtaine d'espèces de l'Amérique du Nord. On cultive dans les jardins le *gaura bisannuel*, à calice rouge, à corolle rouge, puis blanche lors de l'épanouissement, et le *gaura de Lindheimer*, annuel à fleurs blanches en dedans, rouge carmin à l'extérieur.

gaure [*ghô-re*] n. m. Nom donné en Orient aux sectateurs de Zoroastre.

Gaure, ancien pays du bas Armagnac (Gers) ; capit. *Fleurance*.

Gauriac, comm. de la Gironde, arr. et à 8 kil. de Blaye, non loin de la Gironde ; 1.340 h. Bons vins. Petit port ; chantier de construction de bateaux.

Gaurin-Ramecroix, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Tournai) ; 3.730 h. Pierre à chaux, mines de fer.

Gaurisankar [*ghô*], montagne de l'Inde (Himalaya), à la frontière du Tibet et du Népaul ; 8.580 m.

gauss [*ghôss*] n. m. (du mathém. *Gauss*). Unité C. G. S. d'intensité de champ magnétique ; c'est le champ qui existe à 1 centimètre de distance d'une charge magnétique égale à l'unité.

Gauss (Charles-Frédéric), astronome et mathématicien allemand, né à Brunswick, m. à Gœttingue (1777-1855). Il fut un des premiers à signaler la possibilité de transmettre les signaux au moyen des courants galvaniques.

gausse [*ghô-se*] n. f. *Pop.* Mensonge plaisant, farce. (Vx.)

gausser [*ghô-sé*] **(se)** v. pr. Se moquer : *se gausser d'un maladroit*. **Gausser** v. a. Railler. (Peu us.)

gausserie [*ghô-se-ri*] n. f. Moquerie.

gausseur, euse [*ghô-seur, eu-ze*] n. et adj. Qui se gausse : *un Marseillais gausseur*.

Gaussin (Jeanne-Catherine GAUSSEM, dite), tragédienne du Théâtre-Français, née et m. à Paris (1711-1767). Elle excellait dans les rôles tendres.

Gausson, comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 19 kil. de Loudéac, non loin du Lié ; 1.740 h.

Gautama (Siddhârtha), nom du fondateur du bouddhisme, plus souvent désigné par le titre de Çakya-mouni (*le Solitaire de la famille Çakya*).

gautereau [*ghô-te-rô*] n. m. Nom vulgaire du *geai*.

Gautherin (Jean), statuaire français, né à Ouroux (Nièvre), m. à Paris (1840-1890). Principales œuvres : statues de *Diderot*, de *Clotilde de Surville*, *le Travail*.

Gauthier [*ti-é*], dit **Sans-Avoir,** gentilhomme bourguignon, qui dirigea l'avant-garde de la 1re croi-



Guerriers gaulois.



sade, et périt avec la plus grande partie de ses bandes indisciplinées dans une bataille près de Nicée (1097).

Gauthier-Ferrières (Léon), poète français, né à Paris, tué à l'ennemi dans la presqu'île de Gallipoli (1880-1915), auteur de : *la Belle Matinée, les Ombres heureuses*, etc., recueils d'un lyrisme souple et ardent.



Th. Gautier.

gautier [*ghô-ti-é*] n. m. Vanne ou arrêt pratiqué dans les rivières où l'on flotte à bois perdu.

Gautier (Théophile), poète, romancier et critique français, né à Tarbes, m. à Paris (1811-1872). Dans son œuvre, très considérable, très variée et où il se montre l'apôtre convaincu du romantisme en même temps qu'un écrivain merveilleusement habile, il faut citer ses poésies : *Emaux et camées;* ses romans : *le Capitaine Fracasse, le Roman de la momie* et, parmi ses livres de critique, *les Grotesques*, et ses feuilletons dramatiques ; enfin, ses pittoresques récits de voyage. Il fut, par son existence brillante, un peu factice, par le mystère d'art dont il aimait à s'entourer, une des physionomies les plus originales de son temps. — Sa fille, Judith **Gautier**, née à Paris, m. à Dinard (1846-1917), a composé de jolis romans exotiques (*le Dragon impérial, la Fille du soleil*, etc.), et donné au théâtre : *la Marchande de sourires, la Tunique merveilleuse*, etc.



Léon Gautier.

Gautier (Léon), paléographe français, né au Havre, m. à Paris (1832-1897) ; membre de l'Académie des inscriptions ; auteur de la *Chevalerie*, où il a fait revivre, d'après les chansons de geste, la vie du baron féodal ; d'une édition classique de la *Chanson de Roland ;* des *Epopées françaises ;* etc.



Armand Gautier.

Gautier (Armand), médecin et chimiste français, né à Narbonne, m. à Cannes (1837-1920) ; auteur de travaux de chimie remarquables, entre autres sur les alcaloïdes, les arsénicaux organiques et les eaux minérales. Membre (1880), puis président de l'Académie des sciences (1911).

Gautier (Jules-Joseph-Alexandre), professeur et administrateur français, né à Strasbourg en 1856.

Gautier d'Arras, poète français du XIIe siècle, auteur de deux poèmes romanesques : *Eracle, Ille et Galeron.*

Gautier de Lille ou **de Châtillon,** poète latin du XIIe siècle, né à Lille, auteur de plusieurs traités de théologie et d'un poème héroïque latin en hexamètres sur Alexandre.

Gautier de Metz, poète français du XIIIe siècle, auteur de l'*Image du monde*, vaste compilation cosmographique.

gautiers [*ghô-ti-é*] n. m. pl. *Hist.* Nom donné à des bandes de paysans du Perche, qui se soulevèrent en 1587 pour défendre leur pays contre les brigandages des gens de guerre. S. un *gautier.*

Gauvain, héros des romans de la Table Ronde. Il est le type du parfait chevalier, valeureux et courtois, et possède la réputation de n'avoir jamais été vaincu.

Gauvain (Auguste), diplomate et publiciste français, né à Vesoul en 1861 ; auteur d'articles et d'ouvrages de politique étrangère. Membre de l'Académie des sciences morales et politiques (1922).

gavache n. m. (esp. *gavacho*). Homme lâche, méprisable ; homme sale et mal vêtu.

gavage n. m. Action de gaver. Son résultat.

— Encycl. *Econ. rur.* C'est par le gavage que l'on provoque l'engraissement rapide des volailles de basse-cour. On gave les volailles soit au moyen de pâtons qu'on leur introduit de force dans le bec et que l'on pousse avec le doigt, soit en employant un entonnoir, dont le tube pénètre jusqu'au fond du gosier ; mais, dans les exploitations où le nombre des oiseaux à engraisser est important, on utilise des *gaveuses mécaniques*, qui permettent de doser la nourriture (composée le plus souvent de farines d'orge, de sarrasin, maïs, avoine, de son, pommes de terre cuites, etc.). On soumet les canards et les oies au gavage, dans le but d'augmenter le poids de leur foie, qui peut atteindre, chez les premiers 300 grammes, chez les seconds jusqu'à 2 kilogrammes.



Gavarni.

Gavarni (Sulpice-Guillaume Chevalier, dit), dessinateur français, né et m. à Paris (1804-1866). Collaborateur au *Charivari*, peintre spirituel et mordant de la société du temps de Louis-Philippe. Il excelle à dessiner la femme et ses toilettes. Ses légendes sont célèbres par leur verve et leur fantaisie.

Gavarnie [*nî*], comm. des Hautes-Pyrénées, arr. et à 55 kilomètres d'Argelès-Gazost, près du *cirque de Gavarnie*, formé de rochers aux parois verticales, d'où le gave de Pau se précipite d'une hauteur de 450 m. ; 300 h.



Cirque de Gavarnie.

Gavault (Paul), auteur dramatique et vaudevilliste français, né à Paris en 1867 ; auteur de : *l'Enfant du miracle, le Papa de Francine, la Petite Chocolatière, la Maison sous l'orage*, etc. Directeur du théâtre de l'Odéon de 1914 à 1922.



Gavault.

gave n. m. Gosier. (Vx.) *Pop.* Gésier des oiseaux.

gave n. m. Dans les Pyrénées, torrent : *le gave de Pau forme la cascade de Gavarnie.*

— Encycl. *Géol.* Les gaves descendent du cœur de la montagne, dont ils franchissent, en de nombreuses chutes, des gradins successifs, coulant sur des pentes rapides. A leur arrivée dans la plaine, ils ont creusé, au milieu des alluvions glaciaires qui bordent la chaîne, des vallées souvent incertaines, où ils ont plus d'une fois déplacé leur lit. Ils sont soumis, au moment de la fonte des neiges, à de rapides et dangereuses crues. Les principaux de ces cours d'eau torrentiels sont : le *gave de Pau*, qui naît au Mont-Perdu, tombe dans le cirque de Gavarnie par une cascade de 450 mètres de hauteur, arrose Argelès, Lourdes, Pau, Orthez, et se jette dans l'Adour (riv. g.) ; 160 kil. de cours ; le *gave d'Oloron*, qui, après avoir arrosé Oloron, va se jeter dans le gave de Pau (riv. g.) à Peyrehorade ; cours 120 kil.

gaveau [*vô*] ou **gavot** [*vo*] n. m. Compagnon de liberté, membre de la société du Devoir de liberté, par opposition à *dévoirant*. *Par extens.* Membre d'une association d'ouvriers.



Gaveaux.

Gaveaux (Pierre), chanteur et compositeur français, né à Béziers, m. à Paris (1761-1825) ; auteur d'opéras-comiques écrits dans un style aisé et gracieux, mais manquant quelquefois de vigueur (*le Bouffe et le tailleur*, etc.).

gavée [*vé*] n. f. Action de manger beaucoup, ou de faire manger beaucoup.

gaver [*vé*] v. a. (provenç. *gavar*). Bourrer, par force, de nourriture des animaux de basse-cour : *on gave les jeunes poulets pour les mettre en chair.* Faire manger beaucoup, gorger : *gaver un enfant.* Au fig. : *gaver un écolier de connaissances confuses.* **Se gaver** v. pr. Manger avec excès.

Gavere, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Gand), sur l'Escaut ; 1.970 h. Briqueterie. Philippe le Bon y battit les Gantois en 1453.

Gaveston (Pierre de), comte de Cornouailles, favori du roi d'Angleterre Edouard II, mis à mort par ordre de Warwick (1312).

gavette [*vè-te*] n. f. (ital. *gavetta*). Lingot d'or ou d'argent, préparé pour être passé à la filière.

gaveur, euse [*eu-zeu*] n. Personne qui gave les volailles N. f. Appareil utilisé pour le gavage des volailles.

— Encycl. Les gaveuses mécaniques, dont il existe différents systèmes, sont cependant conçues à peu près toutes sur le même plan : un réservoir reçoit la pâtée liquide, et un système de pistons et de leviers mus à l'aide d'une pédale par le gaveur permet de distribuer une quantité déterminée de nourriture à chaque volatile. L'oiseau que l'on engraisse reçoit sa nourriture sans sortir du compartiment de l'épinette, ou bien on le pose et le maintient sur une planchette fixée à la gaveuse.

gavial n. m. Genre de reptiles, type de la famille des *gavialidés*. Pl. des *gavials.*

— Encycl. Les gavials sont de grands crocodiles élancés, atteignant jusqu'à 6 mètres de longueur, à museau long et fin, terminé en dessus par une protubérance spongieuse. On en connaît deux espèces : le *gavial du Gange*, de l'Inde, et le *gavial de Schlégel*, très rare, mal connu, et qui est répandu de Bornéo à l'Australie. Le gavial paraît ne pas s'attaquer à l'homme, et vit seulement de cadavres d'animaux.



Gavial.

gavialidés [*dé*] n. m. pl. Famille de reptiles hydrosauriens, comprenant les *gavials* et genres voisins. S. un *gavialidé.*

gavion ou **gaviot** [*vi-o*] n. m. *Pop.* Gosier.

gaviteau [*tô*] n. m. Corps flottant, tenant lieu de bouée.

gavon n. m. Chambre ou division de la cale des galères du XVe au XVIIIe siècle. (Le *gavon de poupe* servait de chambre à coucher au capitaine, et de magasin pour les armes des officiers ; le *gavon de proue* était la partie de la cale des galères où l'on serrait le charbon destiné à la cuisine.)

gavot, otte, sobriquet donné dans le Midi aux habitants des départements alpins.

gavot n. m. V. gaveau.

gavotte [*vo-te*] n. f. (prov. *gavoto*). Anc. danse, sur un air à deux temps. Cet air : *jouer une gavotte.*

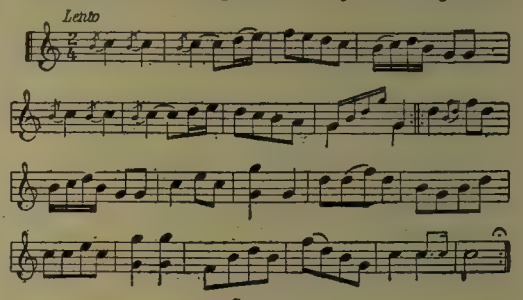

Gavotte.

Gavray [*vrè*], ch.-l. de c. (Manche), arr. et à 18 kil. de Coutances, sur la Sienne ; 1.260 h. (*Gavrians*). Ch. de f. de la Manche. Toiles, draps. — Le cant. a 15 comm., et 8.630 h.

Gâvre (**Le**), comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 49 kil. de Saint-Nazaire, sur un affluent de l'Izac ; 1.550 h. Ch. de f. Et.

Gavrelle, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 10 kil. d'Arras (cant. de Vincy) ; 461 hab. en 1914. Violents combats entre Allemands et Anglais du 23 au 26 avril 1917, que termine la prise de Gavrelle par les Anglais ; repris par les Allemands en mars 1918, ce village a été conquis à nouveau par les Anglais en août 1918 ; il est aujourd'hui complètement détruit.

Gâvres, comm. du Morbihan, arr. et à 5 kil. de Lorient, sur la *pointe sablonneuse de Gâvres*, qui ferme à l'E. la rade de Lorient ; 1.320 h. Conserves. Champ de tir de la marine.

Gavr'inis [*niss*], île du golfe du Morbihan. Célèbre tumulus ou *galgal*, auquel on accède par une belle allée couverte.

Gavroche, personnage des *Misérables*, de Victor Hugo. C'est le gamin de Paris, spirituel, moqueur, mais plein de bravoure et de générosité. Son nom est passé dans la langue, et l'on dit couramment *un gavroche.*

Gay [*ghè*] (John), poète et fabuliste anglais, né à Barnstable, m. à Londres (1688-1732). Citons de lui : *Plaisirs champêtres, la Semaine du berger*, et, surtout ses *Fables*, ingénieuses et agréables, etc.

Gay (Sophie Nichault de Lavalette, dame), écrivain français, née et m. à Paris (1776-1852), mère de Delphine Gay (Mme de Girardin). [V. Girardin.] On lui doit des romans intéressants pour la connaissance de la société du Directoire et de l'Empire : *Laure d'Estell, un Mariage sous l'Empire.*

Gay (Claude), botaniste français, né à Draguignan, m. à Flayose (Var) [1800-1873]. Membre de l'Académie des sciences (1856).

Gaya, v. de l'Inde (prov. de Patna), sur le Phalgou, affl. du Gange ; 71.000 h. Soieries.

gayal [*gha-i-al*] n. m. Espèce de bœuf sauvage de l'Inde.

— Encycl. Le gayal (*bibos frontalis*) est un puissant animal, caractérisé par un garrot relevé en bosse, et de grosses cornes courtes, très larges à la base, coniques et presque droites. Sa robe est noire. Le gayal s'apprivoise bien et constitue un bétail dans certaines régions de l'Inde.



Gayal.

Gayant, personnage légendaire dont on promène chaque année la statue d'osier dans la ville de Douai, accompagnée de celles de sa femme, Marie Cageton, et de ses trois enfants, Jacquot, Fillon et Binbin.

gayapin [*gha-ia*] n. m. Nom vulgaire d'une espèce de genêt.

gayaver [*gha-ia-vèr*] n. m. Substance tinctoriale, analogue à celle donnée par le gaïac.

Gay-Lussac [*ghè-lu-sak*] (Joseph-Louis), physicien et chimiste français, né à Saint-Léonard-le-Noblat (Limousin), m. à Paris (1778-1850). En sortant de l'Ecole polytechnique, il s'attacha au laboratoire de Berthollet, et découvrit la loi de dilatation des gaz connue en physique sous le nom de *loi de Gay-Lussac*. V. gaz. En 1804, il fit deux ascensions en ballon (la première avec Biot, la deuxième seul), pour vérifier la diminution d'intensité du couple magnétique terrestre à mesure qu'on s'élève dans l'atmosphère. Bientôt après, il énonça les lois de la combinaison des gaz. En collaboration avec Thénard, il montra que le chlore, appelé jusque-là acide muriatique oxygéné, est un corps simple.



Gay-Lussac.

gay-lussite n. f. Carbonate hydraté naturel de calcium et de sodium.



Le Garde-chasse (Troyon), v. p. 971.



Galilée devant le Saint-Office (T. Robert-Fleury), v. p. 963.



Le Triomphe de Galatée (Raphaël), v. p. 961.



L'Enfance de sainte Geneviève (Puvis de Chavannes), v. p. 987.



Gilles (Watteau), v. p. 999.



Le Gâteau des rois (Greuze), v. p. 975.



Saint Georges combattant le dragon (Carpaccio). v. p. 993.



La Mort de sainte Geneviève (Jean-Paul Laurens), v. p. 987.



Les Girondins conduits à l'échafaud (Piloty), v. p. 1002.



Le Rappel des Glaneuses (Jules Breton), v. p. 1004.

gaz n. m. invar. (mot créé par Van Helmont). *Physiq.* et *chim.* Corps aériforme, qui reste tel à la température et à la pression ordinaires : *les gaz sont éminemment compressibles.* Vapeurs qui se développent dans l'estomac, dans les intestins. *Gaz permanents*, se disait des gaz que l'on n'était pas encore parvenu à liquéfier : *il n'y a plus de gaz permanents. Gaz d'éclairage*, gaz employé pour l'éclairage. *Gaz pauvre, gaz à l'eau*, gaz obtenu par la dissociation de l'eau sur un corps incandescent, et qu'on utilise pour actionner des moteurs ou pour l'éclairage. *Gaz à l'air*, gaz que l'on obtient en faisant passer une masse d'air dans une couche de liquide combustible tel que la gazoline ou l'essence minérale. *Gaz Riché*, gaz produit par la distillation du bois. *Gaz de générateur*, gaz combustible qui se forme dans une combustion incomplète. (Syn. GAZ SIEMENS.) *Gaz naturel*, gaz combustible qui s'échappe de certaines couches géologiques. *Gaz rares*, nom générique sous lequel on désigne les gaz découverts par Ramsay, et qui accompagnent l'argon dans l'atmosphère (néon, hélium, crypton, xénon). *Gaz parfait*, celui qui obéirait exactement aux lois de Mariotte et de Gay-Lussac. *Arg. autom. Mettre les gaz*, donner de la vitesse au moteur. *Gaz de guerre* ou *de combat*, nom donné à différents gaz doués de propriétés lacrymogènes, suffocantes, vésicantes ou toxiques, projetés par vagues ou par l'éclatement de projectiles, et destinés à mettre l'adversaire hors de combat, ou à rendre sa position intenable.

— ENCYCL. *Physiq.* et *chim.* Les gaz, comme tous les corps, sont pesants ; ce fait fut démontré pour la première fois par Galilée ; ils ont, avec les liquides, un certain nombre de propriétés communes. Ce qui les en différencie, c'est l'absence de toute cohésion apparente, et, d'autre part, leur grande compressibilité. Mariotte a montré qu'*à température constante, les volumes occupés par une même masse gazeuse sont inversement proportionnels aux pressions qu'elle supporte* (loi de Mariotte) ; d'autre part, Gay-Lussac a établi que le coefficient de dilatation sous pression constante est le même pour tous les gaz, indépendant de la pression et égal à $\frac{1}{273}$ entre 0° et 100° (loi de Gay-Lussac). Les lois de Mariotte et de Gay-Lussac ne sont que des lois limites d'autant plus approchées que les gaz considérés se trouvent dans un état plus éloigné de leur point de liquéfaction. La combinaison des deux lois conduit à la formule : $\frac{PV}{1+\alpha t} =$ constante, V étant le volume d'une masse gazeuse sous la pression P et à la température t, α le coefficient de dilatation ; c'est la formule qui caractérise les gaz parfaits. Les gaz ont un grand nombre d'applications dans l'industrie, où on les utilise pour l'*éclairage* (acétylène, gaz à l'eau, gaz d'éclairage, etc.), comme *agents calorifiques* (fours de verrerie, de métallurgie, chalumeau oxhydrique, étuves, etc.) ; comme *agents moteurs* (moteur à air comprimé, poste pneumatique) ; comme *réfrigérants* (les gaz liquéfiés produisent de très grands froids par détente brusque) ; comme *agents chimiques* (les gaz servent en métallurgie à effectuer la réduction des oxydes, ou l'inverse s'il y a lieu). On s'en sert aussi dans la fabrication du sucre, etc. Certains gaz sont employés en médecine comme anesthésiques (protoxyde d'azote) ou comme désinfectants (ozone, aldéhyde formique, etc.). Enfin, le gaz d'éclairage, l'hélium, l'hydrogène, sont employés pour le gonflement des ballons, le gaz carbonique pour la fabrication des boissons gazeuses, etc. V. CHIMIE, ÉBULLITION, FUSION, LIQUÉFACTION.

— *Industr. Gaz d'éclairage.* C'est à l'ingénieur français Ph. Lebon que l'on doit l'invention du gaz d'éclairage. C'est, en effet, lui qui, le premier, songea à utiliser pour l'éclairage les gaz produits par la distillation en vase clos du bois ou de la houille. Le gaz de houille est composé de 30 à 40 p. 100 de formène, 45 à 50 p. 100 d'hydrogène, 7 à 13 p. 100 d'oxyde de carbone, 3 à 4 p. 100 de carbures supérieurs, et 2 à 3 p. 100 de gaz inertes, azote et gaz carbonique.


Bec de gaz, dit *papillon*.

Dans la fabrication ordinaire du gaz d'éclairage, on fait usage de récipients cylindriques ou demi-cylindriques (cornues), en terre réfractaire, dans lesquels on charge une certaine quantité de houille. Les cornues sont chauffées au rouge cerise, dans des fours spéciaux en maçonnerie. Au sortir des cornues et après avoir abandonné une bonne partie du goudron dans le barillet, le gaz subit l'épuration, qui le sépare des produits qui diminueraient son pouvoir éclairant et vicieraient l'atmosphère des appartements. L'épuration est physique et chimique : dans une série de tubes dits *jeu d'orgue*, refroidis par un courant d'eau, le gaz dépose des carbures lourds, puis il subit un lavage à l'eau dans une colonne à coke, pour éliminer les sels ammoniacaux, et ensuite on le fait passer sous pression à travers une tôle finement perforée, qui retient le goudron. Enfin, l'épuration chimique (passage à travers des claies chargées d'un mélange de sulfate de chaux, de protoxyde de fer et de sciure de bois) le débarrasse de l'ammoniaque, de l'acide carbonique et de l'hydrogène sulfuré. Une fois épuré, le gaz se rend dans un vaste réservoir ou *gazomètre*. Des conduites de distribution le transportent aux lieux de consommation. Les produits secondaires de la distillation de la houille sont très importants. V. HOUILLE.

Gaz d'huile. On l'obtient en distillant des huiles lourdes, qui proviennent elles-mêmes de la distillation des pétroles et des huiles de schiste. Il a reçu le nom de *gaz riche*, en raison de son grand pouvoir éclairant. On l'emploie pour les signaux des trains et des locomotives; pour l'éclairage des bouées en mer, etc.

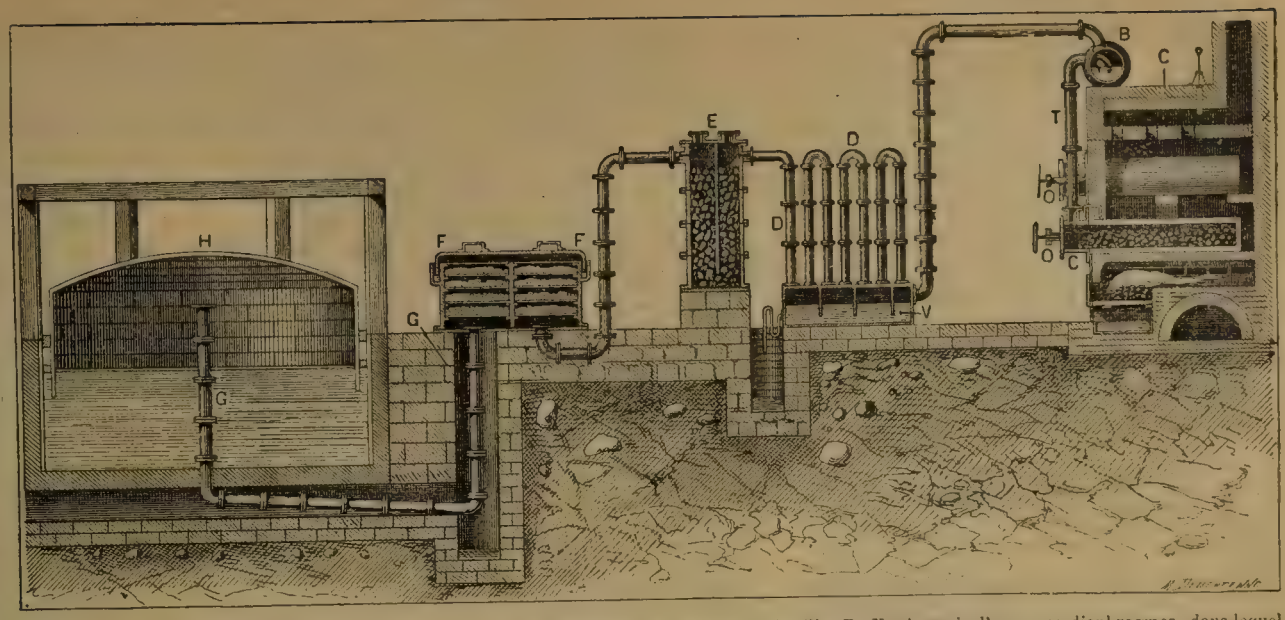

USINE A GAZ : C, cornues ; O, obturateurs des cornues ; T, tube adducteur du gaz dans le barillet B ; V, réservoir d'eau avec diaphragmes, dans lequel barbote le gaz ; D, tubes réfrigérants ; E, épurateur à coke ; F, caisses d'épuration chimique du gaz ; G, tuyau de conduite du gaz épuré sous le gazomètre H.

— *Milit.* Les *gaz de guerre* ou *de combat* proviennent de substances diverses, les unes naturellement gazeuses, d'autres liquides ou solides mais susceptibles de se volatiliser plus ou moins rapidement à l'air. Ils ont été utilisés sous forme de vagues ainsi que dans les projectiles de tranchée, de canon et d'obusier. Parmi les substances employées, les unes sont *suffocantes*, déterminant la toux et la mort par asphyxie (*chlore, brome, bromacétone, chlorosulfonate de méthyle, chloroformiate de trichlorométhyle* ou *palite, phosgène, rationite*) ; d'autres sont *toxiques*, agissant par arrêt d'un organe fonctionnel (*acide cyanhydrique, chlorure de phénylcarbine*) ; *lacrymogènes*, provoquant le larmoiement (*chlorure* et *bromure de benzyle, chloropicrine, iodacétone, acroléine*) ; *sternutatoires* (*éthylcarbazol, cyanure de diphénylarsine*). Beaucoup de ces substances possèdent les pouvoirs suffocants et lacrymogènes ; le *sulfure d'éthyle dichloré* ou *ypérite* (du nom d'Ypres, où nos soldats subirent pour la première fois ses effets désastreux) est à la fois suffocant, lacrymogène et vésicant. Pour garantir le combattant, on a utilisé des masques protégeant les yeux et les voies respiratoires ; dans le masque ARS, le plus perfectionné, l'air arrivait au soldat après avoir traversé trois couches épurantes : 1° oxyde de zinc, carbonate de soude et charbon ; 2° charbon absorbant ; 3° gaze mouillée de solution d'urotropine.


Masques contre les gaz.

Ce fut le 22 avril 1915, à Langemark, dans les Flandres, que les Allemands, au mépris absolu des lois de la guerre, et en opposition flagrante avec les Actes de La Haye contresignés par eux (1899), commencèrent à utiliser des produits suffocants, en nappes d'abord, puis par projectiles. Prise au dépourvu par cet acte déloyal, la France, afin de pouvoir lutter à armes égales, dut instituer au plus vite un service chimique de guerre, et, malgré la pénurie des ressources industrielles, elle fut vite en mesure de répondre à ses adversaires.

Gaza (auj. **Ghazzeh**), v. maritime de la Palestine, célèbre dans l'histoire des Juifs ; 20.000 h. (*Gazéens*). Gaza, qui fut dans l'antiquité la plus importante des cinq grandes villes des Philistins, a donné son nom à une victoire des Alliés, commandés par le général sir Archibald Murray, le 26 mars 1917 ; prise d'assaut par le général sir Edmund Allenby le 6 novembre suivant.

Gaza (Théodore), helléniste du début de la Renaissance italienne, auteur d'une *Grammaire grecque* célèbre, né à Thessalonique, m. en Calabre (1398-1478).

gazage n. m. Action de couvrir d'une gaze.

gazage n. m. Action de griller les tissus, les fils, au gaz, pour les égaliser.

gazanie [*ni*] n. f. Genre de plantes de la famille des composées, originaires du cap de Bonne-Espérance.

— ENCYCL. On cultive dans les jardins d'Europe la *gazanie pectinée*, à fleurs en capitules très grands, blancs en dessous, jaune orange en dessus, et la *gazanie éclatante*, à fleurs d'un jaune orange très vif.

gaze n. f. (de *Gaza*, v. de Syrie, d'où cette étoffe est originaire). Etoffe légère et transparente, de soie, de lin, etc. : *porter une robe de gaze. Fig.* Circonlocution qui voile la pensée. *Méd. Gaze stérilisée*, bande de gaz rendue antiseptique par du salol, de l'iodoforme, etc., et qui remplace aujourd'hui la charpie.

gazé n. m. Nom vulgaire d'un papillon du groupe des piérides.

— ENCYCL. Le gazé (*leuconea*) est un papillon tout blanc, avec les nervures noires, pouvant mesurer jusqu'à 6 centimètres d'envergure. La chenille, noire avec des poils jaunes et blancs, vit sur l'aubépine, le prunier et le prunellier. Le gazé est commun, en juillet, dans toute la France.

gazéifiable adj. Qui peut se convertir en gaz.

gazéificateur n. m. Appareil d'éclairage alimenté par des vapeurs de pétrole ou d'huile minérale, avec, dans la flamme, un courant d'air.

gazéification [*si-on*] n. f. Action de gazéifier.

gazéifier [*fi-é*] v. a. (de *gaz*, et du lat. *facere*, faire. — Se conj. comme *prier*.) Faire passer à l'état gazeux. Faire dissoudre du gaz carbonique dans un liquide : *gazéifier une eau minérale.*

gazéiforme adj. Qui est à l'état de gaz : *fluide gazéiforme.*

gazéité n. f. Propriété des corps d'exister à l'état gazeux ; nature gazeuse.

gazelle [*zè-le*] n. f. (ar. *ghazal*). Genre d'antilopes, qui habitent les déserts de l'ancien monde. *Poét. Yeux de gazelle*, grands yeux doux.


Gazelles.

— ENCYCL. Les gazelles comprennent des formes gracieuses et légères, à hautes pattes fines, à grands yeux, à cornes arquées en lyre et existant dans les deux sexes. Elles habitent les steppes et les déserts de l'ancien monde. On en connaît une quarantaine d'espèces ; la plus connue est la *gazelle Dorcas*, répandue du Sahara algérien à la Nubie.

gazéol n. m. Préparation pharmaceutique composée d'ammoniaque, acétone, benzine, naphtaline et goudron, et que l'on a employée parfois dans le traitement de la coqueluche.

gazer [*zé*] v. a. (de *gaze*). Couvrir d'une gaze. *Fig.* Dissimuler : *gazer ses vices.* Déguiser ce qui serait trop libre dans le discours : *gazer un récit.*

gazer [*zé*] v. a. (de *gaz*). Passer à la flamme du gaz les fils dont on veut enlever le duvet. *Milit.* Soumettre à l'action des gaz asphyxiants. V. n. *Arg. autom.* ou *aviat.* Aller vite : *ça gaze.*

gazetier [*ti-é*] n. m. Qui publie une gazette : *Renaudot fut le premier des gazetiers.* (Vx.)

gazetin n. m. ou **gazetille** [*ti, ll* mll., *e*] n. f. Petite gazette. (Vx).

gazette [*zè-te*] n. f. (ital. *gazzetta*). Journal : *lire un événement dans les gazettes. Fig.* Personne très bavarde. Commérage, bavardage. *Vieille gazette*, chose sans intérêt. *Lire la gazette*, regarder les autres manger sans avoir rien devant soi.

— ENCYCL. Le titre de *gazette* a été donné à diverses publications, dont les plus célèbres, outre celle de Théophraste Renaudot, sont les journaux ou pamphlets publiés par des réfugiés français à Amsterdam et à Leyde pendant le XVIIe et le XVIIIe siècle. Telles étaient la « Gazette d'Amsterdam », la « Gazette de Leyde » (continuée jusqu'en 1814), la « Gazette de Rotterdam », la « Gazette d'Utrecht ». Ces feuilles vivaient surtout de médisances et de calomnies.

Gazette de France (*la*), ou primitivement La **Gazette**, journal fondé par Théophraste Renaudot, en 1631, sous le patronage de Richelieu. La « Gazette » de Théophraste Renaudot était sous Louis XIII l'organe officiel du gouvernement. En 1762, elle prit le titre de « Gazette de France » et devint hebdomadaire. Après le 10-Août, elle devint quotidienne. Cette feuille, la première qui soit sortie des presses françaises, exista jusqu'en 1914 et représenta les principes royalistes.

Gazette des Ardennes (*la*), journal de langue française, fondé par les Allemands le 1er novembre 1914, dans les pays envahis, pour répandre des nouvelles arrangées, et démoraliser les populations.

gazeur n. m. *Fam.* Celui qui sait gazer, qui voile ses expressions.

gazeuse [*zeu-ze*] n. f. Ouvrière qui, dans la dentelle d'Alençon, fait les remplissages des fleurs et des feuilles.

gazeux, euse [*zeû, eu-ze*] adj. Qui est de la nature du gaz : *fluide gazeux. Eau gazeuse*, celle qui contient du gaz carbonique dissous. N. f. Limonade gazeuse.

gazier [*zi-é*] n. m. Employé d'une compagnie d'éclairage par le gaz.

gazier [*zi-é*], **ère** adj. Qui se rapporte à l'éclairage par le gaz : *l'industrie gazière.*

gazier [*zi-é*], **ère** n. Ouvrier, ouvrière en gaze.

Gazier (Louis-*Augustin*-Léon), professeur et littérateur français, né et m. à Paris (1844-1922) ; auteur de travaux d'histoire littéraire et religieuse.

gazifère adj. Qui sert à la fabrication du gaz.

gazillon [*ll* mll.] n. m. Léger tissu de gaze.

Gaznévides. *Ethnol.* V. GHAZNÉVIDES.

gazochimie [*mi*] n. f. Partie de la chimie, qui traite des gaz.

gazochimique adj. Qui concerne la gazochimie.

gazofacteur [*fak*] n. m. Appareil propre à gazéifier la houille.

gazogène adj. (de *gaz*, et du gr. *gennân*, engendrer). Foyer spécial ne brûlant qu'incomplètement le combustible, et dans lequel on prépare les gaz

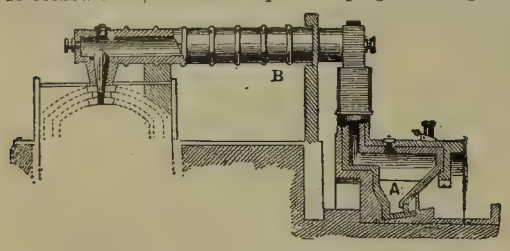

Gazogène pour fours à récupération : A, générateur ; B, récupérateur.

pour les fours à récupération de chaleur, où on les consume définitivement. Se dit de tout appareil qui sert à fabriquer de l'eau de Seltz artificielle. N. m. : *un gazogène.*

— ENCYCL. Un gazogène se compose de divers éléments : le *générateur*, dans lequel la combustion se fait incomplètement avec production d'oxyde de carbone et d'hydrogène carboné ; les *carneaux à gaz*, dirigeant les gaz du générateur au four, pour être brûlés ; le *récupérateur de chaleur*, ensemble de conduites où l'air qui alimente la combustion se chauffe ; les *brûleurs*, orifices par où s'échappent les gaz destinés à chauffer le four, tout en se mélangeant avec l'air du récupérateur. Il existe divers types de gazogènes, tels que ceux de Siemens, de Radot, de Ponsard, etc. Ils diffèrent par les dispositions des récupérateurs.

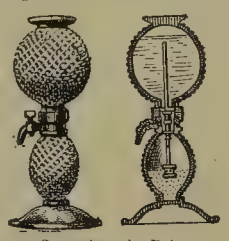
Gazogène de Briet.

gazolène n. m. **gazoléine** ou **gazoline** n. f. Ethers liquides de pétrole.

gazoline n. f. Nom donné dans le commerce à l'éther de pétrole, élément le plus volatil du pétrole brut.

gazolyte adj. (de *gaz*, et du gr. *lutos*, qui peut se résoudre). Qui est susceptible de se résoudre en gaz : *des corps gazolytes.*

gazomètre n. m. (de *gaz*, et du gr. *metron*, mesure). Grand appareil pour recevoir le gaz et lui donner, pendant la consommation, une pression régulière.

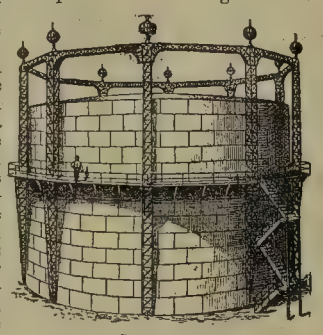
Gazomètre.

— ENCYCL. Un gazomètre est une vaste cloche en tôle et étanche ; sa partie inférieure plonge dans de l'eau, que contient une grande cuve en maçonnerie. La cloche monte ou descend, guidée dans ses mouvements par une série de montants métalliques, entre lesquels elle glisse. Deux tuyaux articulés plongent dans la cloche : l'un y amène le gaz de l'usine, le second fait passer ce gaz dans les conduites de distribution.

gazométrie [*trî*] n. f. (de *gazomètre*). Art de mesurer les volumes des gaz.

gazométrique adj. Qui appartient à la gazométrie.

gazon n. m. (anc. h. all. *waso*). Herbe courte et menue : *semer du gazon.* La terre qui en est couverte : *danser sur le gazon. Arg.* Cheveux ; perruque.

— ENCYCL. On comprend sous cette appellation l'herbe des pelouses et des prairies tant qu'elle n'atteint qu'une faible hauteur. Les plantes les plus propres à former le gazon sont les graminées à feuillage fin (ray-grass, pâturins, agrostides, flouves, fétuques, crételle), auxquelles on adjoint parfois du trèfle blanc. On sème (au printemps ou à l'automne) le gazon en faisant varier la proportion des graines de chaque sorte avec la nature du terrain ; on ensemence à plusieurs fois et l'on nivelle la surface de la terre, puis on la recouvre d'une couche de terreau ; on passe le rouleau, et l'on arrose en pluie fine. Dans la culture des jardins, pour obtenir rapidement un beau gazon, on procède d'une autre manière : on découpe des carrés dans un gazon bien venu, et on les dépose les uns à côtés des autres sur l'endroit que l'on veut gazonner ; on les tasse un peu, et un arrosage léger en assure la reprise rapide.

gazonnage n. m. Syn. de GAZONNEMENT.

gazonnant [*zo-nan*], **e** adj. Se dit des plantes qui forment un gazon. (On dit aussi GAZONNEUX, EUSE [*eû, eu-ze*] : *plantes gazonnantes* ou *gazonneuses.*)

gazonnée [*zo-né*] n. f. Terrain couvert de gazon.

gazonnement [*zo-ne-man*] ou **gazonnage** [*zo-na-je*] n. m. Action de gazonner : *le gazonnement prévient l'entraînement des terres par les pluies.*

gazonner [*zo-né*] v. a. Revêtir de gazon : *gazonner un parterre.*

gazonneux, euse adj. V. GAZONNANT.

gazoscope [*zos-ko-pe*] n. m. Appareil destiné à déceler la présence des gaz inflammables dans les mines. (Le gazoscope est constitué par deux tuyaux qui vibrent à l'unisson, quand l'air de la galerie est pur. Les tuyaux produisent des battements quand il y a trace de grisou ; l'un communique avec l'air extérieur, l'autre reçoit l'air de la galerie.)

gazouillant [*zou, ll* mll., *an*], **e** adj. Qui gazouille, qui a l'habitude de gazouiller : *la troupe gazouillante des oiseaux.*

gazouillement [*zou, ll* mll., *e-man*] n. m. Petit bruit que font les oiseaux en chantant, les ruisseaux en coulant, etc. *Au fig.*, murmure doux : *le gazouillement des enfants.*

gazouiller [*zou, ll* mll., *é*] v. n. Produire un gazouillement : *oiseau qui gazouille.* Se dit de l'eau qui produit un murmure, des enfants, des jeunes filles qui parlent avec douceur. *Arg.* Puer. V. a. Dire en gazouillant : *gazouiller un compliment.*

gazouillis [*zou, ll* mll., *i*] n. m. Léger gazouillement ; murmure : *le gazouillis des oiseaux.*

Gaztambide (Joaquin), compositeur espagnol, né à Tudela, m. à Madrid (1822-1870) ; auteur de nombreuses zarzuelas (opérettes) : *el Valle de Andorra, Catalina, Juramento*, etc.

Gazza ladra (*la*) [*la Pie voleuse*], opéra italien en deux actes, paroles de Gherardini (trad. en franç. par Blaze), musique de Rossini (1817), pleine d'inspiration, et abondant en détails ingénieux. V. PIE VOLEUSE.

G.-C. Abréviation de *grand-croix.*

gé n. m. Au jeu de gille ou gilet, réunion dans la main du même joueur de deux cartes semblables.

geai [*jè*] n. m. Genre de passereaux dentirostres, d'un plumage bigarré, et auxquels on peut apprendre à parler. ALLUS. LITTÉR. V. PAON.

— ENCYCL. Les geais (*garrulus*) sont des oiseaux passereaux dentirostres, de la famille des corvidés, comprenant des formes robustes, à bec crochu vers son extrémité, à grosse tête garnie d'une huppe mobile, à pattes fortes, à livrée variée de bleu clair, de roux, de gris et de blanc. On en connaît une douzaine d'espèces, d'Europe et d'Asie. Le geai commun de France est un oiseau criard, qui vit de gros insectes et de petits passereaux ; il s'apprivoise facilement.


Geai.

géant [*jé-an*], **e** n. et adj. (gr. *gigas, antos*). *Antiq.* V. TITANS. Dans les contes, être de forme humaine, souvent difforme, mais de grande taille, et très méchant. Se dit d'une personne, d'un animal, d'un végétal, etc., qui excède de beaucoup la stature ordinaire : *un géant ; femme géante ; arbre géant. Fig.* Personne qui dépasse de beaucoup ses semblables par le génie, etc. *A pas de géant*, par une progression très rapide. Adjectiv. Très grand, colossal : *fourmi géante. Fig.* Très considérable. ANT. **Nain.**

— ENCYCL. Des ossements énormes trouvés jadis dans les roches granitiques, provenant d'animaux fossiles, ainsi que la science l'a démontré depuis, ont fait croire d'abord qu'il avait existé autrefois des hommes d'une stature colossale. La science a fait justice de cette erreur, et il est reconnu aujourd'hui qu'il n'existe point de différence sensible entre la taille de nos ancêtres les plus éloignés et la nôtre. Les géants, comme les nains, ne sont que des exceptions, mais ces exceptions sont souvent curieuses. On cite parmi les géants remarquables un nègre du Congo dont la taille atteignait 2m,60. L'empereur Maximin avait, dit-on, 2m,50 de haut ; c'est également la taille attribuée au fameux Goliath, dont parle l'Ecriture, et au roi des Teutons, Teutobocchus. Plus récemment, on a pu voir l'Anglais Charles Byrne (2m,35) ; lady Amma (2m,35) ; l'Allemand Hérold (2m,35) ; les Français Charles Frenet (2m,15, à seize ans), Jean-Pierre de Montastruc (2m,20) ; le Suisse Constantin (2m,60) ; le Russe Machnov (2m,85). En général, chez ces individus exceptionnels, ni l'intelligence ni le courage, ni même la force ne répondent à la taille. Ils vieillissent rapidement, et meurent avant l'époque ordinaire de la caducité ; ils sont, d'ailleurs presque tous atteints d'acromégalie.

géantin, e adj. Qui tient du géant.

géantisme n. m. Syn. de GIGANTISME.

Géants [*jé-an*] (MONTS DES) ou **Riesengebirge,** massif montagneux granitique d'Allemagne et de Tchécoslovaquie, entre la Silésie et la Bohême, où l'Elbe prend sa source (1.601 m.). Gisements métallifères.

géaster ou **géastre** [*jé-as-tre*] n. m. Genre de champignons gastéromycètes, famille des lycoperdacées, caractérisé par une double enveloppe sporifère. (La plus extérieure est épaisse et se divise en plusieurs calices qui s'ouvrent plus ou moins suivant l'état hygrométrique de l'air [*géastre hygrométrique*] ; la plus interne, très mince, se déchire facilement.)


Géaster.

Geaune [*jô-ne*], ch.-l. de c. des Landes, arr. et à 24 kil. de Saint-Sever, non loin du Bas ; 690 h. Carrières. — Le cant. a 17 comm., et 6.740 h.

géauxisme [*ôk-sis-me*] n. m. (du gr. *gê*, terre, et *auxê*, croissance). *Bot.* Propriété que possède un organe de voir sa croissance augmentée ou diminuée par l'influence de la pesanteur.

Gebenstorf, comm. de Suisse (cant. d'Argovie), près de la Reuss ; 1.570 h. Agriculture, élève de bétail, filature et tissage de coton.

Gebhart [*ghé-bar*] (Emile), littérateur fr., né à Nancy, m. à Paris (1839-1908) ; membre de l'Acad. franç. (1904). Auteur érudit et spirituel de travaux sur l'Italie de la Renaissance : *Rabelais, la Renaissance et la Réforme ; les Origines de la Renaissance en Italie ; l'Italie mystique ;* etc.


Gebhart.

gécarcin n. m. Genre de crustacés, comprenant des crabes vulgairement appelés *tourlourous*, et qui habitent les Antilles.

— ENCYCL. Les gécarcins sont de taille moyenne, rougeâtres, jaunes et violacés ; ils se rencontrent sur les montagnes parfois très éloignées du bord de la mer. Cependant, une fois par an, de février à avril, ils viennent pondre sur le rivage et regagnent ensuite l'intérieur des terres. Ils sont comestibles.

gecko [*jè-ko*] n. m. Genre de reptiles sauriens, qui habitent les régions chaudes du globe.


Gecko.

— ENCYCL. Les geckos, vulgairement *margouillats*, sont des animaux plats, à large tête, dont les doigts sont munis en dessous de lamelles ou de pelotes adhésives, qui leur permettent de courir le long des murs ou des plafonds. Ils sont répandus dans les régions tropicales et le bassin méditerranéen. Intelligents et familiers, ils sont nocturnes et détruisent les insectes. Leur cri guttural leur a fait donner, suivant les pays, les noms de *gecko* en Europe, *tokaï* en Indochine.

geckonidés [*jè-ko-ni-dé*] n. m. pl. Famille de reptiles sauriens crassilingues, dont le genre gecko est le type. S. un *geckonidé.*

Gédéon, cinquième juge des Hébreux, au XIIIe siècle av. J.-C. D'après la Bible, Dieu lui ordonna de choisir les guerriers qui prendraient de l'eau du Jourdain dans le creux de leur main sans plier le genou. Il s'en trouva 300, avec lesquels il vainquit les Madianites. Gédéon laissa 70 fils, qui furent tous tués, sauf Joatham, par Abimélech, leur frère naturel.

Gédoyn (l'abbé Nicolas), savant écrivain français, traducteur de Quintilien et de Pausanias, né à Orléans, m. près de Beaugency (1667-1744).

Gédrosie [*zî*], contrée de la Perse ancienne, appelée aujourd'hui *Mekran.*

Geestemünde, v. d'Allemagne (Hanovre), sur la *Geeste*, affl. du Weser ; 23.630 h. Fonderies, ateliers métallurgiques.

Geet-Betz, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Louvain) ; 2.130 h.

Geffroy (Edmond-Aimé-Florentin), artiste dramatique fr., né à Maignelay (Oise), m. à Saint-Pierre-les-Nemours (1804-1895). Il fut en même temps un peintre de valeur, auteur du *Foyer des Français* (*les sociétaires de la Comédie-Française*), etc.


Edmond Geffroy.

Geffroy (Mathieu-Auguste), historien français, né à Paris, m. à Bièvre (1820-1895). Citons de lui : *Gustave III et la cour de France, Madame de Maintenon d'après sa correspondance authentique*, etc.

Geffroy (Gustave), littérateur français, né et m. à Paris (1855-1926) ; auteur des romans : *l'Enfermé, l'Apprentie*, etc., et d'études de critique en faveur de l'art impressionniste et de l'esthétique naturaliste ; administrateur des Gobelins ; m. de l'académie Goncourt.

Gefle, v. de Suède, sur la *Geflea* ; 31.000 h. Métallurgie. — La province ou *län de Gefle* ou *Gefleborg* a 248.000 h.

géhenne [*jé-è-ne*] n. f. (hébr. *gehinnom*). Enfer, dans le langage biblique. Torture de la question : *mettre quelqu'un à la géhenne. Fig.* Grande douleur : *tout homme a sa géhenne.*

— ENCYCL. C'est dans le lieu appelé *Géhenne* (*Gueben Hinnom*, vallée du fils de Hinnom) que les Chananéens et, plus tard, les Israélites, brûlaient les enfants devant la statue du dieu Moloch. Le roi Josias renversa l'idole, et ordonna qu'à l'avenir, en signe de mépris, les immondices de la ville seraient déposées dans cette vallée. Depuis cette époque, la Géhenne devint pour les Juifs un objet d'horreur, et son nom fut même donné à l'*enfer.*

géhenner [*jé-è-né*] v. a. Mettre à la géhenne, à la torture. *Fig.* Questionner, mettre sur la sellette.

Geibel [*bèl*] (Emmanuel **de**), poète lyrique et auteur dramatique allemand, né et m. à Lübeck (1853-1884). Ses vers sont harmonieux et purs (*Chants populaires de l'Espagne*, etc.).

geignant [*jè-gnan*], **e** adj. Qui geint, qui a l'habitude de geindre : *une geignante commère.*

geignard [*jè-gnar*], **e** adj. *Pop.* Qui a l'habitude de se plaindre, de pleurnicher sans cesse.

geignement [*jè-gne-man*] n. m. Action de geindre. Plainte.

geigneur, euse [*jè-gneur, eu-ze*] n. Personne qui a l'habitude de geindre.

geigneux, euse [*jè-gneû, eu-ze*] adj. Plaintif.

Geijerstam (Gustaf **de**), romancier suédois, né à Jönsarbo, m. à Stockholm (1858-1909). Un des représentants du naturalisme suédois ; a peint avec humour les mœurs des bourgeois et des paysans (*Erik Grane, le Pasteur Hallin*, etc.).

Geikie (sir Archibald), minéralogiste anglais, né à Edimbourg (Ecosse) en 1835, associé étranger de l'Académie des sciences (1917). — Son frère, JAMES, né à Edimbourg (1839-1915), était doyen de la Faculté des sciences de cette ville.

Geiler von Kaisersberg (Jean), prédicateur populaire allemand, né à Schaffhouse, m. à Strasbourg (1445-1510).

geindre [*jin-dre*] n. m. V. GINDRE.

geindre [*jin-dre*] v. n. (lat. *gemere*. — Se conj. comme *craindre*.) Gémir en travaillant. (Se dit du boulanger, du bûcheron, etc.) *Fam.* Se plaindre souvent sans motif suffisant : *qu'a-t-il à geindre?*

géine n. f. *Chim.* Syn. de HUMINE.

geisha [*ghè-cha*] n. f. *Ethol.* Danseuse et chanteuse japonaise. (On écrit aussi GHESHA.)


Geisha.

Geispolsheim, ch.-l. de c. du Bas-Rhin (arr. d'Erstein), sur l'Ehn, affl. de l'Ill ; 2.230 h.

Geissler [all. *gha-isler*] (Henri), physicien allemand, né à Igelshieb, m. à Bonn (1814-1879) ; auteur de travaux remarquables sur les phénomènes de décharge électrique dans l'air raréfié (*tubes de Geissler*).

Geissler (TUBES DE). V. TUBE.

gel [*jèl*] n. m. (lat. *gelu*). Gelée des eaux ; temps où il gèle : *le gel fait éclater les roches des montagnes.*

Géla, v. de la Sicile ancienne, colonie de Rhodes, prise et pillée par Amilcar.

gelable adj. Susceptible de se congeler.

gélada n. m. Genre de singes cynocéphales.

— ENCYCL. Le gélada, qui peut atteindre la taille d'un homme, est le plus grand spécimen du groupe des cynocéphales. Il vit en troupes dans les hautes régions de l'Abyssinie ; il est herbivore, et fuit devant l'homme.

Gélase Ier (saint), pape de 492 à 496. Il établit le canon des livres saints reçus par l'Eglise. — GÉLASE II, pape de 1118 à 1119.

gélasime [*zi-me*] n. m. Genre de crustacés décapodes, comprenant de petits crabes à pinces inégales, qui vivent dans les régions tropicales.

— ENCYCL. Les gélasimes ou *crabes appelants* sont ainsi nommés parce qu'ils agitent toujours leur grosse pince, comme s'ils faisaient signe à quelqu'un ; ils habitent les mers tropicales, et se creusent des terriers au bord de la mer.

gélasin [*zin*], **e** adj. Qui a rapport au rire. (Vx.) *Dents gélasines*, celles qu'on montre en riant.

gélatine n. f. (du lat. *gelatus*, gelée). *Chim.* Substance ayant l'aspect d'une gelée de fruits, et que l'on retire des tissus fibreux des animaux : *la gélatine sert à la fabrication des colles. Gélatine explosive*, dynamite à base de fulmi-coton.

— ENCYCL. *Chim.* La gélatine animale est la substance que l'on obtient quand on soumet à l'action prolongée de l'eau bouillante des produits d'origine animale, tels que les os, les cartilages, la peau, etc.; par refroidissement, on obtient une gelée qui contient 18 p. 100 d'azote environ ; elle est très soluble dans l'eau. Celle obtenue au moyen de cartilages se nomme *chondrine*. La gélatine animale (gelée des charcutiers) est employée dans l'industrie pour la préparation des plaques photographiques, la clarification des bières et vins, le glaçage du papier, la fabrication des colles, etc.

La *gélatine végétale* ou *colle végétale* s'obtient en faisant bouillir certaines algues dans l'eau. On l'emploie dans la fabrication de la baudruche et des étoffes imperméables, pour la clarification des sirops, etc. (Syn. GÉLON.)

On distingue commercialement diverses sortes de gélatine : la *grenétine*, la *gélatine de Bouxviller*, toutes deux comestibles ; les *gélatines* ou *colles de Hollande, de Givet, de Cologne*, et enfin celles de *Paris, de Souabe, d'Allemagne*. C'est Papin qui, le premier, en 1680, a proposé les applications industrielles de la gélatine.

— *Méd.* La gélatine est employée contre les diarrhées, notamment celles de l'enfance, et comme hémostatique.

gélatiné, e adj. Enduit de gélatine.

gélatineur n. m. Fabricant de gélatine.

gélatineux, euse [*neû, eu-ze*] adj. De la nature de la gélatine, qui lui ressemble : *consistance gélatineuse.*

gélatiniflable adj. Qui peut être gélatinifié.

gélatinifier [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Réduire en gélatine.

gélatiniforme adj. Qui a la nature ou l'aspect de la gélatine : *cancer gélatiniforme.*

gélatinisation [*za-si-on*] n. f. Passage d'un corps à l'état de gélatine.

gélatiniser [*zé*] v. a. Faire passer à l'état de gélatine : *gélatiniser du coton-poudre.*

gélatino-bromure, gélatino-chlorure n. m. *Photogr.* Composition formée d'un sel d'argent (bromure ou chlorure) en suspension dans la gélatine : *le gélatino-bromure forme la couche impressionnable des plaques photographiques.*

gélatinographie [*fi*] n. f. (de *gélatine*, et du gr. *graphé*, écriture). Procédé industriel de reproduction employant la gélatine bichromatée. (On l'a appelé aussi *albertypie, héliotypie, autotypie*, et l'on dit plus ordinairement aujourd. *photocollographie.*)

Gelboé, montagne de la Palestine, où la Bible place la défaite et la mort de Saül (auj. *Djilbo*).

Gelder (Aert de), peintre hollandais, né et m. à Dordrecht (1645-1727), disciple de Rembrandt, auteur de : *l'Eternel et les Deux Anges, Abraham, Devant le temple*, etc.

gelée [*lé*] n. f. (de *geler*). Abaissement de la température au-dessous de zéro, à la suite duquel l'eau se convertit en glace : *les gelées tardives brûlent les fleurs et les bourgeons.* Suc de viande congelé et clarifié : *jambon à la gelée.* Jus de fruits cuits avec du sucre, et qui par le refroidissement prend l'apparence de la gelée de viande : *gelée de groseilles. Gelée blanche*, congélation de la rosée, fréquente surtout en avril et en mai. *Gelée de mer*, nom vulgaire des méduses, des rhizostomes.

— ENCYCL. *Physiq.* et *agric.* La gelée consiste dans l'abaissement de la température au-dessous du zéro du thermomètre centigrade. (V. GLACE.) La moins forte des gelées est la *gelée blanche*, qui se produit durant les nuits étoilées, au printemps et à l'automne ; l'absence de nuages augmente l'émission de chaleur de la terre vers les espaces célestes, et le refroidissement est suffisant pour faire condenser sur le sol et les végétaux la vapeur d'eau contenue dans les couches inférieures de l'atmosphère ; ce dépôt constitue la *rosée*, et, si le refroidissement est suffisant, les gouttelettes se congèlent et donnent la *gelée blanche.* D'autre part, les jeunes bourgeons laissent transsuder leur eau, et les premiers rayons du soleil en les frappant les brûlent ; d'où l'expression de *bourgeons grillés.* Les gelées de printemps, dont les effets désastreux ont été longtemps attribués à la lune rousse, sont redoutables pour tous les végétaux ; mais la vigne y est particulièrement sensible, et leurs atteintes lui sont souvent plus funestes que celles des gelées d'hiver, car elles peuvent compromettre toute la récolte future, en détruisant les jeunes bourgeons en voie d'éclosion. Pour parer au désastre, il faut protéger les bourgeons du soleil du matin, et l'on s'est ingénié à inventer, pour obtenir ce résultat, des systèmes de paillassons, abris, etc., qui présentent l'inconvénient d'être toujours coûteux. Un procédé moins onéreux consiste, quand le vignoble est situé dans une vallée, à allumer de distance en distance des matières résineuses donnant d'épais nuages de fumée (nuages artificiels), que le soleil ne parvient pas à percer.

— *Art culin. Gelée de viande.* Elle se fait avec du trumeau de bœuf, du jarret de veau, des abatis de volaille, des couennes de lard frais, un ou deux pieds de mouton. On met le tout dans une braisière, avec des rondelles de carottes, une gousse d'ail, un oignon piqué de deux clous de girofle, un bouquet garni. On ferme la braisière, et l'on fait suer sur feu vif pendant cinq minutes ; après quoi, on mouille d'un verre de vin blanc sec, et on laisse réduire. Couvrir avec 2 litres d'eau, et, quand l'ébullition commence, saler un peu ; baisser le feu, de façon que le bouillon moutonne seulement pendant cinq ou six heures. D'autre part, on passe à la passoire fine un litre de bon jus, puis on prend deux blancs d'œufs, on fouette le tout, et l'on verse lentement le jus par-dessus. On remet, en remuant doucement jusqu'à ébullition ; on laisse moutonner. Dès que les blancs d'œufs montent à la surface, on les retire ; on presse dans le jus le suc d'un citron, et l'on passe dans une serviette. Le jus de viande doit être limpide, doré clair.

Gelée de groseille. Prendre, pour 1 kilogramme de groseilles rouges, 1/4 de groseilles blanches ; les égrapper. Mettre un peu d'eau dans le fond de la bassine, ajouter les groseilles, les écraser avec une spatule pendant qu'elles vont à feu très doux. Quand elles ont mijoté un instant, retirer la bassine et verser les groseilles dans un tamis, presser légèrement, filtrer le suc à travers une serviette. Mettre le suc extrait, avec le même poids de sucre concassé, dans la bassine, sur un feu vif. On essaye la gelée en en mettant une goutte sur une assiette. La retirer alors, l'écumer et la mettre en pots. Si l'on se sert de vases en cuivre, éviter d'y laisser refroidir les gelées.

Gelée (Claude), peintre français. V. LORRAIN (le).

geler [*lé*] v. a. (lat. *gelare.* — Prend un è ouvert devant une syllabe muette : *il gèlera.*) Transformer en glace, durcir par le froid : *geler du lait, du sirop*, etc. Désorganiser par l'action du froid : *alpiniste dont le froid a gelé le nez. Fam.* Causer un grand froid : *porte ouverte qui gèle l'assistance. Fig.* Repousser par un accueil glacial : *millionnaire dont l'abord gèle les quémandeurs.* V. n. Se congeler : *l'esprit-de-vin ne gèle pas.* Etre désorganisé, détruit par la gelée : *vignes qui ont gelé.* Souffrir d'un grand froid : *salle où l'on gèle.* V. impers. : *il gèle. Il gèle à pierre fendre*, il fait un froid excessif.

geleur, euse [*eu-ze*] adj. et n. Qui amène la gelée.

gélide n. m. ou **gélidie** [*di*] n. f. Genre d'algues floridées, abondantes dans les mers chaudes et tempérées, et que, dans certaines contrées de l'Asie, on emploie comme aliment ou condiment. (Les nids de salangane, dont les Chinois sont si friands, sont construits avec des gélides agglutinées par la salive de l'oiseau.)

gélif, ive adj. Se dit des pierres, des arbres, etc., atteints de gélivures, fendus ou susceptibles de se fendre par la gelée : *arbre gélif ; pierre gélive. Huile gélive*, huile comestible qui gèle facilement.

gélification [*si-on*] n. f. *Bot.* Modification de la cellulose des membranes des cellules végétales.

gélifier (se) v. pr. (Se conj. comme *prier.*) Se dit des cellules qui subissent la gélification.

Gélimer [*mèr*], dernier roi des Vandales d'Afrique, de la race de Genséric, vaincu par Bélisaire en 534, à la bataille de Tricamarum, après deux ans de règne. Conduit prisonnier à Constantinople, il fut bien traité par Justinien. Il mourut obscurément.

gelinage n. f. (de *geline*). Redevance féodale d'une poule par an.

geline n. f. (lat. *gallina*). Poule. (Vx.)

géline n. f. Composé qu'on trouve dans les os et dans certains tissus et qui, par l'ébullition, produit la gélatine.

gelinette [*nè-te*] n. f. Nom vulgaire, suivant les pays, de la poule d'eau ou de la gelinotte.

gelinier [*ni-é*] n. m. *Dialect.* Poulailler.

gelinotte [*no-te*] n. f. (de *geline*). Genre d'oiseaux gallinacés, d'Europe et d'Asie, à chair délicate.


Gelinotte.

— ENCYCL. Les gelinottes, qui vivent dans les bois, comprennent deux espèces, l'une européenne (*bonasia betulina*), l'autre asiatique (*bonasia Severtzowi*). La *gelinotte commune*, dite aussi *poule des bois*, est rougeâtre, tachée de roux, de blanc, de gris et de noir. Ses mœurs sont celles des tétras ou coqs de bruyère.

gélis, isse adj. Syn. de GÉLIF.

gélissure n. f. Syn. de GÉLIVURE.

gélivité n. f. Défaut de ce qui est gélif.

gélivure n. f. Gerçure des arbres, des pierres, etc., causée par de fortes gelées.

— ENCYCL. *Arboric.* Pour préserver les arbres des gélivures, on les entoure de paillassons, de cordelettes de paille, etc., ou bien encore on les soustrait à l'action des vents de l'ouest et du sud-ouest au moyen d'abris ou de haies élevées.

Gellert [*ghé-lèrt'*] (Christian), fabuliste et moraliste allemand, né à Hainichen, m. à Leipzig (1715-1769) ; auteur de fables, de contes et de cantiques.

Gelles, comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 18 kil. de Clermont ; 1.640 h. Minerai argentifère.

gélolevure n. f. Nom donné à des levures sélectionnées cultivées sur gélose.

Gélon, tyran de Géla et de Syracuse de 484 à 478 av. J.-C., vainqueur des Carthaginois à Himère ; il réussit à dominer la presque totalité de la Sicile.

Gélons [*lon*], ancien peuple de la Sarmatie, d'origine grecque, ou à demi hellénisé.

Gelos [*loss*], comm. des Basses-Pyrénées, arr. et à 2 kil. de Pau, sur le gave de Pau ; 1.610 h. Vignoble compris dans la région qui fournit le jurançon.

gélose [*ló-ze*] n. f. Syn. de GÉLATINE VÉGÉTALE. (V. AGAR-AGAR.)

gélosique adj. Relatif à la gélose.

geloso [*djé*] n. m. (mot signif. *jaloux*). Membre d'une troupe de comédiens italiens qui vinrent en France en 1576, y implantèrent la *commedia dell'arte*, et y demeurèrent jusqu'en 1604. Leur tradition fut reprise par les *fedeli.* Pl. les *gelosi.*

gelsémine [*jèl*] n. f. Genre d'apocynacées comprenant des plantes toxiques de l'Amérique du Nord et de la Chine. (On en extrait un alcaloïde également appelé *gelsémine* et qui est utilisé en thérapeutique.)


Gelsémine.

Gelsenkirchen, v. d'Allemagne, en Westphalie ; 17.400 h. Houillères, fonderies.

Gelterkinden, comm. de Suisse (cant. de Bâle-Campagne) ; 2.000 h. Tissage de rubans.

gélule [*jé*] n. f. Sorte de pilule gélatineuse contenant un médicament.

gelure n. f. Action du froid sur une partie organique ; résultat de cette action : *la gelure des pieds.* (L'humidité paraît un élément essentiel dans la production de cette sorte de gangrène.)

Gémara [*jé*] (la). Deuxième partie du Talmud.


Gembin.

gembin [*jan*] n. m. Nasse cylindrique à deux ouvertures opposées et toutes en osier. Syn. GOMBIN.

Gembloux, v. de Belgique (prov. de Namur), sur un affluent de la Sambre ; 4.000 h. Victoire des Français sur les Autrichiens en 1794.

gémeau [*mô*], **gémelle** [*mè-le*] adj. et n. (lat. *gemellus*). Jumeau : *deux gémelles ; deux princes gémeaux.* (Vx.)

Gémeaux [*mô*] (les), troisième signe du zodiaque, correspondant à la période de temps qui

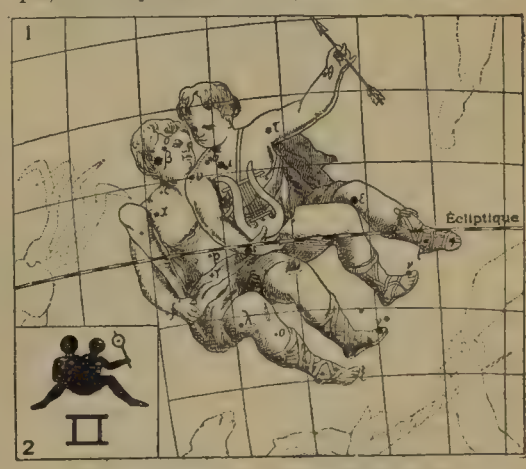

1. Les Gémeaux, constellation, d'après l'atlas de Flamsteed.
2. Les Gémeaux, signe du zodiaque.

s'écoule du 22 mai au 22 juin. Constellation zodiacale de 85 étoiles, qui doit son nom aux deux principales d'entre elles (Castor et Pollux).

gémellaire [*mèl-lè-re*] adj. (du lat. *gemellus*, jumeau). Qui se rapporte aux jumeaux.

gémellé, e adj. Syn. de JUMELÉ.

gémelliflore [*mèl-li*] ou **géminiflore** adj. Dont les fleurs sont disposées deux à deux.

gémellipare [*mèl-li*] adj. Qui accouche de jumeaux : *femelle gémellipare.*

Gémenos, comm. des Bouches-du-Rhône, arr. et à 20 kil. de Marseille, au pied de la Sainte-Baume ; 1.510 h. Huilerie.

Gemert, v. des Pays-Bas (Brabant-Septentrional), sur la Dièze, affl. de la Meuse ; 6.000 h. Toiles.

Gémier (Firmin), acteur français, né en 1865 ; artiste d'un talent solide et sûr ; s'est appliqué à enrichir et à renouveler l'art de la mise en scène. — Sa femme, Marie CHAMONAL, dite **Andrée Mégard,** née à Saint-Amour en 1869, est aussi une actrice distinguée.


Gémier.

gémination [*si-on*] n. f. (de *géminé*). Etat de ce qui est disposé par paires. *Rhét.* Figure de mots, consistant dans la répétition d'un mot.

géminé, e adj. (du lat. *geminus*, double). Se dit des parties disposées deux à deux : *colonnes, fenêtres géminées.*

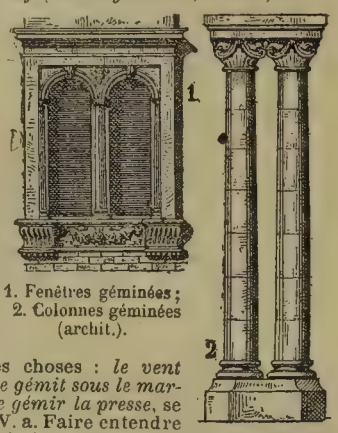
1. Fenêtres géminées ; 2. Colonnes géminées (archit.).

gémir v. n. (lat. *gemere*). Exprimer sa peine, sa douleur par des sons plaintifs : *blessé qui gémit.* Se dit aussi du cri de la tourterelle, de la colombe. *Fig.* Souffrir : *gémir sous le joug, dans les fers.* Se dit aussi des choses : *le vent gémit ; l'enclume gémit sous le marteau. Fam. Faire gémir la presse,* se faire imprimer. V. a. Faire entendre en gémissant : *gémir une plainte, une complainte.*

gémissant [*mi-san*], **e** adj. Qui gémit.

gémissement [*mi-se-man*] n. m. Plainte douloureuse inarticulée : *pousser de longs gémissements.* Plainte en général, lamentation.

gémisseur, euse [*mi-seur, eu-ze*] n. *Ironiq.* et *fam.* Qui gémit souvent.

Gémiste (Georges), surnommé **Pléthon,** philosophe, né à Constantinople vers 1350, m. vers 1450. Platonicien, adversaire de la scolastique, il fut un des promoteurs de la renaissance littéraire en Europe.

gemmacé, e [*jèm-ma*] adj. Qui a l'apparence d'une gemme ou d'un bouton.

gemmage [*jèm-ma-je*] n. m. Action d'inciser les pins pour en recueillir la gemme.

— ENCYCL. Le gemmage se pratique de deux façons différentes : ou bien l'arbre sur lequel on l'exécute est très âgé, et on lui fait donner, dans les dernières années de sa vie, tout le suc résineux qu'il est susceptible de fournir (*gemmage à mort*), ou bien il est en pleine croissance, et l'on prend des ménagements pour ne pas nuire à sa vigueur (*gemmage à vie*). L'opération elle-même consiste à ouvrir à la base du fût de l'arbre une entaille (*carre*) de 1 centimètre de profondeur, d'une largeur de 9 centimètres, et qui monte verticalement sur 10 centimètres de long en s'amincissant. Un godet (*crot*) disposé au bas de l'entaille reçoit la gemme qui en découle. De temps à autre, le gemmeur ravive l'écoulement en rafraîchissant l'entaille par l'enlèvement d'un copeau mince (piquage) et l'allongement de l'entaille. On commence le gemmage sur le pin maritime quand il atteint l'âge de 30 ans, et l'exploitation dure de 30 à 40 ans. Dans le gemmage à mort, on fait autant d'entailles que le permet la circonférence de l'arbre.

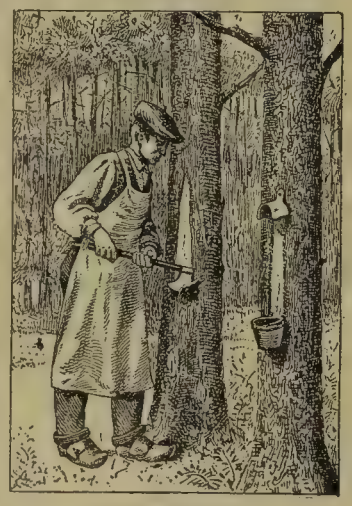
Gemmage des pins.

gemmaire [*jèm-mè-re*] adj. *Bot.* Qui résulte de la prolongation des parties nouvelles sortant de l'intérieur des anciennes.

gemmal [*jèm-mal*], **e, aux** adj. *Bot.* Qui tient au bourgeon d'une plante.

gemmation [*jèm-ma-si-on*] n. f. Epoque, développement des bourgeons. *Zool.* Développement par le moyen de gemmes.

gemme [*jè-me*] n. f. (lat. *gemma*). Pierre précieuse quelconque. Adjectiv. : *pierre gemme. Sel gemme,* sel fossile : *les mines de sel gemme de Vielicza.* (V. SEL.) *Biol.* Particule élémentaire de cellule vivante. *Bot.* Partie susceptible de reproduire un végétal. Cellule des mousses. Suc résineux qui coule des pins par les entailles.

— ENCYCL. *Sylvic.* La gemme est le résultat de la transformation que l'air fait subir au liquide (*oléorésine*) que laissent exsuder les conifères. On la recueille par le gemmage, et l'on en tire un grand nombre de produits industriels : essence de térébenthine, colophane, poix, résine, goudron, brai gras, etc.

gemmé (*jèm-mé*], **e** adj. Orné de pierres précieuses. Se dit des pins entaillés pour déterminer l'écoulement de la résine.

Gemmenich, comm. de Belgique (Liége, arr. de Verviers) ; 2.300 h. Carrières de pierre calcaire.

gemmer [*jèm-mé*] v. n. Pousser des bourgeons. V. a. Inciser des pins pour recueillir la gemme. V. GEMMAGE.

gemmeur [*jèm-meur*] n. et adj. m. Se dit de celui qui gemme les pins. (Tandis que le *gemmeur* est l'ouvrier qui, en forêt, pratique le gemmage, le *résinier* est l'ouvrier de l'usine qui traite la gemme pour obtenir la résine et les autres sous-produits.)

Gemmi, col des Alpes Bernoises, au N.-O. de Louèche-les-Bains, entre les cantons du Valais et de Berne, et faisant communiquer les vallées de la Kander et de la Dala ; 2.329 m. d'alt. Célèbre sentier muletier.

gemmifère [*jèm-mi*] adj. Qui contient des pierres précieuses. Qui porte des bourgeons ; qui contient de la gemme.

gemmiflore [*jèm-mi*] adj. *Bot.* Dont les fleurs sont enfoncées dans les bourgeons.

gemmiforme [*jèm-mi*] adj. Se dit des fleurs entourées de feuilles de telle manière qu'elles ressemblent à un bourgeon.

gemmipare [*jèm-mi*] adj. Se dit des végétaux et de certains animaux, tels que les polypes, qui émettent des bourgeons aptes à les reproduire.

gemmiparie [*jèm-mi, ri*] ou **gemmiparité** [*jèm-mi*] n. f. Reproduction des êtres par des gemmes ou bourgeons.

— ENCYCL. *Biol.* La gemmiparie est un mode de reproduction asexuée, dans lequel l'individu parent ne semble perdre aucunement de sa substance, et, en tout cas, conserve exactement tous ses organes : il se produit simplement en un point une excroissance des tissus, qui progressivement devient un individu semblable au premier. Le plus souvent, le nouvel individu reste adhérent au premier : il se forme une colonie.

gemmulation [*jèm-mu-la-si-on*] n. f. Développement de la gemmule.

gemmule [*jèm-mu-le*] n. f. (du lat. *gemmula*, petite gemme). Premier bourgeon de la plante ; rudiment de la tige. *Biol.* Particule représentative des caractères cellulaires, dans la théorie de l'hérédité de Darwin.

— ENCYCL. *Biol.* Une gemmule serait une particule infiniment petite qui représenterait tous les caractères de la cellule qui lui a donné naissance et qui, en se combinant avec une autre cellule inerte, donnerait à cette dernière toutes les propriétés de la première. Dans l'œuf, il y aurait des gemmules représentant toutes les cellules du père et de la mère. Cette théorie des gemmules ou *pangénèse* est inexacte ; il est aussi difficile de l'admettre que d'admettre immédiatement l'hérédité.

gémonien, enne [*ni in, è-ne*] adj. Qui a rapport aux gémonies.

gémonies [*ni*] n. f. pl. (lat. *gemoniæ*). *Antiq. rom.* Escalier qui descendait sur le flanc nord-ouest du mont Capitolin, et où l'on exposait les cadavres des suppliciés jusqu'à ce qu'on les jetât dans le Tibre. *Fig. Traîner quelqu'un aux gémonies,* le couvrir publiquement d'opprobre.

Gémozac [*zak*], ch.-l. de c. (Charente-Inférieure), arr. et à 20 kil. de Saintes ; 2.610 h. Ch. de f. Et. — Le cant. a 10 comm., et 12.610 h.

génal, e, aux adj. (du lat. *gena*, joue). *Anat.* Qui appartient aux joues : *muscles génaux.*

gênant [*nan*], **e** adj. Qui gêne, incommode : *objection gênante.*

génappe [*na-pe*] n. m. Fil de laine retors, lissé et grillé au gaz.

Genappe, v. de Belgique (Brabant, arr. de Nivelles), sur la Dyle ; 2.050 h. Tissus. Louis XI, alors dauphin, y séjourna cinq ans. Patrie d'Anne de Beaujeu. Combat entre les Français et les Prussiens le 18 juin 1815 (journée de Waterloo).

Genas, comm. de l'Isère, arr. et à 23 kil. de Vienne ; 1.770 h.

Gençay [*jan-sè*], ch.-l. de c. (Vienne), arr. et à 27 kil. de Civray ; 1.190 h. — Le cant. a 10 comm., et 12.000 h.

gencival, o, aux adj. *Anat.* Syn. de GINGIVAL.

gencive [*jan*] n. f. (lat. *gingiva*). Tissu rougeâtre qui entoure les dents à leur base.

— ENCYCL. Le tissu qui constitue les gencives se distingue du reste de la muqueuse buccale par son adhérence intime au périoste et par son épaisseur. Les gencives fixent la dent en enserrant son collet ; elles ont une coloration plus ou moins rosée. Les gencives sont le siège d'inflammations dites *gingivites* (v. ce mot) et de tumeurs en général bénignes.

gencivite [*jan*] n. f. Syn. de GINGIVITE.

Genck, comm. de Belgique (Limbourg, arr. de Hasselt) ; 2.700 h.

gendarme [*jan*] n. m. (pour *gens d'armes*). Gentilhomme d'une cavalerie d'élite, créée par Charles VII (1445). Soldat faisant partie de la gendarmerie : *gendarmes à cheval, à pied. Fam.* Homme bourru et très brusque. En parlant d'une femme, virago. Adjectiv. : *avoir le ton, les manières gendarme.* Petit défaut qui diminue la valeur d'une pierre précieuse. Pièce de fer de la charrue, servant à arrêter les herbes qui se prendraient dans les jambettes. *Pop.* Hareng saur. Flammèche qui sort du feu en pétillant. Petite tache dans l'œil. Moisissure sur le vin. *Fam. Dormir en gendarme,* faire semblant de dormir. V. GENDARMERIE, CAVALERIE, INFANTERIE.

gendarmer [*jan, mé*] v. a. (de *gendarme*). Exciter, mettre en colère : *gendarmer l'opinion contre les abus.* **Se gendarmer** v. pr. S'emporter mal à propos. Protester vivement contre une proposition, etc.

gendarmerie [*jan, ri*] n. f. Autref., corps des gendarmes. Auj., force instituée pour veiller à la sûreté publique, au maintien de l'ordre et à l'exécution des lois. Bâtiment où sont logés des gendarmes : *se constituer prisonnier à la gendarmerie.*

— ENCYCL. Les divers éléments qui composent la gendarmerie sont :

1° La gendarmerie départementale de l'intérieur, répartie par brigades de cinq à sept hommes, à pied ou à cheval. Les brigades d'un arrondissement forment une section, commandée par un officier. Les sections de chaque département forment une compagnie, commandée par un chef d'escadron ; enfin, les compagnies des départements d'un même corps d'armée sont groupées en *légions.*

2° La garde républicaine (autref. appelée *garde de Paris*), stationnée à Paris. Elle compte trois bataillons d'infanterie et quatre escadrons de cavalerie, et est placée sous les ordres d'un colonel.

3° La gendarmerie coloniale, stationnée aux colonies.

Aux armées, le service de gendarmerie prend le nom de *prévôté.*

La gendarmerie se recrute soit parmi les militaires de toutes armes en activité de service, soit parmi les hommes de la réserve ayant au moins trois ans de service, libérés depuis moins de trois ans, d'une taille égale ou supérieure à 1m,66, sachant lire et écrire, et justifiant d'une bonne conduite. Les lieutenants et capitaines de toutes armes peuvent se faire admettre dans la gendarmerie en passant un examen.

— *Admin.* La surveillance exercée par la gendarmerie est destinée à assurer la sécurité des campagnes et des voies de communication.

Le corps de la gendarmerie est une partie intégrante de l'armée. Placé sous les ordres du ministre de la guerre, il dépend aussi, en raison de la nature de ses fonctions, des ministres de l'intérieur, de la justice, de la marine et des colonies.

Les officiers de gendarmerie et commandants de brigade de tous grades sont officiers de police judiciaire auxiliaires du procureur de la République.

La fonction habituelle des brigades est de faire des tournées, courses ou patrouilles sur les routes, chemins, communes, hameaux de leur circonscription. Chaque commune doit être visitée au moins deux fois par mois de jour et une fois de nuit.

Hors le cas de flagrant délit défini, la gendarmerie ne peut s'introduire dans une maison malgré la volonté du maître.

Une des principales obligations de la gendarmerie étant de veiller à la sûreté individuelle, elle doit assistance à toute personne qui réclame son secours dans un moment de danger.

gendarmeux, euse [*jan-dar-meû, eu-ze*] adj. Se dit d'une pierre précieuse où l'on rencontre des gendarmes, c'est-à-dire des taches, des paillettes, etc.

gendelettre [*jan-de-lè-tre*] n. m. *Fam.* Homme de lettres. Pl. des *gendelettres.*

gendre [*jan-dre*] n. m. (lat. *gener*). Epoux de la fille par rapport au père et à la mère de celle-ci. PROV. et LOC. PROV. : **Quand la fille est mariée, il y a assez de gendres,** une affaire terminée, on trouve souvent des occasions de la conclure plus avantageusement. **Amitié de gendre,** soleil d'hiver. **Faire d'une fille deux gendres,** promettre la même chose à deux personnes à la fois.

Gendre de M. Poirier (*le*), spirituelle comédie, en quatre actes et en prose, d'Emile Augier et Jules Sandeau, où les auteurs montrent la bourgeoisie ambitieuse aux prises avec les traditions nobiliaires. Enrichi par le commerce, M. Poirier, qui a des rêves ambitieux, a marié sa fille Antoinette avec le marquis de Presles, viveur ruiné, mais très noble. Il découvre que son gendre continue à mener la grande vie, et menace de plaider en séparation. Mais Antoinette aime son mari, l'arrache à une rivale, et lui pardonne (1854).

Gendrey [*jan-drè*], ch.-l. de c. (Jura), arr. et à 22 kil. de Dôle ; 520 h. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 14 comm. et 3.100 h.

Gendringen, v. des Pays-Bas (Gueldre) ; 6.000 h.

gêne n. f. (contract. de *géhenne*). Situation pénible et incommode. *Fig.* Contrainte fâcheuse : *éprouver de la gêne en face de quelqu'un.* Manque d'argent : *vivre dans la gêne.* Autref., aveu arraché par la torture. Torture, instrument pour la donner. *Sans gêne,* sans s'inquiéter de l'opinion ou de la commodité d'autrui. N. m. Personne sans gêne : *les Anglais sont généralement des sans gêne.* Procédé, manière de faire des sans gêne : *le sans gêne se confond souvent avec la grossièreté.* PROV. **Où il y a de la gêne, il n'y a pas de plaisir,** il ne faut pas se gêner si l'on veut être heureux. (Se dit le plus souvent par ironie, à propos d'une personne qui en prend trop à son aise, qui prend ses aises sans s'occuper des autres.) ANT. **Aisance.**

gêné, e adj. Serré, mal à l'aise : *être gêné dans ses habits. Fig.* Qui éprouve de l'embarras : *être gêné dans un salon.* Dépourvu d'argent.

généagénèse n. f. (du gr. *genea*, génération, et *genesis*, naissance). Développement dissocié, dans lequel l'être se divise en un nombre plus ou moins grand d'individus distincts.

— ENCYCL. On peut dire qu'il y a *généagénèse* toutes les fois qu'une multiplication agame succède à une génération sexuée. Par exemple les pucerons, qui, pendant toute la bonne saison, se multiplient par *parthénogénèse,* donnent un cas de généagénèse, puisque l'individu fécondé donne naissance, sans fécondation nouvelle, à un grand nombre d'individus différents. Chez certains êtres, comme les tuniciers, les trématodes, etc., la généagénèse est le processus normal de multiplication.

généagénétique adj. *Bot.* Qui est le résultat d'une genèse sans génération, c'est-à-dire qui provient de marcottes, greffes ou boutures.

généalogie [*jî*] n. f. (du gr. *genea*, génération, et *logos*, discours). Suite, dénombrement des ancêtres de quelqu'un : *la généalogie des rois de France.*

— ENCYCL. *Hist.* Sous l'ancien régime, il fallait faire preuve d'un certain nombre de quartiers de noblesse, pour prétendre aux dignités de cour, d'Eglise ou d'armée. Le candidat devait alors présenter une généalogie établissant sa filiation aussi loin qu'il était nécessaire. André Duchesne (1584-1640) fut le vrai fondateur de la généalogie scientifique. Après lui vinrent d'Hozier, le P. Anselme, etc.

généalogique adj. Qui appartient à la généalogie. *Arbre généalogique,* tableau de la filiation d'une famille, représentant un arbre dans lequel la ligne directe forme le tronc, et les lignes collatérales les branches et les rameaux.

— ENCYCL. *Zotechn.* Les livres généalogiques sont destinés à faire connaître d'une manière précise et rigoureuse les ascendances des animaux d'une race déterminée. En France (à l'imitation des Anglais), on désigne ces livres sous le nom de *stud-book* (livre de haras) quand il s'agit de chevaux, de *herd-book* (livre de troupeau) quand il s'agit d'animaux de l'espèce bovine, et de *flock-book* quand il s'agit des ovins.



GENDARMERIE : 1. En 1500 ; 2. Guet royal (1600) ; 3. Maréchaussée (1720) ; 4. De 1730 à 1792 ; 5, 6. Départementale et d'élite (1806) ; 7. D'ordonnance (1809) ; 8. Lancier gendarme (1813) ; 9, 10. 11. Départementale, de Corse, d'élite (1820) ; 12. D'Afrique (1840) ; 13. Mobile (1849) ; 14. De la Seine (1836) ; 15. De la Garde (1855) ; 16. En 1870 ; 17. Départementale et mobile (1875) ; 18. En 1900 ; 19. En 1912. — *Corps faisant partie de la gendarmerie :* 20. Garde de Paris (1786) ; 21. Légion de Police générale (1795) ; 22. Garde soldée (1789) ; 23. Garde de la Convention (1793) ; 24. Garde du Directoire (1798) ; 25. Garde de Paris (1802) ; 26. En 1813 ; 27. De 1840 à 1845 ; 28. En 1848 ; 29. En 1860 ; 30. Garde républicaine, garde de Paris (1875).

La tenue d'un livre généalogique comporte généralement : 1° un *registre d'inscription* des animaux ; 2° un *registre* à souches *de certificats d'inscription* (dont le volant constitue entre les mains du propriétaire un certificat de naissance de l'animal, un titre d'origine accompagné de tous les renseignements concernant le signalement, les mutations de la bête, les prix obtenus aux divers concours, etc.) ; et 3° un *carnet de certificats de saillie* (qui, à la naissance du ou des jeunes, est retourné au secrétaire du herd-book pour l'inscription au registre n° 1).

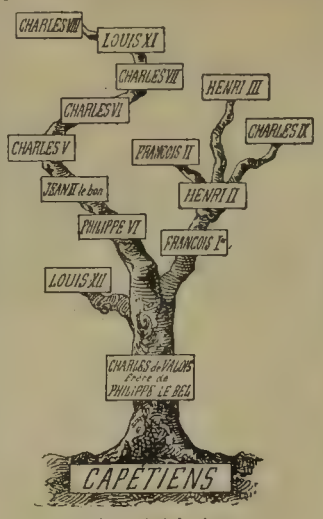

Arbre généalogique.

généalogiquement [*ke man*] adv. D'une manière généalogique. : *prouver généalogiquement sa descendance.*

généalogiste [*jis-te*] n. m. Qui dresse les généalogies : *les d'Hozier furent de distingués généalogistes. Généalogiste du roi*, officier de l'ordre du Saint-Esprit, qui était chargé de dresser les preuves de noblesse des chevaliers.

génée [*jé-né*] n. f. Genre de champignons hypogés, caractérisés par une enveloppe charnue, des spores grandes, incolores, contenues dans des thèques cylindriques.

Génelard, comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 17 kil. de Charolles, non loin de la Bourbince ; 1.690 h. Ch. de f. P.-L.-M.

génépi ou **génipi** n. m. Nom générique de plusieurs plantes aromatiques des Alpes, appartenant aux genres armoise, achillée, etc. Liqueur faite avec ces plantes.

génépistase [*pis-ta-ze*] n. f. (du gr. *genos*, race, et *epistasis*, arrêt). Arrêt dans la variation d'un groupe d'individus, qui expliquerait la possibilité de la formation d'espèces distinctes par descendance d'une même espèce primitive.

génequin [*kin*] adj. m. Se dit d'une sorte de coton filé de qualité inférieure.

gêner [*jé*] v. a. (de *gêne*). Contraindre les mouvements du corps : *un corset trop serré gêne les mouvements.* Obstruer : *les étalages gênent la circulation. Fig.* Tenir en contrainte : *les droits de douane trop élevés gênent l'industrie.* Empêcher d'agir, de parler : *le souvenir du bienfait ne gêne pas l'ingrat.* Causer une pénurie d'argent : *la maladie, le chômage gênent continuellement le prolétaire. Fam. N'être pas gêné*, agir avec sans gêne. *Ne vous gênez pas*, invitation polie de se mettre à l'aise, etc. ; se dit aussi ironiquement à qui prend des libertés trop grandes. Autref., mettre à la torture. PROV. : **On ne se gêne pas avec les amis**, on agit sans contrainte, sans façon avec ses amis.

genera [*gé-né-ra*] n. m. (mot lat. ; pl. de *genus, eris*, genre). Ouvrage d'histoire naturelle, où sont décrits les genres d'animaux ou de plantes.

Genera plantarum, traité de botanique, par Jussieu ; ouvrage qui a fait, selon Cuvier, la même révolution dans les sciences d'observation, que la *Chimie* de Lavoisier dans les sciences expérimentales (1789).

Générac, comm. du Gard, arr. et à 12 kil. de Nîmes ; 2.110 h. Ch. de f. P.-L.-M. Vins.

général, e, aux adj. (lat. *generalis*). Qui s'étend à un ensemble de personnes ou de choses : *consentement général.* Qui est le résultat d'une généralisation : *les idées générales.* Vague, indécis : *parler en termes généraux.* Se dit d'un administrateur dont l'autorité s'exerce sur les fonctionnaires chargés seulement d'un service particulier : *inspecteur, directeur général.* Loc. adv. : *En général*, d'une manière générale. Le plus souvent. N. m. Se dit des principes généraux, par opposition aux particuliers : *conclure du particulier au général.* ANT. **Particulier, individuel, spécial.**

général n. m. Officier qui commande une armée, une portion d'armée, une arme spéciale : *général de division, de brigade, d'artillerie.* Supérieur, dans quelques ordres religieux : *le général des jésuites.*

— ENCYCL. *Milit.* Le cadre des officiers généraux français comporte deux sections : la première, dite *d'activité*, qui comprend des généraux de division



Insignes des généraux : 1. Général de brigade ; 2. Général de division ; 3. Général commandant de corps d'armée ; 4. Général commandant d'armée ou membre du Conseil supérieur de la guerre ; 5. Maréchal de France.

et de brigade encore en activité de service ; la seconde, dite *de réserve*, qui comprend tous les officiers généraux atteints par la limite d'âge, ou classés par anticipation dans cette section soit sur leur demande, soit pour raison de santé. Sont maintenus sans limite d'âge au cadre d'activité les généraux ayant commandé en chef devant l'ennemi.

Les généraux de brigade portent, comme insignes distinctifs, deux étoiles métalliques sur chaque manche de la tunique ; les généraux de division, trois ; les généraux commandants de corps d'armée,


Gênes : le port, vu des hauteurs de San Benigno.

quatre ; les généraux commandants d'armée et les membres du Conseil supérieur de la guerre, cinq. (Les maréchaux en portent sept.) Le képi des généraux a un ou deux rangs de broderie d'or, agrémentée d'une soutache d'argent pour les généraux commandants de corps d'armée, commandants d'armée ou membres du Conseil supérieur de la guerre. Les épaulettes sont à graine d'épinards, et le col porte autant d'étoiles qu'il y en a sur la manche.

généralat [*la*] n. m. Grade, dignité de général : *arriver au généralat.*

générale n. f. Femme d'un général. Supérieure générale de certains ordres de femmes. Batterie de

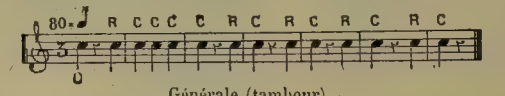

Générale (tambour).

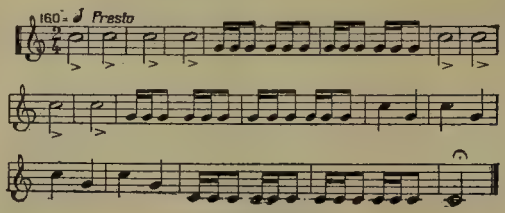

Générale (clairon).

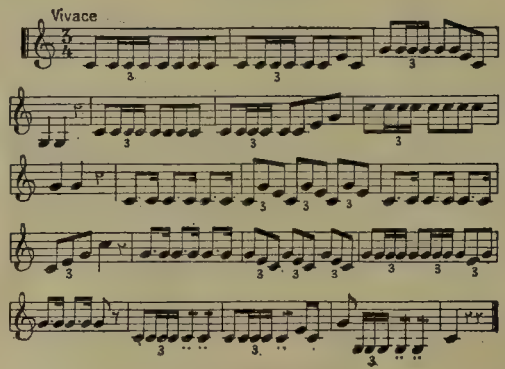

Générale (trompette).

tambour, sonnerie de clairon, de trompette, pour avertir les troupes dans un danger quelconque et les rassembler : *battre, sonner la générale.*

généralement [*man*] adv. D'une manière générale : *généralement parlant.* Le plus souvent : *l'enfant est généralement menteur.*

Généralife (de l'ar. *Djennat al Arif*, Jardin de l'Architecte), palais d'été des rois maures, à Grenade (Espagne), près de l'Alhambra, curieux spécimen d'architecture arabe. Magnifiques jardins.

généralisable [*za-ble*] adj. Qu'on peut généraliser : *proposition aisément généralisable.*

généralisant [*zan*], **e** adj. Qui a la propriété de se généraliser.

généralisateur, trice [*za*] adj. Qui généralise, qui aime à généraliser : *esprit généralisateur.*

généralisation [*za-si-on*] n. f. Action de généraliser. Son résultat : *une généralisation hâtive.*

— ENCYCL. *Philos.* La généralisation est l'opération par laquelle l'esprit forme des idées générales. La généralisation suppose deux opérations déjà effectuées : 1° une abstraction. Par exemple, d'un cheval nous abstrayons les caractères de quadrupède, de solipède, etc. ; 2° une comparaison : nous voyons que ces caractères sont identiques pour tous les chevaux que nous comparons au premier. Enfin, une troisième opération constitue la généralisation proprement dite : ces caractères abstraits sont considérés comme le type d'une classe, et forment l'idée générale du cheval. La généralisation simplifie la connaissance ; elle rend le langage possible, car, sans la généralisation, il faudrait un nom propre pour tout objet individuel ; enfin, elle est la condition de la science, car il n'y a de science que du général.

généraliser [*zé*] v. a. Rendre général : *généraliser une idée, une méthode. Absol.* Exprimer dans une idée les rapports de similitude qui existent entre les êtres ou les faits. ANT. **Particulariser.**

généralisme [*lis-me*] n. m. Dictature militaire.

généralissime [*li-si-me*] n. m. (lat. *generalissimus*, superlat. de *generalis*, général). Général en chef. Chef suprême : *Foch fut, dans la Grande Guerre, le généralissime des armées alliées.*

généralité n. f. Qualité de ce qui est général : *la généralité nuit souvent à l'intérêt.* Le plus grand nombre : *dans la généralité des cas. Admin. anc.* Division financière, comprenant la juridiction d'un bureau de trésoriers de France, avant 1789. Pl. Discours qui n'ont pas un rapport direct au sujet : *des généralités banales.*

— ENCYCL. *Hist.* Les généralités furent créées vers la fin du XVIe siècle, lorsque la royauté dépouilla peu à peu les baillis de leurs attributions les plus importantes. Leur nombre alla croissant ; au XVIIe siècle, la circonscription des généralités se confondit avec celle des intendances. Dans chaque généralité, se trouvaient cinq trésoriers généraux, dont la réunion formait le *bureau des finances*, avec l'intendant pour président.

générateur, trice adj. Qui engendre : *force génératrice. Fig.* Qui produit : *l'amour est un principe générateur du dévouement.* N. m. *Mécan.* Chaudière dans laquelle s'engendre la vapeur qui met en mouvement une machine. *Générateur d'électricité*, tout appareil qui transforme une forme quelconque d'énergie en énergie électrique. N. f. *Géom.* Ligne dont le mouvement engendre une surface.

génératianisme [*si-a-nis-me*] n. m. *Théol.* Système d'après lequel l'âme est transmise par la voie de la génération.

génératif, ive adj. Qui a rapport à la génération : *la vertu générative.*

génération [*si-on*] n. f. (lat *generatio ;* de *generare*, engendrer). Fonction par laquelle les êtres organisés se reproduisent. Chaque filiation ou descendance de père à fils : *de génération en génération.* Ensemble d'hommes, d'êtres qui vivent dans le même temps, qui sont à peu près du même âge. *Fig.* Production, action de créer : *la génération des idées. Géom.* Formation d'une ligne, d'une figure, d'un solide, que l'on suppose due au mouvement de points ou de lignes. *Génération d'un accord*, production d'un accord par le son fondamental accompagné de ses harmoniques.

— ENCYCL. Un être vivant ne pouvant être produit que par un autre être vivant de même espèce, le mot *génération* est synonyme de *reproduction.*

Il y a deux modes de génération : la génération asexuelle ou agame, et la génération sexuelle.

Dans le premier mode, un seul individu suffit à produire ses descendants, par : *scissiparité* (division), *gemmiparité* (bourgeonnement), *sporulation* (émissions de spores), *parthénogénèse* (sporulations chez des êtres à reproduction normalement sexuée).

Dans le second mode, il faut deux individus différents, construits sur deux types différents ou sexes, qui émettent chacun des cellules spéciales. Ces cellules (spermatozoïdes, anthérozoïdes pour les mâles, ovules, oosphères, pour les femelles) se fondent (fécondation) et produisent l'*œuf*, qui, en se développant, donne un individu. Quel que soit le mode suivant lequel se produit la génération, il y a transmission aux descendants des caractères du ou des parents.

Avant les travaux de Pasteur, on appelait *génération spontanée* celle que l'on supposait pouvoir se faire sans germe (moisissures, etc.).

générationnel, elle [*si-o-nèl, è-le*] adj. Qui tend à conserver l'espèce par voie de génération.

générativement [*man*] adv. Par voie de génération.

générer [*ré*] v. a. (lat. *generare*. — Se conj. comme *accélérer.*) Engendrer, produire : *les diabétiques génèrent du sucre.*

généreusement [*ze-man*] adv. D'une manière noble, courageuse : *se sacrifier généreusement pour son pays.* Avec libéralité : *payer généreusement.* ANT. **Mesquinement.**

généreux, euse [*reû, eu-ze*] adj. (lat. *generosus*). Autref., de noble race : *sang généreux.* Libéral, qui donne largement : *patron généreux.* D'un naturel noble : *ennemi généreux.* Courageux : *de généreux soldats.* Fertile : *terre généreuse.* Donné sans parcimonie : *une généreuse aumône.* Qui atteste de la grandeur d'âme : *sentiments, discours généreux. Vin généreux*, fort, de bonne qualité. *Coursier généreux*, ardent. Substantiv. Personne généreuse : *les généreux sont rares. Faire le généreux*, faire le magnanime, le libéral, généralement hors de propos. ANT. **Avare, chiche, égoïste, mesquin, vil.**

générique adj. (du lat. *genus, eris*, genre). Qui appartient au genre : *caractère générique*. ANT. **Spécifique, spécial, individuel.**

génériquement [*ke-man*] adv. D'une manière générique. (Peu us.)

générosité [*zi-té*] n. f. (lat. *generositas*). Noblesse de sentiment : *la générosité est la vertu des grandes âmes*. Disposition à donner avec libéralité. Pl. Dons, bienfaits : *faire des générosités*. ANT. **Avarice, ladrerie, égoïsme. Bassesse, lâcheté.**

Gênes, v. d'Italie, ch.-l. de province. Port sur le *golfe de Gênes*, que forme la Méditerranée ; 235.000 h. (*Génois*). Aspect magnifique et imposant, port très commerçant, superbes palais ; musées contenant des œuvres d'art d'une valeur inestimable. Fondée par les Ligures, Gênes fut au moyen âge la capitale d'une république qui lutta honorablement contre la prépondérance commerciale de Venise. Elle fut bombardée par ordre de Louis XIV en 1684, devint en 1798 capitale de la république Ligurienne, et fut incorporée à l'Empire français en 1805. En 1800, Masséna y soutint un siège mémorable contre les Anglais et les Autrichiens. Manquant de vivres, il ne se résigna à traiter qu'après avoir obtenu des conditions honorables ; ses troupes sortirent de la place avec armes et bagages.

Genès ou **Genest** (saint), martyr à Rome en 286 ou 303. L'histoire de ce mime, qui se déclara chrétien dans une représentation en présence de Dioclétien, a inspiré la tragédie de Rotrou : *le Véritable saint Genest*. Fête le 26 août.

Genès de Fontenelle (saint), trésorier des aumônes de la reine Bathilde, puis archevêque de Lyon ; il termina ses jours en 679, à l'abbaye de Chelles. Fête le 3 novembre.

Génésareth (LAC DE). V. TIBÉRIADE.

genèse [*nè-ze*] n. f. (gr. *genesis*). Système cosmogonique. Ensemble des faits ou des éléments qui ont concouru à la formation de quelque chose : *la genèse d'un drame*.

Genèse (du gr. *genesis*, génération), le premier livre du Pentateuque et de la Bible, comprenant le récit de la création et l'histoire primitive jusqu'à la mort de Joseph et à la naissance de Moïse.

Genèse (saint), évêque de Clermont, fondateur de nombreux monastères et hôpitaux ; m. vers 662. Fête le 3 juin.

génésiaque [*zi-a-ke*] adj. Qui se rapporte à la Genèse, à une genèse : *le récit génésiaque d'Hésiode*.

génésiologie [*zi, jî*] n. f. (du gr. *genesis*, génération, et *logos*, traité). Étude descriptive et expérimentale des divers modes évolutifs des êtres.

Genesios (Joseph), historien byzantin du Xe s., auteur d'une *Histoire des empereurs*, qui va de 813 à 886.

génésique [*zi-ke*] adj. (du gr. *genesis*, génération). Qui a rapport à la génération : *instinct génésique*.

génésiquement [*zi-ke-man*] adv. Au point de vue de la genèse.

Genest (saint). V. GENÈS.

Genest (l'abbé Charles-Claude), littérateur français, né et m. à Paris (1639-1719). On lui doit des tragédies assez médiocres et des *Principes de philosophie*, où il a essayé de mettre en vers la doctrine de Descartes.

genestade [*nès-ta-de*] n. f. Indisposition qui affecte parfois les moutons ayant mangé du genêt.

genestrelle [*nès-trè-le*] ou **genestrolle** [*nès-trole*] n. f. Espèce de genêt qui sert à teindre en jaune.

genet [*nè*] n. m. (esp. *jinete*). Cheval de taille médiocre de la race des barbes, qui venait surtout d'Espagne.

genêt [*nè*] n. m. (lat. *genista*). Genre de légumineuses papilionacées d'Europe.



Genêt : *a*, coupe de la fleur.

— ENCYCL. Les genêts (*genista*) sont des arbustes à branches souvent junciformes, à fleurs blanches ou jaunes. Le *genêt des teinturiers*, vulgairement *genestrelle*, a été préconisé comme évacuant et antirabique ; le *genêt à balais* ou *genêt commun* ou *genêt d'or* est un puissant diurétique ; le *genêt d'Espagne* (*genista juncea*) est cultivé comme ornemental.

genétaire [*tè-re*] n. m. (de *genet*). Cavalier armé à la légère, qui portait une petite lance et un cimeterre, et qui servait dans les armées espagnoles des XVe et XVIe siècles.

genéter [*té*] v. a. (Se conj. comme *accélérer*.) Courber vers le haut les extrémités d'un fer à cheval.

généthliaque adj. (du gr. *genethlê*, naissance). *Astrol.* Relatif à l'horoscope. *Littér.* Composé à l'occasion de la naissance d'un enfant.

généthliologie ou **généthliographie** n. f. Art de tirer les horoscopes.

genêtière n. f. Terrain couvert de genêts.

genétin ou **genéton** n. m. Variété de pomme d'excellente qualité.

génétique adj. (gr. *gennêtikos*). Se dit d'une définition qui explique l'objet défini par la manière dont il est produit : *les définitions mathématiques sont génétiques*. N. f. Branche de la biologie, qui étudie les phénomènes de l'hérédité et de la variation chez les êtres vivants.

Genêts, comm. de la Manche, arr. et à 10 kil. de Coutances, non loin de la mer (baie du Mont-Saint-Michel) ; 610 h. Ch. de f. de la Manche. Bains de mer (plage de sable, couverte seulement à marée haute).

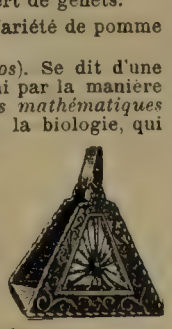

Étrier à la genette.

genette [*nè-te*] n. f. (de *genet*). Mors dont la gourmette a la forme d'un anneau. *Monter à la genette*, à la mauresque, c'est-à-dire avec des étriers très courts. (Vx.)

genette [*nè-te*] n. f. (esp. *jineta*). Espèce de civette, qui vit en Afrique et dans l'Europe méridionale.



Genève : le pont du Mont-Blanc et l'île Jean-Jacques Rousseau.

— ENCYCL. On connaît six espèces de genettes répandues dans les régions chaudes de l'ancien monde, surtout en Afrique. Une seule habite les régions tempérées : c'est la *genette vulgaire*, de couleur gris fauve. Elle se nourrit de petits animaux, d'oiseaux, et s'apprivoise facilement. Sa forte odeur de musc en fait un hôte peu agréable ; sa fourrure est recherchée.



Genette.

gêneur, euse [*eu-ze*] n. Importun, fâcheux.

Genève, v. de Suisse, ch.-l. du cant. de ce nom, sur le Léman et sur le Rhône, à sa sortie du lac, à 626 kil. de Paris ; 140.000 h. (*Genevois*). Terminus de la ligne du ch. de f. P.-L.-M. Cathédrale Saint-Pierre (X-XIe s.). Hôtel de ville, ancien arsenal. Université, fondée par Calvin ; bibliothèques, musées, industrie active : horlogerie, école d'horlogerie, fabriques d'instruments de précision, boîtes à musique. Belles promenades. Patrie de J.-J. Rousseau, Necker, Tœpffer, Sismondi, de Candolle, Prädier. — Le cant. a 160.000 h.



Armes de Genève.

Genève (*Convention de*). V. CONVENTION.

Genève (LAC DE) ou **Léman,** au sud-ouest de la Suisse, entre les Alpes de Savoie et le Jura, traversé par le Rhône. Situé à 375 mètres d'altitude, il a une longueur de 70 kil., sur une largeur moyenne de 12 kil. et 152 kil. de pourtour ; sa plus grande profondeur est de 330 m. Ses rivages sont célèbres par la beauté des sites (Coppet, Nyon, Morges, Ouchy, Cully, Vevey, Montreux, etc., sur la côte suisse ; Yvoire, Thonon, Evian, Meillerie, Saint-Gingolph, sur la rive française).

Geneviève (sainte), née à Nanterre, m. à Paris (420-512), patronne de Paris. On a dit qu'elle donna aux habitants de cette ville (alors *Lutèce*) l'assurance qu'ils n'auraient rien à souffrir de la part d'Attila, et que sa parole se réalisa. On sait seulement qu'elle réussit à sortir de Paris affamé par un long siège et à y ramener des vivres. Elle n'était sans doute pas bergère, mais fille de gens aisés. Ses reliques, déposées dans l'abbaye Saint-Pierre-et-Saint-Paul, qui, au IXe siècle, prit le nom de Sainte-Geneviève, furent brûlées en 1793. La pierre de son tombeau, ainsi que sa châsse, conservée à l'église voisine, Saint-Etienne-du-Mont, attire encore de nombreux pèlerins. Fête le 3 janvier.



Châsse actuelle de sainte Geneviève.

Geneviève (*l'Enfance et la Vie de sainte*), belles fresques de Puvis de Chavannes, au Panthéon (1876-1898) [V. p. 979.] Dans le même monument, on voit *Geneviève arrêtant Attila*, par Elie Delaunay ; *la Mort de sainte Geneviève*, par J.-P. Laurens. (V. p. 980.)

Geneviève (*abbaye* **Sainte-**). En 508, Clovis fonda sur une colline au S. de Paris une abbaye qui, dédiée alors à saint Pierre et à saint Paul, prit dans la suite le nom de Sainte-Geneviève. Aujourd'hui, le lycée Henri-IV ; de l'ancienne église reste la tour dite de *Clovis*. Le Panthéon devait être primitivement la nouvelle église Sainte-Geneviève. V. GÉNOVÉFAINS.

Geneviève (*montagne* **Sainte-**), haute colline au sud de Paris, qui reçut son nom de l'abbaye Sainte-Geneviève, et sur les flancs de laquelle s'élèvent encore la Sorbonne, le Collège de France, le Panthéon, etc.

Geneviève (*ordre de* **Sainte-**), ordre religieux. V. GÉNOVÉFAINS.

Geneviève de Brabant, héroïne d'une vieille légende répandue dans l'Europe entière et qu'on trouve racontée pour la première fois par Jacques de Voragine (XIIIe s.). Siegfried, palatin de Trèves, dut quitter sa femme, fille du duc de Brabant, pour aller à la guerre. Il la confia à la garde de son intendant Golo. Celui-ci chercha vainement à la séduire. Il l'accusa d'adultère, la fit condamner à mort par Siegfried, et chargea des sicaires d'exécuter la sentence. Ceux-ci eurent pitié de Geneviève et l'abandonnèrent avec son enfant dans une forêt, où elle vécut plusieurs années de fruits et de racines. Son enfant fut nourri du lait d'une biche, qu'elle avait apprivoisée. Un jour, Siegfried suivit cette biche à la chasse, retrouva sa femme, qui lui prouva son innocence et condamna Golo à être écartelé. La princesse, affaiblie par les privations, mourut peu après. Cette légende a donné naissance à une complainte très populaire. Le sujet tragique de Geneviève de Brabant, symbole de l'innocence injustement accusée et miraculeusement protégée, a inspiré plusieurs écrivains français et allemands.

Geneviève de Brabant, opérette burlesque, en 3 actes et 6 tableaux, paroles d'Hector Crémieux et Tréfeu, musique de J. Offenbach (1859). C'est une parodie grotesque de la légende de Geneviève de Brabant.

genevoise [*voi-ze*] n. f. Sauce qui sert à accompagner le poisson d'eau douce.

— ENCYCL. Cuire de la farine à blanc dans une casserole, mouiller avec un peu du court-bouillon, dans lequel a cuit le poisson, et qui doit être au vin blanc ; faire réduire une demi-heure et, au moment de servir, lier copieusement avec des jaunes d'œufs et du beurre frais, saler, poivrer la sauce, puis la passer à l'étamine.

Genèvre (COL DU MONT), col des Alpes Cottiennes, entre Briançon et Suse, entre les vallées de la Durance et de la Doire Ripaire ; 1.860 h. Annibal, César, Charles VIII y ont passé. Bonaparte fit construire une route carrossable (1802), et un obélisque rappelle l'ouverture de cette route.

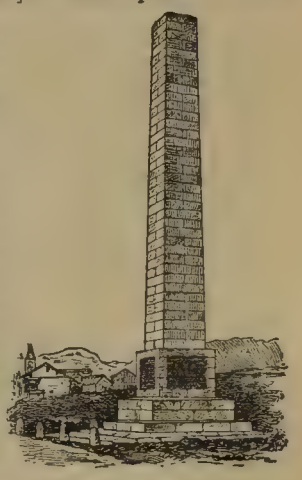

Obélisque du mont Genèvre.

genévrette ou **genevrette** [*vrè-te*] n. f. Boisson fermentée obtenue avec des fruits sauvages et aromatisée avec du genièvre.

genévrier [*vri-é*] n. m. Genre de conifères, comprenant des arbrisseaux à feuilles aromatiques : *le genévrier habite l'Europe et le nord de l'Asie*.



Genévrier : *a*, fleur mâle ; *b*, fleur femelle.

— ENCYCL. Les genévriers (*juniperus*) sont des arbres ou des arbustes à feuilles persistantes, des régions tempérées et froides de l'hémisphère boréal. Le *genévrier ordinaire* habite l'Europe ; son fruit globuleux, charnu, bleu noirâtre, à saveur sucrée et aromatique, est employé comme stimulant et diurétique. (V. GENIÈVRE.) L'oxycèdre (*juniperus oxycedrus*) fournit l'*huile de cade*, goudron parasiticide employé en dermatologie. Le *genévrier à l'encens* fournit l'*encens femelle* ou *en sorte*.

genévrière n. f. Terrain couvert de genévriers.

Gengis-khan [*jin-jiss*], conquérant tatare, né dans la Tatarie, m. dans le Tankgout (1154-1227). Il conquit la Mongolie, la Chine, la Perse, ravageant tout sur son passage. Il fut le fondateur du premier empire mongol, auquel il donna une administration remarquable.

géni adj. (du gr. *geneion*, menton). *Anat.* Nom donné à quatre petits tubercules irréguliers que présente, sur la ligne médiane et à la partie inférieure, la face postérieure du maxillaire inférieur.

génial, e, aux adj. Qui a du génie : *poète génial.* Qui marque le génie : *idée géniale.*

génialement [*man*] adv. D'une manière géniale. (Peu us.)

génialité n. f. Qualité de ce qui est génial.

Géniaux (Charles), littérateur français, né à Ville-Moissant (Morbihan) en 1873 ; auteur de romans : *la Passion d'Armelle Louannais, la Famille Messal, Sous les figuiers de Kabylie*, etc., où s'affirment d'originales qualités d'analyse et de pittoresque.

géniculation [*si-on*] n. f. Courbure en forme de genou.

géniculé, e adj. (lat. *geniculum*, petit genou). Se dit de tous les organes fléchis sur eux-mêmes et formant un angle : *tige géniculée.*

géniculiflore adj. (de *géniculé*, et du lat. *flos, oris*, fleur). Qui a des fleurs sessiles naissant dans l'angle des rameaux contigus.

génie [*ni*] n. m. (du lat. *genius*, démon favorable). Esprit, bon ou mauvais, qui, dans l'opinion des Anciens, présidait à la vie de chacun : *on jurait par son génie.* Lutin, gnome, sylphe : *les génies des eaux, des bois.* Personne, chose exerçant une influence bonne ou mauvaise sur la destinée de quelqu'un : *l'ambition fut le mauvais génie de Guillaume II.* Etre métaphorique présidant à quelque chose : *le génie des arts, de la liberté.* Représentation de cet être métaphorique : *le génie de la Bastille.* Talent, goût, penchant naturel pour une chose : *le génie des affaires, de l'intrigue.* Le plus haut degré auquel puissent arriver les facultés humaines : *avoir du génie.* Personne ainsi douée : *les génies de la France.* Caractère propre et distinct : *le génie d'une race, d'une langue.* Art de fortifier, d'attaquer et de défendre des places. Corps de troupes affecté à cet art : *officier du génie. Génie maritime*, art des constructions navales ; corps d'officiers chargé de la partie scientifique de ces constructions. *Génie civil*, art des constructions. Corps des ingénieurs. *Génie rural*, art des constructions rurales (embrassant à la fois la construction de tous les bâtiments ruraux, et les questions d'adduction et d'évacuation d'eaux, applications de l'électricité, etc.). Loc. adv. : *De génie*, d'inspiration : *vers faits de génie.*

— Encycl. *Art milit.* Le corps du génie, constitué par la réunion, en une seule arme, à la date de 1759, des *ingénieurs* et des sapeurs, comprend un cadre d'officiers et d'officiers d'administration employés dans les commandements, *directions* et *chefferies du génie.* Outre les constructions militaires de toutes sortes (fortifications, défenses, bâtiments militaires, travaux d'art, etc.), le service des chemins de fer, des ponts de bateaux, de la télégraphie et de la colombophilie sont dans les attributions du génie.

Le corps des officiers se recrute par l'Ecole polytechnique ou au moyen de sous-officiers admis à suivre les cours de l'Ecole d'application de Versailles.

Les officiers du génie maritime, ingénieurs des constructions navales, sont employés à Paris et dans les arsenaux en France et aux colonies. Ils se recrutent presque exclusivement par l'Ecole polytechnique et passent deux années à l'Ecole d'application du génie maritime à Paris.

— *Mythol.* Le génie, dans la mythologie romaine, est une représentation de l'âme ou du principe vital. Les génies semblent être ce qu'il y a de divin dans la vie et le développement d'un être, sans se confondre ni avec la créature ni avec la divinité proprement dite. On rendait un culte, à Rome, aux génies individuels et aux génies locaux. — Dans les traductions françaises des légendes orientales, on parle souvent de génies ; le mot désigne alors des divinités fantastiques, ou plutôt des êtres surnaturels qui obéissent ponctuellement au possesseur d'un talisman.

Génie des Arts (*le*), belle sculpture de haut-relief, d'Antonin Mercié (guichets du Louvre), en face du pont des Saints-Pères. V. HAUT-RELIEF.

Génie du christianisme (*le*), ouvrage célèbre de Chateaubriand, qui a pour objet de démontrer que la religion chrétienne est « la plus poétique, la plus favorable à la liberté, aux arts et aux lettres..... ; qu'il n'y a rien de plus divin que sa morale, rien de plus aimable, de plus pompeux que ses dogmes, sa doctrine et son culte ». Outre son action religieuse, cette œuvre a exercé une influence littéraire considérable (1802).

génien, enne [*ni-in, è-ne*] adj. (du gr. *geneion*, menton). *Anat.* Qui appartient au menton, qui fait partie du menton : *apophyse génienne.*

génieux [*ni-eû*] n. m. Casserole en faïence ou en poterie, avec un fond concave et une longue queue.

genièvre n. m. (lat. *juniperus*). Nom vulgaire du genévrier. Sa graine. Liqueur alcoolique qu'on en fait.

— Encycl. Les fruits de genévrier (appelés communément *baies* ou *grains de genièvre*) sont employés en thérapeutique sous diverses formes, comme stimulants et diurétiques ; on les utilise dans la cuisine pour assaisonner certains gibiers, comme la grive, et donner du parfum à la choucroute. L'eau-de-vie dite *genièvre* est fabriquée dans les régions du Nord ; elle est fournie par la distillation de certaines céréales (orge, froment, maïs, seigle, avoine, sarrasin). Autrefois, on mélangeait au moût des baies de genièvre, qui fermentaient et passaient à la chaudière avec la masse tout entière ; aujourd'hui, on saccharifie du malt de blé et de seigle cuit en le touraillant fortement, ce qui développe par torréfaction un arome spécial. La liqueur dite *genièvre* est un mélange d'eau-de-vie de grains et de sirop de sucre.

genièvrerie [*rî*] n. f. Fabrique de genièvre.

Genillé, comm. d'Indre-et-Loire, arr. et à 12 kil. de Loches, sur l'Indroie ; 2.100 h. Ch. de f. dép.

Génin (François), érudit français, né à Amiens, m. à Paris (1803-1856). On lui doit un très intéressant *Lexique comparé* de la langue de Molière et des écrivains du XVIIe siècle.

génioglosse adj. et n. m. (du gr. *geneion*, menton, et *glossa*, langue). Se dit du muscle le plus gros et le plus important de ceux qui constituent la langue et dont l'insertion antérieure se fait sur l'apophyse géni.

génio-hyoïdien adj. et n. m. *Anat.* Se dit d'un muscle de la langue, qui soulève l'os hyoïde pendant la déglutition.

génio-pharyngien adj. et n. m. Se dit d'une partie du muscle du pharynx, qui s'étend du menton au pharynx.

génioplastie [*plas-ti*] n. f. (du gr. *geneion*, menton, et *plastès*, qui forme). *Chir.* Restauration du menton par l'autoplastie.

génipape n. m. Fruit du génipayer, à pulpe aigrelette, servant à préparer des boissons rafraîchissantes.

génipayer [*pa-i-é*] n. m. Genre de rubiacées.

— Encycl. Les génipayers sont des arbres à fleurs blanches ou jaunâtres, dont le fruit (*génipape*) est une baie charnue comestible. On en connaît plusieurs espèces des régions chaudes du continent américain et de l'Inde.

génipi n. m. *Bot.* V. GÉNÉPI.

génisse [*ni-se*] n. f. (lat. *junix*). Jeune vache qui n'a pas encore vêlé. *Poétiq.* Vache en général.

génisté [*nis-té*], **e** adj. (du lat. *genita*, genêt). Qui ressemble à un genêt.

génistéine [*nis-té*] n. f. Alcaloïde qui se trouve dans le genêt à balai.

génital, e, aux adj. (lat. *genitalis*, même sens). Relatif à la production sexuée des animaux : *organes génitaux, parties génitales.*

génitalité n. f. Propriété d'être engendré au moyen des organes génitaux.

géniteur n. et adj. m. (lat. *genitor*). Celui qui engendre.

génitif n. m. (lat. *genitivus*). Dans les langues à flexion, cas qui sert particulièrement à désigner la dépendance et l'appartenance, ce qui est marqué en français par la préposition *de* : *le livre* **de** *Pierre.*

génito-crural, e, aux adj. *Anat.* Qui appartient aux parties génitales et à la cuisse.

génitoires n. m. pl. (lat. *genitalia*). Testicules, organes essentiels de la génération dans les mâles.

génitorragie [*to-ra-jî*] n. f. (de *génital*, et du gr. *rhagê*, rupture). Hémorragie des organes génitaux de la femme.

génitorrhée [*to-ré*] n. f. (de *génital*, et du gr. *rhein*, couler). Ecoulement blanchâtre des organes génitaux de la femme.

génito-spinal, e, aux adj. Qui concerne les organes génitaux et la moelle épinière.

génito-urinaire adj. Qui a rapport aux organes génitaux et urinaires : *organes génito-urinaires.*

géniture n. f. (lat. *genitura* ; de *genitus*, engendré). Enfant, par rapport au père et à la mère. (Vx.)

genius loci, mots lat. signif. *génie du lieu*, dieu ou génie familier, génie protecteur d'un lieu.

Genlis [*jan-liss*], ch.-l. de c. (Côte-d'Or), arr. et à 17 kil. de Dijon ; 1.160 h. Ch. de f. P.-L.-M. Distillerie. Beau château du XVIIIe siècle. — Le cant. a 27 comm., et 8.030 h.



Mme de Genlis.

Genlis (Mme Stéphanie-Félicité DU CREST DE SAINT-AUBIN, comtesse **de**), née à Champcéri, près d'Autun, m. à Paris (1746-1830). Institutrice des enfants du duc d'Orléans Philippe-Egalité, auteur d'ouvrages estimés sur l'éducation : *Adèle et Théodore, les Veillées du château, les Leçons d'une gouvernante* ; de romans : *Mademoiselle de Clermont*, etc. Ses *Mémoires* présentent un réel intérêt, bien qu'ils ne brillent ni par l'impartialité ni par la modestie.

Genly, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Mons) ; 1.200 h.

Gennes, ch.-l. de c. (Maine-et-Loire), arr. et à 8 kil. de Saumur, près de la Loire ; 1.500 h. Ch. de f. Et. — Le cant. a 11 comm., et 7.040 h.

Gennes, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 17 kil. de Vitré ; 1.200 h.

Gennevilliers, comm. de la Seine, arr. et à 4 kil. de Saint-Denis, dans la presqu'île homonyme qui sert de champ d'épandage pour les eaux des égouts de Paris ; 11.600 h. Ch. de f. N. Cultures maraîchères. Produits chimiques.

génocyte n. m. (du gr. *genos*, race, et *kutos*, cellule). Elément histologique, équivalant morphologiquement à un élément sexuel. Syn. GAMÈTE.



Genope.

génoise [*noi-ze*] ou **génovine** n. f. Petit gâteau de dessert, fait avec des œufs, de la farine, du beurre, du sucre, du sel et des amandes.

Génolhac [*lak*], ch.-l. de c. (Gard), arr. et à 37 kil. d'Alais, près de la Gardonnette ; 1.210 h. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 11 comm., et 10.440 h.

genope n. f. Amarrage servant à réunir entre eux deux cordages. Nom du cordage servant à genoper.

genoper [*pé*] v. a. Attacher ensemble avec une genope, en parlant de deux cordages.

génoplastie [*jé-no-plas-ti*] n. f. (du gr. *geneion*, menton, et *plassein*, fabriquer). *Chir.* Restauration de la joue par autoplastie.

genou n. m. (lat. *geniculum*). *Anat.* Partie du corps où la jambe se joint à la cuisse. Empreinte qui déforme un pantalon à l'endroit des genoux. Chez le cheval, articulation des os carpiens et métacarpiens avec le radius. *A genoux*, les genoux ou un genou sur le sol. *Fig. Etre aux genoux de quelqu'un*, avoir pour lui un amour, un dévouement sans bornes. *Fléchir le genou*, s'humilier. *Embrasser les genoux de quelqu'un*, le supplier. *Méc.* Partie articulée d'un instrument lui permettant de tourner. *Mar.* Pièce courbe, employée à unir la varangue avec l'allonge. Enveloppe de cuir dont certains ouvriers garnissent leur genou pour le garantir. Charnière mobile servant à monter les instruments de mathématiques. Bout de tuyau coudé et mobile. *Fam.* Crâne entièrement chauve. *Avoir la tête comme un genou*, être très chauve. *Faire du genou*, frôler secrètement la jambe d'une femme avec son genou. *Couper comme un genou*, ne pas couper du tout. *Genou creux*, homme sans courage, sans énergie.

Genou (mécan.).

— Encycl. *Anat.* Le genou est l'articulation de la cuisse avec la jambe ; on le divise en deux parties : l'une postérieure ou *creux poplité*, dans laquelle passent les vaisseaux et les nerfs ; l'autre antérieure ou *région rotulienne.* C'est une articulation qui permet la flexion et l'extension, mais non les mouvements de latéralité.

Le genou peut être le siège des diverses lésions traumatiques ou organiques dont sont atteintes les autres articulations. L'arthrite sèche et l'arthrite tuberculeuse (tumeur blanche) y sont surtout fréquentes.

Genoude (Antoine-Eugène GENOUD, puis **de**), publiciste catholique français, né à Montélimar, m. aux îles d'Hyères (1792-1849) ; directeur de la *Gazette de France.* Il entra dans les ordres en 1835 ; traducteur de la Bible.

Genouilhac. *Biogr.* V. GOURDON.

genouillade [*nou, ll* mll.] n. f. Génuflexion. (Vx.)

Genouillat, comm. de la Creuse, arr. et à 24 kil. de Boussac ; 1.830 h. Ch. de f. Or.

genouillé [*nou, ll* mll., *é*], **e** adj. *Anat. Corps genouillés*, saillies olivaires de la partie postérieure de la couche optique cérébrale.

genouiller [*nou, ll*, mll, *é*] n. m. Ornement des évêques, abbés, etc., dans l'Eglise d'Orient.

genouillère [*nou, ll* mll.] n. f. Partie de l'armure qui couvrait le genou. Partie des bottes qui recouvre le genou. Articulation de deux pièces mécaniques. Articulation d'un tuyau de gaz, permettant le déplacement du bec brûleur.



Genouillère de tuyau.



Genouillère de bitumier.



Genouillère de cheval.

genouilleux, euse [*nou, ll* mll., *eû, eu-ze*] adj. *Bot.* Se dit des plantes dont les racines ont des nœuds d'où partent des prolongements.

Genouilly, comm. du Cher, arr. et à 42 kil. de Bourges ; 1.340 h. Vinaigrerie.

génovéfain [*fin*] n. m. (du lat. *Genovefa*, Geneviève). Chanoine de l'ordre de Sainte-Geneviève.

Génovéfain.

— Encycl. On appelait vulgairement *génovéfains* les chanoines réguliers de Sainte-Geneviève ou, comme on disait encore, de la Congrégation de France. Les génovéfains devinrent, vers le milieu du XVIIe siècle, le corps le plus important de l'Université de Paris. Leur bibliothèque était riche, surtout, en incunables : c'est cette bibliothèque qui, confisquée en 1791, a été ensuite ouverte au public sous le nom de bibliothèque Sainte-Geneviève. — Il y avait aussi à Paris une congrégation de *génovéfines* ou *filles de Sainte-Geneviève.* Leur principal établissement, situé quai des Tournelles, subsista jusqu'à la Révolution.

genre [*jan-re*] n. m. (lat. *genus*). Collection d'êtres qui ont entre eux des ressemblances importantes et constantes : *le genre humain.* Sorte, espèce : *genre de vie.* En peinture, ce qui n'est ni portrait, ni paysage, ni marine, ni tableau d'histoire : *peintre de genre, tableau de genre.* Partie de l'art oratoire tel que l'entendaient les Anciens : *genre démonstratif, judiciaire.* Mode, goût de bon aloi : *robe d'un bon genre. Hist. nat.* Catégorie d'êtres, composée d'espèces qui elles-mêmes se décomposent immédiatement en variétés et en individus : *le loup est une espèce du genre chien. Gramm.* Forme que reçoivent les mots pour indiquer le sexe : *genre masculin, féminin, neutre. Musiq.* Division du tétracorde considéré dans les intervalles des quatre sons qui le composaient. *Dans son genre*, dans le genre dont il fait partie, ou dans lequel on le considère. *Faire, se donner du genre*, avoir des manières affectées. *Avoir du genre*, avoir de l'élégance, de la distinction. ALL. LITT. : **Tous les genres sont bons hors le genre ennuyeux,** phrase de Voltaire, qui se trouve dans la préface de l'*Enfant prodigue.*

— Encycl. *Philos.* Le genre est l'idée générale qu'on obtient en considérant ce que les différentes espèces ont de commun. A son tour, un genre donné peut devenir espèce par rapport à un genre supérieur. De genre en genre, on s'élève progressivement vers des notions de plus en plus générales, jusqu'à ce qu'on parvienne à l'idée la plus étendue, mais aussi la plus pauvre de toutes, à l'idée d'*être* en général, appelée par les anciens logiciens *summum genus* ou genre suprême.

— *Hist. nat.* Le genre est un groupe conventionnel qui n'est pas susceptible d'une définition absolue comme l'espèce. On doit chercher, pour les réunir dans un même genre, les espèces qui ont le plus possible de caractères communs, et qui ne diffèrent que par des caractères secondaires. Tous les individus d'un genre portent un même nom (celui du genre) auquel vient s'ajouter celui de l'espèce particulière à laquelle appartient chacun d'eux. Ex. : le genre *felis* comprend : *felis leo*, le lion ; *felis tigris*, le tigre ; *felis domestica*, le chat domestique, etc.

— *Littér.* On est d'accord aujourd'hui pour admettre la séparation des genres littéraires, mais on aurait tort de les considérer comme des compartiments absolument distincts ou des formes entièrement immuables. En réalité, il y a entre les genres des pénétrations et des échanges, et ils sont susceptibles



GÉNIE : 1. Officiers ingénieurs-géographes (1758) ; 2. Sapeur-mineur (1758) ; 3. Officiers et soldat (1786, 1789) ; 4. Ingénieurs-géographes (1780, 1800, 1811) ; 5. Sapeur-mineur (179) ; 6. Sapeur et officier (1793) ; 7. Garde du génie (1804) ; 8. Sapeurs, grande tenue, tenue de tranchée et de sape (1806) ; 9. Officier supérieur (1806) ; 10. Pontonnier et train du génie (1806) ; 11. Génie de la Garde (1810) ; 12. Sous-officier (1816) ; 13. Soldats (1820-1840) ; 14. Elève de l'Ecole de Metz (1835) ; 15. Soldats, tenue de sape, de travail (1855) ; 16. Soldat et sous-officier (1860) ; 17. Soldat et officier de la Garde (1865) ; 18. Soldat et officier (1865) ; 19. Soldat de la Garde, tenue de sortie (1865) ; 20. Soldat (1870) ; 21. Soldat aux colonies (1875) ; 22. Pontonnier (1875) ; 23. Soldat, tenue de campagne et grande tenue (1880) ; 24. Soldat, grande tenue (1910).

(V. GRANDE GUERRE.)

de se transformer. La thèse de Brunetière sur l'évolution des genres pèche par un excès de rigueur. Les principaux genres sont : le genre *lyrique*, le genre *épique*, le genre *dramatique*, le genre *didactique*, le genre *philosophique*, le genre *oratoire*, le genre *historique*, le genre *romanesque*.

genreux, euse [*reû, eu-ze*] adj. et n. *Fam.* Se dit d'un poseur, d'une personne qui fait du genre. Se dit aussi des choses.

Genro n. m. pl. (en japon. *les Vétérans*). Conseil d'anciens qui assistent le mikado.

gens [*jan.* L's se fait sentir devant une voyelle] n. pl. (anc. pl. de *gent ;* lat. *gens.* — V. pour le genre gramm. la note ci-dessous.) Personnes en général : *les gens de bien.* Soldat, domestique au service de quelqu'un : *appeler, sonner ses gens.* Domestiques : *gens de maison. Gens de sac et de corde*, gens dignes des plus grands châtiments, capables de tout. *Gens du monde*, personnes riches qui mènent une vie élégante. *Petites gens, gens de peu, gens de rien*, autref., roturiers ; aujourd. personnes sans considération ou sans position dans la société. *Bonnes gens*, personnes simples et douces. *Gens d'épée*, nobles, soldats. *Gens d'église*, prêtres, moines, etc. *Gens de mer*, marins. *Gens de robe*, magistrats, avocats. *Gens de lettres*, écrivains. Ceux du même parti : *nos gens donnèrent l'assaut.* Nations : *droit des gens. Se moquer des gens*, avancer des choses insoutenables, agir comme si l'on tournait les autres en dérision. *Droit des gens* ou *droit des nations* (*jus gentium*), nom primitivement donné au droit international.

— Encycl. *Gramm. Gens* veut au masculin les adjectifs qui le précèdent, ainsi que ceux qui le suivent : **tous** *les gens* **vertueux** *sont* **heureux**. Cependant, si un adjectif est placé immédiatement avant *gens*, cet adjectif et tous ceux qui peuvent le précéder se mettent au féminin : *voilà de* **bonnes** *gens* ; **toutes** *les* **vieilles gens**, à moins que l'adjectif qui précède immédiatement *gens* ne soit terminé au masculin par un e muet. Alors, on rentre dans la règle générale : **tous** *les* **braves gens** *; les* **vrais honnêtes** *gens.*

Gens de lettres (*Société des*), association fondée en 1838 par L. Desnoyers, et dont le but principal est de protéger la propriété littéraire, notamment en percevant des droits de reproduction. Ses membres titulaires remplissant certaines conditions d'âge et de présence ont droit à une pension de retraite.

gens [*jinss*] n. f. (mot lat.). Famille romaine, issue d'une souche commune : *la gens Fabia.*

— Encycl. *Hist. rom.* Les membres de la *gens* (groupe formé de familles se rattachant à un ancêtre commun d'origine ingénue), avaient un culte commun et sacrifiaient aux mânes de leurs ancêtres. Ils étaient tenus, les uns envers les autres, de devoirs étroits de solidarité : poursuivre de concert le meurtrier de l'un d'eux, racheter ceux qui avaient été faits prisonniers, etc. Les terres mêmes, primitivement, étaient la propriété collective de la *gens.*

Cette communauté d'intérêts et d'actions entre les membres de la *gens* les obligeait à avoir un conseil commun, dont les décisions étaient obligatoires pour tous ; mais, à l'époque historique, la *gens*, qui n'avait plus de chef unique, tomba en décadence : au IIe siècle de notre ère, il n'existait plus que des familles indépendantes.

Gensac, comm. de la Gironde, arr. et à 28 kil. de Libourne ; 1.220 h. Vignobles. Restes d'un château et de remparts du XVe siècle.



Gensonné.

Gensan, v. et port de Corée, dans la partie orientale et septentrionale de la péninsule ; 20.000 h.

Genséric [*jin-sé-rik*], roi des Vandales. Il conquit l'Afrique romaine, qu'il ravagea et où il fonda un vaste empire de 428 à 477. Il s'empara de Rome en 455, malgré les supplications du pape saint Léon, et la livra au pillage.

Gensonné [*jin*] (Armand), conventionnel girondin, né à Bordeaux, m. sur l'échafaud à Paris (1758-1793). Président de la Convention en 1793.

gent [*jan*] n. f. (lat. *gens, gentis*). Nation, race. *La gent marécageuse*, les grenouilles. *La gent moutonnière*, les moutons ; au *fig.*, les imitateurs.

gent [*jan*], **e** adj. (du lat. *genitus*, né, bien né). Joli, gentil. (Vx.)

Gentbrugge, ville de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Gand), sur l'Escaut ; 12.000 h.

genthite [*jin*] n. f. Hydrosilicate naturel de nickel et de magnésium.

gentiane [*jan-si-a-ne*] n. f. lat. *gentiana*). Genre de gentianacées, comprenant des herbes des régions tempérées et montueuses de l'hémisphère boréal : *la grande gentiane à fleurs jaunes est un amer franc, dont on emploie la racine comme apéritif et tonique.*

gentianées [*jan-si-a-né*] n. f. pl. *Bot.* Famille de dicotylédones gamopétales superovariées, qui a la *gentiane* pour type. S. une *gentianée.*

gentianine [*jan-si*] n. f. Matière colorante bleue, résultant d'une action oxydante sur un mélange d'amines aromatiques et d'hydrogène sulfuré.

gentianose [*jan-si*] n. m. Sucre extrait de la gentiane jaune.

gentil [*jan-ti ; l* mll. devant une voyelle], **ille** [*ll* mll., *e*] adj. (du lat. *gentilis*, de famille distinguée). Noble. (Vx.) Auj. Joli, mignon, gracieux. Substantiv. : *faire le gentil, la gentille*, affecter des manières agréables. Ant. **Disgracieux, laid, vilain.**



Gentiane.

gentil [*jan-ti*] n. m. (lat. *gentilis*, de gens). Pour les Hébreux, étranger. Pour les chrétiens, païen. *Apôtre des gentils*, saint Paul.

Gentil (Emile), explorateur et administrateu colonial français, né à Volmunster (Moselle), m. à Bordeaux (1866-1914). Il s'est distingué dans l'Afrique centrale et au Congo.



E. Gentil.

Gentil-Bernard [*jan*] (Pierre-Auguste Bernard, dit), poète français, né à Grenoble, m. à Choisy-le-Roy (1708-1775), auteur gracieux et léger de l'*Art d'aimer* et du livret de l'opéra *Castor et Pollux.*

gentilé [*jan*] n. m. Nom des habitants d'un pays, d'une ville : Français *est le gentilé de* France. (Vx.)

gentilhommaille [*jan-ti, l* mll., *o-ma, ll* mll., *e*] n. f. *Par dénigr.*, ramassis de gentilshommes.

gentilhomme [*jan-ti, l* mll., *o-me*] n. m. Homme noble de race : *un homme anobli n'était pas gentilhomme, mais ses fils naissaient gentilshommes. Vivre en gentilhomme*, sans rien faire. *Gentilhomme à lièvre*, gentilhomme campagnard et peu riche. *Gentilhomme de la chambre*, qui servait le roi quand il mangeait dans sa chambre. Pl. des *gentilshommes* [pron. *jan-ti-zo-me*].



Gentil-Bernard.

— Encycl. Les feudistes et les jurisconsultes distinguaient plusieurs sortes de gentilshommes : le *gentilhomme de parage, de haut parage, de bas parage*, le *gentilhomme de ligne* ou *de sang*, le *gentilhomme de quatre lignes*, le *gentilhomme de quatre races et d'extraction*, le *gentilhomme de nom et d'armes.* Sous l'ancienne monarchie, on employait aussi le mot *gentilhomme* pour désigner des nobles attachés à la personne des princes. C'est ainsi qu'il y avait des gentilshommes servants, qui avaient pour fonction de servir le roi à table ; des gentilshommes de la garde, qui précédaient le roi dans les grandes cérémonies ; des gentilshommes ordinaires du roi, chargés de porter les ordres du roi aux états généraux, aux parlements, etc. On appelait gentilshommes verriers les nobles qui exerçaient le métier de verrier : ils le pouvaient sans déroger.

L'insigne héraldique des gentilshommes est un casque taré de profil, et surmonté d'un tortil or et argent. Le heaume est d'argent bruni à cinq barreaux pour les anciens gentilshommes ; d'acier poli, la visière relevée et laissant voir trois barreaux pour les gentilshommes nouvellement anoblis. V. heaume.

Gentilshommes de Vérone (*les Deux*), comédie en cinq actes de Shakspeare. Silvia, fille du duc de Milan, aime Valentin, gentilhomme de Vérone. Protée, ami de Valentin, le trahit, et poursuit la jeune fille de ses assiduités. Elle s'enfuit, et retrouve Valentin, devenu chef de brigands, qui pardonne à Protée, le rend à sa fiancée Julia, et épouse Silvia. Œuvre de jeunesse, d'un lyrisme joyeux et coloré (vers 1592).

gentilhommeau n. m. Syn. de gentillâtre.

gentilhommer [*jan-ti, l* mll., *o-mé*] v. n. *Fam.* Faire le gentilhomme.

gentilhommerie [*jan-ti, l* mll., *o-me-rî*] n. f. *Fam.* Qualité de gentilhomme. Les gentilshommes d'un pays.

gentilhommesque [*jan-ti, l* mll., *o-mès-ke*] adj. Qui appartient aux gentilshommes.

gentilhommière [*jan-ti, l* mll., *o-mi-è re*] adj. Propre aux gentilshommes : *bravoure gentilhommière.* (Vx.) N. f. Maison de petit gentilhomme, à la campagne.

gentilice [*jin*] adj. et n. (lat. *gentilitius*). Qui appartient à la *gens*, à une *gens* romaine. N. m. Nom commun aux membres d'une *gens* romaine : *Tullius était le gentilice de Cicéron.*

gentilisme [*jan-ti-lis-me*] n. m. Religion des gentils, paganisme.

gentilité [*jan*] n. f. (de *gentil* n. m.) Ensemble des nations païennes.

gentillâtre [*jan-ti, ll* mll.] n m. *Fam.* Gentilhomme pauvre, ou de petite noblesse.

gentillefemme [*jan-ti, ll* mll., *e-fa-me*] n. f. Femme d'un gentilhomme. (On écrit aussi gentilfemme.)

gentillesse [*jan-ti, ll* mll., *è-se*] n. f. Caractère de ce qui est gentil. Saillie agréable, spirituelle : *cet enfant nous a dit mille gentillesses.*

gentillet, ette [*jan-ti, ll* mll., *è, è-te*] adj. (dim. de *gentil*). Assez gentil. *Fam.* Petit et gentil.

Gentilly [*jan-ti, ll* mll., *i*], comm. du dép. de la Seine, près de Paris, arr. et à 5 kil. de Sceaux, sur la Bièvre ; 8.420 h. (*Gentilliens*). Ch. de f. Orl. Tanneries. Saint Eloi y bâtit un monastère. Il s'y est tenu, en 767, en présence du roi Pépin le Bref, un concile.

gentiment [*jan-ti-man*] adv. D'une manière gentille, convenable : *causer, être mis gentiment.*

gentiopicrine [*jan-si*] n. f. Glucoside constituant le principe amer de la gentiane.

Gentioux [*jan-si-ou*], ch.-l. de c. (Creuse), arr. et à 32 kil. d'Aubusson, sur le *plateau de Gentioux ;* 1.250 h. — Le cant. a 8 comm., et 7.120 h.

gentisine [*jan-ti-zi-ne*] n. f. Colorant jaune qui se trouve dans la racine de gentiane.

gentleman [*djèn'-tle-man'*] n. m. (m. angl.). Homme bien élevé, de bonne compagnie ; galant homme. Pl. des *gentlemen.*

gentleman-farmer [*djèn'-tle-man'-fâr-meur*] n. m. (expr. angl.). Gentilhomme fermier.

gentleman-rider [*djèn'-tle-man'-raï-dèr*] n. m. (expr. angl.). Jockey amateur, qui monte un cheval dans les courses. Pl. des *gentlemen-rider.*

gentry [*djèn'-tri*] n. f. (m. angl.). Classe bourgeoise, en Angleterre (par opposition à *nobility*, noblesse, et à *people*, peuple). *Par ext.* Les **gens** comme il faut.

Gentz (Frédéric **de**), publiciste et diplomate prussien, ennemi acharné de la France, né à Breslau, m. à Weinhaus (1764-1832). Il fut un des principaux rédacteurs des congrès de Vienne, de Laibach et de Vérone. Sa correspondance avec les hospodars de Valachie a été inspirée par Metternich.

génuflecteur, trice [*flèk*] n. et adj. Qui fait des génuflexions. *Fig.* Adulateur servile.

génuflexion [*flèk-si-on*] n. f. (du lat. *genu*, genou, et *flectere*, fléchir). Action de fléchir le genou. *Fig.* Flatterie, obséquiosité.

génuine adj. (lat. *genuinus*). *Didact.* Exact, véridique : *traduction génuine.*

génuinité ou quelquef. par erreur **génuité** n. f. Qualité de ce qui est génuine.

genus irritabile vatum, mots lat. signif. : *la race irritable des poètes.* Expression d'Horace (*Epîtres*, II, 2, 102), qui sert à caractériser l'extrême susceptibilité des poètes et des gens de lettres.

génu-pectoral, e, aux adj. Se dit de la position dans laquelle un malade, en vue d'un examen médical, se place de façon à reposer sur les genoux et sur la poitrine.

genu valgum [*jé, ghom'*] n. m. (m. lat.). *Méd.* Genou cagneux.

Genval, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Nivelles), sur la Lasne, affl. de la Dyle ; 1.800 h. Tissus.

géo (du gr. *gê*, terre), préfixe indiquant que l'idée de *terre* figure dans le mot composé.

géo-anticlinal, e, aux adj. Syn. de anticlinal.

géo-batracien n. m. Batracien privé de queue, vivant sur terre.

géobiologie [*jî*] n. f. (de *géo*, du gr. *bios*, vie, et *logos*, discours). Science qui s'occupe des rapports de l'évolution cosmique géologique de la planète avec les conditions d'origine, de composition physico-chimique et d'évolution de la matière vivante et des organismes qu'elle constitue.

géoblaste [*blas-te*] adj. (de *géo*, et du gr. *blastès*, qui bourgeonne). *Bot.* Dont les cotylédons ne sortent pas de terre pendant la germination.

géocentrique [*san*] adj. (de *géo*, et *centrique*). *Astr.* Qui est rapporté au centre de la terre : *coordonnées géocentriques.*

géochimie n. f. (de *géo*, et de *chimie*). Ensemble des études chimiques qui se rapportent à l'écorce terrestre.

géochimique adj. Relatif à la géochimie.

géoclase n. f. (de *géo*, et du gr. *klasis*, cassure). *Géol.* Cassure de l'écorce terrestre.

géocorises [*ri-ze*] n. f. pl. Groupe d'insectes hémiptères hétéroptères, comprenant les punaises terrestres, par opposition aux punaisés aquatiques (hydrocorises). S. une *géocorise.*

géocratique adj. (de *géo*, et du gr. *kratos*, force). Terme par lequel on distingue les déplacements des rivages, lorsqu'ils se produisent de manière à accroître le domaine de la terre ferme.

géocyclique adj. (de *géo*, et du gr. *kuklos*, cercle). *Astr.* Se dit d'une machine qui figure le mouvement annuel de la terre autour du soleil et explique les saisons et l'inégalité des climats.

géode n. f. (du gr. *geôdès*, terreux). Masse minérale creuse, sphérique, tapissée intérieurement de cristaux.

géodésie [*zî*] n. f. (de *géo*, et du gr. *daiein*, diviser). Science qui a pour but de mesurer la surface ou une partie de la surface de la terre, ou quelque distance prise sur cette surface : *les frères Cassini furent les fondateurs de la géodésie française.*

— Encycl. La géodésie est une science qui a pris naissance en France, et s'y est puissamment développée aux XVIIe et XVIIIe siècles ; la première mesure rigoureuse d'un arc du méridien fut faite par Picard en 1669 ; un peu plus tard, en 1736, deux missions françaises répétèrent ces mesures au Pérou et en Laponie, puis ce fut l'établissement des cartes par le procédé de triangulation, la mesure par Lacaille et Cassini de Thury de l'arc de méridien compris entre Dunkerque et Perpignan, la continuation de ces travaux entre Perpignan et Barcelone par Delambre et Méchain, et, un peu plus tard, entre Barcelone et les Baléares par Biot et Arago. Après 1830, la géodésie fut, pour ainsi dire, délaissée en France pendant quelque temps ; toutefois, la triangulation de l'Algérie avait été commencée en 1860. Sous l'impulsion du Bureau des longitudes et de l'Académie des sciences, Périer fut chargé en 1870 de la revision de la méridienne de Paris. Les instruments et les méthodes qui avaient servi aux mesures anciennes furent réformés ; le Dépôt de la guerre, qui devint plus tard le *Service géographique de l'Armée*, constitua bientôt un organisme de premier ordre. Tout l'outillage fut renouvelé et les nouvelles mesures effectuées avec les meilleures garanties possibles. Les opérations, commencées en 1870, ne furent terminées qu'en 1884, et l'on effectua la liaison de notre triangulation avec celle de l'Angleterre et de l'Espagne. En 1879, on avait résolu le problème de la jonction géodésique et astronomique du réseau espagnol avec l'Algérie ; puis, on mesura l'arc de méridien d'Alger à Laghouat. Le Service géographique de l'Armée, qui groupe aujourd'hui des savants réputés, secondés par des auxiliaires remarquables, entreprit de nombreux travaux qui lui furent confiés par l'Association géodésique internationale : il a effectué, entre autres, des mesures de longitude, de façon à fixer exactement la position des observatoires étrangers par rapport à celui de Paris et aussi la nouvelle mesure de l'arc méridien de Quito, à travers l'Equateur et le Pérou. Ce dernier travail, commencé au début du XXe siècle, revenait de droit à la France, puisque c'était elle qui, au XVIIIe siècle, avait envoyé au Pérou Bouguer, La Condamine et Godin pour y mesurer l'arc équatorial.

géodésien [*zi-in*] n. m. Savant en géodésie.

géodésigraphe [*dé-zî*] n. m. (de *géodésie*, et du gr. *graphein*, écrire). Instrument d'arpentage qui se manœuvre comme le graphomètre.

géodésimétrie [*zi-mé-trî*] n. f. (de *géodésie*, et du gr. *metron*, mesure). Arpentage d'après les méthodes géodésiques.

géodésique [*zi-ke*] adj. Qui a rapport à la géodésie : *opération géodésique.*

— Encycl. *Association géodésique internationale.* Fondée en 1862 par l'Allemand Baeyer sous le nom de : *Association pour la mesure des degrés de l'Europe centrale*, elle fut d'abord une dépendance de l'Institut géodésique prussien. Ce ne fut qu'en 1887 qu'elle devint réellement internationale et prit le nom qu'elle porte aujourd'hui. Elle groupe plus de vingt Etats.

géodésiquement [*zi-ke-man*] adv. D'après les règles de la géodésie ; par la géodésie.

géodésiste [*zis-te*] n. Personne qui s'occupe de géodésie.

géodique adj. Qui a la forme d'une géode.

géodynamique adj. Qui a rapport aux modifications de la terre sous l'influence d'agents extérieurs et intérieurs.

Geoffrin [*jo-frin*] (Marie-Thérèse Rodet, Mme), femme célèbre par son esprit, née et m. à Paris (1699-1777). Elle était fille d'un valet de chambre de la Dauphine et femme d'un riche et très ignorant bourgeois. Dépourvue d'instruction elle-même, mais spirituelle et intelligente, elle tint, dans la rue Saint-Honoré, un salon très fréquenté, où elle réunissait alternativement les artistes, les gens de lettres et les personnes de l'aristocratie.



Mme Geoffrin.

Geoffroi Ier; *Grisegonelle*, duc d'Anjou de 958 à 987 ; — Geoffroi II, *Martel*, comte d'Anjou de 1040 à 1060 ; — Geoffroi III, *le Barbu*, comte d'Anjou de 1060 à 1068 ; — Geoffroi IV, *Plantagenet*, duc d'Anjou de 1129 à 1151 et duc de Normandie en 1144 ; il épousa Mathilde, fille de Henri Ier d'Angleterre, et fut le père de Henri II d'Angleterre, le premier de la dynastie des Plantagenets.

Geoffroi Ier, duc de Bretagne de 992 à 1008 ; — Geoffroi II, duc de Bretagne de 1171 à 1186.

Geoffroi ou **Geoffroy** (saint), évêque d'Amiens en 1104, m. en 1115. (On écrit aussi Godefroy.) Fête le 8 novembre.

Geoffroi de Monmouth, historien gallois, né vers 1100, m. en 1154, évêque de Saint-Asaph ; a écrit, d'après les légendes celtiques, une *Historia regum Britanniæ*, où ont puisé les auteurs des romans chevaleresques du cycle d'Arthur.



J.-L. Geoffroy.

Geoffroy (Etienne-François), médecin et chimiste français, né et m. à Paris (1672-1731) ; auteur d'un précieux *Tractatus de materia medica.*

Geoffroy (Estienne-Louis), zoologiste français, né à Paris, m. près de Soissons (1725-1810). Membre de l'Académie des sciences (1798).

Geoffroy (Julien-Louis), critique français, né à Rennes, m. à Paris (1743-1814) ; critique théâtral du *Journal des Débats* de 1806 à 1814 ; auteur d'un célèbre *Cours de littérature dramatique ;* esprit cultivé et droit, non sans lourdeur, violemment hostile à l'œuvre de Voltaire.



J.-M.-M. Geoffroy.

Geoffroy (Jean-Marie-Michel), acteur français, né et m. à Paris (1813-1883) ; une des illustrations du Gymnase, et surtout du Palais-Royal.

Geoffroy (Jean), peintre français, né à Marennes en 1853 ; a représenté les souffrances des humbles : *les Infortunés, le Jour de la visite à l'hôpital*, etc.

Geoffroy Saint-Hilaire (Etienne), illustre naturaliste français, né à Etampes, m. à Paris (1772-1844). Nommé à 21 ans professeur de zoologie au Muséum, il y ouvrit le premier cours professé en France sur cette science. Il créa la ménagerie du Jardin des plantes, enrichit les collections par voie d'échanges avec l'étranger et fit partie de la commission scientifique qui accompagna Bonaparte en Egypte. Ses nombreux travaux se rattachent tous à une même idée : l'unité de composition organique, conception qui le conduisit à découvrir un véritable système dentaire chez les oiseaux, à signaler les analogies entre les squelettes de tous les vertébrés, à considérer la tête comme formée d'un ensemble de vertèbres. Il créa enfin l'embryologie, et sut retrouver dans les formes bizarres des monstres les parties constituantes des êtres normaux. Membre (1807), puis président 1833) de l'Académie des sciences. — Son frère, Marc-Antoine Geoffroy-Château, né à Etampes, m. à Augsbourg (1774-1806), se distingua en Egypte et à Austerlitz. — Isidore, fils d'Etienne, né et m. à Paris, a continué ses travaux et son enseignement (1805-1861). Membre (1833), puis président (1856) de l'Académie des sciences.

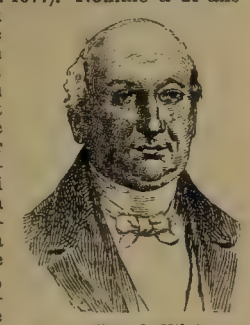

Et. Geoffroy St-Hilaire.

géogène adj. (de *géo*, et du gr. *genos*, naissance). Qui croît sur la terre.

géogénie [*ni*] n. f. (de *géo*, et du gr. *genesis*, origine). Hypothèse sur la formation du globe terrestre.



Termes géographiques.

géogénique adj. Qui a rapport à la géogénie : *théorie géogénique.*

géoglosse n. f. Genre de champignons discomycètes, ayant une fructification en forme de massue à long pied.



Géoglosse velue.

géognosie [*ghno-zî*] n. f. (de *géo*, et du gr. *gnôsis*, connaissance). Science qui traite des diverses roches composant le globe terrestre.

géognoste [*ghnos-te*] n. m. Spécialiste en géognosie.

géognostique [*ghnos-ti-ke*] adj. Qui se rapporte à la géognosie. (On dit aussi géognosique.)

géogonie n. f. V. géogénie.

géogonique adj. V. géogénique.

géographe n. m. Qui sait la géographie, qui l'enseigne, qui dresse des cartes géographiques. Adjectiv. : *ingénieur géographe.*

géographie [*fî*] n. f. (de *géo*, et du gr. *graphein*, décrire). Description de la terre sous le rapport du sol, du climat, etc. (*géographie physique*) ; des productions du sol (*géographie économique*) ; sous celui des races, des langues, des limites des peuples, des institutions (*géographie politique*) ; par rapport à l'histoire (*géographie historique*) ; relativement à la figure du globe, au rang qu'il occupe dans le système planétaire, etc. (*géographie mathématique*). Ouvrage qui traite d'un sujet géographique : *la* Géographie *de Strabon.*

— Encycl. La géographie est proprement la science présente de la terre, par opposition à la *géologie*, qui est la science du passé de la planète. Elle se propose essentiellement l'étude des aspects de la vie à la surface du globe, et particulièrement des rapports entre le sol et l'homme.

La composition et la disposition du sol, qui sont l'objet de la *géographie physique*, ne déterminent pas seules la répartition de la vie et des ressources sur le globe. Les considérations climatologiques, botaniques, zoologiques ne doivent pas être non plus négligées par le géographe, non plus que l'action de l'homme même sur le milieu où il vit. C'est de la combinaison de tous ces éléments multiples et divers, de leur modification les uns par les autres, que résulte la caractéristique d'une contrée, et c'est l'art du géographe, comme le propre même de la géographie, de démêler dans l'étude qu'il fait de chaque pays l'importance relative des divers phénomènes. V. géologie.

Géographie de Strabon, grand ouvrage historique, descriptif et statistique, sur le monde ancien, particulièrement sur le monde méditerranéen (1er s. apr. J.-C.).

Géographie de Ptolémée. C'est l'œuvre de géographie mathématique la plus importante que nous ayons conservée de l'antiquité.

Géographie de Karl Ritter (1822-1859), ouvrage fondamental, où a été pour la première fois marquée, dans un vaste tableau d'ensemble, la connexion intime qui existe entre les deux ordres de faits physiques et humains.

Géographie universelle, par Elisée Reclus (1875-1891). Véritable monument géographique ; l'auteur étudie à la fois la constitution du sol, ses productions et les mœurs des habitants de chaque pays.

géographier [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Décrire au point de vue géographique. Représenter sur une carte géographique.

géographique adj. Qui appartient à la géographie, la concerne : *vue géographique ; termes, expressions géographiques.*

— Encycl. *Service géographique de l'armée.* Le Service géographique de l'armée, créé en 1877 pour remplacer le Dépôt de la Guerre, a pour objet la revision permanente de la carte de France, la publication et la mise en vente de cartes destinées à l'armée et au public, la confection des plans-reliefs employés pour l'instruction dans les écoles militaires, etc. A sa tête est un officier général ou un colonel, placé lui-même, comme sous-chef, sous les ordres du chef d'état-major général.

géographiquement [*ke-man*] adv. Par la géographie. D'une manière géographique.

géohydrographe n. m. Celui qui s'occupe de géohydrographie.

géohydrographie [*fî*] n. f. (du gr. *gê*, terre, *hudôr*, eau, et *graphein*, décrire). Description de la terre et des eaux terrestres.

géohydrographique [*fi-ke*] adj. Qui se rapporte à la géohydrographie.

géoïde n. m. (du gr. *gê*, terre, et *eidos*, forme). Surface de niveau du globe terrestre, correspondant au niveau moyen des mers : *le géoïde est voisin de l'ellipsoïde terrestre.*

Geok-Tépé ou **Gheuk-Tépé,** v. du Turkestan, au pied du Kopet-Dagh ; 30.000 h. Prise par Skobeleff en 1881.

geôlage [*jô*] n. m. Droit qu'on payait au geôlier, à l'entrée et à la sortie de chaque prisonnier. (Vx.)

geôle [*jô-le*] n. f. (lat. pop. *caveola ;* de *cavea*, cage). Prison. Demeure du geôlier.

geôlier [*jô-li-é*] n. m. Concierge, surveillant d'une prison. *Fig.* Personne qui surveille la conduite d'une autre.

geôlière [*jô*] n. f. Femme du geôlier.

géologie [*jî*] n. f. (de *géo*, et du gr. *logos*, discours). Science qui a pour objet l'étude des matériaux composant le globe, de leur nature, de leur situation et des causes qui ont déterminé cette situation : *Ch. Lyell a renouvelé la géologie.*

— Encycl. *Géol.* La géologie poursuit un double but : l'étude de la structure actuelle de l'écorce du globe, et la recherche des causes qui ont présidé à sa formation et à son évolution à travers les âges.

C'est à la lumière des *phénomènes actuels* que l'on doit reconstituer le mécanisme des phénomènes du passé. Les phénomènes actuels nous révèlent l'importance, pour l'établissement du modelé terrestre, des agents météoriques d'érosion, particulièrement de l'eau, qui, à l'état solide ou liquide, se précipite des hauteurs de l'atmosphère sous forme de pluie, de glace ou de neige. (V. érosion.) Après l'eau, le vent est le plus actif des agents de transport et de dépôt. (V. dunes.)

Les organismes jouent eux-mêmes un rôle des plus considérables ; certains dépôts, et des plus importants, tels que la craie, sont dus à l'accumulation des débris d'êtres microscopiques ; d'autres sont dus à l'agglomération d'êtres plus élevés, comme les coraux, ou de végétaux, comme la houille.

Dans le domaine de la dynamique interne, la contraction de l'écorce terrestre donne naissance à des plissements montagneux (v. montagne), et les dislocations du sol livrent place sur certains points à des émissions volcaniques. (V. volcans.) D'une façon générale, les influences tectoniques ou internes tendent à donner à l'écorce un relief plus tourmenté ; les influences subaériennes, au contraire, tendent à la niveler.

Le rôle du géologue consiste, étant donné la variété des couches qui se succèdent des profondeurs à la surface du sol, à reconnaître pour chacune : 1° sa nature (il y parvient par l'analyse chimique) ; 2° son âge, qu'indiquent nettement les *fossiles* qu'elle renferme (v. paléontologie) ; 3° son mode de formation, igné ou sédimentaire, et dans l'explication duquel il doit, comme il a été dit, recourir à la lumière des phénomènes actuels.

L'ensemble des terrains ou série géologique, représentant des âges successifs, a dû être divisé. Il en est résulté des classifications évidemment un peu arbitraires, mais dans lesquelles on peut tenir pour établie, au-dessus des terrains archéens et ignés, la subdivision de la série sédimentaire en grandes *ères* primaire, secondaire, tertiaire, quaternaire, partagées à leur tour en *systèmes* et en *étages*. Nous avons indiqué, dans le tableau ci-joint (v. p. 992, pour chacune des ères et pour chaque système, les formations françaises les plus caractéristiques ou les plus connues. (V. le tableau, p. 992.)

géologique [*ji-ke*] adj. Qui a rapport à la géologie : *formations géologiques.*

géologiquement [*ke-man*] adv. Au point de vue de la géologie, d'après ses règles.

géologue [*lo-ghe*] n. m. Savant en géologie : *Elie de Beaumont fut un géologue de grande valeur.*

géomagnétifère n. m. (de *géo*, du gr. *magnês*, aimant, et du lat. *ferre*, porter). Sorte de paratonnerre ayant pour objet de capter l'électricité atmosphérique pour la faire agir sur la végétation. V. électroculture.

géomance ou **géomancie** [*sî*] n. f. (de *géo*, et du gr. *manteia*, divination). Divination qui s'opère en jetant de la terre, de la poussière sur une table et en étudiant les figures ainsi formées.

géomancien, enne [*si-in, è-ne*] adj. et n. Qui pratique la géomancie.

ÈRES	SYSTÈMES	FORMATIONS CARACTÉRISTIQUES	ÉLÉMENTS ORGANIQUES
Quaternaire	PLÉISTOCÈNE.	Plages, dunes, alluvions et moraines actuelles.	*Homme.*
Tertiaire	NÉOGÈNE : *Pliocène.*	Marnes d'Hauterives (Drôme) Faluns de la Dixmerie (Loire-Inférieure)	*Règne des mammifères.*
	Miocène.	Calcaire à ossements de Sansan Faluns de Touraine Sables de Sologne et de l'Orléanais	
	ÉOGÈNE : *Oligocène.*	Calcaire et meulière de Beauce Sables de Fontainebleau Calcaire et meulière de Brie Phosphorites du Quercy	
	Éocène.	Gypse parisien Sables du Soissonnais, de Beauchamp Argile plastique de Paris	
Secondaire	CRÉTACÉ : *Supérieur.*	Craie blanche de Normandie Craie de Champagne Craie tuffeau de Touraine Sables du Perche et du Maine	*Oiseaux reptiliens.*
	Inférieur	Sables verts de Champagne Calcaires du Pont-d'Arc (Ardèche)	*Règne des dinosauriens.*
	JURASSIQUE : *Supérieur.*	Dolomie du Jura Argiles de Honfleur Calcaire lithographique de Meuse Roches noires de Trouville	*Règne des sauriens, premiers mammifères.*
	Moyen	Calcaire ruiniforme des causses Calcaire à entroques du Jura Oolithe blanche du Calvados	
	Inférieur ou Lias	Oolithe ferrugineuse de Meurthe-et-Moselle Calcaire à gryphées Grès infraliasique de Lorraine	
	TRIASIQUE.	Marnes à sel gemme de Lorraine Grès des Vosges	*Règne des labyrinthodontes amphibies.*
Primaire	PERMIEN.	Grès rouge de Brive	
	CARBONIFÈRE.	Bassin houiller de la Loire et du Nord Calcaire carbonifère Marbres du Boulonnais	
	DÉVONIEN.	Calcaire de Givet Grès du Cotentin	*Trilobites et poissons.*
	SILURIEN.	Ardoises d'Angers Grès armoricain	
	PRÉCAMBRIEN.	Phyllades de Saint-Lô Ardoises de Parennes	*Traces douteuses.*
PRIMITIF OU ARCHÉEN		*Gneiss, micaschiste.*	

géomantique adj. Qui a rapport à la géomancie : *divination géomantique.*

géométral, e, aux adj. Qui donne les dimensions en vraie grandeur ou en grandeur proportionnelle, sans tenir compte de la perspective : *plan géométral.* N. m. Le plan géométral.

géométralement [*man*] adv. D'une manière géométrale. (Peu us.)

géomètre n. m. Qui sait la géométrie, qui s'en occupe.

géomètre n. f. Genre d'insectes lépidoptères, sous-ordre des géomètres, comprenant de belles phalènes de l'Europe et de l'Asie boréale. (En France, les *geometra venaria* et *papilionaria* volent au crépuscule dans les lieux humides.)


Géomètre.

géomètres n. f. pl. Sous-ordre d'insectes lépidoptères, comprenant les papillons vulgairement appelés *phalènes*, dont les chenilles sont dites *arpenteuses*. (Genres principaux : *larentie, géomètre, eupithécie, hibernie, fidonie*, etc.) S. une *géomètre.*

géométrie [*trî*] n. f. (de *géo*, et du gr. *metron*, mesure). Science qui a pour objet l'étendue considérée sous ses trois aspects : la *ligne*, la *surface* et le *volume*. Traité de géométrie.

— ENCYCL. Nos conceptions géométriques ont évidemment pour origine l'observation des objets qui nous entourent. C'est par une série d'abstractions sur les formes de ces objets que nous pouvons envisager les figures géométriques et leurs éléments (points, lignes, surfaces), qui ne sont, somme toute, que des conceptions idéales.

La géométrie n'a pas été étrangère aux peuples primitifs, et l'on dit que cette science fut introduite en Grèce par Thalès et son disciple Pythagore. Platon, puis Euclide, Archimède, Apollonius, Hipparque, l'inventeur de la trigonométrie, Ménélaüs, Ptolémée, etc., donnèrent, en Grèce, un essor considérable à la géométrie.

En Europe, ce n'est que vers le milieu du XVIe siècle que nous voyons apparaître la géométrie avec Viète, l'immortel inventeur de l'algèbre nouvelle, puis Képler, Descartes, qui utilise le premier la *géométrie analytique*, Fermat, Roberval, Desargues, Pascal, Huyghens, etc. ; ensuite est apparue la *géométrie descriptive* avec Monge, etc. Le dernier terme du progrès accompli par la géométrie au XIXe siècle réside dans les magnifiques travaux de Michel Chasles.

Géométrie élémentaire. C'est la géométrie des anciens : elle comprend la *géométrie plane*, qui étudie les figures formées dans les plans, et la *géométrie dans l'espace*, qui traite des positions relatives des droites et des plans, et des propriétés du cylindre, du cône et de la sphère.

Géométrie supérieure. Elle comprend un ensemble de théories, *homographie, homologie, involution, inversion*, constituant de fécondes méthodes de recherches.

Géométrie analytique. Elle a pour but de donner un caractère systématique à l'application de l'algèbre à la géométrie ; elle montre que toutes les propriétés géométriques peuvent se traduire par des relations numériques. Dans la géométrie analytique, les points sont déterminés à l'aide de *coordonnées ;* à une courbe quelconque correspond une relation entre les coordonnées de chacun de ses points : cette relation constitue l'*équation de la courbe.*

Géométrie infinitésimale. Elle est composée par l'ensemble des propriétés des figures qui, pour être établies, nécessitent l'emploi du calcul infinitésimal.

Géométrie descriptive. Elle a pour but de représenter les figures de l'espace à l'aide de figures planes ; pour cela, on emploie le système de projections sur deux plans, l'un vertical, l'autre horizontal. La géométrie descriptive est surtout destinée à la *charpente* et à la *stéréotomie.*

Géométries non euclidiennes. La géométrie classique est dite *euclidienne* parce qu'elle est basée sur les axiomes admis par Euclide pour élaborer sa géométrie, et en particulier sur celui-ci : *Par un point extérieur à une droite, on ne peut mener qu'une parallèle à cette droite*, connu sous le nom de *postulatum d'Euclide.* Toute géométrie non basée sur les axiomes euclidiens est dite *géométrie non euclidienne.*

Il convient encore de citer la *géométrie à plus de trois dimensions*, dans laquelle certaines formules algébriques sont considérées comme représentant des éléments géométriques hypothétiques, par analogie avec les formules analogues dans la géométrie à trois dimensions.

géométrique adj. Qui appartient à la géométrie : *science, figure géométrique. Fig.* Régulier : *les villes américaines sont bâties sur un plan géométrique.* Comme une figure de géométrie. *Progression géométrique*, v. PROGRESSION. *Lieu géométrique*, v. LIEU.

géométriquement [*ke-man*] adv. D'une manière géométrique.

géométriser [*zé*] v. a. Rendre géométrique, rapporter à la géométrie.

géométrisme [*tris-me*] n. m. *Philos.* Manière de penser qui ramène tout aux formes et à la méthode de la géométrie.

géométrographie [*fi*] n. f. Art des constructions géométriques.

géomores n. m. pl. (gr. *geomoroi*). Classe de propriétaires fonciers, dans un certain nombre de cités de la Grèce ancienne. S. un *géomore.*

géomorphie [*fi*] n. f. (de *géo*, et du gr. *morphê*, forme). Partie de la géodésie qui a trait plus particulièrement à la recherche de la forme de la terre.

géomorphogénie [*nî*] n. f. (de *géo*, du gr. *morphê*, forme, et *genos*, origine). Étude de la formation du relief terrestre.

géomyidés [*dé*] n. m. pl. Famille de mammifères rongeurs, comprenant les *géomys* et genres voisins. S. un *géomyidé.*

géomys [*miss*] n. m. Genre de mammifères rongeurs, comprenant des animaux américains qui ressemblent à des rats, avec des abajoues, la queue ronde et nue.


Géomys.

géonémie [*mî*] n. f. (de *géo*, et du gr. *nemein*, habiter). Étude de la distribution géographique des organismes.

géonome n. m. Genre de palmiers, dont plusieurs espèces sont cultivées dans les serres d'Europe.

géonomie [*mî*] n. f. (de *géo*, et du gr. *nomos*, loi). Étude des lois qui président aux changements opérés dans la forme superficielle de la terre.

géonomique adj. Qui concerne la géonomie.

géophage n. m. (de *géo*, et du gr. *phagein*, manger) adj. et n. Qui mange de la terre : *certaines peuplades malaises sont géophages.*

géophagie [*jî*] n. f. (de *géophage*). Habitude de manger de la terre.

géophile n. m. Genre de myriapodes, comprenant des mille-pieds qui habitent les terrains humides : *certains géophiles émettent une lueur phosphorescente.*

géophilidés [*dé*] n. m. pl. Famille de myriapodes, comprenant les *géophiles* et genres voisins.

géophone n. m. (de *géo*, et du gr. *phônê*, voix). Instrument d'écoute pour déceler les bruits provenant du sol (travaux de sape, localisation de mineurs ensevelis, etc.).

géophysique [*zi-ke*] n. f. Science qui traite de la physique du globe. Adjectiv. : *l'Union géophysique.*

géoponie [*nî*] n. f. (de *géo*, et du gr. *ponos*, travail). Culture de la terre ; agriculture.

géoponique adj. Qui a rapport aux travaux de l'agriculture. N. f. Ensemble des connaissances relatives à la culture des champs.

Géoponiques, ouvrage écrit à Constantinople, probablement sous les auspices de Constantin Porphyrogénète, et qui est une compilation, œuvre d'un écrivain habile plus que d'un véritable agronome.

géorama n. m. (de *géo*, et du gr. *ôrama*, vision). Représentation sur une grande échelle de la totalité de la surface terrestre. Pl. des *géoramas.*

George Dandin ou *le Mari confondu*, comédie en trois actes et en prose, de Molière (1668). C'est dans cette pièce, si amusante, que le grand comique met en relief la folie que commet un homme en épousant une femme d'une condition supérieure à la sienne. Le personnage de George Dandin est devenu proverbial pour caractériser un homme qui est obligé de souffrir patiemment toutes les extravagances de sa femme. Les écrivains rappellent souvent aussi cette réflexion qu'il s'adresse à lui-même : *Vous l'avez voulu, George Dandin, vous l'avez voulu*, pour faire entendre qu'on ne doit s'en prendre qu'à soi-même d'une faute qu'on s'est obstiné à commettre malgré tous les conseils.

George Ier, né et m. à Osnabruck (1660-1727), électeur de Hanovre, puis roi d'Angleterre de 1714 à 1727, le premier de la dynastie de Hanovre, encore aujourd'hui régnante. Il descendait par sa mère de Jacques Ier Stuart. Ce fut un prince impopulaire. Il fit enfermer au château d'Alsen, pendant trente-deux ans, sa femme Sophie de Zell, qu'il soupçonnait d'infidélité ; — GEORGE II, né à Hanovre, m. à Kensington (1683-1760), fils et successeur du précédent, roi d'Angleterre à partir de 1727 ; sous son règne eurent lieu la guerre de succession d'Autriche et la guerre de Sept ans, qui fondèrent la puissance coloniale anglaise, au détriment de la France ; — GEORGE III, petit-fils et successeur du précédent, né à Londres, m. à Windsor (1738-1820), roi d'Angleterre à partir de 1760 ; c'est sous son règne que l'Angleterre perdit ses colonies d'Amérique (1783) ; il fut l'adversaire implacable de la Révolution et de l'Empire français ; atteint d'une maladie mentale, il dut, en 1810, céder la régence à son fils ; — GEORGE IV, né à Londres, m. à Windsor (1762-1830), fils et successeur du précédent ; régent en 1810, il devint roi en 1820 ; ce fut un souverain incapable et déconsidéré par ses mœurs et le scandaleux procès qu'il engagea contre sa femme, Caroline de Brunswick ; — GEORGE V, fils et successeur d'Edouard VII, né à Londres en 1865, roi en 1910. Son règne a été marqué par la participation de l'Empire britannique à la Grande Guerre, par des révoltes en Irlande, en Egypte, dans l'Inde, ainsi que par le rattachement à l'Empire des colonies allemandes placées sous son mandat et de différentes parties de l'Asie (Palestine, Mésopotamie, etc.). Le roi George V a épousé en 1893 Victoria Mary, princesse de Teck, dont il a six enfants.


George V.

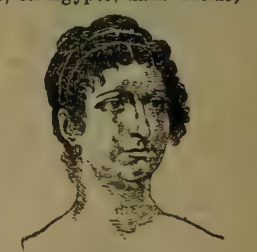
Mlle George.

George (Marguerite-Joséphine WEIMER, dite **Mlle**), tragédiennne française, née à Bayeux, m. à Paris (1787-1867). Elle se distingua à la Comédie-Française dans le répertoire tragique classique et les premiers drames romantiques. Elle a laissé des *Mémoires*, où elle conte sa liaison avec le Premier Consul.

George (Henri), publiciste américain, né à Philadelphie, m. à New-York (1839-1899) ; auteur de *Progrès et pauvreté*, adversaire de la propriété foncière individuelle et du protectionnisme.

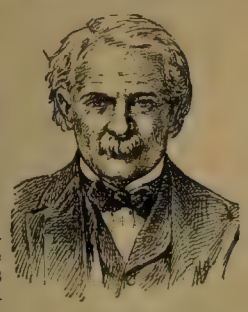

Lloyd George.

George (David *Lloyd*), homme d'Etat anglais, d'origine galloise, né à Manchester en 1863. Orateur ardent et humoristique il devint le chef du parti radical. Premier ministre (du 11 déc. 1916 au 20 oct. 1922), il donna une vive impulsion à la conduite de la guerre. Dans toutes les négociations de la paix, il représenté l'Angleterre.

Georges [*jor-je*] (saint), prince de Cappadoce, martyrisé sous Dioclétien en 303 ; honoré surtout en Angleterre, qui le prit pour patron en l'an 800, et en Russie. Patron des soldats. Son triomphe sur le Dragon est un symbole de sa victoire sur le paganisme. Fête le 23 avril. — Un tableau de Raphaël (Louvre) représente *Saint Georges vainqueur du Dragon* ; — un autre de Carpaccio (Venise), montre saint Georges combattant le Dragon. (V. p. 980.) Citons encore le beau *Saint Georges* de Donatello ; le magnifique groupe de Frémiet.



Saint Georges, d'après Frémiet.

Georges (*ordre de* **Saint-**), ordre russe, fondé en 1769 par Catherine II, pour récompenser le mérite militaire. Le ruban est à sept raies égales : quatre jaunes et trois noires.

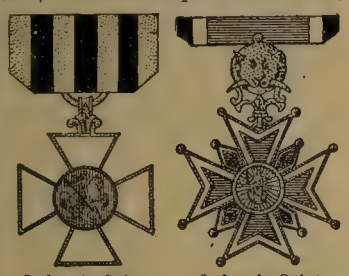

Ordre de Saint-Georges (Russie).

Ordre de Saint-Georges (Bavière).

Georges (*ordre de* **Saint-**), ordre de chevalerie bavarois, institué par Charles-Albert, duc de Bavière, en 1729, revisé en 1827 et en 1871. Six classes ; le ruban est bleu, avec un double liséré noir et blanc sur chaque bord.

Georges Ier, roi de Saxe, né et m. à Pilnitz (1832-1904). Fils cadet de Jean de Saxe et de la princesse Amélie de Bavière, il succéda à son père Albert.

Georges Ier, roi de Grèce, fils de Christian IX de Danemark, né à Copenhague en 1845, monté sur le trône en 1863, après le renversement du roi Othon. Assassiné à Salonique en 1913. — Son fils aîné, Constantin Ier, lui succéda. — GEORGES II, né à Tatoï en 1890, fils aîné de Constantin, lui succéda lorsqu'il abdiqua en 1922, à la suite des victoires des Turcs en Asie Mineure.



Georges Ier de Grèce.

Georges (Alexandre), compositeur français, né à Arras en 1850, auteur de mélodies originales : *les Chansons de Miarka*, qu'il incorpora à un drame lyrique du même nom, livret de Jean Richepin (1905).

Georges Scholarios, humaniste byzantin du XVe siècle. Nommé patriarche de Constantinople après la prise de cette ville par Mahomet II, il occupa ces fonctions pendant cinq ans sous le nom de *Gennadios*. Il se montra opposé à tout projet d'union avec les latins.

Georges de Trébizonde, humaniste byzantin, traducteur en latin de la *Rhétorique* d'Aristote, né en Crète, m. à Rome (1396-1486).

Georgetown [*djor-je-ta-oun'*] ou **Demarara,** capit. de la Guyane anglaise ; 52.000 h.

Georgey (Arthur), général hongrois, commandant en chef de l'armée hongroise en 1848, m. à Visegrad, près de Budapest (1818-1912). Malgré une série de victoires remportées sur Windischgrætz, il dut signer la capitulation de Villagos.

Georgie, un des Etats de l'Amérique du Nord ; 2.935.000 h. Capit. *Atlanta*. Grande production de coton. (On écrit à tort *Géorgie*.)

Georgie (DÉTROIT DE), séparant Vancouver de la Colombie britannique.

Géorgie, république socialiste soviétique de la fédération transcaucasienne (U. R. S. S.), pays montagneux, situé au S. du Caucase et borné à l'O. par la mer Noire, habité par les représentants d'une des plus belles races humaines. Superficie : 66.000 kilom. carr. environ ; population : 3 millions et demi d'habitants (*Géorgiens*), en majorité chrétiens. Capit. *Tiflis* ; villes princ. : Koutaïs, Batoum et Poti. La Géorgie s'est détachée de la Russie de 1918 à 1921, époque où les Soviets ont rattaché à leur domination ce territoire qui en faisait partie depuis 1802. Alors, l'ancien royaume de Géorgie avait été rattaché à l'Empire des tzars, où il avait formé les trois gouvernements de Tiflis, de Koutaïs et de Batoum.

Géorgien, enne [*ji-in, è-ne*], habitant ou originaire de la Géorgie : *les Géorgiens*. Adjectiv. : *la langue géorgienne*.

géorgique adj. (de *géo*, et du gr. *ergon*, ouvrage). Qui concerne les travaux de l'agriculture : *poème géorgique*. N. f. pl. Poème sur les matières qui se rapportent à l'agriculture : *les* Géorgiques *de Virgile, de Delille*.

Géorgiques (*les*) ou *les Travaux de la terre*, poème didactique en quatre chants, par Virgile (1. Culture ; 2. Vigne ; 3. Bestiaux ; 4. Abeilles) ; ouvrage d'économie rurale, où l'on admire une perfection littéraire continue, une infinie variété de formes, une sensibilité pénétrante qui anime la nature, et particulièrement la beauté des épisodes (Ier s. av. J.-C.). Les *Géorgiques* ont été traduites par Delille.

géorysse [*ri-se*] n. m. Genre de coléoptères clavicornes, comprenant de petits insectes qui vivent enfouis au bord des eaux douces, dans les régions tempérées.

géosaure [*jé-o-sô-re*] ou **géosaurus** [*jé-o-sô-russ*] n. m. Genre de sauriens, comprenant des crocodiles fossiles.

géosauriens [*sô-ri-in*] n. m. pl. Nom employé parfois pour désigner les sauriens vivant sur la terre, par opposition aux *hydrosauriens*. S. un *géosaurien*.

géoscope n. m. Qui pratique la géoscopie.

géoscopie [*jé-os-ko-pî*] n. f. (de *géo*, et du gr. *skopein*, examiner). Divination par l'examen des colorations que prend la terre à l'aurore et au crépuscule, et qu'il ne faut pas confondre avec la *géomancie*.

géosphérique [*jé-os-fé-ri-ke*] adj. Qui représente le globe terrestre : *machine géosphérique*.

géostatique adj. Statique du globe terrestre.

géosynclinal, e, aux adj. Syn. de SYNCLINAL.

géotactisme [*tak-tis-me*] n. m. (de *géo*, et du lat. *tactus*, touché). *Bot.* Mot créé pour désigner les phénomènes de mouvement que présentent certains organes des végétaux inférieurs. (Le géotactisme est positif quand le mouvement suit la direction de la pesanteur, négatif quand il suit la direction inverse.)

géothermal, e, aux [*tèr*] adj. Se dit des sources chaudes qui prennent leur température dans les profondeurs de la terre.

géothermie [*tèr-mi*] n. f. (de *géo*, et du gr. *thermos*, chaleur). Chaleur interne de la terre.

géothermique [*tèr-mi-ke*] adj. Qui a rapport à la géothermie. N. f. Se dit de tout ce qui se rattache à la chaleur interne du globe.

géotrie [*trî*] n. f. Genre de poissons cyclostomes, comprenant des lamproies de l'Australie et de l'Amérique du Sud.

géotropique adj. Qui a rapport aux phénomènes du géotropisme.

géotropisme [*pis-me*] n. m. (de *géo*, et du gr. *trepein*, tourner). Propriété que possèdent certains organes, notamment les racines et les tiges, de prendre une direction déterminée, sous l'influence de la pesanteur.

géotrupe n. m. Genre d'insectes coléoptères des régions froides et tempérées, qui vivent dans les matières stercoraires.

géphyriens [*ri-in*] n. m. pl. Classe de vers, comprenant les spironcles et les formes voisines. S. un *géphyrien*.

— ENCYCL. Les géphyriens sont des animaux marins, vivant dans la vase et le sable. Ce sont des annélides arrivés à un état de dégradation qui les rend méconnaissables.

Gépides, peuple germain, qui fit partie des bandes d'Attila avant de s'établir en Dacie. Les Gépides furent, à l'instigation de Justinien, exterminés par les Lombards, après plusieurs années de guerre (VIe s.).

Ger [*jèr*], comm. des Basses-Pyrénées, arr. et à 25 kil. de Pau ; 1.290 h. Dans la comm., sur le *plateau de Ger*, se trouve un champ de tir pour l'artillerie.

Ger, comm. de la Manche, arr. et à 14 kil. de Mortain, non loin de l'Egrenne ; 1.820 h. Papeterie, filature.

Ger (PIC DE), pic des Pyrénées, situé au S.-E. d'Eaux-Bonnes (Basses-Pyrénées) ; 2.612 m.

Géra, v. d'Allemagne (Reuss), sur l'Elster Blanche ; 47.000 h. Etoffes, faïencerie.

Gérace, v. d'Italie (Calabre) ; 10.000 h. Eaux minérales sulfureuses.

géranate n. m. Sel de l'acide géranique.

gérance n. f. Fonction de gérant. Temps que dure cette fonction.

Gérando (Joseph-Marie, baron **de**), érudit et philosophe français, de l'école de Condillac, né à Lyon, m. à Paris (1772-1842). Son principal ouvrage est une *Histoire comparée des systèmes de philosophie relativement aux principes des connaissances humaines*.



Baron de Gérando.

géraniacées [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones supérovariées, qui a le *géranium* pour type. S. une *géraniacée*.

géranial n. m. Aldéhyde liquide, constituant d'un grand nombre d'essences (citron, rose, etc.), et qu'on utilise pour préparer l'*ionone* ou essence de violette artificielle. Syn. CITREL.

géraniol n. m. Alcool bouillant à 232°, insoluble dans l'eau, que l'on trouve dans les essences de rose et de géranium.

géranique adj. m. Se dit d'un acide obtenu en oxydant le géraniol.

géranium [*ni-om'*] n. m. (du gr. *genaros*, grue). Genre de *géraniacées*, que l'on cultive dans les jardins à cause de la beauté de ses fleurs, et dont le fruit figure un bec de grue.



Géranium.

— ENCYCL. Les géraniums sont des herbes, souvent cespiteuses et noueuses à la base. Ce sont des plantes à odeur forte, due à des essences volatiles. On en connaît une centaines d'espèces des pays tempérés, très cultivées comme plantes ornementales. On désigne souvent improprement sous le nom de *géranium* des espèces du genre pélargonium.

gérant [*ran*], **e** n. Qui gère, qui administre les affaires d'autrui : *le gérant d'un journal, d'un café, d'un immeuble*. Adjectiv. : *avoué gérant*.

— ENCYCL. *Dr. Gérant d'affaires.* On nomme ainsi celui qui, en l'absence d'une personne, prend en main, sans en avoir reçu mandat, les intérêts de cette personne.

Si une personne, sans en être chargée, gère les intérêts d'une autre, par exemple en faisant réparer sa maison abîmée par l'orage en son absence, il y a entre elles un quasi-contrat de gestion d'affaires. Sans avoir contracté ensemble, elles sont pourtant obligées l'une envers l'autre, comme si elles l'avaient fait : c'est un *quasi-contrat*.

Celui dont l'affaire a été gérée est présumé avoir donné mandat d'agir pour le bien de ses intérêts : le gérant peut donc lui réclamer le montant des dépenses par lui payées, avec les intérêts du jour des avances. La gestion d'affaires est très importante en pratique : elle est admise aussi bien pour faire acquérir un droit à autrui, que pour lui conserver un bien qu'il possède.

Gérard [*rar*] (Balthasar), fanatique qui assassina le prince d'Orange en 1584. Né en 1558 à Vuillafans (Franche-Comté), supplicié à Delft.

Gérard (Louis), botaniste français, né et m. à Cotignac (Var) [1733-1819]. Membre de l'Académie des sciences (1796).

Gérard (Michel), dit *le Père Gérard*, cultivateur, né à Saint-Martin (Ille-et-Vilaine), m. à Montgermont (1737-1815). Il fut député à la Constituante. Sa bonhomie lui valut une grande popularité, et Collot d'Herbois publia l'*Almanach du Père Gérard*, où le député breton était censé exposer à ses amis les principes nouveaux.



Baron Gérard.

Gérard (le baron François), peintre d'histoire français, né à Rome, m. à Paris (1770-1837). C'est un artiste vigoureux et correct. Ses chefs-d'œuvre sont : *Psyché*, *la Bataille d'Austerlitz*, *Corinne au cap Misène*, *l'Entrée de Henri IV à Paris*, etc. Ses portraits sont cités pour leur perfection et leur exactitude.



Mal Gérard.

Gérard (Etienne-Maurice, comte), maréchal de France, né à Damvillers, m. à Paris (1773-1852). Il se distingua à Ligny (1815), et prit Anvers (1832). Il fut sous Louis-Philippe ministre de la guerre, président du conseil et grand chancelier de la Légion d'honneur. Napoléon III le nomma sénateur.



Jules Gérard.

Gérard (Jules), dit *le Tueur de Lions*, officier de spahis, né à Pignans (Var), m. dans le Sierra-Leone, où il se noya en traversant le Jong (1817-1864) ; tireur aussi intrépide qu'habile, il se rendit fameux en faisant la chasse aux lions qui dévastaient l'Algérie.

Gérard (James-Watson), diplomate américain, né à New-York en 1867, ambassadeur à Berlin de 1913 à 1917 ; a publié d'intéressants *Mémoires*.

Gérard de Nerval (Gérard LABRUNIE, dit), poète et littérateur français, né et m. (par suicide) à Paris (1808-1855) ; auteur d'œuvres charmantes ou étranges : *les Filles du feu*, où se trouve le gracieux conte *Sylvie*, *Voyage en Orient*, etc.



Gérard de Nerval.

gérardie [*dî*] n. f. Genre de polypiers, dont l'espèce type est la *gerardia Lamarcki*, qui vit sur des gorgones.

Gérardmer [*rar-mé*], ch.-l. de c. (Vosges), arr. et à 29 kil. de Saint-Dié (à 671 m. d'alt.) au bord d'un joli lac ; 10.420 h. (*Géromois*). Ch. de f. E. Station estivale très fréquentée. Fabrication de fromage dit *géromé*, toiles, linge de table, boissellerie, papier, feutre. A l'E. de Gérardmer se trouvent les lacs de Retournemer et de Longemer, formés par la Vologne. — Le cant. a 2 comm., et 11.000 h.

gerbage [*jèr*] n. m. Action de gerber.

gerbe [*jèr-be*] n. f. (allem. *garbe*). Botte d'épis, de fleurs, etc., coupés de manière que toutes les têtes soient du même côté : *une gerbe de blé, de fleurs.* Pièce d'artifice composée de plusieurs fusées qui s'élancent en gerbe.



Gerbe de blé.

Art. Ensemble des trajectoires parcourues par les projectiles lancés sur un même but durant un tir continu. *Gerbe d'éclatement.* ensemble des trajectoires parcourues par les éclats d'un obus explosant.

gerbée [*jèr-bé*] n. f. Botte de paille où il reste encore quelques épis. Fourrage composé de céréales et de légumineuses récoltées un peu avant la maturité.

gerber [*jèr-bé*] v. a. Mettre en gerbes : *gerber le blé.* Placer des tonneaux les uns sur les autres. *Arg.* Condamner. V. n. Produire de nombreuses gerbes : *blés qui gerbent bien.* Imiter la forme d'une gerbe : *fusées, jets d'eau qui gerbent bien.*

Gerberge, reine d'Austrasie, femme de Carloman, le frère de Charlemagne (750-774).

Gerberge, reine de France, femme de Louis d'Outre-mer, et mère de Lothaire (913-969).

gerberie [*jèr-be-ri*] n. f. Lieu où l'on renfermait les gerbes. Prestation en gerbes. (Vx.)

Gerberon (Gabriel), bénédictin et érudit janséniste français, né à Saint-Calais, m. à Saint-Denis (1628-1711).

Gerbert [*bèr*]. V. SYLVESTRE II.

Gerbet [*jèr-bè*] (Mgr Philippe-Olympe), prélat et écrivain ecclésiastique français, ami de Lacordaire et de Montalembert, évêque de Perpignan, né à Poligny, m. à Perpignan (1798-1864).

gerbeur, euse [*jèr-beur, eu-ze*] adj. Qui sert au gerbage : *cric gerbeur.* N. m. Ouvrier qui opère le gerbage.

gerbeuse [*jèr-beu-ze*] n. f. Appareil de levage,

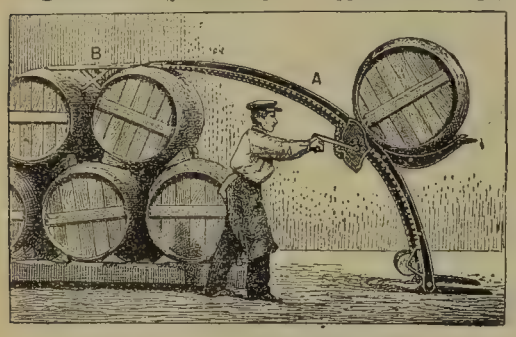

Gerbeuse : A, gerbeuse; B, pont gerbeur.

au moyen duquel on peut facilement entasser les futailles les unes sur les autres.

Gerbéviller [*jèr-bé-vi-lé*], ch.-l. de c. de Meurthe-et-Moselle, arr. et à 13 kil. de Lunéville ; 1.580 h. (en 1914) Ch. de f. E. Au début de la Grande Guerre, à la suite de leurs échecs successifs entre Meurthe et Mortagne (bataille de la Mortagne) les Allemands détruisirent méthodiquement Gerbéviller et en tuèrent nombre d'habitants malgré le dévouement de la sœur Julie (12 sept. 1914). Ville à peu près complètement détruite. — Le canton comptait 20 comm. et 7.428 h. en 1914.

gerbier [*jèr-bi-é*] n. m. Syn. de MEULE. Autref., construction mobile destinée à protéger un tas de gerbes. Monceau isolé dans les champs.

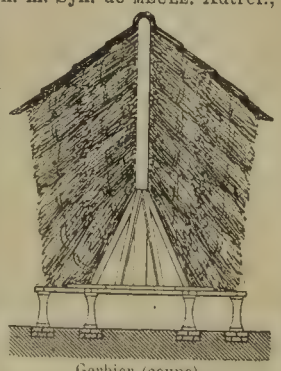

Gerbier (coupe).

— ENCYCL. Les gerbiers étaient des constructions mobiles à claire-voie, sous lesquelles on abritait les gerbes jusqu'au moment du battage. Tant que celui-ci s'est effectué au fléau, les gerbiers avaient leur raison d'être : ils étaient, en effet, moins coûteux à établir qu'une grange, et abritaient suffisamment les gerbes ; mais, le battage mécanique se répandant de plus en plus, les gerbiers sont devenus d'un usage très restreint.

Gerbier-de-Jonc [*jèr-bi-é-de-jon*], sommet volcanique du Vivarais, au pied duquel la Loire prend sa source ; 1.554 m.

gerbière [*jèr*] n. f. Gros gerbier. Charrette servant à transporter les gerbes.

gerbiforme [*jèr*] adj. Qui a la forme d'une gerbe.

gerbille [*jèr-bi, ll* mll., *e*] n. f. Genre de mammifères rongeurs, voisin des gerboises.

gerbillon [*jèr, ll* mll.] n. m. Petite gerbe.

Gerbillon [*jèr, ll* mll.] (Jean-François), jésuite et missionnaire en Chine, né à Verdun, m. à Pékin (1654-1707).

gerboise [*jèr-boi-ze*] n. f. (ar. *yerbo*). Genre de mammifères rongeurs et sauteurs, habitant l'ancien monde. (On dit aussi GERBO, n. m.)



Gerboise.

— ENCYCL. On connaît une dizaine d'espèces de gerboises. L'espèce type (*dipus sagitta*) se rencontre en Europe, et s'étend jusqu'en Asie centrale ; elle est roux jaunâtre, couleur de sable, avec le ventre blanc, et est de la taille d'un écureuil.

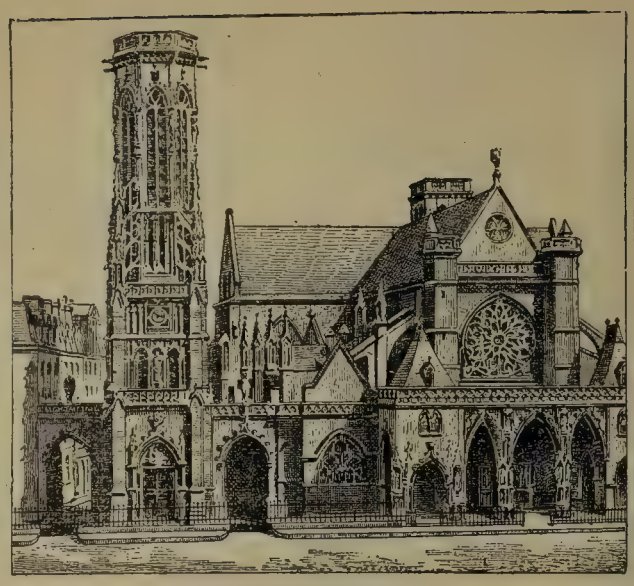

Saint-Germain-l'Auxerrois.



Saint-Germain-des-Prés.

gerce [*jèr-se*] n. f. (de *gercer*). Fente produite par la dessiccation dans une pièce de bois. Crevasse dans la peau : *le froid produit des gerces sur la peau.* (On dit mieux GERÇURE.) Teigne qui attaque les étoffes et les papiers.

gercement [*jèr-se-man*] n. m. Action de gercer. Son résultat.

gercer [*jèr-sé*] v. a. (lat. pop. *carptiare ;* de *carpere*, déchirer. — Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il gerça, nous gerçons.*) Faire de petites crevasses : *le soleil gerce la terre.* V. n. : *la peau gerce à l'air sec.* **Se gercer** v. pr. *Arg. anc.* Se blesser. *Arg. boulevard.* Devenir, paraître vieux, couvert de rides.

gerçure [*jèr*] n. f. Petite fente de la peau ou d'une muqueuse. Petite fente dans l'écorce d'un arbre.

— ENCYCL. *Pathol.* La plupart des gerçures sont très bénignes ; elles s'observent aux lèvres (froid), dans les plis de la peau, aux mains chez certains ouvriers, aux pieds chez d'autres. Pour éviter les gerçures, il faut assécher soigneusement les régions mouillées, les mains notamment. Les plus douloureuses sont celles du mamelon chez les nourrices. On les prévient souvent en lavant, avant et après la tetée, le mamelon et l'aréole avec de l'alcool à 90°. Le traitement consiste à panser avec des pommades au sous-nitrate de bismuth.

gerçuré, e [*jèr*] adj. Se dit d'un arbre ou d'un arbuste qui a des gerçures.

Gerdil (Hyacinthe-Sigismond), cardinal et philosophe savoisien, né à Samoens (Haute-Savoie), m. à Rome (1718-1802), auteur d'un *Anti-Emile*, réfutation de Rousseau.

gérer [*jé-ré*] v. a. (du lat. *gerere*, faire, porter. — Se conj. comme *accélérer.*) Administrer, régir pour le compte d'un autre : *gérer une tutelle, un domaine.* **Se gérer** v. pr. *Dr.* Se porter : *se gérer créancier.*

géreur n. m. Chef d'une exploitation coloniale.

gerfaut [*jèr-fô*] n. m. (orig. germ.) Oiseau de proie du genre faucon.



Gerfaut.

— ENCYCL. Le genre gerfaut est caractérisé par le bec crochu très courbe, les tarses emplumés aux deux tiers, la queue longue et très étroite. On en connaît six espèces, propres à l'hémisphère boréal ; ce sont les plus grands des faucons. C'était le gerfaut qui était jadis estimé le plus en fauconnerie, et il n'était guère employé que par les princes ; sa valeur variait entre 16.000 et 25.000 francs.

Gergovie [*jèr-gho-vî*], v. de la Gaule, dans le pays des Arvernes, sur un plateau voisin de Clermont-Ferrand. Vercingétorix la défendit avec succès contre César (52 av. J.-C.).

Gergy [*jèr-ji*], comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 14 kil. de Chalon-sur-Saône : 1.510 h. Ch. de f. P.-L.-M. Port sur la Saône. Vignobles.

Gerhardt [*jé-rar*] (Charles-Frédéric), savant chimiste français, né et m. à Strasbourg (1816-1856).

Géricault [*kô*] (J.-L.-A.-Théodore), peintre français, né à Rouen, m. à Paris (1791-1824) ; auteur du *Chasseur de la Garde*, du *Cuirassier blessé*, du *Radeau de la Méduse*, du *Grand Derby d'Epsom.* Ses ouvrages inaugurent le mouvement romantique en peinture, par la fougue de l'exécution, la hardiesse du coloris et le pathétique de l'expression. Il faisait aussi de la sculpture.



Géricault.

Gering (Ulric), imprimeur, né en Suisse, m. à Paris, où il avait installé la première imprimerie dans la Sorbonne (1440-1510).

Gerlach (François-Dorothée), philologue et historien allemand, né à Wolfsbehringen, m. à Bâle (1793-1876) ; auteur d'éditions critiques de Salluste et de Tacite.

Gerlach [*ghèr-lak*] (Ernest-Louis **de**), homme politique allemand, né et m. à Berlin (1795-1877) ; chef du parti piétiste et fondateur de la *Gazette de la Croix.*

Gerlache (Etienne-Constantin, baron **de**), magistrat et homme politique belge, né à Biourge, m. à Bruxelles (1785-1871). Il fut un des premiers chefs du parti catholique.

Gerlache [*jèr*] (Adrien **de**), marin belge, né à Hasselt en 1866, explorateur des mers antarctiques.

Gerle [*jèr-le*] (dom Christophe-Antoine), chartreux, né en Auvergne en 1740, m. en 1801 ou 1805 ; député à la Constituante, esprit inquiet et déséquilibré.

gerlon [*jèr*] n. m. Cuve qui, dans la fabrication du papier, sert au premier mouillage des chiffons triés.

germain, e [*jèr-min, è-ne*] adj. (du lat. *germanus* frère). *Cousins germains, cousines germaines,* issus des deux frères, des deux sœurs, ou les uns du frère les autres de la sœur. *Frères germains, sœurs germaines,* issus du même père et de la même mère, par opposition aux frères *utérins,* qui ont la même mère, mais un père différent, et aux frères *consanguins,* qui ont le même père, mais une mère différente. Substantiv. *Cousins issus de germains,* se dit des personnes qui sont nées de deux cousins germains.

Germain, e [*jèr-min, è-ne*], de la Germanie : *les Germains.* Adjectiv. : *tribus germaines.*

— ENCYCL. Les Germains appartenaient à la race aryenne ; mais ils représentaient un état de civilisation moins avancé que les Grecs et les Latins. Leur religion était naturaliste et, dans leur organisation sociale, l'individu jouissait d'une assez grande liberté. Une partie de leurs coutumes se retrouve dans les usages de la monarchie franque. V. FRANC.

Germain [*min*] (saint), évêque d'Auxerre, né à Auxerre, m. à Ravenne (390-448). Il consacra à Dieu sainte Geneviève. L'église *Saint-Germain-l'Auxerrois,* à Paris, lui a été dédiée. Fête le 31 juillet.

Germain (saint), évêque de Paris, né à Autun (494-576). Fête le 28 mai.

Germain (Sophie), mathématicienne française, née et m. à Paris (1776-1831).

Germain (Alexandre POINET, dit), acteur français, né à Paris en 1847. Il a fait applaudir, principalement aux Nouveautés, son jeu plein d'imprévu et d'un comique que renforçait la mobilité de sa physionomie.

Germain (Auguste), littérateur français, né et m. à Paris (1862-1915), auteur ironique des romans : *Famille, Théâtreuses ;* des pièces : *le Bonheur qui passe, le Paix du foyer.*

Germain-l'Auxerrois (*église de* **Saint-**), église de Paris, dont l'origine remonte au VIe siècle. Elle s'appelait alors Saint-Germain-le-Rond. Brûlée par les Normands, elle fut reconstruite sous le roi Robert, et reçut alors son surnom d'*Auxerrois.* De style gothique, décorée jadis de magnifiques peintures, elle fut ravagée en 1831, à la suite d'une manifestation populaire ; elle a été, depuis, restaurée. Dégagée des maisons qui la masquaient, elle fait aujourd'hui face à la colonnade du Louvre. Une tour gothique, de construction récente, la raccorda à la mairie du Ier arrondissement, construite dans le même style. Une des cloches de l'église donna le signal de la Saint-Barthélemy (1572).

Germain-des-Prés (*ancienne abbaye* et *église de* **Saint-**), abbaye célèbre, fondée en 558 par Childebert Ier sous le vocable de Saint-Vincent et consacrée en 754 à Saint-Germain, évêque de Paris, quand ses reliques y furent transportées sur l'ordre du roi Pépin. D'abord soumis à la règle de saint Benoît, les moines entrèrent en 1631 dans la congrégation de Saint-Maur, et l'abbaye devint un centre des études érudites. Des nombreux et vastes bâtiments il ne reste aujourd'hui que l'église, une des plus anciennes de Paris. Cette église (romane, avec quelques parties gothiques) est surtout remarquable par sa tour de façade, précieux reste de l'architecture religieuse du XIe siècle. On y voit de belles fresques de H. Flandrin.

Germain-des-Prés (*foire de* **Saint-**), une des plus anciennes et des plus célèbres de Paris. Elle se tenait, à la fin de l'ancien régime, au mois de février, sur le terrain où s'élève aujourd'hui le marché Saint-Germain.

Germaine (sainte) [Germaine COUSIN], née à Pibrac (Haute-Garonne) (1579-1601). Son tombeau est devenu un lieu de pèlerinage. Fête le 19 janvier.

germandrée [*jèr-man-dré*] n. f. (gr. *khamaedrus*). Genre de plantes labiées.

— ENCYCL. Les germandrées sont des plantes herbacées, dont la corolle a un limbe unilabié. On en connaît une centaine d'espèces, la plupart du midi de

l'Europe et du nord de l'Afrique. La *germandrée sauvage* est réputée dans les campagnes comme apéritive et vulnéraire.

Germanicus [*kuss*] (Tiberius Drusus Nero), général romain de la famille d'Auguste, vainqueur d'Arminius en Germanie. Soldat énergique et vertueux, il mourut prématurément à Antioche en l'an 19 de notre ère, peut-être empoisonné par Pison. Il avait épousé Agrippine major et fut le père d'Agrippine la Jeune, femme de Claude et mère de Néron.


Germanicus.

Germanie [*jèr-ma-ni*], vaste contrée de l'Europe ancienne, auj. Allemagne. (Hab. *Germains*, v. ce mot.)

Germanie (ROYAUME DE), fondé en 843 d'une partie de l'empire carolingien. Louis le Germanique en fut le premier roi. Il subsista jusqu'en 1024.

Germanie (*la*), nom sous lequel on désigne le *De situ, moribus et populis Germaniæ*, tableau d'un art sobre et frappant, par Tacite (98 de notre ère).

germanique [*jèr*] adj. Qui appartient à la Germanie, à l'Allemagne, ou à leurs habitants : *Napoléon créa une confédération germanique.*

— ENCYCL. *Linguist.* On donne le nom de *germaniques* aux langues en usage chez les peuples que les Romains appelaient *Germains*. On divise ordinairement les langues germaniques en trois sections : 1° germanique oriental (gothique) ; 2° germanique septentrional (islandais, norvégien, danois et suédois) ; 3° germanique occidental (anglo-saxon et anglais moderne, frison, bas allemand, bas franconien et hollandais, haut allemand). Le haut allemand se divise en ancien, moyen et moderne. Le haut allemand moderne n'est autre que l'allemand actuel.

Germanique (*confédération*). V. CONFÉDÉRATION.

germanisant [*jèr, zan*], **e** adj. Qui germanise. Qui étudie la langue, la littérature, le droit germaniques.

germanisation [*jèr, za-si-on*] n. f. Action de germaniser. Son résultat.

germaniser [*jèr, zé*] v. a. Rendre allemand. Imposer une administration allemande : *germaniser un pays.* V. n. Commettre des germanismes.

germanisme [*jèr-ma-nis-me*] n. m. Façon de parler propre à la langue allemande.

germaniste [*jèr-ma-nis-te*] adj. et n. Qui s'occupe spécialem. des langues ou du droit germaniques.

germanium [*jèr-ma-ni-om'*] n. m. Corps simple métallique, qui se rapproche beaucoup du bismuth. (Il a pour symbole Ge, pour poids atomique 72,5, pour densité 5,46, et il entre en fusion à 958°).

germanophile (de *Germain*, et du gr. *philos*, ami) adj. et n. Qui aime les Allemands.

germanophobe (de *Germain*, et du gr, *phobos*, haine) adj. et n. Qui déteste les Allemands.

germant [*jèr-man*], **e** adj. Qui germe.

germe [*jèr-me*] n. m. (lat. *germen*). Matière organique, dont le développement doit donner lieu à un être vivant : *tout être vivant est issu d'un germe.* Partie de la semence, qui doit former la plante. Première pointe qui sort d'une graine. *Fig.* Principe, source, origine de quelque chose : *les eaux malpropres véhiculent le germe de la fièvre typhoïde.*

germen [*jèr-mèn*'] n. m. Ensemble des éléments reproducteurs d'un être vivant.

germer [*jèr-mé*] v. n. (lat. *germinare*). Se dit des grains, des semences qui commencent à pousser leur germe. *Fig.* Commencer à se développer, à fructifier : *la cruauté germa au cœur de Néron.* V. a. Faire germer : *que la terre germe l'herbe verte. Graine germée*, graine qui commence à montrer sa radicule.

Germer [*jèr-mèr*] (saint), un des patrons du Beauvaisis, né à Vardes, m. à Faix (605-658). Fête le 24 septembre.

Germersheim, v. forte d'Allemagne (Bavière), au confluent du Rhin et du Queich ; 6.200 h.

germification [*jèr, si-on*] n. f. Transformation, conversion en germe.

germinal, e, aux [*jèr*] adj. (du lat. *germen, inis*, germe). Qui se développe en place de la graine, en parlant d'une feuille : *feuille germinale.* N. m. Septième mois, dans le calendrier républicain (du 21 mars au 16 avril) : *12 germinal.*

Germinal an III (*journée du 12*), nom sous lequel on désigne le soulèvement des faubourgs parisiens contre la Convention, après la réaction thermidorienne (1er avr. 1795).

Germinal, roman d'E. Zola (le quatorzième de la série des Rougon-Macquart), étude puissante de la vie des mineurs, où l'on trouve un saisissant tableau d'une grève (1885). Malgré la crudité des détails et la luxuriance parfois excessive du style, ce roman est une des œuvres les plus fortes de Zola.

germinant [*jèr-mi-nan*], **e** adj. Qui est en état de germination. *Fig.* Qui germe.

germinateur, trice [*jèr*] adj. Qui a la faculté de faire germer.

germinatif, ive [*jèr*] adj. Qui a rapport à la germination : *le blé conserve très longtemps son pouvoir germinatif.*

germination [*jèr, si-on*] n. f. (lat. *germinatio*). Phénomène par lequel la plante sort de la graine : *la germination exige un minimum de chaleur et d'humidité. Par ext.* Passage à l'état de vie active d'un organe dont la vie a été jusque-là très ralentie. *Fig.* : *la germination des idées.*

— ENCYCL. On peut définir la germination de la graine : le passage de cet organe de l'état de vie ralentie à celui de vie active. Parmi les conditions relatives à ce passage, les unes doivent être réalisées par la graine, les autres par le milieu extérieur.

La graine doit être mûre ; jetée à l'eau, elle doit tomber au fond. Pour germer, elle doit recevoir du milieu extérieur une quantité suffisante d'eau, une quantité suffisante d'oxygène, enfin être portée à une température minimum, variable avec la graine. Si la température est trop élevée, la germination n'est pas possible. Quand les conditions sont remplies, la graine gonfle, le tégument se soulève et se déchire au niveau du micropyle. Par l'ouverture passe la première racine ; puis la graine est soulevée par l'allongement de la tigelle, le tégument se distend de plus en plus, se détache, et tombe sur le sol. La gemmule s'épanouit à son tour, s'allonge et ébauche la partie de la tige située au-dessus des cotylédons.

Germinie Lacerteux, roman des frères de Goncourt (1865), ouvrage d'un réalisme violent, où les auteurs ont voulu « donner la clinique de l'amour » et décrire les désordres de l'hystérie. — De ce roman, E. de Goncourt a tiré un drame (1889).

germinipare [*jèr*] adj. (du lat. *germen, inis*, germe, et *parere*, enfanter). Qui se reproduit par des germes.

germiniparie [*jèr, ri*] n. f. (de *germinipare*). Reproduction par des germes.

germiplasomes [*jèr*] n. m. pl. Eléments ultimes de la constitution du plasma germinatif. S. un *germiplasome.*

germoir [*jèr*] n. m. Cellier de brasserie, où l'on fait germer l'orge. Caisse, pot destinés à recevoir les graines qu'on veut faire germer.

germon [*jèr*] n. m. Nom vulgaire d'une espèce de thon.

— ENCYCL. Le germon est un poisson de 1 mètre de long, à grandes nageoires pectorales, au dos bleu foncé, au ventre d'un gris bleuâtre. Il est très commun sur les côtes françaises de l'Atlantique. Sa chair est très fine, et on le vend sous le nom de *thon.*

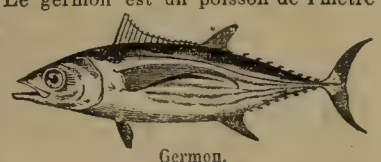
Germon.

germure [*jèr*] n. f. Germination. (Vx.)

Gernez (Désiré), physicien français, né à Valenciennes, m. à Paris (1834-1910) ; membre de l'Académie des sciences (1906) ; a étudié les propriétés des corps en équilibre instable (sursaturation, surfusion, surchauffe, etc.).


Gérome.

Gero, margrave allemand de la Marche orientale (900-965). Il apparaît dans les *Nibelungen* comme le héros de son temps.

gérodermie [*dèr-mi*] n. f. (du gr. *geron*, vieillard, et *derma*, peau). Vieillissement précoce caractérisé notamment par des rides et le manque d'élasticité de la peau.

géromé n. m. (corrupt. de *Gérardmer*). Fromage qui vient de Gérardmer (Vosges).

Gérome (Jean-Léon), peintre et sculpteur français, né à Vesoul, m. à Paris (1824-1904). Parmi se peintures, nombreuses et remarquables, citons : *la Sortie du bal masqué, la Mort de César*, et ses scènes d'Orient ; parmi ses sculptures : *le Bréviaire, Tanagra, etc.* Membre de l'Académie des beaux-arts en 1865.

géromorphisme [*fis-me*] n. m. (du gr. *gerôn*, vieillard, et *morphê*, forme). Aspect de vieillard que prennent certains individus sous l'influence de troubles nutritifs d'origine morbide ou psychique.

gérondif n. m. (lat. *gerundivum* ; de *gerere*, faire). Forme verbale particulière au latin, et qui exprime l'action comme « devant être faite ».

géronte n. m. (du gr. *gerôn*, vieillard). Chacun des membres du sénat à Lacédémone, qui devaient être âgés de soixante ans au moins. Juge des chrétiens grecs. *Littér.* V. l'art. suiv.

Géronte, nom habituel du père ou du personnage grave de la pièce de notre ancienne comédie. Les premiers *Gérontes* n'eurent sur la scène aucune teinte de ridicule ; puis Géronte se vit peu à peu déchu de son rôle, et son nom ne désigna bientôt plus qu'un vieillard dur, avare, rabâcheur, entêté, d'un esprit très borné, crédule à l'excès, et facile à tromper. C'est sous ce nom de Géronte, devenu ridicule, que Molière et, après lui, Regnard, ont raillé sur la scène, en les exagérant, les faiblesses, les travers ordinaires à la vieillesse. — Le nom de *Géronte* a passé dans la langue, où il désigne toujours un vieillard faible et crédule. (Dans ce cas, s'écrit avec une minuscule.)

géronterie [*ri*] n. f. Caractère de géronte.

gérontisme [*tis-me*] n. m. (de *géronte*). *Fam.* Faiblesse sénile d'esprit.

gérontocomie [*mi*] n. f. (du gr. *gerôn, ontos*, vieillard, et *komein*, soigner). Hygiène spéciale des vieillards.

gérontocratie [*si*] n. f. (du gr. *gerôn, ontos*, vieillard, et *kratos*, pouvoir). Gouvernement confié à des vieillards.

gérontocratique adj. Qui a rapport à la gérontocratie.

gérontoxon n. m. (du gr. *gerôn, ontos*, vieillard, et *toxon*, arc). Cercle blanc, opaque, qui apparaît autour de la cornée, chez un certain nombre de sujets âgés.

gérousie [*zi*] n. f. (gr. *gerousia*). Nom donné au sénat de diverses villes grecques (Lacédémone, Corinthe, etc.).

Gerpinnes, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Charleroi) ; 2.200 h. Filatures.

Gerresheim, v. d'Allemagne (Prov.-Rhénane) ; 14.500 h. Distillerie, verrerie ; commerce de bétail.

gerrhonote [*jè-ro*] n. m. Genre de sauriens brévilingues, comprenant des lézards du continent américain.

gerrhosaure [*jè-ro-zô-re*] n. m. Genre de reptiles sauriens brévilingues, comprenant des animaux à pattes courtes, ordinairement bruns ou verdâtres, dont on connaît une dizaine d'espèces africaines.

gerris [*jèr-riss*] n. m. Genre d'insectes hémiptères, comprenant des formes très sveltes, qui courent à la surface des eaux.

Gers [*jèr*] (le), riv. de France, qui naît sur le plateau de Lannemezan, arrose Auch, Fleurance, Lectoure, et se jette dans la Garonne (riv. g.), après un cours de 178 kil., non navigable.

Gers (DÉPARTEMENT DU), département formé par la Gascogne ; préf. *Auch* ; s.-préf. *Condom, Lectoure, Lombez, Mirande.* 5 arr., 29 cant., 466 comm. ; 222.000 h. 17e région militaire ; cour d'appel d'Agen, archevêché à Auch. Ce département doit son nom au *Gers*, qui le traverse. L'agriculture et la fabrication des eaux-de-vie d'Armagnac, l'élevage (chevaux, bœufs, porcs, etc.) et la volaille sont ses principales ressources.

Gersau, comm. de Suisse (cant. de Schwyz), sur le lac des Quatre-Cantons, au pied du Righi ; 1.890 h.

gersdorffite n. f. Arséniure naturel de nickel. Syn. ARSÉNIONICKELINE.

gerseau [*jèr-sô*] n. m. *Mar.* Corde qui renforce une poulie.

gersée [*jèr-sé*] n. f. Suc de racine d'arum, autrefois employé par les Italiennes pour se blanchir la peau.



Gerson (Jean Charlier, dit **Jean de**), né à Gerson, près de Rethel, m. à Lyon (1362-1428). Chancelier de l'Université, théologien, un des grands docteurs de son siècle, à qui longtemps fut attribuée, d'ailleurs à tort, l'*Imitation de Jésus-Christ*, il fut, avec son ami Pierre d'Ailly, l'âme du concile de Constance, qui termina le Grand Schisme, et l'admiration de ses contemporains lui décerna le surnom de *Docteur très chrétien*.


Gerson.

Gerstheim-im-Loch, comm. du Bas-Rhin, arr. d'Erstein; 1.680 h. Ch. de f.

Gertrude (sainte), abbesse de Nivelle, en Brabant, née en Saxe, fille de Pépin de Landen. Fête le 15 novembre.

Gertruydenberg [*dèn-bèrgh*], v. de Hollande (Brabant-Septentrional), à l'embouchure de la Donge; 2.000 h. Dans cette ville furent tenues, en 1710, des conférences célèbres, entre les envoyés de Louis XIV et les diplomates hollandais, qui abusèrent cruellement de la détresse de la France.

Geruzez [*zèz*] (Nicolas-Eugène), critique littéraire français, né à Reims, m. à Paris (1799-1865), auteur d'un *Cours de littérature*.

Gervais [*vè*] et **Protais** [*tè*] (saints), frères qui moururent martyrs à Milan, sous Néron. Saint Ambroise a raconté qu'une vision lui découvrit leurs reliques, avec la relation de leur martyre. Fête le 19 juin.


Saint-Gervais.

Gervais (*église de* **Saint-**), à Paris, dont la façade (1616) est l'œuvre de Salomon de Brosse, et l'intérieur est du XVe siècle. Le 29 mars 1918, jour du vendredi saint, cette église fut ravagée par un obus allemand de pièce à longue portée, qui fit de nombreuses victimes.

Gervais (Paul), zoologiste français, né et m. à Paris (1816-1879); auteur d'une bonne *Histoire générale des mammifères*. Membre de l'Académie des sciences (1874).


Vice-amiral Gervais.

Gervais (Alfred-Albert), vice-amiral français, né à Provins, m. à Nice (1837-1921), un des premiers artisans de l'alliance franco-russe, à la fin du XIXe siècle.

Gervais (Paul-Jean), peintre français, né à Toulouse en 1859; auteur de toiles d'une originale imagination décorative : *le Jugement de Pâris*, *Doña Maria de Padilla*, *la Folie de Titania*.

Gervex [*vèks*] (Henri), peintre français d'histoire et de genre, né à Paris en 1852. A traité avec pittoresque des sujets modernes : *le Retour du bal*, *le Bureau de bienfaisance*, *Séance du jury de peinture*, etc. Membre de l'Académie des beaux-arts en 1913.


Paul-Jean Gervais.

Gervinus (Georges-Godefroy), historien et homme politique allemand, né à Darmstadt, m. à Heidelberg (1805-1871); auteur d'une *Histoire du XIXe siècle depuis les traités de Vienne*. Il fut, en 1848, au parlement de Francfort, un des chefs de l'opposition libérale.


Henri Gervex.

Géryon, un des géants de la mythologie grecque, lequel avait un triple corps et passait pour le plus fort des hommes. Il fut tué par Hercule.

géryonie [*nî*] n. f. Genre de méduses hydroïdes, comprenant des formes à six rayons, que l'on rencontre dans diverses mers.

Géryville, fort et comm. mixte, dans l'extrême sud de la province d'Oran; 35.000 h. Climat très sain.

Gerzat, comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 6 kil. de Clermont, sur le Bedat; 2.100 h. Ch. de f. P.-L.-M. Bitume.

gerzeau [*jèr-zô*] n. m. Nom vulgaire de la *nielle des blés*.

gésier [*zi-é*] n. m. (lat. *gigerium*). Estomac proprement dit des oiseaux. *Pop.* Estomac, gosier.

— Encycl. Le gésier est une poche, toujours assez vaste, musculeuse, à parois plus ou moins épaisses suivant le régime de l'oiseau. Chez les granivores, ces parois musculaires sont très puissantes et peuvent, à l'aide de petites pierres que certains avalent, broyer des noyaux.

gésine [*zi-ne*] n. f. (de *gésir*). Etat d'une femme qui est en couche. (Vx.) Salle destinée aux femmes en couche, dans certains hôpitaux.

gésir [*zir*] v. n. (du lat. *jacere*, être étendu. — Usité seulement dans : *Il gît*, *nous gisons*, *vous gisez*, *ils gisent*. *Je gisais*, *tu gisais*, *il gisait*, *nous gisions*, *vous gisiez*, *ils gisaient*. *Gisant*, *e*.) Etre couché : *il gisait sur le sol*. Consister : *là gît la difficulté*. Se trouver : *les minéraux qui gisent dans le sol*. *Ci-gît*, ici repose, formule ordinaire des épitaphes.

Gesner ou **Gessner** [pr. allem. *ghèss-nèr*] (Conrad), naturaliste et philologue suisse, né et m. à Zurich (1516-1565).

Gesner ou **Gessner** (Jean-Mathias), philologue allemand, né à Roth, m. à Gœttingue (1691-1761). Il réédita le *Thesaurus* de H. Estienne.

gesnériacées ou **gesnéracées** [*jès-né, sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones gamopétales superovariées, dont le type est la *gesnérie*. S. une *gesnériacée* ou *gesnéracée*.

gesnérie [*jès-né-rî*] n. f. Genre de gesnériacées, comprenant des herbes, dont on connaît une trentaine d'espèces. (Plusieurs sont cultivées dans les jardins ou les serres chaudes, et ont donné naissance à de nombreux hybrides.)

Gespunsart [*pon*], comm. des Ardennes, arr. et à 10 kil. de Mézières, sur la Goutelle; 1.750 h. Ch. de f. dép. Minerai de fer.


Gesse.

gesse [*jè-se*] n. f. (provenç. *geissa*). Genre de légumineuses papilionacées.

— Encycl. Les gesses (*lathyrus*) sont des herbes de l'hémisphère boréal, assez voisines des vesces, dont les feuilles composées-pennées, pourvues de grandes stipules foliacées, transforment une partie de leurs folioles en vrilles. On en connaît près de cent espèces, dont quelques-unes sont cultivées comme fourrage. Leurs graines servent parfois à l'alimentation, mais elles peuvent causer des accidents paralytiques (*lathyrisme*).

Gessen [*jè-sèn'*] ou **Goshen** [*gho-chèn'*] (pays de), contrée de la basse Egypte, qui fut le séjour des immigrants israélites jusqu'à l'exode.

Gessenay, comm. de Suisse (cant. de Berne), sur la Sarine; 3.800 h. Bestiaux. Fromages.

gessette n. f. Syn. de gesse.

Gessi [pr. it. *djè-si*] (Francesco), peintre italien, né à Bologne (1588-1665); élève du Guide; son chef-d'œuvre est une *Vierge* (Milan).

Gessi (Romolo), voyageur italien, né à Ravenne, m. à Suez (1831-1881). Il explora le Soudan égyptien (1878 à 1881).

Gessler [pr. allem. *ghèss-lèr*] (Hermann), bailli qui exerça un pouvoir tyrannique sur les Suisses au nom du duc d'Autriche et qui, selon la tradition, fut tué par Guillaume Tell. V. Guillaume Tell.


Gessner.

Gessner (Salomon), poète et paysagiste suisse, né et m. à Zurich (1730-1788); auteur d'*Idylles* d'une sentimentalité fade, mais avec des détails charmants, et de *la Mort d'Abel*.

Gessur, contrée de l'ancienne Palestine, à l'E. du Jourdain (tribu de Manassé).

gesta [*jès-ta*] n. m. pl. (m. lat. signif. *choses faites*). Ensemble des actes physiologiques du corps ou d'une partie du corps.

Gesta Dei per Francos, recueil de chroniques et de documents historiques sur les croisades, formé par l'érudit J. Bongars (1611), qui en a emprunté le titre à Guibert de Nogent.

gestation [*jès-ta-si-on*] n. f. (lat. *gestatio*). Etat d'une femelle qui porte son fruit. Temps que dure cet état. *Fig.* Travail latent de quelque chose qui couve : *gestation d'un poème*.

— Encycl. La durée de la gestation est différente suivant les espèces d'animaux; mais ces variations ne sont soumises à aucune loi qui les ferait dépendre du degré de perfection ou du genre de vie des animaux.

Pour l'espèce humaine, la gestation dure 270 jours, et s'appelle *grossesse*.

Chez les animaux domestiques, elle a les durées suivantes : 1 mois (en moyenne 30 j.) chez la lapine, 8 semaines (52 j.) chez la chatte, 9 semaines (63 j.) chez la chienne, 2 mois (63 j.) chez le cobaye, 3 mois 3 semaines 3 jours (115 j.) chez la truie, 5 mois (150 j.), chez la brebis et la chèvre, 9 mois et 2 semaines (284 j.) chez la vache, 11 mois (345 j.) chez la jument, 1 année (364 j.) chez l'ânesse.

Des femelles d'animaux domestiques, les unes sont normalement unipares (jument, vache); la brebis est ordinairement unipare, mais certaines races (bizet, race barbarine) donnent souvent deux et même trois agneaux. Chez les autres espèces (chatte, chienne, chèvre, truie), la gestation est multipare.

Chez les animaux sauvages, la gestation a les durées suivantes : souris, 25 j.; rat, taupe, écureuil, lièvre, 30 j.; belette, marmotte, 35 j.; chauve-souris, 36 j.; hérisson, 48 j.; martre, 55 j.; loutre, putois, renard, lynx, 63 j.; blaireau, 65 j.; loup, 70 j.; lion, jaguar, 110 j; castor 120 j.; chamois, 150 j.; gazelle, 160 j.; chevreuil, 165 j.; lama, 170 j.; ours, 210 j.; renne, 230 j.; phoque, 245 j.; morse, 260 j.; zèbre, 300 j.; chameau, 320 j.; girafe, 440 j.; rhinocéros, 530 j.; éléphant, 630 j.

gestatoire [*jès-ta*] adj. (du lat. *gestare*, porter). Qui sert à porter : *chaise gestatoire*.

geste [*jès-te*] n. m. (du lat. *gestus*, fait). Mouvement du corps, surtout de la main, des bras : *déclamer avec de grands gestes*.

geste [*jès-te*] n. m. (du lat. *gesta*, faits accomplis). Action d'éclat, exploit. *Faits et gestes de quelqu'un*, sa conduite. N. f. Poème épique ou héroïque du moyen âge : *la geste de Roland*. (On dit souvent *chanson de geste* ou *de gestes*.) V. chanson.

Gesté, comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 25 kil. de Cholet; 2.180 h. Toiles de fil.

gesticulaire [*jès-ti-ku-lè-re*] adj. Qui a rapport aux gestes, se fait par gestes.

gesticulateur, trice [*jès-ti*] n. Qui fait trop de gestes. (Peu us.)

gesticulation [*jès-ti, si-on*] n. f. Action de gesticuler.

gesticulé, e [*jès-ti*] adj. Exprimé par gestes.

gesticuler [*jès-ti-ku-lé*] v. n. (lat. *gesticulare*). Faire beaucoup de gestes en parlant.

gestion [*jès-ti-on*] n. f. (lat. *gestio*). Action de gérer, administration : *le mari a la gestion des affaires de la communauté*. *Fin.* Période pendant laquelle un comptable public exécute les services financiers dont il est chargé.

— Encycl. *Fin.* La gestion embrasse l'ensemble des actes d'un comptable, soit pendant l'année, soit pendant la durée de ses fonctions; elle comprend, en même temps que les opérations qui se règlent par exercice, celles qui s'effectuent pour des services de trésorerie ou pour des services spéciaux.

Gestion d'affaires, v. gérant d'affaires.

gestionnaire [*jès-ti-o-nè-re*] adj. Relatif à une gestion : *compte gestionnaire*. N. m. Gérant. Officier ou sous-officier placé à la tête d'un hôpital, d'un magasin de ravitaillement, d'une coopérative, d'un mess, etc., pour l'administrer.

Gesu (le) [abrév. de *Ecclesia del Gesu*, église du Jésus], principale église des jésuites à Rome, construite au XVIe siècle par Vignole et Giac. della Porta, restaurée au XVIIIe siècle par le cavalier Bernin avec une grande richesse. *Par ext.*, les jésuites.

Gesves, comm. de Belgique (prov. et arr. de Namur); 2.040 h. Marbre.

Gesvres, comm. de la Mayenne, arr. et à 39 kil. de Mayenne; 1.220 h.

Géta (P. Septimius), empereur romain, frère de Caracalla, né à Milan en 189. Il partagea le pouvoir avec son frère, qui le fit mettre à mort à Rome en 212.

Gètes, peuple scythe de l'ancienne Europe sud-orientale, apparenté aux Daces, puis confondu avec les Goths. — Un, une *Gète*.

Gethsémani [*jèt*], village près de Jérusalem, où était le jardin des Oliviers.

Gétigné, comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 27 kil. de Nantes; 2.190 h. Tissus de laine.

gétique adj. Qui a rapport aux Gètes.

Gettysburg, v. des Etats-Unis (Pensylvanie); 4.000 h. Théâtre d'une sanglante bataille entre les Sudistes et les Nordistes, qui restèrent vainqueurs (1869).

Gétules, peuple berbère de l'Afrique ancienne, habitant la Gétulie et dont descendraient, a-t-on cru, les Kabyles actuels. — S. un, une *Gétule*.

Gétulie, ancienne contrée de l'Afrique, au sud de l'Atlas, entre la Numidie et la Mauritanie, auj. *Biled-ul-Djerid* (pays des dattes), partie sud du Maroc. (Hab. *Gétules*.)

Geudeftheim ou **Gueudertheim,** comm. du Bas-Rhin, arr. de Strasbourg; 1.400 h.

Geulincx, philosophe belge, né à Anvers, m. à Leyde (1621-1669); un des principaux propagateurs du cartésianisme en Hollande.

Gevaert [pr. flam. *ghé-vart*] (Auguste), compositeur belge, directeur du conservatoire de Bruxelles, né à Huysse (Belgique), m. à Bruxelles (1828-1908); compositeur habile, auteur des opéras-comiques *Quentin Durward*, *Château-Trompette*, *le Diable au moulin*, etc.; savant musicographe, auquel on doit une *Histoire et théorie de la musique de l'antiquité*.


Gevaert.

Gévaudan [*vô*], ancien pays de France, dans le dép. de la Lozère, entre la Margeride et l'Aigoual. C'est dans les forêts profondes du Gévaudan que, vers l'année 1765, apparut cet animal féroce connu sous le nom de *la bête du Gévaudan* (probablement un loup de grande taille), dont toute la France s'occupa pendant quelque temps. (Hab. *Gabalitains*.)

Gevelsberg, bourg d'Allemagne (Prusse), sur l'Eunepe, affl. de la Ruhr; 16.000 h. Brasseries; distilleries.

Gevezé, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 14 kil. de Rennes, sur la Flume; 1.740 h.

Gevrey-Chambertin [*vrè-chan*], ch.-l. de c. (Côte-d'Or), arr. et à 12 kil. de Dijon, au pied de la côte d'Or; 1.630 h. Ch. de f. P.-L.-M. Vins renommés (*chambertin*). — Le cant. a 32 comm., et 8.270 h.

Gévrier ou **Cran-Gévrier,** comm. de la Haute-Savoie, arr. et à 1 kil. d'Annecy, sur le Thiou; 1.450 h. Carrières.

gévuin n. m. Genre de protéacées du Chili, comprenant des arbres et arbustes, cultivés parfois dans les serres d'Europe pour leur fruit analogue à la noisette.

Gewandhaus, ancienne et célèbre société de concerts de l'Allemagne, fondée à Leipzig en 1781.

Gex [*jèks*], ch.-l. d'arr. (Ain), sur le Journan, affl. du Rhône, à 108 kil. de Bourg; 2.180 h. (*Gessiens*). Ch. de f. P.-L.-M. Tanneries, fromages. Patrie d'Emery, de Girod de l'Ain. — L'arr. a 3 cant., 32 comm., 20.100 h.; le cant., 12 comm., et 7.870 h.

Armes de Gex.

— Le *pays de Gex* fit partie de l'ancien duché de Savoie avant d'être rattaché à la généralité de Bourgogne par Henri IV (1601).

geyser [*jé* ou *ghé-zèr*], ou **geiser** n. m. (m. islandais). Source jaillissante, intermittente, d'eau chaude : *les geysers sont nombreux en Islande.*


Geyser.

— Encycl. Les geysers sont des sources chaudes, essentiellement jaillissantes, avec dégagement sulfureux. Ils dégagent une quantité considérable de vapeur d'eau ; leur jet est intermittent, et leurs eaux abandonnent un dépôt minéral calcaire ou siliceux, très abondant. Les geysers sont particulièrement nombreux en Islande, en Nouvelle-Zélande, au parc de Yellowstone, etc., toutes régions essentiellement volcaniques, et la relation paraît évidente entre leur présence et la permanence de l'activité interne.

geysérien, enne [*jè-zé-ri-in, è-ne*] adj. Qui se rapporte aux geysers : *manifestations geysériennes.*

geysérite n. f. Silice déposée par les geysers.

Geyza, nom de deux rois hongrois : Geyza Ier, de la maison arpadienne, régna de 1075 à 1077 ; — Geyza II, roi de 1141 à 1161. Il vainquit les Russes et les Grecs. Sous son règne, de nombreuses colonies saxonnes s'établirent en Hongrie.

Ghadamès ou, selon la prononciation arabe, **Rhadamès** [*mèss*], v. et oasis, aujourd'hui déchues, du Sahara tripolitain ; 7.000 h.

Gharb, province du Maroc septentrional, riveraine de l'Atlantique et limitée par le détroit de Gibraltar, les montagnes du Rif et l'oued Sabou. Pays très fertile, partagé entre l'Espagne et la France, dont Larache est la capitale. C'est l'ancienne *Tingitane* romaine.

ghât [*ghâ*] n. m. (m. hindou). Dans l'Inde, escalier pratiqué sur les rives escarpées d'un fleuve (particulièrement du Gange), pour arriver à un palier qui sert d'embarcadère, de lieu de crémation, etc.

Ghât [*ghât*], oasis du Sahara, au S. de Ghadamès, dans la Tripolitaine italienne ; 4.000 h.

Ghâtes, chaînes de montagnes du Deccan, près de la mer d'Oman (Ghâtes occidentales) et du golfe du Bengale (Ghâtes orientales) ; 1.200 à 2.000 m. d'alt.

Ghawâzî, nom donné, en Egypte, aux bohémiens ou tsiganes. (Les femmes sont ordinairement danseuses.)

Ghazali (el), philosophe musulman, né et m. à Tous (Khorassan) [1058-1111]. Il essaya de combiner l'islamisme avec les doctrines du soufisme.

Ghazan-khan (Mahmoud), empereur mongol de la Perse, né à Sultan-Douvin (1271-1304). Ses Etats s'étendirent depuis l'Oxus jusqu'à l'Euphrate.

ghazel n. m. Mot arabe, désignant, dans la poésie turque et persane, une pièce de vers consacrée généralement à chanter l'amour et l'ivresse.

ghâzî n. m. (m. ar., signif. *victorieux*). Titre honorifique, dans l'armée turque.

Ghazipour, v. de l'Inde (Provinces du Nord-Ouest), sur le Gange ; 20.000 h.

Ghaznévides ou **Gaznévides,** dynastie d'origine turque, qui régna sur le Khorassan, la Perse et le nord de l'Inde, de 995 à 1145. Elle avait établi sa capitale à *Ghazna* ou *Gazna* (Afghanistan).

ghee ou **ghy** [*ghi*] n. m. Dans l'Inde, espèce de beurre qu'on obtient en faisant bouillir préalablement le lait.

Gheel, v. de Belgique (Anvers, arr. de Turnhout), près de la Nèthe ; 13.800 h. Tanneries, draps, fabrique de bougies.

Gheluvelt, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. d'Ypres) ; 1.600 h. (en 1914). Ce fut un point stratégique important en plein champ de bataille, au cours de la Grande Guerre ; de violents combats y furent livrés entre Anglais et Allemands, soit dans le village même, soit plus à l'O., pendant la bataille pour le dégagement d'Ypres. Plus tard, la ligne de feu passa par Gheluvelt, de novembre 1917 à avril 1918. Ce village, conquis par les Britanniques le 28 septembre 1918, a été complètement détruit.

Gheluwe, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. d'Ypres) ; 4.800 h. Fil, dentelle, toile. Cette petite ville, située en plein champ de bataille des Flandres, fut reprise aux Allemands par les Britanniques le 1er octobre 1918. Il n'en reste plus que quelques pans de maisons.

Gherardi (Evariste), littérateur et comédien italien, né à Prato (Toscane) vers 1670, m. près de Paris en 1700 ; auteur du précieux *Théâtre italien*, recueil des principales pièces jouées sur la scène italienne.

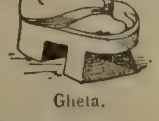
Gheta.

ghesha ou **geisha** [*ghé-cha*] V. geisha.

gheta [*ghé*] n. f. Chaussure en bois, des Japonais.

ghetto [*ghèt-to*] n. m. (m. ital.). Autref., en Italie, quartier où les juifs d'une ville étaient tenus de résider : *les ghettos furent généralement établis au* XVIe *siècle.*

Gheusi (Pierre), littérateur français, né à Toulouse en 1865 ; critique d'art et romancier, il est en outre l'auteur de livrets d'opéras : *Kermaria*, *les Barbares*, etc. Il a dirigé l'Opéra-Comique.

Ghiberti (Lorenzo), sculpteur et architecte florentin, né et m. à Florence (1378-1455). Il dirigea les travaux du dôme de Florence, et exécuta deux des trois portes en bronze du baptistère de cette ville.

Ghica ou **Ghika,** famille d'origine albanaise, qui a donné de nombreux princes et hommes d'Etat aux pays moldo-valaques du XVIIe au XXe siècle.

Ghilan, prov. septentrionale de la Perse, sur la mer Caspienne ; 250.000 h. Capit. *Recht.* Plaine basse et marécageuse ; cultures de riz.

ghilde n. f. *Hist.* V. gilde,

Ghirlandajo [pr. it. *a-io*] (Domenico Currado, dit), peintre de Florence, né et m. à Florence (1449-1498) ; un des plus remarquables parmi les primitifs italiens : *Visitation de sainte Anne à Marie*, *Massacre des innocents*, fresques de la chapelle de Santa Maria Novella (*Vie de saint Jean-Baptiste*).

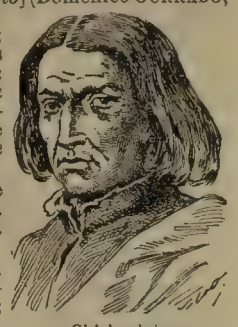
Ghirlandajo.

Ghisoni, ch.-l. de c. de la Corse, arr. et à 38 kil. de Corte ; 1.840 h. — Le cant. a 4 comm., et 4.410 h.

Ghistelles, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. d'Ostende) ; 3.700 h.

Ghlin, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Mons) ; 6.500 h. Verrerie.

Ghoy, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Soignies) ; 2.000 h. Dentelles.

Ghyvelde, comm. du Nord, arr. et à 12 kil. de Dunkerque ; 1.670 h. Ch. de f. du N.

Giac [*ji-ak*] (Pierre de), favori et ministre de Charles VII (1380-1427). Il assassina sa première femme et détourna les deniers du roi. Le connétable de Richemont le fit arrêter à Issoudun, enfermer dans un sac et jeter dans la rivière l'Auron, à Dun-le-Roi (auj. *Dun-sur-Auron*).

Giacomelli (Hector), peintre et graveur français, né à Paris, m. à Menton-Garavan (1822-1904). Principales œuvres : *un Bâton de cage*, *Farniente*, *la Jeunesse de l'Amour.*

Giacomo (Salvatore di), romancier italien, né à Naples en 1862. Il a décrit avec un réalisme cruel les mœurs de la lie de la population napolitaine.

Giacosa (Giuseppe), auteur dramatique italien, né et m. à Colleretto-Parella (1847-1906) ; auteur de : *Comme les feuilles*, *le Plus fort*, pièces où il a voulu ramener sur la scène italienne le spectacle des passions simples et vraies.

Giafar, vizir de la famille des Barmécides, longtemps favori du calife Haroun-al-Raschid, qui pourtant le fit mettre à mort. Giafar paraît souvent dans les *Mille et une nuits.*

Gia-Long, empereur d'Annam, né à Gia-mieu, m. à Hué (1762-1820). Il régna d'abord sous le nom de Nguyen-Anh et, pour conquérir son royaume sur des usurpateurs, contracta une alliance avec Louis XVI sous les auspices de l'évêque d'Adran, Pigneau de Béhaine (1787). Une fois maître de ses Etats, il prit le titre de Gia-Long en 1802 et gouverna glorieusement l'empire de Cochinchine.


Giangurgolo.

Gianduja, type de faux niais dans la comédie italienne, originaire de Turin.

Giangurgolo (*Jean le Goulu*), type calabrais des capitans, dans la comédie italienne.

Giannone (Pierre), historien italien, né à Ischitella, m. à Turin (1676-1748). Son principal ouvrage est une *Histoire civile du royaume de Naples.*

giaour n. m. (m. persan, signif. *homme au veau d'or*, *païen*). Nom de mépris donné par les Turcs à qui n'est pas musulman, en particulier aux chrétiens.


Combat du Giaour et du Pacha, tableau de Delacroix.

Giaour (*le*), poème de Byron, œuvre passionnée, qui a réveillé la sympathie de l'Europe pour la Grèce opprimée (1813). Il a inspiré des tableaux d'A. Scheffer, H. Vernet, E. Delacroix (1829).

Giard (Alfred-Mathieu), biologiste français, né à Valenciennes, m. à Orsay (Seine-et-Oise) [1846-1908], membre de l'Académie des sciences (1900) et auteur de la *Castration parasitaire*, où il montre l'importance des organes génitaux dans la production des formes individuelles.


Giard.

Giarre, comm. d'Italie (Sicile, prov. de Catane), près de la mer Ionienne ; 21.000 h.

Giat, comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 68 kil. de Riom ; 2.180 h. Ch. de f. Orl.

gibbeux, euse [*jib-beû, eu-ze*] adj. (lat. *gibbosus ;* de *gibba*, bosse). Bossu, renflé.

gibbifère [*jib-bi*] adj. (du lat. *gibbus*, bosse, et *ferre*, porter.) Qui porte des bosses. (Se dit de certains organes de la fleur.)

gibbon [*jib-bon*] n. m. Genre de grands singes à bras excessivement développés, qui vivent dans les forêts indo-malaises et chinoises.


Gibbon.

— Encycl. Les gibbons, les plus doux et les plus intelligents de tous les singes, s'apprivoisent facilement, mais sont d'un tempérament délicat. Assez grands, ils sont noirs, gris ou blancs. Leur face est nue, plutôt plate, et leur crâne est celui qui se rapproche le plus du crâne de l'anthropopithèque. On en connaît 9 espèces.

Gibbon [pr. angl. *ghi*] (Edouard), historien anglais, né à Putney, m. à Londres (1737-1796) ; auteur d'une *Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain.* Ecrivain d'une élégance un peu pompeuse, mais d'une ironie pénétrante et d'un vaste savoir.

Gibbons [pr. angl. *ghi-bon's*] (James), prélat américain, cardinal, né et m. à Baltimore (1834-1921). Il s'est efforcé d'adapter le catholicisme à la démocratie.

gibbosifolié, e [*jib-bo-zi*] adj. (rad. *gibbeux*). *Bot.* Dont les feuilles sont bosselées.

gibbosité [*jib-bo-zi-té*] n. f. (rad. *gibbeux*). Bosse, courbure anormale de la colonne vertébrale, à convexité postérieure.

gibecier [*si-é*] n. m. Celui qui fait des gibecières.

gibecière n. f. (de *gibier*). Bourse de ceinture. (Vx.) Auj., sac, ordinairement de peau, pour chasseurs, bergers, écoliers. Sac des escamoteurs. *Tour de gibecière*, escamotage.


Gibecière d'écolier.

gibèle n. f. Poisson d'eau douce, qui est une variété du carassin commun, spéciale à l'Europe centrale et aux cours d'eau de la France orientale. (On l'appelle ordinairement *carpe dorée.*)

gibelet [*lè*] n. m. (anciennem. *guibelet*, *guimbelet ;* angl. *wimble*). Petit foret pour percer les barriques.


Gibelet.

gibelin, e n. (de *Conrad Weibelingen*, empereur d'Allemagne). Nom donné, en Italie, aux partisans des empereurs d'Allemagne, par opposition aux *guelfes*, partisans des papes et de l'indépendance italienne. Adjectiv. : *la faction gibeline.* V. guelfes.

gibelot [*lo*] n. m. *Mar.* Pièce de bois placée entre les deux plats-bords de l'étrave. Pièce de bois fourchue, qui lie les lisses de l'éperon à l'extrémité de la guibre.

gibelotte [*lo-te*] n. f. (de *gibier*). *Art culin.* Fricassée de lapin, etc., au vin blanc.

— Encycl. *Gibelotte de lapin.* Mettre dans une casserole un bon morceau de beurre, du lard coupé en morceaux et le lapin également coupé. Faire revenir jusqu'à bonne couleur ; saupoudrer de farine ; laisser roussir un peu. Mouiller avec vin blanc et bouillon par moitié ; ajouter un bouquet garni, sel, poivre et champignons ; laisser cuire environ une demi-heure. Pendant ce temps, faire dorer à la poêle, avec du beurre, des petits oignons d'égale grosseur ; les couvrir un instant, pour qu'ils cuisent un peu. Puis finir à feu vif jusqu'à ce qu'ils soient de belle couleur brune ; les saupoudrer alors d'une cuillerée à café de sucre en poudre ; les mettre dans votre gibelotte. Déglacer la poêle avec un peu de bouillon, et verser ce déglaçage dans la sauce. Servir sur des croûtons frits.


Giberne.

giberne [*bèr-ne*] n. f. (ital. *giberna*). Ancienne boîte à cartouches des soldats : *la giberne a été remplacée par une cartouchière ordinaire.* Boîte à cartons des musiciens. *Pop.* Bas du dos. *Fam. Avoir son bâton de maréchal dans sa giberne*, se dit pour exprimer que depuis 1789 un simple soldat peut arriver aux plus hauts grades. *Enfant de giberne*, enfant né d'un militaire en activité de service.

giberner [*né*] v. a. (de *giberne.*) *Pop.* Ennuyer, importuner, raser.

gibernerie [*bèr-ne-ri*] n. f. Commerce ou fabrication des gibernes.

gibet [*bè*] n. m. Appareil où l'on pend : *Enguerrand de Marigny fut pendu au gibet de Montfaucon.* Fourches patibulaires. Endroit où se trouvent dressés ces instruments de supplice. Bois de la croix.


Gibet.

gibier [*bi-é*] n. m. Nom générique des animaux que l'on chasse : *gibier à poil, à plumes ; gibier d'eau. Gros gibier*, cerf, daim, chevreuil, sanglier, etc. *Fig. Gibier de potence*, mauvais sujet.

— ENCYCL. *Hyg.* Le gibier est généralement contre-indiqué dans toutes les dermatoses prurigineuses. Il est encore interdit dans les entérites et les maladies du foie, des reins, de la vessie. Même lorsque cet aliment est bien supporté, il ne faut pas en abuser et, malgré l'avis des gourmets, il est préférable de le manger frais.

— *Dr. Vente et transport du gibier.* Dans chaque département, il est interdit de mettre en vente, de vendre, d'acheter, de transporter et de colporter du gibier pendant le temps où la chasse n'y est pas permise. Une exception est généralement admise en faveur des conserves de gibier.

Cependant, les préfets sont autorisés à admettre l'importation, sous plomb de douane, à travers les départements où la chasse d'un gibier déterminé a été l'objet d'une clôture spéciale, à destination des départements où elle est encore ouverte. Ils peuvent également permettre la circulation du gibier jusqu'au surlendemain de la clôture à midi.

Le gibier d'eau et les oiseaux de passage peuvent être vendus et transportés pendant le temps où la chasse en est permise par les arrêtés des préfets, lors même que la chasse et par conséquent la vente et le transport du gibier ordinaire seraient interdits. Des autorisations de transporter du gibier vivant destiné à la reproduction peuvent être accordées par les préfets ou par le ministre de l'agriculture.

Les agents de la force publique, les employés d'octroi et certains fonctionnaires des finances sont chargés de veiller à l'exécution de ces prescriptions. La loi du 3 mai 1844 leur donne le droit de rechercher le gibier au domicile des aubergistes, des marchands de comestibles et dans les lieux ouverts au public, mais ils ne peuvent, sous aucun prétexte, intervenir à cet effet chez les simples particuliers.

Le gibier vendu ou colporté en temps prohibé est saisi et immédiatement livré à l'établissement de bienfaisance le plus voisin, en vertu soit d'une ordonnance du juge de paix si la saisie a eu lieu au chef-lieu de canton, soit d'une autorisation du maire si le juge de paix est absent ou si la saisie a été faite dans une commune autre que celle du chef-lieu. Toutefois, lorsque l'établissement de bienfaisance est éloigné du lieu de la saisie, et s'il y a danger que le gibier ne se corrompe, le juge ou le maire peuvent décider que le gibier sera distribué aux pauvres de la commune.

Indépendamment de la saisie, le vendeur, l'acheteur ou le transporteur de gibier en temps prohibé sont punis d'une amende et peuvent, en outre, l'être d'un emprisonnement de six jours à deux mois.

gible n. m. Ensemble des briques arrangées dans le four pour être cuites.

Gibles, comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 15 kil. de Charolles, entre le Sornin et l'Ozelette ; 1.340 h. Ch. de f. P.-L.-M.

giboudot [*do*] n. m. Cépage cultivé dans la côte chalonnaise.

giboulée [*lé*] n. f. Pluie soudaine, de peu de durée, et souvent accompagnée de neige, de grêle : *les giboulées de mars. Fig.* et *fam.* Irruption soudaine et abondante. *Pop.* Volée de coups.

giboyer [*boi-ié*] v. n. (Se conj. comme *aboyer.*) Chasser. (Vx.)

giboyeur [*boi-ieur*] n. m. Grand amateur de chasse. Celui qui fait provision de gibier pour l'expédier aux marchands de détail.

giboyeux, euse [*boi-ieû, eu-ze*] adj. Abondant en gibier : *plaine giboyeuse.*

gibraltar n. m. Sorte de gros pâté.

Gibraltar, v. forte, sur le détroit du même nom, à l'extrémité méridionale de l'Espagne. Elle fut prise par les Anglais en 1704, et elle est restée depuis lors en leur possession ; 28.000 h. Puissantes batteries creusées dans le roc.

Gibraltar (DÉTROIT DE), entre l'Espagne et le Maroc, par lequel la Méditerranée communique avec l'Atlantique (15 kil. de large, 450 m. de profondeur). Gibraltar, à l'Angleterre, et Ceuta, à l'Espagne, en défendent les abords.

gibus [*buss*] n. m. (du n. de l'inventeur). Chapeau haut de forme, monté sur ressorts qui permettent de l'aplatir. Adjectiv. : *chapeau gibus.*

giclement [*man*] n. m. Action de gicler.

gicler [*klé*] v. n. Jaillir en éclaboussant.

gicleur n. m. Tube par lequel arrive l'essence en jet très fin dans le carburateur d'un moteur.

Gicquel des Touches (Pierre-Guillaume), navigateur français, né à Dinard, m. à Saint-Malo (1770-1824). — Son neveu, ALBERT-AUGUSTE, amiral, né à Brest, m. à Versailles (1810-1901), fut ministre de la marine en 1877.

Gide (André), littérateur français, né à Paris en 1869, analyste délicat et parfois ironique dans ses romans : *l'Immoraliste, la Porte étroite, la Symphonie pastorale.*

Giddings [pr. angl. *ghi*] (Franklin-Henry), sociologue américain, né à Sherman (Connecticut) en 1855. Dans ses *Principes de sociologie*, il montre que l'esprit social est le produit de l'action réciproque des sentiments individuels.

Gié (Pierre DE ROHAN, sire de), maréchal de France, né à Montiercrolles, m. à Paris (1451-1513), un des meilleurs généraux de Louis XI et de Charles VIII, qu'il sauva à Fornoue.

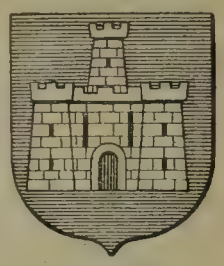
Armes de Gien.

Gien [*ji-in*], ch.-l. d'arr. (Loiret), sur la Loire ; ch. de f. P.-L.-M., à 64 kil. d'Orléans ; 8.320 h. (*Giennois*). Patrie du conventionnel Ysabeau. Faïences célèbres. — L'arr. a 5 cant., 49 comm., 55.550 h. ; le cant. a 12 comm., et 17.460 h.

Giens [*ji-in*] (PRESQU'ÎLE DE), presqu'île rocheuse du dép. du Var, au N.-O. de Porquerolles.

Gier, rivière de France, affl. du Rhône (riv. dr.) ; cours 44 kil. Les centres industriels de Saint-Chamond et de Rive-de-Gier se trouvent dans la vallée.

Gierle, comm. de Belgique (Anvers, arr. de Turnhout) ; 1.250 h.

Giers (Nicolas de), diplomate russe, né à Radzivilof, en Finlande, m. à Petrograd (1820-1895) ; un des artisans de l'alliance franco-russe.


De Giers.

Giessbach (le), torrent célèbre du canton de Berne (Suisse), qui se jette dans le lac de Brienz après avoir formé des cascades magnifiques.

Giessen, v. d'Allemagne, ch.-l. de la Hesse-Supérieure ; 25.000 h. Tanneries ; liqueurs. Université.

Gièvres, comm. de Loir-et-Cher, arr. et à 12 kil. de Romorantin, sur le canal du Berry ; 1.340 h. Ch. de f. Orl.

Giffard (Henri), ingénieur français, né et m. à Paris (1825-1882). Il a imaginé l'injecteur qui porte son nom, pour l'alimentation des chaudières. — Son frère, PAUL, ingénieur français, né à Paris, m. à Nice (1837-1897), inventa un fusil à acide carbonique liquéfié.

Gifford (William), poète et publiciste anglais, né à Ashburton, m. à Londres (1757-1826). Il fonda la *Quarterly Review.*

Giffre, torrent de la Haute-Savoie. Il baigne Samoëns, Taninges, et se jette dans l'Arve (r. dr.), après un cours de 50 kil.

gifle n. f. Joue. (Vx.) Coup avec la main ouverte sur la joue : *recevoir, donner une gifle.*

gifler [*flé*] v. a. Donner une gifle à.

gifleur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui a l'habitude de donner des gifles.

gig [pr. angl. *ghigh*] n. m. (m. angl.). Petite embarcation très légère. Cabriolet bourgeois. Voiture de chasse.

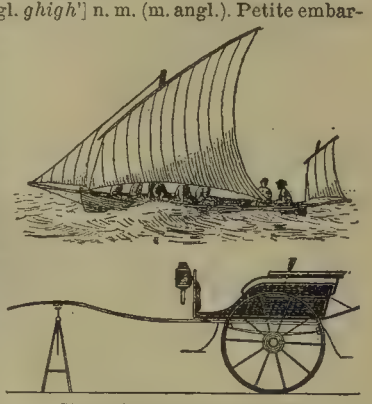
Gig (embarcation et cabriolet).

gigadou n. m. Gabarit dont les charpentiers et les menuisiers se servent pour prendre des mesures.

gigantesque [*tèske*] adj. (ital. *gigantesco*, de *gigante*, géant ; gr. *gigas, antos*, géant). Qui tient du géant : *taille gigantesque. Fig.* De proportions énormes : *le percement du canal de Panama a été une entreprise gigantesque.* N. m. : *n'aimer que le gigantesque.* ANT. **infime, minime.**

gigantesquement [*tèske-man*] adv. D'une façon gigantesque. (Peu us.)

gigantin, e adj. Syn. peu us. de GIGANTESQUE.

gigantisme [*tis-me*] n. m. (du gr. *gigas, antos*, géant). Exagération du développement du corps en général ou de certaines de ses parties.

gigantographe n. m. Celui qui écrit sur les géants.

gigantographie [*fi*] n. f. (du gr. *gigas, antos*, géant, et *graphein*, décrire). Traité sur les géants.

gigantographique adj. Qui se rapporte à la gigantographie.

gigantologie [*ji*] n. f. (du gr. *gigas, antos*, géant, et *logos*, discours). Traité sur les géants.

gigantomachie [*chi*] n. f. (du gr. *gigas, antos*, géant, et *makhé*, combat). Combat fabuleux des géants contre les dieux. Description qu'en ont faite quelques poètes.

Gigantomachie (*la*) [c'est-à-dire *le combat des géants*], grande frise sculptée, du IIe siècle av. J.-C., découverte à Pergame en 1878, représentant le combat des dieux et des géants ; œuvre maîtresse de l'école de Pergame.

Gigantomachie (*la*), épopée de Claudien, dont il ne reste que le début, qui paraît être une brillante amplification sur les thèmes mythologiques fournis par la Grèce.

gigantomachique adj. Qui appartient à la gigantomachie.

gigantosité [*to-zi-té*] n. f. Etat, condition d'un être gigantesque.

gigartine n. f. Genre d'algues floridées, dont certaines espèces donnent à l'ébullition une sorte de gélatine (*agar-agar*), qui convient pour préparer des milieux solides destinés à la culture des bactéries.

Gignac [*gnak*], ch.-l. de c. (Hérault), arr. et à 23 kil. de Lodève ; 2.550 h. Ch. de f. de l'Hérault. Patrie de Claparède. — Le cant. a 21 comm., et 15.370 h.

Gignac, comm. du Lot, arr. et à 37 kil. de Gourdon ; 1.230 h. Ch. de f. Orl.

gigogne n. f. Personnage du théâtre des marionnettes, dont le nom est adopté dans l'expression de *mère Gigogne*, femme qui a beaucoup d'enfants. Adj. *Table gigogne*, table abritant une série d'autres tables rentrant les unes dans les autres, et qui, lorsqu'elles sont réunies, ne tiennent la place que d'une seule.


Table gigogne.

gigolette [*ji-gho-lèt*] n. f. (peut-être de *gigue*, grande fille ou femme qui se tient mal). Primitivement, jeune fille à marier. Auj., fille de mauvaise vie dans les bas quartiers ; fille des rues.

gigolo [*gho*] n. m. Amant de cœur d'une gigolette. *Par extens.*, amant de cœur.

gigot [*gho*] n. m. Cuisse de mouton, d'agneau ou de chevreuil, coupée pour la table et rôtie. *Manche de gigot*, os rond du gigot. *Manche à gigot*, instrument qui emboîte et serre l'os du gigot quand on découpe ce dernier. Partie supérieure, bouffante, d'une manche de robe : *manches à gigot.* Jambe de derrière du cheval. *Par plaisant.* Cuisse, jambe d'une personne.


Gigot et manche à gigot.

— ENCYCL. Les meilleurs gigots sont ceux dits *de pré-salé, des Ardennes*, ou *de Dol en Bretagne.* Il est bon de faire mortifier deux ou trois jours.

Gigot rôti. Le battre pour l'attendrir ; le mettre à la broche à feu vif ; l'arroser de temps en temps. Ne saler qu'après avoir débroché. — *Gigot jardinière.* Ne jamais désosser le gigot, le piquer d'ail. Placer au fond de la braisière une couenne de lard, un gros morceau de beurre arrosé d'un peu d'eau, et une branche de thym ; poser le gigot sur ce lit, faire cuire trois ou quatre heures à feu très doux, en ajoutant de temps en temps un peu d'eau, retourner une ou deux fois le gigot. Pendant que le gigot se braise, on fait cuire, à l'eau bouillante et salée, carottes, haricots verts, choux-fleurs, petits pois, asperges, pommes de terre nouvelles. Quand le gigot est à point, on retire le jus, et l'on s'en sert pour sauter séparément les légumes. — *Gigot à l'anglaise.* Dans 5 ou 6 litres d'eau, on met 50 grammes de sel, une ou deux gousses d'ail, un bouquet garni. On enveloppe le gigot avec un linge et, quand l'eau bout, on l'y plonge. Se sert accompagné de pommes de terre nouvelles cuites à l'eau salée, et d'une sauce au beurre et aux câpres.


Gigoux.

gigoté, e adj. Qui a les cuisses faites d'une certaine façon : *un cheval bien gigoté.*

gigoter [*té*] v. n. En parlant d'un lièvre, donner des coups de jarret en mourant. *Fam.* Remuer sans cesse les jambes.

Gigoux [*ghou*] (Jean), peintre d'histoire français, né à Besançon, m. à Paris (1806-1894). Son chef-d'œuvre est *la Mort de Léonard de Vinci.* Il est encore plus estimé comme dessinateur, lithographe et illustrateur (*Gil Blas* de Lesage).

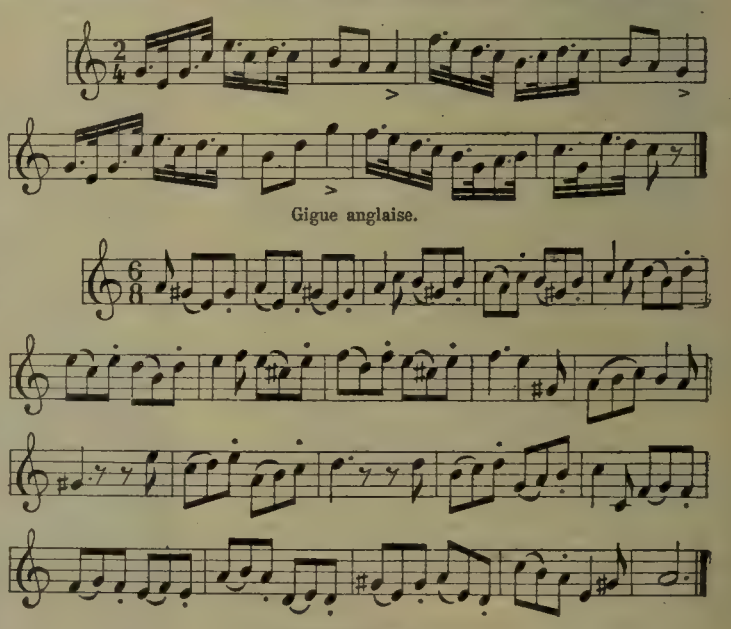
Gigue anglaise.

Gigue de Corelli.

gigue [*ji-ghe*] n. f. Cuisse de chevreuil. *Pop.* Jambe. *Grande gigue*, fille, grande et maigre, de mauvaise tenue.

gigue [*ji-ghe*] n. f. (angl. *jig*). Ancien instru-

ment de musique à cordes frottées par un archet et dont la forme rappelait un peu celle de la mandoline. Danse vive et bizarre, d'origine anglaise, exécutée par un danseur seul, sur un air à deux-quatre, d'un mouvement précis et très caractéristique : *la gigue est la danse favorite des matelots anglais.* (Aux XVIIe et XVIIIe siècles, on dansait à l'Opéra une gigue qui n'avait qu'un rapport très éloigné avec la danse précédente ; on en trouve de nombreux exemples dans les anciens opéras français, écrits à six-huit ou à douze-huit. Corelli en a donné de célèbres.)

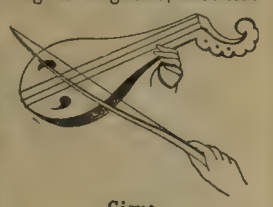

Gigue.

giguer [*ji-ghé*] v. n. Gambader. (Vx.)

Gijon [pron. esp. *ghi-hron*], v. d'Espagne (prov. d'Oviedo), sur une petite presqu'île de l'Atlantique ; 47.500 h. Bassin houiller. Pêche active.

Gil y Zarate (Antonio), auteur dramatique et littérateur espagnol, né à l'Escurial, m. à Madrid (1786-1861) ; auteur de *Don Alvarez de Luna*, *Blanche de Bourbon*.

Gila (la), rivière qui arrose, aux Etats-Unis, le Nouveau-Mexique et l'Arizona, et se jette dans le Colorado (riv. g.) ; cours 800 kil.

Gilbert ou **Kingsmill** (îles), archipel madréporique de la Polynésie, au S.-E. des Marshall. Cet archipel, composé de seize îles, appartient à l'Angleterre.



N.-J. Gilbert.

Gilbert [*bèr*] (saint), moine, né en Auvergne vers 1060, m. en 1152. Il accompagna Louis VII à la croisade. Fête le 3 octobre.

Gilbert (Nicolas-Joseph-Laurent), poète français, né à Fontenoy-le-Château (Vosges), m. à l'Hôtel-Dieu, à Paris (1751-1780). D'humeur satirique, il fit la guerre aux philosophes et aux encyclopédistes. Il est l'auteur de satires, et les strophes de ses *Adieux à la vie* sont devenues classiques. Voici la strophe la plus souvent citée :

Au banquet de la vie, infortuné convive,
J'apparus un jour, et je meurs ;
Je meurs, et sur ma tombe où lentement j'arrive,
Nul ne viendra verser des pleurs.

Une légende, à peine dissipée, veut qu'il mourût de misère à l'Hôtel-Dieu et que, dans un accès de délire, il avala une clef qui lui resta dans l'œsophage. La vérité est qu'il mourut des suites d'une chute de cheval, après avoir subi l'opération du trépan.

Gilbert (Augustin), médecin français, né à Buzancy (Ardennes) en 1858 ; auteur de travaux sur la médecine expérimentale et les maladies microbiennes, les maladies du foie, les moyens thérapeutiques. Membre de l'Académie de médecine (1905).

Gilbert (François-Hilaire), agronome français, né à Châtellerault, m. en Espagne (1757-1800). Membre de l'Académie des sciences (1795). Il importa en France des moutons mérinos.

Gilbert (Joseph-Henry), agronome anglais, né à Hull, m. à Rothamstead (1817-1901). A surtout étudié la question des assolements.

Gilbert (sir William Schwenck), poète et auteur dramatique anglais, né à Londres, m. à Harrow Weald (Middlesex) (1836-1911). Il a écrit des livrets à la fois pathétiques et humoristiques.

Gilbert (Eugène), aviateur français, né à Riom, m. accidentellement à Villacoublay (1889-1918). Il s'était spécialisé dans les grands voyages aériens.

Gilbert-Martin (Charles), caricaturiste et journaliste français, né à Pleine-Selve (Gironde) en 1839.

Gil Blas de Santillane (*Histoire de*), roman de Le Sage, un des plus parfaits ouvrages que nous offre le genre picaresque (1715-1745). Gil Blas quitte Oviedo pour aller étudier à l'université de Salamanque ; mais une série d'aventures le détourne de son projet et forme son expérience. Il fait tous les métiers, et sert une quinzaine de maîtres de conditions diverses, tantôt laquais, tantôt favori d'un premier ministre. Gil Blas n'est ni un héros ni un malhonnête homme : il a l'intelligence vive, mais bornée à l'intérêt présent ; il garde un fonds bourgeois solide et paisible. Parmi les épisodes de *Gil Blas* auxquels les écrivains font aussi de fréquentes allusions, il faut citer celui de la caverne des brigands et celui de l'archevêque de Grenade. V. ARCHEVÊQUE.

Gildas (saint), fondateur du monastère de *Saint-Gildas de Rhuis* (Morbihan), m. en 565. Fête le 26 octobre.

gilde [*ghil-de*] n. f. Nom donné à des associations de mutualité formées au moyen âge entre les corporations d'ouvriers, puis de marchands ou d'artistes. (Ces gildes se sont développées surtout dans le nord de la France, les Pays-Bas et l'Angleterre. Elles ont contribué, au moyen âge, à la formation des communes. On écrit aussi GHILDE ou GUILDE.)

Gileppe, rivière de Belgique, s.-affl. de la Meuse par la Vesdre et l'Ourthe ; cours 200 kil. Barrage célèbre, construit de 1867 à 1878 pour alimenter d'eau sans calcaire les manufactures de draps de Verviers, située à 9 kilom. à l'O. sur la Vesdre.

gilet [*lè*] n. m. (de *Gille*, personnage de comédie). Vêtement court et sans manches, qui se porte sous l'habit, la redingote. Sorte de camisole de laine, de coton, etc., qui se porte sur la peau : *gilet de flanelle.* Sorte de brelan qui se joue à quatre.

— ENCYCL. *Cost.* Le gilet n'est qu'une veste sans basques. C'est l'habit à la française, paru au temps de Louis XIV, qui donna naissance au gilet plus ou moins richement brodé de soie, d'argent ou d'or, et dont la forme, à travers les nombreuses vicissitudes de la mode, s'est conservée à peu près intacte jusqu'à nos jours. On le faisait en drap, en velours, en soie, en bouracan, etc. Le luxe des gilets fut très grand au XVIIIe siècle. Sous la Révolution, la déesse Raison, la Liberté, les attributs révolutionnaires figurèrent sur les boutons de gilet, grands comme des écus de six livres. De nos jours, le gilet est revenu à de plus modestes proportions.



Gilgamesh étouffant un lion (bas-relief de Khorsabad [Louvre]).

gileter [*té*] v. a. (Double le *t* devant une syllabe muette : *je gilette, il gilettera.*) Vêtir d'un gilet.

giletier [*ti-é*], **ère** adj. et n. Qui confectionne des gilets. N. f. Chaîne de montre, qui s'agrafe à l'une des boutonnières du gilet.

Gilgamesh, héros des vieilles légendes épiques assyriennes, identifié parfois avec Nemrod et dont les aventures rappellent celles d'Hercule.

gilie [*li*] n. f. Genre de polémonaciées, comprenant des herbes à fleurs fort belles, bleues, blanches ou rouges, disposées en cymes. (On en connaît une quarantaine d'espèces de l'Amérique boréale ; quelques-unes sont cultivées dans les jardins d'Europe.)

Gilkin (Iwan), poète belge, né à Bruxelles en 1858, auteur de : *la Nuit*, *le Cerisier fleuri*, des drames : *Prométhée* et *Savonarole*.



André Gill.

gill [*ghil*] n. m. (m. angl.) Petit peigne d'acier établi entre les cylindres fournisseurs et les cylindres étireurs des machines à étirer la laine, le chanvre, etc.

Gill (Louis-Alexandre GOSET DE GUINES, dit **André**), caricaturiste français, né à Paris, m. à Charenton (1840-1885). Son crayon, spirituel, ingénieux, frappe par l'imprévu et la vérité. Atteint de la monomanie des grandeurs, il mourut fou.

Gill (sir David), astronome anglais, né à Blayrithan (Ecosse), m. à Kensington (1843-1914). Il s'est livré à d'intéressantes opérations de mesures géodésiques et astronomiques.

Gillain (Cyriaque-Cyprien-Victor), général belge, né en 1857. Au cours de la Grande Guerre, par sa victoire de Thourout-Thielt, en octobre 1914, il libéra la côte belge des troupes allemandes. Chef d'état-major en 1918.

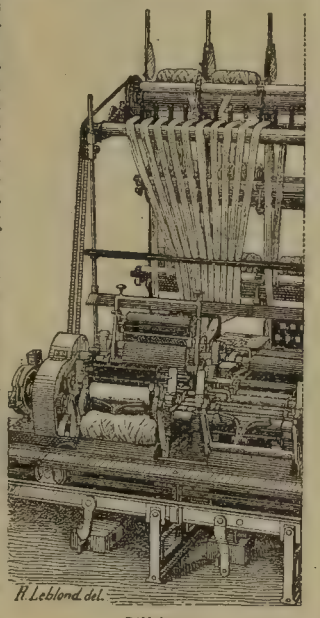

H. Leblond del.

Gill-box.

gill-box [*ghil-boks*] n. m. Machine employée dans les filatures de chanvre, de lin et de laine pour l'étirage de ces textiles. Pl. des *gill-boxes*.

gille [*ji-le*] n. m. (de *Gille* ou *Gilles*). Homme naïf, niais : *jouer les gilles. Faire gille*, s'enfuir, faire banqueroute. (Vx.)

gille [*ji-le*] n. m. *Pêch.* Epervier de grande taille, chargé en plomb.

— ENCYCL. Le gille est retenu en partie au bord du bateau, la portion immergée pend verticalement dans l'eau ; une corde fixée à l'extrémité inférieure permet de relever l'engin dès qu'on le suppose chargé de poisson. Ce filet se tend en travers de la rivière, que le bateau parcourt d'une rive à l'autre, perpendiculairement au courant.

Gille ou **Gilles** (correspondant au latin *Ægidius*), un des types de la comédie bouffonne, sorte de Pierrot niais et poltron, que Watteau a représenté dans un remarquable tableau, qui est au musée du Louvre. (V. p. 979.)

Gille (Philippe), auteur dramatique, critique d'art et littérateur français, né et m. à Paris (1831-1901). On lui doit notamment les pièces : *les Charbonniers*, *ma Camarade*, etc., les livrets de *Manon*, de *Lakmé*, etc.

Gille (Valère), poète belge, né à Bruxelles en 1867, d'une inspiration saine et délicate (*le Château des merveilles*, *la Cithare*, *le Collier d'opales*, etc.).

gillénie [*ji-lé-ni*] n. f. Genre de rosacées, tribu des spirées, comprenant des plantes vivaces des Etats-Unis.

giller [*ji-lé*] v. n. Faire gille. (Vx.)

gillerie [*ji-le-ri*] n. f. *Pop.* Action de gille.

gilles [*ji-le*] n. m. Ancien jeu de cartes, analogue au brelan.

Gilles (saint) [en lat. *Ægidius*], ermite qui vécut en Provence au VIe ou au VIIIe siècle. Fête le 1er septembre. On le représente avec une biche, parce que, d'après la tradition, une biche poursuivie par des chasseurs s'étant réfugiée dans sa grotte, une flèche l'atteignit lui-même à la main et manqua la biche, qui vint se coucher à ses pieds.

Gillet (Claude-Casimir), botaniste français, né à Dormans (Marne), m. à Alençon (1806-1896).

Gillet de La Tessonière ou **de La Tessonnerie,** conseiller à la Cour des monnaies et auteur dramatique (1620-1660). Il a écrit des tragédies, tragi-comédies et comédies (*Francion*, *le Déniaisé*, etc.).

Gillingham [*dji-lin'-gham'*], v. d'Angleterre (Kent), sur le Medway ; 52.300 h.

gillon [*ji-lon*] n. m. Nom vulgaire du *gui*.

Gillot (Jacques), érudit français, né à Langres vers 1550, m. en 1619, conseiller au Parlement de Paris, un des auteurs de la *Satire Ménippée*.

Gillot (Firmin), lithographe français, né à Brou, près de Chartres, m. à Paris (1820-1872). Il est l'inventeur du procédé (gillotage ou zincographie) par lequel on transforme une épreuve lithographique en cliché typographique.

gillotage [*ji-lo*] n. m. (du n. de l'inventeur). Syn. de ZINCOGRAPHIE.

Gillray (James), caricaturiste politique anglais, né à Chelsea, m. à Londres (1757-1815). Il tourna en ridicule George III et ses courtisans.

Gilly, v. de Belgique (Hainaut), arr. de Charleroi) ; 25.000 h. Houille.

Gilolo ou **Halmahera,** la plus grande des Moluques, située à l'E. de Célèbes ; 125.000 h. A la Hollande.

Gil-Pérès (Jules-Charles-Pérès JOLIN, dit), acteur français, né à Paris, m. à Vanves (1827-1882) ; il fut un des meilleurs comiques de son temps. Atteint d'aliénation mentale, il mourut dans une maison de santé.

gimblette [*jin-blè-te*] n. f. (provenç. *gimbeleto*). Petite pâtisserie sèche, ou bonbon en pâte de fruit, ayant la forme d'un anneau.

— ENCYCL. *Gimblette à la cerise.* Prendre 250 grammes de sucre en poudre, 250 grammes d'amandes mondées, un zeste d'orange, et des blancs d'œufs. Piler les amandes avec les blancs d'œufs, ajouter le sucre et faire une pâte. Laisser reposer un instant, abaisser la pâte et découper des couronnes de la grosseur d'une pièce de 2 francs. Faire cuire sur des plaques, et mettre ensuite au milieu une cerise.

On fait aussi les gimblettes en pâte de fruits, saupoudrées de sucre de couleur.

Gimone (la), rivière de France, née dans les Hautes-Pyrénées. Elle descend du plateau de Lannemezan, arrose Gimont, Beaumont de Lomagne, et se jette dans la Garonne (riv. g.), après un cours de 133 kil. Le canal de la Neste assure la régularité de son débit en été.

Gimont [*mon*], ch.-l. de c. (Gers), arr. et à 26 kil. d'Auch, sur la Gimone ; 2.590 h. (*Gimontois*). Ch. de f. M. Bestiaux. — Le cant. a 11 comm., et 7.230 h.

gin [*djin'*] n. m. (m. angl., signifiant *genièvre*). Eau-de-vie de grains (orge, blé, avoine), fabriquée en Angleterre et en Ecosse.

Ginchy, comm. de la Somme, arr. et à 17 kilom. de Péronne, sur le plateau de Bapaume ; 187 hab. en 1914. Enlevée par la 4e armée britannique le 15 septembre 1916, au cours de la bataille de la Somme, puis reprise par les Allemands en mars 1918 au cours de la 2e bataille de Picardie et recouvrée par les Alliés dans la même année (22 août), pendant la 3e bataille de Picardie. Complètement détruite.

gindre ou **geindre** [*jin-dre*] n. m. (pour *joindre ;* du lat. *junior*, plus jeune). Ouvrier boulanger, qui pétrit le pain.

Ginestas [*nès-tass*], ch.-l. de c. (Aude), arr. et à 16 kil. de Narbonne, non loin de l'Aude ; 1.150 h. — Le cant. a 15 comm., et 14.840 h.

gingas [*ghâ*] n. m. Toile à matelas.

Gingelom, comm. de Belgique (Limbourg, arr. de Hasselt) ; 1.300 h ; sur la Graes Beek. Pays agricole.



GILETS ANCIENS : 1. Régence ; 2. En 1788 ; 3. Incroyable ; 4. En 1830. — GILETS MODERNES : 5. Croisé ; 6. Simple ; 7. De cérémonie ; 8. Arabe (spahi) ; 9. D'escrime ; 10. D'écurie ; 11, De flanelle ; 12. Tricoté, dit *de chasse*.

gingembre [*jan-bre*] n. m. (gr. *ziggiberis*). Genre de zingibéracées, originaires d'Asie.


Gingembre : *a*, fleur.

— Encycl. Les gingembres sont des herbes vivaces, odorantes, à fleurs vivement colorées. Le *gingembre officinal*, originaire d'Afrique, est l'espèce la plus connue ; son rhizome renferme une résine et une essence aromatique à saveur brûlante. On l'emploie comme condiment.

gingeole [*jo-le*] n. f. *Bot.* Nom vulgaire de la *jujube*.

gingeolier [*jo-li-é*] n. m. *Bot.* Nom vulgaire du *jujubier*.

gingeon [*jon*] n. m. *Dialect.* Canard siffleur.

ginger-beer [*djin'-djeur'-bir*] n. m. (m. angl., signif. *bière de gingembre*). Boisson gazeuse, aromatisée de gingembre et de poivre.

ginger-bread [*djin'-jeur'-brèd*] n. m. (m. angl., signif. *pain de gingembre*). Pain d'épice anglais, fait de mélasse aromatisée avec du gingembre.

gingibrine n. f. Nom donné à la poudre de gingembre.

gingin n. m. *Pop. Avoir du gingin*, être intelligent ; avoir du savoir-faire.

gingival, e, aux adj. (du lat. *gingiva*, gencive). Qui appartient aux gencives.

gingivite n. f. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Inflammation des gencives.

— Encycl. La gingivite est un des symptômes, quelquefois le symptôme dominant, de plusieurs maladies de la bouche. Les causes en sont : la dentition, la carie dentaire, la malpropreté de la bouche, l'abus du tabac, des mets épicés, la stomatite érythémateuse, la stomatite mercurielle, le muguet, etc.

Le traitement consiste à faire des lavages fréquents et à la brosse, avec des solutions antiseptiques faibles : eau boriquée, chlorate de potasse, bicarbonate de soude, eau oxygénée. On traitera la cause et, s'il est nécessaire, on fera des attouchements à la teinture d'iode ou au nitrate d'argent.

ginglard [*glar*] n. m. *Arg.* Petit vin acide et vert. (On dit aussi *reginglard*.)

ginglyme n. m. (gr. *gigglumos*). Articulation permettant des mouvements analogues à ceux d'une charnière : *le genou est un ginglyme*.

ginglymoïdal, e, aux [*mo-i*] adj. Se dit des articulations de la nature du ginglyme.

gingol n. m. Gros fusil cochinchinois, qu'on charge jusqu'à la gueule de lingots de fer.

ginguelet [*ghe-lè*] n. m. (dim. de *ginguet*). Vin léger. Adjectiv. : *vin ginguelet*.

Ginguené (Pierre-Louis), littérateur français, né à Rennes, m. à Paris (1748-1816) ; membre de l'Académie des inscriptions ; auteur d'une *Histoire littéraire de l'Italie*.

ginguer [*ghé*] v. n. Sauter, folâtrer. Ruer, en parlant des bêtes de somme ou de labour.

ginguet, ette [*ghè, è-te*] adj. *Fam.* Qui est un peu aigre : *vin ginguet*. (Substantiv. : *du ginguet*.) Qui a peu de valeur : *robe ginguette*.


Ginisty.

Ginisty (Paul), littérateur français, né à Paris en 1855, auteur de romans, études de mœurs, d'un style alerte et souvent humoristique (*la Fange*, *les Rastaquouères*, *Paris à la loupe*, etc.). Il fut directeur de l'Odéon de 1896 à 1906.

ginkgo [*jink'-gho*] n. m. Genre de conifères de Chine, cultivées comme ornementales.

— Encycl. Le ginkgo est un bel arbre de Chine, à fleurs dioïques, et dont l'amande, crue ou grillée, fournit un aliment très estimé. On n'en connaît qu'une espèce, qui réussit bien dans les pays tempérés comme arbre d'ornement.

ginouscle [*nous-kle*] n. f. *Dialect.* Nom vulgaire de l'*euphorbe* ou *épurge*.

ginseng [*sèngh'*] n. m. Nom vulgaire d'une drogue d'origine chinoise.

— Encycl. *Pharm.* Le ginseng est la racine d'une espèce du genre *panax*. Les Chinois la considéraient comme un tonique. On en connaît une autre espèce, originaire du Canada, et qui paraît jouir de la même propriété.

Gioberti [*bèr*] (Vincenzo), philosophe et homme politique italien, né à Turin, m. à Paris (1801-1852). Ses ouvrages historiques, où il s'est montré très hostile à la France, ont beaucoup contribué à la formation de l'unité italienne (*le Primato*, etc.).

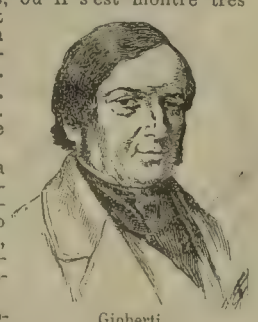
Gioberti.

giobertite [*bèr*] n. f. (de *Giobert*, n. d'un chim. ital.). Carbonate naturel de magnésie.

Gioconda (*la*), opéra dont le livret, très romantique, est de Tobia Gorrio (anagramme d'Arrigo Boïto) et dont la partition, due à A. Ponchielli, renferme des mélodies passionnées (1876).

Giocondo (Fra Giovanni), architecte et philologue italien, né à Vérone, m. à Venise (vers 1435-vers 1515). Il séjourna en France, où il édifia la façade orientale du château de Blois et le pont Notre-Dame, à Paris. Il devint architecte de Saint-Pierre de Rome, dont il consolida les fondations.

giocoso adj. (m. ital.). *Musiq.* Gai, joyeux, léger.

Gioia ou **Gioja** (Flavio), navigateur légendaire du XIVe siècle, originaire, disait-on, d'Amalfi, et qui fut regardé longtemps comme l'inventeur de la boussole, déjà connue des Chinois.

giol n. m. Nom vulgaire de l'*ivraie*.

Giolitti (Giovanni), homme d'Etat italien, né à Mondovi en 1842 ; plusieurs fois président du conseil de 1892 à 1914. Il se montra partisan de la Triple-Alliance. En 1914, il s'efforça de maintenir la neutralité de l'Italie. Il est redevenu président du conseil en 1920.


Giolitti.

Giordano (Luca), peintre napolitain, dit *il Fa presto* ; né et m. à Naples (1632-1705) ; peintre élégant et habile, mais à qui fit tort sa trop grande rapidité d'exécution. Son style est brillant, mais incorrect (*Mars et Vénus*, *Vénus et l'Amour*, *Enlèvement d'Europe*). Il travailla en Espagne, à l'Escurial, de 1692 à 1702.


Luca Giordano.

Giordano (Umberto), compositeur italien, né à Foggia en 1868 ; auteur de : *André Chénier*, *Fédora*, *Sibéria*.

Giorgione (Giorgio Barbarelli, dit **le**), un des meilleurs peintres de l'école vénitienne, né à Castelfranco, m. à Venise (1478-1511). On trouve chez lui la science, l'harmonie et un coloris chaud et puissant. Il faut citer, parmi ses chefs-d'œuvre : *la Sainte Famille*, du Louvre, et *Saint Nicolas et saint Georges apaisant la tempête*. On lui attribue ordinairement le *Concert champêtre*, du Louvre, mais d'autres croient que ce chef-d'œuvre est dû au Titien.


Giorgione.

giorno (à) [*dji-or-no*] loc. adv. (loc. ital.). Se dit d'un éclairage si brillant qu'il peut remplacer l'éclat du jour : *jardins éclairés à giorno*.

Giotto (Ambrogio *ou* Angiolotto di Bondone, dit), peintre florentin, né à olle, m. à Florence (1266-1336) ; élève de Cimabué, ami de Dante, un des plus brillants génies qui aient illustré l'art. Il introduisit dans la peinture l'expression, la passion, la vie, la grâce, le mouvement, le naturel ; auteur de fresques remarquables à l'église de Santa-Croce (Florence), à Assise, et surtout à la chapelle de l'*Arena*, à Padoue, dont la décoration est son œuvre la plus considérable.


Giotto.

Giovanni da Fiesole, surnommé **Fra Angelico** ou *le Peintre des anges*, peintre et dominicain toscan, né à Vicchio, m. à Rome (1387-1455). Ses œuvres brillent par une suavité d'inspiration et de coloris inimitable (*Couronnement de la Vierge*, *Descente de croix*, décoration du couvent de Saint-Marc, à Florence).


Giovanni da Fiesole.

Giovanni Fiorentino (Ser), conteur italien du XIVe siècle, auteur de *il Pecorone* (la Grosse Bête), recueil de nouvelles pleines de verve.

gipon n. m. V. guipon.

gipsy [pr. angl. *djipsé*] n. Nom anglais des bohémiens : *un, une gipsy*. Pl. des *gypsies*.


Girafes.

girafe n. f. (ar. *zourafa*). Genre de mammifères ruminants d'Afrique : *les girafes s'apprivoisent facilement*. *Pop.* Femme longue et maigre. *Cou de girafe*, cou très long. *Pop. Peigner la girafe*, ne rien faire.

— Encycl. Les girafes (*cameleopardalis*) ont le cou très long et rigide (elles n'ont, en effet, que sept vertèbres cervicales) ; leur train de derrière est déprimé, leur front garni de deux cornes poilues. Leur pelage, fauve rosé clair, blanc en dessous, est marqué de larges taches brunes ; elles atteignent les feuilles des arbres à 6 mètres de haut et ne peuvent brouter les plantes à terre qu'en écartant les pattes de devant. Elles vivent par troupes, vont l'amble et marchent rapidement. On en connaît plusieurs espèces, qui, toutes, habitent le continent africain.

girafeau [*fô*] n. m. Petit de la girafe.

Giralda (la), tour carrée de Séville, érigée entre 1184 et 1196 pour servir de minaret à une mosquée aujourd'hui détruite. Haute de 94 mètres, elle tire son nom de la statue de la Foi qui la surmonte et qui, malgré son poids (1.288 kilogr.), sert de girouette (*giraldillo*). C'est un des bijoux de l'architecture arabe en Espagne.


La Giralda de Séville.

Giralda ou *la Nouvelle Psyché*, opéra-comique en 3 actes, paroles de Scribe, musique d'A. Adam (1850). Le livret est un épisode invraisemblable, mais amusant, des amours de la jeune Espagnole Giralda, qui finit par épouser don Manoël, qu'elle aime. La partition est gracieuse, pleine d'enjouement et d'une forme soignée.

girande n. f. (ital. *giranda*). Faisceau de jets d'eau ou de fusées pyrotechniques.

girandole n. f. (ital. *girandola*). Girande. Chandelier à plusieurs branches. Succession de lignes ondulées fixes ou mobiles, formées de lampions, de becs de gaz ou d'ampoules électriques que l'on allume dans les fêtes publiques. Assemblage de diamants, etc., formant pendants d'oreille.


Girandole.

Girard [*rar*] (l'abbé Gabriel), grammairien français, né et m. à Montferrand [Puy-de-Dôme] (1677-1748). Membre de l'Académie française.

Girard (Jean-Baptiste), en religion *le Père Grégoire*, pédagogue suisse, né et m. à Fribourg (1765-1850), ami de Pestalozzi et partisan de l'enseignement mutuel.

Girard (Pierre-Simon), ingénieur français, né à Caen, m. à Paris (1765-1836). Il dirigea les travaux du canal de l'Ourcq. Membre (1815), puis président (1830) de l'Académie des sciences.

Girard (Philippe de), né à Lourmarin (Vaucluse), m. à Paris (1775-1845). Il inventa d'abord les lampes hydrostatiques à niveau constant et les globes dépolis. Napoléon ayant, en 1810, proposé un prix pour la création de la meilleure machine à filer le lin, Philippe de Girard résolut le problème en quatre mois ; mais le prix ne fut pas décerné. L'Empire tomba, et l'inventeur, ruiné, fut un moment mis en prison pour dettes. Louis XVIII ne sut pas réparer cette injustice, et Philippe de Girard dut accepter les propositions du tsar Alexandre Ier. Il installa près de Varsovie une filature et fut nommé ingénieur en chef des usines de Pologne.

Girard (*Jules*-Augustin), helléniste français, né à Paris, m. à Cannes (1825-1902) ; auteur de bonnes *Etudes sur l'éloquence attique* et sur *le Sentiment religieux en Grèce* ; traducteur de Théocrite. Membre de l'Académie des inscriptions en 1873.

Girard (Aimé), chimiste et agronome français, né et m. à Paris (1830-1898). Membre de l'Académie des sciences (1894). Les industries agricoles de la sucrerie et de la distillerie lui doivent de nombreuses améliorations.

Girard (Paul), helléniste français, né et m. à Paris (1852-1922) ; membre de l'Académie des inscriptions en 1908 (*l'Éducation athénienne*, etc.).

Girardet [*dè*] (Karl), peintre suisse, né au Locle, m. à Paris (1810-1871) ; a peint des scènes de genre, de voyages. A sa famille appartiennent plusieurs peintres qui se sont distingués en France, soit comme peintres de genre, soit comme peintres orientalistes : Edouard-Henri, né à Neuchâtel, m. à Paris (1819-1880) ; — Eugène, né et m. à Paris (1853-1907) ; — Jules, né à Paris en 1856.

Girardin (René-Louis, marquis **de**), maréchal de camp et littérateur, né à Paris, m. à Vernouillet (1735-1808) ; recueillit Jean-Jacques Rousseau dans sa terre d'Ermenonville ; — Xavier (comte **de**), fils du précédent, général et administrateur français, né à Lunéville, m. à Paris (1765-1827) ; — Alexandre, général français, frère du précédent, premier veneur de Louis XVIII, né et m. à Paris (1776-1855).

Girardin (Emile de), publiciste français, né et m. Paris (1806-1881). Polémiste de talent, et très au courant des affaires, il contribua à transformer



E. de Girardin.



Mme de Girardin.

le journalisme en fondant la *Presse*, en abaissant le prix des journaux, et en faisant d'eux de grands organes de publicité. — Sa femme, née à Aix-la-Chapelle, m. à Paris (1804-1855), se fit d'abord connaître sous son nom de jeune fille, *Delphine* Gay. On lui doit des poésies, des romans, de spirituelles chroniques (*les Lettres parisiennes*, sous le pseudonyme de Vicomte de Launay), et des comédies de valeur : *Lady Tartufe*, *La joie fait peur*, etc.



Girardon.

Girardon (François), sculpteur français, né à Troyes, m. à Paris (1628-1715) ; un des maîtres de la statuaire décorative et monumentale. On lui doit, notamment : le *Tombeau de Richelieu*, à la Sorbonne, l'*Enlèvement de Proserpine*, et la statue équestre de *Louis XIV* (place des Victoires, Paris).

Girart de Nevers ou **Roman de la Violette,** roman d'aventures du XIIIe siècle, par Girbert de Montreuil, dont le sujet (l'histoire d'une jeune femme faussement crue coupable par son amant) se retrouve dans *Cymbeline*, drame de Shakespeare, et *Euryanthe*, opéra de Weber.

Girart de Roussillon, célèbre chanson de geste du XIIe siècle. Elle offre une des peintures les plus dramatiques et les plus vraies de l'âge féodal.

Girart de Vienne, chanson de geste française du XIIIe siècle ; elle a pour sujet une lutte entre Girart, duc de Vienne en Dauphiné, et Charlemagne ; l'épisode principal est le siège de Vienne, durant lequel a lieu le combat entre Roland et Olivier, imité par V. Hugo dans le *Mariage de Roland*.

girasol n. m. (ital. *girasole*). Sorte de pierre précieuse chatoyante, variété de quartz hyalin. Tournesol.

giration [*si-on*] n. f. Mouvement giratoire.

giratoire adj. (du lat. *gyrare*, tourner). Se dit d'un mouvement circulaire : *les cyclones sont animés d'un mouvement giratoire.*

Giraud [*rô*] (le comte Jean), auteur comique italien d'origine française, né à Rome, m. à Naples (1776-1834) ; auteur de : *le Précepteur dans l'embarras*, etc.

Giraud (Charles), jurisconsulte et homme d'Etat français, né à Pernes, m. à Paris (1802-1881).

Giraud (Pierre-François-Eugène), peintre et graveur français, né et m. à Paris (1806-1881) ; auteur de portraits, de scènes d'Espagne et d'Orient.

Giraud (Marie-Emile-Albert Kayenbergh, dit *Albert*), littérateur belge, né à Louvain en 1860, un des fondateurs de la Jeune-Belgique, poète à l'imagination luxuriante.

Giraud (Victor), critique français, né à Mâcon en 1868. On lui doit : *Études sur Chateaubriand, les Maîtres de l'heure.*

Giraudet (Alfred-Auguste), artiste lyrique français, né à Etampes en 1845. Première basse à l'Opéra et professeur au Conservatoire de Paris, il a publié : *Mimique, physionomie et gestes.*

Girault [*rô*] (Charles), architecte français, né à Cosne en 1851 ; auteur du *Petit Palais* des Champs-Elysées, à Paris. Membre de l'Académie des beaux-arts en 1902.

Girault-Duvivier [*vi-vi-é*] (Charles-Pierre), grammairien français, né et m. à Paris (1765-1832) ; auteur d'une bonne *Grammaire des grammaires.*

giraumont [*rô-mon*] ou **giraumon** [*rô*] n. m. Variété de courge des Antilles, dont le fruit, vert ou blanc, a une chair ferme, épaisse et sucrée. Son fruit.

girelle [*rè-le*] n. f. Genre de poissons acanthoptères, comprenant de jolis poissons oblongs, de couleurs vives et brillantes. Ils abondent dans les mers chaudes.

Girgèh [*jè*] ou **Girgueh,** v. d'Egypte (Haute-Egypte), chef-lieu de moudirièh, sur le Nil ; 20.000 h.

Girgenti, v. de Sicile, l'*Agrigente* des anciens ; 27.000 h. Exportation de soufre. Belles ruines antiques.

girie [*ri*] n. f. *Pop.* Plainte hypocrite ou sans sujet. Manières affectées.

Girod de l'Ain (Louis-Gaspard-Amédée), magistrat et homme politique français, né à Gex, m. à Paris (1781-1847). Il fut, sous la monarchie de Juillet, président de la Chambre des députés et ministre de l'instruction publique.



Girodet-Trioson.

Girodet-Trioson [*dè*] (Anne-Louis Girodet de Roussy, dit), peintre français, né à Montargis, m. à Paris (1767-1824). Parmi ses œuvres, d'un dessin pur, d'un coloris brillant, il faut citer : *le Sommeil d'Endymion*, *le Déluge*, *Atala au tombeau*, etc.

girofle n. m. (gr. *karuophullon*). Bouton floral du giroflier, dit aussi *clou de girofle*.

— Encycl. *Econ. dom.* Le clou de girofle est employé en cuisine pour relever la saveur de certains mets ; on l'associe généralement à la cannelle dans la préparation des fruits à l'eau-de-vie ; il entre aussi dans la confection des eaux dentifrices (eau de Botot, etc.).



Giroflée.

giroflée [*flé*] n. f. de (*girofle*). Genre de plantes de la famille des crucifères, très cultivées comme ornementales. Sa fleur. *Pop. Giroflée à cinq feuilles*, soufflet laissant la marque des cinq doigts. Adjectiv. *Cannelle giroflée*, écorce de giroflier, employée aux mêmes usages que la cannelle.

— Encycl. Les giroflées, ou *violiers*, sont des plantes herbacées, annuelles ou bisannuelles, à fleurs jaunes ou pourpres, réunies en grappes lâches. Il en existe 12 espèces, des régions tempérées, dont la plus connue est la giroflée jaune.

On donne aussi le nom de *giroflée* aux matthioles, dont l'espèce la plus commune est la *quarantaine*.

Giroflé-Girofla, opérette bouffe en trois actes, paroles de Leterrier et Vanloo, musique de Ch. Lecocq (1874) ; aventures de deux sœurs jumelles, *Giroflé* et *Girofla*, filles d'un noble Espagnol ; partition pleine de gaieté et d'entrain.

giroflier [*fli-é*] n. m. Espèce du genre eugénier. — Encycl. Le giroflier (*eugenia aromatica* ou *caryophyllus aromaticus*) est un arbre originaire des Moluques. Les quatre pétales de la fleur recouvrent les nombreuses étamines dans le bouton floral, qu'on appelle *clou de girofle*.



Giroflier : *a*, bouton floral.

giroline n. f. Ornement ou cordonnet, en forme de crête, pour rideaux.

girolle [*ro-le*] ou **girole** n. f. Nom vulgaire des champignons du genre *chanterelle*.

Giromagny, ch.-l. de c., territoire et à 13 kil. de Belfort, sur la Savoureuse ; 3.610 h. (*Giromagniens.*) Fort. Ch. de f. E. Filatures de coton. — Le cant. a 19 comm., et 6.000 h.

giron n. m. (anc. h. allem. *gero*). Partie qui s'étend de la ceinture aux genoux, quand on est assis. *Fig. Le giron de l'Eglise*, communion des fidèles de l'Eglise catholique : *hérétique repentant qui rentre dans le giron de l'Eglise.* Partie horizontale d'une marche d'escalier. Enveloppe d'une manivelle de treuil. *Blas.* Triangle régulier, dont le sommet occupe le centre de l'écu. Chacune des pièces du gironné. (V. la planche Blason.)

girond [*ron*], **e** adj. *Arg.* Beau, gentil, mignon.

Gironde (la), nom que prend la Garonne après sa réunion avec la Dordogne, au bec d'Ambez.

Gironde (Départ. de la), départ. formé principalement par la Guyenne ; préf. *Bordeaux* ; sous-préf. *Bazas*, *Blaye*, *Lesparre*, *Libourne*, *La Réole* ; 6 arr., 50 cant., 554 comm., 829.000 h. (*Girondins*). 18e région militaire ; cour d'appel et archevêché à Bordeaux. Ce département doit son nom au fleuve



qui le baigne. Le mouvement commercial du port de Bordeaux, les vignobles des bords de la Gironde et de la Dordogne, l'agriculture, l'exploitation des sapins des dunes de Gascogne, etc., lui assurent une réelle prospérité économique.

Gironde, comm. de la Gironde, arr. et à 4 kil. de La Réole ; 1.110 h. Ch. de f. M. Vignobles.

Girondin ; e, habitant ou originaire de la Gironde : *les Girondins*. Adjectiv. : *les vignobles girondins*. Qui appartient au parti politique des girondins.



Les Girondins, tableau de Paul Delaroche.

girondins n. m. pl. Célèbre parti politique pendant la révolution de 1789. S. un *girondin*.

— Encycl. Les girondins, appelés aussi *brissotins* du nom de l'un d'eux, Brissot, occupaient la droite de l'Assemblée ; les *montagnards*, le sommet de la gauche ; la *plaine* ou le *marais* comprenait les indécis ou les neutres. Vergniaud, Guadet, Gensonné, Louvet, Isnard, Barbaroux, Pétion, presque tous députés du Midi, formaient ce groupe, éminent par son talent. D'abord hostiles à la royauté, ils parvinrent au pouvoir en 1792, avec Roland, Clavière et Servan, et poussèrent à la déclaration de guerre contre l'Autriche. Mais, après la chute de la royauté, ils s'élevèrent contre les massacres de Septembre et l'influence des sections parisiennes, refusèrent en général de voter la mort du roi, et, opposés aux excès commençants de la Terreur, firent mettre Marat en jugement. Une émeute, dirigée par les sections de Paris (31 mai 1793), arracha leur mise hors la loi à la Convention ; la plupart périrent sur l'échafaud, le 31 octobre suivant.

Girondins (*Histoire des*), par Lamartine (1847) ; narration brillante, mais incomplète et souvent romanesque, des événements auxquels furent mêlés les girondins.

Girondins (*les*), tableau de P. Delaroche (1856), qui représente le dernier adieu des girondins : — *les Girondins conduits à l'échafaud*, tableau de Piloty ; composition bien ordonnée. (V. p. 980.)

Girondins (*Chant des*), chant patriotique français, composé en 1847 par le chef d'orchestre Varney, sur des paroles du *Chevalier de Maison-Rouge*, d'Alex.

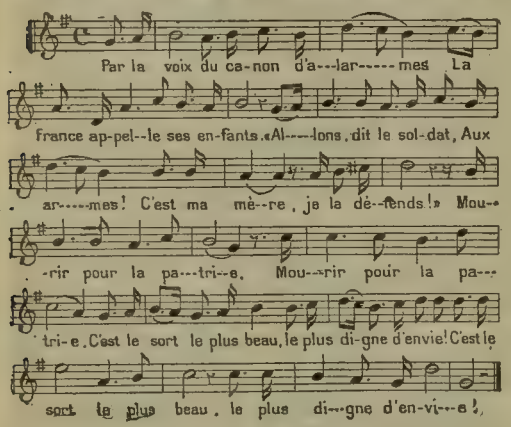

Chant des girondins.

Dumas, père. Du théâtre, le *Chant des girondins* passa dans la politique, et la révolution de 1848 en consacra le succès.

Girone (en espagn. **Gerona**), v. forte d'Espagne, ch.-l. de la province homonyme, sur l'Ona ; 16.000 h. La ville fut prise par Philippe le Hardi en 1285.

gironnage [*ro-na-je*] ou **gironnement** [*ro-ne-man*] n. m. Action de gironner.

gironné [*ro-né*] adj. et n. m. *Blas.* Se dit de l'écu divisé en huit parties triangulaires égales entre elles et d'émaux alternés. (V. la pl. BLASON.)

gironner [*ro-né*] v. a. Arrondir au marteau un ouvrage d'orfèvrerie, de chaudronnerie.

girouette [*è-te*] n. f. (du lat. *gyrare*, tourner). Plaque légère, de forme variable (flèche, drapeau, etc.), placée de champ et mobile, en un lieu élevé, autour d'un axe vertical, pour indiquer la direction du vent : *les nobles avaient seuls jadis le droit de mettre des girouettes sur leurs habitations*. Bande d'étamine au haut d'un mât. *Fig.* Homme qui change souvent d'opinion : *les girouettes de la politique*.

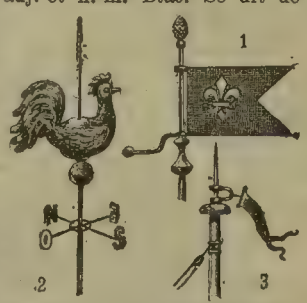

Girouettes : 1. De chevalier (XVe s.) ; 2. Ordinaire ; 3. Marine.

girouetter [*rou-è-té*] v. n. Tourner comme une girouette. *Fig. Les convictions politiques girouettent souvent au moindre souffle.*

girouetterie [*rou-è-te-ri*] n. f. *Fam.* Disposition à tourner comme une girouette.

Giroussens, comm. du Tarn, arr. et à 11 kil. de Lavaur, près de l'Agoût ; 1.360 h.

Giry (Arthur), érudit français, né à Trévoux, m. à Paris (1848-1899) ; auteur d'un remarquable *Manuel de diplomatique* et de travaux importants sur les institutions municipales au moyen âge.

gisant [*zan*], **e** adj. (de *gésir*). Couché, étendu. Sans mouvement. *Meule gisante* ou substantiv. *Gisante*, dans le moulin à céréales, la meule inférieure, qui est immobile. (On dit aussi GÎTE.)

gisant [*zan*] n. m. Partie du brancard qui porte directement sur l'essieu.

Giscon, général carthaginois, mis à mort en 241 par les mercenaires de Carthage révoltés dans la Guerre Inexpiable. Cet épisode a fourni à G. Flaubert le sujet de *Salammbô*.

Gisèle, fille de Charles le Simple, née vers 908. On a prétendu, à tort, qu'elle aurait été donnée en mariage à Rollon, duc des Normands, après le traité de Saint-Clair-sur-Epte ; elle n'avait alors que trois ans au plus (911).

Gisèle, première reine de Hongrie, épouse de saint Etienne, et qui mourut religieuse à Passau (XIe s.).

giselle [*zè-le*] n. f. Mousseline imitant la guipure.

gisement [*ze-man*] n. m. Disposition des couches minérales dans le sein de la terre. Masse de minéraux : *gisement de houille, de fer. Mar.* Situation des côtes ; leur direction par rapport à un point fixe.

— Encycl. *Minér.* On distingue : 1° les *gisements en couche*, stratifiés, et dont la formation s'est opérée au sein de l'eau ; 2° les *gisements en filons* (v. FILON), qui sont des failles remplies de matière utile ; 3° enfin, les *gisements en amas*, *amas debout* ou *amas couché*, dont le profil est généralement ovoïde.

Gismonda, drame de Victorien Sardou (1894). Gismonda, princesse d'Athènes, aimée d'un simple fauconnier, Almério, et vaincue par la sublimité de son dévouement, consent à devenir sa femme. — Drame lyrique de Henri Cain et Louis Payen, musique de Henry Février (1919).

gismondine n. f. Silicate hydraté naturel de chaux et d'alumine.

Gisors [*zor*], ch.-l. de c. (Eure), arr. et à 30 kil. des Andelys, sur l'Epte ; 4.890 h. (*Gisorciens*). Ch. de f. Et. et N. Draps, indiennes, verreries, métallurgie. C'est l'ancien chef-lieu du Vexin. Ruines d'un château du XIe siècle. — Le cant. a 20 comm., et 11.200 h.

Gisors (Henri-Alphonse-Guy **de**), architecte français, né et m. à Paris (1796-1866) ; auteur de remaniements considérables au palais du Luxembourg.

Gissac, comm. de l'Aveyron, arr. et à 30 kil. de Saint-Affrique ; 330 h. Mine de cuivre. Eaux minérales bicarbonatées sodiques, à Andabre.

Giswil, comm. de Suisse (cant. d'Unterwalden), entre les lacs de Sarnen et de Lungern ; 1.720 h. Elevage.

gît [*ji*], 3e pers. sing. du prés. de l'ind. de *gésir*.

gîtage n. m. Dernière eau que l'on donne aux étoffes foulées, dans l'opération du lainage.

gitana n. f. V. GITANE.

gitane n. ou, en esp., **gitano** n. m., et **gitana** n. f. Bohémien et bohémienne d'Espagne.



Gitanes.

gitanelle [*nè-le*] n. ou, en esp., **gitanello** [*nèl-lo*] n. m. et **gitanella** [*nèl-la*] n. f. Petit ou petite gitane.

gitanerie [*ri*] n. f. Ce qui regarde les gitanes et leurs mœurs.

gitano n. m. V. GITANE.

gîte n. m. (de *gésir*). Lieu où l'on demeure, où l'on couche ordinairement ou par hasard : *rentrer à son gîte. Gîtes d'étapes*, localités jalonnant les routes à la distance d'une journée de marche, et où les troupes trouvaient des approvisionnements. (Vx.) Lieu que le lièvre aménage pour dormir ; lieu où il se retire provisoirement. Masse de minéraux en leur gisement. Pièce de bois autour de laquelle pivote un pont tournant. Solive d'un plancher. Meule fixe d'un moulin. Partie fixe d'un soufflet. Table du pressoir à raisin. *Artill.* Poutrelles qui soutiennent les madriers d'une plate-forme. *Bouch. Gîte à la noix*, morceau de la cuisse du bœuf. PROV. : **Un lièvre va toujours mourir au gîte,** après bien des voyages, on se retire en son pays natal. **Il faut attendre le lièvre au gîte,** pour rencontrer une personne, il faut l'attendre chez elle. N. f. Place qu'occupe sur le fond un navire échoué. Bande du navire.

gîter [*té*] v. n. Demeurer, coucher : *les premiers hommes gîtèrent dans des cavernes*. Etre au gîte : *le lièvre gîte assez près des maisons. Mar.* Donner de la bande. V. a. Loger : *gîter un voyageur*.

githagine n. f. Alcaloïde contenu dans la nielle des blés (*agrostemma githago*).

githagisme [*jis-me*] n. m. (de *githago*). Empoisonnement auquel sont exposés les animaux par absorption de graines de nielle des blés lorsque celles-ci sont abondantes dans le grain qu'on leur distribue.

giton, onne [*o-ne*] n. Mulet ou mule qui n'a pas un an.

giton n. m. (n. d'un personnage de Pétrone). Mignon.

Gits, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Roulers) ; 3.530 h. Huileries.

Giubiasco, comm. de Suisse (cant. du Tessin) ; 1.730 h. Vignoble ; usine électrique.

Giuliano in Campagna, comm. d'Italie (Campanie) ; 12.500 h.

Giunta. *Biogr.* V. JUNTE.

Giunta de Pise, peintre italien du XIIIe siècle, auteur de fresques dans la basilique d'Assise.

Giurgevo, v. de Roumanie, sur le Danube ; 20.000 h. Elle a été le théâtre de plusieurs batailles entre les Turcs et les Russes.

Giusti (Giuseppe), poète satirique et patriote toscan, né à Monsunimano, m. à Florence (1809-1850). Ses principales satires sont : *le Dies iræ*, *la Botte*, *la Terre des morts*.

Givaros [*ross*]. *Ethnogr.* V. JIVAROS.

Givenchy-en-Gohelle, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 11 kil. d'Arras (cant. de Vimy), près de la Souchez ; 1.827 h. en 1914. Ch. de f. écon. Mines de houille. Aprement disputée de 1914 à 1916, cette localité fut conquise par les Anglais le 13 avril 1915, au cours de l'offensive qui détermina en Artois le repli allemand ; elle fut perdue à nouveau par la suite, puis reconquise au cours de l'été 1918. Complètement détruite.

Givet [*vé*], ch.-l. de c. (Ardennes), arr. et à 39 kil. de Rocroi, sur la Meuse ; 7.470 h. (*Givetois*). Métallurgie, crayons. Cette ville a été occupée par les Allemands du 24 août 1914 au 9 novembre 1918. Ch. de f. N. et E. Patrie de Méhul. — Le cant. a 12 comm., et 14.100 h.

Givors [*vor*], ch.-l. de c. (Rhône), arr. et à 21 kil. de Lyon, sur le Rhône ; 12.310 h. (*Givordins*). Ch. de f. P.-L.-M. Forges, houilles, verreries, poteries. — Le cant. a 10 comm., et 19.000 h.

givre n. m. Couche de glace qui s'attache aux arbres, aux buissons, etc. Cristaux blancs d'acide benzoïque, qui se déposent à la surface de la vanille.

— Encycl. Le givre, qu'il ne faut pas confondre avec la *gelée blanche*, provient de la cristallisation, au contact d'un corps solide, des gouttelettes d'eau, extrêmement ténues, qui constituent les nuages et les brouillards. Il est formé par des feuillets plats, parallèles à la direction du vent, et séparés par des couches d'air extrêmement minces. C'est à cette structure feuilletée que les dessins réguliers du givre doivent de miroiter au soleil.

givré, e adj. Couvert de givre : *plantes givrées. Vanille givrée*, vanille dont les gousses portent des efflorescences blanches.

givrée [*vré*] n. f. Couche de verre blanc pilé.

givreux, euse [*vreû, eu-ze*] adj. Rempli, couvert de givre. Se dit aussi d'une pierre précieuse qui présente des traces d'éclat.

givrure n. f. Sorte de nuage produit sur le diamant par l'outil du lapidaire.

Givry, ch.-l. de c. (Saône-et-Loire), arr. et à 9 kil. de Chalon-sur-Saône ; 2.420 h. Bons vins. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 18 comm., et 13.100 h.

Givry, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Mons) ; 1.900 h.

Gizèh ou **Gisèh** [*zè*], v d'Egypte, sur le Nil, en face du Vieux-Caire, près des grandes pyramides et des ruines de Memphis ; 17.000 h. Autrefois, musée d'archéologie égyptienne, auj. transporté au Caire.

Gl. Symbole chimique du *glucinium*.

glabelle [*bè-le*] n. f. *Anat.* Espace nu, compris entre les sourcils.

Glaber [*bèr*] (Raoul), chroniqueur bourguignon de la fin du Xe siècle, né à Auxerre, m. en 1050. Sa *Chronique*, qui va de 900 à 1046, est d'un style incorrect et manque de critique.

glabre adj. (du lat. *glaber*, chauve). Dépourvu de poils : *figure glabre ; feuille glabre*.

glabréité n. f. Etat de ce qui est glabre.

glabrescent [*brè-san*], **e** adj. *Bot.* Se dit d'un organe qui devient glabre, qui perd spontanément ses poils.

glabrifolié, e adj. (de *glabre*, et du lat. *folium*, feuille). *Bot.* Dont les feuilles sont glabres.

glabrisme [*bris-me*] n. m. (de *glabre*). *Bot.* Etat d'une plante qui naît dépourvue de poils, ou qui vient de les perdre.

glaçage n. m. Action de glacer (le papier, l'étoffe, la peinture, etc.).

— Encycl. *Techn.* Le glaçage des tissus s'opère au moyen d'un galet de métal tournant sur lui-même et doué d'un mouvement de va-et-vient. Le tissu qui est soumis à un mouvement continu d'appel présente toute sa surface à la pression du galet. On emploie aussi pour cette opération deux cylindres, l'un creux chauffé à la vapeur, l'autre plein et recouvert de papier. Les cylindres, en tournant, entraînent le tissu, qui est fortement pressé entre eux, et le glacent. Le glaçage des papiers s'effectue par le passage entre des cylindres (calandrage).

glaçant [*san*], **e** adj. Qui glace, au prop. et au fig. : *vent, accueil glaçant.*

glace n. f. (lat. *glacies*). Eau ou autre liquide congelé : *la glace est plus légère que l'eau.* Température à laquelle l'eau pure se congèle : *le thermomètre est à la glace. Ferré à glace,* se dit d'un cheval dont les fers sont retenus par des clous pointus pour l'empêcher de glisser sur la glace, et *au fig.*, d'une personne qu'il est impossible de surprendre ou d'embarasser en quelque matière. *Fig.* Grande froideur : *un accueil de glace. Etre de glace,* insensible. *Rompre la glace,* faire cesser la contrainte. *Fondre la glace,* toucher, émouvoir une personne jusque-là insensible. Lame de verre poli dont on fait des miroirs, des vitrages, etc. : *Colbert favorisa en France la fabrication des glaces.* Miroir, verre ainsi obtenu : *se regarder dans la glace ; briser les glaces d'un magasin. Fam. Passer devant la glace,* perdre les consommations au café. Vitre à châssis mobile : *baisser les glaces d'un coupé.* Tache dans une pierre précieuse. Jus de viande réduit qu'on étend sur une pièce piquée. Vernis de blanc d'œuf sur les gâteaux. Croûte de sucre à la surface des fruits confits. Rafraîchissement formé d'une crème sucrée, aromatisée et congelée : *glace au café.* V. GLACIÈRE. *Glace noire,* verglas qui recouvre le roc dans les hautes montagnes. *A la glace,* loc. adv., préparé avec de la glace. Extrêmement froid. *Fig.* Sans vie, sans feu.



Glaces : 1. D'appartement ; 2. A main ; 3. Sans tain (portière de wagon).

— ENC. *Phys.* et *Météor.* La glace est transparente, et fond à 0° sous la pression de 760 mm. de mercure. En se solidifiant, l'eau augmente de volume, de sorte que la glace a une densité (0,92) qui est moindre que l'unité. La glace flotte donc sur l'eau.

— *Hyg.* Les boissons dans lesquelles entre la glace provoquent une sensation buccale très agréable, mais n'apaisent pas la soif aussi rapidement que les infusions chaudes. Ces boissons glacées provoquent facilement des congestions et surtout des gastrites.

Les glaces (sirops ou crèmes glacés) doivent être prises tout de suite après le repas ou à la fin de la digestion.

— *Thérap.* On se sert de la glace administrée en petits fragments pour calmer la soif, lorsque l'introduction des liquides dans l'estomac est interdite (opérations graves, péritonite, etc.). On l'emploie surtout pour combattre l'inflammation en refroidissant la partie de l'organisme atteinte : c'est ainsi que l'on applique des vessies de glace sur l'abdomen, dans les cas d'appendicite et de péritonite.

— *Comm.* La glace, qui rend d'innombrables services, est conservée dans des glacières que l'on approvisionne en hiver, ou fabriquée artificiellement par les procédés frigorifiques. Les appareils employés pour cette fabrication sont ceux d'Edmond Carré, utilisant le refroidissement produit par la vaporisation de l'eau dans une atmosphère raréfiée ; de Ferdinand Carré, reposant sur la propriété que possède une solution ammoniacale concentrée de produire un froid très vif, quand, après sa vaporisation, elle se condense de nouveau ; de Giffard, qui produit le froid par une brusque détente d'air comprimé au préalable ; de Vincent, qui fait usage d'un éther de chlorure de méthyle entrant en ébullition à —24° à la pression atmosphérique ; de Pictet, qui emploie le gaz sulfureux liquide, en le laissant évaporer lentement, etc. V. FROID, FRIGORIFIQUE.

— *Verrer.* Primitivement, les glaces étaient soufflées, mais leurs dimensions actuelles obligent à les couler, quitte à les débiter ensuite. Les matières entrant dans leur composition sont : la silice pure, le sulfate de chaux, le carbonate de soude, l'oxyde de manganèse, l'acide arsénieux et le charbon en proportions variables. Ce mélange est versé dans des creusets rectangulaires, que l'on range côte à côte dans des fours de fusion Siemens ou Boetius. Dès que la masse est fondue, on l'*écrème* en faisant disparaître les scories (*fiel de verre*) qui flottent à sa surface. La matière en fusion est versée sur une table dite *de coulée*, dont la surface supérieure est chauffée et garnie de tringles limitant la largeur de la glace. Un lourd rouleau s'appuie sur ces tringles et permet, en le faisant progresser, de donner à la masse une épaisseur uniforme. Dès que la glace est coulée et étalée, on amène la table à l'entrée d'un *four à recuire*, la *carcaise*, où la glace se refroidit lentement. Au sortir de ce four, la glace est équarrie, doucie et polie.

Les glaces destinées à servir de miroirs sont *étamées*, *argentées* (V. ARGENTURE) ou *platinées*. L'étamage, qui n'est plus guère usité aujourd'hui, se fait au moyen d'un amalgame d'étain étalé sur une table inclinée. On fait glisser la glace avec précaution sur cet amalgame, afin d'éviter une interposition de bulles d'air. On charge ensuite la glace afin de chasser l'excédent de mercure, et on la soulève lorsque le tain est sec.

Aujourd'hui, les glaces sont surtout argentées. (V. ARGENTURE.)

Le platinage, peu employé par suite du prix élevé du métal, transforme la glace en miroir si celle-ci est éclairée par devant, mais la métallisation disparaît si l'éclairage se fait par transparence.

— *Dr.* Les glaces d'un appartement sont immeubles par destination, lorsqu'elles ont été fixées à perpétuelle demeure et ne peuvent être enlevées sans détérioration pour la boiserie ou le mur avec lequel elles font corps. Cependant, l'usufruitier a le droit de reprendre celles qui lui appartiennent, à charge de rétablir les lieux dans leur premier état.

glacé, e adj. Durci par le froid : *terre glacée.* Très froid : *avoir les mains glacées.* Lustré, luisant : *gants glacés. Fig.* Qui manque de feu, de passion : *cœur glacé.* Qui marque des dispositions hostiles, ou du moins indifférentes : *air glacé ; accueil glacé.* N. m. Petit bâton de sucre aromatisé et croquant. Apparence d'un objet glacé, verni, etc. : *papier, ruban d'un beau glacé.*

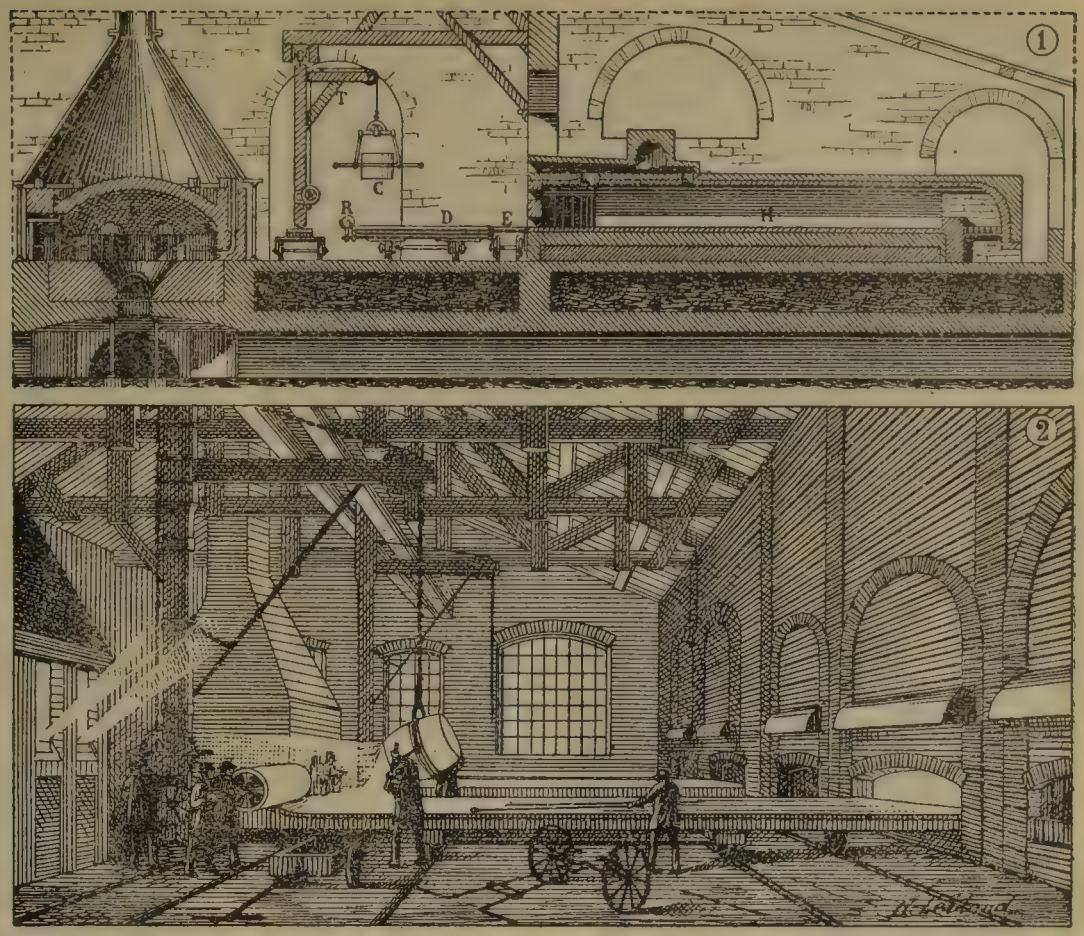

FABRICATION DES GLACES : 1. Coupe d'un atelier ; F, four de fusion contenant les creusets ; T, treuil servant à soulever le creuset C, D, table de coulée ; E, chariot disposé pour recevoir et ramener à sa place primitive le rouleau R après sa course ; H, carcaise. — 2. La coulée.

glacer [*sé*] v. a. (de *glace*. — Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il glaça, nous glaçons.*) Solidifier un liquide par le froid : *glacer un sirop.* Abaisser beaucoup la température de : *glacer du champagne.* Causer une vive impression de froid : *le vent du Nord nous glace. Fig.* Faire perdre ou diminuer soit la chaleur animale, soit l'ardeur des sentiments : *l'âge glace le sang, le cœur.* Paralyser par l'émotion, la crainte : *la pensée de la mort nous glace d'effroi.* Couvrir d'une croûte de sucre : *glacer des marrons.* Lustrer, donner de l'apprêt : *glacer une étoffe.*

glacerie [*rî*] n. f. Art et commerce du glacier-limonadier. Usine, commerce du fabricant de glaces et cristaux.

glaceur adj. et n. m. Celui qui glace les étoffes ou les papiers : *ouvrier glaceur.*

glaceux, euse [*seû, eu-ze*] adj. Qui a des glaces, des taches, en parlant d'une pierre précieuse.

glaciaire [*si-è-re*] adj. Qui concerne les glaces, les glaciers. *Période glaciaire*, partie de l'époque pléistocène, durant laquelle s'est produite une extension prodigieuse des glaciers.

— ENCYCL. *Géol.* On entend par *époque glaciaire* une période de l'histoire de la terre pendant laquelle les glaciers, partis des principaux centres montagneux de l'Europe et de l'Amérique du Nord, ont recouvert des espaces infiniment plus considérables qu'aujourd'hui, couvrant, par exemple, dans l'ancien monde, une portion importante de la plaine allemande et russe, où se retrouve aujourd'hui, répandue sur d'immenses espaces, une couche de matériaux morainiques, cailloutis glaciaires, surfaces polies et striées.

Il est probable que la cause de cette expansion glaciaire doit être cherchée dans un abaissement rapide de la température coïncidant avec une période de grandes précipitations atmosphériques. En France, la période glaciaire paraît correspondre à ce que l'on appelle l'*âge du renne.*

glaciairiste [*è-ris-te*] ou **glaciériste** [*ris-te*] n. Personne qui étudie les glaciers.

glacial, e, als adj. Extrêmement froid : *vent glacial. Fig.* : *abord glacial. Style glacial*, sans vie, ennuyeux. *Zone glaciale*, la plus rapprochée des pôles. *Bot. Anémone glaciale*, anémone qui croît dans la région des glaces.

glacialement [*man*] adv. D'une manière froide, glaciale.

glaciation [*si-a-si-on*] n. f. Action de transformer en glace.

glacier [*si-é*] n. m. Grand amas de glace sur les montagnes, qui résulte de la transformation de la neige en glace.

— ENCYCL. Les glaciers se forment, en montagne, au-dessus de l'altitude des neiges éternelles et au pied des talus rocheux, souvent en forme de cirque, où la neige s'amasse pour constituer des *névés*, qui sont proprement l'origine du glacier et la zone dans laquelle il s'alimente au moyen des précipitations atmosphériques. On distingue les *glaciers encaissés*, qui occupent le fond des hautes vallées qu'ils ont creusées, et les *glaciers suspendus*, logés dans les anfractuosités des hautes pentes.

Les glaciers sont soumis à un mouvement de progression vers l'aval. Ce mouvement a pour cause, outre le propre poids du glacier, les alternatives de gel et de dégel des eaux de fusion, qui produisent un effort de pression latérale sur les parois des crevasses : le mouvement est plus rapide au milieu que sur les bords, à la surface qu'au fond. Il peut varier de 2 centimètres par jour à 1 mètre et même davantage. C'est en raison de cette progression que l'on a pu retrouver au fond des glaciers des débris presque intacts de catastrophes qui s'étaient produites à des altitudes très grandes.

La progression du glacier est en quelque sorte compensée par l'*ablation*, qui fait entrer en fusion, aux basses altitudes, la glace extrême. Selon l'importance comparée de l'alimentation et de l'ablation,



A, glaciers suspendus : B, glaciers encaissés ; C, parties moutonnées par le glacier ; D, moraines latérales ; E, moraines médianes.

l'extrémité du glacier se trouve avancer ou reculer sur la pente de la vallée.

Les glaciers sont des agents d'érosion énergiques ; ils rabotent et burinent leur lit montagneux, où ils creusent des gorges escarpées, et les détritus qu'ils entraînent à leur surface sous forme de *moraines* (dites *frontales*, *médianes* ou *latérales* selon leur position) vont s'accumuler à l'issue de leurs vallées.

glacier [*si-é*] n. et adj. m. Limonadier qui prépare et vend des glaces, des sorbets, etc. Celui qui fabrique des vitres, des miroirs, etc.

glacière n. f. Lieu souterrain ; appareil où l'on conserve la glace. Appareil à produire artificiellement la glace, ou à fabriquer des glaces, ou à réfrigérer les liquides, les viandes, etc. Petit appareil domestique et moules destinés à fabriquer des glaces ou sorbets. *Fig.* Lieu très froid.

— ENCYCL. Les glacières domestiques sont des réservoirs de différentes formes, dans lesquels on place les substances (viandes, légumes, fruits, etc.) que l'on veut conserver, ou les vases contenant des liquides que l'on veut rafraîchir. Hermétiquement closes, ces glacières sont pourvues de récipients dans lesquels on place de la glace qui entretient dans l'appareil une température constante et basse. (V. FROID.)

glaciologie [*jî*] n. f. (de *glace*, et du gr. *logos*, discours). Science qui traite des glaciers.

glaciologiste [*jis-te*] n. m. (de *glaciologie*). Savant qui étudie les glaciers.

glacis [*si*] n. m. (de *glacer*). Terrain uni comme une glace. Talus d'une faible pente. *Fortif.* Pente douce qui part de la crête du chemin couvert ou du fossé et la raccorde au sol. *Par extens.* Espace dénudé, en avant d'une position fortifiée. *Peint.* Couleur claire et transparente, appliquée sur une couleur sèche. Pente de la surface supérieure d'une cimaise, pour laisser écouler les eaux pluviales. Plan de maçon

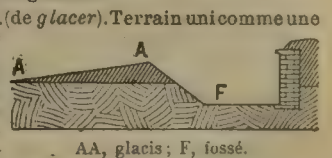

AA, glacis ; F, fossé.

nerie, sur lequel les raffineurs font sécher les pains de sucre au soleil. Evasement ajouté à la partie supérieure d'une chaudière pour en augmenter la capacité. Surface qu'occupe la sole du pied d'un cheval.

glaçoire n. f. Boîte cylindrique en fer-blanc, avec couvercle percé de trous, servant à saupoudrer de sucre les pâtisseries destinées au glaçage.

glaçon n. m. Morceau de glace : *rivière qui charrie des glaçons. Fig.* et *fam.* Personne très froide.

glaçure n. f. Enduit vitrifiable, que l'on applique sur certaines poteries, pour leur donner de l'éclat, les rendre imperméables.

Gladbach ou **München-Gladbach,** v. d'Allemagne (Prusse-Rhénane), sur la Niers, affl. de la Meuse ; 66.500 h.

gladiateur n. m. (lat. *gladiator ;* de *gladius*, glaive). Celui qui combattait dans les jeux du cirque, à Rome, contre un autre homme ou contre une bête féroce.

— ENCYCL. Les gladiateurs étaient soit des condamnés à mort, soit des esclaves dressés à cet effet, soit des prisonniers de guerre, soit encore des barbares enrôlés volontairement. Leur profession était regardée comme infâme, mais le spectacle de leurs



Gladiateurs.

luttes dans l'arène était un des plus goûtés des Romains. L'empereur assistait à ces jeux, et, en passant devant sa loge, les gladiateurs disaient : *Ave, Cæsar, morituri te salutant* (Salut, César, ceux qui vont mourir te saluent). Ils combattaient dans les funérailles, dans les festins, et surtout au cirque. On en distinguait plusieurs catégories : les *cavaliers*, les *essédaires*, qui combattaient en char, les *rétiaires* et les *mirmillons*, qui luttaient deux par deux, les *caternaires*, qui luttaient par groupes, les *bestiaires*, qui avaient pour adversaires des bêtes féroces. Quand le gladiateur s'avouait vaincu, le peuple décidait, en baissant ou en étendant le pouce, de sa mort ou de sa vie. Après le combat, morts et mourants étaient enlevés de l'arène, et l'on achevait les seconds. Les combats de gladiateurs ne prirent fin qu'après l'empereur Honorius.

Dans l'histoire, le plus célèbre des gladiateurs est Spartacus, qui, en soulevant les esclaves, mit Rome à deux doigts de sa perte.

Gladiateur combattant (*le*), statue antique, au Louvre ; figure d'athlète plutôt que de gladiateur ; mouvement hardi, exécution fine et savante. La statue, trouvée à Antium au XVIIe siècle, est l'œuvre du sculpteur grec Agasias, élève ou imitateur de Lysippe.

Gladiateur mourant (*le*), statue antique, au Capitole ; figure d'une vérité saisissante, que la plupart

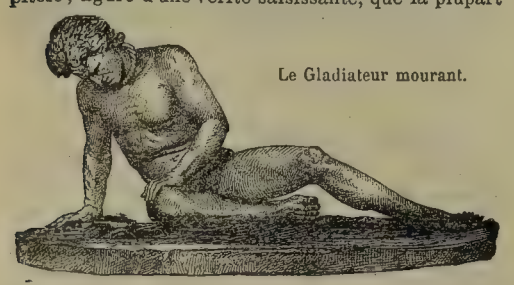

Le Gladiateur mourant.

des critiques croient représenter un soldat gaulois ou germain.

gladiatorial, e, aux ou **gladiatoire** adj. Qui a rapport aux gladiateurs.

gladié, e adj. *Bot.* Comprimé en forme de glaive, en arête vive. (On dit aussi ENSIFORME.)

gladiolé, e adj. *Bot.* Qui ressemble au glaïeul.

gladius [*uss*] n. m. *Zool.* Lame chitineuse affectant la forme d'un fer de lance, qui, dans les calmars et autres céphalopodes du même groupe, représente l'osselet calcaire des seiches.



Gladstone.

Gladstone (William-Ewart), homme politique anglais, chef des libéraux, né à Liverpool, m. à Hawarden (1809-1898). Il fit les efforts les plus louables pour améliorer le sort de l'Irlande, et montra un remarquable talent d'orateur. Sincère admirateur de la France, il fut un des plus méritants serviteurs de la cause de la liberté au XIXe siècle.

glæosporium [*glé-os-po-ri-om'*] ou **glæosporion** n. m. Genre de champignons pyrénomycètes, qui se développent sous l'épiderme des tiges ou des feuilles des végétaux, et dont une espèce cause l'antrachnose de la vigne. (V. ANTRACHNOSE.)

Glageon, comm. du Nord, arr. et à 14 kil. d'Avesnes ; 3.000 h. (*Glageonnais*). Ch. de f. N. Marbre ; brasserie.

glagolitique adj. (de *glagol*, quatrième lettre [*g*] de l'alphabet slave et russe). Se dit d'une écriture usitée dans les premiers monuments de la littérature slave.

ENCYCL. Le mot *glagolitique* désigne un alphabet slave particulièrement employé aujourd'hui chez les Slaves catholiques des bords et des îles de l'Adriatique. Des érudits font dériver cette écriture d'un ancien alphabet albanais, d'autres de l'écriture

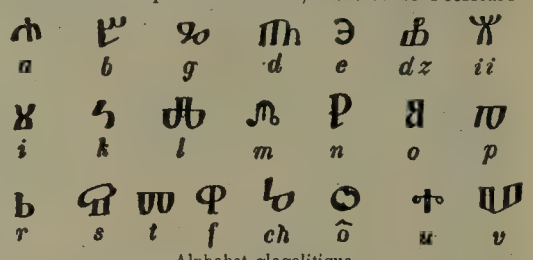

Alphabet glagolitique.

cursive grecque du VIIe ou VIIIe siècle. Les papes proscrivaient l'alphabet cyrillique, qu'ils considéraient comme schismatique. Ils toléraient, au contraire, l'alphabet glagolitique. L'Evangéliaire de Reims, sur lequel les rois de France prêtèrent serment jusqu'à la Révolution, est divisé en deux parties, l'une cyrillique, l'autre glagolitique.

glai [*glè*] n. m. Glaïeul. (Vx.)

glaie [*glè*] ou **glaise** [*glè-ze*] n. f. Voûte d'un four de verrerie.

glaïeul [*gla-i-eul*] n. m. (lat. *gladiolus*, dimin. de *gladius*, glaive). Genre d'iridacées, à feuilles longues, étroites et pointues, dont il existe de nombreuses espèces, cultivées comme ornementales.

— ENCYCL. Les glaïeuls (*gladiolus*) sont des herbes vivaces, dont on connaît environ quatre-vingt-dix espèces de l'Europe moyenne et méditerranéenne, et du Cap. En France, on rencontre le *glaïeul commun*, et le *glaïeul des moissons*, réputé comme emménagogue. Le *glaïeul à grandes fleurs* ou *de Gand*, originaire du Cap, a donné naissance à de nombreuses variétés, cultivées comme ornementales.



Glaïeuls : *a*, commun, *b*, de Gand.

Glain, comm. de Belgique (prov. et arr. de Liége) ; 2.700 h.

glairage [*glè*] n. m. Action de glairer.

glaire [*glè-re*] n. f. (du lat. *clarus*, clair). Matière blanchâtre et gluante, sécrétée par les membranes muqueuses. Matière visqueuse. Blanc de l'œuf non cuit. Blanc d'œuf battu, dont se servent les relieurs.

Glaire (l'abbé Jean-Baptiste), orientaliste et exégète français, né à Bordeaux, m. à Issy (1798-1879) ; traducteur de la *Bible*.

glairer [*glè-ré*] v. a. *Rel.* Frotter de glaire ou blanc d'œuf la couverture d'un livre, pour lui donner un certain éclat, ou la préparer à recevoir la dorure.

glaireux, euse [*glè-reû, eu-ze*] adj. De la nature de la glaire : *liquide glaireux*.

glairine n. f. *Chim.* Syn. de BARÉGINE.

glairure n. f. *Rel.* Syn. de GLAIRE.

Glais-Bizoin (Alexandre-Olivier), homme politique français, né à Quintin (Côtes-du-Nord), m. à Lamballe (1800-1877) ; membre, en 1871, du gouvernement de la Défense nationale.



Glais-Bizoin.

glaise [*glè-ze*] n. f. V. GLAIE.

glaise [*glè-ze*] n. f. (du lat. *glis, glitis*, terre tenace). Terre grasse et compacte, très argileuse, que l'eau ne pénètre point, et dont on fait les tuiles et la poterie : *les sculpteurs modèlent dans la glaise l'ébauche de leurs statues.* Adjectiv. : *terre glaise.*

— ENCYCL. *Agric.* La glaise, ou *terre glaise* pour les agriculteurs, est la terre argileuse imperméable à l'eau et sur laquelle il est imprudent de bâtir, parce qu'elle est glissante. La glaise peut être employée comme amendement. (V. ARGILE.) Les terrains qui en contiennent en trop forte proportion peuvent aussi être amendés par l'adjonction de sable, calcaire, etc.

glaiser [*glè-zé*] v. a. Enduire de terre glaise : *glaiser un bassin.* Amender avec de la glaise : *glaiser un champ.*

glaiseux, euse [*glè-zeû, eu-ze*] adj. De la nature de la glaise.

glaisière [*glè-zi-è-re*] n. f. Endroit, carrière d'où l'on tire la glaise.

glaiteron n. m. Syn. de GRATERON OU BARDANE.

glaive [*glè-ve*] n. m. (lat. *gladius*). Epée tranchante. *Fig.* La guerre. *Tirer le glaive*, déclarer, faire la guerre. Le droit de vie et de mort : *le glaive des lois.* Puissant moyen d'action : *le glaive de l'éloquence. Le glaive de Dieu*, sa justice, sa puissance. *Le glaive spirituel*, le pouvoir qu'a l'Eglise d'excommunier, etc.

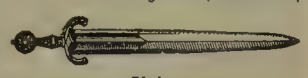

Glaive.

Glaive ! (*Par le*), drame en cinq actes, en vers, de Jean Richepin. Guido, duc de Ravenne, dépossédé par l'aventurier Conrad le Loup, prépare un soulèvement qui lui rendra son royaume. Il triomphe grâce au dévouement de son frère naturel, Strada, et à l'héroïque sacrifice de son ancienne fiancée Rinalda. Ce drame, d'une couleur romantique, est traité dans une belle forme dramatique (1892).

Glaize (Auguste-Barthélemy), peintre français d'histoire et de genre, né à Montpellier, m. à Paris (1807-1893). Citons, parmi ses œuvres : *Dante écrivant son poème sous l'inspiration de Béatrix et de Virgile, le Pilori*, etc.

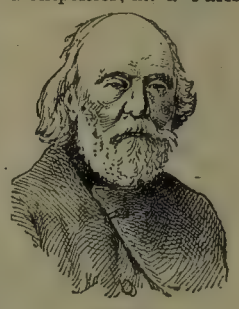

Glaize.

Glamorgan, comté d'Angleterre (pays de Galles) ; 478.000 h. Ch.-l. *Cardiff*. Grande production de houille.

glanage n. m. Action de glaner.

— ENCYCL. *Dr.* L'art. 471, 10°, du Code pénal, punit d'une amende de 1 franc à 5 francs « ceux qui auront glané, râtelé ou grappillé dans les champs non encore entièrement dépouillés et vidés de leurs récoltes, ou avant le moment du lever ou après celui du coucher du soleil ». La peine de l'emprisonnement pendant trois jours au plus pourra, en outre, être prononcée, et elle le sera obligatoirement en cas de récidive.

Sous les réserves de l'art. 471, le droit de glanage, de râtelage et de grappillage est licite ; mais l'autorité municipale peut en limiter l'exercice, par exemple aux indigents, aux vieillards, etc.

Le glanage, le râtelage et le grappillage sont interdits dans tout enclos.



Gland.

gland [*glan*] n. m. (lat. *glandis*). Fruit du chêne : *certaines espèces de chênes produisent des glands doux. Pop. Rossignol à gland*, le cochon. Ouvrage de bois, de passementerie, etc., destiné à rester pendant, et qui a plus ou moins la forme d'un gland : *gland de cordon de rideau. Anat.* Extrémité de la verge, du clitoris. *Techn.* Pince ou mâchoire en bois, dont se servent les parcheminiers et les fabricants de peignes.



Gland : A, coupe ; *g*, graine ; *c*, cupule.

— ENCYCL. Le gland est un akène contenant une grosse graine ; il est enveloppé à sa base d'une cupule formée par un bourrelet émané du pédicelle. Les glands torréfiés entrent dans la composition du *racahout* arabe.

glandage n. m. Lieu où l'on recueille le gland. Droit de ramasser des glands, ou de faire séjourner les porcs dans une forêt, pour qu'ils y mangent des glands. *Art vétér.* Hypertrophie du ganglion sous-glossien : *le glandage est un des caractères de la morve.*

glandaire [*dè-re*] adj. *Anat.* Qui a l'aspect, la forme et la texture d'une glande. *Pathol.* Qui affecte les glandes.

glande n. f. (lat. *glandula*). Organe dont la fonction est de produire une sécrétion : *glandes salivaires.* Vulgairem., ganglion lymphatique, enflammé et tuméfié, du cou, de l'aisselle, etc.

— ENCYCL. Les glandes sont des dérivés épithéliaux, dont les cellules ont pour fonction d'élaborer des produits spéciaux. Les glandes sont dites *tubuleuses* (glandes sudoripares), *composées* ou *en grappes* (estomac), *acineuses*, etc. On les distingue aussi en *ouvertes*, si elles ont un conduit excréteur, et *fermées*, si leur sécrétion passe directement dans le sang ; *excrémentitielles*, quand la sécrétion débarrasse l'organisme de divers déchets (rein) ; *récrémentitielles*, quand leur produit est réabsorbé par l'organisme (estomac). Le rôle des glandes est très important ; c'est dans leur intérieur que s'effectuent les phénomènes principaux de l'organisme, tant au point de vue de l'*absorption* qu'à celui de l'*élimination.*

glandé, e adj. (de *glande* ou *gland*). *Vétér.* Se dit d'un cheval qui a les glandes lymphatiques et la ganache tuméfiées.

glandée [*dé*] n. f. Récolte de glands : *aller à la glandée.* Syn. de GLANDAGE.

— ENCYCL. *Dr.* Les adjudications de glandées sont faites par les soins de l'administration des forêts. Si elles ne donnent pas de résultats, les glands sont délivrés aux indigents. Il est défendu d'abattre, de ramasser ou d'emporter des glands, faînes ou autres fruits, sous peine d'amende.

glander [*dé*] **(se)** v. pr. *Vétér.* Devenir glandé.

glandifère adj. *Bot.* Qui porte, qui produit des glands.

glandiforme adj. Qui a la forme d'un gland.

glandivore adj. Qui se nourrit de glands.

glandulaire [*lè-re*] ou **glanduleux, euse** [*leû, eu-ze*] adj. Qui a l'aspect et la texture d'une glande : *corps glandulaire.*

glandule n. f. (lat. *glandula*). Petite glande.

glandulifère adj. *Bot.* Qui porte de petites glandes.

glanduliforme adj. *Bot.* Qui a la forme d'une petite glande.

glandulocilié, e adj. Se dit d'une partie d'une plante dont chaque cil se termine par une petite glande.

glane n. f. (de *glaner*). Poignée d'épis glanés. Droit de glaner dans un champ. Groupe de petites poires rangées autour d'une branche, d'oignons ou d'aulx attachés à une torche de paille.

glanée [*né*] n. f. Piège à prendre les canards sauvages, avec du blé pour appât.

glanement [*man*] n. m. Action de glaner.

glaner [*né*] v. n. (lat. *glenare*). Ramasser les épis qui traînent dans les champs. *Fig.* Trouver des restes. V. a. Ramasser après la moisson : *glaner du blé.* Recueillir par bribes.

glaneur, euse [*eu-ze*] n. Qui glane.

Glaneuse (*la*), tableau célèbre de Jules Breton (musée du Luxembourg [1877]).

Glaneuses (*les*), tableau de François Millet, au Louvre (1857) ; peinture réaliste et en même temps pleine de lumière et de poésie (v. p. 1005) ; — *le Rappel des glaneuses*, tableau de J. Breton. Composition bien ordonnée, et peinte avec beaucoup de talent (v. p. 980).

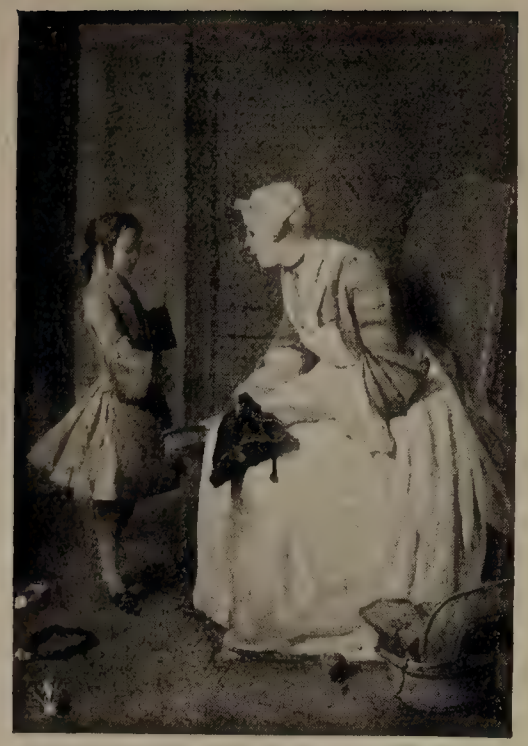

La Gouvernante (Chardin), v. p. 1022.



Le Passage du Granique par Alexandre (Lebrun), v. p. 1030.



Les Trois Grâces (Regnault), v. p. 1023.



Les Glaneuses (François Millet), v. p. 1004.



Le Goûter de l'automne (Boucher), v. p. 1021.



La Mort de Jane Grey (Paul Delaroche), v. p. 1042.



Le Guidə (Meissonier), v p. 1060.



Le Gué (La Touche), v. p. 1050.



L'Assassinat du duc de Guise (Paul Delaroche), v. p. 1061.



Grenadier (Charlet), v. p. 1040.



Le Guêpier (Bouguereau), v. p. 1057.



Le Gué (Jean-Baptiste Corot), v. p. 1050.

glanure n. f. Ce que l'on glane après la moisson.

Glaoui (Si Madani), un des principaux seigneurs féodaux du Grand Atlas marocain, m. à Marrakech en 1920. Il a fait de Moulay Hafid le sultan du Maroc à la place d'Abd-el-Aziz, en 1908, et a décidé les grands caïds de l'Atlas à se ranger à côté de la France en 1914, au début de la Grande Guerre.

glape adj. Se dit, chez les chamoiseurs, de l'huile qui, adhérant fortement aux peaux, en sort difficilement par la pression ou la torsion. (Se dit par opposition à *huile surge*.)



Glaneuse, tableau de J. Breton.

glaphique [*fi-ke*] adj. (du gr. *glaphein*, tailler). Se dit d'une variété de talc qui sert aux Chinois pour la fabrication de leurs figurines.

glapir v. n. (lat. *glattire*). Crier, en parlant des renards et des tout petits chiens. *Fig.* Crier d'une voix aigre. Activem. : *glapir des injures*.

glapissant [*pi-san*], **e** adj. Qui glapit : *voix glapissante*.

glapissement [*pi-se-man*] n. m. Cri des renards et des petits chiens, des personnes criardes, etc. *Fig.* Réclamations criardes.

glaréole n. f. Genre d'oiseaux échassiers, dits aussi *hirondelles de marais*, *poules des sables*, *perdrix de mer*, et qui vivent sur les plages de sable et les terrains salés.

glaréolidés [*dé*] n. m. pl. Famille d'échassiers, dont le type est la *glaréole*. S. un *glaréolidé*.

Glaris [*riss*], v. de Suisse, ch.-l. du c. de ce nom, sur la Linth ; 5.000 h. (*Glaronais*). Etoffes. — Le cant. a 32.500 h.

Glaris (Alpes de) ou **Glaronaises,** chaîne de montagnes de Suisse, qui fait partie des Alpes centrales, et dont les plus hauts sommets dépassent 3.600 mètres (Tœdi, 3.623 m.).



Armes du canton de Glaris.

glas [*glâ*] n. m. (du lat. *classicum*, sonnerie de trompette). Tintement d'une cloche qui annonce l'agonie ou la mort d'une personne : *le glas funèbre*. Salve d'artillerie, que l'on tire aux funérailles d'un souverain ou d'un militaire élevé en grade.

Glaser [*zèr*] (Christophe), chimiste suisse, né à Bâle (2e moit. du XVIIe s.). Il vécut longtemps à Paris. On lui doit la découverte du sulfate de potasse.

glasérite [*zé*] n. f. Sulfate anhydre naturel de potassium, que l'on trouve au Vésuve.

Glasgow ou **Glascow,** v. d'Ecosse, sur la Clyde : 1.111.500 h. Port des plus actifs. Industrie (métallurgie, filature, lainage, etc.) et commerce très considérables ; université célèbre ; cathédrale (XIIe et XIIIe s.).

Glasson (Ernest), jurisconsulte et historien français, né à Noyon (Oise), m. à Paris (1839-1907) ; auteur d'une *Histoire du droit et des institutions de la France*, d'une *Histoire du droit et des institutions de l'Angleterre*, et de divers ouvrages de droit.

Glatigny (Joseph-Albert), poète français, né à Lillebonne, m. à Sèvres (1839-1873) ; auteur de : *les Vignes folles*, *les Flèches d'or*, œuvres d'improvisation, légères et brillantes.

glatir v. n. (lat. *glattire*). Glapir. (Vx.) Se dit de l'aigle qui crie.

Glattfelden, comm. de Suisse (cant. de Zurich), non loin du confluent de la Glatt et du Rhin ; 1.600 h. Agriculture, viticulture. Fabrique de tissus de coton.

Glatz, v. forte de Prusse (Silésie), sur la Neisse ; 16.000 h. Tanneries, draps.

Glauber [*glô-bèr*] (Jean-Rodolphe), médecin et chimiste allemand, né à Carlstadt, m. à Amsterdam (1604-1668). On lui doit la découverte du sulfate de soude, appelé souvent *sel de Glauber*, et qui est employé comme purgatif.

glaubérite [*glô*] n. f. (de *Glauber*, n. pr.). Sulfate anhydre naturel de soude et de chaux que l'on trouve dans les salines.

glaucescence [*glô-sès-san-se*] n. f. Propriété des végétaux ou de leurs organes d'affecter la couleur glauque.

glaucescent [*glô-sès-san*], **e** adj. *Bot.* Qui tire sur la couleur glauque.

Glauchau, ville industrielle de la Saxe, sur la Mulde ; 25.000 h.

Glaucia (Servilius), préteur et agitateur romain, complice de Saturninus, m. en 100 av. J.-C., lapidé par le peuple après l'assassinat de Memmius, son concurrent au consulat.

glaucier [*glô-si-é*] n. m. ou **glaucière** [*glô*] n. f. Genre de papavéracées, comprenant des herbes dont l'espèce la plus connue est le pavot cornu (*glaucium flavum*), qui croît dans les lieux maritimes et sablonneux d'Europe. (Ses fleurs sont jaune d'or ; ses graines fournissent une huile analogue à celle des pavots, et de même usage ; c'est aussi une plante ornementale.)

glaucine [*glô*] n. f. Alcaloïde extrait des feuilles de la glaucière. *Méd.* Nom donné au cowpox, à cause de la teinte gris bleu des vésicules.

glaucique [*glô*] adj. Se dit d'un acide extrait de la glaucière.

glaucodote n. m. Arsénio-sulfure naturel de cobalt et de fer.

glaucomateux, euse [*glô, teû, eu-ze*] adj. Affecté du glaucome.

glaucome [*glô*] n. m. (du gr. *glaukos*, vert). *Méd.* Trouble de nutrition de l'œil.

— Encycl. Cette affection se manifeste par la dureté du globe de l'œil, la dilatation et l'immobilité de la pupille, la diminution de l'acuité et du champ visuels, l'anesthésie de la cornée, les battements artériels insolites, etc. Souvent, le champ pupillaire prend une teinte verdâtre, qui a valu son nom à l'affection. Le glaucome, exceptionnel avant quarante ans, est d'un pronostic grave.

glauconie [*glô-ko-ni*] n. f. Silicate hydraté naturel de fer et de potasse, que l'on rencontre sous forme de grains verts dans certains calcaires.

glaucophylle [*glô*] adj. (du gr. *glaukos*, glauque, et *phullon*, feuille). *Bot.* Qui a des feuilles glauques.

Glaucos [*glô-koss*], pêcheur béotien, qui fut changé en dieu marin. (*Myth.*) Méprisé par la nymphe Scylla, il recourut aux sortilèges de Circé, qui, par jalousie, transforma Scylla en monstre marin.

Glaucos, fils de Sisyphe et père de Bellérophon. Il fut dévoré par ses chevaux pour avoir méprisé la puissance de Vénus. (*Myth.*)

glauque [*glô-ke*] adj. (gr. *glaukos*). De couleur verte tirant sur le bleu : *mer glauque*.

glaux [*glô*] n. m. Genre de primulacées.



Glaux ; *a*, fleur.

— Encycl. Les glaux sont de petites plantes à feuilles minces. Le *glaux maritime*, à fleurs blanches tachées de pourpre, est très commun dans les prairies maritimes ; on lui attribuait, à tort, la propriété d'augmenter la sécrétion lactée.

glaviau [*vi-ô*] n. m. Nom vulgaire de la *clavelée*.

glaviot [*vi-o*] n. m. *Pop.* Crachat.

glayeul n. m. Autre orthogr. de GLAÏEUL.

Glazounov (Alexandre), compositeur russe, né à Pétrograd en 1865 ; auteur de symphonies, mélodies, cantates d'une rare puissance de composition.

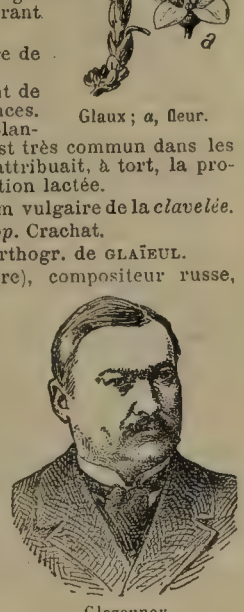

Glazounov.

glèbe n. f. (du lat. *gleba*, motte de terre). Motte de terre. Sol en culture. *Féod.* Fonds de terre auquel étaient attachés des serfs : *serfs de la glèbe*. *Droits de la glèbe*, droits de patronage, de justice, etc.

glébé, e adj. *Féod.* Qui a rapport à la glèbe.

gléchome [*ko-me*] ou **glécome** n. m. Genre de plantes, de la famille des labiées, qu'on appelle aussi *lierre terrestre*, *herbe de Saint-Jean*, etc. (Il comprend des plantes vivaces communes en Europe, dans les lieux humides, les buissons, le long des murs.)

glee [*gli*] n. m. (m. angl.). Composition à trois voix sans accompagnement, d'où se détache parfois une des voix en solo.

Glé-Glé, roi du Dahomey de 1858 à 1889 et père de Behanzin. Après avoir cédé Kotonou à la France, il voulut reprendre ce territoire, et ce fut l'origine du conflit qui se termina par la conquête du Dahomey (1892-1893).

Gleiwitz, v. d'Allemagne (Prusse, Silésie), sur la Klodnitz, affl. de l'Oder ; 61.300 h. Métallurgie, filatures.

Gleize (La), comm. de Belgique (Liége, arr. de Verviers) ; 1.250 h.

Gleizé, comm. du Rhône, arr. et à 2 kil. de Villefranche, près du Morgon ; 1.700 h. Vignobles.

glen [*glèn*] n. m. En Ecosse, vallée de peu d'étendue.

Glénan (îles), petit archipel de neuf îles, sur la côte du Finistère (comm. de Fouesnant).

Glénard (Frantz), médecin français, né à Lyon (1848-1920). Connu par ses travaux sur l'entéroptose (*maladie de Glénard*), le traitement de la fièvre typhoïde, etc.

glène n. f. (gr. *glénê*). Cavité d'un os, dans laquelle s'emboîte un autre os.

glène n. f. (prov. *glena*). Rond d'un cordage roulé sur lui-même.

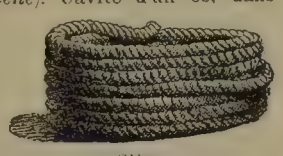

Glène.

Glennes, comm. de l'Aisne, arr. et à 35 kilom. de Soissons ; 245 h. (en 1914). Prise par les Français le 14 septembre 1918, au cours de la « poussée vers la position Hindenburg » et partiellement détruite.

gléner [*né*] v. a. (Se conj. comme *accélérer*.) *Mar.* Ployer un cordage en rond sur lui-même.

glénoïde ou **glénoïdal, e, aux** [*no-i*] adj. Se dit de toute cavité servant à l'emboîtement d'un os dans un autre. N. f. : *la glénoïde* ou *glénoïdale de l'humérus*.

glenoïdien, enne [*di-in, è-ne*] adj. Qui appartient ou qui se rapporte aux cavités glénoïdes.

glessin [*glè-sin*] n. m. Au Croisic, petit poisson qui ressemble à l'anchois.

glette [*glè-te*] n. f. *Chim.* Oxyde de plomb, litharge employée pour l'affinage de la fonte.

gleucomètre n. m. Syn. de GLUCOMÈTRE.

Gleyre [*glè-re*] (Gabriel-Charles), peintre français, d'origine suisse, né à Chevilly (Vaud), m. à Paris (1808-1874) ; d'un talent très pur, souvent symbolique, et plein d'élévation. Citons de lui : *les Illusions perdues*, *Hercule aux pieds d'Omphale*, etc.

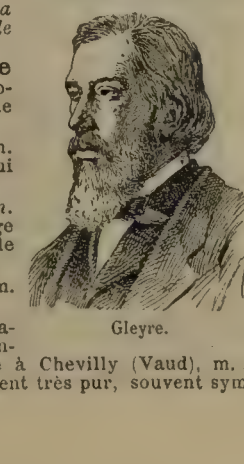

Gleyre.

gliadine n. f. Gélatine végétale, que l'on extrait du gluten.

gline n. f. Panier couvert, où les pêcheurs mettent les poissons qu'ils ont pris.

Glinglin (*la* Saint-). *Pop.* Fête imaginaire, date qui n'arrive jamais : *penses-tu que je vais attendre jusqu'à la Saint-Glinglin ?*

Glinka (Michel-Ivanovitch), fondateur de l'école musicale russe moderne, né à Novospaskoié, m. à Berlin (1803-1857). Il s'inspira des chants populaires. On lui doit le célèbre opéra national *la Vie pour le tsar*, et l'opéra *Rousslane et Ludmilla*.



Glinka.

gliôme n. m. (du gr. *glia*, glu, et du suffixe *ôme*, qui marque le gonflement). Tumeur du tissu nerveux. (Sa structure se rapproche de celle de la névroglie ; elle se développe dans le cerveau et peut provoquer des accidents très graves.)

Glion, station climatique de la Suisse (cant. de Vaud), sur le chemin de fer à crémaillère de Territet aux rochers de Naye.

girien, enne [*ri-in, è-ne*] adj. (du lat. *glis, gliris*, loir). Qui ressemble au loir.

gliron n. m. (du lat. *glis, gliris*, loir). *Dialect.* Loir.

glissade [*gli-sa-de*] n. f. Action de glisser. Sentier de glace, sur lequel les enfants glissent. *Chorégr.* Coupé que l'on fait pour aller de côté. *Fig.* Faiblesse, faux pas, faute.

glissage [*gli-sa-je*] n. m. Opération consistant à faire descendre par des *glissoirs*, le long des montagnes, les bois abattus.

glissant [*gli-san*], **e** adj. Sur quoi l'on glisse facilement : *le verglas rend le sol glissant*. *Fig. Terrain*, *sentier glissant*, *pente glissante*, affaire hasardeuse ; circonstance délicate et difficile.

glissé [*gli-sé*] n. m. *Chorégr.* Syn. de GLISSADE.

glissement [*gli-se-man*] n. m. Action de glisser. Mouvement de ce qui glisse.

glisser [*gli-sé*] v. n. (anc. h. all. *glitan*). Se déplacer, parfois involontairement, en coulant sur une surface lisse : *chaise qui glisse sur le parquet*. Jouer à la glissade : *savoir glisser*. Passer furtivement, marcher sans bruit. *Fig.* Passer légèrement sur un sujet : *glissez, n'appuyez pas*. Passer sans entamer : *coup de sabre glissant sur la cuirasse*. S'avancer comme en glissant : *le cygne glisse sur l'eau*. *Glisser des mains*, échapper. V. a. Mettre légèrement ou furtivement une chose en un lieu : *glisser une lettre à la poste*. *Fig.* : *glisser quelque chose dans l'esprit de quelqu'un*.

glissette [*gli-sè-te*] n. f. *Géom.* Se dit quelquefois de la courbe engendrée par un point d'une courbe mobile qui roule en glissant sur une courbe fixe.

glisseur, euse [*gli-seur, eu-ze*] n. Celui, celle qui glisse sur la glace.

glissière [*gli-si*] n. f. Pièce métallique qui retient au moyen d'une rainure une autre pièce que le mouvement ferait dévier.

glissoir [*gli-soir*] n. m. Petit coulant mobile, dans lequel passe une chaîne. Couloir ménagé sur le penchant d'une montagne pour faire descendre le bois coupé. (En ce sens, on dit également GLISSAIRE.)

glissoire [*gli-soi-re*] n. f. *Jeux.* Syn. de GLISSADE. Pièce d'un mécanisme, qui se meut avec frottement dans une glissière.

Glisson (Francis), philosophe et médecin anglais, né à Rampisham, m. à Londres (1596-1677). On lui doit la découverte de l'enveloppe fibreuse du foie, dite *capsule de Glisson*.

globaire [*bè-re*] adj. Formé de globules.

global, e, aux adj. Pris en bloc : *le revenu global d'une terre ; impôt global sur le revenu*.

globalement [*man*] adv. En bloc.

globba [*glo-ba*] ou **globbée** [*glo-bé*] n. f. Genre de zingibéracées de l'Asie et de la région malaise.

globe n. m. (lat. *globus*). Corps sphérique : *le globe de l'œil*. Enveloppe sphéroïdale de verre, que l'on place sur un objet pour le préserver de la poussière, sur une lampe pour atténuer la lumière, etc. *Le globe terrestre*, *notre globe*, la terre.



Globe de lampe.



Globe de pendule.



Globe terrestre (XVe s.).

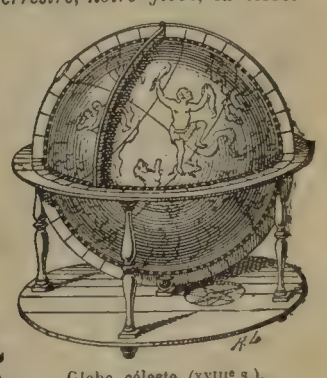

Globe céleste (XVIIIe s.).

Globe terrestre, *céleste*, globe sur lequel est dessinée une carte de la terre, du ciel.

— Encycl. *Symb.* Le globe fut adopté par les empereurs romains et, après eux, par les rois et empereurs, comme attribut de la souveraineté ; il signifiait sans doute que la puissance romaine embrassait le monde. Les princes chrétiens le surmontèrent d'une croix.



Globe impérial du sacre de Napoléon Ier.

Globe (*théâtre du*), théâtre de Londres, fondé en 1599. Il était de forme octogonale, et construit en bois. Shakespeare était un des actionnaires de ce théâtre.

Globe (*le*), un des principaux journaux conservateurs anglais, fondé en 1811.

Globe (*le*), recueil philosophique, politique et littéraire français, fondé en 1824 par Dubois avec la collaboration de Thiers, Rémusat, Sainte-Beuve, Mignet, Ampère, etc. Il fut, après 1830, l'organe du saint-simonisme, en même temps qu'un journal d'opposition. Il disparut en 1832.

globe-trotter [*tro-teur*] n. m. (mot angl.). Qui voyage à travers le monde. Pl. des *globe-trotters*.

globeux, euse [*beû, eu-ze*] adj. Arrondi en globe : *ovaire globeux ; capsule globeuse.*

globicéphale n. m. Genre de mammifères cétacés, famille des delphinidés.

— Encycl. Les globicéphales habitent les mers du nord ; ce sont de grands dauphins à tête bombée. Le *globicéphale grinde* ou *épaulard* est très commun. Il vit par bandes ; un seul individu peut donner une tonne d'huile.

globiceps [*sèpss*] n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, comprenant de petites formes élancées, dont on connaît une douzaine d'espèces de la région paléarctique. (Le *globiceps flavo-maculatus* vit sur les chênes de France.)

globiflore adj. *Bot.* Qui a des fleurs globuleuses.

globiforme adj. Qui a la forme d'un globe.

globigérine n. f. *Moll.* Genre de foraminifères, dont les débris accumulés constituent les argiles des grands fonds marins.

globulaire [*lè-re*] adj. (du lat. *globulus*, petit globe). Qui est en forme de globe.

globulaire [*lé-re*] n. f. Genre de dicotylédones, comprenant des herbes à fleurs bleues, très communes en Europe, qui jouissent de propriétés purgatives. (On en connaît douze espèces, parmi lesquelles la plus répandue est la *globulaire vulgaire*, des coteaux stériles de l'Europe.)

globularine n. f. Glucoside des feuilles de globulaire, qui agit sur le cœur comme la caféine.

globule n. m. (lat. *globulus*). Très petit corps sphérique : *globule d'air, d'eau. Pharm.* Très petite pilule.

— Encycl. *Anat.* Le globule est une cellule demi-solide, de forme variable, ordinairement circulaire ou elliptique, quelquefois aplatie. Il n'y a généralement pas de noyau. On trouve des globules dans le sang, la lymphe, le pus, le lait, etc.

Globules du sang. On distingue les globules rouges *hématies*) et les globules blancs (*leucocytes*). La forme des globules rouges est variable avec l'espèce animale que l'on considère. Chez l'homme, il y a en moyenne 5.600.000 globules rouges par millimètre cube ; leur nombre, leur forme, leurs propriétés varient avec les maladies.

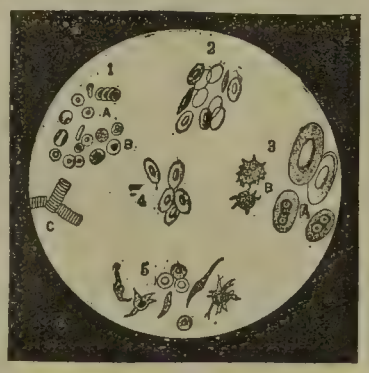

Globules : 1. Du sang de l'homme (A, rouges, B, blancs ; C, rouges empilés) ; 2. De pigeon ; 3. Du protée (A, rouges ; B, blancs) ; 4. Elliptiques (du chameau) ; 5. Des invertébrés.

— *Pharm.* Les médicaments homéopathiques sont souvent administrés sous la forme globulaire. Pour préparer les globules médicamenteux, on prend des globules inertes formés de sucre, puis on les arrose peu à peu en les remuant de l'une des dilutions alcooliques du médicament que l'on veut avoir en globules. Quand toute trace de liquide a disparu, on les enferme dans des flacons bien bouchés.

globuleux, euse [*leû, eu-ze*] adj. Composé de globules. En forme de globules.

globulicide adj. (de *globule*, et du lat. *cædere*, tuer). Se dit des substances capables de détruire le globule rouge, soit par action physique (liquides non isotoniques), soit par action chimique (bicarbonate de soude, quinine), soit par action biologique (hématozoaires du paludisme).

globuliforme adj. En forme de globule.

globulin n. m. Elément figuré du sang, connu aussi sous le nom de *lymphocyte*.

globuline n. f. Matière albuminoïde qui existe dans les globules sanguins, le cristallin de l'œil, et dans certaines urines pathologiques.

globulinurie [*ri*] n. f. (de *globuline*, et du gr. *ouron*, urine). Albuminurie dans laquelle l'albumine donne les réactions de la globuline.

globulolyse [*li-ze*] n. f. (de *globule*, et du gr. *lusis*, dissolution). Destruction des globules rouges ou hématies sous l'influence d'un sérum globulicide.

Glocester ou **Gloucester** [*sès-tèr*], v. d'Angleterre, ch.-l. de comté ; 50.000 h. Port actif sur la Severn. Manufactures. Belle cathédrale gothique. — Le comté a 736.000 h.

Glocester (comte et duc de), titre porté en Angleterre par plusieurs personnages historiques, dont le plus célèbre est le duc de Glocester, plus tard Richard III. V. Richard.

glochide n. f. (du gr. *glokis*, pointe). *Bot.* Nom donné aux doubles crochets qui terminent les prolongements des massules contenues dans les microsporanges de certaines cryptogames.

glockenspiel [all. *glo-kèn-chpîl*] n. m. (mot allem. signif. *jeu de cloches*). Petit carillon à main.

Glogau, v. et place forte de Prusse (Silésie), sur l'Oder ; 24.000 h. Etoffes. Les Français, commandés par Vandamme, la prirent en 1806.

gloire n. f. (lat. *gloria*). Honneur, éclat acquis par les vertus, les talents, etc. : *gloire littéraire, artistique.* Prix qu'on attache à la réputation. *Elliptiq.* Hommage : *gloire au vainqueur !* Etat de la grandeur : *la gloire du siècle de Louis XIV.* Béatitude céleste dont jouissent les élus après leur mort. *Peint.* Cercle de lumière autour de la tête des saints. Représentation du ciel ouvert, avec Dieu, les anges, etc. *Rendre gloire à la vérité*, la proclamer hautement. *Fam. Travailler pour la gloire*, pour rien, sans profit. Allus. littér. V. vaincre. Ant. **Déshonneur, infamie, honte, ignominie.**

Gloire (*ordre de la*), ordre de chevalerie turc et tunisien. V. Nichan-Iftikhar.

Gloire du paradis (*la*), chef-d'œuvre du Tintoret (palais ducal de Venise). Cette composition gigantesque ne comporte pas moins de 400 figures ; elle a 24 mètres de large sur 7m,50 de haut.

glome n. m. Chez les solipèdes, chacune des deux plaques cornées qui se prolongent pour former le périople après avoir coiffé les talons.

Glomel, comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 53 kil. de Guingamp ; 4.030 h. Elevage.

glomérides n. m. pl. Famille de myriapodes chilognathes, dont le genre *glomeris* est le type. S. un *glomeridé.*

glomériflore adj. *Bot.* Qui a des fleurs agglomérées en glomérules.

glomeris [*riss*] n. m. Genre de myriapodes, comprenant des arthropodes qui ressemblent aux cloportes, peuvent se rouler en boule et vivent dans la terre et sous les pierres : *les glomeris se nourrissent de débris végétaux.* (On en connaît une vingtaine d'espèces d'Europe.)



Glomeris (gr. nat.) ; *a*, le même, enroulé.

glomérocarpe adj. Se dit des végétaux dont la fructification est composée de glomérules externes et nus.

glomérule n. m. (du lat. *glomus, eris*, peloton). Petit amas de corps de même nature. *Bot.* Agrégation compacte et irrégulière de fleurs ou de fruits.

— Encycl. *Anat.* Le terme *glomérule*, en anatomie, convient aux pelotons vasculaires et glandulaires, ou à la fois vasculaires et glandulaires, dont les types principaux se retrouvent dans la rate (*glomérules de Malpighi*), les glandes sudoripares et les reins. V. rein.

glomérulé, e adj. Se dit des organes réunis en glomérule.

Glommen [*mèn*] (le), le plus grand fleuve de Norvège, qui se jette dans le Skager-Rack ; cours 567 kil.

Glons, comm. de Belgique (prov. et arr. de Liège), sur la Geer ; 2.020 h. Vannerie.

gloria n. m. (mot lat. signif. *gloire*). *Liturg.* Hymne que l'on chante à la messe et qui commence par les mots *Gloria in excelsis Deo* (Gloire à Dieu au plus haut des cieux : *chanter un gloria. Pop.* Café ou thé sucré, mêlé d'eau-de-vie. Tissu formé d'une chaîne en organsin et d'une trame de fil.

Gloria patri (mots lat. signif. : *Gloire au Père*) ou par abrév. **Gloria,** verset qui commence ainsi, et par lequel l'Eglise catholique termine le chant de tous les psaumes.

Gloria victis, mots lat. signif. : *Gloire aux vaincus*, antithèse de la locution latine *Væ victis.*

Gloria victis, beau groupe en bronze de A. Mercié, à Paris (1875). L'artiste a représenté la Gloire emportant vers l'immortalité un humble soldat frappé à mort, qu'elle vient de relever sur le champ de bataille.



Gloria victis, œuvre d'A. Mercié.

gloriette [*ri-è-te*] n. f. Pavillon, cabinet de verdure. Petite chambre derrière un four. Cage à oiseaux, en forme de pavillon.

glorieuse [*eu-ze*] n. f. Genre de liliacées.

— Encycl. Les glorieuses sont des plantes grimpantes à fleurs solitaires très belles, de couleur jaune ou orangée. On en connaît trois espèces d'Asie et d'Afrique, cultivées dans les serres chaudes d'Europe.

glorieusement [*ze-man*] adv. D'une manière glorieuse : *Léonidas et ses Spartiates périrent glorieusement aux Thermopyles.*

Glorieuses (îles), petit archipel français de l'océan Indien, au N. du cap d'Ambre (Madagascar).

glorieux, euse [*ri-eû, eu-ze*] adj. (lat. *glorio-sus*). Qui s'est acquis de la gloire : *de glorieux soldats.* Qui procure de la gloire : *victoire glorieuse.* Qui jouit de la gloire éternelle : *le glorieux saint Georges.* Qui se fait honneur : *être glorieux de son enfant.* Vain, superbe : *esprits glorieux.* N. Vaniteux : *les glorieux se font haïr. Arg. Le glorieux*, le soleil. N. f. *Les trois Glorieuses.* les trois journées des 27, 28, 29 juillet 1830. Prov. : **Il fait bon battre un glorieux, il ne s'en vante pas,** un homme vain, plutôt que de se plaindre, endure les affronts qu'on lui inflige. Ant. **Déshonorant, infamant, ignominieux.**

Glorieux (*le*), comédie en cinq actes et en vers, une des meilleures pièces de Destouches (1732). Le comte de Tufière, ruiné et désireux d'épouser la fille d'un banquier, s'impose à force d'orgueil ; mais cet orgueil ne va pas jusqu'à renier son père, proscrit et malheureux. A la fin, il rentre dans ses biens et épouse Isabelle. C'est dans cette comédie que l'on trouve les deux vers souvent cités :

La critique est aisée, et l'art est difficile...
Chassez le naturel, il revient au galop...

glorifiable adj. Qui mérite d'être glorifié.

glorificateur, trice n. Personne ou chose qu'on glorifie.

glorification [*si-on*] n. f. (de *glorifier*). Action de rendre gloire à quelqu'un ou à quelque chose. Elévation à la gloire éternelle : *la glorification des élus.*

glorifiement [*fi-man*] n. m. Etat de ce qui est glorifié. (Vx.)

glorifier [*fi-é*] **v. a.** (du lat. *gloria*, gloire, et *facere*, faire. — Se conj. comme *prier.*) Honorer, rendre gloire à : *on glorifie trop aisément le succès.* Appeler à la béatitude céleste. **Se glorifier** v. pr. Se faire gloire de quelque chose. Ant. **Humilier, rabaisser.**

gloriole n. f. (lat. *gloriola*, dimin. de *gloria*). Vanité qu'on tire de petites choses : *la gloriole est une forme de l'amour-propre.*

glose [*glô-ze*] n. f. (du gr. *glôssa*, langue). Explication d'un texte obscur par des mots plus intelligibles : *les gloses des Pères de l'Eglise sur l'Ecriture. Fam.* Critique, interprétation maligne : *les gloses des commères.*

gloser [*glo-zé*] v. n. Faire des commentaires critiques : *gloser sur les lois.* V. a. Censurer, critiquer : *gloser un auteur.*

gloseur, euse [*glo-zeur, eu-ze*] n. (de *glose*). Qui interprète tout en mal. (Peu us.)

glossaire [*glo-sè-re*] n. m. (lat. *glossarium* ; du gr. *glôssa*, langue). Dictionnaire expliquant les mots vieillis ou peu connus d'une langue : *Du Cange a laissé un précieux glossaire de la latinité.* Simple nomenclature des mots d'une langue.

Glossaire des écrivains de la moyenne et de la basse latinité, par Du Cange, vaste monument d'érudition, indispensable à consulter pour l'étude du moyen âge à tous les points de vue (1678). Le même auteur a publié un *Glossaire des écrivains de la moyenne et basse grécité* (1688).

glossalgie [*glo-sal-jî*] n. f. (du gr. *glôssa*, langue, et *algos*, douleur). Douleur à la langue.

glossalgique adj. Qui appartient à la glossalgie.

glossanthrax [*glo-san-traks*] n. m. Charbon ayant pour siège la langue et qui était assez commun autrefois chez les grands ruminants.

glossateur [*glo-sa*] n. m. Auteur d'une glose. *Les glossateurs*, nom donné aux anciens jurisconsultes qui, notamment à Bologne, commentèrent magistralement le droit romain.

glosse [*glo-se*] n. f. (du gr. *glôssa*, langue). Langue de certains insectes hyménoptères ou diptères.

glossien, enne [*glo-si-in, è-ne*] adj. *Anat.* Qui appartient à la langue : *muscle glossien.*

glossine [*glo-si-ne*] n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, de la famille des muscidés.



Glossine.

— Encycl. Le type de ce genre est la mouche *tsé-tsé*, qui rend impraticables aux chevaux et aux bestiaux les régions marécageuses de l'Afrique centrale et qui est l'agent de transmission de la maladie du sommeil. (V. tsé-tsé.)

glossite [*glo-si-te*] n. f. (du gr. *glôssa*, langue). Inflammation de la langue.

glossocatoche [*glo-so*] n. m. (du gr. *glôssa*, langue, et *katochè*, action de retenir). Abaisse-langue muni d'une petite ampoule électrique, qui, par le moyen d'un réflecteur, éclaire l'arrière-bouche au moment même où l'instrument appuie sur la langue.

glossocèle [*glo-so*] n. f. (du gr. *glôssa*, langue, et *kêlê*, tumeur). Saillie de la langue gonflée, hors de la bouche.

glossodynie [*glo-so-di-nî*] n. f. (du gr. *glôssa*, langue, et *odunê*, douleur). Douleur rhumatismale de la langue ; névralgie linguale.

glosso-épiglottique adj. *Anat. Muscles glosso-épiglottiques*, petits muscles qui rattachent l'épiglotte à la base de la langue.

glossographe [*glo-so*] n. m. (du gr. *glôssa*, langue, et *graphein*, inscrire). Celui qui recueille et explique les mots anciens ou obscurs d'une langue. Instrument qui a pour objet de reproduire la parole en utilisant les mouvements de la langue.

glossographie [*glo-so-gra-fi*] n. f. (de *glossographe*). Description anatomique de la langue. Etude des mots anciens ou obscurs d'une langue.

glossographique [*glo-so*] adj. Qui appartient à la glossographie.

glossoïde [*glo-so*] adj. Qui a la forme d'une langue.

glosso-labio-pharyngé, e [*glo-so*] adj. Qui appartient à la langue, aux lèvres et au pharynx : *paralysie glosso-labio-pharyngée.*

glossolale [*glo-so*] n. Personne qui possède la glossolalie.

glossolalie [*glo-so-la-lî*] n. f. (du gr. *glôssa*, langue, et *lalein*, parler). *Hist. ecclés.* Chez les premiers chrétiens, action de ceux qui, saisis d'un brusque enthousiasme, s'exprimaient tout d'un coup dans une langue inintelligible à l'assemblée et à eux-mêmes.

glossologie [*glo-so, jî*] n. f. (du gr. *glôssa*, langue, et *logos*, traité). Etude des affections de la langue.

glossologique [*glo-so*] adj. Qui appartient à la glossologie.

glossomètre [*glo-so*] n. m. (du gr. *glôssa*, langue, et *metron*, mesure). Instrument utilisé par les apiculteurs pour mesurer la longueur de la trompe des abeilles et se rendre compte des aptitudes mellifères de celles-ci.

Glossop, v. d'Angleterre (Derby), dans la vallée de l'Etherop ; 22.500 h. Fonderies.

glosso-palatin, e [*glo-so*] adj. Qui appartient à la langue et au palais.

glosso-pétale [*glo-so*] adj. Qui a des pétales ligulés.

glossopètre [*glo-so*] n. m. (du gr. *glôssa*, langue, et *petra*, pierre). Dent fossile de poisson : *Bernard Palissy fit connaître la vraie nature des glossopètres.*

glossophage [*glo-so*] n. m. Genre de mammifères chiroptères comprenant des chauves-souris américaines à langue tres longue, munie de papilles.

glosso-pharyngien, enne [*glo-so*] adj. Qui a son origine au pharynx et se termine à la langue : *nerf glosso-pharyngien.* N. m. : *le glosso-pharyngien.*

glossophytie [*glo-so-fi-tî*] n. f. (du gr. *glôssa*, langue, et *phuton*, plante). Affection cryptogamique de la langue, appelée aussi *langue noire pileuse.*

glossoplégie [*glo-so-plé-jî*] n. f. (du gr. *glôssa*, langue, et *plêgê*, choc). Paralysie de la langue.

glosso-staphylin [*glo-so*] adj. m. Se dit de deux muscles appelés aussi *glosso-palatins*, et qui s'étendent des parties latérales et postérieures de la langue au voile du palais.

glossotomie [*glo-so-to-mî*] n. f. (du gr. *glôssa*, langue, et *tomê*, section). Amputation de la langue.

glossotomique [*glo-so*] adj. Relatif à la glossotomie.

glotte [*glo-te*] n. f. (du gr. *glôtta*, langue). Orifice du larynx, circonscrit par les deux cordes vocales inférieures.

glottique [*glo-ti-ke*] adj. Qui a rapport à la glotte : *orifice glottique.*

glottite [*glo-ti-te*] n. f. Inflammation des cordes vocales inférieures.

glottorant [*glo-to-ran*], **e** adj. Qui imite le cri de la cigogne.

glottorer [*glo-to-ré*] v. n. Crier comme la cigogne.

Gloucester. *Géogr. et hist.* V. GLOCESTER.

glouglou n. m. (onomat.). Bruit d'un liquide s'échappant d'une bouteille. Cri du dindon. Roucoulement du pigeon.

glouglouter ou **glougloter** [*té*] v. n. Crier, en parlant du dindon.

gloussant [*glou-san*], **e** adj. Qui glousse.

gloussement [*glou-se-man*] n. m. Cri de la poule qui appelle ses petits.

glousser [*glou-sé*] v. n. (lat. *glocire*). Se dit de la poule qui appelle ses petits ou qui annonce par son cri qu'elle veut couver.

gloussète ou **gloussette** [*glou-sè-te*] n. f. Nom vulgaire de la poule d'eau commune ou *petit foulque.*

glout [*glou*], **e** n. Glouton, gloutonne. (Vx.)

glouteron n. m. Nom vulgaire de la *bardane* et du *gaillet.* (Syn. GLAITERON.)

glouton, onne [*o-ne*] adj. et n. (lat. *glutto*). Qui mange beaucoup et avec avidité : *enfant glouton.* ANT. **Sobre, tempérant.** N. m. pl. Impuretés dans le grain.

glouton n. m. Genre de mammifères carnivores, répandus dans la région arctique.

— ENCYCL. Le glouton est un fort animal, brun châtain, qui atteint 1 mètre de long ; sa fourrure est luisante et serrée, de couleur marron, beaucoup plus



Glouton attaquant un renne.

foncée et même souvent noire sur le dos. Jadis, il vivait dans toute l'Europe ; aujourd'hui, il se rencontre tout à fait au Nord ; il est très chassé, car il commet de nombreux dégâts parmi les provisions et les troupeaux. Quoique n'attaquant pas l'homme, il se défend courageusement contre lui.

gloutonnement [*to-ne-man*] adv. D'une manière gloutonne : *manger gloutonnement.*

gloutonnerie [*to-ne-rî*] n. f. Vice du glouton : *la gloutonnerie porte en soi son châtiment.* ANT. **Sobriété, tempérance.**

glouze n. f. Affaissement dans un banc de sable imbibé d'eau.

gloxinie [*glok-si-ni*] n. f. Genre de gesnériacées.



Gloxinie.

— ENCYCL. Les gloxinies sont des herbes vivaces des régions tropicales américaines. On en connaît douze espèces, cultivées dans les serres pour leurs fleurs à corolle en tube légèrement ventru ou campanulé.

glu n. f. (du lat. *glus, glutis*, colle). Matière visqueuse et tenace, obtenue principalement en pilant l'écorce intérieure du houx épineux, et qui sert surtout à prendre les oiseaux. *Glu marine*, sorte de colle pour les bois, formée de caoutchouc, d'huile de goudron et de gomme laque. *Fig.* Ce qui séduit, captive, retient : *le plaisir est une glu. Fam. Collant comme la glu*, très importun. *Avoir de la glu aux doigts*, être très maladroit ; garder quelque chose des fonds que l'on manie.

— ENCYCL. La glu se fabrique avec l'écorce extérieure du houx épineux bouillie dans l'eau et formant une pâte qui, abandonnée à elle-même, se transforme en glu à la suite d'un commencement de putréfaction. On obtient aussi ce produit en faisant bouillir de l'huile de lin à l'abri de l'air. Enfin, les tiges de gui peuvent aussi fournir de la glu.

gluant [*glu-an*], **e** adj. Qui colle comme la glu : *liquide gluant.* Visqueux. *Fig.* Tenace, persistant : *la pauvreté est gluante. Pop.* Importun. N. m. *Arg.* Enfant à la mamelle.

gluau [*glu-ô*] n. m. (de *glu*). Branchette frottée de glu, pour prendre les oiseaux. *Arg.* Piège ; arrestation. *Pop.* Crachat.

— ENCYCL. *Chass.* Les gluaux sont destinés à capturer de petits oiseaux en toute saison. On les confectionne au moyen de brindilles de bois, que l'on enduit de glu, et que l'on place sur le sol. On a aussi recours à des épis de blé également englués, et disposés comme les brindilles. On seme de menus grains autour et à proximité de ces brindilles ou de ces épis : les petits oiseaux viennent pour picorer les graines, mais leurs plumes se prennent aux gluaux, en rendant toute fuite impossible. La loi de de protection des petits oiseaux interdit cette chasse.

glucine n. f. Oxyde de glucinium que l'on extrait de l'émeraude.

glucinite n. f. Fluophosphate naturel de calcium et glucinium. Syn. HERDÉRITE.

glucinium [*ni-om'*] n. m. Corps simple métallique, que l'on extrait de la glucine. Syn. BÉRYLLIUM.

— ENCYCL. Le glucinium a pour notation chimique Gl : c'est un métal inaltérable à l'air sec ; il a pour poids atomique 9,1, pour densité 1,9, et fond à une température inférieure à celle de l'argent ; il brûle avec éclat dans l'oxygène, quand il est divisé. On peut l'unir à divers métaux, pour former des alliages.



Gluck.

Gluck (Christophe-Willibald) [pron. allem : *glouk*], célèbre compositeur tchèque, né à Weidenwang, m. à Vienne (1714-1787), auteur des opéras : *Orphée, Alceste, Iphgénie en Aulide, Armide, Iphigénie en Tauride*, etc. Il réforma l'opéra français, dont il fit un drame plein de force et d'émotion. Génie puissant et un peu fruste, Gluck, par la simplicité antique et l'élévation magnifique de son style, est un des plus grands compositeurs dramatiques de tous les temps.

gluckisme [*glu-kis-me*] n. m. Opinion des gluckistes.

gluckiste [*glu-kis-te*] n. et adj. Partisan de la musique de Gluck, par opposition à *piccinniste*, partisan de Piccinni, lors de la querelle qui mit aux prises, sous Louis XVI, les amis respectifs des deux compositeurs.

Gluckstadt, v. de Prusse (prov. de Holstein), anc. cap. du Holstein, sur l'Elbe ; 6.200 h.

glucomètre n. m. (du gr. *glukus*, doux, et *metron*, mesure). Aréomètre destiné à évaluer la quantité de sucre que renferme un moût. Syn. GLEUCOMÈTRE, PÈSE-MOUT.

gluconique adj. Se dit d'un acide produit par oxydation des sucres.

glucosane n. m. Substance provenant de la déshydratation des glucoses à 160° : *le glucosane donne aux caramels un goût amer.*

glucose ou rarement **glycose** [*kô-ze*] n. f. d'après l'Acad. ; n. m. d'après les chimistes (du gr. *glukus*, doux). Sucre de raisin, de fécule. Terme général par lequel on désigne les sucres qui ont pour type le glucose ou sucre de raisin.

— ENCYCL. Le glucose proprement dit ($C^6H^{12}O^6$) se trouve dans le miel, les fruits ; il se forme dans la transformation de l'amidon, de la dextrine, sous l'influence des acides minéraux, dans l'hydratation du sucre de canne ou saccharose (*interversion*), en même temps, d'ailleurs, qu'une partie égale de cellulose. Dans l'industrie, on l'obtient par saccharification acide de la fécule ou de l'amidon. Le glucose est soluble dans l'eau bouillante en toute proportion ; il fond à 145°. Le glucose est employé dans la fabrication de la bière, dans celle de l'alcool, dans la préparation des conserves de fruits, des liqueurs, des confitures, du pain d'épice. Il sert d'épaississant aux fabricants de couleurs, etc.

En chimie, le terme générique de glucose s'emploie pour désigner un grand nombre de matières sucrées ayant presque toutes pour constitution celle d'un polyalcool lié à une fonction aldhéhyde ou atonique.

glucoserie [*ze-rî*] n. f. Etablissement industriel où l'on fabrique le sucre de fécule.

glucoside [*zi-de*] n. m. Nom générique donné à chacun des composés que l'on rencontre dans de nombreux végétaux et qui, par hydrolyse, donnent du glucose.

gluer [*glu-é*] v. a. Enduire de glu. Poisser : *les confitures gluent les mains.*

glui n. m. Paille de seigle, dont on couvre les toits, ou dont on fait les liens. Paille longue avec laquelle on emballe le poisson.

Gluiras, comm. de l'Ardèche, arr. et à 13 kil. de Privas, non loin de l'Erieux ; 2.520 h.

Glukhov ou **Gluchov,** v. de la Russie d'Europe (Ukraine, gouv. de Tchernigov) ; 16.500 h. Draps.

glumacé, e adj. Dont le fruit est pourvu d'une glume.

glume n. f. (lat. *gluma*). Enveloppe des fleurs des graminées.

glumé, e adj. Se dit d'une fleur dont les organes sexuels sont entourés de glumes.

glumelle [*mè-le*] n. f. Une des deux bractées verdâtres qui enveloppent les fleurs des graminées.

glumellule [*mè-lu-le*] n. f. Une des paillettes presque incolores ou transparentes, ordinairement au nombre de deux, qui paraissent représenter les rudiments d'un périanthe dans une fleur de graminée.

glute ou **gluta** n. f. Genre de térébinthacées de l'archipel indien et de Madagascar, dont une espèce a une écorce résineuse qu'on utilise pour faire des torches.

glutamique adj. Se dit d'un acide provenant de l'action de l'acide sulfurique sur le gluten.

glutéine n. f. V. GLUTEN.

gluten [*tèn*] n. m. (m. lat. signif. *colle*). Substance qui colle ensemble les parties des corps solides. Matière visqueuse qui reste dans la farine des céréales, après qu'on a retiré l'amidon.

— ENCYCL. *Chim.* La nature des blés influe considérablement sur leur rendement en gluten. La nature de celui-ci se reconnaît à l'aide de l'*aleuromètre.* Le gluten est une substance très alimentaire ; on en fabrique du pain destiné aux diabétiques ; il est constitué par deux matières albuminoïdes, la *gliadine* et la *glutéine.*

glutier [*ti-é*] n. m. Nom vulgaire des *sechium.*

glutinatif, ive adj. Syn. de AGGLUTINATIF.

glutination [*si-on*] n. f. *Chir.* Action de joindre les parties divisées, comme le bord des plaies.

glutinatoire adj. Qui colle, qui agglutine.

glutine n. f. Syn. de GÉLATINE.

glutineux, euse [*neû, eu-ze*] adj. De la nature du gluten. Qui en contient. Gluant, visqueux : *suc glutineux.*

glutinosité [*zi*] n. f. (de *glutineux*). Nature de ce qui est visqueux, gluant. (Peu us.).

glutol n. m. Gélatine formolée, employée comme antiseptique.

glycémie [*mî*] n. f. (du gr. *glukus*, doux, et *haima*, sang). *Physiol.* Présence de sucre dans le sang. (Quand la quantité de glucose du sang est anormale, on a l'*hyperoglucémie.*)

glycérate n. m. Sel de l'acide glycérique.

glycéré n. m. Médicament à base de glycérine. Syn. de GLYCÉRAT ou GLYCÉROLE.

glycère ou **glycera** [*sé*] n. f. Genre d'annélides, renfermant des vers marins cylindriques et composés de nombreux segments.

Glycère, courtisane athénienne, connue surtout pour sa liaison avec Ménandre (IVe s. av. J.-C.).

glycérides n. m. pl. Nom générique des éthers de la glycérine. S. un *glycéride.*

glycérie [*rî*] n. f. Genre de graminées, ordinairement aquatiques.

— ENCYCL. Les glycéries sont des herbes vivaces, dont on connaît une trentaine d'espèces. La *glycérie flottante* vit au bord des étangs et dépasse souvent 1 mètre de haut ; c'est un fourrage très estimé quand il est encore tendre. Ses graines sont consommées en Pologne, d'où son nom de *manne de Pologne.*



Glycérie flottante : *a*, épillet ; *b*, fleur.

glycérine n. f. (du gr. *glukeros*, doux.) Liquide incolore, sirupeux, de formule chimique $C^3H^5(OH)^3$.

— ENCYCL. La glycérine s'obtient par la saponification des corps gras, dans les fabriques de savons et de bougies stéariques. Cette saponification se fait par la chaux ou, mieux, par un courant de vapeur d'eau à 300°. Dans le premier cas, les acides du corps gras se trouvent engagés avec la chaux dans une combinaison insoluble ; la glycérine reste en dissolution. Dans le second cas, le corps gras est décomposé ; l'acide gras et la glycérine sont entraînés par la vapeur d'eau ; l'acide se solidifie à la surface du liquide obtenu. Dans cette dernière préparation on peut remplacer la vapeur d'eau par de l'eau acidulée ; ce procédé s'appelle *saponification sulfurique.* On obtient encore la glycérine en décomposant les corps gras en autoclave. La glycérine est un liquide incolore, soluble dans l'eau ou l'éther ; elle fond à 20°, et bout à 290° en se décomposant ; sa densité est 1,26 à 15°. Elle dissout l'iode, la potasse, la chaux, beaucoup d'essences, de matières colorantes, etc. Elle sert, en pharmacie, à préparer les glycérolés ; elle entre aussi dans la composition d'un grand nombre d'encres, de couleurs, de vernis ; elle est utilisée pour la préparation de la nitroglycérine, éther trinitrique de la glycérine, qui sert à la fabrication de la dynamite, de la cordite, de la balistite, etc. En thérapeutique, elle est employée comme antiseptique ; elle assouplit la peau, prévient les crevasses et les gerçures. Grâce à sa saveur sucrée, on l'utilise également pour édulcorer les vins, les liqueurs et la bière. On l'emploie aussi comme bain-marie dans certaines cuisines, à cause de son point d'ébullition élevé ; c'est un remarquable lubrifiant ; dans l'industrie des vins mousseux, on l'utilise a la préparation de mélanges que l'on refroidit à 18 ou 20° au-dessous de zéro et dans laquelle on plonge les goulots des bouteilles pour y congeler le dépôt avec quelques centimètres cubes du vin à dégorger. Elle sert à assouplir les apprêts, les cuirs, à cause de sa propriété d'absorber la vapeur d'eau de l'atmosphère jusqu'à ce qu'elle en renferme 50 p. 100, etc.

glycériner [*né*] v. a. Enduire de glycérine.

glycérique adj. *Acide glycérique*, acide obtenu en oxydant la glycérine.

glycérolé n. m. Syn. de GLYCÉRÉ.

glycérophosphate [*fos-fa-te*] n. m. Sel dérivant de l'acide glycérophosphorique.

— Encycl. Les glycérophosphates qu'on administre en sirop, cachets, poudres granulées, injections hypodermiques, sont, en raison de leur facile absorption, très employés pour réaliser la médication phosphorée.

glycérophosphorique [*fos-fo-ri-ke*] adj. Se dit d'un acide obtenu par la combinaison de l'acide phosphorique et de la glycérine.

glycine [*si-ne*] n. f. Composé obtenu en faisant réagir de l'acide chloro-acétique sur de l'amidophénol. (C'est une matière pulvérulente brillante, peu soluble dans l'eau, que l'on emploie comme révélateur en photographie.)

glycine n. f. (du gr. *glukus*, doux). Genre de légumineuses papilionacées.

— Encycl. Les vraies glycines, voisines des haricots, sont des herbes volubiles, à fleurs en grappes. La *glycine de Chine* est voisine des *galegas*; c'est elle que l'on cultive comme ornementale. Ses fleurs apparaissent d'avril à mai; elle gèle facilement.



Glycine : *a*, fleur.

glyciné, e adj. Qui ressemble ou se rapporte au genre *glycine*.

glycinium n. m. *Chim.* Syn. de glucinium.

glyciphage n. m. Genre d'acariens qui s'attaquent d'ordinaire aux fruits sucrés, mais qui peuvent causer à l'homme des affections cutanées (gale des épiciers).

glycocholique [*ko-ko*] adj. Se dit d'un acide, que l'on extrait de la bile du bœuf.

glycocolle [*ko-le*] n. m. Composé [$CH^2(AzH^2)—CO^2H$] soluble dans l'eau de nombreuses matières animales, et que l'on obtient en traitant la gélatine par l'acide sulfurique.

glycoémique adj. (de *glycose*, et du gr. *haima*, sang). *Méd.* Qui concerne, qui cause la présence du glycose dans le sang.

glycogène n. m. (de *glucose*, et du gr. *gennân*, engendrer). Matière organique ayant la composition de l'amidon, découverte (1856) par Claude Bernard, et que l'on rencontre dans le foie et un grand nombre de matières cellulaires des animaux.

glycogénèse [*nè-ze*] ou **glycogénie** [*nî*] n. f. Production du glycogène dans le foie.

— Encycl. La glycogénie est une fonction régulière et normale du foie; elle forme, dans cet organe, une réserve nutritive, où l'organisme puise selon ses besoins. La formation du glycogène est surtout abondante dans l'alimentation par les hydrocarbones. Pour utiliser cette réserve, le foie transforme, au moyen d'un ferment diastasique, le glycogène en glycose, qui passe dans le sang.

glycogénique adj. Qui a rapport à la glycogénie : *fonction glycogénique*.

glycol n. m. Alcool organique biatomique (CH^2OH^2OH) dérivant de l'éthane.

glycolate n. m. Sel de l'acide glycolique.

glycolique adj. Se dit d'un acide ($CH^2OH—CO^2H$) dérivant de l'acide acétique, et qui s'obtient en faisant réagir du glycocolle sur l'acide azoteux.

glycolyse [*li-ze*] n. f. (de *glucose*, et du gr. *lusis*, dissolution). Destruction intra-organique du glucose.

glycolytique adj. *Ferment glycolytique*, enzyme ou ferment soluble capable de dédoubler ou de détruire la molécule de glucose.

glycomètre n. m. Syn. de glucomètre.

Glycon, statuaire grec établi à Rome au début de l'Empire, auteur de l'*Hercule Farnèse*.

glyconien [*ni-in*] ou **glyconique** adj. m. *Métriq. gr.* et *lat.* Se dit d'un vers composé d'une base, d'un dactyle, d'un trochée et d'une syllabe indifférente.

glycose [*kô-ze*] n. m. V. glucose.

glycosurie [*zu-ri*] n. f. (de *glucose*, et du gr. *ouron*, urine). Émission de sucre par les urines.

— Encycl. La glycosurie peut être alimentaire, due à une ingestion considérable de sucre, ou d'origine nerveuse, due à des lésions traumatiques du cerveau. Elle est alors transitoire; quand elle est persistante, elle devient un des principaux symptômes du diabète.

glycosurique [*zu-ri-ke*] adj. et n. Qui se rapporte à la glycosurie. Qui est affecté de glycosurie : *un glycosurique*.

glycyrrhiza [*si-ri*] n. m. Nom scientifique du genre *réglisse*.

glycyrrhizine [*si-ri*] n. f. Matière sucrée de la réglisse.

glycyrrhizite [*si-ri*] n. f. Réglisse sucrée d'Amérique.

Glykas (Michel), chroniqueur byzantin du XIIe siècle; auteur d'une *Chronique* d'un caractère populaire, et d'un poème qui compte parmi les plus anciens monuments de la littérature en grec vulgaire (1159).

glyphe n. m. (du gr. *gluphê*, ciselure). Trait gravé en creux, dans un ornement quelconque.

glyphisodon [*fi-zo*] n. m. Genre de poissons acanthoptères, comprenant des formes propres aux mers chaudes, et dont on connaît de nombreuses espèces.

glyphocrangon n. m. Genre de crustacées décapodes macroures, comprenant des formes à carapace rugueuse, qui vivent, à d'assez grandes profondeurs, dans les océans Pacifique et Indien.

glyphographie [*fî*] n. f. (gr. *gluphê*, ciselure, et *graphê*, action de tracer). Nom donné à divers procédés galvanoplastiques, qui permettent d'obtenir des planches gravées en relief et propres à l'impression,

glyphorhynque [*rin-ke*] n. m. Genre d'oiseaux passereaux ténuirostres, comprenant des formes de taille médiocre élancées, roussâtres ou grises, qui habitent l'Amérique du Sud.

glyptique n. f. (gr. *gluptiké*). Art de graver sur les pierres fines : *la glyptique, connue des Egyptiens et des Chaldéens, fut pratiquée par les Grecs, puis par les artistes de la Renaissance.*

— Encycl. Avant de graver une pierre, on lui donne soit la forme ronde, soit la forme ovale. Cette dernière est la plus fréquente. La surface affecte la forme concave ou convexe. Pour graver, l'artiste place devant lui son modèle en cire, ou bien, afin de se guider pour le relief du camée, il plonge dans un liquide le modèle qu'il veut reproduire, et copie la partie qui dépasse la surface de l'eau. C'est au moyen de la poudre de diamant qu'il fait le tracé de son dessin; puis, après avoir enchâssé la pierre sur un morceau de bois, il présente successivement à la bouterolle les différentes faces qu'il veut user à l'extrémité.

glyptodon ou **glyptodonte** n. m. Genre de mammifères édentés, comprenant des animaux gigantesques, fossiles dans le quaternaire américain.


Glyptodon.

glypto-gnosie [*zî*] n. f. (du gr. *gluptos*, gravé, et *gnôsis*, connaissance). Connaissance des pierres gravées.

glyptographe n. m. (du gr. *gluptos*, gravé, et *graphein*, écrire). Celui qui s'occupe de la glyptographie.

glyptographie [*fî*] n. f. (de *glyptographe*). Science qui a pour objet l'étude et la connaissance des pierres gravées antiques.

glyptographique adj. Qui appartient à la glyptographie.

glyptolépis [*piss*] n. m. Genre de poissons crossoptérygiens fossiles, comprenant des formes courtes qui habitaient les Etats-Unis.

glyptologie [*jî*] n. f. Traité sur les pierres gravées antiques.

glyptologique adj. Qui concerne la glyptologie.

glyptosterne [*stèr-ne*] n. m. Genre de poissons physostomes, comprenant des silures à bouche ouverte très en dessous. (Les glyptosternes sont propres aux torrents ou aux rapides des montagnes de l'Inde et de la Malaisie.)

glyptothèque n. f. (du gr. *gluptos*, gravé, et *thêkê*, boîte). Cabinet de pierres gravées. Musée de sculpture : *la glyptothèque de Munich.*

Glyptothèque de Munich (la), musée de sculpture, fondé à Munich par Louis de Bavière, de 1805 à 1816, dans un édifice construit par Klenze, et dont la collection renferme surtout les œuvres antiques d'Assyrie, d'Egypte, de Grèce et de Rome.

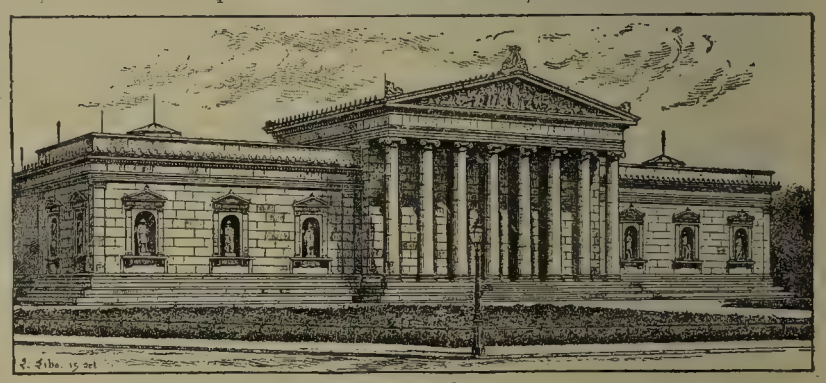
Glyptothèque de Munich.

Gmelin, célèbre famille de savants allemands du XVIIIe siècle. — Le plus fameux, Jean-Georges, né et m. à Tubingue (1709-1855), accomplit plusieurs voyages dans l'Asie orientale.

Gmünd, v. d'Allemagne (Wurtemberg), sur la Rems, affl. du Neckar; 20.500 h. Bijouterie, cotonnades.

gnaf [*gn* mll.] n. m. *Pop.* Savetier.

gnaffer [*gn* mll., *a-fé*] v. a. *Pop.* Saveter, rapetasser.

gnafle [*gn* mll.] n. f. Mauvais coup de dés : *faire une gnafle.*

Gnafron, compère de Guignol dans les marionnettes lyonnaises.

gnan-gnan ou **gnangnan** [*gn* mll.] n. et adj. invar. Mou et lent dans ses mouvements et dans ses actions : *un gnan-gnan; une personne gnan-gnan.*

gnaphale ou **gnaphalium** [*ghna-fa-li-om*] n. m. Genre de composées, comprenant des plantes dont les organes sont couverts d'un duvet tomenteux blanchâtre : *l'edelweiss appartient au genre gnaphale.*

gnaphose [*ghna-fô-ze*] n. m. Genre d'arachnides aranéides, renfermant de grosses araignées qui vivent sous les pierres et dans les bois, sous la mousse. (On en connaît plus de cinquante espèces, de l'hémisphère boréal.)

Gnari Khorsoum, partie occidentale du Tibet chinois, plateau désolé et sauvage.

gnathocère [*ghna*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des scarabéidés, comprenant des cétoines africaines de taille médiocre, d'un jaune cireux, dont on connaît six espèces.

gnathophausie [*ghna-to-fô-zî*] n. f. Genre de crustacés schizopodes, comprenant des formes phosphorescentes, qui habitent les grands fonds de l'océan.

gnathophore [*ghna*] adj. (du gr. *gnathos*, mâchoire, et *phoros*, qui porte). Se dit des mollusques qui possèdent des mâchoires : *la buline est gnathophore.*

gnathopode n. m. (du gr. *gnathos*, mâchoire, et *pous*, *podos*, pied). Appendice des crustacés, plus ordinairement appelé *patte-mâchoire.*

gnathorragie [*ghna-to-ra-jî*] n. f. (du gr. *gnathos*, mâchoire, et *rhagê*, rupture). Hémorragie de la paroi interne de la joue.

gnathothèque [*ghna*] n. f. (du gr. *gnathos*, mâchoire, et *thèkê*, boîte). Segment de la mâchoire inférieure des oiseaux.

Gnaton, c'est-à-dire *le Glouton*, *le Parasite*, personnage des comédies de Térence, dont le nom indique assez le caractère.

Gneisenau (Auguste, comte Neithardt **de**), feld-maréchal prussien, né à Schildau, m. à Posen (1760-1831). Il se signala comme chef d'état-major de Blücher, pendant les campagnes de 1813 et de 1815.

gneiss [*ghnèss*] n. m. (m. all.). Roche primitive, composée de feldspath, de mica en paillettes et de quartz, avec structure schisteuse.

gneisseux, euse [*ghnè-seû, eu-ze*] ou **gneissique** [*ghnè-si-ke*] adj. Qui est de la nature du gneiss.

Gneist (Rodolphe **de**), jurisconsulte et homme politique allemand, né et m. à Berlin (1816-1895 ; adversaire des cléricaux, dans l'affaire du Kulturkampf.

Gnesen (Gniezno), v. de Pologne (prov. de Posen), dans une région marécageuse; 22.000 h. Etoffes.

gnétacées [*ghné-ta-sé*] n. f. pl. *Bot.* Famille de gymnospermes, à fleurs unisexuées. S. une *gnétacée.*

gnète [*ghnè-te*] n. f. Genre de gnétacées.

— Encycl. Les gnètes (*gnetum*) sont des arbrisseaux grimpants, dont on connaît une quinzaine d'espèces de l'Asie et de l'Amérique tropicales. La *gnète gnemon*, de Java, est cultivée pour ses graines comestibles.

Gnide. *Géogr.* V. Cnide.

gnidie [*di*] n. f. Genre de thymélées.

— Encycl. Les gnidies sont des arbrisseaux du Cap. On en connaît une soixantaine d'espèces, cultivées généralement dans les serres pour leur beau feuillage vert et leurs fleurs à odeur d'héliotrope.

gnocchi [*gn* mll., *o-ki*] n. m. pl. Petites pâtes italiennes, faites de farine, œufs, fromage, que l'on fait cuire au lait bouillant, puis gratiner au four.

gnognote [*gn* mll.] n. f. *Pop.* Chose sans valeur : *c'est de la gnognote.*

gnole [*gn* mll.] n. f. *Pop.* Eraflure faite à une toupie par une autre toupie. Coup. (Syn. gnon.) *Fam.* Imbécile, niais.

gnôle, gniôle, gniaule n. f. *Arg. milit.* V. niôle.

gnome [*ghno-me*] n. m. (m. inventé par Paracelse). Nom donné à des nains difformes et surnaturels, qui, d'après les cabalistes juifs, habitent le sein de la terre, où ils gardent des trésors.

gnomide [*ghno*] n. f. Femelle du gnome.

gnomique [*ghno*] adj. (du gr. *gnômê*, sentence). Sentencieux; qui contient des maximes : *poésie gnomique.* N. m. Poète qui compose des ouvrages sentencieux.

— Encycl. *Littér.* La poésie gnomique a été florissante chez les Grecs, surtout au VIe siècle avant notre ère. Elle prit alors son véritable caractère : celui d'une philosophie morale et familière, qui, sous la forme métrique, prétend résumer l'expérience et donner à tous des conseils pratiques. Les principaux représentants de cette littérature ont été Théognis, Phocylide, Solon. Les Latins eurent les *Sentences* de Publius Syrus et les *Distiques* de Dionysus Caton. Sous la Renaissance, la poésie gnomique fut représentée par les quatrains moraux de Pibrac.

gnomologie [*ghno, jî*] n. f. (du gr. *gnômê*, sentence, et *logos*, discours). Recueil de sentences.

gnomologique [*ghno*] adj. Qui appartient à la gnomologie.

gnomon [*ghno*] n. m. (du gr. *gnômôn*, indicateur). Instrument quelconque, marquant les heures ou les hauteurs du soleil par la direction de l'ombre qu'il projette sur un plan ou sur une surface courbe.

gnomonique [*ghno*] n. f. (de *gnomon*). Art de tracer des cadrans solaires : *l'invention de la gnomonique est attribuée aux Chaldéens.* Adjectiv. Qui a rapport à la gnomonique.

gnomoniste [*ghno-mo-nis-te*] n. m. Celui qui s'occupe de l'art de construire des gnomons.

gnon [*gn* mll.] n. m. (peut-être abrév. de *oignon* dans le sens de *enflure*). *Pop.* Coup : *recevoir des gnons.*

gnophos [*ghno-foss*] n. m. Genre d'insectes lépidoptères, comprenant des phalènes de taille médiocre, dont on connaît une trentaine d'espèces européennes.

gnorime [*ghno*] n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des scarabéidés, comprenant des formes carrées, dont on connaît cinq espèces européennes. (Le *gnorime commun* de France abonde en été sur les fleurs de sureau.)

gnose [*ghnô-ze*] n. f. (du gr. *gnôsis*, connaissance). Nom donné à la doctrine des gnostiques. Haute théologie. Philosophie des mages. Syn. de gnosticisme.

gnosimaque [*ghno-zi-ma-ke*] n. m. (du gr. *gnôsis*, science, et *makhê*, combat). Sectaire des premiers siècles chrétiens, qui combattait la science, prétendant que Dieu ne demande que de bonnes œuvres.

gnosticisme [*ghnos-ti-sis-me*] n. m. (de *gnostique*). Système de philosophie religieuse, dont les partisans prétendaient avoir une connaissance complète et transcendante de la nature et des attributs de Dieu : *le gnosticisme se rapproche à la fois du platonisme et du manichéisme.*

— Encycl. Suivant les gnostiques, d'un « dieu » ineffable, dont rien ne peut être affirmé, est sorti par émanation le monde où nous sommes. Il a com-


1


2


3


4


5


9


6


7


8


10



11



12

Tapisseries de la Manufacture des Gobelins : 1. L'Air (carton de Le Brun, XVIIe s.) ; 2 Triomphe de Neptune (carton de Le Brun) ; 3. Le Mariage de Louis XIV (carton de Le Brun) ; 4. Cartouche de guerre (XVIIIe s.) ; 5. Turenne (carton de Van der Meulen, XVIIe s.) ; 6. Chasse royale (carton d'Oudry, XVIIIe s.) ; 7. Dossier de canapé (carton de Boucher, XVIIIe s.) ; 8. Fragment de bordure ; 9. Trophée pastoral (XVIIe s.) ; 10. Fragment des amours des dieux (carton de Boucher) ; 11. Panneau pour le palais de l'Elysée (carton de Galland, XIXe s.) ; 12. Mariage civil, Hôtel de ville de Bordeaux (carton de Claude, XIXe s.). V. TAPISSERIES.

mencé par des esprits purs de tout mélange. Puis est venue la matière, principe du mal. De là, la condamnation absolue de la vie, du mariage, et aussi de la propriété des choses matérielles. Le gnosticisme se tirait des difficultés pratiques de ces formules par des détours où bien des sectes l'ont suivi. La chair et la matière sont mauvaises; mais, ajoutait-il, il n'y a qu'à les mépriser en esprit, tout en y cédant en fait. Le *gnosticisme* ne compte pas moins de soixante-dix sectes.

gnostique [*ghnos-ti-ke*] n. m. (gr. *gnôstikos*). Partisan du gnosticisme. Adjectiv. : *école gnostique.*

gnôthi seauton [*sé-ô-ton'*] (mot gr. signif. : *Connais-toi toi-même*). Maxime qui était gravée au fronton du temple de Delphes, et que Socrate avait adoptée. On la cite souvent sous sa forme latine : *Nosce teipsum.*


Gnou.

gnou [*ghnou*] n. m. Genre d'antilope d'Afrique.

— ENCYCL. Les gnous sont à peu près de la taille d'un âne; leur pelage est foncé; ils sont très farouches, et vivent en troupes. On en connaît trois espèces, toutes africaines, recherchées pour leur chair tendre et succulente.

go (tout de) loc. adv. *Pop.* Librement, sans obstacle, immédiatement.

G. O. Abréviation de *grand officier.*

Goa, ch.-l. des possessions portugaises de l'Hindoustan, dans une île; 24.000 h. Bâtie en 1765, près des ruines de l'ancienne cité fondée en 1510 par Albuquerque. Commerce d'huile de coco et de coprah. — Le *territoire de Goa* a près de 500.000 h.

go ahead [*go-a-hèd*] loc. angl. signif. : *Marchons !...* ou : *Allez en avant !*

Goajires ou **Gohahiros,** Indiens de l'Amérique du Sud, sur la limite de la Colombie et du Venezuela.

goal [*gôl*] n. m. (m. angl.). *Sport.* But, au football, au polo, etc. Gain d'un point.

Gobain (saint), prêtre irlandais, qui se fixa en France dans la forêt de Coucy, où il fut tué par des barbares. Le lieu témoin de son martyre prit le nom de *Saint-Gobain.* Fête le 20 juin.

gobbe [*go-be*] ou **gobe** n. f. Boulette pour engraisser la volaille, ou pour empoisonner les animaux nuisibles.

gobe-goujons n. Celui, celle qui fait maigre chère. (Vx.)

Gobel (Jean-Baptiste-Joseph), évêque constitutionnel de Paris, né à Thann, décapité à Paris avec les hébertistes (1727-1794).

gobelet [*lè*] n. m. Vase à boire, rond, avec ou sans anse, ordinairement sans pied, plus haut qu'une tasse. Petit vase de fer-blanc, qui sert à faire des tours d'escamotage. Petit vase tronconique, en cuir, servant à lancer les dés à jouer. *Fig. Joueur de gobelets,* fourbe. Office consistant dans l'administration du pain, du vin et du fruit de la bouche du roi. Fleur dont la corolle est en forme de gobelet. Taille de certains arbres fruitiers, dans laquelle le bas est extérieurement aussi large que le haut.

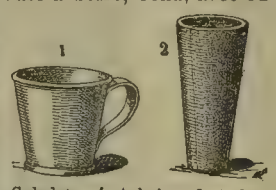

Gobelets : 1. A boire; 2. A dés.

gobeleterie [*rî*] n. f. Fabrication et commerce de gobelets.

gobeletier [*ti-é*] n. et adj. m. Qui fabrique ou vend des gobelets.

gobelin n. m. (gr. *kobalos*). Démon, lutin.

Gobelins (*manufacture nationale des*), célèbre manufacture de tapisseries, située à Paris, dans les bâtiments d'une teinturerie, fondée au XVe siècle par les *Gobelin*, teinturiers de Reims. Elle prit sous Louis XIV, qui l'acheta, un grand accroissement, fut négligée pendant la Révolution, se releva ensuite sous l'Empire, et a conservé depuis une réputation universelle pour la tapisserie de haute lice. On y annexa en 1825 les ateliers de tapis de la Savonnerie. A la manufacture sont joints un musée des tapisseries, une école de dessin, un atelier de teinture avec laboratoire de recherches, un atelier de réparation.

gobelottage [*lo-ta-je*] n. m. *Pop.* Action de gobelotter.

gobelotter [*lo-té*] ou **gobeloter** [*té*] v. n. *Fam.* Boire souvent et à petits coups. Festiner.

gobelotteur, euse [*lo-teur, eu-ze*] adj. et n. *Pop.* Personne qui aime à gobelotter.

gobe-moucherie [*rî*] n. f. *Fig.* Nature de gobe-mouches.

gobe-mouches n. m. invar. *Ornith.* Nom vulgaire de divers passereaux, qui se nourrissent d'insectes volants. *Bot.* Nom donné à certaines plantes adaptées à la capture des insectes, telles que la dionée. *Fig.* Badaud, niais, homme crédule.


Gobe-mouches.

— ENCYCL. *Ornith.* Les gobe-mouches sont de taille petite, avec le bec aplati. Ils habitent surtout l'ancien monde et sont principalement insectivores. En France, on rencontre le *gobe-mouches gris*, le *gobe-mouches noir* et le *gobe-mouches rougeâtre.*

gober [*bé*] v. a. (orig. celt.). Avaler lestement et sans mâcher : *gober une huître. Fig.* et *fam.* Croire sans examen : *le gogo gobe tout.* Saisir à l'improviste : *gober un cambrioleur à sa sortie. Pop. Gober une personne, une chose,* l'apprécier, l'aimer. **Se gober** v. pr. *Pop.* Être très satisfait, très infatué de soi-même.

goberge [*bèr-je*] n. f. (même orig. que *écoperche*). Perche servant à tenir pressé un ouvrage de menuiserie, etc. Petit ais qui, en travers sur un fond de lit, soutient la paillasse. Planchette de layetier.

goberge [*bèr-je*] n. f. Morue sèche, merluche.

goberger [*bèr-jé*] **(se)** v. pr. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il se gobergea, nous nous gobergeons*). S'amuser de quelqu'un. (Vx.) Faire bombance.

Gobert [*bèr*] (baron Napoléon), philanthrope français, m. au Caire (1807-1833), fils d'un général tué à Baylen en 1808. Il fonda deux prix, de 10.000 francs chacun, destinés aux auteurs des meilleurs ouvrages sur l'histoire de la France, et décernés l'un par l'Académie française, l'autre par l'Académie des inscriptions.

gobet [*bè*] n. m. *Fam.* Morceau que l'on gobe. *Fig.* Homme crédule. (On emploie aussi le fém. GOBETTE, en ce sens.) *Pop.* Vaurien. (Peu us.)

gobetage n. m. Action de gobeter.

gobeter [*té*] v. a. (Prend deux *t* devant un *e* muet : *il gobettera.*) Jointoyer un mur. Faire un gobetis. Battre le terreau. Dans la culture du champignon de couche, revêtir les meules de calcaire.

gobetis [*ti*] n. m. Plâtre gâché clair.

gobette [*bè-te*] n. f. *Pop.* Petite mesure de vin, que délivrent les cantines des prisons. V. GOBET.

gobeur, euse [*eu-ze*] n. Qui gobe. Crédule.

Gobi ou **Chamô,** grand désert de Mongolie, entre la Sibérie et la Mandchourie. C'est une haute dépression, au climat terriblement inégal.

gobichonnade [*cho-na-de*] n. f. *Pop.* Repas copieux, partie de plaisir.

gobichonner [*cho-né*] v. n. *Pop.* Festiner, festoyer.

gobichonneur, euse [*cho-neur, eu-ze*] n. *Pop.* Personne qui aime à gobichonner.

gobie [*bi*] n. m. Genre de poissons des fleuves et des mers, à chair estimée, dont on connaît plusieurs centaines d'espèces, parmi lesquelles dix-huit françaises.

gobier [*bi-é*] n. m. Canal par où l'eau de mer entre dans la saline.

gobiésoce n. m. Genre de poissons acanthoptères, comprenant des formes à grosse tête, qui habitent les mers chaudes.

gobillard [*ll* mll., *ar*] n. m. Planche préparée pour faire des douves de cuve.

gobille [*ll* mll., *e*] n. f. Bille. *Spécialem.* Bille servant aux jeux d'enfants.

gobin n. m. (ital. *gobbino*). Bossu. (Vx.)

gobineau [*nô*] n. m. Pièce de céramique, employée pour le raccordement d'un carrelage.

Gobineau [*nô*] (comte Joseph Arthur **de**), diplomate et écrivain français, né à Ville-d'Avray, m. à Turin (1816-1882); auteur d'une bonne *Histoire des Perses;* le principal de ses ouvrages a pour titre : *Essai sur l'inégalité des races humaines.* Fondé sur l'idée de la *race* comme facteur fondamental de l'histoire, il présente l'Aryen dolichocéphale blond comme le type de l'humanité supérieure. Par cette vue, Gobineau a favorisé l'orgueil pangermaniste, et son système est particulièrement apprécié en Allemagne. Il eut une grande influence sur les idées de Wagner.

gobinien, enne [*ni-in, è-ne*] adj. Qui se rapporte à Gobineau ou au gobinisme.

gobinisme [*nis-me*] n. m. Doctrine du comte de Gobineau.

gobio n. m. *Ichtyol.* Nom scientifique du genre *goujon.*

gobisson [*bi-son*] n. m. Etoffe matelassée, qu'on mettait entre le plastron et le haubert, pour amortir les coups de lance.


Goblet.

Goblet [*blè*] (René), homme politique français, un des chefs du parti radical, né à Aire (Pas-de-Calais), m. à Paris (1828-1905). Il fut ministre de l'intérieur en 1882 et en 1886, de l'instruction publique en 1885, et des affaires étrangères en 1888; président du conseil de décembre 1886 à mai 1887.

Goblet d'Alviella (comte Eugène), homme politique et historien belge, né à Bruxelles en 1846. A consacré ses travaux à l'histoire des religions.

gobo n. m. Variété de bardane du Japon, à racine comestible.

gobriole n. f. Morceau de bois sur lequel on monte les principales parties d'un treillage.

Gobryas, satrape perse, lieutenant de Cyrus; il s'empara de Babylone, et fut un des sept conjurés contre le faux Smerdis.

Gobseck, titre et principal personnage d'un roman de H. de Balzac. Gobseck est devenu le type de l'usurier sans cœur et sans scrupule.

Gocong ou **Go-Kong,** v. de la Cochinchine française (prov. de Mytho), dans le delta du Mékong; 10.000 h. Riz.

godage n. m. Faux pli de ce qui gode.

godaille [*da, ll* mll., *e*] n. f. *Pop.* Action de godailler, ribote, débauche de table. Syn. GODAILLERIE.

godailler [*da, ll* mll., *é*] v. n. (altération de *gojailler;* de *gogaille*). *Fam.* Faire, de côté et d'autre, des débauches de table.

godailleur, euse [*da, ll* mll., *eu-ze*] n. *Fam.* Qui godaille.

godan ou **godant** [*dan*] n. m. Conte. Tromperie, piège : *donner dans le godant.* (Vx.)

Godard (Louis), aéronaute, né aux Batignolles (Seine) en 1858. Il a fait de nombreuses ascensions et atteint en 1900 l'altitude de 8.538 mètres.

Godard [*dar*] (Benjamin), musicien français, né à Paris, m. à Cannes (1849-1895); compositeur distingué et agréable, auteur de *Jocelyn* et de *la Vivandière.* Frappé par la phtisie, il laissa inachevée cette dernière partition, que termina Paul Vidal.

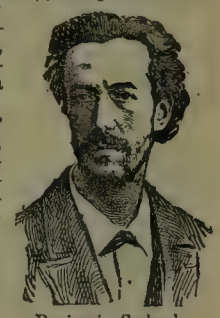
Benjamin Godard.

Godard d'Aucour (Claude), littérateur français, né à Langres, m. à Paris (1716-1795). Il publia des romans satiriques d'un style vif et facile : *Mémoires turcs, Thémidore,* etc.

Godarville, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Charleroi); 1.820 h.

godasse n. f. (altér. de *godillot*). *Arg.* Soulier.

Godavery ou **Godavéri** (le), fl. de l'Inde, qui se jette dans le golfe du Bengale : cours, 1.437 kil. Nombreux rapides.

goddam [*god'-dam'*] interj. (de l'angl. *God,* Dieu, et *damn,* damne). Juron anglais. N. m. Sobriquet donné en France aux Anglais : *un goddam.*

Godeau [*dô*] (Antoine), évêque de Grasse, puis de Vence, et poète français, né à Dreux, m. à Vence (1605-1672); il fréquenta l'hôtel de Rambouillet, où il était surnommé *le Nain de Julie.* Il est l'auteur de poésies aimables et, sur la fin de sa vie, d'un ouvrage de mérite sur la *Morale chrétienne.*

Godebski (Cyprien), sculpteur français, né à Méry-sur-Cher, m. à Paris (1835-1909); auteur de bustes, de monuments funéraires.

Godecharle (Guillaume), sculpteur belge, né et m. à Bruxelles (1750-1835); auteur du fronton du palais des deux Chambres à Bruxelles.

Godefroy [*froi*] **de Bouillon;** duc de Basse-Lorraine, chef de la première croisade, premier roi de Jérusalem (1058-1100), dont la légende a exagéré et poétisé le rôle. Il assista à la prise de Nicée, à la bataille de Dorylée, au siège d'Antioche et, après la prise de Jérusalem, fut proclamé roi. Le Tasse en a fait le héros de sa *Jérusalem délivrée.*

Godefroy (Denis), jurisconsulte français, né à Paris, m. à Strasbourg (1549-1621). — Son fils, THÉODORE, né à Genève, m. à Munster (Westphalie) (1580-1649), historiographe de France et jurisconsulte.

Godefroy (Frédéric-Eugène), littérateur français, né à Paris, m. à Lestelle (Basses-Pyrénées) (1826-1897); auteur d'un dictionnaire de l'ancienne langue française du IXe au XVe siècle.

Godeheu, administrateur français, né en Bretagne, gouverneur de l'Inde après Dupleix, dont il ruina l'œuvre. Il signa avec les Anglais un traité désastreux (1754).

godelé, e adj. Qui présente des saillies ou des divisions lobées : *un bassin godelé.*

godelureau [*rô*] n. m. (pour *goguelureau,* de *goguelu*). Jeune homme qui fait l'agréable, le galant auprès des femmes.

godenot [*no*] n. m. Petite figure de bois ou d'ivoire, qui représente un homme, et dont se servent les escamoteurs pour certains tours de passe-passe. *Fig.* et *fam.* Homme petit et mal fait.

goder [*dé*] v. n. (de *godron*). Faire des faux plis en bombant : *robe qui gode; le papier mal collé gode.*

Goderville, ch.-l. de c. de la Seine-Inférieure, arr. et à 28 kil. du Havre; 1.490 h. Ch. de f. Et. Grains, bestiaux. — Le cant. a 23 comm., et 11.630 h.

Godescard [*dès-kar*] (Jean-François), savant ecclésiastique et hagiographe français, né à Rocquemont, près de Rouen (1728-1800).

godet [*dè*] n. m. Petit vase à boire, sans pied ni anse. Auget attaché à une roue hydraulique ou à une chaîne sans fin (*noria*). Petit récipient pour recevoir l'huile qui tombe d'un quinquet, d'un coussinet de graissage, etc. Petit vase dans lequel on délaye les couleurs. Fourneau d'une pipe. Faux pli, élévation d'une étoffe ou d'un papier qui gode.

— ENCYCL. *Mécan.* Les godets entrent dans la construction de machines motrices et élévatoires comme les *roues à godets* ou *augets* et les *chaînes à godets.* Les premières sont constituées par deux couronnes parallèles que réunissent des compartiments fermés et étanches par le bas, et ouverts au-dessus. L'eau y pénètre tangentiellement à la roue, ou perpendiculairement à la surface du réservoir, suivant le cas. Quelquefois, aussi, l'eau arrive en avant, ou sur le côté; elle est alors versée sur la roue au moyen d'une buse fixée sur le réservoir.



Godets. *Peint.* 1. De peintre, inversable; 2. A pans coupés; 3. En verre et à couvercle. — *Mécan.* 4. De roue hydraulique.

Les *chaînes à godets* sont des chaînes sans fin, munies à chacun de leurs maillons d'un godet. Elles sont montées sur deux tambours parallèles, situés l'un au niveau du *bief d'aval,* l'autre à celui du *bief d'amont,* dans lequel l'eau se déverse.

Godet (Philippe), littérateur suisse, né et m. à Neuchâtel (1850-1922); auteur d'une *Histoire littéraire de la Suisse française.*

Godewaersvelde, comm. du Nord, arr. et à 15 kil. d'Hazebrouck; 1.900 h. Ch. de f.

godiche adj. et n. Benêt, maladroit, niais, sot; *être godiche; avoir l'air godiche.*

godichon, onne [*o-ne*] adj. et n. *Fam.* Naïf, maladroit, gauche.

godille [*di, ll* mll., *e*] n. f. Aviron placé à l'arrière d'un canot, et auquel on imprime des mouvements hélicoïdaux : *avancer à la godille.*


Godille.

— Encycl. *Mar.* La godille est fondée sur le principe du mouvement des poissons, et en représente la queue. En Europe, l'aviron se place dans une engoujure pratiquée à la partie supérieure du tableau de l'arrière. En Chine, on fait porter l'aviron sur la tête d'un clou rond. Cette façon de ramer a l'avantage de n'exiger pour passer que la largeur du bateau, et les Chinois godillent même en travers à 4, 6, 8, 10 rameurs. On dit qu'une embarcation *va à la godille* ou qu'*on la conduit à la godille.*

godiller [*di, ll* mll., *é*] v. n. Faire avancer une embarcation en se servant de la godille.

godilleur [*di, ll* mll.] n. m. Celui qui godille.

godillot [*di, ll* mll., *o*] n. m. (du n. de l'inventeur). Chaussure militaire sans tige. Gros soulier.

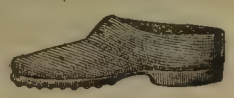
Godillot.

Godin (Louis), astronome français, né à Paris, m. à Cadix (1704-1760). Il fit partie, avec La Condamine et Bouguer, de la commission envoyée au Pérou pour mesurer le degré du méridien.

Godin (Jean-Baptiste-André), industriel et homme politique français, né à Esquehéries (Aisne), m. à Guise (1817-1888). Il créa la fabrication des appareils de chauffage en fonte ; imbu des idées fouriéristes, il fonda le familistère de Guise ; auteur d'études sociales.

Godin des Odonais (Jean), voyageur français, né et m. à Saint-Amand (Cher) [1713-1792].

godinette [*nè-te*] n. f. Fille galante. (Vx.)

Godinne, bourg de Belgique (prov. de Namur, arr. adm. de Namur), sur la Meuse, dont les rives sont particulièrement pittoresques jusqu'à Dinant, située plus au sud ; 349 hab. en 1914. Combats entre Français et Allemands au milieu du mois d'août 1914, après l'invasion du Luxembourg belge par les soldats du kaiser, avant la bataille de Charleroi.

Godiva (lady), femme de Léofric, comte de Chester (XIe s.). Ayant supplié son mari de diminuer les impôts qui accablaient Coventry, le comte n'y consentit que si elle traversait la ville entière toute nue, sur un cheval ; ce qu'elle fit, vêtue seulement de


Lady Godiva, tableau de J. Lefebvre.

sa longue chevelure. Lady Godiva avait ordonné à tous les habitants de s'enfermer chez eux ; tout le monde obéit ; personne ne la vit, sauf un indiscret « peeping Tom ». — Cette légende a fait le sujet de nombreux tableaux. Citons la belle toile de Jules Lefebvre (1890) : la jeune comtesse est assise sur un cheval blanc, qu'une femme conduit par la longe ; avec son expression de douceur résignée et son attitude pudique, elle est une des plus heureuses créations de l'artiste.

godiveau [*vô*] n. m. Boulette de hachis de viande, pochée au bouillon. Farce à quenelles.

— Encycl. *Godiveau à la parisienne.* Hacher très fin 1 kilogramme de graisse de rognon de bœuf avec 50 grammes de farine. Hacher et piler au mortier 500 grammes de veau dénervé et dégraissé ; ajoutez la graisse, et incorporer peu à peu en pilant 4 œufs frais ; descendre à la cave, et repiler le lendemain en ajoutant par petits morceaux 150 grammes de glace. Etendre ensuite le godiveau sur une table farinée, en faire des quenelles, que l'on fait pocher au moment de servir.

Godjam ou **Gojam** [*jam'*], région montagneuse de l'Abyssinie méridionale.

Godolphin (Sidney), homme d'Etat anglais, premier lord de la Trésorerie sous la reine Anne, m. à Saint-Alban (1645-1712).

Godounof (Boris), tsar de Russie. Ministre du tsar Fédor Ier, il remplaça celui-ci, après l'avoir empoisonné. Le peuple s'étant soulevé contre lui, malgré son administration bienveillante, il se suicida (1552-1605).

Godoy [*do-i*] **y Alvarez de Faria** (don Manuel de), prince de la Paix, né à Badajoz, m. à Paris (1767-1851). Ministre de Charles IV d'Espagne et favori de la reine Marie-Louise de Parme, homme d'Etat ordinaire, mais bien intentionné, il joua un rôle dans les affaires d'Espagne pendant la Révolution et le premier Empire.


Godoy.

godron n. m. (anc. fr. *goderon*). Ornement renflé


Godrons.

ou creux, en forme d'olive, aux bords de la vaisselle d'argent ou sur d'autres ouvrages, notamment d'architecture. Pli rond, tuyau qu'on fait aux fraises, aux jabots. Fer qui sert à faire ces plis.

godronnage [*dro-na-je*] n. m. Action de godronner. Résultat de cette action : *le godronnage de la vaisselle.*

godronné [*dro-né*], **e** adj. Plissé en godron.

godronner [*dro-né*] v. a. Faire des godrons sur : *godronner de l'argenterie, une coiffe.*

godronneur, euse [*dro-neur, eu-ze*] n. Celui, celle qui fait des godrons.

godronnoir [*dro-noir*] n. m. Molette pour former des godrons sur une pièce d'argenterie.

God save the king! (*Dieu sauve le roi*) ou **the queen!** (*la reine*), chant national anglais, paroles et

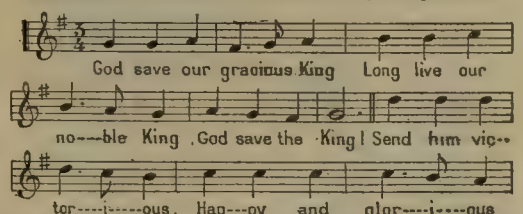

God save the king.

musique de Henry Carey, qui le chanta pour la première fois en 1740.

godure n. m. Défaut de ce qui gode.

Godwin (William), littérateur et romancier anglais, né à Wisbeach, m. à Londres (1756-1836) ; auteur des *Recherches touchant la justice sociale* et des *Aventures de Caleb Williams*, roman social qui eut un prodigieux succès. — Sa femme, *Mary* Wollstonecraft, née à Epping, m. à Londres (1759-1797), est l'ancêtre des féministes contemporains. Sa fille fut la femme du poète Shelley.

Goeben (le) et **Breslau** (le), nom de deux croiseurs cuirassés allemands qui, le 6 août 1914, poursuivis par les Alliés, se réfugièrent dans les Dardanelles, où ils prirent respectivement les noms turcs de *Sultan Javous Selim* et de *Midilli*. Le *Breslau* fut coulé à Moudros en janvier 1918, et le *Goeben* fut pris à Ismid après l'armistice.

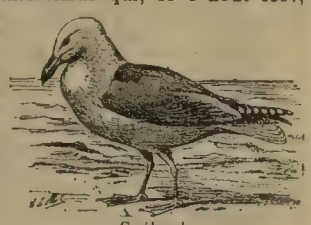
Goéland.

goéland [*lan*] n. m. (bas bret. *gwélan*). Nom vulgaire des grosses mouettes, oiseaux de mer dont les plumes de la tête ne forment pas capuchon.

goélette [*lè-te*] n. f. Petit bâtiment à deux mâts : *les goélettes sont des navires rapides.* Voile aurique de ce bâtiment. Hirondelle de mer.

— Encycl. Les goélettes sont de petits bâtiments aux formes fines et élancées, très en usage en Angleterre et en Amérique, où l'on est arrivé à leur donner de bonnes vitesses. Beaucoup de yachts sont


Goélette.

gréés en goélette : c'est une voilure gracieuse et maniable. Les deux mâts inclinés sur l'arrière portent des voiles auriques, et un beaupré permet de hisser deux ou trois focs. D'autres navires à voile dérivent de la goélette : le brick-goélette, la goélette à huniers. Le trois-mâts-goélette est un bâtiment qui ne porte à aucun de ses mâts de voile carrée fixe. En Amérique, on trouve souvent des goélettes à quatre et cinq mâts, comprises dans la classe générale des clippers.

goeliche [*goi-li-che*] n. f. Petite goélette.

goémon n. m. (bas bret. *gwémon*). Nom donné aux herbes marines, varech, algues, que la mer rejette sur le rivage.

— Encycl. Les goémons appartiennent au genre *fucus* (varech) et à d'autres genres d'algues brunes ou rouges. Les populations riveraines de l'Océan et de la Manche l'utilisent surtout comme engrais. Le *goémon-épave* appartient à celui qui le recueille ; le goémon de fond est celui qui ne peut être atteint de pied sec, et dont la récolte, toujours permise, ne peut être faite que par des inscrits maritimes. Enfin, le goémon de la côte appartient aux communes riveraines, et sa récolte est autorisée une fois l'année, après l'éclosion du frai. Le goémon s'emploie à l'état frais (après égouttage), ou après qu'on l'a laissé fermenter. On le répand à la dose de 60 à 80 mètres cubes à l'hectare : c'est un engrais assez riche en azote et en potasse ; en tout cas, il constitue pour les terrains des bords de la mer un amendement d'autant plus précieux qu'il ne coûte pas grand'chose. On l'utilise aussi à l'état sec, et pour l'amener à ce point on le dispose en meules sur des tas de pierres entre lesquelles l'air circule facilement. Le goémon de fond est utilisé pour la préparation de l'algine. On en retire aussi des sels de potasse, principalement du chlorure de potassium, des sels de magnésie, de chaux, etc., et encore l'iode et le brome.

goémonier [*ni-é*] n. m. Matelot employé à la récolte du goémon.

Gœneutte (Norbert), peintre et graveur français, né à Paris, m. à Auvers-sur-Oise (1854-1894). Il a représenté les aspects de la rue parisienne.

Gœppingen, v. du Wurtemberg, sur le Fils ; 21.000 h. Poterie, toiles.

Gœrgey (Arthur). V. Georgey.

Gœrlitz [*gheur-lits*], v. de Prusse (Silésie), sur la Neisse, affl. de l'Oder ; 83.700 h. Importants tissages.

Gœrres [*gheu-ress*] (Jacob-Joseph de), publiciste allemand, né à Coblence, m. à Munich (1776-1848) ; défenseur du catholicisme et de l'unité allemande.

Gœrtz [*gheurts*] (Georges-Henri), ministre de Charles XII, né en Franconie, m. à Stockholm (1668-1719). Il fut un des plus fidèles serviteurs de Charles XII, mais, après la mort de ce prince, il fut condamné à mort et exécuté.

Gœrtz (Jean-Eustache), comte de Schlitz, diplomate prussien, né à Schlitz (Hesse), m. à Ratisbonne (1737-1821). Il a écrit des *Mémoires* intéressants.

Goes [pr. flam. *ghouss*] (Hugo **Van der**), peintre flamand, né à Gand, m. au couvent de Rouge-Cloître, près de Soignies (vers 1420-1482). Son chef-d'œuvre est une *Adoration des bergers.*

goethe [*gheu-te*] n. m. Variété de cépage américain, à maturité tardive.

Gœthe [pr. allem. *gheu-té*] (Johann Wolfgang), le plus grand écrivain de l'Allemagne, né à Francfort-sur-le-Mein, m. à Weimar (1749-1832) ; auteur de *Faust*, de *Werther*, d'*Hermann et Dorothée*, des *Années d'apprentissage de Wilhelm Meister*, d'*Iphigénie*, de poésies lyriques, etc. Ses premières productions lui valurent l'amitié de Charles-Auguste, duc de Weimar, qui le combla de faveurs. Il le suivit en France, lors de l'invasion de 1792, et devint son conseiller, puis son ministre d'Etat. Il fut aussi l'ami de Schiller. Gœthe est le plus grand poète de l'Allemagne moderne. Sa carrière offre l'image d'un développement continu et harmonieux. La pureté et l'élégance du style se rencontrent chez lui à côté de l'imagination la plus étendue et des idées les plus profondes. Il fut aussi un savant de grande valeur et annonça ou pressentit, en histoire naturelle, plusieurs des grandes découvertes contemporaines.


Gœthe.

gœthée [*gheu-té*] n. f. (de *Gœthe*). Genre de malvacées, comprenant des arbustes originaires du Brésil et dont certains sont cultivés dans les serres d'Europe.

goétie [*sî*] n. f. (gr. *goêteia*). *Antiq. gr.* Incantation lugubre, par laquelle on invoquait les esprits malfaisants.

goétique adj. Qui concerne la goétie : *magie goétique.*

Gœttingue [*gheu-tin-ghe*] (allem. **Göttingen**), v. de Prusse (Hanovre), sur la Leine ; 41.300 h. Université célèbre.

Gœtz de Berlichingen, drame de Gœthe, suite de tableaux épisodiques, dont le principal personnage est le héros de la guerre des paysans (1773). V. Berlichingen.

goffe adj. (ital. *goffo*). Mal fait ; maladroit. (Vx.).

Gog, nom donné par Ezéchiel au roi de la terre de Magog. V. Magog.

gogaille [*gha, ll* mll., *e*] n. f. (de *gogue*). Repas joyeux.

Gogh (Vincent **van**), peintre hollandais, né à Zundert, m. à Auvers-sur-Oise (1853-1890) ; un des représentants du néo-impressionnisme (*Portrait de l'artiste, les Oliviers, Pommiers en fleurs, Marine*).

gogo n. m. Personne crédule, facile à tromper, surtout dans les spéculations. (V. l'art. suiv.)

Gogo (*Monsieur*), personnage de *Robert Macaire*, type devenu populaire sous le règne de Louis-Philippe. Il personnifie l'actionnaire crédule, toujours prêt à mordre à l'appât que lui présentent les faiseurs d'entreprises et de spéculations.


Gogol-Janovski.

gogo (à) loc. adv. *Fam.* A souhait, dans l'abondance : *avoir tout à gogo.*

Gogol-Janovski (Nicolas), poète, auteur dramatique et romancier russe, né à Sorotchinzy, m. à

Moscou (1809-1852). Il a écrit des nouvelles, dont la plus célèbre *Tarass Boulba*, est empruntée à l'histoire des cosaques Zaporogues ; un roman naturaliste : *les Ames mortes*, et une comédie : *le Reviseur*.

gogue [*gho-ghe*] n. f. Joie, liesse. (Vx.)

goguelin [*ghe*] n. m. Etre fantastique des légendes de matelots.

goguelu, e [*ghe*] adj. Content de soi. (Vx.)

goguenard [*ghe-nar*], **e** adj. et n. Mauvais plaisant, railleur : *ton goguenard.*

goguenarder [*ghe-nar-dé*] v. n. Faire le goguenard ; railler.

goguenarderie [*ghe, ri*] ou **goguenardise** [*ghe, di-ze*] n. f. Raillerie.

goguenot [*ghe-no*] ou **gogueneau** [*ghe-nó*] n. m. Cône de poterie servant à soutenir un bétonnage. Pot à cidre. *Pop.* Vase de nuit. Latrines.

goguette [*ghè-te*] n. f. (de *gogue*). *Fam.* Propos joyeux. *Etre en goguette* ou *en goguettes*, être gai pour avoir un peu bu. Festin où règne la liberté. A Paris, société chantante. *Cuis.* Mets composé de porc frais haché et épicé. *Ironiq. Chanter goguette* ou *goguettes à quelqu'un*, l'injurier, lui faire des reproches.

Gohier [*i-é*] (Louis-Jérôme), membre de l'Assemblée législative, puis du Directoire, dont il fut le dernier président, né à Semblançay, m. à Montmorency (1746-1830).

Gohier (Urbain Degoulet-), polémiste français, né à Versailles en 1862 ; fit campagne à l'*Aurore* pour la revision du procès Dreyfus, puis dirigea des publications antisémites. Ses ouvrages sont écrits dans un style net, vigoureux et tranchant.

goignon [*gn* mll.] n. m. Cheville d'assemblage.

goinfrade n. f. Repas de goinfre.

goinfre n. m. Qui mange beaucoup, avidement et salement. Adjectiv. Qui dénote ce défaut : *air goinfre.* Ant. **Sobre, tempérant.**

goinfrer [*fré*] v. n. *Fam.* Manger en goinfre.

goinfrerie [*ri*] n. f. Défaut du goinfre. Ant. **Sobriété, tempérance.**

Goislard (Anne-Louis), comte de Richebourg et de Montsarbert, magistrat français, né près d'Angers, m. à Paris (1760-1813). Il protesta avec Duval d'Epremesnil contre la prétention de la royauté à limiter les droits du Parlement.

Goïto, v. d'Italie (prov. de Mantoue), sur le Mincio ; 6.000 h. Défaite des Autrichiens par les Piémontais (1848).

goitre n. m. (du lat. *guttur*, gosier). Tumeur qui se forme au-devant de la gorge. Expansion cutanée, qui pend sous le cou de plusieurs sauriens.

— Encycl. Le goitre est une hypertrophie ordinairement bénigne du corps thyroïde, qui est commune dans certains pays montagneux. Souvent, le goitre reste stationnaire, puis il s'hypertrophie et provoque des troubles de la respiration, par compression de la trachée, pouvant aboutir à la mort. Le traitement médical consiste en administration d'iode à l'intérieur et injections d'iode dans la tumeur. Le traitement chirurgical a été conseillé surtout pour éviter la dégénérescence cancéreuse du goitre.


Goitre.

Goitre exophtalmique. Cette affection est caractérisée par de l'exophtalmie, une rapidité anormale des battements cardiaques, du tremblement et quelques signes accessoires, joints à l'hypertrophie du corps thyroïde. Traitement difficile et variable suivant les cas.

goitreux, euse [*treû, eu-ze*] adj. Qui est de la nature du goitre. N. Qui a un goitre. *Fig.* et *fam.* Imbécile, idiot.

goitrogène ou **goitrigène** adj. (de *goitre*, et du gr. *gennân*, engendrer). Qui cause le goitre.

Golbéry (Aimé de), érudit français, né à Colmar, m. à Kienzheim (1786-1854). Il a étudié spécialement les antiquités gallo-romaines.

Golconde, anc. ville de l'Hindoustan (Deccan), ruinée par Aureng-Zeb. Les sultans de Deccan y avaient rassemblé un nombre incroyable de pierres précieuses, et l'on fait quelquefois allusion, en littérature, aux *trésors de Golconde.*

Goldach, comm. de Suisse (cant. de Saint-Gall) ; 2.280 h. Broderies à la mécanique. Marbre.


Goldoni.

Goldau, comm. de Suisse (cant. de Schwyz), au pied du Righi ; 1.650 h. Sériciculture. Ce village fut détruit en 1806 par un éboulement du Rossberg.

Goldmark (Carl), compositeur hongrois, né à Keszthély, m. à Vienne (1830-1915), auteur de l'ouverture de *Sakountala*, d'opéras (*la Reine de Saba*), de symphonies d'une inspiration colorée.

Goldoni (Charles), poète comique italien, né à Venise, m. à Paris (1793). Il substitua aux bouffonneries, souvent indécentes, de la comédie italienne de son époque, la peinture des mœurs du temps. Citons, parmi ses principales œuvres : *l'Homme accompli*, *la Femme de tête*, etc. Appelé à Paris, il écrivit en français sa comédie *le Bourru bienfaisant* et ses curieux *Mémoires.*


Goldsmith.

gold-point [*gôld-poïn't*] n. m. Cours des changes, à partir duquel l'or tend à rentrer ou à sortir d'un pays. Cours des lettres de change, au-dessus duquel il serait préférable d'acquitter une dette en envoyant de l'or.

Goldsmith (Olivier), littérateur anglais, né à Pallas, m. à Londres (1728-1774). Génie simple, naturel, facile, auteur du poème *le Village abandonné*, et du roman, resté jeune par sa grâce naïve, *le Vicaire de Wakefield.*

Goléa (El-). V. El-Goléa.

golette [*gho-lè-te*] n. f. Soie de qualité médiocre, qu'on tire des cocons percés.

golf n. m. Sport national écossais, qui se pratique sur un terrain très étendu, à l'aide d'une balle et de crosses. Vêtement de femme, à manches, ouvert devant, en tricot de laine, pour le sport.



Golf : 1. Balle ; 2,3. Crosses, dites « clubs ».

— Encycl. On joue au golf sur un vaste terrain coupé d'obstacles ou *hasards* (ruisseaux, bois, murailles, etc.). Sur ce terrain, appelé *link*, un certain nombre de trous ou *holes*, profonds de 10 centimètres environ, et généralement au nombre de 9 à 18, sont creusés à des distances irrégulières variant de 100 à 500 mètres. Ils sont disposés de manière que le dernier soit à proximité du premier, afin que les joueurs, après avoir parcouru la série des trous, reviennent au point de départ. Le joueur doit, à l'aide de sa crosse appelée *club*, mettre successivement dans chaque trou une petite balle de caoutchouc durci. Le joueur dispose d'un certain nombre de crosses de formes variées (*niblik*, *iron*, *cleek*, *putter*, *driver*, *brassie*), que porte son aide ou *caddie* (cadet).

golfe n. m. (du gr. *kolpos*, sein). Partie de mer qui s'enfonce dans les terres : *l'Adriatique est un golfe de la Méditerranée.*

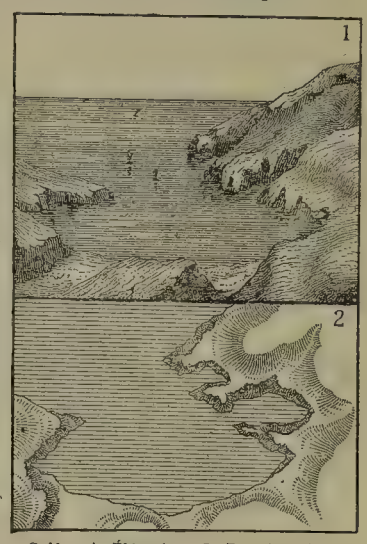

Golfe : 1. Élévation ; 2. Représenté sur une carte.

golfeur, euse n. Joueur de golf.

golfier [*fi-é*] n. m. Nom donné aux pêcheurs du golfe formé par la côte ouest de Terre-Neuve (par opposition à *banquiers* ou pêcheurs du grand banc).

Golgi (Camille), médecin italien, né à Corteno, m. à Pavie (1843-1926). Il a découvert le microbe de la malaria. Prix Nobel en 1906.

Golgotha. V. Calvaire.

goliard [*li-ar*] n. m. (du nom d'un certain évêque *Golias*, à qui l'on attribuait des poésies hardies et des tours pendables). Au moyen âge, clerc ou moine défroqué, qui courait le monde en faisant ordinairement le métier de ménestrel ou de jongleur.

— Encycl. On désignait sous le nom de *goliards*, au XIIIe siècle, les clercs de mauvaises mœurs, sortes de bouffons d'église, plus adonnés à la bonne chère et à la débauche que respectueux de la discipline ecclésiastique. La littérature goliardique roule sur toutes sortes de sujets : la boisson, l'amour, et même les exhortations morales. Ces poèmes, toujours écrits en latin, ont été recueillis en grande partie par Edelestand du Méril (*Poésies latines populaires du moyen âge* et *Poésies inédites du moyen âge*). Le nombre de ces fantaisies poétiques s'accroît tous les jours par des publications incessantes, surtout dans les revues d'érudition allemandes ; les poésies goliardiques sont même encore chantées de nos jours par les étudiants d'Allemagne, qui en ont fait imprimer des recueils spécialement pour leur usage.

goliardique adj. Qui se rapporte aux goliards.

Goliath, géant philistin, qui, ayant lancé un défi à l'armée d'Israël, fut tué par David d'un coup de pierre au front. (*Bible.*) *Par anal.* N. m. Homme très grand.

Golik, localité d'Albanie, dans la vallée du Skumbi, affl. de l'Adriatique. Victoire des Français sur les Hongrois en octobre 1917.

golille [*ll* mll., *e*] n. f. (de l'esp. *gola*, gorge). *Archéol.* Fraise à l'espagnole, serrant très fort le cou.

golmelle [*mè-le*], **gólmette** [*mè-te*] ou **golmotte** [*mo-te*] n. f. Noms vulgaires de deux espèces de champignons comestibles, l'ammanite rougeâtre et la lépiote vulgaire. (La fausse golmelle est l'*amanite panthère*, vénéneuse.) V. la planche Champignons.

Golo (le), le principal fleuve de la Corse ; il finit sur la côte est de l'île ; cours 75 kil.

Golo, nom du traître, dans la légende de Geneviève de Brabant. V. Geneviève de Brabant.

golok n. m. Coutelas malais.

Goltz (Colmar von der), général, baron prussien, né à Bielkenfeld (Prusse-Orientale) en 1843, mort dans l'Irak en 1916. Auteur d'un ouvrage sur *la Nation armée*. Il fut chargé d'organiser l'armée ottomane et commanda les 1re et 6e armées turques en 1915-1916.


Goltzius.

Goltzius [*uss*] ou **Goltz** (Henri), peintre hollandais, né à Muhlbrecht, m. à Haarlem (1558-1661), d'un talent un peu maniéré ; surtout estimé comme graveur.

Goluchowski (comte Agénor), homme politique autrichien, né en Galicie (1812-1875). — Son fils, Agénor, né en Galicie, m. à Lemberg (Lwow) [1849-1921], diplomate et ministre des affaires étrangères en Autriche-Hongrie de 1895 à 1906. Il eut une politique pacifique.

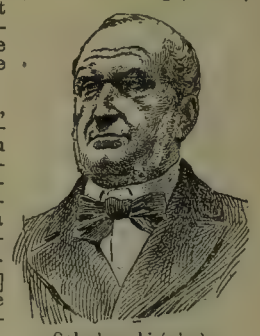
Goluchowski (père).

Gomar (François), théologien protestant flamand, l'un des chefs du calvinisme rigide, adversaire d'Arminius, né à Bruges, m. à Groningue (1563-1641). Les partisans de sa doctrine (*gomarisme*), furent appelés *gomaristes.*

gomarisme [*ris-me*] n. m. Doctrine protestante de Gomar sur la prédestination.

gomariste [*ris-te*] ou **gomarien, enne** [*ri-in, è-ne*] n. et adj. Partisan de Gomar.

gombaud [*ghon-bó*] ou **gombo** [*ghon*] n. m. Nom vulgaire d'une ketmie comestible (*hibiscus esculentus*), malvacée d'origine indienne, que l'on cultive dans les régions chaudes du globe : *les peuples des régions tropicales utilisent le fruit du gombaud comme condiment.*

Gombauld [*ghon-bô*] (Jean Ogier de), poète français, né à Saint-Just, m. à Paris (1570-1666) ; écrivain précieux et fade, commensal de l'hôtel de Rambouillet ; auteur d'*Endymion*, roman à clef, de tragédies, de sonnets, etc.

Gomberville [*ghon-bèr*] (Marin Le Roy de), littérateur français, né et m. à Paris (1600-1674). Il fut un des premiers membres de l'Académie et écrivit des romans (*Caritie*, *Polexandre*), dont le succès fut très vif.

Gombette (*loi*), code de lois que la tradition attribue à Gondebaud ou Gombaud, roi de Bourgogne (ve s.), et qui, en vertu des principes de la personnalité des lois, était applicable aux seuls Burgundes, les Gallo-Romains conservant leur statut personnel.

gombo n. m. V. gombaud.

Gomel, v. de Russie (gouv. de Mohilev), au confl. de l'Ipout et du Soj, affl. du Dniepr ; 26.000 h.

gomène n. f. Câble qui recevait l'ancre d'une galère.

goménol n. m. Marque déposée servant à désigner une essence tirée d'une variété de mélaleuque (*melaleuca viridiflora*), dite aussi *niaouli.*

— Encycl. Le goménol est un liquide oléagineux, employé en thérapeutique dans les maladies des voies respiratoires et dans les cystites, comme désinfectant, désodorisant, antiseptique. Il n'est ni caustique ni toxique, et c'est un bon agent de cicatrisation. On l'utilise sous forme de capsules, d'huile goménolée, de vaseline goménolée, sirop.

goménolé, e adj. Qui renferme du goménol : *vaseline goménolée.*

Gomes Leal (Antonio Duarte), poète portugais, né à Lisbonne en 1848, auteur de *l'Antechrist* ; il a subi l'influence de Baudelaire.

Gomez [*mèz*] (Sébastien), dit *le Mulâtre de Murillo*, peintre espagnol, esclave, puis élève imitateur de Murillo, m. en 1680.

gomila n. m. (m. dalmate). Monticule de pierre servant de sépulture en Dalmatie. Pl. *des gomilen.*

gommage [*gho-ma-je*] n. m. Action de gommer : *le gommage des étoffes.* Son résultat.

gommart [*gho-mar*] n. m. *Bot.* Genre de burséracées.

— Encycl. Les gommarts sont des arbres balsamiques, à suc gommo-résineux, à fleurs groupées en grappes, dont on connaît une cinquantaine d'espèces de l'Amérique tropicale. Le gommart vrai, des Antilles, donne une résine assez analogue à l'élémi, et dite *chibou* ou *cachibou.*

gommate n. m. *Chim.* Syn. de gummate.

gomme [*gho-me*] n. f. (lat. *gummis*). *Bot.* Substance mucilagineuse, qui découle de certains arbres. *Gomme arabique*, gomme qui provient des différentes espèces d'acacias, et qui fut d'abord récoltée en Arabie. *Gomme élastique*, petit bloc de caoutchouc, servant à effacer des traits de crayon, de plume. *Gomme laque*, v. laque. *Arbor.* Maladie des abricotiers et des pêchers, se traduisant par des ulcérations et des écoulements visqueux. *Pathol.* Tumeur des couches profondes du derme avec tendance à l'ulcération. Ce nom est surtout donné aux accidents tertiaires de la syphilis. *Arg. boulev.* Classe des gommeux : *fréquenter la haute gomme*, —

— Encycl. *Arbor.* La gomme se produit d'une façon constante et normale, au moment de la maturation des fruits, ou bien c'est l'indice d'un état pathologique. Les gommes sont des substances amorphes, non cristallisables, de coloration pâle ou brunâtre, constituées par des mélanges, en proportions variables, de différents corps. Les principales gommes sont : la *gomme adragante* (extraite de l'astragale), la *gomme ammoniaque* (de certaines ombellifères), la *gomme arabique* (de divers acacias), la *gomme-gutte* (d'une clusiacée), etc. La gomme laque est un produit de sécrétion fourni par une petite cochenille (*coccus lacca*), ; elle est produite surtout dans l'Inde anglaise, et dans l'Indochine : les Annamites l'emploient pour le laquage des dents. En Europe, elle sert à la fabrication des vernis, et comme isolant en électricité, etc. V. laque. Les *gommes-résines* sont des mélanges d'une résine et de gomme soluble dans cette résine, comme l'encens, la myrrhe, la gomme ammoniaque, l'assa-fœtida, l'opopanax, la gomme-gutte, la scammonée, etc.

gommé [*gho-mé*], **e** adj. Enduit de gomme. *Eau gommée*, eau contenant de la gomme en dissolution.

Gommegnies, comm. du Nord, arr. et à 25 kil. d'Avesnes, près de l'Honnelle ; 3.270 h. Ch. de f. N. Passementerie.

gomme-gutte [*gho-me-ghu-te*] n. f. Gommerésine, latex jaune d'une clusiacée, employée comme couleur jaune en peinture et comme purgatif en médecine. Pl. des *gommes-guttes.*

gommeline [*gho-me*] n. f. Sorte de gomme artificielle, employée dans l'industrie pour apprêter l'indienne, et qui est de la dextrine desséchée et moulée, ou le résultat de l'action de l'acide lactique sur la farine, le sagou, l'amidon, etc.

gommement [*gho-me-man*] n. m. Action de gommer.

Gommené, comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 24 kil. de Loudéac, non loin de Ninian ; 1.230 h.

gommer [*gho-mé*] v. a. Enduire de gomme : *gommer les bords d'une enveloppe.* Mêler avec de la gomme : *gommer une tisane.*

gomme-résine n. f. V. GOMME.

gommeur [*gho-meur*] n. m. Ouvrier chargé du gommage des tissus. Appareil servant à gommer.

gommeux, euse [*gho-meû, eu-ze*] adj. Qui jette de la gomme : *arbre gommeux.* Qui est de la nature de la gomme : *suc gommeux.* N. Elégant, élégante un peu ridicule.

gommier [*gho-mi-é*] n. m. Nom de diverses plantes (acacias, mimosas, etc.) qui fournissent des gommes.

gommifère [*gho-mi*] adj. (de *gomme*, et du lat. *ferre*, porter). Qui produit de la gomme : *arbuste gommifère.*

gommique adj. *Chim.* Syn. de GUMMIQUE.

gommite [*gho-mi-te*] n. f. *Chim.* Gomme proprement dite. N. f. pl. Nom générique sous lequel on désigne tous les corps gommeux. S. une *gommite.*

gommoir [*gho-moir*] n. m. Récipient à gomme.

gommo-résineux, euse adj. Qui tient de la gomme-résine.

gommose [*gho-mô-ze*] n. f. Production pathologique de la gomme, chez les arbres fruitiers à noyaux (prunier, cerisier, pêcher, amandier, etc.).

gomor n. m. Mesure de capacité pour les matières sèches, chez les Hébreux et chez les Egyptiens (de 1 à 3 lit.).

Gomorrhe, anc. ville de Palestine, détruite avec Sodome par le feu du ciel. (*Bible.*) [Hab. *Gomorrhéens.*]

Gomperz (Théodore), philologue allemand, né à Brünn (1832-1912). Il a déchiffré les textes d'Epicure trouvés à Herculanum ; auteur d'une *Histoire de la philosophie antique.*

Gompers (Samuel), chef travailliste américain, né à Londres, m. à San-Antonio (1850-1924), fondateur et président de la Fédération américaine du travail.

gomphe [*ghon-fe*] ou **gomphus** [*ghon-fuss*] n. m. Genre d'insectes orthoptères pseudo-névroptères, comprenant de petites libellules d'Europe.

gomphose [*gon-fô-ze*] n. f. (du gr. *gomphos*, cheville). *Anat.* Articulation immobile par laquelle les os sont emboîtés l'un dans l'autre.

gomphrène [*ghon*] n. f. Genre d'amarantacées. — ENCYCL. Les gomphrènes sont voisines des amarantes ; leurs fleurs, fugaces, sont accompagnées de bractées sèches et colorées, dont la réunion présente l'aspect d'une fleur qui se conserve très longtemps, ce qui leur a valu le nom populaire d'*immortelles.* On cultive ces plantes dans les jardins ; on en connaît 80 espèces de l'Amérique, de l'Asie et de l'Australie tropicale.

gonagre n. f. (du gr. *gonu*, genou, et *agra*, prise). *Pathol.* Goutte du genou.

Gonaïves (**Les**), v. maritime de la république d'Haïti, ch.-l. de la prov. d'Artibonite, dans la *baie des Gonaïves ;* 20.000 h. Port actif.

gonakié n. m. Nom vulgaire d'un acacia du Sénégal, dont les fruits sont employés comme matière tannante.

gonalgie [*jî*] n. f. (du gr. *gonu, gonatos*, genou, et de *algos*, douleur). Douleur du genou.

gonalgique adj. Qui appartient à la gonalgie.

gonange n. m. (du gr. *gonê*, génération, et *aggeion*, glande). Sac de nature chitineuse, dans lequel sont renfermés les bourgeons reproducteurs des colonies de polypes hydroïdes.

gonce ou **goncier** [*si-é*] n. m. *Arg.* Individu en général. Homme facile à duper.

Goncelin, ch.-l. de c. (Isère), arr. et à 27 kil. de Grenoble ; 1.350 h. Ch. de f. P.-L.-M. Mûriers, scieries. — Le cant. a 12 comm., et 9.350 h.

Goncourt [*kour*] (Edmond HUOT **de**), né à Nancy, m. à Champrosay (1822-1896), et son frère JULES, né et m. à Paris (1830-1870), romanciers naturalistes français, auteurs de : *Sœur Philomène, Germinie Lacerteux, Renée Mauperin, Madame Gervaisais,* et d'études très fouillées sur l'art et la société en France au XVIIIe siècle. Leur style, d'une nervosité morbide, est souple, pittoresque, et excelle dans la notation rapide et vibrante du réel. A Edmond seul on doit : *la Fille Elisa, les Frères Zemganno, la Faustin, Chérie,* et la publication du *Journal des Goncourt.*



Ed. de Goncourt.



J. de Goncourt.

Goncourt (*académie des*). Par son testament (1896), Edmond de Goncourt créa une académie libre, composée de dix membres, à qui une rente serait servie pour assurer leur indépendance, et qui seraient chargés de récompenser, chaque année, la plus remarquable œuvre d'imagination en prose et, de préférence, un roman (*prix Goncourt*).

gond [*ghon*] n. m. (du gr. *gomphos*, cheville). Morceau de fer coudé et rond, sur lequel tournent les pentures d'une porte. *Fig.* et *fam. Sortir, être mis, jeté hors des gonds*, être dans une grande colère.

— ENCYCL. *Techn.* Le gond comprend trois parties : la *tête*, le *corps* et la *pointe*. La tête cylindrique est prise à la forge sur le fer constituant le gond ; elle est parfois rapportée ; elle est toujours à angle droit avec le corps. La partie opposée, ou

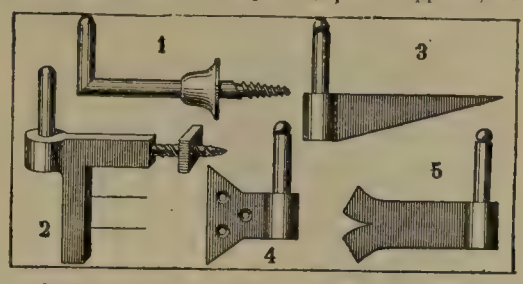

Gond : 1. A vis et embase ; 2. A écrou ; 3. A pointe ; 4. A pattes ; 5. A scellement.

pointe, est pointue, à pas de vis, ou fourchue, suivant l'usage auquel le gond est destiné. Il en existe divers types, parmi lesquels : le *gond à patte*, ceux *à scellement, à pointe, à écrou, à repos, à vis*, etc.

Gondar, v. d'Abyssinie ; 8.000 h. Ce fut longtemps la résidence du négus.

Gondebaud ou **Gombaud** [*bô*], roi de Bourgogne, m. à Genève en 516. Sa nièce Clotilde épousa Clovis, qu'elle détermina à faire la guerre à Gondebaud, meurtrier du père de Clotilde. Clovis le vainquit à Dijon (500). Gondebaud est l'auteur de la loi *Gombette.*

Gondecourt, comm. du Nord, arr. et à 11 kil. de Lille, non loin de la Deûle canalisée ; 2.180 h. (en 1914). Ch. de f. N. Brasserie, huileries. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

Gondegisile, frère de Gondebaud, assassiné par ce dernier dans Vienne, en 501.

Gondemar, fils de Gondebaud, vainqueur de Clodomir, roi d'Orléans, à Vézeronce (524), et vaincu à Autun par Childebert et Clotaire (532).

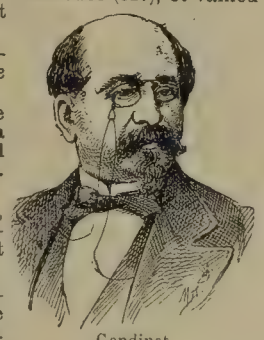

Gondinet.

gonder [*dé*] v. a. Munir de gonds : *gonder une porte.*

Gondi, noble famille originaire de Florence, à laquelle appartenait Paul de Gondi, cardinal de Retz. V. RETZ.

Gondicaire [*kè-re*], premier roi des Bourguignons, tué en combattant contre Attila (436).

Gondinet [*nè*] (Edmond), auteur dramatique français, né à Laurière, m. à Paris (1828-1888). On lui doit d'amusants vaudevilles et de jolies comédies légères : *le Homard ; Gavaut, Minard et Cie ; le Panache*, etc.

Gondokoro, v. de la région du haut Nil, près de la rive dr. du Nil. Commerce actif par caravanes.

gondolage n. m. Action de gondoler, de se déjeter : *le gondolage est un effet de l'humidité.*

gondolant [*lan*], **e** adj. *Pop.* Qui fait rire à se tordre : *clown gondolant ; histoire gondolante.*

gondole n. f. (ital. *gondola*). Long bateau plat, à rames, surtout en usage à Venise. Voiture publique qui faisait le service des environs de Paris. *Siège en gondole*, à dossier arrondi. Vase à boire, en forme de nacelle. Petite coupe ovale, servant à baigner les yeux. (On dit aussi ŒILLÈRE.) Rigole pavée. Petit fossé qui sépare les champs.



Gondole pour les yeux.

— ENCYCL. Les gondoles vénitiennes ont conservé le caractère qu'elles avaient dans les siècles passés. Ces barques ont 10 mètres de long en moyenne,



Gondole.

1m.30 de large et sont terminées en pointe aiguë. L'avant se relève, au moyen d'un large fer en forme de hache ou de cou-de-cygne ; l'arrière se termine en volute recourbée. Le gondolier se tient debout à l'arrière, et manœuvre avec une seule rame. Le « carrosse », ou chambre destinée aux passagers, était autrefois richement décoré. Il est aujourd'hui uniformément peint en noir.

gondoler [*lé*] v. n. Se dit d'un navire dont les bouts se relèvent comme ceux d'une gondole : *ce brick gondole.* Se gonfler, se déjeter, se bomber : *certains vernis gondolent.* **Se gondoler** v. pr. Même sens : *une planche qui se gondole. Pop.* Rire au point de se tordre.

gondolerie [*rî*] n. f. Ensemble des gondoliers. Tout ce qui regarde les gondoliers.

gondolette [*lè-te*] n. f. Petite gondole.

gondolier [*li-é*] n. m. Batelier qui conduit une gondole : *les gondoliers vénitiens.*

Gondovald, fils naturel de Clotaire Ier (550-586). Chassé par Sigebert Ier, roi d'Austrasie, rappelé par les grands de la Gaule méridionale (580), il fut écrasé par la coalition des rois d'Austrasie et de Bourgogne, et assassiné à Comminges.

Gondrecourt [*kour*], ch.-l. de c. (Meuse), arr. et à 30 kil. de Commercy, sur l'Ornain ; 1.420 h. Ch. de f. E. Brasserie. — Le cant. a 23 comm., et 7.870 h.

Gondreville, comm. de Meurthe-et-Moselle, arr. et à 6 kil. de Toul, sur la Moselle ; 1.260 h.

Gondrin, comm. du Gers, arr. et à 15 kil. de Condom, non loin de la Losse ; 1.540 h. Ch. de f. M. Tonnellerie, eaux-de-vie.

Gondulich, poète sud-slave (1588-1638) ; auteur de l'épopée *Osman.*

Gondvana, région de l'Inde, au N. du Godavéry, habitée par une population probablement autochtone : les *Gonds.*

gonelle n. f. *Archéol.* V. GONNE.

Gonesse, ch.-l. de c. (Seine-et-Oise), arr. et à 23 kil. de Pontoise, sur le Crould ; 2.900 h. Ch. de f. N. Patrie de Philippe Auguste. — Le cant. a 13 comm., et 15.140 h.

gonfalon ou **gonfanon** n. m. (anc. h. all. *guntfano*). Bannière de guerre, à trois ou quatre pièces pendantes : *le gonfalon devint l'étendard des seigneurs ecclésiastiques.*



Gonfalon.

gonfalonier [*ni-é*] ou **gonfanonier** [*ni-é*] n. m. Porteur de gonfalon. Avoué d'un évêché, d'une abbaye, sous le régime féodal. Magistrat municipal de certaines républiques italiennes au moyen âge, particulièrement de Florence et de Sienne.

Gonfaron, comm. du Var, arr. et à 23 kil. de Brignoles ; 2.241 h. Ch. de f. P.-L.-M.

gonfle n. f. Boursouflure dans le fil de métal tiré à la filière. *Pop.* Ampoule, phlyctène.

gonflé, e adj. Rempli : *gonflé d'orgueil.* Accablé : *cœur gonflé de chagrin. Avoir le cœur gonflé*, être prêt à pleurer.

gonflement [*man*] n. m. Action de gonfler : *le gonflement des aérostats se fait au moyen d'hydrogène ou de gaz d'éclairage.* Etat de ce qui est gonflé.

gonfler [*flé*] v. a. (ital. *gonfiare ;* du lat. *conflare*). Distendre, faire enfler : *gonfler un ballon.* Grossir le volume, le débit : *la pluie gonfle les torrents. Fig.* Remplir de quelque émotion : *gonfler de colère, d'orgueil.* V. n. Devenir enflé : *le bois gonfle à l'humidité.* **Se gonfler** v. pr. Devenir enflé. *Fig.* S'enorgueillir. ANT. **Dégonfler.**

gong [*ghongh'*] n. m. (onomatopée). En Extrême-Orient, disque de métal (en bronze) dont on tire des vibrations retentissantes en le frappant d'une baguette garnie d'un tampon : *le son du gong est analogue à celui d'une cloche. Mar.* Instrument du même genre, employé comme signal sur les phares et les bateaux-feux.

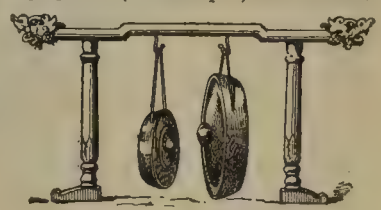

Gongs javanais.

gongonner [*gho-né*] v. n. *Fam.* Se dit des vêtements qui font des plis et vont mal : *corsage qui gongonne.*

Gongora y Argote (Louis), poète espagnol, né et m. à Cordoue (1561-1627) ; auteur des *Solitudes*, de *Pyrame et Thisbé*, dont le style précieux, accumulation de métaphores incohérentes, d'inversions forcées, etc., fit école sous le nom de *gongorisme.*



Gongora y Argote.

gongorisme [*ris-me*] n. m. (de *Gongora*, aut. esp.). Affectation, préciosité contournée dans le style.

gongoriste [*ris-te*] adj. Qui appartient au gongorisme. N. Partisan de Gongora.

gongrone n. f. Tubercule rond et fongueux, qui se forme sur le tronc des arbres.

gongsa n. f. Instrument de musique javanais, composé de bassins de métal renversés sur des cordes tendues.

gongylaire [*lè-re*] adj. *Bot.* Se dit d'un mode de reproduction dit aussi GEMMIPARE ou SCISSIPARE.

gongyle n. m. Genre de reptiles sauriens brévilingues, comprenant des formes allongées répandues dans les régions chaudes de l'ancien monde, surtout en Afrique.

goniasmomètre [*as-mo*] n. m. (du gr. *gôniasmos*, disposition en angle, et *metron*, mesure). Instrument de topographie, servant à la mesure des angles.

gonichon n. m. Cornet couvrant la tête d'un pain de sucre.

gonidie [*dî*] n. f. (du gr. *gonos*, semence). Nom des cellules vertes que renferme le thalle d'un lichen et qui représentent l'algue dans l'association lichénique.

gonie [*nî*] n. f. Genre d'insectes brachycères, comprenant des mouches de forte taille, dont on connaît 30 espèces. (La *gonia capitata* habite la France.)

gonin n. m. (du n. de trois prestidigitateurs fameux des XVIe et XVIIe s.). Employé dans la locution : *Maître Gonin*, fripon adroit et rusé.

goniocidaris [*riss*] n. m. Genre d'oursins des mers australes. (V. la planche OCÉAN.)

goniocote n. m. Genre d'insectes hémiptères, vulgairement désignés sous le nom de *poux*, et qui vivent en parasites sur les gallinacés : *on débarrasse les volailles des goniocotes par le passage à l'épouilleuse.*

goniographe n. m. (du gr. *gônia*, angle, et *graphein*, écrire). Instrument permettant de tracer sur une surface plane un angle égal à un angle déterminé.

goniomètre n. m. (du gr. *gônia*, angle, et *metron*, mesure). Instrument pour mesurer les angles et, plus particulièrement, les angles sur le terrain.

— Encycl. *Goniomètre d'arpenteur.* Il est formé de deux cylindres emboîtés bout à bout de telle façon que, le cylindre intérieur étant fixé, le cylindre supérieur puisse tourner à frottement doux sur la rainure qui les joint. Les deux cylindres portent des fenêtres et des pinnules ; ils sont gradués sur leur ligne de jonction de 0° à 360°, ce qui permet de mesurer, par une simple rotation du cylindre supérieur, l'angle que font entre eux deux rayons visuels partant de l'œil de l'observateur.

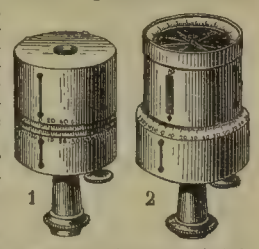

Goniomètre (arpent.) : 1. A divisions, degrés et minutes ; 2. A boussole.

On utilise encore pour mesurer les angles le *graphomètre*, le *théodolite*, le *goniomètre à lunette*, le *pantomètre*, etc. Le goniomètre à lunette comprend deux cercles mobiles autour d'un axe commun ; l'un peut être fixé et est gradué, l'autre (*alidade*) est mobile par rapport au premier et se trouve relié à un viseur (*alidade à pinnule, à lunette*) et porte un ou plusieurs index avec vernier. Il est souvent muni d'une boussole.

— *Minér.* Les goniomètres que l'on emploie en minéralogie servent à déterminer les angles dièdres que forment les faces d'un cristal. Le plus ancien et le plus simple (*goniomètre d'application*) a été imaginé en 1783, par Carangeot : il comprenait deux lames d'acier, mobiles autour d'un axe, qui pouvait lui-même être déplacé à l'aide de rainures pratiquées dans les lames. On appliquait les deux lames sur les faces de l'angle dièdre à mesurer, et un rapporteur fixé au système donnait la valeur de l'angle.

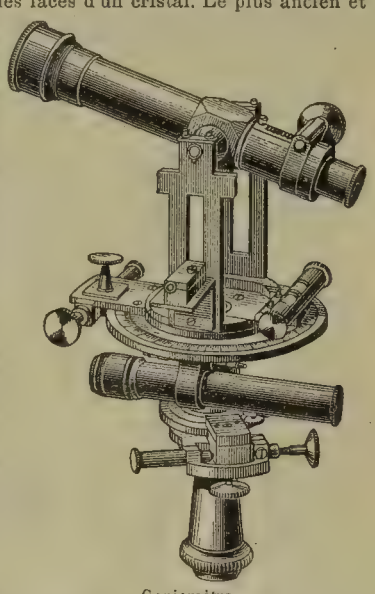
Goniomètre.

Ce goniomètre, perfectionné par Brongniart, ne donnait quand même que des mesures très défectueuses ; il a été remplacé par le *goniomètre à réflexion*, imaginé par Charles, perfectionné par Malus, puis par Babinet.

goniométrie [*trî*] n. f. (de *goniomètre*). Mesure des angles.

goniométrique adj. Qui appartient à la goniométrie.

gonion n. m. Point de la face, qui est situé au sommet de l'angle de la mâchoire.

goniosome n. m. Genre de poissons physostomes, famille des salmonidés, comprenant des formes marines dites *argentines*. (L'espèce type est l'argentine vulgaire, *péi d'argent* de Cette, *argent* de Nice, qui est pêchée pour le beau pigment nacré de son corps et de sa vessie, employé pour la fabrication des fausses perles.)

goniosperme [*os-pèr-me*] adj. Qui a des semences anguleuses.

gonne [*gho ne*] ou **gonelle** [*gho-nè-le*] n. f. *Archéol.* Robe plus ou moins longue, portée par les deux sexes au moyen âge.


Gonne (XIVe s.).

gonne [*gho-ne*] n. f. Futaille. Baril à goudron.

Gonnecourt, comm. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et à 18 kil. d'Arras, sur le plateau entre Ancre et Scarpe ; 254 h. en 1914. Enlevé par l'armée britannique du général Gough au cours de l'offensive de la Somme de 1916, et complètement détruit.

Gonnehem, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 8 kil. de Béthune, sur la Clarence ; 1.730 h. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

Gonnelieu, comm. du dép. du Nord, arr. et à 17 kil. de Cambrai ; 682 h. en 1914. Le village de ce nom enlevé par les Britanniques le 21 avril 1917, au cours de l'offensive, a été repris par les Allemands lors d'une contre-offensive le 3 décembre de la même année, puis reconquis par la IIIe armée britannique à la fin de septembre 1918. Presque complètement détruit.

Gonnelieu (Jérôme de), jésuite français, né à Soissons, m. à Paris (1640-1715) ; prédicateur et écrivain ascétique, traducteur de l'*Imitation*.

gonnelle [*gho-nè-le*] n. f. Genre de poissons acanthoptères, dits aussi *papillons de mer*, dont une espèce fréquente les côtes de France.

gonocèle n. f. (du gr. *gonos*, semence, et *kèlê*, tumeur). Tumeur formée par l'accumulation morbide du sperme dans les vaisseaux séminifères.

gonococcémie [*kok-sé-mî*] n. f. (du radic. de *gonocoque* et du gr. *haima*, sang). Infection du sang par le gonocoque.

gonococcie [*kok-sî*] n. f. Nom sous lequel on désigne l'ensemble des affections provoquées par le gonocoque comme : blennorragie, métrite, ophtalmie et arthrites blennorragiques.

gonocoque n. m. (du gr. *gonos*, semence, et *coccus*). Microbe pathogène, en forme de diplocoque, qui fut découvert en 1879 par Neisser et qui est spécifique de la blennorragie.

gonolobe n. f. Genre d'asclépiadacées, comprenant des plantes herbacées, dont on connaît 70 espèces américaines. (La racine du *gonolobe condurango*, du Pérou, fournit une écorce amère et tonique.)

Gonon (Eugène), sculpteur et fondeur français, né et m. à Paris (1814-1892). Il perfectionna le procédé de fonte à cire perdue, retrouvé par son père, *Honoré* Gonon.

gonophore n. m. (du gr. *gonos*, semence, et *phoros*, qui porte). *Bot.* Prolongement du réceptacle qui part du fond du calice et porte les étamines et le pistil.

gonoptère n. m. Genre d'insectes lépidoptères, dont on ne connaît qu'une espèce, qui vit en France et vole en automne dans les prairies où croissent les saules et les peupliers.

gonorrhée [*no-ré*] n. f. (du gr. *gonos*, semence, et *rhein*, couler). Ancien nom de la blennorragie. (V. ce mot.)

gonorrhéique [*no-ré-i-ke*] adj. Qui a rapport à la gonorrhée.

gonotome adj. et n. m. (du gr. *gonos*, semence, et *tomê*, section). Qualification sous laquelle on désigne plus particulièrement le parasite embryonnaire dont la présence dans l'hôte détermine la castration de celui-ci.

gonotomie [*mî*] n. f. (du gr. *gonos*, semence, et *tomê*, section). Castration naturelle, et plus particulièrement parasitaire.

Gonse (Louis), critique d'art français, né et m. à Paris (1846-1921) ; auteur de : *l'Art gothique*, *l'Art japonais*, *la Sculpture française depuis le* XIVe *siècle*, etc.

Gontaut [*tô*], noble et ancienne famille de l'Agenais. V. Biron.

Gontcharov (Ivan Alexandrovitch), romancier russe, né à Symbirsk, m. à Pétrograd (1812-1891) ; auteur de *Oblomof* et *le Précipice*.

Gonten, comm. de Suisse (cant. d'Appenzell) ; 1.600 h. Etablissement thermal.

Gontenswil, comm. de Suisse (cant. d'Argovie) ; 1.650 h. Bains aux environs. Polissage de pierres pour l'horlogerie. Agriculture.

Gontran, fils de Clotaire Ier, né vers 525 ; roi de Bourgogne et d'Orléans de 561 à 593. Il joua un rôle pacificateur et conclut, en 587, avec Childebert, le traité d'Andelot, ensemble des dispositions éventuelles contre les leudes.

gonys [*niss*] n. m. (du gr. *gônia*, angle). Région du bec des oiseaux. (Chez les oiseaux, la mandibule inférieure est formée par les deux branches du sous-maxillaire inférieur, qui se soudent en avant et constituent une pointe nommée *dille* ou *myxa* ; le bord inférieur de l'angle du menton jusqu'à la dille porte le nom de *gonys*.)

Gonzague, famille princière d'Italie, qui a régné sur Mantoue de 1328 à 1708. On y distingue les branches des ducs de Nevers (à partir de 1565), et celle des princes de Guastalla (à partir de 1541).

Gonzague (saint Louis de). V. Louis.

Gonzague (Louise-Marie de), reine de Pologne, née vers 1612, m. à Varsovie en 1667. Fille de Charles de Gonzague, duc de Mantoue, elle inspira une vive passion à Cinq-Mars ; elle épousa Ladislas II, roi de Pologne, puis son frère et successeur Jean-Casimir.


Gonzague (Anne de).

Gonzague (Anne de), sœur de la précédente, et femme d'Edouard de Bavière, prince palatin du Rhin, m. à Paris (1616-1684). Célèbre par son esprit et sa beauté, connue sous le nom de *princesse Palatine*, elle joua pendant la Fronde un rôle actif à la cour d'Anne d'Autriche. Bossuet a prononcé son oraison funèbre.

Gonzalès (Louis-Emmanuel), romancier populaire français, né à Saintes, m. à Paris (1815-1882) ; auteur de : *les Frères de la côte*, *les Francs juges*, etc.

Gonzalez-Vélasquez, nom de trois peintres espagnols, les trois frères : don Louis (1715-1764) ; don Alexandre (1719-1772) ; don Antonio (1729-1793), nés et m. à Madrid, décorateurs des églises et palais de Madrid.

Gonzalez ou **Gonzalo de Berceo,** le premier poète castillan connu, né à Berceo vers 1198, m. vers 1266 ; auteur de neuf grands poèmes religieux.

Gonzalez (Estebanillo), littérateur espagnol du XVIIe siècle, auteur d'un roman picaresque : *Vie et hauts faits d'Estebanillo Gonzalez*, qui est sa propre biographie ; imité par Lesage.


Gonzalve de Cordoue.

Gonzalve de Cordoue, général espagnol, surnommé *le Grand Capitaine*, né à Montilla, m. à Grenade (1453-1515). Il prit part à la conquête de Grenade. Envoyé en Italie, il gagna sur le duc de Nemours la bataille de Cérignola, et combattit avec succès les Maures d'Espagne ; il organisa l'armée espagnole.

gonze n. m. *Arg.* V. gonce.

gonzesse [*zè-se*] n. f. *Arg.* Femme, en général. Maîtresse.

goodyère [*ghou-di*] n. f. Genre d'orchidées, des régions tempérées de l'hémisphère boréal.

Goole, v. d'Angleterre (comté d'York), au confluent de l'Ouse et du Don ; 17.000 h. Excellent port. Fabrique d'engrais, d'alun.

go on [*ghô-on'*], loc. angl. signif. *va sur*. Exclamation pour exciter, encourager. Cri que pousse le starter, sur les hippodromes français, en donnant le départ.

goptage n. m. Action de gopter.

gopter [*gop-té*] v. a. Syn. de goberer.

Gorakpour, v. de l'Inde, sur le Rapti, ch.-l. de province ; 64.000 h.

goral n. m. Nom vulgaire d'une espèce d'antilope indienne, répandue dans l'Himalaya, du Sikkin au Cachemire, et appelée *bouquetin du Népaul*.

gord [*ghor*] n. m. (b. lat. *gordum*). Pêcherie formée de deux rangs de perches convergentes dans le

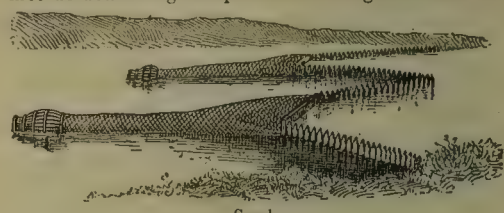
Gord.

fond d'une rivière, et dont l'angle intérieur est fermé par un verveux.

Gordes, ch.-l. de c. (Vaucluse), arr. et à 19 kil. d'Apt ; 1.450 h. (*Gordiens*). — Le cant. a 8 comm., et 4.780 h.

Gordien (*nœud*). V. Gordios.

Gordien [*di-in*], nom de trois empereurs romains : Gordien Ier, *l'Ancien*, empereur pendant six semaines en 238 ; — Gordien II, *le Jeune*, fils du précédent, tué la même année à Carthage ; — Gordien III, dit *le Pieux*, empereur de 238 à 244 : il fut contraint de partager la pourpre avec Philippe, qui le fit probablement assassiner.

Gordios [*di-oss*], laboureur phrygien qui devint roi pour avoir accompli un oracle promettant la royauté à celui qui entrerait le premier dans le temple de Jupiter à Gordium. Son fils Midas consacra au dieu le char qui l'avait aidé à remporter cette victoire. Le nœud qui rattachait le joug au timon était si artistement formé qu'on ne pouvait en découvrir les deux extrémités. Cependant, un ancien oracle promettait l'empire de l'Asie à celui qui parviendrait à le dénouer. Après plusieurs tentatives infructueuses, Alexandre trancha le nœud mystérieux avec son épée, éludant ainsi plutôt qu'il n'accomplissait l'oracle. — Dans l'application, ces mots : *trancher le nœud gordien*, expriment une manière prompte et vive de résoudre une difficulté.

Gordium [*di-om'*], anc. ville de Phrygie. Sur son acropole s'élevaient le palais du roi Gordios et le temple de Jupiter, où Alexandre trancha le *nœud gordien*.

gordius [*di-uss*] n. m. Genre de vers nématodes, comprenant des formes étroites et longues, qui atteignent plus d'un mètre. (Ils vivent dans le corps de divers animaux, notamment des insectes ; ils existent souvent dans l'eau, où ils se tiennent entrelacés par paquets, d'où leur nom [*nœud gordien*].)

gordon n. m. Chien d'arrêt, variété de setter.

gordon n. m. ou **gordonie** [*ni*] n. f. Genre de ternstrœmiacées, dont les fleurs ressemblent au camélia, et qui, originaires de l'Amérique et de l'Asie, sont cultivées dans les jardins d'Europe.

Gordon, famille écossaise dont les membres ont joué un rôle important dans l'histoire anglaise, et qui se divise en trois branches principales : comtes et marquis de Huntly, comtes d'Aberdeen, comtes de de Sutherland.


Gordon-Pacha.

Gordon (John Patrick), homme de guerre, né dans le comté d'Aberdeen (1635-1699). Il entra au service de la Russie, et fut le précepteur militaire de Pierre le Grand.

Gordon (Charles-George) ou **Gordon-pacha,** explorateur et officier anglais, né à Woolwich (1833-1885). Il fut d'abord au service de la Chine, et commanda l'armée qui battit les Taï-Pings. Gouverneur du Soudan, il périt lors de la prise de Khartoum par les soldats du mahdi. Son *Journal* et ses *Lettres* sont des documents fort curieux.

Gordyène, nom donné dans l'antiquité à la région montagneuse entre le Kurdistan et le lac de Van.

gore n. m. Trou réservé au fond d'une pièce d'eau, et où se réfugie le poisson quand on la vide.

Gorée, petite île de l'Afrique-Occidentale française, sur la côte de l'Atlantique (Sénégal). Ch.-l. *Gorée* ; 1.500 h. (*Goréens*).

Goremykine (Ivan Longinovitch), homme d'Etat russe, m. assassiné (1840-1917) ; ministre de l'intérieur de 1896 à 1899, président du conseil en 1906, et de 1914 à 1916.

gorenflot [*ran-flo*] n. m. Entremets sucré, qui se prépare avec une pâte de savarin parfumée aux noyaux, au kirsch, etc.

Gorenflot, type créé par A. Dumas père. C'est un moine épais de corps et d'esprit, gourmand, ivrogne, poltron, et dont se joue le malicieux Chicot. On le trouve dans *la Reine Margot*, dans *la Dame de Monsoreau* et dans *les Quarante-cinq*.

goret [*rè*] n. m. (de l'anc. franç. *gore*, truie). Jeune cochon : *une truie et ses gorets*. *Fig.* Homme, petit garçon malpropre. *Mar.* Appareil formé de petits balais fixés sur des planches et à l'aide duquel on nettoie la carène des navires.


Gorfou.

goreter [*té*] v. a. (de *goret*. — Double le *t* devant un *e* muet : *je gorette*.) Nettoyer avec un goret la carène d'un navire.

gorfou n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes, comprenant de grands manchots des régions boréales.

gorge n. f. (du lat. *gurges*, gouffre). Partie antérieure du cou : *saisir quelqu'un à la gorge.* Gosier : *avoir une arête dans la gorge.* Le haut de la poitrine. *Fig. Prendre à la gorge*, se dit d'une odeur forte, d'un goût désagréable, qui affecte les voies respiratoires. *Mettre à quelqu'un le couteau, le poignard, le pistolet, le pied sur la gorge*, le contraindre à faire ce qu'on veut. *Rire, crier à gorge déployée, à pleine gorge*, de toutes ses forces. *Faire rentrer à quelqu'un les mots dans la gorge*, l'obliger à se taire, à se rétracter. *Faire des gorges chaudes*, se moquer ouvertement. *Rendre gorge*, vomir, et *fig.*, restituer. Bâton tourné sur lequel on roule une carte de géographie. Cannelure demi-circulaire, qui règne sur la circonférence d'une poulie. *Gorge d'un bastion, d'un redan*, espace compris entre les extrémités de ce bastion, de ce redan. Passage entre deux montagnes. Espèce de moulure concave, arrondie vers sa partie inférieure. Pièce d'une serrure, destinée à faciliter l'action de la clef sur l'arrêt du pêne. *Mal de gorge*, nom vulgaire de diverses inflammations qui souvent existent simultanément : amygdalite, angine, pharyngite, laryngite, etc.



A, gorge de poulie.

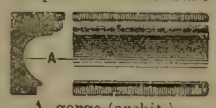

A, gorge (archit.).

gorge-blanche n. f. Nom vulgaire d'une espèce de fauvette. Pl. des *gorges-blanches*.

gorge-bleue n. f. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, comprenant six espèces des régions froides et tempérées de l'Ancien monde. (Les *gorges-bleues* se plaisent au bord des eaux douces, dans les marais et tourbières, et vivent d'insectes.)

gorge-de-pigeon adj. invar. Se dit d'une couleur à reflets changeants, comme celle de la gorge des pigeons. N. m. : *le gorge-de-pigeon.*

gorgée [*jé*] n. f. (subst. particip. de *gorger*). Ce qu'on peut avaler de liquide en une seule fois : *une gorgée de vin.*

gorge-fouille ou **gorge-fouillée** n. f. Instrument en bec-de-corbin, dans lequel l'extrémité de fer, retournée et arrondie, peut servir à la fois de racloir et de curoir. Pl. des *gorges-fouille* ou *gorges-fouillée.*

gorger [*jé*] v. a. (*de gorge.* — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il gorgea, nous gorgeons.*) Faire manger, avec excès, une personne ou un volatile : *on gorge les volailles pour les engraisser. Fig.* Combler, remplir : *gorger de biens.*


Gorgerette (1520).

gorgère n. f. Partie concave de la guibre et du taille-mer.

gorgeret [*rè*] n. m. Instrument à gorge, à canal étroit, employé autrefois dans l'opération de la taille d'une fistule.

gorgerette [*rè-te*] n. f. Collerette. Bride qui attache un bonnet d'enfant.

gorgerin n. m. Partie inférieure d'un casque fermé, qui couvrait la gorge et le cou d'un guerrier.

Gorges, comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 22 kil. de Nantes, près de la Sèvre Nantaise : 1.740 h. Ch. de f. Et.

gorget [*jè*] n. m. Sorte de rabot de menuisier, pour faire les moulures appelées *gorges.* Moulure concave, plus petite que la gorge.

Gorgias [*ji-ass*], sophiste grec, né à Leontium, en Sicile, m. à Larissa (485-380 av. J.-C.). Il fut le maître de Thucydide.

Gorgias (*le*) ou *De la rhétorique*, dialogue de Platon, traitant surtout de l'éloquence politique et mettant en scène la doctrine de Socrate et celle des sophistes, au grand désavantage de ces derniers (IVe s. av. J.-C.).



Gorgière : 1. De mailles ; 2. Imbriquée.

gorgière n. f. Partie des adoubements du moyen âge (XIIIe et XIVe s.), qui protégeait le cou.

Gorgones, monstres de la Fable. Elles étaient trois sœurs : Méduse, Euryale et Sthéno. Elles avaient le pouvoir de changer en pierre tous ceux qui les regardaient ; cette puissance était particulièrement attribuée à Méduse. S. une *Gorgone.* — En littérature, les Gorgones personnifient une puissance redoutable, une sorte de mélange de noirceur, de méchanceté, de cruauté et d'horreur.


Gorgone.

gorgonie [*nî*] n. f. Genre de polypiers qui ressemblent à des arbrisseaux, et que l'on rencontre dans presque toutes les mers du globe.

gorgonzola n. m. Fromage italien qui ressemble au roquefort et qui est fabriqué à Gorgonzola (Lombardie).

Gorgue (La), comm. du Nord, arr. et à 18 kil. d'Hazebrouck, sur la Lys ; 4.200 h. Ch. de f. N. Amidonneries ; filatures. Aux trois-quarts détruite au cours de la Grande Guerre.

gorille [*ll* mll., *e*] n. m. Genre de singes anthropoïdes, de l'Afrique équatoriale.

— ENCYCL. Le gorille est le plus grand de tous les singes ; sa taille dépasse celle de l'homme, mais il est plus massif, avec des bras longs et énormes. Sa face, projetée en avant, continue son crâne dolichocéphale ; la robe est noire, avec un poil long et rude. Il habite les forêts humides et impénétrables de l'Afrique équatoriale. C'est un animal craintif, peu intelligent, vivant par couples, et essentiellement frugivore. S'il n'attaque pas l'homme, il se défend, quand il est blessé, avec une sauvage énergie, et déploie dans la lutte une force herculéenne. Il tend à disparaître.


Gorille.

Gorille (le), groupe de Frémiet (1887), au Muséum de Paris. Le gorille enlève une négresse. Atteint par une flèche à l'épaule, il s'élance en serrant contre sa poitrine la femme toute nue, dont le corps est lacéré de coups de griffes, et dont le bras montre des traces de morsures.


Gorille, de Frémiet.

Goriot (*le Père*), titre et personnage d'un roman de Balzac. Le père Goriot est le type du père faible, qui se sacrifie pour ses filles indignes de ses bontés et qui pousse cette faiblesse jusqu'à l'imbécillité et presque à la monomanie.

gorite n. f. Bioxyde de calcium, employé comme antiseptique dans la diarrhée infantile.

Goritz-et-Gradisca, ancien comté appartenant à la Maison d'Autriche depuis 1374 et faisant partie jusqu'en 1918 des Etats cisleithans de l'Empire austro-hongrois. Il comptait 270.400 h., sur 2.918 kil. carr., et avait Gœrz et Gradisca pour villes principales. Le traité de Saint-Germain-en-Laye l'a donné à la couronne d'Italie (10 sept. 1919).

Gorizia, Goritz ou **Gœrz,** ville d'Italie, dans la partie continentale (Frioul), sur l'Isonzo ; 30.900 h. Fabriques de lainages. Ville de fleurs et de fruits, où mourut le roi de France Charles X en 1836. La conquête de Gorizia fut pendant la Grande Guerre un des objectifs des Italiens et, dès leur entrée dans la lutte contre les Autrichiens, en 1915, le général Cadorna dirigea contre cette ville ses opérations sur le Carso. Le 9 août 1916, à la suite d'une offensive menée par la 3e armée, que commandait le duc d'Aoste, Gorizia fut prise par les Italiens, que ce succès détermina à déclarer tôt après (27 août) la guerre à l'Allemagne elle-même. Perdue à la fin d'octobre 1917, à la suite de l'« éboulement de Caporetto », Gorizia n'a pas été reconquise par les Italiens avant l'armistice du 4 novembre 1918 ; mais elle a été attribuée au royaume d'Italie par le traité de paix de Saint-Germain-en-Laye du 10 septembre 1919, qui a donné ainsi satisfaction à l'une des plus anciennes revendications des Italiens irrédentistes.

Gorkhas ou **Gourkhas,** population dominante du Népaul, dans l'Inde septentrionale. Les Gorkhas fournissent des soldats à l'armée britannique et un certain nombre d'entre eux ont servi pendant la Grande Guerre sur le front français.

Gorki (Alexei Maximovitch PECHKOV, dit *Maxime*), littérateur russe, né à Nijni-Novgorod en 1869. Il s'est fait connaître par des *Récits*, où il peint avec un réalisme puissant et pittoresque la vie des vagabonds, qu'il a menée. Il a écrit aussi des drames (*Dans les bas-fonds*, etc.).

Gorkum [*khoum*] ou **Gorinchem,** v. du royaume des Pays-Bas (Hollande-Méridionale), sur le Waal ; 12.000 h. Fabriques de machines, de savon.

Gornergrat, crête des Alpes du Valais (3.136 m.), d'où l'on découvre un panorama grandiose sur le mont Rose, le Cervin, etc. On peut y accéder par un chemin de fer électrique partant de Zermatt.

gorod, mot russe qui veut dire *ville*, et se trouve dans un grand nombre de noms géographiques. (Il a pour équivalent le polonais *grod* ou *grodek*, le serbe et bulgare *grad*, le tchèque *hrad*, l'allemand *gratz.*)

gorodovoï ou **garadavoï** n. m. Agent de police, dans les villes de Russie.

Goron (Marie-François), ancien chef de la police de sûreté parisienne, né à Rennes en 1847 ; a publié des *Mémoires.*

Gorron, ch.-l. de c. (Mayenne), arr. et à 32 kil. de Mayenne, sur le Colmont ; 2.380 h. Ch. de f. Scieries, tannerie. — Le cant. a 11 comm. et 12.010 h.

Gorsas (Antonin-Joseph), conventionnel et publiciste français, né à Limoges, m. à Paris (1752-1793). Député de Seine-et-Oise à la Convention, il siégea sur les bancs de la Gironde, et fut guillotiné.


Gortchakov.

Gorsse (Henry de), auteur dramatique français, né à Bagnères-de-Luchon en 1869, auteur de nombreuses saynètes et opérettes, etc. : *Madame l'Ordonnance*, etc.

Gortchakov (Alexandre, prince), diplomate russe, m. à Baden-Baden (1798-1883). Il présida au relèvement de son pays après la guerre de Crimée, siégea au Congrès de Berlin, et, après la guerre de 1870, se montra sympathique à la France, notamment pendant la grande crise de 1875.

Gortyne, v. de l'anc. Grèce, au pied du mont Ida. Les *lois de Gortyne*, dont le texte a été retrouvé en 1884, sont précieuses pour l'histoire du droit grec.

goryte n. m. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, comprenant des animaux fouisseurs, dont on connaît une trentaine d'espèces. (Le *gorytes mystaceus* est commun en France.)

Gorze, ch.-l. de c. de la Moselle, arr. de Metz, près de la Moselle ; 2.000 h. Aqueduc romain.

Goschen (Georges-Joachim), homme d'Etat anglais, né et m. à Londres (1831-1907). Il prit part, en Egypte, à l'établissement du condominium franco-anglais (1876), se sépara de Gladstone après 1880 pour fonder le parti libéral unioniste, et revint au pouvoir dans les ministères conservateurs.

gosier [*zi-é*] n. m. Partie intérieure du cou, par où les aliments passent de la bouche dans l'œsophage : *avoir une arête dans le gosier. Fig.* et *fam. Avoir le gosier paré, ferré*, etc., pouvoir impunément manger, boire très chaud, ou très épicé, etc. *Avoir une éponge dans le gosier*, boire beaucoup. Canal par où sort la voix et qui sert à la respiration. Organe de la voix : *gosier harmonieux. Chanter, crier à plein gosier*, de toutes ses forces. *Coup de gosier*, émission d'un son d'un seul coup de voix. Tuyau de l'orgue, par lequel le vent passe du soufflet dans le porte-vent. Partie d'un soufflet de forge, par où le vent passe de la caisse à la buse.

gosiller [*zi, ll* mll., *é*] v. n. Se dit de l'eau-de-vie qui, dans la distillation, passe mêlée de vin.

Goslar, v. de Prusse (Hanovre), sur la *Gose* ; 18.000 h. Papeterie, teinturerie.

goslarite n. f. Sulfate naturel de zinc.

Goslin. *Biogr.* V. GOZLIN.

Gosport [*ghos-por*], v. d'Angleterre (comté de Hants) ; 25.500 h. Etablissement maritime.

Gossau, bourg de Suisse (cant. de Saint-Gall) ; 6.100 h. Broderie. — Bourg du cant. de Zurich ; 2.340 h. Tissage de la soie ; broderie.

gosse [*gho-se*] n. *Pop.* Jeune garçon, jeune fille. Maîtresse.

gosse [*gho-se*] n. f. *Mar.* Anneau de fer garni de cordages pour que les câbles ne se coupent pas en passant au travers.

gosse [*gho-se*] n. f. Raillerie, mensonge badin : *conter des gosses.*

Gosse (Edmund William), littérateur anglais, né à Londres en 1849 ; poète d'une inspiration élevée, auteur dramatique et surtout remarquable critique : *De Shakespeare à Pope, Histoire de la littérature au XVIIIe siècle, Histoire de la littérature anglaise moderne.*


Gossec.

Gossec [*gho-sèk*] (François-Joseph), compositeur français, né à Vergnies (Hainaut), m. à Paris (1734-1829), un des créateurs de la symphonie. Il écrivit de nombreux chants révolutionnaires, pleins d'énergie et de grandeur, l'opéra *les Pêcheurs*, etc. ; il eut la première idée du Conservatoire.

Gosselies, v. de Belgique (Hainaut, arr. de Charleroi) ; 10.000 h. Houille, fonderies.

Gosselin (Léon-Athanase), chirurgien français, né et m. à Paris (1815-1887). Membre (1874), puis président (1887) de l'Académie des sciences.

gosseline [*gho-se*] n. f. *Pop.* Petite fille ; jeune fille.

Gossellin (P.-F. Joseph), géographe français, né à Lille, m. à Paris (1751-1830) ; auteur d'un remarquable ouvrage sur *la Géographie des Grecs.*

gossypium [*gho-si-pi-om*] n. m. Nom scientifique du genre cotonnier.

gossypol n. m. Substance toxique, qui se trouve dans les tourteaux des grains de cotonnier.


Got.

Got [*gho*] (François-Jules), artiste dramatique français, né et m. à Paris (1822-1901). Il se distingua par sa verve et sa fantaisie dans les rôles comiques du répertoire classique contemporain. Son *Journal* a été publié (1910).

Göta ou **Götha** (le), fl. de Suède, émissaire du lac Venern. Il se jette dans le Cattégat ; cours 659 kil.

Göteborg ou **Gothebourg,** v. de Suède, ch.-l. du dép. du même nom, sur le *Gota ;* 170.000 h. Excellent port.

gotha n. m. Type d'avion allemand de grande envergure, employé dans les bombardements : *les gothas ont bombardé Paris pendant la Grande Guerre.*

Gotha, v. d'Allemagne, capit. du duché de Saxe-Cobourg-Gotha ; 37.000 h. Librairie. Institut géographique, fondé par Justus Perthes.

Gotha (*Almanach de*). V. ALMANACH.

Gothard (saint), ermite dans les Alpes. Il a donné son nom au massif que les anciens appelaient Adula. On l'honore à Milan le 15 février.

Gothie [*tî*] ou **Götaland,** nom donné à la partie méridionale de la Suède.

gothique adj. Qui appartient aux Goths : *langue gothique. Fam.* Très ancien : *habillement gothique. Ecriture gothique*, écriture à formes anguleuses, qui, vers la fin du XIIe siècle, succéda à l'écriture romaine et fut remplacée au XVe par l'italique : *l'écriture gothique donna nais-*

abcdefghijklmn
opqrstuvwxyz.
Gothique (minuscules).

ance au caractère gothique, encore usité dans les ouvrages allemands. Se dit improprement d'un genre d'architecture mieux appelée *architecture ogivale :*

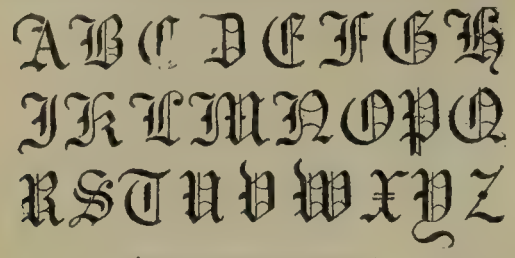

Écriture gothique (majuscules).

L'architecture dite gothique *est d'origine française.* N. m. L'architecture gothique. La langue gothique. N. f. L'écriture gothique.

— Encycl. *Art gothique.* L'art improprement appelé *gothique* (puisqu'il n'a rien de commun avec les Goths) ou *ogival*, et qui serait plus justement appelé *art français*, puisqu'il est originaire de l'Ile-de-France, a fleuri en Europe du XIIe au XVIe siècle. Son principe générateur réside, non comme on l'a dit longtemps, dans la courbe brisée des arcs, mais dans la structure ogivale de la voûte ; elle découle tout entière, y compris l'arc-boutant, de la découverte de *la voûte sur nervures* ou *croisée d'ogive*. Cette découverte, nécessitée par l'agrandissement des églises et la poussée croissante des voûtes, entraîna l'emploi de l'arc brisé et des arcs-boutants, destinés à en augmenter la stabilité. L'enthousiasme religieux de cette époque éleva les magnifiques basiliques de Sens, Laon, Noyon, Senlis, Paris, Rouen, Soissons, Bourges, Reims, Auxerre, Amiens, Chartres. A l'étranger, les cathédrales de Cologne, de Cantorbéry, d'Upsal, de Burgos, de Tolède, attestent la rapide diffusion de cet art. L'architecture civile et militaire se modifia également : les bâtiments de la Merveille, au Mont-Saint-Michel, les châteaux de Coucy et de Pierrefonds, les remparts de la cité de Carcassonne, sont parmi les plus remarquables spécimens de l'art nouveau. La sculpture monumentale qui ornait si richement les cathédrales, la peinture appliquée aux édifices étaient uniquement appropriées aux besoins architecturaux. L'Eglise donnait les thèmes, les idées directrices, et les artistes interprétaient avec docilité. Les arts du mobilier, de l'orfèvrerie, etc., reflètent les mêmes principes décoratifs.

— *Linguist.* Le gothique est la langue que parlaient les Goths christianisés de la province de Mésie, et qui représente le rameau oriental des idiomes germaniques. Il nous est connu surtout par une traduction de la Bible faite au IVe siècle par l'évêque Ulfilas, et dont il nous reste de longs fragments (notamment les quatre Evangiles). La grammaire du gothique est très claire, malgré la richesse des formes. L'écriture allemande dite *gothique* n'est qu'une transformation de l'alphabet latin, et n'a rien de commun avec celle des Goths.

gothisme [*tis-me*] n. m. Temps où régnait l'art gothique.

Goths [*gho*], ancien peuple de la Germanie. D'abord cantonné à l'embouchure de la Vistule, il occupa plus tard le sud-est de l'Europe. Les *Ostrogoths* (Goths de l'Est) se trouvaient au IIIe siècle en Pannonie et en Mésie ; les Goths de l'Ouest ou *Wisigoths* avaient pour chef Alaric, et envahirent l'empire romain en 410. V. Ostrogoths, Wisigoths.

Goths (*Histoire des*), par Jornandès ou Jordanis (VIe s.), faite uniquement, malgré l'origine germaine de l'auteur, d'après des sources romaines.

goto ou **gotto** [*gho-to*] n. m. Instrument de musique japonais, long de deux mètres, et muni de



Goto.

treize cordes de soie. (On en joue au moyen de petits dés terminés par un ongle d'ivoire.)

goton n. f. Fille de campagne. Femme dissolue.

goton n. m. Anneau de fer plat, muni de dents, et servant à accrocher le timon.

Gott strafe England ! (*Dieu punisse l'Angleterre !*), imprécation par laquelle les Allemands traduisaient leur déconvenue de l'intervention anglaise dans la Grande Guerre.

Gottfried ou **Godefroy de Strasbourg,** l'un des grands maîtres de la poésie épique allemande (XIIe-XIIIe s.) ; auteur de *Tristan.*

Gotthelf (Jérémias). V. Bitzius.

Gottland ou **Gotland,** île de Suède, dans la mer Baltique ; 53.000 h. Ch.-l. *Wisby.* Agriculture.

Gottorp, branche de la maison de Holstein, de laquelle descendait le tsar Paul Ier.

Gottschalk [*ghot-chalk*] ou **Gotescalc,** hérétique allemand, né près de Mayence (808-867).

Gottschall (Rodolphe de), auteur dramatique, romancier et critique allemand, né à Breslau (1823-1909).

Gottsched [*ghot'-chèd'*] (Jean-Christophe), littérateur allemand, né près de Kœnigsberg, m. à Leipzig (1700-1766). Critique dont l'influence fut considérable, il s'efforça d'épurer la littérature allemande et surtout le théâtre au moyen de l'imitation française.

gouache n. f. (de l'ital. *guazzo*, lavage). Préparation faite avec des substances colorantes détrempées avec de l'eau mêlée de gomme, rendues pâteuses par une addition de miel, etc. : *employer de la gouache.* Tableaux peints de cette manière : *de jolies gouaches.*

— Encycl. La gouache diffère de l'aquarelle : tandis que celle-ci donne des aplats, la gouache permet de revenir plusieurs fois sur un même ton et de lui donner de la vigueur et du relief. La gouache est difficile à conserver dans sa fraîcheur : elle jaunit et noircit souvent, à la longue ; mais elle permet de jeter rapidement sur un album une impression passagère de couleur, et à ce titre, elle est précieuse. Les artistes du XVIIIe siècle (Cochin, Moreau) relevaient souvent leurs dessins de gouache.

gouaché, e adj. Qui tient de la gouache.

gouailler [*a, ll* mll., *é*] v. a. *Fam.* Railler. V. n. Dire des plaisanteries.

gouaillerie [*a, ll* mll., *e-rî*] n. f. *Fam.* Raillerie, plaisanterie, moquerie.

gouailleur, euse [*a, ll* mll., *eu-ze*] adj. *Fam.* Qui gouaille : *les Parisiens sont souvent gouailleurs.* Qui marque la gouaillerie : *ton gouailleur.* N. : *un gouailleur.*

gouais n. m. V. gouet.

goualante n. f. *Arg.* Chanson.

goualer [*lé*] v. a. et n. *Arg.* Chanter, avouer.

goualeur, euse [*eu-ze*] n. Chanteur, chanteuse. (La *Goualeuse* est le surnom de Fleur-de-Marie dans les *Mystères de Paris*, d'Eugène Sue.)

Noms	Lettres	Valeur	Chiffres corresp.	Noms	Lettres	Valeur	Chiffres corresp.
Ans.	𐌰	a	1	Nauths	𐌽	n	50
Bairika	𐌱	b	2	Jer.	𐌾	j	60
Giba	𐌲	g	3	Urus	𐌿	u	70
Dags.	𐌳	d	4	Pairthr	𐍀	p	80
Aihvus	𐌴	e	5		𐍆		90
Qairthr	𐌵	kv	6	Raida	𐍂	r	100
Iuja, Ius . . .	𐌶	z	7	Sojil, Sauil. .	𐍃	s	200
Hagls	𐌷	h	8	Tius	𐍄	t	300
Thaurnus. . .	𐌸	th	9	Vinja	𐍅	v	400
Eis.	𐌹	i	10	Faihu	𐍆	f	500
Kaunzama . .	𐌺	k	20	Iggus	𐍇	ch	600
Lagus	𐌻	l	30	Hvair	𐍈	hv	700
Manna.	𐌼	m	40	Othal	𐍉	ô	800
							900

Alphabet de la langue gothique.

Goualior, Etat vassal de l'empire des Indes (Prov. cent.) ; 3 millions d'h. Cap. *Goualior* ; 90.000 h.

gouanie [*nî*] n. f. Genre de poissons acanthoptères, dont le type est un petit poisson allongé, à tête courte et museau obtus, roussâtre, pointillé de rouge, qui vit dans la Méditerranée.

gouape n. f. *Pop.* V. gouapeur.

gouaper [*pé*] v. n. Ne rien faire, fréquenter les cabarets, les mauvaises sociétés, etc.

gouapeur, euse [*eu-ze*] n. ou **gouape** n. f. Personne qui gouape.

Gouarec [*rèk*], ch.-l. de c. (Côtes-du-Nord), arr. et à 37 kil. de Loudéac, sur le Blavet ; 810 h. — Le cant a 8 comm., et 8.550 h.

Goubaux [*bô*] (Prosper), littérateur et auteur dramatique français, né et m. à Paris (1795-1859) ; collaborateur de Ducange (pour *Trente ans* ou *la Vie d'un joueur*), Dumas père, Eugène Sue ; fondateur du collège Chaptal.

Goubet (Claude-Désiré), ingénieur français, né à Lyon, m. à Paris (1838-1903). Il construisit deux types de sous-marins dont les essais ne purent cependant déterminer l'Etat à l'achat de cette invention.

Gouda ou **Ter-Gouw,** v. des Pays-Bas (Hollande-Méridionale), sur un bras navigable du Lek ; 24.000 h. Fabrique de savon. Commerce de fromages.

Goudchaux [*chô*] (Michel), financier et homme politique français, né à Nancy, m. à Paris (1797-1862) ; ministre des finances en 1848.

Goudeau (Emile), poète et romancier français, né à Périgueux, m. à Paris (1849-1906), auteur de *Fleurs de bitume, Poèmes ironiques*, etc.

Goudelin, comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 11 kil. de Guingamp, non loin du Leff ; 1.890. Ch. de f. Miroiteries.

Goudelin ou **Goudouli** (Pierre), poète, né et m. à Toulouse (1580-1649), auteur de pastorales, ballets, etc., en dialecte toulousain.

Goudimel (Claude), musicien français, né à Besançon, massacré à Lyon au moment de la Saint-Barthélemy comme huguenot (1505-1572) ; auteur d'un grand nombre de compositions religieuses. Son style est à la fois plein, harmonieux et pur.

Goudjerat, Goujerat, Gujerat, Gouzarat ou **Guzarat,** région de l'Hindoustan occidental (presqu'île de Kattiavar), sur le golfe d'Oman ; environ 9 millions d'hab.

Goudjranvalla, v. de l'Inde (Pendjab) ; 15.000 h.

Goudjrat [*ra*], v. de l'Inde (Pendjab), près du Tchninab ; 16.000 h. En 1849, victoire des Anglais sur les Sikhs.

goudron n. m. (ar. *qatran*). Substance résineuse, résidu de la distillation de différents bois. Résidu de la distillation de la houille : *on a extrait du goudron de houille de merveilleuses couleurs.* Mélange de goudron végétal, d'huile ou de suif, servant à enduire les cordages, les bâtiments, etc., pour les préserver de l'humidité. *Goudron minéral*, sorte d'asphalte ou de bitume.

— Encycl. Le goudron est le produit de la distillation sèche d'un grand nombre de matières organiques. Il est liquide, huileux et visqueux, de couleur brune ou noire ; son odeur est empyreumatique ; sa densité est supérieure à 1, et il est insoluble dans l'eau. Il brûle avec une flamme fumeuse.

Le *goudron de houille* est le produit secondaire de la fabrication du gaz d'éclairage. Au sortir des appareils de purification, il est mélangé à des eaux ammoniacales, dont on le sépare par décantation. Le goudron fournit par distillation un grand nombre de dérivés (v. houille, tableau des dérivés). Outre cette utilisation, le goudron sert encore pour imperméabiliser le carton de toiture, etc. En agriculture, on l'emploie comme antiputride, pour enduire les bois enfoncés en terre ; il entre dans la composition des enduits destinés à recouvrir les plaies des végétaux, des enduits propres à engluer les insectes, etc.

Le *goudron de bois* ou *goudron végétal* s'obtient par la carbonisation des bois, ou par leur distillation. Le premier est noir, assez liquide ; il renferme de la naphtaline, et laisse par distillation un résidu fusible. Le second est clair, un peu visqueux, et renferme de la paraffine ; en particulier, le hêtre donne la *créosote.* La nature de ces goudrons varie suivant l'espèce de bois employé et les procédés d'extraction. Le *goudron végétal* est employé en thérapeutique sous forme d'*eau de goudron* (5 gr. de goudron par litre d'eau), de *sirop de goudron ;* on considère ces préparations comme béchiques et expectorantes. Le goudron est prescrit, en pommades, contre de nombreuses maladies de peau.

D'autres goudrons, ceux des *fours à coke*, de *métallurgie*, de *tourbe*, de *lignite*, de *schistes*, etc., reçoivent aussi des applications industrielles. Le *goudron animal (huile animale de Dippel)* se produit dans la distillation des os. C'est une source de produits pyridiques et quinoléiques utilisés dans les industries des matières colorantes et pharmaceutiques.

goudronnage [*dro-na-je*] n. m. Action de goudronner, de recouvrir de goudron des cordages, des toiles, des planches, etc., pour les préserver de l'humidité. *Goudronnage des routes*, opération consistant à répandre sur les routes et les chaussées macadamisées du goudron liquide (à chaud ou à froid) pour empêcher le soulèvement de la poussière.

goudronner [*dro-né*] v. a. Enduire de goudron : *on goudronne les cordages pour les empêcher de pourrir par l'humidité.*

goudronnerie [*dro-ne-rî*] n. f. Lieu où l'on prépare, où l'on conserve le goudron.

goudronneur [*dro-neur*] n. m. Ouvrier qui prépare ou qui emploie le goudron.

goudronneux, euse [*dro-neû, eu-ze*] adj. Qui est de la nature du goudron.

goudronnier [*dro-ni-é*] n. m. Fabricant ou marchand de goudron.

goudronnière [*dro-ni-è-re*] n. f. Emplacement où l'on fait le goudron dans les bois. Appareil destiné à produire des émanations de goudron.

Gouesnou, comm. du Finistère, arr. et à 7 kil. de Brest, près de la Penfeld ; 1.390 h. Ch. de f. Tannerie.

gouet [*ghou-è*] n. m. (du lat. *gabia*, gouge). Grosse serpe à l'usage des bûcherons, vignerons, etc. Variété de cépage de la Savoie, dit aussi gouais. Nom vulgaire de l'*arum.*

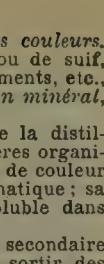

Gouet.

Gouézec, comm. du Finistère, arr. et à 12 kil. de Châteaulin ; 2.290 h. Ardoise.

Gouffé (Armand), chansonnier et vaudevilliste français, né à Paris, m. à Beaune (1775-1845). Ses chansons sont inspirées par un épicurisme bonhomme.

Gouffier [*fi-é*] (Adrien de), grand aumônier de François Ier ; m. en 1523.

gouffre [*ghou-fre*] n. m. (de *golfe*). Abîme, précipice : *tomber dans un gouffre* Tournoiement d'eau : *le gouffre du Mælstrom. Fig.* Cause de malheurs ou de ruine : *le gouffre du jeu.* Centre vaste et absorbant : *Paris est un véritable gouffre. Gouffre d'argent*, dissipateur.

gouge [*ghou-je*] n. f. (lat. *gubia*). Ciseau de menuisier, de sculpteur, etc., creusé en canal et muni à son extrémité d'un taillant courbe. Tranchet courbe pour creuser les talons des chaussures. Ciseau à tranchant demi-circulaire, qui sert à ruginer les os, et à enlever les exostoses. Outil en forme de gouttière pour creuser le fond des tranchées de drainage. Sorte d'épieu, en usage au moyen âge.

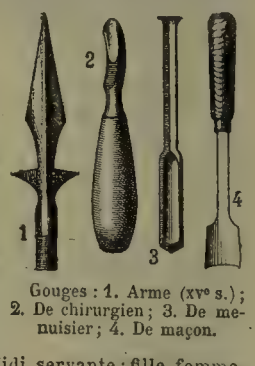

Gouges : 1. Arme (XVe s.) ; 2. De chirurgien ; 3. De menuisier ; 4. De maçon.

gouge [*ghou-je*] n. f. (provenç. *goujo*). Dans le Midi, servante ; fille, femme. (Ailleurs, ne se dit qu'en mauv. part.)

gougelhopf (*ghou-ghè-lopf*] n. m. Gâteau alsacien fait en forme de couronne, avec de la farine, des œufs, du beurre, du lait, des raisins, etc. (On écrit aussi gugelopf.)

gouger [*jé*] ou **goujer** [*jé*] v. a. (*Gouger* prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *il gougea, nous gougeons.*) Travailler le bois à la gouge.

gougère n. f. Gâteau fait avec du fromage blanc, des œufs et de la mie de pain.

Gouges (Olympe de), dame Aubry, femme de lettres et révolutionnaire, née à Montauban, guillotinée à Paris pour avoir écrit une lettre injurieuse à Robespierre (1748-1793).

gougette [*jè-te*] n. f. Petite gouge.

Gough (sir Hugh), feld-maréchal anglais, né et m. à Saint-Hélène (Irlande) (1779-1869). Il écrasa en 1849 les révoltes des Mahrattes et des Sikhs.

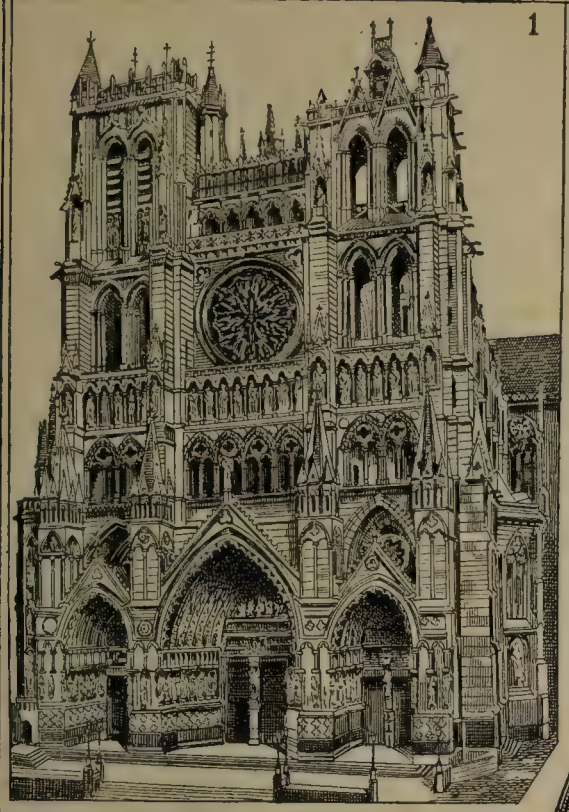
1

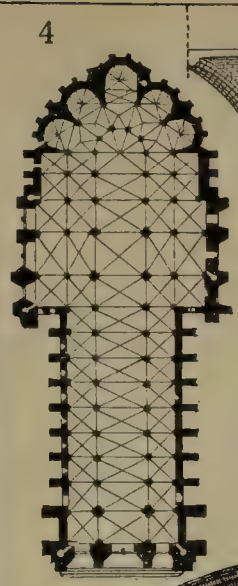
4

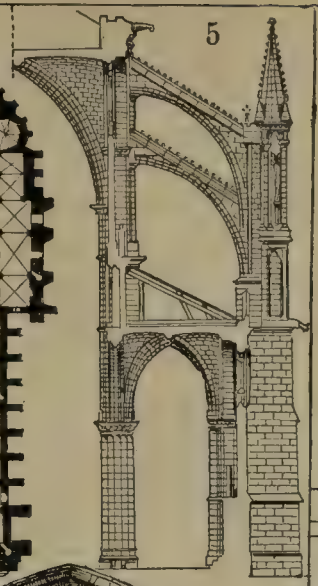
5

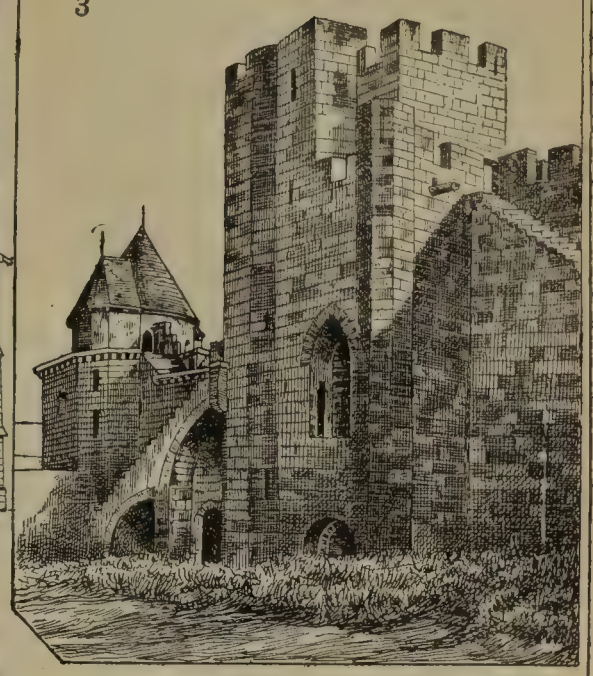
3

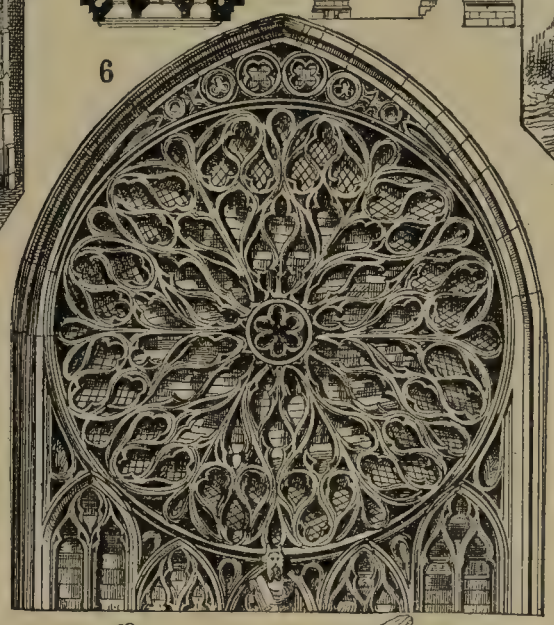
6


9


8

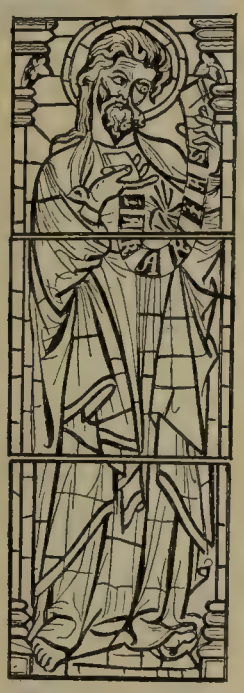
7


10


13


11

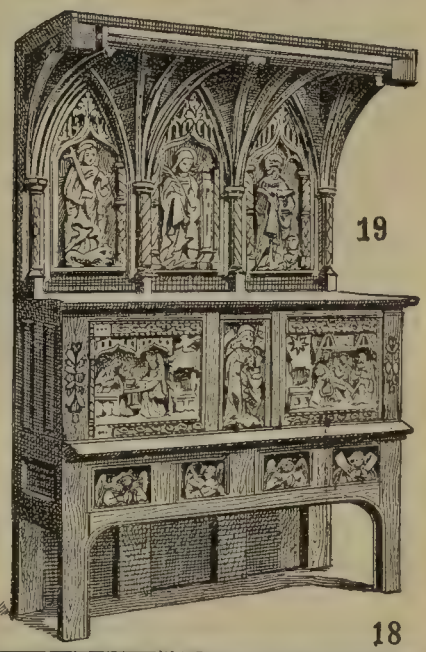
19


14


15

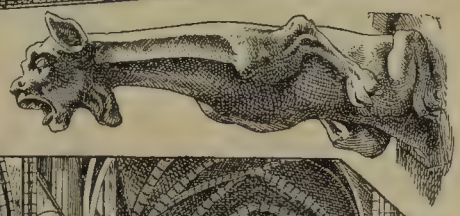
20


2

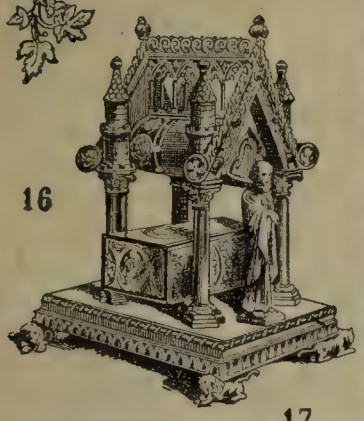
16

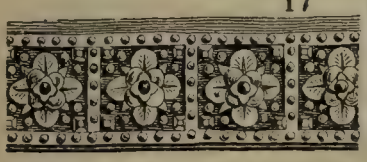
17

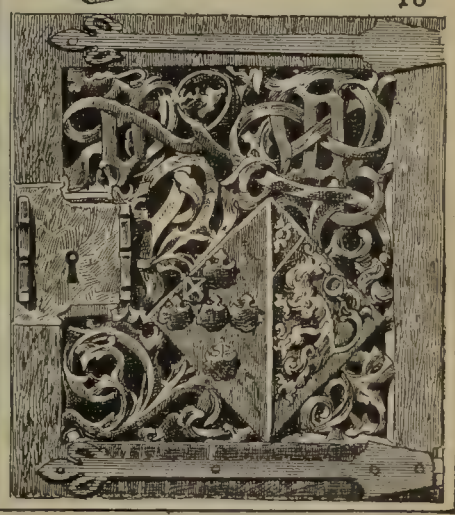
18

ART GOTHIQUE : 1. Cathédrale d'Amiens. — 2. Intérieur de Notre-Dame de Châlons-sur-Marne. — 3. Cité de Carcassonne, tour Saint-Nazaire (XIIIe s.). — 4, 5. Plan et coupe d'une église gothique (Reims). — 6. Rosace. — 7. Vitrail. — 8. Chapiteau. — 9. Frise. — 10. Penture en fer forgé. — 11. Tombeau. — 12. Statuette en bois. — 13. Épi en plomb. — 14. Lettre ornée. — 15. Sceau. — 16. Reliquaire. — 17. Bande d'orfroi. — 18. Panneau de boiserie. — 19. Dressoir. — 20. Gargouille.

Gough (sir HUBERT DE LA POER), général anglais, né en 1870 ; commandait la 5e armée britannique pendant la bataille de la Somme en 1916 et, de nouveau, lors de l'attaque allemande de mars 1918.

gouin n. m. Mauvais garnement. Matelot qui se conduit mal. (V. l'art. suiv.)

Gouin (*Jean*), surnom donné aux fusiliers marins, et dérivé soit du nom propre breton très répandu Jean *Le Gwenn* (Jean le Blanc), soit de *gwin* (eau-de-vie).

gouine n. f. *Pop.* Femme de mauvaise vie.

goujat [*ja*] n. m. (du provenç. *goujo*, garçon). Valet d'armée. (Vx.) Apprenti maçon. Homme sale et grossier, ou sans mœurs.

goujaterie [*rî*] n. f. Caractère, action de goujat.

goujatisme [*tis-me*] n. m. Caractère de goujat.

Goujet (l'abbé Claude-Pierre), littérateur et oratorien français, né et m. à Paris (1697-1767) ; auteur d'une précieuse compilation : *la Bibliothèque française* ou *Histoire littéraire de la France.*

goujon n. m (de *gouge*). Cheville de fer servant à lier certaines pièces de construction, de machines, etc. Goupille de fer qui réunit les deux portions d'une charnière. Petite gouge à l'usage des sculpteurs.

— ENCYCL. Les goujons employés dans la construction des machines sont des pièces taraudées aux deux bouts. La partie intermédiaire, pour faciliter le serrage, est carrée ou hexagonale. On emploie ces pièces pour fixer une partie mobile et peu épaisse à une autre fixe et de plus grande épaisseur. Souvent, ces pièces reçoivent un écrou dont une face presse la partie que l'on veut fixer. Les couvercles de cylindre sont reliés à ce dernier par des goujons à écrou ; il en est de même des couvercles de tiroir, des foyers de locomotive, etc.

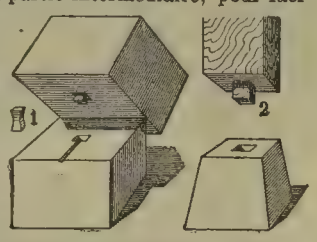

Goujons : 1. Pour pierres; 2. De poteau.

goujon n. m. (lat. *gobio*). Genre de petits poissons des rivières limpides et sablonneuses d'Europe : *la chair du goujon est très délicate. Pop.* Jeune souteneur. *Avaler le goujon*, mourir. *Faire avaler le goujon à quelqu'un*, le duper.

— ENCYCL. Le type du genre est le goujon commun (*gobio fluviatilis*), répandu dans les eaux douces de toute l'Europe et du nord de l'Asie. Le goujon atteint rarement 15 centimètres ; c'est un joli petit poisson, dont le dos offre des reflets jaunes, bruns ou bleus. Il fréquente les fonds sablonneux, et sa pêche est assez facile. La meilleure amorce à employer est le ver de vase ou le ver de terreau ; on se sert d'une ligne très fine (un seul crin), qu'on laisse traîner de 10 centimètres sur le fond. On le pêche aussi à la *carafe* (v. ce mot) et à la *balance*, deux hameçons montés sur crin et fixés à chaque extrémité d'une petite fourche en fil de laiton.

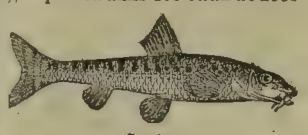
Goujon.

Goujon (Jean), célèbre sculpteur et architecte français de la Renaissance, né à Paris en 1515. Il est l'auteur des bas-reliefs de la fontaine des Innocents, et participa à la décoration du Louvre (les *Cariatides*) et des châteaux d'Ecouen et d'Anet. Citons encore la *Diane assise* (Louvre). Ses œuvres sont modernes par le sentiment, antiques par le caractère et la sobriété de l'expression. Il est établi aujourd'hui qu'il était mort, en Italie, à Bologne, entre 1566 et 1568, c'est-à-dire bien avant la Saint-Barthélemy, où la légende voulait qu'il eût péri.


Jean Goujon.

Goujon (Alexandre), conventionnel français, un des derniers montagnards, né à Bourg, m. à Paris (1766-1795). Condamné à mort pour avoir pris part à l'insurrection du 1er prairial, il se poignarda pour ne pas monter sur l'échafaud.

goujonner [*jo-né*] n. a. Fixer par des goujons.

goujonnier [*jo-ni-é*] n. m. Sorte d'épervier (filet) à mailles très serrées, pour la pêche au goujon.

goujonnière [*jo-ni*] adj. f. *Perche goujonnière*, nom vulgaire d'un petit poisson des rivières françaises, la *grémille commune.*

goujonnoir [*jo-noir*] n. m. Outil de tonnelier, sorte de crapaudine servant à supporter le travail qu'il exécute.

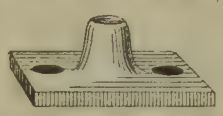
Goujonnoir.

goujure n. f. Cannelure destinée à recevoir les garnitures des poulies.

goulache n. f. Bœuf à la hongroise, c'est-à-dire préparé avec des oignons hachés, bouquet garni, poivre rouge, ail, grains de cumin, marjolaine, muscade, etc., et cuit pendant 3 ou 4 heures. (La sauce est additionnée de bouillon et liée avec un peu de farine.)

gouldie [*dî*] n. f. Genre de passereaux ténuirostres, comprenant de jolis petits colibris de l'Amérique tropicale.

goule n. f. (lat. *gula*). *Pop.* Bouche, gueule.

goule n. f. (ar. *ghoul*). Sorte de vampire, à forme de jeune femme, qui, dans les superstitions orientales, suce le sang des vivants, et dévore les cadavres, pendant la nuit.

goulée [*lé*] n. f. (de *goule*). *Fam.* Grosse bouchée. PROV. : **Brebis qui bêle perd sa goulée,** quand on parle à table, on n'a pas le temps de manger.

goulet [*lè*] n. m. (de *gueule*). Entrée étroite d'un port, d'une rade : *le goulet de Brest.* Passage étroit dans les montagnes. Chacune des ouvertures coniques garnissant l'intérieur des verveux, et par où le poisson pénètre, sans pouvoir ensuite ressortir.

goulette n. f. V. GOULOTTE.

Goulette (La), v. de Tunisie, à 12 kil. de Tunis, sur le canal qui va de Tunis à la mer ; 4.000 h. Belle rade, jadis active. Plage de bains.

gouliafre n. m. (du lat. *gula*, gueule). *Pop.* Grand glouton.

goulleh [*lè*] n. f. Alcarazas d'Egypte, en terre grise et poreuse.

goulot [*lo*] n. m. (de *gueule*). Cou de tout vase dont l'entrée est étroite : *le goulot d'une carafe. Pop.* Bouche, gosier.

gouloterie [*rî*] n. f. Articles de commerce faits en verre.

goulotte [*lo-te*] ou **goulette** [*lè-te*] n. f. Petite rigole pour l'écoulement des eaux. *Pop.* Bouche.

goulu, e adj. et n. (de *gueule*). Qui mange avec avidité. Glouton, goinfre. *Pois goulu* ou *gourmand*, dont on mange aussi les cosses vertes et tendres. *Tenailles goulues*, tenailles de serrurier à longues mâchoires. ANT. **Sobre, tempérant.**

goulu n. m. Nom vulgaire de l'anguille et de l'anchois, en certaines régions de la France.

goulûment [*man*] adv. D'une façon goulue.

goum [*ghoum'*] n. m. (m. ar.). Famille, tribu, chez les Arabes. En Algérie, au Maroc et dans le Haut-Niger, contingent armé fourni par une tribu, et qui, conduit par des officiers français, fait le service d'éclaireurs.

goumier [*mi-é*] n. m. Cavalier faisant partie d'un goum.

Gounabad, v. de Perse (Khorassan) ; 30.000 h.

goundou n. m. Tumeur osseuse des mâchoires, observée exclusivement chez des sujets de race nègre.


Gounod.

Gounod [*nô*] (Charles), compositeur français, né à Paris, m. à Saint-Cloud (1818-1893) ; auteur des opéras : *Sapho*, *Faust*, son triomphe ; *Philémon et Baucis*, *la Reine de Saba*, *Mireille*, *Roméo et Juliette*, etc. ; de jolies mélodies vocales (*la Sérénade*, *le Vallon*, *le Soir*, etc.) ; de belles compositions religieuses (*Mors et Vita*, *Ave Maria*, *Te Deum*, *Stabat Mater*, etc.). C'est un des grands maîtres de l'école française, un mélodiste d'une inspiration élevée, d'un style sobre et soigné, et aussi un lettré délicat, à qui l'on doit une étude remarquable du *Don Juan* de Mozart. Il était membre de l'Académie des beaux-arts.

goupie [*pî*] n. f. Genre de célastracées, comprenant des arbres américains à feuilles astringentes, employées contre les ophtalmies.

goupil [*pil'*] n. m. (lat. *vulpecula*). Renard. (Vx.).

goupillage [*pi, ll* mll.] n. m. Action de placer des goupilles.

goupille [*pi, ll* mll., *e*] n. f. Petite cheville de métal qui sert à assembler deux pièces d'horlogerie, d'armurerie, etc.

goupiller [*pi, ll* mll., *é*] v. a. Fixer avec des goupilles. *Arg.* Arranger, confectionner en général.

goupillon [*pi, ll* mll., *on*] n. m. (du vx fr. *goupil*, renard, le goupillon étant fait autref. d'une queue de renard, ou, suivant d'autres, de *guipon*). Tige garnie de poils, ou baguette métallique, surmontée d'une boule creuse à petits trous, qui sert à l'église pour faire des aspersions d'eau bénite. Brosse ronde à manche pour nettoyer les canons, les verres de lampe, les bouteilles, etc. Sorte de fléau d'armes, à plusieurs chaînes, en usage autrefois. *Fam.* et en mauv. part, le *goupillon*, le parti des prêtres.



Goupillons : 1. D'armes (xve siècle) ; 2. Aspersoir ; 3. A bouteilles.

goupillonner [*pi, ll* mll., *o-né*] v. a. Nettoyer avec un goupillon.

goupillonnure [*pi, ll* mll., *o-nu-re*] n. f. Etat de faiblesse de la vigne, provenant de la mauvaise nature du sous-sol. Syn. GOUPILLURE.

gour n. m. pl. (plur. de *gara*). Nom donné dans le Sahara à des buttes de terre isolées, débris, le plus souvent, d'un plateau disparu, et surmontées d'une sorte de chapiteau de tuf calcaire, parfois surplombant.


Goura.

goura n. m. Genre de colombidés, vulgairement appelés *pigeons couronnés.*

— ENCYCL. Les gouras habitent la Nouvelle-Guinée et le nord de l'Australie. Leur chair fine est recherchée ; ils se reproduisent difficilement en captivité.

Gourara, vaste oasis du Sahara algérien ; 16.000 h. La principale agglomération est *Timimoun.*

gourari adj. invar. Se dit, dans le Sud de l'Algérie et dans les oasis sahariennnes soumises à la France, des pièces d'argent de différents types qui ont servi, jusqu'en 1906, de monnaie d'appoint dans les payements.


Gal Gouraud.

Gouraud (Henri-Joseph-Eugène), général français, né à Paris en 1867. Il se distingua aux colonies, particulièrement au Sénégal. En 1915, il fut mis à la tête du corps expéditionnaire des Dardanelles, où il perdit le bras droit, puis commanda la 4e armée (en Champagne) jusqu'à la fin de la guerre, sauf un court séjour au Maroc, comme résident général, en 1916-1917. Haut commissaire de France en Syrie et en Cilicie, en 1919 ; il devint en 1923 gouverneur militaire de Paris.

Gouray (Le), comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 33 kil. de Loudéac ; 1.780 h. Granit.

gourbet [*bè*] n. m. Nom du roseau des sables, dans le Médoc.

gourbi n. m. Cabane, hutte de branchages, de clayonnage, utilisée par des Arabes.

— ENCYCL. Les gourbis sont d'habitude enterrés partiellement, de façon à n'avoir besoin d'autre charpente que celle de leur toiture, conique ou formée de deux pans appuyés à une faîtière. Dans les murailles, formées de clayonnage, on ménage une porte et une fenêtre. Le sol est établi en pente légère. Les gourbis ont l'avantage d'être chauds l'hiver, et frais l'été.

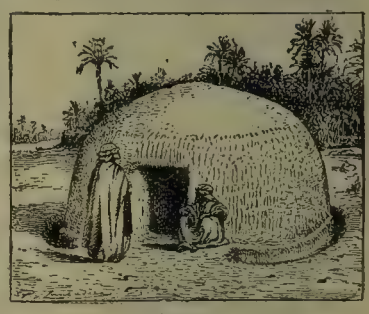
Gourbi.

gourbillage [*bi, ll* mll., *a-je*], ou **gourbiage** [*je*] n. m. Action de gourbiller.

gourbiller [*bi, ll* mll., *é*] v. a. *Mar.* Evaser l'entrée d'un trou pour y loger une tête de clou ou de cheville.

gourd [*ghour*], **e** adj. (du lat. *gurdus*, lent, paresseux). Engourdi par le froid. (Ne se dit que dans : *avoir les doigts gourds, les mains gourdes.*) N. et adj. f. *Pop.* Imbécile : *c'est une gourde ; faut-il être gourde !*


Gourdes : 1. Garnie de cuir ; 2. Clissée ; 3. Naturelle.

gourde n. f. (lat. *cucurbita*). Espèce de cucurbitacées. (Les fruits renflés de cette espèce servent de bouteilles quand ils sont séchés et vidés.) Flacon métallique ou clissé, servant au même usage. Nom peu usité de la *piastre.*

— ENCYCL. *Bot.* La gourde (*lagenaria vulgaris*) est une plante annuelle herbacée, dont le fruit mûr prend dans sa partie externe la consistance du bois, et contient intérieurement une pulpe fongueuse. On cultive en France, comme ornementale, cette plante originaire des Indes ; on se sert du fruit pour confectionner des bouteilles.

gourde n. f. Coup qui engourdit. (Vx.)

gourdement [*man*] adv. *Pop.* Bêtement. *Arg.* Beaucoup.

gourdin n. m. (lat. *cordino*). Gros bâton court.

gourdiner [*né*] v. a. Donner des coups de gourdin à.

Gourdon, ch.-l. d'arr. (Lot), à 43 kil. de Cahors, au-dessus du Bleu ; 4.290 hab. (*Gourdonnais*). Pâtés truffés. Commerce de noix et cerneaux, huiles, truffes. Ch. de f. Orl. — L'arr. a 9 cant, 79 comm., 57.090 h. ; le cant. a 10 comm., et 8.450 h.


Armes de Gourdon.

Gourdon (Georges), poète français, né à Vaudré, m. à Rochefort (1852-1915) ; auteur des *Chansons de geste.*

Gourdon de Genouillac (Nicolas-Jules-Henri), littérateur et héraldiste français, né et m. à Paris (1826-1898) ; auteur de nombreux ouvrages : *Grammaire héraldique ; Dictionnaire historique des ordres de chevalerie ; Dictionnaires des fiefs, seigneuries, châtellenies, etc., de l'ancienne France ; l'Art héraldique*, etc.

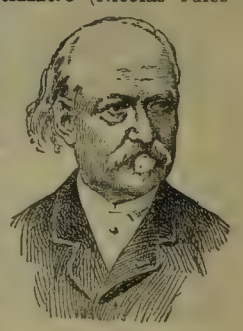
Gourdon de Genouillac.

goure n. f. (de l'ar. *gharr*, tromper). Se dit de toute drogue falsifiée. *Fig.* et *arg.* Duperie.

goureau [*rô*] n. m. Variété de grosse figue.

gourer [*ré*] v. a. (de *goure*). Falsifier des drogues. *Fig.* et *arg.* Tromper, duper. **Se gourer** v. pr. *Arg.* Se tromper.

gouret [*rè*] n. m. Sorte de jeu de mail.

goureur, euse [*eu-ze*] adj. et n. Celui ou celle qui falsifie les drogues. *Par ext.* et *Arg.* Trompeur.

gourgandine n. f. Corsage de femme laissant voir la chemise. (Vx.) Auj., femme de mauvaise vie.

gourgandiner [*ghan, né*] v. n. (de *gourgandine*). *Fam.* Fréquenter les filles.

gourgane n. f. Nom vulgaire de la fève de marais.

Gourgaud [*ghô*] (Gaspard, baron), général français, né à Versailles, m. à Paris (1783-1852). Il accompagna à Sainte-Hélène l'empereur Napoléon Ier, écrivit sous sa dictée les *Mémoires pour servir à l'histoire de France sous Napoléon*, et revint en France en 1818.



Gourgaud.

gourgouran n. m. (de l'angl. *grogram*, qui vient du franç. *gros grain*). Etoffe de soie des Indes unie et à bandes formées d'armures diverses.

Gourgues (Dominique de), navigateur français du XVIe siècle, né à Mont-de-Marsan, mort à Tours (vers 1530-1583). Ce catholique vengea la mort de Ribaud et de ses compagnons tués en Floride par les Espagnols « comme français et comme hérétiques » (1567).

Gourin, ch.-l. de c. (Morbihan), arr. et à 55 kil. de Pontivy ; 5.050 h. Ch. de f. Ardoises, minerai de fer. — Le cant. a 5 comm., et 14.520 h.

Gourkas. V. GORKHAS.

Gourko (Joseph-Vladimirovitch), général russe, m. à Tver (1828-1901). Il fit la guerre de Crimée, et se distingua en 1877-1878 pendant la guerre d'Orient : vainqueur de Chefket-pacha, puis de Soliman-pacha, il arriva en vue de Constantinople. Gouverneur général de Pétrograd. Très favorable à l'alliance française.

gourmade n. f. Coup de poing, coup sur la figure : *recevoir une gourmade.*

gourmand [*man*], **e** adj. et n. Qui mange avec excès les bons morceaux, les mets fins. Adj. *Fig.* Avide : *gourmand de louanges. Pois gourmands*, v. GOULU. *Bot. Branche gourmande* ou n. m. *gourmand*, rameau inutile, rameau qui pousse au-dessous d'une greffe ou d'une branche à fruit : *il est bon d'élaguer soigneusement les gourmands.* ANT. **Tempérant, frugal, sobre.**

gourmander [*dé*] v. a. Dominer, régenter : *gourmander ses passions.* Réprimander ou traiter avec dureté : *gourmander un écolier paresseux.*

gourmandiller [*di, ll* mll., *é*] v. a. Faire de légers reproches.

gourmandise [*di-ze*] n. f. Vice du gourmand : *la gourmandise est un des sept péchés capitaux.* Mets friand : *les enfants aiment les gourmandises.* PROV. : **La gourmandise tue plus de monde que l'épée,** les excès de table font périr plus de gens que la guerre.

gourmas [*mass*] n. m. Dans les marais salants de l'Ouest, canal souterrain.

gourme n. f. *Art vétér.* Ecoulement nasal, qui attaque surtout les poulains. *Méd.* Eruption squameuse, particulière aux enfants : *la gourme se montre de préférence à la figure et au cuir chevelu ; la gourme du cuir chevelu est souvent causée par les parasites. Fig. Jeter sa gourme*, faire des folies de jeunesse.

— ENCYCL. *Pathol.* La gourme ou *impétigo larvé*, vulgairement appelée *croûte de lait*, est une maladie cutanée, auto-inoculable, caractérisée par des vésico-pustules, qui donnent un liquide séchant en croûtes jaunâtres, mais ne laissant pas de cicatrice.

Cette maladie, fréquente chez les enfants, est contagieuse ; elle se montre généralement sur la face ou le cuir chevelu, mais elle peut s'étendre à tout le corps.

On la traite par les soins de propreté les plus minutieux. On empêche les grattages en enveloppant les mains, et on calme les démangeaisons par des poudres. Enfin, on a recours aux toniques si l'enfant n'est pas au sein.

C'est une dermatose bénigne.

— *Art vétér.* La gourme est une maladie microbienne contagieuse, particulière aux jeunes chevaux. Elle est caractérisée par des abcès sous-glossiens, un jetage abondant et floconneux, et peut se compliquer de bronchite, de pneumonie, de pleurésie, etc. Simple, elle se termine par résolution ou guérison naturelle ; mais il faut tenir l'animal dans un local à température égale et moyenne, le nourrir de barbotages tièdes, déterger les abcès après ponction, au moyen de liquides antiseptiques, et enfin lui faire des fumigations de vapeurs tièdes pour faciliter le jetage. Dans les formes graves avec fièvre intense, on donne de la quinine, du borax, de l'antipyrine, que l'on mélange aux boissons.

gourmé, e adj. Qui affecte un maintien composé et trop grave : *diplomate gourmé.*

gourmer [*mé*] v. a. Battre à coups de poing. Mettre la gourmette à un cheval. **Se gourmer** v. pr. Se battre. Prendre un maintien grave.



Gourmette.

gourmet [*mè*] n. m. Qui se connaît en vins, en bonne chère : *Lucullus est resté le type des fins gourmets.* Dégustateur de vins.

gourmette [*mè-te*] n. f. Chaînette qui fixe le mors dans la bouche d'un cheval en réunissant les deux branches après avoir passé sous la ganache (v. MORS). Chaîne de montre, bracelet dont les mailles sont disposées comme celles de la gourmette. Chaînette en mailles d'acier pour polir.

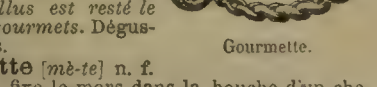

Gourmette à polir.

Gourmont (Gilles de), imprimeur français, né vers 1480, m. après 1533, le premier qui ait imprimé à Paris des livres grecs et hébreux.

Gourmont (Remy de), écrivain français, né à Bazoches-en-Houlme, m. à Paris (1858-1915) ; essayiste souple et ingénieux, styliste opulent et subtil, auteur de nombreux ouvrages : *le Latin mystique, le Livre des masques, Epilogues, Promenades littéraires, l'Esthétique de la langue française.*

gournable n. f. Cheville de chêne, employée dans la construction des bateaux.

gournabler [*blé*] v. a. Fixer avec des gournables : *gournabler des bordages.*

gournablerie [*rî*] n. f. Lieu où l'on fabriquait les gournables. (Vx.)

gournablier [*bli-é*] adj. et n. m. Qui fait des gournables. (Vx.)

gournay [*nè*] n. m. Fromage fermenté à pâte molle, fabriqué à Gournay (Seine-Inférieure).

Gournay [*nè*], ch.-l. de c. (Seine-Inférieure), arr. de Neufchâtel, près des sources de l'Epte ; 4.200 h. Ch. de f. Et. et N. Beurre, fromages. — Le cant. a 16 comm., et 10.540 h.

Gournay (*race de*), race française de gallinacés, originaire du *pays de Gournay*. Les poules de cette race sont très rustiques et bonnes pondeuses.



Mlle de Gournay.

Gournay (Marie LE JARS de), femme auteur, née et m. à Paris (1566-1645) et disciple enthousiaste de Montaigne, dont elle publia l'édition posthume de 1595. Elle a défendu l'école de Ronsard contre celle de Malherbe. Elle a laissé des vers, des œuvres de morale, etc.

Gournay (Vincent de), économiste français, né à Saint-Malo (1712-1759). Il professa le premier la fameuse maxime des physiocrates : *laissez faire, laissez passer.* Intendant de commerce, il lutta avec Trudaine pour la liberté de l'industrie. Il eut pour disciple Turgot.

gourou n. m. Dans l'Inde, chef religieux d'un village. Missionnaire chrétien.

Gouraunsi, région et cercle de l'Afrique-Occidentale française (Soudan), entre les deux branches de la Volta. Ch.-l. *Sati.*

Goursat (Edouard-Jean-Baptiste), mathématicien français, né à Lanzac (Lot) en 1858. On lui doit de remarquables travaux d'analyse infinitésimale. Membre de l'Académie des sciences (1919).



Gourse.

gourse n. m. Petite embarcation pointue à l'avant et à l'arrière, dont on se sert en Provence et en Italie.

Gourville (Jean HÉRAULT de), administrateur français, né à La Rochefoucauld, m. à Paris (1625-1703). Il servit la maison de La Rochefoucauld, puis Condé. Poursuivi par Colbert après la disgrâce de Foucquet, il se retira à Bruxelles. Il fut rappelé en 1690. Il a écrit d'intéressants *Mémoires.*

gouspin [*ghous-pin*] ou **goussepain** [*ghous-se-pin*] n. m. *Pop.* Gamin, petit vaurien.

goussaut [*ghou-sô*] n. m. Cheval court de reins, et dont l'encolure et la conformation dénotent de la vigueur. Chien lourd et trapu. Faucon de vol lourd. Adjectiv. : *un cheval goussaut* ou *goussant.* (La forme *goussant* est due à une erreur typogr.)

gousse [*ghou-se*] n. f. Fruit déhiscent des légumineuses : *gousse de pois.* (V. la planche PLANTE.) Partie d'une tête d'ail ou d'échalote. *Gousses de plomb*, plombs qui servent à maintenir les filets au fond de l'eau.

goussepain n. m. V. GOUSPIN.

gousset [*ghou-sè*] n. m. (de *gousse*). Creux de l'aisselle. Petite pièce d'une manche de chemise, à l'endroit de l'aisselle. Petite poche placée en dedans de la ceinture d'un pantalon. Pochette d'un corset de femme. Poche du gilet. *Avoir le gousset vide*, être sans argent. Petite console pour soutenir des tablettes. *Blas.* Pièce honorable qui est un pairle plein. (V. la planche BLASON.)

Gousset [*ghou-sè*] (Thomas-Marie-Joseph), prélat et théologien français, né à Montigny-lès-Cherlieu (Haute-Saône), m. à Reims (1792-1866) ; auteur d'un traité de *Théologie morale.*

goussette [*ghou-sè-te*] n. f. Petite gousse monosperme, telle que celle du trèfle.

goût [*ghoû*] n. m. (lat. *gustus*). Sens par lequel on discerne les saveurs : *la langue et le palais sont le siège du goût.* Saveur : *mets d'un goût exquis. Pop.* Odeur : *goût de pourri.* Appétence des aliments, etc. : *n'avoir goût à rien. Fig.* Faculté d'apprécier les défauts ou les qualités dans les œuvres d'art : *critique pleine de goût.* Prédilection, penchant particulier : *goût pour la peinture.* Grâce, élégance : *être mis avec goût.* Opinion, préférence, manière de voir, de dire, de faire : *dans le goût du* XVIIIe *siècle. De haut goût*, se dit d'une préparation, et, *au fig.*, d'une œuvre très épicée, très salée. *Prendre goût à quelque chose*, commencer à s'y plaire. *Pop. Faire passer le goût du pain à quelqu'un*, le faire mourir. PROV. : **Morceau avalé n'a plus de goût,** une mauvaise affaire une fois passée, l'impression n'en subsiste pas : ou : on ne se souvient pas des bienfaits. **Tous les goûts sont dans la nature,** il ne faut reprocher son goût à personne. V. COULEUR.

— ENCYCL. *Physiol.* L'organe principal du goût est la langue, dont les papilles sont les appareils de perception. On peut classer les saveurs perçues en *salées, sucrées, acides* et *amères.* L'exercice du goût s'accompagne de sensations : olfactives (*fumet* des viandes, *bouquet* des vins), tactiles (saveurs âcres, astringentes, gommeuses), thermiques (fraîches, chaudes), etc.

— *Œnol.* Le vin peut contracter différents goûts, qui en altèrent la saveur, ou en diminuent la qualité : les bouchons de qualité défectueuse donnent un goût désagréable (*goût de bouchon*) ; abandonné dans un fût en vidange, il contracte le *goût de moisi* ou *de fût* ou le *goût de piqué* quand il commence à subir l'action du *mycoderma aceti.* On peut, dans une certaine mesure, corriger ces goûts défectueux en mélangeant au vin de l'huile d'olive et en agitant vigoureusement le mélange. Après repos, on soutire dans des futailles propres.

Le *goût de terroir* est causé par la nature du terrain, dont certaines parcelles arrivent dans la cuve de fermentation : le même traitement peut être appliqué dans les cas précités ; on peut, en outre, pour les vins blancs, utiliser le charbon de bois.

goûter [*té*] v. a. (lat. *gustare*). Discerner les saveurs par le goût : *le cuisinier goûte les mets. Fig.* Approuver : *goûter un projet.* Aimer, estimer : *goûter la musique.* Eprouver, jouir de : *goûter le bonheur.* V. n. Essayer : *goûter d'un métier.* Manger en petite quantité : *goûter d'un mets. Absolum.* Faire le repas du goûter. *Goûter de* ou *goûter à*, consommer pour la première fois ou en petite quantité : *goûter d'un mets exotique. Fig.* Essayer, connaître : *quand on a goûté de Paris on ne veut plus de la province.* **Se goûter** v. pr. Etre goûté. S'apprécier mutuellement.

goûter [*té*] n. m. Légère collation dans l'après-midi. Ce qui constitue cette collation : *emporter son goûter avec soi.*

Goûter de l'automne (*le*), sujet pastoral de Boucher, au Louvre ; charmant tableau composé et peint dans le style léger du XVIIIe siècle. (V. p. 1005.)

goûte-vin n. m. invar. Petit cylindre creux, sorte de pipette, que l'on plonge dans un tonneau rempli de vin. (Le liquide monte à l'intérieur, et on l'empêche de retomber en posant le pouce sur l'orifice supérieur.)



Goûte-vin.

Gouthière, ciseleur, bronzier et fondeur français, né à Troyes vers 1740, m. en 1806. Collaborateur de Riesener et de Clodion, il personnifie avec goût et finesse le style Louis XVI.

Goutroux, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Charleroi) ; 1.250 h.

gouttant [*ghou-tan*], **e** adj. Qui dégoutte, s'égoutte.

goutte [*ghou-te*] n. f. (lat. *gutta*). Petite partie sphérique qui se détache de tout liquide : *des gouttes de pluie ; vingt gouttes d'eau pure pèsent à peu près un gramme.* Très petite quantité : *boire une goutte de vin. Fam.* Petit verre de liqueur alcoolique : *boire la goutte.* Mucosité liquide qui reste suspendue au bout du nez. Petite quantité de métal précieux en fusion, qu'on prélève pour en faire l'essai. *Archit.* Petit ornement conique, dans un plafond dorique ou sous les triglyphes. *Blas.* Chacun des pendants du lambel. (Syn. DENTICULE.) *N'avoir pas une goutte de sang dans les veines*, se dit d'une personne saisie d'effroi, etc. *Pop. Donner la goutte*, donner à teter, *Boire la goutte*, manquer de se noyer. (V. EAU.) N. f. pl. Nom donné à certains remèdes liquides qui ne s'administrent qu'à de très faibles doses. Adverbialem. *Ne... goutte*, pas du tout : *ne voir, n'entendre goutte.* Loc. adv. *Goutte à goutte*, goutte après goutte ; *au fig.*, petit à petit.

Goutte de lait (*la*), nom donné à diverses sociétés philanthropiques, destinées à diminuer la mortalité infantile dans la classe ouvrière, en préservant la première enfance des maladies causées par une mauvaise alimentation. Les nourrissons y sont pesés à de fréquents intervalles ; on distribue aux mères, et à un prix réduit, du lait stérilisé.

goutte [*ghou-te*] n. f. (lat. *gutta*). Affection diathésique, caractérisée par des troubles viscéraux et articulaires, avec dépôts d'urates : *la goutte se traite par un régime alimentaire sévère. Goutte sciatique*, v. SCIATIQUE. *Goutte sereine*, v. AMAUROSE. *Goutte militaire*, blennorragie chronique.

— ENCYCL. *Pathol.* La goutte se caractérise par des poussées de douleur et des gonflements articulaires ; elle paraît liée à des troubles de la nutrition ou à une altération des procédés d'oxydation. L'oxydation incomplète des matières azotées s'arrête à l'acide urique, qui, peu soluble, s'accumule sous forme d'urate de soude dans certaines parties de l'organisme, et provoque la crise.

La goutte est héréditaire, et frappe de préférence les personnes qui se livrent à des excès alimentaires, sans faire des exercices physiques suffisants ; c'est une des formes de la diathèse arthritique. On note : gros foie, intermittences cardiaques, vertiges, névralgies, etc. La douleur se fixe sur une articulation, ordinairement le gros orteil, et débute le plus souvent la nuit. Les régions atteintes s'œdématient et sont douloureuses ; la fièvre apparaît, les urines se chargent d'acide urique, et sont parfois albumineuses.

Le traitement de la goutte est surtout hygiénique et prophylactique ; pendant la crise, il réside dans la diète lactée ; on peut ordonner l'eau de Vichy, le salicylate de soude et les préparations de colchique ; exceptionnellement, on fera des injections de morphine. On pourra aussi faire envelopper d'ouate la partie douloureuse, après une onction de pommade ou de baume chloroformé.

Dans l'intervalle des accès, le traitement consiste à suivre un régime sévère, d'où sont exclus gibier, charcuterie, mets épicés, truffes, crudités, alcool, etc. ; l'exercice est indispensable.

goutte-d'eau n. f. Outil de menuisier, servant à creuser une sorte de larmier dans une fenêtre, pour l'écoulement des caux. Pl. des *gouttes-d'eau.*

goutte-de-suif n. f. *Télégr.* Petit bouton de cuivre rouge, qui sert d'appui à la manette mobile du commutateur à manivelle. Pl. des *gouttes-de-suif.*

gouttelette [*ghou-te-lè-te*] n. f. Petite goutte.

goutter [*ghou-té*] v. n. Laisser tomber des gouttes : *les feuilles des arbres gouttent après la pluie.*

gouttereau [*ghou-te-rô*] adj. m. *Mur gouttereau*, dans les édifices gothiques, mur garni de gouttières où s'écoulait l'eau des combles. Par suite, mur percé de larges fenêtres, formant l'étage supérieur d'une nef d'église.

gouteux, euse [*ghou-teû, eu-ze*] adj. et n. Atteint de la goutte. Qui se rapporte à la goutte.

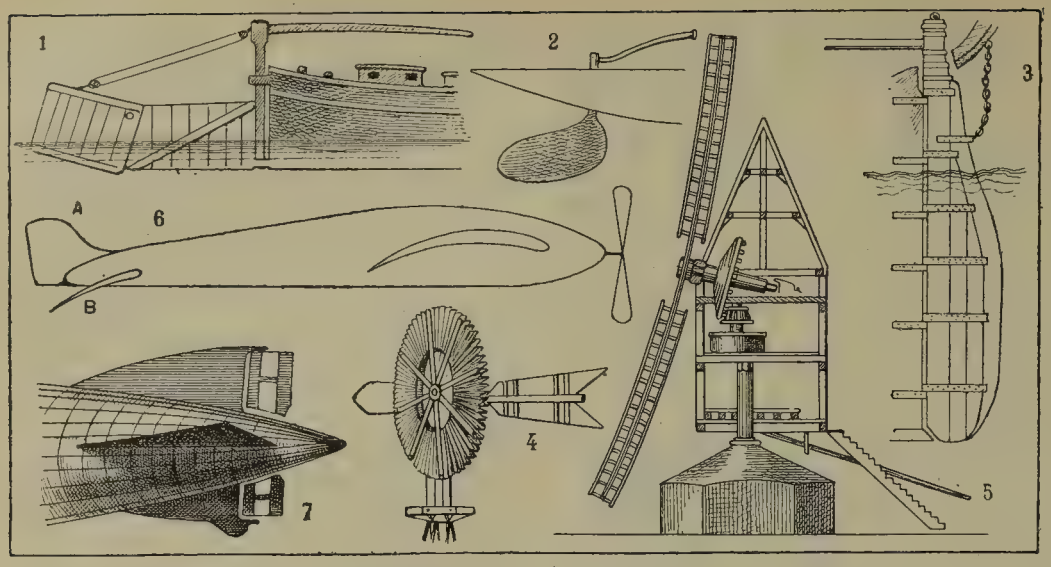

Gouvernails : 1. De péniche ; 2. De petite embarcation ; 3. De grand bateau ; 4. D'éolienne ; 5. De moulin à vent ; 6. D'aéroplane (A, direction ; B, profondeur) ; 7. De dirigeable.

gouttier [*ghou-ti-é*], **ère** adj. Qui tombe comme par une gouttière : *des eaux gouttières.*

gouttière [*ghou-ti*] n. f. (de *goutte*). Petit canal en zinc, etc., qui reçoit les eaux du toit. Le toit lui-même. *Fam. Lapin de gouttière*, chat. Appareil en fil de fer, employé dans les lésions articulaires et les fractures. Rainure à la surface d'un os. Plaie de la tige d'un arbre, qui laisse écouler un liquide sanieux. Evidement allongé dans les âmes des armes blanches. Rainure dans la feuillure d'une pièce d'appui de croisée pour conduire l'eau. Tranche concave d'un livre relié, opposée au dos. Sillon qui se trouve le long de la perche du merrain de la tête du cerf ou du chevreuil.

— Encycl. *Chir.* Ce qu'on appelle *gouttière* est un appareil rappelant les demi-canaux qui servent à l'écoulement des eaux. On les emploie pour obtenir

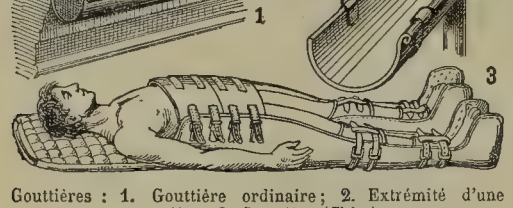

Gouttières : 1. Gouttière ordinaire ; 2. Extrémité d'une gouttière ; 3. Gouttière (Chir.).

l'immobilisation d'un membre, ou du corps tout entier. On emploie surtout des gouttières grillagées, pour le traitement des arthrites ; pour les fractures, on préfère des gouttières plâtrées moulées sur le malade. On a conçu, pendant la Grande Guerre de nombreux modèles de gouttières métalliques pour le transport des blessés atteints de fractures.

— *Dr.* Lorsque l'egout des toits n'est pas dirigé sur la voie publique, il doit avoir lieu sur le terrain même du propriétaire du toit ; mais l'eau en provenant peut ensuite s'écouler sur le fonds du voisin en suivant la pente du sol, pourvu que cette pente soit naturelle.

Le propriétaire d'un toit ne peut pas, en principe, faire déverser les eaux pluviales sur un mur mitoyen ou sur un terrain indivis entre lui et un tiers.

Le droit de verser les eaux des toits sur le fonds voisin s'acquiert néanmoins par titre ou par prescription, mais le propriétaire du fonds grevé d'une servitude de *gouttière* peut apporter à l'état des lieux, pour faciliter l'écoulement des eaux, telles modifications qui n'ont pas pour conséquence de restreindre l'exercice de cette servitude.

Il appartient aux maires de réglementer l'exercice du droit qu'ont les propriétaires riverains de la voie publique, de faire écouler les eaux pluviales sur cette voie.

A Paris, et dans toutes les villes où le décret-loi du 26 mars 1852 a été rendu applicable, toute construction dans une rue pourvue d'égout doit être disposée de manière à y conduire les eaux pluviales.

Gouvea (André de), érudit portugais, né à Beja, m. à Coïmbre (1497-1547) ; il fut recteur de l'Université de Paris en 1533. — Son frère, Antonio, jurisconsulte et écrivain portugais, né à Béja, m. à Turin (vers 1505-1566), professa le droit à Toulouse, Cahors, Grenoble ; défenseur d'Aristote contre Ramus.

Gouvea (François-Antoine de), moine, historien et voyageur portugais, né à Béja, m. à Mançanarès de Membrilla (1575-1628).

gouvernable [*vèr*] adj. Qu'on peut gouverner.

gouvernail [*vèr-na, l* mll.] n. m. (lat. *gubernaculum*). Appareil qui plonge dans l'eau à l'arrière d'un bateau ou qui est installé à bord d'un avion et qui sert à les gouverner. *Fig.* Direction, gouvernement : *tenir le gouvernail de l'Etat.* Queue d'un moulin à vent, longue poutre qui sert à amener les ailes sous l'action du vent. Fil de fer qui sert à régler la longueur de la languette des tuyaux d'anché. Barre de fer à forger qui, dans un paquet, est plus longue que les autres.

— Encycl. *Mar.* Les principales pièces d'un gouvernail sont : le safran, pièce plate sur laquelle agit le courant de l'eau (ou qui agit sur l'eau). Le safran fait corps avec une *mèche* ou axe qui repose par un talon ferré sur une savate ou semelle fortement fixée à la quille. Des sauvegardes en chaîne le maintiennent à l'arrière, pour le cas où le gouvernail viendrait à être arraché de ses points d'appui. Quand un navire perd son gouvernail, il existe diverses constructions appelées *gouvernails de fortune* : tels sont les gouvernails Olivier, Packenham, Bassière, Foulque, etc., de confection assez compliquée. Sur les torpilleurs, qui ont besoin d'évoluer très vite, on a disposé, dans un puits situé sur l'avant, un gouvernail qui peut s'immerger ou se relever, et dont les mouvements sont liés à ceux du gouvernail arrière.

— *Aéronaut.* Les avions et les dirigeables portent deux sortes de gouvernails : le *gouvernail de direction*, destiné aux évolutions dans un plan horizontal et le *gouvernail de profondeur*, destiné aux évolutions dans le plan vertical. Ce sont des plans de toile mobiles, commandés par des leviers à la disposition du pilote. Le premier des deux est toujours à l'arrière, le second peut être à l'arrière ou à l'avant. V. aéroplane.

gouvernance [*vèr*] n. f. Sous l'ancien régime, nom des juridictions royales ordinaires de Lille, Douai, Arras et Béthune.

gouvernant [*vèr-nan*], **e** adj. Qui gouverne : *le parti gouvernant.* N. f. Femme d'un gouverneur. Femme à laquelle est confiée l'éducation d'un ou plusieurs enfants. Femme qui a soin du ménage, de la maison d'un homme veuf ou célibataire. N. m. pl. Ceux qui gouvernent un Etat : *ce n'est guère la peine de changer de gouvernants.*

Gouvernante (*la*), tableau de Chardin (Vienne) ; petite scène pleine de grâce simple et de fine observation. (V. p. 1005.)

gouverne [*vèr-ne*] n. f. Action de diriger une embarcation. Règle de conduite : *je vous dis cela pour votre gouverne.*

gouverneau [*vèr-nô*] ou **gouverneur** n. m. *Papet.* Ouvrier chargé de faire pourrir les chiffons.

gouvernement [*vèr-ne-man*] n. m. Action de diriger, d'administrer. Constitution politique : *gouvernement républicain, monarchique.* Ceux qui gouvernent un Etat : *les amis du gouvernement.* Fonction de gouverneur d'une colonie, d'une province, etc. : *être nommé au gouvernement de la Guyane.* Hôtel du gouverneur (en ce sens, prend une majuscule) : *incendier le Gouvernement. Hist.* Nom des circonscriptions militaires de France avant la Révolution.

— Encycl. On distingue deux formes essentielles de gouvernement : 1° le gouvernement *absolu*, où l'exercice du pouvoir n'est soumis à aucune règle ; 2° le gouvernement *légal*, où le souverain est tenu de conformer ses décisions à des règles précises, à des prescriptions constitutionnelles.

On distingue, à un autre point de vue, le gouvernement direct, où le souverain exerce le pouvoir par lui-même, et le gouvernement *représentatif*, dans lequel l'exercice du pouvoir est délégué à des représentants : le gouvernement monarchique affecte la forme directe, le gouvernement parlementaire est représentatif.

— *Hist. Gouvernement révolutionnaire.* Ce fut le nom donné au gouvernement de la Convention (octobre 1793 - octobre 1795) ; ses principaux organes étaient le comité de Salut public, le tribunal révolutionnaire et les représentants en mission.

Gouvernement provisoire de 1815, nom donné à la « commission de gouvernement » instituée, sous la présidence de Fouché, après le désastre de Waterloo, et qui fonctionna du 22 juin au 7 juillet 1915.

Gouvernement provisoire de 1848, gouvernement qui assuma la direction des affaires après la révolution de 1848 (24 février-6 mai 1848) ; les principaux membres de ce gouvernement furent Lamartine, Ledru-Rollin, Arago, Garnier-Pagès.

— *Milit. Gouvernement militaire.* Il existe en France deux gouvernements militaires : à Paris et à Lyon.

gouvernemental, e, aux [*vèr-ne-man*] adj. Qui appartient au gouvernement : *système gouvernemental.* Qui soutient les gouvernants : *député gouvernemental.*

gouvernementalisme [*vèr-ne-man-ta-lis-me*] n. m. Système politique qui rapporte tout au gouvernement. (Peu us.)

gouvernementiste [*vèr-ne-man-tis-te*] n. Personne qui soutient le gouvernement, approuve les actes des ministres.

gouverner [*vèr-né*] v. a. (lat. *gubernare*). Diriger, conduire : *gouverner un vaisseau.* Administrer : *Louis XII gouverna sagement. Fam. Gouverner sa barque*, conduire ses affaires. Elever, instruire un enfant. *Gramm.* Régir : *verbe qui gouverne l'accusatif.* V. n. Obéir au gouvernail : *bâtiment qui ne gouverne plus.* Faire évoluer un navire ; diriger : *gouverner sur un cap.* Allus. hist. V. régner.

gouverneur [*vèr*] n. m. Qui gouverne une colonie, une province, une place forte, un grand établissement public : *le gouverneur général de l'Algérie ; le gouverneur de la Banque de France.* Celui qui est chargé de l'éducation d'un prince, d'un jeune homme de distinction. *Papet.* Ouvrier papetier chargé de faire pourrir les chiffons, de les couper, de les mettre en piles, etc. (On dit aussi gouverneau.)

— Encycl. *Dr.* Les fonctionnaires placés à la tête de nos établissements d'outre-mer portent le nom de *gouverneurs généraux*, de *gouverneurs* ou de *résidents supérieurs.*



Costume de gouverneur des colonies.

Les gouverneurs généraux ont la haute administration d'un groupe de colonies, auquel ils donnent la direction d'ensemble ; ils ont sous leurs ordres des lieutenants gouverneurs.

Les colonies formant une unité administrative distincte sont administrées par un gouverneur, exception faite de Saint-Pierre-et-Miquelon, où le pouvoir appartient à un simple administrateur.

En Indochine, le gouverneur général a sous ses ordres des résidents supérieurs.

Les gouverneurs généraux sont assistés d'un conseil supérieur ou d'un conseil de gouvernement ; les gouverneurs, d'un conseil privé ou d'un conseil d'administration ; les résidents supérieurs, d'un conseil du protectorat.

— *Milit.* Les généraux placés à la tête des commandements militaires de Paris et de Lyon portent le titre officiel de *gouverneur.*

L'officier qui doit diriger en temps de guerre la défense d'une place porte le titre de *gouverneur*, s'il est en fonction dès le temps de paix, ou de *gouverneur désigné*, s'il ne doit exercer le commandement de la place qu'en temps de guerre.

— *Hist. Gouverneurs de province.* Les premiers véritables gouverneurs de province furent nommés par Charles VI. Ils étaient, à la fin du XVIIe siècle, au nombre de 39.

Avant le XVIIe siècle, leur autorité était surtout militaire. Le plus souvent, ils avaient pouvoir de convoquer et présider les parlements, les états provinciaux, les corps municipaux. Leur rôle fut de beaucoup diminué par la création des intendants, fonctionnaires civils infiniment plus dociles aux ordres du roi, et, à la fin de l'ancien régime, leur rôle était tout de représentation.

gouvernorat [*vèr-no-ra*] n. m. Dignité de gouverneur.

Gouvieux, comm. de l'Oise, arr. et à 14 kil. de Senlis, sur la Nouette ; 2.820 h. Filatures.

Gouville, comm. de la Manche, arr. et à 10 kil. de Coutances ; 1.510 h. Ch. de f. Bains de mer. Plage de sable.

gouvion n. m. Cheville de fer, servant à assembler les pièces de grosse charpente.

Gouvion-Saint-Cyr (Laurent), maréchal de France, né à Toul, m. à Hyères (1764-1830). Il se distingua à Novi, à Hohenlinden, en Prusse, en Catalogne, en Russie, où il fut fait maréchal de France, à Dresde (1813). Ministre de la guerre sous Louis XVIII, il fit voter en 1818 la loi sur le recrutement de l'armée. On lui doit des *Mémoires.*



Gouvion Saint-Cyr.

Gouy, comm. de l'Aisne, arr. et à 19 kil. de Saint-Quentin, sur l'Escaut ; 1.271 hab. en 1914. Ch. de f. du Cambrésis. Le passage du canal de l'Escaut a été forcé entre Cambrai et Saint-Quentin par les Anglais à Gouy, le 3 octobre 1918, en même temps que par les Américains au Catelet (bataille de Saint-Quentin). Gouy, que les Anglais ont alors conquis, est aux trois-quarts détruit.

Gouy (Georges-Louis), physicien français, né et m. à Vals-les-Bains (1854-1926) : auteur d'une nouvelle théorie de la lumière blanche ; il étudia aussi l'électrocapillarité. Membre de l'Académie des sciences (1913).

Gouy-lez-Piéton, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Charleroi) ; 3.940 h. Coutellerie.

Gouzeaucourt, comm. du dép. du Nord, arr. et à 17 kil. de Cambrai, non loin de l'Escaut ; 1.929 hab. en 1914. Une des avancées de la célèbre ligne Hindenburg, où les Franco-Britanniques ont abordé la position allemande le 18 septembre 1918. Le village est complètement détruit.

Gouzeaucourt, comm. du Nord, arr. et à 17 kil. de Cambrai, non loin de l'Escaut ; 2.010 h. Ch. de f. N. Tissus. Complètement détruite au cours de la Grande Guerre.

Gouzon, comm. de la Creuse, arr. et à 19 kil. de Boussac ; 1.700 h.

Goven, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 47 kil. de Redon ; 2.050 h.

Gower (John), poète anglais, né vers 1325, m. à Londres en 1408 ; auteur de trois longs poèmes : *Speculum meditantis* (en franç.), *Vox clamantis* (en lat.), *Confessio amantis* (en angl.), abstraits et artificiels.



Goya.

Goya [*gho-ia*] **y Lucientes** (Francisco de), peintre espagnol, né à Fuente de Todos, m. à Bordeaux (1746-1828). Auteur d'un grand nombre d'œuvres de tout genre, remarquables par la hardiesse du dessin, l'originalité et la variété des types, et l'éclat de la couleur (*la Famille royale, Loge au cirque de taureaux, la Foire de Madrid*, etc.). Ses eaux-fortes : *les Courses de taureaux, les Caprices,*

les Désastres de la guerre, etc., hardies et fiévreuses, ont mérité une réputation universelle.

Goyana, v. du Brésil (prov. de Pernambouc), sur le fleuve côtier homonyme ; 15.000 h.

goyard ou **goyart** [*gho-iar*] n. m. Croissant de jardinier, servant à couper les grosses branches mortes.

goyau [*gho-iô*] n. m. Partie d'un puits de mine, divisée en deux sections verticales parallèles, qui sert à la descente et à la montée des ouvriers.

Goyau (V.-L.-Th.-Georges), publiciste catholique français, né à Orléans en 1869, auteur de travaux d'histoire religieuse : *l'Allemagne religieuse, Autour du catholicisme social ;* élu membre de l'Académie française en 1922. — Sa femme, Lucie Faure, fille du président de la République Félix Faure, née au Havre, m. à Paris (1867-1913), a écrit des livres d'une inspiration élevée.



Goyavier.

goyave [*gho-ia-ve*] n. f. (du péruvien *gahyaba*). Fruit du goyavier.

goyavier [*gho-ia-vi-é*] n. m. Genre de myrtacées de l'Amérique centrale et des Indes orientales.

— Encycl. Les goyaviers sont des arbres, des arbustes ou des plantes suffrutescentes, dont le fruit (goyave), est une grosse baie, à graines très nombreuses, sucrée et rafraîchissante. On la mange crue ; on en fait des gelées, de la pâte, des compotes, des confitures. Les fruits verts et l'écorce sont astringents.

Goyaz [*gho-iaz'*], v. du Brésil, ch.-l. de l'Etat du même nom, au pied du plateau d'Estreito, sur la rivière Vermelho ; 9.000 h. — L'*Etat de Goyaz* a 256.000 h.

Goyck, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles) ; 3.250 h.

goye [*gho-ie*] ou **goï** [*gho-i*] n. m. (mot hébreu signif. *peuple*). Nom donné par les juifs aux peuples étrangers à leur culte, aux chrétiens. (On dit au fém. une Goya ou Goïa, et au plur. des Goïm, Gohim, Goym ou Goyim.)

Goyen (Jean-Joseph **van**), peintre hollandais, né à Leyde, m. à La Haye (1596-1666). Auteur de paysages et de marines d'un ton brun ou gris, transparent et lumineux. Le Louvre a de lui : *Canal en Hollande, Bords d'une rivière*, etc.

Goyer, comm. de Belgique (Limbourg, arr. de Hasselt) ; 1.380 h.

goyon [*gho-ion*] n. m. Mines. Syn. de goyau.

Gozée, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Thuin) ; 1.710 h. Instruments aratoires.

Gozlan (Léon), journaliste et littérateur français, né à Marseille, m. à Paris (1803-1866) ; esprit inégal, paradoxal et brillant, auteur de romans et nouvelles : *Aristide Froissard, les Emotions de Polydore Marasquin ;* de comédies : *une Tempête dans un verre d'eau*, etc.

Gozlin ou **Goslin,** évêque de Paris, abbé de Saint-Germain des Prés, m. en 886. Il se signala dans la défense de Paris contre les Normands.

Gozzi (Carlo), poète dramatique italien, né et m. à Venise (1722-1806). Il s'inspira surtout des vieilles légendes italiennes, et créa la comédie *fiabesque* ou féerique (*Turandot, l'Oiseau vert*). Il a laissé d'intéressants *Mémoires.* — Son frère Gaspare, né à Venise, m. à Padoue (1713-1786), a publié des journaux, des vers, des traductions du français.



Gozzoli.

Gozzoli (Benozzo), peintre italien, né à Florence, m. à Pise (1420-1498) ; disciple de Fra Angelico et de Masaccio, auteur du *Triomphe de saint Thomas d'Aquin* (Louvre), des fresques d'Orvieto et de San-Gimignano, d'une remarquable *Arrivée des rois mages* au palais Ricordi (Florence), et d'une partie de la décoration du Campo Santo de Pise (*Histoire de Noé, Abraham, Jacob, Joseph, Moïse, David*, etc.). Il se caractérise par la finesse de l'exécution.

G. Q. G. Abréviation pour *Grand Quartier Général.*

Gr. Abréviation de *gramme.*

Graaf (Régnier **de**), physiologiste hollandais, né à Schonhoven, m. à Delft (1641-1673) ; auteur de remarquables travaux sur l'ovaire, le suc pancréatique, etc.

Graal (le) ou **Saint-Graal,** dans les croyances du moyen âge, vase d'émeraude, qui aurait servi à Jésus-Christ pour la cène avec ses disciples, et où Joseph d'Arimathie aurait recueilli le sang que le centurion fit couler en perçant le flanc de Jésus crucifié.

— Encycl. Il est souvent question du Graal dans les poèmes de chevalerie. Les légendes relatives au vase sacré doivent être de peu postérieures au christianisme ; toutefois, on n'en trouve aucune trace avant la fin du XIIe siècle. Porté en Angleterre, le Graal y aurait été caché pendant des siècles et, finalement, retrouvé par le héros gallois Perceval (c'est le sujet de la trilogie de Robert de Boron). De ce poème dérivent les formes ultérieures de la légende. Chrétien de Troyes et ses continuateurs français s'occupent surtout des aventures de Perceval ; Wolfram d'Eschenbach, en revanche, dans son *Parzival*, fait du Graal le centre d'imaginations mystiques compliquées. De nos jours, Wagner en a fait le sujet de son *Parsifal.*

grabat [*ba*] n. m. (lat. *grabatus*). Lit misérable. Lit de malade. *Fig. Etre sur le grabat*, être ruiné.

grabataire [*tè-re*] n. *Fam.* Malade, alité.

Grabbe (Christian Dietrich), poète dramatique allemand, né et m. à Detmold (1801-1836) : *Don Juan, Faust, les Hohenstaufen, Napoléon*, etc.

grabeau [*bô*] n. m. Fragment de drogue.

grabelage n. m. Action de grabeler.

grabeler [*lé*] v. a. (ital. *garbellare.* — Prend deux *l* devant une syllabe muette : *je grabelle.*) Séparer d'une substance médicamenteuse les petits fragments inutilisables.

grabeleur, euse [*eu-ze*] adj. et n. Se dit de celui, de celle qui grabelle.

Grabs, comm. de Suisse (cant. de Saint-Gall), dans la plaine du Rhin ; 4.410 h. Broderie mécanique. Agriculture.

grabuge n. m. (ital. *garbuglio*). *Fam.* Bruit, querelle : *il y a partout du grabuge.* Jeu de cartes.

Graçay [*sè*], ch.-l. de c. (Cher), arr. et à 51 kil. de Bourges, sur le ruisseau de Fouzon ; 2.750 h. — Le cant. a 6 comm., et 6.270 h.

Gracchus [*kuss*], nom de deux frères, tribuns et orateurs célèbres à Rome, fils de Cornélie : Tiberius Sempronius, tué l'an 133, et Caïus Sempronius, assassiné dans une émeute en l'an 121 av. J.-C. Ils avaient essayé, en proposant des lois agraires, de mettre un frein à l'avidité de l'aristocratie romaine, qui s'était emparée de la majeure partie des terres conquises sur l'ennemi. [V. agraires (*lois*).] On les appelle souvent *les Gracques.* Deux tragédies célèbres ont été composées sur *Caïus Gracchus* : l'une par M.-J. Chénier, l'autre par l'Italien Monti.

grâce n. f. (lat. *gratia*). Faveur qu'on fait sans y être obligé : *accorder une grâce. Trouver grâce devant quelqu'un, aux yeux de quelqu'un*, lui plaire, lui agréer : *Esther trouva grâce devant Assuérus. Etre en grâce auprès de quelqu'un*, avoir sa bienveillance, sa protection. *Heure, demi-heure, quart d'heure de grâce*, délai supplémentaire que l'on accorde à quelqu'un. *Bonnes grâces*, accueil favorable, bienveillance. *Demander en grâce*, demander instamment, comme une grande faveur. Pardon : *demander grâce.* Remise d'une peine : *le président de la République a le droit de grâce.* Remerciement : *je vous rends grâce* (ou *grâces*). Aide que Dieu accorde en vue du salut : *rien n'est impossible à la grâce.* Agrément, attrait de celui ou de ce qui a quelque chose de doux et d'aimable, ou de simple et d'harmonieux : *marcher, chanter, danser avec grâce. Avoir de la grâce dans le style. Mauvaise grâce*, tournure, manières déplaisantes. *Avoir mauvaise grâce, n'avoir pas bonne grâce à*, faire ou ne pas faire une chose contre la raison, contre les convenances, etc. : *celui qui fut aidé a mauvaise grâce à refuser son aide aux autres. Action de grâces*, remerciement à Dieu. *De bonne grâce*, sans répugnance. *Grâce* (ou, dans le style élevé, *grâces*) *à*, par l'action heureuse de, par l'effet de. *Fam. Par la grâce de Dieu*, pour rien, à titre gracieux, avec désintéressement. *Coup de grâce*, qui achève de donner la mort, et *au fig.*, de perdre, de ruiner. *Interject. Grâce!* cri par lequel on demande d'être épargné. *De grâce* loc. adv., formule de supplication, employée parfois ironiquement. Titre d'honneur, en Angleterre : *Sa Grâce le duc de...* (En ce sens, prend une majuscule.) Pl. Prière après le repas : *dire ses grâces. Jeu de grâces*, exercice dans lequel deux joueurs se lancent un léger cerceau, à l'aide de deux baguettes.



Jeu de grâces.

— Encycl. *Dr.* La grâce est la remise totale ou partielle, faite, par le chef de l'Etat, à un condamné, de la peine qu'il a encourue. La loi constitutionnelle donne le droit de grâce, sans conditions, au président de la République. Ce droit, qui s'applique à toutes les peines corporelles ou pécuniaires résultant de condamnations définitives, s'exerce par *remise* intégrale, par *réduction* ou par *commutation* (substitution à la peine prononcée d'une peine d'un degré inférieur).

A la différence de l'amnistie, la grâce anéantit ou modifie la peine, mais elle laisse subsister la condamnation et ses conséquences légales ; le condamné gracié peut être frappé des peines de la récidive en cas de nouveau délit.



Les Grâces, d'après Germain Pilon.

— *Théol.* On distingue la grâce *habituelle* ou *sanctifiante*, qui réside dans l'âme d'une manière permanente, et la grâce *actuelle*, qui intervient dans le jeu de nos facultés comme un trait de lumière découvrant la vérité à notre esprit, ou une émotion sainte, qui fait tressaillir notre cœur, ou une force cachée qui s'insinue dans notre volonté.

— *Jeu.* Le jeu de grâces peut se jouer à deux, trois ou quatre partenaires. Chaque joueur tient deux baguettes croisées, sur lesquelles se trouve posé un cerceau, qu'il s'agit de faire parvenir au second joueur. Pour ce faire, tenant bien rigide le bâtonnet de gauche, on amène avec celui de droite le cerceau jusqu'à l'extrémité du premier bâtonnet, et, d'un mouvement sec, on projette avec le bâtonnet le cerceau en avant ; il doit être reçu par le partenaire sur les deux baguettes croisées.

Grâces (les) ou, en grec, **Charites,** divinités païennes, qui étaient la personnification de ce qu'il y a de plus séduisant dans la beauté. On en compte trois : *Aglaé, Thalie* et *Euphrosine.*

Grâces (*les Trois*), tableau de Titien (galerie Borghèse) ; — de Raphaël ; — de J.-B. Regnault, au Louvre (V. p. 1.005) ; — groupe en marbre, de Germ. Pilon (Louvre) ; — de Pradier (palais de Versailles).

Grâce de Dieu (*la*), pathétique mélodrame en cinq actes, par d'Ennery et G. Lemoine, le type le plus achevé du drame populaire (1841). Il doit son titre à une romance qui a pour refrain : *A la grâce de Dieu*, et qui, chantée à plusieurs reprises dans le drame, sauve chaque fois la vertu de l'héroïne Marie, une jeune et pauvre Savoyarde.

Grâce-Berleur, comm. de Belgique (prov. et arr. de Liége) ; 5.400 h. Charbonnages. Machines.

Grâces, comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 3 kil. de Guingamp ; 1.320 h.

Gracia, v. d'Espagne (prov. de Barcelone), au pied du Tibidabo ; 45.000 h. C'est un faubourg de Barcelone. Filatures.

graciable adj. Digne de pardon.

Gracian (Balthazar), jésuite et écrivain espagnol, né à Calatayud (Aragon), m. à Tarragone (1584-1658) ; auteur d'une sorte de code du cultisme : *Finesse et art du bel esprit*, et d'un ouvrage de morale mondaine : *l'Homme de cour.*

graciant [*si-an*], **e** adj. Qui gracie.

gracier [*si-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Faire grâce à un criminel, lui remettre sa peine : *gracier un condamné.*

gracieusement [*ze-man*] adv. D'une manière gracieuse : *saluer gracieusement, gratuitement.*

gracieuser [*zé*] v. a. *Fam.* Faire à quelqu'un des démonstrations d'amitié, de bienveillance.

gracieuseté [*ze*] n. f. Civilité, affabilité. Gratification.

gracieux, euse [*si-eû, eu-ze*] adj. (lat. *graciosus*). Qui est rempli d'agrément, d'élégance : *prendre une pose gracieuse.* Aimable, affable : *accueil gracieux.* Gratuit : *obliger quelqu'un à titre gracieux.* Qui ne suppose pas de contestation entre parties : *la juridiction gracieuse s'oppose à la juridiction contentieuse.* N. m. *Le gracieux*, le genre gracieux. Ce qui est gracieux. Ant. **Disgracieux.**

gracilaire [*lè-re*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères, comprenant de petites teignes dont les larves rongent les feuilles du peuplier, du lilas, etc. (On en connaît une quarantaine d'espèces, dont la plupart habitent la France.)

gracile adj. (lat. *gracilis*). Grêle.

gracilie [*lî*] n. f. Genre de coléoptères longicornes, dont on ne connaît qu'une espèce européenne. (La gracilie vit dans les maisons et sa larve ronge les vieux paniers d'osier, les cercles des tonneaux, etc.)

graciliflore adj. Qui a des fleurs grêles.

gracilifolié, e adj. Qui a des feuilles grêles.

gracilité n. f. Caractère de ce qui est gracile.

Graciosa, île du groupe des Açores ; 14.000 h. Ch.-l. *Santa-Cruz.*

gracioso [*zo*] n. m. (m. ital.). Bouffon de la comédie espagnole : *jouer les graciosos.* Adj. m. *Musiq.* Gracieux : *andante gracioso.* Adv. Gracieusement.

Gracques (les). V. Gracchus.

grad, mot slave signifiant *bourg, ville*, et qui forme la terminaison d'un grand nombre de noms géographiques. V. gorod.

Grad (Charles), écrivain et homme politique alsacien, né à Turckheim, m. à Logelbach (1842-1890). Il se signala, après l'annexion de 1871, par son attachement à la France et fut un des chefs du parti protestataire au Reichstag ; auteur de : *l'Alsace ; le Peuple allemand, ses forces et ses ressources.*

Gradasse, un des héros de l'armée d'Agramant, dans le *Roland furieux* de l'Arioste. Il se fait redouter des plus vaillants chevaliers chrétiens, mais il lutte en vain contre Renaud, et périt de la main de Roland. Il est monté sur la fameuse jument appelée *Alphane.*

gradatif, ive adj. Qui va par gradation.

gradation [*si-on*] n. f. (lat. *gradatio ;* de *gradus*, degré). Accroissement ou décroissement progressif : *gradation de la chaleur. Musiq.* Passage insensible d'un ton à un autre. *Rhét.* Figure qui consiste à disposer plusieurs mots ou pensées suivant une progression ascendante ou descendante : *les mots* va, cours, vole *forment une gradation ascendante.*

grade n. m. (du lat. *gradus*, degré). Chacun des degrés d'une hiérarchie : *grade de capitaine. Grade universitaire*, diplôme de bachelier, de licencié, de docteur. *Géom.* Chacune des parties d'un quadrant divisé en cent parties égales : *une circonférence comprend 400 grades.*

— Encycl. *Milit.* Il convient de distinguer soigneusement l'*emploi* du *grade.* Le grade est la propriété du militaire ; il ne peut en être privé que pour des motifs nettement spécifiés, et selon une procédure strictement définie par la loi. L'emploi, au contraire, est à la disposition du président de la République et du ministre de la guerre ou de la marine. (V. galon, général, etc.).

Dans l'armée de terre, seuls les officiers des unités combattantes et les adjudants ont droit à l'appellation de leur grade, précédée du terme *mon : mon général, mon colonel, mon capitaine* (mais on dit *monsieur le maréchal*). Les gradés, qui ne sont pas officiers, sont simplement appelés par leur grade : *sergent, maréchal des logis, caporal, brigadier.* Tous les autres officiers sont appelés *monsieur le...* : *monsieur le médecin principal, monsieur le médecin-major, monsieur le vétérinaire, monsieur l'intendant, monsieur le contrôleur-général*, etc. V. médecin, vétérinaire, intendant, etc.

— *Géom.* Le grade (gr.) est la centième partie du quadrant et, par suite, les 9/10es d'un degré ; il a pour sous-multiples : le *décigrade* (dgr.), qui est la dixième partie du grade, le *centigrade* (cgr.), qui en est la centième partie, et le *milligrade* (mgr.), la millième partie. V. mesures.

gradé adj. et n. m. Qui a un grade dans l'armée. Ne se dit que des sous-officiers, caporaux et brigadiers.)

Correspondance des grades

Armée de terre	Armée de mer
Officiers	
Maréchal de France	Amiral
Général de division	Vice-amiral
Général de brigade	Contre-Amiral
Colonel	Capitaine de vaisseau
Lieutenant-Colonel	Capitaine de frégate
Chef de bataillon ou d'escadron	Capitaine de corvette
Capitaine	Lieutenant de vaisseau
Lieutenant	Enseigne de vaisseau (1re cl.)
Sous-Lieutenant	Enseigne de vaisseau (2e cl.)

Les élèves-officiers des écoles militaires de l'armée de terre et de l'armée de mer n'ont pas rang d'officiers et portent le titre d'*aspirants*.

Troupe	*Equipages de la flotte*
Adjudant-chef	Maître principal
Adjudant	Premier maître
Sergent-major ou Maréchal des logis chef	Maître
Sergent ou Maréchal des logis	Second maître
Caporal fourrier ou Brigadier fourrier	»
Caporal ou Brigadier	Quartier-maître

Gradenigo, nom de trois doges de Venise, du parti aristocratique. — Le premier, Pierre, doge de 1289 à 1311, fonda l'aristocratie vénitienne par la création du *Livre d'or* et institua le conseil des Dix.

grader [*dé*] v. a. Conférer un grade à : *grader un militaire.*

gradient [*di-an*] n. m. Gradation de pression barométrique, qui s'établit entre le centre et les bords d'un cyclone.

Gradignan, comm. de la Gironde, arr. et à 9 kil. de Bordeaux, près de la Maye ; 2.950 h. Fruits, faïencerie, vignobles.

gradille [*ll* mll., *e*] n. f. Denticule formant ornement architectural.

gradin n. m. (ital. *gradino*). Petite marche formant étagère sur un autel, un meuble, etc. Chacun des bancs superposés d'un amphithéâtre.

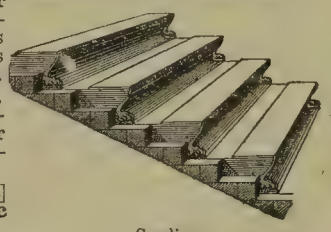

Gradins.

gradine n. f. (ital. *gradina*). Ciseau de sculpteur et de maçon, à coupant dentelé.

graduer [*né*] v. a. Travailler avec la gradine.

Gradisca, v. d'Italie, sur l'Isonzo ; 3.400 h. Voisine de Goritz, avec laquelle elle partageait le rang de capitale de la principauté de *Goritz-et-Gradisca*, Gradisca faisait, jusqu'en 1918, partie de la province autrichienne du Littoral.

gradomètre n. m. (du lat. *gradus*, degré, et du gr. *metron*, mesure). *Chir.* Instrument servant à mesurer la grosseur des sondes et des bougies urétrales.

Gradsko, v. de Vougoslavie, en Vieille-Serbie, sur le Vardar, un peu en amont du confluent de la Cerna, et sur le chemin de fer de Nich à Salonique. Combats au cours de la retraite de l'armée alliée sur Salonique (octobre-novembre 1915.)

gradualité n. f. Caractère de ce qui est graduel. Progression graduelle.

graduateur n. m. Pièce destinée à faire varier l'intensité du courant dans les appareils d'induction.

graduation [*si-on*] n. f. Action de graduer : *la graduation d'un thermomètre.* Opération qui consiste à faire subir un commencement de concentration à l'eau des marais salants.

gradué, e adj. Divisé en degrés : *échelle graduée.* Qui va progressivement : *exercices gradués.* N. m. Celui qui est revêtu d'un grade universitaire.

graduel, elle [*èl, è-le*] adj. (lat. *gradualis ;* de *gradus*, degré). Qui va par degrés : *diminution graduelle.* N. m. *Liturg.* Verset qui se dit à la messe entre l'épître et l'évangile. Livre qui contient tout ce qu'on chante au lutrin pendant la messe.

graduellement [*è-le-man*] adv. Par degrés Ant. **Brusquement, d'un seul coup.**

graduer [*du-é*] v. a. (du lat. *gradus*, degré). Diviser en degrés : *graduer une règle.* Augmenter par degrés : *graduer des exercices de grammaire.* Conférer des grades universitaires à : *se faire graduer à Montpellier.*

Gradus ad Parnassum ou, par abrév. **Gradus** [*duss*] n. m. (mots lat. signif. *degré pour monter au Parnasse*). Dictionnaire de prosodie, d'expressions poétiques, pour aider à faire des vers latins, œuvre du jésuite Paul Aler (1702).

græcum est, non legitur, mots lat. signif. : *C'est du grec, cela ne se lit pas.* Axiome du moyen âge, où le grec était si peu en crédit qu'on passait ce qui, dans les livres, était en grec. S'emploie pour dire : *Ne vous mêlez pas d'une chose où vous n'entendez rien.*

Grænichen, comm. de Suisse (cant. d'Argovie) ; 2.800 h. Agriculture, manufacture de chaussures.

Grætz (Henri), historien allemand, né à Xion, m. à Munich (1817-1891) ; auteur d'une remarquable *Histoire des juifs.*

Grævius [*gré-vi-uss*] (Jean-Georges Graef, dit), philologue et archéologue allemand, né à Naumbourg, m. à Utrecht (1632-1703).

Graf (Arturo), poète et critique italien, né à Athènes, m. à Turin (1848-1913), auteur de poèmes dont l'inspiration, longtemps pessimiste, s'est adoucie à la fin (*Medusa, Dopo il tramonto*, etc.).



Mme de Graffigny.

Graffigny ou **Grafigny** (Mme Françoise d'Issembourg d'Happoncourt, dame de), femme de lettres, née à Nancy, m. à Paris (1695-1758) ; auteur des *Lettres péruviennes.* Elle tint à Paris un salon littéraire. Ses lettres écrites pendant un séjour chez Voltaire à Cirey sont piquantes.

graffite [*gra-fi-te*] ou, en ital., **graffito** n. m. (pl. *graffiti*). Dessin tracé à la main par les Anciens, sur les monuments : *les graffites de Pompéi sont d'un grand intérêt pour la connaissance des mœurs romaines. Fam.* Dessins que des visiteurs mal inspirés gravent ou crayonnent sur les murs des monuments publics. (On dit aussi sgraffite.)

grafigner [*gn* mll., *é*] v. a. (de *grafin*). *Pop.* Ramasser des chiffons.

grafin n. m. *Pop.* Chiffonnier.

grage n. m. Espèce de râpe de cuivre, dont on se sert aux Antilles et à la Guyane pour râper le manioc.

grageoir [*joir*] n. m. Pilon pour écraser le gros sel.

grager [*jé*] v. a. (Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *il gragea, nous grageons.*) Râper avec la grage : *grager du manioc.*

gragne [*gra-gne*] n. f. Filet qui porte une racloire pour détacher les huîtres.

Graham [*am*] **de Claverhouse** (John, vicomte Dundee, lord), né vers 1649, m. à Killiecrankie en 1689 ; célèbre par sa cruelle répression des covenantaires. Un des héros des *Puritains d'Ecosse* de W. Scott.

Graham (Georges), habile horloger et mécanicien anglais, né à Horsgill, m. à Londres (1675-1751). Il inventa le *pendule compensateur.*

Grahamstown, v. de l'Union Sud-Africaine, colonie anglaise du Cap ; 11.000 h. Commerce de diamants, or.

Grahovo, localité de Yougoslavie, en Herzégovine. Sur le plateau de Grahovo, alors autrichien, les Monténégrins ont remporté plusieurs avantages sur les Autrichiens pendant la Grande Guerre (19 août 1914, 5 février et 6 novembre 1915).

graïer [*gra-ié*] ou **grayer** [*gré-iè*] n. m. Autref., officier des eaux et forêts.

graille [*gra, ll* mll., *e*] n. f. Nom vulgaire de la corneille.

graillement [*gra, ll* mll., *e-man*] n. m. Son enroué de la voix.

grailler [*gra, ll* mll., *é*] v. n. (de *graille*, corneille, mot dialectal ; lat. *gradula*). Crier comme la corneille. Parler d'une voix enrouée. Sonner du cor d'une certaine façon pour rappeler les chiens.

graillon [*gra, ll* mll., *on*] n. m. Débris d'un repas. Odeur de graisse brûlée. Rognure d'un bloc de marbre.

graillon [*gra, ll* mll., *on*] n. m. *Pop.* Crachat très épais.

graillonner [*gra, ll* mll., *o-né*] v. n. Contracter une odeur de graillon.

graillonner [*gra, ll* mll., *o-né*] v. n. *Pop.* Tousser pour expulser souvent des crachats épais, des graillons.

graillonneur, euse [*gra, ll* mll., *o-neur, eu-ze*] n. *Pop.* Personne qui tousse pour expectorer.

graillonneur, euse [*gra, ll* mll., *o-neur, eu-ze*] n. Personne qui vend les restes de table. N. f. Mauvaise cuisinière.

Grailly [*gra, ll* mll., *i*] (Jean de), dit *le Captal de Buch*, capitaine du XIVe siècle, fort attaché au parti anglais et que Du Guesclin défit à Cocherel (1364) ; mort en 1376 à la prison du Temple, à Paris.

grain [*grin*] n. m. (lat. *granum*). *Bot.* Tout fruit ou semence qui ne présente qu'un petit volume : *grain de blé, de raisin, de poivre*, etc. Les grains, les céréales en tant que marchandises : *les grains sont en hausse. Poulet de grain*, poulet nourri avec du grain, pour la table. *Séparer l'ivraie du bon grain* (Ecriture), distinguer les bons des méchants, le bon du mauvais. Allus. littér. V. affaire, et sable. Petite parcelle : *grain de sable.* Petit corps sphérique : *les grains d'un chapelet.* Verroterie de couleur. Inégalité à la surface de la peau, d'un cuir, etc. : *le grain d'une étoffe. Fig.* Très petite quantité : *un grain d'esprit. Grav.* Effet produit par les tailles diversement croisées. Ancien petit poids, environ la vingtième partie d'un gramme. Averse. *Mar.* Coup de vent momentané, orage passager : *recevoir un grain. Méd.* Ancienne mesure de poids, usitée jadis en posologie médicamenteuse et qui équivaut à 54 milligrammes. Pustule. *Grain d'orge*, syn de orgelet. *Pharm.* Petite pilule. *Fig.* et *fam. Veiller au grain*, prévoir et prévenir le danger. *Grain de beauté*, petite tache noire ou brune, ainsi dite parce qu'elle fait paraître la peau plus blanche. *Fam. Avoir un grain*, être un peu fou. *Avoir son grain*, être un peu gris. *Gros grain*, sorte de ceinture sur laquelle on monte les jupes. *A gros grain*, se dit d'un dévot assez peu scrupuleux dans la pratique de la religion.

— Encycl. *Agric.* Le terme de *grains* s'applique principalement aux semences comestibles des céréales et de certaines légumineuses (haricot, pois, lentille, féverole, etc.). Après le battage, les grains des céréales sont nettoyés et débarrassés des poussières, glumes, des semences étrangères et des pierres qu'ils contiennent, par le passage dans les tarares et les épierreurs. Au grenier, on effectue de fréquents pelletages pour aérer les tas de grains et les mettre à l'abri de l'attaque des insectes et des moisissures. Pour les ensemencements, on utilise des grains de choix, que l'on soumet au chaulage avant de les confier à la terre. Le poids moyen des grains est variable avec leur nature. Un hectolitre pèse : pour le blé 77 kg., pour le seigle 72 kg., pour l'avoine 47 kg., pour le maïs 67 kg., pour l'orge 63 ; pour les légumineuses, on admet : 77 kg. pour la féverole, 82 kg. pour le pois gris, 80 kg. pour la gesse et la lentille.

— *Dr.* La loi punit d'un emprisonnement de six jours à deux mois « quiconque aura coupé des grains ou des fourrages qu'il savait appartenir à autrui ». L'emprisonnement est de vingt jours à quatre mois s'il a été coupé des grains verts, et le maximum de la peine est toujours prononcé si le fait a été commis pendant la nuit.

grainage, grainaille, grainailler, grainaison, grainasse, etc. V. grenage, grenaille, etc.

Graincourt-lès-Havrincourt, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 30 kil. d'Arras, près de l'Escaut canalisé ; 1.373 h. en 1914. Ce village, conquis par les Britanniques le 21 novembre 1917, au cours d'une opération à objectifs limités, est complètement détruit.

grain-d'orge n. m. Sorte de burin dont la tranche a la forme d'un grain d'orge. Partie supérieure du guidon des armes à feu de précision. Pl. des *grains-d'orge.*

Graindorge (*Vie et opinions de M. Frédéric-Thomas*), notes sur Paris, par H. Taine. C'est une suite de tableaux de la vie mondaine, tracés d'une plume ironique et spirituelle, mais dont les conclusions dénotent un idéal austère de la vie morale (1867).

graine [*grè-ne*] n. f. (lat. *granum*). *Bot.* Organe résultant de la fécondation de l'ovule chez les phanérogames, et qui est apte à reproduire un nouvel individu : *le vent transporte au loin les graines. Monter en graine*, se développer jusqu'à la production des graines. *Fig. Fille montée en graine*, fille qui commence à dépasser l'âge où d'ordinaire les filles se marient. *Zool. Graine de vers à soie* ou *graine*, œufs de vers à soie. *Fig. Mauvaise graine*, mauvais sujet. *Graine de niais*, chose qui ne peut tromper que les gens simples ; personne niaise. *Frange, épaulette, gland à graines d'épinards*, frange, etc., dont les filets ressemblent à un assemblage de graines d'épinards : *dans l'armée française, les épaulettes à graines d'épinards indiquent un grade supérieur.*

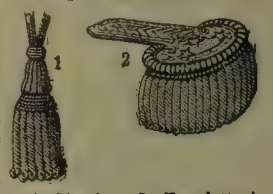

1. Gland, et 2. Epaulette à graine d'épinards.

— Encycl. *Bot.* La graine est portée à nu par une écaille chez les gymnospermes, et enfermée au contraire dans un fruit clos chez les angiospermes. Le

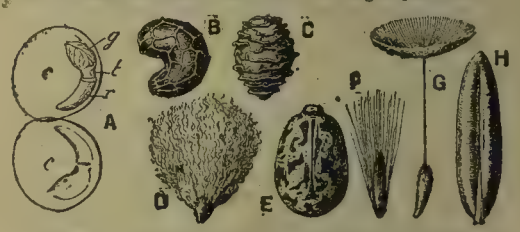

Graines : A. De pois, ouverte (*c*, cotylédons ; *g*, gemmule ; *t*, tige ; *r*, radicule) ; B. De coquelicot ; C. De dauphinelle ; D. De cotonnier ; E. De ricin ; F. De saule ; G. De pissenlit ; H. De dattier.

nombre de graines contenues dans un fruit est fort variable (de un à plusieurs milliers). La forme de la graine est, en général, plus ou moins arrondie. Elle comprend une enveloppe et une amande, dont la partie essentielle est l'*embryon*. Mûre, la graine peut être disséminée grâce à la déhiscence du fruit, puis elle attend, à l'état de vie ralentie, des conditions favorables à sa germination.

Certaines graines sont alimentaires ; d'autres fournissent de l'huile ; quelques-unes sont utilisées comme condiments.

graineler, graineter, grainu, e, etc. V. greneler, greneter, grenu, e, etc.

graineterie [*grè-ne-te-ri*] n. f. Commerce, magasin du grainetier. Anciennem., office de juge au grenier à sel.

grainetier [*grè-ne-ti-é*], **ère** adj. et n. Qui vend des graines. Anciennem., officier, juge au grenier à sel.

grainier [*grè-ni-é*], **ère** adj. et n. Qui vend des graines. N. m. Collection de graines. Local où l'on conserve les graines de semence.

Graisivaudan ou **Grésivaudan** [*gré-zi-vô*], nom donné à la vallée de l'Isère, entre le massif de la Grande-Chartreuse et le massif de Belledone, depuis la plaine de Grenoble jusqu'au confluent du Bréda.

graissage [*grè-sa-je*] n. m. Action de graisser. Action de tourner en graisse, en liquide huileux : *graissage du vin.*

graissane [*grè-sa-ne*] n. f. Variété de figue.

graisse [*grè-se*] n. f. (lat. pop. *crassia ;* de *crassus*, gras). Substance onctueuse, facile à fondre, qui se trouve en diverses parties du corps de l'homme et de l'animal (cette dernière servant, pure ou mélangée, à préparer les aliments, à oindre les organes des machines, etc.) *Prendre de la graisse*, devenir gras. *Pop.* Argent. *La graisse ne l'étouffe pas, ne l'empêche pas de courir*, il est maigre. Altération qu'éprouvent certains vins, cidres ou bières, et qui leur donne un aspect huileux. Maladie bactérienne qui s'attaque aux jeunes pousses de haricot, à l'ail, à l'oignon, dont elle ramollit les tissus. *Graisse de bitume*, bitume purifié.

— Encycl. *Chim.* Les corps gras sont des substances neutres, d'une consistance variable, sans odeur ni saveur bien prononcées, qui brûlent avec une flamme peu colorée, en répandant une fumée plus ou moins épaisse. Suivant leur degré de fusibilité, on peut distinguer les matières grasses en *huiles*, liquides à la température ordinaire, en *beurres, graisses* et *suifs*, solides, mous, fondant entre 25 et 50 degrés et en *cires*, dures et cassantes, qui ne fondent qu'à partir de 60 degrés. On désigne plus spécialement sous le nom de *graisses* ou *suifs* les corps gras provenant des animaux : ces corps gras sont insolubles dans l'eau, solubles dans l'éther, les essences et le sulfure de carbone ; les alcalis les transforment en savons. Les matières grasses existent chez l'animal dans presque tous les tissus et toutes les cellules, surtout lorsqu'elles vieillissent et dégénèrent. Les graisses normales sont en réserve dans le tissu adipeux ; elles sont enveloppées de tissus cellulaires et de membranes. On obtient la graisse en chauffant le suif en branches ; les membranes qui enveloppent la graisse se déchirent, et le suif coule : c'est la *fonte aux cretons*. On peut aussi chauffer le suif dans une chaudière à double fond de vapeur avec de l'eau acidulée par l'acide sulfurique : c'est la *fonte à l'acide*. Enfin, on peut remplacer l'eau acidulée par la soude étendue : c'est la *fonte aux alcalis*.

Les *graisses végétales*, qui sont des corps gras provenant de végétaux, tels que les huiles d'olive, de noix, de colza, de navette, d'arachide, les graisses de coco, etc., trouvent un emploi de plus en plus grand, tant pour l'alimentation que pour l'industrie ; les *graisses minérales*, comme la *vaseline*, sont susceptibles également de multiples emplois.

Industriellement, on utilise les graisses pour la fabrication des chandelles, des bougies stéariques et des savons ; on les emploie aussi pour lubrifier les organes de machines doués d'un mouvement de rotation ou de glissement, les fusées des essieux de voitures, de wagons, de locomotives, etc.

— *Econ. dom.* L'enlèvement des taches de graisse est chose facile ; il suffit de frotter les taches avec un chiffon propre, imprégné de benzine, ou d'un peu d'ammoniaque étendue d'eau, en prenant toutefois des précautions pour les étoffes de couleur tendre.

— *Econ. rur.* La graisse des vins est une maladie d'origine microbienne ; elle atteint plus souvent les vins blancs que les vins rouges et leur donne un aspect filant et une saveur fade. Pour guérir un vin de la graisse, il faut lui ajouter du tanin, à la dose de 15 à 20 grammes en solution alcoolique par hectolitre de vin, coller, puis soutirer le liquide. Pour prévenir la graisse on peut pasteuriser les vins, l'opération de la pasteurisation ayant pour effet de tuer les microbes que le vin tient en suspension ; mais il convient encore de taniser.

Les cidres peuvent également tourner à la graisse ; on les en guérit par l'adjonction d'un peu de tanin et le soutirage dans des fûts méchés.

graisser [*grè-sé*] v. a. Frotter, oindre de graisse : *graisser les rouages d'une machine.* Souiller de graisse, tacher. S'altérer, devenir huileux : *ce vin graisse. Fig.* et *fam. Graisser ses bottes*, se préparer : 1° à partir ; 2° à mourir. *Graisser les bottes à quelqu'un*, lui administrer l'extrême-onction. *Graisser la patte*, corrompre avec de l'argent. *Graisser le marteau*, donner de l'argent au portier pour entrer. PROV. : **Graissez les bottes d'un vilain, il dira qu'on les lui brûle**, rendez service à un rustre, il le niera. ANT. **Dégraisser.**

graisserie [*grè-se-rî*] n. f. Boutique de graissier. Commerce du graissier.

Graissessac [*grè-sè-sak*], comm. de l'Hérault, arr. et à 50 kil. de Béziers ; 2.100 h. Ch. de f. M. Bassin houiller.

graisset [*grè-sè*] n. m. Nom vulgaire de la *rainette verte.*

graisseur, euse [*grè-seur, eu-ze*] adj. Qui graisse : *robinet graisseur.* N. m. Ouvrier ou appareil qui opère le graissage.



Graisseur à ressort : 1. Vue d'ensemble ; 2. Coupe.

— ENCYCL. *Techn.* Les graisseurs ont des formes variant à l'infini. Ils doivent être simples, maniables et d'un volume suffisant pour qu'on ne soit pas obligé de les remplir trop souvent d'huile. Ils ne doivent débiter que la quantité de matière lubrifiante pour s'opposer à l'échauffement et au grippement des pièces de machines en contact.

graisseux, euse [*grè-seû, eu-ze*] adj. De la nature de la graisse : *tissu graisseux.* Taché de graisse : *habit graisseux.*

graissier [*grai-si-è*], **ère** adj. et n. Qui vend de la graisse : *marchand graissier.*

graissin [*grè-sin*] n. m. Sorte d'écume qui surnage au dessus de l'eau, dans les endroits où frayent un grand nombre de poissons.

graissoir [*grè-soir*] n. m. Tampon de linge pour graisser.

graisson [*grè-son*] n. m. Nom vulgaire du *hareng commun.*

grallaire [*gral-lè-re*] n. f. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, comprenant des fourmilliers roux ou gris, à ventre jaunâtre, tachetés de brun ou de blanc. (On en connaît 30 espèces de l'Amérique du Sud.)

gralles n. m. pl. (du lat. *gralla*, échasse). Nom ancien des échassiers. S. un *gralle.*

gram [*ghram'*] n. m. (de *Gram* n. pr.). Solution iodo-iodurée. (On l'emploie en bactériologie pour colorer les microbes et établir parmi eux, après un lavage à l'alcool, deux grandes catégories : ceux qui restent colorés ou qui *prennent le gram*, et ceux qui se décolorent ou *ne prennent pas le gram.*)

Gramat [*ma*], ch.-l. de c. (Lot), arr. et à 38 kil. de Gourdon, sur le *causse de Gramat ;* 2.740 h. (*Gramatois*). Ch. de f. Orl. Eaux minérales. — Le cant. a 11 comm., et 8.390 h.

gramen [*mèn*] n. m. (m. lat.). Nom générique des plantes de la famille des graminées, des gazons, etc.

graminées [*né*] n. f. pl. Famille de plantes monocotylédones. S. une *graminée.*

— ENCYCL. La famille des graminées est une des plus nombreuses du groupe des monocotylédones (plus de 300 genres, avec 3.580 espèces). Ce sont des herbes généralement annuelles ; leur tige est un *chaume ;* leurs feuilles sont distiques, à limbe étroit ; leurs fleurs sont groupées en épillets ; le fruit est un caryopse, contenant une graine pourvue d'un albumen amylacé. A cette famille appartiennent les céréales, les herbes des prairies, les bambous, la canne à sucre, etc.



Graminées : A. *Blé*, épi ; *a*, épillet ; *b*, fleur isolée ; *c*, fleur dépouillée des glumelles ; *d*, graine ; *e*, coupe des grains. B. *Avoine*, grappe d'épillets ; *f*, épillet.

graminicole adj. (du lat. *gramen, inis*, gazon, et *colere*, habiter). Qui vit sur les chaumes, ou les céréales : *la souris des moissons est graminicole.*

graminifolié, e adj. (lat. *gramen*, gazon, et *folium*, feuille). Qui a les feuilles analogues à celles des graminées.

graminiforme adj. (du lat. *gramen*, gazon, et de *forme*). Qui ressemble à une graminée.

graminologie [*jî*] n. f. (du lat. *gramen*, gazon, et du gr. *logos*, discours). Histoire des plantes graminées.

grammaire [*gram'-mè-re*] n. f. (lat. *grammatica ;* gr. *grammatikè*). Art qui enseigne à parler et à écrire correctement. Ensemble des règles d'une langue. Livre qui contient les règles de cet art. *Grammaire comparée*, science qui étudie les ressemblances, les différences des diverses langues comparées entre elles. *Grammaire historique*, qui étudie l'origine et l'histoire de la phonétique, de la morphologie et de la syntaxe. *Grammaire générale*, ensemble des règles communes à toutes les langues. *Classes de grammaire*, classes qui, dans les lycées, précèdent les classes de *lettres* ou humanités (6e, 5e et 4e).

— ENCYCL. On distingue dans la grammaire d'une langue trois parties correspondant aux trois éléments du discours : *phonétique* ou étude des sons et des signes qui les représentent ; *morphologie* ou étude de la forme des mots ; *syntaxe* ou étude des relations entre les mots. Les études grammaticales remontent à une antiquité assez haute. Les recherches précises des grammairiens hindous sont à bon droit célèbres (Pânini, IVe s. av. J.-C.). La grammaire occidentale a été fondée par les Grecs, et leur enseignement a exercé une influence extraordinaire sur toute la littérature grammaticale. Les Romains traduisirent en latin la terminologie des Grecs, et s'adonnèrent à la grammaire avec passion, mais sans originalité. Au XVIe siècle et au commencement du XVIIe siècle, les grammairiens français furent presque uniquement des puristes, ignorants de l'histoire de la langue et imbus de préjugés philosophiques. La syntaxe française leur doit la plus grande partie de ses contradictions et de ses subtilités. Avec la « grammaire de Port-Royal » commence la série des grammaires générales, dont les auteurs se piquent de découvrir les principes communs à tous les idiomes. A la fin du XVIIIe siècle se produisit un événement capital dans l'histoire de la grammaire : la découverte du sanscrit.

La grammaire générale fut alors détrônée par la grammaire historique et comparative. Trois linguistes éminents se consacrèrent à ces nouvelles études : Franz Bopp (langues indo-européennes) ; Jacob Grimm (langues germaniques) ; Frédéric Diez (langues romanes). La grammaire est aujourd'hui une science précise, voisine à la fois de la psychologie, de l'histoire et de l'histoire naturelle.

Grammaire générale de Port-Royal, composée par Arnauld et Lancelot ; remarquable tentative pour ramener les langues à un type unique, conforme à la logique (1660).

Grammaire, de Condillac, ouvrage bien écrit et bien connu, chef-d'œuvre d'analyse (1756).

Grammaire comparée, par Franz Bopp (1833-1852, trad. en français par Michel Bréal), le premier exposé méthodique qui ait été donné de l'ensemble des langues indo-européennes. Cet ouvrage a été dépassé par les travaux plus récents de Schleicher, et surtout par la *Grammaire comparée des langues indo-européennes*, de Brugmann et Delbrück (1886-1900).

Grammaire des langues romanes, par Frédéric Diez (1836-1844, trad. en français par Brachet, Morel-Fatio et Gaston Paris) qui démontre l'origine latine des langues romanes. Se complète par la *Grammaire des langues romanes* de W. Meyer-Lubke (1890-1900, trad. française de Rabiet).

grammairien, enne [*gram'-mè-ri-in, è-ne*] n. Qui sait, enseigne la grammaire, ou qui a écrit sur la grammaire. *Antiq.* Philologue.

grammatical, e, aux [*gram'-ma*] adj. Qui concerne la grammaire : *exercices grammaticaux.* Conforme aux règles de la grammaire : *tournure grammaticale. Analyse grammaticale*, analyse des parties du discours.

grammaticalement [*gram'-ma, man*] adv. Selon les règles de la grammaire.

grammatici certant, mots lat. signif. : *Les grammairiens discutent.* Commencement d'un vers d'Horace (*Art poétique*, 78), qui se complète par : *et adhuc sub judice lis est.* V. ADHUC.

grammatiste [*gram'-ma-tis-te*] n. m. *Antiq. gr.* Celui qui apprenait aux enfants à lire et à écrire. Grammairien. Auj., mauvais grammairien. Pédant.

grammatite n. f. *Minér.* Syn. de TRÉMOLITE.

grammatologie [*gram'-ma jî*] n. f. (du gr. *gramma, atos*, lettre, et *logos*, discours). Traité grammatical.

grammatologique [*gram'-ma*] adj. Qui concerne la grammatologie.

gramme [*gra-me*] n. m. (du gr. *gramma*, scrupule [poids]). Millième partie du kilogramme qui est l'unité de masse de notre système métrique : *le gramme représente sensiblement le poids d'un centimètre cube d'eau distillée prise à son maximum de densité* (4° C.), *à la latitude de 45 degrés et au niveau de la mer.*

— ENCYCL. Les multiples du gramme sont : le *décagramme*, l'*hectogramme*, le *kilogramme*, le *myriagramme*, le *quintal* et la *tonne* ; les sous-multiples sont : le *décigramme*, le *centigramme* et le *milligramme.* (V. MESURES.)

Le gramme est l'unité de masse qui sert de base au système C. G. S. On désigne quelquefois sous le nom de *gramme-force* une force égale au poids d'une masse de 1 gramme. Le gramme-force vaut 981 dynes.

gramme [*gra-me*] n. f. Machine électrique du système de Gramme. V. INDUCTION.

— ENCYCL. Dans la machine Gramme construite pour les laboratoires, un aimant en fer à cheval agit par influence sur un anneau circulaire de fer doux, placé entre ses deux pôles et détermine une aimantation dans chacun des demi-anneaux. Autour de l'anneau sont enroulés en spirales des fils métalliques disposés de façon que les courants développés par induction dans ces fils donnent, lorsqu'on imprime un mouvement de rotation à l'anneau de fer doux, un courant unique qui conserve la même intensité et le même sens pendant toute la durée de la rotation. Pour les besoins industriels, on remplace l'aimant

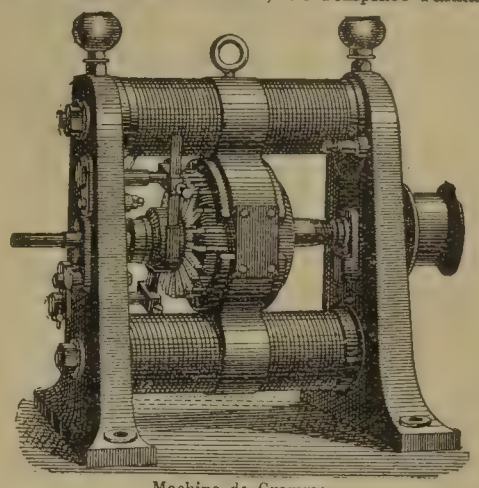

Machine de Gramme.

en fer à cheval par des électro-aimants très puissants, qui fournissent des forces beaucoup plus considérables.

La machine industrielle Gramme est donc un *générateur* d'électricité, mais elle est réversible et peut aussi servir de *moteur* : si l'on fait passer un courant dans la série de fils en spirales qui entourent l'anneau mobile, celui-ci se met à tourner. On comprend donc comment de telles machines peuvent servir au transport de l'énergie. Cependant, avec ces machines à courants continus, on ne peut faire un transport d'énergie qu'à quelques kilomètres ; au delà, il est indispensable d'employer des machines à courants alternatifs (dynamos).

Gramme (Zénobe), électricien, né à Jehay-Bodegnee (Belgique), m. à Bois-Colombes (Seine) [1826-1901]. Il a construit des machines employées comme force motrice et pour la lumière électrique.

gramme-force n. m. V. GRAMME.

grammitis [*gram'-mi-tiss*] n. m. Genre de fougères, abondantes sur les rochers des régions tropicales et tempérées et caractérisées par leurs frondes simples.



Grammitis.

grammomètre [*gram'-mo*] n. m. (du gr. *gramme*, ligne, et *metron*, mesure). Diviseur dont se servent les dessinateurs.

Grammont, ville de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Alost), sur la Dendre ; 13.000 h. Toiles, dentelles, allumettes.

Grammont (Jacques-Philippe DELMAS **de**), général et homme politique français (1792-1862). Le 2 juillet 1850, il fit voter la loi protectrice des animaux, qui porte son nom, *loi Grammont*, et qui punit d'une amende de 5 à 15 fr. et d'un emprisonnement de 1 à 5 jours ceux qui auront exercé, publiquement et abusivement, des mauvais traitements envers les animaux domestiques.

Gramont [*mon*] (Antoine III, duc **de**), maréchal de France, né en 1604, mort à Bayonne en 1678. Il défendit avec distinction Mantoue en 1630, et prit part à toutes les campagnes de la guerre de Trente ans. On lui doit des *Mémoires* intéressants. — Son frère consanguin, PHILIBERT, comte **de Gramont,** servit d'abord dans les armées du roi, puis, exilé pour avoir disputé à Louis XIV les faveurs de Mlle de La Mothe-Houdancourt, se réfugia à la cour d'Angleterre, où il épousa la sœur de Hamilton. Il fut un des plus spirituels personnages du temps, mais un type accompli de *libertin* (1621-1707). [V. l'art. suiv.]



Maréchal de Gramont.

Gramont (*Mémoires du comte de*), par Hamilton, chronique enjouée et agréable de la vie frivole des cours de France et d'Angleterre au XVIIe siècle ; chef-d'œuvre d'atticisme (1713).

Gramont (Armand de). V. GUICHE.

Gramont (comte Ferdinand **de**), poète français, né à Jersey, m. à Paris (1815-1897) ; a fait revivre en France la sextine. — Son fils LOUIS, né à Paris en 1854, auteur dramatique (adaptation d'*Othello*, livret d'*Esclarmonde*, etc.).



Duc Agénor de Gramont.

Gramont (Agénor, prince DE BIDACHE, duc DE GUICHE et **de**), homme politique français, né et m. à Paris (1819-1880). Il était ministre des affaires étrangères lors de la déclaration de guerre à la Prusse en 1870.

gramophone ou **grammophone** [*gra-mo*] n. m. (du gr. *gramma*, caractère écrit, et *phonè*, voix). Phonographe, de marque particulière, reproduisant les sons au moyen de disques. V. PHONOGRAPHE.

grammoptère [*gra-mo*] n. m. Genre d'insectes longicornes, famille des cérambycidés, comprenant de petites formes élégantes, **qui** vivent sur les fleurs.

Grampians [*gran-pi-an*] (MONTS), chaîne de montagnes d'Ecosse. Lacs nombreux, torrents. Pâturages.

grampus [*gran-puss*] n. m. Genre de mammifères cétacés denticètes, famille des delphinidés, communs dans l'Atlantique et la Méditerranée.

Gran, v. de Hongrie, ch.-l. de comitat, sur le Danube ; 10.000 h. Céréales (en hongrois **Esztergom**).

Granados y Campiña (Enrique), compositeur espagnol, né à Lerida, mort noyé dans la Manche à la suite du torpillage du *Sussex* par les Allemands (1868-1916) ; auteur des *Danses espagnoles*, des *Goyescas* (esquisses à la manière de Goya), des *Tonadillas*, œuvres d'une inspiration foncièrement espagnole.

granaté, e adj. Qui ressemble ou qui se rapporte au grenadier.

granatique adj. Qui contient des grenats.

Grancey [*sè*] (Jacques ROUXEL DE MEDAVI, comte de), maréchal de France, célèbre par son intrépidité (1603-1680). En 1636, nouveau Bayard, il arrêta seul un escadron d'Impériaux, au pont de Spoy. — Son petit-fils, JACQUES-LÉONOR, né à Chalencey, près de Langres, m. à Paris (1665-1725), fut aussi maréchal de France.

Grancey-le-Château [*sè, tô*], ch.-l. de c. (Côte-d'Or), arr. de Dijon ; 360 h. — Le cant. a 11 comm., et 1.700 h.

Grancher (Jacques-Joseph), médecin français, né à Felletin, m. à Paris (1843-1907). On lui doit de belles recherches sur la tuberculose et les maladies des enfants.

grand [*gran*], **e** adj. (lat. *grandis*). Qui est fort étendu dans ses dimensions : *les grandes forêts du Brésil. Le grand Océan*, l'océan Pacifique. *Les grandes Indes*, les Indes orientales. De taille élevée : *enfant très grand pour son âge. Plus grand que nature*, se dit des représentations ou images plus grandes que l'objet représenté. Intense, violent : *un grand vent ; un grand bruit. Grand jour*, pleine lumière du soleil. *Grand air*, air qu'on respire au dehors. Emphatique : *les grands mots ne prouvent rien.* Qui excelle par la naissance, la fortune, le talent, etc. : *grand seigneur, grand poète.* Magnanime, courageux : *Annibal se montra grand dans l'adversité.* Surnom de princes ou de personnages illustres : *Louis le Grand.* Titre donné aux premiers dignitaires d'un ordre : *grand maître de l'Université, grand prêtre*, etc. *Grand Seigneur* ou *Grand Turc*, le sultan des Turcs. (Cet adjectif entre en outre dans une foule d'expressions : *grand chemin, grande dame, grand Dieu, grande* fille, etc. [V. au substantif].) *Grand mât*, mât principal. *Grand'voile, grand'verque*, voile, vergue du grand mât. N. m. Personne adulte : *cet ouvrage est utile aux petits et aux grands.* Elève relativement âgé : *la cour des grands.* Personnage de haute naissance ou élevé en dignité : *les grands de la terre.* Membre de la plus haute noblesse d'Espagne : *les grands d'Espagne restent couverts devant le roi.* Ce qui est noble, sublime : *le grand abonde dans Bossuet.* Loc. adv. *En grand*, de grandeur naturelle. *Faire une chose en grand*, au fig., sans rien ménager. *Faire grand*, donner à ce que l'on fait un caractère de grandeur. *Travailler en grand*, dans de vastes proportions. *Tout grand ouvert, tout grand*, aussi ouvert que possible. ANT. **Petit, exigu, mesquin.**

— REM. *Grand* était à l'origine des deux genres. Cette forme s'est conservée dans *mère grand*, dans certaines expressions comme *grand'peine, grand'chère, grand'pitié, grand'merci, grand'chose, grand'peur, grand'hâte*, etc., et dans quelques composés : *grand'chambre, grand'mère, grand'messe, grand'rue, grand'tante* où l'Académie a jusqu'ici conservé l'apostrophe.

Grande Armée (la), armée que Napoléon Ier avait organisée au camp de Boulogne en 1804, et qui, d'abord destinée à l'invasion de l'Angleterre, fut employée à faire les campagnes de 1805 et 1806. (Après 1806, elle prit le nom d' « armée du Rhin ».) Le même nom fut donné à l'armée qu'en 1812 Napoléon conduisit en Russie, où elle trouva son tombeau.

Grands Jours, nom donné, au moyen âge, aux juridictions féodales. Ultérieurement, on appelait *Grands Jours* des sessions extraordinaires tenues par des délégations du parlement dans les provinces où les méfaits et les brigandages s'étaient multipliés et couraient risque de rester impunis par suite de l'influence des familles et en raison de la fortune ou du rang des coupables. Fléchier a laissé d'une de ces réunions une relation très curieuse : *les Grands Jours d'Auvergne*, publiée seulement en 1844.

Grand-Auverné, comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 16 kil. de Châteaubriant ; 1.390 h. Ardoise.

Grand-Bassam. *Géogr.* V. BASSAM.

Grand-Bassin, vaste région déprimée, et par endroits désertique, de l'Amérique du Nord occidentale, dans l'intérieur du massif des montagnes Rocheuses. Le plateau d'Utah et le Grand Lac Salé en sont les accidents géographiques les plus connus.

grand-beau n. m. Perle factice, soufflée avec du cristal coloré.

Grand-Bornand (**Le**), comm. de la Haute-Savoie, arr. et à 23 kil. d'Annecy ; 2.080 h.

Grand-Bourg [*gran-bour*] (**Le**), ch.-l. de c. (Creuse), arr. et à 17 kil. de Guéret, non loin de la Gartempe ; 3.180 h. — Le cant. a 7 comm., et 9.870 h.

Grand-Bourg ou **Marigot,** ch.-l. de l'île française de Marie-Galante, sur la mer des Antilles ; 7.000 h.

Grandcamp-les-Bains, comm. du Calvados, arr. et à 32 kil. de Bayeux, non loin de l'embouchure de la Vire ; 1.840 h. Ch. de f. Et. Pêche, bains de mer.

grand'chambre n. f. *Dr.* Principale chambre d'un parlement. (On dit aussi *chambre du plaidoyer* ou *chambre dorée.*) Pl. des *grand'chambres.*

grand-chambrier n. m. Membre d'une grand'chambre. Pl. des *grand'chambriers.*

Grand-Champ [*gran-chan*], ch.-l. de c. (Morbihan), arr. et à 13 kil. de Vannes ; 3.170 h. — Le cant. a 8 comm., et 10.280 h.

Grandchamps, comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 16 kil. de Nantes, sur le Hocmard ; 1.170 h.

grand-chantre n. m. Dignitaire d'une cathédrale, qui avait les petites écoles sous sa juridiction. Pl. des *grands-chantres.*

grand'chose [*gran-chô-ze*] n. S'emploie avec la négation dans le sens de *pas beaucoup, pas cher, pas bon*, etc. : *cela ne vaut pas grand'chose. Un, une des pas grand'chose*, des gens qui ne méritent guère de considération.

Grand'Combe [*gran-kon-be*] (**La**), ch.-l. de c. (Gard), arr. et à 14 kil. d'Alais ; 11.300 h. Ch. de f. P.-L.-M. Houillères importantes. — Le cant. a 6 comm., et 17.510 h.

Grand'Couronne, ch.-l. de c. (Seine-Inférieure), arr. et à 12 kil. de Rouen ; 1.390 h. (*Couronniers*). Ch. de f. Et. Tulles, dentelles. — Le cant. a 10 comm., et 21.600 h.

Grand-Couronné (le) ensemble de hauteurs et de plateaux du département de Meurthe-et-Moselle, situé sur la rive droite de la Moselle et de la Meurthe, à l'E. de Nancy. Cette partie des « Côtes de Moselle » domine la vallée de la Seille et décrit en avant de la capitale de la Lorraine une sorte de demi-couronne, depuis les abords de Pont-à-Mousson (colline Sainte-Geneviève) jusque vers le confluent du Sanon avec la Meurthe. Le point culminant est par 417 m. aux sources de la Natagne.

L'importance militaire du Grand-Couronné était déjà connue avant la Grande Guerre ; mais elle a été mise en pleine lumière au début de septembre 1914, lorsque les Allemands voulurent prendre les armées françaises entre les deux mâchoires d'une gigantesque tenaille constituée par les soldats du général von Kluck et ceux du kronprinz de Bavière. Après avoir été arrêtés par les troupes de la Ire et de la IIe armée française (généraux Dubail et de Castelnau) à la bataille de la trouée de Charmes, les Allemands furent immobilisés par les soldats du général de Castelnau devant les hauteurs du Grand-Couronné (du 2 au 12 sept.), puis obligés de se replier jusque sur les bords de la Seille. La victoire du Grand-Couronné, qui termine la « bataille d'ensemble » de Lorraine de 1914, a « sauvé la France » en avant de Nancy et permis au général Joffre de la sauver en même temps de son côté, non loin de Paris, sur les bords de la Marne.

Grandcourt, comm. de la Somme, arr. et à 29 kil. de Péronne, sur l'Ancre ; 423 hab. en 1914. Prise par les Britanniques le 7 février 1917 et entièrement détruite.

grand'croix n. f. invar. Principal grade dans les ordres de chevalerie : *la grand'croix de l'ordre de Malte.* Grade le plus élevé dans la Légion d'honneur.

grand-croix n. m. Dignitaire décoré de la grand'croix. Pl. des *grands-croix.* (On dit aussi GRAND CORDON.)

Grand-Croix (**La**), comm. de la Loire, arr. et à 19 kil. de Saint-Etienne ; 4.800 h. Ch. de f. P.-L.-M. Mines de houille.

grand-duc n. m. Titre de quelques princes souverains : *le grand-duc de Bade.* Prince de la famille impériale russe. Pl. des *grands-ducs.*

grand-ducal, e, aux adj. Qui concerne un grand-duc ou un grand-duché : *dignité grand-ducale.*

grand-duché n. m. Pays gouverné par un grand-duc : *le grand-duché de Luxembourg.* Pl. des *grand-duchés.*

Grande (RIO), fleuve de la Sénégambie, tributaire de l'Atlantique ; cours 400 kil.

Grande del Norte (RIO), fleuve de l'Amérique du Nord, qui sépare pendant une partie de son cours le Mexique des Etats-Unis et se jette dans le golfe du Mexique ; cours 2.500 kil.

Grandeau (Louis), chimiste et agronome français, né à Pont-à-Mousson, m. à Interlaken (1834-1911). Fondateur des *Annales agronomiques.* On lui doit de nombreux travaux qui ont largement contribué au progrès de l'agriculture,

Grande-Bretagne et **Irlande** (ROYAUME-UNI DE), Etat de l'Europe occidentale, capit. *Londres.* Le Royaume-Uni comprend quatre parties principales : l'Angleterre proprement dite et le pays de Galles, l'Ecosse et l'Irlande, qui forment les îles Britanniques. Superficie 314.380 kil. carrés ; pop. 45 millions d'h. (*Anglais*).

I. GÉOGRAPHIE. L'Angleterre, montagneuse dans sa partie occidentale, mais généralement plate dans sa partie orientale, est arrosée par la Tamise, la Severn, l'Ouse, etc. L'Ecosse, séparée de l'Angleterre par les monts Cheviot, et couverte de montagnes boisées et pittoresques, est baignée par la Clyde et coupée de longues dépressions parallèles, où s'allongent des lacs profonds ; la principale de ces vallées livre passage au *canal Calédonien*, etc. L'Irlande moins accidentée, contient aussi des lacs en grand nombre : le Shannon est le principal des nombreux cours d'eau qui l'arrosent. Partout le climat est humide, les brouillards fréquents, mais les hivers d'une réelle douceur eu égard à la latitude. Les îles Britanniques, qui produisent peu de céréales, possèdent en revanche de riches pâturages et fournissent abondamment à l'industrie du fer et de la houille ; leur commerce est le plus important du monde, et leurs colonies (355 millions d'h.) disséminées sur tout le globe, et dont les principales sont l'Australie, l'Inde et le Canada, en font la première puissance économique et maritime. L'Angleterre, y compris le pays de Galles, se divise en 52 comtés, capit. *Londres* ; l'Ecosse, en 33 comtés, groupés en 8 divisions géographiques, capit. *Edimbourg* ; l'Irlande compte 4 provinces, subdivisées en 32 comtés, cap. *Dublin.*



Armoiries de la Grande-Bretagne.

II. HISTOIRE. Lorsque les Romains conquirent la *Bretagne* (Angleterre), elle était occupée par des Celtes et par des aborigènes peu civilisés (Ier s. av. J.-C.) ; les habitants de la *Calédonie* (haute Ecosse), connus sous le nom de Pictes et de Scots, opposèrent aux légions une invincible résistance, et Hadrien dut élever contre eux une muraille fortifiée. Attaqués par les Calédoniens au Ve siècle, les Bretons appelèrent à leur secours les pirates angles et saxons, qui les subjuguèrent au lieu de les aider, et fondèrent dans le sud de l'Angleterre l'heptarchie anglo-saxonne, qui ne tarda pas à devenir une monarchie, dont Alfred le Grand fonda solidement la puissance. De 1017 à 1042, les Danois soumirent l'Angleterre. Edouard III le Confesseur réussit bien à rétablir la dynastie anglo-saxonne, mais la victoire d'Hastings donna finalement le royaume aux Normands. A la faveur des guerres entre la dynastie des Plantagenets et les Capétiens, les seigneurs normands et saxons se coalisèrent pour obtenir du pouvoir royal la Grande Charte (1215) et les statuts d'Oxford (1528), sources des institutions politiques libérales encore en vigueur chez nos voisins. L'intervention des Anglais en France pendant la guerre de Cent ans forment l'une des pages les plus douloureuses de notre histoire. Elle rappelle les désastres français de Poitiers, de Crécy et d'Azincourt et surtout le traité de Troyes (1422), qui livrait la France à la domination anglaise. A la fin du XVe siècle, la guerre des Deux-Roses donna la couronne à la dynastie des Tudors (1485), qui favorisa la Réforme, fonda la puissance maritime de la Grande-Bretagne et essaya d'établir l'absolutisme royal. A la mort d'Elisabeth, les couronnes d'Angleterre et d'Ecosse furent réunies sous le sceptre de Jacques Ier (Jacques VI d'Ecosse), fils de Marie Stuart. Renversés par la révolution de 1648, et remplacés par le gouvernement de Cromwell, les Stuarts furent rétablis en 1660, mais pour être détrônés, en 1688, au profit de la maison d'Orange par une coalition des whigs et des tories. Guillaume d'Orange étant mort sans héritier, la reine Anne lui succéda et, à la mort de



SOLDATS BRITANNIQUES : 1. Horse-guard ; 2. Cavaliers ; 3. Infanterie ; 4. Officier ; 5. Grenadier-guard ; 6. Highlander.

cette souveraine, la maison de Brunswick-Hanovre monta sur le trône. A la faveur de ces changements de dynastie, les libertés parlementaires anglaises n'ont cessé de se développer. La politique extérieure de l'Angleterre, depuis le XVIIIe siècle, a toujours eu pour objet l'extension de son domaine colonial et la possession de l'empire des mers. C'est à ce titre que le cabinet de Londres est toujours intervenu dans les guerres européennes, qu'il a combattu la Révolution et l'Empire, et qu'il a, chaque fois que s'est réveillée la question d'Orient, pris le parti de la Turquie, maîtresse des détroits. Ainsi s'est créé par une série d'efforts poursuivis sur tous les points du globe, l'*impérialisme* britannique, dont la dernière manifestation a été l'annexion du Transvaal et de la république d'Orange. Mais l'Angleterre n'en reste pas moins aux prises avec de réelles difficultés intérieures, nées surtout de la question d'Irlande. Ce malheureux pays, après avoir été victime des persécutions et des spoliations de ses maîtres et réduit, à la plus affreuse misère par l'absentéisme, lutte désespérément pour obtenir son autonomie. Mais ses efforts, malgré la bonne volonté d'hommes d'Etat tels que Gladstone, sont jusqu'ici restés vains : le parti libéral-unioniste, avec à sa tête des radicaux comme Chamberlain, devenus les alliés des conservateurs, s'est opposé de toutes ses forces à la solution gladstonienne de la question du *home rule.*

Aussi, durant la Grande Guerre, certains Irlandais ont-ils fait alliance avec les Allemands et, depuis lors, l'Irlande est-elle en état de véritable rébellion contre l'Angleterre.

Mais ces difficultés ne sont pas les seules contre lesquelles doit lutter le gouvernement britannique à l'époque actuelle. Après avoir, dès le jour où fut violée la neutralité belge, participé de manière très active à la Grande Guerre, par une inlassable collaboration militaire et navale, industrielle et commerciale, le Royaume-Uni s'est trouvé depuis la fin de 1918 en présence de problèmes des plus graves. L'application des nouvelles lois économiques, la cherté de la vie, la restauration des finances publiques ont suscité dans l'archipel britannique des grèves et des difficultés de plus d'un genre, à côté de celles que soulevait la question d'Irlande ; d'autre part, la solution de la question d'Orient, préconisée par les hommes d'Etat anglais, a déterminé parmi les sujets

GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE



GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE

Echelle

0 50 100 150 200 K.

Chemins de fer ═══ Canaux ═══

Les chefs-lieux de comtés sont en caractères droits



ART ANGLAIS : 1. Cathédrale de Canterbury ; 2. Château de Chatsworth ; 3. Abbaye de Westminster ; 4. Château de la reine Marie (Ecosse) ; 5. Autel de la cathédrale de Worcester ; 6. Amortissement de pilastre (église de Romsey) ; 7. Chapiteau de la cathédrale d'Ely ; 8. Tombeau de Hugues de Northwal, évêque d'Ely (XIIIe s.) ; 9. Siège servant au couronnement des rois d'Angleterre (abbaye de Westminster) ; 10. Broc en grès blanc de Staffordshire ; (XVIe s.) ; 11. Faïence ; 12. Chandelier en faïence (XVIIe s.) ; 13. Berceau en faïence (XVIIe s.) ; 14. Cruche à boire (XVIIIe s.) ; 15. Chaise (XVIIIe s.) ; 16. Chaire de justice (XVIe s.) ; 17. Cathédrale de York ; 18. Escalier de Christ-Church (Oxford) ; 19. Chambre des Lords (Palais de Westminster) ; 20. Chambre en chêne de Stupton-Inn ; 21. Cottage ; 2.. Pont de la Tour. à Londres ; 23. Tour de Londres ; 24. Chapelle royale du château de Windsor ; 25. Eaton Hall (Bedford).

musulmans de l'Angleterre un mécontentement qui se traduit (dans l'Inde et en Egypte surtout) par des manifestations et des résistances de plus d'un genre, sinon par des révoltes. Enfin les convoitises britanniques ont amené l'Angleterre à vouloir ajouter à son immense empire colonial des territoires très étendus qu'elle a quelque difficulté à absorber ; malgré tous ses efforts pour dissimuler son empire sous les formes les plus voilées et les plus variées tout à la fois.

Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande forme une monarchie constitutionnelle. Le pouvoir exécutif y appartient au roi ; le pouvoir législatif à deux Chambres : la Chambre des lords (ou Chambre haute) et la Chambre des communes (ou Chambre basse).

— *Littér.* L'histoire de la littérature anglaise ne commence qu'après la conquête normande. Elle ne compte d'abord que des ballades populaires ou des

A	B	C	D	E	F	G
é	*bi*	*ci*	*di*	*i*	*èffe*	*dji*
H	**I**	**J**	**K**	**L**	**M**	**N**
ètche	*aï*	*djé*	*ké*	*èlle*	*êmme*	*ènne*
O	**P**	**Q**	**R**	**S**	**T**	
o	*pi*	*kyou*	*âre*	*èsse*	*ti*	
U	**V**	**W**	**X**	**Y**	**Z**	
you	*vi*	*deubl'you*	*èkse*	*ouaï*	*zèdde*	

Alphabet anglais (nom des lettres).

imitations de trouvères français. C'est au XIVe siècle que la langue vulgaire conquiert droit de cité avec le poème de William Langland, les *Contes de Canterbury* du poète Chaucer, la traduction de la *Bible* par Wiclef. Dans la suite, la production est peu féconde jusqu'au siècle d'Elisabeth, qui est l'âge d'or de la littérature anglaise. L'écrivain précieux Lily, le romancier Philippe Sydney, le poète Edmond Spencer, de nombreux poètes lyriques, et le philosophe François Bacon illustrèrent cette époque. Mais elle est surtout féconde en auteurs dramatiques : Marlowe, le grand William Shakespeare, Ben Jonson, Beaumont et Fletcher, etc. Puis, dans la première partie du XVIIe siècle, se distinguent, parmi les prosateurs, les moralistes Burton, Browne, Walton, et le chaudronnier Bunyan, le grand mystique de l'Angleterre protestante ; et, parmi les poètes le puritain John Milton. Après la Restauration (1660), que caractérise l'influence du goût français, les plus notables écrivains sont les auteurs dramatiques Dryden, Otway, Wicherley, Farquhar, Congreve, le poète Samuel Butler, les philosophes Hobbes et Locke. Le goût français continue à prédominer pendant la première moitié du XVIIIe siècle avec Pope, J. Gay, Prior, Edw. Young. Mais l'originalité de la race se manifeste avec les essayistes Addison et Steele, les humoristes Swift et Sterne, les romanciers De Foë, Richardson, Fielding, Smolett, Goldsmith, le critique Samuel Johnson, les orateurs Pitt, Fox, Burke, les philosophes Adam Smith, Reid, Hume, les historiens Gibbon et Robertson, l'auteur dramatique Sheridan. Dans la seconde moitié du siècle, le goût se porte vers les origines de la littérature nationale, d'où les pseudo-poèmes de Macpherson (Ossian) et de Chatterton. L'amour de la nature s'éveille chez les descriptifs : Thomson, Thomas Gray, l'Ecossais Robert Burns, William Cowper. Il s'affirme au début du XIXe siècle chez les trois *lakistes* : Wordsworth, Coleridge et Southey. La génération romantique compte les noms des grands lyriques Byron, Shelley, Keats ; des romanciers W. Scott, Godwin, Jane Austen, A. Radcliffe, Lewis ; de l'essayiste Lamb ; du critique Hazzlitt. Le règne de Victoria et l'époque contemporaine n'ont pas été moins féconds : citons les romanciers Disraëli, Bulwer-Lytton, Dickens, Thackeray, les sœurs Brontë, G. Eliot, Meredith, Thomas Hardy, G. Moore, R. L. Stevenson, Rudyard Kipling, Mrs, Humphry Ward, H.-G. Wells, Conan Doyle ; les poètes Robert et Elisabeth Browning, D. G. Rossetti, Tennyson, Swinburne ; l'auteur dramatique B. Shaw ; les historiens Macaulay, Hallam, Carlyle ; les critiques d'art Ruskin et W. Pater ; les critiques littéraires Saintsbury et E. Gosse ; l'écrivain catholique Newman ; les philosophes Stuart Mill et H. Spencer.

— *Sciences.* La Grande-Bretagne a vu naître de nombreux savants, surtout dans le domaine des sciences physiques et naturelles ; parmi les principaux, citons pour la physique et la chimie : Guillaume Gilbert, Isaac Newton, Humphry Davy, Michel Faraday, Charles Wheahstone, William Robert (Grove), John Tyndall, William Thomson (lord Kelvin), William Ramsay, John Rayleigh, etc ; parmi les astronomes, John Herschell, Halley Edmond, David Brewster, John Norman Lockyer, etc ; parmi les naturalistes, Bacon (François de Verulam), James Hutton, William Buckland, Charles Lyell, Ch. Darwin, Archibald Geikie, etc.

— *Bx-arts. Archit.* On peut distinguer deux grandes périodes dans l'architecture anglaise : 1° la période romane ; 2° l'architecture ogivale. Dans la période romane, la forme allongée du plan, les grandes coupures horizontales des élévations, le style tranchant de l'ornement impriment à l'architecture un caractère militaire plutôt que monastique. Les cathédrales anglaises d'époque normande ont été, en général, remaniées plus tard. Avec l'ogive, l'Angleterre réussit à créer un style national. Le plan ogival se modifie : les nefs se réduisent à trois au maximum. Le chœur s'allonge tellement, que souvent il égale la nef. La cathédrale de Cantorbéry représente le style primaire ogival anglais. Le XIVe siècle vit naître le style orné (*decorated*). Le XVe siècle a vu l'avènement du style *perpendiculaire*, avec ses broderies étonnantes (chapelle de Henri VII). Dans la seconde moitié du XVIe siècle naquit le style lourd et brillant qu'on appelle le *style Elisabeth*. En 1621, Inigo Jones impose à l'architecture de son pays le style réglé de Palladio, qu'il avait étudié à Vérone. En 1700, Chr. Wren pose les fondements de Saint-Paul. De nos jours, l'influence de Ruskin et de l'architecte Pugin a amené une renaissance du gothique anglais. Parmi les principaux architectes de l'Angleterre moderne, on peut signaler Ch. Barry, E. Street, G. G. Scott, sir Horace Jones et Wolfe Barry, Philippe Webb.

— *Sculpt.* L'Angleterre n'est pas un pays de sculpture. En 1519, un Italien, Pietro Torrigiano, apporte l'habileté de son pays (monument de Henri VII, à Westminster). Cette tradition continua quelque temps, mais on n'a jamais pu dire, même de nos jours, qu'il y eût une sculpture anglaise. Il est juste, toutefois, de citer Gibson, Flaxman, Chantrey, Thornycroft, Westmacott, et plus tard Onslow Ford, Pomeroy, G. Frampton, Gilbert, Leighton, Foley, etc.

— *Peint.* Henri VIII fut, au point de vue de la peinture, le François Ier de l'Angleterre. Il fit venir à sa cour des Italiens : Girolamo di Trevisi, Luca Penni ; des Flamands : Corvus, Horebout ; enfin, Hans Holbein le Jeune, de Bâle. Toutefois, jusqu'à Charles Ier, de tels exemples ne parvinrent pas à créer des peintres anglais. Charles Ier retint auprès de lui Rubens et Van Dyck. — Le premier représentant de l'art indigène est William Thornhill, peintre d'histoire. La véritable école anglaise limitée, mais profondément originale, a pour point de départ la *galerie Shakespeare*, fondée par John Boydell, et commence véritablement au XVIIIe siècle avec cet artiste si pénétrant et si expressif : Willam Hogarth. Après lui, on voit paraître les grands portraitistes : Reynolds, Gainsborough, Romney. Les peintres Benj. West et Copley représentent, avec des tableaux d'histoire, la rénovation classique. Au XIXe, on peut distinguer trois périodes : la première (de 1800 à 1851) est illustrée par le triomphe de l'école du portrait, avec Thomas Lawrence, Raeburn, Hoppner, et du paysage, avec Constable et Turner, Bonington, tandis que la peinture de genre est cultivée par Leslie, Mulready, D. Wilkie, Landseer. La seconde période, qui se développe de 1851 à 1882, est caractérisée par la lutte des préraphaélites contre le classicisme et contre l'art de la Renaissance, par le culte des primitifs et une esthétique conforme à l'esprit anglo-saxon. Le préraphaélitisme est fondé par les peintres Holman Hunt, Millais, Dante-Gabriel Rossetti ; il est encore illustré par Burne-Jones, Ford Madox Brown ; dérivant du même mouvement, mais avec des tempéraments très divers, Watts Leigthon, Poynter, Orchardson, A. Moore, Alma-Tadema, Herkomer, Fr. Walker manifestent les tendances les plus opposées. Le mouvement préraphaélite fut accompagé d'une remarquable renaissance de l'art décoratif, conduite par William Morris et Walter Crane. La troisième période, de 1882 à 1900, est caractérisée par l'individualisme des artistes, et aussi par l'influence de l'art continental. Citons les portraitistes Shannon, Greiffenhagen, Lavery, Guthrie, Sargent ; les paysagistes David Murray, Waterloo, A. East, Julius Olsson, Wilfrid Ball, Moffat Lindner, A. Hartley, Charles Eastlake, J.-L. Henry, Adrian Stokes, Arnesby Brown, Bertram Priestman ; le peintre rural Clausen ; les peintres de genre Brangwyn, Stanhope, Forbes, etc.

— *Musiq.* La musique anglaise n'offre aucun caractère d'originalité, et n'est qu'un reflet affaibli de l'art musical de la France, de l'Allemagne et de l'Italie. Les origines de l'art musical en Angleterre sont très obscures. Le premier traité important de musique, le *De speculatione musicæ*, remonte au XIIIe siècle et est dû à Walter Odington, moine bénédictin d'Evesham. Henri VII et Henri VIII encouragèrent l'art musical. Henri Purcell (XVIIe s.) est le premier qui ait écrit des opéras anglais, et le plus grand compositeur anglais de son temps. C'est surtout à Hændel que l'Angleterre doit ses plus grands progrès dans la musique. Il fit, en effet, connaître aux Anglais l'oratorio et la véritable musique dramatique. Quant à l'opéra anglais, il n'a jamais été que secondaire, bien que certains musiciens nationaux s'y soient exercés. La musique religieuse surtout est cultivée avec prédilection par les Anglais, mais en imitant de près Hændel et Mendelssohn. Citons les noms de Fisher, Hook Wesley, Cramer, sir W. Sterndale, Bennett, Smart, Macfarren, Prout, Sullivan, A. C. Mackensie, Villiers-Standford, sir Edward Elgar, etc. V. GOD SAVE THE KING.

grande-duchesse [*chè-se*] n. f. Souveraine d'un grand-duché. Femme d'un grand-duc. Pl. des *grandes-duchesses*.

Grande-duchesse de Gérolstein (*la*), opéra bouffe en trois actes et quatre tableaux, paroles de Meilhac et L. Halévy, musique d'Offenbach, œuvre amusante et d'une verve endiablée. Histoire bouffonne d'un simple soldat, Fritz, qui devient le favori de la grande-duchesse, est élevé aux plus grandes dignités, et perd la faveur de la souveraine en épousant la petite paysanne Wanda (1867). Les couplets du *Piff, paff*, du *Sabre de mon père ;* la chanson *Allez, jeunes fillettes*, etc., sont restés populaires.

Grande-Grèce, nom donné, au Ve siècle avant notre ère, à la partie méridionale de l'Italie, où les colonies grecques étaient nombreuses. Les plus fameuses étaient : Sybaris, Rhegium, Elée, Héraclée, Thurii, etc.

Grande Guerre. V. GUERRE (*grande*).

grandelet, ette [*lè, è-te*] adj. Déjà un peu grand : *enfant grandelet*.

grandement [*man*] adv. Beaucoup : *se tromper grandement*. Avec noblesse. Avec générosité.

grande mortalis ævi spatium, mots lat. signif. *grand espace de la vie d'un homme*. Expression par laquelle Tacite (*Vie d'Agricola*, ch. III) désigne les quinze années du règne de Domitien. (On n'applique pas toujours ces mots au même laps de temps que Tacite.)

grande-rose n. f. Sorte de linge damassé qui se fabrique en Flandre et dans la basse Normandie, Pl. des *grandes-roses*. Syn. de GRANDE-VENISE.

Grandes-Dalles (**Les**), plage de la Manche. V. DALLES.

Grandes-Rousses, massif des Alpes françaises, entre l'Arc et la Romanche ; 3.514 m. d'altitude.

grandesse [*dè-se*] n. f. Dignité de grand d'Espagne.

Grandes-Ventes, comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 21 kil. de Dieppe ; 1.670 h. Clouterie.

Grandet [*dè*] (le père), personnage d'un roman de H. de Balzac, le type de l'avare. (V. EUGÉNIE GRANDET.)

grandeur n. f. (de *grand*). Etendue en hauteur, longueur, largeur ; ce qui peut être augmenté ou diminué. Titre d'honneur qu'on donne à un évêque (dans ce sens, prend une majuscule) : *Sa Grandeur l'évêque de... Fig.* Sublimité : *grandeur de caractère*. Enormité : *grandeur d'un crime*. Autorité, puissance, majesté : *la grandeur souveraine*. Dignités, honneurs : *naître au sein des grandeurs. Grandeur d'une étoile*, éclat : *les étoiles sont groupées par ordre de grandeur de telle sorte que les plus brillantes correspondent aux premiers rangs de grandeur. Fig. Du haut de sa grandeur*, avec orgueil, dédain. ANT. **Petitesse, exiguïté, mesquinerie.**

Grandeur et décadence des Romains. V. ROMAINS.

Grand'Eury (François), botaniste français, né à Houdreville (Meurthe), m. à Malzéville (1839-1917).

Grand-Fort-Phillipe, comm. du Nord, arr. et à 24 kil. de Dunkerque, à l'entrée du chenal de l'Aa ; 3.500 h.

Grandgagnage (François-Charles-Joseph), jurisconsulte et littérateur belge, né à Namur, m. à Embourg (1797-1877).

Grand-Gallargues, comm. du Gard, arr. et à 19 kil. de Nîmes ; 1.750 h. Ch. de f. P.-L.-M.

grand'garde n. f. Troupe qui fournit les avant-postes et les sentinelles avancées : *être de grand'garde*. Pl. des *grand'gardes*.

Grandgousier [*ghou-zi-é*], père de Gargantua, un des personnages du livre de Rabelais, dont le nom indique assez le caractère. C'est la personnification de la gloutonnerie.

Grand-Halleux, comm. de Belgique (Luxembourg, arr. de Bastogne) ; 1.250 h. Carrières.

grand-haut n. m. Troisième lit de bois empilé dans les fours pour y être transformé en charbon.

Grandidier [*di-é*] (Alfred), voyageur et naturaliste français, né et m. à Paris (1836-1921). Il s'est consacré à l'exploration de Madagascar, dont il a publié une magnifique *Histoire naturelle et politique*. Membre de l'Académie des sciences (1885).

Grandier [*di-é*] (Urbain), curé de Loudun, né près de Sablé, brûlé vif à Loudun (1590-1634). Accusé d'avoir jeté dans la possession démoniaque les religieuses de Loudun, il fut jugé avec une inexcusable partialité par Laubardemont, et envoyé au supplice.

grandiflore adj. Qui a de grandes fleurs.

grandifolié adj. Qui a de grandes feuilles.

grandiloquence [*kan-se*] n. f. Emploi affecté de grands mots, de grandes phrases.

grandiloquent [*kan*], **e** ou **grandiloque** [*lo-ke*] adj. (du lat. *grandis*, grand, et *loqui*, parler). Emphatique, hyperbolique : *orateur, style grandiloquent*.

grandiose [*ô-ze*] adj. (ital. *grandioso*). Imposant par l'aspect, l'étendue, la noblesse, l'élévation. N. m. Ce qui a ce caractère : *le grandiose d'un spectacle*. ANT. **Médiocre, mesquin.**

grandiosement [*o-ze-man*] adv. D'une manière grandiose.

grandir v. n. Devenir grand : *enfant qui a grandi très vite*. V. a. Rendre ou faire paraître plus grand, plus gros : *le microscope grandit les petits objets. Fig. : la peur grandit le péril*. Donner de la grandeur morale : *l'adversité grandit Louis XVI*. ALLUS. LITTÉR. **Il grandira car il est Espagnol,** vers burlesque de la *Périchole*, que chante Piquillo par une allusion plaisante aux grands d'Espagne. ANT. **Atténuer, amoindrir, diminuer, rapetisser.**

grandirostre [*ros-tre*] adj. (du lat. *grandis, grand*, et de *rostrum*, bec). Qui a un grand bec.

grandissant [*di-san*], **e** adj. Qui va croissant : *pouvoir sans cesse grandissant*.

grandissement [*di-se-man*] n. m. Action de devenir ou de rendre plus grand.

grandissime [*di-si-me*] adj. *Fam.* Très grand : *arriver au grandissime galop*.

Grandisson (*sir Charles*), héros et titre d'un roman épistolaire de Richardson (1753) où l'auteur a voulu créer le type idéal d'un homme vertueux, qui obtiendrait l'admiration par son esprit, sa figure, son rang, ses talents, son élégance et les qualités qui constituent l'homme pieux et le bon citoyen.

Grandjean de Fouchy (Jean-Paul), astronome français, né à Paris (1707-1788) ; secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences (1743).

Grand-Jonction, canal d'Angleterre. Il réunit la Tamise au canal d'Oxford ; cours 145 kil.

Grand-Jouan, hameau de la Loire-Inférieure (comm. de Nozay) ; 100 h. Ecole pratique d'agriculture.

Grand-Lac-Salé (VILLE DU) [en angl. *Salt Lake City* et primitivem. *Great Salt Lake City*], v. des Etats-Unis (Utah), à l'extrémité du Grand Lac Salé (6.110 kil. car. de superficie), auquel elle doit son nom ; 50.000 h., mormons pour la plupart. Céréales. filatures.

Grand-Leez, comm. de Belgique (prov. et arr. de Namur), sur l'Orneau ; 2.000 h. Coutellerie.

Grand-Lemps [*lan*] (**Le**), ch.-l. de c. (Isère), arr. et à 24 kil. de La Tour-du-Pin ; 1.840 h. Filatures de soie. Ch. de f. P. L.-M. — Le cant. a 13 comm. et 11.400 h.

Grand-Liban (ETAT DU). Etat autonome de la Syrie, de mandat français, délimité par la Méditerranée, la Phénicie et la Palestine de mandat britannique, le Gouvernement de Damas et le Territoire des Alaouites. Superficie : 10.860 kilom. carr., peuplés de 726.000 hab. (*Libanais*). Capit. *Beyrouth*. V. LIBAN.

Grand-Lieu (LAC DE), lac poissonneux, situé près de Nantes ; 7.000 hectares ; peu de profondeur. Il est alimenté par les rivières Boulogne, Ognon et Tenu.

grand-livre n. m. Liste qui contient les noms de tous les créanciers de l'Etat, tous les éléments de la Dette publique, et qui a été imaginée par Cambon. (On dit aussi et on écrit sans trait d'union : *le grand livre de la dette publique*.) Pl. des *grands-livres*. (En T. de comptabilité, l'expression *grand livre*, employée par opposition à celle de *journal*, s'écrit sans trait d'union. [V. LIVRE].)

Grand-Lucé (**Le**), ch.-l. de c. (Sarthe), arr. et à 24 kil. de Saint-Calais, au-dessus de la Veuve ; 1.960 h. Huiles. — Le cant. a 8 comm. et 8.590 h.

grand'maman n. f. Grand'mère, dans le langage des enfants. Pl. des *grand'mamans.*

grand'mère n. f. La mère du père ou de la mère. Pl. des *grand'mères.* Vieille femme. *Conte de grand'mère,* conte naïf.

Grandmesnil [*grand-mé-nil'*] (Jean-Baptiste FAUCHARD **de**), comédien français, n. et m. à Paris (1737-1816). Il excellait dans les pièces de Molière.

grand'messe [*mè-se*] n. f. Messe chantée. Pl. des *grand'messes.*

Grand Mogol (*le*), opérette bouffe en quatre actes, paroles de Chivot et Duru, musique d'Ed. Audran, partition aimable et pleine d'entrain (1877). C'est l'aventure d'une petite saltimbanque de Paris, qui débarque aux Indes et finit par épouser un des plus opulents rajahs de ces contrées. Citons dans la partition les chansons de *Kéribi,* du *Fakir,* du *Chou et la Rose ;* le duo *Dans ce bau palais de Delhi,* etc.

Grandmougin (Charles-Jean), poète et auteur dramatique français, né à Vesoul en 1850. Il a publié des recueils de vers de forme parnassienne, des drames en vers et des livrets d'opéras (*le Tasse, Hilda,* etc.).

grand-oncle n. m. Le frère du grand-père ou de la grand'mère. Pl. des *grands-oncles.*

Grand-Orient, bâtiment situé à Paris, rue Cadet, et où se réunit le conseil suprême, dit *Grand-Orient,* de la franc-maçonnerie du rit français.

grandoul n. m. Nom vulgaire de la gelinotte.

Grand-Ours (LAC DU) ou **Grand Lac de l'Ours,** situé dans l'Amérique anglaise (Canada) ; superf. 50.000 km. carr. Il s'écoule dans l'océan Glacial par le Mackenzie.

grand-papa n. m. Grand-père, dans le langage enfantin. Pl. des *grands-papas.*

grand-père n. m. Père du père ou de la mère. Pl. des *grands-pères.*

Grandpré, ch.-l. de c. (Ardennes), arr. et à 17 kil. de Vouziers, sur l'Aire et près d'un des défilés les plus importants de l'Argonne ; 1.030 h. Ch. de f. E. La prise de ce village par la 4e armée française (Gouraud) le 14 octobre 1918, à la fin de la bataille d'ensemble « de Champagne et d'Argonne » a permis de dégager le défilé de Grandpré et de réaliser la jonction des Français de Champagne avec la 1re armée américaine. Ainsi fut achevée la délivrance de l'Argonne. Grandpré est à moitié détruit. — Le cant. a 19 comm., et 6.502 h.

Grandpré (Pauline **de**), femme auteur et philanthrope française, née près d'Aix vers 1815, fondatrice de l'*Œuvre des libérées* de Saint-Lazare.

Grand-Pressigny (**Le**), ou **Pressigny-le-Grand,** ch.-l. de c. (Indre-et-Loire), arr. et à 31 kil. de Loches ; 1.570 h. Ch. de f. Orl. Carrières. — Le cant. a 9 comm., et 8.060 h.

Grand-Quevilly, comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 5 kil. de Rouen, non loin de la Seine ; 2.210 h. Ch. de f. Et. Filature.

Grandreng, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Thuin) ; 1.800 h. Carrières.

grand'repasse n. f. Couverture de lit, de voyage, etc., marquée de dix barres. Pl. des *grand'repasses.*

Grandrieu, ch.-l. de c. (Lozère), arr. et à 31 kil. de Mende, au-dessus du *Grandrieu ;* 1.030 h. — Le cant. a 19 comm., et 6.500 h.

Grandris, comm. du Rhône, arr. et à 27 kil. de Villefranche, près de l'Azergues ; 1.740 h. Ch. de f. P.-L.-M. Toiles.

Grand-Serre (**Le**), ch.-l. de c. (Drôme), arr. et à 46 kil. de Valence ; 1.380 h. Ch. de f. de la Drôme. Soie. — Le cant. a 12 comm., et 11.000 h.

Grands-Mulets, crête rocheuse sur les flancs du mont Blanc (à 3.050 m. d'altitude), sur le trajet de Chamonix au sommet.

Grandson ou **Granson,** petite ville de Suisse (cant. de Vaud), sur le lac de Neuchâtel ; 1.800 h. Charles le Téméraire y fut vaincu par les Suisses, en 1476.

grands-parents n. m. pl. Le grand-père, la grand'mère, l'aïeul, l'aïeule, etc., le grand-oncle, la grand'tante.

Grands-Rapids, v. des Etats-Unis (Michigan), sur la Grande Rivière ; 65.000 h. Minoteries, fonderies.

grand'tante n. f. La sœur du grand-père ou de la grand'mère. Pl. des *grand'tantes.*

grand-teint n. m. Teinture de première qualité.

Grandvillars, comm. du territoire et à 14 kil. de Belfort, sur l'Allaine ; 2.970 h. Ch. de f. E. Tréfilerie. Apiculture.

Grandville (Jean-Ignace-Isidore), dessinateur français, né à Nancy, m. à Paris (1803-1847). Il a excellé à traduire, dans la représentation des figures d'animaux, les passions et les vices de l'humanité. Il a illustré La Fontaine, Swift, Cervantes, etc.



Grandville.

Grandvilliers [*li-é*], ch.-l. de c. (Oise), arr. et à 30 kil. de Beauvais ; 1.690 h. Ch. de f. N. Brosses, chandelles, machines agricoles. — Le cant. a 23 comm., et 8.140 h.

Grane, comm. de la Drôme, arr. et à 36 kil. de Die, sur la Grenette, affl. de la Drôme ; 1.570 h. Filature et moulinage de soie.

Granet [*nè*] (François-Marius), peintre français, né et m. à Aix (1775-1849). Il s'est attaché aux effets de lumière, qu'il a rendus avec une netteté saisissante, surtout dans des scènes et vues d'Italie.

grange n. f. (du lat. *granum,* grain). Bâtiment où l'on emmagasine les céréales en gerbes, la paille et le foin. *Batteur en grange,* ouvrier agricole qui bat le blé dans les granges.

Grangé (Pierre-Eugène BASTÉ, dit *Eugène*), auteur dramatique français, né et m. à Paris (1810-1887), auquel on doit des vaudevilles, opéras-comiques, etc. : *les Crochets du père Martin, la Mariée du mardi gras ; la Consigne est de ronfler.*

grangeaje [*ja-je*] n. m. *Cout. anc.* Affermage d'une terre au prix de la moitié de ses fruits.

grangée [*jé*] n. f. Contenu d'une grange pleine.

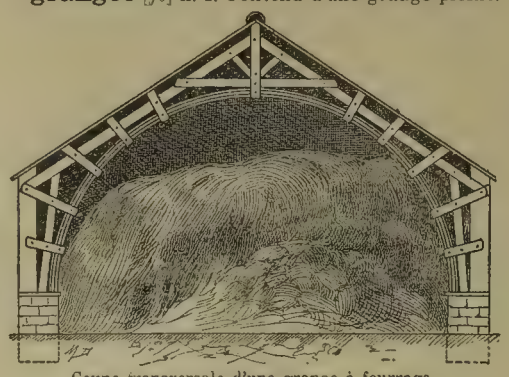

Coupe transversale d'une grange à fourrage.

granger [*jé*], **ère** ou **grangier** [*ji-é*], **ère** n. *Dialect.* Fermier, métayer. Personne qui rentre le blé en grange.

grangerie [*ri*] n. f. Syn. peu us. de MÉTAIRIE. Profession de granger.

Granges, comm. des Vosges, arr. et à 29 kil. de Saint-Dié, sur la Vologne ; 3.830 h. Ch. de f. E. Cretonnes.

Granges-de-Plombières, comm. des Vosges, arr. et à 16 kil. de Remiremont ; 1.200 h. Carrières.

Granier de Cassagnac. V. CASSAGNAC.

Granier (Jeanne), actrice française, née à Paris en 1852. Après avoir chanté l'opérette avec un très grand succès, elle abandonna le chant pour la comédie, où elle fit preuve de grand talent dans le répertoire de Donnay, Capus, Lavedan, etc.



Jeanne Granier.

granifère adj. Se dit du calice de certaines fleurs, qui porte un grain ou granule.

graniforme adj. Qui a la forme et le volume d'un grain de blé.

Granique, petite riv. de l'Asie Mineure ; victoire d'Alexandre sur Darius (334 av. J.-C.).

Granique (*le Passage du*), tableau de Ch. Le Brun (Louvre) ; grande et intéressante composition, qui fait partie des *Batailles d'Alexandre.* (V. p. 1005.)

granit [*ni* ou *nit'*] n. m. (de l'ital. *granito,* qui a du grain). *Minér.* Roche primitive très dure, à coloration variée : *colonne de granit rose. Fig. Cœur de granit,* personne insensible, impitoyable. (Quelques-uns écrivent GRANITE.)

— ENCYCL. Le granit est une roche dure, de densité 2,63 à 2,75, d'origine ignée, composée essentiellement de feldspath, de quartz et de mica. Celui-ci est remplacé quelquefois par l'amphibole. Dans le granit le quartz est disposé en petites masses grises et vitreuses, le feldspath en cristaux blancs et rosés, le mica en paillettes brillantes. L'altération du granit donne une roche extrêmement meuble, qui est l'arène. Les nombreuses variétés de granit sont couramment employées dans la construction ; à Paris, on s'en sert pour les dallages et les bordures des trottoirs.

granitaire [*tè-re*] adj. Qui est de la nature du granit.

granité adj. et n. m. *Confis.* Se dit d'une glace plus granulée et moins sucrée que les autres.

granité, e adj. Qui présente des grains comme le granit. N. m. Etoffe de laine à gros grains.

granitelle [*tè-le*] n. m. (ital. *granitello*). Variété de granit à petits grains.

graniter [*té*] v. a. Peindre de façon à imiter le granit : *graniter des stucs.*

graniteux, euse [*teû, eu-ze*] adj. Qui contient du granit : *roche graniteuse.*

granitier [*ti-é*] n. m. Ouvrier qui travaille le granit.

granitique adj. De la nature du granit : *sol granitique.*

granitoïde [*to-i-de*] adj. Qui a l'apparence du granit : *structure granitoïde.*

granivore adj. et n. (du lat. *granum,* grain, et *vorare,* manger). Qui se nourrit de graines : *oiseaux granivores.*

Granja (**La**), v. d'Espagne (prov. de Ségovie) ; 3.600 h., où se trouve le *Palais royal de la Granja,* résidence d'été des rois d'Espagne, construit, près de Ségovie, par Philippe V, sur le modèle de Versailles.

Grans, comm. des Bouches-du-Rhône, arr. et à 35 kil. d'Aix, à la lisière de la Crau, sur la Touloubre ; 1.770 h. Ch. de f. P.-L.-M. Huileries.

Gran Sasso d'Italia, sommet de l'Apennin (Abruzzes), point culminant de l'Italie péninsulaire ; 2.291 m.

Grant [*grant'*] (Francis), peintre anglais, né à Edimbourg, m. à Londres (1803-1878) ; auteur estimé de chasses et de portraits.



Gal Grant.

Grant (Ulysses Simpson), général américain, né à Mount-Pleasant, m. à Mount-Mac-Gregor (1822-1885). Il remporta de nombreux succès sur les Sudistes pendant la guerre de Sécession, et obligea Lee à capituler. Il fut président de l'Union de 1868 à 1876.

Grant (Jame Augustus), voyageur écossais, né et m. à Nairn (Ecosse) [1827-1892] ; il fit, avec Speke, un célèbre voyage d'exploration aux sources du Nil.

Grantham, v. d'Angleterre (Lincoln), sur le Nitham ; 18.000 h. Eglise de Saint-Wulfram (XIIIe s.).

granulage n. m. Action de granuler : *le granulage de la poudre.* Son résultat.

granulaire [*lè-re*] adj. Qui se compose de petits grains : *roche granulaire.*

granulateur n. m. Sorte de broyeur servant à granuler la poudre à canon.

granulation [*si-on*] n. f. Réduction en petits grains. Agglomération en petits grains. Lésion organique consistant en de petites tumeurs qui se forment sur les muqueuses ou à la surface des plaies. *Granulations grises,* productions tuberculeuses de la phtisie aiguë.

— ENCYCL. Les granulations grises sont d'origine tuberculeuse ; elles ont pour caractère essentiel de posséder des cellules géantes. Lorsque ces granulations sont confluentes, elles forment les tubercules proprement dits.

granulatoire n. m. Instrument qui sert à réduire les métaux en grenaille.

granule n. m. (du lat. *granulum,* petit grain). Petit grain, très petite pilule.

granulé, e adj. Qui présente des granulations. *Teigne granulée,* impétigo du cuir chevelu. *Viande granulée,* viande découpée en petits fragments, additionnée d'un peu de fibrine, et cuite à l'eau. (On le donne à certains oiseaux, comme les faisandeaux.)

granuler [*lé*] v. a. Mettre en granules : *granuler du plomb.*

granuleux, euse [*leû, eu-ze*] adj. Divisé en petits grains : *terre granuleuse. Méd.* Qui est composé de petits grains : *tumeur granuleuse.*

granulie [*lî*] n. f. Tuberculose généralisée à marche rapide : *la granulie est généralement mortelle.*

— ENCYCL. La granulie est une tuberculose miliaire aiguë, à forme de fièvre typhoïde, qui se traduit anatomiquement par une généralisation de la tuberculose à tous les viscères, avec prédominance dans les poumons. Les symptômes sont ceux de la fièvre typhoïde, mais c'est surtout l'appareil respiratoire qui est en souffrance ; la durée est de cinq semaines environ ; la terminaison est la mort par asphyxie ou adynamie, ou la méningite.

granuliforme adj. En forme de granule.

granulo-graisseux adj. *Méd.* Se dit d'une dégénérescence des éléments cellulaires, avec formation de granulations grasses.

granulome n. m. Nom de certaines tumeurs du larynx et du nez, de structure analogue à celle des polypes de ces organes.

granulose [*lô-ze*] n. f. Une des deux substances constitutives de l'amidon.

Granvelle (Nicolas PERRENOT **de**), homme d'Etat, né à Ornans (Doubs), m. à Augsbourg (1468-1550) ; ministre de Marguerite d'Autriche et de Charles-Quint. — Son fils, ANTOINE, né à Besançon, m. à Madrid (1517-1586), cardinal, archevêque de Malines, puis de Besançon, ministre de Charles-Quint et de Philippe II, fut adjoint à Marguerite d'Autriche dans le gouvernement des Pays-Bas, qu'il abandonna après le soulèvement des *gueux* (1563). Diplomate et administrateur éminent. On a publié ses *Papiers d'Etat* et sa *Correspondance.*

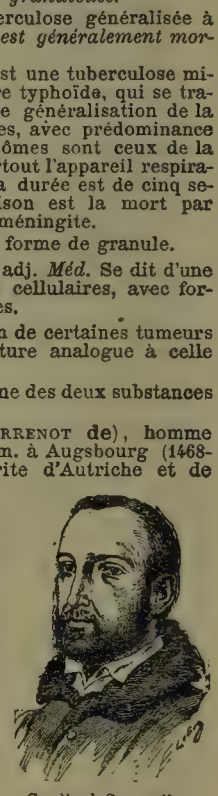

Cardinal Granvelle.

Granville, ch.-l. de c. (Manche), arr. d'Avranches ; port sur la Manche, à l'embouchure du Bosq. Ch. de f. Et., à 328 kil. de Paris ; 12.000 h. (*Granvillais*). Exportation de primeurs. Grande pêche. Bains de mer (plage de sable). Patrie de Letourneur. — Le cant. a 8 comm., et 17.500 h.

Granville (George LEWESON GOWER, comte), homme d'Etat anglais, né et m. à Londres (1815-1891). Il fut un des chefs du parti whig et, à plusieurs reprises, ministre des affaires étrangères, particulièrement en 1870 et en 1880.

grapette [*pè-te*] n. f. Truble sans manche pour pêcher la crevette.

graphie [*fî*] n. f. (du gr. *graphê,* action d'écrire). Suffixe signifiant *description, dessin,* etc., et qui entre dans la composition d'un grand nombre de mots : *cosmographie, géographie,* etc.

graphie [*fî*] n. f. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Système d'écriture, emploi de signes déterminés pour exprimer les idées. (On dit aussi GRAPHISME n. m.)

graphique adj. (de *graphie*). Se dit de tout ce qui a rapport à l'art de représenter les objets par des lignes ou des figures : *dessin graphique. Signes graphiques d'une langue,* les caractères, l'écriture de cette langue. N. m. *Géom.* et *sciences.* Tracé linéaire de la marche d'un phénomène, d'une machine, etc. (Syn. de DIAGRAMME.) Tracé décrit par un appareil enregistreur. Dessin appliqué aux sciences.

— ENCYCL. *Ch. de f. et tramw.* Dans un graphique, le tracé horizontal représente les temps ; le tracé vertical, les distances.

Supposons une voie ferrée de 6.666 mètres de long, parcourue dans les deux sens par des trains et à la vitesse uniforme de 40 kilomètres à l'heure. Le train 1 quitte la tête de ligne à l'heure ; il mettra 10 minutes pour parcourir les 6.666 mètres et arriver au terminus. Si un train 2 part du terminus, il mettra aussi 10 minutes pour franchir la distance totale, mais en chemin il croisera le train 1 au point A, où une voie d'évitement devra être établie. Poursuivant sa marche, le train 2 croisera en B le train 3, parti à l'heure 5 de la tête de ligne, puis en C le train 4, quittant la tête de ligne à l'heure 10.

Si, à l'heure 5, un train quitte le terminus, il croisera le train 1 en F, le train 3 en E, puis le train 4 en D, points où l'on devra établir des voies d'évitement. Par une simple lecture, l'ordonnée des distances donnera la distance de ces divers points à la tête de ligne. Ainsi, le croisement des trains 1 et 2 se fera à 4.300 mètres de l'origine de la ligne.

En réalité, le tracé d'un graphique n'est pas aussi simple que semble l'indiquer l'exemple choisi.

graphiquement [*ke-man*] adv. D'une manière graphique.

graphisme [*fis-me*] n. m. Manière d'écrire les mots d'une langue.

graphitation [*si-on*] n. f. Préparation industrielle du graphite, qui est basée sur la transformation du carbone amorphe en graphite à la température d'un four électrique.

graphite n. m. (du gr. *graphein*, écrire). *Minér.* Carbone naturel presque pur. Syn. PLOMBAGINE. Mine de plomb.

— ENCYCL. Le graphite est très tendre, sa densité varie entre 1,9 et 2,3 ; il est bon conducteur de l'électricité, et infusible au chalumeau. On l'emploie surtout dans la fabrication des crayons, et, après raffinage, pour la fabrication des creusets. L'un des principaux gisements de graphite est celui de Ceylan ; on en trouve aussi en Sibérie, en Bohême, à Madagascar, etc. Le graphite artificiel (V. GRAPHITATION) sert à préparer des tubes et creusets ; à l'état de pureté, on l'emploie pour rendre conducteurs les moules galvanoplastiques, à préparer des électrodes, à la fabrication des matières de lubrification, etc.

graphiter [*té*] v. a. Convertir en graphite.

graphiteux, euse [*teû, eu-ze*] ou **graphitique** adj. Qui contient du graphite : *roche graphiteuse.*

graphitique adj. Se dit d'un acide obtenu par oxydation du graphite.

graphium [*fi-om'*] n. m. (du gr. *graphein*, écrire). *Antiq.* Poinçon pour écrire sur les tablettes enduites de cire.

graphiure n. m. Genre de mammifères rongeurs, comprenant des loirs africains.

grapholithe n. m. Genre d'insectes lépidoptères, comprenant de petits papillons marqués de raies métalliques. (On en connaît plus de cent espèces européennes, dont les chenilles attaquent les graines, les bourgeons et les feuilles de toutes sortes d'arbres.)

graphologie [*ji*] n. f. (du gr. *graphê*, écrire, et *logos*, traité). Art de reconnaître le caractère d'une personne d'après l'examen de son écriture.

— ENCYCL. La graphologie est fondée sur la relation qui existe entre le cerveau, siège de la pensée et de la volonté, et la main, qui matérialise et fixe le concept par l'écriture. La courbe exprime des sentiments calmes, paisibles et doux ; la ligne droite dénote la rigidité et l'absolutisme du caractère. L'angle traduira, suivant le cas, la fermeté et l'énergie, ou la dureté et l'entêtement. D'autres analogies entre la forme et l'étendue des lettres, la disposition des lignes, etc., sont interprétées dans le même esprit symbolique. Pour soumettre une écriture à un examen graphologique sérieux, il faut, autant que possible, opérer sur plusieurs spécimens appartenant à des époques diverses. Le portrait graphologique est la résultante de tous les signes déduits d'un autographe. Créée par l'Italien Baldo (1622), la graphologie a été cultivée par Cagliostro, l'abbé Michon, Crépieux-Jamin, etc.

graphologique adj. Qui concerne la graphologie : *examen graphologique.*

graphologue [*lo-ghe*] adj. et n. Qui s'occupe de graphologie.

graphomanie [*fo-ma-ni*] n. f. (du gr. *graphein*, écrire, et *mania*, folie). Besoin maladif d'écrire. (On dit aussi GRAPHORRHÉE.)

graphomètre n. m. (du gr. *graphê*, écriture, et *metron*, mesure). Instrument d'arpentage, sorte



Graphomètre.

d'équerre d'arpenteur, pour mesurer les angles dans le lever des plans.

— ENCYCL. Le graphomètre se compose d'un demi-cercle de cuivre (*limbe*) divisé dans les deux sens, comme un rapporteur, en 180 degrés subdivisés en demi-degrés, et souvent muni d'un vernier. Il porte deux règles (*alidades*) recourbées à angle droit à leurs extrémités ; ces extrémités sont percées de fenêtres rectangulaires (*pinnules*), dans lesquelles un fil très fin est tendu longitudinalement, ce qui le rend perpendiculaire au plan du limbe. L'une des alidades est fixe, et sa ligne de visée correspond à la ligne de foi du rapporteur ; l'autre alidade est mobile, et peut tourner autour du centre du limbe, et de façon que son plan de visée puisse faire un angle quelconque avec celui de l'alidade fixe. Le limbe est porté par une tige terminée par une sphère s'engageant entre deux coquilles, dont l'une est mobile et peut se desserrer à l'aide d'une vis ; la coquille fixe se termine par une douille qui peut être emmanchée sur une tige placée au sommet d'un pied à trois branches.

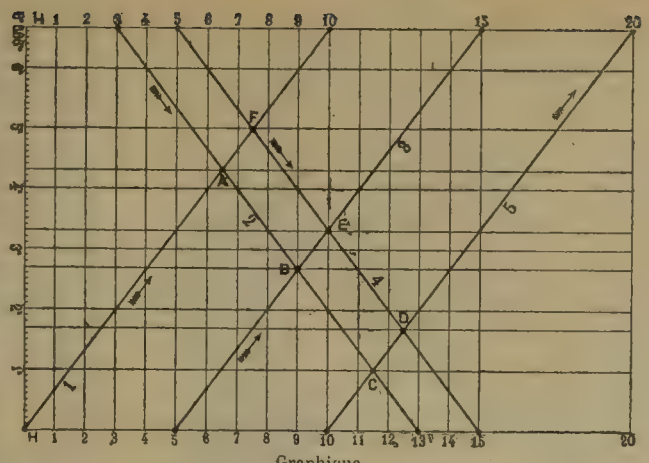

Graphique.

graphométrique adj. Relatif au graphomètre.

graphophone n. m. (du gr. *graphê*, écriture, et *phonê*, voix). Phonographe particulier, reproduisant, au moyen de cylindres, des chants, des morceaux d'orchestre, etc. V. PHONOGRAPHE.

graphorrhée [*fo-ré*] n. f. (du gr. *graphein*, écrire, et *rhein*, couler). Syn. de GRAPHOMANIE.

grapignan n. m. Procureur. (Fam. et vx.)

Grappa (mont), petit massif montagneux des Alpes orientales, dans l'Italie continentale, au sud des Alpes Dolomitiques du Tyrol, entre Brenta et Piave, dominant de ses 1779 mètres la ville de Bassano et les pays bas vénitiens. Le mont Grappa fut pendant la Grande Guerre, après « l'éboulement de Caporetto » (octobre 1917), le môle contre lequel vinrent battre sans succès les armées germano-autrichiennes de von Below et de Krobatin. Un peu plus tard, c'est des abords du mont Grappa que partit, le 24 octobre 1918, l'offensive italienne couronnée le 30 octobre par la victoire de Vittorio Veneto.

grappage [*gra-pa-je*] n. m. Action, possibilité de grappiller.

grappe [*gra-pe*] n. f. (orig. germ.). Assemblage de fleurs ou de fruits soutenus par un axe commun, comme dans le raisin, la groseille, etc. (V. INFLORESCENCE et la planche PLANTE.) Arrangement analogue : *des grappes d'oignons, d'échalotes.* Œufs de seiche. Clous dont on garnit les fers à cheval en temps de verglas. *Vétér.* Dermatose en forme de mamelons tassés autour du paturon du cheval, du mulet. *Fam. Mordre à la grappe*, saisir avidement une proposition. *Vin de grappe*, vin qui coule de la cuve ou du pressoir avant qu'on n'ait pressuré le raisin.

grappe n. f. (holl. *krap*). Garance en poudre, destinée à la teinture.

grappeler [*gra-pe-lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *je grappelle, tu grappelleras.*) Disposer en forme de grappe.

grappelle [*gra-pè-le*] n. f. Nom vulgaire du grateron.

grapperie [*gra-pe-ri*] n. f. Ensemble des grappes. Production des grappes. Serre à raisins.

grappier [*gra-pi-é*], **ère** adj. Qui produit des grappes : *les yeux grappiers de la vigne.* N. m. Qui cultive le raisin en serre (grapperie).

grappillage [*gra-pi, ll* mll.] n. m. Action de grapiller. V. GLANAGE.

grappillard [*gra-pi, ll* mll., *ar*] n. m. Celui qui a la manie de grappiller. (Peu us.)

grappiller [*gra-pi, ll* mll., *é*] v. n. Cueillir ce qui reste de raisin dans une vigne, après la vendange. V. a. et n. *Fig.* Prendre de petites quantités. Faire de petits gains secrets, souvent peu légitimes. (On dit aussi GRAPPILLONNER.)

grappilleur, euse [*gra-pi, ll* mll., *eu-ze*] adj. et n. Qui grappille.

grappillon [*gra-pi, ll* mll.] n. m. Petite grappe. Partie d'une grappe.

grappin [*gra-pin*] ou **grapin** n. m. (m. orig. que *grappe*). Petite ancre à plusieurs pointes recourbées. Crochet d'abordage, dont on se servait pour accoster deux navires. Outil de fer, pour racler les impuretés du verre. Fer recourbé du ramoneur, pour racler la suie. Crochet qu'on se fixe aux pieds pour monter aux arbres. *Fig.* et *fam. Jeter, mettre le grappin sur quelqu'un*, se rendre maître de son esprit.



Grappin.

— ENCYCL. *Mar.* Le grappin est l'ancre des petites embarcations ; c'est aussi l'ancre à jet des bateaux de faible tonnage. Très maniable, facile à mouiller avec un youyou, il rend les plus grands services aux canots à vapeur et chaloupes. On mouille le grappin en le jetant à bout de bras à l'eau ; un cordage amarré sur son organeau permet de tirer dessus et de se tenir au mouillage choisi.

grappiner [*gra-pi-né*] v. a. Accrocher avec un grappin.

grappineur [*gra-pi-neur*] n. m. Ouvrier qui grappine.

grappu [*gra-pu*], **e** adj. Chargé de grappes : *treille grappue.* N. m. Cépage rouge de la Dordogne, appelé aussi *bouchalès* et *picardan noir.*

grapse ou **grapsus** [*suss*] n. m. Genre de

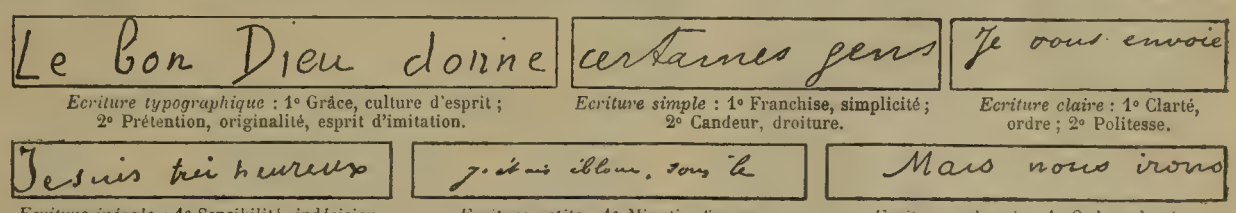

Ecriture typographique : 1° Grâce, culture d'esprit ; 2° Prétention, originalité, esprit d'imitation.

Ecriture simple : 1° Franchise, simplicité ; 2° Candeur, droiture.

Ecriture claire : 1° Clarté, ordre ; 2° Politesse.

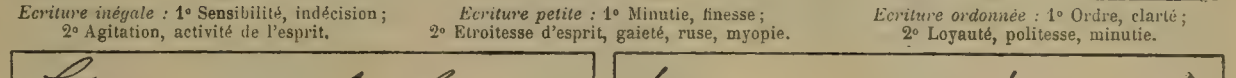

Ecriture inégale : 1° Sensibilité, indécision ; 2° Agitation, activité de l'esprit.

Ecriture petite : 1° Minutie, finesse ; 2° Etroitesse d'esprit, gaieté, ruse, myopie.

Ecriture ordonnée : 1° Ordre, clarté ; 2° Loyauté, politesse, minutie.

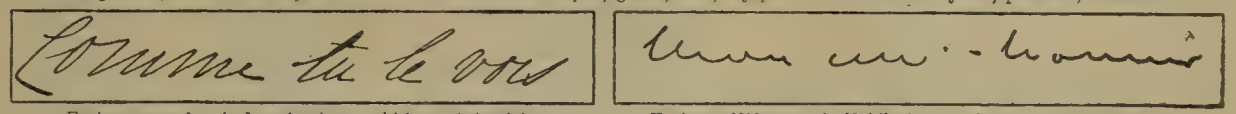

Ecriture grande : 1° Imagination, ambition, générosité ; 2° Orgueil, colère.

Ecriture filiforme : 1° Habileté, ruse, fausseté ; 2° Précipitation, mollesse, paresse.

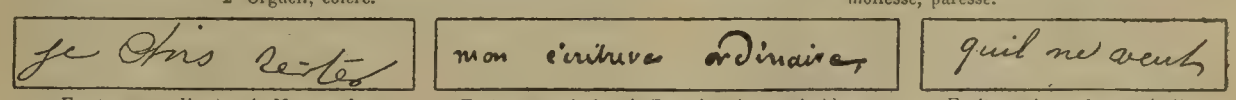

Ecriture compliquée : 1° Manque de précision, mauvaise foi ; 2° Folie.

Ecriture verticale : 1° Energie, réserve, froideur ; 2° Egoïsme, sentimentalité faible.

Ecriture descendante : 1° Nature craintive ; 2° Mélancolie, inquiétude.

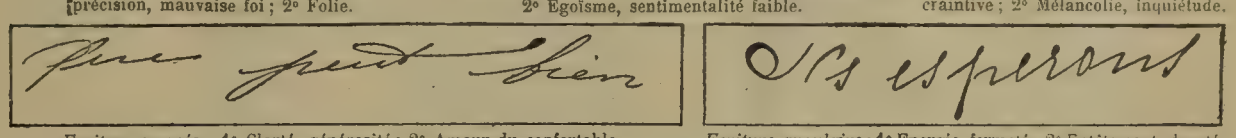

Ecriture espacée : 1° Clarté, générosité ; 2° Amour du confortable.

Ecriture angulaire : 1° Energie, fermeté ; 2° Entêtement, dureté.

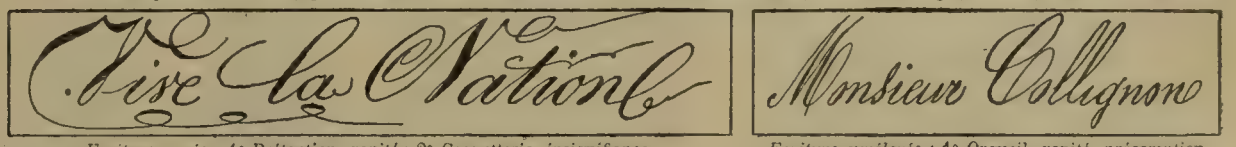

Ecriture ornée : 1° Prétention, vanité ; 2° Coquetterie, insignifiance, sens esthétique.

Ecriture surélevée : 1° Orgueil, vanité, présomption, confiance en soi.

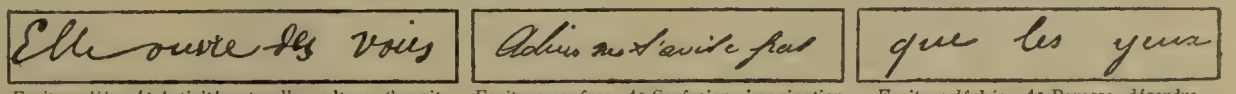

Ecriture liée : 1° Activité naturelle, culture d'esprit ; 2° Suite dans les idées, précipitation.

Ecriture confuse : 1° Confusion, imagination déréglée ; 2° Folie, désordre.

Ecriture lâchée : 1° Paresse, désordre, découragement ; 2° Fatigue, irrésolution.

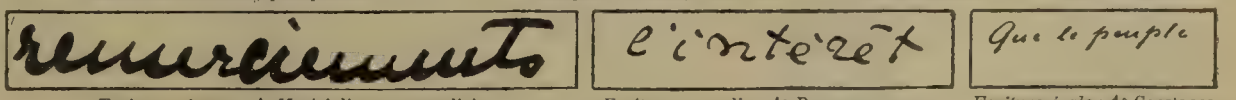

Ecriture pâteuse : 1° Matérialisme, sensualité ; 2° Prétention.

Ecriture arrondie : 1° Douceur, paresse, imagination ; 2° Mollesse, lâcheté.

Ecriture égale : 1° Constance, ordre ; 2° Droiture.

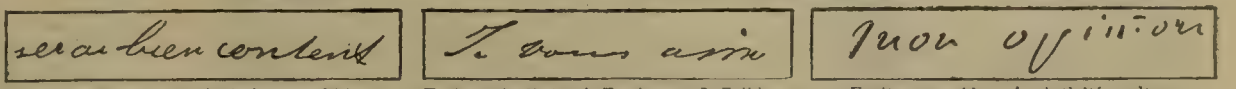

Ecriture montante : 1° Ardeur, ambition, activité ; 2° Bonne humeur.

Ecriture inclinée : 1° Tendresse ; 2° Faiblesse, susceptibilité, désir d'être approuvé.

Ecriture rapide : 1° Activité, culture d'esprit ; 2° Vivacité, ardeur, colère.

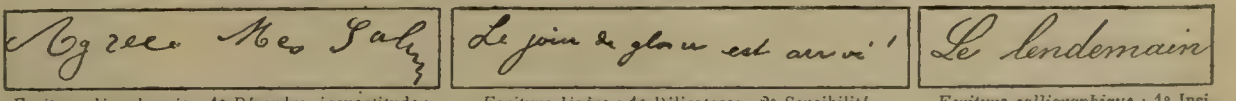

Ecriture désordonnée : 1° Désordre, inexactitude ; 2° Négligence, étourderie.

Ecriture légère : 1° Délicatesse ; 2° Sensibilité, faiblesse, nature maladive.

Ecriture calligraphique : 1° Insignifiance ; 2° Amour du convenu.

crustacés décapodes, comprenant des crabes des mers chaudes.

graptodère n. f. Genre d'insectes coléoptères phytophages, comprenant de grandes altises bronzées, dont on connaît de nombreuses espèces. (Sept ou huit habitent la France ; la *graptodère des potagers* attaque toutes sortes de plantes.)

gras, grasse [*gra, gra-se*] adj. (lat. *crassus*). De la nature de la graisse : *le beurre est un corps gras.* Qui a beaucoup de graisse : *un porc gras.* Sali, imbu de graisse : *chapeau gras.* Fait avec de la viande : *bouillon gras. Jours gras*, ceux pendant lesquels l'Eglise catholique permet de manger de la viande ; *spécialem.*, les trois derniers jours de carnaval. *Terre grasse*, argileuse et fertile. *Gras pâturages*, où l'herbe est abondante. *Plante grasse*, à feuilles épaisses et charnues : *l'aloès est une plante grasse. Dormir la grasse matinée*, se lever fort tard. *Toux grasse*, toux accompagnée d'expectorations abondantes. *Chim. Corps gras*, substances neutres comprenant les huiles, beurres, graisses, suifs, cires. (V. GRAISSE.) N. m. Partie grasse d'une viande. *Faire gras*, manger de la viande. *Gras de la jambe*, mollet. *Techn. Avoir du gras*, avoir des dimensions plus fortes qu'il n'est nécessaire. *Fig.* Gravcleux : *cause grasse.* Adv. D'une manière grasse. *Parler gras*, grasseyer. Dire des grossièretés. *Pop. Il y a gras*, il y a beaucoup à gagner. ANT. **Maigre, décharné, étique.**



F. Gras.

Gras (Félix), poète provençal, romancier et conteur, né à Malemort, m. à Avignon (1844-1901), un des fondateurs du félibrige ; auteur des épopées *li Carbounié* et *Toloza.*

gras-cuit adj. Se dit du pain qui n'est pas levé, qui est pâteux faute de cuisson.

gras-double n. m. Membrane comestible de l'estomac du bœuf. Pl. des *gras-doubles.*

— ENCYCL. *Art culin.* Quand le gras-double est lavé abondamment, à l'eau bouillante, puis à l'eau claire, et qu'il a trempé quelques heures dans de l'eau fraîche fréquemment renouvelée, on le fait bouillir à l'eau assaisonnée et, pour qu'il reste blanc, on ajoute à cette eau un peu de farine. On prépare le gras-double de différentes façons : *gras-double à la sauce blanche*, avec assaisonnement de câpres, de cornichons, etc. ; *gras-double lyonnaise*, sauté à la poêle dans un mélange de beurre et d'huile où l'on a fait dorer quelques oignons coupés en tranches ; on saupoudre d'une persillade, et l'on arrose d'un jus de citron, avant de servir. V. TRIPE.



Armes de Grasse.

gras-fondu adj. m. Atteint de gras-fondure. N. m. (abusiv.). Gras-fondure.

gras-fondure n. f. Inflammation du bas-ventre des chevaux.

Grasse, ch.-l. d'arr. (Alpes-Maritimes), à 40 kil. de Nice ; 19. 00 h. (*Grassois*). Ch. de f. P.-L.-M. Culture de fleurs ; fabriques d'essences pour la parfumerie. Patrie de Fragonard, d'Isnard. — L'arr. a 9 cant., 61 comm., 111.610 h. ; le cant. a 3 comm., et 20.920 h.

Grasse (François-Joseph-Paul, comte **de**), marin français, né au Bar (Provence), m. à Paris (1722-1788) ; lieutenant général des armées navales pendant la guerre de l'Indépendance des Etats-Unis.



Cte de Grasse.

grassement [*gra-se-man*] adv. Confortablement : *vivre grassement.* Généreusement : *payer grassement.*

grasserie [*gra-se-rî*] n. f. (de *gras*). Maladie des vers à soie, caractérisée par un gonflement anormal des anneaux, sous l'influence de mauvaises conditions hygiéniques (feuilles mouillées).

grasset, ette [*gra-sè, è-te*] adj. Un peu gras.

grasset [*gra-sè*] n. m. Région du membre postérieur des solipèdes, qui a pour base la rotule et les parties molles environnantes. (V. la planche CHEVAL.) *Boucher.* Maniement du bœuf, situé dans le pli formé par le membre postérieur et l'abdomen.

Grasset [*gra-sè*] (Eugène), peintre et décorateur français, né à Lausanne, m. à Sceaux (1846-1917). Il a remarquablement illustré *les Quatre fils Aymon.*

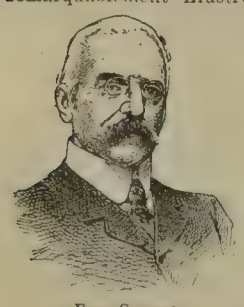

Eug. Grasset.



Dr Grasset.

Grasset (Joseph), médecin français, né et m. à Montpellier (1849-1918). Représentant éminent de l'école spiritualiste de Montpellier, il s'est surtout occupé des maladies du système nerveux.

grassette [*gra-sè-te*] n. f. Genre de plantes, famille des utriculariées.

— ENCYCL. Les grassettes sont des plantes vivaces, dont on connaît une douzaine d'espèces, des régions marécageuses de l'Europe et de l'Amérique du Nord. La *grassette commune* passe pour vulnéraire.



Grassette : *a*, fleur.

grasseyement [*gra-sè-ie-man*] n. m. Prononciation d'une personne qui grasseye : *le grasseyement est commun à Paris.*

grasseyer [*gra-sè-ié*] v. n. (Prend un *i* après l'*y* aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous grasseyions, que vous grasseyiez*, et conserve partout l'*y*.) Prononcer de la gorge la lettre *r*.

grasseyeur, euse [*gra-sè-ieur, eu-ze*] n. Personne qui grasseye.

Grassot [*gra-so*] (Paul-Louis-Auguste), acteur français, né et m. à Paris (1800-1860). Son jeu excentrique, sa voix enrouée et sa pantomime bouffonne en firent un des comiques les plus applaudis de Paris.

grassouillet, ette [*gra-sou, ll* mll., *è, è-te*] adj. Potelé : *enfant grassouillet.*



Grassot.

grat [*gra*] n. m. Endroit d'une basse-cour, où la volaille a gratté.

gratairon [*tè*] n. m. En Savoie, fromage de chèvre, qui durcit très vite.

grateron n. m. (pour *gleteron*). Nom vulgaire de quelques espèces de caille-lait et de diverses plantes accrochantes. Débris végétaux souillant la laine des toisons.

gratia Dei n. f. (m. lat. signif. *grâce de Dieu*). Nom donné à quelques plantes réputées fébrifuges, comme la *gratiole officinale.*

graticulation [*si-on*] n. f. Action de graticuler un dessin.

graticule n. m. (ital. *graticola*). Châssis pour graticuler.

graticuler [*lé*] v. a. (ital. *graticolare*). Partager un dessin en carrés que l'on reproduit en nombre égal, mais de dimensions plus faibles, sur le graticule.

Gratien [*si-in*] (saint), martyr en Picardie vers l'an 287. Fête le 23 octobre.

Gratien (Flavius), né à Sirmium en 359, fils de Valentinien Ier, empereur romain de 375 à 383. Empereur d'Occident avec son frère Valentinien II ; devenu empereur d'Orient, il s'adjoignit Théodose. Il fit enlever du sénat la statue de la Victoire, devenue le symbole du paganisme. Tué dans la révolte de Maxime.

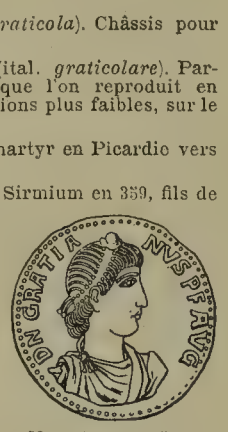

Monnaie de Gratien.

Gratien, moine italien du XIIe siècle, auteur d'une compilation connue sous le nom de *Décret* et qui est le premier recueil méthodique des Décrétales des papes.

gratienne [*si-è-ne*] n. f. Toile de lin de Bretagne.

gratification [*si-on*] n. f. Libéralité faite à quelqu'un en sus de ce qui lui est dû : *recevoir une gratification.*

gratifier [*fi-é*] v. a. (lat. *gratificare ;* de *gratus*, agréable, et *facere*, faire. — Se conj. comme *prier.*) Accorder une récompense, une faveur.

gratin n. m. (de *gratter*). Partie de certains mets, qui reste attachée au fond du poêlon. Manière d'apprêter certains mets, en les couvrant avec de la chapelure de pain et en les faisant cuire entre deux feux : *sole au gratin.* Mets ainsi préparé. *Arg.* Tape. *Arg. boulevard.* Classe des élégants ; société choisie.



Gratiole.

gratiner [*né*] v. a. Faire cuire de manière à former du gratin : *gratiner du macaroni.* V. n. S'attacher au vase pendant la cuisson, rissoler. *Arg. boulevard.* Appartenir au monde élégant ou gratin.

— ENCYCL. *Art culin.* Pour gratiner poisson, viande, légumes ou pâtes, on assaisonne de beurre ou huile, en y joignant un hachis de fines herbes, champignons, échalotes ; on saupoudre de chapelure, et l'on met à cuire avec feu dessus et dessous. On fait gratiner le macaroni avec du fromage.

gratiole [*si*] n. f. Genre de scrofulariacées, dont une espèce, la patiole officinale ou *herbe au pauvre homme*, constitue un purgatif énergique et même dangereux.

Gratiolet [*si-o-lè*] (L.-Pierre), physiologiste français, né à Sainte-Foy (Gironde), m. à Paris (1815-1865) ; auteur de remarquables travaux sur le cerveau.

gratioline [*si-o*] n. f. Glucoside extrait de la gratiole.

gratis [*tiss*] adv. (m. lat. ; de *gratia*, grâce). *Fam.* Gratuitement, sans qu'il en coûte rien. N. m. Spectacle gratuit : *le public des jours de gratis.* Personne qui va pour rien au théâtre : *les gratis sont nombreux.* Adjectiv. Gratuit : *des spectacles gratis.*

gratis pro Deo, mots lat. signif. : *gratuitement, pour l'amour de Dieu* : *travailler gratis pro Deo.*

gratitude n. f. (lat. *gratitudo ;* de *gratus*, reconnaissant). Reconnaissance affectueuse.

graton n. m. Sorte de râble en fer à long manche pour racler le verre au fond des creusets.

Gratry (le P. Auguste-Joseph-Alphonse), orateur français, théologien, philosophe et moraliste, membre de l'Académie française, né à Lille, m. à Montreux (1805-1872). On lui doit : *les Sophistes et la Critique, les Sources.*



Gratte (mar).

grattage [*gra-ta-je*] n. m. Action de gratter. Résultat de cette action.

gratte [*gra-te*] n. f. Outil dont on se sert pour sarcler. *Mar.* Petite plaque en fer triangulaire, adaptée à un manche, pour gratter les diverses parties d'un bâtiment : pont, carène. *Fam.* Petit profit illégitime : *faire de la gratte. Pop.* La gale.

gratteau [*gra-tô*] n. m. Ciselet d'acier des doreurs sur métaux et fourbisseurs.

gratte-boëssage [*bo-è-sa-je*] n. m. invar. Action ou manière de gratte-boësser.

gratte-boësse n. f. Brosse de fil de laiton ou de verre filé, dont les doreurs se servent pour étaler l'amalgame d'or, brosser les pièces de métal, etc. Pl. des *gratte-boësses.*



Gratte-boësse.

gratte-boësser v. a. Frotter avec la gratte-boësse.

gratte-ciel n. m. invar. (en angl. *sky-scraper*). Nom donné par dérision aux maisons à multiples étages (quelquefois plus de trente ou de quarante) construites par les Américains. V. planches HABITATION.

gratte-cul n. m. invar. Nom vulgaire du fruit de l'églantier et du rosier.

gratte-culasse n. m. Goupillon en fils d'acier, servant au nettoyage des culasses de canon et de fusil. Pl. des *gratte-culasse* ou *culasses.*

gratte-dos n. m. invar. Baguette portant à l'une de ses extrémités une main d'ivoire, d'os, etc., et qui sert à se gratter le dos.

gratte-fond n. m. Grattoir à dents de fer, pour le ravalement des façades. Pl. des *gratte-fonds.*

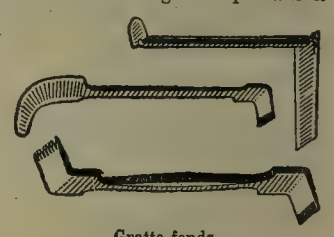

Gratte-fonds.

gratteler [*gra-te-lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *je grattelle.*) Gratter légèrement une plaque de métal, de marbre, etc., pour la polir.

gratteleux, euse [*gra-te-leû, eu-ze*] adj. Qui a la grattelle.

grattelle [*gra-tè-le*] n. f. (rad. *gratter*). Nom vulgaire de la gale et de la blépharite ciliaire.

grattement [*gra-te-man*] n. m. Action de gratter.

gratte-paille n. f. invar. Nom vulgaire de la *fauvette d'hiver* ou *mouchet.*

gratte-papier n. m. invar. *Par dénigr.* Copiste, clerc, mauvais écrivain.

gratter [*gra-té*] v. a. (orig. germ.). Racler avec les ongles : *gratter sa jambe.* Racler avec un outil : *gratter un mur.* Remuer, éparpiller : *les poules grattent le fumier.* Effacer avec un grattoir, un outil quelconque : *gratter une inscription. Par ext.* Faire éprouver la sensation que procurerait un grattement : *vin qui gratte le gosier. Fig.* Flatter les faiblesses de quelqu'un : *il le gratte par où il se démange.* (Mol.) Loc. div. : *Gratter la terre, gratter la terre avec ses ongles*, se résigner à ce qu'il y a de plus pénible. *Gratter du pied*, montrer de l'ardeur. *Gratter le papier*, faire des écritures. Faire un petit bénéfice, souvent clandestin : *place où il n'y a rien à gratter.* PROV. et LOC. PROV. V. ASINUS (où *frotte* est mis pour *gratte*). *Pop.* Dépasser, devancer : *auto qui en gratte une autre.* (Syn. GRILLER.) V. n. Heurter doucement : *gratter à la porte. Gratter d'un instrument à cordes*, en jouer (souv. en mauv. part). *Pop.* Travailler beaucoup. *En gratter*, faire une chose très bien, l'aimer beaucoup.

gratterie [*gra-te-rî*] n. f. Action, habitude de se gratter.

gratteur [*gra-teur*] n. m. Celui qui gratte. *Gratteur de papier*, scribe, médiocre écrivain.

grattoir [*gra-toir*] n. m. Canif à large lame, pour effacer l'écriture en grattant le papier. Charrue à soc court, pour gratter seulement le sol. Instrument, de formes très diverses, qui sert aux mouleurs, plombiers, menuisiers, maçons, tourneurs, etc.



Grattoirs : 1. De maçon ; 2. De cordonnier ; 3. De plombier ; 4. De tourneur ; 5. Triangulaire ; 6. De bureau ou de dessinateur.

grattoire [*gra-toi-re*] n. f. Instrument de serrurier, pour gratter les surfaces creuses.

grattons [*gra-ton*] n. m. pl. Rillettes et rillons. (*Dialect.*) Résidus secs et gras restant au fond du pressoir après l'extraction du saindoux. Syn. FRITONS.

gratture [*gra-tu-re*] n. f. Débris provenant du grattage : *des grattures de cuivre.*

gratuit [*tu-i*], **e** adj. (lat. *gratuitus*). Qu'on fait ou donne gratis : *médecin qui donne des soins gra-*

tuits à ses malades. Ecole gratuite, où les élèves ne payent rien. *Aliénation à titre gratuit*, donation. *Fig.* Sans motif : *méchanceté gratuite. Supposition gratuite*, sans fondement. ANT. **Coûteux, cher.**

— ENCYCL. *Dr.* La loi distingue entre le contrat *à titre gratuit* (ex. : la donation), dans lequel l'une des parties procure à l'autre un avantage purement gratuit, et le contrat *à titre onéreux* (par ex. la vente), dans lequel l'intérêt de chacune des parties est en cause.

gratuité n. f. Caractère de ce qui est gratuit : *la troisième République a établi la gratuité de l'enseignement primaire.*

gratuitement [*man*] adv. D'une manière gratuite. ANT. **Chèrement, coûteusement.**

Gratz [*grats*] (en slave **Gradac** ou **Hradec**), v. d'Autriche, ch.-l. de la Styrie, sur la Mur, affl. de la Drave ; 157.500 h.

grau [*gró*] n. m. Dans le Midi, chenal par lequel un étang ou une rivière débouche dans la mer. Défilé montagneux. Petit lac saumâtre.

Graudenz (n. pol. **Grudziadz**), v. de Pologne, sur la Vistule, à la frontière de Prusse, dont elle faisait partie jusqu'en 1918 ; 36.000 h. Métallurgie.

Grau-du-Roi (**Le**), comm. du Gard, arr. et à 37 kil. de Nîmes, à l'embouchure du canal de la Grande Roubine dans la Méditerranée ; 1.290 h. Ch. de f. P.-L.-M. Vignobles, bains de mer.

Graulhet [*gro-lè*], ch.-l. de c. (Tarn), arr. et à 19 kil. de Lavaur, sur le Dadou ; 8.380 h. Ch. de f. Filatures, tanneries. — Le cant. a 7 comm., et 11.930 h.

grauwacke [*grô-va-ke*] n. f. Grès schisteux plus ou moins décalcifié par les eaux d'infiltration.

Graux [*grô*] (Charles), helléniste et paléographe français, né à Vervins, m. à Paris (1852-1882).

gravatier [*ti-é*] n. m. Voiturier qui charrie les gravats.

gravatif, ive adj. (du lat. *gravare*, alourdir). *Méd.* Accompagné d'un sentiment de pesanteur : *douleur gravative.*

gravats [*va*] n. m. pl. Syn. de GRAVOIS.

grave adj. (lat. *gravis*). *Physiq.* Pesant : *les corps graves. Fig.* Posé, sérieux : *homme grave ; contenance grave.* Important : *affaire grave.* Dangereux : *maladie grave. Mus.* Bas : *ton grave ; notes graves. Gram.* Surmonté d'un accent grave : *à grave, è grave. Accent grave*, v. ACCENT. N. m. Ton grave : *de l'aigu au grave.* Pensées, style graves : *passer du grave au doux.* ALLUS. LITTÉR. :

> Heureux qui, dans ses vers, sait, d'une voix légère,
> Passer du grave au doux, du plaisant au sévère,

vers de Boileau (*Art poét.*, liv. Ier, v. 76). On rappelle surtout le second pour indiquer qu'une heureuse variété est toujours agréable. ANT. **Bouffon, comique. Frivole, futile. Aigu.** V. UTILE DULCI.

grave n. f. S'est dit autr. pour *grève*. N. f. pl. Nom donné, dans la Gironde, à des terrains tertiaires formés d'un mélange de cailloux siliceux, de sables et autres éléments, et dont le sous-sol variable (argileux, calcaire, sablonneux) contient un élément ferrugineux, l'*alios*, ou des cailloux coagulés nommés *arènes* : *les graves abondent sur la rive gauche de la Garonne.* Ces terrains, considérés comme région géographique (dans ce sens prend une majuscule) : *les Graves de Bordeaux. Par méton.* N. m. Vin récolté dans ces vignobles : *une bouteille de graves.*

— ENCYCL. Les Graves du Bordelais sont situés sur la rive gauche de la Garonne, au sud de Bordeaux et sur environ 45 kilomètres de longueur. Cette région se divise en *Graves de Bordeaux*, où l'on récolte principalement des vins rouges, dont certains se classent à côté des grands crus du Médoc (château Haut-Brion) et aussi quelques vins blancs, et en *secondes Graves*, où l'on récolte principalement des vins blancs, qui sont d'excellente qualité.

Grave (POINTE DE), petit cap à l'embouchure de la Gironde (dép. de la Gironde), en face de Royan.

Grave (**La**), ou **La Grave-en-Oisans**, ch.-l. de c. (Hautes-Alpes), arr. et à 39 kil. de Briançon, sur la Romanche ; 1.000 h. Altitude : 1.520 m. — Le cant. a 2 comm., et 1.310 h.

gravé, e adj. Visage portant des marques de petite vérole. Objet de métal profondément oxydé par places.

gravelage n. m. Action de graveler : *le gravelage d'une route.* Son résultat.

gravelée [*lé*] n. f. Cendre de lie de vin. Adjectiv. : *cendre gravelée.*

graveler [*lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *je gravelle.*) Couvrir de gravier.

gravelet [*lè*] n. m. Nom vulgaire d'un poisson, la *vandoise*, et d'un oiseau, le *grimpereau.*

graveleux, euse [*leû, eu-ze*] adj. Mêlé de gravier. Atteint de la gravelle. (Substantiv. : *un graveleux.*) *Fig.* Très libre, licencieux : *tenir des propos graveleux.*

gravelin n. m. Nom vulgaire du *chêne à grappes.*

Gravelines, ch.-l. de c. (Nord), arr. et à 20 kil. de Dunkerque, sur l'Aa ; 6.290 h. (*Gravelinois*). Ch. de f. N. Bains de mer (plage à Petit-Fort-Philippe). Défaite des Français par les Espagnols du comte d'Egmont (1558). — Le cant. a 5 comm., et 13.340 h.

gravelle [*vè-le*] n. f. (de *grève*). Maladie produite par des concrétions, semblables à de petits graviers, qui se forment dans les reins, la vessie. Tartre ; lie de vin desséché.

— ENCYCL. *Pathol.* On désigne sous ce nom les petits graviers *urinaires* qui s'éliminent presque sans douleur par les voies normales, les *calculs* nécessitant au contraire une intervention. Les symptômes sont ceux très atténués de la lithiase, mais surtout la présence des graviers dans l'urine. Le traitement est celui de la lithiase. V. ce mot.

Gravelot (Hubert BOURGUIGON, dit), graveur-dessinateur français, né et m. à Paris (1699-1773), un des plus charmants illustrateurs du XVIIIe siècle. Frère du géographe d'Anville.

Gravelotte, comm. de la Moselle, arr. et à 13 kilom. de Metz ; 500 h. Théâtre d'une bataille entre 123.000 Français et 230.000 Allemands, le 16 août 1870. Bazaine, resté maître du plateau de Rezonville, ne sut pas ou ne voulut pas transformer en victoire décisive cette sanglante journée, qui coûta près de 18.000 hommes à chacune des deux armées.

gravelure n. f. Propos graveleux.

gravement [*man*] adv. D'une manière grave.

gravenche [*van-che*] n. f. Espèce de poisson propre aux grands fonds du lac de Genève, et qui appartient au genre *corégone.*

graver [*vé*] v. a. (anc. h. allem. *graban*). Tracer une figure, des caractères sur un métal (cuivre, acier, etc.) ou sur du bois avec le burin, sur le marbre ou la pierre avec le ciseau. *Graver des caractères, des médailles*, etc., graver les poinçons destinés à la frappe. *Fig.* Empreindre fortement : *graver dans sa mémoire, dans son cœur.* ALLUS. LITTÉR. V. EXPLOIT.

Graves (les). *Géogr.* et *vitic.* V. GRAVE.

Gravesande (Jacob **'S**), savant hollandais né à Bois-le-Duc, m. à Leyde (1688-1742) ; la physique et l'optique lui doivent un certain nombre d'appareils ingénieux.

Gravesend [*sèn'd*], v. et port d'Angleterre (comté de Kent), à l'embouchure de la Tamise ; 24.000 h. Fabriques de ciment, huiles, papiers. Chantiers de constructions.

Graveson, comm. des Bouches-du-Rhône, arr. et à 27 kil. d'Arles ; 1.750 h. Ch. de f. P.-L.-M. Liqueurs, huiles.

gravette [*vè-te*] n. f. Ver que l'on trouve dans le sable des plages, et qui sert d'appât pour la pêche au merlan. Huître des dépôts naturels du bassin d'Arcachon, non parquée.

graveur n. m. Dont la profession est de graver.

gravide adj. (lat. *gravidus*). Se dit de l'utérus lorsqu'il contient un embryon ou un fœtus.

gravidique adj. Qui a rapport à la grossesse : *albuminurie gravidique.*

gravidisme [*dis-me*] n. m. Ensemble des conditions physiologiques que présente la femme enceinte ou la femelle pleine.

gravidité n. f. Syn. de GROSSESSE.

gravier [*vi-é*] n. m. (de *grève*). Gros sable mêlé de très petits cailloux. Concrétion qui se forme dans les reins.

gravière n. f. Lieu où l'on extrait le gravier. Mélange fourrager (vesce et lentille), semé pour être consommé en vert. Un des noms vulgaires du vairon.

Graville-Sainte-Honorine, comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 5 kil. du Havre ; 13.270 h. (*Gravillais*). Ch. de f. Et. Verrerie, huilerie.

gravimètre n. m. (du lat. *gravis*, lourd, et du gr. *metron*, mesure). Instrument destiné à mesurer la densité gravimétrique de la poudre à canon.

gravimétrie n. f. Partie de la physique, qui étudie la pesanteur des corps.

gravimétrique adj. Qui se rapporte à la gravimétrie.

Gravina (Jean-Vincent), écrivain et jurisconsulte italien, né à Boggiano, m. à Rome (1664-1718) ; un des fondateurs de la célèbre académie des Arcades.

Gravina (D. Carlos, duc **de**), amiral espagnol, né à Palerme, blessé mortellement à Trafalgar, m. à Cadix (1756-1806).



Amiral de Gravina.

gravir v. a. et n. (du lat. *gradi*, marcher). Monter avec effort : *gravir une montagne, sur un roc.*

gravisset [*vi-sè*], **gravisseur** [*vi-seur*] et **gravisson** [*vi-son*] n. m. Nom vulgaire du *grimpereau.*

gravitant [*tan*], **e** adj. Qui gravite.

gravitatif, ive adj. Qui produit la gravitation.

gravitation [*si-on*] n. f. Force en vertu de laquelle tous les corps s'attirent réciproquement en raison directe de leur masse et en raison inverse du carré de leur distance : *Newton formula le premier la loi de la gravitation universelle.* V. ATTRACTION.

gravité n. f. (lat. *gravitas*). *Acoust.* Caractère d'un son musical relativement bas. Pesanteur des corps. *Centre de gravité*, point d'application de la résultante des actions de la pesanteur sur toutes les molécules du corps : *le centre de gravité d'un corps est indépendant de la position du corps. Fig.* Qualité de celui, de ce qui est grave, sérieux : *la gravité d'un magistrat, du maintien.* Importance : *gravité d'une faute, gravité d'un sujet.* Caractère dangereux : *gravité d'une blessure.*

graviter [*té*] v. n. (du lat. scientif. *gravitare*). *Physiq.* Tendre vers un point central, en vertu des lois de la pesanteur. *Fig.* Tendre, se porter incessamment vers, se tenir constamment au voisinage de : *les courtisans gravitent autour du monarque.*

gravivolumètre n. m. (du lat. *gravis*, pesant, *volumen*, volume, et du gr. *metron*, mesure). Compte-gouttes formé d'un siphon laissant écouler goutte à goutte le liquide qu'il contient, et dont on veut prendre un poids rigoureusement exact.

gravoir n. m. Instrument à graver.

gravoire n. f. Bâtonnet de bois, d'os, d'ivoire, etc., dont on se servait autrefois pour faire la raie des cheveux et qui servait d'épingle à cheveux.

gravois [*voï*] ou **gravats** [*va*] n. m. pl. (de *grève*). Partie grossière du plâtre, qui ne traverse pas le crible. Menus décombres de démolition.

gravure n. f. (de *graver*). Art de graver : *apprendre la gravure sur bois, en taille-douce, à l'eau-forte.* Ouvrage du graveur. Image, estampe tirée sur une planche gravée : *acheter des gravures.* Ornements architecturaux formés d'entailles peu profondes. Rainure que le cordonnier pratique dans une semelle pour y cacher des points. Ecusson d'une vache. Tache d'oxyde sur un métal.

— ENCYCL. La gravure *en relief* s'obtient en enlevant sur la planche toutes les parties qui ne doivent pas être reproduites, si bien que les parties dessinées et qui porteront l'encre se trouvent mises en relief. Telle est la *gravure sur bois*, découverte au XVe siècle. Dans la *gravure en creux*, au contraire, les parties à reproduire et qui prendront l'encre se trouvent, *en creux* : telle est la *gravure sur métal*, inventée vers 1452 par l'orfèvre Finguerra ; on y distingue la gravure *au burin* ou *taille-douce*, où l'on opère directement sur le cuivre nu avec le burin ; la *pointe-sèche*, qui ne diffère de la précédente que par l'emploi d'un instrument plus fin ; l'*eau-forte*, où l'on travaille sur une plaque vernie en découvrant le métal partout où doit exister le dessin et en le soumettant à un acide qui n'attaque que les parties découvertes ; *la gravure à la manière noire* ou *mezzo-tinto*, où l'on opère en brunissant par place une planche grenée ; *la gravure au lavis et à l'aquatinte*, où les teintes sont obtenues par attaques successives du cuivre avec l'acide, en larges touches ; la *gravure sur pierre*, qui est un genre à part (V. LITHOGRAPHIE) ; etc.

L'industrie moderne a trouvé des procédés purement mécaniques pour graver sur métaux soit en relief (*photogravure* et *similigravure*), soit en creux (*héliogravure*). [V. ces mots.]

Parmi les plus célèbres graveurs, il faut citer : Mantegna, le Maître de 1466, Martin Schongauer, Albert Dürer, qui s'est distingué également dans la gravure sur bois et dans la gravure sur cuivre, Marc Antoine Raimondi, Lucas de Leyde ; au XVIIe siècle, Jacques Callot, Israël Silvestre, Claude Lorrain, Abraham Bosse, Robert Nanteuil, Gérard Edelinck, Gérard Audran ; au XVIIIe siècle, Drevet, Larmessin, Lépicié, Cochin, Moreau le Jeune, Prud'hon ; au XIXe siècle la gravure au burin est illustrée par Bervic, Boucher-Desnoyers, Henriquel-Dupont, Calamatta, Bertinot, F. Gaillard, Jacquet, Patricot ; l'eau-forte par P. Huet, Célestin Nanteuil, Léopold Flameng, Daubigny, Ch. Jacque, Méryon, Bracquemond, Laguillermie, Raffaelli, F. Rops, Renouard. La gravure sur bois, qui, à l'époque romantique surtout, a produit de si beaux livres illustrés, comporte le travail de deux artistes : le dessinateur et le graveur qui l'interprète. Parmi les premiers on doit citer : J. Gigoux, Tony Johannot, Bertall, H. Monnier, G. Doré ; les seconds sont représentés par Lavognat, Best, Brugnol, Brevière, Leloir, Porret, Smith, etc. Sa technique évolue avec Brabant, Baude, Florian, Méaule, les deux Pannemaker, Pisan, les Beltrand, Lepère et Daniel Vierge. Avec ces derniers, la gravure *de traduction* fait place à la gravure *originale*, celle où l'artiste crée au lieu de reproduire.

— *Dr.* La publication, l'exposition ou la mise en vente des gravures et des dessins sont entièrement libres, depuis la loi du 29 juillet 1881 sur la presse. Toutefois, l'indication du nom et de la demeure de l'imprimeur est nécessaire, et, en outre, il est exigé un dépôt de trois exemplaires, destinés aux collections nationales.

D'autre part, les gravures obscènes ou contraires aux bonnes mœurs font l'objet des prévisions des lois des 2 août 1882 et 16 mars 1898, qui assurent la répression des outrages aux bonnes mœurs.

Gray [*grè*] (Thomas), poète anglais, ami de Walpole, né à Londres, m. à Cambridge (1716-1771). Ses poésies élégiaques (*Elégie sur un cimetière de village*, etc.) sont pleines de mélancolie et d'élégance.



Armes de Gray.

Gray (Asa), botaniste américain, né à Paris (Etats-Unis), m. à Cambridge (1810-1888). S'est occupé principalement de géographie botanique.

Gray, ch.-l. d'arr. (Haute-Saône), port de rivière très actif sur la Saône. Ch. de f. P.-L.-M., à 59 kil. de Vesoul ; 6.740 h. (*Graylois*). Patrie de Cournot. — L'arr. a 8 cant., 165 comm., 56.860 h. ; le cant., 23 comm. et 14.180 h.

Grazac, comm. de la Haute-Loire, arr. et à 11 kil. d'Yssingeaux, près du Lignon Vellave ; 1.650 h. Dentelles.

Graziani (Antoine-Marie), historien italien, né à Borgo San Sepolero, m. à Amelia (1537-1611).

Graziani (Jean-César), général français, né à Bastia, en 1859. Chef d'état-major de l'armée en 1915, il a commandé en chef les troupes françaises qui, envoyées en Italie après le désastre de Caporetto, se sont distinguées sur la Piave (1917-1918).

Graziella, un épisode des *Confidences*, par Lamartine (1849). D'une liaison passagère avec une cigarière de Naples, le poète a tiré l'histoire touchante et embellie de la jeune pêcheuse Graziella, qui, abandonnée par celui qu'elle aime, meurt de douleur.

grazioso [*zo*] adv. (mot ital.). *Mus.* Avec grâce.

Grazzini (Antoine-François), dit **Il Lasca**, poète et conteur italien, né et m. à Florence (1503-1585) ; auteur d'un recueil de spirituelles nouvelles : *le Cene.*

gré n. m. (du lat. *gratum*, chose agréable). Volonté, caprice : *agir à son gré ; dériver au gré du vent. Savoir gré, bon gré, mauvais gré à quelqu'un*, être satisfait, ou mécontent, de ses paroles, de son procédé. Loc. adv. : *De gré à gré*, à l'amiable : *vente de gré à gré. De gré ou de force*, ou *bon gré mal gré*, volontairement ou par contrainte.



O. Gréard.

gréage n. m. Action de gréer un navire.

Gréard [*ar*] (Octave), professeur, pédagogue et administrateur français, vice-recteur de l'Académie de Paris, membre de l'Académie française, né à Vire, m. à Paris (1828-1904) ; auteur de travaux sur Mme de Maintenon, sur l'éducation des jeunes filles ; etc. Il a pris part à la réforme de l'enseignement sous la IIIe République.

great attraction [*grè-ta-trak-cheun*], mots angl. signif. *Grande attraction*, et employés à propos d'un spectacle, d'une fête où une foule se porte.

Great Eastern [angl. *grét-is-teurn*], célèbre vaisseau, long de 110 mètres, qui jaugeait 25.000 tonneaux, construit en 1838 à Blackwall pour servir en 1865-1866 à l'immersion du premier câble télégraphique entre l'Europe et l'Amérique.

Gréban (Arnould), poète dramatique français, né au Mans, m. vers 1471 ; auteur d'un important *Mystère de la Passion* (plus de 37.000 vers), où les morceaux lyriques sont nombreux et de belle allure. — Son frère Simon fut son collaborateur, et composa en outre des *élégies*, *complaintes*, etc.

grèbe n. m. (mot savoyard). Oiseau palmipède qui nage, plonge et vole très bien, à plumage d'un blanc argenté, et dont l'épais duvet est très estimé.

— Encycl. Les grèbes ont le cou long, le bec pointu, la tête ornée, chez les mâles, d'une sorte de coiffe épanouie en collerette. Ils habitent les mares, les lacs, et y construisent leurs nids flottants. Le *grèbe huppé* et le *grèbe castagneux* sont communs en France.


Grèbe.

Gréber (Henri), sculpteur français, né à Beauvais (Oise) en 1854, auteur de : *le Coup de grisou* (Luxembourg), *la Mort du chef*.

grebiche ou **grebige** n. f. Reliure volante, munie de fils tendus le long du dos. Ligne d'une publication, où se retrouve le nom de l'imprimeur. Numéro d'ordre d'un manuscrit destiné à l'impression. Garniture constituée par un petit rectangle de métal (or, argent, etc.), qu'on replie sur le bord des objets de maroquinerie, de mode, etc.

Grec [*grèk*], **Grecque** [*grè-ke*], habitant ou originaire de la Grèce : *les Grecs*. Adjectiv. : *les mœurs grecques*. *Profil grec*, visage ayant le nez et le front en ligne droite. *Calotte grecque*, fez des Grecs, des Turcs, etc., et *par ext.*, sorte de bonnet à gland. *Eglise grecque*, Eglise schismatique d'Orient (Grecs de Turquie et d'Asie Mineure, Russes), qui n'est pas soumise au pape, par opposition à *Eglise romaine* ou *d'Occident*. *Empire grec* ou *byzantin*, empire romain d'Orient. N. m. La langue grecque : *apprendre le grec moderne*. *Grec ancien* ou *littéral*, langue des habitants de la Grèce ancienne. *Grec vulgaire* ou *moderne*, langue parlée aujourd'hui dans le royaume de Grèce et dans une partie de la Turquie. Chose, langage impossible à comprendre : *tout cela c'est du grec pour moi*. (V. grÆcum.) *Fig.* Autref., personne sachant le grec. *Par ext.* et *fam.* Savant, même roué, en quelque chose : *l'amour, j'y suis grec*. (Th. Corn.) Fripon, escroc, surtout au jeu : *expulser les grecs d'un cercle*. *Hist. ecclés.* Membre de l'Eglise grecque : *les rites des grecs*. *Grecs-unis*, v. à son ordre alph. *Vitic.* Cépage rouge cultivé dans le midi de la France (Provence) et la Haute-Loire. N. f. *Archit.* V. grecque. *A la grecque*, à la manière des Grecs. Allus. littér. : **Pour l'amour du grec**, allusion à un passage des *Femmes savantes*, de Molière, où Philaminte embrasse Vadius parce qu'il sait le grec, et où Henriette refuse de se laisser embrasser parce que, dit-elle, elle n'entend pas le grec.


Calotte grecque.

— Encycl. Le grec appartient au groupe des langues indo-européennes. Il comprenait des centaines de dialectes, répartis en quatre groupes principaux : 1° dialectes *éoliens* ; 2° dialectes *doriens* ; 3° dialectes *ioniens* ; 4° dialecte *attique*. — Depuis la fin du IVe siècle, le domaine du dialecte attique s'étend dans tous les sens. Mais il perd de sa pureté, devient la *langue commune* de l'époque alexandrine et gréco-romaine.

Pendant toute la durée de l'empire romain, le grec resta le langage commun à tout l'Orient. Après la prise de Constantinople, en 1453, il se maintint sous la domination turque. Aujourd'hui encore, il est parlé dans tout le royaume de Grèce et dans une foule de villes de Turquie ou d'Egypte. Il présente de nombreux dialectes, qu'on désigne sous le nom générique de *grec moderne* ou *romaïque*, et qui, tous, dérivent plus ou moins directement de la *langue commune* des Alexandrins ou de l'empire romain. Le vocabulaire y est encombré de mots d'origine étrangère.

grécage n. m. Opération de reliure consistant à faire sur le dos d'un volume, avec une scie à main, les entailles également espacées, pour y cacher les cordelettes ou nerfs qui servent à soutenir la couture.

grécaliser [*zé*] v. n. *Mar.* Etre porté vers le nord-est, direction d'où souffle le vent grec.

Grèce, un des Etats de la péninsule des Balkans.

I. Géographie. La Grèce est une péninsule montagneuse de l'Europe orientale, qui forme l'extrémité méridionale de la grande péninsule des Balkans. Elle est baignée à l'E. par la mer Egée ou Archipel, au S. par la Méditerranée, à l'O. par la mer Ionienne. Ses côtes sont découpées en golfes nombreux, dont l'un, celui de Corinthe ou de Lépante, fermé par les îles Ioniennes (Zante, Céphalonie, Leucade), isole la presqu'île de Morée ou Péloponèse du reste du pays. Le Péloponèse est rattaché au continent par l'isthme de Corinthe, percé aujourd'hui par un canal. La chaîne hellénique ou Pinde, qui traverse la Grèce du N. au S., projette de nombreuses ramifications calcaires, tantôt boisées, tantôt sèches et dénudées, qui forment les massifs de l'Othrys et de l'Olympe, et se continuent au S.-E., en des presqu'îles longues et étroites (Attique, Argolide), prolongées elles-mêmes par des rangées d'îles : Eubée, Sporades (Skopelos, Skyros, etc.), Cyclades (Andros, Naxos, Tinos, etc.) ; les cours d'eau sont de peu d'importance. Les plus importants sont le Salemvria, qui traverse la fertile plaine de Thessalie, l'Aspropotamo, le Sperchios, etc. Le climat, chaud et sec, est salubre, sauf le long des côtes. L'insuffisance des bras, des capitaux et des voies de communication est le principal obstacle au développement de l'agriculture, du commerce et de l'industrie. Les raisins secs constituent le grand produit d'exportation de la Grèce.

La Grèce forme une monarchie constitutionnelle. Le roi est le chef du pouvoir exécutif ; le pouvoir législatif est aux mains d'une Chambre des députés élue au suffrage universel. Sous le nom de *nomarchies* ou *nomes*, *éparchies* et *dèmes*, les Grecs divisent leur pays en départements, arrondissements et communes. La superficie de la Grèce (Cyclades et autres îles comprises) est de 122.000 kil. carr. ; la population de 4.980.000 h. (*Grecs*). Capit. *Athènes*. Les Grecs se donnent le nom d'*Hellènes*, et à leur pays celui de *Hellas*. Le mot Grèce est d'origine latine.

II. Histoire. La Grèce propre a porté divers noms, suivant les époques ; elle s'est appelée successivement *Pélasgie* ou terre des Pélasges ; *Achaïe*, du nom d'une des tribus dominantes à l'époque héroïque ; *Hellade*, du nom des Hellènes, l'une des


Anciens Grecs.

races principales dont se forma sa population ; elle fut enfin appelée par les Romains *Græcia*, du nom des Grækes, une tribu d'Illyrie, l'une des premières qu'ils aient connues. Elle devint ensuite la province romaine d'*Achaïe*. Elle forme aujourd'hui, sous le nom de *Hellas*, un Etat indépendant.

La Grèce primitive n'a pas connu cet âge d'or dont rêvaient plus tard ses poètes. Les premiers habitants vivaient dans des cavernes, taillaient dans le silex leurs instruments et leurs armes. Plus tard, ils apprirent à travailler les métaux. Des marins aventureux et pillards, Cariens, Lélèges, Minyens, Crétois, Tyrrhéniens, commencèrent de bonne heure à courir l'Archipel. A l'époque homérique se dessine déjà la physionomie des premières tribus historiques : Ioniens, Eoliens, Achéens. Ces peuples nomades et remuants s'éveillèrent au contact de l'Orient, des Egyptiens ou des Phéniciens. De cette fermentation de tant de races est sortie la civilisation dite *mycénienne*. La Grèce de ces premiers temps avait une organisation patriarcale ou féodale, avec sa hiérarchie de familles, de phratries et de tribus, ses rois ou chefs militaires assistés d'hétaires et d'un conseil d'anciens, ses châteaux forts ou camps de *refuge*, son goût des aventures, ses religions encore imprégnées de naturalisme. Les temps *héroïques* de la Grèce sont signalés par l'expédition des Argonautes, la guerre de Troie, etc.

L'invasion des Doriens (VIIIe s.), en jetant une foule de Grecs sur des côtes lointaines, ébranla tout le système des monarchies achéennes et du royaume patriarcal. Dans les diverses régions de la Grèce, les conquérants durent se grouper en un corps homogène, capable de tenir sous le joug les périèques, les serfs et les esclaves. En même temps, le progrès du commerce, de la richesse mobilière, l'invention de l'écriture émancipèrent les classes inférieures. Partout prévalut une nouvelle organisation sociale, qui eut pour principe la *cité*. Monarchique au début, la cité s'achemina, à travers les révolutions, vers le régime républicain, d'abord aristocratique puis démocratique. Lycurgue donna des lois à Sparte, Dracon et Solon à Athènes : chaque législation nouvelle consacra quelque conquête des classes inférieures.

La Grèce, du VIIIe au IVe siècles se partageait entre deux grandes races : les Doriens et les Ioniens, dont les rivalités dominent toute l'histoire du temps. Les deux races s'unirent dans la première moitié du Ve siècle, pour défendre leur indépendance et la civilisation grecque contre un retour offensif de l'Orient. C'est le temps des guerres médiques. A cette époque se précise le sentiment de l'unité nationale rendue sensible par de vastes confédérations, des institutions commerciales, la rencontre de tous les Hellènes dans les sanctuaires et les Grands Jeux.

Mais la constitution de l'unité nationale fut rendue impossible par l'âpre rivalité des principaux Etats : Sparte, Athènes et Thèbes. La guerre du Péloponèse, puis les guerres de la première moitié du IVe siècle affaiblirent peu à peu la Grèce. Sparte, Thèbes et Athènes, en s'épuisant l'une l'autre, avaient jeté toutes ces cités aux pieds de la Perse. Lysias et Isocrate prêchèrent en vain l'union contre l'ennemi traditionnel ; cette union se fit, mais aux dépens de la liberté des Hellènes : Philippe, malgré les efforts de Démosthène, fut le maître de la Grèce après la bataille de Chéronée.

Son fils Alexandre conduisit à la conquête de l'Asie les Hellènes confédérés, ses alliés de nom, ses sujets de fait.

Pendant les deux siècles suivants, soumise successivement aux rois de Macédoine, d'Asie Mineure, de Syrie ou d'Egypte, la Grèce ne conservait plus guère que des libertés municipales, et le droit de flatter ses maîtres. Quelque temps, elle parut reprendre un peu de force, sous la direction des chefs énergiques de la ligue Achéenne ou de la ligue Etolienne. Mais l'opposition et les luttes armées de ces deux ligues, qui toutes deux appelèrent à leur aide l'étranger, finirent par donner à la Grèce le coup de mort. En 146 avant J.-C., elle devenait, sous le nom d'Achaïe, province romaine.

— *La Grèce sous la domination romaine*. Si, politiquement, la Grèce avait perdu toute importance, son influence morale, intellectuelle, littéraire, reçut, au contraire, un accroissement nouveau. Ses artistes, ses grammairiens, ses philosophes, apportèrent à Rome le génie grec. La Grèce garda ses jeux, où l'on vit Néron concourir, et ses écoles. Cette prospérité ne décrut qu'après la fondation de Constantinople.

— *Grèce byzantine* (*395-1460*). Le commencement du moyen âge fut pour la Grèce une période désastreuse. Demeurée en grande partie païenne, elle inquiétait et mécontentait les empereurs chrétiens. Justinien ordonna la fermeture des écoles d'Athènes. Les invasions barbares achevèrent la ruine de la Grèce ; successivement, elle vit passer les Wisigoths d'Alaric (396), les Avares (VIe s.), les Slaves (VIe et VIIe s.). Vers le milieu du VIIIe siècle, le nombre des colonies slaves était considérable, particulièrement dans le Péloponèse, tandis que de nombreuses portions de territoire et les grandes villes restaient aux mains de la race grecque, réfugiée dans les places du littoral. Insensiblement, d'ailleurs, les Slaves se grécisèrent au contact des vaincus, et s'assimilèrent de plus en plus à l'hellénisme.

La quatrième croisade fit de la Grèce « une France nouvelle ». Une civilisation brillante mit un rayon de gloire à cette fin du moyen âge hellénique. Mais, bientôt les prétentions des rois de Naples à la suzeraineté de l'Achaïe, la désastreuse bataille du lac Copaïs (1311), qui livra Athènes à la compagnie catalane et à la suzeraineté des rois d'Aragon (1311-1394), l'ambition des Vénitiens établis dès 1206 à Coron et à Modon, et qui augmentèrent leurs possessions au cours du XIVe siècle, les discordes intérieures de la principauté d'Achaïe, tout cela favorisa en Morée une reprise d'offensive des Byzantins. En 1349, les Cantacuzènes se constituèrent une principauté, le despotat de Mistra, et les Paléologues, qui gouvernèrent de 1384 à 1460, étendirent leur autorité sur presque tout le Péloponèse. Athènes, sous les ducs florentins de la maison des Acciajuoli (1394-1458), montra une dernière splendeur. La conquête turque, en 1458, mit fin à ces Etats affaiblis.

— *La Grèce sous la domination turque* (*1460-1821*). La nation grecque fut comme décapitée par la conquête. Ecrasée d'impôts, la nationalité hellénique semble disparaître sous l'afflux des colonies valaques et albanaises. Et, tandis que la haute Eglise, d'une valeur morale médiocre, se reconstitue sous la protection ottomane, tandis que l'aristocratie laïque du Phanar songe surtout à ses intérêts, le peuple se résigne à la servitude.


Armoiries de la Grèce.

Toutefois, la race hellénique persistait dans les classes commerçantes des villes, et parmi les paysans des campagnes éloignées. La reprise de la Morée et d'une partie de la Grèce du Nord par François Morosini (1684-1687), l'établissement en Grèce d'une domination vénitienne de quelque durée (1684-1718) hâtèrent le réveil du sentiment national. En même temps, l'action de la Russie, le grand mouvement de la Révolution française enfin, surexcitaient les espérances des patriotes, au moment même où l'empire turc entrait en décadence.

— *Histoire contemporaine* (*depuis la guerre de l'Indépendance jusqu'à nos jours*). C'est en 1821 que commença l'insurrection des Grecs contre la Turquie. Le 13 janvier 1822 une Assemblée nationale proclama l'indépendance, et institua un gouvernement composé de cinq membres, dont la présidence fut confiée à Mavrocordato. Dans la nuit du 18 au 19 juin 1822, Canaris détruisit la flotte turque dans le détroit de Chio. Les puissances, poussées par l'opinion publique en Europe, se décidèrent à intervenir et à exiger par la force (bataille de Navarin, expédition du maréchal Maison) l'évacuation du pays par les Turcs. Le protocole du 3 février 1830 déclarait la Grèce royaume souverain. Enfin, le traité du 7 mai 1832, conclu entre la Grèce, la Bavière et les trois puissances protectrices, désignait le prince Othon, fils du roi de Bavière Louis Ier, comme roi de Grèce.

Depuis cette époque, la politique grecque a toujours tendu à réaliser l'idée panhellénique en enlevant à la Turquie les territoires habités par des Grecs, que cette puissance détient encore. Pendant la guerre de Crimée (1853-1854), pendant la guerre d'Italie, des mouvements nationalistes se produisirent dans le jeune royaume. Le roi, pour des motifs de politique internationale, n'ayant pas cru pouvoir les favoriser, fut bientôt renversé par une révolution (1862), et l'Assemblée nationale élut comme nouveau roi le prince Georges de Danemark. Après la guerre russo-turque de 1878-1879, la Grèce obtint un agrandissement de territoire du côté de l'Epire et de la Thessalie. Un commencement de soulèvement national fut, en 1885, étouffé par les puissances, qui bloquèrent les côtes grecques. En 1897, à la suite d'un envoi officiel de secours aux insurgés crétois, une guerre avec la Turquie éclata, où la Grèce succomba. Mais les puissances obtinrent de la Turquie l'autonomie de la Crète sous le gouvernement du prince Georges de Grèce, et la Grèce a depuis lors pris sa revanche sur la Turquie dans la guerre heureuse de 1913.

Les résultats de cet effort sont devenus manifestes au XXe siècle. A la suite des deux guerres balkaniques de 1912 et de 1913, le royaume de Grèce s'accrut de l'île de Crète autonome, depuis 1898, de presque toutes les Sporades du Nord et de la plus grande partie de la Macédoine et de l'Epire. Au début de la Grande Guerre, la Grèce, oublieuse de ce qu'elle devait aux Alliés, favorisa les Allemands de tout son pouvoir, en conservant une neutralité purement nominale. Après le meurtre des marins français tombés dans un guet-apens (2 décembre 1916), la France obligea le roi Constantin, beau-frère du kaiser Guillaume II, à céder le trône à son fils Alexandre, qui prit pour premier ministre le grand patriote Venizelos (juin 1917). Celui-ci fit entrer la Grèce dans la lutte contre l'Allemagne et ses alliés, et obtint ainsi pour son pays, après la

GRÈCE


ILLYRIE
MACÉDOINE
EPIRE
THESSALIE
PETITES CYCLADES
PROPONTIDE
ASIE MINEURE
MER ÉGÉE
MER IONIENNE
MER INTÉRIEURE
MER DE CRÈTE
CYCLADES
SPORADES
GRANDE GRÈCE
MER ADRIATIQUE
PÉLOPONÈSE
Corcyre
Leukas
Cephallenie
Zacynthe
Ithaque
Olympie
Sparte
Corinthe
Argos
Athènes
Delphes
Thèbes
Eubée
Lesbos
Lemnos
Thasos
Samothrace
Imbros
Troie
Pergame
Phocée
Smyrne
Chios
Andros
Samos
Icarie
Ephèse
Milet
Rhodes
Carpathos
Kydonia
CRÈTE
Mt Ida
Mt Athos
Mt Olympe
Mt Pélion
Mt Parnasse
Mt Hymette
Mt Lassithi
Thasos
Salonique
Chalcidique
Amphipolis
Abdère
Dycée
Héraclée
Proconèsos
Dascylion
Miletopolis
Lampsaque
Abydos
Ténédos
Adramytte
Phrygie
Lynnesse
Blandus
Mytilène
Skyros
Eubée
Psyra
Colophon
Magnésie
Hermos
Sardes
Lydie
Ténos
Mycones
Délos
Paros
Naxos
Amorgos
Kos
Astypalée
Thera
Milos
Siphnos
Seriphos
Cythère
C. Malée
C. Ténare
Cythère
Crissæi
Elyros
Præsos
Gortyne
Hierapytna
Polyrrhenia
Cydonia
Lacédémone
Messène
Sicyone
Mycènes
Argos
Tirynthe
Mégalopolis
Pylos
Coronè
Taygète
Ænoussæ
Zakynthos
Céphalonie
Leucade
Ithaque
Pale
Cyllène
Patræ
Elis
Pyrgos
Olympie
Navarin
Modon
Messénie
Laconie
Cythion
Malvoisie
Neapolis
Cerigo
C. Capella
Cerigotto
C. Malée
C. Ténare
C. Matapan
Thessalonique
Stratonice
Chalcidique
Potidée
Acanthe
Samothrace
Imbros
Lemnos
Ténédos
Troie
Lesbos
Pergame
Phocée
Smyrne
Chios
Andros
Samos
Icarie
Ténos
Mycones
Délos
Paros
Naxos
Amorgos
Kos
Astypalée
Thera
Milos
Siphnos
Seriphos
Cythère
Rhodes
Carpathos
Kydonia
Crissæi
Elyros
Præsos
Gortyne
Hierapytna
Mt Ida
Mt Athos
Mt Olympe
Mt Pélion
Mt Parnasse
Mt Hymette
Mt Lassithi
Thasos
Salonique
Chalcidique
Amphipolis
Abdère
Dycée
Héraclée
Proconèsos
Dascylion
Miletopolis
Lampsaque
Abydos
Ténédos
Adramytte
Phrygie
Lynnesse
Blandus
Mytilène
Skyros
Eubée
Psyra
Colophon
Magnésie
Hermos
Sardes
Lyd

ART GREC : 1. Minerve combattant les Géants (autel de Pergame); 2. Cavaliers (frise du Parthénon); 3. Neptune et Bacchus (frise du Parthénon); 4. Buste, dit d'Alexandre; 5. Buste de Jupiter; 6, 7. Statuettes de Tanagra; 8. Joueuses d'osselets (terre cuite); 9. Persée tuant Méduse (métope, VIe s. av. J.-C.); 10. Hercule tirant de l'arc (fronton du temple d'Egine); 11. Thésée (fronton du Parthénon); 12. La Dispute du trépied de Delphes (bronze); 13. Monnaie d'Athènes; 14. Monnaie de Syracuse; 15. Monnaie de Persée, roi de Macédoine; 16. Diane (statuette archaïque); 17. Mercure au repos; 18. Cache-oreille (bijou); 19. Hercule Farnèse; 20. Le Parthénon; 21. L'Erechtheion : portique des Cariatides; 22. Monument choragique de Lysicrate; 23. Temple de Neptune, à Pæstum; 24. Grecque; 25. Palmettes; 26. Œnochoé; 27. Rython; 28. Canthare; 29 Coupe; 30. Atelier de peintres de vases (peinture de vase); 31. Armement de guerriers (peinture de vase); 32. Cratère; 33. Lékythos; 34. Amphore; 35. Stèle funéraire; 36. Vénus de Milo; 37. La Victoire de Samothrace; 38. Vénus accroupie; 39. L'Athlète au strigile; 40. Le Discobole; 41. Apollon Sauroctone; 42. Bas-relief d'Eleusis.

défaite de ceux-ci, des avantages considérables, écartant la Bulgarie des côtes de l'Archipel, refoulant les Turcs dans Constantinople, substituant sa domination à celle des Ottomans en Thrace et jusqu'à Smyrne en Anatolie. Pour conserver ces acquisitions et le Dodécanèse (abandonné par l'Italie en 1920, Rhodes exceptée), la Grèce est partie à deux reprises en guerre contre les Turcs nationalistes, d'abord en 1920, puis en 1921. Mais à cette dernière date, Venizelos ne dirige plus les destinées de la Grèce ; Constantin, revenu sur le trône après la mort de son fils Alexandre Ier (fin juin 1920) dirige avec témérité la politique du pays et lance l'armée à la conquête de l'Anatolie, sinon de Constantinople. Alors, en 1922, les Turcs (*kemalistes*) reprennent l'offensive en Asie Mineure, en chassent les Grecs, qui perdent aussi la Thrace orientale et Georges II, qui a succédé à son père Constantin chassé du trône à nouveau (28 sept. 1922), signe en août 1923 la paix qui consacre ce double recul (paix de Lausanne).

III. Littérature. — *Littérature grecque ancienne.* Pendant bien des siècles, la Grèce n'a eu que des poètes. Une poésie héroïque et religieuse paraît s'être développée de bonne heure en Thrace (Orphée, Linos, Musée, Eumolpe), en Thessalie et à Delphes autour du sanctuaire d'Apollon (Olen), en Béotie. Déjà se dessinaient des cycles poétiques, inspirés par quelque grand événement historique. De tout cela sortit la poésie épique, dont il nous est resté deux grands poèmes : l'*Iliade* et l'*Odyssée*. Du VIIIe au VIe siècle, la poésie épique ou cyclique est restée florissante.

Presque en même temps s'était développée, dans la Grèce centrale, une poésie didactique : généalogies, mythes moraux et apologues, sentences. Le plus célèbre représentant de cette poésie fut Hésiode, auteur des *Travaux et jours*, de la *Théogonie*.

Au VIIe et au VIe siècle se constituèrent les divers genres de la poésie lyrique : les nomes, avec Olympos, Terpandre et Clonas ; la poésie élégiaque, avec Callinos, Archiloque, Tyrtée, Mimnerme, Solon, Théognis, Phocylide ; la poésie iambique, avec Archiloque, Simonide d'Amorgos, Hipponax ; la chanson, avec Alcée, Sappho, Anacréon ; le lyrisme choral, avec Alcman, Arion, Stésichore, Ibycos, Simonide de Céos, Bacchylide, Corinna, Pindare ; enfin, les oracles, les poésies orphiques ou mystiques.

Dans le courant du VIe siècle se dessinent l'apologue avec Esope, la philosophie avec les Sept Sages, avec les Ioniens (Thalès, Anaximandre, Anaximène), avec Pythagore, avec les Eléates (Xénophane, Héraclite, Parménide), et les philosophes indépendants (Empédocle, Diogène d'Apollonie).

Le Ve et le IVe siècles sont par excellence l'âge classique, celui des grands chefs-d'œuvre. Sous sa double forme, sérieuse et bouffonne, le théâtre sort des fêtes de Dionysos, du dithyrambe, et du kômos. La tragédie se dessine à Athènes avec Thespis, Chœrilos, Pratinas, Phrynichos ; elle se perfectionne et produit ses chefs-d'œuvre avec Eschyle, Sophocle, Euripide et leurs contemporains. La comédie s'esquisse dans les farces doriennes de Mégare et de Sicile, dans les parades des bourgs de l'Attique, puis dans les pièces d'Epicharme et les mimes de Sophron. A Athènes se succèdent la comédie ancienne ou politique (Cratinos, Cratès, Phérécrate, Eupolis, Phrynichos, Aristophane) ; la comédie moyenne ou intermédiaire (Antiphane, Eubule, Alexis) ; la comédie nouvelle ou de mœurs (Ménandre, Philémon, Diphile). Le dithyrambe et le nome, l'élégie, la poésie satirique sont aussi représentés.

La prose littéraire apparaît à la fin du VIe siècle avec les chroniqueurs ; elle se perfectionne avec les orateurs, les médecins (Hippocrate), les rhéteurs et les sophistes (Protagoras, Gorgias, Prodicos).

Trois grands genres en prose poursuivent alors leur développement. L'histoire s'illustre avec Hérodote, Thucydide, Xénophon, Ctésias, Philistos, Ephore, Théopompe. La philosophie prend dans la littérature une place de plus en plus grande avec Démocrite, Anaxagore, Socrate et ses disciples, Phédon et l'école d'Elis, Euclide et l'école de Mégare, Antisthène et l'école cynique, Aristippe et l'école de Cyrène, Platon et l'Académie, Aristote et le Lycée. L'éloquence est représentée, à chaque génération, par de grands orateurs : d'abord Antiphon, Andocide et Lysias ; puis Isée et Isocrate ; enfin Démosthène, ses contemporains et ses rivaux, Eschine, Hypéride, Lycurgue, Démade, Hégésippe, Dinarque. Athènes est devenue peu à peu le centre littéraire de tout le monde grec.

— *Littérature alexandrine.* On appelle alexandrine la littérature grecque du temps d'Alexandre et de ses successeurs jusqu'au Ier siècle av. J.-C. Grâce à la conquête macédonienne, l'hellénisme s'étend sur tout l'Orient. A côté d'Athènes apparaissent de nouvelles capitales littéraires : Alexandrie, Antioche, Tarse, Pergame, Syracuse. L'érudition envahit tous les genres. La philosophie reste vivante et brillante : ancienne Académie (Speusippe, Xénocrate, Polémon, Cratès, Crantor) ; Lycée (Théophraste, Aristoxène, Dicéarque, Straton, Lycon, Ariston, Critolaos) ; école cynique (Diogène, Ménippe) ; stoïcisme (Zénon, Cléante, Chrysippe, Panætios, Posidonios) ; Epicure et ses disciples ; Pyrrhon et le scepticisme ; moyenne et nouvelle Académie (Arcésilas, Carnéade). Les rhéteurs sont nombreux encore. L'histoire est brillamment représentée par de nombreuses chroniques, et surtout par la grande histoire de Polybe. Citons encore les géographes Néarque, Mégasthène, Pythéas, Polémon, Eratosthène ; les philologues Zénodote, Callimaque, Aristophane de Byzance, Aristarque ; les mathématiciens, physiciens ou astronomes Euclide, Archimède, Héron d'Alexandrie, Hipparque ; les *Contes milésiens* et les premiers essais de roman. Enfin, l'âge alexandrin a produit la poésie savante de Théocrite, Léonidas de Tarente, Callimaque, Aratos, Apollonios de Rhodes, Lycophron, les premiers poètes de l'*Anthologie*.

— *Époque romaine.* Pendant la longue période de six siècles de la domination romaine (de César à Justinien), les écrivains grecs sont innombrables ; mais la valeur des œuvres est rarement en rapport avec le nombre. La plupart des auteurs sont des grammairiens, de lourds érudits ou de maladroits compilateurs. Pourtant, les œuvres intéressantes ne manquent pas. Citons les historiens Diodore de Sicile, Denys d'Halicarnasse, Josèphe, Dion Cassius, Hérodien, Zosime ; le géographe Strabon et le voyageur Pausanias ; les philosophes stoïciens ou néo-platoniciens, Epictète, Marc-Aurèle, Philon le Juif, Diogène Laërce, Plotin et ses disciples, Porphyre, Jamblique, Proclos ; les philosophes de l'école d'Athènes ; les poètes Oppien, Quintus de Smyrne, Nonnos, Coluthos ; les romanciers Jamblique, Xénophon d'Ephèse, Héliodore, Longus, et les innombrables rhéteurs : Dion Chrysostome, Plutarque, Hérode Atticus, Maxime de Tyr, Lucien de Samosate, Alciphron, Hermogène, Philostrate, Elien, Longin, Libanios, l'empereur Julien. Depuis le IIe siècle se développe, pleine de sève, une littérature chrétienne de langue grecque. D'abord les apologistes : Aristide, Justin, Tatien, Ariston, Miltiade, Irénée, Hermias, Clément d'Alexandrie ; puis les polémistes : Hippolyte, Origène, Athanase ; les historiens : Julius Africanus, Eusèbe de Césarée, Socrate, Sozomène, Théodoret ; enfin, les grands docteurs du IVe siècle : Basile, Grégoire de Nazianze, Grégoire de Nysse, Jean Chrysostome ; après eux, l'évêque de Cyrène, Synésios, et une foule de théologiens ou de polémistes.

— *Littérature byzantine.* La littérature byzantine a duré plus de huit siècles, du VIe au XVe. Elle a produit d'innombrables chefs-d'œuvre et beaucoup de fatras. Mentionnons seulement une série presque ininterrompue d'historiens ou de chroniqueurs : Procope, Agathias, Jean Malalas, Syncelle, Constantin Porphyrogénète, Pachymère, Jean IV Cantacuzène, Doucas, etc. ; quelques philosophes : Jean Damascène, Michel Psellos ; beaucoup d'érudits et de compilateurs, parmi lesquels Hesychios, Zonaras, Photios, Tzetzes, Eustathe, Planude, Suidas ; un grand nombre d'œuvres poétiques, parfois intéressantes ; les hymnes de Romanos ; des drames chrétiens ; une tragédie sur *la Passion du Christ* ; les poèmes divers de Théodore Prodrome, de Constantin Manassès ; des épopées nationales et des romans.

— *Littérature grecque moderne.* Elle comprend deux périodes distinctes : 1° du XVe siècle au début du XIXe ; 2° de la guerre de l'Indépendance à nos jours.

Après la conquête turque et l'émigration vers l'Occident d'une grande partie des savants grecs, le grec resta en usage chez presque tous les chrétiens d'Orient. Mais, jusqu'à la fin du XVIIe siècle, les seules œuvres qui présentent quelque intérêt sont des poésies populaires ou des romans de chevalerie. Au XVIIIe siècle, des Grecs lettrés s'efforcent, par un compromis entre la langue populaire et le grec classique, de reconstituer une langue littéraire. La littérature grecque du temps ne comprend guère que des traductions, des ouvrages de science ou d'érudition. A la fin du XVIIIe siècle ou aux premières années du XIXe appartiennent le poète Rhigas ; Lambros Photiadès, Néophyte Doukas, Chrestary de Janina, Daniel Philippidis, Vardalachos, Ypsilanti et le célèbre Adamantios Coray (1748-1833).

Depuis 1821, la guerre de l'Indépendance a donné une vie nouvelle à cette littérature. La poésie, le plus souvent lyrique, mais parfois dramatique ou satirique, a eu pour principaux représentants, après Rhigas, Athanase Christopoulos, Rizos, Rangabé, George Zalokostas, Orphanidis, Panagiotis et Alexandre Soutzos, Denys Salomos, Aristote Valaoritis, Zambélios, Vlachos, Bernardakis, Vasiliodis, Mauromichalis, Coromilas, etc. Parmi les écrivains en prose, citons les historiens Schinas et Paparrigopoulos, le critique Rizès Néroulos, les érudits Minoïde Minas et Constantin Sathas, les romanciers Xenos et Bikélas, les archéologues Sakellarios, Pittakis, Koumanoudis, Karapanos, Kavvadias, etc.

IV. Beaux-arts. — *Architecture.* L'art grec proprement dit ne commence qu'à la fin du VIIIe siècle avant notre ère. Pendant les siècles antérieurs se sont succédé, dans les pays grecs, une première civilisation indigène, dite *proto-hellénique*, et une civilisation à moitié orientale, dite *mycénienne*.

Aux VIIIe-VIIe siècles avant notre ère, commencent à se dessiner les *ordres* grecs, dont les deux premiers au moins ont emprunté bien des éléments à l'Orient, mais qui n'en sont pas moins grecs par l'agencement logique et le sens des proportions : l'ordre *dorique*, l'ordre *ionique*, l'ordre *corinthien*. V. ordres.



Soldats grecs : 1. Cavalerie ; 2. Officier d'état-major ; 3. Volontaire ; 4. Evzone ; 5. Infanterie (tenue d'été) ; 6. Infanterie (tenue d'hiver).

Les trois ordres grecs ont été appliqués avant tout à la construction des temples. Les principaux temples dont il existe encore des ruines importantes sont : pour l'ordre dorique, les vieux temples de Pœstum, de Sélinonte, le temple de Zeus, à Olympie ; les temples d'Egine, de Delphes, de Délos, d'Eleusis, etc. ; enfin, le Parthénon d'Athènes. Pour l'ordre ionique, l'Erechtheion et le temple de la Victoire Aptère, à Athènes ; et pour l'ordre corinthien, le temple de Bassæ, œuvre d'Ictinos ; le monument de Lysicrate, à Athènes ; etc.

En dehors des temples, l'architecture grecque a produit bien d'autres œuvres. Rappelons seulement les portes monumentales (propylées d'Athènes) ; les portiques de tout genre ; les gymnases ; les *trésors* d'Olympie ou de Delphes ; les théâtres (Athènes, Delphes, Délos, Epidaure, etc.) ; les stades (Athènes, Corinthe, Olympie, Delphes, etc.) ; les fortifications ; les ports ; les tombeaux (céramique d'Athènes, mausolée d'Halicarnasse).

L'architecture grecque décline après la conquête d'Alexandre. Elle vise surtout au colossal. L'ordre corinthien fait place à un ordre composite, où se perd le sens des proportions. Sous l'empire romain, on s'en tiendra à l'ordre composite.

— *Sculpture.* Parmi les œuvres les plus anciennes, on peut citer des statues cypriotes, les stèles funéraires de Mycènes et le bas-relief de la *Porte des Lions*, qui appartiennent à l'époque dite *mycénienne* et attestent des influences orientales. La sculpture grecque proprement dite ne commence vraiment qu'au VIIe siècle avant notre ère. La plastique eut d'abord un caractère tout religieux. Elle représentait les dieux, à l'origine, par de simples symboles : des cônes, des colonnes, des piliers, puis elle s'efforça de leur donner une forme humaine (*xoana*). Dans la seconde moitié du VIIe siècle, dans la première moitié du VIe, apparaissent, nombreux déjà, de vrais artistes, chez lesquels se manifeste la connaissance de la technique. On exécute alors pour Olympie les premières statues d'athlètes, les métopes de Sélinonte.

Pendant la période suivante, dite de l'*archaïsme avancé* (milieu du VIe s.-milieu du Ve), la plastique grecque commence à produire des chefs-d'œuvre. Les écoles doriennes deviennent de plus en plus fécondes : écoles de Sparte, d'Egine, d'Argos, de Sicyone. L'école attique est représentée par Endoios, Callonidès, Epistémon, Anténor, Critias et Nésiotès, Hégias. A cette période appartiennent les frontons d'Egine et la plupart des sculptures de Delphes.

Vers le milieu du Ve siècle s'ouvre l'ère des grands chefs-d'œuvre. C'est le temps de Calamis, de Myron, de Pythagoras de Rhégion, puis de Polyclète et de Phidias, Pœonios, Crésilas, Agoracrite, Alcamène, etc. Cette période est représentée pour nous par un admirables ensemble d'œuvres originales : marbres d'Olympie, Victoire de Pœonios ; métopes, frontons et frises du Parthénon ; frises et balustrades du temple d'Athéna Nikè ; cariatides et frise de l'Erechtheion, etc. Athènes est alors le grand centre de la plastique.

ALPHABET GREC

IMPRIMERIE		ÉCRITURE (grec moderne)		APPELLATION (grec ancien)	IMPRIMERIE		ÉCRITURE (grec moderne)		APPELLATION (grec ancien)
A	α	*A*	*a*	*a* alfa	N	ν	*N*	*v*	*n* nu
B	,β	*B*	*b*	*b* bêta	Ξ	ξ	*Ξ*	*ξ, ʒ*	*x* ksi
Γ	γ	*Γ*	*γ*	*gh* gamma	O	ο	*O*	*o*	*o* omicronn
Δ	δ	*D, Δ*	*δ*	*d* delta	Π	π	*Π*	*ϖ, ω*	*p* pi
E	ε	*E*	*ε*	*é* épsilonn	P	ρ	*P*	*p*	*r* rô
Z	ζ	*Z*	*ʒ*	*dz* dzéta	Σ	,ς	*Σ*	*σ, ς*	*s* sigma
H	η	*H*	*n*	*ê* êta	T	τ	*T, Τ*	*t, τ*	*t* tau
Θ	θ	*Θ*	*θ*	*th* thêta	Υ	υ	*Υ*	*υ*	*u* upsilon
I	ι	*I*	*ι*	*i* iota	Φ	φ	*Φ*	*φ*	*ph* phi
K	κ	*K*	*κ, x*	*k* kappa	X	χ	*X*	*χ*	*kh* khi
Λ	λ	*Λ*	*λ*	*l* lambda	Ψ	ψ	*Ψ*	*ψ, ʒ*	*ps* psi
M	μ	*M*	*μ*	*m* mu	Ω	ω	*Ω*	*ω*	*ô* ômega

Nota. — Dans le grec moderne, le *b* se prononce *v* ; l'*é*, l'*u* se prononcent *i*.

Les artistes du IVe siècle cherchent des voies nouvelles ; ils sacrifient la sévérité de l'art au raffinement. Sc pas. Praxitèle, Lysippe créent cependant encore des chefs-d'œuvre.

Au temps d'Alexandre commence l'art hellénistique, qui dure jusqu'au Ier siècle avant notre ère. Bon nombre d'artistes créent un art nouveau, moins harmonieux, mais violent et puissant. C'est l'œuvre des écoles de Pergame, de Rhodes, de Tralles.

A l'époque romaine, les sculpteurs grecs conservent leur habileté technique, mais sans rien créer de nouveau. Ils multiplient les copies des anciens chefs-d'œuvre.

— *Peinture.* La peinture grecque proprement dite n'est plus représentée, aujourd'hui, que par quelques débris de fresques. Pour reconstituer l'histoire de cet art, on doit recourir aux indications fournies par les textes, aux peintures de vases, aux fresques gréco-romaines d'Herculanum et de Pompéi.

La peinture hellénique, comme les autres arts, commence réellement au VIIe siècle avant notre ère. Sa grande époque a été le Ve siècle, qui marque aussi le triomphe de l'école attique avec Polygnote, Micon et Panænos. Vers la fin du Ve siècle se dessine en Asie Mineure une école ionienne, dont les principaux représentants : Zeuxis, Parrhasios, visent surtout à la perfection technique.

Au IVe siècle, l'école de Sicyone est, par excellence, l'école du dessin. Dans la Grèce centrale, l'école thébano-attique se préoccupe plus de la couleur que de l'expression. Au temps d'Alexandre brillent deux grands artistes : Protogène de Caunos, vigoureux et consciencieux ; Apelle de Colophon, souple et fécond.

Dans l'âge hellénistique, et surtout dans la période gréco-romaine, se précipite la décadence. Le goût du temps portait surtout les artistes vers les sujets de genre et la peinture décorative. C'est des peintres alexandrins, que relèvent les fresques de Pompéi.

— *Arts industriels.* Les arts industriels : 1° *céramique* (vases peints) ; 2° *terres-cuites* (plaques estampées, figurines) ; 3° *mosaïque ; numismatique ;* 5° *glyptique* (intailles, camées) ; 6° *bronzes ; orfèvrerie*, ont été également prospères chez les Grecs.

— *Art byzantin.* V. BYZANTIN.

— *Art de la Grèce moderne.* L'art de la Grèce moderne relève presque entièrement de l'art byzantin. Dans les couvents de l'Athos, dans la Grèce continentale ou des îles, on continue à copier les vieilles fresques byzantines. Pourtant, quelques peintres contemporains, comme Th. Ralli, formés dans les écoles françaises, ont inauguré une peinture nouvelle.

— *Musique.* La musique occupait une place importante dans la civilisation grecque. Les anciens Grecs ne connurent pas l'harmonie, et leur musique était purement mélodique et rythmique. Même, leur mélodie n'était qu'une sorte de mélopée, asservie à la poésie, à laquelle elle était toujours associée, ainsi qu'à la danse. Les chants étaient à l'unisson, et les instruments ne servaient qu'à soutenir les voix.

Les Grecs employaient le ton, le demi-ton et même le quart de ton, et possédaient trois genres : le diatonique, le chromatique et l'enharmonique. Leur technique reposait sur la division de la suite des sons en tétracordes, dont les limites sonnent la quarte, et dans leur combinaison en des sortes de gammes à intervalles diversement répartis, les *modes*, dont chacun avait une expression particulière, un caractère moral, rattaché aux traits principaux qui distinguaient les mœurs et les gouts des peuples dont le nom était respectivement attribué à la mélodie. Les musiciens de l'époque classique disaient : « chanter en langue lydienne, en langue phrygienne, etc. », afin de marquer le caractère national ou exotique de chacun des modes. Ces modes étaient basés sur la théorie des sept tons, commençant par cha-

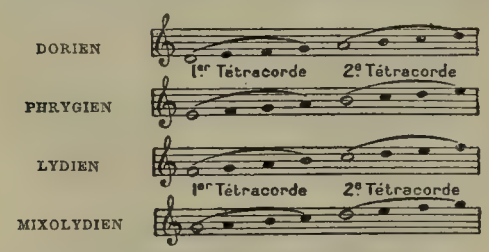

Modes grecs principaux, à l'époque classique.

cune des sept notes de la gamme, et avaient une application exclusivement mélodique. Il y avait quatre modes principaux, désignés sous les noms de : *dorien, phrygien, lydien et mixolydien.* A chacun d'eux correspondait un mode secondaire placé à une quarte au-dessous du mode principal, et dont le nom était caractérisé par le préfixe *hypo* (sous) ; ces quatre modes secondaires étaient appelés : *hypodorien, hypophrygien, hypolydien et hypomixolydien.*

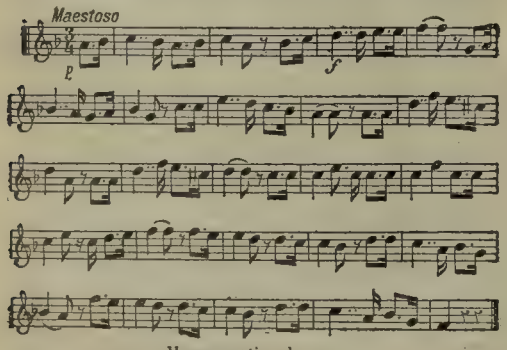

Hymne national grec.

La composition des diverses gammes a sensiblement varié suivant les époques. V. ÉGLISE, MODE.

Le procédé de notation était formé au moyen de lettres de l'alphabet, modifiées de diverses façons. Les instruments les plus importants étaient la lyre, la cithare, la trompette et l'aulos (flûte à bec).

— *Chant national grec.* Le poète Denys Salomos avait publié, dès 1823, une *Ode à la Liberté.* Plus tard, le compositeur Nicolas Mantzaros fit avec l'hymne de Salomos une sorte de grande cantate.



GREFFES : 1. Par approche (*a*, préparation des deux rameaux) ; 2. En fente ; 3. En fente, à cheval ; 4. En fente anglaise ; 5. En placage ; 6. En couronne ; 7. En écusson.

C'est le premier des vingt-quatre chœurs que comprend la composition de Mantzaros, qui fut choisi comme hymne officiel.

Grèce (*Histoire de*). L'histoire grecque a été écrite par Grote (1846-1856), par Curtius (1857-1867), que continuent Droysen, dans son *Histoire de l'Hellénisme*, et Hertzberg, dans son *Histoire de la Grèce sous la domination romaine* ; par V. Duruy (1887-1889).

Grèce contemporaine (*la*), pamphlet historique par Edmond About (1851), malicieuse satire de la Grèce vers 1850.

grécisant [*zan*] n. m. Celui qui s'attache aux habitudes grecques, aux façons de parler grecques, etc.

gréciser [*zé*] v. a. Donner une forme grecque aux mots d'une autre langue : *le médecin Sans-Malice grécisa son nom en « Akakia ».*

grécité n. f. Caractère d'un mot qui est grec. *Haute grécité*, langue grecque de l'époque classique. *Basse grécité*, grec en usage après Alexandre.

Greco (**il** ou **le**), peintre. V. THEOTOCOPULI.

gréco-latin, e adj. Qui tient à la fois du grec et du latin : *les langues gréco-latines.*

grécomanie [*nî*] n. f. Manie d'imiter les mœurs, la langue des Grecs.

gréco-romain, e adj. Commun aux Grecs et aux Romains : *architecture gréco-romaine.*

gréco-slave adj. Qui se rapporte à la fois aux Grecs et aux Slaves.

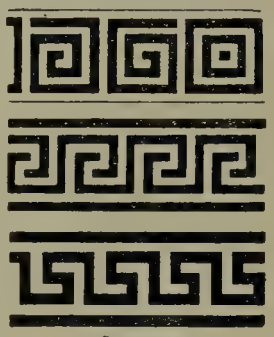

Grecques.

grécostase [*staze*] n. m. Lieu découvert du Forum, près de la Curie, où les ambassadeurs étrangers attendaient les audiences du sénat romain.

Grécourt [*kour*] (J.-B. Joseph WILLART **de**), abbé et poète français, épicurien ; né et m. à Tours (1683-1743) ; auteur de contes, épîtres, chansons, fables, œuvres aimables mais trop souvent licencieuses.

grecque [*grè-ke*] n. f. Ornement consistant en une suite de lignes revenant sur elles-mêmes, toujours à angle droit. Scie de relieur pour grecquer. Suite d'encoches faites au dos des livres pour loger les ficelles ou nerfs. Coiffe féminine.



Grecque (cost.).

grecquer [*grè-ké*] v. a. *Rel.* Entailler à l'aide de la grecque (scie).

grecs-unis n. m. pl. Chrétiens orientaux qui, après avoir fait cause commune avec les Grecs schismatiques, sont rentrés à différentes reprises en communion avec le saint-siège.

gredin, e n. Sorte de petit épagneul anglais.

gredin, e n. Personne vile, criminelle.

gredinerie [*ri*] n. f. Acte de gredin. Abjection.

gredinette [*nè-te*] n. f. *Fam.* Jeune femme rusée, coquine.

Gredos (SIERRA DE), massif montagneux de l'Espagne, prolongeant la sierra de Guadarrama, entre les vallées du Tage et du Douro ; 2.592 mètres d'altitude au maximum.

gréement ou **grément** [*man*] n. m. Ensemble de tous les accessoires nécessaires à un bâtiment, à un mât, etc. (poulies, cordages, voiles, etc.).

green [*grin'*] n. m. (m. angl. signif. *vert*). Pelouse, emplacement gazonné pour jouer au tennis, au golf.

Green (John Richard), historien anglais, né à Oxford, m. à Menton (1837-1883) ; auteur d'une très remarquable *Histoire du peuple anglais*, traduite en français par G. Monod.

Greenaway (Kate), femme dessinateur anglaise, né et m. à Londres (1846-1901). Elle a créé d'amusants types enfantins, vêtus de costumes du début du XIXe siècle.

greenback [*grin'*] n. m. (en angl. *dos vert*). Billets de certaines banques des Etats-Unis, émis de 1861 à 1865, souvent de couleur verte, et qui donnèrent lieu à de nombreuses fraudes.

Greenock [*gri-nok*], v. d'Ecosse (comté de Renfrew), sur le golfe de la Clyde ; 63.000 h. Port actif. Construction de navires.

greenockite n. f. Sulfure de cadmium naturel.

Greenwich [*gri-nitch*], v. d'Angleterre, près de Londres, sur la Tamise ; 57.000 h. Hôpital de la marine. Collège naval. Observatoire par lequel passe le méridien de base des cartes anglaises, et sur lequel est basée la détermination des fuseaux horaires. Il est situé à 9 m. 20 s., 9 ouest du méridien de Paris.

gréer [*gré-é*] v. a. (anc. holl. *gereiden*). Garnir un bâtiment, un mât de voiles, poulies, cordages, etc. : *gréer un navire en goélette.* Avoir pour gréement : *navires qui gréent des cacatois.*

grées n. f. pl. Ensemble du gréement d'un bâtiment.

Grées ou **Graies** (ALPES). V. ALPES.

Grées (en gr. *griai*, les oreilles), filles de Phorcys et de Céto, et sœurs des Gorgones. Elles vinrent au monde avec des cheveux blancs.

gréeur n. m. Celui qui grée les navires.

Gréez-sur-Roc, comm. de la Sarthe, arr. et à 42 kil. de Mamers, près de la Braye ; 1.310 h. Marbre.

greffage [*grè-fa-ge*] n. m. Action ou manière de greffer. Son résultat : *le greffage a permis d'améliorer considérablement les espèces fruitières.*

greffe [*grè-fe*] n. m. (lat. *graphium ;* gr. *graphion*, stylet à écrire). Lieu où sont déposés les minutes des jugements, où se font les déclarations, les dépôts concernant la procédure.

greffe [*grè-fe*] n. f. (lat. *graphium ;* gr. *graphion*, stylet). *Arboric.* Œil, branche ou bourgeon, détaché d'une plante pour être insérés sur une autre appelée *sujet.* (Syn. GREFFON.) L'opération elle-même. *Physiol. Greffe animale*, action de rattacher au corps d'un animal des parties qui en sont détachées ou qui ont été prises sur un autre individu.

— ENCYCL. *Arbor.* La greffe a pour but de reproduire ou de multiplier les arbres et arbustes à fleurs et à fruits. C'est le rapprochement de parties de plantes (différentes quelquefois) dont une (sujet) puise dans le sol les sucs nécessaires au développement de la nouvelle plante, et l'autre, ou les autres, (le greffon) assure la conservation des caractères qu'on a en vue de développer. Ce rapprochement se fait de manières très diverses, et l'on greffe de deux cents façons différentes. Toutefois, il existe trois types classiques de greffer, dont les autres ne sont que des modifications :

1° La *greffe par approche* se pratique en juxtaposant deux branches entaillées latéralement sur la même longueur, en maintenant le contact par une ligature solide, et en séparant du pied mère le rameau qui doit servir de greffon ;

2° La *greffe par rameau détaché* comporte de nombreuses variétés : *greffe en fente* (on coupe la tige du sujet horizontalement, et l'on pratique dans la section obtenue une incision où l'on introduit l'extrémité amincie d'un rameau de l'année muni de deux ou trois yeux ; on ligature avec du rafia ou de toute autre manière, pour favoriser la soudure) ; la *greffe en fente double*, la *greffe Bertemboise*, la *greffe par côté*, la *greffe en fente plein* dite *à cheval*, la *greffe anglaise*, etc., qui sont des modifications de la greffe en fente. La greffe anglaise est, de tous les systèmes, le plus employé pour le greffage de la vigne. Sujet et greffon sont taillés en sifflet, et rapprochés après avoir été incisés pour que les deux parties s'emboîtent parfaitement. La *greffe en placage* s'effectue en enlevant latéralement sur le sujet une lanière d'écorce et de bois, et en appliquant sur la plaie un greffon de mêmes dimensions. La *greffe en couronne* se distingue de la greffe en fente en ce que le greffon est introduit entre le bois et l'écorce du sujet ;

3° Enfin, la *greffe par œil* ou *bouton* emploie comme greffon un œil (*greffe en écusson*) ou plusieurs yeux (*greffe en flûte*), que l'on introduit sous l'écorce du sujet, soulevée légèrement après une double incision en T.

— *Chir.* La thérapeutique par les greffes comprend : les greffes de tissus, les greffes vasculaires et les greffes d'organe. Les premières, qui sont employées depuis longtemps ont pour type les greffes de peau, destinées à combler une perte de substance, à la suite d'une brûlure, par exemple. On peut enfin mentionner les greffes osseuses, très employées en ces dernières années pour consolider les fractures irréductibles. Les greffes vasculaires consistent à remplacer des parties de vaisseaux détruites ; elles constituent une chirurgie audacieuse et encore à ses débuts. Les greffes d'organes ont été surtout tentées en chirurgie expérimentale chez l'animal, et les conditions de leur réussite sont encore à l'étude.

La greffe diffère de l'*autoplastie* en ce que le greffon est complètement séparé de l'organisme sur lequel il a été prélevé.

greffer [*grè-fé*] v. a. Faire une greffe, enter : *greffer un pommier. Fig.* Ajouter, faire pénétrer : *greffer des lois nouvelles sur les anciennes lois.*

greffeur [*grè-feur*] n. m. Qui greffe.

greffier [*grè-fi-é*] n. m. (b. lat. *graphiarius ;* de *graphium*, greffe). Fonctionnaire public chargé, près les cours et tribunaux, de tenir la plume pour la rédaction des arrêts, jugements et autres actes du juge, d'en garder les minutes en un lieu appelé *greffe*, et d'en délivrer des expéditions. *Pop.* Chat.

— ENCYCL. *Dr.* Les greffiers sont nommés par décret, mais ils sont autorisés à présenter leur successeur au ministre de la justice. Le candidat ne peut être parent ni allié, jusqu'au degré d'oncle ou de neveu inclusivement, d'un membre de la cour ou du tribunal. Il doit être âgé de vingt-cinq ans au moins.

Il y a un greffier près chaque juridiction.

Les greffiers de la Cour de cassation, de la Cour des comptes, des cours d'appels ont le titre de *greffier en chef ;* ceux du conseil d'Etat, des conseils de préfecture, des conseils de prud'hommes portent le nom de secrétaires. Le greffier peut présenter à l'agrément du tribunal un ou plusieurs *commis-greffiers*, qui prêtent serment et le suppléent, mais il reste responsable de leurs actes.

Lorsque le juge d'instruction se transporte sur les lieux, il est toujours accompagné du procureur de la République et du greffier du tribunal.

greffière [*grè-fi*] n. f. Femme du greffier.

greffoir [*grè-foir*] n. m. Couteau pour greffer.

greffon [*grè-fon*] n. m. Bourgeon ou jeune rameau destiné à être greffé sur un sujet. *Méd.* Fragment de tissu destiné à combler une perte de substance.

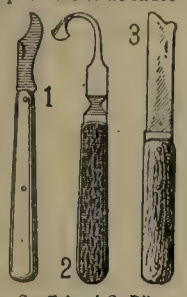

Greffoir : 1,2. D'horticulteur ; 3. De vigneron.

grégaire [*ghè-re*] adj. (lat. *gregarius*). Se dit des animaux qui vivent en troupes, des plantes qui croissent en grand nombre au même lieu. (Syn. GRÉGARIEN.) *Sociol.* Propre à la masse ; à la multitude : *une illusion grégaire.*

grégalade ou **gréalade** n. f. **grégal, grégaly, grégou** ou **grégau** [*ghô*] n. m. Coup de vent de N.-O. sur la Méditerranée.

grégarien, enne adj. Syn. de GRÉGAIRE.

grégarine n. f. Genre de protozoaires, renfermant des animalcules qui vivent dans le tube digestif des animaux articulés.

grégarisme [*ris-me*] n. m. Tendance de certains animaux à vivre en troupes. Etat des animaux qui vivent en troupes.

grège adj. f. (ital. *greggia*). Se dit de la soie telle qu'on l'a tirée de dessus le cocon, et des fils que l'on fait avec cette soie.

grégeois [*joi*] adj. m. (anc. forme du m. *grec*). *Feu grégeois*, V. FEU.

Gregh (Louis), compositeur français, né à Philippeville, m. à Dourdan (1843-1915), auteur de morceaux de piano, de l'opérette *le Lycée de jeunes filles.* — Son fils, FERNAND, poète français, né à Paris en 1873, auteur de : *la Maison de l'enfance, la Beauté de vivre*, etc. On lui doit aussi des essais de critique.

grégi, e adj. Expression normande qui signifie fripé, chiffonné, ratatiné : *un pantalon grégi.*

Grégoire le Thaumaturge (saint), théologien de l'Eglise grecque, né vers 215, m. vers 270. Il fut l'élève d'Origène, qui le convertit au christianisme, devint évêque de Néocésarée, assista au concile d'Antioche, et opéra de nombreuses conversions. Fête le 17 novembre.

Grégoire l'Illuminateur (saint), apôtre et premier patriarche de l'Arménie (257-331). Fête le 30 septembre.


Saint Grégoire de Nazianze.

Grégoire de Nazianze (saint), théologien, né près de Nazianze (Cappadoce), m. à Nazianze (328-389) ; Père de l'Eglise grecque, ami de saint Basile. Il étudia à Alexandrie, à Césarée et à Athènes, et devint évêque de Sasima, de Nazianze, puis de Constantinople, où il présida le deuxième concile œcuménique (381). En butte aux attaques d'ennemis puissants, délaissé par Théodose, il se retira dans la solitude, où il écrivit les œuvres, notamment les *homélies* et les poèmes, qui l'ont immortalisé. Il est, de tous les écrivains de l'antiquité chrétienne, celui qui se rapproche le plus de la perfection classique. Fête le 1er janvier.


Grégoire de Tours.

Grégoire de Nysse (saint), l'un des Pères de l'Eglise grecque (vers 330-vers 400), frère de saint Basile, et évêque de Nysse. Il eut à lutter contre les ariens, assista aux conciles d'Antioche, de Constantinople, et se fit remarquer comme logicien. Fête le 9 mars.

Grégoire de Tours, évêque de Tours, théologien et historien, né à Clermont-Ferrand en 538 ou 539 ; m. à Tours en 594. Il défendit Gontran, Mérovée et l'évêque Prétextat contre Chilpéric et Frédégonde, et affirma le droit d'asile de son église en refusant au même Chilpéric de lui livrer des fugitifs réfugiés dans la basilique de Saint-Martin. Son principal ouvrage : *Histoire des Francs*, renferme une foule de précieux documents sur l'époque mérovingienne, mais le style en est souvent lourd et barbare.


Grégoire le Grand.

Grégoire Ier, le Grand (saint), né à Rome vers 540, pape de 590 à 604. On lui doit la liturgie de la messe et le *rit grégorien.* Il fut un des esprits les plus vigoureux et un des souverains les plus énergiques du moyen âge ; — GRÉGOIRE II (saint), pape de 715 à 731. Il combattit les iconoclastes, et excommunia Léon l'Isaurien ; — GRÉGOIRE III (saint), pape de 731 à 741, prit possession de l'exarchat de Ravenne ; — GRÉGOIRE IV, pape de 827 à 843 ou 844, soutint, dans leur révolte, Lothaire et Louis le Germanique ; — GRÉGOIRE V (Brunon), pape de 996 à 999, excommunia le roi de France Robert, qui avait épousé sa cousine Berthe ; — GRÉGOIRE VI, pape en 1044, abdiqua en 1046 ; — GRÉGOIRE VII, [saint] (Hildebrand), né à Soana (Toscane) vers 1013, pape de 1073 à 1085, un des plus grands pontifes romains, célèbre par ses luttes contre l'empereur d'Allemagne Henri IV, qu'il humilia à Canossa (querelle des investitures), et par les nombreuses mesures de discipline ecclésiastique qu'il prit (célibat des prêtres, etc.). assiégé dans le château Saint-Ange, il fut délivré par Robert Guiscard, qu'il suivit à Salerne, où il mourut ; — GRÉGOIRE VIII, pape en 1187, m. la même année ; — GRÉGOIRE IX, pape de 1227 à 1241, auteur d'une remarquable collection de *Décrétales ;* — GRÉGOIRE X (Visconti), pape de 1271 à 1276 ; — GRÉGOIRE XI (Roger de Beaufort), pape à Avignon de 1370 à 1378, condamna les sectateurs de Raymond Lulle et les béguards ; — GRÉGOIRE XII (Corrario), pape de 1406 à 1415 ; — GRÉGOIRE XIII (Buoncompagno), pape de 1572 à 1585, approuva la Saint-Barthélemy mais refusa d'excommunier Henri IV ; il réforma le calendrier ; — GRÉGOIRE XIV (Sfondrato), pape de 1590 à 1591, soutint, énergiquement, en France, le parti ligueur ; — GRÉGOIRE XV (Ludovisi), pape de 1621 à 1623, fonda la congrégation de la Propagande ; — GRÉGOIRE XVI (Capellari), né à Bellune en 1765, pape de 1831 à 1846, gouverna avec fermeté ses Etats et combattit sans relâche l'esprit révolutionnaire.


Grégoire VII.

Grégoire-le-Grand (*ordre de Saint-*), ordre pontifical, créé en 1831 par Grégoire XVI et modifié en 1834. Il comprend trois classes ; le ruban est rouge, avec un filet orange sur chaque bord.


Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

Grégoire (Henri, l'abbé), prêtre français, né à Vého (Meurthe), m. à Paris (1750-1831), membre de la Convention et évêque constitutionnel de Blois. Il fut sénateur sous l'Empire ; la Restauration l'exclut de l'Institut.

Gregoras (Nicéphore), historien byzantin, né à Héracléen-Pont, auteur d'une célèbre *Histoire romaine* (1295-1359).

grégorien, enne [*ri-in, è-ne*] adj. *Rit grégorien*, rit attribué au pape Grégoire Ier, pour la célébration des offices et l'administration des sacrements. *Chant grégorien*, chant rituel de l'Eglise chrétienne, dont la tradition attribue la réorganisation au pape Grégoire le Grand ; ce plain-chant forme encore la base du chant ecclésiastique catholique (V. ÉGLISE). *Calendrier grégorien*, le calendrier julien réformé par Grégoire XIII en 1582.

— ENCYCL. *Liturg. Rit grégorien.* Le manuel des cérémonies du rit grégorien est contenu dans le *Sacramentaire de saint Grégoire.* Il se trouve dans la collection des ouvrages de ce pape. Toutes les Eglises n'adoptèrent pas le *Sacramentaire grégorien.* L'Eglise de Milan retint le Sacramentaire ambrosien, et le suit encore ; celles d'Espagne demeurèrent attachées à la liturgie retouchée par Isidore de Séville, nommée ensuite *mozarabique.*

Gregorovius (Ferdinand), historien et poète allemand, né à Neidenbourg, m. à Munich (1821-1891) ; connu par ses travaux sur l'Italie, la Grèce, etc. (*Rome au moyen âge, Lucrèce Borgia, Athènes au moyen âge*, etc.).

Grégory (Jacques), savant écossais, né à Aberdeen, m. à Edimbourg (1638-1675) ; inventeur d'un télescope à réflexion.

grégou n. m. V. GRÉGALADE.

grègue [*grè-ghe*] n. f. (pour *grecque*). Haut-de-chausses. (Vx. — Ne s'emploie guère qu'au plur.) *Mettre de l'argent dans ses grègues*, s'enrichir. *Tirer ses grègues*, s'enfuir au plus vite.


Grègues (1560).

gréguer [*ghé*] v. a. Emporter. (Vx.)

Gréhant (Louis-François-Nestor), physiologiste français, né à Laon, m. à Paris (1838-1910) ; auteur des *Poisons de l'air*, etc.

Greif (Frédéric-Hermann FREY, dit *Martin*), écrivain allemand, né à Spire, m. à Kufstein (Tyrol). (1839-1911), moins apprécié par ses immenses drames historiques que par ses poésies lyriques, d'un style pittoresque et musical.

Greifswald, v. de Prusse (Poméranie) ; 23.800 h. Salines.

greignard [*grè-gnar*] adj. m. Se dit d'un fil de lin qui, saisi trop rapidement par l'eau chaude, se crispe en sortant du bac du métier à filer.

Greiz, v. d'Allemagne, cap. de la princip. de Reuss ligne aînée, sur l'Elster ; 23.200 h. Draps.

grêlage n. m. Action de grêler la cire.

grêlant [*lan*], **e** adj. Dans lequel, pendant lequel il grêle : *contrée, année grêlante.*

grêlasse n. f. Averse de grosse grêle.

grêle adj. (lat. *gracilis*). Long et menu : *ambes grêles.* Aigu et faible : *voix grêle. Intestin grêle*, portion étroite de l'intestin, de l'estomac au cæcum.

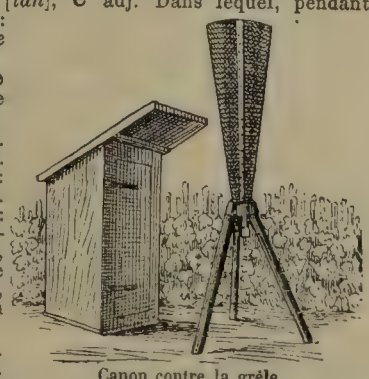
Canon contre la grêle.

grêle n. f. (ancienn. *gresle*). Pluie congelée qui tombe par grains. *Fig.* Grande quantité d'objets qui tombent très dru : *une grêle de pierres, de traits. Méchant comme la grêle*, hargneux, très désagréable.

— ENCYCL. *Météor.* Dans les climats tempérés, la grêle tombe généralement au printemps et en été, au moment le plus chaud de la journée, et rarement la nuit. Elle est annoncée par la formation de nuages fortement électrisés, gris cendré, bas, accompagnée d'un roulement particulier, qui paraît dû au frottement des grêlons animés d'un mouvement tourbillonnaire très rapide. Les grêlons, ovoïdes, et dont le poids peut atteindre plusieurs centaines de grammes, sont constitués par un noyau neigeux opaque recouvert par des couches alternatives de neige et de glace.

— *Econ. rur.* La grêle, si redoutable aux récoltes, est un fléau contre lequel on a, de tout temps, cherché à les protéger. On a préconisé l'emploi de divers systèmes (canons paragrêles, fusées, pétards, ballonnets explosibles, niagaras électriques, etc.). Mais celui qui a donné les meilleurs résultats (sans, toutefois, que ceux-ci aient satisfait tout le monde), est l'usage des *canons* ou celui des *fusées paragrêle*, dont la déflagration provoque au sein des nuages une perturbation qui modifie l'état physique de ceux-ci et les fait se résoudre en pluie. La plus grosse difficulté dans cette protection contre la grêle, c'est d'agir avec rapidité contre les nuages menaçants.


Fusée paragrêle.

grêle n. f. Lame d'acier pour grêler les dents d'un peigne.

grêlé, e adj. Abîmé par la grêle. Qui a des marques de petite vérole : *visage grêlé.*

grêleau [*lô*] n. m. Petit baliveau.

grêler [*lé*] v. impers. Se dit quand il tombe de la grêle : *il grêle.* Loc. prov. : *Grêler sur le persil*, exercer sa critique, passer sa colère sur des gens ou des choses qui ne le méritent pas. V. a. Gâter par la grêle : *l'orage a grêlé nos vignes.* Criblé de cicatrices de petite vérole : *personne que la petite vérole a grêlée.*

grêler [*lé*] v. a. Arrondir les dents d'un peigne. Réduire la cire en rubans à l'aide du grêloir.


Grelet (constr.)

grelet [*lè*] n. m. Marteau de maçon à panne allongée. Syn. de GURLET.

grelet, ette [*lè, è-te*] adj. Un peu grêle.

grelette [*lè-te*] n. f. Lime à longue queue et sans manche.

grêleux, euse [*leû, eu-ze*] adj. Qui a la nature ou l'apparence de la grêle. (Se dit d'un temps, d'une saison, où la grêle est à redouter.)

grêlier [*li-é*] n. m. Ancienne pièce d'artillerie que l'on chargeait de balles, de ferraille.

grêlifuge adj. (de *grêle*, et du lat. *fugare*, mettre en fuite). Se dit des appareils, engins (*canons*) ou pièces d'artifice (*fusées*), employés pour lutter contre la grêle et protéger les récoltes sur pied.

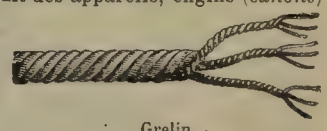
Grelin.

grelin n. m. *Mar.* Petit câble, autref. formé d'aussières, auj. presque toujours de fil de fer.

grêloir n. m. ou **grêloire** n. f. Vase de fer-blanc percé de trois trous, avec lequel on grêle la cire en grains, avant de procéder à son blanchiment.


Coupe de grêlons.

grêlon n. m. Grain de grêle : *de gros grêlons.*

grelot [*lo*] n. m. Boule métallique, creuse et percée, contenant un morceau de métal qui la fait résonner dès qu'on la remue. *Fig. Attacher le grelot*, prendre l'initiative. (V. ATTACHER.) *Faire sonner son grelot*, attirer l'attention. *Mettre une sourdine à son grelot*, se modérer. Gaieté un peu folle (allusion à la marotte des fous) : *les grelots du carnaval.* Arg. *Avoir les grelots*, avoir peur (grelotter de peur).


Grelot.

grelotière n. f. Courroie garnie de grelots, qui se place sous la ganache du cheval.

grelottant [*lo-tan*], **e** adj. Qui grelotte.

grelotter [*lo-té*] v. n. Trembler de froid. Sonner comme un grelot.

grelotteux, euse [*lo-teû, eu-ze*] n. Pauvre errant, sans abri.

grelou, grelouage n. m. **grelouer** v. a. *Techn.* V. GRÊLOIR, GRÊLAGE, GRÊLER.

greluchon n. m. Amant de cœur d'une femme entretenue.

greluchonne ou **grelichonne** [*cho-ne*] n. f. Truelle de maçon pour le mortier.

greluchonner [*cho-né*] v. n. Faire le greluchon.

Grembergen, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Termonde) ; 3.200 h. Huile, machines agricoles.

grément n. m. V. GRÉEMENT.

grémial n. m. (du lat. *gremium*, giron). Morceau d'étoffe qu'on met sur les genoux d'un prélat officiant, quand il est assis. Pl. des *grémiaux*.



A, grémial (XIIIe s.).

grémil [*mil'*] n. m. Genre de borraginacées médicinales et tinctoriales, comprenant l'*herbe aux perles* et l'*orcanette*.

grémille ou **gremeuille** [*ll* mll., *e*] n. f. Genre de poissons, de la famille des percidés, communs dans les eaux douces d'Europe. (La grémille [*acerina cernua*] est encore appelée *perche goujonnière, perche goujonnée, chagrin, goujon-perchat*, etc., à cause de sa ressemblance avec la perche et le goujon, c'est un petit poisson dépassant rarement 0m,15 de long. Sa chair est très délicate.)


Grémille.

grenache n. m. Cépage noir, à gros grains, du Languedoc et du Roussillon (Banyuls, Rivesaltes, Collioure, etc.). Vin de liqueur, tonique, recherché pour la préparation des vins de quinquina, etc., fait avec ce raisin : *une bouteille de grenache*.

grenade n. f. (lat. *granatum*). Fruit du grenadier : *l'écorce de la grenade est astringente. Artill.* Petit globe creux, plein de poudre, muni d'une mèche, et qu'on lance à la main, ou au mortier, pour qu'il éclate au milieu des ennemis. Ornement militaire, représentant une grenade allumée. *Grenade extinctrice*, nom donné à des récipients de verre mince, emplis d'une substance impropre à la combustion, et qui, brisés sur les foyers d'incendie, en déterminent l'extinction. Fil de soie, formé de deux autres fils tordus. Toile dont la chaîne est de lin, et la trame de coton.


Grenade (orn. milit).

— ENCYCL. *Milit.* La grenade à main, dont l'origine remonte au XVe siècle, ne fut plus employée lorsque les armes à longue portée firent leur apparition. Pourtant, en 1905, au siège de Port-Arthur, les Japonais utilisèrent des grenades. Dans la Grande Guerre, les Allemands se servirent de grenades dès 1914. Pour leur répondre, Anglais et Français en fabriquèrent de sommaires dans les tranchées mêmes, avec des boîtes de conserves remplies de poudre et de clous. La fabrication se perfectionna : on essaya un grand nombre d'engins différents. Les grenades fusantes ont été adoptées par l'armée française. Actuellement, les grenades françaises comprennent quatre catégories : 1° grenades à main explosives ; 2° grenades à main suffocantes et lacrymogènes ; 3° grenades incendiaires et fumigènes ; 4° grenades à fusil. Les grenades à main explosives se divisent en grenades défensives et grenades offensives (grenades citrons, grenades


Grenade extinctrice.

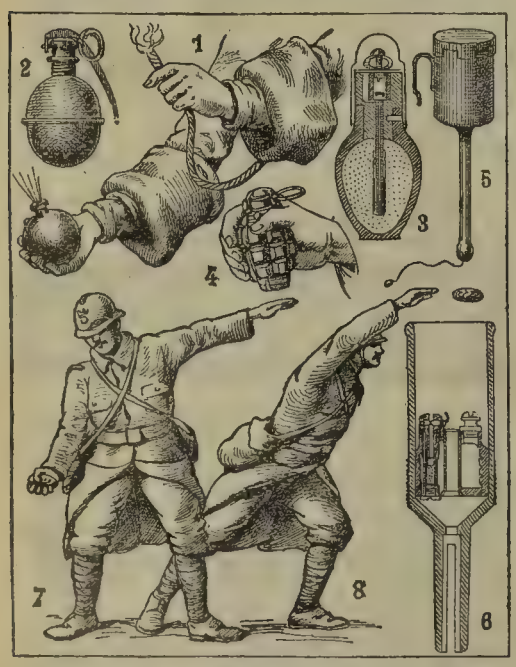

Grenades : 1. Grenade à main (1690) ; 2. Grenade offensive ; 3. Grenade citron ; 4. Grenade automatique ; 5. Grenade allemande ; 6. Grenade VB., grenade à fusil ; 7, 8. Poilus grenadiers.

à allumeur automatique). Les *grenades défensives* explosent en donnant des éclats de fonte nombreux et meurtriers, qui sont dangereux à plus de 100 mètres. Les *grenades offensives* ne donnent pas d'éclats meurtriers, et leur pouvoir est limité au seul effet de l'explosion, pouvoir très localisé et dont l'efficacité ne s'étend pas à plus de 8 ou 10 mètres.

La grenade à fusil la plus employée est la grenade Viven-Bessière, dite V.B., qu'on lance au moyen du fusil d'infanterie ou du mousqueton coiffé d'un tromblon.

Grenade (en esp. **Granada**), v. d'Espagne (Andalousie), ch.-l. de prov., sur le Genil ; 77.500 h. (*Grenadins*). Archevêché, université ; superbe cathédrale, renfermant les tombeaux de Ferdinand le Catholique et d'Isabelle ; palais de l'Alhambra. Patrie de Mendoza. Grenade, fondée au Xe siècle près des ruines de l'antique *Illiberis*, fut la capitale d'un petit Etat musulman de 1235 à 1492, époque à laquelle elle fut prise sur Boabdil, après un long siège, par Ferdinand le Catholique. — La *province de Grenade* a 520.000 h.

Grenade, ch.-l. de c. (Landes), arr. et à 14 kil. du Mont-de-Marsan, sur l'Adour ; 1.320 h. Ch. de f. M. — Le cant. a 10 comm., et 6.430 h.

Grenade, ch.-l. de c. (Haute-Garonne), arr. et à 23 kil. de Toulouse, sur la Save et la Garonne ; 3.610 h. Ch. de f. Patrie de Cazalès. Vins, chapellerie. — Le cant. a 13 comm., et 9.360 h.

Grenade (**Nouvelle-**). V. COLOMBIE.

Grenade (la), une des Antilles anglaises ; elle compte, avec les *Grenadines*, petites îles ses voisines, 74.000 h. (*Grenadins*). Capit. *Georgetown*.

Grenade (**Louis de**), écrivain espagnol, né à Grenade, m. à Lisbonne (1505-1588), le plus grand orateur religieux de l'Espagne, et l'un de ses meilleurs écrivains ; auteur de *la Guide des pécheurs*.

grenadier [*di-é*] n. m. Genre de myrtacées, qui porte des grenades.



Grenadier : A, coupe du fruit.

— ENCYCL. Le grenadier a une écorce cendrée, des rameaux opposés, des feuilles fasciculées, des fleurs grandes, d'un rouge vif ; le fruit, coriace, contient des graines nombreuses, d'une saveur aigrelette agréable, entourées d'une pulpe transparente qui est alimentaire. Le grenadier est cultivé dans la région méditerranéenne et les pays chauds et tempérés, pour ses fruits. L'écorce de la racine est un bon ténifuge.

grenadier [*di-é*] n. m. Soldat chargé de lancer des grenades. Soldat des régiments d'élite, sous Louis XV, sous le Consulat, l'Empire, la Restaura-



Grenadiers : 1. Au XVIIIe siècle ; 2. Sous Louis XVI ; 3. Sous le premier Empire (à cheval) ; 4. Sous le second Empire (à pied).

tion et le second Empire : *il y eut sous le premier Empire et sous la Restauration des grenadiers à cheval. Fig.* et *fam.* Homme et surtout femme de haute taille, aux allures viriles et hardies. *Pop.* Pou.

Grenadier (*un*), tableau de Charlot, au Louvre ; type du vieux grenadier de la garde, que le crayon de l'artiste a si souvent reproduit. (V. p. 1006.)

grenadière n. f. Giberne à grenades. Bague métallique allongée, qui réunit le canon au fût des armes portatives. (V. FUSIL.) *Porter l'arme à la grenadière*, à la façon d'un grenadier (en bandoulière, avec la bretelle détendue).


Port de l'arme à la grenadière.

grenadille [*ll* mll., *e*] n. f. Plante vulgairement appelée *fleur de la Passion*, et dont le fruit, comme forme et comme goût, rappelle la grenade. Bois des îles, dur et pesant, employé en tabletterie.

grenadin n. m. Petit fricandeau. Volaille farcie. *Ornith.* Espèce de pinson africain. *Bot.* Variété de l'œillet des fleuristes, dite aussi *œillet à ratafia*, et recherchée pour la confiserie et la parfumerie.

grenadin, e adj. (de *grenade*). *Sirop grenadin*, sirop contre la toux, fait avec du jus de grenades. N. f. Fil de soie formé de deux bouts d'abord peu montés, mais réunis ensuite par une forte torsion, qu'on emploie dans la fabrication des effilés et des dentelles. Sirop de grenade.

Grenadines ou **Grenadilles,** chaîne d'îles et d'îlots, entre Saint-Vincent et la Grenade (Antilles anglaises). Sucre, café.

grenage n. m. Action de réduire en grains la poudre à canon. Etat du sucre pris en cristaux. Suite des opérations ayant pour objet la récolte des œufs (graine) de ver à soie. (On dit aussi GRAINAGE.)

grenaille [*na, ll* mll., *e*] n. f. Métal réduit en menus grains : *grenaille de plomb*. Rebut de graine, qu'on jette aux volailles. Menus grains de plomb, que l'on fabrique pour la chasse. (V. PLOMB.)

grenaillement [*na, ll* mll., *e-man*] n. m. Réduction en grenailles.

grenailler [*na, ll* mll., *é*] v. a. Réduire, mettre un métal en grenailles.

grenailleur [*na, ll* mll.] n. m. Celui qui grenaille les métaux. Celui qui sépare la farine du son.

grenaison [*nè-zon*] n. f. Formation des grains dans les céréales.

grenasse [*na-se*] n. f. *Mar.* Petit grain.

grenat [*na*] n. m. (lat. *granatum*). Pierre précieuse d'une couleur rouge de grenade, employée dans la bijouterie. Adj. invar. D'un rouge de grenat : *des robes grenat*.

— ENCYCL. Les grenats constituent en minéralogie une famille de silicates anhydres ou peu hydratés à base de sesquioxydes (fer, alumine, chrome) ; ils cristallisent dans le système cubique, fondent à la flamme du chalumeau et donnent un verre transparent. Les grenats se trouvent dans une foule de roches, de granits, de gneiss, etc. ; ils sont diversement colorés, et on en utilise un certain nombre (almandine, escarboucle ou grenat oriental, pyrope ou grenat de Bohême, etc.) comme pierres précieuses.

grenatique adj. Se dit d'une roche qui contient des grenats.

Grenchen ou **Granche,** comm. de Suisse (cant. de Soleure) ; 5.200 h. Centre horloger important.

Grendelbruch, comm. du Bas-Rhin, arr. de Molsheim ; 1.252 h.

grené, e adj. Réduit en petits grains : *poudre grenée*. Qui offre de nombreux points très rapprochés : *dessin grené*. N. m. Etat d'une surface, partie d'une gravure, présentant ces petits grains ou points.

greneler [*lé*] v. a. (Prend deux *l* devant un *e* muet : *je grenelle*). Marquer, orner de petits points très rapprochés un papier, une peau, etc.

Grenelle, anc. comm. de la Seine, annexée à Paris en 1860. (Son nom vient de *garanella*, petite garenne.)

Grenelle (*puits artésien de*), puits artésien, de 547 mètres de profondeur, creusé à Paris, au centre de la place de Breteuil, de 1834 à 1841. La statue de Pasteur, par Falguière, a été érigée sur l'emplacement du monument en fer qui le surmontait, et qui a été démoli en 1904.

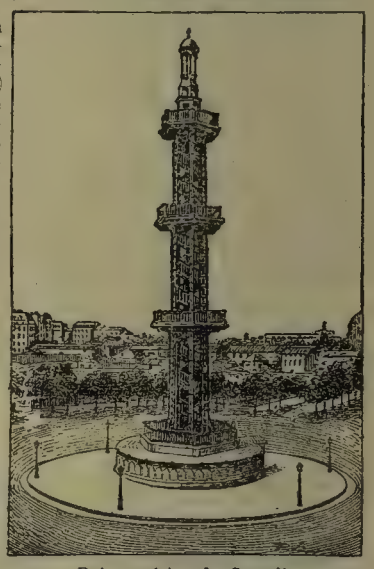
Puits artésien de Grenelle.

Grenelle (*fontaine de la rue de*), à Paris, élevée en 1739, sur les dessins de Bouchardon. Une statue drapée représente Paris, et de chaque côté sont figurées la

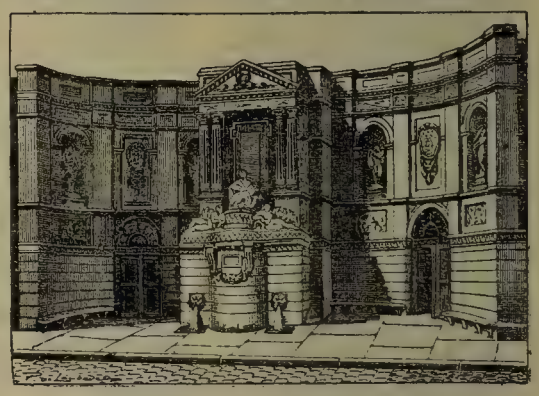
Fontaine de la rue de Grenelle.

Seine et la Marne ; quatre bas-reliefs, représentant *les Saisons*, figurent dans la partie demi-circulaire (V. PRINTEMPS, ÉTÉ, AUTOMNE, HIVER).

Grenelle (*camp de*). Le 23 fructidor an V, une tentative révolutionnaire fut faite contre le Directoire : on l'a appelée *conspiration du camp de Grenelle*, parce que ses promoteurs auraient cherché à soulever les troupes campées dans la plaine de Grenelle.

grener [*né*] v. n. (de *grain*. — Prend un *e* ouvert devant une syllabe muette : *il grènera*.) Produire de la graine, en parlant des céréales. Produire des œufs, en parlant des papillons de vers à soie. V. a. Réduire en petits grains : *grener de la poudre*. Rendre grenu : *grener un cuir*.

grènerie [*rî*] n. f. Lieu où l'on serre les grains.

Grenet-Dancourt (Ernest), auteur dramatique français, né et m. à Paris (1854-1913). On lui doit des vaudevilles pleins de bonne humeur : *Trois femmes pour un mari, les Mariés de Mongiron*, etc.

greneté n. m. Travail d'orfèvrerie, où la surface de métal a un aspect grenu.


Greneté.

greneter [*té*] v. a. (Prend un *è* grave devant une syllabe muette : *je grenète, il grenètera*.) Produire des grains sur du cuir, du métal, etc.

grènetérie [*rî*] n. f. **grènetier** [*ti-é*], **ère** n. et adj. V. GRAINETERIE et GRAINETIER.

grenétine n. f. Gélatine très pure, en feuilles minces, longues, blanches et transparentes, employée à divers usages culinaires ou pharmaceutiques.

grènetis [*ti*] n. m. Ensemble de petits grains en relief, placés au bord des médailles, des monnaies, pour empêcher de les rogner.

grènetoir n. m. Outil servant à faire le grènetis sur les monnaies. Outil pour grener les peaux. (On écrit aussi GRAINETOIR.)

grenette [*nè-te*] n. f. Petite graine. Petits grains fabriqués avec la poudre des baies de nerprun et donnant une couleur jaune.

grèneture n. f. Ensemble de petits grains sur une pièce d'orfèvrerie.

greneur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui fait produire des graines, ou œufs, de vers à soie. Ouvrier qui donne le grain aux pierres ou aux plaques de zinc destinées à l'impression lithographique. N. f. Machine employée par les corroyeurs pour grener le cuir.

grenier [*ni-é*] n. m. (lat. *granarium*; de *granum*, grain). Partie la plus haute d'un bâtiment, destinée à serrer les grains, fourrages, etc. Se dit aussi du plus haut étage d'une maison, sous le comble : *être logé au grenier. Greniers publics* ou *greniers d'abondance*, magasins publics organisés par la Convention, où l'on tenait en réserve les grains pour les années de disette. *Fig.* Pays fertile d'où l'on tire beaucoup de blé : *la Beauce est le grenier de la France. Mar. En grenier*, se dit de la manière de charger un navire en entassant les marchandises dans la cale. *Fig. Aller de la cave au grenier*, au *fig.*, tantôt monter, tantôt descendre, ne pas écrire droit ; parler avec incohérence. ALLUS. LITTÉR. : **Dans un grenier, qu'on est bien à vingt ans !** refrain d'une charmante chanson de Béranger (1829), passé en proverbe. Il est vrai qu'on le cite presque toujours par ironie.

— ENCYCL. Les greniers servent en général à loger les grains. Dans les petites exploitations, le grenier est la partie haute de la maison d'habitation ; dans les grandes, il occupe les combles des granges ou des hangars. Quand il recèle le foin, on l'appelle plus communément *fenil*. Ordinairement, le plancher des greniers est pourvu d'une trappe pour le passage des sacs de grains ; un treuil ou une poulie aident à la montée ou à la descente des charges. On conserve les grains en sacs ou en tas ; dans ce dernier cas, il faut aérer la masse par des pelletages fréquents. En tout cas, des fenêtres doivent être disposées de loin en loin, pour assurer de temps à autre le renouvellement de l'air et l'accès de la lumière.

— *Hist. Grenier à sel.* On appelait ainsi les lieux clos où l'on faisait sécher le sel avant de le vendre. Le même nom désignait une juridiction établie en 1342, pour juger en première instance des contestations survenues au sujet de la gabelle ; les appels, s'il y avait lieu, étaient portés devant la cour des aides. Il y avait en France dix-sept greniers à sel.

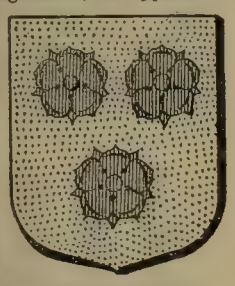
Armes de Grenoble.

Grenoble, ch.-l. du dép. de l'Isère, sur l'Isère et le Drac ; ch. de f. P.-L.-M., à 633 kil. de Paris ; 77.450 h. (*Grenoblois*). Evêché, cour d'appel ; académie, université (facultés de droit, des sciences et des lettres) ; quartier général du 14e corps d'armée. Cathédrale Notre-Dame, Palais de Justice (XVIe, XVIIe s.). Ganterie, ciment, carrosserie. — L'arr. a 20 cant., 213 comm., 236.760 h. ; le cant. Est a 10 comm. et 25.800 h. ; le cant. Nord, 8 comm. et 26.220 h. ; le cant. Sud, 9 comm. et 41.360 h. Grenoble fut longtemps la capitale du Dauphiné. Patrie de Hugues de Lionne, du cardinal de Tencin, de Condillac, de Vaucanson, de Barnave, de Mounier, de Stendhal, de Casimir Perier, etc.

Grenoble (*conduite de*). V. CONDUITE.

grenoir n. m. Crible, atelier où l'on passe la poudre à canon.

grenouillard [*nou, ll* mll., *ar*] n. m. Nom vulgaire du *busard*. *Pop.* Buveur d'eau. Amateur de bains froids.

grenouille [*nou, ll* mll., *e*] n. f. (lat. *ranuncula*, diminutif de, *rana*, grenouille). Genre de batraciens anoures, famille des ranidés, qui vivent sur tout le globe : *la grenouille passe par l'état de têtard.* (V. BATRACIEN et planche REPTILES.) *Fig.* et *pop.* Caisse, fonds commun. *Manger la grenouille*, se dit du dépositaire infidèle qui vole ou dilapide les fonds qu'on lui a confiés. *Arg. paris.* Nom générique de la menue population galante. *Mar.* Dé servant de garniture au milieu d'un réa de poulie. ALLUS. LITTÉR. : **Les grenouilles qui demandent un roi,** titre d'une fable de La Fontaine (III, 4). Ces grenouilles figurent les peuples en général, et aussi les bonnes gens qui ne sont jamais contents de leur situation.

— ENCYCL. *Zool.* Les grenouilles ont le corps assez élancé, les membres postérieurs longs ; elles sautent avec agilité et nagent bien. Leur jeune âge se passe dans les eaux dormantes, sous forme de têtard ; quand elles ont acquis quatre pattes, perdu leur queue, leurs branchies, leur vie devient terrestre et elles sont obligées, quand elles sont dans l'eau, de revenir respirer à la surface. Les grenouilles vivent d'insectes. On en connaît 117 espèces, réparties sur tout le globe. Trois espèces sont communes en France : la *grenouille verte*, la *grenouille rousse* et la *grenouille agile*. La plus grande grenouille est la *grenouille-taureau* des Etats-Unis, qui atteint 50 centimètres de long.



Grenouilles : A, rousse ; B, agile.

— *Pêch.* La grenouille, dont les membres postérieurs, dépecés, constituent un mets délicat, se pêche pendant la nuit : on fait usage d'une lanterne ou d'une torche, dont la lueur éblouit les bestioles, qui ne cherchent pas à fuir, et qui se laissent prendre à la main. On peut aussi pêcher la grenouille dans la journée, en se servant d'une ligne constituée par un simple fil fixé au bout d'une baguette flexible ; l'hameçon (8 à 12) est pourvu d'une plombée, puis d'un petit morceau de drap rouge, que l'on agite sur l'eau, dans les herbes, pour attirer les grenouilles, et sur lequel elles sautent avec avidité. On pêche aussi la grenouille à la lance.


La Place de Grève, au XIVe siècle.

Grenouilles (*les*), comédie d'Aristophane, violente satire littéraire dirigée contre le théâtre d'Euripide, que l'auteur accuse d'avoir dépravé les mœurs. On y remarque : un amusant concours littéraire entre Eschyle et Euripide, aux Enfers, en présence de Dionysos, venu pour chercher un poète tragique ; les chœurs, pleins d'une poétique fantaisie, des grenouilles de l'Achéron, et le beau chœur des Initiés d'Eleusis aux Champs Elysées (405 av. J.-C.).

grenouiller [*ll* mll., *é*] v. a. *Mar.* Munir d'une grenouille, d'un dé : *grenouiller une poulie.* V. n. *Fam.* Barboter dans l'eau. Boire de l'eau.

grenouillère [*nou, ll* mll.] n. f. Marécage à grenouille. *Fig.* Lieu humide, malsain. *Fam* Bain d'eau courante peu profonde, où barbotent ceux qui ne savent pas nager.

grenouillette [*nou, ll* mll., *è-te*] n. f. Renoncule des marais. (On dit aussi GRENOUILLET n. m.) Tumeur qui se forme sous la langue.

grenu, e adj. (de *grain*). Qui a beaucoup de grains : *épi grenu.* Couvert de saillies arrondies : *cuir grenu.* N. m. Ensemble des petits grains dont un objet est parsemé : *le grenu d'une roche.*

grenure n. f. Action de grener les ombres d'une gravure ; son résultat. Etat d'une étoffe, d'un cuir, d'un métal grenés.

Grenville [*grèn*] (George), homme d'Etat anglais, dont la politique imprudente (loi sur le timbre) provoqua le soulèvement des colonies américaines (1712-1770).

Grenville-Murray (Eustace Clare), littérateur anglais, né à Naples, m. à Paris (1819-1881) ; auteur d'intéressantes études sur les sociétés française, allemande, etc.

Gréoux [*ou*], ou **Gréoulx,** comm. des Basses-Alpes (cant. de Valensole), arr. et à 47 kil. de Digne, sur le Verdon ; 1.100 h. Eaux sulfureuses iodurées, chaudes (37°5), employées dans les dermatoses, l'arthritisme.

grès [*grè*] n. m. (allem. *gries*). Roche composée de petits grains de quartz agglomérés : *grès rouge, grès vosgien ; pavé de grès.* Poudre de grès servant à récurer. Vase, etc., de grès. *Grès flammés* ou *flambés*, poteries de grès vitrifiées et colorées au feu par des oxydes métalliques.

— ENCYCL. *Géol.* Les grès sont des roches primitivement déposées à l'état de sable, mais dont les éléments meubles ont été soudés par un ciment siliceux, calcaire ou ferrugineux. Dans certains types, l'agglomération est si parfaite, que la cassure présente un aspect luisant (grès lustrés). Les grès siliceux ont une grande dureté, et sont couramment employés pour le pavage des rues.

— *Techn.* Pour la fabrication des poteries appelées *grès*, on utilise comme matières premières des argiles naturelles qui, par cuisson et grâce à la présence de substances fusibles, comme les micas, donnent une pâte compacte, ou encore des argiles plastiques, auxquelles on peut ajouter du sable et d'autres argiles en quantité convenable pour que la masse prenne une texture voulue. Cette dernière méthode de préparation est utilisée pour les grès fins, qui sont, par suite, composés d'une argile, d'un dégraissant et d'un fondant qui n'est autre que le feldspath ou la pegmatite. Les grès sont façonnés au tour ou moulés à la main ; on les cuit au four, et vers la fin de la cuisson l'on projette sur les pièces du sel pour obtenir la *glaçure*. Dans les grès fins, cette glaçure est variable ; d'autre part, on introduit quelquefois dans la matière, avant la cuisson, des substances vitrescibles comme l'oxyde de cuivre, l'oxyde rouge de plomb, etc., lesquelles, au cours de la cuisson, vitrifient la surface. En interrompant brusquement la cuisson par un courant d'air, l'oxyde en fusion se trouve décoloré par place, et présente des coulées de nuances variées : on obtient ainsi les *grès flammés* ou *flambés*.

grésage [*za-je*] n. m. Action de gréser.

gréser [*zé*] v. a. Polir avec le grésoir. Polir avec du grès.

grésérie [*ze-ri*] n. f. Fabrique de poteries de grès.

gréseux, euse [*zeû, eu-ze*] adj. Qui est de la nature du grès : *les roches gréseuses constituent une partie de l'ossature des Vosges.*

Gresham (Thomas), financier anglais, né à Londres (1519-1579) ; grand financier de la couronne, il construisit, en 1564, le *Royal Exchange* ou Bourse du commerce.

grésier [*zi-é*] n. m. Ouvrier qui extrait le grès des carrières.

grésière [*zi*] ou **grésérie** [*ze-ri*] n. f. Carrière de grès.

grésiforme [*zi*] adj. Qui a l'apparence du grès.

grésil [*zi* ou *zil*, *l* mll.] n. m. (de *grès*). Menue grêle, très blanche et fort dure. Verre pulvérisé.

grésillement [*zi, ll* mll., *e-man*] n. m. (de l'anc. fr. *grésillon*, grillon). Cri du grillon.

grésillement [*zi, ll* mll., *e-man*] n. m. Action de grésiller. Etat de ce qui est grésillé. Bruit analogue à celui du grésil qui tombe : *le grésillement d'un jet d'eau.*

grésiller [*zi, ll* mll., *é*] v. impers. Se dit du grésil qui tombe : *il grésille.* V. a. Rétrécir, racornir par la chaleur : *le feu a grésillé ce parchemin.* Façonner (les bords d'une pièce de verre), avec le grésoir.

grésillin [*zi, ll* mll., *in*] n. m. Goutte de pluie qui s'est gelée pendant sa chute.

grésillon [*zi, ll* mll., *on*] n. m. Charbon en petits morceaux. Farine grossière.

grésis [*zi*] n. m. *Mar.* Novice qui ignore la manœuvre.

Grésivaudan [*zi-vô*]. *Géogr.* V. GRAISIVAUDAN.

Gresle (**La**), comm. de la Loire, arr. et à 21 kil. de Roanne ; 1.910 h.

grésoir [*zoir*] n. m. Instrument de fer, fendu ou entaillé à ses deux bouts, avec lequel les vitriers rognent les pointes du verre à vitre.

Gresse (Léon), chanteur français, né à Charolles, m. à Marly-le-Roi (1845-1900) ; doué d'une belle voix de basse profonde, il chanta avec beaucoup de succès à l'Opéra ; — Son fils, ANDRÉ-ETIENNE, né à Lyon en 1868, doué également d'une bonne voix de basse et comédien habile, s'est fait applaudir dans tous les rôles du répertoire lyrique.


Gresset.

gresserie [*grè-se-ri*] n. f. Carrière d'où l'on tire du grès. Pierres de grès mises en œuvre. Poterie en grès.

Gresset [*grè-sé*] (Jean-Baptiste-*Louis*), poète français, né et m. à Amiens (1709-1777) ; auteur malicieux et spirituel du charmant poème de *Ver-Vert*, de l'épître *la Chartreuse*, de contes en vers, et d'une excellente comédie, *le Méchant*. Membre de l'Académie française en 1748.

Grésy-sur-Aix, comm. de la Savoie, arr. et à 19 kil. de Chambéry, non loin du lac du Bourget ; 1.130 h. Ch. de f. P.-L.-M.

Grésy-sur-Isère, ch.-l. de cant. (Savoie), arr. et à 14 kil. d'Albertville ; 910 h. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 11 comm., et 6.420 h.

gretchen n. f. (dimin. fam. de *Grete*, dim. allem. de *Margareta*, Marguerite). Nom donné, en France, aux jeunes filles ou femmes allemandes qui sont l'objet de sentiments amoureux.

Gretna-Green ou **Graitney,** premier village d'Ecosse, qu'on trouve sur la route de Londres à Edimbourg (comté de Dumfries), connu par les mariages qui s'y célébraient au XVIIIe siècle, selon la loi écossaise, sans conditions de domicile ni de publicité, soit devant le juge de paix, soit devant toute autre personne plus ou moins qualifiée, comme le légendaire forgeron de Gretna-Green.


Grétry.

Grétry (André-Ernest-Modeste), compositeur, l'une des gloires de l'opéra-comique français, né à Liége, m. à Montmorency (1741-1813). Ses opéras se font remarquer par le naturel, l'expression, et un sentiment très juste de la scène. Il est l'auteur des *Deux Avares*, de *Zémire et Azor*, et surtout de *Richard Cœur de Lion*. Il acheta l'ermitage de J.-J. Rousseau à Montmorency, où il mourut.

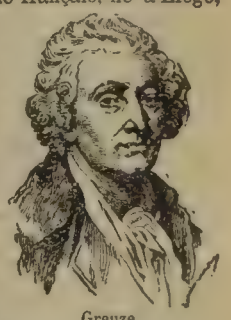
Greuze.

greul n. m. Nom vulgaire du *loir*.

Greuze (Jean-Baptiste), célèbre peintre français, né à Tournus (Saône-et-Loire), m. à Paris (1725-1805). Ses travaux, très habilement composés, marquent une réaction contre l'école mythologique de Boucher ; ce sont de véritables drames, où il règne parfois un réel sentiment pathétique, mais aux-

quels on peut reprocher leur caractère artificiel et un peu déclamatoire. Il a plus de charme et de grâce dans des scènes familières et dans ses portraits. Principales œuvres : *l'Accordée de village*, *la Malédiction paternelle*, *le Fils puni*, *l'Oiseau mort*, *la Cruche cassée*, etc. Il mourut à peu près dans la misère.

grève n. f. Jambière d'armure. Devant mobile de corsage de femme. (Vx.)

grève n. f. (bas lat. *grava*, d'orig. celtique). Plage de sable et de gravier. Banc de sable mobile. Gros sable avec lequel on fait du mortier. *Par ext.* (et à cause de la place de Grève à Paris où les ouvriers sans travail se réunissaient pour se faire embaucher). Ligue légale de personnes qui se coalisent pour faire cesser le travail, et qui refusent de le reprendre si l'on ne satisfait pas à leurs réclamations : *se mettre en grève; faire grève. Grève générale*, coalition de tous les corps de métiers pour appuyer des revendications ouvrières.



La Grève des mineurs, tableau de Roll.

— Encycl. *Dr.* Au point de vue juridique, les employeurs ont, comme les employés, pleine et entière faculté de combiner entre eux une grève, et à cette occasion ils se trouvent, en principe, à l'abri de toutes poursuites. L'article 416 du Code pénal punissait de la prison et de l'amende les ouvriers ou les patrons qui, à l'aide d'amendes, défenses, mises à l'index prononcées par suite d'un plan concerté, auraient porté atteinte à la liberté du travail. Cette disposition ayant été abrogée par la loi du 22 mars 1884 sur les syndicats professionnels, le Code pénal ne vise plus (art. 414) que les grèves ou tentatives de grève concertées et accompagnées de menaces, voies de fait, violences ou manœuvres frauduleuses. Mais si la mise à l'index échappe aux juridictions répressives, elle peut, d'après la jurisprudence, motiver une condamnation à des dommages-intérêts.

Afin d'éviter ou d'abréger les grèves, la loi du 27 décembre 1892 a organisé la conciliation et l'arbitrage en matière de différends entre patrons et ouvriers ou employés.

Grève (*place de*), depuis 1806 place de l'Hôtel-de-Ville, à Paris. C'est là qu'avaient lieu les principales fêtes, et aussi l'exécution des criminels. On l'appelait de ce nom parce qu'elle s'étendait jusqu'au bord de la Seine. En 1357, la Maison des Piliers y devint le siège de la Prévoté des marchands.

Grève des mineurs (*la*), tableau de Roll (1880), au musée de Valenciennes, traité dans un style réaliste et très lumineux.

Greve, comm. d'Italie (Toscane), sur la rivière homonyme, affl. de l'Arno ; 12.800 h. Soie. Vigne, mûriers.

grever [*vé*] v. a. (lat. *gravare ;* de *gravis*, lourd, — Prend un è ouvert devant une syllabe muette : *je grève.*) Soumettre à des charges : *héritage grevé de nombreuses dettes*. Ant. **Dégrever.**

gréviculteur n. m. Celui qui cultive, qui organise ou entretient les grèves.

gréviculture n. f. Action de cultiver, d'entretenir les grèves.

grévière n. f. Morceau de peau de mouton, que les élagueurs s'attachent autour des jambes.

Gréville, comm. de la Manche, arr. et à 14 kil. de Cherbourg ; 370 h. Bains de mer (plage de sable) ; belles falaises.



Mme Gréville.

Gréville (Henry), pseudonyme d'*Alice* Fleury, Mme Durand, romancière française, née à Paris, m. à Boulogne-sur-Mer (1842-1902) ; auteur d'œuvres attachantes : *Dosia*, *Céphise*, *le Vœu de Nadia*, etc., dont l'action se passe souvent en Russie.

Grévillers, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 21 kilom. d'Arras, sur le plateau de Bapaume ; 558 h. en 1014. Grévillers a été pris par les Anglais le 13 mars 1917, au moment où s'est produit le repli allemand ; il est complètement détruit.



Alfred Grévin.

Grévin (Jacques), médecin et poète français, né à Clermont-en-Beauvaisis, m. à Turin (1538-1570) ; auteur de tragédies et de comédies estimables : *Jules César*, *la Trésorière*, *les Ebahis.*

Grévin (Alfred), dessinateur et littérateur français, né à Epineuil (Yonne), m. à Saint-Mandé (1827-1892). Ses œuvres sont le produit d'une fine observation et d'une inspiration humoristique.

Grévin (*musée*), créé à Paris, en 1882, boulevard Montmartre ; célèbre galerie de figures de cire.

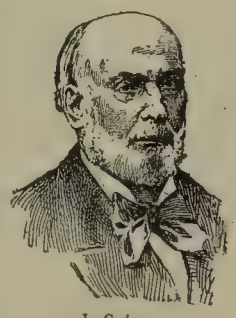

J. Grévy.

gréviste [*vis-te*] adj. et n. Se dit des personnes qui sont en grève, qui font partie d'une grève.

Grévy (Jules), avocat et homme politique, né et m. à Mont-sous-Vaudrey (1807-1891), troisième président de la République française ; il succéda au maréchal de Mac-Mahon en 1879, fut réélu en 1885, et donna sa démission en 1887. — Son frère, Albert, né et m. à Mont-sous-Vaudrey (1822-1899), fut gouverneur général de l'Algérie.

grewie [*vî*] n. f. Genre de tiliacées originaires d'Asie, et dont une espèce est cultivée en France comme ornementale.

— Encycl. Les grewies sont des arbrisseaux à fleurs en ombelles, et dont le fruit est une baie. On en connaît cinquante espèces, des régions chaudes de l'Asie et de l'Afrique. Les fruits de quelques espèces sont employés comme astringents et antisyphilitiques.

Grey [*grè*] (Jane), princesse anglaise, petite-fille de Marie, sœur de Henri VIII (1537-1554). Après avoir reçu une éducation des plus brillantes (elle savait le grec et même l'hébreu), elle fut, malgré elle, portée au trône d'Angleterre par l'ambition de son beau-père, le duc de Northumberland. Elle tomba entre les mains de Marie Tudor, qui la fit décapiter. Jane mourut à dix-sept ans. « Quand on m'éleva au trône, dit-elle, je voyais l'échafaud derrière. »



Jane Grey.

Grey (*la Mort de Jane*), tableau de Paul Delaroche (1834), œuvre impressionnante, d'une composition un peu théâtrale mais d'un grand effet. (V. p. 1005.)

Grey (lord Charles Howick, comte), homme d'Etat anglais, né à Fallodon (1764-1845). En 1832, chef d'un ministère whig, il fit passer le bill célèbre de réforme parlementaire.

Grey (sir Edward), vicomte **de Fallodon,** homme d'Etat anglais du parti libéral, né en 1862. Secrétaire d'Etat des affaires étrangères de 1905 à 1916, il eut à diriger les difficiles négociations des débuts de la Grande Guerre.

greyhound [*gré-ha-oun'd*] n. m. (m. angl.). Lévrier anglais, dressé spécialement au *coursing*, sport interdit en France.

Grez-Doiceau, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Nivelles), sur un affluent de la Dyle ; 2.810 h.

Grez-en-Bouère, ch.-l. de c. (Mayenne), arr. et à 14 kil. de Château-Gontier ; 1.450 h. Ch. de f. Et. Carrières. — Le cant. a 12 comm., et 9.020 h.

grianneau [*gri-a-nô*] n. m. (de *grian*, mot suisse tiré de l'allem. dialectal *grigelhahn*). Nom vulgaire du jeune coq de bruyère.

grias [*ass*] n. m. Genre de myrtacées de l'Amérique tropicale, comprenant de grands arbres à port de palmier, à fruits charnus que l'on mange confits, sous le nom de *poires d'anchois.*

gribane n. f. Barque normande à fond plat, à un ou deux mâts : *la gribane a parfois des mâts de hune volants.*

Gribeauval [*bô*] (Jean-Baptiste Vaquette **de**), général d'artillerie, né à Amiens, m. à Paris (1715-1789) ; créateur d'un système de bouche à feu grâce auquel l'artillerie française était la première d'Europe au moment de la Révolution.



Gribeauval.

griblette [*blè-te*] n. f. Mince morceau de viande enveloppé de lard, qu'on fait griller.

Griboïedov (Alexandre Sergievitch), diplomate et auteur dramatique russe, né à Moscou, m. à Téhéran (1793-1829) ; auteur de la tragédie *la Nuit géorgienne*, et de la comédie *le Malheur d'avoir trop d'esprit.*

gribou n. m. *Mar. Faire gribou*, se dit de l'embarcation qui chavire sur une barre (loc. usitée sur la côte d'Afrique).

gribouillage [*bou, ll* mll.] n. m. *Fam.* Mauvaise peinture. Ecriture mal formée.

Gribouille, nom populaire, qui tire sans doute son origine de *gribouilleur* (qui confond tout). On nomme ainsi l'homme d'un esprit brouillon, sans ordre, qui fait toutes choses à contretemps, et se jette dans l'eau quand il craint d'être mouillé par la pluie.

gribouiller [*bou, ll* mll., *é*] v. n. et a. *Fam.* Faire du gribouillage.

gribouillette [*bou, ll* mll., *è-te*] n. f. Jeu consistant à jeter un objet au milieu d'enfants qui cherchent à l'attraper. *A la gribouillette*, à l'aventure.

gribouilleur, euse [*bou, ll* mll., *eur, eu-ze*] n. Personne qui gribouille.

gribouillis [*bou, ll* mll., *i*] n. m. Ecriture illisible.

gribouri n. m. Lutin. (Vx.) Nom vulgaire d'un insecte ennemi de la vigne, le *bromius* ou *adoxus vitis*, appelé encore *eumolpe* ou *écrivain.*

gridelin, e adj. De la couleur grise du lin. (Vx.)

grièche adj. V. pie-grièche.

grief [*gri-èf*], **ève** adj. (lat. *gravis*). Grave, dangereux : *faute griève ; griève maladie.* (Peu us.)

grief [*gri-èf*] n. m. (du lat. *gravis*, fâcheux). Dommage que l'on subit. (Vx en ce sens.) Plainte qu'on en fait : *formuler ses griefs.*



Grieg.

Grieg [*grigh*] (Edouard Hagerup), compositeur norvégien, né et m. à Bergen (1843-1907) ; auteur de la musique de *Peer Gynt*, des *Morceaux lyriques*, des *Danses norvégiennes*, etc., et de nombreux lieders d'une remarquable couleur locale. Sa musique originale et colorée s'inspire des mélodies populaires.

Gries, comm. du Bas-Rhin, arr. de Strasbourg ; 1.815 h.

Griesbach [*gris-bak*], village d'Allemagne (grand-duché de Bade) ; 850 h. Sources minérales froides, ferrugineuses, gazeuses, dont l'une agit sur l'hématose.

grieu n. m. *Mines.* Syn. de grisou.

grièvement [*man*] adv. D'une manière griève : *grièvement blessé.*

grièveté n. f. (de *grief* adj.). Gravité. (Vx.)

griffade [*gri-fa-de*] n. f. Coup de griffe.

griffage [*gri-fa-je*] n. m. Action de griffer des baliveaux, dans une coupe de bois. Action de gaufrer les fleurs artificielles.

griffe [*gri-fe*] n. f. (anc. h. allem. *grifan*, saisir). Ongle crochu et pointu de certains animaux (tels que le tigre, le lion, le chat, etc.), ou d'un oiseau de proie (comme l'épervier, le faucon, etc.). *Fig.* et *fam.* Domination injuste, cruelle : *enfant qui est dans les griffes d'une marâtre. Coup de griffe*, attaque, critique vive. Empreinte imitant une signature. Instrument qui sert à mettre cette empreinte. Signes caractéristiques qui font reconnaître qu'un ouvrage est de tel écrivain ou de tel artiste. *Bot.* Nom donné aux racines de certaines plantes : *griffes d'asperge, de renoncule*, etc. *Archit.* Au moyen âge, appendice ou renfort en pierre à la base des colonnes. *Techn.* Crampons d'émondeur. Outil de formes très diverses servant aux doreurs, plombiers, maçons, tapissiers, forestiers, etc. *Mar. Nœud de griffes*, nœud fait sur des crocs pour y fixer des cordages. Prov. **A la griffe on reconnaît le lion,** traduction française du proverbe latin *Ex ungue leonem*, et que notre langue rend aussi sous cette forme : *A l'œuvre on connaît l'artisan.* Allus. littér. : **Le lion qui se laisse rogner les griffes,** allusion à une fable de La Fontaine, *le Lion amoureux* (IV, 1). Se dit de toute personne qu'une passion a mise dans l'impossibilité de se défendre ou d'attaquer.

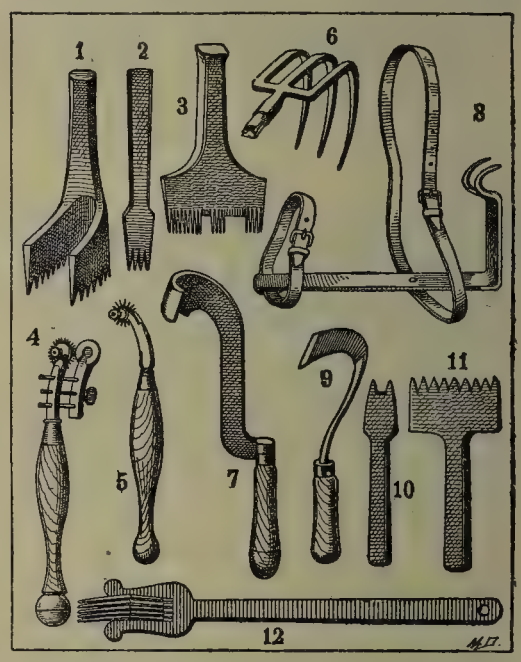

Griffes : 1, 2, 3. De bourrelier ; 4, 5. De sellier ; 6. De maçon ; 7. De forestier ; 8. Pour grimper ; 9. De zingueur ; 10, 11. De cordonnier ; 12. A tracer les portées (*mus.*).

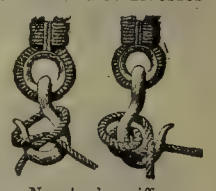

Nœuds de griffes.

griffe [*gri-fe*] n. et adj. Se dit d'un individu né d'un nègre ou d'une négresse, et d'une personne qui est mulâtre.

griffer [*gri-fé*] v. a. Saisir avec les griffes. Donner un coup de griffe, égratigner. Marquer de jeunes baliveaux avec une griffe de forestier.

griffet [*gri-fè*] n. m. Hirondelle de cheminée.

Griffet (le P. Henri), théologien et historien français, né à Moulins, m. à Bruxelles (1698-1771).

griffon [*gri-fon*] n. m. (lat. *gryphus*). Animal fabuleux représenté avec le corps du lion, la tête et les ailes de l'aigle, les oreilles du cheval et, au lieu de crinière, une crête de nageoire de poisson. Papier blanc, portant comme empreinte l'image d'un griffon. Chien de chasse, à poil long et rude au toucher. (V. CHIEN.) Nom vulgaire de différents oiseaux de proie (*vautour fauve*, etc.), du *martinet noir*.



Griffon.

— ENCYCL. *Zool.* Les griffons, qui appartiennent à la catégorie des barbets, doivent être considérés comme des épagneuls. Ce sont d'excellents chiens de chasse, fort intelligents, à odorat très fin, qui varient de taille et de pelage suivant les variétés ; on en connaît deux principales : les *griffons d'arrêt*, et les *griffons courants* (vendéen).

Griffon (*ordre du*), ordre du grand-duché de Mecklembourg-Schwerin, fondé en 1884 par Frédéric-François III, et qui comprend quatre classes ; le ruban est jaune, avec liséré rouge.

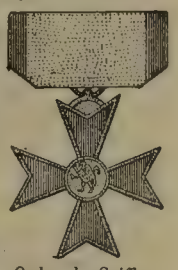

Ordre du Griffon.

griffon n. m. Hameçon à deux branches. Lime dentelée et plate du tireur d'or.

griffon n. m. (provenç. *grifo*.) Endroit où jaillit une source minérale.

Griffon ou **Grippon**, troisième fils de Charles-Martel (726-753) ; célèbre par ses luttes contre Pépin le Bref et ses fils. Il souleva un moment l'Aquitaine, et fut tué dans une bataille en Maurienne.

griffonnage [*gri-jo-na-je*] n. m. Action de griffonner. Ecriture peu lisible.

griffonnement [*gri-fo-ne-man*] n. m. *Bx-arts.* Ebauche, modèle de cire ou de terre.

griffonner [*gri-fo-né*] v. a. Ecrire peu lisiblement : *griffonner des notes*. Composer sans soin. Dessiner à la hâte : *griffonner un dessin*.

griffonneur, euse [*gri-fo-neur, eu-ze*] n. Qui griffonne.

griffonnier [*gri-fo-ni-é*], **ère** n. Syn. anc. de GRIFFONNEUR, EUSE.

griffonnis [*gri-fo-ni*] n. m. Pochade à la plume. Gravure imitant une pochade de ce genre.

griffu [*gri-fu*], **e** adj. Armé de griffes. (Peu us.)

griffure [*gri-fu-re*] n. f. Coup de griffe. Egratignure, chez les graveurs à l'eau-forte.

Grignan, ch.-l. de c. (Drôme), arr. et à 36 kil. de Montélimar ; 1.470 h. Ch. de f. Beau château, en partie restauré, où mourut Mme de Sévigné. Truffes, toile, sériciculture. — Le cant. a 14 comm., et 8.270 h.

Grignan (François DE CASTELLANE-ADHÉMAR DE MONTEIL, comte **de**), lieutenant général en Languedoc et en Provence, né et m. à Grignan (1629-1714). Il avait épousé, en 1669, la fille de Mme de Sévigné, *Françoise-Marguerite* DE SÉVIGNÉ (1646-1705), belle, spirituelle et instruite, mais froide et orgueilleuse. La séparation de la mère et de la fille nous a valu la plus grande partie de la correspondance de Mme de Sévigné.

grignard [*gnar*] n. m. Gypse confusément cristallisé, qu'on rencontre dans la pierre à plâtre. Grès dur, employé dans les constructions.

Grignard (Victor), chimiste français, né à Cherbourg en 1871. Il a découvert un important procédé de synthèse des corps organiques à l'aide des composés organo-magnésiens. Lauréat du prix Nobel (1912).

grigne n. f. (de *grigner*). Plissement. Inégalité dans le feutre. Fente en long du pain. Couleur dorée du pain bien cuit. Inégalité d'une terre forte, que ne brise pas bien la charrue.

grigner [*gné*] v. a. (anc. h. all. *grinan*). Plisser les lèvres en grinçant des dents. Goder : *corsage qui grigne*.

Grignols [*gnolss*], ch.-l. de c. (Gironde), arr. et à 15 kil. de Bazas, entre la Garonne et le Ciron ; 1.510 h. (*Grignolais*). Vins. — Le cant. a 10 comm., et 4.590 h.

grignon n. m. Morceau de pain du côté le plus cuit, et que l'on peut grignoter. Rognures de biscuit. Tourteau de marc d'olive.

Grignon, hameau de la comm. de Thiverval (Seine-et-Oise, cant. de Poissy) ; 300 h. Ecole nationale d'agriculture. V. ÉCOLES.

Grignon de Montfort (le bienheureux Louis), missionnaire, né à Rennes, m. à Saint-Laurent-sur-Sèvres (1673-1716). Il a fondé les Filles de la Sagesse et la communauté des Prêtres du Saint-Esprit. Il a été béatifié par Léon XIII. Fête le 28 avril.

grignotement [*man*] ou **grignotage** n. m. Action de grignoter.

grignoter [*té*] v. a. Manger en rongeant. *Fig.* et *fam.* Gagner, s'approprier : *habile homme qui trouve toujours à grignoter quelque chose*. Détruire l'ennemi progressivement et sans se presser : *grignoter un adversaire*.

grignoteur, euse [*eu-ze*] adj. et n. Qui grignote.

grignotis [*ti*] n. m. Taille en traits courts du graveur, pour représenter les corps rugueux.

Grigny, comm. du Rhône, arr. et à 17 kil. de Lyon, sur le Rhône ; 2.490 h. Ch. de f. P.-L.-M. Porcelaines.

Grigoresco (Nicolas), peintre roumain, né à Yacareshti-Restoaca, m. à Campina (1838-1907) ; a peint des portraits, des scènes militaires, des scènes de genre.

grigou adj. et n. *Pop.* Avare, ladre.

gri-gri n. m. (onomat.). Nom vulgaire du toucan, du grillon, etc. V. GRIS-GRIS.

Grijalva (Jean de), navigateur espagnol, né à Cuellar vers 1490, tué à Nicaragua en 1527. Il explora Cuba et le Yucatan.

gril [*gri*] n. m. (lat. pop. *graticulum*, pour *craticulum*). Ustensile de cuisine à tiges métalliques parallèles, pour faire cuire sur le charbon la viande, le poisson. *Fig.* et *fam. Etre sur le gril*, être très anxieux ou très impatient (allusion à saint Laurent). Claire-voie en amont d'une vanne. Chantier horizontal de carénage. Plancher à claire-voie au-dessus du cintre d'un théâtre, pour la manœuvre des décors.

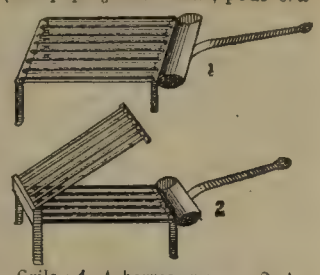

Grils : 1. A barres creuses ; 2. A barres doubles.

grillade [*ll* mll.] n. f. Cuisson sur le gril. Viande grillée : *manger une grillade de porc*.

grillage [*ll* mll.] n. m. Action de griller ; son résultat. Action de passer le minerai par plus eurs feux, avant de le fondre. Action de passer les étoffes sur la flamme pour les débarrasser de leurs déchets.

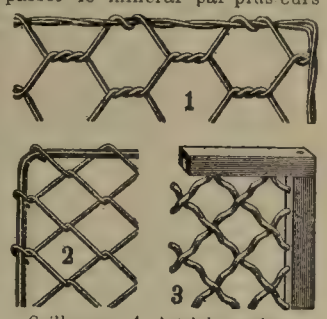

Grillages : 1. A triple torsion ; 2. A torsion simple ; 3. Ondulé.

— ENCYCL. *Techn.* Le grillage des étoffes se pratique au moyen de divers procédés : le *grillage au cylindre*, dû à J. Schultz, de Mulhouse ; le *grillage à la flamme de coke*, employé surtout en Angleterre, ainsi que le *grillage à la plaque* ; le *grillage au gaz*, inventé par Tulpin, de Rouen, et perfectionné par Blanco, de Puteaux ; le *grillage à l'alcool*, dû à Decroisilles, de Rouen, etc.

grillage [*ll* mll.] n. m. (de *grille*). Treillis de fil de fer aux fenêtres, aux portes à jour, etc. Assemblage de charpentes croisées que l'on place dans les fondations quand on bâtit dans des terrains marécageux.

grillager [*ll* mll., *a-jé*] v. a. (Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *il grillagea, nous grillageons*.) Munir de grillages : *grillager un soupirail*.

grillagerie [*ll* mll., *a-je-ri*] n. f. Ouvrage ou métier de grillageur.

grillageur [*ll* mll.] n. m. Celui qui fait, pose des grillages.

grille [*ll* mll., *e*] n. f. (lat. *craticula*). Assemblage de barreaux fermant une ouverture ou séparant des parties d'un édifice : *grille de bois, grille de fer, grille d'un parloir*. Châssis métallique qui soutient le charbon dans un fourneau. Coquille à houille, coke, pour cheminée. Carton à jours conventionnels pour la lecture des correspondances secrètes. Parafe en forme de barreaux croisés, que les secrétaires du roi mettaient devant leur signature. Treillis de fer placé à la visière d'un heaume pour protéger les yeux de l'homme de guerre. V. HEAUME.

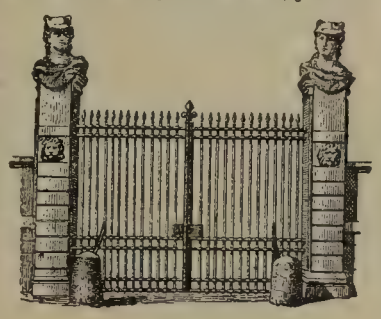

Grille.

— ENCYCL. *Mécan.* La grille, dans un générateur de vapeur, est à claire-voie, et constitue la partie inférieure du foyer, immédiatement au-dessus du cendrier. La grille est faite à l'aide d'un cadre en fer ou en fonte, sur les bords duquel s'appuient les extrémités des barreaux. Ceux-ci sont plus larges en haut qu'en bas, généralement en fer, et fixes ou mobiles. Les grilles sont horizontales ou inclinées, suivant les types de générateurs ; quelques-unes sont à gradins. On construit aussi des grilles en forme de chaînes sans fin qui, chargées de combustible, progressent lentement dans le foyer et se débarrassent ensuite, au delà, des cendres et scories.



Grilles : 1,2. De fontaine, d'égout, de fourneau ; 3,4. A châssis ; 5. A coke ; 6. D'entonnoir ; 7,8. De bordure ; 9 (G). De générateur de vapeur.

grille-marron ou **grille-marrons** n. m. Boîte de tôle à double fond, percée de trous, et munie d'un couvercle, pour faire rôtir les marrons. Poêle percée de trous, pour faire griller les marrons. Pl. des *grille-marrons*.

grille-pain n. m. invar. Gril vertical servant au grillage des tartines de pain.



Grille-pain.

griller [*ll* mll., *é*] v. a. Fermer avec une grille : *griller une fenêtre*. Enfermer : *griller un malfaiteur*.

griller [*ll* mll., *é*] v. a. (de *gril*). Rôtir sur le gril : *griller un bifteck*. Chauffer plusieurs fois des minerais avant de les fondre, pour les dégager des matières étrangères. Chauffer trop fort. **Torréfier** : *griller du café*. Dessécher, raccornir par un excès de chaleur ou de froid : *la gelée grille les bourgeons*. *Fam.* Brûler : *griller un hérétique*. *En griller une*, fumer une cigarette. *Arg.* Dépasser. (Syn. GRATTER.) V. n. *Fam.* Etre exposé à une chaleur très ou trop forte : *l'été on grille*. *Fig.* Désirer vivement : *je grille de le voir*. Se consumer : *je grille d'impatience*.

grillet [*ll* mll., *è*] n. m. (de *griller*). Ampoule causée par une brûlure. Stomatite aphteuse.

grillet [*ll* mll., *è*] n. m. ou **grillette** [*ll* mll., *è-te*] n. f. Grelot attaché au cou du chien et aux jambes des oiseaux de proie dressés pour la chasse.

grilleté, e [*ll* mll.] adj. Muni d'un grillet ou d'une grillette : *faucon grilleté*.

grilleur, euse [*ll* mll., *eur, eu-ze*] n. Celui, celle qui fait griller : *grilleur de marrons, de café*.

grilloir [*ll* mll.] n. m. Fourneau pour griller les poils des étoffes. Lieu où se fait cette opération.

grillon [*ll* mll.] n. m. (lat. *gryllus*). Genre d'insectes orthoptères sauteurs.

— ENCYCL. Le genre grillon comprend des animaux à grosse tête et à élytres plus ou moins courts,



Grillons : Domestique (femelle). Champêtre (mâle).

laissant souvent dépasser les ailes. Les mâles possèdent un appareil stridulatoire puissant.

Ces insectes omnivores vivent dans des terriers ; on en connaît de nombreuses espèces distribuées sur tout le globe. Le *grillon domestique*, d'un jaune livide, niche volontiers près des cheminées, et abonde dans les boulangeries ; le *grillon des champs*, plus gros, plus trapu, noir et brun, est commun en France.

grillon [*ll* mll.] n. m. Pile verticale de bois scié, qui soutient des bûches empilées provenant d'une coupe. (On dit aussi ROSEAU.)

grillot [*ll* mll., *o*] n. m. Perche de bois pour maintenir les glaces dans le four à recuire.

grilloter [*ll* mll., *o-té*] v. n. Faire un petit bruit de grelots.

grillotis [*ll* mll., *o-ti*] n. m. Petit bruit produit par de menus objets qui s'entre-choquent.

Grillparzer [*tsèr*] (Franz), poète dramatique autrichien, né et m. à Vienne (1791-1872). Imagination ardente et raisonnement lucide, pureté classique et idéalité des types, telles sont ses principales qualités. Citons, parmi ses œuvres : *la Toison d'or*, *Ottokar*, etc.



Grillparzer.

grill-room [*gril' roum'*] n. m. (m. angl. signif. *salle du gril*). Salle de restaurant où les viandes et poissons sont grillés sous les yeux des consommateurs.

grilse n. m. Nom du saumon après sa première migration dans la mer.

grimaçant [*san*], **e** adj. Qui grimace : *visage grimaçant*. *Par ext.* Qui fait de mauvais plis : *robe grimaçante*. *Fig.* Disparate : *style grimaçant*.

grimace n. f. Contorsion du visage : *les grimaces des clowns amusent les enfants*. *Fig.* Accueil froid, malveillant, hostile : *faire la grimace à une proposition*. Feinte, dissimulation : *les politesses ne sont souvent que grimaces*. Mauvais pli : *ce collet fait une grimace*. Figure grotesque, sculptée sur les sièges des stalles d'église, surtout au XVe siècle. Boîte de pains à cacheter, dont le dessus est une pelote à épingles. Pl. Mines affectées : *les grimaces d'une coquette*.

grimacer [*sé*] v. a. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il grimaça, nous grimaçons*.) Faire des grimaces. *Fig.* Manquer de naturel, faire des façons. Faire des faux plis. V. a. Feindre en grimaçant : *grimacer un sourire*.

grimacerie [*ri*] n. f. Action de grimacer.

grimacier [*si-é*], **ère** adj. et n. Qui fait ordinairement des grimaces : *enfant grimacier*. *Fig.* Qui a des façons minaudières : *femme grimacière*.

Grimaldi, antique et illustre famille génoise, à laquelle appartinrent, jusqu'en 1715, les princes de Monaco. A cette époque, la maison de Goyon-Matignon (branche aînée) fut substituée aux Grimaldi dont elle prit le nom et les armes.

Grimarest (Jean-Léonor LE GALLOIS **de**), littérateur français, né à Paris, où il mourut vers 1715 ; auteur d'une *Vie de Molière* anecdotique.

grimaud [*mô*], **e** adj. Qui a l'humeur chagrine, maussade. N. m. Ecolier ou artiste des basses classes. (Vx.) Mauvais écrivain.

Grimaud (GOLFE DE), nom donné quelquefois au golfe de Saint-Tropez.

Grimaud [*mô*], ch.-l. de c. (Var), arr. et à 20 kil. de Draguignan ; 1.150 h. Ch. de f. S. Plomb argentifère, huiles, sériciculture. — Le cant. a 5 comm., et 7.350 h.

grimaudage [*mô*] n. m. ou **grimauderie** [*mô-de-rî*] n. f. Verbiage de pédant, radotage.

Grimaux [*mô*] (Edouard), chimiste français, né à Rochefort, m. à Paris (1835-1900). Membre de l'Académie des sciences (1894). On lui doit des travaux remarquables sur la chimie organique.

Grimberghen, v. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles), sur le Molenbeck ; 4.250 h. Fabrique de bougies.

grime n. m. (de l'ital. *grimo*, ridé). Rôle de vieillard ridé et ridicule. Acteur qui joue ce rôle. Mauvais écolier. Adjectiv. : *père grime*.

grimelin n. m. Petit écolier. (Vx.) Adj. Mesquin.

grimelinage n. m. Action de grimeliner. (Vx.)

grimeliner [*mé*] v. n. Jouer mesquinement. Se ménager de petits gains. (Vx.)

grimer [*mé*] v. a. Mettre des rides à. Maquiller : *grimer une actrice*. **Se grimer** v. pr. Vieillir sa physionomie par des rides artificielles. Se maquiller.



Baron de Grimm.

Grimm (Frédéric-Melchior, baron **de**), littérateur et critique allemand, né à Ratisbonne, m. à Gotha (1723-1807), ami de Mme d'Epinay. Il passa la plus grande partie de sa vie en France, et émigra en 1792. Il a laissé un recueil de lettres adressées de 1753 à 1790 à des souverains étrangers, et publié sous le titre de *Correspondance littéraire, philosophique et critique*. Il est un des étrangers qui ont le mieux écrit en français.



Jacques Grimm.

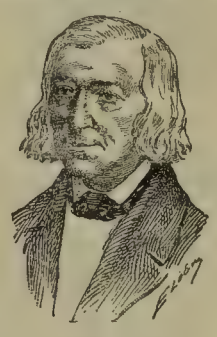

Guillaume Grimm.

Grimm (*Jacques*-Louis-Charles), philologue allemand, né à Hanau, m. à Berlin (1785-1863) ; fondateur de la philologie germanique par sa *Grammaire allemande ;* il formula la loi de la substitution consonantique. Avec sa collaboration, son frère, GUILLAUME-CHARLES, né à Hanau, m. à Berlin (1786-1859), publia les célèbres *Contes populaires de l'Allemagne*. Guillaume Grimm est le fondateur du folklore.

Grimma, v. d'Allemagne (roy. de Saxe), sur la Mulde ; 11.200 h. Bonneterie.

Grimmelshausen (Jean-Jacques-Christophe **de**), romancier allemand, né entre 1620 et 1625, m. à Renchen en 1676 ; auteur du roman réaliste : *Vie de l'aventurier Simplicius Simplicissimus* (1669).

Grimoald, maire du palais d'Austrasie, sous le règne de Sigebert II, successeur de son père Pépin le Vieux ; les chefs austrasiens se révoltèrent contre lui et le livrèrent à Clovis II, roi de Neustrie, qui le fit mettre à mort (656).

Grimoard (Philippe-Henri **de**), historien militaire, né à Verdun, mort à Paris (1753-1815).

Grimod de La Reynière (Laurent), gastronome et mystificateur français, né à Paris, m. à Villiers-sur-Orge (1758-1838) ; auteur du fameux *Almanach des gourmands*.

grimoire n. m. (de *grammaire*). Formulaire à l'usage des sorciers et des magiciens. *Fig.* Discours obscur. Livre peu intelligible. Ecriture illisible : *les grimoires des hommes de loi*.

grimpant [*grin-pan*], **e** adj. Qui grimpe. Se dit des plantes qui, comme le lierre, montent le long des corps voisins. N. m. *Arg.* Pantalon.

— ENCYCL. La tige des plantes grimpantes, incapable par elle-même de prendre la direction verticale, peut s'appuyer sur les corps voisins de diverses manières : soit en s'enroulant elle-même autour du support (*liseron, houblon*), soit à l'aide des pétioles des feuilles (*clématite*) accrochés au support, soit à l'aide de racines adventives (*crampons du lierre*), soit enfin à l'aide d'organes préhensiles spéciaux appelés *vrilles*, qui peuvent être des rameaux (*vigne*) ou des feuilles (*papilionacées*) adaptés à ce rôle.



Grimpereau.

grimpart [*grin-par*] n. m. Nom vulgaire du *grimpereau*.

grimpée [*grin-pé*] n. f. *Fam.* Montée d'une côte.

grimper [*grin-pé*] v. n. (de *gripper*). Gravir en s'aidant des pieds et des mains. Monter sur un point élevé. En parlant des plantes, monter le long des corps voisins : *le lierre grimpe le long des murs*.

grimpereau [*grin-pe-rô*] n. m. Oiseau du genre passereau, qui grimpe le long des arbres.

— ENCYCL. Les grimpereaux sont petits, allongés, avec le bec recourbé, fin et pointu, les plumes de la queue terminées par une pointe ; leur livrée rappelle le ton des écorces des arbres, contre lesquels ils s'accrochent pour faire la chasse aux insectes. On en connaît cinq espèces de l'hémisphère boréal : le *grimpereau familier* est commun en France.

grimpette n. f. Chemin court mais en pente rapide.

grimpeur, euse [*grin-peur, eu-ze*] adj. et n. Se dit des personnes et des animaux qui aiment à grimper. N. m. pl. Ordre d'oiseaux qui grimpent, comme le *pic*, le *coucou*, le *perroquet*, etc. S. un *grimpeur*.

Grimsby ou **Great Grimsby,** v. et port d'Angleterre (Lincoln), sur l'Humber ; 74.000 h. Constructions navales.

Grimsel [*grim'-sèl*], col des Alpes Bernoises, qui fait communiquer les vallées du Rhône et de l'Aar, entre les cantons de Berne et du Valais ; 2.172 m.

grincement [*man*] n. m. Action de grincer.

grincer [*sé*] v. n. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il grinça, nous grinçons*). Produire un certain bruit strident : *des roues qui grincent. Grincer des dents*, les frotter avec bruit les unes contre les autres par rage, menace ou douleur. Activ. : *bruit qui fait grincer les dents*.

grinchage n. m. *Arg.* Vol.

grinche adj. *Pop.* Acariâtre. **N. m.** *Arg.* Voleur.

grincher [*ché*] ou **grinchir** v. a. *Arg.* Voler.

grincheux, euse [*cheû, eu-ze*] adj. et n. (peut-être de *grincer*). Susceptible, revêche : *un chien grincheux*.

grindélie [*lî*] n. f. Genre de composées astérées.

— ENCYCL. La grindélie (*grindelia robusta*), originaire de Californie, porte une grande fleur jaune analogue au soleil jaune vulgaire. On en retire un extrait à odeur de térébenthine, qu'on a utilisé dans les bronchites catarrhales.

Grindelwald [*grin'-dèl-vald*], comm. de Suisse (cant. de Berne), dans la vallée du même nom, sur la Lutschine Noire ; 3.350 h. Station d'été très fréquentée, et d'où l'on peut faire l'ascension du massif de la Jungfrau. Beaux glaciers. Un hardi funiculaire à câbles aériens a été installé en 1908 sur les flancs du Wetterhorn.

gringalet [*gha-lè*] n. m. (anciennem. : *petit cheval*). Homme grêle, chétif, faible de corps. *Fig.* Homme sans valeur. Gringalet, farceur du XVIIIe siècle, compagnon de Guillot-Gorju, et qui était petit, maigre, efflanqué.

gringette [*jè-te*] n. f. Nom vulgaire de la *perdrix grise*.

Gringoire, charmante et fine comédie en un acte, en prose, de Th. de Banville, dans laquelle l'auteur donne au poète famélique Gringoire (Gringore) une physionomie amusante et originale. Sur la promesse d'un dîner, Gringoire récite à Louis XI, qu'il ne connaît pas, la *Ballade des pendus*, très satirique à l'endroit du roi. Celui-ci veut d'abord le faire pendre, puis il pardonne (1866).

gringolé, e adj. *Blas.* Se dit des pièces de longueur terminées par deux têtes de serpent.

Gringore et non **Gringoire** (Pierre), poète dramatique et satirique français, né probablement à Ferrières, en Normandie, en 1475, m. en Lorraine vers 1538. Il composa, entre autres farces : *le Jeu du prince des Sots et de mère Sotte*, représenté avec un grand succès aux Halles de Paris, le mardi gras 1512. Louis XII lui avait demandé cette pièce, dirigée contre les prétentions de Jules II.

gringotter [*gho-té*] v. n. Gazouiller, en parlant des oiseaux. Fredonner. Activ. : *gringotter un air*. (Peu us.)

gringuenaude [*ghe-nô-de*] n. f. *Pop.* Petite ordure qui s'attache aux émonctoires et ailleurs, par malpropreté. Petit reste bon à manger.

Grinnell (TERRE DE), terre polaire arctique dans la mer de Baffin, sur le canal Kennedy.

griot [*gri-o*] n. m. Recoupe du blé.

griot, otte [*gri-o, o-te*] n. Sorte de sorcier en Sénégambie, au Soudan, en Guinée, au Dahomey, etc. (Historiens, poètes, musiciens, sorciers, les griots forment une caste spéciale et jouent souvent le rôle de conseillers des princes.)

griotte [*o-te*] n. f. (pour *agriote ;* de *aigre*). Cerise à courte queue. Marbre tacheté de rouge et de brun.

griottier [*o-ti-é*] n. m. Variété de cerisier qui produit les griottes.

grip n. m. *Fauconn. Oiseau de grip*, faucon, autour, qui, au lieu de chasser franchement, détournent la proie et la dévorent.

grip n. m. (m. angl.). Pièce servant à relier un wagon de chemin de fer funiculaire au câble qui doit l'entraîner.

grippage [*gri-pa-je*] ou **grippement** [*gri-pe-man*] n. m. Effet produit par l'adhérence de deux surfaces métalliques qui frottent l'une contre l'autre.

grippe [*gri-pe*] n. f. (de *gripper*). Maladie infectieuse épidémique, caractérisée généralement par un catarrhe naso-bronchique. (Syn. INFLUENZA.) *Fig.* Antipathie : *prendre quelqu'un en grippe*.

— ENCYCL. *Pathol.* La grippe ou influenza est une maladie fébrile, contagieuse, endémique dans certains pays (Russie) et dont les épidémies sont trop souvent très meurtrières (l'épidémie de 1918 aurait causé, d'après des estimations récentes, 3 millions de décès en Europe, Russie exceptée, et 15 milllons de décès en Extrême-Orient). L'incubation varie de quelques heures à un ou deux jours ; l'invasion est quelquefois brusque, signalée par un violent mal de tête, des frissons, de la défaillance ; plus souvent il y a un léger coryza avec courbature générale. La durée est de quatre ou cinq jours, s'il n'y a pas de complications.

Les complications ne sont probablement pas dues au microbe même de la grippe, lequel ne nous est pas encore connu à coup sûr, mais à des microbes « de sortie » qui profitent de l'affaiblissement de l'organisme pour exercer leurs ravages. Le plus communément rencontré de ces microbes est le pneumocoque, puis viennent le streptocoque, l'entérocoque, etc. Les plus graves complications de la grippe sont les affections de l'appareil respiratoire (pneumonie, broncho-pneumonie, pleurésie purulente ; quelques-unes d'entre elles agissent avec une rapidité presque foudroyante. Il peut y avoir aussi des complications intestinales, nerveuses, etc. Toutes ces complications apparaissent en général au déclin de la grippe primitive, c'est-à-dire à la fin de la première semaine. L'organisme touché par la grippe est probablement immunisé pour une courte période contre cette maladie ; il reste, par contre, longtemps affaibli et sensible à toutes les maladies qu'il peut être exposé à contracter.

La prophylaxie de la grippe (et de ses complications, dont la contagion n'est pas moindre) consiste dans l'isolement des malades, le port, pour les bien portants qui les approchent, d'un masque plus ou moins complet. Le traitement des formes simples se résume dans les boissons chaudes, le séjour à la chambre, les toniques, les antiseptiques rhino-pharyngiens. L'infection généralisée a été combattue avec succès, outre le traitement spécial des complications, par les métaux colloïdaux, les abcès de fixation, la formine (urotropine), l'autohémothérapie.

grippé [*gri-pé*], **e** adj. Atteint de la grippe. *Faciès grippé*, aspect de la figure, amaigrie, crispée et comme diminuée de volume, dans un certain nombre d'infections graves et de crises douloureuses suraiguës.

grippe-argent n. m. invar. Celui qui a l'habitude de gripper de l'argent.

grippe-chair n. m. invar. Agent de police ; celui qui arrête les gens.

grippe-coquin n. m. *Par plaisant.* Gendarme, policier. Pl. des *grippe-coquins*.

grippe-fromage n. m. et adj. Qui grippe le fromage : *le chat grippe-fromage*. Pl. des *grippe-fromage* ou *fromages*.

grippeler [*gri-pe-lé*] **(se)** v. pr. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *je me grippelle.*) Se froncer, se crêper : *étoffes qui se grippellent*.

grippement n. m. V. GRIPPAGE.

grippeminaud [*gri-pe-mi-nô*] n. m. (de *grippe*, voleur, et *minaud*, chat). Homme fin et hypocrite.

Grippeminaud, personnage créé par Rabelais dans *Pantagruel*. C'est l'archiduc des chats-fourrés, c'est-à-dire le premier président du parlement de Paris. La Fontaine a surtout popularisé Grippeminaud *le bon apôtre, bien fourré, gros et gras*, dans sa délicieuse fable *le Chat, la Belette et le Petit Lapin*, où il met les plaideurs d'accord « *en croquant l'un et l'autre* ».

gripper [*gri-pé*] v. a. (bas allem. *gripan*). Attaquer subitement avec les griffes. Saisir : *gripper un voleur. Par ext.* Dérober : *gripper de l'argent à quelqu'un*. V. n. Adhérer fortement l'une contre l'autre, en parlant de deux pièces métalliques. Se froncer.

gripperie [*gri-pe-rî*] n. f. Volerie, pillerie.

grippe-sou n. Avare qui fait de petits gains sordides. Pl. des *grippe-sou* (ou *sous*).

grippeur, euse [*gri-peur, eu-ze*] adj. et n. Qui grippe. (Peu us.)

grippure [*gri-pu-re*] n. f. Conséquence du grippement de deux pièces de machine.

Gripsholm, château royal de Suède, sur une des îles du lac Mœlar. Il servit longtemps de prison d'Etat.

Griqualand [*ka-lan'd*'], région de l'Union Sud-Africaine habitée par les Griquas, race croisée de Boers et de Hottentots, et qui appartient aujourd'hui aux Anglais (colonie du Cap). On distingue le GRIQUALAND OCCIDENTAL (84.000 h.), et le GRIQUALAND ORIENTAL (153.000 h.). Riches gisements diamantifères.

Griquas ou **Baastards,** race métissée de l'Union Sud-Africaine, résultant de l'union des Boers hollandais du Cap avec des femmes hottentotes, et cantonnée soit au nord de la colonie du Cap et dans l'ouest de l'Etat d'Orange, soit au sud-ouest du Natal dans les deux *Griqualands*.

gris, e [*gri, i-ze*] adj. (anc. h. allem. *gris*). Qui est d'une couleur formée d'une fusion de blanc et de noir : *robe grise. Temps gris*, couvert et froid. *Grise mine*, méchante mine. *Papier gris*, épais et fait de chiffons non blanchis. A moitié ivre, entre la raison et l'ivresse. N. m. Couleur grise. *Gris de perle*, ou *gris perle*, couleur grise qui a un certain éclat blanc, comme les perles. N. f. pl. *En faire voir de grises à quelqu'un*, lui jouer de mauvais tours.

grisage [*za-je*] n. m. (de *gris*). Couleur grise donnée industriellement aux textiles.

grisaille [*za, ll* mll., *e*] n. f. (de *gris*). Genre de peinture dans laquelle on n'emploie que des tons gris obtenus par différents mélanges de blanc et de noir. *Peindre en grisaille*, peindre avec des tons gris. (Les grisailles donnent une imitation parfaite des bas-reliefs.) Mélange de cheveux blancs et de cheveux bruns, dans la confection des perruques. Etoffe mélangée de noir et de blanc, ou à petits carreaux noirs et blancs. Nom vulgaire du *peuplier*.



Grisar.

grisailler [*za, ll* mll., *é*] v. a. Barbouiller de gris. Peindre en grisaille. V. n. Devenir grisâtre.

grisant [*zan*], **e** adj. Qui fait perdre la raison : *boissons, louanges grisantes*.

Grisar (Albert), compositeur belge, né à Anvers, m. à Asnières (1808-1869) ; auteur d'opéras-comiques d'une forme élégante et châtiée : *les Porcherons, Gilles ravisseur, le Carillonneur de Bruges, Bonsoir, monsieur Pantalon*, etc.

grisard [*zar*], **e** adj. Qui est d'un gris foncé. N. m. Nom vulgaire du *blaireau*, du *goéland rayé*, du *peuplier gris* ou *blanc*.

grisâtre [*zâ-tre*] adj. Qui tire sur le gris : *teinte grisâtre*.

grisbock n. m. Nom vulgaire d'une antilope de l'Afrique australe, le raphicère.

grise n. f. Nom donné communément à une affection causée aux végétaux (notamment à ceux que

l'on cultive en serre), et qui vient de ce que les feuilles atteintes prennent une couleur grise caractéristique.

grisé [*zé*] n. m. Teinte grise donnée à un tableau, à une gravure, etc. Hachures légères sur un cliché typographique.

grisé, **e** [*zé*], adj. *Pièce grisée*, pièce de serrure ou autre, qui n'a subi qu'un seul limage grossier.

Grisebach (Auguste-Henri-Rodolphe), naturaliste allemand, né à Hanovre, m. à Gœttingue (1814-1879) ; auteur d'un remarquable traité de géographie botanique : *la Végétation de la terre.*

Grisélidis, Grisla ou **Griselda,** marquise de Saluces, héroïne d'une touchante légende dont se sont inspirés Boccace, Pétrarque, Ch. Perrault et type des vertus conjugales. On place sa vie au début du XIe siècle. Grisélidis est une bergère que le marquis de Saluces épouse pour sa beauté. Puis, pour éprouver sa fidélité, il la soumet aux pires douleurs, dont triomphe la patience angélique de la jeune femme.

Grisélidis, mystère en trois actes et en vers, d'Armand Sylvestre et Eugène Morand, d'après la légende ci-dessus (1891). — Les auteurs de ce mystère en ont tiré un conte lyrique en trois actes, avec un prologue, musique de Massenet (1901).

griser [*zé*] v. a. Donner une teinte grise : *griser une couleur.* Rendre à moitié ivre : *le vin nouveau grise facilement. Fig.* Exalter. Faire perdre la raison ; causer une ivresse morale : *le succès grise l'homme.* Couvrir la surface d'une gravure, etc., d'une teinte grise obtenue au moyen de traits parallèles. **Se griser** v. pr. *Fam.* S'enivrer et, *au fig.*, savourer quelque chose avec exaltation : *se griser de popularité.*

griserie [*ze-rî*] n. f. Demi-ivresse. *Fig.* : *la griserie de l'espérance.*

griset [*zè*] n. m. Jeune chardonneret encore gris. *Ichtyol.* Genre de grands requins, assez commun dans la Méditerranée.


G, gris-gris.

grisette [*zé-te*] n. f. Etoffe légère et commune. Jeune fille vêtue de cette étoffe. Ouvrière coquette, de mœurs accueillantes, mais non vénale. Nom vulgaire de la *fauvette grise* et de divers insectes.

gris-farineux [*neû*] ou **gris-farinier** [*ni-é*] n. m. Nom vulgaire d'un agaric comestible.

gris-gris [*gri-gri*] n. m. Sur la côte occidentale d'Afrique, amulette protectrice. Personnage qui, au moyen d'un fétiche de ce genre, jouit d'un pouvoir surhumain.

Grisi (Giuditta), cantatrice dramatique italienne, née à Milan, m. à Crémone (1805-1840). — Sa sœur, Giulia **Grisi,** née à Milan, m. à Berlin (1811-1869), fut une cantatrice de premier ordre ; elle épousa le ténor Mario. — Leur cousine, Carlotta **Grisi,** née à Visinada, m. à Saint-Jean (1819-1899), danseuse italienne, inspira à Théophile Gautier une passion profonde et durable.



Gris-Nez [*gri-né*], cap de France, sur le Pas-de-Calais. Phare. Belles falaises jurassiques. Station balnéaire (Gris-Nez-Plage).

grisoir n. m. *Techn.* V. grésoir.


Giula Grisi.

grisol [*zol*] n. m. Marque particulière désignant un mélange de sulfate de baryum, oxyde de zinc, silicate d'alumine et un peu de charbon, broyés à l'huile, et qu'on emploie pour protéger le fer de l'oxydation.

grisollement [*zo-le-man*] n. m. Action de grisoller.

grisoller ou **grisoler** [*zo-lé*] v. n. (onomatopée). Chanter, en parlant de l'alouette.

Grisolles, ch.-l. de c. (Tarn-et-Garonne), arr. de Castelsarrasin, près de la Garonne ; 2.030 h. (*Grisollais*). Ch. de f. M. Poterie, tonnellerie, vin. — Le cant. a 11 comm., et 6.970 h.

grison, onne [*zon, o-ne*] adj. De couleur grise : *poil grison.* Qui a les cheveux gris. N. m. *Fam.* Qui a les poils gris : *un grison.* Valet vêtu de gris, chargé des communications secrètes : *épié par des grisons.* Ane, baudet : *monté sur un grison.* Sorte de grès calcaire.

Grison, onne [*zon, o-ne*], habitant ou originaire du canton des Grisons, en Suisse : *les Grisons.* Adjectiv. : *pâturages grisons.*

grisonnant [*zo-nan*], **e** adj. Qui grisonne : *cheveux grisonnants.*

grisonnement [*zo-ne-man*] n. m. Action de teindre en gris, ou de devenir gris. (Peu us.)

grisonner [*zo-né*] v. n. Devenir gris.

Grisons [*zon*] (canton des), canton de la Suisse, à l'extrémité orientale ; 105.000 h. ; ch.-l. *Coire.* Hautes montagnes, beaux pâturages.


Armes du canton des Grisons.

grisou [*zou*] n. m. (m. wallon). Gaz inflammable qui se dégage dans les mines de houille. Adjectiv. : *feu grisou.*

— Encycl. Le grisou, éminemment inflammable, est du méthane plus ou moins mélangé d'azote, de gaz carbonique, et d'air atmosphérique. On l'appelle encore *moffette, mauvais air,* etc. Il se forme dans les pores de la houille, par décomposition des matières végétales et de la même manière que le gaz des marais, et il s'accumule dans les poches naturelles qui existent au toit des couches. Lorsque le pic du mineur crève une de ces poches, il se produit une émission de grisou, ou *soufflard,* et, par suite, avec l'air ambiant, un mélange détonant, que la simple flamme d'une lampe peut faire exploser.



Carte du Groenland.

Les mineurs ne pouvant travailler dans les houillères sans le secours d'une lampe, on comprend les dangers auxquels ils sont continuellement exposés. En 1815, Davy inventa une lampe dite *de sûreté.* Elle se compose d'une lampe à huile ordinaire, enveloppée dans une espèce de cage en toile métallique dont les mailles sont excessivement serrées. Si le mineur muni de cette lampe se trouve dans un milieu inflammable, l'explosion n'a lieu qu'à l'intérieur de la lampe, parce que la toile métallique refroidit assez la flamme produite par l'explosion, pour qu'elle ne se propage pas au dehors. Dans l'ancienne lampe (*fig. 1*), la toile métallique entourait complètement la flamme,

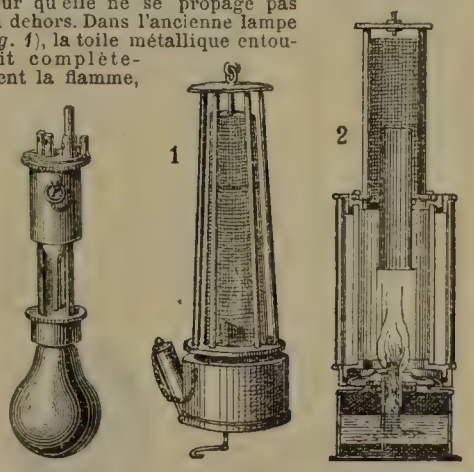

Grisoumètre. Lampe de Davy : 1. Ancienne ; 2. Récente.

ce qui diminuait l'éclairement ; dans les nouvelles (*fig. 2*), la flamme A est entourée d'un cylindre de cristal C très épais ; au-dessus de la flamme est installée une cheminée B pour le tirage, et la toile métallique est en D. L'air pour le tirage pénètre par des ouvertures garnies de toiles métalliques. Cette invention a fait de Davy un des bienfaiteurs de l'humanité. V. mine.

grisoumètre [*zou*] n. m. Appareil pour déterminer la quantité de grisou qui se trouve dans une mine.

grisouteux, euse [*zou-teû, eu-ze*] adj. Qui contient du grisou : *mine grisouteuse.*

grisoutine n. f. Dynamite mélangée d'azotate d'ammonium pour en abaisser le point d'inflammation et permettre sans danger son emploi dans les mines grisouteuses.

grisse [*gri-se*] ou **grissin** [*gri-sin*] n. m. (ital. *grissino*). En Piémont et en Savoie, pain très friable en forme de baguette.

Gritti (André), doge de Venise et général distingué (1454-1538). Il organisa une ligue générale des Etats chrétiens contre le sultan Soliman.

grive n. f. (anc. adj. *grive,* fém. de *griu,* grec). Passereau dentirostre du genre merle, dont le plumage est mêlé de blanc et de brun : *la grive est un oiseau chanteur. Soûl comme une grive,* très soûl. Prov. : **Faute de grives on mange des merles,** à défaut de mieux il faut se contenter de ce qu'on a.

— Encycl. Les grives sont des oiseaux de taille moyenne, élancés, roux, gris et ardoisés. On en connaît une vingtaine d'espèces, de l'ancien monde. L'espèce type est la *grive viscivore* ou *draine* des forêts d'Europe, qui émigre en hiver dans la région méditerranéenne. La grive des vignes est un peu plus petite. La chair des grives, au moment des vendanges, est très estimée. Bien que la grive mange des cerises, des raisins, et qu'on l'accuse de propager le gui, c'est cependant un oiseau très utile, car elle détruit quantité de larves et d'insectes.


Grive.

Grivegnée, comm. de Belgique (prov. et arr. de Liége), sur l'Ourthe ; 11.000 h. Métallurgie, houille.

grivelage n. m. Action de griveler.

grivelé, e adj. Tacheté, mêle de gris et de blanc, comme le ventre de la grive.

grivelée [*lé*] n. f. Profit illicite d'un fonctionnaire. (Vx.)

griveler [*lé*] v. a. (Peut-être de *grive*. — Change *e* en *è* devant une syllabe muette : *il grivèle.*) Gagner d'une manière illicite dans des fonctions publiques. Consommer dans un café, un restaurant, sans avoir de quoi payer. V. n. Faire des profits illicites.

grivèlerie *rî*] n. f. Action de griveler, de prendre un repas, une consommation sans avoir de quoi payer.

griveleur n. m. Celui qui grivèle.

grivelure n. f. Nuance mi-partie brune et grise.

Grivesnes, comm. de la Somme, arr. et à 9 kilom. de Montdidier ; 351 hab. (en 1914). En mars 1918, le village fut très disputé entre Français et Allemands, et finalement pris par les Allemands, qui le reperdirent quelques mois après. Il fut presque entièrement détruit.

grivet [*vè*] n. m. Espèce de guenon gris verdâtre, avec le menton et le ventre blancs, et qui était connue des Anciens (*singe de Saba*). Il est très commun en Arabie, dans l'Inde et en Afrique.]

grivette [*vè-te*] n. f. Petite grive ; sorte de merle.

grivière n. f. Volière où l'on élève des grives.

grivois, e [*voi, voi-ze*] n. (de *grivoise*). Soldat allemand au service de la France. N. f. Femme vivant avec les soldats. (Vx.) N. Personne trop hardie, trop libre dans ses propos. Adj. Se dit de ce qui est libre, hardi, leste : *chanson grivoise.*

grivoise [*voi-ze*] n. f. (pour *rivoise ;* de l'all. *reibeisen*, râpe à tabac). Tabatière munie d'une râpe à tabac, en usage autrefois chez les soldats.

grivoiser [*voi-zé*] v. a. Râper avec une grivoise : *grivoiser du tabac.*

grivoiserie [*ze-rî*] n. f. Action ou parole grivoise : *dire des grivoiseries.*

grizzli n. m. Ours des montagnes Rocheuses.

Grobbendonck, comm. de Belgique (Anvers, arr. de Turnhout), sur la Petite Nèthe ; 1.690 h. Cordes.

Grodek, ville de Pologne, en Galicie, cercle de Lemberg, sur la Wereszyca, affluent du Dniester, à l'issue du lac de Grodek ; 12.000 hab. Après la prise de Lemberg (3 sept. 1914), les Russes s'emparèrent de Grodek, le 12 septembre. En juillet 1915, la contre-offensive austro-allemande de Mackensen obligea les Russes à évacuer Grodek, et à reculer jusqu'aux abords de Lemberg ou Lwow.

Grodno, v. de la plaine russe, disputée entre Pologne et Lithuanie, sur le Niémen ; 68.000 h. Tanneries. Théâtre de violents combats entre Russes et Allemands, en septembre 1915.

Groenland [*in-lan* ou *èn'-land*'], vaste contrée insulaire au N. de l'Amérique, dont la masse triangulaire reste, sauf au voisinage des côtes, couverte d'un épais manteau de glace (*inlandsis*). Le territoire libre de glaces a 90.000 kil. carr. et environ 10.000 h. (*Groenlandais* ou *Esquimaux*). Sur le littoral, établissements danois, dont les principaux sont *Godhavn* et *Godthaab*. V. PÔLE, PLANISPHÈRE.

Groenlandais, e [*gro-in* (ou *èn*'), *lan-dè, è-ze*], habitant ou originaire du Groenland : *les Groenlandais.* Adjectiv. : *population groenlandaise.*

grog [*grogh*'] n. m. (mot angl.). Sobriquet donné à l'amiral Vernon, qui portait habituellement un habit de *grogram* ou gros-grain et qui, le premier, en 1740, obligea les marins à mettre de l'eau dans leur ration de rhum. Boisson composée d'eau chaude sucrée, d'eau-de-vie et de citron.

grognant [*gnan*], **e** adj. Qui grogne.

grognard [*gnar*], **e** adj. Qui a l'habitude de grogner : *femme grognarde.* Propre aux personnes de ce caractère : *air grognard.* Substantiv. Personne qui a l'habitude de grogner : *une grognarde insupportable.* N. m. Soldat de la vieille garde, sous le premier Empire. Vieux soldat, en général.

grognasser [*gna-sé*] v. n. *Pop.* Grogner d'une façon continuelle et fatigante.

grognasserie [*gna-se-rî*] n. f. *Pop.* Action de grognasser. Grognerie habituelle et fatigante.

grogne n. f. *Fam.* Mécontentement qu'on témoigne en grognant. Ensemble des grognards du premier Empire.

grognement [*man*] n. m. (de *grogner*). Cri du cochon, ou cri qui ressemble à celui du cochon : *le grognement de l'écureuil.* Murmure mécontent.

grogner [*gné*] v. n. (lat. *grunnire*). Crier à la façon du cochon : *l'ours grogne. Fig.* Manifester son mécontentement par un grondement sourd : *grogner contre le pouvoir.* V. a. Murmurer entre ses dents : *grogner une plainte.*

grognerie [*rî*] n. f. Murmure, expression d'une mauvaise humeur. (Peu us.)

grogneur, euse [*eu-ze*] adj. et n. Qui grogne souvent.

grognon adj. et n. Maussade : *homme, femme grognon.* Qui grogne, qui a l'habitude de grogner : *un insupportable grognon.* (*Grognon* s'emploie dans les deux genres ; cependant, on trouve quelquef. le fém. *grognonne.*)

grognonner [*gno-né*] v. n. *Fam.* Grogner à la manière des pourceaux. Etre grognon sans motif.

grognonnerie [*gno-ne-rî*] n. f. *Fam.* Action de grognonner. Paroles d'un grognon.

Groignard (Antoine), ingénieur français, né à Solliès-Pont (Var) en 1727, m. à Paris en 1799. Membre de l'ancienne Académie des sciences. Il fit faire de grands progrès à la construction des navires. C'est lui qui fit creuser le premier bassin de Toulon.

groin [*grou-in*] n. m. (lat. pop. *grunnium*). Museau du cochon et du sanglier. *Fig.* et *fam.* Visage bestial.

groinson [*grou-in*] n. m. Craie en poudre, que les mégissiers emploient pour préparer les parchemins.

groiser, groisil, groisillon. V. GRÉSER, GRÉSIL, GRÉSILLON.

Groix [*groî*] (ÎLE DE), île de l'Atlantique, dépendant du canton de Port-Louis (Morbihan) ; 5.510 h. (*Groizillons* et *Grésillons*). Pêche. Ecole de navigation.

grole ou **grolle** [*gro-le*] n. f. (lat. *gracula*). Nom vulgaire du *choucas*, du *freux.*

Grolier de Servières (Jean), bibliophile français, né à Lyon (1479-1565), trésorier général des finances ; célèbre par les belles reliures qu'il a fait exécuter.

grolles ou **grôles** n. f. pl. *Arg.* Chaussures.

gromie [*mî*] n. f. Animal unicellulaire, comprenant une masse protoplasmique munie de pseudopodes très fins : *les gromies sont des rhizopodes réticulés, qui se multiplient par bipartition.*

grommelage [*gro-me*] n. m. Action de grommeler.

grommelant [*gro-me-lan*], **e** adj. Qui grommelle, qui a l'habitude de grommeler.

grommeler [*gro-me-lé*] v. n. (anc. all. *grummeln.* — Prend deux *l* devant une syllabe muette : *il grommellera.*) Murmurer, se plaindre entre ses dents. Activ. : *grommeler des injures.*

grommellement [*gro-mè-le-man*] n. m. Action de grommeler. Ce que l'on grommelle.

grondable adj. Qui peut ou qui doit être grondé.

grondant [*dan*], **e** adj. Qui gronde.

grondée [*dé*] n. f. Réprimande.

grondement [*man*] n. m. Son de ce qui gronde ; bruit sourd et prolongé : *les grondements du canon, du tonnerre. Fig. : le grondement de la colère.*

gronder [*dé*] v. n. (lat. *grundire*). Faire entendre un bruit sourd et menaçant : *dogue qui gronde.* Murmurer entre ses dents. *Fig.* Faire entendre un bruit sourd et prolongé : *le tonnerre, la mer, le canon gronde. Fig.* S'annoncer d'une manière éclatante ; être près d'éclater : *révolution qui gronde à l'horizon.* V. a. Réprimander : *gronder un écolier paresseux.*

gronderie [*rî*] n. f. Réprimande.

grondeur, euse [*eu-ze*] adj. et n. Qui aime à gronder. Adj. Propre au grondeur, à la gronderie : *voix grondeuse.*

Grondeur (*le*), comédie en trois actes et en prose, de Brueys et Palaprat, dont le principal personnage est Monsieur Grichard, qui se rend insupportable à tous par son humeur chagrine ; intéressante étude de caractère (1691).

grondin n. m. (de *gronder*, à cause du bruit que fait entendre ce poisson quand il est pris). Nom vulgaire des poissons du genre *trigle.*

— ENCYCL. Les grondins portent des noms très divers : le grondin *barbarin*, dit aussi *rouget* ou *morrude*, est le *trigla cuculus* ; le grondin *gris* ou *gourneau* est le *trigla gurnardus ;* le grondin *rouge* est le *trigla pini* ; le *rouget grondin* ou *perlon* est le *trigla hirundo.* Toutes ces espèces sont très estimées pour leur chair fine et délicate.


Grondin.

Groningue, v. des Pays-Bas, ch.-l. de la *prov. de Groningue* ; 87.600 h. Commerce important. Université instituée en 1614. — La province a 360.000 h.

Gronovius [*uss*] (Jean-Frédéric GRONOV, dit), savant philosophe hollandais, né à Hambourg, m. à Leyde (1611-1671). Il s'est surtout occupé d'archéologie romaine.

groom [*groum*'] n. m. (m. angl.). Petit laquais.


Grooms.

Groote (Gérard de), réformateur et mystique néerlandais, né et m. à Deventer (1340-1384) ; fondateur d'une des premières congrégations de chanoines réguliers.

Grootenberge, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Alost) ; 1.330 h.

gros, grosse [*gro, grô-se*] adj. (bas lat. *grossus*). Volumineux : *une grosse citrouille.* Epais, grossier : *gros drap.* Foncé, en parlant d'une couleur : *robe gros bleu.* Enflé : *avoir la joue grosse d'une fluxion.* Important : *un gros bourg, une grosse somme. Fam. Gros bonnet*, et *pop. Gros légume*, personnage influent. Qui dépasse ou semble dépasser la mesure ordinaire : *une grosse lieue ; une grosse heure. Jouer gros jeu*, risquer beaucoup. Dangereux, violent : *une grosse fièvre.* Agité, orageux : *la mer est grosse. Gros temps*, très mauvais. *Grosse voix*, voix forte. Riche : *gros bourgeois.* Pesamment armé : *grosse cavalerie. Arg. milit. Gros frères*, soldats de grosse cavalerie. *Gros bétail*, de l'espèce bovine. *Grosse viande*, viande de boucherie. *Gros gibier*, gros animaux de chasse (cerfs, daims, etc.). *Fig. Avoir le cœur gros*, avoir du chagrin. *Faire les gros yeux*, donner à son regard une expression menaçante. *Gros sel*, saillie plus gaie que délicate. *Gros mots*, mots grossiers, jurons. *Faire le gros dos*, se dit du chat irrité qui relève son dos en bosse ; *au fig.*, faire l'important. Adj. f. Enceinte : *femme grosse.* N. m. La partie la plus importante : *le gros de l'armée. Gros de l'eau*, pleine mer au moment des nouvelles et des pleines lunes. Principal : *le gros d'une affaire.* Vente ou achat par grandes quantités : *commerce de gros.* Huitième partie de l'once. *Gros de Naples, de Tours*, étoffe de soie faite originairement à Naples, à Tours. Ecriture en grosses lettres : *écrire le gros.* (V. GROSSE). Adverbialem. Beaucoup : *coûter gros. Il y a gros à parier que*, on a de fortes raisons de croire que. *Gros comme le bras*, largement ; avec emphase ou obséquiosité : *appeler un rustre* « monsieur » *gros comme le bras.* Loc. adv. : *En gros*, par grandes quantités : *acheter en gros* ; sans détails : *raconter une affaire en gros. Tout en gros*, tout compris : *dépenser vingt francs tout en gros.* PROV. et LOC. PROV. : **Il a coûté plus qu'il n'est gros,** on a beaucoup dépensé pour lui. **Les gros poissons mangent les petits,** les puissants oppriment les faibles.


Baron Gros.

Gros [*gro*] (Antoine-Jean, baron), peintre français, né à Paris, m. par suicide à Meudon (1771-1835) ; auteur des *Pestiférés de Jaffa* et du *Champ de bataille d'Eylau*, peintures pleines de mouvement et de chaleur et qui, sans que l'artiste le voulût, donnèrent le branle au romantisme.

gros-argentin n. m. Nom vulgaire d'un gros poisson de la Méditerranée, le *trachyptère faux.* Pl. des *gros-argentins.*


Gros-bec.

gros-bec [*gro-bèk*] n. m. Genre d'oiseaux passeraux conirostres, à bec gros et court. Pl. des *gros-becs.*

— ENCYCL. On connaît une douzaine d'espèces de gros-becs, toutes de l'hémisphère boréal. Le *gros-bec commun* se rend nuisible en s'attaquant aux cerises.

gros-blanc n. m. Mastic fait de colle et de craie, employé par les doreurs.

Gros-Bliderstroff, comm. de la Moselle, arr. de Sarreguemines ; 2.430 h.

Grosbreuil, comm. de la Vendée, arr. et à 14 kil. des Sables-d'Olonnes, sur la Vertonne ; 1.680 h.

groschen [*gro-chèn*'] n. m. Autref. Nom de beaucoup de monnaies allemandes ou autrichiennes de valeurs très diverses.

Grosclaude (Etienne), littérateur français, né à Paris en 1858 ; a publié dans de nombreux journaux d'amusantes fantaisies littéraires.

groseille [*zè, ll* mll., *e*] n. f. (de l'allem. *kraus*, frisé, et *bere*, baie). Petit fruit rouge ou blanc, qui vient par grappes. *Fam.* Sirop fait avec ce fruit : *boire une groseille. Groseille à maquereau*, variété de groseille, de couleur verte ou rougeâtre, plus grosse que les groseilles ordinaires, et ainsi appelée parce qu'on l'emploie verte dans une sauce usitée pour le maquereau. Adjectiv. Qui a la couleur de la groseille : *des rubans groseille.*

— ENCYCL. Les groseilles ont une saveur acide agréable : on les mange fraîches, saupoudrées de sucre, seules ou avec des framboises, etc., mais on


Groseilles : 1. A grappe ; 2. A maquereau.

en fait surtout des confitures, des gelées et un sirop. En médecine, la groseille est astringente, tonique, rafraîchissante, diurétique : on l'emploie contre les embarras gastriques, les vomissements.

— *Econ. dom. Confiture de groseilles*, v. CONFITURE. *Gelée de groseilles*, v. GELÉE. Outre la préparation des confitures et gelées, les groseilles servent encore à fabriquer des sirops : de groseilles seules ou de groseilles et framboises, et de groseilles, cerises et framboises ; de la tisane de groseilles ; du vin de groseilles ; une liqueur dite *ratafia des quatre fruits* (groseilles, cerises, framboises, cassis). La groseille noire est appelée plus communément *cassis.* En Angleterre, on conserve la groseille à maquereau pour en faire des tartes.

groseillier [*zè ll*, mll., *é*] n. m. Genre de saxifragacées d'Europe.

— ENCYCL. Les groseilliers (*ribes*) sont des arbustes dont on connaît une cinquantaine d'espèces des régions tempérées et boréales. Le *groseillier à grappes* (à fruits rouges ou blancs) est très cultivé dans le Lyonnais, la Lorraine, la Bourgogne ; il croît spontanément dans toute la région septentrionale ; le groseillier noir ou *cassis* est cultivé en Côte-d'Or, Vaucluse, Rhône, Anjou, environs de Paris, Nord ; quant au *groseillier épineux* ou *à maquereau*, il est peu cultivé en France, mais au contraire beaucoup en Angleterre, où ses fruits, crus ou cuits, sont estimés.

gros-guillaume [*gro-ghi, ll* mll., *ô-me*] n. m. Pain grossier, pour la nourriture des valets de ferme. Cépage à fruit rouge, donnant du raisin de table.

Gros-Guillaume [*gro-ghi, ll* mll., *ô-me*] (Robert GUÉRIN, dit), acteur des anciennes farces et qui, dans son jeu, prenait le ton grave et sentencieux ; né vers 1554, m. en 1634. Gautier-Garguille et Turlupin lui donnèrent la réplique. Il joua à l'hôtel de Bourgogne.


Gros-Guillaume.

Gros-Jean [*gro-jan*], nom emprunté au langage populaire pour désigner un homme mal partagé au point de vue de la fortune ou des qualités de l'esprit, ou bien encore pour désigner un type de niaiserie pédante. On le trouve surtout dans ces expressions proverbiales : 1° *Etre Gros-Jean comme devant*, voir ses illusions se dissiper et ne pas se trouver en meilleure situation qu'auparavant. (Le sens s'est vulgarisé surtout depuis la fable de La Fontaine, *la Laitière et le Pot au lait*) ; 2° *C'est Gros-Jean qui veut en remontrer à son curé*, pour : C'est un ignorant qui veut apprendre à un autre ce que celui-ci sait mieux que lui.

Groslay, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 22 kil. de Pontoise ; 1.700 h. Ch. de f. N. Pépinières.

groslot [*gro-lo*] n. m. Cépage rouge de la Touraine.

gros-miaulard [*gro-mi-ô-lar*] n. m. Goéland à mantelet gris, dont le cri rappelle celui du chat.

Gros-Morne, bourg de la Martinique, arr. de Fort-de-France ; 8.000 h. (*Gros-Mornais*).

gros-noir [*gro*] n. m. Raisin noir à gros grain. Pl. des *gros-noirs*.

Gross-Aspern. *Géogr.* V. ASPERN.

grosse [*gro-se* n. f. (de *gros*). Douze douzaines de certaines marchandises : *une grosse de boutons*. Expédition, écrite en plus gros caractères que la minute, d'un contrat ou d'un jugement revêtu de la *formule exécutoire*. Cette large écriture : *écrire la grosse*. *Plume de grosse*, plume à bout arrondi pour écrire la grosse.

— ENCYCL. *Dr. Contrat à la grosse*. On nomme ainsi un contrat réel par lequel on prête une somme d'argent sur des objets exposés à des risques maritimes moyennant un profit considérable qui vient s'ajouter au remboursement.

Le contrat *à la grosse* ou *à la grosse aventure* peut être à ordre et fait avant ou après le départ du navire. Dans ce dernier cas, le prêteur le plus récent est préféré aux prêteurs les plus anciens. Il se forme par acte authentique ou sous seing privé et doit énoncer notamment les objets sur lesquels l'emprunt est gagé, ainsi que la date du remboursement et le montant du *profit maritime* stipulé. La somme empruntée ne doit pas être supérieure à la valeur des objets.

grosse-de-fonte n. f. *Typogr.* Caractère employé pour les affiches. Pl. des *grosses-de-fonte*.

grossement [*gro-se-man*] adv. En gros, sans s'attacher au détail.

Grossenhain, v. d'Allemagne (Saxe), sur l'Elster Noire ; 12.000 h. Filatures.

grosserie [*gro-se-rî*] n. f. Gros ouvrages des taillandiers. Commerce de gros. Vaisselle d'argent.

grossesse [*gro-sè-se*] n. f. Etat d'une femme enceinte. Durée de cet état.

— ENCYCL. *Gynécol.* La grossesse dure chez la femme 270 jours environ, mais souvent plus ; cependant, elle ne dépasse jamais 300 jours. Les symptômes sont : suppression des règles, gonflement et sensibilité des seins, troubles gastriques, pigmentation du visage (masque), etc. La certitude ne s'obtient que si l'on constate les mouvements du fœtus (4 mois et demi) ou si l'on entend les bruits du cœur.

— *Hyg.* La femme enceinte doit faire de bonne heure appel à un médecin ou à une sage-femme, qui examinera les urines et, en cas d'albuminurie, donnera le régime nécessaire pour prévenir l'éclampsie. Le corset sera supprimé ou remplacé par une ceinture souple et élastique ; la constipation sera surveillée. La femme fera des exercices non violents, prendra des bains tièdes et n'usera des injections vaginales qu'à la fin de sa grossesse.

grosset, ette [*gro-sè, è-te*] adj. *Fam.* Un peu gros. (Peu us.)

Grosseto, v. d'Italie, ch.-l. de prov., sur l'Ombronne ; 4.000 h. — La prov. a 130.000 h.

grossette [*gro-sè-te*] n. f. Retour des chambranles dans les portes et fenêtres.

Grossetti (Paul-François), général français, né et m. à Paris (1861-1918) ; se distingua sur la Marne, sur l'Yser, commanda le 16e corps d'armée et prit part à la campagne de Macédoine en 1917.

grosseur [*gro-seur*] n. m. Circonférence, volume : *grosseur d'un arbre*. Tumeur : *avoir une grosseur à la gorge*.

grossier [*gro-si-é*], **ère** adj. (de *gros*). Epais, qui n'est pas fin : *drap grossier*. Commun : *nourriture grossière*. Qui n'est pas délicatement fait : *travail grossier*. *Fig.* Rude, impoli : *peuple grossier*. Incivil : *parole grossière*. Choquant : *erreur grossière*. Qui vend en gros : *marchand grossier*. (Vx.) Substantiv. Personne incivile : *un grossier ; une grossière*. N. m. Ce qui est grossier. ANT. **Fin, poli, courtois, délicat.**

grossièrement [*gro-si-è-re-man*] adv. D'une manière grossière, sans délicatesse : *répondre, peindre grossièrement*. *Fig.* D'une façon maladroite, impudente : *laver grossièrement*. D'une manière décelant l'ignorance : *se tromper grossièrement*. D'une manière imparfaite : *esquisser grossièrement un plan*.

grossièreté [*gro-si*] n. f. Caractère de ce qui est grossier : *grossièreté des traits*. Parole ou action grossière : *répondre des grossièretés*. ANT. **Délicatesse, distinction, politesse.**

grossir [*gro-sir*] v. a. Rendre gros : *la fonte des neiges grossit les fleuves*. Faire paraître gros : *les lentilles biconvexes grossissent les objets*. Exagérer : *la peur grossit tout*. V. n. Devenir gros : *le raisin grossit sous les pluies de septembre*. *La mer grossit*, devient houleuse. ANT. **Diminuer, rapetisser.**

grossissant [*gro-si-san*], **e** adj. Qui devient plus grand ou plus nombreux : *foule grossissante*. Qui augmente les dimensions apparentes : *verres grossissants*.

grossissement [*gro-si-se-man*] n. m. Action de grossir. Son résultat : *calculer le grossissement d'un microscope*.

— ENCYCL. Pour les instruments d'optique comme la loupe, le microscope, qui sont destinés à observer les petits objets, le grossissement est le rapport des diamètres apparents de l'image et de l'objet supposés placés tous deux à la même distance de l'œil (distance minimum de vision distincte). Pour les instruments d'optique comme la lunette astronomique, le télescope, qui sont destinés à observer les objets très éloignés, le grossissement est le rapport des angles sous lesquels on voit l'objet avec l'instrument et à l'œil nu.

grossiste [*gro-sis-te*] n. Acheteur à la grosse.

grosso modo, mots lat. signif. : *D'une manière grossière*. Locution employée en bas latin, dans le sens de : *sommairement ; en gros ; par à peu près*.

grossoyer [*gro-soi-é*] v. a. (de *grosse*. — Se conj. comme *aboyer*.) Faire la grosse d'un acte, d'un jugement : *grossoyer un arrêt*.

grossulaire [*gro-su-lè-re*] n. f. Nom donné autrefois au genre groseillier, et réservé aujourd'hui à une espèce de ce genre, le groseillier épineux (*ribes grossularia*). *Min.* Grenat alumino-calcareux. Adject. : *grenat grossulaire*.

grossulariées [*gro-su-la-ri-é*] n. f. pl. Tribu de saxifragacées, qui renferme les groseilliers. S. une *grossulariée*.

Grosswangen, comm. de Suisse (cant. de Lucerne) ; 2.040 h. Elève du bétail ; arbres fruitiers ; fromageries.

Grosswardein. *Géogr.* V. NAGY-VARAD.

Gros-Tenquin, ch.-l. de c. de la Moselle, arr. de Forbach ; 483 h. — Le cant. a 32 comm.

gros-ventre n. m. Maladie des lapins. V. COCCIDIOSE.

Grote (George), historien et homme politique anglais, né à Clayhill, m. à Londres (1794-1871) : auteur d'une très remarquable *Histoire de la Grèce* (tr. fr. par Sadous).

Grote (Nicolaï Jakovlevitch), philosophe et professeur russe, né à Pétrograd, m. à Moscou (1852-1899) ; auteur d'une *Psychologie des sentiments*, où il attribue la cause du plaisir et de la douleur aux différents modes de l'activité.


Grote.

grotesque [*tès-ke*] adj. (ital. *grottesco ;* de *grotta*, grotte). Qui contrefait et rend risibles la nature, le naturel : *dessins grotesques*. *Fig.* Ridicule, extravagant : *idée grotesque*. N. Personne grotesque : *un grotesque ; une grotesque*. N. m. Ce qui est dans le genre grotesque. N. m. pl. Arabesques, dessins bizarres : *peintre de grotesques*.

— ENCYCL. *Arts décoratifs*. Au sens précis du mot, les grotesques sont des figures capricieuses, représentant des personnages, des animaux, des objets réels ou imaginaires, entourés et entrelacés d'ornements et d'arabesques de fantaisie. Lors des fouilles faites à Rome aux XVe et XVIe siècles, on appela *grottes* les chambres antiques enfouies et retrouvées sous terre, et *grottesche* les ornements qui les décoraient. Les grotesques furent introduits dans l'art français par l'école du Primatice et passèrent même de l'architecture dans le mobilier.

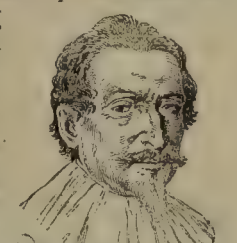
Grotius.

Grotesques (*les*), par Th. Gautier (1844), défense spirituelle et imagée plus que documentée d'écrivains oubliés appartenant surtout au XVIIe siècle (Théophile de Viau, Saint-Amant, Cyrano, etc.).

grotesquement [*tès-ke-man*] adv. D'une manière grotesque. (Peu us.)

Grotius [*si-uss*] Hugues DE GROOT, dit), jurisconsulte et diplomate hollandais, né à Delft, m. à Rostock (1583-1645) ; auteur du célèbre ouvrage *Du droit de guerre ou de paix*. Il défendit contre les Anglais le principe de la liberté des mers dans son *Mare liberum*.

grotte [*gro-te*] n. f. (ital. *grotta ;* du lat. *crypta*). Caverne creusée par l'art ou la nature : *les premiers hommes ont habité les grottes*.

— ENCYCL. Les grottes sont généralement forées dans des terrains calcaires (causses, Karst illyrien, etc.). Elles représentent des cassures naturelles du sol, corrodées et agrandies par l'action dissolvante des eaux d'infiltration, qui se réunissent pour y circuler en de véritables cours d'eau. Ceux-ci suivent ordinairement de long couloirs, recoupés souvent par des puits verticaux, qui provoquent la chute des eaux dans des cavernes inférieures. Certaines grottes présentent ainsi plusieurs étages successifs. Les stalactites et les stalagmites des grottes résultent de la dissolution des couches calcaires par les eaux d'infiltration. Parmi les grottes les plus remarquables, il faut citer celles de Padirac (Lot), de Dargilan (Lozère), de Han (Belgique), d'Adelsberg (Carso), du Chien (v. CHIEN), de Fingal (v. FINGAL), etc.

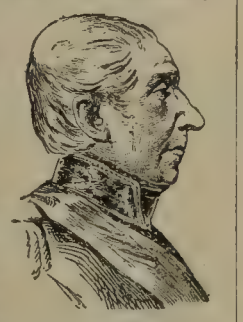
Grouchy.

grou n. m. ou **grouette** [*grou-è-te*] n. f. Terrain caillouteux, propre à la culture de la vigne (*dialect.*).

Grouchy (Emmanuel, marquis **de**), maréchal de France, né au château de Villette (Seine-et-Oise), m. à Paris (1766-1847). Il fit la guerre en Vendée, commanda l'expédition d'Irlande, servit avec distinction sous l'Empire, mais chargé, à la veille de Waterloo, de poursuivre les Prussiens défaits à Ligny, les laissa se dérober et rejoindre les Anglais, tandis que lui-même restait éloigné du champ de bataille. Son indécision presque criminelle lui fut justement et sévèrement reprochée.

grouetteux, euse [*grou-è-teû, eu-ze*] adj. Qui est de la nature du grou ou grouette.

grouillant [*grou, ll* mll., *an*], **e** adj. Qui grouille : *foule grouillante*.

grouillement [*grou, ll* mll., *e-man*] n. m. Mouvement et bruit de ce qui grouille : *le grouillement de la foule dans une foire*.

grouiller [*grou, ll* mll., *é*] v. n. Fourmiller, s'agiter ensemble et en grand nombre : *le peuple grouille dans les rues*. Produire un bruit confus : *ventre qui grouille*. *Pop.* **Se grouiller** v. pr. Agir, intriguer, se hâter : *pour réussir, il faut se grouiller*.

grouiner [*né*] v. n. S'est dit du grognement du cochon.

groulard [*lar*] n. m. Nom vulgaire du *bouvreuil* et du *traquet*.

ground [angl. *gra-ound*] n. m. (mot angl., signif. *sol*). Parterre, pelouse servant pour un jeu, un sport.

group [*group*] n. m. (ital. *gruppo* ou *groppo*). Sac d'argent cacheté, qu'on expédie d'un lieu à un autre.

groupage n. m. Réunion de colis envoyés par un même expéditeur à un même destinataire.

— ENCYCL. Chacun des colis groupés ne doit pas peser plus de 50 kil. L'intérêt du groupage est d'éviter le payement des droits supplémentaires qui frappent les colis encombrants.

groupe n. m. (ital. *groppo*). Réunion de gens, d'objets tellement rapprochés, que l'œil les embrasse tous à la fois : *un groupe de badauds*. Ensemble de personnes ayant les mêmes opinions, les mêmes intérêts : *les groupes politiques de la Chambre*. Classe d'êtres, d'objets de même nature : *un groupe de mammifères*. *Bx-arts*. Personnes, objets formant un ensemble : *le groupe de Laocoon*. *Artill.* Unité tactique, correspondant au bataillon et à l'escadron. *Groupe électrogène*, v. ÉLECTROGÈNE.

groupement [*man*] n. m. Action de grouper. Etat des choses groupées.

grouper [*pé*] v. a. Mettre en groupe : *grouper des soldats*. Réunir, assembler en vertu d'un lien commun : *grouper des faits*. *Arg. mil.* Dérober, chaparder (comme si les objets dérobés étaient nécessairement destinés à être réunis). ANT. **Disséminer, séparer.**

groupeur n. m. Commissionnaire qui groupe les colis pour les expédier ensemble.

groupure n. f. Défaut des étoffes provenant du groupement anormal de plusieurs fils.

grous ou **groux** [*grou*] n. m. En Bretagne, bouillie de sarrasin très épaisse.

grouse [*grou-ze*] n. f. Nom anglais du *lagopède d'Ecosse*, appelé aussi *petit coq de bruyère* : *la grouse fréquente les tourbières et, au contraire des autres lagopèdes, ne prend pas le plumage blanc en hiver*.


Paschal Grousset.

Grousset [*grou-sè*] (Paschal), journaliste et homme politique français, socialiste, né à Corte (Corse), m. à Saint-Mandé (1845-1909). Il a écrit sous divers pseudonymes : sous celui de PHILIPPE DARYL : *la Vie partout, le Yacht ;* sous celui d'ANDRÉ LAURIE : *la Vie de collège dans tous les pays, le Capitaine Trafalgar*, etc.

Grove (William), physicien anglais, né à Swansea, m. à Londres (1811-1896) ; auteur de travaux estimés sur l'électricité.

gru n. m. Anc. nom du *gruau*.

gruau [*gru-ô*] n. m. (orig. germ.). Grains de céréales, dépouillés de leur enveloppe corticale par une mouture incomplète. Farine d'orge ou d'avoine séchée au four. Tisane faite avec ces grains : *boire du gruau*. *Pain de gruau*, fait de fleur de farine.

gruau [*gru-ô*] ou **gruon** n. m. Petit de la grue. *Techn.* Petite grue.

gruauter [*ô-té*] v. a. Réduire en gruau les grains de diverses céréales.

Gruchet-le-Valasse, comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 35 kil. du Havre ; 1.750 h. Ch. de f. Et. Filature.

grue [*grû*] n. f. (lat. *grus*). Gros oiseau voyageur de la famille des échassiers. *Fig.* *Faire le pied de grue*, attendre longtemps à la même place, et sur ses pieds. *Techn.* Appareil servant à alimenter d'eau les locomotives. *Mécan.* Machine pour mouvoir de lourds fardeaux. *Arg.* Femme vénale.

— ENCYCL. *Zool.* Les grues sont de grands échassiers à bec fort, pointu, à longues pattes. On en compte une douzaine d'espèces, répandues sur le


Grues : 1. Couronnée ; 2. De paradis.

globe ; elles se plaisent dans les marais, voyagent par grandes troupes et émigrent en hiver vers le sud. La *grue cendrée* est la seule qui vienne en France.

— *Mécan.* Les grues, appareils de levage, se classent en plusieurs catégories. Dans la première, la grue se compose d'un arbre vertical, le *fût*, tournant autour de son axe ; d'une pièce oblique, la *flèche*, et d'une autre pièce reliant le sommet de la flèche à celui du fût : on l'appelle *volée*. Cet appareil sert dans les ateliers de construction. Les grues de la seconde catégorie ont le pied du fût solidement encastré dans le sol, sans être relié à la partie supérieure de la flèche ; le pied du fût pivote ou est fixe. La troisième catégorie comprend les *grues locomobiles*, montées sur des wagons plats, pouvant circuler sur les rails. Ces appareils sont munis de chaudières à vapeur et de machines motrices. Un contrepoids placé à la partie opposée de la flèche équilibre le système. On les appelle *grues dynamométriques*, quand, en soulevant les fardeaux, elles les pèsent. Enfin, la quatrième classe comprend les *grues-tourelles*, *treuils* et *ponts roulants ;* ce sont des appareils de levage très puissants, utilisés dans les ports de mer, les chantiers de construction, etc. V. LEVAGE.

— *Ch. de f.* La *grue d'alimentation*, ou *grue hydraulique*, est faite d'une colonne creuse en fonte, munie vers le haut d'un tuyau horizontal pivotant, et qui s'adapte sur le réservoir du tender par une manche en toile. Dès que l'alimentation est achevée, le bras horizontal est poussé en dehors de la voie

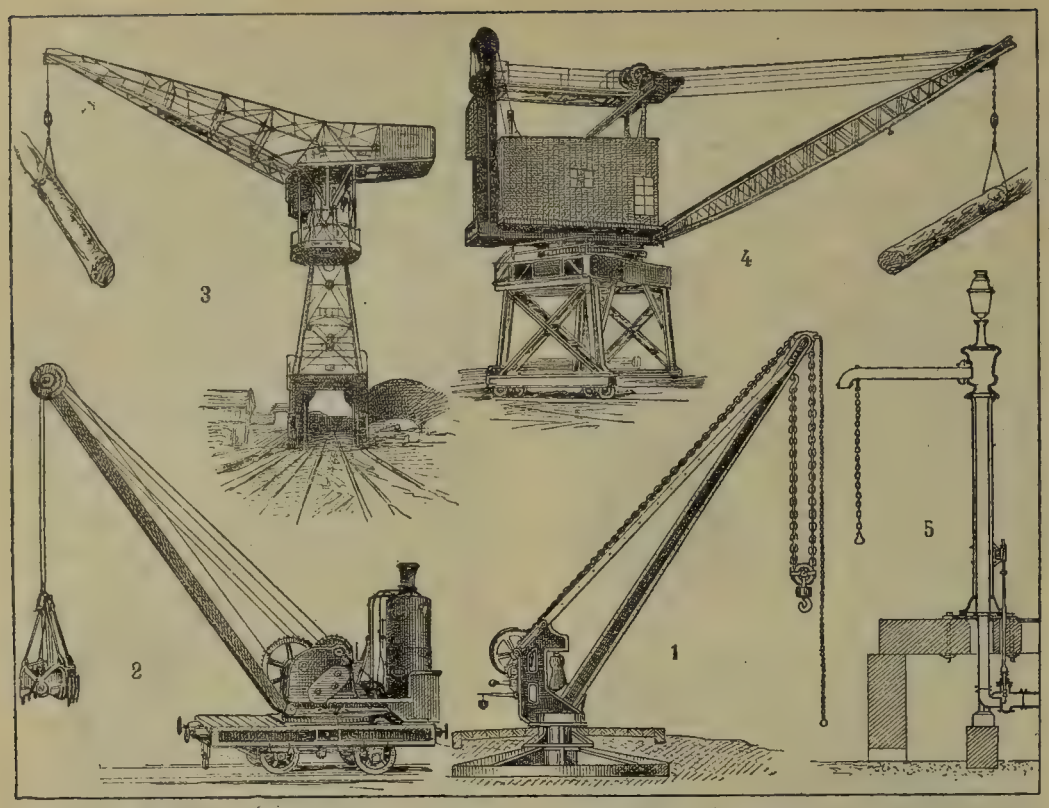

GRUES : 1. De gare, fixe ; 2. Locomobile, à vapeur ; 3 et 4. Electriques, roulantes et pivotantes ; 5. D'alimentation (Ch. de fer).

et parallèlement ; l'appareil se vide alors, et la gelée est sans effet sur lui.

gruer [*gru-é*] v. a. Réduire en gruau (des grains de blé, d'avoine, etc.).

gruerie [*gru-rî*] n. f. (de *gruyer*). *Féod.* Juridiction connaissant en premier ressort de ce qui concerne le bois. Privilège du roi et de certains seigneurs sur les bois.

Gruerie ou **Grurie** (*bois de la*), bois de la forêt d'Argonne, sur le territoire de la commune de Vienne-le-Château, dans le département de la Marne, à la lisière du département de la Meuse. Ces bois, d'une superficie de 3.000 hectares environ, sont longés à l'E. par la route de la Haute-Chevauchée et touchent au S.-E. au bois Bolante, situé dans les bois de Boureuilles, au S. de la route de Varennes ; la Biesme les délimite au S. entre le Four-de-Paris et la Harazée. Parmi les sources et les ruisseaux qui arrosent les bois de la Gruerie, citons la Fontaine-aux-Charmes, la Fontaine-Madame et la Fontaine-au-Mortier ; signalons aussi le ravin étroit ou « barraban » de la Fille-Morte.

Depuis le lendemain de la première bataille de la Marne (sept. 1914) jusqu'à la fin de l'année 1915, les bois de la Gruerie furent très âprement disputés entre Allemands et Français, et les combats incessants qui s'y livrèrent en firent un des points les plus dangereux de l'Argonne et même de tout le front français. Aussi nos soldats l'avaient-ils appelé le « bois de la Tuerie ». Etablis dès octobre 1914 en avant du Four-de-Paris, au pavillon de chasse Saint-Hubert, à Fontaine-Madame et à Bagatelle, les Français ont ensuite fortifié la Fontaine-aux-Charmes et tracé à travers les bois de la Gruerie des tranchées très sinueuses, avec de nombreux saillants et de profonds rentrants. Parmi les attaques les plus importantes déclenchées en 1915 par les Allemands de von Mudra dans les bois de la Gruerie, citons celles de juin, de juillet et de septembre. Ces bois ont été complètement dégagés dès les 26 et 27 septembre 1918, au début de la bataille de Champagne et d'Argonne, par les Américains de la 1re armée, qui en ont rejeté les Allemands de von Gallwitz.

gruerie [*grû-rî*] n. f. (de *grue*). *Pop.* Ensemble de femmes galantes. *Fam.* Balourdise.

Grues, comm. de la Vendée, arr. et à 44 kil. de Fontenay-le-Comte, près du Lay ; 1.240 h.

grue-tourelle n. f. Appareil de levage très puissant, utiliser dans les ports pour charger, décharger les navires, et dans les usines où l'on doit mouvoir de très lourds fardeaux. Pl. des *grues-tourelles*. V. GRUE.

grueur n. m. Celui qui fabrique des gruaux.

Gruey-lès-Surance, comm. des Vosges, arr. et à 25 kil. d'Epinal ; 1.230 h. Féculerie.

grugeoir n. m. V. GRÉSOIR.

grugeoire [*joi-re*] n. f. (de *gruger*). Mâchoire : *de quoi mettre sous la grugeoire.* (Vx.).

grugeon [*jon*] n. m. Gros morceau de sucre compact.

gruger [*jé*] v. a. (du holl. *gruizen*, écraser. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il grugea, nous grugeons.*) Briser avec les dents. Manger : *gruger du sucre. Fig.* Vivre. s'enrichir aux dépens de quelqu'un : *gruger un naïf.* Dévorer le bien de :

Gardons-nous de plaider : on nous pille, on nous gruge.
LA FONTAINE.

grugerie [*rî*] n. f. Action de gruger.

grugeur, euse [*eu-ze*] n. *Fam.* Qui gruge.

gruidés n. m. pl. Famille d'oiseaux échassiers, dont la *grue commune* est le type. S. un *gruidé*.

Gruissan, comm. de l'Aude, arr. et à 15 kil. de Narbonne, près de l'*étang de Gruissan ;* 1.720 h. Ch. de f. M. Petit port de pêche. Soude.

grume n. f. (du lat. *gluma*, peau). Ecorce laissée sur le bois coupé. *Bois de grume* ou *en grume*, bois coupé qui a encore son écorce, v. BOIS. En Bourgogne, grain de raisin. *Cubage des bois en grume*, v. CUBAGE.

grumeau [*mô*] n. m. (lat. *grummus*). Petite portion de matière caillée et gluante ; petit grain d'une matière quelconque : *grumeau de sang, de lait.*

grumel [*mèl*] n. m. Fleur d'avoine employée dans le foulage des étoffes.

grumeler [*lé*] **(se)** v. pr. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *il se grumellera.*) Se mettre en grumeaux : *le lait tourné se grumelle.*

grumeleux, euse [*leû, eu-ze*] adj. Qui est composé de grumeaux. Qui a de petites inégalités dures, au dedans ou au dehors : *poire grumeleuse.*

grumelure n. f. Petit trou accidentel dans la masse d'une pièce de métal fondu. *Véner.* Petites fumées mêlées avec les autres qui décèlent un vieil animal.

grumillon [*ll* mll.] n. m. Petit fragment qui se détache des maquettes que l'on forge.

Grün (Antoine-Alexandre, comte d'AUERSPERG, connu sous le pseudonyme de *Anastasius*), poète lyrique et homme politique autrichien, du parti libéral, né à Laybach, m. à Gratz (1806-1876).

Grünberg, v. de Prusse (Silésie), près de l'Oder ; 21.630 h. Vins blancs mousseux.

Grundtvig (Nicolas), écrivain danois, né à Udby (Seeland), m. à Copenhague (1783-1872) ; auteur d'un grand nombre d'ouvrages historiques.

Grundy (*Mrs.*), type littéraire anglais, personnage féminin d'une pièce de Thomas Morton (*Speed the Plough*, 1798), devenu la personnification du qu'en dira-t-on, du *cant*, de la pruderie anglaise.

Grünewald (Mathias), peintre allemand, né en 1470 ou 1480, probablement à Aschaffenbourg, m. après 1529 ; auteur des peintures du maître-autel de l'église des Antonins d'Isenheim (musée de Colmar), mélange génial de réalisme et de fantasmagorie.

Gruningen, comm. de Suisse (cant. de Zurich) ; 1.210 h. Tannerie mécanique, agriculture et élève de bétail.

Grünwald (bataille de), victoire des Polonais, commandés par Ladislas Jagellon, sur les Chevaliers teutoniques (15 juillet 1410).

gruon n. m. Petit de la grue.

gruotte n. f. *Véner.* Morceau de chevreuil.

gruppetto [*grou-pèt'-to*] n. m. (mot ital. signif. *petit groupe*). *Musiq.* Notes d'agrément composées de trois ou quatre petites notes ascendantes ou descendantes. (Pl. des *gruppetti.*) — On l'indique le plus souvent par le signe ∽.

— ENCYCL. La valeur du gruppeto se prend en avant de la note qui en est affectée, quelquefois sur la note même, souvent après :

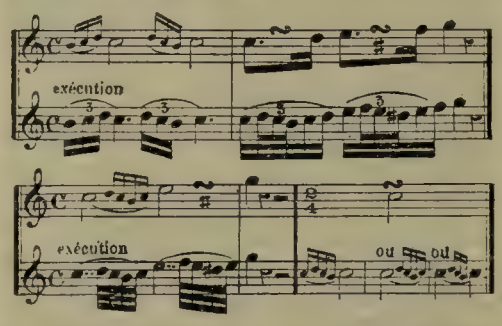

Le *demi-gruppetto* se compose de deux petites notes brodant une note principale. Il peut être considéré comme une appogiature double.



grurin n. m. Nom des fromagers dans le Doubs.

Grury, comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 53 kil. d'Autun ; 1.310 h. Ch. de f.

Grütli ou **Rütli** (le), petite prairie de la Suisse, sur la partie sud-est du lac des Quatre-Cantons, célèbre par le serment légendaire qui y fut prêté par A. de Melchthal, W. Stauffacher, W. Furst et leurs amis.

gruyer [*gru-ié*] n. m. (orig. germ.). *Féod.* Officier préposé à une gruerie. Adjectiv. Qui jouit d'un droit de gruerie : *seigneur gruyer.*

gruyer [*gru-ié*], **ère** adj. Qui a rapport à la grue. Qui lui ressemble. *Faucon gruyer*, qui peut chasser la grue. N. m. Oiseau dressé à la chasse aux grues.

Gruyer (François-Anatole), critique d'art, né à Paris, m. à Chantilly (1825-1909) ; membre libre de l'Académie des beaux-arts en 1875, conservateur du musée Condé, auteur de savantes études sur Raphaël.

gruyère [*gru-iè-re*] n. m. Fromage de lait de vache cuit, que l'on fabriquait autrefois exclusivement dans la Gruyère, mais que l'on fait aussi dans le Jura, le Doubs, la Côte-d'Or, la Savoie. V. FROMAGE.

— ENCYCL. Le gruyère est fabriqué avec du lait en partie écrémé (au quart ou à la moitié) additionné de présure et soumis dans de grandes chaudières de cuivre à l'action de la chaleur. (Il faut en moyenne 500 litres de lait pour un fromage.) Lorsque le lait caille dans la chaudière, on le *brasse* pour favoriser la sortie du petit-lait, puis on continue à chauffer en brassant jusqu'à ce que le *grain* de caillé soit à point. On recueille alors dans une toile toute la masse du caillé granuleux et on le met sous presse, (dans un *cercle* ou *moule*). La pression augmente progressivement, et le petit-lait s'élimine. On retourne plusieurs fois (jusqu'à 8 fois) le fromage en le changeant chaque fois de toile ; puis le fromage pesé, marqué, est porté au séchoir (2 jours) et enfin à la cave, où il est salé et retourné régulièrement et où se fait sa maturation sous l'influence des ferments lactiques que contient la masse. Les fromages sont bons à livrer à la consommation au bout de trois mois. Une *meule* de gruyère pèse de 40 à 60 kilogs. Les meilleurs fromages sont ceux dont les yeux (trous) sont réguliers et de la grosseur d'une noisette.

Gruyère (la), district du canton de Fribourg (Suisse), arrosé par la Sarine. Elevage d'un bétail très estimé ; fabrication de fromages ; importantes fabriques de chocolat et de lait condensé.

Gruyère ou **Gruyères,** bourg de Suisse (cant. de Fribourg), entre l'Albeuve et la Sarine ; 1.380 h. Fabrique de lait condensé.

gryllidés [*dé*] n. m. pl. Famille d'insectes orthoptères, dont le *grillon* est le type. S. un *gryllidé.*

Gryllos, compagnon d'Ulysse, qui fut changé en pourceau par la magicienne Circé, et refusa de reprendre la forme humaine.

Gryphe ou **Gryphius** (Sébastien), imprimeur lyonnais, né à Souabe, m. à Lyon (1491-1556). C'est lui qui imprima pour la première fois le *Gargantua* et le *Pantagruel* de Rabelais.

gryphée [*fé*] n. f. Sous-genre d'huîtres des mers d'Europe, dont une espèce est comestible sous le nom d'*huître portugaise.*

Gryphius (André), poète allemand, né et m. à Gross-Glogau (Silésie) [1616-1664]. Il fut l'initiateur du drame régulier dans la littérature allemande.

grypose n. f. Syn. de ONGLE *hippocratique.*

grypus [*puss*] n. m. Genre d'oiseaux passereaux ténuirostres.

— ENCYCL. Les grypus sont les plus grands oiseaux-mouches ; il atteignent parfois la taille d'une hirondelle. Ils habitent le Brésil.


Grypus.

Gsell (Stéphane), archéologue français, né à Paris en 1864 ; auteur de travaux estimés sur l'Afrique romaine, d'une *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, etc. (Acad. Inscr. 1923).

Gua (Le), com. de la Charente-Inférieure, arr. et à 17 kil. de Marennes, sur le *Gua ;* 1.590 h. Ch. de f. Salines.

guacharo [*gou-a*] n. m. Genre de passereaux fissirostres, comprenant des engoulevents de grande taille, qui vivent dans les grandes cavernes de Colombie, du Venezuela et de la Trinité.

guacine [*gou-a*] n. f. Substance résineuse et amère extraite du guaco.

guaco [*gou-a*] n. m. *Bot.* Nom indigène d'une espèce d'aristoloche. (On dit aussi KUACO et HUACO.) Nom péruvien d'une espèce de spilanthe. Nom de diverses lianes de l'Amérique du Sud. (Les feuilles du *mikania guaco* sont antivenimeuses.)

Guadalajara, v. d'Espagne, ch.-l. de la province du même nom, sur le Hénarès ; 11.000 h. — La province est peuplée de 207.000 h.

Guadalajara, v. du Mexique, capit. de l'Etat de Jalisco, sur le Siantago ; 119.000 h. Papeterie, poterie.

Guadalaviar, fleuve d'Espagne, qui passe près de Teruel, baigne la plaine de Valence et se jette dans la Méditerranée ; cours 300 kil.

Guadalete (le), fleuve d'Espagne (Andalousie), qui passe près de Xérès, dans la plaine qui vit en 714 la défaite de Rodrigue par les Arabes. Il finit dans la baie de Cadix.

Guadalquivir [*goua-dal-ki-vir*] (le), fleuve d'Espagne, qui passe à Cordoue, à Séville, et se jette dans l'Atlantique ; cours 579 kil.

Guadalupe [*ghou-a-da-lu-pé*] (SIERRA DE), chaîne de montagnes du centre de l'Espagne ; 1.558 mètres.

Guadarrama [*ghou-a*] (SIERRA DE), chaîne de montagnes d'Espagne, entre le Tage et le Douro ; 2.405 mètres.

Guadeloupe [*ghou-a*] (la), une des petites Antilles françaises, composée de deux îles : la *Basse-Terre* ou *Guadeloupe* proprement dite et la *Grande-Terre*, que sépare un bras de mer, la rivière Salée; un certain nombre de petites îles assez rapprochées font partie de cette colonie française (Marie-Galante, les Saintes, la Désirade, Saint-Martin); 215.000 hab. (*Gouadeloupéens* ou *Guadeloupiens*). Ch.-l. *La Basse-Terre*; ville la plus importante. *La Pointe-à-Pitre*. Terre volcanique, accidentée. Canne à sucre, café, cacao. Découverte par Christophe Colomb en 1493, elle fut à plusieurs reprises occupée par les Anglais, mais redevint française en 1816. Patrie des poètes Léonard, Campenon : des auteurs dramatiques Delrieu, Dumanoir; du peintre Lethière; de Privat d'Anglemont, d'Armand Barbès, etc.

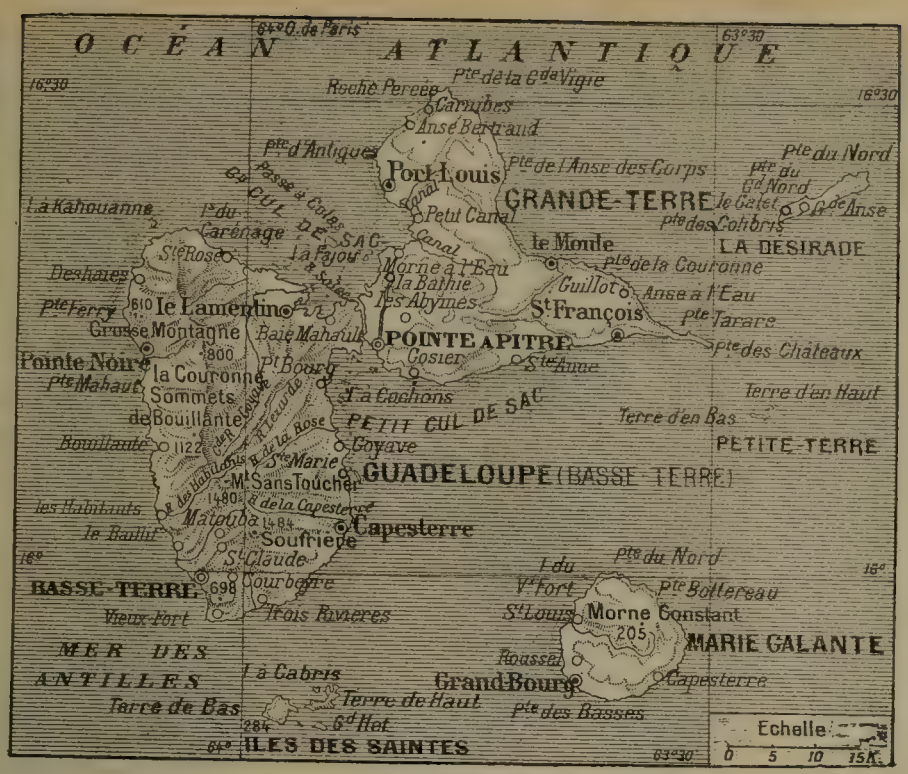

La Guadeloupe.


M.-E. Guadet.

Guadet [*ghu-a-dè*] (Marguerite-Elie), conventionnel girondin, né à Saint-Emilion, mort sur l'échafaud à Bordeaux (1758-1794). Après le 2 juin 1792, il s'enfuit dans le Calvados et chercha à soulever le pays. Mis hors la loi et découvert plus tard à Saint-Emilion, il fut exécuté.

Guadet (Julien), architecte français, né et m. à Paris (1834-1908), auteur d'un remarquable *Cours d'architecture*. Il a construit l'Hôtel des postes de Paris.

Guadiana [*ghou-a*] (le), fleuve d'Espagne et du Portugal, qui arrose Mérida, Badajoz et se jette dans l'Atlantique ; cours 640 kil.

Guadix [*ghou-a-diks*], v. d'Espagne (prov. de Grenade), sur le *Guadix*; 12.000 h. C'est l'antique *Acci*.

Guagno, comm. de Corse, arr. et à 71 kil. d'Ajaccio ; 830 h. Sources thermales sulfurées sodiques, employées en boisson, bains, douches.

guais [*ghè*] adj m. Se dit d'un hareng qui n'a ni laite ni œufs.

Gualtieri (Luigi), romancier et auteur dramatique italien, né à Bologne en 1825, auteur des *Mystères d'Italie*, composition d'un romantisme échevelé.

guanaco [*gou-a*] n. m. Espèce de lama qui vit à l'état sauvage dans la partie méridionale de l'Amérique du Sud.

Guanajuato [*gou-a*], v. du Mexique, capit. de l'Etat de ce nom ; 35.000 h. Mines d'argent. — L'Etat a 1.080.000 h.

guanamine [*gou-a*] n. f. Groupe de bases azotées, obtenues en distillant l'acétate de guanidine ou ses homologues supérieurs.

Guanches [*ghou-an-chèss*], nom donné à la population primitive de l'archipel des Canaries. Les Guanches, de mœurs simples et pastorales, menaient la vie troglodytique. Leurs descendants sont aujourd'hui tout à fait assimilés à la population espagnole.

guané [*gou-a-né*], **e** adj. Engraissé de guano : *des champs guanés*.

guanidine [*gou-a*] n. f. Baze azotée CAz^2H^5, produite dans l'oxydation des matières albuminoïdes.

guanier [*gou-a-ni-é*], **ère** adj. Qui a rapport au guano, où l'on trouve du guano : *îles guanières*.

guanine [*gou-a*] n. f. Matière azotée du guano.

guano [*gou-a*] n. m. (péruv. *huano*). Engrais composé d'excréments d'oiseaux.

— Encycl. Le guano, dont les gisements les plus riches sont situés sur le littoral américain du Pacifique (Chili, Pérou, Equateur, Colombie, etc.), mais que l'on rencontre encore ailleurs (Afrique australe, Asie), est une matière onctueuse et jaunâtre, plus légère que l'eau. Les gisements des îles Chincha, les plus riches, sont aujourd'hui épuisés. Quand le guano provient de régions où les pluies sont rares, il est riche en acide phosphorique et en azote, et c'est un engrais qui compte parmi les meilleurs. Tiré des régions où les pluies sont abondantes, le guano renferme une moindre proportion d'azote, mais plus d'acide phosphorique (*guanos phosphatés* ou *phospho-guanos*). On utilise aussi le *guano de poissons* (provenant de débris de poissons auxquels on fait subir un traitement à la vapeur d'eau, sous pression; puis à l'acide sulfurique), et le *guano de chauves-souris*, que l'on trouve en abondance dans certaines grottes de Sardaigne, d'Espagne, d'Algérie et du Venezuela.

Guaporé (le) ou **Itinez,** grande rivière du Brésil et de la Bolivie, qui baigne Villa-Bella et forme avec le Mamoré une des branches du Madeira ; 1.200 kil.

guaracha [*gou-a-rat-cha*] n. f. Danse espagnole analogue au *zapateado*, et qui ne s'exécute plus guère qu'au théâtre.

guarana [*gou-a*] n. m. Nom brésilien d'une liane du genre paullinie, dont les graines contiennent un alcaloïde analogue à la caféine : *les graines de guarana, desséchées et pulvérisées, sont employées comme médicaments astringents*.

Guaranis [*ghou-a-ra-niss*] ou **Toupis** [*piss*], peuple indien de l'Amérique méridionale (Brésil, Bolivie, etc.), encore à demi sauvage. S. un *Guarani*.

— Encycl. De taille au-dessous de la moyenne, les Guaranis ont le teint d'un jaune rouge, de gros cheveux noirs, une tête ronde et la face large. Ils habitent des cabanes faites de troncs d'arbres, de bambous et de feuilles de palmier, et sont à peine vêtus d'un pagne étroit. Ils vivent de chasse et de pêche.

Guardafui [*ghu-ar*] ou **Gardafui,** cap l'extrémité est de l'Afrique, à l'entrée du golfe d'Aden.


J.-B. Guarini.

Guardi (Francesco), peintre italien, n. et m. à Venise (1712-1793), élève de Canaletto ; auteur d'intéressantes vues de Venise, exécutées avec beaucoup d'esprit et de brio.

Guarini [*ghou-a*] de **Vérone,** le plus ancien helléniste italien de la Renaissance, né à Vérone, m. à Ferrare (1370-1460). Il avait appris le grec à Constantinople avec Emmanuel Chrysoloras.

Guarini (Jean-Baptiste), poète italien, né à Ferrare, m. à Venise (1537-1612) ; auteur du *Pastor fido*, tragi-comédie pastorale.

Guarino ou **Favorinus,** bénédictin et érudit italien, né à Favora (1450-1537) ; auteur de travaux de lexicographie grecque.

Guarnerius [*ghu-ar-né-ri-uss*] ou **Guarneri,** célèbre famille de luthiers de Crémone (XVIIe et XVIIIe s.) Le meilleur représentant de la famille fut Giuseppe Antonio (XVIIIe s.)

guarouba [*gou-a*] n. m. Nom marchand de diverses perruches de l'Amérique méridionale.

Guaspre (le). *Biogr.* V. Duchet (Gaspard).

Guastalla [*ghu-as-ta-la*], v. d'Italie (Emilie, prov. de Reggio), sur le Pô ; 10.500 h. Commerce de vins, fruits ; filatures et tissage de soie. Victoire du maréchal de Coigny sur les Impériaux (1734). Capitale d'un comté, puis d'un duché, elle appartint successivement au duc de Mantoue, à l'Autriche, au duc de Parme, fit partie de la république Cisalpine, puis du royaume d'Italie. Les traités de 1815 réunirent le duché de Guastalla à celui de Parme, pour constituer un apanage à Marie-Louise ; en 1859, le duché de Guastalla fut annexé au royaume d'Italie.

Guatemala [*ghou-a*], république de l'Amérique centrale, au S.-E. du Mexique ; superf. 165.000 kil. carr. ; 2.200.000 h., dont les deux tiers d'Indiens. Cap. *Guatemala*, 80.000 h. (*Guatémaltèques*). Sol



Carte du Guatemala.

montagneux, volcanique. (La capitale fut détruite en 1917 par un violent tremblement de terre.) Cochenille, cacao, café, indigo, maïs, céréales, bois précieux. Les habitants se livrent surtout à l'agriculture.



Armoiries de Guatémala.

Guatimozin, dernier empereur aztèque de Mexique. Il défendit courageusement Mexico contre les Espagnols, et fut pendu en 1522, par ordre de Cortez. Avant son exécution il fut étendu sur des charbons ardents pour que la souffrance le contraignit à indiquer où il avait caché ses trésors. Comme son ministre partageait ce supplice et qu'il demandait d'un regard suppliant à son maître de révéler le secret qu'exigeait l'avidité des bourreaux : « Et moi, lui dit Guatimozin, suis-je sur un lit de roses ? » Ces mots se rappellent pour faire entendre à quelqu'un qu'il n'est pas seul à supporter les ennuis, les fatigues, la responsabilité d'une commune entreprise.

Guayaquil, v. de l'Equateur, port sur le Pacifique : 75.000 h. Marché important.

Guayra (La), v. et port de Venezuela, sur la mer des Antilles ; 12.000 h. Commerce actif avec l'Europe : café, cacao, indigo.

guayule [*gou-a-iu-le*] n. m. (mot mexicain). Arbuste ligneux, qui croît dans les steppes brousailleux des hauts plateaux du Texas et du Mexique, et dont on extrait du caoutchouc.

guazuma [*gou-a*] n. m. Genre de buttnéracées, renfermant des arbres de l'Amérique tropicale, dont le bois, blanc et mou, se travaille facilement. (On en fait des barriques destinées à contenir le sucre brut qu'on expédie en Europe ; des fruits on tire une boisson fermentescible.)

Gubbio, v. d'Italie (Ombrie), l'antique *Iguvium* ou *Eugubium* au pied de l'Apennin, dans la vallée de Camignano ; 24.000 h. Palais des ducs d'Urbin. Dans la maison commune, sont conservées les fameuses Tables Eugubines. Autrefois, célèbre fabrique de majoliques. L'histoire du loup de Gubbio est un des épisodes les plus gracieux de la légende franciscaine. Le saint aurait obtenu d'un loup qui ravageait la contrée qu'il se contentât désormais des aliments que lui fourniraient les habitants de Gubbio.

Guben, v. de Prusse (Brandebourg), sur la Neisse ; 38.000 h. Filatures, fabriques de draps.

gubernateur, trice adj. (lat. *gubernator, trix*). Qui gouverne : *le dieu gubernateur.* (Dider.)

Gubernatis (Angelo **de**), écrivain italien, né à Turin, m. à Rome (1840-1913). Il a écrit des ouvrages sur la littérature de l'Inde, sur le folklore (*Mythologie zoologique. Mythologie des plantes*), dirigé diverses revues, et publié un *Dictionnaire biographique des écrivains contemporains.*

Gudin de La Sablonnière (Etienne), général français, né à Montargis (1768-1812) ; un des héros d'Auerstædt, blessé mortellement à la bataille de Voloutina.

Gudin (Théodore), peintre de marines, né à Paris, m. à Boulogne-sur-Seine (1802-1880) : *l'Incendie du Kent ; Retour des pêcheurs.*

Gudrun, célèbre épopée allemande du XIIIe siècle, que l'on place à la suite des *Nibelungen.* Elle chante les exploits de Hagen, le mariage de sa fille Hilde avec Hettel, roi des Frisons et l'enlèvement de Gudrune, fille de Hettel et de Hilde.

Gudule (sainte), née en Brabant vers 650, m. en 712, patronne de Bruxelles, où une remarquable église gothique, commencée au XIIIe siècle, lui a été dédiée. Fête le 8 janvier.

gué [*ghé*] interj. Corruption de *gai*, dans certaines chansons : *la bonne aventure, ô gué !*

gué [*ghé*] n. m. (lat. *vadum*). Endroit d'une rivière où l'on peut passer sans nager : *passer un cours d'eau à gué.*

Gué (*le*), tableau remarquable de Claude Lorrain (Louvre) ; — de Corot, au Louvre (v. p. 1.006) ; — de Gaston La Touche (v. p. 1.006).

guéable [*ghé*] adj. Qu'on peut passer à gué : *cours d'eau difficilement guéable.*

Gueberschwihr, comm. du Haut-Rhin, arr. de Guebwiller ; 1.230 h.

Guèbres, descendants des Perses, vaincus par les Arabes au VIIe siècle, et qui, restés dans leur patrie (provinces de Yezd et de Kerman) ont continué à suivre la religion de Zoroastre. Les zoroastriens qui après la conquête musulmane émigrèrent dans l'Inde, ont pris le nom de PARSIS. (V. PARSI). Adj. Qui se rapporte aux Guèbres ; *les croyances guèbres.* N. m. : *s'exprimer en guèbre.*


Guébriant.

Guébriant [*ghé-brian*] (Jean-Baptiste BUDES, comte **de**), maréchal de France, né à Plessis-Budes, blessé mortellement au siège de Rottweil (1602-1643). Il battit les Impériaux à Wolfenbuttel et à Kempen. — Sa femme, *Renée* DU BEC, née vers 1605, m. à Périgueux en 1659, a écrit des *Lettres* intéressantes sur la cour de Pologne. Cette femme énergique conserva Brisach à la France.


Armes de Guebwiller.

Guebwiller [*ghèb-vi-lèr*], ch.-l. d'arr. et de canton du Haut-Rhin, sur la Lauch ; 13.000 h. Ch. de f. L'arr. a 4 cantons, 46 comm., et 61.659 hab. : le canton a 11 communes. Guebwiller a été pris par les soldats du général Bataille le 14 août 1914 et évacué quelques jours plus tard, puis est redevenu français en 1918, à la suite de l'armistice.

Guebwiller (BALLON DE), ballon des Vosges, au sommet dénudé et arrondi, point culminant du système, près de la ville de même nom ; 1.426 m.

guède [*ghè-de*] n. f. (germ. *wada*). Nom vulgaire du pastel des teinturiers, qui donne une couleur bleue.

guéder [*ghé-dé*] v. a. (Se conj. comme *accélérer*). Teindre avec la guède. *Pop.* Faire manger avec excès : *guéder un enfant. Fig.* Rassasier, saturer.


Guédoufle.

guéderon, guéron ou **guédon** n. m. Ouvrier qui dirige l'atelier des guèdes.

guédoufle n. f. Huilier formé de deux flacons arqués, dont les becs courbes sont croisés et soudés côte à côte, de manière qu'on puisse vider l'un sans vider l'autre.

guéer [*ghé-é*] v. a. (lat. *vadare*). Passer à gué : *guéer une rivière.* Laver, baigner dans l'eau courante : *guéer du linge ; guéer des chevaux.*

Guégon, comm. du Morbihan, arr. et à 18 kil. de Ploërmel ; 3.140 h.

Guehenno, comm. du Morbihan, arr. et à 21 kil. de Ploërmel ; 1.240 h. Minoterie.

gueldre [*ghèl-dre*] n. f. *Pêch.* Appât préparé avec du poisson ou des crevettes.

Gueldre [*ghèl-dre*], prov. du roy. des Pays-Bas ; 620.000 h. (*Gueldrois*). Ch.-l. *Arnhem.* Agriculture florissante.

Gueldre, v. de Prusse (prov. du Rhin), sur la Niers ; 6.600 h. Bonneterie.

guelfe [*ghèl-fe*] n. m. (allem. *welf*). Partisan des papes en Italie, ennemi des gibelins, qui étaient partisans de l'empereur d'Allemagne. (Leurs querelles ensanglantèrent les villes de la Péninsule depuis le XIIe siècle jusqu'à l'invasion française de 1494.) Ces noms se donnent encore à des ennemis acharnés : *ils s'accordent entre eux comme guelfes et gibelins.* Adjectiv. : *prince guelfe.*


Le Gué, tableau de Claude Lorrain.

Guelma [*ghu-èl-ma* ou *ghèl-ma*], v. d'Algérie (Constantine), ch.-l. d'arr., à 100 kil. de Constantine, près de la Seybouse ; 9.800 h. (*Guelmois*). Ch. de f. Grand marché de bestiaux, ancienne *Kalama* des Romains. — L'arr. a 150.000 h.

guelte [*ghèl-te*] n. f. (de l'allem. *geld*, argent). Primitivem., boni accordé au commis de magasin qui écoulait un « rossignol ». Auj., tantième accordé à un employé au prorata des ventes qu'il opère.

guelter [*ghèl-té*] v. a. Mettre une guelte sur certaines marchandises.

Guémappe, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 9 kilom. d'Arras, sur le Cojeul, affluent de la Sensée ; 321 hab. en 1914. Pris par les Britanniques en avril 1917, au cours du repli allemand qui eut lieu à cette époque, abandonné pendant l'offensive allemande e mars 1918, repris le 25 août s ivant par les Canadiens de la 1re armée britannique. Ce village est complètement détruit.

Guéméné [*ghé*] ou **Guéméné-sur-Scorff,** ch.-l. de c. (Morbihan), arr. et à 21 kil de Pontivy ; 2.030 h. Ch. d. f. Patrie de l'enseigne Bisson. — Le cant. a 8 comm., et 15.100 h.

Guéméné-Penfao, ch.-l. de c. (Loire-Inférieure), arr. et à 57 kil. de Saint-Nazaire ; 6.760 h. Ch. de f. Et. — Le cant. a 5 comm., et 12.770 h.

Guéneau de Montbéliard [*nô, ar*] (Philibert), naturaliste français, né et m. à Semur (1720-1785). Il collabora aux ouvrages d'histoire naturelle de Buffon.

Guéneau de Mussy (Noël), médecin français, né à Paris (1813-1885) ; auteur d'une excellente *Clinique médicale.*

Guénée [*ghé-né*] (l'abbé Antoine), écrivain et controversiste français, né à Etampes, m. à Fontainebleau (1717-1803) ; dans ses *Lettres de quelques Juifs portugais,* il essaya de réfuter les attaques de Voltaire contre la Bible.

Guénégaud [*ghé-né-ghô*] (Henri **de**), comte DE MONTBRISON, m. à Paris (1609-1676), secrétaire d'État et garde des sceaux sous Louis XIV. Tombé en disgrâce en 1669, il eut Colbert pour successeur.

Guengat, comm. du Finistère, arr. et à 9 kil. de Quimper ; 1.510 h. Ch. de f. Orl.

Guenièvre, femme du roi Artus, dans les romans de la Table Ronde ; célèbre par ses amours avec Lancelot du Lac.

guénif [*ghé*] n. m. Jeu d'écoliers, emprunté de la garuche.

guenille [*ghe-ni, ll* mll., *e*] n. f. Vêtement en lambeaux, haillon, chiffon : *un mendiant couvert de guenilles. Fig.* Chose misérable : *notre corps, cette guenille. Pop.* Syn. de GUENIPE. Pl. Vieux habits. ALLUS. LITTÉR. :

Guenille si l'on veut, ma guenille m'est chère.

C'est de son propre corps que parle ainsi le bonhomme Chrysale, regrettant que sa femme l'oblige à renvoyer une excellente cuisinière. (Mol., *les Femmes savantes,* II, 7.) On rappelle ce trait pour indiquer qu'il faut accorder leur juste place aux satisfactions matérielles.

guenilleux, euse [*ghe-ni, ll* mll., *eû, eu-ze*] adj. et n. Couvert de guenilles. (Peu us.)

guenillon [*ghe-ni, ll* mll., *on*] n. m. Petite guenille.

Guénin, comm. du Morbihan, arr. et à 20 kil. de Pontivy ; 2.070 h.

guenipe [*ghe*] n. f. *Pop.* Femme malpropre maussade ou débauchée.

guenon [*ghe*] n. f. Espèce du genre cercopithèque. *Vulgairem.* Femelle du singe. *Par ext.,* Femme très laide.

Guenrouet, comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 39 kil. de Saint-Nazaire, sur l'Isac ; 3.610 h.

guenuche [*ghe*] n. f. Petite guenon. *Fam.* Petite femme très laide.

guépard [*ghé-par*] n. m. (peut-être de *léopard*). Quadrupède du genre chat, plus petit que la panthère, qui vit en Asie et en Afrique : *le guépard est utilisé dans l'Inde pour chasser la gazelle.*

— ENCYCL. Les guépards forment la transition entre les chats et les chiens. La seule espèce connue est le *guépard à crinière,* répandu dans toute l'Asie moyenne. Ces animaux élégants sont connus de toute antiquité ; au moyen âge, on les appelait *onces ;* ils sont assez doux et s'apprivoisent facilement.


Guépard.

guêpe [*ghè-pe*] n. f. (lat. *vespa*). Genre d'insectes hyménoptères, dont la femelle est pourvue d'un aiguillon : *les piqûres de guêpe sont très douloureuses. Fig.* Femme maligne, qui pique ; homme importun, qui harcèle. *Taille de guêpe,* très fine. PROV. :

Où la guêpe a passé, le moucheron demeure,

vers de La Fontaine dans la fable *le Corbeau voulant imiter l'aigle.* Il signifie que, là où les puissants réussissent, les faibles échouent.

— ENCYCL. *Entom.* Les guêpes sont des insectes hyménoptères porte-aiguillon ; on en connaît de nombreuses espèces, répandues sur tout le globe. On les dit *sociales* pour les distinguer des euménidés, qui sont appelés souvent *solitaires.* Audacieuses, portant un dard venimeux, elles sont redoutables pour leurs piqûres, mais n'attaquent guère que lorsqu'on menace les nids (guêpiers). Leurs mœurs



Guêpes : A, mâle ; B, femelle ; C, neutre.

sont identiques à celles des abeilles, mais elles sont nuisibles à l'homme, parce qu'elles attaquent les fruits, les viandes et tous les comestibles.

— *Méd. Piqûres de guêpe.* Les piqures de guêpe produisent du gonflement, de la rougeur, quelquefois une véritable inflammation. Elles sont dangereuses quand elles sont multiples. Il faut tout d'abord retirer l'aiguillon en évitant de comprimer la poche à venin, qui parfois y reste adhérente ; puis appliquer des compresses d'eau fraîche, d'alcool ou d'ammoniaque étendue ; on peut aussi appliquer en guise de compresse des pétales de roses froissés.

Guêpes (*les*), comédie d'Aristophane, satire philosophique, représentée à Athènes vers 422 av. J.-C. ; imitée par Racine dans les *Plaideurs.* L'auteur y



Les États de l'Europe pendant la Grande Guerre.

CARTE DE LA GRANDE G


MER DU NORD
MANCHE
PAS DE CALAIS
ANGLETERRE
Canterbury
South Foreland
Douvres
Folkestone
Hythe
C. Blanc Nez
Denge Ness
Cap Gris Nez
Marquise
Calais
BOULOGNE-SUR-MER
DUNKERQUE
OSTENDE
Zeebrugge
Blankenberghe
BRUGES
Nieuport
Malo-les-Bains
Gravelines
Bourbourg
Ardres
Andruicq
Roubrugge
Wormhoudt
Steenvoorde
Cassel
Arques
Aire
Lumbres
Desvres
Samer
Etaples
Fruges
Heuchin
Campagne-les-Hesdin
Hesdin
Rue
Crecy-en-Ponthieu
Pte du Hourdel
Baie de la Somme
St Valery-s-Somme
le Tréport
DIEPPE
Blangy
Londinières
Neufchâtel-en-Bray
Bellencombre
Aumale
Hornoy
Poix
Boves
Ailly-sur-Noye
Conty
Grandvilliers
Formerie
Forges-les-Eaux
Buchy
ROUEN
Darnetal
Lyons-la-Forêt
Gournay
Neufchâtel
Nivillers
Estrées
Ribécourt
Maizy
Pont-Arcy
Soissons
Pierrefonds
Villers-Cotterets
Crépy-en-Valois
Betz
Nanteuil-le-Haudouin
Dammartin
Meaux
Lagny
Ferrières
Coulommiers
La Ferté-Gaucher
Esternay
Sézanne
Fère-Champenoise
Sommesous
Vitry-le-François
Sompuis
Camp de Mailly
Arcis-s-Aube
Méry-s-Seine
Nogent-s-Seine
Bray-s-Seine
Montereau-faut-Yonne
Melun
Fontainebleau
Forêt de Fontainebleau
Milly
Moret
Marcilly-le-Hayer
Villenauxe
Provins
Rozoy
Corbeil
Versailles
Montfort-l'Amaury
Dreux
Chevreuse
Palaiseau
Boissy-St-Léger
Longjumeau
Limours
Rambouillet
Forêt de Rambouillet
Maintenon
Chartres
Auneau
Dourdan
Etampes
La Ferté-Alais
Illiers
Brou
Bonneval
Châteaudun
Orgères
Arthenay
Pithiviers
Malesherbes
Nemours
Lorrez-le-Bocage
Pont-s-Yonne
Villeneuve-l'Archevêque
Sens
Cheroy
Cerisiers
Courtenay
Villeneuve-sur-Yonne
Montargis
Châtelrenard
Joigny
Châtillon-s-Loing
Auxerre
Chablis
Tonnerre
Ancy-le-Franc
Toucy
Briare
St Sauvoir-en-Puisaye
Nuits-s-Ravières
Montbard
Châtillon-s-Seine
Arnay-le-Duc
Flogny
Cruzy-le-Châtel
Seignelay
Châtillon-s-Loing
Pays d'Othe
Bar-s-Seine
Bar-s-Aube
Vendeuvre
Lusigny
Piney
Brienne-le-Château
Estissac
Troyes
Villeneuve-l'Archevêque
Aix-en-Othe
Essoyes
St Florentin
Ervy
les Riceys
Montigny-s-Aube
Arc-en-Barrois
Chaource
Flize
Charleville
Mézières
Signy-le-Petit
Rocroi
Revin
Fumay
Givet
Couvin
Chimay
Beaumont
Philippeville
Florennes
Walcourt
Merbes-le-Château
Thuin
Charleroi
Châtelet
Fosse
Mont-s-Marchienne
Marchienne-au-Pont
Binche
Mons
Boussu
Jemappes
Quévaucamps
Condé
Leuze
Tournai
Antoing
Péruwelz
Pont-à-Marcq
Orchies
Marchiennes
St Amand
Denain
Anzin
Valenciennes
Bouchain
Aniche
Douai
Somain
Sin-le-Noble
Lens
Liévin
Carvin
Hénin-Liétard
Harnes
Libercourt
Carvin
Seclin
Haubourdin
Loos
Ascq
Lille
Roubaix
Tourcoing
Wattrelos
Mouscron
Comines
Warneton
Armentières
Bailleul
Hazebrouck
Merville
Estaires
Lys
Lys-lez-Lannoy
Leers
Halluin
Menin
Wervicq
Courtrai
Avelghem
Renaix
Celles
Frasnes-les-Buissenal
Templeuve
Lamovy
Pecq
Quesnoy
Deûle
Wavrin
Haubourdin
Seclin
Pont-à-Marcq
Carvin
Libercourt
Harnes
Hénin-Liétard
Lens
Liévin
Vimy
Arleux
Douai
Somain
Aniche
Bouchain
Valenciennes
Anzin
Denain
Marchiennes
Orchies
Pont-à-Marcq



S DAMES, FLANDRE, VERDUN, VOSGES, etc.

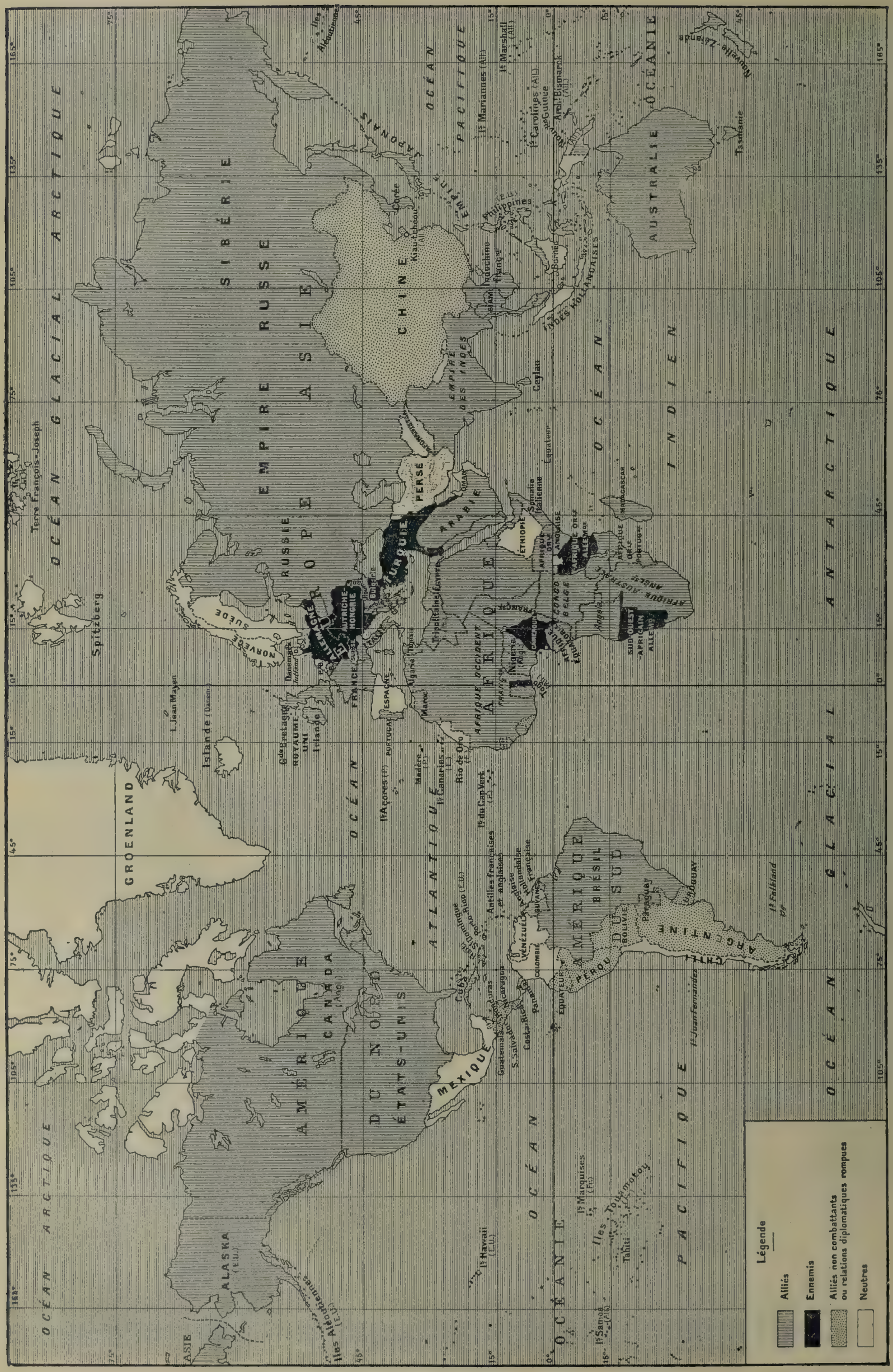

PLANISPHÈRE. — LES ÉTATS PENDANT LA GRANDE GUERRE.

GRANDE GUERRE



LES COMBATTANTS DE LA GRANDE GUERRE. — A : France. — B : 1. Empire britannique ; 2. Etats-Unis ; 3. Italie ; 4. Belgique ; 5. Serbie et Monténégro. — C : 6. Pologne ; 7. Roumanie ; 8. Grèce ; 9. Japon ; 10. Portugal ; 11. Russie. — D : 12. Allemagne ; 13. Autriche-Hongrie ; 14. Bulgarie ; 15. Turquie.



La Grande Guerre : 1. Les transformations du poilu, de 1914 à 1917; 2. Lancement de grenades; 3. Arbalète à grenades; 4. Canon de montagne transformé en lance-mines; 5. Char d'assaut à l'attaque; 6. Parc d'aviation; 7. Projecteur; 8. Masque contre les gaz; 9. Convoi d'automobiles; 10. Le périscope dans la tranchée; 11. Ravitaillement des Alpins; 12. Bourricots de ravitaillement; 13. Echelle d'observation camouflée; 14. Spahi estafette; 15. Cuisine roulante; 16. Réfection des routes; 17. Avion abattu; 18. Cagna du téléphone; 19. Mitrailleuse contre avions; 20. Dans les boues de la tranchée; 21. Les guetteurs; 22. Transport de munitions sur voie de 0m,60; 23. Tir de barrage et vague d'assaut; 24. Fusées éclairantes; 25. Décoration d'un drapeau; 26. Défilé de la Victoire (14 juillet 1919).

raille l'humeur processive des Athéniens et l'organisation des tribunaux. Le juge Philocléon, empêché d'aller siéger par son fils Bdélicléon, est réduit à juger chez lui le chien Labès, qui a volé un fromage. Le chœur est composé de juges déguisés en guêpes.

Guêpes (*les*), petite revue aristophanesque pleine d'esprit et de bon sens, par Alph. Karr (1839-1849) ; nouvelle série en 1869.

guêpier [*ghè-pi-é*] n. m. Nid de guêpes. *Fig.* Position difficile, situation embarrassante dont on ne sortira sans doute pas indemne : *tomber dans un guêpier*. Piège destiné à prendre les guêpes. *Ornith.* Oiseau qui se nourrit de guêpes.


Guêpier.

— Encycl. *Entom.* Les guêpiers sont souterrains ou aériens ; d'autres sont mixtes, tels ceux du frelon établis dans les creux d'arbres, les cheminées, etc. Les guêpiers souterrains ne communiquent avec le dehors que par une étroite ouverture ; les guêpiers aériens sont composés en général d'une enveloppe boursouflée, de nature cartonneuse, abritant une infinité de cellules hexagonales, disposées par étages ; ils sont disposés de telle façon que la pluie n'y puisse pénétrer.


Guêpier.

— *Ornith.* Les guêpiers sont des oiseaux allongés, de taille médiocre, de couleurs vives et variées, à long bec. On connaît une vingtaine d'espèces de ces jolis oiseaux, propres surtout aux régions chaudes. La seule espèce européenne est le *guêpier commun*, bleu, vert, jaune, avec des taches noires.

Guêpier (*le*), charmant tableau de Bouguereau, au musée du Luxembourg (V. p. 1.006).

guêpin, e [*ghé*] adj. Qui a le caractère, la méchanceté de la guêpe. N. m. pl. Surnom donné aux habitants de l'Orléanais.

Guer [*ghèr'*], ch.-l. de c. (Morbihan), arr. et à 26 kil. de Ploërmel, près de l'Aff ; 3.470 h. Ch. de f. Et. — Le cant. a 6 comm., et 8.910 h.

Guérande [*ghé*], ch.-l. de c. (Loire-Inférieure), arr. et à 19 kil. de Saint-Nazaire ; 6.850 h. (*Guérandais*). Carrières, mines d'étain ; conserves. Ch. de f. Et. Remparts granitiques du XIVe siècle. Marais salants. Traité de paix entre Jean de Montfort et Charles V, qui termina la guerre de la succession de Bretagne ou *guerre des Deux-Jeannes* (1365). — Le cant. a 7 comm. et 17.720 h.


Dom Guéranger.

Guéranger [*ghé-ran-jé*] (dom Prosper), bénédictin français, abbé de Solesmes, né au Mans, m. à Solesmes (1806-1875) ; restaurateur de l'ordre de Saint-Benoît en France, auteur des *Institutions liturgiques* et de l'*Année liturgique*.

Guérard [*ghé-rar*], comm. de Seine-et Marne, arr. et à 11 kil. de Coulommiers, sur le Grand Morin ; 1.200 h. Ch. de f. Est.

Guerche [*ghèr-che*] (**La**), comm. d'Indre-et-Loire, arr. et à 42 kil. de Loches, sur la Creuse ; 360 h. Dans l'église, tombeau d'Agnès Sorel.

Guerche-de-Bretagne [*ghèr-che*] (**La**), ch.-l. de c. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 22 kil. de Vitré ; 3.150 h. (*Guerchais*). Ch. de f. Et. Tanneries, minoteries. — Le cant. a 12 comm. et 13.590 h.


Guerchin.

Guerche-sur-l'Aubois [*ghèr-che-sur-lô-boi*] (**La**), ch.-l. de c. (Cher), arr. et à 51 kil. de Saint-Amand ; 3.250 h. Ch. de f. Orl. — Le cant. a 9 comm., et 11.160 h.

Guerchin [*ghèr*] (Jean-François Barbieri, dit **le**), peintre italien, né près de Bologne, m. dans cette ville (1591-1666) ; auteur de nombreuses toiles remarquables par le coloris et la science du clair-obscur (*Sainte Pétronille*, *Saint Guillaume*, etc.). Sa facilité tenait du prodige ; il peignit en une nuit, aux flambeaux, son tableau du *Père éternel*.

guerdon [*ghèr*] n. m. (anc. h. all. *widarlon*). Salaire, récompense. (Vx.)

guerdonner [*ghèr-do-né*] v. a. Récompenser.

guère [*ghè-re*] adv. (anc. h. all. *weigaro*). Sans négation, signif. beaucoup : *il a disparu sans que l'on sache guère ce qu'il est devenu*. Avec la négation, peu, pas beaucoup : *la méchanceté ne diminue guère avec le progrès*. (En poésie, on peut écrire *guères*.)

guéret [*ghé-rè*] n. m. (lat. *vervactum*). Terre labourée et non ensemencée. Terre laissée en jachère. *Lever, relever les guérets*, labourer une terre qu'on a laissée reposer. Pl. *Poét.* Champs et moissons.

Guéret [*ghé-rè*], ch.-l. du dép. de la Creuse. Ch. de f. Orl. ; à 403 kil. de Paris ; 8.280 h. (*Guérétois*). Commerce de bestiaux. — L'arr. a 7 cant., 76 comm., 94.400 h. ; le cant. 13 comm., et 18.900 h.

guéreter [*ghé-re-té*] v. a. (Double le t devant un e muet : *je guérette, il guérette*.) Mettre en guérets, labourer : *guéreter une jachère*.

Guericke [*ghé*] (Otto de), physicien allemand, né à Magdebourg, m. à Hambourg (1602-1686) ; inventeur de la machine pneumatique.


Armes de Guéret.

guéridon [*ghé*] n. m. (du n. d'un personnage de comédie). Table ronde, à pied central unique. *Mar.* Ecope pour vider l'eau d'une embarcation.


Guéridon.

Guérigny [*ghé*], comm. de la Nièvre, arr. et à 11 kil. de Nevers, sur la Nièvre ; 3.730 h. Ch. de f. P.-L.-M. Forges de la Chaussade.

guerilla [*ghé-ri, ll* mll., *a*] n. f. (de l'esp. *guerrilla*, petite guerre). Guerre de partisans : *la guerre de l'Espagne entreprise par Napoléon Ier fut une perpétuelle guerilla*. Troupe plus ou moins régulière pour faire cette guerre : *les guerillas mexicaines*.

guerillero [*ghe-ri, ll* mll., *e-ro*] n. m. Soldat d'une guerilla. Pl. des *guerilleros*.

Guérin [*ghé*] (Gilles), sculpteur français, né et m. à Paris (1606-1678). Il travailla à la décoration du Louvre. Il a exécuté le médaillon de Descartes à Saint-Etienne-du-Mont, la *Statue funéraire du duc de La Vieuville*.

Guérin (Pierre-Narcisse, baron), peintre d'histoire français, né à Paris, m. à Rome (1774-1823) ; auteur de *Marcus Sextus*, *Clytemnestre*, *Didon et Enée*. Membre de l'Institut.


Baron Guérin.

Guérin (Jules-René), chirurgien français, né à Boussu (Belgique), m. à Hyères (1801-1886) ; a étudié les déformations du système osseux.

Guérin (Georges-Maurice de), écrivain français, n. et m. au Cayla (Tarn) (1810-1839) ; auteur d'un magnifique poème antique en prose, inachevé, *le Centaure*, de la *Bacchante* et d'un *Journal* d'un grand intérêt. — Sa sœur, Eugénie, née et m. au Cayla (1805-1848), a laissé des *Lettres* et un *Journal*, qui révèlent une âme chrétienne singulièrement élevée.

Guérin (Honoré-Victor), archéologue français, né et m. à Paris (1821-1891) ; auteur de fructueuses fouilles en Grèce et en Palestine.


Eugénie de Guérin.

Guérin (Charles), poète français, né et m. à Lunéville (1873-1907), élégiaque d'une tendresse inquiète et douloureuse (*le Sang des crépuscules*, *le Semeur de cendres*, *l'Homme intérieur*).

guérir [*ghé*] v. a. (anc. h. all. *warjan*). Rendre la santé à : *guérir un malade*. Détruire un mal physique : *guérir une fièvre*. Délivrer quelqu'un d'un mal moral, etc. : *guérir la vanité est difficile ; le temps nous guérit de nos illusions*. *L'art de guérir*, la médecine. *Fig.* et *fam. Etre guéri du mal de dents, de tous les maux*, être mort. V. n. Recouvrer la santé : *guérir lentement*. Prov. : **Médecin, guéris-toi toi-même**, il faut se corriger avant de reprendre les autres. Allus. littér. : **Je le pansai, Dieu le guérit**, formule que Ambroise Paré employait quand il relatait par écrit la cure d'un blessé. On la rappelle, sérieusement ou par plaisanterie, à propos de celui qui fait preuve ou étalage de modestie.

guérison [*ghé-ri-zon*] n. f. Suppression d'un mal physique ou moral : *la guérison de cette maladie a été très lente*.

guérissable [*ghé-ri-sa-ble*] adj. Qu'on peut guérir : *la passion du jeu est difficilement guérissable*. Ant. **Inguérissable, incurable.**

guérisseur, euse [*ghé-ri-seur, eu-ze*] n. Qui guérit : *les guérisseurs des campagnes sont souvent d'audacieux charlatans*. (S'emploie souv. en mauv. part.) Adj. : *médecin guérisseur*.

guérite [*ghé*] n. f. Refuge. (Vx.) *Gagner la guérite*, se mettre par la fuite en lieu sûr. (Vx.) Siège à capote, généralement en osier. Abri en bois d'une sentinelle. *Mar.* Partie évasée d'une manche à vent. Rebord d'une hune.


Guérite.


Guérite de factionnaire.

guerlande [*ghèr*] n. f. Pièce qui fortifie la proue d'un navire et en forme la rondeur.

Guerlesquin, comm. du Finistère, arr. et à 22 kil. de Morlaix, près du Guic ; 1.850 h.

Guern, comm. du Morbihan, arr. et à 15 kil. de Pontivy, près du Sar ; 2.860 h. Ch. de f.

Guernesey [*ghèr-ne-zè*], île de la Manche, dans l'archipel anglo-normand, à l'Angleterre, à 26 kil. de Jersey ; 50.000 h. (*Guernesiais*). Climat humide et tiède ; belle végétation. Capit. *Saint-Pierre-Port* ; Hauteville-House, maison habitée par Victor Hugo durant son exil.

Guéroult (Pierre-Claude-Bernard), humaniste français, né à Rouen, m. à Paris (1744-1821). Il fut directeur de l'Ecole normale supérieure.

Guéroult [*ghé-rou*] (Adolphe), journaliste et homme politique français, né à Radepont (Eure), m. à Vichy (1810-1872).

Guerrazzi (François-Dominique), homme politique et littérateur italien, né à Livourne, m. à la Chiquantina (1804-1873). Il fut un des premiers apôtres de l'unité italienne et l'auteur de romans (*le Siège de Bénévent*) et de drames historiques (*Blancs et Noirs*).

guerre [*ghè-re*] n. f. (anc. h. all. *werra*). Lutte à main armée entre deux peuples ou deux partis de même nationalité : *guerre étrangère ; guerre civile*. Art de bien diriger cette lutte : *étudier la guerre*. *Gens de guerre*, militaires. Se dit aussi des animaux, des choses morales : *faire la guerre aux loups, à ses passions*. *Petite guerre*, manœuvres et simulacres de combat entre des troupes amies. *Guerre sainte*, v. croisade. *Guerre de religion*, v. religion. *Fig. Bonne guerre*, guerre faite loyalement *Guerre ouverte*, inimitié déclarée. *Etre à la guerre*, désirer la guerre ; la faire prévoir. *Partir en guerre*, commencer une lutte contre. *De guerre lasse*, renonciation à la lutte après une longue résistance. *Honneurs de la guerre*, conditions honorables que l'on fait à une garnison assiégée en lui permettant de sortir de la place avec armes et bagages. *Nom de guerre*, faux nom que l'on prend dans certaines circonstances (acteurs, écrivains, etc.). *Foudre de guerre*, grand capitaine. *Bureaux de la guerre*, et par abrév. *la guerre*, ministère de la guerre. *Conseil de guerre*, v. conseil. Prov. et loc. prov. : **A la guerre comme à la guerre**, il faut accepter philosophiquement les incommodités qu'imposent les circonstances. **Qui terre a guerre a,** dès que l'on est propriétaire de quelque chose, on est exposé à des procès, à des luttes, etc. **La guerre nourrit la guerre,** le butin fait en campagne doit suffire à l'entretien de l'armée. **Si tu veux la paix, tiens-toi prêt à la guerre,** si tu ne veux pas être attaqué, sois toujours bien armé pour te défendre. (On dit souvent en latin : *Si vis pacem, para bellum.*) Ant. **Paix.**

— Encycl. *Dr. intern.* L'état de guerre existe à partir de la *déclaration de guerre* ou des actes ou faits équivalents. Il interrompt les relations commerciales entre les sujets des puissances belligérantes ; il entraîne aussi la rupture des relations diplomatiques et l'extinction de certains traités ; mais les sujets de l'Etat ennemi peuvent, en principe, continuer à résider paisiblement dans le territoire sous la protection des lois ; leurs biens sont mis sous séquestre.

En France, le président de la République ne peut déclarer la guerre sans l'assentiment préalable de la Chambre des Députés et du Sénat. La déclaration de guerre donne aux Etats en lutte la qualité de *belligérants* et les facultés spéciales que le droit international attache à cette qualité.

Les lois de la guerre sont dominées par deux idées essentielles : idée de nécessité, par laquelle on justifie l'emploi de la violence et de la ruse, et l'idée d'humanité, qui défend tout ce qui excède le but de la guerre.

Le respect de l'existence, de la liberté et de la propriété des habitants paisibles, des citoyens non-combattants est un principe admis de nos jours par tous les publicistes. Mais les habitants peuvent être astreints à des *contributions* en argent, à des *réquisitions* d'objets en nature ou à des *prestations* personnelles, et même il est licite de saisir la propriété privée à usage de guerre.

Il est, dans la guerre maritime, certains moyens particulièrement meurtriers et cependant autorisés, comme les torpilles. Le *blocus* des ports militaires et des ports de commerce de l'ennemi est parfaitement licite. Tout belligérant peut détruire ou capturer les vaisseaux de guerre ou transports de son adversaire, et les navires qui, affrétés par cet adversaire, concourent aux opérations de la guerre. La coutume permet aussi de capturer le navire de commerce de l'ennemi et la marchandise ennemie dont il est chargé. Mais, d'après la déclaration de Paris du 16 avril 1856, *le pavillon couvre la marchandise*, c'est-à-dire que la marchandise ennemie est inviolable sous pavillon neutre, et la propriété neutre doit être respectée sous pavillon ennemi.

Tandis que sur terre la guerre est légitimement faite par des corps francs dûment autorisés, sur mer la guerre ne peut se faire par des *corsaires*, c'est-à-dire par des particuliers porteurs de lettres de marque délivrées par l'Etat : la déclaration de Paris du 16 avril 1856 a en effet interdit la *guerre de course*.

Les vaisseaux de guerre chargés de capturer les navires de commerce ennemis ont le droit d'exercer, à bord des navires qu'ils rencontrent, ce qu'on appelle la *visite*. La visite a pour but d'établir la nationalité ennemie du navire, et, si celui-ci est neutre, de s'assurer qu'il ne commet pas une violation de la neutralité. Toute prise doit être jugée par un tribunal de capture, dit *tribunal des prises*.

La guerre a pour conséquence de faire naître certains devoirs et certains droits chez les Etats demeurés spectateurs des hostilités. Ces devoirs et ces droits constituent ce qu'on appelle pour ces Etats la *neutralité*.

L'état de guerre est suspendu par l'*armistice :* il disparaît par le rétablissement des relations antérieures d'amitié entre les Etats, la soumission absolue de l'un des Etats à l'autre, la conclusion d'un *traité de paix* formel.

Les *francs-tireurs* sont considérés comme combattants réguliers, pourvu qu'ils aient à leur tête un chef responsable, qu'ils aient adopté un signe distinctif, qu'ils portent les armes ouvertement, qu'ils se conforment aux lois et coutumes de la guerre.

Il ne faut pas confondre le *personnel non combattant* avec le *personnel neutralisé*, déterminé par la

convention de Genève du 22 août 1864, et qui ne comprend que les hommes affectés au service de santé. Les combattants blessés ou faits prisonniers doivent être soignés et respectés.

Les sociétés de la Croix-Rouge, dont les membres secondent le personnel des hôpitaux et ambulances militaires, arborent, à côté du drapeau national, un drapeau portant une croix rouge sur un fond blanc.

L'usage des moyens barbares, des armes propres à causer des douleurs inutiles est interdit depuis la déclaration de Saint-Pétersbourg (11 déc. 1868).

— *Admin.* L'administration centrale de la guerre comprend : d'abord, le cabinet du ministre, auquel se rattache son état-major particulier. Puis vient l'état-major de l'armée, placé sous les ordres directs du chef d'état-major général de l'armée, assisté de trois sous-chefs d'état-major, dont l'un dirige le service géographique de l'armée ; puis viennent : la direction du contrôle (un service spécial et trois bureaux) ; la direction du contentieux (un service spécial et deux bureaux : le premier pour la justice militaire, le second pour les pensions et gratifications de réforme) ; ensuite, le service intérieur. Enfin, les directions d'armes et services : infanterie, cavalerie, artillerie, génie, intendance, poudres et salpêtres, service de santé.

Le ministre de la guerre, chargé de la défense du pays, assure le recrutement de l'armée, veille à son instruction militaire et à son entretien.

Conseil supérieur de la guerre. Il est « chargé spécialement de fournir des avis motivés sur les questions se rattachant à la préparation à la guerre ». Présidé par le ministre de la guerre, il se compose : 1° des maréchaux de France, de douze généraux de division au maximum (dont le chef de l'état-major général), avec voix délibérative ; 2° des sous-chefs de l'état-major général, rapporteurs, qui n'ont que voix consultative. Le vice-président du conseil supérieur est le commandant en chef désigné des armées françaises.

Guerre folle, courte et vaine révolte des grands contre le gouvernement d'Anne de Beaujeu, fille de Louis XI, régente de France, pendant la minorité de son frère Charles VIII. Le duc d'Orléans (plus tard Louis XII) et François II, duc de Bretagne, furent les chefs de la révolte. Vaincus par La Trémoille à Saint-Aubin-du-Cormier (1488), ils firent leur soumission, et le duc de Bretagne donna sa fille Anne en mariage à Charles VIII.

Guerre franco-allemande (1870-1871). Elle fut la conséquence de l'unification allemande, achevée en 1866 par la défaite de l'Autriche. Le ministre Bismarck, qui la désirait, eut l'habileté, peu scrupuleuse par le choix des moyens (v. Bismarck), de la faire déclarer par Napoléon III, à propos de l'accession possible au trône d'Espagne d'un prince de Hohenzollern. Les armées françaises, très inférieures en nombre, mal pourvues d'artillerie, médiocrement commandées, furent d'abord écrasées à Wissembourg, à Reichshoffen et à Forbach. Les meilleurs éléments, placés sous le commandement du maréchal Bazaine, furent, par l'impéritie et la négligence criminelles de leur chef, cernés dans Metz, après les glorieuses, mais stériles batailles de Borny, de Gravelotte et de Saint-Privat. Une armée de secours, organisée sous le commandement de Mac-Mahon, était à son tour, après une série de manœuvres trop lentes et hésitantes, défaite à Beaumont, cernée à Sedan, et devait capituler, laissant les Prussiens libres d'investir Paris.

La chute de l'Empire fut la conséquence de ces revers (4 sept. 1870). Le gouvernement de la Défense nationale, immédiatement organisé, s'il ne put délivrer le pays de l'invasion prussienne, sauva du moins l'honneur national. Gambetta, Freycinet, Le Flô, etc., organisèrent en province des armées nouvelles, au moyen desquelles ils essayèrent de débloquer la capitale, tandis que l'armée de Paris, aux journées de Champigny, du Bourget et de Buzenval, tentait sans succès de rompre l'investissement. Mais l'armée de la Loire, victorieuse à Coulmiers, devait bientôt, après l'échec de Loigny, battre en retraite, sous Chanzy, vers Le Mans et la Normandie ; l'armée de l'Est, qui eut son jour de gloire à Villersexel, échouait devant Héricourt, et devait se réfugier en Suisse ; l'armée du Nord, sous Faidherbe, après les succès de Bapaume et de Pont-Noyelles, était écrasée à Saint-Quentin. Après la capitulation de Paris, le gouvernement de la Défense était réduit à déposer les armes et à demander un armistice. Le traité de Francfort, que nos désastres nous contraignaient à signer, imposa à la France une contribution de guerre de cinq milliards, et la perte de l'Alsace (moins Belfort) et d'une partie de la Lorraine.

Guerre (*la Grande*). Nom donné à la guerre qui, du début d'août 1914 au début de novembre 1918, a mis aux prises les puissances de l'Europe centrale avec les autres grandes puissances de l'Europe, et qui est très vite devenue, grâce à la participation active des colonies et à l'entrée d'autres nations dans la lutte, une guerre « mondiale ».

La cause de cette guerre a été l'ambition de l'Allemagne, qui, en réclamant « sa place au soleil », entendait asseoir sa domination sur tout le globe terrestre. A l'étendre sur les pays du Levant, la Serbie était un obstacle ; ne séparait-elle pas les puissances de l'Europe centrale et la Turquie, amie de l'Allemagne, dont l'Autriche était l'alliée ? L'assassinat de l'archiduc autrichien François-Ferdinand à Serajevo (28 juin 1914) servit de prétexte à l'Autriche, poussée par l'Allemagne, pour prétendre annihiler la Serbie au point de vue politique. De là une intervention de la Russie, protectrice des petits peuples slaves, qui amena Guillaume II à prendre parti pour l'Autriche et la France à se ranger aux côtés de la Russie. Ce fut la guerre, dès le 28 juillet, entre l'Autriche et la Serbie, dès le 1er août entre l'Allemagne et la Russie, et dès le 3 août entre l'Allemagne et la France.

C'est contre la France que se tourna d'abord l'Allemagne : elle voulait l'écraser avant de lutter contre la Russie. Mais, pour ne rencontrer aucun obstacle, ses armées devaient passer par la Belgique, pays neutre ; bien que la Prusse eût naguère garanti sa neutralité, le kaiser n'hésita pas à envahir ce royaume. De là, immédiatement (4 août), l'entrée en guerre de l'Angleterre, suivie par son allié, le Japon. Alors, par la France, l'Angleterre, la Belgique, la Russie, la Serbie et le Japon, fut constitué le groupe de l'*Entente*, opposé à celui des puissances *alliées* de l'Europe centrale. Bientôt, à ce groupe allemand-austro-hongrois se joignirent la Turquie (oct. 1914) et la Bulgarie (oct. 1915), et des peuples de plus en plus nombreux se rangèrent aux côtés des peuples de l'Entente : Italie (23 mai 1915), Hedjaz (juin 1916), Roumanie (27 août 1916), Etats-Unis (4 avril 1917), Grèce (juin 1917), Portugal, Chine, Siam, Brésil, etc., tandis que s'en retirait la Russie devenue bolcheviste (mars 1918).

Mondiale par les peuples qui y participèrent et y collaborèrent par leur effort agricole, industriel et financier, la Grande Guerre l'a aussi été par les champs de bataille sur lesquels les armées de l'Entente et de l'Alliance se sont affrontées. Les navires de guerre se sont mesurés dans l'océan Pacifique (à Coronel), dans l'Atlantique-Sud (aux Falkland) et dans la mer du Nord (bataille du Doggerbank et du Jutland) ; les flottes de ravitaillement de l'Entente et des neutres ont lutté contre les sous-marins allemands sans se laisser intimider par leurs attentats (*Lusitania*, 1915). Les différentes colonies allemandes ont été successivement conquises de 1914 à 1916 : Kiao-Tchéou en Chine ; les îles de la mer du Sud et la Nouvelle-Guinée en Océanie, le Togo, l'Afrique du Sud-Ouest, le Cameroun et l'Afrique-Orientale, dans le continent noir. Dans l'Asie antérieure, les Turco-Allemands, après avoir échoué dans leurs attaques contre le canal de Suez et l'Egypte, ont perdu la Mésopotamie en 1917 (armée anglo-indienne), et la Syrie, que les Anglais ont conquise en 1917-1918 avec le concours des Français et des Arabes. Auparavant, sur leur front du Caucase, les Russes avaient conquis l'Arménie et combattu jusqu'en Perse l'agitation germanique (1915-1916).

Cependant, presque toute l'Europe servait de champ de bataille aux armées ennemies. Dans les Balkans, après le front serbe, où nos alliés remportèrent de brillants succès (Chabatz, Roudnik) avant de succomber sous l'offensive combinée des Autrichiens et des Bulgares (1915), ce fut le front des Dardanelles (1915), puis celui de Macédoine (1916-1918), d'où Franchet d'Esperey mena en 1918 une offensive victorieuse contre la Bulgarie et la Turquie. Ce fut aussi le front d'Albanie et le front roumain (1916-1917), où Allemands et Bulgares obligèrent leurs adversaires à s'avouer vaincus. Plus au Nord, sur toute la frontière austro-russe et germano-russe, ce furent, de 1914 à 1917, des alternatives de succès et de revers, qui menèrent parfois les Russes jusqu'en Hongrie, en Galicie occidentale et en Mazurie, mais qui finirent par rendre aux Autrichiens la Galicie et donnèrent aux Allemands la Pologne et même la Livonie, avant que les soviets russes ne signassent la paix de Brest-Litovsk, le 3 mars 1918.

En même temps, les Italiens menaient sur leurs fronts des Dolomites et de l'Isonzo une lutte âpre et difficile, qui a eu aussi ses revers (attaque des Sette-Communi, 1916 ; éboulement de Caporetto, 1917); mais qui s'est terminée victorieusement par la conquête de Gorizia et de Trieste.

La lutte la plus acharnée a toutefois été menée sur le front occidental, en France, dans ce pays que l'Allemagne voulait abattre avant tout autre. Elle crut atteindre son but en 1914, après l'invasion de la Belgique et la bataille de Charleroi, grâce à l'avance victorieuse de von Kluck ; mais Joffre arrêta von Kluck sur la Marne (5-12 sept.), tandis que les kronprinz d'Allemagne et de Bavière stoppaient devant le Grand-Couronné et la trouée de Charmes. Tôt après, la course à la mer ayant barré aux Allemands le chemin de Calais, les adversaires commençaient, de la mer du Nord à la trouée de Belfort, une guerre de positions et de tranchées qui dura jusqu'en 1918. Les batailles de l'Yser et des Flandres, de l'Artois, de Picardie, de la Somme et de l'Aisne, du Chemin des Dames, de Champagne et de Verdun sont les principaux épisodes de cette lutte acharnée, dans laquelle intervinrent gaz asphyxiants, canons à longue portée, avions et zeppelins. Les offensives heureuses de Ludendorf (en Picardie et en Flandre, puis au Chemin des Dames) marquent la fin de la guerre des tranchées au printemps de 1918 ; mais ces offensives furent arrêtées par Foch, qui, tôt après, renversant la situation, prenait l'initiative des opérations. En moins de quatre mois (18 juil.-11 nov.), lui et ses collaborateurs (Pétain entre autres) délogeaient l'ennemi de toutes ses positions, même de la « ligne Hindenburg », et, dans une grande offensive, le ramenaient jusqu'aux frontières de la France et des Flandres belges.

Alors, l'Allemagne s'avoua vaincue, après la Bulgarie (29 sept.), la Turquie (31 oct.) et l'Autriche (3 nov.). L'armistice, signé à Rethondes (Oise), le 11 novembre 1918, mit fin à la Grande Guerre, dont les traités de Versailles (28 juin 1919), de Saint-Germain, de Neuilly et de Trianon ont réglé les sanctions à l'égard de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Bulgarie et de la Hongrie ; mais le traité de Sèvres, qui faisait un sort à la Turquie, a soulevé de nombreuses protestations. Quoi qu'il en soit, désormais, la carte politique de l'Europe diffère beaucoup de celle de 1914.

Guerre (*Bibliothèque et Musée de l'histoire de la*). Créé en 1917, rue du Colisée, à Paris, puis transféré au château de Vincennes, cet établissement réunit toutes les publications et brochures relatives à la Grande Guerre, parues en France et à l'étranger. Un musée annexe renferme des peintures, affiches, objets fabriqués au front, etc.

Guerre et la Paix (*la*), roman de Tolstoï (1876), qui présente un tableau complet de la société russe pendant les premières années du XIXe siècle, et donne une narration saisissante de la campagne de Russie.

Guerre [*ghè-re*] (Martin), gentilhomme gascon, né à Hendaye au XVIe siècle. Marié à une jeune fille, Bertrande de Rols, il disparut peu après son mariage, et un nommé Arnaud Du Thil, lequel lui ressemblait étonnamment, se présenta à sa femme, qui ne reconnut pas la supercherie. Il eut d'elle deux enfants. Mais l'arrivée inopinée du vrai Martin Guerre fit condamner à mort l'imposteur (1560).

Guerrero [*ghè-ré-ro*], Etat du Mexique ; 479.000 h. Ch.-l. *Tixtla*.

Guerrero (Francisco), compositeur espagnol, né et m. à Séville (1528-1599) ; auteur d'un grand nombre de poèmes religieux.

Guerrero (Vicente), esclave mulâtre mexicain, né à Tixtla, qui prit part à l'insurrection contre l'Espagne, devint le chef des révoltés et se fit élire président de la république Mexicaine en 1827. Renversé et fait prisonnier, il fut fusillé à Cuilpa en 1831. On lui doit l'abolition de l'esclavage au Mexique.

Guerrero (Maria), actrice espagnole, née en 1868 ; artiste réputée par sa science de comédienne, son charme et son jeu classique.



Maria Guerrero.

guerrier [*ghè-ri-é*], **ère** adj. Qui appartient à la guerre : *exploit guerrier*. Qui aime la guerre : *nation guerrière*. N. m. Celui qui fait la guerre, et *poétiq.*, soldat. Ant. **Pacifique.**

Guerrini (Olindo), poète italien, né à Forlì, m. à Bologne (1845-1916). Il a publié, sous le nom de *Lorenzo* Stecchetti, des vers fermes, pittoresques et colorés (*Postuma*).

guerroyant [*ghè-roi-ian*], **e** adj. Qui aime à guerroyer : *être d'humeur guerroyante*.

guerroyer [*ghè-roi-ié*] v. n. (Se conj. comme *aboyer*.) Faire la guerre : *aimer à guerroyer*. Activ. : *guerroyer son vassal*.

guerroyeur [*ghè-roi-ieur*] adj. et n. m. Qui aime la guerre : *Charles le Téméraire fut guerroyeur*.

Guesclin (Bertrand **Du**). V. Du Guesclin.

Guesde [*ghè-de*] (Mathieu Basile, dit *Jules*), homme politique français, né à Paris en 1845, m. à Saint-Mandé en 1922 ; un des chefs du parti socialiste. Il combattit Jaurès et les possibilistes. Il est devenu ministre d'Etat en avril 1914 dans le cabinet Viviani et, en octobre 1915, dans le cabinet Briand.



J. Guesde.

gueslin [*ghès-lin*] n. m. Câble de moyenne grosseur, pour remorquer les navires.

guet [*ghè*] n. m. Langue du ghetto.

guet [*ghè*] n. m. (de *guetter*). Action d'épier : *faire le guet*. Autref., troupe chargée de faire la police pendant la nuit. Surveillance nocturne dans les places de guerre. *Mot du guet*, mot d'ordre des gens du guet. *Chevalier du guet*, commandant des archers du guet.

guet-apens [*ghè-ta-pan*] n. m. (de l'anc. fr. *guet apensé*, guet prémédité). Embûche dressée pour assassiner, dévaliser, outrager : *le guet-apens est une circonstance aggravante du crime. Fig.* Tout dessein prémédité de nuire. Pl. des *guets-apens*.

— Encycl. *Dr.* Le guet-apens consiste à attendre plus ou moins de temps, dans un ou divers lieux, un individu, soit pour lui donner la mort, soit pour exercer sur lui des actes de violence.

Le guet-apens est une circonstance aggravante : 1° du meurtre ; 2° des coups et blessures. Il implique et suppose essentiellement la préméditation. Par suite, une déclaration du jury, affirmative sur le guet-apens et négative sur la préméditation, serait nulle comme entachée de contradiction.

guéthol n. m. Ether monoéthylique de la pyrocatéchine, succédané du gaïacol.

guêtrage [*ghè*] n. m. Action de guêtrer.

guêtre [*ghè-tre*] n. f. Pièce du vêtement couvrant le bas de la jambe et le dessus de la chaussure. Pièce de toile ou de cuir, qui se lace autour de la jante d'une roue (cycle, automobile) pour maintenir provisoirement l'enveloppe d'un pneu détérioré. *Fam. Tirer ses guêtres*, s'en aller. *Traîner ses guêtres*, flâner, errer oisivement. *Laisser ses guêtres quelque part*, y mourir.

— Encycl. La guêtre a fait très anciennement partie du costume militaire français. Confectionnée en toile ou en drap, elle montait d'abord jusqu'aux genoux. Ce n'est guère qu'après 1830 que s'introduisit l'usage des guêtres basses recouvertes par le pantalon, mais qui, dans la tenue de campagne, se portaient encore par-dessus celui-ci. L'adoption du brodequin au lieu du soulier a fait supprimer les guêtres, qui restèrent cependant d'un usage réglementaire dans l'infanterie métropolitaine avec le soulier (godillot). La création des zouaves et tirailleurs algériens a fait adopter de nouveaux modèles de guêtres (guêtres-jambières) en toile ou en drap mince. L'usage des brodequins entraîna l'adoption de jambières de cuir ou de toile et, finalement, de bandes molletières.



Guêtres : 1. Militaire (1650); 2. Militaire, en cuir ; 3. Militaire, en toile ; 4. De chasse, en cuir ; 5. De paysan, en drap ; 6. Demi-guêtre, en drap.

guêtrer [*ghè-tré*] v. a. Mettre des guêtres à quelqu'un.

guêtrier [*ghé-tri-è*], **ère** n. Celui, celle qui fait des guêtres.

guêtron [*ghè*] n. m. Guêtre non montante.

Guettard [*ghè-tar*] (Jacques-Etienne), savant naturaliste français, né à Etampes, m. à Paris (1715-1786). On lui doit des travaux remarquables de paléontologie.

guettarde [*ghè-tar-de*] n. f. *Bot.* Genre de rubiacées.

— Encycl. Les guettardes sont des arbrisseaux américains et asiatiques. On en connaît quinze es-

pèces, dont la plus connue est la *guettarde superbe* ou *arbre de Saint-Thomé* de la Jamaïque, qui a de belles fleurs odorantes et dont l'écorce est employée en décoction pour les ulcères.

guette [*ghè-te*] ou **guête** n. f. Action de guetter. Personne qui fait le guet.

guette ou **guête** [*ghè-te*] n. f. Demi-croix de Saint-André posée en contre-fiche dans les pans d'une charpente.

guette-chemin [*ghè-te*] n. m. invar. Voleur de grand chemin.

guetter [*ghè-té*] v. a. (anc. h. all. *wahte*). Epier pour surprendre : *guetter l'ennemi*. Attendre quelqu'un au passage. *Guetter l'occasion*, se tenir prêt pour le moment favorable.

guetteur [*ghè-teur*] n. m. Qui guette. Autref., veilleur qui, du haut d'un beffroi, sonnait l'alarme.

guettron [*ghè-tron*] ou **guêtron** n. m. Petite guette servant à exhausser un châssis de fenêtre, un chambranle, etc.

Gueudecourt, comm. de la Somme, arr. et à 19 kil. de Péronne, sur le plateau de Bapaume ; 296 h. en 1914. Ce village, conquis en septembre 1916 pendant la bataille de la Somme, au cours de l'avance britannique vers Bapaume, est complètement détruit.

Geugnon [*gheu*], ch.-l. de c. (Saône-et-Loire), arr. et à 28 kil. de Charolles, sur l'Arroux ; 4.120 h. Ch. de f. — Le cant. a 9 comm., et 9.740 h.

gueulard [*gheu-lar*], **e** n. et adj. *Pop.* Personne qui a l'habitude de parler beaucoup et très haut. Gourmand.

gueulard [*gheu-lar*] n. m. *Mar.* Porte-voix. Ouverture supérieure d'un haut fourneau, par laquelle on introduit le charbon et le minerai. Pistolet à gueule évasée. Bouche d'égout. Buire en forme de casque renversé.

gueulardise [*gheu-lar-di-ze*] n. f. *Pop.* Gourmandise. Friandise.

gueule [*gheu-le*] n. f. (lat. *gula*). Bouche des animaux carnassiers, de quelques autres quadrupèdes, des poissons et de certains gros reptiles. *Pop.* Grande bouche humaine ; face. *Par anal.* Ouverture béante : *gueule d'un four, d'un tunnel*, etc. *Tonneau à gueule bée*, défoncé par un bout. *Fig.* et *fam. Etre fort en gueule*, parler beaucoup et indiscrètement ; employer un langage grossier. *Mots de gueule*, paroles grossières. *N'avoir que de la gueule*, crier plus qu'on n'agit. *Avoir la gueule pavée*, manger ou boire très chaud, très épicé. *La gueule enfarinée*, avec une extrême confiance, un grand espoir. *Pop. Faire sa gueule*, bouder, faire le dédaigneux. *Faire une gueule*, montrer une mine stupéfaite ou très mécontente. *Fermer sa gueule*, se taire. Elliptiq. : *Ta gueule !* tais-toi ! *Donner un coup de gueule*, chanter, crier. *Rincer la gueule*, payer à boire. *Avoir la gueule de bois*, avoir, à la suite de trop fortes libations, la gorge sèche et la tête lourde, PROV. : **La gueule tue plus de gens que le glaive,** les excès de table font périr plus de gens que la guerre. *Archit. Gueule droite*, partie concave d'une cimaise. *Gueule renversée*, partie convexe d'une cimaise.

gueule-bée n. f. Décharge d'un réservoir où les filets fluides sortent de l'orifice parallèlement à eux-mêmes. Pl. Des *gueules-bées.*

gueule-de-four n. f. Nom vulgaire de la mésange à longue queue. Pl. Des *gueules-de-four.*

gueule-de-loup [*gheu-le-de-lou*] n. f. *Bot.* Nom vulgaire du muflier, nommé aussi GUEULE-DE-LION. *Carross.* Tirant d'avant-train, dans une voiture

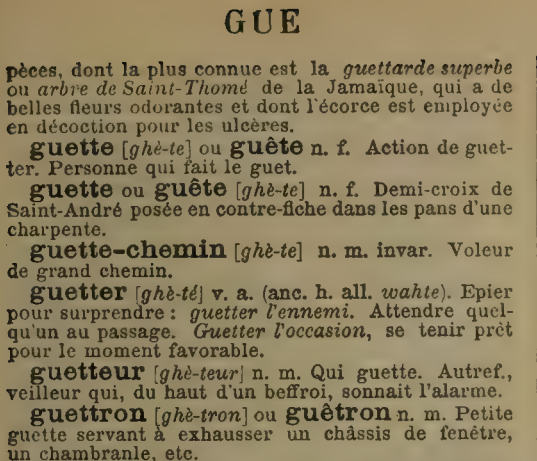

Gueule-de-loup : 1. Gueules-de-loup (carross.). — 2. A, gueule-de-raie; B, gueule-de-loup (mar.).—3. Gueules-de-loup; A, coupe ; B, élévation (techn.). — 4. Gueules-de-loup (techn.).

à quatre roues. *Techn.* Coude de tuyau placé au haut d'une cheminée sur un pivot, et tournant de façon que la fumée ne soit pas refoulée. Grosse filure en demi-cercle et concave, pratiquée dans un battant, pour recevoir la filure entaillée en sens inverse de l'autre battant. Entaille circulaire et concave pratiquée dans l'extrémité d'une pièce de bois, pour embrasser une partie circulaire et convexe taillée à l'extrémité d'une autre pièce. Outil (sorte de rabot) servant à faire des gueules-de-loup dans un battant. *Mar.* Espèce de nœud. *Méd.* Bec de lièvre double et total. Pl. des *gueules-de-loup.*

gueule-de-raie [*gheu-le-de-rè*] n. f. *Mar.* Nom d'une espèce de nœud. Pl. Des *gueules-de-raie.*

gueulée [*gheu-lé*] n. f. *Pop.* Grosse bouchée. Mots grossiers.

gueuler [*gheu-lé*] v. n. *Pop.* Parler beaucoup et très haut, crier. Activ. : *gueuler des chansons.*

gueules [*gheu-le*] n. m. (du persan *ghul*, rose). Un des émaux du blason. (Il est rouge, et figuré dans le dessin par des traits verticaux. — V. la planche BLASON.)

gueuleton [*gheu*] n. m. *Pop.* Repas copieux.

gueuletonner [*gheu-le-to-né*] v. n. *Pop.* Faire un gueuleton.

gueulette [*gheu-lè-te*] n. f. *Verr.* Syn. de OUVREAU.

Gueullette [*gheu-lè-te*] (Thomas-Simon), littérateur et magistrat français, né à Paris, m. à Charenton (1683-1766) ; auteur de farces et de contes (*Mille et un quart d'heures*, etc.).

gueusaille [*gheu-za, ll* mll., *e*] n. f. *Fam.* Troupe de gueux.

gueusailler [*gheu-za, ll* mll., *é*] v. n. *Fam.* Vivre en gueux. Fréquenter la gueusaille.

gueusant [*gheu-zan*], **e** adj. Qui gueuse.

gueusard [*gheu-zar*], **e** n. *Fam.* Grand gueux, coquin.

gueusat [*gheu-za*] n. m. Petite gueuse de fonte.

gueuse [*gheu-ze*] n. f. (de l'allem. *guss*, fonte). Masse de fonte, coulée en saumon. Moule pratiqué dans le sable pour recevoir cette fonte.

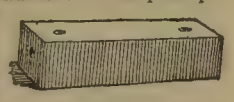

Gueuse.

gueuse [*gheu-ze*] n. f. *Cost.* Petit camelot de laine ou de soie. Dentelle blanche de bas prix.

gueuser [*gheu-zé*] v. a. Faire le gueux. Mendier. *Pop.* Activ. : *gueuser sa vie ; gueuser une place.*

gueuserie [*gheu-ze-rî*] n. f. Caractère, habitudes de gueux. Misère, mendicité. Chose vile.

gueuset [*gheu-zè*] n. m. *Métall.* Syn. de GUEUSAT.

gueusette [*gheu-zè-te*] n. f. Godet où les cordonniers mettent la couleur dont ils teignent les empeignes.

gueux, euse [*gheû, eu-ze*] n. et adj. (m. emprunté à l'argot). Indigent, nécessiteux, réduit à mendier : *on peut être pauvre sans être gueux.* Coquin, fripon. *La Gueuse*, terme injurieux par lequel les partisans des anciens régimes désignent la République. Chose dont on a à se plaindre : *une gueuse de fièvre.* PROV. : **Un avare est toujours gueux,** celui qui se prive du nécessaire reste pauvre dans la richesse.

gueux [*gheû*] n. m. Pot de grès, servant de chaufferette.

Gueux [*gheû*], nom que prirent les révoltés des Pays-Bas contre Philippe II, dans la guerre de l'Indépendance. Ils furent écrasés par le duc d'Albe.

Gueux (*Chanson des*). V. CHANSON.

Gueuse parfumée (la), surnom donné à la Provence, peut-être par Godeau, évêque de Vence, et que Paul Arène a choisi comme titre d'un charmant recueil de nouvelles (1876).

Guevara [*ghé*] (Antoine **de**), historien et moraliste espagnol, historiographe de Charles-Quint (1490-1545).

Guevara (Louis VELEZ **de**), auteur dramatique et romancier espagnol, né à Ecija (Andalousie), m. à Madrid (1570-1644). Ses œuvres dramatiques montaient à 400 environ. Son *Diable boiteux*, ingénieuse fiction picaresque, a été imitée par Le Sage.

Guevguéli, v. de Yougoslavie, en Macédoine, dans la vallée du Vardar. Dans la région de Guevguéli ont eu lieu des combats entre Serbes et Bulgares, au cours de la retraite des Alliés sur Salonique (nov. 1915).

Gueydon (Louis-Henri), amiral français, né à Granville, m. à Kermalec (1809-1886). Il fut gouverneur général de l'Algérie.

Guggisberg, comm. de Suisse (cant. de Berne), au-dessus de la Singine ; 2.810 h. Agriculture et élève de bétail.

Guglielmi (Pietro), compositeur italien, né à Massa Carrara, m. à Rome (1727-1804) ; auteur de nombreux opéras. Ses morceaux d'ensemble sont des modèles de marche harmonique.

gui [*ghi*] n. m. (lat. *viscum*). Genre de loranthacées, vivant en parasites sur les branches de certains arbres : *le gui était, pour les Gaulois, une plante sacrée. Au gui l'an neuf* ou *A gui l'an neuf*, cri que l'on poussait autrefois le premier jour de l'an, à cause de la coutume gauloise de distribuer le gui ce jour-là. *Par ext. Gui l'an neuf*, cérémonie de la récolte du gui.

— ENCYCL. *Bot.* Le gui (*viscum album*) vit sur les branches de beaucoup d'arbres (surtout sur le pommier, le peuplier, rarement sur le chêne). Ses tiges divergent en simulant une dichotomie ; les fruits sont des baies monospermes, globuleuses et blanches. Le gui, toujours vert, vit en symbiose sur les arbres, mais cependant, s'il est trop abondant sur un arbre, il l'épuise : il y a donc intérêt à le récolter, d'autant plus qu'il peut être donné en pâture aux vaches laitières. Il est propagé par les oiseaux (et notamment par la grosse grive ou draine) qui se nourrissent de ses baies et évacuent sur les arbres où ils se perchent les graines ayant résisté aux sucs de l'estomac. Pour le détruire, il faut le couper et entailler fortement la place qui lui a servi de support : badigeonner ensuite celle-ci avec une dissolution de sulfate de fer et couvrir la place de goudron.



Gui.

— *Méd.* Le gui a été préconisé comme capable de faire baisser la tension artérielle.

— *Relig.* La cueillette du gui était, dans le culte druidique, l'objet d'une solennité, le premier jour du mois lunaire. Les Celtes pratiquaient le culte des arbres et des plantes, et la perpétuelle verdeur du gui, où ils voyaient le symbole de l'immortalité de l'âme, explique l'attribution à cette plante de vertus extraordinaires. On la distribuait en grande cérémonie, et la cueillette était suivie de sacrifices.

gui [*ghi*] n. m. *Mar.* Vergue qui s'appuie horizontalement, par un croissant ou mâchoire, au bas du mât d'artimon, et sur laquelle se borde la brigantine.

Gui [*ghi*], empereur d'Occident et roi d'Italie de 889 à 894.

Gui ou **Guido d'Arezzo,** bénédictin italien, né aux environs de Paris vers 995, m. à Avellino vers 1050. Il fit faire de grands progrès à la théorie musicale et donna aux notes de la gamme le nom qu'elles ont conservé.

guib [*ghib'*] n. m. Nom vulgaire de quelques antilopes africaines, du genre *tragelaphus.*

Guibert (saint), moine de Gorze, près de Metz (892-962). Fête le 23 mai.

Guibert [*ghi-bèr*], antipape sous le nom de Clément III en 1080 ; m. en 1100.

Guibert de Nogent, bénédictin, abbé de Notre-Dame-de-Nogent, né près de Clermont (Oise) en 1053, m. en 1124. Son *Histoire des Croisades* est le meilleur document contemporain. Son autobiographie (*De Vita Sua*) est curieuse.

Guibert (Hippolyte, comte **de**), officier et écrivain militaire français, né à Montauban, m. à Paris (1743-1780). C'est à lui qu'est adressée la correspondance si passionnée de Mlle de Lespinasse.

Guibert (Joseph-Hippolyte), cardinal et archevêque de Paris, né à Aix, m. à Paris (1802-1886).

guibolle [*ghi-bo-le*] n. f. *Pop.* Jambe. *Jouer des guibolles*, s'enfuir.

guibre [*ghi-bre*] n. f. Construction ayant pour but de fournir au gréement de beaupré des points d'appui en saillie de l'étrave.

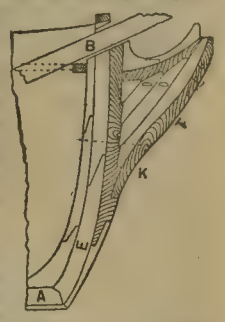

Guibre : A, quille ; B, beaupré ; E, étrave ; K, gorgère ; T, taille-mer.

— ENCYCL. La guibre donne appui aux sous-barbes du beaupré, lesquelles sont fixées sur le taille-mer. Elle est réunie à l'étrave au moyen de la courbe de capucine et, pour la soutenir contre les efforts des focs, on la consolide au moyen de deux grands arcs-boutants et de jottereaux.

Guichardin [*ghi*] (François), historien et publiciste italien, né et m. à Florence (1482-1540). Auteur d'une *Histoire d'Italie* (de 1492 à 1530) très remarquable, mais où il se montre en politique de l'école sceptique de Machiavel.

guichart [*ghi-char*] n. m. Petite bande d'étoffe qui retient la robe d'un religieux sur le côté. *Jeu.* Syn. de BÂTONNET.

guiche [*ghi-che*] n. f. (lat. pop. *vitica ;* de *vitis*, vigne). Courroie pour suspendre un bouclier. Bande d'étoffe de chaque côté de la robe des chartreux. Syn. GUICHART.) *Arg. La guiche*, l'ensemble des souteneurs. *Duc de Guiche*, guichetier. *Jeux.* Syn. de JEU DE BÂTONNET. N. f. pl. Mèches de cheveux, frisures, sorte d'accroche-cœur faisant partie de la coiffure féminine. V. COIFFURES.



Cte de Guiche.

Guiche, comm. des Basses-Pyrénées, arr. et à 25 kil. de Bayonne, sur la Bidouze ; 1.370 h. Ch. de f. M. Carrières.

Guiche (La), ch.-l. de c. (Saône-et-Loire), arr. et à 22 kil. de Charolles ; 960 h. Ch. de f. — Le cant. a 11 comm., et 6.520 h.

Guiche (Armand DE GRAMONT, comte **de**), général français, m. à Kreutznach (1638-1673) ; fils du maréchal de Gramont, aussi célèbre par ses talents militaires que par ses intrigues galantes.

Guichen [*chin*], ch.-l. de c. (Ille-et-Vilaine), arr. et à 45 kil. de Redon ; 3.430 h. Ch. de f. Et. Source ferrugineuse. — Le cant. a 8 comm., et 15.200 h.

Guichen (Luc-Urbain DU BOUEXIC **de**), marin français, né à Fougères, m. à Morlaix (1712-1790). Il se distingua contre les Anglais pendant la guerre d'Amérique.



A, guichet.

Guiches (Gustave), romancier français de l'école réaliste, né à Albas en 1860, auteur de *Céleste Prudhomat.*

guichet [*ghi-chè*] n. m. (orig. scand.) Petite porte pratiquée dans une plus grande : *guichet d'une prison*. Passage étroit : *les guichets du Louvre.* Petite ouverture pratiquée dans une porte, un mur, etc., à hauteur d'appui : *le guichet d'un bureau de poste, d'un confessionnal.* Au cricket, appareil contre lequel le servant lance la balle pour le renverser (en anglais *wicket*).

guichetier [*ghi-che-ti-é*] n. m. Valet de geôlier, qui ouvre et ferme les guichets.

Guiclan, comm. du Finistère, arr. et à 12 kil. de Morlaix, près du Penzé ; 3.160 h. Toiles.

guide [*ghi-de*] n. m. (de *guider*). Celui qui accompagne quelqu'un pour lui montrer le chemin : *guide montagnard. Milit.* Soldat ou gradé sur lequel tout le rang doit régler son alignement. Soldat à cheval d'un corps d'élite, sous la Révolution, la seconde République et le second Empire. *Fig.* Qui donne des conseils, des instructions : *un guide éclairé.* Titre de certains livres qui contiennent des renseignements : *le guide des étrangers à Paris. Mécan.* Organe dirigeant un mouvement. Cordage pour haler un palan d'étai. Balise établie dans une rivière pour marquer le véritable cours d'eau. Outil d'horloger qui guide le foret. Armature sur laquelle est monté le coulisseau du piston d'une cuvette garde-robe.

— ENCYCL. *Mécan.* Les guides diffèrent suivant leur usage et le mouvement rectiligne ou circulaire qu'ils dirigent. Outre les *glissières* (v. ce mot), on emploie pour guider la tige du piston d'une machine à vapeur des poulies à gorge roulant sur des montants cylindriques, qu'une traverse horizontale rend fixes. On fait aussi usage de galets que porte la tige du piston à sa partie supérieure et qui glissent dans une double rainure verticale.

En filature, on guide le chariot de la *mull-jenny* en la maintenant à l'aide de poulies glissant entre deux cordes parallèles fortement tendues.

Les châssis de scie se guident à l'aide de rainures pratiquées dans des montants parallèles à la direction de mouvement et de languettes liées au châssis ou inversement. On a encore recours à des montants fixes, qu'embrassent des anneaux liés à la pièce mo-

bile. Parfois, ces anneaux sont fixes, et les montants liés à la partie mobile.

— *Milit.* La première compagnie de *guides* fut créée en 1744; mais elles se multiplièrent surtout à



Guides : 1. A cheval (second Empire) ; 2. Montagnards.

dater de la Révolution; chaque général eut la sienne. Napoléon donna à ses guides le nom de *chasseurs à cheval*. Le régiment des guides reparut sous le second Empire, comme garde de l'empereur.

guide [*ghi-de*] n. f. (de *guider*). Lanière de cuir qu'on attache au mors d'un cheval de voiture, pour le conduire. *Post. aux chev.* Par extens., Droit payé pour chaque poste : *payer doubles guides*. *Fig. Mener la vie à grandes guides*, vivre en dépensant sans retenue.

Guide (*le*), tableau de Meissonier. C'est pendant les guerres de l'Empire ; un Alsacien guide les Français vainqueurs. (V. p. 1006.)

Guide des pécheurs (*le*, ou, comme on disait au XVIIe siècle, *la*), traité ascétique espagnol de Louis de Grenade, qui obtint un grand succès dans toute l'Europe.



Le Guide.

Guide [*ghi-de*] (Guido Reni, dit **le**), peintre italien, né à Calvenzano, m. à Bologne (1575-1642). Il brillait par la grâce, l'expression, le coloris, l'élégance de sa touche et la correction de son dessin. Principales œuvres : *l'Aurore*, *l'Enlèvement d'Hélène*, *Tête de Christ*.

guide-âne n. m. Recueil d'instructions, de règles propres à guider dans un travail. Transparent aidant à écrire droit. Petit livre qui contient l'ordre des fêtes et celui des offices pour chaque fête. Couteau à deux lames, dont l'une trace et l'autre découpe les dents du peigne. Pl. des *guide-ânes*.

guideau ou **guide-eau** [*ghi-dô*] n. m. Plateforme en planches, soutenue dans une position inclinée, pour diriger le courant des chasses d'eau. Filet de pêche en forme de sac. Pl. des *guideaux*.

— Encycl. *Pêche.* Le guideau est un filet conique



Guideau.

à large ouverture, que l'on dispose près des chutes d'eau de moulins, les arches d'un pont (l'entrée s'ouvrant dans le sens du fil de l'eau), et dans lequel le poisson est entraîné par le courant.

guide-fil n. m. invar. Appareil qui règle la direction des fils sur les bobines des métiers, des machines, etc.

guide-greffe n. m. Nom donné à différents instruments à l'aide desquels on coupe régulièrement les rameaux destinés à la greffe (greffe par approche), pour en assurer la juxtaposition plus intimement.

Guidel, comm. du Morbihan, arr. et à 11 kil. de Lorient, près de la Laïta ; 4.330 h. Fer.

guide-lame n. m. invar.

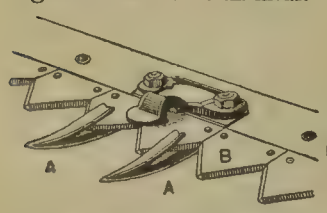

A, guide-lame ; B, lame.

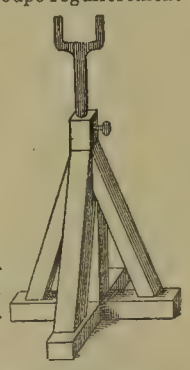

Guide-lime.

Outil en forme de peigne, qui, dans une faucheuse mécanique, sert à régler le mouvement des lames tranchantes.

guide-lime n. m. invar. Appareil pour apprendre à limer droit. Syn. Pradel.

guide-main n. m. invar. Barre fixée devant le clavier d'un piano, pour habituer les débutants à tenir les poignets droits.

guide-poil n. m. invar. Cadre en fer qui, dans certains métiers à faire les peluches, sert à régler la hauteur du poil.

guider [*ghi-dé*] v. a. (goth. *vitan*). Accompagner quelqu'un pour lui montrer le chemin : *Antigone guida son père aveugle*. Diriger : *guider une automobile*. *Fig.* Mettre sur la voie. Gouverner.

guiderope [*ghi-de* ou à l'angl. *gha-ï-de*] n. m. (m. angl.). Cordage qu'on laisse traîner quand un ballon s'approche de terre, pour diminuer sa vitesse et faciliter la descente.



Mesure suivie du guidon indiquant un *mi*.

guidon [*ghi*] n. m. (ital. *guidone*). Etendard de la gendarmerie. Officier qui le portait. (Vx.) Auj., petit drapeau, fanion qui sert pour l'alignement de l'infanterie. Celui qui le porte. *Mar.* Pavillon triangulaire ou à deux pointes, servant souvent d'insigne de commandement. *Mus.* Marque usitée surtout dans l'ancienne musique gravée, et qui indique à la fin d'une ligne où doit être placée la première note de la ligne suivante. *Arquebus.* Petite saillie, sur le canon d'une arme à feu, pour donner, avec la hausse, la ligne de mire. (V. Fusil.) *Véloc.* Barre à poignées, commandant la roue directrice d'un cycle. Signe de renvoi dans un livre.

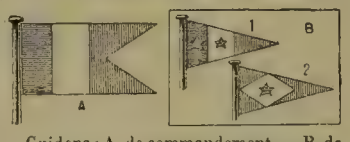

Guidons : A, de commandement. — B, de sociétés nautiques. (1. Des yachts français; 2. Du cercle de la Voile de Paris).

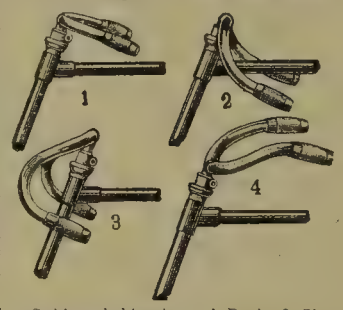

Guidons de bicyclette : 1. Droit ; 2. Cintré en dessous ; 3. Recourbé ; 4. Cintré en dessus.

guidonnage [*do-na-je*] n. m. *Mines.* Ensemble de pièces qui servent à guider les cages d'extraction.

Guiers, rivière de l'Isère et de la Savoie, formée de deux torrents : le *Guiers vif* et le *Guiers mort* ; passe à Pont-de-Beauvoisin et se jette dans le Rhône près de Saint-Genès-d'Aoste ; cours 48 kil.

Guieysse (Pierre-Paul), mathématicien, égyptologue et homme politique français, né à Lorient, m. à Paris (1841-1914).

guifette [*ghi-fè-te*] n. f. Nom vulgaire de l'hirondelle de mer.

Guiffrey (Jules), archiviste et historien d'art français, né et m. à Paris (1840-1918). Membre de l'Académie des beaux-arts en 1899, administrateur de la manufacture des Gobelins, auteur de travaux érudits sur la tapisserie.

guige [*ghi-je*] n. f. Courroie qui servait à porter l'écu, ou tout autre bouclier, suspendu au cou ou en sautoir. (Il ne faut pas confondre la guige avec les énarmes.)

guignard [*ghi-gnar*] n. m. Nom vulgaire de deux petits échassiers du genre pluvier.

guignard [*ghi-gnar*], **e** adj. *Fam.* Qui a la guigne, le guignon : *un joueur guignard*.

Guignard (Léon), botaniste français, né à Mont-sous-Vaudrey (Jura) en 1852 ; auteur de remarquables travaux de micrographie et de microchimie végétales. Membre de l'Académie des sciences (1895).

guigne [*ghi-gne*] n. f. (orig. germ.). Cerise à chair sucrée, et à moitié ferme, généralement de couleur pourpre foncé ou noire.

guigne n. f. *Pop.* Guignon. (V. ce mot.)

guigneaux [*ghi-gnô*] n. m. pl. Pièces de bois qui réunissent et supportent les deux chevrons entre lesquels passe un tuyau de cheminée.

Guignen, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 36 kil. de Redon ; 3.190 h.

guigner [*ghi-gné*] v. n. Regarder du coin de l'œil, en fermant à demi les yeux. V. a. Regarder quelqu'un ou quelque chose sans faire semblant. *Fig.* et *fam.* Convoiter : *guigner un emploi*.

Guignes [*ghi-gne*] (Joseph de), sinologue français, traducteur du *Chou-King*, né à Pontoise, m. à Paris (1721-1800). Membre de l'Académie des inscriptions (1754).

guignette [*ghi-gnè-te*] n. f. Petit sarcloir. Outil en forme de bec-de-corbin, dont se servent les calfats. Genre d'échassiers, de la famille des scolopacidés, et comprenant des petits oiseaux qui fréquentent les rivages. Nom vulgaire du limaçon de mer.

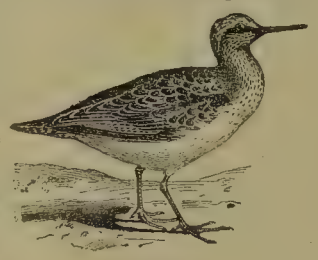

Guignette.

Guigniaut [*ghi-gnô*] (Joseph-Daniel), helléniste et archéologue français, né à Paray-le-Monial, m. à Paris (1794-1876) ; auteur des *Religions de l'antiquité*, adaptation de l'ouvrage de Creuzer.

guignier [*ghi-gni-é*] n. m. Espèce de cerisier qui porte les guignes : *le guignier est productif*.

Guignol [*ghi*], principal personnage des pupazzi français, qui date de la fin du XVIIIe siècle. (D'origine lyonnaise, Guignol [ou *Chignol*] et son ami Gnafron sont devenus populaires dans toute la France.) Maisonnette avec scène, sur laquelle se jouent les pièces de marionnettes : *repeindre un Guignol*. Spectacle de marionnettes : *conduire un enfant à Guignol*. Sorte de case mobile en forme de théâtre de Guignol, dans laquelle se placent auteurs et directeurs pour suivre les répétitions d'une pièce. *Arg.* Gendarme.

guignolant, e adj. V. guignonnant.

guignole [*ghi-gno-le*] n. f. Bâtonnet auquel on suspend une petite balance.



Guignol.

Guignolé ou **Guénolé** (saint), abbé breton, né vers 455, m. à Landevennec (Finistère) vers 520. Fête le 3 mars.

guignolet [*ghi-gno-lè*] n. m. Liqueur faite avec des guignes.

— Encycl. Pour préparer un guignolet, faire macérer pendant quelques semaines dans l'eau-de-vie 1 kilogr. de guignes sans queues ni noyaux. Faire macérer de même les noyaux pilés, mélanger les deux liquides, filtrer, ajouter 1 kilogramme de sucre mouillé et mettre en bouteilles.

guignon [*ghi-gnon*] n. m. (de *guigner*). Mauvaise chance persistante, surtout au jeu.

guignonnant [*ghi-gno-nan*], **e** ou **guignolant** [*ghi-gno-lan*], **e** adj. *Fam.* Qui a le caractère d'un guignon et qui dépite.

guignot [*ghi-gno*] n. m. Nom vulgaire du pinson.

Guiguet (François-Joseph), peintre français, né à Corbelin (Isère) en 1860. On lui doit des scènes intimes et d'intéressants portraits d'enfants.

guiguette [*ghi-ghè-te*] n. f. Ciseau de calfat, pour enfoncer l'étoupe dans les joints.

Guil [*ghil*] (le), torrent des Hautes-Alpes, affl. de gauche de la Durance, qui naît dans le massif du mont Viso, et passe au pied de Château-Queyras ; cours 56 kil. environ.

Guilbert (Yvette), chanteuse française, née à Paris en 1868. Elle a fait applaudir son jeu spirituel et expressif dans les grands cafés-concerts.

Guilberville, comm. de la Manche, arr. et à 13 kil. de Saint-Lô ; 1.300 h. Ch. de f. Et.

guilboquet [*ghil-bo-kè*] n. m. Instrument qui sert à tracer des parallèles.

Guildhall [*ghil-dôl*] (*Salle des guildes* ou *gildes*), hôtel de ville de Londres, bâti de 1411 à 1431, et plusieurs fois restauré. On y voit deux colosses en bois, *Gog* et *Magog*, sculptés, en 1708, par Saunders.

guildin ou **guilledin** [*ghi-le*] n. m. Nom ancien des chevaux et haquenées qui allaient l'amble.

guildive [*ghil'*] n. f. *Comm.* Sorte de tafia.

guilderie [*ghil'-di-ve-rî*] n. f. Industrie des tafias.

guildivier [*ghil'-di-vi-é*] n. m. Fabricant de tafia.

Guilhen de Castro. V. Castro.

Guilers, comm. du Finistère, arr. et à 7 kil. de Brest, non loin de la Penfeld ; 2.210 h. Ch. de f. départemental. Eaux ferrugineuses.

Guilhermy (Roch-François, baron **de**), archéologue français, né à Londres, m. à Paris (1808-1878), auteur d'un précieux *Itinéraire archéologique* de Paris.

Guillac, comm. du Morbihan, arr. et à 7 kil. de Ploërmel ; 1.520 h. Ch. de f. du Morbihan. Source minérale. C'est tout près de cette commune qu'eut lieu, en 1351, le *combat des Trente*.

guillage [*ghil, ll* mll., *a-je*] n. m. Action de la bière qui guille.

Guillain (Simon), statuaire français, né et m. à Paris (1581-1658). On lui doit le monument élevé à la gloire de Louis XIII et de Louis XIV, qui figure aujourd'hui au Louvre.

guillant [*ghi, ll* mll, *an*], **e** adj. Qui jette sa levure, en parlant de la bière.



Gal Guillaumat.

Guillaumat (Marie-Louis-Adolphe), général français, né à Bourgneuf en 1863. Commanda la 2e armée en 1916-1917 ; a remplacé le général Sarrail à Salonique en décembre 1917, a été nommé gouverneur de Paris en juin 1918. Commandant de la 5e armée en octobre et inspecteur général en juin 1919.

guillaume [*ghi, ll* mll., *ô-me*] n. m. Rabot pour faire les rainures et les moulures. Rabot des ravaleurs, pour gratter les pierres. Tamis pour ébaucher le grenage de la poudre. Monnaie frappée par divers souverains du nom de *Guillaume*.

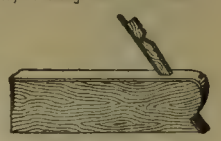

Guillaume (rabot).

Guillaume [*ghi, ll* mll., *ô-me*] (saint) **le Grand,** duc d'Aquitaine, m. en 812, fils du comte Thierry ; il battit les Sarrasins. Il fonda à Gellone (Hérault) le monastère de Saint-Guilhem-du-Désert. C'est avec ce personnage historique qu'on a identifié le fameux *Guillaume au Court-Nez*, héros de tout un cycle de chansons de geste.

Guillaume (saint), abbé de Saint-Bénigne de Dijon, né près de Novare, m. à Dijon (964-1031). Fête le 1er janvier.

Guillaume (saint), archevêque de Bourges, m. dans cette ville (1120-1209). Fête le 10 janvier.

Guillaume Ier, le Conquérant ou **le Bâtard,** duc de Normandie et roi d'Angleterre, né à Falaise en 1027. Il était le fils de Robert le Magnifique et d'Arlotta, fille du tanneur Fulbert. Il conquit en 1066 l'Angleterre sur le roi Harold, défait et tué à Hastings, se fit couronner roi à Londres, et sut organiser très solidement son nouveau royaume, en constituant une noblesse militaire très fortement hiérarchisée. Guillaume eut à lutter contre son fils Robert, que soutenait Philippe Ier, le roi de France. Il marcha contre ce dernier, mais il mourut des suites d'une chute de cheval qu'il fit à Mantes, en 1087. Son cadavre fut inhumé à l'abbaye de Saint-Etienne de Caen.

Guillaume II, le Roux, second fils du précédent, roi d'Angleterre, né en 1056, m. en 1100. Il battit et tua Malcolm, roi d'Ecosse, et acheta la Normandie à son frère aîné Robert; il périt mystérieusement, dans une chasse, sans doute victime de sa tyrannie.

Guillaume III, prince d'Orange, né à La Haye en 1650, stathouder de Hollande en 1672. Il était fils posthume de Guillaume II de Nassau, stathouder de Hollande, et de Henriette-Marie Stuart, fille de Charles Ier. Il reçut le stathoudérat, rétabli après l'assassinat des frères de Witt, au moment où la Hollande était menacée par l'invasion de Louis XIV. Ferme et habile, bon général, il sauva sa patrie de l'invasion française en ouvrant les écluses qui devaient inonder le pays, renversa du trône d'Angleterre son beau-père Jacques II, et fut proclamé roi de ce pays en 1689. Il pratiqua avec habileté le gouvernement constitutionnel, fut pendant la guerre de la ligue d'Augsbourg l'ennemi acharné de Louis XIV; qui dut le reconnaître comme roi d'Angleterre au traité de Ryswick; il mourut à Kensington en 1702.


Guillaume III.

Guillaume IV, roi d'Angleterre et de Hanovre, fils de Georges III, né à Buckingham-House, m. à Windsor (1765-1837). Roi en 1830, il mourut sans enfant légitime; il laissa le trône à sa nièce Victoria. (V. ce nom.)

Guillaume Ier, dit **le Mauvais,** roi des Deux-Siciles de 1154 à 1166. — GUILLAUME II, dit *le Bon*, fils du précédent, roi des Deux-Siciles de 1166 à 1189.


Guillaume le Taciturne.

Guillaume, dit **le Lion,** roi d'Ecosse de 1165 à 1214, fidèle allié de Richard Cœur de Lion.

Guillaume, comte de Hollande, puis empereur d'Allemagne, né vers 1227, proclamé empereur en 1250, à la mort de Frédéric II. Tué en 1256.

Guillaume Ier, comte de Nassau et prince d'Orange, surnommé *le Taciturne*, né à Dillenbourg, m. à Delft (1533-1584). Chef incontesté de la noblesse des Pays-Bas, il se rallia au protestantisme et essaya de délivrer la Hollande du joug des Espagnols. Philippe II ayant mis sa tête à prix, il fut tué d'un coup de pistolet par Balthazar Gérard.

Guillaume II, comte de Nassau, prince d'Orange (1628-1650). Il vit l'indépendance des Provinces-Unies reconnue par l'Europe en 1640.

Guillaume Ier de Nassau, né à La Haye, m. à Berlin (1772-1843), roi des Pays-Bas en 1815. Il perdit la Belgique en 1830, et régna depuis sur la Hollande; il abdiqua en 1840. — GUILLAUME II, fils du précédent, né en 1792, roi de Hollande de 1840 à 1849, organisa dans ses Etats le gouvernement parlementaire, — GUILLAUME III, fils du précédent, né en 1817, roi de Hollande en 1849, m. en 1890, laissa la couronne de Hollande à sa fille Wilhelmine, et le grand-duché de Luxembourg au duc Adolphe de Nassau.


Ordre de Guillaume des Pays-Bas.

Guillaume (*ordre de*), ordre néerlandais, créé en 1815 par Guillaume Ier d'Orange-Nassau, roi des Pays-Bas. Il comprend quatre classes; le ruban est moiré orange, avec un filet bleu sur chaque bord.

Guillaume-Alexandre de Nassau, grand-duc de Luxembourg, né à Biebrich-sur-le-Rhin, mort à Colmarberg (1852-1912). Fils du grand-duc Adolphe.

Guillaume Ier de Hohenzollern (1797-1888), roi de Prusse en 1861, empereur allemand de 1871 à 1888. Second fils de Frédéric-Guillaume III, il succéda à son frère Frédéric-Guillaume IV. Il gouverna énergiquement, en prenant pour principal ministre le comte de Bismarck; reconstitua sur de très fortes bases l'armée prussienne, se ligua avec l'Autriche pour écraser le Danemark (1864), tourna ensuite ses armes contre son alliée, qu'il battit à Sadowa (1866), et vainquit la France, à laquelle il enleva, au traité de Francfort, l'Alsace et une partie de la Lorraine (1870-1871).


Guillaume Ier.

Guillaume II, petit-fils du précédent, roi de Prusse et empereur allemand, fils de Frédéric III et de l'impératrice Victoria, sœur d'Edouard VII; né à Berlin en 1859, couronné en 1888. Il se débarrassa de la tutelle de Bismarck et pratiqua une politique militaire tendant au développement de la puissance et de la richesse de l'Empire allemand par l'essor de la production agricole et industrielle, par la constitution d'un outillage économique très perfectionné, par l'accroissement de l'armée et du matériel de guerre, par la création d'une forte marine de guerre et d'une flotte aérienne. D'autre part, Guillaume II inculquait aux populations de l'Empire le sentiment de la supériorité de l'Allemagne [sur les autres peuples; il s'efforçait d'en achever l'unification en une foi aveugle en sa personne, et il persécutait cruellement les Polonais de la Posnanie, les Danois du Slesvig et les Alsaciens-Lorrains qui refusaient de se laisser ainsi germaniser. En même temps, il cherchait aux produits de l'industrie allemande des débouchés dans les pays d'outre-mer (dans le Levant, en Chine, en Afrique), et il ajoutait Kiao-Tchéou aux colonies de l'Empire. Il eût voulu y joindre le Maroc : de là, depuis 1905, des démêlés avec la France, qui faillirent amener un conflit armé et qui inquiétèrent les autres puissances européennes. La politique balkanique de Guillaume inquiéta aussi la France, la Russie et l'Angleterre; elle est à l'origine de la Grande Guerre, que le kaiser a voulue et dont il est l'auteur responsable. De 1914 à 1918, Guillaume II n'a jamais pris une part personnelle aux opérations militaires, mais il n'a rien fait pour adoucir les multiples horreurs d'une guerre que son état-major avait voulue barbare et impitoyable; il s'est contenté de parler et de parader jusqu'au jour où, renversé de son trône et vaincu, le « Seigneur de la Guerre » a cherché asile aux Pays-Bas. Il s'y réfugia le 10 novembre 1918 et signa son abdication dix-huit jours après.


Guillaume II.

Guillaume *au Court-Nez* ou *Guillaume d'Orange*, héros d'un des trois grands cycles épiques du moyen âge, dont les traits paraissent avoir été fournis par Guillaume, comte de Toulouse. V. GUILLAUME (*saint*).

Guillaume de Champeaux. V. CHAMPEAUX.

Guillaume de Digulleville, moine cistercien et poète français du XIVe siècle, né à Digulleville (Manche) (1330-1355), auteur d'un immense poème allégorique, divisé en trois parties : *Pèlerinage de la vie humaine, de l'âme, de Jésus-Christ.*

Guillaume de Jumièges, dit **Calculus,** moine de l'abbaye de ce nom (XIe s.), auteur d'une histoire des Normands.

Guillaume de Lorris, poète français, né à Lorris, m. vers 1230; auteur de la première partie du *Roman de la Rose*, poème allégorique que, quarante ans plus tard, Jean de Meung continua.

Guillaume de Machaut, poète et musicien français (1303-1377). Il fut attaché au service de Jean de Luxembourg, roi de Bohême, et de sa fille Bonne, reine de France. Il a mis à la mode les formes du rondeau, de la ballade et du lai. En musique, il fut un des créateurs de l'art harmonique.

Guillaume de Nangis, moine de Saint-Denis, chroniqueur français du XIIIe siècle; il a raconté l'histoire de saint Louis et de Philippe III.

Guillaume de Saint-Amour, théologien français, né à Saint-Amour (Franche-Comté) [1210-1273]. Recteur de l'Université de Paris, il fut l'adversaire déterminé des moines qui s'efforçaient d'accaparer l'enseignement de l'Université.

Guillaume de Tyr, historien des croisades, archevêque de Tyr, né probablement à Jérusalem, d'une famille française, vers 1130, m. après 1183. Il prêcha, dit-on, la troisième croisade, après la prise de Jérusalem par Saladin.

Guillaume le Breton, chroniqueur et poète né en Bretagne vers 1165, mort à Senlis vers 1227. Il fut chapelain de Philippe Auguste, dont il écrivit la vie.

Guillaume (Eugène), sculpteur franç., né à Montbard, m. à Rome (1822-1905). Membre de l'Académie des beaux-arts et de l'Académie française (1898), directeur de l'Académie de France à Rome. Citons parmi ses principales œuvres : *Anacréon, les Gracques*, bustes de *Napoléon*, un buste de *Monseigneur Darboy*, etc.


Eug. Guillaume.

Guillaume (Edmond), architecte français, né à Valenciennes, m. à Paris (1826-1894); il a exécuté le *Monument commémoratif de la Défense de Paris* (place Clichy; on lui doit une *Histoire de l'art et de l'ornement.*

Guillaume (Charles-Edouard), physicien suisse, né à Fleurier en 1861, directeur du Bureau international des poids et mesures à Sèvres. Il a créé le type de métal *invar*. Prix Nobel en 1920.

Guillaume (Albert), peintre et dessinateur humoriste français, né à Paris en 1873. Il a tracé, des mœurs parisiennes, des caricatures bien dessinées et d'une verve joyeuse.

Guillaume Tell. V. TELL.

Guillaume Tell, drame en cinq actes et en vers de Schiller (1804), la plus populaire des pièces de ce poète. C'est la mise en œuvre à peu près exacte de la légende de Guillaume Tell.

Guillaume Tell, opéra en quatre actes, paroles de Hippolyte Bis et Jouy, musique de Rossini. Le livret retrace la fameuse légende du héros suisse : la partition est un chef-d'œuvre lyrique, l'œuvre la plus complète et la plus dramatique de l'illustre compositeur (1829). Il faut citer l'ouverture; la barcarolle : *Accours dans ma nacelle;* les phrases : *Il chante en son ivresse; O Mathilde, idole de mon âme; O ciel, tu sais;* la romance : *Sombres forêts;* le célèbre trio qui débute par : *Quand l'Helvétie est un champ de supplices;* le cœur tyrolien : *Toi que l'oiseau ne suivait pas;* la prière : *Je te bénis;* l'air : *Asile héréditaire;* l'appel : *Amis, secondez ma vaillance... Suivez-moi!*

Guillaumes, ch.-l. de c. (Alpes-Maritimes), arr. et à 33 kil. de Puget-Théniers, sur le Var; 1.000 h. Huileries, soufre. — Le cant. a 9 comm., et 4.100 h.

Guillaumet [*ghi, ll* mll., *é-mè*] (Gustave-Achille), peintre français, né et m. à Paris (1840-1887). Il a surtout traité avec un réel talent et un sens parfait de la lumière des scènes algériennes. Citons de lui : *Laghouat, les Palanquins à Laghouat*, etc.

Guillaumin (Armand), peintre français, né à Paris en 1841. Il a, dans ses paysages de l'Ile-de-France, de la Creuse, de la Hollande, etc., cherché à fixer les effets de lumière.

Guillaumot [*mo*] (Charles-Axel), architecte français, né à Stockholm, m. à Paris (1730-1807); premier architecte du roi, et directeur de la manufacture des Gobelins.

guille [*ghi, ll* mll., *e*] n. f. Dans le Midi, sorte de robinet. Morceau de bois conique.

guilledin n. m. *Manèg.* V. GUILDIN.

guilledou [*ghi, ll* mll.] n. m. (altération probable de *guilledin*). *Fam. Courir le guilledou*, fréquenter les mauvais lieux.

guillelmin [*ghi, ll* mll., *èl-min*], **e** adj. Qui a rapport à un personnage historique ou autre du nom de Guillaume : *la branche guillelmine de Bavière. Ordonnance guillelmine*, rendue par François Ier en 1539 à Villers-Cotterêts, sur la proposition du chancelier Guillaume Royet. Elle institua, notamment, les registres de baptêmes et de décès.

Guillemain (Charles-Jacob), auteur dramatique français, né et m. à Paris (1750-1799); il a écrit plus de quatre cents pièces pour les théâtres de la foire et des boulevards.

guillemet [*ghi, ll* mll., *e-mè*] n. m. (de *Guillaume*, imprimeur qui l'inventa). Petit crochet rond et double, qui se met au commencement («) et à la fin (») d'une citation, ou au commencement de chaque ligne de cette citation : *ouvrir, fermer les guillemets.*

Guillemet (Jean-Baptiste-Antoine), paysagiste français, né à Chantilly, m. à Saint-Pardoux (1842-1918). Il a peint des vues de Paris, de Normandie, etc., dans une manière d'abord empâtée, puis allégée et éclairée sous l'influence de l'impressionnisme.

guillemeter [*ghi, ll* mll., *e-me-té*] v. a. (Prend deux *t* devant une syllabe muette : *il guillemettera.*) Distinguer par des guillemets : *guillemeter une citation.*

Guilleminot [*ghi, ll* mll., *e-mi-no*] (Armand-Charles **de**), général et diplomate français, ambassadeur à Constantinople, né à Dunkerque, m. à Bade (1774-1840).

guillemite [*ghi, ll* mll.) n. m. Membre d'un ordre religieux du XIIe siècle. Syn. ERMITE DE SAINT-GUILLAUME.

— ENCYCL. Selon l'opinion la plus probable, l'ordre des guillemites ou guillelmites eut pour fondateurs trois saints ermites nommés Guillaume, Albert et Renaud, qui s'étaient retirés dans la vallée de Maleval, à trois lieues de Sienne. Le pape Grégoire IX soumit leurs disciples à la règle de saint Benoît. Leurs principaux établissements étaient dans le nord de l'Italie et en Flandre. En 1298, Philippe le Bel leur donna, à Paris, le monastère autrefois occupé par les servites, dits blancs-manteaux : c'est pourquoi quelques auteurs les ont confondus avec ces derniers.

Guillemont, comm. de la Somme, arr. et à 16 kil. de Péronne, sur le plateau de Bapaume; 333 h. en 1914. Ch. de f. d'Albert à Ham. Ce grand centre de résistance allemande fut enlevé le 3 septembre 1916 par les Irlandais de l'armée britannique, pendant la bataille de la Somme, après une défense de sept semaines. Il n'en subsiste plus rien.

guillemot [*ghi, ll* mll., *e-mo*] n. m. Terme général, sous lequel on réunit plusieurs genres d'oiseaux palmipèdes des régions arctiques.

— ENCYCL. Les guillemots sont des oiseaux plutôt petits, avec le bec court; ils volent mal, mais nagent et plongent à merveille. Les plus répandus sont le *guillemot à capuchon*, qui descend jusqu'en Normandie, et le *guillemot à miroir*, qui ne quitte jamais le Nord; ils appartiennent aux genres pingouin et voisins.


Guillemot.

guiller [*ghi, ll* mll., *é*] v. a. (anc. holl. *ghilen*). Se dit de la bière en fermentation, qui pousse sa levure hors du fût.

Guilleragues [*ghi, ll* mll., *ra-ghe*] (Gabriel-Joseph DE LAVERGNE, comte **de**), diplomate français, né à Bordeaux, m. à Constantinople en 1684. Il s'employa à consolider, comme ambassadeur à Constantinople, l'influence française en Orient.

guilleret, ette [*ghi, ll* mll., *e-rè, è-te*] adj. Vif et gai : *homme guilleret, air guilleret.* Très libre, léger, leste : *propos guillerets.*

guillerettement [*ghi, ll* mll., *e-rè-te-man*] adv. D'une manière guillerette.

guilleri [*ghi, ll* mll.] n. m. Chant du moineau.

Guilleri, surnom donné à trois frères qui, pendant la Ligue, se distinguèrent par leurs brigandages, et dont les aventures ont été le sujet de chansons et de complaintes, notamment celle du *Compère Guilleri.*

Guillestre [*ghi, ll* mll., *ès-tre*], ch.-l. de c. (Hautes-Alpes), arr. et à 20 kil. d'Embrun, au confl. de la Chagne et du Rioubel; 1.370 h. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 11 comm. et 2.710 h.

Guilliers, comm. du Morbihan, arr. et à 10 kil. de Ploërmel; 2.190 h. Minoterie.

Guilliomarc'h, comm. du Finistère, arr. et à 14 kil. de Quimperlé, près du Scorff; 1.230 h.

guillochage [*ghi*, *ll* mll.] n. m. Action, manière de guillocher. Son résultat.

guilloche [*ghi*, *ll* mll.] n. f. Burin pour guillocher.

guilloché [*ghi*, *ll* mll.] n. m. Action de guillocher ; ouvrage de guillochis.

guillocher [*ghi*, *ll* mll., *o-ché*] v. a. (du n. pr. *Guilloche*). Orner d'un guillochis : *guillocher un cadre.*

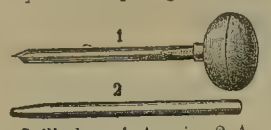

Guilloches : 1. A main ; 2. A marteau.

guillocheur [*ghi*, *ll* mll.] adj. et n. m. Ouvrier qui guilloche.

guillochis [*ghi*, *ll* mll., *o-chi*] n. m. Ornement composé de traits ondés, qui s'entrelacent ou se croisent avec symétrie.


Guillochis.

guillochure [*ghi*, *ll* mll.] n. f. Entre-croisement de traits gravés en creux.

guilloire [*ghi*, *ll* mll.] adj. et n. f. Se dit de la cuve dans laquelle on ajoute au moût cuit en infusion le houblon, puis la levure, afin de parfumer et de faire fermenter la bière.

Guillon [*ghi*, *ll* mll.] ch.-l. de c. (Yonne), arr. et à 16 kil. d'Avallon, sur le Serein ; 780 h. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 16 comm., et 5.300 h.

Guillon, comm. du Doubs, arr. et à 9 kil. de Baume-les-Dames ; 110 h. Eaux minérales, ferrugineuses carbonatées et sulfurées calciques.

Guillon (Marie-Nicolas-Silvestre), théologien et prédicateur, né à Paris, m. à Montfermeil (1760-1847). Evêque de Beauvais, il dut démissionner pour avoir administré à l'abbé Grégoire les derniers sacrements.

Guillot, personnage de la fable de La Fontaine : *le Loup devenu berger*, fable dont on cite les deux vers suivants :

Il aurait volontiers écrit sur son chapeau :
C'est moi qui suis Guillot, berger de ce troupeau,

pour désigner l'homme qui se plaît à afficher ses titres, ses richesses, etc.

Guillot-Duhamel (Jean-Pierre-François), ingénieur et métallurgiste français, né à Nicorps (Manche), m. à Paris (1730-1816). Membre de l'Académie des sciences (1795). Il a été le véritable initiateur en France de l'exploitation rationnelle des mines et de l'art du métallurgiste.


Guillot-Gorju.

Guillot-Gorju (Bertrand Hardouin de Saint-Jacques, dit), farceur français, né à Melun, m. à Paris (vers 1593-1648). Il succéda à Gauthier-Garguille à l'hôtel de Bourgogne.

Guillotière [*ghi*, *ll* mll.] (La), faubourg industriel de Lyon, sur la rive gauche du Rhône.

Guillotin [*ghi*, *ll* mll.] (Joseph-Ignace), médecin français, professeur d'anatomie à la faculté de Paris, né à Saintes, m. à Paris (1738-1814). Député de Paris en 1789, il demanda un unique supplice pour tous ceux qui devaient être livrés au bourreau ; l'instrument adopté fut appelé, de son nom, *guillotine*. Plus tard, il prit une part active au rétablissement de l'Académie de médecine.

guillotine [*ghi*, *ll* mll.] n. f. (de *Guillotin* n. pr.). Instrument de décapitation pour les condamnés à mort : *la guillotine fut dressée en permanence pendant la Terreur.* Peine de mort. *Fenêtre à guillotine*, fenêtre s'ouvrant au moyen d'un châssis glissant entre deux rainures verticales.

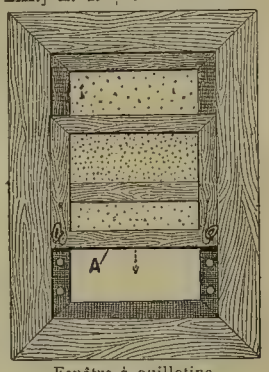

Fenêtre à guillotine. (A, guillotine.)

— Encycl. Guillotin n'a pas inventé la guillotine, bien qu'on ait persisté à donner son nom à cet instrument de supplice, qui était déjà en usage, dès le commencement du XVIe siècle, dans quelques provinces du midi de la France et en Italie, où cette machine se nommait *mannaja*. Le docteur Guillotin ayant proposé à l'Assemblée nationale, en 1789, la décollation par une machine, on appela aussitôt *guillotine* le futur instrument de supplice, mais ce n'est qu'à la fin de 1791 que le comité de législation chargea le docteur Louis d'étudier et de construire une machine pour trancher les têtes. Adopté le 20 mars 1792, le nouvel instrument (d'abord appelé la *Louison* ou la *Louisette*) fonctionna pour la première fois le 25 avril suivant. L'échafaud se compose essentiellement de deux montants élevés sur des madriers posés en croix sur le sol. Entre les deux montants descend une lame triangulaire, dont la chute est commandée par un simple bouton. Le corps du patient, fixé sur une planche mobile, est amené sous le couteau, de façon que le cou soit pris et maintenu entre deux planches, dont la supérieure est mobile, et qui, au moyen d'un évidement semi-circulaire de chacune d'elles, forment un trou (la lunette).

Guillotine.

guillotiné, e [*ghi*, *ll* mll.] adj. et n. Qui a eu la tête tranchée par la guillotine.

guillotinement [*ghi*, *ll* mll., *man*] n. m. Action de guillotiner. (Peu us.)

guillotiner [*ghi*, *ll* mll., *né*] v. a. Trancher la tête au moyen de la guillotine.

guillotineur [*ghi*, *ll* mll.] n. m. *Fam.* Celui qui fait guillotiner ou guillotine.

Guilloutet (Louis-Adhémar, marquis **de**), homme politique français, né à Port-Sainte-Marie (1819-1902). Député des Landes au Corps législatif sous le second Empire, il attacha son nom à un amendement à la loi sur la presse, aux termes duquel une amende frapperait toute allégation relative à la vie privée, qui, disait-il, doit être *murée*. On fait allusion dans la conversation au *mur de la vie privée*, au *mur Guilloutet*.

Guilmant (Félix-Alexandre), organiste et compositeur français, né à Boulogne-sur-Mer (1837-1910) ; auteur de pièces pour orgue, de messes, etc. ; il entreprit la publication des œuvres des anciens organistes.


M.-M. Guimard.

Guilvinec (**Le**), comm. du Finistère, arr. et à 34 kil. de Quimper ; 4.100 h. Ch. de f. Port de pêche. Conserves de poissons.

Guimaëc, comm. du Finistère, arr. et à 15 kil. de Morlaix ; 1.380 h.

Guimaraens, v. du Portugal (prov. d'Entre-Douro-et-Minho), près de l'Ave ; 8.200 h. Coutellerie, quincaillerie, toiles.

Guimard [*ghi-mar*] (Marie-Madeleine), danseuse célèbre de l'Opéra, née et m. à Paris (1743-1816). Elle connut les grands succès et la fortune fastueuse ; mais, ruinée par ses folies, elle mit son hôtel de la chaussée d'Antin en loterie. En 1789, elle épousa le danseur Despréaux.

Guimard (Henri-Germain) architecte français, né à Lyon en 1867. A appliqué dans ses constructions et décorations le *style moderne*, qui fut même appelé un moment *style Guimard*.

guimauve [*ghi-mô-ve*] n. f. (lat. pop. *hibiscomalva*, dérivé du gr. *hibiskos*, mauve, et lat. *malva*, mauve). Espèce de mauve qui a la tige plus haute et les feuilles plus petites que la mauve ordinaire.

Guimauve : *a*, étamines ; *b*, fruit.

— Encycl. Les guimauves (*althæa*) sont des herbes vivaces, hautes, à fleur blanc rosé ; elles habitent les prés humides. On cultive fréquemment dans les jardins la *guimauve officinale* et la *rose trémière*. Les fleurs, les feuilles et les racines ont des propriétés mucilagineuses et émollientes. On les emploie sous forme de tisanes, de pastilles ou de pâtes.

Guimbal, v. et port des Philippines (île de Panay) ; 13.000 h. Bois de teinture.

guimbarde [*ghin*] n. f. Chariot à quatre roues, long et couvert. *Pop.* Mauvaise voiture. Petit instrument formé d'une languette d'acier placée entre deux branches métalliques arrondies, puis rapprochées, et dont les enfants jouent en le tenant entre les dents et en faisant vibrer la languette. Danse ancienne. *Fam.* Mauvaise guitare. Petit rabot pour aplanir le fond des creux.


Guimbarde.

guimée [*ghi-mé*] n. f. Bâton d'un étendoir de blanchisseuse, d'un séchoir de papetier.

Guimet [*ghi-mè*] (Jean-Baptiste), chimiste et industriel français, né à Voiron, m. à Lyon (1795-1871) ; il inventa la fabrication de l'outremer artificiel. — Son fils, Emile-Etienne, industriel, littérateur, compositeur et orientaliste français, né à Lyon, m. à Fleurieu-sur-Saône (1836-1918), fondateur, en 1878, du *Musée Guimet*. Comme littérateur, Guimet a donné des récits de ses voyages et des travaux d'érudition : *Plutarque en Egypte, le Dieu d'Apulée*, etc. Comme compositeur, on lui doit un ballet, un opéra : *Tat-Tsoung*, etc.

E. Guimet.

Guimet (*Musée*) ou *Musée des Religions*, à Paris, qui renferme des collections remarquables du Japon, de la Chine et des Indes, et dont Guimet fit don à l'Etat en 1884. Ce musée s'est enrichi depuis d'intéressantes collections, provenant notamment des fouilles d'Antinoé (momie de Thaïs).

Guimiliau, comm. du Finistère, arr. et à 19 kil. de Morlaix ; 1.450 h. Ch. de f. Et.

guimoisseron ou **guimoisson** [*ghi*] n. m. Nom vulgaire du très jeune saumon.

Guimond de La Touche [*ghi-mon*] (Claude), auteur dramatique français, né à Châteauroux (1723-1760) ; son œuvre capitale est une *Iphigénie en Tauride*.

guimpe [*ghin-pe*] n. f. (anciennem. *guimple*, de l'anc. h. all. *wimpal*). Pièce de toile qui couvre la tête des religieuses, leur encadre le visage et leur tombe sur la poitrine. Sorte de fichu en dentelle ou en guipure que portent les dames. Petite chemisette brodée qui paraît hors de la robe et monte jusqu'au cou.


Guimpe.

guimper [*ghin-pé*] v. a. Vêtir de la guimpe. *Fig.* Faire entrer au couvent. (Vx.) *Doucine guimpée*, doucine dont la baguette est plus haute que le bas du talon.

guimperie [*ghin-pe-rî*] n. f. Industrie du guimpier. Fil dont on fait les galons, etc.

guimpier [*ghin-pi-é*] n. m. Fabricant de guimpes.

Guin ou **Dudingen,** comm. de Suisse (cant. de Fribourg) ; 3,470 h. Elève de bétail ; industrie laitière.

guinche n. f. Outil de bois, dont le cordonnier se sert pour polir les talons, les semelles.

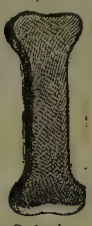
Guinche.

guinche n. m. *Arg.* Bal public. N. f. Danse.

guincher v. n. *Arg.* Danser.

guincheur [*ghin*] adj. et n. m. Se dit d'un cheval qui, en s'approchant de l'écurie, couche les oreilles, frappe du pied, essaye ou feint de chercher à mordre.

guindage [*ghin*] n. m. (de *guinder*). Action d'élever des fardeaux au moyen d'une machine, ou de hisser un mât. Ensemble des cordages, poulies, etc., qui servent à guinder. Elévation nécessaire pour guinder.

guindal [*ghin*] n. m. Appareil pour soulever les fardeaux sur un navire.

guindant [*ghin-dan*] n. m. *Mar.* Hauteur d'un pavillon. (La hauteur se nomme le *battant.*)

guindas [*ghin-dass*] n. m. (island. *vindass*). *Mar.* Cabestan horizontal. *Gymn.* Syn. de vindas.

guinde n. f. (allem. *winde*). Petite presse de tondeur de drap, à moulinet et sans vis. Grue à bras pour élever les fardeaux.

guindé, e [*ghin*] adj. Affecté. Ampoulé, emphatique : *personnage, style guindé.*

guindeau [*ghin-dô*] n. m. Cabestan horizontal pour lever les ancres des bâtiments du commerce.

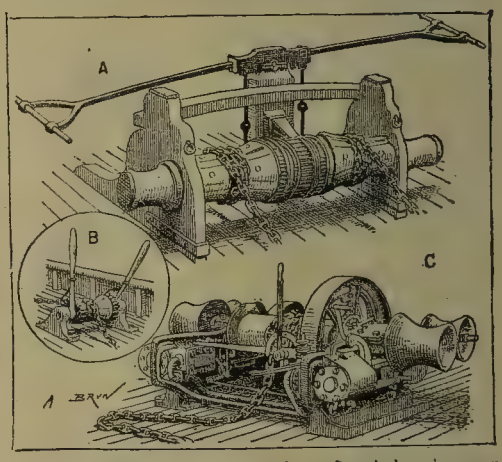

A, guindeau en bois ; B, petit guindeau ; C, guindeau à vapeur.

guinder [*ghin-dé*] v. a. (anc. all. *windan*). Lever, hisser au moyen d'une grue, d'une poulie, etc. *Fig.* Elever, hausser avec effort : *guinder son style.* **Se guinder** v. pr. Prendre un ton affecté,

guinderesse [*ghin-de-rè-se*] n. f. Gros cordage pour guinder un mât.

guinderie [*ghin-de-rî*] n. f. Manières d'une personne guindée.

guindoule [*ghin*] n. f. Appareil servant à décharger les navires.

guindrage n. m. Longueur des écheveaux, dans l'industrie de la soie. (Syn. de guindage.)

guindre [*ghin-dre*] n. m. (mot provenç.). Petit métier servant à doubler les soies filées avant de les passer à l'ourdissoir.

guinée [*ghi-né*] n. f. (angl. *guinea*). Monnaie de compte anglaise, valant 26 fr. 48 c. : *la guinée, remplacée par le souverain, n'est plus qu'une monnaie de compte.* Toile de coton fabriquée en Angleterre surtout en vue du commerce avec les nègres de Guinée et, en général, de toute l'Afrique occidentale.

Guinée [*ghi-né*], nom de la partie occidentale de l'Afrique qui s'étend de la Sénégambie au Congo et que baigne le *golfe de Guinée*. (Hab. *Guinéens.*) Elle comprend les pays qui portent les noms de Guinée portugaise et Guinée française, Sierra-Leone, Libéria, Côte d'Ivoire, Côte de l'Or, Dahomey, Nigeria, Afrique Equatoriale française (anciens Cameroun, Gabon et Moyen-Congo) et Guinée espagnole. Des trois pays qui conservent le nom de Guinée, le plus septentrional est la Guinée portugaise ; 820.000 h., ch.-l. *Bolama* ; cire, huile de palme. La Guinée française, appelée autrefois *Rivières du Sud*, est une des colonies du gouvernement général de l'Afrique occidentale ; 1.810.000 h. Ch.-l. *Konakry*. Région montagneuse, s'élevant par degrés jusqu'au Fouta-Djalon, arrosée par la Grande Scrarie, la Mellacorée, le rio Pongo, etc. Caoutchouc, arachides, café. La Guinée espagnole a 140.000 h.

Guinée (Nouvelle-). V. Nouvelle-Guinée.

Guinegatte [*ghi*] (auj. *Enguinegatte*), village du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer ; 460 h. Bataille entre les troupes de Louis XI et celles de Maximilien d'Autriche en 1479. Les Français, commandés par le duc de Longueville et le maréchal de La Palice, y furent vaincus (1513) par les Anglais ; on appela cette bataille la *Journée des Eperons.*

Guînes [*ghi-ne*], ch.-l. de c. (Pas-de-Calais), arr. et à 27 kil. de Boulogne, sur le canal homonyme ; 4.410 h. (*Guinois*). Ch. de f. N. Brasseries, construc-

tion de bateaux ; commerce de bois. V. Camp du drap d'or. — Le cant. a 16 comm., et 2.330 h.

Guines ou Ardres (*Traité de*), traité entre François Ier et Henri VIII d'Angleterre, qui s'engageait à rétrocéder Boulogne à prix d'argent (1546).



Armes de Guingamp.

guinette [*ghi-nè-te*] n. f. Nom ancien de la *pintade*.

Guingamp [*ghin-ghan*], ch.-l. d'arr. (Côtes-du-Nord), à 32 kil. de Saint-Brieuc, sur le fleuve côtier Trieux ; 9.390 h. (*Guingampois*). Ch. de f. Et. Filature de lin, fabrication d'étoffes. — L'arr. a 10 cant., 78 comm., 128.400 h. ; le cant. a 8 comm., et 18.610 h.

guingan [*ghin-ghan*] n. m. Toile de coton, fine et lustrée, fabriquée originairement à Guingamp.

guingois [*ghin-ghoi*] n. m. Défaut de rectitude, de régularité, au *pr.* et au *fig.* : *bâtiment, esprit, dans lequel il y a du guingois.* Loc. adv. : *De guingois*, de travers.

guinguenasse [*ghin-ghe-nase*] n. f. Filet dormant en forme de tramail.

guinguet [*ghin-ghè*] n. m. Camelot d'Amiens, uni ou rayé.

guinguette [*ghin-ghè-te*] n. f. Cabaret de banlieue. Autref., voiture découverte à deux roues. Sorte de jeu de cartes.

guinguettier [*ghin-ghè-ti-é*] n. m. Individu qui tient une guinguette.

guinguin [*yhin-ghin*] n. m. Petit panneau de parquet.

Guinicelli ou **Guinizelli** (Guido), poète italien, né à Bologne, m. en 1276, un des prédécesseurs de Dante.

guinot [*ghi-no*] n. m. Nom vulgaire du *pinson*.

guiorer [*ghi-o-ré*] v. n. En parlant de la souris, faire entendre son cri.

guipage n. m. Action de guiper. Tresse de chanvre ou de fibre végétale, séparant les fils métalliques des câbles électriques.

Guipavas, comm. du Finistère, arr. et à 9 kil. de Brest ; 5.240 h. Tanneries, produits chimiques.

guipé [*ghi*] n. m. Dessin de dentelle sur vélin, imitant la guipure.

Guipel, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 20 kil. de Rennes ; 1.500 h.

guiper [*ghi-pé*] v. a. (goth. *weipan*). Travailler ou dessiner sur le vélin en façon de guipure. Travailler avec le guipoir : *guiper des franges*.

guipoir [*ghi*] n. m. Outil dont se sert le passementier pour faire des torsades, pour guiper.

guipon [*ghi*] n. m. Gros pinceau fait de morceaux d'étoffes de laine ou d'une brosse servant à étendre le brai sur la carène des navires. Linge attaché au bout d'un bâton et servant à mettre les peaux en chaux.

guipure [*ghi*] n. f. (de *guiper*). Dentelle de fil ou de soie, à larges mailles et sans fond, dans laquelle il entre de la cartisane. Dessin or, figure rappelant la guipure par sa forme.

— Encycl. Le nom de *guipure* doit être donné à toutes les dentelles antérieures au XVIIIe siècle. (V. dentelle.) Les principales guipures sont : la *guipure de Venise*, la plus belle de toutes, caractérisée par une série de points, où les vides sont remplis de fils lancés et ornés à leur croisement de boucles, de picots, de cœurs ; la *guipure point de rose*, guipure vénitienne, élégante, plus minutieuse, mais moins riche ; la *guipure point Colbert*, composée de points à grands reliefs, avec rinceaux épanouis de fleurs gracieuses ; la *guipure de Cluny*, jolie guipure aux fuseaux, en fil crème ou blanc, qui se fait en Auvergne ; la *guipure du Puy*, guipure d'Auvergne aux fuseaux, faite en soie noire ou en laine ; la *guipure de Flandre*, aux fuseaux et à l'aiguille, recherchée pour la décoration des rideaux, des lits, des toilettes, etc. ; la *guipure d'Irlande*, faite au crochet et qui a rarement un cachet artistique ; la *guipure imitation*, imitation de guipure faite à la mécanique.

Guipuzcoa, prov. de l'Espagne septentrionale (hab. *Guipuzcoans*). Ch.-l. *Saint-Sébastien*.

Guiraud (saint), évêque de Béziers, né près de cette ville, m. en 1123. Fête le 5 novembre.



E. Guiraud.

Guiraud [*ghi-ró*] (Alexandre), poète français, né à Limoux, m. à Paris (1788-1847) ; auteur de l'élégie célèbre : *le Petit Savoyard*.

Guiraud (Ernest), compositeur dramatique français, né à La Nouvelle-Orléans, m. à Paris (1837-1895), musicien savant, au style sobre et coloré ; auteur de : *Madame Turlupin, Piccolino, Frédégonde, Traité pratique d'instrumentation*.

Guiraud (Paul), historien français, né à Cenne-Monestiès, m. à Paris (1850-1907) ; auteur de travaux remarquables sur les institutions de la Grèce ancienne ; membre de l'Académie des sciences morales et politiques (1906).

guirlande [*ghir*] n. f. (ital. *ghirlanda*). Cordon ornemental de verdure, de fleurs, etc. Série de personnes, d'objets disposés en forme de guirlande. Petite bande de métal façonnée, au bord du pavillon d'une trompette ou d'un cor. Choix de petites poésies. Pièces de liaison de l'avant ou de l'arrière des navires.

Guirlande de Julie (*la*), recueil de madrigaux que le duc de Montausier composa avec la collaboration de la plupart des beaux esprits du temps, en l'honneur de Mlle Julie d'Angennes, fille de la marquise de Rambouillet. La Guirlande comprend vingt-neuf fleurs, auxquelles se rapportent les poésies. L'ensemble est un manuscrit, chef-d'œuvre de calligraphie, dû à Nicolas Jarry ; mais les miniatures, peintes par Robert, ne valent guère mieux que la poésie, qui, en général, est faible et alambiquée (1641).

Guirlande (XVIIIe s.)

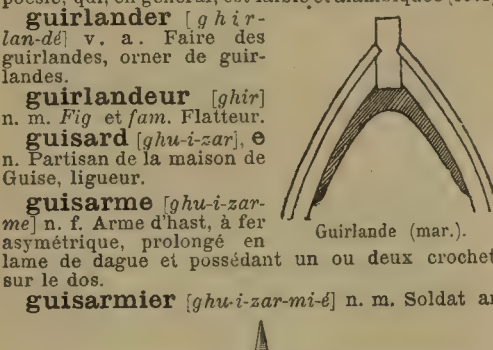

guirlander [*ghir-lan-dé*] v. a. Faire des guirlandes, orner de guirlandes.

guirlandeur [*ghir*] n. m. *Fig.* et *fam.* Flatteur.

guisard [*ghu-i-zar*], e n. Partisan de la maison de Guise, ligueur.

guisarme [*ghu-i-zar-me*] n. f. Arme d'hast, à fer asymétrique, prolongé en lame de dague et possédant un ou deux crochets sur le dos.

Guirlande (mar.).

guisarmier [*ghu-i-zar-mi-é*] n. m. Soldat armé d'une guisarme : *les francs-archers furent longtemps appelés guisarmiers*.

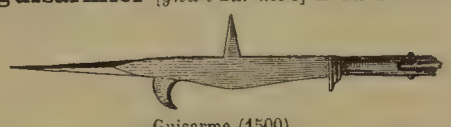

Guisarme (1500).

Guiscard [*ghis-kar*], ch.-l. de c. (Oise), arr. et à 33 kil. de Compiègne ; 1.300 h. Ch. de f. Chaux, sucrerie. Repris aux Allemands par les Britanniques en mars 1917. — Le cant. a 20 comm., et 5.910 h.

Guiscard (Robert). V. Robert.

Guiscriff, comm. du Morbihan, arr. et à 61 kil. de Pontivy, non loin de l'Ellé ; 4.970 h. Ch. de f. Beurre.

guise [*ghi-ze*] n. f. (anc. all. *wisa*). Manière, façon d'agir, de parler particulière à quelqu'un ; fantaisie, goût individuel : *vivre à sa guise ; chacun se gouverne à sa guise. En guise de* loc. prép., en place, en manière de : *porter une couverture en guise de châle.*

guise [*ghi-ze*] n. f. Petite cuvette dans laquelle on moule la fonte dure destinée à la fabrication de l'acier. Jeu de bâtonnet.

Guise [*ghu-i-ze*], ch.-l. de c. (Aisne), arr. et à 23 kil. de Vervins sur l'Oise ; 7.780 h. (*Guisards*). Ch. de f. N. Carrières, métallurgie. Célèbre familistère Godin. Patrie de Camille Desmoulins. En partie détruit au cours de la Grande Guerre. — Le cant. a 21 comm., et 18.910 h.

Guise (*Bataille de*). Au cours de la retraite stratégique franco-britannique du 24 août au 5 septembre 1914, l'armée Lanrezac livra à Guise, du 28 au 30 août, à l'armée von Bülow, une bataille qui fut une demi-victoire ; la Garde et le Xe corps prussiens y subirent de fortes pertes. — La deuxième bataille de Guise eut lieu les 4 et 5 novembre 1918 : l'armée Debeney (1re armée française) vainquit les Allemands de von Hutier et les obligea à abandonner la position Hunding.

Guise, branche cadette de la maison de Lorraine, dont les membres principaux sont : Claude de Lorraine (premier duc de), fils de René II, duc de Lorraine. Il servit François Ier contre Charles-Quint (1496-1550) ; — Jean de Lorraine, dit de Guise, frère cadet du précédent, cardinal (1498-1550) ; — François de Lorraine, 2e duc de Guise, dit *le Balafré*, en raison d'une blessure reçue au siège de Boulogne, fils aîné de Claude et d'Antoinette de Bourbon, né au château de Bar, m. à Saint-Mesmin, près d'Orléans (1519-1563). Homme de guerre habile, il défendit Metz contre Charles-Quint, combattit à la journée du Renty, reprit Calais aux Anglais, et assista, en 1562, au massacre de Wassy. Il eut avec son frère, le cardinal de Lorraine, l'entier maniement des affaires pendant le règne de François II, qui avait épousé sa nièce, Marie Stuart, et il devint, au début des guerres de religion, le chef des troupes catholiques ; il fut tué d'un coup de pistolet par Poltro de Méré, gentilhomme protestant ; — Charles de Guise, cardinal de Lorraine, frère du précédent (1525-1574). Il eut une grande influence au conseil du roi et aurait fait établir l'Inquisition en France, sans l'opposition de Michel de L'Hospital. Il représenta le parti catholique au colloque de Poissy (1561), où il lutta d'éloquence contre Théodore de Bèze ; — Louis Ier de Lorraine, cardinal de Guise, frère des précédents (1527-1578). Fin diplomate, mais sans ambition, il songea surtout à bien vivre, et fut, selon L'Estoile, le *cardinal des bouteilles* ; — Henri Ier, 3e duc de Guise, dit aussi *le Balafré* (en raison d'une estocade reçue à la journée de Dormans), fils aîné de François (1550-1588). Il se signala dans une campagne contre les Turcs en 1566, combattit à Jarnac et à Moncontour, dirigea le massacre de la Saint-Barthélemy et entreprit de profiter des services qu'avait rendus sa famille, de sa popularité auprès du peuple parisien et du discré-



François de Guise.


GAMBIE (Angl.)
Sedhiou
Casamance
Carabane
Cachéo
Géba
Kansara
GUINEE PORTUGAISE
Bissau
Boulam
Iles Bissagos (P)
NALOUS
Kassini
I. Orango
Boké
Victoria
LANDOUMANS
Kebaté
Timbo
FOUTA DJALON
Labé
Timbi Medina
Koussi
Kollangui
Dinguiray
Dabola
Fode Hadji
Diting
Bafing
Bambaia
Friguiagbé
Kindia
Falaba
Bramaya
Dubreka
Conakry
Iles Los
Benty
Karina
Port Lokko
Free Town
SIERRA LEONE
Rokelle
Pangouma
Songo
Rokelunk
Mano
Bendou
I. Sherbro
Soulima
Bandajouma
Soguéra
OCÉAN ATLANTIQUE
GUINÉE FRANÇAISE
0 100 200 300 K
SÉNÉGAL
Gambie
Salémé
Makhana
Satadougou
BAMBOUK
Kambaya
Niagassola
Tourela
Bammako
Kita
BOURE
Siguiri
Kangaba
Niger
Kalaba
Sansando
Falama
OUASSOULOU
Kouroussa
Niako
Kankan
Farana
SANKARAN
Douako
Konafadie
Bissandougou
Guéléba
Kissidougou
KISSI
Dioradougou
Guekadou
Kerouane
Moussadougou
Guéressouba
Beyla
KONIAN
Toundou
Touba
Mt de Loupie
Toulepleu
LIBERIA
COTE D'IVOIRE (Fr.)
Bien Hva
Nuon
St Paul
Makona
Bofossu
Kangama
Badjama
Kouranko
Jourou
Loffa
Kpon an Nzo
Dion
Kouloun
Sandénia
Mafou
Kouini
Kebaté
Timbo
Ouassou
Tafaba
Douka
Camaja
Bonkor
Krout
Mayossa
Port Loko
Karina
Rokelunk
Songo
Mano
Bendou
Soulima
Soguéra
Bandajouma
Tafaba
Kindia
Bambaia
Friguiagbé
Dubreka
Bramaya
Kassini
Boulam
Cachéo
Géba
Kansara
Kadé
Timbi Medina
Kollangui
Koussi
Dinguiray
Dabola
Fode Hadji
Diting
Kebaté
Timbo
Kouini
Sandénia
Kouroussa

dit où était tombé Henri III, pour prendre la couronne. Mais, après la *journée des Barricades*, qu'il avait provoquée, Henri III réussit à s'enfuir à Blois, où Henri de Guise, qui n'avait pas su profiter de sa victoire, se rendit à son tour. Le roi l'y fit assassiner par sa garde fidèle des Quarante-Cinq. On avait essayé de prémunir Henri de Guise contre les projets du roi. « Il n'oserait ! » répondit-il avec dédain. Henri III alla, après l'assassinat, contempler son cadavre. « Qu'il est grand ! s'écria-t-il ; plus grand encore, mort que vivant. » — LOUIS II DE LORRAINE, cardinal DE GUISE, frère du précédent (1555-1588), archevêque de Reims ; il fut tué à coups de hallebarde, le lendemain de la mort de son frère. — CHARLES DE LORRAINE, 4e duc DE GUISE, mort en exil en Italie (1571-1640). — HENRI DE LORRAINE, 5e duc DE GUISE, fils du précédent (1614-1664). Esprit brouillon et indiscipliné, il seconda à Naples, en 1647, la révolte des Napolitains et de Masaniello contre l'Espagne.


Henri de Guise.

Guise (*Assassinat du duc de*), tableau célèbre de Paul Delaroche (1835), au musée de Chantilly. Le cadavre du duc est dans un vide impressionnant. Le groupe des assassins s'expliquant avec le roi est très parlant. La figure de Henri III, se glissant hors de la portière, avec une expression de curiosité satisfaite, est excellente. (V. p. 1006.)

guiseau [*ghi-zô*] n. m. Nom vulgaire d'une variété d'anguille à ventre jaunâtre, qu'on appelle aussi *pimperneau*.

guisse [*ghi-se*] n. f. Nom vulgaire de la gesse.

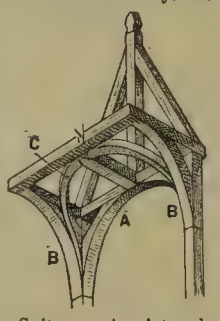

Guitare : A, cintre de la lucarne ; B, aisseliers ; C, liens guitares.

Guissény, comm. du Finistère, arr. et à 36 kil. de Brest ; 2.670 h. (*Guissényens*). Plage de sable. Minoterie.

guitare [*ghi*] n. f. (esp. *guitarra ;* du lat. *cithara*). Instrument de musique à six cordes, qu'on pince avec les doigts : *pincer de la guitare. Fig.* et *fam.* Répétition monotone et fatigante : *c'est toujours la même guitare! Charpent.* Assemblage de pièces de bois courbes, servant dans la construction des toits, des lucarnes.


Guitare.

— ENCYCL. *Musiq.* L'origine de la guitare est orientale, et l'on croit qu'elle fut introduite par les Arabes en Espagne, où elle est devenue en quelque sorte un instrument national. La guitare, qui comprenait autrefois quatre ou cinq cordes doubles, comprend aujourd'hui six cordes simples, accordées ainsi : *mi, la, ré, sol, si, mi.* L'étendue de l'instrument est de trois octaves environ. Les trois premières cordes sont en soie filée de laiton, les trois cordes supérieures sont de boyau. La table supérieure est percée d'une ouverture ronde appelée *rosace*. Le manche, long et large, est divisé, dans sa longueur, en un certain nombre de cases à l'aide de petits sillets qui indiquent la place des doigts.

guitarerie [*ghi, ri*] n. f. *Par plaisant.* Ensemble de gens jouant de la guitare.

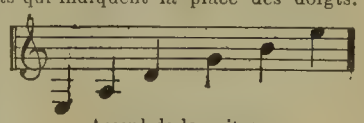
Accord de la guitare.

guitariser [*ghi-ta-ri-zé*] v. n. Jouer de la guitare.

guitariste [*ghi-ta-ris-te*] n. Qui joue de la guitare.

guitarra n. f. Instrument de musique portugais, à six cordes métalliques doubles, que l'on pince avec les ongles ou au moyen de médiators spéciaux, fixés à l'extrémité du pouce et de l'index de la main droite.

guiterne [*ghi-tèr-ne*] n. f. Ancienne guitare. *Mar.* Arc-boutant qui soutient une machine à mâter.

guit-guit [*ghu-it'-ghu-it'*] n. m. Genre de passereaux ténuirostres, de forme élégante et aux couleurs vives, qui habitent les régions chaudes de l'Amérique. Pl. des *guits-guits.*


Guit-guit.

guiton [*ghi*] n. m. *Mar.* Nom des deux gardes de six heures faites par l'équipage d'un bâtiment, quand il se compose de moins de cinq quarts.

Guiton [*ghi*] (Jean), né et m. à La Rochelle (1585-1654), armateur ; maire pendant le siège de cette ville par Richelieu, il se rendit célèbre par l'énergie de sa résistance. Il avait posé sur la table du conseil un poignard, jurant de l'enfoncer dans la poitrine de quiconque parlerait de se rendre. Richelieu le nomma plus tard capitaine de vaisseau.

guitoune n. f. (de l'arabe *kitoun*, tente). *Arg. milit.* Tente.

guitran [*ghi*] n. m. Goudron dont on enduit les navires.

Guîtres [*ghi-tre*], ch.-l. de c. (Gironde), arr. et à 16 kil. de Libourne, sur l'Isle ; 1.440 h. (*Guîtrands*). Ch. de f. Et. Vignobles. — Le cant. a 13 comm., et 11.260 h.

Guitry (*Lucien*-Germain), acteur français, né et m. à Paris (1860-1925) ; artiste remarquable par sa diction, son jeu sobre et naturel, et par une réelle puissance dramatique. — Son fils *Sacha*, né à Pétrograd en 1885, acteur et auteur dramatique ; a écrit et joué des comédies d'une fantaisie très personnelle : *la Clef, le Veilleur de nuit, la Prise de Berg-op-Zoom*, et des sortes de monographies dramatiques : *Deburau, Pateur, Béranger.*


Lucien Guitry.

Guittone d'Arezzo, poète italien, né à Santa-Firmina, près d'Arezzo, m. en 1294, le premier écrivain italien qui ait cherché à se dégager de l'imitation étrangère (des troubadours provençaux).

guivre [*ghi-vre*] ou **givre** [*ji-vre*] n. f. (du lat. *vipera*, vipère). Serpent fantastique, qui, dans les contes, découvre et garde les trésors cachés au fond des vieux châteaux. *Blas.* Serpent dévorant un enfant.

guivré, e [*ghi*] adj. *Blas.* Se dit d'un attribut, d'une pièce se terminant par une tête de guivre.

Guizot [*ghi-zo*] (François), homme d'Etat et historien français, membre de l'Académie française, né à Nîmes, m. à Val-Richer (1787-1874). Il fut d'abord un des maîtres les plus écoutés de la Sorbonne, puis entra dans la vie politique, et devint ministre sous Louis-Philippe. Il se montra le rival de Thiers et le défenseur des idées conservatrices, en même temps que politique trop timide à l'égard de l'Angleterre. Son refus opposé aux revendications du parti libéral provoqua la révolution de Février 1848. (V. FÉVRIER.) Historien de grand mérite, il a écrit ; l'*Histoire de la Révolution d'Angleterre*, l'*Histoire de la civilisation en Europe et en France*, l'*Histoire de France racontée à mes petits-enfants*, dont il ne put écrire que les quatre premiers volumes, et qui fut continuée par sa fille, Mme de Witt. Ses *Mémoires* ont un grand intérêt politique. — Sa première femme, *Pauline* DE MEULAN, née et m. à Paris (1773-1827), est l'auteur d'excellents ouvrages sur l'éducation : *les Enfants, le Journal d'une mère.* — Sa seconde femme, *Elisa* DILLON, née à Paris (1804-1833), publia des contes, des articles, etc. — MAURICE-GUILLAUME **Guizot,** littérateur français, fils de l'homme d'Etat et de sa seconde femme, Elisa Dillon, né à Paris, m. à La Roche-Ferrand (1838-1892), traducteur des *Essais* de Macaulay ; auteur d'études sur Ménandre, Montaigne.


F. Guizot.


Mme Pauline Guizot.

gujan, comm. de la Gironde, arr. et à 46 kil. de Bordeaux, sur le bassin d'Arcachon ; 4.260 h. (*Gujanais*). Ch. de f. M. Ostréiculture.

gujarati [*ghoudja*] ou **guzarati** n. m. Langue néo-hindoue, parlée dans la province de Goudjerat et adoptée par les Parsis.

Gujerat, autre orthogr. de GOUDJERAT.

gulden [*goul-dèn'*] n. m. En Hollande, pièce valant un florin. (Syn. GUILDER.)

gulaire [*lè-re*] adj. (du lat. *gula*, gueule). Qui se rapporte à la gueule.

Gulf-Stream [*gheulf'-strim'*] (*Courant du Golfe*), courant chaud de l'Atlantique, qui va du golfe du Mexique à la Norvège et qui contribue à réchauffer sensiblement le climat maritime de l'Europe occidentale. Il fut découvert, dès 1513, par le navigateur espagnol Alaminos.

Gulistan (*le*) ou *le Jardin des roses*, poème du Persan Saadi, écrit en vers et en prose, traitant de sujets de morale pratique, et rempli de raison ; style brillant et gracieux (XIIIe s.).

Gulleghem, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Courtrai), sur la Deûle ; 5.020 h.

Gulliver [*vèr*], héros d'un roman de Swift, *le Voyage de Gulliver.* Cet ouvrage, satire à peine voilée des vices moraux de l'Angleterre de son temps, offre tout à la fois une fiction soutenue et des contes puérils, des ironies fines et des plaisanteries parfois grossières, une morale sensée et des trivialités révoltantes. Le but final de l'auteur est de faire ressortir l'infirmité de notre nature et de jeter du ridicule sur toutes les institutions qui servent de base à la société, soit qu'il nous conduise au pays de Lilliput et nous montre les passions humaines qui s'agitent dans ces petits corps de six pouces de haut, soit qu'il nous fasse aborder à Brobdingnag, où des géants de soixante pieds de haut sont soumis, malgré leur taille et leur force, à toutes les misères des hommes ordinaires, soit qu'il nous mène dans l'île volante de Laputa, où il nous présente des savants endormis ou ridicules, ou bien au pays des Houyhnhums, où les chevaux, êtres raisonnables, dominent l'homme entièrement abruti (1726).

gulose [*lô-ze*] n. m. Sucre synthétique de la famille des glucoses.

gulpe n. f. (allem. *kolb*). Pièce héraldique, qui était un tourteau couleur de gueules. (La gulpe tient le milieu entre le besant, toujours de métal, et le tourteau de couleur.)

Gumbinnen, v. d'Allemagne (Prusse), sur la Pissa ; 14.500 h. Théâtre de plusieurs combats au cours de la Grande Guerre ; victoire du général russe Rennenkampf sur les Allemands (18-21 août 1914).

gumène n. f. *Mar. anc.* Câble d'une ancre.

Gumery (Charles-Alphonse), statuaire, né à Paris (1827-1871) ; principales œuvres : *le Retour de l'enfant prodigue, la Danse*, etc.

gummate [*ghom'-ma-te*] n. m. Sel de l'acide gummique.

gummique [*ghom'-mi-ke*] adj. Se dit d'un acide dérivé du glucose.

gummifère [*ghom'-mi*] adj. Qui produit de la gomme : *arbre gummifère.*

gummite [*ghom'*] n. f. Oxyde naturel d'urane.

Gumplovicz (Louis), sociologue polonais, né à Cracovie, m. par suicide à Graz (1838-1909), qui fait dériver l'évolution sociale de la lutte ou de l'accord des groupes (*la Lutte des races*).

gundélie [*ghon-dé-li*] n. f. Genre de composées carduées, comprenant des plantes herbacées dont les Orientaux mangent les jeunes pousses en guise d'asperges.

Gundershoffen, comm. du Bas-Rhin, arr. de Haguenau ; 1.415 h. Ch. de f.

gunnère [*ghun'-nè-re*] n. f. Genre d'urticacées, comprenant des plantes des régions chaudes, à feuilles radicales, hérissées de poils. (Toute la plante est gorgée d'un suc aqueux très abondant.)

Gunther (Albert), naturaliste allemand, né à Esslingen (1830-1914) ; auteur de travaux d'ichtyologie.

Gunther, personnage du *Poème des Nibelungen*, roi des Burgundes, régnant à Worms, frère de Krimhilde et mari de Brunehilde, grâce à l'appui de son beau-frère Siegfried.

gurgu ou **gurjun** n. m. Baume qui découle de certaines plantes indochinoises (diptérocarpe), et qu'on utilise dans la fabrication des vernis.

Gurlitt (Louis), peintre danois, né à Altona, m. à Berlin (1812-1897) ; excellent paysagiste, au coloris vigoureux.

Gurunhuel, comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 14 kil. de Guingamp, non loin du Trieux ; 1.260 h.

gusli [*ghus-li*] n. m. Sorte de cithare russe, à cordes pincées.

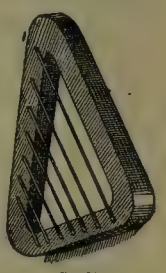
Gusli.

Gusman (Adolphe), graveur français, né et m. à Paris (1821-1905) ; considéré comme le rénovateur de la gravure sur bois en France, au XIXe siècle.

gustatif, ive [*ghus-ta*] adj. (du lat. *gustare*, goûter). Qui a rapport au goût. *Nerf gustatif*, qui transmet la sensation du goût.

gustation [*ghus-ta-si-on*] n. f. (de *gustatif*). Action de goûter. Perception des saveurs.


Gustave Vasa.

Gustave Vasa (Gustave Ier), né à Lindholm en 1496, m. à Stockholm en 1560, seigneur suédois qui, après avoir délivré sa patrie du joug du Danemark, fut proclamé roi en 1523, favorisa la Réforme, mit la main sur les domaines du clergé, développa l'industrie et le commerce nationaux et s'allia avec François Ier, roi de France ; — GUSTAVE II ou GUSTAVE-ADOLPHE, dit *le Grand*, fils de Charles IX et de Christine de Holstein-Gottorp, né à Stockholm en 1594, roi de Suède de 1611 à 1632. D'un génie aussi grand que son ambition, il reconstitua l'armée suédoise, intervint avec l'alliance de Richelieu (traité de Berwald) dans les affaires d'Allemagne, pour soutenir les protestants pendant la guerre de Trente ans, triompha des Impériaux, commandés par Tilly, à Breitenfeld et au Lech, rêva un moment d'établir la domination suédoise sur l'Allemagne du Nord, mais fut tué au cours de la bataille de Lutzen, qu'il gagna contre Wallenstein. Orateur et poète, il a laissé une *Histoire du gouvernement de Charles IX*, inachevée. Sa fille Christine lui succéda. — GUSTAVE III, né à Stockholm en 1746, roi de Suède de 1771 à 1792. Despote éclairé, il prit l'initiative d'un grand nombre de mesures libérales, réduisit les privilèges de la noblesse, et combattit contre le Danemark et la Russie. Il méditait une intervention en France contre la Révolution naissante, lorsque, à la suite d'une conspiration aristocratique, il fut blessé mortellement d'un coup de pistolet par un de ses officiers, nommé Anckarstrœm, dans un bal masqué à l'Opéra de Stockholm. — GUSTAVE IV, né à Stockholm en 1778, roi de Suède en 1792, manifesta un vif sentiment d'hostilité contre la France, fut déposé en 1809 par Adlercreutz ; m. en exil à Saint-Gall en 1837. — GUSTAVE V, roi de Suède, né à Drottningholm, près de Stockholm, en 1858, succéda en 1907 à son père Oscar II. Il a épousé en 1881 la princesse Sophie-Maria-Victoria de Bade.


Gustave-Adolphe.


Gustave III.

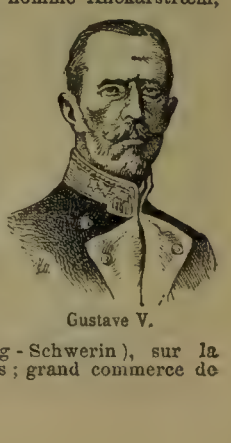
Gustave V.

Gustrow [*strov'*], v. d'Allemagne (Mecklembourg-Schwerin), sur la Nebel ; 17.200 h. Distilleries ; grand commerce de chevaux.

gustuel, elle [*ghus-tu-èl, è-le*] adj. (du lat. *gustus*, goût). Qui se rapporte au goût : *jouissance gustuelle.*

Gutenberg [*ghu-tin-bèr*] (Jean Gensfleisch, dit), célèbre Allemand, né et m. à Mayence (1397-1468). Il n'a pas, comme on le dit souvent, inventé l'imprimerie, connue bien avant sa naissance ; mais, associé à Fust et à Schœfer, il perfectionna la presse et le matériel de l'imprimeur et, en améliorant la typographie, c'est-à-dire le système des lettres mobiles, il a permis à l'imprimerie de prendre un développement considérable. Son existence fut difficile. Dépouillé de son matériel par Fust en 1455, il fut secouru vers la fin de sa vie par le duc Adolphe de Nassau, qui lui accorda une pension avec le titre de gentilhomme de sa cour. Sa statue, une des plus belles œuvres de David d'Angers, s'élève à Strasbourg ; Gutenberg y est représenté au moment où il vient de retirer de sa presse une feuille où sont imprimés ces mots symboliques : *Et la lumière fut.*



Gutenberg.



Statue de Gutenberg, à Strasbourg.

gut-komm n. m. Sorte de mandoline chinoise, à quatre cordes en boyau.

gutta - percha ou **perca** [*ghu-ta-pèr-ka*] n. f. (m. angl. tiré du malais). Substance gommeuse, extraite d'un grand arbre de l'île de Sumatra et des autres îles de l'archipel oriental et qui a beaucoup d'analogie avec le caoutchouc : *la gutta-percha est employée dans la fabrication des câbles télégraphiques sous-marins.*

— Encycl. La gutta-percha est extensible sans élasticité, mais plastique à une température inférieure à celle de l'ébullition de l'eau. Elle conduit mal l'électricité et résiste à l'action de presque tous les acides. Elle est soluble dans le sulfure de carbone. Ses propriétés sont les mêmes au-dessous de zéro ; elle devient cassante à l'air. Elle sert de matière isolante dans la fabrication des câbles électriques ; on l'utilise aussi pour les instruments de chirurgie, les robinets, les rouleaux d'imprimerie, etc.

gutte [*ghu-te*] n. f. V. gomme-gutte.

guttier [*ghu-ti-é*] n. m. Genre de clusiacées, comprenant une seule espèce, dont la tige laisse écouler par des incisions un suc visqueux, qui, en séchant, donne une gomme-résine opaque, de couleur jaune.

guttifère [*ghu-ti*] adj. *Bot.* Qui produit de la gomme-gutte. *Minér.* Qui se présente sous forme de larmes, de gouttes : *quartz guttifère.*

guttiforme [*ghu-ti*] adj. *Hist. nat.* Qui a la forme d'une goutte liquide.

guttulaire [*ghu-tu-lè-re*] adj. Qui affecte la forme de grains semblables à de petites gouttes.

guttural, e, aux [*ghu-tu*] adj. (du lat. *guttur*, gosier). Qui appartient au gosier : *artère gutturale.* Qui l'affecte : *angine gutturale.* N. f. et adj. Qui se prononce du gosier comme le *g*, le *k*, le *q* : *consonne gutturale.*

— Encycl. Le terme de *consonne gutturale* est assez impropre, bien que communément employé. La seule consonne véritablement gutturale du français est l'*h*, qui tend, d'ailleurs, à disparaître. La nomenclature courante distingue les gutturales *vélaires*, dont le point d'articulation se trouve près du voile du palais, et les *palatales*, articulées près du palais dur.



Gut-komm.



Guttus.

guttus [*ghut'-tus*] n. m. (du lat. *gutta*, goutte). *Antiq. rom.* Vase à goulot très étroit. Fiole pour verser goutte à goutte le vin des sacrifices.

Gutzkow (Charles), publiciste, romancier et auteur dramatique allemand, né à Berlin, m. à Sachsenhausen (1811-1878). Il appartenait au parti libéral. Citons, parmi ses meilleures œuvres, d'un esprit libéral : *Uriel Acosta, Tresse et épée, Laurier et myrthe, les Chevatiers de l'esprit, le Magicien de Rome*, etc.

guvacine n. f. Alcaloïde de la noix d'arec.

Guy (saint). Il y a plusieurs saints de ce nom. Citons saint Guy, évêque d'Auxonne, m. en 961. Fête le 6 janvier ; — saint Guy, fondateur du monastère de Vicogne, près de Valenciennes, m. en Bourgogne en 1147. Fête le 31 mars.

Guy (Georges-Guillaume), acteur français, né et m. à Paris (1857-1917) ; comique excellent et de ton très juste. Il a eu son succès dans tous ses rôles, soit dans la comédie, soit dans l'opérette. — Il avait épousé l'actrice Germaine Gallois, née à Paris en 1869, qui tint une place distinguée comme chanteuse d'opérette.



G.-G. Guy.

Guy Mannering ou *l'Astrologue*, roman rempli d'intérêt dramatique, par Walter Scott ; histoire d'un jeune Ecossais qui, aidé d'une bohémienne, rentre en possession de ses biens, dont l'avait dépouillé un intendant infidèle (1815).

Guyane [*ghui-ia-ne*], contrée de l'Amérique du Sud, en bordure de l'océan Atlantique ; chaude, humide, marécageuse, elle est peu salubre. La pluie y tombe avec violence de décembre à juillet.

On y exploite les forêts et les sables aurifères. La Guyane est divisée en :

Guyane anglaise ; 320.000 h. Capit. *Georgetown* ou *Demerara*. Plantations de canne à sucre, or ;

Guyane française ; 100.000 h. Capit. *Cayenne*. Sol montagneux dans la partie sud de la colonie, arrosé par le Sinnamary, le Mana, le Maroni. Cultures tropicales ; exploitation aurifère ; lieu de transportation ;

Guyane hollandaise ; 98.000 h. Capit. *Paramaribo*, ou *Surinam*. Sucre, café.

Guyane brésilienne ; dans le bassin supérieur de l'Oyapock ;

Guyane vénézolane ; aux confins du Venezuela et de la Guyane hollandaise ; belles forêts, mines d'or.



Armes de la Guyenne.

Guyau [*ghui-ô*] (Jean-Marie), philosophe français, né à Laval, m. à Menton (1854-1888) ; auteur de : *l'Irréligion de l'avenir*, d'une *Esquisse d'une morale sans obligation ni sanction*, etc., œuvres suggestives, fondées sur la solidarité de la vie collective.

Guyenne [*ghui-iè-ne*], l'une des provinces de l'anc. France, capit. *Bordeaux*. Elle a formé les dép. de la Gironde, du Lot, de Lot-et-Garonne, de l'Aveyron et de la Dordogne, et en partie ceux des Landes et de Tarn-et-Garonne. Apportée au roi d'Angleterre Henri II par sa seconde femme, Eléonore d'Aquitaine (1154), et longtemps disputée entre Anglais et Français, elle fut définitivement annexée à la couronne sous Charles VII, qui la conquit sur les Anglais en 1453, par sa victoire de Castillon. En 1469, elle fut donnée par Louis XI à son frère Charles ; mais, à la mort de ce dernier (1472), elle fit retour définitivement au domaine royal.

Guyenne (Charles de France, duc de), quatrième fils de Charles VII et frère de Louis XI, empoisonné, dit-on, par ce roi, à Bordeaux (1446-1472).

Guynemer (Georges), aviateur français, né à Paris, m. au champ d'honneur (1894-1917). Engagé volontaire en 1914, capitaine et officier de la Légion d'honneur en 1917, il abattit 54 avions ennemis et fut cité vingt et une fois. Son héroïsme a fait de lui une figure légendaire.



Guynemer.

Guyon [*ghui-ion*] (Jeanne-Marie Bouvier de La Motte, Mme), mystique française, née à Montargis, m. à Blois (1648-1717). Ses doctrines quiétistes séduisirent un moment Fénelon, qui encourut, à ce sujet, après une vive polémique avec Bossuet, le blâme de la cour de Rome. Ses *Œuvres* remplissent trente volumes.

Guyon (Jean-Louis), chirurgien français, né à Albert (Somme), m. à Paris (1794-1870). Correspondant de l'Académie des sciences. Il étudia les maladies contagieuses, notamment la fièvre jaune et le choléra.



Mme Guyon.

Guyon (Emilie-Honorine), actrice française, née à Brazey-en-Plaine (Côte-d'Or), m. à Paris (1821-1878) ; tint avec distinction l'emploi des grands rôles tragiques.

Guyon (Félix), chirurgien français, né à Saint-Denis (Réunion), m. à Paris (1831-1920). Membre et anc. président de l'Académie des sciences et de l'Académie de médecine, il fit faire de grands progrès à l'urologie et perfectionna mainte opération portant sur les organes urinaires.



F. Guyon.

Guyon (Charles-Alexandre), acteur français, né à Paris, m. à la Varenne (1854-1923), a fait avec une finesse comique un grand nombre de créations.

guyonnisme [*ghui-io-nis-me*] n. m. Doctrine de Mme Guyon.

Guyot de Provins, poète français du XIIe siècle, auteur d'un ouvrage didactique appelé *Bible*.

Guyot (Yves), homme politique et économiste franç., né à Dinan en 1843. Il fut ministre des travaux publics de 1889 à 1892 ; il a défendu les idées libre-échangistes et combattu la politique d'expansion coloniale.

Guyot-Dessaigne (Jean-François-Edmond), homme politique français, né à Brioude, m. à Paris (1833-1907). Il fut ministre de la justice en 1889 et ministre des travaux publics en 1896, puis de nouveau ministre de la justice, dans le cabinet Clemenceau (1906).

Guyou (Emile), marin et mathématicien franç., né à Fontainebleau, m. à Pleumeur-Bodou (Côtes-du-

Carte des Guyanes.


Échelle
0 100 200 300 K
Chemin de fer
OCÉAN ATLANTIQUE
VENEZUELA
Bouches de l'Orénoque
I. Barima
Territoire du Delta
GUARAUNOS
C. Nassau
Georgetown
Paramaribo
GUYANE ANGLAISE
GUYANE (SURINAME)
GUYANE FRANÇAISE
HOLLANDAISE
Cayenne
ARAOUAKES
GUARAOUS
ACOURIAS
DRIOS
OYARICOULETS
ROUCOUYENNES
TAROUMAS
PIRIUS
MAPA
BRAVOS
CARIOUANOS
BUGRES
OUAYEOUES
Forêts
BRÉSIL
Savanes
KOUSSARIS
UAPISIANAS
Oubraïp
Manouni
Merirouman
Couroua
Taliman
Yacouman
Arissaoui
Tumuc-Humac
Mts des Tumuc
Mts Acarai
Mts Wassiniki
Mts Sorenkong
Mts Canaku
Mts Coeroeni
Mts Tumuc-Humac
Mts Grand Matoni
Mts Emerillons
Mts Parou
Mts Ouassa
Mts Ouaqui
Mts Ouanenan
Mts Ouanenan
Mts Ouanenan

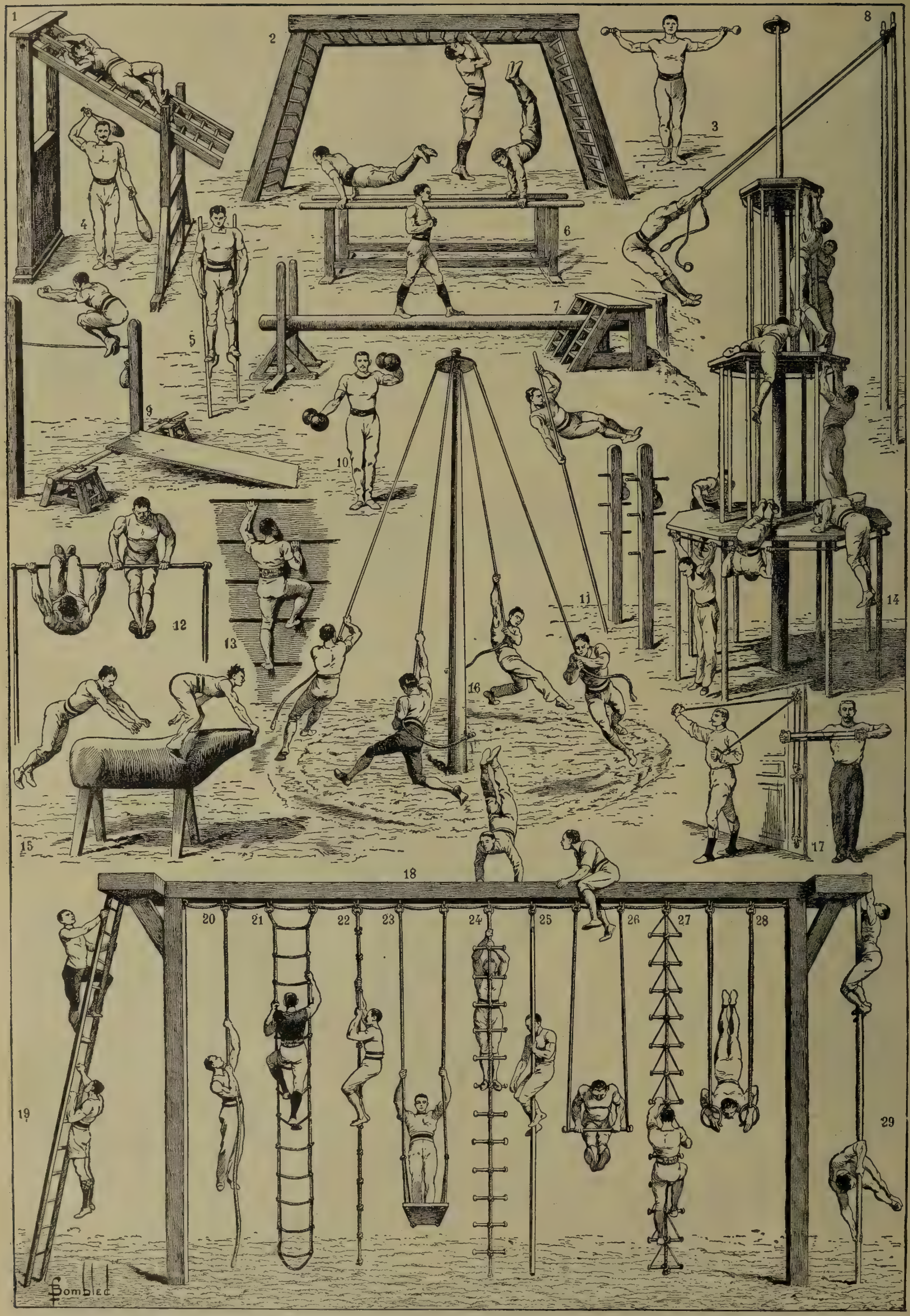

GYMNASTIQUE (*avec agrès*). — **1.** Echelle dorsale ; 2. Echelle horizontale ; 3. Barre à boules ; 4. Massues ; 5. Echasses ; 6. Barres parallèles ; 7. Poutre horizontale ; 8. Passe-rivière ; 9. Saut au tremplin ; 10. Haltères ; 11. Saut à la perche ; 12. Barre fixe ; 13. Mur d'assaut ; 14. Octogone ; 15. Cheval de bois ; 16. Pas de géant ; 17. Exercisseur et extenseur ; 18. Portique ; 19. Echelle ; 20. Corde lisse ; 21. Echelle de cordes ; 22. Corde à nœuds ; 23. Escarpolette ; 24. Corde à consoles ; 25. Perche oscillante ; 26. Trapèze ; 27. Corde à perroquets ; 28. Anneaux ; 29. Perche fixe.

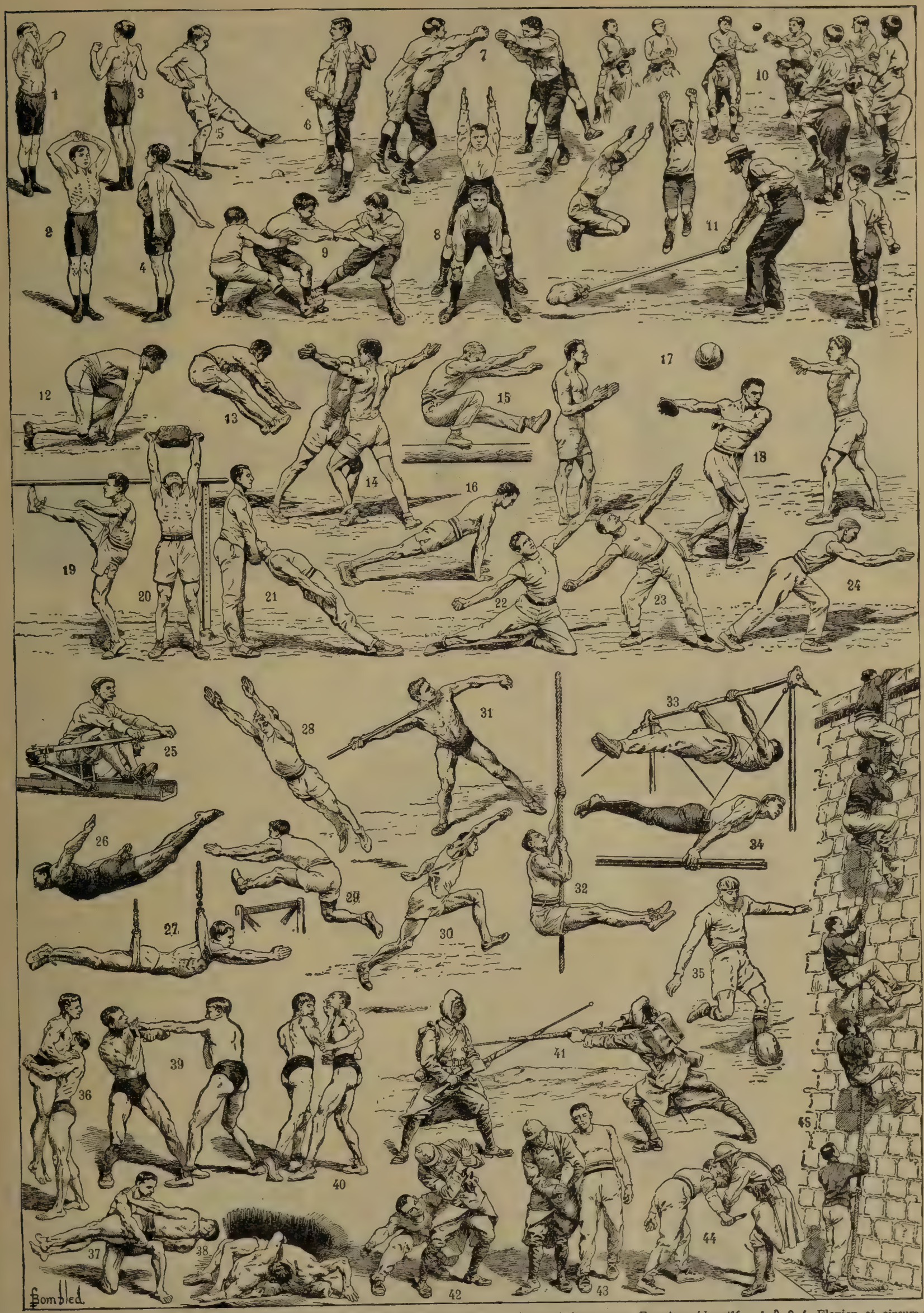

GYMNASTIQUE, d'après l'*Ecole Normale d'Education physique de Joinville-le-Pont*. — CYCLE ÉLÉMENTAIRE. *Exercices éducatifs :* 1, 2, 3, 4. Flexion et circumduction des bras ; 5. Extension de la jambe ; 6. Porter ; 7. Lutte de répulsion, attaque et défense ; 8. Equilibre. — *Petits jeux :* 9. Attaque et défense ; 10. La balle cavalière ; 11. Le coupe-jarret, le saut. — CYCLE SECONDAIRE : 12. Course de vitesse, départ ; 13. Sauter ; 14. Lutte de répulsion ; 15. Grimper, équilibre ; 16. Appui avant ; 17. Lancer de ballon, passe-passe ; 18. Lancer de disque ; 19. Sauter, élévation de la jambe tendue ; 20, Lever de la gueuse ; 21. Lever d'un camarade raide. — *Lancer de grenade :* 22. A genoux ; 23. Debout ; 24. Marche en flexion. — CYCLE SUPÉRIEUR : 25. Machine à ramer ; 26. Plongeon ; 27. Natation à sec ; 28. Sauter, en longueur sans élan, impulsion ; 29. Passage d'une haie ; 30. En longueur avec élan ; 31, Lancement du javelot ; 32. La corde ; 33. La barre fixe, planche avant ; 34. Barres parallèles, la planche ; 35. Football rugby, un coup de pied tombé. — CYCLE MILITAIRE : *Adaptations professionnelles à la lutte ;* 36, 37. Ceinture avant ; 38. Le pont. — *Boxe :* 39. Direct bloqué ; 40. Uppercut. — 41. *Escrime* à la baïonnette. — *Jiu-jitsu :* 42. Clef à la main ; 43. Clef au bras ; 44. Parade d'un coup de couteau. — 45. *Escalade* du mur, corde à rempart. V. BOXE, DANSE, ESCRIME, LUTTE, NATATION, OLYMPIQUE, etc.



Gymnastiqu de chambre et gymnastique suédoise.

Nord) [1843-1915]. Membre de l'Acad. des sciences 1891), auteur de : *la Théorie du navire*, *Manuel des instruments nautiques*.

Guys (Constantin), dessinateur français, né à Flessingue (Hollande), m. à Paris (1805-1898) ; auteur de nombreux croquis sur les mœurs du second Empire.



Guyton de Morveau.

Guyton de Morveau [*ghi, vô*] (Louis-Bernard), chimiste français, né à Dijon, m. à Paris (1737-1816), membre du comité de Salut public, directeur de l'Ecole polytechnique, membre (1795), puis président (1807) de l'Académie des sciences. Son nom est attaché à d'importantes découvertes chimiques (propriétés désinfectantes du chlore).

guzla n. f. Instrument de musique monocorde, en forme de violon, usité chez les peuples dalmates.

— Encycl. La corde de la guzla est formée d'une mèche de crins tressée ; elle n'a pas de diapason fixe ; on règle son intonation d'après la voix du chanteur, qu'elle accompagne d'ordinaire à l'unisson.



Guzla.

Guzla (*la*), œuvre de Mérimée, qui constitue l'une des plus curieuses mystifications littéraires du XIXe siècle. C'est un prétendu recueil de chants populaires illyriens serbes. Des critiques slaves comme Pouchkine furent eux-mêmes dupes de cette mystification célèbre (1826).

guzlar n. m. Chanteur ambulant, qui s'accompagnait sur la guzla.

Guzman, capitaine castillan., né à Valladolid, m. au siège de Gibraltar (1238-1309) ; son héroïsme et sa valeur ont été célébrés en beaux vers par Lope de Véga.

Guzman ne connaît pas d'obstacle, premier vers d'une romance de la féerie *le Pied de mouton*, qui, dans l'application, se dit souvent par plaisanterie, en parlant de quelqu'un que rien n'arrête.

Guzman d'Alfarache, célèbre roman picaresque de l'Espagnol Mateo Aleman (1599), dont Le Sage a publié en 1732 une adaptation en français. Le héros, un aventurier, raconte sa vie mouvementée, depuis sa naissance jusqu'à sa condamnation aux galères.

Guzman-Blanco (Antonio), homme d'Etat vénézuélien, né à Caracas, m. à Paris (1829-1899). Vice-président, dictateur ou président constitutionnel, il exerça en fait le pouvoir de 1870 à 1885.



Guzman-Blanco.

Gy, ch.-l. de c. (Haute-Saône), arr. et à 21 kil. de Gray ; 1.620 h. Ch. de f. E. Vignobles. Fer. Carrières. — Le cant. a 20 comm., et 6.800 h.

Gygès [*jèss*], jeune berger de Lydie, qui, d'après la légende classique, avait en sa possession un anneau d'or magique au moyen duquel il pouvait devenir invisible. Il se rendit à la cour du roi Candaule, dont il devint premier ministre, et qu'il assassina pour régner à sa place. Il fut le fondateur de la dynastie des Mermnades (VIIe s. av. J.-C.).

Gylden (Hugo), astronome suédois, né à Helsingfors, m. à Stockholm (1841-1896). Auteur de travaux remarquables concernant les méthodes d'approximation pour les perturbations dans le mouvement des planètes.



Gylden.

Gylippe, général spartiate de la fin du Ve siècle av. J.-C. Il triompha devant Syracuse des armées athéniennes de Nicias et de Démosthène. Après la prise d'Athènes, chargé par Lysandre de rapporter à Sparte le butin de la campagne, il fut accusé d'en avoir dérobé une partie et s'exila volontairement.

gymkana n. m. (mot anglo-hindou). Nom donné à une garden-party comportant toutes sortes de jeux en plein air, et en particulier des courses d'un caractère excentrique.

gymnase [*jim'-na-ze*] n. m. (gr. *gumnasion* ; de *gumnos*, nu). *Antiq. gr.* Etablissement d'éducation, lieu d'exercices athlétiques. Auj., établissement où l'on forme la jeunesse aux exercices du corps. Etablissement d'instruction classique, en Allemagne : *les gymnases correspondent à nos lycées.*

Gymnase-Dramatique, théâtre parisien, construit en 1820 sur le boulevard Bonne-Nouvelle ; on y joue la comédie. Il porta de 1824 à 1830 le nom de « Théâtre de Madame ».

gymnasiarque [*jim'-na-zi-ar-ke*] n. m. Chef du gymnase grec. Professeur ou professionnel de gymnastique. (Dans ce sens, on dit aussi gymnaste.)

gymnaste [*jim'-nas-te*] n. m. *Antiq.* Maître qui dirigeait les exercices dans les gymnases. Auj., professeur de gymnastique.

gymnastique [*jim'-nas-ti-ke*] adj. Qui a rapport aux exercices du corps : *entraînement gymnastique. Pas gymnastique*, pas de course cadencé. N. f. Art, action d'exercer, de fortifier le corps : *la gymnastique fut très en honneur chez les anciens. Gymnastique fonctionnelle*, gymnastique destinée à l'assouplissement ou à la régularisation d'une fonction déterminée (digestion, locomotion, par exemple) : *la gymnastique fonctionnelle est surtout pratiquée en zootechnie. Fig.* Art d'assouplir une faculté quelconque : *gymnastique de la mémoire.*

— Encycl. Dans les temps anciens, les Athéniens surtout cherchèrent dans la gymnastique, outre le développement de la force et de la santé, le perfectionnement de la beauté physique, dont les incomparables formes de leur statuaire (discoboles, hercules, coureurs) nous ont donné les modèles. Platon rêvait pour l'homme la double perfection du corps et de l'esprit, que l'on poursuivait en même temps dans les gymnases. A son exemple, les grands pédagogues modernes, Rabelais, Montaigne, Rousseau, se prononcèrent en faveur de l'application rigoureuse des exercices corporels à l'éducation de la jeunesse.

Outre son utilité évidente comme préparation à la vie militaire, la gymnastique apparaît comme un excellent moyen de modifier les constitutions défectueuses et débiles, de créer aux lymphatiques et aux anémiques un tempérament athlétique et musculeux et de prévenir la plupart des maladies issues d'un ralentissement de la nutrition. En France, le colonel Amoros créa à Grenelle un institut de gymnastique, qui fut la première ébauche de l'école normale militaire, transférée plus tard à Joinville. En 1868, V. Duruy introduisit l'enseignement de la gymnastique dans les lycées et collèges. Enfin, après les désastres de 1870, se produisit, dans une pensée patriotique, une véritable renaissance de l'éducation physique. — La marche, la course, le saut, les exercices enseignés aux gymnase développent les muscles des jambes. Les mouvements des bras, avec ou sans haltères, développent les muscles des bras et le thorax. Enfin, les exercices du trapèze, des anneaux, des échelles et des cordes lisses, de la barre fixe, des barres parallèles, ainsi que les sports : escrime, équitation, natation, vélocipédie, etc., agissent sur tous les muscles de l'économie, simultanément.

Gymnastique suédoise. A la différence des méthodes de gymnastique couramment en usage en France, où sont multipliés les exercices aux appareils, les suspensions, les « tours de force » souvent violents et qui contribuent à développer les extrémités supérieures et les muscles pectoraux souvent aux dépens de la bonne carrure des épaules et de l'extension de la cage thoracique, la gymnastique dite *suédoise*, dont les principes ont été posés par le Dr Ling au commencement du XIXe siècle, tend surtout au perfectionnement réel de tout le corps.

gymnètes [*jim'*] n. m. pl. *Ant. gr.* Nom sous lequel on désignait à Argos une classe inférieure de la population : *les gymnètes étaient des serfs de la glèbe.* S. *un gymnète.*

gymnique [*jim'-ni-ke*] n. f. (du gr. *gumnos*, nu). Science des exercices du corps, propres aux athlètes. Adj. Se dit des jeux publics où combattaient les athlètes : *jeux, exercices gymniques.*

gymno [*jim'*] (du gr. *gumnos*, nu), préfixe qui entre dans la composition de nombreux mots.

gymnoascées [*jim'-no-a-sé*] n. f. pl. Famille de champignons ascomycètes, parasites de divers animaux. S. une *gymnoascée.*

gymnoblastes [*jim'-no-blas-te*] n. f. pl. Groupe de dicotylédones, possédant un embryon qui n'est pas entouré d'une membrane. Sous-ordre de méduses dites aussi *tubulaires* ou *hydroïdes*, comprenant des colonies de polypes qui produisent des méduses libres. S. une *gymnoblaste.*

gymnobranches [*jim'*] n. m. pl. Groupe de mollusques gastéropodes, comprenant des animaux marins nus, qui portent des branchies ou des appendices sur le dos. S. un *gymnobranche.*

gymnocarpe [*jim'*] adj. (du gr. *gumnos*, nu, et *karpos*, fruit). Se dit des plantes dont les fruits ne sont soudés avec aucun organe accessoire.



Gymnocorve.

gymnoclade [*jim'*] n. m. Genre de légumineuses césalpiniées, originaires de l'Amérique et employées à l'ornementation des jardins.

gymnocorve [*jim'*] n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des corvidés, comprenant des corbeaux de la Nouvelle-Guinée, dont la tête est nue en partie, et qui sont de la taille d'une grosse corneille.

gymnodactyle n. m. Genre de reptiles crassilingues, comprenant une douzaine d'espèces des régions chaudes : *le gymnodactyle de l'Indochine atteint 0 m, 20.*

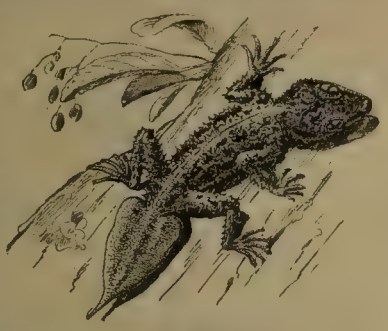

Gymnodactyle.

gymnoderme adj. (du gr. *gumnos*, nu, et *derma*, peau). *Hist. nat.* Qui a la peau nue.

gymnodontes n. m. pl. Sous-ordre de poissons plectognathes des mers chaudes, comprenant ceux qui ont les mâchoires disposées en bec tranchant, non recouvert par la peau. S. un *gymnodonte*.

gymnogène [*jim'*] adj. (du gr. *gumnos*, nu, et *gennân*, engendrer). *Bot.* Qui a les ovules nus ou non enfermés dans un ovaire.

gymnoglosse [*jim'*] adj. (du gr. *gumnos*, nu, et *glôssa*, langue). Qui est dépourvu de radules. (Se dit de certains mollusques gastéropodes.)

gymnogyne [*jim'*] adj. (du gr. *gumnos*, nu, et *gunê*, femelle). Se dit des plantes qui portent des ovaires nus.

gymnolémates [*jim'*] n. m. pl. Ordre de bryozoaires, comprenant des animaux marins ou d'eau douce, à bouche sans épistome. S. un *gymnolémate*.

gymnomyce [*jim'*] adj. (du gr. *gumnos*, nu, et *mukês*, champignon). Se dit des champignons dont les spires sont à nu.

gymnopleure [*jim'*] n. m. Genre de scarabées, comprenant des bousiers noirs ou métalliques, brillant du plus beau vert ou du rouge rubis, et habitant la région circaméditerranéenne.

gymnorhine [*jim'*] n. m. Genre de passereaux dentirostres, famille des corvidés, comprenant trois espèces de l'Australie. (Le plus commun est le *gymnorhine flûteur*, qui s'apprivoise bien et imite tous les chants.)



Gymnorhine.

gymnosomes [*jim'*] n. m. pl. Groupe de mollusques ptéropodes, comprenant ceux dont le corps n'est pas renfermé dans une coquille. S. un *gymnosome*.

gymnosophie [*jim'-no-so-fî*] n. f. Doctrine des gymnosophistes.

gymnosophiste [*jim'-no-so-fis-te*] n. m. (du gr. *gumnos*, nu, et *sophos*, sage). Philosophe d'une secte de l'Inde, vouée à l'ascétisme, et dont les membres ne portaient pas, dit-on, de vêtement.

— Encycl. Les gymnosophistes étaient voués au célibat, ne vivaient que de légumes et de fruits, s'imposaient des supplices volontaires. Ils exercèrent une action remarquable sur le monde oriental et jusque dans la Grèce. Alexandre le Grand essaya vainement, lorsqu'il les rencontra au fond de l'Asie, de les attirer à lui. Les gymnosophistes étendirent leur domination spirituelle en Arabie, en Egypte, en Ethiopie. Pythagore, semble-t-il, a connu leur doctrine ; Zénon, le stoïcien, dut apprendre d'eux à développer dans la volonté le mépris de la douleur. Leur doctrine est une socte de panthéisme immatérialiste. Pour purifier l'âme, ils mortifient le corps. Leur croyance inébranlable à la métempsycose achève d'expliquer leur vie austère.

gymnospermé [*jim'-nos-pèr-mé*], **e** adj. *Bot.* Qui a les semences à nu.

gymnospermes [*jim'-nos-pèr-me*] n. f. pl. Nom de l'une des deux grandes divisions de l'embranchement des phanérogames, comprenant les plantes chez lesquelles l'ovule est simplement porté à nu par une feuille fertile (cycadées, conifères et gnéthacées). S. une *gymnosperme*.

gymnospermie [*jim'-nos-pèr-mî*] n. f. Premier ordre d'une classe du système de Linné.

gymnosporange [*jim' nos-po*] n. m. Genre de champignons parasites, famille des urédinées, qui développent leurs organes reproducteurs (téleutospores, écidies) sur des plantes différentes.

— Encycl. Le gymnosporange de la sabine développe ses téleutospores sur le genévrier sabine et ses écidies sur le poirier, où l'affection qu'il détermine est appelée *rouille du poirier*.

gymnostome [*jim'-nos-to-me*] adj. *Bot.* Dont l'orifice est dépourvu d'appendices.

gymnote [*jim'*] n. m. Genre de poissons physostomes, des rivières de l'Amérique du Nord.



Gymnote.

— Encycl. La seule espèce du genre, le *gymnote électrique*, est une grande anguille, qui habite les eaux douces de l'Amérique du Sud. Ce poisson peut atteindre 2 mètres de long. Sa couleur est verdâtre foncé, avec la gorge jaune et rouge et deux lignes de taches jaunes sur les flancs, par où s'écoule une humeur essentiellement conductrice de l'électricité ; les appareils électriques, au nombre de deux, sont placés de chaque côté, près de la queue. Les décharges se produisent à la volonté du gymnote. Elles sont assez violentes pour paralyser de gros animaux, et les gymnotes s'en servent pour tuer les poissons dont ils se nourrissent. On a dit que les Indiens faisaient entrer dans l'eau des chevaux que ces anguilles tuaient en épuisant sur eux leur force électrique et s'en emparaient ensuite sans danger. Cette tradition, rapportée par Humboldt, semble très exagérée. On traque les gymnotes avec de grands filets, et on les saisit en se couvrant les mains avec des gants en caoutchouc. Les commotions produisent une vive douleur et peuvent même renverser un homme ; mais le choc n'est point mortel.

gymnure [*jim'*] n. m. Genre de mammifères insectivores, comprenant des animaux propres à la Malaisie et ressemblant à de grandes musaraignes.

gynandre adj. (du gr. *gunê*, femelle, et *anêr*, *andros*, mâle). Se dit des végétaux qui ont les étamines insérées sur le pistil ou sur l'ovaire.

gynandrie [*drî*] n. f. (de *gynandre*). Disposition de la fleur, dans laquelle les étamines sont soudées en un seul corps avec le pistil. *Térat.* Pseudohermaphrodisme chez la femme.

gynandroïde adj. et n. f. Se dit d'une femme qui présente les signes de la gynandrie.

gynandromorphe n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés, comprenant une espèce européenne, rouge et bleue, répandue dans la France centrale et méridionale.

Gyndès [*jin-dèss*], riv. l'Assyrie, auj. *Kara-Sou*, affl. du Tigre.

gynécée [*sé*] n. m. (gr. *gunaikeion ;* de *gunê*, femme). *Antiq. gr.* et *rom.* Appartement des femmes. *Bot.* Pistil.

— Encycl. Dans les maisons grecques importantes, le gynécée était distinct de l'appartement des hommes. Il était ordinairement placé à l'arrière de l'habitation. Il comprenait, disposées, autour d'une cour ou *péristyle*, une grande pièce (*oikos*) où se tenait la maîtresse de maison, une chambre à coucher où était le lit conjugal (*thalamos*), diverses chambres pour les esclaves, etc.

A Rome, sous la république, on donnait aussi le nom de *gynécée* à l'appartement des femmes. Sous l'empire, au moins depuis le IVe siècle de notre ère, on appela également ainsi les gardes-meubles impériaux auxquels étaient annexés des ateliers de femmes ou même de grands établissements industriels où l'on fabriquait des vêtements.

Sous la féodalité, on appelait *gynécée* l'atelier où travaillaient pour le seigneur les vassales ou femmes de corps.

gynécocrate n. Partisan de la gynécocratie.

gynécocratie [*sî*] n. f. (du gr. *gunê*, *aikos*, femme, et *kratos*, force). Etat qui est ou peut être gouverné par une femme, comme l'Angleterre.

gynécocratique adj. Qui a rapport à la gynécocratie.

gynécographe n. m. Syn. de gynécologue.

gynécographie n. f. Syn. de gynécologie.

gynécologie [*jî*] n. f. (du gr. *gunê*, femme, et *logos*, discours). Science ou traité des organes sexuels de la femme, de leur physiologie, de leurs maladies.

gynécologique adj. Qui a rapport à la gynécologie.

gynécologue ou **gynécologiste** [*jis-te*] n. m. Médecin qui s'occupe de gynécologie.

gynécomanie [*nî*] n. f. (du gr. *gunê*, *aikos*, femme, et de *manie*). Amour excessif des femmes.

gynécomaste [*mas-te*] n. m. (du gr. *gunê*, femme, et de *mastas*, mamelle). Homme dont les mamelles sont développées comme celles d'une femme.

gynécomastie [*mas-tî*] n. f. (de *gynécomaste*). Développement exagéré des mamelles chez l'homme.

gynécopathie n. f. (du gr. *gunê*, femme, et *pathos*, souffrance). Affection des organes génitaux de la femme.

gynécophobie ou **gynéphobie** [*fo-bî*] n. f. (du gr. *gunê*, femme, et *phobos*, crainte). Crainte excessive éprouvée en présence d'une femme.

gynérion n. m. Genre de graminées festucées.

— Encycl. L'espèce type du genre est le *gynérion argenté*, vulgairement *herbe des pampas* ou *plumet des pampas*, ou *panache*. C'est une graminée gigantesque, à feuilles très longues, ensiformes et tranchantes, souvent très rapprochées à la base de la plante. L'inflorescence est une vaste panicule d'un blanc soyeux, portée par une tige qui dépasse souvent 3 mètres de haut. Cette plante, originaire de l'Amérique du Sud, est cultivée dans les jardins d'Europe comme ornementale. Les panicules, séchées et teintes de diverses couleurs, sont employées pour orner les appartements.



Gynérion.

gynise [*ni-ze*] n. f. (du gr. *gunê*, femelle, pistil). Surface papilleuse du gynostème, ou bien orifice stigmatique de certaines orchidées.

gynobase [*ba-ze*] n. f. Portion du réceptacle floral que supporte le pistil.

gynobasique [*zi-ke*] adj. Qui part de la base du pistil.

gynocarde ou **gynocardie** [*dî*] n. f. Genre de bixacées, de l'Inde, comprenant des arbres à feuilles alternes, à fleurs axillaires ou en cymes. (Le fruit est une grosse baie renfermant des graines nombreuses, dont on extrait une huile vomitive.)

gynocarpe adj. *Bot.* Qui a des semences ou des sporules nues.

gynocidion n. f. Petit renflement situé à la base du pédoncule de l'urne, chez certaines mousses.

gyno-dioïque adj. Se dit d'une plante ayant des fleurs hermaphrodites et des fleurs femelles sur deux pieds différents.

gyno-monoïque adj. Se dit d'une plante ayant sur le même pied des fleurs hermaphrodites et femelles.

gynophore n. m. (du gr. *gunê*, femelle, et *phoros*, qui porte). Sorte de pédicelle, au sommet duquel est porté le pistil de certaines fleurs (câprier, sterculie, etc.).

gynostème [*nos-tème*] n. m. (du gr. *gunê*, femelle, et *stêmon*, filet). Organe résultant, chez certaines plantes à ovaire infère, d'une concrescence entre une partie de l'androcée et du gynécée.

Gyöngyös, v. de Hongrie, dans le comitat de Heves, au pied des monts Matra ; 16.440 h. Vins, lainages.



Gyp.

Gyp (Sibylle de Riquetti de Mirabeau, comtesse de Martel de Janville, arrière-petite-nièce de Mirabeau, connue sous le pseudonyme de), femme de lettres française, née à Koëtsoal (Morbihan) en 1850. Elle a publié de nombreux ouvrages pleins de fantaisie et de verve, études curieuses de la société parisienne : *Petit Bob*, *Petit Bleu*, *le Mariage de Chiffon*, *le Cœur de Pierrette*, *l'Amoureux de Line*, etc. Elle a fait jouer quelques pièces : *Autour du mariage*, *Mademoiselle Ève*, etc.

gypaète n. m. (gr. *gupaietos ;* de *gups*, vautour, et *aetos*, aigle). Genre d'oiseaux rapaces, famille des falconidés.

— Encycl. Les gypaètes sont de puissants oiseaux à long bec crochu, à large et longue queue, à ailes très vastes, qui font le passage entre les aigles et les vautours ; ils se rapprochent des derniers par leurs serres faibles, mais ils sont voisins des premiers par leur cou et leur tête munis de plumes en flèche. Brun grisâtre, plus ou moins fauve, le gypaète mesure 2 m, 60 d'envergure. Son œil fixe, d'un rouge vif, son attitude impassible, lui donnent un aspect effrayant ; mais c'est un oiseau inoffensif et timide. La seule espèce du genre, le *gypaète barbu*, dit aussi *vautour barbu*, est répandu dans les montagnes de l'ancien monde ; il vit surtout de charognes. On a accusé le gypaète d'attaquer les bestiaux, les chamois, voire les enfants ; ce n'est guère probable ; il plane toujours au-dessus des précipices, guettant les animaux qui s'y laissent tomber, pour les dévorer à loisir.



Gypaète.

gyps n. m. *Ornith.* V. vautour.

gypse [*jip-se*] n. m. (gr. *gupsos*). Pierre à plâtre, qui est un sulfate naturel hydraté de chaux : *le gypse est très commun aux environs de Paris.*

— Encycl. La forme cristalline du gypse dérive d'un prisme rhomboïdal oblique. Les macles y sont très communes, et c'est la macle de deux cristaux lenticulaires qui produit la variété connue sous le nom de *fer de lance*. Le gypse, dont la déshydratation donne le plâtre, forme une importante assise dans la région parisienne ; lorsqu'il se rencontre en masses grenues, on l'appelle *albâtre* ou *gypse saccharoïde ;* s'il est en masses cristallines et jaunâtres, c'est le *grignard* et *pied d'alouette* de Montmartre.



Gypse en fer de lance.

gypseux, euse [*jip-seû*, *eu-ze*] adj. De la nature du gypse. Qui en contient : *couche gypseuse.*

gypsier [*jip-si-é*] n. m. Ouvrier qui travaille le plâtre.

gypsies [*jip-siz*] n. m. pl. (de *Egyptian*). Nom anglais des bohémiens. S. un, une *gypsy*.

gypsifère adj. Qui contient du gypse.

gypsographie [*fî*] n. f. Procédé pour tirer des estampes sur plâtre.

gypsomètre [*jip-so*] n. m. (du lat. *gypsus*, gypse, et du gr. *metron*, mesure). Appareil permettant de déterminer la teneur des vins en sulfate de potassium.

— Encycl. Le gypsomètre employé généralement est celui de Salleron. On opère en versant, dans une quantité déterminée de vin, une solution titrée de chlorure de baryum, tant qu'il y a formation de sulfate de baryte.

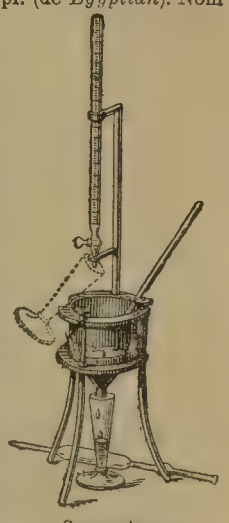

Gypsomètre.

gypsophile [*jip-so*] n. f. Genre de caryophyllées, dont les racines servent à enlever les taches de corps gras : *certaines espèces de gypsophile sont cultivées dans les jardins.*

Gyptis [*jip-tiss*], personnage légendaire, fille de Nann, chef des Ségobriges, qui occupaient l'embouchure du Rhône, lors de la venue des colons phocéens, conduits par Euxène. C'était le jour où la fille du chef devait, selon l'usage, se choisir un époux en présentant à l'un des jeunes hommes rassemblés au banquet une coupe pleine. Euxène ayant été invité, ce fut à lui qu'elle offrit la coupe, et les Phocéens reçurent, pour fonder une ville, l'emplacement où s'élève Marseille.

gyration n. f. et **gyratoire** adj. V. giration et giratoire.

gyrète n. m. Genre d'insectes coléoptères carnivores de l'Amérique du Sud, de taille moyenne, velus, à élytres lisses et brillants, dont on connaît une douzaine d'espèces.

gyrin n. m. Genre d'insectes coléoptères aquatiques de l'hémisphère boréal, dont une dizaine d'espèces habitent les environs de Paris ; la plus connue est le *gyrin nageur*, bronzé, poli.

gyrocompas [*pa*] n. m. (de *gyro*, pour *gyrostat*, et de *compas*). Boussole marine construite et équilibrée en application du gyrostat et qui reste insensible aux influences magnétiques du bord (masses de fer de la coque, canalisations électriques, etc.).

— Encycl. La boussole que l'on utilise à bord des navires modernes se trouve évidemment sous l'influence des masses de fer de la coque, des canalisations électriques, etc. Il serait impossible, dans les sous-marins, de se servir d'une boussole non compensée. Le gyrocompas est un instrument basé sur les propriétés du gyroscope, et qui permet d'obtenir exactement la position du nord géographique. V. gyrostat.

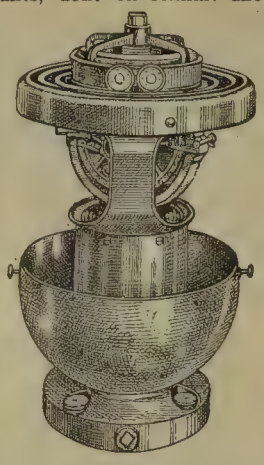
Gyrocompas Sperry.

gyromancie [*si*] n. f. (du gr. *guros*, cercle, et *manteia*, divination). Divination par les cercles.

— Encycl. On trace quatre cercles concentriques, dans les intervalles desquels on pose des lettres fournies par le hasard. Le devin, placé au centre, se met à tourner rapidement sur lui-même, et perçoit ainsi les lettres dans un certain ordre, servant à composer des mots qui fournissent la réponse à la question posée. Ou encore on tourne autour des cercles jusqu'à ce qu'on tombe étourdi sur des lettres dont on fait des mots pris comme présages.

gyromancien, enne [*si-in, è-ne*] adj. Qui concerne la gyromancie : *divination gyromancienne*. Qui pratique la gyromancie : *un devin gyromancien*. N. : *un gyromancien, une gyromancienne*.

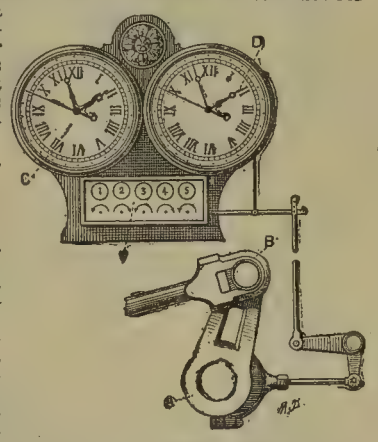
Gyromètre : A, manivelle de la machine ; B, bielle de la machine ; C, cadran à secondes ; D, cadran enregistreur : T, totalisateur.

gyromètre n. m. (du gr. *guros*, tour, et *metron*, mesure). Appareil pour mesurer la vitesse de rotation des machines.

— Encycl. Le gyromètre est un compteur de tours installé à demeure sur les machines ou mis en relation directe avec ces machines, qui doivent posséder une vitesse absolument régulière. Il se compose de deux cadrans, dont l'un est une horloge indiquant les secondes ; l'autre est un compteur dont les aiguilles suivent le mouvement du totalisateur placé au-dessous. Lorsque la vitesse est normale, les aiguilles des deux cadrans marchent ensemble.

gyroplane n. m. Type d'appareil d'aviation imaginé en 1907 par L. Bréguet et Richet, et dans lequel des hélices inclinées jouent le double rôle de sustentateurs et de propulseurs.

gyroptère n. m. Hélicoptère particulier, expérimenté en 1914 par Papin et Rouilly.

gyroscope [*ros-ko-pe*] n. m. (du gr. *guros*, tour, et *skopein*, examiner). Appareil inventé en 1752 par Foucault pour fournir une preuve expérimentale de la rotation de la terre.

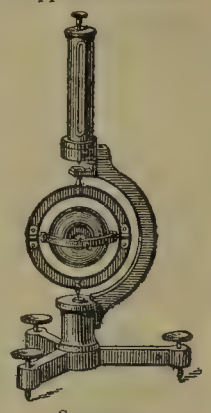
Gyroscope.

— Encycl. Le gyroscope n'est autre chose qu'un gyrostat susceptible de se placer dans tous les azimuts ; s'il est parfaitement équilibré, la rotation de la terre peut seule avoir une influence sur lui. On remarque que l'axe, après s'être orienté, se met lentement en mouvement, restant, par exemple, constamment pointé vers une même étoile. Les principes connus de mécanique permettent d'en conclure que la terre est animée d'un mouvement de rotation.

gyroscopique [*ros-ko*] adj. Qui ressemble au gyroscope. Qui a rapport au gyroscope : *toupie gyroscopique*.

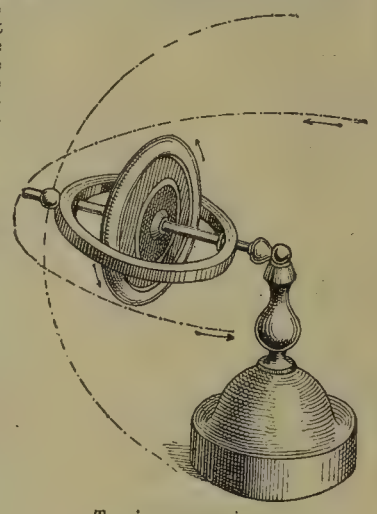
Toupie gyroscopique.

— Encycl. La toupie gyroscopique et la balance gyroscopique sont analogues au gyroscope ; ces deux instruments se prêtent à une vérification expérimentale des lois du mouvement des solides de révolution autour d'un point de leur axe de figure. La tige de la toupie s'engage dans une crapaudine verticale ; la tige de la balance est articulée sur un cylindre qui s'engage dans une crapaudine verticale ; son prolongement porte un poids mobile. Dans les deux cas, la tige décrit un cône autour de la verticale du pivot.

gyrostat [*ros-ta*] n. m. (du gr. *guros*, tournant sur lui-même, et *statikos*, qui se tient). Se dit de tout solide animé d'un rapide mouvement de rotation autour de son axe : *la toupie, le gyroscope, le diabolo, la terre elle-même sont des gyrostats*.

— Encycl. On réalise pratiquement un gyrostat en prenant un volant massif dont l'axe est maintenu par un cadre mobile. Durant la rotation du volant, on observe un équilibre particulier du système ; le volant fait tourner le cadre mobile, et s'oriente suivant une certaine direction ; tout effort pour l'écarter de cette direction est aussitôt l'objet d'une réaction inverse. Si l'appareil est soumis seulement à l'action de la pesanteur, l'axe s'oriente suivant la direction du méridien. Tous les problèmes mécaniques qui nécessitent la conservation d'une direction peuvent se résoudre à l'aide d'un gyrostat : compas de marine insensible aux influences magnétiques (*gyrocompas*) ; appareils pour stabiliser les torpilles, les avions, les véhicules sur voie monorail ; stabilisation de bateaux par la suppression du roulis, etc. Pour cette dernière application (*gyroscope antirou-*

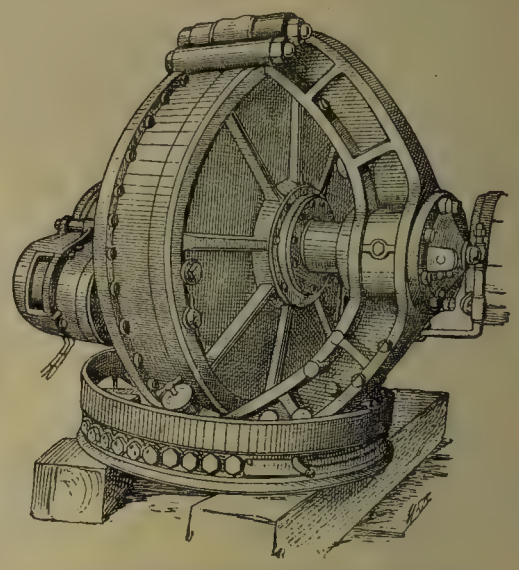
Gyrostat stabilisateur Sperry pour éliminer l'influence du roulis.

leur), on utilise un lourd gyroscope à axe vertical ; ce gyroscope est fixé à la coque, de sorte que s'il y a inclinaison du navire par suite du roulis, l'axe du gyroscope s'incline également, et l'appareil réagit aussitôt pour redresser le navire.

gyrostatique [*ros-ta-ti-ke*] adj. Qui concerne le gyrostat : *les applications de l'état gyrostatique sont nombreuses (stabilisation des compas, torpilles, avions, navires, etc.)*.

gyrotrain [*trin*] n. m. Train monorail, dont la stabilité est assurée par un gyrostat.

gyrotrope n. m. Commutateur inverseur, imaginé par Ampère en 1820. (Il est constitué par une bascule qui plonge alternativement dans quatre godets, reliés de manière convenable entre eux, en même temps qu'à une pile.)

gyrovague adj. (lat. eccl. *gyrovagus*). Vagabond. Moine errant et mendiant.

Gysegem, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Alost), sur la Dendre ; 1.760 h.

Gythium [*ti-om'*] ou **Gythion** ou **Marathonisi,** port de Laconie (Péloponèse). Elle servait de port à Sparte. Auj. *Polokytia*.

Gyula, v. de Hongrie (comitat de Bekes), sur le Koros Blanc ; 22.500 h.

Gyulay (Ignace), général autrichien. Il servit dans toutes les campagnes contre la République et l'empire français (1763-1831). — Son parent, François **Gyulay,** général hongrois, feld-maréchal et ministre de la guerre, commandant en chef de l'armée autrichienne en Italie en 1859, fut battu par les Français à Magenta (1798-1868).

Gyulay (Paul), poète et critique hongrois, né à Kolozsvar, m. à Budapest (1826-1909). Par ses poésies d'une grande noblesse de sentiment, aussi bien que par ses ouvrages de critique, il a eu une grande influence sur le mouvement littéraire hongrois.

Gyzen ou **Gysen** (Pierre), peintre flamand, né à Anvers (1836-1900) ; ses œuvres, consistant surtout en paysages, se font remarquer par une bonne entente de la composition, et par la finesse de l'exécution.

G





L'astérisque (*) devant un mot indique que l'h initial est aspiré.

H [*a-che* ou *heu*] n. m. Huitième lettre de l'alphabet, et la sixième des consonnes : *un* H *majuscule; un* h *minuscule.* — L'*h* est muet ou aspiré. Il est muet quand on ne l'entend pas dans la prononciation : *thé, thon, théâtre, l'histoire, l'habitation, les hommes.* L'*h* est aspiré quand il a pour effet d'empêcher l'élision et de produire l'hiatus : *les héros, la haine, le hameau.* Comme signe graphique, l'H, emprunté à l'hiératique égyptien, est en phénicien une gutturale, qui devient en grec ionien une voyelle. Mais cette voyelle marque une aspiration en éolo-dorien et dans l'alphabet latin qui en dérive. L'*h* minuscule dérive de l'onciale.

L'H prend différentes formes, soit dans l'écriture, soit dans l'impression : on distingue l'H majuscule et l'h minuscule. Il subit en outre de nombreuses

ECRITURES MODERNES

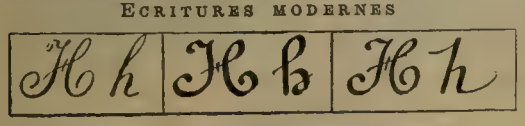

Anglaise | Ronde | Bâtarde

modifications, suivant que le caractère est de l'anglaise, de la ronde ou de la bâtarde, de la coulée ou du romain, de l'italique, de la normande, de l'égyptienne, etc.

Comme abréviation, H signifie Hautesse, Haut, Haute. En chimie, H est le symbole de l'hydrogène. Sur les monnaies de France, H désignait l'hôtel des Monnaies de La Rochelle. Surmonté d'une couronne, il indique que la pièce a été frappée sous Henri III ou Henri IV. Unité thérapeutique des rayons X, déterminée par Holjknecht. Abréviation de hecto.

ha, abréviation de *hectare.*

***ha !** Interj. qui marque la surprise ou, répétée, figure le rire : *ha! monsieur est Persan? ha! ha! ha! que c'est drôle!* N. m. : *pousser des ho et des ha.*

Haag (Eugène), théologien protestant français, né à Montbéliard, m. à Paris (1808-1868). Il écrivit, en collaboration avec son frère EMILE, né à Montbéliard, m. à Paris (1811-1865), la *France protestante*, biographie des protestants illustres de notre pays.

Haakon [pr. norv. *ô-kon*'], nom de plusieurs rois de Norvège qui régnèrent de 935 à 1386. — HAAKON VII, prince de Danemark, roi de Norvège, né à Charlottenlund, près de Copenhague, en 1872, second fils du roi de Danemark Frédéric VIII, élu lors de la séparation de la Suède et de la Norvège (1905). Il a épousé en 1896 la princesse Maud, fille du roi d'Angleterre, Edouard VII.



Haakon VII.

haarkies n. m. *Min.* Syn. de MILLÉRITE.

Haarlem ou **Harlem** [*lèm*'], v. des Pays-Bas, ch.-l. de la Hollande-Septentrionale, sur la Sparne ; 70.000 h. Rubannerie, tissus de coton. Aux environs, célèbres champs de tulipes. Patrie de Van der Helst, Berghem, Coster, Wouwerman. Haarlem soutint un siège célèbre contre le duc d'Albe, qui s'en empara en 1573.

Haarlem (MER OU LAC DE), ancien lac qui existait naguère entre Haarlem, Amsterdam, Leyde. Il fut desséché de 1837 à 1840, pour faire place à de fertiles polders.

Haarlemmer-Meer, comm. des Pays-Bas (Hollande-Septentrionale, arr. de Haarlem) ; 12.000 h.

Haase (Frédéric), philologue allemand, né à Magdebourg, m. à Breslau (1808-1867) ; éditeur de Sénèque et Tacite, auteur de *Leçons de philologie latine.*

Haase (Hugo), avocat allemand, chef des socialistes indépendants, né à Allenstein, m. à Berlin (1863-1919). Il vota en août 1914 les crédits pour la guerre, mais, en 1916, il combattit contre les majoritaires pour la cessation de la guerre, et prépara la Révolution du 11 novembre 1918. Il fut blessé mortellement par un adversaire politique.

Habacuc [*kuk*], le huitième des douze petits prophètes juifs, qui vécut entre 650 et 627 avant notre ère. C'est lui qui, dit-on, visita et nourrit Daniel dans la fosse aux lions.

***habanera** n. f. (m. esp.). Danse de société, originaire de la Havane (en espagnol, *la Habana*) ; musique sur laquelle elle se danse.

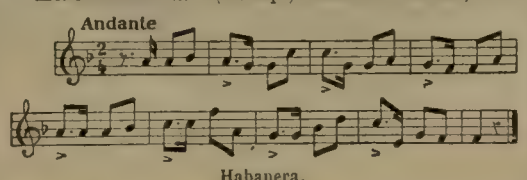

Habanera.

— ENCYCL. La habanera est écrite à deux-quatre et s'exécute sur un mouvement lent. La première note de la mesure, qui est une croche pointée, est fortement accentuée.

Habas, comm. des Landes, arr. et à 22 kil. de Dax ; 1.680 h. Ch. de f. M. Commerce de vins.

Habay, nom de deux comm. de Belgique : HABAY-LA-NEUVE (Luxembourg, arr. de Virton) ; 1.960 h. ; papeteries, forges ; HABAY-LA-VIEILLE (Luxembourg, arr. de Virton) ; 900 h.

habdallah n. m. (en hébreu, *séparation*). Cérémonie par laquelle les juifs, le soir du jour du sabbat, marquent la distinction de ce jour consacré avec le jour profane qui suit.

habeas corpus, mots lat. signif. : *Que tu aies le corps* (sous-entendu *ad subjiciendum*, pour le produire devant la cour). Nom d'une loi célèbre qui, en Angleterre, garantit la liberté individuelle des citoyens anglais, en ce qu'elle ordonne de « produire le corps du détenu », c'est-à-dire de le faire comparaître devant la cour, pour qu'elle statue sur la validité de l'arrestation ; votée sous Charles II en 1679.

habemus confitentem reum, mots lat. signif. : *Nous avons un accusé qui avoue.* Locution empruntée à l'exorde du discours de Cicéron en faveur de Ligarius (I, 2), partisan de Pompée, exilé après la victoire de César.

Habeneck (François-Antoine), musicien français, né à Mézières, m. à Paris (1781-1849) ; il a écrit surtout pour le violon.

habent sua fata libelli, mots lat. signif. : *Les livres ont leur destinée.* Aphorisme du poète grammairien Terentianus Maurus. Il est lui-même un exemple de la vérité de sa réflexion, car on ne cite guère de lui que ce fragment de vers, et encore en l'attribuant à un autre.

Haber (Fritz), chimiste allemand, né en 1868, titulaire du prix Nobel 1919. On lui doit la synthèse de l'ammoniaque.

Habert (Philippe), poète français, né à Paris vers 1605, m. au siège d'Emery (Hainaut) en 1637. Un des premiers membres de l'Académie française. — Son frère, GERMAIN, littérateur, né vers 1615, m. à Paris (1654), également membre de l'Académie, est connu par sa réponse à Richelieu, qui lui demandait son avis sur le *Cid* : Je voudrais bien l'avoir fait. »

Habib-Oullah khan, émir d'Afghanistan, né en 1872. Il succéda en 1901 à son père Abdurrahman khan, et fut assassiné au camp de Laghman en 1919. Pendant la Grande Guerre il était resté fidèle à l'Angleterre.

habile adj. (lat. *habilis*). Adroit, expert : *un habile ouvrier.* Fin, rusé, ingénieux : *la terre n'est*



HABITATION : 1. Abri primitif : 2. Grotte de troglodytes : 3. Village lacustre ; 4. Abri dans les arbres ; 5. Construction mégalithique ; 6. Cabane des Romains primitifs ; 7. Nuraghe primitif ; 8. Habitation gauloise ; 9. Hutte germaine ; 10. Maison étrusque ; 11. Maison égyptienne ; 12, 13. Tente et maison hébraïques ; 14. Tente assyrienne ; 15. Maison phénicienne ; 16. Maison assyrienne ; 17. Habitation des Romains (époque impériale) ; 18. Maison perse ; 19. Maison grecque ; 20. Hutte des premiers aryens ; 21. Tente aryenne ; 22. Maison hindoue ; 23. Chariot barbare ; 24. Villa mérovingienne ; 25. Ring des Avares (VIIe s.) ; 26. Maison byzantine ; 27. Maison slave ; 28. Maison scandinave ; 29. Habitation mauresque (Espagne) ; 30. Maison vénitienne (XVIe s.) ; 31. Chariot-tente de Gengis-Khan ; 32. Maison indo-musulmane ; 33. Maison à l'italienne ; 34. Pavillon hollandais ; 35. Chalet suisse ; 36. Isba russe.



HABITATION : 1. Maison (XIe s.); 2. Maison en briques (XIIe s.); 3. Maison (XIIIe s.); 4. Habitation fortifiée (XIIIe s.); 5. Maison en bois (XIVe s.); 6. Maison (XVe s.); 7. Château fort (XVe s.); 8. Maison (XVIIe s.); 9. Maison moderne; 10. Maison de campagne; 11. Hôtel particulier moderne; 12. Roulotte; 13. Maison d'exploitation agricole; 14. Chaumière; 15. Gratte-ciel, à New-York; 16. Maison tonkinoise; 17. Paillotte annamite; 18. Maison japonaise; 19. Maison chinoise; 20. Maison cambodgienne; 21. Village lacustre de la Nouvelle-Guinée; 22. Pavillon tunisien; 23. Maison coloniale; 24. Maison soudanaise; 25. Maison arabe; 26. Tente des nomades africains; 27. Habitation inca: 28. Maison aztèque; 29. Chariot des guaranis nomades; 30. Campement de Peaux-Rouges; 31. Tente des Indiens des réserves (Canada); 32. Abri des Indiens de Patagonie; 33. Tente fuégienne: 34 Hutte de trappeur canadien; 35. Hutte d'hiver des Esquimaux.

pas au plus fort, elle est au plus habile. Dr. Apte, ayant le droit de : *habile à tester.* Substantiv. Qui a de l'habileté. Intrigant : *les habiles exploitent les naïfs.* ANT. **Inhabile, maladroit.**

habilement [*man*] adv. Avec habileté, d'une façon habile : *se tirer habilement d'un mauvais pas.* Promptement. (Vx.)

habileté n. f. Qualité de celui ou de ce qui est habile : *la plus grande habileté consiste souvent à n'en pas montrer.* (V. HABILITÉ.) ANT. **Inhabileté.**

habilitant [*tan*], **e** adj. Qui rend capable de faire un acte.

habilitation [*si-on*] n. f. Action d'habiliter. En Allemagne, acquisition du droit de professer dans les universités.

habilité n. f. *Dr.* Aptitude légale : *l'habilité à succéder cesse après le douzième degré de parenté.*

habiliter [*té*] v. a. (du lat. *habilitare*). Rendre capable, apte au point de vue légal : *habiliter un mineur, un incapable.* Accorder l'habilitation : *habiliter un professeur.*

habillable [*ll* mll.] adj. Que l'on peut habiller ; à qui l'on peut faire des vêtements convenables.

habillage [*ll* mll.] n. m. Action d'habiller. Apprêt d'un animal pour le faire cuire : *l'habillage d'une perdrix.* Disposition d'un texte typographique autour d'une illustration : *l'habillage des gravures. Arboric.* Action de débarrasser un végétal qu'on veut transplanter des racines ou des rameaux qui sont endommagés, ou pourraient nuire à la réussite de la reprise : *l'habillage a pour résultat de favoriser le développement du sujet. Indust.* Dans l'industrie des vins mousseux, suite des opérations au cours desquelles les bouteilles sont revêtues de leur coiffe de papier métallique, étiquetées, etc.

— ENCYCL. *Arboric.* L'habillage s'effectue en général sur les grosses racines ; on supprime presque toujours le pivot ; il en résulte que le système radiculaire superficiel se développe plus rapidement, et que la plante profite mieux des arrosages et des engrais. Dans l'habillage, on tâche de couper racines ou rameaux de manière que les eaux de pluie ou les eaux d'infiltration ne puissent séjourner sur les sections. L'habillage des racines entraîne l'émondage de quelques branches pour établir l'équilibre dans la circulation de la sève. En horticulture, on habille des jeunes plants d'artichauts, poireaux, céleri, etc., en raccourcissant une partie de leurs racines et en rognant le haut de la tige.

habillant [*bi, ll* mll., *an*], **e** adj. Qui habille bien, qui sied : *robe très habillante.*

habillé, e [*ll* mll.] partic. pass. Vêtu : *officier anglais habillé de rouge. Costume, habit habillé,* vêtement de grande toilette. N. m. *Pop. Habillé de soie,* le cochon.

habillement [*bi, ll* mll., *e-man*] n. m. Action d'habiller ou de pourvoir d'habits : *l'habillement des troupes.* Ensemble des habits dont on est vêtu : *l'habillement reflète le caractère des époques et des individus.*

habiller [*bi, ll* mll., *é*] v. a. (de *habile*, influencé par *habit*). Vêtir : *habiller un enfant.* Faire des habits : *tailleur qui habille bien.* Aller plus ou moins bien, être seyant : *corsage qui habille bien.* Pourvoir d'habits : *habiller une famille pauvre.* Couvrir de paille, d'une housse, etc. : *habiller une plante délicate.* Préparer une volaille, une viande, un gibier, etc., pour les faire cuire. Entourer une illustration avec du texte. *Fig.* Parer, orner : *habiller de belles phrases une pensée creuse. Habiller quelqu'un, l'habiller de toutes pièces,* dire beaucoup de mal de lui. **S'habiller** v. pr. Se vêtir. Faire confectionner des vêtements : *s'habiller chez un bon tailleur.* ANT. **Déshabiller, dévêtir.**

habilleur, euse [*bi, ll* mll., *eu-ze*] n. Qui aide les acteurs, les actrices à s'habiller.

habillot [*bi, ll* mll., *o*] n. m. Morceau de bois employé pour accoupler les coupons d'un train de bois flotté.

habillure [*ll* mll.] n. f. Point de jonction des bouts des fils d'un treillage.

habin n. m. Dans les carrières de pierre meulière, enfant qui emporte la terre dans des hottes, lorsque l'emploi de la brouette est trop difficile.

habit [*bi*] n. m. (du lat. *habitus*, manière d'être). Ensemble des pièces qui composent un vêtement : *habit complet ; ôter ses habits.* Absolum. Vêtement d'homme, en drap ordinairement noir, et dont les basques, échancrées sur les hanches, sont pendantes par derrière : *l'habit constitue la toilette officielle.* Vêtement de religieux, de religieuse. *Prendre l'habit,* entrer en religion. *Habit à la française,* habit qui consistait, sous Louis XIV, en une tunique à collet droit avec manches à parements. (Plus tard on releva les basques sur le côté, puis on les supprima, et le collet renversé remplaça le collet droit.) *Habit vert,* habit d'académicien et, *par ext.* académicien. *Habit à brevet,* habit brodé d'or et d'argent que Louis XIV distribuait à ceux de ses courtisans qu'il voulait autoriser à le suivre dans tous ses voyages. PROV. : **L'habit ne fait pas le moine,** ce n'est pas par l'extérieur qu'il faut juger les mœurs, le caractère.

Habit vert (L'), comédie en quatre actes de R. de Flers et G.-A. de Caillavet (1912). L'amusante aventure du comte Hubert de Latour-Latour, poussé à l'Académie malgré lui, à la suite d'une intrigue galante, et reçu sous la coupole par le mari même qu'il a trompé, sert de prétexte à une satire sans âpreté des mondes académique et politique.

habitabilité n. f. Qualité de ce qui est habitable : *l'habitabilité de la planète Mars.*

habitable adj. Qui peut être habité : *les régions polaires sont difficilement habitables.* ANT. **Inhabitable.**

habitacle n. m. (lat. *habitaculum*). Demeure (*poét.*) : *l'habitacle du Très-Haut. Mar.* Boîte cylindrique, recouverte d'un capot en cuivre, où l'on renferme la boussole, les compensateurs, les fanaux d'éclairage, etc.

habitant [*tan*], **e** n. (de *habiter*). Qui réside habituellement en un lieu. Aux Antilles, planteur. *Les habitants de l'air,* les oiseaux ; *des eaux,* les poissons ; *des bois,* les bêtes sauvages.

habitat [*ta*] n. m. Ensemble des conditions physiques et géographiques dans lesquelles vivent les espèces animales : *les plaines de l'Asie furent le premier habitat du cheval.*

habitateur n. m. Celui qui habite.

habitation [*si-on*] n. f. (lat. *habitatio*). Lieu où l'on habite ; domicile, demeure, logement, maison : *habitations rustique, de plaisance ; les traces d'habitations lacustres sont fréquentes au bord des lacs suisses.* Aux colonies, propriété rurale.

— ENCYCL. *Ethnogr.* L'habitation correspond au degré de civilisation de ceux qui l'habitent. Les premières habitations des hommes ont été de grossiers abris de branchages, des demeures construites sur pilotis au bord des rivières et des lacs, ou bien des grottes ou des cavernes creusées naturellement au flanc des rochers. Aujourd'hui encore, on retrouve ces différentes sortes d'habitations primitives. C'est ainsi que les habitants de quelques régions sibériennes n'ont pour s'abriter que des huttes bâties avec des perches assemblées par le sommet et couvertes d'écorces d'arbres et de mottes de gazon. La hutte d'hiver est creusée en terre et couverte de gazon. Quelquefois même, elle est faite de blocs de glace et de neige tassée. Les populations nomades vivent dans des habitations primitives (gourbis des Arabes, tentes des Fuégiens, huttes des Indiens). Chez les sauvages de la Nouvelle-Guinée, il existe encore des habitations lacustres et, en certaines régions on rencontre même des habitations troglodytiques. En Orient, les relations sociales, à cause de la polygamie surtout, furent et sont encore souvent restreintes dans d'étroites limites. D'où les dispositions des maisons. C'est sur une cour intérieure que les appartements prennent l'air et la lumière. A l'extérieur, une seule porte d'entrée, et de rares ouvertures, soigneusement grillées.

Au moyen âge, les demeures seigneuriales sont des châteaux forts (v. ce mot) ; les guerres incessantes obligent les cités à se fortifier ; mais faute de terrain dans l'intérieur des fortifications, on se trouva forcé d'accroître la hauteur des maisons. Le rez-de-chaussée fut bâti en pierre, les étages supérieurs le furent en bois et s'avancèrent souvent en encorbellement sur la rue. A partir du XVIIIe siècle, l'influence de plus en plus prépondérante de la classe bourgeoise dans la société éloigna les préoccupations d'art des demeures particulières au profit du confortable. De nos jours, c'est surtout au développement du bien-être et du confort intérieurs, jusque-là un peu délaissés, que les architectes se sont attachés, sans négliger d'ailleurs l'aspect artistique des constructions. V. MAISON.

— *Dr.* Le droit d'habitation n'est autre chose que le droit d'usage appliqué à l'habitation ; il s'établit, comme l'usufruit, par la loi ou par la volonté de l'homme. L'article 1570 du Code civil contient un exemple d'habitation légale au profit de la veuve, qui peut exiger l'habitation durant l'année à partir de la mort de son mari. Lorsqu'il procède de la volonté de l'homme, c'est par acte entre vifs ou testamentaire que le droit d'habitation est établi.

Un régime de faveur a été institué pour les habitations ouvrières ou à bon marché.

L'*habitation à bon marché* est, au sens légal, la maison construite par un particulier ou une société pour être livrée ou vendue à des personnes n'étant propriétaires d'aucune maison, notamment à des ouvriers ou employés vivant principalement de leur travail ou de leur salaire. C'est aussi celle qu'a construite l'intéressé lui-même pour son usage personnel. L'habitation *individuelle* comprend le jardin qui en est l'annexe ; l'habitation *collective* ou *rurale* comprend l'enclos y attenant, à l'exclusion des terres de culture. Les principaux moyens mis en œuvre sont les suivants : 1° organisation de comités locaux et d'un conseil supérieur des habitations à bon marché ; 2° fondation favorisée de sociétés spéciales ayant pour but les opérations relatives aux habitations à bon marché ; 3° ressources assurant les capitaux nécessaires aux opérations ; 4° accession et transmission de la propriété facilitées, en prémunissant l'ouvrier contre les risques de la vie par l'assurance et en conservant, en cas de mort du père, l'habitation à la famille ; 5° avantages fiscaux.

Un Conseil supérieur des habitations à bon marché est institué auprès du ministre du commerce, de l'industrie et du travail, auquel doivent être soumis tous les règlements à élaborer en exécution de la loi et, d'une façon générale, toutes les questions concernant les logements économiques.

Les comités de patronage des départements lui adressent chaque année, dans le courant de janvier, un rapport détaillé sur leurs travaux.



HABITS : 1. Louis XIV ; 2. Louis XV ; 3. Louis XVI ; 4. En 1793 ; 5. Directoire ; 6. Empire ; 7. En 1824 ; 8. En 1848 ; 9. De cheval ; 10. De cérémonie, actuel ; 11. D'académicien.

habitativité n. f. *Phrénol.* Bosse située au milieu de l'occiput, et qui serait l'indice de l'amour du *home*, de la vie sédentaire et du pays natal.

habiter [*té*] v. a. et n. (lat. *habitare*). Faire sa demeure en un lieu ; demeurer : *habiter une jolie maison, dans une jolie maison.* V. n. *Fig.* Exister de façon constante : *le fanatisme et l'équité n'habitent pas ensemble. Bibl. Habiter avec,* vivre conjugalement : *Abraham habita avec Agar.*

habituable adj. Que l'on peut habituer.

habituation [*si-on*] n. f. Action d'habituer.

habitude n. f. (lat. *habitudo*). Manière d'être usuelle. Coutume, usage. Disposition acquise par des actes réitérés : *contracter de bonnes habitudes. Pathol.* Aspect, état habituel du corps. Loc. adv. : *D'habitude,* ordinairement. PROV. : **L'habitude est une seconde nature,** la force de l'habitude est irrésistible au point de nous faire agir malgré nous, comme le font nos instincts naturels.

— ENCYCL. *Philos.* L'habitude est une disposition durable et acquise à accomplir certains actes, à subir certaines influences : on distingue en effet des habitudes actives (marcher, danser) et des habitudes passives (fumer, boire). L'habitude naît avec le premier acte ou la première influence subie. L'habitude crée un besoin. Le rôle de l'habitude est considérable, tant au point de vue individuel qu'au point de vue social. Si l'habitude n'économisait pas la dépense d'énergie musculaire et nerveuse, les actes les plus simples, s'habiller, marcher, absorberaient tout notre temps. L'habitude est un admirable instrument de conservation et de progrès. Sous le rapport psychologique, l'habitude émousse les facultés passives (sensibilité) et fortifie les facultés actives (intelligence, volonté). L'instinct a été regardé parfois comme une *habitude héréditaire.*

habitudinaire [*nè-re*] n. *Théol.* Celui qui commet habituellement les mêmes péchés.

habitué, e n. Qui fréquente habituellement un lieu : *les habitués des courses, d'un café.*

habituel, elle [*tu-èl, è-le*] adj. Qui est passé en habitude : *inconduite habituelle.* ANT. **Inaccoutumé, inusité, exceptionnel, normal.**

habituellement [*è-le-man*] adv. Par habitude. Fréquemment, à l'ordinaire.

habituer [*tu-é*] v. a. Accoutumer, faire prendre l'habitude : *habituer un cheval au bruit.* **S'habituer** v. pr. Contracter l'habitude ; se familiariser avec une chose : *s'habituer au bruit.* ANT. **Déshabituer, désaccoutumer.**

habitus [*tuss*] n. m. (m. lat.). Aspect extérieur, manière d'être habituelle du corps.

***hâbler** [*blé*] v. n. (de l'esp. *hablar*, parler). Parler beaucoup, avec vanterie, exagération.

***hâblerie** [*rî*] n. f. (de *hâbler*). Discours plein de vanterie, d'exagération : *les hâbleries des chasseurs.*

***hâbleur, euse** [*eu-ze*] adj. et n. Qui a l'habitude de hâbler, de se vanter.

***habous** ou **habbous** [*bouss*] adj. et n. m. Institution de droit musulman, d'après laquelle le propriétaire d'un bien le rend inaliénable pour en affecter la jouissance au profit d'une œuvre pieuse ou d'utilité générale. Syn. WAKOUF.

— ENCYCL. Le produit des habous, qui sont de véritables biens de mainmorte, est généralement affecté à l'entretien des mosquées, aux besoins de l'enseignement, à la rémunération des magistrats, etc. C'est ainsi que les trois quarts des immeubles de Turquie appartiennent encore aux mosquées. En Algérie, les biens habous ont été rattachés au Domaine, qui s'est chargé d'assurer les besoins auxquels les habous étaient affectés.

habousant [*zan*] n. m. Celui qui jouit d'un habous.

habousé [*zé*], **e** adj. Constitué sous forme de habous.

Habra (oued), rivière d'Algérie (prov. d'Oran), qui se joint au Sig pour former la Macta ; cours 240 kil. Sur les bords de l'Habra, le maréchal Clausel battit Abd-el-Kader (1835).

habrocère n. m. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, comprenant de petites formes courtes, dont on connaît deux espèces. (L'une d'elles vit en France, sous les mousses.)

Habsbourg [*bour*] (maison de), ancienne famille d'Allemagne, originaire de la Souabe, qui a eu une fortune prodigieuse. Elle tire son nom d'un château fort de Suisse, dans le canton d'Argovie, conquit avec Albert le Riche (1153) des territoires considérables en Suisse et en Alsace, et parvint au trône impérial avec Rodolphe de Habsbourg, dont les descendants ont occupé le trône impérial d'Allemagne, les royautés de Bohême, de Hongrie, d'Espagne, les domaines autrichiens, les Pays-Bas, une partie de l'Italie, le Nouveau-Monde, et en dernier lieu avec le titre d'empereur d'Autriche, la monarchie austro-hongroise.

Habsheim [*ha-im*], comm. du Haut-Rhin, arr. de Mulhouse ; 2.024 h. Ch. de f.

Haccourt, comm. de Belgique (prov. et arr. de Liège) ; 2.260 h.

Haceldama (en hébr. *Champ du sang*), champ situé aux environs de Jérusalem, acheté, suivant la légende, avec le prix de la trahison de Judas. Il sert de lieu de sépulture pour les étrangers.

***hachage** n. m. Action de hacher. Son résultat : *le hachage des feuilles de tabac.*

***hachard** [*char*] n. m. Cisailles à couper le fer.

***hache** n. f. (bas all. *hacke*). Instrument tranchant, qui sert à fendre, à couper, à façonner grossièrement le bois, etc. : *Charles Ier d'Angleterre périt par la hache. Hache d'armes*, hache dont se servaient autrefois les gens de guerre ; hache dont on se servait dans les combats à l'abordage. *Fait, taillé à coups de hache*, fait grossièrement. ALLUS. HIST. **Ne touchez pas à la hache,** paroles par lesquelles Charles Ier interrompit le discours qu'il prononçait sur l'échafaud, en voyant s'approcher quelqu'un de la hache du bourreau. (On les rappelle à propos d'un objet, d'une institution, etc., qu'il faut entourer d'un respect sacré.) V. TÉNÈS.

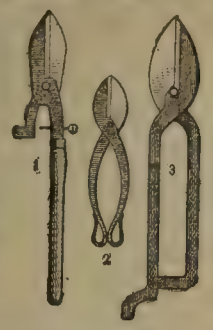

Hachards : 1, 2. De serrurier ; 3. De zingueur.

— ENCYCL. *Archéol.* La hache a été l'un des premiers outils et l'une des premières armes dont l'homme ait fait usage. Aux temps préhistoriques, les haches étaient de pierre éclatée ou grossièrement taillée. A ces instruments primitifs succédèrent des haches de bronze. Chez les Grecs et les Romains, la hache était à la fois un outil et une arme. La hache d'armes est une arme de main, sorte de cognée à fer simple ou à deux ailes, qui fut en usage à la guerre depuis les temps les plus reculés jusqu'au XVIIe siècle, et dont l'usage se continue encore en certaines régions indo-persanes. A partir

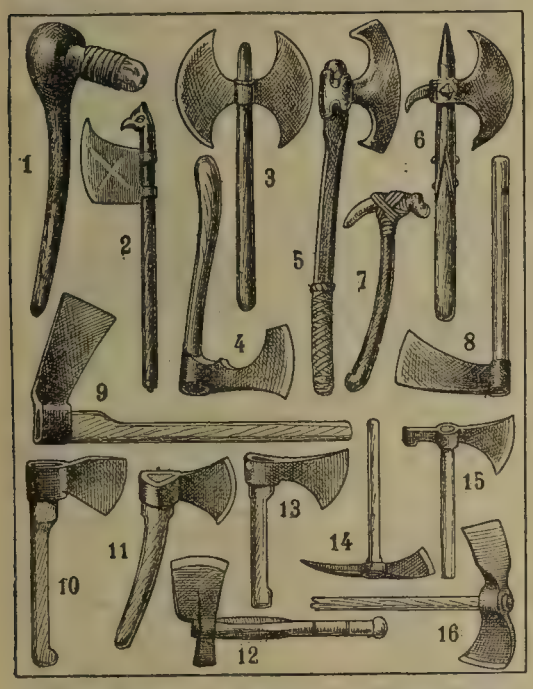

Haches d'armes : 1. De silex ; 2. De licteur romain ; 3. Gauloise bipenne ; 4. Franque ; 5. Danoise (XIIIe s.) ; 6. Du XIVe siècle ; 7. De pierre (des sauvages du Pacifique) ; 8. De sapeur. — *Haches (techn.)* : 9. De bûcheron ; 10. A fendre ; 11. De tourneur ; 12. Marinière ; 13. D'élagueur ; 14. D'incendie ; 15. De maçon ; 16. Herminette.

du XVe siècle, les haches ne sont plus employées que par les hommes d'armes ; ce sont des armes d'arçon, à manche court et léger. Les dernières haches dont on s'est servi à la guerre sont celles des sapeurs et des marins ; dites *haches d'abordage*, ont remplacé les anciens coutelas des gabiers.

***haché, e** adj. Coupé en menus morceaux : *donner de la viande hachée à un malade.* Déchiqueté. *Fig. Style haché*, en phrases coupées très courtes. Couvert de hachures : *dessin haché.*

***hache-bâché, e** adj. Se dit d'une broderie où les plis et les ombres sont imités par de longs poils de soie.

***hache-écorce** n. m. invar. Outil de tanneur, qui sert à couper en petits fragments l'écorce des chênes. Machine servant au même usage.

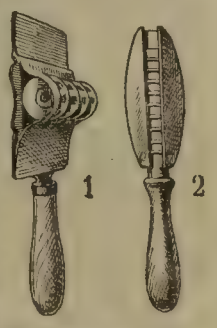

Hache-légumes : 1. A molettes ; 2. A couteau.

— ENCYCL. *Techn.* Cette machine, destinée à hacher l'écorce de chêne pour l'obtention du *tan*, est constituée par un tambour cylindrique tournant horizontalement à une grande vitesse et garni suivant ses génératrices de lames tranchantes. Il coupe l'écorce placée sur une table métallique. Deux cylindres cannelés, doués aussi d'un mouvement de rotation, pressent et amènent progressivement l'écorce contre les couteaux.

***hache-fourrage** n. m. inv. Instrument employé pour hacher menu le fourrage destiné aux animaux malades.

***hache-légumes** n. m. invar. Instrument pour couper menu les légumes.

***hache-maïs** n. m. invar. Instrument pour hacher le maïs vert.

— ENCYCL. On fait usage de cet instrument pour débiter les tiges de maïs en menus fragments, quand il s'agit de les ensiler. Construit à peu près sur les mêmes données que le hache-paille, le hache-maïs est souvent pourvu d'une trémie qui forme élévateur centrifuge, et permet de projeter les fragments coupés jusque dans le silo, où on les répartit en couches uniformes.

***hachement** [*man*] n. m. Action de hacher. *Blas.* Syn. de LAMBREQUIN.

***hache-paille** n. m. invar. Instrument servant à hacher la paille, le fourrage.

— ENCYCL. Les hache-paille sont constitués par une gouttière horizontale, dont le fond est une toile sans fin glissant sur un double tambour. On dispose dans cette gouttière les pailles, foins, sarments, etc. que l'on veut débiter, et la toile les entraîne lentement. A l'extrémité de cette gouttière, tourne un volant, dont les rayons sont munis de lames qui rognent régulièrement ce qui dépasse de paille. Le maniement de ces machines réclame une attention soutenue, en raison des chances d'accident possibles : le manœuvre qui guide la paille vers les couteaux peut être distrait, et sa main s'engageant trop loin, être mutilée. Aussi les hache-paille les plus récents, tout au moins les plus rationnellement construits, sont-ils munis d'un dispositif qui empêche l'ouvrier d'être victime d'accidents de ce genre.

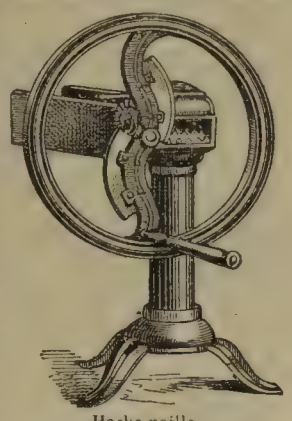

Hache-paille.

***hacher** [*ché*] v. a. (de *hache*). Couper en petits morceaux : *hacher de la viande.* Découper maladroitement : *hacher un rôti.* Endommager en déchiquetant : *la grêle hache les vignes.* Couvrir de hachures : *hacher un dessin. Fig.* et *fam. Hacher de la paille*, parler allemand ; parler avec la prononciation allemande. *Se faire hacher*, se faire tuer jusqu'au dernier. *Fig.* Tout braver, tout subir, plutôt que de céder.

***hachereau** [*ró*] ou **hacheron** n. m. Petite hache en forme de marteau, munie d'un tranchant d'un côté. Petite cognée.

***hache-sarment** ou **hache-sarments** n. m. Machine pour hacher les sarments.

***hachette** [*chè-te*] n. f. Petite hache. *Ichtyol.*

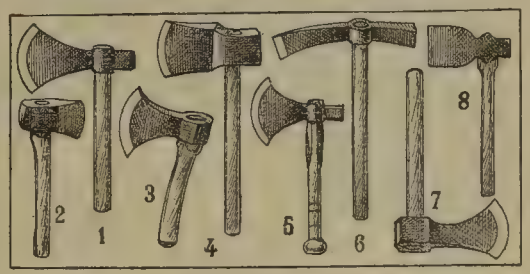

Hachettes : 1. A cales ; 2. Forme cognée ; 3. De tourneur ; 4. De boiseur ; 5. De forestier ; 6. De fumiste ; 7. De campement ; 8. De paveur en bois.

Nom vulgaire d'une ablette. *Entomol.* Papillon du groupe bombyx.

Hachette (Jeanne LAISNÉ, dite *Jeanne*), héroïne française, née à Beauvais vers 1454. Elle est célèbre par la part qu'elle prit à la défense de sa ville natale, assiégée par Charles le Téméraire en 1472 ; elle renversa d'un coup de *hachette* (d'où son nom) le porte-étendard bourguignon. Une statue en bronze, œuvre du sculpteur Debay, lui a été élevée à Beauvais.



Statue de Jeanne Hachette, à Beauvais.

Hachette (Louis-Christophe-François), libraire-éditeur français, né à Rethel, m. à Paris (1800-1864).

Hachette (Jean-Nicolas-Pierre), géomètre français, né à Mézières, m. à Paris (1769-1834). Membre de l'Académie des sciences (1831).

***hacheur** n. m. Ouvrier qui prépare les laines pour être employées aux tapisseries.

***hache-viande** n. m. invar. Instrument pour diviser la viande en menus fragments.



Hache-viande.

***hachis** [*chi*] n. m. Mets fait de viande hachée.

***hachisch, haschisch** ou **hachich** [*chich'*] n. m. (m. arabe). Chanvre. Composition qui se tire du chanvre indien et jouit de propriétés excitantes, enivrantes et narcotiques : *les Arabes fument, mâchent le hachisch.*

— ENCYCL. Très anciennement connu des Orientaux, et encore actuellement absorbé (fumé ou mâché) par certaines populations musulmanes, le hachisch jouit de propriétés stimulantes et inébriantes ; il provoque une torpeur et des sensations agréables, avec, parfois, des hallucinations et, plus rarement, le délire furieux. Son usage habituel conduit, du reste, à la folie. Les Arabes en font un extrait gras, avec lequel ils préparent certaines compositions où entrent aussi la pistache, la cannelle, le poivre, la muscade, le sucre, etc. C'est le *dawamesk*, connu dans tout l'Orient. Les propriétés du hachisch sont dues à un alcaloïde, la cannabine. La médecine actuelle l'emploie encore dans certaines affections (asthme, hystérie, chorée, tétanos, etc.).

***hachischin** [*chi-chin*] n. m. (m. arabe dont on a fait *assassin.* [V. ce mot.]). Fanatique soumis au Vieux de la montagne. Homme qui consomme du hachisch.

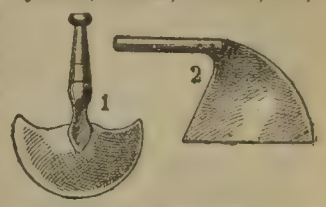

Hachoirs : 1. De charcutier ; 2. De boucher.

***hachischisme** [*chi-chis-me*] n. m. Intoxication par le hachisch.

***hachoir** n. m. Table sur laquelle on hache les viandes. Couperet pour hacher.

***hachot** [*cho*] n. m. Petite hache.

***hachotte** [*cho-te*] n. f. Outil de tonnelier, pour tailler les douves ; de couvreur, pour tailler les lattes et les ardoises.

***hachurateur** n. m. Instrument de dessin, servant à tracer les hachures équidistantes.

***hachure** n. f. Traits qui, dans le dessin et la gravure, marquent les ombres, les demi-teintes.

— ENCYCL. *Topogr.* Les hachures, en topographie, ont pour objet de figurer la forme du terrain, et de donner sur les pentes des notions approximatives.

L'espacement des hachures est en raison inverse de la rapidité des pentes, et égal au quart de la distance prise entre deux courbes consécutives (*loi du quart*). Cette règle, particulièrement dans la carte d'état-major au 1/80.000e, n'est d'ailleurs pas toujours appliquée strictement, et on s'attache à donner un figuré expressif, plutôt qu'exact, du terrain.

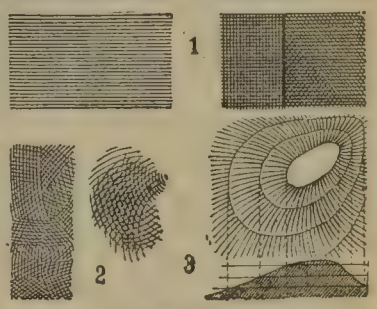

Hachures : 1. Linéaires ; 2. A main levée ; 3. En topographie.

Hachy, comm. de Belgique (Luxembourg, arr. d'Arlon), près de la Semois ; 1.840 h.

hacienda [*si-in*] n. f. (m. espagn.). Dans l'Amérique espagnole, habitation accompagnée d'une exploitation rurale.

***hack** [*hak*] n. m. (m. angl., abrév. de *hackney*). *Turf.* Cheval de service, dont les propriétaires d'écuries de chevaux de courses et les entraîneurs se servent pour surveiller le travail de leurs chevaux à l'entraînement. (Les hacks sont des métis, dont l'un des parents est un pur sang.)

***hackery** n. m. Sorte de charrette traînée par des bœufs, en usage dans l'Inde, surtout au Bengale.

Hacklænder [*lèn-dèr*] (Frédéric-Guillaume), romancier allemand, né à Burtscheid, m. à Léoni (1816-1877). On lui doit de vivants *Tableaux de la vie militaire en temps de paix* ; des romans : *le Moment du bonheur*, etc.

hackney [*né*] n. m. (m. angl., tiré du franç. *haquenée*). En Angleterre, cheval de trait léger et, *par ext.*, cheval de louage.

Hacqueville, hameau de la comm. de Saint-Nicolas (Manche), à 2 kil. de Granville. Petite plage pittoresque.

Hadamar (Jacques), mathématicien français, né à Versailles en 1865. On lui doit de remarquables travaux sur la théorie des nombres et les différentes branches de l'analyse. Membre de l'Académie des sciences (1912).

Haddington [*din'-gton'*], v. d'Ecosse, ch.-l. du comté d'Haddington, sur la Tyne ; 6.000 h. Distillerie

***haddock** ou **hadot** n. m. (m. angl.). Poisson de la famille des morues (*gadus æglefinus*), qui se consomme le plus souvent fumé. (Le *finnan haddock*, provenant de Finnan, dans le Kincardineshire, est le plus estimé.)

***hadela** interj. *Manèg.* Cri par lequel on avertit le cheval de se ranger à droite ou à gauche.

Haden (Francis Seymour), chirurgien et graveur anglais, né à Londres (1818-1910) ; un des rénovateurs de la gravure originale en Angleterre.

hadène n. f. Genre de lépidoptères, comprenant des noctuelles dont on connaît une soixantaine d'espèces européennes : *les hadènes vivent sur les plantes fourragères et potagères.*

Hadès ou **Adès** [*dèss*], dieu grec des Enfers, époux de Perséphone. Séjour des Morts ; les Enfers. Hadès fut identifié plus tard avec le Pluton des Romains. (V. PLUTON.)



Hadès (villa Borghèse, à Rome).

Hading (*Jeanne*-Alfrédine TRÉFOURET, dite **Jane**), actrice française, née à Marseille en 1859. Elle compte parmi ses plus célèbres créations : *le Maître de Forges, Sapho, la Comtesse Sarah*, etc.

***hadit** [*dit'*] n. m. Série des traditions relatives à la conduite de Mahomet. (Les hadits constituent la seconde source de la législation coranique après le Coran, qu'ils complètent. Au IIIe siècle de l'hégire, deux savants, Moshin et Bokhari, les rangèrent d'après les sources d'où ils proviennent.)

***hadj** n. m. Pèlerinage que tout musulman est tenu de faire à La Mecque et à Médine, au moins une fois dans sa vie, s'il en a les moyens.

***hadji** n. m. Musulman qui a fait le *hadj*, c'est-à-dire le pèlerinage de La Mecque et de Médine.

Hadjin, v. de la Turquie d'Asie (Cilicie, vilayet d'Adana), dans un défilé du Taurus, au-dessus du Geuk-Sou (haut Seihoun); 10.000 hab. De ce centre turco-arménien jadis important, le quartier turc subsiste seul; le quartier arménien a été détruit par les nationalistes turcs en octobre 1920, après un siège de plusieurs mois.

Hadol, comm. des Vosges, arr. et à 9 kil. d'Epinal; 2.130 h. Féculerie, vinaigrerie.

Hadramaout, région de l'Arabie méridionale, s'étendant le long de la côte du golfe d'Aden.

hadromal n. m. Substance qu'on extrait du bois réduit en poudre et chauffé avec du chlorure stanneux et de l'eau.

Haecht, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Louvain), sur la Dyle; 2.710 h.

Haeckel [*hè-kèl*] (Ernest), biologiste allemand, né à Potsdam, m. à Iéna (1834-1919), un des défenseurs les plus hardis du transformisme. Il a fait des recherches, approfondies sur la morphologie des êtres inférieurs et s'est attaché à trouver dans la mer des êtres représentant la substance vivante presque sans organisation (*monère*). Il a signé en 1914 le Manifeste des Intellectuels allemands.


Haeckel.

Hægendorf, comm. de Suisse (cant. de Soleure); 1.500 h. Carrières.

Hægglingen, comm. de Suisse (cant. d'Argovie); 1.420 h. Agriculture, élève du bétail; fromagerie.

Haelen, comm. de Belgique (Limbourg, arr. de Hasselt), près de la Démer; 2.000 h. Le 12 août 1914, les Belges y battirent la cavalerie allemande qui voulait forcer le passage de la Gette.

Haeltert, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Alost); 4.550 h. Filatures.

hæma, hæmo. V. HÉMA, HÉMO.

Hændel [*hèn'-dèl*] (Georges-Frédéric), compositeur allemand, né à Halle (Saxe), m. aveugle et pauvre à Londres (1685-1759). Il s'établit de bonne heure en Angleterre. Il a laissé des opéras en grand nombre, et surtout des oratorios (*Israël en Egypte, le Messie, Judas Macchabée, Jephté*, etc.), écrits dans un style plein de noblesse et de puissance. L'Angleterre lui fit de magnifiques funérailles.


Hændel.

Hænsel et Gretel, opéra-féerie en trois actes, paroles de Mme Adélaïde Wette, musique de Engelbert Humperdinck (1894); musique joyeuse, alerte, nourrie d'airs populaires, mais un peu compliquée.

Haeren, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles); 2.240 h. Engrais, couleurs.

hæret lateri lethalis arundo, mots lat. signif.: *Le trait mortel reste attaché à son flanc.* Virgile (*Enéide*, IV, 73) compare Didon, combattant sa passion pour Enée, à une biche atteinte d'une flèche; elle fuit à travers bois l'ennemi qui la blessa, mais elle ne peut fuir la mort qu'elle emporte avec elle.

Hæring [*hè-rin'gh*] (Guillaume), connu sous le nom de WILIBALD ALEXIS, littérateur allemand, né à Breslau, m. à Arnstadt (1798-1871); auteur de poésies, de drames et de romans historiques remarquables: *Cabanis, le Faux Woldemar.*

Haesdonck, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Saint-Nicolas); 3.150 h. Tissanderies.

Hæseler (Gottlieb, comte de), feld-maréchal allemand, né à Potsdam, m. à Harnekopf, près de Francfort-sur-l'Oder (1836-1919). Il prit part aux guerres de 1864, 1866, 1870-1871 et, comme conseiller technique du kronprinz, à celle de 1914. Il s'est surtout signalé de 1890 à 1903 à la tête du XVIe corps (Metz), par son activité et sa sévérité dans la discipline.


Hæseler.

Hafiz [*fiz'*] (Schems-eddin-Mohammed), l'un des plus célèbres poètes lyriques de la Perse, né à Chiraz au commencement du XIVe siècle, m. dans la même ville en 1388 ou 1389. Il a chanté le vin et l'amour, mais ses poésies ont été interprétées dans le sens de la doctrine soufie.

hafle n. m. Nom vulgaire d'un poisson du genre coryphène.

Hafsah, une des épouses de Mahomet, fille d'Omar, m. après 632. Elle fut répudiée par le Prophète.

Hafsides, dynastie musulmane de l'Afrique du Nord, qui régna non sans éclat sur la Tunisie de 1228 à 1574. S. un, une *Hafside.*

***hagard** [*ghar*], **e** adj. (de *haie*). *Fauconn.* Se dit d'un oiseau de fauconnerie qui a été pris après plus d'une mue et qui est plus difficile à apprivoiser que l'oiseau dit *niais.* Farouche, rude: *un fou hagard; œil hagard; mine hagarde.*

***hagardement** [*man*] adv. D'une manière hagarde. (Peu us.)

Hagedorn (Frédéric de), poète allemand, né et m. à Hambourg (1708-1754); auteur de *Fables* et de *Contes* en vers.

Hagen [*ghèn'*], v. d'Allemagne (Westphalie), sur la Volme; 77.500 h. Forges, draps, papeteries.

Hagen, personnage du poème des *Nibelungen*, vassal de Gunther. C'est lui qui, dans une partie de chasse, tua Siegfried en trahison.

Hagenbach (Pierre de), gouverneur d'Alsace pour Charles le Téméraire, né en Alsace vers 1420, décapité en 1474 par le peuple de Brisach. C'est pour le venger que Charles le Téméraire entreprit son expédition contre la Suisse et les villes alsaciennes.

Hagetmau [*mô*], ch.-l. de c. (Landes), arr. de Saint-Sever, sur le Louts, affl. de l'Adour; 3.220 h. (*Hagetmauciens*). Ch. de f. M. Patrie de P. Duprat. — Le cant. a 18 comm., et 10.770 h.

Haggard (Henry Rider), romancier anglais, né à Bradenham, m. à Londres (1856-1925), auteur de récits colorés: *King Soloman's Mines, Jess, She*, etc.

Haghi ou **Hagi,** v. du Japon (île de Nippon), sur la mer du Japon; 25.000 h.

hagiasme [*as-me*] n. m. (gr. *hagiasmos*; de *hagios*, saint). Dans l'Eglise grecque, bénédiction de l'eau. Eau bénite. Pain bénit. Sacrement.

hagiographe adj. (du gr. *hagios*, sacré, et *graphein*, écrire). Se dit des livres de l'Ancien Testament, autres que le *Pentateuque* et les *Prophètes.* N. m. Auteur d'un livre hagiographe. Auteur qui raconte la vie des saints: *saint Athanase et Eusèbe sont les plus célèbres des hagiographes grecs.*

hagiographie [*fi*] n. f. (de *hagiographe*). Science, traité des choses saintes. Ecrit sur les saints.

— ENCYCL. Les écrits sur la vie des saints ont pour source: 1° les relations anciennes, connues sous le nom d'Actes des martyrs; 2° les listes liturgiques des saints conservées dans les *Diptyques*, les *Martyrologes*, les *Menées* ou *Ménologies*; 3° les biographies écrites par des témoins oculaires ou par des témoins contemporains; 4° depuis le XIIIe siècle, les enquêtes et les bulles de canonisation. Ces documents n'ont pas tous la même valeur. Parmi les grands hagiographes, ou écrivains de l'histoire des saints, nous citerons dom Ruinart, dom Mabillon. Le Nain de Tillemont. Les jésuites flamands Heribert, de Roswey et Jean Bolland, et leurs continuateurs, les bollandistes, ont entrepris en 1743 la publication des *Acta Sanctorum*, recueil de vies de saints inachevé, et qui compte aujourd'hui soixante volumes. L'hagiographie a été quelquefois utile à l'histoire profane. Les documents authentiques qu'elle a conservés ont servi souvent à contrôler les récits des chroniqueurs, et quelquefois à y suppléer.

hagiographique adj. Qui a rapport à l'hagiographie: *recueil hagiographique.*

hagiologie [*ji*] n. f. (du gr. *hagios*, saint, et *logos*, discours). Ouvrage qui traite des saints ou des choses saintes.

hagiologique adj. Relatif aux choses saintes.

hagiorite [*ji*] adj. *Moines hagiorites*, moines qui habitent la Sainte-Laure, sur le mont Athos.

hagiosidère n. m. (du gr. *hagios*, saint, et *sidêros*, fer). En Turquie, plaque de fer sur laquelle on frappe pour appeler les fidèles à l'église grecque, les cloches étant interdites en Turquie.

Hagondange, comm. de la Moselle, cant. de Metz; 1.727 h. Ch. de f.

Hagonoy, v. des Philippines (Luçon); 19.700 h. Toiles.

***hague** [*ha-ghe*] n. f. (du bas lat. *haga*, haie). *Dialect.* Palissade séparant deux prés, deux champs.

Hague (la), cap à l'extrémité nord-ouest de la presqu'île du Cotentin.

Haguenau [*ghe-nô*], ch.-l. d'arr. et de cant. du Bas-Rhin, sur la Moder; 18.870. Ch. de f. Filatures, savonneries. — L'arrond. a 58 comm., et 80.292. h.; le cant. a 16 comm., et 30.826 h.


Armes de Haguenau.

***haha** n. m. Obstacle inattendu sur le chemin qu'on suit. Saut de loup, fossé au bout d'une allée. (Vx.)

***hahé** interj. Cri pour arrêter les chiens qui prennent le change ou s'emportent trop.

Hahn (Charles-Auguste), philologue allemand, né à Heidelberg, m. à Vienne (1807-1857). Il étudia surtout les *Nibelungen* et le haut allemand du moyen âge.

Hahn (Reynaldo), compositeur, né à Caracas (Venezuela) en 1874, auteur de l'opéra *la Carmélite* et de mélodies fraîches et gracieuses (*Mélodies, Chansons grises*).


Reynaldo Hahn.

Hahnemann (Frédéric), médecin allemand (1755-1843); fondateur de l'école homéopathique.

Hahn-Hahn (Ida de), femme de lettres allemande, née à Tresskow, m. à Mayence (1805-1880). On lui doit de nombreux écrits littéraires et religieux.

***hai** [*hè*] interj. Marque la douleur, la surprise. Syn. de HÉ.

***haï,** autre orthographe du mot HAI.

haï n. m. Retour sur elle-même de l'eau d'une rivière, lorsqu'elle se trouve arrêtée par un obstacle.

Haïderabad ou **Hyderabad** [*bad'*], le plus grand Etat vassal de l'empire des Indes, gouverné par le nizam; 13.375.000 h. C'est l'ancien royaume de Golconde des XVe et XVIe siècles. La capitale, *Haïderabad*, a 500.000 h. — Autre ville de l'Hindoustan (prov. de Bombay), sur l'Indus; 76.000 h. Industrie de la soie; orfèvrerie.

Haïder-Ali, sultan de Mysore, né à Dinavelli, m. à Tchitar (1717-1782). Il disputa, souvent avec l'appui des Français, l'Hindoustan aux Anglais, de 1761 à 1782. Il fut le père de Tippo-Saïb.

haïdouks ou **heïduques** n. m. pl. Ancien nom de la milice hongroise qui, jusqu'au XVe siècle, défendit surtout la frontière sud. En Yougoslavie, nom donné aux chrétiens qui se révoltaient contre l'autorité ottomane.

Haï-Dzuong ou **Haï-Duong,** v. de l'Indo-chine française (Tonkin), ch.-l. de province, dans le delta du fleuve Rouge; 8.000 h. Grand marché de riz. Les Français s'en emparèrent en 1873.

***haie** [*hè*] n. f. (germ. *haga*). Clôture d'épines, de branchages entrelacés: *prairie bordée de haies. Haie vive*, haie d'épines ou d'autres plantes de même espèce qui ont pris racine. File d'objets, de personnes imitant une haie: *une haie de baïonnettes, de curieux, etc. Former la haie*, être disposé en file. Pièce de bois la plus longue de la charrue. (Syn. de FLÈCHE.) *Turf. Course de haies*, épreuve dans laquelle les obstacles à franchir consistent en haies alternant avec des claies.

— ENCYCL. *Agric.* Les haies, destinées à enclore les jardins, les prés, les vergers, sont de deux sortes: *haies vives*, constituées par des arbustes en végétation (épine, aubépine, prunellier, poirier et pommier sauvage, nerprun, mûrier blanc, etc.); *haies sèches*, formées de pieux verticaux et de branchages secs, que l'on dispose le gros bout en haut. Les haies vives sont dites aussi *haies de défense.* Les *haies d'abri* sont destinées à former un rideau qui protège des vents dominants une plantation de jeunes arbres ou les plantes d'un jardin; on emploie à leur construction des essences résineuses. Les *haies d'agrément* qui entourent les jardins de luxe sont constituées par des arbustes à fleurs ou à feuillage ornemental (lilas, syringa, myrte, tamarinier, faux ébénier, etc.). Enfin, on peut encore, dans les jardins rustiques, faire intervenir les arbres fruitiers dans l'établissement des haies.

— *Dr.* La destruction des haies vives ou sèches est punie des mêmes peines que le comblement des fossés. V. FOSSÉS, MITOYENNETÉ.

***haïe!** [*ha-ï*] interj. Cri des charretiers pour animer, faire avancer leurs chevaux.

Haie-Fouassière (La), comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 12 kil. de Nantes, près de la Sèvre Nantaise; 1.670 h. Ch. de f. Et.

Haïfa ou **Caïffa,** v. de la Syrie, dans la zone britannique, au pied du mont Carmel et sur la baie d'Acre; 20.000 hab. Son port est le meilleur de la côte. Plaines fertiles aux environs. Prise par les Anglais pendant la Grande Guerre, le 24 septembre 1918.


Douglas Haig.

Haig (Douglas), comte de BEMERSYDE, feld-maréchal anglais, né en 1861. Il commanda le 1er corps d'armée, puis la 1re armée (1915), se distingua à Ypres, à Loos, et remplaça, en décembre 1915, le maréchal French à la tête des troupes britanniques du front français, qu'il commanda jusqu'à la victoire.

haïk n. m. Pièce d'étoffe longue, sans couture, qui recouvre tous les autres vêtements, chez les Orientaux.


A, haïk.

kaïkaï [*ha-i-ka-i*] ou **hokku** n. m. Petit poème japonais de 17 syllabes, comprenant 3 vers de 5, 7 et 5 syllabes. Voici la traduction d'un haïkaï: *Feu sous la cendre. Maison sous la neige. Minuit.*

Haïl, v. de l'Arabie, capitale du Chomer; 10.000 h.

Haillan (Bernard-Girard du). V. DU HAILLAN.

***haillon** [*ha, ll* mll., *on*] n. m. (anc. h. all. *hadil*). Vieux lambeau de toile ou d'étoffe. Vêtement dépenaillé: *un mendiant couvert de haillons.*

***haillonneux, euse** [*ha, ll* mll., *o-neû, eu-ze*] adj. Qui tombe en haillons: *habit haillonneux.* Couvert de haillons: *pauvresse haillonneuse.*

***haim** ou **hain** [*hin*] n. m. (lat. *hamus*). Hameçon. (Vx.)

Haïnan ou **Haï-Nan,** île du golfe du Tonkin, dépendante de la Chine (prov. du Kouang-Toung); cap. *Khiong-Tchéou*; 1.700.000 h. Gisements de houille. Exportation de cuirs, sucre, étoffes. — Le *détroit d'Haïnan* sépare l'île du continent. (V. carte INDOCHINE.)

Hainaut, anc. pays de l'empire carolingien, arrosé par l'Escaut, la Meuse, l'*Haine* (d'où le nom du pays), le Rhosne, la Dendre, etc. Après avoir été l'apanage d'une famille comtale, il suivit des fortunes diverses, fut rattaché aux Pays-Bas et enfin à la Belgique, dont il forme actuellement une province. (Hab. *Hainuyers* ou *Hannuyers.*) — Nom donné également à une province de l'ancienne Flandre, cédée à Louis XIV par le traité des Pyrénées (1659), et qui a contribué à former le département du Nord.


Armes du Hainaut.

Hainaut [*hè-nô*] (en flam. **Henegouwen**), prov. de Belgique; 1.212.000 h. Ch.-l. *Mons.* Gisements de houille. Céréales, betteraves.

***haine** [*hè-ne*] n. f. (de *hair*). Passion qui nous porte à faire ou à désirer du mal à quelqu'un: *Marie Tudor poursuivait de sa haine les protestants.* Aversion, antipathie, répulsion: *avoir en haine les procès, le vice.* Loc. prép. *En haine de*, à cause de la haine éprouvée pour. ANT. **Amour, affection, tendresse.**

Haine-Saint-Paul, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Soignies), sur l'*Haine*; 6.730 h. Forges, charbonnages.

Haine-Saint-Pierre, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Thuin), sur l'*Haine*; 6.380 h. Verrerie, fonderie.

***haineusement** [*hè-neu-ze-man*] adv. Avec haine: *calomnier haineusement un rival.*

***haineux, euse** [*hè-neû, eu-ze*] adj. Naturellement porté à la haine : *un caractère haineux.* Inspiré par la haine : *des sentiments haineux.* Qui trahit la haine : *regards, discours haineux.*

***Hainuyer, ère.** V. HANNUYER.

Haïphong ou **Haï-Phong** [*a-i-fon*] v. de l'Indochine française (Tonkin), sur une branche du fleuve Rouge ; 33.400 h. Ch.-l. de province. Port actif. Savonnerie, forges.

***haïr** [*ha-ir*] v. a. (germ. *hatjan*). Vouloir du mal à quelqu'un ; abhorrer, détester, exécrer : *Néron haïssait Britannicus.* Avoir de l'éloignement, de la répugnance pour une chose : *haïr les compliments.* — On écrit sans tréma : *je hais, tu hais, il hait*, et l'impér. sing. *hais* (que l'on prononce *hè*) ; sans accent circonflexe : *nous haïmes, vous haïtes, qu'il haït.* ANT. **Aimer, affectionner.**

***hair** [*hèr*] n. m. Nom, en vénerie, du cerf d'un an.

hair-dresser [*seur*] n. m. (de *hair*, cheveux, et *dresser*, qui arrange). Mot anglais signif. coiffeur.

haire** [*hè-re*] n. f. (de l'anc. allem. ***haria, poil). Chemise de crin ou de poil de chèvre, qu'on se met sur la peau par esprit de mortification. Grosse étoffe dont sont faits les vêtements de travail des brasseurs. *Drap en haire*, drap qui n'a pas été foulé. *Prendre la haire*, embrasser une vie de pénitence.

***hairement** [*hè-re-man*] n. m. *Tondre un drap en hairement*, lui faire subir pour la première fois l'opération du tondage.

***haireux, euse** [*hè-reû, eu-ze*] adj. Qui gêne comme une haire. *Temps haireux*, temps froid et humide. (Vx.)

***haïssable** [*ha-i-sa-ble*] adj. Qui mérite la haine : *le moi, a dit Pascal, est haïssable.* V. MOI.

***haïssant** [*ha-i-san*] **e** adj. Qui éprouve de la haine.

***haïsseur, euse** [*ha-i-seur, eu-ze*] adj. et n. Celui, celle qui hait.

Haïti, l'une des grandes Antilles, désignée autrefois sous le nom de *Saint-Domingue ;* 2.703.000 h. Divisée en deux Etats indépendants : 1° la *république d'Haïti ;* 2° la *république Dominicaine.* (V. DOMINICAINE [*république*].)

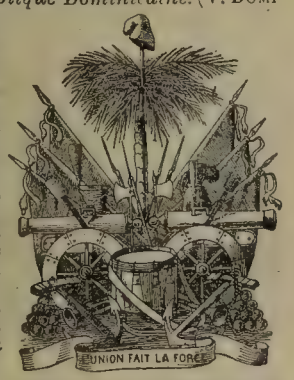

Armoiries de la républiqued'Haïti.

L'île d'Haïti fut découverte, le 6 déc. 1492, par Christophe Colomb, qui lui donna le nom d'*Hispaniola.* Longtemps colonie française, elle fut reconnue indépendante en 1825.

Haïti (RÉPUBLIQUE D'), Etat d'Amérique, embrassant la portion occidentale de l'île d'Haïti ; superf. 28.676 kil. carr. ; pop. 1.632.000 h. (*Haïtiens*). capit. *Port-au-Prince.* Culture de la canne à sucre et du café ; tabac, acajou, bois de campêche. En 1915, la république d'Haïti a été placée sous le protectorat des Etats-Unis. Sa Constitution, qui date de 1918, prévoit un président élu pour quatre ans, assisté de cinq secrétaires d'Etat et de deux Chambres.

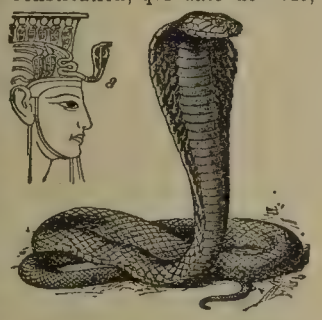
Haje : *a*, uræus de la coiffure égyptienne.

Haïtien, enne [*a-i-ti* ou *si-in, è-ne*], habitant ou originaire de Haïti : *les Haïtiens.* Adjectiv. : *le patois haïtien.*

***haje** n. m. Serpent très venimeux d'Afrique, du genre naja. (On le nomme vulgairement *aspic* et *serpent à lunettes.* C'est lui qui, dans la coiffure des anciens pharaons, forme l'ornement dit *uræus.*)

Hakata, v. du Japon, dans l'île de Kiou-Siou ; 23.000 h.

hakim [*kim'*] n. m. Chez les musulmans, médecin.

Hakluyt (Richard), géographe anglais, né à Eyton, m. à Wetheringset (1553-1616) ; auteur d'un recueil de *Voyages célèbres.*

Hakodaté, v. du Japon, dans l'île de Yéso, sur le détroit de Matsumaï ; **144.000 h.** Pêcheries, port actif. Grand commerce de riz.

Hal, v. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles), sur la Senne ; 14.070 h. Papeteries, raffineries de sucre.

***halage** n. m. Action de haler un bateau avec des amarres. *Chemin de halage*, chemin que suivent

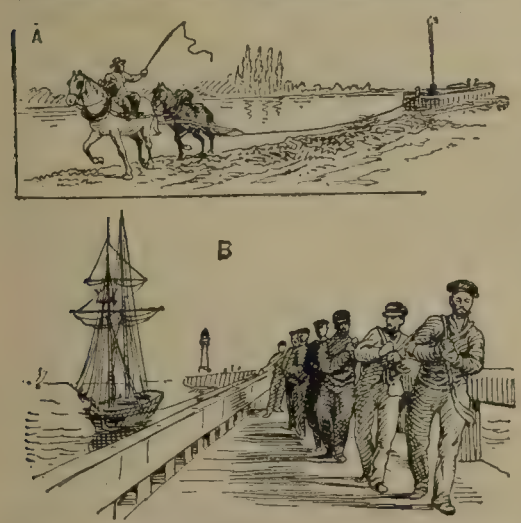

Halage : A, sur les rivières et les canaux ; B, dans les ports.



les personnes, les animaux, les machines qui halent les bateaux le long des cours d'eau. *Cheville de halage*, axe des roues et dévidoirs de cordier.

— ENCYCL. *Navig. fluv.* Le halage des bateaux sur les canaux et les rivières se fait au moyen d'une corde fixée au mât placé dans l'axe du bateau ; la traction se fait à main d'homme ou encore par un attelage de mulets ou de chevaux ; on tend de plus en plus


Halage électrique sur les canaux. A, relais.

d'ailleurs à effectuer le halage à l'aide de tracteurs mécaniques : automobiles ou lignes électriques. Le halage par chevaux se fait à la vitesse moyenne de 3 kilomètres à l'heure sur une eau calme et avec une charge effective de 50 à 100 tonnes.

— *Dr.* Les propriétaires riverains des rivières navigables ou flottables sont tenus de laisser le long de ces rivières un espace libre de 7m,80 de large. Ils ne peuvent se clore de haies ou de murs qu'à une distance de 9m,75 du côté où les bateaux se tirent et de 3m,25 sur le bord opposé. Cette distance peut toutefois être réduite par l'administration.

Halanzy, comm. de Belgique (Luxembourg, arr. d'Arlon) ; 2.380 h. Forges.

Halbe (Max), auteur dramatique allemand, né à Guttland en 1865, auteur de pièces réalistes : *Jeunesse, le Fleuve.* Il a signé en 1914 le Manifeste des intellectuels allemands.

Halberstadt, v. de Prusse (Saxe), sur la Holzemme ; 46.500 h. Commerce actif.

***halbi** n. m. Boisson normande, faite de pommes et poires fermentées.

***halbourg** [*bour*] n. m. Nom donné par les pêcheurs aux harengs isolés des bancs et que l'on prend en dehors de la saison de pêche.

***halbran** n. m. (allem. *halberent*). Jeune canard sauvage de l'année.

***halbrené, e** adj. (de *halbran*). Qui a les pennes rompues : *faucon halbrené. Fig.* Excédé de fatigue.

***halbrener** [*né*] v. n. Chasser au halbran. V. a. *Fauconn. Halbrener l'oiseau*, rompre quelques plumes à l'oiseau de proie.

halcyon [*si-on*] n. m. Genre de passereaux lévirostres, répandus dans les régions chaudes de l'ancien monde, et que l'on nomme communément *martins-chasseurs.*

halcyonidés [*dé*] n. m. pl. Famille de passereaux lévirostres, dont le genre *halcyon* est le type.

Haldane (Richard BURDON, vicomte), homme politique libéral anglais, né à Edimbourg en 1856. Ministre de la guerre en 1905 et lord grand chancelier (1912 à 1914). Il s'est montré ardent germanophile.

Haldat du Lys (Alexandre), physicien français, né à Bourmont, m. à Nancy (1770-1852). Il imagina l'appareil hydrostatique qui porte son nom.

Haldat (*appareil de*), appareil employé pour vérifier les lois de la pression des liquides sur le fond des vases. Il se compose d'un tube de verre, terminé à ses deux extrémités par deux branches, l'une ouverte, l'autre raccordée à une douille sur laquelle on peut visser des vases de diverses formes. L'un de ces vases étant adapté à la douille, on y verse de l'eau jusqu'à une hauteur constante et, quelle que soit sa forme, on voit toujours le mercure contenu dans le tube de verre remonter au même niveau dans la branche ouverte.

***halde** n. f. (allem. *halde*). Résidu de la gangue et des minerais de rebut.

***hale** n. m. (de *haler*). Corde sur laquelle tirent les hommes et les chevaux pour haler un bateau.

Hale (George Ellery), astronome américain, né à Chicago en 1868, associé étranger à l'Académie des sciences de Paris (1919).

***hâle** n. m. (de *hâler*). Action de l'air et du soleil qui brunit la peau de l'homme et dessèche les végétaux. Vent du N. ou du N.-E.

***hâlé, e** adj. Bruni, bronzé : *teint hâlé.*

***hale-à-bord** ou **hale-dedans** n. m. Petit cordage pour faire rentrer en dedans un objet qu'on hisse.

***hale-avant** n. m. Mitaine de grosse toile, dont se servent les pêcheurs.

***hale-bas** ou **halebas** [*ba*] n. m. Petit cordage fixé sur le point de drisse des voiles auriques et permettant de les amener.

***hale-bouline** n. m. Matelot novice ou maladroit.

***hale-breu** n. m. Petit cordage servant à faire affaler les cargues des goélettes.

***halecret** [*krè*] n. m. *Archéol.* Corps d'armure, articulé pour permettre la flexion du buste.


Halecret (XVIIe s.).

***hale-croc** n. m. Croc pour tirer à bord le gros poisson.

***hale-dedans** n. m. V. HALE-À-BORD.

***hale-dehors** n. m. Cordage servant à haler un foc en dehors.

haleine [*lè-ne*] n. f. (lat. pop. *halena ;* de *halare*, souffler). Air qui sort des poumons pendant l'expiration : *l'haleine est chargée de vapeur d'eau. Haleine forte*, qui sent mauvais. Faculté de respirer : *perdre haleine. A perdre haleine*, jusqu'à être essoufflé. Faculté de rester longtemps sans respirer : *les plongeurs doivent avoir beaucoup d'haleine.* Se dit du souffle des vents, lorsqu'ils sont personnifiés : *l'haleine du zéphire. Courte haleine*, essoufflement. *Fig. Tout d'une haleine*, sans interruption. *Reprendre haleine*, s'arrêter pour se reposer. *Hors d'haleine*, tout essoufflé, qui a une étendue considérable. *De longue haleine*, qui dure longtemps. Loc. adv. : *En haleine*, dans un état d'entraînement : *tenir un écolier en haleine.*

— ENCYCL. *Physiol.* Normalement, l'air, chassé des voies respiratoires par l'expiration, est inodore, car il ne renferme que de l'acide carbonique et de la vapeur d'eau, en dehors des constituants ordinaires de l'air. Cependant, il semble que l'air expiré renferme des ptomaïnes toxiques et volatiles.

Les modifications de l'odeur de l'haleine dépendent de l'âge, des aliments (ail, oignons, etc.), de l'état de la bouche et des dents, enfin des maladies.

Le traitement de l'haleine fétide dépend de la cause ; il faudra toujours faire des lavages de la bouche avec de l'eau boriquée. On évitera l'acide phénique.

***halement** [*man*] n. m. Action de haler. Nœud spécial que font les charpentiers autour de plusieurs pièces de bois qu'ils veulent enlever à la fois.

halenée [*né*] n. f. Bouffée d'air expiré, surtout lorsqu'elle est accompagnée d'odeur : *une halenée d'ail.*

halener [*né*] v. n. (Se conj. comme *amener*). Exhaler son haleine. (Vx.) V. a. Exhaler. (Vx.) Sentir l'haleine de : *halener quelqu'un.* Prendre l'odeur de la bête, en parlant des chiens. *Fig.* Flairer, éventer.

***haler** [*lé*] v. a. Exciter les chiens de chasse à poursuivre une bête.

***haler** [*lé*] v. a. (suéd. *hala*). Faire effort en tirant sur : *haler un câble.* Tirer avec force un objet à l'aide d'un cordage, etc. : *haler un chaland.* V. n. *Le vent hale de l'arrière*, il change de direction pour venir de l'arrière.

***hâler** [*lé*] v. a. (du germ. *hal*, desséché). Brunir le teint : *le soleil hâle la peau.* Dessécher les végétaux.

Hales (Stephen), naturaliste et physicien anglais, né à Bekesbourn, m. à Teddington (1677-1761). On lui doit la découverte de l'hydrogène sulfuré.

halésie [*zî*] n. f. Genre de styracacées, comprenant des arbrisseaux à fleurs blanches, dont on connaît cinq ou six espèces de l'Amérique du Nord, souvent cultivées dans les jardins d'Europe.

***haletant** [*tan*], **e** adj. Essoufflé, hors d'haleine. *Fig.* Avide.

***halètement** [*man*] n. m. Action de haleter. Etat de celui qui halette.

***haleter** [*té*] v. n. (pour *aleter*, battre de l'aile ; du lat. *ala*, aile. — Prend deux *t* devant une syllabe muette : *je haletterai.*) Respirer précipitamment et

avec oppression ; *on halette après une longue course.* Emettre un souffle saccadé : *la locomotive halette. Fig.* Aspirer ardemment : *on halette après la fortune.*

***haleur, euse** [*eu-ze*] n. Qui hale un bateau.

Halévy (Fromental), compositeur français, né à Paris, m. à Nice (1799-1862) ; auteur de : *le Val d'Andorre, la Juive, Charles VI, l'Eclair, la Reine de Chypre*, etc., œuvres d'un grand sentiment dramatique. Il fut professeur de composition et d'harmonie au Conservatoire. — Son frère LÉON, né à Paris, m. à Saint-Germain-en-Laye (1802-1883) ; poète et romancier au style élégant et facile.



Fr. Halévy.

Halévy (Ludovic), fils de Léon Halévy, littérateur français, né et m. à Paris (1834-1908). Auteur, avec Meilhac, d'opérettes et de comédies spirituelles : *la Belle Hélène, le Petit Duc, la Périchole, la Grande-Duchesse, Tricoche et Cacolet, Froufrou*, etc. Il a publié seul d'amusantes fantaisies : *Monsieur et Madame Cardinal*, et des romans : *l'Abbé Constantin*, etc. Il fut nommé membre de l'Académie française en 1884.



L. Halévy.

Halévy (Joseph), orientaliste français, né à Andrinople, m. à Paris (1827-1917) ; auteur de travaux d'épigraphie et de linguistique sémitiques.

half and half [*hâf-an'-hâf*] adv. (Expression anglaise signifiant *moitié pour moitié* et employée pour désigner un mélange à parties égales de deux sortes de bière [*ale* et *stout*]). N. m. Ce mélange : *boire un half and half.* Adjectiv. Qui présente un mélange de deux éléments : *une femme qui a un air half and half.*

Haliarte, v. de la Grèce ancienne, près du lac Copaïs. Défaite de Lysandre par les Thébains en 371 av. J.-C.

halias [*ass*] ou **haliade** n. f. Genre d'insectes lépidoptères bombyciens, dont la seule espèce française est la *pyrale prasinaire* ou *halias quercana*, joli papillon vert, qui vit dans les forêts de chênes ; sa chenille est verte, rayée de jaune.

haliastur [*as-tur*] n. m. Genre d'oiseaux rapaces de la famille des falconidés, comprenant trois espèces de l'Asie orient. et de l'Australie.



Monnaie d'Halicarnasse.

Halicarnasse, anc. ville de l'Asie Mineure (Carie), où régnèrent Mausole et Artémise. Patrie des historiens Hérodote et Denys. Auj. *Boudroun.*

halichondrie [*kon-drî*] n. f. Genre d'éponges halichondrines, comprenant des formes qui vivent dans les mers d'Europe.

halichondrines [*kon*] n. f. pl. Sous-ordre d'éponges fibreuses, comprenant six familles. S. une *halichondrine.*

halicoridés n. m. pl. Famille de mammifères siréniens, renfermant les dugongs (halicore) et les rhytines ou stellères. S. un *halicoridé.*

halicte n. m. Genre d'insectes hyménoptères, petits, allongés, gris ou roux, répandus surtout dans les régions tempérées ou montagneuses.

Halicz ou **Galicz,** v. de Pologne, en Galicie, sur le Dniester ; 5.000 hab. Nœud de voies ferrées. Au cours de la Grande Guerre, les environs de Halicz furent le théâtre de nombreuses opérations militaires. Dès le 27 août 1914, la ville fut prise par le général russe Broussiloff ; mais une campagne offensive austro-allemande, entreprise au printemps de 1915, aboutit à la conquête de Halicz (du 27 au 29 juin). Deux ans plus tard, Korniloff s'empara de Halicz (10 juillet 1917), mais il ne la garda pas longtemps, car une forte contre-offensive austro-allemande contraignit bientôt les Russes d'abandonner à nouveau la ville.

halieutée [*té*] n. f. Genre de poissons téléostéens de l'océan Indien : *l'halieutée a beaucoup d'analogie avec la baudroie.*

halieutique adj. (gr. *halieutikos ;* de *halieus*, pêcheur). Qui concerne l'art de la pêche : *des connaissances halieutiques.* N. f. Art de la pêche.

Halieutiques (*les*), poème sur la pêche, en cinq livres, par Oppien, dédié à Marc-Aurèle et à Commode (entre 177 et 180).

Halifax [*faks*], v. d'Angleterre (comté d'York), près du Calder ; 101.500 h. Mines de houille et de fer. Fabriques de draps, tapis ; tréfileries.

Halifax, ch.-l. de la Nouvelle-Ecosse (Dominion du Canada), sur l'Atlantique ; 59.000 h. Port très important. Commerce de céréales, bois, conserves ; constructions navales.

Halifax (George SAVILE, marquis **de**), homme d'Etat et écrivain anglais, né à Thornhill, m. à Londres (1633-1695). Il contribua à l'avènement de Guillaume d'Orange au trône d'Angleterre.

Halifax (Charles, comte **de**), poète et homme d'Etat anglais, né à Horton (1661-1715).

halime n. m. Genre de crustacés décapodes, comprenant des crabes ou araignées de mer, épineux, bombés, à longues pattes aplaties, que l'on trouve dans l'océan Indien.

***halin** n. m. Cordage pour haler.

haliotide n. f. Genre de mollusques gastéropodes, à coquille auriforme, vulgairement appelé *ormier* ou *oreille de mer* : *l'haliotide de la Manche est comestible.*

haliotidés [*dé*] n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes, dont le genre *haliotide* est le type. S. un *haliotidé.*

haliplancton n. m. (du gr. *hals, halos*, mer, et de *plancton*). *Biol.* Plancton marin.

haliple n. m. Genre de coléoptères carnivores, petits, ovales, roux et jaunâtres, habitant les eaux douces et saumâtres du globe.

haliplidés [*dé*] n. m. pl. Famille de coléoptères fauves ou jaunâtres, dont le genre *haliple* est le type. S. un *haliplidé.*

halite n. f. Syn. SEL GEMME.

halitueux, euse [*tu-eû, eu-ze*] adj. (du lat. *halitus*, haleine). Moite ; qui a rapport à la sueur : *peau halitueuse ; odeur halitueuse.*

***hall** [*hol'*] n. m. (mot angl. de même étym. que *halle*). Salle de grandes dimensions ; grand vestibule, etc. En Angleterre, château. Réfectoire d'un collège. Collège de moindre importance.

Hall, v. d'Allemagne (Wurtemberg), sur le Kocher ; 9.400 h. Bains fréquentés. Toiles. La *Ligue évangélique* ou *Ligue des Etats luthériens d'Allemagne* y fut renouvelée en 1610.

Hall (Basile), marin et voyageur anglais, né à Edimbourg, m. à Portsmouth (1788-1844). Il a écrit des relations de ses voyages et des scènes de la vie maritime.

Hall (Marshall), médecin anglais, né à Bashford, m. à Londres (1790-1857) ; on lui doit d'importants travaux en anatomie et pathologie (phénomènes imitatifs et phénomènes inflammatoires).

Hall (James), écrivain américain, né à Philadelphie, m. à Cincinnati (1793-1868) ; son œuvre considérable est utile à consulter pour l'histoire des mœurs de l'Ouest américain.

Hall (Edwin Habert), physicien américain, né à Gorham (Etats-Unis) en 1855. Il a découvert le phénomène qui porte son nom et qui consiste dans une déviation subie par les lignes équipotentielles d'une plaque métallique parcourue par un courant, lorsqu'elle est placée dans un champ magnétique de manière que son plan soit perpendiculaire aux lignes de force.

***hallage** [*ha-la-je*] n. m. Droit que payent les marchands au profit des communes pour vendre leurs marchandises à la halle.

***hallager** [*ha-la-jé*] n. m. Celui qui percevait le hallage. (Vx.)

hallali [*a-la*] n. m. Cri de chasse ou sonnerie de cor, qui annonce que le cerf est aux abois : *sonner l'hallali.*

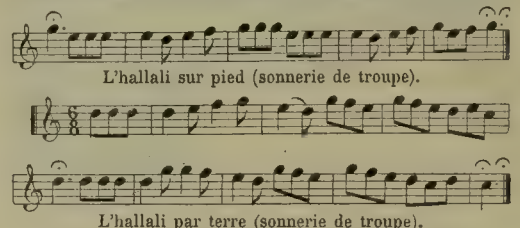

L'hallali sur pied (sonnerie de troupe).

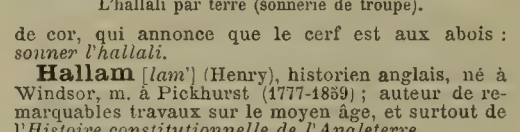

L'hallali par terre (sonnerie de troupe).

Hallam [*lam'*] (Henry), historien anglais, né à Windsor, m. à Pickhurst (1777-1859) ; auteur de remarquables travaux sur le moyen âge, et surtout de l'*Histoire constitutionnelle de l'Angleterre.*

Hallau, comm. de Suisse (cant. de Schaffhouse) ; 1.870 h. Vignoble, agriculture.

Hallays (André), écrivain français, né à Paris en 1859. Sous la rubrique *En flânant*, il a publié des études où il mêle avec talent la description des sites et des monuments à l'analyse psychologique et à la critique littéraire.

***halle** [*ha-le*] n. f. (anc. saxon *halla*). Place publique, ordinairement couverte, où se tient un marché : *halle au blé, au poisson. Dames de la halle*, marchandes des Halles centrales de Paris. Grande salle vide et mal close. Atelier de verrerie dont le centre est occupé par le four. *Le roi des halles*, surnom donné au duc de Beaufort (François de Vendôme).

— ENCYCL. Au point de vue de la législation, les halles sont soumises au même régime que les foires et marchés. Toutefois, à ce point de vue, se trouvent dans une situation spéciale les différentes halles de Paris : *Halles centrales, Halle aux vins*, etc.



Halle.

Les halles et marchés de Paris sont placés sous la double surveillance du préfet de la Seine et du préfet de police. Les opérations de ventes en gros sont faites par des agents spéciaux appelés *mandataires*, agréés par le tribunal de commerce ; les manipulations sont effectuées par des commissionnaires qu'on appelle des *forts.*

Halles (*les*), tableau de Lhermitte (1895) ; au Petit Palais, à Paris. Œuvre pleine de mouvement et de vie.

Halle, v. de Prusse (Saxe), sur la Saale ; 180.800 h. Université célèbre ; commerce actif : salines, draps, savons.

Hallé, nom de trois peintres religieux français : DANIEL, né à Rouen, m. à Paris en 1675 ; son fils, CLAUDE-GUI, né et m. à Paris (1652-1736) ; le fils de ce dernier, NOEL, né et m. à Paris (1711-1781), qui fit aussi de la peinture allégorique et mythologique.

Hallé (Jean-Noël), médecin français, créateur de l'enseignement de l'hygiène en France, né et m. à Paris (1754-1822). Membre (1795), puis président (1813) de l'Académie des sciences.

***hallebarde** [*ha-le*] n. f. (haut allem. *helmbarte*). Pique dont la pointe surmonte un fer en hache, large et tranchant d'un côté, pointu de l'autre. (V. la planche ARMES.) *Il pleut, il tombe des hallebardes*, il pleut à vous transpercer.

— ENCYCL. La hallebarde est caractérisée par son fer asymétrique, qui s'épanouit d'un côté en large hache ou couperet, tandis que le dos, prolongé en pointe de dague, le plus souvent, porte des crochets recourbés opposés à la hache. La hampe de la hallebarde est un fût de frêne, dont la longueur varie de 1m,80 à 2m,40 ; l'arme complète peut mesurer jusqu'à 10 pieds. Ce fut une arme de fantassin en usage en Allemagne et en Suisse à partir du XIVe siècle. Les sergents d'infanterie en furent munis jusqu'à la Révolution.



Hallebardier (XVIe s.).

***hallebardier** [*ha-le-bar-di-é*] n. m. Homme de pied, armé de la hallebarde.

— ENCYCL. Le hallebardier était un fantassin d'élite portant la hallebarde comme un sergent. En France, les hallebardiers étaient plutôt des gardes d'honneur chez le roi ou les princes. En Suisse, presque tous les piétons étaient munis de hallebardes.

Halle-Boyenhoven, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Louvain) ; 1.730 h.

***hallebreda** [*ha-le*] n. f. Grande personne mal bâtie.

***hallefessier** [*ha-le-fè-si-é*] n. m. Gueux ; flatteur. (Vx.)

Hallencourt [*lan-kour*], ch.-l. de c. (Somme), arr. et à 17 kil. d'Abbeville, sur le plateau du Ponthieu ; 1.860 h. — Le cant. a 19 comm., et 10.790 h.



A. de Haller.

Haller [*lèr*] (Albert **de**), anatomiste et botaniste suisse, né et m. à Berne (1708-1777). On lui doit de belles recherches sur les phénomènes de la génération et sur les propriétés des tissus. Il a également écrit des poésies lyriques et didactiques et trois romans.

Haller (Albin), chimiste français, né à Fellering (Haut-Rhin) ; m. à Paris (1849-1925), membre de l'Académie des sciences (1900) ; auteur d'intéressants travaux de chimie organique (camphre, synthèse de l'acide citrique et du menthol, etc.).



Gal Haller.

Haller (Joseph), général polonais, né en 1873. Il servit d'abord dans l'armée autrichienne au début de la Grande Guerre. Après le traité de Brest-Litovsk, il forma un corps polonais en Ukraine mais fut vaincu par Eichhorn. En 1918 il organisa et commanda le contingent polonais sur le front français et le conduisit, en avril 1919, en Pologne contre les bolchevistes.

***hallérie** [*rî*] n. f. Genre de scrofulariacées, comprenant des arbustes du cap de Bonne-Espérance.

Halley [*lè*] (Edmond), astronome anglais, né à Londres, m. à Greenwich (1656-1742) ; auteur d'admirables travaux sur les comètes.



Halley.

***hallier** [*ha-li-é*] n. m. (orig. germ.). Réunion de buissons touffus : *les sangliers établissent leur bauge dans les halliers. Chass.* Filet pour prendre les cailles et les perdrix. (On écrit aussi ALLIER.)

***hallier** [*ha li-é*] n. m. Gardien dans une halle. Commerçant qui étale ses marchandises aux halles.

***hallope** n. m. Filet de pêche qu'on traîne sur le fond.

Hallopeau (François-Henri), médecin français, né et mort, à Paris (1842-1919), connu par ses travaux de dermatologie et de syphilographie.

halloysite [*lo-ï-zi-te*] n. f. Silicate naturel hydraté d'alumine.

Hallstatt ou **Hallstadt,** bourg d'Autriche (Haute-Autriche), sur le lac homonyme ; 740 h. On y a découvert des tombeaux préhistoriques du plus grand intérêt. On appelle *période de Hallstatt* celle au cours de laquelle le bronze et le fer sont conjointement employés (du VIe au IIe s. av. J.-C).

hallstattien, enne [*als-ta-ti-in, è-ne*] adj. Qui a rapport à la période préhistorique dite « de Hallstatt » : *l'homme hallstattien.*

Hallstrœm (Per), écrivain suédois, né à Stockholm en 1867, auteur de récits d'une audacieuse fantaisie : *Oiseaux égarés, Thanatos*, etc.

Hallstrœm (Ivar), compositeur suédois, né et m. à Stockholm (1826-1904), auteur du premier opéra d'inspiration vraiment nationale : *le Duc Magnus.* et de : *le Roi de la Montagne, la Dame de la Mer.*

hallucination [*al-lu, si-on*] n. f. (lat. *hallucinatio*). Sensation morbide, non provoquée par un objet réel : *tout rêve est une hallucination.*

— ENCYCL. L'*hallucination* diffère de l'*illusion* en ce que, dans ce dernier cas, il y a bien sensation, mais l'évocation de l'image ne correspond plus à la sensation perçue.

Dans l'hallucination, les connexions normales des neurones sont altérées de telle sorte, par exemple,

que les centres qui donnent les sensations lumineuses sont mis en activité par les impressions gustatives. Le sujet *verra* donc des choses qui n'existent pas. Ce qui distingue l'hallucination du rêve, c'est que le phénomène a lieu ici pendant l'état de veille.

Les hallucinations s'observent dans les infections, les fièvres, dans certaines formes de vésanie et de délire, chez les aliénés, etc. La thérapeutique, en dehors des infections, est des plus incertaines.

hallucinatoire [*al-lu*] adj. Qui tient ou vient de l'hallucination : *vision hallucinatoire.*

halluciné, e [*al-lu*] adj. et n. Qui a des hallucinations habituelles.

halluciner [*al-lu-si-né*] v. a. (lat. *hallucinari*). Faire tomber dans l'hallucination.

hallucinose [*no-ze*] n. f. Etat mental caractérisé par des hallucinations multiples.

Halluin, comm. du Nord, arr. et à 18 kil. de Lille ; 16.160 h. Ch. de f. N. Fonderies, distillerie, brasseries, toiles, tissus de coton. Partiellement détruite au cours de la Grande Guerre.

***hallus valgus** [*ha-luss-val-ghuss*] n. m. Difformité du gros orteil, caractérisée par la déviation en masse en dehors.

Halm (Frédéric). V. MUNCH-BELLINGHAUSSEN.

***halma** n. m. (mot gr. signif. *saut*). Jeu qui se joue avec un damier de 256 cases, à deux personnes ayant 19 pions, ou à quatre personnes ayant 13 pions, l'objet de chaque joueur étant de faire avancer ses pions rangés dans un coin du damier de telle sorte qu'ils occupent d'une manière semblable la place opposée dans le coin opposé. (On dit aussi HOPPITY.)

halmature n. m. Genre de mammifères marsupiaux, comprenant quelques espèces de la Nouvelle-Guinée et de l'Australie. (Ce sont de petits kangourous qui vivent dans les forêts.)

***halo** n. m. (du gr. *halôs*, disque). Cercle lumineux qui entoure quelquefois le soleil et la lune. (V. la planche MÉTÉORES.) *Photogr.* Auréole qui entoure l'image photographique d'un point brillant obtenu sur une plaque sensible.

— ENCYCL. *Astron.* La théorie du halo est analogue à celle de l'arc-en-ciel : le phénomène est produit par la réfraction de la lumière à travers les



Halo.

petits cristaux de glace qui se trouvent en suspension dans les cirrus très élevés. La lumière se trouve décomposée et l'on observe toutes les couleurs du spectre, du rouge au violet, en passant du centre à la périphérie. D'ailleurs, on peut reproduire expérimentalement le halo ; il suffit de regarder le soleil ou une flamme à travers une plaque de verre recouverte d'une cristallisation d'alun.

— *Photogr.* Le halo ou solarisation photographique est un phénomène produit par la réflexion totale des rayons lumineux qui frappent sous un certain angle la surface sensible des plaques, traversent l'épaisseur du verre et reviennent sur eux-mêmes pour impressionner à nouveau la surface sensible. Le halo donne autour des grandes lumières une zone brillante, dans laquelle les détails disparaissent ; on l'évite en enduisant le dos des plaques d'une préparation spéciale qui absorbe la lumière ; il existe d'ailleurs dans le commerce des plaques anti-halo dont le support de verre a été enduit, avant l'étendage de la couche sensible, d'une préparation opaque.

***halobate** n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, comprenant une quinzaine d'espèces des mers tropicales et australes. (Les halobates, voisins des gerris, courent rapidement à la surface des eaux ; ils présentent l'unique exemple d'insectes vivant en pleine mer ; cependant, on les trouve surtout près des côtes où flottent des algues.)

***halobenthos** [*bin-toss*] n. m. (du gr. *hals, halos*, mer, et *benthos*, fond de l'océan). Partie de l'halobios, comprenant les organismes animaux et végétaux qui vivent dans le sol marin ou à sa surface.

***halobios** [*bi-oss*] n. m. (du gr. *hals, halos*, mer, et *bios*, vie). *Biol.* Ensemble des organismes animaux et végétaux qui vivent dans la mer.

***halochimie** [*mî*] n. f. Partie de la chimie qui traite des sels.

***halochimique** adj. Qui concerne la chimie des sels.

***halogène** adj. (du gr. *hals, halos*, sel, et *gennân*, engendrer). Se dit d'un quelconque des corps de la famille du chlore (le fluor, le brome, l'iode) : *composé halogène.* N. m. : *un halogène.*

***halogénique** adj. (de *halogène*). Se dit quelquefois de l'un quelconque des résidus que l'on obtient en enlevant l'hydrogène aux acides oxygénés, résidus jouant le même rôle que les composés halogènes dans les sels haloïdes.

***halographe** n. m. (du gr. *hals, halos*, sel, et *graphein*, écrire). Chimiste qui a écrit sur les sels : *un savant halographe.*

***halographie** [*fî*] ou **halologie** [*jî*] n. f. Description, histoire des sels.

***halographique** adj. Se dit parfois d'un composé qui est l'un quelconque des résidus obtenus en enlevant l'hydrogène aux acides oxygénés.

***haloïde** [*lo-i-de*] adj. et n. m. Composé d'un corps halogène avec un métal.

***haloir** ou **hâloir** n. m. (de *hâler*). Lieu où l'on sèche le chanvre. Séchoir où l'on dépose les fromages à pâte molle (brie, camembert, etc.) après le salage pour les laisser ressuyer avant de les transporter dans les caves où s'accomplit leur maturation.

***halologie** [*jî*] n. f. (du gr. *hals, halos*, sel, et *logos*, discours). Traité des sels.



Hambourg : pont jeté sur le canal de la douane.

***halologique** adj. Qui a rapport à la halologie.

***halomètre** ou **halimètre** n. m. Aréomètre servant à doser les sels des matières sucrées.

***halométrie** [*tri*] n. f. Détermination du titre des solutions salines qui sont dans le commerce.

***halométrique** adj. Qui concerne la halométrie : *procédés halométriques.*

***halophile** adj. (du gr. *hals, halos*, sel, et *philein*, aimer). Se dit des plantes qui croissent naturellement dans les terrains imprégnés de sel marin.

***halophyte** n. f. (du gr. *hals, halos*, mer, et *phuton*, plante). Nom général donné aux végétaux halophiles.

***haloragées** [*jé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones dialypétales, réunissant une dizaine de genres d'herbes ou d'arbrisseaux parfois marins, qui vivent surtout dans les régions méridionales de l'hémisphère sud. S. une *haloragée.*

***halot** [*lo*] n. m. Trou de lapins dans une garenne.

***halotechnie** [*tèk-ni*] n. f. (du gr. *hals, halos*, sel, et *tekhnê*, art). Partie de la chimie traitant la préparation des sels industriels.



Frans Hals.

***halotechnique** [*tèk-ni-ke*] adj. Qui a rapport à la halotechnie.

halotrichite [*ki-te*] n. m. Alun naturel de fer.

Halphen (Georges-Henri), mathématicien français, né à Rouen, m. à Versailles (1844-1889), membre de l'Académie des sciences (1886) ; auteur de travaux d'analyse et de géométrie infinitésimale.

Hals (Frans), peintre flamand, né à Anvers ou à Malines vers 1580, m. à Haarlem en 1666 ; auteur de portraits vigoureux et de sujets de genre traités dans une manière large et franche, d'un coloris très hardi et très sûr. Citons de lui : *les Arquebusiers de Saint-Georges*, la bohémienne *Hille Bobe*, *le Bouffon*, *le Joyeux Buveur*, etc.

***halte** n. f. (de l'allem. *halten*, s'arrêter). Moment d'arrêt pendant une marche, un voyage : *faire une halte dans une clairière.* Lieu où l'on s'arrête : *arriver à la halte.* Sur une ligne ferrée, point d'ar-

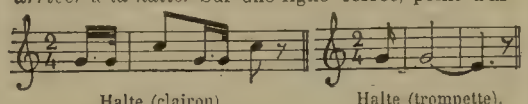

Halte (clairon). Halte (trompette).

rêt pour les voyageurs seulement. *Halte !* interj. pour commander de s'arrêter. Arrêtez. *Fig. Halte-là !* En voilà assez, n'allez pas plus loin.

Halte de cavaliers arabes, tableau de Fromentin, au musée du Louvre (V. p. 1097) ; — *Halte de chasseurs*, tableau de Ph. Wouwerman, au Louvre (V. p. 401) ; — *Halte de chasse*, tableau de C. Van Loo, au Louvre (V. p. 1097).

***halter** [*té*] v. a. Faire faire halte. (Vx.)

haltère n. m. (gr. *haltêr*). Masse allongée que les sauteurs anciens tenaient à la main. Auj., instrument de gymnastique, forme de deux boulets ou de deux disques réunis par une courte tige et que l'on soulève pour exercer les muscles du bras. (V. la planche GYMNASTIQUE.)

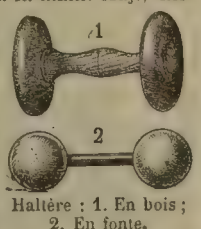

Haltère : 1. En bois ; 2. En fonte.

haltérie [*rî*] n. f. Genre d'infusoires, comprenant des animalcules microscopiques des eaux douces.

halticidés [*dé*] n. m. pl. Famille de coléoptères phytophages, comprenant les genres altise (*haltica*) et voisins. S. un *halticidé.*

***halurgie** [*jî*] n. f. (du gr. *hals, halos*, sel, et *ergon*, ouvrage). Art de fabriquer les sels. (Vx.)

***halurgique** adj. Qui concerne la halurgie.

Halys, ancien nom du fleuve Kizil-Irmak. V. ce mot.

Ham [*ham'*], ch.-l. de c. (Somme), arr. et à 20 kil. de Péronne, sur la Somme ; 3.230 h. (*Hamois*). Ch. de f. N. Sucreries. Patrie de Vadé, Foy. Les derniers ministres de Charles X, puis Louis-Napoléon (1840), depuis empereur, furent enfermés au fort de Ham. Ce dernier s'en échappa en 1846. Après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, les généraux Cavaignac, Lamoricière et Bedeau y furent incarcérés. En grande partie détruite au cours de la Grande Guerre. — Le cant. a 21 comm., et 13.290 h.

Hama ou **Amath,** v. de Syrie (gouv. d'Alep), sur l'Oronte ; 55.000 h. Placée sous le mandat de la France.

***hamac** [*mak*] n. m. (orig. caraïbe). Rectangle de toile ou de filet qui se suspend et dont les matelots et certains peuples se servent comme de lit.

— ENCYCL. Le hamac est le lit du matelot et de tout passager de bord qui n'a pas de couchette. C'est un rectangle de toile muni d'une doublure dans laquelle on glisse le matelas. On pend les hamacs aux crocs, le soir, au moment du branlebas, après les avoir pris aux bastingages, et on les serre le matin pour les remettre à leur poste sur le pont. Pour être plus à son aise, en dormant, on met à la tête et aux pieds un bastet ou bois de hamac qui, fixé entre les deux araignées de droite et de gauche, raidit la toile et rend le sac plus large et moins profond.



Hamac.

***hamada** ou **hammada** [*a-ma*] n. f. Plateau pierreux, dans la région saharienne.

Hamadan, v. de Perse (Irak Adjémi), sur un contrefort du mont Elvend ; 30.000 h. Pendant la Grande Guerre, Hamadan fut occupée, le 8 mars 1917, par le général russe Baratoff, qui opéra sa jonction temporaire avec une colonne du général Maude, venue de Mésopotamie. La ville a été prise par les Anglais en avril 1918 au cours de leur marche vers la Caspienne. Tapis. Vins estimés. C'est l'ancienne *Ecbatane.*

hamadryade n. f. (du gr. *hama*, avec, et *drus*, chêne). *Myth.* Nymphe des bois qui naissait et mourait avec un arbre qui lui était affecté, et dans lequel on la croyait enfermé. *Zool.* Genre d'insectes lépidoptères, très petits, de couleur noire et qui habitent la région indo-malaise.

hamadryas [*ass*] n. m. Nom d'une espèce de singe du genre cynocéphale. V. CYNOCÉPHALE.

***hamaïde** n. f. *Blas.* Fasce alésée qui ne touche point les flancs de l'écu.

hamamélidées [*dé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones dialypétales, assez voisines des saxifragacées, et dont le genre *hamamelis* est le type. S. une *hamamélidée.*

hamamelis [*mé-liss*] n. m. Genre d'hamamélidées, comprenant une seule espèce américaine (*hamamelis Virginica*, dont l'écorce et les feuilles sont employées en médecine comme vaso-constrictives dans la cure des varices, hémorroïdes, etc. (On l'appelle communément *noisetier de sorcière.*)

***haman** n. m. Toile très fine du Bengale.

***hamaux** [*mô*] n. m. pl. *Pêch.* Nappes de filets à larges mailles entourant, à l'extérieur, la nappe centrale du tramail.

Hambach, comm. de la Moselle, arr. de Sarreguemines ; 1.373 h. ; ch. de f.

Hambach, comm. du Bas-Rhin, arr. de Saverne ; 1.100 h.

hambergite [*an-bèr-ji-te*] n. f. Borate hydraté naturel de glucinium.

***hambourg** [*han-bour*] n. m. (de *Hambourg*, n. de v.). Petit tonneau où l'on empile les saumons salés. Tonneau à bière.

Hambourg [*han-bour*], v. libre d'Allemagne, sur l'Elbe ; 987.000 h. (*Hambourgeois*). Capitale d'un petit territoire indépendant, qui compte 1.000.000 h. Commerce et industrie très considérables. C'est le plus grand port de l'Allemagne. Occupée par Mortier (1806), restituée par la paix de Tilsit (1809), et réoccupée par les Russes (1813), elle fut reprise cette même année par Davout.

Armes de Hambourg.

***Hambourg** (*race de*), nom d'une race de gallinacés, originaire non pas des environs de Hambourg, mais de la Belgique. Les volailles de Hambourg, assez semblables à celles de la Campine, sont d'excellentes pondeuses.

***hambourgeoise** [*han-bour-joi-ze*] n. f. Sorte de taffetas pour robes et pour rubans, sur lequel est superposé un très petit poil, flottant tantôt dessus, tantôt dessous.

***hameau** [*mô*] n. m. (orig. german. ; apparenté avec l'angl. *home*). Réunion de quelques maisons rurales, ne formant pas commune.

hameçon n. m. (de *haim* [vx.], même signification). Petit crochet pointu, d'acier fin, muni d'une entaille rentrante, qu'on place au bout d'une ligne avec un appât, pour prendre du poisson. *Fig.* Piège. *Mordre à l'hameçon*, se laisser prendre à l'apparence.

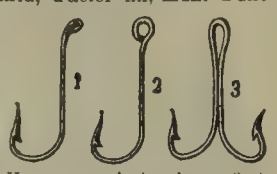

Hameçons : 1. A palette ; 2. A anneau ; 3. Double.

— Encycl. Un hameçon comprend la *hampe* et le *crochet*. La première est droite et munie d'une palette ou d'un œil. Le crochet est droit ou recourbé ; on dit dans ce dernier cas que l'hameçon est *à avantage*. Si l'hameçon a deux crochets, on le nomme *bricole ;* s'il en a trois ou quatre, c'est un *grappin* ou *harpiau*.

hameçonné [*so-né*], **e** adj. Pourvu d'hameçons ou de fers en forme d'hameçon.

***hamède** n. f. Espèce de mousseline du Bengale.

***hamée** [*mé*] n. f. Hampe.

Hamel, comm. de la Somme, arr. et à 19 kilom. d'Amiens, sur le plateau du Santerre, non loin de la Somme ; 621 h. (en 1914). Prise par les Allemands au cours de leur offensive du printemps de 1918, reprise par les Américains le 4 juillet suivant. Entièrement détruite.

Hamel (Ernest), publiciste et homme politique français, né et m. à Paris (1826-1898) ; auteur de bons travaux sur l'histoire de la Révolution.

***hamelia** [*mé*] ou **hamélie** [*lî*] n. f. Genre de rubiacées américaines, à belles fleurs rouges, que l'on cultive dans les serres d'Europe comme ornementales.

Hamelin (Ferdinand-Alphonse), amiral français, né à Pont-l'Evêque, m. à Paris (1796-1864). Il commanda l'escadre devant Sébastopol.

Hamerling (Robert), poète autrichien, né à Kirchberg, m. à Gratz (1830-1889) ; auteur des deux épopées : *Ahasvérus à Rome* et *le Roi de Sion*.

Hamerton (Philippe-Gilbert), critique d'art et romancier anglais, né à Laneside (Lancastre), m. à Boulogne-sur-Seine (1834-1894). Il a publié de remarquables études sur l'Ecosse et la France.

Hamilton [*ton*'], v. d'Ecosse (comté de Lanark), sur la Clyde, berceau d'une illustre famille écossaise ; 20.000 h. Houille, fer, tissus.

Hamilton, v. du Canada (prov. d'Ontario), à l'extrémité du lac Ontario ; 82.000 h.

Hamilton (Antoine), gentilhomme né en Irlande, m. à Saint-Germain-en-Laye (1646-1720). Il suivit les Stuarts en France et écrivit les spirituels *Mémoires du comte de Grammont*, dont il était le beau-frère, et de *Contes*, pastichés des *Mille et une nuits*.

Hamilton (Alexander), homme d'Etat américain, né dans l'île de Nevis (Antilles), m. à New-York (1757-1804). Il fut un des collaborateurs les plus fidèles de Washington.

Hamilton (Emma, lady), née à Great Neston vers 1761, m. à Calais en 1851. D'abord fille de bar, jolie et spirituelle, elle devint la femme de sir William Hamilton, ambassadeur d'Angleterre à Naples, et fut la maîtresse de Nelson. Amie de la reine Marie-Caroline, elle la seconda dans la réaction de 1799.

Hamilton (sir William), philosophe écossais, né à Glasgow, m. à Edimbourg (1788-1856). Logicien et psychologue, il fut le principal représentant de l'école écossaise. Sa philosophie procède de Reid et de Kant.

Hamilton (sir William Rowan), mathématicien et astronome irlandais, né à Dublin, m. à Dunsink (1805-1865). Il a découvert le calcul des quaternions et donné son nom à un principe de dynamique.

Hamilton (sir Ian Standish Monteith), général anglais, né à Corfou en 1853. Il commanda, en 1915, les forces anglaises dans l'expédition malheureuse de Gallipoli.

hamiltonie [*nî*] n.f. Genre de rubiacées asiatiques, cultivées dans les serres d'Europe comme ornementales.

Hamlet [*am'-lè*], prince de Jutland, qui ne nous est connu qu'à travers les données d'une légende racontée par Saxo Grammaticus. Il aurait vécu au IIe siècle avant notre ère. Il simula la folie pour venger son père. La pièce de Shakespeare l'a rendu immortel.

Hamlet, drame de Shakespeare, en cinq actes. Sur les remparts d'Elseneur, Hamlet voit apparaître le spectre de son père, qui lui apprend qu'il a été assassiné par son frère Claudius, d'accord avec son épouse, et que le coupable lui a ravi à la fois sa femme, la couronne, et la vie. Le jeune prince contrefait le fou pour préparer sa vengeance, délaisse sa fiancée Ophélie, qui devient folle et se noie. Dans un duel avec Laertes, frère d'Ophélie, il est blessé par une épée empoisonnée ; mais, avant de mourir, il tue Claudius, tandis que la reine, sa mère, boit un breuvage empoisonné préparé pour Hamlet.

L'admirable peinture de l'âme d'Hamlet rêveur, philosophe, contemplatif, succombant sous le rôle que lui assigne la fatalité des circonstances, la touchante esquisse de sa fiancée, Ophélie, font de ce drame un des chefs-d'œuvre de la littérature anglaise (1602). Les écrivains font souvent allusion à la scène terrifiante des *fossoyeurs*, où le néant de l'homme ressort si énergiquement. V. To be or not to be et That is the question.

Hamlet et les Fossoyeurs, lithographie d'Eug. Delacroix, au musée du Louvre (v. p. 1097) ; un des treize dessins que Delacroix a consacrés à l'histoire d'Hamlet.

Hamlet, opéra en cinq actes, paroles de Michel Carré et Jules Barbier, d'après la tragédie de Shakespeare, musique d'Ambroise Thomas ; belle œuvre de l'école française. Sentiment mélodique gracieux ; orchestration riche et variée (1868). Citons le duo : *Doute de la lumière ;* l'arioso : *Dans son regard plus sombre ;* la chanson bachique : *Le vin dissipe la tristesse ;* la fête du printemps ; la valse chantée : *Partagez-vous mes fleurs ;* l'air : *Comme une pâle fleur*, etc.

Hamm, v. d'Allemagne (Prusse-Occidentale), sur la Lippe ; 43.660 h. Fonderies, produits chimiques.

Hamma (Le), comm. d'Algérie (dép. et arr. de Constantine) ; 5.700 h. Eaux thermales abondantes.

***hammal** [*ham'-mal*] n. m. Portefaix à Constantinople et dans les pays musulmans.

***hammam** [*ham'-mam'*] n. m. (m. ar.). Etablissement de bains, en Orient. Etablissement analogue dans les autres pays.

Hammam-bou-Hadjar, comm. d'Algérie (départ. et arr. d'Oran) ; 5.290 h. Eaux alcalines chlorurées sodiques, bicarbonatées magnésiennes.

Hammamet, v. de la Tunisie orientale, sur le *golfe de Hammamet ;* 2.000 h. Blé, oliviers. Station d'hiver.

Hammam-Lif, v. de Tunisie, à 16 kil. de Tunis ; 800 h. Ch. de f. Sources thermales chlorurées sodiques.

Hammam-Meskoutine, village d'Algérie (dép. de Constantine), arr. et à 16 kil. de Guelma, sur l'oued Bou-Hamdan, affluent de la Seybouse. Eaux thermales sulfatées calciques, arsenicales et ferrugineuses, chlorurées sodiques.

Hammam-Righa, localité d'Algérie (dép. d'Alger) ; 1.800 h. Eaux thermales ferrugineuses.

Hamme, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Termonde), sur la Durme, affl. de l'Escaut ; 14.430 h.

***hammel** [*ham'-mèl*] n. m. (m. allem. signif. *mouton*). Appareil servant à classer, suivant leur grosseur, les minerais broyés.

Hammerfest [*fèst*], v. de Norvège (Finmark) ; 2.500 h. C'est le port le plus septentrional de l'Europe.

Hammerich (Pierre-Frédérie-Adolphe), historien danois, né et m. à Copenhague (1809-1877).

***hammerless** [*ham'-mèr-lèss*] n. m. (m. angl. signif. *sans marteau*). Fusil de chasse à percussion centrale et sans chiens apparents.

Hammer-Purgstall (Joseph de), orientaliste et historien allemand, né à Gratz, m. à Vienne (1774-1856) ; auteur d'une *Histoire de l'empire ottoman*.

Hammersmith, v. d'Angleterre (comté de Middlesex), sur la Tamise ; 121.500 h. C'est actuellement un faubourg de Londres.

Hammourabi, roi de Babylone vers le XXIIIe siècle avant J.-C. Il promulga un célèbre code de lois. Ce code, gravé sur une stèle, a été découvert en 1901-1902 par de Morgan ; il est très important et permet d'intéressantes comparaisons avec le droit hébreu.

Hamon (Jean), médecin français, né à Cherbourg, m. à Paris (1618-1687), l'un des solitaires de Port-Royal. Racine voulut être enterré « aux pieds de M. Hamon ».

Hamon (Jean-Louis), peintre français, né à Plouha (Côtes-du-Nord), m. à Saint-Raphaël (Var) [1821-1874] ; auteur de charmants tableaux de genre : *Ma sœur n'y est pas, Ce n'est pas moi*, etc.

Hamont, comm. de Belgique (Limbourg, arr. de Maeseyck) ; 3.100 h. Coutellerie.

Hamoun (lac), grand bassin marécageux, sur la frontière de la Perse et de l'Afghanistan ; il reçoit l'Helmend, mais paraît en voie de dessèchement.

Hampden [*ham'p-dèn*] (John), patriote anglais, né à Londres (1594-1643), cousin de Cromwell. Son refus de payer la taxe des vaisseaux, sous Charles Ier, et son procès eurent un grand retentissement (1638). Au début de la guerre civile, il leva à ses frais un régiment et fut tué au combat de Thames.

***hampe** [*han-pe*] n. f. (du lat. *hasta*, sous l'influence du germ. *hand*, main). Bois de hallebarde, de drapeau, etc. Manche d'un pinceau. *Bot.* Axe florifère allongé, terminé par une fleur ou un groupe de fleurs.

***hampe** [*han-pe*] n. f. (orig. germ.). *Vénér.* Poitrine du cerf. *Bouch.* Partie supérieure et latérale du ventre, vers la cuisse, chez le bœuf.

***hampé**, **e** [*han-pé*] adj. Qui est muni d'une hampe : *fer de lance hampé*.

Hampshire ou **Hants** (abrév. de *Southamptonshire*), comté de l'Angleterre méridionale, sur la Manche ; capit. *Winchester*. L'île de Wight en fait partie.

Hampshire (New-). V. New-Hampshire.

Hampstead [*ham'p-stèd*], v. d'Angleterre, aujourd'hui fondue avec Londres ; 70.000 h.

Hampton-Court [*ham'p-ton'-kôrt'*], magnifique château situé en Angleterre, près de Londres (comté de Middlesex) ; il appartenait dans l'origine


Château de Hampton-Court.

au cardinal Wolsey. Henri VIII l'acquit. Il devint résidence royale, et fut considérablement agrandi en 1694. On y a installé aujourd'hui un musée, où se trouvent réunies des œuvres précieuses : meubles, tapisseries, tableaux, et les fameux cartons de Raphaël etc. Beaux jardins.

***hamster** [*ham's-tèr*] n. m. (mot allem.). Genre de mammifères rongeurs.

— Encycl. Les hamsters (*cricetus*), appelés aussi *ascomys*, sont des animaux qui, par leur taille et leur livrée jaune, noire et blanche, rappellent les cochons d'Inde. Ils sont répandus dans toute l'Europe centrale et l'Asie occidentale et pullulent en Allemagne. Ce sont des animaux très nuisibles à l'agriculture, car chaque individu se creuse un terrier, véritable magasin, où il entasse jusqu'à 2 et 3 hectolitres de blé, seigle, pois, lin, vesce, etc. Courageux et féroces, ces petits animaux sont difficiles à détruire. Leur chair est bonne à manger et leur fourrure susceptible d'être employée à divers usages.


Hamster.

Hamsun (Knut Pederson), écrivain norvégien, né à Lorn (Nordland) en 1860, d'un romantisme puissant et bizarre ; auteur de romans (*la Faim*, *Victoria*, *Pan*), de drames (*Aux portes du royaume*). Lauréat du prix Nobel en 1920.


Knut Hamsun.

Ham-sur-Heure, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Thuin), sur l'*Heure ;* 2.220 h. Forges.

Ham-sur-Sambre, comm. de Belgique (prov. et arr. de Namur), sur la *Sambre ;* 3.350 h. Houille.

hamuleux, euse [*leû, eu-ze*] adj. *Bot.* Qui est garni de petits poils crochus.

Hamy (Ernest), anthropologiste français, né à Boulogne-sur-Mer, m. à Paris (1842-1908). Directeur du musée d'ethnographie du Trocadéro, membre libre de l'Académie des inscriptions et professeur au Muséum.

Hamy (Maurice), astronome français, né à Boulogne-sur-Mer en 1861. Membre de l'Académie des sciences en 1908, auteur de travaux importants de mécanique céleste.

***han** n. m. (onomat.). Cri sourd d'un homme qui frappe un coup.

Han d'Islande, roman de Victor Hugo et un de ses premiers essais (1823). C'est un développement, en action, de la théorie du beau dans le laid ; œuvre de jeunesse d'ailleurs fort inégale, dont le héros, Han, est un monstre horrible.


Hanap.

***hanap** [*nap'*] n. m. (orig. germ.). Grand vase à boire, usité pendant tout le moyen âge.

***hanapier** [*pi-é*] n. m. Etui pour les hanaps. Ouvrier qui fabriquait ces étuis.

Hanau, v. d'Allemagne (Hesse-Nassau), sur le Mein ; 37.500 h. Industrie active : orfèvrerie, étoffes, cuirs. Le 30 octobre 1813, Napoléon y vainquit le général Wrede, commandant l'armée austro-bavaroise, qui voulait lui couper la retraite sur la France.

Hancarville (Pierre-François-Hugues d'), aventurier et antiquaire français, né à Marseille, m. à Venise (1729-1800).

***hanche** n. f. (bas allem. *hancke*). *Anat.* Région qui correspond à la jonction du membre inférieur (ou postérieur) avec le tronc. (V. la planche homme.) *Le poing sur la hanche*, dans une posture provocante. Train de derrière du cheval, depuis les reins jusqu'au jarret. *Zool.* Partie du corselet des insectes, qui reçoit la cuisse. *Mar.* Partie de l'arrière d'un navire. Partie arrondie d'un vase, d'un objet. *Pathol. Hanche à ressort*, maladie caractérisée par une contraction brusque du muscle grand fessier, produisant un claquement sec. *Hanche bote*, syn. de coxa vara.

— Encycl. *Anat.* La hanche est l'homologue de l'épaule. En haut, elle est limitée par la crête de l'os iliaque, largement évasée en dehors ; en bas, sa limite est virtuelle La charpente osseuse est constituée par l'os iliaque, l'extrémité supérieure du fémur et l'articulation coxo-fémorale.

— *Pathol.* Les affections de la hanche sont généralement graves. Chez les vieillards, la fracture du col du fémur est fréquente ; chez les enfants, c'est l'arthrite tuberculeuse qui apparaît le plus souvent. (V. coxalgie.) Souvent, dès la naissance, il existe une difformité dite *luxation congénitale*, dans laquelle la tête fémorale n'occupe pas la cavité cotyloïde de l'os iliaque. La chirurgie orthopédique peut beaucoup pour ces affections.

***hancher** [*ché*] v. a. Poser une figure debout sur l'une ou l'autre jambe, de manière à faire saillir une hanche. V. n. Faire des mouvements, des effets de hanche : *les danseuses espagnoles hanchent beaucoup*.

***handicap** [*kap'*] n. m. (mot angl. ; de *hand in cap*, main dans [le] chapeau). *Sport.* Se dit d'une épreuve, course ou concours, dans laquelle les concurrents reçoivent ou rendent une avance de temps, de distance ou de poids, de manière que les chances de tous paraissent égales. *Fig.* Désavantage quelconque.

— Encycl. Le handicap permet d'égaliser les chances de succès de chevaux de seconde ou troisième catégorie contre des chevaux de première, en diminuant les poids affectés aux premiers et en augmentant ceux qui incombent aux seconds. La course semble alors en quelque sorte régularisée. Le plus célèbre des handicaps français est l'*Omnium*, qui se court en automne à Longchamp. En Angleterre, ce sont ceux du *Cesarevitch* et de *Cambridgeshire*.

***handicapage** n. m. Action de handicaper.

***handicaper** [*pé*] v. a. *Turf.* Equilibrer les chances des divers concurrents, dans un handicap. *Fig.* Constituer un désavantage pour quelqu'un.

***handicapeur** adj. et n. m. Se dit du commissaire chargé de handicaper.

Handzaeme, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Dixmude) ; 3.230 h. Filatures.

***hane** n. f. Claie de branches de bruyère, disposée pour que les vers à soie y filent leurs cocons.

***hanebane** n. f. Nom vulgaire de la jusquiame.

***hanéfite** ou **hanifite** n. m. Un des quatre rites de l'islamisme, fondé par le grand iman Abou-Hanifa : *le hanéfite est le rit officiel de la Turquie.* Sectateur, personne qui suit le rit : *les hanéfites sont répandus dans tout le monde musulman, sauf en Afrique occidentale.*

***hanet** [*nè*] ou **hamet** [*mè*] **n.** m. *Mar.* Bout de ligne servant de garcette.

***hangar** n. m. Construction ouverte sur les côtés et destinée à loger des récoltes, des instruments agricoles, etc. *Par extens.* Construction légère (en bois et toile) fermée de tous côtés, et sous laquelle on abrite des appareils d'aviation.

— Encycl. *Agric.* Les hangars servent à mettre les véhicules aratoires et instruments de toute sorte

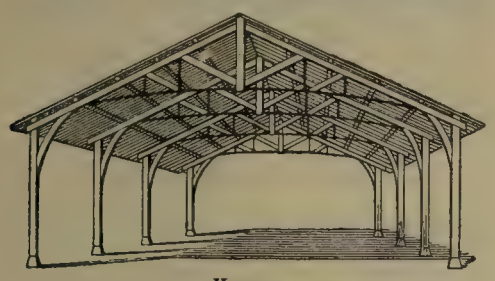

Hangar.

à l'abri de la pluie et du soleil. On peut les laisser ouverts à tous les vents et se contenter du toit seul comme abri ; mais, lorsque la région est sous le régime d'un vent périodique, il est bon de clore le hangar, du côté le plus exposé ; d'autant, que cette



Hangar pour dirigeable.

cloison peut être utilisée pour la mise en place des cordages, échelles, etc. On aménage souvent la partie supérieure des hangars pour en faire des greniers.

Hangard, comm. de la Somme, arr. et à 23 kil. de Montdidier, sur la Luce, affluent de l'Avre picarde ; 172 hab. (en 1914). Les environs ont été le théâtre de violents combats entre Allemands et Anglais, en avril 1918 (du 4 au 26). Le *bois de Hangard* fut enlevé par les Anglais le 8 août suivant. Hangard a été presque complètement détruit.

Hangest-en-Santerre, comm. de la Somme, arr. et à 14 kil. de Montdidier, sur le plateau de Santerre ; 1.260 h. Ch. de f. N. Partiellement détruite au cours de la Grande Guerre.

Hang-Tchéou, v. de Chine, capit. de la prov. de Tché-Kiang ; 729.000 h. Soieries et cotonnades.

***hanif** n. m. Nom donné aux Arabes monothéistes de l'époque antéislamique.

***hanifite** n. m. V. hanéfite.

Hankéou ou **Hang-Kéou,** v. de la Chine centrale (prov. du Hou-Pé), au confluent du Han-Kiang et du fleuve Bleu ; **1.459.000 h.** Opium, étoffes.

Han-Kiang, grande riv. de Chine, affl. gauche du fleuve Bleu, navigable sur plus de 1.000 kil.

Hanley [*lè*], v. d'Angleterre (Staffordshire) ; 65.000 h. Porcelaine.

***hannai** [*ha-nè*] **n. m.** Corde munie de boules, qui pend autour des bouées de sauvetage.

Hannaux (Emmanuel), sculpteur français, né à Metz en 1855, auteur de *Orphée mourant, le Poète et la Sirène*, etc.

***hanneton** [*ha-ne*] **n. m.** (de l'allem. *hahn*, coq). Genre d'insectes coléoptères des régions tempérées : *le hanneton vole lourdement. Fig.* et *fam.* Étourdi.

— Encycl. *Entom.* Le genre hanneton comprend une vingtaine d'espèces des régions tempérées de l'ancien monde. Ce sont des insectes lourds, ordinairement roux, avec les élytres plus clairs. Essentiellement herbivores à l'état adulte, ils sont crépusculaires et apparaissent à la fin du printemps ; ils passent le jour engourdis sur les feuilles des arbres.

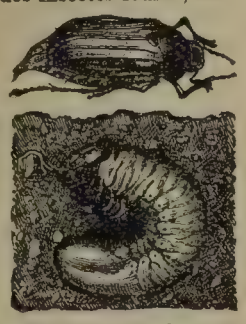

Hanneton et sa larve.

Les larves ou *vers blancs* vivent en terre et dévorent les racines ; elles mettent trois ans à se développer, puis se chrysalident jusqu'à 1 m, 50 de profondeur, et passent deux mois dans cet état ; arrivés à l'état parfait, les hannetons demeurent enfouis mais se rapprochent de la surface, et sortent au printemps.

— *Econ. rur.* Le hanneton est un des insectes les plus nuisibles aux champs ; sa larve (*ver blanc, turc* ou *man*) cause souvent de véritables désastres, en dévorant sous la terre les jeunes pousses issues des semences. Pour se débarrasser des hannetons il faut faire des labours profonds et lâcher derrière la charrue des volatiles ou des porcs, qui dévorent les vers blancs, ou, mieux encore, faire ramasser et détruire les larves. Mais le mode de destruction le plus efficace est la chasse aux insectes parfaits (hannetonnage).

***hannetonnage** [*ha-ne-to-na-je*] n. m. Action de hannetonner.

— Encycl. On secoue les arbres dès le matin, et les insectes qui se laissent tomber sont facilement recueillis. On les incinère, ou bien on les ébouillante ; on peut aussi les jeter dans un lait de chaux, puis broyer le tout, qu'on mélange ensuite de terre, et qu'on incorpore aux composts. Pour que le hannetonnage donne des résultats effectifs, il convient que la pratique en soit, comme pour l'échenillage, imposée aux agriculteurs, et qu'on y procède à la même époque (c'est-à-dire du 15 avril à la fin de mai) et, si possible, simultanément sur tous les arbres d'une région.

***hannetonner** [*ha-ne-to-né*] v. a. Détruire les hannetons.

Hannibal ad portas, mots lat. signif. : *Hannibal* [est] *à nos portes.* Cri des Romains après la bataille de Cannes (Cicéron, *De finibus*, IV, 9 ; Tite-Live, 23, 16), que l'on peut rappeler lorsqu'un ennemi nous menace.

Hannon, navigateur carthaginois du ve siècle av. J.-C., qui entreprit le périple de l'Afrique. On possède une traduction grecque du *Périple d'Hannon.*

Hannon le Grand, général carthaginois du IIIe siècle av. J.-C. Il usa de sa grande influence politique de la manière la moins patriotique et, après la défaite d'Annibal, se montra complaisant pour les Romains.

Hannut, comm. de Belgique (Liége, arr. de Waremme) ; 2.110 h.

***Hannuyer** [*ha-nu-ié*] ou **Hainuyer** [*hè-nui-ié*], **ère,** habitant ou originaire du Hainaut : *les Hannuyers.* Adjectiv. : *les mœurs hannuyères.*

Hanoï, capit. du Tonkin, sur le fleuve Rouge ; 150.000 h. Industrie active, filatures, papeteries, distilleries. Cette ville a été prise par Francis Garnier en 1873, et par le commandant Rivière en 1882.



Hanotaux.

Hanotaux [*tô*] (Gabriel), diplomate, historien et journaliste français, né à Beaurevoir (Aisne) en 1853 ; membre de l'Académie française en 1897 ; auteur d'une *Histoire du cardinal de Richelieu, de l'Histoire de la nation française*, etc.

Hanoteau (Louis-Joseph), général et érudit français, né et m. à Decize (1814-1897). Il fit sa carrière en Algérie. Auteur d'importants travaux sur la langue et les mœurs kabyles.

Hanoteau (Hector), peintre français de paysage et de genre, né à Decize, m. à Brest (1823-1890).

***hanouard** [*nou-ar*] **n.** m. Au moyen âge, Porteur de sel et de poisson de mer : *les hanouards avaient le privilège de porter le corps du défunt roi jusqu'à la première croix de la route entre Paris et Saint-Denis.*

Hanovre, anc. royaume, prov. de Prusse ; 2.940.000 h. (*Hanovriens*). Sol plat, humide, traversé par l'Ems et l'Haller. Ch.-l. *Hanovre* ; 302.000 h. Sur la Leine, s.-affl. du Weser. Filatures.



Armes de Hanovre.

Hanovre (Nouveau-) V. Nouveau-Hanovre.

***Hanovrien, enne** [*vri-in, è-ne*], habitant ou originaire du Hanovre : *les Hanovriens.* Adjectiv. : *coutumes hanovriennes.*



Armoiries du Hanovre.

Hanriot [*an-ri-o*] (François), révolutionnaire français, né à Nanterre (1761-1794). Il commandait la force armée et les sections de Paris pendant la Terreur. Exécuté à Paris au 9-Thermidor.

***hansart** [*sar*] n. m. Dans l'Ouest, couperet ou hachette de boucher.

Hansbeke, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Gand) ; 2.100 h.

***hanse** n. f. (de l'allem. *hansa*, compagnie). Association commerciale entre un certain nombre de villes de l'Europe septentrionale, au moyen âge. V. hanséatique.



Hanriot.

***Hanse parisienne,** association des marchands d'eau, qui, après avoir eu le monopole des transports entre Paris et Mantes, fut le berceau de la municipalité de Paris.

***hanse** n. f. (du lat. *hasta*, lance). Corps d'épingle, sans tête.

***hanséate** n. et adj. Habitant des villes hanséatiques ; qui appartient à ces villes.

***hanséatique** adj. Faisant partie de la hanse : *les villes hanséatiques.*

***hanséatiques** (*villes*), ligue ou *hanse* des villes commerciales de l'Allemagne du Nord-Ouest, à la tête desquelles était Lubeck. La *Hanse* ou *Ligue hanséatique* date de 1241 ; elle avait pour but de protéger le commerce des cités allemandes contre les pirates de la Baltique, et de défendre leurs franchises contre les princes voisins. Hambourg, Brême, Lubeck, Cologne en étaient les principaux centres. Cette confédération politique et commerciale, qui fleurit pendant plusieurs siècles, et qui étendit au loin son commerce, comptait, à la fin du xve siècle, soixante-quatre villes, possédait des flottes, une armée, un trésor et un gouvernement particulier. La marine de ces villes avait le monopole du commerce de la Baltique, et la Ligue avait des comptoirs depuis l'Angleterre jusqu'à Novgorod, en Russie. En décadence dès le xvie siècle, la Hanse ouvrit ses derniers ports au commerce général en 1723.

Hansen (Gerhard Armauer), médecin et botaniste norvégien, né et m. à Bergen (1841-1912), auteur de la découverte du bacille de la lèpre (*bacille de Hansen*).

Hansen (Peter Andreas), astronome danois, né à Tondern (Slesvig), m. à Gotha (1795-1874).

***hansgrave** n. m. Nom que portaient certains magistrats dans quelques villes d'Allemagne.

***hansgraviat** [*vi-a*] n. m. Dignité, charge de hansgrave.

Hansi (Jean-Jacques Waltz, dit), caricaturiste français, né à Colmar en 1873 ; auteur d'amusants ouvrages illustrés où il a ridiculisé les allures lourdement tyranniques des occupants allemands (*Histoire d'Alsace, Mon village, le Professeur Knatschké*, etc.).

***hansière** n. f. *Mar.* Syn. de haussière.

Hansjakob (Henri), prêtre et conteur allemand, né et m. à Haslach (1837-1916) ; a peint dans ses récits la vie des paysans de la Forêt-Noire.

Hansteen (Christophe), astronome norvégien, né en 1784, m. à Christania en 1873. Il découvrit les variations diurnes de l'intensité magnétique.

Han-sur-Lesse, comm. de Belgique (Namur, arr. de Dinant) ; 480 h. Perte de la *Lesse* ; magnifiques grottes creusées dans le calcaire.

Hanswurst (*Jean-Saucisse*), personnage du théâtre allemand, représentant l'élément comique trivial.

Han-Tchoung, v. de Chine (Chen-Si), sur le Han-Kiang ; 100.000 h. Houille, marbre.

***hantement** [*man*] n. m. Action de hanter.

***hanter** [*té*] v. a. Fréquenter : *hanter les artistes ; hanter les théâtres. Maison hantée*, visitée par des revenants. Obséder : *malade que hantent des idées de mort.* Prov. : **Dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es,** on juge souvent les gens d'après leurs fréquentations. V. n. : *hanter chez quelqu'un.*

***hanteur, euse** [*eu-ze*] n. Personne qui hante

***hantise** [*ti-ze*] n. f. Action de hanter. Obsession.

Hanvec, comm. du Finistère, arr. et à 46 kil. de Brest ; 2.870 h. Ch. de f. Orl.

Han-Yang, v. de Chine (Hou-Pé), sur le Yang-Tsé ; 100.000 h. Chantiers de construction.

Haoûran, région de l'Asie antérieure (Syrie intégrale), partagée entre la Syrie de mandat français et la Transjordanie de mandat anglais. Ce plateau désert et sec, situé au sud de Damas et à l'est du Jourdain, fait suite au plateau de Moab, et est dominé par le djebel Haoûran (1.839 m.). C'est l'*Aurantide* des anciens, aujourd'hui déchue, mais que l'on entreprend de remettre en valeur, et dont la partie située en Syrie française constitue un petit gouvernement autonome.

Haoussa, région du Soudan, entre le Bornou, le Niger et le Sahara, habitée par les Peuls. C'est en partie l'ancien royaume de Sokoto.

***hapalemur** n. m. Genre de mammifères prosimiens, comprenant des makis à fourrure grise, de Madagascar.

Haparanda, v. de Suède (Norbotten), près de l'embouchure de la Tornea ; 1.400 h. Petit port. Importante station météorologique.

hapax legomenon, mots gr. signif. : *chose dite une fois.* Expression grecque désignant toute expression dont on ne connaît qu'un exemple. (Se dit surtout à propos des auteurs grecs ou latins.)

haphalgésie [*zî*] n. f. (du gr. *haphê*, contact, et *algos*, douleur). Paresthésie que l'on observe dans l'hystérie. (Elle consiste dans une sensation douloureuse produite par l'application, sur la peau, de certaines substances qui, normalement, donnent une simple sensation de contact.)

Hâpi. V. Apis.

haplocère n. m. Genre de mammifères artiodactyles cavicornes, comprenant des animaux à long pelage blanc, voisins des chamois, et qui vivent dans les montagnes Rocheuses.



Haplocère.

haplopétale adj. (du gr. *haploos*, simple, et de *pétale*). *Bot.* Se dit des plantes dont la corolle n'est formée que d'un seul pétale.

***happant** [*ha-pan*], **e** adj. Qui happe, qui s'attache à la langue : *argile happante.*

***happe** [*ha-pe*] n. f. (de *happer*). Demi-cercle, en fer, dont on garnit chaque bout d'un essieu pour en empêcher l'usure. Crampon qui sert à lier deux pierres ou deux pièces de bois. Tenaille de fondeur. Outil de luthier, pour saisir les pièces.

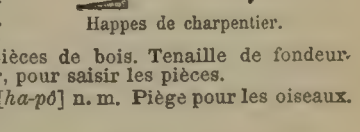

Happes de charpentier.

***happeau** [*ha-pô*] **n. m.** Piège pour les oiseaux.

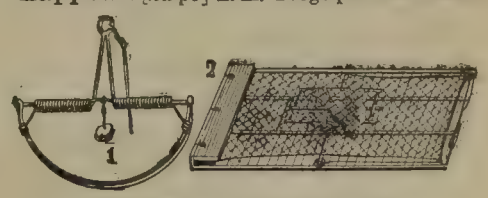

Happeaux : 1. A ressort ; 2. A filet.

***happe-chair** [*ha-pe*] n. m. Agent qui arrête les gens pour les conduire en prison. Fourche à ressort, qui est l'ancienne fourche à désarçonner, et qui

était employée jadis par les policiers allemands pour appréhender les étudiants tapageurs.

***happe-lapin** [*ha-pe*] n. m. Gourmand, fripon.

***happelourde** [*ha-pe*] n. f. (de *happer*, et *lourd*, dans le sens de *attrape-nigaud*). Pierre fausse ayant l'apparence d'une pierre précieuse. Cheval de belle apparence, mais sans vigueur. Personne qui n'a que l'apparence.

***happement** [*ha-pe-man*] n. m. Action de happer. Adhérence de certains objets sur la langue.

***happer** [*ha-pé*] v. a. (du holl. *happen*, mordre). Saisir en ouvrant et refermant brusquement la bouche, la gueule, le bec. *Fig.* Saisir brusquement. V.n. S'attacher à : *l'argile sèche happe à la langue.*

***happeur** [*ha-peur*] n. m. Instrument pour maintenir réunies des notes, des lettres, etc.

haptodère n. m. Genre d'insectes coléoptères carnivores, comprenant une quinzaine d'espèces des régions montagneuses boisées.

***haque** n. f. Plantoir pour la vigne. *Harengs à la haque*, harengs salés et préparés pour servir d'appâts.

***haquebute** ou **hacquebute** [*ha-ke*] n. f. Arquebuse primitive, arme de rempart à croc.

***haquebutier** [*ha-ke-bu-ti-é*] n. m. Homme de guerre armé de la haquebute.

***haquenée** [*ke-né*] n. f. Jument qui va l'amble, monture de dame autrefois. (Vx.) *Pop.* Femme dégingandée.

***haquet** [*kè*] n. m. Charrette étroite, longue et sans ridelles.

— Encycl. *Econ. rur.* On emploie le haquet pour le transport des tonneaux. Ce véhicule, dont la caisse est à claire-voie, a de longs brancards solidaires l'un.

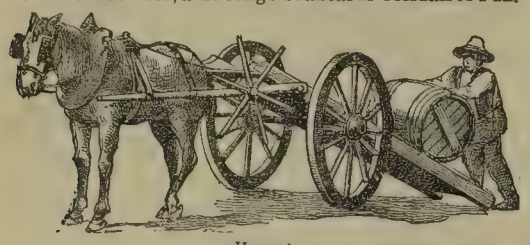

Haquet.

de l'autre et reliés aux limons par un axe transversal autour duquel peuvent pivoter ces pièces. L'arrière de la voiture s'incline ainsi jusqu'à terre, ce qui permet de monter ou de descendre les tonneaux en enroulant ou déroulant une corde double autour d'un treuil à main.

***haquetier** [*ke-ti-é*] n. m. Conducteur d'un haquet.

***hara-kiri** n. m. (m. japonais). Mode de suicide propre au Japon et qui consiste à s'ouvrir le ventre.

— Encycl. Le hara-kiri, sous sa forme obligatoire, a été jusqu'en 1868 un privilège réservé aux samouraïs passibles de la peine capitale. Le hara-kiri volontaire que se donne un Japonais par désespoir, pour venger son honneur, pour accompagner dans la mort un chef aimé, est à peu près abandonné. Pourtant, en 1912, le maréchal Nogi et sa femme ont fait hara-kiri le jour des funérailles de l'empereur Mutsu-Hito.

Harald, nom de plusieurs rois de Danemark, de Suède et de Norvège. Le plus fameux, le roi de Danemark Harald VI, dit *Blatann* (à la dent bleue) (910-987), fut l'allié des Normands ; il envoya dans le bassin de la Seine, en 963, une expédition qui commit de terribles déprédations. — Harald III de Norvège, dit *Hardrade* (sévère) [1015-1066], échoua dans sa tentative pour conquérir l'Angleterre avec Tostig, et fut vaincu et tué par Harold à Stamford Bridge.

***haram** [*ram*] n. m. Voile dont les femmes mauresques se couvrent la figure.

***harangue** [*ran-ghe*] n. f. (de l'anc. h. allem. *hring*, assemblée). Discours prononcé devant une assemblée, des troupes, etc. : *la tribune aux harangues d'Athènes s'appelait le Pnyx. Fam.* Discours ennuyeux, réprimande fatigante.

***haranguer** [*ghé*] v. a. Adresser une harangue à quelqu'un : *haranguer une assemblée.*

***haranguet** n. m. V. harenguet.

***harangueur, euse** [*gheur, eu-ze*] n. Qui harangue. (Se dit généralement en mauv. part.)

***haras** [*ra*] n. m. (de l'ar. *faraz*, cheval). Etablissement où l'on entretient des étalons et des juments, pour propager et améliorer la race.

— Encycl. Le mot *haras* désignait primitivement les troupeaux d'étalons et de cavales qu'on laisse se reproduire en liberté, comme en Arabie, dans l'Ukraine et le Turkestan. Par extension, le mot s'applique encore à tout domaine ou étendue de pâturages que l'on consacre uniquement à l'élevage du cheval.

On distingue les haras *sauvages*, les haras *parqués*, et les haras *privés*, suivant le degré de liberté laissée aux animaux. En France, il existe des haras privés pour l'élevage du pur sang de course ; dans ces haras stationnent des étalons de grande valeur ; mais l'Etat entretient des haras pour l'amélioration des races chevalines.

Les haras nationaux, sauf celui de Pompadour, qui renferme des étalons et des poulinières, sont à proprement parler des dépôts d'étalons. Ils sont au nombre de vingt-quatre, groupés en six arrondissements d'inspection générale.

Arrondissements d'inspection

1er arr. (Rouen). Dépôts d'étalons d'Angers, Le Pin et Saint-Lô.

2e arr. (Bourges). Dépôts d'étalons d'Annecy, Besançon, Blois, Cluny.

3e arr. (Nantes). Dépôts d'étalons d'Hennebont, Lamballe, Saintes, La Roche-sur-Yon.

4e arr. (Agen). Dépôts d'étalons de Libourne, Pau, Tarbes, Villeneuve-sur-Lot.

5e arr. (Clermont-Ferrand). Haras de Pompadour et dépôts d'étalons d'Aurillac, de Rodez, de Perpignan ; stations permanentes d'Ajaccio ; Algérie et Tunisie.

6e arr. (Châlons-sur-Marne). Dépôts d'étalons de Compiègne, Montier-en-Der, Rosières-aux-Salines, Strasbourg.

Dans ces établissements sont élevés des étalons qu'à l'époque de la monte on répartit dans un certain nombre de stations, où ils sont, moyennant redevance, à la disposition des éleveurs.

La jumenterie de Pompadour élève des juments exclusivement consacrées à la production du cheval de sang arabe et anglo-arabe.

L'administration des haras forme une des directions du ministère de l'agriculture.

Le *conseil supérieur des haras* donne son avis dans les questions importantes du service sur lesquelles il est consulté.

Le personnel comprend un directeur-inspecteur général, des inspecteurs généraux (un à la tête de chaque arrondissement), des directeurs de dépôts d'étalons, des sous-directeurs agents comptables, des surveillants, des vétérinaires (tous ces agents, à l'exception des vétérinaires, sont recrutés à l'école nationale des haras du Pin), des brigadiers-chefs, des brigadiers, palefreniers et élèves palefreniers (ce personnel subalterne se recrute parmi les anciens militaires retraités ou réformés n° 2).

***harassant** [*ra-san*], **e** adj. Qui cause des fatigues continuelles et excessives.

***harasse** [*ra-se*] n. f. Cage en osier ou caisse à claire-voie, servant à emballer le verre, la porcelaine.

***harassement** [*ra-se-man*] n. m. Fatigue extrême.

***harasser** [*ra-sé*] v. a. Lasser, fatiguer à l'excès.

Haraucourt (Edmond), romancier et poète français, né à Bourmont (Haute-Marne), en 1857 ; conservateur du musée de Cluny, auteur des recueils lyriques : *l'Ame nue*, *Seul*, du drame *la Passion*, etc. Son *Rondel de l'Adieu* est souvent cité.



Haraucourt.

Harbonnières, comm. de la Somme, arr. et à 27 kil. de Montdidier ; 1.690 h. Ch. de f. Fromages. Partiellement détruite au cours de la Grande Guerre.

Harbourg [*bour*], v. d'Allemagne (Hanovre), sur l'Elbe ; 67.000 h. Métallurgie, machines, produits chimiques.

***harcelage** n. m. Action de harceler.

***harcelant** [*lan*], **e** adj. Qui harcèle.

***harcèlement** [*man*] n. m. Action de harceler.

***harceler** [*lé*] v. a. (de *herser*. — Prend un *è* ouvert devant une syllabe muette : *il harcèle.*) Importuner, provoquer : *harceler quelqu'un de demandes.* Fatiguer par des attaques réitérées : *les guérillas harcelaient les Français pendant l'expédition d'Espagne.*

***harcèlerie** n. f. Action, habitude de harceler.

***harceleur, euse** [*eu-ze*] adj. et n. Qui harcèle : *des doutes harceleurs.* (Peu us.)

Harchies, comm. de Belgique (Hainaut, arr. d'Ath), sur l'Haine ; 1.800 h. Carrières.

Harcourt [*kour*] (Henri de Lorraine, comte d'), dit *Cadet la Perle*, célèbre capitaine français, qui se distingua en Italie et en Catalogne (1601-1666).

Harcourt [*kour*] (d'), célèbre famille française, comprenant les deux branches de Montgomery et de Beuvron. A cette dernière appartient Henri, maréchal de France, qui se distingua à Nerwinden, puis comme ambassadeur à Madrid, où il amena Charles II à donner son héritage au duc d'Anjou (1654-1718).



Henri d'Harcourt.

Harcourt (sir William), homme politique anglais, né à York, m. à Nuneham Park (1827-1904) ; collaborateur de Gladstone et de Rosebery, leader du parti libéral de 1895 à 1898.

Harcourt (Eugène, comte d'), chef d'orchestre français, né à Paris, m. à Locarno (1855-1918).

Hardanger-fjord, un des plus remarquables fjords de la côte méridionale de la Norvège ; 140 kil. de développement dans l'intérieur des terres.

***harde** n. f. (goth. *hairda*). Troupe de bêtes fauves, d'oiseaux de proie : *une harde de cerfs.*

***harde** n. f. (de *hart*). Lien avec lequel on attache les chiens quatre à quatre ou six à six. *Harde de chiens*, réunion de plusieurs couples de chiens.

***hardé** adj. m. (orig. inconnue). *Œuf hardé*, œuf pondu sans coquille.

***hardeau** [*dô*] n. m. Corde qui sert à manœuvrer le frein d'un moulin.

Hardecourt-aux-Bois, comm. de la Somme, arr. et à 13 kilom. de Péronne, non loin de la Somme canalisée ; 290 hab. (en 1914). Les Allemands, arrivés à Hardecourt en septembre 1914, en ont été chassés le 8 juillet 1916 par les Français. Repris en mars 1918 par les Allemands, Hardecourt-aux-Bois, situé tout près du bois des Trônes, a été reconquis par les Alliés le 28 août. Ce village n'existe plus.

***hardées** [*dé*] n. f. pl. Petites branches des taillis que les cerfs, etc., brisent avec leurs bois en allant viander.

***hardelée** [*lé*] n. f. Paquet attaché au bout d'une corde qui sert à le porter.

***hardelle** [*dè-le*] n. f. *Vén.* Mauvaises hardes de chiens courants.

Harden (Isidore Witkowski, dit *Maximilien*), journaliste juif allemand, né à Berlin en 1861, fondateur de la *Zukunft*, où il a attaqué violemment Guillaume II et son entourage.

Hardenberg [*dèn-bèrgh*] (prince Charles-Auguste de), diplomate, né à Essenroda (Hanovre), m. à Gênes (1750-1822), au service de la Prusse, qu'il représenta au Congrès de Vienne. Il réforma profondément les institutions prussiennes.

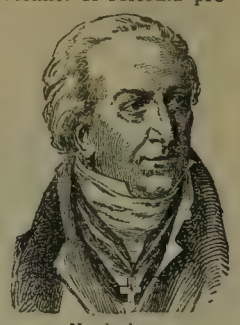

Hardenberg.

Hardenberg (Frédéric, baron de). V. Novalis.

***harder** [*dé*] v. a. (de *harde* et *hart*). Attacher les chiens par quatre ou par six, avec la harde. *Harder les peaux*, les adoucir en les faisant passer dans un hart.

***hardes** n. f. pl. (anc. fr. *fardes*). Ensemble des effets, de l'habillement servant à l'usage ordinaire.

***hardi, e** adj. (du goth. *hardus*, dur). Qui n'est point arrêté par le péril ; audacieux, courageux, intrépide : *le grand Condé était un capitaine hardi.* Effronté : *paye hardi.* Qui dénote l'assurance : *contenance hardie.* Conçu, exécuté avec audace : *projet hardi. Pensée hardie*, pensée heureuse, quoique en dehors de la règle commune. *Blas.* Attribut du coq représenté avec une patte levée, le bec ouvert et les plumes hérissées. Ant. **Timide, pusillanime.**

***hardi** n. m. Ancienne monnaie qui valait trois deniers.

Hardie (James Keir), homme politique travailliste anglais, né dans le Lanarkshire (1856-1915), ancien mineur, fondateur de l'*Independent Labour Party*, en 1893.

***hardier** [*di-é*] n. m. En Alsace et en Lorraine, pâtre, berger.

***hardiesse** [*di-è-se*] n. f. Nature d'une personne ou d'une chose hardie. *Fig.* Exécution hardie : *hardiesse de pinceau.* Elévation des pensées, du style. Intrépidité, effronterie, indécence. Ant. **Timidité.**

***hardillier** [*ll* mll., *é*] n. m. Crochet de fer dont dont on se sert dans la tapisserie de haute lisse.

***hardiment** [*man*] adv. Avec hardiesse : *s'élancer hardiment au danger.* Ant. **Timidement.**

Harding (Warren), président des Etats-Unis, né à Blooming Grove (Ohio), m. à San-Francisco (1865-1923) ; candidat des républicains ; élu en 1920, en remplacement de Wilson.



Harding.

Hardinge de Penshurst (sir Charles, vicomte), diplomate anglais, né en 1858, vice-roi des Indes en 1910, ambassadeur à Paris en 1920.

***hard labour** [*hard'-lè-beur*] n. m. (angl. *hard*, dur, et *labour*, travail). En Angleterre, peine afflictive qui consiste dans l'accomplissement forcé des travaux les plus pénibles.

***hardois** [*doi*] n. m. pl. Petites branches d'arbre que le cerf froisse avec son bois.

Hardouin (Jean), savant jésuite, né à Quimper, m. à Paris (1646-1729) ; auteur d'une *Collection des conciles.*

Hardouin (Jacques), historien et érudit français, né à Tours, m. à Versailles (1686-1766), précepteur des filles de Louis XV.

Hardouin (Jules). V. Mansart.

Hardt, massif boisé de la Bavière-Rhénane, qui prolonge les Vosges au N. (680 m. d'alt. maximum). Riches vignobles sur le versant rhénan.

Hardwar [*ou-ar*], v. de l'Inde anglaise (prov. du Nord-Ouest), sur le Gange ; 30.000 h. Célèbre pèlerinage.

Hardy (Alexandre), poète dramatique français, né à Paris (1570-1631). Il composa près de sept cents pièces assez médiocres ; mais, en supprimant les chœurs, en fortifiant l'action, il contribua à fixer la forme de la tragédie classique. Citons de lui : *Didon*, *Mariamne*, etc.

Hardy (Auguste-François), botaniste et horticulteur français, né à Paris, m. à Versailles (1824-1891). Premier directeur de l'école nationale d'horticulture de Versailles (1873).

Hardy (Thomas), romancier et poète anglais, né à Upper Bockhampton, près de Dorchester, en 1840, auteur de : *Loin de la foule insensée*, de *Tess of the d'Urbervilles*, de *Jude l'Obscur*, etc., œuvres pessimistes et puissantes, d'une grande vérité d'observation, qui le placent au premier rang des romanciers anglais de son temps.



Th. Hardy.

***hare** interj. et n. m. Cri que pousse le valet de limier pour exciter son chien.

***harem** [*rèm*] n. m. (de l'ar. *harum*, chose sacrée). Appartement des femmes, chez les musulmans, et, *par ext.*, le palais du Grand Seigneur. Ensemble des femmes qui habitent le harem.

— Encycl. Dans le harem, les femmes vivent dans la claustration la plus absolue, sous la garde d'eunuques ; elles ne sortent guère que pour aller faire visite aux femmes d'un autre harem, ou pour se rendre aux bains ; encore ne peuvent-elles le faire que le visage recouvert d'un voile épais et accompagnées d'un ou plusieurs eunuques. Elles passent leur temps à se parer, fumer le narghileh et surtout à jouer avec leurs enfants comme avec des poupées ; encore leur retire-t-on les garçons de bonne heure. Le harem du Grand Seigneur était naguère l'un des plus considérables qui aient jamais existé. Le sultan pouvait avoir de quatre à sept femmes légitimes (*kadin*) et un nombre indéfini de concubines (*odalik*). La kadin dont le fils monte sur le trône devient *validéh sultane* (sultane mère).

***hareng** [*ran*] n. m. (de l'anc. allem. *hæring*). Genre de poissons physostomes, de la famille des clupéidés, répandus dans toutes les mers. *Hareng saur*, fumé. *Hareng gai* ou *guais*, qui n'a plus ni œufs ni laitance. *Serrés comme des harengs*, très serrés. *Sec comme un hareng*, long et maigre.

— Encycl. On connaît soixante espèces de harengs (*clupea*) réparties dans toutes les mers ; deux seulement sont des côtes d'Europe : le *hareng commun* et le *hareng de la mer Noire*.

Le hareng commun est bleuâtre, avec les flancs et le ventre argenté. Répandu dans l'Atlantique nord, la Manche, il ne dépasse guère l'embouchure de la Loire. Les harengs adultes apparaissent par *bancs* de millions d'individus, qui semblent se diriger du N. au S. pour pondre dans la Manche vers le milieu de l'hiver. Les migrations dépendent des mouvements du *plancton*. La pêche du hareng est très importante ; elle se pratique sur les côtes de la Grande-Bretagne et dans toute la mer du Nord. Les pêcheurs se servent de longs filets, qu'ils placent sur le passage des bancs de harengs. Les poissons ainsi pêchés sont expédiés dans les ports. On les consomme à l'état frais, ou salés (harengs blancs) ou bien salés et fumés (harengs saurs). La plupart des ports français de la Manche arment pour la pêche du hareng, qui se pratique de juin à janvier.



Hareng.

Harengs (*journée des*), combat malheureux, livré par les Français le 12 février 1429, pour arrêter un convoi de harengs destiné aux Anglais qui assiégeaient Orléans et conduit par le capitaine Falstaff.

***harengade** [*ran-gha-de*] n. f. Filet pour prendre le hareng. N. f. pl. Sardines salées et pressées les unes sur les autres dans de petits baquets.

***harengaison** [*ran-ghè-zon*] n. f. Pêche du hareng. Temps où elle a lieu.

***harengère** [*ran*] n. f. Marchande au détail de poisson, de harengs. *Fig.* et *fam.* Femme insolente et grossière : *parler comme une harengère*.

***harengerie** [*ran-je-rî*] n. f. Marché aux harengs.

***harenguet** [*ran-ghè*] ou **haranguet** [*ghè*] n. m. Nom vulgaire d'un petit poisson de la Manche, du genre melette.

***harengueux** [*ran-gheû*] n. m. Bateau pour la pêche du hareng.

***harenguier** [*ran-ghi-é*] n. m. Nom donné aux bateaux spécialement affectés à la pêche du hareng. Pêcheur de hareng.

***harenguière** [*ran-ghi*] n. f. Filet pour prendre le hareng.

***harengule** [*ran*] n. f. Genre de poissons physostomes très voisins des harengs, mais plus trapus : *les harengules, abondantes dans la Manche, sont appelées communément* menises *ou* menuises.

***haret** [*rè*] adj. m. Se dit du chat sauvage et du chat domestique, qui vit, qui chasse dans les bois.

***harfang** [*fan*] n. m. Grande chouette blanche des régions boréales.



Harfang.

— Encycl. Le harfang des neiges mesure de 70 à 75 centimètres de long et 1m,60 d'envergure ; il est d'un gris clair, qui tire au blanc chez les vieux individus. Il habite le nord du globe et descend parfois jusqu'en Finlande.

Harfleur, comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 10 kil. du Havre, sur la Lézarde, affluent de l'estuaire dr. de la Seine ; 3.120 h. (*Harfleurtais* ou *Harfleurtois*). Ch. de f. Et.

Hargicourt, comm. de l'Aisne, arr. et à 20 kil. de Saint-Quentin ; 1.570 h. Ch. de f. Détruite au cours de la Grande Guerre.

***hargne** ou **hergne** n. f. Hernie. (Vx.)

***hargner** v. n. Etre de mauvaise humeur. (Vx.)

***hargneric** [*rî*] n. f. Attaque hargneuse. (Peu us.)

***hargneux, euse** [*gneû, eu-ze*] adj. (anc. fr. *hargne*, mauvaise humeur). Qui est d'humeur querelleuse, peu sociable : *caractère hargneux*.

***haricocèle** n. m. (de *haricot*, et du gr. *kèlé*, tumeur). Nom donné au testicule atteint d'atrophie congénitale due à la syphilis héréditaire, et qui donne à la palpation la sensation d'un haricot.

***haricot** [*ko*] n. m. Genre de légumineuses papilionacées, comprenant de nombreuses espèces comestibles et ornementales. *Haricot de mouton*, ragoût de mouton, de navet, de pommes de terre, sans haricots. *Mob. Table haricot*, table dont le dessus rappelle la forme d'un haricot.



Table haricot.

— Encycl. *Bot.* Les haricots (*phaseolus*) sont des herbes, ordinairement volubiles, à feuilles pennées trifoliées, pourvues de stipules, à fleurs groupées en grappes axillaires.

On en connaît une soixantaine de bonnes espèces, vivant généralement dans les régions chaudes. Le *haricot commun*, annuel, à fleurs blanches, est très cultivé depuis un temps fort ancien : ses innombrables variétés sont comestibles. Certaines espèces des pays chauds contiennent de l'acide cyanhydrique, que l'ébullition prolongée dans l'eau fait généralement disparaître. Cependant, il est bon de n'utiliser que les haricots indigènes.

Le *haricot d'Espagne* porte de nombreuses fleurs rouges ; il est cultivé comme ornemental dans les jardins pour orner les murailles.

— *Art culin.* Les haricots se mangent soit en gousses encore vertes (*haricots verts*), soit en graines imparfaitement mûres (*flageolets*), soit en graines mûres et sèches. Les haricots verts se mangent en salade, à la poulette, à la maître d'hôtel, ou à l'anglaise, c'est-à-dire cuits à grande eau bouillante et salée, puis sautés au beurre. — Les haricots blancs, frais ou secs, se cuisent à l'eau bouillante et salée. Pour les haricots secs, tout consiste dans la cuisson, qui peut produire une grande finesse de pâte et donner un mets savoureux. Les haricots blancs forment un accompagnement exquis au gigot de mouton.

Conservation des haricots verts. 1° Enfiler en chapelet des haricots verts de bonne qualité. Les plonger trois ou quatre minutes dans de l'eau bouillante additionnée d'une pincée de cendre de bois et d'un bouquet de persil. Les retirer et les faire sécher à l'ombre dans un endroit bien aéré en veillant à ce qu'ils ne s'écrasent pas ni ne s'appuient les uns sur les autres. Une fois secs, les serrer dans des sacs de papier. Pour les faire cuire, les plonger d'abord dans l'eau froide pour les faire revenir ; ces légumes ainsi traités, ont conservé toute la qualité des haricots frais. 2° Essuyer d'abord un à un les haricots verts frais. Déposer alors dans un vase de terre une couche de sel gris. Au-dessus disposer un rang de haricots, puis un lit de sel et ensuite de haricots. Procéder de cette manière successivement jusqu'à ce que le récipient soit plein en recouvrant le tout d'une dernière couche de sel et fermer hermétiquement. Lorsqu'on veut manger ces légumes, les faire tremper longtemps dans l'eau froide avant de les faire cuire.



Haricot : *a*, fleur ; *b*, gousse.

Haricots (*hôtel des*), l'hôtel Darricaud, qui fut la prison de la garde nationale de Paris.

***haricoter** [*té*] v. n. *Pop.* Spéculer sur de petites affaires ; agir mesquinement.

***haricoteur, euse** [*eu-ze*] ou **haricotier** [*ti-é*], **ère** n. *Pop.* Celui, celle qui haricote.

***haridelle** [*dè-le*] n. f. Mauvais cheval maigre.

Hariri (Abou-Mahommed **el**), écrivain arabe, né et mort à Bassorah (1054-1122) ; auteur de cinquante *Séances*, série de tableaux de la vie arabe, en prose mélangée de vers, d'un style précieux.

Harispe (Jean-Isidore), maréchal de France, né à Saint-Etienne-de-Baïgorry, m. à Lucarre (Basses-Pyrénées) [1768-1855]. Il battit en 1813 les Anglo-Portugais à Saint-Jean-Pied-de-Port.



Achille de Harlay.

***harka** n. f. (m. arabe signif. *insurrection*). Dans le Sud-Oranais, au Maroc, troupe d'insurgés rassemblés en vue d'un coup de main, d'une expédition.

Harlay [*lè*] (Achille **de**), président du parlement de Paris, gendre de de Thou, né à Paris (1536-1619). Il se signala pendant la Ligue par sa résistance au duc de Guise et son dévouement à la royauté.

Harlay de Champvallon (François **de**), archevêque de Paris, né à Paris, m. à Conflans (1625-1695). Il eut une grande part à la révocation de l'édit de Nantes et aux persécutions contre Port-Royal.

Harlay de Sancy. *Biog.* V. Sancy.

***harle** n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes, dont on connaît sept espèces de l'hémisphère boréal.



Harle.

— Encycl. Les harles (*mergus*) sont d'assez grande taille ; leur livrée est celle des canards ; trois espèces descendent en hiver dans les régions tempérées. Ils vivent de poissons, de grenouilles et se plaisent aux embouchures des rivières. Leur chair possède un goût détestable.

Harlebeke, v. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Courtrai), sur la Lys ; 7.840 h. Etoffes de laine, distillerie, tabacs.

Harlem. V. Haarlem.

Harlez (Charles **de**), orientaliste belge, m. à Louvain (1832-1899) ; auteur de travaux sur l'Inde ancienne, le zoroastrisme, les Tatars mandchoux, etc.

Harlingen, v. des Pays-Bas (Frise), sur la mer du Nord ; 10.520 h.

***harlou** interj. Cri du piqueur pour animer les chiens courants, dans la chasse aux loups.

harmale n. f. *Bot.* Variété de rue.

harmaline n. f. Alcaloïde extrait d'une plante de la famille des rutacées.

***harmand** [*man*] n. m. Action de couper les poils jarreux que le foulage a fait ressortir.

Harmand (François-Jules), savant et diplomate français, né à Saumur, m. à Poitiers (1845-1921). Il prit part à la conquête du Tonkin en 1873, puis explora les pays inconnus du cœur de l'Indochine orientale de 1875 à 1877. Ensuite, il joua un rôle dans les affaires de l'Indochine jusqu'en 1885, et finit sa carrière active (en 1906) comme ministre plénipotentiaire de France au Japon. On lui doit *Domination et Colonisation*.

***harmattan** [*ma-tan*] n. m. Vent de l'Afrique occidentale : *le harmattan, très sec, souffle du désert*

harmine n. f. Composé obtenu par oxydation de l'harmaline.

Harmodius [*uss*], Athénien qui conspira avec son ami Aristogiton contre les fils de Pisistrate, Hipparque et Hippias (514 av. J.-C.). Les deux amis tuèrent Hipparque, et Harmodius fut exécuté aussitôt.



Harmodius et Aristogiton. (*Les Tyrannicides*, musée de Naples.)

harmonica n. m. (du lat. *harmonicus*, harmonieux). Instrument de musique composé de lames de verre, métal, bois, etc., d'une longueur inégale, donnant des sonorités différentes. *Harmonica chimique*, dispositif constitué par la flamme d'un appareil à hydrogène et un tube de verre ou de porcelaine que l'on fait vibrer en coiffant la flamme. Pl. des *harmonicas*.

— Encycl. Le premier harmonica, inventé, dit-on, en Allemagne, consistait en une série de gobelets de verre inégalement remplis d'eau, ce qui modifiait

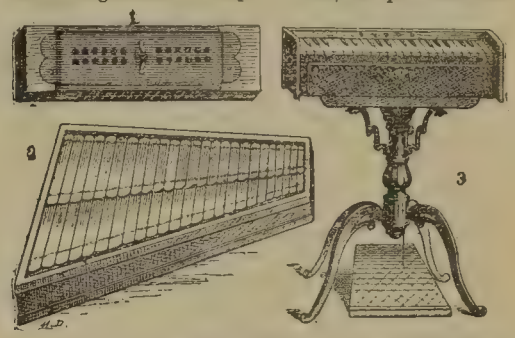

Harmonicas : 1. A bouche ; 2. A lames de verre ; 3. A clavier.

leur sonorité, et sur le bord desquels on promenait les doigts après les avoir mouillés, ce qui produisait la résonance. Plus tard, on remplaça les gobelets par des lames de verre, et on eut l'harmonica actuel, dont certains facilitèrent le jeu à l'aide d'un clavier.



Harmonica chimique.

— *Phys.* L'*harmonica chimique* ou *flamme chantante* fournit un son de qualité différente suivant le volume de la flamme et sa position dans le tube. Le phénomène a été expliqué par Faraday ; le tube est parcouru, de bas en haut, par un courant d'air, dont une partie se mêle à l'hydrogène non encore brûlé dans la proportion nécessaire pour former un mélange détonant. Il se produit ainsi une suite d'explosions provoquant des vibrations continues et, par suite, une continuité de sons.

harmonicor n. m. Instrument de musique à

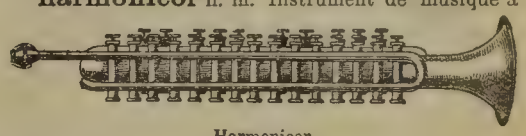

Harmonicor.

vent, formé d'une sorte de trompette munie de pistons dont le nombre varie de 3 à 25.

harmonicorde n. m. Nom de deux anciens instruments de musique, analogues l'un à un piano vertical en forme de pyramide, l'autre à un harmonium.

harmonie [*nî*] n. f. (du gr. *harmonia*, arrangement). Concours ou suite de sons agréables : *l'harmonie du chant des oiseaux*. Science des accords : *harmonie consonante ; harmonie dissonante. Harmonie du style*, produite par le nombre et la cadence des périodes. *Harmonie imitative*, choix de mots dont les sons imitent quelque chose de l'objet que ces mots représentent : ex. :

Pour qui sont ces serpents qui sifflent sur vos têtes ?

Racine.

Fig. Accord parfait entre les parties d'un tout : *l'harmonie de l'univers*. Accord des sentiments, bonne intelligence : *vivre dans une parfaite harmonie. Le dieu de l'harmonie*, Apollon. Société musicale, comprenant tous les instruments de la fanfare, plus les flûtes, hautbois, clarinettes, bassons, la grosse caisse et les cymbales. *Philos.* Etat social dans lequel, d'après Fourier, régneraient l'accord et le bonheur parfait. *Harmonie préétablie*, système philosophique d'après lequel Leibniz suppose qu'il existe une correspondance préétablie par Dieu entre les lois du corps et celles de l'âme.

— Encycl. *Musiq.* Tout groupe de notes peut se faire entendre de deux façons : soit successivement, soit simultanément. S'il se fait entendre successivement, il y a mélodie ; s'il se fait entendre simultanément, il y a harmonie. Pour qu'il y ait forme d'accord, il faut au moins la présence de trois notes, parce que deux notes seulement ne peuvent indiquer une tonalité. Les seuls véritables accords sont ceux de trois, quatre et cinq sons, qui, tous, à l'état fondamental, sont composés de tierces superposées. Ils se divisent en accords consonants et en accords

dissonants. Sont seuls consonants les accords de trois sons, parce qu'ils ne comprennent que des consonances.

Dans les accords consonants, l'accord type est l'accord parfait majeur, qui comprend une tierce majeure et une quinte juste. Avec les accords de quatre sons, on entre dans la série des accords dissonants (accords de septième). Il y a cinq espèces d'accords de septième (majeure, mineur, sensible, dominante, diminuée). Les accords parfaits et les accords de septième ont des renversements, c'est-à-dire qu'une de leurs notes consécutives peut se faire entendre à l'octave supérieure. Les accords parfaits ont deux renversements, les accords de septième trois. Les accords de neuvième, accords de cinq sons, renferment deux dissonances, la septième et la neuvième. La basse chiffrée est l'indication, à l'aide de chiffres, des accords supportés par chacune des notes d'une basse donnée. Ainsi, l'accord parfait se chiffre par 3, 5 ou 8 (tierce, quinte, octave). A la simple lecture d'une basse chiffrée, un accompagnateur exercé fait entendre les accords qu'elle indique avec la correction qu'implique leur succession. L'élève qui apprend l'harmonie commence par réaliser des basses qu'on lui a préalablement chiffrées. On lui donne enfin des chants, placés à la partie supérieure, dont il lui faut trouver à la fois, avec la basse la plus naturelle, l'harmonie la plus rationnelle et la plus élégante. Chaque accord étant généralement lié à celui qui précède et à celui qui suit, et des règles précises résultant de cette dépendance, la science de l'harmonie ne peut s'acquérir que par une étude assidue et assez longue. V. ACCORD, CONSONANT, DISSONANT, CHIFFRAGE, etc.

Harmonies de la nature, par Bernardin de Saint-Pierre, sorte d'appendice aux *Etudes* du même auteur, ouvrage qui, comme ce dernier, renferme de très belles pages, mais qui sont plutôt d'un poète et d'un philosophe que d'un naturaliste (1796).

Harmonies économiques, ouvrage de F. Bastiat, où il place dans la liberté économique la solution du problème social (1849).

Harmonies poétiques et religieuses, recueil de poésies, par Lamartine (1830), composées en Italie. Ce sont des hymnes d'adoration adressés à la Divinité, pleins d'optimisme et d'enthousiasme, où il faut admirer la magnificence des images, l'ampleur du mouvement, la variété et la musique du rythme.

harmonien, enne *[ni-in, è-ne]* adj. Chez les fouriéristes. Qui appartient à l'harmonie.

harmonier v. a. V. HARMONISER.

harmonieusement *[ze-man]* adv. Avec harmonie : *couleurs qui se juxtaposent harmonieusement.*

harmonieux, euse *[ni-eû, eu-ze]* adj. Qui est plein d'harmonie : *musique harmonieuse.* Qui produit des sons mélodieux : *le chant harmonieux du rossignol.* Dont les parties forment un ensemble bien proportionné, agréable : *le style des temples grecs est très harmonieux.*

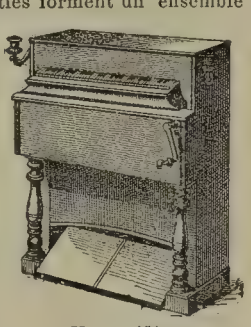
Harmoniflûte.

harmoniflûte n. m. Instrument de musique à anche battante et à soufflerie, intermédiaire entre l'harmonium et l'accordéon.

harmonino n. m. Sorte d'harmonica.

harmonipan n. m. Espèce d'orgue de Barbarie.

harmoniphon ou **harmoniphone** n. m. (de *harmonie*, et du gr. *phônê*, voix). Petit instrument à clavier, inventé par J.-R. Paris, et dont la sonorité était analogue à celle du hautbois.

harmonique adj. (gr. *harmonikos*). Qui appartient à l'harmonie. *Sons harmoniques* ou substant. *harmoniques*, sons accessoires qui se surajoutent à un son principal. (V. INTERVALLE.)

— ENCYCL. *Arithm. Proportion harmonique.* Trois nombres A, B, C, rangés par ordre de grandeur, sont en proportion harmonique lorsqu'ils sont tels que l'on ait : $\frac{A}{C} = \frac{A-B}{B-C}$.

Ainsi, les nombres 6, 3, 2 sont en proportion harmonique; le nombre intermédiaire 3 est appelé *moyen harmonique.*

— *Géom. Division harmonique. Faisceau harmonique.* Quatre points A, B, C, D pris sur un axe forment une division harmonique lorsque les segments qu'ils déterminent sont tels que l'on ait :

$$\frac{CA}{CB} = \frac{DA}{DB}.$$

Les points C et D sont dits *conjugués harmoniques* par rapport à A et B.

Les quatre droites qui joignent un point quelconque du plan à quatre points formant une division harmonique constituent un *faisceau harmonique.*

— *Algèb. Série harmonique.* On nomme *série harmonique* la série divergente $\frac{1}{1}+\frac{1}{2}+\frac{1}{3}+\frac{1}{4}+\cdots$

— *Physiq.* Lorsqu'une corde vibre dans toute sa longueur, elle rend un son appelé *son fondamental;* si, lorsque la corde est mise en vibration, on la presse légèrement en son milieu, ou à son tiers ou à son quart, on obtient des sons appelés *harmoniques.* Les nombres de vibrations du son fondamental et de ses harmoniques sont entre eux comme les nombres entiers consécutifs. On obtient des harmoniques dans les tuyaux sonores en faisant varier la vitesse du courant d'air.

harmoniquement *[ke-man]* adv. Suivant les lois de l'harmonie ou des mathématiques.

harmonisateur, trice *[za]* adj. et n. Personne qui harmonise.

harmonisation *[za-si-on]* n. f. Action d'harmoniser.

harmoniser *[zé]* ou **harmonier** *[ni-é]* v. a. (Se conj. comme *prier.*) Mettre en harmonie : *harmoniser des intérêts opposés. Musiq.* Composer des parties, un morceau d'harmonie sur : *harmoniser une mélodie.* **S'harmoniser** v. pr. Se mettre en harmonie.

harmoniste *[nis-te]* n. Personne qui connaît les règles de l'harmonie.

harmonistique *[nis-ti-ke]* n. f. Science qui a pour but de concilier entre eux les passages des Evangiles qui semblent contradictoires.

harmonium *[ni-om']* n. m. Petit orgue portatif, dans lequel les tuyaux sont remplacés par des anches libres répondant à un clavier. Pl. des *harmoniums.*

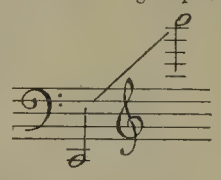
Etendue de l'harmonium.

— ENCYCL. *Musiq.* L'anche libre, qui est le principe sonore de l'harmonium, est connue de temps immémorial en Chine et dans l'Inde, mais son introduction et son usage en Europe sont de date relativement récente. L'étendue de l'harmonium est de cinq octaves pleines. Comme dans l'orgue, chaque touche, au moyen de registres, commande non seulement à des jeux faisant entendre la note écrite, mais aussi à d'autres jeux plus graves ou plus aigus d'une octave. Les jeux de l'harmonium sont moins nombreux que ceux de l'orgue. L'harmonium possède, comme l'orgue, une certaine quantité de jeux (hautbois, fifre, clarinette, expression, grand jeu, cor anglais, bourdon, tremblant, etc.); tous sont divisés en deux demi-jeux.


Harmonium.

Chaque demi-jeu est commandé par un registre spécial. On fabrique des harmoniums à plusieurs claviers, et même avec pédalier.

harmoniumiste *[ni-o-mis-te]* n. Celui, celle qui joue de l'harmonium.

harmonographe n. m. Appareil servant à étudier les lois des vibrations sonores.

harmonométrie *[trî]* n. f. Mesure des rapports harmoniques des sons.

harmonométrique adj. Qui concerne l'harmonométrie.

harmophane adj. Se dit d'un minerai offrant des indices de joints naturels. N. m. Variété de corindon.

harmoste *[mos-te]* n. m. (gr. *harmostês*). Gouverneur militaire établi par les Spartiates dans une ville vaincue.

harmotome n. m. Silicate naturel d'alumine, potasse et baryte, et silicate naturel d'alumine, potasse et chaux, qui se présentent en cristaux formant des angles rentrants.

***harnachement** *[man]* n. m. Action de harnacher. Ensemble des harnais. *Fig.* et *fam.* Accoutrement pesant.

— ENCYCL. *Harnachement des équidés.* On distingue le harnachement *de selle, de trait, de bât* et *de dressage.* Le harnachement de selle se compose d'une selle et d'une bride, que complètent un licol de parade ou un collier d'attache.

Le harnachement de trait est variable, suivant qu'il s'agit de trait léger ou lourd. (V. HARNAIS.)

Le harnachement de bât comporte une garniture de tête et le bât proprement dit, dont la forme est variable suivant que la bête doit porter des outils (outils de parc), des armes ou des munitions (mitrailleuses), des blessés (cacolets) ou des provisions (paniers).

Le harnachement de dressage comprend divers appareils (licols, caveçons, jockey ou cavalier espagnol, etc.).

Harnachement des bovidés. Le harnachement des bœufs de travail comporte soit un collier analogue à celui du cheval, mais sans bride, soit le joug.

***harnacher** *[ché]* v. a. (de *harnais*). Mettre le harnais à : *harnacher un cheval. Fig.* Accoutrer d'une façon grotesque, lourde.

***harnacherie** *[rî]* n. f. Profession, commerce du harnacheur.

***harnacheur** n. m. Celui qui fait ou vend des harnais, qui harnache un animal.

Harnack (Adolphe), théologien et exégète protestant allemand de l'école libérale, né à Dorpat en 1851, auteur d'un *Traité d'histoire des dogmes,* d'une *Histoire de la littérature chrétienne primitive,* de l'*Essence du christianisme.* Il a signé en 1914 le Manifeste des intellectuels allemands.

***harnais** *[nè]* et autref. ***harnois** *[noi]* n. m. Tout l'équipage d'un cheval de selle ou d'attelage. *Cheval de harnais,* de voiture. Armure de fer que portaient les hommes d'armes (XVe-XVIIe s.). *Fig. Blanchir sous le harnais,* vieillir dans un métier, particulièrement le métier des armes. Attirail de toilette de chasse, de pêche, etc. Ensemble des pièces d'un métier à tisser. *Autom. Harnais d'engrenage,* groupe de roues d'engrenage permettant de commander un ou plusieurs arbres secondaires.

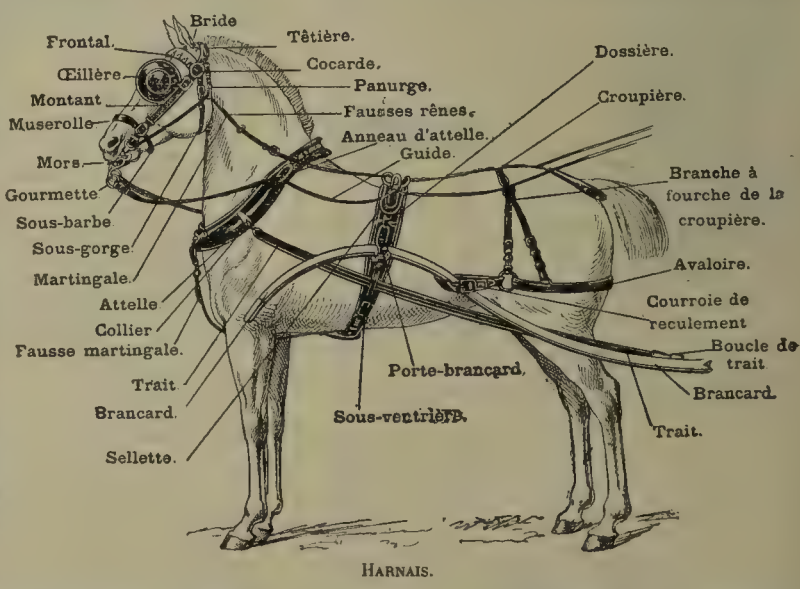

HARNAIS.

— ENCYCL. *Techn.* Pour les chevaux de selle ou de main, le harnais comprend : la selle, le tapis, la sangle, la martingale, la bride et le bridon. Pour les chevaux de trait, le harnais diffère suivant qu'il s'agit d'attelages de luxe ou d'attelages de force. Le harnais des chevaux de luxe comprend : le poitrail, un collier fin, les montants, les chaînettes, le coussinet, la dossière, l'avaloire, les reculements ou bandes de côté, la sous-ventrière, les guides et les traits. Les chevaux de trait proprement dits ont un collier ou une bricole, un licol, une sellette, une sous-ventrière, une avaloire, des traits et un palonnier. Pour le gros charroi, le harnais est fait de pièces plus fortes, et comporte une dossière qui supporte les brancards du véhicule.

Dans les harnais militaires d'attelage, c'est le harnais d'attelage monté qui est le plus employé. Les deux chevaux (porteur et sous-verge) sont pourvus de bricole, traits, sous-ventrière, avaloire, culeron; les porteurs ont une selle garnie. Pour les postes à guides, on supprime la selle du porteur et la sellette du sous-verge.

Harnes, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 25 kil. de Béthune, sur la Souchez; 5.000 h. Ch. de f. N. Houille. Ateliers de construction. En grande partie détruite au cours de la Grande Guerre.

***harnescar** *[nès-kar]* n. m. (de *harnais*). Peine usitée au moyen âge et qui consistait à porter sur ses épaules un animal ou un objet et à parcourir ainsi une distance déterminée.

***haro** n. m. Clameur que devait pousser autrefois la victime d'un attentat, et au bruit de laquelle les particuliers et les gens de police étaient tenus de venir lui prêter main-forte : *clameur de haro. Fig. Crier haro sur,* s'élever avec indignation contre.

Haro (don Luis MENDEZ de), diplomate espagnol, neveu du fameux duc d'Olivarès; né à Valladolid, m. à Madrid (1598-1661). Il négocia avec Mazarin la paix des Pyrénées.

Haroéris. *Myth. égypt.* (V. HORUS.)

Harold, roi saxon d'Angleterre de 1035 à 1040; — HAROLD II, fils du comte Godwin, roi d'Angleterre en 1066; battit et tua son frère Tostig et le roi de Norvège, Harold Hardrade, à Stamford Bridge, mais fut vaincu et tué la même année à Hastings par Guillaume le Conquérant. (V. EDITH.)

Haroué, ch.-l. de c. (Meurthe-et-Moselle), arr. et à 24 kil. de Nancy, sur le Madon; 530 h. Lingerie. — Le cant. a 30 comm., et 9.910 h.

***harouelle** *[è-le]* n. f. Grosse ligne de pêche pour morue. Corde garnie de lignes latérales.

Haroun-al-Raschid ou **Haroun-er-Reschid,** calife abbasside de Bagdad, né à Réï (765-809). Cruel pour les ennemis de sa puissance, mais généreux, instruit, éloquent, il exerça la souveraineté avec grandeur et eut en vue le bien de ses peuples. Sa cour était remplie de savants, de poètes, de littérateurs. Il est le héros de nombreux contes des *Mille et une nuits.* Il fut en relations d'amitié avec Charlemagne.

harpacte n. m. Genre d'arachnides aranéides, habitant les régions circaméditerranéennes. (Une espèce vit en France sous les écorces des arbres, où elle se tisse un fourreau soyeux.)

harpactor n. m. Genre d'insectes hémiptères, comprenant des réduves de l'ancien monde. (L'*harpactor cruentus,* qui vit sous les pierres, est commun en France.)

***harpage** *[je]* n. m. (du gr. *harpazein,* saisir.) *Antiq.* Griffe, croc, crampon, instrument muni de crochets.

Harpage, seigneur mède, qui sauva le jeune Cyrus malgré les ordres d'Astyage. Ce dernier, pour se venger, tua le fils d'Harpage et en servit les membres au père, dans un festin. Cyrus lui confia le gouvernement de la Lydie.

Harpagon, principal personnage de l'*Avare,* comédie de Molière, dont le nom est employé pour désigner un fesse-mathieu, un ladre consommé. Harpagon a tellement perfectionné la science de l'économie domestique, qu'il ne *donne* pas, mais *prête* seulement le bonjour.

***harpail** *[pa, l* mll.] n. m. et ***harpaille** *[pa, ll* mll., *e]* n. f. Harde, composée exclusivement de biches et de jeunes cerfs.

***harpailler** *[pa, ll* mll., *é]* **(se)** v. pr. *Fam.* Se dire des gros mots.

harpale n. m. Genre de coléoptères, comprenant plusieurs centaines d'espèces répandues dans l'ancien monde : *l'harpale bronzé de France est commun en été sur les ombellifères.*

Harpale, un des généraux d'Alexandre, gouverneur de Babylone, où il déroba le trésor des anciens rois, qu'il transporta à Athènes; m. en 324. La disparition d'une partie de ces trésors donna lieu à un procès célèbre, dans lequel fut impliqué Démosthène.

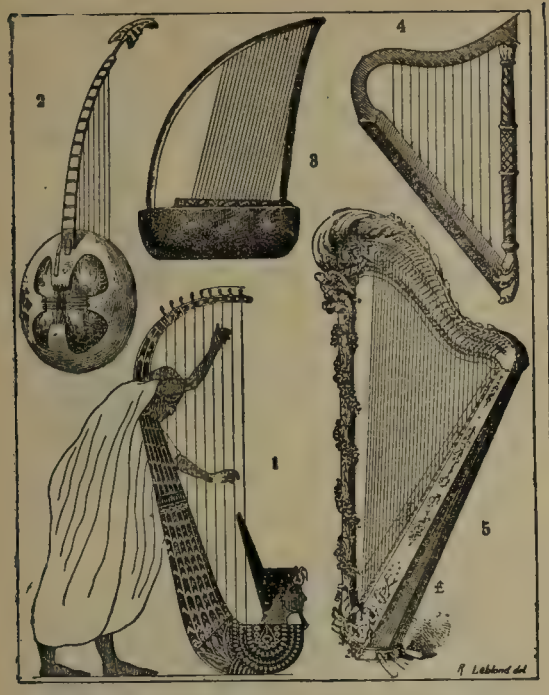

HARPES : 1. Egyptienne ; 2. Des nègres d'Afrique ; 3. Chinoise (Kinan); 4. Des XIIe et XIIIe siècles; 5. A pédales (actuelle).

***harpaye** [*pè*] n. m. Nom vulgaire d'un oiseau de proie du genre busard.

— ENCYCL. Le harpaye (*circus æruginosus*) ou busard des marais habite l'Europe centrale et méridionale. Il niche dans les roseaux en mai, et vit surtout de reptiles, de grenouilles et d'œufs d'oiseaux. Il a des mœurs crépusculaires.

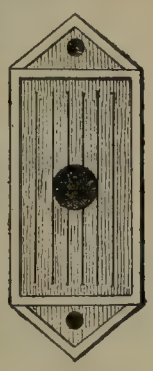

Harpe éolienne.

***harpe** n. f. (germ. *harpa*). Instrument de musique triangulaire, muni de cordes inégales, que l'on pince des deux mains : *le son de la harpe est très harmonieux. Harpe éolienne*, instrument à cordes, monté de manière à rendre des sons harmonieux lorsqu'il est suspendu et qu'il est frappé par le vent. *Poétiq.* La poésie sacrée, par allus. à la harpe de David ; la poésie en général. *Zool.* Genre de mollusques marins à belle coquille côtelée, répandus dans l'océan Indien. (V. la planche MOLLUSQUES.)

— ENCYCL. *Musiq.* On trouve la harpe chez les anciens Egyptiens, chez les Hébreux, etc., mais dans un état très imparfait. Ce n'est qu'au commencement du XVIIIe siècle que l'invention de la pédale vint transformer l'instrument. La harpe moderne d'Erard est munie de quarante-six cordes ; les sept pédales placées à la base de l'instrument peuvent être abaissées et fixées chacune à deux crans différents. Chaque pédale, baissée d'un cran, augmente d'un demi-ton une corde dans toutes les gammes, par exemple les *fa* ♭ deviennent des *fa* naturels. L'instrument est construit en *ut* ♭ majeur (gamme diatonique), et les quatorze modifications qu'apportent à l'instrument les pédales permettent de jouer dans tous les tons, diatoniquement, car le jeu chromatique est très malaisé. On a essayé de nos jours de remédier à cet inconvénient, en joignant à la harpe un second jeu de cordes donnant les demi-tons chromatiques. Jusqu'ici, cet essai semble plutôt nuire à la qualité du son de l'instrument.



Harpe (mollusque).

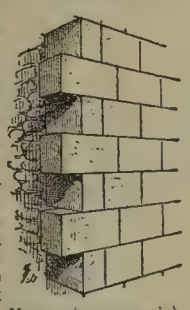

Harpe (maçonnerie).

***harpe** n. f. (du gr. *harpê*, objet recourbé). Griffe d'un chien courant. Saillie d'une pierre de taille d'attente devant servir au raccordement du mur d'une maison contiguë. Morceau de fer coudé, servant à relier aux murs les poteaux des pans de bois. (Dans ce cas, on dit aussi HARPON.)

***harpé, e** adj. Se dit d'un lévrier, d'un cheval qui a le ventre bien arqué.

***harpeau** [*pô*] n. m. Grappin d'abordage.

***harper** [*pé*] v. a. Serrer fortement avec les mains. (Peu us.) *Pêch.* Prendre un poisson à travers corps à l'aide du *harpeau*.

***harper** [*pé*] v. n. Jouer de la harpe. (Vx.) Se dit d'un cheval quand il fléchit brusquement le jarret.

***harpeur, euse** n. Syn. de HARPISTE.

***harpiau** [*pi-ô*] n. m. Grappin de pêcheur.

***harpie** [*pî*] n. m. (gr. *harpuia*). *Mythol.* Monstre ailé ayant un visage de femme, le corps d'un vautour, des ongles crochus, et qui personnifiait les tempêtes et la mort. *Fig.* Personne rapace. Femme très méchante. *Ornith.* Espèce d'aigle de l'Amérique du Sud. *Entom.* Papillon du groupe des notodontes, qui sont ainsi appelés à cause de leurs chenilles boursouflées, entaillées, se tenant dressées en partie avec de longues pattes grêles. (La harpie du hêtre en est le type.)





Harpie et sa chenille.

— ENCYCL. *Ornith.* La harpie féroce est le plus grand oiseau de proie de l'Amérique du Sud ; elle mesure 2m,50 d'envergure, possède des serres qui atteignent 0m,10 de long et attaque tous les petits animaux (singes, petits cerfs, oiseaux de toutes sortes). Elle vit dans les grandes forêts de l'Amazone.

***harpigner** [*gné*] ou ***harpiller** [*pi ll*, mll., *é*] **(se)** v. pr. *Pop.* Se battre. S'attaquer de propos piquants.

Harpignies [*gnî*] (Henri), paysagiste français, né à Valenciennes, m. à Saint-Privé (1819-1916). Citons, parmi ses vigoureuses et réalistes peintures des arbres et des eaux : *Torrent dans le Var, Saut du Loup, les Bords de l'Aumance*, etc. Il a été aussi un aquarelliste remarquable.



Harpie.

***harpin** n. m. Croc de batelier.

***harpion** n. m. Gattine, maladie qui fait périr les vers à soie pendant la seconde mue. Ver à soie affecté de ce mal.

***harpiste** [*pis-te*] n. Personne qui joue de la harpe.

Harpocrate, dieu grec du silence, correspondant à l'Horus égyptien.

***harpoire** n. f. Filin auquel est fixé le harpon à baleine.



Harpignies.

***harpoise** [*poi-ze*] n. f. (de *harpe*, croc). Fer recourbé qui termine le harpon.

***harpon** n. m. (de *harpe*, croc). Dard barbelé et acéré, emmanché, dont on se sert pour la pêche des gros poissons et surtout de la baleine. Grappin tranchant dont on se servait pour couper les cordages d'un vaisseau ennemi. Scie à refendre le bois, munie d'une poignée à chaque bout. *Constr.* Morceau de fer coudé. Syn. de HARPE.



Harpin (XVIIe s.).

— ENCYCL. *Pêch.* Le harpon est fait le plus souvent d'une hampe de bois dur, armée à l'extrémité d'un fer en pointe de flèche, et se lance à la main (pêche du saumon, de la truite, etc.). A l'instrument est fixée une ligne forte, qui peut se dérouler quand le poisson file et permet de le ramener au bord. Dans la pêche de la baleine, on fait usage de harpons de fortes dimensions, qu'on lance avec des fusils ou des canons d'un modèle spécial : la ligne est remplacée par une grosse et longue corde, dont le filage rapide est facilité par des galets huilés.

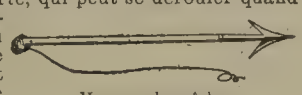

Harpon de pêche.

***harponnage** [*po-na-je*] ou ***harponnement** [*po-ne-man*] n. m. Action de harponner.

***harponner** [*po-né*] v. a. Accrocher avec le harpon : *harponner une baleine. Fig.* et *fam.* Saisir, arrêter : *harponner un voleur.*

***harponneur** [*po-neur*] n. m. Matelot qui lance le harpon.

***harponnier** [*po-ni-é*] n. m. *Bot.* Un des noms communs de l'églantier. *Zool.* Espèce de héron.

***harpye** [*pî*] n. f. *Entom.* V. HARPIE.

Harraden (Béatrice), femme de lettres anglaise, née à Hampstead en 1864 ; auteur de *Vaisseaux qui passent dans la nuit*, etc.

***Harrar,** v. d'Ethiopie ; environ 50.000 h. Capit. de la *province de Harrar*, aux confins du pays des Somalis.

***harrari** n. m. Langue parlée dans le Harrar.

harrier n. m. (m. angl.). Lévrier de chasse anglais.

Harrington [*rin'-gton'*] (James), publiciste anglais, né à Apton, m. à Londres (1611-1677) ; auteur de la *République d'Océana*, sorte de théorie du gouvernement républicain idéal.

Harrisburg, v. des Etats-Unis, ch.-l. de l'Etat de Pensylvanie ; 50.000 h.

Harrison [*zon'*] (John), mécanicien anglais, né à Foulby, m. à Londres (1693-1776), auquel on doit le pendule appelé *compensateur.*

Harrison (William-Henri), né à Berkeley (Virginie), m. à Washington (1773-1841), général américain, président des Etats-Unis en 1840.

Harrison (Benjamin), président des Etats-Unis de 1889 à 1893, né à North-Bend en 1833, m. à Indianapolis en 1901.

Harrison (Frédéric), critique et philosophe anglais, né à Londres en 1831. Chef de l'école positiviste en Angleterre.

***harrote** n. m. Espèce de faucon, autrefois très estimé pour la chasse.

Harrowgate ou **Harrogate,** v. d'Angleterre (comté d'York) ; 14.000 h. Eaux sulfureuses ; observatoire.

Harrow-on-the-Hill, v. d'Angleterre (comté de Middlesex) ; 17.000 h. Célèbre collège fondé par John Lyon en 1571.

Harry (Myriam), femme de lettres française, née à Jérusalem en 1875. Ses romans : *la Conquête de Jérusalem, la Petite Fille de Jérusalem*, sont de curieuses évocations de l'Orient.

***hart** [*har*] n. f. Lien d'osier ou de bois tordu, qui sert à lier les fagots. Corde avec laquelle on pendait les criminels : *faire amende honorable la hart au col.* La pendaison même : *être condamné à la hart.* Cheville en fer, recourbée, à laquelle le gantier et le peaussier suspendent les peaux pour les étirer.

Harte (Francis BRET), poète et romancier américain, né à Albany, m. près de Londres (1839-1902) ; conteur pittoresque et humoristique, auteur du *Chinois parlen*, des *Nouvelles condensées*, etc.

Hartennes-et-Taux, comm. de l'Aisne, arr. et à 13 kil. de Soissons, sur le faîte entre Ourcq et Crise ; 280 h. en 1914. Les 22 et 23 juillet 1918, von Bœhm et von Mudra y opposèrent une résistance désespérée aux troupes de Mangin et de Berthelot, pendant la seconde bataille de la Marne.

Hartford [*hart'-ford'*], capit. et port du Connecticut (Etats-Unis), sur le fleuve homonyme ; 80.000 h. Bonneterie, armes.

hartine n. f. Résine fossile, ayant la même composition que l'ambre.

hartite n. f. Cire fossile, que l'on rencontre dans les lignites d'Autriche.

Hartleben (Otto Eric), écrivain et auteur dramatique allemand, né à Clausthal en 1864, m. en 1905 ; esprit original et audacieux, auteur de : *la Grenouille, les Affranchis.*

Hartlepool, v. d'Angleterre (Durham), port actif, près de l'embouchure de la Tees : 86.000 h.

Hartley [*tlè*] (David), médecin et philosophe angl., né à Illingworth, m. à Bast (1705-1757) ; un des précurseurs de la psycho-physiologie.



Ch. de Hartmann.

Hartmann (Maurice), poète allemand, né à Duschnik, en Bohême, m. à Vienne (1821-1872) ; auteur de *la Coupe et l'Epée.*

Hartmann (Charles-Robert-Edouard **de**), philosophe et savant allemand, né à Berlin, m. à Grosslitchterfelde (1842-1906) ; auteur de la *Philosophie de l'inconscient*, traité de philosophie moniste et pessimiste, suivant lequel l'inconscient est le principe qui réalise et anime le monde, lequel est, d'ailleurs, mauvais dans son essence.

Hartmannsweilerkopf, sommet des Vosges, qui termine un contrefort montagneux s'avançant dans la plaine d'Alsace, entre la vallée de la Thur et celle de la Lauch. Du haut de ses 956 m., l'Hartmannsweilerkopf, que le Monkelrain (1.125 m.) rattache au ballon de Guebwiller, domine toute la haute Alsace, Mulhouse, la forêt de la Hardt et le Rhin. De cet excellent observatoire, qui tombe à pentes escarpées sur la plaine, presque en face de Mulhouse, les Français se sont saisis dès le début de la guerre, quand ils occupèrent les cols et les sommets des Vosges ; mais ils en ont été chassés par les Allemands dès le 9 janvier 1915. Repris par eux du 22 au 26 mars, reperdu un mois plus tard (25 avril), le sommet de l'Hartmannsweilerkopf a été disputé pendant de longs mois entre les deux adversaires. Il fut conquis une fois encore par les Français le 21 déc. 1915, et repris par les Allemands le lendemain. Depuis lors et jusqu'à la fin de la guerre (1916-1918), Allemands et Français sont restés sur leurs positions à l'Hartmannsweilerkopf, les premiers sur le sommet même, et les seconds à très peu de distance de la crête.

Hartmann d'Aue. V. AUE.

Hartsoeker [*tsou-kèr*] (Nicolas), physicien hollandais, né à Gouda, m. à Utrecht (1656-1725). Il perfectionna le microscope.



Hartzenbusch.

Hartz. *Géogr.* V. HARZ.

Hartzenbusch [*tsèn*] (Eugenio), auteur dramatique et poète espagnol, né et m. à Madrid (1806-1880) ; un des meilleurs représentants du romantisme dans le théâtre espagnol (*les Amants de Teruel, la Bouteille enchantée*).

Haruko, impératrice du Japon, née à Kioto, m. à Tokio (1850-1914). Elle épousa en 1869 l'empereur Mutsu-Hito.

Haru-Nobu (Suzuki), peintre illustrateur japonais, qui vécut à Yeddo de 1718 à 1770. Il a représenté dans de charmantes estampes (*kakemonos, sourinonos*) de gracieuses scènes d'intérieur.

haruspice n. m. V. ARUSPICE.

Harvard (*université d'*), célèbre université libre, à Cambridge (Etats-Unis), fondée en 1638, grâce aux libéralités de John Harvard, et où l'enseignement embrasse toutes les connaissances humaines.

Harvey [*vé*] (William), médecin anglais, né à Folkestone, m. à Lambeth (1578-1657), célèbre par la découverte de la circulation du sang.



Harvey.

Harwich, v. d'Angleterre (Essex), à l'embouchure du Stour dans la mer du Nord ; 13.000 h.

***hary** interj. *Vén.* Cri des piqueurs pour rendre les chiens attentifs.

Harz ou **Hartz** [*harts*], petit massif montagneux de l'Allemagne, partagé entre le Hanovre et le Brunswick, sur la rive dr. du Weser. Magnifiques chaos de granits dénudés et sauvages, théâtre de nombreuses légendes germaniques (v. WALPURGIS). La cime culminante, le *Brocken* ou *Brocksberg*, atteint 1.140 m. Grandes richesses minérales.

***hasard** [*zar'*] n. m. (ancien nom d'un jeu de dés, tiré, selon Guillaume de Tyr, de El Azar, château de Syrie). Cause fictive, supposée aux faits dont on ne connaît pas la cause réelle : *les anciens avaient fait du hasard un dieu.* Cas fortuit : *profiter d'un hasard.* Marchandise d'occasion. *Objet de hasard*, acheté d'occasion. Jeu de dés. (Vx.) Nom

donné à diverses combinaisons de dés ou de cartes. *Jeu de hasard*, où le hasard seul décide. Au golf, obstacles naturels qui séparent souvent les trous pratiqués dans le jeu. Loc. adv. : *Au hasard*, à l'aventure ; *à tout hasard*, quoi qu'il arrive ; *par hasard*, fortuitement. Pl. *Fig.* Risques, périls : *les hasards de la guerre.*

***hasardé** [*zar-dé*], **e** adj. Exposé, risqué : *entreprise hasardée.* Emis légèrement : *proposition hasardée.* Grivois : *mot hasardé.*

***hasardement** [*zar-de-man*] n. m. Action de hasarder. (Vx.)

***hasardément** [*zar-dé-man*] adv. D'une manière hasardée. (Peu us.)

***hasarder** [*zar-dé*] v. a. Exposer au péril, aventurer, risquer : *hasarder sa fortune au jeu. Fig.* Se décider à tenter : *hasarder une démarche.* Faire, émettre, avec le danger d'échouer ou de déplaire : *hasarder une démarche, une opinion.* PROV. : **Qui ne hasarde rien n'a rien,** il faut de la hardiesse pour réussir. V. n. *Hasarder de*, s'exposer à : *il vaut mieux hasarder de sauver un coupable que de condamner un innocent.*

***hasardeur, euse** [*zar-deur, eu-ze*] n. Celui, celle qui hasarde.

***hasardeusement** [*zar-deu-ze-man*] adv. Avec risque, péril. (Peu us.)

***hasardeux, euse** [*zar-deû, eu-ze*] adj. Qui ne craint pas de s'exposer : *joueur hasardeux.* Qui expose à des pertes, à des revers : *entreprise hasardeuse.*

***hasardise** [*zar-di-ze*] n. f. Action hasardée.

***haschisch** ou **haschich** n. m. V. HACHISCH.

Hasdeu (Bogdan Petriceico), historien et philologue roumain, né à Cristinesti (Bessarabie), m. à Campina (près de Bucarest) [1836-1907] ; auteur d'une *Histoire critique des Roumains jusqu'au* XIVe *siècle.*

***hase** [*ha-ze*] n. f. (mot allem. signif. *lièvre*). Femelle du lièvre.

Hase (Charles-Benoist), helléniste, né à Sulza (Saxe), m. à Paris (1780-1864) ; collaborateur de Dindorf dans la nouvelle édition du *Thesaurus* de H. Etienne.

hasi [*zi*] n. m. Nom des bâtonnets dont se servent les peuples de l'extrême Orient pour appréhender les objets et surtout pour manger.

hasidéens ou **hasidim** n. m. pl. V. ASSIDIENS.

Haslé ou **Hasli,** comm. de Suisse (cant. de Berne), sur l'Emme : 2.390 h., en de nombreux villages. Agriculture ; fromageries. — Comm. du cant. de Zurich ; 1.280 h. Elève du bétail.

Hasleberg, comm. de Suisse (cant. de Berne), au-dessus de la rive droite de l'Aar, à 1.100 m. d'altitude ; 1.100 h.

Hasli ou **Haslital,** nom de la vallée supérieure de l'Aar, de Meiringen au col du Grimsel.

Haslingden, v. d'Angleterre (Lancastre), sur le canal homonyme ; 18.250 h. Etoffes.

Hasparren [*rèn*], ch.-l. de c. (Basses-Pyrénées), arr. et à 23 kil. de Bayonne, sur un sous-affl. de l'Adour ; 5.520 h. (*Hasparrandais*). Tanneries, chocolaterie. — Le cant. a 7 comm., et 9.040 h.

Haspe, v. de Prusse (Westphalie), sur l'Ennepe ; 23.500 h. Forges.

Haspres, comm. du Nord, arr. et à 14 kil. de Valenciennes, sur la Selle ; 2.840 h. Ch. de f. N. Carrières, filatures de coton. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

Hassan, fils d'Ali et de Fatima, fille de Mahomet (625-669) ; cinquième calife de la dynastie des Orthodoxes, il abdiqua après dix mois de règne et mourut empoisonné à Médine. Il est le second iman des chiites.

Hassan-ibn-Sabbah, dit *le Sheik* ou *le Vieux de la Montagne*, né à Reï vers 1056, m. à Alamout en 1124 ; fondateur de la secte syrienne des Assassins, maître de la citadelle inexpugnable d'Alamout, dans le Kouhistan (1090). Ce qu'on a imaginé sur les moyens qu'il employait pour se faire obéir de ses sicaires est du domaine de la légende.

***hassart** [*ha-sar*] n. m. *T. rur.* Syn. de HANSART.

Hasse (Jean-Adolphe-Pierre), compositeur de musique allemand, né à Bergdorf, m. à Venise (1699-1783). Il composa plus de cent opéras, qui trahissent l'influence italienne. Il avait épousé la célèbre cantatrice FAUSTINA BORDONI (née à Venise en 1700).

Hasselt [*sèlt'*], v. de Belgique, ch.-l. de la prov. de Limbourg, sur la Demer, affl. de la Dyle ; 16.680 h. Eau-de-vie ; bétail.

***hast** [*hast'*] n. m. (lat. *hasta*). Ancien nom de la lance. *Arme d'hast*, emmanchée à une hampe.

***hastaire** [*has-tè-re*] ou ***hastat** [*has-ta*] n. m. (lat. *hastarius* ou *hastatus*). Soldat armé de la haste, chez les Romains.

***haste** [*has-te*] n. f. (lat. *hasta*). Lance, pique ou javelot. (Vx.) Trait vertical dans la formation de certaines lettres.

***hasté** [*has-té*], **e** adj. (de *haste*). *Bot.* Qui a la forme d'un fer de lance.

Hastenbeck, village d'Allemagne (Hanovre) ; 450 h. Le maréchal d'Estrées y vainquit les Anglais du duc de Cumberland, le 26 juillet 1757.

Hastière, comm. de Belgique, prov. de Namur, sur la Meuse, en aval de Dinant ; 947 h. (avec Lavaux). Le 23 août 1914, une division saxonne, ayant franchi la Meuse, y fut mise en déroute par les Français du général Franchet d'Esperey.

***hastifolié, e** [*has-ti*] adj. *Bot.* Dont les feuilles ont la forme d'une lance.

***hastiforme** [*has-ti*] adj. *Bot.* Qui a la forme d'une lance.

Hasting ou **Hastings,** chef de pirates danois du IXe siècle. Il exerça ses pillages en France et en Italie, puis vainquit et tua, en 866, le comte de Paris, Robert le Fort.

Hastings [*as-tin'-ghs*'], v. d'Angleterre (Sussex), où le duc de Normandie, Guillaume le Conquérant, remporta sur le roi Harold une victoire qui lui assura la conquête de l'Angleterre (1066) ; 61.000 h. Port sur la Manche. Bains de mer, pêcheries, constructions navales.

Hastings (Warren), gouverneur de l'Inde anglaise, né à Churchill, m. à Daylesford (1732-1818). Accusé de malversations pendant l'exercice de son gouvernement, il fut acquitté après un procès retentissant.

***hasture** [*has-tu-re*] n. f. Coude que forme parfois la renversure d'un rouet.

hatchettine n. f. Cire fossile, que l'on appelle aussi *suif minéral.* (Elle se rencontre à Liége et dans le pays de Galles.)

***hâte** n. f. (orig. germ.). Activité, diligence : *se préparer avec hâte au départ.* Impatience : *avoir hâte de partir.* Loc. adv. : *En hâte*, diligemment ; *à la hâte*, vite et sans soin ou sans réflexion.

***hâte** n. f. (du lat. *hasta*, broche). Broche à rôtir. Viande rôtie. (Vx.)

***hâtée** [*té*] n. f. Barre de fer coudée à une de ses extrémités et ensuite contre-coudée d'équerre.


Hâtelets.

***hâtelet** [*lè*] n. m. *Cuis.* Petite broche, avec laquelle on fixe les grandes pièces sur une grande broche. Petite broche à rôtir les menues pièces.

***hâtelle** [*tè-le* ou ***hâtelette** [*lè-te*] n. f. Menue pièce, qu'on rôtit avec le hâtelet.

***hâter** [*té*] v. a. Faire arriver plus tôt : *l'intempérance hâte notre fin.* Presser, accélérer : *hâter le pas.* Faire dépêcher : *hâter quelqu'un.* **Se hâter** v. pr. Se presser. ANT. **Retarder, ralentir.**

***hâtereau** [*rô*] n. m. Boulette de foie de porc, enveloppée d'un morceau de péritoine (toilette).

***hâteur** n. m. Officier des cuisines royales, chargé du rôti : *hâteur de la bouche du roi.*


Hathor.

Hathor ou **Athor,** une des grandes déesses égyptiennes, la Vache nourricière qui a enfanté le monde. Les Grecs l'identifièrent avec Aphrodite.

***hathorique** adj. Qui est décoré de la tête de Hathor : *colonne, chapiteau hatorique.*

***hâtier** [*ti-é*] n. m. (de *hâte*, broche). Grand chenet de cuisine, à crochets, sur lequel on appuie les broches.

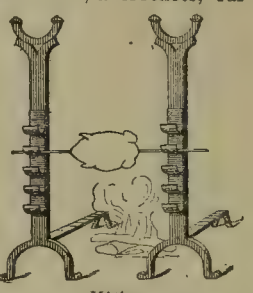
Hâtiers.

***hâtif, ive** adj. Précoce : *fleurs hâtives.* ANT. **Tardif.**

***hatik** n. m. Cheval arabe, né d'un étalon et d'une cavale de charge.

***hâtille** [*ll* mll., *e*] n. f. (du lat. *hasta*, lance). Morceau de porc frais à rôtir. (Vx.)

***hâtiveau** [*vô*] n. m. Fruit ou légume hâtif.

***hâtivement** [*man*] adv. Avec hâte, diligemment : *entreprise hâtivement préparée.* D'une manière prématurée. ANT. **Tardivement.**

***hâtiveté** n. f. Croissance hâtive. (Vx.)

Hatt (Philippe-Eugène), ingénieur-hydrographe français, né à Strasbourg, m. à Guindalos (1840-1915), membre de l'Académie des sciences (1897). On lui doit d'importantes études sur les marées des côtes de France, ainsi que d'intéressants travaux de géodésie.

***hatti-chérif** [*ha-ti*] ou mieux ***hatt-i-chérif** n. m. (m. turc). En Turquie, ordonnance signée par le sultan ou contenant quelques mots de sa main.

***hâture** n. f. Plaque de fer qui fait saillie sur une serrure pour arrêter un pêne, un verrou.

Hatzfeld [*fèld*] (François-Louis **de**), homme d'Etat prussien, né et m. à Vienne (1756-1827) ; appartenant à une noble famille de Hesse, qui a fourni plusieurs personnages remarquables, gouverneur de Berlin en 1806.

Hatzfeld (Adolphe), professeur et lexicographe français, né et m. à Paris (1824-1900) ; auteur d'un *Tableau de la littérature et de la langue au* XVIe *siècle en France*, et d'un *Dictionnaire général de la langue française*, avec Darmesteter et A. Thomas.

***hau** [*hô*] interj. *Vén. Hau, il bat l'eau*, cri des piqueurs pour avertir les chiens que le cerf bat l'eau.

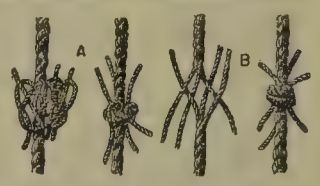
Nœuds de hauban : A, simples ; B, doubles.

***hauban** [*hô*] n. m. (orig. germ.) Nom générique des cordages servant à étayer les mâts des navires : *monter dans les haubans.* Gros cordage qui maintient une chèvre, une grue, etc., dressée.

— ENCYCL. *Mar.* Les haubans sont de forts cordages distribués par paires, formant boucles en leur milieu et capelés sur le tin des mâts, dont ils prennent le nom : *haubans de misaine, haubans de hune.* Sur les nouveaux navires, les haubans sont en fil de fer commis en torons et ridés, comme les haubans ordinaires, avec des rides à caps de mouton ou avec des ridoirs métalliques à vis double, qui sont beaucoup plus minces et moins encombrants que les autres. (V. NAVIRE.)


Haubergeon.

***haubaner** [*hô-ba-né*] v. a. Fixer au moyen de haubans : *haubaner un mât.*

***haubergeon** [*hô-bèr-jon*] n. m. Chemise de mailles, plus courte que le haubert.

***haubergier** [*hô-bèr-ji-é*] n. m. Armurier qui fabriquait des armures de mailles. Syn. HAUBERGENIER OU HAUBERGINIER.

***haubert** [*hô-bèr*] n. m. (germ. *halsberg*). Chemise de mailles des hommes d'armes, au moyen âge.

— ENCYCL. *Archéol.* Le haubert est une longue chemise de mailles, qui diffère de la broigne en ce qu'elle est formée de mailles unies et rivées, jamais appliquée sur une cotte de tissu ou de peau. Descendant jusqu'à mi-jambes, garni de manches, d'un camail ou d'une coiffe, le haubert est l'adoubement du chevalier, tandis que l'écuyer ne peut porter que le haubergeon. Au milieu du XIVe siècle, le haubert se raccourcit beaucoup, et on le porta sous la cuirasse jusque pendant le XVIe siècle. On appelait *fief de haubert* celui dont le titulaire noble devait se présenter à la guerre monté et armé de mailles, ou fournir un remplaçant à cheval ainsi armé.


A, haubert.

Haubourdin, ch.-l. de c. (Nord), arr. et à 7 kil. de Lille, sur la Deûle ; 8.830 h. (*Haubourdinais*). Ch. de f. Nord. Raffineries. — Le cant. a 16 comm., et 43.510 h.

hauchecornite [*ô-che*] n. f. Sulfure naturel de nickel et de bismuth.

haudriette [*ô-dri-è-te*] n. f. Religieuse hospitalière de l'ordre de l'Assomption-de-Notre-Dame, fondé en 1306 par Etienne Haudry, grand panetier de Philippe le Bel.

Haudremont, comm. de la Meuse, arr. et à 14 kil. de Verdun, dans la Woëvre, au pied des Hauts-de-Meuse ; 477 h. (en 1914). Prise par les Allemands au début de l'offensive contre Verdun de février 1916 ; dégagée à la suite de l'offensive américaine contre Saint-Mihiel (sept. 1918). Détruite.

Haudremont (*bois* et *ferme*), lieuxdits du dép. de la Meuse, au N. de Verdun, sur les Hauts-de-Meuse, entre la côte du Poivre et le bois Chauffour. Combats furieux entre Allemands et Français pendant la bataille de Verdun, notamment autour des carrières d'Haudremont, les 18 mars, 22 avril, 8, 9 et 10 mai, 22, 26 et 27 mai 1916. Repris le 24 oct. 1916 par les Français.

hauérite n. f. Bisulfure naturel de manganèse.

Hauff (Wilhelm), romancier allemand, né et m. à Stuttgart (1802-1827) ; auteur du gracieux roman historique *Lichtenstein.*

Haug (Gustave-Emile), géologue français, né à Drusenheim (Bas-Rhin) en 1861, membre de l'Académie des sciences (1917). Auteur d'un remarquable *Traité de géologie*, qui fait autorité.

Haugwitz (comte Henri **de**), homme d'Etat prussien, né à Peuke (Silésie), m. à Venise (1752-1831). Il dut signer avec la France le traité de Bâle.

Haulchin, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Thuin) ; 1.230 h.

Haulchin, comm. du Nord, arr. et à 9 kil. de Valenciennes, sur l'Escaut ; 1.330 hab. Ch. de f. N. Brasseries. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

Haumont-près-Samogneux, comm. de la Meuse, arr. de Verdun-sur-Meuse, sur les Côtes-de-Meuse ; 131 h. (en 1914). Haumont et son bois (situé au N.-E. du village) ont été très ardemment défendus par les Français, mais enlevés par les Allemands dès les 22 et 23 févr. 1916, au début de l'attaque centrale contre Verdun ; ils ont été libérés lors de l'offensive franco-américaine d'oct. 1918. Haumont est complètement détruit.

Hauptmann [pr. *ha-oupt'*] (Gerhart), poète et auteur dramatique allemand, né à Salzbrunn (Silésie) en 1862 ; auteur du *Voiturier Henschel* et des *Tisserands*, œuvres à tendances sociales, conformes, pour la technique, aux théories de l'école réaliste allemande. Il a signé en 1914 le Manifeste des intellectuels allemands.


Hauptmann.

Hauptwil, comm. de Suisse (cant. de Thurgovie), dans un joli site ; 1.420 h. Agriculture, fromagerie ; teinturerie.

Hauréau (Barthélemy), historien et philosophe français, né et m. à Paris (1812-1896) ; auteur d'une remarquable *Histoire de la philosophie scolastique.*

Hausen, comm. de Suisse (cant. de Zurich) ; 1.410 h. Elève de bétail ; tissage de soie.

Hausen (Max Klemens **von**), général allemand, né en 1846 à Dresde, ministre de la guerre en Saxe ; commandait la 3e armée à la bataille de la Marne (1914), où il fut battu par Foch aux marais de Saint-Gond.

Hauser (Gaspard), personnage énigmatique allemand, qui occupa l'opinion publique vers 1828 et qui mourut en 1833, à Anspach, d'un coup de poignard qu'il s'était peut-être donné lui-même. On en fit tantôt un fils de Napoléon Ier, tantôt le fruit des amours clandestines de hauts personnages.

***hausse** [*hô-se*] n. f. Ce qui sert à hausser : *les hausses d'un meuble.* Appareil servant au pointage des armes à feu : *mettre la hausse à 1.200 mètres. Par ext.* Enchère. Augmentation de prix : *la hausse des grains.* Progression du cours des valeurs : *jouer à la hausse. Etre à la hausse*, spéculer sur la hausse des fonds publics. ANT. **Baisse.**

— ENCYCL. *Armur.* Les hausses sont de deux espèces : celles pour armes portatives et celles destinées à l'artillerie. Les premières se composent en principe d'une lame montée à charnière sur la culasse de l'arme, ce qui permet de la relever ou de l'abattre à volonté. (V. FUSIL.) Cette lame offre soit une fente longitudinale avec graduation sur l'un ou les deux bords et curseur à cran de mire, soit une série de trous, dits *fenêtres*, superposés. Dans le premier cas, on dit que la hausse est *continue*, c'est-à-dire donnant la ligne de mire à n'importe quelle distance. Dans le second, elle est *discontinue*, ne possédant qu'un certain nombre de lignes de mire, qui correspondent à des distances prévues.

Dans le matériel ancien, le pointage ayant lieu par visée directe, on employait sur les pièces une

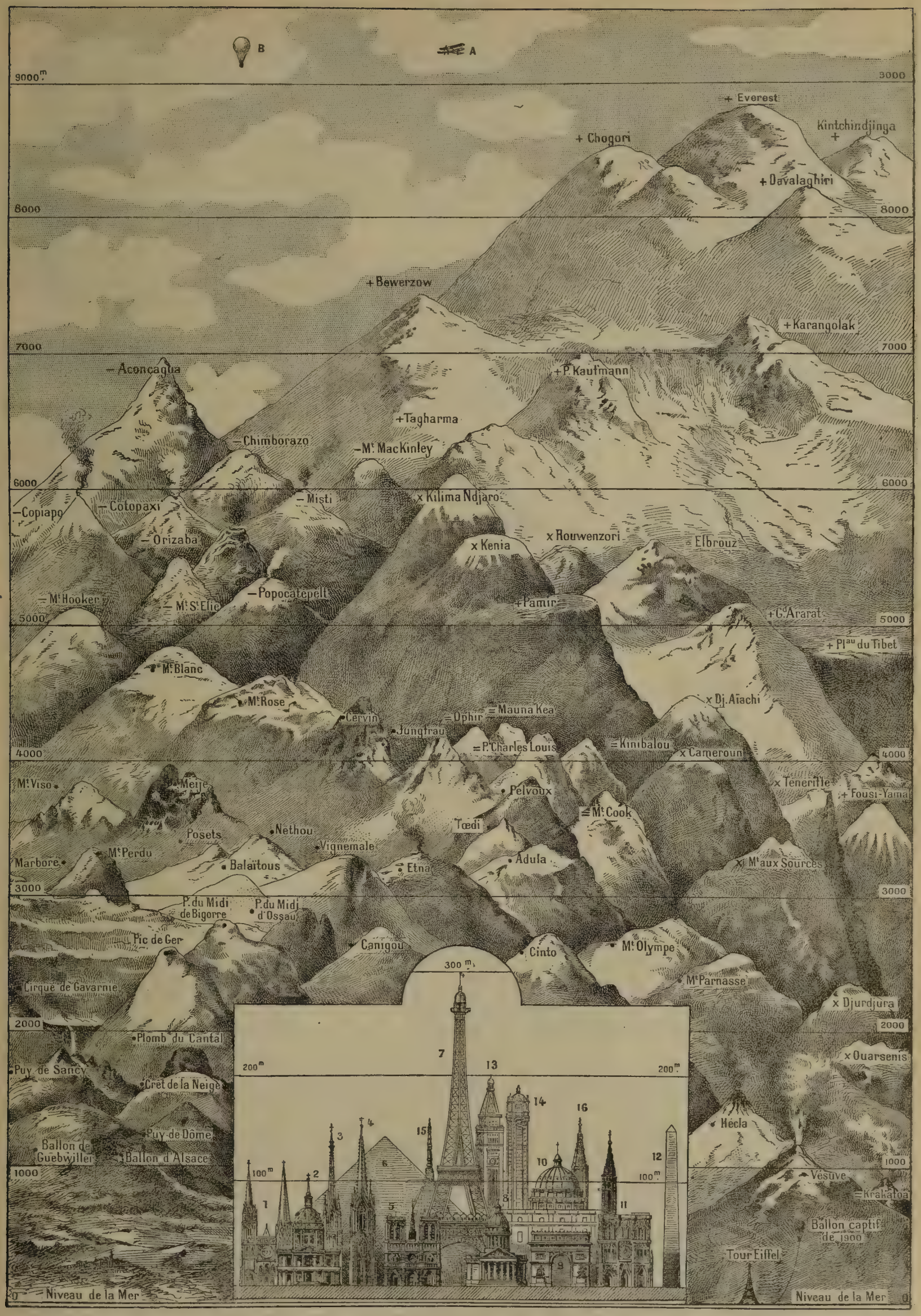

MONTAGNES : Le signe • indique les montagnes d'Europe ; le signe +, celles d'Asie ; le signe —, celles d'Amérique ; le signe ×, celles d'Afrique ; le signe =, celles d'Océanie.

AÉRONAUTIQUE : En ballon sphérique (B) et en avion (A), l'homme a dépassé 10.000 mètres d'altitude.

MONUMENTS : 1. La cathédrale de Chartres ; 2. Les Invalides, à Paris ; 3. La cathédrale de Rouen ; 4. La cathédrale de Cologne ; 5. Notre-Dame de Paris ; 6. La grande pyramide d'Egypte ; 7. La tour Eiffel, à Paris ; 8. Le Panthéon, à Paris ; 9. L'arc de triomphe de l'Etoile, à Paris ; 10. Saint-Pierre, à Rome ; 11. La cathédrale de Strasbourg ; 12. L'obélisque de Washington ; 13, 14. Gratte-ciel, à New-York ; 15. Le môle d'Antonello, à Turin ; 16. La tour de la cathédrale d'Ulm.

hausse comparable à celle des armes portatives, mais pourvue en outre d'un dispositif corrigeant la dérivation de l'obus. Dans le matériel moderne, le pointage direct étant impossible dans la plupart des cas, on règle la distance de tir en faisant varier l'angle de l'axe de la pièce avec l'horizontale. Ce pointage est réalisé par l'*appareil de pointage en hauteur* ou *hausse*, système mécanique à vis ou à secteur denté, commandé par une manivelle et portant un tambour gradué (*tambour de hausse*) en distances métriques (canon de 75) ou en angles (canon Schneider).

***haussé** [*hô-sé*], **e** adj. *Blas.* Se dit du chevron et de la fasce, quand ils occupent une position plus haute que leur position régulière. Se dit aussi de la croix dont la branche inférieure est plus longue que la supérieure. (C'est la croix latine.)

***haussebecquer** [*hô-se-bè-ké*] v. a. (du vx fr. *hausse-bec*, moquerie). Se moquer : *haussebecquer un fat.*

***hausse-col** [*hô-se*] n. m. Autref., pièce métallique qui protégeait le cou, les épaules et le haut de la poitrine des fantassins. Petite plaque de cuivre ou d'argent doré, que les officiers portaient autrefois au-dessous du cou, quand ils étaient de service. Pl. des *hausse-cols.*



A, hausse-col.

***haussement** [*hô-se-man*] n. m. Action de hausser. Mouvement d'épaules. Mouvement qu'on fait des épaules, pour marquer du mépris, de l'impatience.

***hausse-pied** [*hô-se*] n. m. Marchepied. (Vx.) Morceau de fer fixé près de la douille d'une bêche et sur lequel on appuie le pied pour enfoncer l'outil en terre. Oiseau de proie qui attaque tout de suite le héron quand il a pris son vol. Espèce de sacre qui tient le pied en l'air. *Chass.* Sorte de piège à loups. Pl. des *hausse-pied* ou *pieds.*

***hausse-queue** [*hô-se*] n. m. V. HOCHE-QUEUE.

***hausser** [*hô-sé*] v. a. (lat. pop. *altiare*; de *altus*, haut). Rendre plus haut : *hausser un mur.* Porter en haut : *hausser un store.* Rendre plus fort ou plus aigu : *hausser la voix. Hausser les épaules*, les lever en signe d'indifférence, de mépris, etc. *Fig.* Faire monter, accroître : *hausser ses prétentions. Hausser le ton*, prendre un ton de menace, de supériorité. V. n. Devenir plus haut : *le fleuve hausse.* Augmenter : *le blé hausse.* ANT. **Baisser.**

***hausset** [*hô-sè*] n. m. Pièce de bois qui retient le chevalet d'un coutelier.

Hausset (Mme **du**), première femme de chambre de la duchesse de Pompadour, auteur de *Mémoires* intéressants sur la fin du XVIIIe siècle (vers 1720-vers 1780).

Haussez (Charles LEMERCIER de LONGPRÉ, baron **d'**), homme politique français, né à Neufchâtel, m. au château de Saint-Saëns (1778-1854), ministre de la marine dans le cabinet Polignac en 1830. Il prépara l'expédition d'Alger.


Haussmann.

***haussier** [*hô-si-é*] n. m. Celui qui joue à la hausse sur les fonds publics, sur les marchandises, etc.

***haussière** [*hô-si*] ou **aussière** [*ô-si*] n. f. Cordage commis avec trois ou quatre torons. Nom rural des ridelles de charrettes.

Haussmann (Eugène-Georges), administrateur français, né et mort à Paris (1809-1891), préfet de la Seine sous le second Empire ; célèbre par les travaux de voirie qu'il a fait exécuter dans la capitale.

haussmannite n. f. Oxyde naturel de manganèse $Mn^3 O^4$.

***haussoir** [*hô-soir*] n. m. ou ***haussoire** [*hô-soi-re*] n. f. Planches mobiles que l'on ajoute à la partie supérieure des vannes pour faire monter le niveau de l'eau.

Haussonville (Joseph-Othenin DE CLÉRON, comte **d'**), homme politique et historien français, né et m. à Paris (1809-1884) ; auteur de l'*Histoire de la réunion de la Lorraine à la France.* — Son fils, GABRIEL-PAUL-OTHENIN, littérateur, né à Gurcy-le-Châtel, m. à Paris (1843-1924) ; auteur de *Mme de La Fayette, la Duchesse de Bourgogne et l'Alliance savoyarde.* Membre de l'Académie française en 1888 et de l'Académie des sciences morales en 1904.

Haussoullier (Bernard), archéologue français, né à Paris en 1852. Il a dirigé des fouilles à Delphes et à Milet ; membre de l'Académie des inscriptions (1905).

Haussy, comm. du Nord, arr. et à 20 kil. de Cambrai, sur la Selle ; 2.530 h. Ch. de f. N. En grande partie détruite au cours de la Grande Guerre.

***haut** [*hô*], **e** adj. (du lat. *altus*, élevé). D'une dimension verticale considérable : *le mont Blanc est le plus haut sommet des Alpes.* Relevé : *marcher le front haut.* Fort, éclatant : *parler à haute voix.* Supérieur : *les hautes sciences.* Arrogant : *ton haut.* Excessif, exagéré : *avoir une haute idée de soi-même.* Agité, ou, en parlant de la marée, en train de monter : *la mer est haute. Le Très-Haut*, Dieu. *Blas. Croix haute*, dont la branche verticale est plus longue que la branche horizontale, sans cependant que ni l'une ni l'autre n'atteigne les bords de l'écu. *Épée haute*, celle qui est représentée verticalement, la pointe en l'air. *Géogr.* L'endroit où un cours d'eau est près de sa source : *le haut Rhin.* La partie la plus éloignée de la mer : *la haute Égypte. Hautes latitudes*, régions les plus rapprochées des pôles. *La haute mer*, la pleine mer. *La mer haute*, la mer quand la marée est montée. *Crime de haute trahison*, qui intéresse la sûreté de l'Etat. *Jeter les hauts cris*, se plaindre bruyamment. *Exécuteur des hautes œuvres*, le bourreau. *En haut lieu*, dans les régions élevées de la société ou du pouvoir. *Haute lutte*, efforts violents et persévérants. *Haute main*, direction principale, autorité souveraine. *La main haute*, énergiquement, d'une façon impérieuse. *Haute paye*, paye plus élevée que les autres. *Haut en couleurs*, qui a des couleurs très vives et mêmes criardes. N. m. Faîte, sommet : *le haut d'un arbre. Les hauts d'un navire*, les parties qui émergent. Hauteur, élévation : *la tour Eiffel a 300 mètres de haut. Tomber de son haut*, de toute sa hauteur, et, *fig.*, être extrêmement surpris. *Traiter de haut en bas*, avec mépris et hauteur. *Haut du pavé*, la partie de la rue la plus éloignée du ruisseau ; *au fig.*, la position la plus honorée. *Haut et bas*, alternatives de bien et mal, etc. : *malade qui a des hauts et des bas. Par haut et par bas*, par la bouche et par le fondement. N. f. *Pop. La haute*, les gens riches, les classes dirigeantes. Adv. A haute voix : *parler haut.* D'une manière élevée : *porter haut la tête.* A une partie élevée : *monter haut.* Loc. adv. : *En haut*, dans un lieu élevé, plus élevé : *il n'est pas ici, il est en haut. Là-haut*, même sens. *Fig.* Au ciel, pour les chrétiens. *Plus haut*, à un endroit précédent d'un livre. *Haut la main*, sans effort, d'une manière éclatante. *Haut les mains !* sommation faite à un adversaire pour le mettre dans l'impossibilité de faire usage de sa force ou de ses armes. *Haut le pied*, en levant le pied. Sans être monté, attelé, chargé : *un cheval haut le pied ; une locomotive, un train haut le pied.* Anciennement : *Faire haut le pied*, s'enfuir, disparaître. ANT. **Bas.**

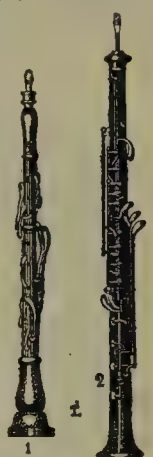

Hautbois : 1. Ancien ; 2. Actuel.

***haut-à-bas** [*hô-ta-ba*] n. m. invar. Porte-balle.

***haut-à-haut** [*hô-ta-hô*] interj. Cri que poussent les piqueurs pour s'appeler entre eux.

***hautain, e** [*hô-tin, è-ne*] adj. (de *haut*). Fier, altier, impérieux, orgueilleux : *mine, princesse hautaine.* Substantiv., personne qui a ce défaut. ANT. **Modeste, humble.** N. m. *Vitic.* V. HAUTIN.

***hautainement** [*hô-tè-ne-man*] adv. D'une manière hautaine. (Peu us.) ANT. **Humblement.**

***hautaineté** [*tè-ne*] n. f. Caractère hautain.

***hautbois** [*hô-boi*] n. m. (de *haut*, et de *bois*). Instrument de musique à vent, en bois et à anche double, percé de trous et muni de clefs. Celui qui en joue. Jeu d'orgues à anches, qui a pour basse le jeu du basson. *Poétiq.* Poésie pastorale.

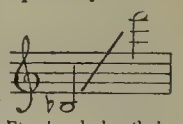
Etendue du hautbois.

— ENCYCL. *Mus.* Le hautbois, ordinairement en palissandre, en ébène ou en grenadille, est l'un des instruments les plus anciens : il possède un timbre doux et mélancolique, quoique un peu nasillard. Les parties de hautbois s'écrivent sur la clef de sol. L'étendue de l'instrument est de deux octaves et une quinte, du *si* ♭ grave au contre-*fa* aigu, avec tous les degrés chromatiques intermédiaires. Dans un orchestre complet, il y a toujours deux parties distinctes de hautbois.



Haut-de-chausses : 1. En 1525 ; 2. En 1600.

***hautboïste** [*hô-bo-is-te*] n. Personne qui joue du hautbois. (On dit aussi HAUTBOIS.)

Haut-Brion. V. CHÂTEAU-HAUT-BRION.

***haut-chaussé, e** adj. Se dit d'un cheval dont les balzanes atteignent le genou.

***haut-de-chausse** ou ***haut-de-chausses** [*hô-de-chô-se*] n. m. Culotte, partie du vêtement qui couvrait le corps depuis la ceinture jusqu'aux genoux. Pl. des *hauts-de-chausse* ou *hauts-de-chausses.*

Haut-du-Them (**Le**), comm. de la Haute-Saône, arr. et à 27 kil. de Lure, sur l'Ognon ; 1.210 h. Ch. de f. Fer. Toiles.

Haute-Chevauchée, route forestière de la forêt d'Argonne, établie sur la longue crête d'où les sources de ce massif boisé coulent à l'E. vers l'Aire et à l'O. vers la Bicsme. Depuis le carrefour de la Croix-de-Pierre au S., cette ancienne voie romaine remonte vers le N. en traversant les bois de Lachalade et de Boureuilles, puis, au S. de la route du Four-de-Paris à Varennes, elle marque la limite orientale des bois de la Gruerie et sépare les deux départements de la Marne et de la Meuse. Le chemin de la Haute-Chevauchée, dont le nom évoque (comme celui du Pavillon-Saint-Hubert) le souvenir des grandes chasses courues naguère dans certaines parties de la forêt d'Argonne, a été le témoin, en 1915, à bien des reprises différentes, de combats acharnés, d'attaques de nuit et de luttes à la grenade, en particulier les 2 et 7 juillet. En même temps, la bataille de mines se poursuivait sans discontinuer ! elle a encore duré, dans cette partie de l'Argonne, pendant toute l'année 1917.

Hautecombe, célèbre abbaye de l'ordre de Cîteaux, sépulture des princes de la maison de Savoie, dans la commune de Saint-Pierre-de-Curtille, arr. et à 20 kil. de Chambéry (Savoie), sur la rive gauche du lac du Bourget. Elle est restée sous le patronage des rois d'Italie.

***haute-contre** [*hô-te*] n. f. Voix masculine aiguë, plus étendue dans le haut que celle du ténor. (On l'appelait autrefois *alto.* Cette voix, qui a toujours de l'aigreur et rarement de la justesse, n'est point naturelle.) Pl. des *hautes-contre.*

***haute cour** n. f. V. COUR.

Hautefeuille (Paul-Gabriel), minéralogiste français, né à Etampes, m. à Paris (1836-1902) ; membre de l'Académie des sciences (1895).

hautefeuillite n. f. Phosphate hydraté naturel de calcium et de magnésium.

Hautefort [*hô-te-for*], ch.-l. de c. (Dordogne), arr. et à 35 kil. de Périgueux ; 1.650 h. Ch. de f. Or. Minerai de fer. — Le cant. a 13 comm., et 9.050 h.

Hautefort (Marie **de**), fille d'honneur de Marie de Médicis, m. à Paris (1616-1691). Elle fut un moment très en faveur auprès de Louis XIII. Elle intrigua contre Richelieu, puis contre Mazarin ; elle épousa, en 1646, le duc de Schomberg.


Hautefort (Marie de).

Haute-Goulaine, comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 12 kil. de Nantes, dans une contrée marécageuse ; 1.620 h. Ch. de f.

***haute lice** ou **haute lisse** n. f. V. LICE.

***haute-licier, ère** ou ***haute-lissier** [*li-si-é*], **ère** n. Artiste qui fait des tapisseries de haute lice. V. LICIER.

***hautement** [*hô te-man*] adv. Ouvertement, nettement : *se déclarer hautement pour quelqu'un.* Fièrement : *les Romains pensaient hautement.* D'une manière supérieure : *remplir hautement son destin.*

Hautem-Saint-Liévin, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Alost) ; 2.760 h. Toiles, dentelles.

Hauterive (Alexandre-Maurice BLANC DE LANAUTTE, comte **d'**), diplomate français sous le premier Empire, né à Aspres, m. à Paris (1754-1830).

Hauterives, comm. de la Drôme, arr. et à 45 kil. de Valence, sur la Galaure ; 1.730 h. Ch. de f. de la Drôme. Poteries.

Haute-Rivoire, comm. du Rhône, arr. et à 35 kil. de Lyon ; 1.510 h. Houille.

Haute-Silésie. V. SILÉSIE.

Hautes-Rivières (**Les**), comm. des Ardennes, arr. et à 11 kil. de Mézières, sur la Semoy ; 2.150 h. Ch. de f. départem. Forges.

***hautesse** [*hô-tè-se*] n. f. Titre que l'on donne au sultan : *Sa Hautesse Abd-ul-Hamid.*

***haute-taille** [*hô-te-ta, ll* mll., *e*] n. f. Voix de ténor. (Vx.) Pl. des *hautes-tailles.*

***haute-tige** n. f. Jeune arbre haut de 1 m. au moins. Pl. des *hautes-tiges.*

***hauteur** [*hô*] n. f. (de *haut*). Dimension d'un objet considéré de la base à son sommet : *la hauteur du mont Everest est de 8.860 mètres. Tomber de sa hauteur*, de tout son long, et *fig.*, éprouver une surprise extrême. Colline, éminence, point élevé : *gagner les hauteurs.* Elévation au-dessus du sol, du niveau de la mer, etc. : *planer à une grande hauteur. Fig.* Régions supérieures, position élevée : *planer dans les hauteurs.* Elévation : *avoir une grande hauteur de vues, d'idées.* Supériorité : *la hauteur d'un génie.* Fierté, arrogance : *parler avec hauteur. Etre à la hauteur de la situation*, être capable d'y faire face. (On dit populairement : *être à la hauteur* ou *à hauteur.*) *Hauteur du pôle*, son élévation au-dessus de l'horizon. *Hauteur du baromètre*, longueur de la colonne de mercure au-dessus du niveau de la cuvette. *Géom.* Longueur de la perpendiculaire abaissée du sommet sur la base : *la hauteur d'un triangle, d'un parallélogramme, d'un cône. Hauteur du son*, son degré d'acuité ou de gravité. *Astron. Hauteur d'un astre*, angle que fait avec l'horizon un rayon visuel allant à l'astre. *Hauteur apparente d'un astre*, hauteur observée à l'instrument, en supposant corrigées les erreurs instrumentales. *Mus. Hauteur d'un son*, qualité du son qui fait distinguer un son grave d'un son aigu : *la hauteur du son dépend du nombre de vibrations qui se produisent dans un temps donné.* ANT. **Profondeur.**

— ENCYCL. Les plus grandes montagnes, les monts Himalaya, en Asie, atteignent 8.860 mètres de hauteur ; la plus grande construction des hommes, la tour Eiffel, à Paris, n'a que 300 mètres. L'homme a pu s'élever, en ballon, à plus de 10.000 mètres. Citons les ascensions célèbres de Gay-Lussac (en 1804) ; Tissandier, Sivel, Crocé Spinelli (1875) ; Glaisher et de Coxwel (1861) ; plus récemment (1900), l'astronome français Jacques Balsan atteignit 8.546 m. ; en 1913, l'aéronaute français Maurice Bienaimé atteignit 10.108 m. (record de France) ; les Allemands Suring et Berson (record du monde) avaient en 1901 atteint 10.800 m. C'est vers ces altitudes que se sont établis aussi les records pour l'aviation : en juin 1919, Jean Casale (Français) atteint 9.520 m. ; l'Américain Schweder, à Dayton, monte à 10.093 m. ; le Français Kirch à 10.600 m. Mais ce n'est pas sans péril qu'on arrive aussi haut ; car, à mesure que l'on monte, l'air devient plus rare et plus froid. A 7.000 mètres, on respire difficilement ; un peu plus haut, on est en danger de mort. Seuls, les grands oiseaux, au vol puissant, tels que l'aigle, le condor et le vautour, peuvent vivre dans ces régions élevées.

— *Géom.* La hauteur d'un édifice, d'une montagne se détermine au moyen des instruments de nivellement ou à l'aide d'un baromètre. Dans le premier cas, on utilise des procédés trigonométriques. Le baromètre est surtout employé pour des excursions sur des montagnes élevées, ou encore pour évaluer l'altitude à laquelle on se trouve en ballon ou en aéroplane. Lorsqu'on veut utiliser le baromètre pour évaluer le plus exactement possible une hauteur, on consulte les tables basées sur la formule de Laplace.

Hauteville, ch.-l. de c. (Ain), arr. et à 34 kil. de Belley, non loin de l'Albarine ; 970 h. — Le cant. a 9 comm., et 4.170 h.

Haute-Volta, colonie française de l'Afrique occidentale, détachée en 1919 des territoires du Haut-Sénégal-Niger ; ch.-l. *Ouagadougou.* V. SOUDAN.

***haut-feuillet** [*ll* mll., *è*] n. m. L'une des feuilles de la scie de l'ostadon, chez les tabletiers.

***haut-fond** n. m. Nom donné aux endroits où le fond de la mer n'est plus couvert que par très peu d'eau. Pl. des *hauts-fonds.*

***haut fourneau** n. m. V. FOURNEAU.

***hautin** ou **hautain** [*tin*] n. m. Nom donné aux vignes cultivées sur souches élevées, et dont la taille est conduite de telle façon que les branches à fruits soient à une certaine distance du sol : *on rencontre les vignes en hautains dans les départements de l'Isère, de la Haute-Garonne, des Basses-Pyré-*


1


2


3


4


10


5


6


MERO ET LEANDRE
7


8

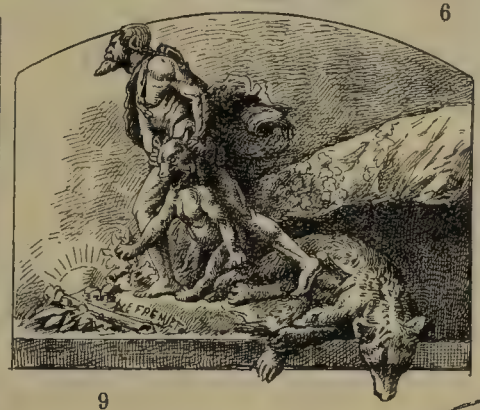
9


13


11


12




14


A DANIEL STERN
M. DESSERTENNE. del.
15
16


17

HAUTS-RELIEFS : 1. Sacrifice, arc de Marc-Aurèle (Rome ancienne) ; 2. Station de chemin de croix, par Adam Krafft (Nuremberg, xve s.) ; 3. L'Annonciation, par Donatello (église Santa-Croce, à Florence, xve s.) ; 4. Un atelier de sculpteur, par Nanni di Banco (église Saint-Michel), à Florence, xve s.) ; 5. Saint Martin et le Pauvre (église Saint-Martin, à Pise, xviie s.) ; 6. La Cène (maître-autel de l'église Saint-Jean, à Troyes, xvie s.) ; 7. Héro et Léandre, par Gasc (musée du Luxembourg) ; 8. L'Espérance, par Mino da Fiesole (tombeau du pape Paul II, église Saint-Pierre de Rome, xve. s.) ; 9. L'homme à l'âge de pierre, par Frémiet (Muséum, galerie d'anatomie comparée) ; 10. Haut-relief de la Chartreuse de Pavie (xve s.) ; 11. La Flore, par Carpeaux (pavillon de Flore) ; 12. Le Génie des arts, par Antonin Mercié (guichet du Louvre) ; 13. Fronton du pavillon de Marsan, par Thomas ; 14. Les Chevaux d'Apollon, par Robert Le Lorrain (ancien hôtel de Rohan, xviie s.) ; 15. La Seine, par Puech ; 16. Tombeau de Daniel Stern, par Chapu (cimetière du Père-Lachaise) ; 17. Les Etats généraux de 1789 ; Mirabeau répondant au marquis de Dreux-Brézé, par Jules Dalou (Palais-Bourbon).

nées, etc. Grands échalas ou arbres qui soutiennent les vignes ainsi conduites.

***hautiné, e** adj. Planté de vignes cultivées en hautin.

***haut-le-cœur** [*hô-le-keur*] n. m. invar. Nausée, envie de vomir. *Fig.* Dégoût.

***haut-le-corps** [*hô-le-kor*] n. m. invar. Retraite brusque de la partie supérieure du corps. Bond imprévu d'un cheval.

***haut-le-pied** [*hô-le-pi-é*] n. m. invar. Homme qui lève facilement le pied ; aventurier. (Vx et fam.) Autrefois, officier ambulant des vivres et équipages. *Milit.* Cheval, mulet de rechange.

***haut-mal** n. m. Nom donné parfois, surtout dans le langage populaire, à l'attaque d'épilepsie.

Hautmont [*ô-mon*], comm. du Nord, arr. et à 18. kil. d'Avesnes, sur la Sambre ; 13.130 h. Ch. de f. N. Brasseries, sucreries, forges. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

Hautot-sur-Mer, comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 6 kil. de Dieppe ; 1.480 h. Bains de mer à Pourville.

***haut-pendu** [*hô-pan*] n. m. Nuage noir et isolé, d'une marche rapide, qui annonce pluie ou vent. Pl. des *hauts-pendus*.

Hautpoul (Jean-Joseph-Ange d'), général français, né à Cahuzac-sur-Vère (Tarn), blessé mortellement à la bataille d'Eylau (1754-1807) ; il s'était particulièrement distingué à Hohenlinden et à Austerlitz.

Hautrage, comm. de Belgique (Hainant, arr. de Mons) ; 1.880 h.

***haut-relief** [*hô-re-li-èf*] n. m. Morceau de sculpture où les figures se détachent presque complètement de la surface plane qui sert de fond et n'ont, avec elle, que quelques points de contact. Pl. des *hauts-reliefs*.

Hauts-de-Meuse. V. Côtes-de-Meuse.

Haut-Sénégal-Niger, colonie française, qui fait partie du gouvernement de l'Afrique-Occidentale française et qui comprend les cercles de Kayes, Bammako, etc., ainsi qu'un *territoire militaire*, dit *du Niger*. Ch.-l. *Bammako*.

***hauts-parcs** n. m. pl. Pêcheries formées, en mer, d'un certain nombre de filets établis verticalement.

— Encycl. *Pêch.* Les filets verticaux formant les hauts-parcs sont maintenus par des perches enfoncées dans le sable. Ils constituent un barrage droit ou courbé, arrêtant le poisson au passage, lors du reflux de la mer. D'autres filets intérieurs, dits *tours*, aident à la capture de ces poissons.

Hautteville-sur-Mer, comm. de la Manche, arr. et à 12 kil. de Coutances ; 520 h. Bains de mer.

***hauturier** [*hô-tu-ri-é*], **ère** adj. *Mar.* Qui sait se diriger loin des côtes : *pilote hauturier. Navigation hauturière*, celle qui s'éloigne des côtes.

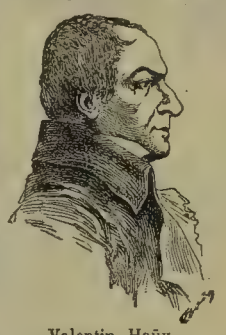

Valentin Haüy.

Hautvillers, comm. de la Marne, arr. et à 23 kil. de Reims ; 1.020 h. Vignoble. Reste d'une abbaye dont un moine (dom Pérignon) trouva le moyen de faire le champagne mousseux.

Haüy [*a-u-i*] (l'abbé René-Just), minéralogiste français, né à Saint-Just (Oise), m. à Paris (1743-1822). Il a créé la cristallographie.

Haüy (Valentin), frère du précédent, fondateur de l'institution des Jeunes-Aveugles, né à Saint-Just (1745-1822). C'est lui qui imagina, pour l'instruction des aveugles, les caractères en relief.

***haüyne** [*a-u-i-ne*] n. f. Silicate naturel d'aluminium, calcium, sodium.

***havage** n. m. Travail de mine, qui consiste à

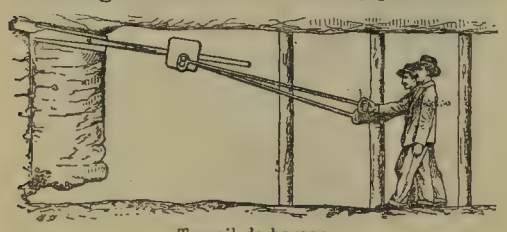

Travail de havage.

abattre la roche en creusant des entailles parallèles aux couches de stratification. *Dr. anc.* Syn. de havée.

***Havanais, aise** [*nè, è-ze*], personne née à La Havane ou qui habite cette ville. Adj. Qui a rapport à La Havane : *cigare havanais*. N. m. Chien de petite taille, à poils longs et soyeux, et généralement blancs, appelé aussi *bichon*.

***havane** n. m. Tabac ou cigare de La Havane : *fumer du havane, des havanes*. Variété de lapin élevée pour sa fourrure, qui est de couleur havane. Adj. invar. Couleur marron clair : *des robes havane*.

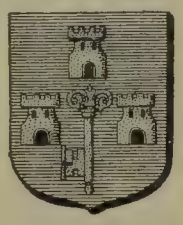

Armes de La Havane.

Havane (La), capit. de l'île de Cuba, sur la côte septentrionale, à l'embouchure de la Legida ; 300.000 h. (*Havanais*). Magnifique rade. Tabac et cigares, rhum, café.

Havard (Henry), critique d'art français, né à Charolles, m. à Paris (1838-1921) ; auteur d'un *Dictionnaire de l'ameublement*, etc.

Havas (Charles), né à Paris (1785-1858) ; fondateur de la célèbre agence de nouvelles politiques qui porte son nom, à Paris.

***hâve** adj. Pâle, maigre ; qui a le visage pâle et décharné : *visage hâve ; enfant hâve*.

***haveau** [*vô*] n. m. Instrument employé dans les salines pour haveler le sable.

***havée** [*vé*] n. f. Certaine mesure de grains ; droit de la prélever. (Le *droit de havée* ou *havage*, perçu



Le Havre.

au profit des villes ou des seigneurs, consistait à prendre une poignée des grains, fruits et légumes apportés sur le marché. Ce droit fut aussi conféré au bourreau, au xve s.)

Havel (la), riv. d'Allemagne (Mecklembourg et Prusse) ; elle reçoit la Sprée ; 320 kil.

Havelange, comm. de Belgique (Namur, arr. de Dinant) ; 1.560 h. Carrières.

***havelée** [*lé*] n. f. Sillon tracé en havelant.

***haveler** [*lé*] v. a. (Double la consonne *l* devant un *e* muet : *je havelle, il havellera*.) Tracer des sillons dans le sable, sur le bord de la mer, pour isoler le sel.

Havelock (sir Henri), général anglais, né à Bishop-Wearmouth, m. à Alumbagh (1795-1857). Il s'illustra par des prodiges de bravoure au cours de la guerre des cipayes dans l'Inde.

***haveneau** [*nô*] ou ***havenet** [*nè*] n. m. (orig. scandin.). Filet en forme de sac ou de manche pour pêcher la crevette.

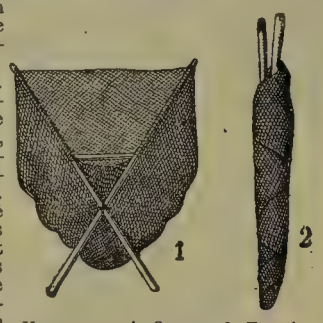

Haveneaux : 1. Ouvert ; 2. Fermé.

— Encycl. *Pêch.* On distingue le *petit haveneau* et le *grand*. Le premier, en forme d'épuisette, sert à la pêche de la crevette. Le second est monté sur deux perches qui se croisent et sont maintenues en place par une traverse horizontale les reliant à une faible distance de leur point de croisement. Ce filet s'emploie en bateau et se tient verticalement à l'avant.

***haver** [*vé*] v. a. Exécuter le havage.

Haverhill, v. des Etats-Unis (Massachusetts) ; 35.000 h. Chantiers de constructions navales.

***haveron** n. m. Espèce de folle avoine.

***havet** [*vè*] n. m. (orig. germ.). Au moyen âge, sorte de gaffe employée comme arme d'hast. Grande fourchette de maître coq. Crochet d'ardoisier.

Havet [*vè*] (Ernest), érudit français, né et m. à Paris (1813-1889) ; auteur du *Christianisme et ses origines* et d'une bonne édition des *Pensées* de Pascal. — Son fils Louis, né et m. à Paris (1849-1925), professeur au Collège de France, s'est spécialisé dans les questions de métrique et de philologie gréco-latines. Membre de l'Académie des inscriptions en 1893. — Son autre fils, Julien, paléographe français, né à Vitry-sur-Seine, mort à Paris (1855-1893), édita les *Lettres* de Gerbert.

***haveur** n. m. Mineur chargé de pratiquer le havage.

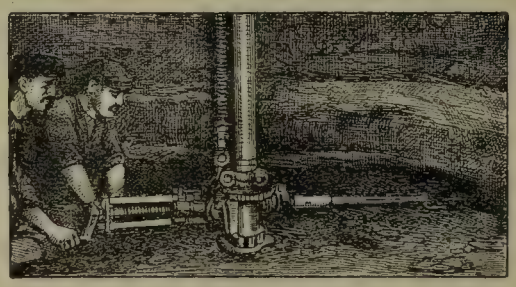

Haveuse.

***haveuse** [*veu-ze*] n. f. Machine destinée à opérer le havage.

Havinnes, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Tournai) ; 1.210 h.

***havir** v. a. (de *hâve*). Brûler à l'extérieur sans cuire en dedans : *la flamme havit la viande*. V. n. : *la viande havit à la flamme*. (Peu us.)

***havre** n. m. (orig. germ.). Port naturel ou formé par une jetée.

Havre (Le), ch.-l. d'arr. (Seine-Inférieure), à l'embouchure de la Seine. Ch. de f. Et., à 89 kil. de Rouen et à 228 kil. de Paris ; 163.000 h. (*Havrais*). Ville fondée par François Ier. Port très important, par où se font la plus grande partie des relations entre la France et l'Amérique du Nord. Grand marché de coton, café, sucre. Patrie de Georges et Madeleine Scudéry, Ancelot, Bernardin de Saint-Pierre, Casimir Delavigne, Frédérick Lemaître. — L'arr. a 13 cant., 123 comm., et 280.190 h. ; le 1er canton du Havre a 1 comm. et 21.240 h. ; le 2e, 1 comm. et 20.190 h. ; le 3e, 1 comm. et 24.750 h. ; le 4e, 2 comm. et 43.600 h. ; le 5e, 1 comm. et 26.460 h. ; le 6e, 4 comm. et 33.340 h.



Armes du Havre.

Havré, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Mons) ; 3.530 h.

***havrer** [*vré*] v. n. Entrer dans un havre. (Vx.)

***havresac** [*sak*] n. m. (de l'allem. *hafer-sack*, sac à avoine). Sac contenant ou supportant tout l'équipement d'un fantassin. Sac où les ouvriers mettent leurs outils, leurs effets, etc.



Havresac.

— Encycl. *Milit.* Le havresac, qui fut donné pour la première fois aux troupes françaises en 1747 par le ministre de la guerre d'Argenson, comprend en général un sac en toile renforcé par un cadre intérieur en bois. Son poids ne doit pas dépasser à vide 1 kil. 750.

Hawai ou **Sandwich** (îles), archipel de la Polynésie (Océanie), sous la dépendance des Etats-Unis depuis 1898 ; 80.600 h. (*Hawaïens*). Capit. *Honolulu*. Principales îles : *Oahou, Hawaï, Maoui, Kaouaï, Niihaou, Molokaï, Lanaï, Kahoulaoui*. Grandes cultures de canne à sucre, tabac, vigne.

Hawaïen, enne [*va-i-in, è-ne*], personne née dans les îles Hawaï, ou qui les habite : *les Hawaïens*. Adjectiv. Qui appartient à ces pays ou à leurs habitants : *population hawaïenne*. (Les Hawaïens sont des noirs canaques, intelligents et de belle allure. Décimés par l'ivrognerie, la lèpre et la phtisie, ils ont été peu à peu remplacés par des Chinois, des Portugais açoriens et des Yankees. Le christianisme et le bouddhisme sont leurs religions dominantes.)

Hawick, v. d'Ecosse (comté de Roxburg), sur le Teviot ; 19.000 h. Tapis, lainages.

Hawke (Edward), marin anglais, né à Londres, m. à Sunbury (1705-1781) ; il battit la flotte de Conflans dans la baie de Quiberon, en 1759.

Hawkins [*hô-kin's*] (John), marin et navigateur anglais, né à Plymouth, m. à Porto-Rico (1520-1595). Il fut le premier Anglais à pratiquer la traite des nègres d'Afrique.

Hawthorne [*hô*] (Nathaniel), romancier américain, né à Salem, m. à Plymouth (1804-1864). Ses romans et contes (*Contes dits deux fois, la Maison aux sept pignons*), d'un pessimisme amer et douloureux, valent par la profondeur et la minutie de l'analyse psychologique.

Haxo [*ak-so*], général français, né à Etival (Vosges), m. à Clouzeaux (Vendée) [1749-1794]. Il fut chargé de combattre Charrette. Blessé et sur le point d'être pris, il se brûla la cervelle. — Son neveu, François-Nicolas-Benoît **Haxo,** général et ingénieur militaire français, né à Lunéville, m. à Paris ; il se signala, en 1832, au siège d'Anvers (1774-1838).

Hay (John), diplomate américain, né à Salem, m. à Newbury (1838-1905) ; fut secrétaire d'Etat des affaires étrangères sous Mac Kinley et Roosevelt.

Hayange, ch.-l. de c. de la Moselle, arr. de Thionville-Ouest, sur le Fensch, affluent de la Moselle ; 11.482 h. Ch. de f. Mines, métallurgie. — Le cant. a 14 comm.

Haybes, comm. des Ardennes, arr. et à 19 kil. de Rocroi, sur la Meuse ; 2.150 h. Ch. de f. E. Ardoisières, produits chimiques. Presque complètement détruite au cours de la Grande Guerre.

Haydée ou *le Secret*, opéra-comique en trois actes, livret de Scribe (inspiré par une nouvelle de Mérimée : *la Partie de trictrac*), musique d'Auber (1847). L'amiral vénitien Lorédan a ruiné frauduleusement au jeu son ami Donato, qui s'est tué. Poursuivi par le remords, il cherche à réparer son crime au profit

d'Andrea, fils de Donato. Il y réussit, malgré les embûches du traître Malipieri, qui a surpris son secret, et il épouse l'esclave grecque Haydée. Orchestration ample et corsée. Citons, parmi les meilleures pages : les couplets d'Haydée : *Il dit qu'à sa noble patrie ;* l'air de Lorédan : *Ah ! que la nuit est belle ;* la barcarolle d'Haydée : *C'est la corvette...* ; le chœur : *Venise la belle*, etc.


Haydn.

Haydn [*a-idn'*] (François-Joseph), compositeur de musique allemand, né à Rohrau, m. à Vienne (1732-1809) ; auteur de symphonies et d'oratorios remarquables : *la Création*, *les Saisons*, etc. ; initiateur par la forme qu'il a su donner à la symphonie. D'une inspiration féconde, Haydn avait la grâce, le charme, l'élégance et, aussi, la grandeur et la vigueur.


Armes de La Haye.

Haye (**La**), v. des Pays-Bas, résidence des pouvoirs publics, non loin de la mer du Nord (plage de Scheveningen) ; 367.000 h. Ville régulièrement bâtie, coupée de canaux. Métallurgie, orfèvrerie. En 1701, y fut signé, à l'occasion de la succession d'Espagne, un traité dirigé contre la France par l'Angleterre, la Hollande et l'Autriche (*Grande-Alliance*). Siège des conférences provoquées à plusieurs reprises (1899-1907) pour l'organisation de l'arbitrage international. Palais de la Paix.

Haye-Descartes (**La**), ch.-l. de c. (Indre-et-Loire), arr. et à 31 kil. de Loches, sur la Creuse ; 1.640 h. Ch. de f. Orl. Miel, pruneaux. Patrie de Descartes. — Le cant. a 10 comm., et 8.960 h.

Haye-du-Puits (**La**), ch.-l. de c. de la Manche, arr. et à 29 kil. de Coutances ; 1.450 h. Ch. de f. Et. — Le cant. a 24 comm., et 10.540 h.

Hayem (Georges), médecin français, né à Paris en 1841, auteur de belles recherches sur la pathologie du sang, de l'estomac, etc.

Haye-Pesnel (**La**), comm. de la Manche, arr. et à 13 kil. d'Avranches, sur le Tard ; 1.060 h. — Le cant. a 9 comm., et 7.470 h.

***hayer** [*hè-ié*] v. a. Enclore d'une haie : *hayer un jardin.*

Hayes (Rutherford-Birchard), né à Delaware, m. à Frémont (1822-1893) ; président des Etats-Unis de 1877 à 1881.

Hayes (Isaac-Israël), voyageur américain, explorateur des régions arctiques ; né à Chester, m. à New-York (1832-1881).

***hayésine** [*hè-ié*] n. f. Borate naturel de calcium.

***hayette** [*hè-iè-te*] n. f. Petite bêche pour biner l'intérieur des haies.

Haymarket, rue du S.-O. de Londres, qui tire son nom d'un ancien marché au foin. Le théâtre de Haymarket, dont la fondation remonte à 1720, est un des plus célèbres de Londres.

Haynau (Jules-Jacob **de**), feld-maréchal autrichien, né à Cassel, m. à Vienne (1786-1853). Il réprima avec cruauté le soulèvement hongrois.

***hayon** [*hè-ion*] n. m. (de *haie*). Râtelier muni de chevilles, sur lequel on étale les chandelles enfilées. Assemblage de pièces de bois qui ferment l'avant et l'arrière d'une charrette. Claie oblique, servant d'abri aux bergers, aux laboureurs, etc.

Hay-Pauncefote (CONVENTION), signée à Washington le 18 novembre 1901, entre les Etats-Unis représentés par le secrétaire d'Etat John Hay, et la Grande-Bretagne, représentée par lord Julian Pauncefote, relativement à l'établissement du canal interocéanique de Panama. Le traité stipulait l'égalité commerciale de toutes les nations et la neutralisation du canal, mais reconnaissait les droits de construction, de contrôle et de fortification des Etats-Unis.

Hayter [*hè-ter*] (sir George), peintre angl. d'histoire et de portrait, né et m. à Londres (1792-1871) ; auteur du *Couronnement de Charles X à Reims.*

***hayve** [*hè-ve*] ou ***have** n. f. Sorte de petit filet en relief, parallèle à la tige, que porte le panneton des clefs des serrures bénardes, et qui a pour objet d'empêcher la clef de pénétrer trop avant dans la serrure.

Hazarèh ou **Hazaras,** peuple de race mongole, habitant l'ouest de l'Afghanistan. Environ 600.000 individus.

Hazebrouck, ch.-l. d'arr. (Nord), sur un canal qui va rejoindre la Lys ; ch. de f. N., à 47 kil. de Lille ; 12.570 h. (*Hazebrouckois*). Tissage de toile de lin ; filatures. En partie détruite au


Armes d'Hazebrouck.

cours de la Grande Guerre. — L'arr. a 7 cant., 53 comm. 108.370 h. ; le cant. Nord a 10 comm., et 15.510 h. ; le cant. Sud


La Haye. Vue du Vivier.

a 8 comm., et 14.350 h. Le peuple y parle flamand.

Hazlitt (William), littérateur et critique anglais, né à Maidstone, m. à Londres (1778-1830). Il a renouvelé les études shakespeariennes en faisant connaître les prédécesseurs et les successeurs du grand dramaturge.

he, symbole chimique de l'hélium.

***hé !** interj. qui sert à appeler, à provoquer l'attention, à exprimer la surprise, le regret, et, répétée, le consentement.

Hearn (Lafcadio), littérateur anglais, naturalisé japonais sous le nom de *Yakumo Koizumi*, né dans l'île de Leucade, m. au Japon (1850-1904). Plein d'admiration pour la civilisation du Japon, il a consacré à ce pays des livres d'une observation pénétrante et pittoresque.

***heaume** [*hô-me*] n. m. (anc. haut allem. *helm*). Casque des hommes d'armes, au moyen âge. Casque surmontant l'écu d'armes.

— ENCYCL. *Archéol.* Le heaume primitif (XIIIe s.) est une calotte sphérique, reposant sur les épaules, et dans laquelle la tête peut se mouvoir ; plus tard, il devient plus approprié à la forme de la tête et, en même temps, plus léger. Il varie d'ailleurs de forme avec les époques. Au XIVe siècle, il est très haut, va en s'effilant vers le sommet et ne comporte pas de visière mobile ; on ne le mettait que pour charger : un écuyer en avait la garde jusqu'à ce moment. Vers le milieu du XIVe siècle, il disparaît comme coiffure de guerre, pour faire place au bassinet, mais, dans les joutes, on le porta encore pendant deux siècles.

— *Art hérald.* Les heaumes héraldiques sont des casques du type des armets, dont les tombeaux, en Allemagne et en Angleterre, ont fourni de nombreux modèles. Ils surmontent l'écu, sont tarés (tournés, présentés) de front ou de profil, suivant le rang du possesseur et généralement ornés de la couronne de celui-ci : dans les armes des rois et empereurs, le heaume est d'or, taré de front, sans vantaille grillagée ou avec vantaille à onze barreaux ; les

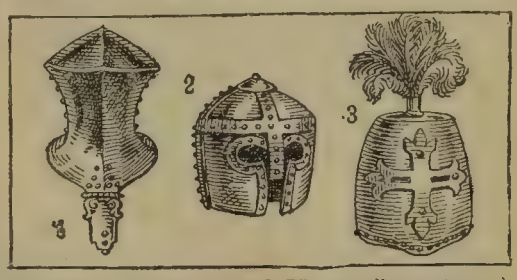

HEAUMES : 1. De joute ; 2 et 3. D'homme d'armes (XIIIe s.).

princes et ducs souverains le portent de même, mais moins ouvert ; d'argent, taré de front à neuf barreaux, avec les pièces du mézail, la bordure et les rivets d'or, il est l'insigne des princes et ducs non souverains, des maréchaux, amiraux et autres grands officiers ; avec sept barreaux, il appartient au marquis ; taré de trois quarts, avec le même nombre de barreaux, il désigne les comtes et vicomtes ; cinq barreaux, les barons et autres gentilhommes de vieille noblesse ; avec trois barreaux seulement, il indique que le propriétaire des armoiries où il figure est un gentilhomme de trois races ; enfin, taré de profil et la visière abaissée, il indique un nouvel anobli.

***heaumerie** [*hô-me-ri*] n. f. Art de fabriquer des heaumes, etc. Lieu où l'on en fabriquait.

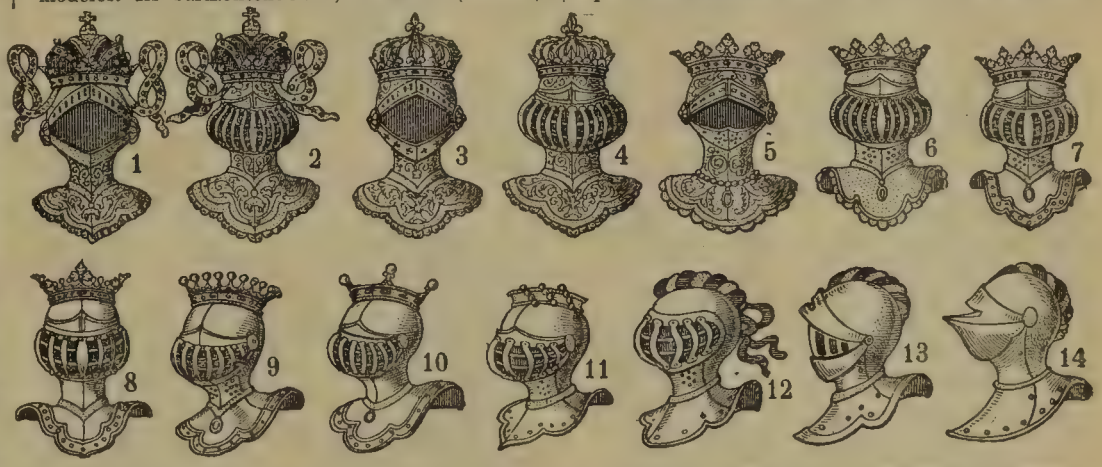

HEAUMES : 1, 2. D'empereur ; 3, 4. De roi ; 5, 6. De duc souverain ; 7. De duc non souverain ; 8. De marquis ; 9. De comte ; 10. De vicomte ; 11. De baron ; 12. De gentilhomme ; 13. De gentilhomme de trois races ; 14. De nouvel anobli.

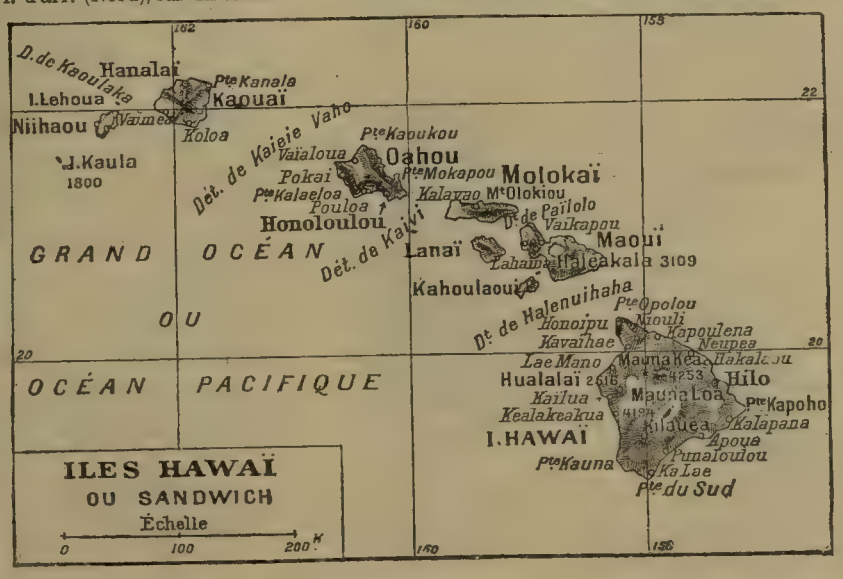

***heaumier** [*hô-mi-é*] n. m. Fabricant de heaumes : *au XIIIe siècle, les heaumiers formaient une corporation.* (On disait parfois, de la femme du heaumier, *heaumière.* Une ballade célèbre de Villon est dédiée *A la belle qui fut heaumière.*)

héautognosie [*é-ô-togh-no-zi*] ou **héautognose** [*togh-nô-ze*] n. f. (du gr. *heauton*, de soi-même, et *gnôsis*, connaissance). Connaissance de soi-même par la conscience et par la réflexion.

Heautontimoroumenos [l'] (ou *l'Homme qui se punit lui-même*), comédie de Térence, œuvre charmante, d'une philosophie pleine de bonté et d'humanité. Ménédème, par ses rigueurs, a obligé son fils Clinias, amoureux d'Antiphile, la fille de Chremès, à s'expatrier ; il se désespère ; mais les ruses de l'esclave Syrus amènent une réconciliation générale. C'est dans cette comédie que se trouve le vers si connu :

Homo sum : humani nihil a me alienum puto.
(Je suis homme : rien de ce qui est humain ne m'est indifférent.)

Hebbel (Frédéric), poète dramatique allemand, né à Wesselburen, m. à Vienne (1813-1863) ; auteur d'œuvres tendues, mais puissantes : *Geneviève*, *Marie-Madeleine*, *les Nibelungen.*

Hebburn [*hèb-beurn'*], v. d'Angleterre (Durham), sur la Tyne ; 17.000 h. Produits chimiques, constructions maritimes.

hebdomadaire [*èb, dè-re*] adj. (lat. *hebdomadarius ;* du gr. *hebdomas*, semaine). De la semaine, de chaque semaine : *travail, journal hebdomadaire.* V. REPOS HEBDOMADAIRE.

hebdomadairement [*èb, dè-re-man*] adv. Par semaine : *ouvrier payé hebdomadairement.*

hebdomadier [*èb, di-é*], **ère** n. Religieux, religieuse chargés de présider l'office ou de remplir un emploi pendant une semaine.

hebdomatique [*èb*] adj. *Astrol.* Se dit des années qui se succèdent de sept en sept ans à partir de la naissance, et qui sont heureuses ou malheureuses, suivant qu'elles sont régies par une planète bénéfique ou maléfique.

Hébé, déesse de la jeunesse, fille de Jupiter et de Junon. Elle fut chargée par Jupiter de verser aux dieux le nectar et l'ambroisie jusqu'au jour où Ganymède la remplaça dans cette fonction. Elle épousa Hercule, lorsqu'il fut admis au nombre des dieux.


Hébé.

Hébé, statue en marbre, de Rude (1857) [musée de Dijon] ; de Marqueste (1909). — *Hébé endormie*, statue en marbre de Carrier-Belleuse, au musée du Luxembourg.

hébéchet ou **hébichet** [*ché*] n. m. Aux Antilles, grand panier ou crible d'écorce tressée.

Hebel (Jean-Pierre), poète allemand, né à Bâle, m. à Schwetzingen, auteur des *Poésies allemaniques* (1760-1826).

hébéphrénie [*nî*] n. f. (du gr. *hêbê*, puberté, et *phrên*, esprit). Nom donné à des accès de folie qui surviennent au moment de la puberté, et se caractérisent par des idées ambitieuses et des colères sans cause.

Heberden (NODOSITÉS D'). *Méd.* Epaississement des os des doigts, que l'on observe au niveau de l'articulation de la phalangine et de la phalangette et qui est symptomatique du rhumatisme chronique.

héberge [*bèr-je*] n. f. (de *héberger*. — *Héberge* avait dans l'anc. langue le sens de logis, auberge et maison). Ligne à partir de laquelle un mur, qui est mitoyen entre deux bâtiments d'inégale hauteur, appartient exclusivement au propriétaire du bâtiment le plus élevé.

hébergeage [*bèr*] n. m. Bâtiment servant à abriter les troupeaux dans une ferme.

hébergement [*bèr-je-man*] n. m. Action d'héberger. (Peu us.)

héberger [*bèr-jé*] v. a. (anc. haut allem. *heribergan ;* de *heri*, armée, et *bergan*, protéger. — Prend un *e* après le *g*, devant *a* et *o* : *il hébergea, nous hébergeons.*) Recevoir chez soi, loger : *héberger libéralement un hôte.*


J.-R. Hébert.

hébergeur, euse [*bèr-jeur, eu-ze*] n. Qui héberge. (Peu us.)

Hébert [*bèr*] (Jacques-René), homme politique français, né à Alençon, décapité à Paris (1757-1794). Substitut du procureur de la Commune, rédacteur du *Père Duchesne*, feuille des plus violentes, il fut l'un des instigateurs des massacres de Septembre. Il exerça sur la Commune de Paris une influence prépondérante et organisa, avec Chaumette et Cloots, le culte de la Raison. Arrêté sur l'ordre de Robespierre, il mourut sur l'échafaud avec plusieurs de ses partisans, dits *hébertistes.*

Hébert (Edmond), minéralogiste français, né à Villefargeau, m. à Paris (1812-1890). Membre de l'Académie des sciences (1877).


Ernest Hébert.

Hébert (Antoine-Auguste-*Ernest*), peintre français d'histoire et de portraits, au style aristocratique et fin, né à Grenoble, m. à La Tronche (Isère) [1817-1908]. Auteur de la *Malaria*, du *Baiser de Judas*, du *Sommeil de l'Enfant Jésus* et de nombreux portraits, etc.

hébertiste [*bèr-tis-te*] n. et adj. Partisan du révolutionnaire Hébert : *Robespierre fit envoyer les hébertistes à l'échafaud.*

— ENCYCL. Les principaux partisans d'Hébert étaient Chaumette, Pache, Bouchotte, Vincent, Ronsin, Momoro, et en seconde ligne Fouché, Carrier, Rossignol, Anacharsis Cloots.

hébétant [*tan*], **e** adj. Qui hébète, rend stupide : *l'action hébétante de l'alcool.*

hébétation [*si-on*] n. f. Défaut de sensibilité organique.

hébété, e adj. et n. Rendu, devenu stupide. Qui annonce l'hébétement de l'esprit : *air hébété.*

hébétement [*man*] n. m. Action d'hébéter. Etat d'une personne hébétée.

hébéter [*té*] v. a. (lat. *hebetare ;* de *hebes, etis*, émoussé. — Se conj. comme *accélérer.*) Rendre stupide : *les excès d'alcool hébètent l'homme.*

hébétude n. f. (lat. *hebetudo*). Obtusion des facultés intellectuelles, mais sans délire : *l'hébétude de l'ivresse.*

hébotomie [*mî*] n. f. (du gr. *hêbê*, pubis, et *tomê*, section). Syn. de PUBIOTOMIE.

hébraïque [*bra-i-ke*] adj. (du gr. *hebraios*, hébreu) Qui concerne les Hébreux : *langue hébraïque.* V. HÉBREU.

hébraïquement [*bra-i-ke-man*] adv. A la manière des Hébreux.

hébraïsant [*bra-i-zan*] ou **hébraïste** [*bra-is-te*] adj. et n. m. Savant qui s'attache à l'étude de l'hébreu : *Renan fut un hébraïsant remarquable.*

hébraïser [*bra-i-zé*] v. n. S'adonner à l'étude de la langue hébraïque. Se servir d'hébraïsmes.

hébraïsme [*bra-is-me*] n. m. Façon de parler propre à la langue hébraïque.

Hébrard (Adrien), journaliste français, né à Grisolles, m. à Saint-Germain (1833-1914) ; il dirigea pendant plus de quarante ans le journal *le Temps.*

Hèbre, fleuve de Thrace, auj. la *Maritza.*

hébreu adj. m. Qui concerne le peuple de ce nom. (Au fém., on dit seulement HÉBRAÏQUE.) N. m. Langue des Hébreux : *apprendre l'hébreu. Fig.* Chose inintelligible : *c'est de l'hébreu pour lui.*

— ENCYCL. *Linguist.* L'hébreu proprement dit est l'idiome sémitique que parlaient les Hébreux ou Israélites, au temps où ils formaient une nation indépendante. L'hébreu rabbinique est la langue parlée par les rabbins lorsque le peuple cessa de parler l'hébreu. Il est mêlé de grec, de latin et de persan. A l'hébreu rabbinique succéda le néo-hébreu. En hébreu, l'élément simple et originel est le pronom ; l'article *ha*, toujours placé devant le nom, paraît être dérivé de *hal* (arab. *al*). Le verbe a sept conjugaisons, qui permettent d'exprimer les nuances de sens les plus délicates. Il y a deux temps : le parfait et l'imparfait ; ensuite, un impératif, un infinitif et un participe, qui servent à établir toutes les autres formes. Le nom a deux genres. Ses différents rapports sont exprimés par des préfixes et des suffixes, ainsi que par une sorte de génitif. La syntaxe est très importante, le sens d'un mot n'étant rigoureusement déterminé que par sa place dans la proposition.

ALPHABET HÉBREU

LETTRES	NOM	VALEUR	LETTRES	NOM	VALEUR
א	aleph	*a* (gutturale très faible)	ל	lamed	*l*
ב	beth	*b, bh*	מ	mem	*m*
ג	ghimel	*g, gh*	נ	nun	*n*
ד	daleth	*d, dh*	ס	samech	*s*
ה	hé	*h* doux, *é*	ע	hgain, aïn, oen	*a, ho* (gutt. forte)
ו	vau	*ou, v, w*	פ	pé, phé	*p, ph*
ז	zaïn	*z*	צ	sadi, tsadé	*ts, tz, ç*
ח	heth, cheth	*kh, ch, h* dur	ק	koph	*q, c, khh*
ט	teth	*t*	ר	resch	*r*
י	iod	*i, y*	ש	sin, schin	*s, sch*
כ	caph	*k, ch*	ת	tau	*th*

Hébreux [*breû*], nom que portaient primitivement les descendants d'Abraham, qui étaient issus du patriarche *Heber*. Il fut remplacé par celui d'*Israélites*, du mot *Israël*, surnom de Jacob. Celui de *Juifs* (en lat. *Judæi*) ne date que de la captivité de Babylone. Il prévalut, parce que les habitants du royaume de *Juda* furent subjugués les derniers.

Les Hébreux, dans les récits bibliques, sont issus d'un patriarche de la lignée directe de Noé, Abraham, qui vivait sur les bords de l'Euphrate, puis dans la Syrie méridionale, et dont la race devait pulluler, innombrable et bénie de Dieu, comme avait été béni le patriarche lui-même. Jacob, petit-fils d'Abraham, à qui Dieu donna le nom d'*Israël*, eut douze fils, dont chacun devint l'ancêtre d'une tribu. L'avant-dernier d'entre eux, Joseph, vendu par ses frères en Egypte, y gagna la faveur du pharaon, dont il fut le ministre. Il appela ses frères en Egypte, et d'eux naquit un peuple dont l'accroissement effraya les Egyptiens. Persécutés par un pharaon nouveau, les Hébreux furent délivrés par Moïse, qui leur donna, sur le Sinaï, la loi de Dieu et les conduisit vers la *Terre promise.* Après avoir erré dans le désert sinaïtique, ils s'installèrent dans les contrées à l'E. de la mer Morte et du Jourdain, et par Josué, furent installés entre le Jourdain et la mer. Des juges, puis des rois les gouvernèrent. David établit leur puissance militaire, et son successeur Salomon construisit le temple de Jérusalem. Après lui, les tribus se partagèrent entre les deux royaumes d'Israël et de Juda, dont les luttes intestines favorisèrent l'intervention des Assyriens et de l'Egypte. En 587, Nabuchodonosor réduisit la ville de Jérusalem et déporta le roi, le clergé et les plus riches du peuple.

Cette captivité dura jusqu'au règne de Cyrus, qui, en 538, l'année même de la chute de Babylone, permit aux exilés de rentrer en Judée et de rebâtir le Temple. Le peuple juif réussit à reconstituer son unité nationale. Après la chute de la domination persane, les Hébreux dépendirent de l'Egypte, contre laquelle ils se soulevèrent avec Judas Macchabée. Après quelques années d'indépendance, le royaume hébreu retomba en 63 sous le joug des Romains, dont les proconsuls ou les procurateurs s'installèrent à Jérusalem. C'est à ce moment qu'eut lieu la mission du Christ. Vers le milieu du Ier siècle, une nouvelle révolte des Hébreux devait amener la prise et la destruction de Jérusalem par Titus. Un dernier soulèvement eut lieu sous Bar-Kochba, en 130-135. Hadrien ravagea méthodiquement le pays et bâtit un temple à Jupiter sur l'emplacement du temple de Jéhovah. Dès lors, les Hébreux n'eurent plus ni unité ni vie politique. Dispersés dans toutes les provinces de l'empire romain, ils y vécurent en communautés isolées. La valeur politique du peuple hébreu et des royaumes qu'il fonda ne fut jamais considérable ; c'est grâce à leur rôle religieux qu'ils occupent dans l'histoire une des places principales. V. JUIFS.

Hébrides, îles anglaises de l'ouest de l'Ecosse ; 100.000 h. Les principales sont : *Lewis, Benbecula*, etc. Terres montagneuses, humides, peu habitées, peu fertiles. Monuments préhistoriques.

Hébrides (Nouvelles-). V. NOUVELLES-HÉBRIDES.

Hébron, v. de Palestine, près de Jérusalem. Mosquée d'Abraham où, suivant la tradition, sont enterrés Abraham, Sara et les patriarches. La ville d'Hébron fut en partie détruite en 1834, par Ibrahim-pacha, à la suite d'une révolte.


H, hec.

Hébuterne, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 21 kil. d'Arras, entre Ancre et Authie ; 806 h. (en 1914). Reprise aux Allemands par le 11e corps le 7 juin 1915, au cours de la deuxième bataille d'Artois. Complètement détruite.

hec [*èk*] n. m. Planche que l'on interpose entre la vendange et les gros madriers d'un pressoir. Partie inférieure d'une porte, divisée horizontalement en deux parties.

hécate n. f. Amas solide de matière fécale, qui se forme en pyramide dans une fosse d'aisance.

Hécate, nom répondant à deux divinités assez différentes. L'Hécate simple était une divinité lunaire, confondue souvent avec Artémis. La triple Hécate était une divinité infernale et malfaisante, identifiée fréquemment avec Perséphone ; elle était adorée dans les carrefours et représentée avec trois têtes ou trois corps.

Hécatée de Milet, historien et géographe grec du VIe siècle av. J.-C. Il fit le premier effort pour dégager l'histoire proprement dite des légendes et des mythes.

hécatombe [*ton-be*] n. f. (du gr. *hek·ton*, cent, et *bous*, bœuf). Sacrifice solennel de cent bœufs et, *par ext.*, de cent animaux quelconques, que faisaient les anciens. *Fig.* Mise à mort d'un grand nombre de personnes : *les batailles modernes sont de véritables hécatombes.*

hécatombéon [*ton-bé-on*] n. m. Septième mois des anciens Athéniens.

Hécaton, philosophe grec du IIe siècle av. J.-C., né à Rhodes, appartenant à l'école stoïcienne.

hécatonchires [*ki-re*] n. m. pl. (du gr. *hekaton*, cent, et *kheir*, main). *Myth. gr.* Géants fabuleux qui avaient chacun 50 têtes et 100 bras. Ils étaient au nombre de trois : Cottos, Gygès ou Gygès, Briarée ; ils aidèrent Jupiter à triompher des Titans et furent commis à la garde du Tartare. S. un *hécatonchire.*


Hécate.

hécatonstyle [*ton-sti-le*] adj. et n. m. (du gr. *hekaton*, cent, et *stulos*, colonne). Se dit d'un portique, d'un édifice à cent colonnes.

hèche n. f. (de *hec*). Ridelle qui garnit chacun des côtés d'une charrette.

Hechtel, comm. de Belgique (Limbourg, arrond. de Maeseyck) ; 1.640 h. Tabac.

hechtia [*èk-ti-a*] n. m. Genre de broméliacées, originaires du Mexique et cultivées dans les serres européennes comme ornementales.

Heckel (Edouard-Marie), naturaliste français, né à Toulon, m. à Marseille (1843-1916). Il a créé et dirigé le Musée et l'Institut colonial de Marseille.

Hecker (le P. Isaac-Thomas), prêtre catholique américain, fondateur de la congrégation des paulistes ; né et m. à New-York (1819-1888).

Hécla ou **Hekla** (MONT), volcan du sud-ouest de l'Islande ; 1.557 m. d'altitude.

hect. V. HECTO.

hectare [*èk*] n. m. (du gr. *hekaton*, cent, et de *are*). Mesure de superficie égale à cent ares, ou hectomètre carré, ou dix mille mètres carrés. (Abrév. *ha*). V. MESURES.

hecticité n. f. Syn. de HECTISIE.

hectique [*èk-ti-ke*] adj. (du gr. *hektikos*, continu). Se dit d'une fièvre lente, à grandes oscillations thermiques, qui amène un dépérissement graduel.

hectisie [*èk-ti-zî*] ou **hecticité** [*èk-ti*] n. f. Etat de ceux qui ont la fièvre hectique.

hecto [*èk-to*] ou **hect** [*èkt'*] devant une voyelle (du gr. *kekaton*, cent), préfixe indiquant la multiplication d'une grandeur par cent. (Abrév. *h.*)

hecto n. m. Abréviation de HECTOGRAMME ou de HECTOLITRE : *quatre hectos de sucre.*

hectocotyle n. m. Bras qui, chez les céphalopodes mâles, se modifie pour former un organe d'accouplement.

hectogramme [*èk-to-gra-me*] n. m. Poids de cent grammes. (Abrév. *hg*). *Par abrév. :* un *hecto.*

hectokilo (de *hecto* et *kilo*), préfixe indiquant la multiplication d'une grandeur par cent mille. (Abrév. *hk.*) V. MESURES.

hectokilomètre n. m. Cent kilomètres ou cent mille mètres (abrév. *hkm.*) V. MESURES.

hectolitre [*èk-to*] n. m. Mesure qui contient cent litres. Une contenance de cent litres. (Abrév. *hl.*) V. MESURES.

hectomètre [*èk-to*] n. m. Longueur de cent mètres. (Abrév. *hm.*) V. MESURES.

hectopièze n. f. Cent pièzes. (Abrév. *hpz.*) V. MESURES.

Hector, le plus vaillant des chefs troyens, un des principaux héros de l'*Iliade*, fils de Priam et d'Hécube, époux d'Andromaque, père d'Astyanax. Il tua Patrocle et fut tué lui-même par Achille, qui traîna son cadavre trois fois autour de Troie, puis le rendit à Priam.


Hector.

hectosthène n. m. Cent sthènes (abrév. *hsn*). V. MESURES. Syn. BAR.

hectowatt [*èk-to-ouat'*] n. m. *Mécan.* Unité de travail équivalant à cent watts (abrév. *hw*).

hectowattheure n. m. Travail effectué pendant une heure par une machine ayant une puissance de 1 hectowatt.

Hécube, épouse de Priam, mère d'Hector, de Pâris, de Cassandre. Pendant la guerre de Troie, elle perdit presque tous ses enfants, au nombre de dix-neuf, et vit massacrer sous ses yeux le vieux Priam, son époux, Polyxène, sa fille, et Astyanax, son petit-fils. Conduite esclave en Thrace, elle aveugla le roi de ce pays, Polymnestor, qui avait fait périr son fils Polydore. Suivant les uns, elle fut tuée par les Grecs, suivant d'autres, elle se jeta dans l'Hellespont.

Hécube, tragédie d'Euripide, œuvre pathétique et éloquente, mais dont le sujet est double (sacrifice de Polyxène et vengeance d'Hécube sur le roi deThrace Polymnestor, meurtrier de Polydore) [424 av. J.-C.].

Hécyre (*l'*) ou *la Belle-Mère*, comédie de Térence. Les caractères des femmes (la jeune épouse Philomène, sa mère Myrrhina, et sa belle-mère Sostrata) y sont tracés avec une délicatesse charmante.

Héda (Willem-Klaasz), peintre hollandais, né et m. à Haarlem (vers 1594-apr. 1678), maître remarquable dans les natures mortes.

Hedda Gabler, drame en quatre actes d'H. Ibsen (1890), où l'héroïne, esthète détraquée, voit son idéal de domination aboutir à l'odieux et à l'absurde.

Hédé, ch.-l. de c. (Ille-et-Vilaine), arr. et à 21 kil. de Rennes, près du canal d'Ille-et-Rance ; 770 h. — Le cant. a 11 comm. et 11.000 h.

hédéracé, e adj. (du lat. *hedera*, lierre). Qui ressemble ou se rapporte au lierre.

hédériforme adj. Qui a la forme du lierre, d'une feuille de lierre.

hédérine n. f. Glucoside extrait du lierre.

hédérique adj. Se dit d'un extrait des graines du lierre.

Hedin (Sven). V. SVEN HEDIN.

hédinge n. m. Drageon que poussent les pois de primeur cultivés en pleine terre.

Hedjaz, royaume de la péninsule d'Arabie, au long de la côte de la mer Rouge, depuis le golfe Akaba (au N.) jusqu'au pays d'Asir (au S.). Environ 250.000 kilom. carrés de superficie, peuplés de 800.000 hab., arabes nomades surtout. Villes principales : *La Mecque* et *Médine*, villes saintes de l'islam, et le port de Djedda, sur la mer Rouge. Le chemin de fer du Hedjaz aboutit à Médine. Le Hedjaz, naguère vilayet turc, constitue depuis juin 1916 un royaume indépendant, dont le souverain est le Grand-Chérif Hussein, émir de La Mecque depuis 1908.

Hedjaz (*chemin de fer du*), voie ferrée destinée à conduire les pèlerins musulmans d'Europe et d'Asie antérieure jusqu'aux Lieux saints de l'islam. Elle se greffe à Damas sur les chemins de fer syriens et court au Sud, à travers la Syrie de mandat français, la Transjordanie de mandat anglais et les déserts du Hedjaz, jusqu'à Médine. Longueur totale : 1.138 kilom.

hédobie [*bî*] n. f. Genre d'insectes coléoptères d'Europe, dont les larves vivent dans le bois mort.

hédonisme [*nis-me*] n. m. (du gr. *hédonê*, plaisir). *Philos.* Doctrine qui fait du plaisir le but de la vie: *la morale d'Epicure est une forme d'hédonisme.*

— ENCYCL. *Hédonisme* est un terme général, susceptible de s'appliquer à toutes les doctrines qui placent les fins morales dans les satisfactions de la sensibilité. Mais le véritable hédonisme qui, comme dans la doctrine d'Aristippe, s'attache à la recherche exclusive du plaisir, doit être distingué de l'*eudémonisme* (recherche du *bonheur*) et de l'*utilitarisme.*

hédonistique [*do-nis-ti-ke*] adj. Relatif à l'hédonisme.

Hédouin (Pierre-Edmond-Alexandre), graveur français, né à Boulogne-sur-Mer, m. à Paris (1820-1889). Il illustra Sterne, Rousseau, Molière.

hédra n. m. Plaie du crâne, ne laissant qu'une marque légère sur les os.

Hedwige ou **Avoye** (sainte), fille du duc de Méranie, Berthold (1174-1243); patronne de la Silésie, dont elle avait épousé le duc. Fête le 17 octobre.

Hedwige, reine de Pologne, née et m. à Cracovie (1371-1399), épouse de Jagellon, grand-duc de Lithuanie. Elle fit faire la première traduction de l'Ecriture sainte en polonais.

hedwigie [*èd-vi-ji*] n. f. Genre de mousses rupicoles, renfermant de nombreuses espèces des régions chaudes et tempérées du globe.

hédysarées [*za-ré*] n. f. pl. Tribu de légumineuses papilionacées, ayant pour type le sainfoin (*hedysarum*). S. une *hédysarée.*

Heem (Jean Davidsz de), peintre hollandais, né à Utrecht, m. à Anvers (1600-1674); peintre scrupuleux des natures mortes.

Heemskeerk (Martin VAN VEEM, dit), peintre hollandais italianisant, surnommé *le Raphaël hollandais*, né à Heemskeerk, m. à Haarlem (1498-1574).

Heer (Oswald), poléontologiste suisse, né à Nieder-Utzwyl, m. à Lausanne (1809-1883).

Heeren [*hé-rèn*] (Louis), savant historien allemand, né à Arbergen, m. à Gœttingue (1760-1842); auteur de remarquables études sur la vie économique des anciens, sur les croisades.

Heeringen (Josias de), général allemand, né à Cassel en 1850, commanda, pendant la Grande Guerre, la 7e armée allemande sur le front de la mer du Nord.

Heestert, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Courtrai); 2.230 h.

Hegel [all. *é-ghèl*], philosophe allemand, né à Stuttgart, m. à Berlin (1770-1831). Son ouvrage capital est la *Science de la logique.* Sa philosophie ou *hégélianisme*, aux tendances panthéistiques, dérive des doctrines de Kant, Fichte et Schelling, et eut une influence considérable sur l'évolution de l'esprit allemand. V. HÉGÉLIANISME.


Hegel.

hégélianisme [*ghé*, ou *jé-li-a-nis-me*] n. m. *Philos.* Doctrine de Hegel.

— ENCYCL. La philosophie de Hegel a été appelée « idéalisme absolu » parce que, dans ce système, l'absolu est l'Idée, la pensée pure (avant toute chose pensée), l'abstraction logique. Cet absolu n'est pas immuable. Il est d'abord pensée pure et immatérielle; il est ensuite existence extérieure à la pure pensée : c'est la nature. La pensée revient ensuite à elle-même, prend conscience d'elle-même et devient esprit pensant. Tout ce qui est, est rationnel, car il est une manifestation de la logique absolue de l'Idée. L'histoire est le développement de l'idée dans le temps. La force qui triomphe est le symbole du droit, car elle est l'idée, le rationnel manifestés. La force crée donc le droit. Telles sont les doctrines essentielles de l'hégélianisme. Ajoutons que la marche de la pensée (qui reproduit le développement de l'être absolu) procède, chez Hegel, par trois étapes : la thèse, l'antithèse et la synthèse, qui réunit les deux premières (par exemple, l'idée, la nature, l'esprit pensant). Hegel applique aux différentes parties de son système, et non sans quelque artifice, cette triple dialectique. — L'influence de cette philosophie panthéistique et conciliatrice des contraires fut énorme : il y eut une droite et une gauche hégélienne; à droite étaient les conservateurs, les catholiques, les orthodoxes; à gauche, les humanitaires, les socialistes, tous se réclamant des mêmes doctrines pour justifier les leurs.

hégélien, enne [*ghé*, ou *jé-li-in, è-ne*] n. Partisan de Hegel. Adj. Qui appartient au système de Hegel : *l'école hégélienne.*

hégémonie [*nî*] n. f. (gr. *hêgemonia;* de *hêgemôn*, chef). Suprématie d'une ville, dans les anciennes fédérations grecques et, *par ext.*, dans les confédérations modernes : *Sparte et Athènes se disputèrent l'hégémonie de la Grèce; l'hégémonie de la Prusse en Allemagne.*

Hegenheim, comm. du Haut-Rhin, arr. de Mulhouse; 2.350 h. Ch. de f.

Hégésias [*zi-ass*], philosophe grec, de l'école cyrénaïque, qui florissait vers 300 av. J.-C.

Hégésippe, orateur athénien du IVe siècle av. J.-C.; il combattit avec Démosthène le parti macédonien. On lui attribue les *Discours sur l'Halonèse.*

Hégésippe (saint), écrivain chrétien du IIe siècle, originaire de Palestine. Fête le 7 avril.

hégire n. f. (de l'ar. *hedjra*, fuite). Ere des mahométans, qui commence en 622, époque à laquelle Mahomet s'enfuit de La Mecque à Médine. V. ÈRE.

hégoumène ou **higoumène** n. m. (du gr. *hêgoumenos*, qui conduit). Abbé ou supérieur d'un monastère grec.

Heiberg (Jean-Louis), publiciste, linguiste, philosophe et écrivain dramatique danois, né à Copenhague, m. près de Ringsted (1791-1860); il créa le vaudeville danois : *le Roi Salomon, Oui, Non*, etc.

Heidelberg [all. *ha-i-dèl-bèrgh*], v. de Bade, sur le Neckar; 56.000 h. Université célèbre; château remarquable, mais dévasté par les guerres du XVIIe siècle et incendié par la foudre.

Heiden, comm. de Suisse (cant d'Appenzell, Rhodes-Extérieures); 3.750 h. Elève du bétail; tissage de la soie; broderie. Station climatérique fréquentée.


Heidenstam.

Heidenheim, v. d'Allemagne (Wurtemberg), sur la Brenz, affl. du Danube; 12.200 h. Métiers à tisser.

Heidenstam (Charles-Gustave VERNER **de**), écrivain suédois, né à Olshammar en 1859; auteur d'ouvrages colorés où il exalte la joie et la fantaisie : *Armées de pèlerinage et de vagabondage, Hans Alienus, les Carolins*, etc.

heiduque [*è-du-ke*] n. m. (hongr. *hajduk*). Fantassin hongrois. (V. HAIDOUKS.) Domestique français d'autrefois, vêtu à la hongroise.

Heilbronn [allem. *ha-il*] v. d'Allemagne (Wurtemberg), sur le Neckar; 12.700 h. Carrières, vignobles, jardins.


Heim.

Heilbuth (Ferdinand), peintrenaturalistefrançais, né à Hambourg, m. à Paris (1826-1889); a peint des scènes d'histoire et de genre.

Heiltz-le-Maurupt [*è-le-mó-ru*], ch.-l. de c. de la Marne, arr. et à 20 kil. de Vitry-le-François; 730 h. Détruit et incendié au cours de la Grande Guerre. — Le cant. a 23 comm. et 6.590 h.

heim interj. V. HEM, HEIN.

Heim [*èm'*] (François-Joseph), peintre d'histoire français, né à Belfort, m. à Paris (1787-1865); membre de l'Académie des beaux-arts; auteur de tableaux remarquables. Citons : *la Prise du temple de Jérusalem*, son chef-d'œuvre, *la Bataille de Rocroy*, etc.

heimatlos adj. (m. allem. sign. *sans patrie*). Se dit de ceux qui, ayant perdu leur nationalité d'origine, n'en ont pas acquis une autre.

Heimberg, c. de Suisse (cant. de Berne); 1.220 h.

Heimdal, un des principaux dieux scandinaves, père du genre humain, qui garde l'arc-en-ciel.

Heimiswil, comm. de Suisse (cant. de Berne); 2.450 h. Agriculture; fromageries.

heimweh [pr. all. *ha-im'-vé*] n. m. (mot allem.). Nostalgie, mal du pays.

hein [*hin*] interj. fam. d'interrogation : *hein? que dites-vous?* de surprise ou de triomphe : *hein! qu'avais-je prédit!*


Heine.

Heine [*hè-ne*] (Henri), poète allem., d'origine juive, né à Dusseldorf, m. à Paris (1799-1856); auteur de poésies d'une mélancolie ironique et douloureuse (*l'Intermezzo, le Livre des chants*), de tableaux de voyage (*Reisebilder*), écrits avec une verve, un humour pétillants en allemand et en français. Citons encore les poèmes : *Atta Troll, le Romancero.* Ses compatriotes ne lui pardonnent pas ses sympathies françaises et ses railleries sur la lourdeur allemande; il essaya, cependant, de créer une alliance intellectuelle entre la France et l'Allemagne. (*De la France, Lutèce, De l'Allemagne.*)

Heinsch, comm. de Belgique (Luxembourg, arr. d'Arlon); 1.590 h. Couleurs; boissellerie.

Heinsius [*si-uss*] ou **Heinse** (Daniel), philologue et historien hollandais, né à Gand, m. à Leyde (1580-1665); parmi ses éditions classiques, on cite celles d'Hésiode, de Théocrite, de Térence, de Virgile, etc. — Son fils NICOLAS, philologue distingué, né à Leyde, m. à La Haye (1601-1681), a, comme lui, édité les auteurs anciens; Ovide, Virgile, etc.

Heinsius (Anthony), grand pensionnaire de Hollande, né à Delft, m. à La Haye (1641-1720); ennemi implacable de Louis XIV, l'un des auteurs de la *Grande Alliance* de La Haye en 1701.


Anthony Heinsius.

Heissen, v. d'Allemagne (Prusse-Rhénane); 11.500 h. Mine de houille.

Hekelghem, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles); 2.560 h. Huileries.

Hel, déesse ou géante de la mort, dans la mythologie scandinave.

hélamys [*miss*] n. m. Genre de rongeurs du Cap, voisins des gerboises.

hélarctos [*lark-toss*] n. m. Sous-genre d'ours de la Malaisie, désigné plus souvent sous le nom d'ours des cocotiers. (L'hélarctos est le plus petit des ours; il est brun et porte un croissant de poils jaunâtres sur la poitrine.)

hélas ! [*lass*] (de *hé*, et *las*) interj. de plainte : *hélas! quel malheur!* N. m. *Fam.* : *Faire de grands hélas!*

Helchin, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Courtrai), sur l'Escaut; 1.330 h.

helcologie [*jî*] n. f. (du gr. *helkos*, ulcère, et *logos*, traité). Traité des ulcères.

helcon n. m. Genre d'insectes hyménoptères térébrants, comprenant une douzaine d'espèces de l'hémisphère boréal, parasites des larves de divers longicornes.

helcose [*kô-ze*] n. f. Ulcération.

helcosol [*zol*] n. m. Pyrogallate de bismuth, employé comme antiseptique.

Helder [*dèr*] (**Le**), v. forte des Pays-Bas (Hollande-Septentrionale), sur la mer du Nord; 30.000 h. Port militaire; grands établissements maritimes. Tanneries, brasseries. C'est en face de la côte du Helder qu'eut lieu, le 21 août 1673, une bataille navale restée indécise, entre la flotte franco-anglaise de d'Estrées et l'escadre hollandaise de Tromp et Ruyter. Pris par les Anglais en 1799, Le Helder fut repris par le général Brune.

Heldergem, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Alost); 1.350 h.

Helena, v. des Etats-Unis, capit. de l'Etat de Montana; 14.000 h. Scieries.

Hélène, princesse grecque, célèbre par sa beauté. Fille de Léda, sœur de Clytemnestre, de Castor et de Pollux, épouse de Ménélas, elle fut enlevée par Pâris, ce qui détermina l'expédition des Grecs contre Troie. Après la mort de Pâris, elle


Château d'Heidelberg.

épousa le frère de ce dernier, Deïphobe, qu'elle livra aux Grecs lors de la prise de Troie. Elle fut reprise par Ménélas, qui la ramena à Sparte.

Hélène (*Enlèvement d'*), chef-d'œuvre du Guide (Louvre). Ce tableau a été célébré en vers, en prose et en plusieurs langues par une foule d'écrivains contemporains du Guide. (V. p. 1097.)

Hélène, tragédie d'Euripide, dans laquelle le poète s'écarte beaucoup de la légende homérique. Il suit une autre tradition d'après laquelle la véritable Hélène serait demeurée cachée en Egypte, tandis que Pâris n'aurait enlevé qu'un simulacre d'Hélène (412 av. J.-C.).

Hélène (sainte), femme de Constance Chlore et mère du grand Constantin, née vers 247, morte à Rome en 327. Elle contribua pour une grande part à la conversion de son fils ; elle entreprit à Jérusalem les fouilles qui aboutirent à la découverte de la vraie croix. Fête le 18 août.


Hélène d'Italie.

Hélène, princesse de Monténégro, reine d'Italie, née à Cettigné en 1873, mariée en 1896 à Victor-Emmanuel III.

hélénie [*nî*] n. f. Genre de composées hélianthées, originaires d'Amérique, et que l'on cultive dans les jardins d'Europe comme ornementales.

hélénine n. f. Sorte de camphre, que l'on retire de la racine d'aunée. Syn. ALANTOLACTONE.

Hélénus [*nuss*], habile devin troyen, fils de Priam et d'Hécube. Devenu l'esclave de Pyrrhus, il hérita à sa mort du royaume d'Epire et épousa Andromaque.

héléoplancton [*kton*] n. m. (du gr. *heleos*, marais, et de *plancton*). Plancton des étangs, des mares et, en général, des pièces d'eau sans profondeur.

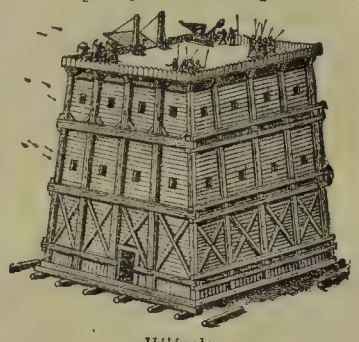
Hélépole.

hélépole n. f. (du gr. *helein*, prendre, et *polis*, ville). Tour de siège des anciens, inventée par Démétrius Poliorcète, et que l'on avançait jusqu'au pied des remparts des villes que l'on assiégeait.

héler [*lé*] v. a. (de l'angl. *to hail*, appeler. — Se conj. comme *accélérer*.) Appeler, interroger un navire, une embarcation. Appeler de loin en général : *héler un cocher*.

Helesmes, comm. du Nord, arr. et à 15 kil. de Valenciennes ; 1.660 h. Ch. de f. N.

Helfentswil, comm. de Suisse (cant. de Saint-Gall) ; 1.250 h. Broderies, agriculture, fromageries.

Helgaud, moine et historien français de Fleury, m. après 1042 ; auteur d'un *Abrégé de la vie du roi Robert le Pieux*, son contemporain.

Helgoland [*hèl-gho-lan'd*] ou **Héligoland** [*è, lan*], île allemande, dans la mer du Nord ; 2.350 h. Magnifiques falaises calcaires, que la mer ronge incessamment. Danoise en 1714, elle passa en 1807 à l'Angleterre, qui la céda à l'empire allemand en 1890. Combat naval du 28 août 1914 entre les flottes anglaise et allemande, au désavantage des Allemands. Le traité de Versailles du 28 juin 1919 laisse Helgoland à l'Allemagne, mais l'oblige à la démanteler complètement. C'est ce qui a été fait sous la surveillance d'une mission militaire et navale interalliée.

Héli, juge et grand prêtre des Juifs. Il éleva le jeune Samuel et mourut de douleur en apprenant la prise de l'arche par les Philistins (XIIe s. av. J.-C.).

Héliades (les), filles du Soleil et sœurs de Phaéton, changées toutes trois en peupliers après la mort de leur frère.

hélianthe n. m. (du gr. *hélios*, soleil, et *anthos*, fleur). *Bot.* Genre de composées radiées, à grands capitules jaunes.


Hélianthe.

— ENCYCL. On en connaît une cinquantaine d'espèces, la plupart de l'Amérique du Nord. On cultive en France l'*hélianthe tubéreux* ou *topinambour*, l'*hélianthi* (*hélianthe doronicoïde*), très voisins, et l'*hélianthe annuel*, appelé communément *grand soleil* ou *tournesol*.

hélianthées [*té*] n. f. pl. *Bot.* Groupe de la famille des composées, dont le genre hélianthe est le type. S. une *hélianthée*.

hélianthème n. m. (du gr. *hélios*, soleil, et *anthéma*, fleur). Genre de plantes voisines des cistes, à fleurs d'un beau jaune d'or, cultivées pour la décoration des rocailles.

hélianthénine n. f. Glucoside qui se trouve dans les tubercules du topinambour, de l'aunée et du dahlia.

hélianthi n. m. Plante vivace du genre hélianthe, originaire d'Amérique, très voisine du topinambour, cultivée comme alimentaire pour l'homme et les animaux.

hélianthine n. f. Matière colorante, qui prend une coloration orange sous l'influence des alcalis et une coloration rouge sous l'influence des acides : *l'hélianthine sert d'indicateur chimique*. Syn. MÉTHYLORANGE, ORANGÉ III, TROPÉOLINE II, DIMÉTHYLANILINORANGE.

héliaque adj. (du gr. *hélios*, soleil). Se dit du lever ou du coucher d'un astre, par rapport au lever ou au coucher du soleil : *calendrier héliaque*.

héliaquement [*ke-man*] adv. En même temps que le lever ou le coucher du soleil.

héliaste [*as-te*] n. m. (gr. *hèliastès* ; de *Hèliaia*, dérivé de *hélios*, soleil). Membre d'un célèbre tribunal athénien, composé de citoyens qui tenaient ses séances en plein air, au lever du soleil.

— ENCYCL. Les héliastes étaient les juges de l'*Héliée* ou tribunal du peuple, composé de citoyens tirés au sort, probablement sur une liste de candidats volontaires. Ils étaient partagés en dix tribunaux et, selon la gravité du procès, on exigeait la présence d'une ou plusieurs de ces sections. Les héliastes jugeaient surtout les procès civils ou ceux ayant un caractère politique. Les juges touchaient un salaire de trois oboles par réunion.

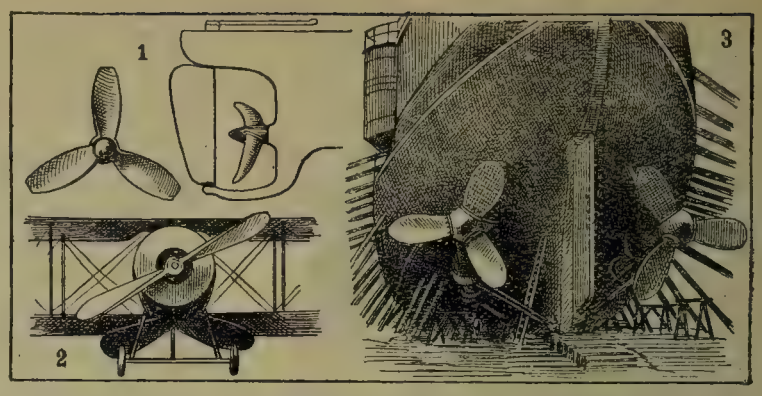
HÉLICES : 1. Hélice à trois branches, face et profil ; 2. Avant d'un avion, avec son hélice à deux branches ; 3. Arrière d'un navire à deux hélices à trois branches.

hélice n. f. (gr. *helix* ; de *helissein*, enrouler), *Géom.* Ligne courbe qui s'obtient par l'enroulement d'une ligne droite, dans des conditions géométriques déterminées, sur la surface d'un cylindre de révolution. Appareil de propulsion, formé d'un ou de plusieurs segments d'hélice : *les bateaux à hélice ont presque partout remplacé les bateaux à roues*.

— ENCYCL. *Géom.* Considérons le cylindre *abcd* et soit *cbeh* le rectangle que l'on obtient en développant la surface du cylindre sur un plan (cette surface ayant été sectionnée suivant la génératrice *cb*). Si l'on divise la génératrice *cb* en un certain nombre de parties égales, que l'on trace par les points de division les droites *jf*, *ig*, parallèles à *be*,

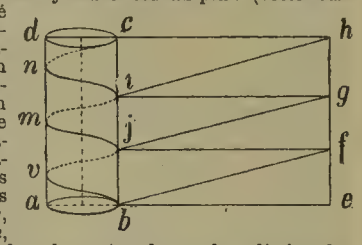

lorsqu'on enroulera le rectangle sur le cylindre, les diagonales *bf*, *jg*, *ih* des rectangles partiels se transformeront en une courbe continue *bvjminc*, qui est une hélice. Les arcs consécutifs *bvj*, *jmi*, *inc* sont les *spires* de l'hélice ; l'intervalle constant *bj*, qui est la distance d'un point de l'hélice à un autre situé sur la même génératrice et sur la spire voisine, est le *pas de l'hélice*.

— *Aviat.* Les hélices qui servent à transformer le mouvement de rotation du moteur en un mouvement propulsif (hélice placée derrière les ailes) ou tractif (hélice placée à l'avant de l'avion) n'ont ordinairement que deux pales. Leur profil est celui d'une aile épaisse et gauche, et la largeur des pales est en général égale au dixième du diamètre de l'hélice. Quant à leur forme, elle est variable et déterminée expérimentalement par les constructeurs suivant le moteur et l'appareil ; les unes sont à bords parallèles (hélices normales), d'autres sont élargies et arrondies à leurs extrémités (hélices intégrales) ; les unes et les autres ont des angles et des bords d'attaque arrondis, pour éviter les vibrations. Elles sont faites de bois, soit d'un bloc taillé, soit plus souvent de planchettes assemblées à la colle forte. La vitesse de rotation atteint parfois 1.300 tours à la minute.

— *Mar.* L'hélice propulsive est formée de surfaces gauches dérivant de la vis, agissant dans le même sens qu'une vis dans son écrou. Les hélices sont à trois ou quatre branches. Les branches sont le plus souvent rapportées et clavetées. Les hélices marines sont en fonte ou en acier moulé, ou mieux en bronze très résistant. Elles sont au nombre de trois sur les grands navires modernes, une centrale et deux latérales. La vitesse moyenne de rotation des grandes hélices varie de 65 à 85 tours à la minute, mais, sur les navires modernes à hélices jumelles, on arrive à 125 et même 150 tours et, sur les petits navires à marche rapide, on obtient aisément 350 et 400 tours. Les roulis influencent peu la régularité de la rotation, mais le tangage détermine des entraînements très dangereux pour l'appareil moteur ; on dit alors que l'hélice s'affole, et la vitesse du navire se trouve considérablement réduite.

hélice n. f. ou **hélix** [*liks*] n. m. Genre de mollusques, connus vulgairement sous le nom d'*escargots* et de *colimaçons*, et dont on connaît plus de 3.500 espèces.

hélichrysum [*kri-som'*] n. m. ou **hélichryse** [*kri-ze*] n. f. *Bot.* Nom scientifique du genre *immortelle*.

héliciculteur n. m. Celui qui élève des escargots, qui s'occupe d'héliciculture.

héliciculture n. f. (du lat. *helix*, *icis*, escargot, et de *culture*). Elevage des escargots.

hélicidés [*dé*] n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes, dont l'escargot (*hélix*) est le type. S. un *hélicidé*.

hélicien, enne [*si-in, è-ne*] adj. *Anat.* Qui appartient à l'hélix : *muscle hélicien*.

héliciforme adj. Qui a la forme d'une coquille d'hélice.

hélicin, e adj. Contourné en hélice.

hélicine n. f. Genre de mollusques propres aux régions chaudes du globe. *Chim.* Combinaison glycosique de l'hydrure de salicyle, résultant de l'action de l'acide azotique faible sur la salicine. Nom donné quelquefois au sirop d'escargot.

hélicite n. m. Membre d'une association du VIIe siècle, qui glorifiait Dieu par des danses et des chants, à l'exemple de Moïse et de sa sœur Marie.

hélicoïdal, e, aux [*ko-i*] adj. En forme d'hélice : *engrenage hélicoïdal*.

hélicoïde [*ko-i-de*] adj. En forme d'hélice.

N. m. Surface engendrée par un rayon de cylindre qui se déplacerait en s'appuyant constamment sur une hélice tracée sur la surface du cylindre et en restant parallèle au plan de base du cylindre sur lequel est tracée l'hélice : *la surface d'une vis à filet carré, celle de l'intrados d'un escalier à cage cylindrique sont des hélicoïdes*.

On désigne aussi sous le nom d'*hélicoïde* la surface formée par les tangentes aux différents points de l'hélice ; c'est l'*hélicoïde développable*.

hélicoïdes n. m. pl. Sous-ordre de mollusques gastéropodes pulmonés, comprenant les hélices, les limaces et formes voisines. S. un *hélicoïde*.


Hélicon.

hélicomètre n. m. (du gr. *helix*, hélice, et *metron*, mesure). Appareil destiné à mesurer la puissance effective d'une hélice.

hélicon n. m. Instrument de musique en cuivre, à vent et à pistons, de forme circulaire.

— ENCYCL. L'hélicon est d'origine autrichienne ; sa forme circulaire permet de le porter autour du corps, reposant sur une épaule. Il est destiné aux parties de basses et de contre-basses ; il est généralement en *mi* ♭ ou en *si* ♭. Son registre est celui des saxhorns.

Hélicon, mont de la Grèce, aux confins de la Béotie et de la Phocide (1.750 m.), sur les flancs duquel s'élevait un sanctuaire des Muses ; auj. *Palæo-Vouno*. Les poètes l'invoquent au même titre que le Pinde ou le Parnasse.

héliconien, enne [*ni-in, è-ne*] adj. Qui appartient à l'Hélicon.

hélicoptère n. m. (du gr. *helix*, *ikos*, hélice, et *pteron*, aile). Appareil d'aviation utilisant, seulement pour l'ascension, une hélice à pales larges qui sert de surface de sustentation.


Hélicoptère.

— ENCYCL. L'hélicoptère, qui n'était d'abord qu'un jouet d'enfant, a fait l'objet de remarquables études depuis la guerre. L'intérêt que présente un tel appareil est qu'il peut atterrir ou s'envoler sur place, sans vitesse horizontale, de sorte que la recherche des vastes emplacements pour l'atterrissage est inutile. Les appareils essayés jusqu'ici sont composés de sustentateurs rotatifs à axe vertical, supportés par un fuselage spécial ; ces sustentateurs, qui sont

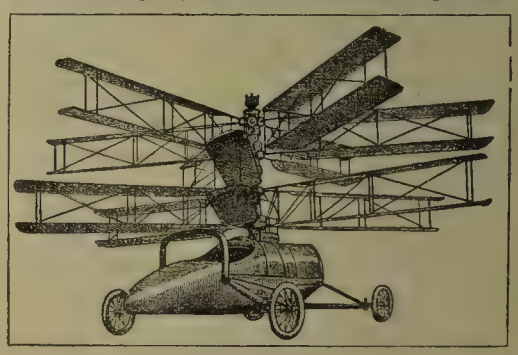
Hélicoptère, système Pescara.

des hélices, sont disposés par paires et, actionnés par un moteur, tournent en sens inverse pour annuler l'effort propulseur.

hélicostègue [*kos-tè-ghe*] adj. (du gr. *helix*, hélice, et *stégè*, toit). Se dit des foraminifères dont la coquille est en spirale.

hélicotrème n. m. (du gr. *helix*, hélice, et *trêma*, trou). Orifice situé au sommet du limaçon de l'oreille interne.

hélictis [*lik-tiss*] n. m. Genre de mammifères carnassiers, de la famille des mustélidés, propres à l'Asie orientale et à ses îles.

hélicule n. f. Petit vaisseau, disposé en spirale.

Hélie (Faustin), jurisconsulte et célèbre criminaliste français, né à Nantes, m. à Paris (1799-1884).

Héliée, tribunal populaire d'Athènes, qui siégeait sur une place publique voisine de l'Agora, et dont les membres (*héliastes*) étaient tirés au sort parmi les citoyens. V. HÉLIASTE.

Héligoland. *Géogr.* V. HELGOLAND.

héliocentrique [*san-tri-ke*] adj. Qui a le centre du soleil pour point de départ : *la distance héliocentrique des planètes.*

héliochromie [*kro-mi*] n. f. (du gr. *hêlios*, soleil, et *khrôma*, couleur). Terme impropre pour désigner la photographie des couleurs.

héliochromique [*kro-mi-ke*] adj. Qui a rapport à l'héliochromie.

héliocopris [*priss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, comprenant une vingtaine d'espèces des régions tropicales de l'ancien monde.

— Encycl. Les héliocopris sont les plus grands des bousiers ; ils vivent parmi les excréments des bœufs et des buffles, creusant en terre de vastes trous cylindriques ; ils font de grosses boules, où se métamorphosent leurs larves.

Héliodore, romancier grec, né à Emèse (IIIe s.), auteur d'un des meilleurs romans grecs : *les Ethiopiques* ou *Théagène et Chariclée.*

Héliodore, ministre de Seleucus IV Philopator, roi de Syrie (IIe s. av. J.-C.). Le *Livre des Machabées* raconte qu'au moment où il tentait d'enlever les trésors du temple de Jérusalem, il en fut empêché par l'intervention de trois anges et n'échappa à la mort que sur la prière du grand prêtre Onias.

Héliodore chassé du Temple, fresque de Raphaël, au Vatican (*Chambres*) ; — peinture murale de Delacroix, à l'église Saint Sulpice (Paris) (V. p. 1097).

héliodynamique n. f. (gr. *hêlios*, soleil, et *dunamis*, force). Partie de la physique qui a pour but l'utilisation de la chaleur solaire.

héliofuge adj. Qui fuit le soleil.

Héliogabale ou **Élagabale** (Varius Avitus Bassianus), empereur romain, d'origine syrienne, né à Antioche en 204 ; il régna de 218 à 222. Il est resté célèbre par ses folies, ses cruautés et ses débauches. Il fut massacré à Rome par les prétoriens révoltés.



Héliogabale.

héliogène adj. Qui engendre la lumière : *un appareil héliogène.* N. m. : *un héliogène.*

héliographe n. m. (du gr. *hêlios*, soleil, et *graphein*, écrire). Appareil télégraphique optique, où l'on utilise les rayons du soleil. (On l'appelle souvent héliostat.) Appareil destiné à mesurer la puissance calorifique du soleil.

— Encycl. Pour mesurer la puissance calorifique du soleil, on utilise aujourd'hui des procédés photographiques. L'un des plus récents héliographes est celui de Eiffel, qui constitue en réalité un enregistreur photographique de l'intensité solaire. Il se compose d'un tambour cylindrique mobile dont l'axe est dirigé suivant l'axe du monde, et qui est actionné par un mouvement d'horlogerie, de façon à faire un tour complet en 24 heures. Une ouverture disposée suivant une des génératrices de ce cylindre est orientée pour laisser pénétrer les rayons solaires. Un second cylindre intérieur qui porte la plaque sensible est animé d'un mouvement de translation parallèle à l'axe. Cette plaque se trouve impressionnée suivant une ligne hélicoïdale.

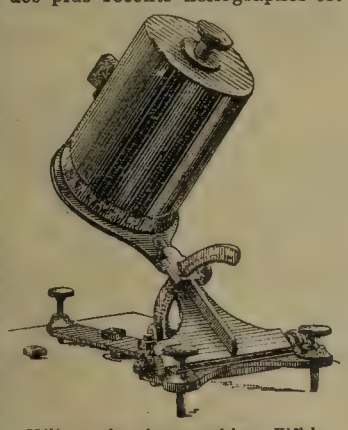

Héliographe photographique Eiffel.

héliographie [*fi*] n. f. (de *héliographe*). Description du soleil. Art de graver par l'effet des rayons solaires.

héliographique adj. Qui a rapport à l'héliographie.

héliograveur n. m. Celui qui fait de l'héliogravure.

héliogravure n. f. (du gr. *hêlios*, soleil, et de *gravure*). Procédé de photogravure en creux, qui se tire comme la gravure en taille-douce. (On dit aussi *héliographie* et *photogravure.*) V. gravure.

héliomètre n. m. (du gr. *hêlios*, soleil, et *metron*, mesure). Lunette dont on se sert pour mesurer le diamètre apparent du soleil et des planètes et les petites distances apparentes entre ces corps.

héliométrique adj. Qui a rapport à l'héliomètre.

héliophane n. m. Genre d'araignées des régions chaudes, comprenant de jolies araignées sauteuses, qui font la chasse aux petits insectes en plein soleil sur les plantes.

héliophile adj. (du gr. *hêlios*, soleil, et *philos*, ami). Qui aime la lumière : *plante héliophile.* N. f. Genre de crucifères, comprenant des plantes herbacées à fleurs blanches, jaunes, roses ou bleues. (On en connaît 40 espèces, originaires du Cap et cultivées dans les jardins d'Europe.)

héliophobie [*fo-bi*] n. f. (du gr. *helios*, soleil, et *phobos*, crainte). Peur pathologique de la lumière.

héliophotomètre n. m. Instrument destiné à mesurer approximativement l'intensité de la lumière solaire.

héliоplastie [*plas-ti*] n. f. (du gr. *hélios*, soleil, et *plastès*, qui façonne). Procédé de gravure photographique, avec lequel on obtient des planches gravées en creux ou en relief. Syn. photoglyptie.

Héliopolis. *Géogr.* V. Balbek.

Héliopolis ou **On,** ville de la basse Egypte, auj. ruinée, près du Caire. Le sultan Sélim y défit les mameluks en 1517 ; Kléber, avec 10.000 Français, y mit en déroute une armée turque de 70.000 hommes (1800). (Hab. *Héliopolitains.*)

Héliopolis, comm. d'Algérie (dép. de Constantine, arr. de Guelma) ; 3.220 h. Eaux minérales carbonatées calciques.

héliornis [*niss*] n. m. Genre d'oiseaux échassiers, dits aussi *grebifoulques*, dont on connaît une seule espèce, des régions chaudes de l'Amérique.

Hélios, divinité grecque, personnification du soleil et de la lumière, souvent confondue avec Phœbus ou Apollon.

hélioscope [*li-os-ko-pe*] n. m. (du gr. *hêlios*, soleil, et *skopein*, examiner). Lunette à verre fumé ou coloré, pour observer le soleil.

hélioscopie [*li-os-ko-pi*] n. f. (de *hélioscope*). Observation du soleil.

hélioscopique [*li-os-ko-pi-ke*] adj. Qui se rapporte à l'héliоscopie.

héliostat [*li-os-ta*] n. m. (du gr. *hêlios*, soleil, et *statos*, arrêté). Instrument qui permet de projeter les rayons du soleil en un point fixe, malgré le mouvement de la terre. *Télégr.* Syn. de héliographe.

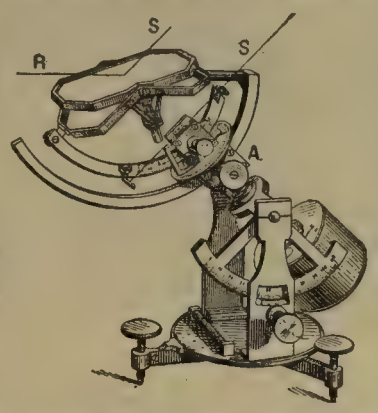

Héliostat de Silbermann : R, rayon réfléchi de direction constante ; S, rayon solaire ; A, axe de l'appareil.

— Encycl. *Phys.* On a construit divers héliostats, mais les plus usités sont ceux de Silbermann et de Foucault. A l'aide d'un mouvement d'horlogerie, on donne au miroir qui réfléchit les rayons solaires un mouvement tel que le plan contenant la direction invariable du rayon réfléchi et la normale à la surface au point d'incidence passe constamment par le soleil.

héliostatique [*li-os-ta*] adj. Qui a rapport à l'héliostat : *appareil héliostatique.*

héliothérapie [*pi*] n. f. (du gr. *hélios*, soleil, et *therapeuein*, guérir). Traitement des maladies par la lumière solaire. (L'héliothérapie donne surtout de très beaux résultats dans les tuberculoses chirurgicales et pour la cicatrisation des plaies.)

héliothérapique adj. Relatif à l'héliothérapie.

héliothis [*tiss*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères, comprenant des noctuelles à ailes tachetées, dont les chenilles vivent sur les plantes basses.

héliothrips [*tripss*] n. m. Genre d'insectes orthoptères pseudo-névroptères, comprenant de petits thrips qui vivent sur diverses plantes et occasionnent souvent des dégâts. (On les combat avec du soufre en poudre, des pulvérisations de nicotine diluée.)



Héliotrope : *a*, fleur.

héliotrope n. m. (même étym. que précéd.). *Physiq.* Instrument propre à renvoyer les rayons solaires à grande distance et utilisé pour faire des signaux. *Minér.* Variété de calcédoine qui présente des taches rouge sang sur une pâte verte. Syn. jaspe sanguin.

— Encycl. *Phys. Héliotrope de Gauss.* Une lunette OL est dirigée vers la station X, d'où le signal doit être aperçu et fixée dans cette position. On amène alors un système de deux miroirs plans exactement rectangulaires entre eux, de façon que les rayons solaires réfléchis par l'un d'eux AB arrivent à l'oculaire de la lunette en suivant la direction de son axe optique, et qu'en même temps l'arête A d'intersection des faces des deux miroirs soit perpendiculaire au plan OLS. On est alors certain que les rayons solaires tomberont sur l'autre miroir AC et iront, après réflexion se rendre à la station d'où le signal doit être vu.

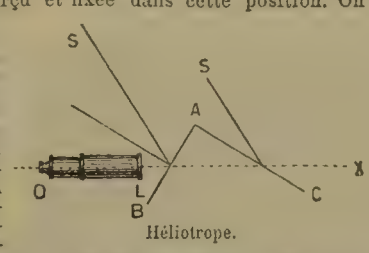

Héliotrope.

héliotropie n. f. *Bot.* Syn. de héliotropisme.

héliotropine n. f. Corps composé, d'une odeur analogue à celle de l'héliotrope, qui fond à 37°, bout à 263°, et que l'on prépare en partant de l'essence de sassafras. (On l'appelle aussi pipéronal n. m.)

héliotropique adj. Qui a rapport à l'héliotropisme : *mouvement héliotropique.*

héliotropisme [*pis-me*] n. m. Phénomène de mouvement et de direction des plantes sous l'influence des rayons solaires,

— Encycl. L'héliotropisme s'explique par l'allongement des plantes plus lent du côté éclairé que du côté placé à l'obscurité. La tige s'incline par suite du côté de la lumière.

héliotypie [*pi*] n. f. (du gr. *hêlios*, soleil, et *tupos*, caractère). *Techn.* Syn. de phototypie. V. photocollographie.

hélium [*li-om'*] n. m. Corps simple gazeux, trouvé dans les gaz extraits d'un minerai d'urane, la *clévéite.*

— Encycl. *Chim.* L'hélium est un gaz très léger, ayant pour densité 0,13 ; il est difficilement liquéfiable et bout à — 268°,7. Sa formule chimique est He : il est monoatomique, peu soluble dans l'eau et possède peu d'affinités chimiques. Pendant longtemps, on a appelé *hélium* un élément hypothétique correspondant à une raie du spectre obtenu par Janssen en 1868, lors d'une observation d'une éclipse de soleil aux Indes. Il fut découvert plus tard par Ramsay dans un minerai rare trouvé en Norvège, la *clévéite* ou *clévite.* Cette découverte a été annoncée par Berthelot à l'Académie des sciences le 25 mars 1895. Ramsay montra également que l'hélium existe dans l'air dans la proportion de $\frac{1}{245.000}$. L'émanation du radium se détruit avec disparition de la radioactivité en donnant de l'hélium. L'actinium produit le même résultat. L'hélium existe dans tous les minerais uranifères et, comme l'a montré Moureu, dans toutes les eaux minérales. L'hélium est un gaz non inflammable et, comme sa densité est à peine double de celle de l'hydrogène, on a pensé vers la fin de la Grande Guerre, à l'utiliser pour le gonflement des ballons. Au moment de l'armistice, les Américains avaient déjà obtenu 5.000 m³ d'hélium extraits des gaz naturels des pétroles. Ils utilisaient un puits de Petrolia (Texas), dont les gaz contiennent 0,9 p. 100 d'hélium.

hélix [*liks*] n. m. (gr. *helix*). Repli que forme le tour de l'oreille externe. *Zool.* V. hélice.

Hella ou **Hilla,** v. de l'Asie antérieure (Mésopotamie (Irak-Arabi), sur l'Euphrate inférieur : 20.000 h. La ville a été en grande partie construite avec les briques provenant des ruines de Babylone, qui se trouvent au voisinage.

Hellade, nom primitif de la Grèce. (Hab. *Hellènes.*)

Hellanicos [*koss*], historien grec du Ve siècle, né à Mitylène, un des derniers et des plus célèbres logographes.

hellanodice [*èl-la*] n. m. (gr. *hellén*, grec, et *dikê*, jugement). Juge aux jeux Olympiques.

Helle (chenal de la), passe entre l'île d'Ouessant et la côte.

Hellé, fille d'Athamas, roi de Béotie. Pour échapper à la haine de sa belle-mère, elle s'enfuit avec son frère Phryxus et monta sur un bélier à toison d'or, qui devait la conduire en Colchide. Mais en traversant le détroit qui sépare de la Troade la Chersonèse de Thrace, elle tomba dans les flots et se noya, et son nom fut donné à ce bras de mer (*l'Hellespont*). (*Myth.*)

helléboréine n. f. Glucoside que l'on trouve dans les racines d'ellébore. Syn. elléboréine.

Hellemmes-Lille, comm. du Nord, arr. et à 4 kil. de Lille ; 11.000 h. Ch. de f. N. Filatures, tissus.

Hellène, fils de Deucalion et de Pyrrha, ancêtre et héros éponyme de la race grecque.

Hellène, habitant ou originaire de l'Hellade ou Grèce : *les Hellènes.* Adj. Qui concerne l'Hellade ou Grèce ancienne : *les tribus hellènes.* (On dit mieux hellénique.) Se dit aussi de la Grèce moderne.

hellénique [*èl-lé*] adj. (gr. *hellénikos ;* de *hellên*, grec). Des Hellènes, de la Grèce ancienne : *langue hellénique.*

Helléniques ou *Histoire de la Grèce*, par Xénophon, continuation de l'ouvrage de Thucydide, récit agréable, mais incomplet, et où l'auteur montre une partialité excessive en faveur de Sparte. Les *Helléniques* vont jusqu'à la bataille de Mantinée (IVe s. av. J.-C.).

hellénisant [*èl-lé-ni-zan*] n. m. Juif idolâtre qui avait adopté le culte des Grecs. Qui s'occupe d'études grecques.

hellénisation [*èl-lé-ni-za-si-on*] n. f. Action de donner le caractère hellénique : *la conquête de la Grèce par Rome fut suivie d'une hellénisation des vainqueurs.*

helléniser [*èl-lé-ni-zé*] v. a. Donner le caractère grec : *la conquête d'Alexandre hellénisa une partie de l'Orient.* V. n. Etudier le grec. Suivre les opinions des Grecs.

hellénisme [*èl-lé-nis-me*] n. m. Expression, tour de phrase particuliers à la langue grecque. « J'admirais si Mathan, etc. » (Racine) est un hellénisme. Civilisation grecque : *l'hellénisme modifia profondément la culture romaine.* Spécialem. Civilisation qui s'est développée hors de Grèce, sous l'influence des idées grecques. Esprit grec.

— Encycl. On désigna sous le nom d'*hellénisme* l'ensemble de la civilisation grecque. Au sens plus restreint du mot, l'hellénisme est l'histoire des civilisations complexes, et un peu hétéroclites, qui se sont développées hors de Grèce, sous l'influence des idées grecques. Ce genre d'hellénisme apparaît déjà avec la colonisation grecque, qui eut pour effet de créer sur toutes les côtes de la Méditerranée autant de petites Grèces. Il a joué surtout un grand rôle dans tout l'Orient, pendant la période dite *hellénique*, qui va de la conquête d'Alexandre à la conquête romaine. L'historien allemand Droysen a consacré à cette période une *Histoire de l'hellénisme* (1806-1843). — A mesure que grandit le christianisme, l'hellénisme représenta, de plus en plus, l'esprit païen dans sa résistance contre la religion nouvelle. Sous l'empereur Julien, il devint une véritable religion. A la Renaissance, il conquit tous les esprits distingués, et, de nos jours encore, il a conservé de fidèles disciples.

helléniste [*èl-lé-nis-te*] n. Savant versé dans la langue grecque : *Paul-Louis Courier fut un helléniste distingué. Antiq. jud.* Juif partisan ou imitateur des Grecs.

hellénistique [*èl-lé-nis-ti-ke*] adj. Se dit de la langue grecque, à partir du IIIe s. av. J.-C. (Syn. langue commune.) Se dit de la période historique qui va de la conquête d'Alexandre à la conquête romaine.

Hellequin [*èl-le-kin*] (la **Maisnie**), c'est-à-dire le *Cortège d'Hellequin.* Au moyen âge, bande d'esprits malins ou d'âmes en peine, qui menaient grand bruit pendant la nuit et parfois ravageaient tout. Hellequin (de l'anc. germ. *hel* ou *helle*, enfer, et et *chunig* ou *kuning*, roi) est primitivement un prince des démons, qui par une étrange transformation est devenu Arlequin.

***heller** [*hè-lèr'*] n. m. Ancienne mesure de poids d'Allemagne. Monnaie divisionnaire d'Autriche-Hongrie. (V. les tableaux des MONNAIES.)

Heller (Stephane), pianiste et compositeur hongrois, né à Pest, m. à Paris (1813-1888). Ses œuvres pour le piano sont pleines d'originalité et de poésie.

Hellespont [*è-lès-pon*], nom ancien du détroit des *Dardanelles*.

Helleu (Paul), peintre-graveur français, né à Vannes en 1859. Il a tracé, à la sanguine, aux deux crayons, en pointe sèche, d'élégantes et fines silhouettes de femmes.

Hellin, v. d'Espagne (prov. d'Albacète), près du Mundo ; 14.000 h. Soufre.

helliot [*é-li-o*] adj. *Faisan helliot*, beau faisan chinois, très rare.

Hello (Ernest), écrivain français, né et m. à Lorient (1828-1885) ; écrivain mystique, au talent satirique et original : *l'Homme*, *Contes extraordinaires*.

Hellot [*è-lo*] (Jean), chimiste français, né et m. à Paris (1685-1766). Membre de l'Académie des sciences, il a laissé des travaux sur le zinc, le phosphore et l'exploitation des mines.

Helmend [*hèl-mèn'd'*], fleuve de l'Afghanistan, qui se jette dans le lac Hamoun ; cours 1.100 kil.

Helmholtz (Hermann **de**), physiologiste et physicien allemand, né à Potsdam, m. à Charlottenbourg (1821-1894) ; auteur de travaux sur l'optique, l'électricité et l'acoustique.

helminthagogue adj. (du gr. *helmins*, *inthos*, ver, et *agogos*, qui emporte). Se dit d'un médicament vermifuge.

helminthe [*èl*] n. m. (du gr. *helmins*, *inthos*, ver). Ver intestinal.

— ENCYCL. On groupe sous ce nom les vers parasites de l'homme et des animaux, vers qui, pour la plupart, vivent dans le tube digestif de leur hôte (intestin), mais aussi dans le foie, les reins, les muscles et même le cerveau. Plusieurs espèces sont remarquables par des métamorphoses assez compliquées, dont chaque stade s'effectue chez un hôte différent. C'est le plus souvent avec les aliments que les helminthes sont introduits dans le corps de leur hôte ; mais parfois ils sont inoculés par la piqûre d'insectes servant de véhicule.

Citons, parmi ces parasites : les *ténias*, la *bilharzie*, la *douve du foie* (*plathelminthes* ou *vers plats*) ; les *ascarides*, *oxyures*, *ankylostomes*, *trichine*, *syngames*, *filaires*, *strongles*, *anguillules* (*némathelminthes* ou *vers ronds*).

helminthiase [*èl*, *a-ze*] n. f. Maladie causée par la présence des helminthes.

helminthicide adj. (du gr. *helmins*, *inthos*, ver, et du lat. *cædere*, tuer). Qui a la propriété de tuer les helminthes : *poudre helminthicide*.

helminthique [*èl*] adj. Se dit des médicaments employés contre les vers intestinaux. (On dit mieux ANTHELMINTHIQUE.) N. m. : *un helminthique*.

helminthochorton [*èl*, *kor-ton*] n. m. Nom pharmaceutique de la mousse de Corse.

helminthoïde [*èl*] adj. Qui ressemble à un ver.

helminthologie [*èl*, *jî*] n. f. (du gr. *helmins*, *inthos*, ver, et *logos*, traité). Science qui a pour objet l'étude des helminthes.



J.-B. Van Helmont.

helminthologique [*èl*] adj. Qui a trait à l'helminthologie.

helminthologiste [*jis-te*] adj. et n. Celui qui s'occupe d'helminthologie.

Helmond, v. des Pays-Bas (Brabant-Septentrional), sur l'Aa ; 14.800 h. Fabriques de linge de table.

Helmont [*mon*] (Jean-Baptiste **Van**), médecin belge, né à Bruxelles, m. à Vilvorde (1577-1644) ; il découvrit le suc gastrique. Sa physiologie était fondée sur l'existence d'*archées* ou âmes secondaires. — Son fils, FRANÇOIS-MERCURE, né à Vilvorde, m. à Berlin (1618-1699), fut théosophe et alchimiste.

Helmstedt [allem. *hèlm'-chtèt'*], v. d'Allemagne (Brunswick) ; 16.000 h. Houille, industrie du coton.

***hélode** n. m. Genre d'insectes coléoptères, communs en France, où ils vivent au bord des eaux.

héloderme [*dèr-me*] n. m. Genre de reptiles sauriens fissilingues, dont on ne connaît qu'une espèce, qui est le seul exemple d'un saurien venimeux. (L'héloderme atteint 1 mètre de long ; on le trouve dans les montagnes du Mexique.)



Héloderme.

Héloïse, nièce du chanoine Fulbert, née à Paris, célèbre par son amour pour Abélard, son précepteur, dont elle eut un fils, et qu'elle épousa secrètement ; morte au Paraclet, dont elle était devenue abbesse (1101-1164). Héloïse survécut vingt-deux ans à son amant, honorée des grands dignitaires ecclésiastiques et des papes. Ses restes furent réunis à ceux d'Abélard, dont le corps avait été secrètement transporté au Paraclet en 1142. La *Correspondance* (en latin) d'Héloïse et Abélard est un mélange extraordinaire de piété, de passion et de scolastique pédantesque. (V. ABÉLARD.)

Héloïse et Abélard, opérette bouffe en trois actes, paroles de Clairville et William Busnach, musique de H. Litolff (1872). Dans le livret, les héros, tout modernes, n'ont que le nom de commun avec les personnages de l'histoire ; partition élégante et gracieuse.

Héloïse (*la Nouvelle*). V. JULIE.

héloniopsis [*p iss*] n. m. Genre de liliacées, comprenant des herbes à rhizome court, à feuilles pétiolées radicales, à fleurs solitaires, à fruits capsulaires.

hélophile n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, comprenant des mouches robustes, brunes, variées de jaune, qui volent sur les fleurs en été. (Leurs larves sont dites *vers à queue de rat* et vivent dans les eaux croupies.)



Helsingfors.

hélophore n. m. Genre d'insectes coléoptères, dont on connaît un grand nombre d'espèces, qui vivent parmi les plantes aquatiques.

hélops [*lopss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, comprenant des formes de taille moyenne. (Deux espèces sont françaises et abondent dans la mousse.)

hélore n. m. Genre d'insectes hyménoptères térébrants, de l'hémisphère boréal. (Ce sont de minuscules parasites.)

Hélos [*loss*], v. de l'ancienne Laconie ; ses habitants (*Hélotes* ou *Ilotes*) furent réduits en esclavage par les Spartiates.

hélotarse n. m. Genre de rapaces, de la famille des falconidés, répandus dans l'Afrique tropicale. (On les appelle aussi *aigles bateleurs*.)

Helsingborg [*sin'gh-borgh*], v. maritime de la Suède (prov. de Malmöhus), à l'entrée du Sund ; 45.000 h.

Helsingfors [*sin'gh-forss*], v. capit. de la Finlande, sur le golfe de Finlande ; 187.500 h. Ateliers mécaniques, docks et chantiers maritimes importants. Grand commerce de bois et pâte de bois (auj. *Helsinki*).



Van der Helst.

Helst (Barthélemy **Van der**), peintre hollandais, né à Haarlem, m. à Amsterdam (1611 ou 1612-1678). Il s'adonna surtout au portrait, isolé ou en groupe, qu'il a traité avec un art supérieur. Ses chefs-d'œuvre sont : *le Banquet de la garde civique ; le Jugement du prix de l'arc*, etc.

helvelle [*èl-vè-le*] n. f. Genre de champignons de l'ordre des ascomycètes, qui croissent au bord des routes et dans les bois, de mai à novembre. (On en connaît plusieurs espèces, toutes comestibles, mais peu estimées.)



Helvelle.

Helvète, habitant ou originaire de l'Helvétie : *les Helvètes*. Adjectiv. : *la nation helvète*.

— ENCYCL. Peuplade gauloise qui, vers le milieu du Ier siècle avant notre ère, occupait à peu près le territoire de la Suisse moderne, les Helvètes, pressés à plusieurs reprises par les Germains, tentèrent de s'établir en Gaule, particulièrement en 59. Refoulés deux fois et subjugués par César, ils firent partie successivement de la Gaule Celtique, puis de la Belgique, enfin de la Germanie supérieure.

Helvétie [*sî*], province orientale de la Gaule, comprenant à peu près le territoire occupé aujourd'hui par la Suisse. *Par ext.*, et en style poétique, la Suisse moderne. (Hab. *Helvètes* ou *Helvétiens*.)

Helvétien, enne [*èl-vé-si-in*, *è-ne*], habitant ou originaire de l'Helvétie, de la Suisse : *les Helvétiens*. (On dit mieux HELVÈTES.) Adj. : *monnaie helvétienne*.

Helvétique (CONFÉDÉRATION). V. SUISSE.

Helvétique (RÉPUBLIQUE), gouvernement établi en Suisse par le Directoire en 1798 et dont le siège était à Lucerne. Il fut aboli par Napoléon Ier en 1803.

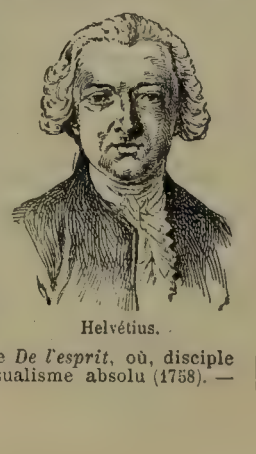

Helvétius.

helvétique [*èl*] adj. Qui a rapport à l'Helvétie, à la Suisse : *la Constitution helvétique*.

helvétisme [*tis-me*] n. m. Façon de parler propre aux habitants de la Suisse française.

Helvétius [*si-uss*] (Claude-Arien), fermier général, littérateur et philosophe fr., né et m. à Paris (1715-1771) ; auteur du livre *De l'esprit*, où, disciple de Locke, il défend le sensualisme absolu (1758). — Sa femme, *Anne-Catherine* LIGNIVILLE D'AUTRICOURT, née à Ligniville (Lorraine) [1719-1800], fonda la première société d'Auteuil, réunion des plus grands esprits du temps.

Helvidius Priscus, stoïcien, né à Terracine, m. vers l'an 75 apr. J.-C., gendre de Thraséas. Vespasien le fit mettre à mort.

helvine n. f. Silicate sulfurifère naturel de glucinium, fer et manganèse.

***hem** [*èm'*] interj. pour appeler, pour attirer l'attention, pour exprimer un doute moqueur. N. m. invar. Action de faire hem : *appeler l'attention par des hem !*

Hem, comm. du Nord, arr. et à 10 kil. de Lille ; 4.820 h. Ch. de f. N.

hémadynamique n. f. *Physiol.* Syn. de HÉMODYNAMIQUE.

hémagogue [*gho-ghe*] adj. (du gr. *haima*, sang, et *agôgê*, action d'amener). Se disait des substances propres à provoquer les menstrues ou le flux hémorroïdaire.



Hémanthe.

hémal, e, aux adj. (du gr. *haima*, sang). Qui se rapporte au système vasculaire ou circulatoire.

hémalopie [*pî*] n. f. (du gr. *haima*, sang, et *ôps*, œil). Epanchement de sang dans l'œil.

hémanthe n. m. Genre d'amaryllidacées, comprenant des plantes à bulbe tuniqué, à fleurs en ombelles, d'un rouge vif, originaires du Cap et cultivées dans les jardins d'Europe.

hémaphéine n. f. Matière rouge brune, provenant de la décomposition de l'hématine du sang.

hémaphéique adj Qui a rapport à l'hémaphéine : *ictère hémaphéique*.

hémaphéisme [*fé-is-me*] n. m. (du gr. *haima*, sang, et *phaios*, brun). Phénomène qui s'observe dans les cas de destruction des globules rouges (empoisonnement, fièvres graves, hémorragies), et qui provoque presque toujours de l'ictère.

hémapophyse [*fi-ze*] n. f. Chacun des deux arcs inférieurs d'une vertèbre entourant par leur réunion les troncs vasculaires sanguins.

hémarthrose [*trô-ze*] n. f. (du gr. *haima*, sang, et *arthron*, articulation). Hémorragie dans une articulation.

hémastatique [*mas-ta*] n. f. Partie de la physiologie qui traite des lois de l'équilibre du sang dans les vaisseaux.

hématéine n. f. Substance obtenue par l'action de l'ammoniaque sur l'hématine.

hématémèse [*mè-ze*] n. f. (du gr. *haima*, *atos*, sang, et *emesis*, vomissement). Vomissement de sang.

— ENCYCL. Le sang qui vient de l'estomac est rejeté soit par le vomissement, soit par les selles ; dans ce dernier cas, il constitue le *melœna*. Le sang de l'hématémèse est le plus souvent rouge, plus rarement noirâtre. C'est en général un symptôme de l'ulcère rond et du cancer.

hématémétique adj. Qui a rapport à l'hématémèse.

hémateux, euse [*teû*, *eu-ze*] adj. Relatif au sang : *dermatose hémateuse*.

hématidrose [*drô-ze*] n. f. (du gr. *haima*, *atos*, sang, et *idrôs*, sueur). Ecoulement d'une sueur rosée.

hématie [*tî*] n. f. Globule rouge du sang.

hématimètre n. m. (du gr. *haima*, *atos*, sang, et *metron*, mesure). Instrument destiné au dénombrement des globules rouges.

— ENCYCL. L'hématimètre se compose essentiellement d'une petite cuve dans laquelle on met une solution sanguine à un titre déterminé. Une lame de verre mince se place sur la cuve ; un système de lentilles projette sur cette lame un quadrillage très fin. En examinant la préparation au microscope, on voit



Hamlet (Delacroix), v. p. 1080.



Henri III et le duc de Guise (Comte), v. p. 1102.



Halte de cavaliers arabes (E. Fromentin), v. p. 1079.



Héliodore chassé du Temple (Delacroix), v. p. 1095.



Herculanum (Hector Leroux), v. p. 1105.



L'Enlèvement d'Hélène (le Guide), v. p. 1094.



Une Halte de chasse (C. Van Loo), v. p. 1079.



Naissance de Henri IV (E. Deveria), v. p. 1102.



Henri IV (Porbus), v. p. 1102.



Apothéose d'Homère (Ingres), v. p. 1123.



Jean Hus devant le concile de Constance (Brozik), v. p. 1140.



Hippocrate refusant les présents d'Artaxerxès (Girodet), v. p. 1115.



Frise de l'Hémicycle de l'École des Beaux-Arts, d'après Delaroche.

les globules sanguins et l'image du quadrillage. On compte les globules situés dans chaque maille du quadrillage ; leur somme donne le nombre de globules contenus dans 1/5e de millimètre cube. Une simple multiplication donne la richesse du sang en globules rouges.

hématimétrie [*trî*] n. f. Numération des globules du sang.

hématine ou **hématosine** [*zi-ne*] n. f. Pigment ferrugineux, dérivant du sang.

hématique adj. Qui a rapport au sang.

hématite n. f. Peroxyde naturel de fer, de couleur rouge ou brune : *l'hématite est un minerai de fer.*

hématoblaste [*blas-te*] n. m. (du gr. *haima*, sang, et *blastos*, rameau). Petit corpuscule du sang, que certains auteurs considèrent comme le premier stade de la formation du globule rouge.

hématocarpe adj. *Bot.* Dont les fruits portent des taches rouges : *phaséole hématocarpe.*

hématocausie [*kô-zî*] n. f. (du gr. *haima*, sang, et *kausis*, combustion). Combustion, oxydation du sang dans l'organisme.

hématocèle n. f. (du gr. *haima*, *atos*, sang, et *kêlê*, tumeur). Tumeur produite par un épanchement de sang dans le tissu cellulaire.

— Encycl. Ce nom n'est guère employé que pour certains épanchements sanguins enkystés des organes génitaux de l'homme (*hématocèle scrotale*) ou du bassin de la femme (*hématocèle rétro-utérine*).

hématocolpos n. m. (du gr. *haima*, sang, et *colpos*, vagin). Tumeur formée par l'accumulation dans le vagin du sang menstruel qu'une imperfection de l'hymen ou une atrésie de l'organe empêche de trouver une issue vers l'extérieur. (Le débridement de l'obstacle est nécessaire.)

hématoconite n. f. Variété de marbre rouge sang.

hématocrite n. m. (du gr. *haima*, *atos*, sang, et *krinein*, juger). Petite pipette graduée, qui permet de mesurer, par un volume donné de sang, le volume des globules séparés par centrifugation.

hématocyste [*sis-te*] n. m. (du gr. *haima*, *atos*, sang, et *kustis*, vésicule). Kyste sanguin.

hématode n. m. Genre de coléoptères de l'Amérique du Sud, qui vivent sur les cadavres. *Anat.* Variété de cancer mou, caractérisé par son apparence fongueuse et de fréquentes hémorragies.

hématogonie [*nî*] n. f. (du gr. *haima*, *atos*, sang, et *gonos*, origine). *Histol.* Forme première des globules rouges, provenant des cellules géantes du placenta chez divers mammifères.

hématographe n. m. Auteur d'une hématographie.

hématographie [*fî*] n. f. (du gr. *haima*, *atos*, sang, et *graphein*, décrire) ou **hématologie** [*jî*] n. f. (du gr. *haima*, *atos*, sang, et *logos*, discours). Description du sang.

hématoïde adj. (du gr. *haima*, *atos*, sang, et *eidos*, aspect). Qui a une couleur analogue à celle du sang : *roche hématoïde.*

hématoïdine n. f. Matière colorante, que l'on rencontre dans les vieux foyers hémorragiques.

hématologique ou **hématographique** adj. Qui a rapport à l'hématologie.

hématologue [*lo-ghe*] n. m. Savant qui se livre à l'étude du sang.

hématolyse n. f. V. HÉMOLYSE.

hématome n. m. (du gr. *haima*, sang, et du suffixe *ome*, indiquant l'enflure). Tumeur sanguine, provenant d'une rupture de vaisseaux.

— Encycl. Cette dénomination s'étend à toutes les affections ayant pour caractère l'épanchement sanguin. Tels sont : l'hématome céphalique se formant sur la tête de l'enfant pendant l'accouchement, les tumeurs variqueuses et les bosses sanguines, etc. En général, les hématomes disparaissent d'eux-mêmes.

hématométrie [*trî*] n. f. (du gr. *haima*, sang, et *mêtra*, matrice). Accumulation de sang menstruel dans l'utérus, causée par un rétrécissement du col de cet organe.

hématomphale n. f. (du gr. *haima*, *atos*, sang, et *omphalos*, nombril). Hernie ombilicale compliquée d'un épanchement.

hématomyélie [*lî*] n.f. (du gr. *haima*, *atos*, sang, et *muelos*, moelle). Hémorragie de la moelle épinière, déterminant la paralysie des sphincters, la paraplégie et une mort rapide.

hématophage [*fa-je*] adj. (du gr. *haima*, *atos*, sang, et *phagein*, manger). Qui se nourrit du sang des animaux vivants : *les sangsues sont hématophages.*

hématophobe adj. (du gr. *haima*, *atos*, sang, et *phobos*, crainte). Malade atteint d'hématophobie. Qui répugne aux opérations sanglantes : *médecin hématophobe.* (On dit aussi HÉMAPHOBE et HÉMOPHOBE.)

hématophobie [*bî*] n. f. (de *hématophobe*). Peur morbide du sang. (On dit aussi HÉMAPHOBIE et HÉMOPHOBIE.)

hématophylle adj. (du gr. *haima*, *atos*, sang, et *phullon*, feuille). Dont les feuilles sont rouge sang.

hématopinus [*nuss*] n. m. Genre de parasites cutanés, comprenant un grand nombre d'espèces vivant sur les animaux domestiques et sauvages. (On en débarrasse facilement les animaux par des frictions d'une décoction huileuse de tabac en feuilles.)

hématopoïèse [*è-ze*] n. f. (du gr. *haima*, *atos*, sang, et *poiein*, faire). Fonction de la formation des globules rouges du sang.

hématopoïétique adj. Qui se rapporte à l'hématopoïèse.

hématopote n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, comprenant des taons de l'hémisphère boréal, qui attaquent les animaux et les hommes, surtout quand le temps est orageux.

hématorrachis [*to-ra-chiss*] n. m. (du gr. *haima*, *atos*, sang, et de *rachis*). Hémorragie intra-rachidienne.

hématosalpinx [*pinks*] n. m. (du gr. *haima*, *atos*, sang, et *salpinx*, trompe). Epanchement de sang dans la trompe utérine.

hématoscope [*tos-ko-pe*] n. m. (du gr. *haima*, *atos*, sang, et *skopein*, examiner). Appareil pour mesurer la quantité d'hémoglobine contenue dans le sang.

— Encycl. Cet appareil se compose de deux lames de verre se touchant par un seul côté de leurs bords. L'instrument se place sur une plaque de porcelaine, munie de divisions. Pour faire une mesure, on pique le doigt du sujet et l'on introduit le sang qui s'écoule entre les deux lames de verre : la dernière division de la plaque de porcelaine qui reste visible après l'introduction du sang donne la teneur du sang en hémoglobine.

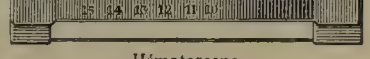

Hématoscope.

hématoscopie [*tos-ko-pî*] n.f. (de *hématoscope*). Observation du sang.

hématose [*tô-ze*] n. f. (gr. *haimatosis*). Transformation du sang veineux en sang artériel.

hématosé [*to-zé*], **e** adj. Qui a subi l'hématose : *sang hématosé.*

hématoser (s') [*sé-ma-to-zé*] v. pr. Subir l'hématose.

hématosique [*zi-ke*] adj. Qui a rapport à l'hématose.

hématosperme [*tos-pèr-me*] adj. (du gr. *haima*, *atos*, sang, et *sperma*, semence). Dont les graines ou les sporules sont couleur de sang.

hématoxyle [*tok-si-le*] n. m. Genre de plantes auquel appartient comme unique espèce l'arbre (*hematoxylon Campechianum*) qui fournit le bois de campêche.

hématoxyline [*tok-sî*] n. f. Syn. de HÉMATINE.

hématozoaire [*zo-é-re*] n. m. (du gr. *haima*, *atos*, sang, et *zôon*, animal). Animal parasite, qui vit dans les vaisseaux sanguins d'un autre animal.

— Encycl. Les principaux hématozoaires sont les filaires, certains vers nématodes, la douve du sang, le parasite de la fièvre paludéenne.

hématozoïde n. m. (de *hématozoaire*, et du gr. *eidos*, forme). Corpuscule vivant, qu'on trouve dans les vers à soie atteints de la pébrine.

hématurie [*rî*] n. f. (du gr. *haima*, *atos*, sang, et *ouron*, urine). Emission de sang par les voies urinaires.

— Encycl. *Pathol.* L'hématurie se reconnaît à la coloration de l'urine, qui varie du rouge clair au rouge sombre ; quelquefois, il y a aussi élimination de caillots. Dans les régions tempérées, l'hématurie est le signe d'une lésion de l'appareil urinaire ; dans les pays chauds, elle indique souvent la présence dans le rein d'hématozoaires.

— *Art vétér.* L'hématurie se constate chez les ruminants, ainsi que chez le cheval et le chien ; elle est souvent due à l'alimentation.

hématurique adj. Qui a rapport à l'hématurie.

Hemberg, comm. de Suisse (cant. de Saint-Gall) ; 1.350 h. Prairies, élève de bétail ; broderies. Station climatique (950 m. d'alt.).

hémélytre ou **hémiélytre** n. m. Aile supérieure des insectes hémiptères hétéroptères.

héméralope n. Personne atteinte d'héméralopie.

héméralopie [*pî*] n. f. (du gr. *hêmera*, jour, et *ôps*, vue). Vision normale dans le jour, mais presque nulle à un faible éclairage.

— Encycl. L'héméralopie est souvent due à des altérations des milieux transparents de l'œil. Quand il n'y a point de lésion, elle guérit par un séjour dans l'obscurité.

héméralopique adj. Qui a rapport à l'héméralopie.

hémérobe n. m. Genre d'insectes névroptères, comprenant de nombreuses espèces répandues sur tout le globe : *l'hémérobe perle fait la chasse aux pucerons.*

hémérocalle [*ka-le*] n. f. Genre de liliacées bulbeuses, dont on connaît cinq espèces de l'Europe centrale et de l'Asie tempérée. (La plus connue est l'*hémérocalle jaune* ou *lis jaune*, cultivée comme ornementale.)

hémérologe n. m. (de *hémérologie*). Traité sur la correspondance des calendriers.

hémérologie [*jî*] n. f. (du gr. *hêmera*, jour, et *logos*, discours). Art de composer des calendriers.

hémérologique adj. Qui concerne l'hémérologie : *science hémérologique.*

hémérologue [*lo-ghe*] n. m. (de *hémérologie*). Auteur d'un calendrier.

hémérosphère [*ros-fè-re*] n. m. Petit appareil utilisé pour faire connaître l'heure du lever et du coucher du soleil.

hémérothèque [*tè-ke*] n. f. (du gr. *hêmera*, jour, et *thêkê*, armoire). Local destiné à conserver les journaux et périodiques.

hémi (du gr. *hêmi*, à demi), préfixe qui entre dans la composition de certains mots et qui signifie *demi.*

hémiachromatopsie [*kro-mo-top-sî*] n. f. Achromatopsie dans une moitié du champ visuel, avec persistance de la vision des formes dans toute l'étendue du champ visuel.

hémialbumose [*mô-ze*] n. f. Peptone que l'on trouve dans un grand nombre d'aliments, dans l'estomac, dans le foie, le rein, le poumon, etc., et que l'on prépare par la digestion pepsique de la fibrine.

hémialgie [*jî*] n.f. (du préf. *hémi*, et du gr. *algos*, douleur). Douleur ressentie dans une moitié du corps seulement.

hémianesthésie [*nès-té-zî*] n.f. (du préf. *hémi*, et de *anesthésie*). Anesthésie portant sur une moitié latérale du corps.

hémianopsie [*psî*] n. f. (du gr. *hêmi*, à demi, *a* priv., et *opsis*, vision). Diminution ou perte de la vision dans la moitié du champ visuel d'un œil ou des deux yeux.

hémianosmie [*mî*] n. f. (du gr. *hêmi*, à demi, *a* priv., et *osmê*, odorat). Perte de l'odorat d'un côté.

hémiatrophie [*fî*] n. f. (du préf. *hémi*, et de *atrophie*). Atrophie portant sur la moitié seulement du corps ou d'un organe.

hémichorée [*ko-ré*] n. f. Chorée qui n'affecte qu'une moitié du corps.

hémicirculaire [*lè-re*] adj. Qui a la forme d'un demi-cercle : *surface hémicirculaire.*

hémicranie [*nî*] n. f. (du préf. *hémi*, et de *crâne*). Synonyme et origine du mot MIGRAINE.

hémicycle n. m. (du préf. *hémi*, et du gr. *kuklos*, cercle). Tout espace qui a la forme d'un demi-cercle. *Spécialem.*, lieu demi-circulaire, muni de gradins pour recevoir les spectateurs.



Hémicycle.

Hémicycle du palais des Beaux-Arts, salle demi-circulaire du palais des Beaux-Arts, à Paris, ornée d'une peinture murale de Paul Delaroche (1837). Cette composition, le chef-d'œuvre de l'auteur, représente les trois grands arts personnifiés par Ictinus, Phidias et Apelle, siégeant à une sorte de tribunal souverain, devant lequel se tiennent debout les quatre figures allégoriques de l'Art grec, de l'Art romain, de l'Art ogival et de l'Art de la Renaissance, entourant la Gloire qui distribue des couronnes. De chaque côté de ce groupe central, sont rassemblés les artistes les plus célèbres de tous les temps.

hémicyclique [*kli-ke*] adj. Qui est relatif à l'hémicycle, à un hémicycle.

hémicylindrique adj. A moitié cylindrique.

hémidactyle n. m. Genre de reptiles sauriens crassilingues, très voisins des geckos et qui habitent les régions chaudes du globe.

hémièdre adj. Qui présente les caractères de l'hémiédrie : *cristal hémièdre.*

hémiédrie [*drî*] n. f. (du préf. *hémi*, et du gr. *edra*, face). Loi d'après laquelle certains cristaux ne présentent des modifications que sur la moitié des arêtes ou des angles semblables.

— Encycl. *Minér.* D'après Haüy, toute modification portant sur une partie quelconque d'un cristal se répète sur toutes les parties géométriquement identiques. Delafosse a montré que cette loi est insuffisante ; il est indispensable que ces parties géométriquement identiques soient encore identiques au point de vue physique, c'est-à-dire qu'elles aient même constitution moléculaire.

hémiédrique adj. Se dit d'un cristal présentant l'hémiédrie.

hémifacial, e, aux adj. Qui se rapporte à la moitié de la face.

hémigale n. m. Genre de mammifères carnassiers, de la famille des viverridés, propres à la Malaisie.

hémiléia n. m. Genre de champignons parasites de la famille des urédinées, comprenant un petit nombre d'espèces qui vivent sur les feuilles des plantes dans les régions chaudes du globe. (Une espèce est très nuisible au caféier.)

hémilésion [*zi-on*] n. f. Lésion de la moelle épinière, ne dépassant pas la ligne médiane.

hémimèle n. m. (du préf. *hémi*, et du gr. *melos*, membre). Monstre caractérisé par l'atrophie de la partie extrême des membres (avant-bras et main, jambe et pied).

hémimorphite n. f. Syn. de CALAMINE.

hémine n. f. (gr. *hemina*). Mesure de capacité, chez les Grecs et les Romains, valant 0lit,271.

héminée [*né*] n. f. Chez les Romains et les Grecs, étendue de terre pour l'ensemencement de laquelle il fallait une hémine de grains.

hémiobolion n. m. ou **hémiobole** n. f. Ancienne monnaie de cuivre, valant la moitié d'une obole.

hémioliasme [*as-me*] n. m. (du préf. *hèmi*, et du gr. *hòlos*, tout entier). *Math.* Rapport de deux quantités dont l'une contient l'autre une fois et demie.

hémione n. m. (du préf. *hémi*, et du gr. *onos*, âne). Ane sauvage de l'Asie occidentale.


Hémione.

— Encycl. On entend sous le nom d'*hémione* un animal qui fait le passage entre l'âne et le cheval par la taille ; il habite les steppes aussi bien que les montagnes. On ne peut le domestiquer.

hémiopie [*pî*] n. f. (du préf. *hémi*, et du gr. *óps*, vue). *Méd.* Etat de la vue, dans lequel on ne distingue que la moitié des objets.

— Encycl. L'hémiopie n'est pas une maladie ; c'est un symptôme commun à diverses affections intéressant une moitié du cerveau (hémorragies, ramollissements, tumeurs). Ce symptôme a son explication dans l'entrecroisement incomplet des fibres du nerf optique au niveau du chiasma.

hémiphonie [*ni*] n. f. (du préf. *hémi*, et du gr. *phônê*, voix). Impossibilité de parler autrement qu'à demi-voix.

hémiplégie [*ji*] ou **hémiplexie** [*plèk-sî*] n. f. (du préf. *hémi*, et du gr. *plessein*, frapper). Paralysie qui ne frappe que la moitié du corps.

— Encycl. Dans l'immense majorité des cas, ce sont les deux membres du même côté qui sont paralysés. Cependant, quelquefois, un bras peut être atteint en même temps que la jambe du côté opposé : l'hémiplégie est alors *croisée*.

L'hémiplégie résulte d'une lésion de l'encéphale et, plus rarement, d'une lésion de la moelle. Cependant, on connaît des hémiplégies hystériques. V. paralysie.

hémiplégique adj. Qui a rapport à l'hémiplégie : *paralysie hémiplégique*.

hémiplexie n. f. V. hémiplégie.

hémiprismatique [*pris-ma*] adj. Se dit d'un cristal prismatique, mais dont on ne voit que la moitié.

hémiptère n. m. (du préf. *hémi*, et du gr. *pteron*, aile). Se dit de tout insecte dont les élytres sont courts. N. m. pl. Ordre d'insectes, comprenant tous ceux qui ont quatre ailes, un suçoir et ne subissent que des métamorphoses incomplètes, comme les cigales, les punaises, les cochenilles, les pucerons. S. un *hémiptère*.

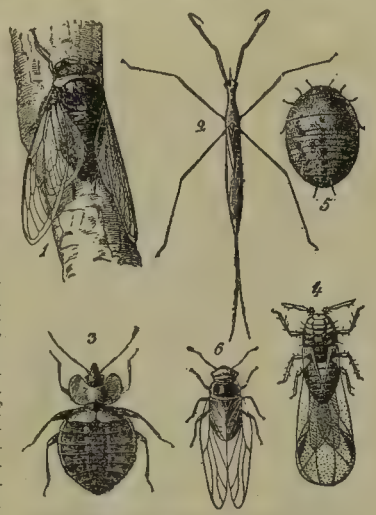
Hémiptères : 1. Cigale ; 2. Ranâtre ; 3. Punaise ; 4. Phylloxera ; 5. Cochenille ; 6. Psylle.

— Encycl. Les hémiptères vivent du suc des plantes et du sang des animaux ; ils sont essentiellement suceurs et, sauf de rares exceptions (cochenille à carmin), sont nuisibles. Il en existe plusieurs milliers d'espèces, réparties sur tout le globe. On les divise en : hétéroptères, homoptères, aptères et phytophtires.

hémispasme [*mis-pas-me*] n. m. Spasme limité à un côté du corps.

hémisphère [*mis-fè-re*] n. m. (gr. *hemisphairion ;* de *hemi*, demi, et *sphairion*, sphère). Demi-sphère. Chacune des deux moitiés du globe terrestre ou de la sphère céleste, séparées par l'équateur terrestre ou par l'équateur céleste : *hémisphère nord* ou *septentrional* ou *boréal*, *hémisphère sud* ou *méridional* ou *austral*. (V. mappemonde.) *Hémisphères de Magdebourg* (ainsi appelés parce que Otto de Guericke, bourgmestre de Magdebourg, en fit le premier l'expérience en 1654), calottes métalliques creuses, demi-sphériques, s'appliquant exactement l'une sur l'autre, et dans lesquelles on fait le vide. (Ne subissant plus alors que la pression de l'air extérieur, elles adhèrent si fortement l'une à l'autre, qu'il faut, si les hémisphères ont une assez grande capacité, la force de plusieurs chevaux pour les séparer.) *Méd. Hémisphères cérébraux*, nom des deux masses représentant chacune un quart d'ovoïde, qui constituent le cerveau.

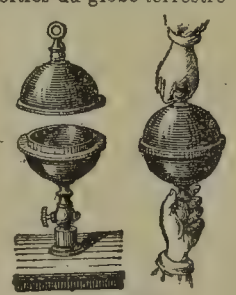
Hémisphères de Magdebourg.

hémisphérique [*mis-fé*] adj. Qui a la forme d'une demi-sphère : *calotte hémisphérique*.

hémisphéroïdal, e, aux [*mis-fé*] adj. Syn. de hémisphéroïde adj.

hémisphéroïde [*mis-fé-ro-i-de*] adj. et n. m. Qui a la forme d'une moitié de sphéroïde.

hémistiche [*mis-ti-che*] n. m. (du préf. *hémi*, et du gr. *stikhos*, vers). Moitié de vers. *Par ext.*, partie quelconque de vers, coupée par la césure.

hémitriglyphe n. f. *Archit.* Demi-triglyphe.

hémitriptère n. m. Genre de poissons acanthoptérygiens, comprenant des chabots à tête épineuse, de l'Atlantique nord.


Hémitriptère.

hémitrope adj. Se dit des cristaux qui présentent le caractère d'hémitropie.

hémitropie [*pî*] n. f. (du préf. *hémi*, et du gr. *tropê*, tour). Groupement de cristaux de même nature et de même forme.

Hemixem, comm. de Belgique (prov. et arr. d'Anvers), sur l'Escaut ; 6.340 h.

Hem-Monacu, comm. de la Somme, arr. et à 10 kil. de Péronne, près de la Somme ; 190 hab. (en 1914). Ch. de f. Prise par les armées de Fayolle le 5 juillet 1916. Entièrement ruinée.

hémochromatose [*kro-ma-tô-ze*] n. f. Coloration bronzée de la peau et des viscères, qui s'observe dans certaines intoxications et particulièrement dans l'alcoolisme.

hémochromogène n. m. Matière colorante ferrugineuse de l'hémoglobine. Syn. hématine réduite.

hémoclasique [*zi-ke*] adj. *Crise hémoclasique*, nom donné à la crise vasculo-sanguine déterminée par la pénétration brusque dans l'organisme de corps étrangers et notamment de colloïdes.

hémoconie [*ni*] n. f. (du gr. *haima*, sang, et *konis*, poussière). Corpuscule ultra-microscopique, observé dans le sang.

hémoculture n. f. Ensemencement d'un milieu de culture avec le sang d'un malade. (C'est un des procédés les plus sûrs pour reconnaître l'agent d'une septicémie.)

hémocyanine n. f. Protéide cuprique, extraite du sang des poules.

hémodiagnostic [*agh-nos-tik'*] n. m. *Méd.* Moyen de diagnostic tiré de l'examen microscopique du sang, du nombre, des altérations des hématies, des hématoblastes, de la nature et des proportions des leucocytes et de tous les autres éléments du sang.

hémodromomètre n. m. (du gr. *haima*, sang, *dromos*, course, et *metron*, mesure). Instrument pour mesurer la vitesse du sang dans les vaisseaux.

hémodromométrie [*trî*] n. f. Science qui s'occupe de mesurer la vitesse du sang.

hémodynamique n. f. (du gr. *haima*, sang, et *dunamis*, force). Science des phénomènes mécaniques de la circulation sanguine et, plus particulièrement, de la circulation artérielle.

hémodynamomètre n. m. Instrument propre à mesurer la pression sanguine.

hémodynamométrie [*trî*] n. f. Science qui s'occupe de la pression sanguine.

hémoglobine n. f. (du gr *haima*, sang, et de *globule*). Matière colorante rouge du sang : *l'oxydation de l'hémoglobine dans les poumons régénère le sang.*

— Encycl. L'hémoglobine est une albumine qui constitue le principe des globules rouges des vertébrés ; elle se présente en solution, sous l'aspect d'une belle couleur rouge violet. Elle se dédouble en une matière albuminoïde, la *globine* et un pigment ferrugineux l'*hémochromogène*. Elle s'oxyde facilement en présence de l'air, donnant l'oxyhémoglobine ; inversement ce composé abandonne facilement son oxygène pour redonner l'hémoglobine. C'est grâce à cette propriété que le sang veineux s'empare dans les poumons de l'oxygène de l'air et que les globules rouges abandonnent ce gaz dans les capillaires sanguins des différents organes.

hémoglobinomètre n. m. Appareil qui sert à mesurer la quantité d'hémoglobine du sang.

hémoglobinurie [*rî*] n. f. (de *hémoglobine*, et du gr. *ouron*, urine). Emission d'hémoglobine dissoute par l'urine.

— Encycl. L'hémoglobinurie est l'indice d'une destruction des globules sanguins ; elle s'observe après les brûlures étendues, les refroidissements, les empoisonnements par le chlorate de potasse, etc.

hémoïde [*mo-i-de*] adj. Qui ressemble au sang.

hémolymphe [*lin-fe*] n. f. Sang des invertébrés, ne renfermant guère comme éléments figurés que des leucocytes, d'où son nom.

hémolyse [*li-ze*] n. f. (du gr. *haima*, sang, et *lusis*, dissolution). Destruction des globules rouges. (On dit aussi hématolyse.)

— Encycl. Cette destruction peut se faire sous l'action d'agents chimiques (*poisons*) ou d'agents physiques (*colloïdes*) et des hémolysines.

hémolysine [*zi-ne*] n. f. (du gr. *haima*, sang, et *lusis*, dissolution). Substance qui détruit les globules rouges, comme le sang de certains animaux qui, injecté à d'autres, détruit leurs globules rouges.

hémolytique adj. Qui jouit de la propriété de modifier ou de dissoudre les globules rouges du sang.

Hémon, personnage de la tragédie d'*Antigone*. Fils de Créon, roi de Thèbes. Il aime Antigone et, lorsqu'elle a été mise à mort, il se tue sur son corps.

hémopathie [*tî*] n. f. (du gr. *haima*, sang, et *pathos*, affection). Maladie du sang en général.

hémopathique adj. Qui se rapporte à l'hémopathie.

hémophile n. Sujet atteint d'hémophilie.

hémophilie [*fi-lî*] n. f. (du gr. *haima*, sang, et *philos*, ami). Prédisposition aux hémorragies.

— Encycl. L'hémophilie est une maladie congénitale et familiale, transmise dans une même famille par les femmes et qui ne frappe que les hommes. Chez les hémophiles, la moindre plaie donne lieu à une hémorragie difficile à arrêter. Le traitement consiste dans l'administration de chlorure de calcium et d'ergotine, des applications d'adrénaline, d'antipyrine et surtout de sérum de cheval. Ne pas se servir de perchlorure de fer. Les injections de peptone et de sérum auraient une action préventive. S'abstenir, sauf obligation absolue, de toute intervention chirurgicale, même très minime, chez les hémophiles.

hémophilique adj. Qui est atteint d'hémophilie.

hémophtalmie [*mî*] n. f. (du gr. *haima*, sang, et *ophthalmos*, œil). Epanchement du sang dans l'intérieur de l'œil.

— Encycl. L'hémophtalmie ou hémorragie du corps vitreux a pour cause un traumatisme du globe oculaire. Elle se résorbe souvent d'elle-même ; mais, si elle a été abondante, elle laisse des opacités gênantes pour la vue.

hémopiésique [*zi-ke*] adj. (du gr. *haima*, sang, et *piezein*, presser). Se dit des substances, comme la caféine, qui provoquent la diurèse en augmentant la pression sanguine.

hémopis [*piss*] n. f. Genre d'hirudinées, dont le type est une sangsue très répandue dans les eaux douces d'Europe.

hémoplastie [*plas-tî*] n. f. (du gr. *haima*, sang, et *plastês*, qui forme). Réparation du sang.

hémoplastique [*plas-ti-ke*] adj. Qui fournit les éléments nécessaires à la formation du sang.

hémopronostic [*nos-tik*] n. m. Pronostic qui résulte de l'examen et de l'analyse des différents éléments du sang.

hémoptoïque adj. (du grec *haima*, sang, et *ptuein*, cracher). Qui a rapport au crachement de sang : *un crachat hémoptoïque*.

hémoptysie [*pti-zi*] n. f. (du gr. *haima*, sang, et *ptusis*, crachement). Crachement du sang.

— Encycl. Le mot *hémoptysie* exprime une expectoration de sang provenant des voies respiratoires. L'hémoptysie est généralement symptomatique de la tuberculose pulmonaire. Le traitement consiste à mettre le malade au repos complet, à lui faire garder le silence. On lui donnera des boissons glacées et des astringents : ratanhia, tanin, et surtout ergotine.

hémoptysique [*zi-ke*] adj. Qui a rapport à l'hémoptysie : *crise hémoptysique*.

hémorragie [*mo-ra-jî*] n. f. (du gr. *haima*, sang, et *rhagê*, rupture). Perte de sang : *hémorragie nasale*.

— Encycl. Il y a hémorragie, soit que le sang se répande à l'extérieur du corps, soit qu'il s'épanche dans l'épaisseur des tissus.

Dans le premier cas, l'hémorragie est *externe*, dans le second cas, *interne*. L'hémorragie interne est quelquefois difficile à diagnostiquer : on la soupçonnera chez des malades ayant des frissons, le pouls petit et fréquent, la face pâle et livide, les traits tirés. Le traitement des hémorragies consiste, suivant les cas, en ligatures des vaisseaux rompus, en compressions, en ingestions de médicaments qui font contracter les vaisseaux (ergotine, antipyrine) et en injections d'eau salée (sérum physiologique).

hémorragipare adj. (de *hémorragie*, et du lat. *parere*, engendrer). Qui cause une ou des hémorragies : *le scorbut est une maladie hémorragipare*.

hémorragique [*mo-ra*] adj. Qui a rapport à l'hémorragie.

hémorrhée [*mo-ré*] n. f. (du gr. *haima*, sang, et *rhein*, couler). Hémorragie spontanée.

hémorroïdaire [*mo-ro-i-dè-re*] adj. et n. Qui est affecté d'hémorroïdes.

hémorroïdal, e, aux [*mo-ro-i*] adj. Qui a rapport aux hémorroïdes : *flux hémorroïdal*.

hémorroïdes [*mo-ro-i-de*] n. f. pl. (du gr. *haima*, sang, et *rhein*, couler). Varices des veines de l'anus. Petites tumeurs qui se forment autour de l'anus et qui donnent souvent lieu à un écoulement sanguin. S. une *hémorroïde*.

— Encycl. Les hémorroïdes sont des varices des veines sous-muqueuses de l'extrémité inférieure du rectum. Elles apparaissent chez les femmes enceintes, les cavaliers, les personnes constipées, etc. Leur couleur est rouge foncé, et leur volume varie de la grosseur d'un pois à celle d'une orange.

Les hémorroïdes donnent souvent lieu à un écoulement sanguin ; elles sont alors dites *fluentes*. On traite les hémorroïdes par les bains froids, les astringents, ou par la dilatation de l'anus et l'exérèse. On évitera la constipation.

hémorroïsse [*mo-ro-i-se*] n. f. (du gr. *haima*, sang, et *rhein*, couler). Femme affectée d'un flux de sang. (On dit aussi hémorroïdesse.)

hémoscopie [*mos-ko-pî*] n. f. (gr. *haima*, sang, et *skopein*, examiner). Examen du sang.

hémoscopique [*mos-ko-pi-ke*] adj. Qui a rapport à l'hémoscopie.

hémospasie [*mos-pa-zî*] n. f. Action d'attirer le sang sur les diverses parties du corps en les introduisant dans un récipient où l'on fait le vide.

hémospectroscope [*mos-pèk-tros-ko-pe*] n. m. (du gr. *haima*, sang, et de *spectroscope*). Appareil permettant de reconnaître la présence de traces de sang dans les liquides par les bandes d'absorption de l'oxyhémoglobine situées dans le jaune du spectre.

hémosporidie [*mos-po*] n. f. (du gr. *haima*, sang, et *spora*, semence). Organisme animal parasitaire, vivant à l'intérieur des globules rouges du sang. (Ce nom est réservé aux parasites du paludisme.)

hémostase [*mos-ta-ze*] ou **hémostasie** [*mos-ta-zî*] n. f. (du gr. *haima*, sang, et *stasis*, arrêt). *Méd.* Stagnation du sang. Opération qui a pour but d'arrêter une hémorragie, notamment au cours d'une intervention chirurgicale.

— Encycl. On pratique l'hémostase par la compression des artères ou leur ligature et surtout par forcipressure, en utilisant la pince qui fut inventée par Kœberlé et Péan. Ce dernier procédé rend le chirurgien maître de toutes les hémorragies et lui permet de tenter les interventions les plus audacieuses.

hémostatique [*mos-ta*] adj. Propre à arrêter les hémorragies : *remèdes hémostatiques*. N. m. : *un hémostatique*.

— Encycl. Les hémostatiques sont de plusieurs ordres. On peut avoir recours à des procédés mécaniques, à quelques agents physiques, ou bien encore à certaines substances chimiques. Les moyens mécaniques sont : la compression, la suture, la ligature, le pincement, l'écrasement. Les agents physiques sont : la réfrigération ou, au contraire, la chaleur (cautérisation). Les substances chimiques sont : les

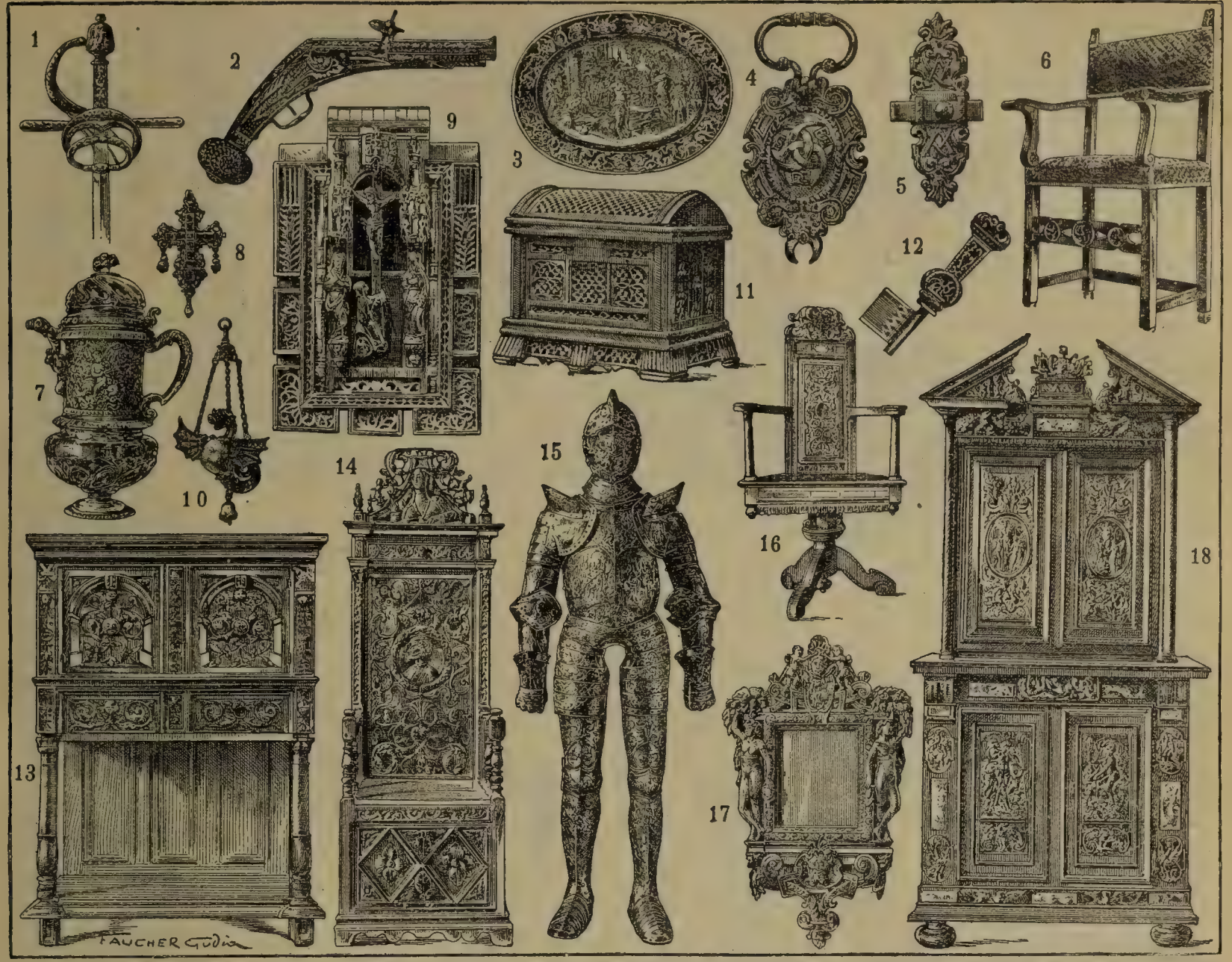

STYLE HENRI II : 1. Poignée d'épée émaillée. — 2. Pistolet damasquiné. — 3. Plat émaillé de Limoges (musée du Louvre). — 4. Heurtoir de porte (musée du Louvre). — 5. Targette (musée du Louvre). — 6. Fauteuil en bois (musée des Arts décoratifs). — 7. Aiguière en cristal de roche et argent émaillé (musée du Louvre). — 8. et 10. Bijoux en or émaillé. — 9. Serrure de chef-d'œuvre (musée du Louvre). — 11. Coffret en buis sculpté (musée du Louvre). — 12. Clef (musée de Cluny). — 13. Crédence (musée des Arts décoratifs). — 14. Siège seigneurial en bois sculpté (musée du Louvre). — 15. Armure en fer repoussé, ayant appartenu à Henri II (musée du Louvre). — 16. Chaise caquetoire (musée du Louvre). — 17. Miroir en bois sculpté et doré. — 18. Buffet à deux corps.

astringents, l'ergotine, l'antipyrine, le perchlorure de fer, l'amadou, l'adrénaline, le chlorure de calcium, etc.

hémotachomètre [*ko*] n. m. (du gr. *haima*, sang, *takhos*, vitesse, et *metron*, mesure). Appareil pour mesurer la vitesse du sang dans les artères.

hémothérapie [*pi*] n. f. (du gr. *haima*, sang, et *therapeia*, traitement). *Méd.* Méthode de traitement qui consiste à injecter du sang sous la peau ou dans les veines et dont l'expression la plus parfaite est la transfusion. (Les injections de sérum artificiel en sont un dérivé. On dit aussi HÉMATOTHÉRAPIE.)

hémothorax [*raks*] n. m. Epanchement de sang dans la poitrine, entre les feuillets de la plèvre.

hémotoïque adj. *Méd.* Syn. de HÉMOPTYSIQUE.

hémotoxie [*tok-si*] n. f. (du gr. *haima*, sang, et *toxikon*, poison). Empoisonnement du sang.

hémotoxique [*tok-si-ke*] adj. (de *hémotoxie*). Qui est capable de détruire les globules rouges du sang.

hémovaccination [*vak-si-na-si-on*] n. f. (du gr. *haima*, sang, et de *vaccination*). Inoculation hypodermique ou intraveineuse de sang ou de plasma sanguin.

Hems ou **Homs,** v. de l'Asie. V. HOMS.

Hemsterhuis [*hu-iss*] (Tibère), philologue hollandais, né à Groningue, m. à Leyde (1685-1766).

Hémus [*muss*], nom ancien des *Balkans*.

Henanbihem, comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 3 kil. de Dinan, près du Frémur ; 1.900 h.

Henansal, comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 34 kil. de Dinan, sur le Frémur ; 1.280 h.

Henares [*rèss*] riv. d'Espagne, s.-affl. du Tage ; elle reçoit le Mançanarès, qui baigne Madrid et arrose Alcala de Hénarès ; cours 150 kil.

Henau, comm. de Suisse (cant. de Saint-Gall), sur la Thur ; 4.900 h. Prairies, agriculture, arbres fruitiers.


Hénault.

Hénault [*nô*] (Charles-Jean-François), historien et poète, né et m. à Paris (1685-1770), président au parlement de Paris. Il composa des poésies légères, des tragédies. Son principal titre est un *Abrégé chronologique de l'Histoire de France jusqu'à la mort de Louis XIV*. Membre de l'Académie française, en 1723.

Hencke (Charles-Louis), astronome allemand, né à Driesen, m. à Marienwerder (1793-1866).

Hendaye [*an-da-ie*], comm. des Basses-Pyrénées, arr. et à 30 kil. de Bayonne, sur la Bidassoa ; 3.200 h. (*Hendayais*). Ch. de f. M. Liqueur estimée dite *eau-de-vie d'Hendaye*. Bains de mer.

hendé, e [*an*] adj. (de l'espagn. *hendido*, fendu). *Blas.* Se dit de la croix et autres pièces dont les extrémités sont ancrées en fleur de lis.

hendécagone ou **endécagone** [*in*] adj. et n. m. (du gr. *hendeka*, onze, et *gônia*, angle). Polygone comprenant onze angles et onze côtés.

hendécasyllabe ou **endécasyllabe** [*in, sil-la-be*] adj. et n. m. (du gr. *hendeka*, onze, et de *syllabe*). Se dit du vers de onze syllabes.

hendécasyllabique adj. Syn. de HENDÉCASYLLABE.

hendiadys [*in, diss*] n. m. (gr. *hen dia duoïn*, une chose par deux mots). Figure de grammaire qui consiste à remplacer un substantif accompagné d'un adjectif ou d'un complément déterminatif par deux substantifs qu'unit une conjonction.

Hendon, v. d'Angleterre (Middlesex), faubourg du N.-O. de Londres ; 38.000 h. Aérodrome de Londres.

hénéicosane n. m. Carbure saturé de formule $C^{21}H^{44}$.

***henequen** [*kèn*] n. m. Nom mexicain d'une espèce d'aloès, dont on tire une fibre textile : *les fibres de henequen servent à la fabrication de cordages très résistants.*

hénès [*né*] n. m. pl. Baguettes de bois mince sur lesquels on enfile les harengs (par la bouche et les ouïes) pour les saurer.

Hengelo, v. des Pays-Bas (Overyssel) ; 25.300 h. Toiles.

Hengist, chef jutlandais, qui, avec son frère Horsa, conduisit en Angleterre la première invasion anglo-saxonne et fonda le royaume de Kent, m. en 488.

hénicopus [*puss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères malacodermes, comprenant de petites formes très poilues, qui vivent sur les fleurs.

Héninel, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 8 kil. d'Arras ; 244 h. (en 1914) ; sur le Cajeul. Prise par les Anglais en 1917 au cours de la Grande Guerre, reprise par les Allemands en 1918 et prise de nouveau par les Anglais en août 1918. Complètement détruite.

Hénin-Liétard [*tar*], comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 28 kil. de Béthune ; 17.830 h. (en 1914). Ch. de f. N. Mines de houille ; établissements métallurgiques. A beaucoup souffert pendant la Grande Guerre.

hénioque [*o-ke*] n. m. Genre de poissons acanthoptères, dont le nom vulgaire est *cocher*. (Ce sont des formes comprimées, très hautes, avec un aiguillon dans le dos, modifié en long filet délié.)

Henle (Frédéric-Gustave-Jacques), anatomiste allemand, né à Fürth, m. à Gœttingue (1809-1885), qui a donné son nom à divers détails anatomiques (*couches, cellules, anse, gaine de Henle*).

Henley (William Ernest), poète et critique anglais, né à Gloucester, m. à Woking (1849-1903) ; auteur des *Rimes d'hôpital*, d'un réalisme intense, du *Chant de l'épée*, *Pour l'Angleterre*, etc.



Henné : *a*, fleur.

***henné** [*hèn-né*] n. m. (ar. *hinna*). Genre de lythrariacées.

— ENCYCL. On ne connaît qu'une seule espèce de henné : le *henné blanc*, à fleurs blanches et d'une odeur suave, qui est originaire de l'Arabie. Ses feuilles, séchées et pulvérisées, fournissent une poudre dont on se sert pour teindre en rouge ou jaune la crinière et la queue des chevaux. Les femmes d'Orient en font usage pour se teindre les cheveux et se peindre les lèvres, les paupières et les doigts.

Hennebique (François), ingénieur français, né à Neuville-Saint-Vaast (Pas-de-Calais), m. à Paris (1842-1921). Inventeur du ciment armé.

Hennebont [*bon*], ch.-l. de c. (Morbihan), arr. et à 12 kil. de Lorient ; 9.120 h. (*Hennebontais*). Ch. de f. Et. et Orl. Port sur le Blavet. En 1342, Jeanne de Montfort y soutint victorieusement un siège contre Charles de Blois. — Le cant. a 4 comm., et 22.360 h.

Henneguy (Louis-Félix), zoologiste français, né à Paris en 1850, membre de l'Académie des sciences (1908).

Hennequin [*kin*] (Antoine-Marie), avocat français, né à Clichy-la-Garenne, m. à Paris (1786-1840). Il plaida pour la duchesse de Berry.

Hennequin (Philippe-Augustin), peintre et graveur français, né à Lyon, m. à Leuze (Belgique) (1773-1863). Il participa activement à la Révolution ; auteur de grandes compositions historiques et d'un *Oreste poursuivi par les Furies* (Louvre). — Son

petit-fils, ALFRED-NÉOCLÈS, auteur dramatique français, né à Liége, m. à Epinay (1842-1887); auteur de comédies pleines d'esprit et de mouvement : *le Procès Vauradieux*, etc. — Son arrière-petit-fils, CHARLES-MAURICE, né à Liége en 1863, a écrit de nombreux vaudevilles, seul (*les Joies du foyer*), ou en collaboration (*Coralie et Cie*, *le Paradis*, *le Coup de fouet*, *la Gueule du loup*, etc.)



A. Hennequin.

Hennequin (Emile), critique français, né à Palerme, m. à Sannois (1859-1888); auteur d'essais de *Critique scientifique* où, contrairement à la théorie de Taine, il s'attachait à démontrer que le génie crée son milieu.

Henner [*nèr*] (Jean-Jacques), peintre français, né à Bernwiller (Haut-Rhin), m. à Paris (1829-1905); auteur d'œuvres remarquables par l'entente de la lumière, et par la gamme des teintes, qui va de l'ivoire clair au brun très sombre ou du roux vénitien à un vert sourd et riche : *le Lévite d'Ephraïm*, *Christ mort*, *Saint Sébastien*, *Madeleine*, etc.



Henner.

Henneville, comm. de la Manche, arr. et à 6 kil. de Cherbourg, près du Vaubled; 1.430 h.

Hennezel, comm. des Vosges, arr. et à 38 kil. de Mirecourt; 1.330 h. Forges.

***hennin** [*hè-nin*] n. m. Coiffure féminine, haute et conique, employée en Occident au XVe siècle et encore aujourd'hui en Orient.



Hennins.

Hennique (Léon), auteur dramatique et romancier français de l'école réaliste, né à La Basse-Terre (Guadeloupe) en 1852; auteur de : *Jacques Damour*, *Esther Brandès*, *la Mort du duc d'Enghien*, etc.

***hennir** [autref. *ha-nir;* on dit mieux auj. *hénir*] v. n. (lat. *hinnire*). Se dit du cheval quand il fait entendre son cri.

***hennissant** [*hé-ni-san*], E adj. Qui hennit.

***hennissement** [autref. *ha-ni-se-man;* auj. on dit mieux *hé-ni-se-man*] n. m. Cri ordinaire du cheval.

Hennuyer. V. HANNUYER.

Hennuyer [*nu-ié*] (Jean **Le**), évêque de Lisieux, né à Saint-Quentin, m. à Lisieux (1497-1578). On a dit qu'il sauva les protestants de son diocèse au moment de la Saint-Barthélemy, mais ce n'est pas à son intervention que fut dû le salut des calvinistes.

Hennuyères, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Soignies); 1.730 h. Tabac.

hénon n. m. *Zool.* Syn. de BUCARDE.

henri n. m. Ecu d'or frappé sous Henri II.

— REM. Dans le style soutenu, l'*h* du mot Henri, nom propre, s'aspire de préférence; mais l'aspiration se perd dans le ton familier.

Henri Ier, dit *l'Oiseleur*, duc de Saxe, né vers 876, m. à Memleben (Saxe) en 936, élu roi des Saxons et des Francs en 919. Il soumit la Souabe et la Bavière, battit les Hongrois et organisa l'armée fédérale des chevaliers. — HENRI II, *le Saint* ou *le Boiteux*, né en 973, m. à Grona, près de Gœttingue, en 1024; duc de Bavière, sacré empereur d'Allemagne en 1014. Canonisé avec sa femme Cunégonde en 1146; l'Eglise l'honore le 15 juillet. — HENRI III, *le Noir*, né en 1017, m. à Bodfeld (Thuringe) en 1056, empereur d'Allemagne en 1039; il fit reconnaître sa suprématie aux rois de Bohême et de Hongrie. — HENRI IV, fils et successeur du précédent, né en 1050, m. à Liége en 1106, empereur en 1056. Il soutint une lutte terrible contre le pape Grégoire VII pour la question des investitures, et dut venir s'humilier à Canossa (1077). La papauté ayant soulevé ses fils contre lui, il fut trahi par eux et mourut de dénuement et de chagrin. Il avait favorisé le développement de la bourgeoisie des villes. — HENRI V, fils et successeur du précédent, né en 1081, m. à Utrecht, en 1125, empereur en 1106. Il conclut avec le pape le concordat de Worms, qui marqua la fin momentanée de la « querelle des investitures ». — HENRI VI, dit *le Cruel*, né à Nimègue en 1165, m. à Messine, en 1197, fils et successeur de Barberousse, empereur en 1190; il s'empara de Naples et de la Sicile. — HENRI VII, duc de Luxembourg, empereur de 1308 à 1313, né et m. à Buonconvento, près de Sienne (Toscane). Il réussit à assurer la Bohême à son fils Jean.



Ordre de Saint-Henri.

Henri (*ordre de* **Saint-**), ordre saxon créé en 1736 par l'électeur Frédéric-Auguste, plus tard roi de Pologne sous le nom d'Auguste III. Réorganisé en 1768, puis en 1829 et 1870. Quatre classes; ruban bleu, à bordure jaune.

Henri Ier, fils de Robert II, et de Constance, roi de France de 1031 et 1060. Il se vit disputer la couronne par son frère cadet Robert, qu'il vainquit grâce au secours de Robert le Diable, duc de Normandie. Il pardonna à son frère et lui céda le duché de Bourgogne, fondant ainsi la première maison de Bourgogne, dite *capétienne*. Sous le règne de Henri Ier, la famine et les guerres désolèrent la France. Pour mettre fin à ces dernières, l'Eglise recourut à la *paix de Dieu* et à la *trêve de Dieu*. Il épousa vers 1051 Anne ou Agnès, fille de Jaroslav, duc de Russie.

Henri II, fils de François Ier et de Claude de France, né à Saint-Germain-en-Laye en 1510, roi de France de 1547 à 1559. Henri II, fidèle à la politique de son père, continua la lutte contre Charles-Quint. S'unissant aux protestants, il s'empara facilement des trois évêchés : Metz, Toul et Verdun (1552), et ce fut en vain que l'empereur envoya cent mille hommes pour reprendre Metz; François de Guise força le duc d'Albe à lever le siège. Après l'abdication de Charles-Quint, son fils Philippe II, roi d'Espagne, allié aux Anglais, continua la guerre et prit Saint-Quentin; mais Henri rappela d'Italie le duc de Guise, qui surprit Calais et en chassa les Anglais (1558). Philippe consentit alors à signer la paix de Cateau-Cambrésis, qui nous laissa définitivement les trois évêchés et Calais. Henri II mourut l'année suivante d'un coup de lance qu'il reçut dans l'œil, en joutant dans un tournoi contre Montgomery. Protecteur des lettres et des arts, comme son père, il eut le tort de favoriser l'influence croissante des Guises, et son administration financière fut déplorable. Il avait épousé Catherine de Médicis en 1533. — Son tombeau, un des chefs-d'œuvre de la Renaissance, se trouve dans la basilique de Saint-Denis.



Henri II.

Henri II (*style*). Il manifeste ses caractères propres surtout dans l'architecture. Les éléments inspirés par l'architecture antique commencent à tenir une grande place; les tours rondes sont remplacées par des bâtiments carrés; dans les églises, aux voûtes sont substitués des plafonds de pierre légèrement courbés. Dans l'ameublement, les cabinets à l'antique sont en faveur; les vantaux des armoires s'ornent de faibles reliefs. A l'époque de Henri II appartiennent aussi les rustiques figulines de Bernard Palissy, les faïences de Saint-Porchaire, dites d'Oiron, les émaux peints de Limoges, des armures d'une fabrication merveilleuse.

Henri III, fils de Henri II et de Catherine de Médicis, né à Fontainebleau en 1551, roi de France de 1574 à 1589. Il venait d'être élu roi de Pologne lorsque la mort de son frère Charles IX le rappela en France. Ce prince, plein de vices et de passions mesquines, s'entoura de favoris que l'histoire a flétris du nom de *mignons*. Il fut un des rois les plus incapables et d'ailleurs les moins obéis qu'ait eus la France. En 1575, il épousa Louise, fille du comte de Vaudemont, de la maison de Lorraine. — Les catholiques formèrent entre eux, dès 1576, une association nommée la *Sainte-Ligue*. Sous prétexte de défendre la religion, ils méconnurent l'autorité du roi, qui, aux états de Blois, crut faire un coup de maître en se déclarant le chef de la Ligue; il ne le fut que de nom. Le vrai chef de ce dangereux groupement fut Henri de Guise, qui fit excommunier Henri de Navarre comme chef des hérétiques, et organisa le conseil des *Seize*. Le Béarnais, se voyant exclu du trône, commença la guerre des trois Henri et battit Joyeuse à Coutras (1587). Les Seize appelèrent alors dans Paris Henri de Guise, qui y vint malgré la défense du roi. Le peuple de Paris, qui avait fait la Saint-Barthélemy contre les protestants, fit la *journée des Barricades* contre la royauté. Henri III eût été détrôné ce jour-là, si le duc de Guise eût montré plus de décision. Le roi réussit à s'enfuir de Paris à Chartres. Là, il nomma Guise généralissime des armées du royaume, et convoqua les états généraux à Blois, mais il fit assassiner, par ses affidés, son adversaire, qui se voyait déjà maître du trône; le cardinal, frère du duc de Guise, eut le même sort le lendemain. « Je suis redevenu roi de France, dit-il, à sa mère, ayant fait tuer le roi de Paris. — C'est bien taillé, mon fils, répondit Catherine; maintenant il faut coudre ». En présence du soulèvement des villes, Henri III appela à son secours le roi de Navarre, se réconcilia avec lui pour assiéger Paris, mais il fut assassiné à Saint-Cloud par un moine, fanatique ligueur, Jacques Clément, qui le frappa d'un coup de couteau dans le ventre, et, n'ayant pas d'enfants, il reconnut Henri de Navarre pour son successeur avant de mourir.



Henri III.

Henri III et sa cour, drame historique en cinq actes et en prose, par Alexandre Dumas père. L'action roule sur les amours de la duchesse de Guise avec le mignon Saint-Mégrin. C'est un des premiers essais de drame romantique représentés sur la scène française (1829).

Henri III reçu par Federico Contarini à l'entrée de la villa de Mira, vaste et superbe fresque de Tiepolo (auj. musée Jacquemart-André), où l'artiste a commémoré le passage à Venise d'Henri III, revenant de Pologne en 1574. Sur le perron de la villa, au bord de la Brenta, le maître de la maison s'incline devant le roi, qui gravit les degrés, suivi d'une nombreuse escorte et au milieu d'une haie de curieux.

Henri III et le duc de Guise, tableau de P.-C. Comte (Salon de 1855), placé depuis au Luxembourg. L'artiste a représenté le roi se rencontrant avec le duc de Guise au pied du grand escalier du château de Blois (22 déc. 1588), la veille de l'assassinat du duc. Composition harmonieuse, restitution fidèle des costumes; personnages bien observés. (V. p. 1097.)

Henri (*guerre des trois*), troubles de la Ligue, ainsi nommée parce que *Henri III* était à la tête des royalistes, *Henri de Navarre* (plus tard Henri IV) à la tête des huguenots, et *Henri de Guise* à la tête de la Ligue.

Henri IV, fils d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret, né au château de Pau en 1553, roi de France de 1589 à 1610. Il avait épousé, en 1572, Marguerite de Valois, fille de Henri II, et il avait échappé à grand'peine, au lendemain de son mariage, à la Saint-Barthélemy. Les catholiques refusèrent d'abord de le reconnaître, mais il réussit, grâce à son habileté patiente, sa bravoure, son énergie, sa persévérance, à conquérir peu à peu tout son royaume, après avoir battu à Coutras le duc de Joyeuse (1587). Allié en 1589 à Henri III, vainqueur de Mayenne à Arques (1589) et à Ivry (1590), il vint assiéger Paris; mais les Espagnols joints aux Ligueurs l'obligèrent à lever le siège. Il alla guerroyer dans les provinces pendant que les Seize dominaient dans la capitale et se perdaient par leurs excès. Mayenne, espérant obtenir la couronne pour lui, se décida enfin à convoquer les états à Paris; mais le jeune duc de Guise et le roi d'Espagne la voulaient aussi pour eux-mêmes. Dans ces conjonctures, les états déclarèrent que la couronne ne pouvait être transférée en des mains étrangères. Ce fut alors que Henri crut pouvoir embrasser la religion de la majorité des Français; il abjura le protestantisme (1593), et il entra dans Paris l'année suivante. Il vainquit les Espagnols et les restes de la Ligue à Fontaine-Française et prit Amiens. En 1598, il conclut le traité de Vervins avec l'Espagne et promulgua l'édit de Nantes. (V. NANTES.) Peu à peu, il rétablit l'autorité royale sur les provinces, où dominaient encore les grands, et il n'hésita pas à faire exécuter un de leurs chefs, le duc de Biron, qui avait conspiré. — La France pacifiée, il résolut de réparer les maux de quarante ans de guerre civile, de rendre au peuple sa prospérité passée. Il voulut que tout paysan pût « mettre chaque dimanche, la poule au pot ». Il fut aidé avec dévouement par Sully dans la réforme des abus financiers, et, sur les conseils d'Olivier de Serres, il encouragea l'agriculture. Sérieusement occupé d'assurer la grandeur de la France, Henri IV songeait à utiliser ses ressources pour abaisser, avec l'appui des protestants d'Allemagne, la maison d'Autriche, lorsqu'il tomba sous le couteau d'un fanatique, nommé Ravaillac, qui le frappa dans son carrosse, rue de la Ferronnerie, à Paris. Sa mort plongea la France dans une douleur profonde. Les soldats l'appelaient *le Roi des braves*, l'Europe lui donna le surnom de *Grand*. Toutefois l'histoire lui reproche son goût pour les plaisirs (on l'appelait pour cela le *Vert Galant*); il eut de nombreuses maîtresses, dont les plus connues sont Gabrielle d'Estrées et Henriette d'Entragues. En 1600, Henri IV avait épousé, après son divorce d'avec Marguerite de Valois, Marie de Médicis, qui lui succéda comme régente pendant la minorité de son fils, Louis XIII.



Henri IV.

Henri IV (*Histoire de*), par Poirson; ouvrage estimé, monographie complète d'un grand règne (1856).

Henri IV (*Portrait de*), tableau de Franz Porbus le Jeune, au Louvre (v. p. 1098); — *Naissance de Henri IV*, tableau de E. Devéria (1824), au Louvre; toile bien composée qui obtint un succès énorme (v. p. 1098); — *Statue de Henri IV*, sur le Pont-Neuf à Paris, œuvre du sculpteur Lemot, inaugurée en 1818. Le piédestal est orné de deux bas-reliefs représentant l'*Entrée de Henri IV à Paris* et *Henri IV laissant passer du pain aux Parisiens assiégés*; il fut presque entièrement reconstruit en 1858.

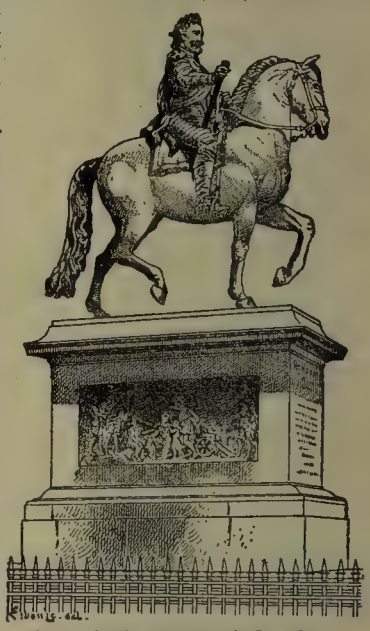

Statue de Henri IV, sur le Pont-Neuf, à Paris, œuvre de Lemot.

Henri IV jouant avec ses enfants, tableau d'Ingres (1824); Henri IV joue, devant Marie de Médicis, avec ses enfants : il est à quatre pattes, et en porte un sur son dos. L'ambassadeur d'Espagne entre, et paraît surpris : « Avez-vous des enfants, monsieur l'ambassadeur? — Oui, sire. — En ce cas, je puis achever le tour de la chambre. »

Henri V, nom que l'on donne souvent au comte de Chambord, bien qu'il n'ait jamais régné. V. CHAMBORD.

Henri Ier, dit *Beauclerc*, né en 1068, 4me fils de Guillaume le Conquérant, roi d'Angleterre de 1100 à 1135. Astucieux, cruel, avare, il fit pourtant régner l'ordre en Angleterre; son fils périt dans le naufrage de la *Blanche Nef*; sa fille et héritière Mathilde épousa Geoffroi Plantagenet; — HENRI II, fils de Geoffroi Plantagenet, né au Mans en 1133, m. à Chinon, roi d'Angleterre de 1154 à 1189, auteur du meurtre de Thomas Becket. Ses dernières années furent attristées par les révoltes de ses fils Henri et Richard, soutenus par le roi de France Philippe Auguste; — HENRI III, fils de Jean sans Terre, né à Winchester en 1207, m. à Westminster, roi d'Angleterre de 1216 à 1272. Le parlement le força à signer les célèbres *Provisions d'Oxford*. (V. OXFORD); — HENRI IV, fils de Jean de Gand, né à Bolingbroke en 1367, m. à Westminster, roi d'Angleterre de 1399 à 1413; son règne fut troublé par les continuelles révoltes des barons; — HENRI V, fils du précédent,

né à Monmouth en 1387, m. à Vincennes, roi d'Angleterre de 1413 à 1422. Prince énergique et habile, il vainquit les Français à Azincourt et se fit reconnaître comme régent et héritier de la couronne de France ; — Henri VI, fils du précédent, né à Windsor en 1421, assassiné dans la tour de Londres, après la bataille de Barnet, où périt Warwick, roi de 1422 à 1471. Ses armées luttèrent en vain pour conserver les conquêtes de Henri V en France ; elles durent évacuer le continent, et du mécontentement de toute la nation anglaise à ce sujet sortit la *guerre des Deux-Roses ;* — Henri VII, fils posthume d'Edmond Tudor, comte de Richmond, né à Pembroke-Castle en 1457, m. à Richmond, roi d'Angleterre de 1485 à 1509, le premier de la dynastie des Tudors. Il mit fin, dans la bataille décisive de Bosworth, à la guerre des Deux-Roses, et grâce à son énergie, sombre et soupçonneuse, restaura l'autorité royale en Angleterre ; — Henri VIII, fils du précédent, né à Greenwich en 1491, m. à Westminster, roi d'Angleterre de 1509 à 1547. Il gagna la bataille de Guinegatte sur les Français (1513), se prononça pour Charles-Quint contre François Ier, rompit avec l'Eglise catholique et fonda l'*anglicanisme*. Instruit, aimant les arts, il excellait à tous les exercices physiques ; mais, cruel et débauché, il épousa successivement six femmes : Catherine d'Aragon, Anne de Boleyn, Jane Seymour, Anne de Clèves, Catherine Howard, Catherine Parr, et en fit périr deux sur l'échafaud : Anne de Boleyn et Catherine Howard. Son fils Edouard VI lui succéda, et ses deux filles Marie Tudor et Elisabeth régnèrent successivement après la mort de leur frère.



Henri IV et ses enfants, tableau d'Ingres.



Henri VIII.

Henri IV, drame de Shakespeare en deux parties, un de ses chefs-d'œuvre, où la puissance tragique est mêlée d'une heureuse bouffonnerie, grâce au personnage de Falstaff. Le prince de Galles, âme folle, insouciante et débauchée, se range à la fin (1597) ; — *Henri V*, drame du même, où se déroulent d'importants épisodes de la guerre de Cent ans (1599) ; — *Henri VI*, drame du même en trois parties, où Jeanne d'Arc apparaît présentée comme une sorcière et une femme de mauvaise vie (1590-1592) ; — *Henri VIII*, drame du même, joué vers 1613, et probablement la dernière œuvre du poète. Ecrit à la demande d'Elisabeth, il se ressent de la gêne que dut éprouver l'auteur à parler du père de la reine et du meurtrier d'Anne de Boleyn.

Henri VIII, opéra en quatre actes et six tableaux, poème d'Armand Silvestre et Léonce Détroyat, musique de Saint-Saëns. Il a pour sujet les amours de Henri VIII et d'Anne de Boleyn (1883). La musique, de beaucoup supérieure au poème, est une œuvre mâle et puissante. De la partition, citons : la cantilène de Henri : *Qui donc commande quand il aime ?* le chœur de femmes : *Salut à toi qui viens de France !* le duo entre Anne et Henri, et tout le quatrième acte.

Henri Ier, roi de Castille de 1214 à 1217. Il se rendit odieux par sa cupidité ; — Henri II, *le Magnifique*, fils adultérin d'Alphonse XI et de Léonor de Guzman, d'abord comte de Transtamare, roi de Castille de 1368 à 1379 ; il se maintint sur le trône grâce à Charles V et à Du Guesclin, qui l'aidèrent à triompher de son frère et rival, Pierre le Cruel ; — Henri III, *le Maladif*, roi de Castille de 1390 à 1406, souverain énergique, mais maladif ; — Henri IV, *l'Impuissant*, roi de Castille de 1454 à 1474, souverain incapable et débauché.

Henri (*le Jeune*) ou *la Chasse du jeune Henri*, opéra-comique en deux actes, paroles de Bouilly, musique de Mehul (1797) ; l'ouverture de cet opéra est une belle symphonie de chasse universellement connue.

Henri le Lion, duc de Saxe et de Bavière, né à Ravensburg (1129-1295) ; célèbre par ses luttes contre Frédéric Barberousse et contre Henri VI.



Ordre de Henri le Lion.

Henri le Lion (*ordre militaire et civil de*), créé dans le duché de Brunswick en 1834, sous le nom du fondateur de la maison ducale. Cinq classes avec deux sortes de décorations, suivant qu'on l'attribue à des civils ou à des militaires. Ruban rouge, bordé de jaune.

Henri de Bourgogne ou **don Henri,** fondateur de la monarchie portugaise, 4e fils du duc Henri de Bourgogne et arrière-petit-fils du roi de France Robert, né vers 1057, m. à Cestorga en 1112. Pourvu par Alphonse VI, roi de Castille, du commandement entre le Minho et le Tage, il se rendit indépendant à la mort de ce roi.

Henri le Navigateur, fils de Jean Ier de Portugal, né à Porto, m. à Sagres (1394-1460). Il fut l'instigateur des voyages de découvertes dont s'honorent ses compatriotes.

Henri (Frédéric-Louis), prince de Prusse, frère de Frédéric II. Il se distingua comme général et administrateur. Né à Berlin, m. à Rheinsberg (1726-1802).

Henri de Mecklembourg-Schwerin, prince des Pays-Bas, né à Schwerin en 1876. Il a épousé en 1901 la reine Wilhelmine.

Henri d'Andely, poète français du XIIIe siècle, auteur du *Dit d'Aristote*, de la *Bataille des vins*, etc.

Henri l'Ermite, hérésiarque du XIIe siècle, né en Italie, m. en 1148, convaincu d'hérésie par le concile de Reims en 1148. Il niait la présence réelle et la divinité de l'Eglise. Ses sectateurs furent appelés *henriciens*.

Henriade (*la*), poème épique sur la Ligue et sur Henri IV, par Voltaire ; œuvre un peu froide, mais claire, bien versifiée, avec de belles pages d'histoire, composée avec le dessein d'inspirer la haine de l'intolérance (1723).

Henri-Chapelle, comm. de Belgique (Liége, arr. de Verviers) ; 1.430 h.

Henrichemont [*an, mon*], ch.-l. de c. (Cher), arr. et à 28 kil. de Sancerre ; 3.450 h. Ch. de f. Orl. Tanneries. — Le cant. a 7 comm., et 7.670 h.

henricien, enne [*an-ri-si-in, è-ne*] n. Membre d'une secte d'hérésiarques du XIIe siècle, qui avaient pour chef Henri l'Ermite.



Henriette d'Angleterre.

Henriette-Anne d'Angleterre, née à Exeter, m. à Saint-Cloud (1644-1670), fille de Henriette-Marie de France et de Charles Ier d'Angleterre, femme de Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV. Elle négocia avec son frère Charles II le traité de Douvres. Douée d'un grand charme, elle inspira une tendre affection à son beau-frère Louis XIV. Son oraison funèbre est un des chefs-d'œuvre de Bossuet, qui a tiré de merveilleux effets de sa mort prématurée due non pas à un empoisonnement, comme l'a dit la légende, mais à une perforation spontanée par ulcère simple de l'estomac ou du duodénum.



Henriette de France.

Henriette-Marie de France, fille de Henri IV et de Marie de Médicis, femme de Charles Ier, roi d'Angleterre et mère de la précédente, née à Paris, m. à Bois-Colombes (1605-1669). Elle encouragea son mari dans la voie de l'autoritarisme. Energique et intrépide, elle le seconda dans les épreuves avec dévouement. Obligée de se réfugier en France, elle n'y trouva pas le secours effectif qu'elle avait espéré. Elle mourut subitement. Elle eut huit enfants, dont les deuxième et troisième furent rois sous les noms de Charles II et Jacques II. Bossuet prononça son oraison funèbre.

Henrion de Pansey [*sé*] (Pierre-Paul-Nicolas), magistrat et jurisconsulte français, né à Tréveray (Meuse), m. à Paris (1742-1829).

Henriot (Henri Maigrot, dit), dessinateur et caricaturiste français, né à Toulouse en 1857 ; a fait paraître des dessins humoristiques et spirituels dans l'*Illustration*, le *Journal amusant* et de nombreux journaux.



Henriquel-Dupont.

Henriquel-Dupont [*kèl-du-pon*] (Louis-Pierre), graveur français, d'un talent correct, simple et d'un art consommé, né et m. à Paris (1797-1892). Membre de l'Académie des beaux-arts en 1849.

henry n. m. Unité pratique de self-induction.

Henry (Victor), linguiste français, né à Colmar, m. à Sceaux (1850-1907), auteur de travaux estimés de grammaire comparée : *Précis de grammaire comparée du grec et du latin*, etc.

Henry (Joseph), physicien américain, né à Albany, m. à Washington (1799-1878) ; auteur d'importants travaux d'électricité et d'électrodynamique. On lui doit la découverte de l'extra-courant, de la self-induction, de la bobine d'induction, etc.

Henry (Paul), astronome français, né à Nancy, m. à Montrouge, près de Paris (1848-1905), célèbre pour ses découvertes par le procédé photographique de nombreuses petites planètes. Tous ses travaux ont été faits en collaboration avec son frère Prosper, né à Nancy, mort d'un accident dans les Alpes (col de la Vanoise) [1849-1903].

Henry (William Sydney Porter, dit **O.**), humoriste américain, né à Greensboro, m. à New-York (1826-1910) ; auteur de nombreuses nouvelles d'une verve fort amusante.

Hensies, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Mons), sur l'Haine ; 1.890 h.

hentriacoutane [*an*] n. m. Carbure saturé, de formule $C^{31}H^{64}$.

Henvic, comm. du Finistère, arr. et à 12 kil. de Morlaix, non loin de la Manche ; 1.550 h. Ch. de f. Et.

héortologie [*jî*] n. f. (du gr. *heortê*, fête, et *logos*, discours). Connaissance et description des fêtes grecques.

hépar n. m. (mot gr. signif. *foie*). Anc. nom des sulfures alcalins.

hépatalgie [*jî*] n. f. (du gr. *hêpar, atos*, foie, et *algos*, douleur). Névralgie du foie.

hépatalgique adj. Qui a rapport à l'hépatalgie.

hépatique adj. (du gr. *hêpar, atos*, foie). Se dit, en anatomie et en médecine, de tout ce qui a rapport au foie : *artère, canal hépatique ; coliques hépatiques*. Adj. et n. Se dit d'une personne atteinte d'hépatite : *une femme hépatique ; un hépatique*. N. f. Classe de plantes de l'embranchement des muscinées.

— Encycl. *Bot.* Les hépatiques recherchent les lieux humides. Elles ont une reproduction sexuée, un anthérozoïde fécondant l'oosphère. La classe des hépatiques comprend quatre familles : *jungermanniacées, anthocéracées, ricciacées, marchantiacées*.

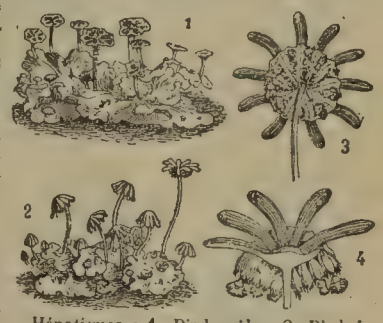

Hépatiques : 1. Pied mâle ; 2. Pied femelle ; 3. Chapeau entier (femelle) ; 4. Coupe longitudinale du chapeau.

L'*hépatique des jardins* est une herbe vivace à fleurs bleues, qui se cultive sous le nom d'*anémone hépatique ;* on l'employait autrefois contre les maladies du foie.

hépatisation [*za-si-on*] n. f. (du gr. *hêpar, atos*, foie). Lésion d'un tissu, qui lui donne l'aspect et la consistance du foie.

hépatisé [*ti-zé*], **e** adj. Qui est atteint d'hépatisation.

hépatiser [*ti-zé*] **(s')** v. pr. Subir l'hépatisation.

hépatisme [*tis-me*] n. m. (du gr. *hêpar, atos*, foie). Affection du foie. Doctrine de pathologie générale relative au foie.

hépatite n. f. (du gr. *hêpar, atos*, foie). Inflammation du foie par congestion, cirrhose, etc. Sorte de pierre précieuse de la couleur du foie.

— Encycl. *Pathol.* L'hépatite peut être aiguë ou chronique ; les formes aiguës sont : la congestion, l'atrophie jaune aiguë et l'abcès du foie. Ses formes chroniques sont les cirrhoses.

La *congestion hépatique* est due à une gêne de la circulation du foie ; elle s'observe dans les affections cardiaques, les lésions du poumon, du tube digestif, etc. Elle est fréquente dans les pays chauds. En général, c'est l'ictère qui fait songer à la congestion. Le traitement consiste en saignées, purgatifs (principalement du calomel) ; une saison à Vichy ou à Vals est toujours indiquée. L'atrophie *jaune aiguë* du foie est une des causes de l'ictère grave, qui est souvent de nature infectieuse. Elle amène la suppression plus ou moins complète des fonctions du foie, et très souvent la mort.

L'hépatite suppurée ou abcès du foie s'observe surtout dans les pays chauds ; lorsque l'abcès est ouvert, la guérison est la règle.

hépatocèle n. f. (du gr. *hêpar, atos*, foie, et *kêlé*, tumeur). Hernie du foie.

hépatogastrite [*ghas-tri-te*] n. f. Inflammation du foie et de l'estomac.

hépatographie [*fi*] n. f. (du gr. *hêpar, atos*, foie, et *graphein*, décrire). Description du foie.

hépato-intestinal, e, aux adj. Se dit d'un canal qui, chez les ruminants, va directement du foie au duodénum.

hépatolithe n. f. Calcul biliaire.

hépatologie [*jî*] n. f. (du gr. *hêpar, atos*, foie, et *logos*, traité). Traité sur le foie.

hépatomégalie [*gha-lî*] n. f. (du gr. *hêpar, atos*, foie, et *megas, alou*, grand). Augmentation de volume du foie.

hépatomphale [*ton-fa-le*] n. f. (du gr. *hêpar, atos*, foie, et *omphalos*, nombril). Hernie du foie, à travers l'ombilic.

hépatopexie [*pèk-sî*] n. f. (du gr. *hêpar, atos*, foie, et *pêxis*, action de fixer). Fixation du foie à la suite d'une ptose, au moyen d'une opération chirurgicale.

hépatoptose [*ze*] n. f. Abaissement du foie, par relâchement des ligaments suspenseurs.

hépatopyrite n. f. *Minér.* Variété de marcasite.

hépatotomie [*mî*] n. f. (du gr. *hêpar, atos*, foie, et *tomê*, section). Incision du foie pour ouvrir un abcès ou un kyste hydatique.

Héphaistos [*fa-is-toss*], dieu grec du feu et du métal, identifié avec le Vulcain des Latins. V. VULCAIN.

Héphestion ou **Éphestion,** général macédonien, favori d'Alexandre le Grand ; m. à Ecbatane en 324 av. J.-C. Lorsque, après la bataille d'Issus, Alexandre, accompagné d'Héphestion, alla visiter dans sa tente la mère de Darius, celle-ci adressa le salut à Héphestion, qu'à l'éclat de son costume elle prenait pour Alexandre. Avertie de son erreur, elle se jeta aux pieds du héros, qui la releva en lui disant : « Vous ne vous êtes pas trompée, ma mère ; celui-ci est aussi Alexandre. »

hephthémimère adj. (du gr. *hepta*, sept, *hemi*, demi, et *meros*, partie). Se dit d'une coupe qui se trouve après le septième demi-pied (dans l'hexamètre, le trimètre iambique grec, le senaire latin).

hépiale n. m. Genre de lépidoptères, comprenant des papillons crépusculaires d'Europe, dont une espèce, l'hépiale du houblon (*hepialus humuli*), cause parfois des dégâts importants dans les houblonnières.

Heppignies, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Charleroi) ; 1.490 h. Mines de fer ; carrières.

hepsomètre [*èp-so*] n. m. (du gr. *hepsein*, faire cuire, et *metron*, mesure). Appareil thermométrique et manométrique, employé pour régler la cuisson des jus sucrés.

hepsométrie [*èp-so-mé-trî*] n. f. (de *hepsomètre*). Evaluation du degré de cuisson des jus sucrés.

hepsométrique [*èp-so*] adj. Qui se rapporte à l'hepsométrie.

heptacanthe adj. (du gr. *hepta*, sept, et *akantha*, épine). Qui porte sept épines ou sept aiguillons. (S'emploie surtout en hist. nat.)

heptacorde [*èp-ta*] adj. et n. m. (du gr. *hepta*, sept, et de *corde*). Se dit de la lyre à sept cordes des anciens.

heptacosane n. m. Carbure saturé de formule $C^{27}H^{56}$.

heptade [*èp-ta-de*] n. f. (du gr. *hepta*, sept). Groupe de sept objets.

heptadécane n. m. Carbure saturé de formule $C^{17}H^{36}$.

heptaèdre [*èp-ta*] adj. et n. m. (du gr. *hepta*, sept, et *edra*, surface). Solide fermé par sept faces : *on ne peut pas construire d'heptaèdre régulier.*

heptaédrique [*èp-ta*] adj. Qui a rapport à l'heptaèdre.

heptagonal, e, aux [*èp-ta*] adj. Qui a rapport à l'heptagone.

heptagone [*èp-ta*] adj. et n. m. (gr. *hepta*, sept, et *gônia*, angle). Polygone qui a sept angles et sept côtés.



Heptagone.

heptagyne [*èp-ta*] adj. (du gr. *hepta*, sept, et *gunê*, femelle). Se dit des fleurs qui ont sept styles ou pistils.

Heptaméron ou *Nouvelles de la reine de Navarre* (Marguerite de Valois, sœur de François Ier), contes imités de Boccace d'un tour joyeux, souvent même leste, et écrits en une prose élégante et facile (1559).

heptamètre [*èp-ta*] adj. et n. m. (du gr. *hepta*, sept, et *metron*, mesure). Qui a sept pieds : *des vers heptamètres.* (Vx.)

heptanche [*èp-tan-che*] n. m. Genre de poissons plagiostomes, renfermant des squales dont une espèce fréquente le golfe de Gascogne.

heptandre [*èp-tân-dre*] adj. (du gr. *hepta*, sept, et *anêr*, *andros*, mâle). Se dit des fleurs à sept étamines.

heptandrie [*èp-tan-drî*] n. f. Classe de Linné, comprenant les plantes à fleurs heptandres.

heptane n. m. Carbure saturé, de formule C^7H^{16}.

Heptanomide, nom donné par les Grecs à la moyenne Egypte, qui était divisée en sept nomes ou circonscriptions administratives.

heptarchie [*èp-tar-chî*] n. f. (du gr. *hepta*, sept, et *arché*, commandement). Gouvernement simultané ou alternatif de sept personnes.

Heptarchie anglo-saxonne, nom donné aux sept royaumes de Kent, Sussex, Wessex, Essex, Northumberland, Est-Anglie et Mercie, fondés par les Saxons et les Angles au Ve et au VIe siècle dans la Grande-Bretagne. Les sept royaumes, qui s'épuisèrent en luttes continuelles, furent réunis en un seul (*Angleterre*) sous Egbert (827).

heptarchique adj. Qui a rapport à l'heptarchie.

heptarque [*èp-tar-ke*] n. m. Chacun des sept rois d'une heptarchie.

heptasyllabe [*èp-ta*] adj. (du gr. *hepta*, sept, et de *syllabe*). Qui a sept syllabes.

heptateuque [*èp-ta-teu-ke*] n. m. (du gr. *hepta*, sept, et *teukhos*, livre). Réunion des sept premiers livres de l'Ancien Testament, c'est-à-dire le *Pentateuque*, avec le livre de *Josué* et celui des *Juges*.

heptone n. f. Carbure non saturé de formule C^7H^{12}.

heptylène n. m. Hydrocarbure homologue de l'éthylène, ayant pour formule C^7H^{14}. Syn. HEPTÈRE.



heptylique [*èp-ti*] adj. Se dit de certains composés organiques, alcools et éthers, dans la formule desquels entre le radical heptyle (C^7H^{15}.)

Héra, déesse grecque, reine de l'Olympe, épouse de Zeus, déesse des phénomènes célestes et du mariage, identifiée avec la *Junon* des Latins. V. JUNON.

Héraclée, ville ancienne de la Thrace ; Philippe de Macédoine s'en empara en 341 après un siège pénible.

Héraclée, ville ancienne de l'Asie Mineure (Bithynie) ; auj. *Erekli.* (Hab. *Héracléens.*) Bassin houiller desservi par le port de Zoungouldak.

Héraclée, ville ancienne de l'Italie (Lucanie), où Pyrrhus vainquit les Romains (280 av. J.-C.).

héraclées [*klé*] ou **héracléies** [*klé-î*] n. f. pl. Fêtes en l'honneur d'Héraclès, qu'on célébrait tous les cinq ans à Athènes, tous les ans à Rhodes, au mont Œta et à Cos.

héracléonite n. m. Membre d'une secte fondée au IIe siècle par Héracléon, disciple de Valentin.

Héraclès, dieu grec identifié avec l'*Hercule* des Latins. V. HERCULE.

Héraclide du Pont, philosophe grec, disciple de Platon et d'Aristote (IVe s. av. J.-C.)

Héraclides, dynasties grecques du Péloponèse, de Corinthe, de Lydie et de Macédoine, qui prétendaient descendre d'Hercule ou Héraclès. Les Héraclides du Péloponèse sont les plus célèbres : unis aux Doriens, ils chassèrent les Achéens du sud de la Grèce. S. un, une *Héraclide.*

héracline n. f. Composé soluble dans l'alcool, fondant à 185°, que l'on trouve dans les graines de vesce.

Héraclite, philosophe grec, de l'école ionienne, né à Ephèse. Le feu était pour lui l'élément primitif de la matière, qu'il considérait comme soumise à un changement perpétuel et en même temps rationnel (576-480 av. J.-C.).



Héraclius Ier.

Héraclius [*uss*] **Ier,** empereur d'Orient, né vers 575, régna de 610 à 641. Bon général, mais de volonté faible, il vainquit les Avares et les Perses, mais ne put s'opposer aux progrès de l'invasion arabe et laissa l'empire dans l'anarchie. — HÉRACLIUS II, fils du précédent. Il régna après lui pendant trois mois et demi.

Héraclius, *empereur d'Orient,* tragédie en cinq actes et en vers, de P. Corneille, sur une donnée presque entièrement romanesque (1647). Œuvre souvent confuse et obscure, où étincellent pourtant quelques beautés. On y trouve ce vers célèbre, que l'on cite presque toujours plaisamment :

Devine si tu peux, et choisis si tu l'oses.

Héraldien, enne [*di-in, è-ne*], habitant ou originaire de Châtellerault (en lat. *Castellum Heraldi*) : *les Héraldiens.* Adjectiv. : *coutumes héraldiennes.*

héraldique adj. (du bas lat. *heraldus*, héraut). Qui a rapport au blason : *art héraldique.* N. f. Science héraldique, blason : *étudier l'héraldique.* (V. BLASON.)

héraldiste [*dis-te*] n. m. Celui qui s'occupe de science héraldique.

Hérat [*ra*] ou **Hérât,** v. forte de l'Afghanistan, dans le Khoraçan oriental, sur le Héri-Roud ; 50.000 h. Soie, tapis,

hérauderie ou **héraulderie** [*rô-de-rî*] n. f. Office de héraut. Connaissance du blason, du cérémonial. Province dont un héraut portait le nom.

Hérault [*rô*], fl. côtier de France. Il descend du massif de l'Aigoual, arrose Pézenas et Agde, et se jette dans la Méditerranée ; cours 160 kil.

Hérault (DÉPART. DE L'), département formé d'une partie du Languedoc ; préf. *Montpellier* ; s.-préf. *Béziers, Lodève, Saint-Pons ;* 4 arr. 36 cant., 341 comm., 480.500 h. 16e région militaire ; cour d'appel et évêché à Montpellier. Ce département doit son nom au fleuve côtier qui l'arrose. Les vins, l'olivier, l'industrie séricicole, les mines de houille de la région de Graissessac, la pêche sur la côte de la Méditerranée sont ses principales ressources.



Hérault de Séchelles.

Hérault de Séchelles (Marie-Jean), avocat au parlement de Paris, puis président de la Convention, né et m. à Paris (1759-1794). Il rédigea la Constitution de 1793, qui ne fut jamais appliquée ; m. sur l'échafaud avec les dantonistes. Auteur d'une spirituelle relation d'une entrevue avec Buffon : *Voyage à Montbard.*

héraut [*rô*] n. m. (bas lat. *heraldus*). Officier public, dont la fonction était de signifier les déclarations de guerre, de porter les messages, de vérifier les armoiries, d'organiser les tournois, etc., et dont la personne était sacrée. *Héraut d'armes,* guerrier noble, aspirant au titre de chevalier.



Héraut d'armes (XVe s.).

herbacé, e [*èr*] adj. Qui a l'aspect, la nature de l'herbe. *Plantes herbacées,* plantes frêles, non ligneuses, qui meurent après la fructification.

herbage [*èr*] n. m. Toutes sortes d'herbes des prés : *les lapins se nourrissent d'herbages.* Prairie naturelle, dont l'herbe est pâturée par les bestiaux.

— ENCYCL. Les climats humides et doux, les sols argileux et marneux sont les plus favorables aux herbages. En France, la Normandie est la véritable région d'herbages ; mais ceux-ci occupent encore des espaces très étendus dans le Centre (Brionnais, Charolais, Nivernais, Plateau Central), l'Est (vallées de la Saône et de ses affluents).

Pour constituer de bons herbages, il est indispensable de maintenir le sol meuble et propre par des façons culturales superficielles (à la herse, au scarificateur), de lui fournir régulièrement une fumure appropriée (fumier, superphosphate, scories, potasse) et de l'ensemencer en bonnes espèces (trèfle, minette, lotier, ray-grass, avoine élevée, dactyle, fléole, fétuque, vulpin, pâturin, etc.).

herbagement [*èr, man*] n. m. Action de mettre un cheval ou un bœuf à l'herbage.

herbager [*èr-ba-jé*], **ère** n. (de *herbage*). Qui s'occupe d'engraisser les bœufs.

herbager [*èr-ba-jé*] v. a. (Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *il herbagea, nous herbageons.*) Mettre à l'herbage : *herbager les bestiaux.*

herbageux, euse [*èr-ba-jeû, eu-ze*] adj. Couvert d'herbages : *des plaines herbageuses.* (Peu us.).

herbaille [*èr-ba, ll* mll., *e*] n. f. Réunion d'herbes de peu de valeur dans un herbier.

Herbart [*èr-bar*] (Jean-Frédéric), philosophe allemand, né à Oldenbourg, m. à Gœttingue (1776-1841). Disciple de Kant, il considère les représentations comme des forces dont l'action réciproque constitue la vie psychique. Herbart fait entrer la morale dans l'esthétique.

Herbault [*èr-bô*], ch.-l. de c. (Loir-et-Cher), arr. et à 15 kil. de Blois, près de la Cisse ; 850 h. — Le cant. a 21 comm., et 13.580 h.

herbaut [*èr-bô*] n. m. Chien courant qui se jette durement sur le gibier.

herbe [*èr-be*] n. f. (lat. *herba*). Plante molle et dont les parties aériennes, y compris la tige, meurent chaque année : *extirper les mauvaises herbes d'un champ. Herbes potagères*, herbes comestibles (chicorée, épinard, oseille, etc.), cultivées dans les potagers. *Fines herbes*, herbes comestibles employées comme assaisonnement : persil, cerfeuil, civette, estragon, etc. *Herbes médicinales* ou *officinales*, employées en pharmacie. *Herbes marines*, algues, goémons, etc. *Mauvaise herbe*, ensemble des plantes parasites, nuisibles à l'agriculture : *le chien-dent est une mauvaise herbe très répandue. Fig.* Vaurien. *En herbe*, non encore mûr. *Fig.* En espérance, en perspective : *avocat, médecin en herbe. Manger son blé* ou *son bien en herbe*, dépenser son revenu avant de l'avoir touché. *Couper l'herbe sous les pieds de quelqu'un*, le supplanter en le devançant. *Toutes les herbes de la Saint-Jean*, tous les moyens possibles. (On croyait autrefois que les herbes cueillies à la Saint-Jean possédaient des vertus merveilleuses.) *Avoir marché sur quelque herbe*, être dats un état anormal, en bonne ou en mauvaise part. *Herbe à éternuer*, le bouton d'argent, composée du genre achillée. *Herbe au pauvre homme*, gratiole commune. *Herbe aux ânes*, nom vulgaires des onagraires. *Herbe aux chantres*, sisymbre officinal ou vélar. *Herbe aux chats*, cataire officinale. *Herbe d'amour*, le myosotis. *Herbe de la Saint-Jean*, millepertuis. *Herbe aux gueux*, clématite commune. *Herbe sans couture*, ophioglosse commune. *Herbe aux perles*, le grémil officinal, à fruits gris et luisants, réputés diurétiques. *Herbe aux verrues*, héliotrope d'Europe. *Herbe à la magicienne*, circée. *Pop. Manger l'herbe par la racine*, être enterré. PROV. : **Mauvaise herbe croît toujours,** les enfants mauvais sujets prennent un développement rapide. ALLUS. LITTÉR. : **Manger l'herbe d'autrui** et **La faim, l'occasion, l'herbe tendre,** etc. V. ANIMAL. **L'herbe qui verdoie.** V. BARBE-BLEUE.

— ENCYCL. *Destruction des herbes des cours.* 1° Arracher tout d'abord les herbes avec un crochet et les balayer. Verser ensuite entre les joints des pavés une légère couche de goudron de houille. 2° Répandre sur les pavés et les herbes une couche de 2 à 3 centimètres de tan provenant des fosses d'une tannerie.

Dans les allées des jardins, on peut répandre des solutions de sulfate de cuivre à 5 p. 100, de sulfate de fer à 10 p. 100, d'acide sulfurique à 3 p. 100, ou encore utiliser un mélange à parties égales d'eau et d'huile lourde de goudron. Le sel dénaturé (200 kilogr. à l'are) le crud ammoniac (500 kilogr. à l'are) donnent aussi de bons résultats.

Herbébois, bois du dép. de la Meuse, sur les Hauts-de-Meuse. Pris par les Allemands le 23 février 1916, au début de la bataille de Verdun ; repris par les Franco-Américains en 1918.

Herbécourt, comm. de la Somme, arr. et à 8 kil. de Péronne, sur le plateau au S. du fleuve ; 237 h. en 1914. Le village fut enlevé aux Allemands le 2 juillet 1915 par l'armée Fayolle. Entièrement détruit.

herbeiller [*èr-bé, ll* mll, *é*] v. n. Paître l'herbe, en parlant d'un sanglier.

herbeline [*èr*] n. f. Brebis étique, mise au vert.

Herbelot [*lo*] **de Molainville** (Barthelemy d'), savant orientaliste français, né et m. à Paris (1625-1695) ; auteur d'une précieuse *Bibliothèque orientale*, publiée en 1697, par Galland.

herbemont [*èr-be-mon*] n. m. Cépage noir d'Amérique.

herber [*èr-bé*] v. a. Exposer sur l'herbe de la toile qu'on veut blanchir.

Herberay des Essarts (Nicolas d'), littérateur français, né en Picardie, m. en 1557. Il a traduit de l'espagnol, sur l'ordre de François Ier, les huit premiers livres d'*Amadis de Gaule*.

herberie [*èr-be-rî*] n. f. Marché aux herbes. Lieu où l'on fait blanchir la cire, les toiles, en les exposant au soleil et à la rosée.

herbette [*èr-bè-te*] n. f. *Fam.* Herbe courte et menue : *danser sur l'herbette.*

Herbeumont, comm. de Belgique (Luxembourg, arr. de Neufchâteau), sur la Semois ; 1.430 h.

herbeux, euse [*èr-beû, eu-ze*] adj. Où il croît beaucoup d'herbe : *des plaines herbeuses.*

herbicole [*èr*] adj. Qui vit parmi les herbes : *insectes herbicoles.*

herbier [*èr-bi-é*] n. m. Hangar où l'on garde temporairement l'herbe coupée pour les animaux. Panse des ruminants. Dans un étang, un cours d'eau, agglomérations d'herbes où se réfugient les poissons. Collection de plantes desséchées pour l'étude. Collection de dessins représentant des plantes. Ouvrage consacré à la description des plantes.

herbière [*èr*] n. f. Vendeuse d'herbes. Femme qui recueille des herbes pour les bêtes.

Herbiers [*bi-é*] (**Les**), ch.-l. de c. (Vendée), arr. et à 28 kil. de La Roche-sur-Yon, sur la Grande Maine ; 3.880 h. — Le cant. a 10 comm. et 16.130 h.

herbifère adj. Qui produit de l'herbe.

herbiforme [*èr*] adj. Qui ressemble à l'herbe.

Herbignac [*gnak*], ch.-l. de c. (Loire-Inférieure), arr. et à 26 kil. de Saint-Nazaire, près de la Grande Brière ; 4.150 h. Ch. de f. Et. Tourbe. — Le cant. a 4 comm. et 10.232 h.

Herbitzheim, comm. du Bas-Rhin, arr. de Saverne ; 1.664 h. Ch. de f.

herbivore [*èr*] adj. et n. m. (du lat. *herba*, herbe, et *vorare*, dévorer). Qui se nourrit exclusivement ou principalement d'herbes, de substances végétales : *les ruminants sont tous herbivores.*

— ENCYCL. Les herbivores ont les incisives disposées en ciseaux propres à tondre l'herbe ; ils sont souvent dépourvus de canines, et un espace nu de la mâchoire s'étend entre les incisives et les molaires.

Herblay, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 22 kil. de Versailles, près de la Seine ; 2.190 h. Ch. de f. O. et Et. Plâtre.

herbon [*èr*] n. m. Couteau mousse, qui sert au tanneur pour débourrer les peaux.

herborisateur, trice [*èr, za*] n. Personne qui herborise.

herborisation [*èr, za-si-on*] n. f. Action d'herboriser.

herboriser [*èr, zé*] v. n. Recueillir dans les champs des plantes pour les étudier.

herboriseur [*èr, zeur*] n. m. Qui herborise.

herboriste [*èr-bo-ris-te*] n. Qui vend des herbes médicinales : *les herboristes doivent être pourvus d'un diplôme spécial.*

herboristerie [*èr-bo-ris-te-rî*] n. f. Commerce, boutique de l'herboriste.

herbu, e [*èr*] adj. Couvert d'herbe : *champ herbu.*

herbue [*èr-bû*] n. f. Terre légère, maigre, bonne seulement pour faire des pâturages. Terre végétale, empruntée aux pâturages pour amender les vignes. Fondant argileux, employé dans le traitement des minerais de fer au haut fourneau. (On écrit aussi ERBUE, et on dit encore ARBUE.

herbule [*èr*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères, de la famille des pyralidés et comprenant plusieurs espèces d'Europe et d'Amérique.

***herchage** [*hèr*] n. m. Travail des hercheurs.

***herche** [*hèr-che*] n. f. Wagon qu'on charge de minerai.

***hercher** [*hèr-ché*] v. n. (de *herser*). *Min.* Pousser les wagons chargés de minerai.

***hercheur, euse** [*hèr, eu-ze*] n. Qui herche.

Herchies, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Mons) ; 2.530 h.

Herck-la-Ville, comm. de Belgique (Limbourg, arr. de Hasselt) ; 2.970 h.

Herck-Saint-Lambert, comm. de Belgique (Limbourg, arr. de Hasselt) ; 1.500 h.

hercotectonique [*èr-ko-tèk-to-ni-ke*] n. f. (du gr. *herkos*, enceinte, et *tektonikê*, art de construire). L'art des fortifications.

Herculano de Carvalho e Granjo (Alexandre), poète et historien portugais, né à Lisbonne, m. à Ajuda (1810-1877) ; auteur d'une *Histoire de Portugal.*

Herculanum [*nom'*], v. de l'Italie ancienne (Campanie), ensevelie sous les laves du Vésuve l'an 79, recouverte par le petit bourg de Portici, et mise à jour depuis 1719. Les fouilles, rendues difficiles par l'épaisseur et la dureté de la lave, ont mis à jour de nombreux objets antiques, notamment d'admirables bronzes.

Herculanum, opéra en quatre actes, paroles de Méry et Hadot, musique de Félicien David (1859) ; la partition contient des pages remarquables, mais elle manque d'unité. Citons : la romance : *Dans une retraite profonde ;* la belle mélodie du *Credo ;* des duos et des airs de ballet.

Herculanum, tableau d'Hector Leroux, au musée du Luxembourg (1881) ; c'est l'éruption du Vésuve en 79 ; les vestales fuient et d'une hauteur regardent les flammes et la ville qui, au fond, apparaît dans la nuit inégalement éclairée par le volcan. (V. p. 1097)

hercule [*èr*] n. m. (du n. d'*Hercule*). Homme très robuste : *c'est un hercule.* Personnage forain qui exécute des tours de force. V. ACROBATE.

Hercule, en gr. **Hêraclès,** le plus célèbre des héros de la mythologie grecque et romaine, fils de Jupiter et d'Alcmène, femme d'Amphitryon. Quand il naquit, Junon, jalouse, envoya deux serpents pour le dévorer dans son berceau ; l'enfant, déjà robuste, les étouffa dans ses bras. Devenu grand, il se distingua par sa taille et sa force extraordinaires. Ayant, dans un accès de folie, tué sa femme Mégara et les enfants qu'il avait eus d'elle, il fut condamné, pour expier son crime, à obéir au roi Eurysthée, qui le haïssait et qui, dans l'espoir de se débarrasser du



1. Hercule et Achéloüs ; 2. Hercule Farnèse.

héros, lui imposa une série d'épreuves périlleuses connues sous le nom des *Douze travaux d'Hercule* : 1° Hercule étouffa le lion de Némée ; 2° il tua l'hydre de Lerne ; 3° il prit vivant le sanglier d'Erymanthe ; 4° il atteignit à la course la biche aux pieds d'airain ; 5° il tua à coups de flèches les oiseaux du lac Stymphale ; 6° il dompta le taureau de l'île de Crète, envoyé par Neptune contre Minos ; 7° il tua Diomède, roi de Thrace, qui nourrissait ses chevaux de chair humaine ; 8° il vainquit les Amazones ; 9° il nettoya les écuries d'Augias en y faisant passer le fleuve Alphée ; 10° il combattit et tua Géryon, auquel il enleva ses troupeaux ; 11° il enleva les pommes d'or du jardin des Hespérides ; 12° enfin, il délivra Thésée des enfers. Outre ces douze travaux, il accomplit une foule d'autres exploits et eut les aventures les plus diverses. Il étouffa dans ses bras le géant Antée, fils de la Terre, extermina le brigand Cacus, délivra Hesione du monstre qui allait la dévorer, sépara les montagnes de Calpée et d'Abyla (appelées depuis les *Colonnes d'Hercule*), délia Prométhée enchaîné sur le Caucase, remporta une victoire sur le fleuve Achéloüs, et enfin tua le centaure Nessus, qui voulait enlever sa femme Déjanire. Cette dernière victoire fut cause de sa mort. Avant d'expirer, le centaure avait remis à Déjanire sa tunique teinte d'un sang empoisonné, en lui disant que ce serait pour elle un talisman de fidélité. Déjanire, se voyant délaissée pour la jeune Iole, envoya au héros le présent fatal. Mais Hercule ne se fut pas plus tôt revêtu de cette robe, qu'il se sentit dévoré par d'atroces souffrances. Il dressa alors un bûcher sur le mont Œta et se jeta dans les flammes. Cette mort tragique se transforma pour lui en apothéose ; il fut admis dans l'Olympe et reçut l'immortalité en épousant Hébé. Avant de mourir, il avait laissé à Philoctète, l'ami et le compagnon de toute sa vie, son arc et ses flèches, qui, ayant été trempées dans le sang de l'hydre de Lerne, faisaient des blessures incurables.

Hercule. *Icon.* La figure d'Hercule, ses travaux, son apothéose n'ont cessé d'inspirer les artistes antiques et modernes. Les sculpteurs anciens le représentent sous l'aspect d'un athlète, avec la massue et la peau du lion : tels l'*Hercule Farnèse* de Glycon (musée de Naples), l'*Hercule avec Télèphe*, du Louvre, l'*Hercule luttant avec Acheloüs* (collection Pembroke.) Chez les modernes, nous citerons les peintures de Carrache (*Hercule étouffant les serpents*, Louvre) ; du Guide (*Hercule tuant l'hydre de Lerne.* Louvre), [v. p. 1149] ; du Dominiquin (*Combat d'Hercule et d'Achéloüs* (Louvre) ; de Zurbaran (*Hercule étouffant Antée*, Madrid) ; de Le Brun (*Hercule combattant les Centaures*, Louvre). V. DÉJANIRE, OMPHALE.

Hercule furieux, tragédie d'Euripide, où l'unité d'action fait défaut (vers 420 av. J.-C.). — Tragédie latine de Sénèque, imitée de la précédente ; œuvre de rhéteur faite pour la lecture (1er s. apr. J.-C.).

Hercule sur l'Œta, tragédie de Sénèque, imitée des *Trachiniennes* de Sophocle, œuvre déclamatoire, avec des vers bien frappés (1er s. apr. J.-C.).

Hercule, constellation de l'hémisphère boréal.

herculéen, enne [*èr-ku-lé-in, è-ne*] adj. Digne d'Hercule : *force herculéenne.*

Hercynienne (CHAÎNE), chaîne de montagnes surgie à la fin du carbonifère, et qui s'étendait en forme de V sur l'emplacement actuel de la France et de l'Allemagne. Ruinée par les érosions et les submersions, elle n'est plus représentée que par les reliefs de l'Armorique, le plateau Central, les Ardennes, les Vosges, la Forêt-Noire et le Harz.

Hercynienne (FORÊT), célèbre et immense forêt qui recouvrait l'ancienne Germanie, des monts Hercyniens (auj. *Erzgebirge*) au Rhin et à l'Ardenne. Il n'en subsiste que des lambeaux, dans la Forêt-Noire, le Taunus, le Harz, etc.

hercynite n. f. Aluminate naturel de fer et de magnésium.

***herd-book** [*heurd-bouk*] n. m. (en angl. *livre de troupeau*). Livre généalogique des races bovines. V. GÉNÉALOGIQUES (*livres*).

Herder (*dèr*) (Jean-Gottfried **von**), écrivain et philosophe allemand, né à Mohrungen, m. à Weimar (1744-1803) ; auteur d'une *Philosophie de l'histoire de l'humanité.* Influencé par J.-J. Rousseau, il eut à son tour une action profonde sur Gœthe. Esprit inégal, souvent contradictoire. V. HISTOIRE.

herdérite n. f. V. GLUCINITE.

Herdersem, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. d'Alost), sur la Dendre ; 1.720 h.

***hère** n. m. (peut-être de l'allem. *herr*, seigneur). *Fam.* Homme misérable, sans fortune, sans considération : *un pauvre hère.* Jeune cerf de dix-huit mois à deux ans. Jeu de l'as qui court.

Héré (Emmanuel), architecte français, né à Sancy, m. à Lunéville (1705-1763) ; auteur des plans des places Stanislas et de la Carrière, à Nancy.



J.-M. de Heredia.

Heredia (José-Maria **de**), poète français, né à La Fortuna Cafeyera (Cuba), m. près de Houdan (S.-et-Oise) [1842-1905] ; membre de l'Académie française (1894) ; auteur des *Trophées*, sonnets d'une forme impeccable et éclatante ; un des principaux représentants de l'école parnassienne.

héréditaire [*tè-re*] adj. Qui se transmet par droit de succession : *noblesse héréditaire.* Qui se communique des parents aux enfants : *maladie héréditaire. Prince héréditaire*, qui héritera de la couronne.

héréditairement [*tè-re-man*] adv. Par droit d'hérédité. En passant du père ou de la mère aux enfants.

héréditarisme [*ris-me*] n. m. Système de ceux qui, comme H. Spencer, expliquent les caractères physiques et moraux de l'homme par des habitudes héréditaires.

hérédité n. f. (lat. *hæreditas ;* de *hæres*, héritier). Transmission par voie de succession. (V. SUCCESSION.) Ensemble des biens laissés par le mort, désigné sous le nom de *de cujus.* Transmission aux descendants des caractères physiques et moraux des ascendants.

— ENCYCL. La définition de l'hérédité est une des questions les plus importantes de la biologie. Il faut distinguer l'hérédité des *caractères spécifiques* ou caractères de races, de l'hérédité des *caractères individuels.* Dans la reproduction sexuée, l'hérédité peut avoir lieu dans un seul sens : c'est l'hérédité unilatérale. Quand l'hérédité saute une ou plusieurs générations et porte sur les petits-enfants ou arrière-petits-enfants, elle prend le nom d'*atavisme.*

Les caractères transmis héréditairement par les parents aux enfants peuvent être de nature physique ou de nature mentale. Dans les cas de croisement entre des espèces différentes, ou des races différentes d'une même espèce, il se produit des phénomènes spéciaux dits *de métissage* ou *d'hybridation.*

Les plus célèbres théories de l'hérédité sont celles de Darwin et de Weismann.

hérédosyphilis [*liss*] n. f. Syphilis qui atteint l'individu par hérédité. (Elle donne lieu à des manifestations spéciales, principalement à des lésions osseuses ; quand elle atteint l'enfant dès sa naissance, elle apparaît sous forme de plaques muqueuses buccales, éruption roséoliforme ou bulbeuse, troubles de croissance, etc. Elle se traite par le mercure ou les arsénobenzols.)

hérédosyphilitique adj. et n. Qui est atteint d'hérédosyphilis.

hérédotuberculose [*bèr-ku-lo-se*] n. f. Prédisposition héréditaire à contracter la tuberculose, due à l'existence de cette maladie chez les ascendants.

hereford [*hè-re-ford'*] n. Race bovine anglaise élevée pour la boucherie, et qui est originaire du comté de Hereford : *les herefords sont d'excellents producteurs de viande.*

Hereford [*ford'*], v. d'Angleterre, ch.-l. du comté de ce nom, sur la Wye ; 22.600 h. Grand commerce de produits agricoles. Bétail estimé.

Herennius [*uss*] (Caius Pontius), général samnite, qui vainquit les Romains dans le défilé de Caudium (321 av. J.-C.) et les fit passer sous le joug. V. FOURCHES CAUDINES.

Herennius (*Rhétorique à*), traité de rhétorique attribué à divers auteurs et en particulier à Cicéron ; d'un caractère pratique et utilitaire.

Herens [*é-rin*] (VAL D'), vallée de Suisse (Valais), où coule la Borgne. Bourg principal : *Evolène.*

Herent, v. de Belgique (Brabant, arr. de Louviers) ; 5.840 h.

Herenthals, v. de Belgique (Anvers, arr. de Turnhout), sur la Petite Nèthe ; 8.380 h. Etoffes, dentelles.

Herenthout, v. de Belgique (Anvers, arr. de Turnhout), sur la Grande Nèthe ; 3.170 h.

Hérépian, comm. de l'Hérault, arr. et à 36 kil. de Béziers, sur l'Orb ; 1.280 h. Ch. de f. M.

hérésiarque [*zi-ar-ke*] n. m. Chef d'une secte hérétique : *Arius fut le plus notable des hérésiarques.* Auteur d'une hérésie.

hérésie [*zî*] n. f. (gr. *hairesis ;* de *hairein*, choisir). Doctrine condamnée par l'Eglise catholique : *l'hérésie monophysite fut condamnée au concile de Nicée. Fig.* Opinion opposée à celles qui sont généralement reçues : *une hérésie scientifique.*

— ENCYCL. *Théol.* Les théologiens définissent l'hérésie : une erreur volontaire et opiniâtre, opposée à un dogme révélé et enseigné comme tel par l'Eglise catholique. Par le fait même qu'il devient hérétique, le chrétien encourt l'excommunication majeure, dont l'absolution est réservée au pape ; la même censure atteint tous ceux qui l'encouragent et prennent sa défense. En France, sous l'ancien régime, les légistes mettaient l'hérésie au nombre des c s royaux, qui comprenaient les causes les plus graves, comme les crimes de lèse-majesté. Depuis la Révolution, la liberté de conscience ayant été proclamée, les lois ne connaissent pas l'hérésie, dont le nom ne figure pas dans les codes.

hérésiographe [*zi*] n. m. Qui écrit sur les hérésies. (Peu us.)

hérésiographie [*zi*] n. f. V. HÉRÉSIOLOGIE.

hérésiographique [*zi*] adj. Qui a rapport à l'hérésiographie.

hérésiologie [*zi, ji*] ou **hérésiographie** [*zi, fi*] n. f. Traité sur les hérésies.

héréticité n. f. Caractère d'une personne, d'une doctrine hérétique.

hérétique adj. Qui tient de l'hérésie : *proposition hérétique.* N. Qui professe, soutient une hérésie : *l'Inquisition supplicia les hérétiques.*

Herffelingen, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles) ; 1.850 h.

Herford [*ford'*], v. d'Allemagne (Prusse, Westphalie), sur la Werra ; 32.600 h. Filatures, lainages.

Hergiswil, comm. de Suisse (cant. de Lucerne) ; 1.040 h. Elève de bétail ; fromagerie.

Hergnies, comm. du Nord, arr. et à 13 kil. de Valenciennes, sur l'Escaut ; 3.800 h. Ch. de f.

hériade n. f. Genre d'abeilles solitaires qui font leurs nids dans les troncs d'arbres.

hériban n. m. *Féod.* Proclamation qu'un seigneur faisait faire pour appeler ses vassaux aux armes.

Heric, comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 48 kil. de Châteaubriant ; 3.900 h. Briqueterie.

héricart [*kar*] n. m. (de *Héricart de Thury*). Variété de fraisier à gros fruits d'excellente qualité. Le fruit lui-même.

Héricart de Thury [*kar*] (François, vicomte), minéralogiste et agronome français, né à Paris, m. à Rome (1776-1854). Membre de l'Académie des sciences (1824).

Héricourt [*kour*], ch.-l. de c. (Haute-Saône), arr. et à 24 kil. de Lure, sur la Lisaine ; 6.610 h. Ch. de f. P.-L.-M. Filatures. Victoire des Suisses sur Charles le Téméraire (1474) ; bataille entre les Français et les Prussiens (15, 16 et 17 janv. 1871). — Le cant. a 26 comm., et 14.170 h.

Héricy, comm. de Seine-et-Marne, arr. et à 14 kil. de Melun, sur la Seine ; 1.100 h. Ch. de f. P.-L.-M.

héridelle n. f. V. HARIDELLE.

***hérigoté** [*gho-té*], **e** adj. V. ERGOTÉ.

***hérigoture** n. f. (de *hérigoté ;* pour *ergoté*, muni d'ergots). Marque que les chiens ont parfois à leurs pattes de derrière.

hérilité n. f. (lat. *herilis*). Etat de maître ; état social qui admet les maîtres.

Hérimoncourt, ch.-l. de c. (Doubs), arr. et à 12 kil. de Montbéliard ; 3.750 h. Horlogerie. — Le canton a 15 comm., et 12.550 h.

Hérin, comm. du Nord, arr. et à 7 kil. de Valenciennes ; 2.590 h. Ch. de f. N. Houille. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

Hérinnes, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles), sur la Marcq ; 3.590 h.

Hérinnes, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Tournai), sur l'Escaut ; 1.840 h.

Héri-Roud (appelé aussi **Hari**), fleuve d'Afghanistan, qui arrose Hérat ; cours 800 kil.

Hérisau, v. de Suisse (cant. d'Appenzell) ; 13.500 h. Broderie mécanique ; ateliers de teinture et d'apprêt ; papeterie, fabrique de tapis.

***hérissée** [*ri-sé*], **e** adj. Dressé verticalement : *cheveux hérissés.* Couvert de certaines choses droites, saillantes, aiguës : *bataillon hérissé de baïonnettes.*

***hérissée** [*ri-sé*] n. f. Nom vulgaire de la noctuelle de l'artichaut.

***hérissement** [*ri-se-man*] n. m. Etat de ce qui est hérissé. (Peu us.)

***hérisser** [*ri-sé*] v. a. (rad. *hérisson*). Dresser les cheveux, le poil : *le lion hérisse sa crinière quand il est irrité.* Garnir, munir de choses piquantes : *hérisser un bastion de pieux.* Surcharger, embarrasser : *dictée hérissée de difficultés.* **Se hérisser** v. pr. Se mettre droit et raide : *cheveux qui se hérissent.*

***hérisson** [*ri-son*] n. m. (lat. *hericius*). Genre de mammifères insectivores. *Fig.* Personne revêche, d'un abord difficile. *Bot.* Nom vulgaire d'un champignon comestible qui pousse sur les arbres. *Milit.* Engin formé d'une poutre toute hérissée de pointes de fer. *Mar.* Grappin à quatre becs. *Techn.* Assemblage de briques placées de champ à la partie supérieure d'un mur. Assemblage de pointes de fer destiné à empêcher d'escalader un mur, de franchir une clôture. Morceau de bois sur lequel on fait égoutter la vaisselle. Tige garnie de chevilles pour faire



Hérisson.

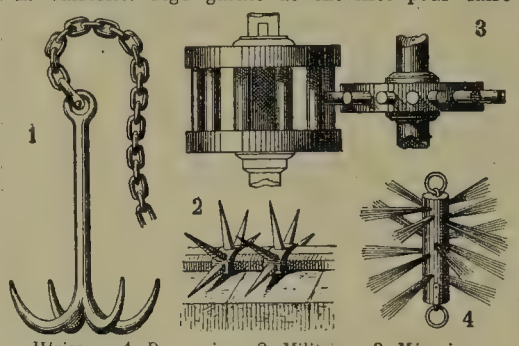

Hérisson : 1. De marine ; 2. Militaire ; 3. Mécanique ; 4. De ramoneur.

égoutter les bouteilles. Roue dont les dents s'engrènent dans une lanterne. Assemblage autour d'une tige de lames de fer, flexibles, pour ramoner les cheminées.

— ENCYCL. *Zool.* Les hérissons ont le dos couvert de piquants aigus, qui leur servent de défense quand ils se roulent en boule. Nocturnes, carnassiers, ils détruisent les souris, les escargots, les hannetons. Le hérisson commun est répandu de l'Europe jusqu'en Chine ; dans certains pays, les hérissons sont recherchés comme comestibles.

Hérisson, ch.-l. de c. (Allier), arr. et à 24 kil. de Montluçon, au-dessus de l'Amance, affl. du Cher ; 1.610 h. Kaolin. — Le canton a 18 comm., et 14.800 h.

***hérissonne** [*ri-so-ne*] n. f. *Bot.* Genre de plantes voisines des genêts, et communes dans les Pyrénées. *Entom.* Chenille de divers papillons nocturnes, notamment des écailles.

***hérissonné** [*ri-so-né*], **e** adj. *Blas.* Se dit du hérisson représenté avec ses piquants dressés ; du chat faisant le gros dos, et ayant le poil hérissé.

***hérissonnement** [*ri-so-ne-man*] n. m. Etat de ce qui est hérisonné.

***hérissonner** [*ri-so-né*] v. a. Couvrir un mur d'une couche de mortier toute pleine d'inégalités. V. n. Dresser ses plumes, ses piquants : *les faucons hérissonnent quand ils sont malades.*

***hérissonnerie** [*ri-so-ne-rî*] n. f. Etat d'une personne toujours prête à piquer comme un hérisson.

Héristal. *Géogr.* V. HERSTAL.

héritable adj. Dont on peut hériter. (Vx.)

héritage n. m. Action d'hériter. Biens transmis par voie de succession : *recueillir un riche héritage.* Domaine, maison : *cultiver, réparer son héritage. Fig.* Ce qu'on tient de ses parents, des générations précédentes ; qu'on a d'eux ou comme eux : *héritage de gloire.* PROV. **Promesse des grands n'est pas héritage,** il ne faut pas compter sur les promesses des puissants. **Service des grands n'est pas héritage,** on ne s'enrichit pas toujours au service des grands. *Dr.* V. SUCCESSION.

hériter [*té*] v. a. et n. (lat. pop. *hæreditare ;* de *hæres*, héritier). Recueillir une succession. (Hériter est actif quand il a deux compléments ; en ce cas c'est la chose transmise qui forme le complément direct : *il a hérité cent mille francs de son oncle.* S'il n'y a qu'un complément, hériter est neutre : *il a hérité de son oncle, il a hérité d'une maison.*)

héritier [*ti-é*], **ière** n. Qui hérite ou qui doit hériter de quelqu'un : *l'héritier présomptif de la couronne de France portait le titre de Dauphin.* N. f. Fille à marier, qui a en perspective une riche succession : *une héritière a toutes les qualités.*

— ENCYCL. *Dr.* Les héritiers qui ont à toucher des prorata de pension ne dépassant pas 150 francs sont dispensés de fournir l'acte de décès du titulaire quand copie ou extrait de cet acte figure en tête soit du certificat de propriété notarié, lorsque le notaire déclare conserver l'acte en minute, soit du certificat d'hérédité délivré par le maire de la commune où résidait le défunt, si cette commune est celle où l'acte de décès a été dressé.

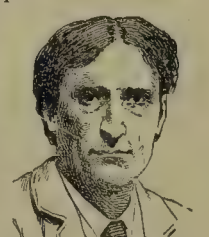

Herkomer.

Herkomer (Hubert), peintre allemand naturalisé Anglais, né à Waal (Bavière), m. à Budleigh-Salterton (Devonshire) [1849-1914]. Il a exécuté des tableaux de genre et des portraits d'un talent serré et fouillé (*la Dernière assemblée des invalides de Chelsea ; la Chapelle du Charterhouse*).

Hermada, massif du Carso, voisin de l'Adriatique, qui couvre Trieste du côté du Nord. Les Italiens y prirent pied en mai 1917, mais y ont été arrêtés par les contre-offensives autrichiennes.

Hermalle-sous-Argenteau, comm. de Belgique (prov. et arr. de Liége), sur la Meuse ; 1.600 h. Vannerie.

Hermalle-sous-Huy, comm. de Belgique (Liége, arr. de Huy), sur la Meuse ; 1.210 h.

Hermance, petite comm. de Suisse (cant. de Genève), dans un joli site au bord du Léman ; 360 h. Vignoble ; source ferrugineuse inutilisée.

Hermandad ou **Sainte-Hermandad,** association formée en Espagne, vers la fin du XVe siècle, contre les voleurs et les malfaiteurs, avec une milice pour exécuter ses ordres.



Soldat de la Sainte-Hermandad.

— ENCYCL. Les premiers vestiges de l'Hermandad remontent à 1282, date à laquelle plusieurs villes d'Aragon formèrent une ligue pour s'opposer aux déprédations des nobles et des malfaiteurs. Les villes de Castille et d'Aragon formèrent en 1295 une semblable association. La Sainte-Hermandad, dont les forces se montèrent jusqu'à 2.000 hommes, poursuivait sans pitié le vol à main armée, le rapt, le viol, la résistance à la justice royale, etc. Elle dura en Castille et en Aragon jusqu'au commencement du XVIe siècle, puis fut absorbée par la justice royale, les juges de l'Hermandad ne conservant plus, en quelques localités, que la police des chemins.

Hermann. *Biogr.* V. ARMINIUS.

Hermann (Johann Gottfried Jakob), philologue allemand, né et m. à Leipzig (1772-1848) ; auteur de savants travaux sur la métrique, la grammaire.

Hermann et Dorothée, poème de Gœthe, en 9 chants, d'inspiration idyllique, dont la scène est contemporaine de la Révolution ; représentation touchante des idées et des mœurs de gens de condition moyenne (1797).

***hermannie** [*èr-ma-ni*] n. f. Genre de malvacées, comprenant des arbrisseaux originaires du Cap, et cultivés en Europe.

Hermannstadt, Nagyszeben ou **Cibiu,** v. de Roumanie (Transylvanie), sur le *Cibiu ;* 33.000 h. Les Austro-Allemands y vainquirent les Roumains, sept. 1916.

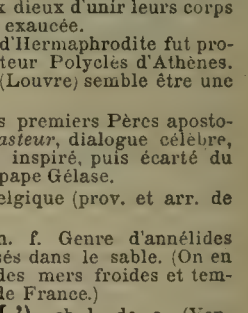

Abel Hermant.

Hermant (Abel), romancier et auteur dramatique, né à Paris en 1862. Ecrivain spirituel, subtil, à l'observation pénétrante. Principales œuvres : *M. Rabosson, le Cavalier Miserey, la Carrière, le Faubourg, les Transatlantiques, les Souvenirs du vicomte de Courpière,* etc.

Hermanville-sur-Mer, petite comm. du Calvados, arr. et à 12 kil. de Caen ; 720 h. Bains de mer (plage de sable),

hermaphrodisme [*èr, dis-me*] n. m. (de *hermaphrodite*). Réunion des caractères des deux sexes chez le même individu. (Syn. HERMAPHRODITISME.)

hermaphrodite [*èr*] n. m. et adj. (de *Hermaphrodite* n. myth.). Se dit de l'être qui réunit les caractères des deux sexes : *la sangsue est hermaphrodite.*

— ENCYCL. *Biol.* Le mot *hermaphrodite* n'a pas la même signification en botanique et en zoologie. En botanique, il désigne les végétaux qui ont dans *une même fleur* des étamines et un pistil.

En zoologie, on appelle ainsi soit les êtres qui ont une glande génitale mâle et une glande génitale femelle (sangsue), soit les êtres qui ont une glande unique à la fois mâle et femelle (escargot). On a souvent parlé de l'hermaphrodisme humain, mais cette monstruosité n'est qu'apparente, aucun cas d'hermaphrodisme vrai n'étant connu.

Hermaphrodite, être fabuleux qui réunissait les deux sexes. Fils de Mercure (Hermès) et de Vénus (Aphrodite), il était d'une merveilleuse beauté.

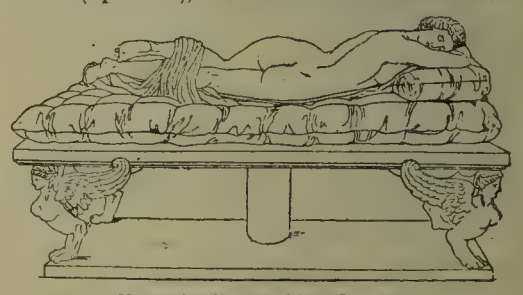

Hermaphrodite Borghèse (Louvre).

Se rendant en Carie, et arrivé près d'Halicarnasse, il s'arrêta pour se baigner dans une fontaine. La nymphe Salmacis s'éprit du jeune homme, l'enlaça étroitement et demanda aux dieux d'unir leurs corps en un seul. Cette prière fut exaucée.

— *Iconog.* Le type figuré d'Hermaphrodite fut probablement fixé par le sculpteur Polyclès d'Athènes. L'*Hermaphrodite Borghèse* (Louvre) semble être une réplique de son œuvre.

Hermas (saint), un des premiers Pères apostoliques (1er s.) ; auteur du *Pasteur,* dialogue célèbre, longtemps regardé comme inspiré, puis écarté du canon des Ecritures par le pape Gélase.

Hermée, comm. de Belgique (prov. et arr. de Liége) ; 1.280 h.

hermelle [*èr-mè-le*] n. f. Genre d'annélides vivant dans des tubes creusés dans le sable. (On en connaît plusieurs espèces, des mers froides et tempérées, dont une des côtes de France.)

Herménault (L') [*nô*], ch.-l. de c. (Vendée), arr. et à 12 kil. de Fontenay-le-Comte, sur la Longère ; 960 h. Fer. — Le cant. a 12 comm., et 11.530 h.

Herménégilde (saint), prince, fils de Léovigilde, roi des Wisigoths d'Espagne : il se révolta contre son père, qui voulait le contraindre à embrasser l'arianisme, et il fut mis à mort. Fête le 13 avril.

Herménégilde (*ordre de* **Saint-**), ordre militaire espagnol, fondé en 1814 par Ferdinand VII. Il comprend trois classes à bandes verticales d'égale largeur : celle du milieu amarante, les deux autres blanches.

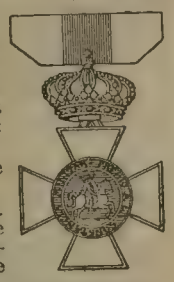

Ordre de Saint-Herménégilde.

herméneutique [*èr*] adj. (du gr. *hermèneueïn*, expliquer). Qui interprète les livres sacrés, les lois anciennes, etc. N. f. Art d'interpréter les textes anciens : *l'herméneutique sacrée.*

Hermengarde, reine de Provence. V. ERMENGARDE.

Herment [*man*], ch.-l. de c. (Puy-de-Dôme), arr. et à 40 kil. de Clermont-Ferrand, près du Sioulet ; 530 h. (*Hermenchois*). — Le cant. a 6 comm., et 3.040 h.

hermès [*èr-mèss*] n. m. (n. gr. de *Mercure*). Gaine portant une tête de Mercure : *Alcibiade fut accusé d'avoir mutilé les hermès d'Athènes.* Statue de Mercure. (V. MERCURE.) *Buste en hermès*, buste sculpté dont les épaules, la poitrine et le dos sont coupés par des plans verticaux.



Buste en hermès.

hermès (*Mutilation des*). Le matin du 9 juin de l'an 415 av. J.-C., peu de temps avant le départ de la flotte athénienne pour l'expédition de Sicile, les hermès ou bustes de Mercure qui s'élevaient dans les places devant les temples et les maisons particulières furent trouvés mutilés. Ce sacrilège troubla fort l'opinion. Les ennemis d'Alcibiade l'accusèrent de l'avoir commis. Il fut rappelé de Sicile et, s'attendant à une sentence de mort, s'enfuit dans le Péloponèse. L'affaire des Mutilateurs d'Hermès ou *Hermocopides* paraît avoir été surtout une manœuvre politique.

Hermès [*èr-mèss*], dieu grec identifié avec le *Mercure* des Latins. (V. MERCURE.)

Hermès (Georges), théologien et philosophe allemand, né à Dreierwalde, m. à Bonn (1775-1831). Il exposa une nouvelle théorie des rapports de la raison et de la foi, subordonnant la seconde à la première. Ses doctrines furent condamnées par Grégoire XVI (1825). Ses disciples s'appelaient *hermésiens.*

Hermès Trismégiste (*trois fois grand*), nom que les Grecs donnaient au dieu égyptien Toth. On lui attribuait un nombre considérable de livres. Il reste quelques fragments curieux de ces livres, où l'influence platonicienne se mêle à celle de la Bible.

hermésianisme [*èr-mé-zi-a-nis-me*] n. m. Doctrine des hermésiens.

hermésien, enne [*èr-mé-zi-in, è-ne*] n. Partisan des doctrines du théologien Georges Hermès.

herméticité [*èr*] n. f. Qualité de ce qui est clos ou de ce qui clôt hermétiquement.

hermétique [*èr*] adj. (de *Hermès*). Surmonté d'une tête de Mercure : *colonne hermétique. Alchim.* Qui a rapport au grand œuvre, à la transmutation des métaux et à la médecine universelle. (Se dit d'une fermeture parfaite, principalement de celle qu'on obtient en faisant fondre ensemble, à l'aide de la chaleur, les bords du vase et du couvercle, et dont on attribue l'invention à Hermès Trismégiste : *clôture hermétique.*)

hermétiquement [*èr, ke-man*] adv. D'une manière hermétique : *porte hermétiquement fermée.*

hermétisme [*èr-mé-tis-me*] n. m. Doctrine occulte, qui tire son nom d'Hermès Trismégiste.

— ENCYCL. Cultivé pendant tout le moyen âge, l'hermétisme suppose des relations mystérieuses entre toutes les portions de l'univers visible et invisible. Cette prétendue science se confond avec l'*occultisme*, la *magie*, l'*alchimie*, etc.

hermétiste [*èr-mé-tis-te*] n. m. Qui étudie ou professe l'hermétisme.

Hermies, comm. du Pas-de-Calais arr. et à 28 kil. d'Arras ; 2.386 h. (en 1914). Ch. de f. N. Violents combats entre Britanniques et Allemands en 1917-1918. Complètement détruite.

hermine [*èr*] n. f. (pour *armine*, arménienne, cette fourrure étant travaillée autref. en Arménie). Petit quadrupède blanc, du genre martre, dont la peau donne une fourrure très précieuse. Peau de cet animal, employée comme fourrure. Bande de cette peau, fixée au costume de certains hauts magistrats. *Blas.* L'une des fourrures héraldiques, que l'on représente par un champ d'argent semé de petites mouchetures noires. (V. la planche BLASON.) *Fig.* Personne d'une pureté absolue.



Hermine.

— ENCYCL. *Zool.* L'hermine est une sorte de putois, dont la peau, couverte d'un poil très fin, constitue une fourrure recherchée. Elle habite la France ; son pelage, marron clair en dessus, jaunâtre en dessous, devient presque blanc en hiver. Ce petit animal attaque toutes sortes d'oiseaux et de rongeurs, dont il suce le sang. V. FOURRURE.

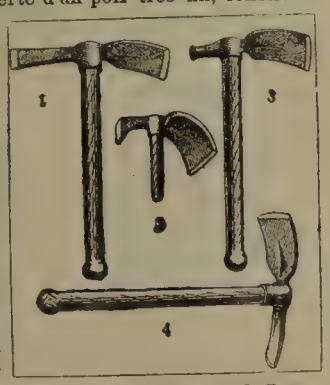

Herminettes : 1. A hache ; 2. De tonnelier ; 3. A tête ; 4. A gorge.

herminé, e [*èr-mi-né*] adj. *Blas.* Se dit de toute pièce semée de mouchetures d'hermine.

herminer [*èr-mi-né*] v. a. Fourrer d'hermine.

herminette ou **erminette** [*èr-mi-nè-te*] n. f. Sorte de hache de charpentier ou de tonnelier, à fer recourbé.

herminie [*èr-mi-nî*] n. f. Genre de lépidoptères d'Europe, dont une espèce vit en France, sur les chênes et les ronces.



Herminie.

Herminie, personnage de la *Jérusalem délivrée*, du Tasse, princesse musulmane éprise de Tancrède, et l'un des plus gracieux types de femmes créés par le poète. Le sujet d'*Herminie chez les bergers* a été peint par Mola, le Dominiquin, Lanfranc, etc. ; *Herminie secourant Tancrède* a été représentée par Mola, Vannini, Poussin.

herminite [*èr*] n. f. *Blas.* Champ d'argent semé de mouchetures noires, mêlées de rouge.

herminium [*èr-mi-ni-om*] n. m. Genre d'orchidacées ophrydées, comprenant quatre espèces européennes. (L'espèce de France est l'*herminium monorchis.*)

hermione [*èr*] n. f. Genre d'annélides néréides, comprenant plusieurs espèces, dont une habite les côtes de France.

Hermione, v. de la Grèce ancienne, dans le Péloponèse ; auj. *Kastri.*

Hermione, fille de Ménélas et d'Hélène, femme de Pyrrhus, puis d'Oreste. Elle figure dans l'*Andromaque* d'Euripide et dans l'*Andromaque* de Racine, où elle devient la personnification de la jalousie.

hermitage, hermite. V. ERMITAGE, ERMITE.

Hermite (Charles), mathématicien français, né à Dieuze, m. à Paris (1822-1901). Membre de l'Académie des sciences (1856). On lui doit d'admirables travaux sur les fonctions elliptiques et sur la théorie des nombres.



Hermite.

Hermitte (Gustave), aéronaute franç., né à Nancy en 1863, m. en 1914. Il a exploré la haute atmosphère.

Hermocrate, général syracusain du Ve siècle. Il défendit, en 415, sa patrie contre les Athéniens.

Hermogène, rhéteur grec, né à Tarse (IIe s. de notre ère), fameux pour sa précocité. On a de lui cinq ouvrages, formant un cours de rhétorique.

Hermogène, hérésiarque du IIe siècle, qui amalgama les idées stoïciennes avec les dogmes de la foi chrétienne.

hermogénien [*èr, ni-in*] n. m. Disciple de l'hérésiarque Hermogène. Adj. *Code hermogénien*, complément du code grégorien, rédigé vers 324 par le juriste Hermogenianus.

Hermon ou **Grand-Hermon,** chaîne de montagnes de la Syrie (gouv. de Damas), qui prolonge la chaîne de l'Anti-Liban (2.770 m.).

hermophényl n. m. (de *hermès*, et *phényl*). Composé organique de mercure, utilisé en médecine comme antiseptique et comme antisyphilitique.

Hermopolis [*liss*] ou **Syra,** v. de Grèce (île de Syra), ch.-l. des Cyclades ; 18.000 h. Port très actif. Huiles, raisins secs.

Hermopolis [*liss*], nom de deux villes de l'ancienne Égypte, où Hermès était particulièrement vénéré.

Hermundures, peuple de l'Allemagne ancienne, qui habitait la Thuringe.

Hermus ou **Hyllus,** fleuve de l'anc. Lydie, qui recevait le Pactole (auj. le *Sarabat*).

Hernals, anc. ville d'Autriche, auj. fondue dans la capitale, Vienne ; 70.000 h. Produits chimiques, machines.

Hernani ou *l'Honneur castillan*, drame en cinq actes et en vers, de Victor Hugo, remarquable par la magnificence de la forme, la richesse du style, l'éclat du lyrisme. — Doña Sol est aimée du vieux Ruy Gomez, son oncle, du proscrit Hernani et du roi d'Espagne Don Carlos, le futur Charles-Quint. Hernani vient rejoindre Doña Sol dans le château de Ruy Gomez. Le vieillard les surprend. Mais il refuse de livrer le proscrit au roi, qui emmène Doña Sol. Ruy Gomez permet à Hernani de poursuivre le ravisseur, mais à condition qu'il viendra se remettre à sa discrétion quand il sonnera du cor. Hernani et Ruy Gomez conspirent contre Don Carlos, qui brigue la couronne impériale. Charles-Quint est élu et s'empare des conjurés. Il pardonne et unit Doña Sol à Hernani, qui se révèle grand d'Espagne. Mais le son du cor se fait entendre. Hernani et Doña Sol s'empoisonnent, et Ruy Gomez à son tour se donne la mort. La première représentation au Théâtre-Français (25 févr. 1830), fut signalée par une véritable lutte, au parterre, entre les classiques et les romantiques. V. ERNANI.

Herne, ville d'Allemagne (Prusse, présid. d'Arnsberg) ; 33.270 h. Houille, machines.

***hernhute** ou ***hernute** [*hèr*] n. m. Membre d'une secte chrétienne, les *frères moraves* (Bohême, Silésie, Lusace). V. MORAVES.

***hernhutisme** ou ***hernutisme** [*hèr-nu-tis-me*] n. m. Doctrine des hernhutes.

***herniaire** [*èr-ni-è-re*] adj. Qui a rapport aux hernies : *bandage herniaire.*

***herniaire** [*hèr-ni-è-re*] n. f. Genre de paronychiées, comprenant de petites herbes rameuses, dont on connaît huit espèces répandues en Europe, en Asie et en Amérique. (La *herniaire blanche* de France a joué un grand rôle dans le traitement des hernies.)



Herniaire : *a*, fleur grossie.

***hernie** [*hèr-ni*] n. f. (lat. *hernia*). *Pathol.* et *art vétér.* Tumeur molle, formée par la sortie totale ou par celle d'un viscère à travers une ouverture de la membrane qui le recouvre : *hernie ombilicale, inguinale. Agric.* Maladie des choux, causée par un champignon, le plasmodiophore, et appelée aussi *gros-pied* : *pour combattre la hernie du chou, il faut brûler tous les pieds contaminés.*

— ENCYCL. *Pathol.* Le plus souvent, la hernie est abdominale. Le ventre est rempli de viscères qui, dans les efforts violents, creusent un effondrement aux points de moindre résistance, comme l'ombilic, l'anneau crural, le canal inguinal. Le péritoine forme le sac de la hernie. On classe les hernies en *hernie de force*, due aux efforts violents, et en *hernie de faiblesse*, due à la laxité des parois. On distingue les hernies qui ne contiennent que de l'intestin (entérocèle), des hernies qui contiennent de l'épiploon (épiplocèle). La hernie est surtout gênante ; cependant, elle prédispose le malade à l'étranglement herniaire ; elle doit donc être maintenue par un bandage *bien mis* et, chez les sujets jeunes, on préfère parfois la cure radicale (chirurgicale), qui les débarrasse de leur infirmité. L'étranglement herniaire est une complication très grave, qui exige une prompte intervention du chirurgien.

— *Art vétér.* Les animaux domestiques et en particulier le cheval peuvent être affectés des différentes variétés de hernies ; le traitement, tout chirurgical, est le même que chez l'homme.

***hernié, e** [*h r*] adj. Se dit d'une partie qui fait hernie : *intestin hernié.*

***hernier** [*hèr-ni-é*] n. m. *Mar.* Morceau de bois cylindrique, suspendu par une poulie et percé d'un certain nombre de trous dans lesquels passent les petits cordages destinés à soutenir la toile d'une tente.

***hernieux, euse** [*hèr-ni-eû, eu-ze*] adj. Qui est incommodé d'une hernie.

***herniotomie** [*hèr, mi*] n. f. (de *hernie*, et du gr. *tomé*, section). Cure radicale de la hernie.

Herniques, peuple du Latium, soumis par les Romains (486 av. J.-C.).

Hernosand, v. de Suède (Vesternorrland), sur le détroit de Hernosand ; 9.880 h.

***hernute, *hernutisme.** V. HERNHUTE, HERNHUTISME.

Héro, prêtresse d'Artémis, à Sestos. Elle fut aimée de Léandre, qui, habitant Abydos de l'autre côté du détroit, traversait la nuit l'Hellespont à la nage toutes les fois que sa maîtresse allumait un signal sur la tour. Une nuit, le signal fut éteint par le vent, et Léandre, ayant à lutter contre une mer orageuse, se noya ; son corps fut jeté sur le rivage, et Héro, folle de douleur, se précipita dans les flots du haut de sa tour.

Ce drame de l'amour a inspiré les anciens et les modernes ; une médaille représente Léandre précédé d'un Cupidon qui vole au-dessus de sa tête, un flambeau à la main, pour le guider dans sa périlleuse traversée. Cette médaille a été reproduite dans un tableau, pour lequel Voltaire fit les quatre vers suivants, imités de l'*Anthologie* :

> Léandre, conduit par l'Amour,
> En nageant disait à l'orage :
> « Laissez-moi gagner le rivage,
> Ne me noyez qu'à mon retour. »

Héro et Léandre, poème grec, du grammairien Musée ; œuvre jolie et gracieuse, assez bien conduite et écrite avec pureté, sauf quelque affectation (Ve ou VIe s.).

Héroard (Jean), anatomiste français, né à Hauteville-le-Guichard en 1551, mort vers 1628, médecin des rois Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII. Il a laissé un curieux *Journal de toutes les actions et de la santé du dauphin Louis.*

Hérodas ou **Hérondas,** poète grec du IIIe siècle av. J.-C., auteur des *Mimes*, petites scènes dramatiques pleines de grâce et de vérité.

Hérode le Grand, roi de Judée, de l'an 39 à l'an IV av. J.-C. (En réalité, sa mort eut lieu l'année même de la naissance de Jésus-Christ, mais on la place quatre ans avant l'ère chrétienne, parce que celle-ci est en retard de quatre années.) Il dut son trône à la faveur d'Antoine ; il rebâtit le temple de Jérusalem ; bien vu des Romains, il se rendit odieux aux Juifs par sa cruauté ; c'est à lui qu'est attribué le *massacre des Innocents* ; — HÉRODE ANTIPAS, fils du précédent, tétrarque de Galilée. Il s'unit à Hérodiade, femme de son frère et mère de Salomé. Il jugea Jésus-Christ, qui lui avait été envoyé par Pilate et fit mourir saint Jean-Baptiste ; il régna de 4 av. J.-C. à 39 apr. J.-C. Caligula le dépouilla de ses États. Il mourut probablement en Espagne ; — HÉRODE AGRIPPA Ier, petit-fils d'Hérode le Grand, père de Bérénice, roi de 37 à 44 apr. J.-C. ; — HÉRODE AGRIPPA II, fils du précédent, roi de Judée de 52 à 68 apr. J.-C. ; il assista, du côté des Romains, à la prise de Jérusalem par Titus (70).

Hérodiade, petite-fille d'Hérode le Grand, femme d'Hérode Philippe, puis d'Hérode Antipas, ses oncles. Elle fit emprisonner saint Jean-Baptiste, qui s'élevait contre ces scandales, puis arracha au faible Hérode, par l'intermédiaire de sa fille Salomé, l'ordre de le mettre à mort, et se fit apporter sur un plateau la tête de sa victime. Le peintre Henri-Léopold Lévy a représenté dans un tableau remarquable Hérodiade recevant de sa fille Salomé la tête de saint Jean (1872).

Hérodiade, opéra en trois actes et cinq tableaux, paroles de Paul Milliet et Henri Grémont, musique de Massenet. Belle partition, une des meilleures œuvres du musicien. Le sujet en est l'amour de Salomé pour saint Jean-Baptiste et la mort de ce dernier (1881). Les plus belles pages de la partition sont : l'air de Salomé : *Il est doux, il est bon ;* le duo de Salomé et d'Hérode ; l'air d'Hérode : *Vision fugitive ;* le ballet ; l'air de Jean dans la prison.

hérodianisme [*nis-me*] n. m. Doctrine des hérodiens.

hérodias [*di-ass*] n. m. Nom scientifique d'un sous-genre de hérons, appelés vulgairement *aigrettes.*

hérodien [*di in*] n. m. Membre d'une secte juive, citée dans les Évangiles. (Les hérodiens, recrutés probablement parmi les clients de la famille Hérode, étaient juifs de naissance et païens de cœur.)



Hérodiade, tableau de H. Lévy.

Hérodien [*di-in*], historien grec, né à Alexandrie (170-240) ; il a écrit, dans un style sobre et élégant, l'histoire des empereurs romains de Marc-Aurèle à Gordien.

Hérodien, grammairien d'Alexandrie (IIe s. apr. J.-C.).

***hérodiidés** ou **ardéidés** [*dé*] n. m. pl. Famille d'oiseaux échassiers, comprenant les hérons et formes voisines (aigrette, balæniceps, etc.) S. un *hérodiidé*.

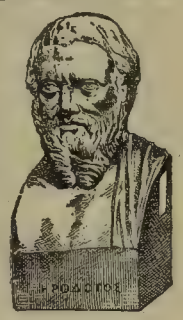

Hérodote.

Hérodote, historien grec, né à Halicarnasse, et surnommé *le Père de l'histoire*. Ses *Histoires*, très attrayantes et en même temps d'une information très sûre (il avait beaucoup voyagé et rapporte, sans y croire d'ailleurs, une grande partie des légendes des peuples qu'il avait visités), forment un des monuments les plus précieux et les mieux conçus de l'antiquité (vers 484-vers 425 av. J.-C.).

Héroët (Antoine), dit *La Maisonneuve*, poète français, né à Paris, où il mourut en 1568 ; évêque de Digne, auteur de la *Parfaite amie*. Il se rattache à l'école de Ronsard. Sa poésie, d'inspiration platonicienne, est d'une subtilité extrême.

héroïcité [*ro-i*] n. f. Qualité de ce qui est héroïque. (Peu us.)

héroï-comique [*ro-i*] adj. Qui tient de l'héroïque et du comique : *le* Lutrin *est un poème héroï-comique*.

— Encycl. Le genre héroï-comique consiste à appliquer le ton de l'épopée à un sujet trivial. Le *Combat des rats et des grenouilles*, autrefois attribué à Homère, appartient à ce genre.

héroïde [*ro-i-de*] n. f. Epitre en vers, dans laquelle parle un héros ou un personnage fameux : *les héroïdes de Colardeau*.

Héroïdes (*les*), élégies du poète latin Ovide, plus spirituelles que réellement touchantes ; ce sont des lettres adressées à leurs amants par des amoureuses célèbres.

héroïne [*ro-i-ne*] n. f. Femme d'un grand courage, douée de sentiments nobles et élevés : *Jeanne Hachette est l'héroïne de Beauvais. Fig.* Femme qui est le principal personnage d'une œuvre littéraire ou d'une aventure : *les héroïnes de Racine sont passionnées*.

héroïne n. f. Ether diacétique de morphine, qui est un succédané de la morphine.

héroïnomanie [*nî*] n. f. Habitude morbide de l'usage de l'héroïne.

héroïque [*ro-i-ke*] adj. Qui appartient au héros : *action héroïque. Temps héroïques*, temps où vivaient les héros, et dont l'histoire est mêlée de fables. *Poésie héroïque*, qui est noble, élevée, et chante les exploits d'un héros. *Vers héroïque*, hexamètre des anciens, alexandrin des modernes. Très puissant, très efficace, auquel on recourt en désespoir de cause : *remède héroïque*. N. m. Genre héroïque : *l'enjoué se mêle à l'héroïque dans le* Lutrin.

héroïquement [*ro-i-ke-man*] adv. D'une manière héroïque : *la garde impériale succomba héroïquement à Waterloo*.

héroïser [*ro-i-zé*] v. a. Revêtir du caractère de héros, chez les Grecs.

héroïsme [*ro-is-me*] n. m. Ce qui est propre au héros. Acte de héros : *un trait d'héroïsme*.



Louis Hérold.

Herold (Louis-Joseph-Ferdinand), compositeur français, né et m. à Paris (1791-1833), musicien original, au style souple, aisé, gracieux, tendre, souvent pathétique, et toujours d'une grande pureté ; auteur de nombreux opéras-comiques : *le Muletier*, *Marie*, *Zampa*, *le Pré-aux-Clercs*, etc. — Son fils, Ferdinand, jurisconsulte et homme politique français, né et m. Paris (1828-1882), fut secrétaire général du gouvernement de la Défense nationale et préfet de la Seine. — Le fils de celui-ci, André-Ferdinand, né à Paris en 1865, s'est révélé dans plusieurs recueils de vers un poète délicat et tendre.

***héron** n. m. (bas lat. *hagiro*, de l'anc. allem. *heigir*). Genre d'oiseaux échassiers, comprenant une dizaine d'espèces du globe. Allus. littér. : **Le héron de la fable,** allusion à une fable de La Fontaine (VII, 5), où l'on voit un héron, après avoir dédaigné carpe, brochet, tanche, etc., être tout heureux de rencontrer un colimaçon. On rappelle ce héron pour indiquer qu'il ne faut pas se montrer trop exigeant.



Héron cendré.

— Encycl. Les hérons sont des oiseaux élancés, à long bec et à long cou, à pattes hautes. Ils se tiennent au bord des eaux, sont timides et prudents. Leurs nids sont construits dans de vieux arbres et constituent les *héronnières*. En France, on rencontre le *héron cendré* et le *héron pourpré*. Le genre comprend des sous-genres assez nombreux, comme l'aigrette et la garzette (hérodias), le butor, etc.

Héron, dit *Héron l'Ancien*, savant mathématicien et physicien d'Alexandrie (IIe s. apr. J.-C.) : on a de lui quatre traités de mécanique et on lui attribue l'invention d'appareils mécaniques tels que la *fontaine de Héron* et l'*éolipyle*.

Héron de Villefosse (Antoine-Marie, baron), minéralogiste et ingénieur des mines français, né à Paris, m. à Caen (1774-1852). Membre de l'Académie des sciences (1816).

Héron de Villefosse (Antoine), érudit français, auteur de travaux d'archéologie romaine, né et m. à Paris (1845-1919). Membre de l'Académie des inscriptions en 1886.

***héronneau** [*ro-nô*] n. m. Petit héron.

***héronner** [*ro-né*] v. n. Chasser le héron avec le faucon.

***héronnier** [*ro-ni-é*], **ère** adj. Dressé pour la chasse du héron : *faucon héronnier*. Maigre, sec et long comme un héron : *oiseau héronnier*. *Fam.* : *femme héronnière*.

***héronnière** [*ro-nî*] n. f. Lieu où les hérons se retirent pour faire leur nid. Endroit où l'on élève les hérons.

hérôon n. m. (m. gr.). En Grèce, sanctuaire où l'on honorait un héros.

Hérophile, médecin grec de la famille des Asclépiades, né en Bithynie vers 335 av. J.-C., un des créateurs de l'anatomie.

***héros** [*ro*] n. m. (gr. *hêrôs*). *Myth.* Demi-dieu, fils d'un dieu et d'une femme ou d'une déesse et d'un homme. Nom donné par les Grecs aux grands hommes divinisés : *Hercule est le plus illustre des héros*. Celui qui se distingue par des actions extraordinaires, par sa grandeur d'âme. *Fig.* Principal personnage d'une œuvre littéraire ou d'une aventure : *Achille est le héros de l'*Iliade, *et Ulysse le héros de l'*Odyssée. *Le héros du jour*, celui qui attire actuellement l'attention publique. *Le héros d'une fête*, celui a qui on la donne. Prov. : **Il n'y a point de héros pour son valet de chambre,** les grands hommes laissent voir à leurs familiers des misères ignorées du public.

— Encycl. Au sens restreint du mot, on appelait *héros* un demi-dieu, fils d'un dieu et d'une mortelle, ou d'un mortel et d'une déesse. Tels étaient Héraklès, Dionysos, Achille, les Dioscures, Hélène, Enée, etc. Mais l'accord des traditions poétiques, les légendes locales ou même des décrets en forme élevèrent au rang de demi-dieu des hommes de guerre comme Léonidas, des législateurs comme Lycurgue, des médecins comme Hippocrate, des poètes comme Homère, des philosophes comme Aristote. On offrait au héros des sacrifices ; on célébrait régulièrement sa fête dans les sanctuaires dits *héroon*. Quelques héros, surtout Hercule, étaient l'objet d'un culte dans la plupart des pays helléniques ; mais généralement cette religion était locale. Chaque cité rendait un culte public à son héros éponyme ou fondateur.

Héros et le Culte des héros (*les*), ouvrage fameux de Th. Carlyle, où l'auteur a mis en valeur, non sans quelque exagération, la part qui revient aux individus de génie dans l'évolution de l'humanité (1840).

***herpe** [*hèr-pe*] n. f. *Mar.* Lisse courbe du garde-corps, de chaque côté de la guibre. N. f. pl. *Herpes marines*, matières que la mer jette sur ses bords : ambre, coraux, etc. Ancien nom des épaves de mer.

herpès [*èr-pèss*] n. m. (n. gr.). Eruption aiguë qui survient à la peau et consistant en vésicules réunies en groupes sur une base enflammée.

— Encycl. On distinguait autrefois un grand nombre de variétés d'herpès, en particulier l'*herpès zoster* ou *zona* (v. ce mot) et l'*herpès tonsurant*. (V. teigne.)

On distingue seulement aujourd'hui l'*herpès fébrile* et l'*herpès génital*.

L'herpès fébrile présente un période de *rougeur*, puis une période de *vésiculation* et se termine par *dessiccation*, vers le troisième ou sixième jour. Il peut siéger sur la peau, les lèvres, la vulve, les muqueuses ; il apparaît au cours de diverses maladies fébriles ou nerveuses. Comme traitement, on emploie des lotions antiseptiques légères.

L'*herpès génital* récidivant serait un eczéma génital. Cette variété d'herpès est bénigne, mais désagréable par sa récidivité et sa ténacité. Le traitement consiste en applications de pommade à l'oxyde de zinc ou en attouchements avec l'acide acétique.

herpestes [*èr-pès-tèss*] n. m. *Zool.* Nom scientifique des mangoustes et des ichneumons.

herpétide [*èr*] n. f. *Méd.* Ensemble des éruptions cutanées qui semblent sous la dépendance de l'herpétisme.

herpétique [*èr*] adj. De la nature de l'herpès : *éruption herpétique*.

herpétisme [*èr-pé-tis-me*] n. m. Nom donné à un état constitutionnel caractérisé par une viciation congénitale et héréditaire de la nutrition du tissu conjonctif et de ses dérivés.

— Encycl. Suivant Lancereaux, l'herpétisme serait une névrose vaso-trophique. Bouchard au contraire l'attribue à un ralentissement de la nutrition. L'herpétisme présente deux phases. Dans la première, on note du prurit génital, des névralgies diverses, des migraines, de la dyspepsie, de l'asthme, des palpitations cardiaques, etc. A cette phase, l'herpétique est souvent hypocondriaque. A la deuxième phase on note des eczémas, des ostéites, des varices, de l'athérome, etc. L'herpétisme ne constitue plus une entité morbide distincte ; la plupart de ses manifestations rentrent dans le cadre de l'arthritisme.



Herpétodryas.

herpétodryas [*èr, dri-ass*] n. m. Genre de reptiles ophidiens colubriformes, comprenant des serpents arboricoles, non venimeux, qui habitent l'Amérique, la Réunion et Madagascar. (On écrit aussi erpétodryas.)

herpétologie n. f. *Zool.* V. erpétologie.

herpétologique adj. Qui a les caractères de l'herpès.

***herque** [*hèr-ke*] n. f. Râteau de fer pour ramasser le charbon.

Herrade de Landsberg, abbesse de Truttenhausen (Alsace), savante du XIIe siècle, auteur d'une curieuse encyclopédie : *le Jardin des délices ;* m. en 1195.



Fernando de Herrera.

Herrera (Fernando de), poète lyrique espagnol, né et m. à Séville (1534-1597) ; auteur de *Canciones*, d'un talent noble et élevé.

Herrera y Tordesillas (Antonio de), né à Cuellar, m. à Madrid (1559-1625) ; un des meilleurs historiens espagnols.

Herrera (Francisco), *le Vieux*, peintre espagnol, né et m. à Séville (1576-1656) ; auteur de tableaux d'un réalisme puissant et d'un très chaud coloris (*le Jugement universel ; Apothéose de saint Herménégilde*). — Son fils, Francisco *le Jeune*, né à Séville, m. à Madrid (1612-1685), fut aussi un des peintres les plus distingués de son temps dans la fresque et les tableaux de genre (*saint François*).

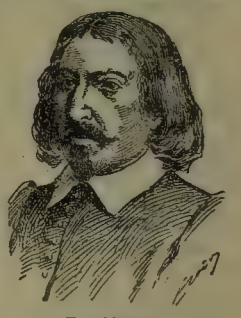

Fr. Herrera.

Herreros, tribus nègres de l'Afrique occidentale. Les nombreuses révoltes provoquées par la barbarie allemande ont été cruellement réprimées par les Allemands qui ont perdu les territoires occupés par les Herreros à la suite de la Grande Guerre.

Herrgott (François-Joseph), médecin français, né à Guebwiller, m. à Nancy (1814-1907) ; membre de l'Académie des sciences (1895).

Herrick (Robert), poète anglais, né à Londres (1591-1674). Ses poésies lyriques (*Hespérides*) contiennent des pièces pleines de fantaisie et de naturel.



Herriot.

Herriot (Edouard), homme politique, né à Troyes en 1872, professeur de l'Université, puis maire de Lyon, sénateur et ministre des Travaux publics en 1916, président du Conseil (14 juin 1924-16 avril 1925), président de la Chambre (1925).

Herry, comm. du Cher, arr. et à 18 kil. de Sancerre, près du canal latéral à la Loire ; 2.400 h.

Hers, nom de deux rivières du bassin de la Garonne : l'*Hers mort*, affluent de la Garonne, et le Grand Hers ou *Hers vif*, affluent de l'Ariège ; cours 133 kil.

***hersage** [*hèr*] ou ***hersement** [*hèr-se-man*] n. m. Action de herser.

— Encycl. *Agric.* Le hersage est pratiqué tantôt pour égaliser la surface d'une terre labourée et en effriter les mottes, tantôt pour couvrir un semis, tantôt enfin en guise de sarclage et de binage ; la disposition des dents de la herse permet d'opérer le hersage en présentant les pointes en avant (hersage en accrochant) ou en arrière (hersage en décrochant) ; on dirige l'instrument obliquement (*en biais*), parallèlement (*en long*) ou perpendiculairement (*en travers*) aux sillons du labour. On profite toujours, pour effectuer le hersage, d'un temps sec, pour que les mottes se brisent facilement, et l'on emploie de préférence le cheval au bœuf.



Herschel.

Herschel [*chèl*] (Frédéric-Guillaume) célèbre astronome, né à Hanovre, m. à Slough, près de Windsor (1738-1822). On lui doit la découverte de la-

planète Uranus et de ses satellites, et de celle des satellites de Saturne. Il est le créateur de l'astronomies tellaire. — Sa sœur, CAROLINE-LUCRÈCE, née et m. à Hanovre (1750-1848) et son fils, JEAN-FRÉDÉRIC-WILLIAM, né à Slough, m. à Collingwood (1792-1871), furent aussi des astronomes distingués.

herscher v. a. **herscheur** n. m. V. HERCHER, HERCHEUR.

***herse** [*hèr-se*] n. f. (lat. *hirpex*). Instrument d'agriculture, qui a d'un côté plusieurs rangs de dents. Grille armée de pointes, qu'on abaissait pour fermer l'accès d'une place forte. (V. CHÂTEAU.) *Constr.* Epure d'un comble tracée sur le sol. Candélabre d'église en forme de triangle. *Mar.* Corde qui sert à suspendre les poulies. Barrière en planches en amont d'une école de natation, pour amortir le courant. *Métér. Herse néphoscopique*, instrument pour mesurer la vitesse des nuages. Cadre sur lequel on fait sécher les peaux mouillées. Appareil d'éclairage de la scène d'un théâtre.



H, herse; P, pont-levis.

— ENCYCL. *Agric.* Les herses sont constituées soit par un bâti de bois ou de fonte, soit par un tablier métallique, soit encore par un axe rotatif, auxquels sont fixées des dents. Il en existe de nombreux modèles, herses à dents solidaires et bâti plus ou moins rigide, herses à dents indépendantes du bâti, herses articulées, etc. Il se fait aussi des herses pourvues d'un siège pour le conducteur de l'attelage. V. la planche AGRICULTURE.

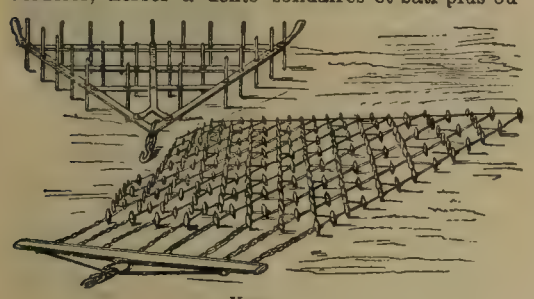
Herse.

Hersé [*sé*]. *Myth. gr.* Personnification de la rosée.

Herseaux [*sô*], comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Courtrai) ; 4.670 h.

***hersement** [*èr-se-man*] n. m. Action de herser.

Hersent, nom de la femme du loup Isengrin dans le *Roman de Renart*.

Hersent [*san*] (Louis), peintre français, né et m. à Paris (1777-1860) ; auteur de *Ruth et Booz*.

***herser** [*hèr-sé*] v. a. Passer la herse sur un champ : *herser un semis*.

Herserange, comm. de Meurthe-et-Moselle, arr. et à 44 kil. de Briey, sur la Moulaine, affl. de la Chiers ; 1.500 h. Fer. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

***herseur** [*hèr*] adj. et n. m. Qui herse : *rouleau herseur*.

Hersilie, Sabine, qui, après le célèbre enlèvement des Sabines par les Romains, épousa Romulus.

***hersillon** [*hèr-si, ll* mll., *on*] n. m. (de *herse*). *Art milit. anc.* Forte planche garnie de gros clous, au moyen de laquelle on interdisait le passage d'une brèche, d'un gué, etc.

Hersin-Coupigny, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 10 kil. de Béthune, à la source de la Loisne ; 4.660 h. Ch. de f. N. Houille.

Hersselt, comm. de Belgique (Anvers, arr. de Turnhout), près de la Grande Nèthe ; 4.530 h.

Herstal ou **Héristal,** comm. de Belgique (prov. et arr. de Liége), sur la Meuse ; 22.900 h. Résidence de Pépin, maire d'Austrasie. Houillères, quincaillerie.

Herten, v. d'Allemagne (Prusse, Westphalie) ; 15.500 h. Houille, commerce de bois.

Hertford [*ford*], v. d'Angleterre, ch.-l. du *comté de Hertford*, sur la Lea ; 7.300 h. — Le comté de Hertford (*Hertfordshire*, ou par abrév. *Herts*) a 200.000 h.


Hertz.

Hertling (George, comte de), homme politique allemand, né à Darmstadt, m. à Rukpolding (1843-1919) ; chancelier de l'Empire (nov. 1917-oct. 1918).

Hertz (Henri-Rodolphe), ingénieur électricien allemand, né à Hambourg, m. à Bonn (1857-1894) ; célèbre par ses travaux relatifs à la propagation des ondes électriques, sur lesquels est fondée la télégraphie sans fil.

Hertzberg (Ewald Frédéric de), homme d'Etat prussien, né à Lottin, m. à Berlin (1725-1795) ; ministre de Frédéric II.

Hertzberg (Gustave-Frédéric), historien allemand, né et m. à Halle (1826-1907), auteur d'une bonne *Histoire de la Grèce sous la domination romaine*.

hertzien, enne [*èr-tsi-in, è-ne*] adj. (de *Hertz*). *Physiq.* Qui se rapporte aux ondes électriques que l'on appelle souvent *ondes hertziennes : les ondes hertziennes ont la même vitesse que les ondes lumineuses, 300.000 kilomètres par seconde*.


Florimond Hervé.

Hérules, peuple germanique, qui sous la conduite d'Odoacre, détruisit l'empire romain d'Occident en 476.

Herve, v. de Belgique (Liége, arr. de Verviers), près d'un affluent de la Vesdre ; 4.740 h. Fromages, cordonneries, tanneries.

Hervé (Florimond RONGÉ, dit), compositeur français, né à Houdain (Pas-de-Calais), m. à Paris (1825-1892). Il a composé d'amusantes et fantaisistes opérettes : *l'Œil crevé, Chilpéric, le Petit Faust*, etc.


Édouard Hervé.

Hervé (Edouard), publiciste français, né à Saint-Denis (Réunion), m. à Paris. Il fut directeur du *Soleil*, organe orléaniste, et membre de l'Académie française (1835-1899).

Hervé (Gustave), journaliste franç., né à Brest en 1871 ; fondateur de la *Guerre Sociale*, devenue la *Victoire ;* souvent condamné pour ses idées socialistes et antimilitaristes (*hervéisme*), il s'est montré pendant la Grande Guerre ardent patriote.

Hervieu (*Paul*-Ernest), romancier et auteur dramatique français, né à Neuilly-sur-Seine, m. à Paris (1857-1915) ; membre de l'Académie française en 1900. Ses romans (*l'Armature, Peints par eux-mêmes*) sont d'une psychologie aiguë ; son théâtre (*les Tenailles, la Loi de l'homme, l'Enigme, le Dédale, le Réveil*) vaut par la rigueur de la composition, la profondeur de l'observation et de l'analyse, la préoccupation des problèmes sociaux.

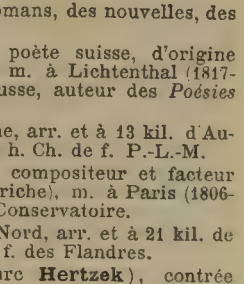
Paul Hervieu.

Hervilly (Louis-Charles, comte d'), maréchal de camp et émigré français, né à Paris, battu par Hoche à Quiberon (1795), et mort à Londres des suites de ses blessures (1755-1795).

Hervilly (Ernest-Marie d'), littérateur français, né à Paris en 1859. Il a publié des articles, des romans, des nouvelles, des saynètes.

Herwegh (Georges), poète suisse, d'origine allemande, né à Stuttgart, m. à Lichtenthal (1817-1875) ; adversaire de la Prusse, auteur des *Poésies d'un vivant* (en allemand).

Héry, comm. de l'Yonne, arr. et à 13 kil. d'Auxerre, près du Serein ; 1.320 h. Ch. de f. P.-L.-M.

Herz (Henri), pianiste, compositeur et facteur de pianos, né à Vienne (Autriche), m. à Paris (1806-1888) ; il fut professeur au Conservatoire.

Herzeele, comm. du Nord, arr. et à 21 kil. de Dunkerque ; 1.670 h. Ch. de f. des Flandres.

Herzégovine (en turc **Hertzek**), contrée montagneuse de la péninsule des Balkans, faisant partie de la Yougoslavie ; 11.800 kilom. carrés de superficie, peuplés de 220.000 hab. (*Herzégoviniens* ou *Herzégovins*). Cap. *Mostar*. Ce pays, dont les principales ressources sont l'agriculture et l'élevage, a été détaché en fait, mais non pas nominalement, de l'empire ottoman en 1878 par le traité de Berlin. Administré par l'Autriche depuis cette date, il a été en 1908 complètement rattaché à l'empire austro-hongrois, à qui, comme la Bosnie, il a été incorporé jusqu'en 1918.

Herzele, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Alost) ; 2.910 h.

Herzen [*tsèn*] (Alexandre), littérateur et révolutionnaire russe, né à Moscou, m. à Paris (1812-1870) ; il fonda le journal *la Cloche* (*Kolokol*).

Herzogenbuchsee, comm. de Suisse (cant. de Berne) ; 2.530 h. Fabriques de ciment, briques de ciment, chaussures ; tissage de la soie ; horlogerie.

Hesbaye, pays de Belgique ; hautes plaines ondulées et fertiles, seuil de partage entre les bassins de la Meuse et de l'Escaut.

Hesdin [*é-din*], ch.-l. de cant. (Pas-de-Calais), arr. et à 24 kil. de Montreuil, sur la Canche ; 2.970 h. (*Hesdinois*). Filatures. Ch. de f. N. Patrie de l'abbé Prévost. — Le cant. a 23 comm., et 11.700 h.

Hésiode, poète grec du IXe ou du VIIIe siècle av. J.-C., né à Ascra (Béotie), auteur de poèmes de caractère religieux, didactique et moral : *les Travaux et les Jours, la Théogonie, le Bouclier d'Heraklès ;* ces deux derniers poèmes sont dus peut-être à quelques-uns de ses disciples.

Hésione, fille de Laomédon, roi de Troie, délivrée par Hercule d'un monstre qui allait la dévorer.

hésitant [*zi-tan*], **e** adj. Qui hésite, qui a de la peine à se décider : *caractère hésitant*. Qui manque d'assurance : *voix, réponse hésitante*.

hésitation [*zi-ta-si-on*] n. f. Action d'hésiter, indécision qui suspend l'action. Incertitude d'énonciation : *parler avec hésitation*.

hésiter [*zi-té*] v. n. (lat. *hæsitare;* de *hærere*, être arrêté). Ne pas trouver facilement ce qu'on veut dire : *hésiter en récitant sa leçon*. Etre incertain sur le parti qu'on doit prendre : *hésiter devant un danger*.

hespéridées [*dé*] n. f. pl. *Bot.* Se dit quelquefois pour *aurantiacées*. S. une *hespéridée*.

Hespérides, filles d'Atlas, au nombre de trois. Elles possédaient un jardin dont les arbres produisaient des pommes d'or. Ces fruits précieux avaient été placés sous la garde d'un dragon à cent têtes. Hercule se transporta dans ce jardin merveilleux, tua le dragon et s'empara des pommes d'or, accomplissant ainsi le onzième de ses travaux.

Iconogr. Le Jardin des Hespérides a été le sujet de plusieurs tableaux. Citons celui de Frédéric Leighton, d'une facture habile et gracieuse (V. p. 1149).

Hespérides, îles de l'Atlantique, dont les anciens racontaient des merveilles ; c'étaient probablement les Canaries actuelles.

hespéridine n. f. Glucoside que l'on trouve dans l'écorce d'orange amère, dans les feuilles et tiges des dionées, etc.

hespérie [*ès-pé-rî*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères renfermant des papillons petits et moyens, dont on connaît une soixantaine d'espèces : *l'hesperia sylvana, est assez commune en France, est fauve, avec une bordure brune*.

Hespérie, nom que les anciens Grecs donnaient à l'Italie et que les Romains donnaient à l'Hispanie ou Espagne.

hespérophane [*ès-pé*] n. m. Genres d'insectes coléoptères longicornes, des régions chaudes de l'ancien monde, et comprenant des formes crépusculaires, qui vivent à l'état larvaire dans les bois ouvrés, les charpentes et les meubles.

hespérornis [*niss*] n. m. Genre d'oiseaux fossiles de la taille du cygne, et dont le bec, assez long, était garni de dents.

Hesperos ou **Hesperus** (lat. *Vesper*). *Myth. gr.* Dieu personnifiant la planète Vénus.

***hesse** [*hè-se*] n. f. Nom vulgaire de la *vesce*.

Hesse, nom de trois Etats de l'anc. Confédération germanique : l'électorat de Hesse-Cassel et le landgraviat de Hesse-Hombourg, qui furent tous deux annexés à la Prusse en 1866 ; le grand-duché de Hesse-Darmstadt, capit. *Darmstadt*, ville principale *Mayence*, est resté une souveraineté indépendante politiquement, mais faisant partie de l'empire allemand. Il a en 1918 renvoyé ses souverains et s'est transformé en une république dont la constitution provisoire date du 20 février 1919. La république de Hesse est divisée en trois provinces : 1° Starkenbourg (590.400 h.), capit. *Darmstadt ;* 2° Hesse-Supérieure (309.200 h.), capit. *Giessen ;* 3° Hesse-Rhénane (382.450 h.), capit. *Mayence* ; occupée par les troupes françaises depuis l'armistice du 11 novembre 1918 ; population totale, 1.282.000 h. (*Hessois*). Pays montagneux, âpre, exposé aux vents rigoureux de l'Est, coupé par de profondes vallées. Les Hessois, obligés de gagner péniblement leur vie, passent pour les plus malheureux des peuples allemands. De là ce dicton :


Armoiries de Hesse.

Où le Hessois n'a pas son gain,
Nul ne pourra trouver son pain.

Hesse-Nassau, prov. de la Prusse, formée après la guerre de 1866 par la réunion du duché de Nassau et de l'électorat de Hesse-Cassel ; 2.273.000 h. Capit. *Cassel*. Mines, sources minérales (Wiesbaden). Vins. La Hesse-Nassau est divisée en deux régions : Cassel et Wiesbaden, dont la seconde est en partie occupée depuis 1918 par l'armée de l'Entente.


Armoiries de Hesse-Nassau.

hessiau [*è-si-ô*] n. m. Toile grossière employée pour les emballages de draps, etc.

hessite [*è-si-te*] n. f. Tellurure naturel d'argent trouvé en Transylvanie.

Hestia, divinité grecque du foyer, fille de Kronos et de Rhéa, la Vesta des Latins. V. VESTA.

Hestre (La), comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Charleroi) ; 4.220 h. Charbonnage, fabrique de limes.

Hésus. V. ESUS.

hésychiaste [*zi-ki-as-te*] n. m. (gr. *hêsukhiastès ;* de *hêsukhia*, repos). Nom donné à des ermites d'Orient qui troublèrent l'Eglise grecque du XIe au XIVe siècle par leur hérésie, consistant dans un quiétisme outré. Syn. OMPHALOPSYQUE.

Hésychius [*ki-uss*] **de Milet,** philosophe grec d'Alexandrie (VIe siècle). Il avait composé une *Chronique universelle* et l'*Onomotologos*, lexique d'histoire littéraire.

hétaïre, hétaire [*tè-re*] ou **hétère** n. f. (du gr. *hetaira*, compagne). *Antiq. gr.* Courtisane d'un rang un peu relevé, particulièrement à Athènes et à Corinthe.

hétaires [*tè-re*] n. m. pl. (gr. *hetairoi*). Hommes groupés autour des rois de l'époque primitive et constituant sous le nom de *compagnons* leur cortège et leur escorte. (Plus tard, en Macédoine, sous les règnes de Philippe et d'Alexandre le Grand, on a donné le nom d'*hétaires* aux gardes particuliers des souverains, à leurs amis et à la cavalerie nationale.) S. un *hétaire*.

hétairiarque ou **hétériarque** n. m. Celui qui commandait un hétérie.

hétairie [*tè-rî*] ou **hétérie** [*rî*] n. f. (gr. *hetairea*). *Antiq. gr.* Société politique ; société secrète. Corps de troupes, dans l'armée byzantine. Auj., en Grèce, société politique ou littéraire.

— ENCYCL. Les hétairies, associations plus ou moins secrètes, avaient généralement un caractère politique ; elles furent au service des partis aristocratiques ou oligarchiques de l'ancienne Grèce. Dans la Grèce moderne, ce sont surtout des associations littéraires : l'*hétairie philomuse* et l'*hétairie politique* ont, par l'action littéraire, aidé à l'affranchissement de leur pays en 1829.

hétairisme [*tè-ris-me*] ou **hétérisme** [*ris-me*] n. m. *Archéol.* Condition, mœurs des hétaires.

hétairiste [*tè-ris-te*] ou **hétériste** n. m. Membre d'une des hétairies grecques modernes.

hétéradénie [*ni*] n. f. Production de tissu hétéradénique.

hétéradénique adj. (du gr. *heteros*, autre, et *adèn*, glande). Se dit d'un tissu, développé en dehors d'une glande, ayant la structure d'une glande, et qui a une tendance à récidiver quand on en pratique l'ablation.

hétéradénome n. m. Tumeur hétéradénique.

hétérandre adj. (du gr. *heteros*, autre, et *anèr, andros*, mâle). Se dit d'une plante dont les étamines ou les anthères n'ont pas toutes la même forme.

hétéranthe adj. (du gr. *heteros*, autre, et *anthos*, fleur). Se dit d'une plante dont les fleurs ne sont pas toutes disposées de la même manière.

hétéroblastie [*blas-ti*] n. f. (du gr. *heteros*, autre, et *blastos*, germe). *Biol.* Phénomène consistant dans la formation sur les mêmes points, chez des animaux parents, d'organes équivalents, dont l'origine embryologique est pourtant différente.

hétérobranche n. m. Genre de poissons physostomes, à tête plate, cuirassée et ciselée, dont on connaît plusieurs espèces des fleuves africains.

hétérocarpe adj. (du gr. *heteros*, autre, et *karpos*, fruit). Qui porte plusieurs espèces de fruits.

hétérocarpien, enne [*pi-in, è-ne*] adj. *Bot.* Se dit d'un ovaire modifié dans sa forme primitive.

hétérocéphale adj. (du gr. *heteros*, autre, et *kephalè*, tête). *Bot.* Se dit des capitules des composées, lorsqu'ils ne contiennent chacun que des fleurons d'un seul sexe, et que les capitules mâles et les capitules femelles sont portés sur le même individu.

hétérocère n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, comprenant des formes cylindriques, fouisseuses, etc., qui vivent au bord des eaux. N. m. pl. Subdivision du groupe des lépidoptères, comprenant les formes nocturnes qui ont des antennes plumeuses.

hétérocerque [*sèr-ke*] adj. (du gr. *heteros*, autre, et *kerkos*, queue). Qui a deux lobes inégaux.

hétérocerquie [*sèr-kî*] n. f. Etat d'une nageoire hétérocerque.

hétérochrome [*kro-me*] adj. (du gr. *heteros*, autre, et *khrôma*, couleur). Se dit des capitules des composées, quand les fleurs du centre diffèrent par la couleur de celles de la circonférence.

hétérochromie [*kro-mî*] n. f. Contraste dans la coloration des deux iris, chez le même sujet.

hétéroclade adj. (du gr. *heteros*, autre, et *klados*, branche). Se dit d'une plante qui porte plusieurs sortes de branches.

hétérocladie [*dî*] n. f. Etat d'un végétal hétéroclade.

hétéroclite adj. (du gr. *heteros*, autre, et *klinein* fléchir). Qui s'écarte des règles ordinaires de l'analogie grammaticale : *nom hétéroclite ;* ou des règles de l'art : *bâtiment hétéroclite. Fig.* Bizarre. *Maladie hétéroclite*, dont la marche est bizarre.

hétérocrasie [*zî*] n. f. (du gr. *heteros*, autre, et *krasis*, mélange). Etat du sang qui se trouve mélangé à des substances étrangères.

hétérocrasique [*kra-zi-ke*] adj. Qui appartient à l'hétérocrasie.

hétérocrine n. m. Genre de crinoïdes fossiles, dans le silurien américain.

hétérocrinidés n. m. pl. Famille d'échinodermes, crinoïdes fossiles. S. un *hétérocrinidé.*

hétérocyste [*sis-te*] n. m. *Bot.* Gros globule du chapelet des nostocs, qu'on a regardé long emps et à tort comme des corps reproducteurs.

hétérodactyle [*dak*] n. m. Genre de reptiles sauriens non venimeux, du Brésil.

hétérodère n. m. Anguillule ou nématode de la betterave.

hétérodon n. m. Genre de reptiles ophidiens, comprenant une dizaine d'espèces de serpents non venimeux des régions chaudes.

hétérodonte adj. (du gr. *heteros*, autre, et *odous, ontos*, dent). *Hist. nat.* Dont les dents ou les dentelures diffèrent les unes des autres.

hétérodoxe [*dok-se*] adj. (du gr. *heteros*, autre, et *doxa*, opinion). Contraire à la doctrine orthodoxe : *opinions hétérodoxes.* ANT. **Orthodoxe.**

hétérodoxie [*dok-sî*] n. f. (de *hétérodoxe*). Opposition aux sentiments orthodoxes.

hétérodrome adj. (du gr. *heteros*, autre, et *dromos*, course). *Mécan.* Se dit d'un levier dans lequel le point d'appui est entre la puissance et la résistance, de façon que ces deux forces se meuvent en sens contraire.

hétérodromie [*mî*] n. f. Phénomène par lequel la spire suivant laquelle s'insèrent les feuilles d'un rameau s'enroule en sens opposé à celui de la spire des feuilles que porte la tige mère de ce rameau.

hétérodyne adj. (du gr. *heteros*, autre, et *dunamis*, force). Se dit d'un procédé de réception des ondes électriques. (V. ONDES.)

hétérœcie [*sî*] n. f. (du gr. *heteros*, autre, et *oikia*, maison). Propriété pour une espèce animale ou végétale d'avoir deux ou plusieurs habitats différents, comme le ténia ou la rouille du blé. V. TÉNIA, et ROUILLE.

hétérogame adj. (du gr. *heteros*, autre, et *gamos*, mariage). Se dit surtout des capitules qui renferment deux ou plusieurs sortes de fleurs.

hétérogamie [*mî*] n. f. *Biol.* Conjugaison totale de deux éléments sexuels différents.

— ENCYCL. Le type de l'hétérogamie est la génération sexuelle proprement dite, dans laquelle une masse femelle (ovule) est fécondée par un élément mâle beaucoup plus petit (anthérozoïde, spermatozoïde).

hétérogène adj. (du gr. *heteros*, autre, et *genos*, race). Qui est de nature différente : *corps composé d'éléments hétérogènes. Fig.* Dissemblable : *caractères hétérogènes.* ANT. **Homogène.**

hétérogénéité n. f. Caractère de ce qui est hétérogène.

hétérogénèse [*nè-ze*] n. f. (du gr. *heteros*, autre, et *genesis*, naissance). Cas particulier de la biogénèse, dans lequel des êtres vivants proviendraient d'êtres vivants préexistants, mais différents d'eux-mêmes. (C'est une hypothèse abandonnée.)

hétérogénie [*nî*] n. f. (du gr. *heteros*, autre, et *gennân*, engendrer). Hypothèse d'après laquelle les êtres vivants proviendraient d'êtres vivants préexistants, mais différents d'eux-mêmes.

hétérogéniste [*nis-te*] n. m. Partisan de l'hétérogénie.

hétérogénite n. f. Oxyde naturel de cobalt.

hétérogonie [*nî*] n. f. (du gr. *heteros*, autre, et *gonos*, origine). Nom donné par Leuckart à une série de générations sexuées de formes différentes, se produisant dans des conditions de régime différentes.

hétérogyne adj. (du gr. *heteros*, autre, et *gunè*, femelle). Qui présente la forme femelle différente de la forme mâle.

hétéroïde adj. (du gr. *heteros*, autre, et *eidos*, forme). *Bot.* Se dit des parties qui, sur le même individu, présentent des formes différentes.

hétéro-infection n. f. Infection venue du dehors. ANT. **Auto-infection.**

hétéroïque adj. (du gr. *heteros*, autre, et *oikos*, maison). Se dit des êtres vivants qui présentent dans leur cycle évolutif une hétérœcie obligatoire.

hétérolobe adj. *Hist. nat.* Qui se divise en lobes inégaux.

hétérologie [*jî*] n. f. Description des productions hétérologues.

hétérologue adj. (du gr. *heteros*, autre, et *logos*, discours). *Chim.* Se dit des corps différents résultant de la combinaison des mêmes corps.

hétéromère adj. (du gr. *heteros*, autre, et *meros*, part). *Zool.* Se dit des insectes coléoptères dont les tarses sont formés, suivant les pattes, d'un nombre différent d'articles. *Bot.* Se dit d'une fleur dans laquelle le nombre des pièces florales varie d'un verticille au suivant.

hétérométrie [*trî*] n. f. *Pathol.* Altération des humeurs et des tissus, produite par des changements de quantité et non de nature des substances.

hétérométrique adj. (du gr. *heteros*, autre, et *metron*, mesure). Qui est de mesure différente : *vers hétérométriques.*

hétéromorphe adj. (du gr. *heteros*, autre, et *morphè*, forme). Qui présente des formes très différentes dans une même espèce.

hétéromorphisme [*fis-me*] n. m. ou **hétéromorphie** [*fî*] n. f. Caractère de ce qui est hétéromorphe.

hétéromorphose [*fô-ze*] n. f. (de *hétéromorphe*). Phénomène de régénération d'un membre coupé.

— ENCYCL. Lorsqu'un membre est coupé à un animal, il se produit soit une cicatrisation, soit une régénération du membre coupé (pattes des crabes). Lœb a montré que l'on pouvait empêcher l'identité de la régénération, et il a pu, en un point du corps d'un animal, faire apparaître un membre différent de celui qui y était primitivement.

hétéronome adj. (du gr. *heteros*, autre, et *nomos*, loi). *Philos.* Qui reçoit sa loi du dehors, au lieu de la tirer de soi-même. *Minér.* Se dit de certains cristaux dont le signe indique des lois de décroissement qui ne se retrouvent dans aucune autre espèce connue.

hétéronomie [*mî*] n. f. Etat de ce qui est hétéronome.

hétéronyme adj. (du gr. *heteros*, autre, et *onuma*, nom). Se dit d'un ouvrage publié sous le nom d'autrui, d'un auteur qui écrit sous le nom d'une autre personne.

hétéropathie n. f. Syn. de ALLOPATHIE.

hétéropathique adj. Syn. de ALLOPATHIQUE.

hétéropétale adj. Se dit des fleurs dont les pétales diffèrent entre eux.

hétérophone adj. *Méd.* Qui a rapport à l'hétérophonie.

hétérophonie [*nî*] n. f. (du gr. *heteros*, autre, et *phônè*, voix). Voix anormale.

hétérophtalme adj. et n. Qui a des yeux de deux formes. (Se dit des araignées.)

hétérophtalmie n. f. (de *hétérophtalme*). Etat des êtres qui n'ont pas les deux yeux semblables.

hétérophylle adj. (du gr. *heteros*, autre, et *phullon*, feuille). Se dit des plantes dont les feuilles ou les folioles diffèrent entre elles.

hétérophyllie [*fi-lî*] n. f. Caractère des végétaux hétérophylles.

hétéroplasie [*zî*] n. f. *Pathol.* Formation d'un tissu anormal.

hétéroplastie [*plas-tî*] n. f. (du gr. *heteros*, autre, et *plastès*, qui façonne). Transplantation sur un sujet de parties empruntées à un autre sujet.

hétéroplastique [*plas-ti-ke*] adj. Qui a rapport à l'hétéroplastie.

hétéropode adj. (du gr. *heteros*, autre, et *pous, podos*, pied). Dont les pieds diffèrent les uns des autres. N. m. pl. Ordre de mollusques gastéropodes, à sexes séparés et à respiration branchiale. S. un *hétéropode.*

hétéropodie [*dî*] n. f. (de *hétéropode*). Etat d'un monstre dont les deux pieds sont différents.

hétéroptère adj. et n. m. (du gr. *heteros*, autre, et *pteron*, aile). Se dit d'un insecte hémiptère, dont les ailes supérieures sont à demi coriaces.

hétéropyle n. m. (du gr. *heteros*, autre, et *pulè*, porte). Ouverture des téguments de la graine, au niveau de la chalaze, qui permet aux vaisseaux extérieurs de pénétrer jusqu'à la plantule.

hétérosciens [*ros-si-in*] n. m. pl (du gr. *heteros*, autre, et *skia*, ombre). Peuples qui habitent au delà des deux tropiques et dont les ombres restent opposées toute l'année. S. un *hétéroscien.*

hétéroscopie [*ros-ko-pî*] n. f. (du gr. *heteros*, autre, et *skopein*, examiner). Vue anormale.

hétérosporé [*ros-po-ré*], **e** adj. (du gr. *heteros*, autre, et *sporos*, semence). Se dit des cryptogames qui possèdent plusieurs sortes de spores.

hétérostatique [*ros-ta-ti-ke*] adj. *Méthode hétérostatique*, méthode de mesure électrique, dans laquelle on emploie une électrisation auxiliaire indépendante de celle des corps soumis à l'expérience.

hétérostrophes [*ros-tro-fe*] n. m. pl. Groupe de mollusques gastéropodes prosobranches, qui ont les premiers tours du sommet de leur coquille enroulés dans un autre plan que les derniers. S. un *hétérostrophe.*

hétérostrophie [*ros-tro-fî*] n. f. (du gr. *heteros*, autre, et *strophè*, tournoiement). Disposition particulière de la coquille chez certains mollusques dont les tours du sommet affectent une direction spirale, à l'inverse des suivants.

hétérostylé [*ros-ti-lé*], **e** adj. Qui présente les caractères de l'hétérostylie.

hétérostylie [*ros-ti-li*] n. f. (du gr. *heteros*, autre, et *stulos*, colonne). *Bot.* Inégalité de longueur des styles, chez les plantes qui possèdent au moins deux sortes de fleurs.

hétérotaxie [*tak-sî*] n. f. (du gr. *heteros*, autre, et *taxis*, ordre). Dérangement, avec ou sans altération, des propriétés physiques qui appartiennent à chaque organe.

hétérotome adj. (du gr. *heteros*, autre, et *tomè*, section). *Bot.* Se dit d'un calice ou d'une corolle dont les divisions alternes sont dissemblables.

hétérotriche n. m. Infusoire dont le corps est revêtu de cils fins et dont la bouche, entourée de cils longs et rigides, est placée au fond d'un péristome.

hétérotrope adj. (du gr. *heteros*, autre, et *tropos*, action de tourner). Se dit de l'embryon d'une plante, quand il coupe obliquement ou transversalement l'axe de la graine.


Hetman (XVIIIe s.).

hétérotrophie [*fî*] n. f. (du gr. *heteros*, autre, et *trophè*, nourriture). *Biol.* Changement de régime alimentaire, comme, par exemple, le régime carné imposé à un végétarien.

hétérovalve adj. *Hist. nat.* Se dit des fruits et des mollusques dont les valves sont dissemblables.

Héthéens. V. HITTITES.

hetman [*èt*] ou **ataman** n. m. Chef élu des clans cosaques, à l'époque de leur indépendance. (A partir de la fin du XVIIIe siècle, le tsarevitch portait le titre d'hetman. Depuis 1917, divers hetmans ont exercé une autorité temporaire dans le Don et en Ukraine.)

hétol n. m. Sel de sodium de l'acide cinnamique, utilisé en thérapeutique.

hétoudeau [*dô*] n. m. (anc. allem. *hagustalt*). Jeune chapon ou poulet assez gros pour être chaponné.

***hêtraie** [*hè-trè*] n. f. Lieu planté de hêtres.

hêtraline n. f. Combinaison de résorcine et d'urotropine employée comme antiseptique.

***hêtre** n. m. (du holl. *heester*). Genre de cupulifères, comprenant de grands arbres forestiers à tronc droit, à écorce lisse : *le hêtre atteint plus de 40 mètres de haut.*

— ENCYCL. Les hêtres, appelés communément *fayards*, sont des arbres dont la cupule fructifère contient deux ou quatre fruits. On en connaît quinze espèces des régions tempérées ; la seule espèce européenne est le *hêtre commun*, qui forme, avec le chêne, le fond des forêts de la France, surtout dans les montagnes. Ses fruits, appelés *faînes*, contiennent une huile alimentaire. Son bois, blanc et flexible, est utilisé pour la fabrication des meubles de cuisine, des billots de bouchers et autres ustensiles ; le charronnage et la carrosserie en font un grand usage. Débité en feuilles minces, il trouve son emploi dans la boissellerie ; le tournage en fait des manches d'outils, des têtes de maillets, etc. La médecine utilise la créosote du hêtre ; enfin, les copeaux de son bois sont employés dans certaines méthodes de fabrication du vinaigre.


Hêtre : *a*, chaton de fleurs mâles ; *b*, chaton de fleurs femelles ; *c*, fruit.

Hetzel [*tsèl*] (Jules), littérateur et éditeur français, né à Chartres, m. à Monte-Carlo (1814-1886). Il écrivit, sous le pseudonyme de P.-J. STAHL, des récits pour l'enfance, pleins d'humour et de spirituelle bonhomie : *le Diable à Paris. Maroussia*, etc.

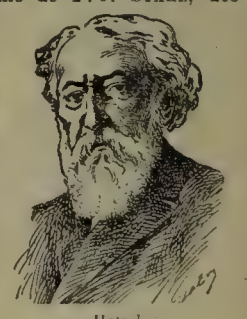
Hetzel.

***heu !** interj. qui marque l'étonnement, le doute, l'indifférence.

***heu** n. m. Petit bâtiment caboteur de la Manche et de la mer du Nord.

heuchère n. f. Genre de saxifragacées, originaires de l'Amérique du Nord, et dont certaines espèces sont cultivées en Europe.

Heuchin, ch.-l. de c. (Pas-de-Calais), arr. et à 14 kil. de Saint-Pol, sur la Faux ; 660 h. — Le cant. a 33 comm., et 13.370 h.



Répartition des fuseaux horaires sur le planisphère terrestre.

Heudicourt, comm. de la Somme, arr. et à 17 kil. de Péronne ; 1.400 h. Ch. de f. Tissus. Disputée aux Allemands par les troupes britanniques, et complètement détruite au cours de la Grande Guerre.

Heuglin (Théodore **de**), voyageur allemand, né à Hirschlanden (Wurtemberg), m. à Stuttgart (1824-1876). Il accomplit de fructueux voyages dans le nord-est de l'Afrique.

heulandite n. f. Silicate naturel d'aluminium, calcium, sodium et potassium.

Heule, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Courtrai), sur la *Heule*, affl. de la Lys ; 5.690 h. Machines.

heup ! interj. Commandement d'exécution dans un exercice de canon à bord.

heur n. m. (lat. *augurium*). Chance quelconque. Chance favorable. PROV. : **Tout n'est qu'heur et malheur en ce monde,** ce qui nuit à l'un profite à l'autre.

heure n. f. (lat. *hora*). Vingt-quatrième partie du jour : *heure décimale, sidérale,* etc. Moment déterminé du jour : *l'heure du dîner.* L'instant, le moment : *j'ai vu l'heure où j'allais tomber.* Signe indiquant la division du temps en heures sur un cadran : *heures en chiffres arabes. Heure avancée,* moment avancé du jour, soit absolument, soit par rapport à ce qu'on veut faire. *Heure indue,* peu convenable. *Une grande heure, une petite heure,* un peu plus, un peu moins d'une heure. *Une heure d'horloge,* une heure bien complète. *La dernière heure,* moment de la mort. *Fig.* et *fam. Passer un mauvais quart d'heure,* traverser un moment critique, pénible, dangereux. *Le quart d'heure de Rabelais,* le moment où il faut payer, se soumettre à une chose fâcheuse. (Rabelais, dit-on, étant à Lyon sans argent pour payer son hôtellerie, trouva le moyen de se faire accuser d'avoir voulu empoisonner le roi et la reine, et se fit ainsi conduire gratuitement à Paris.) Loc. adv. : *Tout à l'heure,* dans un moment. *A cette heure,* en ce moment. *A toute heure,* continuellement. *De bonne heure,* tôt. *Sur l'heure,* à l'instant. *A la bonne heure,* soit, voilà qui est bien. *Heures canoniales,* diverses parties du bréviaire, de l'office liturgique. *Petites heures,* celles qui sont en dehors de l'office principal. *Livre d'Heures* ou *Heures,* qui contient ces offices. Loc. prov. : *Chercher midi à quatorze heures,* voir, créer des difficultés, des complications où il n'y en a pas.

— ENCYCL. *Astron. Heure sidérale.* C'est la vingt-quatrième partie du jour sidéral, c'est-à-dire du temps que met une étoile à parcourir son cercle diurne (23h 56m 4s.091 de temps moyen). Elle est divisée en 60 minutes sidérales et chaque minute en 60 secondes sidérales : c'est l'heure que marquent les horloges astronomiques.

Heure solaire vraie. C'est la vingt-quatrième partie de l'espace de temps qui s'écoule entre deux passages successifs supérieurs du soleil au méridien du lieu. L'heure solaire vraie est donnée par les cadrans solaires.

Heure solaire moyenne, heure que marquent les horloges et les montres. Elle correspond à la vingt-quatrième partie du temps que mettrait un soleil fictif appelé *soleil moyen* pour reproduire, sans inégalité sur l'équateur, le moyen mouvement du soleil vrai. L'heure moyenne est environ de 4 minutes plus longue que l'heure sidérale ; d'ailleurs, cette durée n'est pas constante ; c'est pourquoi nous sommes obligés, pour établir l'heure moyenne, d'imaginer un soleil fictif, parcourant l'équateur d'un mouvement uniforme, pendant que le soleil réel parcourt l'écliptique. L'heure solaire vraie peut se déduire de l'heure moyenne à l'aide d'une relation que l'on appelle *équation du temps.*

Heure légale. L'heure légale en France-Algérie était naguère l'heure temps moyen de Paris. (L. du 14 mars 1891.)

Après un certain nombre d'Etats (Allemagne et colonies allemandes, Angleterre et colonies anglaises, Autriche-Hongrie, Belgique, Danemark, Espagne et colonies espagnoles, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Serbie, Suède, Suisse, Turquie, etc.) la France, par la loi du 9 mars 1914, a adhéré au système dit des *fuseaux horaires,* en même temps qu'elle adoptait la division du jour en 24 heures. L'origine du système des fuseaux horaires est le méridien de Greenwich, qui passe par le milieu du premier fuseau, chaque fuseau étant de 15°. Les lieux situés dans le premier fuseau marquent l'heure de Greenwich (*heure de l'Europe occidentale*), cette heure retardant de 9 m. 21 s. sur l'ancienne heure temps moyen de Paris. Si l'on compte les fuseaux en allant vers l'Est, pour tous les lieux situés dans le deuxième fuseau, l'heure est en avance de 1 heure sur l'heure de Greenwich : c'est *l'heure de l'Europe centrale.* Dans le troisième fuseau, il y a avance de deux heures sur Greenwich, c'est *l'heure de l'Europe orientale,* et ainsi de suite jusqu'au douzième fuseau, pour lequel l'heure avance de douze heures sur celle de Greenwich. Si, au contraire, l'on compte les fuseaux en allant vers l'O., l'heure marquée dans chacun des fuseaux que l'on rencontre successivement retarde de 1 h., 2 h., 3 h., etc., sur l'heure de Greenwich.

A Paris, l'heure légale est donnée par l'Observatoire. Dans les départements, elle est indiquée par les gares de chemin de fer. La transmission de l'heure est faite par radios émanant de la tour Eiffel.

Heure d'été. Un certain nombre de pays ont adopté, depuis 1916, une heure conventionnelle pendant une certaine période de l'année. L'heure indiquée par les horloges publiques a été avancée de 60 minutes sur l'heure normale pendant l'été où les jours ont une durée plus longue. En France et en Algérie, ce régime a été établi également depuis 1915, et sa durée est fixée chaque année par une loi spéciale.

Heure-le-Romain, comm. de Belgique (prov. et arr. de Liége) ; 1.680 h. Chapeaux, soieries.

Heures, divinités grecques, filles de Zeus et de Thémis, suivantes des grands dieux ou de certains héros, et gardiennes des portes du ciel. On en comptait trois : *Eunomia, Dikê, Eirênê,* qu'on appelait à Athènes *Thallo, Carpo, Auxo.*

heurette [*rè-te*] n. f. Nom donné, au XVIIe siècle, à la demi-heure que sonnaient la plupart des horloges.

heureusement [*ze-man*] adv. D'une manière avantageuse : *terminer heureusement une affaire ; maison heureusement située.* Avec à-propos, bonheur : *expression heureusement trouvée.* Par bonheur : *heureusement, un renfort arriva.* ANT. **Malheureusement.**

heuroux, euse [*reû, eu-ze*] adj. (de *heur*). Content de son sort, qui jouit du bonheur : *les gens heureux sont rares.* Que le hasard favorise : *joueur heureux.* Qui prévient favorablement : *physionomie heureuse.* Qui présage le succès : *un heureux augure.* Qui réussit bien : *un coup heureux. Naturel heureux,* bon, distingué. *Répartie heureuse,* vive et spirituelle. *Mémoire heureuse,* fidèle. *Avoir la main heureuse,* réussir ordinairement ce que l'on entreprend. N. Personne heureuse : *faites des heureux.* ANT. : **Malheureux.** PROV. : **Heureux au jeu, malheureux en amour,** ceux que le jeu favorise sont rarement heureux en ménage.

heuristique [*ris-ti-ke*] n. f. (du gr. *heuriskein,* trouver). Partie de la science historique qui consiste dans la recherche des documents. Adj. Qui consiste ou qui tend à trouver : *méthode heuristique.* (On écrit aussi EURISTIQUE.)

***heurt** [*heur*] n. m. (de *heurter*). Coup donné en heurtant. Marque que le choc a laissée. Point le plus élevé d'une rue, d'un pont, d'une conduite d'eau, etc.

***heurté, e** adj. *Fig.* Qui contraste violemment : *couleurs heurtées. Style heurté,* qui offre des oppositions rudes.

***heurtement** [*man*] n. m. Action de heurter, de se heurter. Hiatus. (Peu us.).

***heurte-pot** n. invar. Dans l'Ouest, personne niaise, maladroite.

***heurtequin** [*kin*] n. m. Saillie en forme d'embase cylindrique d'un essieu de fer, contre laquelle vient buter le moyeu de la roue.

***heurter** [*té*] v. a. (orig. germ.). Choquer rudement : *voiture qui heurte un passant. Fig.* Blesser : *heurter l'amour-propre de quelqu'un. Heurter de front,* contrarier, combattre sans ménagement. V. n. Se cogner : *heurter contre un caillou.* Frapper à une porte. **Se heurter** v. pr. Se cogner contre un obstacle. Se choquer en se rencontrant. *Fig.* Se contrarier mutuellement.

***heurtoir** n. m. Marteau pour frapper à une porte. Chasse-roue établi à côté d'une porte cochère. Pièce de fer limitant la course des battants d'une porte cochère. Extrémité des bajoyers contre laquelle viennent buter les portes d'une écluse. *Ch. de f.* Syn. de BUTOIR.



Heurtoirs.

Heusden, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Gand), sur l'Escaut ; 3.510 h. — Comm. de la prov. de Limbourg, arr. de Hasselt ; 1.870 h.

***heuse** ou ***heusse** n. f. Piston de pompe.

***heuse** [*heu-ze*] n. f. (anc. h. allem. *hosa*). Au moyen âge, botte ou jambière (suivant que la heuse avait un pied ou n'en avait pas).

Heusy, comm. de Belgique (Liége, arr. de Verviers) ; 2.290 h.

Heuzé (Louis-Gustave), agronome français, né à Paris, m. à Versailles (1816-1907). On lui doit de nombreux travaux d'intérêt pratique.

Heuzet [*zè*] (Jean), humaniste français, né à Saint-Quentin (1660-1728) ; auteur du *Conciones,* du *Selectæ e profanis scriptoribus historiæ.*

Heuzey (Léon), archéologue français, né à Rouen, m. à Paris (1831-1922). On lui doit des travaux estimés sur les terres cuites, et en général sur l'art grec. Membre de l'Académie des inscriptions (1874) et de l'Académie des beaux-arts (1885).

***heve** n. f. En Normandie, rocher creux en dessous, où se réfugient crabes, homards, langoustes.

Hève (CAP DE LA), cap de la côte nord-est de la France, au N. de l'estuaire de la Seine. Hautes falaises de craie.

***hévée** [*vé*] n. f. Arbre de la Guyane, dont le suc épaissi forme la gomme élastique ou caoutchouc.

Hevelius [*uss*] (Jean HÔVELKE, dit), astronome allemand pensionné par Louis XIV, né et m. à Dantzig (1611-1687).

Hever, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Louvain), près de la Dyle ; 1.800 h.

Heverlé, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Louvain), sur la Dyle ; 7.530 h. Distillerie.

Hévès, v. de Hongrie, (comitat d'Hévès) ; 7.000 h. Vignoble.

Hévin (Pierre), jurisconsulte français, né et m. à Rennes (1621-1692).

Hewlett (Maurice), romancier et poète anglais, né à Londres en 1821, auteur de : *les Amants de la Forêt, Petits romans d'Italie,* etc.

hex ou **hexa,** préfixe grec, signif. *six.*

hexacanthe [*ègh-za*] adj. (du préf. *hex,* et du gr. *akantha,* épine). Qui porte six épines ou stylets. (Se dit surtout des vers cestodes dont l'embryon est muni de six crochets cornés, qui lui servent à perforer les tuniques du tube digestif.)

hexacorde [*ègh-za*] n. m. (du préf. *hex,* et de *corde*). Système musical utilisé au moyen âge et jusqu'au XVIIe siècle, et basé sur une gamme de dix sons : *l'hexacorde disparut avec l'adoption de la syllabe* si, *ajoutée aux six autres :* ut, ré, mi, fa, sol, la.

hexacosane n. m. Carbure saturé $C^{26}H^{54}$.

hexactinellides n. m. pl. Ordre de spongiaires, comprenant les éponges siliceuses dont le squelette est formé de spicules à six rayons, isolées ou réunies : *les hexactinellides vivent dans les fonds de 200 à 1.000 mètres.* S. un *hexactinellide.*

hexacycle [*ègh-za*] adj. (du préf. *hex,* et du gr. *kuklos,* cercle). Se dit d'un véhicule à six roues.

hexadactyle [*ègh-za*] adj. (du préf. *hex,* et du gr. *daktulos,* doigt). Qui possède six doigts aux membres antérieurs ou postérieurs, ou qui a des nageoires, des ailes divisées en six lambeaux.

hexadactylie [*ègh-za, lî*] n. f. Etat d'un sujet hexadactyle. (On dit aussi SEXDIGITISME.)

hexadécane n. m. Carbure saturé $C^{16}H^{34}$.

hexaèdre [*ègh-za*] n. m. et adj. (gr. *hex*, six, et *edra*, face). Nom donné au cube et, en général, à tout solide ayant six faces.



Hexaèdre.

hexaédrique [*ègh-za*] adj. *Math.* Qui se rapporte à l'hexaèdre : *forme hexaédrique.*

hexaéméron [*ègh-za*] ou **hexaméron** n. m. (gr. *hex*, et *hêmera*, jour). Commentaire sur les six jours de la création. V. HEXAMÉRON.

hexagonal, e, aux [*ègh-za*] adj. Qui a rapport à l'hexagone : *les cellules des rayons de miel sont hexagonales.*

hexagone [*ègh-za*] n. m. (du gr. *hex*, six, et *gônia*, angle). Polygone qui a six angles et six côtés : *le côté de l'hexagone régulier, inscrit dans un cercle, est égal au rayon de ce cercle.* V. APOTHÈME. Adj. : *plan hexagone.* (On dit aussi : *plan hexagonal, surface hexagonale.*)

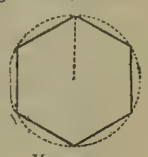

Hexagone.

hexagramme [*ègh-za*] n. m. (du préf. *hexa*, et du gr. *gramma*, caractère). Assemblage de six lettres.

hexagyne [*ègh-za*] adj. (du gr. *hex*, six, et *gunê*, femelle). *Bot.* Qui a six pistils.

Hexaméron (du gr. *hex*, six, et *hêmera*, jour), ouvrage élégant et pur, où saint Basile raconte et explique les six jours de la création (IVe s.).

hexamètre [*ègh-za*] n. m. et adj. (gr. *hex*, six, et *metron*, mesure). Se dit d'un vers, grec ou latin, de six pieds, et particulièrement du vers héroïque employé dans l'épopée. Abusiv. Alexandrin français de douze syllabes.

hexandre [*ègh-zan-dre*] adj. (du gr. *hex*, six, *anêr, andros*, mâle). Qui a six étamines.

hexane [*ègh-za-ne*] n. m. Carbure saturé C^6H^{14} : *les cinq isomères possibles de l'hexane sont connus.*

hexanitrodiphénylamine [*ègh-za*] n. f. Explosif puissant fondant à 236° employé par les Allemands pendant la guerre de 1914 en mélange avec le trinitranisol ou la tolite.

hexapétale [*ègh-za*] adj. Qui a six pétales.

hexaphylle [*ègh-za-fi-le*] adj. (du gr. *hex*, six, et *phullon*, feuille). Qui a six feuilles ou six folioles.

Hexaples (du gr. *hexaplos*, sextuple), ouvrage célèbre d'Origène, disposé en six colonnes, où il compare le texte hébreu et les différentes versions grecques de l'Ancien Testament.

hexapode [*ègh-za*] adj. (du gr. *hex*, six, et *pous, podos*, pied). Qui a six pattes. N. m. pl. Classe des animaux articulés. (Syn. de INSECTE.) Groupe d'insectes lépidoptères rhopalocères, comprenant des papillons à six pattes bien développées.

hexapodie [*ègh-za-po-dî*] n. f. *Métriq.* Groupe de six pieds.

Hexapole (du gr. *hex*, six, et *polis*, ville). *Hist. anc.* Pays qui comprenait six villes confédérées, chez les Doriens d'Asie Mineure.

hexaptère adj. (du gr. *hex*, six, et *pteron*, aile). Qui possède six rayons ou six divisions aux nageoires, en parlant des poissons.

hexasépale [*ègh-za*] adj. Qui a six sépales.

hexasperme [*ègh-zas-pèr-me*] adj. Qui renferme six semences.

hexastémone [*ègh-zas-té*] adj. (du gr. *hex*, six, et *stêmôn*, étamine). Se dit des fleurs à six étamines.

hexastique [*ègh-zas-ti-ke*] adj. et n. m. (du préf. *hexa*, et du gr. *stikhos*, vers). Composé de six vers : *un hexastique ; poésie hexastique.*

hexastyle [*ègh-zas-ti-le*] adj. et n. m. (du gr. *hex*, six, et *stulos*, colonne). Se dit d'un portique qui a six colonnes de face.

hexasyllabe [*ègh-za*] adj. Qui est composé de six syllabes. N. m. Mot en vers de six syllabes.

Hexateuque (*l'*) (du gr. *hex*, six, et *teukhos*, volume), nom donné par quelques exégètes modernes aux six premiers livres de la Bible, c'est-à-dire au *Pentateuque*, augmenté du *Livre de Josué*, qui est considéré généralement comme une sorte de complément du *Pentateuque.*

hexène n. m. Syn. de HEXYLÈNE.

hexine n. m. Carbure acétylénique, de formule C^6H^{10}.

hexone n. f. Nom générique donné à chacun des composés alcaloïdiques renfermant 6 atomes de carbone et dérivant par hydrolyse de diverses protamines : *parmi les hexones, on trouve la lencine, l'histidine, la lysine*, etc.

hexonique adj. Se dit d'un quelconque des composés formant le groupe des hexones.

hexose n. f. Nom générique donné à chacun des sucres possédant 6 atomes de carbone et non dédoublable par les acides comme le glucose, le galactose, etc.

hexyle [*ègh-zi-le*] n. m. Radical hydrocarboné univalant C^6H^{13}, n'existant pas à l'état libre.

hexylène [*ègh-zi*] n. m. L'un quelconque des carbures isomériques de formule C^6H^{12}, famille de l'éthylène. Syn. CAPROÈNE, CAPROYLÈNE.

hexylique [*ègh-zi*] adj. Se dit des composés qui contiennent le radical hexyle : *alcool hexylique.*



J. Van der Heyden.

Heyden [*hai-i-dèn*] (Jean **Van der**), peintre hollandais d'architecture et de paysage, né à Gorkum, m. à Amsterdam (1637-1712). Il a exécuté des toiles exquises où l'observation de l'archéologue se mêle au sentiment du paysagiste (*Village au bord d'un canal, Rue de Rome*, etc.)

heyduques n. m. pl. V. HAÏDOUKS.

Heyrieux [*è-ri-eû*], ch.-l. de c. (Isère), arr. et à 20 kil. de Vienne ; 1.510 h. Ch.de f. P.-L.-M. Minerai de fer. — Le cant. a 32 comm. et 10.260 h.

Heyse [pr. all. *ha-i-zé*] (*Paul* Louis), poète et romancier allemand, né à Berlin, m. à Munich (1830-1914) ; auteur de remarquables nouvelles en prose (*l'Arrabiata*), de poésies gracieuses, de romans et de drames, où il se montre tout pénétré de culture latine. Prix Nobel (1910).



P. Heyse.

Heyst, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Bruges), sur la mer du Nord, près du débouché du canal de Bruges à la mer, en face du port de Zeebrugge ; 4.480 h.

Heyst-op-den-Berg, v. de Belgique (Anvers, arr. de Malines), sur la Nèthe ; 6.940 h. Tanneries, bestiaux.

Heywood, bourg d'Angleterre (Lancastre) ; 23.200 h. Filatures.

Hg. Symbole chimique du *mercure.*

hg. Abréviation de *hectogramme.*

hi, hi, hi interj. Mimologisme représentant le rire. Substantiv. : *faire des hi et des ho*, manifester un vif étonnement.

hiatus [*tuss*] n. m. (m. lat. ; de *hiare*, être béant). Rencontre sans élision de deux voyelles, dont l'une finit un mot et l'autre commence le mot suivant, comme *il alla avec lui* : *Malherbe proscrivit l'*hiatus *en poésie. Fig.* Solution de continuité. Lacune. Nom donné à quelques orifices anatomiques.

— ENCYCL. L'hiatus est un son désagréable, produit par la rencontre de deux voyelles, l'une qui finit un mot, si ce n'est pas un *e* muet, l'autre qui commence le mot suivant ou est seulement précédée d'un *h* muet. Jusqu'à Malherbe, l'hiatus a été permis en poésie dans presque tous les cas. Depuis, il est interdit d'une façon à peu près absolue. Toutefois, il y a tendance aujourd'hui à débarrasser ce principe de ce qu'il a de trop étroit.

hibbertie [*i-bèr-tî*] n. f. Genre de dilléniacées océaniennes, cultivées en Europe.

hibernacle [*bèr*] n. m. Nom donné par Linné aux bourgeons, bulbes, etc., en un mot à tous les organes protégeant les jeunes pousses pendant l'hiver.

hibernal, e, aux [*bèr*] adj. (lat. *hibernalis*). Qui a lieu pendant l'hiver : *le sommeil hibernal de la marmotte.*

— ENCYCL. Les animaux sujets au sommeil hibernal (marmottes, loirs, hérissons, chauve-souris, blaireaux, ours), se blotissent dans des trous, des crevasses, et tombent dans un engourdissement profond ; ils désassimilent leurs graisses et, après s'être endormis très gras, ils se réveillent très maigres.

hibernant [*bèr-nan*], **e** adj. Se dit des animaux, telle que la marmotte, le loir, etc., qui passent l'hiver dans un état d'engourdissement.

hibernation [*bèrna-si-on*] n. f. Engourdissement de certains animaux pendant l'hiver.

hiberner [*bèr-né*] v. n. (du lat. *hibernare*, passer l'hiver). Passer l'hiver dans un état d'engourdissement : *la marmotte hiberne.*



Hibernie : *a*, mâle ; *b*, femelle.

hibernie [*bèr-nî*] n. f. Genre de lépidoptères, comprenant des papillons de l'hémisphère boréal, qui apparaissent de novembre à mars : *les mâles seuls des hibernies ont des ailes.*

Hibernie ou **Ivernia** ou **Ierne,** nom que les Anciens donnaient à l'Irlande.

hibicus [*kuss*] n. m. Nom scientifique du genre ketmie.

***hibou** n. m. Nom général et vulgaire des oiseaux de proie nocturnes, particulièrement de ceux qui ont des aigrettes, comme les ducs. *Fig.* Homme qui fuit la société, le grand jour.



Hibou.

— ENCYCL. Les hiboux proprement dits se caractérisent par le cercle irrégulier, mais complet, de plumes qui entourent l'œil, et le développement considérable des plumes formant aigrettes au-dessus des oreilles. On en connaît quinze espèces de tout le globe. Le *hibou commun* ou *moyen duc*, jaune roussâtre, avec le ventre plus clair, est commun en Europe. Il est très utile, détruisant quantité de rats, mulots et souris ; il niche dans les creux d'arbres et ne sort que la nuit.

hibou n. m. Cépage rouge de la Savoie cultivé surtout en treille.

***hic** [*hik*] n. m. (mot lat. signif. *ici*). *Fam.* Nœud de la question, difficulté : *réussir, voilà le hic !*

hic et nunc, mots lat. signif. : *Ici et maintenant*, sans délai et en ce lieu même : *vous allez me payer hic et nunc.*

hic jacet, formule latine signif. : *ci-gît*, usitée pour les inscriptions tumulaires.

hic jacet lepus, mots lat. signif. : *Ici gît le lièvre.* C'est là qu'est la difficulté.

hiccéité [*ik-sé*] n. f. (du lat. *hic*, ici). *Philos. scol.* Existence dans un lieu déterminé.

hickory n. m. (mot d'orig. indigène). Nom donné parfois au carya ou noyer blanc d'Amérique, dont le bois est employé dans la fabrication des cannes à pêche et de certains articles de tabletterie.

Hicks-Beach (sir Michael), homme politique anglais, né et m. à Londres (1837-1916) ; chancelier de l'Echiquier en 1885 et en 1895.

hidalgo n. m. (m. esp., contraction de *hijo de algo*, fils de quelque chose). Noble espagnol. Pl. des *hidalgos.*

Hidalgo, Etat du Mexique central ; 657.000 h. Ch.-l. *Pachuca.*

Hidalgo y Costilla (dom Miguel), prêtre mexicain, chef du premier mouvement de l'indépendance, né en 1753, fusillé par les Espagnols à Chihuahua en 1811.

hiddénite n. f. Silicate naturel d'aluminium et de lithium (genre triphane), coloré en vert émeraude et utilisé en joaillerie.

***hideur** n. f. Aspect, nature de ce qui est hideux. Laideur extrême,

***hideusement** [*ze-man*] adv. D'une manière hideuse : *visage hideusement contrefait.*

***hideux, euse** [*deû, eu-ze*] adj. (du vx. fr. *hide*, frayeur). Difforme à l'excès : *visage hideux.* Horrible à voir, affreux : *spectacle hideux.*

Hidé-Yoshi Toyo-Tomi, plus connu sous le nom de *Taiko Sama*, général et homme d'Etat japonais (1535-1598). Il pacifia le Japon en maîtrisant les daïmios et les bonzes et reçut la charge de vice-empereur.

hidrorrhée [*dro-ré*] n. f. (du gr. *hidros*, sueur, et *rhein*, couler). Ecoulement de sueur.

hidrorrhéique [*dro-ré-i-ke*] adj. Qui se rapporte à l'hydrorrhée.

hidrosadénite n. f. (du gr. *hidros*, sueur, et *adên*, glande). Abcès superficiel développé dans une des glandes sudoripares.

hidrotique adj. (du gr. *hidros*, sueur). Sudorifique, qui favorise la transpiration. Se dit d'un acide extrait de la sueur.

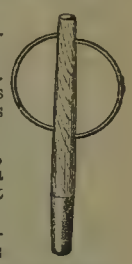

Hie de paveur.

***hie** [*hî*] n. f. (bas allem. *heie*). Instrument pour enfoncer les pavés. Syn. DAME et DEMOISELLE. Appareil pour enfoncer les pilotis. Syn. MOUTON et SONNETTE.

hièble ou **yèble** n. f. (lat. *ebulus*). Espèce du genre sureau, dont les fleurs et les baies sont employées en médecine.



Hièble : *a*, fleur.

— ENCYCL. L'hièble ou *petit sureau* ressemble beaucoup au sureau noir ; elle s'en distingue par sa taille moins élevée. Ses fleurs sont blanches, disposées en larges corymbes. On emploie ses baies pour colorer les tissus en violet.

On se servait jadis en médecine de ses fleurs et des baies comme purgatives et diurétiques.

hiémal, e, aux adj. (du lat. *hiemalis* ; de *hiems*, hiver). Qui appartient à l'hiver. Qui croît en hiver : *plantes hiémales. Phalène hiémale*, v. PHALÈNE.

hiémation [*si-on*] n. f. (de *hiémal*). Action de passer l'hiver. *Bot.* Propriété qu'on certaines plantes de se développer en hiver.

***hiement** ou **hîment** [*hi-man*] n. m. Action d'enfoncer les pavés avec la hie. Bruit des machines qui enlèvent les fardeaux.

Hiempsal, roi de Numidie, petit-fils de Masinissa, 1er siècle av. J.-C.

hier [*i-èr*] (lat. *heri*) adv. de temps, qui désigne le jour qui précède immédiatement celui où l'on est. Date récente : *sa fortune date d'hier. Fam. Né d'hier*, sans expérience. N. m. : *vous avez eu tout hier pour réfléchir.* A été employé dans le sens de jour : *l'autre hier.*

***hier** [*hi-é*] v. a. Enfoncer avec la hie : *hier des pilotis.* V. n. Produire le bruit appelé *hiement.*

***hiérarchie** [*chî*] n. f. (du gr. *hieros*, sacré, et *archê*, commandement). Ordre et subordination des neufs chœurs des anges. Ordre et subordination des pouvoirs civils, militaires ou ecclésiastiques.

***hiérarchique** adj. Conforme à la hiérarchie : *adresser une réclamation par la voie hiérarchique.*

***hiérarchiquement** [*ke-man*] adv. D'une manière hiérarchique.

***hiérarchisation** [*za-si-on*] n. f. Action de hiérarchiser. Son résultat.

***hiérarchiser** [*zé*] v. a. Régler d'après un ordre hiérarchique : *Pierre le Grand hiérarchisa la noblesse russe.*

hiératique adj. (du gr. *hieratikos*, sacerdotal ; de *hieros*, sacré). Qui appartient aux prêtres, qui a les formes d'une tradition liturgique. *Ecriture hiératique*, tracé cursif de l'écriture hiéroglyphique chez les anciens Egyptiens. Dans la peinture, la sculpture, se dit des formes fixées par la tradition religieuse.

hiératiquement [*ke-man*] adv. Dans la forme ou dans le système hiératique.

hiératisme [*tis-me*] n. m. Caractère hiératique ; esprit ou système hiératique.

Hiéroclès [*klèss*], juge à Nicomédie, persécuteur des chrétiens sous Dioclétien. Chateaubriand a fait d'Hiéroclès un personnage des *Martyrs.*

hiérocratie n. f. (du gr. *hieros*, sacré, et *kratos*, pouvoir). Gouvernement exercé par les prêtres.

hiérodrame n. m. (du gr. *hieros*, sacré, et de *drame*). Drame dont le sujet est tiré de l'histoire sainte ; oratorio.

hiérodule n. m. (du gr. *hieros*, sacré, et *doulos*, esclave). *Antiq. gr.* Esclave attaché au service d'un temple.



ART HINDOU : 1. Frise, à Apsaras. Bayadères célestes ; 2. Colonne du temple souterrain à Eléphanta ; 3. Type de maison hindoue ; 4. Kouttar ; 5. Couteau à bétel (Ceylan) ; 6. Vichnou porté par Garouda. Bois peint (musée Guimet) ; 7. Tête de Bouddha (art gréco-hindou) ; 8. Tête de Bouddha (IXe s.) ; 9. Couteau à gaine ciselée ; 10. Lance de conducteur d'éléphant ; 11. Corne à poudre ; 12. Amulette ivoire ; 13. Casque (XVe s.) ; 14. Ankus, croc de cornac ; 15. Lakchmê, Déesse de la beauté et de la fortune (musée Guimet) ; 16. Çiva Tandava (musée Guimet) ; 17. Krichna berger (bronze) ; 18. Bourse brodée (Cachemire) ; 19. Plat en terre vernissée du Sindh ; 20. Chasse-mouche brodé ; 21. Aiguière en cuivre ; 22. Çiva et Parvati. Bois, fragment de char (musée Guimet) ; 23. Sarasvati, fille et épouse de Brahma. Bois (musée Guimet) ; 24. Grande pagode de Tandjore ; 25. Porte et grand topé de Sanchî ; 26. Ornement de cheveux, en argent ; 27. Bracelet pour le haut du bras, en argent ; 28. Peigne en ivoire ; 29. Temple de Kayraha.

hiéroglyphe n. m. (du gr. *hieros*, sacré, et *gluphein*, graver). Caractère de l'écriture des anciens Egyptiens. *Fig.* Ecriture illisible, grimoire. Tout ce qui est difficile à déchiffrer, à comprendre.

— Encycl. L'écriture des anciens Egyptiens consistait en figures gravées et sculptées, dans les temples et sur tous les monuments publics. Ces signes représentèrent d'abord la chose elle-même, puis simplement un son, de sorte que cette écriture est à la fois symbolique et phonétique. L'écriture hiéroglyphique, après être restée longtemps une énigme, a été déchiffrée par un Français, Champollion.

Tous les systèmes hiéroglyphiques connus jusqu'à présent ont débuté par la peinture des idées. I. Ils ont d'abord représenté le Soleil par un disque centré ⊙, la lune par son croissant ☾, etc. — II. On a eu recours ensuite à des symboles simples ou complexes : le Soleil ⊙ signifia le *jour*, le croissant lunaire accompagné d'une étoile ☾✶ le mois, etc. — III. Puis, au lieu de représenter l'idée, l'image représenta le *son;* ainsi le signe 𓂋, qui indiquait la bouche, signifia ensuite la syllabe *ra* (nom de la bouche). — IV. Enfin, quatrième phase, de syllabique l'écriture devint (en partie) alphabétique ; 𓂋 se traduisit non plus par *ra*, mais par la consonne *r*. Ce qu'on nomme *hiéroglyphes* est justement le mélange de ces quatre écritures (idéographique, I et II ; syllabique, III ; alphabétique, IV).

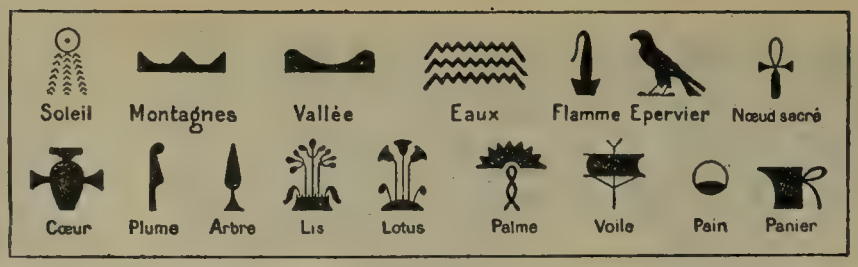

Hiéroglyphes.

hiéroglyphé, e adj. Marqué d'hiéroglyphes.

hiéroglyphique adj. Qui appartient à l'hiéroglyphe: *caractères hiéroglyphiques. Fig.* Enigmatique.

hiéroglyphisme [*fis-me*] n. m. Système d'écriture où l'on emploie des hiéroglyphes.

hiérogrammate [*gram'-ma-te*] ou **hiérogrammatiste** [*gram'-ma-tis-te*] n. m. *Antiq. égypt.* Scribe au service des temples. Prêtre ou docteur qui interprétait les saintes Ecritures.

hiérogrammatique [*gram-ma*] adj. Se dit des caractères propres à l'écriture hiératique.

hiérogramme [*gra-me*] n. m. (gr. *hieros*, sacré, et *gramma*, caractère). Caractère propre à l'écriture égyptienne hiératique.

hiérographe ou **hiérologue** adj. et n. (du gr. *hieros*, sacré, et *graphein*, écrire). Qui écrit sur les choses sacrées ou occultes.

hiérographie [*fi*] ou **hiérologie** [*ji*] n. f. Histoire, description des religions.

hiérographique ou **hiérologique** adj. Qui a rapport à l'hiérographie.

hiérologie [*ji*] n. f. (du gr. *hieros*, sacré, et *logos*, discours). Connaissance des religions. Bénédiction nuptiale, chez les chrétiens grecs et chez les juifs.

hiérologique adj. Qui a rapport à l'hiérologie.

hiéromancie [*si*] n. f. (du gr. *hieros*, sacré, et *manteia*, divination). *Antiq. gr.* Nom générique des modes de divination, surtout de ceux qui se rapportaient à l'observation des victimes.

hiéromancien, enne [*si-in, è-ne*] adj. et n. Qui appartient à l'hiéromancie, qui s'en occupe.

hiéron n. m. (mot gr.). *Ant. gr.* Enceinte sacrée, où s'élevait un temple ou un autel.

Hiéron, nom de deux tyrans de Syracuse : Hiéron Ier, qui régna de 478 à 467 av. J.-C., s'empara de presque toute la Sicile, lutta victorieusement contre les Carthaginois et les Etrusques. Ami des lettres, il attira à Syracuse Pindare, Simonide, etc. — Hiéron II, qui régna de 270 à 216 av. J.-C., fut l'allié des Carthaginois lors de la première guerre punique, mais traita en 264 avec les Romains. Il embellit Syracuse.

Hiéron ou *De la tyrannie*, très intéressant dialogue philosophique de Xénophon, dont les interlocuteurs sont Hiéron et Simonide (IVe s. av. J.-C.).

hiéronique n. m. (du gr. *hieros*, sacré, et *niké*, victoire). *Ant. gr.* Vainqueur aux jeux sacrés. Adjectiv. : *jeux hiéroniques.*

hiéronymique adj. Qui se rapporte à saint Jérôme.

hiéronymite n. m. (du lat. *Hieronymus*, Jérôme). Nom générique d'ordres religieux, désignés aussi sous le nom d'*ermites de Saint-Jérôme.*

hiérophante n. m. (du gr. *hieros*, sacré, et *phaineim*, montrer). Prêtre qui présidait aux mystères d'Eleusis. A Rome, grand pontife.

hiérophantide n. f. *Antiq. gr.* Prêtresse de Déméter. Femme de l'hiérophante.

hiéroscopie [*ros-ko-pî*] n. f. (du gr. *hiéros*, sacré, et *skopein*, examiner). *Antiq. gr.* Divination d'après les entrailles des victimes.

Hiérosolymitain ; e [*tin, è-ne*], habitant ou originaire de Jérusalem : *les Hiérosolymitains.* Adjectiv. : *coutumes hiérosolymitaines.*

Hiersac [*sak*], ch.-l. de c. (Charente), arr. et à 12 kil. d'Angoulême, non loin de la Charente ; 640 h. — Le cant. a 13 comm., et 7.570 h.

***high church** [angl. *haï-tcheurtch*] n. f. (expr. angl.). La haute Eglise, les épiscopaux dans l'Eglise anglicane.

***highlander** [angl. *haï-lan'-deur*] n. m. Montagnard écossais, habitant des Highlands ou *Hautes terres.* (Les *highlanders* sont d'origine et de langue celtiques.) Nom de certains régiments de l'armée anglaise. V. Grande-Bretagne.

***Highlands** [angl. *ha-i-lan'-ds*] (*Hautes terres*), partie montagneuse de l'Ecosse (hab. *highlanders*), par opposition aux *Low lands* (basses terres).

***high life** [angl. *haï-laïf*] n. m. (mots angl. signif. *haute vie*). Grande existence, grand monde. fashion : *le high life parisien.*

***hi-han,** onomatopée qui exprime le cri de l'âne.

***hilaire** [*lè-re*] adj. *Bot.* Qui a rapport au hile.

Hilaire (saint), évêque de Poitiers, père de l'Eglise, dialecticien habile, auteur d'un *Traité sur la Trinité*, m. en 367. Fête le 13 janvier.

Hilaire (saint), archevêque d'Arles, m. dans cette ville en 449. Très charitable, il vendit les vases de son église pour secourir les pauvres. Fête le 5 mai.

Hilaire (saint), pape de 461 à 468 ; présida en 465 le concile de Rome. Fête le 10 septembre.

hilarant [*ran*], **e** adj. Qui provoque le rire. *Gaz hilarant*, ancien nom du protoxyde d'azote.

hilare adj. (lat. *hilaris*). Qui est dans un état d'hilarité.

Hilarion (saint), né près de Gaza, disciple de saint Antoine, instituteur de la vie monastique en Palestine (291-372). Fête le 21 octobre.

hilarité n. f. (lat. *hilaritas ;* de *hilaris*, joyeux). Mouvement subit de gaieté : explosion de rires : *plaisanterie qui soulève l'hilarité générale.*

hilarodie [*di*] n. f. (du gr. *hilaros*, gai, et *odê*, chant). *Antiq. gr.* Chanson burlesque. Drame burlesque qui a été en honneur à l'époque alexandrine, surtout dans la Grande-Grèce. Syn. hilaro-tragédie.

Hildburghausen, v. d'Allemagne (duché de Saxe-Meiningen), sur la Werra ; 8.000 h. Verreries, jouets, machines agricoles. Ch.-l de cercle et de district. Ancienne capitale du duché.

Hildebrand (chanson de), la plus ancienne épopée héroïque allemande, où l'on voit Hildebrand, compagnon de Théodoric, aux prises avec son propre fils Hadubrand.

Hildebrand. V. Grégoire VII.

Hildebrandt (Ferdinand-Théodore), peintre allemand d'histoire et de portraits, né à Stettin, m. à Dusseldorf (1804-1874) [*Mort des enfants d'Edouard*].

Hildegarde (sainte), abbesse bénédictine, née près de Mayence, fondatrice du monastère de Saint-Rupert, où elle mourut. Elle a laissé des œuvres allemandes (1098-1179). Fête le 17 septembre).

Hildegonde (sainte), religieuse, sous des vêtements d'homme, dans l'ordre de Cîteaux, née près de Cologne, m. à Schœnau en 1188. Fête le 20 avril.

Hilden, v. d'Allemagne (Prusse, présid. de Dusseldorf), sur l'Itterbach, affl. du Rhin ; 16.900 h. Tapis.

Hildesheim (*dès-ha-im'*], v. de Prusse (Hanovre), sur l'Innerste ; 55.000 h. Beaux monuments romains.

Hilduin, abbé de Saint-Denis, archichapelain de Louis le Pieux, et hagiographe, né, vers 770, m. en 840 ; auteur présumé des *Annales regii* (819-829) ; il prit deux fois le parti des fils de Louis le Débonnaire révoltés contre leur père.

***hile** n. m. (du lat. *hilum*, ombilic). Organe de la graine, par lequel pénètrent les sucs nourriciers. *Anat.* Point d'attache d'un vaisseau sur un viscère parenchymateux.

hilifère adj. Se dit de la radicule, quand elle reçoit directement les vaisseaux du funicule.

Hill (George William), astronome américain, né à New-York en 1838. Il a collaboré avec Newcomb à la réfection des tables des planètes publiées par Leverrier.

Hillegem, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Alost) ; 1.870 h.

Hillel l'Ancien, docteur juif du Ier siècle av. J.-C., né à Babylone, m. à Jérusalem, chef d'école. — Hillel *le Jeune*, docteur juif du IVe siècle, inventeur d'un cycle de 19 ans, qui conciliait le cours du soleil avec celui de la lune.

Hillemacher (*Paul*-Joseph-Guillaume), né à Paris en 1852, et son frère *Lucien*-Joseph-Edouard, né et m. à Paris (1860-1909), compositeurs français ; ont écrit en collaboration des drames lyriques : *le Drac, Orsola*, etc.

Hillion, comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 12 kil. de Saint-Brieuc : 2.470 h. Bains de mer.

hiloire n. f. (esp. *esloria*). Forts bordages qui relient entre elles les différentes pièces du pont d'un navire.

***hilon** n. m. Hernie de l'iris à travers la cornée transparente.

***hilosperme** [*los-pèr-me*] adj. (de *hile*, et du gr. *sperma*, semence). *Bot.* Dont la graine a un hile très large.

hilote n. m. V. ilote.

Hilversum, v. des Pays-Bas (Hollande-Septentrionale) ; 18.500 h. Fabrique de tapis.

Himalaya [*la-i-a*] (monts), chaîne de montagnes de l'Asie, qui s'étend de l'E. à l'O., entre les vallées de l'Indus et du Brahmapoutre, sépare l'Hindoustan du Tibet, et renferme les cimes les plus élevées du globe : Everest (8.860 m.), Gaurisankar (8.580 m.), Kintchindjinga (8.581 m.), etc. Elle a une longueur de 2.250 kilomètres, et n'est coupée que par d'étroites gorges.

Himalayen, enne [*la-i-in, è-ne*], habitant ou originaire de l'Himalaya : *les Himalayens.* Adjectiv. : *les langues himalayennes.*

Himère, v. de la Sicile ancienne, sur la côte nord de l'île. Détruite par Annibal en 408 av. J.-C.

Himerios, sophiste grec, né à Pruse en Bithynie vers 315 de notre ère, m. à Athènes en 368, secrétaire de l'empereur Julien. Il a laissé des amplifications sur des sujets fictifs.

Himilcon, général carthaginois. Il se distingua en Sicile, contre Denys de Syracuse, m. vers 390 av. J.-C.

Himly (Louis-Auguste), historien français, né à Strasbourg, m. à Paris (1823-1906) ; auteur d'une *Histoire de la formation territoriale des Etats de l'Europe centrale.*

himyarique adj. Qui se rapporte aux Himyarites.

Himyarites, nom d'une des plus importantes divisions ethniques et politiques de l'Arabie, descendants d'Himyar. La civilisation des Himyarites atteignit un très haut degré, un siècle avant l'ère chrétienne. Leur capitale était Zafar, et leurs villes principales Aden et Mascate. Les inscriptions himyarites n'ont pas encore été interprétées d'une manière suffisante.

Hincmar, archevêque de Reims, m. à Epernay (806-882). Il a joué un grand rôle politique sous les successeurs de Charlemagne, envers lesquels il montra une constante fidélité. Il a laissé des ouvrages d'une réelle importance historique.

Hindenburg (Paul de Beneckendorf et), feld-maréchall allemand, né à Posen en 1847. Commandant de la 8e armée en 1914, il battit les Russes à Tannenberg, et fut en 1915 commandant en chef du front oriental. Devenu en 1916 chef d'état-major général, il a dès lors dirigé en chef toutes les opérations, avec l'aide de Ludendorff. Vaincu par les armées de Foch en 1918, il dut accepter l'armistice du 11 novembre 1918. Elu président du Reich en 1925.


Hindenburg.

Hindenburg (ligne ou position), ensemble de positions défensives créé par l'état-major allemand, au cours de la partie de la Grande Guerre dite « guerre de tranchées ». Utilisant tous les obstacles naturels, lignes de hauteurs et cours d'eau, ravins, marais et forêts, comme aussi des obstacles artificiels tels que les canaux, ce système défensif y ajoutait tous les moyens de défense imaginés par l'homme : tranchées se croisant dans tous les sens, réseaux de fils de fer, abris bétonnés, fortifications de toutes natures. Il comprenait quatre systèmes successifs dont le premier courait sur une épaisseur moyenne de deux à trois lieues, depuis la mer du Nord (entre Nieuport et Ostende) jusqu'à la frontière suisse au nord-ouest de Bâle, laissant à l'ouest Ypres et Arras, englobant dans ses lignes Le Catelet, Saint-Quentin et La Fère, puis passant devant Laon, entourant Verdun, utilisant Saint-Mihiel et protégeant Metz avant de descendre depuis Château-Salins jusqu'à Mulhouse. Les positions Wotan, Siegfried et Alberich, aux noms wagnériens, étaient les principales de la première ligne de la « position Hindenburg ». Plus au nord venaient, en France et un peu en Belgique, les systèmes de défense Hunding et Brunehild, derrière Laon et Rethel (2e ligne), puis les positions Hermann et Hagen, derrière Cambrai, Vervins et Mézières (3e ligne), enfin une dernière ligne entre Valenciennes et Givet.

Cette incomparable « position », que les Allemands tenaient pour « imprenable », a été enlevée par les armées alliées, commandées par Foch, au cours de la grande campagne offensive de 1918, pendant les opérations des mois de septembre et d'octobre. Lors de la signature de l'armistice du 11 novembre suivant, les défenses de la 4e ligne, constituées en territoire belge à l'O. et à l'E. de Philippeville, entre Maubeuge et Givet, étaient les seules qui n'eussent pas encore cédé sous les coups des armées de l'Entente.

hindî n. m. Idiome parlé par 100 millions d'individus, dans le centre de l'Inde septentrionale (Delhi, Benarès, Luknow) et par les gens cultivés de toute la péninsule; issu du prâkrit par l'hindouî.

Hindou, e, habitant ou originaire de l'Hindoustan : *les Hindous.* Adjectiv. : *coutumes hindoues.*

— Encycl. *Art hindou.* L'art hindou, caractérisé par la richesse des détails, la patience du travail et l'adresse de l'exécution, garde dans ses monuments le souvenir des races et des religions qui se sont succédé dans l'Inde. Les édifices antérieurs au IIIe siècle av. J.-C., construits en bois, ont disparu. Sous l'action du bouddhisme se développe un art nouveau, qui subit une influence hellénique ou perse, et qui produit des stoupâs, des lieux de prière, des monastères. Le djaïnisme donne de nouvelles formes à l'art décoratif. L'architecture hindoue se divise en trois styles : *dravidien, chaloukya*, qui règne entre le golfe Persique et le golfe du Bengale, et *septentrional.* Les dynasties musulmanes ont donné à l'Inde un style spécial (mosquées, tombeaux, palais), florissant surtout sous les Mongols. La sculpture hindoue, qui commence avec le bouddhisme, se modifie sous l'influence gréco-bactrienne, puis tombe à la fin dans l'exagération du détail. Les arts industriels ont produit des œuvres d'art célèbres dans le monde entier.

hindouî n. m. Langue néo-hindoue, parlée au moyen âge dans le nord-ouest de la péninsule indienne.

hindouisme ou **indouisme** [*dou-is-me*] n. m. Religion de l'Inde.

— Encycl. L'hindouisme est une sorte de brahmanisme dégénéré, qui s'est constitué, à partir du IIIe siècle environ avant l'ère vulgaire, par le mélange, avec les antiques doctrines brahmaniques, d'idées empruntées au bouddhisme et des croyances grossières des dravidiens et des autres populations anaryennes. La doctrine de l'hindouisme peut se résumer en la formule : Brahma (l'âme universelle) seul existe réellement. L'existence, en apparence distincte, de l'univers créé par la Mâyâ de Brahma est une illusion; l'univers est Brahma, procède de Brahma, et se résorbe en Brahma. Au point de vue mythologique, cette religion est caractérisée par la disparition des anciens dieux védiques, réduits à l'état d'entités nominales par le détrônement, en tant que dieu suprême, de Brahma, et son association avec des dieux nouveaux, Vichnou et Çiva, pour constituer la Trinité indienne ou Trimourti.

Brahma, le créateur, personnifie l'activité ; Vichnou, le conservateur, la bonté ; Çiva, le destructeur, l'obscurité et la passion. Ces dieux eux-mêmes sont adorés dans leurs manifestations plutôt que dans leur propre personne : Vichnou dans ses incarnations (Krichnâ et Rama) ; Çiva dans les personnifications féminines de son énergie (Pârvati, Prithivi, Kâli, Dourgâ). De là les deux grandes sectes des vichnouites et des çivaïtes. Ces dogmes sont

exposés dans les livres sacrés, relativement modernes, appelés *Pouranas*. Le culte a été modifié dans le sens de la superstition. Les pratiques d'un mysticisme grossier, qui constituent presque exclusivement la religion des basses classes, sont enseignées dans une série de livres nommés *Tântras*. Quant aux lois morales, elles ont pour sanction la transmigration de l'âme et ses innombrables incarnations dans des corps de dieux, d'hommes, d'animaux et de démons.

Hindou-Kouch. V. INDOU-KOH.

Hindoustan, vaste péninsule triangulaire de l'Asie méridionale, bornée au N. par l'Himalaya et baignée par le golfe du Bengale, la mer d'Oman et la mer des Indes. (Hab. *Hindous.*) V. INDE.

hindoustani [*dous-ta*] n. m. Se dit de la langue parlée dans l'Inde, et qui est un dérivé du sanscrit.

hindoustanique [*dous-ta*] adj. De l'Hindoustan : *la faune hindoustanique.*

hindoustaniste [*dous-ta-nis-te*] n. m. Savant qui se livre à l'étude de l'hindoustani.

Hingene, comm. de Belgique (Anvers, arr. de Malines), près de l'Escaut ; 4.430 h.

***hinguet** [*ghè*] n. m. Pièce de bois servant à arrêter le cabestan lorsqu'il lève un fardeau.

hinnite n. m. Genre de mollusques lamellibranches, comprenant des formes propres aux mers d'Europe et de Californie, ou fossiles dans le tertiaire.

Hinojosa (Edouard **de**), juriste et sociologue espagnol, né à Alhama de Grenade, m. à Madrid (1852-1919) ; auteur d'une *Histoire des droits romains* et d'une *Histoire du droit espagnol* (inachevée).

***hinse** n. f. *Mar.* Commandement de hisser, de tirer en haut.

hinterland n. m. (de l'all. *hinter*, derrière, et *land*, terre). Arrière-pays d'une possession coloniale.

Hinwil, comm. de Suisse (canton de Zurich) ; 2.860 h. Elève du bétail ; filature et tissage du coton et de la soie ; broderie.

Hiogo, v. du Japon (Nippon), sur le golfe d'Osaka, à côté de Kobé, à laquelle on la réunit souvent ; 498 000 h. avec Kobé.

Hiouen-Thsang, pèlerin bouddhiste chinois (603-688) ; a rapporté de son séjour dans l'Inde un récit extrêmement précieux pour l'histoire du bouddhisme.

hippanthropie [*pî*] n. f. Sorte de démence où l'homme se croit métamorphosé en cheval. V. LYCANTHROPIE.

hipparchie [*i-par-chi*] n. f. (du gr. *hippos*, cheval, et *archê*, commandement). *Antiq. gr.* Division de cavalerie (environ 500 hommes). Commandement d'une division de cavalerie.

Hipparète, femme d'Alcibiade. Irritée des infidélités de son mari, elle se retira chez son frère et demanda le divorce. Mais Alcibiade l'enleva et elle se désista de sa plainte.

hipparion [*i-pa*] n. m. Genre de mammifères périssodactyles, fossiles dans le tertiaire, qui comprend les ancêtres des chevaux actuels.

hipparque [*i-par-ke*] n. m. (gr. *hipparkhos* ; de *hippos*, cheval, et *arkhos*, chef). *Antiq. gr.* Chef d'une hipparchie (division de cavalerie ; environ 500 h.)

Hipparque, fils de Pisistrate. Il gouverna Athènes, à partir de 527, conjointement avec son frère Hippias ; assassiné par Harmodius et Aristogiton, en 514 av. J.-C. Il fit recueillir les poésies homériques et créa une bibliothèque à Athènes.

Hipparque, le plus grand astrologue de l'antiquité, né à Nicée. Il découvrit la précession des équinoxes et rectifia la durée de l'année adoptée avant lui (IIe s. av. J.-C.)

hippe n. f. Genre de crustacés décapodes macroures, comprenant des formes ovoïdes, bombées, propres aux mers chaudes. (On les appelle *encornés* dans le sud de l'Inde.)

Hippeau [*pô*] (Célestin), professeur français, né à Niort, m. à Paris (1803-1883) ; auteur d'ouvrages d'histoire, d'érudition et de pédagogie.

Hippel (Théodore-Théophile **de**), écrivain allemand, né à Gerdaven, m. à Dantzig (1741-1796), auteur de romans humoristiques.

Hippias, tyran d'Athènes (de 527 à 510 av. J.-C.) ; fils de Pisistrate. Il gouverna, soit seul, soit avec son frère Hipparque, dans un sens conciliateur, mais, après la conspiration d'Harmodius et d'Aristogiton, il inaugura un régime terroriste (514). Il dut abdiquer en 510, sous la pression des Alcméonides, unis aux Spartiates, se retira près de Darius, prit part à l'expédition commandée par Artapherne et périt à Marathon ou à Lemnos.

Hippias d'Elis, sophiste grec, contemporain de Socrate (Ve s. av. J.-C.). Il passe pour l'inventeur de la mnémotechnie. Deux dialogues de Platon portent le nom d'*Hippias*, le premier traitant du beau, le second de la sophistique.

hippiatre [*i-pi*] n. m. (du gr. *hippos*, cheval, et *iatros*, médecin). Vétérinaire qui s'occupe spécialement des chevaux.

hippiatrie [*i-pi-a-tri*] n. f. (de *hippiatre*). Médecine des chevaux. V. HIPPIATRIQUE.

hippiatrique [*i-pi*] adj. Qui a rapport à l'art de guérir les chevaux. N. f. Cet art lui-même. Syn. de HIPPIATRIE.

hippique [*i-pi-ke*] adj. (du gr. *hippos*, cheval). Qui a rapport aux chevaux : *sport hippique, concours hippiques.* V. CONCOURS.

Hippisme [*i-pis-me*] n. m. Sport hippique, comprenant l'équitation, les courses de chevaux, la conduite des voitures, etc.



Hippocampes.

hippobosque [*i-po-bos-ke*] n. m. Genre d'insectes diptères, comprenant des mouches fauves, appelées vulgairement *mouches-araignées*, et qui s'attachent aux chevaux dont elles sucent le sang.

hippocampe [*i-po-kan-pe*] n. m. (du gr. *hippos*, cheval, et *kampos*, nom d'un poisson). *Myth.* Cheval marin, monstre moitié cheval, moitié poisson. *Zool.* Genre de poissons de mer, auxquels la forme de leur tête et la courbure de leur corps ont fait donner le nom de *chevaux marins* : *les hippocampes qui habitent les mers chaudes et tempérées s'accrochent par leur queue aux herbes et autres corps flottants.*

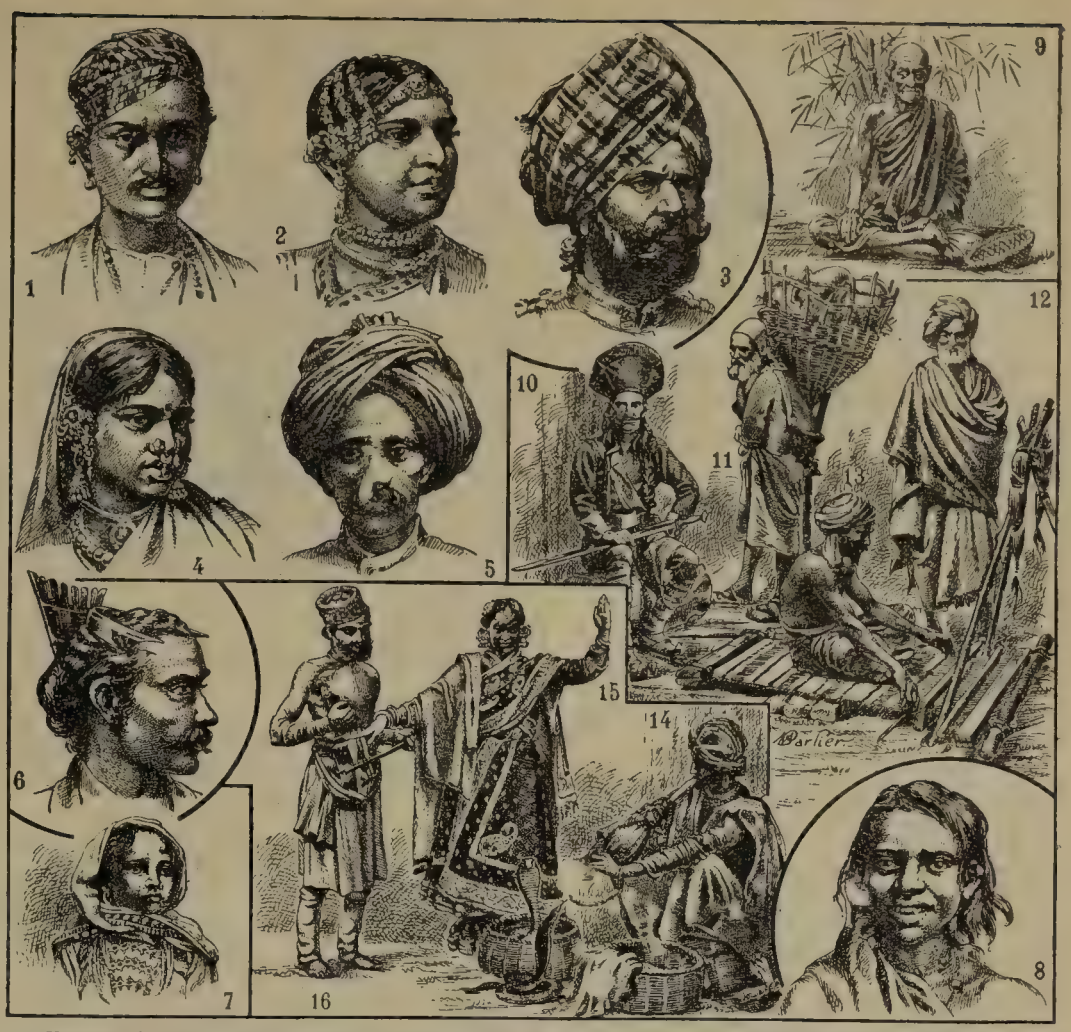

HINDOUS : 1. Type aryen du Penjab ; 2. Type de Jeune fille du Radjpoutana ; 3. Officier indigène de l'armée des Indes (Bengale) ; 4. 5. Types dravidiens du Deccan ; 6. Cingalais ; 7. Fillette dravidienne ; 8. Dravidien à peine touché de civilisation ; 9. Vieux prêtre bouddhiste ; 10. Soldat d'un état indépendant ; 11. Colporteur de poteries ; 12. Campagnard, cultivateur ; 13. Tisseur de nattes ; 14. Charmeur de serpents ; 15. Danseuse ; 16. Musicien.

hippocastanées [*i-po-kas-ta-né*] n. f. pl. Groupe de plantes de la famille des sapindacées, ayant pour type le *marronnier d'Inde*. S. une *hippocastanée.*

hippocentaure [*i-po-san-tô-re*] n. m. Syn. de CENTAURE.

Hippocrate, le plus grand médecin de l'antiquité, né dans l'île de Cos vers 460 av. J.-C. Il a fondé la méthode d'observation clinique. Il expliquait les maladies par la théorie des humeurs. Parmi ses principaux ouvrages (traduits par Littré), citons : le *Traité des airs, des lieux et des eaux*, les *Aphorismes*. Sa renommée s'était répandue jusqu'en Asie. Artaxerxès l'appela pour s'opposer aux ravages d'une épidémie qui décimait l'armée perse. Hippocrate repoussa les offres magnifiques par lesquelles on voulait le séduire et répondit au satrape chargé de cette mission que l'honneur lui défendait de secourir les ennemis de sa patrie. Comme les opinions de l'autre grand médecin de l'antiquité, Galien, sont souvent en désaccord avec celles d'Hippocrate, on a formulé ainsi cette sorte d'antagonisme :

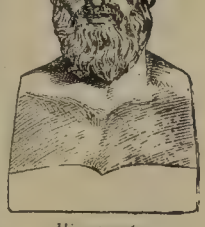

Hippocrate.

Hippocrate dit oui, mais Galien dit non,

vers qu'on cite pour marquer une opposition entre deux doctrines ou deux personnes.

Hippocrate refusant les présents d'Artaxerxès, tableau de Girodet, à l'École de médecine de Paris (1792), toile savante et bien ordonnée. (V. p. 1098).

hippocratéo [*i-po-kra-té*] n. f. Genre de célas tracées comprenant des arbustes et des arbrisseaux grimpants des Antilles, dont une espèce dite *amandier des bois*, donne des grains comestibles.

hippocratique [*i-po*] adj. Qui appartient à Hippocrate : *la base de la méthode hippocratique est l'observation du malade. Face hippocratique*, expression particulière que prend le visage d'un moribond, et qu'Hippocrate a, le premier, décrite avec exactitude. *Ongles hippocratiques*, ongles altérés et recourbés en griffes qu'on observe, comme l'a signalé Hippocrate, dans certaines cachexies.

hippocratiser [*i-po-kra-ti-zé*] v. a. Suivre le système d'Hippocrate.

hippocratisme [*i-po-kra-tis-me*] n. m. Doctrine d'Hippocrate.

hippocratiste [*i-po-cra-tis-te*] n. m. Partisan du système d'Hippocrate.

Hippocrène (*Fontaine du Cheval*), fontaine qui jaillissait des flancs de l'Hélicon (Béotie), et qui était consacrée aux Muses. Elle tirait son nom du cheval Pégase, qui l'avait fait jaillir en frappant le rocher d'un coup de pied. (*Myth.*)

hippocrépide [*i-po*] n. f. Genre de légumineuses papilionacées.

— ENCYCL. Les hippocrépides sont des herbes à fleurs jaunes, disposées en ombelles, dont on connaît une douzaine d'espèces de l'ancien monde. Ces plantes ont une saveur amère. Elles ont des propriétés astringentes, stomachiques et vulnéraires.



Hippocrépide : *a*, fruit.

hippocycle n. m. (du gr. *hippos*, cheval, et *kuklos*, cercle). Sorte de manège de chevaux de bois.

hippodamie [*i-po-da-mi*] n. f. Genre de coléoptères clavicornes de l'hémisphère nord, comprenant des coccinelles allongées, qui sont d'utiles auxiliaires de l'agriculture, car elles font une chasse acharnée aux pucerons.

Hippodamie, fille d'Œnomaos, roi de Pise, en Elide, épouse de Pélops, le seul des prétendants qui avait surpassé Œnomaos à la course des chars. — Une autre HIPPODAMIE ou DÉIDAMIE, fille d'Adraste et femme de Pirithous, fut cause de la querelle des Centaures et des Lapithes, qui commença lors de ses noces.

Hippodamos de Milet, philosophe et architecte grec du Ve siècle avant J.-C. Il construisit le Pirée ; auteur d'une constitution idéale, qu'Aristophane parodia dans les *Oiseaux*, et dont Platon s'inspira pour sa *République.*

hippodrome [*i-po*] n. m. (du gr. *hippos*, cheval, et *dromos*, course). *Ant.* Cirque pour les courses de chevaux ou de chars. Auj. Cirque où l'on voit des exercices équestres : *le premier hippodrome parisien fut construit vers 1840, sur la place de l'Etoile.* Champ de courses : *hippodrome de Longchamp, d'Auteuil, de Chantilly, de Vincennes.*

— ENCYCL. L'origine des hippodromes remonte aux temps héroïques de la Grèce. Le plus ancien et le plus célèbre était celui d'Olympie, à l'E. de l'Altis. D'autres hippodromes sont mentionnés à Delphes, à l'Isthme, à Ménée, à Athènes, à Délos. Mais un seul est conservé en partie : celui du mont Lycée, en Arcadie.

L'hippodrome byzantin, qui tient une si grande place dans l'histoire de l'empire grec d'Orient, avait été commencé par Septime Sévère et achevé par Constantin. Il se trouvait à l'O. du palais impérial : il mesurait 370 mètres de long sur 60 à 70 mètres de large. Sur trente ou quarante rangs de gradins pouvaient prendre place plus de 30.000 personnes. L'arène était partagée en deux pistes par la *spina*, plate-forme assez basse, ornée de statues, et aux extrémités arrondies.

L'hippodrome était le véritable centre de la vie byzantine. C'est là que, devant le peuple assemblé, se célébraient les grandes solennités de la vie nationale. A partir du XIIe siècle l'hippodrome commença à être délaissé, et, quand les Turcs prirent Constantinople (1453), il était délabré et désert.

hippodromie [*i-po, mî*] n. f. Course de chevaux dans les hippodromes. Art de conduire les chevaux. (Vx.)

hippoglosse [*i-po-glo-se*] n. m. Nom scientifique des poissons du genre *flétan.*

hippogriffe [*i-po-gri-fe*] n. m. (ital. *ippogrifo* ; du gr. *hippos*, cheval, et de l'ital. *grifo*, griffon).

Animal fabuleux, moitié cheval, moitié griffon, qui figure fréquemment dans les romans de chevalerie. C'est monté sur un hippogriffe que Roger délivra Angélique, dans le *Roland furieux*.



Hippogriffe.

hippolithe [*i-po*] n. m. Pierre jaune, qu'on trouve dans la vésicule biliaire et les intestins du cheval et qu'employait l'ancienne pharmacopée.

hippologie [*i-po-lo-jî*] n. f. (du gr. *hippos*, cheval, et *logos*, discours). Etude, connaissance du cheval.

hippologique [*i-po*] adj. Qui concerne l'hippologie : *thérapeutique hippologique*.

hippologue [*i-po-lo-ghe*] n. m. Qui s'occupe d'hippologie.

Hippolyte, reine des Amazones, en Scythie, vaincue par Hercule qui la tua, ou, suivant d'autres, la donna pour femme à Thésée, dont elle eut Hippolyte.

Hippolyte, fils de Thésée et d'Antiope ou d'Hippolyte, reine des Amazones, aimé de Phèdre, sa belle-mère, dont il repoussa les avances avec horreur. Phèdre l'accusa alors d'avoir voulu attenter à son honneur, et Thésée souleva contre lui le courroux de Neptune. Un monstre marin épouvanta les chevaux du char du jeune homme, qui périt sur les rochers de la côte. Le récit de sa mort par Théramène, dans la *Phèdre* de Racine :

A peine nous sortions des portes de Trézène...

est souvent rappelé par les écrivains, qui font également allusion au monstre que Neptune fit sortir de la mer, et qui effraya les deux chevaux attelés au char du jeune héros :

Indomptable taureau, dragon impétueux,
Sa croupe se recourbe en replis tortueux...
...Le flot qui l'apporta recule épouvanté...
...L'essieu crie et se rompt...

Hippolyte porte-couronne, belle tragédie d'Euripide (428 av. J.-C.), qui a inspiré à Racine un autre chef-d'œuvre : *Phèdre*.

Hippolyte, la meilleure tragédie de Sénèque (Ier s. apr. J.-C.). Elle a fourni à Racine quelques-uns des traits de sa tragédie de *Phèdre*.

Hippolyte (*la Mort d'*), tableau de J.-F. de Troy : le monstre marin s'élance sur les chevaux, le char est renversé, et sur le sol gît Hippolyte ; composition dramatique, pleine de mouvement.

Hippolyte (saint), évêque d'Ostie, ami et admirateur d'Origène, martyr (IIIe s.). ; auteur d'un curieux ouvrage, *Philosophoumena*, découvert au Mont-Athos en 1822, et contenant de précieux renseignements sur les hérésies gnostiques. Fête le 22 août.

hippomancie [*i-po-man-sî*] n. f. (du gr. *hippos*, cheval, et *manteia*, divination) n. f. *Antiq.* Chez les Celtes, divination d'après les hennissements et les mouvements de chevaux consacrés.

hippomane [*i-po*] adj. (du gr. *hippos*, cheval, et *mania*, fureur). Qui a la passion des chevaux. N. m. Nom scientifique latin du genre mancenillier. *Antiq.* Mucosité de la vulve des cavales en rut, employée dans la confection des aphrodisiaques.

hippomanie [*i-po-ma-nî*] n. f. Passion des chevaux.

Hippomène, petit-fils de Neptune. Il vainquit Atalante à la course, et l'épousa. V. ATALANTE.

hippomobile [*i-po*] adj. Se dit des véhicules dont le cheval est le moteur, par opposition à *automobile*.

hipponactéen [*i-po-nak-té-in*] ou **hipponactien** [*i-po-nak-si-in*] adj. m. (de *Hipponax* n. pr.). Se dit d'un vers iambique, catalectique, tétramètre ou trimètre (*scazon*).

Hipponax [*naks*] **d'Ephèse,** poète satirique grec (IVe s. av. J.-C.), auteur de pièces très violentes et réalistes. Il a créé le vers iambique choliambe.

Hippone, anc. v. de la Numidie, près de Bône. Ruines romaines, tombeau de saint Augustin.

hippopathologie [*i-po*] n. m. Pathologie du cheval.

hippophaé [*i-po*] n. m. Genre de plantes, comprenant des arbrisseaux épineux d'Europe et d'Asie.



Hippophaé : *a*, fleur.

— ENCYCL. L'hippophaé, nommé communément *argousier*, est abondant en France dans les vallées chaudes et humides et sur les sables des côtes de la Manche. Ses fruits sont de petites baies jaune orangé, à saveur acidulée.

hippophage [*i-po*] adj. et n. (du gr. *hippos*, cheval, et *phagein*, manger). Qui mange de la viande de cheval.

hippophagie [*i-po-fa-jî*] n. f. (de *hippophage*). Habitude de manger de la viande de cheval.

— ENCYCL. La viande de cheval est saine et nourrissante, et c'est un préjugé qui s'est longtemps opposé à sa consommation. En France, il existe dans toutes les grandes villes des boucheries hippophagiques, où les viandes de cheval, âne et mulet ne parviennent qu'après avoir subi un examen minutieux à l'abattoir.

hippophagique [*i-po*] adj. Qui a rapport à l'hippophagie : *boucherie hippophagique*.

hippopotame [*i-po*] n. m. (du gr. *hippos*, cheval, et *potamos*, fleuve) Genre de mammifères artiodactyles pachydermes, que l'on trouve sur les bords des fleuves d'Afrique. *Fig.* et *fam.* Personne énorme.

— ENCYCL. La seule espèce connue est répandue du Sénégal et de l'Egypte au Natal. Elle comprend des animaux énormes, à peau nue, qui peuvent atteindre 4 mètres de long, vivent presque toujours dans l'eau et se nourrissent de plantes aquatiques ou de graminées riveraines. Ces animaux deviennent de plus en plus rares, car ils sont chassés pour l'ivoire de leurs dents, plus beau et d'un grain plus fin que celui de l'éléphant. La peau est employée en Afrique pour fabriquer des rondaches. La chair est comestible, mais possède une saveur forte. Une espèce vivait autrefois à Madagascar.



Hippopotames.

hippopotamidés [*i-po*] n. m. pl. Famille de mammifères artiodactyles, renfermant les hippopotames. S. un *hippopotamidé*.

hipposandale n. f. (du gr. *hippos*, cheval, et de *sandale*). Sorte de ferrure pour les chevaux.



Hipposandale.

hippotechnie [*i-po-tèk-nî*] n. f. (du gr. *hippos*, cheval, et *tekhnê*, art). Science de l'élevage et du dressage des chevaux.

hippotigris [*i-po-ti-griss*] n. m. Nom scientifique des équidés à robe rayée (zèbre, daw, etc.).

hippotragus [*i-po-tra-ghuss*] n. m. *Zool.* Nom scientifique des antilopes du genre égocère.

hippurate [*i-pu*] n. m. Sel de l'acide hippurique.

hippurie [*ri*] n. f. Présence, dans l'urine humaine, de l'acide hippurique ou de ses dérivés.

hippurique [*i-pu*] adj. (du gr. *hippos*, cheval, et *ouron*, urine). Se dit d'un acide que l'on rencontre dans l'urine, principalement dans celle des ruminants.

hipréau n. m. *Bot.* V. YPRÉAU.

Hiram ou **Chiram** [*ram*'], artiste phénicien, qui, envoyé à Salomon par le roi de Tyr Hiram ou Hirom (V. HIROM), fondit pour le temple deux chérubins en or, la mer d'airain, etc. L'assassinat d'Hiram par trois de ses compagnons jaloux de son mérite est encore symbolisé dans les loges maçonniques, lors des cérémonies de réception au grade de maître.

hircin, e adj. (du lat. *hircus*, bouc). Qui vient du bouc, qui le concerne : *odeur hircine*.

hircisme [*sis-me*] n. m. (du lat. *hircus*, bouc). Odeur spéciale, exhalée par la sueur des aisselles de certaines personnes.

hircocerf [*sèrf*] n. m. (du lat. *hircus*, bouc, et *cervus*, cerf). Animal fabuleux, moitié bouc et moitié cerf.

hircus [*kuss*] n. m. Eminence de l'oreille, près des tempes.

Hirel, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 19 kil. de Saint-Malo, sur la baie du Mont-Saint-Michel ; 1.640 h. Bains de mer (plage sablonneuse).

Hirn (Gustave-Adolphe), savant français, né à Logelbach, m. à Colmar (1815-1890). On lui doit des travaux remarquables de physique et de mécanique.

Hirom, roi de Tyr, contemporain de Salomon, auquel il fournit les matériaux et les ouvriers nécessaires pour la construction du temple de Jérusalem.

hironde n. f. V. ARONDE.

hirondeau [*dô*] n. m. Petit de l'hirondelle.

hirondelle [*dè-le*] n. f. (lat. *hirundo*). Genre d'oiseaux passereaux fissirostres, à bec large, à queue fourchue, aux ailes fines et longues. Petit bateau à vapeur employé sur les rivières. *Nid d'hirondelle*, V. SALANGANE. *Hirondelle de mer*, nom vulgaire de divers poissons appartenant aux genres exocet, trigle, etc.



1. Hirondelle ; 2. Hirondelle de mer.

Fig. et *fam. Hirondelle d'hiver*, à Paris, ramoneur, marchand de marrons. PROV. : **Une hirondelle ne fait pas le printemps,** on ne peut rien conclure d'un seul exemple.

— ENCYCL. Les hirondelles, dont on connaît quatre-vingts espèces, sont élancées, avec la queue longue et fourchue, le bec large et triangulaire, aplati au bout. Ce sont des oiseaux volant avec une étonnante rapidité (35 m. à la seconde) et qui vivent d'insectes pris au vol ; ils construisent des nids de terre gâchée, et se plaisent autour des lieux habités, nichant volontiers dans les maisons, sous les auvents, les rebords des toits. Les espèces d'Europe émigrent aux premiers froids par troupes immenses et vont en Afrique ou en Asie, pour ne revenir qu'au printemps. Citons l'hirondelle rustique ou de cheminée, l'hirondelle de fenêtre, plus petite, l'hirondelle de rivage, etc. L'hirondelle de mer est un palmipède, dont le vrai nom est *sterne*.

Hiroshighé Motonaga, peintre dessinateur japonais, né en 1797, m. à Yédo en 1858. Ses recueils d'estampes en couleurs le font regarder comme le plus grand paysagiste du Japon au XIXe siècle.

Hiroshima [*chi*], v. du Japon (Nippon), près de la mer Intérieure ; 167.000 h. Commerce actif.

Hiroux (Jean), type créé par Henri Monnier, incarnation du coquin, brutal et cynique au delà de toute mesure, client ordinaire de la cour d'assises, voué d'avance à la guillotine.

Hirsingue, ch.-l. de c. du Haut-Rhin, arr. d'Altkirch ; 1.444 h. Ch. de f. — Le cant. a 25 comm.

Hirson, ch.-l. de c. (Aisne), arr. et à 19 kil. de Vervins, sur l'Oise ; 8.540 h. (en 1914). Ch. de f. N. et E. Forges, fonderie, ferblanterie. Point atteint, le 9 novembre 1918, par la IIIe armée française, dans sa marche libératrice à la fin de la grande offensive qui s'est arrêtée à l'armistice. A peu souffert de la guerre. — Le cant. a 13 comm., et 21.600 h.

hirsute adj. (lat. *hirsutus*). Touffu, hérissé : *barbe hirsute*. *Fig.* Grossier, bourru.

hirsutisme [*tis-me*] n. m. Développement exagéré du système pileux, sous la dépendance et lésions des capsules surrénales.

Hirtius [*si-uss*] (Aulus), lieutenant de César pendant la guerre des Gaules, né vers 90 av. J.-C. On lui attribue le huitième livre des *Commentaires* de César.

hirudinées [*né*] n. f. pl. (du lat. *hirudo, inis*, sangsue). Sous-classe d'annélides, ayant la *sangsue* pour type. S. une *hirudinée*.

hirudiniculteur n. m. Eleveur de sangsues.

hirudiniculture n. f. Art d'élever les sangsues.

hirudiniforme adj. Qui a la forme d'une sangsue.

Hispanie, nom ancien de la péninsule qui forme l'Espagne et le Portugal.

hispanique [*is-pa*] adj. De l'Espagne : *péninsule hispanique*.

hispanisme [*is-pa-nis-me*] n. m. (du lat. *hispanus*, espagnol). Locution propre à la langue espagnole.

hispano-américain, e [*is-pa*] adj. et n. De l'Amérique espagnole. Qui a rapport à l'Amérique et à l'Espagne : *la guerre hispano-américaine*.



La Mort d'Hippolyte, d'après de Troy.

Hispano-américaine (*guerre*), provoquée entre les Etats-Unis et l'Espagne par la révolte de Cuba, en 1895. La destruction de la flotte espagnole à Manille et le siège de Santiago en furent les principaux incidents. Elle fit perdre à l'Espagne Cuba, Porto-Rico et les Philippines.

hispide [*is-pi-de*] adj. (du lat. *hispidus*, hérissé). *Bot.* Couvert de poils rudes et épais.

hispidité [*is-pi*] n. f. Etat d'une partie qui est couverte de poils.

hispidulé, e [*is-pi*] adj. Qui est un peu hispide, un peu velu et hérissé.

Hissar, prov. et v. de la Boukharie orientale (Turkestan russe) ; la ville a 15.000 h.

Hissar, district et v. de l'Inde (prov. de Delhi) ; la ville a 17.000 h.

Hissarlik, bourgade d'Asie Mineure, en Troade, où l'on admet, d'après Schliemann, que se trouve le site de la Troie homérique.

***hisser** [*hi-sé*] v. a. (orig. scand.). Hausser, élever : *hisser les voiles*.

***hisson** [*hi-son*] n. m. (de *hisser*). *Mar.* Drisse de l'antenne de trinquet.

Histaspe. V. HYSTASPE.

hister [*is-tèr*] n. m. Genre d'insectes coléoptères noirs, luisants, répandus sur tout le globe et appelés vulgairement *escarbots* : *les histers vivent dans les cadavres, les fumiers et matières en décomposition*.

histéridés [*is-té-ri-dé*] n. m. pl. Famille de coléoptères clavicornes renfermant les histers et genres voisins. S. un *histéridé*.

histidine n. f. Base organique azotée du groupe des hexones.

Histiée, tyran de Milet, d'abord allié fidèle de Darius. Il poussa ensuite l'Ionie à la révolte, fut pris et mis en croix par ordre des satrapes Harpage et Artapherne, en 494 av. J.-C.

histiodromie [*mî*] n. f. (du gr. *histion*, voile, et *dromos*, course). Art de la navigation à la voile.

histiologie n. f. V. HISTOLOGIE.

histique [*is-ti-ke*] adj. (du gr. *histos*, tissu). Qui se rapporte aux éléments des tissus.

histoblaste [*is-to-blas-te*] n. m. (du gr. *histos*, tissu, et *blastos*, bourgeon). Petite masse formée par un repli de l'hypoderme, représentant, dans le corps des larves des insectes, certaines parties futures de l'insecte parfait.

histochimie [*is-to-chi-mî*] n. f. (du gr. *histos*, tissu, et de *chimie*). Etude chimique des tissus organiques par les méthodes histologiques.

histochimique [*is-to*] adj. Qui se rapporte à l'histochimie.

histogène [*is-to*] adj. (du gr. *histos*, tissu, et *gennân*, engendrer). Se dit des substances animales génératrices des tissus vivants.

histogénèse [*is-to-jé-nè-ze*] n. f. Série de phénomènes donnant naissance à de nouveaux tissus. Reconstruction des divers tissus à la fin de la métamorphose des insectes.

histogénie [*is-to-jé-nî*] n. f. Production des tissus organiques.

histogénique adj. Qui concerne l'histogénie

histographe [*is-to*] n. m. Celui qui s'occupe d'histographie.

histographie [*is-to-gra-fî*] n. f. (du gr. *histos*, tissu, et *graphê*, description). Description des tissus organiques.

histographique [*is-to*] adj. Qui se rapporte à l'histographie.

histoire [*is-toi-re*] n. f. (du gr. *historia*, proprement « information, recherche de la vérité »). Récit des événements, des faits dignes de mémoire : *Hérodote a été appelé le père de l'histoire ; histoire ancienne, du moyen âge, moderne, contemporaine.* Récit d'aventures particulières : *histoire de Louis XIV.* Description des êtres : *histoire naturelle des plantes, des animaux*, etc. Ouvrages historiques : *parcourir l'histoire. Peintre d'histoire*, qui s'attache à représenter des sujets historiques. Conte, anecdote : *les enfants aiment les histoires.* Récit mensonger : *conter des histoires ;* difficultés, démêlés : *avoir des histoires avec quelqu'un. Fam.* Embarras, actes affectés : *faire des histoires. Histoire de*, uniquement pour : *histoire de rire. Le plus beau de l'histoire*, ce qu'il y a de plus remarquable, de plus saillant. *C'est toute une histoire*, c'est long à raconter. *C'est une autre histoire*, c'est une chose bien différente. *A ce que dit l'histoire*, d'après ce qu'on raconte. ALLUS. LITT. :

Et voilà justement comme on écrit l'histoire,

vers de Voltaire dans *Charlot.* Il sert à caractériser un récit inexact, infidèle.

— ENCYCL. L'histoire est la science des événements et des faits qui se déroulent à travers le temps. Quand elle étudie la vie d'un individu, elle devient la *biographie ;* elle ne prend vraiment le nom d' « histoire » que lorsqu'elle étudie la vie des sociétés humaines. Selon qu'elle a pour objet une nation ou un groupe de nations, elle est l'histoire nationale ou générale ; quand elle englobe dans son étude l'ensemble des sociétés dans tous les temps, elle devient l'histoire universelle. Si elle prétend dégager les lois qui régissent le cours des événements, elle devient la philosophie de l'histoire. L'histoire a à son service des sciences auxiliaires : bibliographie, paléographie, épigraphie, numismatique, sigillographie, diplomatique, chronologie, archéologie.

Les monuments écrits ou figurés ne nous permettent pas de remonter jusqu'à l'origine des sociétés, les premiers hommes n'ayant pas connu l'écriture et n'ayant pu nous transmettre leur histoire. Entre la formation des sociétés et l'aurore des temps historiques, il s'écoule donc une longue période de transition, dont l'étude fait l'objet de la *science préhistorique*, qui n'a d'autres moyens d'investigation que les monuments, armes, tombeaux, etc., qui ont subsisté des premiers âges.

Quant à l'histoire proprement dite, elle commence à des dates variables, selon les peuples. C'est ainsi que l'histoire de la Chine, de l'Inde, de l'Assyrie, sont connues à partir de plusieurs milliers de siècles av. J.-C. ; celle de la Germanie, au contraire, est des plus obscures jusqu'à la fin du Ier siècle de notre ère.

Généralement, on divise l'histoire générale en quatre périodes : antiquité, moyen âge, temps modernes, histoire contemporaine.

L'histoire de l'antiquité ou l'histoire ancienne étudie les civilisations des plus anciens peuples connus de l'Orient et de l'Occident : Aryens, Egyptiens, Hébreux, Chaldéens, Phéniciens, Assyriens, Mèdes, Perses, Grecs, Romains, Celtes, etc.

Le *moyen âge*, ou âge intermédiaire entre l'antiquité et les temps modernes, s'étend de 395 à 1453, c'est-à-dire depuis la mort de Théodose et la conversion du monde romain au christianisme, jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs. Son histoire raconte les invasions des Barbares en Occident, la chute de l'Empire romain, la lutte des chrétiens contre l'islamisme, la constitution du régime féodal, les transformations sociales et politiques qui aboutissent, au XVe siècle, en Europe, à la formation de grands Etats distinctifs.

On fait commencer la période dite des *temps modernes* après l'établissement des Turcs dans l'Europe orientale (1453). C'est une date purement conventionnelle, qui ne s'applique pas également à tous les pays. En réalité, le moyen âge, dont la civilisation est chrétienne et féodale, se termine lorsque la domination de l'Eglise romaine est ébranlée par la Renaissance et la Réforme, et lorsque prend fin le démembrement des droits régaliens, c'est-à-dire le pouvoir féodal. La période des temps modernes débute par l'invention de l'imprimerie et la découverte de l'Amérique, qui ont pour résultat de changer la face du monde. Un mouvement intellectuel considérable se produit dans le sens du libre examen : il engendre la *Renaissance* et la *Réforme.* De la Renaissance naissent des chefs-d'œuvre artistiques et littéraires ; de la Réforme naissent des luttes fratricides, des guerres de religion. L'intolérance, autant que les rivalités dynastiques, furent la cause des luttes qui ensanglantèrent l'Europe durant les temps modernes. A la fin du XVIIIe siècle, une réaction se produisit contre l'intolérance et l'absolutisme : la propagande des philosophes précipite l'avènement de la Révolution, qui inaugure un régime nouveau, où les droits civils et politique et la liberté des individus sont mieux respectés.

Avec la Révolution commence l'*histoire contemporaine*, qui se fait tous les jours sous nos yeux. De même que le principe monarchique l'a emporté sur le régime féodal, de même le principe démocratique se substitue au monarchique, et la politique des nationalités succède à celle des rivalités dynastiques.

Histoire (*Principes de la philosophie de l'*), par Vico. Selon l'auteur, il y a un type d'évolution que les nations réalisent chacune séparément avec plus ou moins de perfection (1725).

Histoire amoureuse des Gaules, par Bussy-Rabutin. Sorte de chronique scandaleuse, écrite pour divertir Mme de Montglat, et qui valut à son auteur d'être mis à la Bastille, puis exilé en Bourgogne. Tableau satirique des mœurs du temps (1659-1660).

Histoire ancienne, par Rollin, narration élégante et pure, qui est une traduction presque perpétuelle des auteurs anciens, et par là même une œuvre un peu incomplète au point de vue purement historique (1730-1738).

Histoire Auguste, œuvre collective écrite pour Dioclétien et Constantin, au début du IVe siècle, par plusieurs historiens : Spartianus, Gallicanus, Trebellius Pollion, Vopiscus, Lampridius et Julius Capitolinus. Elle présente un intérêt surtout anecdotique.

Histoire contemporaine, série de romans politiques, par Anatole France. Ce sont : *l'Orme du Mail, le Mannequin d'osier, l'Anneau d'améthyste, Monsieur Bergeret à Paris.* On y trouve une peinture amusante et vraie de la vie provinciale, une philosophie un peu âpre, et moins sceptique que dans les autres ouvrages du même auteur, enfin des pages d'un art exquis.

Histoire de France. V. FRANCE.

Histoire de l'humanité (*Philosophie de l'*), par Herder. L'histoire n'est, d'après le philosophe allemand, que l'ensemble des résultats nécessaires produits par l'exercice des facultés humaines au sein des milieux naturels (1704-1791).

Histoire de mon temps, par de Thou, en latin, l'un des premiers et des plus remarquables monuments historiques des temps modernes (1591-1620).

Histoire des animaux, par Aristote. V. ANIMAUX.

Histoire d'un crime, par V. Hugo (1879), réquisitoire indigné et souvent éloquent contre le coup d'Etat du Deux-Décembre.

Histoire ecclésiastique, par Eusèbe, en grec, Source principale, et souvent unique, de nos connaissances sur les trois premiers siècles du christianisme (IVe s.).

Histoire générale, de Polybe, ouvrage en 40 livres, dont il ne reste que les 5 premiers, comprenant les faits accomplis depuis les guerres puniques jusqu'à celles de Macédoine inclusivement ; composition exacte, impartiale, judicieuse, très intéressante. Polybe s'est attaché non seulement à raconter des faits, mais surtout à en expliquer les causes profondes, d'ordre politique ou militaire (IIe s. av. J.-C.).

Histoire grecque. V. GRECQUE.

Histoire naturelle, ouvrage précieux de Pline l'Ancien ; exposition historique de l'ensemble de la nature, sorte d'encyclopédie, parfois un peu confuse, qui embrasse l'astronomie, la physique, la géographie, l'agriculture, le commerce, la médecine et les arts, aussi bien que l'histoire naturelle proprement dite (Ier s.).

Histoire naturelle, ouvrage écrit par Buffon, en collaboration avec Guéneau de Montbéliard, Daubenton et Bexon. Il plaça Buffon au premier rang des écrivains et des savants ; on y admire la noblesse et l'harmonie de style et un incomparable talent de description. Au point de vue scientifique, il faut noter l'intuition surprenante avec laquelle Buffon est parvenu à déduire, à l'aide du raisonnement, quelques lois importantes encore admises par les naturalistes (1749 et années suivantes).

Histoire naturelle des animaux sans vertèbres, un des ouvrages les plus importants de l'histoire naturelle moderne, par Lamarck, où l'éminent naturaliste a posé les premiers principes de la doctrine du transformisme (1815-1822).

Histoire romaine, de Tite-Live. V. DÉCADES.

Histoires, par Hérodote, ouvrage dans lequel l'auteur montre, par mille récits, recueillis au cours de ses voyages, l'opposition du monde oriental et de la Grèce. Suivant une légende rapportée par Lucien, Hérodote lut son œuvre aux jeux Olympiques de 456 av. J.-C., où elle aurait excité un enthousiasme universel. Elle est encore aujourd'hui d'un immense intérêt pour la connaissance du monde ancien, surtout du monde oriental, par la précision et la sûreté de son information. Les *Histoires* sont divisées en neuf livres, dont chacun porte le nom d'une muse.

Histoires (*les*), ouvrage éloquent et profond de Tacite, divisé en 12 livres et comprenant un intervalle de vingt-huit ans, depuis Galba jusqu'à la mort de Domitien. Il n'en reste que les quatre premiers livres et une partie du cinquième, soit l'année 69 et une partie de l'année 70. C'est la suite et le digne pendant des *Annales* (100 apr. J.-C.). Tout y est subordonné à l'analyse psychologique et morale des événements et des hommes.

Histoire secrète (en gr. *Anecdota*, pamphlet), de Procope (VIe s. de notre ère), tableau satirique de la cour byzantine au temps de Justinien, qu'il faut compléter par les *Histoires officielles* du même auteur (en grec *Peri polemôn* [Sur les guerres]), qui ont au contraire un caractère de panégyrique.

Histoire universelle, ouvrage intéressant, mais assez partial, du calviniste Agrippa d'Aubigné (1615-1620).

Histoire universelle (*Discours sur l'*), par Bossuet, ouvrage composé pour l'éducation du Dauphin, qui traite successivement : 1° de l'histoire du monde jusqu'à la fondation de l'empire de Charlemagne ; 2° de l'établissement et de la permanence de la religion ; 3° de l'action omnipotente de la Providence sur les révolutions des empires. Narration élégante, style limpide et éloquent, vues souvent profondes à côté d'autres un peu étroites. Bossuet s'y est proposé de montrer partout l'action efficace et présente de la Providence. C'est le premier essai d'une philosophie de l'histoire (1681).

Histoire véritable, roman satirique de Lucien ; c'est une odyssée burlesque, qui tourne en ridicule les mauvais historiens, et qui a fourni à Rabelais et à Swift quelques-unes des idées originales qu'on admire dans *Gargantua* ou dans *Gulliver* (IIe s.).

histologie [*is-to-lo-jî*] n. f. (du gr. *histos*, tissu, et *logos*, discours). Partie de l'anatomie qui traite des tissus organiques. On écrit quelquef. HISTIOLOGIE.

— ENCYCL. L'histologie cherche à découvrir le mécanisme intime des phénomènes vitaux chez les animaux et les plantes. Elle examine les tissus généralement au microscope après une série de transformations qui en rendent la technique difficile.

On distingue l'histologie animale et l'histologie végétale.

histologique [*is-to*] adj. Qui concerne l'histologie.

histologiquement [*is-to, ke-man*] adv. Au point de vue histologique.

histologiste [*is-to-lo-jis-te*] n. m. Celui qui s'occupe d'histologie.

histolyse [*is-to-li-ze*] n. f. (du gr. *histos*, tissu, et *lusis*, dissolution). Destruction de certains tissus d'un animal vivant, qui se passe principalement chez les insectes au début de la métamorphose.

— ENCYCL. L'histolyse est le phénomène caractéristique de la métamorphose des animaux. Les histologistes pensent que l'histolyse s'opère par *phagocytose*, c'est-à-dire par digestion des éléments musculaires par des éléments migrateurs.

histone n. f. Albumine basique non coagulable par la chaleur, extraite des globules du sang, du thymus, etc.

histonomie [*is-to-no-mî*] n. f. (du gr. *histos*, tissu, et *nomos*, loi). Histoire des lois qui président à la formation et à l'arrangement des tissus organiques.

histonomique [*is-to*] adj. Qui a rapport à l'histonomie.

histopoièse [*is-to*] n. f. (du gr. *histos*, tissu, et *poiêsis*, action de faire). Formation d'un tissu, en particulier quand ce tissu est d'origine pathologique.

historial, e, aux [*is-to*] adj. Qui se rapporte à l'histoire. (Peu us.)

historicité [*is-to*] n. f. Caractère de ce qui est historique : *démontrer l'historicité d'un fait.*

historié, e [*is-to*] adj. Se dit des meubles, objets, tissus, manuscrits, etc., ornés de figurines, de vignettes, etc. : *lettres historiées.*

historien [*is-to-ri-in*] n. m. Qui écrit l'histoire : *Michelet fut un grand historien.*

Historiens des Gaules et de la France (*Recueil des*) [1738-1830], recueil critique de textes, commencé par Dom Bouquet, continué par les bénédictins de Saint-Maur et depuis le XIXe siècle par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

historier [*is-to-ri-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Raconter en détail. (Peu us.) Enjoliver de petits ornements.

historiette [*is-to-ri-è-te*] n. f. Récit plaisant. Anecdote de peu d'importance.

Historiettes, de Tallemant des Réaux, recueil d'anecdotes et de traits recueillis dans tous les mondes sur la société de Henri IV et de Louis XIII (1657, publiées en 1834).

historieur [*is-to*] n. m. Artiste du moyen âge, qui ornait les manuscrits de miniatures.

historiographe [*is-to*] n. m. (du gr. *historia*, histoire, et *graphein*, décrire). Lettré pensionné pour écrire l'histoire de son temps : *Racine et Boileau furent historiographes de Louis XIV.*

— ENCYCL. De tout temps, ou à peu près, il y a eu dans les Etats des rédacteurs officiels, chargés d'écrire pour la postérité les annales du gouvernement. En France, les moines de Saint-Denis étaient chargés, en quelque sorte officiellement, d'écrire l'histoire du règne. C'est à la fin du XVIe siècle qu'apparaît le titre d'historiographe. Citons, parmi les historiographes les plus connus : Claude Fouchet, Pierre Mathieu, les frères Godefroy, d'Ablancourt, Mézeray, Boileau et Racine, dont on a gardé les fragments de l'histoire de la campagne de Hollande.

historiographie [*is-to, fî*] n. f. (de *historiographe*). Art d'écrire l'histoire.

historiographique [*is-to*] adj. Qui concerne l'historiographie.

historiosophie [*is-to, fî*] n. f. (du gr. *historia*, histoire, et *sophia*, sagesse). Philosophie de l'histoire.

historique [*is-to*] adj. Qui appartient à l'histoire : *les erreurs historiques.* Qui est consacré par l'histoire : *faits historiques. Nom historique*, consacré par l'histoire. *Temps historiques*, sur lesquels on possède des notions certaines, par opposition aux *temps fabuleux. Roman, pièce historique*, dont les détails sont inventés, mais dont le sujet, le fond est tiré de l'histoire. *Personnage historique*, qui a réellement existé. N. m. Narration, exposé présenté suivant l'ordre chronologique : *faire l'historique d'une science.* ANT. **Fabuleux, imaginaire.**

historiquement [*is-to, ke-man*] adv. En histoire. Au point de vue historique.

histotaxie [*is-to-tak-sî*] n. f. (du gr. *histos*, tissu, et *taxis*, place). Classement des plantes d'après leurs tissus.

histotaxique [*is-to-tak-si-ke*] adj. Qui se rapporte à l'histotaxie.

histotome [*is-to*] n. m. (du gr. *histos*, tissu, et *tomê*, section). Instrument pour disséquer les tissus anatomiques.

histotomie [*is-to-to-mî*] n. f. Dissection anatomique des tissus.

histotomiste [*is-to-to-mis-te*] n. m. Celui qui dissèque les tissus.

histotoxique [*is-to-tok-si-ke*] adj. (au gr. *histos*, tissu, et *toxikon*, poison). Se dit du sérum d'un animal qui, ayant été injecté à plusieurs reprises avec un tissu d'un animal d une autre espèce, est devenu capable de détruire ce tissu.

histotripsie [*is-to-trip-sî*] n. f. (du gr. *histos*, tissu, et *tripsis*, broiement). *Méd.* Ecrasement chirurgical des tissus.

histotromie [*is-to-tro-mî*] n. f. (du gr. *histos*, tissu, et *tromos*, tremblement). Contraction fibrillaire des muscles, particulièrement de ceux des paupières.

histrion [*is-tri-on*] n. m. (lat. *histrio*). *Antiq. rom.* Acteur bouffon : *la condition d'histrion était considérée comme déshonorante.* Auj. Bat leur, baladin. *Fig.* Homme hypocrite, vil charlatan.

histrionie [*is-tri-o-nî*] n. f. ou **histrionnage** [*is-tri-o-na-je*] n. m. Métier de comédien.

histrionique [*is-tri*] adj. Qui concerne les histrions : *la gent histrionique.*

histrionner [*is-tri-o-né*] v. n. Faire le métier d'histrion.

histrionnerie [*is-tri-o-ne-rî*] n. f. Manière, esprit des histrions.

***hit** [*hit*] n. m. Caisse en bois où l'on fait égoutter les formes à sucre.

Hita (Juan Ruiz), [plus souvent surnommé *l'archiprêtre de*), écrivain espagnol, né à Guadalajara ou à Alcala, m. vers 1350, auteur d'un long poème : *Libro de cantares*, très varié de sujet et de mètres, et plein de renseignements autobiographiques.

Hitopadeça (littéralem. *Instruction utile*), recueil de fables, d'apologues et de contes moraux, imité du *Pantchatantra* et très célèbre dans l'Inde pour l'éducation des enfants et les lectures populaires.

Hittites ou **Hétéens** [*té-in*] ou **Khiti,** peuple de l'Antiquité qui, antérieurement à la civilisation phénicienne, fonda un puissant empire en Asie Mineure, avec *Karkemisch* (auj. *Djerabis*) et *Samal* (auj. *Sindjirli*) pour capitales. Les Hittites furent soumis par les Assyriens au IXe siècle av. J.-C. Ils sont connus par les récits bibliques et par les monuments assyriens et égyptiens. Les inscriptions hittites, rédigées au moyen d'hiéroglyphes, sont demeurées jusqu'ici indéchiffrables. L'art hittite, dont on a retrouvé de nombreux monuments dans le nord de la Syrie, s'apparente à l'art assyrien et paraît, comme celui-ci, dériver de l'art sumérien.

Hittorf (Jacques-Ignace), architecte français, né à Cologne, m. à Paris (1792-1867). Il contribua à l'embellissement de Paris, construisit l'église Saint-Vincent-de-Paul, et publia de remarquables et suggestives études sur l'architecture grecque et latine.


J.-I. Hittorf.

Hittorf (Jean-Guillaume), physicien allem., né à Bonn, m. à Münster (1824-1914), à qui l'on doit d'importants travaux sur l'électrolyse.

hiver [*vèr*] n. m. (du lat. *hibernus*, hivernal). La plus froide des quatre saisons de l'année, commençant au solstice de décembre (le 22) et finissant à l'équinoxe de mars (le 20 ou le 21) : *l'hiver est très doux sur les côtes bretonnes.* Saison froide en général. *Poétiq.* Année : *il compte soixante hivers. L'hiver de la vie*, la vieillesse :

> Les plaisirs sont des fleurs que notre divin Maître
> Dans les ronces du monde autour de nous fit naître ;
> Chacune a sa saison, et, par des soins prudents,
> On en peut conserver pour l'hiver de ses ans.
>
> VOLTAIRE.

— Encycl. *Astron.* **L'hiver** (v. saison), la plus courte des quatre saisons, dure 89 jours 2 heures environ. Il commence le 22 décembre (le soleil quitte


L'Hiver, bas-relief de Bouchardon. (Fontaine de la rue de Grenelle, à Paris.)

alors la constellation du Sagittaire pour entrer dans le Verseau) et se termine le 21 mars, jour de l'équinoxe de printemps (le soleil sort des Poissons pour entrer dans le Bélier). La longueur du jour augmente à partir du solstice d'hiver.

Pendant l'hiver, le soleil est plus rapproché de la terre que pendant l'été. Cependant, c'est la saison la plus froide, car les rayons lumineux et calorifiques frappent la terre plus obliquement et, d'autre part, la durée de la nuit ne diminue pas vite au début. A partir du mois de février, la durée de la nuit décroît rapidement, ce qui permet à la terre de se réchauffer plus fortement pendant le jour.

Hiver (*L'*), fresque de Puvis de Chavannes, à l'Hôtel de Ville de Paris ; composition délicate et bien ordonnée (v. p. 1149).

hivernage [*vèr*] n. m. (de *hiver*). Saison des pluies, des tempêtes, dans les régions tropicales. Temps que les navires passent en relâche pendant cette période. Port bien abrité pour les bâtiments pendant la mauvaise saison. Labour donné aux terres avant l'hiver. Régime de stabulation pendant l'hiver pour les animaux de race bovine, ovine et chevaline qui passent la belle saison dans les prairies. Époque pendant laquelle les abeilles restent dans la ruche. Application du froid artificiel pour immobiliser le développement de certains végétaux, avant le forçage, pour retarder l'éclosion des œufs du ver à soie, etc. Mélange fourrager semé en hiver pour fournir aux bestiaux des aliments verts au printemps.

hivernal, e, aux [*vèr*] adj. Qui appartient à l'hiver : *le repos hivernal de la végétation.*

hivernant, e [*vèr-nan*] ou **hiverneur, euse** [*vèr, eu-ze*] adj. et n. Qui va passer l'hiver dans le Midi, en Algérie, etc.

hivernation n. f. Syn. (peu us.) de HIBERNATION.

hivernement [*vèr-ne-man*] n. m. Syn. de HIBERNATION.

hiverner [*vèr-né*] v. n. (de *hiver*). Passer à l'abri la mauvaise saison : *les troupeaux des Alpes hivernent au pied des montagnes.* V. a. Donner aux terres un dernier labour avant l'hiver.

Hizen, province du Japon Kiou-Siou ; 1.100.000 h. Ch.-l. *Nagasaki.* Riz, gomme, tabac.

hl, abréviation de *hectolitre.*

hm, abréviation de *hectomètre.*

H. M. S. En anglais, abréviation de *His (her) Majesty's Ship* ou *Service* (*bateau* ou *service de sa Majesté*).

***ho !** interj. qui sert à appeler : *ho ! du canot !*, à témoigner l'étonnement, l'indignation, l'admiration, etc. : *ho ! que me dites-vous là ?* (Dans ce dernier sens, on écrit également OH !)

Hoang-Ho ou **fleuve Jaune,** grand fleuve de la Chine, qui sort du Tibet et se jette dans le golfe du Pétchili ; 3.760 kil. Vallée incomparablement fertile et peuplée.

***hoat-chi** [*ho at*] n. m. Terre très blanche, que les Chinois emploient à la fabrication de la porcelaine.

***hoazin** n. m. Genre d'oiseaux gallinacés, de l'Amérique centrale : *la chair du hoazin exhale une odeur insupportable.*

Hobart-Town [*bar'-ta-oun'*], capit. de la Tasmanie (île située au sud et dépendante de l'Australie), sur la côte sud-est ; 37.000 h. Port très actif, sur l'estuaire du Derwent.

Hobbema (Meindert), un des plus grands paysagistes hollandais, né et m. à Amsterdam (1638-1709). Il a surtout représenté la nature sous ses aspects riants et ensoleillés : *Vue d'une grande route, Vue de Hollande, Paysage boisé, Vue prise auprès d'un hameau.*

Hobbes (Thomas), philosophe anglais, né à Malmesbury, m. à Hardwick (1588-1679) ; auteur du *Léviathan*, ouvrage bizarre, mais d'une incontestable puissance, où il se déclarait en philosophie pour le matérialisme, en morale pour l'utilitarisme égoïste, en politique pour le despotisme. Il est le plus grand des disciples de Bacon.


Hobbes.

Hobbes (Pearl Mary Richards, Mrs. Craigie, plus connue sous le nom de **John Oliver**), femme de lettres américaine, née à Boston, m. à Londres (1867-1906). Elle a, dans ses romans et ses œuvres dramatiques, montré des dons d'analyse psychologique.

***hobereau** [*rô*] n. m. (orig. germ.). Petit faucon qui ne chasse que les petits oiseaux. *Fig.* et *par dénigr.*, petit gentilhomme campagnard dur et superbe. N. m. pl. Nom donné en Allemagne au parti réactionnaire des agrariens.


Hobereau.

— Encycl. *Ornith.* Le hobereau est élancé, léger ; il est noir, avec la tête grise ; les pattes sont jaunes. Il est répandu en Europe et chasse surtout les alouettes ; il a toujours été peu estimé en fauconnerie.

Hoboken, comm. de Belgique (prov. et arr. d'Anvers), près de l'Escaut ; 14.400 h.

***hoc** [*hok*] n. m. (m. lat. qui signifie *ceci*). Jeu dans lequel on peut attribuer à certaines cartes la valeur que l'on veut. *Fig.* Ce qui est assuré à quelqu'un : *cela lui est hoc.*

***hoca** n. m. Ancien jeu de hasard analogue au *biribi*, introduit en France au temps de Mazarin.

hoc caverat mens provida Reguli, mots lat. signif. *L'âme prévoyante de Régulus y avait pris garde.* On fait de cette pensée d'Horace (*Odes*, III, 5, 13) une application ironique. Nous ne manquons pas de prophètes qui toujours, après un événement, prétendent l'avoir prévu.


Hocco.

***hocco** [*ho-ko*] n. m. Genre de gallinacés de l'Amérique équatoriale, comprenant de curieux oiseaux ventriloques, à plumage foncé et brillant, et qui jouent, dans les basses-cours, le rôle du chien de berger : *la chair des hoccos domestiques, qui sont presque aussi gros que les dindons, est bonne à manger.*

hoc erat in votis, mots lat. signif. : *Cela était dans mes vœux. Voilà ce que je désirais.* Mots d'Horace (*Satires*, II, 6, 1), que l'on rappelle en parlant d'un souhait dont la réalisation a comblé tous les désirs.

***hochago** n. m. Action d'abattre les pommes à cidre.

ho-chang, (*bonze*) n. m. Nom collectif des membres du clergé boudhiste chinois, mais qui ne s'applique pas aux prêtres ou moines du rite thibétain, lesquels sont toujours désignés par le titre de *lama.*

hochat [*cha*] n. m. En Turquie, sirop de raisin sec.

***hoche** n. f. Petite marque faite sur une taille, pour tenir le compte du pain, de la viande qu'on prend à crédit. Entaille en général. Brèche.

***hoche** n. f. (du provenç. *osca*). Montant de bois scellé dans un mur et sur lequel on fixe des cordeaux tendus, permettant de constater l'épaisseur de ce mur.

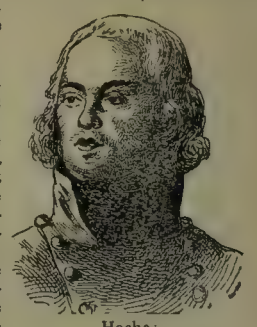
Hoche.

Hoche (Lazare), général français, né à Versailles, m. à Wetzlar, près de Coblentz (1768-1797). Sous-officier de l'armée royale, il devint, sous la Révolution, général, et fut nommé commandant de l'armée de la Moselle, reprit les lignes de Wissembourg et débloqua Landau. Un moment emprisonné sous la Terreur comme suspect, il fut ensuite chargé de pacifier la Vendée, et enfin mis à la tête de l'expédition tentée contre l'Irlande. Il mourut la même année à l'âge de vingt-neuf ans. Beau soldat, véritable homme de guerre, chef inflexible, mais plein de sollicitude pour ses subordonnés, profondément républicain, il reste une des figures les plus grandes et les plus pures de la Révolution.


Statue de Hoche à Versailles.

***hochement** [*man*] n. m. Action de hocher : *hochement de tête.*

***hochepied** n. m. Syn. de HAUSSE-PIED.

***hochepot** [*po*] n. m. Ragoût de viandes diverses cuites avec des marrons, des navets.

***hochequeue** [*keû*] n. m. Nom vulgaire des *bergeronnettes* ou *lavandières*, qui remuent continuellement la queue. Pl. des *hoche-queues.*

***hocher** [*ché*] v. a. Secouer : *hocher un prunier.* Secouer, faire tomber en secouant : *hocher des pommes, des prunes. Hocher la tête*, secouer la tête en signe de désapprobation, d'indifférence : *aux enthousiasmes des jeunes les vieux hochent la tête.*

***hocher** [*ché*] v. a. Faire des entailles sur le bord d'une étoffe, dans les tailles de bois.

***hochet** [*ché*] n. m. (de *hocher*). Jouet de matière dure qu'on donne à l'enfant au temps de la dentition, pour qu'il le presse entre ses gencives. Jouet en général. *Fig.* Chose futile, qui flatte quelque passion : *les décorations, ces hochets de la vanité.*


Hochet.

***hocheur** n. m. Homme qui abat les pommes à cidre. Nom vulgaire de certaines espèces de singes.

Hochfelden [*fèl-dèn*], ch.-l. de c. du Bas-Rhin, arr. de Strasbourg, sur la Zorn ; 2.720 h. Le cant. a 30 comm.

Hochheim, bourg d'Allemagne (Prusse), sur le Taunus, coteau qui domine le Rhin ; 3.800 h. Vins blancs estimés (*hochheimer*).

Hochkirch, village de Saxe, où le maréchal autrichien Daun vainquit Frédéric II (1758).

Hochstetter (Ferdinand de), géologue et voyageur allemand, né à Essling, m. à Oberdabling (1829-1884).

***hockey** [*ho-kè*] n. m. (m. angl. signif. *crosse*). Jeu de balle à la crosse, dont les règles rappellent celles du football.


Balle et crosse de hockey.

— Encycl. Le hockey se joue sur une pelouse horizontale de 90 mètres de long et de 45 mètres de large. Chaque joueur est armé d'une crosse aplatie dans sa partie courbe. Deux équipes de onze joueurs chacune, commandées par un capitaine, forment les camps adverses. Le jeu consiste à faire passer une balle de cuir entre deux poteaux dits *buts*, plantés aux extrémités de la pelouse, à 4 mètres l'un de l'autre, au centre des deux plus petits côtés. Les poteaux sont reliés par une corde, à 2m,10 du sol.

Le camp qui, à l'issue de la partie, a eu le plus grand nombre de buts, gagne. La partie, coupée par un repos, dure une heure. Un arbitre juge les coups douteux.

hoc opus, hic labor est, mots lat. signif. : *Voilà la difficulté, voilà ce qu'il y a de pénible.* Commencement d'un vers de Virgile (*Enéide*, VI, 129). C'est par ces mots que la sibylle de Cumes explique à Enée la difficulté qu'il y a à revenir des Enfers. On les rappelle pour indiquer le point difficile d'une chose.

Hocquincourt [*o-kin-kour*] (Charles de Monchy, marquis d'), maréchal de France, né en Picardie, tué au siège de Dunkerque (1599-1658). Pendant la Fronde, il gagna sur Turenne, en 1650, la bataille de Rethel.

hoc volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas, mots lat. signif. : *Je le veux, je l'ordonne, que ma volonté tienne lieu de raison.* Vers de Juvénal (*Satires*, VI, 223), qui met ces mots dans la bouche d'une femme impérieuse. Se cite en parlant d'une volonté arbitraire et irréductible.

Hodeida, ville et port d'Arabie (Yémen), sur le golfe Arabique ; 25.000 hab.

hodie mihi, cras tibi, mots lat. signif. : *Aujourd'hui à moi, demain à toi.* S'adresse, dans le langage ordinaire, à une personne qui devra bientôt subir une épreuve à laquelle nous venons d'être soumis nous-mêmes.

Hodimont, comm. de Belgique (Liége, arr. de Verviers), sur la Vesdre ; 4.330 h. Lainages.

Hodler (Ferdinand), peintre suisse, né à Gurzelen, m. à Genève (1853-1918), auteur de grandes

compositions historiques : *Retour des Suisses après Marignan, le Cortège des lutteurs suisses.*

hodographe, hodographie, hodomètre, hodométrie, hodométrique. V. ODOGRAPHE, ODOGRAPHIE, ODOMÈTRE, ODOMÉTRIE, ODOMÉTRIQUE.

Hœchstædt, v. d'Allemagne (Bavière), sur le Danube; 2.300 h. Le 20 septembre 1703, Villars y battit les Autrichiens commandés par le comte de Styrum; le 13 août 1704, le prince Eugène et Marlborough y défirent les Français commandés par Tallart et Marsin; le 19 juin 1800, Moreau y vainquit les Autrichiens du feld-maréchal Kray.

Hœfer (Jean-Chrétien-Ferdinand), chimiste français, d'origine allemande, né à Dœschnitz (Thuringe), m. à Brunoy (1811-1878). Il a écrit l'histoire des principales sciences. Il dirigea la *Nouvelle biographie générale.*

Hœfler (Charles-Adolphe-Constantin, chevalier **de**), historien allemand, né à Memmingen, m. à Prague (1811-1897).

Hœhscheid, v. de Prusse (présid. de Wiesbaden), sur un affluent de la Wupper; 15.500 h. Métallurgie.

Hœlderlin (Jean-Chrétien-Frédéric), poète allemand, né à Laufien, m. à Tubingue (1779-1843), auteur de *Poésies lyriques*, de ton élégiaque, et d'un roman historique : *Hypérion.*

Hœlty (Louis-Henri-Christophe), poète allemand né à Mariensee, m. à Hanovre (1748-1776), auteur de poésies lyriques.

Hœngg, comm. de Suisse (cant. de Zurich), au-dessus de la Limmat; 3.100 h. Vignobles; tissage de soie.


Conrad de Hœtzendorf.

Hœnheim, comm. du Bas Rhin, arr. de Strasbourg; 2.550 h.

Hœrdt, comm. du Bas-Rhin, arr. de Strasbourg; 2.942 h. Ch. de f.

Hœsselt, comm. de Belgique (Limbourg, arr. de Tongres); 2.520 h.

Hœtzendorf (Franz CONRAD **de**), feld-maréchal autrichien, né à Penzmy, près de Vienne en 1852, chef d'état-major général. Il dirigea les opérations des armées autrichiennes, pendant la Grande Guerre, jusqu'en 1918. Il se fit battre également en Galicie et en Italie.

Hoevenen, comm. de Belgique (prov. et arr. d'Anvers); 1.470 h.

Hoeylaert, c. de Belgique (Brabant), sur la Lasne; 3.920 h. Centre important de tissage.

Hof ou **Stadt-zum-Hof,** v. de Bavière, sur la Saale; 41.000 h.

Hofer (André), aubergiste tyrolien, né à Saint-Léonard en 1767. Chef de l'insurrection provoquée par l'Autriche contre la France dans le Tyrol. Pris par les Français, il fut fusillé à Mantoue en 1810.

Höffding (Harald), philosophe danois, né à Copenhague en 1843. Sa doctrine procède de Kant, de Spinoza et des philosophes anglais; auteur de : *Esquisse d'une psychologie fondée sur l'expérience, Histoire de la philosophie moderne.*

Hoffmann (Frédéric), médecin et chimiste allemand, fondateur de la théorie organiciste, né et m. à Halle (1660-1742).


E.-T.-A. Hoffmann.

Hoffmann (François-Benoit), auteur dramatique et critique français, né à Nancy, m. à Paris (1760-1828); auteur de nombreux livrets d'opéra (*Ariodant*), critique au *Journal des Débats.*

Hoffmann (Ernest-Théodore-Amédée), romancier, musicien et dessinateur allemand, né à Kœnigsberg, m. à Berlin (1776-1822). Il est surtout connu par ses contes fantastiques, où l'observation précise se mêle à une imagination délirante : *l'Elixir du diable, les Contes nocturnes, le Chat Murr*, etc.

Hoffmann (Auguste-Henri) dit *de Fallersleben*, poète et philologue allemand, né à Fallersleben, m. à Cowey (1798-1874). Ses poésies ont une forme mélodieuse, mais une inspiration banale et prosaïque.

Hofhouf ou **El-Houfouf,** v. de la péninsule Arabique, sur la côte orientale; 25.000 h.

Hofmann (Auguste-Guillaume), chimiste allemand, né à Giessen, m. à Berlin (1818-1892). On lui doit de très remarquables travaux sur les couleurs.

Hofmannsthal (Hugo **de**), écrivain et poète autrichien, né à Vienne en 1874, appartenant à l'école symboliste.

Hofstade, v. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Alost), sur la Dendre; 2.930 h. Filatures.

Hofstade, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles); 1.500 h.


Hogarth.

Hogarth (William), célèbre graveur et peintre de mœurs anglais, créateur de la caricature morale, né à Londres, m. à Leicester Fields (1697-1764). La raillerie se mêle chez lui aux saillies bouffonnes et parfois triviales. Citons, parmi ses principales suites d'estampes : *la Vie d'une courtisane, le Mariage à la mode, les Tribulations de la vie conjugale*, etc.

Hoggar. Géogr. V. AHAGGAR.

***hogner** [*gné*] v. n. Grogner. (Peu us.)

Hogue (La) ou **La Hougue,** rade au N.-E. du départ. de la Manche, près de laquelle Tourville, combattant sur l'ordre exprès du roi malgré l'infériorité de ses cadres 44 vaisseaux contre 100), perdit glorieusement un combat contre les flottes combinées de l'Angleterre et de la Hollande (29 mai 1692). On la confond quelquefois à tort avec le cap de *La Hague.*

Hohenberg (Sophie, comtesse CHOTEK DE CHOTKOWA et WOGNIN, duchesse **de**), née à Stuttgart en 1868, mariée morganatiquement, en 1900, à l'archiduc héritier d'Autriche François-Ferdinand, assassinée en même temps que son mari le 28 juin 1914 à Sarajevo.

Hohenlinden [allem. *ho-èn-lin'-d'n*], village de Bavière, à la source de l'Isen, affl. de l'Inn; 350 h. Le général Moreau y battit l'archiduc Jean d'Autriche, le 3 décembre 1800. Ce fait d'armes a été représenté par le peintre Schopin (musée de Versailles).


Bataille de Hohenlinden, tableau de Schopin. (Musée de Versailles.)

Hohenlohe [allem. *ho-èn-lo-é*] (Charles, prince), statthalter d'Alsace-Lorraine, puis chancelier de l'empire allemand, né à Rotenbourg, m. à Ragatz (Suisse) 1819-1901). Il est l'auteur d'intéressants *Mémoires*, dont la publication fit quelque scandale.

Hohenmauth ou **Vysoky-Myto,** ville de la Tchécoslovaquie (Bohême), sur la Loutschna; 10.000 hab. Sucrerie.

Hohenschwangau, antique manoir féodal de la Bavière, à 3 kilom. de Fuessen, reconstruit en 1832 par le prince royal de Bavière (plus tard Maximilien II), qui en fit un des plus beaux monuments de l'Allemagne. En face s'élève le château de Neuschwanstein, que le roi Louis II fit construire.


Hohenlohe.

Hohenstaufen [all. *hoèn-chta-ou-fèn*], illustre famille impériale d'Allemagne, originaire du Wurtemberg, dont les membres ont occupé le trône de 1138 à 1250. Les plus fameux sont Frédéric Ier Barberousse, Henri VI, Frédéric II.

Hohenzollern [*ho-èn-tsol-lèrn*], principauté allemande, sur le Danube, berceau de la dynastie prussienne; ch.-l. *Sigmaringen;* cédée à la Prusse en 1849. Elle forme aujourd'hui un district de la Prusse; 71.000 h.

Hohenzollern (MAISON DE), famille allemande, originaire de Souabe, dont les premiers membres mentionnés dans l'histoire sont Burchard et Venceslas de Zolorin (1061). L'auteur des Hohenzollern actuels est Conrad, burgrave de Nuremberg (1208-1261); ses descendants acquirent successivement le margraviat de Brandebourg et la dignité électorale (1417), puis la couronne royale de Prusse (1700) et enfin la dignité impériale (1871-1918).


Ordre de Hohenzollern.

Hohenzollern (*ordre princier de la maison de*), ordre prussien, fondé en 1842 par Frédéric-Guillaume. Il comprend trois classes; le ruban est blanc et noir (cinq bandes verticales alternées).

Hohkœnigsbourg, château féodal alsacien, situé au sommet d'une montagne des Vosges, à 8 kil. au S.-O. de Séles at. Construit du XIIe au XVe siècle. Détruit en 1633 par les Suédois, il offrait des ruines pittoresques, lorsque, en 1908, sur l'ordre de Guillaume II, il fut l'objet d'une restauration erronée et maladroite par l'architecte Bodo Ebhardt.

hohmannite n. f. Sulfate hydraté naturel de fer.

Hohneck, un des plus beaux sommets des Vosges, près du col de la Schlucht; 1.366 mètres.

***hoie** [*hoï*] n. f. Sorte de houille.

Hoin (Claude-Jean-Baptiste), peintre français, né et m. à Dijon (1750-1817); s'est distingué dans la miniature, le pastel et la gouache.

hoir n. m. (lat. *hæres*). *Dr.* Héritier.

hoirie [*rî*] n. f. (de *hoir*). Héritage : *recevoir une terre en avance d'hoirie.*

— ENCYCL. *Dr.* On appelle *avancement d'hoirie* l'avance faite à un enfant sous la condition que, lors du partage de la succession, il en sera tenu compte à ses héritiers. V. PARTAGE et RAPPORT.

hoirin n. m. *Mar. anc.* Bouée qui marquait la place où l'ancre était mouillée.

Hojeda (Alonzo **de**), navigateur et conquistador espagnol, né à Cuença, m. à Hispaniola (Haïti) (1470-1515).

Hokkaïdo (c'est-à-dire *route du Littoral du Nord*), préfecture du Japon, comprenant l'île de Yeso et les Kouriles; cap. *Satsporo.*

Hokkei (Omorya), peintre et graveur sur bois japonais, né en 1780, m. vers 1857; auteur d'estampes représentant des portraits de personnages célèbres.

Hokusaï, dessinateur et graveur japonais, m. à Yeddo (1760-1849). Il a excellé dans tous les genres, et son œuvre est pleine de talent, de vie et d'humour (*la Mangwa, Cent vues du Fousi-Yama*, etc.). Tous les aspects de la vie japonaise y revivent.


Holacanthe.

***hola** interj. dont on se sert pour appeler : *holà! quelqu'un.* Pour arrêter : *holà! plus un mot!* N. m. *Mettre le holà*, rétablir l'ordre, la paix.

holacanthe n. m. Genre de poissons acanthoptères, répandus dans les mers chaudes. (Ce sont de curieux petits poissons à livrée très brillante, et qu'on appelle communément *duchesses, demoiselles, coquettes.*)

holantarctique adj. (du gr. *holos*, entier, et de *antarctique*). Qui embrasse toute la région polaire antarctique : *faune holantarctique.*

holarctique adj. (du gr. *holos*, entier, et de *arctique*). Qui embrasse toute la région polaire arctique.

Holbach [*bak*] (Paul-Henri DIETRICH, baron d'), philosophe matérialiste et athée, né à Edesheim (Palatinat), m. à Paris (1723-1789). Allemand de naissance, il vécut à Paris et n'écrivit qu'en français : auteur d'un *Système de la nature*, essai de synthèse matérialiste et mécanique du monde physique et moral.

holbachien, enne [*chi-in, è-ne*] ou **holbachique** adj. Qui appartient à la philosophie d'Holbach.

Holbein [*ba-in'*] (Hans), dit *le Vieux*, peintre allemand, né et m. à Augsbourg (1460-1524). Il subit l'influence du réalisme flamand. Ses œuvres, dans les églises d'Augsbourg, sont pleines de caractère et de couleur.


Hans Holbein.

Holbein (Hans), dit *le Jeune*, fils du précédent, peintre allemand, né à Augsbourg en 1497, m. de la peste à Londres, en 1543. Il passa presque toute sa vie en Angleterre; auteur du *Christ mort*, d'une *Danse macabre*, de *la Vierge au bourgmestre Meyer* et de portraits d'une admirable vérité (*Erasme écrivant, le Bourgmestre Meyer, Amerbach, Henri VIII, Thomas Morus*, etc.).

Holberg [*bèrgh*] (baron Louis **de**), auteur dramatique et poète dano-norvégien, né à Bergen, m. à Copenhague (1684-1754), surnommé *le Plaute du Danemark.* Il a exercé une influence profonde sur la langue et la littérature de son pays.


L. de Holberg.

***hôlement** [*man*] n. m. Cri de la hulotte et d'autres oiseaux nocturnes.

***holer** [*lé*] v. n. Crier comme la hulotte.

Holguin, v. de Cuba, dans l'est de l'île; 34.000 h.

Holiday (Henry), peintre anglais, né à Londres en 1839, auteur de *la Rencontre de Dante et de Béatrice* (musée de Liverpool).

Holinshed ou **Hollingshead** (Raphaël), chroniqueur anglais du XVIe siècle, m. vers 1580. Sa *Chronique* est une vaste compilation, où l'on trouve une foule de légendes, et que Shakespeare a utilisée.

Hollain, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Tournai), sur l'Escaut; 1.500 h. Bateaux.

Holland (Henri Fox, lord), homme d'Etat anglais, père du célèbre orateur Fox, m. près de Kensington (1705-1774), éloquent, ambitieux et versatile.

***Hollandais, e** [*ho-lan-dè, è-ze*], habitant ou originaire de la Hollande : *les Hollandais.* N. m. Langue parlée en Hollande. Adjectiv. : *coutumes hollandaises. A la hollandaise* loc. adv., à la manière, selon la coutume des Hollandais : *morue à la hollandaise. Sauce hollandaise*, sauce obtenue au moyen de jaunes d'œufs, de beurre frais et d'un peu de vinaigre cuit. *Race bovine hollandaise*, race de bovidés que l'on rencontre dans les polders des Pays-Bas, et dont les représentants ont un pelage le plus souvent pie noir et blanc ou rouge et blanc : *les vaches hollandaises sont d'excellentes laitières. Race chevaline hollandaise*, demi-sang provenant de croisement entre le cheval frison et le grand cheval allemand (Mecklembourg) ou le pur sang anglais. *La pin hollandais*, race de petite taille à robe pie, à chair de bonne qualité.

— ENCYCL. *Bx.-arts. Ecole hollandaise.* Après l'âge des primitifs : Thieri Bouts, Jean de Mabuse, Engelbrechtsz, l'art hollandais subit l'influence italienne avec : Jean Schoorl, Heemskerck, Antonio Moro, Bloemaert, Honthorst, etc. Mais il se forme aussi un art indigène et national. Parmi les peintres d'histoire et de portraits de la grande époque, il faut citer d'abord : Michel van Mierevelt, Rembrandt, le plus grand de l'école, le peintre génial de la lumière et de l'ombre; ses élèves Bol, Flinck, Fabritius, Van der Helst, qui déploie une vivacité de coloris, une justesse de touche irréprochable, et le fougueux Franz Hals, les peintres de batailles Van de Velde, Palamedes, Wouwerman; les peintres de scènes populaires : le Bamboche, Brauwer, Van Ostade, J. Steen; les peintres des intérieurs bourgeois ou

mondains Terburg, N. Maes, Metzu, Netscher, Van Miéris, G. Dov, P. de Hooch, Van der Meer, qui sont arrivés à une finesse de rendu extrême. La peinture de paysage est portée à sa perfection par Van Goyen, Wynantsz, Molyn, Van der Meer, Everdingen, surtout par Ruysdaël et Hobbema. Potter, Pynacker, Cuyps se distinguent dans la représentation des animaux. Un certain nombre de paysagistes vont s'inspirer de la nature italienne, comme Weenix, Berchem, Karel Dujardin. Les deux principaux peintres de marine sont Van de Velde le jeune et Backhuyzen. Les plus notables peintres de nature morte sont Jan et Cornelis de Heem, Mignon, Van Huysum.

Avec le XVIIIe siècle, l'art hollandais est en décadence. L'école de Gérard de Lairesse s'écarte de la tradition nationale : les Van der Werff, Verkolie, le petit Van Dyck, etc, sont des peintres sans individualité et sans chaleur. Au début du XIXe siècle, l'influence du peintre français David fait éclore la peinture académique, dont les principaux représentants sont les Kruseman, Davidson, Pieneman. Parmi les peintres modernes, citons Alma Tameda (qui s'est fixé en Angleterre), J. Bosboom, Josef Israëls, Jacob Maris, Mathijs Maris, Wilhem Maris, Ten Cate, Jongkind, Mesdag, Kæmmerer, van Gogh, etc.

La Hollande n'a pas produit de sculpteurs formant école et leur architecture n'a pas de caractère artistique propre. Les hôtels de ville, sans avoir la beauté de ceux de Flandre, méritent de retenir l'attention. Les plus belles églises sont dans le sud de la Hollande.

La Hollande a eu au XVe siècle d'habiles graveurs sur bois. La gravure au burin y fut pratiquée aussi de bonne heure. Dès le XVIe siècle, les burinistes de Hollande se font remarquer par leur exactitude et leur science de la lumière : Lucas de Leyde, Heemskerk, Crispin de Passe et ses enfants. La plupart des grands peintres du XVIIe siècle ont contribué à porter l'art de l'eau-forte à sa perfection : Rembrandt, Bol, Ruysdael, Van de Velde, Van Goyen, Potter, Cuyp, Berghem, etc., s'y sont distingués. Au XVIIIe siècle l'art de la gravure suit la décadence de la peinture en attendant d'être renouvelée au siècle suivant.

***hollande** [*ho-lan-de*] n. m. Fromage en forme de boule, teintée en rouge à l'extérieur, et dont la pâte est dure. (On l'appelle communément *fromage de Hollande* et, vulgairement *tête de mort*.) N. f. Toile très fine, qui se fabrique en Hollande. Porcelaine de Hollande. Sorte de pomme de terre à forme allongée, à pulpe légèrement jaunâtre, farineuse et d'excellent goût. Variété de groseille blanche ou rouge à gros grains.

Hollande ou **Nederland.** V. PAYS-BAS.

Hollande (*Gazette de*), journaux et libelles que les réfugiés protestants imprimaient en Hollande contre Louis XIV.

Hollande-Méridionale, prov. du royaume des Pays-Bas ; 1.675.000 h. Ch.-l. *La Haye.*

***hollander** [*ho-lan-dé*] v. a. Dégraisser les plumes d'oie, à écrire, dans la cendre chaude.

Hollande-Septentrionale, prov. du royaume des Pays-Bas ; 1.300.000 h. Ch.-l. *Haarlem.*

***hollandille** [*ho-lan-di, ll* mll., *e*] n. f. Toile de Silésie, contrefaçon de la toile de Hollande.

hollandiser [*zé*] v. a. Transformer de manière à donner le caractère hollandais.

Hollebeke, village de Belgique, à 7 kilom. d'Ypres ; âprement disputé entre les troupes britanniques et allemandes au cours de la Grande Guerre.

Hollogne-aux-Pierres, comm. de Belgique (prov. et arr. de Liége); 5.370 h. Carrières.



Augusta Holmès.

Holmes (Oliver Wendell), médecin et littérateur américain, né à Cambridge (Massachusetts), m. à Boston (1809-1894) ; auteur de poésies élégiaques d'un charme pénétrant, mais surtout essayiste fécond et plein d'humour (*le Poète à la table de déjeuner*).

Holmes (*Sherlock*), personnage des romans de Conan Doyle ; type de détective amateur.

Holmès [*mèss*] (Augusta), compositeur français, de parents irlandais, née et m. à Paris (1847-1903) ; auteur de symphonies et de mélodies, d'une inspiration chaude et colorée, et d'un opéra, *la Montagne noire*.

holmium [*om'*] n. m. V. TERRES RARES.

holoblastique [*blas-ti-ke*] adj. (du gr. *holos*, entier, et *blastos*, bourgeon). Se dit des œufs ou des ovules constitués par du vitellus de formation, sans vitellus de nutrition.

holobranches n. m. pl. Famille de poissons osseux, dans laquelle on range ceux qui ont des branchies complètes. S. un *holobranche*.

holocaïne n. f. Anesthésique local, toxique, dont le chlorhydrate est employé en oculistique comme succédané de la cocaïne. C'est un alcaloïde dérivé de la phénétidine.

holocarpe adj. (du gr. *holos*, entier, et *karpos*, fruit). Dont les fruits restent entiers, ne s'ouvrent pas. N. f. pl. Subdivision de mousses, comprenant celles dont l'urne ne se fend point.

holocauste [*kôs-te*] n. m. (du gr. *holocaustos*, brûlé tout entier). Sacrifice (surtout chez les Juifs), dans laquel la victime était entièrement consumée par le feu : *Abraham consentit à offrir son propre fils en holocauste.* La victime ainsi sacrifiée. *Fig.* Offrande entière et généreuse ; sacrifice : *offrir son cœur à Dieu en holocauste.* (Au XVIIe siècle, le mot était des deux genres.)



Holocentre.

holocentre [*san-tre*] n. m. Genre de poissons acanthoptères, comprenant des formes de petite taille, de couleurs vives, qui sont répandues dans toutes les mers chaudes.

holocéphales n. m. pl. Ordre de poissons, comprenant les chimères et genre voisins, généralement de grande taille. S. un *holocéphale*.

holocristallin adj. (du gr. *holos*, entier, et de *cristallin*). Se dit de l'état entièrement cristallin d'une roche.

holoèdre n. m. (du gr. *holos*, entier, et *èdra*, siège). Cristal qui a toutes ses troncatures.

holoédrie [*drî*] n. f. Caractère d'un cristal pour lequel la symétrie de la molécule s'accorde entièrement avec la forme géométrique, de sorte que toute modification portant sur une partie quelconque du cristal se reportera sur toutes les parties géométriquement identiques. (Le mot holoédrie est employé par opposition à *hémiédrie* ou à *tétartoédrie*.)



Château d'Holyrood.

holoédrique adj. Se dit d'un cristal ayant les caractères de l'holoédrie.

holognathe [*gna-te*] adj. (du gr. *holos*, entier, et *gnathos*, mâchoire). Qui a sa mâchoire simple. N. m. pl. Division des mollusques gastéropodes pulmonés, comprenant ceux qui ont une mâchoire simple.

holographe, holographier adj. V. OLOGRAPHE, etc.

holométabole adj. (du gr. *holos*, entier, et *métabolè*, changement). Qui a des métamorphoses complètes. (Ne s'emploie qu'en parlant des insectes.)

holomètre n. m. (du gr. *holos*, tout, et *metron*, mesure). Instrument pour prendre la hauteur angulaire d'un point au-dessus de l'horizon.

holométrique adj. Qui a rapport à l'holomètre.

holonerveux, euse [*nèr-veû, eu-ze*] adj. Se dit des feuilles qui ont une nervure médiane d'où partent des nervures latérales très nombreuses.

holonervié, e [*nèr*] adj. Se dit des feuilles qui ont des nervures longitudinales très rapprochées.

holopétalaire [*lè-re*] adj. Se dit des fleurs dont toutes les parties se sont transformées en pétales.

Holopherne, général de Nabuchodonosor, tué durant son sommeil par Judith, aux portes de Béthulie. V. JUDITH.

holophrastique [*fras-ti-ke*] adj. (du gr. *holos*, entier, et *phrasis*, phrase). Se dit des langues où toute une phrase s'exprime par un seul mot : *la langue des Peaux-Rouges est holophrastique.*

holophtalme adj. (du gr. *holos*, entier, et *ophtalmos*, œil). Qui a les yeux entiers, c'est-à-dire non divisés ou profondément échancrés. (Se dit en parlant des insectes.)

holopode adj. (du gr. *holos*, entier, et *pous, podos*, pied). Qui a la face plantaire non divisée. (Se dit des mollusques gastéropodes.) N. m. pl. Division des mollusques gastéropodes, comprenant ceux qui ont la face plantaire entière.

holostérique [*los-té-ri-ke*] adj. (du gr. *holos*, entier, et *stereos*, solide). *Baromètre holostérique*, marque particulière de baromètre métallique.

holostome [*los-to-me*] adj. (du gr. *holos*, entier, et *stoma*,, bouche). Qui a la bouche entière. (Se dit en parlant des mollusques gastéropodes.) N. m. pl. Division des mollusques gastéropodes prosobranches.

holostome [*los-to-me*] n. m. Genre de vers trématodes, comprenant des douves qui vivent dans le foie de certains oiseaux.



Holothurie.

holothurides n. m. pl. Classe d'échinodermes, renfermant les *holothuries*. S. un *holothuride*.

holothurie [*ri*] n. f. Genre d'échinodermes, comprenant des animaux répandus dans toutes les mers et utilisés comme comestibles en Chine.

holotriches n. m. pl. Ordre d'infusoires, renfermant les formes à corps couverts de cils fins. S. un *holotriche*.

Holsbeck, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Louvain) ; 1.460 h.

Holstein [pr. all. *chta-in'*] (DUCHÉ DE), anc. Etat de la Confédération germanique, annexé en 1864 à la Prusse, en même temps que le Slesvig ; 600.000 h. (*Holsteinois*). Capit. *Glukstadt*. Pays bas et uniforme. Agriculture, élevage.



Armes du duché de Holstein.

Holtei (Charles de), littérateur allemand, né et m. à Breslau (1798-1880) ; auteur de poésies, de pièces de théâtre et de romans.

Holtz (Guillaume), physicien allemand, né à Saalin (Poméranie) en 1836, m. en 1913. Il a imaginé la machine électrique qui porte son nom.

Holub (Emile), explorateur et naturaliste tchèque, né à Kœniggrætz, m. à Vienne (1847-1902) ; a fait d'intéressantes observations au cours de ses voyages dans l'Afrique du Sud.

Holyhead, v. d'Angleterre (Anglesey) ; 10.650 h. Magnifique rade ; port actif.

Holyrood, ancien palais des rois d'Ecosse, à Edimbourg, qui fut la résidence de Marie Stuart, du prétendant Charles-Edouard, etc. Pendant l'émigration, en 1791, Holyrood servit de résidence au comte d'Artois, plus tard Charles X, qui y revint après 1830.

Holz (Arno), écrivain allemand, né à Rastenburg en 1863. Dans ses romans, ses poésies, ses drames (*la Famille Selike*), il s'est montré un des représentants de la nouvelle école réaliste.

hom ! [*om'*], exclamation qui exprime le doute, la défiance : *jouer, hom ! c'est bien chanceux.*

Homais [*mè*] (*Monsieur*), type créé par Flaubert dans *Madame Bovary*. Homais, pharmacien et libre penseur, personnifie la sottise bourgeoise teintée de littérature et de voltairianisme : un imbécile compliqué d'un demi-savant.

homalographe n. m. (du gr. *homalos*, uni, et *graphein*, tracer). Instrument destiné à mesurer la distance et l'altitude d'un point.

homalographique adj. Se dit d'une projection de la sphère dans laquelle les parallèles sont rectilignes et les méridiens elliptiques.

homalophylle adj. (du gr. *homalos*, uni, et *phullon*, feuille). Qui a les feuilles plates ou planes.

homalosome n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, comprenant des espèces de l'Australie et de la Tasmanie. — Genre de reptiles ophidiens, comprenant des serpents non venimeux de l'Afrique australe.



Homard.

***homard** [*mar*] n. m. (scand. *humarr*). Genre de crustacés décapodes macroures, comprenant de grandes formes marines, voisines des écrevisses, et fournissant une chaire très appréciée : *la pêche du homard est prospère sur les côtes de Terre-Neuve.*

— ENCYCL. *Zool.* Le genre homard appartient aux crustacés décapodes macroures ; il comprend de grandes formes voisines des écrevisses ; on en connaît deux espèces, une d'Europe et l'autre d'Amérique, également recherchées pour leur chair, moins fine cependant que celle de la langouste.

Le homard d'Europe est d'un beau bleu violacé ; il se prend sur les côtes de France, dans des pièges ou casiers, sortes de nasses en osier.

— *Art culin.* Il faut choisir le homard plutôt lourd que gros et le prendre bien vivant. Pour le cuire, on le ficelle en lui attachant les pattes sous le corps et on le met au court-bouillon. On le mange d'ordinaire froid avec une mayonnaise ou une sauce relevée quelconque. On le prépare aussi à l'américaine, en découpant la bête vivante en tronçons, que l'on fait sauter dans un mélange d'huile et de beurre, et que l'on assaisonne ensuite avec du cognac, oignon, ail, le rouge de la bête, de la tomate, du vin blanc, de la glace de viande, du poivre de Cayenne, etc.

***homarderie** [*rî*] n. f. Lieu où l'on élève des homards.

***homardier** [*di-é*] n. m. Barque bretonne dans laquelle un vivier est aménagé pour les crustacés.

homatropine n. f. Alcaloïde dérivé de l'atropine.

Hombeek, comm. de Belgique (Anvers, arr. de Malines) ; 2.450 h.

Homberg [*bèrgh*] (Guillaume), chimiste hollandais, né à Batavia, m. à Paris (1652-1715). Il a établi l'identité des diverses sortes de phosphore trouvées par Brandt, Balduin, etc.

Hombourg [*bour*], comm. de Belgique (Liége, arr. de Verviers) ; 1.430 h.

Hombourg, anc. capitale du landgraviat de Hesse-Hombourg, annexé à la Prusse ; 14.300 h. Eaux thermales.

Hombourg-Haut, ou **l'Evêque,** comm. de la Moselle, arr. de Forbach ; 2.200 h. Ch. de f.

hombre [*om-bre*] n. m. (esp. *hombre*, homme). Ancien jeu de cartes, d'origine espagnole, qui se jouait à trois personnes avec un jeu de cinquante-deux cartes, dont on enlevait les dix, les neuf et les huit.

Hombrechtikon, comm. de Suisse (cant. de Zurich), au bord du lac ; 2.290 h. Viticulture, élève de bétail ; industrie du coton, broderie, tissage.

hombrée [*om-bré*] adj. f. *Bête hombrée*, jeu de cartes qui tient de la bête et de l'hombre.

***home** n. m. (mot angl.) Le chez soi, la vie intime : *l'amour du home.* (On dit aussi *at home*, à la maison, chez soi.)

homefleet [*hom'-flît*] n. f. (mot angl. signif. *flotte de la maison*). Nom que donnent les Anglais à la flotte qui, en cas de guerre internationale, est chargée de la protection immédiate de la métropole.

homélie [*lî*] n. f. (du gr. *homilia*, conversation). Instruction familière sur la religion, principalement sur l'Evangile : *les homélies de saint Jean*

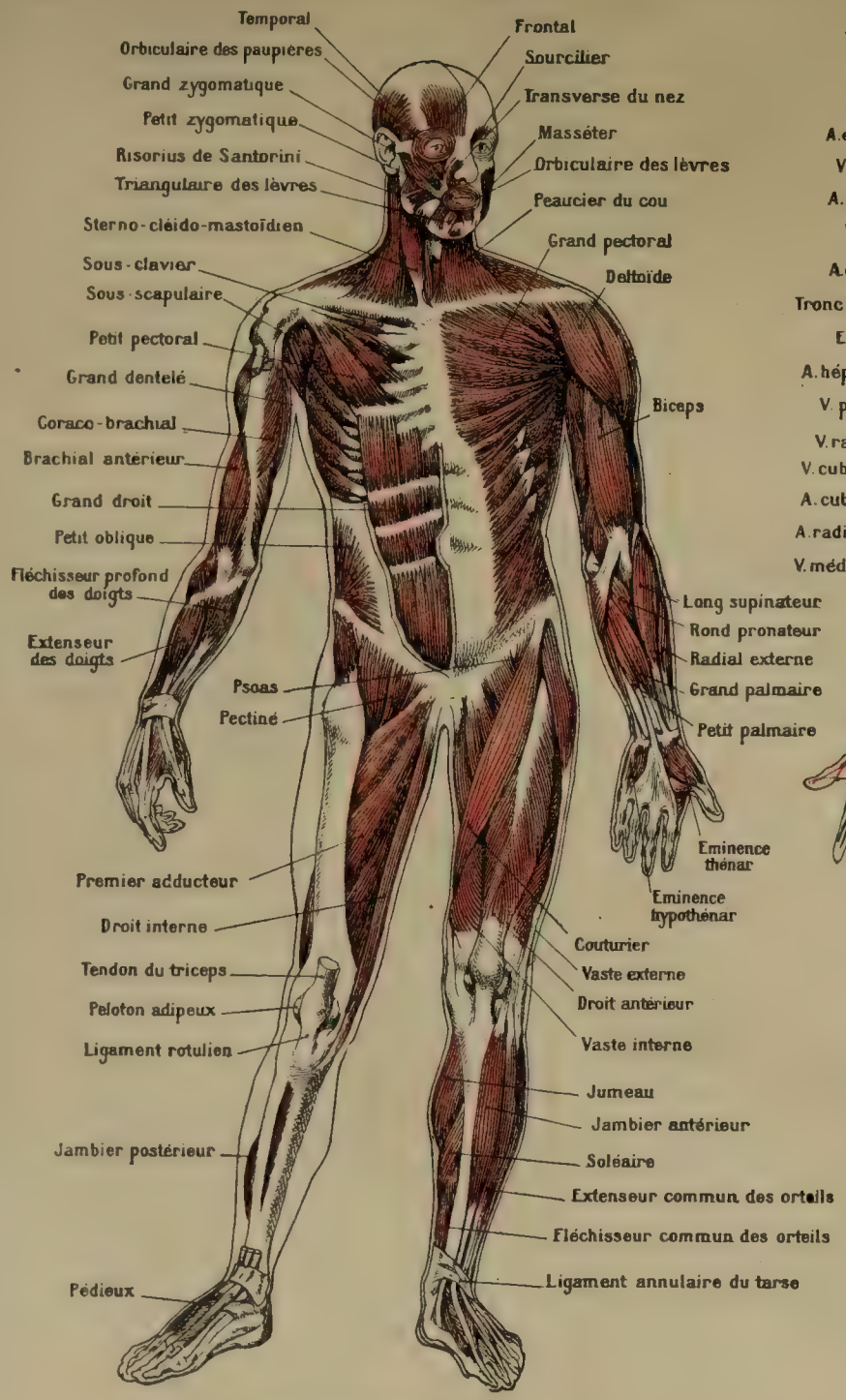

ÉCORCHÉ (Face)

Muscles profonds — Muscles superficiels

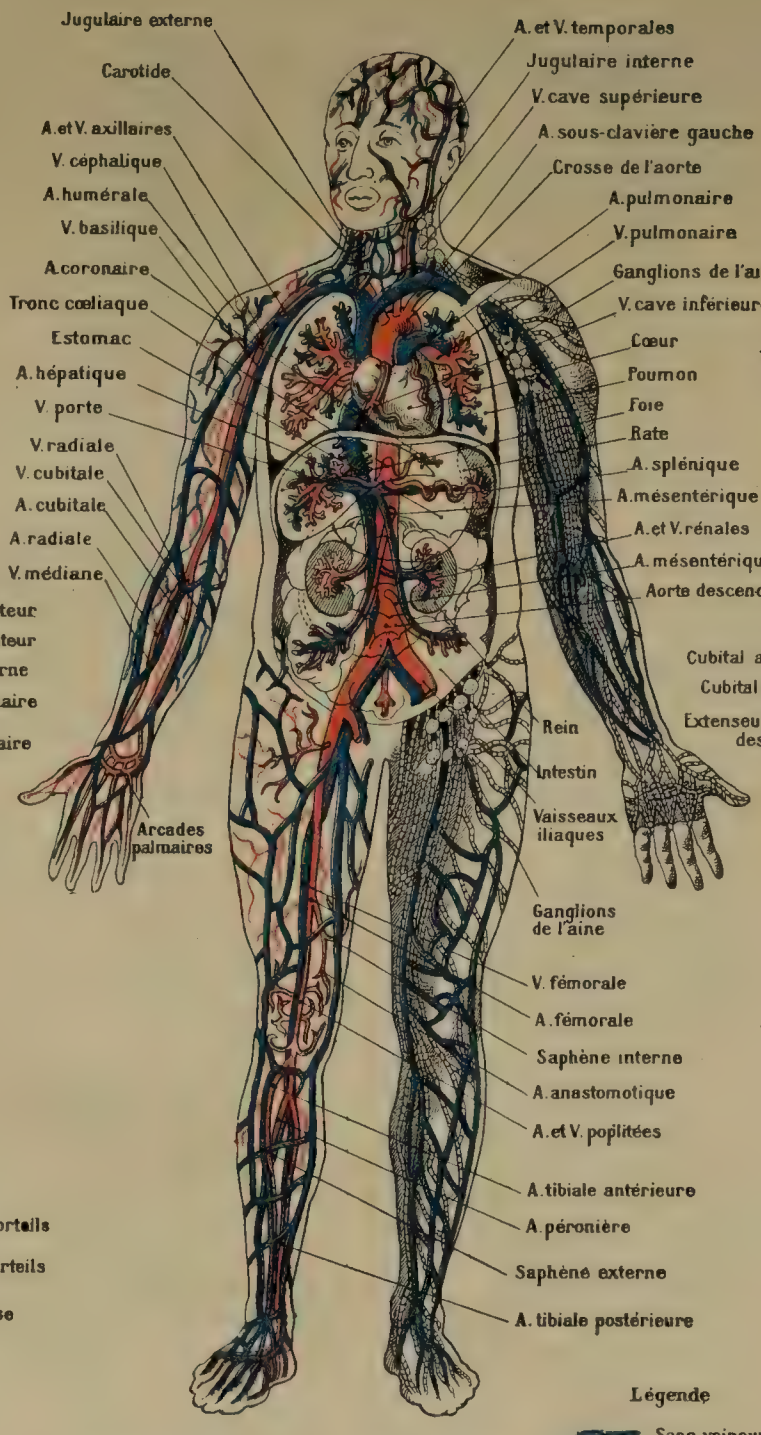

CIRCULATION DU SANG

CIRCULATION LYMPHATIQUE

Légende

Sang veineux

Sang artériel

A. Artères

V. Veines

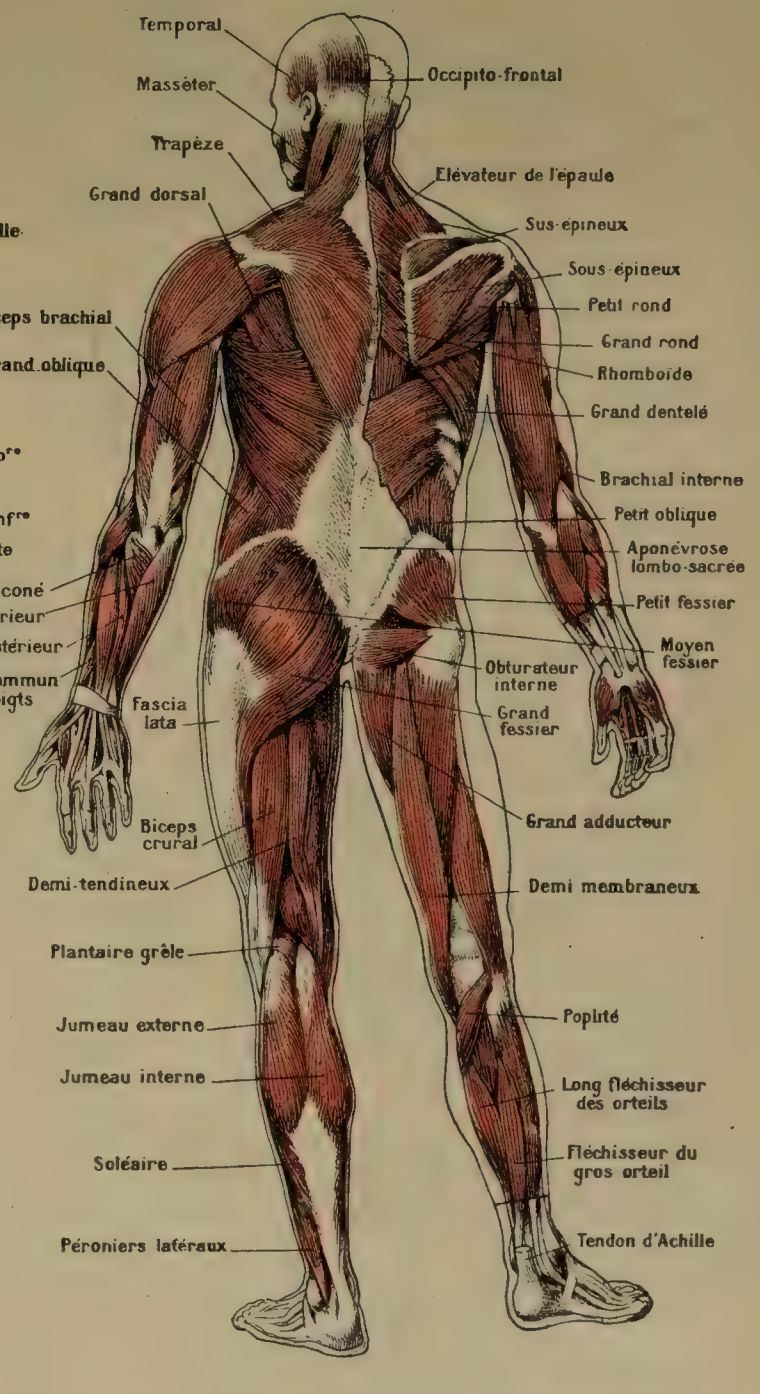

ÉCORCHÉ (Dos)

Muscles superficiels — Muscles profonds

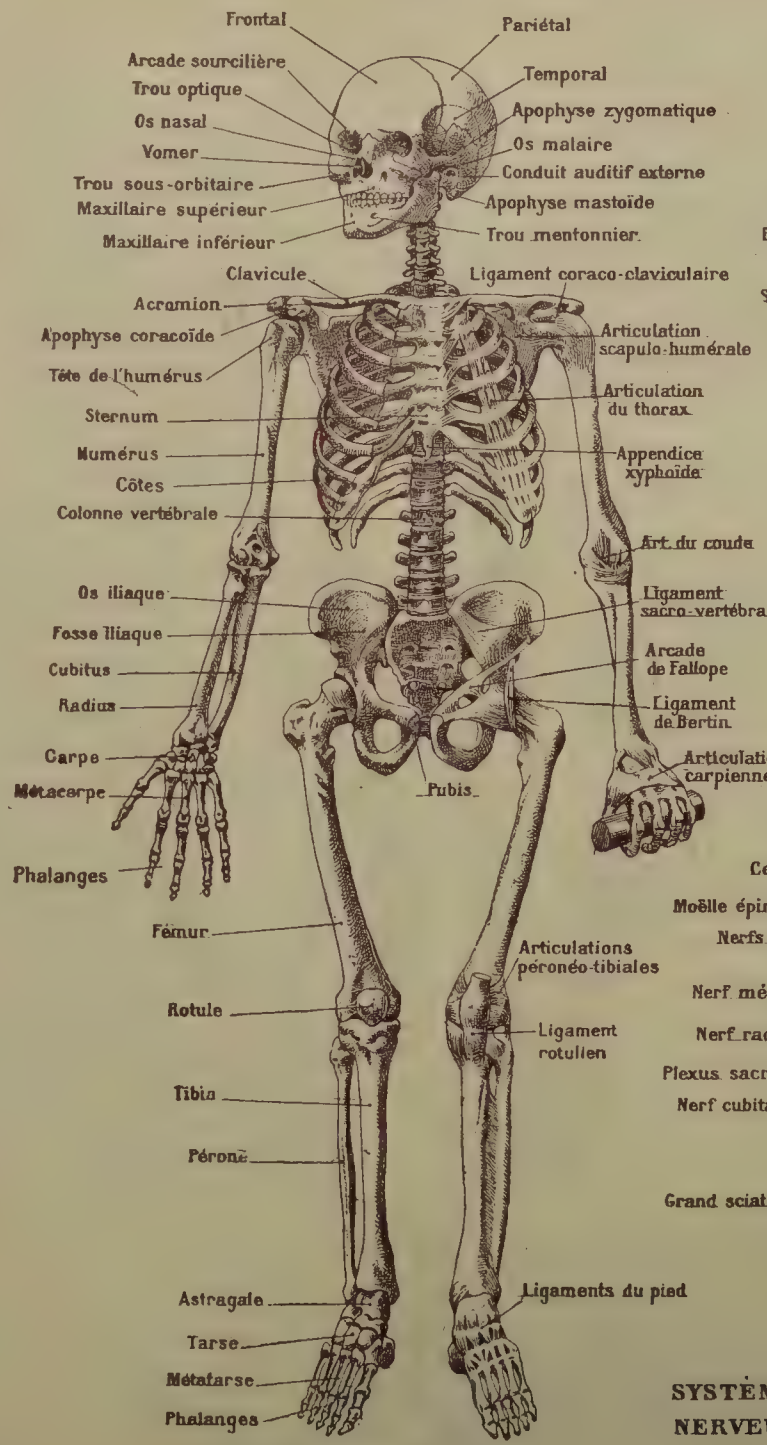

SQUELETTE (Face)

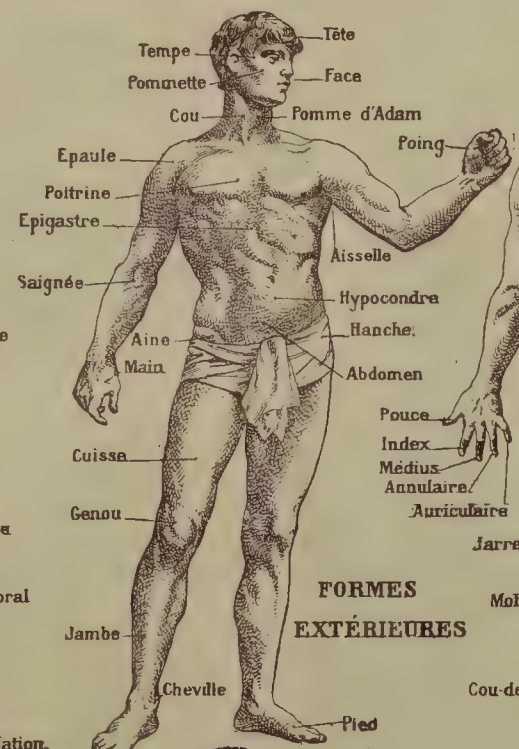



FORMES EXTÉRIEURES

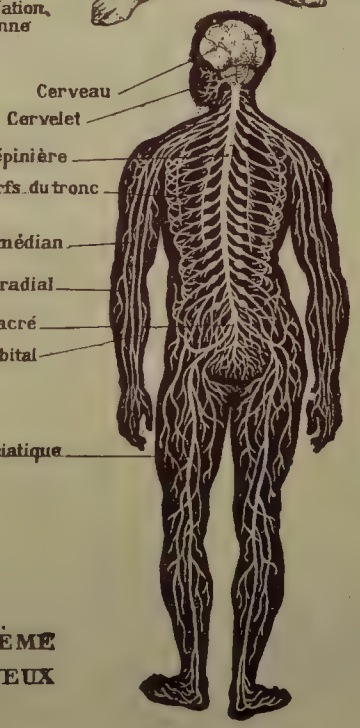

SYSTÈME NERVEUX

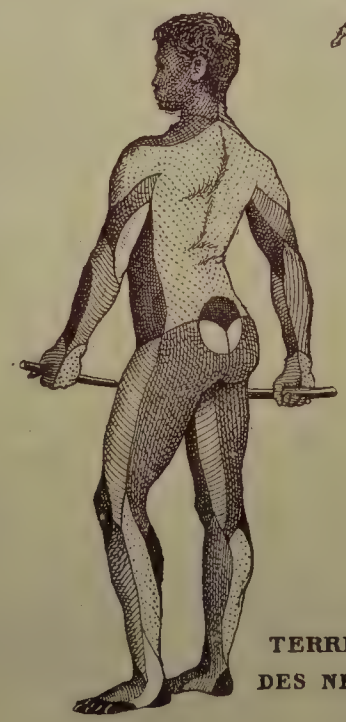

TERRITOIRES DES NERFS CUTANÉS

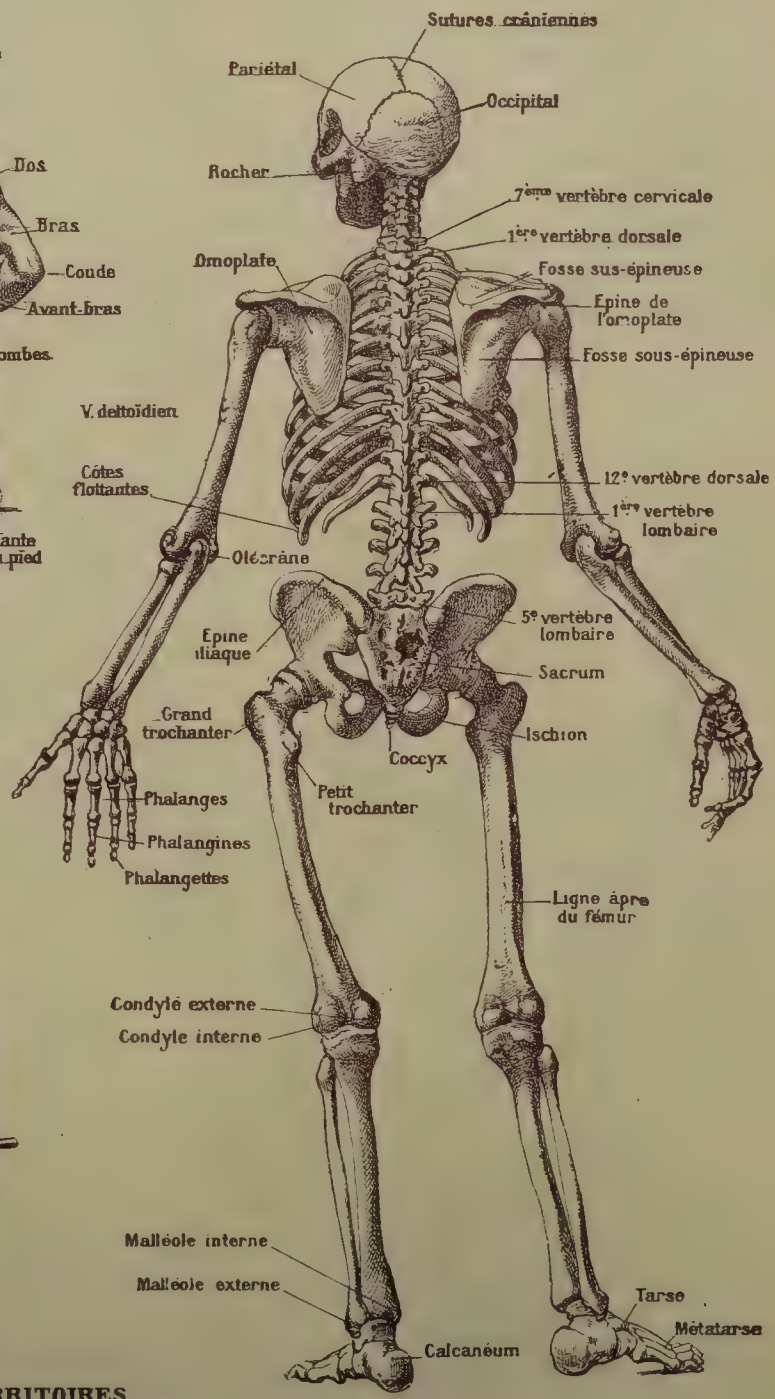

SQUELETTE (Dos)

Chrysostome. Fig. Discours sur la morale, affecté et ennuyeux. ALLUS. LITTÉR. : **Homélies de l'archevêque de Grenade,** v. ARCHEVEQUE DE GRENADE.

Homélies de saint Basile, discours élégants, pleins d'onction évangélique (IVe s.).

Homélies ou *Discours* de saint Grégoire de Nazianze, sermons élégants (IVe s.).

Homélies (*Livre des*). Dans l'Eglise anglicane, recueil de sermons publiés en 1547 et en 1562, et dont l'autorité est souvent invoquée dans les controverses théologiques,

Homélies et Discours de saint Grégoire de Nysse, sermons contre certaines doctrines hérétiques (IVe s.).

Homélies et Discours de saint Jean Chrysostome, écrits éloquents, le modèle du genre (VIe s.).

homéographe n. m. (du gr. *homoios*, semblable, et *graphein*, écrire). Appareil pour reproduire les desseins.

homéokinèse [*nè-ze*] n. f. (du gr. *homoios*, semblable, et *kinèsis*, mouvement). Variété de caryocinèse, caractérisée par l'idendité des deux cellules qui en résultent.

homéopathe adj. et n. Partisan de l'homéopathie : *médecin homéopathe.* (On écrit aussi HOMŒPATHE). ANT. **Allopathe.**

homéopathie [*ti*] n. f. (du gr. *homoios*, semblable, et *pathos*, affection). Système thérapeutique, consistant à traiter les malades à l'aide d'agents qui déterminent une affection analogue à celle que l'on veut combattre. (On écrit aussi HOMŒPATHIE.)

— ENCYCL. Ce système a été créé et propagé en Allemagne par le docteur Hahnemann, dont la devise : *similia similibus curantur* (les semblables se guérissent par les semblables), était entièrement opposée à celle de l'ancienne médecine, qui combat les contraires par les contraires (*contraria contrariis curantur*), c'est-à-dire les inflammations par des rafraichissants, et *vice versa*. La médecine usuelle, pour se distinguer de l'homéopathie, a pris le nom d'*allopathie* (affection contraire).

homéopathique adj. Qui appartient à l'homéopathie : *traitement homéopathique.* ANT. **Allopathique.**

homéopathiquement [*ke-man*] adv. D'après l'homéopathie. (Peu us.)

homéostrophe [*os-tro-fe*] adj. (du gr. *homoios*, semb able, et *strophein*, tourner). Qui a le noyau de la coquille enroulé régulièrement. N. m. pl. Division des mollusques gastéropodes, renfermant ceux qui possèdent ce caractères. S. un *homéostrophe.*

homéotrope adj. (du gr. *homoios*, semblable, et *trepein*, tourner). Qui a le noyau de la coquille enroulé régulièrement. N. m. Ensemble des instruments à l'aide desquels se pratique l'homéotropie. N. m. pl. Division de mollusques gastéropodes prosobranches et cténobranches. S. un *homéotrope.*

homéotropie [*pi*] n. f. Méthode d'analyse des liquides basée sur l'observation du phénomène qui se produit lorsqu'une goutte d'un liquide déterminé tombe sur la surface d'un autre liquide.

Homère, célèbre poète grec, regardé comme l'auteur de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*. Sept villes se disputaient l'honneur de lui avoir donné naissance. Les titres de Smyrne semblent les plus solides. La tradition le représente vieux et aveugle, errant de ville en ville et récitant des vers. Depuis les discussions soulevées notamment par Vico et Wolf, on a été jusqu'à contester son existence et à affirmer que l'*Iliade* et l'*Odyssée* ne seraient que le résumé des chants les plus populaires des anciens aèdes, mis en ordre par les *diascévastes* du temps de Pisistrate. Des critiques plus modérés admettent au moins, avec les chorizontes de l'antiquité, que l'*Iliade* et l'*Odyssée* ne sont pas du même auteur. Quant aux *Hymnes homériques* et à la *Batrachomyomachie*, on s'accorde à ne pas les considérer comme œuvres homériques. La figure d'Homère domine toute la littérature antique ; presque tous les écrivains grecs et romains se sont inspirés de ses œuvres.

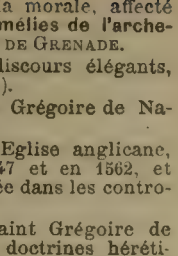
Homère.

Homère (*Apothéose d'*), tableau d'Ingres (1827 ; musée du Louvre). Devant un temple ionique, Homère siège sur un trône doré ; une déesse s'apprête à déposer une couronne sur sa tête. Au pied du trône sont assises, à gauche l'*Iliade*, vêtue de rouge, à droite l'*Odyssée*, vêtue de vert. Sur les marches sont groupés les grands artistes et les grands poètes. (V. p. 1098).

homéride n. m. Rapsode qui chantait les poèmes homériques. Membre d'une famille de Chios qui prétendait descendre d'Homère et conservait le dépôt de ses poèmes. Imitateur d'Homère.

homérique adj. Dans le genre d'Homère : *style homérique.* Qui a rapport à Homère : *la légende homérique. Rire homérique*, bruyant et inextinguible, pareil à celui qui soulève les dieux, dans l'*Iliade*, à la vue des mésaventures du boiteux Vulcain.

homérisme [*ris-me*] n. m. Caractère des poèmes homériques.

homériste n. m. Syn. de HOMÉRIDE.

***home rule** [*hom'-roul'*] n. m. (de *home*, chez soi, et *rule*, gouvernement). Nom donné au régime d'autonomie avec parlement séparé, longtemps revendiqué par les Irlandais. V. IRLANDE.

***homeruler** [*hom'-rou'-leur'*] n. m. Partisan du home rule. Pl. des *homerulers.*

homespun [*hôm'-speun'*] n. m. (m. angl. signif. *filé à la maison*). Tissu écossais primitivement fabriqué à domicile par les ouvriers. Vêtement fait de ce tissu.

***homestead** [*hom'-stèd*] n. m. (m. angl. signif. *domicile, domaine familial*). Bien rural, spécialement bien de famille, incessible et insaisissable. V. BIEN DE FAMILLE.

homicide n. (du lat. *homicida ;* de *homo*, homme, et *cædere*, tuer). Meurtrier d'un être humain : *punir un homicide.* Adj. Qui sert à tuer : *fer homicide.*

homicide n. m. (lat. *homicidium*). Action de tuer un être humain.

— ENCYCL. L'homicide involontaire est appelé *homicide par imprudence ;* il est qualifié de *meurtre* lorsqu'il est commis volontairement, mais sans préméditation ou guet-apens. Il prend le nom d'*assassinat* lorsqu'il y a préméditation ou guet-apens.

Le code pénal punit l'homicide par imprudence d'un emprisonnement de trois mois à deux ans, et d'une amende de 50 francs à 600 francs.

Le meurtre, les blessures et les coups sont excusables et la peine applicable est réduite, s'il y a eu provocation, ou s'ils ont été commis en repoussant pendant le jour une escalade ou une effraction.

Il n'y a ni crime ni délit (et par suite aucune peine n'est applicable) lorsque l'homicide, les blessures et les coups ont été ordonnés par la loi et commandés par l'autorité ou par la nécessité actuelle de la légitime défense.


RACES : 1. Blanche ; 2. Nègre (Soudan) ; 3. Nègre (Ethiopie) ; 4. Rouge (Peau-Rouge) ; 5. Jaune (Chinois) ; 6. Type sémite (Arabe) ; 7. Type hindou ; 8. Type malais.

homicider [*dé*] v. a. Commettre un homicide sur. (Vx.) **S'homicider** v. pr. Se suicider. (Vx.)

homilétique n. f. (du gr. *homilétiké* (sous-ent. *tekhné*], art de conserver). Eloquence de la chaire.

homiliaire [*li-è-re*] n. m. Recueil d'homélies.

hominien [*ni-in*] adj. A été accolé au mot *genre* pour désigner le genre humain.

hommage [*o-ma-je*] n. m. (de *homme*). Devoir que le vassal était tenu de rendre au seigneur dont son fief relevait : *on distinguait, selon l'étendue des devoirs qu'ils impliquaient, l'hommage simple et l'hommage lige.* Respect, vénération : *hommage à la vertu.* Don respectueux : *faire hommage d'un livre.* Pl. Devoirs de civilités : *présenter ses hommages à quelqu'un.*

— ENCYCL. L'hommage était l'acte par lequel un seigneur devenait l'*homme* ou le vassal d'un autre seigneur, qui prenait le titre de suzerain. Cet acte exprimait l'état de subordination dans lequel la terre détenue, ou, plus tard, toute valeur inféodée plaçait le vassal. Les formes de l'hommage rappelaient celle du serment de vassalité de la monarchie franque. Le vassal, tête nue, les mains dans celles du suzerain, se reconnaissait l'*homme* de celui-ci ; le suzerain le relevait, l'embrassait sur la bouche, et déclarait le recevoir et prendre *à homme.* L'*hommage lige*, dont la pratique s'est introduite plus tard, paraît avoir été surtout la promesse du vassal de servir le seigneur envers et contre tous.

hommagé, e [*o-ma-jé*] adj. Tenu en hommage : *terre hommagée.*

hommager [*o-ma-jé*] n. et adj. m. Celui qui devait l'hommage. (Vx.)

hommagial, e, aux adj. *Féod.* Qui constitue l'hommage.

Hommaire de Hell (Ignace-Xavier), géologue et voyageur français, né à Altkirch, m. à Ispahan (1812-1848). Il effectua, de concert avec sa femme, Jeanne HÉRIOT (1815-1883), d'intéressants voyages dans la Russie méridionale et aux abords de la mer Caspienne.

hommasse [*o-ma-se*] adj. Se dit d'une femme dont les traits, la voix, la taille, les manières tiennent plus de l'homme que de la femme : *air, tournure hommasse.*

hommassement [*o-ma-se-man*] adv. D'une manière hommasse.

hommasser (s') [*so-ma-sé*] v. pr. S'est dit d'une femme qui prend les manières masculines.

homme [*o-me*] n. m. (lat. *homo*). *Spécialem.* Animal raisonnable, ou d'une manière plus précise, mammifère bimane, à station verticale, doué d'intelligence et de langage articulé : *l'homme n'est ni ange ni bête.* (Pasc.) Le mâle de l'espèce humaine : *l'homme et la femme.* Celui qui est parvenu à l'âge viril : *dans l'enfant, l'homme est en germe.* En général, l'espèce humaine : *l'homme est sujet à la mort.* L'être humain, considéré au point de vue moral : *un brave homme, un méchant homme.* Soldat, ouvrier : *armée de dix mille hommes ; équipe de six hommes.* Individu courageux, stoïque : *dans l'adversité, soyez homme. Dépouiller le vieil homme*, se défaire de ses mauvaises habitudes. *Voilà mon homme*, celui qu'il me faut, dont j'ai besoin. *Bon homme*, homme plein de bonhomie. *Pauvre homme*, homme sans intelligence. *Grand homme*, celui que son génie, ses œuvres, ses actions couvrent de gloire, placent très haut. *Le premier homme*, Adam. *Le fils de l'homme*, Jésus-Christ. *Homme de paille*, prête-nom. *L'homme des bois*, l'orang-outan. *Homme du monde*, qui vit dans la société distinguée, qui en connaît les usages et en a les manières. *Homme de bien*, de bonnes mœurs, charitable. *Homme d'armes*, autrefois cavalier armé de toutes pièces. *Homme de lettres*, écrivain, littérateur. *Homme de qualité*, illustre par sa naissance, qui a des sentiments élevés. *Homme de loi*, magistrat, officier ministériel, avocat, etc. ; tout homme instruit dans la jurisprudence. *Homme de robe*, magistrat. *Homme d'épée, de guerre*, militaire. *Homme de cheval*, qui s'occupe d'équitation, de courses. *Homme d'église*, ecclésiastique. *Homme de mer*, marin. *Homme d'Etat*, politique qui dirige l'Etat. *Homme d'affaires*, agent qui s'occupe des intérêts d'autrui ; intendant. *Homme d'argent*, homme avide, intéressé. Adjectiv. Qui a des qualités viriles ou humaines : *de tous les rois, le moins roi est le plus homme.* (Volt.) ALLUS. HIST. : **L'homme malade,** le sultan, l'empire turc. (Cette expression fut employée dans le langage diplomatique en 1853, à la veille de la guerre de Crimée.) ALLUS. LITTÉR. :

Ah ! pour être dévôt, je n'en suis pas moins homme !

C'est la réponse de Tartufe à Elmire, surprise de l'entendre lui faire des propositions honteuses. (Mol., *le Tartufe*, III, 3.)

Et je sais même, sur ce fait,
Bon nombre d'hommes qui sont femmes.

vers de La Fontaine, dans *les Femmes et le Secret* (VIII, 6) ; il y est question d'un secret qu'une femme est incapable de garder ; mais, dans les allusions, on l'applique à des circonstances diverses. (V. en outre, AGITER, MASQUE, ROSEAU, STYLE.) Le mot *homme* entre encore dans nombre de vers souvent cités, tel celui de Molière :

L'homme est, je vous l'avoue, un méchant animal.

ou celui de Lamartine :

L'homme est un dieu tombé, qui se souvient des cieux.

Prov. : **Tant vaut l'homme, tant vaut la terre,** les terres rapportent en proportion du mérite de celui qui les fait valoir. V. DIEU.

— ENCYCL. *Physiol.* Suivant les doctrines, l'homme est un simple genre de l'ordre des primates ou, au contraire, il occupe un rang à part dans la nature. Quoi qu'il en soit, la structure anatomique de l'homme le rapproche des mammifères supérieurs, et ses fonctions physiologiques s'accomplissent de la même façon que chez ces derniers.

Les caractères spécifiques de l'homme sont : la station verticale, les dimensions considérables de son crâne et, par suite, le poids de son cerveau, enfin, le langage articulé. Sa peau est presque dépourvue de poils, ses cheveux sont abondants, ses mains sont dans le prolongement du bras, tandis que ses pieds forment un angle droit avec la jambe. Enfin, ayant l'habitude de se tenir et de marcher debout, il a les muscles fessiers et jumeaux extrêmement développés.

On divise le corps de l'homme en deux régions : la tête et le tronc, cette dernière comprenant le thorax et l'abdomen. Les membres, dépendance du tronc, sont thoraciques (bras), ou abdominaux (jambes).

La taille est variable ; elle atteint 1m,40 chez les négritos et dépasse 1m,70 dans d'autres races, sans tenir compte des nains et des géants.

On reconnaît chez l'homme trois sortes de fonctions : de *nutrition*, de *relation*, de *reproduction.* (V. ces mots.)

Homme fossile ou *préhistorique.* L'époque de l'apparition de l'homme sur la terre est difficile à préciser ; on a soutenu que nos ancêtres existaient à la fin de la période tertiaire. En tout cas, l'homme vivait en Europe à l'époque quaternaire ; on a trouvé des squelettes, des armes, des outils qui ne laissent aucun doute sur ce point. On distingue chez les hommes quaternaires les races de Cannstadt, Cromagnon, etc. ; les principaux gisements qui nous ont livré les témoignages de la civilisation et de l'industrie préhistorique sont ceux de Chelles, de Saint-Acheul, du Moustier, de Solutré, de la Madeleine, etc. Ces hommes ont traversé l'âge de la pierre polie, l'âge de bronze, puis l'âge de fer pour entrer dans la période préhistorique.

Races humaines actuelles. Les populations du globe ont été classées, d'après la couleur de la peau, en trois grandes divisions ou troncs : le tronc *blanc* ou *caucasique*, le tronc *jaune* ou *mongolique*, le tronc *noir* ou *éthiopien.* La race rouge dérive du tronc jaune. Mais ces mots n'ont rien d'absolu ; les Hindous de race caucasique sont noirs et certains nègres ont une teinte café au lait.

Le tronc caucasique comprend des races à teint clair, à cheveux fins non laineux, noirs, blonds ou roux. Ces blancs sont brachicéphales ou dolichocéphales ; ils habitent l'Europe, le nord de l'Afrique, le sud-ouest de l'Asie, l'Amérique et sont au nombre d'environ 700 millions.

Le tronc mongolique comprend des races à teint variant du blanc au vert olive, mais le jaune dominant toujours ; les individus de type mongolique occupent l'Asie, sauf le Sud-Ouest, le nord de l'Amérique, l'Océanie ; ils sont au nombre d'environ 800 millions.

Le tronc éthiopien comprend des races à teint variant du brun clair au noir, qui habitent l'Afrique, l'Australie, l'Océanie ; on en rencontre aussi en Amérique et en Asie ; le tronc éthiopien comprend environ 200 millions.

Homme (*Essai sur l'*), célèbre poème anglais, de Pope (1767), formé de quatre épitres. Inspiré par un optimisme médiocre, mêlé d'idées disparates ; mais le style témoigne d'une incomparable maîtrise.

Homme de douleur (*l'*). *Iconogr.* Le Christ couronné d'épines ou descendu de la croix. Syn. ECCE HOMO et PIETA.

Hommes illustres (*Vies des*), par Plutarque. V. VIES.

Homme (*Leçons sur l'*), par Carl Vogt ; résumé des leçons faites à l'Institut genevois en 1862-1864 sur la place de l'homme dans l'histoire de la terre.

Homme qui rit (*l'*) par Victor Hugo (1869), œuvre étrange, dont le fond est une antithèse entre la

beauté morale et la difformité physique. Le baladin Gwynplaine dont la face a été mutilée de telle sorte qu'il semble rire toujours, est reconnu comme l'héritier d'une famille de lords ; bientôt, il retourne à sa première vie. Mais sa bien-aimée Dea expire dans ses bras, et il se noie.

Homme aux quarante écus (*l'*), conte de Voltaire, où le philosophe raille avec une ironie spirituelle et parfois amère les abus de l'ancien régime (1767).

Hommes du Saint-Office (*les*), tableau de Jean-Paul Laurens, au musée du Luxembourg (1889) ; scène d'une simplicité pittoresque, où l'on voit dans une salle romane un inquisiteur qui écoute un moine lisant un dossier.



Les Hommes du Saint-Office, d'après Jean-Paul Laurens.

hommeau [*o-mô*] n. m. *Fam.* Petit homme, pauvre homme.

hommée [*o-mé*] n. f. Etendue de terre qu'un seul ouvrier peut labourer pendant sa journée. Travail produit par un ouvrier pendant une journée.

hommelet [*o-me-lè*] n. m. Petit homme, sans importance ou sans force. (Peu us.)

homocarpe adj. (du gr. *homos*, semblable, et *karpos*, fruit). Se dit des plantes dont les fruits sont semblables.

homocentre [*san-tre*] n. m. Centre commun de plusieurs cercles.

homocentricité [*san*] n. f. Etat homocentrique.

homocentrique [*san*] adj. Syn. peu usité de CONCENTRIQUE.

homocentriquement [*san-tri-ke-man*] adv. Par rapport au même centre.

homocerque [*sèr-ke*] adj. (du gr. *homos*, semblable, et *kerkos*, queue). *Hist. nat.* Qui a ses deux lobes égaux. ANT. **Hétérocerque.**

homocerquie [*sèr-ki*] n. f. Etat d'une nageoire caudale qui est homocerque.

homochrome [*kro-me*] adj. (du gr. *homos*, semblable, et *khrôma*, couleur). Se dit du capitule des corymbifères, quand les fleurs du disque et celles de la circonférence sont de même couleur.

homochromie [*kro-mî*] n. f. Etat des fleurs qui sont homochromes. Pouvoir que possèdent certains animaux marins de prendre la couleur de leur milieu.

homochrone [*kro-ne*] adj. (du gr. *homos*, semblable, et *kronos*, temps). Qui apparaît en même temps, à la même époque. Se dit d'un caractère héréditaire qui se manifeste chez l'enfant au même âge que chez les parents.

homodrome adj. (du gr. *homos*, semblable, et *dromos*, course). *Bot.* Se dit d'une spire foliacée ou des appendices floraux qui présentent le phénomène de l'homodromie.

homodromie [*mî*] n. f. Phénomène par lequel la spire suivant laquelle s'insèrent les feuilles d'un rameau s'enroule dans le même sens que la spire des feuilles de tige mère de ce rameau.

homodyname adj. (du gr. *homos*, semblable, et *dunamis*, force). *Biol.* Se dit des parties homologues des diverses métamères d'un animal segmenté.

homœogénèse n. f. (du gr. *homoios*, semblable, et *genesis*, engendrement). *Biol.* Similitude du développement telle que des espèces indépendantes présentent certains caractères morphologiques identiques ou presque identiques.

homœomère [*mé-o*] adj. (du gr. *homoios*, semblable, et *meros*, part). Qui est formé de parties semblables.

homœoméries [*o-mé-o-mé-ri*] n. f. pl. (gr. *homoiomêreiai*). Dans le système d'Anaxagore, éléments primitifs de la matière, semblables entre eux et semblables aussi aux touts qu'elles constituent.

homœoptote [*o-mé-o*] adj. (du gr. *homoios*, semblable, et *ptôtos*, qui tombe). *Rhét.* Emploi de mots qui se correspondent par le temps, le cas, la désinence,

homœose [*o-mé-ó-ze*] n. f. (gr. *homoiôsis*). *Rhét.* Figure par laquelle on assimile un objet à un autre.

homœotéleute [*o-mé-o*] n. f. (du gr. *homoios*, semblable, et *teleutê*, fin). *Rhét.* Figure qui consiste à accumuler les mots ayant des terminaisons semblables.

homœotère [*o-mé-o*] adj. Se dit de la projection de Ptolémée.

homœotherme [*o-mé-o-tèr-me*] adj. (du gr. *homoios*, semblable, et *thermos*, chaleur). Nom sous lequel certains auteurs désignent des animaux à sang chaud, à température moyenne constante et, par conséquent, indépendante de celle du milieu ambiant.

homœozoïque [*o-mé-o*] adj. Se dit des terrains contenant les mêmes fossiles.

homofluorescéine [*rès-sé*] n. f. Matière colorante rouge, dont les dérivés sont analogues à ceux de la fluorescéine, et que l'on obtient par l'action du chloroforme sur l'orcine en présence d'un alcali.

homofocal, e, aux adj. (du gr. *homos*, semblable et du lat. *focus*, foyer). Qui a le même foyer : *lentilles homofocales.*

homogame adj. (du gr. *homos*, semblable, et *gamos*, mariage). Se dit des capitules des composées, quand toutes les fleurs sont du même sexe.

homogamie [*mî*] n. f. Etat des fleurs à capitules homogames.

homogène adj. (du gr. *homos*, semblable, et *genos*, race). Qui est de même nature ; qui est formé d'éléments de même nature : *substance homogène. Par ext.* Dont les parties sont solidement liées entre elles. ANT. **Hétérogène.**

— ENCYCL. *Algèbr.* Un polynôme entier est homogène lorsque tous ses termes ont le même degré, qui est appelé degré d'homogénéité :

$$Ax^2 + 2Bxy + Cy^2 + 2Dxz + 2Eyz + Fz^2$$

est un polynôme homogène du second degré en x, y, z.

homogénéifier [*fi-é*. — Se conj. comme *prier.*] ou **homogénéiser** [*i-zé*] v. a. Rendre homogène : *homogénéifier de la crème.*

homogénéisateur, trice [*i-za*] adj. Se dit d'un appareil servant à l'homogénéisation des liquides. Substantiv. et au masc. : *un homogénéisateur perfectionné.*

homogénéisation [*za-si-on*] n. f. Action de rendre homogène et en particulier de soumettre certains liquides (lait) à un traitement qui empêche dans leur masse la dissociation des éléments constitutifs : *l'homogénéisation mécanique du lait s'obtient en faisant passer sous pression le liquide par une série de trous très fins qui en divisent les molécules.*

homogénéiser [*zé*] v. a. Syn. de HOMOGÉNÉIFIER.

homogénéité n. f. Qualité, caractère de ce qui est homogène.

homogènement [*man*] adv. D'une manière homogène.

homogénèse [*nè-ze*] n. f. Génération du semblable par le semblable.

homogénie [*jé-nî*] n. f. *Physiol.* Mode de génération d'un être qui se produit par un ou deux êtres de même espèce que lui.

homogramme [*gra-me*] adj. et n. m. (du gr. *homos*, semblable, et *gramma*, lettre). Se dit de deux mots qui s'écrivent de la même manière, mais se prononcent différemment, comme : *nous portions* (*ti on*), *des portions* (*si-on*).

homographe adj. (du gr. *homos*, semblable, et *graphein*, écrire). Se dit des homonymes qui ont la même orthographe, comme *bière* (boisson) et *bière* (cercueil).

homographie [*fî*] n. f. *Géom.* Dépendance particulière de deux figures géométriques. Etude de l'ensemble des propriétés des figures homographiques. (La théorie de l'homographie est due à Chasles.)

homographique adj. *Géom.* Se dit de deux figures qui sont dans une dépendance particulière. V. la partie encycl.

— ENCYCL. *Figures homographiques.* Deux figures géométriques sont homographiques lorsqu'on passe de l'une à l'autre par un mode de transformation tel, qu'à tout point ou à tout plan de l'une ne corresponde qu'un point ou qu'un plan de l'autre, et réciproquement.

La transformation homographique, due à Chasles, renferme comme cas particuliers la perspective, l'homologie, l'homothétie, la similitude, la symétrie.

Divisions homographiques. Etant donné trois points a, b, c, d'une droite D, et trois points quelconques a', b', c', d'une droite D', si l'on fait correspondre à chaque point m de la droite D un point m' de la droite D' de façon que les rapports anharmoniques (a, b, c, m) et (a', b', c', m') soient égaux, ces points forment deux divisions dites homographiques de bases D et D'. Dans deux divisions homographiques, deux groupes de quatre points homologues chacun à chacun ont même rapport anharmonique.

homo homini lupus, mots lat. signif. : *L'homme est un loup pour l'homme.* Pensée de Plaute (*Asinaria*, II, 4, 88), reprise et illustrée par Bacon et Hobbes, et qui revient à dire que l'homme fait souvent beaucoup de mal à ses semblables.

homo-hyoïdien adj. et n. m. V. OMO-HYOÏDIEN.

homoïde adj. (du gr. *homos*, semblable, et *eidos*, forme). *Bot.* Se dit des parties qui ont la même forme que leur enveloppe.

homole n. f. Genre de crustacés décapodes brachyures, comprenant des formes allongées quadrangulaires rougeâtres, comestibles, dont on connaît quelques espèces de toutes les mers du globe.



Homolle.

Homolle (Théophile), archéologue français, né et m. à Paris (1848-1925), directeur de l'école d'Athènes ; a présidé aux fouilles de Délos ; directeur des musées nationaux (1904-1912) ; membre de l'Académie des inscriptions (1892) et de l'Académie des beaux-arts (1910).

homologable [*gha-ble*] adj. Qui peut être homologué : *acte homologable.*

homologatif [*gha-tif*], **ive** adj. Qui produit l'homologation : *arrêt homologatif.*

homologation [*gha-si-on*] n. f. Approbation donnée par la juridiction administrative ou le droit commun, et qui confère à un acte fait par des particuliers la force et la valeur d'un acte fait en justice : *l'homologation d'un concordat.*

— ENCYCL. *Admin.* et *dr.* La loi ordonne qu'un certain nombre d'actes concernant les mineurs, les femmes mariées, les faillis, les établissements publics, les communes soient *homologués* par les tribunaux civils ou administratifs. Les tribunaux de commerce homologuent les concordats. Le ministre des travaux publics homologue les tarifs de chemins de fer.

homologie [*jî*] n. f. Qualité de ce qui est homologue.

homologique [*ji-ke*] adj. Qui a rapport à l'homologie.

— ENCYCL. *Géom. Figures homologiques.* Poncelet a nommé *homologiques* deux figures telles que les points correspondants de l'une et de l'autre soient deux à deux sur des droites concourant au même point, appelé *centre d'homologie*, et que les droites joignant deux points de l'une et les deux points correspondants de l'autre aient leur point d'intersection sur une droite unique appelée *axe d'homologie*, si les figures sont planes, ou sur un plan unique appelé *plan d'homologie*, si les figures sont dans l'espace.

Deux circonférences d'un plan ou deux sphères dans l'espace sont des figures homologiques. Une transformation homologique est une transformation homographique dans laquelle les points de l'axe ou du plan d'homologie sont leurs homologues.

homologiquement [*ji-ke-man*] adv. D'une manière homologique.

homolographe n. m. (du gr. *homos*, semblable, *holos*, entier, et *graphein*, écrire). Appareil permettant, à l'aide de simples visées, de déterminer les distances.

homologue [*lo-ghe*] adj. (du gr. *homos*, semblable, et *logos*, discours). *Géom.* Se dit des éléments qui, dans des figures semblables, sont disposés de la même façon : *dans deux triangles semblables deux côtés* HOMOLOGUES *sont opposés à des angles égaux. Chim.* Se dit de corps organiques qui remplissent les mêmes fonctions, et suivent les mêmes métamorphoses.

homologuer [*ghé*] v. a. (du gr. *homos*, semblable, et *logos*, discours). Approuver par l'autorité judiciaire : *homologuer une sentence arbitrale.* Reconnaître, confirmer officiellement : *homologuer un record.*

homomorphe adj. (du gr. *homos*, semblable, et *morphê*, forme). Qui a la même forme. *Bot.* Qui est uniforme. *Zool.* Qui est composé de parties semblables. (Se dit des appendices des animaux articulés.)

homomorphie [*fî*] n. f. *Biol* Caractère de similitude entre deux espèces différentes, adaptées à des conditions de vie analogues, sans qu'il en résulte aucune parenté.

homoncule n. m. V. HOMUNCULE.

homonyme adj. et n. (du gr. *homos*, semblable, et *onuma*, nom). *Gram.* Se dit des mots qui se prononcent de même, quoique leur orthographe diffère, comme *saint, ceint, sein ; ;* ou des mots de même orthographe qui expriment des choses différentes, comme *coin*, qui signifie à la fois un angle, un poinçon, un instrument à fendre du bois, etc. (Ces derniers sont appelés *homonymes homographes.*) N. m. Celui qui porte le même nom qu'un autre : *les deux Rousseau étaient homonymes.*

— ENCYCL. Les homonymes sont d'autant plus nombreux dans une langue, que cette langue a subi davantage l'altération phonétique due à l'intensité de l'accent tonique. Tel est le cas du français (*père, pair, paire, perd, perds, pers*). En chinois, les homographes sont très fréquents, la langue monosyllabique ne permettant qu'un nombre restreint de combinaisons de lettres pouvant former un mot.

homonymie [*mî*] n. f. Qualité de ce qui est homonyme.

homopétale adj. Se dit des fleurs dont les pétales se ressemblent tous.

homophone adj. (du gr. *homos*, semblable, et *phônê*, voix). Qui a le même son : *mots homophones.*

homophonie [*nî*] n. f. Caractère de ce qui est homophone. Sorte de symphonie grecque, qui se chantait ou s'exécutait à l'unisson.

homophonographe adj. Syn. HOMOGRAPHE.

homophtalme adj. (du gr. *homos*, semblable, et *ophthalmos*, œil). Qui a les yeux d'une seule et même nature, soit diurnes, soit nocturnes.

homophylie [*lî*] n. f. (du gr. *homos*, semblable, et *phulê*, tribu) *Biol.* Caractère morphologique, indiquant une parenté entre deux espèces animales.

homophylle [*fi-le*] adj. (du gr. *homos*, semblable, et *phullon*, feuille). Se dit d'une plante dont les feuilles ou les folioles sont toutes semblables.

homoplastie [*plas-tî*] n. f. (du gr. *homos*, semblable, et *plastos*, façonné). Etude de la détermination de localisations cérébrales physiologiquement identiques chez des animaux différents.

homoplastique [*plas-ti-ke*] adj. Se dit des êtres, généralement primitifs, composés d'une seule et même substance, d'un seul et même tissu.

homopolaire n. f. Machine électrique à un seu pôle.

homoptères n. m. pl. Insectes hémiptères, possédant quatre ailes plus ou moins membraneuses. S. un *homoptère.*

homo regius (expression latine signifiant *homme du roi*). En Hongrie, personnage représentant la personne royale : *en 1918, l'archiduc Joseph fut nommé* homo regius.

homosexualité [*sèk-su*] n. f. Disposition des individus homosexuels.

homosexuel, elle [*sèk-su-èl, è-le*] adj. et n. (du gr. *homos*, pareil, et du lat. *sexus*, sexe). Individu, homme ou femme, qui n'éprouve d'affinité sexuelle que pour les personnes de son propre sexe.

homostylé [*mos-ti-lé*] e adj. Se dit des fleurs qui ont toutes des styles de même longueur, par opposition aux fleurs *hétérostylées.*

homo sum : humani nihil a me alienum puto, mots lat. signif. : *Je suis homme : rien de ce qui touche à l'humanité ne m'est étranger.* Vers de Té-



CARTE DE LA HONGRIE.

rence (*l'Homme qui se punit lui-même*, I, 1, 25), exprimant le sentiment de la solidarité humaine.

homothermal, e, aux [*tèr*] adj. (du gr. *homos*, semblable, et *thermos*, chaleur). Qui a constamment la même température, ou qui a la même température dans ses parties.

homotherme adj. Syn. de HOMOTHERMAL.

homothermie [*tèr-mi*] n. f. Etat d'un corps homothermal ou homotherme.

homothétie [*ti*] n. f. (du gr. *homos*, semblable, et *thesis*, position). Etat de deux systèmes de points satisfaisant à certaines conditions géométriques. — ENCYCL. Deux figures géométriques sont dites homothétiques lorsqu'à chaque point de l'une correspond un point de l'autre tel que la droite qui les joint passe par un point fixe dont le rapport des distances aux deux points correspondants (*points homologues*) est constant. Ce rapport constant est appelé *rapport d'homothéthie*, le point fixe est le centre de l'homothétie.

L'homothétie est *directe* lorsque le centre est extérieur au segment qui joint deux points homologues ; dans le cas contraire elle est *inverse*. Quel que soit le centre d homothétie, la figure homothétique d'une circonférence est une autre circonférence.

homothétique adj. Qui présente l'homothétie : *figures homothétiques*.

homotrope adj. (du gr. *homos*, semblable, et *tropos*, action de tourner). Se dit de l'embryon qui, sans être droit, a la même direction que la graine.

homotype adj. (du gr. *homos*, semblable, et *tupos*, caractère). *Anat* Se dit des organes qui, dans le même individu, sont les analogues d'autres organes, comme les doigts des pieds par rapport à ceux de la main.

homotypie [*pi*] n. f. *Anat*. Analogie de certains organes, chez le même individu.

homotypique adj. Qui a rapport à l'homotypie.

homotypose [*pô-ze*] n. f. Principe de la prédominance des organes homotypes.

homousien ou **homoousien** [*zi-in*] n. m. (du gr. *homousia*, consubstantialité). Celui qui considère le Fils de Dieu comme consubstantiel à son Père, suivant la définition du concile de Nicée.

Hompesch [*hom'-pèch*] (Ferdinand de), dernier grand maître de l'ordre de Malte, né à Dusseldorf, m. à Montpellier (1774-1805) ; il dut abandonner Malte à Bonaparte en 1798, et abdiqua entre les mains de Paul Ier de Russie.

Homs ou **Hems**, v. de l'Asie antérieure, en Syrie de mandat français (Etat de Damas), près de l'Oronte ; 50.000 h. Soieries, cotonnades. Carrefour des routes de la Syrie centrale, sur le ch. de f. C'est l'ancienne *Emèse*. (V. ce mot.)

homuncule [*mon*] ou **homoncule** n. m. (dimin. du lat. *homo*, homme). Petit être sans corps, sans pesanteur, sans sexe, et doué d'un pouvoir surnaturel, que les sorciers prétendaient fabriquer. *Fam.* Petit homme. (Gœthe appelle *Homunculus* le petit homme que crée Faust au moyen d'opérations chimiques.)

hon interj. Exprime l'indignation, la menace.

Honan, prov. de Chine, dans le bassin inférieur du Hoang-Ho ; Ch.-l. *Khai-Foung-Fou*. Riz, céréales, riche sous-sol.

honchets n. m. pl. Syn. de JONCHETS.

Hondekoeter (Melchior), peintre hollandais, né à Utrecht, m. à Amsterdam (1636-1695). Il a excellé dans la représentation des animaux et surtout des oiseaux.

Hondelange, comm. de Belgique (Luxembourg, arr. d'Arlon) ; 1.510 h.

Hondo. V. NIPPON.

Hondschoote [*ond'-sko-te*], ch.-l. de c. (Nord), arr. et à 20 kil. de Dunkerque ; 3.220 h. Ch. de f. des Flandres. Filatures. Les Français, commandés par Houchard, y battirent en 1793 les Anglais, les Hollandais et les Autrichiens, sous les ordres du duc d'York. — Le cant. a 8 comm., et 12.120 h.

Honduras [*rass*], république de l'Amérique centrale ; 613.000 h. (*Honduriens*). Capit. *Tegucigalpa* ; ports princip. : *Amapala*, sur le Pacifique, *Puerto Cortès*, sur le golfe de Honduras. Pays montagneux, bien arrosé, produisant le cacao, le café, le coton, l'indigo, le tabac, l'acajou. En 1839, le Honduras se sépara du Guatémala pour former une république indépendante. En 1918, il déclara la guerre à l'Allemagne.

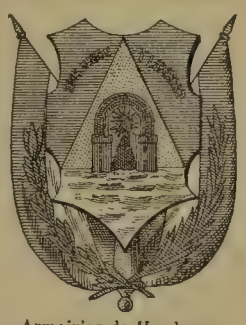

Armoiries de Honduras.

Honduras (GOLFE OU BAIE DU), formé par la mer des Antilles, au S. de la presqu'île du Yucatan.

Honduras britannique, colonie anglaise, à l'extrémité du Yucatan ; 43.000 h. Capit. *Belize*. Acajou, bois précieux.

Hondurien, enne [*ri-in, è-ne*], habitant ou originaire du Honduras : *les Honduriens*. Adj. : *armée hondurienne*.

Honesta (*Madame*), femme prude et querelleuse. (Allusion à *Belphégor*, nouvelle de Machiavel, imitée par La Fontaine.) Substantiv. n. f. : *une honesta*.

honest Iago, mots angl. signif : *Honnête Iago*, mots ironiques de Shakespeare (*Othello*), appliqués à un scélérat. On s'en sert dans le même sens.



Honfleur, ch.-l. de c. (Calvados), arr. et à 23 kil. de Pont-l'Evêque ; 9.450 h. (*Honfleurais* ou *Honfleurois*). A l'embouchure de la Seine. Ch. de f. Et. Port de commerce, métallurgie, tannerie. Maisons anciennes en bois ; église Sainte-Catherine également en bois (XVe s.). — Le cant. a 14 comm., et 16.290 h.

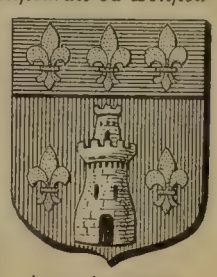

Armes de Honfleur.

Hong-Kong, ville et île de la baie de Canton, en Chine ; aux Anglais depuis 1841 ; 561.000 h. avec le territoire affermé. La ville, bâtie au milieu du XIXe siècle, est proprement dénommée *Victoria*. L'île, qui mesure 16 kilomètres sur 12, est montagneuse et boisée. Grand commerce de transit. Raffineries de sucre ; thé, étoffes.

***hongre** adj. et n. (de *hongrois*, l'usage de châtrer les chevaux étant venu de Hongrie). Se dit d'un cheval châtré.

***hongreline** n. f. Justaucorps militaire, porté vers 1640 par les gens de pied.



Hongreline (1643).

***hongrer** [*gré*] v.a. (de *hongre*). *Vétér.* Châtrer un cheval. (Ce procédé est d'invention hongroise.)

***hongreur** n. m. Celui qui hongre les chevaux.

***Hongrie**, Etat indépendant de l'Europe centrale, démembré de l'ancien empire austro-hongrois. La Hongrie est bornée par la Tchécoslovaquie, la Roumanie, la Yougoslavie et l'Autriche ; 92.500 kilom. carrés, avec 8.200.000 hab. (*Magyars* ou *Hongrois*). C'est la plaine arrosée entre Alpes orientales et plateau de Transylvanie par le Danube, la Theiss et leurs affluents, un pays essentiellement d'agriculture et d'élevage. Cap. *Budapest*.

Jadis royaume indépendant sous le gouvernement de saint Etienne et de ses successeurs, la Hongrie fut réunie à l'Autriche au début du XVIe siècle, après la disparition de la dynastie des Jagellons. Dès que le péril turc eut disparu, elle revendiqua son indépendance, et à la suite du soulèvement de 1848, elle obtint en 1867 une large autonomie administrative sous le *régime dualiste*. Alors les pays *transleithans* (au delà de la Leitha) firent partie de la Hongrie, tandis que les pays de la couronne d'Autriche étaient désignés sous le nom de *Cisleithanie*. Ce système dualiste, que symbolisait le nom d'Autriche-Hongrie, a cessé à la fin de 1918 ;



Armoiries de Hongrie.



Carte du Honduras.

alors Autriche et Hongrie ont constitué deux républiques complètement indépendantes l'une de l'autre et le traité de Trianon du 4 juin 1920 a déterminé l'ensemble des frontières de la Hongrie.

— *Langue* et *littér.* La langue magyare ou hongroise est un idiome ouralo-altaïque du groupe hongro-finnois. C'est une langue agglutinante. Elle a adopté l'alphabet latin.

Les anciens chants magyars ont été conservés dans le peuple. Le fondateur de la prose magyare est l'archevêque-primat de Hongrie Pierre Pazmany, au début du XVIIe siècle. A la même époque, paraît le grand poète épique Nicolas Zrinyi. La littérature magyare moderne naît à la fin du XVIIIe siècle : Bessenyei, Kazinczy, les deux Kisfaludy, Csokonai, Berzsenyi, Koelcsei, Michel Vörösmarty. L'ère contemporaine commence avec les romans de Josika, d'Etovos ; puis viennent les poètes lyriques Tompa et Petoefi ; ensuite, sans distinction de genre : Aramy, Gyulai, Stasz, Levai, Jokai, Rakosi, Miksyat, Kiss, Berdzik.

***hongroierie** [*groi-ri*] **n. f. ou hongroyage** [*groi-ia-je*] n. m. Commerce du hongroyeur.

***Hongrois, e** [*groi, oi-ze*], habitant ou originaire de la Hongrie : *les Hongrois.* N. m. Langue que parlent les Hongrois. Adjectiv. : *costumes hongrois.*

— ENCYCL. Les Hongrois ou Magyars sont un peuple d'origine asiatique, qui arriva vers le IXe siècle de notre ère dans la plaine délimitée par les Karpathes et arrosée par le Danube et la Theiss ou Tisza. Il s'y établit et lui donna son nom.

Manteau à la hongroise.

***hongroyer** [*groi-ié*] v. a. (de *Hongrie.* — Se conj. comme *aboyer.*) Travailler à la façon des cuirs dits « de Hongrie » : *hongroyeur des cuirs.*

***hongroyeur** [*groi-ieur*] n. m. Ouvrier qui façonne les cuirs de Hongrie.

***honguette** [*ghè-te*] n. f. Ciseau de marbrier.

Honnecourt, comm. du Nord, arr. et à 17 kil. de Cambrai, sur l'Escaut ; 1.780 h. Complètement détruite au cours de la Grande Guerre.

honnête [*o-nè-te*] adj. (lat. *honestus*). Vertueux, probe : *une honnête femme ; un homme honnête.* (*Un honnête homme* prend aussi le sens spécial qu'il avait au XVIIe siècle de : homme accompli suivant les lois de la société de son temps.) Conforme à la probité, à l'honneur, à la décence : *honnête aisance ; habit honnête.* Bienséant, convenable : *récompense honnête.* Civil, poli : *il faut être honnête avec tout le monde.* N. m. pl. Ce qui est honnête, moral, vertueux : *préférer l'honnête à l'utile.* ANT. **Malhonnête, déshonnête.**

honnêtement [*o-nè-te-man*] adv. D'une manière honnête : *gagner honnêtement sa vie.*

honnêteté [*o-nè*] n. f. (de *honnête*). Probité : *l'honnêteté est essentielle en affaires.* Bienséance, modestie, pudeur : *femme remplie d'honnêteté.* Bienveillance, obligeance : *l'honnêteté d'un procédé.* Au pl. Politesse : *faire mille honnêtetés à quelqu'un.* ANT. **Malhonnêteté.** ALLUS. LITTÉR. V. LATIN.

honneur [*o-neur*] n. m. (lat. *honor*). Gloire, estime, considération qu'on accorde à la vertu, au courage, aux talents : *acquérir de l'honneur.* Probité, vertu : *homme d'honneur.* Réputation, sentiment de la dignité personnelle et désir de l'estime d'autrui, qui nous portent aux actions nobles et loyales : *attaquer, défendre, l'honneur de quelqu'un.*

L'honneur est comme une île escarpée et sans bords ;
On n'y peut plus rentrer, dès qu'on en est dehors.
BOILEAU.

Démonstration d'estime, de respect : *rendre honneur.* Pudicité, chasteté des femmes : *Lucrèce ne voulut pas survivre à la perte de son honneur. Rendre l'honneur à une femme,* l'épouser après l'avoir eue pour maîtresse. Distinction : *accorder à quelqu'un l'honneur de la présidence.* Considération que l'usage attache à certaines manières d'agir, à certaines convenances : *il y a l'honneur commercial, l'honneur militaire, l'honneur des joueurs, l'honneur des duellistes,* etc. *Fig.* Celui, ce dont on est très fier : *être l'honneur de son pays. Se piquer d'honneur,* faire une chose avec zèle. *Faire honneur à sa famille, à son siècle,* se distinguer par des talents supérieurs. *Faire honneur à sa signature,* remplir ses engagements. *Se faire honneur d'une chose,* se l'attribuer, s'en vanter. *Jeu.* Au whist, l'as, le roi, la dame et le valet d'atout. Nom donné aux atouts, dans certains jeux de cartes. *Mar. Ranger un navire, une terre à l'honneur,* se dit d'un navire qui passe très près d'un autre navire, d'une terre. *Parole d'honneur,* promesse faite, assurance donnée sur l'honneur. *Le champ d'honneur,* le champ de bataille. *Point d'honneur,* chose qui touche à l'honneur. *Affaire d'honneur,* duel. *Dame d'honneur,* attachée au service d'une princesse. *Garçon, demoiselle d'honneur,* qui assistent les mariés le jour de la noce. *Place d'honneur,* réservée, dans une réunion, à une personne qu'on veut honorer d'une distinction particulière. *Légion d'honneur,* v. LÉGION. *Croix d'honneur,* décoration de la Légion d'honneur. (ANT. **Déshonneur.**) Pl. Charges, dignités : *aspirer aux honneurs. Honneurs militaires,* marques spéciales de respect dont sont honorés, par les troupes de terre et de mer, les grands personnages (souverains, président de la République, ministres, maréchaux, généraux, amiraux) les drapeaux, étendards et pavillons, et qui consistent, suivant le cas, en saluts (de la main ou de l'arme), batteries, sonneries, salves d'artillerie, prises d'armes, défilés. (Les troupes en campagne ne rendent pas d'honneurs.) *Faire les honneurs d'une maison,* y recevoir avec une bienveillante politesse. *Faire les honneurs du pied,* se dit du maître d'équipage qui, en signe d'hommage, offre à un de ses invités le pied droit de devant de la bête que l'on vient de porter bas. Sonnerie de trompe exécutée

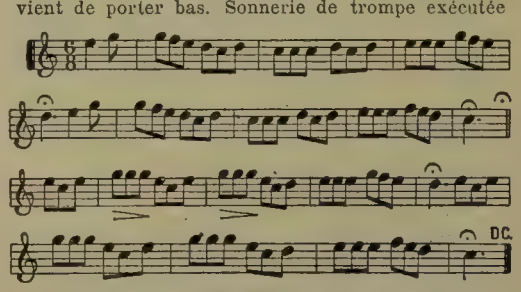

Les honneurs du pied (sonnerie de trompe).

quand on fait les honneurs du pied. *Faire honneur à un repas,* y bien manger. *Honneurs funèbres,* derniers honneurs, cérémonies des funérailles. *Obtenir les honneurs de la guerre,* capituler en obtenant des conditions honorables. ALLUS. HIST. : **Tout est perdu, fors l'honneur,** forme concise que l'on a donnée à un passage de la lettre que François Ier adressa à Louise de Savoie, après la bataille de Pavie. PROV. : **A tout seigneur, tout honneur,** il faut rendre honneur à chacun suivant son rang.

— ENCYCL. Les honneurs rendus dans le cérémonial de l'Etat aux fonctionnaires publics et à certains dignitaires sont civils ou militaires. Ils sont réglés par le décret du 16 juin 1907, qui a remplacé celui du 24 messidor an XII. V. PRÉSÉANCE.

Honneur (*médaille d'*). V. MÉDAILLE.

Honneur et l'Argent (*l'*), comédie en cinq actes, en vers, de Fr. Ponsard : Georges, un jeune homme qui se croit riche, apprend subitement qu'il est ruiné ; tout le monde l'abandonne, y compris sa fiancée Laure, qui épouse un agent de change. Mais il refait sa fortune, et il épouse la sœur de Laure, tandis que le mari de Laure est ruiné à son tour ; œuvre estimable, mais dont la portée morale dépasse la valeur littéraire (1853).

***honnir** [*ho-nir*] v. a. (germ. *haunjan*). Couvrir publiquement de honte. (Vx.) *Honni soit qui mal y pense,* devise de l'ordre de la Jarretière. (Sur l'insigne, on trouve : *honi.*) V. JARRETIÈRE.

***honnissement** [*ho-ni-se-man*] n. m. Action de honnir.

***honnisseur** [*ho-ni-seur*] n. m. Celui qui honnit.

Honolulu, capit. des îles Hawaï (territoires extérieurs des États-Unis), en Polynésie ; 20.000 h. Port important du centre de l'océan Pacifique. Sucreries.

honorabilité n. f. Nature de celui, de ce qui est honorable : *homme d'une honorabilité incontestable.*

honorable adj. (lat. *honorabilis ;* de *honor,* honneur). Qui fait honneur : *action honorable.* Digne d'être honoré : *caractère honorable.* Convenable, suffisant : *fortune honorable. Amende honorable,* V. AMENDE. *Blas. Pièces honorables,* celles qui ont été établies le plus anciennement par les hérauts d'armes et qui peuvent couvrir un tiers de la superficie de l'écu. En Angleterre, qualification (*honourable*) qui précède le nom des fils de vicomtes ou barons, de divers magistrats ou fonctionnaires, des membres de la Chambre des Communes. (Le titre de *right honourable* s'applique aux comtes, vicomtes, barons, lords maires, etc., celui de *most honourable* aux marquis, etc.). En France, qualification donnée aux membres de la Chambre des députés. Subst. et fam. : *un honorable.*

honorablement [*man*] adv. D'une manière honorable, avec honneur.

honoraire [*rè-re*] adj. Se dit de celui qui, après avoir exercé longtemps une charge, en conserve le titre et les prérogatives honorifiques : *conseiller honoraire.* Qui porte un titre honorifique sans fonctions : *président, membre honoraire d'une société musicale.* Se dit aussi des choses : *présidence honoraire.* N. m. pl. Rétribution accordée aux personnes qui exercent des professions libérales : *les honoraires d'un médecin, d'un avocat, d'un homme de lettres,* etc.

honorariat [*ri-a*] n. f. Dignité d'un personnage honoraire : *conférer l'honorariat à un magistrat retraité.* Titre accordé, lors de leur admission à la retraite, aux fonctionnaires méritants, qui restent ainsi attachés à l'administration dont ils faisaient partie et prennent rang immédiatement après leurs collègues de même rang restés en activité.

Honorat [*ra*], saint, évêque d'Arles, né dans la Gaule Belgique, fondateur du célèbre monastère de ce nom dans une des îles de Lérins, qui, depuis, est appelée Saint-Honorat ; m. en 429. Fête le 16 janvier.

Honoré ou **Honorat** (saint), évêque d'Amiens, né à Port, dans le Ponthieu, mort en 690. Patron des boulangers. Fête le 16 mai.

honorer [*ré*] v. a. (lat. *honorare ;* de *honor,* honneur). Rendre honneur et respect : *honorez la vertu.* Faire honneur à : *les grands hommes honorent leur pays.* Accorder comme une distinction, une faveur : *honorer une réunion de sa présence.*

honorifique adj. Qui procure des honneurs.

honorifiquement [*ke-man*] adv. D'une manière honorifique. (Peu us.)

honoris causa (m. lat. *pour l'honneur*). Se dit de grades conférés à titre honorifique et sans examen à des personnages de distinction, nationaux ou étrangers : *être docteur honoris causa de l'Université d'Oxford.*

Honorius [*uss*], empereur romain d'Occident de 395 à 423, fils de Théodose, né à Constantinople, m. à Ravenne ; un des plus misérables souverains de la décadence. Il laissa gouverner l'énergique Stilicon, puis il le fit tuer, et Alaric put impunément saccager Rome.



Honorius.
(Moitié du diptyque d'Aoste.)

Honorius Ier, pape de 625 à 638 ; il essaya de réconcilier, en Orient, les catholiques et les monothélites ; — HONORIUS II, pape de 1124 à 1130 ; il institua l'ordre militaire de Saint-Lazare ; — HONORIUS III, pape de 1216 à 1227 ; il fut l'instigateur de la croisade contre les albigeois ; — HONORIUS IV, pape de 1285 à 1287 ; sous son pontificat, s'acheva la rupture définitive de l'Eglise grecque et de l'Eglise latine.

honos alit artes, mots lat. signif. : *L'honneur nourrit les arts,* maxime de Cicéron (*Tusculanes,* I, 2, 4). L'indifférence est mortelle aux artistes, aux poètes ; c'est la considération dont ils jouissent, l'estime où on les a, qui les payent de leurs efforts.

***honte** n. f. (germ. *haunita*). Opprobre, déshonneur : *les criminels sont la honte de leur famille.* Trouble de l'âme, causé par la crainte du déshonneur, du ridicule, etc. : *avoir honte de sa conduite.* Timidité, embarras : *fillette qui a honte de répondre. Courte honte,* humiliation résultant promptement d'un échec. *Faire honte à,* être un objet de honte pour. *Faire honte de,* reprocher, faire rougir de. *Avoir toute honte bue,* être insensible au déshonneur. ALLUS. LITT. V. ÉCHAFAUD. ANT. **Gloire, honneur.**

***honteusement** [*ze-man*] adv. D'une façon honteuse : *s'enfuir honteusement.*

***honteux, euse** [*teû, eu-ze*] adj. Qui éprouve de la confusion : *honteux de sa conduite.* Timide, embarrassé : *enfant honteux.* Qui cause de la honte, du déshonneur : *fuite honteuse ; il est plus honteux de se défier de ses amis que d'en être trompé. Pauvre honteux*, celui qui n'ose faire connaître ses besoins. *Anat. Nerfs honteux*, nerfs issus du plexus sacré, qui innervent le périnée et les organes sexuels. *Artères honteuses*, artères issues de la fémorale, qui irriguent le périnée et les régions voisines. Substantiv. Personne honteuse, timide, qui n'ose parler ou se montrer :

Qui n'ose aura toujours un sort triste et piteux,
Et la gloire et l'amour se moquent des honteux.

FRÉVILLE.

PROV. : **Il n'y a que les honteux qui perdent,** les gens timides sont toujours mal partagés. ANT. **Glorieux.**

Honthorst (Gérard), peintre flamand distingué, né et m. à Utrecht (1590-1656). Il excella dans les effets de nuit.

honveds n. m. pl. (m. hongr. qui signif. *défenseurs de la patrie*). Terme qui désigna, en 1848, les Hongrois organisés militairement pour la défense du pays magyar contre les révoltes des Slaves et des Valaques.

Hooch ou **Hoogh** (Pieter de), peintre hollandais, né vers 1630, m. à Amsterdam après 1677, peintre fin, lumineux et harmonieux des intérieurs.

Hood [*houd*'] (Samuel), amiral anglais, né à Butleigh, m. à Bath (1735-1816). Il s'empara de Toulon en 1793.

Hood (Thomas), poète humoristique anglais, né et m. à Londres (1799-1845) ; auteur de la *Chanson de la chemise, Miss Kilmansegg.*

Hooge, village de Belgique (Flandre-Orientale), sur la route d'Ypres à Menin. Quartier général du maréchal French, pendant la première bataille d'Ypres. Théâtre de violents combats entre les Anglais et les Allemands, particulièrement en juillet 1915.

Hoogeven, v. des Pays-Bas (Drenthe) ; 12.160 h. Calicots.

Hoogezand, comm. des Pays-Bas (prov. de Groningue) ; 10.130 h. Papeterie.

Hooghlede, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Roulers) ; 4.740 h. Huiles ; carrières.

Hoogstraeten, c. de Belgique (Anvers, arr. de Turnhout), sur la Marck ; 2.770 h. Toiles.

Hoogstraeten (Samuel **Van**), peintre hollandais, né et m. à Dordrecht (1627-1678), auteur de paysages, portraits, etc.

hook [*houk*] n. m. (m. angl.). *Boxe.* Coup en crochet.

Hooke [*hou-ke*] (Robert), physicien et mathématicien anglais, né dans l'île de Wight, m. à Londres (1635-1703). On lui doit l'invention de l'échappement à ancre.

Hooker [*hou-kèr*] (William-Jackson), botaniste anglais, né à Norwich, m. à Kew (1785-1865). Directeur du jardin botanique de Kew, il a écrit une *Flore d'Ecosse.*

Hooker [*hou'-kèr*] (sir Josephus Dalton), botaniste angl., né à Halesworth, m. à Sunningdale, près de Londres (1817-1911) ; auteur d'une remarquable classification systématique des plantes.

Hoorebeke-Sainte-Marie, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Audenarde) ; 1.710 h.

Hoorn, v. des Pays-Bas (Hollande-Septentrionale), sur la baie du Zuyderzée ; 12.000 h.

***hop** [*hop*'] interj. Sert à stimuler ou à faire sauter.

Hope (sir Anthony Hope HAWKIN, connu sous le pseudonyme de **Anthony**), écrivain et auteur dramatique anglais, né à Londres en 1863. Il déploie dans ses pièces et dans ses romans (*the Prisoner of Zenda, Quisanté*, etc.), une verve amusante, une imagination féconde en intrigues.

hopéine ou **hopéite** n. f. Alcaloïde possédant des propriétés narcotiques et antiseptiques. (On le trouve dans le houblon et le lupulin.) *Min.* Phosphate hydraté naturel de zinc.

hôpital n. m. (lat. *hospitale ;* de *hospes*, hôte). Autref., établissement où l'on recevait les pauvres, les infirmes. Etablissement où l'on soigne gratuitement les malades indigents ou les autres moyennant une rétribution relativement faible : *les hôpitaux, en France, sont administrés par l'Assistance publique. Maison qui est un hôpital*, où il y a beaucoup de malades, souvent des malades. Abusiv. Hospice, refuge, asile. *Réduire à l'hôpital*, ruiner. ALLUS. LITT. V. PÉGASE. PROV. : **L'hôpital n'est pas fait pour les chiens,** il n'y a aucune honte à aller à l'hôpital.

— ENCYCL. *Admin.* Les hospices et hôpitaux sont créés par décret dans les mêmes conditions que les bureaux de bienfaisance. Du jour de leur création, ils ont une personnalité distincte de celle de la commune.

La direction et la surveillance du service intérieur et extérieur des établissements hospitaliers appartiennent à une *commission administrative.*

Tous les établissements hospitaliers d'une même commune sont administrés par une commission administrative unique.

Les commissions administratives des hospices et hôpitaux et celle des bureaux de bienfaisance sont composées du maire, président, et de six membres renouvelables.

Le service comptable est assuré, soit par un receveur spécial, soit par le receveur municipal. La comptabilité est soumise aux règles de la comptabilité des communes. Les comptes du receveur sont donc, selon l'importance des revenus, justiciables de la Cour des comptes ou des conseils de préfecture.

La commission nomme son secrétaire, l'économe, les médecins et chirurgiens, mais elle ne peut les révoquer qu'avec l'approbation du préfet.

Lorsqu'une commune ne possède pas d'hospices ou d'hôpitaux ou que ces établissements sont insuffisants, le conseil municipal peut traiter avec un établissement privé pour l'entretien des malades et des vieillards.

hoplie [*pli*] n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, comprenant de petits scarabées de couleurs vives, dont on connaît de nombreuses espèces répandues dans l'ancien monde. (L'*hoplie azuré*, d'un beau bleu nacré, est employé par les plumassiers pour faire des parures.)

hoplite n. m. (gr. *hoplitès*). *Antiq. gr.* Soldat d'infanterie pesamment armé : *les hoplites athéniens portaient l'armement complet : bouclier, casque, cuirasse, épée et lance.*



Hoplite grec.

hoplomachie ou **oplomachie** [*ki*] n. f. (du gr. *hoplon*, arme, et *makhé*, combat). Combat de gladiateurs armés de toutes pièces.

hoplomaque [*make*] n. m. (gr. *hoplomakhos*). *Antiq.* Gladiateur armé de toutes pièces.

hoploptère n. m. Genre d'oiseaux échassiers, dont on connaît une dizaine d'espèces d'Afrique et d'Asie, qui ont les mœurs des vanneaux.

hopogan n. m. Peroxyde de magnésium, employé en thérapeutique.

Hoppner (John), peintre portraitiste anglais, né et mort à Londres (1758-1810) ; émule et concurrent de Lawrence et imitateur de Reynolds ; artiste harmonieux et brillant.

***hoquet** [*kè*] n. m. Contraction brusque du diaphragme, accompagnée d'un bruit particulier, dû au passage de l'air dans la glotte.

— ENCYCL. *Physiol.* Le hoquet consiste en une inspiration brusque, l'air se précipite dans les poumons et fait entrer en vibration les lèvres glottiques. Il se montre chez les nerveux et chez les enfants dont l'estomac est rempli outre mesure. C'est une affection bénigne, qui disparaît par l'ingestion lente d'une boisson. Cependant, on l'observe comme symptôme de certaines affections de l'encéphale et de l'abdomen.

***hoqueter** [*ke-té*] v. n. (Prend deux *t* devant une syllabe muette : *je hoquette, il hoquettera.*) Avoir le hoquet.

***hoqueton** [*ke*] n. m. Veste de grosse toile que portaient les hommes d'armes au moyen âge, et spécialement les archers du grand prévôt. *Par ext.* Archer.



Hoqueton (XVe s.).



Hoqueton (XVIIIe s.).

Hor, montagne de l'Arabie Pétrée, 34e station des Israélites dans le désert, lieu où fut enseveli Aaron.

Horace (Quintus Horatius Flaccus), célèbre poète latin, né à Venouse, en Apulie (64-8 av. J.-C.) ; auteur d'*Odes*, d'*Epodes*, de *Satires*, d'*Epîtres* (parmi lesquelles il faut ranger l'*Epître aux Pisons*, appelée couramment *l'Art poétique*). Caractère indépendant, sans ambition. Horace, bien qu'il eût combattu naguère dans l'armée de Brutus, devint le commensal d'Auguste et le protégé de Mécène. Il était l'ami de Virgile et faisait consister le bonheur dans un épicurisme aimable, dans l'usage modéré des biens de la vie. Ses *Satires* et ses *Epîtres* sont des conversations familières pleines d'esprit, de délicatesse et de goût. Ses *Odes*, d'une inspiration soit patriotique, soit badine, sont l'œuvre d'un artiste consommé dans la science des mots et des rythmes.

Horaces (LES TROIS), nom de trois frères romains qui, sous le règne de Tullus Hostilius, combattirent pour Rome contre les trois Curiaces, champions de la ville d'Albe, en présence des deux armées, pour décider lequel des deux peuples commanderait à l'autre. Au premier choc, deux Horaces tombèrent, et les trois Curiaces furent blessés. Le survivant des Horaces, craignant de succomber contre ses trois adversaires réunis, feignit de prendre la fuite, afin de les diviser, persuadé qu'ils le suivraient plus ou moins vite, suivant la gravité de leurs blessures. Sa prévision se réalisa, en effet. Revenant alors impétueusement sur ses pas, il immola successivement les trois Curiaces et assura ainsi le triomphe de sa patrie. En récompense, il fut absous par le peuple du meurtre de sa sœur Camille, qu'il avait tuée parce que, au lieu de se réjouir de sa victoire, elle pleurait la mort d'un des Curiaces, qui était son fiancé. En littérature, on fait allusion à ce combat héroïque et surtout au stratagème qu'employa le troisième Horace pour vaincre ses ennemis.

Horace, tragédie de Pierre Corneille, en cinq actes et en vers (1640). Le sujet de cette pièce est le combat si connu des *Horaces* et des *Curiaces* (v. art. précéd.), dramatique épisode de l'antique vertu romaine, s'élevant par l'amour de la patrie au dessus des plus tendres affections de la famille. C'est dans cette tragédie, magnifique peinture de la famille romaine et du patriotisme romain, que se trouve la réponse sublime du vieil Horace à la femme qui vient lui annoncer que, de ses trois fils, deux sont morts et que le troisième a pris la fuite. L'héroïque vieillard s'abandonne à toute la douleur que lui cause non pas la mort de ses deux fils, mais la fuite du troisième. C'est alors que cette femme lui dit :

Que vouliez-vous qu'il fît contre trois ?

Et le vieil Horace répond :

Qu'il mourût.

Dans cette tragédie se trouvent encore les imprécations de Camille, sœur des Horaces et fiancée à l'un des Curiaces. Camille apprend l'issue fatale du combat, et, à la vue de son frère couvert de la dépouille sanglante de celui qui devait être son époux, elle exhale sa douleur en imprécations contre le vainqueur et contre Rome même. Horace, indigné des plaintes de sa sœur comme d'un reproche fait à son patriotisme, la perce de son épée.

Horaces (*Serment des*), tableau de Louis David, au Louvre (1785). L'artiste l'a peint à Rome, dans un voyage qu'il y entreprit en 1784-1785. (V. p. 1149.)

horaire [*rè-re*] adj. (lat. *horarius*). *Astr.* Qui a rapport aux heures. *Cercles horaires*, grands cercles de la sphère céleste passant par les pôles et marquant les heures du temps vrai. *Fuseaux horaires*, v. HEURE. N. m. Tableau indiquant les heures de départ, d'arrivée des trains, etc.

Horatius [*si-uss*] **Coclès** (*le Borgne*), Romain de la *gens* Horatia, qui, d'après la légende, défendit seul l'entrée du pont Sublicius, à Rome, contre l'armée de Porsenna. Il donna ainsi le temps aux siens de couper le pont, puis se jeta à la nage avec ses armes ; il perdit un œil dans la bataille, d'où son surnom de *Coclès.*

horbachite n. f. Sesquisulfure naturel de nickel et de fer.

***horde** n. f. (du mongol *ordoû*, camp et cour du roi). Nom donné d'abord aux tribus tatares nomades et appliqué ensuite à toute peuplade errante, à toute troupe indisciplinée, malfaisante : *une horde de brigands.*

***Horde d'Or,** nom du royaume le plus occidental fondé au moyen âge par les Mongols et qui s'étendait sur la Sibérie méridionale et la partie sud de la Russie. Son premier souverain fut Djoudji, fils de Gengis-Khan. Les derniers vestiges en furent annexés à la Russie par Catherine II, en 1783.

Hörde [*heur-dé*] v. d'Allemagne (Prusse), sur l'Emscher ; 32.800 h. Filatures.

hordéacé, e adj. (du lat. *hordeum*, orge). Qui ressemble, qui se rapporte à l'orge.

hordéation [*si-on*] n. f. (du lat. *hordeum*, orge). Fourbure attribuée à une consommation excessive d'orge. (Vx.)

hordéiforme adj. Qui ressemble à l'orge.

hordénine n. f. Alcaloïde que l'on trouve dans les touraillons d'orge, et dont le sulfate est employé en thérapeutique.

hordeum [*dé-om*] n. m. Nom scientifique de l'orge.

Horeb [*rèb*], montagne de l'Arabie Pétrée, au N.-O. du mont Sinaï. C'est là que Moïse reçut de Dieu, qui lui apparut au milieu d'un buisson ardent, la première révélation de sa mission et qu'il fit jaillir l'eau du rocher. V. FRAPPEMENT. (*Bible.*)

Horgen, comm. de Suisse (cant. de Zurich), sur les bords du lac ; 6.880 h. Elève de bétail, industrie florissante, tissage et teinturerie de soie, ateliers mécaniques ; mine de lignite.

horion n. m. Coup violent déchargé sur la tête ou sur les épaules : *recevoir des horions.*

Horion-Hozémont, comm. de Belgique (prov. et arr. de Liége) ; 4.130 h.

horistique [*ris-ti-ke*] adj. (du gr. *horistikos*, qui sert à définir). *Grammaire horistique*, celle qui définit les mots.

horizon n. m. (du gr. *horizôn*, qui borne). Endroit où se termine notre vue, où le ciel et la terre semblent se joindre. *Horizon apparent* ou *visible*, cercle déterminé sur la sphère céleste par les rayons visuels tangents à la surface de la terre. *Horizon mathématique*, plan perpendiculaire à la verticale du lieu et tangent à la surface de la terre. *Horizon géocentrique* ou *astronomique d'un lieu terrestre*, plan mené par le centre de la terre perpendiculairement à la verticale du lieu considéré. *Fig.* Etendue d'une action, d'une activité quelconque : *l'horizon de l'esprit s'élargit avec l'instruction.* Perspective de l'avenir : *l'horizon politique s'éclaircit, s'assombrit. Peint.* Fond du ciel d'un tableau.

horizonner [*zo-né*] v. a. Borner un horizon.

horizontal, e, aux adj. Parallèle à l'horizon. Perpendiculaire à une direction verticale. *Géom. Ligne horizontale*, v. la planche LIGNES. N. f. *Arg. boulevard.* Femme de mœurs légères.

horizontalement [*man*] adv. Parallèlement à l'horizon.

horizontalité n. f. Caractère, état de ce qui est horizontal : *l'horizontalité d'un plan.*

horloge n. f. (gr. *hôrologion ;* de *hôra*, heure, et *legein*, dire). Machine destinée à marquer les heures : *les clepsydres étaient les horloges des anciens. Fam. Réglé comme une horloge*, très régulier dans ses habitudes. *Horloge de Flore*, v. la partie encycl.

— ENCYCL. *Mécan.* Une horloge comprend trois parties essentielles : le *moteur*, le *régulateur* rendant le mouvement uniforme et l'*échappement* (v. ce mot) donnant une action réciproque au moteur et au régulateur. Le régulateur, dû à Huyghens, est le *pendule* ou le *balancier à ressort spiral.* Le premier s'applique surtout aux horloges et aux pendules, le second aux montres.

Dans une horloge, le moteur est un poids fixé à l'extrémité d'une corde ou d'une chaîne enroulée autour d'un cylindre. Le poids, en descendant, fait tourner le cylindre en exerçant sur lui un effort constant, un contrepoids annihilant le poids de la corde ou chaîne.

Dans les pendules et montres, le moteur est constitué par un ressort qui s'enroule sur un tambour ; l'une de ses extrémités se relie à un point fixe, l'autre est rendue solidaire d'un cylindre tournant sur lui-même.

— *Horloge électrique.* Une horloge est dite *électrique* lorsque l'énergie nécessaire pour entretenir le mouvement du balancier est une énergie électrique. Toutefois, on appelle aussi horloges électriques des horloges commandées à distance par courant électrique et indiquant l'heure donnée par une *horloge mère*, laquelle est, en réalité, une horloge de distribution électrique de l'heure. Dans les horloges électriques proprement dites, le ressort ou le poids sont supprimés et, de plus, c'est le balancier qui pousse les rouages, tandis que, dans les horloges ordinaires, il est actionné par eux. La première horloge électrique fut construite par Alexandre Bain en 1840. Pour les horloges de distribution électrique de l'heure, c'est Wheatstone, en 1840, qui, le premier, proposa de transmettre électriquement le mouvement d'un régulateur à divers cadrans placés à distance. On peut aussi maintenir en concordance d'oscillation les balanciers d'horloges ordinaires : c'est le procédé de *synchronisation* inventé par Vérité en 1863. Il a été appliqué par Wolf aux centres horaires de Paris, et il consiste à lancer sur la ligne un courant « correcteur » toutes les secondes.

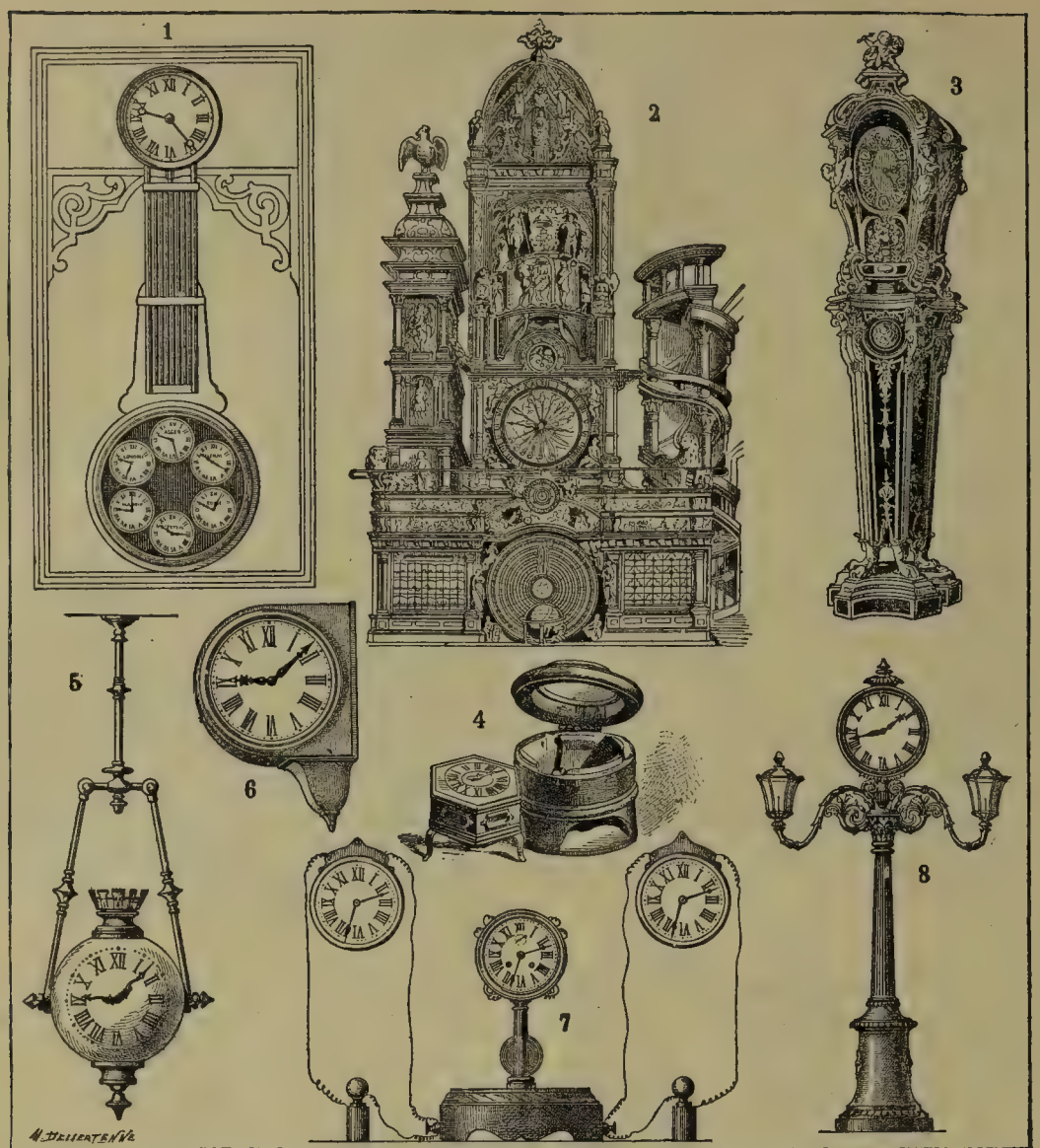

Horloges : 1. Régulateur oscillant, donnant l'heure de différentes villes du monde ; 2. Horloge de Strasbourg ; 3. Horloge à cadran ovale (bibliothèque de l'Arsenal) ; 4. Petite horloge de table, avec son étui de voyage (XVIe s.) ; 5. Horloge de marine ; 6. Régulateur de chemin de fer ; 7. Horloge distribuant électriquement l'heure ; 8. Réverbère-horloge (horloge pneumatique) pour « refuge », généralement à deux cadrans dos à dos.

Horloge pneumatique. On obtient au moyen de l'air comprimé, envoyé dans une canalisation, la régularisation des horloges par une horloge type. Ce système, dû à Popp et Resch, a été inauguré à Paris en 1880.

Horloge de Flore. Le botaniste suédois Linné avait nommé ainsi une série de fleurs classées suivant l'heure du jour à laquelle s'épanouit chacune d'elles. Mais l'horloge de Flore n'est exacte que pour le point du globe sur lequel on l'établit ; elle est soumise aux variations non seulement de la longitude (comme les horloges réelles), mais encore de la latitude, de l'altitude, du climat.

horloger [*jé*], **ère** adj. Qui concerne l'horlogerie : *industrie horlogère.* N. m. Qui fait, répare, vend des horloges, des pendules, des montres.

horlogerie [*ri*] n. f. L'art, le commerce de l'horloger. Son magasin, sa fabrique. Les objets qu'il fabrique : *l'horlogerie de Besançon.*

***hormin** n. m. Genre de labiées, comprenant des herbes vivaces, à grandes fleurs odorantes, qui croissent sur les montagnes de l'Europe centrale et méridionale, et que l'on cultive souvent dans les jardins comme ornementales.


Hormin.

***hormis** [*mi*] prép. (de *hors*, et *mis*). Excepté, hors. Loc. conj. *Hormis que*, excepté que.

Hormisdas [*dass*] (saint), pape de 514 à 523. Il proclama l'indéfectibilité de l'Eglise de Rome en matière de foi.

Hormisdas, nom porté par plusieurs souverains de Perse à l'époque sassanide. Le plus célèbre est Hormisdas IV (579-590).

hormogonie [*nî*] n. f. (du gr. *hormos*, rangée, et *gonos*, semence). Portion de filament qui, chez certaines algues cyanophycées, se détache de la plante mère, se fixe, et reproduit une plante nouvelle.

hormone n. f. (du gr. *hormân*, exciter). Excitant fonctionnel produit par les glandes à sécrétion interne (*glandes endocrines*), et susceptible de déterminer à distance des sécrétions de même ordre.

hormonote n. m. Genre de reptiles ophidiens, comprenant des serpents inoffensifs de l'Afrique occidentale.

Hormuz. *Géogr.* V. Ormuz.

Horn (cap), promontoire le plus austral de l'Amérique du Sud, à l'extrémité sud de la Terre de Feu, formé par une île aux sombres et stériles falaises. Il fut aperçu pour la première fois, en 1578, par le navigateur anglais Francis Drake.

Horn (Gustave), un des plus habiles généraux de Gustave-Adolphe, né à Orbyhus, m. à Skara (1592-1657).

Hornaing, comm. du Nord, arr. et à 20 kil. de Douai, près de la Scarpe ; 1.540 h. Ch. de f. N.

***hornbergite** [*bèr-ji-te*] n. f. Arséniate naturel d'urane.

***hornblende** [*blin-de*] n. f. (de l'allem. *horne*, corne, et *blenden*, briller). Amphibole, de couleur vert foncé, que l'on rencontre dans les micaschistes, les gneiss, etc. (Une hornblende [*hornblende basaltique* ou *basaltine*] que l'on rencontre dans les basaltes et leurs tufs se présente sous forme de cristaux noirs et brillants.)

***hornblendite** [*blin*] n. f. Roche granitoïde à amphibole où domine la hornblende.

Horne (Henry Sinclair, baron Horne de Stirkoke), général anglais, né à Caithness en 1861. Pendant la Grande Guerre, il a commandé la Ire armée britannique, depuis 1916.

Hornes ou **Hoorn** (Philippe II de Montmorency-Nivelle, comte de), gouverneur de la Gueldre sous Charles-Quint, né vers 1520, m. en 1568). Pour avoir protesté en faveur des libertés nationales contre la domination espagnole, il fut décapité à Bruxelles, sous Philippe II, par ordre du duc d'Albe, en même temps que le comte d'Egmont.

Hornoy [*noi*], ch.-l. de c. (Somme), arr. et à 30 kil. d'Amiens ; 870 h. Ch. de f. N. — Le cant. a 26 comm., et 7.270 h.

***hornpipe** [*horn'-païp'*] n. m. (m. angl.). Sorte de musette ou de cornemuse anglaise. Danse anglaise. Air de cette danse, qui se compose de deux motifs de huit mesures, sur chacun desquels elle commence par trois appels du pied, comme le branle.

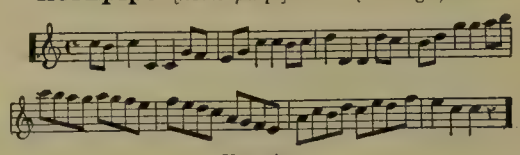
Hornpipe.

Hornu, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Mons), près de l'Haine ; 11.200 h. Houillères.

Hornung (Ernest-William), romancier anglais, né à Middlesborough, m. à Saint-Jean-de-Luz (1866-1921), créateur du type de Raffles, gentleman cambrioleur.

horodictique adj. (du gr. *hôra*, heure, et *deiktikos*, qui sert à montrer). *Physiq.* Qui sert à trouver l'heure : *instruments horodictiques.*

horographe n. m. (du gr. *hôra*, heure, et *graphein*, écrire). Celui qui trace des cadrans, qui pratique l'art de la gnomonique.

horographie [*fî*] n. f. Syn. de gnomonique.

horographique adj. Qui a rapport à l'horographie.

horokilométrique adj. Se rapportant au temps passé et à l'espace parcouru : *compteur horokilométrique.*

horométrie [*trî*] n. f. (du gr. *hôra*, heure, et *metron*, mesure). Art de diviser, de mesurer le temps.

horométrique adj. Qui a rapport à l'horométrie.

horoptère n. m. (du gr. *horos*, borne, et *optèr*, qui voit). *Optiq.* Ligne droite parallèle à la ligne qui joint les centres des yeux, et passant par le point où coïncident les axes optiques.

horoptérique adj. Qui appartient ou qui se rapporte à l'horoptère.

horoptre n. m. (du gr. *horos*, borne, et *optèr*, qui voit). Ensemble des points du champ visuel, qui peuvent faire leur image en des points correspondants de la rétine.

horoscope [*ros-ko-pe*] n. m. (gr. *hôra*, heure, et *skopein*, examiner). Observation qu'un astrologue faisait de l'état du ciel à l'heure de la naissance d'un enfant, et par laquelle il prétendait connaître à l'avance les événements de sa vie : *tirer un horoscope.* V. astrologie. *Par ext.* Prédiction conjecturale.

horoscopie [*ros-ko-pî*] n. f. Art de prédire l'avenir au moyen de l'horoscope.

horoscopique [*ros-ko-pi-ke*] adj. Qui a rapport à l'horoscope.

horoscopiser [*ros-ko-pi-zé*] v. n. Tirer des horoscopes.

horotrope n. m. (du gr. *horos*, limite, et *tropos*, action de tourner). Cercle déterminé par les deux yeux d'un observateur et le point qu'ils regardent.

Horps [*or*] **(Le),** ch.-l. de c. de la Mayenne, arr. et à 17 kil. de Mayenne ; 1.250 h. — Le cant. a 10 comm., et 7.820 h.

horresco referens, mots lat. signif. : *Je frémis en le racontant.* Exclamation d'Enée racontant la mort de Laocoon (Virgile, *Enéide*, II, 204). Cependant, ces mots s'emploient presque toujours d'une manière familière et plaisante.

horreur [*or-reur*] n. f. (lat. *horror*). Effroi et frémissement causés par quelque chose d'affreux ou d'extrêmement saisissant : *pâlir d'horreur.* Répulsion, haine violente : *ayez l'horreur du mal.* Ce qui cause ces impressions : *l'horreur d'un crime, d'un cachot ; les sublimes horreurs de la tempête.* Action, parole atroce ou ordurière : *dire des horreurs.* Chose très répréhensible : *oublier ses amis, quelle horreur ! Fig.* Personne odieuse par ses crimes, ses vices, ou *fam.*, très sale ou très laide : *une horreur d'enfant.* Allus. litt. :

On dit, et sans horreur je ne puis le redire...

vers de Racine dans *Iphigénie* (IV, 6). S'emploie par plaisanterie, pour annoncer quelque chose qui choque toutes les idées reçues.

horrible [*or-ri-ble*] adj. (lat. *horribilis*). Qui fait horreur : *crime horrible.* Très mauvais : *temps horrible.* Excessif : *un froid horrible.* N. m. Ce qui est horrible.

horriblement [*or-ri-ble-man*] adv. D'une manière horrible. Extrêmement : *souffrir horriblement.*

horrifier [*or-ri-fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Frapper d'horreur.

horrifique [*or-ri*] adj. Qui cause de l'horreur. (Vx.)

horripilant [*or-ri-pi-lan*], **e** adj. Qui horripile.

horripilation [*or-ri, si-on*] n. f. Frisson et hérissement causés par l'effroi, la répulsion, etc. : *on appelle familièrement l'horripilation* chair de poule ou petite mort. *Fam.* Agacement extrême. — Encycl. L'horripilation détermine l'érection des bulbes pileux, et donne la sensation de *chair de poule.* Elle est passagère et sans gravité.

horripiler [*or-ri-pi-lé*] v. a. (du lat. *horrere*, se hérisser, et *pilus*, poil). Causer l'horripilation. *Fam.* Mettre hors de soi ; impatienter : *ses prétentions m'horripilent.*


Construction en hors d'œuvre.

Horrues, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Soignies), sur la Senne ; 2.520 h.

***hors** [*hor*] adv. (autre forme de *fors*). A l'extérieur, dehors : *mettre des meubles hors.* (Vx.) Prép. A l'extérieur de, au delà : *demeurer hors barrière.* Excepté : *tous les genres sont bons, hors le genre ennuyeux. Etre hors de soi,* violemment agité. *Mettre hors la loi,* déclarer que quelqu'un n'est plus sous la protection des lois. *Hors ligne,* exceptionnel, tout à fait supérieur : *talent hors ligne. Etre hors de danger,* ne plus courir aucun danger. *Etre hors de combat,* ne pouvoir plus combattre, par suite de blessure, fatigue, etc. *Archit. Hors d'œuvre,* en dehors de l'alignement, du corps de bâtiment principal. Interj. *Hors d'ici !* sortez. Loc. conj. *Hors que,* à moins que.

***hors-caste** n. Syn. de paria.

***hors-d'œuvre** [*hor-deu-vre*] n. m. invar. Morceau qui, dans un ouvrage de l'esprit, une œuvre d'art, etc., n'est pas partie essentielle du tout. *Cuis.* Menus mets (radis, beurre, olives, anchois, saucis-

son, etc.), que l'on sert au début d'un repas, après le potage et avant le premier service.

— Encycl. Les hors-d'œuvre froids les plus en usage sont : le beurre frais, les radis les saucissons et mortadelles, les olives, les cornichons, les sardines à l'huile, le thon mariné, le caviar, les anchois, les salades de tomate, concombre, céleri, etc., les filets de harengs (salés, fumés ou marinés), le jambon, les artichauts frais, les langues fourrées, les rillettes et rillons, les crevettes, les coquillages frais, huîtres, clovisses, oursins, moules, ainsi que les huîtres marinées, le melon, les figues fraîches. Parmi les hors-d'œuvre chauds, nous citerons les bouchées à la reine et autres, les petits pâtés des compositions les plus diverses, les escargots à la bourguignonne, etc.


Horse-guard.

***horse-guard** [*horss-ghard'*] n. m. (m. angl. signif. *garde à cheval*). Militaire du régiment des horse-guards, en Angleterre.

***horseman** ou **horse-man** [*horss-man'*] n. m. (de l'angl. *horse*, cheval, et *man*, homme). Homme de cheval, cavalier.

Horsens [*sèn's*], v. du Danemark (Jutland), sur le Cattégat ; 25.000 h.

***horse-power** [*horss-pa-ouer*] n. m. (expr. angl. signif. *cheval-puissance*). Unité de puissance adoptée en Angleterre, et qui vaut 75,9 kilogrammètres par seconde (Le cheval français vaut exactement 75 kilogrammètres par seconde). Par abrév. HP. ou H. P.

***horse-pox** [*horss-poks*] n. m. (de l'angl. *horse*, cheval, et *pox*, variole). Variole du cheval.

***hors-ligne** [*hor*] n. m. invar. Parcelle de terrain restée en dehors de la ligne tracée pour la construction d'une voie.

***hors-texte** n. m. invar. Gravure tirée à part et destinée à être intercalée dans un livre, une brochure, etc.


Hortense de Beauharnais.

Hortense [*tan-se*] (la reine), fille de Joséphine Tascher de La Pagerie (plus tard impératrice) et du comte Alexandre de Beauharnais, née à Paris, m. à Arenenberg (1783-1837). Elle épousa Louis Bonaparte, roi de Hollande, et fut mère de Napoléon III. Ses contemporains ont jugé sévèrement la légèreté de sa conduite, mais elle leur parut plus tard racheter ses fautes par son dévouement maternel.

hortensia [*tan*] n. m. Nom d'une espèce du genre hydrangelle, originaire de la Chine et du Japon.


Hortensia.

— Encycl. L'hortensia, originaire de la Chine et du Japon, fut dédié par Commerson à Mme Hortense Lepaute, femme d'un horloger de Paris. C'est un arbrisseau buissonnant, qui, chez les individus cultivés, a toutes les fleurs stériles et disposées en corymbes de couleur rose, lilas, blanche ou bleuâtre. On recherche beaucoup les hortensias pour la beauté des fleurs, durables, mais sans parfum.

Hortensius [*tin-si-uss*] (Quintus), célèbre orateur romain, rival de Cicéron, puis son ami, représentant de l'éloquence magnifique et fleurie, du genre appelé *asiatique* (114-50 av. J.-C.).

Horthy de Nagybânya (Nicolas), amiral hongrois, né à Kenderes en 1868. Commandant des forces navales austro-hongroises pendant la Grande Guerre ; élu Régent de Hongrie en 1920.


Hortensius.

horticole adj. (du lat. *hortus*, jardin, et *colere*, cultiver). Qui se rapporte à la culture des jardins : *la science horticole*.

horticulteur n. m. Qui s'occupe d'horticulture.

horticultural, e, aux adj. Qui se rapporte à l'horticulture.

horticulture n. f. (du lat. *hortus*, jardin, et de *culture*). Art de cultiver les jardins.

— Encycl. Cette branche de l'agriculture comprend aussi bien la culture des fruits et des légumes que celle des fleurs. Elle exige un sol bien fumé, des arrosages abondants et réclame des soins assidus. Suivant le cas, l'horticulture s'appelle *culture maraîchère*, *floriculture*, *arboriculture*. Quand fruits, fleurs ou légumes sont cultivés à contre-saison dans des serres appropriées, l'horticulture devient le *forçage*.

hortillon ou **hortillonneur** [*ll*, mll., *o-neur*] n. m. Celui qui cultive un hortillonnage.

hortillonnage [*ll*, mll., *o-na-je*] n. m. (du lat. *hortus*, jardin). En Picardie, marais exploité pour la culture des légumes. Mode de culture pratiqué dans ces marais.

hortolage n. m. (du lat. *hortus*, jardin). Partie d'un jardin potager qui est occupée par des couches et carreaux de plantes basses et de légumes. *Par ext.* Nom donné à l'ensemble des produits d'un jardin potager, salades, épinards, radis, oseille, etc.

Horus, dieu égyptien, représenté tantôt par un épervier, tantôt par un homme à tête d'épervier. Il représentait à l'origine le ciel, puis le soleil.


Horus.

Horvath (Michel), évêque de Czanad, historien hongrois, né à Szentes, m. à Carlsbad (1809-1878), auteur d'une importante *Histoire des Hongrois*.

Horw, comm. de Suisse (cant. de Lucerne), sur le lac des Quatre-Cantons ; 1.750 h. Elève de bétail, industrie laitière.

hosanna [*zan'-na*] n. m. (m. hébr. signif. : *Sauvez, je vous prie*). Prière que les israélites récitent le quatrième jour de la fête des Tabernacles. Hymne qui se chante le jour des Rameaux. *Par ext.* Chant, cri de joie, de triomphe.

Hoseïn, second fils d'Ali et petit-fils de Mahomet, le troisième iman des Chiites, né en 625, assassiné en 680 à Karbéla. (On dit aussi Hocein et Hussein).

hospes, hostis, mots lat. signif. : *étranger, ennemi*, c'est-à-dire : Tout étranger est un ennemi. Maxime politique, qui est l'exagération d'un patriotisme exclusif.

hospice [*os-pi-se*] n. m. (lat. *hospitium* ; de *hospes, itis*, hôte). Maison où des religieux donnent l'hospitalité aux pèlerins, aux voyageurs ; *l'hospice du Mont-Saint-Bernard*. Maison d'assistance, où l'on reçoit les orphelins, les infirmes, les vieillards, etc.

— Encycl. Les *hôpitaux* sont des établissements destinés au traitement des malades (services de médecine, de chirurgie, d'accouchement, de consultation externe). Les *hospices* reçoivent des vieillards valides, mais indigents, et des indigents incurables ou infirmes. La législation de 1893 sur l'assistance médicale gratuite et la législation de 1905 sur l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables, tiennent compte de cette distinction. V. hôpital.

hospitalier [*os-pi-ta-li-é*], **ère** adj. Qui se rattache aux hôpitaux, aux hospices : *les médecins hospitaliers*. Qui exerce l'hospitalité : *les Ecossais sont très hospitaliers*. Lieu où elle s'exerce : *asile hospitalier*. N. et adj. Se dit des membres de certains ordres établis autrefois pour recevoir les voyageurs et, aujourd'hui, pour soigner les malades : *sœur hospitalière ; une hospitalière*.


Frère. Chevalier. Hospitaliers.

— Encycl. D'une manière générale, le nom d'*hospitaliers* désigne les religieux voués au service des voyageurs, des pèlerins ou des malades. Le premier ordre qui porta ce titre fut celui de Notre-Dame de la Scala, fondé à Sienne au milieu du IXe siècle. A partir des croisades, des congrégations d'hospitaliers furent instituées, en grand nombre, en Palestine et en Europe. Presque toutes adoptèrent la règle de saint Augustin, en la modifiant. Voici les plus célèbres des hospitaliers de la Terre sainte : chanoines et chevaliers du Saint-Sépulcre, hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, chevaliers hospitaliers de Saint-Cosme, chevaliers de Sainte-Catherine du Sinaï, hospitaliers du Temple ou templiers. Presque tous les ordres d'hospitaliers se sont éteints ou ont été supprimés. Parmi ceux qui existent encore, citons les hospitaliers de Saint-Jean de Dieu et les hospitaliers du Mont-Saint-Bernard.


Religieuse hospitalière.

hospitalièrement [*os-pi, man*] adv. D'une façon hospitalière : *accueillir hospitalièrement un voyageur*.

hospitalisation [*os-pi, za-si-on*] n. f. Admission et séjour dans un hôpital.

hospitaliser [*os-pi, zé*] v. a. Faire entrer quelqu'un dans un établissement hospitalier : *hospitaliser un vieillard*.

hospitalité [*os-pi*] n. f. (du lat. *hospitalitas*). Libéralité qu'on exerce envers quelqu'un en le recevant, en le logeant gratuitement : *recevoir, donner l'hospitalité*. *Par ext.* Refuge, abri, asile. *Fam. Hospitalité écossaise*, hospitalité large et cordiale.

— Encycl. *Antiq.* Chez les Grecs et les Romains l'hospitalité, véritable institution, était le droit réciproque de loger les uns chez les autres quand on voyageait. Une hospitalité réciproque était d'usage entre les principales familles des différentes villes ; les hôtes possédaient de père en fils un signe de reconnaissance ou *symbole* (pièce de monnaie coupée en deux, pierre brisée, etc.) L'hôte était inviolable et sacré.

— *Dr. Hospitalité de nuit.* Les asiles de nuit offrent un abri gratuit et temporaire pour la nuit aux hommes sans asile, sans distinction d'âge, de nationalité ni de religion. Chaque soir, les arrivants montrent leurs papiers et sont inscrits sur un registre qui relate leur profession, leurs nom et lieu de naissance. Au réveil, les hôtes se lèvent, font leur lit et partent ; il n'est accordé à chacun que trois nuits, sauf autorisation spéciale. Passé ce délai, ils sont renvoyés et ne doivent plus se représenter avant deux mois.

Beaucoup de municipalités ont rivalisé avec la charité privée pour la création d'asiles de nuit.

hospodar [*os-po*] n. m. (m. slave signif. *prince*). Ancien titre de certains princes vassaux du sultan de Constantinople, principalement en Moldavie et en Valachie.


Hospodar.

hospodarat [*os-po-da-ra*] n. m. Charge d'hospodar.

host [*ost'*] n. m. *Féod.* V. ost.

hosteau, hostau ou **ostau** n. m. (provenc. *oustau*, maison, du lat. *hospitale*). *Arg. milit.* Hôpital, prison, salle de police.

hostie [*os-ti*] n. f. (lat. *hostia*). *Antiq. hébr.* Animal immolé à Dieu en sacrifice. *Liturg.* Pain mince, sans levain, que le prêtre consacre à la messe.

— Encycl. L'hostie est faite d'un pain confectionné avec de la farine de froment, et, dans l'Eglise latine, contrairement à l'usage de l'Eglise grecque, le pain est azyme, c'est-à-dire sans aucun mélange de levain. Pendant la plus grande partie du moyen âge, la fabrication en fut interdite aux laïques et réservée soit aux clercs, soit aux religieux. Depuis le XIVe siècle, elle est tombée dans le domaine du commerce. Les hosties destinées aux fidèles sont beaucoup plus petites que l'hostie qui doit être consommée par le prêtre. On nomme *fers à hostie* les moules dans lesquels on fait les hosties.

hostile [*os-ti-le*] adj. (lat. *hostilis*). Qui annonce, qui caractérise un ennemi : *attitude hostile*. Qui est ennemi de, opposé à : *hostile au progrès*. Ant. **Favorable.**

hostilement [*os-ti-le-man*] adv. D'une manière hostile. (Peu us.)

hostilité [*os-ti*] n. f. Acte d'ennemi. Haine, lutte : *faire acte d'hostilité contre quelqu'un*.

hotchkiss n. m. Nom donné au canon-revolver et à la mitrailleuse inventés par **Hotchkiss.**

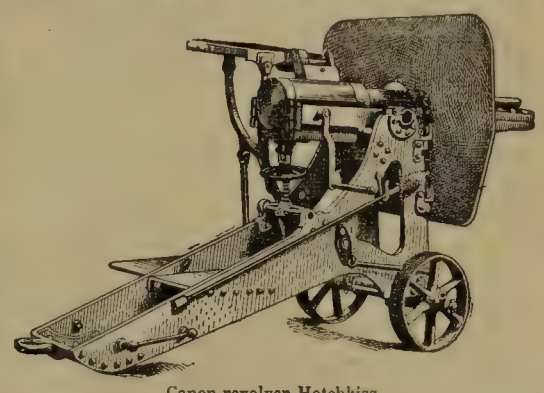
Canon-revolver Hotchkiss.

Hotchkiss (Benjamin Berkeley), inventeur et constructeur américain, né à Watertown (Connecticut), m. à Paris (1826-1885). On lui doit l'invention de mitrailleuses et de canons-revolvers perfectionnés.

hôte, hôtesse [*tè-se*] n. (lat. *hospes*). Personne qui donne l'hospitalité gratuitement à quelqu'un : *un hôte généreux*. Personne qui tient un hôtel, une auberge ou un cabaret : *payer son hôte*. Personne qui reçoit une hospitalité gracieuse, ou qui loge, qui mange dans un hôtel, etc. *Table d'hôte*, où l'on mange à heure fixe et à tant par tête. *Fig.* Habitant. *Les hôtes des airs*, les oiseaux ; *de la mer*, les poissons ; etc. Prov. : **Qui compte sans son hôte, compte deux fois** (proprem. Qui fait son calcul sans tenir compte de celui de l'hôtelier), on se trompe dans ses prévisions quand on n'y fait pas entrer l'intérêt des autres.

hôtel [*tèl*] n. m. (lat. *hospitale*). Demeure somptueuse d'un haut personnage : *l'hôtel d'un ambassadeur*. Maison particulière habitée par une seule famille, par opposition à l'appartement. Grand édifice destiné à un service public : *l'hôtel des postes, des monnaies. Hôtel de ville*, maison où siège l'autorité municipale. (Pl. des *hôtels de ville*.) Maison meublée où descendent les voyageurs : *loger à l'hôtel. Maître d'hôtel*, chef du service de la table dans une grande maison, un grand établissement. *Hôtel des ventes*, v. vente. Ancien nom de la résidence du roi : *prévôté de l'hôtel*.

— Encycl. *Hôtel de ville.* On nomme *maison commune* l'édifice municipal d'une petite localité, et *hôtel de ville* celui d'une cité importante ; mais, dans le langage ordinaire, le mot de *mairie* est plus usité, surtout dans le premier cas. Les premiers édifices de ce genre qu'on ait construits en France remontent au XIe siècle Le rez-de-chaussée servait de halle ou de bourse aux marchands ; à l'étage supérieur, se trouvaient la salle du conseil et les salles où l'on célébrait les fêtes publiques. Les hôtels de ville les plus remarquables, au point de vue architectural, sont ceux des Pays-Bas, du nord de la France (Compiègne, Arras [détruit par les Allemands], Saint-Quentin, etc.) et de certaines villes flamandes (Bruxelles, Audenarde, Louvain, Ypres [détruit par les Allemands] etc.).

Hôtel de Ville de Paris, célèbre édifice, siège de la municipalité parisienne, situé sur la place du même nom. On a tout lieu de croire que l'architecte en fut un Italien, Dominique de Cortone, dit le *Boccador*. Commencé en 1533, achevé en 1623, restauré et agrandi sous Louis-Philippe, il fut détruit par le feu en 1871 et reconstruit en 1878-1879, sous la direction de Ballu et Deperthes. L'aspect général, élégant et somptueux, est celui de l'ancien édifice développé en hauteur et en superficie. La façade principale a 143 mètres de long et le campanile central 50 mètres de haut.

hôtelage [*la-je*] ou **hostelage** [*os-te-la-je*] n. m. (de *hôte*, *hoste*). Redevance qu'on payait au seigneur pour avoir la faculté de demeurer sur ses domaines.

hôtel-Dieu n. m. Principal hôpital, dans plusieurs villes. Pl. des *hôtels-Dieu*. (On disait autref. *maison-Dieu*.) Absolum. L'*Hôtel-Dieu*, celui de Paris.

Hôtel-Dieu, le plus ancien hôpital de Paris, autrefois situé sur la partie méridionale du parvis Notre-Dame, fondé par saint Landry, huitième évêque de Paris. Incendié en 1772, il fut reconstruit sur le même emplacement avec annexe de l'autre côté de la Seine. Un nouvel Hôtel-Dieu a été construit de 1868 à 1878, sur la partie septentrionale du parvis, en remplacement de l'ancien, qui tombait en ruine.



Hôtel de ville de Paris.

hôteler [*lé*] v. a. (de *hôte*. — Double la consonne *l* devant un *e* muet : *j'hôtelle*.) Loger chez soi. (Vx.)

hôtelier [*li-é*], **ère** n. Personne qui tient une hôtellerie.

— Encycl. *Dr.* La profession d'hôtelier, aubergiste ou logeur, est soumise à des règlements municipaux et locaux et à des prescriptions spéciales.

Les aubergistes doivent inscrire tout de suite et sans aucun blanc, sur un registre tenu régulièrement, les nom, qualités, domicile habituel, dates d'entrée et de sortie de toute personne qui aurait couché ou passé une nuit dans leurs maisons.

L'autorité municipale règle l'heure de la fermeture et l'éclairage extérieur des établissements.

L'hôtelier est libre de ne pas recevoir les voyageurs qui se présentent chez lui.

Les aubergistes sont responsables, comme dépositaires, des effets, voitures, chevaux, marchandises, bijoux, apportés par le voyageur qui loge chez eux ; mais la loi enjoint aux déposants d'avoir à remettre directement aux mains des hôteliers les espèces monnayées et valeurs au porteur, à peine de voir restreindre la responsabilité de ces derniers à 1.000 francs au maximum, sauf le cas de négligence de la part du dépositaire.

L'hôtelier doit être déchargé de toute responsabilité lorsque le voyageur a commis une faute ayant eu une influence sur les faits dont il est demandé réparation.

L'hôtelier a un privilège, pour ses fournitures, sur les effets du voyageur transportés dans son hôtel. L'action des hôteliers et traiteurs, à raison du logement et de la nourriture qu'ils ont fournis, est prescrite par six mois.

Les contestations entre voyageurs et hôteliers sont de la compétence des juges de paix, en dernier ressort jusqu'à 100 francs, en premier ressort jusqu'à 1.500 francs ; au delà de cette somme, elles sont portées devant le tribunal de première instance.

Les effets mobiliers apportés par le voyageur ayant logé chez un aubergiste, hôtelier ou logeur, et par lui laissés en gage pour sûreté de sa dette, ou abandonnés au moment de son départ, peuvent être vendus six mois après le départ du voyageur.

hôtelier, ère adj. Qui concerne l'hôtel et l'hôtellerie : *enseignement hôtelier*.

— Encycl. Le développement des moyens de transport et l'extension du tourisme qui s'en est suivie ont provoqué un peu partout, et notamment dans les stations balnéaires et thermales, les stations estivales, etc., la construction de nombreux hôtels dont, évidemment, les plus accueillants et les plus confortables doivent attirer la plus grosse clientèle. La concurrence entre tous ces établissements, qu'elle soit étrangère ou locale, a fait en somme de la profession d'hôtelier une véritable industrie, réclamant l'apprentissage de connaissances spéciales assez variées ; et c'est pour répondre à cette obligation qu'ont été fondées diverses écoles (Paris, Aix-les-Bains, Nice, Boulogne-sur-Mer, Vichy, Grenoble, Thonon), où les élèves reçoivent un enseignement professionnel pratique adapté aux divers emplois subalternes (cuisine, service, bureaux) ou supérieurs (gérance, direction). Ces écoles délivrent des diplômes.

hôtellerie [*tè-le-rî*] n. f. (de *hôtel*). Maison où le public est logé et nourri moyennant rétribution.

hôtesse n. f. V. hôte.

***hot-flue** n. f. (m. angl., signif. *chaude cheminée*). Chambre chaude de séchage dans une teinturerie. Le procédé de séchage lui-même.

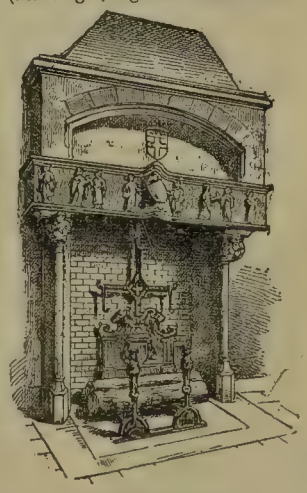

Hotte de cheminée.

Hotman (François), jurisconsulte protestant français, né à Paris, m. à Bâle (1524-1590) ; auteur du *Franco-Gallia*, traité politique où il essaye de réagir contre les progrès de l'absolutisme imprudemment favorisé par les légistes.

***hottage** [*ho-taj*] n. m. Transport à la hotte.

***hotte** [*ho-te*] n. f. (orig. germ.). Panier ou cuveau aplati d'un côté, qui se fixe sur le dos à l'aide de bretelles et qui sert à transporter divers objets : *hotte de chiffonnier*. Manteau de cheminée, évasé et pyramidal. Partie évasée qui termine inférieurement une cheminée de forge, de cuisine, de laboratoire, etc. Cuvette qui reçoit les eaux ménagères et les égouts des toits. Louchet d'une drague. *Chass. Porter la hotte*, se dit du lièvre malmené qui est près de ses fins parce qu'il a le dos rond.

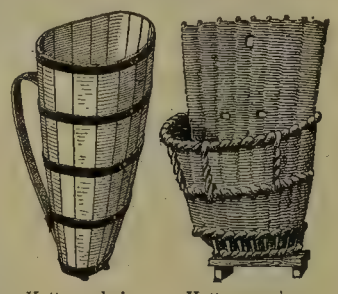

Hotte en bois. Hotte en osier.

— Encycl. La hotte, de forme assez variable, se fabrique en osier ou en bois. Tantôt elle a la forme d'un grand panier, tantôt celle d'une cuve légèrement conique à partir de l'ouverture. La hotte en osier reçoit de nombreuses applications. La hotte en bois, constituée par des douves cerclées, est tout à fait étanche et sert au transport de la vendange, de liquides, etc. Très utile dans les pays de montagne, la hotte remplace la brouette et se prête au transport des terres, gravois, légumes, fruits, fumier, litière, etc.

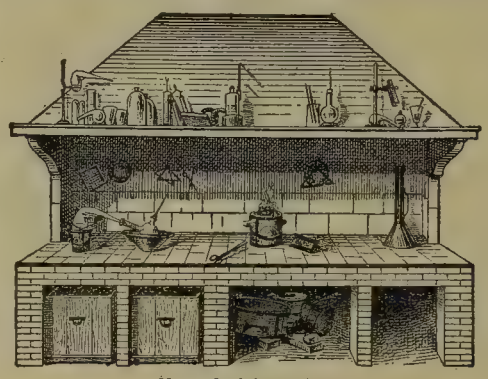

Hotte de laboratoire.

***hottée** [*ho-té*] n. f. Ce que contient une hotte : *une hottée de terre, de fruits, de vins*.

***hottelette** [*ho-te-lè-te*] n. f. Petite hotte.

***Hottentots** [*ho-tan-tô*], **otes** [*o-te*], peuple de race nègre, qui vit dans la colonie du Cap et l'ancien Sud-Ouest africain : *un Hottentot, une Hottentote*. Adj. : *un berger hottentot. Vénus hottentote*, nom donné à un type de femme hottentote conservé à Paris au Muséum du Jardin des plantes. N. m. Idiome des Hottentots : *parler le hottentot*. (Le hottentot est une langue agglutinante, caractérisée par des *klics* ou consonnes claquantes et sans affinité avec les autres idiomes africains.)



Hottentots.

— Encycl. Les Hottentots, race de l'Afrique australe, de la famille khoïkhoï, comprennent les Hottentots proprement dits, les Namaquas et les Koronas. Ce sont des nègres de taille moyenne, à la peau d'un jaune sale, aux yeux un peu obliques, à la chevelure crépue. Ils élèvent de nombreux troupeaux de bœufs, de moutons et de chèvres.

***Hottentotie,** nom donné autrefois à la région de l'Afrique australe, d'ailleurs très vaguement délimitée, qui était habitée par les Hottentots.

***hotter** [*ho-té*] v. a. Transporter avec une hotte : *hotter la vendange*.

***hottereau** [*ho-te-rô*] ou **hotteret** [*ho-te-rè*] n. m. Petite hotte.

***hotteur, euse** [*ho-teur, eu-ze*] n. Qui porte la hotte : *hotteur des vendanges*.

***hottier** [*ho-ti-é*] n. m. Pêcheur qui transporte à l'aide d'une hotte le poisson du bateau au marché.

Hottinger [pr. all. *tin'-ghèr*] (Jean-Jacques), historien suisse, né à Zurich, m. noyé dans la Limat, près de Zurich (1783-1860). Son ouvrage capital a pour titre : *Zwingle et son époque* (1842).

Hotton, comm. de Belgique (Luxembourg, arr. de Marche) ; 1.410 h.

hottonie [*o-to-ni*] n. f. Genre de primulacées, comprenant des herbes aquatiques, dont on connaît deux espèces. (L'*hottonie des marais* ou *mille-feuille aquatique*, des fossés et des marais de France, a des fleurs rosées, à gorge jaune.)



Hottonie.

***hotu** n. m. *Pêch.* Autre nom du nase. (V. ce mot.)

***hou** interj. Sert à railler, à faire honte, à faire peur : *hou ! hou ! le vilain !... ; hou ! hou ! voici le loup !* Cri de vénerie pour encourager les chiens.

***houache** ou **houaiche** n. f. (orig. scand.). Sillage d'un navire. Marque placée sur la ligne de loch.

***houage** n. m. Action de houer la terre.

***houakaka** n. m. Poudre faite de macis et de fleur de vanille porphyrisés avec du sucre, avec laquelle on parfumait le café au XVIIIe siècle.

***houari** n. f. Embarcation des mers du nord. *Voile à houari*, voile triangulaire, enverguée sur des vergues légères. (On écrit aussi warie, wherry.)

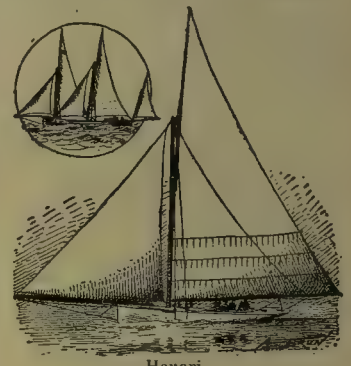

Houari.

Housasse (René-Antoine), peintre français, né et m. à Paris (1645-1710). Elève de Le Brun, il exécuta de nombreux travaux à Versailles et à Madrid. — Son fils, Michel-Ange, né à Paris, m. à Arpajon (1680-1730), peintre d'histoire et de portraits, vécut surtout en Espagne.

Houat, petite île de la côte bretonne, et commune du Morbihan, arr. et à 50 kil. de Lorient ; 320 h. Petit port. Pêche.

***houbara** n. m. Sorte d'outarde à collerette, à livrée jaune, grise et rousse, vivant dans les régions de l'ancien monde.

Houblî ou **Hublî,** v. de l'Inde anglaise (Deccan) ; 61.500 h. Ville industrielle et commerçante.

***houblon** n. m. (holl. *hop*). Genre de plantes, de la famille des urticacées.



Houblon : *a*, fleur mâle ; *b*, fleur femelle.

— Encycl. Les houblons sont des herbes grimpantes, volubiles, à fleurs dioïques. On en connaît deux espèces ; la plus intéressante est le *houblon grimpant* (humulus lupulus), dont les tiges sont hautes de 5 à 10 mètres et dont les fleurs femelles forment des cônes couverts d'une poussière jaune odorante et amère, la *lupuline*. On le cultive dans les contrées septentrionales, car les cônes desséchés sont employés pour aromatiser la bière. Les jeunes pousses du houblon, cueillies au printemps, sont comestibles et se consomment à la manière des asperges.

***houblonnage** [*blo-na-je*] n. m. Action de houblonner.

***houblonner** [*blo-né*] v. a. Mettre du houblon dans une boisson : *houblonner la bière*.

***houblonnier** [*blo-ni-é*], **ère** adj. Qui appartient au houblon, qui en produit : *pays houblonnier*. N. Personne qui cultive le houblon.

***houblonnière** [*blo-ni*] n. f. Champ de houblon.

Houchard [*char*] (Jean-Nicolas), général français, né à Forbach, m. à Paris (1738-1793). Vainqueur, à Hondschoote, des Anglais (1793), mais n'ayant pas poursuivi les vaincus, il fut accusé de ménagements envers l'ennemi. Il fut arrêté, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, et guillotiné.

Houdaille (François), agronome et météorologiste français, né à Saint-Prim (Isère), m. à Lyon (1861-1907). Il a créé à l'école d'agriculture de Montpellier un service de météorologie agricole, qui a rendu de grands services.

Houdain [*din*], ch.-l. de c. (Pas-de-Calais), arr. et à 13 kil. de Béthune, sur la Lawe ; 1.800 h. Ch. de f. du N. Houille. En partie détruit au cours de la Grande Guerre. — Le cant. a 31 comm., et 61.230 h.

Houdan, ch.-l. de c. (Seine-et-Oise), arr. et à 26 kil. de Mantes, au confluent de la Vesgre et de

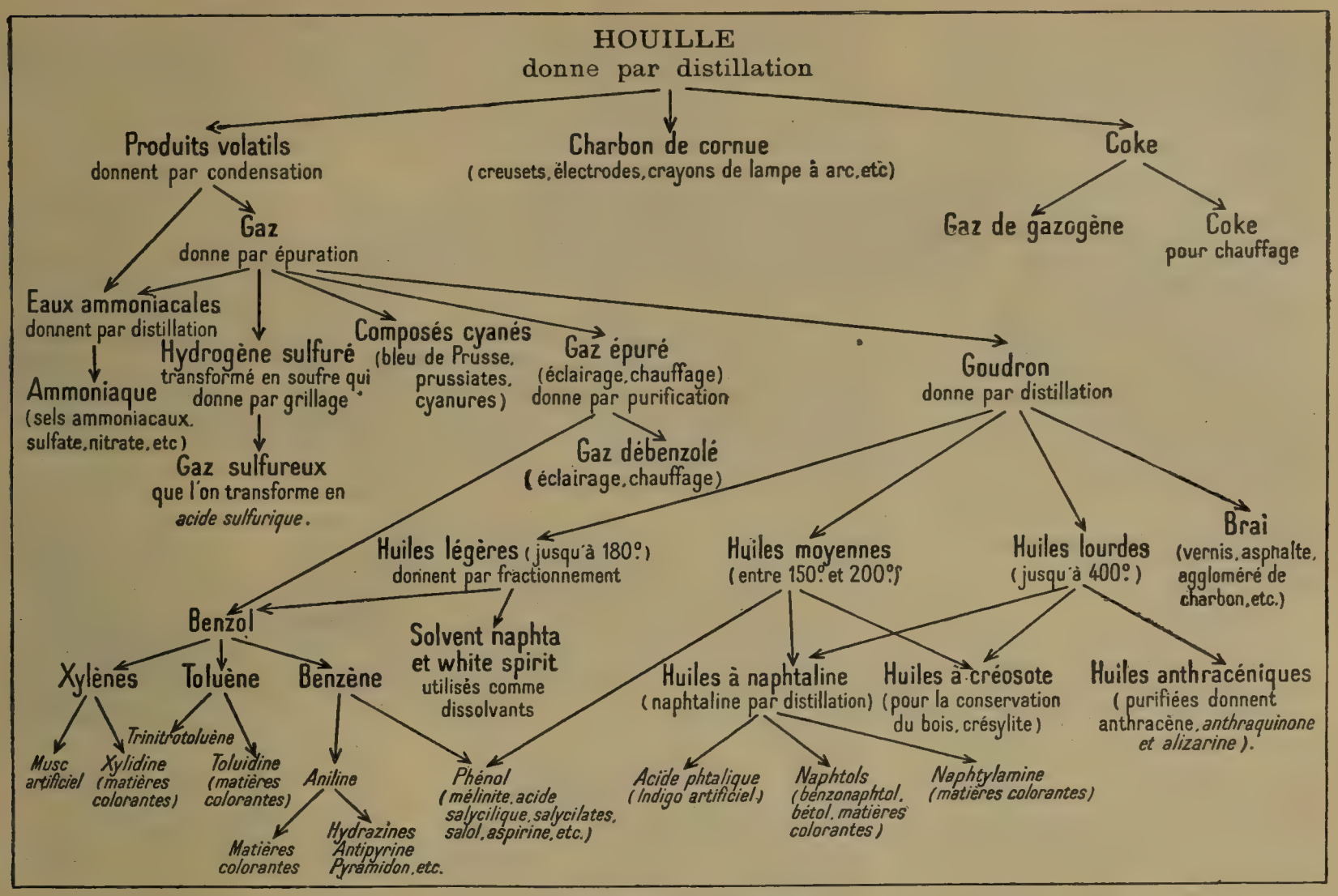

Les principaux dérivés de la houille.

l'Obton ; 2.100 h. (*Houdanais*). Ch. de f. Et. Volailles renommées. Machines agricoles. — Le cant. a 30 comm., et 11.550 h.

Houdan (*race de*), race de gallinacés, à huppe très fournie, à plumage blanc et noir, originaire du pays de ce nom, et dont les individus sont très appréciés; les poules sont bonnes pondeuses.



Coq et poule de Houdan.

Houdeng-Aimeries, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Soignies) ; 7.530 h. Houille, métallurgie.

Houdeng-Gœgnies, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Soignies) ; 8.200 h. Forges.

Houdetot [*to*] (Elisabeth de La Live de Bellegarde, comtesse d'), femme distinguée par son esprit, née à Paris (1730-1813). Amie de Saint-Lambert, elle inspira une vive passion à Jean-Jacques Rousseau, qui l'a représentée dans les *Confessions* et un peu aussi dans la *Nouvelle Héloïse*.



C^esse d'Houdetot.

Houdon (Jean-Antoine), statuaire français, né à Versailles, m. à Paris (1741-1828). Il a exécuté les bustes d'un grand nombre de personnages célèbres, entre autres, de Diderot, de Rousseau, de Voltaire. Ses œuvres sont pleines de naturel et de vérité. Citons : *Ecorché*, *Diane*, *la Frileuse*, *Voltaire assis* (Comédie française), *Grive suspendue par une patte*, etc.



Houdon.

***houe** [*houû*] n. f. (anc. h. allem. *houwa*). Instrument aratoire dont on se sert pour ameublir le sol. Instrument pour corroyer le mortier. Fer de faïencier pour remuer la glaçure dans les baquets.

— Encycl. Les houes à main sont des sortes de pioches fixées à l'extrémité d'un manche et au moyen desquelles on effectue des défoncements peu profonds, comme on le fait avec la bêche ; les houes à cheval sont constituées par un bâti portant un ou plusieurs petits socs et des mancherons qui permettent à l'ouvrier de guider l'instrument dans les interlignes des cultures. Parfois même, l'arrière du bâti porte une petite herse ; les houes de la deuxième catégorie sont traînées par un cheval ou par un bœuf.

Houeillès [*ll* mll., *ès*], ch.-l. de c. (Lot-et-Garonne), arr. et à 25 kil. de Nérac ; 1.190 h. Ch. de f. M. — Le cant. a 7 comm. et 4.270 h.

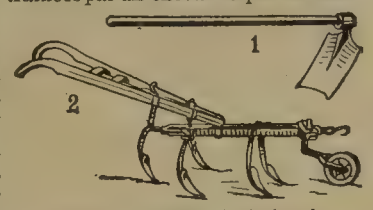

Houe : 1. A main ; 2. A cheval.

Houel (Jean-Pierre-Louis-Laurent), peintre de genre, de paysage et graveur français, né à Rouen, m. à Paris (1735-1813).

***houement** [*houû-man*] n. m. Labour à la houe.

***houer** [*hou-é*] v. a. Labourer avec la houe.

***houerie** [*hou-ri*] n. f. Syn. de houement.

***houette** [*hou-è-te*] n. f. Petite houe.

***houeur** n. m. Celui qui laboure à la houe.

Houffalize, comm. de Belgique (Luxembourg, arr. de Bastogne), sur l'Ourthe ; 1.540 h. Tanneries.

Houga (**Le**), comm. du Gers, arr. et à 58 kil. de Condom, non loin de l'Adour ; 1.350 h.

Hougaerde, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Louvain) ; 4.350 h. Brasserie.

Hougli, branche occidentale du Gange, qui arrose Chandernagor et Calcutta ; cours 195 kil.

***hougnette** n. f. (ital. *ugnetto*). Ciseau carré de sculpteur et de marbrier. (C'est à tort qu'on écrit parfois *hongnette*.)

***houhou** n. f. Vieille femme décrépite et grondeuse. N. m. Nom vulgaire d'un coucou d'Afrique.

houichepote n. f. Pâte de farine et de fruits cuits à l'eau.

***houillage** [*hou, ll* mll.] n. m. Action de la houille sur le fer.

***houille** [*hou, ll* mll., *e*] n. f. (m. wallon). Charbon fossile, vulgairement appelé *charbon de terre*, qui sert de combustible. *Houille compacte*, houille chargée d'hydrogène. *Houille blanche*, énergie développée par les chutes d'eau des montagnes. *Houille verte*, énergie fournie par les rivières et cours d'eau. *Houille bleue*, énergie des vagues et marées. *Houille atmosphérique*, *éolienne* ou *incolore*, le vent.

— Encycl. L'origine végétale de la houille a été depuis longtemps reconnue : l'aspect très net des

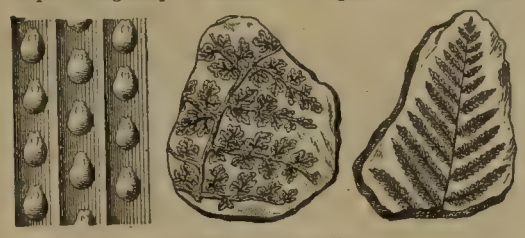

Fossiles de la houille.

empreintes fossiles de tiges, de feuilles (sigillaires, grandes fougères, etc.), suffit à la démontrer. Quant au mode de formation des couches, il est propable qu'il faut y voir un dépôt de matériaux ligneux apportés par les fleuves dans les estuaires. Les principaux gisements houillers sont situés, en général à la lisière des terrains primitifs ; les plus abondants sont ceux d'Angleterre (Cumberland), des Etats-Unis (Massachusetts, Pensylvanie), d'Allemagne (bassin de la Ruhr), de France (bassin du Nord : Lens, Anzin, et du Centre : Saint-Etienne, Alais, Carmaux, Le Creusot) ; enfin de Belgique (Mons, Charleroi).

Les caractères de la houille sont variables d'un bassin à l'autre, et quelquefois dans le même bassin. Les différentes variétés peuvent se ramener aux catégories suivantes : 1° *houilles grasses maréchales*, convenables pour la forge ; 2° *houilles grasses à longue flamme*, appelées *charbon à gaz* ; 3° *houilles grasses à courte flamme*, appelées *charbon à coke* ; 4° *houilles sèches à longue flamme*, appelées *charbon flambant* ; 5° *houilles maigres anthraciteuses* et *anthracites*, appelées *charbon maigre*, *demi-gras*.

La houille est mélangée le plus souvent avec d'autres matières : pyrites, chaux, silice, etc. Elle est extraite du sol d'après les procédés en usage dans les autres mines (v. mine) mais avec des précautions supplémentaires à cause de la présence du *grisou*. Tout charbonnage comprend deux puits : un puits d'extraction et un puits d'aération.

La houille était déjà utilisée pour le chauffage en Chine, mille ans avant Jésus-Christ. Au début du XIXe siècle, les puits les plus profonds n'atteignaient guère que 200 mètres. Aujourd'hui certains puits ont un millier de mètres de profondeur ; celui de Red-Jacket (Etats-Unis) descend jusqu'à 1.400 m. A ces grandes profondeurs, la chaleur est d'ailleurs accablante (V. température) et par suite le travail des ouvriers peu productif.

Dans l'intérieur d'une mine de houille, on crée des voies d'aérage, d'abatage, d'assèchement et de roulage, mais la méthode d'exploitation est variable suivant la direction du filon, son épaisseur et la richesse de la mine à exploiter. La taille d'un filon comprend le *havage* et l'*abatage*. Les mineurs havent, abattent et boisent souvent en même temps. D'autres ouvriers, les *bouteurs* et les *serveurs*, déblayent le charbon ou amènent à pied-d'œuvre les matériaux de boisage. D'autres, encore, les *remblayeurs* et les *reculeurs*, construisent les murs en pierre sèche, entassent les remblais pour soutenir le terrain, tout en ménageant les galeries pour conduire le charbon au puits d'extraction, dans lesquelles les *coupeurs de murs* ou *bossoyeurs* établissent les voies ferrées du roulage. V. mine.

Si la couche est très inclinée, on a recours à l'*abatage par gradins ;* si la veine est peu épaisse, on préfère la méthode dite *par gradins renversés*. Au fur et à mesure de l'avancement, le remblayage a lieu. Au contraire, si la veine est très épaisse, le remblayage ne suffit pas ; on a alors recours au *dépilage*. Quand l'inclinaison de la couche dite *en plature* est inférieure à 35°, on emploie la méthode des *gradins couchés*, dirigés suivant la direction de la veine. Dans ce cas, les mineurs cheminent sur le mur du gîte, au lieu de marcher sur le remblai. La méthode d'exploitation par *grandes tailles* se pratique dans les couches d'au moins 1^m,50 d'épaisseur.

Une autre méthode, dite par *petits massifs*, est appliquée surtout à l'extraction du charbon de peu de valeur et abandonne dans la mine près du tiers de la houille existante.

Avant d'être livré à la consommation, le charbon subit souvent certaines manipulations : le *concassage*, qui facilite le triage ; le *triage*, qui élimine les pierres et parties schisteuses ; le *criblage*, qui classe

les morceaux de combustible par grosseur et qui s'effectue à l'aide de *tamis* ou du *trommel* ; le *lavage*, pour éliminer les impuretés de certaines houilles. Lorsqu'on livre le charbon dans l'état où il se trouve au sortir de la mine, il prend le nom de *tout-venant*.

La houille est utilisée pour le chauffage domestique, le chauffage industriel, la fabrication du gaz d'éclairage, la préparation du coke, surtout depuis que celui-ci est employé dans les hauts fourneaux à la fabrication de la fonte, etc. La distillation de la houille, soit pour l'obtention du gaz d'éclairage, soit dans l'industrie du coke métallurgique, donne des sous-produits qui, aujourd'hui, sont de plus en plus récupérés et dont le nombre est considérable.

Enfin, le poussier de charbons maigres ne donnant pas de coke, car il manque de pouvoir agglomérant, est utilisé, avec addition de brai, pour la fabrication d'agglomérés artificiels. Les poussiers gras sont aussi utilisés dans les mêmes conditions, les agglomérés étant plus faciles à manier ; on en fait des briquettes (chauffage des locomotives) ou des boulets (chauffage domestique).

— *Hydraul. Houille blanche.* L'eau est une source d'énergie que l'on peut utiliser chaque fois qu'il y a une différence de niveau entre deux plans d'eau ; l'énergie qui peut être donnée par les chutes d'eau naturelles des montagnes et aussi par des chutes importantes obtenues par barrage des rivières, constitue la *houille blanche*. Le travail produit par une chute se calcule facilement :

Travail (en kilogrammètres) = poids de l'eau qui s'écoule (en kilogrammes) × hauteur de chute (en mètres).

Une installation pour la captation d'une chute d'eau comprend généralement :

1° un barrage qui détourne l'eau de son lit, et un canal de dérivation amenant l'eau dans un premier bassin (*bassin de décantation*) ;

2° un second bassin, dit *de prise en charge*, où l'eau est conduite par un second canal partant du premier bassin ;

3° une conduite forcée très résistante amenant l'eau du second bassin jusqu'à l'usine, où se trouvent les appareils de captation de l'énergie ;

4° enfin un canal de retour, qui ramène l'eau dans son lit naturel.

Pour capter l'énergie de l'eau, on utilise une turbine (V. TURBINE) dont l'axe se trouve alors animé d'un mouvement de rotation. Ce mouvement peut être utilisé directement, à l'aide de transmissions mécaniques appropriées. Le plus souvent, on transforme l'énergie mécanique en énergie électrique à l'aide de générateurs d'électricité branchés sur l'axe des turbines, générateurs qui fournissent soit du courant continu si l'on veut faire des opérations d'électro-chimie, soit du courant alternatif à haute tension si le courant doit être transporté à distance.

La première captation d'une chute d'eau est due à l'ingénieur français A. Bergès et fut réalisée à Lancey, près de Grenoble. La France est un des pays d'Europe les mieux favorisés pour la houille blanche ; elle se classe en seconde ligne, après la Norvège.

Houille verte. L'emploi du courant des rivières pour actionner un moteur remonte aux premiers siècles de l'ère chrétienne. L'installation était des plus sommaires : un barrage permettait de déniveler le cours d'eau, et la chute actionnait une roue motrice qui, presque toujours, ne donnait qu'une faible partie de l'énergie disponible. Les installations modernes procurent de meilleurs rendements.

L'aménagement d'un barrage comprend une installation de vannes permettant de régler à volonté l'admission d'eau, les appareils d'utilisation, un canal de fuite qui assure le retour de l'eau à la rivière, etc.

L'appareil le plus ancien utilisé pour la récupération de l'énergie est la roue, dont on connaît plusieurs systèmes, depuis la simple roue à palettes planes entraînée par la vitesse de l'eau (roue en dessous), jusqu'aux roues plus perfectionnées, dans lesquelles l'eau agit par son poids, soit que le fluide moteur soit admis par la partie supérieure (roues en dessus), ou de côté dans des augets de forme appropriée. On compte un rendement de :

30 à 40 p. 100	pour les roues	en	dessous.
75	—	—	de côté.
80	—	—	en dessus.

Aujourd'hui on emploie de préférence la turbine, et presque toujours on lui associe une dynamo, ce qui permet de diffuser l'énergie captée et d'adapter son usage aux besoins les plus variés. Le type de turbine le plus usuel est à marche centripète, l'axe étant vertical ; l'eau, obligée de pénétrer par la périphérie des couronnes d'aubes, est chassée par l'intérieur, après avoir déterminé la rotation du système. Cette rotation est assez grande (250 tours par minute) pour s'adapter facilement, à l'aide d'un jeu de poulies, aux 1.500 à 2.000 tours nécessaires à la machine électrique.

Houille bleue. Les vagues de la mer et les marées constituent une immense source d'énergie. Les nombreux essais qui ont été tentés pour la captation de cette énergie n'ont pas donné jusqu'ici de résultats entièrement satisfaisants. Les mouvements des eaux de la mer sont de deux sortes : d'une part le mouvement des vagues, d'autre part le mouvement correspondant aux marées. Plusieurs projets ont été préconisés pour capter l'énergie des vagues, aucun d'eux n'a donné satisfaction. L'utilisation des marées paraît théoriquement plus aisée à cause de la régularité du phénomène (V. MARÉE). Depuis longtemps déjà, on utilise sur les côtes de France les moulins de marée, qui sont installés dans des estuaires convenables et fonctionnent au reflux de la mer ; certaines de ces anciennes installations ont été modernisées, et à l'antique roue on a substitué un turbo-alternateur. Des essais considérables de captation de marée sont aujourd'hui en cours, dans l'estuaire de la Rance, à l'Aber-Benoît et l'Aber-Wrac'h, près de Brest, à la baie de Rothéneuf, etc. ; les méthodes préconisées sont les mêmes que celles employées pour la captation des chutes en montagne ou des rivières.

— *Vent. Houille incolore.* La houille incolore ou éolienne, ou atmosphérique, n'est autre que le vent, considéré comme source d'énergie ; c'est la première énergie naturelle qui a été captée (moulins à vent). Malheureusement, cette énergie est irrégulière : toutefois, les installations de moulins à vent n'entraînent que des frais restreints. Il existe des moteurs aériens plus parfaits que les anciens moulins à vent (éoliennes, turbines aériennes) susceptibles d'être utilisés industriellement. On admet que la pression exercée par le vent sur une surface est proportionnelle au carré de la vitesse du courant aérien, et on calcule cette vitesse à l'aide de la formule $P = 0.122\,v^2$, v étant la vitesse du vent en mètres par seconde, P la pression en kilogrammes par mètre carré ; le tableau ci-contre donne une idée de cette relation :

En principe, les moteurs à vent sont constitués par une surface mobile actionnée par le vent et commandant un axe qui est horizontal ou vertical ; dans le premier cas, les appareils constituent les *moulins proprement dits*, dans le second les aéromoteurs ou panémones, éoliennes, turbines aériennes. V. MOULIN.

Le moteur aérien se prête mal à la production d'une énergie constante ; toutefois, on peut y parvenir en opérant par accumulation d'énergie, soit par élévation d'eau à un certain niveau, soit à l'aide de l'air comprimé ou de l'énergie électrique. Quoi qu'il en soit, le moulin à vent ordinaire conviendra aux travaux des agriculteurs et des industriels, pour lesquels une force de 8 à 10 chevaux est suffisante. Les communes, les habitations peuvent aussi utiliser les moteurs aériens de toute sorte pour assurer leurs services d'eau et d'électricité ; on estime, par exemple, qu'une roue de 6m,60 est capable de refouler 150 mètres cubes d'eau en 24 heures, sous une charge de 22 mètres.

DÉSIGNATION DU VENT	EFFETS	VITESSE Mètres par seconde	PRESSION Kgs par m. car.
Très faible	Fait flotter les feuilles	2	0,500
Frais	Fait fléchir les brindilles	4	1,960
Vif	Fait plier les branches	6	4,400
Fort	Fait balancer les arbres	8	7,840
Très fort	Arrache les feuilles	13	20,700
Tempête	Casse les branches	21	54,000
Forte tempête	Abat les arbres	28	103,000
Ouragan	Abat les maisons	34	141,000
Cyclone	Ravage tout	40	196,000

***houilleau** [*hou, ll* mll., *ô*] n. m. Cri des piqueurs et valets de chiens pour faire boire les chiens.

***houiller** [*hou, ll* mll., *é*], **ère** adj. Qui renferme des couches de houille : *le terrain houiller*. Qui a rapport à la houille : *industrie houillère*. *Période houillère*, période de l'âge primaire, pendant laquelle s'est formée la houille. *Terrain houiller*, étage du système carbonifère, constitué par le westphalien et le stéphanien.

***houillère** [*hou, ll* mll.] n. f. Mine de houille.

Houilles, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 6 kil. de Versailles, près de la Seine ; 4.950 h. Ch. de f. Et.

***houilleur** [*hou, ll* mll.] adj. et n. m. Ouvrier qui travaille aux mines de houille.

***houilleux euse** [*hou, ll* mll., *eû, eu-ze*] adj. Qui contient de la houille : *roche houilleuse*.

***houillification** [*ll* mll., *si-on*] n. f. Transformation des débris végétaux en houille.

***houillite** [*ll* mll.] n. f. Ancien nom de l'*anthracite*, parce qu'on regardait autrefois cette substance comme une houille imparfaite, de mauvaise qualité.

***houillon** [*ll* mll.] n. m. Marchand de gibier, qui ne spécule que sur les bêtes de rebut.


Houka.

***houka** ou ***houkah** n. m. Pipe persane dans laquelle la fumée traverse une eau parfumée.

Hou-Kéou, v. de Chine (Kiang-Si), sur le Yang-tsé-Kiang ; 300.000 h. Grand commerce.

***houle** n. f. (du bas bret. *houl*, vague). Mouvement ondulatoire de la mer après un coup de vent. *Fig.* : *une houle humaine*.

— ENCYCL. Dans la houle, le transport des ondes n'est qu'apparent, et la forme de l'onde seule se propage ; les creux des ondulations sont moins prononcés que les crêtes ; l'agitation décroît à mesure qu'on s'éloigne de la surface. C'est à la houle qu'il faut attribuer le mouvement de roulis et de tangage des bateaux.

***houl'eau** interj. *Véner.* V. HOUILLEAU.


Houlette.

***houlette** [*lè-te*] n. f. (de l'anc. v. *houler*, lancer). Bâton de berger, terminé à l'extrémité par une plaque de fer servant à lancer des mottes aux animaux qui s'écartent. *Fig.* La profession de berger. Petite bêche de jardinier. *Fig.* Crosse, bâton pastoral d'un évêque. Instrument pour transplanter les oignons, lever les plantes. Pelle de fer avec laquelle les fondeurs de monnaies portent la cuiller pleine de métal fondu. Outil de fer avec lequel le chandelier hache le suif. Cuiller de glacier pour préparer les sorbets.

***houleux, euse** [*eû, eu-ze*] adj. Agité par la houle : *mer houleuse*. *Fig.* Agité, troublé : *assemblée qui devient houleuse*.

Houlgate, comm. du Calvados, arr. et à 20 kil. de Pont-l'Évêque, sur la Manche ; 1.200 h. Ch. de f. Et. Belle plage ; bains de mer.

***houli** n. m. Fête qui se célèbre dans l'Inde, au moment de l'équinoxe de printemps, et à laquelle prennent part les gens de toutes les castes.

***houlice** n. f. Assemblage d'une pièce de bois verticale avec une autre pièce oblique.

Houlme (Le), comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 8 kil. de Rouen, sur le Cailly ; 2.750 h. (*Hulmois*). Tissages.

***houlque** ou ***houque** [*houke*] n. f. Genre de graminées voisin des avoines, dont une espèce, la *houlque laineuse*, constitue un excellent fourrage.


Houique : *a*, épillet grossi.

Houmeau-Pontouvre (L'), ou le **Gond-Pontouvre,** comm. de la Charente, arr. et à 4 kil. d'Angoulême, sur la Touvre ; 3.130 h. Bestiaux.

***houmiri** n. m. Genre de linacées, comprenant de grands arbres de l'Amérique tropicale, fournissant un suc balsamique.

Houmt-Souk, port de l'île de Djerba (Tunisie), sur la Méditerranée ; 2.250 h. Commerce des éponges.

Hou-Nan, prov. de la Chine mérid. ; 20.600.000 d'h. Riz, thé, coton ; riche sous-sol. Ch.-l. *Tchang-Cha*.

Houngouses ou **Koungouses,** nom donné à des bandes pillardes qui circulent dans la Mandchourie septentrionale.

***houp !** [*houp'*] interj. Sert à appeler, à exciter.

Hou-Pé, prov. de la Chine centrale ; 50.224.000 h. Plaines fertiles, céréales, forêts ; élevage du bétail. Ch.-l. *Ou-Tchang*.

***houpement** [*man*] n. m. Action de houper.

***houper** [*pé*] v. a. Appeler ou exciter en faisant *houp !*

Houplin, comm. du Nord, arr. et à 9 kil. de Lille, sur le canal de Seclin ; 1.930 h. Distillerie.

Houplines, comm. du Nord (arr. et à 12 kil. de Lille), sur la Lys ; 7.630 h. Filatures. Ch. de f. N. Entièrement détruite au cours de la Grande Guerre.


Houppe à poudrer.

***houppe** [*hou-pe*] n. f. Touffe de brins de laine, de soie, de duvet : *houppe à poudre de riz*. Touffe de cheveux sur le devant de la tête, de plumes sur la tête de certains oiseaux. Cime d'un arbre. Papilles nerveuses terminant certains nerfs. Petit bout de ruban effiloché qui s'échappait du ferret de l'aiguillette. Faisceau de poils qui se trouve parfois aux extrémités de la graine. Toison lavée et préparée pour être filée.

***houppée** [*hou-pé*] n. f. Écume produite par les lames qui s'entre-choquent.

***houppelande** [*hou-pe*] n. f. Ample vêtement


1. Houppelande (XIVe s.) ; 2. Houppelande de femme (XVe s.).

de dessus : *la houppelande fit longtemps partie du vêtement de cérémonie des femmes*.

***houpper** [*hou-pé*] v. a. Faire des houppes. *Houpper de la laine*, la peigner.

Houppertingen, comm. de Belgique (Limbourg, arr. de Tongres) ; 1.360 h. Sucrerie.

***houppette** [*hou-pè-te*] n. f. Petite houppe.

***houppier** [*hou-pi-é*] n. m. Celui qui fabrique des houppes. Arbre ébranché auquel on ne laisse que la cime. Cette cime elle-même.

***houque** n. f. *Bot.* Syn. de HOULQUE.

***houra** n. m. V. HOURRA.

***houraillement** [*hou-ra, ll* mll., *e-man*] n. m. Grande chasse en battue, qui consiste à pousser le gibier dans des enceintes fermées de toiles, en se servant des hourets.

***hourailler** [*hou-ra, ll* mll., *é*] v. n. Chasser avec des hourets.

***houraillerie** [*ra, ll* mll., *e-rî*] n. f. Chasse faite avec des hourets.

***hourailliis** [*ra, ll* mll., *i*] n. m. Meute de hourets.

***hource** n. f. Manœuvre courante, servant de bras à la vergue d'artimon.

***hourd** [*hour*] n. m. (anc. h. allem. *hurt*). *Archéol.* Echafaud, tour, que l'on dressait pour les

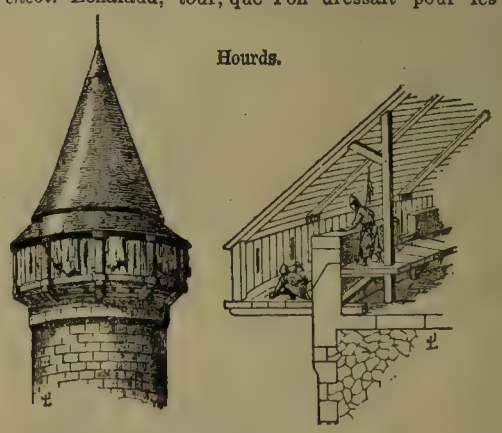
Hourds.

spectateurs des tournois. *Fortif.* Au moyen âge, charpente disposée en encorbellement au sommet

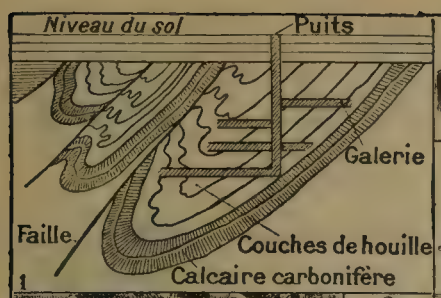







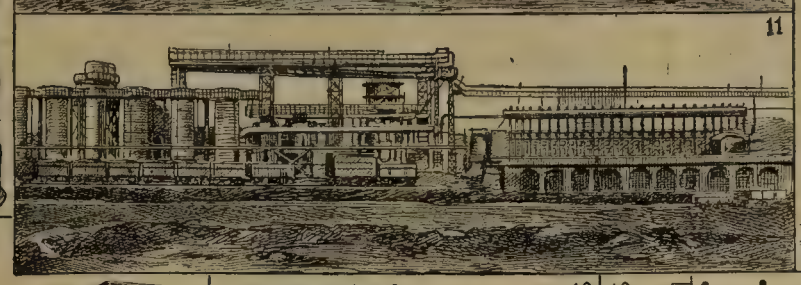





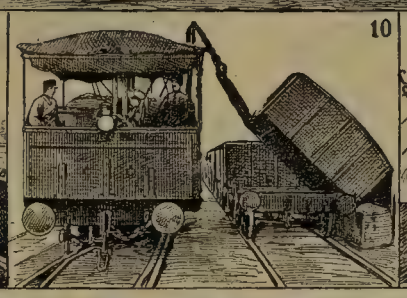

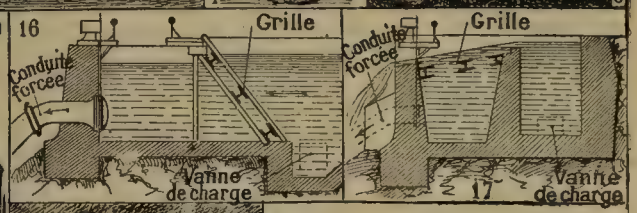

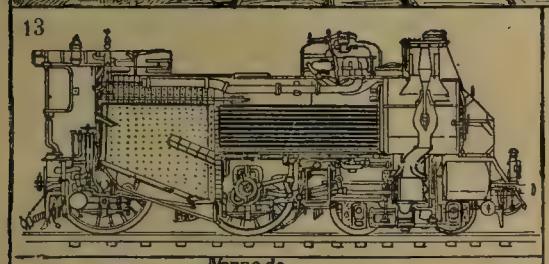

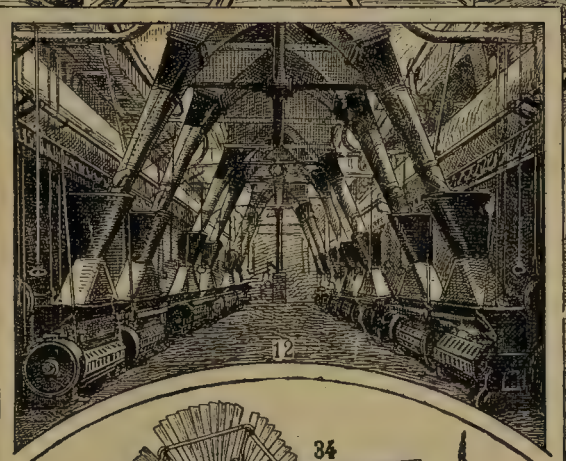

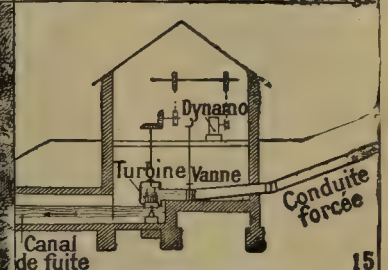



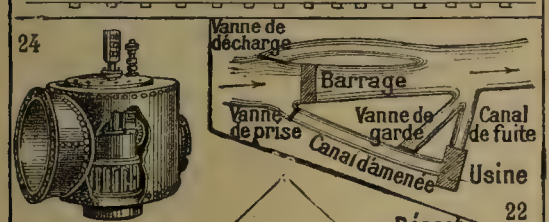

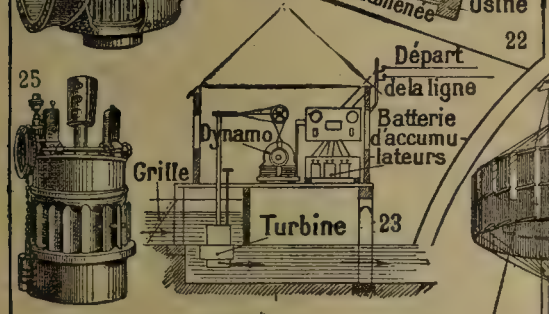

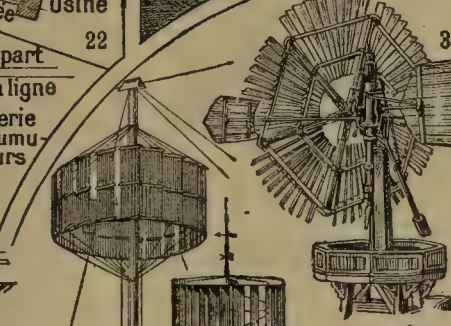

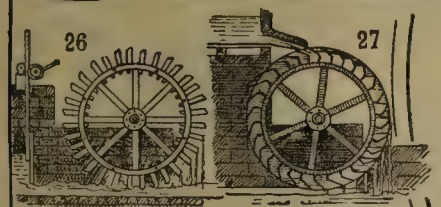

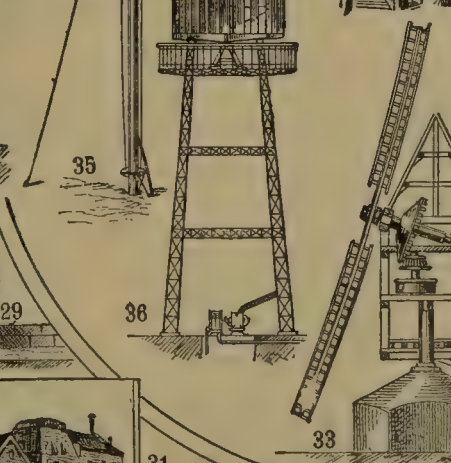

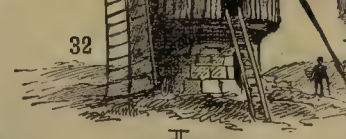

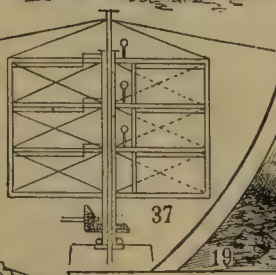

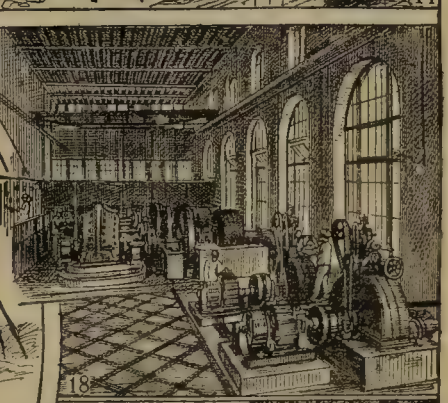

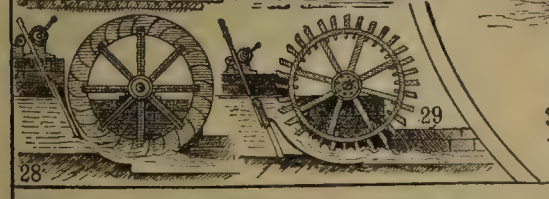

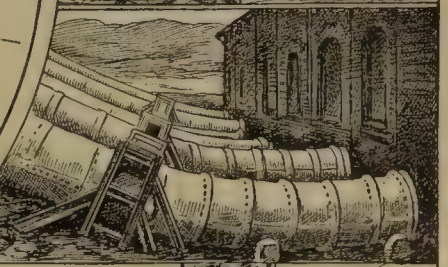



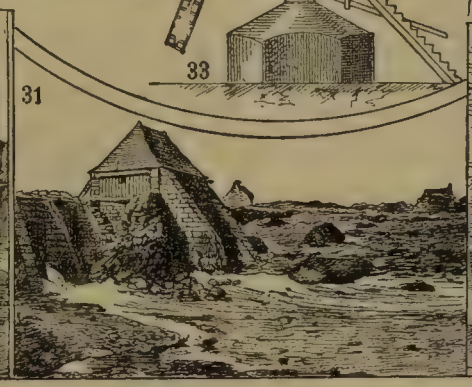



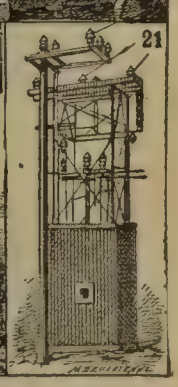

I. Houille noire : 1. Coupe d'un bassin houiller ; 2. Marteau piqueur et pic de mineur ; 3. Vue extérieure d'une fosse ; 4. Lampe de mineur ; 5. Lampisterie ; 6. Abatage au pic ; 7. Mineur muni d'un appareil respiratoire ; 8. Triage du charbon ; 9. Chargeur de charbon sur rails ; 10. Culbuteur de wagons ; 11. Colonnes à coke et appareil à récupération des produits de la distillation : 12. Distillation de la houille ; Batterie de chaudières à chargement continu ; 13. Locomotive à charbon. — II. Houille blanche : 14, 15. Usine hydro-électrique (vue extérieure) ; Coupe schématique ; 16 et 17. Coupes de bassins de prise en charge et de décantation ; 18. Intérieur d'une usine hydro-électrique : 19. Conduites forcées : 20. Transport de courant à haute tension ; 21. Transformateur. — III. Houille verte : 22. Aménagement d'une chute d'eau ; 23. Coupe schématique d'une usine : 24 et 25. Types de turbines : 26, 27, 28, 29. Types de roues hydrauliques ; 30. Les moulins de Meaux (incendiés en 1920). — IV. Houille bleue : 31. Moulin à marée, à Ploumanach. — V. Houille incolore : 32. Moulin à vent, à toit mobile ; 33. Coupe d'un moulin entièrement mobile ; 34. Aéro-moteur moderne (éolienne) ; 35. Moulin à axe vertical, système Costes ; 36. Turbine aérienne Escaffre ; 37. Moulin Legrand.

des murailles pour permettre à leurs défenseurs d'en battre le pied. (V. la pl. CHÂTEAU FORT.) Tréteau de scieur en long. Echafaud d'ardoisier.

***hourdage** ou ***hourdis** [*di*] n. m. (de *hourder*). Maçonnage grossier. Couche de gros plâtre sur un lattis.

— ENCYCL. *Constr.* Le hourdage, dans une construction, consiste à étendre une couche horizontale de mortier ou de plâtre sur l'assise. Le long de chacun des parements on pose sur ce lit des moellons en les amenant successivement dans le plan d'affleurement, tout en garnissant leurs joints verticaux de mortier ou de plâtre. Derrière la queue de ces moellons, on noie dans un bain de mortier ou de plâtre les fragments de pierres que l'on nomme le *blocaye*.

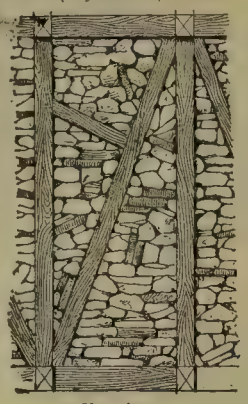

Hourdage.

***hourde** n. f. Trou percé dans une planche de bateau pour y passer les rames.

***hourder** [*dé*] v.a. (de *hourd*). Maçonner grossièrement avec des plâtras entre les poteaux d'une cloison.

***hourdis** [*di*] n. m. *Mar.* Lisse ou barre de l'arcasse, dernière pièce de bois, qui, placée à l'arrière, sert à raffermir la poupe. *Constr.* Syn. de HOURDAGE.

***houret** [*rè*] n. m. Mauvais chien courant, qui n'a pas de nez et crie à tort et à travers.

***houri** n. f. (persan *houry*). Femme du paradis de Mahomet. *Par anal.* Très belle femme.

***houri** n. m. Chasse-marée à misaine carrée, qui navigue dans la Manche.

***hourque** [*hour-ke*] n. f. Bâtiment de charge hollandais aux flancs arrondis.

***hourra** [*hou-ra*] n. m. (angl. *hurrah*). *Milit.* Cri réglementaire des soldats allemands, anglais, russes, quand ils chargent ou qu'ils montent à l'assaut. *Mar.* Cri réglementaire des matelots rangés sur les vergues et les plats-bords, dans les cérémonies ou les saluts officiels. *Par ext.* Acclamation : *pousser les hourras.* (On écrit aussi HOURA et HURRAH.)



Houri.

Hourst (Emile-Auguste-Léon), marin et explorateur français, né en 1864. Il accomplit la descente du Niger.

Hourtin ou **Hourtins,** comm. de la Gironde, arr. et à 16 kil. de Lesparre, près de l'étang de *Hourtin et Carcans* ; 1.370 h. Commerce de bois.

***hourvari** n. m. Ruse du gibier qui revient sur ses voies et se jette sur le côté afin de laisser passer

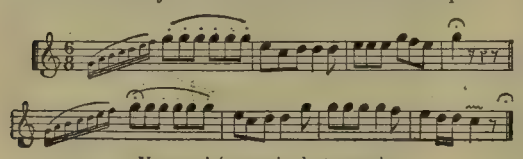

Hourvari (sonnerie de trompe).

les chiens en les mettant en défaut. Cri des chasseurs, sonnerie de trompe pour rappeler les chiens sur leurs premières voies. Tumulte.

***housard** [*zar*] n. m. Syn. de HUSSARD.

***housche** n. f. Terrain situé derrière la maison d'un paysan et dans lequel il cultive les plantes qui sont le plus nécessaires

***houseau** [*zô*] n. m. Espèce de grosse épingle jaune employée pour réunir ensemble plusieurs pièces d'étoffe.



Houseaux (*Cost.*) : 1. De paysan (XVIe s.) ; 2. Houseau (XVIIIe s.) ; 3. Houseau moderne.

***houseau** [*zô*] n. m. (de l'allem. *hose*, pantalon). *Cost.* Sorte de haute guêtre de toile ou de cuir formant botte.

— ENCYCL. Autrefois, ce terme désignait toute espèce de bottes ou de jambières ; au XVIe siècle, on établit une différence entre les houseaux ordinaires ou bottes à haute tige et les *houseaux sans avoir pied*, qui sont de véritables houseaux au sens moderne du mot. De nos jours, les houseaux ont été adoptés dans la cavalerie pour remplacer les basanes.

***house-boat** [*haouz'-bôt'*] n. m. (en angl. *bateau-maison*). Bateau aménagé en habitation d'été.

***house-maid** [*haouz'-mèd'*] n. f. (en angl. *bonne de maison*). En Angleterre, servante chargée des gros ouvrages.

***houser** [*zé*] v. a. Chausser de houseaux. (Vx.)

***housette** [*zè-te*] n. f. *Pop.* Botte.

***houspillement** [*hous-pi, ll* mll., *e-man*] n. m. Action de houspiller.

***houspiller** [*hous-pi, ll* mll., *é*] v. a. (pour *housse peigner*, peigner le manteau). Maltraiter, tirailler, tourmenter quelqu'un.

***houspilleur, euse** [*hous-pi, ll* mll., *eu-ze*] n. Celui, celle qui houspille.

***houspillon** [*hous-pi, ll* mll.] n. m. Demi-verre d'eau que doit boire par pénitence celui qui a commis une faute à certains jeux de société.

***houssage** [*hou-sa-je*] n. m. Action de housser. Fermeture d'un moulin à vent au moyen de bardeaux.

***houssaie** [*hou-sè*] n. f. Lieu planté de houx.

***houssard** n. m. V. HUSSARD.

Houssay (Frédéric), biologiste français, né à Dol-de-Bretagne, m. à Lyon (1860-1920). Professeur à la Faculté des sciences ; celle ci lui doit de savants travaux sur la morphogénèse des êtres vivants.

Houssaye [*hou-sè*] (Arsène HOUSSET, dit), littérateur français, né à Bruyères (Aisne), m. à Paris (1815-1896) ; administrateur de la Comédie Française (1849-1856). Auteur aimable et spirituel de : *le Quarante et unième fauteuil de l'Académie française, le Roi Voltaire*, etc., et de nombreux ouvrages appartenant à tous les genres littéraires.



Arsène Houssaye.



H. Houssaye.

Houssaye (Henry), historien fr., fils du précédent, né et m. à Paris (1848-1911), membre de l'Académie française ; auteur de remarquables études historiques sur la fin du règne de Napoléon Ier : *1814* et *1815*.

***housse** [*hou-se*] n. f. (anciennem. *houce*, peut être de l'arabe *ghouchia*). Couverture qui se met sur la croupe des chevaux de selle. Enveloppe d'étoffe que l'on adapte à un meuble pour le protéger.



Housse (XVIe s.).

Couverture du siège d'un cocher. Couverture d'étoffe dont on couvrait le haut d'un carrosse. *Autref.* Manteau couvrant le cou et les épaules.

***houssée** [*hou-sé*] n. f. Peau de mouton employée pour faire les housses de colliers et des garnitures diverses.

***housser** [*hou-sé*] v. a. Couvrir d'une housse.

***housser** [*hou-sé*] v. a. Nettoyer avec un houssoir : *housser une tapisserie.*

***housserie** [*hou-se-rî*] n. f. Ensemble des housses, des ornements du cheval d'armes.



Housse de fauteuil.

***houssette** [*hou-sè-te*] n. f. ou **housset** [*hou-sè*] n. m. Serrure de sac de voyage, de coffre, qui se ferme toute seule quand on rapproche les deux côtés du sac ou qu'on abaisse le couvercle sur le coffre.

***houssière** [*hou-si-è-re*] n. f. Partie d'une forêt qui renferme beaucoup de houx.

***houssine** [*hou-si-ne*] n. f. (de *houx*). Baguette flexible de houx ou d'autre bois.

***houssiner** [*hou-si-né*] v. a. Battre avec une houssine : *houssiner des meubles.*



Houssoir.

***houssoir** [*hou-soir*] n. m. Balai de houx, de plumes, etc.

***housson** [*hou-son*] n. m. Nom vulgaire du *fragon*.

***houssure** [*hou-su-re*] n. f. Ensemble des harnais d'un cheval.

Houston, v. des Etats-Unis (Texas), sur le canal Buffalo ; 117.000 h.

***housure** [*hou-zu-re*] n. f. *Vén.* Fange laissée par le sanglier aux arbres contre lesquels il se frotte et qui sert à reconnaître sa taille.

Houtain-l'Evêque, comm. de Belgique (Liége, arr. de Waremme) ; 1.330 h.

Houtain-Saint-Simon, comm. de Belgique (prov. et arr. de Liége) ; 1.240 h. Chapeaux, paillassons.

Houthaelen, comm. de Belgique (Limbourg, arr. de Maeseyck) ; 1.460 h.

Houthem, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Furnes) ; 1.490 h.

Houthem, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. d'Ypres) ; 1.550 h.

Houthulst (FORÊT D'), forêt de Belgique, en Flandre-Occidentale, au N. d'Ypres, entre Staden et Langemark. Défendue par les Belges au début de la « course à la mer », elle fut enlevée par les Allemands dès leurs premières attaques contre Ypres et demeura dans leurs lignes depuis octobre 1914 jusqu'en octobre 1917. Alors dégagée en partie par les Britanniques, elle fut totalement reprise en avril 1918 par les Allemands, qui en furent chassés les 28 et 29 septembre de la même année, au cours de la bataille des Crêtes de Flandre. La forêt d'Houthulst est complètement ravagée.

***houvet** [*vè*] n. m. Un des noms vulgaires du gros crabe tourteau des côtes françaises de l'Atlantique.

Houville (Marie-Louise-Antoinette DE HEREDIA, Mme Henri DE REGNIER, dite **Gérard d'**), femme de lettres française, née à Paris en 1875 ; auteur de romans (*l'Inconstante, l'Esclave, le Séducteur*) d'une psychologie hardie et d'un style très pur, de proverbes dramatiques, de poésies d'une fine harmonie.



Mme Gérard d'Houville.

***houx** [*hou*] n. m. (anc. h. allem. *huls*). Genre d'ilicacées, comprenant des arbres toujours verts, dont les feuilles sont luisantes et armées de piquants.

— ENCYCL. Les houx sont des arbres ou des arbrisseaux à fleurs blanches, dont on connaît 175 espèces, la plupart d'Amérique. Une seule espèce habite la France ; c'est le *houx commun*, qui affectionne les lieux boisés et chauds. Son liber est employé pour la fabrication de la glu ; son bois se polit bien et est utilisé en ébénisterie. On le cultive pour l'ornementation.



Houx.

Houyet, comm. de Belgique (Namur, arr. de Dinant) ; 1.300 h.

Houyhnhnms, race de chevaux doués de raison, chez lesquels Gulliver accomplit son quatrième voyage et qui gouvernent des êtres dégradés de forme humaine appelés *Yahous.*

***houzé** interj. que l'on répète trois fois, en signe d'applaudissement, à la suite d'une batterie maçonnique.

Houzeau (Jean-Charles), astronome belge, né à Mons, m. à Bruxelles (1820-1888), directeur de l'Observatoire de Bruxelles. Il a publié la *Bibliographie générale de l'astronomie, Études sur les facultés mentales des animaux comparées à celle de l'homme.*

Houzeau (Auguste), agronome et chimiste français, né à Elbeuf, m. à Rouen (1829-1911). Il professa la chimie agricole à Rouen et dirigea la station agronomique de cette ville. On lui doit des mémoires et ouvrages sur les engrais.

Hovas, l'un des peuples qui habitent l'île de Madagascar : *un, une Hova.* N. m. Idiome des Hovas Adj. : *homme, femme hova.*

— ENCYCL. D'origine malaise, les Hovas avaient, depuis le XVIIe siècle, peu à peu conquis l'île, dont ils constituaient, au moment de la conquête française, l'aristocratie. Intelligents, ils avaient tourné toute leur activité vers les choses de la guerre. Ils vivaient sous un régime monarchique, et les femmes pouvaient régner. Les Hovas sont de petite taille ; ils ont les cheveux noirs et lisses, la barbe rare, le teint olivâtre, la tête aplatie en arrière, le front large, les lèvres fortes. Ils se nourrissent surtout de riz.



Types hovas.

Hove, comm. de Belgique (prov. et arr. d'Anvers) ; 1.600 h.

Hovelacque (Alexandre-Abel), anthropologiste et linguiste français, né et m. à Paris (1843-1896). Directeur de l'école d'anthropologie (1890), il a donné de nombreux ouvrages : *la Linguistique ; Etudes de linguistique et d'ethnographie ; Langues, races, nationalités*, etc.

hovénie [*nî*] n. f. Genre de rhamnacées, comprenant une seule espèce de l'Asie. (La *hovenia dulcis* est un bel arbre que l'on cultive en France pour son feuillage ornemental, qui rappelle celui du tilleul.)

Howard [*ouard'*], nom d'une illustre famille d'Angleterre, qui a fourni des généraux, des amiraux, etc., et à laquelle appartenait la cinquième femme de Henri VIII, Catherine HOWARD (V. CATHERINE.)



Howdah.

***howdah** [*haou*] n. m. Nom hindou du pavillon qu'on met sur le dos des éléphants.

Howe (Richard), amiral anglais, né à Londres (1726-1799). Il livra en 1794 à Villaret-Joyeuse le fameux combat où périt le *Vengeur*.


Elias Howe.

Howe (Elias), mécanicien américain, inventeur d'une machine à coudre, né à Spencer, m. à Brooklyn (1819-1867).

Howells (William Dean), littérateur américain, né à Martin's Ferry (Ohio) en 1837, auteur de romans (*Leur voyage de noce*, etc.), de drames, de poésies.

Howitt (William), écrivain anglais, né à Hanovre (Derbyshire), m. à Rome (1792-1879) ; auteur d'un manifeste célèbre sur l'*Aristocratie d'Angleterre*.

Howrah ou **Hacra,** v. de l'Inde, sur le delta du Gange, faubourg de Calcutta ; 179.000 h.

hoya [*o-ia*] n. m. Genre d'asclépiadacées, comprenant des sous-arbrisseaux à fleurs disposées en cymes ombelliformes. (On en connaît quelques espèces des régions tropicales.) On dit aussi HOYER [*o-ié*].


Hoyau.

***hoyau** [*ho-iô* ou *hoi-iô*] n. m. (de *houe*). Sorte de houe à lame aplatie en biseau *on se sert du hoyau pour le défonçage des terrains et pour de petits labours.*

***hoyé, e** [*ho-ié*] adj. Se dit du poisson fatigué et meurtri dans le filet.

Hozier [*zi-é*] (Pierre DE LA GARDE d'), généalogiste et juge d'armes, né à Marseille, m. à Paris (1592-1660). Il aida Renaudot à fonder la *Gazette de France*. On lui doit une précieuse *Généalogie des principales familles de France*, en 150 volumes. — Son fils RENÉ, généalogiste, n. et m. à Paris (1640-1732). D'autres membres de la même famille se sont distingués dans la même science, et le nom de d'Hozier est devenu comme le nom générique de ceux qui s'occupent de recherches généalogiques.


P. d'Hozier.

H. P. abréviation de *horse power*.

H. P. C. abrév. de *Hautes parties contractantes*, dans les traités diplomatiques.

hpz, abrév. de *hectopièze*.

Hradschin, château royal de Prague, sur la rive gauche de la Moldau (en tchèque **Hradcany**.

Hroswitha ou **Hrotsuit,** religieuse allemande et femme poète, née en Saxe vers 932, morte entre 973 et 983. Elle vécut au monastère de Gandersheim. Outre des *Légendes* en vers et des *Poèmes*, elle a composé également en latin des *Drames* en prose sur des vies de saints.

hsn, abréviation de *hectosthène*.

***huaca** n. m. Tumulus en pierre ou en terre qu'on rencontre fréquemment au Pérou et en Bolivie.


Huaca.

***huage** n. m. (de *huer*). Cri poussé pour forcer le gibier.

***huaille** [*hu-a, ll* mll., *e*] n. f. Canaille, cohue.

Huallaga, rivière de l'Amérique du Sud, affluent du Maranon ou haut Amazone ; 1.250 kil.

***huanaco** (mot espagn.) n. m. Lama sauvage.

Huancavelica, v. du Pérou ; 9.000 h. Ch.-l. de dép. Mercure.

***huard** [*hu-ar*] n. m. Un des noms de l'*orfraie*. Aigle de mer.

Huard (Charles), dessinateur français, né à Paris en 1876. On lui doit de pittoresques croquis de Paris, Londres, New-York, une intéressante illustration de Balzac, etc.

***huau** [*hu-ô*] n. m. (onomat.). Milan. (Vx.) Epouvantail fait avec les ailes d'un milan ou d'une buse.

Hubert [*bèr*] (saint), évêque de Maëstricht et de Liége, l'apôtre des Ardennes, patron des chasseurs. Il aurait vécu au VIIIe siècle. D'après la légende, comme il chassait un vendredi saint, un cerf lui apparut avec une croix lumineuse sur la tête. Saint Hubert se rendit alors à Rome et le pape Sergius le sacra évêque. A son retour en Brabant, il reçut du ciel une étole qui eut le pouvoir de guérir de la rage. Fête le 3 novembre.


Ordre de Saint-Hubert.

Hubert (*saint-*), sonnerie de trompe, une des plus célèbres fanfares, en l'honneur de saint Hubert.

Hubert (*ordre de* **Saint-**), ordre bavarois, créé en 1444 par Gréard V, duc de Julius et de Berg, en commémoration d'une victoire remportée le jour de la Saint-Hubert ; une seule classe : le ruban est rouge, avec bordure verte.

Hubertsbourg [*bèrts-bour*], pavillon de chasse, près de Leipzig. Là fut signé, entre la Prusse, l'Autriche et la Saxe, le 15 février 1763, le traité qui mettait fin à la guerre (continentale) de Sept ans. (Le traité de Paris qui terminait la guerre maritime et coloniale avait été signé le 10 février.)

***hublot** [*blo*] n. m. (pour *hulot*). Ouverture ronde ou carrée, percée dans la muraille d'un navire et fermée par un verre lenticulaire mobile, pour éclairer et aérer les chambres et les faux ponts.

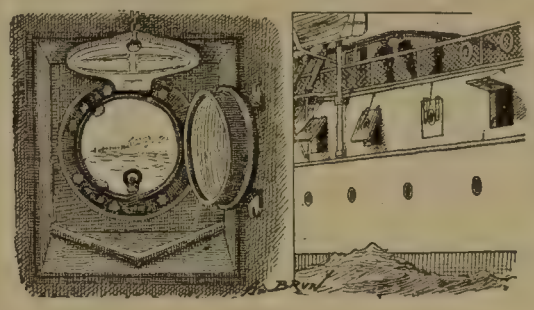
Hublots.

Hübner [*nèr*] (Alexandre, baron **de**), diplomate et voyageur autrichien, né et m. à Vienne (1811-1892) ; auteur d'une *Promenade autour du monde*.

hubnérite n. f. Tungstate naturel de manganèse.

Huc [*huk*] (Evariste-Régis), missionnaire français, né à Toulouse, m. à Paris (1813-1860) ; explorateur de la Chine, de la Tartarie et du Tibet.

***huch** [*huch*] ou ***hucho** n. m. Grand saumon de l'Europe orientale et centrale.

Huchard (Henri), médecin clinicien français, né à Auxon (Aube), m. à Clamart (Seine) [1844-1910]. Spécialiste réputé des affections cardiaques, il a publié un *Traité clinique des maladies du cœur*. Il était membre de l'Académie de médecine (1896).

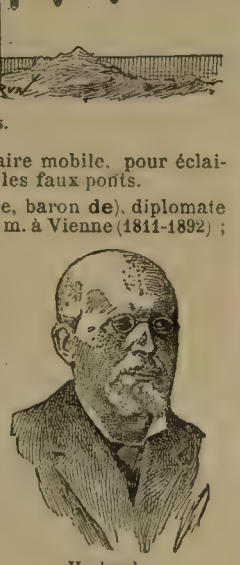
Huchard.

***huche** n. f. (bas lat. *hutica*). Coffre de bois pour pétrir ou serrer le pain. Coffre où tombe la farine d'un moulin. Grand réservoir où l'on nettoie le minerai.

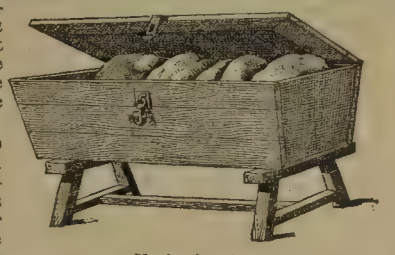
Huche à pain.

***huchée** [*ché*] n. f. Action de hucher, d'appeler en criant ou avec le huchet, à la chasse.

***huchement** [*man*] n. m. Proclamation. Action de hucher. (Vx.)

***hucher** [*ché*] v. a. ou n. (du lat. *huc, huc*, ici, ici). *Véner.* Appeler à haute voix, en sifflant, ou en cornant.

***hucher** [*ché*] ou **huchier** [*chi-é*] n. m. Fabricant de huches.

***hucherie** n. f. Art de faire des huches, des coffres.

***huchet** [*ché*] n. m. (de *hucher*). *Blas.* Cornet de chasseur, muni ou non de son attache.

Hucqueliers [*ke-li-é*], ch.-l. de c. (Pas-de-Calais), arr. et à 18 kil. de Montreuil-sur-Mer ; 700 h. Ch. de f. Brasserie. — Le cant. a 24 comm., et 10.060 h.

Huddersfield [*dèrs-fild'*], ville d'Angleterre (York), sur la Colne ; 108.000 h.

Hudson [*son*] (Henri), navigateur anglais, qui découvrit le détroit et la baie d'Hudson en 1610.

Hudson, fleuve du nord-est des Etats-Unis, qui

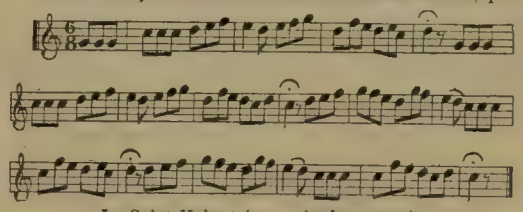
La Saint-Hubert (sonnerie de trompe).

arrose Albany et se jette dans l'Atlantique à New-York ; cours 500 kil., en pays à peu près désert.

Hudson (BAIE OU MER D'), vaste golfe formé par l'Atlantique au N. de l'Amérique septentrionale ; il est pris par les glaces pendant sept mois de l'année. Il ne contient, en dehors de Port-Nelson, aucun havre praticable.

Hudson (DÉTROIT D'), détroit de l'Amérique du Nord, entre la Terre de Baffin et le Labrador, faisant communiquer la baie d'Hudson et l'Atlantique.

***hue !** [*hû*], terme dont se servent les charretiers, les cochers, pour faire avancer les chevaux et les faire tourner à droite. Loc. prov. V. DIA. ANT. **Dia.**

Hüe (Georges), compositeur français, né à Versailles en 1858, auteur des opéras : *le Roi de Paris*, *Titania*, *le Miracle*, de mélodies. Membre de l'Académie des beaux-arts en 1922.

Hué, v. de l'Indochine française, capit. du royaume d'Annam ; 50.000 h. Communique par la *rivière de Hué* avec la mer. Prise par l'amiral Courbet en 1883. Scieries.

***huée** [*hu-é*] n. f. Bruit qu'on fait dans une battue, soit pour faire lever un loup, soit pour le pousser vers les chasseurs. Cris qui indiquent qu'un sanglier est pris. *Fig.* Cris improbateurs, poussés contre quelqu'un : *accueillir un orateur par des huées.*

Huelgoat [*gho-a*], ch.-l. de c. (Finistère), arr. et à 40 kil. de Châteaulin ; 1.870 h. Ch. de f. Plomb argentifère. Belle forêt. — Le cant. a 8 comm. et 14.870 h.

Huelva, v. d'Espagne, ch.-l. de prov., sur l'Odiel et non loin de l'Océan ; 34.500 h. Constructions navales, pêche actives. Richesses minérales (Rio-Tinto).

***huer** [*hu-é*] v. a. Crier pour faire fuir dans une certaine direction le gibier, le poisson. Accueillir par des huées : *huer un orateur*. *Fig.* V. n. Crier comme le hibou.

***huerie** [*hû-ri*] n. f. (de *huer*). *Dialect.* Action de crier : « Le roi boit ! » à la fête des Rois.

***huéron** n. m. Nom vulgaire de la huppe.

Huerta (Garcia **de La**). V. LA HUERTA.

Huesca, v. d'Espagne, ch.-l. de prov., près de l'Isnela ; 12.600 h. Restes de l'ancien palais des rois d'Aragon. — La prov. a 245.000 h. Climat très sec.

Huescar, v. d'Espagne (prov. de Grenade), sur le Guardal ; 8.000 h. Sources minérales.

Huet (Pierre-Daniel), prélat et érudit français, évêque d'Avranches, né à Caen, m. à Paris (1630-1721). Il fut sous-précepteur du Dauphin, pour lequel il publia l'édition de classiques *ad usum Delphini*. Auteur d'un *Essai sur l'origine des romans* et d'intéressants *Mémoires* (en latin).

Huet (Christophe), peintre décorateur français, mort probablement à Paris en 1759. Peignit les *singeries* de Chantilly. — NICOLAS L'ANCIEN, né vers 1718, peignit des animaux. — Son fils JEAN-BAPTISTE, n. et m. à Paris (1745-1811), peignit des paysages et des animaux. Ses dessins, gravés à l'aquatinte et à la manière de crayon par Demarteau, Lebas et surtout Bonnet, sont très recherchés des amateurs.

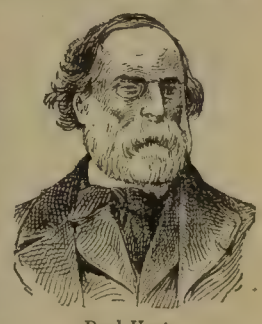
Paul Huet.

Huet (Paul), peintre français, né et m. à Paris (1803-1869) ; paysagiste romantique, qui eut une grande influence sur ses confrères ; auteur de *l'Inondation de Saint-Cloud*, *le Calme du bois*, *le Val d'Enfer*, etc.

Huet (François), philosophe spiritualiste français, né à Villeau (Eure-et-Loir), m. à Paris (1814-1869). On lui doit : *le Règne social du christianisme*, *la Révolution religieuse au XIXe siècle*, etc.

***huette** [*hu-è-te*] n. f. Nom vulgaire de la *hulotte*. (On dit aussi HUET n. m.)

***hueur** n. m. Celui qui hue, qui fait des huées.

Huggins (William), astronome anglais, n. et m. à Londres (1824-1910). Parmi ses nombreux travaux, on peut citer : *Analyse spectrale des corps célestes*.

Hughes (David), physicien anglais, né à Londres, m. aux Etats-Unis (1831-1900). On lui doit l'invention du microphone, du télégraphe à clavier, etc.


Ch. E. Hughes.

Hughes (Charles-Evans), homme politique américain, né à Glens Falls (Et. de New-York) en 1862. Membre de la Cour suprême de justice, candidat républicain à la présidence contre Wilson (1916), il fut choisi par Harding comme secrétaire d'Etat.

Hughes (William Morris), homme politique australien, né dans la Nouvelle-Galles en 1864. Un des chefs du Labour Party en Australie et premier ministre en 1915 et en 1921.

Hugo (Sigisbert, comte), général français, né à Nancy, m. à Paris (1774-1828). Il se signala en Italie, où il détruisit la bande du fameux brigand Fra Diavolo, puis en Espagne.


W. M. Hughes.

Hugo (*Victor*-Marie), fils du précédent, le plus illustre des poètes français du XIXe siècle, né à Besançon, m. à Paris (1802-1885). Il passa son enfance en Italie et en Espagne, puis à Paris et, dès l'âge de dix ans, il écrivit des vers qui firent prévoir son talent. Ses poésies le placèrent rapidement, par la grandeur des images, la richesse de la rime, l'ampleur du sentiment, à la tête de la nouvelle école romantique. Il publia ses premières *Odes* en 1822 ; le drame de *Cromwell* en 1827 ; *les Orientales* en 1828 ; la représentation d'*Hernani* (1830) fixa sa renommée. Membre de l'Académie française (1841) et pair de France (1845), il entra, après la révolution de 1848, à la Constituante et à la Législative, où il se montra l'éloquent défenseur de la démocratie. Proscrit après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, contre lequel il avait essayé d'organiser la résistance, il vécut en Belgique, à Jersey, à Guernesey, et ne rentra en France que le 4 septembre 1870. Il siégea jusqu'à sa mort dans les assemblées délibérantes. Ses funé-


V. Hugo.

railles furent grandioses et ses restes déposés au Panthéon. Nous citerons, parmi ses poésies : *Feuilles d'automne* (1831), *les Chants du crépuscule* (1835), *les Voix intérieures* (1837), *les Rayons et les Ombres* (1840), *les Châtiments* (1853), *les Contemplations* (1856), *la Légende des siècles* (1859-1883) ; parmi ses romans : *Notre-Dame de Paris* (1831), *les Misérables* (1862), *les Travailleurs de la mer* (1866), *Quatre-vingt-treize* ; — parmi ses œuvres dramatiques : *Marion Delorme* (1830), *Le roi s'amuse* (1832), *Ruy Blas* (1838), *les Burgraves* (1843), *Lucrèce Borgia* et *Marie Tudor* (1833), *Angelo* (1835). Le nombre et l'importance de ses œuvres, leur influence sur son époque font de lui une des plus grandes personnalités du siècle. D'une rare puissance d'imagination, et d'une étonnante fécondité d'invention verbale, d'une sensibilité pénétrante et qui s'étend à tout, il est, outre le plus merveilleux ouvrier en vers, le poète lyrique le plus puissant, le plus varié et le plus complet que possède la littérature française.

Hugo (Charles-Victor), fils du précédent, littérateur et journaliste français, né à Paris, m. à Bordeaux (1826-1871). — Son frère, FRANÇOIS-VICTOR, né et m. à Paris (1828-1873), a composé une remarquable traduction de Shakespeare.


Huguenet.

hugolâtre adj. et n. (de *Hugo*, n. pr., et du gr. *latreuein*, adorer). Admirateur outré, exagéré, de Victor Hugo.

hugophile adj. et n. (de *Hugo*, et du gr. *philos*, ami). Admirateur de Victor Hugo : *écrivain hugophile.*

Huguenet (Félix), acteur français, né à Lyon en 1838 ; comédien aux qualités brillantes, au jeu plein de finesse. Il épousa Mme Juliette Simon-Girard, née à Paris en 1860 ; actrice française pleine de verve et de gaieté, qui obtint de vifs succès dans l'opérette.

***huguenot** [*ghe-no*], **ote** [*ote*] n. et adj. (de l'all. *eidyenossen*, confédérés liés par serment). Protestant partisan de la Réforme : *écrivain huguenot.* Qui a rapport aux calvinistes : *l'autorité huguenote.*

— ENCYCL. Le nom de *huguenot* fut donné aux Genevois révoltés par des partisans du duc de Savoie, et c'est sans doute ce nom qui, généralisé, s'appliqua à tous les protestants.

Huguenots (*les*), opéra en cinq actes, paroles de Scribe et d'E. Deschamps, musique de Meyerbeer (1836). L'action se passe vers 1572 ; le sujet : les amours de Raoul de Nangis et de Valentine de Saint-Bris, comtesse de Nevers, le complot contre les huguenots, la Saint-Barthélemy. La partition, colorée, pittoresque, passionnée, est une des œuvres les plus pathétiques qui se soient produites sur la scène lyrique française. Citons le chœur : *Bonheur de la table ;* la romance de Raoul : *Plus blanche que la blanche hermine ;* le choral de Luther ; la cavatine du page : *Nobles seigneurs, salut*, le duo *Beauté divine, enchanteresse* ; le fameux septuor : *En mon bon droit j'ai confiance ;* la scène superbe de la conjuration et de la bénédiction des poignards ; le duo : *O ciel ! où courez-vous ?* le trio *Savez-vous qu'en joignant nos mains dans les ténèbres*, etc.


Huguenote.

***huguenote** [*ghe*] n. f. Petit fourneau surmonté d'une marmite. Marmite de terre sans pieds, ou avec des pieds très bas.

***huguenoterie** [*ghe, rî*] n. f. Faction des huguenots.

***huguenotique** [*ghe*] adj. Qui appartient aux huguenots.

***huguenotisme** [*ghe-no-tis-me*] n. m. Attachement à la doctrine, au parti des huguenots. (Peu us.)

Hugues, comte de Vienne en 898, duc de Provence vers 911, roi d'Italie en 926, m. à Arles en 947, époux de la fameuse Marozia.

Hugues (saint), abbé de Cluny, né à Semur, m. à Cluny (1024-1109). Il fonda la célèbre abbaye de Marcilly. Fête le 29 avril.

Hugues [*hu-ghe*] **le Grand,** comte de Paris, duc de France, père de Hugues Capet ; m. en 956. Il obtint de Louis IV d'Outremer, qu'il avait fait élire à la mort de Raoul, le titre de duc des Francs. Sa puissance sous les derniers rois carolingiens facilita l'avènement de son fils.

Hugues Capet, fils du précédent, chef de la dynastie des Capétiens, proclamé roi de France de 987 à 996, avec l'appui d'Adalbéron, évêque de Reims, et de la féodalité ecclésiastique. Son règne fut troublé par la révolte de ceux mêmes qui l'avaient porté au trône, et qui refusaient de reconnaître sa suprématie. D'après un passage interpolé d'Adhémar de Chabannes, Hugues aurait envoyé à Adalbert de Périgord, qui refusait de lever le siège de Tours, un message ainsi conçu : « Qui t'a fait comte ? » Adalbert aurait répondu : « Qui t'a fait roi ? » Cette légende est apocryphe. Hugues eut la sagesse de faire sacrer ses fils de son vivant, et d'assurer ainsi l'hérédité de sa maison.

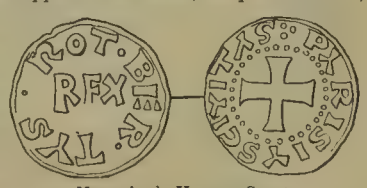
Monnaie de Hugues Capet.

Hugues de Flavigny, bénédictin, né en 1065, m. vers 1115, auteur d'une *Chronique* précieuse pour l'histoire du XIe siècle.

Hugues des Payens ou **de Pains,** chevalier français, né au château de Pains, près de Troyes, vers 1070, m. en Terre sainte en 1136 ; fondateur de l'ordre des Templiers.

Hugues de Saint-Victor, philosophe et théologien flamand, né près d'Ypres, m. à l'abbaye de Saint-Victor, à Paris, en 1141. C'est un mystique prudent. Les contemporains l'avaient surnommé *le Nouvel Augustin.*

Hugues (Clovis), homme politique et poète français, né à Ménerbes (Vaucluse), m. à Paris (1851-1907) ; auteur de : *les Soirs de bataille, les Jours de combat*, etc.

***huhau** [*hu-hô*], cri dont se servent les charretiers pour faire aller leurs chevaux à droite. ANT. Dia.

hui adv. (lat. *hodie*). Le temps qui sert à marquer le jour où l'on est : *d'hui en un an.* (Vx.)

hui n. m. Pièce de bois que l'on place à la voile de quelques petits bâtiments pour la tenir étendue.

huie n. f. Cri des veneurs pour lancer le loup.

huilage n. m. Action d'huiler : *l'huilage des machines en adoucit les frottements.*

huile n. f. (lat. *oleum*). Liqueur grasse et onctueuse, comestible ou employée à de nombreux usages, qu'on extrait de diverses substances végétales (olive, noix, faine, œillette, lin, colza, pavot, etc.), ou animales (baleine, phoque, foie de morue, etc.) : *les navigateurs filent de l'huile autour d'un vaisseau secoué par la tempête.* Parfum que l'on obtient en faisant macérer des fleurs dans de l'huile fine : *huile de rose. Huile à quinquet*, à brûler. Les *saintes huiles*, celles qui constituent le saint-chrême, particulièrement avec lesquelles on administre l'extrême-onction. *Huile minérale, de pierre*, le pétrole. *Huile lampante*, le pétrole rectifié. *Huiles lourdes*, hydrocarbures extraits des pétroles et des goudrons de houille et qui distillent au-dessus de 200°. *Huiles volatiles, essentielles*, principes volatils et odorants extraits de certaines substances. (Syn. de ESSENCE.) *Huile détonante*, nitroglycérine. *Huile animale de Dippel*, produit de la distillation sèche des os. *Fig. Verser de l'huile sur les plaies de quelqu'un*, le consoler, l'apaiser. *Jeter de l'huile sur le feu*, exciter des gens déjà très montés : envenimer une querelle. *Faire la tache d'huile*, augmenter d'une façon insensible, mais continue. *Sentir l'huile*, se dit d'un ouvrage produit laborieusement et où l'effort se voit (allusion soit à la lampe du travailleur, soit à l'huile dont les lutteurs antiques s'oignaient le corps). *Fam. Huile de cotret*, coups de bâton. *Il n'y a plus d'huile dans la lampe*, se dit d'une personne qui meurt d'épuisement. *Arg.* Argent. *Jeter de l'huile*, être mis avec recherche. *Les huiles*, les autorités, les supérieurs. *Être dans les huiles*, être en relation avec des gens puissants. *Huile de bras, de coude, de poignet*, force, efforts musculaires. V. FILAGE.

— ENCYCL. On désigne sous cette appellation générale toutes les matières grasses dont le point de fusion est bas, et qui sont liquides à la température ordinaire ; les *huiles essentielles*, qui sont des principes volatils extraits de certaines plantes (v. ESSENCE) ; les *huiles minérales*, les hydrocarbures liquides qui peuvent servir à l'éclairage (v. PÉTROLE). Les *huiles grasses*, insolubles dans l'eau, solubles dans l'éther, la benzine, le sulfure de carbone, sont d'origine végétale (huiles d'olive, d'amandes douces, de ricin, de colza, de noix, de noisette, de navette, de lin, de chènevis, de faîne, etc.) ; ou animale (huile de pied de bœuf, de poisson, de foie de morue).

On extrait les huiles soit par pression, soit par épuisement. Dans le premier cas, on concasse la substance à traiter, puis on la broie, et enfin on la soumet (à chaud le plus souvent) à l'action d'une presse puissante ; le résidu est appelé *tourteau.* Par épuisement, on fait intervenir un dissolvant (sulfure de carbone ou autre), et l'on soumet le tout à la chaleur ; les produits obtenus sont ensuite épurés.

Les huiles ont des applications très nombreuses : elles sont employées pour la table (huile d'olive, d'œillette, d'amandes douces, de noix, de navette, huile blanche, etc.), pour la préparation des conserves alimentaires (huile d'olive), pour l'éclairage, la préparation des peintures et vernis, le graissage des machines, la préparation des cuirs. Enfin, outre les huiles qui possèdent par elles-mêmes des propriétés médicamenteuses (huiles de ricin, de croton, de foie de morue), la thérapeutique utilise diverses huiles qui servent de véhicule à des substances actives (huiles camphrée, de camomille, huile phosphorée, etc.). La parfumerie en fait aussi un grand usage.

— *Econ. domest. Taches d'huile.* 1° *Sur les étoffes.* Délayer de la terre de pipe en poudre dans l'eau. Enduire la tache de cette bouillie pendant quatre ou cinq jours en laissant sécher. Enlever alors la terre de pipe, et brosser. Pour les étoffes de soie ou de satin, humecter les deux côtés avec de la benzine, puis saupoudrer de magnésie en gardant humides, pendant trois heures, les parties tachées. Brosser vigoureusement quand l'étoffe est sèche.

2° *Sur les parquets.* Frotter l'endroit taché avec un linge imbibé de pétrole. Laver avec un peu d'eau froide dès que le pétrole est évaporé. Encaustiquer ensuite et cirer. On peut aussi répandre sur la tache de la *terre des Salinelles* (communément désignée sous le nom de *magnésite*) et l'y laisser séjourner une demi-heure environ.

3° *Sur le papier peint.* Mélanger 25 gr. d'alun calciné avec 25 gr. de fleur de soufre. Prendre une petite pincée de cette poudre et en frotter la tache. Mouiller très légèrement le papier avant l'opération.

huilement [*man*] n. m. Action d'huiler.

huiler [*lé*] v. a. Frotter, oindre avec de l'huile : *huiler les rouages d'une machine.* V. n. Suinter l'huile : *plante qui huile.*

huilerie [*ri*] n. f. Fabrique ou magasin d'huile.

huileux, euse [*leû, eu-ze*] adj. Qui est de la nature de l'huile, qui en contient : *l'acide sulfurique est de consistance huileuse.* Gras et comme imbibé d'huile : *peau huileuse. Sauce huileuse*, sauce mal liée, devenue grasse sur le feu. *Arg. boulevard.* Syn. de GOMMEUX. N. f. Machine à faire de l'huile.


Huilier.

huilier [*li-é*] n. m. Ustensile de ménage, contenant les burettes d'huile et de vinaigre et souvent les salières, le moutardier, etc. N. et adj. m. Se dit d'un fabricant ou d'un marchand d'huile.

huilière n. f. Vase où l'on conserve l'huile des lampes, sur les navires.

huilure n. f. Maladie des poiriers, dans laquelle les feuilles prennent un aspect brillant.

***huir** v. n. Crier, en parlant du milan.

huis [*u-i*] n. m. (lat. *ostium*). Porte. (Vx.) *A huis clos*, portes fermées, le public n'étant pas admis. *Demander le huis clos*, demander que l'audience ne soit pas publique. (Dans cette locution et les similaires, l'*h* de *huis* est aspiré.)

— ENCYCL. *Dr.* Le grand principe des institutions judiciaires modernes est la publicité des débats. Néanmoins, des considérations d'ordre public ont fait admettre le *huis clos* lorsque les débats sont de nature à entraîner ou le scandale ou des inconvénients graves pour l'ordre, la sûreté nationale et les bonnes mœurs. La mesure du huis clos et sa durée sont abandonnées au pouvoir discrétionnaire des cours et des tribunaux, mais le jugement doit toujours être prononcé en audience publique.

Huismes, comm. d'Indre-et-Loire, arr. et à 8 kil. de Chinon ; 1.440 h. Ch. de f. Et. Pruneaux.

Huisne (l'), riv. de France, affl. g. de la Sarthe ; elle arrose Nogent-le-Rotrou : cours 130 k.

Huisseau-sur-Cosson, comm. de Loir-et-Cher, arr. et à 8 kil. de Blois ; 1.260 h. Chaux.

huisserie [*u-i-se-rî*] n. f. Pièce de bois formant l'encadrement d'une porte : *une huisserie soignée.*

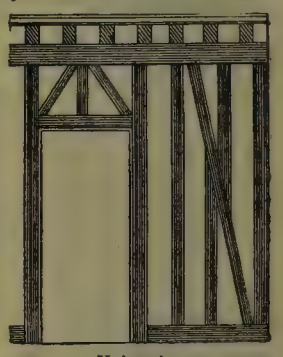
Huisserie.

huissier [*u-i-si-é*] n. m. (de *huis*). Garde de la porte chez un souverain, un haut personnage, pour annoncer, introduire, etc. Celui qui fait le service des séances de certains corps, des assemblées délibérantes, etc. Officier ministériel chargé de signifier les actes de justice, de mettre à exécution les jugements : *il existe au moins un huissier dans chaque chef-lieu de canton. Huissier audiencier*, celui qui est chargé d'assister les magistrats à l'audience.

— ENCYCL. *Dr.* Les huissiers sont nommés par décret, sur la proposition des procureurs et des présidents de cours ou tribunaux et sur la présentation de l'huissier qui cède sa charge, ou de ses héritiers. Ils doivent être âgés de vingt-cinq ans accomplis, avoir travaillé pendant deux ans au moins dans l'étude d'un notaire, d'un avoué ou d'un huissier, ou pendant trois ans au greffe d'une cour d'appel ou d'un tribunal civil. Ils prêtent serment et fournissent un cautionnement. Leurs fonctions sont incompatibles avec toute autre fonction publique salariée et la profession d'avocat.


Huissier.

Chaque année, les cours ou tribunaux choisissent parmi les huissiers ceux qu'ils chargent du service intérieur de l'audience, pour y maintenir l'ordre, appeler les causes, et exécuter les ordres du président. Ces huissiers, appelés *audienciers*, peuvent seuls faire les significations d'avoué à avoué et le service personnel aux enquêtes et interrogatoires.

Devant la justice de paix, l'huissier ne peut instrumenter pour ses frères, sœurs et alliés au même degré. Devant le tribunal de première instance, il ne peut instrumenter pour ses parents et alliés collatéraux jusqu'au degré de cousin issu de germain inclusivement.

Huissignies, comm. de Belgique (Hainaut, arr. d'Ath, sur l'Hunelle) ; 1.480 h.

***huit** [*hu-it' ; ui* devant une consonne] adj. num. card. (lat. *octo*). Nombre que l'on obtient lorsqu'on ajoute une unité au nombre sept : *huit jours.* Huitième : *Charles huit. En huit*, à pareil jour, la semaine suivante : *de lundi en huit.* N. m. Nombre de sept unités plus une : *huit et huit font seize.* Huitième jour : *le huit du mois.* Chiffre huit : *un huit mal fait.* Carte marquée de huit points : *le huit de cœur. Huit de chiffre*, accessoire, objet en forme de huit. Bandage en forme de huit. Chignon de femme en forme de huit. *Les trois huit*, formule résumant la réclamation des ouvriers qui demandaient le partage de la journée en 8 heures de travail, 8 heures de loisir, 8 heures de repos.

8


Les huit (cartes).

***huitain** [*tin*] n. m. Pièce de poésie, composée de huit vers. Stance de huit vers, dans un plus long ouvrage. Ex. d'un huitain, sur Molière :

Sous ce tombeau gisent Plaute et Térence,
Et cependant le seul Molière y gît.
Leurs trois talents ne formaient qu'un esprit
Dont le bel art réjouissait la France.
Ils sont partis, et j'ai peu d'espérance
De les revoir. Malgré tous nos efforts,
Pour un long temps, selon toute apparence,
Térence et Plaute et Molière sont morts.

LA FONTAINE.

***huitaine** [*tè-ne*] n. f. Espace de huit jours : *le juge a remis la cause à huitaine.* Assemblage de huit ou environ : *une huitaine de francs.* Petite pendule que l'on remonte tous les huit jours.

***huitante** adj. num. Octante ; quatre-vingts. (Vx. ou dial.)

***huitelée** n. f. Ancienne mesure agraire, variant entre 80 à 100 verges de 20 pieds.

***huitième** adj. num. ord. Qui correspond au nombre huit : *août est le huitième mois de l'année.*

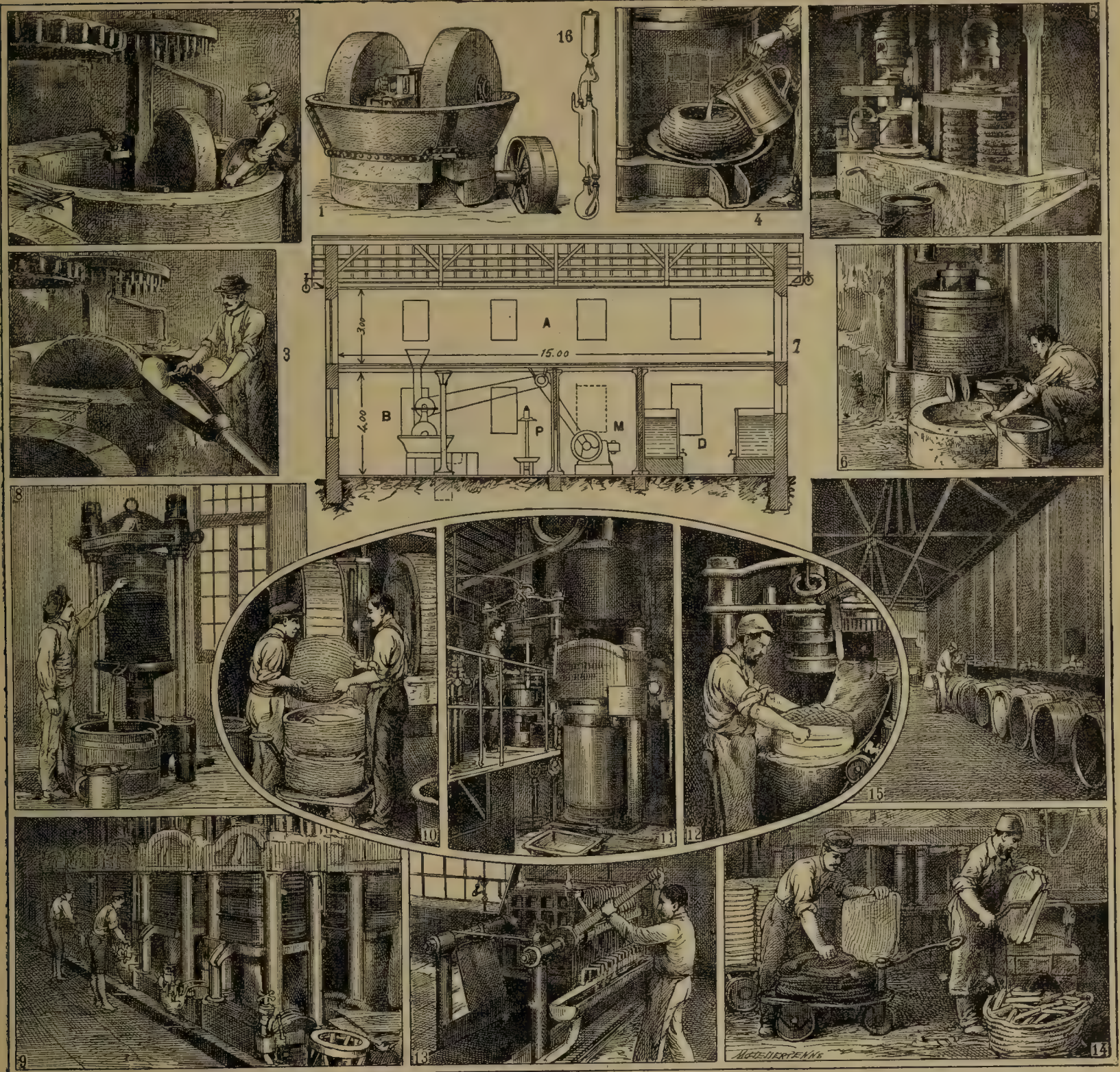

HUILERIE : 1. Broyeur à olives ; 2. Vieux moulin à olives ; 3. Extraction de l'huile vierge ; 4. La masse des grignons et de l'eau d'épuisement est versée dans des couffins pour subir le pressurage ; 5. Pressoir provençal ; 6. Récolte de l'huile de presse ; 7. Coupe schématique d'une huilerie (A, magasin à olives ; B, broyeur ; P, presse hydraulique ; M, moteur ; D, bacs de décantation de l'huile) ; 8. Presse hydraulique ; 9. Batterie de presses dans une grande huilerie moderne (préparation de la végétaline) ; 10. Broyeur à coprah ; 11. Presse à coprah ; 12. Les tourteaux sont retirés de la presse ; 13. Filtrage de l'huile au filtre-presse ; 14. Conditionnement des tourteaux de coprah pour la vente ; 15. Réservoirs d'huile et mise en fûts ; 16. Oléomètre.

N. : *être le, la huitième.* N. m. La huitième partie : *les trois huitièmes d'un tout*. N. f. Classe élémentaire de l'enseignement secondaire, qui est la huitième à partir de la rhétorique : *les élèves de huitième.*

***huitièmement** [*man*] adv. En huitième lieu.

***huit-pieds** n. m. Orgue dont les tuyaux les plus grands ont 8 pieds (2m, 66).

huître n. f. (lat. *ostrea*). Genre de mollusques lamellibranches à double coquille, fermant à charnière : *les huîtres les plus estimées sont celles de Cancale et de Marennes. Huître perlière*, celle qui fournit les perles. (V. MÉLÉAGRINE, PERLE.) *Fig.* et *fam.* Personne stupide.

— ENCYCL. Les huîtres sont de deux sortes : 1° *huîtres de drague*, pêchées dans la Manche (au large de Courseulles, Cancale, etc.), dans l'Océan (au large de Lorient) ou dans la Méditerranée (huîtres de Thau) ; elles n'ont pas les qualités marchandes de la seconde variété ; on pêche dans la Manche des individus âgés de 10 à 15 ans, auxquels leur taille et leur forme a fait donner le nom de *pied-de-cheval* ; 2° *huîtres d'élevage ;* ces dernières proviennent des bassins d'Arcachon, d'Auray, Locmariaquer, qui les expédient par quantités énormes aux parcs d'engraissement de Belon (Morbihan), Marennes (Charente-Inférieure), Saint-Vaast, Courseulles, etc.: ce sont les plus estimées des huîtres françaises. L'huître s'est popularisée par la variété *portugaise* (sous-genre *gryphée*), dont l'île d'Oléron fait un élevage important.

En Belgique, Ostende est le siège d'une industrie consistant à améliorer les huîtres (expédiées d'Angleterre, de Hollande, de France), par un séjour plus ou moins prolongé dans les claies, pour les réexpédier ensuite. Les huîtres anglaises (de *Burnham, Colchester, Whitstable*) sont les plus prisées des gourmets ; la variété *red banks* (côtes-rouges), qui provient des côtes d'Irlande, est en voie de disparition. Les Pays-Bas produisent aussi des huîtres très estimées ; l'Espagne, le Portugal, l'Italie, ont aussi leurs parcs ; les huîtres américaines sont surtout consommées cuites.

L'affirmation de la nocivité des huîtres en été (de juin à septembre) a été détruite par les travaux de Bouchon-Brandely, Chantemesse, Giard, qui ont démontré que seuls sont nocifs les mollusques ayant séjourné dans les eaux infestées de microbes pathogènes ; il faut dire cependant que les eaux se contaminent plus facilement en été. L'empoisonnnement par les huîtres se traite par des vomitifs, des boissons acidulées et des bains. V. OSTRÉICULTURE.

***huit-reflets** n. m. *Fam.* Chapeau de soie haut de forme, si brillant qu'on peut distinguer huit reflets sur le fond.


Huîtrier.

***huit-ressorts** [*u-i-re-sor*] n. m. invar. Voiture suspendue sur huit ressorts. V. RESSORT.

huîtrier [*tri-é*] n. m. Genre d'oiseaux échassiers de forme trapue, noirs en dessus, blancs en dessous (*hæmatopus*), vulgairement appelés *pies de mer* ou *bécasses de mer*, et répartis sur tout le globe.

huîtrier, ère adj. Qui a rapport aux huîtres : *industrie huîtrière.* N. f. Banc d'huîtres. Etablissement où se fait l'élevage des huîtres.

Huitzilopochtli ou **Uchilobos,** divinité principale des Aztèques, dieu de la guerre. Il avait pour symbole le colibri.

***hulan** n. m. V. UHLAN.

Huldenberg, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Louvain) ; 1.630 h. Papeterie.

Hulin (*Pierre*-Augustin, comte), général français, né à Genève, m. à Paris (1758-1841). Il était sergent aux gardes françaises quand éclata la Révolution, et se distingua à la prise de la Bastille ; il devint plus tard général. Il présida le conseil de guerre qui condamna le duc d'Enghien.

Hull ou **Kingston-on-Hull,** v. maritime d'Angleterre (York), au confluent du Humber avec la rivière *Hull ;* 291.300 h. Port très actif. Exportation de houille ; métallurgie, filatures. *Incident de Hull*, né à la suite du coulage de chalutiers anglais par l'escadre russe de l'amiral Rodjestvensky, dans la nuit du 21 au 22 octobre 1904, et clos par décision d'une commission internationale, après avoir failli mettre aux prises Anglais et Russes pendant la guerre russo-japonaise.

***hullah** n. m. *Dr. musulm.* Individu qui devient pour un jour l'époux d'une femme répudiée et divorce aussitôt pour permettre au premier mari de reprendre son épouse.

Hulluch, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 16 kilom. de Béthune, à l'une des sources de la Deule ; 1.159 hab. (en 1914). Houille. Ce bourg, occupé par les Allemands, leur fut enlevé le 25 septembre 1915 par les Britanniques. Entièrement détruit.

***hulot** [*hu-lo*] n. m. (m. apparenté avec l'anglais *hollow*, et l'allem. *hohl*, creux). *Mar.* Autrefois, trou fait au pont sous lequel était la barre du gouvernail. Echancrure dans le panneau de la fosse aux câbles. V. HUBLOT.


Hulotte.

Hulot (le *baron*), type de vieillard lubrique, créé par Balzac dans les *Parents pauvres*. (Il y eut un véritable baron Hulot, général français, né à Mazerny, m. à Nancy (1774-1850), qui se distingua dans les guerres de l'Empire, et n'a aucun rapport avec le personnage de Balzac.)

***hulotte** [*hu-lo-te*] n. f. Espèce de chouette.

— ENCYCL. La hulotte est le type du genre *syrnium*, qui comprend trente espèces du globe. Elle n'a pas d'aigrette ; sa tête est ronde et sa livrée

assez claire. La hulotte de France, appelée aussi *chat-huant*, commune dans les forêts, niche dans les arbres creux ; elle détruit beaucoup de rongeurs : c'est un animal à protéger.

Hulpe (La), comm. de Belgique (Brabant, arr. de Nivelles) ; 2.810 h. Papeteries.

***hulse** n. f. Grosse bague de fonte, dans laquelle est passée l'extrémité du manche d'un marteau à soulèvement ou à bascule.

Hulshout, comm. de Belgique (Anvers, arr. de Turnhout) ; 1.260 h.



Mgr d'Hulst.

Hulst (Maurice Le Sage d'Hauteroche d'), prélat et orateur français, recteur de l'Institut catholique de Paris, né et m. à Paris (1841-1896) : *Conférences de Notre-Dame, Mélanges oratoires.*

Hulste, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Courtrai) ; 2.570 h. Pannes.

***hululer** [*lé*] v. n. Autre orthogr. de ululer.

***hum !** [*heum'*] interj. Marque le doute, la réticence, l'impatience.

***humable** adj. Qui peut être humé.

***humage** n. m. Action de humer.

humain, e [*min, è-ne*] adj. (lat. *humanus ;* de *homo*, homme). Qui appartient à l'homme, qui le concerne : *le corps humain. Le genre humain*, l'ensemble des hommes. *N'avoir pas* (ou *plus*) *figure humaine*, être difforme, défiguré. Sensible à la pitié, bienfaisant, secourable : *pour être juste, il faut être humain. Respect humain*, contrainte qu'exerce sur nous la peur du qu'en dira-t-on. N. m. *L'humain*, la nature, les forces humaines. N. m. pl. *Poét. Les humains*, les hommes. Allus. litt. V. ami.

humainement [*mè-ne-man*] adv. En homme. Suivant les forces, les capacités de l'homme. Avec humanité : *on doit traiter humainement les prisonniers de guerre.*

humaniores litteræ, expression latine signif. littéralement : *lettres plus humaines*, et par laquelle les Romains désignaient la haute culture littéraire, les *humanités.*

humanisation [*za-si-on*] n. f. Action d'humaniser. Son résultat.

humaniser [*zé*] v. a. Mettre à la portée de l'homme : *humanisez vos discours.* Rendre plus charitable ou plus traitable : *humaniser un sauvage.* **S'humaniser** v. pr. Devenir plus humain, plus doux.

humanisme [*nis-me*] n. m. Doctrine des humanistes de la Renaissance, qui ont remis en honneur les langues et les littératures anciennes. *Philos.* Culte, déification de l'humanité.

— Encycl. Le premier centre de l'humanisme a été Florence. Pétrarque devint, grâce aux leçons de Léonce Pilate, un passable helléniste, et fit fonder à Florence, pour son maître, la première chaire de grec qui ait été établie en Italie. Rome, sous le pontificat de Nicolas V, disputa à Florence la gloire des nouvelles études. Puis, sous Laurent de Médicis, la royauté des lettres fut ressaisie par la grande ville toscane (Marsile Ficin, Pic de la Mirandole, Ange Politien). Les événements politiques transportèrent ensuite le centre de l'humanisme à Venise (Alde Manuce l'Ancien), puis de nouveau à Rome, où l'humanisme italien meurt en 1527 (sac de Rome). De l'Italie, l'humanisme s'était répandu dans toute l'Europe occidentale : en Hollande (Agricola, Erasme) ; en Allemagne (Jean Reuchlin) ; en France (Jean Lascaris, Guillaume Budé). L'humanisme, ou pour mieux dire, la Renaissance littéraire, prit pied définitivement en France par l'établissement du Collège de France (1530).

humaniste [*nis-te*] n. m. Partisan de l'humanisme. Homme versé dans la connaissance des langues et des littératures anciennes : *Erasme fut un humaniste de génie.* Celui qui étudie les humanités dans un collège.

humanitaire [*tè-re*] adj. Qui intéresse l'humanité : *institutions humanitaires.* N. et adj. Qui s'occupe des intérêts de l'humanité : *un philosophe humanitaire.*

humanitairerie [*tè-re-ri*] n. f. Prétention affectée au titre d'humanitaire.

humanitarisme [*ta-ris-me*] n. m. Système philosophique de ceux qui mettent avant toute chose l'intérêt de l'humanité.

humanité n. f. (lat. *humanitas*). Nature humaine : *les faiblesses de l'humanité.* Genre humain : *Pasteur fut un bienfaiteur de l'humanité.* Amour de nos semblables, bonté, bienveillance : *traiter un vaincu avec humanité.* N. f. pl. Etude des lettres en général. Partie de l'enseignement secondaire qui comprend la troisième, la seconde et la rhétorique : *faire ses humanités.* Autref. Nom donné à la classe de seconde.

Humann (Edgar), vice-amiral français, né et m. à Paris (1838-1914) ; il se distingua en Extrême-Orient et devint chef d'état-major général.

***humantin** n. m. Requin des mers françaises appartenant au genre centrine.



Humbert Ier.

humate n. m. Sel de l'acide humique.

humatile adj. Qui a été enfoui dans l'humus.

Humbeek, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles) ; 10.960 h.

Humber, estuaire de l'Angleterre orientale, formé par le confluent de l'Ouse et de la Trent.

Humbert [*un-bèr*], dernier dauphin de Viennois, qui vendit en 1343 le Dauphiné à Philippe de Valois et abdiqua en 1349 en faveur du petit-fils du roi de France (1313-1355).

Humbert Ier, fils de Victor-Emmanuel II, roi d'Italie en 1878, né à Turin en 1844, assassiné à Monza en 1900. Il se distingua en 1866 à la bataille de Custozza. L'Italie entra, sous son règne, dans la Triple-Alliance, qu'elle forma avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie. Pendant un séjour à Monza, Humbert Ier fut tué d'un coup de revolver par l'anarchiste Gaetano Bresci. Il eut pour successeur son fils Victor-Emmanuel III.



J.-C.-F. Humbert.

Humbert (Jacques-Charles-Ferdinand), peintre d'histoire, né à Paris en 1842, artiste d'un talent souple et distingué ; auteur de *Pro patria*, au Panthéon. Il s'est distingué dans les portraits de femmes. Membre de l'Académie des beaux-arts en 1902.

Humbert (Georges-Louis), général français, né à Gazeran (Seine-et-Oise) en 1862 ; un des défenseurs de Mondement au combat des marais de Saint-Gond en 1914. A commandé la 3e armée sur l'Oise en 1918.



Gal G.-L. Humbert.

Humbert (Marie-Georges), mathématicien français, né et m. à Paris (1859-1921), célèbre pour ses travaux sur la théorie des fonctions et la théorie des nombres. Membre de l'Académie des sciences (1901).

Humbert (*affaire*), colossale escroquerie organisée par Thérèse Humbert, qui, se prétendant héritière d'un imaginaire Crawford, fit pendant dix ans de nombreuses dupes. L'escroquerie fut découverte en 1902, et Thérèse Humbert condamnée en 1903 avec son mari et ses frères.

humble [*un-ble*] adj. (lat. *humilis ;* de *humus*, terre). Qui s'abaisse volontairement : *un homme humble.* Qui marque l'humilité, le respect : *humble requête.* Qui a peu d'apparence, d'éclat, d'importance : *humble condition.* Substantiv. : Personne humble : *la douleur comble la distance entre le grand qui souffre et l'humble qui pleure avec lui.* Ant. **Orgueilleux, vaniteux.**

humblement [*un-ble-man*] adv. Avec humilité : *se prosterner humblement devant Dieu.*

Humboldt (Charles-Guillaume, baron de), savant critique, philologue et homme d'Etat prussien, né à Potsdam, m. au château de Tegel (1767-1835). Diplomate, il prit une grande part aux traités de 1815, où il déploya contre la France une âpreté inouïe. Ministre de l'intérieur en 1818. Il a laissé des travaux de linguistique, des études sur Gœthe, etc. — Alexandre, son frère, né et m. à Berlin (1769-1859), naturaliste et savant écrivain, auteur d'un célèbre *Voyage aux régions équinoxiales* (avec Bonpland), et du *Cosmos*, essai d'une description physique du monde. Il fut l'un des créateurs de la géographie botanique.



G. de Humboldt.



Al. de Humboldt.



Hume.

humboldtine n. f. Oxalate naturel de fer.

***humbug** [angl. *heum'-beugh'*] n. m. (m. angl.). Charlatanisme, fracas d'annonces, hâblerie.

***humbugger** [angl. *heum'-beu-gheur*] n. m. (m. angl.). Celui qui pratique le humbug.

Hume (David), philosophe et historien anglais, né et m. à Edimbourg (1711-1776) ; auteur d'une *Histoire d'Angleterre* et du *Traité sur la nature humaine.* Sa philosophie est un *phénoménisme* qui procède à la fois de l'empirisme de Locke et de l'idéalisme de Berkeley ; il ramène les principes rationnels à des liaisons d'idées fortifiées par l'habitude, et la substance à une collection d'états de conscience.

humea [*mé-a*] ou **humée** [*mé*] n. f. Genre de composées, comprenant des plantes australiennes, dont les fleurs sont groupées en une énorme panicule. (L'*humea élégante* est cultivée dans les jardins d'Europe.)

humectage [*mèk*] n. m. Action d'humidifier les étoffes destinées à être calandrées.

humectant [*mèk-tan*], **e** adj. Se dit des aliments et des boissons qui rafraîchissent. N. m. : *malade qui prend des humectants.*

humectation [*mèk-ta-si-on*] n. f. Action d'humecter ; son résultat. Action des humectants.

humecter [*mèk-té*] v. a. (lat. *humectare ;* de *humor*, humidité). Rendre humide, mouiller : *humecter du linge.* **S'humecter** v. pr. Devenir humecté. *Pop. S'humecter le gosier*, boire.

humecteur [*mèk-teur*] n. m. Appareil qui, dans les meuneries, papeteries, filatures, sert à saturer l'atmosphère d'humidité au moyen de jets d'eau pulvérisée. Appareil qui verse constamment de l'eau sur le rouleau employé pour écraser les pierres.

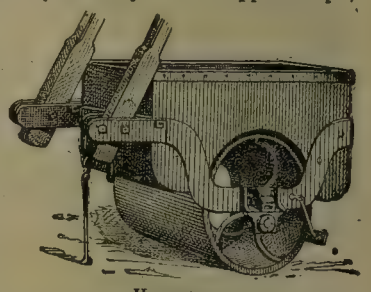

Humecteur.

***humer** [*mé*] v. a. Avaler en retirant son haleine : *humer un œuf à la coque.* Absorber en respirant : *humer l'air. Fig. : humer l'encens des louanges.*

huméral, e, aux adj. Qui a rapport à l'humérus ou au bras : *muscle huméral. Artère humérale* ou *brachiale*, artère principale du bras.

huméro (du lat. *humerus*, épaule), préfixe employé dans certains adjectifs servant à désigner des muscles communs à l'épaule et à une autre partie du corps : *huméro-cubital, huméro-métacarpien*, etc.

humérus [*russ*] n. m. (du lat. *humerus*, épaule). L'os du bras, depuis l'épaule jusqu'au coude. (V. planche homme.)



Humérus : A, tête ; B, trochlée ; C, épitrochlée ; D, épicondyle.

— Encycl. L'humérus est le premier segment du squelette du membre thoracique des mammifères. Chez l'homme, le corps de l'os est prismatique triangulaire ; son extrémité supérieure s'articule avec l'omoplate ; son extrémité inférieure avec le cubitus et le radius (articulation du coude).

Les fractures de l'humérus siègent généralement à la partie moyenne ; mais les fractures du coude sont assez fréquentes et causent souvent de l'impotence fonctionnelle.

humescent [*mès-san*], **e** adj. Qui devient humide.

humeur n. f. (lat. *humor*). Substance fluide d'un corps organisé, comme le sang, la bile, le pus, etc. *Fig.* Disposition de l'esprit, du tempérament, soit naturelle, soit accidentelle : *humeur chagrine, enjouée ; bonne humeur, mauvaise humeur.* Disposition à gronder : *avoir de l'humeur contre quelqu'un. Humeur noire*, mélancolie profonde. N. f. pl. *Humeurs froides*, nom vulgaire des écrouelles, parce qu'elles se forment sans inflammation.

***humeur, euse** [*eu-ze*] n. Celui, celle qui hume.

humeux, euse [*meû, eu-ze*] adj. Qui a les caractères de l'humus.

***hume-vent** n. m. invar. Pauvre diable errant et exposé aux intempéries.

humide adj. (lat. *humidus*). Chargé de liquide ou de vapeur : *linge, temps humide ; les maisons sans cave sont toujours humides. Yeux humides*, mouillés de larmes. *Poétiq. L'humide élément*, l'eau. *L'humide empire, les humides plaines*, la mer. N. m. Ce qui est humide : *le sec et l'humide.* Ant. **Sec.**

humidement [*man*] adv. D'une manière humide : *être logé humidement.*

humidier [*di-é*] v. a. (de *humide*. — Se conj. comme *prier.*) Humecter les peaux pour leur donner une préparation. Humecter les parchemins dont se servent les batteurs d'or.

humidificateur n. m. Appareil ayant pour fonction de maintenir l'humidité sur un point ou dans un lieu déterminé. Syn. de humecteur.

humidification [*si-on*] n. f. Action d'humidifier. Son résultat.

humidifier [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Rendre humide. Ant. **Sécher, dessécher.**

humidifuge adj. (de *humide*, et du lat. *fugare*, mettre en fuite). Qui repousse l'humidité : *tissus humidifuges.* (Peu us.)

humidité n. f. (lat. *humiditas*). Etat de ce qui est humide : *l'humidité de l'air se mesure au moyen de l'hygromètre.* Ant. **Sécherosse.**

— Encycl. *Agric.* L'humidité du sol est due aux eaux de pluie qui tombent à sa surface ainsi qu'aux eaux des couches profondes remontant par capillarité. Le taux d'humidité du sol compatible avec le développement de la végétation (germination des graines et élaboration des principes nutritifs) est de 8 p. 100. Au delà de cette proportion, il faut débarrasser le sol de l'excès d'eau qu'il contient, car les sols trop humides sont froids, difficiles à travailler, s'aèrent mal et les phénomènes chimiques dont ils sont habituellement le siège, y sont irrémédiablement ralentis. (V. drainage.) Au contraire, il faut apporter de l'eau aux terres des régions sèches, c'est-à-dire qui subissent une évaporation intense. (V. irrigation.)

— *Econ. dom. Taches d'humidité sur les imprimés :* 1° *récentes*, placer la gravure ou chaque page tachée du livre entre deux feuilles de papier blanc. Saupoudrer de chlorure de chaux bien sec la face externe de ces feuilles. Placer ensuite la gravure ou le livre ainsi agencé sous une presse pendant un ou deux jours. Sans attaquer la pâte du papier, le chlorure de chaux agit sûrement ; 2° *anciennes*, tremper quelques instants dans un litre d'eau de Javel additionnée d'une quantité suffisante d'eau les pages de livres ou les gravures tachées d'humidité. Rincer soigneusement à l'eau pure. Ce procédé produit surtout de l'effet quand les taches ne sont pas trop anciennes ; 3° *très anciennes*, plonger pendant vingt-quatre heures les livres ou gravures portant des taches d'humidité dans une dissolution composée de 100 grammes d'eau distillée, 50 grammes d'eau oxygénée et 15 grammes d'ammoniaque. Rincer ensuite à l'eau pure et faire sécher entre des feuilles de papier buvard bien propres. Plus les taches sont an-

ciennes, plus il faut prolonger l'immersion des gravures ou des livres.

Les reliures en parchemin ou en vélin se nettoient par le même procédé.

Humières (Louis de Crevant, duc d'), maréchal de France, m. à Versailles (1628-1694). Favori de Louis XIV, grand maître de l'artillerie, il se distingua à la bataille des Dunes (1658) et à Cassel (1677).

humifère adj. (du lat. *humus*, terre, et *ferre*, porter). Se dit d'une terre riche en humus.

humiferrite n. m. Humate naturel de fer.

humification n. f. Transformation de matières organiques en humus.

humifuse [*fu-ze*] adj. (du lat. *humus*, terre, et *fusus*, répandu). Se dit des plantes dont les tiges traînent sur le sol, mais sans émettre de racines adventives.

humigène adj. (du lat. *humus*, terre, et du gr. *gennân*, engendrer). Qui produit de l'humus : *les engrais organiques sont humigènes.*

humiliant [*li-an*], **e** adj. Qui est de nature à causer de l'humiliation, de la confusion : *reproche, refus humiliant.*

humiliation [*si-on*] n. f. Action d'humilier ou de s'humilier. Etat d'une personne humiliée. Ce qui humilie ; affront : *éprouver, essuyer une humiliation.*

humilier [*li-é*] v. a. (lat. *humiliare ; de humilis*, humble. — Se conj. comme *prier.*) Abaisser, rabattre : *humilier l'orgueil de quelqu'un.* Rendre confus : *humilier un paresseux.* **S'humilier** v. pr. S'abaisser volontairement.

humilité n. f. (lat. *humilitas*). Vertu qui résulte du sentiment de notre faiblesse, ou qui nous le donne : *pratiquer l'humilité.* Acte humble. Grande déférence : *descendre à d'excessives humilités. En toute humilité*, aussi humblement que possible.

humine n. f. La partie constituante de l'humus. Syn. géine.

humique adj. Qui a rapport à l'humus. (Se dit d'un acide existant dans l'humus.)

humite n. f. Fluorosilicate naturel de fer et de magnésium.

Hummel (Jean-Népomucène), compositeur et pianiste allemand, né à Presbourg, m. à Weimar (1778-1837) ; auteur de sonates et ouvertures, d'un style élevé et correct.

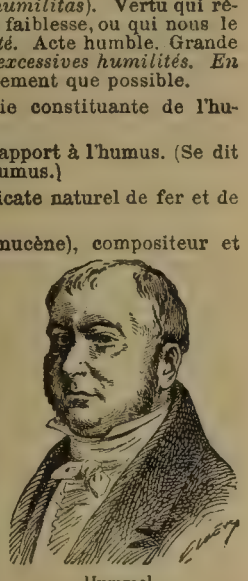

Hummel.

hummock [*heum'*] n. m. (m. angl.). Monticule de glace sur une banquise.

humoral, e, aux adj. (du lat. *humor*, humeur). *Méd.* Qui a rapport aux humeurs. Qui est causé par les humeurs. *Théorie humorale*, syn. de humorisme.

humorique adj. *Méd.* Se dit d'un son analogue à celui que produit un liquide renfermé dans une cavité dont on percute les parois.

humorisme [*ris-me*] n. m. Doctrine médicale qui accorde un rôle considérable aux humeurs dans les phénomènes de l'économie : *Galien fut le plus illustre défenseur de l'humorisme.*

humoriste [*ris-te*] adj. et n. Ecrivain, peintre, dessinateur qui a de l'humour : *Sterne, Courteline, Gavarni sont des humoristes.* Se dit des médecins qui attribuent aux humeurs le principal rôle dans les phénomènes vitaux.

humoristique [*ris-ti-ke*] adj. Qui annonce de l'humour : *les dessins humoristiques de Gavarni.*

humour n. m. (m. angl. ; du lat. *humor*, humeur. — Se rencontre parfois au fém.) Gaieté qui se dissimule sous un air sérieux et qui est pleine d'ironie, d'imprévu : *Swift, Dickens, Thackeray sont parmi les meilleurs représentants de l'humour anglais.*

Humperdinck (Engelbert), compositeur allemand, né à Siegbourg-sur-le-Rhin, m. à Berlin (1854-1921) ; auteur de l'opéra *Hænsel et Gretel.* Il a signé en 1914 le Manifeste des intellectuels allemands.

humulus [*luss*] n. m. Nom scientifique du houblon.

humus [*muss*] n. m. (m. lat.) Terre végétale. Matière brune ou noirâtre, qui se forme par la décomposition de la paille, des feuilles, du bois, etc.

— Encycl. L'humus du sol provient de la décomposition et de la fermentation des matières organiques entassées sur les plates-formes, dans les fosses à fumier, ou formant naturellement des couches plus ou moins épaisses (tourbières, landes, forêts). Tous les sols cultivés contiennent de l'humus, mais en plus ou moins grande quantité ; on en augmente la proportion en leur apportant des *engrais organiques* (fumier, poudrette, sang desséché, débris de cuirs, poils, plumes, cornes, os, composts, engrais verts, etc.). L'humus diminue la plasticité des terres argileuses, et donne de la cohésion aux terres légères ; chez les unes et les autres, il augmente le pouvoir absorbant vis-à-vis de l'eau et de la chaleur, et constitue toujours une précieuse réserve alimentaire.

Hunald, nom de deux ducs d'Aquitaine, dont l'un gouverna de 735 jusque vers 744 et mourut lapidé à Rome après 758, et dont le second tenta vers 769 un effort inutile pour l'indépendance de son pays.

Hundwil, comm. de Suisse (cant. d'Appenzell, Rhodes-Extérieures) ; 1.520 h. Elève de bétail, industrie laitière, broderie mécanique.

***hune** n. f. (island. *hun*). Plate-forme en saillie autour des bas-mâts. *Mât de hune*, mât placé immédiatement au-dessus de la hune d'un bas-mât.

— Encycl. La hune est une plate-forme de dimensions variables avec la grandeur de la mâture. Elle a en général la forme d'un demi-cercle, dont la partie rectiligne est tournée vers l'arrière ; elle sert à écarter et à rider les haubans de hune, à déposer du matériel ; elle sert aussi de lieu de repos. Les hunes prennent le nom des mâts sur lesquels elles sont

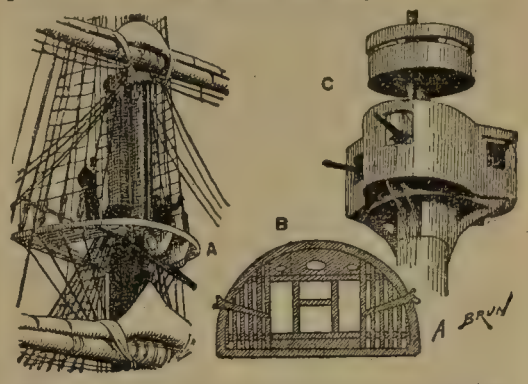

Hune : A, hune ; B, plan d'une hune ; C, hunes militaires.

disposées. Quand elles doivent être utilisées pour le combat, elles sont blindées et pourvues de projecteurs et de canons-revolvers.

Hunéric [*rik*], roi des Vandales d'Afrique, fils de Genséric ; m. en 484.

***hunette** [*nè-te*] n. f. Panneau de derrière d'une voiture.

***hunier** [*ni-é*] n. m. (de *hune*). Voile carrée d'un mât de hune : *carguer les grands huniers.*

— Encycl. Le gréement du hunier se compose de deux cargues-fonds, deux cargues-points et deux cargues-boulines ; des bandes de ris permettent de réduire la hauteur de la voile, et le premier s'appelle *ris de chasse.* La vergue, qui, selon le mât, prend le nom de *vergue de petit* ou *de grand hunier*, est manœuvrée au moyen de bras et d'une ou de deux drisses. A la mer, par mauvais temps, on amène les huniers sur le chouque pour diminuer l'effort du vent. Quand, au contraire, le hunier est tout haut, on dit qu'il est « en coche » ou « à joindre ».

Huningue, ch.-l. de c. du Haut-Rhin (arr. de Mulhouse), près de la rive gauche du Rhin ; 3.600 h. (*Huningois*). Ch. de f. — Le cant. a 22 comm., et 24.390 h. La ville a subi trois sièges mémorables : en 1796, Abbatucci s'y défendit glorieusement, pendant trois mois, contre les 25.000 Autrichiens du prince de Furstenberg, et sortit de la place avec les honneurs de la guerre. En 1814, le colonel français Chancel y tint quatre mois en échec les Bavarois du général Zoller et quitta la place avec armes et bagages. En 1815, le général français Barbanègre, avec une garnison de 135 hommes, y soutint, durant trois mois, un siège héroïque contre les 25.000 Autrichiens de l'archiduc Jean ; il ne quitta la ville, avec les honneurs de la guerre, que lorsqu'elle ne fut plus qu'un monceau de décombres.

Huningue (*la Reddition de*), tableau d'Edouard Detaille, au musée du Luxembourg (1892). L'artiste a représenté le général Barbanègre sortant de la ville bombardée et défilant à la tête de ses cent trente-cinq héros, presque tous portant de glorieuses blessures, devant l'armée ennemie, dont le chef, l'archiduc Jean, saisi d'admiration, voulut embrasser le glorieux défenseur. (V. p. 1149.)

***hunnique** [*hun'-ni-ke*] adj. Qui se rapporte aux Huns : *les peuplades hunniques.*

Huns [*un*], peuple barbare de l'Asie, qui inonda l'Europe sous la conduite d'Attila, vers le milieu du ve siècle. Surnom donné par les Anglais aux Allemands pendant la Grande Guerre, pour exprimer le caractère barbare de l'invasion germanique en Belgique et en France.



Huns (guerriers).

— Encycl. Les Huns, dont l'établissement en Asie paraît remonter au xiie siècle av. J.-C., avaient fondé plusieurs empires. Après avoir longtemps lutté contre la Chine, ils envahirent la Perse, ravagèrent l'Arménie et le Pont et pénétrèrent en Europe. On ne connaît rien de leur langue, de leur écriture et de leur littérature.

Les Huns avaient le corps trapu, la peau jaune, les membres robustes, les pommettes saillantes, le nez épaté, la tête énorme. Ils se nourrissaient de racines sauvages ou de viande crue, et se fabriquaient, avec de la toile ou des peaux de rats des bois, de mauvaises casaques. Ils ne mettaient pied à terre ni pour boire, ni pour manger. Ils allaient au combat en poussant des cris effrayants et ils étaient d'une férocité incroyable.

Ils envahirent et saccagèrent la Gaule vers 450 de notre ère. Vaincus dans les champs Catalauniques (v. Attila), ils franchirent les Alpes, ravagèrent le nord de l'Italie et s'établirent ensuite dans la vallée du Danube, où ils se mêlèrent aux peuples slaves, sarmates, bulgares, etc., et formèrent plus tard des nationalités distinctes.

Huns (*les*), tableau de Checa ; composition pleine de fougue. (V. p. 149.)

Hunsruck, plateau montueux et boisé de l'Allemagne occidentale, sur la r. g. du Rhin ; 745 m.

Hunt [angl. *heun't*] (James-Henry Leigh), poète et critique anglais, né à Southgate, m. à Putney (1784-1859), fonda l'*Examiner ;* un des critiques les plus autorisés de son temps. Son autobiographie est intéressante.

Hunt (William Holman), peintre anglais, né et m. à Londres (1827-1910). Un des fondateurs de l'école des préraphaélites, il s'est surtout distingué dans la peinture mystique (*la Lumière du monde*) et l'interprétation très réaliste des scènes évangéliques.

***hunter** [angl. *heun-teur*] n. m. (mot angl.). Cheval de chasse, exercé à franchir les obstacles : *les meilleurs hunters viennent d'Irlande.*

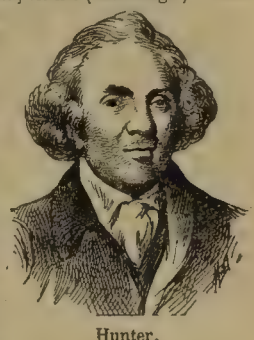

Hunter.

Hunter (John), chirurgien anglais, un des fondateurs de la pathologie expérimentale, né à Long Calderwood (1728-1793).

huntérien [*ri-in*] adj. m. Qualificatif donné parfois au chancre induré, dont Hunter a donné la première bonne description.

Huntingdon [*heun'-tin'gh'-don*], v. d'Angleterre, ch.-l. de comté, sur l'Ouse ; 7.000 h. Houille ; lainages ; bestiaux ; excellents fromages. — Le comté a 58.000 h.

huntleya n. m. Genre d'orchidées vandées, comprenant des plantes épiphytes des forêts brésiliennes.

Hunyadi ou **Hunîade,** famille hongroise. L'un de ses membres les plus fameux, Jean-Corvin, défendit Belgrade contre les Turcs (vers 1388-1456). — Son fils Mathieu, dit *Mathias Corvin*, fut roi de Hongrie. (V. Corvin.)

Hunyadi Janos, célèbres sources salines, près de Budapest. Eaux sulfatées sodiques et magnésiques et, par suite, purgatives.

Huon de Bordeaux, chanson de geste française de la fin du xiie siècle, d'une verve alerte et gaie, où l'on voit les personnages d'Esclarmondc et du nain Obéron ou Auberon.

***huot** [*o*] n. m. Nom vulgaire de la hulotte.

***hupe** n. f. *Mar.* Foyer de pourriture dans une pièce de bois.

***huppe** n. f. (lat. *upupa*). Genre d'oiseaux passereaux ténuirostres, de la grosseur d'un merle, ayant une touffe de plumes sur la tête : *la huppe vulgaire se trouve en France et vit dans les arbres creux.*



Huppe.

***huppe** [*hu-pe*] n. f. (de *houppe*). Touffe de plumes que certains oiseaux ont sur la tête : *alouette à huppe.*

***huppe-col** n. m. Nom anciennement donné à certains oiseaux-mouches à collerette.

***huppé** [*hu-pé*], **e** adj. Qui a une huppe sur la tête, en parlant des oiseaux. *Fig.* et *fam.* Riche, de haut rang : *un personnage huppé.*

***huque** [*hu-ke*] n. f. *Archéol.* Robe courte portée par les hommes au moyen âge, et qui diffère peu du hoqueton primitif.



Huque (xve).

***hurasse** n. f. *Techn.* Syn. de hulse.

Hurault [*rô*] (Philippe), comte de Cheverny, homme d'Etat français, chancelier de Henri III (1528-1599).

***hurdle-race** [angl. *heurdl'-rèss*] n.f. (m. angl.). *Hipp.* Course d'obstacles, de haies.

***hurdle-racer** [angl. *heurdl'-rè-seur*] n. m. (m. angl.). Cheval de course d'obstacles, de haies.

***hure** n. f. Tête coupée de sanglier, de saumon, de brochet, etc. Genre d'euphorbiacées, comprenant de grands arbres de l'Amérique tropicale et dont une espèce, la *hure crépitante* ou *sablier*, donne des fruits qui détonent en s'ouvrant. Brosse ronde munie d'un long manche. (Syn. de tête de loup.) *Pop.* Tête, figure.

hureaulite [*rô*] n. f. Phosphate naturel hydraté de fer et de manganèse.

Hurepoix [*poi*], petit pays de l'Ile-de-France, qui avait pour ch.-l. *Dourdan* et pour localités principales Sceaux, Palaiseau, Chevreuse, Arpajon.

Huret (Jules), journaliste français, né à Boulogne-sur-Mer, m. à Paris (1864-1915). On lui doit d'intéressants reportages sur l'*Evolution littéraire* (1891), sur l'Allemagne, l'Amérique.

Huriel, ch.-l. de c. (Allier), arr. et à 12 kil. de Montluçon, au-dessus de la Magieure ; 2.860 h. Ch. de f. Orl. — Le cant. a 14 comm., et 15.150 h.

***hurlade** n. f. Grand cri.

***hurlant** [*lan*], **e** adj. Qui hurle : *chiens hurlants.*

***hurlement** [*man*] n. m. (de *hurler*). Cri prolongé, plaintif ou furieux, particulier au loup et au chien. Cris aigus et prolongés, que l'homme fait entendre dans la douleur, la colère, etc. : *des hurlements d'effroi.* Cri en général. *Poétiq.* Bruit du vent, de la tempête.

***hurler** [*lé*] v. n. (lat. *ululare*). Faire entendre des hurlements : *hurler de douleur.* Chanter, parler

très fort et mal ou d'une manière furieuse. Activ. : *hurler une chanson, des invectives.* PROV. : **Il faut hurler avec les loups,** il faut s'accommoder aux manières violentes ou simplement blâmables des personnes avec qui l'on vit.


Hurleur.

***hurlerie** [*rî*] n. f. Bruit fait en hurlant, en criant très fort.

***hurleur, euse** [*eu-ze*] n. Qui hurle. N. et adj. m. Genre de singes platyrrhiniens de l'Amérique, qui possèdent une gorge renflée par le développement de l'os hyoïde et peuvent pousser des cris assourdissants : *l'alouate est le plus commun des hurleurs.*

hurluberlu [*bèr*] n. et adj. (cf. l'angl. *hurlyburly*, tumulte). Etourdi, écervelé, brusque. N. m. Coiffure de femme en faveur en 1671.

hurlupé, e adj. (anc. fr. *hurepé*). Hérissé, ébouriffé.

Hurmuzaki (Dosaki), homme d'Etat, juriste et historien roumain, né et m. à Czernovitz (1817-1874).


Coiffure à la hurluberlu.

***huron, onne** [*o-ne*] n. m. Langue parlée par les Hurons. Adj. Qui se rapporte aux Hurons : *la langue huronne.* N. et adj. *Fig.* et *fam.* Personne grossière, malotru : *un vrai huron.* Adj. : *la race huronne.*

Huron, lac de l'Amérique du Nord, entre le Canada et les Etats-Unis ; 40.000 kil. carr.

Hurons [*ron*], peuple indigène de l'Amérique du Nord, appartenant à la grande famille des Algonquins. Autrefois très puissants, ils furent presque anéantis au XVIe siècle par leurs proches parents, les Iroquois ; à peine en reste-t-il quelques centaines. Grands, robustes, ils ont le crâne allongé, les cheveux noirs et raides, la peau bronzée, les yeux foncés, le nez aquilin et proéminent.


Hurons.

***hurrah** interj. et n. V. HOURRA.

Hurtado (Antonio), poète espagnol, né à Cacérès, m. à Madrid (1825-1878) : il a donné plusieurs drames au théâtre et publié divers ouvrages, entre autres *le Romancero de Herman Cortès.*

***hurtebiller** [*bi, ll* mll., *é*] v. a. Accoupler (des brebis) avec un bélier.

Hurtebise (*ferme*), lieudit du dép. de l'Aisne (comm. de Craonne), sur le Chemin des Dames. La ferme Hurtebise, située à l'extrémité orientale de la route des Dames, au point où la crête tabulaire s'épanouit pour former le plateau de Craonne, a été très ardemment disputée entre Français et Allemands pendant la conquête du Chemin des Dames par les Français, en 1917. Conquise pour la première fois le 5 mai 1917, elle fut, pendant tout l'été, le théâtre de luttes épiques et acharnées.

Hus ou **Huss** (Jean), réformateur tchèque, né à Husinetz (Bohême), m. à Constance (1369-1415), un des précurseurs de la Réforme. Ayant embrassé les doctrines de Wicleff, il fut excommunié par Alexandre V, puis brûlé vif en exécution d'une décision du concile de Constance, malgré le sauf-conduit que lui avait donné l'empereur Sigismond ; ses cendres furent jetées dans le Rhin. Ses partisans, les *hussites*, soutinrent contre les Impériaux de longues guerres, qui ne prirent fin qu'en 1471.


Hus.

Hus (Jean), *devant le concile de Constance*, tableau de Brozik ; les personnages sont bien disposés ; les attitudes et les physionomies traitées de main de maître. (V. p. 1098.)

Husnot [*us-no*] (Pierre), botaniste français, né à Cahan en 1840 ; auteur d'intéressantes recherches de bryologie.

***huso** n. m. Variété d'esturgeon, répandue dans l'Europe orientale.

***hussard** [*hu-sar*] n. m. (hongr. *huszar*). Soldat de cavalerie légère, dont l'uniforme fut primitivement emprunté aux Hongrois : *les hussards d'Augereau furent célèbres pendant les guerres de la Révolution.* (On a dit aussi BOUZARD.) [V. CAVALERIE.] *Arg. Hussards de la veuve,* le bourreau et ses aides.

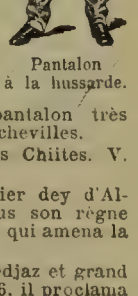
Pantalon à la hussarde.

***hussarde** [*hu-sar-de*] n. f. Danse d'origine hongroise. Loc. adv. *A la hussarde,* d'une manière brusque, cavalière. *Pantalon à la hussarde,* pantalon très ample sur les cuisses, très étroit aux chevilles.

Hussein, fils d'Ali, 3e iman des Chiites. V. HOSEIN.

Husseïn-ben-Husseïn, dernier dey d'Alger, m. à Alexandrie en 1838. C'est sous son règne (1818-1830) que prit naissance le conflit qui amena la conquête de l'Algérie.

Hussein-ben-Ali, roi du Hedjaz et grand chérif de La Mecque. En juillet 1916, il proclama son indépendance et, faisant alliance avec l'Entente, combattit les Turcs. Père de Fayçal, roi d'Irak.

Hussein-Kemal-pacha, sultan d'Egypte, né en 1854, nommé par le gouvernement britannique le 19 décembre 1914, mort au Caire en 1917 ; il fut remplacé par son frère Ahmed Fouad.

Hussi ou **Husi,** v. de Roumanie (Moldavie), sur la rivière homonyme ; 15.000 h.

Hussigny-Godbrange, comm. de Meurthe-et-Moselle, arr. et à 36 kil. de Briey, près de la frontière du grand-duché du Luxembourg ; 3.210 h. Ch. de f. E. En partie détruit au cours de la Grande Guerre.

***hussite** [*hu-si-te*] n. m. Partisan des doctrines religieuses de Jean Hus : *Zizka et Procope furent les principaux chefs des hussites.*

— ENCYCL. Le soulèvement hussite commença presque aussitôt après la mort de Jean Hus, lorsque le pape Martin V eut annoncé son intention de détruire l'hérésie. La défénestration, à Prague, d'un certains nombre de conseillers catholiques, fut le premier acte, et le manifeste des *Quatre articles* le progamme des rebelles, qui demandaient la libre prédication de la parole de Dieu, l'administration de la cène sous les deux espèces, l'abolition de la propriété ecclésiastique, etc. Les hussites, d'abord vainqueurs, occupèrent toute la Bohême, et les croisades prêchées contre eux échouèrent. En 1433, le *compactat de Bâle* leur accorda la communion sous les deux espèces. Mais, dès la fin du XVe siècle, ils se fondirent peu à peu dans le catholicisme.

***hussitisme** [*hu-si-tis-me*] n. m. Doctrine des hussites.

***hustings** [angl. *heus-tin'ghss*] n. f. pl. (m. angl.) Plate-forme ou tribune en plein air, où les candidats à la Chambre des Communes haranguaient les électeurs. *Par ext.* Assemblée électorale.

Hutcheson (Francis), philosophe et moraliste irlandais, né dans l'Irlande du Nord, m. à Glasgow (1694-1747). Il attribue nos connaissances à la sensation et à la conscience, et il fonde sa morale sur l'altruisme.

Hutchinson (John), théologien anglais, né à Spennithorne, m. à Londres (1674-1737). Sa doctrine reposait sur une interprétation cabalistique de la Bible.

hutchinsonien, enne [*ni-in, è-ne*] n. Membre de la secte fondée par John Hutchinson.

Hutier (Oscar VON), général allemand, né en 1857. Commandant la 8e armée allemande, il prit Riga ; mis à la tête de la 18e armée en 1918, il dirigea la deuxième offensive de la Somme.

***hutin** n. et adj. m. Entêté, querelleur. (Vx mot, resté comme surnom à Louis X, roi de France : *Louis le Hutin.*)

Hutin (HIRSCH, dit **Marcel**), journaliste français, né à Wissembourg en 1869 ; correspondant de « l'Echo de Paris » pendant la guerre russo-japonaise, il se distingua dans le grand reportage.

Hutinel (Victor-Henri), médecin français, né à Châtillon-sur-Seine en 1849. Ses travaux ont porté sur les maladies de l'enfance.

***hutinet** [*nè*] n. m. Maillet de tonnelier.

***hutte** [*hu-te*] n. f. (all. *hütte*). Petite loge grossière, faite de branchages, de paille, de terre, etc. et pouvant servir d'habitation temporaire : *hutte de*


Huttes.

bûcheron, de charbonnier ; les huttes des Lapons sont creusées dans la neige. Logette creusée dans le sol, qu'on recouvre de gazon, afin de la dissimuler, où se tient le chasseur. V. GABION.

Hutten [*tèn'*] (Ulrich de), littérateur et théologien allemand, né à Steckelberg, m. à Pfarrdorf (1488-1523) ; célèbre par ses virulentes attaques au début de la Réforme contre le clergé et les moines (suite donnée aux *Epistolæ obscurorum virorum*). Il essaya de soulever contre les princes et les évêques la bourgeoisie et le peuple d'Allemagne.


Ul. de Hutten.

Huttenheim, comm. du Bas-Rhin, arr. d'Erstein ; 1.967 h.

***hutter** [*hu-té*] **(se)** v. pr. Se faire une hutte ; se loger dans une hutte.

***hutteur** [*hu-teur*] ou **huttier** [*hu-ti-é*] n. m. Celui qui chasse en s'abritant dans une hutte.

***huttier** [*ti-è*], **ère** n. Nom donné quelquefois aux habitants des marécages de la Vendée et aux colliberts.

huttins [*u-tin*] n. m. pl. V. HAUTIN.

Huttwil, comm. de Suisse (cant. de Berne) ; 3.920 h. Agriculture et élève du bétail ; fabriques de toiles, tricots, etc.

***huve** n. f. Cornette empesée, emboîtant la tête et retombant en plis sur les épaules : *au moyen âge, le femmes portèrent la huve avant de porter le hennin.*


Huve.

Huveaune, fl. côtier du sud-est de la France, dans le Var et les Bouches-du-Rhône ; se jette dans la Méditerranée à Marseille ; cours 52 kilom.

Huxley [*huks-lè*] (*Thomas-Henri*), naturaliste anglais, né à Ealing, m. à Londres (1825-1895). Défenseur du transformisme, il s'est attaché à montrer les affinités qui existent entre l'homme et les singes anthropoïdes. Il est l'auteur d'une remarquable monographie de l'écrevisse.

Huy, v. de Belgique, ch.-l. d'arrond. de la prov. de Liége, sur la Meuse ; 14.170 h. Métallurgie. Papeteries. Collégiale de Notre-Dame (XIVe-XVIe s.) ; citadelle. Huy fut prise plusieurs fois par les Français au XVIIe siècle.


Huyghens.

Huyghens [*jinss* ou *ghèn's*] (Christian), géomètre et astronome hollandais, né et m. à La Haye (1629-1695) ; auteur de belles recherches sur la réfraction. Il inventa le ressort à spirale pour la mise en marche des pendules, etc.

Huysmans dit de Malines (Cornélis), peintre flamand, né à Anvers, m. à Malines (1648-1727) ; paysagiste de mérite (Louvre, etc.).

Huysmans (Joris Karl), littérateur français, né et m. à Paris (1848-1907). Romancier réaliste, écrivain subtil et tourmenté, mais coloré, qui, après une période de pessimisme motivée par le spectacle des trivialités de l'existence journalière, est arrivé par conversion au catholicisme pratique et militant. On lui doit : *A rebours, Là-bas, En route, la Cathédrale, l'Oblat, les Foules de Lourdes,* etc.

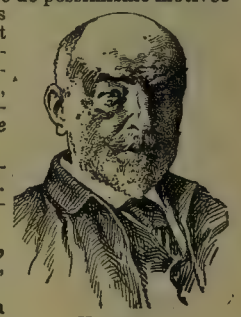
Huysmans.

Huysse, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Audenarde) ; 3.180 h. Tissus de lin et de coton.

Huyssinghen, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles) ; 1.670 h.

Huysum (Van), nom d'une famille de peintres hollandais, dont le plus célèbre, JAN, né et m. à Amsterdam (1682-1749), est le plus habile peintre de fleurs et de fruits de l'école hollandaise.

Huzard (Jean-Baptiste), vétérinaire français, né et m. à Paris (1755-1838). Membre de l'Académie des sciences (1795). A contribué au développement de l'enseignement vétérinaire et préparé la jurisprudence actuelle en matière des vices rédhibitoires.

huzvârèche n. m. et adj. Langue iranienne, appelée plus communément PEHLVI.

hw, abréviation de *hectowatt.*

hyacinthe n. f. (gr. *huakinthos*). Ancien nom de la *jacinthe.* Pierre précieuse de couleur jaune rougeâtre (variété de *zircon*), de densité 4,6 à 4,67.

Hyacinthe. *Myth.* Héros lacédémonien, ami d'Apollon, qui le tua involontairement d'un coup de disque. De son sang naquit une fleur, la jacinthe. On célébrait en son honneur les *hyacinthies* d'Amyclées, en Laconie.

Hyacinthe (saint), dominicain silésien, né à Sasse (1183-1257). Il mérita le surnom d'*Apôtre du Nord.* — Fête le 16 août.

Hyacinthe (Louis-Hyacinthe DUFLOST, dit), acteur français, né à Amiens, m. à Asnières (1814-1887). Comique très amusant, au nez d'une longueur extraordinaire.

Hyacinthe (le Père). V. LOYSON.

hyacinthe de Compostelle n. f. Quartz ferrugineux de couleur rouge sang.

hyacinthine [*sin*] n. f. Variété de grenat et de topaze.

hyade ou **hyas** [*iass*] n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, comprenant des crabes appelés communément *araignées de mer,* dont une espèce, d'un jaune rougeâtre, se rencontre sur les côtes septentrionales de France.


Hyade.

Hyades. *Myth.* Nymphes, filles d'Atlas, qui recueillirent et élevèrent le jeune Bacchus. Quand leur frère Hyas fut tué à la chasse, elles moururent de douleur et furent changées en étoiles. Elles étaient sœurs des Pléiades.

Hyades n. f. pl. (du gr. *huein,* pleuvoir). Etoiles qui font partie de la constellation du Taureau ; elles forment un V oblique ; la principale est *Aldébaran* ou l'*Œil du Taureau.* S. une *Hyade.*

hyalin, e adj. (du gr. *hualos,* verre). Qui a l'apparence du verre, qui est transparent ou diaphane : *quartz hyalin. Chim.* N. f. V. HYALOGÈNE.

hyalite n. f. Variété transparente d'opale. Verre noir de Bohême. *Méd.* Inflammation du corps vitreux.

hyalogène adj. du gr. *hualos,* verre, et *gennân,* engendrer). Se dit de tout corps qui, sous l'influence des alcalis, se transforme en composé azoté (*hyaline*), avec perte d'azote et de soufre.

hyalographe n. m. (du gr. *hualos,* verre, et *graphein,* écrire). Instrument dont on se sert pour obtenir les épreuves d'un dessin au moyen d'une glace en verre.

hyalographie [*fî*] n. f. Art de dessiner à l'aide de l'hyalographe.

hyalographique adj. Qui concerne l'hyalographie.

hyaloïde [*lo-i-de*] adj. (du gr. *hualos,* verre, et *eidos,* forme). Qui a la transparence du verre. *Anat. Humeur hyaloïde,* humeur vitrée de l'œil. *Membrane hyaloïde,* membrane qui contient l'humeur hyaloïde.

hyaloïdien, enne [*i-di-in, è-ne*] adj. Qui se rapporte à l'humeur, à la membrane hyaloïde.

hyaloïdite n. f. Inflammation de la membrane hyaloïde.

hyalonème n. f. Genre d'éponges hexactinellides qui vivent dans les grands fonds marins, généralement en symbiose avec d'autres zoophytes. (V. la planche OCÉAN.)

hyalophane n. f. Feldspath barytique naturel.

hyaloplasma [*plas-ma*] n. m. (du gr. *hualos*, verre, et de *plasma*). Partie homogène, amorphe et la plus fluide du protoplasma vivant.

hyalotechnie [*tek-nî*] n. f. (du gr. *hualos*, verre, et *tekhnê*, art). Art de fabriquer et de travailler le verre.

hyalotechnique [*tèk-ni-ke*] adj. Qui se rapporte à l'hyalotechnie. (Peu us.)

hyalurgie [*jî*] n. f. (du gr. *hualos*, verre, et *ergon*, travail). Art de fabriquer le verre.

hyalurgique adj. Qui se rapporte à l'hyalurgie.

hybale n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, comprenant une douzaine d'espèces de scarabées, bruns ou roux, petits, trapus, fouisseurs, de la région circaméditerranéenne.

Hybl (Jean), écrivain tchèque, né à Ceska-Trebova, m. à Prague (1786-1834) ; il a traduit de nombreux ouvrages allemands, et écrit : *la Vie de Mahomet*, *Histoire du Théâtre tchèque*, etc.

Hybla, nom de trois anciennes villes de Sicile, dont l'une, sur la côte sud-est de l'île, était célèbre par le miel exquis que l'on récoltait aux environs.

Les habitants étaient appelés *Hybléens*.



Hybos.

hybos [*boss*] n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, comprenant des mouches allongées, de petite taille, grises et noirâtres, dont on connaît plusieurs espèces. (Certaines sont communes en été dans les prairies françaises.)

hybosore n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, comprenant des scarabées bruns, cylindriques, nocturnes, dont quelques espèces se trouvent dans les régions chaudes de l'ancien monde.

hybridation [*si-on*] n. f. Action qui produit un hybride par croisement de deux espèces différentes.

— Encycl. *Biol.* L'hybridation n'est en général possible qu'entre espèces voisines ; dans beaucoup de cas, elle est mécaniquement irréalisable. Les hybrides diffèrent des métis (qui sont les produits du croisement d'individus de même espèce, mais de race différente) par un certain nombre de propriétés, dont la principale est celle d'être stériles, tandis que les métis sont féconds.

— *Zool.* L'hybridation des espèces animales, qu'elle ait lieu entre espèces domestiques ou entre espèces sauvages et espèces domestiquées, donne des produits chez lesquels la stérilité n'est pas la règle absolue. S'il existe des *hybrides vrais* (c'est-à-dire dont les deux sexes sont stériles) comme le mulet (baudet et jument), le bardot (cheval et ânesse), les zébroïdes (cheval et zèbre) et zébrules (âne et zèbre), comme les produits obtenus entre le gayal et la vache, la chèvre et le bouquetin, la brebis et le mouflon, etc., il existe également des hybrides *à femelles fécondes* : hybridations réciproques entre les espèces yack ou zébu ou les espèces yack et bœuf domestique, entre bison et vache, entre faisan et poule (*coquard*) entre canard de Barbarie et cane domestique (*mulard*). Mais, dans beaucoup de cas aussi, les produits de l'hybridation sont des *métis* (c'est-à-dire des produits où la fécondité s'affirme chez les deux sexes) : métis de chien et loup, chien et chacal, porc sauvage et porc domestique, chameau et dromadaire, etc.

— *Bot.* L'hybridation entre deux espèces différentes donne une plante qui participe par ses caractères des deux types producteurs ; mais en botanique les différences concernant la fécondité et la stérilité n'ont pas la même valeur qu'en zoologie, et l'on confond la plupart du temps les deux termes *hybride* et *métis*. En général, l'hybridation est toujours réalisable entre les diverses espèces du même genre et à *fortiori* entre les diverses variétés d'une même espèce : de genre à genre, les résultats sont douteux, et l'opération reste sans effet sur des plantes de familles différentes. C'est grâce à l'hybridation qu'on a pu multiplier les variétés aussi bien de fleurs que de fruits. Elle a déjà joué et joue encore un rôle considérable en viticulture : nombreux ont été les essais visant à produire des types de vignes résistant bien au phylloxéra.

L'hybridation peut être *naturelle* (on dit aussi *accidentelle*), et dans ce cas elle est le fait du vent ou des insectes, ou au contraire *artificielle*, c'est-à-dire pratiquée volontairement par l'homme.

Pour pratiquer l'hybridation, on prive la fleur destinée à la production des graines de ses étamines (castration), et l'on apporte délicatement sur son stigmate le pollen de la plante choisie pour le croisement ; on a soin d'isoler pendant un certain temps la fleur castrée, pour la soustraire à la visite des insectes, qui pourraient la féconder par l'apport d'un pollen étranger.

hybride adj. et n. m. (du gr. *hubris*, outrage). Se dit des mots tirés de deux langues comme *choléra-morbus*, *bureaucratie ;* des plantes, des animaux qui proviennent de deux espèces différentes : *on hybride l'âne et la cavale ou le cheval et l'ânesse pour obtenir des mulets. Fam.* D'une nature mal définie, vague.

hybrider [*dé*] v. a. Associer en parlant de deux espèces différentes. **S'hybrider** v. pr. En parlant des plantes, être fécondé par le pollen d'une autre espèce.

hybridiologie [*jî*] n. f. (de *hybride*, et du gr. *logos*, discours). Partie de l'histoire naturelle, qui traite des hybrides.

hybridité n. f. ou **hybridisme** [*dis-me*] n. m. Qualité, caractère, condition d'hybride. *Gramm.* Caractère d'un mot dont les radicaux sont empruntés à des langues différentes : *l'hybridité est très fréquente dans les mots scientifiques.*

hydantoïne n. f. Urée que l'on obtient synthétiquement par l'action de l'ammoniaque sur la bromacétylurée.

hydantoïque adj. Acide obtenu par hydratation de l'hydantoïne. V. oxacétylurée.

hydarthrose [*trô-ze*] n. f. (du gr. *hudôr*, eau, et *arthron*, articulation). Accumulation du liquide séreux dans une articulation.

— Encycl. L'hydarthrose s'observe à la suite d'une maladie générale (rhumatisme, blennorragie, syphilis, tuberculose), ou est déterminée par des traumatismes (entorse). De préférence ce sont les grosses articulations qui sont prises (genou). L'articulation atteinte d'hydarthrose est gonflée, douloureuse ; au genou, on perçoit un choc de la rotule contre le fémur quand on presse la rotule avec le doigt.

Comme traitement on emploie la révulsion, la compression, le repos et les massages.

— *Art vétér.* Chez les animaux, les hydarthroses se traitent surtout par les révulsifs.

Hydaspe, nom que les anciens donnaient au *Djelem*, riv. de l'Inde, auprès de laquelle Alexandre battit Porus.

hydatide n. f. (gr. *hudatis, idos*). Forme larvaire d'une espèce de ténia (*tenia echinocoque*), qui consiste en une vésicule à paroi épaisse, bourgeonnant intérieurement pour donner naissance aux échinocoques.

— Encycl. Les hydatides donnent lieu à des affections parasitaires de l'homme et des animaux. Chez l'homme, c'est le kyste hydatique du foie, qui est la plus fréquente ; chez les animaux, on rencontre les hydatides surtout chez les moutons dans la maladie dite *tournis*.

hydatiforme adj. Qui a la forme d'une vésicule d'eau.

hydatique adj. Qui contient des hydatides : *kyste hydatique du foie.*

hydatique n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, comprenant des formes aquatiques, jaunes et noires, dont les nombreuses espèces sont réparties sur tout le globe.

hydatisme [*tis-me*] n. m. (du gr. *hudatis*, cloche pleine d'eau). *Méd.* Bruit causé par la fluctuation du liquide contenu dans une cavité.

Hyde (Anne), duchesse d'York, née au Parc de Windsor, m. à Westminster (1637-1671). Elle se lia avec le jeune duc d'York, plus tard Jacques II, qui l'épousa en secret. De ce mariage naquirent huit enfants, dont deux, Anne Stuart et Marie II Stuart, devinrent reines d'Angleterre.

Hyde de Neuville (Jean-Guillaume, baron), homme politique français, né à La Charité-sur-Loire, m. à Paris (1776-1857). Il fut un agent actif de l'émigration en France ; ministre de la marine dans le cabinet Martignac. Il a laissé d'intéressants *Mémoires*.

Hyde Park, parc londonien de 158 hectares, une des promenades les plus fréquentées de Londres, dans la partie ouest de la ville : il est traversé par un grand bassin allongé (*Serpentine River*), alimenté par l'eau de la Tamise.

Hyderabad. *Géogr.* V. Haïderabad.

hydne n. m. Genre de champignons comestibles, qui croissent à terre ou sur les arbres. (V. la planche champignons.)

hydr, hydro, forme francisée du mot grec *hudôr*, eau, et qui entre comme préfixe dans la formation d'un certain nombre de mots français. *Chim.* Préfixe indiquant l'hydrogénation d'un corps.

Hydra, île de Grèce, dans l'Archipel (prov. d'Argolide-et-Corinthie), vis-à-vis de la presqu'île d'Argolide ; 17.000 h. (*Hydriotes*). Ch.-l. *Hydra ;* 7.500 h. Port actif. Les navires d'Hydra jouèrent un rôle important dans l'insurrection de la Grèce contre les Turcs.

hydrachne [*drak-ne*] n. m. Genre d'acariens, comprenant de minuscules animaux d'eau douce, parasites de divers insectes et mollusques.

hydrachnidés [*drak-ni-dé*] n. m. pl. Famille d'arachnides dont le genre hydrachne est le type. S. un *hydrachnidé*.

hydracide n. m. (préf. *hydr*, et *acide*). Acide résultant de la combinaison de l'hydrogène avec un corps simple ou composé.

— Encycl. Pour nommer les hydracides, on ajoute au nom du corps, autre que l'hydrogène, qui entre dans la composition, la termination *hydrique*. Ainsi le chlore, le brome, etc., donnent avec l'hydrogène les acides *chlorhydrique*, *bromhydrique*, etc.

hydragogue [*gho-ghe*] adj. et n. m. (du préf. *hydr*, et du gr. *agôgos*, qui amène). Purgatif violent : *l'aloès est un hydragogue.* Syn. drastique.

— Encycl. Les hydragogues, ainsi nommés parce qu'on croyait jadis qu'ils faisaient évacuer les sérosités épanchées dans les tissus, sont l'aloès, le jalap, la scammonée, la coloquinte, etc.

hydraire [*drè-re*] adj. Qui a l'apparence, la nature des hydres.

hydralcool n. m. Alcool qui contient de l'eau.

hydralcoolique ou **hydro-alcoolique** adj. Se dit des extraits alcooliques que l'on redissout dans l'eau.

hydramide n. m. Composé résultant de la combinaison de l'ammoniaque avec des aldéhydes aromatiques.

hydramine n. f. Révélateur photographique constitué par un mélange de phénylène-diamine et d'hydroquinone.

hydramnios [*dram-ni-oss*] n. m. (du préf. *hydr*, et de *amnios*). Hydropisie de l'amnios. Abondance excessive du liquide amniotique.

hydrangelle [*jè-le*] ou **hydrangea** [*jé-a*] n. f. Genre de saxifragacées, comprenant des arbrisseaux et des arbres de l'Asie et de l'Amérique, dont l'*hortensia* est une des espèces les plus connues.

hydrant n. m. (du gr. *hudôr*, eau). Bouche d'eau pour les incendies, sur une chaussée ou un trottoir. (Mot usité en Suisse, et emprunté de l'allemand.)

hydranthe n. m. (de *hydre*, et du gr. *anthos*, fleur). Nom donné parfois aux polypes des hydroméduses, qui ont vaguement l'aspect d'un bouton floral.

hydrargylite n. f. Hydrate naturel d'alumine. Syn. gibbsite.

hydrargyre n. m. (du lat. *hydrargyrum*, tiré lui-même du gr. *hudôr*, eau, et *arguros*, argent). Nom ancien du mercure.

hydrargyrie [*rî*] n. f. Eruption due à des préparations mercurielles.

— Encycl. L'hydrargyrie ou hydrargyrose est une affection vésiculeuse cutanée accompagnée le plus souvent de démangeaisons, de malaises, de desquamations de la peau. Le traitement est le même que celui de l'hydrargyrisme.

hydrargyrique adj. Mercuriel.

hydrargyrisme [*ris-me*] n. m. Intoxication par le mercure.

— Encycl. L'hydrargyrisme frappe ceux qui font usage de la médication mercurielle, et les ouvriers mineurs, étameurs, bijoutiers, chapeliers, qui extraient ou travaillent le mercure ou ses sels.

On note de la gingivite, des tremblements, des crampes, des paralysies, souvent un érythème cutané (hydrargyrie).

Les accidents de l'hydrargyrisme sont combattus : 1° par la suppression du traitement ou du travail mercuriel ; 2° par l'élimination du mercure au moyen des sudorifiques, des purgatifs, de l'acétate d'ammoniaque, du chlorate de potasse, des vomitifs.

On devra recourir aux stimulants s'il y a lieu.

hydrargyrite n. f. Oxyde naturel de mercure.

hydrargyrure n. f. Alliage de mercure et d'un autre métal. (On dit plutôt amalgame.)

hydraste [*dras-te*] n. m. Genre de renonculacées, dont le type est l'*hydrastis Canadensis*, petite plante des lieux humides du Canada et des États-Unis, qu'on emploie en médecine comme cholagogue, fébrifuge et diurétique.

hydrastine [*dras-ti-ne*] n. f. Alcaloïde qui se rencontre dans l'hydraste, en même temps que la berbérine et la canadine. (Purgatif, à la dose de quelques centigrammes.)

hydrastinine [*dras-ti*] n. f. Principe toxique de l'hydrastine, employé en thérapeutique.

hydratable adj. Susceptible d'être hydraté : *le plâtre est facilement hydratable.*

hydratant [*tan*], **e** adj. Qui produit l'hydratation.

hydratation [*si-on*] n. f. Transformation en hydrate : *l'hydratation de la chaux vive donne la chaux éteinte.*

hydrate n. m. (du gr. *hudôr*, eau). Composé résultant de l'action de l'eau sur un métal (hydrate de potassium, de sodium), ou formé par combinaison directe de l'eau et d'un corps simple ou composé (hydrate de chlore).

hydraté, e adj. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Combiné avec l'eau.

hydrater (s') v. pr. Passer à l'état d'hydrate.

hydratique adj. Qui a quelques caractères des hydrates.

hydraulicien [*drô-li-si-in*] n. m. Ingénieur en hydraulique.

hydraulicité [*drô*] n. f. Qualité des mortiers et des ciments hydrauliques.

hydraulico-pneumatique adj. Qui élève l'eau au moyen de l'air.

hydraulique [*drô*] adj. (gr. *hudraulikos ;* de *hudôr*, eau, et *aulos*, tuyau). Qui se rapporte à l'eau, qui fonctionne à l'aide de l'eau : *machine hydraulique. Chaux hydraulique*, silicate de chaux qui sert à fabriquer le *mortier hydraulique*, mortier qui durcit dans l'eau. *Presse hydraulique*, presse fonctionnant à l'aide d'une pompe à eau. *Tourniquet hydraulique*, v. tourniquet. *Forces hydrauliques*, énergie fournie par les chutes d'eau, les rivières. V. houille *blanche*, *verte*, etc.

— Encycl. *Presse hydraulique.* Le principe en est dû à Pascal ; mais le premier appareil fut construit par Bramah, à Londres (1796). Elle comprend un corps de pompe B, à parois très résistantes, rempli d'eau

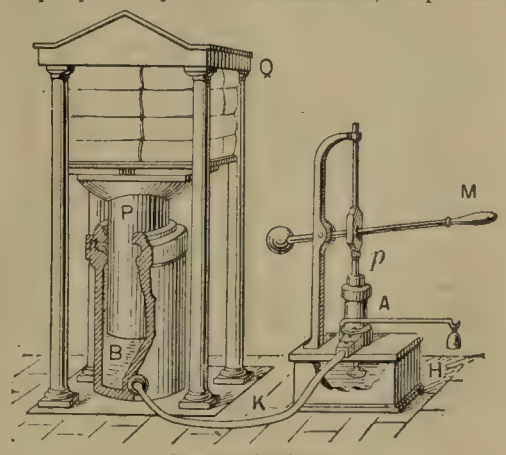

Presse hydraulique.

et dans lequel peut se mouvoir un piston P, terminé à sa partie supérieure par un plateau. Un tuyau de fonte K fait communiquer le corps de pompe B avec une pompe foulante A, à piston plongeur *p*, mû par le levier M. Quand le piston *p* monte, l'eau du réservoir H monte dans le corps de pompe A ; quand *p* s'abaisse, le liquide est envoyé dans le corps de pompe B. Si S et *s* désignent les sections des deux pistons, H et *h* les deux pressions correspondantes, le principe de Pascal relatif à la transmission intégrale des pressions donne :

$$\frac{H}{S} = \frac{h}{s} \text{ ou } H = h\,\frac{S}{s};$$

H sera proportionnel au rapport $\frac{S}{s}$. Une plate-forme fixe Q permet de presser les objets entre elle et la plate-forme qui termine le piston D.

La presse hydraulique sert à fouler les draps, extraire le jus des betteraves, l'huile des graines oléagineuses, pour éprouver les canons, les projectiles, les chaudières, etc. Les ascenseurs à eau, les accumulateurs hydrauliques sont fondés sur le même principe que la presse hydraulique. Notons que la tour Eiffel repose tout entière sur seize presses hydrauliques, qui peuvent en rectifier l'aplomb.

hydraulique [*i-drô*] n. f. Science qui a pour but la direction, l'emploi, l'aménagement des eaux.

— Encycl. L'hydraulique, aujourd'hui science d'application, ne fut, à ses débuts, qu'un art empirique, et les travaux grandioses d'aménagement et d'adduction que nous ont légués l'antiquité et le

moyen âge avaient été exécutés d'après des règles transmises par la tradition. Après Archimède, Stevin fait faire les premiers pas à l'hydraulique : plus tard, Torricelli, puis Pascal, Bernoulli, de Prony, etc., réalisent de nombreux progrès dans cette science. L'hydraulique rationnelle repose à la fois sur l'hydrostatique et l'hydrodynamique.

Il y a lieu, dans les liquides, de tenir compte des forces moléculaires, de sorte que, pour étudier par l'analyse les phénomènes hydrauliques, on est obligé d'avoir recours à un certain nombre d'hypothèses sur la constitution et les propriétés des liquides. Dans ces conditions, les formules trouvées ne sont qu'approximatives, et, pour compenser les erreurs inhérentes aux hypothèses faites, on est obligé d'introduire dans ces formules certains coefficients qu'on détermine expérimentalement ou empiriquement.

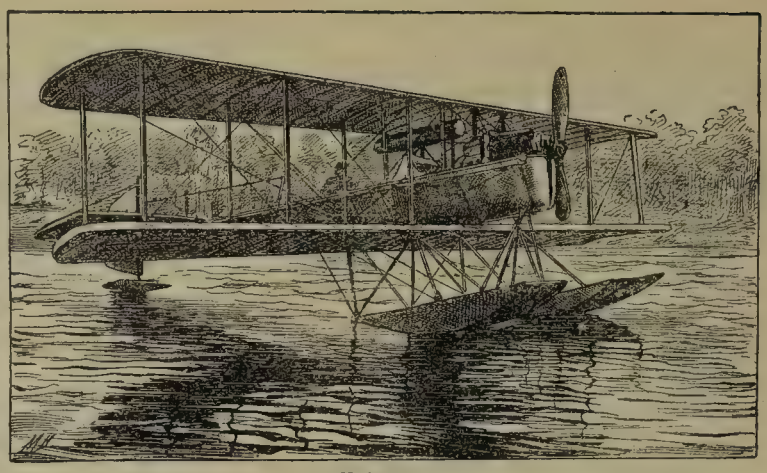

Hydravion.

hydrauliste n. m. Syn. de HYDRAULICIEN.

hydravion n. m. (du préf. *hydr*, et de *avion*). Aéroplane muni de flotteurs qui lui permettent de prendre son essor sur l'eau, et d'y revenir. (On dit aussi HYDROAVION et HYDROAÉROPLANE.)

hydrazine n. f. Composé ($AzH^2 — AzH^2$) que l'on obtient par un traitement approprié de l'acide triazoacétique. (Syn. DIAMIDOGÈNE, DIAMIDE.) Nom générique donné à un grand nombre de composés dérivant de l'hydrazine : *la phénylhydrazine* ($AzH^2 — AzH — C^6H^5$) *est le réactif usuel des sucres.*

hydrazoïque n. m. Nom générique donné à un grand nombre de composés dérivant des hydrazines.

hydrazone n. f. Nom générique donné à des composés obtenus par la condensation, avec perte d'une molécule d'eau, d'une aldéhyde ou d'une acétone avec une hydrazine : *quelques hydrazones forment des matières colorantes, dont la plus importante est la tartrazone jaune, pour laine et soie.*

hydre n. f. (lat. *hydra ;* du gr. *udôr*, eau). Genre de polypes, à peine visibles à l'œil nu. Nom donné par les anciens aux serpents d'eau douce.

— ENCYCL. Les hydres sont des organismes allongés, à longs tentacules, vivant fixés sur les plantes aquatiques. Elles sont carnassières et se nourrissent de minuscules crustacés. Si l'on coupe les hydres par morceaux, chaque tronçon devient rapidement un individu. Les hydres d'Europe les plus connues sont l'hydre verte, l'hydre grise, l'hydre brune.



Hydre d'eau douce.

Hydre de Lerne. C'était, selon la Fable, un serpent monstrueux qui habitait les marais de Lerne, en Argolide. Ce monstre avait sept têtes, qui repoussaient à mesure qu'on les coupait, si on ne les abattait toutes d'un seul coup. Hercule attaqua le terrible reptile et abattit les sept têtes d'un seul coup de massue. Il trempa ensuite ses flèches dans le sang venimeux de l'hydre, et depuis lors elles ne firent plus que des blessures mortelles. La destruction de ce monstre fut un des douze travaux d'Hercule ; mais, comme la plupart des fictions mythologiques recouvrent une vérité, on pense que l'hydre de Lerne n'était autre chose qu'un marais d'où s'échappaient des miasmes pestilentiels, et que les habitants parvinrent à dessécher. En politique, on compare souvent à ce monstre fabuleux les troubles, les révoltes qui agitent un Etat : *combattre l'hydre de l'anarchie.*

Hydre, nom de deux constellations de l'hémisphère boréal et de l'hémisphère austral.

hydrelaps [*lapss*] n. m. Genre de reptiles de la famille des colubridés, habitant la mer dans les régions australiennes ; l'hydrolaps est venimeux, annelé de noir, et atteint 50 centimètres de long.

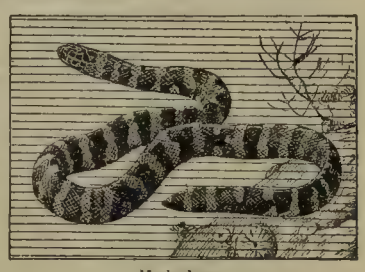

Hydrelaps.

hydrémie ou **hydrhémie** [*mi*] n. f. (du préf. *hydr*, et du gr. *haima*, sang). Maladie dans laquelle le sang contient un excès de sérum.

— ENCYCL. *Art vétér.* L'hydrémie est une affection des herbivores, principalement des moutons, qui est due à la consommation de végétaux trop aqueux. C'est une maladie infectieuse, dont le traitement consiste en toniques, bonne hygiène, bonne nourriture, vaccination spécifique. Chez le mouton, on la dénomme *mal rouge de Sologne.*

hydrencéphale [*i-dran*] n. f. Hydrocéphalie aiguë des enfants.

hydrencéphalique [*i-dran*] adj. Qui a rapport à l'hydrencéphale.

hydréole n. m. Machine hydraulico-pneumatique, servant à élever les eaux.

hydrépiplomphale [*plon-fa-le*] n. f. Hernie épiploïque de l'ombilic.

hydrie n. f. (gr. *hudria*). *Antiq. gr.* Grand vase à panse bombée, avec deux anses latérales et une grande anse verticale. Urne funéraire.



Hydrie attique, à figures rouges (Ve s. av. J.-C.).

hydrindène n. m. Hydrocarbure aromatique C^9H^8, extrait des huiles lourdes de pétrole.

hydrion n. m. (gr. *hudrion*). *Antiq. gr.* Petite aiguière, petite cruche. Petite clepsydre.

hydrique adj. *Diète hydrique*, diète alimentaire dans laquelle l'eau seule est permise.

hydrique, suffixe pour désigner les acides (*hydracides*) formés par la combinaison d'hydrogène et d'un corps simple : *acide chlorhydrique.*

hydro préf. V. HYDR.

hydroa n. m. *Méd.* Eruption entourée de petits boutons contenant de la sérosité.

hydroaérique adj. *Méd.* Se dit du bruit saisi par l'auscultation et la percussion des cavités qui contiennent de l'eau et du gaz.

hydroaéroplane n. m. (du préf. *hydro*, et de *aéroplane*). V. HYDRAVION.

hydroaromatique adj. *Carbure hydroaromatique*, carbure qui peut être considéré comme un hydrure de benzène. Syn. HYDROBENZÉNIQUE.

hydroaviation [*si-on*] n. f. (du préf. *hydro*, et de *aviation*). Branche de l'aviation qui regarde spécialement les hydroaéroplanes.

hydroavion n. m. Syn. de HYDRAVION.

hydrobascule n. f. Appareil pour récupérer l'eau qui se perd dans l'éclusage d'un bateau.

hydrobenzénique adj. V. HYDROAROMATIQUE.

hydrobie [*bi*] n. f. Genre de mollusques gastéropodes, à coquille lisse et pointue, comprenant de petites formes des eaux saumâtres.

hydrocanthare adj. Se dit des coléoptères qui vivent dans l'eau.

hydrocarbonate n. m. Carbonate hydraté.

hydrocarburateur n. m. Appareil employé pour la production à froid du gaz d'éclairage. Syn. CARBURATEUR.

hydrocarbure n. m. Hydrogène carboné. Syn. CARBURE D'HYDROGÈNE.

hydrocarburisme [*ris-me*] n. m. *Méd.* Intoxication chronique par les émanations des hydrocarbures industriels (gaz d'éclairage, etc.).

hydrocèle n. f. (du préf. *hydro*, et du gr. *kêlê*, tumeur). Hydropisie du scrotum.

— ENCYCL. L'hydrocèle de la tunique vaginale est congénitale ou acquise. C'est une tumeur ovoïde incolore, fluctuante, translucide, *irréductible.* Elle peut disparaître spontanément ; sinon, l'on doit faire une ponction pour éliminer le liquide et injecter à la place de celui-ci une solution iodée.

L'hydrocèle du cordon forme de véritables kystes et se traite comme la précédente.

hydrocellulose n. f. Nom générique de plusieurs produits d'hydratation de la cellulose.

hydrocéphale adj. et n. Qui est atteint d'hydrocéphalie : *un enfant hydrocéphale.*

hydrocéphalie [*li*] n. f. (du préf. *hydro*, et du gr. *kephalê*, tête). Hydropisie de la tête. (On dit aussi HYDROCÉPHALE n. f.)

— ENCYCL. L'hydrocéphalie est le plus souvent congénitale ; elle reconnaît comme causes prédisposantes : l'âge avancé des parents, l'alcoolisme, la syphilis. En général, cette affection est mortelle ; les enfants qui en sont atteints et qui dépassent cinq ans sont infirmes et inintelligents. L'hydrocéphalie acquise peut se guérir par la ponction.

hydrocérame n. m. (du préf. *hydro*, et du gr. *keramos*, poterie). Alcarazas ou gargoulette.



Hydrocharis (fleur ; *a*, mâle ; *b*, femelle).

hydrocéramique adj. Qui est de la nature des hydrocerames.

hydrocharidées [*ka-ri-dé*] n. f. pl. Famille de plantes monocotylédones aquatiques, dont le genre hydrocaris est le type. S. une *hydrocharidée.*

hydrocharis [*ka-riss*] n. f. Genre d'hydrocharidées, dont la seule espèce est la morrène, qui habite les eaux douces d'Europe.

hydrochélidon [*ké*] n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes, comprenant des sternes ou hirondelles de mer, vulgairement *guiffettes*, à livrée foncée, dont on connaît douze espèces de tout le globe. (En Europe, trois espèces vivent dans les étangs et les marais : oiseaux de passage.)



Hydrochélidon.

hydrochlorate n. m. Se disait pour CHLORHYDRATE.

hydrochlorique adj. Se disait pour CHLORHYDRIQUE.

hydrocorises [*ri-ze*] n. f. pl. Groupe d'insectes hémiptères hétéroptères, comprenant toutes les punaises aquatiques, par opposition aux *géocorises* ou punaises terrestres. S. une *hydrocorise.*



Hydrocotyle : *a*, fruit ; *b*, fleur.

hydrocotyle n. f. Genre d'ombellifères, dont une espèce, l'*hydrocotyle commune*, vulgairement appelée *écuelle d'eau*, fleurit en été dans les prés humides et les marais de toute la France.

hydrocyanique adj. *Chim.* Se disait pour CYANHYDRIQUE.

hydrocyanite n. f. Sulfate naturel de cuivre.

hydrocyon n. m. Genre de poissons physostomes, comprenant une seule espèce africaine, ressemblant grossièrement à un brochet, et dont la chair, quoique pleine d'arêtes, est bonne à manger.



Hydrocyon.

hydrodicte ou **hydrodyction** [*dik-si*] n. m. Genre d'algues vertes, type d'une famille dite des *hydrodictyacées*, caractérisées par leurs cellules toutes semblables, groupées en colonies ou cénobies.

hydrodynamique n. f. (du préf. *hydro*, et de *dynamique*). Partie de la physique, qui traite du mouvement, de la pesanteur et de l'équilibre des fluides. Adjectiv. Qui a rapport à cette science.

— ENCYCL. Newton s'occupa le premier de ce sujet au point de vue rationnel, mais ce furent Euler en 1755, et plus tard Lagrange qui établirent les équations générales de l'hydrodynamique. En 1815, Cauchy ouvrit une nouvelle voie avec sa théorie des rotations moléculaires ou tourbillons, et Poisson, en 1831, étudia le mouvement d'une sphère solide dans un fluide. Plus récemment, Boussinesq s'adonna plus particulièrement à l'étude des liquides visqueux.

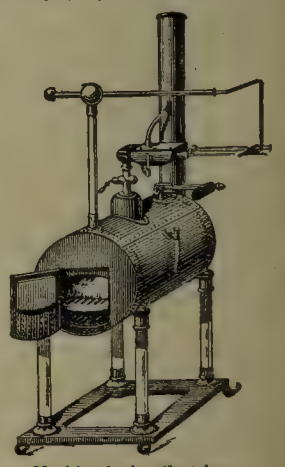

Machine hydro-électrique d'Armstrong.

hydro-électrique adj. Qui se rapporte à la production d'électricité ou d'un courant électrique en faisant usage de l'eau : *usine hydro-électrique.* (V. HOUILLE BLANCHE.) Machine électrique dans laquelle l'électricité est produite par le frottement d'un jet de vapeur d'eau contre les orifices d'échappement.

hydro-électromètre n. m. Syn. de HYGRO-ÉLECTROMÈTRE.

hydro-extracteur n. m. Appareil analogue aux essoreuses.



Hydrofaisan.

hydrofaisan [*fe-zan*] n. m. Genre d'oiseaux échassiers, comprenant une seule espèce répandue dans l'Inde et la Chine : *l'hydrofaisan est brun roux, bronzé et jaune en dessus, avec la poitrine noire, les ailes brunes et la gorge blanche.*

hydroferrite n. f. *Minér.* Syn. de LIMONITE.

hydrofluorique adj. Syn. de FLUORHYDRIQUE.

hydrofluosilicique adj. *Chim.* Syn. de FLUOSILICIQUE.

hydrofuge adj. (du préf. *hydro*, et du lat. *fugare*, éloigner). Qui garantit de l'humidité, qui chasse l'humidité : *tissu hydrofuge. Apprêts hydrofuges*, produits ayant pour but d'imperméabiliser les tissus. V. IMPERMÉABILISATION.

hydrogel [*jèl*] n. m. Nom donné par Graham à l'état gélatineux d'un colloïde.

hydrogénation [*si-on*] n. f. Action d'hydrogéner. Etat d'un corps hydrogéné.

hydrogène n. m. (du préf. *hydro*, et du gr. *gennân*, produire). Corps simple, gazeux, qui entre dans la composition de l'eau. *Hydrogène sulfuré*, v. SULFHYDRIQUE (*acide*).

— ENCYCL. Ce gaz a été ainsi appelé parce qu'en se combinant avec l'oxygène, il forme de l'eau. Cavendish le découvrit en 1781. L'hydrogène est très répandu dans la nature ; il existe à l'état gazeux dans les fumerolles qui se dégagent des volcans. Il entre dans la composition de l'eau et de toutes les substances organiques animales ou végétales, ainsi que dans une foule de substances inorganiques, en particulier dans les acides.

On le prépare généralement en décomposant l'acide sulfurique ou l'acide chlorhydrique, à froid, par le zinc ou le fer. Il est recueilli dans une éprouvette reposant sur une cuve à eau. On le purifie en le faisant passer dans un tube de verre rempli de tournure de cuivre et maintenu au rouge.

L'hydrogène peut encore se préparer par électrolyse de l'eau. Le commandant Renard au laboratoire aéronautique de Chalais-Meudon le préparait par électrolyse d'une solution alcaline étendue. Depuis 1900, ce procédé est mis en pratique dans la fabrication de la soude par électrolyse. En 1909, le capitaine Lelarge installa à Chalais-Meudon des appareils produisant l'hydrogène dans les meilleures conditions possibles : il faisait agir la soude sur le *silicol* ou ferro-silicium. Au début de la Grande Guerre on dut se préoccuper, étant donné l'énorme quantité d'hydrogène employé, d'établir un matériel complet permettant de fabriquer le gaz le plus économiquement possible et à pied d'œuvre ; on utilisa le procédé à l'*hydrolithe* (*hydrure de calcium* CaH^2) que l'on décompose en présence de l'eau (procédé Jaubert), le procédé au *silicol*, et enfin le procédé à l'*hydrogénite* qui est une variante du procédé au silicol.

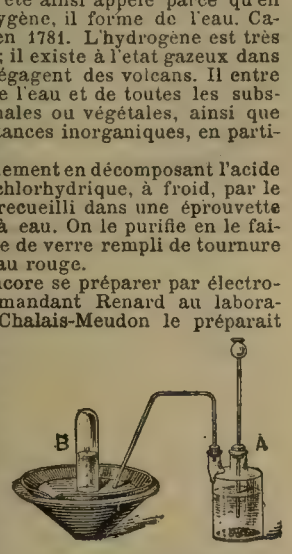

Préparation de l'hydrogène par le fer ou le zinc à froid ; A, flacon contenant le zinc et l'acide chlorhydrique ; B, éprouvette sur la cuve à eau.

L'hydrogénite est un mélange à l'état de poudre fine de ferro-silicium et de soude caustique. La réaction ne se produit que sous l'action de la chaleur. Ce dernier procédé est dû à Jaubert et Louis Bérard.

Il existe d'autres préparations industrielles de l'hydrogène. G. Claude le retire du gaz à l'eau, ou du gaz de ville, etc.

L'hydrogène a pour symbole H, pour poids atomique 1 ; c'est un gaz incolore, inodore et sans saveur. Un litre de ce gaz pèse 0 gr. 089 ; c'est le plus léger de tous les gaz, d'où son application au gonflement des ballons. Il a été liquéfié à — 252° et solidifié à — 259°. Par suite de son extrême légèreté, il possède la propriété de traverser facilement les membranes et la terre poreuse, ainsi que le fer et le platine lorsque ceux-ci sont portés au rouge. Il est peu soluble dans l'eau et très difficilement liquéfiable ; il conduit bien la chaleur et l'électricité.

L'hydrogène, préalablement enflammé, brûle à l'air en produisant une flamme peu éclairante, mais dont la température est très élevée ; on peut rendre cette flamme éclairante en plaçant à son intérieur une matière solide qui se trouve portée à l'incandescence. Un mélange d'oxygène et d'hydrogène dans la proportion de 1 volume du premier pour 2 volumes du second brûle dans l'air en produisant un dégagement de chaleur suffisant pour fondre le platine (v. CHALUMEAU). Les deux gaz, réunis dans les proportions indiquées plus haut, se combinent également pour donner de l'eau, sous l'influence de l'étincelle électrique.

L'hydrogène est un corps réducteur, c'est-à-dire qu'il peut enlever l'oxygène aux composés oxygénés, en formant de l'eau. Il réduit de cette manière la plupart des oxydes. En le combinant directement à l'azote en présence d'un catalyseur, on obtient le gaz ammoniac synthétique.

hydrogéné, e adj. Qui est combiné avec l'hydrogène. Qui contient de l'hydrogène.

hydrogéner [*né*] v. a. (Se conj. comme *accélérer*.) Combiner avec l'hydrogène.

hydrogénèse n. f. Science qui traite de la recherche, de la captation et de l'utilisation des sources et des cours d'eau.

hydrogénique adj. Qui se rapporte à l'hydrogène.

hydrogénite n. f. Mélange de ferro-silicium et de soude caustique qui dégage de l'hydrogène pur sous l'influence de la chaleur.

hydrogéologie [*jî*] n. f. Histoire des eaux terrestres.

hydrogéologique adj. Qui concerne l'hydrogéologie.

hydrogéologiste [*jis-te*] n. m. Savant qui s'occupe d'hydrogéologie.

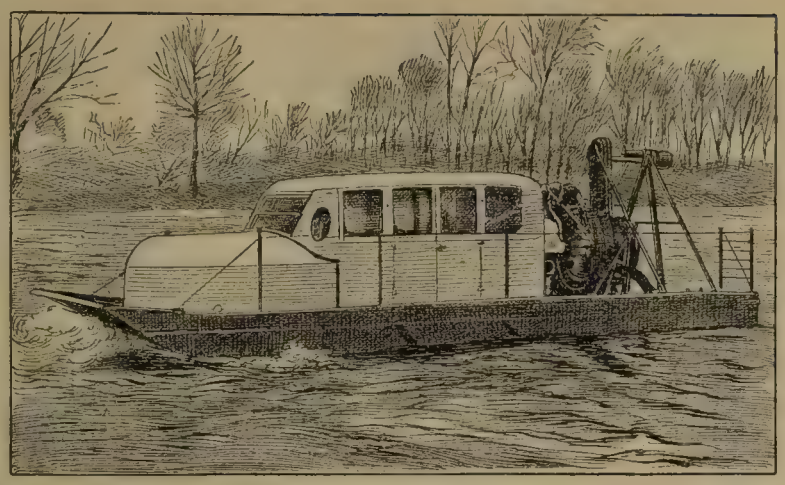
Hydroglisseur.

hydroglisseur n. m. Bateau à propulsion aérienne, disposé pour obtenir pendant la marche le plus petit volume immergé possible. Syn. BATEAU GLISSEUR.

hydrognomonie [*nî*] n. f. (du gr. *hudôr*, eau, et *gnômôn*, qui connaît). Art de découvrir les sources au moyen d'une baguette magique.

hydrognosie n. f. Syn. de HYDROGÉOLOGIE.

hydrographe n. m. Qui est versé dans l'hydrographie.

hydrographie [*fî*] n. f. (du préf. *hydro*, et du gr. *graphein*, décrire). Topographie maritime qui a pour objet de lever le plan des côtes, des îles, etc. Ensemble des eaux courantes ou stables d'une région : *l'hydrographie de la Suède est très riche.* Science qui traite du régime des eaux d'une région.

hydrographier [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier*.) Décrire au point de vue de l'hydrographie.

hydrographique adj. Qui appartient à l'hydrographie : *carte hydrographique.*

— ENCYCL. *Service hydrographique de la marine.* On nomme ainsi une administration composée d'officiers de marine et d'ingénieurs chargés de collationner, produire et publier les documents intéressant la navigation, les feux, balises, écueils, etc. Il est dirigé par un contre-amiral et comprend deux services annexes : la *météorologie* et les *instructions nautiques.*

hydrohygromètre n. m. Appareil servant à la fois d'hygromètre et de pluviomètre.

hydroïdes [*dro-i-de*] n. m. pl. Ordre de cœlentérés, classe des hydroméduses, renfermant de petits polypes isolés ou réunis en colonies. S. un *hydroïde.*

hydrolactomètre n. m. Instrument servant à mesurer la quantité d'eau contenue dans le lait.

hydrolase n. f. Ferment soluble qui agit en fixant de l'eau sur les matières fermentescibles : *l'invertine, l'émulsine, la pepsine sont des hydrolases.*

hydrolat [*la*] n. m. (du gr. *hudôr*, eau). Eau chargée, par distillation, des principes volatils de certaines plantes.

— ENCYCL. Les hydrolats se préparent soit avec des plantes fraîches, soit avec des plantes sèches. Les plantes mondées sont divisées en menus fragments, puis arrosées d'une certaine quantité d'eau, qui varie avec les plantes traitées et peut aller jusqu'à quatre et cinq fois leur poids, et l'on soumet le tout à la distillation. Les hydrolats sont employés en pharmacie et en parfumerie.

hydrolé n. m. Médicament préparé avec de l'eau tenant en dissolution de principes médicamenteux : *les potions, tisanes, collyres, bains sont des hydrolés.*

hydrolithe n. f. Hydrure de calcium qui, en présence de l'eau, se décompose en hydrogène et calcium. V. HYDROGÈNE.

hydrologie [*jî*] n. f. (du préf. *hydro*, et du gr. *logos*, discours). Partie de la science qui traite des eaux, de leurs différentes espèces, de leurs propriétés, de leur régime, etc.

— ENCYCL. Ce qui caractérise essentiellement les eaux minérales thérapeutiques, c'est la teneur et l'espèce de leur minéralisation et leur thermalité, jointes à une certaine radioactivité particulièrement efficace à la source même. Au point de vue de la thérapeutique, on distingue les eaux froides (au-dessous de 20°), tièdes (de 20° à 30°), chaudes (de 30° à 40°), très chaudes (au-dessus de 40°). D'après leur minéralisation, on distingue les eaux acidulées gazeuses, les eaux sulfurées (sodiques ou calciques), les eaux chlorurées (sodiques, sulfurées, bicarbonatées, sulfatées), les eaux bicarbonatées, les eaux sulfatées, les eaux ferrugineuses, enfin, les eaux oligométallites (ou à faible minéralisation).

L'action thérapeutique peut être *dynamique* (stimulante ou sédative), *altérante* (diluante, reconstituante, spécifique), *éliminatrice*, *révulsive.*

Un *Institut d'hydrologie* est rattaché, à Paris, à l'Ecole des hautes études (Collège de France).

hydrologique adj. Qui a rapport à l'hydrologie.

hydrologue [*lo-ghe*] ou **hydrologiste** [*jis-te*] adj. et n. m. Qui s'occupe d'hydrologie.

hydrolysable [*li-za-ble*] adj. Qui est susceptible d'être hydrolysé.

hydrolyse [*li-ze*] n. f. (du préf. *hydro*, et du gr. *lusis*, dissolution). Dédoublement de la molécule de certains composés organiques, en présence d'un excès d'eau.

hydrolyser [*li-zé*] v. a. Faire subir à un composé le phénomène de l'hydrolyse.

hydromagnésite n. f. Carbonate naturel hydraté de magnésium.

hydromancie [*si*] n. f. (du préf. *hydro*, et du gr. *manteia*, divination). *Antiq.* Divination par l'eau.

hydromancien, enne [*si-in, è-ne*] n. Qui pratique l'hydromancie.

hydromécanique adj. Se dit de certains appareils dans lesquels l'eau est employée comme moteur mécanique.

hydroméduse [*du-ze*] n. f. Genre de reptiles chéloniens, comprenant trois espèces propres à l'Amérique du Sud. (Les hydroméduses sont de grandes tortues qui atteignent 1 mètre de longueur ; leur tête est très forte et leur cou très long.)

hydroméduses [*du-ze*] n. f. pl. Classe des cœlentérés, comprenant les méduses et les polypes qui les produisent. S. une *hydroméduse.*

— ENCYCL. Dans les hydroméduses, les méduses représentent la génération libre et sexuée, tandis que le polype ne représente plus alors que la nourrice. Cette classe se divise en trois ordres : *hydroïdes, siphonophores, acalèphes.*

hydromel [*mèl*] n. m. (du préf. *hydro*, et du lat. *mel*, miel). Boisson fermentée ou non, faite d'eau et de miel : *l'hydromel était très estimé des anciens.*

— ENCYCL. L'hydromel se prépare en ajoutant à 100 litres d'eau chaude 50 kilogrammes de miel. On fait bouillir le tout en agitant et en écumant, puis, quand le liquide est diminué du quart, on le fait refroidir. Enfin, on le met en tonneaux et on le laisse fermenter pour le soutirer quand la fermentation est achevée.

L'antiquité grecque et romaine fit usage de l'hydromel. Chez les peuples scandinaves, qui lui attribuaient une origine divine, l'hydromel remplaçait le vin. Longtemps, en France, il fut au nombre des boissons usuelles.

hydromellite [*mèl*] ou **hydromellé** [*mèl*] n. m. Mellite préparé avec de l'eau ordinaire ou chargée de principes médicamenteux.

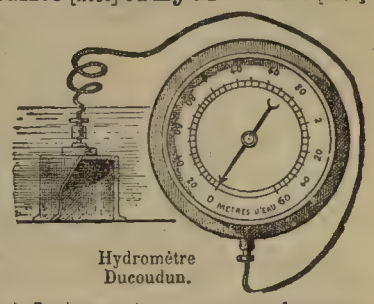

Hydromètre Ducoudun.

hydrométéore n. m. Météore aqueux.

hydromètre n. m. (du préf. *hydro*, et du gr. *metron*, mesure). Instrument pour mesurer la pesanteur, la densité, la force des liquides.

— ENCYCL. Pour mesurer la hauteur d'un liquide contenu dans un réservoir, on peut utiliser l'hydromètre Ducoudun, comprenant une cloche qui renferme de l'air et qui a été descendue au fond du réservoir ; la partie supérieure de la cloche communique par l'intermédiaire d'un tube en cuivre avec le mouvement d'horlogerie qui commande une aiguille mobile devant un cadran. Dans ces conditions, l'air de la cloche, plus ou moins comprimé suivant que le niveau de l'eau est plus ou moins élevé dans le réservoir, agit sur l'aiguille, qui indique en mètres la hauteur du liquide.


Hydromètre.

hydromètre n. f. Genre d'insectes hémiptères comprenant une dizaine d'espèces, réparties sur le globe. (Minces, allongées, possédant des pattes très ténues, les hydromètres marchent lentement sur les plantes aquatiques ou même sur l'eau ; une espèce est connue en France.)

hydrométrie [*trî*] n. f. (de *hydromètre*). Science qui comprend tout ce qui se rapporte à l'eau.

hydrométrique adj. Qui concerne l'hydrométrie.

hydrominéral, e, aux adj. Qui se rapporte aux eaux minérales : *cure hydrominérale.*

hydromoteur n. m. Appareil moteur, puisant l'énergie motrice dans la poussée ou le poids de l'eau. (Les hydromoteurs comprennent les roues hydrauliques, les turbines, les moteurs à pistons, et un grand nombre de machines diverses.)

hydromphale [*dron-fa-le*] n. m. Tumeur à l'ombilic, pleine de sérosités.

hydromys [*miss*] n. m. Genre de mammifères rongeurs.


Hydromys.

— ENCYCL. Les hydromys sont de grands rats à pelage fin, d'un brun luisant nuancé de fauve, avec le ventre et les flancs orangés, à longue queue pointue, à pieds palmés, qui vivent dans l'Australie méridionale et la Tasmanie.

hydronéphrose [*frô-ze*] n. f. (du préf. *hydro*, et du gr. *nephros*, rein). Tumeur liquide formée par accumulation d'urine dans les calices et les bassinets du rein.

— ENCYCL. Les causes de l'hydronéphrose sont des tumeurs qui compriment l'uretère, des calculs, la grossesse, etc. C'est une affection toujours sérieuse ; tant qu'il n'existe pas de complication, on doit surseoir à toute opération chirurgicale, car il peut y avoir résolution spontanée. Dès que des troubles surviennent, il faut pratiquer une ponction, ou même faire une néphrectomie.

hydropathe adj. et n. (du préf. *hydro*, et du gr. *pathos*, affection). Qui cherche à guérir uniquement par l'usage interne et externe de l'eau pure : *médecin hydropathe.* Subst. : *un hydropathe.*

Hydropathes (*les*), société littéraire fondée à Paris en 1878, par Emile Goudeau, dans le but de faire dire par les poètes eux-mêmes leurs poésies devant un auditoire compétent. Elle comptait des écrivains comme P. Bourget, Maupassant, Hennique, P. Arène, Rollinat, Lavedan, Richepin, M. Donnay, etc. Elle se scinda en plusieurs groupes : *Hirsutes, Décadents, Chat noir.*

hydropathie [*tî*] n. f. Système médical des médecins hydropathes.

hydropède n. m. (du préf. *hydro*, et du lat. *pes, pedis*, pied). Appareil comportant généralement un système de flotteurs aquatiques et que le pilote fait progresser au moyen d'un pédalier.

hydropédèse [*dè-ze*] n. f. (du préf. *hydro*, et du gr. *pêdêsis*, action de jaillir). Sueur abondante.

hydropéricarde n. m. Accumulation, dans le péricarde, d'une sérosité.

hydrophane n. f. (préf. *hydro*, et *phainein*, briller). Substance minérale formée de silice hydratée. Variété d'opale qui devient transparente en se pénétrant d'eau. Adjectiv. : *opale hydrophane.*

hydrophidés n. m. pl. Famille de reptiles ophidiens, dont le genre *hydrophis* est le type. S. un *hydrophidé.*

hydrophile adj. (préf. *hydro*, et du gr. *philos*, ami). Qui est avide d'eau, qui absorbe l'eau. *Ouate* ou *coton hydrophile*, ouate ou coton absorbant facilement l'eau et les liquides, et que l'on utilise surtout pour le lavage des plaies et dans les opérations chirurgicales, où ils ont remplacé la charpie. (On les prépare en les faisant bouillir dans une lessive de soude à 4 p. 100.)


Hydrophile.

hydrophile n. m. Genre d'insectes coléoptères palpicornes, d'un noir verdâtre, luisant, qui vivent dans les eaux stagnantes.

hydrophilidés n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères, dont l'*hydrophile* est le type. S. un *hydrophilidé.*

hydrophis [*fiss*] n. m. Genre de reptiles ophidiens, qui atteignent deux mètres de long.

— Encycl. Les hydrophis sont gris ou blanchâtres, souvent annelés de noir, avec des lisérés bleus, rouges ou jaunes, et nagent admirablement. Extrêmement venimeux, ils sont très redoutés des pêcheurs des côtes de l'Inde. On en connaît une quinzaine d'espèces, des mers chaudes.


Hydrophis.

hydrophobe adj. et n. (du préf. *hydro*, et du gr. *phobos*, crainte). Qui a l'eau en horreur. *Vulgairem.* Qui est atteint de la rage.

hydrophobie [*bî*] n. f. (de *hydrophobe*). Horreur de l'eau.

— Encycl. Le mot *hydrophobie* est employé improprement pour désigner la *rage*. On regarde vulgairement l'*horreur de l'eau* comme un symptôme caractéristique de cette affection, ce qui n'est pas exact ; car, dans l'intervalle des accès, le chien enragé boit comme un autre. Si, en accès, il ne peut pas déglutir l'eau, c'est par suite d'un spasme du pharynx. De plus, le reflet brillant de l'eau, frappant les yeux du chien enragé, provoque souvent un accès. V. RAGE.

hydrophobique adj. Qui a rapport à l'hydrophobie.

hydrophone n. m. (du préf. *hydro*, et du gr. *phônê*, voix). Sorte de microphone, utilisé pour la recherche des fuites dans les canalisations d'eau.

hydrophore adj. (du préf. *hydro*, et du gr. *phoros*, qui porte). Se dit de statues portant des vases d'où l'eau s'écoule.

hydrophtalmie [*mî*] n. f. *Méd.* Distension du globe oculaire par une pression intérieure trop forte.

hydrophyllacées [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones gamopétales supérovariées, dont le genre *hydrophylle* est le type. S. une *hydrophyllacée.*

hydrophylle n. f. Genre d'hydrophylladées, comprenant des herbes à feuilles rudes, dont on connaît cinq espèces de l'Amérique boréale.


Hydrophylle : *a*, coupe de la fleur.

hydrophyte n. f. (préf. *hydro*, et du gr. *phuton*, pante). Nom générique sous lequel on désigne les plantes d'eau, et en particulier, les algues d'eau douce.

hydrophytographe n. m. Auteur d'une hydrophytographie.

hydrophytographie [*fî*] n. f. Description des hydrophytes ou plantes aquatiques.

hydrophytologie [*jî*] n. f. Partie de la botanique, qui traite de l'étude des hydrophytes ou algues.

hydropigène adj. Qui engendre l'hydropisie : *néphrite hydropigène.*

hydropique n. et adj. (gr. *hudrôpikos*). Qui est atteint d'hydropisie.

hydropisie [*zî*] n. f. (gr. *hudrôpisis*). Accumulation morbide de sérosités dans quelque partie du corps, notamment dans l'abdomen.

— Encycl. L'hydropisie est due à une irritation sécrétoire, un trouble de la circulation, ou à une altération du sang. Les diverses hydropisies sont : l'*ascite*, l'*anasarque*, l'*hydarthrose*, l'*hydrocéphalie*, l'*hydropéricarde*, l'*hydrothorax*, etc. (V. ces mots.)

hydropisme [*pis-me*] n. m. Etat du corps affecté d'hydropisie ou de tendance à l'hydropisie.

hydroplane n. m. (préf. *hydro*, et gr. *planès*, errant). Bateau destiné à glisser à la surface de l'eau, et qui réclame un effort de propulsion beaucoup moindre qu'un bateau ordinaire.

hydroplastie [*plas-tî*] n. f. (du préf. *hydro*, et du gr. *plastos*, façonné). Action de recouvrir un métal d'une couche d'un autre métal sans employer l'électricité.

hydropneumatique adj. (du préf. *hydro*, et du gr. *pneuma, atos*, air). Qui fonctionne à l'aide de l'eau et d'un gaz comprimé. *Frein hydropneumatique*, frein spécial adapté aux canons de siège et de campagne, et qui est destiné à amortir le recul et à remettre aussitôt après la pièce en batterie.

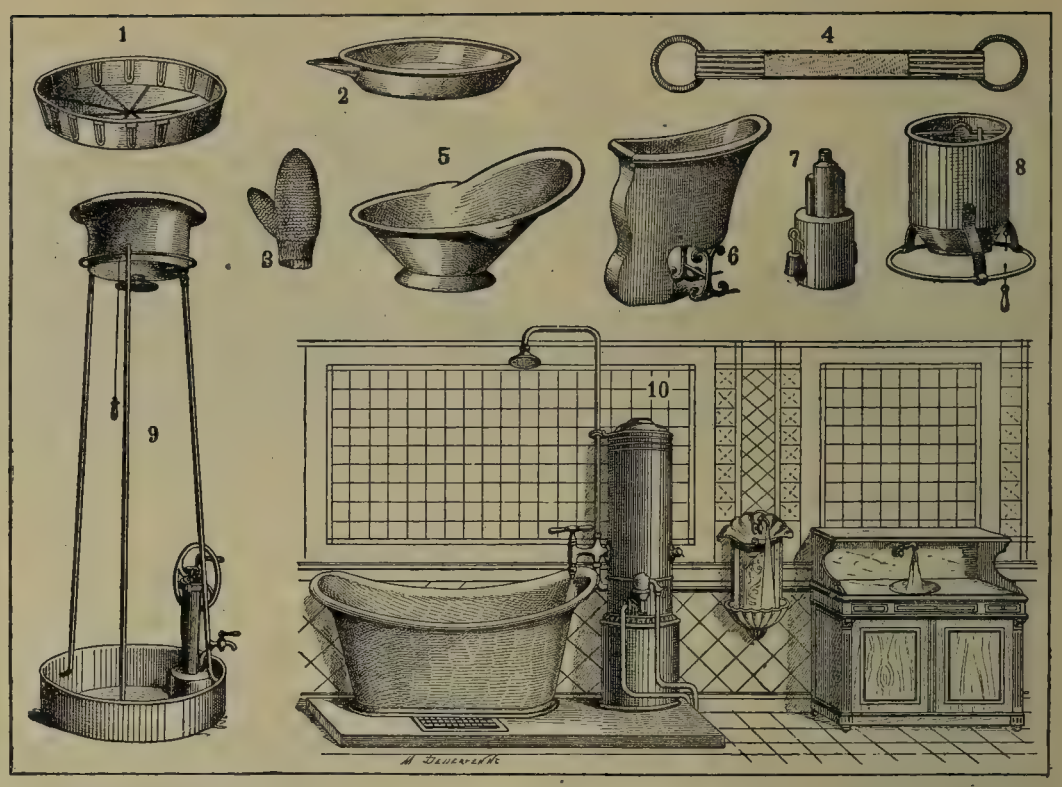
1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10.

HYDROTHÉRAPIE : 1. Tub de voyage, en tissu caoutchouté ; 2. Tub en métal ; 3. Gant à frictions ; 4. Lanière à frictions ; 5. Bain de siège ; 6. Baignoire-fauteuil ; 7. Cylindre chauffe-bain ; 8. Seau à douche ; 9. Appareil à douche simple, réservoir et pompe à volant, pomme de pluie ; 10. Salle de bain et de toilette. V. DOUCHE.

hydropneumothorax [*raks*] n. m. Epanchement de sérosités et accumulation de gaz dans la cavité pleurale.

— Encycl. La présence de gaz est due à une perforation de la plèvre ; la cavité pleurale se distend par les gaz contenus dans un organe voisin (poumons), ou par l'air extérieur. Les causes de la perforation sont la tuberculose pulmonaire, la pleurésie, etc. Ses symptômes sont : début brusque, douleurs vives, point de côté, oppression considérable. La mort en est la conclusion généralement rapide.


Hydropore.

hydropore n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, petits, bruns ou fauves, marquetés, comprenant plusieurs centaines d'espèces, répandues partout, qui vivent dans les eaux douces et saumâtres, stagnantes et courantes.

hydropote n. et adj. Qui ne boit que de l'eau.

hydropote ou **hydropotès** [*tès*] n. m. Genre de mammifères ruminants, de la famille des cervidés, propres à la Chine et à la Corée : *l'hydropote est un petit cerf sans cornes.*


Hydropote.

hydropsyché n. f. Genre d'insectes névroptères, comprenant quelques espèces brunes et rousses, de l'hémisphère boréal, dont les larves vivent dans les ruisseaux, renfermées dans des gaines faites de grains de sable agglomérés avec de la soie.


Hydropsyché.

hydropyrique adj. Se dit des volcans qui lancent de l'eau et du feu.

hydroquinone [*ki*] n. f. Diphénol que l'on peut obtenir, par exemple, en faisant agir du persulfate de potassium sur une solution alcaline de phénol. Syn. PARADIPHÉNOL.

— Encycl. L'hydroquinone jaune du commerce s'obtient en faisant cristalliser une solution d'hydroquinone dans le bisulfite de sodium. Réducteur très énergique, l'hydroquinone est employée comme révélateur photographique (amidol, métol, pyrogallol, etc.).

hydrorachis [*chiss*] n. m. (du préf. *hydro*, et *rachis*). Collection de liquide céphalorachidien dans la moelle épinière, faisant hernie entre deux vertèbres. (On dit aussi SPINA BIFIDA. V. ce mot.)

hydrorrhée [*dro-ré*] n. f. (du préf. *hydro*, et du gr. *rhein*, couler). Ecoulement chronique d'un liquide aqueux.

hydrosalpingite n. f. Hydropisie des trompes de Fallope. Syn. HYDROSALPINX.

— Encycl. L'hydrosalpingite résulte de l'atrésie plus ou moins complète des trompes de Fallope. On observe au début les mêmes symptômes que dans les affections de l'ovaire (douleur, pesanteur dans le côté). La tumeur se développe peu à peu, et le seul remède est l'ablation de la trompe malade, et de l'ovaire correspondant.

hydrosauriens [*sô-ri-in*] n. m. pl. Division des sauriens, comprenant ceux qui vivent ordinairement dans l'eau, comme les crocodiles (par opposition aux *géosauriens*). S. un *hydrosaurien.*

hydroscope [*dros-ko-pe*] n. m. (du préf. *hydro*, et du gr. *skopein*, observer). Celui qui, à certains caractères, reconnaît la présence de l'eau souterraine.

hydroscopie [*dros-ko-pî*] n. f. Science de l'hydroscope.

hydroscopique [*dros-ko-pi-ke*] adj. Qui appartient à l'hydroscopie.

hydrosidérite n. f. Syn. de LIMONITE.

hydrosilicate n. m. Silicate hydraté.

hydrosiliceux, euse [*seû, eu-ze*] adj. Qui contient de l'eau et de la silice.

hydrosol n. m. Nom donné par Graham à l'état liquide d'un colloïde.

hydrosome n. m. Ensemble d'une colonie de polypes hydroïdes : *toute colonie d'hydroïdes, ou hydrosome, est formée de deux sortes de zoïdes, les uns nourriciers, les autres reproducteurs.*

hydrostat [*dros-ta*] n. m. Sorte de caisson permettant de travailler sous l'eau.

hydrostaticien [*dros-ta-ti-si-in*] n. m. Savant qui s'occupe d'hydrostatique.

hydrostatimètre [*dros-ta*] n. m. Appareil indiquant le niveau de l'eau dans un cours d'eau quelconque, à l'aide d'un système électrique particulier.

hydrostatique [*dros-ta*] adj. (du préf. *hydro*, et de *statique*). Qui se rapporte à l'équilibre des liquides et des gaz : *lampe hydrostatique. Balance hydrostatique*, balance imaginée par Galilée pour vérifier le principe d'Archimède, et déterminer le poids spécifique, la densité des corps.

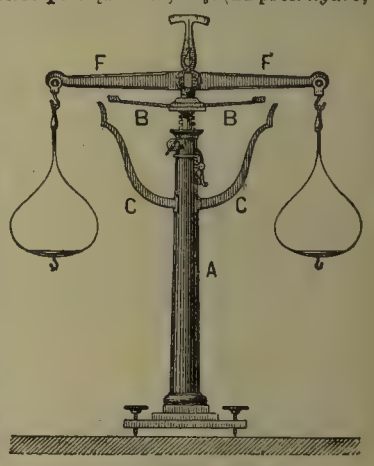

Balance hydrostatique.

— Encycl. *Balance hydrostatique.* C'est une balance ordinaire, dans laquelle le fléau *F F* peut être abaissé ou élevé à l'aide d'une colonne à crémaillère *A*. Une fourchette *B B* empêche le fléau d'exécuter une grande déviation ; aux plateaux sont fixés des crochets permettant de suspendre les corps. Lorsqu'on ne se sert pas de balance, on abaisse le fléau et on le laisse reposer sur la fourchette *C C*.

hydrostatique [*dros-ta*] n. f. (pour l'étymol. v. ci-dessus). Partie de la mécanique, qui a pour objet l'équilibre des liquides et la pression qu'ils exercent sur les vases : *Archimède créa l'hydrostatique.*

— Encycl. L'hydrostatique est une des branches de l'hydraulique, et c'est la plus vieille en date ; il faut remonter à Archimède pour rencontrer les premiers travaux sur l'hydrostatique. Plus tard, Stevin expliqua le *paradoxe hydrostatique* (V. PARADOXE), puis Pascal formula en 1653 le théorème fondamental qui sert de base à toute cette science et que l'on peut énoncer ainsi : *Toute pression exercée sur une portion de la surface d'un liquide enfermé de tous côtés se transmet intégralement à une partie plane de même surface prise sur la paroi ou dans l'intérieur du liquide et orientée de façon quelconque.* C'est pour vérifier expérimentalement ce principe, que Pascal imagina la presse hydraulique. (V. HYDRAULIQUE). Les lois de

l'hydrostatique, dans leurs grandes lignes, s'appliquent aussi aux gaz, et c'est le principe d'Archimède qui explique la théorie des aérostats.

hydrosulfate n. m. Syn. anc. de SULPHYDRATE.

hydrosulfite n. m. Sel de l'acide hydrosulfureux : *l'hydrosulfite de sodium est employé en teinturerie.*

hydrosulfureux, euse [*reû, eu-ze*] adj. Se dit d'un acide que l'on obtient en hydrogénant l'acide sulfureux.

hydrosulfurique adj. Syn. ancien de SULFHYDRIQUE.

hydrotachymètre [*ki*] n. m. Instrument pour mesurer la vitesse de l'eau.

hydrotechnique [*tèk-ni-ke*] n. f. Partie de la mécanique, qui se rapporte à la conduite et à la distribution des eaux.

hydrothèque [*tè-ke*] n. f. (préf. *hydro*, et du gr. *thêkê*, boîte). Enveloppe chitineuse en forme de calice, dans laquelle sont renfermés les polypes nourriciers ou hydranthes d'une colonie de mollusques hydroïdes.

hydrothérapeute n. m. Médecin qui traite surtout par l'hydrothérapie.

hydrothérapeutique n. f. Syn. de HYDROTHÉRAPIE.

hydrothérapie [*pî*] n. f. (préf. *hydro*, et du gr. *therapeia*, traitement). Traitement des maladies au moyen de l'eau froide ou chaude.

— ENCYCL. Dans son sens le plus large, le mot *hydrothérapie* désigne les méthodes thérapeutiques utilisant l'eau, de quelque manière que ce soit ; et, à ce compte, les traitements médicaux par les eaux minérales ou thermales sont de l'hydrothérapie. En effet, dans certains cas, ces traitements utilisent l'eau aussi bien à l'extérieur du corps qu'en boisson. On leur réserve cependant l'appellation de *crénothérapie*, comme on designe plus spécialement sous le nom de *balnéothérapie* l'emploi méthodique des bains, et même de *thalassothérapie* la pratique des bains de mer.

Dès lors, le sens du mot *hydrothérapie* se restreint à l'emploi externe de l'eau en ablutions, affusions et tub, enfin enveloppements humides et douches.

Ainsi entendue, l'hydrothérapie a été pratiquée dès l'antiquité ; mais il faut arriver à nos jours pour la voir sortir du domaine de l'empirisme et se plier aux règles sévères que lui a dictées la thérapeutique.

Les affusions et ablutions d'eau à la température ambiante sont des pratiques d'hygiène ; mais la thérapeutique intervient pour régler l'emploi de l'eau froide ou chaude soit en affusions, soit en enveloppements humides, soit en douches. Les enveloppements humides se font avec des compresses, des serviettes, des draps trempés dans l'eau et faiblement exprimés. Les affusions et ablutions se font à l'aide d'éponges ou de serviettes.

Quant aux douches, elles nécessitent des appareils spéciaux. Certaines, qui répondent à des indications organopathiques, sont strictement localisées (douches hypogastrique, splénique, hépatique, périnéale, utérine, rachidienne, etc.) ; de même, l'eau qu'elles utilisent peut être chargée de divers produits médicamenteux (douches salines, alcalines, etc.).

Les douches et les affusions ont des effets généraux très importants. Outre que la peau, débarrassée des corps étrangers qui peuvent la salir, est assurée d'un fonctionnement normal, il se produit une régularisation des grandes fonctions (circulation, hématose, nutrition). L'emploi de l'eau froide a pour résultat l'accoutumance au froid et, par conséquent, l'augmentation de la résistance organique ; il donne des résultats très heureux dans toutes les formes des maladies du système nerveux.

En ce qui concerne les douches, pour la pratique desquelles il est toujours nécessaire de prendre l'avis d'un médecin, on peut recommander les précautions suivantes : être à jeun, ou à une distance de cinq à six heures du dernier repas ; marcher avant et, si possible, pendant la douche, mais obligatoirement marcher *après* pour favoriser la réaction, ou bien avoir recours aux frictions, massages, à des exercices de gymnastique rythmés.

Les douches doivent être courtes (10 à 30 secondes) quand elles sont froides (+9°) : elles sont alors toniques et sédatives ; chaudes (30 à 35°), elles sont excitantes lorsqu'elles sont courtes, sédatives au contraire lorsqu'elles sont prolongées (1 minute et plus).

hydrothérapique adj. Qui a rapport à l'hydrothérapie : *traitement hydrothérapique.*

hydrothermal, e, aux [*tèr*] adj. (du préf. *hydro*, et de *thermal*). Qui se rapporte aux sources d'eaux thermales.

hydrothermique [*tèr*] adj. Qui se rapporte à l'eau et à la chaleur.

hydrothermothérapie [*pî*] n. f. Thérapeutique par l'eau chaude.

hydrothorax [*raks*] n. m. (du préf. *hydro*, et de *thorax*). Hydropisie de la plèvre.

— ENCYCL. La lésion consiste dans la présence d'un épanchement de sérosité limpide pouvant aller de quelques centimètres cubes à plusieurs litres.

L'hydrothorax est un symptôme d'un fâcheux pronostic, qui survient au cours du mal de Bright ou de l'asystolie. Il diffère de la pleurésie par l'absence de fièvre, de point de côté, et par sa bilatéralité. Si la gêne est considérable, on fera une thoracentèse. Le traitement consiste en diurétiques, sudorifiques et purgatifs.

hydrotimètre n. m. (du gr. *hudrotês*, humidité, et *metron*, mesure). Instrument employé pour déterminer la quantité des sels calcaires que contient une eau.

hydrotimétrie [*trî*] n. f. (de *hydrotimètre*). Détermination de la quantité des sels calcaires que contient une eau.

— ENCYCL. Si une eau renferme des sels terreux, ceux-ci décomposent les acides gras du savon et forment avec eux des composés insolubles, et la mousse ne se produira que lorsque toute la chaux et la magnésie contenues dans l'eau auront été neutralisées. En conséquence, si l'on agite une solution alcoolique de savon avec l'eau à étudier, plus la teneur de l'eau en sels alcalino-terreux sera forte, plus il faudra de solution alcoolique de savon pour que la mousse se produise.

hydrotimétrique adj. Qui a rapport à l'hydrotimétrie : *degré hydrotimétrique.*

hydrotropique adj. Qui présente les phénomènes de l'hydrotropisme.

hydrotropisme [*pis-me*] n. m. Courbure produite dans un organe végétal par l'influence de l'eau sur sa croissance.

hydrotypie [*pî*] n. f. Procédé industriel de reproduction, basé sur l'insolubilité de la gélatine bichromatée, qui a reçu l'action de la lumière.

hydroxylamine [*drok-si*] n. f. Base organique qui se forme dans de nombreux cas, entre autres dans la réduction des azotites. Syn. OXYAMMONIAQUE.

hydrozincite n. f. Carbonate naturel hydraté de zinc, qui est la calamine terreuse des anciens. Syn. ZINCONISE.

hydrure n. m. (du gr. *hudôr*, eau). Composé de l'hydrogène avec un corps simple autre que l'oxygène.

hyémal, e, aux adj. V. HIÉMAL.

hyène n. f. (gr. *huaina ;* de *hus*, porc). Genre de mammifères carnassiers, de l'Asie et de l'Afrique. *Fig.* Personne d'un naturel féroce et bas. (Quelques-uns aspirent l'*h*.)

— ENCYCL. Les hyènes, dont on connaît trois espèces des régions chaudes, sont des animaux remarquables par leur train de derrière très surbaissé. Leur pelage est gris ou fauve sale. Les hyènes vivent surtout de charognes et de cadavres qu'elles déterrent. Elles attaquent rarement l'homme. Nocturnes et timides, elles rôdent autour des lieux habités et passent le jour dans des cavernes. On les rencontre surtout en Afrique. L'hyène peut s'apprivoiser ; mais son odeur infecte la fait peu rechercher dans les ménageries.



Hyène.

hyénidés [*dé*] n. m. pl. Famille de mammifères carnassiers, ayant pour type l'*hyène*. S. un *hyénidé*.

Hyères (ÎLES D'), petit archipel français de la Méditerranée, près des côtes du Var, séparant la *baie d'Hyères* de la mer et comprenant *Porquerolles*, *Port-Cros*, l'*île du Levant* et deux autres îlots. Climat très égal et très doux. Station hivernale très fréquentée.

HYÈRES (îles d').

Hyères, ch.-l. de c. (Var), arr. et à 19 kil. de Toulon, sur une dérivation du Gapeau ; 21.340 h. (*Hyérois*). Ch. de f. P.-L.-M. Station hivernale très fréquentée. Culture importante de primeurs. — Le cant. a 4 comm., et 25.930 h.

hygide adj. (du gr. *hugiês*, sain). Se dit de l'état du corps en bonne santé. ANT. **Morbide.**

Hygie, déesse grecque de la santé, fille d'Esculape. (*Myth.*)

hygiène n. f. (du gr. *hugiainein*, se bien porter). Partie de la médecine, qui traite des milieux où l'homme est appelé à vivre et de la manière de les modifier dans le sens le plus favorable à son développement : *l'observation des règles de l'hygiène est le moyen le plus sûr de conserver la santé.*

— ENCYCL. *Méd.* L'hygiène fut d'abord régie par les religions.

Elle se préoccupe de l'individu et de la collectivité ; son rôle est de prémunir l'un, pour préserver l'autre de la contagion possible des maladies.

L'*hygiène collective* comprend la désinfection obligatoire, la déclaration des maladies contagieuses, etc. Ce sont les données de l'école pasteurienne qui ont bouleversé l'hygiène. En chirurgie, ont apparu l'antisepsie, puis l'asepsie.

L'*hygiène publique* surveille toutes les mesures prophylactiques destinées à détruire les germes contenus dans les substances de consommation.

L'*hygiène professionnelle* tend à remplacer les substances nuisibles par d'autres inoffensives, à aérer les ateliers, etc.

L'*hygiène privée* comprend non seulement les soins de propreté corporelle, vestimentaire, et de l'habitation (aération), mais encore l'hygiène alimentaire, c'est-à-dire tout ce qui est susceptible d'empêcher les contagions ou de prévenir les intoxications et les empoisonnements produits par les aliments ou les ustensiles qui servent à leur cuisson.

— *Hygiène publique.* V. SANTÉ.

— *Hygiène (ministère de l'Assistance et de la Prévoyance sociales)*, créé par décret du 27 janvier 1920 et chargé des questions qui intéressent la santé publique, l'épargne, la garantie contre les risques de la vie, les accidents du travail, les subventions du pari mutuel, etc.

hygiénique adj. Qui a rapport à l'hygiène : *soins hygiéniques.*

hygiéniquement [*ke-man*] adv. Conformément aux lois de l'hygiène : *maison hygiéniquement construite.*

hygiéniste [*nis-te*] n. Personne qui s'occupe spécialement de l'hygiène.

Hygin (saint), né, croit-on, à Athènes, pape de 139 à 142, ou, selon d'autres, de 154 à 158, ou encore de 137 à 139. Fête le 11 janvier.

Hyginus ou **Higinus.** On possède sous ce nom d'auteur un certain nombre d'ouvrages qui ne sont pas sortis de la même plume ; entre autres, un *Commentaire sur Virgile*, un recueil de *Fables*, un traité *Sur la castramétation*, etc.

hygiologie n. f. (du gr. *hugiês*, sain, et *logos*, discours). *Méd.* Histoire de la santé, description du fonctionnement des organes dans l'état de santé.

hygrine n. f. Base retirée des alcaloïdes qui accompagnent la cocaïne dans la coca.

hygro (du gr. *hugros*, humide), préf. indiquant l'humidité.

hygrobaroscope [*ros-ko-pe*] n. m. *Physiq.* Syn. de ARÉOMÈTRE.

hygrobié, e adj. (du gr. *hugros*, humide, et *bios*, vie). Qui croît dans les terrains humides ou inondés.

hygro-électromètre n. m. Appareil servant à étudier la longueur des étincelles électriques.

hygrographe n. m. (du préf. *hygro*, et du gr. *graphein*, écrire). Hygromètre enregistreur.

hygrologie [*ji*] n. f. (du préf. *hygro*, et du gr. *logos*, discours). Traité sur l'eau et les autres fluides.

hygrologue [*lo-ghe*] n. m. Savant qui s'occupe d'hygrologie.

hygroma n. m. (du gr. *hugros*, humide). Inflammation des bourses séreuses.

— ENCYCL. L'hygroma présente une tuméfaction arrondie, rouge, chaude, douloureuse, fluctuante. Il se termine par résorption, suppuration, ou passage à l'état chronique. Comme traitement : immobilité, compression, injection iodée ou antiseptique, et, s'il y a suppuration, incision et lavage.

hygromètre n. m. (du préf. *hygro*, et du gr. *metron*, mesure). Instrument servant à apprécier le degré d'humidité de l'air.

— ENCYCL. Les hygromètres servent à déterminer l'état hygrométrique de l'air. V. HYGROMÉTRIE.

Il existe quatre classes d'hygromètres :

1° *Hygromètres chimiques.* On fait absorber la vapeur d'eau contenue dans un volume déterminé d'air : l'augmentation de poids de la substance absorbante donne le poids de la vapeur d'eau contenue dans la masse d'air considérée. La tension maximum de la vapeur peut être calculée directement ; elle est donnée par des tables.

2° *Hygromètres de condensation.* On détermine la température à laquelle il faut abaisser l'air pour le saturer de vapeur d'eau, ce que l'on constate par le dépôt de rosée qui se forme lorsque cette température est très légèrement dépassée. La tension de la vapeur d'eau contenue dans l'air est alors la tension maximum à la température obtenue. Elle est donnée par les tables, ainsi que la tension maximum à la température ambiante.

3° *Hygromètres d'absorption.* Ce sont des hygroscopes ; ils sont fondés sur le changement de longueur ou de volume que la vapeur d'eau fait subir à certaines substances (v. HYGROSCOPE). Dans l'hygromètre de Saussure, une aiguille enregistre les variations de longueur d'un cheveu ; dans celui de Richard, on emploie la corne, etc.

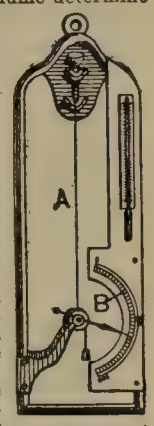

Hygromètre à cheveu : A, cheveu ; B, poulie munie d'un contrepoids.

hygrométricité n. f. Etat hygrométrique d'un corps. (Peu us.)

hygrométrie [*trî*] n. f. (de *hygromètre*). Science qui a pour but de déterminer l'état d'humidité de l'atmosphère.

— ENCYCL. Lorsque l'air reste en présence d'eau pendant un temps suffisant, il se sature, et la quantité de vapeur qu'il contient ne dépend que de la température et de la masse d'air saturé ; mais l'air peut ne pas être saturé. Dans un cas comme dans l'autre, la pression atmosphérique se compose de la pression de l'air, augmentée de la pression ou tension de la vapeur. Cette dernière, dans le cas de la saturation, est la *tension maximum de la vapeur à la température considérée.* La quantité de vapeur d'eau contenue dans l'air se définit par l'*état hygrométrique de l'air* : *c'est le rapport entre la tension de la vapeur d'eau contenue dans l'air et la tension maximum de la vapeur à la même température.*

hygrométrique adj. Qui a rapport à l'hygrométrie : *l'état hygrométrique de l'air.*

hygrométriquement [*ke-man*] adv. D'une manière hygrométrique.

hygronome n. f. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, noirs, avec les élytres en partie fauves, comprenant une seule espèce européenne, qui vit dans les marécages de France.

hygrophilo adj. (du préf. *hygro*, et du gr. *philos*, ami). Se dit d'une plante qui recherche l'humidité.

hygrophile n. f. Genre d'acanthacées, comprenant des herbes à tiges quadrangulaires, dont on connaît plus de vingt espèces des régions chaudes de l'Amérique, de l'Inde orientale et de l'Australie, qui habitent le bord des fleuves, ou les lieux marécageux.

hygrophobie [*bî*] n. f. (du préf. *hygro*, et du gr. *phobos*). Aversion pour les liquides.

hygroscope [*gros-ko-pe*] n. m. (du préf. *hygro*, et du gr. *skopein*, examiner). Instrument indiquant approximativement la plus ou moins grande humidité de l'air.

— Encycl. Les hygroscopes sont des hygromètres d'absorption (v. hygrométre), qui ne servent qu'à donner des indications sur la plus ou moins grande quantité de vapeur d'eau contenue dans l'air, sans donner la mesure de l'état hygrométrique. Il en existe de nombreuses variétés, fondées sur les déformations de certaines substances en présence de la plus ou moins grande quantité de vapeur d'eau. On utilise surtout, pour les construire, le boyau et la corne. L'appareil le plus connu représente un capucin dont le capuchon mobile s'abaisse ou se relève sur la tête, suivant que l'air est sec ou humide. Le mouvement est obtenu par une corde de boyau tordue qui se détend et, par suite, s'allonge quand l'air est humide.

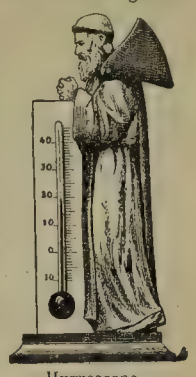
Hygroscope.

Il existe aussi des hygroscopes à couleur changeante, basés sur l'action de la vapeur d'eau sur certains composés chimiques : le chlorure de cobalt, par exemple, passe du bleu au rose lorsque l'air, d'abord anhydre, devient de plus en plus chargé de vapeur d'eau.

hygroscopicité [*gros-ko*] n. f. Faculté d'absorber l'humidité.

hygroscopie [*gros-ko-pî*] n. f. *Physiq.* Syn. de hygrométrie.

hygroscopique [*gros-ko*] adj. Qui se rapporte aux hygroscopes ou à l'hygroscopie ; qui indique le degré d'humidité de l'air.

hygrote n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, comprenant de petites formes ovales, courtes, tachetées de jaune ou de fauve, propres aux eaux stagnantes, et qui sont répandues sur tout le globe.

hygrusine [*zi-ne*] n. f. Partie fine des huiles essentielles.

Hyksos. *Hist.* V. pasteurs.

Hylas [*lass*], fils de Theiodomas, roi des Dryopes. Hercule, après en avoir tué le père, le prit pour compagnon et l'emmena dans l'expédition des Argonautes. Chargé d'aller puiser de l'eau, Hylas fut entraîné dans la source par les nymphes qu'avait séduites sa beauté. Hercule le chercha vainement ; il prit des otages, et ne les relâcha qu'après leur avoir fait promettre de chercher encore le jeune homme. Pendant des siècles, les habitants de la contrée continuèrent à appeler Hylas, surtout à l'anniversaire de sa disparition. (*Myth.*) Cet épisode a inspiré Théocrite et Apollonius de Rhodes.

hylaste [*las-te*] n. m. Genre d'insectes coléoptères rynchophores, comprenant de petits scolytes de France, qui attaquent le trèfle, les pins.

hylécète [*sè-te*] n. m. Genre d'insectes coléoptères térédiles, allongés, mous, bruns ou roux, comprenant une dizaine d'espèces du globe, dont quelques-unes, de France, attaquent les bois de chênes et les autres arbres des forêts montagneuses.

hylésine [*zi-ne*] n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, petits, cylindriques, bruns ou roux, nuisibles aux frênes et aux oliviers.

hylidés [*dé*] n. m. pl. Famille d'amphibiens anoures, comprenant les rainettes (*hyla*) et genres voisins. S. un *hylidé*.

hylobates [*tèss*] n. m. Nom scientifique du genre gibbon.

hylobe ou **hylobius** [*bi-uss*] n. m. Genre de coléoptères rynchophores, bruns et jaunes, dont le plus connu en France est le charançon du pin (*hylobius abietis*).

hylobien [*bi-in*] n. m. (du gr. *hulê*, bois, et *bios*, vie). Philosophe hindou qui se retirait dans les bois pour contempler la nature.


Hylocharis.

hylocharis [*ka-riss*] n. m. Genre de passereaux ténuirostres, famille des trochilidés, comprenant des colibris de l'Amérique tropicale, appelés autrefois *saphirs*.

hylotome n. m. Genre d'insectes hyménoptères communs en France, ordinairement noirs, et dont les larves, semblables à des chenilles, dévorent les feuilles de toutes sortes d'arbustes et de plantes, particulièrement des rosiers.


Hylotome.

hylotrupe n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, de la famille des cérambycidés, renfermant des capricornes dont la seule espèce connue attaque les bois résineux.

hylozoïque adj. Qui a rapport à l'hylozoïsme.

hylozoïsme [*zo-is-me*] n. m. (du gr. *hulê*, matière, et *zoê*, vie). *Philos.* Système qui attribue à la matière une existence nécessaire et douée de vie : *l'hylozoïsme épicurien.*

— Encycl. Pas de matière sans vie, pas de vie sans matière vivante : tel est l'hylozoïsme. La métaphysique entière est engagée dans cette question. On peut distinguer deux sortes d'hylozoïsmes : le premier accorde à chaque parcelle de matière une vie indépendante (Démocrite, les épicuriens) ; le second fait de l'univers un seul être vivant, constitué par une infinité d'éléments participant à la vie commune (premiers philosophes grecs, stoïciens).

hylozoïste [*zo-is-te*] n. Philosophe qui professe l'hylozoïsme.

hylurgue [*lur-ghe*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, comprenant deux espèces qui sont nuisibles aux pins. (L'hylurgue de France [*hylurgus ligniperda*], d'un brun roussâtre, commet souvent d'importants ravages dans les forêts de pins françaises.)


Paul Hymans.

Hymans (Henri), historien d'art belge, né à Anvers (1836-1912) ; conservateur en chef de la bibliothèque royale de Belgique, auteur de nombreuses études d'art.

Hymans (Paul), homme d'Etat belge, né à Bruxelles en 1865. Ministre des affaires étrangères en décembre 1917 ; a représenté la Belgique au Traité de Versailles.

hymen [*mèn*] ou **hyménée** [*né*] n. m. (du n. d'une divinité qui présidait au mariage). *Anat.* Membrane qui ferme en partie, chez la plupart des vierges, l'orifice externe du vagin. *Poét.* Mariage. *Allumer le flambeau de l'hymen*, se marier. *Les fruits de l'hymen*, les enfants. *Fig.* Assemblage. Union morale : *l'hymen de la force et de la ruse.*


Hymen (fresque de Pompéi).

Hymen [*mèn*] ou **Hyménée**, dieu du mariage, fils d'Apollon ; personnification des chants nuptiaux.

hyménal, e, aux adj. *Anat.* Qui a rapport à la membrane hymen.

hyménéen, enne [*né-in, è-ne*] adj. Qui appartient à l'hymen, au mariage.

hyménial, e, aux adj. Qui a rapport à l'hyménium.

hyménium [*ni-om'*] n. m. Membrane des champignons, dans laquelle se trouvent les éléments fertiles.

hyménographe n. et adj. Qui s'occupe d'hyménographie.

hyménographie [*fî*] n. f. (du gr. *humên*, membrane, et *graphein*, décrire). Description des membranes.

hyménographique adj. Qui se rapporte à l'hyménographie.

hyménologie [*jî*] n. f. Traité des membranes.

hyménomycètes n. f. pl. Groupe de champignons ayant un hyménium, et qui comprend la plupart des grandes espèces (oronge, bolet, mousseron, girolle, russule, lactaire, etc.). S. un *hyménomycète.*

hyménophore n. m. *Bot.* Organe qui porte l'hyménium.

hyménophylle n. f. Genre de fougères des régions chaudes et tempérées, dont une espèce de France croît parmi les mousses, au pied des arbres, sur les rochers du littoral atlantique.

hyménophyllées [*fil-lé*] n. f. pl. Famille de fougères dont le genre *hyménophylle* est le type. S. une *hyménophyllée.*

hyménoptères n. m. pl. (du gr. *humên*, membrane, et *pteron*, aile). Ordre d'insectes caractérisés surtout par quatre ailes membraneuses. S. un *hyménoptère.*

— Encycl. On divise les hyménoptères, suivant qu'ils possèdent un aiguillon venimeux à l'extrémité



Hyménoptères : 1. Abeille ; 2. Guêpe ; 3. Fourmi ; 4. Ichneumon et 5, sa larve ; 6. Tentrède et 7, sa larve ; 8. Chalcis.

de l'abdomen ou un oviducte en tarière, en *porte-aiguillon* et *térébrants*. Les espèces d'hyménoptères se comptent par milliers, réparties sur tout le globe. Beaucoup vivent en société, et élèvent d'immenses nids de terre, de cire, etc. (abeilles, guêpes, fourmis). Certains pondent leurs œufs dans le corps de diverses larves et chenilles (ichneumons).

hyménoptérologie [*jî*] n. f. Partie de l'entomologie, qui se rapporte aux hyménoptères.

hyménoptérologue [*lo-ghe*] n. m. Entomologiste qui s'occupe spécialement d'hyménoptérologie.

hyménorrhize [*no-ri-ze*] adj. (du gr. *humên*, membrane, et *rhiza*, racine). Se dit de certaines plantes qui possèdent des racines membraneuses.

hyménotome n. m. (du gr. *humên*, hymen, et *tomê*, section). Instrument servant à inciser les membranes.

hyménotomie [*mî*] n. f. Incision de l'hymen, en cas d'imperforation.

hyménotomique adj. Qui a rapport à l'hyménotomie.

Hymette, montagne de l'Attique, au S. d'Athènes (formant aujourd'hui les deux crêtes du Trélo-Vouno (1.027 m.) et du Mavro-Vouno), renommée pour son excellent miel et ses carrières de marbre.

hymnaire [*im-nè-re*] n. m. Recueil d'hymnes.

hymne [*im'-ne*] n. m. (du gr. *humnos*, chant). Cantique en l'honneur de la Divinité : *les hymnes sacrés.* Chez les anciens, poème en l'honneur des dieux ou des héros. Chant national. *Fig.* Manifestation d'enthousiasme, du ravissement de l'âme. Objet qui la provoque : *les hymnes de l'amour.* N. f. *Liturg. cathol.* Poème religieux, divisé en strophes, que l'on chante à l'Eglise.

— Encycl. *Hist.* et *litt.* Le chant en l'honneur des divinités ou des héros, ou des gloires nationales, est la première forme qu'ait revêtue la poésie. Ces divers aspects de l'hymne se présentent déjà dans les Védas et les grandes épopées de l'Inde, dans le Zend-Avesta, et dans la Bible. En Grèce, on finit par réserver le nom d' « hymne » au chant religieux par excellence, composé spécialement pour le culte. L'hymne grec s'exécutait avec accompagnement de cithare, et d'évolutions cadencées. Les chants des saliens, les chants des arvales étaient des hymnes religieux. Dans les temps modernes apparaissent les hymnes nationaux : *Marseillaise*, *Chant du départ*, *God save the king*, etc.

— *Liturg.* Les plus anciennes des hymnes chantées dans les églises catholiques ne sont pas antérieures au IVe siècle ; le plus grand nombre ont été composées entre le IXe et le XIIIe siècle. Citons, parmi les principaux auteurs d'hymnes : saint Hilaire de Poitiers, saint Ambroise, les papes saint Damase et saint Grégoire le Grand, Prudence, Fortunat, saint Bernard, saint Thomas d'Aquin (hymnes du Saint-Sacrement), Thomas de Celano, Jacopone da Todi. La valeur littéraire des hymnes liturgiques a été, suivant les époques, diversement appréciée, et les humanistes du XVIe siècle leur firent les plus sévères reproches. En 1629, le pape Urbain VIII chargea quatre jésuites, les PP. Strada, Galluzzi, Sarbiewski et Petrucci d'effacer des anciennes hymnes les fautes de quantité et de style. La liturgie parisienne, même depuis l'adoption en France du rit romain (1840), a conservé quelques hymnes dues à Santeul et à Coffin, notamment celles des offices de saint Louis et de saint Denis.

Hymnes homériques, nom de trente-quatre fragments épiques, qui ont la forme d'une invocation à une divinité, dont cinq sont de véritables compositions épiques, du reste du plus grand intérêt. Ces poèmes ne sont pas de la même main que l'*Iliade* et l'*Odyssée.*

Hymnes orphiques, nom sous lequel on désigne toute la littérature mystique des Grecs, spécialement celle qui s'est développée autour du sanctuaire d'Eleusis. Elle comprenait des hymnes proprement dits, des théogonies, etc. On l'attribuait à de vieux poètes légendaires : Orphée, Linos, Musée. Parmi les fragments qui nous sont parvenus, quelques-uns remontent au VIe siècle, mais la plupart sont plus récents.

hymnique [*im'-ni-ke*] adj. Qui est de la nature de l'hymne.

hymnographe [*im'-no*] n. m. Celui qui compose des hymnes.

hymnographie [*im'-no-gra-fî*] n. f. Art de composer des hymnes.

hymnographique [*im'-no*] adj. Qui a rapport à l'hymnographie.

hymnologie [*im-no-lo-jî*] n. f. Traité sur les hymnes. Récitation des hymnes.

hyodon n. m. Genre de poissons physostomes, de taille médiocre, d'un blanc d'argent uniforme, qui vivent dans les eaux douces des Etats-Unis.

hyoglosse [*glo-se*] adj. *Muscles hyoglosses*, muscles de la langue, situés sur ses parties latéro-inférieures.

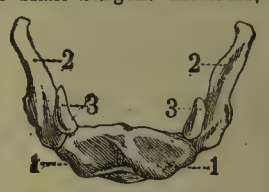

Os hyoïde : 1. Corps de l'os ; 2. Grandes cornes ; 3. Petites cornes.

hyoïde [*i-o-i-de*] adj et n. m. (du gr. *huoidês* ; de la voyelle *u*, et de *eidos*, forme). Se dit d'un os en fer à cheval, médian et symétrique, situé à la partie antérieure et supérieure du cou, entre la langue et le larynx.

hyoïdien, enne [*i-o-i-di-in, è-ne*] adj. Qui est en rapport avec l'os hyoïde.

hyomoschus [*mos-kuss*] n. m. Genre de mammifères ruminants, de la famille des tragulidés, habitant l'Afrique occidentale : *l'hyomoschus est une espèce de petit cerf sans cornes, de la taille d'un cabri, et que l'on trouve dans les forêts marécageuses de la Sénégambie et du Congo, jusqu'au Gabon.*


Hyomoschus.

Hyon, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Mons) ; 1.680 h. Houille.

hyopharingien, enne [*ji-in, è-ne*] adj. (de *hyoïde*, et *pharyngien*). Se dit du muscle moyen constricteur du pharynx.

hypotame n. m. Genre de mammifères artiodactyles, fossiles dans les terrains éocène et miocène.

hyoscyamées [*o-si-a-mé*] n. f. pl. Tribu de la famille des solanées, ayant pour type la *jusquiame*. S. une *hyoscyamee*.

hyoscyamine n. f. Alcaloïde extrait des semences de la jusquiame (*hyosciamus*).

hyothyroïdien, enne [*di-in, è-ne*] adj. Se dit de la région, de la membrane et du muscle qui s'étendent de l'os thyroïde au cartilage thyroïde.

hypalgie [*jî*] n. f. (du gr. *hupo*, sous, et *algos*, douleur). Douleur peu intense. (Peu us.)

hypallage [*i-pa-la-je*] n. m. (du gr. *hupallagê*, changement). *Gram.* Figure par laquelle on attribue à certains mots d'une phrase ce qui convient à d'autres mots de la même phrase, sans qu'il soit possible de se méprendre, comme : *enfoncer son chapeau dans sa tête*, pour *sa tête dans son chapeau*.

hypanartie [*si*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères des régions tropicales de l'ancien monde, comprenant des vanesses de taille moyenne, ordinairement fauves, flambées de noir et de brun.

hypanthe n. m. (du gr. *hupo*, sous, et *anthos*, fleur). *Bot.* Partie inférieure du calice. Mode d'inflorescence que présente le figuier.

hypanthé, e adj. *Bot.* Dont le calice et la corolle s'insèrent sous l'ovaire.

Hypatia [*ti-a*] ou **Hypatie** [*tî*], femme célèbre qui professa la philosophie et les mathématiques à Alexandrie, et fut massacrée par des chrétiens fanatiques (370-415).

hypène n. f. Genre d'insectes lépidoptères des régions froides et tempérées, comprenant des papillons gris et bruns, à longues pulpes, dont les chenilles vivent dans les lieux frais et ombragés, sur les saules, les orties.

hyper (du gr. *huper*, sur, au delà), préfixe qui marque l'excès.

hyperacousie [*pè-ra-kou-zî*] n. f. (préf. *hyper*, et du gr. *akousis*, ouïe). Sensibilité excessive de l'oreille, qui est parfois douloureuse et se rencontre dans certaines maladies cérébrales et l'hystérie.

hyperactivité n. f. Activité supérieure à la normale.

hyperandrie n. f. Phénomène physiologique en vertu duquel la prépondérance de la production est en faveur des individus mâles. ANT. **Hypergynie.**

hyperaspis [*pè-ras-piss*] n. f. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, des régions tempérées du globe, comprenant de petites coccinelles ovales, à livrée noire et luisante, avec des taches orangées ou rouges.

hyperbate [*pèr*] n. f. (préf. *hyper*, et du gr. *bainein*, aller). *Gram.* Figure de grammaire qui consiste à renverser l'ordre naturel des mots, comme : *là coule un clair ruisseau*, au lieu de *un clair ruisseau coule là*. C'est par hyperbate que Voltaire a dit :

A tous les cœurs bien nés que la patrie est chère !

hyperbole [*pèr*] n. f. (gr. *huperbolê*; de *huper*, au delà, et *ballein*, jeter). Figure de rhétorique, qui consiste à exagérer pour impressionner l'esprit : *un géant*, pour *un homme de haute taille*; *un pygmée*, pour *un petit homme*. (L'hyperbole est le contraire de la litote.) *Géom.* Courbe qui est le lieu des points dont les distances à deux points fixes appelés *foyers* ont une différence constante.

— ENCYCL. *Géom.* L'hyperbole possède un centre et deux axes de symétrie ; elle comprend deux branches de courbes asymptotiques à deux droites (asymptotes) qui passent par le centre. La tangente en un point de la courbe fait des angles égaux avec les droites (rayons vecteurs) qui joignent ce point aux deux foyers. On déduit de là des propriétés de la courbe, analogues à celles de l'ellipse. On peut considérer l'hyperbole comme la perspective d'un cercle, ou comme une section conique.

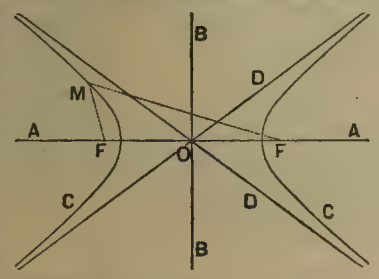

HYPERBOLE : O, centre ; AA, BB, axes de symétrie ; F, F, foyers ; C, C, branches de la courbe ; D, D, droites asymptotes ; M, point de la courbe ; MF, rayon vecteur.

hyperbolique [*pèr*] adj. Qui exagère beaucoup : *expression hyperbolique*. Qui a la forme de l'hyperbole : *miroir hyperbolique*.

hyperboliquement [*pèr, ke-man*] adv. D'une manière hyperbolique : *parler hyperboliquement*.

hyperboliser [*pèr, zé*] v. n. Employer souvent l'hyperbole. (Peu us.)

hyperbolisme [*pèr-bo-lis-me*] n. m. Emploi abusif de l'hyperbole. (Peu us.)

hyperboloïde [*pèr-bo-lo-i-de*] adj. *Physiq.* Qui ressemble à une hyperbole. N. m. Surface engendrée par la révolution d'une hyperbole autour d'un de ses axes.

— ENCYCL. *Hyperboloïde de révolution.* On l'obtient en faisant tourner une hyperbole autour d'un de ses axes : si l'axe fixe est l'axe transverse, on obtient un *hyperboloïde à deux nappes ;* si l'axe fixe est l'axe non transverse, on obtient un *hyperboloïde à une nappe*. L'hyperboloïde à une nappe est une surface réglée ; il admet deux systèmes de droites qui se trouvent entièrement sur la surface ; cette surface peut être considérée comme engendrée par une génératrice rectiligne d'un des systèmes s'appuyant sur trois génératrices de l'autre système.

Hyperbolos, orateur et démagogue athénien, tué à Gamos en 411 av. J.-C. Ancien potier, il succéda à Cléon dans la faveur populaire. Il attaqua Nicias et Alcibiade, qui le firent revenir à Samos, où il fut tué.

hyperborée [*pèr-bo-ré*] ou **hyperboréen, enne** [*pèr-bo-ré-in, è-ne*] adj. (gr. *hyperboreos;* de *hyper*, au delà, et *Boreas*, Borée). Se dit des mers, des peuples, des pays situés tout à fait au nord : *les anciens prêtaient aux peuples hyperboréens une félicité surnaturelle.*

— ENCYCL. Les mythographes et même les plus anciens géographes supposaient l'existence, dans le nord de l'Europe, au delà d'une chaîne de montagnes imaginaire de peuples bienheureux, vivant sous un climat toujours égal, où l'année comprend six mois de jour et six mois de nuit. Apollon et Persée avaient, racontait-on, émigré dans ce pays. La légende des monts Hyperboréens, ou Riphées, a faussé jusqu'au XVe siècle la construction des cartes de l'Europe.

hyperchlorhydrie [*pèr-klo-ri-drî*] n. f. Trouble de la fonction sécrétoire de l'estomac, caractérisé par une augmentation d'acide chlorhydrique dans le suc gastrique.

— ENCYCL. L'hyperchlorhydrie se manifeste par une douleur survenant plus ou moins longtemps après l'ingestion des repas, des digestions difficiles, des éructations acides, des migraines, etc. Le traitement consiste à prendre des alcalins (carbonate de chaux, bicarbonate de soude), et surtout à suivre un régime qui n'ait pas d'action excitatrice sur la muqueuse gastrique. ANT. **Hypochlorhydrie.**

hypercholie [*ko-lî*] n. f. Excès de sécrétion biliaire.

hypercinésie [*i-pèr-si-né-zî*] n. f. (préf. *hyper*, et du gr. *kinesis*, mouvement). Irritabilité nerveuse portée à son plus haut degré.

hypercompresseur [*kon-prè-seur*] n. m. Appareil permettant d'obtenir une très grande pression : *pour la synthèse de l'ammoniaque, G. Claude emploie un hypercompresseur qui donne une pression de 1.000 atmosphères.*

hypercompression [*kon prè-si-on*] n. f. Pression obtenue à l'aide d'un hypercompresseur.

hypercrise [*pèr-kri-ze*] n. f. (préf. *hyper*, et de *crise*). Crise exceptionnellement violente.

hypercritique [*pèr*] n. m. Critique rigoureux. N. f. Science de la critique la plus minutieuse.

hypercycle [*pèr-si-kle*] n. m. (préf. *hyper*, et du gr. *kuklos*, cercle). *Math.* Figure fictive de l'hyperespace, qui correspond à la circonférence du cercle dans le plan et à la sphère dans l'espace.

hyperdulie [*pèr-du-lî*] n. f. (préf. *hyper*, et du gr. *doulos*, esclave). Culte que les catholiques rendent à la sainte Vierge, par opposition au culte de *dulie*, rendu aux saints.

hyperémèse n. f. Vomissements incessants. (Ce nom s'applique surtout aux vomissements incoercibles de la grossesse.)

hyperémie [*pè-ré-mî*] ou **hyperhémie** [*pè-ré-mî*] n. f. (préf. *hyper*, et du gr. *haima*, sang). Congestion sanguine dans un organe.

— ENCYCL. On provoque l'hyperémie en paralysant les nerfs vaso constricteurs, ou en excitant les nerfs vaso-dilatateurs. Quand un organe est hyperémié, il y a d'abord congestion, puis sclérose de l'organe ; il en résulte des troubles fonctionnels divers.

L'hyperémie est due à des altérations des vaisseaux ou des capillaires, à des compressions par des tumeurs, etc. On provoque aussi l'hyperémie dans les tissus enflammés, pour hâter la guérison : c'est la méthode de Bier.

hyperémier ou **hyperhémier** [*pè-ré-mi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Produire une hyperémie.

hyperespace [*pè-rès-pa-se*] n. m. (préf. *hyper*, et de *espace*). *Math.* Abstraction qui désigne un espace fictif à quatre dimensions.

hyperesthésie [*pè-rès-té-zî*] n. f. (préf. *hyper*, et du gr. *aisthêsis*, sensation). *Méd.* Sensibilité exagérée.

— ENCYCL. L'hyperesthésie est le plus souvent localisée à la peau ; elle s'observe dans les maladies cutanées, les névroses, les intoxications. On ne doit pas la confondre avec la douleur. On traite l'hyperesthésie par les analgésiques et les anesthésiques.

hyperesthétique [*ès-té*] adj. Relatif à l'hyperesthésie.

hyperfocal, e, aux [*pèr*] adj. *Distance hyperfocale*, la plus petite distance à laquelle on doit placer un objet, d'un appareil photographique, pour que celui-ci en donne une image nette.

hypergénèse [*pèr-jé-nè-ze*] n. f. (préf. *hyper*, et du gr. *genesis*, génération). Développement anormal d'un élément anatomique.

hypergénétique [*pèr*] adj. Qui a rapport à l'hypergénèse.

hypergéométrique [*pèr*] adj. Se dit d'une série dont les termes se déduisent les uns des autres, suivant une loi plus compliquée que dans la progression géométrique.

hyperglobulie [*pèr, lî*] n. f. Augmentation du nombre des globules rouges du sang.

hyperglycémie n. f. Augmentation de la proportion de sucre que contient le sang (par exemple dans le diabète).

hypéricacées [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones dialypétales superovariées. S. une *hypéricacée*.

— ENCYCL. Les hypéricacées ont la tige et la racine remplies de canaux sécréteurs oléifères, et la feuille criblée de poches sécrétrices, auxquelles les mille-pertuis doivent leur nom. Les genres principaux sont : *mille-pertuis, cratoxyle, vismie*, etc.

Hypéride, orateur athénien, contemporain et émule de Démosthène. Il défendit Phryné, dans un procès célèbre. Adversaire implacable de la Macédoine, il fut mis à mort (322 av. J.-C.) par ordre d'Antipater. Nous avons conservé de lui six remarquables discours ; entre autres, l'*Oraison funèbre des Athéniens tués à Lamia.*

hyperidrose n. f. Excès de sécrétion sudorale. (L'hyperidrose plantaire se traite par les bains de pieds formolés et les poudres desséchantes [talc].)

hypériodate n. m. Sel de l'acide hypériodique.

hypériodique adj. Se dit d'un acide IO^4H, $2H^2O$ fondant à 130°.

Hypérion, Titan, fils d'Ouranos et de Gæa, père d'Hélios (le Soleil), avec lequel il est souvent confondu.

hyperionien [*pèr, ni-in*] adj. m. (de *hyper*, et *ionien*). *Mus. anc.* Se disait d'un mode qui était d'une quarte au-dessus de l'ionien.

hypermétamorphose [*fô-ze*] n. f. Mode de développement postembryonnaire de beaucoup d'insectes, qui passent par des états plus nombreux que ceux du commun de ces êtres. Tous les insectes sujets à l'hypermétamorphose sont parasites.

hypermètre adj. (préf. *hyper*, et du gr. *metron*, mesure). *Métr. anc.* Se dit de vers qui ont en apparence une syllabe de trop, mais qui, en réalité, élident leur voyelle finale sur celle qui commence le premier mot du vers suivant.

hypermétrique adj. Se dit des espèces animales dont la taille est au-dessus de la moyenne.

hypermétrope [*pèr*] n. m. Celui qui est atteint d'hypermétropie.

hypermétropie [*pèr, pî*] n. f. (préf. *hyper*, et du gr. *metron*, mesure, et *ôps*, œil). Etat de l'œil dans lequel les rayons lumineux parallèles à l'axe forment leur foyer *au delà* de la rétine.

hypermnésie [*pèr-mné-zî*] n. f. (préf. *hyper*, et du gr. *mnêsis*, mémoire). Excitation anormale de la mémoire.

Hypermnestre, une des cinquante Danaïdes, la seule qui épargna son époux, Lyncée. (*Myth.*)

hyperoodon n. m. Genre de cétacés, comprenant de grands animaux des mers du nord, ayant deux dents permanentes à la mâchoire inférieure.

— ENCYCL. L'hyperoodon est activement chassé par les baleiniers, parce que sa graisse peut se mélanger avec le spermacéti ou blanc de baleine. Il mesure plus de 8 mètres de long, et ne vit que de céphalopodes tels que les calmars.


Hyperoodon.

hyperorganisme [*pè-ror-gha-nis-me*] n. m. Nom donné par certains sociologues aux corps sociaux, pour marquer à la fois leurs analogies et leurs différences avec les organismes biologiques.

hyperostose n. f. Syn. de EXOSTOSE.

hyperoxyde [*pè-rok-si-de*] n. m. *Chim.* Se dit quelquefois de l'oxyde d'une série, qui contient le plus d'oxygène.

hyperphysique [*pèr*] adj. Surnaturel, métaphysique.

hyperplasie [*pèr-pla-zî*] n. f. (préf. *hyper*, et du gr. *plasis*, action de façonner). Prolifération excessive d'un élément anatomique.

hypersécrétion [*pèr, si-on*] n. f. Sécrétion d'une abondance anormale.

hyperstéréoscopie n. f. Procédé de photographie stéréoscopique, dans lequel l'écart entre les objectifs varie proportionnellement à la distance des objets à reproduire.

hypersthène [*pèr-stè-ne*] n. m. *Minér.* Variété de pyroxène.

hypersthénie [*pèr-sté-nî*] n. f. (préf. *hyper*, et du gr. *sthenos*, force). Fonctionnement exagéré de certains tissus ou appareils.

— ENCYCL. L'hypersthénie, qui était opposée autrefois à l'*asthénie* et à l'*adynamie*, ne s'applique plus aujourd'hui qu'aux dyspepsies dans lesquelles il y a exagération des fonctions sécrétoires.

hypersthénique [*pèr-sté-ni-ke*] adj. Qui est atteint d'hypersthénie.

hypertenseur adj. m. Se dit des médicaments qui augmentent la tension artérielle, comme l'adrénaline.

hypertensif, ive [*pèr-tan*] adj. Qui relève la tension sanguine. N. m. Médicament qui produit cet effet : *la digitale est un hypertensif.*

hypertension [*pèr-tan*] n. f. Tension supérieure à la normale. *Méd.* Augmentation de la tension artérielle, qui se caractérise par des vertiges, des maux de tête, de la polyurie, etc., et qui se rencontre au début et dans le cours de l'artériosclérose et au commencement des néphrites chroniques.

hyperthermie [*pèr-tèr-mî*] n. f. (préf. *hyper*, et du gr. *thermos*, chaleur). Augmentation de la température normale. Syn. de FIÈVRE.

hyperthermique [*pèr-tèr*] adj. Qui est atteint d'hyperthermie.

hyperthyron (mot gr. ; de *huper*, au-dessus, et *thura*, porte) n. m. *Archit.* Espèce de table ou de frise au-dessus du chambranle, dans les portes doriques.

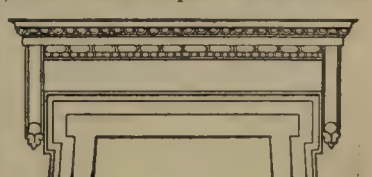
Hyperthyron.

hypertonie [*pèr-to-nî*] n. f. Excès de tonicité dans les tissus.

hypertrichose [*kô-ze*] n. f. (préf. *hyper*, et du gr. *trikhos*, poil). Exagération de développement des poils et des cheveux.

hypertrophie [*pèr-tro-fî*] n. f. (préf. *hyper*, et du gr. *trophê*, nourriture). Accroissement anormal du tissu d'un organe : *hypertrophie du cœur.*

— ENCYCL. L'hypertrophie reconnaît des causes mécaniques, comme un rétrécissement urétral, qui provoque l'hypertrophie de la vessie ; une irritation locale, comme dans les fractures ; la stase veineuse, etc. Tous les tissus peuvent s'hypertrophier : le cœur, le corps thyroïde (goitre), le foie, la rate, la prostate, etc. Après l'hypertrophie vient souvent l'*atrophie.*

hypertrophié, e [*pèr*] adj. Atteint d'hypertrophie : *organe hypertrophié.*

hypertrophier [*pèr-tro-fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Produire l'hypertrophie.

hypertrophique [*pèr*] adj. Qui a les caractères de l'hypertrophie ; qui s'accompagne d'hypertrophie.

hypèthre adj. et n. m. (du gr. *upaithros*, découvert). *Archéol.* A ciel ouvert, sans toit, en parlant d'un édifice : *des temples hypèthres.*

hyphe n. m. (du gr. *huphos*, tissu). Nom donné aux filaments dépourvus de chlorophylle, qui constituent l'élément fondamental du corps d'un champignon ou d'un lichen.

hyphémie [*mî*] n. f. (du préf. *hypo*, et du gr. *haima*, sang). Diminution de la masse du sang.

hypholome n. m. Genre de champignons vénéneux, de la famille des agaricinées, qui poussent sur les vieux troncs d'arbres coupés : *l'hypholome en touffes ou hypholome fasciculé est appelé aussi* souchette soufrée.

hyphomycètes n. m. pl. Groupe de champignons formés de filaments rampants ou dressés, et constituant ce qu'on appelle vulgairement les moisissures. (Ils vivent sur les écorces d'arbres, les objets exposés à l'humidité, les feuilles, et causent diverses maladies aux végétaux.) S. un *hyphomycète.*

hypnagogique adj. (du gr. *hupnos*, sommeil, et *agôgos*, qui conduit, accompagne). Se dit des états de conscience qui se produisent au moment où le sommeil nous gagne, et à celui où il nous quitte : *hallucinations hypnagogiques.*



Hypne : *a*, fruit jeune ; *b*, fruit mûr.

hypnal n. m. Combinaison du chloral et de l'antipyrine, qui s'emploie comme hypnotique à la dose de 1 à 2 grammes.

hypne n. f. *Bot.* Genre de mousses.

— Encycl. Les hypnes sont des bryacées pleurocarpées, qui croissent sur la terre, les rochers, les troncs d'arbres. L'*hypne triquètre*, la plus commune et la plus élégante des mousses de France, sert pour emballer les objets fragiles et garnir les jardinières des appartements.

hypnogène adj. (du gr. *hupnos*, sommeil, et *gennân*, engendrer). Qui produit le sommeil.

hypnologie [*jî*] n. f. (du gr. *hupnos*, sommeil, et *logos*, discours). Traité du sommeil.

hypnologique adj. Qui concerne l'hypnologie.

Hypnos, dieu grec du sommeil, fils de l'Erèbe et de la Nuit, frère jumeau de Thanatos (la Mort). (*Myth.*)

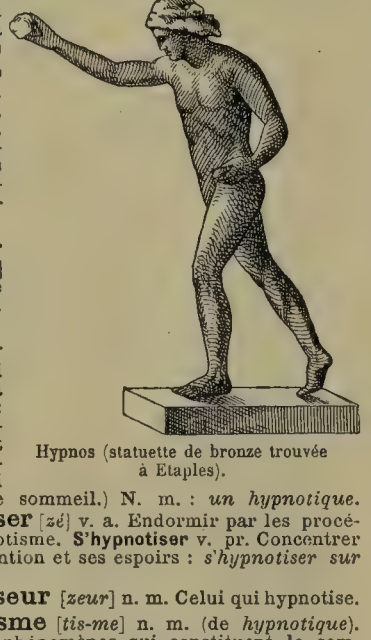
Hypnos (statuette de bronze trouvée à Etaples).

hypnose [*ip-nô-ze*] n. f. (du gr. *hupnos*, sommeil). Sommeil provoqué par des moyens artificiels. V. hypnoptisme.

hypnosie [*ip-nô-zî*] n. f. Maladie du sommeil. V. sommeil.

hypnotique adj. Qui a rapport à l'hypnose : *sommeil hypnotique.* (Se dit des médicaments qui provoquent le sommeil.) N. m. : *un hypnotique.*

hypnotiser [*zé*] v. a. Endormir par les procédés de l'hypnotisme. **S'hypnotiser** v. pr. Concentrer toute son attention et ses espoirs : *s'hypnotiser sur une affaire.*

hypnotiseur [*zeur*] n. m. Celui qui hypnotise.

hypnotisme [*tis-me*] n. m. (de *hypnotique*). Ensemble des phénomènes qui constituent le sommeil artificiel provoqué : *l'hypnotisme favorise la suggestion.*

— Encycl. Depuis Mesmer, et surtout depuis James Braid, qui a donné au mesmérisme et au magnétisme animal son nom moderne, l'hypnotisme a fait des progrès considérables. L'école de la Salpêtrière, avec Charcot, Richet, Féré, etc., a établi, en étudiant la suggestion, une classification et une explication scientifiques de tous les faits recueillis.

On distingua le grand hypnotisme ou hypnose hystérique, et le petit hypnotisme. Dans le grand hypnotisme, on observe d'abord trois phases : la *léthargie*, la *catalepsie* et le *somnambulisme provoqué.* Le sommeil hypnotique est provoqué par la fixation du regard, l'occlusion des paupières, etc., tandis que la catalepsie est provoquée par la projection subite d'une lumière vive, ou par un bruit intense.

L'hypnotisme a donné lieu à de nombreuses applications thérapeutiques ; il a surtout été employé avec succès dans le traitement des maladies mentales. La pratique de l'hypnotisme est loin d'être sans danger.

hypnotiste [*tis-te*] n. et adj. Se dit d'une personne qui s'occupe d'hypnotisme.

hypo, forme francisée de la préposition grecque *hupo* (au-dessous), entrant dans la formation d'un certain nombre de mots français, et qui, en chimie, indique un composé d'un degré inférieur aux composés désignés par le reste du mot.

hypoacousie n. f. (du préf. *hupo*, et du gr. *akouein*, entendre). Diminution de l'acuité de l'ouïe.

hypoazoteux adj. m. Se dit d'un acide A^3OH, découvert en 1871 par Divers. (Il réduit le permanganate de potassium, et décolore une dissolution d'iode.)

hypoazotique adj. m. *Acide hypoazotique*, se disait d'un composé oxygéné de l'azote, appelé aujourd'hui *peroxyde d'azote.*

hypoazotite n. m. Sel de l'acide hypoazoteux.

hypoblaste [*blas-te*] n. m. (du préf. *hypo*, et du gr. *blastos*, germe). *Zool.* Couche entodermique de la cavité gastrique d'un embryon. *Bot.* Cotylédon dorsal des graminées.

hypocarpe n. m. (du préf. *hypo*, et du gr. *karpos*, fruit). Partie sur laquelle le fruit repose.

hypocauste [*kôs-te*] n. m. (gr. *hupokauston*). *Antiq.* Fourneau souterrain, pour chauffer les bains ou les chambres. Chambre voûtée, qui renfermait un fourneau ; salle ou chambre qu'il chauffait.

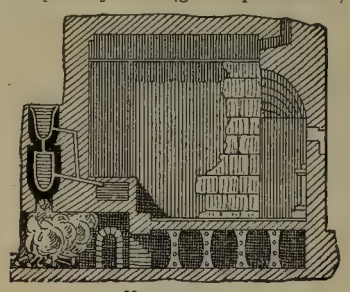
Hypocauste.

hypocentre n. m. Région située à une certaine profondeur, où naît un tremblement de terre. V. épicentre.

hypocéphale n. m. (du préf. *hypo*, et du gr. *kephalê*, tête). Sorte de disque plat, que les Egyptiens plaçaient sous la tête de leurs momies.

hypochloreux [*klo-reû*] adj. m. *Anhydride hypochloreux*, composé de chlore et d'oxygène. *Acide hypochloreux*, composé de chlore, d'hydrogène et d'oxygène.

hypochlorhydrie [*klo-ri-drî*] n. f. Diminution de l'acidité normale du suc gastrique.

— Encycl. L'hypochlorhydrie se rencontre dans l'atonie gastrique avec lésion inflammatoire de la muqueuse gastrique. Les principaux signes sont : la lenteur des digestions, la dilatation stomacale, la lourdeur d'estomac. Le diagnostic ne se précise que par l'analyse du suc gastrique. Le traitement consiste à prendre du quassia, de la noix vomique, de la pepsine, de l'acide chlorhydrique sous forme de limonade, etc. Le régime sera un peu excitant des sécrétions gastriques. Ant. **Hyperchlorhydrie.**

hypochlorique [*klo*] adj. *Acide hypochlorique*, se disait d'un composé oxygéné du chlore ClO^2, appelé aujourd'hui *peroxyde de chlore.*

hypochlorite [*klo*] n. m. *Chim.* Sel de l'acide hypochloreux.

— Encycl. Les hypochlorites les plus employés sont ceux de soude (eau de Javel) et de chaux. On les emploie comme désinfectants, pour blanchir le linge, stériliser les eaux ; ils servent aussi à préparer l'iodoforme et le chloroforme.

hypocondre n. m. (du préf. *hypo*, et du gr. *khondros*, cartilage). Chacune des parties latérales de la région supérieure du bas-ventre. N. et adj. Syn. peu usité de hypocondriaque.

hypocondriaque adj. et n. Qui est atteint d'hypocondrie. *Fig.* Se dit d'une personne triste, capricieuse, toujours inquiète sur sa santé.

hypocondrie [*drî*] n. f. (de *hypocondre*). Affection nerveuse, qui rend bizarre et morose.

— Encycl. L'hypocondrie ou *maladie des hypocondres* était autrefois considérée comme dépendant à la fois du cerveau et de l'abdomen. Aujourd'hui, on la considère comme une névrose voisine de la lypémanie, de la mélancolie et de la neurasthénie. On la soigne comme toutes les névroses, en particulier par l'hypnotisme et le traitement psychique.

hypocoristique [*ris-ti-ke*] adj. (gr. *hupokoristikos*). *Gramm.* Se dit d'un mot qui atténue, d'un diminutif.

hypocrane n. m. Abcès situé entre le crâne et la dure-mère.

hypocranien, enne [*ni-in, è-ne*] adj. Situé sous le crâne.

hypocras [*krass*] n. m. (altération de *Hippocrate* n. pr., sous l'influence de la fausse étymologie *hypo*, sous, et *krasis*, mélange). Boisson tonique faite avec du vin sucré où l'on a fait infuser de la cannelle, etc.

— Encycl. L'hypocras, surtout estimé au moyen âge, se servait dans les grands festins, et l'on regardait alors comme une merveille d'avoir réuni la force du vin à la douceur du miel et au parfum des aromates. On n'en consomme plus guère aujourd'hui, mais il est facile à fabriquer : on broie au mortier 8 grammes de cannelle, 4 grammes de girofle et 15 grammes de vanille ; on mélange à 60 grammes de sucre blanc pulvérisé, et l'on délaye le tout dans 3 litres de vin blanc léger. Après quinze jours de contact, on filtre à la chausse, et l'on met en bouteilles ; on cachette ces bouteilles, et on les conserve dans une cave fraîche.

hypocratériforme ou **hypocratérimorphe** adj. Se dit d'une corolle gamopétale régulière, tubulée, dont le tube se continue par un limbe plan ou peu concave. (Telle est la pervenche.)

hypocréacées n. f. pl. Famille de champignons ascomycètes caractérisés par des périthèces presque toujours de couleur rouge, et à laquelle appartient la nectrie, qui cause le *chancre* des arbres fruitiers (pommier, poirier). S. une *hypocréacée.*

hypocrisie [*zî*] n. f. (du gr. *hupokrisis*, rôle joué). Vice qui consiste à affecter une vertu, un sentiment louable qu'on n'a pas : *on a dit de l'hypocrisie qu'elle était un hommage rendu par le vice à la vertu.* Ant. **Franchise, loyauté.**

hypocrite n. (gr. *hupokritês*). Qui a de l'hypocrisie. Adjectiv. Qui marque de l'hypocrisie : *air hypocrite.* Ant. **Franc, loyal.**

hypocritement [*man*] adv. D'une manière hypocrite : *sourire hypocritement.* Ant. **Franchement, loyalement.**

hypocycloïdal, e, aux adj. *Mécan.* Se dit d'un engrenage dans lequel une roue roule à l'intérieur d'une roue plus grande : *engrenage hypocycloïdal.*

hypocycloïde n. f. Syn. épicycloïde.

hypocypte [*sip-te*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des staphylinidés, comprenant plusieurs espèces répandues surtout dans l'hémisphère boréal : *les hypocyptes sont petits, courts et larges, bruns, roux ou rougeâtres et brillants.*

hypoderme n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, comprenant quelques espèces propres à l'hémisphère boréal. (Les hypodermes sont des mouches épaisses, velues, grises ou noir jaunâtre, dont les larves vivent sous la peau de divers ruminants.)

hypoderme [*dèr-me*] n. m. (du préf. *hypo*, et du gr. *derma*, peau). *Bot.* Tissu particulier, qui existe dans certaines tiges ou feuilles au-dessous de l'épiderme.

hypodermie [*dèr-mî*] n. f. Ensemble des opérations qui consistent à injecter des médicaments sous la peau au moyen d'une aiguille munie d'un canal.

hypodermien, enne [*dèr-mi-in, è-ne*] adj. Qui croît sous l'épiderme.

hypodermique [*dèr*] adj. (du préf. *hypo*, et du gr. *derma*, peau). Se dit d'une méthode thérapeutique, qui consiste à administrer les médicaments par la voie sous-cutanée : *injection hypodermique de morphine.*

— Encycl. C'est le Dr Lafargue, de Saint-Emilion, qui, en 1838, eut l'idée d'introduire les médicaments sous la peau ; mais c'est seulement depuis l'invention de la seringue de Pravaz que la méthode hypodermique a pu entrer dans la pratique médicale. On injecte à la dose de 1 à 2 centimètres cubes les alcaloïdes, la morphine, la caféine ; la cocaïne, la quinine, l'atropine, l'éther, etc., à la dose de 5

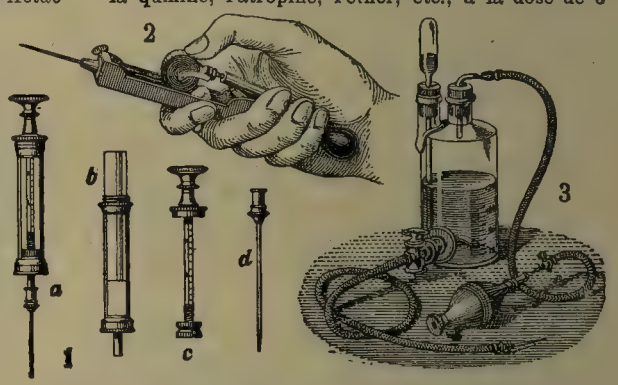

1. Seringue de Pravaz : *a*, armée de son aiguille ; *b*, corps de pompe ; *c*, piston ; *d*, aiguille. — 2. Seringue de Chamberland. — 3. Appareil de Burlureaux.

à 10 centimètres cubes certaines huiles ; pour les sérums, on injecte de 30 centimètres cubes à 1 litre. Il y a aussi les appareils de Potain, Burlureaux, etc.

Il faut opérer avec une seringue stérilisée, des liquides stérilisés, et avoir soin de rendre la peau aseptique, par des lavages à l'alcool et à l'éther. Si les précautions sont mal prises, on provoque souvent des abcès.

hypodermiquement [*dèr-mi-ke-man*] adv. D'après le procédé hypodermique.

hypodermoclyse n. f. Syn. de injection hypodermique.

hypodermose [*dèr-mô-ze*] n. f. Affection causée aux animaux, et plus particulièrement aux bovins, par des hypodermes.

— Encycl. L'hypodermose est caractérisée par la présence de tumeurs, de volume variable, sur le dos, les épaules, les reins. Ces tumeurs renferment chacune une larve d'hypoderme, qui, parvenue à son complet développement (mai-juin), tombe à terre pour se nymphoser. Les tumeurs guérissent peu à peu, mais le cuir a perdu une partie de sa valeur, par suite des trous qui le marquent.

On lutte contre cette maladie en détruisant les larves d'hypodermes dans les tumeurs, soit par extraction au moyen d'une pointe mousse aseptisée, soit à l'aide d'une aiguille rougie au feu.

hypodermothérapie [*dèr, pî*] n. f. Traitement par la méthode hypodermique.

hypoépathie n. f. (du préf. *hypo*, et du gr. *hêpar, atos*, foie). Insuffisance de fonctionnement du foie.

hypoesthésie [*ès-té-zî*] n. f. (du préf. *hypo*, et du gr. *aisthêsis*, sensation). Sensibilité diminuée, qui se rencontre dans certaines névroses.

hypogastre [*ghas-tre*] n. m. (du préf. *hypo*, et du gr. *gastêr*, ventre). Partie inférieure du ventre. Ant. **Epigastre.**

hypogastrique [*ghas-tri-ke*] adj. Qui appartient à l'hypogastre : *douleurs hypogastriques.*

hypogastrocèle [*ghas-tro*] n. f. Hernie développée dans la région hypogastrique.

hypogé, e adj. *Bot.* Se dit des cotylédons qui restent sous la terre, lors de la germination.

hypogée [*jé*] n. m. (du préf. *hypo*, et du gr. *gê*, terre). Excavation ou construction souterraine de toute sorte (carrières, cryptes des temples, caveaux des maisons, etc.). *Spécialem.* Tombeau souterrain, chez les anciens.

— Encycl. *Hist. anc.* Les vestiges des sépultures souterraines sont nombreux dans presque tous les pays où se sont développées les civilisations antiques.

L'hypogée comprenait toujours une ou plusieurs chambres sépulcrales, où reposait le mort sur un lit funèbre ou dans un sarcophage. Mais l'aménagement de ces tombeaux souterrains a varié beaucoup. Souvent, l'hypogée est un simple caveau creusé dans le sol et recouvert d'un amas de terre (tumuli de Troade) ; parfois, on a utilisé d'anciennes carrières (nécropoles de Thèbes en Egypte). D'autres hypogées ont été creusés dans le tuf ou dans le roc (tombeaux de l'Attique, de Lycie, d'Afrique). En certaines contrées, les parois des chambres funéraires sont décorées de fresques représentant des scènes de la vie ou de l'autre monde (tombes étrusques de Corneto, catacombes de Rome) ; ailleurs, la décoration intérieure est simple, mais la façade extérieure est très



L'Hiver (Puvis de Chavannes), v. p. 1118.



Hercule tuant l'hydre (le Guide), v. p. 1105.



Le Jardin des Hespérides (F. Leighton), v. p. 1109.



Le Serment des Horaces (David), v. p. 1127.



Les Huns (Checa), v. p. 1159.



Reddition de Huningue (Detaille), v. p. 1139.



Saint Hubert (Breughel le Vieux), v. p. 1135.



Le Massacre des Innocents (Rubens), v. p. 1191.



Idylle ou « Ma sœur n'y est pas » (Hamon), v. p. 1156.



Le pape Innocent X (Velasquez), v. p. 1191.



Bataille d'Iéna (Horace Vernet), v. p. 1156.



L'Incendie du Bourg (Raphaël), v. p. 1170.

ornée (nécropoles de Perse). Enfin, de nombreux hypogées sont entièrement construits en pierre.

hypogéique adj. Se dit d'un acide gras contenu dans l'huile d'arachide.

hypoglobulie [*li*] n. f. Diminution du nombre des globules rouges du sang.

hypoglosse [*glo-se*] adj. (du préf. *hypo*, et du gr. *glossa*, langue). Se dit de certains nerfs placés sous la langue.

hypoglossite [*glo-si-te*] n. f. Inflammation de la partie inférieure de la langue.

hypogone n. m. (du préf. *hypo*, et du gr. *gonê*, semence). *Bot.* Partie membraneuse qui se trouve au-dessous des organes de la fructification.

hypogyne adj. (du préf. *hypo*, et du gr. *gunê*, femelle). Se dit d'une partie de la fleur, insérée directement par le réceptacle au-dessous de l'ovaire.

hypogynie [*nî*] n. f. Etat des plantes à étamines hypogynes.

hypogynique adj. Se dit du mode d'insertion des étamines hypogynes.

hypohémie [*mî*] n. f. (du préf. *hypo*, et du gr. *haima*, sang). Circulation sanguine défectueuse et lente, caractérisée par la pâleur des tissus ou de la peau.

hyponomeute n. m. Genre d'insectes lépidoptères microlépidoptères, renfermant de petites teignes dont les chenilles (dites *chenilles fileuses*) causent de grands dégâts dans les vergers.

— ENCYCL. Les deux espèces les plus nuisibles de ce genre sont l'hyponomeute du pommier et l'hyponomeute du poirier. On leur fait la chasse soit en capturant les papillons à l'aide de pièges lumineux, soit en détruisant les chenilles ; mais, comme celles-ci apparaissent sur les arbres après le développement des premières feuilles, l'échenillage ordinaire est inapplicable, et il faut alors employer les pulvérisations insecticides (bouillies cupriques, nicotinées, ou émulsives de pétrole et de savon noir) dès la sortie des feuilles.

hypope n. m. Forme larvaire de certains acariens et notamment les tyroglyphes.

hypophosphate [*fos-fa-te*] n. m. Sel de l'acide hypophosphorique.

hypophosphite [*fos-fi-te*] n. m. Sel de l'acide hypophosphoreux : *les hypophosphites sont employés en médecine comme toniques.*

hypophosphoreux, euse [*fos-fo-reû, eu-ze*] adj. (préf. *hypo*, et *phosphoreux*). Se dit du composé acide $POH^3(OH)$ qui se forme dans la décomposition de l'eau en présence du phosphore et d'alcalis.

hypophosphorique [*fos-fo*] adj. Se dit d'un anhydride P^2O^4 et d'un acide $(PO^3)^2(OH)^4$ qui se forment par l'oxydation du phosphore à l'air humide.

hypophysaire adj. Qui a rapport à l'hypophyse : *l'opothérapie hypophysaire est indiquée dans les troubles causés par le mauvais fonctionnement de l'hypophyse.*

hypophyse [*fi-ze*] n. f. (du préf. *hypo*, et du gr. *phusis*, production). Organe glandulaire, de 8 à 10 millimètres de diamètre chez l'homme, et situé à la base du crâne dans la cavité de la selle turcique. Les lésions de l'hypophyse amènent des troubles du développement corporel (gigantisme), du diabète, de l'obésité, etc.

hypopyon n. m. Dépôt de matière purulente dans la chambre antérieure de l'œil du cheval, après une kératite.

hyporchème [*kè-me*] n. m. (gr. *huporchêma* ; de *hupo*, sous, et *orcheisthai*, danser). *Littér. gr.* Chant choral qui était consacré à Apollon ou à Artémis, plus tard à d'autres dieux, et qui était accompagné de danses imitatives, légères et joyeuses.

hyporrythme [*po-rit-me*] n. m. (de *hypo*, et *rythme*). Vers hexamètre sans césure.

hyposcénium [*pos-sé-ni-om'*] n. m. (du gr. *hupo*, sous, et *skênê*, scène). *Antiq. gr.* Mur qui soutenait la scène d'un théâtre au-dessus de l'orchestre. Partie de l'orchestre située devant ce mur.

hypospadias [*pos-pa-di-ass*] n. m. (du préf. *hypo*, et du gr. *spân*, déchirer). Vice de conformation dans lequel l'urètre s'ouvre au-dessous de la verge.

hyposphyxie n. f. (du gr. *hupo*, au-dessous, et *sphuxis*, pouls). Faiblesse du pouls, avec relèvement de la circulation et tendance à la cyanose.

hypostaminé, e [*pos-ta*] adj. Qui a rapport à l'hypostaminie.

hypostaminie [*pos-ta-mi-nî*] n. f. Caractère des plantes dont les étamines sont insérées sous l'ovaire.

hypostase [*pos-ta-ze*] n. f. (gr. *hypostasis* ; de *hupo*, sous, et *stasis*, action de se tenir). *Théol.* Personnalité distincte : *il y a en Dieu trois hypostases.*

hypostatique [*pos-ta*] adj. (de *hypostase*). *Théol.* Qui forme une seule personne : *union hypostatique du Verbe avec la nature humaine. Méd. Congestion hypostatique.* Congestion pulmonaire des gens qui sont contraints de rester couchés sur le dos, fréquente chez les vieillards alités.

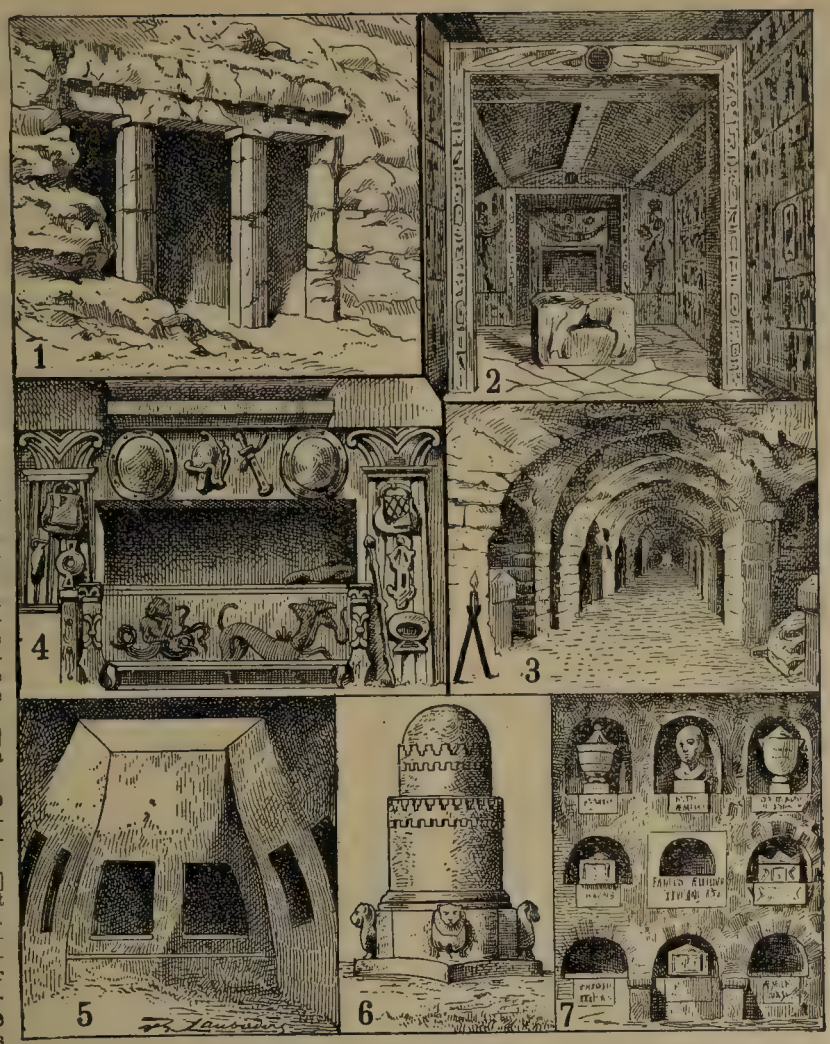

HYPOGÉE : 1. Façade d'un hypogée égyptien ; 2. Chambre sépulcrale égyptienne ; 3. Galerie du Sérapéum ; 4. Chambre funéraire étrusque ; 5. Chambre sépulcrale d'Amrith (Phénicie) ; 6. Mausolée d'Amrith ; 7. Columbarium romain.

hypostatiquement [*pos-ta-ti-ke-man*] adv. D'une manière hypostatique.

hyposthénie [*pos-té-nî*] n. f. (du préf. *hypo*, et du gr. *sthenos*, force). Fonctionnement diminué, de certains tissus ou appareils, principalement des appareils sécrétoires.

hypo thénique [*pos-té-ni-ke*] adj. Qui a rapport à l'hyposthénie.

hyposthénisant [*pos-té-ni-zan*], **e** adj. Qui abat les forces.

hyposthénisation [*pos-té-ni-za-si-on*] n. f. Affaiblissement, abattement des forces.

hyposthéniser [*pos-té-ni-zé*] v. a. Procurer l'hyposthénie.

hypostyle [*pos-ti-le*] adj. (gr. *hupostulos* ; de *hupo*, au-dessous, et de *stulos*, colonne). *Archit.* Se dit d'une salle dont le plafond est soutenu au moyen de colonnes de style quelconque.



Salle hypostyle du temple de Carnac.

hyposulfate n. m. Sel de l'acide hyposulfurique. Syn. DITHIONATE.

hyposulfite n. m. Sel de l'acide hyposulfureux. Syn. THIOSULFATE.

— ENCYCL. Les hyposulfites se préparent soit par oxydation du soufre en présence des bases, soit par réduction des sulfites. Ils dissolvent les chlorure, bromure et iodure d'argent : c'est pourquoi on les emploie, en photographie, pour fixer l'image ; ils sont encore utilisés comme mordants dans la teinture sur calicot, etc. L'hyposulfite de sodium ($S^2O^3Na^2,5H^2O$) est employé comme antichlore dans les masques de protection, et antiputride. *Méd.* L'hyposulfite de soude est employé comme antiseptique dans les infections pulmonaires fétides ; il a été préconisé comme pouvant empêcher la production des accidents anaphylactiques.

hyposulfureux [*reû*] adj. m. Se dit d'un acide $S^2O^2H^2$ instable, dont les sels (hyposulfites) sont parfaitement connus. Syn. THIOSULFURIQUE.

hyposulfurique adj. m. Se dit d'un acide instable $S^2O^6H^2$. Syn. DITHIONIQUE.

hyposystolie n. f. Diminution de la vigueur des contractions cardiaques, précédant parfois l'asystolie.

hypotenseur adj. Se dit des médicaments qui diminuent la tension sanguine, comme les nitrites.

hypotensif [*tan-sif*], **ive** adj. Qui diminue la tension sanguine : *les courants de haute fréquence sont hypotensifs.*

hypotension [*tan*] n. f. Diminution de la tension sanguine, qui généralement est égale à 15 cent. de mercure : *le bain statique combat l'hypotension.*

hypoténuse [*nu-ze*] n. f. (du préf. *hypo*, et du gr. *teinein*, tendre). Côté opposé à l'angle droit dans un triangle rectangle : *le carré construit sur l'hypoténuse d'un triangle rectangle est équivalent à la somme des carrés construits sur les deux autres côtés.*

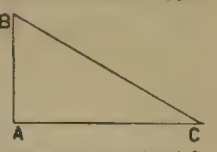

Triangle rectangle : BC, hypoténuse.

hypothécable adj. Qui peut être hypothéqué.

hypothécaire [*kè-re*] adj. Qui a ou donne droit d'hypothèque : *créancier, dette hypothécaire. Caisse hypothécaire*, qui prête aux propriétaires moyennant hypothèque sur leur immeuble.

hypothécairement [*kè-re-man*] adv. Avec hypothèque : *créance garantie hypothécairement.*

hypothénar adj. invar. Se dit d'une éminence, d'une saillie que forment à la partie interne de la paume de la main les trois muscles courts, moteurs, du petit doigt. V. la planche HOMME.

hypothèque n. f. (du gr. *hupothêkê*, gage). Droit réel dont est grevé un immeuble, pour garantir le paiement d'une créance.

— ENCYCL. Il y a deux catégories de créanciers : 1° les créanciers chirographaires (v. CRÉANCE), entre lesquels l'actif du débiteur est réparti proportionnellement au marc le franc (v. CONTRIBUTION) ; 2° les créanciers privilégiés, ou hypothécaires, au profit desquels il existe des « causes légitimes de préférence », savoir : les *privilèges* et les *hypothèques*, et le droit de *rétention*. V. PRIVILÈGE, RÉTENTION.

L'hypothèque est un droit accessoire, qui suit le sort de la créance principale : elle est pour les immeubles ce qu'est le gage pour les meubles.

L'hypothèque, faute de paiement, donne au créancier le droit d'exiger la tradition effective de l'immeuble, et de le revendiquer même contre les tiers. En cas de vente de fonds, elle lui attribue : 1° un *droit de préférence* sur le prix, c'est-à-dire qu'il sera payé avant tous les autres créanciers qui n'ont pas une hypothèque antérieure à la sienne ; 2° un *droit de suite*, c'est-à-dire de forcer le détenteur de l'immeuble, à quelque titre que ce soit, d'abandonner l'immeuble, ou d'en subir l'expropriation, s'il ne préfère acquitter le montant intégral de la dette.

Le créancier ne peut toutefois exercer le droit de suite s'il n'a pas pris *inscription* avant que l'acte par lequel le débiteur a aliéné l'immeuble hypothécaire ait été *transcrit* ; car, à partir de la transcription, les créanciers privilégiés ou hypothécaires ne peuvent prendre utilement inscription sur le précédent propriétaire.

La loi déclare seuls susceptibles d'hypothèque : 1° les immeubles par nature, y compris les mines concédées ; 2° les immeubles par destination, qui ne peuvent être hypothéqués séparément du fonds dont ils dépendent ; 3° l'usufruit de ces immeubles ; 4° les actions de la Banque de France immobilisées.

L'hypothèque ne peut frapper les meubles, sauf les navires.

Le Code civil divise les hypothèques en *hypothèques légales, judiciaires* et *conventionnelles*.

Les hypothèques *légales* sont celles qui résultent directement de la loi : 1° celle des femmes mariées, sur les biens de leur mari ; 2° celle des mineurs et interdits, sur les biens de leur tuteur ; 3° celle de l'Etat, des communes et des établissements publics, sur les biens des comptables ; 4° celle des légataires, sur les immeubles de la succession ; 5° enfin, les privilèges dégénérés en simple hypothèque pour n'avoir pas été inscrits dans les délais fixés par la loi. Les deux premières espèces des hypothèques légales sont dispensées de la formalité de l'inscription.

L'hypothèque *judiciaire* résulte des jugements ainsi que des reconnaissances ou vérifications, faites en jugement, des signatures apposées à un acte obligatoire sous seing privé.

L'hypothèque *conventionnelle* dépend des contrats et de leur forme extérieure. Les mineurs, les interdits, les femmes mariées, ne pouvant disposer librement de leurs biens, ne peuvent non plus contracter une hypothèque. Les immeubles de mineurs, des interdits et des absents ne peuvent être hypothéqués qu'en vertu d'un jugement, et en se conformant aux formalités établies par la loi. La loi permet cependant de consentir une hypothèque par acte sous seing privé ; mais il faut pour cela que le sous-seing soit déposé par les deux parties chez un notaire, et la constitution d'hypothèque doit être renouvelée dans l'acte même de dépôt.

La forme extérieure à laquelle est assujettie la convention d'hypothèque est un acte authentique devant deux notaires, ou devant un notaire et deux témoins.

La préférence est donnée à l'hypothèque qui a reçu la première la publicité légale par une inscription régulière sur les registres du conservateur. La loi n'admet d'exception qu'en ce qui concerne : 1° les hypothèques légales des mineurs et des interdits sur les immeubles de leur tuteur ; 2° l'hypothèque légale de la femme sur les biens de son mari. Dans le premier cas, l'hypothèque prend date du jour de l'acceptation de la tutelle ; dans le second, du jour de la célébration du mariage.

Le *conservateur des hypothèques* est le fonctionnaire chargé de l'exécution des formalités prescrites pour la conservation des hypothèques et la consolidation des mutations de propriétés immobilières, ainsi que de la perception des droits établis au profit du Trésor pour chacune de ces formalités. L'inscription a lieu au bureau du conservateur de l'arrondissement où sont situées les propriétés.

Les inscriptions doivent, pour conserver leur effet, être renouvelées tous les dix ans ; sinon, elles seraient primées par les inscriptions prises avant le renouvellement.

Les créanciers qui ont le privilège ou hypothèque sur un immeuble le suivent en quelque main qu'il passe, afin d'être payés suivant l'ordre de leurs créances ou inscriptions. Le tiers détenteur, à quelque titre que ce soit, du bien aliéné demeure obligé, par l'effet seul des inscriptions, à toutes les dettes privilégiées ou hypothécaires. Il a toutefois le droit de choisir entre ces trois partis : 1° s'obliger au payement de toutes les dettes, auquel cas il jouit des termes et délais accordés au débiteur originaire ; 2° faire, au greffe de la situation des biens,

le délaissement de l'immeuble qu'il détient, auquel cas il cesse d'être tenu vis-à-vis des créanciers ; 3° purger les privilèges ou hypothèques, c'est-à-dire conserver l'immeuble, à la charge seulement de payer aux créanciers le prix de son acquisition ou la valeur qu'il offre de l'immeuble qui lui a été donné. Faute par le détenteur de recourir à un de ces trois moyens, il est exproprié de l'immeuble hypothéqué.

La loi indique quatre modes d'extinction des hypothèques ; ce sont : 1° l'extinction de l'obligation principale, c'est-à-dire de la créance dont l'hypothèque n'est que l'accessoire ; 2° la renonciation du créancier à l'hypothèque ; 3° la prescription ; 4° l'accomplissement, par le tiers détenteur, des formalités et conditions prescrites pour la *purge*.

Les ventes forcées ou adjudications par autorité de justice opèrent par elles-mêmes la purge des privilèges et hypothèques, par la simple transcription du jugement.

Lorsque l'hypothèque disparaît du consentement des parties capables, ou en vertu d'un jugement, ce consentement doit être constaté par un acte authentique dont expédition est déposée au bureau du conservateur.

Hypothèque maritime. V. MARINE.

hypothéquer [*kè*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) Soumettre à l'hypothèque : *hypothéquer une terre.* Garantir par une hypothèque : *hypothéquer une créance. Fig.* Engager, lier : *hypothéquer l'avenir. Pop. Mal hypothéqué*, très malade ou très embarrassé.

hypothermie [*tèr-mî*] n. f. (du préf. *hypo*, et du gr. *thermos*, chaleur). Diminution de la température normale du corps : *l'hypothermie est de règle chez les diarrhéiques.*

hypothèse [*tè-ze*] n. f. (gr. *hupothesis ;* de *hupo*, dessous, et *tithèmi*, je place). Supposition que l'on fait d'une chose possible ou non, et dont on tire une conséquence : *hypothèse hasardeuse.*

Hypothèses cosmogoniques (*Leçons sur les*), par Henri Poincaré (1911), livre magistral où l'auteur étudie les hypothèses cosmogoniques générales, et aussi quelques problèmes plus restreints (origine du rayonnement solaire, constitution de la Voie lactée).

hypothétique adj. Qui est fondé sur une hypothèse : *raisonnement hypothétique.* Douteux, incertain : *succès hypothétique.*

hypothétiquement [*ke-man*] adv. Par hypothèse.

hypotonie n. f. (du préf. *hypo*, et du gr. *tonos*, tension). Pression ou tension au-dessous de la normale.

— ENCYCL. L'hypotonie est un état dystrophique, soit héréditaire, soit acquis, caractérisé par un relâchement de la peau, des modifications de ses glandes donnant lieu à de l'érythrose ou au contraire à une couleur ivoirine de la peau, puis aux ptoses viscérales. Le traitement sera surtout reconstituant (préparations phosphorées).

hypotonique adj. *Sérum hypotonique*, sérum dont la concentration moléculaire est inférieure à celle du sang. (Il a été recommandé dans le coma diabétique ; il est composé d'une solution de bicarbonate de soude à 5 p. 1.000.)

hypotrophie [*fî*] n. f. (du préf. *hypo*, et du gr. *trophos*, nourriture). Nutrition insuffisante ou amoindrie.

hypotypose [*pô-ze*] n. f. (gr. *hupotupôsis ;* de *hupo*, dessous, et *tupos*, figure). Figure de rhétorique, qui peint les choses dont on parle avec des couleurs si vives, qu'on croit les voir.


Hypsignathus.

hypoxanthite n. f. Ocre appelée aussi *terre de Sienne.*

hypsignathus [*tuss*] n. m. Genre de mammifères, chiroptères, comprenant des roussettes propres à l'Afrique occidentale, et remarquables par le développement du museau.

hypsipète n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, dont la livrée, la taille et les mœurs sont celles des cincles : *les hypsipètes habitent Madagascar et les Mascareignes.*

Hypsipyle, fille de Thoas, roi de Lemnos. Lors du massacre général des Lemniens par leurs femmes, elle sauva son père. Elle eut deux enfants de Jason. Elle devint l'esclave de Lycurgue, roi de Némée.

hypsirhynque [*rin-ke*] n. m. Genre de reptiles ophidiens, de la famille des colubridés : *l'hypsirhynque est un serpent inoffensif, de taille médiocre, propre aux Antilles, et commun à Saint-Domingue.*


Hypsirhynque.

hypsogoniomètre n. m. (du gr. *hupsos*, hauteur, *gônia*, angle, et *metron*, mesure). Appareil utilisé en planimétrie et nivellement.

hypsographie [*fî*] n. f. (du gr. *hupsos*, hauteur, et *graphê*, description). Description des lieux élevés, des montagnes.

hypsomètre n. m. (du gr. *hupsos*, hauteur, et *metron*, mesure). *Physiq.* Instrument qui permet de mesurer l'altitude d'un lieu en déterminant la température à laquelle l'eau bout en ce lieu.


Hypsomètre.

— ENCYCL. On sait que la température à laquelle l'eau entre en ébullition varie dans le même sens que la pression extérieure ; elle diminue, par suite, avec l'altitude. L'hypsomètre n'étant qu'un thermomètre de précision, des tables ont été construites, qui font connaître la température d'ébullition au lieu d'observation ; il suffit donc de consulter ces tables, pour connaître l'altitude.

hypsométrie [*trî*] n. f. (de *hypsomètre*). Science de la mesure des hauteurs. Relief.

hypsométrique adj. Qui se rapporte à l'hypsométrie : *courbe hypsométrique.*

Hyrcan Ier, souverain pontife des Juifs de 136 à 106 av. J.-C., successeur de son père Simon Macchabée ; — HYRCAN II, souverain pontife et roi des Juifs de 79 à 38 av. J.-C., successeur de son père Alexandre Janée, tué en l'an 30.

Hyrcanie, contrée de l'ancienne Perse, au S. et au S.-E. de la mer Caspienne que l'on appelait aussi *mer Hyrcanienne.* Elle était autrefois célèbre par ses tigres, et par la rudesse sauvage de ses habitants.

Hyrcanien, enne [*ni-in, è-ne*], habitant ou originaire d'Hyrcanie : *les Hyrcaniens.* Adjectiv. : *population hyrcanienne.*

Hyrcanienne (MER), un des noms donnés à la mer Caspienne, par les anciens habitants du pays qui y touchait au S.-E. et au S.

hyrgol n. m. Mercure colloïdal employé contre la syphilis.

hysope [*zo-pe*] n. f. (gr. *hussôpos*). Genre de labiées aromatiques. *Fig.* Par souvenir du langage de la Bible, on se sert quelquefois du mot *hysope* dans le sens de chose petite, sans importance : *les intérêts de l'individu sont de l'hysope auprès des cèdres de l'intérêt général. Depuis le cèdre jusqu'à l'hysope*, du plus grand au plus petit.


Hysope : *a*, coupe de la fleur.

— ENCYCL. *Bot.* Les hysopes ou hyssopes (*hyssopus*), dont on connaît un assez grand nombre d'espèces de l'Europe et de l'Asie, sont de petits arbrisseaux à fleurs bleues.

On emploie l'*hysope officinale* comme aromatique, stimulante et béchique.

Hystaspe ou **Hystaspès** (en perse *Vishtaçpa*), satrape perse, père de Darius Ier.

hystéralgie [*is-té-ral-jî*] n. f. (du gr. *hustera*, matrice, et *algos*, douleur). Névralgie utérine. V. HYSTÉRIE.

hystéralgique [*is-té*] adj. Qui a rapport à l'hystéralgie, ou qui la caractérise.

hystéranthe [*is-té*] adj. (du gr. *husteros*, postérieur, et *anthos*, fleur). Se dit des plantes dont les fleurs paraissent après les feuilles.

hystérectomie [*is-té-rèk-to-mî*] n. f. (du gr. *hustera*, matrice, et *ektomê*, ablation). Ablation de l'utérus.

— ENCYCL. On pratique l'hystérectomie soit par les voies naturelles (vagin), soit par l'abdomen (laparatomie). C'est une opération qui permet l'ablation des cancers, des tumeurs, etc.

hystérésis [*is-té-ré-zis*] n. f. (du gr. *husteros*, postérieur). Etat d'un échantillon de fer qui a déjà subi l'aimantation, et que l'on soumet à une nouvelle action magnétisante.

hystérésimètre n. m. Appareil pour la mesure des qualités des fers employés en électricité, au point de vue de l'hystérésis.

hystéricisme [*is-té-ri-sis-me*] ou **hystérisme** [*is-té-ris-me*] n. m. Hystérie peu intense, état nerveux analogue à l'hystérie.

hystérie [*is-té-rî*] n. f. (du gr. *hustera*, matrice). Névrose caractérisée par des troubles passagers de l'intelligence, de la sensibilité et du mouvement, ainsi que par des signes ou stigmates permanents.

— ENCYCL. L'hystérie est une névrose très répandue, qui a existé de tout temps. Dans l'antiquité, on considérait les hystériques comme les porte-parole des dieux ; au moyen âge, ils furent regardés comme des possédés.

Pinel et Esquirol fournirent la théorie caractérisée par l'expression de *fureur utérine*, et, par suite, la représentèrent comme un trouble génésique apanage exclusif des femmes. Ce fut Charcot qui décrivit scientifiquement l'hystérie.

Pour Charcot, l'hystérie est un état pathologique du système nerveux, commun aux deux sexes, entraînant des troubles intellectuels, des paralysies, des contractures, des convulsions, et présentant des signes particuliers permanents dits *stigmates de l'hystérie.* Le point de départ est une idée fixe et obsédante. Les troubles sont multiples. On note une impressionnabilité excessive, de la simulation, des hyperesthésies, de la névralgie utérine, des anesthésies généralisées ou par plaques, des congestions pouvant aboutir à des hémorragies cutanées, des spasmes du pharynx (boule hystérique), des tics, des contractures, des paralysies. Enfin, parfois, il y a des convulsions d'une intensité et d'une fréquence variables.

L'attaque hystérique est précédée d'un phénomène, l'*aura*, caractérisé par la sensation de strangulation ; puis le malade tombe, a des convulsions toniques, cloniques, des contorsions avec des mouvements en *arc de cercle*, puis des attitudes passionnelles, enfin, du délire.

L'hystérie est une maladie de longue durée, mais elle est loin d'être inguérissable. On emploie surtout l'hydrothérapie, l'électrothérapie et la suggestion. Les distractions, le travail intellectuel sont aussi indiqués. Dans le régime alimentaire, on donnera la préférence aux aliments riches en phosphore, comme les jaunes d'œufs, les cervelles, le poisson.

hystériforme [*is-té*] adj. Qui ressemble à l'hystérie : *troubles hystériformes.*

hystérique [*is-té*] adj. Qui a rapport à l'hystérie. N. et adj. Qui est atteint d'hystérie.

hystérocèle [*is-té*] n. f. (du gr. *hustera*, matrice, et *kêlé*, tumeur). Hernie de la matrice.

hystérogène [*is-té*] adj. (du gr. *husteron*, derrière, et *gennân*, engendrer). Né, engendré postérieurement.

hystérogène adj. (de *hystérie*, et du gr. *gennân*, engendrer). Dont l'excitation peut engendrer une crise d'hystérie : *points hystérogènes.*

hystéromane [*is-té*] adj. et n. f. Se dit d'une femme atteinte d'hystéromanie.

hystéromanie [*is-té, nî*] n. f. (du gr. *hustera*, matrice, et *mania*, fureur). Fureur utérine, appétit furieux et maladif des plaisirs vénériens, chez la femme.

hystéromètre [*is-té*] n. m. (du gr. *hustera*, matrice, et *metron*, mesure). Instrument employé pour sonder et redresser l'utérus.

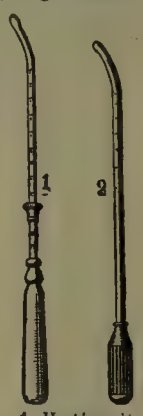
1. Hystéromètre fixe de Valleix ; 2. Hystéromètre du Dr Auvard.

hystérométrie n. f. Usage de l'hystéromètre, particulièrement dans le but de mesurer la cavité utérine.

hystéron-protéron n. m. (deux mots grecs signifiant : *dernier et premier* [de deux]). Figure de rhétorique qui consiste à renverser l'ordre naturel de deux termes.

hystérotome [*is-té*] n. m. Instrument servant à pratiquer l'hystérotomie.

hystérotomie [*is-té, mî*] n. f. (du gr. *hustera*, matrice, et *tomê*, section). Incision pratiquée sur l'utérus, pour faciliter un accouchement laborieux. Nom donné quelquefois à l'opération césarienne.

hystrix [*is-triks*] n. m. Nom scientifique du genre porc-épic.

Hythe [*ha-ith*], v. d'Angleterre (Kent), à 6 kilomètres de Folkestone, l'un des « Cinque Ports ». Plage ; curieux ossuaire. En mai et juin 1920, Hythe fut le siège de la conférence pour régler les modalités du paiement de la dette allemande.



J J J J J J J E E E

Iazyges, peuple sarmate établi vers le Ier siècle av.J.-C. en Scythie, entre le Thanaïs et le Borysthène.

Ibach, comm. de Suisse (cant. de Schwyz), sur la Muota ; 1.480 h. Commerce de bois et de bétail.

ibacus [*kuss*] n. m. Genre de crustacés décapodes macroures, comprenant de nombreuses espèces des mers chaudes et qui atteignent 25 centimètres de long.

Ibadan, v. de l'Afrique occidentale (colonie anglaise du Lagos) ; 175.000 h.

Ibagué, v. de Colombie, capitale de l'Etat de Tolima ; 25.000 h. Cultures tropicales.

ibalie [*li*] n. f. Genre d'insectes hyménoptères térébrants, comprenant quelques espèces de l'hémisphère boréal. (L'*ibalia cultellator*, de France, brune avec abdomen rougeâtre, vit dans les troncs des pins.)

Ibañez (Vicente Blasco), homme politique et romancier espagnol, né à Valence en 1867 ; auteur de romans réalistes d'une couleur vigoureuse : *Boue et roseaux, la Cathédrale, Arènes sanglantes*, etc.

Ibarra, v. de l'Equateur, ch.-l. de la prov. d'Imbabura, sur le rio Ajavi ; 10.000 h. Fondée en 1597.

Ibea. V. AFRIQUE-ORIENTALE ANGLAISE.

Ibels (Henri-*Gaspard*), caricaturiste français, né à Paris en 1867 ; a représenté le monde des théâtres, les scènes de la butte Montmartre, etc.

Ibères, peuple de l'antiquité, le plus ancien dont l'histoire fasse mention dans l'Europe occidentale. Les Ibères, partagés en petites républiques, peuplèrent l'Espagne dès le XVe siècle av. J.-C., puis la Gaule méridionale et les côtes de l'Italie du Nord. On a voulu voir dans les Ibères les ancêtres des Basques actuels.


Ibéride : *a*, fleur.

Iberg, nom de deux communes de Suisse (cant. de Schwyz) : *Ober-Iberg* à 1.127 m. d'alt. (700 h.), industrie laitière, et *Unter-Iberg* à 930 m. (1.410 h.), élève de bétail, tissage de soie.

ibéride n. f. Genre de crucifères répandues dans les jardins, sous les noms de *thlaspis* ou *téraspics*.

Ibérie [*ri*], anc. nom de l'Espagne. (Hab. *Ibères.*) Anc. pays d'Asie, au S. du Caucase, arrosé par le Cyrus.

Ibérien, enne [*ri-in, è-ne*], originaire ou habitant de l'Ibérie. (On dit mieux IBÈRES.) Adjectiv. : *population ibérienne.* (On dit mieux IBÉRIQUE.)

ibérique adj. Qui se rapporte aux Ibères et, *par ext.*, à l'Espagne : *l'art ibérique. Péninsule ibérique*, Espagne.

ibidem [*dèm'*] adv. lat. Au même endroit, dans le même passage d'un livre. (On écrit par abréviation : *ibid.*, ou *ib.*)

ibididés n. m. pl. Famille d'oiseaux échassiers, renfermant les ibis et genres voisins. S. un *ibididé.*

ibidorhynque [*rin-ke*] n. m. Genre d'oiseaux échassiers, famille des scolopacidés, répandus dans l'Inde : *l'ibidorhynque est un courlis répandu surtout dans l'Himalaya.*

ibijau [*jô*] n. m. Genre de passereaux fissirostres, famille des caprimulgidés.

— ENCYCL. Les ibijaux (*nyctibius*) ont le bec très large et crochu ; ce sont les plus grands des engoulevents : ils mesurent jusqu'à 1 m. 30 d'envergure, et sont répandus dans l'Amérique du Sud.

ibis [*biss*] n. m. (gr. *ibis*). Genre d'oiseaux échassiers, famille des ibididés, habitant les régions chaudes de l'ancien monde.

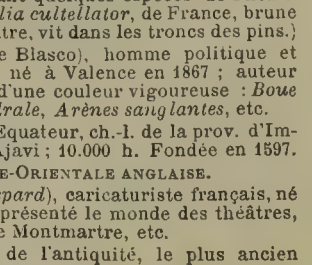
Ibis.

— ENCYCL. Les ibis sont de grands oiseaux blancs, avec la tête, le cou et la queue noirs ; ils étaient adorés par les anciens Egyptiens parce qu'ils détruisent les reptiles qui infestent les bords du Nil. Ils sont abondants en Nubie et se rencontrent surtout dans la haute Egypte.

Ibiza, Iviza ou **Iviça,** île de l'archipel des Baléares (îles Pityuses) ; 25.000 h. Vignobles, figuiers, oliviers. Ch.-l. *Ibiza*, 7.500 h.

ibn, mot arabe signifiant *fils.* (S'écrit aussi *ebn* ou *ben.*) Pl. BENI OU BENO.

Ibn Khaldoun, surnommé *Hadrami* et *Ishbili*, le plus grand des historiens musulmans, né à Tunis, m. au Caire (1332-1406) ; auteur d'une immense chronique : le *Kitab-el-ibar.*

Ibn Roschd. V. AVERRHOÈS.

Ibn Sina. V. AVICENNE.

iboga n. m. *Bot.* Espèce de strychnos du Gabon, que les indigènes considèrent comme aphrodisiaque.

ibogaïne n. f. Alcaloïde des racines de l'iboga, employé sous forme de chlorhydrate, comme tonique nervin et cardiaque.

Ibrahim [*im'*], sultan turc de 1640 à 1648. Il abandonna le pouvoir à son grand vizir Kara Mustapha.

Ibrahim-bey [*im', bè*], gouverneur de l'Egypte, né dans le pays des Tcherkesses, m. à Dongolah (1735-1817). Chef des Mamelouks d'Egypte, lors de l'expédition de Bonaparte (1798), il échappa au massacre de la milice par Méhémet Ali, en 1811.


Ibrahim-pacha.

Ibrahim-pacha, fils de Méhémet Ali, vice-roi d'Egypte (1789-1848) ; habile guerrier et bon administrateur, mais fourbe et cruel. Il se distingua dans la lutte contre la Grèce, puis se révolta contre les Turcs, et conquit la Syrie, qu'une intervention européenne le força à évacuer.

Ibsamboul, village d'Egypte (Nubie), sur la rive gauche du Nil. Restes magnifiques d'un temple du temps de Ramsès II, creusé dans le roc. Petit temple avec bas-reliefs magnifiques, entre la première et la deuxième cataracte. Auj. *Abou-Simbel.*


Ibsen.

Ibsen [*sèn*] (Henrik), écrivain norvégien, né à Skien, mort à Christiania (1828-1906) ; auteur de drames à tendances philosophiques et sociales, où il exalte l'individualisme : *Maison de poupée, les Revenants, un Ennemi du peuple, Hedda Gabler, Solness le Constructeur, le Canard sauvage, Peer Gynt*, etc. Ses œuvres sont fortement construites et souvent très émouvantes.

ibsénien, enne [*ni-in, è-ne*] adj. Qui est dans le goût, dans l'esprit d'Ibsen. Substantiv. Admirateur d'Ibsen.

ibsénisme [*nis-me*] n. m. Ensemble des idées d'Ibsen.

ibum [*bom'*] n. m. Disposition de la loi juive, d'après laquelle la femme veuve sans enfant devait épouser de préférence le frère de son mari défunt.

ibycter ou **ibicter** [*ktèr*] n. m. Genre de rapaces de la famille des falconidés, assez semblables aux milans, propres à l'Amérique du Sud : *les ibicters ont la livrée sombre.*

Ibycus [*kuss*], poète lyrique grec du VIe siècle av. J.-C. On rappelle souvent les *grues d'Ibycus*, par allusion à une troupe de grues que le poète Ibycus, assassiné par des brigands au milieu d'une forêt, avait prises à témoin du crime. Quelque temps après, l'un des meurtriers, assistant aux jeux Olympiques et voyant passer en l'air une troupe de grues, s'écria imprudemment : « *Voilà les témoins d'Ibycus* », mots qui occasionnèrent la découverte des coupables. Les *grues d'Ibycus* sont devenues proverbiales pour caractériser les témoins imprévus qui viennent parfois miraculeusement en aide à la justice.

Ica, v. du Pérou, ch.-l. de dép., sur la rivière homonyme ; 8.000 h. Jadis célèbre par la fabrication de ses poteries. — Le départ. du même nom a 91.000 h.

icacinacées [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones dialypétales, dont le genre *icaquier* est le type. S. une *icacinacée.*

icaque [*ka-ke*] n. f. Nom vulgaire de l'icaquier et de son fruit.

icaquier [*ki-é*] n. m. Genre de rosacées chrysobalanées.

— ENCYCL. Les icaquiers sont des arbrisseaux de l'Amérique tropicale, à fleurs blanchâtres. Le type de ce genre est l'icaque (*chrysobalanus icaco*), dont le fruit, jaune, blanc, rouge ou violet, vulgairement appelé *prune d'icaque, des anses, de coton* ou *de coco*, est d'une saveur agréable. On retire de l'amande une huile employée en pharmacie.


Icaquier : *a*, coupe de la fleur.

Icare, fils de Dédale, avec lequel il s'enfuit du labyrinthe de l'île de Crète, au moyen d'ailes faites de plumes d'oiseaux et jointes avec de la cire. S'étant trop approché du soleil, la cire se fondit, ses ailes se détachèrent, et l'imprudent fut précipité et périt dans la mer Egée, qui prit le nom de *mer Icarienne.* Dans l'application, on compare à Icare ceux qui sont victimes de projets trop ambitieux.

icarie [*rî*] n. f. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, comprenant de nombreuses espèces de guêpes, petites, rousses ou orangées, des régions tropicales de l'ancien monde.

Icarie [*rî*], île de l'Archipel, sur la côte occidentale de l'Anatolie ; auj. *Nikarai* (à la Grèce).

Icarie (*Voyage en*), roman fantaisiste, exposant un système de bonheur imaginaire fondé sur l'intervention de l'Etat en toutes choses, par Et. Cabet (1842).

Icarien, enne [*ri-in, è-ne*], habitant ou originaire d'Icarie : *les Icariens.* Adjectiv. Qui se rapporte à l'Icarie. Qui se rapporte à Icare : *l'audace icarienne.*

iceberg [*is-bèrgh'*] n. m. (suéd. *is*, glace, et *berg*, montagne). Masse de glace détachée de la banquise ou d'un glacier polaire : *les icebergs sont dangereux pour la navigation.* (De forme variée dans les mers arctiques, les icebergs affectent une forme tabulaire très caractérisée dans les eaux antarctiques.)


Icebergs.

ice-cream [pr. angl. *a-iss-krîm'*] n. m. (mot angl.). Crème glacée : *l'ice-cream est une friandise américaine.*

ice-boat [pr. angl. *a-iss-bôt'*] n. m. (mot angl. signif. *bateau à glace*). Bateau à voile monté sur patins pour glisser sur la glace.

ice-field [pr. angl. *a-iss-fild*] n. m. (mot angl. signif. *champ de glace*). Vaste étendue de glace dans les régions polaires.

icelui, icelle [*sè-le*] ; pl. **iceux, icelles** [*sè-le*] adj. et pr. démonstr. (du lat. *ecce ille*, voici lui). Celui-là, celle-là. (Ne s'emploie qu'en style de pratique ou par plaisanterie : *icelle dame ; la maison d'icelui.* (Vx.)

icérye [*rî*] n. f. Genre d'insectes hémiptères, renfermant des cochenilles d'origine australienne, qui attaquent les arbres fruitiers et notamment les aurantiacées : *l'icérye est combattue par une coccinelle entomophage, le novius.*

Ichim [*chim'*], v. de Sibérie (Tobolsk), sur la rivière homonyme (1.675 kil.), sous-affl. de l'Obi par l'Irtych ; 8.000 h. Foires fréquentées. C'est une des places les plus anciennes de la Sibérie.

ichneumon [*ik-neu*] n. m. (gr. *ikhneumôn*). *Entom.* Insecte qui a quatre ailes et un aiguillon comme les abeilles, et dont la larve est parasite d'autres insectes. *Mamm.* Espèce de mangouste de la taille d'un chat.


Ichneumon.

— ENCYCL. *Entom.* Les ichneumons sont appelés aussi *mouches vibrantes.* A l'état d'insecte parfait, comme la plupart des hyménoptères ils vivent du suc des fleurs, mais leurs larves sont de précieux auxiliaires pour l'agriculture : la femelle de l'ichneumon, à l'aide d'une tarière dont est muni son abdomen, dépose, dans les chenilles et larves de toute sorte, des œufs qui, à l'éclosion, donnent naissance à une larve vivant aux dépens de son hôte et finissant par le détruire. Ce sont donc des insectes éminemment utiles.

— *Mamm.* L'ichneumon, ou rat de Pharaon, répandu en Afrique et très commun en Egypte, passait pour détruire les serpents et les œufs de crocodile, et, de ce fait, était l'objet d'un culte ; les prêtres conservaient dans les temples les cadavres embaumés de ces animaux.


Ichneumon.

ichneumonidés [*ik-neu*] n. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères, ayant pour type l'*ichneumon.* S. un *ichneumonidé.*

ichnographe [*ik-no*] n. m. Celui qui s'occupe d'ichnographie.

ichnographie [*ik-no-gra-fî*] n. f. (du gr. *ikhnos*, trace, et *graphein*, décrire). Représentation, en plan géométral et horizontal, d'un édifice. ANT. **Stéréographie.**

ichnographique [*ik-no*] adj. Relatif à l'ichnographie : *dessin, plan ichnographique.*

ichor [*i-kor*] n. m. (gr. *ikhôr*). Le sang des dieux, dans les poèmes homériques. *Méd.* Sanie, liquide purulent.

ichoreux, euse [*ko-reû, eu-ze*] adj. Qui tient de l'ichor : *humeur, plaie ichoreuse.*

Ichteghem, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. d'Ostende) ; 5.470 h. Fabrique de toile.

ichthys [*ik-tiss*] n. m. Transcription, en caractères romains, du monogramme grec du Christ, composé des premières lettres des mots : *Iésous Christos, Theou Uios, Sôtèr* (Jésus-Christ, fils de Dieu, sauveur). — Ces initiales, réunies, forment le mot grec IXΘΥΣ, qui signifie *poisson ;* de là vient que le poisson fut souvent pris comme symbole.

ichtyocaude [*ik-ti-o-kô-de*] n. f. (du gr. *ikhthus*, poisson, et du lat. *cauda*, queue). Engin analogue à une queue de poisson, servant de propulseur à certains navires.

ichtyocolle [*ik-ti-o-ko-le*] n. f. (du gr. *ikhthus*, poisson, et de *colle*). Colle de poisson fabriquée avec la vessie natatoire de différents poissons cartilagineux, principalement de l'esturgeon.

ichtyodonte [*ik-ti-o*] n. f. (du gr. *ikhthus*, poisson, et *odous, ontos*, dent). Dent fossile de poisson.

ichtyoïde [*ik-ti-o-ide*] adj. (du gr. *ikhthus*, poisson, et *eidos*, aspect). Qui ressemble à un poisson.

ichtyol [*ik-ti*] n. m. (du gr. *ikhthus*, poisson). Huile sulfureuse obtenue par la distillation d'une roche bitumineuse constituée par des dépôts de poissons fossiles. (L'ichtyol est employé dans le traitement des maladies de la peau, en particulier du psoriasis, et dans le pansement des métrites.)

ichtyolithe [*ik-ti*] n. m. (du gr. *ikhthus*, poisson, et du gr. *lithos*, pierre). Poisson fossile.

ichtyologie [*ik-ti, jî*] n. f. (du gr. *ikhthus*, poisson, et *logos*, discours). Partie de la zoologie qui traite des poissons.

— ENCYCL. L'ichtyologie est d'origine française ; au XVIe siècle, le médecin Rondelet, professeur à Montpellier, écrivit la première histoire des poissons. Linné régularisa la nomenclature ; Cuvier, dans son *Histoire des poissons*, décrivit le premier et classa toutes les espèces connues de son temps.

ichtyologique [*ik-ti*] adj. Qui appartient à l'ichtyologie : *traité ichtyologique.*

ichtyologiste [*ik-ti, jis-te*] n. m. Qui s'occupe d'ichtyologie.

ichtyomorphe [*ik-ti*] adj. (du gr. *ikhthus*, poisson, et *morphè*, forme). Qui a la forme d'un poisson.

ichtyophage [*ik-ti*] adj. et n. m. (du gr. *ikhthus*, poisson, et *phagein*, manger). Qui se nourrit principalement de poisson.

Ichtyophages [*ik-ti*] (*mangeurs de poissons*), nom donné par les anciens à divers peuples des bords du golfe Persique et de la côte ouest d'Afrique.

ichtyophagie [*ik-ti, ji*] n. f. (de *ichtyophage*). Habitude de se nourrir principalement de poisson.

ichtyophagique [*ik-ti*] adj. Qui se rapporte à l'ichtyophagie.

ichtyosaure [*ik-ti-o-só-re*] n. m. (du gr. *ikhthus*, poisson, et *sauros*, lézard). Genre de reptiles



Ichtyosaure.

gigantesques fossiles, de l'époque secondaire : *l'ichtyosaure du lias et du jurassique atteignait 10 mètres de long.*

ichtyose [*ik-ti-ô-ze*] n. f. (du gr. *ikhthus*, poisson). Maladie congénitale de la peau, caractérisée par une altération de la fonction cornée, la sécheresse des téguments, la formation d'écailles et la desquamation continue de l'épiderme.

— Encycl. L'ichtyose est une maladie bénigne, mais tenace ; on utilise les bains suivis d'onctions à la vaseline ou le glycérolé d'amidon, etc. On prescrira les exercices physiques et on ordonnera les préparations arsenicales et ferrugineuses.

ichtys n. m. V. ichthys.

ici adv. de lieu (lat. pop. *ecce hic*). En ce lieu-ci. *Par ext.* Au moment présent : *d'ici à demain.* S'oppose à *là*, pour désigner un lieu ou un fait déterminés ou non : *ici on rit, là on pleure ; ici est la vérité, là est l'erreur. Ici-bas*, dans ce bas monde. Allus. hist. : **Ici on danse,** inscription que l'on avait placée, lors de la fête de la Fédération (14 juill. 1790), sur les ruines de la Bastille.

icica n. f. Autre nom de l'élémi, sorte de résine que fournit l'*iciquier*.

Icilius (Spurius), l'un des chefs plébéiens de Rome, qui, en entraînant le peuple sur le mont Sacré, fit instituer le tribunat (495 av. J.-C.).

Icilius (Lucius), tribun du peuple, l'an 456 av. J.-C., fiancé de Virginie. Il aida le père de l'infortunée jeune fille à soulever le peuple contre les décemvirs. Il obtint pour le peuple le droit de s'établir sur l'Aventin et celui de décerner les honneurs du triomphe.

iciquier [*ki-é*] n. m. Genre de burséracées.

— Encycl. Le genre iciquier comprend des arbres à fleurs petites et blanches, qui croissent dans les forêts de la Guyane. On en tire un suc balsamique, connu sous le nom d'*élémi*, qu'on brûle dans les appartements pour les parfumer et dont l'odeur rappelle celle du citron.

icoglan n. m. (turc *itchoglan*). Officier du palais du sultan attaché à un des services intérieurs.

icone n. f. (gr. *eikôn*, image). Se dit, en russe et dans toute l'Eglise grecque, des images peintes représentant la Vierge et les saints.

iconique adj. Qui forme une image semblable au modèle : *statue iconique.*

Iconium [*om'*], nom ancien de la ville actuelle de *Konièh* (Turquie d'Asie).

iconoclasme [*klas-me*] n. m. ou **iconoclasie** [*zi*] n. f. Doctrine des iconoclastes.

iconoclaste [*klas-te*] n. et adj. m. (du gr. *eikôn*, image, et *klazein*, briser). Membre d'une secte religieuse du VIIIe siècle, qui proscrivait le culte des images. *Par ext.* Personne qui détruit, proscrit des images. Adjectiv. : *persécution iconoclaste.*

— Encycl. Les iconoclastes brisaient les images des saints et voulaient détruire le culte qu'on leur rendait. Cette hérésie commença avec l'empereur Léon III l'Isaurien, qui ordonna la destruction des images dans tous les édifices sacrés, et continua avec son fils, Constantin Copronyme. Approuvée par le concile de Constantinople en 754, condamnée par le second concile œcuménique de Nicée (787), et par plusieurs autres, cette hérésie a disparu au IXe siècle ; mais elle s'est reproduite plus tard chez les hussites, les vaudois et les albigeois. La doctrine catholique sur les images avait été fixée en 787, par le second concile de Nicée, dont les canons avaient été acceptés bientôt par l'Eglise d'Occident.

iconoclastie [*klas-ti*] n. f. Disposition à être iconoclaste.

iconogène n. m. (du gr. *eikôn*, image, et *gennân*, engendrer). Sel obtenu par l'action de l'acide amido-β-naphto-β-sulfonique sur le sodium et employé comme révélateur photographique. (On le mélange pour cet usage à un sulfite alcalin et à un alcali caustique ou carbonaté.)

iconographe n. m. Personne qui est versée dans l'iconographie.

iconographie [*fi*] n. f. (du gr. *eikôn*, image, et *graphein*, écrire). Science des images produites par la peinture, la sculpture et les autres arts plastiques. Ouvrage où sont reproduites des œuvres de ce genre : *Visconti a établi une riche iconographie romaine.* Ensemble d'images se rapportant à un objet déterminé : *l'iconographie de Napoléon est considérable.*

iconographique adj. Qui appartient, qui a rapport à l'iconographie : *document iconographique ; connaissances iconographiques.*

iconolâtre n. (du gr. *eikôn*, image, et *latreuein*, adorer). Adorateur d'images.

iconolâtrie [*tri*] n. f. (de *iconolâtre*). Adoration des images.

iconolâtrique adj. Qui a rapport à l'iconolâtrie : *culte iconolâtrique.*

iconologie [*ji*] n. f. (du gr. *eikon, onos*, image, et *logos*, discours). Explication des images, des monuments anciens.

iconologique adj. Relatif à l'iconologie.

iconologiste [*ji-ste*] ou **iconologue** [*logue*] n. m. Celui qui s'occupe d'iconologie.

iconomane n. et adj. Qui a la manie des estampes.

iconomanie [*ni*] n. f. (du gr. *eikôn*, image, et de *manie*). Manie des estampes, des gravures.

iconomaque [*ma-ke*] n. m. (du gr. *eikôn, onos*, image, et *makhê*, combat). Celui qui combat le culte des images.

iconomètre n. m. (du gr. *eikôn*, image, et *metron*, mesure). *Phot.* Appareil permettant de déterminer la distance focale d'un objectif photographique susceptible de fournir un sujet, une image de grandeur déterminée.

iconométrie [*tri*] n. f. Mesure par l'image ou de l'image.

iconophile adj. et n. (du gr. *eikôn*, image, et *philos*, ami). Qui aime les estampes, les images, etc.

iconoscope [*nos-ko-pe*] n. m. (du gr. *eikôn*, image, et *skopein*, examiner). *Phot.* Instrument montrant, à l'échelle réduite, l'image d'un site que l'on se propose de photographier, et permettant ainsi de choisir le point de vue convenable.

iconostase [*nos-ta-ze*] n. f. (du gr. *eikôn, onos*, image, et *stasis*, station). Grand écran à trois portes, couvert d'images de saints, derrière lequel le prêtre grec fait la consécration.



Iconostase.

iconostrophe [*nos-tro-fe*] n. m. (du gr. *eikôn*, image, et *strophein*, tourner). Instrument d'optique, donnant des objets une image renversée et qui sert aux graveurs pour copier leurs modèles.

icosaèdre [*za*] n. m. et adj. (du gr. *eikosi*, vingt, et *edra*, face). Corps solide qui a vingt faces.

icosagone [*za*] n. m. (du gr. *eikosi*, vingt, et *gônia*, angle). Polygone de vingt côtés.

icosandre [*zan-dre*] ou **icosandrique** [*zan*] adj. (du gr. *eikosi*, vingt, et *anêr, andros*, mâle). Qui a vingt étamines ou plus.

icosandrie [*zan-dri*] n. f. Classe de Linné, comprenant les plantes à fleurs icosandres.

icosigone [*zi*] n. m. (du gr. *eikosi*, vingt, et *gônia*, angle). Qui a vingt angles.

ictère [*ik*] n. m. (gr. *ikteros*). Coloration jaune de la peau, des tissus et des liquides de l'organisme. Syn. jaunisse.

— Encycl. L'ictère est caractérisé par une teinte jaune de la peau, des muqueuses et de la conjonctive oculaire. L'urine présente une teinte brun acajou, des reflets verdâtres, et donne avec l'acide azotique les réactions caractéristiques de la bile. L'ictère est dû à une rétention de la bile par un obstacle à son écoulement. Le diagnostic symptomatique est facile, mais il est parfois très difficile d'en connaître la cause. On songera tout d'abord à une oblitération des voies biliaires, puis à une hépatite, à une tumeur, etc. Le traitement dépendra du diagnostic pathogénique ; dans tous les cas, on cherchera à rétablir le cours normal de la bile par les cholagogues ; on activera l'élimination rénale par les diurétiques et par de grands lavements froids. L'ictère des nouveau-nés est bénin et disparaît sans médication.

ictérin, e [*ik*] adj. Qui ressemble à l'ictère.

ictérique [*ik*] adj. Qui a rapport à l'ictère : *teint ictérique.*

ictéro-hémorragique adj. *Méd.* Qui est caractérisé par l'existence de l'ictère et d'hémorragies. N. m. Maladie infectieuse causée par un spirochète et étudiée pour la première fois au point de vue microbiologique par les Japonais Inada et Ido.

Ictinos [*noss*], architecte grec du Ve s. av. J.-C. Il construisit notamment le Parthénon d'Athènes et le temple d'Apollon à Phigalie.

ictus [*ik-tuss*] n. m. (m. lat.) *Métriq.* Coup frappé marquant le temps fort d'un pied. *Mus.* Notes très accentuées, au premier et au dernier temps forts d'un rythme et sur lesquelles le rythme est pour ainsi dire appuyé. *Pathol.* Affection subite, qui frappe comme un coup. (Ce mot employé seul désigne l'*ictus apoplectique.*)

— Encycl. L'ictus diffère de la *thésis*, qui est la première note du premier temps (temps fort) de chaque mesure. Dans un rythme, il peut y avoir

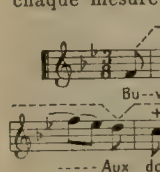

Exemples d'ictus (marqués +).

plusieurs thésis, mais il ne peut exister qu'un ou deux ictus. Dans l'exemple donné, il y a quatre ictus marqués par le signe + et dix thésis, une sur chaque premier temps de la mesure.

id. V. idem.

Ida, nom de deux chaînes de montagnes, l'une en Mysie (Asie Mineure), voisine de la plaine de Troie, et où la légende plaçait l'enlèvement de Ganymède, le jugement de Pâris, etc. ; l'autre en Crète, où, suivant la légende, Jupiter fut élevé par les Corybantes.

Idaho, un des Etats du nord-ouest des Etats-Unis ; 325.000 h. Sol montagneux et boisé. Grandes richesses minérales : or, argent, cuivre, mercure. Capit. *Boisé-City.*

Idalie ou **Idalium** [*om'*], anc. v. de l'île de Chypre, consacrée à Vénus.

Idanthyrse, roi de Scythie (VIe s. av. J.-C.), au temps de Darius, auquel il refusa sa soumission.

Idderhem, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Alost) ; 1.230 h.

ide n. m. Genre de poissons physostomes, de la famille des cyprinidés, comprenant une espèce d'Europe. (C'est un grand gardon à dos noirâtre, qui atteint 30 centimètres de long, et que l'on appelle encore *able, jesse, mélanote*, etc. Il se rencontre dans la Somme, la Meuse, la Moselle.)



Ide.

idéable adj. Qui peut être compris, qui est intelligible, qui peut être le sujet d'une idée.

idéal, e, aux adj. Qui n'existe que dans l'idée : *personnage idéal.* Qui possède la suprême perfection : *beauté idéale.* N. m. Perfection suprême ou typique qui n'existe que dans l'imagination : *l'artiste doit viser à l'idéal.* Pl. des *idéals* ou *idéaux.*

idéalement [*man*] adv. D'une manière idéale : *les vierges de Raphaël sont idéalement belles.*

idéalisateur, trice [*li-za*] n. Celui, celle qui idéalise.

idéalisation [*za-si-on*] n. f. Action d'idéaliser.

idéaliser [*zé*] v. a. Donner un caractère idéal à une personne, à une chose : *peintre qui a idéalisé son modèle.*

idéalisme [*lis-me*] n. m. Doctrine philosophique qui nie la réalité individuelle des choses distinctes du « moi » et n'en admet que l'idée : *l'idéalisme kantien.* Poursuite de l'idéal dans les œuvres d'art : *l'idéalisme s'oppose au réalisme.*

— Encycl. L'idéalisme est la théorie philosophique qui nie l'existence du monde extérieur. Les premiers idéalistes appartiennent à l'école d'Elée (Xénophane, Parménide, Zénon). Descartes peut être considéré comme le fondateur de l'idéalisme moderne. Après Descartes, l'idéalisme suit deux directions : l'une empirique, l'autre rationaliste. L'idéalisme empirique (qui critique la perception externe) est représenté par Berkeley, Hume, Stuart Mill ; l'idéalisme rationaliste (qui critique la raison) par Kant et ses successeurs, Fichte, Schelling, Hegel. Les théories idéalistes peuvent être encore réparties en *idéalisme subjectif* (Berkeley, Fichte), suivant lequel c'est le *moi* qui engendre le *non-moi ; idéalisme critique* ou *transcendantal* (Kant), qui admet l'existence des choses en soi ou *noumènes* mais restreint notre connaissance aux phénomènes ; l'*idéalisme objectif* ou *absolu* (Hegel), qui attribue aux choses comme explication et comme origine l'idée pure, en dehors de laquelle rien n'existe.

idéaliste [*lis-te*] n. Qui professe l'idéalisme. Adjectiv. : *philosophie idéaliste.*

idéalistique [*lis-ti-ke*] adj. Se dit de ce qui a rapport à l'idéalisme.

idéalité n. f. Caractère de ce qui n'a pas de réalité, qui n'existe que dans l'idée : *l'idéalité s'oppose à la réalité.*

idéation [*si-on*] n. f. Formation de l'idée.

idée [*dé*] n. f. (du gr. *idea*, aspect, image). Représentation d'une chose dans l'esprit : *l'idée du beau, du bien.* Type éternel de ce qui existe, dans la philosophie platonicienne. Manière de voir : *les idées politiques de Rousseau.* Intention arrêtée : *changer d'idée.* Conception littéraire ou artistique : *poète qui brille par l'expression et pèche par l'idée.* Esquisse, ébauche : *jeter une idée sur le papier ; une idée de tableau.* L'esprit qui conçoit : *avoir quelque chose en l'idée.* Image, souvenir : *évoquer une idée chère.* Imagination : *être heureux en idée.* Visions chimériques : *ce ne sont que des idées. Pop.* Très petite quantité : *boire une idée de rhum ; obliquer une idée à gauche. Idée fixe*, pensée dominante, dont on est obsédé. *Idée creuse*, chimère. *Avoir idée, une idée, l'idée de*, penser, connaître, se représenter. *On n'a pas idée de*, c'est une chose extraordinaire, choquante. *Fam. Donner des idées à quelqu'un*, lui inspirer des pensées amoureuses.

— Encycl. L'idée ou concept se distingue de la perception des objets concrets et même de l'« image générale », sorte de photographie composite obtenue par élimination des traits distinctifs et conservation des traits communs. La perception externe nous donne l'image d'une table, l'abstraction seule peut nous donner l'idée générale de table. Une idée peut être *nécessaire* (espace, temps) ou *contingente* (par exemple, l'idée d'une table) ; une idée nécessaire est toujours *universelle*, une idée contingente est toujours *particulière* (en ce sens qu'elle varie suivant les esprits, les temps et les lieux). L'idée nécessaire et universelle s'appelle aussi idée *absolue* ; l'idée contingente et particulière s'appelle aussi idée *relative.*

Idées de Mme Aubray (*les*), comédie en cinq actes, par A. Dumas fils ; œuvre humaine et généreuse pour la défense des filles qu'une faute passagère a égarées, mais qu'une prudente indulgence peut ramener au bien (1867). Mme Aubray a des *idées* à elle. Prenant pour règle les enseignements de l'Evangile et notamment la parabole du Christ sur la « brebis égarée », elle ramène au bercail Jeannine, fille devenue mère, que la pauvreté, l'ignorance ont égarée un instant, et assure son bonheur.

idéen, enne [*dé-in, è-ne*] adj. Qui appartient au mont Ida, en Crète.

idéer [*dé-é*] v. a. Concevoir l'idée de.

idem [*dèm'*] adv. Mot latin signifiant *le même*, qu'on emploie pour éviter les répétitions et qu'on abrège ainsi : *id.*

identifiable adj. Que l'on peut identifier.

identification [*dan, si-on*] n. f. Action d'identifier : *l'identification d'un accusé.*

identifier [*dan-ti-fi-é*] v. a. (lat. *idem*, le même, et *facere*, faire. — Se conj. comme *prier*.) Rendre ou déclarer identique : *identifier deux genres. Identifier un nom de lieu*, trouver le nom moderne qui correspond au nom ancien. Trouver l'identité de : *l'anthropométrie permet d'identifier avec certitude les criminels.*

identique [*dan*] adj. (de *identité*). Qui ne fait qu'un avec un autre, ou qui est compris sous la même idée : *propositions identiques.* ANT. **Différent, dissemblable.**

identiquement [*dan-ti-ke-man*] adv. D'une manière identique.

identité [*dan*] n. f. (lat. *identitas*). Ce qui fait qu'une chose est la même qu'une autre : *l'identité de deux propositions.* Etat d'une chose qui demeure toujours la même : *l'identité de la personne humaine. Dr.* Ensemble des circonstances qui font qu'une personne est bien telle personne déterminée : *découvrir l'identité d'un criminel, produire une pièce d'identité. Math.* Egalité dont les deux membres sont identiquement les mêmes, ou encore dont les deux membres prennent des valeurs numériques égales quelles que soient les valeurs numériques attribuées aux lettres : $(a+b)^2 = a^2 + 2ab + b^2$ *est une identité. Milit. Plaque d'identité*, plaque métallique que tout militaire doit porter en temps de guerre suspendue au cou sous ses effets et au poignet, et qui donne toutes les indications permettant de l'identifier. Plaque en métal qui doit être fixée à tout vélocipède ou machine analogue. *Phil. Principe d'identité*, principe logique de la connaissance, qu'on formule ainsi : *A est A*, ou *ce qui est est.*

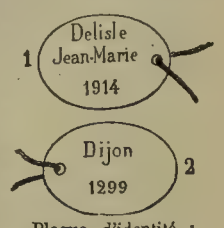

Plaque d'identité : 1, recto ; 2, verso.

idéogénie [*nî*] n. f. (du gr. *idea*, idée, et *gennân*, engendrer). Origine et formation des idées.

idéogénique adj. Qui a rapport à l'idéogénie.

idéogramme [*gra-me*] n. m. (du gr. *idea*, idée, et *gramma*, caractère). Signe qui exprime l'idée et non les sons du mot qui représenterait cette idée : *les anciens caractères égyptiens étaient des idéogrammes.*

idéographie [*fî*] n. f. (du gr. *idea*, idée, et *graphein*, décrire). Représentation directe des idées par des signes qui en figurent l'objet : *l'idéographie s'oppose au phonétisme, où les signes représentent les sons.*

idéographique adj. Qui concerne l'idéographie : *écriture idéographique.*

idéographiquement [*ke-man*] adv. D'une manière idéographique.

idéographisme [*fis-me*] n. m. Système d'écriture consistant à se servir d'idéogrammes.

idéologie [*jî*] n. f. (du gr. *idea*, idée, et *logos*, discours). Science des idées. Système qui considère les idées prises en elles-mêmes, abstraction faite de toute métaphysique. En mauv. part, abstraction, rêverie, métaphysique.

idéologique adj. Qui a rapport, qui appartient à l'idéologie.

idéologue [*lo-ghe*] n. m. Partisan de la philosophie idéologique : *Cabanis et Destutt de Tracy étaient des idéologues.* En mauv. part, personne qui s'occupe de rêveries philosophiques, d'abstractions : *Napoléon raillait les idéologues.*

— ENCYCL. L'école des idéologues a exercé une grande influence à la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe. Leur organe était la *Décade philosophique*. Parmi eux, on peut ranger Condorcet, Sieyès, Lakanal, Volney, Garat, Laplace, Pinel, Cabanis et Destutt de Tracy, puis Daunou, Benjamin Constant, Lamarck, Broussais, Ampère, de Gérando, enfin Laromiguière. Ils étudiaient les idées en dehors de toute métaphysique. Napoléon n'aimait pas les idéologues.

ides n. f. pl. (lat. *idus*). Quinzième jour du mois de mars, de mai, de juillet et d'octobre, treizième jour des autres mois, dans le calendrier romain : *César fut assassiné aux ides de mars.*

Ideville (Henry, comte d'), diplomate et publiciste français, né à Saulnat (Puy-de-Dôme), m. à Paris (1830-1887).

idiacanthe n. m. Genre de poissons malacoptérygiens, de la famille des stomiatidés.

— ENCYCL. Les idiacanthes sont de curieux poissons des abysses, à corps long, mince et serpentiforme ; de couleur noire, ils possèdent de nombreux organes lumineux, disséminés le long des flancs. Leur bouche, largement fendue, est munie de longues et nombreuses dents.

idie [*i-dî*] n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, comprenant des petites mouches noires qui pondent leurs œufs dans ceux des criquets.

idioélectricité n. f. Qualité de ce qui est idioélectrique.

idioélectrique adj. (du gr. *idios*, propre, et de *électrique*). Se disait des corps mauvais conducteurs que l'on peut électriser directement par frottement.

idiomatique adj. Qui a rapport aux idiomes.

idiome n. m. (gr. *idiôma ;* de *idios*, propre). Langue propre à une nation : *l'idiome français.* Langage particulier à une région plus ou moins étendue : *l'idiome provençal. Théol. Communication des idiomes*, doctrine d'après laquelle il est permis d'affirmer de la personne unique du Verbe incarné tout ce qui appartient en propre, soit à sa nature divine, soit seulement à sa nature humaine.

idiomographie [*fî*] n. f. Science qui décrit les idiomes.

idiomographique adj. Qui a rapport à l'idiomographie.

idiopathie [*tî*] n. f. (du gr. *idios*, propre, et *pathos*, maladie). Maladie qui a son existence propre et qui n'est point la conséquence d'une autre affection.

idiopathique adj. Qui a rapport à l'idiopathie : *maladie idiopathique.*

idiostatique [*os-ta*] adj. (du gr. *idios*, propre, et de *statique*). *Méthode idiostatique*, méthode dans laquelle l'effet est produit par l'électrisation des corps que l'on expérimente, sans avoir recours à une électrisation auxiliaire.

idiosyncrasie [*sin-kra-zi*] n. f. (du gr. *idios*, propre, *sun*, avec, et *krasis*, tempérament). Tempérament. Réaction individuelle propre à chaque homme.

idiosyncrasique [*sin-kra-zi-ke*] adj. Qui a rapport à l'idiosyncrasie : *les caractères idiosyncrasiques varient d'homme à homme.*

idiot [*di-o*], **e** n. et adj. (du gr. *idiotês*, homme particulier, ignorant). Atteint d'idiotie. Stupide, dépourvu de sens, d'intelligence. Qui marque la stupidité : *rire idiot ; réponse idiote.*

idiotement [*man*] adv. D'une façon idiote.

idiotie [*sî*] n. f. (de *idiot*). Arrêt du développement mental, lié à des lésions cérébrales généralement héréditaires. *Par ext.* Absence complète d'intelligence.

— ENCYCL. L'idiotie est l'état des enfants dont les centres psychiques ne paraissent pas fonctionner ; il y a donc une différence entre l'*idiot*, qui n'a jamais eu d'intelligence, le *dément*, qui l'a perdue, et l'*imbécile*, qui n'a jamais eu qu'une intelligence rudimentaire. L'idiotie est héréditaire ou accidentelle. Cette dernière est provoquée chez les jeunes enfants par les convulsions, l'épilepsie, la méningite, les fièvres graves, les coups ou les chutes sur la tête. L'idiotie héréditaire est congénitale ; elle a pour cause diverses tares des parents : alcoolisme, tuberculose, syphilis, épilepsie, hystérie, etc.

Les stigmates physiques de l'idiot sont l'aspect repoussant, la microcéphalie ou la macrocéphalie, diverses malformations (bec-de-lièvre), etc. En général, l'idiot meurt vers vingt-cinq ans.

L'idiotie est modifiable par l'éducation, l'hygiène, etc.

idiotique adj. Qui est particulier à un idiome : *tournure idiotique.*

idiotiser [*ti-zé*] v. a. Rendre idiot, hébété.

idiotisme [*tis-me*] n. m. (du gr. *idios*, particulier). Syn. de IDIOTIE. *Gram.* Construction particulière à un idiome : **Je l'ai échappé belle** *est un idiotisme français.*

— ENCYCL. Un idiotisme est une locution qui ne peut se traduire littéralement dans une autre langue que celle où il a cours. C'est ainsi que pour dire : « Comment va votre santé ? » le Français dit : « Comment vous portez-vous », l'Allemand : « Comment cela va-t-il ? », et l'Anglais : « Comment faites-vous faire ? » Ce sont trois idiotismes ; le premier est un *gallicisme*, le second un *germanisme*, et le troisième un *anglicisme*. De la même façon, il y a des *hellénismes*, des *latinismes*, *des hébraïsmes*, etc. — On distingue les idiotismes de figure, par exemple : *être sur les dents*, et les idiotismes de syntaxe, par exemple : *l'échapper belle.*

Idistavisus Campus [*zuss-kan-puss*], plaine de Germanie, près du Weser, où Germanicus battit les Chérusques d'Arminius l'an 16.

ido n. m. Langue internationale, simplification de l'espéranto, proposée en 1907 par L. de Beaufront.

idocrase [*kra-ze*] n. f. Pierre précieuse, du genre grenat.

— ENCYCL. L'idocrase est diversement coloré ; avec la couleur bleu de ciel, elle est appelée *cyprine*. Ce minerai abonde au Vésuve, où on le nomme *vésuvienne.*

idoine adj. (lat. *idoneus*). Convenable, propre à quelque chose : *charger d'une besogne une personne idoine ; être idoine à un emploi.* (Vx.)

idolâtre adj. et n. (du gr. *eidôlon*, image, et *latreuein*, adorer). Qui adore les idoles : *un culte idolâtre, convertir les idolâtres. Fig.* Qui aime avec excès : *mère idolâtre de ses enfants.*

idolâtrement [*man*] adv. Avec idolâtrie.

idolâtrer [*tré*] v. a. (de *idolâtre*). Aimer avec passion : *idolâtrer ses enfants.* V. n. Adorer les idoles. (Vx.)

idolâtrie [*trî*] n. f. (de *idolâtre*). Adoration des idoles. (V. POLYTHÉISME.) *Fig.* Amour excessif.

— ENCYCL. *Théol.* Dans le langage de la théologie catholique, le mot *idolâtrie* désigne l'acte de rendre aux créatures le culte souverain dû à Dieu seul. La forme la plus grossière de l'idolâtrie est le *fétichisme* ou adoration des objets matériels. Le culte des astres ou *sabéisme* était propre à l'Arabie et à la Chaldée. Le culte du feu tenait le premier rang en Perse, tandis que l'adoration des animaux sacrés était pratiquée surtout en Egypte. A l'anthropolâtrie ou adoration de l'homme se rattachent les cultes rendus aux rois (Egypte et Chaldée), aux héros (Grèce), aux empereurs (Rome), aux morts (Grecs, Romains, Chinois). Enfin, l'adoration des esprits bons ou mauvais, supérieurs à l'homme, était pratiquée par les Perses, à qui les Grecs et les Romains l'ont peut-être empruntée.

idolâtrique adj. Qui a rapport à l'idolâtrie : *culte idolâtrique.* (Peu us.)

idole n. f. (gr. *eidôlon ;* de *eidos*, forme, image). Figure, statue représentant une divinité, et exposée à l'adoration. *Fig.* Personne ou chose à laquelle on prodigue les honneurs, les louanges, les flatteries, ou que l'on aime avec une sorte de culte : *Alcibiade fut longtemps l'idole du peuple athénien.*

Idoménée, roi de Crète, petit-fils de Minos, un des héros de la guerre de Troie. A son retour de la Troade, assailli par une tempête, il aurait fait vœu, s'il échappait, de sacrifier à Poseidon (Neptune) le premier être qui se présenterait à lui sur le rivage de Crète. Ce fut son fils qui vint le premier à sa rencontre, et Idoménée dut accomplir l'horrible sacrifice. Mais une épidémie éclata, dont on le rendit responsable. Il se réfugia alors dans l'Italie méridionale, où il fonda Salente. (*Myth.*)

Idoménée, roi de Crète, opéra italien en trois actes, paroles de l'abbé Varesco, musique de Mozart (1781), une des plus belles et des plus nobles partitions du grand musicien.

idonéité n. f. (du lat. *idoneus*, apte). Aptitude. (Vx.)

idotée [*té*] n. f. Genre de crustacés isopodes, comprenant de nombreuses espèces répandues dans les mers chaudes.

Idrac (Jean-Antoine-Marie), sculpteur français, né à Toulouse, m. à Paris (1849-1884) ; auteur de *Mercure inventant le caducée*, *Salammbô*, *Etienne Marcel* (achevé par Marqueste).

Idria, v. d'Italie (Carniole), sur l'*Idria* ; 6.000 h. Mines de mercure.

idrialite n. f. Variété de cire fossile, que l'on trouve dans les gisements de cinabre d'Idria.

idrizite n. f. Sulfate naturel d'aluminium, de fer et de magnésium.

Idro (LAC D'), lac de la Lombardie (prov. de Brescia), sur le cours de la Chiese (10 kil. carr.).

Idumée ou **Edom** [*dom'*], pays comprenant le sud de la Judée et une partie du nord de l'Arabie Pétrée. (Hab. *Iduméens* ou *Edomites.*)

Iduméen, enne [*mé-in, è-ne*], habitant ou originaire de l'Idumée : *les Iduméens.* Adjectiv. : *coutumes iduméennes.*

idylle [*di-le*] n. f. (gr. *eidullion*). Petit poème, presque toujours amoureux, du genre bucolique ou pastoral : *les idylles de Théocrite. Fig.* Aventure amoureuse, tendre et naïve : *la touchante idylle de Paul et Virginie.*

— ENCYCL. L'idylle fut loin d'être, chez les Grecs, exclusivement un poème du genre pastoral. Le mot s'appliquait à de courts poèmes, à de petits tableaux, de sujets très divers. C'est ainsi qu'il y a, dans les idylles de Théocrite, des peintures de la vie bourgeoise, des peintures de mœurs populaires ; mais, comme ses idylles pastorales furent longtemps les plus goûtées, on a pris l'habitude de réserver le nom d'« idylles » à de courtes poésies d'inspiration champêtre. Virgile, Ausone ont traité cette forme de poésie. La *pastourelle* est l'idylle du moyen âge. Parmi les poètes qui ont cultivé ce genre gracieux, citons Sannazar et Vida (en latin), Ronsard, Vauquelin de La Fresnaye, Segrais, Mme Deshoulières, Fontenelle, Berquin, André Chénier, qui, remontant aux sources grecques, a retrouvé la fraîcheur et la beauté de l'idylle antique, etc. ; en Allemagne, Gessner et Voss.

Idylles, de Théocrite, poésies d'une allure souvent libre, mais qui se distinguent par des grâces simples, un dialogue naturel et vif, une fraîcheur inimitable qui en font les modèles du genre (IIIe s. av. J.-C.).

Idylles du roi, dix poèmes anglais, par A. Tennyson (1859 et suiv.), où le poète fait revivre, sous une forme discrètement archaïque, les légendes d'Arthur et de la Table Ronde.

Idylle, tableau de J.-L. Hamon. L'artiste met en scène deux gentils bambins ; ils cachent leur sœur que vient demander un jeune garçon. *Ma sœur n'y est pas*, tel est le titre sous lequel est connue cette gracieuse fantaisie. (V. p. 1150.)

idyllique [*di-li-ke*] adj. Propre à l'idylle : *un style idyllique.*

idylliste [*di-lis-te*] n. m. Auteur d'idylles.

ièble n. m. *Bot.* Syn. de HIÈBLE.

Iéisk ou **Yéisk,** v. de Russie (Kouban), sur la mer d'Azov ; 51.000 h. Filatures.

Iékatérinenbourg ou **Ekatérinenbourg** [*bour*], v. de Russie (gouv. de Perm), au pied des monts Ourals ; 70.000 h. Mines.

Iékatérinodar ou **Ekatérinodar,** v. du Russie (Kouban), sur le Kouban ; 107.000 h. Bestiaux.

Iékatérinoslav ou **Ekatérinoslav,** v. de la Russie (Ukraine), sur le Dniéper ; 220.000 h. Commerce important de céréales et de pelleteries ; usines métallurgiques.

Iékil-Irmak, fl. de la Turquie d'Asie, né dans le Kor-Dagh ; il baigne Amasia, et se jette dans la mer Noire ; 400 kil.

Iéletz ou **Eletz,** v. de Russie (gouv. d'Orel), sur la Sossna ; 58.000 h. Fonderies.

Iélisavetgrad ou **Elisabethgrad,** v. de l'Ukraine, sur l'Ingoul ; 76.000 h. Grandes foires annuelles.

Iélisavetpol ou **Elisabethpol,** v. de la Russie d'Asie, sur le Gandja-Tchaï ; 63.000 h. Vignobles, sériciculture.

Iéna, v. d'Allemagne (Saxe-Weimar), sur la Saale ; 40.950 h. (*Iénois*). Fabrication d'instruments de précision. Célèbre université. Près de là, le 14 octobre 1806, Napoléon remporta une éclatante victoire sur les Prussiens commandés par le prince de Hohenlohe, le jour même où Davout taillait en pièces à Auerstædt les troupes prussiennes de Brunswick. 40.000 Français avaient vaincu ce jour-là 70.000 Prussiens.

Iéna (*pont d'*), pont de Paris qui unit le Champ-de-Mars à la rive droite de la Seine, construit de 1808 à 1810, et qui prit son nom de la bataille d'Iéna. En 1814, lors de l'invasion, l'armée prussienne, commandée par Blücher, voulut détruire ce pont, qui lui rappelait une défaite. Louis XVIII s'y opposa.

Iéna (*Bataille d'*), tableau d'Horace Vernet, Salon de 1835. (Versailles.) Vernet a représenté Napoléon, accompagné de Murat et de Berthier, passant sur le front de la garde impériale. L'Empereur entend les mots : En avant ! « Qu'est-ce ? dit-il ; ce ne peut-être qu'un jeune homme sans barbe encore qui peut préjuger de ce que je dois faire. Qu'il attende d'avoir commandé dans trente batailles rangées, avant de prétendre me donner des avis. » C'était, en effet, un des vélites, dont le jeune courage était impatient de se signaler. (V. p. 1150.)

Iénikaleh ou **Iénikalé,** forteresse de Crimée ; 500 h. Sur le *détroit d'Iénikaleh* ou *de Kertch* (anc. *Bosphore Cimmérien*), qui fait communiquer la mer Noire et la mer d'Azof. Naphte.

Iénisséi, fl. de la Sibérie, qui naît dans la Mongolie septentrionale, passe à Minousinsk, Iénisséisk, reçoit les trois Toungouska, et se jette dans l'océan Glacial par un large estuaire ; cours 4.300 kil.

Iénisséisk, v. de la Sibérie orientale, sur l'*Iénisséi* ; 8.000 h. Grandes forêts, cuivre, fer, plomb.

Iermak ou **Ermak** (Timovéev), hetman des Cosaques du Don, qui franchit l'Oural et fit la conquête d'une partie de la Sibérie au XVIe siècle. Mort en combattant sur les bords de l'Irtich.

Iéso. *Géogr.* V. YÉSO.

Iezdegerd, nom de trois souverains sassanides de Perse. IEZDEGERD III, né en 617, m. en 651, vaincu par les Arabes, fut le dernier des rois de Perse de sa dynastie.

if [*if*] n. m. (orig. celt. ou germ.). Genre d'arbres de la famille des conifères. Pièce triangulaire de

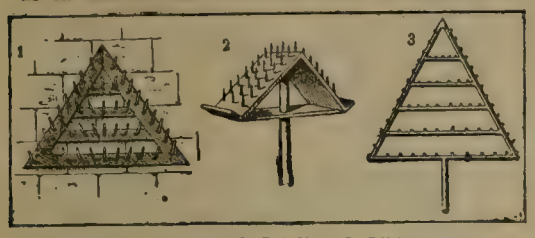

Ifs : 1. A bouteilles ; 2. D'église ; 3. D'illumination.

charpente, sur laquelle on pose des lampions aux jours d'illuminations. Instrument où l'on met les bouteilles pour les faire égoutter.

— Encycl. *Bot.* Les ifs habitent les régions tempérées de l'hémisphère nord ; l'if commun peut atteindre 12 mètres de haut ; il croît dans les régions montagneuses. On le cultive dans les jardins, où, par la taille, on lui donne les formes les plus variées. La persistance de son feuillage le fait rechercher comme plante funéraire. Son bois est très dur et se prête à différents emplois en ébénisterie.



If ; *a*, fleur mâle ; *b*, fleur femelle ; *c*, fruit.

If, îlot fortifié de la Méditerranée, à 3 kil. de Marseille ; long de 300 mètres, large de 200. Château



Le château d'If.

fort bâti par François Ier, et qui servit de prison d'Etat.

Iffendic, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 6 kil. de Montfort, sur le Meu ; 4.040 h. (*Iffendicois.*) Féculerie.

Iffland (Auguste-Guillaume), acteur et auteur dramatique allemand, né à Hanovre, m. à Berlin (1759-1814). Il a surtout pris pour sujet de ses drames (*les Célibataires, les Chasseurs*) la vie bourgeoise.

ifreteau [*tô*] n. m. Nom vulgaire de l'if commun.

igarapé n. m. Au Brésil, nom donné au labyrinthe de bras secondaires que forme un fleuve par le déplacement de son lit.

Igis, comm. de Suisse (cant. des Grisons), dans la vallée du Rhin ; 1.200 h. Elève du bétail ; viticulture, fabrique de cellulose, fonderie, papeterie.

Iglau [*gla-ou*] ou **Jyhlava,** v. de Tchécoslovaquie (Moravie), sur l'Iglawa ; 26.000 h. Commerce actif. L'Edit de pacification (*Compactata*), qui termina la guerre des hussites y fut signé en 1434.

Iglésias [*zi-ass*], v. d'Italie (Sardaigne) ; 21.000 h. Mines de plomb, zinc.

Iglesias de La Casa (José), poète espagnol, n. et m. à Salamanque (1748-1771). On lui doit des idylles, des romances et surtout des poésies satiriques d'un réel mérite.

Igli, oasis du Sahara septentrional, près de l'oued Ghir. Occupée par la France en 1900.



Ignace de Loyola.

Ignace (saint), Père de l'Eglise, patriarche de Constantinople, célèbre par ses démêlés avec le patriarche Photius (789-878). Fête le 23 octobre.

Ignace de Loyola (saint), fondateur de l'ordre des jésuites, né au château de Loyola (Guipuzcoa), m. à Rome (1491-1556). Il fut officier dans l'armée espagnole. Gravement blessé au siège de Pampelune, les lectures qu'il fit pendant sa convalescence déterminèrent sa conversion. Il fit un voyage en Terre sainte. C'est à Paris, à Montmartre, qu'avec six compagnons il fit en 1534 le vœu de mettre sa personne et sa vie à la disposition du pape, et fonda aussi l'ordre célèbre des *Clercs de la compagnie de Jésus* ou *Jésuites*. Il est l'auteur des *Exercices spirituels*. Fête le 31 juillet



Igname : *a*, fleur mâle ; *b*, fleur femelle ; *c*, fruit ; *d*, tubercules.

ignacien [*si-in*] n. m. Nom quelquefois donné aux jésuites, disciples de saint Ignace de Loyola.

igname n. f. (m. d'orig. caraïbe). Genre de dioscoracées.

— Encycl. Les ignames sont des plantes grimpantes à tubercules charnus en forme de massue ; on en connaît plusieurs espèces, originaires des régions tropicales. En Europe, on ne cultive que l'igname de Chine. Les tubercules ont une chair féculente ; ils sont amers et vénéneux quand ils sont frais ; mais, cuits à l'eau ou rôtis, ils deviennent un légume précieux. On extrait de l'igname une fécule appelée *arrow-root de la Guyane*.

ignare n. et adj. (lat. *ignarus*). Ignorant, sans instruction : *un homme ignare*.

ignarerie [*rî*] n. f. Qualité de celui qui est ignare.

ignatie [*sî*] n. f. Genre de loganiacées strychnées, comprenant des arbrisseaux, dont le fruit vénéneux est nommé *fève de Saint-Ignace*.

Ignatiev (Nicolas Paulovitch), général et diplomate russe, né et m. à Pétrograd (1828-1908). Il fut longtemps ministre à Constantinople.

igné, e [*igh-né*] adj. (lat. *igneus ;* de *ignis*, feu). Qui est de feu, qui a les qualités du feu. Produit par l'action du feu : *les laves sont des roches ignées*.

ignescence [*igh-nès-san-se*] n. f. Etat d'un corps ignescent. (Peu us.)

ignescent [*igh-nès-san*], **e** adj. (du lat. *ignis*, feu). Qui s'enflamme. (Peu us.)

Igney, comm. de Meurthe-et-Moselle, arr. et à 36 kil. de Lunéville ; 257 h. (en 1914). Ch. de f. E. Les Allemands ont, au début de la Grande Guerre, fusillé le maire d'Igney, dont la commune touchait alors à la frontière d'Alsace-Lorraine. Le village a beaucoup souffert de la guerre.

ignicole [*igh-ni*] n. m. (du lat. *ignis*, feu, et *colere*, adorer). Adorateur du feu.

ignicolore [*igh-ni*] adj. (du lat. *ignis*, feu, et *color*, couleur). Qui a la couleur du feu.

ignifère [*igh-ni*] adj. (du lat. *ignis*, feu, et *ferre*, porter). Qui transmet le feu.

ignifugation [*igh-ni, si-on*] n. f. ou **ignifugeage** [*ja-je*] n. m. Action d'ignifuger une substance. Son résultat.

— Encycl. On diminue l'inflammabilité des matières organiques de toute sorte et, partant, les chances d'incendie, en immergeant ces matières dans des solutions spéciales ou en les recouvrant d'enduits ignifuges.

Cette question de l'ignifugation est surtout importante pour les matériaux (bois, étoffes, etc.) employés à l'édification des locaux destinés à contenir un nombreux public. Elle n'est pas indifférente en ce qui concerne les maisons d'habitation et, si l'ignifugation des matériaux de construction n'est pas d'une pratique courante, c'est qu'on a souvent peine à vaincre la routine. Elle est en tout cas obligatoire pour tous les décors de théâtre. On ignifuge les bois en les plongeant pendant un certain temps dans des bains à base de phosphate d'ammoniaque et d'acide borique, ou en les badigeonnant d'un enduit composé d'amiante, eau, borax et gomme laque ; les toiles à décors sont plongées dans des solutions de sulfate d'ammoniaque, acide borique et borate de soude. Pour les usages domestiques, le phosphate d'ammoniaque en dissolution (100 gr. de phosphate et 10 gr., d'acide borique pour un litre d'eau par exemple) est un ignifuge efficace et d'un emploi facile.

ignifuge [*igh-ni*] adj. (du lat. *ignis*, feu, et *fugare*, mettre en fuite). Propre à rendre ininflammables les objets naturellement combustibles. N. m. : *le silicate de potasse est un ignifuge*.

ignifuger [*igh-ni-fu-jé*] v. a. (de *ignifuge*. — Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *il ignifugea, nous ignifugeons.*) Rendre ininflammable : *les décors de théâtre doivent être ignifugés*.

ignigène adj. (du lat. *ignis*, feu, et du gr. *genos*, génération). *Sels ignigènes*, sels extraits des sources d'eau salée, à l'aide du feu, par opposition aux sels des marais salants où la chaleur utilisée est celle du soleil.

ignipuncture [*igh-ni-ponk-tu-re*] n. f. *Méd.* Cautérisation par un cautère que termine une aiguille longue et fine que l'on fait rougir à blanc.

ignition [*igh-ni-si-on*] n. f. (du lat. *ignis*, feu). Etat des corps en combustion : *l'oxygène active l'ignition des corps*. Etat d'un métal porté au rouge.

ignivome [*igh-ni*] adj. (lat. *ignis*, feu, et *vomere*, vomir). Qui vomit du feu : *cratère ignivome*. (Peu us.)

ignivore [*igh-ni*] adj. (du lat. *ignis*, feu, et *vorare*, dévorer). Qui mange du feu ou qui feint d'avaler des matières enflammées : *charlatan ignivore*.

ignobilité n. f. (lat. *ignobilitas*). *Antiq. rom.* Caractère de celui qui n'était pas noble. Caractère de ce qui est ignoble.

ignoble adj. (lat. *ignobilis ;* pour *innobilis*, qui n'est pas noble). Non noble, indigne d'un noble. (Vx.) Bas, infâme : *langage, conduite ignoble*. Sale, rebutant : *loques ignobles*. N. m. Qui est ignoble : *Goya a le sentiment de l'ignoble*.

ignoblement [*man*] adv. D'une manière ignoble.

ignominie [*nî*] n. f. (lat. *ignominia ;* de *in*. sans, et *nomen*, nom). Infamie, grand déshonneur : *fille tombée dans l'ignominie*. Honte, affront : *chasser quelqu'un avec ignominie*.

ignominieusement [*ze-man*] adv. Avec ignominie : *être chassé ignominieusement*.

ignominieux, euse [*ni-eû, eu-ze*] adj. Qui cause de l'ignominie : *la pendaison était un supplice ignominieux*.

ignorable adj. Qui peut être ignoré. (Peu us.)

ignoramment [*ra-man*] adv. Avec ignorance. (Peu us.)

ignorance n. f. (lat. *ignorantia*). Défaut général de connaissances, de savoir : *l'ignorance perpétue les abus*. Défaut de connaissance d'un objet déterminé : *l'ignorance de l'histoire. Ignorance crasse*, absolue. *L'ignorance du premier âge*, l'innocence des enfants. Ant. **Instruction.**

ignorant [*ran*], **e** adj. et n. Qui n'a point de savoir : *on trouve encore des hommes si ignorants qu'ils ne savent pas lire*. Qui n'est pas instruit de certaines choses : *nous sommes ignorants de notre destinée*. Substantiv. : *Faire l'ignorant*, feindre de ne pas savoir ce dont il s'agit. Ant. **Savant, instruit, lettré.**

ignorantifiant [*fi-an*], **e** adj. *Par plaisant.* Qui produit l'ignorance ou des ignorants.

ignorantifier [*fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) *Fam.* Rendre ignorant.

ignorantin adj. et n. m. Nom que prenaient par humilité les frères de Saint-Jean-de-Dieu, à l'époque où ils ne soignaient que les pauvres. Nom donné en mauvaise part aux frères des écoles chrétiennes.

ignorantisme [*tis-me*] n. m. (de *ignorant*). Système de ceux qui repoussent l'instruction comme nuisible.

ignorantissime [*ti-si-me*] adj. *Fam.* Très ignorant.

ignorantiste [*tis-te*] adj. et n. Qui est partisan de l'ignorance.

ignorer [*ré*] v. a. (lat. *ignorare ;* de *in*, non, et *gnarus*, qui connaît). Ne pas savoir : *ignorer ce qui se passe*. Ne pas connaître : *nul n'est censé ignorer la loi*. Ne pas connaître par expérience : *nul n'ignore la douleur*. Neutral., dans la forme négative ou subjonctive : *afin qu'il n'en ignore*. (Avec une proposition pour complément, *ignorer* se construit avec *si : j'ignore s'il viendra*, ou avec *que* suivi du subjonctif si la phrase est affirmative et de l'indicatif si elle est négative : *j'ignore qu'il soit venu ; je n'ignore pas qu'il est venu.*) **S'ignorer** v. pr. N'avoir pas conscience de soi, ne pas se connaître soi-même. Ne pas se connaître les uns les autres. Ant. **Savoir, connaître.**

ignoti nulla cupido, mots lat. signif. : *On ne désire pas ce qu'on ne connaît pas*. Aphorisme d'Ovide (*Art d'aimer*, III, 397). L'indifférence naît de causes diverses, le plus souvent de l'ignorance : *ignoti nulla cupido*.

Igny, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 11 kil. de Versailles, sur la Bièvre ; 1.690 h. Ch. de f. Grande Ceinture.

Igor Sviatoslavitch, prince de Novgorod, né en 1151, m. en 1202, vainqueur des Pelovtses en 1171, puis vaincu par eux en 1185 ; héros du *Poème d'Igor*, poème russe du moyen âge, dont l'authenticité a été contestée.

Igualada [*i-ghou-a*], v. d'Espagne (prov. de Barcelone), sur la Noza ; 11.000 h. Draps.

iguane [*i-ghou-a-ne*] n. m. (m. caraïbe). Genre de reptiles crassilingues, de l'Amérique tropicale.

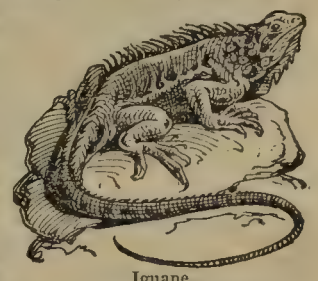

Iguane.

— Encycl. Les iguanes sont des animaux brillamment colorés de bleu, de vert, de jaune, de fauve ; ils atteignent près de 2 mètres et vivent dans les arbres au bord des fleuves. On les chasse pour leur chair comestible et leurs œufs.

iguanidés [*i-ghou-a-ni-dé*] n. m. pl. Famille de reptiles sauriens, ayant pour type le genre *iguane*. S. un *iguanidé*.

iguanodon [*ghou-a*] n. m. Genre de reptiles gigantesques fossiles dans le crétacé.



Iguanodon : *a*, dent.

igue [*i-ghe*] n. f. Dans les causses du Lot, puits naturel aboutissant à un cours d'eau souterrain. (On dit aussi *cloup* ou *aven* n. m.)

Igueranде, comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 36 kil. de Charolles ; 8.710 h. Ch. de f. P.-L.-M.

Iholdy, ch.-l. de c. (Basses-Pyrénées), arr. et à 40 kil. de Mauléon, près d'un affl. de la Joyeuse ; 750 h. (*Iholdyens*). — Le cant. a 14 comm., et 6.830 h.

I. H. S., abréviation du lat. *Iesus, hominum salvator* (Jésus, sauveur des hommes), que l'on écrit aussi **J. H. S.**

il (lat. *ille*) pron. pers. masc. de la 3e pers. Pl. *ils*. (*Il* s'emploie comme sujet apparent des verbes impersonnels : *il pleut.*)

Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée, proverbe en un acte, en prose, d'A. de Musset (1848) ; une simple conversation entre deux personnages fait tous les frais de cette saynette délicate et fine. Un comte et une marquise prennent toutes sortes de façons pour se dissimuler un mutuel amour.

Il ne faut jurer de rien, comédie en trois actes, en prose, d'A. de Musset (1848). Valentin, qui ne veut pas se marier, offre de séduire en huit jours Cécile de Mantes, qu'on lui destine pour femme. Mais c'est lui qui, dans une scène exquise, est conquis par le charme de la jeune fille. Les personnages secondaires (l'oncle Van Buck, la baronne, l'abbé) sont des créations pleines de fantaisie et d'esprit.

Il pleut, il pleut, bergère, célèbre chanson du XVIIIe siècle, dont le vrai titre est *l'Orage*, paroles de Fabre d'Eglantine, musique de Simon.

ilang-ilang [*i-lan-i-lan*] n. m. Nom vulgaire d'une plante des Moluques, dont les fleurs possèdent une odeur suave, qui les fait rechercher pour la parfumerie. (On écrit aussi YLANG-YLANG.)

Ildefonse ou **Alphonse** (saint), archevêque de Tolède (607-667). Auteur de nombreux ouvrages en latin. Fête le 23 janv.

ildefonsite n. f. *Minér.* Syn. de TANTALITE.

île n. f. (lat. *insula*). Espace de terre entouré d'eau de tous côtés : *la Sicile est une île. Par anal.* Objet isolé : *les oasis sont les îles du désert. Ile de maisons*, groupe de maisons isolé ou considéré à part.

— Encycl. Les îles formées par les fleuves soit au milieu de leur cours, soit à leur embouchure (deltas) ne sont que des atterrissements. Elles restent en général basses, souvent marécageuses et sujettes à de dangereuses inondations.

Quant aux îles marines ou pélagiques, on peut en distinguer au moins trois catégories :

1° Celles qui ont été créées par l'effort de l'érosion marine s'exerçant sur un littoral formé de roches d'inégale résistance, comme les îles de la côte de Bretagne ;

2° Celles qui sont dues à des effondrements de région au relief tourmenté dont les hautes terres émergent seules aujourd'hui (îles des côtes de Norvège, d'Écosse, les Cyclades, ou à des exhaussements des fonds marins; parfois, il arrive que l'effort de surrection des fonds marins est aidé par les constructions calcaires des colonies animales (*atolls*).

3° Celles qui sont d'origine volcanique : simples cratères émergés, souvent d'une façon temporaire, et dont la forme change sans cesse sous l'action des flots; ainsi l'archipel de Santorin.



Ile : 1. Élévation; 2. Représentation sur une carte géographique.

— *Dr.* Les îles, îlots et atterrissements qui se forment dans le lit des cours d'eau navigables ou flottables appartiennent à l'État, s'il n'y a titre ou prescription contraire. Ils appartiennent aux propriétaires riverains des cours d'eau non navigables : entièrement, s'ils sont formés d'un seul côté; à partir de la ligne qu'on suppose tracée au milieu de la rivière, si la formation n'a pas eu lieu d'un seul côté.

Ile heureuse (*l'*), tableau d'A. Besnard, au musée des arts décoratifs (Paris). Vision lumineuse et colorée.

Ile-Bouchard [*char*] (**L'**), ch.-l. de c. (Indre-et-Loire), arr. et à 17 kil. de Chinon, sur la Vienne; 1.450 h. Ch. de f. Etat. — Le cant. a 16 comm., et 9.160 h.

île de France, ancien nom de l'île Maurice.

Ile-de-France, pays de l'anc. France, capit. *Paris*, constitué en province au XVe s., et qui est compris dans les départements actuels de l'Aisne, de l'Oise, de la Seine, de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne, et d'une partie de la Somme.


Armes de l'Ile-de-France.

Ile-d'Elle (**L'**), comm. de la Vendée, arr. et à 23 kil. de Fontenay, au-dessus du marais Poitevin; 1.940 h. Ch. de f. Et.

Ile-d'Yeu (**L'**), ch.-l. de c. de la Vendée, arr. et à 19 kil. des Sables-d'Olonne, dans *l'île d'Yeu*; 3.990 h. Constructions navales. — Le cant. ne comprend que la commune homonyme.

iléite n. f. Inflammation de l'iléon.

iléo-cæcal, e, aux [*sé*] adj. *Anat.* Qui appartient à l'iléon et au cæcum : *valvule iléo-cæcale.*

iléo-côlique adj. Qui appartient à l'iléon et au côlon : *artère iléo-côlique.*

iléo-lombaire adj. Qui appartient à l'iléon et à la région lombaire : *ligament iléo-lombaire.*

iléon ou **iléum** [*om'*] n. m. (lat. *ilium*). Longue portion de l'intestin grêle, faisant suite au jéjunum.

Ile-Rousse (**L'**), ch.-l. de c. (Corse), arr. et à 24 kil. de Calvi; 1.790 h. (*Isolani*). Petit port. Fabrique de cigares. — Le cant. a 6 comm., et 4.920 h.

iles n. m. pl. (lat. *ilia*). Parties latérales et inférieures du bas-ventre : *les os des iles forment les hanches.*

Iles d'Or (*les*), recueil de poésies lyriques de Mistral, où se trouvent le *Chant de la Coupe*, l'*Hymne des Félibres* (1875).

Iles du Vent, nom donné par les marins à la chaîne d'îlots et d'îles qui réunissent Porto-Rico (Antilles) à la côte du Venezuela, et d'où paraît souffler constamment, pour le navigateur qui fait voile vers le Mexique, l'alizé du nord-est. Par contre, les îles hollandaises qui bordent, à l'E. du golfe du Venezuela, les côtes de Caracas et vers lesquelles souffle l'alizé, sont dites *Iles sous le Vent.*

Iles sous le Vent, petit archipel français d'Océanie, au N.-O. de Tahiti, comprenant dix îlots, dont le plus peuplé est *Huahiné.*

Ile-Saint-Denis (**L'**), comm. de la Seine, arr. de Saint-Denis; 2.333 h.

îlet [*lè*] n. m. Très petite île.

îlette [*lè-te*] n. f. Petite île.

iléus [*uss*] n. m. (gr. *ileos*). *Méd.* Obstruction de l'intestin par lui-même.

— Encycl. L'iléus, plus connu vulgairement sous le nom de *colique de miserere*, d'*étranglement interne*, d'*invagination intestinale*, se produit lorsqu'une partie de l'intestin pénètre dans la portion suivante. L'inflammation se déclare et, si la guérison n'est pas obtenue immédiatement, la péritonite se déclare. On note : de la douleur, de la constipation, du ballonnement, des vomissements. On intervient chirurgicalement dès le diagnostic établi, et l'on se gardera surtout d'administrer des purgatifs.

ilex [*lèks*] n. m. Nom scientifique du *houx.*

Ilfracombe, v. d'Angleterre (Devon), port sur le canal de Bristol; 9.000 h. Bains de mer.

Ili, rivière de l'Asie centrale (Dzoungarie), tributaire du lac Balkach; cours 1.500 kil.

ilia n. f. Genre de crustacés décapodes brachyures, comprenant des crabes à pattes-mâchoires très fines, dont on connaît deux espèces de la Méditerranée.

Iliade (*l'*), poème d'Homère, en vingt-quatre chants, le chef-d'œuvre de la poésie épique. C'est le récit des combats livrés devant Troie par les Grecs pendant la retraite d'Achille sous sa tente. La peste dans le camp grec, la colère d'Achille à qui Agamemnon a pris son esclave Briséis, la mort de Patrocle, tué par Hector, le réveil d'Achille, dont les armes ont été prises sur le cadavre du héros son ami, la description du bouclier d'Achille; l'entrevue d'Hector et d'Andromaque, le combat entre Hector et Achille, qui triomphe du dernier soutien de Troie, promène son cadavre autour des remparts, mais le rend au vieux Priam suppliant, pour qu'il lui soit fait de magnifiques funérailles, tels sont les principaux épisodes de ce poème. Récits proprement dits, portraits, descriptions, batailles, discours, comparaisons, tout y est d'une vie intense. C'est un tableau complet de l'antique civilisation grecque.



iléite n. f. Inflammation de l'iléon.

iléo-cæcal, e, aux [*sé*] adj. *Anat.* Qui appartient à l'iléon et au cæcum : *valvule iléo-cæcale.*

iléo-côlique adj. Qui appartient à l'iléon et au côlon : *artère iléo-côlique.*

iléo-lombaire adj. Qui appartient à l'iléon et à la région lombaire : *ligament iléo-lombaire.*

iléon ou **iléum** [*om'*] n. m. (lat. *ilium*). Longue portion de l'intestin grêle, faisant suite au jéjunum.

Ile-Rousse (**L'**), ch.-l. de c. (Corse), arr. et à 24 kil. de Calvi; 1.790 h. (*Isolani*). Petit port. Fabrique de cigares. — Le cant. a 6 comm., et 4.920 h.

iles n. m. pl. (lat. *ilia*). Parties latérales et inférieures du bas-ventre : *les os des iles forment les hanches.*

Iles d'Or (*les*), recueil de poésies lyriques de Mistral, où se trouvent le *Chant de la Coupe*, l'*Hymne des Félibres* (1875).

Iles du Vent, nom donné par les marins à la chaîne d'îlots et d'îles qui réunissent Porto-Rico (Antilles) à la côte du Venezuela, et d'où paraît souffler constamment, pour le navigateur qui fait voile vers le Mexique, l'alizé du nord-est. Par contre, les îles hollandaises qui bordent, à l'E. du golfe du Venezuela, les côtes de Caracas et vers lesquelles souffle l'alizé, sont dites *Iles sous le Vent.*

Iles sous le Vent, petit archipel français d'Océanie, au N.-O. de Tahiti, comprenant dix îlots, dont le plus peuplé est *Huahiné.*

Ile-Saint-Denis (**L'**), comm. de la Seine, arr. de Saint-Denis; 2.333 h.

îlet [*lè*] n. m. Très petite île.

îlette [*lè-te*] n. f. Petite île.

iléus [*uss*] n. m. (gr. *ileos*). *Méd.* Obstruction de l'intestin par lui-même.

— Encycl. L'iléus, plus connu vulgairement sous le nom de *colique de miserere*, d'*étranglement interne*, d'*invagination intestinale*, se produit lorsqu'une partie de l'intestin pénètre dans la portion suivante. L'inflammation se déclare et, si la guérison n'est pas obtenue immédiatement, la péritonite se déclare. On note : de la douleur, de la constipation, du ballonnement, des vomissements. On intervient chirurgicalement dès le diagnostic établi, et l'on se gardera surtout d'administrer des purgatifs.

ilex [*lèks*] n. m. Nom scientifique du *houx.*

Ilfracombe, v. d'Angleterre (Devon), port sur le canal de Bristol; 9.000 h. Bains de mer.

Ili, rivière de l'Asie centrale (Dzoungarie), tributaire du lac Balkach; cours 1.500 kil.

ilia n. f. Genre de crustacés décapodes brachyures, comprenant des crabes à pattes-mâchoires très fines, dont on connaît deux espèces de la Méditerranée.

Iliade (*l'*), poème d'Homère, en vingt-quatre chants, le chef-d'œuvre de la poésie épique. C'est le récit des combats livrés devant Troie par les Grecs pendant la retraite d'Achille sous sa tente. La peste dans le camp grec, la colère d'Achille à qui Agamemnon a pris son esclave Briséis, la mort de Patrocle, tué par Hector, le réveil d'Achille, dont les armes ont été prises sur le cadavre du héros son ami, la description du bouclier d'Achille; l'entrevue d'Hector et d'Andromaque, le combat entre Hector et Achille, qui triomphe du dernier soutien de Troie, promène son cadavre autour des remparts, mais le rend au vieux Priam suppliant, pour qu'il lui soit fait de magnifiques funérailles, tels sont les principaux épisodes de ce poème. Récits proprement dits, portraits, descriptions, batailles, discours, comparaisons, tout y est d'une vie intense. C'est un tableau complet de l'antique civilisation grecque.

iliaque adj. (du lat. *ilia*, les flancs). Qui est en rapport avec les flancs, les îles. *Os iliaque*, os de la saillie de la hanche.

— Encycl. *Artères iliaques.* Elles résultent de la bifurcation de l'artère-aorte au niveau de la 4me vertèbre lombaire, et elles se divisent chacune en *iliaque interne* et en *iliaque externe.* Ces artères irriguent tout le membre inférieur et le petit bassin.

Os iliaque. Il est appelé aussi *os des îles*, *os coxal.* C'est un os pair très irrégulier, constituant la saillie de la hanche et formant la partie entéro-latérale du bassin. Il s'articule en arrière avec le sacrum. Il est formé par la soudure de trois os, l'ilion, le pubis et l'ischion. (V. la planche HOMME.)

iliaque adj. *Hist.* Qui a rapport à Ilion ou Troie : *bas-relief iliaque.*

ilicacées [*sé*] n. f. pl. Famille de dicotylédones, ayant pour type le *houx* (*ilex*). S. une *ilicacée.*

ilicine n. f. Substance cristallisable, extraite des feuilles de houx.

ilicique adj. *Alcool ilicique*, alcool que l'on rencontre à l'état d'éther dans la glu de houx.

Iliesco. *Biogr.* V. ILLIESCO.

ilio-costal adj. et n. m. Se dit du muscle carré des lombes.

ilio-lombaire adj. Qui va de l'ilion à la région lombaire : *artère ilio-lombaire.*

ilion n. m. La plus grande des trois pièces qui constituent l'os iliaque.

Ilion, un des noms de *Troie.*

Ilissus [*suss*], ruisseau de l'Attique, qui sortait du mont Hymette et se perdait dans le Céphise.

Ilithyie. *Myth. gr.* Déesse des accouchements. A Rome, elle se confondit avec Junon Lucina.

Ill, riv. d'Alsace. Elle descend du Glassberg, arrose Mulhouse, Sélestat, Strasbourg, et se jette dans le Rhin (r. g.); 205 kil. Elle communique avec le Rhin, à la hauteur de Strasbourg, par *le canal de l'Ill au Rhin.*

illabourable adj. Qui ne peut être labouré. ANT. **Labourable.**

illacérable adj. Qui ne peut être lacéré.

illatif, ive adj. (lat. *illativus*). Se dit d'un cas qui, dans certaines langues, exprime la tendance vers un lieu.

illation [*si-on*] n. f. (lat. *illatio*). Action d'inférer. *Dr. can.* Apport des biens d'une personne qui entre comme novice dans une maison religieuse.

Illats, comm. de la Gironde, arr. et à 34 kil. de Bordeaux; 1.340 h. Vignoble. Carrière de pierre.

Ille, petite rivière de France, affluent de la Vilaine à Rennes (riv. dr.); cours 45 kil.

illec [*lèk*] n. m. (lat. *illic*). Là, en ce lieu-là. (Vx.)

Ille-et-Rance (CANAL D'), canal de France (Bretagne), long de 85 kilomètres, faisant communiquer l'Ille et la Rance, Rennes et Saint-Malo.

Ille-et-Vilaine [*lè-ne*], département maritime du nord-ouest de la France; préf. *Rennes*, s.-préf., *Fougères, Montfort, Redon, Saint-Malo, Vitré*; 6 arr., 43 cant., 360 comm., 608.100 h., 10e région militaire; cour d'appel et évêché à Rennes. Ce dép. doit son nom à l'*Ille* et à la *Vilaine*, qui se rencontrent à Rennes. L'élevage, l'agriculture, le commerce de la laiterie, du beurre et des œufs constituent ses ressources principales. Il existe des gisements de galène, de pyrites argentifères, d'importantes forges, et, sur la baie du mont Saint-Michel, de nombreux parcs à huîtres.

illégal, e, aux [*il-lé*] adj. Qui est contraire à la loi : *ordonnance illégale.* ANT. **Légal.**

illégalement [*il-lé, man*] adv. D'une manière illégale : *accusé détenu illégalement.*

illégalité [*il-lé*] n. f. Vice de ce qui est illégal. Acte illégal. ANT. **Légalité.**

illégitime [*il-lé*] adj. Qui n'a pas les conditions requises par la loi : *union illégitime.* Né hors du mariage : *enfant illégitime.* Injuste, déraisonnable : *conclusion illégitime.* ANT. **Légitime.**

illégitimement [*il-lé, man*] adv. D'une manière illégitime. (Peu us.). ANT. **Légitimement.**

illégitimité [*il-lé*] n. f. Défaut de légitimité.

illettré [*il-lè-tré*], **e** adj. Ignorant en littérature. Qui ne sait ni lire ni écrire : *le nombre des illettrés diminue chaque jour.* ANT. **Lettré.**

Illfurth, comm. du Haut-Rhin, arr. d'Altkirch, 1.400 h. Ch. de f.

illicite [*il-li*] adj. (lat. *illicitus*). Qui est défendu par la morale ou par la loi : *gain illicite.* ANT. **Licite.**

— Encycl. *Dr.* Le Code civil exige, pour qu'une convention soit valable, que la cause de l'obligation soit licite. Est nulle l'obligation qui repose sur une cause illicite, c'est-à-dire qui porte atteinte aux bonnes mœurs, à l'ordre public ou aux lois. Les conditions contraires aux lois ou aux mœurs insérées dans une donation ou dans un testament sont réputées non écrites : la libéralité continue d'exister comme si elle avait été faite purement et simplement.

illicitement [*il-li, man*] adv. D'une manière illicite. (Peu us.) ANT. **Licitement.**

illico [*il-li*] adv. (mot lat.). *Fam.* Sur-le-champ, immédiatement : *se rendre illico à une convocation.*

Illiers [*li-é*], ch.-l. de c. (Eure-et-Loir), arr. et à 25 kil. de Chartres, sur le Loir; 3.040 h. (*Isliériens*). Ch. de f. Et. Chaux, chevaux. — Le cant. a 21 comm., et 9.730 h.

Illies, comm. du Nord, arr. et à 18 kil. de Lille ; 1.380 h. Ch. de f. Distillerie. Entièrement détruite au cours de la Grande Guerre.



Gal Illiesco.

Illiesco, général roumain, né en 1871, chef d'état-major général, commanda en chef les troupes roumaines en 1916.

Illiez (VAL D'), vallée du bas Valais (Suisse), où court la Vierge, affl. g. du Rhône, partagée entre trois communes : Troistorrent, Val d'Illiez et Champéry. Les femmes y portent fréquemment le costume masculin.

Illifaut, comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 37 kil. de Loudéac, près de l'Ivel ; 1.500 h.

illimitable [*il-li*] adj. Qui ne peut être renfermé dans les limites. ANT. **Limitable.**

illimitation [*il-li, si-on*] n. f. Etat de ce qui est illimité. ANT. **Limitation.**

illimité, e [*il-li*] adj. Sans limites : *ambassadeur qui reçoit des pouvoirs illimités.* ANT. **Limité.**

Illinois, un des Etats unis de l'Amérique du Nord ; 6.070.000 h. Ch.-l. *Springfield ;* v. pr. *Chicago.* Immense production de céréales.

illipé n. m. Genre d'arbres asiatiques de la famille des sapotacées, et dont une espèce produit des graines renfermant une matière oléagineuse (beurre ou huile d'illipé) employée en savonnerie.

illisibilité [*il-li-zi*] n. f. Caractère de ce qui est illisible. ANT. **Lisibilité.**

illisible [*il-li-zi-ble*] adj. Qu'on ne peut lire : *écriture illisible.* Dont on ne peut supporter la lecture : *le fatras illisible d'un compilateur.* ANT. **Lisible.**

illisiblement [*il-li-zi-ble-man*] adv. D'une manière illisible : *écrire illisiblement.*

Illkirch, comm. du Bas-Rhin, arr. d'Erstein ; 6.522 h. Ch. de f.

Illnau, comm. de Suisse (cant. de Zurich) ; 2.770 h. Filature de coton, tissage de la soie, fabrique de chaussures.

illogicité [*il-lo*] n. f. Caractère de ce qui est illogique. (Peu us.)

illogique [*il-lo*] adj. Qui n'est pas conforme à la logique. Qui manque d'esprit de suite. ANT. **Logique.**

illogiquement [*il-lo-ji-ke-man*] adv. D'une manière illogique. ANT. **Logiquement.**

illogisme [*il-lo-jis-me*] n. m. Caractère de ce qui est illogique.

illuminable [*il-lu*] adj. Qui peut être illuminé.

illuminant [*il-lu-mi-nan*], **e** adj. Qui illumine.

illuminateur [*il-lu*] n. m. Celui qui illumine.

illuminatif, ive [*il-lu*] adj. Qui illumine. (Terme mystique, peu us.)

illumination [*il-lu, si-on*] n. f. Action d'illuminer. Lumières disposées avec symétrie à l'occasion d'une fête. Lumière subite dans l'esprit. *Relig.* Lumière soudaine et extraordinaire que Dieu répand quelquefois dans l'âme.

illuminé, e [*il-lu*] adj. et n. Qui se croit éclairé par Dieu de lumières spéciales ; visionnaire en matière de religion. Nom des membres de différentes sectes hérétiques, spécialement de la secte fondée en 1776 par Weisshaupt, professeur de droit canonique à Ingolstadt, laquelle atteignit son apogée vers 1789.

illuminer [*il-lu-mi-né*] v. a. (lat. *illuminare ;* de *lumen, inis,* lumière). Eclairer subitement et vivement : *l'éclair illumine la nue.* Orner d'illuminations : *illuminer sa maison.* Rendre la vue à : *illuminer les aveugles. Fig.* Eclairer l'esprit, l'âme, d'une lumière intellectuelle : *saint homme que le ciel illumine.* Jeter de l'éclat sur : *visage qu'illumine la joie.*

illuminisme [*il-lu-mi-nis-me*] n. m. Opinions chimériques des illuminés.

illuministe [*il-lu-mi-nis-te*] n. Partisan de l'illuminisme.

illusion [*il-lu-zi-on*] n. f. (lat. *illusio ;* de *illudere,* tromper). Erreur des sens ou de l'esprit, qui fait prendre l'apparence pour la réalité : *le mirage est une illusion de la vue.* Pensée chimérique : *se nourrir d'illusions.* Tour de prestidigitation. *Faire illusion à,* tromper. *Se faire illusion,* s'abuser. *Tulle illusion,* tulle de soie très fin.

Illusion comique (*l'*), comédie en cinq actes, de P. Corneille (1636), où l'on remarque surtout le personnage du Matamore.

Illusions perdues (*les*), roman de Balzac (1837). Le héros, le journaliste Lucien de Rubempré, est le type de l'homme qui, grisé de ses premiers succès, croit pouvoir aider le talent par le savoir-faire et, de chute en chute, tombe dans les capitulations de conscience auxquelles l'ambition conduit les gens peu scrupuleux.

Illusions perdues (*les*) ou *le Soir,* célèbre tableau de Gleyre, au Louvre ; touchante et gracieuse allégorie du poète abandonné par ses illusions, que symbolise un essaim de jeunes femmes dans une barque (1842). [V. p. 1167.]

illusionner [*il-lu-zi-o-né*] v. a. Produire de l'illusion. **S'illusionner** v. pr. Se faire illusion.

illusionnisme [*il-lu-zi-o-nis-me*] n. m. Tendance à se faire des illusions. Croyance fondée sur une illusion. Art de produire l'illusion : *l'illusionnisme des prestidigitateurs.*

illusionniste n. m. Syn. de PRESTIDIGITATEUR.

illusoire [*il-lu-zoi-re*] adj. (lat. *illusorius*). Qui tend à abuser : *proposition illusoire.*

illusoirement [*il-lu-zoi-re-man*] adv. D'une façon illusoire.

illustrant [*il-lus-tran*], **e** adj. Qui illustre.

illustrat [*il-lus-tra*] n. m. Dignité d'illustre.

illustrateur [*il-lus-tra*] n. m. Artiste qui dessine des illustrations d'ouvrages : *Gustave Doré fut un illustrateur de premier ordre.*

illustration [*il-lus-tra-si-on*] n. f. Etat de ce qui est illustre. Personnage illustre. Figures gravées et intercalées dans le texe d'un livre, d'un journal : *illustration soignée.*

Illustration (*l'*), périodique hebdomadaire illustré, fondé à Paris en 1843, par Paulin, A Joanne et E. Charton.

illustre [*il-lus-tre*] adj. (lat. *illustris*). Qui est d'un mérite, d'un renom éclatant ; fameux, célèbre : *Charlemagne est le plus illustre des souverains du moyen âge.* Substantiv. : *les illustres de l'Académie.* Haut fonctionnaire des derniers temps de l'empire romain et des premiers temps de la monarchie française.

Illustre Théâtre (*l'*), troupe de comédiens constituée le 30 juin 1643 à Paris par Molière débutant et les Béjart. L'*Illustre Théâtre,* après avoir joué aux jeux de paume des Métayers (rue Mazarine), de la Croix-Noire et de la Croix-Blanche (rue de Buci), suspendit ses représentations en août 1645.

illustré, e [*il-lus-tré*] adj. Orné de gravures : *le Nouveau Larousse illustré.*

illustrement [*il-lus-tre-man*] adv. D'une manière illustre.

illustrer [*il-lus-tré*] v. a. (lat. *illustrare*). Rendre illustre : *la découverte de la vaccine a illustré Jenner.* Orner un texe de gravures : *illustrer les fables de La Fontaine.* Eclaircir par des commentaires, des citations : *illustrer un texte obscur.*

illustrissime [*il-lus-tri-si-me*] adj. (du lat. *illustrissimus,* très illustre). Titre qu'on donne par honneur à certaines personnes élevées en dignité.

illutation [*il-lu-ta-si-on*] n. f. Action d'illuter.

illuter [*il-lu-té*] v. a. (du lat. *in,* dans, et *lutum,* boue). Baigner dans une boue médicinale. Traiter par l'application d'une boue.

Illyrie, contrée montagneuse de la côte orientale de l'Adriatique, partagée entre l'Italie et la Serbie-Croatie-Slovénie. — Le Congrès de Vienne, en 1816, fit de l'Illyrie un royaume, qui subsista jusqu'en 1849 et qui perdit ensuite son individualité pour être divisé entre les trois pays de Carniole, de Carinthie et de Trieste, relevant de l'empire d'Autriche-Hongrie. (Hab. *Illyriens.*)

Illyrien, enne [*il-li-ri-in, è-ne*], originaire ou habitant de l'Illyrie : *les Illyriens.* Adj. : *îles illyriennes.*

illyrisme [*il-li-ris-me*] n. m. Nom donné au mouvement d'abord littéraire, puis politique, qui unit les Slaves du Sud dans le second quart du XIXe s.

Illzach, comm. du Haut-Rhin, arr. de Mulhouse ; 3.566 h. Ch. de f.

Ilmen [*mèn*], lac de la Russie (gouv. de Novgorod) ; 918 kil. carr.

ilménite ou **illménite** n. f. Oxyde naturel de fer et de titane. Syn. FER TITANÉ.

Ilo, v. de l'Afrique-Occidentale française, Soudan, sur la rive dr. du Niger ; environ 10.000 h. Commerce important de kola, gomme, ivoire.

Ilorin, v. de l'Afrique-Occidentale anglaise (Lagos) ; 70.000 h. Ch.-l. de la province du même nom.

îlot [*î-lo*] n. m. Petite île : *Napoléon fut relégué dans un îlot perdu au milieu de l'Océan.* Groupe de maisons isolées des autres.

ilote n. m. (gr. *eilôtês*). Nom donné aux serfs de l'Etat, chez les Spartiates. *Fig.* Homme réduit au dernier degré d'abjection.

— ENCYCL. Les ilotes formaient la classe inférieure de la population de la Laconie. Leur nom vient peut-être de celui de la ville d'Hélos, dont les habitants furent réduits en servitude par les Spartiates. En tout cas, la condition des ilotes fut une conséquence de la conquête dorienne. Les ilotes étaient proprement les serfs de l'Etat ; ils étaient attachés à la terre, portaient un costume spécial : on les tenait constamment dans la plus dégradante abjection. A certaines époques, on toléra et peut-être même organisa-t-on de véritables massacres d'ilotes. On leur faisait la chasse assez régulièrement, pour exercer les jeunes Spartiates aux ruses de la guerre. On les forçait aussi parfois à s'enivrer pour que le spectacles de leur ivresse inspirât à la jeunesse le goût de la tempérance (on fait fréquemment allusion aux *ilotes ivres*). Les ilotes se révoltèrent souvent : la troisième guerre de Messénie fut en réalité leur œuvre.



Illusions d'optique : 1. Deux carrés égaux ; 2. A, B, C, D, sont quatre angles égaux ; 3. La ligne inférieure de gauche est le prolongement de la ligne de droite ; 4. Les bandes verticales sont parallèles ; 5. Les deux grandes lignes horizontales sont parallèles.

îlotie n. f. V. ILOTISME.

îlotier [*ti-é*] n. m. Agent de police, chargé de la surveillance d'un îlot de maisons.

ilotisme [*tis-me*] n. m. Condition d'ilote. *Fig.* Etat d'abjection et d'ignorance. Syn. ILOTIE n. f.

ilsémannite n. f. Molybdate naturel d'oxyde de molybdène.

Ilus [*luss*], roi légendaire de Troie, fils de Tros et petit-fils de Dardanus, fondateur d'Ilion.

ilybie [*bi*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, carnassiers, comprenant une vingtaine d'espèces qui vivent dans les eaux stagnantes.

im, préfixe qu'on emploie au lieu de *in,* quand la lettre suivante est un *b,* un *p,* ou un *m.*

image n. f. (lat. *imago*). Représentation de quelque chose en peinture, en sculpture, en dessin, etc. Représentation de la Divinité, des saints, etc. ; *les iconoclastes s'élevèrent contre le culte des images.* Petite estampe, représentant un sujet religieux ou autre. Ressemblance : *Dieu, raconte la* Genèse, *fit l'homme à son image.* Symbole, figure : *la chasse est l'image de la guerre.* Objet répété dans un miroir ; dans l'eau : *voir son image dans une fontaine. Physiq.* Reproduction d'un objet lumineux à l'aide d'un système optique. *Image réelle,* image qui peut être reçue sur un écran. *Image virtuelle,* celle qui ne peut être reçue sur un écran. Représentation, impression des objets dans l'esprit : *cette image me suit en tous lieux. Littér.* Métaphore par laquelle on rend les idées plus vives, en prêtant à l'objet une forme plus sensible : *le langage des Orientaux est rempli d'images. Fam. Sage comme une image,* retenu, posé, tranquille. *Droit d'images,* chez les Romains, privilège possédé par les nobles de conserver dans leur atrium et d'exposer dans certaines cérémonies les portraits de leurs ancêtres qui avaient exercé des magistratures curules.

— ENCYCL. *Litt.* L'image, dans le style, donne à une idée abstraite la forme d'un objet sensible ; elle remplace une énumération d'idées par une série de tableaux. Un grand nombre de mots constituent de simples métaphores, et le vocabulaire poétique en est abondamment pourvu ; le langage familier même en fait usage dans une foule de locutions. Mais c'est dans la poésie surtout que la pensée est revêtue d'une image qui lui donne sa forme, sa couleur et son relief.

imagé, e adj. Où il se rencontre beaucoup de figures, en parlant d'une composition littéraire : *le style imagé de La Fontaine.*

imager [*jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il imagea, nous imageons.*) Charger d'images, de métaphores : *imager son style.*

imager [*jé*], **ère** n. Pour IMAGIER, ÈRE.

imagerie [*rî*] n. f. Fabrique, commerce d'images : *l'imagerie fut florissante à Epinal.*

imagette [*jè-te*] n. f. Petite image.

imagier [*ji-é*], **ère** adj. Qui concerne les images : *industrie imagière.* N. Qui fabrique, vend des images. Autref., peintre et sculpteur.

imaginable adj. Qui peut être imaginé. ANT. **Inimaginable.**

imaginaire [*nè-re*] adj. Qui n'est que dans l'imagination : *se forger des contrariétés imaginaires.* Qui est fictif : *le pays imaginaire des Lilliputiens. Malade imaginaire,* qui se croit malade sans l'être. *Espaces imaginaires,* dans le système d'Aristote, espaces au delà des sphères et n'admettant ni corps, ni lieu, ni vide. *Math.* Symbole algébrique, comprenant un radical du second degré portant sur un nombre négatif. ANT. **Réel.**

imaginal, e, aux adj. *Biol.* Qui a rapport à la construction de l'image.

imaginant [*nan*], **e** adj. Qui imagine.

imaginateur n. m. Celui qui imagine.

imaginatif, ive adj. Qui imagine aisément : *esprit imaginatif.*

imagination [*si-on*] n. f. (lat. *imaginatio*). Faculté de se représenter les objets par la pensée : *l'imagination est la sensation continuée.* Faculté d'inventer, de créer : *Dumas père est un conteur plein d'imagination.* Chose imaginée ; idée, conception : *une bizarre imagination. Fig.* Opinion sans fondement : *c'est une pure imagination.*

— ENCYCL. *Philos.* On distingue l'imagination *reproductrice,* que l'on appelle quelquefois *passive,* et l'imagination *créatrice,* dite aussi *active.* La première ne se distingue guère de la mémoire et est appelée parfois *mémoire imaginative.* L'imagination créatrice est la faculté de construire avec les données fournies par l'imagination reproductrice des représentations nouvelles. Elle a pour condition une certaine liberté à l'égard de l'expérience, le pouvoir d'abstraire et de comparer. L'imagination joue un grand rôle dans la vie de l'homme. Elle est l'origine des moindres inventions, comme des plus hautes. Elle suggère les hypothèses et inspire l'art.

imaginative n. f. Faculté, puissance par laquelle on imagine : *avoir de l'imaginative.*

imaginer [*né*] v. a. (lat. *imaginari ;* de *imago,* image). Se représenter quelque chose dans l'esprit : *imaginer une sphère.* Inventer, combiner, créer : *Torricelli imagina le baromètre.* Penser, croire. **S'imaginer** v. pr. Se figurer une chose sans beaucoup de fondement. Croire, se persuader.

imago n. f. Forme définitive de l'insecte sexué.

— ENCYCL. L'imago est la forme adulte des insectes à *métamorphoses complètes.* Cette forme atteinte, l'insecte ne peut plus grandir, et il est mâle ou femelle, c'est-à-dire sexué.

iman ou **imam** [*mam'*] n. m. (de l'ar. *imam,* chef). Ministre de la religion mahométane. Désigne aussi quelques souverains musulmans : *l'iman de Mascate.*

imanat [*na*] ou **imamat** [*ma*] n. m. Dignité d'iman.

imantophyllum [*fil-lom'*] n. m. Genre d'amaryllidacées originaires de l'Afrique australe, à longues feuilles ensiformes, à fleurs groupées au sommet d'une forte hampe, et que l'on cultive en Europe comme plantes d'appartement. Syn. CLIVIA.

imaret [*rè*] n. m. (de l'ar. *amaret,* habitation). Etablissement turc, où l'on distribue gratuitement des vivres aux nécessiteux.

Imari, v. et port du Japon, dans l'île de Kiou-Siou (prov. de Hizen), sur la mer de Chine ; 7.000 h. Commerce de porcelaines de la région.

Imbabura, volcan de boue de la république de l'Equateur, dans les Andes ; alt. 4.575 mètres.

Imbart de La Tour (Pierre), historien français, né à Valenton en 1860 ; s'est intéressé à l'histoire religieuse et sociale (*les Origines de la Réforme*). Membre de l'Académie des sciences morales en 1909.

imbattable [*in-ba-ta-ble*] adj. Qui ne peut être battu : *cheval de course imbattable.* ANT. **Battable.**

imbécile [*in*] adj. et n. (du lat. *imbecillis,* faible ; du préf. priv. *in,* et *baculus,* bâton). Faible d'esprit : *un malade imbécile.* Sot, stupide : *les*

paroles d'un imbécile. Qui marque l'imbécillité : *rire imbécile.* ANT. **Intelligent, spirituel.**

imbécilement [*in, man*] adv. Avec imbécillité.

imbécillité [*in-bé-si-li*] n. f. (du lat. *imbecillitas*). Faiblesse d'esprit. Sottise. Acte d'imbécile. ANT. **Intelligence.**

— ENCYCL. L'imbécillité est un état mental caractérisé par un arrêt de développement de l'intelligence, qui est et reste rudimentaire. L'imbécile se distingue de l'*idiot* par l'absence de tout stigmate physique. Il est capable de posséder certaines aptitudes, un goût prononcé pour la musique et le dessin, une mémoire très active, une disposition spéciale pour le calcul, aptitudes, du reste, presque toujours inutilisables.

imberbe [*in-bèr-be*] adj. (lat. *imberbis*). Qui est sans barbe. *Fig.* Très jeune. *Ichtyol. Poissons imberbes,* poissons sans barbillons. ANT. **Barbu.**

imberline [*in-bèr*] n. f. Etoffe d'ameublement en soie et coton, à rayures ou à ramages.

Imbert [*in-bèr*] (Barthélemy), poète français, né à Nîmes, m. à Paris (1747-1790) ; écrivain gracieux et facile (*le Jugement de Pâris*, poème).

Imbert de Saint-Amand (Arthur-Léon), diplomate et littérateur français, né et m. à Paris, (1834-1900) ; auteur d'intéressantes études sur les femmes de la Révolution, du Premier Empire et de la Restauration.

imbête [*in*] n. m. Nom commercial d'un arbre d'origine africaine, veiné de rouge comme l'acajou, et exhalant une odeur agréable comme celle du santal.

imbiber [*in-bi-bé*] v. a. (lat. *imbibere*). Mouiller, pénétrer d'un liquide : *imbiber d'eau une éponge.*

imbibition [*in, si-on*] n. f. Action d'imbiber, de s'imbiber.

imblessable [*in-blè-sa-ble*] adj. Syn. peu us. de INVULNÉRABLE.

imblocation [*si-on*] n. f. (du préf. *in* ou *im*, et de *bloquer*). Mode de sépulture qu'on pratiquait à l'égard des excommuniés, et qui consistait à recouvrir leur corps de terre ou de pierres au milieu des champs.

imboire [*in*] v. a. Autre forme de EMBOIRE.

Imbriani (Paolo Emilio), littérateur et homme politique italien, né et m. à Naples (1808-1877). — Son fils VITTORIO (1840-1886) a laissé de nombreux écrits sur la littérature populaire italienne.

imbriaque [*in-bri-a-ke*] adj. (du lat. *ebriacus*, ivrogne). Ivre, fou ; stupide. (Vx.)

imbricatif, ive [*in*] adj. (du lat. *imbrex*, tuile). Se dit des feuilles encore renfermées dans le bourgeon, lorsqu'elles se recouvrent les unes les autres, en formant plus de deux séries. Se dit aussi de l'estivation, quand les pièces du périanthe sont verticillées sur deux ou plusieurs rangs.

imbrication [*in, si-on*] n. f. Etat des choses qui se recouvrent mutuellement, à la façon des tuiles d'un toit : *l'imbrication des écailles d'un poisson.*

imbrifuge [*in*] adj. (du lat. *imber, bris*, pluie, et *fugare*, mettre en fuite). Imperméable à la pluie.

imbrim [*in-brim'*] n. m. Nom vulgaire du grand plongeon, oiseau palmipède.

imbriquant [*in-bri-kan*], **e** adj. Qui recouvre une autre partie, à la manière des tuiles d'un toit.

imbriqué [*in-bri-ké*], **e** adj. (lat. *imbricatus*). Se dit des choses qui se recouvrent en partie les unes les autres, comme les tuiles, les ardoises, etc., d'un toit. Se dit en histoire naturelle des organes (écailles, bractées, etc.), placés les uns sur les autres comme les tuiles d'un toit. N. f. Sorte de préfloraison dans laquelle certaines pièces sont entièrement recouvertes, d'autres recouvrantes.

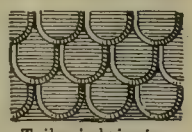

Tuiles imbriquées.

imbriquer [*in-bri-ké*] v. a. Disposer de la même manière que les tuiles d'un toit.

imbrisable [*in-bri-za-ble*] adj. Qui ne peut être brisé.

imbroglio [*in-bro-li-o*] n. m. (m. ital.) Confusion, embrouillement : *démêler un imbroglio.* Pièce de théâtre, dont l'intrigue est très compliquée. Pl. des *imbroglios.*

Imbros [*in-bross*] ou **Imbro,** île de la mer Egée (Grèce), non loin des Dardanelles ; 6.000 h.

imbrûlable [*in*] adj. Qui ne peut pas être brûlé.

imbu, e [*in*] adj. (de *imboire*). Rempli, pénétré : *imbu de préjugés.*

imbuccation [*in-bu-ka-si-on*] n. f. (du lat. *in*, dans, et *bucca*, bouche). Action d'introduire dans la bouche.

imbuvable [*in*] adj. Qu'on ne peut pas boire. Qui est mauvais à boire : *vin imbuvable.* ANT. **Buvable.**

Iméréthie [*té*], pays d'Asie, annexé à la Russie (Transcaucasie) en 1810, et faisant partie de la Géorgie. C'est proprement la vallée du Rion (anc. *Phase*) tributaire de la mer Noire.

Imerina. *Géogr.* V. EMYRNE.

imésatine n. f. Composé obtenu par l'action d'un courant de gaz ammoniac sur une dissolution alcoolique d'isatine saturée à l'ébullition.

imide n. m. *Chim.* Solide stable, dérivant d'un acide par déshydratation.

imine n. f. Composé dérivant d'une aldéhyde ou d'une cétone, ou d'une quinone par le remplacement de l'oxygène par le groupement AzH.

imitable adj. Qui peut, qui doit être imité. ANT. **Inimitable.**

imitateur, trice adj. et n. Qui imite : *esprit imitateur.* Qui est porté à imiter : *le singe est imitateur.*

imitatif, ive adj. Qui est de la nature de l'imitation : *harmonie imitative.*

imitation [*si-on*] n. f. (lat. *imitatio*). Action d'imiter : *imitation servile.* Objet produit en imitant : *fabriquer des imitations.* Matière ouvrée qui simule une matière plus riche : *bronze d'imitation ; bijoux en imitation. Mus.* Répétition, dans une partie, d'un thème, d'un chant, d'une phrase musicale précédemment entendus dans une autre partie : *deux formes musicales se composent exclusivement d'imitations, ce sont le* canon *et la* fugue. (V. ces mots.) *Théâtr.* Reproduction du jeu d'un autre artiste : *exceller dans les imitations. A l'imitation de* loc. prép., sur le modèle de.

— ENCYCL. *Mus.* L'imitation a lieu lorsqu'une partie, qu'on nomme *antécédent*, expose un sujet, un chant, et qu'une autre partie, appelée *conséquent*, répète entièrement ou partiellement ce sujet, ce

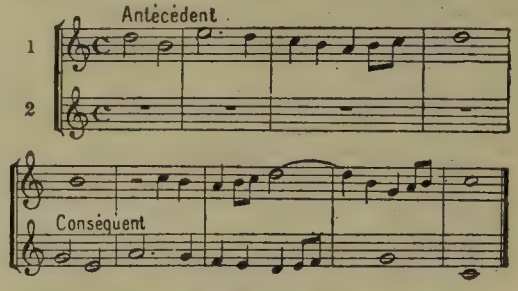

Exemple d'imitation.

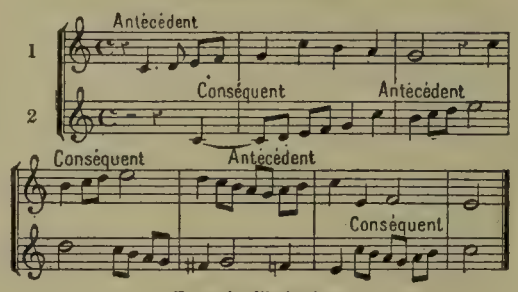

Exemple d'imitation.

chant, à un intervalle quelconque. L'imitation est *régulière* ou *canonique* ou *contrainte* lorsqu'elle reproduit exactement la nature des intervalles proposés par l'antécédent ; elle est *libre* et *irrégulière* lorsque cette correspondance n'est pas observée.

On nomme *imitation par mouvement semblable*, celle qui suit les mouvements ascendants ou descendants de l'antécédent ; l'imitation est *par mouvement contraire* lorsque le conséquent répond par des mouvements ascendants aux mouvements des-

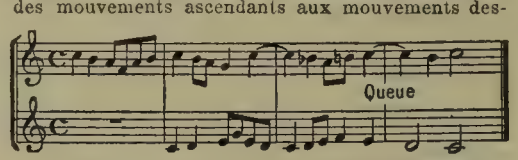

Exemple d'imitation libre par mouvement contraire.

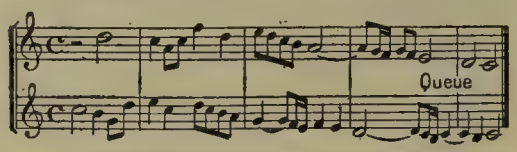

Exemple d'imitation par mouvement semblable.

cendants de l'antécédent, et réciproquement. L'imitation par mouvement rétrograde est celle qui imite une période en la prenant à rebours, c'est-à-dire quand le conséquent commence à la dernière note de la période de l'antécédent qu'on veut imiter, et retourne jusqu'à la première.

La *queue* (coda) ou *conclusion* ne commence que lorsqu'on abandonne l'imitation afin de terminer, sans cela on irait jusqu'à l'indéfini.

Imitation de Jésus-Christ (*l'*), célèbre ouvrage de piété, en quatre livres, contenant un ensemble de conseils pour la vie spirituelle d'un religieux, écrit dans un latin clair et vigoureux ; un des chefs-d'œuvre de la mystique chrétienne. L'ouvrage est anonyme. On a attribué l'*Imitation* au chancelier de l'université de Paris Jean Gerson, au moine Thomas a Kempis, à Gersen, évêque de Verceil, etc. Parmi les traductions françaises, celle de Lamennais est l'une des meilleures

imiter [*té*] v. a. (lat. *imitari*). Faire ou s'efforcer de faire exactement ce que fait une personne, un animal : *imiter une signature ; imiter l'ours.* Prendre pour modèle : *imiter ses ancêtres.* Chercher à prendre le style, la manière d'un auteur, d'un peintre, etc. : *Boileau a heureusement imité Horace.* Avoir un faux air de : *le cuivre doré imite l'or.*

immaculé, e [*im'-ma*] adj. (du préf. *im* pour *in*, et de *maculé*). Sanstache : *blancheur immaculée. Fig.* Sans souillure morale : *innocence immaculée. Théol. Immaculée conception,* V. CONCEPTION.

immanence [*im'-ma-nan-se*] n. f. (de *immanent*). *Philos.* Existence du sujet dans le sujet ; état d'une cause qui agit sur elle-même. *Relig. Méthode de l'immanence,* méthode inaugurée à la fin du XIXe siècle, et qui consiste à établir la vérité religieuse par les aspirations, les exigences et les énergies propres à l'âme humaine. ANT. **Transcendance.**

immanent [*im'-ma-nan*], **e** adj. (lat. *immanens*). Qui existe, réside, agit en soi-même. S'oppose à TRANSITIF.

immanentisme [*im'-ma-nan-tis-me*] n. m. Système fondé sur la méthode de l'immanence.

immangeable [*in* ou *im'-man-ja-ble*] adj. Qui ne peut être mangé. ANT. **Mangeable.**

immaniable [*in* ou *im'-ma*] adj. Impossible ou difficile à manier. ANT. **Maniable.**

immanœuvrable [*in* ou *im'-ma*] adj. Qu'on ne peut manœuvrer : *navire immanœuvrable.*

immanquable [*in* ou *im'-man-ka-ble*] adj. Qui ne peut manquer d'arriver.

immanquablement [*in* ou *im'-man-ka-ble-man*] adv. Infailliblement.

immarcescible [*im'-mar-sès-si-ble*] adj. (lat. *immarcescibilis.*— L'invention de ce mot est attribuée au poète Amédée Pommier). Qui ne peut se flétrir : *la couronne immarcescible des élus.*

immariable [*im'-ma*] adj. Qui ne peut être marié. Difficile à marier. ANT. **Mariable.**

immatérialiser [*im'-ma, zé*] v. a. Rendre une chose immatérielle par la pensée ou le raisonnement. ANT. **Matérialiser.**

immatérialisme [*im'-ma, lis-me*] n. m. Système des philosophes qui nient l'existence de la matière. ANT. **Matérialisme.**

immatérialiste [*im'-ma, lis-te*] adj. Qui se rapporte à l'immatérialisme : *philosophie immatérialiste.* N. m. Partisan de l'immatérialisme. ANT. **Matérialiste.**

immatérialité [*im'-ma*] n. f. Qualité, état de ce qui est immatériel : *l'immatérialité de l'âme.*

immatériel, elle [*im'-ma-té-ri-èl, è-le*] adj. Qui n'a pas de consistance matérielle : *l'esprit est immatériel.* ANT. **Matériel.**

immatériellement [*im'-ma-té-ri-è-le-man*] adv. D'une manière immatérielle.

immatriculation [*im'-ma, si-on*] n. f. Action d'immatriculer. Etat de ce qui est immatriculé.

immatricule [*im'-ma*] n. f. Enregistrement sur un registre public dit *matricule.* Inscription d'un huissier au nombre de ceux qui instrumentent près d'un tribunal.

immatriculer [*im'-ma, lé*] v. a. (du lat. *in*, dans, sur, et de *matricule*). Enregistrer sur la matricule, sur un registre quelconque.

immaturité [*im'-ma*] n. f. Etat de ce qui n'est pas mûr, au prop. et au fig.

immédiat [*im-mé-di-a*], **e** adj. Qui est ou se fait, qui agit sans intermédiaire : *cause immédiate ; successeur, prédécesseur immédiat.* Instantané, qui arrive sans intervalle de temps : *éprouver un soulagement immédiat. Chim. Principe immédiat,* corps que l'on peut retirer d'une substance en employant simplement un procédé mécanique, sans faire intervenir un traitement chimique. *Dr. féod.* Se disait des fiefs et de la noblesse relevant directement de l'empereur d'Allemagne.

immédiatement [*im'-mé, man*] adv. D'une manière immédiate. A l'instant même.

immédiateté [*im'-mé*] n. f. Qualité de ce qui est immédiat. (Peu us.)

immédité, e [*im'*] adj. Qui n'a pas été médité.

immémorable [*im'-mé*] adj. Syn. de IMMÉMORIAL. ANT. **Mémorable.**

immémorant [*im'-mé, ran*], **e** adj. Qui perd ou qui a perdu le souvenir.

immémoré, e [*im'-mé*] adj. Dont on n'a pas conservé la mémoire. (Peu us.)

immémorial, e, aux [*im'-mé*] adj. Qui remonte à une époque sortie de la mémoire, à cause de son ancienneté : *usage immémorial.*

immémorialement [*im'-mé, man*] adv. Depuis un temps immémorial. (Peu us.)

immense [*im'-man-se*] adj. (lat. *immensus*). Qui est presque sans bornes, sans mesure : *la mer immense.* Très considérable : *fortune immense. Fam. C'est immense !* c'est très extraordinaire, etc. (Expression tirée de la *Jolie Parfumeuse.*) ANT. **Petit, minuscule, microscopique.**

immensément [*im'-man-sé-man*] adv. D'une manière immense.

immensité [*im'-man*] n. f. (lat. *immensitas*). Caractère de ce qui est immense. Grandeur infinie : *l'immensité des cieux.* Très vaste étendue : *navire perdu sur l'immensité des flots.*

immensurable [*im'-man*] adj. Qui ne peut être mensuré, qui dépasse toute mesure. ANT. **Mensurable.**

immergent [*im'-mèr-jan*], **e** adj. Se dit d'un rayon lumineux qui pénètre un milieu.

immerger [*im'-mèr-jé*] v. a. (du lat. *immergere*, plonger dans. — Prend un e muet après le *g* devant *a* et *o* : *il immergea, nous immergeons.*) Plonger dans un liquide. Particulièrement, laisser tomber dans la mer : *immerger le corps d'un matelot mort en cours de route.*

immérité, e [*im'-mé*] adj. Que l'on n'a pas mérité : *reproches immérités.* ANT. **Mérité.**

imméritoire [*im'*] adj. Qui n'est pas méritoire.

Immermann (Karl Lebrecht), écrivain allemand, né à Magdebourg, m. à Dusseldorf (1796-1841) ; auteur de drames, de comédies, de romans, de poésies lyriques, et d'un poème mythique assez obscur : *Merlin*, que l'on a appelé parfois « un second *Faust* ».

immersif, ive [*im'-mèr*] adj. Qui se fait par immersion.

immersion [*im'-mèr*] n. f. (lat. *immersio*). Action de plonger un corps dans un liquide. *Astr.* Entrée d'une planète dans l'ombre d'une autre planète.

immesurable [*in-me-zu*] adj. Qu'on ne peut mesurer. ANT. **Mesurable.**

immeuble [*im'-meu-ble*] adj. (du lat. *immobilis*, immobile). Qui n'est pas meuble, ou que la loi ne considère pas comme tel : *un bien immeuble.* N. m. Bien qui n'est pas meuble, comme : terres, maisons, etc. Maison : *vendre un immeuble de rapport.* ANT. **Meuble.**

— ENCYCL. V. BIENS, VENTES, etc.

immigrant [*im'-mi-gran*], **e** adj. et n. Qui vient de l'étranger dans un pays pour l'habiter : *les immigrants irlandais sont nombreux aux Etats-Unis.* ANT. **Emigrant.**

immigration [*im'-mi-gra-si-on*] n. f. Action de venir dans un pays pour l'habiter : *l'immigration européenne a transformé les deux Amériques.*

immigré, e [*im'-mi*] adj. et n. Se dit des personnes qui se sont établies quelque part par immigration.

immigrer [*im'-mi-gré*] v. n. (du lat. *in*, dans, et *migrare*, voyager). Venir dans un pays pour s'y fixer. ANT. **Emigrer.**

imminemment [*im'-mi-na-man*] adv. D'une manière imminente. (Peu us.)

imminence [*im'-mi-nan-se*] n. f. Qualité de ce qui est imminent : *se troubler devant l'imminence du danger.*

imminent [*im'-mi-nan*], **e** adj. (lat. *imminens*; de *in*, sur, et *manere*, rester). Qui menace pour un avenir prochain : *ruine, disgrâce imminente.*

immiscer [*im'-mis-sé*] v. a. (du lat. *in*, dans, et *miscere*, mêler. — Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il immisça, nous immisçons.*) Mêler, faire entrer : *immiscer quelqu'un dans ses affaires.* **S'immiscer** v. pr. Se mêler, s'ingérer sans droit, ou mal à propos : *s'immiscer dans les affaires d'autrui.*

immiscibilité [*im'-mis-si*] n. f. Qualité de ce qui ne peut être mêlé. ANT. **Miscibilité.**

immiscible [*im'-mis-si-ble*] adj. Qui ne peut être mêlé. ANT. **Miscible.**

immiséricorde [*im'-mi-zé*] n. f. Défaut de miséricorde. ANT. **Miséricorde.**

immiséricordieusement [*im'-mi-zé, man*] adv. Sans miséricorde.

immiséricordieux, euse [*im'-mi-zé, di-eû, eu-ze*] adj. Qui n'est pas miséricordieux.

immixtion [*im'-miks-ti-on*] n. f. (lat. *immixtio*). *Dr.* Action d'immiscer, de s'immiscer. Action de s'immiscer dans une succession.

immobile [*im'-mo*] adj. Qui ne se meut pas : *les anciens croyaient que la terre est immobile. Fig.* Ferme, inébranlable : *calme et immobile dans le danger.* ANT. **Mobile.**

immobilement [*im', man*] adv. D'une manière immobile.

immobilier [*im'-mo-bi-li-é*], **ère** adj. Qui est composé de biens immeubles : *biens immobiliers. Saisie immobilière*, qui a pour objet un immeuble.

immobilièrement [*im'-mo, man*] adv. D'une manière immobilière, comme immeuble.

immobilisation [*im'-mo, za-si-on*] n. f. Action d'immobiliser : *on traite les fractures par l'immobilisation du membre blessé. Dr.* Action de la loi, en vertu de laquelle des biens meubles sont déclarés immeubles et soumis par suite à la législation des droits réels immobiliers : *l'immobilisation des actions de la Banque de France.*

— ENCYCL. *Méd.* L'immobilisation du corps ou d'un membre, qui se pratique au moyen de gouttières, de bandages ou d'appareils divers, etc., a pour but soit d'empêcher la douleur, soit de favoriser la réunion des parties séparées (fractures, luxation, entorse), soit de provoquer l'ankylose d'une articulation malade.

— *Dr.* L'utilité de l'immobilisation est d'assurer aux meubles et valeurs mobilières certains des avantages et des protections attachés aux immeubles, notamment en les rendant moins facilement aliénables ou saisissables. Les principaux cas d'immobilisation sont les suivants : immobilisation de valeurs ou titres de rentes par déclaration au siège social des sociétés ou établissements de crédit (actions de la Banque de France, rentes sur l'Etat) ; immobilisation par contrat de mariage, excluant de la communauté des meubles qui y entreraient sans cela ; immobilisation par destination du propriétaire qui attache à un fonds, pour son agrément ou son utilité, des objets ou des animaux.

immobiliser [*im'-mo, zé*] v. a. Rendre immobile. Priver des moyens d'agir : *le froid immobilisa la Grande Armée autour de Moscou.* Rendre indisponible : *immobiliser des capitaux.* Donner à un objet mobilier la qualité d'immeuble. ANT. **Mobiliser.**

immobilisme [*im'-mo-bi-lis-me*] n. m. Opposition systématique à tout progrès, à toute innovation.

immobiliste [*im'-mo-bi-lis-te*] n. m. Partisan de l'immobilisme.

immobilité [*im'-mo*] n. f. Etat d'une chose qui ne se meut point : *l'immobilité d'une statue.* État de ce qui est stationnaire : *l'immobilité politique.* Maladie du cheval, caractérisée par une sorte d'assoupissement permanent, l'animal restant toujours dans la même position où on le met : *l'immobilité est un vice rédhibitoire.* ANT. **Mobilité.**

immodération [*im'-mo, si-on*] n. f. Défaut de modération. (Peu us.) ANT. **Modération.**

immodéré, e [*im'-mo*] adj. Qui n'a pas de modération. Excessif, outré (en parlant des choses) : *l'usage immodéré de la morphine entraîne de graves accidents.* ANT. **Modéré.**

immodérément [*im'-mo, man*] adv. D'une manière immodérée ; avec excès. ANT. **Modérément.**

immodeste [*im'-mo-dès-te*] adj. Qui manque de modestie, de pudeur : *une femme immodeste.* En parlant des choses, qui blesse la modestie, la pudeur : *tenue immodeste.* ANT. **Modeste, pudique.**

immodestement [*im'-mo-dès-te-man*] adv. D'une manière immodeste. ANT. **Modestement.**

immodestie [*im'-mo-des-tî*] n. f. Manque de modestie, de bienséance, de pudeur. Acte ou parole qui blesse la pudeur. ANT. **Modestie.**

immodifiable [*im'-mo*] adj. Qui ne peut être modifié. ANT. **Modifiable.**

immolateur [*im'-mo*] n. m. Celui qui immole.

immolation [*im'-mo-la-si-on*] n. f. (lat. *immolatio*). Action d'immoler. Meurtre. *Fig.* Sacrifice.

immoler [*im'-mo-lé*] v. a. (lat. *immolare*). Offrir en sacrifice. Tuer, massacrer. *Fig.* Sacrifier, renoncer à : *Agamemnon immola sa fille à l'intérêt général des Grecs.*

immonde [*im'-mon-de*] adj. (préf. privat. *in*, et lat. *mundus*, propre). Sale, impur : *les bêtes immondes. L'esprit immonde*, le démon. *Fig.* Ignoble, dégoûtant.

immondice [*im'-mon*] n. f. (lat. *immunditia*). Boue, ordures entassées dans les rues, dans les maisons. *Fig.* Impureté, au point de vue religieux. (S'emploie surtout au plur.)

— ENCYCL. *Dr.* « Ceux qui ont jeté des immondices sur quelque personne » sont passibles de 1 franc à 5 francs d'amende. L'amende est de 6 francs à 10 francs si les immondices ont été jetées sur des maisons, enclos, jardins, ou bien volontairement sur des personnes, et l'emprisonnement (cinq jours au plus) est toujours prononcé en cas de récidive.

immondicité [*im'-mon*] n. f. Etat de ce qui est immonde. (Peu us.)

immoral, e, aux [*im'-mo*] adj. Contraire à la morale : *ouvrage immoral.* ANT. **Moral.**

immoralement [*im'-mo, man*] adv. D'une manière immorale. ANT. **Moralement.**

immoralisme [*im'-mo-ra-lis-me*] n. m. Doctrine de ceux qui nient la valeur des théories morales.

immoraliste adj. Qui professe, qui concerne l'immoralisme : *la doctrine de Nietzsche est immoraliste.*

immoralité [*im'-mo*] n. f. Opposition aux principes de la morale : *J.-J. Rousseau accusait le théâtre d'être une école d'immoralité.* Absence de ces principes. ANT. **Moralité.**

immortalisation [*im'-mor, za-si-on*] n. f. Action d'immortaliser.

immortaliser [*im'-mor, zé*] v. a. Rendre immortel. Rendre immortel dans la mémoire des hommes. **S'immortaliser** v. pr. Se rendre immortel.

immortalisme [*im-mor-ta-lis-me*] n. m. Système philosophique qui a pour principe fondamental l'immortalité de l'individu.

immortaliste [*im-mor-ta-lis-te*] n. m. Adepte de l'immortalisme.

immortalité [*im'-mor*] n. f. (lat. *immortalitas*). Qualité, état de ce qui est immortel : *l'immortalité de l'âme.* Vie perpétuelle dans le souvenir des hommes : *aspirer à l'immortalité. Blas.* Nom donné au bûcher sur lequel est représenté le phénix.

— ENCYCL. La croyance en l'immortalité appartient à la plupart des religions. Les doctrines philosophiques qui admettent l'immortalité de l'âme invoquent deux catégories d'arguments : les arguments métaphysiques fondés sur l'immortalité, la simplicité et l'unité de l'âme, et les arguments moraux. Descartes fonde l'affirmation de la vie future sur l'unité de la substance pensante. Des raisons d'ordre purement moral se sont ajoutées, dès le platonisme, aux considérations ontologiques. Kant a donné à l'argument moral, sous forme de postulat, sa forme la plus rigoureuse. L'idée du bien suprême, c'est-à-dire l'accord du bonheur et de la vertu, s'impose à la conscience. L'une des conditions qui rendent possible le bien suprême est la parfaite conformité de la volonté à la loi morale, c'est-à-dire la sainteté. Or, celle-ci ne peut être atteinte par l'homme que dans un progrès infini, et, pour que celui-ci soit possible à son tour, il faut admettre pour l'individu une existence personnelle infinie, c'est-à-dire l'immortalité.

immortel, elle [*im'-mor-tèl, è-le*] adj. (lat. *immortalis*). Qui n'est point sujet à la mort : *l'âme immortelle. Par ext.* Qui dure très longtemps : *haine immortelle. Fig.* Qui vivra perpétuellement dans la mémoire des générations futures : *les chefs-d'œuvre immortels du génie humain.* N. m. Ce qui est immortel ; l'immortalité. *Fam.* Membre de l'Académie française. N. m. pl. *Les immortels*, les dieux du paganisme. Les gardes des anciens rois de Perse. ANT. **Mortel.**



Immortelle.

Immortel (*l'*), roman, par A. Daudet (1888), dans lequel l'auteur a voulu réunir autour d'un académicien, d'un *immortel*, toutes les intrigues qui se machinent dans les milieux académiques.

immortelle [*im'-mor-tè-le*] n. f. Nom vulgaire des plantes dont l'involucre ne change pas avec le temps.

— ENCYCL. L'immortelle jaune, bien connue, cultivée en grand sur les côtes de Provence, est l'*helichryse orientale* ; l'immortelle de la Malmaison est l'*helichrysum bracteatum*, etc. ; beaucoup d'espèces appartiennent au genre xéranthème. On donne parfois aussi le nom d'*immortelle des Alpes* ou *des neiges* à l'edelweiss (*gnaphalium leontopodium*).

immortellement [*im'-mor-tè-le-man*] adv. D'une manière immortelle.

immortification [*im', si-on*] (du préf. *im*, et de *mortification*) n. f. Etat d'une personne qui n'est pas mortifiée.

immortifié, e [*im'-mor*] adj. Qui n'est point mortifié.

immotif, ive [*im'-mo*] adj. (du préf. *im*, et du lat. *motus*, mouvement). *Bot.* Qui se fait sans que l'épiderme se déplace.

immotivé, e [*im'-mo*] adj. Qui n'est pas motivé.

immouvable [*in*] adj. Qui ne peut pas être ému.

immuabilité [*im'-mu*] n. f. Syn. de IMMUTABILITÉ. ANT. **Muabilité.**

immuable [*im'-mu*] adj. Qui n'est point sujet à changer : *les lois humaines ne sont pas immuables.* ANT. **Muable.**

immuablement [*im'-mu, man*] adv. D'une manière immuable.

immunisant [*im-mu-ni-zan*], **e** adj. Qui immunise : *sérum immunisant.*

immunisation [*im'-mu-ni-za-si-on*] n. f. Procédé au moyen duquel on immunise un animal, et on le rend réfractaire à une maladie infectieuse donnée.

— ENCYCL. Pour obtenir l'immunisation, on utilise des injections de cultures de l'agent pathogène, soit atténuées par la chaleur soit modifiées par des agents chimiques, ou la culture même à des doses extrêmement faibles et progressivement croissantes. La vaccination est donc le procédé le plus habituel de l'immunisation ; grâce à de nouveaux travaux, celle-ci s'étend aujourd'hui à de nombreuses maladies infectieuses, et aux venins des serpents.

immuniser [*im'-mu-ni-zé*] v. a. (du lat. *immunis*, exempt). Rendre réfractaire à une maladie.

immunité [*im'-mu*] n. f. (lat. *immunitas* ; de *immunis*, exempt). Exemption d'impôts, de devoirs, de charges, etc : *les immunités féodales.* Propriété d'un organisme vivant, d'être à l'abri d'une maladie déterminée : *une première atteinte d'une maladie infectieuse confère souvent ensuite une immunité plus ou moins longue.*

— ENCYCL. *Dr.* La règle que les lois de police et de sûreté obligent tous ceux qui habitent le territoire français comporte quelques exceptions. Les membres de la Chambre des députés et du Sénat jouissent de l'*immunité parlementaire.* V. DÉPUTÉ. Le président de la République française n'est responsable, au point de vue politique, qu'en cas de haute trahison : il peut être mis en accusation par la Chambre des députés, et il appartient au Sénat seul de le juger.

Au nom du principe de la souveraineté des Etats et de leur indépendance réciproque, les agents diplomatiques échappent à la juridiction de l'Etat où ils exercent leurs fonctions. V. EXTERRITORIALITÉ.

Pour les magistrats, V. PRIVILÈGE.

— *Biol.* L'immunité peut être naturelle ou acquise. Elle est naturelle quand une espèce animale ne peut prendre la maladie d'une autre espèce. Le chien est réfractaire à la syphilis. L'immunité acquise a une durée limitée ; elle survient à la suite d'une atteinte de la maladie considérée, ou après une *vaccination* contre cette maladie.

Jenner donna l'immunité à la variole par le vaccin ; Pasteur, par sa méthode d'*atténuation des virus*, permit la fabrication des vaccins et des sérums. L'immunité a été, en ces derniers temps, l'objet de très nombreux travaux qui en ont éclairci le mécanisme.

immuration [*im'-mu-ra-si-on*] n. f. Séquestration d'une personne dans un lieu clos de murs de toutes parts.

immutabilité [*im'-mu*] n. f. Qualité de ce qui est immuable. (On dit aussi IMMUABILITÉ.) ANT. **Mutabilité.**

Imôchagh, nom donné à l'ensemble des Touareg du Sud.

Imogène, héroïne du drame de Shakspeare, *Cymbeline*, type touchant de fidélité conjugale.

Imohagh, nom donné à l'ensemble des Touareg du Nord.

Imola, v. d'Italie (Emilie), sur le Santerno, affl. du Reno ; 34.000 h. Filatures, verrerie, faïencerie.

imo pectore. V. AB IMO PECTORE.

impact [*in-pakt'*] n. m. (du lat. *impactus*, heurté). Collision de deux ou plusieurs corps. *Point d'impact*, l'endroit où un projectile vient frapper.

impaction [*im-pak-si-on*] n. f. (lat. *impactio*). Rupture d'un os, avec enfoncement d'un côté et saillie de l'autre.

impair [*in-pèr*], **e** adj. (lat. *impar*). Qu'on ne peut pas diviser en deux nombres entiers égaux : *trois est un nombre impair. Organes impairs*, ceux qui n'ont pas de symétrique (estomac, foie, etc.). N. m. *Fam.* Maladresse : *commettre un impair.* ANT. **Pair.**

impairement [*in-pè-re-man*] adv. Avec rapport à un nombre impair : *un nombre est impairement pair quand chacune de ses moitiés est un nombre pair.* ANT. **Pairement.**

impaka n. m. Chat sauvage de l'Afrique australe.

impalpabilité [*in*] n. f. Qualité de ce qui est impalpable.

impalpable [*in*] adj. (lat. *impalpabilis*). Si fin, si délié qu'il ne fait aucune impression sensible au toucher : *le talc se réduit en poudre impalpable.* ANT. **Palpable.**

impaludisme [*in, dis-me*] n. m. (du lat. *in*, dans, et *palus, udis*, marais). V. PALUDISME.

impanateur [*in*] n. m. Partisan de la doctrine de l'impanation.

impanation [*in, si-on*] n. f. (du lat. *in*, dans, et *panis*, pain). Opinion des luthériens, qui croient à l'existence simultanée du pain et du corps du Christ dans l'Eucharistie.

impané, e [*in*] adj. Qui est uni au pain : *suivant les luthériens, le corps du Christ est impané dans l'Eucharistie.*

impardonnable [*in-par-do-na-ble*] adj. Qui ne mérite pas de pardon : *erreur impardonnable.* ANT. **Pardonnable, excusable.**

imparfait [*in-par-fé*], **e** adj. Incomplet, qui n'est pas achevé : *maison imparfaite.* Qui a des défauts : *ouvrage imparfait.* N. m. Ce qui est incomplet, inachevé. *Gram.* Temps du verbe, qui exprime une action passée comme contemporaine d'une autre action passée : *je lisais quand vous êtes entré. Il y a deux imparfaits : l'imparfait de l'indicatif et l'imparfait du subjonctif.* ANT. **Parfait.**

— ENCYCL. L'imparfait de l'indicatif français, dérivé de l'imparfait latin en *bam*, avait, après diverses transformations, abouti à la forme en *oi* (je *chantois*). La prononciation de ce groupe *oi* fut successivement *oy, oé, oè, wé*, et enfin, au XVIe siècle, *é*. Cette prononciation fut consacrée au XVIIIe siècle par l'orthographe *ai* (je *chantais*) préconisée par Voltaire, et admise par l'Académie en 1835 seulement.

imparfaitement [*in-par-fè-te-man*] adv. D'une manière imparfaite. ANT. **Parfaitement.**

imparinervé adj. *Bot.* Qui a des nervures en nombre impair.

imparisyllabe [*in, sil-la-be*] ou **imparisyllabique** [*in, sil-la*] adj. Se dit des noms grecs ou latins qui ont au génitif singulier une ou deux syllabes de plus qu'au nominatif, comme *virgo, virginis*, vierge. N. m. : *un imparisyllabe.*

imparité [*in*] n. f. (lat. *imparitas*). Caractère de ce qui est impair. Inégalité. ANT. **Parité.**

impartable [*in*] adj. Qui ne peut être partagé dans une succession.

impartagé, e [*in, jé*] adj. Qui n'est point, qui n'a pas été partagé.

impartageable [*in, ja-ble*] adj. Qui ne peut être partagé. ANT. **Partageable.**

impartial [*in-par-si-al*], **e, aux** adj. Qui ne sacrifie point la justice, la vérité à des considérations particulières : *juge, historien impartial.* ANT. **Partial.**

impartialement [*in-par-si-a-le-man*] adv. Sans partialité : *juger impartialement.* ANT. **Partialement.**

impartialité [*in, si-a*] n. f. Caractère, action de celui qui est impartial : *l'impartialité est le premier devoir du magistrat.* ANT. **Partialité.**

impartir [*in*] v. a. (lat. *impartiri*). Accorder : *impartir un délai.*

impasse [*in-pa-se*] n. f. (préf. *in*, et *passer*). Rue sans issue. *Fig.* Position dont il est impossible de sortir heureusement : *être dans une impasse. Jeu. Faire une impasse*, au whist et au bridge, en

pas lever avec la carte maîtresse mais avec une carte plus basse, pour ne pas affranchir la carte supérieure que peut avoir l'adversaire de droite. (On dit *impasse au roi, à la dame*, selon la carte dont on se rend maître par cette manœuvre.)

impassibilité [*in-pas-si*] n. f. Qualité de celui qui est impassible : *garder son impassibilité.*

impassible [*in-pas-si-ble*] adj. (lat. *impassibilis*). Qui n'est pas susceptible de souffrance. Insensible à la douleur ou aux émotions : *rester impassible en présence du danger.* ANT. **Susceptible, impressionnable.**

impassiblement [*in-pas-si-ble-man*] adv. Avec impassibilité.

impastation [*in-pas-ta-si-on*] n. f. (lat. *in*, dans, et *pasta*, pâte). Composition faite de substances broyées et mises en pâte : *le stuc est une impastation.* Action d'amener à l'état de pâte pharmaceutique.

impatiemment [*in-pa-si-a-man*] adv. Avec impatience : *souffrir impatiemment le joug de l'étranger.* ANT. **Patiemment.**

impatience [*in-pa-si-an-se*] n. f. (lat. *impatientia*). Manque de patience : *mouvement d'impatience.* Sentiment d'inquiétude, qui naît de la souffrance d'un mal, ou de l'attente de quelque bien. Pl. Espèce d'irritation nerveuse : *avoir des impatiences.* ANT. **Patience.**

impatiens [*in-pa-si-ins*] ou **impatiente** [*si-an-te*] n. f. Genre de balsaminées, dont le fruit éclate dès qu'on y touche.



Impatiens : *a*, fruit mûr.

— ENCYCL. Les impatiens (encore appelées *balsamines*) sont des herbes à belles fleurs pourpres, jaunes, roses ou blanches. Le fruit est une capsule. Lors de sa maturité, le moindre contact le fait s'ouvrir brusquement en cinq segments, qui s'enroulent en spirales et lancent la graine au loin. Cette propriété a fait donner son nom à la plante. L'*impatiens noli me tangere* (ne me touchez pas) croît dans les bois humides de France ; on a utilisé les feuilles comme diurétiques.

impatient [*in-pa-si-an*], **e** adj. (lat. *impatiens*). Qui manque de patience : *caractère impatient.* Qui ne peut supporter : *impatient de tout joug.* Qui désire avec un empressement inquiet : *impatient de partir.* Qui trahit l'impatience : *geste impatient.* Substantiv. Personne impatiente. ANT. **Patient.**

impatientant [*in-pa-si-an-tan*], **e** adj. Qui impatiente : *monotonie impatientante.*

impatiente n. f. *Bot.* Syn. de IMPATIENS.

impatienter [*in-pa-si-an-té*] v. a. Faire perdre patience. ANT. **Patienter.**

impatronisation [*in, za-si-on*] n. f. Action d'impatroniser ou de s'impatroniser.

impatroniser [*in, zé*] v. a. (préf. *im*, et *patron*). Introduire avec une autorité de maître. **S'impatroniser** v. pr. S'établir, s'imposer en maître. *Fig.* S'introduire, se faire accepter : *une coutume qui s'impatronise.*

impavide adj. (lat. *impavidus*). Inébranlable, intrépide, qui n'a pas peur.

impavidum ferient ruinæ, mots lat. signif. *Les ruines* [du monde] *le frapperont sans l'émouvoir.* Pensée d'Horace, dans l'ode célèbre (III, 3, 8) où il caractérise l'inébranlable fermeté de l'homme juste.

impayable [*in-pè-ia-ble*] adj. Qu'on ne peut trop payer à cause de sa valeur inappréciable : *service impayable.* Ridicule ou comique : *aventure impayable.*

impayé [*in-pè-ié*], **e** adj. Qui n'a pas été payé : *traite impayée.* ANT. **Payé.**

impeccabilité [*in-pè-ka*] n. f. Etat de celui qui est incapable de pécher, de faillir. ANT. **Peccabilité.**

impeccable [*in-pè-ka-ble*] adj. (du préf. *im*, et du lat. *peccare*, pécher). Incapable de pécher, de faillir. Sans défaut : *vers d'une forme impeccable.* ANT. **Peccable.**

impécunieux, euse [*in, ni-eû, eu-ze*] adj. Qui a peu d'argent.

impécuniosité n. f. Par plaisant. Manque de pécune.

impedimenta [*in-pé-di-min*] n. m. pl. (mot lat.). Charrois, convois de bagages, etc., qui retardent la marche d'une armée. D'une manière générale, qui entrave l'activité, par exemple des bagages en trop grand nombre. (On dit quelquef. en français IMPÉDIMENTS [*in, man*].)

impénétrabilité [*in*] n. f. (de *impénétrable*). Propriété en vertu de laquelle deux corps ne peuvent occuper en même temps le même lieu dans l'espace : *l'impénétrabilité est une des propriétés de la matière. Fig.* Caractère de ce qui ne peut être connu, deviné. ANT. **Pénétrabilité.**

impénétrable [*in*] adj. Qui ne peut être pénétré : *cuirasse impénétrable. Fig.* Caché, inexplicable : *mystère impénétrable.* Dont il est impossible de pénétrer les sentiments : *diplomate impénétrable.* ANT. **Pénétrable.**

impénétrablement [*in, man*] adv. D'une manière impénétrable. (Peu us.)

impénétré, e [*in*] adv. Qui n'a pas été pénétré.

impénitence [*in, tan-se*] n. f. Endurcissement dans le péché. *Impénitence finale*, dans laquelle on meurt. *Fig.* Persistance dans l'erreur. ANT. **Pénitence.**

impénitent [*in-pé-ni-tan*], **e** adj. Qui est endurci dans le péché : *pécheur impénitent. Fam.* Qui persiste dans ses errements : *un buveur impénitent.* ANT. **Pénitent.**

impenne [*in-pè-ne*] adj. (préf. *im*, et *penna*, plume). Qui a les ailes rudimentaires et dépourvues de rémiges : *les manchots sont des oiseaux impennes.* (On dit aussi IMPENNÉ, E.)

impensable [*in-pan*] adj. Qui ne peut être pensé ou saisi par la pensée.

impense [*in-pan-se*] n. f. (lat. *impensa*). *Dr.* Dépense pour l'entretien ou l'amélioration d'un bien. (S'emploie surtout au plur.)

— ENCYCL. *Dr.* Le Code civil distingue : les *impenses nécessaires*, faites pour la conservation de la chose ; les *impenses utiles*, destinées à en augmenter la valeur ; les *impenses voluptuaires* ou *de simple agrément*, qui ont pour objet de l'embellir.

Toute personne qui est obligée de restituer une chose détenue, a toujours le droit de réclamer les impenses nécessaires. Les impenses utiles donnent droit à une récompense jusqu'à concurrence de la plus-value. Les impenses voluptuaires ne sont pas remboursées.

impératif, ive [*in*] adj. (lat. *imperativus ;* de *imperare*, commander). Qui a le caractère du commandement : *ton impératif. Mandat impératif*, obligation qui serait imposée par les électeurs au représentant qu'ils nomment, d'avoir à voter de telle ou telle façon sur certaines questions déterminées : *le mandat impératif n'est pas admis par le droit public français.* N. et adj. *Gramm.* Mode et temps du verbe, exprimant le commandement, l'exhortation, la prière : *l'impératif, en français, n'a ni de première ni de troisième personne du singulier, ni de troisième personne du pluriel.* Dont le verbe est à l'impératif : *proposition impérative.* N. m. *Philos. Impératif catégorique*, la loi morale dans la philosophie de Kant, par opposition aux *impératifs hypothétiques*, qui subordonnent l'obligation à une condition.



Impératoire : *a*, fleur isolée.

impérativement [*in, man*] adv. D'une manière impérative : *parler impérativement.*

impératoire [*in*] n. f. Plante de la famille des ombellifères, comprenant des plantes vivaces, des régions centrales et méridionales de l'Europe : *la racine de l'impératoire jouissait autrefois d'une grande réputation en médecine.*

imperator [*in*] n. m. (m. lat.). Chez les Romains, chef revêtu de l'impérium, vulgairement empereur. V. IMPERIUM.

imperatoria brevitas, mot lat. signif. *Brièveté impériale*, expression par laquelle Tacite désigne la brièveté de langage d'un homme qui, investi de la toute-puissance, ne se perd pas en explications oiseuses. Il s'agit du discours de Galba à son armée pour lui faire savoir qu'il associe Pison à l'empire. (*Hist.*, I, 18.)

impératoriat [*in, ri-a*] n. m. Titre ou fonction d'*imperator*.

impératrice [*in*] n. f. La femme d'un empereur : *l'impératrice Marie-Louise.* Celle qui gouverne un empire : *Catherine II, impératrice de Russie.*

imperceptibilité [*in-pèr-sèp*] n. f. Caractère de ce qui est imperceptible. ANT. **Perceptibilité.**

imperceptible [*in-pèr-sèp*] adj. Qui ne peut être aperçu, comme les animalcules. A peine visible : *sourire imperceptible.* Qui échappe à notre attention : *progrès imperceptible.* ANT. **Perceptible.**

imperceptiblement [*in-pèr-sèp, man*] adv. D'une manière imperceptible. ANT. **Perceptiblement.**

imperdable [*in-pèr*] adj. Qui ne peut se perdre : *pari imperdable.* ANT. **Perdable.**

imperfectibilité [*in-pèr-fèk*] n. f. Etat de ce qui est imperfectible. ANT. **Perfectibilité.**

imperfectible [*in-pèr-fèk*] adj. Qui ne peut se perfectionner. ANT. **Perfectible.**

imperfectiblement [*man*] adv. Sans perfectionnement possible.

imperfection [*in-pèr, si-on*] n. f. Etat de ce qui est resté incomplet, inachevé : *imperfection d'un travail.* ANT. **Perfection.**

imperforation [*in-pèr, si-on*] n. f. *Méd.* Etat congénital d'une partie naturelle (bouche, nez, anus, etc.) qui devrait être ouverte, et qui est fermée : *imperforation de l'hymen, de l'anus.*

imperforé, e [*in-pèr*] adj. *Méd.* Qui n'est pas percé, ouvert, et qui devrait l'être.

Impéria, courtisane italienne, née en 1455, m. vers 1511, célébrée par les lettrés de la Renaissance pour sa beauté et son esprit cultivé.

impérial, e, aux [*in*] adj. (lat. *imperialis ;* de *imperium*, empire). Qui appartient à un empereur ou à un empire : *couronne impériale.* (V. COURONNE.) *Bonaparte se fit décerner la dignité impériale. Bot. Couronne impériale*, la fritillaire. *Villes impériales*, villes de l'ancien empire germanique, qui relevaient directement de l'empereur. (Elles étaient au nombre de 35.) N. m. pl. *Les Impériaux*, soldats des empereurs d'Allemagne, qu'on appela ainsi de la fin du XVe siècle jusqu'en 1806.

Impérial (CANAL), grand canal de la Chine, qui permet de traverser ce pays par eau.

impériale [*in*] n. f. Dessus d'une diligence, d'un omnibus, d'un tramway, d'un wagon. Petit bouquet de barbe sous la lèvre inférieure, mis à la mode par Napoléon III. Sorte de jeu de cartes qui se joue ordinairement à deux, avec un jeu de trente-deux cartes. *Impériale* ou adjectiv. *Série impériale*, série de l'as, du roi, de la dame et du valet, de la même couleur. Au billard, action de faire tomber régulièrement les quatre quilles blanches (poule à cinq quilles), ou les trois quilles placées sur la ligne médiane dans d'autres jeux à la quille.



Impériale.

impérialement [*in, man*] adv. En empereur, d'une façon impériale.

Imperiali-Lercari (Francesco Maria), doge de Gênes, de 1683 à 1685. C'est lui qui, en 1685, malgré la loi qui lui interdisait de quitter son pays, vint apporter à Louis XIV les excuses de la République génoise, et qui, interrogé à son départ sur ce qu'il avait vu en France de plus extraordinaire, répondit : « C'est de m'y voir ».

impérialisme [*in, lis-me*] n. m. Opinion favorable au gouvernement impérial. Doctrine politique visant à resserrer les liens qui unissent l'Angleterre à ses colonies, et à l'expansion de la puissance britannique : *l'impérialisme anglais s'est particulièrement manifesté à la fin du XIXe siècle. Par ext.* Visées d'expansion des grands Etats modernes.

— ENCYCL. L'impérialisme anglais est sorti d'une réaction contre l'école du « laisser-faire » en matière économique et coloniale. Il a eu pour principaux défenseurs sir Charles Dilke, Seeley, Disraeli, Chamberlain, etc., qui ont tous proclamé la nécessité de créer un lien plus étroit, au point de vue militaire, maritime et économique, entre l'Angleterre et les communautés politiques issues d'elle. Le couronnement de la reine Victoria comme impératrice des Indes a été la première manifestation de cette idée, et la réunion périodique de conférences intercoloniales tend à la réalisation de ce vaste dessein, qui se heurte cependant à la diversité des intérêts économiques de l'Angleterre et de ses principales colonies.

impérialiste [*in, lis-te*] adj. Favorable au gouvernement impérial, à l'impérialisme : *opinions, tendances impérialistes.* Substantiv. : *les impérialistes.*

Impériaux n. m. pl. V. IMPÉRIAL adj.

impérieusement [*in, ze-man*] adv. D'une manière impérieuse : *exiger impérieusement une concession.*

impérieux, euse [*in-pé-ri-eû, eu-ze*] adj. (lat. *imperiosus ;* de *imperium*, commandement). Hautain ; qui commande avec orgueil : *les enfants ont souvent le caractère impérieux. Fig.* Irrésistible ; pressant : *nécessité impérieuse.*

impériosité [*in, zi-té*] n. f. Caractère impérieux.

imperissable [*in-pé-ri-sa-ble*] adj. Qui ne saurait périr. *Par exagér.* Qui dure très longtemps : *gloire impérissable.* ANT. **Périssable.**

imperissablement [*in-pé-ri-sa-ble-man*] adv. D'une manière impérissable. (Peu us.)

impéritie [*in, si*] n. f. (lat. *imperitia ;* du préf. *im*, et de *peritus*, habile). Inhabileté. Ignorance de ce qu'on doit savoir dans sa profession : *l'impéritie de La Feuillade fit perdre Turin à la France.* ANT. **Capacité, habileté.**

imperium [*in-pé-ri-om'*] n. m. (m. lat. signif. *pouvoir*). Nom donné, à Rome, à l'autorité la plus haute que pouvaient exercer les magistrats.

— ENCYCL. On distinguait l'*imperium domi*, religieux et politique, exercé successivement par des rois et des consuls, et l'*imperium militiæ*, exercé sans limites au dehors par les chefs militaires. La réunion de toutes les formes d'*imperium* à titre permanent dans les mains d'un seul (*imperator*) constitua le pouvoir impérial.

imperium in imperio, mots lat. signif. : *Un Etat dans l'Etat.* Locution qu'on emploie pour faire entendre qu'une classe particulière de citoyens échappe ou veut échapper à la loi commune.

impermanence [*in-pèr-ma-nan-se*] n. f. Qualité de ce qui n'est pas permanent.

impermanent [*in-pèr-ma-nan*], **e** adj. Qui n'est pas permanent.

imperméabilimètre n. m. Appareil pour mesurer la perméabilité, à l'eau, d'un drap quelconque.

imperméabilisation [*in-pèr, za-si-on*] n. f. Action d'imperméabiliser : *le caoutchouc sert à l'imperméabilisation des étoffes.*

— ENCYCL. *Imperméabilisation des tissus.* Quel que soit le genre de tissu, on arrive à empêcher l'eau de pluie de traverser l'étoffe, sans, pour cela, s'opposer au passage de la transpiration :

1° Plonger le tissu à imperméabiliser dans un bain contenant 100 litres d'eau, 140 grammes de savon de Marseille et 240 grammes de silicate de soude. Laisser le tissu immergé un quart d'heure, et le laisser sécher à l'air. Dès que le séchage est achevé, sans que l'étoffe ait été tordue, plonger le tissu de coton ou de laine dans un second bain contenant 100 litres d'eau et 3 litres d'acétate d'alumine marquant 14° Baumé, puis de nouveau laisser sécher.

Pour un tissu mélangé soie et coton ou soie et laine, employer, pour 100 litres d'eau, la moitié des poids de savon, de silicate de soude et d'acétate d'alumine ;

2° Dans un baquet d'eau bouillante mettre 1.500 grammes d'alun. Dans un deuxième baquet, faire de même avec 1.500 grammes d'acétate de plomb. Mélanger les deux liquides, et y plonger pendant quatre heures l'étoffe à imperméabiliser. Laisser sécher, puis laver à l'eau froide plusieurs fois.

imperméabiliser [*in-pèr, zé*] v. a. Rendre imperméable : *imperméabiliser un tissu.*

imperméabilité [*in-pèr*] n. f. Qualité de ce qui est imperméable. ANT. **Perméabilité.**

imperméable [*in-pèr*] adj. Se dit des corps qui ne se laissent point traverser par l'eau : *la toile cirée, le caoutchouc sont imperméables.* ANT. **Perméable.**

imperméablement [*in-pèr, man*] adv. D'une manière imperméable.

impermutabilité [*in-pèr*] n. f. Etat de ce qui est impermutable. ANT. **Permutabilité.**

impermutable [*in-pèr*] adj. Qui ne peut être permuté, échangé contre une autre chose. ANT. **Permutable.**

impersonnalité [*in-pèr-so-na*] n. f. Caractère de ce qui est impersonnel, qui manque d'originalité : *l'impersonnalité du style.* ANT. **Personnalité.**

impersonnel, elle [*in-pèr-so-nèl, è-le*] adj. Qui n'a pas de personnalité : *les panthéistes conçoivent un dieu impersonnel.* Qui ne s'applique à personne en propre. Qui manque d'originalité, banal : *style impersonnel. Gram.* Se dit d'un verbe qui ne se conjugue qu'à la 3e pers. du sing., comme : *il faut,*

il pleut, il neige, il tonne, etc. (On dit aussi UNIPERSONNEL.) *Modes impersonnels*, l'infinitif et le participe, ainsi nommés parce qu'ils n'ont pas d'inflexions pour marquer les personnes. ANT. **Personnel.**

impersonnellement [*in-pèr-so-nè-le-man*] adv. D'une manière impersonnelle.

impersuasible [*in-pèr, zi-ble*] adj. Qui ne peut être persuadé. ANT. **Persuasible.**

impertinemment [*in-pèr-ti-na-man*] adv. Avec impertinence : *répondre impertinemment.*

impertinence [*in-pèr-ti-nan-se*] n. f. Caractère de ce qui est déplacé, insolent, outrecuidant. Parole, action offensante : *dire, faire des impertinences.* ANT. **Politesse, courtoisie.**

impertinent [*in-pèr-ti-nan*], **e** n. et adj. (lat. *impertinens*). Irrévérencieux, fat, outrecuidant : *bonne impertinente ; faire taire un impertinent. Dr.* Qui ne se rapporte pas à la cause : *article impertinent.* ANT. **Respectueux, poli, courtois.**

imperturbabilité [*in-pèr*] n. f. Etat de ce qui est imperturbable. (Peu us.)

imperturbable [*in-pèr*] adj. (du préf. priv. *in*, et du lat. *perturbare*, troubler). Que rien ne peut troubler, ébranler, émouvoir : *garder un calme imperturbable.*

imperturbablement [*in-pèr, man*] adv. D'une manière imperturbable : *candidat qui répond imperturbablement à toutes les questions.*

impesé [*in-pe-zé*], **e** adj. Qui n'a pas été pesé.

impétigineux, euse [*in, neû, eu-ze*] adj. Qui ressemble à l'impétigo, ou qui en a les caractères.

impétigo [*in*] n. m. *Méd.* Eruption cutanée, contagieuse, caractérisée par des pustules qui, en se desséchant, forment des croûtes épaisses.

— ENCYCL. L'impétigo attaque les petits enfants, les jeunes gens et les débilités.

L'*impétigo larvé*, connu, chez les enfants, sous le nom de *gourme*, occupe le cou, la face, la nuque ; l'*impétigo figuré* est prurigineux, et occupe la face ; citons encore l'*impétigo disséminé*, l'*impétigo érysipélateux*, etc. Le meilleur moyen d'empêcher l'impétigo c'est par l'hygiène et la propreté. Pour traiter l'impétigo des enfants, il faut d'abord faire tomber les croûtes et ensuite employer en applications, suivant les cas, l'eau d'Alibour, la fuchsine ou des poudres desséchantes.

impétrabilité [*in-pé*] n. f. Qualité de ce qui est impétrable.

impétrable [*in-pé*] adj. (de *impétrer*). Qu'on peut obtenir.

impétrant [*in-pé-tran*], **e** n. Celui ou celle qui obtient une charge, un diplôme, un titre, etc.

impétration [*in, si-on*] n. f. (de *impétrant*). Action par laquelle on obtient une grâce, un bénéfice.

impétrer [*in-pé-tré*] v. a. (du lat. *impetrare*, accorder. — Se conj. comme *accélérer*.) Obtenir. (Peu us.)

impétueusement [*in, ze-man*] adv. Avec impétuosité : *s'élancer impétueusement sur l'ennemi.*

impétueux, euse [*in-pé-tu-eû, eu-ze*] adj. (lat. *impetuosus ;* de *impetus*, impulsion). Qui se meut d'un mouvement violent et rapide : *vent, torrent impétueux. Fig.* Vif, emporté, fougueux : *caractère impétueux.* ANT. **Calme, mou.**

impétuosité [*in, zi-té*] n. f. Caractère de ce qui est impétueux : *l'impétuosité d'une attaque. Fig.* Vivacité extrême, fougue : *l'impétuosité d'une passion.* ANT. **Mollesse, calme.**

impeuplé, e [*in*] adj. Qui n'est pas peuplé.

impie [*in-pi*] adj. et n. (lat. *impius ;* du préf. *in*, et du lat. *pius*, pieux). Qui n'a point de religion : *voulez-vous faire des impies ? montrez-vous fanatique et intolérant.* Contraire à la religion : *discours, ouvrage impie.* Qui outrage la morale, la justice. Qui appartient à l'impie : *une bouche, des mains impies.* ANT. **Pieux.**

impiété [*in*] n. f. (lat. *impietas*). Mépris pour les choses de la religion : *accuser un livre d'impiété.* Action, discours impie : *faire, dire des impiétés.* Mépris de ce qui mérite d'être respecté : *l'impiété d'un fils ingrat.* ANT. **Piété.**

impieusement [*in, ze-man*] adv. D'une manière impie. ANT. **Pieusement.**

impitié [*in*] n. f. Défaut de pitié. ANT. **Pitié.**

impitoyable [*in-pi-toi-ia-ble*] adj. Qui est sans pitié : *critique impitoyable. Fam.* Que rien ne peut arrêter : *un bavard impitoyable.* ANT. **Bon, clément.**

impitoyablement [*in-pi-toi-ia-ble-man*] adv. Sans pitié : *à Sparte, les enfants contrefaits étaient impitoyablement mis à mort.* ANT. **Pitoyablement.**

implacabilité [*in*] n. f. Caractère d'une personne, d'une chose implacable. ANT. **Placabilité.**

implacable [*in*] adj. (du préf. priv. *in*, et du lat. *placare*, apaiser). Qui ne peut être apaisé : *une haine implacable divisait Atrée et Thyeste.* ANT. **Placable.**

implacablement [*in, man*] adv. D'une manière implacable.

implantation [*in, si-on*] n. f. Action d'implanter ou de s'implanter. ANT. **Transplantation.**

implanter [*in-plan-té*] v. a. Planter une chose dans une autre. *Fig.* Etablir, introduire : *implanter de nouveaux usages.* **S'implanter** v. pr. S'établir, se fixer.

implexe [*in-plèk-se*] adj. (du lat. *implexus*, compliqué). Se dit des ouvrages littéraires, dramatiques, où les événements sont nombreux et compliqués.

impliable [*in*] adj. Qui ne peut être plié.

implication [*in, si-on*] n. f. Action d'impliquer. Etat d'une personne impliquée dans une affaire criminelle. *Logiq.* Etat de ce qui implique contradiction.

implicite [*in*] adj. (lat. *implicitus ;* de *in*, dans, et *plicare*, plier). Contenu dans une proposition, non pas en termes formels, mais de telle sorte qu'on l'en tire naturellement : *la liberté est la condition implicite de la responsabilité morale. Foi implicite*, foi qui se donne sans examen préalable. *Volonté implicite*, celle qui se manifeste par des actes plus que par des paroles. *Proposition implicite*, celle dans laquelle le sujet, le verbe et l'attribut sont compris dans un seul terme : *soit ! ; venez !...*, etc. *Math. Fonction implicite*, v. FONCTION. ANT. **Explicite.**

implicitement [*in-pli, man*] adv. D'une manière implicite : *proposition implicitement contenue dans une autre.* ANT. **Explicitement.**

impliquer [*in-pli-ké*] v. a. (lat. *implicare ;* de *in*, dans, et *plicare*, plier). Engager, envelopper : *impliquer quelqu'un dans une accusation.* Renfermer (et alors se dit de la contradiction qui existe entre deux idées incompatibles, dont l'une détruit essentiellement l'autre) : *aimer un enfant et le gâter, cela implique contradiction.*

implorant [*in-plo-ran*], **e** adj. Qui implore.

implorateur, trice n. Personne qui implore.

imploration [*in, si-on*] n. f. Action d'implorer.

implorer [*in-plo-ré*] v. a. (lat. *implorare*). Demander humblement et avec instance : *la reine d'Angleterre Philippine de Hainaut implora la grâce des bourgeois de Calais.* ANT. **Insensible, indifférent.**

imploreur n. m. Syn. de IMPLORATEUR.

imployable [*in-ploi-ia-ble*] adj. Qui ne peut être ployé. ANT. **Ployable.**

impluviosité [*in, zi-té*] n. f. Absence de pluies : *l'impluviosité des déserts.*

impluvium [*in, om*] n. m. (mot lat.). Dans l'atrium des maisons romaines, bassin central où se déversaient les eaux de pluie qui tombaient par l'ouverture du toit (*compluvium*).

impolarisable [*in, za-ble*] adj. Qui ne peut être polarisé. ANT. **Polarisable.**

impoli, e [*in*] n. et adj. Qui manque de politesse : *visiteur impoli.* ANT. **Poli.**

impolicé, e [*in*] adj. Qui n'est pas policé. ANT. **Policé.**

impoliment [*in, man*] adv. Avec impolitesse. ANT. **Poliment.**

impolitesse [*in, tè-se*] n. f. Manque de politesse. Action, parole impolie. ANT. **Politesse.**

impolitique [*in*] adj. Contraire à une politique habile et opportune : *mesure impolitique.*

impolitiquement [*in, ke-man*] adv. D'une manière impolitique.

impollué [*in-pol-lué*], **e** ou quelquef. **impollu** [*in-pol-lu*], **e** adj. Non souillé, resté pur.

impondérabilité [*in*] n. f. Qualité de ce qui est impondérable : *l'impondérabilité de la lumière.* ANT. **Pondérabilité.**

impondérable [*in*] adj. et n. (du préf. *in*, et de *pondérable*). Se dit de toute substance qui ne produit aucun effet sensible sur la balance la plus délicate, comme le calorique, la lumière, le fluide électrique et le fluide magnétique. *Fig. : les impondérables de la politique.* ANT. **Pondérable.**

impondéré, e [*in*] adj. (du préf. *in*, et du lat. *pondus, eris*, poids). Qui manque de poids, de mesure : *caractère impondéré.* ANT. **Pondéré.**

impopulaire [*in, lè-re*] adj. Qui n'est pas conforme aux désirs, aux intérêts du peuple : *loi impopulaire.* Qui déplaît au peuple : *Polignac fut un ministre impopulaire.* ANT. **Populaire.**

impopularité [*in*] n. f. Etat de ce qui est impopulaire. ANT. **Popularité.**

importable [*in*] adj. Qu'il est permis ou possible d'importer : *marchandise importable.* ANT. **Exportable.**

importance [*in*] n. f. Ce qui fait qu'une chose est considérable, soit par elle-même, soit par les suites qu'elle peut avoir : *affaire de haute importance.* Autorité, crédit, influence : *sa place lui donne beaucoup d'importance dans le monde.* Vanité, haute opinion de soi-même. *Se donner des airs d'importance, faire l'homme d'importance*, vouloir passer pour avoir du crédit, de la considération. *D'importance* loc. adv., extrêmement, très fort : *rosser quelqu'un d'importance.*

important [*in-por-tan*], **e** adj. Qui est considérable, de conséquence : *avis important.* Qui a de l'influence, du crédit : *un personnage important.* Infatué de soi : *beaucoup de sots marchent soiennels, importants.* Substantiv. *Faire l'important, l'importante*, se donner pour une personne ayant du crédit, etc. N. m. Le point essentiel : *l'important est de remplir son devoir.* ANT. **Insignifiant.**

importants (*Cabale des*), nom donné à la conspiration de cour qui se forma contre Mazarin, à la mort de Louis XIII, parmi les anciens amis d'Anne d'Autriche. Beaufort et le duc de Guise en étaient les chefs. Le ministre, à qui la reine resta fidèle, eut rapidement raison de la cabale en envoyant Beaufort au donjon de Vincennes.

importateur, trice [*in*] n. et adj. Qui fait le commerce d'importation : *négociant importateur.*

importation [*in, si-on*] n. f. Action d'importer : *en temps normal, les importations balancent les exportations.* ANT. **Exportation.**

importer [*in-por-té*] v. a. (du lat. *in*, dans, et de *porter*). Introduire dans un pays des choses provenant des pays étrangers : *la France importe des cotons d'Amérique. Fig. : importer une mode.* ANT. **Exporter.**

importer [*in-por-té*] v. n. (Ne s'emploie qu'à l'infin. et aux 3es pers.) Etre d'importance, présenter de l'intérêt : *faire vite et bien, voilà ce qui nous im-*



porte. V. impers. *Il importe que*, il est important que. *Qu'importe ?* de quel intérêt est-il que ? *Il n'importe, peu importe, n'importe*, cela est indifférent. *N'importe quoi*, une chose quelconque : *l'homme pressé mange n'importe quoi.*

importun, e [*in*] adj. et n. (lat. *importunus*). Fâcheux, incommode : *une plainte importune ; éloigner un importun.*

importunément [*in, man*] adv. D'une manière importune. (P. us.)

importuner [*in, né*] v. a. Fatiguer, incommoder : *importuner un ministre de ses sollicitations.*

importunité [*in*] n. f. (lat. *importunitas*). Action d'importuner : *obtenir une chose par importunité.* Action, assiduité importune : *assaillir quelqu'un de ses importunités.*

imposable [*in-po-za-ble*] adj. Qui peut être imposé, qui est soumis aux droits : *la matière imposable.*

imposance [*in-po-zan-se*] n. f. Caractère imposant ; apparence imposante.

imposant [*in-po-zan*], **e** adj. Qui impose, qui est propre à attirer des égards, du respect : *figure imposante.* Qui élève l'âme : *cérémonie imposante. Forces imposantes*, forces militaires considérables.

imposé, e [*in*] adj. et n. Frappé de l'impôt.

imposer [*in-po-zé*] v. a. (lat. *imponere ;* de *in*, sur, et *ponere*, placer). Mettre dessus (ne se dit que dans cette phrase : *imposer les mains*, en conférant les sacrements). *Fig.* Mettre un impôt sur : *imposer une commune ; imposer le sucre.* Obliger à quelque chose de dur, de fâcheux : *Napoléon, après Iéna, imposa de dures conditions à la Prusse. Imposer silence*, faire taire. *Impr.* Disposer dans un châssis les pages composées, de manière que, la feuille étant tirée et pliée, les pages puissent se lire dans l'ordre ordinaire. V. n. Inspirer du respect, de la crainte : *sa fermeté impose, m'impose. En imposer*, tromper, en faire accroire. (Les meilleurs classiques ont employé indifféremment *imposer* et *en imposer*, mais aujourd'hui, l'Académie assigne aux deux expressions les nuances indiquées.) **S'imposer** v. pr. Se faire accepter par une sorte de contrainte : *s'imposer à une société.*

imposeur [*in-po-zeur*] n. et adj. m. Ouvrier typographe chargé de l'imposition.

imposition [*in-po-zi-si-on*] n.f. (lat. *impositio*). Action d'imposer : *imposition des mains. Absol.* Contributions : *payer ses impositions. Impr.* Arrangement méthodique des pages dont se compose une feuille d'impression.

— Encycl. *Typogr.* L'imposition est le travail qui consiste à disposer les pages (caractères mobiles ou clichés) sur le marbre, de telle façon qu'au pliage des feuilles imprimées elles tombent dans la succession normale des chiffres de pagination. Le groupe de pages qui commence par la page 1 est dit *côté de première*, celui de la page 2 *côté de seconde* ou *de deux* (la feuille étant imprimée des deux côtés). C'est le format du papier qui détermine le mode d'imposition à adopter. Chaque feuille, une fois pliée, constitue *un cahier ;* la première page de chaque cahier est pourvue d'un chiffre (*signature*), qui permet le collationnement pour la brochure ou la reliure. Sur le marbre, les pages sont encadrées par un châssis et garnies de façon que les blancs soient répartis comme il convient en tête et en pied des pages, ainsi que dans les marges. On impose en *in-folio* (4 pages au cahier, 2 pour chaque côté), en *in-quarto* (8 pages au cahier), en *in-octavo* (16 pages), *in-douze* (24 pages), *in-16* (32 pages), *in-18* (36 pages), etc.

impossession [*in-po-sè-si-on*] n. f. Condition de celui qui ne possède rien. Ant. **Possession.**

impossibilité [*in-po-si*] n. f. Caractère de ce qui est impossible : *l'impossibilité de la quadrature du cercle.* Chose impossible : *surmonter des impossibilités.* Ant. **Possibilité.**

impossible [*in-po-si-ble*] adj. (lat. *impossibilis*). Qui ne peut être, qui ne peut se faire : *le mouvement perpétuel est impossible à réaliser. Par ext.* Qui est très difficile. *Fam.* Bizarre, extravagant : *avoir des goûts, tenir des discours impossibles.* Insupportable : *son caractère le rend impossible.* N. m. Ce qui est impossible : *tenter l'impossible. Par impossible* loc. adv., par un cas peu probable ou impossible. Allus. hist. : **Impossible n'est pas français,** mot célèbre de Napoléon Ier, pour faire entendre que les Français peuvent accomplir les choses les plus difficiles. (V. possible.) Prov. : **A l'impossible nul n'est tenu,** principe de droit naturel, d'après lequel personne n'est tenu de faire ce qu'il lui est impossible de faire. **A cœur vaillant, rien d'impossible,** devise de Jacques Cœur : les braves, les forts surmontent tous les obstacles. Ant. **Possible.**

impossiblement [*in-po-si-ble-man*] adv. D'une manière impossible, au point d'être impossible.

imposte [*in-pos-te*] n. f. (ital. *imposta*). *Archit.* Pierre, ordinairement en saillie, couronnant un pied-droit et sur laquelle repose le cintre d'une arcade. *Menuis.* Partie, fixe ou non, qui surmonte la partie mobile d'une porte, d'une croisée.

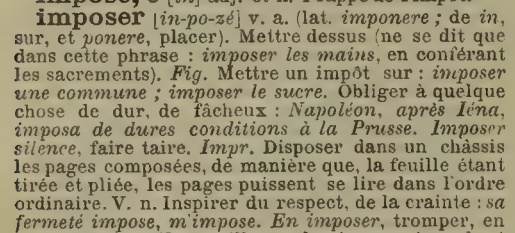

Impostes : 1. Fixe ; 2. Pivotante ; 3. Tournante.

imposteur [*in-pos-teur*] n. m. (lat. *impostor ;* de *imponere*, supin *impostum*, tromper). Homme qui cherche à en imposer par de fausses apparences, par des mensonges, ou qui cherche à se faire passer pour un grand personnage : *le Tartufe de Molière est resté le type des imposteurs.*

imposture [*in-pos-tu-re*] n. f. (lat. *impostura*). Action, intention ou habitude d'en imposer, de mentir pour tromper : *toute imposture est déloyale. Fig.* Ce qui cause des illusions ou des erreurs : *les impostures de la politique.*

impôt [*in-pô*] n. m. (lat. *impositum*). Contribution exigée des citoyens pour assurer le service des charges publiques : *payer l'impôt. Impôts directs, indirects*, v. encycl. *Par ext.* Charge quelconque incombant à un citoyen pour le service de l'Etat. *Impôt du sang*, obligation du service militaire.

— Encycl. *Fin.* On appelle *impôt* la somme que chaque citoyen doit annuellement payer à l'Etat, parce que le payement de cette somme lui est *imposé*. Elle est destinée à subvenir aux dépenses des services publics. L'impôt doit être voté par le pouvoir législatif. On distingue deux grandes classes d'impôts : les impôts *directs* et les impôts *indirects*. Les impôts *directs* frappent individuellement le contribuable en vertu de rôles nominatifs. Les impôts *indirects* sont perçus à raison de la consommation de certains objets ou de services rendus.

On peut aussi classer les impôts en tenant compte de la matière imposable : 1° impôts sur la fortune, impôts directs, impôts atteignant le capital chaque fois qu'il s'exprime dans un acte ou qu'il se transmet par mutation (droits d'enregistrements), impôts sur la consommation (contributions indirectes, douanes), produits des monopoles (tabacs, allumettes, postes).

La principale source de l'impôt direct est l'impôt sur le revenu, qui comprend d'une part des impôts *cédulaires* (perçus sur chaque catégorie de revenus) et d'autre part un impôt *général* sur l'ensemble des revenus (v. ce mot). Les anciennes contributions directes (portes et fenêtres, personnelle mobilière, etc.) ne sont plus perçues comme impôts d'Etat, mais les centimes additionnels sont encore recouvrés au profit des départements et des communes.

On appelle *taxes assimilées* aux contributions directes (taxe sur les billards, les cercles, etc.) des taxes qui sont soumises aux mêmes règles d'assiette et de perception que les dettes contributives.

Les impôts directs sont assis par l'administration des contributions directes et recouvrées par les percepteurs.

Le recouvrement des impôts indirects est fait par trois grandes administrations publiques : *Contributions indirectes ; Douanes ; Enregistrement, domaines et timbre*, qui assoient ou recouvrent l'impôt, tandis que les contributions directes sont assises et recouvrées par un personnel distinct.

Au chef-lieu de chaque département, un *trésorier-payeur général* centralise tous les revenus et toutes les dépenses publiques. Au chef-lieu d'arrondissement, le *receveur particulier* sert d'intermédiaire entre le trésorier-payeur général et les autres comptables.

Le fait d'ordonner le recouvrement ou de recouvrer des impôts non régulièrement votés constitue le crime de concussion.

impotence [*in-po-tan-se*] n. f. (lat. *impotentia*). Etat de l'homme impotent. (Peu us.) *Méd. Impotence fonctionnelle*, impossibilité de mouvoir un membre fracturé ou paralysé.

impotent [*in-po-tan*], **e** adj. et n. (lat. *impotens*). Estropié, perclus, privé de l'usage d'un membre. Qui ne se meut qu'avec difficulté : *un vieillard impotent ; une impotente.* Ant. **Valide, ingambe.**

impourvu [*in*] adj. A quoi l'on n'a pas pourvu. *A l'impourvu*, à l'improviste. (Vx.)

impraticabilité [*in*] n. f Caractère de ce qui est impraticable. Ant. **Praticabilité.**

impraticable [*in*] adj. Qui ne peut se faire, s'exécuter : *projet impraticable. Chemin impraticable*, par où l'on ne passe qu'avec beaucoup de difficultés. Ant. **Praticable.**

impratiqué [*in, ké*], **e** adj. Qui n'est pas pratiqué.

imprécateur, trice [*in*] adj. et n. Personne qui profère des imprécations. (Peu us.)

imprécation [*in, si-on*] n. f. (lat. *imprecatio ;* de *in*, contre, et *precari*, prier). Malédiction. *Rhét.* Figure qui consiste à souhaiter des malheurs à ceux à qui ou de qui l'on parle : *Horace punit sa sœur Camille des imprécations qu'elle avait lancées contre Rome.*

imprécatoire [*in*] adj. Qui a la forme d'une imprécation : *formule imprécatoire.*

imprécis, e [*in-pré-si, i-ze*] adj. Qui manque de précision : *un signalement trop imprécis.* Ant. **Précis.**

imprécision [*in, zi-on*] n. f. Manque de précision : *rester volontairement dans l'imprécision.* Ant. **Précision.**

imprégnable [*in*] adj. Qui peut être imprégné.

imprégnation [*in, si-on*] n. f. Action d'imprégner. Etat qui en résulte. *Zool.* V. télégonie.

imprégné, e [*in*] adj. Imbu : *être imprégné de préjugés.*

imprégner [*in-pré-gné*] v. a. (du lat. *imprægnare*, féconder. — Se conj. comme *accélérer.*) Faire que les molécules d'une substance se répandent dans un corps : *imprégner une étoffe de teinture. Fig.* Produire une impression intime sur : *imprégner une âme de vanité.*

imprenable [*in*] adj. Qui ne peut être pris ou qui est très difficile à prendre, en parlant des villes, des places fortes : *Gibraltar a été considérée comme une citadelle imprenable.* Ant. **Prenable.**

impréparation [*in, si-on*] n. f. Absence de préparation : *au début de la Grande Guerre, les Alliés ont pâti de leur impréparation militaire.*

impresario [*in-pré-za*] n. m. (m. ital. ; de *impresa*, entreprise). Celui qui dirige une entreprise théâtrale. Pl. des *impresarios* ou, en ital., des *impresarii.*

imprescriptibilité [*in-près-krip*] n. f. Qualité de ce qui est imprescriptible. Ant. **Prescriptibilité.**

imprescriptible [*in-près-krip*] adj. Non susceptible de prescription : *le domaine public est inaliénable et imprescriptible.* Au fig. : *la liberté de conscience est un droit imprescriptible.* Ant. **Prescriptible.**

impresse [*in-près-se*] adj. f. (du lat. *impressus*, gravé). *Philos. Idée impresse*, idée imprimée en nous par la sensation.

impressible [*in-près-si-ble*] adj. Impressionnable. (Rare.)

impressif [*in-près-sif*], **ive** adj. Propre à causer des impressions.

impression [*in-près-si-on*] n. f. (lat. *impressio ;* de *imprimere*, empreindre). Action d'un corps qui en presse un autre : effet de cette action : *impression d'un cachet sur la cire.* Action d'imprimer : *l'impression d'un livre.* Effet produit sur les organes par l'action des objets extérieurs : *impression de froid. Fig.* Effet produit sur les sens, le cœur, l'esprit : *ressentir une vive impression. Techn.* Couche de couleur, dont on recouvre une toile avant de la peindre. Teinte plate, dans la peinture en bâtiment.

— Encycl. *Philos.* L'*impression* est le résultat immédiat de l'excitation, c'est-à-dire de l'action des corps extérieurs sur nos organes. Elle est donc l'antécédent de la sensation et de la perception.

— *Techn. Impression des tissus.* On imprime en couleurs les tissus soit à la main, soit mécaniquement. Quel que soit le mode usité, l'on procède de diverses manières : 1° on applique sur les endroits du tissu à colorier les couleurs, épaissies à la colle ou au vernis ; 2° on enduit de mordant (v. mordant) les points à imprimer ; 3° on plonge les étoffes dans la teinture en recouvrant les endroits qui doivent rester blancs, avec des matières appropriées ; 4° on enduit de mordant toute la surface du tissu, ou l'on teint uniformément cette surface, puis on détruit le mordant ou la teinture aux points voulus, avec des *oxydants* ou *rongeants.* Ce travail s'exécute dans une *chambre à oxyder.*

Dans l'impression mécanique, on se servait jadis de la *colonne à vaporisation*, remplacée aujourd'hui par la *cuve à vaporisation.* C'est un bâti creux circulaire, chauffé à la vapeur. Les tissus s'enroulent sur des rouleaux variant en nombre suivant les quantités de couleurs à imprimer. La coloration obtenue, dite *vapeur*, est terne et peu fixe. On soumet alors le tissu à l'*apprêt*, qui donne l'éclat et la fixité nécessaires. Pour le coton, l'apprêt est la fécule, l'amidon, associés à l'alun, le savon, le blanc de baleine, etc. La soie s'apprête avec la gomme mélangée de dextrine ; la solution d'alun s'emploie pour la laine.

Enfin, l'on procède au *calandrage* ou *cylindrage*, afin d'étendre uniformément le tissu. Cette opération se fait avec deux rouleaux : l'un en cuivre ou fonte, chauffé à la vapeur, l'autre en bois ou carton, entre lesquels le tissu est pressé.

— *Typogr.* V. imprimerie.

Impressions de théâtre, par J. Lemaître. Chroniques théâtrales, pleines de finesse, de légèreté, et aussi d'esprit pratique et de bon sens français (1888-1898).

Impressions de voyage, par A. Dumas père, suite de narrations très animées, intéressantes, où s'épanouit la personnalité du grand conteur. Elles comprennent une vingtaine de volumes, parus de 1833 à 1859. Les plus connues sont les *Impressions de voyage en Suisse, le Caucase, De Paris à Cadix*, etc.

impressionnabilité [*in-près-si-o-na*] n. f. Caractère de ce qui est impressionnable. Ant. **Insensibilité, indifférence.**

impressionnable [*in-près-si-o-na-ble*] adj. Qui ressent facilement, vivement, les impressions : *les femmes sont plus impressionnables que les hommes.* Ant. **Insensible, indifférent.**

impressionnant [*in-près-si-o-nan*], **e** adj. Qui impressionne.

impressionner [*in-près-si-o-né*] v. a. Produire une impression matérielle : *la lumière impressionne le bromure d'argent. Fig.* Toucher, émouvoir.

impressionnisme [*in-près-si-o-nis-me*] n. m. Forme d'art, de littérature, qui consiste à rendre purement l'impression telle qu'elle a été matériellement ressentie : *les Goncourt sont les représentants les plus caractéristiques de l'impressionnisme en littérature.*

impressionniste [*in-près-si-o-nis-te*] n. m. Peintre, écrivain qui fait de l'impressionnisme. Adjectiv. : *école impressionniste.*

— Encycl. Les impressionnistes, dont les premières manifestations datent de 1874, descendent des peintres naturalistes qui, comme Corot, Courbet et Manet, ont poussé fort loin l'étude du plein air et des moindres nuances des couleurs. A ce que les impressionnistes tenaient de leurs devanciers est venue s'ajouter l'influence de l'exotisme, et notamment de l'art japonais. Les chefs principaux de l'école impressionniste furent Claude Monet, Sisley, Degas, Renoir, auxquels il convient de joindre Guillaumin, Caillebotte, Pissaro, Seurat et Signac. Les trois derniers ont adopté, comme facture, un procédé particulier dit *pointillisme* (V. ce mot).

imprévisibilité [*in-pré-vi*] n. f. Caractère de ce qui est imprévisible. (Peu us.)

imprévisible [*in, zi-ble*] ou, moins bien, **imprévoyable** [*in-pré-voi-ia-ble*] adj. Qui ne peut être prévu : *l'avenir est presque entièrement imprévisible.*

imprévision [*in, zi-on*] n. f. Manque de prévision. Ant. **Prévision.**

imprévoyable [*in*] adj. V. imprévisible.

imprévoyance [*in-pré-voi-ian-se*] n. f. Défaut de prévoyance. Ant. **Prévoyance.**

imprévoyant [*in-pré-voi-ian*], **e** adj. Qui manque de prévoyance : *Calonne était un ministre imprévoyant.* Ant. **Prévoyant.**

imprévu, e [*in*] adj. Qu'on n'a pas prévu. N. m. Ce qui n'est pas prévu : *garder une réserve en cas d'imprévu.* Ant. **Prévu.**

imprimable [*in*] adj. Qui mérite d'être imprimé ; qui peut l'être.

imprimage [*in*] n. m. Action du batteur d'or qui passe une fois le fil dans la filière appelée *prégaton.*

imprimant [*in-pri-man*], **e** adj. Qui imprime : *cylindre imprimant.*

imprimatur [*in*] n. m. invar. (en lat. : *qu'il soit imprimé*). Permission d'imprimer, surtout en parlant d'un livre ecclésiastique : *obtenir l'imprimatur.*

imprimé [*in*] n. m. Livre, papier imprimé.

imprimer [*in-pri-mé*] v. a. (lat. *imprimere ;* de *in*, sur, et *premere*, presser). Faire une empreinte sur quelque chose : *imprimer ses pas dans la neige.* Appliquer par la pression des couleurs ou des dessins : *imprimer des indiennes ; imprimer une lithographie.* Empreindre sur du papier avec des planches gravées, des caractères enduits d'encre : *imprimer un livre.* Couvrir d'un enduit particulier une toile, un panneau qu'on doit peindre. Communiquer :

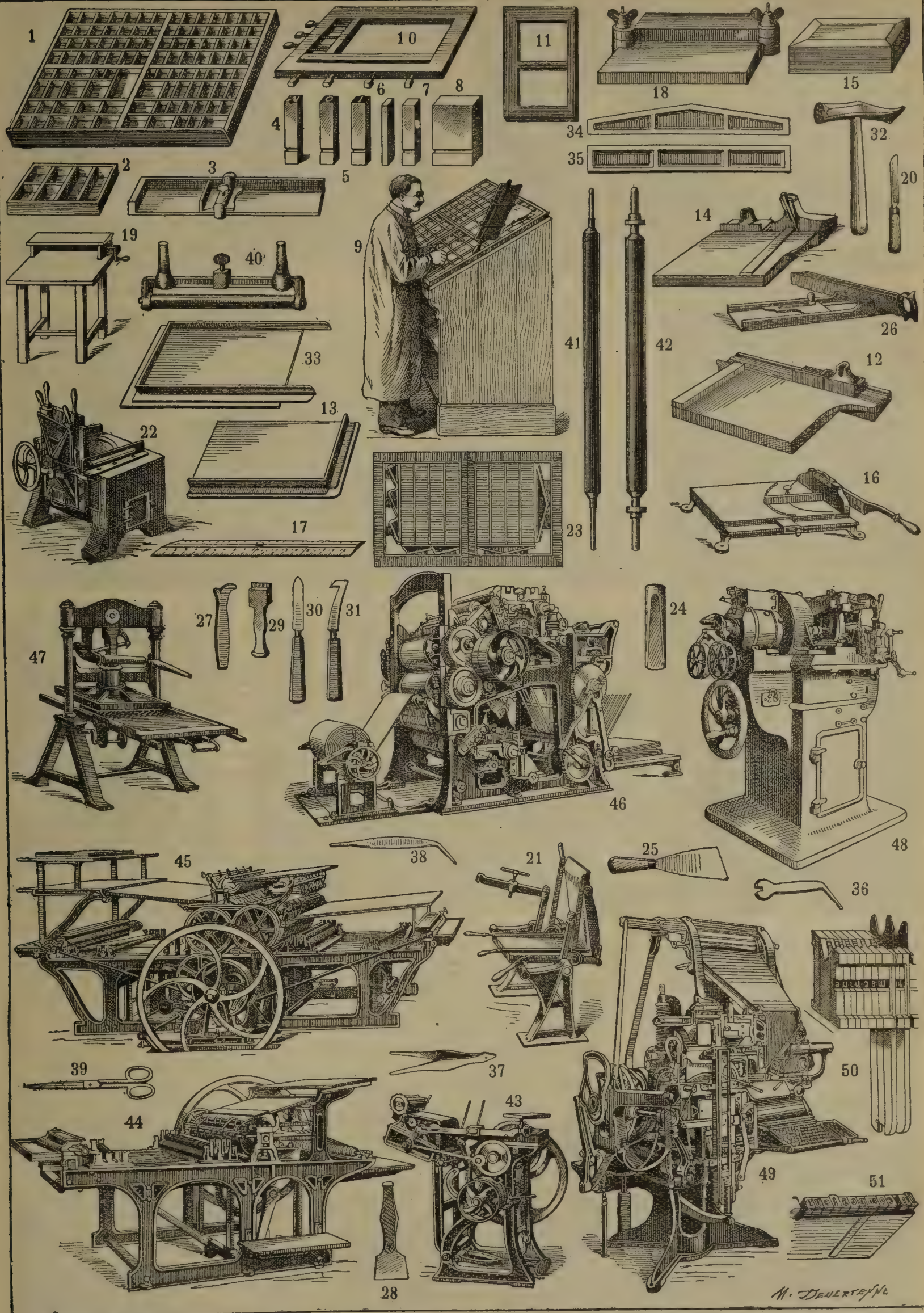

IMPRIMERIE : 1. Casse. — 2. Boîte à corrections. — 3. Composteur. — 4, 5. Caractères. — 6. Espace. — 7. Cadratin. — 8. Cadrat. — 9. Ouvrier typographe. — 10. Châssis à serrage à vis (clicherie). — 11. Châssis. — 12. Rabot (clicherie). — 13. Galée. — 14. Rabot à biseauter (clicherie). — 15. Taquoir. — 16. Coupoir avec rabot. — 17. Typomètre. — 18. Pont-calibre. — 19. Table à encrer, pour presse à bras. — 20. Couteau à plomb. — 21. Moule à bascule (clicherie). — 22. Fourneau-moule à clicher. — 23. Forme (serrage à coins métalliques). — 24. Décognoir en bois. — 25. Spatule à encre. — 26. Scie à coulisse. — 27. Décognoir en fer. — 28. Chasse-page. — 29. Chasse-griffe. — 30. Couteau à découpage. — 31. Gratte-filet. — 32. Marteau. — 33. Galée à double équerre ou « plateau ». — 34, 35. Cales en fonte pour machines. — 36. Clef. — 37. Pince de compositeur. — 38. Broche. — 39. Ciseaux à découpage. — 40. Rouleau à bras. — 41, 42. Rouleaux pour machines. — *Presse à imprimer* : 43. A pédale. — 44. En blanc. — 45. A retiration. — 46. Rotative. — 47. A bras. — 48. Monotype. — 49. Linotype. — 50. Linotype (matrices et espaces). — 51. Ligne composée et fondue à la linotype.

imprimer un mouvement à une machine. Fig. Faire impression dans l'esprit, le cœur : *imprimer la crainte, le respect.*

imprimerie [*in, ri*] n. f. (de *imprimer*). Art d'imprimer des livres. Établissement où l'on imprime. Ensemble du matériel qui sert à imprimer. Personnel de l'établissement où l'on imprime.

— Encycl. La xylographie, ou impression à l'aide de planches ou de caractères gravés en bois, en usage chez les Chinois dès le VIe siècle, fut connue en Europe dès le XIIe et se développa surtout au XVe. Mais l'imprimerie ne date vraiment que du jour où Gutenberg, de Mayence, vers 1436, inventa les caractères mobiles en métal. Il s'associa avec Fust (1450), puis avec Pfister. Fust eut lui-même pour associé Pierre Schœffer, qui apporta quelques améliorations à l'art nouveau. Les Hollandais ont prétendu que Gutenberg était redevable de ses perfectionnements essentiels à Laurent Coster, de Harlem. La première imprimerie parisienne fut fondée en 1470 par Ulrich Gering, Martin Krantz et Michel Friburger, dans la maison de la Sorbonne. A la fin du XVe siècle, la plupart des grandes villes possèdent leur imprimerie. A Venise les Alde, à Florence les Junte, à Bâle Jean Froben, à Paris Henri Estienne impriment des éditions très recherchées aujourd'hui. Plus tard Plantin, puis les Elzévir donnent un vigoureux essor à l'imprimerie, qui depuis n'a fait que se développer pour arriver à ce qu'elle est aujourd'hui.

— *Techn.* L'imprimerie typographique utilise des caractères mobiles, que le *compositeur* prend dans une *casse*, assemble en mots, lignes et pages, et que l'on réunit dans une *forme*, soit pour procéder directement au tirage, soit pour en obtenir un cliché sur lequel on fera le tirage. L'*imposition* faite, les formes sont placées sur une machine à imprimer, et l'on procède au tirage. On fait usage aujourd'hui de machines à composer dites *linotypes*, qui, par la manœuvre d'un clavier, assemblent les lettres par lignes, lesquelles sont aussitôt *clichées* par un seul jet de métal. Quant aux machines à imprimer, dont le véritable nom est *presses*, il en existe de nombreux modèles, depuis la presse à bras jusqu'aux *rotatives*. (V. presse.) Le tirage est précédé d'une *mise en train*, pour régulariser l'encrage et le foulage. Quand on a obtenu une *bonne feuille*, on continue le tirage jusqu'à concurrence du nombre voulu d'exemplaires, en séparant les feuilles par des *décharges* (feuilles de papier non collé), destinées à sécher l'encre. Le tirage terminé, les caractères mobiles sont *distribués*, c'est-à-dire replacés dans leurs cassetins respectifs, et la composition linotypique est refonduc.

— *Dr.* La loi du 29 juillet 1881 sur la presse a proclamé la liberté presque complète de l'imprimerie ; elle exige, simplement, que tout imprimé porte le nom et l'adresse de l'imprimeur. V. dépôt légal.

Imprimerie nationale, à Paris, affectée à l'impression des actes officiels du gouvernement, et aux divers ouvrages publiés pour le compte de l'Etat. Après la création du Collège de France (1530), François Ier donna à Geoffroy Tory le titre d'imprimeur du roi. Robert Estienne fut chargé de faire graver trois corps complets de caractères grecs. Mais ce n'est qu'en 1640 que fut installée une imprimerie royale, longtemps établie rue Vieille-du-Temple, dans les vastes bâtiments de l'ancien hôtel du cardinal de Rohan, dit *hôtel de Strasbourg* ; elle fut transférée plus tard rue de la Convention.

L'Imprimerie nationale, à la tête de laquelle se trouve un directeur nommé par le ministre de la justice, et ayant sous ses ordres un nombreux personnel administratif et ouvrier, grave et fond elle-même les caractères français et étrangers dont elle a les types. Elle possède des ateliers de photographie, de phototypie, héliogravure, gravure sur bois, gravure en taille-douce, gravure en relief sur cuivre et zinc, etc. L'Imprimerie nationale est autorisée à prêter aux imprimeurs les caractères étrangers qui se trouvent en petit nombre dans les manuscrits dont l'impression leur est confiée. Elle exécute aussi des travaux pour le compte des particuliers autorisés par le ministre de la justice.

imprimeur [*in*] n. et adj. m. Qui dirige une imprimerie. Ouvrier d'imprimerie, et particulièrement ouvrier pressier : *ouvrier imprimeur.*

imprimeuse [*in-pri-meu-ze*] n. f. Machine à imprimer.

imprimure [*in*] n. f. Enduit que le cartier passe sur une feuille de papier fort. Cette feuille elle-même. Enduit qu'on étend sur un panneau, sur une toile, avant de commencer à peindre.

improbabilité [*in*] n. f. Qualité de ce qui est improbable. Ant. **Probabilité.**

improbable [*in*] adj. Qui n'a point de probabilité : *événement très improbable.* Ant. **Probable.**

improbablement [*in, man*] adv. D'une manière improbable. Ant. **Probablement.**

improbant [*in-pro-ban*], **e** adj. Qui n'est pas probant. Ant. **Probant.**

improbateur, trice [*in*] adj. Qui désapprouve : *geste improbateur.* Ant. **Approbateur.**

improbatif, ive [*in*] adj. Qui marque de la désapprobation. Ant. **Approbatif.**

improbation [*in, si-on*] n. f. (de *improbatif*). Action de ne pas approuver. Ant. **Approbation.**

improbe [*in*] adj. Qui n'est pas probe. Ant. **Probe.**

improbité [*in*] n. f. Défaut de probité : *s'enrichir par de constantes improbités.* Ant. **Probité.**

improductibilité [*in*] n. f. Caractère de ce qui est improductible. Ant. **Productibilité.**

improductible [*in*] adj. Qui ne peut pas être produit. Ant. **Productible.**

improductif [*in-pro-duk-tif*], **ive** adj. Qui ne produit point : *les jachères sont des terres improductives.* Ant. **Productif.**

improductivement [*in-pro-duk-ti-ve-man*] adv. D'une manière improductive. Ant. **Productivement.**

improductivité [*in-pro-duk-ti*] n. f. Etat de ce qui est improductif. Ant. **Productivité.**

impromptu [*in-promp-tu*] adv. (du lat. *in promptu*, sur-le-champ). Sur-le-champ, sans préparation : *parler impromptu.* Adj. inv. Fait sur-le-champ, sans préméditation : *festin impromptu.* N. m. Petite pièce de vers improvisée. Petite pièce à peu près improvisée, de forme libre, pour piano ou pour orgue : *Chopin a écrit pour le piano quelques impromptus remarquables.*

Impromptu de Versailles (*l'*), comédie en un acte, en prose, de Molière (1663). Molière y répond, par ordre du roi, aux attaques jalouses qui avaient été dirigées contre lui après le succès de l'*École des femmes*, et prend à partie Boursault et les comédiens de l'hôtel de Bourgogne.

impromptuaire [*in-promp-tu-è-re*] n. Personne qui fait des impromptus.

imprononçable [*in*] adj. Qui ne peut être prononcé. Ant. **Prononçable.**

impropère [*in*] n. m. (du lat. *improperium*, reproche). Versets que l'Eglise chante le vendredi saint, et qui contiennent les reproches que Jésus adresse aux Juifs.

impropice [*in*] adj. Qui n'est pas propice. (Peu us.) Ant. **Propice.**

improportionnalité [*in, si-o-na*] n. f. Etat de ce qui n'est pas proportionnel. Ant. **Proportionnalité.**

improportionnel, elle [*in, si-o-nèl, è-le*] adj. Qui n'est pas proportionnel. Ant. **Proportionnel.**

improportionnellement [*in, si-o-nè-le-man*] adv. D'une manière qui n'est pas proportionnelle. (Peu us.) Ant. **Proportionnellement.**

improposable [*in, za-ble*] adj. Qui ne peut être proposé. Ant. **Proposable.**

impropre [*in*] adj. Qui n'est pas propre à : *conscrit impropre au service.* Qui n'exprime pas exactement : *expression impropre.* Ant. **Propre, apte.**

improprement [*in, man*] adv. D'une manière impropre : *s'exprimer improprement.* Ant. **Proprement.**

impropriété [*in*] n. f. Qualité de ce qui est impropre, en parlant du langage : *critiquer l'impropriété d'une locution.* Ant. **Propriété.**

improspère [*in-pros-pè-re*] adj. Qui n'est pas prospère. Ant. **Prospère.**

improtégé, e [*in*] adj. Qui n'a aucune protection. Ant. **Protégé.**

improuvable [*in*] adj. Qui ne peut être prouvé. (Peu us.) Ant. **Prouvable.**

improuver [*in-prou-vé*] v. a. (préf. *in*, et lat. *probare*, approuver). Désapprouver. (Peu us.)

improvisade n. f. Syn. de improvisation. *A l'improvisade*, en improvisant.

improvisateur, trice [*in, za*] n. Qui improvise.

improvisation [*in, za-si-on*] n. f. Action d'improviser : *négligences de style échappées dans le feu de l'improvisation.* Vers, discours, etc., qu'on improvise : *les éloquentes improvisations de Gambetta.* Exécution musicale sans préparation, sans notation préalable.

improviser [*in, zé*] v. a. et n. (ital. *improvvisare ;* du lat. *improvisus*, imprévu). Faire sur-le-champ et sans préparation des vers ou un discours sur un sujet donné.

improviste [*in-pro-vis-te*] **(à l')** loc. adv. D'une façon inattendue, subitement : *survenir à l'improviste.*

imprudemment [*in-pru-da-man*] adv. Avec imprudence. Ant. **Prudemment.**

imprudence [*in-pru-dan se*] n. f. (lat. *imprudentia*). Défaut de prudence : *homicide par imprudence.* Action contraire à la prudence : *malade qui commet des imprudences.* Ant. **Prudence.**

— Encycl. *Dr.* L'effet d'un acte imprudent, qui a causé à autrui un dommage, est d'en rendre pécuniairement responsable celui à qui il est imputable. L'imprudence peut aussi exposer à des peines répressives, prison ou amende : il en est ainsi dans les cas de coups et blessures, d'homicide ou d'incendie occasionnés par imprudence.

Enfin, certains faits d'imprudence, alors même qu'ils n'ont causé aucun dommage, sont réprimés comme contraventions, et frappés des peines de simple police : tel est le fait de jeter par la fenêtre des objets de nature à nuire par leur chute.

imprudent [*in-pru-dan*], **e** adj. et n. Qui manque de prudence : *nageur imprudent.* Ant. **Prudent.**

impubère [*in*] adj. (lat. *impubes, eris*). Qui n'a pas encore atteint l'âge de puberté. Ant. **Pubère.**

impuberté [*in-pu-bèr-té*] n. f. Etat des personnes impubères. Ant. **Puberté.**

— Encycl. *Dr.* L'impuberté constitue temporairement, relativement au mariage, une incapacité naturelle. La loi a fixé à dix-huit ans révolus pour les hommes, et à quinze ans révolus pour les filles, l'âge où il est permis de contracter mariage.

impubliable adj. Qu'on ne peut ou qu'on ne doit pas publier.

impudemment [*in-pu-da-man*] adv. Avec impudence : *mentir impudemment.*

impudence [*in-pu-dan-se*] n. f. (lat. *impudentia*). Effronterie sans pudeur. Action, parole impudente.

impudent [*in-pu-dan*], **e** adj. et n. (lat. *impudens ;* du préf. *in*, et du lat. *pudere*, avoir honte). Effronté, éhonté, sans pudeur.

impudeur [*in*] n. f. Manque de pudeur, de retenue. Impudence extrême. Ant. **Pudeur.**

impudicité [*in*] n. f. Vice contraire à la chasteté. Caractère impudique. Acte ou parole impudique. Ant. **Pudicité.**

impudique [*in*] adj. et n. (lat. *impudicus*). Adonné à l'impudicité. Qui blesse la chasteté : *gestes impudiques.* Ant. **Pudique.**

impudiquement [*in, ke-man*] adv. D'une manière impudique. Ant. **Pudiquement.**

impugnation [*in, si-on*] n. f. Action de discuter les articles d'un compte. (Vx.) Accusation, calomnie. (Vx.)

impugner [*in*] v a. (lat. *impugnare*). Attaquer par des arguments. (Vx.)

impuissance [*in-pu-i-san-se*] n. f. Manque de force, de moyens pour faire une chose : *réduire à l'impuissance un criminel.* Incapacité physique d'accomplir l'acte d'accouplement. Ant. **Puissance.**

— Encycl. *Méd.* On confond souvent les mots *impuissance* et *stérilité.* L'impuissance, c'est l'incapacité d'un individu, quel que soit son sexe, à exercer le coït ; la stérilité, c'est l'impossibilité pour le mâle de féconder, pour la femelle d'être fécondée. L'impuissance peut tenir à la fatigue générale ou spéciale, à des malformations organiques, à des lésions du système nerveux, à une maladie de la nutrition ; elle est souvent aussi sous l'influence du psychisme. Le traitement est différent, suivant les catégories étiologiques.

— *Dr.* Dans le droit canon, l'impuissance constitue un empêchement dirimant au mariage, ou peut amener sa nullité. Dans le droit civil, l'impuissance, soit naturelle, soit accidentelle, n'est pas au nombre des causes de nullité de mariage.

impuissant [*in-pu-i-san*], **e** adj. Qui manque de force pour faire une chose : *Turgot fut impuissant à réformer les abus de l'ancien régime.* Qui ne peut produire son effet : *des cris impuissants.* Physiquement incapable d'accomplir l'acte d'accouplement. Ant. **Puissant.**

impulser [*in-pul-sé*] v. a. Pousser, diriger dans un certain sens.

impulseur [*in*] n. m. Celui qui donne une impulsion.

impulsif, ive [*in*] adj. Qui donne ou produit l'impulsion : *force impulsive de la poudre.* Qui agit comme sous la poussée d'une force irrésistible, en l'absence de toute volonté réfléchie. Substantiv. : *les impulsifs sont souvent irresponsables de leurs actes.*

impulsion [*in*] n. f. (du lat. *impulsio*). Mouvement communiqué par le choc d'un corps solide ou la dilatation d'un fluide : *donner l'impulsion à une machine. Fig.* Force qui pousse à faire un acte. *Mécan. Impulsion d'une force constante*, produit de cette force par le temps que dure son action. *Pathol.* Propension violente, irraisonnée et parfois irrésistible, à accomplir un acte anormal.

impulvérisé [*in, ri-zé*], **e** adj. Qui n'est pas réduit en poudre. Ant. **Pulvérisé.**

impunément [*in, man*] adv. Sans subir une punition ou une conséquence fâcheuse : *malade qui ne sortira pas impunément.*

impuni, e [*in*] adj. Qui demeure sans punition : *trop de crimes restent impunis.* Ant. **Puni.**

impunissable [*in-pu-ni-sa-ble*] adj. Qui n'est point passible d'une punition. Ant. **Punissable.**

impunité [*in*] n. f. (de *impuni*). Manque de punition : *l'impunité rend hardi.*

impur, e [*in*] adj. (lat. *impurus*). Qui n'est pas pur, qui est altéré par quelque mélange : *plomb impur. Fig.* Impudique, immoral : *mœurs impures. L'esprit impur*, le démon. Ant. **Pur.**

impurement [*in, man*] adv. D'une manière impure. Ant. **Purement.**

impureté [*in*] n. f. Etat de ce qui est impur : *impureté de l'eau.* Ce qui altère la pureté d'une substance. *Fig.* Souillure morale ; impudicité : *vivre dans l'impureté.* Parole, action obscène : *pièce pleine d'impuretés.* Ant. **Pureté.**

impurifié, e [*in*] adj. Qui n'est pas, qui n'a pas été purifié. Ant. **Purifié.**

imputabilité [*in*] n. f. Caractère de ce qui est imputable. Responsabilité morale.

imputable [*in*] adj. (de *imputer*). Qui peut, qui doit être attribué : *la misère du paresseux n'est imputable qu'à lui seul.* Qui doit être prélevé : *somme imputable sur une réserve.*

imputatif, ive [*in*] adj. Qui doit ou peut être imputé.

imputation [*in, si-on*] n. f. (lat. *imputatio*). Inculpation fondée ou non : *relever une imputation calomnieuse.* Action par laquelle on applique exactement une dépense au chapitre du budget qui doit régulièrement la supporter : *les fausses imputations constituent des virements. Imputation de payement*, application d'un payement à l'une des dettes contractées envers le même créancier, lorsque la somme payée ne suffit pas pour les acquitter toutes. V. payement.

imputer [*in-pu-té*] v. a. (du lat. *imputare*, porter en compte). Attribuer à quelqu'un une chose blâmable : *imputer un crime à un innocent.* Faire entrer dans le compte de : *imputer une dépense sur un chapitre du budget. Imputer à, pour*, reprocher comme : *imputer à crime.*

imputeur [*in*] n. m. Celui qui impute.

imputrescibilité [*in-pu-très-si*] n. f. Qualité de ce qui est imputrescible. Ant. **Putrescibilité.**

imputrescible [*im-pu-très-si-ble*] adj. Qui ne peut se putréfier : *des injections de créosote rendent le bois imputrescible.* Ant. **Putrescible.**

imsak [*im'-sak*] n. m. Repas nocturne que font les musulmans pendant le jeûne du Ramadan.

in (lat. *in*), préfixe privatif qui indique soit suppression ou négation, soit mélange, position inférieure ou supérieure. Se change en *il* devant un radical commençant par un *l ;* en *im*, devant un *b*, un *m* ou un *p ;* en *ir* devant un *r.*

In. *Chim.* Symbole de l'*indium.*

inabordable [*i-na*] adj. Où l'on ne peut aborder : *côte inabordable. Fig.* De difficile accès : *ministre inabordable.* Se dit d'un prix très élevé qui éloigne le consommateur : *denrées d'un prix inabordable.* Ant. **Abordable.**

inabordé, e [*i-na*] adj. Qui n'a pas été abordé : *îlots inabordés.*

inabrité, e [*i-na*] adj. Qui n'est point protégé par un abri : *mouillage inabrité.* Ant. **Abrité.**

inabrogé, e [*i-na*] adj. Qui n'a pas été abrogé.

inabrogeable [*i-na-bro-ja-ble*] adj. Qui ne peut être abrogé : *les lois naturelles sont inabrogeables.* Ant. **Abrogeable.**

in abstracto, mots lat. signif. : *Dans l'abstrait : beaucoup de principes élaborés in abstracto ne se vérifient pas dans la réalité des faits.*

inaccentué, e [*i-nak-san*] adj. Qui n'est pas accentué.

inacceptable [*i-nak-sèp-ta-ble*] adj. Qu'on ne peut, qu'on ne doit pas accepter : *refuser une proposition inacceptable.* Ant. **Acceptable.**

inacceptation [*i-nak-sèp-ta-si-on*] n. f. Refus d'accepter. Ant. **Acceptation.**

inaccessibilité [*i-nak-sè-si*] n. f. Etat de ce qui est inaccessible. Ant. **Accessibilité.**



L'Inondation de Saint-Cloud (Huet), v. p. 1191.



Intérieur de bergerie (Jacque), v. p. 1261.



Les Illusions perdues (Charles Gleyre), v. p. 1159.



Io (Le Corrège), v. p. 1207.



Isabey et sa fille (Gérard), v. p. 1212.



Intérieur d'une cuisine (Drolling), v. p. 1201.



Bataille d'Ivry (Stauben), v. p. 1222.



L'Inspiration du poète (N. Poussin), v. p. 1196.



L'Interdit (J.-P. Laurens), v. p. 1201.



Les Ivrognes (Brauwer). v. p. 1222.



Ismaël (Cazin), v. p. 1214



Le Sacrifice d'Iphigénie (Tiepolo), v. p. 1208.



Isabelle dictant son testament (E. Rosalès), v. p. 1212.



Isaac bénissant Jacob (Flink), v. p. 1211.

inaccessible [*i-nak-sè-si-ble*] adj. Dont l'accès est impossible : *la cime du mont Blanc fut longtemps inaccessible. Fig.* Que l'intelligence ne peut atteindre : *le mystère de la création est inaccessible à l'esprit humain.* Qui n'est point atteint par certains sentiments : *inaccessible à la pitié.* ANT. **Accessible.**

inacclimatable [*i-na-kli*] adj. Qui ne peut être acclimaté. ANT. **Acclimatable.**

inacclimaté, e [*i-na-kli*] adj. Qui n'est pas acclimaté. ANT. **Acclimaté.**

inacclimatement [*i-na-kli, man*] n. m. Etat de ce qui n'est pas acclimaté.

inaccommodable [*i-na-ko-mo*] adj. Qui ne se peut accommoder : *querelle, affaire inaccommodable.* ANT. **Accommodable.**

inaccompli, e [*i-na-kon*] adj. Qui n'a pas été accompli. ANT. **Accompli.**

inaccomplissement [*i-na-kon-pli-se-man*] n. m. Défaut d'accomplissement. ANT. **Accomplissement.**

inaccordable [*i-na-kor*] adj. Qu'on ne peut accorder : *demande, grâce inaccordable.* Qu'on ne peut mettre d'accord : *caractères inaccordables.* ANT. **Accordable.**

inaccostable [*i-na-kos-ta-ble*] adj. Qu'on ne peut accoster. ANT. **Accostable.**

inaccoutumance [*i-na-kou*] n. f. Défaut d'habitude. (Vx.)

inaccoutumé, e [*i-na-kou*] adj. Qui n'est pas habitué à : *inaccoutumé au travail.* Qui n'a pas coutume de se faire, d'arriver : *honneur inaccoutumé.* ANT. **Accoutumé.**

inaccusable [*i-na-ku-sa-ble*] adj. Qui ne peut être accusé. ANT. **Accusable.**

inachevé, e [*i-na*] adj. Qui n'a point été achevé : *Virgile laissa son* Enéide *inachevée.* ANT. **Achevé.**

inachèvement [*i-na, man*] n. m. Etat de ce qui n'est pas achevé. ANT. **Achèvement.**

Inachos [*koss*], dieu-fleuve d'Argolide et premier roi légendaire d'Argos, fils de l'Océan et de Téthys.

inachus [*kuss*] n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, comprenant des petites araignées de mer, qui vivent au voisinage des côtes à une grande profondeur.

inacquérable [*i-na-ké*] adj. Qui ne peut être acquis.

inacquittable [*i-na-ki-ta-ble*] adj. Qui ne peut être acquitté. ANT. **Acquittable.**

inacquitté [*i-na-ki-té*], **e** adj. Qui n'a pas été acquitté. ANT. **Acquitté.**

inactif [*i-nak-tif*], **ive** adj. Qui n'a point d'activité : *Grouchy resta inactif pendant la journée de Waterloo.* ANT. **Actif.**

inaction [*i-nak-si-on*] n. f. (de *inactif*). Absence de toute action : *les forces humaines s'émoussent dans l'inaction.* ANT. **Action.**

inactivement [*i-nak-ti-ve-man*] adv. D'une façon inactive. ANT. **Activement.**

inactivité [*i-nak-ti*] n. f. Défaut d'activité. Etat de repos, d'inaction : *fonctionnaire qui demande un congé d'inactivité.* ANT. **Activité.**

in actu, mots lat. signif. En acte : *puissance qui se révèle in actu.*

inadapté, e adj. et n. Qui n'est pas adapté : *élimination automatique des inadaptés.*

inadéquat [*i-na-dé-kou-a*], **e** adj. Qui n'est pas adéquat. ANT. **Adéquat.**

inadéquation [*kou-a-s-sion*] n. f. Caractère de ce qui n'est pas adéquat.

inadhérent, e [*i-na-dé-ran*] adj. Qui n'est pas adhérent. ANT. **Adhérent.**

inadmis, e [*i-nad-mi, i-ze*] adj. Qui n'est pas admis. ANT. **Admis.**

inadmissibilité [*i-nad-mi-si*] n. f. Etat de ce qui ne peut être admis. ANT. **Admissibilité.**

inadmissible [*i-nad-mi-si-ble*] adj. Qu'on ne saurait recevoir, admettre : *prétention inadmissible.* ANT. **Admissible.**

inadmission [*i-nad-mi-si-on*] n. f. Refus d'admission. ANT. **Admission.**

inadvertance [*i-nad-vèr*] n. f. Défaut d'attention : *pécher par inadvertance.* Action faite par inattention.

inadvertant [*vèr-tan*], **e** adj. Qui a de l'inadvertance.

in æternum, mots lat. signif. *Pour toujours : s'engager in æternum par des vœux religieux.* (On dit aussi *in perpetuum.*)

inaffectueusement [*i-na-fèk-tu-eu-ze-man*] adv. D'une manière inaffectueuse.

inaffectueux, euse [*i-na-fèk-tu-eû, eu-ze*] adj. Qui n'est pas affectueux. ANT. **Affectueux.**

inaffligé, e [*i-na-fli*] adj. Qui n'est pas affligé.

inaguerri [*i-na-ghè-ri*], **e** adj. Qui n'est pas aguerri : *troupes inaguerries.* ANT. **Aguerri.**

inaliénabilité [*i-na*] n. f. Qualité de ce qui est inaliénable. ANT. **Aliénabilité.**

— ENCYCL. *Dr.* La faculté d'aliéner étant d'ordre public, l'inaliénabilité n'est que l'exception. Un propriétaire ne peut renoncer à exercer la faculté d'aliéner, et l'inaliénabilité imposée par un donateur ou un testateur au donataire ou au légataire est, en général, inefficace. Cependant, les futurs époux peuvent, par contrat de mariage, rendre inaliénables les immeubles de la femme ou certains d'entre eux, en les soumettant aux règles de la dotalité. V. DOT.

inaliénable [*i-na*] adj. Qui ne peut être aliéné, dont la propriété ne peut être transférée : *les biens du domaine public sont inaliénables et imprescriptibles.* ANT. **Aliénable.**

inaliénablement [*i-na, man*] adv. D'une manière inaliénable.

inaliénation [*i-na, si-on*] n. f. Etat de ce qui n'est pas aliéné. ANT. **Aliénation.**

inaliéné, e [*i-na*] adj. Qui n'a pas été aliéné : *droit inaliéné.* ANT. **Aliéné.**

inalliabilité [*i-na-li*] n. f. Qualité de ce qui est inalliable.

inalliable [*i-na-li*] adj. Se dit des métaux qu'on ne peut allier l'un avec l'autre. *Fig.* Qui ne peut être associé, uni : *idées inalliables.* ANT. **Alliable.**

inalpage [*i-nal*] n. m. En Savoie, ascension aux chalets : *la saison de l'inalpage.*

inalpin, e adj. Situé dans les Alpes.

inaltérabilité [*i-nal*] n. f. Qualité de ce qui est inaltérable. ANT. **Altérabilité.**

inaltérable [*i-nal*] adj. Qui ne peut être altéré : *l'or est inaltérable. Fig.* : *amitié inaltérable.* ANT. **Altérable.**

inaltération [*i-nal, si-on*] n. f. Etat de ce qui n'a pas été altéré. ANT. **Altération.**

inaltéré, e [*i-nal*] adj. Qui ne subit aucune altération. ANT. **Altéré.**

inamendable [*i-na-man*] adj. Qui ne peut être amendé. ANT. **Amendable.**

inamicalement [*i-na, man*] adv. D'une manière qui n'est pas amicale.

inamissibilité [*i-na-mi-si*] n. f. Qualité de ce qui est inamissible. ANT. **Amissibilité.**

inamissible [*i-na-mi-si-ble*] adj. (préf. *in.* et *amissible*). *Théol.* Qui ne peut se perdre : *grâce inamissible.* ANT. **Amissible.**

in ambiguo, mots lat. signif. : *Dans le doute : malgré les discussions la question demeure in ambiguo.* (Dans le même sens, on dit *in dubio.*)

inamovibilité [*i-na*] n. f. Qualité de ce qui est inamovible. Prérogative dont jouissent les magistrats, de ne pouvoir être révoqués ni déplacés, tant qu'ils n'ont pas atteint la limite d'âge fixée par la loi : *l'inamovibilité des magistrats est une garantie de leur indépendance.* V. JUSTICE. ANT. **Amovibilité.**

inamovible [*i-na*] adj. Qui ne peut être destitué de son poste par voie administrative : *la magistrature française est inamovible.* Dont on ne peut être destitué : *fonction inamovible.* Qui n'est pas soumis à la réélection : *sénateur inamovible.* ANT. **Amovible.**

in angulo (ou **in angello**) **cum libello,** m. lat. signif. *Dans un coin* (ou *un petit coin*) *avec un petit livre,* devise attribuée à Thomas Kempis et qui exprime le parfait bonheur de celui qui aime à lire et à méditer dans une retraite paisible.

inanalysable [*i-na-na-li-za-ble*] adj. Qu'il est impossible d'analyser. ANT. **Analysable.**

inanimable [*i-na*] adj. Qui ne peut être animé ; à qui l'on ne peut donner de l'âme ou de l'animation : *artiste froid et inanimable.*

in anima vili, mots lat. signif. *Sur un être vil.* Locution qui s'emploie à propos des expérimentations scientifiques faites d'ordinaire sur des animaux : *essayer un poison in anima vili.*

in and in [*in'-an'-in*]', loc. adv. (expr. angl. ; mot à mot *dans et dans*). Se dit d'un mode d'élevage où la sélection se fait par accouplement consanguin, procédé reconnu aujourd'hui très désavantageux.

inanimé, e [*i-na*] adj. Qui n'a jamais eu ou qui n'a plus de vie : *corps inanimé.* Privé de feu, de vivacité : *des regards inanimés. Monnaie* ou *médaille inanimée,* sans légende. ANT. **Animé.**

inanisation n. f. V. INANITIATION.

inanité [*i-na*] n. f. (du lat. *inanitas ;* de *inanis,* vide). Inutilité, vanité : *inanité des choses d'ici-bas.*

inanitiation [*si-a-si-on*] ou **inanisation** [*za-si-on*] n. f. (du lat. *inanis,* faible). Alimentation insuffisante tenant à ce que la qualité des aliments est trop faible.

inanitié [*si-é*], **e** adj. *Méd.* Placé dans l'état d'inanition (par suite de jeûne, etc.).

inanition [*i-na-ni-si-on*] n. f. (lat. *inanitio ;* de *inanis,* vide). Faiblesse causée par défaut de nourriture : *mourir d'inanition.*

— ENCYCL. On peut distinguer l'*inanition d'emblée,* dans laquelle le sujet est privé complètement de nourriture, et l'*inanition progressive,* chez les individus qui reçoivent des aliments en quantité insuffisante ; cette dernière résulte souvent d'un état de *misère physiologique.*

On estime qu'en moyenne un individu normal, dans les conditions habituelles, succombe à l'inanition en une vingtaine de jours ; on a vu cependant des sujets résister 40, 50, 60 jours et plus. La durée de résistance s'accroît quand le sujet prend un peu de liquide. V. JEUNE.

inapaisé [*i-na-pè-zé*], **e** adj. Qui n'a pas été ou qui ne s'est pas apaisé. ANT. **Apaisé.**

inapaisement [*i-na-pè-ze-man*] n. m. Etat d'un esprit qui n'est pas apaisé. ANT. **Apaisement.**

inapercevable [*i-na-pèr*] adj. Qu'on ne peut apercevoir. (Peu us.) ANT. **Apercevable.**

inapercevance [*pèr-se-van-se*] n. f. Fait de ne pas apercevoir. ANT. **Apercevance.**

inaperçu, e [*i-na-pèr*] adj. Qui passe sans qu'on le remarque : *passer inaperçu dans une foule.* ANT. **Aperçu.**

inapparent [*i-na-pa-ran*], **e** adj. Qui n'est pas apparent. (Peu us.) ANT. **Apparent.**

inappétence [*i-na-pé-tan-se*] n. f. Défaut d'appétit, dégoût pour les aliments. ANT. **Appétence.**

inapplicabilité [*i-na-pli*] n. f. Etat de ce qui ne peut être appliqué. ANT. **Applicabilité.**

inapplicable [*i-na-pli*] adj. Qui ne peut être appliqué : *abroger une loi devenue inapplicable.* ANT. **Applicable.**

inapplication [*i-na-pli-ka-si-on*] n. f. Défaut d'application, d'attention. ANT. **Application.**

inappliqué [*i-na-pli-ké*], **e** adj. Qui n'a point d'application : *écolier inappliqué.* ANT. **Appliqué.**

inappréciable [*i-na-pré*] adj. Qui ne peut être apprécié à cause de sa petitesse : *différence inappréciable. Fig.* Qu'on ne saurait trop estimer : *talent, faveur inappréciable.* ANT. **Appréciable.**

inappréciablement [*i-na-pré, man*] adv. D'une manière inappréciable.

inapprécié, e [*i-na-pré*] adj. Qui n'est pas apprécié.

inapprenable [*i-na-pre*] adj. Que l'on ne peut apprendre.

inapprêté, e [*i-na-prè*] adj. Qui n'est point recherché : *langage inapprêté.* ANT. **Apprêté.**

inapprivoisable [*i-na-pri-voi-za-ble*] adj. Qui n'est pas apprivoisable : *le tigre est inapprivoisable.* ANT. **Apprivoisable.**

inapprivoisé [*i-na-pri-voi-zé*], **e** adj. Qui n'a pas été apprivoisé. ANT. **Apprivoisé.**

inapprouvé, e [*i-na-prou*] adj. Qui n'a pas été approuvé : *une démarche inapprouvée.* ANT. **Approuvé.**

inapte [*i-nap-te*] adj. Qui manque d'aptitude, de capacité : *personne inapte aux affaires.* Subst. Soldat qui n'est pas apte soit au service armé en général, soit à une arme en particulier : *verser un inapte dans l'auxiliaire.* ANT. **Apte.**

inaptitude [*i-nap-ti*] n. f. Défaut d'aptitude à quelque chose. *Spécialem.* Etat d'un soldat inapte. ANT. **Aptitude.**

inarrachable [*i-na-ra*] adj. Qu'on ne peut arracher.

inarrangeable [*i-na-ran-ja-ble*] adj. Qui ne peut être arrangé : *une affaire inarrangeable.* ANT. **Arrangeable.**

inarticulable [*i-nar*] adj. Qui ne peut être articulé : *mots inarticulables.*

inarticulation [*i-nar, si-on*] n. f. Impuissance à articuler. Absence d'articulations.

inarticulé, e [*i-nar*] adj. Qui n'est point articulé : *cris inarticulés.* ANT. **Articulé.**

in articulo mortis, mots lat. signif. : *A l'article de la mort : se confesser, faire son testament in articulo mortis.* (Même application que *in extremis.*)

inartificieux, euse [*i-nar, si-eû, eu-ze*] adj. Simple, sans artifice. ANT. **Artificieux.**

inassermenté, e [*i-na-sèr-man*] adj. Syn. de INSERMENTÉ. ANT. **Assermenté.**

inasservi, e [*i-na-sèr*] adj. Qui n'a pas été asservi : *les populations inasservies de l'Afrique centrale.* ANT. **Asservi.**

inassiduité [*i-na-si*] n. f. Défaut d'assiduité. ANT. **Assiduité.**

inassiégeable [*i-na-si*] adj. Qui ne peut être assiégé.

inassignable [*i-na-si*] adj. Que l'on ne peut assigner, déterminer. ANT. **Assignable.**

inassimilable [*i-na-si*] adj. Qui ne peut être assimilé. ANT. **Assimilable.**

inassisté [*i-na-sis-té*], **e** adj. Que l'on n'assiste pas : *pauvres inassistés.* ANT. **Assisté.**

inassociable [*i-na-so*] adj. Qui ne peut être associé à un autre.

inassortissable [*i-na-sor*] adj. Qui ne peut être assorti.

inassoupi, e [*i-na-sou*] adj. Qui n'est pas assoupi.

inassouvi, e [*i-na-sou*] adj. Qui n'est point assouvi : *désir inassouvi.* ANT. **Assouvi.**

inassouvissable [*i-na-sou-vi-sa-ble*] adj. Qui ne peut être assouvi. ANT. **Assouvissable.**

inassouvissement [*i-na-sou-vi-se-man*] n. m. Etat de ce qui n'est pas ou ne peut pas être assouvi.

inassujetti, e [*jè-ti*] adj. Qui n'est point assujetti.

inattaquable [*i-na-ta-ka-ble*] adj. Qu'on ne peut attaquer : *droit inattaquable.* ANT. **Attaquable.**

inattaqué [*ké*], **e** adj. Qui n'est point ou n'a point été attaqué.

inattendu, e [*i-na-tan*] adj. Qu'on n'attendait pas : *recevoir une visite inattendue.* ANT. **Attendu.**

inattentif, ive [*i-na-tan*] adj. Qui ne prête pas attention : *gardien inattentif.* ANT. **Attentif.**

inattention [*i-na-tan-si-on*] n. f. Défaut d'attention. ANT. **Attention.**

Inaudi, calculateur italien, né à Onorato (Piémont) en 1867. Doué d'une mémoire prodigieuse et spéciale pour le calcul mental, il a résolu avec une rapidité stupéfiante les problèmes les plus difficiles qui lui ont été posés.

inaudible [*i-nô*] (adj. lat. *inaudibilis*). Qui n'impressionne pas l'oreille : *vibrations inaudibles.*

inaugural, e, aux [*i-nô*] adj. Qui concerne l'inauguration, un début : *séance inaugurale d'un congrès. Dissertation inaugurale,* sorte de thèse que les professeurs allemands font imprimer avec l'annonce de l'ouverture de leurs cours.

inaugurateur, trice [*i-nô*] n. Personne qui inaugure.

inauguration [*i-nô, si-on*] n. f. Cérémonie religieuse qui accompagnait, autrefois, le couronnement d'un souverain. Action de livrer pour la première fois, aux regards, à l'usage du public, un monument, un établissement quelconque.

inaugurer [*i-nô-ghu-ré*] v. a. (du lat. *inaugurare,* prendre les augures en commençant un acte). Faire l'inauguration d'un monument, d'un établissement, etc. : *inaugurer une statue.* Marquer le début : *événement qui inaugurera une ère de troubles.*

inauration [*i-nô-ra-si-on*] n. f. Action de dorer.

inauthenticité [*i-nô-tan*] n. f. Manque d'authenticité : *démontrer l'inauthenticité d'un acte.* ANT. **Authenticité.**

inauthentique [*i-nô-tan*] adj. Qui n'est pas authentique : *texte inauthentique.* ANT. **Authentique.**

inautorisé [*i-nô, zé*], **e** adj. Non autorisé.

inaverti, e [*i-na-vèr*] adj. Qui n'a point été averti. ANT. **Averti.**

inavouable [*i-na*] adj. Qui ne peut être avoué ; honteux : *mœurs inavouables.* ANT. **Avouable.**

inavoué, e [*i-na*] adj. Qu'on n'a pas avoué : *un crime inavoué.*

in bocca chiusa non entrò mai mosca (*En bouche close jamais n'entra mouche*), proverbe italien, dont le sens général est que, pour obtenir, il faut demander.

Incas, nom d'une tribu indienne, à laquelle appartenait la famille royale qui, avant la conquête espagnole, avait établi sa domination sur la plupart des tribus de langue quichua, formant ainsi le *royaume des Incas.* N. m. Titre du souverain lui-même, appelé plus souvent INAC-CAPAK. Langue parlée par les Incas. Adj. Qui se rapporte aux Incas : *conquérants incas.* (V. INCAS.)

Au moment de la conquête espagnole, le royaume des Incas comprenait tout le territoire actuel de l'Equateur, du Pérou et une partie de la Bolivie. Les plus fameux des souverains incas furent Vira Cocha, Rupac Inca Yupan et Huayna Capac. Leur empire était fortement organisé, et une très curieuse civilisation s'y était développée.



Inca péruvien (XIVe s.).

Incas (*les*), poème en prose de Marmontel, plaidoyer en faveur de la tolérance, que dépare un style déclamatoire (1778).

incaguer [*ghé*] v. a. (ital. *incagare*). Couvrir d'excréments. *Fig.* Braver avec mépris. (Vx.)

incalcinable adj. Qui ne peut être calciné.

incalculabilité n. f. Caractère de ce qu'on ne peut calculer.

incalculable adj. Qu'on ne peut calculer : *le nombre des étoiles est incalculable.* *Fig.* Dont on ne peut calculer l'importance : *la bataille de Waterloo eut des conséquences incalculables.* ANT. **Calculable.**

incalculablement [*man*] adv. D'une manière incalculable.

incalomniable [*lom'-ni*] adj. Qui ne peut être calomnié : *nul, hélas ! n'est incalomniable.*

incamération [*si-on*] n. f. Action d'incamérer.

incamérer [*ré*] v. a. (ital. *incamerare.* — Se conj. comme *accélérer.*) Se dit de la décision du pape qui avait pour effet d'annexer une terre au domaine de la chambre ecclésiastique.

incandescence [*dès-san-se*] n. f. (du lat. *incandescere*, devenir blanc). Etat d'un corps chauffé jusqu'à devenir blanc. *Fig.* Effervescence : *l'incandescence des passions. Electr. Lampe à incandescence*, V. LAMPE.

— ENCYCL. *Eclairage par incandescence.* En 1826, Drummond, le premier, montra qu'on peut obtenir un éclairage puissant à l'aide d'un corps ininflammable, chauffé dans un jet de gaz enflammé ; en 1839, Cruikshank employait un cône de treillis de platine recouvert d'un oxyde terreux ; de nombreux autres essais furent tentés, mais le problème fut définitivement résolu par Auer, en 1880. Le procédé Auer consiste à imprégner de sels métalliques (terres rares) un tissu de gaze (manchon) rendu incombustible.

incandescent [*dès-san*], **e** adj. Qui est en incandescence. *Fig.* Qui est dans l'ardeur de la passion.

incantateur, trice adj. et n. Se dit de la personne qui fait des incantations.

incantation [*si-on*] n. f. (lat. *incantatio ;* de *incantare*, enchanter). Emploi de paroles magiques.

incapable adj. et n. Qui n'est pas capable de faire une chose : *prince incapable de gouverner. Absol.* Qui manque de capacité, de talent : *que d'incapables se mêlent de légiférer !* Celui que la loi prive de l'exercice de certains droits : *les femmes, les mineurs sont des incapables.* Se prend aussi en bonne part : *incapable de lâcheté.* ANT. **Capable.**

— ENCYCL. *Dr.* V. INCAPACITÉ.

incapacité n. f. Défaut de capacité : *en fait de gouvernement, l'incapacité est une trahison.* Etat d'une personne que la loi prive de certains droits : *incapacité juridique. Incapacité de travail*, impossibilité de travailler, résultant d'un état d'infériorité temporaire ou permanent. ANT. **Capacité.**

— ENCYCL. *Dr.* Le mot *incapacité* s'emploie le plus ordinairement par rapport aux personnes qui, possédant tous leurs droits, n'en ont pas le libre exercice, comme les mineurs et les interdits. L'incapacité est une situation exceptionnelle. Elle est naturelle ou réelle pour les fous et les mineurs ; elle est l'œuvre de la loi pour d'autres personnes : condamnés à certaines peines, femmes mariées, prodigues. Les mineurs, les interdits et les femmes mariées sont frappés d'une incapacité générale de contracter ; les prodigues et faibles d'esprit qui ont un conseil judiciaire sont frappés d'une incapacité spéciale. L'incapacité peut s'appliquer aux droits civils ou aux droits politiques. V. FEMME, MINORITÉ, INTERDICTION, ALIÉNÉ, etc.

Incapacité de travail. L'individu qui a volontairement fait des blessures ou porté des coups d'où il est résulté une incapacité de travail personnel ou une maladie de plus de vingt jours est puni d'un emprisonnement de deux à cinq ans et d'une amende de 16 à 2.000 francs. V. ACCIDENT.

incarcérable adj. Qui peut être incarcéré.

incarcérateur n. et adj. m. Celui qui met, fait mettre un débiteur en prison.

incarcération [*si-on*] n. f. Action d'incarcérer : *l'incarcération d'un criminel.* Etat de celui qui est incarcéré.

incarcérer [*ré*] v. a. (du lat. *in*, dans, et *carcer*, prison. — Se conj. comme *accélérer.*) Mettre en prison : *incarcérer préventivement un inculpé.*

incarnadin, e adj. (ital. *incarnatino*). D'une couleur plus faible que l'incarnat ordinaire : *soie incarnadine.* Substantiv. : *ruban d'un bel incarnadin.*

incarnat [*na*], **e** adj. (ital. *incarnato ;* de *carne*, chair). D'une couleur entre celle de la cerise et celle de la rose : *velours incarnat.* N. m. Cette couleur : *l'incarnat des joues d'un petit campagnard.* Sorte de trèfle, appelé aussi *farouch.*

incarnatif, ive adj. (lat. *in*, dans, et *caro, carnis*, chair). *Méd.* Qui favorise la reproduction des chairs dans une plaie. N. m. : *les incarnatifs.*

incarnation [*si-on*] n. f. (lat. *incarnatio*). Action par laquelle Dieu se fait homme, en unissant la nature divine à la nature humaine : *le mystère de l'Incarnation.* (Dans ce sens, prend une majuscule.) *Fig.* Manifestation extérieure et visible : *les faits humains sont l'incarnation des idées.*

— ENCYCL. *Relig. cathol.* « Le Verbe s'est fait chair, et il a habité parmi nous. » Tel est, en quelques mots, le dogme de l'Incarnation, clef de voûte de tout l'édifice catholique. D'après cette doctrine, l'Incarnation est l'union en Jésus-Christ de la deuxième personne de la sainte Trinité avec une nature humaine, union hypostatique, dans laquelle les deux natures, divine et humaine, sans se confondre, sans se mêler, sans perdre aucune de leurs propriétés ni de leurs opérations, subsistent dans la personne du Verbe divin. — Le dogme de l'Incarnation a été attaqué en sens divers par de nombreuses hérésies, principalement par celles d'Apollinaire, de Nestorius et d'Eutychès. C'est la fête de Noël qui rappelle le mystère de l'Incarnation. Mais, en outre, l'Eglise catholique fait lire tous les jours à ses ministres, à la fin de la messe, le célèbre passage de l'Evangile de saint Jean.

incarné, e adj. *Ongle incarné*, ongle qui s'enfonce dans les chairs, surtout au pied, et y détermine une plaie. *Théol.* Qui s'est uni à la nature humaine : *le Verbe incarné. Fam. Démon, diable incarné*, personne très méchante.

— ENCYCL. L'*onyxis chronique latéral* ou *ongle incarné* s'observe chez les adolescents lymphatiques. Mais la cause la plus fréquente de cette lésion est la compression exercée sur le pied par une chaussure mal faite. Au début, il est possible d'enrayer le mal en soulevant doucement l'ongle et en introduisant au-dessous un petit tampon d'ouate hydrophile. La lésion peut donner naissance à de la suppuration, de la lymphangite, etc. On doit, dès le début, cautériser ou débrider les fongosités, etc., et, dans les cas graves, pratiquer l'ablation. Comme moyen prophylactique, couper toujours l'ongle à angle droit, et surtout éviter les chaussures trop étroites.

incarner [*né*] v. a. (lat. *incarnare ;* de *in*, dans, et *caro, carnis*, chair). Unir à la chair, à la nature humaine, en parlant d'un être surnaturel : *Dieu incarna son fils pour les hommes. Fig.* Donner une forme matérielle à : *magistrat qui incarne la justice.* **S'incarner** v. pr. Prendre un corps de chair, en parlant de la Divinité.

incartade n. f. Insulte brusque et inconsidérée : *faire une incartade à quelqu'un.* Folie, extravagance : *les incartades de la jeunesse.* Ecart, en parlant d'un cheval.

incasique [*zi-ke*] adj. Qui appartient, qui a rapport aux Incas : *les institutions incasiques.*

incassable [*ka-sa-ble*] adj. Qui ne peut se casser : *poupée incassable.* ANT. **Cassable.**

in cauda venenum, mots lat. signif. : *Dans la queue le venin.* Comme le venin du scorpion est renfermé dans sa queue, les Romains tirèrent de cette circonstance le proverbe : *In cauda venenum.* On l'applique à la dernière partie d'une lettre, d'une visite, etc., débutant d'une manière bénigne mais pour finir d'une manière dangereuse ou désagréable.

Ince-in-Makerfield [*kèr-fîld'*], v. d'Angleterre (comté de Lancastre) ; 22.000 h. Houille.

incendiaire [*san-di-è-re*] **n.** (lat. *incendiarius*). Auteur volontaire d'un incendie. Adj. Destiné à causer un incendie : *pastille incendiaire ; bombe incendiaire. Fig.* Séditieux, propre à enflammer les esprits : *écrivain, écrit incendiaire.*

incendie [*san-di*] n. m. (lat. *incendium ;* de *incendere*, brûler). Embrasement total ou partiel d'un édifice, d'une forêt, d'une récolte, etc. : *l'incendie volontaire d'une maison habitée est passible de la peine de mort. Fig.* Bouleversement dans un Etat : *la France sortit rajeunie de l'incendie révolutionnaire.*

— ENCYCL. L'eau est le moyen le plus communément employé pour combattre les incendies. A l'aide de pompes aspirantes et foulantes à fort débit, on arrose abondamment le foyer. On utilise aussi les *extincteurs, grenades extinctrices*, qui émettent des gaz, ou répandent des liquides s'opposant à la combustion. Dans les théâtres, il existe des postes et installations fixes, auxquels on a recours en cas d'incendie ; la scène est pourvue d'un rideau de fer, qui peut l'isoler complètement de la salle. D'autre part, l'emploi se répand de plus en plus des peintures et enduits ininflammables pour les décors, rideaux, etc. On ignifuge les bois, et les chances d'accidents se trouvent considérablement diminuées.

Dans les grandes villes, le veilleur de nuit a été remplacé par des *avertisseurs* installés sur la voie publique, et reliés téléphoniquement aux postes des pompiers. V. AVERTISSEUR, POMPIER, EXTINCTEUR.

On éteint facilement les feux de cheminée en obturant complètement l'ouverture de la cheminée avec un drap mouillé, ou en jetant dans l'âtre de la fleur de soufre. En s'enflammant, celui-ci donne d'abondantes vapeurs de gaz sulfureux, qui arrêtent l'incendie.

— *Dr.* On donne le nom de *risque locatif* à l'obligation de responsabilité civile à laquelle le locataire est tenu au cas d'incendie des lieux donnés à bail.

S'il s'agit d'une maison habitée par un seul locataire, celui-ci ne peut dégager sa responsabilité qu'en prouvant les trois faits suivants : 1° que l'incendie est arrivé par un cas fortuit ou force majeure ; 2° ou qu'il a eu lieu par suite d'un vice de construction ; 3° ou que le feu a été communiqué par une maison voisine.

On peut assurer non seulement le *risque locatif*, mais aussi le *recours des voisins*, c'est-à-dire l'obligation qui peut incomber à la personne chez laquelle éclate un incendie, de payer une indemnité à ses voisins à l'occasion du dommage qu'ils auraient souffert par la communication du feu, et le *recours des locataires contre les propriétaires*, c'est-à-dire les effets de la responsabilité encourue par ces derniers pour dommages causés aux mobiliers et marchandises des premiers dans le cas prévu de vices ou défaut d'entretien ou de construction.

L'assurance ne peut jamais être une cause de bénéfice pour l'assuré ; elle ne lui garantit que l'indemnité des pertes réelles qu'il a éprouvées.

S'il survient un sinistre, l'assuré doit, sous peine d'être déchu de tous ses droits : 1° aviser immédiatement le directeur de la compagnie ; 2° faire à ses frais, si la police le stipule, la déclaration du sinistre devant le juge de paix du canton, ou sur timbre au maire de la commune, si l'indemnité réclamée n'est pas supérieure à 200 francs ; 3° envoyer une expédition de cette déclaration, ainsi qu'un état détaillé estimatif, certifié par lui, des objets incendiés ou sauvés.

Les dommages sont évalués de gré à gré par deux experts ou par deux arbitres amiables compositeurs, choisis par les parties.

Si l'incendie est la conséquence d'une faute, non pas simplement légère mais grave et lourde, commise par l'assuré, l'assureur n'est tenu à aucun payement d'indemnité.

Celui qui exagère sciemment le montant des dommages, celui qui suppose détruits par le feu ou l'explosion des objets qui n'existaient pas au moment du sinistre, celui qui dissimule ou soustrait tout ou partie des objets sauvés, celui qui emploie comme justification des moyens ou documents mensongers ou frauduleux, celui enfin qui a causé volontairement le sinistre des objets assurés, est entièrement déchu de tous droits à une indemnité.

Lorsqu'il a été occasionné par imprudence, l'incendie des propriétés mobilières ou immobilières est un délit puni d'une amende de 50 francs à 500 francs.

Lorsque, au contraire, il a été commis volontairement, l'incendie devient crime. Le Code pénal établit à ce propos une série de distinctions : la peine de mort est applicable en cas d'incendie de lieux d'habitation, toutes les fois que le crime a causé la mort d'une ou de plusieurs personnes ; puis, suivant la nature des objets incendiés et suivant les circonstances, la peine est tantôt des travaux forcés (à perpétuité ou à temps), tantôt celle de la réclusion.

D'autre part, la menace, écrite ou verbale, d'incendier une habitation ou toute propriété est assimilée à la menace d'assassinat.

Tout individu requis de prêter son concours en cas d'incendie est passible, s'il le refuse, d'une amende de 6 francs à 10 francs.

Incendie du Bourg (*l'*), fresque de Raphaël (1517), au Vatican (*Chambres*), où l'artiste a représenté l'incendie de *Borgo Nuovo*, quartier voisin du Vatican, en 847 ; beaux groupes désolés, physionomies expressives, excellente perspective, superbes effets de lumière. (V. p. 1150.)

incendié, e [*san*] partic. pass. et n. Détruit par un incendie : *maison incendiée.* Personne dont la propriété a été la proie de l'incendie : *accorder des secours aux incendiés.*

incendier [*san-di-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Brûler, consumer par le feu : *les Russes incendièrent eux-mêmes Moscou en 1812. Fig.* Livrer aux troubles, à la guerre, etc. Enflammer : *livre qui incendie l'imagination.*

incensurable [*san*] adj. Qui ne peut être censuré. ANT. **Censurable.**

in-cent-vingt-huit [*san-vin-tu-it'*] adj. et n. m invar. Se dit d'une feuille d'impression formant 128 feuillets ou 256 pages, et du format obtenu avec cette feuille.

incération [*si-on*] n. f. (de *incérer*). *Chim.* Action d'incorporer la cire à une autre substance.

incérer [*ré*] v. a. (du préf. *in*, et du lat. *cera*, cire. — Se conj. comme *accélérer.*) Mêler de cire. Amener à la consistance de la cire.

incertain, e [*sèr-tin, è-ne*] adj. (préf. *in*, et *certain*). Douteux : *succès incertain.* Variable : *temps incertain.* Qui n'est pas fixé, déterminé : *l'heure incertaine de notre mort.* Qui est irrésolu : *être incertain de ce qu'on doit faire.* N. m. Ce qui est incertain : *ne quittez pas le certain pour l'incertain.* ANT. **Certain.**

incertainement [*sèr-tè-ne-man*] adv. D'une manière incertaine. (Peu us.) ANT. **Certainement.**

incertitude [*sèr*] n. f. (de *incertain*). Etat d'une personne irrésolue, incertaine : *être dans l'incertitude.* Défaut de certitude : *l'incertitude d'une nouvelle.* Variabilité : *incertitude du temps.* Inconstance : *l'incertitude de la fortune.* ANT. **Certitude.**

incertum opus, loc. lat. signif. : *Ouvrage incertain* et désignant, en construction, un appareil formé de grands blocs irréguliers, mais taillés de façon à s'enchâsser sans laisser de vide.

incessamment [*sè-sa-man*] adv. Sans cesse : *l'avare amasse incessamment. Par ext.* Sans délai, au plus tôt : *venez me voir incessamment.*

incessant [*sè-san*], **e** adj. Qui ne cesse pas : *soins incessants.* ANT. **Cessant.**

incessibilité [*sè-si*] n. f. *Dr.* Qualité de ce qui est incessible : *l'incessibilité d'un droit.* ANT. **Cessibilité.**

— ENCYCL. *Dr.* Le droit d'usage, le droit d'habitation ne peuvent être cédés. Les pensions à la charge du Trésor public sont incessibles et, en principe, insaisissables.

incessible [*sè-si-ble*] adj. (préf. *in*, et *cessible*). Qui ne peut être cédé : *les pensions sont incessibles.* ANT. **Cessible.**

inceste [*sès-te*] n. m. (lat. *incestus ;* de *in* priv., et du lat. *castus*, chaste). Commerce charnel entre proches parents. N. Qui s'est rendu coupable d'inceste : *autrefois, les incestes étaient punis de mort.* Adj. Incestueux : *Œdipe fut inceste et parricide.*

— ENCYCL. *Dr.* La loi ne prohibe les alliances entre parents et alliés que jusqu'au troisième degré, et le chef de l'Etat peut accorder des dispenses pour les parents au troisième degré et les alliés au deuxième. Mais l'inceste n'est puni que lorsqu'il est commis par un ascendant sur la personne d'un mineur non émancipé par le mariage, cas où il rentre dans la classe des attentats à la pudeur consommés ou tentés sans violence sur des mineurs, avec cette circonstance que le crime existe même lorsque la victime est âgée de plus de treize ans.

Les enfants incestueux ne peuvent être ni reconnus ni légitimés, ni admis à la recherche soit de la paternité soit de la maternité. Ils n'ont aucun droit de succession sur les biens de leur père ou mère décédés ; la loi leur accorde seulement les aliments.

incestueusement [*sès-tu-eu-ze-man*] adv. D'une manière incestueuse.

incestueux, euse [*sès-tu-eû, eu-ze*] adj. et n. Coupable d'inceste : *couple incestueux.* Entaché d'inceste : *union incestueuse.* Qui provient d'un inceste : *enfant incestueux.*

In-Chan, chaîne de montagnes de la Chine. C'est le rebord sud-oriental du plateau de Mongolie. Altitude moyenne 2.000 m.

inchangé, e adj. Qui n'a subi aucun changement : *situation inchangée, disait le Communiqué.*

inchantable adj. Qui ne peut être chanté : *musique, chanson inchantable.*

incharitable adj. Qui n'est pas charitable. ANT. **Charitable.**

inchâtié, e adj. Qui n'a pas été châtié.

inchavirable adj. *Navire inchavirable*, navire qui, grâce à une construction spéciale, ne peut pas chavirer.

Inchbald (Elisabeth SIMPSON, Mrs), femme de lettres et actrice anglaise, née à Stanningfield, m. à Kensington (1753-1821) ; auteur de comédies et d'un roman qui eut du succès : *Simple histoire.*

inchoatif, ive [*ko-a*] adj. (du lat. *inchoare*, commencer). *Gramm.* Se dit d'un verbe qui exprime un commencement d'action, comme *vieillir, s'endormir*, etc. (Les verbes inchoatifs latins en *scere* ont donné naissance à la conjugaison française du type *finir* [*finiscere.*])

Inchy, comm. du Nord, arr. et à 17 kil. de Cambrai, sur l'Erclin ; 1.510 h. Ch. de f. Nord. En partie détruite pendant la Grande Guerre.

incicatrisable [*za-ble*] adj. Qui ne peut être cicatrisé. (Peu us.) ANT. **Cicatrisable.**

incidemment [*da-man*] adv. D'une manière incidente. Accessoirement.

incidence [*dan-se*] n. f. (de *incident*). *Mécan.* Se dit de la direction suivant laquelle une ligne, un corps en rencontre, en frappe un autre. *Angle d'incidence*, compris entre un rayon incident CI sur un plan réfléchissant *xy* et la perpendiculaire menée au plan, du point I d'incidence (normale) : *l'angle d'incidence* A *est égal à l'angle de réflexion* B *formé par le rayon réfléchi* ID. *Point d'incidence*, le point de rencontre du rayon incident et de la surface. *Incidence de l'impôt*, détermination de la catégorie de contribuables qui supportent réellement la charge de l'impôt, bien que la loi ne les frappe pas directement.

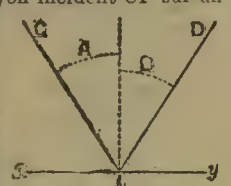

Incidence.

incident [*dan*] n. m. (du lat. *incidere*, tomber sur). Fait accessoire qui survient au cours d'un fait principal : *incident heureux, fatal. Pratiq.* Contestation accessoire qui survient au cours d'une action judiciaire. *Littér.* Fait ou récit accessoire qui interrompt l'action principale : *les romans populaires comportent une infinité d'incidents.*

incident [*dan*], **e** adj. (même étymol. que ci-dessus). Qui tombe sur une surface : *rayon incident. Gram. Proposition incidente*, proposition accessoire dans la phrase, rattachée par un pronom relatif à l'un des mots de la proposition principale pour en compléter la signification : *le fer*, qui est un métal précieux, *est tiré du sein de la terre. Pratiq.* Qui survient au cours d'une affaire : *question incidente.*

— ENCYCL. *Procéd.* Dans son sens restreint, le mot *incident* s'applique à une demande nouvelle faite par instance et se rattachant au fond de la demande primitive. Les demandes incidentes prennent différents noms, suivant les personnes qui les forment : on appelle *demande additionnelle*, celle formée par le demandeur originaire ; *demande reconventionnelle*, celle formée par le défendeur ; *demande en intervention*, celle formée par un tiers. La qualification d'*incidente* s'applique plus spécialement aux deux premières.

On appelle *faux incident* un moyen de procédure qu'on prend pour faire déclarer fausse ou falsifiée, et rejeter de la cause, une pièce signifiée, communiquée ou produite dans le cours de l'instruction ou de la procédure. Le *faux incident* est dit *civil* ou *criminel*, suivant que le procès est engagé au civil ou au criminel.

incidentaire [*dan-tè-re*] adj. Qui fait naître des incidents juridiques.

incidentel, elle [*dan-tèl, è-le*] adj. Qui a le caractère d'un incident.

incidenter [*dan-té*] v. n. Faire naître des incidents juridiques. Elever de mauvaises difficultés.

incidis in Scyllam cupiens vitare Charybdin (*Tu tombes dans Scylla en voulant éviter Charybde*). Vers de l'*Alexandréide* (v. 5, 301), de Gautier de Lille, équivalant à la locution française *tomber de Charybde en Scylla.* V. CHARYBDE.

incinérateur n. m. Appareil en forme de four, dans lequel se meuvent des hélices métalliques chargées d'immondices que l'on veut brûler.

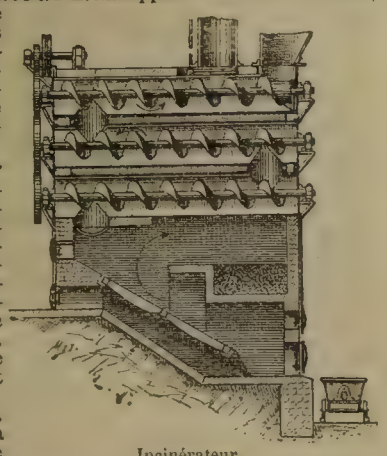
Incinérateur.

incinération [*si-on*] n. f. Action de réduire en cendres : *les Romains pratiquaient l'incinération des morts.* Etat de ce qui est réduit en cendres.

— ENCYCL. *Admin.* La mise en usage des appareils crématoires doit être autorisée par le préfet, après avis du conseil d'hygiène. Le maire du lieu du décès délivre le permis d'incinérer.

Toute incinération doit être préalablement autorisée par l'officier de l'état civil du lieu du décès, qui ne peut donner cette autorisation que sur le vu des pièces suivantes : 1° une demande écrite du membre de la famille ou de toute autre personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles ; 2° un certificat du médecin traitant, affirmant que la mort est le résultat d'une cause naturelle ; 3° le rapport d'un médecin assermenté commis par l'officier de l'état civil pour vérifier les causes du décès.

incinérer [*ré*] v. a. (lat. *incinerare ;* de *in*, en, et *cinis*, cendre. — Se conj. comme *accélérer.*) Réduire en cendres : *incinérer un cadavre.*

incipit [*pit*] n. m. invar. (en lat. *il commence*). Premiers mots d'un ouvrage : *catalogue d'incipit.*

incirconcis, e [*si, i-ze*] adj. et n. Qui n'est pas circoncis. Infidèle, gentil, dans le langage des Juifs. ANT. **Circoncis.**

incirconcision [*zi-on*] n. f. Etat de celui qui n'est pas circoncis. ANT. **Circoncision.**

incirconscriptible [*kons-krip*] adj. Qui ne peut être circonscrit.

incirconscrit [*kons-kri*], **e** adj. Qui n'est pas circonscrit.

incise [*si-ze*] n. f. (du lat. *incisus*, coupé). Petite phrase formant un sens à part, et jetée souvent au milieu d'une autre plus importante : *l'argent*, dit le

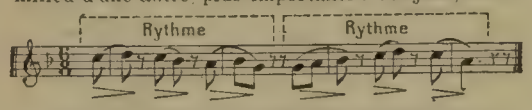

Incise (les incises sont marquées par le signe >).

sage, *ne fait pas le bonheur. Musiq.* Groupe de notes formant un fragment d'un rythme. (La première note d'une incise est forte, accentuée ; la dernière, qui apporte à l'oreille la sensation d'un petit repos, est ordinairement faible.)

inciser [*zé*] v. a. (lat. *incidere*). Faire une incision.

inciseur [*zeur*] n. m. Outil d'arboriculture, en forme de sécateur, et au moyen duquel on pratique l'incision annulaire. Instrument qui sert à faire des incisions chirurgicales.



Inciseur pour vigne.

incisif [*zif*], **ive** adj. Qui incise. *Fig.* Pénétrant, mordant : *critique incisive.* N. et adj. f. *Incisive, dents incisives*, dents de devant, qui coupent les aliments.

incision [*zi-on*] n. f. (lat. *incisio*). Coupure. Taillade faite par un instrument tranchant : *faire une incision avec un bistouri. Arboric.* Opération consistant à enlever un fragment d'écorce à une branche à fleur ou à fruit.

— ENCYCL. *Arboric.* Les fleurs étant des rameaux avortés, la floraison et la fructification sont consécutives au ralentissement de la végétation feuillue, et l'on conçoit que certaines opérations pratiquées sur des rameaux, dans le but d'en diminuer la vigueur en en troublant les fonctions, auront pour effet de les faire fleurir ou fructifier dans de meilleures conditions.

C'est le but que l'on poursuit en effectuant une incision de l'écorce. Cette incision est le plus souvent annulaire. Au moyen d'une serpette, ou mieux d'un inciseur, on enlève un fragment circulaire, une bague d'écorce ; la partie du rameau située au-dessus de l'incision (c'est-à-dire du côté opposé aux racines) augmente de diamètre, le bois s'endurcit, la floraison y est plus abondante.



A, incision annulaire.

Cette opération est pratiquée couramment sur les arbres fruitiers ; en viticulture, elle rend de grands services contre la coulure ; on fait l'incision sur les rameaux juste au-dessous des grappes de fleurs.

— *Chir.* L'incision peut être indiquée pour ouvrir un abcès, une collection kystique, ou bien c'est le premier temps d'une opération grave. Les instruments que l'on emploie sont : le bistouri, les ciseaux, le thermocautère, etc.

incisivement [*zi-ve-man*] adj. D'une manière incisive.

incitabilité n. f. Caractère de ce qui est incitable.

incitable adj. Qui peut être incité.

incitant [*tan*], **e** adj. *Méd.* Qui donne du ton. N. m. : *un incitant.*

incitateur, trice adj. et n. Qui incite.

incitation [*si-on*] n. f. Action d'inciter.

Incitatus, nom du cheval de Caligula, que cet empereur dément voulait associer au consulat.

inciter [*té*] v. a. (lat. *incitare ;* de *in*, dans, et *citare*, pousser). Pousser à : *inciter à la révolte.*

incito-moteur adj. Se dit de l'action des centres nerveux qui détermine la contraction des muscles par l'intermédiaire des nerfs moteurs.

incito-motricité n. f. Action incito-motrice.

incivil, e adj. Qui manque de civilité : *homme, langage incivil.* ANT. **Civil, courtois, poli.**

incivilement [*man*] adv. D'une manière incivile. (Peu us.) ANT. **Civilement.**

incivilisable [*za-ble*] adj. Qui ne peut être civilisé. ANT. **Civilisable.**

incivilisé [*zé*], **e** adj. Qui n'est point civilisé. ANT. **Civilisé.**

incivilité n. f. Manque de civilité. Action ou parole incivile : *commettre une incivilité.* ANT. **Civilité.**

incivique adj. Qui manque de civisme. ANT. **Civique.**

inciviquement [*ke-man*] adv. D'une manière incivique. ANT. **Civiquement.**

incivisme [*vis-me*] n. m. Absence de civisme. ANT. **Civisme.**

inclairvoyance [*voi-ian-se*] n. f. Défaut de clairvoyance. ANT. **Clairvoyance.**

inclairvoyant [*voi-ian*], **e** adj. Qui n'est pas clairvoyant. ANT. **Clairvoyant.**

inclassable adj. Qui ne peut être classé.

inclémence [*man-se*] n. f. Défaut de clémence : *l'inclémence d'un roi. Fig.* Rigueur : *l'inclémence de la température.* ANT. **Clémence, indulgence, bonté.**

inclément [*man*], **e** adj. Qui n'a pas de clémence : *juge inclément. Fig.* Rigoureux : *saison inclémente.* ANT. **Clément, bon.**

inclinaison [*nè-zon*] n. f. (de *incliner*). Etat de ce qui est incliné : *inclinaison d'un terrain.* Obliquité de deux lignes, de deux surfaces ou de deux corps l'un par rapport à l'autre. *Astron.* Angle formé par le plan de l'orbite d'une planète avec le plan de l'écliptique. *Inclinaison magnétique*, angle que forme, avec l'horizon, une aiguille aimantée suspendue librement par son centre de gravité : *les lieux de la terre présentant la même inclinaison sont situés sur une courbe ou ligne isogone.*

inclinant [*nan*], **e** adj. (de *incliner*). Se dit d'un cadran solaire dont le plan n'est ni vertical ni horizontal, mais oblique à l'horizon.

inclination [*si-on*] n. f. (lat. *inclinatio*). Action de pencher la tête ou le corps en signe d'acquiescement ou de respect. *Fig.* Disposition, penchant naturel à quelque chose : *inclination vicieuse.* Affection, amour : *mariage d'inclination. Fam.* La personne qu'on aime : *épouser son inclination.*

— ENCYCL. *Philos.* Les inclinations sont les tendances naturelles qui nous portent vers les objets. On distingue les *inclinations personnelles* (instinct de conservation, amour de soi), les *inclinations altruistes* (inclinations domestiques, sociales), et les *inclinations morales* ou *idéales* (amour du beau, sentiments moraux, sentiments religieux).

inclinatoire n. m. Instrument utilisé autrefois pour mesurer l'inclinaison ou pente d'un plan sur l'horizon.

inclinement [*man*] n. m. Action d'incliner.

incliner [*né*] v. a. (lat. *inclinare ;* de *in*, vers, et *clinare*, pencher). Baisser, pencher : *incliner la tête. Fig.* Soumettre : *incliner sa volonté devant un ordre.* Rendre enclin à : *l'expérience nous incline à l'indulgence.* V. n. Aller en penchant : *mur qui incline. Fig.* Avoir une tendance pour : *incliner à la miséricorde, à la paix.* **S'incliner** v. pr. Se pencher par respect, par crainte. *Fig.* : *S'incliner devant une noble douleur.*

inclinomètre n. m. (du rad. de *inclinaison*, et du gr. *metron*, mesure). *Physiq.* Sorte d'inductomètre destiné à mesurer la valeur de l'inclinaison magnétique au moyen des courants induits, dans un circuit mobile, par le champ terrestre.

inclure v. a. (lat. *includere*). Renfermer, insérer : *inclure une note dans une lettre.* (Ne s'emploie guère qu'au part. passé.) V. INCLUS. ANT. **Exclure.**

inclus, e [*klu, u-ze*] partic. passé. Enfermé, contenu dans. *Ci-inclus*, enfermé, inséré ici. V. JOINT (adj.). ANT. **Exclu.**

inclusif [*zif*], **ive** adj. Qui renferme en soi : *propositions inclusives l'une de l'autre.* ANT. **Exclusif.**

inclusion [*zi-on*] n. f. (lat. *inclusio*). Action d'inclure. Etat d'une chose incluse. *Histol.* Opération destinée à introduire dans un tissu anatomique une substance solide permettant de découper ce tissu en tranches minces. ANT. **Exclusion.**

inclusive [*zi-ve*] n. f. Introduction, dans le conclave, d'un cardinal arrivé après les délais fixés par le règlement.

inclusivement [*zi-ve-man*] adv. Y compris. ANT. **Exclusivement.**

incoagulable adj. Qui ne se coagule pas. ANT. **Coagulable.**

In cœna Domini (*bulle*), bulle pontificale commençant par ces mots, et qu'on lisait autrefois (avant 1773), à Rome, le jeudi saint. Elle était dirigée contre les hérétiques et contre tous ceux qui chercheraient à restreindre la juridiction ecclésiastique.

incoercibilité [*ko-èr*] n. f. Caractère de ce qui est incoercible. ANT. **Coercibilité.**

incoercible [*ko-èr*] adj. Qu'on ne peut comprimer : *fluide incoercible.* Qu'on ne peut pas contenir : *vomissements incoercibles.* ANT. **Coercible.**

incogitance n. f. (du préf. *in*, et du lat. *cogitare*, penser). Etat d'esprit dans lequel on ne pense pas à telle ou telle chose.

incognito [*gn* mll.] adv. (mot. ital. dérivé du lat. *incognitus*, inconnu). Sans être connu. Sous un nom supposé : *les souverains voyagent souvent incognito.* Secrètement. N. m. *Garder l'incognito*, ne vouloir pas être connu.

incognoscible [*kogh-nos-si-ble*] adj. (du lat. *in*, non, et *cognoscere*, connaître). Qui est inaccessible à l'intelligence humaine.

incohérence [*ko-é-ran-se*] n. f. Etat de ce qui est incohérent. *Fig. : l'incohérence des idées.* ANT. **Cohérence.**

incohérent [*ko-é-ran*], **e** adj. Qui manque de cohérence : *assemblage incohérent. Fig.* Qui manque de liaison, d'accord dans les parties : *paroles incohérentes.* ANT. **Cohérent.**

incohésion [*ko-é-zi-on*] n. f. Défaut de cohésion. ANT. **Cohésion.**

incolat [*la*] n. m. (du lat. *incola*, habitant). Indigénat.

incoloration [*si-on*] n. f. Etat de ce qui est incolore. ANT. **Coloration.**

incolore adj. (lat. *incolor*). Qui n'est point coloré : *l'alcool pur est incolore. Fig.* Qui manque d'éclat : *style incolore.* ANT. **Coloré.**

incomber [*kon-bé*] v. n. (du lat. *incumbere*, peser sur). Etre imposé, revenir à : *cette tâche lui incombe.*

incombustibilité [*kon-bus-ti*] n. f. Qualité de ce qui est incombustible. ANT. **Combustibilité.**

incombustible [*kon-bus-ti-ble*] adj. Qui ne peut être brûlé : *l'amiante est incombustible.* ANT. **Combustible.**

incomestible [*mès-ti-ble*] adj. Qui ne peut être mangé. ANT. **Comestible.**

income-tax [*in-ko-me-taks*] n. m. (de l'angl. *income*, revenu, et *tax*, impôt). En Angleterre, impôt sur le revenu.

— ENCYCL. L'income-tax, établi en Angleterre depuis la fin du XVIIIe siècle, frappe les revenus, même ceux provenant du travail personnel, ainsi que les appointements des fonctionnaires de l'Etat. Il a pour assiette la déclaration du contribuable, vérifiée soit directement, soit indirectement. Le refus de déclaration entraîne une amende et un triple droit.

incommensurabilité [*kom'-man*] n. f. Caractère, état de ce qui est incommensurable. ANT. **Commensurabilité.**

incommensurable [*kom'-man*] adj. *Géom.* Se dit de deux grandeurs qui n'ont point de mesure commune : *la circonférence du cercle est incommensurable avec son diamètre.* D'une étendue, d'une grandeur considérable : *espace incommensurable.* ANT. **Commensurable.**

— ENCYCL. *Mathém.* Deux grandeurs de même espèce sont incommensurables entre elles lorsqu'elles n'ont pas de commune mesure, c'est-à-dire lorsqu'il n'existe pas d'autre grandeur de même espèce qui soit contenue un nombre exact de fois dans chacune d'elles. La diagonale et le côté d'un carré sont incommensurables.

Nombre incommensurable, V. NOMBRE.

incommensurablement [*kom'-man, man*] adv. D'une manière incommensurable.

incommisération [*kom'-mi-zé-ra-si-on*] n. f. Défaut de commisération.

incommodant [*ko-mo-dan*], **e** adj. Qui gêne, incommode : *l'odeur incommodante du phénol.* ANT. **Accommodant.**

incommode [*ko-mo-de*] adj. (lat. *incommodus*). Dont on ne peut se servir avec facilité : *outil incommode.* Qui cause du malaise, de la fatigue, de l'ennui : *chaleur, bruit incommode.* Fâcheux : *voisin incommode. Etablissements incommodes, insalubres et dangereux*, établissements industriels dont le fonctionnement et le voisinage présentent des inconvénients, et qui sont, par suite, soumis à une réglementation administrative spéciale. ANT. **Commode.**

incommodé, e [*ko-mo*] adj. Un peu malade.

incommodément [*ko-mo-dé-man*] adv. Avec incommodité : *être assis incommodément.* ANT. **Commodément.**

incommoder [*ko-mo-dé*] v. a. (lat. *incommodare*). Causer de l'incommodité, du malaise. Rendre un peu malade : *son rhume l'incommode. Fig.* Gêner, être à charge. ANT. **Accommoder.**

incommodité [*ko-mo*] n. f. Gêne, malaise, défaut de commodité, légère indisposition. Infirmité : *la vieillesse entraîne d'inévitables incommodités.* ANT. **Commodité.**

incommodo. V. COMMODO.

incommuable [*ko-mu*] adj. Qui ne peut être commué. ANT. **Commuable.**

incommunicabilité [*ko-mu*] n. f. Caractère de ce qui ne peut être communiqué.

incommunicable [*ko-mu*] adj. Qu'on ne peut communiquer. Dont on ne peut faire part : *des honneurs, des droits incommunicables.* ANT. **Communicable.**

incommuniqué [*ko-mu-ni-ké*], **e** adj. Qui n'est pas ou n'a pas été communiqué.

incommutabilité [*ko-mu*] n. f. *Dr.* Qualité de ce qui est incommutable.

incommutable [*ko-mu*] adj. *Dr.* Qui ne peut être légitimement dépossédé. Qui ne peut changer de propriétaire : *propriétaire incommutable.* ANT. **Commutable.**

incommutablement [*ko-mu, man*] adv. De manière à ne pouvoir être dépossédé. (Peu us.)

incomparabilité [*kon*] n. f. Qualité de ce qui est incomparable.

incomparable [*kon*] adj. A qui ou à quoi rien ne peut être comparé : *éclat incomparable.* ANT. **Comparable.**

incomparablement [*kon, man*] adv. Sans comparaison, infiniment.

incomparé, e [*kon*], adj. Qui n'est pas ou n'a pas été comparé.

incompassion [*kon-pa-si-on*] n. f. Manque de compassion. ANT. **Compassion.**

incompatibilité [*kon*] n. f. (du préf. *in*, et de *compatible*). Antipathie de caractères : *incompatibilité d'humeur.* Différence essentielle qui fait que deux choses ne peuvent être associées. Impossibilité légale d'exercer à la fois certaines fonctions : *il y a incompatibilité entre les fonctions de député et celles de préfet. Alg. Incompatibilité des équations*, cas où les équations ne peuvent être vérifiées par un même système de valeur des inconnues. ANT. **Compatibilité.**

— ENCYCL. *Dr.* Le principe de la séparation des pouvoirs a amené le législateur, dans presque tous les pays, à rendre incompatibles l'exercice simultané de certaines fonctions ou de mandats électifs et d'une fonction publique.

Il y a incompatibilité entre les fonctions administratives, judiciaires ou militaires. Un préfet ne peut être administrateur d'un département et juge ou général. Il y a incompatibilité entre les mandats législatifs et les fonctions rétribuées sur les fonds de l'Etat, à l'exception des suivantes : ministre, sous-secrétaire d'Etat, ambassadeur, ministre plénipotentiaire, préfet de la Seine ou de police, premiers présidents des cours de cassation, des comptes, d'appel de Paris ; procureurs généraux près les cours de cassation, des comptes et d'appel de Paris ; professeurs nommés au concours ou sur la présentation des corps où la vacance s'est produite.

A l'inverse de l'inéligibilité, qui vicie l'élection, l'incompatibilité oblige seulement l'élu à l'option, dans un délai variable avec les nouvelles fonctions électives.

— *Pharm.* Il existe des incompatibilités physiques : c'est ainsi que l'eau et les corps gras ne peuvent être mélangés directement ; il faut les émulsionner en ajoutant certaines substances. Les incompatibilités chimiques rendent inexécutables certaines formules médicales et peuvent donner, par réaction de plusieurs corps inoffensifs des composés toxiques. Par exemple, du calomel mélangé à de l'eau de laurier-cerise donne du cyanure de mercure toxique.

incompatible [*kon*] adj. Qui empêche deux personnes de s'accorder : *caractères incompatibles.* Se dit des maladies qui ne peuvent coexister chez le même sujet. Se dit en pharmacie des substances qu'on ne peut mélanger sans inconvénient. Qui ne peut exister simultanément dans un même objet. Se dit des fonctions qui ne peuvent être réunies aux mains d'une même personne. *Alg. Equations incompatibles*, équations qui présentent le caractère d'incompatibilité. ANT. **Compatible.**

incompatiblement [*kon, man*] adv. D'une manière incompatible.

incompatissant [*kon-pa-ti-san*], **e** adj. Qui n'a pas de compassion. ANT. **Compatissant.**

incompensable [*kon-pan*] adj. Qui ne peut être compensé. ANT. **Compensable.**

incompensé, e [*kon-pan*] adj. Qui n'est pas, qui n'a pas été compensé.

incompétemment [*kon-pé-ta-man*] adv. Sans compétence. Par un juge incompétent.

incompétence [*kon-pé-tan-se*] n. f. Etat d'un juge ou d'un tribunal qui n'a pas le pouvoir de statuer sur la contestation qui lui est soumise : *réclamer l'incompétence d'un tribunal.* Inaptitude à décider, à faire quelque chose. ANT. **Compétence.**

— ENCYCL. *Dr.* L'incompétence est de deux sortes : l'incompétence *matérielle* (*ratione materiæ*), ou à raison de la matière, existe lorsque le tribunal saisi n'est pas institué pour en connaître (par exemple, lorsqu'une affaire d'assassinat est soumise à un tribunal correctionnel) ; l'incompétence est *personnelle* (*ratione personæ*), ou à raison de la personne, lorsque le défendeur est cité devant un autre tribunal que celui qui doit connaître de la cause en raison de la qualité de la partie.

incompétent [*kon-pé-tan*], **e** adj. Qui n'est pas compétent : *juge, tribunal incompétent.* Qui n'a pas l'autorité ou les connaissances nécessaires pour se prononcer sur une chose, pour élaborer un travail. ANT. **Compétent.**

incomplaisance [*kon-plè-zan-se*] n. f. Manque de complaisance. ANT. **Complaisance.**

incomplaisant [*kon-plè-zan*], **e** adj. Qui manque de complaisance. ANT. **Complaisant.**

incomplet [*kon-plè*], **ète** adj. (lat. *incompletus*). Qui n'est pas complet : *ouvrage incomplet. Bot.* Se dit d'une fleur dépourvue de quelque organe. ANT. **Complet.**

incomplètement [*kon, man*] adv. D'une manière incomplète. ANT. **Complètement.**

incomplexe [*kon-plèk-se*] adj. (lat. *incomplexus*). Qui est simple, qui n'est pas complexe. *Gramm.* Qui n'a pas de complément : *sujet, attribut incomplexe.* ANT. **Complexe.**

incomplexité [*kon-plè-ksi*] n. f. Qualité de ce qui n'est pas complexe. ANT. **Complexité.**

incomposé, e [*kon*] adj. Qui n'est pas composé. ANT. **Composé.**

incompossible [*kon-po-si-ble*] adj. Se dit des idées qui ne peuvent subsister ensemble.

incompréhensibilité [*kon-pré-an*] n. f. Etat de ce qui est incompréhensible. ANT. **Compréhensibilité.**

incompréhensible [*kon-pré-an*] adj. Qu'on ne peut comprendre : *raisonnement incompréhensible.* Impossible à expliquer : *texte incompréhensible.* Bizarre : *homme, caractère incompréhensible.* ANT. **Compréhensible.**

incompréhensiblement [*kon-pré-an, man*] adv. D'une manière incompréhensible. (Peu us.)

incomprenable [*kon*] adj. Syn. peu us. de INCOMPRÉHENSIBLE.

incompressibilité [*kon-prè-si*] n. f. Qualité de ce qui est incompressible. ANT. **Compressibilité.**

incompressible [*kon-prè-si-ble*] adj. Qui ne peut être réduit à un moindre volume par une pression quelconque : *l'eau est à peu près incompressible.* ANT. **Compressible.**

incomprimé, e [*kon*] adj. Qui n'est pas comprimé. ANT. **Comprimé.**

incompris, e [*kon-pri, i-ze*] n. et adj. Qui n'est point compris. Qui n'est pas apprécié à sa valeur : *poète incompris.* ANT. **Compris.**

incomptable [*kon-ta-ble*] adj. Que l'on ne peut compter. ANT. **Comptable.**

inconcessible [*kon-sè-si-ble*] adj. Que l'on ne peut concéder. ANT. **Concessible.**

inconcevabilité n. f. Qualité de ce qui ne peut être conçu.

inconcevable adj. Qu'on ne peut concevoir, comprendre. *Par exagér.* Surprenant, extraordinaire : *une méprise inconcevable.* Dont la conduite est étrange : *homme inconcevable.* ANT. **Concevable.**

inconcevablement [*man*] adv. D'une manière inconcevable.

inconciliabilité n. f. Caractère des choses qui sont inconciliables.

inconciliable adj. Qu'on ne peut concilier : *des plaideurs inconciliables.* Se dit des choses qui s'excluent mutuellement : *la charité et l'égoïsme sont inconciliables.* ANT. **Conciliable.**

inconciliablement [*man*] adv. D'une manière inconciliable.

inconciliant [*li-an*], **e** adj. Qui n'est pas conciliant. ANT. **Conciliant.**

inconciliation [*si-on*] n. f. Refus de se laisser concilier : *procès-verbal d'inconciliation.* Etat de ce qui n'est pas concilié. ANT. **Conciliation.**

inconcilié, e adj. Qui n'est pas, qui n'a pas été concilié.

inconcluant [*an*], **e** adj. Qui n'est pas concluant : *raison inconcluante.* ANT. **Concluant.**

inconcrescible [*krès-si-ble*] adj. Qui n'est pas concrescible. ANT. **Concrescible.**

inconçu, e adj. Qui n'est pas conçu.

inconditionné, e [*si-o-né*] adj. Qui n'est pas soumis à une action restrictive. Absolu. ANT. **Conditionné.**

inconditionnel, elle [*si-o-nel, è-le*] adj. Qui n'est point conditionnel. ANT. **Conditionnel.**

inconditionnellement [*si-o-nè-le-man*] adv. D'une manière inconditionnelle. ANT. **Conditionnellement.**

inconducteur, trice [*duk*] adj. *Physiq.* Qui n'est pas conducteur de la chaleur ou de l'électricité.

inconduite n. f. Défaut de moralité dans la conduite ; mauvaise conduite.

inconfessé, e [*fé-sé*] adj. Qui ne s'est pas confessé : *mourir inconfessé.* On a dit INCONFÈS, ESSE.

inconfiance n. f. Défaut de confiance. ANT. **Confiance.**

inconfiant [*fi-an*], **e** adj. Qui manque de confiance. ANT. **Confiant.**

inconformité n. f. Défaut de conformité. ANT. **Conformité.**

inconfortable adj. Qui manque de confortable.

incongédiable adj. Que l'on ne peut congédier. ANT. **Congédiable.**

incongelable adj. Qui ne peut être congelé.

incongelé, e adj. Qui n'a pas été congelé.

incongru, e adj. (lat. *incongruus*). Qui pèche contre les règles du savoir-vivre, de la bienséance : *réponse incongrue.* ANT. **Congru.**

incongruité n. f. Caractère de ce qui est incongru. Action, parole contraire à la bienséance : *dire des incongruités ; faire une incongruité.* ANT. **Congruité.**

incongrûment [*man*] adv. D'une manière incongrue. ANT. **Congrûment.**

inconjugable adj. Qui ne peut être conjugué. ANT. **Conjugable.**

inconjugal, e, aux adj. Qui n'est pas conjugal. ANT. **Conjugal.**

inconnaissabilité n. f. Caractère de ce qu'on ne peut pas connaître.

inconnaissable [*ko-nè-sa-ble*] adj. Qui ne peut être connu : *la raison dernière du monde est inconnaissable.* N. m. Ce qui ne peut être connu. *Philos.* Nom donné par H. Spencer à l'absolu ou force illimitée que révèlent les phénomènes et que la relativité de toute connaissance empêche de concevoir adéquatement. ANT. **Connaissance.**

inconnaissance [*ko-nè-san-se*] n. f. Défaut de connaissance, ignorance. ANT. **Connaissance.**

inconnexe [*kon'-nèk-se*] adj. Qui n'est pas connexe.

inconnexion [*kon'-nèk-si-on*] ou **inconnexité** [*kon'-nèk-si*] n. f. Défaut de connexion ou de connexité.

inconnu, e [*ko-nu*] adj. Qui n'est point connu : *pays inconnu.* Qui n'a pas de notoriété : *artiste inconnu.* Qu'on n'a point encore éprouvé : *sensations inconnues.* N. Personne qu'on ne connaît pas. N. m. Chose qu'on ignore : *passer du connu à l'inconnu.* N. f. *Math.* Grandeur cherchée dans la solution d'un problème : *la lettre* x *désigne l'inconnue d'une équation.* ANT. **Connu.** ALLUS. HIST. V. DEO IGNOTO.

inconquérable [*ké*] adj. Qui ne peut être conquis.

inconquis, e [*ki, i-ze*] adj. Qui n'a pas été conquis. ANT. **Conquis.**

inconsciemment [*kon-si-a-man*] adv. D'une manière inconsciente : *se rendre inconsciemment complice d'une vilenie.* ANT. **Consciemment.**

inconscience [*kon-si-an-se*] n. f. Etat de celui qui est inconscient.

inconscient [*kon-si-an*], **e** adj. Qui n'est pas conscient, qui n'a pas conscience de ses actes. Dont on n'a pas conscience : *beaucoup de phénomènes physiologiques importants sont inconscients.* N. : *une inconsciente.* N. m. Ce dont on n'a pas conscience. ANT. **Conscient.**

— ENCYCL. Un phénomène est inconscient lorsqu'il se produit chez un être sans que cet être en soit immédiatement prévenu. Un phénomène psychologique inconscient semble à première vue contradictoire, le phénomène psychologique étant essentiellement un phénomène connu par la conscience. Il existe cependant des faits psychologiques inconscients. C'est ainsi que le bruit de la mer est constitué par l'addition des bruits non perçus que font en se choquant deux gouttes d'eau, et la mémoire est due à l'accumulation des faits psychologiques qui sont en nous à notre insu. Constatant la place considérable qu'occupe l'inconscient, certains philosophes ont voulu voir en lui le principe même du monde. Pour Hartmann, l'inconscient désigne l'ensemble des causes inconnues, qui produit successivement tous les êtres sans avoir conscience du but poursuivi.

inconséquemment [*ka-man*] adv. Avec inconséquence. ANT. **Conséquemment.**

inconséquence [*kan-se*] n. f. Défaut de conséquence dans les idées, dans les actions. Chose dite ou faite sans conséquence dans les idées. ANT. **Conséquence.**

inconséquent [*kan*], **e** adj. Qui n'est pas conforme à la logique : *conduite inconséquente.* Dont on ne calcule pas les suites : *démarche inconséquente.* Qui se contredit dans sa conduite et ses discours : *homme inconséquent. Femme inconséquente*, qui oublie par légèreté les bienséances de son sexe. ANT. **Conséquent.**

inconservable [*sèr*] adj. Que l'on ne peut conserver.

inconsidération [*si-on*] n. f. Défaut d'attention, de réflexion. Etat d'une personne qui n'est pas considérée. Manque d'égards, d'estime. (Vx.)

inconsidéré, e adj. Etourdi, imprudent. Fait ou dit avec irréflexion : *proposition inconsidérée.*

inconsidérément [*man*] adv. Etourdiment : *s'engager inconsidérément dans une spéculation.*

inconsistance [*sis-tan-se*] n. f. Défaut de consistance : *l'inconsistance de la vase. Fig.* Manque de suite, d'ensemble : *l'inconsistance des idées.* ANT. **Consistance.**

inconsistant [*sis-tan*], **e** adj. Qui manque de consistance, de fermeté. Au pr. et au fig. : *Louis XVI était d'un caractère inconsistant.* ANT. **Consistant.**

inconsolable adj. Qui ne peut être consolé : *Artémise fut une veuve inconsolable.* ANT. **Consolable.**

inconsolablement [*man*] adv. De manière à ne pouvoir être consolé.

inconsolé, e adj. Qui n'est pas consolé : *mère inconsolée.* ANT. **Consolé.**

inconsommable [*so-ma-ble*] adj. Qui ne peut être consommé. ANT. **Consommable.**

inconsommé [*so-mé*], **e** adj. Qui n'est pas, qui n'a pas été consommé. ANT. **Consommé.**

inconstamment [*kons-ta-man*] adv. Avec inconstance. (Peu us.) ANT. **Constamment.**

inconstance [*kons-tan-se*] n. f. Facilité à changer d'opinion, de résolution, de conduite : *inconstance en amour. Fig.* Instabilité : *l'inconstance du temps, de la fortune*, etc. ANT. **Constance, fidélité.**

inconstant [*kons-tan*], **e** adj. et n. (lat. *inconstans*). Volage, sujet à changer : *inconstant dans ses amitiés.* En parlant des choses, instable, mobile : *saison inconstante.* ANT. **Constant, fidèle, persévérant.**

inconstitué, e [*kons-ti*] adj. Qui n'est pas constitué. ANT. **Constitué.**

inconstitutionnalité [*kons-ti-tu-si-o-na*] n. f. Etat de ce qui est inconstitutionnel. ANT. **Constitutionnalité.**

inconstitutionnel, elle [*kons-ti-tu-si-o-nèl, è-le*] adj. Contraire à la constitution. ANT. **Constitutionnel.**

inconstitutionnellement [*kons-ti-tu-si-o-nè-le-man*] adv. D'une manière inconstitutionnelle. ANT. **Constitutionnellement.**

inconsulté, e adj. Qui n'est pas ou n'a pas été consulté.

inconsumé, e adj. Qui n'est pas consumé.

incontable adj. Qui ne peut être conté.

incontaminé, e adj. Non contaminé. ANT. **Contaminé.**

incontestabilité [*tès-ta*] n. f. Qualité de ce qui est incontestable. ANT. **Contestabilité.**

incontestable [*tès-ta-ble*] adj. Qui ne peut être contesté : *vérité incontestable.* ANT. **Contestable.**

incontestablement [*tès-ta-ble-man*] adv. D'une manière incontestable.

incontesté, e [*tès-té*] adj. Qui n'est point contesté : *droit incontesté.* ANT. **Contesté.**

incontinemment [*na-man*] adv. Par incontinence ; avec incontinence.

incontinence [*nan-se*] n. f. (lat. *incontinentia*). Vice opposé à la vertu de continence. *Incontinence de langage*, manque de modération dans les discours. *Méd.* Emission involontaire de l'urine, des matières fécales, etc. ANT. **Continence.**

— ENCYCL. *Méd.* Il peut y avoir incontinence du sperme (spermatorrhée), incontinence des matières fécales, et surtout incontinence d'urine, c'est-à-dire absence ou perte de la faculté de retenir les urines dans la vessie. Cette infirmité existe chez les enfants et se soigne par l'hydrothérapie, par l'usage de certains médicaments (belladone, antipyrine), par les injections dans l'espace épidural, la psychothérapie, etc. Chez les adultes, elle est due à une paralysie du sphincter vésical ou à l'hypertrophie de la prostate.

incontinent [*nan*], **e** adj. (lat. *incontinens*). Qui n'est pas chaste. Qui manque de modération dans ses propos, sa conduite. Qui laisse écouler les matières qu'il contient : *une vessie incontinente.* ANT. **Continent.**

incontinent [*nan*] adv. (lat. *in continenti* [sous-entend. *tempore*]). Aussitôt, sur-le-champ : *ordre de déguerpir incontinent.*

incontingent [*tin-jan*], **e** adj. Qui n'est pas contingent. ANT. **Contingent.**

incontinu, e adj. Qui n'est pas continu. ANT. **Continu.**

incontinuité n. f. Défaut de continuité. ANT. **Continuité.**

incontradiction [*dik-si-on*] n. f. Absence de contradiction. Accord dans la manière de penser. ANT. **Contradiction.**

incontrit [*trî*], **e** adj. Qui n'est pas contrit.

incontrôlable adj. Qui ne peut pas être contrôlé : *assertion incontrôlable.* ANT. **Contrôlable.**

incontrôlé, e adj. Qui n'est pas ou n'a pas été contrôlé.

incontroversable [*vèr*] adj. Qui ne peut être controversé. ANT. **Controversable.**

incontroversé, e [*vèr*] adj. Qui n'est pas controversé.

inconvaincu, e [*vin-ku*] adj. Qui n'est pas convaincu. ANT. **Convaincu.**

inconvenable adj. Qui n'est pas convenable. ANT. **Convenable.**

inconvenablement [*man*] adv. D'une manière inconvenable. ANT. **Convenablement.**

inconvenance n. f. Caractère de ce qui est inconvenant. Action ou parole contraire aux convenances : *commettre une inconvenance.* ANT. **Convenance.**

inconvenant [*nan*], **e** adj. Qui blesse les convenances : *propos inconvenants.* ANT. **Convenant, convenable, bienséant.**

inconvénient [*ni-an*] n. m. (du pr. *in*, et du lat. *conveniens*, qui convient). Ce qu'une affaire, une résolution prise produit de fâcheux. Désavantage attaché à un acte.

inconversible [*vèr*] adj. *Logiq.* Se dit d'une proposition dont la réciproque est fausse.

inconverti, e [*vèr*] adj. Qui n'est pas converti.

inconvertible [*vèr*] ou **inconvertissable** [*vèr-ti-sa-ble*] adj. Qu'on ne peut convertir à la religion. (VX.) Qui ne peut être converti en autre chose : *papier-monnaie inconvertible en espèces.* ANT. **Convertible.**

inconviction [*vik-si-on*] n. f. Défaut de conviction. ANT. **Conviction.**

incoordination [*si-on*] n. f. Absence de coordination : *l'incoordination des mouvements accompagne souvent les lésions du cervelet.* ANT. **Coordination.**

incoordonné, e adj. Qui manque de coordination. ANT. **Coordonné.**

incorporable adj. Qui peut être incorporé.

incorporalité n. f. Qualité des êtres incorporels. ANT. **Corporalité.**

incorporant, e [*ran*] adj. Qui incorpore.

incorporation [*si-on*] n. f. Action d'incorporer, de s'incorporer : *l'incorporation des recrues dans un régiment.* Etat des choses incorporées.

incorporéité n. f. Etat d'un être incorporel.

incorporel, elle [*rèl, è-le*] adj. Qui n'a point de corps, qui ne tombe pas sous les sens. *Dr.* Se dit des choses qui ne tombent pas sous les sens et sont cependant susceptibles d'appropriation : *le droit d'usufruit est un bien incorporel.* ANT. **Corporel.**

incorporer [*ré*] v. a. (lat. *incorporare ;* de *in*, dans, et *corpus, oris*, corps). Faire qu'une chose fasse corps avec une autre : *incorporer de l'huile dans de la cire.* Faire entrer dans un corps de troupes : *incorporer un conscrit.*

incorrect, e [*kor-rèkt*] adj. Qui n'est pas correct : *tenue incorrecte.* ANT. **Correct.**

incorrectement [*kor-rèk-te-man*] adv. D'une manière incorrecte : *s'exprimer incorrectement en français.* ANT. **Correctement.**

incorrection [*kor-rèk-si-on*] n. f. Défaut de correction : *incorrection de style.* Violation d'une règle, d'un usage : *incorrection dans les manières, dans la tenue.* Endroit incorrect d'un ouvrage. Action incorrecte. ANT. **Correction.**

incorrigé [*ko-ri-jé*], **e** adj. Qui n'est pas ou n'a pas été corrigé. ANT. **Corrigé.**

incorrigibilité [*ko-ri*] n. f. Défaut de celui qui est incorrigible.

incorrigible [*ko-ri*] adj. Qu'on ne peut corriger : *un paresseux incorrigible.* ANT. **Corrigible.**

incorrigiblement [*ko-ri, man*] adv. D'une manière incorrigible.

incorrompable [*ko-ron*] adj. Se disait pour *incorruptible.* (VX.)

incorrompu, e [*ko-ron*] adj. Qui n'est pas corrompu. ANT. **Corrompu.**

incorruptibilité [*ko-rup*] n. f. Qualité de ce qui ne peut se corrompre. Qualité de celui qui est incorruptible : *l'incorruptibilité d'un juge.* ANT. **Corruptibilité.**

incorruptible [*ko-rup*] adj. Qui ne se corrompt pas : *le bois goudronné est presque incorruptible.* Incapable de se laisser corrompre pour agir contre son devoir : *magistrat incorruptible. L'Incorruptible*, surnom donné à Robespierre. ANT. **Corruptible.**

incorruptiblement [*ko-rup, man*] adv. D'une manière incorruptible.

incorruption [*ko-rup-si-on*] n. f. Etat de ce qui ne se corrompt pas. ANT. **Corruption.**

incrassant [*kra-san*], **e** adj. Propre à épaissir le sang ou les humeurs : *médicaments incrassants.* (VX.).

incréable adj. Qui ne peut être créé.

incrédibilité n. f. Ce qui fait qu'on ne peut croire une chose. ANT. **Crédibilité.**

incrédule adj. (lat. *incredulus*). Qui ne croit que difficilement : *convaincre un auditeur incrédule.* Qui ne croit pas aux mystères de la foi. N. : *un incrédule.* ANT. **Crédule, croyant.**

incrédulement [*man*] adv. D'une manière incrédule. ANT. **Crédulement.**

incrédulité n. f. Répugnance à croire, défiance : *nouvelle accueillie avec incrédulité générale.* Manque de foi. ANT. **Crédulité.**

incréé, e adj. Qui existe sans avoir été créé. *La sagesse incréée*, le Verbe éternel, fils de Dieu.

incrément [*man*] n. m. (lat. *incrementum*). Accroissement, développement. *Math.* Syn. de DIFFÉRENTIEL. *Physiol.* Sécrétion interne.

increscent [*krès-san*], **e** adj. (du lat. *increscere*, se développer). *Bot.* Se dit des organes qui croissent graduellement avec l'âge.

increvable adj. Qui ne peut pas être crevé : *une chambre à air increvable.*

incriminable adj. Qui peut être incriminé.

incrimination [*si-on*] n. f. Action d'incriminer. Accusation.

incriminer [*né*] v. a. (lat. *in*, dans, et *crimen, inis*, accusation). Accuser d'un crime. *Fig.* Faire un crime de : *incriminer une démarche, une action.*

incristallisable [*kris-ta-li-za-ble*] adj. Qui n'est pas susceptible de se cristalliser. ANT. **Cristallisable.**

incritiquable [*ka-ble*] adj. Qui ne peut être critiqué. ANT. **Critiquable.**

incrochetable adj. Qui ne peut être crocheté : *serrure incrochetable.* ANT. **Crochetable.**

incroyable [*kroi-ia-ble*] adj. Qui ne peut être cru ou qui est difficile à croire : *récit incroyable.* Se dit d'une chose si extraordinaire qu'on a peine à y ajouter foi : *bonheur incroyable.* N. Nom donné sous le Directoire à des jeunes gens qui mettaient une grande affectation dans leur habillement, leurs manières. ANT. **Croyable.**


Incroyable.

— ENCYCL. *Hist.* Les incroyables, qui constituaient une des forces de l'opposition royaliste, se distinguaient surtout par leur prononciation, leur costume, et par leurs allures mystérieuses de conspirateurs. En parlant, ils supprimaient les *r*, et usaient d'expressions recherchées. Ils portaient des habits vert bouteille ou rayés, ornés de larges boutons, avec de longues basques qui recouvraient à moitié une culotte plissée ; se chaussaient de bas d'une couleur voyante, et de petits souliers à bouts pointus. En outre, leur cou était engoncé dans une cravate de mousseline ; ils portaient perruque en oreilles de chien, un chapeau à deux cornes, et étaient toujours armés d'un bâton noueux. Ils devaient leur surnom à l'affectation avec laquelle ils répétaient à chaque instant : *c'est incoyable, ma paole d'honneu.*

incroyablement [*kroi-ia-ble-man*] adv. D'une manière incroyable : *un homme incroyablement riche.*

incroyance [*kroi-ian-se*] n. f. Etat de celui qui ne croit pas. (Peu us.) ANT. **Croyance.**

incroyant [*kroi-ian*], **e** adj. et n. Qui n'est pas croyant. ANT. **Croyant, crédule.**

incrustant [*krus-tan*], **e** adj. Qui a la propriété de couvrir les corps d'une croûte minérale, formée généralement de carbonate de chaux : *les sources incrustantes de Saint-Alyre, près de Clermont-Ferrand, sont célèbres.*

incrustation [*krus-ta-si-on*] n. f. Action d'incruster. Ouvrage incrusté : *incrustations d'or.* Enduit pierreux qui se forme autour des corps ayant séjourné dans une eau chargée de sels calcaires. Dépôt de sel calcaire dans les chaudières à vapeur.

— ENCYCL. *Techn.* L'incrustation des chaudières à vapeur est un dépôt, sur les parois, de matières salines (sels de calcium, de magnésie), dissoutes dans l'eau d'alimentation et constituant ce que l'on nomme communément le tartre. Cette incrustation constitue un matelas isolant, qui empêche les échanges de calorique entre le foyer et l'eau, et provoque des brûlures de la tôle, ou même l'explosion du générateur.

On tente de s'opposer à la formation de ces dépôts au moyen d'agents chimiques dits *désincrustants, détartreurs, épurateurs*, etc., obtenus en mélangeant à l'eau d'alimentation certains produits (glycérine, pommes de terre, argile, etc.) empêchant l'adhérence des sels sur la tôle. Le remède le plus pratique consiste à épurer préalablement les eaux, en les soumettant, avant leur admission dans le générateur, à une élévation progressive de température, qui fait précipiter les sels.

incrustement [*krus-te-man*] n. m. Reprise faite à une construction en pierre déjà existante, et qui consiste à rapporter des parties d'assises ou des assises entières.


Meuble incrusté.

incruster [*krus-té*] v. a. (lat. *incrustare ;* de *in*, sur, *crusta*, croûte). Insérer une substance sur une surface, pour y former des dessins, etc. : *incruster de la nacre dans l'ébène.* Couvrir d'une couche pierreuse : *des eaux qui incrustent des tuyaux.* **S'incruster** v. pr. Adhérer fortement à une surface. Se couvrir d'une couche pierreuse. *Fig.* Se graver d'une façon durable : *préjugés qui s'incrustent dans l'esprit.*

incrusteur, euse [*krus-teur, eu-ze*] n. Personne qui fait des incrustations.

incubateur, trice adj. Qui opère une incubation artificielle : *appareils incubateurs.* N. m. Syn. de COUVEUSE.

incubation [*si-on*] n. f. (lat. *incubatio ;* de *in*, sur, et *cubare*, être couché). Action des oiseaux et de certains ovipares, qui couvent leurs œufs. *Incubation artificielle*, action de faire éclore des œufs par des procédés artificiels. *Méd.* Temps qui s'écoule entre l'introduction, dans l'organisme, d'un principe morbifique, et l'apparition des symptômes de la maladie : *l'incubation de la typhoïde dure une ou deux semaines.*

— ENCYCL. *Econ. rur.* Pour que les œufs éclosent, il faut non seulement qu'ils aient été fécondés, mais encore qu'ils subissent, pendant un nombre de jours variable avec les espèces, une température de 38 à 40 degrés. Si la chaleur nécessaire à l'éclosion est assurée par la mère, c'est l'*incubation naturelle ;* si, au contraire, on a recours pour l'obtenir à des appareils spéciaux, c'est l'*incubation artificielle ;* l'*incubation mixte* est celle qui utilise une dinde à l'incubation d'œufs de poule, ou une poule à l'incubation d'œufs de cane, de faisane, etc.

Le tableau ci-dessous indique la durée moyenne de l'incubation pour quelques oiseaux :

Passereaux	15 à 18 jours.
Pigeon	18 —
Poule	21 —
Faisan	25 à 26 —
Canard	28 —
Pintade	28 à 30 —
Dindon, oie, paon	30 —
Cygne	40 à 45 —
Autruche	50 à 60 —

Dans le cas d'incubation naturelle, il convient d'aménager une pièce spéciale (couvoir), où les couveuses ne seront pas dérangées, et pourront être surveillées facilement. On proportionne le nombre des œufs à la taille de la couveuse (10 à 12 pour une poule) ; quand les couveuses se refusent à quitter le nid (qu'il s'agisse de poules ou de dindes), il faut les lever régulièrement chaque jour pendant un quart d'heure, durant lequel elles prennent leurs repas, se dégourdissent les membres, et se vident. On profite de cet instant pour nettoyer le nid s'il en est besoin. Il ne faut mettre à couver que des œufs frais, ramassés depuis huit à dix jours.

Dans le cas d'incubation artificielle, on fait usage d'appareils appelés *couveuses artificielles* (v. COUVEUSE) dans lesquels la température, l'aération et le degré hygrométrique doivent faire l'objet d'une surveillance continuelle. Il faut remuer régulièrement les œufs, et pratiquer, le cinquième et le quinzième jour, un mirage destiné à éliminer les œufs mauvais. Au sortir de l'œuf, les jeunes sont placés dans des *éleveuses* (dites aussi mères artificielles) où ils se sèchent, et qui sont généralement entourées de petits parquets où la nourriture leur est distribuée méthodiquement.

Incubation des œufs de poisson (v. PISCICULTURE), *des œufs de ver à soie* (v. SÉRICICULTURE).

— *Méd.* Toutes les maladies ont une période d'incubation : quelques jours pour la pneumonie, un à huit jours pour l'érysipèle, quatre à huit jours pour la scarlatine et la rougeole, six à quinze jours pour la variole, vingt-cinq à quarante-cinq jours pour la syphilis.

incube n. m. (lat. *incubus*). Sorte de démon masculin, qui, dans les superstitions du moyen âge, abuse des femmes pendant leur sommeil. (Le démon féminin était dit *succube.*) Adjectiv. : *esprit incube.*

incuber [*bé*] v. a. Opérer l'incubation de.

incuisable [*za-ble*] adj. Qu'on ne peut cuire.

inculcation [*si-on*] n. f. Action d'inculquer.

inculpabilité n. f. Absence de culpabilité.

inculpable adj. Que l'on peut inculper.

inculpation [*si-on*] n. f. Action d'attribuer une faute à quelqu'un : *accusé arrêté sous l'inculpation d'assassinat.* ANT. **Disculpation.**

inculpé, e n. Personne accusée de quelque faute, et spécialem., personne traduite devant les tribunaux.

— Encycl. *Dr.* Si l'inculpé est renvoyé devant la cour d'assises, on le qualifie d'*accusé*. S'il est renvoyé devant les tribunaux correctionnels ou de simple police, on le qualifie de *prévenu*.

inculper [*pé*] v. a. (lat. *inculpare;* de *in*, dans, et *culpa*, faute). Accuser quelqu'un d'une faute : *Bazaine fut inculpé de haute trahison.* Ant. **Disculper.**

inculquant [*kan*], **e** adj. Qui inculque.

inculquer [*ké*] v. a. (du lat. *inculcare*, de *in*, sur, et *calcare*, fouler aux pieds). Imprimer une chose dans l'esprit de quelqu'un à force de la répéter.

inculte adj. (lat. *incultus*). Qui n'est point cultivé : *laisser une terre inculte. Fig.* Peu soigné : *barbe inculte.* Sans culture intellectuelle ou morale : *esprit, nature inculte.* Ant. **Cultivé.**

incultivable adj. Qui ne peut être cultivé. Ant. **Cultivable.**

incultivé, e adj. Qui n'est pas cultivé. Ant. **Cultivé.**

inculture n. f. Absence de culture. Etat de ce qui est inculte. (Peu us.) Ant. **Culture.**

incunable adj. (du lat. *incunabulum*, berceau). Se dit des ouvrages qui datent de l'origine de l'imprimerie et qui sont antérieurs à l'année 1500. N. m. : *les incunables sont la passion des bibliophiles.*

— Encycl. On distingue : 1° les *incunables tabellaires* ou *xylographiques*, obtenus au moyen de planches de bois d'une seule pièce, par ex. la *Bible des Pauvres;* 2° les *incunables typographiques*, composés en caractères mobiles, d'abord en bois, puis en métal, par ex. la *Bible Mazarine.*

incurabilité n. f. Etat de ce qui est incurable. Ant. **Curabilité.**

incurable adj. Qui ne peut être guéri, en parlant d'un mal ou d'une maladie : *la tuberculose n'est pas incurable. Fig.* : *vice incurable.* N. : *l'assistance aux incurables, aux indigents est une charge publique.* N. m. pl. Hôpital d'incurables : *entrer aux Incurables.* Ant. **Curable.**

Incurables (*hospice des*). En 1634, le cardinal de La Rochefoucauld fit construire rue de Sèvres un hospice pour les incurables. Depuis 1869, les incurables sont installés à Ivry, et l'hôpital Laënnec occupe l'emplacement de leur ancien hospice de la rue de Sèvres.

incurablement [*man*] adv. D'une manière incurable : *être incurablement paresseux.*

incurie [*ri*] n. f. (lat. *incuria;* du préf. *in*, et lat. *cura*, soin). Défaut de soin, négligence : *incurie administrative.*

incurieusement [*ze-man*] adv. D'une manière incurieuse. Ant. **Curieusement.**

incurieux, euse [*ri-eû, eu-ze*] adj. Qui n'est pas curieux. Ant. **Curieux.**

incuriosité [*zi-té*] n. f. Insouciance d'apprendre ce qu'on ignore. (Vx.) Ant. **Curiosité.**

incursif, ive adj. Qui constitue une incursion.

incursion n. f. (lat. *incursio;* de *in*, dans, et *currere*, courir). Invasion de gens de guerre en pays ennemi : *la Gaule fut désolée par les incursions des Normands.* Voyage que l'on fait dans un pays par curiosité. *Fig.* Travaux que l'on fait en dehors de sa spécialité habituelle : *faire une incursion dans le domaine de l'art.* Ant. **Excursion.**

incurvabilité n. f. Qualité de ce qui est incurvable.

incurvable adj. Qui peut s'incurver.

incurvation [*si-on*] n. f. Action d'incurver. Etat de ce qui est incurvé.

incurver [*vé*] v. a. (du lat. *incurvus*, courbé). Courber de dehors en dedans. Adj. *Bot.* Qui a des feuilles incurvées.

incuse [*ku-ze*] adj. et n. f. (lat. *incusa*). Se dit d'une médaille qui, par un vice de fabrication, se trouve gravée en creux, au lieu de l'être en relief.

indaconitine n. f. Alcaloïde extrait de la racine d'une variété d'aconit que l'on trouve dans l'Inde.

indamines n. f. pl. Nom générique de matières colorantes ne présentant pas d'intérêt technique et qui se forment dans l'oxydation d'un mélange de paradiamines et de monoamines.

indanthrènes n. m. pl. Nom générique de plusieurs matières colorantes bleues que l'on obtient en traitant une amino-anthraquinone par la soude caustique à chaud. S. un *indanthrène.*

inde n. m. Couleur bleue extraite des feuilles de l'indigotier. *Inde* ou *bois d'Inde*, bois de campêche.

Inde, vaste péninsule de l'Asie méridionale, divisée par le Gange en deux grandes régions : Inde cisgangétique ou Hindoustan (v. ce mot), et Inde transgangétique, appelée plus couramment Indochine. V. ce mot.

I. Géographie. L'Inde cisgangétique est séparée du Tibet par les monts Himalaya, au pied desquels circulent en de larges vallées déprimées, au travers du Pendjab, de l'Oude et du Bengale, le Gange et l'Indus ; elle est sillonnée par le mont Vindhyâ et les Ghâtes ; elle est arrosée par le Brahmapoutra, le Gange et ses affluents, le Sind ou Indus. La partie centrale de la péninsule, qui est un haut plateau granitique et volcanique, porte le nom de Deccan : le Radjpoutana, le Bérar, le Mysore, etc., en sont les régions principales. Climat très chaud, particulièrement sur les côtes, alternances régulières de la *mousson* sèche et de la *mousson* pluvieuse. L'Inde, dont les ressources économiques sont aussi variées que considérables (riz, céréales, graines oléagineuses, épices, jute, coton, tabac, thé, bois précieux, nombreux gisements métallifères, pierres rares, etc.), appartient pour la plus grande partie à l'Angleterre, mais le Portugal et la France y ont aussi quelques établissements. (Hab. *Hindous* ou *Indous, Indiens.*)

Au point de vue ethnologique, l'Inde comprend les types les plus divers, descendant des *Negritos* (nègres de petite taille), des Dravidiens, des Kolariens, des Mongols, et surtout des Aryens (race blanche) etc., qui ont successivement occupé le pays. Le brahmanisme, le bouddhisme, le parsisme et l'islam sont les religions dominantes.

L'Inde anglaise ou empire des Indes comprend un certain nombre de provinces directement administrées et d'assez nombreux Etats indigènes tributaires et protégés (Boutan, Nizam, Mysore, Baroda, etc.). En y ajoutant la Birmanie (Indochine) et les protectorats arabes et Socotora, dépendances d'Aden, les possessions anglaises de l'Inde comprennent 4.844.670 kil. carr. et 315.000.000 d'h. — Le *Népaul* forme encore un Etat indépendant de l'Angleterre.

Les Indes portugaises comprennent les territoires de *Goa*, de *Damao* et de *Diu;* 5.807 kil. carr. ; 548.000 h.

L'Inde française ou établissements français dans l'Inde (*Pondichéry, Chandernagor, Yanaon, Karikal, Mahé*) a 513 kil. carr. et 268.000 h. L'administration en est confiée à un gouverneur, assisté d'un conseil privé et d'un conseil général. Une cour d'appel siège à Pondichéry.

Les établissements français dans l'Inde, qui sont représentés au Parlement métropolitain par un député et par un sénateur, sont dotés d'un conseil général et en outre d'un conseil local par établissement. Les aldées ou villages sont groupées en communes avec des conseils municipaux. Les indigènes non renonçants à leur nationalité restent soumis aux coutumes du droit hindou. Il y a une cour d'appel à Pondichéry, trois tribunaux de 1re instance à Pondichéry, Karikal, Chandernagor, etc. L'instruction publique est donnée dans un collège d'enseignement secondaire et dans des écoles primaires. Les brevets de l'enseignement primaire et le diplôme de bachelier peuvent être obtenus sur place.

II. Histoire. A une époque très reculée, les Aryas, cantonnés dans le voisinage du plateau de Pamir, émigrèrent et se dirigèrent les uns vers le plateau de l'Iran (*Iraniens*), les autres dans la vallée de l'Indus (*Indous*), où ils vainquirent les *Dasyous.* Alors commença la première période de l'histoire de l'Inde, dite période *védique*, parce qu'elle nous est connue par les hymnes du Rig-Véda, et à laquelle succéda la période *brahmanique.* Le formalisme excessif et stérile des brahmanes amena une réaction, qui aboutit au triomphe du *bouddhisme* (IVe s. av. J.-C.). Darius, roi de Perse, avait fait du pays entre le Paropamisus et l'Indus une satrapie de son empire. A leur tour, les armées d'Alexandre assurèrent aux Grecs la domination de l'Inde ; mais, après la mort du conquérant, Séleucus, roi de Syrie, reconnut l'indépendance de Sandracotos (Tchandra Goupta). A la fin du 1er siècle av. J.-C., l'Inde fut envahie par plusieurs poussées de peuples asiatiques venus du Nord, et partagée en plusieurs Etats. Elle tomba ensuite au pouvoir des Arabes (VIIe s.), qui furent supplantés par les Afghans (XIIe s.), puis par les Mongols de Tamerlan (XIVe s.), qui fondèrent l'importante dynastie des Babérides, puissante pendant trois siècles. Mais bientôt la colonisation européenne prit l'Inde pour objectif. Au XVe s., les Portugais s'étaient établis dans l'Inde ; ils y furent suivis par les Hollandais, les Français et les Anglais. Ces derniers, malgré les efforts de Dupleix, de La Bourdonnais, de Lally-Tollendall, restèrent en fin de compte maîtres de presque toute la péninsule que gouverna la *Compagnie des Indes.* Mais à la suite de la terrible révolte des cipayes, qu'elle eut à réprimer en 1857, la compagnie céda tous ses droits à la Couronne, et l'Inde fut depuis lors administrée par un vice-roi. En 1877, la reine Victoria fut solennellement proclamée impératrice des Indes. La Birmanie a été, en 1886, annexée à l'Inde, ainsi que le Beloutchistan en 1587. En 1911, le siège du gouvernement fut transféré de Calcutta à Delhi, ancienne capitale. Une nouvelle Constitution entra en vigueur en 1920, instituant un essai de gouvernement parlementaire. C'est un premier pas vers le *self-government*, instamment réclamé par les nationalistes hindous.

Les populations de l'Inde anglaise ont participé, comme celles de toutes les autres parties de l'Empire britannique, à la Grande Guerre ; elles ont contribué à la défense de l'Egypte et à la conquête de la Syrie et ont constitué la partie principale de l'armée de Mésopotamie. Des troupes indiennes sont venues combattre jusqu'en France. Avant la Grande Guerre déjà, un mouvement nationaliste travaillait les peuples de l'Inde ; ce mouvement, qui s'était manifesté naguère de différentes manières, a pris une ampleur très grande en 1920 sous la double influence des bolchevistes russes et des musulmans mécontents du sort réservé par les Alliés à la Turquie. Certaines fautes commises par les Anglais (massacre d'Amritsar au Pendjab en 1910) ont encore ajouté au mécontentement et amené un début de lutte ouverte, mais pacifique, entre les Hindous dirigés par Grandhi et les musulmans de l'Inde. Aussi le malaise est grand. Néanmoins, les Anglais donnent à l'Inde un régime de plus en plus libéral et commencent même à la doter d'institutions parlementaires.

III. Religions. A côté des cultes autochtones et dravidiens, qui sont encore représentés aujourd'hui dans quelques districts, l'Inde ancienne a eu une religion nationale appelée *védisme*, du nom de ses livres sacrés, les *Védas ;* c'était une croyance naturaliste, ayant pour dieux : Dyôs, Aditi, Agni, Soma Indra, Varouna, etc. Au védisme succéda le *brahmanisme*, évolution philosophique et ritualiste du précédent, qui institua les castes et donna à la religion une forme nettement polythéiste. Enfin, par une évolution nouvelle, se produisit ce polythéisme panthéiste que l'on nomme *hindouisme*, qui constitue la religion de la grande masse du peuple indien. L'Inde a encore des religions étrangères, comme le *djaïnisme*, qui n'a plus qu'un million de sectateurs ; le *bouddhisme*, doctrine philosophique qui, après avoir dominé dans l'Inde du IIe siècle av. J.-C. au Ve siècle apr. J.-C., n'y a plus de fidèles qu'à Ceylan ; le *parsisme*, appelé encore *zoroastrisme* ou *mazdéisme*, apporté par les Persans et dont le centre est à Bombay ; l'*islamisme*, qui compte environ 60 millions d'adhérents ; le *christianisme*, pratiqué par un million et demi d'Européens.

IV. Langues. On divise les langues parlées actuellement dans l'Inde en trois grands groupes : 1° les langues *aryennes*, comprenant le *sanscrit*, langue littéraire et religieuse ; le *prâkrit* ou plutôt les langues prâkritiques, anciens idiomes populaires ; puis les dialectes vulgaires de l'Inde moderne : l'*hindoui*, l'*hindoustani* ou *ourdou*, le *pandjabi*, le *sindhi*, le *gujarati*, le *maharatti*, le *bengali*, etc. ; 2° les langues *dravidiennes*, dont les principales sont le *tamoul*, le *télougou*, lé *kanara*, le *malayâla*, le *toubou ;* 3° les langues *kolariennes.*

V. Littérature et beaux-arts. Au début, on trouve les recueils des *Védas*, contenant les hymnes et les formules du rituel du culte brahmanique ; à leur suite, les traités de métaphysique et les dissertations grammaticales. Le sanscrit produit ensuite deux belles épopées, le *Mahabarata* et le *Ramayana* de Valmiki. Viennent ensuite les *Pouranas*, qui, à l'origine, traitaient de la création et de la destruction des mondes, et devinrent par la suite des recueils de contes édifiants et de méditations. Tout un groupe d'érudits se présente à la suite de Panini, le grand grammairien : Katyayana et Patanjali posent les principes de la langue. On voit alors apparaître des écrivains de premier ordre : Calidasa, l'auteur de *Çakountala ;* Soudraka, l'auteur du *Chariot de terre cuite*, et des recueils de fables comme le *Panchatantra* et l'*Hitopadésa.* La philosophie indienne comprend six grands systèmes : le *Samkhya*, de Kapila ; le *Yoga*, de Patanjali ; le *Nyaya*, de Gotama ; le *Vaiséchika*, de Kanada ; enfin le *Vedanta*, de Vyasa Badarayana et de Sankara. Les recueils de lois (*Dharma Sastras*) représentent l'organisation de l'idéal social brahmanique : les lois de Manou sont les plus anciennes.

Le bouddhisme apporte sa contribution à la littérature sanscrite. Puis vinrent les littérateurs prakritiques, et enfin la littérature des divers dialectes populaires parmi lesquels ce sont l'hindoui et le bengali qui ont produit les œuvres les plus nombreuses et les plus remarquables. En dernier lieu, il convient de signaler le développement de l'étude de l'anglais parmi les natifs.

Beaux-arts. (V. Hindoustan). L'Inde garde dans ses monuments le souvenir des races et des religions qui tour à tour l'ont dominée, tout en conservant ses caractères propres : la richesse des détails et l'adresse de l'exécution. De l'antique architecture en bois, il n'a rien subsisté. L'architecture bouddhique subit l'influence de l'art hellénique et de l'art persan : elle a produit des piliers, des stoupas, des lieux de prières, des monastères. Le djaïnisme fournit de nouvelles formes à l'art décoratif. Il faut distinguer le style dravidien, le style établi par la dynastie Chaloukya, et le style septentrional, sans oublier le style musulman particulier à l'Inde, qui s'est surtout développé sous la dynastie mongole. L'histoire de la sculpture ne commence vraiment qu'avec le bouddhisme : après avoir subi l'influence gréco-bactrienne, cet art aboutit à une fantaisie délirante, qui multiplia les bras, les jambes, les têtes, et chercha à frapper par l'abondance des détails. De riches peintures devaient décorer les palais, mais les spécimens qui en subsistent sont assez rares. L'art pictural indien ne se retrouve que dans les miniatures des manuscrits. Les arts industriels : joaillerie, tissus, mobilier, ont été cultivés dans l'Inde avec une habileté qui les a rendus fameux dans le monde entier.

Indes (mer des). V. Indien (*océan*).

Inde Française. V. Inde.

Inde Portugaise. V. Inde.

Indes Néerlandaises ou **Indes Orientales,** nom sous lequel on désigne les colonies hollandaises de l'Asie sud-orientale ; 1.896.000 kil. carr. ; 47 millions d'h.

Indes Occidentales, nom donné tout d'abord à l'Amérique, parce que Christophe Colomb, en y abordant, trompé par l'idée trop faible qu'il se faisait des dimensions de la terre, s'imagina d'abord n'avoir découvert qu'un prolongement de l'Inde.

Indes (*Compagnie française des*), fondée par la fusion, en 1719, de la fameuse *Compagnie d'Occident*, de Law, avec l'ancienne *Compagnie des Indes orientales*, organisée par Colbert. Elle lutta souvent avec bonheur, avec Dupleix et La Bourdonnais, contre les Anglais dans l'Inde mais, mal soutenue par le gouvernement français, elle dut se dissoudre en 1770. Ce fut la dernière compagnie privilégiée de l'ancien régime.

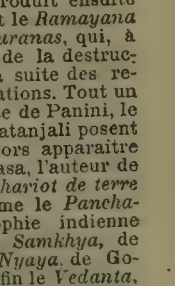

Ordre de l'Empire des Indes.

Indes (*Compagnie des*), nom donné à la compagnie anglaise qui a fait la conquête presque entière de l'Hindoustan. Elle avait été fondée à Londres en 1599.

Indes (*ordre de l'Empire des*), ordre britannique de chevalerie, fondé le 1er janvier 1878 par la reine Victoria, remanié en 1886 et 1887. Une seule classe de chevaliers ; ruban pourpre (porté en sautoir).



Ordre des Indes Britanniques.

Indes (*ordre de l'Etoile des*). V. Etoile des Indes.

Indes (*ordre impérial de la Couronne des*). V. Couronne.

Indes Britanniques (*ordre des*) ou **de l'Inde anglaise,** ordre de chevalerie fondé par la reine Victoria en 1878, accordé par le gouverneur général de l'empire des Indes à deux cents officiers de l'armée active des Indes. Deux classes : décoration en or portée en sautoir, attachée à un ruban bleu ciel.

indébattu [*ba-tu*], **e** adj. Qui n'a point été débattu.

indébrouillable [*brou, ll* mll.] adj. Qui ne peut être débrouillé : *écheveau indébrouillable.* Ant. **Débrouillable.**

indébrouillé [*brou, ll* mll., *é*], **e** adj. Qui n'a pas été débrouillé.

indécachetable adj. Qu'on ne peut décacheter : *lettre indécachetable.*

indécemment [*sa-man*] adv. D'une manière indécente. Ant. **Décemment.**

indécence [*san-se*] n. f. Caractère de ce qui est indécent. Action, discours contraire à la décence. Ant. **Décence.**

indécent [*san*], **e** adj. (lat. *indecens*). Qui est contraire à la décence, l'honnêteté, la bienséance : *posture indécente.* Ant. **Décent.**

indéchiffrable [*chi-fra-ble*] adj. Qu'on ne peut lire, déchiffrer. *Fig.* Inexplicable, inintelli-


EMPIRE DES INDES
Limites d'Etats
id. de Provinces
Capitale d'Etat
Chef lieu de Presidence
id. de Province
Chemins de fer
à l'Angleterre (A).
à la France (Fr.)
au Portugal (P.)
Echelle
0 10 300 500 Kil.
AFGHANISTAN
BELOUTCHISTAN
KELAT
CABOUL
Hérat
Kandahar
Quetta
Lahore
Amritsar
PENDJAB
CACHMIR
Srinagar
Moultan
Delhi
Mirat
Moradabad
Bareilli
Jaipour
Jodhpour
RADJPOUTANA
Désert de Jeysalmir
Haïderabad
Karatchi
Ahmadabad
Baroda
Surate
BOMBAY
Indore
Bhopal
Gwalior
Agra
Cawnpour
Lucknow
Allahabad
Benares
Mirzapour
Jhansi
Udeypour
Chitor
Ajmere
Bikanir
Bahawalpour
Khanpour
Mithankot
Sibi
Nushki
Chikarpour
Rouchan
Gwadar
Tasni
Tropique du Cancer
Mer d'Oman
Golfe de Cambaye
Golfe de Kouteh
Golfe de Kutch
Porbandar
Veraval
Oghla
Morvi
Kathiawar
Mandvi
Koutch
Nasirabad
Nasik
Godavari
Ahmednagar
Nander
Aurangabad
Bassein
Salsette
Bankot
Poona
Satara
Kolhapour
Belgâm
Goa (P)
Hubli
Bellary
Cuddapah
Nellore
Ongole
Masulipatam
Bezwada
Yanaon (Fr.)
Cocanada
Vizagapatam
Vizianagram
Chicacole
Ganjam
Berhampour
Cuttack
Sonpour
Balasor
Kanker
Chanda
Raipour
Bilaspour
Jagdalpour
Godavari
Kistna
Karnoul
Krishna
Colconde
HAÏDARABAD
Cholapour
Haïdarabad
BÉRAR
CENTRALES
PROVINCES
Kamth
Nagpour
Amraoti
Chandernagor (Fr.)
Howrah
CALCUTTA
Chaibasa
Ranchi
Hougli
Banigami
Plassey
Dacca
Comillah
Mourchidabad
Nasirabad
Rangpour
Patna
Bhagalpour
Darbhangah
Chapra
Gaya
Don
Sagar
Vindhya
Narbada
Seoni
Mts Vindhya
Mts Satpoura
Mts Ghattes Occidentales
Mts Ghattes Orientales
Côte Malabar
Côte de Coromandel
Côte Occidentale de Ceylan
Côte Orientale de Ceylan
MADRAS
MYSORE
Bangalore
Mysore
Salem
Nilgiri
Coimbatore
Trichinopoli
Tanjore
Madura
Dindigul
Palk
Calicut
Cochin
Quilon
Tuticorin
Trivandrum
C. Comorin
Iles Laquedives (A)
Minikoi
Iles Maldives (A)
Colombo
CEYLAN
Pedrotallagalla
2538
Pte de Galle
Matara
Trincomali
Anaradjapoura
Kandy
Golfe de Manaar
OCÉAN INDIEN
GOLFE DU BENGALE
Baie du Bengale
Bouches du Gange
Bouches de l'Iraouaddi
Arakan
Akyab
Sandoway
Ramri
Pegou
Rangoun
BIRMANIE
Maulmein
Martaban
Tavoy
Mergui
Archipel Mergui
Iles Nicobar (A)
C de Nicobar
Iles Andaman (A)
Pte Andaman
Pt Blair
Détt du 10e degré
Détt de Malacca
Presqu'île de Malacca
Isthme de Kra
Isthme de Ligor
Pte de Camau
Golfe de Siam
C. Negrais
Is Cocos
Sumatra
Kota Radja
Pt Weld
Finang (A)
Pagan
Mandalay
Mone
Magoue
Thayet myo
Prome
Taoung Ngou
Bassein
Ye
Tenasserim
Kra
Pakchan
Ratburi
Paknam
Bangkok
SIAM
Nakhon Sawan
Korat
Dang Rek
Sé Moun
Mounam mone
Lakhon
Kemmarat
Pak hin boun
Pak Lay
Xieng Mai
Chiang Kong
Chiang Saen
Chiang Rai
Chiang Khong
Luang Prabang
Xieng Khong
Vientiane
Thakhek
Savannakhet
Pak Moun
Attopeu
Bassac
Stung treng
Angkor
Battambong
Gre
Lac
CAMBODGE
PNOM PENH
SAÏGON
Mytho
C St Jacques
Phan Rang
Phu quoc
COCHINCHINE
Bches du Mékong
Pte Condore
MEKONG
Quang tri
HUE
Tourane
Vinh
Haïphong
Golfe du Tonkin
HANOI
TONKIN
Lao kay
Lang son
Pakhoi
Nanning
Kouang tcheou
HAINAN
Kiongtchéou
Fl Rouge
R Noire
Song Ma
Song Ca
Song Lo
Song Thai Binh
Yun nan
Kouy tchéou
Si Kiang
Nan Chan
Koei yang
Koei ling
Tchang cha
HOU NAN
Pao king
Siang Kiang
Tchang té
Yuen kiang
Tsoung King
Tsoun yi
Soui fou
Tching tou
Tchoung King
Yang tsé Kiang
Fl Bleu
Batang
Dzongoun
Lilang
Tatsien lou
Kansego
Batang
Tsiamdo
Tsiamdo
Lhassa
Sarka
Tsan Po
Chigatsé
Gaourisanka
Davaghiri
Dayoul
Tchamkar
Giamdo
Jengri Nor
Nap Chou
Alin Gangri 7320
Mts Dapleix 8000
Gattok
Nanda Devi
Sikkim
Himalaya
Katmandou
Pounakha
BHOUTAN
Darjiling
Titabar
Gauhati
Goalpara
Cachar
Manipour
Moungkoum
Myitkyina
Bhamo
Katha
Wuntho
Kalewa
Monywa
Lashio
Kunlong Ferry
Myeddu
Momeit
Sagaing
Mandalay
Shillong
Sylhet
Chittagong
Comilla
Dacca
Barisal
Jessore
Calcutta
Howrah
Hooghly
Chandernagor
Ranchi
Chaibasa
Balasor
Kattak
Puri (Jagannath)
Ganjam
Berhampour
Vizianagram
Vizagapatam
Cocanada
Yanaon (Fr.)
Masulipatam
Nizampatam
Nellore
Pondichery (Fr.)
Karikal (Fr.)
Negapatam
Arcot
Vellore
Cavery
Mahé (Fr.)
Calicut
Coimbatore
Trichinopoli
Tanjore
Madura
Palk
Tuticorin
Trivandrum
Cochin
Quilon
Mangalore
Tellicherry
Goa (P)
Honawar
Caddapah
Nellore
Ongole
Masulipatam
Bezwada
Yanaon (Fr.)
Cocanada
Vizagapatam
Vizianagram
Chicacole
Ganjam
Berhampour
Cuttack
Sonpour
Balasor
Kanker
Chanda
Raipour
Bilaspour
Jagdalpour
Godavari
Kistna
Karnoul
Krishna
Colconde
Haïdarabad
Cholapour
Satara
Poona
Bankot
Bassein
Salsette
Bombay
Aurangabad
Nasik
Nasirabad
Ahmednagar
Nander
Godavari
Amraoti
Kamth
Nagpour
Chanda
Kanker
Sonpour
Cuttack
Puri (Jagannath)
Ganjam
Berhampour
Vizianagram
Vizagapatam
Cocanada
Yanaon (Fr.)
Masulipatam
Nizampatam
Nellore
Ongole
Pondichery (Fr.)
Karikal (Fr.)
Negapatam
Tanjore
Madura
Palk
Tuticorin
Trivandrum
Cochin
Quilon
Calicut
Mahé (Fr.)
Coimbatore
Salem
Nilgiri
Mysore
Bangalore
MYSORE
MADRAS
HAÏDARABAD
BÉRAR
CENTRALES
PROVINCES
Kamth
Nagpour
Amraoti
Ahmednagar
Nander
Aurangabad
Nasirabad
Godavari
Nasik
Bassein
Salsette
Bombay
Bankot
Poona
Satara
Kolhapour
Belgâm
Goa (P)
Hubli
Bellary
Cu

cible : *les inscriptions étrusques sont encore indéchiffrables.* ANT. **Déchiffrable.**

indéchiffrablement [*chi-fra-ble-man*] adv. D'une manière indéchiffrable.

indéchiffré, e [*chi-fré*], adj. Qui n'a point été déchiffré.

indéchirable adj. Qui ne peut être déchiré.

indéchiré, e adj. Qui n'est pas, qui n'a pas été déchiré.

indécis, e [*si, i-ze*] adj. (lat. *indecisus ;* préf. *in*, et *decisus*, tranché). Irrésolu : *homme indécis.* Douteux, incertain : *question, victoire indécise.* Vague, difficile à reconnaître : *formes indécises.* ANT. **Résolu, décidé. Net, précis.**

indécisif [*zif*], **ive** adj. Qui n'est point décisif.

indécision [*zi-on*] n. f. Etat, caractère d'une personne indécise. Caractère de ce qui est mal défini, peu prononcé. ANT. **Décision, résolution. Précision, netteté.**

indécisivement [*zi-ve-man*] adv. D'une manière qui n'est pas décisive. ANT. **Décisivement.**

indéclinabilité n. f. Qualité de ce qui est indéclinable.

indéclinable adj. Qu'on ne peut décliner, éviter : *loi indéclinable. Gramm.* Qui ne se décline pas, invariable : *mot indéclinable.* ANT. **Déclinable.**

indécollable [*ko-la-ble*] adj. Qu'il est impossible de décoller.

indécomposable [*kon-po-sa-ble*] adj. Qui ne peut être décomposé : *les corps simples sont indécomposables.* ANT. **Décomposable.**

indécomposé, e [*kon-po-zé*] adj. Qui n'est pas décomposé. ANT. **Décomposé.**

indécousable [*za-ble*] adj. Qui ne peut se découdre.

indécouvrable adj. Qui ne peut être découvert.

indécrit [*kri*], **e** adj. Qui n'est, qui n'a point été décrit.

indécrottable [*kro-ta-ble*] adj. Qu'on ne peut décrotter : *chaussures indécrottables. Fig.* Incorrigible : *c'est un paresseux indécrottable.*

indédoublable adj. Qui ne peut être dédoublé.

indéfectibilité [*fèk-ti*] n. f. Qualité de ce qui est indéfectible : *les théologiens catholiques affirment l'indéfectibilité de l'Eglise.* ANT. **Défectibilité.**

indéfectible [*fèk-ti-ble*] adj. Qui ne peut défaillir ou cesser d'être. ANT. **Défectible.**

indéfectiblement [*fèk-ti-ble-man*] adv. D'une manière indéfectible.

indéfendable [*fan*] adj. Qui ne saurait être défendu : *théorie indéfendable.* ANT. **Défendable.**

indéfendu, e [*fan*] adj. Qui n'est pas défendu.

indéfié, e adj. Qui n'a pas reçu de défi.

indéfiguré, e adj. Qui n'est pas défiguré.

indéfini, e adj. (du lat. *indefinitus*). Dont on ne peut assigner les limites : *espace indéfini.* Qui reste indéterminé : *sensation indéfinie. Gramm. Passé indéfini*, v. PASSÉ. *Adjectifs indéfinis*, ceux qui déterminent le nom d'une manière vague ; tels sont : *aucun, autre, certain, chaque, maint, même, nul, plusieurs, quel, quelconque, quelque, tel, tout. Pronoms indéfinis*, ceux qui représentent les êtres ou les choses d'une manière vague, générale ; tels sont : *on, chacun, personne, quiconque, quelqu'un, rien, autrui, l'un, l'autre, l'un et l'autre.* (Il faut ajouter : *aucun, certain, nul, plusieurs, tel, tout*, qui sont pronoms et non adjectifs, quand ils représentent le nom au lieu de le déterminer.) *Bot.* N. 'm. Ce qui est indéfini. ANT. **Défini.**

indéfiniment [*man*] adv. D'une manière indéfinie : *ajourner indéfiniment une solution. Gram.* Dans un sens indéfini.

indéfinissable [*ni-sa-ble*] adj. Qu'on ne saurait définir : *couleur indéfinissable. Fig.* Se dit des choses qu'on ne peut s'expliquer, dont on ne peut se rendre compte : *trouble indéfinissable.* ANT. **Définissable.**

indéfinité n. f. Qualité de ce qui est indéfini.

indéformable adj. Qui ne peut être déformé.

indéfrichable adj. Qu'il est impossible de défricher : *sol indéfrichable.* ANT. **Défrichable.**

indégonflable adj. Qui ne peut se dégonfler.

indéhiscence [*dé-i-san-se*] n. f. *Bot.* Etat de ce qui est indéhiscent. ANT. **Déhiscence.**

indéhiscent [*dé-is-san*], **e** adj. *Bot.* Qui ne s'ouvre pas spontanément, en parlant des fruits. ANT. **Déhiscent.**

inde iræ, mots lat. signif. *De là les colères.* Mot de Juvénal (*Satires*, I, 168). Se rappelle pour dire : *tels sont les motifs de son irritation.*

indélébile adj. (lat. *indelebilis*). Ineffaçable : *encre indélébile. Fig.* Qui n'est pas détruit par le temps : *la gloire indélébile des écrivains de génie.* ANT. **Délébile.**

indélébilement [*man*] adv. D'une manière indélébile.

indélébilité n. f. Caractère de ce qui est indélébile. (Peu us.)

indélégable [*gha-ble*] adj. Qui ne peut être délégué.

indélibération [*si-on*] n. f. Absence de délibération. ANT. **Délibération.**

indélibéré, e adj. Fait sans délibération, sans réflexion : *acte indélibéré.* ANT. **Délibéré.**

indélibérément [*man*] adv. D'une manière indélibérée. ANT. **Délibérément.**

indélicat [*ka*], **e** adj. Qui manque de délicatesse : *homme indélicat.* Qui est fait ou dit sans délicatesse : *procédé indélicat.* ANT. **Délicat.**

indélicatement [*man*] adv. Sans délicatesse : *agir indélicatement.* ANT. **Délicatement.**

indélicatesse [*tè-se*] n. f. Manque de délicatesse. Action indélicate : *domestique congédié pour indélicatesse.* ANT. **Délicatesse.**

indemne [*dèm-ne*] adj. (du lat. *indemnis ;* préf. priv. *in*, et lat. *damnum*, dommage). Qui n'a pas éprouvé de dommage : *sortir indemne d'une affaire délicate.*

indemnisable [*dèm-ni-za-ble*] adj. Qui peut ou doit être indemnisé : *tout propriétaire exproprié pour cause d'utilité publique est indemnisable.*

indemnisation [*dèm-ni-za-si-on*] n. f. Action d'indemniser.

indemniser [*dèm-ni-zé*] v. a. Dédommager des frais, des pertes : *indemniser un sinistré.*

indemnitaire [*dèm-ni-tè-re*] n. Personne qui reçoit une indemnité.

indemnité [*dèm-ni*] n. f. (du lat. *indemnitas*). Ce qu'on alloue à quelqu'un pour le dédommager d'un préjudice. Allocation, non soumise à retenue, allouée à un fonctionnaire. *Indemnité parlementaire*, émoluments des députés et des sénateurs : *l'indemnité parlementaire a été portée de 9.000 à 15.000 fr. en 1907, et accrue en 1920 d'une indemnité temporaire de 12.000 fr.*

— ENCYCL. *Dr.* L'indemnité attribuée par un jugement prend ordinairement le nom de *dommages-intérêts ;* mais, tandis que les dommages-intérêts résultent d'un délit ou d'un quasi-délit, l'indemnité n'est pas la conséquence d'une faute : elle est une compensation, un simple dédommagement.

— *Fin.* En matière de comptabilité publique, on distingue les traitements et les indemnités fixes ou variables attachés à l'exercice de divers emplois en raison de circonstances locales ou extraordinaires ou temporaires. En principe, les indemnités sont affranchies des retenues pour le service des pensions.

indémontrable adj. Qui ne peut être démontré. ANT. **Démontrable.**

indémontré, e adj. Qui n'est point démontré.

indène n. m. Carbure C^9H^8 que l'on trouve dans les huiles légères du goudron de houille. Syn. INDONAPHTÈNE, CYCLOPROPÈNAPHÈNE.

indéniable adj. Qu'on ne peut dénier : *preuve, témoignage indéniable.* ANT. **Déniable.**

indénigo n. m. Composé très voisin de l'indigotine et que l'on obtient en traitant le dicétohydrindène par la potasse en présence d'eau oxygénée. Syn. DIPHTALYLÉTHÈNE.

indénoncé, e adj. Qui n'a point été dénoncé.

indénouable adj. Qui ne peut être dénoué.

indentation [*dan-ta-si-on*] n. f. Echancrure, comme les dents en produisent dans un objet que l'on mord : *les indentations de la côte bretonne.*

indenté [*dan-té*], **e** adj. *Géogr.* Qui présente des indentations.

indenter [*dan-té*] v. a. Déterminer une indentation.

indenture [*dan*] n. f. Enfoncement, coupure géographique.

indépendamment [*pan-da-man*] adv. D'une manière indépendante. Sans égard à. Outre, par-dessus : *indépendamment de ces avantages.*

indépendance [*pan*] n. f. Etat d'une personne indépendante : *la France aida les Etats-Unis à conquérir leur indépendance.* Caractère indépendant : *montrer beaucoup d'indépendance.* ANT. **Dépendance, sujétion.**

Indépendance américaine (*guerre de l'*), nom donné à la lutte que soutinrent les colonies anglaises de l'Amérique du Nord contre leur métropole, et qui amena la fondation des Etats-Unis (1775-1782).

Indépendance belge (*l'*), journal international fondé à Bruxelles en 1831, sous le titre : *l'Indépendant ;* organe du libéralisme.

Indépendance (*ordre de l'*). V. DANILO (*ordre de*).

indépendant [*pan-dan*], **e** adj. Qui ne dépend de personne : *moins on a de besoins plus on est indépendant.* Qui aime à ne dépendre de personne : *caractère indépendant.* Se dit d'une chose qui n'a point de rapport avec une autre : *point indépendant de la question.* Substantiv. : *le chat est un indépendant.* ANT. **Dépendant.**

indépendantisme [*pan-dan-tis-me*] n. m. Doctrine des sectaires anglais dits « indépendants ».

indépendants n. m. pl. Secte politique et religieuse anglaise qui apparut, sous le règne d'Elisabeth, avec le pasteur Brown.

— ENCYCL. Les indépendants, appelés plus spécialement *congrégationnalistes*, rejetaient toute autorité en matière de culte et de foi, et appelaient de tous leurs vœux une révolution démocratique. Ils furent un moment dispersés par la persécution, mais ils reparurent sous Charles Ier, et, dirigés par des chefs tels que Vane, Ireton, Algernon Sidnay, ils se montrèrent les ardents auxiliaires de Cromwell. Ils se répandirent en Hollande, et surtout aux Etats-Unis.

Indépendants (*Société des Artistes*), fondée en 1884 pour permettre aux artistes de faire connaître leurs œuvres au public sans être soumis à l'examen préliminaire d'un jury, et sans attendre de récompense. — *Le Salon des Indépendants*, exposition annuelle organisée par cette société.

Independence Day [*dé*], fête nationale des Etats-Unis pour célébrer l'anniversaire de la proclamation de leur indépendance (4 juillet).

indéracinable adj. Qu'on ne peut déraciner. *Fig.* Qu'on ne peut détruire : *préjugés indéracinables.* ANT. **Déracinable.**

indéraillable [*ra, ll* mll., *a-ble*] adj. Qui ne peut dérailler.

indéréglable adj. Dont le réglage ne se dérange point.

indescriptible [*dès-krip*] adj. Qui ne peut être décrit : *joie indescriptible.* ANT. **Descriptible.**

indescriptiblement [*dès-krip, man*] adv. D'une manière indescriptible.

indésirable [*zi-ra-ble*] adj. Qui n'est point désirable. Spécialem., adj. et n. (angl. *undesirable*). Se dit des individus qu'en raison de leurs tares on ne désire pas voir pénétrer dans un pays, dans un milieu, etc. : *la frontière française est trop largement ouverte aux indésirables de tous pays.* ANT. **Désirable.**

indestituable [*dès-ti*] adj. Qui ne peut être destitué.

indestructibilité [*dès-truk*] n. f. Qualité de ce qui est indestructible. ANT. **Destructibilité.**

indestructible [*dès-truk*] adj. Qui ne peut être détruit : *l'imprimerie a rendu indestructibles les chefs-d'œuvre de l'esprit humain.* ANT. **Destructible.**

indestructiblement [*dès-truk, man*] adv. D'une manière indestructible.

indéterminabilité [*tèr*] n. f. Caractère de ce qui est indéterminable.

indéterminable [*tèr*] adj. Qui ne peut être déterminé. ANT. **Déterminable.**

indétermination [*tèr, si-on*] n. f. Caractère de ce qui est indéterminé. Manque de décision, de volonté. *Math.* Qualité de ce qui est indéterminé : *l'indétermination d'un problème.*

indéterminé, e [*tèr*] adj. Qui n'est pas déterminé : *espace, temps indéterminé.* Qui n'a pas pris de décision. *Math. Problème indéterminé*, celui qui admet une infinité de solutions. *Quantité indéterminée*, quantité que l'on fait entrer dans un calcul sans lui assigner tout d'abord une valeur déterminée. ANT. **Déterminé.**

indéterminément [*tèr, man*] adv. D'une manière indéterminée. ANT. **Déterminément.**

indéterminisme [*tèr-mi-nis-me*] n. m. Système philosophique d'après lequel la volonté humaine n'est pas strictement déterminée par les mobiles des actes. ANT. **Déterminisme.**

indéterministe [*tèr-mi-nis-te*] n. m. Partisan de l'indéterminisme. Adjectiv. : *école indéterministe.*

indéveloppable [*lo-pa-ble*] adj. Qui ne peut être développé. ANT. **Développable.**

indévidable adj. Qui ne peut être dévidé.

indevinable adj. Qui ne peut être deviné. ANT. **Devinable.**

indeviné, e adj. Qui n'a pas été deviné.

indévorable adj. Qui ne peut être dévoré.

indévot [*vo*], **e** adj. Qui n'a point de dévotion. ANT. **Dévot.**

indévotement [*man*] adv. D'une manière indévote. ANT. **Dévotement.**

indévotion [*si-on*] n. f. Manque de dévotion. ANT. **Dévotion.**

index [*dèks*] n. m. (m. lat. signif. *indicateur ;* de *in*, vers, et *dicere*, dire). Doigt le plus proche du pouce, appelé aussi *indicateur.* (V. MAIN.) Table alphabétique d'un livre. Catalogue des livres dont l'autorité pontificale défend la lecture. *Fig. Mettre à l'index*, signaler comme dangereux, exclure. Aiguille, objet mobile sur une division, et fournissant des indications. *Méd. Index épidémique*, rapport entre le nombre de cas d'une maladie épidémique et le nombre des habitants de la région où elle sévit.

— ENCYCL. *Admin. ecclés.* L'Index (*Index librorum prohibitorum*, Indicateur des livres défendus) est une liste officielle des ouvrages prohibés, publiée régulièrement à Rome. Elle est établie par la *Congrégation de l'Index*, composée de cardinaux assistés de consulteurs. Pour les ouvrages mis à l'index expurgatoire, la prohibition est retirée après correction. De nombreuses et très sévères censures étaient prononcées autrefois contre ceux qui enfreignaient les lois de l'Index. Le pape Pie IX les a réduites à deux : une excommunication générale contre tous ceux qui traitaient des choses sacrées sans l'approbation de l'évêque du diocèse, et une excommunication spécialement réservée au souverain pontife contre les lecteurs de livres prohibés.

indextérité [*dèks-té*] n. f. Manque de dextérité, maladresse. ANT. **Dextérité.**

Indiana, un des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, au S. du lac Michigan ; 94.150 kilom. car., et 2.854.000 h. Capit. *Indianapolis.* Elevage ; grande production de céréales.

Indiana, roman de G. Sand (1832), par lequel elle conquit la notoriété ; critique indignée du mariage, au nom de la passion romantique.

Indianapolis [*liss*], v. des Etats-Unis, capit. de l'Indiana, sur la White-River ; 283.000 h. Grand commerce de céréales ; forges.

indian game n. m. (de l'angl. *indian*, indien, et *game*, abrév. de *game-cock*, coq de combat). Variété de gallinacés, obtenue, en Angleterre, de croisements entre combattants et autres races.

indianisme [*nis-me*] n. m. Caractère indien. Idiotisme propre aux langues de l'Inde. Science de la langue et de la civilisation hindoues : *Fr. Schlegel fut un des créateurs de l'indianisme.*

indianiste [*nis-te*] n. m. Savant versé dans l'indianisme : *Max Müller fut un savant indianiste.*

indianologie [*jî*] n. f. Etude sur les Peaux-Rouges.

indican n. m. *Méd.* Substance qui existe dans l'indigo, et aussi dans les urines à l'état normal. (L'indican donne par putréfaction les urines *bleues, violettes* ou *verdâtres.*)

indicanurie [*rî*] n. f. (de *indican*, et du gr. *ouron*, urine). Présence de l'indican dans l'urine.

indicateur, trice adj. (lat. *indicator, trix*). Qui indique, qui fait connaître. N. m. Livre ou brochure qui sert de guide : *l'indicateur des rues de Paris ; l'indicateur des chemins de fer.* Appareil indiquant la direction, la pente, la distance, le niveau, la vitesse, etc. Poteau en fer ou en bois, muni d'une tablette sur laquelle sont inscrites la direction d'une route et la distance kilométrique séparant les deux points. Appareil qui sert à indiquer le travail effectué ou l'état de tension de la vapeur. L'index. Dénonciateur, policier. N. f. *Chim.* et *Géom.* V. la partie encycl.

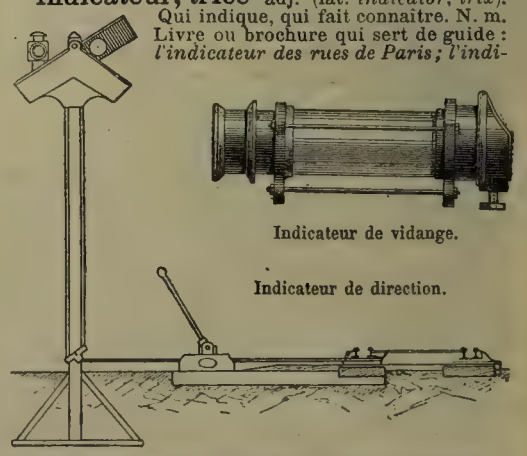

Indicateur de vidange.

Indicateur de direction.

— Encycl. *Mécan.* Les indicateurs, dans une chaudière à vapeur, sont soit des appareils de sûreté, comme les *soupapes*, *robinets de jauge*, *sifflets d'alarme*, *niveaux d'eau*, soit des appareils mesurant le travail de la vapeur dans les cylindres ou *indicateurs dynamométriques*.

Le chauffeur a encore à sa disposition, pour constater les fluctuations du niveau de l'eau dans la chaudière, un *indicateur magnétique*. Ce dernier

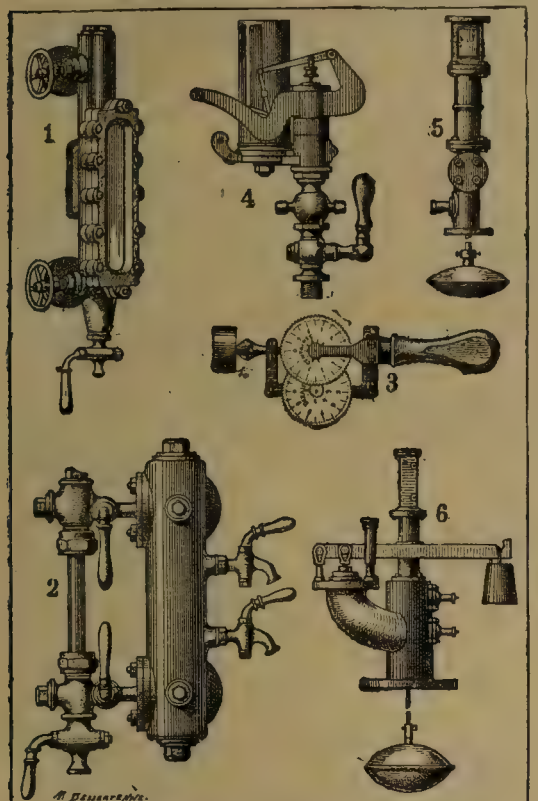

Indicateurs de machines à vapeur : 1, niveau d'eau à glace incassable ; 2, niveau d'eau sur corps en fonte ; 3, de vitesse ; 4, dynamométrique ; 5, magnétique de niveau d'eau ; 6, magnétique de soupape de sûreté.

est constitué par un aimant fixé à l'extrémité de la tige verticale d'un flotteur et se mouvant de haut en bas ou réciproquement dans une boîte en cuivre. A l'extérieur de la boîte est appliquée une aiguille en fer, qui, attirée par l'aimant, monte ou descend avec lui.

Il existe des indicateurs de pression (manomètres), de travail, de vitesse, etc.

— *Géom. Indicatrice.* Si l'on considère un plan tangent à une surface et un plan parallèle infiniment voisin, on démontre que ce dernier donne sur la surface une section qui, limitée à des distances infiniment petites du point de contact, peut être regardée comme une conique. Cette courbe, considérée pour la première fois par Dupin, a reçu le nom d'*indicatrice* de courbure de surface au point considéré. Si l'indicatrice en un point d'une surface est un cercle, le point correspondant est appelé *ombilic* de la surface.

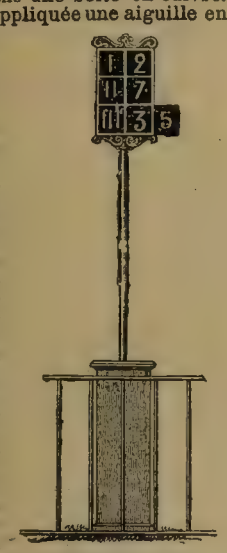

Indicateur (turf).

— *Chim.* Les indicateurs chimiques sont des composés qui sont employés dans les dosages alcalimétriques ou acidométriques, pour indiquer par un virage (changement de teinte) le moment précis où la saturation est obtenue : le *tournesol*, le *méthylorange*, la *fluorescéine*, *le bleu de résorcine* ou *lackmoïde*, etc., sont des indicateurs.

— *Turf.* Sorte de tableau sur lequel on peut faire apparaître des numéros correspondant, dans les courses de chevaux, à ceux que portent les chevaux qui sont gagnants ou placés.



Indicateur.

indicateur n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs d'Afrique, d'Asie et d'Amérique, qui se nourrit du miel des abeilles sauvages.

— Encycl. Les indicateurs sont de petits coucous gris, dont on connaît douze espèces d'Afrique et d'Asie et d'Amérique. Leur nom vient de l'habitude qu'ils ont d'attirer par leurs cris l'attention de l'homme, pour l'entraîner vers les nids d'abeilles sauvages, afin de profiter du miel qui restera dans le nid après qu'on aura fait la récolte.

indicatif, ive adj. Qui indique, annonce : *symptôme indicatif*. N. m. *Gramm.* Celui des cinq modes du verbe, qui exprime l'état, l'existence ou l'action d'une manière certaine, positive, absolue.

— Encycl. *Gramm.* L'indicatif exprime soit un fait, soit un jugement, sous forme positive ou interrogative, dans les divers moments de la durée : présent, passé, futur. Comme l'indicatif ne possède point de signification propre dans laquelle il s'oppose aux autres modes, de même la série de formes qu'il embrasse ne possède point, dans les langues indo-européennes, de caractéristique analogue à celles du subjonctif ou de l'optatif. Le français possède, à l'indicatif, un présent, un imparfait, un passé simple, un passé composé, un passé antérieur, un plus-que-parfait, un futur et un futur antérieur. On doit employer le présent de l'indicatif à la place de l'imparfait, pour exprimer une action qui a lieu dans tous les temps, une chose qui est toujours vraie : *les anciens ne savaient pas que la terre* tourne (*tournait* serait une faute).

indication [*si-on*] n. f. (lat. *indicatio*). Action par laquelle on indique. Renseignement : *donner une fausse indication*. Ce qui indique, fait connaître.

indicatoire adj. Qui sert à indiquer. (Vx.)

indice n. m. (lat. *indicium*). Signe apparent et probable qu'une chose est : *des indices trompeurs*. *Math. Indice d'un radical*, chiffre que l'on place entre les branches pour indiquer le degré de la racine. Signe distinctif que l'on donne à une lettre. *Physiq. Indice de réfraction*, rapport du sinus de l'angle d'incidence au sinus de l'angle de réfraction. (V. réfraction.) *Anat.* Rapport entre deux dimensions d'une partie du squelette.

indice n. m. Syn. de index. (Peu us.)

indicible adj. Qu'on ne saurait exprimer par la parole ; ineffable : *joie indicible*.

indiciblement [*man*] adv. D'une manière indicible.

indict n. m. Syn. de indiction. (Vx.)

indiction [*dik-si-on*] n. f. (lat. *indictio*). Convocation à jour fixe d'un concile : *bulle d'indiction*. Prescription pour un jour déterminé : *indiction d'un jeûne*. *Indiction romaine*, période de quinze ans, qui à Rome, depuis Constantin, séparait deux levées extraordinaires d'impôt. (Cette manière de compter est encore en usage dans les bulles de la papauté. La première indiction commença le 1er janvier 313.)

indicule n. m. (lat. *indiculum*). Petit index. Lettre d'avis, de notification.

Indien, enne [*di-in, è-ne*], originaire ou habitant de l'Inde. Nom sous lequel Colomb, croyant aborder aux Indes, désigna les peuples indigènes de l'Amérique. (Auj., pour éviter toute confusion, on appelle *Hindous* les habitants de l'Inde.) Adjectiv. : *peuplade indienne*.

Indien [*di-in*] (territoire), ancien territoire des Etats-Unis, où étaient compris un certain nombre de tribus de race rouge. Il a été en 1906 rattaché à l'Oklahoma.

Indien (océan) ou **mer des Indes**, mer située au S. de l'Inde, et qui va des côtes d'Afrique à l'Australie. L'océan Indien est caractérisé par son régime climatique et par l'alternance des moussons d'été et d'hiver. C'est la mer Erythrée des anciens qui, au temps de Ptolémée, connaissaient déjà la route maritime de la Chine.

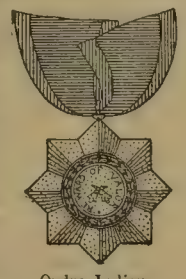

Ordre Indien.

Indien (*ordre*) **pour le mérite** ou **pour la valeur**, ordre fondé par la reine Victoria pour récompenser les aborigènes de l'Inde. Trois classes ; bijou en or, ou en argent, suspendu à un ruban bleu à bordure rouge.

Indien (archipel) ou **Insulinde.** V. Malaisie.

indiennage [*di-è-na-je*] n. m. Imprimerie d'indienne.

indienne [*di-è-ne*] n. f. Etoffe de coton peinte ou imprimée, que l'on a fabriquée primitivement dans l'Inde, mais que l'on produit aujourd'hui partout en France, et en particulier à Rouen.

— Encycl. *Techn.* La fabrication des *indiennes*, toiles de coton peintes, remonte à la plus haute antiquité. Les Orientaux excellaient dans cette fabrication, dont nombre de procédés sont encore usités. Les indiennes anciennes étaient peintes à la main (*pinceautage*). L'impression à la cire lui a succédé. On répand sur le tissu de la cire fondue, dans laquelle on trace les dessins. En plongeant le tissu dans un bain de teinture, celle-ci imprègne les parties non recouvertes de cire. Le procédé dit *au gabarit* consiste à découper le dessin dans un carton que l'on applique ensuite sur le tissu, après quoi l'on étend la peinture à la brosse. L'*impression à la planche* s'obtient en recouvrant le tissu avec une planche gravée et encrée.

On utilise aujourd'hui l'électrolyse pour la peinture des étoffes en coton. Un courant galvanique fixe les colorants sur les fibres ; on ronge ensuite ces colorants afin d'avoir des dessins blancs sur fond uni, ou l'on forme des dessins d'une autre couleur, tout en empêchant l'oxydation de ces couleurs pendant l'opération de l'impression.

indiennerie [*di-è-ne-rî*] n. f. Fabrication de toiles dites *indiennes*. Les indiennes elle-mêmes.

indienneur, euse [*di-è-neur, eu-ze*] n. Ouvrier, ouvrière qui travaille dans les indiennes.

indifféremment [*di-fé-ra-man*] adv. Avec indifférence, avec froideur : *accueillir indifféremment une nouvelle*. Sans faire de différence : *manger de tout indifféremment*. Ant. **Différemment.**

indifférence [*di-fé-ran-se*] n. f. (de *indifférent*). Etat d'un corps indifférent au repos ou au mouvement. Etat d'une personne qui ne se soucie pas plus d'une chose que de son contraire. Froideur, insensibilité. *Indifférence religieuse*, état d'une personne qui nie qu'aucune religion soit préférable aux autres. *Liberté d'indifférence*, pouvoir de se déterminer sans motif. V. liberté.

Indifférence en matière de religion (*Essai sur l'*), ouvrage célèbre de Lamennais, écrit dans un style plein de force et de noblesse, mais dont l'Eglise a repoussé en partie la doctrine, fondée sur la preuve par le consentement universel (1817-1823).

indifférent [*di-fé-ran*], **e** adj. (lat. *indifferens*). Qui ne présente aucun motif de préférence : *ce chemin ou l'autre m'est indifférent*. Qui touche peu ; dont on ne se soucie point : *cela m'est indifférent*. Sans intérêt : *parler de choses indifférentes*. Que rien ne touche, n'émeut : *homme indifférent*. *Physiq.* Qui n'a aucun penchant propre au mouvement ou au repos. *Equilibre indifférent*, celui dans lequel le corps reste en équilibre malgré le déplacement qu'on peut lui communiquer. N. : *faire l'indifférent*. N. m. pl. *Les indifférents*, les personnes indifférentes.

indifférentisme [*di-fé-ran-tis-me*] n. m. Indifférence érigée en système, en politique ou en religion.

indifférentiste [*di-fé-ran-tis-te*] n. Personne indifférente en matière politique ou religieuse.

indifférer [*di-fé-ré*] v. n. (Se conj. comme *accélérer*.) *Par plaisant.* Laisser indifférent, insensible : *hors ses propres affaires, tout indiffère à l'égoïste*.

indigénat [*na*] n. m. Qualité, état d'indigène. Ensemble des indigènes d'un pays. *Spécialem.* Condition juridique des indigènes musulmans, en Algérie. Droit de citoyen dans un Etat.

indigence [*jan-se*] n. f. (lat. *indigentia*). Grande pauvreté : *tomber dans l'indigence*. *Fig.* Privation d'une chose : *indigence d'idées*. Ceux qui sont dans la pauvreté : *secourir l'indigence*. Ant. **Fortune, richesse.**

— Encycl. *Admin.* Les extraits des registres de l'état civil, les actes de notoriété, de consentement, de publications, de délibérations du conseil de famille, les certificats de libération du service militaire, les dispenses pour cause de parenté, d'alliance ou d'âge, les actes de reconnaissance des enfants naturels, les actes de procédure, les jugements et arrêts dont la production est nécessaire dans le cas de mariage des indigents ou de légitimation de leurs enfants naturels sont visés pour timbre et enregistrés gratis. L'obligation du visa pour timbre n'est pas applicable aux publications civiles, ni au certificat constatant la célébration civile du mariage.

Les indigents ne sont pas imposables à la contribution personnelle mobilière, ni à la contribution des patentes. Les mandats de secours à eux alloués sont exempts du timbre-quittance.

Les indigents qui voyagent à pied reçoivent, comme secours de route, 15 centimes par 4 kilomètres. Ces secours sont accordés aux indigents dans chaque commune, gîte d'étape, par les soins de la municipalité, qui est remboursée de ses avances par le département.

indigène adj. et n. (lat. *indigena*). Originaire du pays : *plante indigène*. Etabli dans un pays depuis un temps immémorial : *les indigènes de la Tasmanie ont complètement disparu*. (Se dit impropr. des troupes coloniales, même quand elles sont employées hors de leur pays.) Ant. **Exotique.**

indigénéité n. f. Qualité d'indigène.

indigent [*jan*], **e** n. et adj. (lat. *indigens ; de egere*, avoir besoin). Très pauvre : *distribuer des secours aux indigents*. Ant. **Riche.**

indigéré, e adj. Qui n'a pas digéré : *convive indigéré*. Qui n'a pas été digéré : *homard indigéré*.

indigérer [*ré*] **(s')** v. pr. (Se conj. comme *accélérer*.) Se donner une indigestion. (Peu us.)

indigeste [*jès-te*] adj. (du lat. *indigestus*). Difficile à digérer : *le homard, le foie gras sont indigestes*. *Fig.* Confus, mal ordonné, mal digéré : *compilation indigeste*.

indigestibilité [*jès-ti*] n. f. Qualité de ce qui est indigestible. (Peu us.) Ant. **Digestibilité.**

indigestible [*jès-ti-ble*] adj. Qui ne peut être digéré. (Peu us.) Ant. **Digestible.**

indigestion [*jès-ti-on*] n. f. (lat. *indigestio*). Indisposition provenant d'une digestion qui se fait mal. *Fig.* Satiété extrême. *Fam. Avoir une indigestion d'une chose*, en avoir trop, jusqu'au dégoût.

— Encycl. La vieillesse, le nervosisme, les excès, les émotions, le froid, l'ingestion d'aliments de mauvaise qualité, etc., peuvent provoquer l'indigestion.

En général, quelques heures après le repas le malade ressent de la douleur épigastrique ; il a des nausées, des sueurs froides, etc., puis surviennent des éructations, des vomissements, de la diarrhée fétide, etc. Le traitement consiste à provoquer le vomissement, puis à administrer une purgation ; on mettra le malade à la diète aqueuse ou lactée. On ordonnera les boissons chaudes.

— *Art vétér.* L'indigestion, chez les animaux domestiques, est due soit à l'ingestion d'eau froide ou d'aliments lourds, soit à l'absorption d'une trop grande quantité de nourriture. Chez le cheval, l'indigestion stomacale par absorption d'eau froide est assez fréquente ; quand l'indigestion a pour cause la surcharge alimentaire, elle peut être suivie de rupture d'estomac : la constitution anatomique de l'estomac du cheval s'opposant aux vomissements. En général, il faut combattre cette affection en faisant absorber à l'animal des boissons chaudes et excitantes, et lui administrer des lavements savonneux. Chez le bœuf, l'indigestion peut se produire dans la panse, le feuillet ou la caillette ; dans la panse, elle peut être produite par absorption de végétaux météorisants, qui accumulent des gaz dans l'estomac (v. météorisation), ou par surcharge (*empansement*). En ce cas, il faut recourir à des purgatifs à haute dose, pour dégager le tube digestif. L'indigestion, lorsqu'elle se produit dans le feuillet, est une affection grave, qu'il faut combattre rapidement, par des boissons adoucissantes et mucilagineuses, et un régime de fourrage vert. Dans la caillette, l'indigestion est une maladie des veaux ; elle provoque une dysenterie qu'il faut arrêter le plus tôt possible, si l'on veut éviter la mort de la bête. Chez les carnassiers l'indigestion est rare, car ces animaux peuvent vomir.

indigestionner [*jès-ti-o-né*] v. a. Donner une indigestion à.

indigète adj. (lat. *indiges, etis*). Nom donné par les Romains aux dieux indigènes, patrons ou ancêtres mythiques d'une race, d'une ville.

indighirka, fl. de la Sibérie orientale, tributaire de l'océan Glacial ; 1.500 kil. Vaste delta.

indigitamenta [*min*] n. m. pl. (mot lat.). *Antiq. rom.* Formules et invocations populaires servant à adjurer la multitude des petites divinités populaires qui présidaient à tous les phénomènes physiques et à toutes les circonstances de la vie humaine.

indignation [*si-on*] n. f. (lat. *indignatio*). Sentiment de colère et de mépris qu'excite un outrage, une action injuste : *exprimer son indignation*.

indigne adj. (lat. *indignus*). Qui n'est pas digne, qui ne mérite pas : *mourir indigne de vivre*. Qui n'est pas convenable : *toute fraude est indigne d'un honnête homme*. Méchant, odieux : *traitement indigne*. Qui déshonore : *conduite indigne*. *Communion indigne*, sans les dispositions requises. Sub-

stantiv. *Dr.* Personne indigne : *les enfants d'un indigne.* V. INDIGNITÉ. ANT. **Digne.**

indigné, e adj. Qui éprouve de l'indignation ; outré.

indignement [*man*] adv. D'une manière indigne : *traiter indignement un prisonnier.* ANT. **Dignement.**

indigner [*gné*] v. a. (lat. *indignari* ; de *indignus*, indigne). Exciter l'indignation. **S'indigner** v. pr. Eprouver de l'indignation.

indignité n. f. (lat. *indignitas*). Caractère d'une personne, d'une chose indigne. Méchanceté, noirceur, énormité. Outrage, affront : *on lui a fait mille indignités.* ANT. **Dignité.**

— ENCYCL. *Dr.* Le code civil déclare « indignes » de succéder, et, comme tels, exclus des successions : 1° celui qui serait condamné pour avoir donné ou tenté de donner la mort au défunt ; 2° celui qui a porté contre le défunt une accusation capitale jugée calomnieuse ; 3° l'héritier majeur qui, instruit du meurtre du défunt, ne l'a pas dénoncé à la justice. Le défaut de dénonciation ne peut être opposé aux proches parents ou alliés du meurtrier. L'indignité doit être prononcée par les tribunaux civils.

indigo n. m. (m. esp. tiré du lat. *indicus*, indien). Matière colorante fournie par l'indigotier, et qui sert à teindre en bleu.

— ENCYCL. Les Egyptiens et les Phéniciens se servaient déjà de l'indigo pour teindre les étoffes ; les Grecs et les Romains l'employaient uniquement pour la peinture. En France, on planta d'abord le pastel (*isatis tinctoria*) ; mais cette plante fut définitivement remplacée par l'indigotier (*indigofera tinctoria*) vers 1730. On extrait la matière colorante en faisant macérer et fermenter la plante dans de grandes cuves ; le liquide est soutiré, agité à l'air, puis, après repos, décanté. Le produit obtenu est chauffé, égoutté, découpé en petits pains, et mis à sécher à l'air.

L'indigo naturel, d'un bleu foncé avec reflets violacées ou rougeâtres, est inaltérable à l'air ; il est insoluble dans l'eau, et l'on doit, pour l'employer à la teinture des textiles, le mélanger à diverses substances.

L'indigo blanc s'obtient par une réduction incomplète de l'indigotine, à l'aide de sels ferreux ; c'est un produit qui se fixe sur les fibres, et, s'oxydant à l'air, donne l'indigotine.

indigocarmine n. f. Carmin d'indigo.

indigoterie [*ri*] n. f. Terre où l'on cultive l'indigo. Usine où l'on fabrique l'indigo.



Indigotier : *a*, fleur ; *b*, fruit.

indigotier [*ti-é*] n. m. Fabricant d'indigo, ouvrier qui fabrique l'indigo. Genre de légumineuses papilionacées, des régions chaudes du globe, et des feuilles duquel on extrait une matière colorante bleue dite *indigo* : *l'indigotier est surtout exploité dans l'Inde anglaise.*

— ENCYCL. Les indigotiers sont des herbes ou des arbrisseaux couverts de poils, à fleurs roses ou rouges. On en connaît plus de deux cent cinquante espèces des régions chaudes du globe, dont la plupart sont cultivées pour l'indigo qu'on extrait de leurs feuilles. L'espèce la plus productive est l'*indigofera tinctoria.*

indigotine n. f. Principale matière colorante de l'indigo.

— ENCYCL. L'indigotine a l'aspect d'une poudre bleu foncé, se sublimant en prismes de couleur pourpre à l'éclat métallique. On peut en faire la synthèse à partir de la naphtaline ; elle n'a ni odeur, ni saveur ; toutefois, les vapeurs qu'elle dégage ont une odeur agréable. Elle se décompose à 290° ; on la rencontre parfois dans les urines putréfiées de l'homme.

indigotique adj. Nom donné par Gerhardt à tous les dérivés de l'indigotine.

indiligemment [*ja-man*] adv. D'une manière indiligente. ANT. **Diligemment.**

indiligence [*jan-se*] n. f. Défaut de diligence. ANT. **Diligence.**

indiligent [*jan*], **e** adj. Qui n'est pas diligent : *écolier indiligent.* ANT. **Diligent.**

indique-fuites n. m. invar. Petit manomètre servant à constater l'existence des fuites, dans les conduites de gaz.

indiquer [*ké*] v. a. (lat. *indicare*). Montrer, désigner une personne ou une chose : *indiquer quelqu'un du doigt.* Enseigner à quelqu'un ce qu'il cherche : *indiquer une rue. Fig.* Dénoter : *cela indique une grande méchanceté.* Esquisser légèrement : *indiquer simplement les lointains d'un tableau.*


Indique-fuites.

indirect [*rèkt'*], **e** adj. Qui n'est pas direct : *chemin indirect*, et *fig.*, *critique, louange indirecte. Contributions indirectes*, V. CONTRIBUTIONS. *Gram. Complément indirect*, mot (nom, pronom, verbe à l'infinitif), sur lequel l'action du verbe tombe indirectement : *l'exilé songe à sa patrie ; contez-moi l'histoire ; je travaille pour* vivre. *Proposition complétive indirecte*, celle qui, dans la phrase, remplit le rôle de complément indirect : *chaque jour nous avertit* que la mort approche. *Discours indirect*, discours où l'on rapporte les paroles de quelqu'un en les rattachant, sous forme de propositions subordonnées, à un verbe principal signifiant *dire*. ANT. **Direct.**

indirectement [*rèk-te-man*] adv. D'une manière indirecte, détournée. ANT. **Directement.**

indirection [*rèk-si-on*] n. f. Défaut de direction. ANT. **Direction.**

indirigeable adj. Qui ne peut être dirigé. ANT. **Dirigeable.**

indirubine n. f. Composé qui accompagne l'indigotine dans l'indigo.

indiscernabilité [*di-sèr*] n. f. Caractère de ce qui ne peut être discerné.

indiscernable [*di-sèr*] adj. Qu'on ne peut distinguer d'une autre chose. N. m. Objet qu'on ne peut discerner d'un autre. *Philos. Principe des indiscernables*, principe de la philosophie de Leibniz, suivant lequel « deux choses individuelles ne sauraient être entièrement semblables ». ANT. **Discernable.**

indiscernement [*di-sèr, man*] n. m. Absence de discernement. ANT. **Discernement.**

indisciplinabilité [*di-si*] n. f. Etat de ce qui n'est pas disciplinable.

indisciplinable [*di-si*] adj. Indocile, qu'on ne peut discipliner. ANT. **Disciplinable.**

indiscipline [*di-si*] n. f. Manque de discipline : *l'indiscipline d'une armée est une cause certaine de sa défaite.* ANT. **Discipline.**

indiscipliné, e [*di-si*] adj. Qui n'observe aucune discipline : *écolier indiscipliné.* ANT. **Discipliné.**

indiscipliner (s') [*di-si-pli-né*] v. pr. Devenir indiscipliné. ANT. **Se discipliner.**

indiscret [*dis-krè*], **ète** adj. Qui manque de retenue, de discrétion : *question indiscrète.* Qui ne sait pas garder un secret. Entaché d'indiscrétion : *parole, zèle indiscret.* N. : *c'est un indiscret.* ANT. **Discret.**

indiscrètement [*dis-krè-te-man*] adv. D'une manière indiscrète. ANT. **Discrètement.**

indiscrétion [*dis-kré-si-on*] n. f. Manque de retenue, de discrétion : *manger avec indiscrétion.* Action indiscrète. Manque de secret, revélation d'un secret : *commettre une indiscrétion.* ANT. **Discrétion.**

indiscutabilité [*dis-ku*] n. f. Etat de ce qui est hors de discussion.

indiscutable [*dis-ku*] adj. Qui n'est pas susceptible d'être discuté. ANT. **Discutable.**

indiscutablement [*dis-ku, man*] adv. D'une manière indiscutable.

indiscuté, e [*dis-ku-té*], adj. Qui n'a pas été discuté : *supériorité indiscutée.* ANT. **Discuté.**

indispensabilité [*dis-pan*] n. f. Etat de ce qui est indispensable.

indispensable [*dis-pan*] adj. Dont on ne peut se dispenser : *devoir indispensable.* Dont on ne peut se passer : *outil indispensable.* N. m. Ce qui est indispensable. ANT. **Inutile, superflu.**

indispensablement [*dis-pan, man*] adv. Nécessairement.

indispersé, e [*dis-pèr*] adj. Qui n'est pas dispersé. ANT. **Dispersé.**

indisponibilité [*dis-po*] n. f. Etat de ce qui est indisponible. ANT. **Disponibilité.**

indisponible [*dis-po*] adj. et n. Dont on ne peut pas disposer légalement : *biens indisponibles.* Dont on ne peut pas disposer pour le service : *soldats indisponibles.* ANT. **Disponible.**

indisposer [*dis-po-zé*] v. a. Altérer légèrement la santé : *la chaleur indispose les personnes sanguines. Fig.* Prévenir contre, fâcher : *les lenteurs de l'administration indisposent contre elle le public.*

indisposition [*dis-po-zi-si-on*] n. f. Altération légère de la santé : *la grande chaleur cause des indispositions. Fig.* Disposition peu favorable envers quelqu'un. (Vx.)

indisputabilité [*dis-pu*] n. f. Qualité de ce qui est indisputable.

indisputable [*dis-pu*] adj. Qui n'est pas disputable. ANT. **Disputable.**

indisputablement [*dis-pu, man*] adv. D'une manière indisputable.

indisputé, e [*dis-pu*] adj. Qui n'est pas disputé. ANT. **Disputé.**

indissolubilité [*dis-so*] n. f. Qualité de ce qui est indissoluble : *l'indissolubilité du mariage religieux.* ANT. **Dissolubilité.**

indissoluble [*dis-so*] adj. Qui ne peut être dissous : *métal indissoluble.* (On dit mieux, dans ce sens, INSOLUBLE.) *Fig.* Qui ne peut être délié : *attachement indissoluble.* ANT. **Soluble.**

indissolublement [*dis-so, man*] adv. D'une manière indissoluble.

indissous [*di-sou*], **oute** adj. Qui n'est pas dissous. ANT. **Dissous.**

indistinct [*dis-tinkt'*], **e** adj. Qui n'est pas bien distinct : *voix indistinctes.* ANT. **Distinct.**

indistinctement [*dis-tink-te-man*] adv. D'une manière peu distincte : *prononcer indistinctement.* Sans faire de différence : *on les tua tous indistinctement.* ANT. **Distinctement.**

indistinction [*dis-tink-si-on*] n. f. Etat de ce qui est indistinct, et de ce qui n'est pas distingué. ANT. **Distinction.**

indistingué, e (*dis-tin-ghé*], adj. Qui n'est pas distingué. ANT. **Distingué.**

indistinguible [*dis-tin-ghi-ble*] adj. Qu'on ne peut distinguer.

indium [*di-om'*] n. m. Métal blanc que l'on retire des blendes de Freiberg (Saxe).

— ENCYCL. L'indium (In) est un métal blanc ayant l'éclat de l'argent, de densité 7,12 à 13, mou et ductile. Il fond à 155° ; son poids atomique est 114,8 ; il est trivalent. Pour le retirer de la blende, on pulvérise celle-ci puis on la grille pour transformer les métaux en sulfates. Ces métaux sont dissous dans l'eau froide, puis traités par le zinc ; les métaux, indium, cuivre, cadmium, etc., se déposent ; on sépare l'indium par l'hydrogène sulfuré ou l'ammoniaque. On peut aussi extraire l'indium du zinc provenant des blendes de Freiberg.

individu n. m. (du lat. *individuus*, indivisé). Chaque être, soit animal, soit végétal, par rapport à son espèce. Personne considérée isolément par rapport à une collectivité : *aujourd'hui les, collectivités sont tout, et les individus rien. Fam.* Homme indéterminé, qu'on ne veut pas nommer, ou dont on parle avec mépris : *quel est cet individu ? Son individu*, sa propre personne : *soigner son individu.* (Vulg.)

individu, e adj. Qui ne peut être divisé : *la Trinité individue.* (Vx.)

individualisation [*za-si-on*] n. f. Action d'individualiser. Résultat de cette action. Etat d'un être individualisé. *Dr. Individualisation de la peine*, application à chacun des coupables d'une même infraction, non de la même peine, mais d'une peine tenant compte de leur individualité respective. ANT. **Généralisation.**

individualiser [*zé*] v. a. Considérer, présenter individuellement : *la femme individualise plus qu'elle ne généralise ses jugements.* ANT. **Généraliser.**

individualisme [*lis-me*] n. m. Système d'isolement des individus dans la société ; existence individuelle : *les cités antiques n'ont guère connu l'individualisme.* ANT. **Association.**

— ENCYCL. Théoriquement, l'individualisme est la subordination de l'intérêt général et collectif à l'intérêt personnel et particulier. Il n'est donc pas compatible avec la vie en société ; mais, si l'acquiescement des volontés et des libertés individuelles est nécessaire au fonctionnement de l'Etat, les attributions de ce dernier ne doivent pas absorber intégralement la vie individuelle. L'étatisme, qui tend à cette fin, est aussi peu pratique que l'individualisme intégral, qui aboutit à l'anarchisme.

individualiste [*lis-te*] adj. Qui appartient à l'individualisme : *les théories individualistes.* N. m. Partisan de l'individualisme.

individualité n. f. Ce qui constitue l'individu : *chaque race a son individualité.* Originalité propre, qui distingue une personne ou une chose : *il ne faut ni trop ni trop peu d'individualité.* Individu isolé : *les résistances des individualités aux tyrannies des masses.*

individuant [*du-an*], **e** adj. *Scolast.* Se dit du principe qui individualise. Les scolastiques appelaient *caractères individuants* les conditions extrinsèques (forme, figure, nom) de l'individualité.

individuation [*si-on*] n. f. *Philos. Principe d'individuation*, caractère intrinsèque, qui fait qu'un individu diffère de tout autre individu.

individuel, elle [*èl, è-le*] adj. Qui appartient à l'individu : *qualité individuelle.* Qui concerne une seule personne. Qui est fait par une seule personne : *réclamation individuelle.*

individuellement [*è-le-man*] adv. D'une manière individuelle.

individuer [*du-é*] v. a. Déterminer, caractériser comme individu.

individuité n. f. *Scolast.* Ce qui caractérise l'individu.

indivis, e [*vi, i-ze*] adj. (du préf. *in*, et du lat. *divisus*, divisé). Qui n'est pas divisé : *succession indivise.* Qui possède une propriété non divisée : *héritiers indivis. Par indivis* loc. adv. Sans partage, en commun : *maison possédée par indivis.* ANT. **Divis.** V. INDIVISION.

indivisé, e [*zé*] adj. Qui n'est point divisé : *les éléments sont des corps divisibles, mais indivisés.* ANT. **Divisé.**

indivisément [*zé-man*] adv. Par indivis.

indivisibilité [*zi*] n. f. Qualité de ce qui ne peut être divisé. Caractère des obligations qui, par leur nature, ne peuvent être exécutées partiellement, et auxquelles chacun des obligés est tenu pour le tout. ANT. **Divisibilité.**

— ENCYCL. *Dr.* Les obligations, qui, en général, sont divisibles, cessent de l'être : 1° lorsqu'elles portent sur une chose ou un fait qui n'est pas susceptible de division matérielle ou intellectuelle ; 2° lorsque le rapport sous lequel la dette est considérée dans l'obligation ne la rend pas susceptible d'exécution partielle ; 3° lorsque l'intention des contractants a été que la dette ne pût s'acquérir partiellement (art. 1221). Chacun des débiteurs est alors tenu pour le tout, sauf à mettre en cause ses codébiteurs. Il en est de même à l'égard des héritiers.

Il ne faut pas confondre l'indivisibilité, qui consiste dans l'impossibilité matérielle ou conventionnelle d'une exécution partielle, avec la solidarité, qui résulte du titre. V. SOLIDARITÉ.

indivisible [*zi-ble*] adj. Qui n'est pas divisible : *les atomes sont indivisibles. République une et indivisible*, qualification donnée à la Ire République, et destinée à rendre inconstitutionnelle toute tentative fédéraliste. ANT. **Divisible.**

indivisiblement [*zi-ble-man*] adv. D'une manière indivisible.

indivision [*zi-on*] n. f. Etat d'une chose possédée par indivis. Etat des propriétaires indivis : *nul n'est tenu de rester dans l'indivision.*

— ENCYCL. *Dr.* L'indivision ou communauté est l'état de plusieurs personnes copropriétaires d'une même chose. Tant que dure l'indivision, chacun des copropriétaires a le droit de jouir de cette chose, mais non d'en disposer sans le consentement de tous. On sort de l'indivision par le partage, ou par des actes équivalents. En dehors des cas de société et de communauté entre époux, et de l'indivision forcée, nul n'est tenu de rester dans l'indivision, et le partage peut toujours être provoqué par l'un des cohéritiers. (V. PARTAGE.)

indivulgable [*gha-ble*] adj. Qui ne peut pas être divulgué.

in-dix-huit [*in-di-zu-it'*] n. m. et adj. invar. Format d'un livre dont chaque feuille d'impression est pliée en 18 feuillets, formant 36 pages. Ce livre lui-même.

indo-arabe adj. Qui appartient à l'Inde et à l'Arabie. Substantiv. : *les Indo-Arabes.*

Indochine, grande presqu'île située entre l'Hindoustan et la Chine, arrosée par l'Iraouaddy, le Sittang, la Salouen, le Ménam, le Mékong, le fleuve Rouge. Elle comprend la Birmanie, le Siam, le Cambodge, la Cochinchine française, l'Annam, le Tonkin, le Laos et Malacca. (V. ces mots.) [Hab. *Indochinois.*]

Indochine française, nom officiel du gouvernement sous lequel sont réunies les colonies françaises du Cambodge, du Laos, de la Cochinchine, de l'Annam, du Tonkin et de Kouang-tchéou-wan. (V. ces mots.) Le gouverneur général a sa résidence à Saïgon, et il est assisté d'un conseil supérieur, d'un lieutenant-gouverneur pour la Cochinchine, et de résidents supérieurs pour les autres pays de l'Union. L'Indochine française est constituée en

INDOCHINE


CHINE
ETATS SHANS
YUNNAN
KOUANG SI
TONKIN
ANNAM
LAOS
SIAM
CAMBODGE
COCHINCHINE
GOLFE DU TONKIN
GOLFE DE SIAM
MER DE CHINE
Yunnan
Tchouhsiung
Tchinglong
Tshounhing
Mienning
Talang
Couenlo
Pouenl
Ssémao
Muonghoutaï
Xienghieng
Xiengkong
Xieng sen
Xieng haï
Tangho
Muongsing
Poukha
Pak Ta
Pak Lay
Pak seng
Pakou
Pak Sam Pan Sok
LOUANG PRABANG
Xieng kouang
Cheping
Singchin
Tien Tché
Chunkiang
Kouangsi
Fou Hien Hou
Nintchéou
Linngan
Amitcheou
Kaihoa
Mongtse
Manhao
Longpo
Trinh Thuong
Fleuve Rouge
Laokay
Laichau
Yen bay
Dien bien Phu
Van bu
Phu-Tho
Hung hoa
Sontay
HANOI
Cau do
Cho bo
Hoa binh
Hung yen
Phuly
Ninh binh
Thanhoa
Que phong
Thinh gia
Phu Dien
Vinh
Anh son
Don Tien
Ha trai
Ha tinh
C. de Hon ham
C. Mui dong
Hatrai
Ha giang
Bao Lac
Cao bang
Vi Xuyen
Tchennan
Sse tchen
Ksuannan
Pé Sé
Hing gni
Hong Chou
Kingyuen
Pinglo
Liéoutchéou
Sengan
Nanning
Taiping
Longtchéou
Dongdang
Chang Sse
Backan
Tuyen quang
Thainguyen
Phulang th.
Vietri
Bac ninh
Haglang
Lang son
King Tcheou
Tsuntchéou
Houantchéou
Yuling
Tou chang
Sikiang
Tropique du Cancer
Moncay
Kebao
Quangyen
Tde la Table
Baie d'Along
Hongay
Laiphong
Haiphulien
Haidong
Haibinh
Namdinh
Thaibinh
Kaotchéou
Pakhoi
Sonkay
Fte Bayard
Baie de Kouangtchéou (F.)
Mui Lok
Loueïtchéou
Presq. de Loueïtchéou
Tsou
Hoi Hao
Dét. de Haïnan
C. Pingmar
Kiongtchéou
HAI NAN
Dam Tiao
Lak Houi
Sanghoï
Mt Limou
Mt Etna
Ouantcheou
Pte Sifa
Pte S. Ouest
Leng Toui
Ngaï Tsiou
C. Bastion
Col des Nuages
C. Tourane
Culao Cham
Fai Fo
HUE
Tourane
Pou Atouat
Saravan
Nong sen
Binh ha
Bong Miu
Quangngai
Plateau des Boloven
Ban Muang
Attopeu
Lang ban
Mt Copra
Naman
Kon Tum
Phu My
Binh Dinh
Khao Tano
Quinhon
Song cau
Phuyen
Cong Son
Ban Methuot
Mokap
la Mère et l'Enfant
C. Varella
Be de Hon Coé
Ninh hoa
Nhatrang
Khanh Hoa
Be de Camranh
Mt Bang Gia
Ninh Thuan
Phan Rang
C. Padaran
Djiring
Binh Thuan
Tanhlinh
Phan Ry
Phantiet
Bienhoa
SAIGON
Pte Kéga
Poulo Cécir de Mer
C. St Jacques
Baria
Bouches du Mékong
Mytho
Tanan
Vaico Occ.
Vaico Or.
Thudaumot
Chaudoc
Kampot
Cantho
Soc trang
Travinh
Vinh long
Sadec
Long-Xuyen
Rach-Gia
Hatien
Koh Rong
Koh de Phu quoc
Camau
Bac-Lieu
Pte de Camau
Poulo Obi
Poulo Condore
Quangtri
Dent du Tigre
Col d'Ai Lao
Namnao
Song-kon
Se Bang Hien
Mt Savannaket
Pakhimboun
Quangbinh (Donghoï)
C. Laï
Lakhon
Mt Pouhoua
Nongkhay
Saniabouri
Vientian
Outaradit
Kenthao
Dansai
Leui
Nonghan
B Nong-kon
Kompou Ouapi
Pitsanoulok
Pouvieng
Poukiou
Kalassim
Kossoum
Petchaboun
Tchénobot
Tchatourat
Bang-Mouk-dahan
Kemmarat
Paksang
Nasson thon
Souvanapoum
Sisalalaï
Chettorach
Boua Soum
Korat
Sé Moun
Sisaket
Souren
Det
Dom
Sangkéa
Mouda Pourmok
Dang Rek
Khao Kampeng
Ayoutia
Pékim
Kon Yai
Srakéo
Nakin
Bangkok
Tatchin
Pak Nam
Watana
Sisophon
Mahaut
Angkor
Stungtreng
Siem Reap
Rap de Preapatang
Tonlé Sap (Gd Lac)
Battambang
Bangpra
Rayong
Chantaboun
Pak Nam
Krat
Koh Chang
Koh Kut
Thépong
Pursat
Babaur
Kompong Chuang
Oudong
PNOM PENH
Kompong Speu
Samit
Sre Umbel
Ta-kéo
Kompong Thom
Sambor
Prek Po
Kratié
Crauchmar
Kompong Cham
Prévent
Tay ninh
Soaï Rieng
Melouprey
Rap de Khong
Khong
Hum
Siempang
Se San
Se Kong
Se Kong
Attopeu
Se Kong
Se Kong
Se Kong

ART INDOCHINOIS : 1. Une tour du temple de Bayon-Angkor-Thôm ; 2. Tête de Bouddha (art khmer, XIIe-XIVe siècles) ; 3. Sculpture khmer, à Angkor. Temple de Ka-Ker ; 4. Tête de bodhisattva (art khmer), pierre sculptée et dorée ; 5. Bas-relief, Angkor-Vat ; 6. Pagode à Angkor-Vat ; 7. Buste de Bouddha (art khmer) ; 8. Ornement de coiffure de femme (Annam) ; 9. Tête décorative (art khmer) ; 10. Statuette bronze, Laos ; 11. Petit meuble sculpté et incrusté de nacre, Tonkin ; 12. Panneau bois sculpté, Cochinchine ; 13. Pipe à opium, Tonkin ; 14. Etui bambou sculpté, Annam ; 15. Théière en terre noire, Tonkin ; 16. Coiffure de comédien, Cochinchine ; 17. Bracelet, Annam ; 18. Coffret incrusté nacre, Tonkin ; 19. Pipe à eau, inscrustée nacre, Tonkin ; 20. Architecture cambodgienne ; 21. Bois peint, Birmanie ; 22. Statuette de Bouddha, Cambodge ; 23. Bodhisattva bois sculpté, Siam ; 24. Boîte argent ciselé, Annam ; 25. Tombeau d'un notable, Annam.



INDOCHINOIS : 1. Cochinchinois; 2. Tonkinoise; 3. Annamite; 4. Siamois; 5. Dame birmane; 6, 7. Cambodgiennes; 8. Dame birmane en costume national; 9. Caravanier birman; 10, 11. Homme et femme Tchams du Cambodge; 12. Cooli annamite; 13. Femme annamite prenant son repas; 14. Haut fonctionnaire annamite; 15, 16. Ménage tonkinois; 17. Danseuse et orchestre féminin cambodgiens.

union douanière, et possède un budget général ; 803.000 kil. carr. et 6.990.000 h. environ. C'est une des colonies les plus prospères de la France.

Après la Grande Guerre, au cours de laquelle ses populatiens indigènes ont collaboré à la défense militaire de la métropole comme aussi au labeur de ses ateliers et de ses établissements industriels, elle s'efforce de développer ses écoles indigènes, de compléter son outillage économique en augmentant son réseau ferré et sa flotte de commerce. Elle a surmonté très heureusement la crise de la piastre, et n'a cessé de jouir, dans l'ensemble, d'une complète tranquillité, grâce à la « paix française ».

indochinois, e [*noi, oi-ze*] adj. et n. De l'Indochine : *les populations indochinoises.*

indocile adj. (lat. *indocilis*). Qui n'est pas docile : *enfant indocile.* ANT. **Docile, obéissant.**

indocilement [*man*] adv. Avec indocilité. ANT. **Docilement.**

indocilité n. f. Caractère de celui qui est indocile. ANT. **Docilité, obéissance.**

indocte [*dok-te*] adj. Ignorant, non lettré. ANT. **Docte, savant, instruit.**

indoctement [*dok-te-man*] adv. D'une manière qui annonce peu de science. ANT. **Doctement.**

Indocti discant et ament meminisse periti, mots lat. signif. *Que les ignorants apprennent, que ceux qui savent aiment à se ressouvenir.* Vers du président Hénault, placé comme épigraphe en tête de son *Abrégé chronologique.* Il sert d'épigraphe à une foule d'ouvrages ou de travaux didactiques.

indo-européen, enne [*pé-in, è-ne*] adj. et n. Commun à l'Europe et à l'Asie. *Langues indo-européennes*, nom donné à un groupe de langues du type flexionnel, qui semblent être des modifications diverses, suivant les lieux et suivant les temps, d'une même langue parlée à une époque préhistorique et dont l'écriture n'a jamais fixé les traits (sanscrit, persan, kurde, arménien, grec, albanais, langues italiques, germaniques et slaves). *Race indo-européenne* ou *Indo-Européens*, nom donné à une famille de peuples qui parlent ou ont parlé une langue indo-européenne, auxquels on donna pour ancêtres communs les *Aryas*, et qui se sont répandus entre l'Inde et l'extrémité de l'Europe : *Hindous, Iraniens, Grecs, Italiotes, Celtes, Germains* (Allemands, Anglo-Saxons, Scandinaves, etc.), *Slaves.*

indo-germanique adj. et n. Mot employé en Allemagne comme synonyme de INDO-EUROPÉEN.

indol n. m. Composé obtenu dans la réduction de l'indigotine, et qui est le premier terme d'une importante série de bases composées.

indolemment [*la-man*] adv. Avec indolence : *se balancer indolemment dans un hamac.* ANT. **Activement, vivement, ardemment.**

indolence [*lan-se*] n. f. (de *indolent*). Insensibilité morale. Nonchalance, indifférence, apathie. *Méd.* Insensibilité physique : *indolence d'une tumeur.* ANT. **Activité, vivacité.**

indolent [*lan*], **e** adj. (lat. *indolens*). Insouciant, nonchalant, apathique : *une créole indolente.* Substantiv. : *un indolent, une indolente. Méd.* Insensible : *tumeur indolente.* ANT. **Actif, vif, ardent.**

indolore adj. (du préf. *in*, et du lat. *dolor*, douleur). Qui ne cause aucune douleur : *tumeur indolore.* ANT. **Douloureux.**

Indo-Malaisie. V. MALAISIE.

indomaniation [*si-on*] n. f. (du préf. *in*, et de *domaine*). Annexion au domaine de l'Etat : *l'indomaniation d'une forêt.*

indomptabilité [*don-ta*] n. f. Qualité de ce qui est indomptable.

indomptable [*don-ta-ble*] adj. Qu'on ne peut dompter : *caractère indomptable.* ANT. **Domptable.**

indomptablement [*don-ta-ble-man*] adv. D'une manière indomptable.

indompté, e [*don-té*] adj. Qu'on n'a pu encore dompter : *Brunehaut fut attachée à la queue d'un cheval indompté. Fig.* Qu'on ne peut contenir, réprimer : *courage, orgueil indompté.* ANT. **Dompté.**

indonaphtène n. f. Syn. de INDÈNE.

Indonésie, nom donné quelquefois à l'archipel Indien ou Malais. (Hab. *Indonésiens.*)

Indonésien, enne [*zi-in, è-ne*], nom donné à une race qu'on retrouve dans l'intérieur d'une partie des îles de l'archipel Malais, et qui forme des groupes isolés au milieu des populations de l'Indochine : *les Dayaks de Bornéo sont des Indonésiens.*

indophane n. m. Matière colorante violette, que l'on obtient par l'action du cyanure de potassium sur le dinitronaphtol.

indophénine n. f. Matière colorante bleue que l'on obtient dans la combinaison de l'isatine et de la benzine en présence de l'acide sulfurique concentré.

indophénol n. m. *Chim.* Nom générique de matières colorantes.

— ENCYCL. On obtient les indophénols en faisant agir un phénate alcalin sur une diamine. Si l'on prend le naphtol, on a une substance d'un bleu foncé. Les indophénols dérivés du tanin, de l'acide gallique constituent la matière colorante appelée *violet solide.*

Indore, v. de l'Inde centrale, capit. de la principauté de Holkar ; 45.000 h. Filatures de coton, commerce de céréales.

indosé n. m. Ensemble des substances qui, dans une analyse chimique, échappent au dosage.

Indou, Indoustan, Indoustani. V. HINDOUSTAN, etc.

Indou-Koh ou **Hindou-Kouch,** massif montagneux de l'Asie méridionale, entre le Pamir et les monts Kouen-Loun ; 6.000 m. d'alt. Grands glaciers.

indouloureux, euse [*reû, eu-ze*] adj. Qui n'est pas douloureux. ANT. **Douloureux.**

in-douze [*in*] n. m. et adj. invar. Format d'un livre dont les feuilles sont pliées en 12 feuillets et forment 24 pages. Ce livre lui-même.

indoxyle n. m. Composé isomère de l'*oxyndol.*

Indra, dieu de l'atmosphère, l'un des trois termes de la Trinité védique. C'est le roi des Dévas, maître de la foudre, dispensateur de la pluie fécondante, et protecteur des Aryas. Ce fut, à l'époque



vèdique, le plus grand dieu. On le représente sous l'aspect d'un personnage en costume royal et monté sur l'éléphant Airâvata.


Indra.

Indre, riv. de France, affl. g. de la Loire. Elle arrose La Châtre, Châteauroux, Châtillon-sur-Indre, Loches, etc.; 266 kil. Non navigable.

Indre (DÉPART. DE L'), formé par des parties du Berry, de l'Orléanais, de la Marche et de la Touraine; préf. *Châteauroux*; s.-préf. *Le Blanc*, *La Châtre*, *Issoudun*; 4 arr., 23 cant., 245 comm., 290.220 h. 9e région militaire; cour d'appel et évêché de Bourges. Ce département doit son nom à l'*Indre*, qui l'arrose. On y élève des moutons renommés, qui, avec les vignobles et l'agriculture, constituent ses principales ressources.

Indre ou **Basse-Indre,** comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 8 kil. de Nantes, sur la rive dr. de la Loire; 3.870 h. Ch. de f. Orl. Forges, aciéries, ateliers et chantiers de construction.

Indre-et-Loire (DÉP. D'), dép. formé de la Touraine et de parties très minimes de l'Anjou, du Poitou et de l'Orléanais; préf. *Tours*; sous-préf. *Chinon*, *Loches*; 3 arr., 24 cant., 282 comm., 338.000 h. 9e région militaire; cour d'appel d'Orléans; archevêché à Tours. Ce dép. doit son nom à la *Loire* et à l'*Indre*, qui le traversent. Il est surtout agricole : céréales, betteraves, vignobles renommés, mais contient aussi d'importantes usines (tanneries, porcelaines, fonderies, chaux hydraulique, ciment, etc.).

Indret [*drè*], île de la Loire, à 8 kil. de Nantes, et qui fait partie de la comm. de la Basse-Indre. Usines de l'Etat, pour la construction des machines de la flotte.

indri n. m. Genre de grands lémuriens, propres à Madagascar.

indu, e adj. Qui est contre la règle, l'usage, la raison : *rentrer chez soi à une heure indue.* Qui n'est point dû : *réclamer la restitution de l'indu.* ANT. **Dû.**

indubitable adj. Dont on ne peut pas douter. Assuré : *succès indubitable.*

indubitablement [*man*] adv. Certainement, assurément.

inductance [*duk-tan-se*] n. f. *Electr.* Dans un circuit parcouru par un courant alternatif, produit de la vitesse angulaire du circuit par le coefficient de self-induction. (L'unité pratique est le *henry.*)

inducteur, trice [*duk*] adj. *Physiq.* Qui induit : *circuit, courant inducteur. Pouvoir inducteur,* pouvoir que possèdent les corps de transmettre l'influence inductrice à travers la masse. N. m. Dispositif qui, dans les machines d'induction, est destiné à produire le champ inducteur.

inductif, ive [*duk*] adj. *Philos.* Qui procède par induction : *méthode inductive.*

inductile [*duk*] adj. Qui n'est pas ductile. ANT. **Ductile.**

inductilité [*duk*] n. f. Absence de ductilité. ANT. **Ductilité.**

induction [*duk-si-on*] n. f. (lat. *inductio*; de *in*, dans, et *ducere*, conduire). Action de rattacher une proposition à une autre comme sa conséquence. Manière de raisonner, qui consiste à tirer de faits particuliers une conclusion générale : *l'induction joue un rôle fondamental dans les sciences expérimentales. Dr.* Conclusion tirée d'un fait établi mais non directement prouvé. *Electr.* Production de courants dits *courants induits* dans un circuit, sous l'influence d'un aimant ou d'un courant. *Bobine d'induction,* v. BOBINE.

— ENCYCL. *Electr.* Si l'on approche un aimant d'un morceau de fer, celui-ci, par influence, se comporte lui-même comme un aimant : c'est le phénomène d'*induction magnétique.*

Si un circuit se déplace dans un champ magnétique, ou si l'on fait varier un champ magnétique dans lequel se trouve un circuit, il naît dans celui-ci des courants : c'est le phénomène d'*induction magnéto-électrique* et l'origine des machines magnéto et dynamo-électriques, des bobines, des transformateurs pour courants alternatifs, etc.

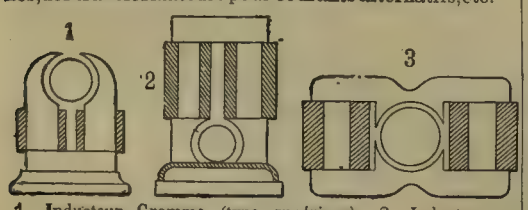

1. Inducteur Gramme (type supérieur); 2. Inducteur Edison; 3. Inducteur Manchester.

Prenons deux bobines A et B, dont l'une A peut entrer dans l'autre et peut être traversée par un courant. On relie les deux extrémités du fil de B à un galvanomètre, puis on place la bobine A dans B. En fermant le circuit, on constate dans B la production d'un courant momentané; en ouvrant le circuit, il se produit dans B un nouveau courant momentané de sens contraire au premier. D'ailleurs, les mêmes phénomènes se produisent si, le circuit étant fermé sur A, on y introduit la bobine ou qu'on l'en éloigne. Ces courants momentanés sont des *courants d'induction.* On peut remplacer, dans ces expériences, la bobine A par un aimant, qu'on introduit dans la bobine B ou qu'on en retire; les mêmes

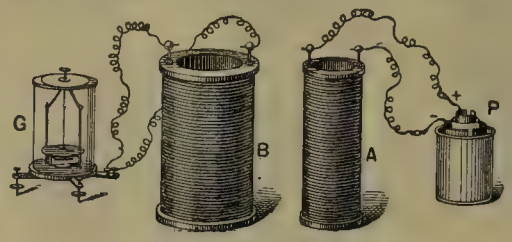

A, B, Bobines; P, Pile; G, Galvanomètre.

phénomènes se manifestent : ce sont des phénomènes d'*induction par les aimants.* V. GRAMME (*machine*).

Si l'on déplace un circuit de façon qu'il coupe le champ terrestre, il s'y produit également des courants dits *telluriques* : c'est l'*induction par la terre.* Enfin, si l'on fait varier l'intensité d'un courant, on obtient l'induction d'un circuit sur lui-même; c'est l'*auto-induction* ou *self-induction.* L'unité pratique de self-induction est le *henry.*

— *Logiq.* L'induction est l'opération au moyen de laquelle on passe de la constatation de quelques rapports particuliers semblables, ou même d'un seul rapport particulier, à l'énonciation d'une loi. L'induction est donc le procédé logique grâce auquel on va de l'*expérience* à la *loi.* Bacon, dans son *Novum Organum,* a traité d'une façon presque définitive de l'expérimentation et de l'induction. Il réclame du savant l'emploi de « tables de présence, d'absence et de degrés ». Stuart Mill, complétant Bacon, a préconisé la quadruple méthode « des concordances, des différences, des variations concomitantes et des résidus ». Une loi énonce non seulement que deux phénomènes nous apparaissent liés par un rapport de cause à effet, mais encore qu'il *doit* en être ainsi. Cette dernière affirmation est-elle légitime? c'est là le problème du fondement de l'induction.

inductivité [*duk*] n. f. *Electr.* Nom que l'on donne quelquefois au coefficient d'induction mutuelle (ou de self-induction).

inductomètre [*duk*] n. m. Appareil destiné à mesurer les courants d'induction. Appareil qui mesure l'inclinaison du champ magnétique terrestre.

inductophone [*duk*] n. m. Appareil de transmission de la parole basé sur les courants d'induction.

induire v. a. (du lat. *inducere*, conduire dans). Pousser, conduire : *induire quelqu'un au mal, à mal faire. Induire en erreur,* tromper, faire tomber dans l'erreur. Conclure : *de là j'induis que...* Raisonner par induction. *Electr.* Produire les effets de l'induction.

induit [*du-i*] adj. *Courant induit,* courant électrique produit sous l'influence d'un aimant ou d'un courant inducteur. *Fil induit,* fil dans lequel passe le courant induit. N. m. Se dit pour *circuit induit,* circuit dans lequel passe un courant induit.

indulgemment [*ja-man*] adv. D'une manière indulgente. ANT. **Sévèrement.**

indulgence [*jan-se*] n. f. (du lat. *indulgentia*). Facilité à pardonner les fautes d'autrui : *l'indulgence envers les enfants ne doit pas dégénérer en faiblesse.* Grâce que fait l'Eglise en remettant totalement ou partiellement la peine des péchés : *gagner des indulgences. Indulgence plénière,* par laquelle on obtient la rémission de toute la peine temporelle due au péché. ANT. **Sévérité, vigueur.**

— ENCYCL. *Théol.* On distingue, dans tout péché, l'offense faite à Dieu, et la peine soit éternelle, soit temporelle, méritée par le pécheur. L'offense et la peine éternelle sont remises par le sacrement de pénitence; mais, même absous de sa faute, le pécheur peut avoir à souffrir des châtiments, soit en ce monde soit dans l'autre. Ce sont ces châtiments dont l'Eglise donne soit une diminution, soit la remise totale, en puisant dans le trésor des mérites surabondants acquis par Jésus-Christ et par les saints. On distingue les indulgences partielles et les indulgences plénières. La théologie admet que les indulgences peuvent être appliquées aux âmes du Purgatoire.

Indulgences (*querelle des*), conflit qui s'éleva, au début du XVIe siècle, entre deux grands ordres religieux, les augustins et les dominicains, à l'occasion de la vente des indulgences que le pape Léon X avait accordées à tous ceux qui contribueraient de leurs deniers à l'achèvement de la basilique de Saint-Pierre de Rome. Le moine dominicain Tetzel, chargé de les prêcher en Allemagne, fut violemment attaqué par Luther, et de cette polémique sortit l'affichage, sur les portes de la cathédrale de Wittemberg, de 95 propositions hostiles à la doctrine des indulgences. Ce fut le premier acte de la Réforme.

indulgencier [*jan-si-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Attacher une indulgence à un objet de piété : *indulgencier un chapelet.*

indulgent [*jan*], **e** adj. (du lat. *indulgere*, pardonner). Porté à l'indulgence : *une mère est toujours indulgente.* Qui marque l'indulgence : *applaudissements indulgents.* Substantiv. : *les indulgents. Hist.* Epithète appliquée par les partisans de Robespierre aux Dantonistes, qui voulaient enrayer le mouvement terroriste. ANT. **Sévère.**

induline n. f. Matière colorante bleue dérivée de l'aniline, et appelée industriellement *bleu coupier.*

— ENCYCL. Outre le bleu coupier, on donne le nom d'*induline* à toutes les matières colorantes bleues ou violettes résultant de l'action des composés azotiques sur les sels d'aniline à température élevée, ou encore des bases aromatiques sur la nitrobenzine. Elles sont employées dans la teinturerie et la fabrication des encres de couleur.

indult [*dult*] n. m. (lat. eccl. *indultum*). Privilège accordé par le pape, et conférant des pouvoirs en dehors des règles ordinaires.



indultaire [*tè-re*] n. m. Celui qui avait droit à un bénéfice, en vertu d'un indult.

indûment [*man*] adv. D'une manière indue : *procéder indûment contre quelqu'un.* ANT. **Dûment.**

indupliqué e [*ké*] adj. *Bot.* Se dit des pétales et des sépales quand leurs bords se replient en dedans.

induration [*si-on*] n. f. *Méd.* Durcissement anormal d'un tissu. Partie indurée.

indurer [*ré*] v. a. (lat. *indurare*). Rendre dur : *la vieillesse indure tous les tissus.*

Indus [*duss*] ou **Sind,** fleuve de l'Inde, né sur le plateau tibétain. Il traverse le Pendjab, et se jette dans la mer d'Oman en formant un vaste delta ; cours 2.900 kil.

induse [*du-ze*] ou **indusie** [*zî*] n. f. *Entom.* Fourreau fossile de larve de phrygane.

indusie [*zî*] n. f. *Bot.* Repli formé par une feuille de fougère pour protéger les groupes de sporanges.

indusié e [*zi-é*] adj. *Bot.* Protégé par une indusie.

industrialisation [*dus-tri, za-si-on*] n. f. Application des procédés de l'industrie.

industrialiser [*dus-tri, zé*] v. a. Donner le caractère industriel. **S'industrialiser** v. pr. Prendre le caractère industriel.

industrialisme [*dus-tri-a-lis-me*] n. m. Système qui consiste à considérer l'industrie comme le principal but de l'homme en société. Prédominance sociale de l'industrie : *l'industrialisme anglais.*

industrialiste [*dus-tri-a-lis-te*] adj. Qui appartient, qui a rapport à l'industrialisme.

industrie [*dus-trî*] n. f. (lat. *industria*). Dextérité, adresse, intelligence : *avoir de l'industrie.* Profession, métier : *exercer une industrie.* Toutes les opérations qui concourent à la transformation des matières premières et à la production des richesses : *l'industrie agricole, manufacturière. Fig.* Savoir-faire blâmable : *vivre d'industrie. Chevalier d'industrie,* homme qui vit d'expédients.

— ENCYCL. *Econ. polit.* L'économie politique appelle *industrie* l'ensemble des entreprises de toute sorte dont le but est de produire ou de faire circuler la richesse. Les professions dites « libérales » ne sont pas considérées comme se rattachant à l'industrie.

On divise les différentes industries en cinq groupes fondamentaux : 1° l'*industrie extractive* (récolte de fruits naturels, chasse, pêche, exploitation des bois et pâturages, mines et carrières) ; 2° l'*industrie agricole ;* 3° l'*industrie manufacturière*, qui utilise et transforme les matières premières fournies par les industries extractive et agricole ; 4° l'*industrie commerciale*, qui a pour but d'assurer par l'échange la répartition des produits créés en vue de la consommation, et dont la banque est le complément logique ; 5° l'*industrie des transports*, qui assure matériellement le transport des hommes et des choses, et qui augmente l'utilité des produits en les rapprochant de ceux qui en ont besoin. Toutes ces industries dépendent les unes des autres.

On oppose la *grande* à la *petite* industrie. La première, mettant en œuvre de gros capitaux, disposant souvent d'un puissant outillage, et pouvant pousser très loin la division du travail, est spécialement qualifiée pour poursuivre les grandes entreprises de l'industrie manufacturière. La seconde a une grande importance dans le commerce, et surtout dans l'agriculture.

On désigne sous l'appellation d'*industries agricoles* les industries qui traitent des matières premières fournies par l'agriculture (fruiterie, distillerie, cidrerie, brasserie, etc.).



Palais de l'Industrie.

Industrie (*palais de l'*), vaste édifice construit, à Paris, sur l'avenue des Champs-Elysées, pour l'Exposition de 1855. Long de 254 mètres, large de 110m, 40, il servit, ensuite, aux Salons de peinture, aux concours hippiques, etc. Il fut démoli lors de l'Exposition universelle de 1900, pour faire place au Grand-Palais et au Petit-Palais.

industriel, elle [*dus-tri-èl, è-le*] adj. Qui concerne l'industrie : *professions industrielles.* Qui provient de l'industrie : *richesses industrielles d'un Etat. Centre industriel*, lieu où règne une grande activité industrielle. N. m. Qui se livre à l'industrie : *un riche industriel.*

industriellement [*dus-tri-è-le-man*] adv. D'une manière industrielle.

industrieusement [*dus-tri-eu-ze-man*] adv. Avec art : *l'araignée travaille industrieusement.*

industrieux, euse [*dus-tri-eû, eu-ze*] adj. Qui a de l'industrie, de l'adresse : *homme industrieux ; l'industrieuse abeille.* ANT. **Inhabile, maladroit.**

indut [*du*] n. m. (lat. *indutus*). Ecclésiastique qui, revêtu de l'aube et de la tunique, sert à la grand'messe le diacre et le sous-diacre.

Indutiomare [*si*], chef des Trévires, célèbre par sa résistance contre César ; tué dans une bataille malheureuse contre les troupes de Labiénus, en 54 av. J.-C.



Vincent d'Indy.

induvial, e, aux adj. *Bot.* Qui concerne l'induvie, qui ressemble à une induvie.

induvie [*vî*] n. f. (du lat. *induvium*, enveloppe). Cupule membraneuse, écailleuse ou charnue, qui enveloppe un ou plusieurs fruits.

induvié, e adj. *Bot.* Protégé par une induvie.

Indy (Paul-*Vincent* d'), compositeur français, né à Paris en 1851. On lui doit le *Chant de la cloche*, légende dramatique, des pièces d'orchestre et des drames lyrques : *Fervaal, l'Etranger, la Légende de Saint-Christophe*, etc., qui témoignent d'une science profonde de l'harmonie.

inébranlabilité [*i-né*] n. f. Qualité de ce qui ne peut être ébranlé. (Peu us.)

inébranlable [*i-né*] adj. Qui ne peut être ébranlé : *monument inébranlable. Fig.* Constant, ferme : *Rome montra pendant la deuxième guerre punique un courage inébranlable.* ANT. **Ebranlable.**

inébranlablement [*i-né, man*] adv. Fermement, d'une manière inébranlable.

inébranlé [*i-né*], **e** adj. Qui n'est point ébranlé.

inébriant [*i-né-bri-an*], **e** ou **inébriatif, ive** [*i-né*] adj. (du lat. *inebriare*, enivrer). Qui produit l'ivresse : *médicaments inébriants.*

inéchangeable [*i-né-chan-ja-ble*] adj. Qui ne peut être échangé : *marchandise inéchangeable.* ANT. **Echangeable.**

inéclairci [*i-né-klèr*], **e** adj. Qui n'a pas été éclairci ; qui reste obscur.

inéclairé [*i-né-klè-ré*], **e** adj. Qui n'est pas éclairé. ANT. **Eclairé.**

inécouté [*i-né*], **e** adj. Qui n'est pas écouté. ANT. **Ecouté.**

inécroulable [*i-né*] adj. Qui ne peut s'écrouler.

inédit [*i-né-dit*], **e** adj. (lat. *ineditus*). Qui n'a pas été imprimé, publié : *poème inédit. Fam.* Nouveau, inusité : *spectacle inédit.* N. m. : *de l'inédit.* ANT. **Publié, connu.**

inéditable [*i-né*] adj. Qu'on ne peut éditer. ANT. **Editable.**

inéducation [*i-né, si-on*] n. f. Absence d'éducation. ANT. **Education.**

ineffabilité [*i-né-fa*] n. f. Impossibilité d'exprimer une chose par des paroles,

ineffable [*i-né-fa-ble*] adj. (lat. *ineffabilis ;* de *in*, priv., et *fari*, parler). Qui ne peut être exprimé par la parole, indicible : *bonheur ineffable.*

ineffablement [*i-né-fa-ble-man*] adv. D'une manière ineffable.

ineffaçable [*i-né-fa-sa-ble*] adj. Qui ne peut être effacé : *caractères ineffaçables. Fig.* Qui ne peut être détruit : *impression ineffaçable.* ANT. **Effaçable.**

ineffaçablement [*i-né-fa, man*], adv. D'une manière ineffaçable : *souvenir ineffaçablement gravé dans la mémoire.*

ineffacé [*i-né-fa-sé*], **e** adj. Qui n'a point été effacé. ANT. **Effacé.**

ineffectif [*i-né-fèk*], **ive** adj. Qui n'est pas effectif, non suivi d'effet.

ineffectué [*i-né-fèk*], **e** adj. Qui ne s'est point effectué. ANT. **Effectué,**

inefficace [*i-né-fi*] adj. Qui ne produit point d'effet : *remède, moyen inefficace.* ANT. **Efficace.**

inefficacement [*i-né-fi, man*] adv. D'une manière inefficace. ANT. **Efficacement.**

inefficacité [*i-né-fi*] n, f. Manque d'efficacité, ANT. **Efficacité.**

inégal, e, aux [*i-né*] adj. Qui n'est point égal : *lignes inégales.* Qui n'est point uni ; raboteux : *terrain inégal.* Qui n'est pas régulier : *mouvement inégal. Fig.* Qui n'est pas soutenu : *style inégal.* Changeant, bizarre : *humeur inégale.* ANT. **Egal.**

inégalé [*i-né*], **e** adj. Qui n'a pas été égalé. ANT. **Egalé.**

inégalement [*i-né, man*] adv. D'une manière inégale : *membres inégalement développés.* ANT. **Egalement.**

inégaliser [*i-né, zé*] v. a. Rendre inégal. ANT. **Egaliser.**

inégalitaire [*i-né, tè-re*] adj. Qui n'est pas égalitaire.

inégalité [*i-né*] n. f. Caractère de ce qui n'est pas égal à autre chose : *l'inégalité des aptitudes.* Bizarrerie, humeur changeante : *inégalité de caractère.* Irrégularité d'une surface : *inégalité du sol. Astron.* Irrégularité observée dans la marche des astres. *Math.* Expression dans laquelle on compare deux quantités inégales, que l'on sépare par le signe > (plus grand que) ou < (plus petit que). ANT. **Egalité.**

Inégalité parmi les hommes (*Discours sur l'origine et les fondements de l'*), sorte de roman de la nature et de la société, par J.-J. Rousseau. Il y défend cette thèse, que c'est le développement de la vie sociale qui a produit chez l'homme le sentiment de l'inégalité, ainsi que les misères qui en découlent (1755). C'était un sujet mis au concours par l'académie de Dijon. Le prix fut remporté par l'abbé Talbert ; mais le *Discours* de Rousseau était bien supérieur à l'ouvrage couronné : peut-être moins par le fond même des idées, que par l'imagination qui inspire son éloquence passionnée.

inélastique [*i-né-las-ti-ke*] adj. Dépourvu d'élasticité. ANT. **Elastique.**

inélégamment [*i-né-lé-ça-man*] adv. Sans élégance : *s'habiller inélégamment.* ANT. **Elégamment.**

inélégance [*i-né-lé-ghan-se*] n. f. (de *inélégant*). Défaut d'élégance. ANT. **Elégance.**

inélégant [*i-né-lé-ghan*], **e** adj. Qui manque d'élégance : *mise inélégante.* ANT. **Elégant.**

inéligibilité [*i-né*] n. f. Qualité de la personne inéligible : *la qualité d'étranger est une cause d'inéligibilité.* ANT. **Eligibilité.** V. ÉLECTION (tableaux de la législation électorale).

inéligible [*i-né*] adj. Qui n'a pas les qualités requises pour être élu : *candidat inéligible. Un préfet est inéligible comme député dans le département qu'il administre.* ANT. **Eligible.**

inéloquent [*i-né-lo-kan*], **e** adj. Dépourvu d'éloquence. ANT. **Eloquent.**

inéluctable [*i-né-luk*] adj. (du préf. *in*, et du lat. *luctari*, lutter). Contre quoi on ne peut lutter. Qui ne peut être empêché, évité : *mort, malheur inéluctable.* ANT. **Evitable.**

inéluctablement [*i-né-luk, man*] adv. D'une manière inéluctable : *navire inéluctablement perdu.*

inéludable [*i-né*] adj. Qui ne peut être éludé. ANT. **Eludable.**

inemployé [*i-nan-ploi-ié*], **e** adj. Qui n'a pas été, qui n'est pas employé : *forces inemployées.* ANT. **Employé.**

inénarrable [*i-né-nar-ra-ble*] adj. Qui ne peut être raconté : *merveilles inénarrables.*

inénarrablement [*i-né-nar-ra-ble-man*] adv. D'une façon inénarrable.

inénarré [*i-né-nar-ré*], **e** adj. Qui n'a pas été narré. ANT. **Narré, raconté.**

inengendré [*i-nan-jan*], **e** adj. Qui n'est point engendré.

inensemencé, e [*i-nan-se-man-sé*] adj. Qui n'est pas ensemencé : *guérets inensemencés.* ANT. **Ensemencé.**

inentamé, e [*i-nan*] adj. Qui n'est pas entamé. ANT. **Entamé.**

inentendu [*i-nan-tan*], **e** adj. Qui n'a pas été entendu. ANT. **Entendu.**

inenvié [*i-nan*], **e** adj. Qui n'est point envié : *honneurs inenviés.* ANT. **Envié.**

inéprouvé, e [*i-né*] adj. Qui n'a pas été mis à l'épreuve ; qui n'a pas été ressenti. ANT. **Eprouvé.**

inepte [*i-nèp-te*] adj. (lat. *ineptus ;* de *in* priv., et *aptus*, apte, propre). Sans aptitude. Incapable, inhabile : *candidat inepte.* Qui prouve l'ineptie, la sottise : *réponse inepte.* ANT. **Capable, apte.**

ineptement [*i-nèp-te-man*] adv. D'une manière inepte. (Peu us.) ANT. **Intelligemment.**

ineptie [*i-nèp-sî*] n. f. (lat. *ineptia*). Caractère de ce qui est inepte. Action ou parole inepte : *dire des inepties.* ANT. **Capacité, finesse.**

inépuisable [*i-né-pui-za-ble*] adj. Qu'on ne peut épuiser. *Fig.* : *bonté inépuisable.* ANT. **Epuisable.**

inépuisablement [*i-né-pui-za-ble-man*] adv. D'une manière inépuisable.

inépuisé [*i-né-pui-zé*], **e** adj. Qui n'est point épuisé : *des trésors inépuisés.* ANT. **Epuisé.**

inépuré, e [*i-né*] adj. Qui n'a pas été épuré : *huile inépurée.* ANT. **Epuré.**

inéqualifolié, e [*i-né-kou-a*] adj. *Bot.* Qui a des feuilles inégales.

inéquilatéral, e, aux [*i-né-ku-i*] adj. *Hist. nat.* Dont les deux côtés ne sont pas égaux. On dit aussi INÉQUILATÈRE.

inéquitable [*i-né-ki*] adj. Qui n'est pas équitable : *répartition inéquitable des impôts.* ANT. **Equitable, juste.**

inéquitablement [*i-né-ki, man*] adv. D'une façon inéquitable. ANT. **Equitablement.**

inerme [*i-nèr-me*] adj. (du lat. *inermis*, sans armes). *Bot.* Qui n'a ni aiguillon ni épines. *Zool.* Sans crochet : *ténia inerme.*

inerrance [*i-nè-ran-se*] n. f. (lat. *inerrantia*). Qualité attribuée par les théologiens à la Bible, et qui consiste à ne pas renfermer d'erreurs.

inerte [*i-nèr-te*] adj. (lat. *iners* ; préf. *in*, et lat. *ars, artis*, art, moyen). Sans activité, sans mouvement propre : *corps inerte. Fig.* Sans ressort et sans activité intellectuelle ou morale : *esprit inerte.* ANT. **Remuant.**

inertie [*i-nèr-sî*] n. f. (du lat. *inertia*). Etat de ce qui est inerte. *Fig.* Manque d'activité, d'énergie intellectuelle ou morale. *Force d'inertie*, résistance que les corps, grâce à leur masse, opposent au mouvement. *Fig.* Résistance passive, qui consiste surtout à ne pas obéir. ANT. **Activité, ardeur.**

— ENCYCL. *Mécan. Principe d'inertie.* C'est l'un des principes fondamentaux de la mécanique. On l'énonce ainsi : « Tout point matériel en repos ne peut se mettre en mouvement sans l'intervention d'une cause (force) qui agit sur lui, et s'il est en mouvement sans qu'aucune cause agisse sur lui son mouvement est rectiligne et uniforme ».

Moment d'inertie. Le moment d'inertie d'un point par rapport à un axe est le produit de la masse du point par le carré de sa distance à l'axe. Le moment d'inertie d'un système par rapport à un axe est la somme des moments d'inertie des points matériels qui le composent par rapport à cet axe.

Inès de Castro, fille d'un noble castillan, née en Castille, célèbre par sa beauté et ses malheurs, maîtresse, puis épouse de l'infant Pierre de Portugal, assassinée à Coïmbre en 1355 par des courtisans jaloux de l'influence dont, grâce à elle, les Castillans jouissaient à la Cour. Elle fut cruellement vengée par son époux devenu roi, qui fit arracher le cœur à ses meurtriers. Une tradition veut que le roi ait obligé les courtisans à rendre les honneurs souverains au cadavre exhumé d'Inès.

Inès de Castro, tragédie du Portugais Ferreira, une des premières compositions régulières qui aient paru sur le théâtre moderne (XVIe s.). Le même sujet a été traité en France, non sans talent, par Lamotte (1730).

inescomptable [*i-nès-kon-ta-ble*] adj. Qui ne peut être escompté : *billet inescomptable.* ANT. **Escomptable.**

inespérable [*i-nès-pé*] adj. Qu'on ne saurait espérer. ANT. **Espérable.**

inespéré [*i-nès-pé-ré*], **e** adj. Inattendu, qu'on n'espérait pas : *chance inespérée.* ANT. **Espéré.**

inespérément [*i-nès-pé-ré-man*] adv. Contre toute espérance. (Peu us.)

inessayé [*i-né-sè-ié*], **e** adj. Qui n'a point été essayé. ANT. **Essayé.**

inésite n. f. Silicate naturel de magnésium et de calcium hydraté. Syn. **Rhodotilite.**

inesthétique adj. Contraire à l'esthétique.

inestimable [*i-nès-ti*] adj. Qu'on ne peut assez estimer : *la franchise est une qualité inestimable.*

inétendu, e [*i-né-tan*] adj. Qui n'a point d'étendue : *le point géométrique est inétendu.* ANT. **Etendu.**

inétirable [*i-né*] adj. Qui ne peut être étiré. ANT. **Etirable.**

inétonnable [*i-né-to-na-ble*] adj. Qui ne peut être étonné. ANT. **Etonnable.**

inétudié, e [*i-né*] adj. Qui n'a point été étudié. ANT. **Etudié.**

inévidence [*i-né-vi-dan-se*] n. f. Manque d'évidence. ANT. **Evidence.**

inévident [*i-né-vi-dan*], **e** adj. Qui n'est pas évident. ANT. **Evident.**

inévitabilité [*i-né*] n. f. Qualité de ce qui est inévitable.

inévitable [*i-né*] adj. Qu'on ne peut éviter : *danger inévitable.* ANT. **Evitable.**

inévitablement [*i-né, man*] adv. D'une manière inévitable.

inévité, e [*i-né*] adj. Qui n'a pas été évité. ANT. **Evité.**

inexact [*i-nègh-zakt'*], **e** adj. Qui contient des erreurs ; faux : *calcul inexact ; nouvelle inexacte.* Qui manque de ponctualité : *employé inexact.* ANT. **Exact.**

inexactement [*i-nègh-zak-te-man*] adv. D'une manière inexacte : *rapporter inexactement un entretien.* ANT. **Exactement.**

inexactitude [*i-nègh-zak*] n. f. Manque d'exactitude. Faute, erreur commise par défaut d'exactitude : *les inexactitudes d'un récit.* ANT. **Exactitude.**

inexaminable [*i-nègh-za*] adj. Qui ne peut être examiné. ANT. **Examinable.**

inexaucé [*i-nègh-zô-sé*], **e** adj. Qui n'a pas été exaucé : *vœu inexaucé.* ANT. **Exaucé.**

inexcitabilité [*i-nèk-si*] n. f. Qualité de ce qui est inexcitable. ANT. **Excitabilité.**

inexcitable [*i-nèk-si*] adj. *Physiol.* Qui ne peut être excité : *tissu inexcitable.* ANT. **Exc table.**

inexcusable [*i-nèks-ku-za-ble*] adj. Qui ne peut être excusé : *faute inexcusable.* ANT. **Excusable.**

inexcusablement [*i-nèks-ku-za-ble-man*] adv. D'une manière inexcusable.

inexécutable [*i-nègh-zé*] adj. Qui ne peut être exécuté : *projet inexécutable.* ANT. **Exécutable.**

inexécuté, e [*i-nègh-zé*] adj. Qui n'a point été exécuté. ANT. **Exécuté.**

inexécution [*i-nègh-zé-ku-si-on*] n. f. Manque d'exécution : *l'inexécution d'un contrat peut donner lieu au paiement de dommages-intérêts.* ANT. **Exécution.**

inexécutoire [*i-nègh-zé*] adj. Qui n'est pas exécutoire. ANT. **Exécutoire.**

inexercé, e [*i-nègh-zèr-sé*] adj. Qui n'est point exercé : *les soldats de la Défense nationale étaient braves, mais inexercés.* ANT. **Exercé.**

inexigé [*i-nègh-zi*], **e** adj. Qui n'est pas exigé. ANT. **Exigé.**

inexigibilité [*i-nègh-zi*] n. f. Qualité de ce qui est inexigible. ANT. **Exigibilité.**

inexigible [*i-nègh-zi*] adj. Qui ne peut être présentement exigé : *dette inexigible.* ANT. **Exigible.**

inexistant [*i-négh-sis-tan*], **e** adj. Qui n'existe pas. ANT. **Existant.**

inexistence [*i-nègh-zis-tan-se*] n. f. Défaut d'existence. ANT. **Existence.**

inexorabilité [*i-nègh-zo*] n. f. Etat de ce qui est inexorable : *l'inexorabilité du sort.*

inexorable [*i-nègh-zo*] adj. (lat. *inexorabilis ;* de *in*, priv., et *exorare*, obtenir par prière). Qui ne peut être fléchi, spécialement par les supplications : *juge inexorable. Fig.* Dur, trop sévère : *les lois inexorables de Dracon.* ANT. **Exorable.**

inexorablement [*i-nègh-zo, man*] adv. D'une manière inexorable.

inexpédient [*i-nèks-pé-di-an*], **e** adj. Qui n'est pas expédient. ANT. **Expédient.**

inexpérience [*i-nèks, an-se*] n. f. Manque d'expérience : *l'inexpérience de la jeunesse.* Faute, erreur due au manque d'expérience : *pièce remplie d'inexpériences.* ANT. **Expérience.**

inexpérimenté, e [*i-nèks, man*] adj. Qui n'a point d'expérience : *ouvrier inexpérimenté.* Dont on n'a pas fait l'expérience : *procédé inexpérimenté.* ANT. **Expérimenté.**

inexpert [*i-nèks-pèr*], **e** adj. Qui manque d'habileté acquise : *orateur inexpert.* ANT. **Expert.**

inexpiable [*i-nèks*] adj. Qui ne peut être expié : *crime inexpiable.* ANT. **Expiable.** *Guerre inexpiable*, nom donné à la lutte de Carthage contre ses mercenaires révoltés après la première guerre punique.

inexpié, e [*i-nèks*] adj. Qui n'a pas été expié. ANT. **Expié.**

inexplicabilité [*i-nèks*] n. f. Qualité de ce qui est inexplicable.

inexplicable [*i-nèks*] adj. Qui ne peut être expliqué : *énigme inexplicable.* Bizarre, étrange : *homme, caractère inexplicable.* ANT. **Explicable.**

inexplicablement [*i-nèks, man*] adv. D'une manière inexplicable.

inexplicite [*i-nèks*] adj. Qui n'est pas explicite. ANT. **Explicite.**

inexpliqué [*i-nèks-pli-ké*], **e** adj. Qui n'a pas reçu d'explication satisfaisante : *nombre de faits restent inexpliqués.* ANT. **Expliqué.**

inexploitable [*i-nèks-ploi*] adj. Non susceptible d'être exploité : *gisement minier inexploitable.* ANT. **Exploitable.**

inexploitation [*i-nèks, si-on*] n. f. Etat de ce qui est inexploité. ANT. **Exploitation.**

inexploité, e [*i-nèks*] adj. Qui n'est pas exploité : *mine depuis longtemps inexploitée.* ANT. **Exploité.**

inexplorable [*i-nèks*] adj. Qui ne peut être exploré : *les abords des pôles sont à peu près inexplorables.* ANT. **Explorable.**

inexploré, e [*i-nèks*] adj. Que l'on n'a point encore exploré, visité : *il existe encore en Afrique des régions inexplorées.* ANT. **Exploré.**

inexplosible [*i-nèks-plo-zi-ble*] adj. Qui ne peut faire explosion : *chaudière inexplosible.* ANT. **Explosible.**

inexposable [*i-nèks-po-za-ble*] adj. Qui ne peut être exposé, défini. ANT. **Exposable.**

inexpressible [*i-nèks-prè-si-ble*] n. m. *Fam.* Euphémisme anglais pour culotte, pantalon. On dit aussi INEXPRIMABLE.

inexpressif, ive [*i-nèks-prè-sif*] adj. Dépourvu d'expression : *physionomie inexpressive.* ANT. **Expressif.**

inexprimable [*i-nèks*] adj. Qu'on ne peut exprimer : *joie inexprimable.* V. INEXPRESSIBLE. ANT. **Exprimable.**

inexprimablement [*i-nèks, man*] adv. D'une manière inexprimable.

inexprimé, e [*i-nèks*] adj. Qui n'a pas été exprimé. ANT. **Exprimé.**

inexpugnabilité [*i-nèks*] n. f. Qualité de ce qui est inexpugnable.

inexpugnable [*i-nèks-pugh-na-ble*] adj. (préf. *in*, et lat. *expugnare*, prendre par force). Qui ne peut être forcé, pris d'assaut : *forteresse inexpugnable. Fig.* Qui résiste à toutes les attaques : *vertu inexpugnable.* ANT. **Expugnable.**

inextensibilité [*i-nèks-tan*] n. f. Qualité de ce qui est inextensible. ANT. **Extensibilité.**

inextensible [*i-nèks-tan*] adj. Qui ne peut être étendu : *fil inextensible.* ANT. **Extensible.**

in extenso [*tin*] mots lat. signif. *En entier. Compte rendu in extenso*, compte rendu sténographique des séances de la Chambre, opposé au *compte rendu analytique.*

inexterminable [*i-nèk-stèr*] adj. Qui ne peut être détruit en entier. ANT. **Exterminable.**

inextinguibilité [*i-nèks-tin-ghu-i*] n. f. Qualité de ce qui est inextinguible.

inextinguible [*i-nèks-tin-ghu-i-ble*] adj. Qu'on ne peut éteindre : *feu inextinguible. Fig.* Qu'on ne peut arrêter : *le rire inextinguible des dieux d'Homère.*

inextirpabilité [*i-nèks*] n. f. Etat de ce qui ne peut être extirpé.

inextirpable [*i-nèks*] adj. Qu'on ne peut extirper. ANT. **Extirpable.**

in extremis, mots lat. signif. *Au dernier moment : se confesser in extremis ; faire son testament in extremis.*

inextricabilité [*i-nèks*] n. f. Etat de ce qui est inextricable.

inextricable [*i-nèks*] adj. (préf. *in*, et lat. *extricare*, tirer d'embarras). Très embrouillé. Qui ne peut être démêlé : *labyrinthe, affaire inextricable.*

inextricablement [*i-nèks, man*] adv. D'une manière inextricable. (Peu us.)

inf. ou **in-fol.** Abréviation de *in-folio.*

infaillibiliste [*fa, ll* mll., *is-te*] n. m. Partisan de l'infaillibilité pontificale.

infaillibilité [*fa, ll* mll.] n. f. Caractère de ce qui est infaillible : *l'infaillibilité d'un remède.* Impossibilité de se tromper. *Théol.* Privilège par lequel l'Eglise et le pape, dans l'exercice de leur ministère, ne peuvent se tromper en matière de foi : *l'infaillibilité du pape a été proclamée par le concile du Vatican en 1870.* ANT. **Faillibilité.**

— ENCYCL. *Relig. cathol.* L'infaillibilité est proprement l'impossibilité d'enseigner officiellement l'erreur en matière de dogme et de morale. Il est défini que, par suite d'une assistance spéciale de Dieu, ce privilège appartient à l'Eglise et au pape, qui la représente. L'infaillibilité doctrinale du pape a été proclamée et placée au nombre des dogmes de la foi par le concile du Vatican (1870). La proclamation de ce dogme a provoqué, en Allemagne et en Suisse, la formation du parti des « vieux-catholiques », qui ne l'admettent pas.

infaillible [*fa, ll* mll.] adj. (du préf. *in*, et de *faillible*). Qui ne peut manquer d'arriver : *pronostiquer un succès infaillible.* Qui ne peut se tromper : *nul n'est infaillible.* Qui ne peut tromper : *remède infaillible.* ANT. **Faillible.**

infailliblement [*fa, ll* mll., *man*] adv. Immanquablement, assurément.

infaisable [*fe-za-ble*] adj. Qui ne peut être fait. ANT. **Faisable.**

infalsifiable adj. Qui ne peut être falsifié. ANT. **Falsifiable.**

infamant [*man*], **e** adj. Qui porte infamie : *la peine de réclusion est une peine infamante.* V. AFFLICTIF. ANT. **Honorable, glorieux.**

— ENCYCL. *Peines infamantes.* Les peines criminelles, c'est-à-dire prononcées par les cours d'assises, sont *afflictives et infamantes* ou simplement *infamantes.* La première catégorie comprend la mort, les travaux forcés à perpétuité, la déportation, les travaux à temps, la détention, la réclusion. Les peines simplement infamantes sont le bannissement et la dégradation civique.

infamation [*si-on*] n. f. Note d'infamie. (Peu us.)

infâme adj. (lat. *infamis ;* de *in*, sans, et *fama*, réputation). Qui est flétri par la loi ou l'opinion publique : *acte infâme.* Avilissant : *trahison infâme.* Sale, malpropre : *infâme taudis.* N. : *c'est un infâme.* ALLUS. HIST. : *Ecrasons l'infâme*, mot fameux par lequel Voltaire terminait ses lettres aux encyclopédistes. Par l' « infâme », il n'entendait aucunement une religion déterminée, mais la superstition, l'intolérance et le fanatisme, que l'ineptie ou la scélératesse peuvent faire découler de toute religion. ANT. **Honorant, glorieux.**

infâmement [*man*] adv. D'une manière infâme.

infâmer [*mé*] v. a. Rendre infâme. (Vx.)

infamie [*mî*] n. f. (lat. *infamia*). Caractère de ce qui est infâme. Flétrissure imprimée à l'honneur par la loi ou l'opinion publique : *les censeurs romains notaient d'infamie les citoyens de mauvaises mœurs.* Action infâme, action vile : *commettre des infamies.* Pl. Propos injurieux : *dire des infamies de quelqu'un.* ANT. **Honneur, gloire.**

infançon n. m. Simple gentilhomme ou écuyer en Espagne.

infandum, regina, jubes, renovare dolorem, vers de Virgile (*Enéide*, II, 3) signif. : *Vous m'ordonnez, reine, de renouveler une indicible douleur.* C'est par ces mots qu'Enée commence le récit qu'il fait à Didon de la prise de Troie. On le cite, en manière de précaution oratoire, lorsque l'on a à faire quelque confidence plus ou moins douloureuse ; on l'emploie ordinairement par plaisanterie.

infant [*fan*], **e** n. (esp. *infante ;* du lat. *infans, antis*, enfant). Titre donné aux enfants puînés des rois d'Espagne et de Portugal. N. f. *Par plaisant.* Femme de mœurs légères ; maîtresse.

Infants de Lara (*les*). V. LARA.

Infantado (Pedro de Silva, duc **de l'**), homme d'Etat espagnol, m. à Madrid (1773-1841). Il fut, sous le règne de Ferdinand VII, président du conseil et l'un des chefs du parti absolutiste.

infantelet, ette [*lè, è-te*] n. Jeune enfant. (Vx.)

infanterie [*rî*] n. f. (ital. *infanteria* ; de *fante*, garçon, valet [du lat. *infans, antis*, enfant], parce qu'au moyen âge les hommes à pied n'étaient que les valets d'armes des chevaliers). Nom donné aux troupes qui marchent et qui combattent à pied : *on a appelé l'infanterie la reine des batailles.* V. LIGNE.

— ENCYCL. On ne peut guère faire remonter l'origine de l'infanterie française au delà des francs-archers organisés par Charles VII. François Ier institua des légions provinciales, commandées par des colonels. En 1557, fut créé le premier *régiment*, le régiment de Picardie. (V. RÉGIMENT.) Modifiée à bien des reprises, l'infanterie française se compose de régiments d'infanterie de ligne, de bataillons de chasseurs, de régiments de zouaves, de régiments de tirailleurs algériens, de régiments de tirailleurs marocains, sénégalais, tonkinois, de régiments de légion étrangère, de bataillons d'infanterie légère d'Afrique, de compagnies de fusiliers de discipline. L'armée coloniale, en outre, comprend des régiments stationnés partie en France, partie aux colonies. L'organisation de l'infanterie a été modifiée au cours de la Grande Guerre ; des régiments ont été supprimés et, depuis 1920, les divisions d'infanterie ne sont plus qu'à trois régiments.

infanticide n. m. (du lat. *infans, tis*, enfant, et *cædere*, tuer). Meurtre d'un enfant, particulièrement d'un nouveau-né : *l'infanticide est fréquent.* N. Personne coupable du meurtre d'un enfant. (Se dit surtout de la femme.) Adj. : *mère infanticide.*

— ENCYCL. *Dr.* La mère, auteur principal ou complice, est punie dans le premier cas des travaux forcés à perpétuité, dans le second cas des travaux forcés à temps, mais ses complices ou coauteurs sont passibles des peines applicables à l'assassinat ou au meurtre.

infantile adj. (du lat. *infantilis*). Relatif à l'enfant en bas âge : *les maladies infantiles.*

infantilisme [*lis-me*] n. m. Anomalie consistant dans la persistance, à l'âge adulte, de certains caractères de l'enfance.

infarctus [*fark-tuss*] n. m. (du lat. *infarcire*, farcir dans). Infiltration d'un tissu par un épanchement sanguin.

— ENCYCL. On appelle spécialement *infarctus* les lésions dues aux hémorragies qui ont lieu dans les reins et les poumons (apoplexie pulmonaire).

infatigabilité n. f. Qualité de ce qui est infatigable.

infatigable adj. Qui ne peut être lassé : *travailleur infatigable.*

infatigablement [*man*] adv. Sans se lasser.

infatuation [*si-on*] n. f. Caractère d'une personne infatuée.

infatuer [*tu-é*] v. a. (lat. *infatuare ;* de *in*, dans, et *fatuus*, sot). Inspirer à quelqu'un un engouement ridicule pour une personne ou pour une chose. (Se dit surtout en ce sens : *être infatué de soi-même.*) **S'infatuer** v. pr. S'engouer, se prévenir follement en faveur de quelqu'un ou de quelque chose.

infavorable adj. Qui n'est pas favorable. ANT. **Favorable.**

infécond [*kon*], **e** adj. Stérile : *femelle infé-conde ; les sables inféconds du Sahara. Fig.* : *esprit infécond.* ANT. **Fécond, fertile.**

infécondité n. f. Stérilité. ANT. **Fécondité.**

infect [*fèkt'*], **e** adj. (lat. *infectus*). Qui exhale des émanations puantes : *marais infect. Fig.* Répugnant au point de vue moral : *un livre infect.* ANT. **Parfumé ; délicieux, parfait.**

infectant [*fèk-tan*], **e** adj. Qui produit l'infection : *microbe infectant.* ANT. **Désinfectant.**

infecter [*fèk-té*] v. a. (de *infect*). Gâter, corrompre par des exhalaisons empoisonnées. Contaminer : *malade que l'opérateur a infecté.* Souiller par des germes infectieux : *une plaie infectée. Fig.* Corrompre l'esprit, les mœurs : *lectures qui infectent l'esprit.* V. n. Avoir une odeur repoussante : *ce marais infecte.* ANT. **Désinfecter.**

infecteur [*fèk*] n. m. Celui ou ce qui propage une infection, une contagion.

infectieux, euse [*fèk-si-eû, eu-ze*] adj. Qui produit l'infection : *germe infectieux.* Qui résulte ou s'accompagne d'infection : *la diphtérie est une maladie infectieuse.*

infection [*fèk-si-on*] n. f. (lat. *infectio*). Action d'infecter. Grande puanteur. Altération produite dans l'organisme sous l'influence de certains parasites dits *agents infectieux. Fig.* Contagion morale. ANT. **Désinfection.**

— ENCYCL. L'infection se fait par des *agents spécifiques*, qui déterminent toujours la même maladie (diphtérie, fièvre typhoïde, etc.), ou par des *agents non spécifiques*, provoquant des manifestations très diverses, suivant le terrain sur lequel ils évoluent et la localisation qu'ils affectent (streptocoque, colibacille, etc.). L'agent pathogène peut rester localisé au point où il a pénétré dans l'organisme ; il agit alors par les toxines qu'il sécrète. Il peut envahir l'organisme en entier, provoquant la *septicémie* et la *pyohémie.* V. ces mots.

infectionniste [*fèk-si-o-nis-te*] n. m. Médecin qui attribue aux phénomènes d'infection la naissance et la propagation de la plupart des maladies.

infectiosité [*fèk-si-o-zi-té*] n. f. Caractère de ce qui est infectieux.

infélicité n. f. Défaut de félicité, malheur. ANT. **Félicité.**

inféodation [*si-on*] n. f. Contrat par lequel était constitué le rapport féodal entre le suzerain et le vassal.

INFANTERIE



INFANTERIE : A. (de gauche à droite) Gaulois (300). Franc (400). Mérovingien (600). Carolingien (800). Capétien (1000). Arbalétrier ; archer ; vougier (1400). Piquier ; lansquenet (1450). — B. C. LIGNE. de 1780 à 1914. — D. CHASSEURS A PIED. *de montagne*, *alpin*, de 1742 à 1914. — E. INFANTERIE COLONIALE ET D'AFRIQUE (de gauche à droite) colonial (1772. cipaye (1820 . coloniaux (1832). Afrique (1840). légion étrangère (1840 à 1910). cipaye. 1890 ; *tirailleurs* : algérien. tonkinois, haoussa, malgache. sénégalais (1900) ; zouave (1914) ; colonial (1914). V. au dos et GRANDE GUERRE.



Infanterie française : 1. Le tirage au sort ; 2. L'équipement du fantassin, en guerre ; 3. Théorie du salut ; 4. A l'exercice ; 5. Revue dans les chambres ; 6. Corvée de pommes de terre et de viande ; 7. Assouplissement en armes ; 8. Exercice à la baïonnette ; 9. Tir à la cible ; 10. Alpins en montagne ; 11. En patrouille ; 12. Tête d'avant-garde ; 13. Au cantonnement ; 14. Tente d'officier en Afrique ; 15. Mise en état de défense ; 16. Relève d'une sentinelle ; 17. Embarquement en chemin de fer ; 18. Le barda du turco ; 19. Mitrailleuse d'infanterie ; 20. L'assaut ; 21. Le défilé du régiment. (V. Grande Guerre).

inféodé, e adj. *Fig.* Qui est sous le vasselage, dans la dépendance de quelqu'un.

inféoder [*dé*] v. a. (du préf. *in*, et de *féodal*). Donner une terre pour être tenue en fief : *inféoder une terre.* **S'inféoder** v. pr. Se donner entièrement à : *s'inféoder à un parti.*

infère adj. (lat. *inferus*). *Bot.* Se dit d'un ovaire situé au-dessous du plan d'insertion des verticilles externes. V. FLEUR.

inférence [*ran-se*] n. f. (angl. *inference*). Raisonnement, et *spécialem.* raisonnement du particulier au particulier. *Inférence immédiate*, forme de raisonnement qui consiste à tirer une conclusion d'une seule proposition. (Les inférences immédiates s'obtiennent par la *conversion* et l'*opposition* des propositions.)

inférer [*ré*] v. a. (lat. *inferre ;* de *in*, dans, et *ferre*, porter. — Se conj. comme *accélérer*.) Tirer une conséquence d'un fait, d'un principe; conclure, induire.

inférieur, e adj. (lat. *inferior*, compar. de *inferus*, qui est en bas). Placé au-dessous : *la mâchoire inférieure de l'homme est seule mobile.* Plus rapproché de l'embouchure d'un fleuve : *la vallée inférieure de la Loire. Fig.* Moindre en dignité, en mérite, en organisation : *rang inférieur ; animal inférieur. Planètes inférieures*, V. PLANÈTE. *Absol.* De mauvaise qualité : *des produits inférieurs.* Subst. Subordonné : *courtois avec ses inférieurs.* ANT. **Supérieur.**

inférieurement [*man*] adv. Au-dessous. ANT. **Supérieurement.**

infériorité n. f. (de *inférieur*). Désavantage en ce qui concerne le rang, la force, le mérite, etc. ANT. **Supériorité.**

infécité n. f. *Bot.* Etat d'un organe infère.

infermable [*fèr*] adj. Qui ne peut être fermé. ANT. **Fermable.**

infermenté, e [*fèr-man*] adj. Qui n'est pas fermenté. ANT. **Fermenté.**

infermentescible [*fèr-man-tès-si-ble*] adj. Qui n'est pas susceptible de fermenter. ANT. **Fermentescible.**

infernal, e, aux [*fèr*] adj. (lat. *infernalis ;* de *inferni*, enfers). Qui appartient à l'enfer, aux enfers : *les abîmes infernaux. Fig.* Qui a ou annonce beaucoup de méchanceté, de noirceur : *ruse infernale.* Se dit d'un grand bruit : *tapage infernal. Pierre infernale*, azotate d'argent, employé pour cautériser. *Machine infernale*, machine contenant de la poudre et des projectiles, et destinée à faire explosion, à répandre la mort : *Cadoudal prépara contre Bonaparte la machine infernale de la rue Saint-Nicaise.* ANT. **Céleste.**

infernalement [*fèr, man*] adv. D'une manière infernale.

infernalité [*fèr*] n. f. Caractère de ce qui est infernal.

inférovarié, e adj. Se dit des végétaux dans lesquels l'ovaire est infère.

infertile [*fèr*] adj. Qui n'est pas fertile ; qui est stérile, infécond, aride : *les landes infertiles de la Gascogne.* ANT. **Fertile.**

infertilisable [*fèr, za-ble*] adj. Qui ne peut être fertilisé. ANT. **Fertilisable.**

infertilité [*fèr*] n. f. Etat de ce qui est infertile ; stérilité, infécondité, aridité : *l'infertilité des déserts tient au manque d'eau.* ANT. **Fertilité.**

infestation [*fès-ta-si-on*] n. f. Etat de ce qui est infesté. Pénétration dans un organisme de parasites autres que les microbes.

infester [*fès-té*] v. a. (lat. *infestare*). Ravager, tourmenter par des irruptions, des actes de brigandage : *côte infestée par des pirates.* Se dit aussi des animaux nuisibles qui abondent dans un lieu : *les rats infestaient les tranchées pendant la guerre.*

infibulation [*si-on*] n. f. Opération par laquelle on réunit, au moyen d'un anneau (*fibule*), les parties dont la liberté est nécessaire à l'acte de la génération.

infibuler [*lé*] v. a. (lat. *infibulare*). Pratiquer l'infibulation.

infidèle adj. (lat. *infidelis*). Qui manque à ses engagements, à la foi promise : *infidèle à ses promesses.* Qui commet des soustractions : *caissier infidèle.* Inexact : *récit infidèle.* Changeant : *victoire infidèle.* N. Qui n'a pas la vraie foi : *convertir les infidèles.* ANT. **Fidèle.**

infidèlement [*man*] adv. D'une manière infidèle : *traduire infidèlement un texte.* ANT. **Fidèlement.**

infidélité n. f. Manque de fidélité, de probité : *l'infidélité d'un dépositaire.* Manque d'exactitude, de vérité : *l'infidélité d'un historien.* Action infidèle : *commettre un infidélité.* ANT. **Fidélité.**

infiguré, e adj. Qui n'a pas de forme déterminée.

infiltration [*si-on*] n. f. Passage lent d'un liquide à travers les interstices d'un corps : *la source du Loiret est alimentée par des infiltrations de la Loire. Méd.* Epanchement interstitiel des humeurs dans l'organisme.

— ENCYCL. *Méd.* L'infiltration a des causes différentes, suivant qu'elle est séreuse, sanguine, qu'elle provient du pus, de l'urine, de la bile, etc. L'infiltration sanguine ou *infarctus* dérive de lésions vasculaires ; elle prend le nom d'*ecchymose*, quand on l'aperçoit à travers les tissus qui la recouvrent. L'infiltration séreuse est l'*œdème* (v. ce mot).

Le traitement de l'infiltration est subordonné à la cause qui lui a donné naissance ; mais, néanmoins, l'évacuation par des procédés opératoires s'impose en certaines circonstances, comme dans l'ascite, les collections purulentes, etc.

— *Ponts et chauss.* Les infiltrations ont une grande importance dans la construction des bassins, des canaux. La quantité d'eau absorbée par infiltration est comptée double de celle due à l'évaporation. Dans un canal construit en remblai, on laboure le sol avant d'y accumuler le remblai pour rendre la liaison plus parfaite et éviter les pertes d'eau. On recouvre d'un enduit hydraulique ou d'un mortier de ciment le fond et les parois là où la nature du sol fait craindre des infiltrations.

infiltrer [*tré*] (**s'**) v. pr. Passer comme par un filtre à travers les pores d'un corps solide. *Fig.* Pénétrer, s'insinuer : *les abus s'infiltrent aisément.*

infime adj. (du lat. *infimus*, le plus bas). Qui est le dernier, le plus bas : *les rangs infimes de la société.* (*Infime* étant le superlatif d'*inférieur*, on ne doit pas dire : *plus infime, moins infime.*)

infimité n. f. Condition d'une personne infime.

in fine, mots lat. signif. : *à la fin.* A la fin d'un paragraphe ou d'un chapitre : *cette disposition se trouve dans tel article du code, in fine.*

infini, e adj. (lat. *infinitus*). Qui n'a pas de fin : *un supplice infini.* Qui est sans limites : *l'univers est infini. Par ext.* A quoi on ne peut assigner de bornes : *espace infini. Par exagér.* Très grand : *attendre un temps infini.* N. m. Ce qui est sans limites : *l'infini des cieux :*

Comme une goutte d'eau dans l'Océan versée,
L'infini dans son sein absorbe ma pensée.
LAMARTINE.

A l'infini loc. adv., sans bornes, sans fin, sans mesure : *toute quantité est divisible à l'infini. Par exagér.* Beaucoup, extrêmement, d'un grand nombre de manières :

La féconde nature
Varie à l'infini ses merveilleux dessins.
VOLTAIRE.

Géom. A une distance infiniment grande et, par conséquent, en un lieu qui n'existe réellement pas : *le point de rencontre de deux parallèles est à l'infini.*

— ENCYCL. *Math.* L'infini se représente par le symbole ∞. Quand une quantité variable devient plus grande que toute quantité donnée, celle-ci étant aussi grande que l'on veut, on dit qu'elle devient *infinie.* Mais cette épithète n'a qu'une valeur relative ; en réalité, un nombre fixe ne peut pas être infini, car on peut toujours imaginer un nombre plus grand que lui.

infiniment [*man*] adv. Sans bornes. Extrêmement. *Math. Les infiniment petits*, quantités conçues comme moindres qu'aucune quantité assignable.

infinité n. f. Qualité de ce qui est infini. Un très grand nombre : *la vieillesse est sujette à une infinité de maux.*

infinitésimal, e, aux [*zi*] adj. Excessivement petit : *quantité infinitésimale. Géom. Calcul infinitésimal*, partie des mathématiques, qui comprend le calcul différentiel et le calcul intégral, et qui a pour objet l'étude des infiniment petits.

infinitésimalement [*zi, man*] adv. En quantité infinitésimale.

infinitésime [*zi-me*] adj. Infiniment petit. N. f. Partie infinitésime.

infinitif, ive adj. (du lat. *infinitus*, indéfini). *Gram.* Qui est de la nature de l'infinitif : *proposition infinitive.* N. m. Mode du verbe, qui exprime l'action d'une manière générale, indéterminée.

— ENCYCL. L'infinitif est beaucoup moins un mode distinct qu'un substantif verbal ; les formes infinitives sont de véritables noms désignant une action. La nature nominale de l'infinitif est démontrée par l'emploi de l'article avec l'infinitif : *le manger, le boire.* L'infinitif français a deux temps, le présent et le parfait : *voir, avoir vu.* L'infinitif s'emploie sans préposition ni sujet avec des verbes de croyance, de sentiment, de mouvement, et après *voici* et *voila.* Notons en particulier la tournure : *il est honteux de mentir*, où *de* marque l'origine : chose honteuse vient de mensonge.

infinitude n. f. Qualité de ce qui est infini : *infinitude du temps.*

in fiocchi, loc. ital. signif. : *en glands de passementerie.* S'emploie dans le sens de : *en tenue de gala.*

infirmable adj. Que l'on peut infirmer : *témoignage difficilement infirmable.*

infirmatif, ive adj. *Dr.* Qui infirme : *arrêt infirmatif d'un jugement de première instance.*



Infirmiers et Infirmières.

infirmation [*si-on*] n. f. Action d'infirmer.

infirme adj. et n. (lat. *infirmus ;* du préf. *in*, et de *firmus*, ferme). Qui a quelque infirmité, faible, maladif. ANT. **Valide, ingambe.**

infirmer [*mé*] v. a. (lat. *infirmare*). *Dr.* Déclarer nul : *infirmer un acte, une sentence. Fig.* Affaiblir, ôter la force de : *infirmer un témoignage.* ANT. **Confirmer.**

infirmerie [*rî*] n. f. (de *infirme*). Lieu destiné aux malades dans les communautés, les casernes, les collèges, etc. : *infirmerie régimentaire.*

infirmier [*mi-é*], **ère** n. Qui soigne les malades à l'infirmerie, à l'hôpital.

— ENCYCL. *Milit.* Les infirmiers militaires sont constitués d'une façon permanente en sections commandées par des officiers d'administration sous la surveillance d'un médecin.

Dans chaque corps de troupes, il doit exister un certain nombre de soldats comptant dans le rang et placés pour leur service sous les ordres d'un caporal ou d'un sous-officier chargé des détails de l'infirmerie.

infirmité n. f. (lat. *infirmitas*). Manque de force. (VX.) Faiblesse du corps : *l'infirmité de la vieillesse.* Maladie habituelle : *la goutte est une redoutable infirmité.* Affection particulière qui attaque d'une manière chronique quelque partie du corps. *Fig.* Imperfection : *l'infirmité humaine.*

infixable [*fik-sa-ble*] adj. Qui ne peut être fixé. ANT. **Fixable.**

infixe [*fik-se*] n. m. (du lat. *infixus*, inséré). *Philol.* Elément qui s'insère au milieu des sons composant une racine, pour en modifier le sens. (Dans le lat. *jungere*, joindre, *n* est un *infixe* nasal, qui s'est inséré dans la racine *jug* [*jugum*, joug].)

infixer [*fik-sé*] v. a. Donner à un mot ou à une partie de mot le rôle d'infixe.

inflagration [*si-on*] n. f. Etat d'un corps qui prend feu.

inflammabilité [*fla-ma*] n. f. Caractère de ce qui est inflammable : *l'inflammabilité de l'essence de pétrole est la cause de nombreux accidents.* ANT. **Ininflammabilité.**

inflammable [*fla-ma-ble*] adj. Qui s'enflamme facilement : *gaz inflammable. Fig.* Qui se passionne facilement : *cœur inflammable.* ANT. **Ininflammable.**

inflammateur, trice [*fla-ma*] adj. Qui enflamme, qui met le feu. N. m. Appareil qui met le feu à une mine, à une torpille, à un déflagrateur, etc.

inflammation [*fla-ma-si-on*] n. f. (du lat. *inflammatio*). Action par laquelle une matière combustible s'enflamme ; son résultat. *Méd.* Réaction organique curative qui s'établit autour d'un corps étranger, généralement microbien, et qui se caractérise par de la chaleur, de la rougeur, de la douleur et de la tuméfaction.

— ENCYCL. On a longtemps considéré l'inflammation comme une maladie déterminée, que l'on reconnaissait aux symptômes : *calor, rubor, dolor, tumor* (chaleur, rougeur, douleur, tuméfaction). On redoutait l'inflammation d'une blessure, tandis qu'on aurait dû redouter l'*infection*, contre laquelle lutte l'inflammation.

Lorsqu'un microbe pénètre en un point de l'organisme, les globules blancs (leucocytes, phagocytes) sont attirés, englobent les éléments microbiens, se transforment en globules du pus, et donnent naissance à un abcès. L'abcès vidé, l'organisme est sauf. L'inflammation est donc un des moyens de défense de l'organisme. V. PHAGOCYTOSE.

inflammatoire [*fla-ma*] adj. Qui tient de l'inflammation, qui se traduit par une inflammation : *fièvre inflammatoire.*

inflation [*si-on*] n. f. (lat. *inflatio*). *Pathol.* Enflure. (Peu us.) *Econ. pol.* Emission exagérée de papier-monnaie : *l'inflation fiduciaire.* ANT. **Déflation.**

infléchi, e adj. Courbé de manière à faire le coude : *arc infléchi.*

infléchir v. a. (préf. *in*, et *fléchir*). Courber, incliner : *infléchir un rayon lumineux.* **S'infléchir** v. pr. Se courber, dévier.

infléchissable [*chi-sa-ble*] adj. Qui ne peut être fléchi. (Peu us.)

inflectif, ive [*flèk*] adj. Qui admet des flexions dans les mots. (Rare.)

inflétrissable [*tri-sa-ble*] adj. Qui ne peut être flétri. ANT. **Flétrissable.**

inflexibilité [*flèk-si*] n. f. Caractère de ce qui est inflexible. *Fig.* Extrême fermeté de l'esprit ou du caractère : *l'inflexibilité de Brutus, condamnant ses fils à mort, est restée légendaire.* ANT. **Flexibilité, souplesse.**

inflexible [*flèk-si-ble*] adj. Qui ne fléchit sous aucun effort. *Fig.* Qui ne se laisse point émouvoir.

inflexiblement [*flèk-si-ble-man*] adv. D'une manière inflexible.

inflexion [*flèk-si-on*] n. f. (du lat. *inflexio*). Action de plier, d'incliner : *saluer d'une légère inflexion du corps. Inflexion de voix*, changement de ton, d'accent dans la voix. *Gram.* Modification du son d'une voyelle sous l'influence d'une autre voyelle qui est dans la syllabe suivante. Chacune des formes que peut prendre un mot à désinences variables. (Syn. de FLEXION en ce sens.) *Géom. Point d'inflexion d'une courbe*, point simple où la courbure de cette courbe change de sens : *la tangente au point d'inflexion traverse la courbe. Physiq.* Déviation d'une ligne : *l'inflexion des rayons lumineux.* ANT. **Flexion.**

inflexueux, euse [*flèk-su-eû, eu-ze*] adj. Qui n'est pas flexueux. ANT. **Flexueux.**

inflictif, ive adj. *Dr.* Qui a le caractère de l'infliction.

infliction [*flik-si-on*] n. f. (lat. *inflictio*). Action d'infliger. (VX.)

infliger [*jé*] v. a. (lat. *infligere ;* de *in*, sur, et *fligere*, renverser. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il infligea, nous infligeons.*) Prononcer, appliquer comme peine : *infliger un châtiment.*

inflorescence [*rès-san-se*] n. f. (lat. *inflorescere*, fleurir). Disposition générale des fleurs sur la tige.

— ENCYCL. D'ordinaire, la tige florifère porte un nombre plus ou moins grand de fleurs terminant les *pédoncules floraux.* Quand la tige ne se ramifie pas, la fleur est dite *solitaire* (inflorescence uniflore) ; quand la tige se ramifie, l'inflorescence est *groupée* ou *pluriflore.* Si la ramification est à un seul degré, elle est *simple ;* si elle est à plusieurs degrés, elle est *composée.* Les inflorescences groupées ou simples peuvent se ramener à deux types principaux : inflorescences indéfinies ou *grappes*, et inflorescences définies ou *cymes.* Les inflorescences du type de la grappe sont dites *indéfinies*, parce que l'axe continue à croître pendant un temps relativement long ; au contraire, les cymes sont des inflorescences *définies*, parce que les axes successifs se terminent de bonne heure par une fleur, ce qui limite leur croissance.

Dans la grappe, l'axe d'inflorescence est vigoureux et porte latéralement une série de pédoncules floraux moins développés ; de ce type dérivent : le *corymbe*, l'*épi*, le *chaton*, l'*ombelle*, le *capitule*, la *panicule.*

Dans la *cyme*, les pédoncules latéraux sont au contraire plus développés que l'axe d'inflorescence, qui cesse de croître de bonne heure, après s'être terminé par une fleur. Si, à chaque ramification, il naît deux rameaux opposés, la cyme est dichotome ou bipare ; s'il en naît un seul, elle est dite unipare.

Les inflorescences composées sont celles dans lesquelles la ramification du pédicelle s'est opérée à plusieurs degrés, c'est-à-dire quand les axes de

second ordre en portent eux-mêmes de troisième ordre (grappe de grappe, corymbe composé, grappe d'ombelles, corymbe de capitules, etc.). L'inflores-



Inflorescences : 1. Uniflore (violette) ; 2. Pluriflore (primevère) ; 3. Terminale (sedum) ; 4. Axillaire (lupuline) ; 5. Grappe simple (groseillier) ; 6. Grappe composée (vigne) ; 7. Corymbe (cerisier) ; 8. Epi (verveine) ; 9. Chaton (saule) ; 10. Ombelle simple (lierre) ; 11. Ombelle composée (cerfeuil) ; 12. Capitule (marguerite) ; 13. Cyme dichotome (céraiste) ; 14. Cyme scorpioïde (myosotis).

cence composée peut être mixte (combinaison de la grappe et de la cyme) ; c'est ainsi que l'inflorescence du marronnier est une *grappe de cymes scorpioïdes*.

influençable [*an-sa-ble*] adj. Qui se laisse influencer : *jugement difficilement influençable*.

influence [*an-se*] n. f. (lat. *influentia*). Action qu'une chose exerce sur une autre : *c'est l'influence combinée du soleil et de la lune sur la terre qui produit les marées*. Anciennem. Action fluidique des astres sur les hommes. *Physiq.* Effet produit à distance : *électrisation par influence*. *Fig.* Crédit, ascendant : *Voltaire exerça une grande influence sur son temps*.

influencer [*an-sé*] v. a. (de *influence*. — Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il influença, nous influençons*.) Exercer une influence sur : *influencer un juge par ses sollicitations*.

influent [*an*], **e** adj. Qui a du crédit, de l'ascendant : *un personnage influent*.

influenza [*flu-an*] n. f. (m. ital.). Syn. de grippe épidémique. (V. grippe).

influer [*flu-é*] v. n. (du lat. *in*, sur, et *fluere*, couler). Exercer une action : *l'hygiène habituelle influe beaucoup sur la santé*. Couler dans, servir d'affluent à. (Vx.) V. a. Faire pénétrer dans. (Vx.)



Perruque in-folio.

influx [*flu*] n. m. (lat. *influxus*) ou **influxion** [*fluk-si-on*] n. f. Fluide hypothétique, auquel on a attribué certains effets organiques : *influx nerveux*.

in-folio n. m. et adj. invar. (m. lat. signif. *en feuille*). Format d'un livre où la feuille n'est pliée qu'en deux et ne forme, par conséquent, que quatre pages. Un livre de ce format. (S'abrège *inf.* ou *in fol.*) (v. imposition). Nom donné aux immenses perruques qu'on portait sous Louis XIV.

infondre v. a. Fondre dans, insinuer. (Vx.)

inforçable adj. Qui ne peut être forcé : *position inforçable*.

informant [*man*], **e** adj. Qui informe, qui constitue dans sa forme propre.

in forma pauperum, mots lat. signif. *Dans la forme des pauvres*. Dans la chancellerie romaine, se dit des rescrits que l'on accorde sans frais aux parties dont l'indigence est attestée.

informateur, trice n. Qui donne des informations : *Saint-Simon est un informateur précieux, mais souvent partial et suspect*.

information [*si-on*] n. f. Acte judiciaire qui contient les dépositions des témoins sur un fait : *ouvrir une information sur un crime. Par ext.* Sorte d'enquête que l'on fait pour constater un fait, s'assurer de la vérité d'une chose. (En ce sens, s'emploie ordinairement au pluriel : *prendre des informations sur quelqu'un ; aller aux informations*.)

— Encycl. *Dr.* L'information, distincte de l'instruction, désigne spécialement les renseignements préalables que, dans les premiers moments d'un crime ou d'un délit, recueillent les officiers de police judiciaire, avant que le juge d'instruction ne soit saisi. Le code d'instruction criminelle donne aussi ce nom à l'une des opérations de l'instruction : l'audition des témoins.

informe adj. (lat. *informis*). Qui n'a pas de forme arrêtée : *bloc informe*. De forme lourde et disgracieuse. *Fig.* A peine ébauché : *ouvrage informe*. *Dr.* Qui n'est pas dans les formes prescrites : *acte informe*. Ant. **Achevé, parfait.**

informé n. m. Information juridique : *jusqu'à plus ample informé*.

informer [*mé*] v. a. (lat. *informare* ; de *in*, en, et *formare*, former). Constituer dans sa forme propre. Avertir, instruire : *informer quelqu'un de ce qui se passe*. V. n. Faire une information, une instruction : *informer contre quelqu'un*. **S'informer** v. pr. S'enquérir.

informité n. f. Etat de ce qui est informe.

informulé, e adj. Qui n'est pas formulé.

in foro conscientiæ, mots lat. signif. *Au tribunal de la conscience* : *le monde ferme les yeux sur des pratiques qui doivent être condamnées in foro conscientiæ*.

infortiat [*si-a*] n. m. (lat. *infortiatus*). Nom donné par les glossateurs à la deuxième partie du texte du Digeste.

infortifiable adj. Qu'on ne peut fortifier.

infortune n. f. (préf. *in*, et *fortune*). Revers de fortune, adversité, malheur : *les infortunes d'Œdipe ont été mises à la scène par Sophocle*. Pl. Evénements malheureux : *infortunes conjugales*. Ant. **Bonheur, prospérité, félicité.**

infortuné, e adj. et n. Qui est dans l'infortune : *secourir les infortunés*. Ant. **Heureux.**

infra-axillaire adj. *Bot.* Qui est situé au-dessous et en dehors de l'axe des feuilles.

infracrétacé, e adj. Se dit de la partie inférieure des terrains crétacés.

infracteur [*frak*] n. m. (du lat. *infrangere*, supin *infractum*, rompre). Qui viole une loi, un traité, etc. (Peu us.)

infraction [*frak-si-on*] n. f. (lat. *infractio*). Violation d'une loi, d'un ordre, d'un traité, etc. : *les infractions aux règlements de police se nomment* contraventions.

— Encycl. *Dr.* Au point de vue pénal, l'infraction s'appelle *contravention*, *délit* ou *crime*, selon qu'elle est passible de peines de simple police, correctionnelles ou criminelles.

L'auteur de l'infraction est dit *inculpé*, *prévenu* ou *accusé*, selon qu'il s'agit d'une contravention, d'un délit ou d'un crime.

infrajurassique adj. Se dit de la partie inférieure du terrain jurassique.

infralapsaire [*lap-sè-re*] n. m. (du lat. *infra*, en dessous, et *lapsus*, tombé). Nom des hérétiques qui enseignaient que Dieu, *après* la chute d'Adam, avait voué un certain nombre d'hommes à la damnation.

infralapsarisme [*ris-me*] n. m. Système des infralapsaires.

infralias [*li-ass*] n. m. Partie inférieure du lias.

infraliasique [*zi-ke*] adj. Qui concerne l'infralias.

infranchissable [*chi-sa-ble*] adj. Que l'on ne peut franchir : *abîme infranchissable*. Ant. **Franchissable.**

infrangible [*ji-ble*] adj. (du préf. *in*, et du lat. *frangere*, briser). Qui ne peut être brisé.

infrarouge adj. Se dit, dans le spectre, des radiations obscures, moins réfrangibles que le rouge.

infrastructure [*fras-truk*] n. f. Dans les chemins de fer, ensemble des travaux concourant à l'établissement de la plate-forme (remblais, ponts, viaducs, souterrains, passages à niveau, etc.).

infraternel, elle [*tèr-nèl, è-le*] adj. Non fraternel, indigne d'un frère. Ant. **Fraternel.**

infrayé [*frè-ié*], **e** adj. Qui n'est point frayé : *voie infrayée*. Ant. **Frayé.**

infréquemment [*ka-man*] adv. Peu fréquemment. Ant. **Fréquemment.**

infréquence [*kan-se*] n. f. Caractère de ce qui n'est pas fréquent. Ant. **Fréquence.**

infréquent [*kan*], **e** adj. Qui n'est pas fréquent. Ant. **Fréquent.**

infréquenté, e [*kan*] adj. Qui n'est pas fréquenté : *chemin infréquenté*. Ant. **Fréquenté.**

infriable adj. Qui ne se désagrège pas. Ant. **Friable.**

infructueusement [*fruk-tu-eu-ze-man*] adv. Sans profit. Ant. **Fructueusement.**

infructueux, euse [*fruk-tu-eû, eu-ze*] adj. Qui rapporte peu ou point de fruits : *champ infructueux*. *Fig.* Qui ne donne pas de résultat utile : *efforts infructueux*. Ant. **Fructueux.**

infructuosité [*fruk-tu-o-zi*] n. f. Etat de ce qui est infructueux.

infrutescence [*tès-san-se*] n. f. Ensemble des fruits qui remplacent une inflorescence.

infule n. f. (lat. *infula*). *Antiq. rom.* Bandelette sacrée de laine blanche, qui couvrait le front des prêtres et dont on parait les victimes.

infulminabilité n. f. Etat de ce qui ne peut être foudroyé : *on a cru à l'infulminabilité du hêtre*.

infumable adj. Qui ne peut être fumé : *tabac infumable*. Ant. **Fumable.**

infundibuliforme [*fon*] adj. (du lat. *infundibulum*, entonnoir). Qui a la forme d'un entonnoir.

infundibulum [*fon, lom'*] n. m. (m. lat. signif. *entonnoir*). *Anat.* Canal situé dans le troisième ventricule cérébral. Toute partie d'organe en forme d'entonnoir.

infus, e [*fu, u-ze*] adj. (lat. *infusus*). Répandu dans l'âme. *Science infuse*, science qu'Adam avait reçue de Dieu. *Fig.* Se dit des connaissances, des vertus que l'on possède ou que l'on croit posséder naturellement, sans avoir travaillé à les acquérir : *s'imaginer qu'on possède la science infuse*.

infusé [*zé*] n. m. Liquide obtenu par infusion.

infuser [*zé*] v. a. (du lat. *infusum*, supin de *infundere*, verser dans). Mettre une substance dans un liquide chaud, afin qu'il en tire le suc : *infuser du thé dans l'eau bouillante*. Verser, introduire : *infuser du sang dans les veines de quelqu'un*. *Fig.* Communiquer : *infuser du courage à quelqu'un*.

infusibilité [*zi*] n. f. Caractère de ce qui est infusible. Ant. **Fusibilité.**

infusible [*zi-ble*] adj. Qu'on ne peut fondre : *il n'est pas de corps réellement infusible*. Ant. **Fusible.**

infusion [*zi-on*] n. f. (lat. *infusio*). Action d'infuser. Produit de cette action : *une infusion de tilleul, de sureau*.

infusoir [*zoir*] n. m. Vase à faire des infusions.

infusoires [*zoi-re*] n. m. pl. (du lat. *infusus*, répandu dans). Animaux unicellulaires de l'embranchement des protozoaires, généralement microscopiques et vivant dans les liquides. S. un *infusoire*. V. la planche mollusques.

— Encycl. *Biol.* Les infusoires sont des êtres unicellulaires, et mobiles par le moyen d'appareils locomoteurs spéciaux. On les divise en *infusoires ciliés* et *infusoires tentaculifères* ou *acinétidés*.

Les infusoires sont presque tous microscopiques ; les plus gros sont visibles à l'œil nu, mais atteignent difficilement une dimension de 1 millimètre. Ils tirent leur nom de ce qu'on en trouve beaucoup dans les infusions végétales. Un infusoire cilié est une cellule à paroi criblée d'un grand nombre de petits orifices par lesquels le protoplasma fait hernie sous forme de *cils vibratiles*. La paroi du corps présente deux grands orifices : la bouche ou *cytostome*, et l'anus, ou *cytoprocte*, servant à l'évacuation des matières non absorbables.

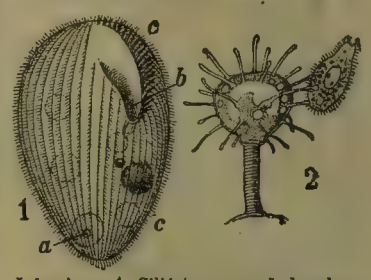

Infusoires : 1. Cilié (*a*, anus ; *b*, bouche ; *c*, cils) ; 2. Tentaculifère.

Les infusoires ciliés se multiplient par bipartitions successives, souvent très rapides.

infusum [*zom'*] n. m. (m. lat. signif. *chose infusée*). Produit d'une infusion. (Peu us.)

inga n. m. Genre de légumineuses mimosées, à fruits comestibles, qui croissent dans les régions tropicales de l'Amérique.

ingagnable [*gna, gn* mll.] adj. Qui ne peut être gagné : *pari ingagnable*. Ant. **Gagnable.**

ingambe [*ghan-be*] adj. (de l'ital. *in gamba*, en jambe). *Fam.* Léger, alerte, dispos, qui a l'usage facile de ses membres. Ant. **Infirme, impotent.**

ingaranti, e adj. Qui n'est point garanti : *marchandises ingaranties*. Ant. **Garanti.**

Ingeburge ou **Ingelburge,** fille du roi de Danemark Waldemar, femme de Philippe Auguste, que ce prince répudia pour épouser Agnès de Méranie ; m. à Corbeil en 1236.

ingélif, ive adj. Qui n'est point gélif.

Ingelmunster, v. de Belgique (Flandre Occidentale, arr. de Roulers), sur la Mandel ; 6.840 h. Jadis renommée pour ses tapisseries. Prise par les Allemands en octobre 1914, la ville fut reprise par les belges en octobre 1918.

Ingemann (Bernhard Severin), écrivain danois, né à Thorkilsdrup, m. à Soroe (1789-1862) ; influencé par le romantisme, mieux inspiré par les sujets nationaux.

Ingenbohl, comm. de Suisse (cant. de Schwyz) ; 3.070 h.

ingénérabilité n. f. Caractère de ce qui est ingénérable.

ingénérable adj. (de *in* priv., et du lat. *generare*, engendrer). Qui ne peut être engendré : *Dieu est ingénérable*.

ingénéreux, euse [*reû, eu-ze*] adj. Qui n'est pas généreux. Ant. **Généreux.**

ingénérosité [*ro-zi*] n. f. Manque de générosité. Ant. **Générosité.**

Ingenhousz (Jean), chimiste et physicien hollandais, né à Bréda, m. à Bowood (Angleterre) (1730-1799). Il a laissé de beaux travaux sur la chaleur. Il a donné son nom à un petit appareil destiné à étudier la conductibilité des métaux.

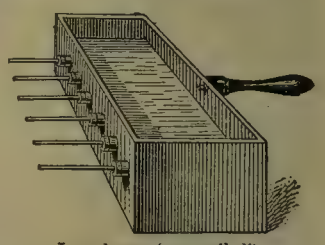

Ingenhousz (appareil d').

ingénier [*ni-é*] **(s')** v. pr. (du lat. *ingenium*, esprit, adresse. — Se conj. comme *prier*.) Chercher, tâcher de trouver dans son esprit un moyen pour réussir.

ingénieur n. m. (de *s'ingénier*). Homme qui conduit et dirige des travaux d'art, comme la construction des ponts, des chemins, des édifices publics, des machines, l'attaque et la défense des places, etc., ou même une entreprise industrielle quelconque. *Ingénieur diplômé*, celui qui élève d'une grande école, en est sorti avec le diplôme d'ingénieur : *ingénieur des ponts et chaussées, des mines, des arts et manufactures, des poudres et salpêtres, du génie maritime, de l'artillerie navale*, etc. *Ingénieur civil*, celui qui n'appartient pas au corps des ingénieurs de l'Etat. *Ingénieur chimiste*, élève diplômé de divers instituts ou écoles de chimie. *Ingénieur agronome*, élève diplômé de l'Institut agronomique. *Ingénieur agricole*, élève diplômé des écoles nationales d'agriculture. *Ingénieur-hydrographe*, celui qui est chargé de dresser les cartes marines. (Pl. des *ingénieurs-hydrographes*.) *Ingénieur conseil*, celui qui, sans diriger directement une entreprise, est consulté chaque fois que se présente une difficulté.

ingénieusement [*ze-man*] adv. D'une manière ingénieuse : *tourner ingénieusement une difficulté*.

ingénieux, euse [*ni-eû, eu-ze*] adj. (lat. *ingeniosus*). Plein d'esprit, d'invention, d'adresse : *l'esprit ingénieux d'Ulysse*. Se dit des choses qui témoignent de l'adresse de l'inventeur : *machine ingénieuse*. Qui s'ingénie à : *ingénieux à plaire*. Ant. **Inhabile, maladroit.**



Coiffure à l'ingénue.

ingéniosité [*zi*] n. f. Qualité de ce qui est ingénieux : *l'ingéniosité d'un mécanisme*.

ingénu, e adj. (du lat. *ingenuus*, né libre). D'une innocence franche ; simple, naïf : *jeune homme ingénu ; air ingénu*. N. Personne ingénue : *l'Agnès de Molière est restée le type des ingénues. Coiffure à l'ingénue*, coiffure de femme à la mode en 1780. *Dr. rom.* Personne libre de naissance, par opposition aux affranchis. N. f. *Théâtr.* Rôle de jeune fille naïve : *jouer les ingénues*. Ant. **Roué, averti.**

Ingénu (*l'*), conte de Voltaire (1767), amusant récit des mésaventures d'un homme qui dit toujours naïvement ce qu'il pense et fait ce qu'il veut. La moralité en est qu'il faut savoir s'accommoder du monde tel qu'il existe.

ingénuité n. f. (de *ingénu*). Franchise naturelle. Naïveté, simplicité : *répondre avec ingénuité.* Parole, action ingénue. *Théâtr.* Rôle d'ingénue. ANT. **Ruse, coquinerie.**

ingénument [*man*] adv. D'une manière ingénue et naïve : *tomber ingénument dans un piège.*

ingérence [*ran-se*] n. f. Action de s'ingérer.

ingérer [*ré*] v. a. (lat. *in*, dans, et *gerere*, porter. — Se conj. comme *accélérer.*) Introduire dans l'estomac : *ingérer des aliments.* **S'ingérer** v. pr. S'introduire, s'entremettre : *s'ingérer mal à propos dans les affaires d'autrui.*

Ingersheim, comm. du Haut-Rhin, arr. de Ribeauvillé, sur la Fecht ; 2.686 h. Ch. de f. Vignoble.

ingesta [*jès-ta*] n. m. pl. (m. lat. signif. *choses introduites*). *Méd.* Matières ingérées.

ingestion [*jès-ti-on*] n. f. (lat. *ingestio*). Action d'ingérer, d'introduire dans l'estomac.

inglenook [*in'gl-nouk*] n. m. (m. angl. ; de *ingle*, feu, et *nook*, réduit, coin). Foyer particulier, établi dans un endroit libre de l'habitation. V. GRANDE-BRETAGNE (*art anglais*).

in globo, m. lat. signif. *Dans le globe*, loc. adv. En masse, sans examiner le détail : *prendre les choses in globo.*

inglorieusement [*ze-man*] adv. D'une manière inglorieuse. ANT. **Glorieusement.**

inglorieux, euse [*ri-eû, eu-ze*] adj. Qui n'est pas glorieux : *victoire inglorieuse.* ANT. **Glorieux.**

inglorifié, e adj. Qui n'est pas glorifié.

Ingoberge, reine de France, femme de Caribert, roi de Paris. Grégoire de Tours a vanté sa sagesse et sa piété.

Ingoldsby (*Légendes d'*), collection de légendes en vers et en prose, d'un haut comique, écrites par le Rév. R. H. Barham (1788-1845), qui les publia sous le nom de Thomas Ingoldsby.

Ingolstadt, v. d'Allemagne (Bavière), sur le Danube ; 23.750 h. Intéressante cathédrale. Université jadis célèbre.

ingouvernable [*vèr*] adj. Qu'on ne peut gouverner : *peuple ingouvernable.* ANT. **Gouvernable.**

Ingouville, anc. comm. de la Seine-Inférieure, qui fait maintenant partie de la commune du Havre.

Ingoyghem, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, cant. de Courtrai) ; 1.590 h.

ingracieux, euse [*si-eû, eu-ze*] adj. Qui manque de grâce. ANT. **Gracieux.**

ingrain [*grin*] n. m. *Bot.* Nom vulgaire de l'épeautre.

ingrammatical, e, aux adj. Qui n'est pas grammatical. ANT. **Grammatical.**

ingrat [*gra*], **e** n. et adj. (lat. *ingratus*). D'un aspect désagréable : *figure ingrate.* Qui n'a point de reconnaissance : *fils ingrat. Fig.* Stérile, infructueux, qui récompense mal : *sol ingrat.* Qui ne fournit rien à l'esprit : *sujet ingrat. L'âge ingrat*, début de l'adolescence, où les formes sont peu harmonieuses. ANT. **Reconnaissant.**

ingratement [*man*] adv. Avec ingratitude.

ingratitude n. f. Vice de l'ingrat : *les Athéniens montrèrent une profonde ingratitude à l'égard de Phocion.* Action ingrate : *commettre une ingratitude.* ANT. **Reconnaissance, gratitude.**

— ENCYCL. *Dr.* L'ingratitude est une cause de révocation des donations ou des testaments. (V. DONATION.)

Ingré, comm. du Loiret, arr. et à 5 kil. d'Orléans, non loin de la Loire ; 2.260 h. Ch. de f. Orl. Vinaigrerie.

ingrédient [*di-an*] n. m. (du lat. *ingrediens*, qui entre). Tout ce qui entre dans la composition d'un médicament, d'une boisson, d'un mélange. (S'emploie souvent en mauv. part.)

Ingres (Jean-Auguste-Dominique), peintre français, né à Montauban, m. à Paris (1780-1867). Élève de David, il s'écarta des traditions de son maître pour étudier et imiter Raphaël. Il se distingua par la perfection du dessin, par la pureté de la ligne ; mais sa couleur est grise, et en général un peu froide. Ses principales œuvres sont : *Œdipe et le Sphinx*, *l'Odalisque*, *la Source*, *le Vœu de Louis XIII*, *l'Apothéose d'Homère*, etc. Il a laissé de très remarquables portraits. ALLUS. : *Violon d'Ingres.* Une légende assez suspecte prétend que le peintre Ingres était plus fier de son jeu sur le violon, qui était fort ordinaire, que de sa peinture, qui l'avait rendu illustre. C'est de là qu'on dit : *c'est son violon d'Ingres* en parlant d'une marotte dont un artiste est plus entiché que de l'art où il excelle.


Ingres.

ingression [*grè-si-on*] n. f. (lat. *ingressio*). Invasion, incursion. *Géogr.* Envahissement d'une région basse par les eaux marines : *une ingression de la mer du Nord a produit le Zuyderzée.*

Ingrie [*grî*], ancien pays de la plaine russe, sur les deux rives de la Néva, entourant le fond du golfe de Finlande ; il fut peuplé par les Karéliens *Jnghers* (de là le nom d'Ingrie). Donnée par le traité de Stolbova (1615) à la Suède, alors maîtresse de la Finlande, puis conquise en 1703 par Pierre le Grand, l'Ingrie, où Pétrograd fut fondée dès 1703, est devenue officiellement russe dans sa totalité depuis la paix de Nystadt (1721). Elle a formé le gouvernement de Pétrograd, mais sa partie nord-occidentale appartient, depuis 1918, à la Finlande.

ingriste [*gris-te*] n. Partisan du peintre Ingres.

inguéable [*ghé*] adj. Qui ne peut être passé à gué : *cours d'eau inguéable.* ANT. **Guéable.**

inguérissable [*ghé-ri-sa-ble*] adj. Qui ne peut être guéri ; incurable : *la lèpre est inguérissable. Fig.* A quoi l'on ne peut remédier : *chagrin inguérissable.* ANT. **Guérissable.**

inguinaire adj. Syn. de INGUINAL.

inguinal, e, aux [*ghu-i*] adj. (du lat. *inguen, inis*, aine). Qui se rapporte à l'aine. Syn. INGUINAIRE.

Inguiniel, comm. du Morbihan, arr. et à 28 kil. de Lorient, près du Scorff ; 2.750 h.

ingurgitation [*si-on*] n. f. Action d'ingurgiter : *des ingurgitations continuelles fatiguent l'estomac.*

ingurgiter [*té*] v. a. (lat. *ingurgitare ;* de *in*, dans, et *gurges, itis*, gouffre). Avaler gloutonnement et en quantité.

Ingwiller, comm. du Bas-Rhin, arr. de Saverne, sur la Molder ; 2.447 h. Ch. de f.

inhabile [*i-na*] adj. Qui manque d'habileté : *ouvrier inhabile. Dr.* Incapable : *un aliéné est inhabile à tester.* ANT. **Habile.**

inhabilement [*i-na, man*] adv. D'une manière inhabile : *travail inhabilement fait.* ANT. **Habilement.**

inhabileté [*i-na*] n. f. Manque d'habileté, maladresse. ANT. **Habileté.**

inhabilité [*i-na*] n. f. *Dr.* Incapacité légale : *inhabilité à tester.* ANT. **Habileté.**

inhabitable [*i-na*] adj. Qui ne peut être habité : *les contrées polaires sont à peu près inhabitables à l'homme.* ANT. **Habitable.**

inhabitation [*i-na, si-on*] n. f. Défaut d'habitation ; état de ce qui est inhabité.

inhabité, e [*i-na*] adj. Qui n'est point habité : *désert inhabité.* ANT. **Habité.**

inhabitude [*i-na*] n. f. Défaut d'habitude. ANT. **Habitude, coutume.**

inhabitué, e [*i-na*] adj. Qui n'est point habitué. ANT. **Habitué.**

inhalant [*i-na-lan*], **e** adj. Qui inhale.

inhalateur, trice [*i-na*] adj. Qui sert à des inhalations. N. Appareil inhalateur.

— ENCYCL. Les premiers inhalateurs anesthésiques consistèrent en un ballon imperméable rempli de protoxyde d'azote ; plus tard, un mouchoir plié

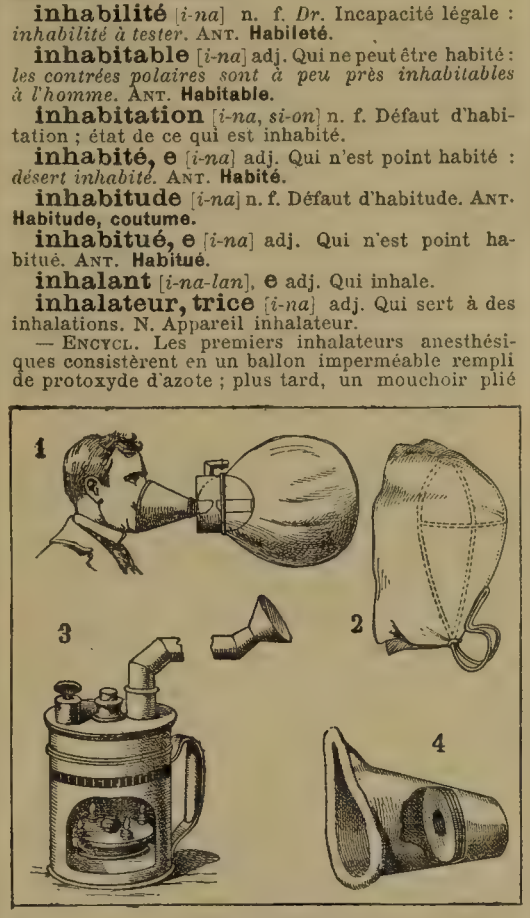

Inhalateurs : 1. A protoxyde d'azote ; 2 et 4. A chloroforme et éther ; 3. A vapeurs médicamenteuses.

en forme de cornet servit pour l'anesthésie par le chloroforme et l'éther. On se sert actuellement d'appareils de formes diverses, rappelant toutes celle d'un entonnoir, qui s'adaptent sur le visage. On fait arriver des mélanges définis d'air et de gaz anesthésique.

Les inhalateurs médicamenteux sont destinés à faire pénétrer dans les voies aériennes des vapeurs chargées d'agents divers, propres à modifier les sécrétions et à tuer ou modifier les micro-organismes.

inhalation [*i-na-la-si-on*] n. f. Absorption par les voies respiratoires. Aspiration. *Bot.* Action par laquelle les plantes absorbent les fluides ambiants.

— ENCYCL. *Méd.* On utilise pour l'inhalation le chloroforme et l'éther, qui donnent la narcose profonde nécessaire aux opérations graves ; les balsamiques, l'ozone contre les bronchites, la tuberculose, la coqueluche ; l'ozone, la térébenthine, le camphre contre les affections des organes respiratoires ; les fumées de belladone, de datura, de jusquiame contre l'asthme, etc.

inhaler [*i-na-lé*] v. a. (du lat. *in*, dans, et *halare*, souffler). Aspirer, absorber : *inhaler de l'éther.*

inharmonie [*i-nar-mo-ni*] n. f. Défaut d'harmonie. ANT. **Harmonie.**

inharmonieusement [*i-nar, ze-man*] adv. D'une façon inharmonieuse. ANT. **Harmonieusement.**

inharmonieux, euse [*i-nar, eû, eu-ze*] adj. Qui n'est pas harmonieux : *accord inharmonieux.* ANT. **Harmonieux.**

inharmonique [*i-nar*] adj. (de *inharmonie*). Qui manque d'harmonie. ANT. **Harmonique.**

inhérence [*i-né-ran-se*] n. f. Etat de ce qui est inhérent : *toute qualité a son sujet d'inhérence.*

inhérent [*i-né-ran*], **e** adj. (lat. *inhærens ;* de *hærere*, être fixé). Qui, par sa nature, est joint inséparablement à un sujet : *la pesanteur est inhérente à la matière ; l'erreur est inhérente à l'esprit humain.*

inhiber [*i-ni-bé*] v. a. (lat. *inhibere*). *Dr.* Défendre, prohiber. (Peu us.)

inhibitif, ive ou **inhibiteur, trice** adj. Qui est de nature à ralentir ou à arrêter un mouvement : *une cause inhibitive.*

inhibition [*i-ni-bi-si-on*] n. f. (lat. *inhibitio*). Défense, prohibition. (Vx.) *Méd.* Phénomène nerveux qui diminue ou supprime l'activité d'une partie de l'organisme.

— ENCYCL. On distingue les *inhibitions centrales*, qui succèdent à une excitation transmise par les nerfs centripètes, et les *inhibitions périphériques*, qui succèdent à une excitation des nerfs centrifuges. V. NERF.

inhibitoire [*i-ni*] adj. Prohibitif. (Vx.)

in hoc signo vinces, mots lat. signif. *Tu vaincras par ce signe.* Les historiens rapportent que Constantin allant combattre contre Maxence, une croix se montra dans les airs avec ces mots : *In hoc signo vinces.* Il fit peindre ce signe sur son étendard ou *labarum.* — S'emploie pour désigner ce qui, dans une circonstance quelconque, nous fera surmonter une difficulté, ou remporter un avantage.

inhonoré, e [*i-no*] adj. Non honoré ; à qui l'on ne rend point d'honneur. ANT. **Honoré.**

inhospitalier [*i-nos-pi-ta-li-é*], **ère** adj. Qui n'exerce point l'hospitalité : *peuple inhospitalier.* Contraire à l'hospitalité : *accueil inhospitalier.* Où les étrangers sont mal accueillis : *terre inhospitalière.* ANT. **Hospitalier.**

inhospitalièrement [*i-nos-pi, man*] adv. D'une façon inhospitalière. ANT. **Hospitalièrement.**

inhospitalité [*i-nos-pi*] n. f. Refus d'accueillir les étrangers. (Peu us.) ANT. **Hospitalité.**

inhumain, e [*i-nu-min, è-ne*] adj. Qui n'est pas humain : *l'esclavage est une institution inhumaine.* Barbare, cruel, féroce, impitoyable : *un maître, un cœur inhumain.* N. f. *Par exag.* Femme qui refuse de répondre à l'amour qu'on lui témoigne : *adorer une inhumaine.* ANT. **Humain.**

inhumainement [*i-nu-mè-ne-man*] adv. D'une manière inhumaine : *traiter inhumainement des prisonniers.* ANT. **Humainement.**

inhumanité [*i-nu*] n. f. Cruauté, barbarie : *l'inhumanité d'un tyran.* Action inhumaine : *souffrir toutes sortes d'inhumanités.* ANT. **Humanité.**

inhumation [*i-nu-ma-si-on*] n. f. (de *inhumer*). Action de déposer un cadavre dans la terre : *inhumation précipitée.* ANT. **Exhumation.**

— ENCYCL. *Admin.* Le décret du 28 prairial an XII avait attribué le monopole des inhumations aux fabriques des églises et aux consistoires ; la loi du 28 décembre 1904 a conféré aux communes le service extérieur des pompes funèbres et laissé au clergé le seul droit de fournir les objets destinés aux funérailles dans les édifices religieux et à la décoration intérieure ou extérieure de ces édifices.

Le service extérieur des pompes funèbres, comprenant *exclusivement* le transport des corps, la fourniture des corbillards, cercueils, tentures extérieures des maisons mortuaires, les voitures de deuil, ainsi que les fournitures et le personnel nécessaires aux inhumations, exhumations et crémations, appartient aux communes, à titre de service public. Tous les objets non compris dans l'énumération ci-dessus sont laissés aux soins des familles.

Les communes peuvent assurer ce service directement ou par entreprise.

Les fournitures et travaux donnent droit à la perception de taxes dont les tarifs sont votés par les conseils municipaux.

Le maire, ou, à son défaut, le sous-préfet, pourvoit d'urgence à ce que toute personne décédée soit ensevelie et inhumée décemment, sans distinction de culte ni de croyance.

Les droits proprement dits d'inhumation appartiennent intégralement aux communes, à la différence des droits de concession de terrain ou d'ultérieures inhumations, qui doivent être répartis entre les communes et les pauvres.

L'inhumation ne peut être effectuée, en principe, qu'avec autorisation, écrite et sans frais, de l'officier de l'état civil, qui a constaté lui-même le décès ; par exception, à Paris et dans les grandes villes, ce fonctionnaire est remplacé par le médecin vérificateur des décès. L'autorisation est donnée à la suite de la déclaration du décès, qui doit être faite, dans les vingt-quatre heures, par les deux plus proches parents ou voisins de la personne décédée, à l'officier de l'état civil. L'inhumation ne peut être opérée que vingt-quatre heures après la mort, sauf certaines exceptions (putréfaction, maladies contagieuses, exécution capitale, etc.).

inhumectation [*i-nu-mèk, si-on*] n. f. Défaut d'humectation. ANT. **Humectation.**

inhumecté, e [*i-nu-mèk*] adj. Qui n'est point humecté. ANT. **Humecté.**

inhumer [*i-nu-mé*] v. a. (lat. *inhumare ;* de *in*, dans, et *humus*, terre). Faire l'inhumation d'un cadavre, enterrer. ANT. **Exhumer.**

inia n. m. Genre de mammifères cétacés, comprenant des dauphins propres aux fleuves de l'Amérique du Sud : *les Indiens respectent l'inia, qu'ils considèrent comme un être surnaturel et nomment* bonto.

iniaque [*i-ni-a-ke*] adj. *Anat.* Qui a rapport à l'inion : *région iniaque.*

inimaginable [*i-ni*] adj. Extraordinaire, qui dépasse tout ce qu'on saurait imaginer : *spectacle inimaginable.* ANT. **Imaginable.**

inimaginablement [*i-ni, man*] adv. D'une façon inimaginable.

inimaginé, e [*i-ni*] adj. Qui n'a pas été imaginé. ANT. **Imaginé.**

inimitabilité [*i-ni*] n. f. Qualité de ce qui est inimitable. ANT. **Imitabilité.**

inimitable [*i-ni*] adj. Qui ne peut être imité : *le style de La Fontaine est inimitable.* ANT. **Imitable.**

inimité, e [*i-ni*] adj. Qui n'a point été imité.

inimitié [*i-ni-mi-ti-é*] n. f. (lat. *inimicitia* ; de *in* priv., et de *amicitia*, amitié). Haine, aversion, qui, ordinairement, dure longtemps : *une longue inimitié sépara Athènes de Sparte.* ANT. **Amitié, affection.**

inimprimable [*i-nin*] adj. Qui ne saurait être imprimé. ANT. **Imprimable.**

inimprimé, e [*i-nin*] adj. Qui n'a pas été imprimé. ANT. **Imprimé.**

inindustrieux, euse [*i-nin-dus-tri-eû, eu-ze*] adj. Qui n'est pas industrieux. ANT. **Industrieux.**

ininflammabilité [*i-nin-fla-ma*] n. f. Qualité de ce qui n'est pas inflammable. ANT. **Inflammabilité.**

— ENCYCL. V. IGNIFUGATION.

ininflammable [*i-nin-fla-ma-ble*] adj. Qui n'est pas inflammable : *pétrole rendu ininflammable.* ANT. **Inflammable.**

ininflammation [*i-nin-fla-ma-si-on*] n. f. Etat de ce qui reste non inflammé. ANT. **Inflammation.**

ininscription [*i-nins-krip-si-on*] n. f. Défaut d'inscription. ANT. **Inscription.**

ininstruit [*i-nins-trui*], **e** adj. Qui n'est pas instruit. ANT. **Instruit.**

inintelligemment [*i-nin-tèl-li-ja-man*] adv. Sans intelligence. ANT. **Intelligemment.**

inintelligence [*i-nin-tèl-li-jan-se*] n. f. Manque d'intelligence. ANT. **Intelligence.**

inintelligent [*i-nin-tèl-li-jan*], **e** adj. Qui manque d'intelligence : *messager inintelligent.* ANT. **Intelligent.**

inintelligibilité [*i-nin-tèl-li*] n. f. Caractère de ce qui est inintelligible. ANT. **Intelligibilité.**

inintelligible [*i-nin-tèl-li-ji-ble*] adj. Qu'on ne peut comprendre : *parler un langage inintelligible.* ANT. **Intelligible.**

inintelligiblement [*i-nin-tèl-li, man*] adv. D'une manière inintelligible. ANT. **Intelligiblement.**

inintention [*i-nin-tan-si-on*] n. f. Défaut d'intention. ANT. **Intention.**

inintentionnellement [*i-nin-tan-si-o-nèle-man*] adv. Sans intention. ANT. **Intentionnellement.**

ininterprétable [*i-nin-tèr*] adj. Qui ne peut être interprété. ANT. **Interprétable.**

ininterprétation [*i-nin-tèr, si-on*] n. f. Défaut, absence d'interprétation. ANT. **Interprétation.**

ininterprété, e [*i-nin-tèr*] adj. Qui n'a pas été interprété. ANT. **Interprété.**

ininterrompu [*i-nin-tè-ron-pu*], **e** adj. Qui n'est point interrompu : *une série ininterrompue d'insuccès.* ANT. **Interrompu.**

ininterruption [*i-nin-tèr-up-si-on*] n. f. Non-interruption, continuité. ANT. **Interruption.**

inion n. m. Nom scientifique de l'occiput.

inique [*i-ni-ke*] adj. (lat. *iniquus;* du préf. *in*, et du lat. *æquus*, juste). Qui n'observe pas l'équité : *un juge inique.* Qui blesse l'équité tout en étant parfois conforme au droit : *jugement inique.* ANT. **Juste, équitable.**

iniquement [*i-ni-ke-man*] adv. D'une manière inique. ANT. **Justement, équitablement.**

iniquité [*i-ni-ki*] n. f. Caractère de ce qui est inique : *l'iniquité d'un arrêt.* Action inique. Personnes iniques : *se prosterner devant l'iniquité.* ANT. **Justice, équité.**

inirascibilité [*i-ni-ras-si*] n. f. Caractère de la personne qui n'est pas irascible. ANT. **Irascibilité.**

inirascible [*i-ni-ras-si-ble*] adj. Qui n'est pas irascible. ANT. **Irascible.**

initial, e, aux [*i-ni-si*] adj. (du lat. *initialis ;* de *initium*, commencement). Qui se trouve au commencement : *lettre initiale ; mots initiaux.* Qui se trouve au début : *vitesse initiale d'un projectile.* N. f. Première lettre d'un mot. Première lettre d'un nom de personne : *signer une lettre de ses initiales.* ANT. **Final.**

initialement [*i-ni-si-a-le-man*] adv. Au commencement de. ANT. **Finalement.**

initiateur, trice [*i-ni-si*] n. et adj. Qui initie : *la Grèce fut l'initiatrice de Rome dans la voie de la civilisation.*

initiation [*i-ni-si-a-si-on*] n. f. (lat. *initiatio*). Cérémonies par lesquelles on était admis à la connaissance de certains mystères dans les religions anciennes, et qui accompagnent encore l'admission dans différentes sociétés secrètes : *recevoir l'initiation. Par ext.* Action de donner à quelqu'un la connaissance de choses qu'il ignorait.

initiative [*i-ni-si-a*] n. f. (lat. *initiatum*, supin de *initiare*). Action de celui qui propose ou qui fait le premier quelque chose : *prendre l'initiative d'une mesure. Initiative parlementaire*, droit des membres du Parlement de proposer des lois. Qualité de celui qui est porté à agir, à entreprendre spontanément : *l'initiative raisonnée est une qualité précieuse chez un chef militaire.*

initié [*si-é*], **e** adj. et n. Se dit d'une personne qui est au courant de certaines pratiques, de quelque secret, instruite dans quelque art.

initier [*i-ni-si-é*] v. a. (lat. *initiare ;* de *initium*, commencement. — Se conj. comme *prier.*) Admettre à la participation de certains mystères dans les religions anciennes, et aujourd'hui dans certaines associations. *Fig.* Mettre au fait d'une science, d'un art, d'une profession, etc.

initium sapientiæ timor Domini, mots lat. signif. : *la crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse.* Phrase que l'on trouve plusieurs fois dans la Bible (Ps. CX : *Ecclésiastique*, I, 16), parfois sous une forme un peu différente : *Timor Domini principium sapientiæ* (*Proverbes*, I, 7, et IX, 10), et qu'on rappelle souvent en remplaçant *Domini* par un autre mot.



Injalbert.

Injalbert [*bèr*] (Jean-Antoine), sculpteur français, né à Béziers en 1845 ; prix de Rome (1874). Citons de lui : *le Titan, Hippomène, les Enfants aux lions*, etc. C'est un artiste au talent sobre et nerveux. Membre de l'Académie des beaux-arts en 1905.

injecté, e [*jèk*] adj. Coloré par l'afflux de sang : *face injectée ; yeux injectés.*

injecter [*jèk-té*] v. a. (lat. *injicere ;* de *in*, dans, et *jacere*, supin *jactum*, jeter). Introduire, au moyen d'un instrument, un liquide dans une cavité du corps, un canal, une plaie, etc. : *injecter de l'eau dans les fosses nasales, du sérum dans les veines.* Remplir d'un liquide les pores d'une matière : *injecter de la créosote dans du bois pour le rendre imputrescible.* **S'injecter** v. pr. Devenir injecté : *une figure qui s'injecte.*

injecteur, trice [*jèk*] adj. Qui sert aux injections : *seringue injectrice.* N. m. Appareil au moyen duquel on opère l'injection des liquides. Appareil employé à l'alimentation des machines à vapeur.

— ENCYCL. *Hyg.* Les formes des injecteurs sont très différentes, suivant la cavité ou le canal. On se sert de seringues pour les injections hypodermiques, pour les conduits lacrymaux, le canal nasal, l'oreille, l'urètre, ou de grands récipients pour le vagin, l'utérus, la vessie. On emploie le plus souvent des *bocks*, simples réservoirs cylindriques ou coniques, en métal ou en verre, munis à leur partie inférieure d'une tubulure sur laquelle s'adapte un tube de caoutchouc. La hauteur à laquelle l'instrument est placé règle l'écoulement du liquide. De plus, l'asepsie de ces vases est facile à maintenir.

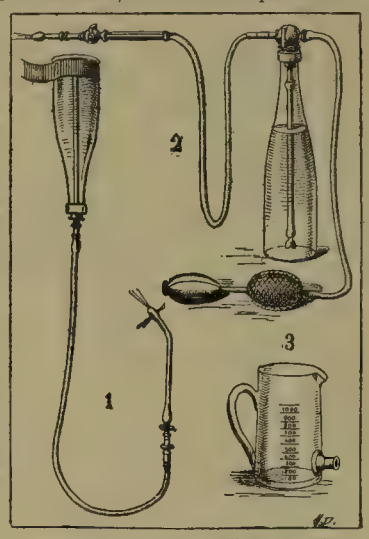

Injecteur : 1. A bouteille renversée ; 2. A pression intérieure ; 3. Bock.

— *Mécan.* Les injecteurs destinés à alimenter une chaudière à vapeur sans avoir besoin de recourir à une pompe sont très nombreux. Un injecteur se compose essentiellement d'un tuyau qui amène la vapeur de la chaudière à un espace clos, dit *chambre de vapeur ;* d'un second tuyau amenant l'eau d'alimentation dans un deuxième espace séparé du premier et qui est la *chambre à eau ;* enfin, d'une tuyère traversée par la vapeur et dont la section peut être réglée par le mouvement d'une aiguille appelée *aiguille de réglage.*

Le mélange d'eau et de vapeur se produit dans un tube nommé *convergent*, d'où il est conduit dans la chaudière par un autre tube, le *divergent.* Enfin, un tuyau de trop-plein laisse écouler l'eau à l'air libre.

injection [*jèk-si-on*] n. f. (lat. *injectio*). Action d'injecter. Liquide que l'on injecte. Introduction, sous pression, de liquides dans les tissus organiques, vivants ou morts : *injection hypodermique de morphine.*

— ENCYCL. En thérapeutique et hygiène, l'injection a pour but de faire pénétrer dans un canal, une plaie profonde, une cavité naturelle (oreilles, fosses nasales, urètre, utérus, etc.), un liquide médicamenteux astringent, caustique, antiseptique, etc., ou parfois même simplement de l'eau bouillie, afin d'éliminer les agents d'infection et obtenir l'asepsie (injections-lavages). Mais le mot injection s'entend aussi de l'introduction dans les tissus organiques, vivants ou morts, d'un liquide sous pression, au moyen d'une seringue. Les injections (hypodermiques ou intraveineuses) sont pratiquées soit dans un but thérapeutique (anesthésie, sérothérapie, vaccination), soit dans le dessein de provoquer des réactions caractéristiques (injections *révélatrices* de tuberculine, malléine). Enfin, dans le but d'assurer une plus longue conservation aux tissus animaux ou végétaux, on peut les injecter de divers produits (injections de formol pour conserver les préparations anatomiques, injections de créosote ou de sulfate de cuivre pour conserver le bois d'œuvre, etc.).

injonctif, ive [*jonk*] adj. Qui contient une injonction. N. m. Mode du verbe, servant principalement à exprimer l'idée de commandement : *l'injonctif indo-européen.*

injonction [*jonk-si-on*] n. f. (lat. *injunctio*). Action d'enjoindre, ordre précis, formel, exprès : *obéir, résister à des injonctions.*

injouable adj. Qui ne peut être joué : *une partie, une pièce injouable.* ANT. **Jouable.**

injudicieusement [*eu-ze-man*] adv. Non judicieusement. ANT. **Judicieusement.**

injudicieux, euse [*si-eû, eu-ze*] adj. Qui n'est pas judicieux. ANT. **Judicieux.**

injure n. f. (lat. *injuria ;* de *in*, contre, et *jus, juris*, le droit). Injustice. Tort immérité fait à quelqu'un : *faire injure à quelqu'un.* (Vx en ce sens.) Offense, insulte, outrage : *demander réparation d'une injure. Fig. L'injure des ans*, suites fâcheuses amenées par les années sur la beauté, la santé. *Dr.* Toute expression outrageante, terme de mépris ou invective, qui ne renferme l'imputation d'aucun fait. ANT. **Compliment, éloge, louange.**

— ENCYCL. *Dr.* On distingue l'injure *non publique* et l'injure *publique.* A défaut de publicité, l'injure constitue une simple contravention.

Lorsqu'elle est publique, elle devient un délit, mais elle relève de la compétence du tribunal correctionnel ou de celle de la cour d'assises, selon qu'elle s'adresse à un particulier, à un corps constitué ou à un fonctionnaire public.

S'il s'agit d'injure non publique ou d'injure publique à un particulier, la provocation constitue une excuse légale qui fait disparaître la contravention ou le délit.

L'injure adressée à des agents de l'autorité ne relève de la loi du 29 juillet 1881 sur la presse qu'autant qu'elle s'est produite soit par la voie de la presse, soit au cours de discours tenus dans des réunions publiques (offense) ; en dehors de ces deux cas, elle constitue le délit d'outrages prévu par les articles 222 et suiv. du Code pénal. V. CALOMNIE, DIFFAMATION, OUTRAGE.

L'injure ne met en mouvement l'action publique que par la plainte de la partie lésée.

L'injure grave est une cause de divorce ou de séparation de corps.

L'expédition, par l'administration des postes et télégraphes, d'une correspondance à découvert contenant une diffamation est punie d'un emprisonnement de cinq jours à six mois, et d'une amende de 25 francs à 3.000 francs, ou de l'une de ces deux peines seulement. Si la correspondance contient une injure, l'expédition est punie d'un emprisonnement de cinq jours à deux mois, et d'une amende de 16 francs à 300 francs, ou de l'une de ces deux peines seulement. Les délits sont de la compétence des tribunaux correctionnels.

injuriation [*si-on*] n. f. Action d'injurier.

injuridique adj. Qui n'est pas juridique.

injurier [*ri-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Offenser par des paroles injurieuses : *les héros d'Homère s'injurient avant de combattre.* ANT. **Louer, complimenter, flatter.**

injurieur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui injurie.

injurieusement [*ze-man*] adv. D'une manière injurieuse. ANT. **Elogieusement.**

injurieux, euse [*eû, eu-ze*] adj. Injuste. (Vx.) Outrageant, offensant : *soupçon injurieux.* ANT. **Elogieux.**

injuste [*jus-te*] adj. (lat. *injustus*). Qui n'a point de justice : *homme injuste.* Contraire à la justice, à l'équité : *Socrate fut victime d'une injuste sentence.* N. m. Ce qui est injuste : *l'homme a presque naturellement la notion du juste et de l'injuste.* ANT. **Juste.**

injustement [*jus-te-man*] adv. D'une manière injuste : *être injustement condamné.* Sans raison : *se plaindre injustement.* ANT. **Justement, équitablement.**

injustice [*jus-ti-se*] n. f. (lat. *injustitia*). Manque de justice : *l'injustice des hommes.* Acte contraire à la justice : *réclamer contre une injustice.* ANT. **Justice, équité.**

injustifiable [*jus-ti*] adj. Qu'on ne saurait justifier : *conduite injustifiable.* ANT. **Justifiable.**

injustification [*jus-ti, si-on*] n. f. Défaut de justification. ANT. **Justification.**

injustifié, e [*jus-ti*] adj. Qui n'est pas ou n'a pas été justifié : *méfiance injustifiée.* ANT. **Justifié.**

Inkermann, v. de Crimée, à l'embouchure de la Tchernaïa, sur l'emplacement de l'ancienne colonie grecque de *Calamita.* Les Russes y furent vaincus par les Français et les Anglais, le 5 novembre 1854.

Inlandsis, nom donné à la calote glaciaire recouvrant la partie centrale du Groënland, et, par extension, à toute grande accumulation de glace reposant sur un fond continental.

inlassable [*la-sa-ble*] adj. Qui ne se lasse pas : *dévouement inlassable.* (Mot mal formé, au lieu de *illassable*, et synonyme inutile de *infatigable*, mais néanmoins entré dans l'usage, de même que *inlassablement.*) ANT. **Lassable.**

inlassablement adv. Sans se lasser. V. INLASSABLE.

in limine, mot lat. signif. : *sur le seuil. Par ext.*, au début : *l'auteur de ce livre a écrit un sonnet in limine.*

in limine litis, mots lat. signif. : *au seuil du procès.* Au moment où un procès va s'engager devant le tribunal : *opposer in limine litis une fin de non-recevoir.*

inlisible adj. V. ILLISIBLE.

inlouable adj. Qui ne peut être loué. ANT. **Louable.**

in manus (*tuas*), mots lat. signif. *entre vos mains.* Premiers mots de l'exclamation de Jésus mourant (S. Luc, XXIII, 46) : *In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum* (Seigneur, je remets mon âme entre vos mains). Expression qui s'emploie dans cette phrase : *Dire son in manus*, recommander son âme à Dieu avant de mourir.

in medias res, mots lat. signif. : *au milieu des choses.* Autrement dit : en plein sujet, au milieu de l'action. Expression d'Horace (*Art poétique*, 148) expliquant qu'Homère jette son lecteur *in medias res.*

in medio stat virtus, mots lat. signif. : *la vertu est au milieu*, c'est-à-dire également éloignée des extrêmes.

in minoribus, m. lat. signif. : *dans les moindres*, loc. adv. *Dr. can.* Dans les ordres mineurs. *Par ext.* Dans les moindres : *demeurer in minoribus.*

in mitiorem [*si*] (s.-ent. *sententiam*), loc. lat. signif. : *dans l'avis le plus doux* (des deux) : *il passe in mitiorem*, c'est-à-dire : il se range à l'avis le plus doux.

Inn, riv. d'Allemagne, affl. du Danube (r. dr.). Elle a sa source en Suisse (cant. des Grisons), traverse de pittoresques lacs de montagne, arrose Innsbruck, Muhldorf et Passau ; cours 525 kil. Sa vallée supérieure (Engadine) présente d'admirables sites.

innascibilité [*in'-nas-si*] n. f. *Théol.* Caractère d'un être innascible.

innascible [*in'-nas-si-ble*] adj. *Théol.* Qui ne peut naître : *Dieu est innascible.*

in naturalibus, mots lat. signif. : *dans l'état de nudité : surprendre quelqu'un in naturalibus.*

innaturel, elle [*in, rèl, è-le*] adj. Qui n'est pas naturel. ANT. **Naturel.**

innavigabilité [*in'-na*] n. f. Etat de ce qui n'est pas navigable : *on a essayé de remédier à l'innavigabilité de la Loire.* (Peu us.) ANT. **Navigabilité.**

innavigable [*in'-na*] adj. Où l'on ne peut naviguer : *cours d'eau innavigable.* (Peu us.) ANT. **Navigable.**

inné [*in'-né*], **e** adj. (du lat. *innatus*, né dans). Que nous apportons en naissant : *penchants innés. Philos. Idées innées*, qui ne sont pas acquises par la sensation.

— ENCYCL. Le problème des *idées innées*, posé par Socrate, Platon et Aristote, prend un grand développement avec Descartes. Ce philosophe admet l'existence d'idées innées déposées dans la raison humaine par Dieu, et que tous les hommes ont en eux-mêmes la faculté de produire. Locke, au contraire, nia toute innéité. Mais, pour Leibniz, l'âme contient en puissance, dès le début, toutes ses représentations ultérieures.

Selon Kant, les formes de la sensibilité et les catégories de l'entendement sont les conditions *à priori* de toute espérance.

Stuart Mill essaie d'expliquer les idées innées, selon le principe de Hume, par les habitudes. H. Spencer admet qu'il existe une faculté organisatrice antérieure à l'expérience individuelle, mais qui résulte de l'expérience des générations. Qu'on soit kantien ou évolutionniste, ce qui est inné dans l'individu ce ne sont pas des notions, mais des lois formelles, qui ne se manifestent que par l'expérience.

innégociable [*in'-né*] adj. Qui ne peut être négocié : *billet innégociable.* ANT. **Négociable.**

innéité [*in'-né*] n. f. Caractère de ce qui est inné : *on a soutenu l'innéité des principes rationnels dans l'esprit humain.*

innervation [*in'-nèr-va-si-on*] n. f. (du lat. *in*, sur, et *nervus*, nerf). Mode spécial d'action des éléments nerveux. Mode de distribution des nerfs dans une région : *l'innervation de la main.*

innerver [*in'-nèr-vé*] v. a. *Anat.* Fournir de nerfs, en parlant d'un tronc nerveux : *le nerf trijumeau et le nerf facial innervent la face.*

Inness (George), paysagiste américain, né à Newburgh, m. en Ecosse (1825-1894) ; a représenté non sans poésie les paysages de l'Hudson.

innettoyable [*in'-né-toi-ia-ble*] adj. Qui ne peut être nettoyé. ANT. **Nettoyable.**

inning [*in-inngh'*] n. m. (m. angl. signif. *en dedans*). *Jeu.* Au cricket, réunion d'un certain nombre de coups qu'on appelle *manche* aux autres jeux. Pl. des *innings*.

innocemment [*i-no-sa-man*] adv. Avec innocence, sans dessein de mal faire : *dire innocemment une énormité.* Avec une sotte simplicité. ANT. **Méchamment, habilement.**

innocence [*i-no-san-se*] n. f. (lat. *innocentia*). Etat de celui qui ne commet point le mal sciemment : *vivre dans l'innocence.* Absence de culpabilité : *accusé qui démontre victorieusement son innocence.* Pureté jointe à l'ignorance du mal : *l'innocence d'Agnès.* Personnes innocentes : *protéger l'innocence.* ANT. **Culpabilité, vice.**


Robe à l'innocente (1670).

innocent [*i-no-san*], **e** adj. (lat. *innocens ;* du préf. *in*, et du lat. *nocens*, qui nuit). Qui n'est pas coupable : *l'accusé fut reconnu innocent.* Qui ignore le mal : *il n'y a point d'homme innocent.* Simple, très naïf : *se moquer des gens innocents.* Dépourvu de malice : *badinage innocent.* Bénin, inoffensif : *remède innocent. Jeux innocents*, petits jeux de société. N. Personne non coupable. Personne naïve. N. m. Tout jeune enfant. N. m. pl. *Les saints Innocents* ou *les Innocents*, enfants massacrés en Judée par ordre d'Hérode. (V. art. suiv.). N. f. *Innocente* ou *robe à l'innocente*, robe très ample et sans ceinture, que portaient les femmes sur la fin du XVIIe siècle. PROV. : **Aux innocents les mains pleines,** la Fortune récompense l'innocence. ANT. **Coupable, vicieux.**

Innocents (*massacre des*), massacre d'enfants, que, d'après saint Matthieu, Hérode le Grand, roi des Juifs, ordonna en l'an 4 de l'ère chrétienne. Le roi Hérode, dit l'évangéliste, voyant que ses desseins contre l'enfant Jésus, que les mages avaient traité devant lui d'enfant royal, avaient été déjoués par eux, entra dans une grande colère, et, pour être sûr de ne pas laisser échapper celui que ses adeptes appelaient déjà un roi, il fit périr, à Bethléem et dans les pays d'alentour, tous les enfants âgés de deux ans et au-dessous. Les saints Innocents, célébrés le jour des Saints-Innocents, sont les patrons des enfants. Fête le 28 décembre.

Innocents (*Massacre des*), tableau célèbre de Rubens (Munich) ; les expressions ont une véhémence, et les attitudes une animation, d'une vérité extrême. (V. p. 1150.)

Innocents (*cimetière, marché, square* et *fontaine des*). L'ancien cimetière des Innocents, à Paris, ouvert au XIIe siècle, entouré de charniers en forme de galeries voûtées, et voisin de l'église des Innocents, fut supprimé en 1786 et remplacé par un marché, que remplacèrent à leur tour les Halles Centrales. La fontaine des Innocents, célèbre monument par Jean Goujon et Pierre Lescot, jadis encastrée dans l'église, fut reconstruite dans le square du même nom, près des Halles Centrales.


Fontaine des Innocents, à Paris.

Innocent [*san*] **Ier** (saint), pape de 402 à 417. Il s'illustra par sa charité envers le peuple de Rome, pillé par Alaric. Fête le 28 juillet. — INNOCENT II (Grégoire *de Papi*), pape de 1130 à 1143. Il eut de violents démêlés avec l'antipape Anaclet II. — INNOCENT III (Lothaire *Conti*), né à Anagni, pape de 1198 à 1216 ; souverain actif et énergique, il lutta contre Philippe Auguste, contre Jean sans Terre, et prit l'initiative de la 4e croisade et de l'expédition contre les albigeois. Il a laissé de nombreux écrits. Son règne de dix-huit années marque l'apogée de la puissance pontificale au moyen âge. — INNOCENT IV (*Fieschi*), pape de 1243 à 1254, né à Gênes, m. à Naples ; il fut un des premiers juristes de son temps. — INNOCENT V (Pierre *de Champagni*), né à Moustier, pape en 1276 et m. la même année. — INNOCENT VI (*Auber*), pape de 1352 à 1362. Il résida et mourut à Avignon, où il dut se défendre contre les *grandes compagnies.* — INNOCENT VII (*Meliorati*), pape de 1404 à 1406, durant le *grand schisme.* Il mourut frappé d'apoplexie, ou peut-être empoisonné. — INNOCENT VIII (*Cibo*), né à Gênes, pape de 1484 à 1492 ; adversaire du roi de Naples Ferdinand. — INNOCENT IX (*Fachinetti*), pape en 1591 et m. la même année. — INNOCENT X (*Panfili*), né et m. à Rome, pape de 1644 à 1655 ; il condamna les cinq propositions de Jansénius. — INNOCENT XI (*Odescalchi*), né à Côme, pape de 1676 à 1689 ; il eut de vifs démêlés avec Louis XIV au sujet de la Régale. — INNOCENT XII (*Pignatelli*), né à Naples, pape de 1691 à 1700 ; il condamna les *Maximes sur la vie des Saints*, de Fénelon. — INNOCENT XIII (*Conti*), né à Rome, pape de 1721 à 1724.

Innocent III.

Innocent X (*Portrait d'*), tableau de Vélasquez (Rome, 1648) ; portrait d'une grande intensité de vie, et d'une couleur rouge, ton sur ton, admirable. (V. p. 1150.)

innocenter [*i-no-san-té*] v. a. Déclarer innocent : *innocenter un inculpé faute de preuves.* ANT. **Condamner.**

innocuité [*in'-no*] n. f. (lat. *innocuus*, qui n'est pas nuisible). Qualité d'une chose qui n'est pas nuisible. ANT. **Nocuité.**

innombrable [*in'-non*] adj. Qui ne se peut compter : *les astres sont innombrables. Par exagér.* Très nombreux. ANT. **Nombrable, rare.**

innombrablement [*in'-non, man*] adv. D'une manière innombrable. (Peu us.)

innomé, e [*in'-no-mé*] adj. Qui n'a pas encore reçu de nom. *Dr. rom. Contrats innomés*, ceux qui n'avaient pas reçu du droit civil de dénominations particulières. (On écrit aussi INNOMMÉ, E.) ANT. **Nommé, dénommé.**

innominé, e [*in'-no*] adj. (préf. *in*, et lat. *nomen, inis*, nom). Qui n'a pas encore reçu de nom particulier. *Anat. Os innominé*, os iliaque.

innommable [*in'-no-ma-ble*] adj. Qui ne peut pas être nommé. *Fig.* Vil, bas, dégoûtant : *une mixture innommable.* **Nommable, excellent.**

innommé adj. V. INNOMÉ.

innovateur, trice [*in'-no*] adj. Qui innove, qui tend à innover. N. m. Celui qui innove.

innovation [*in'-no-va-si-on*] n. f. (lat. *innovatio*). Introduction de quelque nouveauté dans le gouvernement, les mœurs, une science, etc. : *les vieillards se défient naturellement des innovations.* Résultat de cette action : *une heureuse innovation.*

innover [*in'-no-vé*] v. n. (lat. *innovare*). Faire une innovation. V. a. Faire un changement dans : *on innove tous les jours des modes bizarres.*

Innsbruck ou **Inspruck,** v. d'Autriche, capit. du Tyrol, dans une belle situation sur l'*Inn ;* 53.000 h. Université, commerce de bois.

Inns of Court. A Londres, nom des quatre écoles de droit qui confèrent les grades juridiques (*Inner Temple, Middle Temple, Lincoln's Inn* et *Gray's Inn.*)

innubile [*in'-nu*] adj. Qui n'est pas nubile. ANT. **Nubile.**

innumérable [*in'-nu*] adj. Qui ne peut être énuméré. ANT. **Numérable.**

innumérablement [*in'-nu, man*] adv. De manière à ne pouvoir être compté.

ino n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, des régions tropicales du globe.

Ino, fille de Cadmus et d'Harmonie et femme d'Athamas, roi de Thèbes ou d'Orchomène, mère de Léarchos et de Mélicerte, marâtre de Phrixos et Hellé qu'elle poursuivit de sa haine. S'étant précipitée dans la mer elle fut sauvée par un dauphin, et elle devint déesse marine, sous le nom de Leucothea. (*Myth.*)

inobéissance [*i-no-bé-i-san-se*] n. f. Défaut d'obéissance. ANT. **Obéissance.**

inobéissant [*i-no-bé-i-san*], **e** adj. Qui résiste aux ordres. ANT. **Obéissant.**

inobligeamment [*i-no-bli-ja-man*] adv. D'une manière inobligeante. ANT. **Obligeamment.**

inobligeance [*i-no-bli-jan-se*] n. f. Manque d'obligeance. (Peu us.) ANT. **Obligeance.**

inobscurci, e [*i-nobs-kur-si*] adj. Qui n'est pas obscurci. ANT. **Obscurci.**

inobservable [*i-nob-sèr*] adj. Qui ne peut être observé : *comète inobservable ; recommandations inobservables.* ANT. **Observable.**

inobservance [*i-nob-sèr*] n. f. Action de ne pas observer des prescriptions morales, médicales, etc. ANT. **Observance.**

inobservation [*i-nob-sèr-va-si-on*] n. f. Inexécution des engagements qu'on a contractés. ANT. **Observation.**

inobservé, e [*i-nob-sèr*] adj. Qui n'a pas été observé : *faits inobservés.* ANT. **Observé.**

inobstrué [*i-nobs-tru-é*], **e** adj. Qui n'est pas obstrué. ANT. **Obstrué.**

inocarpe [*i-no*] n. m. Genre de légumineuses papilionacées, comprenant des arbres résineux, dont on connaît plusieurs espèces.

inocarpine [*i-no*] n. f. Matière colorante rouge, tirée de l'inocarpe.

inoccupation [*i-no-ku-pa-si-on*] n. f. Etat d'une personne ou d'une chose inoccupée. ANT. **Occupation.**

inoccupé, e [*i-no-ku*] adj. Qui est sans occupation. Qui n'est point possédé ou habité : *logement inoccupé.* ANT. **Occupé.**

inocérame [*i-no*] n. m. Genre de mollusques lamellibranches, fossiles dans la craie.

in-octavo [*i-nok*] n. m. et adj. inv., que l'on écrit le plus souvent in-8° (du lat. *in*, en, et *octavus*, huitième). Format d'un livre dont les feuilles sont pliées en 8 feuillets et forment 16 pages. Un livre de ce format. V. IMPOSITION.

inoculabilité [*i-no*] n. f. Qualité de ce qui est inoculable : *l'inoculabilité du virus.*

inoculable [*i-no*] adj. Qui peut être inoculé : *la rage est facilement inoculable.*

inoculateur, trice [*i-no*] n. Qui inocule.

inoculation [*i-no, si-on*] n. f. (lat. *inoculatio*). Introduction, dans l'organisme, d'un germe vivant, d'un virus, particulièrement celui de la variole : *l'inoculation du vaccin préserve de la petite vérole. Fig.* Transmission d'idées, de doctrines, etc.

— ENCYCL. L'inoculation peut être *accidentelle :* un microbe vient souiller une plaie, ou pénètre en même temps qu'un instrument dans les tissus ; c'est un mode fréquent de transmission des infections (rage, tétanos, syphilis). Mais les inoculations peuvent être voulues et pratiquées dans un but thérapeutique : on les dit *préventives, prophylactiques* ou *immunisantes* lorsqu'elles sont destinées à donner l'immunité à l'égard d'une maladie grave, au prix d'une maladie bénigne (variole, clavelée, charbon) ; *curatives*, lorsqu'elles sont pratiquées dans le but de détruire le virus d'une maladie, en fournissant contre lui à l'organisme des éléments de lutte (vaccination, sérothérapie, etc.). V. VACCINATION.

inoculer [*i-no-ku-lé*] v. a. (du lat. *inoculare*, greffer en écusson). Communiquer un virus par inoculation : *inoculer la rage à un chien. Fig.* Transmettre par contagion morale : *inoculer des goûts, une doctrine.*

inoculiste [*i-no-ku-lis-te*] n. et adj. Partisan de l'inoculation.

inodorant [*i-no-do-ran*], **e** adj. Qui n'est pas odorant. ANT. **Odorant.**

inodore [*i-no*] adj. Sans odeur : *gaz inodore.* ANT. **Odorant, odoriférant.**

inodulaire [*i-no-du-lè-re*] adj. Qui appartient à l'inodule.

inodule [*i-no*] n. m. (du gr. *inôdès*, fibreux, et *oulé*, cicatrice). *Méd.* Tissu qui se forme dans les plaies, et en active la cicatrisation.

inoffensif, ive adj. Qui est incapable de nuire : *la couleuvre est un animal inoffensif.* ANT. **Dangereux, nuisible.**

inoffensivement [*i-no-fan, man*] adv. D'une manière inoffensive. ANT. **Offensivement.**

inofficiel, elle [*i-no-fi-si-èl, è-le*] adj. Non officiel : *communication inofficielle.* ANT. **Officiel.**

inofficiellement [*i-no-fi-si-è-le-man*] adv. D'une manière qui n'est pas officielle. ANT. **Officiellement.**

inofficieusement [*i-no-fi-si-eu-ze-man*] adv. D'une manière inofficieuse. ANT. **Officieusement.**

inofficieux, euse [*i-no-fi-si-eu, eu-ze*] adj. Qui n'est pas officieux. *Dr. Testament inofficieux*, se dit d'un testament qui déshérite ou lèse sans cause l'héritier naturel. *Donation inofficieuse*, se dit d'une donation faite à l'un des enfants au détriment des autres. ANT. **Officieux.**

inofficiosité [*i-no-fi-si-o-zi*] n. f. *Dr. rom.* Se dit de l'action intentée contre une libéralité inofficieuse : *intenter une action d'inofficiosité.*

inolite n. f. Nom d'un tuf calcaire.

inomissible [*i-no-mi-si-ble*] adj. Qu'on ne peut omettre : *formalité inomissible.*

inondable [*i-non*] adj. Qui peut être inondé : *les basses plaines de Hollande sont aisément inondables.*

inondation [*i-non-da-si-on*] n. f. (lat. *inundatio*). Débordement d'eaux qui inondent un pays : *les inondations de la Loire furent fréquentes avant l'endiguement du fleuve. Fig.* Invasion tumultueuse d'une multitude : *l'inondation des barbares.* Grande multitude d'objets : *l'inondation des usages anglais. Milit. Tendre une inondation*, provoquer l'inondation d'une région par l'ouverture ou la fermeture d'écluses établies, ou non, dans ce but, de façon à étendre devant l'ennemi une nappe d'eau infranchissable.

— ENCYCL. *Dr.* C'est à l'autorité administrative qu'incombe le soin de prendre toutes mesures pour assurer le libre cours des eaux et empêcher les propriétés d'être submergées par la trop grande élévation des barrages. D'autre part l'Etat accorde, aux propriétaires atteints par des inondations, des dégrèvements de la contribution foncière, et il leur alloue des secours spéciaux.

La loi du 28 mai 1858 et le décret du 15 août suivant réglementent les travaux de défense contre les inondations. Il est procédé par l'Etat à l'exécution des travaux, dont les dépenses sont supportées obligatoirement par les départements, les communes et les propriétaires, dans la proportion de leur intérêt respectif.

— *Géol.* La date et l'importance des inondations sont en rapport étroit avec le régime d'alimentation du cours d'eau et la perméabilité de son bassin. Dans les régions montagneuses, les inondations les plus redoutables sont celles des torrents. (V. ce mot.) Pour les fleuves issus des glaciers (Garonne, Rhône), les inondations ont lieu au début de l'été, c'est-à-dire à la fonte des neiges. Enfin, dans le cas le plus fréquent, ce sont les grandes pluies tombant sur un sol imperméable, et ruisselant immédiatement vers le thalweg, qui causent de désastreuses inondations (Loire, Yonne, etc.) ; l'inondation de la Seine, en 1910, due à cette même cause, a pu atteindre des proportions considérables. Sur bien des points il a été nécessaire d'élever, aux bords des cours d'eau, deux digues qui en limitent le lit : en France, les plus connues de ces digues sont les *turcies* de la Loire.

— *Iconogr.* Plusieurs peintres ont représenté des inondations. Nous citerons les tableaux de Bougereau (*les Inondés de Tarascon*), de Van del Berg (*Inondation en Hollande*), de Paul Huet (*Inondation à Saint-Cloud*, v. p. 1167), de H. Picou (*l'Inondation de la Loire*), de Leullier (*les Inondés de la Loire*), etc.

inondé, e n. Se dit des personnes qui ont souffert de l'inondation : *quête pour les inondés.*

inonder [*i-non-dé*] v. a. (lat. *inundare ;* de *in*, sur, et *unda*, onde). Submerger un terrain par un débordement d'eaux : *les Hollandais inondèrent leur pays en 1672 pour le soustraire à l'invasion française.* Mouiller, tremper : *les guerres de religion inondèrent la France de son propre sang. Fig.* Envahir, couvrir, remplir : *les Sarrasins inondèrent l'Espagne.*

inopérable adj. Qui ne peut être opéré : *malade inopérable ; cancer inopérable.* ANT. **Opérable.**

inopérant [*ran*], **e** adj. Qui est sans effet.

inopiné, e [*i-no*] adj. (du lat. *inopinatus*). Imprévu, qu'on n'attendait pas : *retour inopiné.* ANT. **Prévu, attendu.**

inopinément [*i-no, man*] adv. D'une manière inopinée : *se rencontrer inopinément.*

inopportun, e [*i-no-por*] adj. Qui n'est pas opportun, à propos : *proposition inopportune.* ANT. **Opportun.**

inopportunément [*i-no-por, man*] adv. D'une manière inopportune : *arriver inopportunément.* ANT. **Opportunément.**

inopportunité [*i-no-por*] n. f. Caractère de ce qui n'est pas opportun. ANT. **Opportunité.**

inopposabilité [*i-no-po-za*] n. f. Caractère de ce qui est inopposable. ANT. **Opposabilité.**

inopposable [*i-no-po-za-ble*] adj. Qui ne peut être opposé : *exception inopposable.* ANT. **Opposable.**

inorganique [*i-nor*] adj. Se dit des corps dépourvus de vie, non organisés, qui ne peuvent s'accroître que par juxtaposition, tels que les minéraux. ANT. **Animal, végétal, vivant.**

inorganisable [*i-nor-gha-ni-za-ble*] adj. Qui ne peut être organisé. ANT. **Organisable.**

inorné, e [*i-nor*] adj. Qui est sans ornements. ANT. **Orné.**

inosculation [*i-nos-ku-la-si-on*] n. f. (du préf. *in*, et du lat. *osculum*, baiser). *Méd.* Anastomose. Abouchement de deux bouts de vaisseaux.

inosite [*i-no-zi-te*] n. f. Hydrate de carbone $(CHOH)^6$, qui a été rencontré tout d'abord dans certains organes d'animaux et dont on connaît plusieurs isomères.

— ENCYCL. Les inosites se distinguent nettement des glucoses ; l'inosite *droite* a été obtenue en traitrant la *matezite* par l'acide iodhydrique bouillant, et l'inosite *gauche* a été obtenue par Tanret en traitant la québrachite par l'acide iodhydrique ; ces deux premières donnent par combinaison l'*inosite racémique.*

inostensible [*i-nos-tan*] adj. Qui n'est pas ostensible. ANT. **Ostensible.**

inostensiblement [*i-nos-tan, man*] adv. D'une manière inostensible. ANT. **Ostensiblement.**

inoubliable [*i-nou*] adj. Que l'on ne peut oublier : *une injure inoubliable.* ANT. **Oubliable.**

inoublié, e [*i-nou*] adj. Qui n'est pas oublié. ANT. **Oublié.**

inouï, e [*i-nou-i*] adj. (*in* priv., et *ouï*). Tel qu'on n'a jamais entendu parler de rien de pareil : *prodige inouï.* Etrange, extraordinaire : *cruauté inouïe.* ANT. **Normal, banal.**

inouïsme [*i-nou-is-me*] n. m. *Fam.* Caractère de ce qui est inouï. Etrangeté.

Inouyé (KAORU, marquis), homme d'Etat japonais, né à Yamagachi, m. à Tokio (1835-1915) ; un des promoteurs de la révolution de 1867 ; plusieurs fois ministre.

inovulé, e [*i-no*] adj. Se dit d'un pistil dépourvu d'ovules, et, *par ext.*, des plantes chez lesquelles on rencontre cette particularité.

inoxydable [*i-nok-si*] adj. Qui résiste à l'oxydation : *l'or est inoxydable.* ANT. **Oxydable.**

in pace [*in'-pa-sé*] n. m. invar. (m. lat. signif. *en paix.* — Formule souvent gravée sur les tombeaux chrétiens.) Prison, cachot souterrain d'un couvent, destiné à enfermer, jusqu'à leur mort, des coupables scandaleux.

in partibus (s.-ent. *infidelium*), mots lat. signif. : *Dans les pays occupés par les infidèles.* Se dit de l'évêque dont le titre est purement honorifique, et ne donne droit à aucune juridiction. (Titre remplacé en 1882 par celui d'*évêque titulaire.*) On dit par ironie : *ministre, ambassadeur*, etc., *in partibus* pour désigner un fonctionnaire sans fonction.

in perpetuum, mots lat. signif. *A perpétuité.*

in petto [*in'-pèt-to*] loc. adv. (mot ital. signif. : *Dans la poitrine, dans le cœur*). A part soi, intérieurement, en secret : *protester in petto. Cardinal in petto*, cardinal dont le pape ajourne la nomination, quoiqu'elle soit décidée.

in-plano [*in'*] n. m. et adj. invar. (mot lat. signif. *en plan*). Feuille imprimée, ne formant qu'un feuillet ou deux pages. Livre de ce format.

in poculis, mots lat. signif. : *Au milieu des coupes.* En buvant ; le verre en main : *bien des gens ont l'habitude de traiter les moindres affaires in poculis.* (On dit aussi *inter pocula.*)

in præsenti (s.-ent. *tempore*), mots lat. signif. : *Dans le temps présent : Aux uns le souvenir du passé, aux autres les espérances de l'avenir servent de consolation pour les maux qu'ils souffrent in præsenti.*

inqualifiable [*ka*] adj. Qui ne peut être qualifié, indigne : *une inqualifiable agression.* ANT. **Qualifiable.**

in-quarante-huit [*ka-ran-tu-it'*] n. m. et adj. invar. Se dit d'une feuille d'impression formant 48 feuillets ou 96 pages, et du format obtenu avec cette feuille.

inquart [*kar*] n. m. **inquartation** [*kar-ta-si-on*] ou **quartation** [*kar-ta-si-on*] n. f. Opération par laquelle on ajoute à l'or allié au cuivre, et qu'on veut passer à la coupelle, trois fois environ son poids d'argent pur (argent vierge).

inquarter [*kar-té*] v. a. Pratiquer l'inquartation.

in-quarto [*kou-ar*] n. m. et adj. invar. (du lat. *in*, en, et *quartus*, quatrième). Format d'un livre dont les feuilles sont pliées en 4 feuillets, et forment 8 pages. Livre de ce format. V. IMPOSITION

in-quatre-vingt-seize [*ka-tre-vin-sè-ze*] n. m. et adj. invar. Se dit d'une feuille d'impression formant 96 feuillets ou 192 pages, et du format obtenu avec cette feuille.

inqueresse [*ke-rè-se*] n. f. Femme qui enfile les harengs par les yeux, sur des brochettes.

inquiet [*ki-è*], **ète** adj. (lat. *inquietus ;* de *in*, non, et *quietus*, tranquille). Qui ne trouve pas le repos : *mener une vie inquiète.* Qui est dans une incertitude mêlée de crainte : *armateur inquiet d'un navire.* Qui témoigne de l'inquiétude de l'âme : *regards inquiets. Fig.* Troublé par l'incertitude : *curiosité inquiète. Sommeil inquiet*, sommeil agité, souvent interrompu. ANT. **Calme, tranquille.**

inquiétant [*ki-é-tan*], **e** adj. Qui cause de l'inquiétude : *malade qui se trouve dans un état inquiétant.* ANT. **Rassurant.**

inquiétation [*ki-é, si-on*] n. f. Action d'inquiéter ; trouble apporté dans la possession.

inquiètement [*ki-è-te-man*] adv. Avec inquiétude.

inquiéter [*ki-é-té*] v. a. (lat. *inquietare.* — Se conj. comme *accélérer.*) Rendre inquiet : *cette nouvelle m'inquiète.* Tourmenter, harceler : *inquiéter l'ennemi.* Troubler dans le libre usage de ses biens : *inquiéter un possesseur.* **S'inquiéter** v. pr. S'abandonner à des inquiétudes. ANT. **Rassurer, calmer.**

inquiétude [*ki-é*] n. f. (lat. *inquietudo*). Etat d'une personne qui n'a pas de repos : *vivre dans l'inquiétude.* Trouble, agitation d'esprit : *une inquiétude mortelle.* Appréhension. Pl. Petites douleurs vagues qui se font sentir dans les membres, et qui causent de l'impatience : *avoir des inquiétudes dans les jambes.* ANT. **Tranquillité, calme.**

inquiner [*ku-i*] v. a. Souffler. (Vx.)

inquisiteur [*ki-zi*] n. m. (lat. *inquisitor*). Juge de l'inquisition : *les inquisiteurs appartenaient en général à l'ordre de Saint-Dominique. Inquisiteurs d'Etat*, titre de trois magistrats suprêmes et absolus, établis à Venise en 1501. Adj. Qui se livre à des investigations, scrutateur : *regard inquisiteur.*

inquisitif [*ki-si-tif*], **ive** adj. Qui cherche à connaître : *la philosophie inquisitive.*

inquisition [*ki-zi-si-on*, n. f. (lat. *inquisitio ;* de *inquirere*, rechercher). Recherche, perquisition rigoureuse mêlée d'arbitraire : *toute inquisition est odieuse.* Autrefois, célèbre tribunal ecclésiastique ; membres de ce tribunal (en ce sens, prend une majuscule) : *l'Inquisition sortit en procession.*

— ENCYCL. On désigne sous le nom d'*Inquisition* les tribunaux établis, au moyen âge et dans les temps modernes, dans certains pays, pour la recherche et le châtiment des hérétiques. En ordonnant aux évêques lombards de livrer à la justice les hérétiques qui refuseraient de se convertir, le concile de Vérone (1183) posa les bases de l'Inquisition, qui fonctionna dans le Languedoc contre les albigeois, puis s'étendit peu à peu sur presque tout le reste de la chrétienté. L'ordre des dominicains lui fournit ses principaux juges. C'est en France, cependant, que son rôle fut le moins considérable. Le trait principal de sa procédure, qui s'appliqua aussi à la répression des faits d'apostasie, de sorcellerie et de magie, était le secret le plus absolu de l'information judiciaire. Sa juridiction s'étendait même au delà de la tombe ; un défunt pouvait être accusé et jugé, et son cadavre exhumé et livré aux flammes. Au XIIIe siècle, cette regrettable institution, qui violait ouvertement la liberté de conscience, existait surtout en Italie et en Espagne. Dans ce dernier pays, où les noms des grands inquisiteurs Torquemada et Ximénès sont restés célèbres, elle laissa de lugubres souvenirs. Devenue une institution d'Etat, elle envoya au bûcher, d'abord par fanatisme, puis dans l'intérêt politique de la monarchie, des milliers de malheureux. Napoléon la supprima en 1808, mais elle fut remise en vigueur de 1814 à 1820. — Jeanne d'Arc fut jugée et condamnée d'après les règles de la procédure inquisitoriale.

A Venise, l'Inquisition ecclésiastique fut transformée en Inquisition d'Etat, tribunal composé de trois membres, qui avait droit de vie et de mort sur tous les citoyens et qui subsista jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

inquisitionnaire [*ki-zi-si-o-nè-re*] adj. Qui se rapporte à l'inquisition.

inquisitionner [*ki-zi-si-o-né*] v. a. Soumettre à des inquisitions.

inquisitorial, e, aux [*ki-zi*] adj. Qui a rapport à l'Inquisition : *la procédure inquisitoriale était essentiellement secrète.* Qui a le caractère d'une recherche vexatoire : *impôt inquisitorial.*

inquisitorié, e [*ki-zi*] adj. Condamné par l'Inquisition.

inquovis [*in'-ko-viss*] n. m. (mot lat., réunion de *in quo vis*, dans celui que vous voulez). Clause spécifiant qu'une assurance maritime est consentie sans désignation de navire, mais que cette désignation sera faite dans un délai déterminé, sous peine de résiliation.

inracinable adj. Qui ne peut prendre racine.

inracontable adj. Que l'on ne peut raconter. ANT. **Racontable.**

in re, mot lat. signif. : *Dans la chose*, c'est-à-dire réel, positif, effectif.

in rerum natura, mots lat. signif. : *Dans la nature des choses : Une hypothèse scientifique qui ne se vérifie pas in rerum natura reste sans portée.*

INRI, inscription mise par Pilate sur la croix. (Elle est composée des initiales des mots latins : *Iesus Nazarenus Rex Iudæorum*, Jésus de Nazareth Roi des Juifs. Elle figure souvent sur les croix.)

inrô n. m. Petit coffret à médecine japonais, composé de petites boîtes superposées, maintenues par un cordonnet.



Inrô.

inruinable adj. Qui ne peut être ruiné.

Ins ou **Anel,** comm. de Suisse (cant. de Berne) ; 1.540 h. Agriculture.

in sacris, mots lat. signif. *Dans les choses sacrées : Il ne convient pas de conserver* in sacris *les préoccupations de l'esprit du monde.*

in sæcula sæculorum, mots lat. signif. *Dans les siècles des siècles.* S'emploie figurément, pour marquer la longue durée d'une chose. Cette locution, ainsi que *ad vitam æternam*, qui a le même sens, est empruntée à la liturgie latine.

insaisi [*sè-zi*], **e** adj. Qui n'a pas été saisi : *biens insaisis.* ANT. **Saisi.**

insaisissabilité [*sè-zi-sa*] n. f. Caractère de ce qui est insaisissable. ANT. **Saisissabilité.**

insaisissable [*sè-zi-sa-ble*] adj. Qui ne peut être saisi : *les biens du domaine public sont incessibles et insaisissables. Fig.* Qui ne peut être compris, apprécié, perçu : *différence insaisissable. Dr.* Que la loi défend de saisir. ANT. **Saisissable.**

insaisissablement [*sè-zi-sa-ble-man*] adv. D'une manière insaisissable.

In-Salah, groupe d'oasis du Sahara algérien, dans le Tidikelt ; 2.000 h. Soumis à la France depuis 1900.

insalissable [*li-sa-ble*] adj. Qui ne peut être sali. ANT. **Salissable.**

insalivation [*si-on*] n. f. Imprégnation des aliments par la salive.

insalubre adj. Malsain, nuisible à la santé : *le voisinage des marais est insalubre.* ANT. **Salubre.**

insalubrement [*man*] adv. D'une manière insalubre. ANT. **Salubrement.**

insalubrité n. f. Etat de ce qui est insalubre. ANT. **Salubrité.**

insalutaire [*tè-re*] adj. Qui n'est pas salutaire. ANT. **Salutaire.**

insalutato hospite, mots lat. signif. : *Sans saluer son hôte.* En toute hâte, sans prendre le temps de dire adieu : *partir insalutato hospite.*

insanité n. f. (lat. *insanitas*). Absence de raison, de bon sens. Chose déraisonnable : *dire des insanités.*

insapide adj. (du préf. *in*, et de *sapide*). Qui n'a aucune saveur. (On dit mieux INSIPIDE.) ANT. **Sapide.**

insapidité n. f. Caractère, état de ce qui est insapide. ANT. **Sapidité.**

insaponifiable adj. Qui ne peut être transformé en savon.

insatiabilité [*si-a*] n. f. Caractère de celui qui est insatiable.

insatiable [*si-a-ble*] adj. (lat. *insatiabilis*). Qui ne peut être rassasié. Qui ne peut être assouvi : *faim insatiable. Fig.* Qui ne peut être assouvi, en parlant d'une passion : *soif insatiable de l'or.*

insatiablement [*si-a-ble-man*] adv. D'une manière insatiable.

insatisfait [*tis-fè*], **e** adj. Qui n'est pas satisfait. ANT. **Satisfait.**

insaturable adj. *Chim.* Qui ne peut être saturé : *liquide insaturable.* ANT. **Saturable.**

insaturé, e adj. Qui n'est pas saturé. ANT. **Saturé.**

insciemment [*in-si-a-man*] adv. A son insu, sans le savoir. ANT. **Sciemment.**

inscient [*si-an*], **e** adj. (du préf. *in*, et du lat. *sciens, entis*, qui sait). Inconscient, qui n'a pas conscience de. ANT. **Conscient.**

inscripteur, trice [*ins-krip*] adj. Qui inscrit.

inscriptible [*ins-krip*] adj. Qui peut être inscrit. *Géom.* Que l'on peut inscrire dans un périmètre donné ou une surface donnée, particulièrement dans un cercle : *quadrilatère inscriptible dans un cercle.*

inscription [*ins-krip-si-on*] n. f. (lat. *inscriptio ;* de *inscribere*, inscrire). Action d'inscrire. Caractères gravés sur le marbre, sur la pierre, etc., pour consacrer un souvenir : *l'épigraphie est la science des inscriptions.* Action d'inscrire son nom sur un registre. *Prendre ses inscriptions*, se faire inscrire, au commencement de chaque trimestre, sur le registre de la Faculté dans laquelle on étudie pour prendre ses grades. *Inscription sur le grand-livre*, titre d'une rente perpétuelle due par le Trésor. *Inscription hypothécaire*, mention faite, aux registres du conservateur des hypothèques, de l'hypothèque dont une propriété est dûment grevée. *Inscription de faux*, acte légal par lequel on s'inscrit en faux contre une pièce fournie par la partie adverse. *Inscription maritime*, rôle des marins inscrits et pouvant être appelés au service de l'Etat.

— ENCYCL. *Epigr.* Gravées sur la pierre, le marbre ou les métaux, les inscriptions constituent des monuments précieux pour l'histoire. Certaines inscriptions sont les seuls vestiges que nous possédions de langues aujourd'hui perdues, telles que l'assyrien, l'égyptien, le phénicien, etc. On appelle bilingues ou trilingues les inscriptions rédigées en deux ou trois langues. La transcription, le déchiffrement, l'interprétation des inscriptions constituent l'*épigraphie.* Les inscriptions grecques et romaines comprennent toutes sortes d'actes ; la classe la plus nombreuse est peut-être celle des inscriptions tumulaires. On appelle *graffiti* les inscriptions populaires gravées à la pointe, ou crayonnées sur les murs. Les inscriptions sont publiées dans différents recueils : *Corpus inscriptionum semiticarum* (Académie des inscriptions, de France), *et corpus inscriptionum latinarum*, publiés par l'Académie de Berlin. Il existe en outre d'autres recueils, dus à de Rossi, à Huebner, à Le Blant, à Kraus, etc.

— *Admin. Inscription maritime.* Sont compris dans l'inscription maritime les Français et les naturalisés Français qui exercent la navigation sur mer à titre professionnel, c'est-à-dire comme moyen d'existence. Ils sont *inscrits* sur des registres dits *matricules*, tenus dans les bureaux de l'administration maritime, et appartiennent, par suite de leur recrutement, aux équipages de la flotte.

La loi fixe la durée de l'assujettissement militaire de l'inscrit, de l'âge de dix-huit ans à celui de cinquante ans ; cette durée est divisée en trois périodes : la première, de dix-huit à vingt ans, pendant laquelle l'inscrit définitif ne peut être levé qu'en temps de guerre ; la seconde, dite période obligatoire, qui est de sept années (dont cinq de service actif et deux de disponibilité), et qui commence à partir du jour où l'inscrit est atteint par la levée permanente ; et la troisième, dite période de réserve, pendant laquelle les inscrits peuvent être rappelés pour deux périodes d'exercices de vingt-huit jours.

Tout inscrit qui se déplace pour une durée excédant un mois doit en faire déclaration au syndic des gens de mer, ou au chef du service de l'inscription maritime, et, de plus, se présenter, dans les deux mois qui suivent le jour de son départ, à la même autorité dans le lieu d'arrivée.

En retour des obligations qui leur sont imposées, les inscrits jouissent de certaines faveurs. La profession de marin et l'industrie de la pêche, pratiquées par les inscrits, comme le droit de vendre les produits par eux pêchés ou récoltés, ne comportent à leur charge ni droit de patente, ni redevance personnelle d'aucune sorte.

Les inscrits ont droit, sur les fonds de la Caisse des invalides de la marine, à des pensions dites demi-soldes, et secours sur la Caisse des invalides ou la Caisse de prévoyance des marins.

Le service de l'inscription maritime est confié aux *administrateurs de l'inscription maritime*, chargés, outre l'administration de l'inscription, de la police de la navigation et du pilotage, des pêches, de la domanialité maritime, des bris et naufrages, des pensions, demi-soldes, secours et autres allocations

INSECTES

INSECTES UTILES

Cicindèle
Carabe rutilant
Larve d'Empuse
Æschne
Mante
Staphylin
Carabe doré
Malachie
Calosome
Cerceris
Panorpe
Libellule
Lampyre *mâle et femelle*
Réduve
Cychre
Odynère
Sphex
Agrion
Coccinelle
Cantharide
Eumène
Abeille
Hoplie
Drile *mâle* *femelle*
Ammophile
Bembex
Mylabre
Ichneumon
Fourmi-lion
Ver à soie et Bombyx

INSECTES NUISIBLES

Punaise
Cousin
Œstre
Teigne des tapisseries
Altise
Phylloxera *fem*
Phylloxera ailé
Rhynchite
Puce
Anthrène
Fourmi
Blatte orientale
Eumolpe
Phylloxera *mâle*
Mouche à viande
Puceron lanigère
Moustique
Stégomyie
Grillon domestique
Pou
Cochylis
Pyrale de la vigne
Liparis
Tse-tsé
Attagène
Lépisme
Agrotide
Scolyte
Corœbus
Blatte américaine
Pissodes
Taon
Bruche
Calandre
Yponomeute
Hylobius
Bostryche
Dermeste
Cécidomyie
Gallérie
Cérambyx
Piéride
Vrillette
Carpocapse
Zeuzère
Sirex
Forficule
Criocère
Lime-bois
Lycte
Cossus
Taupin
Frelon
Doryphore
Chrysomèle
Valgue
Termite *soldat*
Termite *mâle*
Criquet marocain
Termite *femelle*
Termite *ouvrier*
Cossus *chenille*
Lucane cerf-volant
Criquet pèlerin
Hanneton et Ver blanc
Courtilière

H. Demoulin Sc

Voir PAPILLONS.



Dégâts des insectes nuisibles : 1. Larve de dermeste ; 2. Larve d'anthrène ; 3. Chenille de la teigne des tapisseries (grossie) ; 4. Teigne des grains et sa chenille (grossie) ; 5. Teigne des céréales et sa chenille (grossie) ; 6. Teigne des ruches, chenille et cocons ; 7. Larve de mouche à viande (asticot) ; 8. Larves d'œstre. — *Bois attaqués par :* 9. Cossus, *a*, chrysalide ; 10. Scolyte ; 11. Corœbus ; 12. Vrillette ; 13. Hylobius ; 14 Cérambyx, *a*, larve ; 15. Zeuzère, *a*, chenille, *b*, chrysalide ; 16. Valgue ; 17. Bostryche ; 18. Sirex ; 19. Termite ; 20. Sésie apiforme ; 21. Lycte. — *Ennemis de la vigne* : 22. Feuille avec galles de phylloxéra ; 23. Galle grossie, *a*, coupe ; 24. Radicelles malades grossies ; 25. Dégâts de la cochylis ; 26. Eudemis grossie, *a*, grappe attaquée ; 27. Dégâts de la pyrale ; 28. Du rhynchite ; 29. De l'altise ; 30. De l'eumolpe ; 31. Pomme et chenille de carpocapse ; 32. Mouche de la cerise grossie et *a*, cerise attaquée ; 33. Chasselas et prune mangés par les guêpes ; 34. Cécidomye du poirier ; 35. Coléophore du poirier (grossie), *a*, chenille, *b*, feuille et fruits attaqués ; 36. Balanin du noisetier et sa larve ; 37. Tigre du poirier (grossi), *a*, feuille malade ; 38. Nid de liparis chrysorrhée ; 39. Bombyx livrée ; 40. Sa ponte, *a*, sa chenille ; 41. Nid d'hyponomeute ; 42. Dégâts du puceron lanigère ; 43. Dégâts de la piéride du chou ; 44. *a*, *b*, *c*, larve, nymphe et éclosion de la calandre du blé ; 45. Dégâts de la chrysomèle du peuplier ; 46. Icérye ; 47. Kermès coquille sur poirier, *a*, femelle grossie, *b*, femelle grossie (coupe montrant les œufs), *c*, mâle grossi.

sur les caisses de l'établissement des invalides, de la comptabilité de cet établissement, de la liquidation des primes à la marine marchande, et en général de ce qui constitue le service dans les quartiers.

Le service de l'inscription maritime proprement dit est placé, dans chaque arrondissement maritime, sous la direction supérieure du préfet maritime.

La hiérarchie du corps est la suivante : administrateur général, administrateur en chef, administrateur principal, administrateur de 1re, de 2e, de 3e classe, administrateur stagiaire.

Inscriptions et belles-lettres (*académie des*). V. ACADÉMIE.

inscrire [*ins-kri-re*] v. a. (lat. *inscribere ;* de *in*, sur, et *scribere*, écrire. — Se conj. comme *écrire*.) Écrire, faire mention de quelque chose sur un registre, sur une liste, etc. *Géom.* Tracer une figure dans l'intérieur d'une autre, sous certaines conditions. *Inscrire un polygone dans un cercle* (ou *à un cercle*), tracer un polygone dont les sommets soient sur la circonférence. **S'inscrire** v. pr. Écrire son nom sur un registre, une liste de souscription. *Pratiq. S'inscrire en faux*, soutenir en justice qu'une pièce produite par la partie adverse est fausse, et, *par ext.*, protester, s'élever contre une assertion


Hexagone inscrit dans un cercle.

inscrit [*ins-kri*], **e** adj. *Math. Polygone inscrit dans un cercle*, celui dont tous les sommets sont situés sur la circonférence du cercle. N. m. : *un inscrit maritime.* (V. INSCRIPTION.)

inscrivant [*ins-kri-van*], **e** n. *Dr.* Personne qui requiert l'inscription d'une hypothèque.

inscrutabilité [*ins-kru*] n. f. Caractère de ce qui est inscrutable.

inscrutable [*ins-kru*] adj. Impénétrable, qui ne peut être compris : *les desseins de Dieu sont inscrutables.*

inscrutablement [*ins-kru, man*] adv. D'une manière inscrutable.

inscruté [*ins-kru-té*], **e** adj. Qui n'a pas été scruté.

insculpation [*ins-kul-pa-si-on*] n. f. Action d'insculper. (Peu us.)

insculper [*ins-kul-pé*] v. a. (lat. *insculpere*). Marquer d'un poinçon.

insécabilité n. f. Qualité de ce qui est insécable.

insécable adj. (du lat. *in* priv., et de *secare*, couper). Qui ne peut être coupé. ANT. **Sécable.**

insecouable adj. Qu'on ne peut secouer.

insecourable adj. Qui ne peut être secouru.

insecouru, e adj. Qui n'est pas, qui n'a pas été secouru.

insectarium [*sèk, om'*] n. m. Établissement scientifique, où l'on élève et conserve des insectes.

— ENCYCL. La disparition progressive des oiseaux insectivores a contribué à la pullulation des insectes ravageurs et, pour lutter contre ceux-ci, l'homme a fait appel à des procédés divers de destruction. Le plus récent est la récolte, la multiplication, l'élevage, puis la dispersion, sur les plantes parasitées, d'espèces entomophages capables d'arrêter les invasions. C'est le but que poursuivent les insectariums, dont le premier installé en France (près de Menton) est dû à l'initiative du savant entomologiste Marchal.

insecte [*sèk-te*] n. m. (lat. *insectum*). Animal articulé à six pattes, respirant par des trachées, et subissant des métamorphoses. *Fig.* et *fam.* Personne méprisable ou nuisible.

— ENCYCL. Les insectes ou hexapodes constituent une classe des arthropodes, et se caractérisent essentiellement par leurs membres, qui sont toujours au nombre de six. Les insectes ont une respiration aérienne, qui se fait par conduits internes ou *trachées*, débouchant par des orifices nommés *stigmates*, disposés le long du corps. Le corps, composé d'anneaux ajustés bout à bout, comprend : la tête, le thorax ou corselet, l'abdomen. La tête porte deux yeux composés ; souvent, aussi, des ocelles et, près des yeux, des antennes. La bouche est formée d'une lèvre supérieure, ou *labre*, et d'une lèvre inférieure possédant une paire de mandibules et des mâchoires accompagnées de *palpes*.

Le *thorax* se divise en *prothorax*, qui porte une paire de pattes, *mésothorax* qui porte une paire de pattes et une paire d'ailes, *métathorax*, qui porte une paire de pattes et parfois une paire d'ailes. Les ailes supérieures des coléoptères sont dites *élytres*. L'abdomen, formé d'anneaux (ordinairement au nombre de dix), ne porte jamais de membres, sauf d'infimes exceptions.

L'appareil circulatoire est formé d'un vaisseau dorsal pulsatile ; les organes des sens sont mal connus.

Tous les insectes sont terrestres et respirent dans l'air ; même ceux qui vivent dans l'eau sont obligés de remonter à la surface pour respirer. Les insectes ont toujours leurs sexes séparés. La jeune larve, au sortir de l'œuf, ne ressemble en rien aux parents, et il lui faut parcourir un cycle de métamorphoses pour arriver à l'état adulte. (V. MÉTAMORPHOSE.) Par leur intelligence, leur organisation, les insectes sont bien supérieurs aux mollusques et autres invertébrés.

Les insectes sont de petite taille, au grand maximum 0m.30 de long. Certains ont une coloration brillante et variée et luisent autant et plus que les pierres précieuses les mieux taillées. On en compte six cent mille espèces, réparties en huit ordres : *orthoptères*, *névroptères*, *strepsiptères*, *hémiptères*, *diptères*, *lépidoptères*, *coléoptères* et *hyménoptères*. (V. chacun de ces mots.)

La plupart des insectes sont nuisibles à l'homme, soit qu'ils s'attaquent directement à lui, soit qu'ils vivent aux dépens de ses cultures, de ses récoltes, de ses provisions. En général, la lutte pour la vie chez les différentes espèces maintient l'équilibre dans les conditions biologiques de chacune d'elles ; mais les insectes peuvent cependant se multiplier parfois sans entraves et exercer des ravages considérables (phylloxera, hanneton, criquet, etc.). C'est pour empêcher leur pullulation qu'il faut protéger leurs ennemis naturels (les oiseaux), multiplier contre les ravageurs les espèces entomophages acharnées à les détruire (carabes, calosomes, cicindèles, coccinelles, ichneumons, etc.), qui, de ce fait, deviennent d'utiles auxiliaires de l'agriculteur. Éminemment utiles, par contre, sont, pour le profit qu'en tire l'homme, les abeilles, le ver à soie, la cochenille du nopal, etc., et certains insectes (lépidoptères, hyménoptères) qui contribuent, en véhiculant le pollen des fleurs, à la fécondation de celles-ci.

Insecte (*l'*), ouvrage plus symbolique que scientifique de Michelet, plaidoyer en faveur des humbles, d'une inspiration délicate et généreuse (1857).

insecticide [*sèk*] adj. et n. m. (du lat. *insectum*, insecte, et *cædere*, tuer). Qui détruit les insectes : *poudre insecticide.*

insectier [*sèk-ti-é*] n. m. Sorte de casier pour la conservation des insectes.

insectivore [*sèk*] adj. (du lat. *insectum*, insecte, et *vorare*, manger). Qui vit principalem. ou exclusivement d'insectes, comme les gobe-mouches, les merles, les bergeronnettes, les taupes, les hérissons, etc. : *la plupart des oiseaux sont insectivores.* N. m. : *un insectivore.* N. m. pl. Ordre de mammifères, comprenant les hérissons, musaraignes et autres formes voisines.

insectologie n. f. Syn. p. us. de ENTOMOLOGIE.

insectologique adj. et **insectologiste** n. Syn. inus. de ENTOMOLOGIQUE et ENTOMOLOGISTE.

insécurité n. f. Manque de sécurité. ANT. **Sécurité.**

insécuteur n. m. (lat. *insecutor*). Gladiateur qui combattait les rétiaires.

inséductible [*duk*] adj. Qui ne peut être séduit.

in-seize [*sè-ze*] n. m. et adj. invar. Format d'un livre dont les feuilles sont pliées en 16 feuillets et forment 32 pages. Un livre de ce format. V. IMPOSITION.

insénescence [*nès-san-se*] n. f. (du préf. *in*, et du lat. *senescere*, vieillir). Propriété de ne pas vieillir.

insensé, e [*san*] adj. et n. Qui a perdu le sens, la raison. Contraire au bon sens ; extravagant, fou : *projet insensé.* ANT. **Sensé.**

insensément [*san-sé-man*] adv. D'une manière insensée. (Peu us.) ANT. **Sensément.**

insensibilisateur [*san-si, za-teur*], **trice** adj. Ce qui produit l'insensibilité. N. m. : *le chloroforme est un insensibilisateur.* Appareil destiné à produire l'insensibilité, l'anesthésie. ANT. **Sensibilisateur.**


Insensibilisateur.

insensibilisation [*san-si, za-si-on*] n. f. Abolition de la sensibilité.

insensibiliser [*san, zé*] v. a. Rendre insensible : *insensibiliser un malade qu'on veut opérer.*

insensibilité [*san-si*] n. f. Défaut de sensibilité physique ou morale. ANT. **Sensibilité.**

insensible [*san-si-ble*] adj. (lat. *insensibilis*). Qui ne peut éprouver de sensation : *la matière est insensible.* Qui n'est point touché de pitié : *cœur insensible.* Imperceptible : *progrès, pente insensible.* ANT. **Sensible.**

insensiblement [*san, man*] adv. Peu à peu, d'une manière insensible. ANT. **Sensiblement.**

inséparabilité n. f. Etat de ce qui est inséparable.

inséparable adj. Intimement uni ; qui ne peut être séparé, en parlant des choses. *Gram. Particules inséparables*, celles qui ne s'emploient que dans la formation de noms composés. ANT. **Séparable.**

inséparable n. m. ou f. Nom vulgaire d'une petite perruche d'Australie (*melopsittacus undulatus*), qui vit par paires, et ne peut se garder seule en captivité.

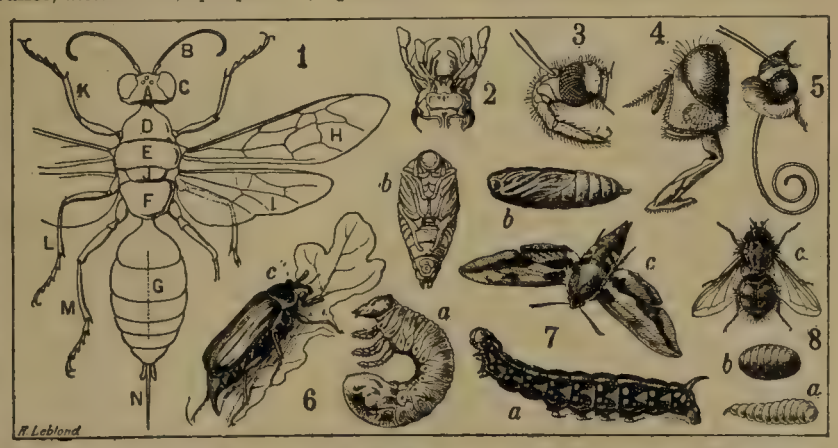

INSECTE : 1. Figure d'ensemble (A, tête ; B, antenne ; C, œil ; D, prothorax ; E, mésothorax ; F, métathorax ; G, abdomen ; H, aile supérieure ; I, aile inférieure ; J, écusson ; K, L, M, pattes ; N, tarière) ; 2. Tête de coléoptère carnassier (carabe) ; 3. Tête d'un hémiptère (réduve) ; 4. Tête d'un diptère (mouche) ; 5. Tête d'un lépidoptère (sphinx) ; 6. Métamorphoses d'un coléoptère (hanneton : *a*, larve, *b*, nymphe, *c*, insecte parfait) ; 7. Métamorphoses d'un lépidoptère (sphinx : *a*, chenille, *b*, chrysalide ; *c*, papillon) ; 8. Métamorphoses d'un diptère (mouche : *a*, larve, *b*, nymphe, *c*, insecte parfait).

inséparablement [*man*] adv. De manière à ne pouvoir être séparé : *amis inséparablement unis.*

inséparé, e adj. Qui n'est pas séparé. ANT. **Séparé.**

insérable adj. Qui peut être inséré.

insérer [*ré*] v. a. (lat. *inserere* ; de *in*, dans, et *serere*, semer. — Se conj. comme *accélérer*.) Introduire, faire entrer, ajouter : *insérer un billet dans une enveloppe ; insérer une clause dans un traité. Arith. Insérer des moyens entre deux termes d'une progression*, former une nouvelle progression ayant pour termes extrêmes les deux termes donnés et comprenant comme nombre de termes le nombre des moyens à insérer, plus deux.

insermenté [*sèr-man*] adj. m. Se dit des prêtres qui, sous la première République, refusèrent de prêter serment à la constitution civile du clergé : *les prêtres insermentés contribuèrent à soulever la Vendée contre la Convention.* Syn. de INASSERMENTÉ. ANT. **Assermenté.**

insertion [*sèr-si-on*] n. f. (lat. *insertio*). Action d'insérer : *réclamer l'insertion d'une protestation dans un journal.* Ce qui est inséré : *rectifier une insertion.* Attache d'une partie sur une autre : *l'insertion des feuilles sur la tige.*

inservilité [*sèr*] n. f. Caractère de ce qui n'est pas servile. ANT. **Servilité.**

insexué [*sèk-su-é*], **e** adj. Qui n'a pas de sexe. (On dit plus souvent ASEXUÉ.)

insexuel, elle [*sèk-su-èl, è-le*] adj. Dégagé de toute sexualité. (On dit aussi ASEXUEL.)

insidiateur, trice n. (du lat. *insidiæ*, embûches). Celui, celle qui tend des embûches. (Vx.)

insidiation [*si-on*] n. f. (de *insidiateur*). Action de dresser des embûches. (Vx.)

insidieusement [*ze-man*] adv. D'une manière insidieuse.

insidieux, euse [*di-eû, eu-ze*] adj. (lat. *insidiosus ;* de *insidia*, embûche). Qui tend des pièges : *questionneur insidieux.* Qui constitue un piège : *caresses insidieuses.* Se dit de certaines maladies graves, malgré la bénignité apparente de leurs débuts.

insigne adj. (lat. *insignis*). Signalé, remarquable (en bonne ou en mauv. part) : *faveur insigne.* ANT. **Insignifiant.**

insigne n. m. (lat. *insigne ;* de *insignis*, remarquable). Signe honorable et caractéristique d'une dignité : *les insignes de la royauté.* Attribut. Signe distinctif d'un emploi, d'une fonction, d'un grade.

insignifiance n. f. Etat de ce qui est insignifiant.

insignifiant [*fi-an*], **e** adj. Qui ne signifie rien : *phrase insignifiante.* Sans importance : *homme insignifiant.* ANT. **Important, insigne.**

in silvam non ligna feras insanius, mots lat. signif. : *Porter du bois à une forêt ne serait pas plus insensé.* Vers d'Horace (*Satires*, I, 10, 34). Le proverbe latin *Porter du bois à une forêt* équivalait exactement au vieux dicton français : *Porter de l'eau à la rivière.*

insimulé, e adj. Qui n'est pas simulé. ANT. **Simulé.**

insincérité n. f. Absence de sincérité. ANT. **Sincérité.**

insinuant [*nu-an*], **e** adj. Qui s'insinue : *fluide insinuant.* Qui a l'adresse et le talent d'insinuer, de s'insinuer : *manières insinuantes.*

insinuateur, trice n. Personne qui fait des insinuations.

insinuatif, ive adj. Qui insinue ou s'insinue.

insinuation [*si-on*] n. f. (lat. *insinuatio*). Action d'insinuer : *insinuation d'une sonde dans une plaie.* Manière subtile de faire accepter ses pensées, ses désirs. Chose que l'on fait entendre sans l'exprimer formellement : *les insinuations agissent sur les faibles. Rhét.* Figure qui consiste à se concilier la faveur des auditeurs par des paroles douces et habiles : *les calomniateurs habiles procèdent surtout par insinuation.*

insinuer [*nu-é*] v. a. (lat. *insinuare ;* de *in*, dans, et *sinus*, sein). Introduire doucement et adroitement quelque chose : *insinuer du coton dans une plaie. Fig.* Faire adroitement pénétrer dans l'esprit : *insinuer une calomnie.* **S'insinuer** v. pr. S'introduire avec adresse : *s'insinuer à la cour, dans les bonnes grâces de quelqu'un.*

insipide adj. (lat. *insipidus*). Qui n'a point de saveur, de goût : *l'eau est insipide. Fig.* Sans agrément, sans esprit : *railleur insipide ; style insipide.* ANT. **Savoureux.**

insipidement [*man*] adv. D'une manière insipide.

insipidité n. f. Etat de ce qui est insipide. ANT. **Sapidité, saveur.**

insipience [*pi-an-se*] n. f. (lat. *insipientia*). Défaut de sagesse, folie.

insistance [*sis-tan-se*] n. f. Action d'insister : *réclamer une chose avec insistance.*

insister [*sis-té*] v. n. (lat. *insistere ;* de *in*, sur, et *sistere*, s'arrêter). Faire insistance, persévérer à demander une chose. Appuyer : *insister sur un point.*

in situ, mots lat. signif. *Dans l'endroit même.* Locution employée spécialement en minéralogie : *on a découvert des diamants in situ, dans la roche même ou ils s'étaient formés.*

insobriété n. f. Défaut de sobriété. ANT. **Sobriété.**

insociabilité n. f. Caractère de celui qui est insociable. ANT. **Sociabilité.**

insociable adj. Avec qui on ne peut vivre ; difficile à fréquenter : *caractère insociable.* ANT. **Sociable.**

insociablement [*man*] adv. D'une manière insociable. (Peu us.) ANT. **Sociablement.**

insocial, e, aux adj. Qui n'est pas social. ANT. **Social.**

in-soixante-quatre [*san-te-ka-tre*] n. m. et adj. invar. Se dit d'une feuille d'impression formant 64 feuillets ou 128 pages, et du format obtenu avec cette feuille.

insolateur n. m. Appareil destiné à l'utilisation des rayons solaires pour le chauffage.

insolation [*si-on*] n. f. (lat. *insolatio*). Action du soleil qui frappe sur un objet. Action d'exposer quelqu'un ou quelque chose aux rayons du soleil : *insolation d'une photographie.* Maladie provoquée par l'exposition à un soleil ardent, vulgairement appelée « coup de soleil ».

— Encycl. *Méd.* L'insolation ou « coup de soleil » est la forme la plus ordinaire du *coup de chaleur*, appellation qui désigne l'ensemble des accidents produits non seulement par le soleil, mais aussi par les milieux surchauffés (chambres de chauffe des bateaux à vapeur, sucreries, fonderies, etc.). On observe l'insolation aussi bien dans les pays tempérés que dans les pays tropicaux. On distingue trois degrés. On note au premier degré du malaise, de la faiblesse des jambes, de la dyspnée, et parfois la syncope ; au second degré, les phénomènes nerveux dominent avec des vertiges, des convulsions et le coma ; enfin, le troisième degré est caractérisé par la mort foudroyante. On traite l'insolation par la mise au frais, des affusions froides mais modérées, des frictions légères. Dans les pays tempérés, la guérison est la règle ; dans les pays chauds, la mort survient dans les deux tiers des cas.

insolemment [*la-man*] adv. Avec insolence : *répondre insolemment.* Ant. **Poliment.**

insolence [*lan-se*] n. f. (lat. *insolentia*). Effronterie, hardiesse excessive. Manque de respect. Orgueil offensant. Parole, action insolente : *dire des insolences.* Ant. **Politesse, civilité, humilité.**

insolent [*lan*], **e** adj. (du lat. *insolens*, qui n'est pas dans la coutume). Qui perd le respect : *l'homme insolent est en abomination au Seigneur.* Effronté, impertinent : *insolent comme un page.* Orgueilleux, arrogant : *insolent dans la bonne fortune.* Insolite, extraordinaire : *bonheur insolent.* N. Personne insolente. Ant. **Poli, courtois, humble.**

insoler [*lé*] v. a. (du préf. *in*, et du lat. *sol*, soleil). Exposer au soleil : *insoler une épreuve photographique.*

insolidaire [*dè-re*] adj. Qui n'est pas solidaire. Ant. **Solidaire.**

insolidarité n. f. Etat de ce qui n'est pas solidaire. Ant. **Solidarité.**

insolide adj. Qui n'est pas solide. Ant. **Solide.**

insolidement [*man*] adv. D'une manière qui n'est pas solide. Ant. **Solidement.**

insolidité n. f. Défaut de solidité. Ant. **Solidité.**

in solido, mots lat. signif. *Dans le solide, dans la masse.* En masse, solidairement : *complices condamnés in solido.*

insolite adj. (lat. *insolitus ;* du préf. *in*, et de *solitus*, accoutumé). Contraire à l'usage, aux règles, à l'habitude : *démarche, bruit insolite.* Ant. **Habituel, normal.**

insolitement [*man*] adv. D'une manière insolite.

insolubiliser [*zé*] v. a. Rendre insoluble.

insolubilité n. f. Etat de ce qui est insoluble. Ant. **Solubilité.**

insoluble adj. (lat. *insolubilis*). Qui ne peut se dissoudre : *la résine est insoluble dans l'eau. Fig.* Qu'on ne peut résoudre : *problème insoluble.* Ant. **Soluble.**

insolublement [*man*] adv. D'une manière insoluble. (Peu us.)

insolution [*si-on*] n. f. Absence de solution. Ant. **Solution.**

insolvabilité n. f. Impossibilité de payer. Ant. **Solvabilité.**

insolvable adj. (du préf. *in*, et du lat. *solvere*, payer). Qui n'a pas de quoi payer : *débiteur insolvable.* Ant. **Solvable.**

insomnie [*som'-nî*] n. f. (lat. *insomnia ;* préf. *in*, et *somnus*, sommeil). Privation de sommeil.

— Encycl. *Méd.* L'insomnie s'observe à la suite d'impressions morales très vives, joies ou peines, surmenage et souvent de repas du soir trop copieux, etc., dans la neurasthénie, l'hypocondrie, l'hystérie. Elle se montre également dans toutes les infections. Certains substances comme le café, le thé, provoquent l'insomnie chez les personnes qui n'y sont pas habituées.

Le traitement est subordonné à la cause. On ordonnera le grand air, les distractions, ou le repos et la solitude. On aura aussi recours aux narcotiques, bromures, chloral, sulfonal, trional, etc., et en dernier lieu aux préparations opiacées.

insondabilité n. f. Caractère de ce qui est insondable.

insondable adj. Qu'on ne peut sonder : *abîme insondable. Fig.* Qu'on ne peut pénétrer : *le mystère insondable de la création.* Ant. **Sondable.**

insonore adj. Qui n'est pas sonore. Ant. **Sonore.**

insonorité n. f. Manque de sonorité. Ant. **Sonorité.**

insouci n. m. Absence de souci. Manque de sollicitude. Ant. **Inquiétude, sollicitude.**

insouciamment [*si-a-man*] adv. D'une manière insouciante. (Peu us.)

insouciance n. f. Caractère de celui qui est insouciant : *l'insouciance de la jeunesse.* Ant. **Prudence, application, préoccupation.**

insouciant [*si-an*], **e** adj. Qui ne se soucie et ne s'affecte de rien. Ant. **Préoccupé, sensible.**

insoucieusement [*ze-man*] adv. D'une manière insoucieuse. Ant. **Soucieusement.**

insoucieux, euse [*si-eû, eu-ze*] adj. Qui n'a pas de souci : *vivre insoucieux du lendemain.* Ant. **Soucieux.**

insoudable adj. Qui ne peut être soudé. Ant. **Soudable.**

insouffrable [*sou-fra-ble*] adj. Qui ne peut être souffert.

insoumettable [*mè-ta-ble*] adj. Qui ne peut être soumis. (Peu us.)

insoumis, e [*mi, i-ze*] adj. Non soumis : *peuple insoumis.* Qui manque de soumission, de docilité : *enfant insoumis. Soldat insoumis* ou subst. *insoumis*, soldat qui ne se présente pas au corps au jour dit. V. insoumission. Ant. **Soumis.**

insoumission [*mi-si-on*] n. f. Défaut de soumission. Situation du soldat qui ne répond pas à une convocation régulière de l'autorité militaire. Ant. **Soumission.**

— Encycl. *Dr.* L'insoumission est l'état d'un soldat qui n'a pas rejoint son corps dans le délai fixé par l'ordre de route.

En temps de paix, ce délai est d'un mois ; en temps de guerre, de deux jours. L'insoumis est passible d'un emprisonnement d'un mois à un an en temps de paix, de deux ans à cinq ans en temps de guerre ; dans ce dernier cas il est, à l'expiration de sa peine, envoyé dans une compagnie de discipline. Le condamné pour insoumission est privé de ses droits électoraux.

Les hommes en congé rappelés sous les drapeaux, les réservistes ou les territoriaux convoqués pour des manœuvres sont, pour la première fois, passibles d'une punition disciplinaire mais, en cas de récidive, ils sont considérés comme insoumis.

insoupçonnable [*so-na-ble*] adj. Qui ne peut être soupçonné : *honnêteté insoupçonnable.* Ant. **Soupçonnable.**

insoupçonné [*so-né*], **e** adj. Qui n'est pas soupçonné. Ant. **Soupçonné.**

insoutenable adj. Faux, qu'on ne peut soutenir, défendre : *opinion insoutenable.* Qu'on ne peut supporter : *orgueil insoutenable.* Ant. **Soutenable.**

insoutenablement [*man*] adv. D'une manière insoutenable.

inspectateur [*ins-pèk*] n. m. Celui qui inspecte avec soin.

inspecter [*ins-pèk-té*] v. a. (lat. *inspectare ;* de *in*, sur, et *spectare*, examiner). Examiner comme inspecteur : *inspecter une école.* Examiner avec une grande attention : *inspecter un champ de bataille.*

inspecteur, trice [*ins-pèk*] n. (lat. *inspector, trix*). Se dit d'agents de divers services publics, chargés de certaines fonctions de surveillance et de contrôle : *inspecteur d'armée, de l'instruction publique, des finances ; inspecteurs généraux de l'agriculture, de la viticulture*, etc. *Inspecteur de police*, agent attaché à un commissariat où à la préfecture de police.

— Encycl. *Milit.* Les *inspecteurs d'armée* sont des membres du conseil supérieur de la guerre, à chacun desquels est assigné un arrondissement d'inspection comprenant plusieurs corps d'armée.

— *Instr. pub. Inspecteurs primaires.* Ces fonctionnaires sont recrutés, après examen, parmi les instituteurs pourvus du professorat, et chargés de visiter les écoles publiques et privées de leur circonscription ; ils notent en premier ressort le personnel enseignant.

Inspecteurs d'Académie. Ce sont des fonctionnaires choisis par le ministre parmi les membres de l'enseignement secondaire pour contrôler l'enseignement et l'administration des lycées et collèges du département où ils résident ; les nominations des instituteurs sont de leur compétence, soit directement, soit par voie de propositions aux préfets.

Les *inspecteurs généraux* (enseignement secondaire et primaire) sont les délégués directs du ministre, chargés de visiter les établissements d'enseignement public et de noter le personnel. Ils forment avec les recteurs un comité consultatif pour les mutations du personnel.

— *Fin.* Les *inspecteurs des finances* sont des fonctionnaires recrutés au concours et chargés de vérifier sur place la gestion de tous les comptables publics.

inspection [*ins-pèk-si-on*] n. f. (lat. *inspectio*). Action d'examiner : *passer une inspection.* Fonction d'inspecteur : *obtenir une inspection.*

inspectorat [*ins-pèk-to-ra*] n. m. Charge d'inspecteur. Durée de cette charge.

inspirant [*ins-pi-ran*], **o** adj. Qui inspire. Qui est propre à inspirer : *souvenir, exemple inspirant.*

inspirateur, trice [*ins-pi*] adj. et n. Qui sert à l'inspiration : *muscles inspirateurs.* Qui donne l'inspiration intellectuelle : *Catherine de Médicis fut l'inspiratrice de la Saint-Barthélemy.*

inspiration [*ins-pi-ra-si-on*] n. f. (de *inspirer*). Action par laquelle l'air entre dans les poumons. Conseil, suggestion : *agir par l'inspiration de.* Etat où se trouve l'âme, lorsqu'elle est directement sous l'influence d'une puissance surnaturelle : *l'inspiration de Moïse, des prophètes*, etc. Enthousiasme créateur : *poète sans inspiration.* Chose inspirée : *les inspirations du génie.*

Inspiration (*l'*), tableau de Fragonard (Louvre) : un homme portant une veste flottante de couleur jaune et une collerette de linge dégrafée est assis de trois quarts devant un pupitre chargé de papiers et tient une plume à la main.

Inspiration du poète (*l'*), tableau de Poussin, acquis par le Louvre en 1911 ; œuvre capitale par l'harmonie des couleurs et la science du modelé, particulièrement dans le personnage d'Apollon. (V. p. 1168.)

inspiratoire [*ins-pi*] adj. *Physiol.* Qui sert ou qui se rapporte à l'inspiration.

inspiré [*ins-pi-ré*], **e** adj. et n. Personne qui agit sous l'influence d'une inspiration mystique, poétique. Qui trahit une inspiration de ce genre : *un air inspiré.*

inspirer [*ins-pi-ré*] v. a. (lat. *inspirare ;* de *in*, dans, et *spirare* souffler). Faire pénétrer dans la poitrine par insufflation : *inspirer de l'air à quelqu'un.* Faire naître un sentiment, une pensée, un dessein : *le patriotisme a inspiré à Gambetta ses plus beaux discours.* Donner de l'enthousiasme. **S'inspirer** v. pr. Prendre son inspiration : *s'inspirer des bons exemples.*

in spiritualibus, mots lat. signif. *Dans les choses spirituelles* : *tout trafic in spiritualibus est qualifié* simonie.

instabilité [*ins-ta*] n. f. Défaut de stabilité. *Fig.* Défaut de permanence : *instabilité des choses humaines.* Ant. **Stabilité.**

instable [*ins-ta-ble*] adj. (lat. *instabilis*). Qui manque de solidité, de stabilité : *paix instable.* Soumis au changement. *Chim. Combinaison instable*, celle qui est détruite facilement. *Mécan. Equilibre instable*, v. équilibre. Ant. **Stable.**

instablement [*ins-ta-ble-man*] adv. D'une manière instable. Ant. **Stablement.**

installateur [*ins-ta-la*] n. m. Celui qui installe un prélat, un curé, qui établit quelque chose.

installation [*ins-ta-la-si-on*] n. f. Action par laquelle on installe ou on est installé : *procéder à l'installation d'un magistrat.*

installer [*ins-ta-lé*] v. a. (rad. *stalle*). Mettre solennellement en possession d'une dignité, d'un emploi : *installer le président d'un tribunal.* Placer, établir quelqu'un, quelque chose dans un endroit. Mettre en place : *installer une machine.* V. n. *Arg. milit.* Faire valoir sa prestance, plastronner. **S'installer** v. pr. Prendre possession, s'établir.

instaminé [*ins-ta*], **e** adj. *Bot.* Qui n'a pas d'étamines.

instamment [*ins-ta-man*] adv. Avec instance.

instance [*ins-tan-se*] n. f. (lat. *instantia ;* de *instare*, presser vivement). Sollicitation pressante : *joignez vos instances aux miennes.* Insistance : *prier avec instance.* Série des actes d'une procédure ayant pour objet de saisir un tribunal d'une contestation, d'instruire la cause et d'obtenir le jugement : *introduire une instance de divorce.* Juridiction. *Tribunal de première instance*, qui connaît des contestations en matière civile, à partir d'une certaine somme : *les tribunaux de première instance siègent aux chefs-lieux d'arrondissement.*

— Encycl. *Dr.* L'instance, mise en œuvre de l'*action*, commence avec l'exploit d'ajournement (dit aussi *demande introductive d'instance*), et finit avec le jugement définitif. Dans cet intervalle, le décès de l'une des parties ou la cessation des fonctions de l'un des avoués peut interrompre le cours de l'instance, dont la *reprise* est possible (*reprise d'audience*). D'autre part, l'instance peut être déclarée *périmée*, c'est-à-dire juridiquement anéantie, si le demandeur laisse s'écouler trois ans sans faire aucun acte de procédure : c'est la *péremption d'instance.*

instant [*ins-tan*] n. m. (de *instant* adj.). Moment très court, très petit espace de temps : *s'arrêter un instant.* Elliptiq. : *un instant*, attendez un instant. Loc. adv. : *A l'instant*, à l'heure même. *Dans un instant*, bientôt. *A chaque instant*, continuellement.

instant [*ins-tan*], **e** adj. (du lat. *instans*, qui presse ; de *in*, sur, et *stare*, se tenir). Pressant : *adresser des prières instantes.* Imminent, urgent : *péril instant.*

instantané, e [*ins-tan*] adj. Qui ne dure qu'un instant. Qui se produit soudainement : *mort presque instantanée.* N. m. *Phot.* Temps de pose correspondant à une courte fraction de seconde. Image obtenue par une très courte exposition. Appareil permettant de faire des poses très courtes.

instantanéité [*ins-tan*] n. f. Qualité de ce qui est instantané.

instantanément [*ins-tan, man*] adv. D'une manière instantanée : *obéir instantanément.*

instar de [*ins-tar*] **(à l')** loc. prép. (du lat. *instar*, comme). A la manière, à l'exemple de : *à l'instar des anciens.*

instar montis equum, mots lat. signif. *Un cheval haut comme une montagne.* Ainsi parle Virgile (*Enéide*, liv. II, v. 15) du fameux cheval de bois qui servit à introduire les guerriers grecs dans les murs d'Ilion.

instar omnium, mots lat. signif. *Comme tout le monde*, c'est-à-dire : en suivant la façon commune.

instaurateur, trice [*ins-tô*] n. Personne qui élève un monument, fonde une institution : *mériter le titre d'instaurateur de la liberté.*

Instauratio magna, titre choisi par le philosophe anglais F. Bacon, pour désigner l'ensemble de la grande œuvre philosophique qu'il se proposait de composer. De cette *Grande Restauration* (des sciences), il n'a écrit que les deux premières parties, sous les titres de *De dignitate et augmentis* [*scientiarum* et de *Novum Organum.*

instauration [*ins-tô-ra-si-on*] n. f. (de *instaurer*). Etablissement : *l'instauration d'un gouvernement.*

instaurer [*ins-tô-ré*] v. a. (lat. *instaurare*). Etablir, fonder : *instaurer un usage.*

Insterbourg [*tèr-bour*], v. d'Allemagne, en Prusse-Orientale, au confluent de l'Inster et de l'Angerapp, qui y forment le Pregel ; 31.000 h. Ville manufacturière ; fonderies de fer, etc. Pendant leur invasion de la Prusse-Orientale (août 1914), les Russes occupèrent Insterbourg durant deux semaines.

instigateur, trice [*ins-ti*] n. (de *instiguer*). Qui incite, qui pousse à faire une chose : *Alberoni fut l'instigateur de la conspiration de Cellamare.* (Se prend le plus souvent en mauv. part.)

instigation [*ins-ti-gha-si-on*] n. f. Incitation : *agir à l'instigation de quelqu'un.*

instiguer [*ins-ti-ghé*] v. a. (lat. *instigare*). Inciter, pousser à faire quelque chose.

instillateur [*ins-ti-la*] n. m. Sonde creuse rigide, percée de trous à son extrémité inférieure, pour écouler goutte à goutte un liquide médicamenteux dans l'intérieur du corps.

instillation [*ins-ti-la-si-on*] n. f. Action d'instiller : *laver une plaie par instillation.*

instiller [*ins-ti-lé*] v. a. (lat. *instillare ;* de *in*, dans, et *stilla*, goutte). Verser goutte à goutte. *Fig.* Insinuer, faire pénétrer.

instinct [*ins tin*] n. m. (lat. *instinctus*). Impulsion naturelle : *l'instinct de la conservation.* Premier mouvement qui précède la réflexion. Sentiment intérieur, indépendant de la réflexion, qui dirige les animaux dans leur conduite : *l'instinct des abeilles les pousse à exécuter des actes très compliqués et qui relèvent presque de l'intelligence. D'instinct, par instinct*, par une sorte d'inspiration, sans le secours de la réflexion.

— Encycl. *Philos.* L'instinct des animaux les porte à exécuter certains actes, sans avoir la notion de leur but ; à employer des moyens relativement les mêmes, sans jamais chercher à s'en créer d'autres, ni à connaître les rapports qui existent entre les moyens et le but. L'instinct est une faculté d'accomplir certains actes en vue de certaines fins, sans prévision de ces fins, sans éducation préalable de ces actes. Il diffère de l'*intelligence* en ce que celle-ci réside essentiellement dans la variabilité des moyens qu'elle emploie, tandis que, dans l'*instinct* tout est aveugle, nécessaire et à peu près invariable ; c'est, pour ainsi dire, une habitude innée et héréditaire. L'homme peut s'instruire et profiter de ce que les autres ont fait avant lui ; les animaux en sont en général incapables ; l'expérience que l'un d'eux pourrait parfois acquérir n'est utile qu'à celui-là seul et ne peut être mise à profit par les autres. Ainsi, une hirondelle fait tout naturellement son nid sans l'avoir jamais appris. Les hirondelles d'aujourd'hui ne font pas mieux leur nid que celles d'autrefois. Les instincts peuvent avoir pour fin la conservation des individus ou la conservation des espèces. Il y a aussi des instincts sociaux, comme le travail de collaboration des fourmis. L'instinct est irréfléchi (l'abeille achève une cellule dont on a percé le fond) ; spécial, c'est-à-dire adapté à un certain objet défini (les abeilles construisent très bien

leurs cellules, et rien que leurs cellules) : spécifique, c'est-à-dire propre à chaque espèce, enfin immuable (les ruches du temps des pyramides d'Egypte sont les mêmes que celles de nos jours).

instinctif [*ins-tink-tif*], **ive** adj. Qui naît de l'instinct : *mouvement instinctif.*

instinctivement [*ins-tink-ti-ve-man*] adv. Par instinct : *se mettre instinctivement en défense.*

instinctivité [*ins-tink-ti*] n. f. Caractère de ce qui est instinctif.

instinctuel, elle [*ins-tink-tu-èl, è-le*] adj. Qui naît de l'instinct.

instinctuellement [*ins-tink-tu-è-le-man*] adv. D'instinct.

instipulé, e [*ins-ti*] adj. *Bot.* Qui n'a point de stipules.

instituer [*ins-ti-tu-é*] v. a. (lat. *instituere ;* de *in*, sur, et *stituere*, établir). Etablir quelque chose qui n'existait pas : *Richelieu institua l'Académie française.* Etablir en charge, en fonction : *instituer un juge. Instituer un héritier*, désigner un héritier par testament. ANT. **Abolir, supprimer.**

institut [*ins-ti-tu*] n. m. (lat. *institutum ;* de *instituere*, instituer). Règle d'un ordre religieux à sa fondation. Ordre institué par cette règle. Etablissement religieux d'instruction publique. Société savante ou littéraire. Dénomination adoptée par des établissements divers : *institut de beauté*, etc. *L'Institut de France* ou absolum. *l'Institut*, la réunion des cinq académies.

Institut de France. L'article 298 de la Constitution de l'an III reconstitua, sous le nom d'*Institut*, les Académies supprimées en 1793. La loi du 3 brumaire an IV (25 oct. 1795) lui donna son organisation définitive, modifiée sur certains points par



Palais de l'Institut, à Paris.

l'arrêté consulaire du 3 pluviôse an XI (3 janv. 1803) et les ordonnances royales des 21 mars 1816 et 20 octobre 1832. Les cinq Académies (Académie française, Académie des inscriptions et belles-lettres, Académie des sciences morales et politiques, Académie des sciences, Académie des beaux-arts) se recrutent par l'élection, chaque Académie élisant les candidats qui se présentent à ses suffrages. Les séances hebdomadaires des Académies sont publiques, hormis celles de l'Académie française et de l'Académie des beaux-arts. V. ACADÉMIE.

Les dépenses de l'Institut relèvent du budget de l'instruction publique ; elles comprennent l'entretien de la bibliothèque, le traitement des employés et l'indemnité annuelle de 1.200 francs allouées aux académiciens, les jetons de présence aux séances, dont la valeur varie, suivant le nombre des présents, entre 6 et 20 francs. Par les nombreuses fondations qui lui sont faites, l'Institut a une fortune considérable, dont il dispose selon les volontés des fondateurs. Le duc d'Aumale lui a fait donation, en 1886, du domaine de Chantilly, à charge d'entretenir les collections d'art groupées sous le nom de *musée Condé*. En 1903, Jacques Siegfried fit don à l'Institut du château de Langeais. En 1912, Mme Jacquemart-André lui légua, avec le château de Chaalis, sa collection d'œuvres d'art, et son hôtel de Paris, qui a été aménagé en musée.

Chaque académie décerne annuellement, par voie de concours, des prix (*prix de l'Institut*), destinés à récompenser des œuvres scientifiques, littéraires, artistiques et philanthropiques.

Institut (*palais de l'*), palais situé à Paris, à l'extrémité du pont des Arts, rive gauche de la Seine. Il fut construit au XVIIe siècle par les architectes Levau, Lambert et d'Orbay, pour y installer le *Collège des Quatre nations*, fondé par Mazarin. Il fut affecté, en 1806, aux diverses classes de l'Institut.

Institut. On a donné ce nom à de nombreux établissements d'enseignement fondés soit par l'Etat et souvent annexés à une faculté, soit par des particuliers, des collectivités de commerçants, d'industriels, des souscriptions publiques, voire par la coopération de grands Etats. Nous nous bornerons à citer :

Institut aérotechnique de l'Université de Paris, à Saint-Cyr. Laboratoire d'essais et de recherches, situé près de Versailles, créé par Deutsch de la Meurthe, qui en fit don à l'Université de Paris en 1911. Cet institut est pourvu des appareils les plus perfectionnés pour les recherches aérodynamiques.

Institut agricole de Beauvais. V. ÉCOLE.

Institut agricole de l'Université de Toulouse, fondé en 1909, pour donner aux étudiants un ensemble de connaissances préparant à la profession d'agriculteur.

Institut agricole et colonial de Nancy, créé en 1901 et rattaché à la Faculté des sciences. La durée des études est d'au moins deux ans. Aucun examen d'entrée.

Institut agricole international de Rome. Fondé à Rome en 1905, sous le patronage du roi Victor-Emmanuel, cet institut est la réalisation d'un projet dont l'idée première appartient à l'Américain Lubin, et il a pour but, en donnant à la classe agricole du monde entier une organisation centrale, de lutter contre les fléaux de toute sorte (maladies des animaux et des plantes) ; de signaler aux intéressés les moyens les plus propres à préserver leurs récoltes des sinistres ; de renseigner les cultivateurs sur les prix atteints par les mêmes denrées sur les divers marchés du monde ; de développer la mutualité et la coopérative agricoles ; de guider les courants d'émigration, etc. Les grands Etats assurent leur concours financier à cette œuvre bienfaisante, que Victor-Emmanuel a dotée lui-même d'une rente importante.

Institut agronomique. V. ÉCOLES.

Institut français d'archéologie au Caire ; a pour objet de faciliter les études, explorations et fouilles relatives aux anciennes civilisations de l'Egypte et des pays voisins.

Institut catholique de Paris, établissement libre d'enseignement supérieur à Paris, rue de Vaugirard. Il comprend trois facultés canoniques, une faculté de droit, une école supérieure de lettres, et une école supérieure de sciences. Il est gouverné par un conseil de trente-deux archevêques ou évêques, qui en nomment le recteur. Il existe des instituts catholiques analogues à Lille et à Lyon.

Institut de chimie de Lille, annexe de la Faculté des sciences de Lille. La durée des études est de trois ans, à la fin desquels les élèves reçoivent le diplôme de chimiste de la faculté de Lille. Il existe un examen d'entrée, sauf pour les candidats pourvus du diplôme de bachelier ou d'un titre équivalent.

Institut de chimie appliquée, école spéciale établie à la Faculté des sciences de Paris en 1896. L'enseignement se fait en trois années, à la fin desquelles les élèves qui possèdent les trois certificats annuels (chacun de ces certificats est délivré à la fin d'une des années d'études) reçoivent le diplôme de chimiste. L'entrée à l'école se fait par concours.

Institut de chimie industrielle du centre de la France, à Clermont-Ferrand : forme en trois années d'études des ingénieurs-chimistes.

Institut chimique de Nancy, annexe de la Faculté des sciences. La durée des études est de trois années, à la fin desquelles les élèves, ayant satisfait aux examens de sortie, reçoivent le diplôme d'ingénieur chimiste. L'entrée se fait à la suite d'un examen.

Institut colonial de Marseille, fondé à Marseille par E. Heckel. Ce fut la première école d'enseignement colonial organisée en France.

Institut commercial, fondé en 1884 à Paris, reconnu par l'Etat en 1892 ; c'est surtout une école préparatoire au commerce d'exportation. Les études comprennent deux cycles : pour le premier, la durée des études est de trois ans, l'entrée se fait sans examen ; le second cycle constitue les cours normaux.

Institut pratique de droit de Bordeaux, fondé en 1899 comme école libre, puis rattaché à la Faculté de droit de Bordeaux en 1905. On y enseigne le droit professionnel et la pratique des affaires. La durée des études est de deux ans ; aucun examen d'entrée.

Institut électrotechnique de Grenoble, fondé en 1892 ; comprend des écoles d'électricité, une école de papeterie et des bureaux d'essais. On l'appelle aussi *Institut polytechnique ;* c'est une annexe de la Faculté des sciences. La durée des études est de deux ans, le recrutement des élèves se fait par concours ; une section spéciale reçoit les élèves diplômés des grandes écoles de France et de l'étranger : la durée des études dans cette section n'est que d'une année. Il existe un cours préparatoire.

Institut électrotechnique de Lille, annexe de la Faculté des sciences de Lille. Les élèves y entrent à la suite d'un examen ; la durée normale des études est de trois ans.

Institut électrotechnique de Nancy, fondé en 1896 ; annexe de la Faculté des sciences de Nancy : la durée des études est de trois ans.

Institut électrotechnique de Toulouse, annexe de la Faculté des sciences de Toulouse ; forme des ingénieurs électriciens et mécaniciens. La durée normale des études est de trois ans ; on peut au bout de deux années obtenir le brevet de conducteur électricien. L'entrée se fait à la suite d'un examen.

Institut français aux Etats-Unis, fondé en 1911 à New-York grâce aux libéralités de John Sanford Saltus. Il a pour objet, à l'aide de cours, de conférences ou de causeries, de faire connaître la culture française et de développer entre les Etats-Unis et la France des relations d'ordre artistique, scientifique économique et littéraire.

Instituts français de FLORENCE (1908), MADRID, (1908) PÉTROGRAD, LONDRES, etc. Etablissements fondés sous le patronage des universités françaises, avec le double dessein de perfectionner les Français dans la connaissance des choses étrangères et les étrangers dans la connaissance des choses françaises, au moyen de cours, voyages d'études, publications de travaux, etc.

Institut international du froid, créé en 1920 à la suite de la Conférence internationale du froid, qui s'est réunie à Paris les 15, 16 et 17 décembre 1920. Cet institut a son siège à Paris ; il groupe tous les pays appelés à constituer la Société des nations dans les conditions prévues par le traité de Versailles ; son but est de mettre en commun les études pratiquées dans chaque nation, relativement aux questions frigorifiques.

Institut d'hydrologie et de climatologie. Créé par le ministère de l'instruction publique en 1913, et dépendant de l'Ecole pratique des hautes études ; il a pour but d'exécuter des recherches scientifiques sur toutes les questions relatives aux eaux minérales et à l'atmosphère, au point de vue géologique, physique et chimique, médical et hygiénique. Cet institut est en réalité constitué par le groupement de six laboratoires.

Institut industriel du Nord de la France. V. ÉCOLES.

Institut maritime commercial du Havre. Donne l'enseignement maritime supérieur aux capitaines et lieutenants au long cours et aux élèves et aux mécaniciens de la marine marchande. Délivre un diplôme d'études maritimes supérieures.

Institut de médecine coloniale, annexe à la Faculté de médecine de Paris, ouvert aux médecins français ou étrangers qui se destinent à l'exercice de leur art aux colonies.

Institut de médecine légale et de psychiatrie, annexée à la Faculté de médecine de Paris ; décerne un diplôme de médecin légiste.

Institut océanographique, V. OCÉANOGRAPHIE.

Institut œnologique de l'Université de Dijon. Cours d'œnologie, d'une durée de quatre mois, terminé par un examen permettant d'obtenir le diplôme supérieur d'études œnologiques.

Institut d'optique théorique et appliquée, créé à Paris par arrêté du ministère de l'instruction publique et du commerce en 1916. Il comprend 3 sections : 1° une école supérieure ; 2° des laboratoires d'études, d'essais et de recherches ; 3° une école professionnelle formant des contremaîtres pour l'industrie des instruments de précision. C'est un établissement libre, administré par un conseil.

Institut de paléontologie humaine, fondé à Paris par le prince de Monaco et destiné à faciliter aux savants les études de la préhistoire et de la paléontologie humaines.

Institut Pasteur, fondé à Paris, rue Dutot, en 1886, par souscription publique internationale, pour le traitement de la rage selon la méthode de Pasteur, la préparation des liquides d'inoculation sérothérapique, etc., et le perfectionnement de la chi-

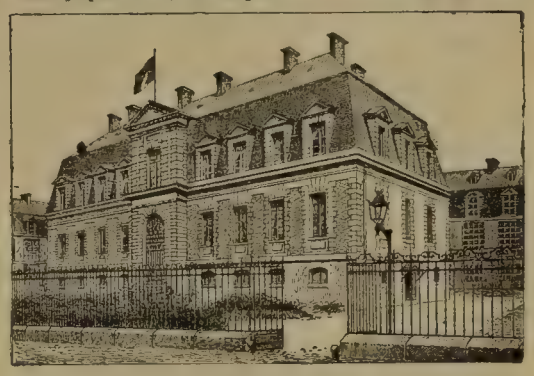

Institut Pasteur, à Paris.

mie biologique. L'Institut Pasteur est à la fois un centre de recherches scientifiques, une maison de haut enseignement et, par certains de ses services, un enseignement médical. Trois sections principales : microbiologie, sérothérapie, chimie biologique. L'Institut Pasteur de *Lille* donne un enseignement analogue.

Institut Rockfeller, fondé à New-York en 1900, grâce aux libéralités de John D. Rockefeller. Il a pour but exclusif les recherches médicales ; les savants qu'il a réunis ne se livrent à aucun enseignement, et les découvertes qu'ils peuvent faire sont immédiatement livrées à l'humanité tout entière.

Instituts Solvay, instituts de physiologie et de sociologie fondés par E. Solvay, le premier en 1893, le second en 1901 à Bruxelles : ces instituts sont installés tous deux au parc Léopold.

Instituts nationaux de sourds-muets et d'aveugles. V. ÉCOLE.

institutaire [*ins-ti-tu-tè-re*] n. m. Professeur qui explique les *Institutes* de Justinien.

institutes [*ins-ti-tu-te*] n. f. pl. (du lat. *instituere*, instituer). Nom donné aux ouvrages élémentaires qui renfermaient les principes du droit romain, et surtout au recueil qui fut rédigé par ordre de Justinien : *les institutes de Gaius, de Justinien. Par ext.* Nom donné à certains ouvrages élémentaires de droit : *les institutes coutumières de Loysel.*

Institutes de Justinien (*Institutiones Justiniani*), manuel du droit romain, composé en 533 par les jurisconsultes Tribonien, Théophile et Dorothée, sur l'ordre de Justinien.

instituteur, trice [*ins-ti*] n. (lat. *institutor, trix ;* de *instituere*, instituer). Qui fonde, qui établit, qui institue : *l'instituteur de l'ordre des jésuites.* Personne chargée d'instruire un ou plusieurs enfants : *Fénelon fut l'instituteur du duc de Bourgogne.* Personne qui tient une école, un pensionnat : *instituteur primaire ; institutrice libre.* (Les termes *instituteur* et *institutrice* ont remplacé, vers 1792, l'ancienne dénomination de *maître* et de *maîtresse d'école.*)

— ENCYCL. Les instituteurs et institutrices sortant brevetés de l'école départementale (de préférence aux candidats des autres départements) peuvent, après un stage de deux années et l'obtention du certificat d'aptitude pédagogique, être nommés titulaires. Ils sont répartis en cinq classes. Les titulaires qui ont le titre de directeur reçoivent une indemnité de direction ; ceux qui résident dans une localité dont la population agglomérée dépasse 1.000 habitants reçoivent une indemnité de résidence. Tout le personnel a droit au logement ou à une indemnité représentative. Les mesures disciplinaires à prendre contre les instituteurs : censure, suspension, révocation, etc., doivent être délibérées en conseil départemental, où ils peuvent comparaître assistés d'un avocat.



Médaille des instituteurs.

Instituteurs (*médaille des*), décoration créée le 15 juin 1818, modifiée le 18 janvier 1893, et qui est accordée, pour la métropole, par le ministre de l'instruction publique ; pour les colonies, par le ministre des colonies. Elle est réservée aux instituteurs primaires, et comprend trois classes : mention honorable, médaille de bronze, médaille d'argent. La médaille d'argent donne droit à une allocation, et se porte suspendue à un ruban violet, liséré jaune.

institution [*ins-ti-tu-si-on*] n. f. (lat. *institutio*). Action d'instituer, d'établir : *l'institution des jeux floraux.* Chose établie : *les institutions de l'ancien régime étaient fondées sur l'arbitraire.* Maison d'éducation et d'instruction : *chef d'institution.* Education. (Vx.) *Dr. Institution d'un héritier*, sa nomination. *Dr. can. Institution canonique*, acte par lequel un supérieur ecclésiastique met un clerc en possession d'un office et de la juridiction qui y est attachée.

— Encycl. *Dr. rom. Institution d'héritier.* On appelait de ce nom la disposition par laquelle le testateur désignait la personne qui, en qualité d'héritier, devait recueillir ses biens, et continuer ses *sacra privata.*

— *Dr. civ. franç. Institution contractuelle.* La donation de biens à venir, de même que le testament, confère aux futurs époux ou à l'un d'eux un droit de succession qui ne s'ouvre qu'à la mort du donateur ; c'est une institution contractuelle, puisqu'elle est faite par contrat ; elle tient donc tout à la fois du testament et de la donation entre vifs. Elle donne aux époux la garantie de l'irrévocabilité, mais ne dépouille pas le donateur des choses données : il perd seulement le droit d'en disposer à titre gratuit, tout en restant autorisé à faire des libéralités modiques, à titre de récompense ou autrement. L'institution contractuelle peut être faite par toute personne capable de donner par acte entre vifs, d'abord au profit des futurs époux, et en second lieu au profit des enfants à naître ; ceux-ci sont donc *substitués vulgairement* à leur père ou à leur mère donataire direct ; mais cette substitution tacite et présumée ne peut avoir d'effet que dans le cas où l'époux donataire direct meurt avant le donateur. La donation est caduque si le donataire meurt sans postérité, c'est-à-dire sans laisser des enfants nés du mariage en vue duquel l'insitution a été faite. Elle est irrévocable en ce sens : 1° que le donateur ne peut pas retirer au donataire le droit de succession qu'il lui a conféré ; 2° qu'il n'est pas le maître d'en diminuer l'émolument ; mais elle est révoquable en ce sens qu'elle lui laisse le droit d'en disposer à titre onéreux, et par conséquent de la dissiper.

Institution oratoire (*l'*), ouvrage de Quintilien, renfermant un plan d'études complet pour former un orateur, et qui est aussi, par certains côtés, un cours d'éducation, de morale et de littérature. Le style est d'une élégance remarquable, et la critique en est fort judicieuse ; mais c'est plutôt l'œuvre d'un artiste en langage, que le livre d'un pur critique (IIe s.).

Institution de la religion chrétienne, livre célèbre de Calvin, exposant les doctrines des protestants français. Il fut publié en latin en 1536, et en français en 1541. Dans la pensée du réformateur, le protestantisme n'est ni une philosophie, ni une religion, mais simplement un retour à l'Ecriture interprétée par la conscience de chacun. Ce livre, par la simplicité vigoureuse du style, l'enchaînement et aussi l'ardeur de la logique, est un des premiers chefs-d'œuvre de la prose française.

Institutions divines, principal ouvrage de Lactance, dirigé contre le polythéisme et la philosophie païenne ; écrit avec une grande pureté de style (IVes.).

instructeur [*ins-truk*] adj. et n. m. (lat. *instructor*). Celui qui instruit. *Officier, sergent instructeur*, chargé de montrer l'exercice. *Juge instructeur*, juge chargé d'instruire une affaire, v. juge *d'instruction.*

instructif [*ins-truk-tif*], **ive** adj. Qui instruit : *conversation, lecture instructive.*

instruction [*ins-truk-si-on*] n. f. (lat. *instructio ;* de *instruere*, instruire). Action d'instruire : *se livrer à l'instruction des enfants.* Education, enseignement : *en France l'instruction primaire est gratuite, laïque et obligatoire.* Savoir, notions acquises : *avoir de l'instruction.* Précepte donné pour instruire : *livre rempli de précieuses instructions.* Renseignements, ordre d'emploi : *l'instruction qui accompagne un appareil.* Pl. Ordres, explications pour la conduite d'une affaire : *se renfermer dans ses instructions. Instruction publique*, instruction donnée par l'Etat. *Instruction judiciaire*, procédure qui met une affaire, un procès en état d'être jugé. *Juge d'instruction*, v. juge. Pl. Ordres et renseignements donnés à un ambassadeur, à un envoyé quelconque. Ant. **Ignorance.**

— Encycl. *Dr. Instruction criminelle.* L'instruction est l'ensemble des actes et des formalités nécessaires pour élucider une cause, et la mettre en état d'être jugée.

On nomme, en matière civile, *instruction par écrit* l'instruction qui a lieu par mémoires. Elle n'intervient qu'exceptionnellement, dans certaines affaires spéciales qui, en raison de leur complication, ne peuvent être utilement élucidées par une discussion orale : affaires de généalogie, de reddition de comptes.

En matière criminelle, on distingue l'instruction *préparatoire* ou *préalable*, qui précède la mise en jugement, et l'instruction *définitive, à l'audience*, qui, oralement et publiquement, se fait à l'audience des juridictions chargées de l'application de la loi et aboutit au jugement.

L'instruction préparatoire ou préalable est consignée par écrit, et confiée aux efforts combinés de deux magistrats : le procureur de la République et le juge d'instruction, dont le premier requiert, tandis que le second ordonne et assure toutes les mesures propres à la découverte de la vérité. (V. mandat.) L'instruction préparatoire ou préalable est nécessaire en cas de crime, facultative en cas de délit, et non applicable en matière de contravention de simple police.

Le magistrat instructeur, lors de la première comparution de l'inculpé, doit avertir celui-ci qu'il est libre de ne pas répondre aux questions qui lui sont posées. Dès le début de l'instruction, l'inculpé est assisté d'un conseil, qui, à tout moment, a le droit de communiquer librement avec lui, et, en outre, est autorisé à l'accompagner dans le cabinet du juge d'instruction, toutes les fois que l'inculpé doit être interrogé ou confronté. La communication des pièces de la procédure, au conseil de l'inculpé, la veille de tout interrogatoire ou de toute confrontation, est obligatoire.

L'instruction préparatoire terminée, le juge d'instruction se prononce soit par une ordonnance de non-lieu, soit par une ordonnance de renvoi au tribunal de simple police, au tribunal correctionnel ou à la chambre des mises en accusation de la cour d'appel. Dans ce dernier cas, la chambre des mises en accusation statue à son tour, et décide si l'inculpé doit être renvoyé en état d'accusation devant la cour d'assises.

— *Adm. Instruction publique.* L'enseignement public comporte trois degrés : enseignement supérieur, enseignement secondaire, enseignement primaire. Il est donné dans les établissements publics ou dans les établissements privés, mais l'enseignement de tout ordre et de toute nature est interdit aux congrégations.

Les attributions principales du *ministre de l'instruction publique* sont, en ce qui concerne l'enseignement public : de pourvoir à l'établissement et à l'entretien de tous les établissements d'instruction, des bibliothèques, des écoles spéciales, des observatoires, etc., de nommer le personnel enseignant lorsque la nomination n'est pas déléguée à l'autorité locale, de conférer les grades universitaires ; en ce qui touche l'enseignement privé, de contrôler et surveiller les établissements d'instruction libres.

Le ministère comprend notamment trois grandes directions, correspondant aux trois degrés d'enseignement : 1° enseignement *supérieur ;* 2° enseignement *secondaire ;* 3° enseignement *primaire.*

Le ministre, grand maître de l'université, est assisté par les *directeurs* de ces trois services, par les *inspecteurs généraux* (enseignement primaire et secondaire) et par le *conseil supérieur de l'instruction publique.*

Le service des *beaux-arts* est rattaché au ministère de l'instruction publique.

Le *conseil supérieur de l'instruction publique* représente « les intérêts du corps enseignant, pour lequel il constitue à la fois un conseil d'études et un conseil de discipline ». Ses 57 membres sont les uns élus, les autres nommés par décret. Il comprend une *section permanente.* Il tient deux assemblées ordinaires par an ; il statue, à charge d'appel ou en dernier ressort, sur les jugements rendus par les conseils académiques en matière contentieuse et disciplinaire, et sur ceux des conseils départementaux de l'enseignement primaire portant interdiction d'enseigner.

Au point de vue universitaire, la France est divisée en 17 circonscriptions, dites *académies.* V. académie.

Chaque académie est administrée par un *recteur*, secondé par des *inspecteurs d'académie* et des *commis d'académie*, et assisté d'un *conseil académique.*

Enseignement supérieur. L'enseignement supérieur est confié à des *facultés* (lettres, sciences, médecine, droit) et aux *écoles supérieures* de pharmacie. Dans chaque académie, la réunion des corps de facultés porte le nom d'*université.*

Les grades, dans chaque faculté, sont au nombre de trois, savoir : le baccalauréat, la licence, le doctorat. Ils sont conférés par les facultés, à la suite d'examens et d'actes publics.

L'Ecole normale supérieure est rattachée à l'Université de Paris.

Le corps formé par la réunion des facultés de l'Etat dans un même ressort académique est investi de la personnalité civile. Il est représenté par le *conseil général de l'Université.*

Les facultés et écoles d'enseignement supérieur sont à la charge de l'Etat. Les écoles de plein exercice et les écoles préparatoires de médecine, de pharmacie, de sciences et de lettres sont à la charge des communes.

A la tête de chaque faculté (ou école) est un *doyen* (ou directeur). Le *conseil de la faculté* délibère sur l'acceptation et l'emploi des dons et legs, fait des règlements scolaires, etc.

Les établissements libres d'enseignement supérieur, comprenant au moins le même nombre de professeurs pourvus du grade de docteur que les facultés de l'Etat qui comptent le moins de chaires, peuvent prendre le nom de *faculté libre des lettres, des sciences, de droit, de médecine*, etc., non celui d'Université ; mais les examens et épreuves pratiques qui déterminent la collation des grades ne peuvent être subis que devant les facultés de l'Etat.

A côté des facultés et écoles supérieures de pharmacie, l'Etat pourvoit aux besoins d'établissements spéciaux, dont les uns ont un but essentiellement scientifique, tandis que les autres confèrent des diplômes ou brevets : Ecole normale supérieure, Collège de France, Ecole des langues orientales vivantes, Ecole des chartes, Ecoles françaises d'Athènes et de Rome, Muséum d'histoire naturelle, Observatoire de Paris, Bureau central météorologique, Observatoire d'astronomie physique de Meudon, Bureau des longitudes, Ecole polytechnique, Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr, Institut national agronomique. V. Institut de France.

Enseignement secondaire. L'enseignement secondaire s'adresse à ceux qui veulent avoir une culture plus générale et plus profonde que celle que donne l'enseignement primaire : connaître les langues et les littératures étrangères anciennes ou modernes, ou à ceux qui se destinent aux grandes écoles ou aux carrières libérales par l'intermédiaire de l'enseignement supérieur.

Les établissements publics d'enseignement secondaire, pour les garçons, se divisent en *lycées* et *collèges* : les premiers, fondés, entretenus et dirigés par l'Etat ; les seconds, fondés et entretenus par les communes, sous la direction, la surveillance, et avec le concours de l'Etat. V. lycée.

L'enseignement secondaire a pour sanction les examens passés en vue de l'obtention du diplôme de bachelier.

L'enseignement secondaire public des jeunes filles a été organisé par la loi du 21 décembre 1880. Un examen passé après la troisième année permet de conférer un *certificat d'études secondaires*, et un *diplôme de fin d'études* est délivré aux jeunes filles qui ont suivi les cours des deux dernières années, et passé un examen sur les matières obligatoires et sur certaines matières facultatives qu'elles ont choisies.

Les conditions d'ouverture des établissements d'enseignement secondaire libres sont déterminées par la loi du 15 mars 1850 et le décret du 5 décembre suiv.

Enseignement primaire. La loi du 16 juin 1881 a établi la gratuité absolue de l'enseignement primaire dans les écoles publiques. Celle du 28 mars 1882 a rendu l'instruction obligatoire pour les enfants des deux sexes âgés de six ans ans révolus à treize ans révolus.

Il est décerné, après un examen public, aux enfants âgés de onze ans au moins, un certificat d'études primaires. (Loi du 28 mars 1882, art. 9.)

Matières de l'enseignement. L'enseignement primaire comprend : l'instruction morale et civique ; la lecture et l'écriture ; la langue et les éléments de la littérature française ; la géographie, particulièrement celle de la France ; l'histoire, particulièrement celle de la France jusqu'à nos jours ; quelques notions usuelles de droit et d'économie politique ; les éléments des sciences naturelles, physiques et mathématiques ; leurs applications à l'agriculture, à l'hygiène, aux arts industriels, et travaux manuels et usage des outils des principaux métiers ; les éléments du dessin, du modelage et de la musique ; la gymnastique ; — pour les garçons, les exercices militaires ; pour les filles, les travaux à l'aiguille.

Les écoles primaires publiques vaquent un jour par semaine, en outre du dimanche, afin de permettre aux parents de faire donner, s'ils le désirent, à leurs enfants, l'instruction religieuse, en dehors des édifices scolaires. — L'enseignement religieux est facultatif dans les écoles privées.

Dans les écoles publiques de tout ordre, l'enseignement est exclusivement confié à un personnel laïque.

L'enseignement primaire est donné :

1° Dans les écoles maternelles et les classes enfantines ;

2° Dans les écoles primaires élémentaires ;

3° Dans les écoles primaires supérieures et dans les classes d'enseignement primaire supérieur annexées aux écoles élémentaires et dites « cours complémentaires ».

Tout département doit être pourvu d'une école normale d'instituteurs et d'une école normale d'institutrices, suffisantes pour assurer le recrutement de ses instituteurs communaux et de ses institutrices communales.

Les directeurs et directrices d'écoles privées sont libres dans le choix des méthodes, des programmes et des livres non interdits par le conseil supérieur de l'instruction publique.

Aucune école privée ne peut recevoir d'enfants au-dessous de six ans s'il existe dans la commune une école maternelle publique ou une classe enfantine publique, à moins qu'elle ne possède elle-même une classe enfantine. Elle ne peut davantage, sans l'autorisation du conseil départemental, recevoir d'enfants des deux sexes s'il existe, au même lieu, une école publique ou privée spéciale aux filles.

Dans chaque département, il est institué un *conseil de l'enseignement primaire*, dont les attributions sont pédagogiques, administratives, contentieuses et disciplinaires.

Les dépenses ordinaires de l'enseignement primaire public sont à la charge de l'Etat, des départements et des communes. Sont notamment à la charge de l'Etat les traitements du personnel. Sont à la charge des communes : l'indemnité de résidence ; l'entretien des bâtiments des écoles primaires ; le logement des maîtres ou les indemnités représentatives ; les frais de chauffage et d'éclairage des classes dans les écoles primaires.

Inspection. L'inspection des établissements publics et privés est exercée : 1° par les inspecteurs généraux de l'instruction publique ; 2° par les recteurs et les inspecteurs d'académie ; 3° par les inspecteurs de l'enseignement primaire ; 4° par les membres du conseil départemental, désignés par leurs collègues jusqu'à concurrence d'un tiers ; par le maire et les délégués cantonaux ; 6° dans les écoles maternelles, concurremment avec les autorités précitées, par les inspectrices générales et les inspectrices départementales des écoles maternelles ; 7° au point de vue médical, par les médecins inspecteurs communaux ou départementaux.

Instruction civique. Le but de l'instruction civique est de faire connaître : 1° les droits et les devoirs du citoyen ; 2° les conditions auxquelles il jouit de ces droits ; 3° l'organisation des grands pouvoirs de l'Etat.

Instruction chrétienne (*Frères de l'*), congrégation instituée par l'abbé Jean-Marie-Robert de Lamennais, frère du célèbre écrivain, en 1822, et vouée à la direction des écoles primaires.

instruire [*ins-tru-i-re*] v. a. (du lat. *instruere*, construire. — Se conj. comme *conduire.*) Donner des leçons, de la science, des connaissances à : *instruire un enfant.* Servir de leçon : *l'adversité nous instruit.* Dresser : *instruire un cheval.* Informer : *les journaux instruisent de ce qui se passe. Instruire une cause, une affaire*, la mettre en état d'être jugée.

instruisable [*ins-tru-i-za-ble*] adj. Qui peut être instruit.

instruisant [*ins-tru-i-zan*], **e** adj. Qui instruit : *une expérience instruisante.* (Peu us.)

instruit [*ins-tru-i*], **e** adj. Qui a de l'instruction : *un professeur instruit.* Ant. **Ignorant.**

instrument [*ins-tru-man*] n. m. (lat. *instrumentum ;* de *instruere*, construire). Outil, machine, appareil servant à produire un certain travail : *instrument aratoire.* (V. la planche agriculture.) Appareil propre à produire des sons musicaux : *instrument à cordes, à vent*, etc. (V. la planche musique.) Objet servant à une action quelconque : *instrument tranchant, contondant.* Titre propre à faire valoir des droits : *signer l'instrument de paix. Fig.* Ce qui est employé pour atteindre un résultat : *servir d'instrument à la vengeance de quelqu'un. Liturg. Instruments de paix*, objets divers (crucifix, images bénites, etc.) avec lesquels, dans le rit parisien, on donnait la paix, en les faisant baiser aux fidèles ou à certains dignitaires.

instrumentaire [*ins-tru-man-tè-re*] adj. *Dr. Témoin instrumentaire*, celui qui assiste un officier public dans les actes pour la validité desquels la présence des témoins est nécessaire.

instrumental, e, aux [*ins-tru-man*] adj. Qui sert d'instrument : *les pièces instrumentales d'un procès.* Qui est exécuté par des instruments : *musique instrumentale.* N. m. Cas de l'ancienne déclinaison sanscrite et grecque, qui marquait l'instrument, le moyen employé.

instrumentalement [*ins-tru-man-ta-le-man*] adv. D'une manière instrumentale.

instrumentation [*ins-tru-man-ta-si-on*] n. f. Art d'exprimer la musique par des instruments. Manière dont la partie instrumentale d'un morceau de musique est disposée. *Dr.* Action d'instrumenter.

— Encycl. Instrumenter, ou orchestrer, c'est répartir entre les divers instruments dont se compose

un orchestre les différentes parties d'une œuvre orchestrale. Certaines œuvres anciennes doivent être de nouveau orchestrées, parce que quelques instruments (théorbe, viole d'amour, etc.) sont aujourd'hui tombés en désuétude.

L'art de l'instrumentation enseigne les différents instruments, leur nature, leur timbre, les cas où leur emploi est préférable, leur technique, afin d'éviter aux exécutants des difficultés inutiles ou insurmontables. Il est fort recommandé aux compositeurs d'apprendre, outre la théorie, le maniement effectif d'un instrument de chaque classe d'instruments, cordes, bois et cuivres.

instrumenter [*ins-tru-man-té*] v. n. Faire des contrats, des procès-verbaux et autres actes publics : *les huissiers doivent instrumenter en personne.* Ecrire la partie instrumentale d'une œuvre qui exige le concours de l'orchestre. (On dit mieux ORCHESTRER.)

instrumentiste [*ins-tru-man-tis-te*] n. m. Musicien qui joue d'un instrument.

instudieux, euse [*ins-tu-di-eû, eu-ze*] adj. Qui n'est pas studieux. ANT. **Studieux.**

insu n. m. (préf. *in*, et *su*). Ignorance d'une chose. *A l'insu de* loc. prép., sans qu'on le sache.

insuave adj. Qui n'est pas suave. ANT. **Suave.**

insuavité n. f. Défaut de suavité. ANT. **Suavité.**

insubmersibilité [*mèr*] n. f. Qualité de ce qui est insubmersible.

insubmersible [*mèr*] adj. Qui ne peut pas être submergé : *bateau de sauvetage insubmersible.* ANT. **Submersible.**

insubordination [*si-on*] n. f. Défaut de subordination : *esprit d'insubordination.*

insubordonné, e [*do-né*] adj. Qui a l'esprit d'insubordination, qui manque à la subordination : *soldats, élèves insubordonnés.*

Insubres, peuple de la Gaule Lyonnaise, dont une tribu passa les Alpes et alla fonder Milan, dans la région de l'Italie du Nord appelée plus tard *Insubrie.* (On dit aussi INSUBRIEN, ENNE.)

insubstantiel, elle [*subs-tan-si-èl, è-le*] adj. Qui manque de consistance, de solidité. ANT. **Substantiel.**

insuccès [*suk-sè*] n. m. Manque de succès, échec : *l'insuccès d'une entreprise.* ANT. **Succès.**

insuffisamment [*su-fi-za-man*] adv. D'une manière insuffisante. ANT. **Suffisamment.**

insuffisance [*su-fi-zan-se*] n. f. (de *insuffisant*). Manque de suffisance : *l'insuffisance de la récolte.* Incapacité : *reconnaître son insuffisance. Méd.* Etat d'un organe qui ne remplit pas ses fonctions normales : *insuffisance hépatique. Insuffisance valvulaire*, état des valvules du cœur qui les met hors d'état de remplir intégralement leurs fonctions. ANT. **Suffisance.**

— ENCYCL. *Méd.* Les valvules du cœur et des artères aorte et pulmonaire sont insuffisantes lorsqu'elles ne ferment plus, par leur adossement, leur orifice, et que, par suite, elles laissent refluer le sang dans la cavité d'où celui-ci a été lancé.

L'insuffisance valvulaire succède généralement à une endocardite ; cependant, la syphilis, l'alcoolisme peuvent être incriminés.

Le traitement varie avec la cause ; le repos, les iodures sont indiqués au début. Généralement, l'insuffisance aboutit à l'asystolie.

insuffisant [*su-fi-zan*], **e** adj. Qui ne suffit pas : *nourriture insuffisante.* Qui n'a pas la capacité nécessaire pour remplir les obligations de sa charge : *général insuffisant.* ANT. **Suffisant.**

insufflateur [*su-fla*] n. m. Instrument servant à insuffler dans le larynx et dans les narines de l'air ou des médicaments pulvérulents.


Insufflateurs.

insufflation [*su-fla-si-on*] n. f. Action d'insuffler : *l'insufflation de l'air dans la bouche peut rappeler les noyés à la vie.*

— ENCYCL. On fait, en médecine, des insufflations de poudres comme l'alun, le tanin, etc. Mais, dans certains cas d'asphyxie, on fait des insufflations d'air dans la bouche de l'asphyxié ; il en est de même chez les enfants qui naissent en état de mort apparente. Dans certaines maladies d'oreilles, on fait des insufflations de la trompe d'Eustache par l'insufflateur de Politzer.

insuffler [*su-flé*] v. a. (lat. *insufflare ;* de *in*, dans, et *sufflare*, souffler). Introduire, à l'aide du souffle, un gaz, une vapeur dans quelque cavité du corps : *insuffler de l'air dans la bouche d'un asphyxié.* Gonfler en soufflant : *insuffler une vessie.*

insulaire [*lè-re*] adj. et n. (lat. *insularis ;* de *insula*, île). Habitant d'une île : *les insulaires de Taïti.*

insularité n. f. Etat d'un pays formant une île, ou composé d'îles : *l'insularité du Groenland a été démontrée de nos jours.*

Insulinde, nom donné à l'archipel Indien ou Malaisie. V. MALAISIE.

insultable adj. Qui peut être insulté.

insultant [*tan*], **e** adj. Qui insulte, offense : *mépris, propos insultant.*

insultateur (lat. *insultator*) n. m. Celui qui a l'habitude d'insulter.

insultation [*si-on*] n. f. Action d'insulter. (Vx.)

insulte n. f. (subst. verb. de *insulter*). Outrage, offense, affront, injure en actes et en paroles : *rendre raison d'une insulte.*

insulté, e n. et adj. Personne qui a reçu une insulte : *réconcilier l'insulteur et l'insulté.*

insulter [*té*] v. a. (lat. *insultare ;* de *in*, sur, et *saltare*, sauter). Offenser par des outrages en actes ou en paroles : *insulter une femme.* Attaquer : *les pirates barbaresques insultèrent longtemps les côtes de la Méditerranée.* (Vx.) V. n. Faire une offense outrageante : *insulter aux malheureux, à la raison.*

insulteur n. m. Qui a l'habitude d'insulter. Auteur d'une insulte.

insupportable [*su-por*] adj. Qu'on ne peut supporter, souffrir : *douleur insupportable.* Très importun, ennuyeux : *un enfant insupportable.* ANT. **Supportable.**

insupportablement [*su-por, man*] adv. D'une manière insupportable. ANT. **Supportablement.**

insurgé, e adj. et n. Qui s'est mis en état d'insurrection : *les insurgés vendéens.*

Insurgé (*l'*), célèbre roman autobiographique de J. Vallès, dont le récit de la Commune forme la partie la plus saisissante (1886). Il fait partie d'une sorte de trilogie, avec l'*Enfant* et le *Bachelier.*

insurgence [*jan-se*] n. f. Etat d'insurgé.

insurgents [*jan*] n. m. pl. Nom donné aux Américains qui, dans la guerre de l'Indépendance, prirent parti pour les colonies contre la métropole.

insurger [*jé*] **(s')** v. pr. (lat. *insurgere ;* de *in*, sur, et *surgere*, se lever. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il s'insurgea, nous nous insurgeons.*) Se soulever contre une autorité, un gouvernement.

insurmontable adj. Qui ne peut être surmonté : *péril insurmontable.* ANT. **Surmontable.**

insurmontablement [*man*] adv. D'une manière insurmontable.

insurpassable [*pa-sa-ble*] adj. Qui ne peut être surpassé. ANT. **Surpassable.** (Peu us.)

insurrecteur, trice [*sur-rèk*] adj. et n. Se dit d'une personne qui excite une insurrection.

insurrection [*sur-rèk-si-on*] n. f. Soulèvement contre le pouvoir établi : *l'insurrection de juillet 1830 renversa Charles X.*

insurrectionnel, elle [*sur-rèk-si-o-nèl, è-le*] adj. Qui tient de l'insurrection : *mouvement insurrectionnel.*

insurrectionnellement [*sur-rèk-si-o-nè-le-man*] adv. D'une manière insurrectionnelle.

insusceptible [*sus-sèp*] adj. Qui n'est pas susceptible de. Qui n'a pas de susceptibilité.

intact [*takt'*], **e** adj. (lat. *intactus ;* préf. *in*, et *tactus*, touché). A quoi l'on n'a pas touché, dont on n'a rien retranché : *la somme est encore intacte.* Entier : *édifice intact. Fig.* Qui n'a souffert aucune atteinte morale : *réputation intacte.*

intactile [*tak*] adj. Qui échappe au sens du tact : *la lumière est intactile.* ANT. **Tactile.**

intactilité [*tak*] n. f. Caractère de ce qui est intactile. ANT. **Tactilité.**

intaillable [*ta, ll* mll.] adj. Qui ne peut être taillé : *diamant intaillable.* ANT. **Taillable.**

intaille [*ta, ll* mll., *e*] n. f. (de l'ital. *intaglio*, entamure). Pierre dure gravée en creux : *l'intaille est le contraire du camée.*

— ENCYCL. L'origine des intailles remonte aux premiers jours de la civilisation. On doit aux Egyptiens quelques curieuses intailles. Les Grecs adoptèrent cette forme d'art et la portèrent, comme toutes les autres, à un haut degré de perfection. Ils furent suivis, mais d'assez loin, par les Romains. Parmi les intailles antiques, une grande partie servait de *sceaux* ou de *cachets.* Elles étaient souvent enchâssées dans le chaton des bagues. Une autre partie servait d'amulettes ou de préservatifs auxquels on attachait des vertus contre certains dangers : morsure des serpents, apparition des démons, etc. Le moyen âge ne produisit que de rares et grossières intailles. A la Renaissance, la glyptique d'intailles redevint en honneur, et a toujours été cultivée depuis.


Intaille.

intaillé, e [*ta, ll* mll.] adj. Travaillé à l'intaille : *gemmes intaillées.*

intangibilité n. f. Etat de ce qui est intangible. ANT. **Tangibilité.**

intangible adj. (préf. *in*, et *tangible*). Qui ne peut être touché. (S'emploie surtout au figuré.) ANT. **Tangible.**

intarissable [*ri-sa-ble*] adj. Qui ne peut être tari : *source intarissable. Fig.* Qui ne peut s'épuiser : *imagination, gaieté intarissable.* ANT. **Tarissable.**

intarissablement [*ri-sa-ble-man*] adv. D'une manière intarissable.

integminé [*tègh*] adj. *Bot.* Mot servant à désigner un ovule dont le nucelle est dépourvu de tégument.

intégrabilité n. f. *Math.* Caractère d'une grandeur intégrable.

intégrable adj. *Math.* Qui peut être intégré.

intégral, e, aux adj. (du lat. *integer*, entier). Entier, complet : *instruction intégrale. Math. Calcul intégral*, l'une des parties du calcul infinitésimal qui a pour but l'intégration des fonctions et des équations différentielles. (V. INTÉGRATION.) N. f. Fonction trouvée par intégration. ANT. **Incomplet.**

intégralement [*man*] adv. En totalité.

intégralité n. f. (de *intégral*). Etat d'une chose entière, complète.

intégrant [*gran*], **e** adj. (lat. *integrans*). *Partie intégrante*, qui contribue à l'intégralité d'un tout, comme les bras, les jambes, dans le corps humain.

intégraphe n. m. Instrument permettant de calculer directement les différentes grandeurs et de tracer les graphiques nécessaires à connaître pour les travaux de terrassement.

intégrateur adj. et n. m. Se dit d'un appareil qui totalise les indications continues.

intégration [*si-on*] n. f. *Math.* Action d'intégrer : *l'intégration d'une fonction. Phys. Intégration mentale*, formation de la conscience une et continue, qui constitue la personnalité, la mentalité d'un être défini.

— ENCYCL. *Math.* L'intégration d'une fonction a pour but de trouver une fonction dite *fonction primitive* ou *intégrale*, qui admette pour dérivée la fonction proposée. L'intégration d'une équation différentielle a pour but, étant donné une équation entre une fonction inconnue, la variable dont elle dépend, et une ou plusieurs de ses dérivées (équation différentielle), de trouver cette fonction.

intègre adj. (lat. *integer*). D'une probité absolue ; incorruptible : *juge, homme intègre.* ANT. **Prévaricateur, malhonnête.**

intègrement [*man*] adv. D'une manière intègre. (Peu us.)

intégrer [*gré*] v. a. (lat. *integrare.* — Se conj. comme *accélérer.*) *Math.* Déterminer l'intégrale d'une quantité différentielle : *intégrer une fonction.*

intégristes [*gris-te*] n. m. pl. Nom donné à un parti politique espagnol fondé par Nocedal, qui se sépara, en 1872, de don Carlos. (Les intégristes demandent la soumission de l'Etat à l'Eglise, sans se préoccuper de la forme de gouvernement.)

intégrité n. f. (lat. *integritas*). Etat d'une chose qui a toutes ses parties : *recouvrer l'intégrité d'un dépôt.* Etat d'une chose sans altération. *Fig.* Vertu, qualité d'une personne intègre : *l'intégrité de Michel de l'Hospital était reconnue même de ses ennemis.* ANT. **Prévarication, improbité.**

intégromètre n. m. Instrument permettant d'obtenir immédiatement des intégrales correspondant au volume d'un solide de révolution.

intégument [*man*] n. m. (lat. *integumentum*). Tégument, enveloppe.

intellect [*tèl-lèkt'*] n. m. (lat. *intellectus*). Intelligence, entendement.

intellectif, ive [*tèl-lèk-tif*] adj. Qui se rapporte à l'intellect : *faculté intellective.*

intellection [*tèl-lèk-si-on*] n. f. (lat. *intellectio*). Acte par lequel l'esprit conçoit.

intellectualiser [*tèl-lèk-tu, zé*] v. a. Elever au rang des choses intellectuelles.

intellectualisme [*tèl-lèk, lis-me*] n. m. Doctrine philosophique qui affirme la prééminence de la pensée sur la sensation et la volonté.

intellectualiste [*tèl-lèk, lis-te*] adj. et n. Se dit des partisans de l'intellectualisme et de ce qui s'y rapporte.

intellectualité [*tèl-lèk*] n. f. Qualité des choses intellectuelles.

intellectuel, elle [*tèl-lèk-tu-èl, è-le*] adj. Qui est du ressort de l'intelligence : *faculté intellectuelle.* Spirituel (par oppos. à *matériel*) : *l'âme est une substance intellectuelle. Sens intellectuels.* la vue et l'ouïe, qui nous fournissent le plus grand nombre de représentations du monde extérieur. N. Personne qui a un goût prédominant pour les choses de l'esprit.

Intellectuels allemands (*Manifeste des*). [Le titre allemand est : *An die Kulturwelt !* ce qui signifie aussi bien : *Au monde des intellectuels* que : *Au monde civilisé*]. Manifeste signé en octobre 1914 par quatre-vingt-treize Allemands appartenant aux sciences, aux lettres et aux arts. Ils niaient que l'Allemagne eût provoqué la guerre, qu'elle eût criminellement violé la neutralité de la Belgique, qu'elle fît la guerre au mépris du droit des gens, etc. Quelques intellectuels allemands refusèrent de signer ce document mensonger, dont la rédaction est due au dramaturge et romancier Hermann Sudermann.

intellectuellement [*tèl-lèk-tu-è-le-man*] adv. D'une manière intellectuelle.

intelligemment [*tèl-li-ja-man*] adv. Avec intelligence : *interpréter intelligemment un ordre obscur.* ANT. **Bêtement, stupidement.**

intelligence [*tèl-li-jan-se*] n. f. (lat. *intelligentia ;* de *inter*, entre, et *legere*, choisir). Faculté de connaître, de comprendre : *l'intelligence distingue nettement l'homme des animaux.* Compréhension nette et facile : *avoir l'intelligence vive.* Entente : *avoir l'intelligence des affaires.* Action de comprendre : *pour l'intelligence de ce qui va suivre.* Etre intelligent : *la suprême intelligence.* Accord de sentiments, union réciproque : *vivre en parfaite intelligence.* Entente secrète : *avoir des intelligences dans la place.* ANT. **Bêtise, stupidité.**

— ENCYCL. L'intelligence est une faculté de synthèse et d'ordre, qui ramène à l'unité et à l'identité du *moi* les états psychologiques diffus et éphémères. Elle connaît le monde et elle-même, localise dans le temps les états passés, s'élève du particulier au général, compare les idées par le jugement, enchaîne les idées par le raisonnement, conçoit des rapports constants et nécessaires qu'on appelle *lois*, et constitue la science.

Intelligence (*De l'*), par Taine, ouvrage philosophique où se trouvent développés le système phénoméniste de l'auteur et ses théories sensationnistes sur la connaissance (1870).

intelligent [*tèl-li-jan*], **e** adj. Pourvu de la faculté intellective : *l'homme est un être intelligent.* Adroit, habile : *domestique intelligent.* Qui indique l'intelligence : *regard intelligent.* ANT. **Bête, sot, stupide.**

intelligenti pauca, mots lat. signif. : *A qui sait comprendre, peu de mots suffisent.* Devant certaines personnes, on peut parler à demi-mot.

intelligentiel, elle [*tèl-li-jan-si-èl, è-le*] adj. Qui appartient, qui a rapport à l'intelligence.

intelligibilité [*tèl-li*] n. f. Etat d'une chose intelligible. ANT. **Inintelligibilité.**

intelligible [*tèl-li*] adj. Qui peut être facilement entendu ou compris : *parler à haute et intelligible voix ; discours intelligible. Philos.* Qui n'existe qu'en idée : *les réalités intelligibles.* ANT. **Inintelligible.**

intelligiblement [*tèl-li, man*] adv. D'une manière intelligible : *s'exprimer intelligiblement.* ANT. **Inintelligiblement.**

intempéramment [*tan-pé-ra-man*] adv. D'une manière intempérante.

intempérance [*tan*] n. f. Vice opposé à la tempérance. *Fig.* Excès en tout genre. *Intempérance de langue, de plume*, trop grande liberté qu'on prend en parlant, en écrivant. ANT. **Tempérance.**

intempérant [*tan-pé-ran*], **e** adj. Qui a le vice de l'intempérance : *homme intempérant ; langue intempérante.* ANT. **Tempérant.**

intempéré, e [*tan*] adj. Déréglé. ANT. **Tempéré.**

intempérément [*tan-pé-ré-man*] adv. D'une manière intempérée.

intempérie [*tan-pé-ri*] n. f. (du préf. *in*, et du lat. *temperies*, saison tempérée). Dérèglement de l'air, de la température : *les intempéries des saisons. Par ext.* Mauvais temps : *braver les intempéries.*

intempestif [*tan-pès-tif*], **ive** adj. (lat. *intempestivus ;* de *in*, non, et *tempestas*, saison). Qui n'est pas fait dans un moment opportun : *arrivée intempestive.* ANT. **Opportun.**

intempestivement [*tan-pès-ti-ve-man*] adv. D'une manière intempestive. ANT. **Opportunément.**

intempestivité [*tan-pès-ti*] n. f. Etat de ce qui est intempestif. ANT. **Opportunité.**

in temporalibus, m. lat. signif. : Dans les choses temporelles : *la disparition des Etats pontificaux a supprimé le pouvoir des papes in temporalibus.*

in tempore opportuno, m. lat. signif. : En temps convenable : *ce secours m'est venu in tempore opportuno.*

intenable adj. Où l'on ne peut se tenir, se défendre : *position intenable.* ANT. **Tenable.**

intendance [*tan*] n. f. Fonction d'intendant. Charge d'un intendant préposé à un service public. Sous l'ancien régime, division territoriale à laquelle un intendant était préposé. Direction, administration. *Intendance militaire*, corps de fonctionnaires militaires chargés de l'administration et de la comptabilité de la guerre. Bureaux de cette administration.

— ENCYCL. *Milit.* Le corps de l'intendance a remplacé celui des commissaires des guerres et des inspecteurs aux revues. Il comprend des intendants, des sous-intendants et des adjoints. Les intendants (un par corps d'armée) sont assimilés aux généraux de brigade. Le corps se recrute au concours parmi les capitaines et les chefs de bataillon ou d'escadron de toutes armes. Le service de l'intendance comprend ceux de la solde, des subsistances, habillement, harnachement, marches, transports, etc. Ils passent des revues d'effectif, procèdent à des recensements ou inventaires de magasins, etc.

Le personnel d'exécution du service de l'intendance comporte trois catégories d'officiers d'administration : ceux des bureaux de l'intendance, des subsistances, de l'habillement et campement.

intendant [*tan-dan*] n. m. (du lat. *intendens*, qui surveille). Personne qui est chargée de régir des biens, une maison. Fonctionnaire dirigeant un service public. Dans l'ancienne France, délégué civil qui exerçait dans une province l'inspection sur les divers services généraux. *Intendant militaire, intendant général*, officiers généraux chargés de pourvoir aux besoins d'un corps d'armée ou d'une armée.

— ENCYCL. *Hist.* Les intendants furent, au XVIIe et au XVIIIe siècle, les agents les plus directs et les plus efficaces de l'absolutisme monarchique. On rapporte quelquefois à Richelieu le mérite de leur création ; en réalité, il faut chercher l'origine de leur création dans les *chevauchées des maîtres des requêtes* organisées par les ordonnances de François Ier et de Henri II. Les maîtres des requêtes avaient commission du roi de régler en son nom et sans appel dans telle ou telle province toutes les questions d'administration, de justice, de finances, etc. Ce sont ces *légats* de l'autorité royale dont Richelieu généralisa l'emploi, et leurs missions, d'abord provisoires, devinrent permanentes sous le règne de Louis XIV, en même temps qu'ils recevaient leur titre officiel d'*intendants de police, de justice et de finances*, qui montre bien l'étendue et la réalité de leurs pouvoirs en face de l'autorité, devenue toute décorative, des gouverneurs de province. Les intendants correspondaient directement avec les secrétaires d'Etat, levaient les milices, répartissaient la taille, faisaient exécuter les travaux d'intérêt public, dirigeaient la police et la maréchaussée, etc. Certains, au XVIIIe siècle, se firent remarquer par leur habilité administrative et leur sens de l'intérêt général : ainsi Turgot, dans le Limousin ; d'Etigny, dans le Languedoc ; Bertier de Sauvigny, dans l'Ile-de-France, etc.

intendante [*tan*] n. f. Femme d'un intendant. Supérieure de certains couvents de femmes.

intense [*tan-se*] adj. (lat. *intensus*). Grand, fort, vif, extrême en son genre : *les froids, les chaleurs intenses de l'hiver sibérien.* ANT. **Faible.**

intensif, ive [*tan*] adj. Qui a le caractère de l'intensité. *Culture intensive*, culture qui accumule le travail et le capital sur un terrain relativement restreint. *Gramm.* Qui renforce l'idée de l'action : *verbe intensif ; particule intensive.*

intensifier [*tan-si-fi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Rendre plus intense.

intensité [*tan*] n. f. (de *intense*). Degré d'activité, de puissance : *mesurer l'intensité d'un courant électrique ; intensité d'une force. Intensité d'un son*, qualité du son qui nous fait distinguer un son fort d'un son faible : *l'intensité d'un son dépend de l'amplitude des vibrations.*

intensivement [*tan, man*] adv. D'une manière intensive.

intenter [*tan-té*] v. a. (lat. *intentare.*) Entreprendre, formuler devant la justice : *intenter un procès.*

intention [*tan-si-on*] n. f. (lat. *intentio ;* de *in*, vers, et *tendere*, tendre). Dessein délibéré d'accomplir tel ou tel acte : *l'intention ne suffit pas à créer le délit.* Désir, volonté : *l'intention de votre père est que. A l'intention de* loc. prép., en l'honneur de, pour le profit de. *Chir. Réunion par première intention*, réunion par accollement, aussi rapidement que possible, des lèvres d'une plaie non septique et notamment d'une incision chirurgicale. PROV. : **L'intention est réputée pour le fait,** l'action qu'on a voulu faire doit être considérée comme si elle était faite, au point de vue du mérite ou du démérite. **L'enfer est pavé de bonnes intentions,** les bonnes intentions ne suffisent pas quand aucun acte ne les suit, ou lorsqu'elles produisent un résultat fâcheux.

— ENCYCL. *Phil.* En morale, l'intention est la fin qui dirige l'action ; c'est elle et non le résultat de l'acte, qui, selon Kant, fait la valeur morale de nos actions.

— *Dr.* En matière pénale, l'*intention* se confond avec la volonté, laquelle est un élément constitutif de la culpabilité. Cependant, en ce qui concerne les contraventions de simple police, le fait en lui-même constitue la contravention, abstraction faite de l'intention.

En matière civile, où ne sont en cause que des dommages-intérêts, l'intention n'est pas regardée comme l'élément essentiel de la responsabilité ; mais le fait qui a causé à autrui un dommage entraîne la responsabilité de l'auteur même en dehors de toute intention de nuire. V. QUASI-DÉLIT.

intentionnalité [*tan-si-o-na*] n. f. Caractère intentionnel.

intentionné [*tan-si-o-né*], **e** adj. Qui a une certaine intention : *bien, mal intentionné.*

intentionnel, elle [*tan-si-o-nèl, è-le*] adj. Qui concerne l'intention, qui révèle une intention : *erreur intentionnelle.* ANT. **Involontaire.**

intentionnellement [*tan-si-o-nè-le-man*] adv. Avec intention : *changer intentionnellement d'itinéraire.* ANT. **Involontairement.**

in tenui labor, m. lat. signif. : *Mince est le sujet.* Début du quatrième livre des *Géorgiques*, où Virgile annonce qu'il va parler des abeilles, et il ajoute aussitôt : *at tenuis non gloria*, mais la gloire qui en est le fruit n'est pas petite.

inter [*tèr*] prép. lat. signif. *entre*, et qui est employée comme préfixe dans la composition de certains mots français.

interallié, e adj. Concernant les Alliés, les nations de l'Entente pendant la Grande Guerre : *le bureau d'informations interallié.*

interambulacraire [*tèr-an, krè-re*] adj. Qui se rapporte à un interambulacre.

interambulacre [*tèr-an*] n. m. Espace compris entre deux ou plusieurs rangées d'ambulacres ou entre des plaques ambulacraires.

interars [*tèr-ars*] n. m. Partie du corps d'un cheval placée entre les deux ars.

Inter artes et naturam (*Entre les arts et la nature*), par Puvis de Chavannes, peinture décorative du musée de Rouen (1890), où le peintre a voulu synthétiser les aspects de la nature normande et le caractère réfléchi des artistes et penseurs formés au milieu de cette nature.



Inter artes et naturam, peinture de Puvis de Chavannes.

interarticulaire [*tèr-ar, lè-re*] adj. Qui est dans une articulation ; se dit des cartilages placés sur les surfaces articulaires des os.

interatomique [*tè-ra*] adj. Situé entre les atomes : *espaces interatomiques.*

interbranchial, e, aux [*tèr*] adj. Qui est compris entre les branchies.

intercadence [*tèr-ka-dan-se*] n. f. (lat. *inter*, entre, et *cadere*, tomber). *Méd.* Pulsation surnuméraire du pouls, qui se produit entre deux pulsations normales.

intercadent [*tèr-ka-dan*], **e** adj. *Méd.* Se dit du pouls lorsqu'il offre des intercadences.

intercalaire [*tèr-ka-lè-re*] adj. (lat. *intercalaris*). Se dit du jour que l'on ajoute au mois de février, dans les années bissextiles. *Lune intercalaire*, treizième lune qui se trouve dans une année, de trois ans en trois ans.

intercalateur [*tèr-ka*] n. m. Celui qui fait une intercalation.

intercalation [*tèr, si-on*] n. f. Action d'intercaler. Addition d'un jour, dans le mois de février, aux années bissextiles. *Par ext.* Addition, après coup, d'un mot, d'une ligne, dans un acte ; d'un article dans un compte ; d'un objet quelconque dans un ensemble, etc.

intercaler [*tèr-ka-lé*] v. a. (lat. *intercalare*). Ajouter un jour au mois de février, de quatre ans en quatre ans. *Par ext.* Ajouter après coup quelque chose dans un ensemble.

intercapillaire [*tèr-ka-pi-lè-re*] adj. Qui est entre les vaisseaux capillaires.

intercédent [*tèr-sé-dan*], **e** adj. (du lat. *intercedens*, qui vient entre). Se dit d'un pouls qui semble disparaître par intervalle.

intercéder [*tèr-sé-dé*] v. n. (lat. *intercedere ;* de *inter*, entre, et *cedere*, venir. — Se conj. comme *accélérer.*) Intervenir pour obtenir le pardon de quelqu'un : *les vestales pouvaient quelquefois intercéder pour obtenir la grâce des condamnés à mort.*

intercellulaire [*tèr-sè-lu-lè-re*] adj. Qui est placé entre les cellules.

intercepter [*tèr-sèp-té*] v. a. (lat. *intercipere ;* de *inter*, entre, et *capere*, prendre). Arrêter au passage : *les nuages interceptent les rayons du soleil.* S'emparer, par surprise, de ce qui est envoyé à quelqu'un : *intercepter une lettre. Math.* Prendre entre : *un angle au centre a même mesure que l'arc intercepté par ses côtés.*

interception [*tèr-sèp-si-on*] n. f. (de *intercepter*). Interruption du cours direct d'une chose.

intercesseur [*tèr-sè-seur*] n. m. (lat. *intercessor*). Qui intercède.

intercession [*tèr-sè-si-on*] n. f. (lat. *intercessio*). Action d'intercéder : *l'intercession des tribuns de la plèbe, à Rome, empêchait le vote des lois.*

interchangeable [*tèr, ja*] adj. Se dit des choses qui peuvent être mises à la place les unes des autres : *machine à pièces interchangeables.*

intercident, e adj. Syn. de INTERCADENT, E.

intercirculation n. f. *Ch. de f.* Circulation entre les compartiments d'une voiture ou entre les voitures d'un train.

intercis [*tèr-si*] adj. (lat. *intercisus*). Se disait des martyrs dont le corps avait été dépecé : *Saint Jacques l'Intercis.*

interclaviculaire [*tèr, lè-re*] adj. *Anat.* Qui est placé entre les clavicules.

interclubs [*tèr-kleub*] adj. invar. Se dit d'une épreuve à laquelle participent plusieurs clubs : *cross-country interclubs.*

intercolonial, e, aux [*tèr*] adj. Qui a lieu entre les colonies : *commerce intercolonial.*

intercommunion [*tèr-ko-mu*] n. f. Union, relations officielles entre plusieurs Eglises.

interconfessionnalisme [*tèr-kon-fè-si-o-na-lis-me*] n. m. Union de doctrine entre divers groupes religieux.

interconfessionnel, elle [*tèr-kon-fè-si-o-nèl, è-le*] adj. Qui a rapport à l'interconfessionnalisme.

intercontinental, e, aux [*tèr, nan*] adj. Qui a lieu entre deux continents : *câble télégraphique intercontinental.*

intercostal [*tèr-kos-tal*], **e, aux** adj. (lat. *inter*, entre, et *costa*, côte). Qui est entre les côtes : *muscles intercostaux ; névralgie intercostale.*

intercotidal, e, aux adj. Se dit de la zone des côtes marines qui n'est couverte d'eau qu'aux grandes marées.

intercourse [*tèr*] n. f. Droit réciproque accordant aux navires de deux nations la libre pratique de certains ports soumis à la domination de ces puissances.

intercristal [*tèr-kris-tal*] n. m. Cristal incrusté et niellé d'argent.

intercurrence [*tèr-kur-ran-se*] n. f. (de *intercurrent*). Alternatives, variations : *les intercurrences des vents d'est et d'ouest.*

intercurrent [*tèr-kur-ran*], **e** adj. du lat. *inter*, entre, et *currens*, qui court). Qui survient pendant la durée d'une autre chose. *Méd. Maladie intercurrente*, qui se déclare au cours d'une autre maladie.

intercutané, e [*tèr*] adj. (du lat. *inter*, entre, et *cutis*, peau). Qui se trouve entre la chair et la peau.

interdentaire [*tèr-dan-tè-re*] adj. Qui est entre les dents : *espace interdentaire.*

interdépartemental, e, aux [*tèr, man*] adj. Qui a lieu entre plusieurs départements.

interdépendance [*tèr-dé-pan*] n. f. Situation des Etats dont un droit d'indépendance se trouve limité par suite des exigences de la communauté internationale.

interdiction [*tèr-dik-si-on*] n. f. (lat. *interdictio*). Défense, prohibition : *interdiction d'un genre de commerce. Dr.* Etat d'une personne majeure qui a perdu par suite d'un jugement la libre disposition de ses biens : *demander l'interdiction d'un prodigue. Interdiction légale*, privation de l'exercice des droits civils. ANT. **Permission, autorisation.**

— ENCYCL. *Interdiction civile* ou *judiciaire.* L'interdiction civile est une mesure de précaution prise dans l'intérêt même de ceux qu'elle frappe.

Peuvent être interdites les personnes qui sont dans un état d'imbécillité, de démence ou de fureur.

Les personnes qui peuvent requérir l'interdiction sont, en général, les membres de la famille, les parents, héritiers présomptifs ou non des malades qu'il s'agit de faire interdire. Le ministère public lui-même doit réclamer l'interdiction quand il s'agit de fous furieux, l'ordre public étant intéressé en pareil cas à ce qu'il soit pris des mesures de sûreté.

Le parent qui provoque l'interdiction doit présenter à cette fin une requête au tribunal de la personne qu'il veut faire interdire.

L'individu frappé d'un jugement d'interdiction est assimilé à un mineur. L'administration de ses biens et la garde de sa personne sont confiées à un tuteur, qui le représente dans tous les actes de la vie civile. Le mari est de droit tuteur de la femme interdite ; la femme peut être nommée tutrice de son mari. Toute personne autre que les époux, les ascendants et les descendants peut se faire décharger de la tutelle au bout de dix ans. L'incapacité de l'interdit est complète, et elle vicie tous les contrats quelconques qu'il a pu passer, tout testament qu'il a pu faire, sans qu'il y ait à rechercher si ces contrats l'ont ou non lésé. L'interdiction cesse avec les causes qui l'ont fait prononcer, à la suite d'une procédure identique. Ce n'est qu'après le jugement ordonnant la mainlevée de l'interdiction, que l'interdit reprend l'exercice complet de ses droits.

Quant à la demi-interdiction, qui consiste à donner à une personne un conseil judiciaire, v. CONSEIL JUDICIAIRE.

Interdiction légale. C'est la privation de l'exercice des droits civils, attachée par la loi aux peines criminelles, à l'exception de celle du bannissement. Elle constitue une peine accessoire. Elle se distingue de l'interdiction judiciaire, notamment en ce que les revenus de l'interdit judiciaire doivent être employés à adoucir son état, tandis que l'interdit légal ne peut disposer d'aucune somme pour atténuer la rigueur de sa condamnation.

Interdiction de séjour. Cette peine a remplacé (loi du 27 mai 1885, sur les récidivistes) le renvoi sous la surveillance de la haute police. Elle consiste dans la défense faite au condamné libéré, sous peine d'emprisonnement, de paraître, sa détention terminée, dans les lieux dont l'interdiction lui est signifiée par le gouvernement.

Interdiction des droits civils, civiques et de famille. V. DROIT, etc.

interdigital, e, aux [*tèr*] adj. Qui est placé entre les doigts : *l'espace interdigital est pourvu d'une membrane chez les palmipèdes.*

interdire [*tèr*] v. a. (lat. *interdicere*. — Se conj. comme *dire*, excepté à la 2e pers. pl. de l'indic. prés. : *vous interdisez*, et de l'impér. : *interdisez*.) Défendre quelque chose à quelqu'un : *le médecin lui a interdit l'usage du vin.* Frapper d'interdit : *interdire un prêtre.* Défendre la célébration du culte dans certains lieux : *interdire une église.* Oter à quelqu'un la libre disposition de ses biens : *interdire un prodigue.* Etonner, faire perdre contenance : *la peur l'avait tout interdit.* ANT. **Permettre, autoriser.**

interdit [*tèr-di*] n. m. (lat. *interdictum*). Sentence défendant à un clerc l'exercice des fonctions de son ordre, ou interdisant l'exercice du culte dans un lieu déterminé : *mettre un prêtre en interdit ; le pape Grégoire V mit en interdit le royaume de Robert le Pieux.* Déclaration faite par le préteur à l'occasion d'une contestation entre particuliers.

— ENCYCL. *Dr. rom.* Par l'interdit, le préteur ordonnait ou défendait de faire quelque chose. Si les parties s'entendaient pour appliquer le principe posé dans l'interdit, l'affaire en restait là ; dans le cas contraire, la partie lésée s'adressait de nouveau au préteur, pour obtenir une action ordinaire.

— *Rel. cath.* Les canonistes distinguent l'*interdit local*, prononcé contre un lieu, et l'*interdit personnel*, qui frappe les personnes.

Au moyen âge, l'interdit local entraînait la défense de célébrer les offices, d'administrer les sacrements de l'eucharistie, de l'ordre et de l'extrême-onction ; les cloches restaient muettes ; on obstruait avec des amas de broussailles la porte de l'église, etc. A partir du règne du pape Martin V, la rigueur de ces prescriptions fut très atténuée.

L'interdit personnel est la défense pour un laïque d'assister aux offices de l'église, pour un clerc de remplir les devoirs de sa fonction. L'*interdit général* peut frapper tout un clergé, toute une nation. C'est ainsi que la France fut plusieurs fois mise en interdit, notamment sous le règne de Robert le Pieux, sous Philippe Auguste, sous Philippe le Bel.

Interdit (*l'*), tableau de J.-P. Laurens (1875), représentant le parvis d'une église interdite, dont le porche, obstrué par des fagots d'épines et de bois mort, a son tympan tendu d'un crêpe. Devant pourrissent deux cadavres, en attendant l'heure de la rémission. Œuvre ferme, exacte et sobre. (V. p. 1168.)

interdit [*tèr-di*], **e** adj. Se dit d'une personne qui est sous le coup de l'interdiction : *prêtre interdit.* Personne qui ne sait que dire, qui perd contenance : *demeurer tout interdit.* N. m. : *les interdits sont assimilés aux mineurs.*

interépineux, euse [*neû, eu-ze*] adj. *Anat.* Se dit des organes situés entre les apophyses épineuses des vertèbres : *muscles interépineux.*

intéressant [*rè-san*], **e** adj. Qui offre de l'intérêt, digne d'attention : *nouvelle intéressante.* Qui a du charme : *figure intéressante.* Qui inspire de l'intérêt : *personne intéressante. Fam. Etat intéressant, position intéressante*, état d'une femme enceinte. ANT. **Insignifiant, ennuyeux.**

intéressé, e [*rè-sé*], adj. Qui a intérêt à une chose : *être intéressé dans une affaire.* Trop attaché à ses intérêts, égoïste, avare : *un ami intéressé.* Inspiré par un intérêt égoïste : *service intéressé.*

> Ceux qui de nous servir se montrent empressés
> Nous prodiguent parfois des soins intéressés.
> LACHAMBEAUDIE.

N. Personne qui a intérêt à une chose : *prévenir les intéressés.* ANT. **Désintéressé.**

intéresser [*rè-sé*] v. a. (de *intérêt*). Faire entrer quelqu'un dans une affaire, en lui attribuant une part dans le bénéfice : *intéresser un employé aux bénéfices.* Importer : *cela m'intéresse.* Concerner spécialement : *loi qui intéresse les industriels.* Inspirer de l'intérêt, de la bienveillance, de la compassion : *ce jeune homme m'intéresse ; intéresser le public à un accusé.* Captiver l'esprit, toucher, émouvoir : *cette lecture m'intéresse.* Atteindre, blesser : *coup d'épée qui a intéressé le poumon.* **S'intéresser** v. pr. Prendre intérêt à.

intérêt [*rè*] n. m. (du lat. *interest*, il importe). Ce qui importe à l'utilité de quelqu'un : *c'est l'intérêt qui le guide.* Bénéfice qu'on retire de l'argent prêté : *placer son argent à 4,5 ou 6 0/0 d'intérêts.* Droit éventuel à des bénéfices : *avoir des intérêts dans une entreprise. Intérêt simple*, intérêt perçu sur un capital fixe non accru de ses intérêts. *Intérêt composé*, celui qui est perçu sur un capital formé du capital primitif accru de ses intérêts accumulés, et portant eux-mêmes intérêt jusqu'à l'époque de l'échéance. *Fig.* Désir du bonheur de quelqu'un, tendre sollicitude pour lui : *ressentir un vif intérêt pour quelqu'un.* Ce qui, dans un ouvrage, charme l'esprit et touche le cœur : *histoire pleine d'intérêt. Dommages et intérêts*, v. DOMMAGE.

— ENCYCL. *Dr.* Le prêt à intérêt est le prêt à consommation dans lequel le prêteur stipule un dédommagement pour la privation momentanée de sa chose : ce dédommagement s'appelle *intérêt.* L'*usure*, c'est l'exagération de l'intérêt.

Le taux de l'*intérêt légal* de l'argent est variable en matière civile, comme en matière commerciale ; l'*intérêt conventionnel* en matière civile est libre, à la condition de ne pas dépasser un certain chiffre. Aucune restriction ne limite le taux de l'intérêt en matière commerciale. La limitation du taux de l'intérêt n'atteint que les prêts d'argent ; le prix des denrées ou autres choses mobilières est donc sous le régime de la liberté absolue ; toutefois, les actes qui ont pour but de déguiser un prêt à intérêt (contrat *pignoratif*) sont soumis à la loi. V. USURE.

Le taux de l'intérêt conventionnel doit être fixé par écrit.

Dans les liquidations d'intérêts, l'année est comptée conformément au calendrier grégorien, c'est-à-dire que chaque jour représente 1/365 du taux de l'intérêt d'un an, ou 1/366 si l'année est bissextile. Le point de départ des intérêts est déterminé par les conventions, jugements et autres actes d'où résultent les droits des créanciers, ou conformément à la loi.

Les intérêts, dus au moins pour une année entière, sont productifs d'intérêts lorsqu'ils résultent d'une convention spéciale ou d'une demande en justice. En matière de fermages, loyers, arrérages de rentes perpétuelles ou viagères, restitution de fruits, intérêts payés par un tiers au créancier en acquit du débiteur, la restriction n'est pas applicable ; les revenus échus produisent intérêts du jour de la demande ou de la convention. En matière de compte courant, le solde reporté à nouveau est productif d'intérêt quant au capital et quant aux intérêts qui y sont compris. La capitalisation des intérêts porte le nom d' *natocisme*. V. ce mot.

Le créancier d'une somme d'argent a droit, en cas de retard, à titre de dommages-intérêts, à des intérêts de retard ou *moratoires* au taux légal, et sans avoir besoin de justifier d'un préjudice subi. Ces intérêts sont dus du jour de la sommation de payer, à moins que la loi ne les fasse courir de plein droit.

Si le débiteur en retard est de mauvaise foi, le créancier peut obtenir, outre les intérêts moratoires, des dommages-intérêts.

S'il n'est pas question d'intérêts dans un acte, les intérêts ne sont pas dus, lors même que le débiteur payerait après l'échéance.

— *Arithm. Intérêts simples. a* désignant le capital placé, *t* le temps (en années ou fraction d'année) pendant lequel il est resté placé, *r* le taux, c'est-à-dire l'intérêt de 100 francs que l'on suppose placés pendant un an, I l'intérêt produit, on démontre que $I = \frac{art}{100}$; c'est la formule des intérêts simples. Elle permet de résoudre l'un quelconque des quatre problèmes qui peuvent se poser suivant que l'une des grandeurs I, *a*, *r*, *t* est inconnue, les trois autres étant connues.

Intérêts composés. a étant le capital placé, *r* l'intérêt de 1 franc par an, *n* le nombre d'années pendant lesquelles le capital est resté placé, A ce qu'est devenu ce capital après ces *n* années, on démontre que $A = a(1+r)^n$; c'est la formule des intérêts composés.

Si le capital reste placé pendant un nombre exact d'années *n* et une fraction $\frac{p}{q}$ d'années, la formule devient : $A = a\,(1+r)^n \left(1+\frac{pr}{q}\right)$.

interfasciculaire [*tèr-fa-si-ku-lè-re*] adj. *Anat.* Qui est situé entre les faisceaux.

interférence [*tèr-fé-ran-se*] n. f. (de *interférent*). *Physiq.* Phénomène résultant de la combinaison de deux mouvements vibratoires : *Fresnel a expliqué le phénomène des interférences.*

— ENCYCL. Lorsqu'on met en présence des rayons lumineux émanant de deux sources voisines, il suffit de recevoir la lumière sur un écran pour constater l'existence de franges rectilignes blanches, noires et colorées. Un certain nombre d'appareils permettent de réaliser les conditions nécessaires à la production du phénomène ; les deux mouvements ondulatoires provenant des sources (V. ONDULATION) peuvent, en de certains points, donner un minimum d'intensité lumineuse, en d'autres un maximum : on dit qu'il y a *interférence.* Le même phénomène se produit pour certaines ondes sonores qui se propagent simultanément : il se produit le phénomène de *battement*, c'est-à-dire que l'intensité du son perçu est variable avec le temps.

interférent [*tèr-fé-ran*], **e** adj. (du lat. *inter*, entre, et *ferre*, porter). Qui présente le phénomène de l'interférence : *rayons interférents.*

interférentiel, elle [*tèr-fé-ran-si-el, è-le*] adj. Qui a rapport aux interférences.

interférer [*tèr-fé-ré*] v. n. (du lat. *inter*, entre, et *ferre*, porter. — Se conj. comme *accélérer*.) Produire des interférences.

interférographe n. m. Instrument pour étudier les franges d'interférences.

interfibrillaire [*tèr-fi-bril-lè-re*] adj. Qui se trouve entre les fibrilles.

interfoliacé, e [*tèr*] adj. Se dit des fleurs qui naissent alternativement entre chaque couple de feuilles opposées.

interfoliage [*tèr*] n. m. Action d'interfolier un livre.

interfoliaire [*tèr, è-re*] adj. *Bot.* Se dit des organes placés dans l'intervalle des feuilles opposées.

interfolier [*tèr-fo-li-é*] v. a. (du lat. *inter*, entre, et *folium*, feuille. — Se conj. comme *prier*.) Insérer des feuillets blancs entre les pages d'un livre.

interganglionnaire [*tèr, o-nè-re*] adj. Qui est situé entre les ganglions.

interglaciaire [*tèr, è-re*] adj. Se dit des formations apparues entre deux extensions glaciaires.

intérieur, e adj. (lat. *interior*). Qui est au-dedans : *cour intérieure. Fig.* Qui se rapporte à l'âme, à la nature morale : *sentiments intérieurs.* N. m. La partie de dedans : *l'intérieur du corps.* Partie d'une diligence, entre le coupé et la rotonde ; partie couverte d'un wagon, d'un omnibus. Partie centrale d'un pays. Pays lui-même, par opposition aux pays étrangers. Domicile privé. Vie de famille : *aimer son intérieur.* En temps de guerre, partie du territoire qui ne fait pas partie de la zone des armées. *Peint.* Tableau de genre, représentant les parties intérieures d'un édifice, et souvent une scène de la vie domestique. (Citons l'*Intérieur d'une bergerie*, par Jacque [v. p. 1167] ; l'*Intérieur d'une cuisine*, par Drolling [v. p. 1167] ; etc.) ANT. **Extérieur.**

Intérieur (*ministère de l'*). Appelé à remplacer l'ancien ministère de la maison du roi, le ministère de l'intérieur comprend, en dehors du cabinet du ministre et de l'inspection générale des services administratifs, les grandes directions suivantes :

Direction du personnel, dont relèvent les préfets, sous-préfets, etc., les élections, les affaires politiques proprement dites, les institutions de prévoyance ;

Direction de l'administration départementale et communale ;

Direction de l'administration pénitentiaire ;

Enfin, direction de la sûreté générale.

Auprès de ces directions ont été constitués des conseils et comités : le conseil supérieur de l'assistance publique, le comité supérieur de protection des enfants du premier âge, le comité consultatif d'hygiène publique de France, le comité supérieur des prisons, etc.

intérieurement [*man*] adv. Au dedans : *fruit gâté intérieurement.* Dans l'âme : *se moquer intérieurement des sottises d'un fat.* ANT. **Extérieurement.**

intérim [*rim'*] n. m. (du lat. *interim*, pendant ce temps-là). Espace de temps pendant lequel une fonction est remplie par un autre que par le titulaire. Exercice d'une charge pendant l'absence du titulaire : *faire un intérim. Par intérim* loc. adv., provisoirement : *ministre par intérim.*

Intérim d'Augsbourg (l'), règlement de pacification religieuse imposé par Charles-Quint aux catholiques et aux protestants d'Allemagne, promulgué à Augsbourg le 15 mai 1548.

intérimaire [*mè-re*] adj. Qui a lieu, qui s'exerce par intérim : *fonctions intérimaires.* N. : Personne qui fait l'intérim. ANT. **Titulaire.**

intérimairement [*mè-re-man*] adv. D'une manière intérimaire.

intérimat [*ma*] n. m. Etat de celui qui exerce des fonctions par intérim. (Peu us.)

intériorité n. f. Qualité de ce qui est intérieur. ANT. **Extériorité.**

interjacent [*san*], **e** adj. Qui est situé entre certains objets.

interjectif [*tèr-jèk-tif*], **ive** adj. Qui tient lieu d'une interjection : *locution interjective.*

interjection [*tèr-jèk-si-on*] n. f. (lat. *interjectio* ; de *interjicere*, jeter entre). *Gramm.* Partie du discours, comprenant les explications qui servent à exprimer les différents mouvements de l'âme, comme *ah! hélas! chut! bravo!* etc. *Dr.* Action d'interjeter : *interjection d'appel.*

— ENCYCL. L'interjection est un terme invariable, isolé, complet par lui-même, qui n'a aucune espèce de relation avec les autres mots, entre lesquels il est comme *jeté* pour exprimer les mouvements vifs et subits de l'âme. Certains mots peuvent accidentellement devenir interjections : *Alerte! Allons! Ciel! Courage! Dieu! Malheur! Miséricorde! Silence!* etc.

interjectionnel, elle [*tèr-jèk-si-o-nèl, è-le*] adj. Qui a le caractère de l'interjection.

interjectivement [*tèr-jèk, man*] adv. Avec interjection.

interjeter [*tèr-je-té*] v. a. (Prend deux *t* devant une syllabe muette : *il interjettera.*) Introduire. *Dr. Interjeter appel*, appeler d'un jugement. *Gramm.* Introduire sous forme de proposition incidente.

Interlaken, bourg de Suisse, au pied des Alpes Bernoises, entre les lacs de Thoune et de Brienz ; 2.950 h. Station d'été très fréquentée et centre des excursions dans les Alpes Bernoises.

interlignage [*tèr*] n. m. Action ou manière d'interligner.

interligne [*tèr*] n. m. Espace qui est entre deux lignes écrites ou imprimées. Ecriture entre ces deux lignes : *la loi interdit les interlignes sur les minutes des actes notariés.* N. f. *Typogr.* Lame de métal, ou de bois, qui sert à espacer les lignes composées.

— ENCYCL. *Dr.* Les interlignes sont interdits dans la rédaction des actes authentiques. Les compléments ou redressements font l'objet de renvois en marge, approuvés par le notaire ou par les parties ; les mots supprimés sont déclarés nuls, et le surplus conserve sa validité. Dans les actes sous seing privé, les mots interlignés écrits de la même main que le reste de l'acte ne sont pas nuls.

interligner [*tèr-li-gné*] v. a. Ecrire dans les interlignes. *Typogr.* Séparer par des interlignes.

interlinéaire [*tèr, è-re*] adj. Qui est écrit dans l'interligne : *traduction interlinéaire.*

interlinéation [*tèr, si-on*] n. f. Ce qui est écrit entre les lignes.

interlobaire [*tèr, bè-re*] adj. Qui est entre les lobes d'un organe.

interlobulaire [*tèr, lè-re*] adj. Qui est entre les lobules d'un organe.

interlocuteur, trice [*tèr*] n. (du lat. *inter*, entre, et *locutum*, supin de *loqui*, parler). Toute personne conversant avec une autre. Personne qui figure dans un dialogue : *Alcibiade est un des interlocuteurs habituels des* Dialogues *de Platon.*

interlocution [*tèr, si-on*] n. f. (de *interlocuteur*). Discours de personnes qui conversent ensemble. *Dr.* Jugement par lequel on prononce un interlocutoire : *arrêt d'interlocution.*

interlocutoire [*tèr*] n. m. Décision judiciaire qui, avant de statuer sur le fond, ordonne des mesures propres à préparer la solution de l'affaire. Adj. Se dit de la preuve ordonnée : *preuve interlocutoire.*

— ENCYCL. *Dr.* L'appel d'un jugement interlocutoire peut être interjeté avant le jugement définitif. Il est suspensif, si le jugement ne prononce pas l'exécution provisoire.

interlocutoirement [*tèr, man*] adv. Dans la forme des décisions interlocutoires.

interlope [*tèr*] adj. (angl. *interloper*). Qui trafique en fraude. Qui se fait en fraude : *navire, commerce interlope. Fig.* Equivoque, suspect : *monde, maison interlope.* N. m. Navire marchand qui trafique en fraude.

interloquer [*in-ter-lo-ké*] v. a. (du lat. *interloqui*, interrompre). Soumettre à un interlocutoire. *Fig.* et *fam.* Embarrasser, interdire : *cette réplique l'a interloqué.*

interlude [*tèr*] n. m. (du lat. *inter*, entre, et *ludus*, jeu). *Théâtr.* Ancienne espèce d'intermède, dramatique ou musical. *Musiq.* Partie incidente de la fugue, qui s'appelle en réalité *divertissement.*

interlunaire [*tèr-lu-nè-re*] adj. Qui se rapporte à l'interlune.

interlune [*tèr*] n. m. Temps qui commence un peu avant et finit un peu après la nouvelle lune, et pendant lequel l'astre reste invisible.

intermariage [*tèr*] n. m. Mariage entre personnes de la même famille.

intermaxillaire [*tèr-mak-sil-lè-re*] adj. Qui est placé entre les os maxillaires.

intermède [*tèr*] n. m. (ital. *intermedio ;* du lat. *inter*, entre, et *medius*, qui est au milieu). Ce qui est placé entre deux choses, et permet à l'une d'agir sur l'autre : *les nerfs sont l'intermède qui unit l'âme au corps. Pharm.* Substance que l'on fait intervenir dans la préparation d'un médicament, soit pour en faciliter la division, soit pour faciliter le mélange de ses composants. Divertissement (chœur, ballet, danse, cérémonie, léger ouvrage dramatique ou musical) entre deux pièces d'une représentation théâtrale : *intermède musical.* Anciennem. petit opéra. *Fig.* Temps, épisode intermédiaire :

l'histoire n'est qu'une suite de scènes guerrières, avec de courts intermèdes.

intermédiaire [*tèr, è-re*] adj. (du lat. *inter*, entre, et *medius*, moyen). Qui est entre deux : *corps intermédiaire*. N. m. Moyen terme, entremise, personne

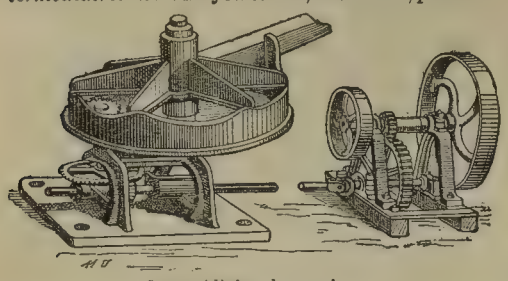

Intermédiaire de manège.

qui s'interpose : *servir d'intermédiaire*. Ce qui est placé entre deux choses, et permet à l'une d'agir sur l'autre. *Mécan. Intermédiaire de manège*, dispositif particulier d'engrenages permettant de transmettre aux organes d'une batteuse, à un arbre de couche, etc., le mouvement imprimé à un manège mû soit à la main, soit à l'aide de chevaux, soit mécaniquement. *Phot.* Petit cadre de bois, de métal ou de carton, que l'on place dans un châssis négatif, pour faire usage de plaques de dimensions inférieures à la surface entière du châssis.



Intermédiaire. (Phot.)

Intermédiaire des chercheurs et curieux (*l'*), recueil périodique français, fondé en 1864 par Charles Read, et qui a pour objet de provoquer l'éclaircissement de points obscurs d'érudition.

intermédiairement [*tèr, è-re-man*] adv. D'une manière intermédiaire.

intermédiarité [*tèr*] n. f. Caractère de ce qui est intermédiaire.

intermédiat [*tèr-mé-di-a*], **e** adj. Se dit d'un intervalle de temps entre deux actions, deux termes.

intermenstruation [*tèr-mans-tru-a-si-on*] n. f. Intervalle entre les menstrues.

intermenstruel, elle [*tèr-mans-tru-èl, è-le*] adj. Qui se rapporte au temps compris entre les menstrues.

interminable [*tèr*] adj. Qui ne saurait être terminé. *Par exagér.* Qui dure très longtemps : *procès interminable*.

interminablement [*tèr, man*] adv. D'une manière interminable.

in terminis, loc. lat. signif. : *En dernier lieu : Décision rendue in terminis*, celle qui met fin à l'instance, au procès.

intermission [*tèr-mi-si-on*] n. f. (lat. *intermissio*). Interruption, discontinuation. (Peu us.)

intermittence [*tèr-mi-tan-se*] n. f. Caractère de ce qui est intermittent : *l'intermittence du pouls*.

intermittent [*tèr-mi-tan*], **e** adj. (du lat. *intermittens* ; de *inter*, entre, et *mittere*, mettre). Qui s'arrête et reprend par intervalles : *fontaine intermittente. Fièvre intermittente*, pouls dont les pulsations sont à des intervalles inégaux. ANT. **Permanent.**

intermobile [*tèr*] adj. Se dit d'un levier dans lequel le point d'appui est situé entre la puissance et la résistance.

intermonde [*tèr*] n. m. Espace entre les mondes.

intermusculaire [*tèr-mus-ku-lè-re*] adj. Qui est situé entre les muscles.

internat [*tèr-na*] n. m. (de *interne*). Situation d'un élève interne. Ecole d'internes. Régime d'un établissement de ce genre. Ensemble des internes : *l'internat d'un lycée*. Fonction des internes dans les hôpitaux. Durée de ces fonctions. ANT. **Externat.**

— ENCYCL. *Pédag.* L'internat existe spécialement dans les lycées de l'Etat, les collèges communaux, et dans certains établissements libres. L'internat offre de moins bonnes conditions d'éducation normale que l'externat, qui laisse l'enfant dans la famille, dont le concours est ainsi associé à l'œuvre de l'école. En Angleterre, en Allemagne, en Suisse, on rencontre moins d'internats qu'en France. Les enfants anglais qui font leurs études loin de leurs demeures sont souvent mis en pension dans une famille honorable, et parfois dans celles des professeurs attachés à l'établissement dont ils suivent les classes.

— *Méd.* L'internat des hôpitaux (médecine ou chirurgie) est un concours annuel ouvert aux externes de ces hôpitaux. Il comprend des épreuves écrites (éliminatoires) et des épreuves orales. A Paris, les internes des hôpitaux, au nombre d'une soixantaine chaque année, sont nommés pour quatre ans. En sus de ce chiffre, un certain nombre de concurrents ayant satisfait à l'examen, sont nommés pour un an (*internes provisoires*), mais ils doivent concourir à nouveau pour obtenir le titre définitif.

Collaborateur du chef de service, l'interne examine les malades avant son maître et les lui présente. En outre, les internes d'un hôpital assurent le service journalier de garde à raison d'un interne en médecine et d'un en chirurgie.

internation [*tèr-na-si-on*] n. f. Action d'interner.

international, e, aux [*tèr-na-si*] adj. Qui a lieu, qui se passe entre nations : *l'arbitrage international peut prévenir de nombreux conflits. Droit international*, droit qui régit les rapports entre les Etats, et qui se divise en droit international public et en droit international privé, selon qu'il règle les rapports des Etats ou ceux des particuliers de nationalité différente.

Internationale, association générale d'ouvriers des diverses nations du globe, unis pour la défense de certaines revendications. (Les statuts furent discutés au Congrès de Genève de 1866. Les principaux chefs furent : Karl Marx, Engels, Bakounine. La guerre de 1870 en arrêta les progrès.)

Internationale (IIe), association d'ouvriers dont les statuts ont été élaborés au congrès d'Amsterdam (août 1904)

Internationale (IIIe), celle qui se réclame des principes édictés par Lenine.

Internationale (*l'*), chant de ralliement des travailleurs révolutionnaires de tous les pays, unis pour lutter contre le capital. Le poème est dû à Eugène Pottier (1871) ; la musique, à Adolphe Degeyter.

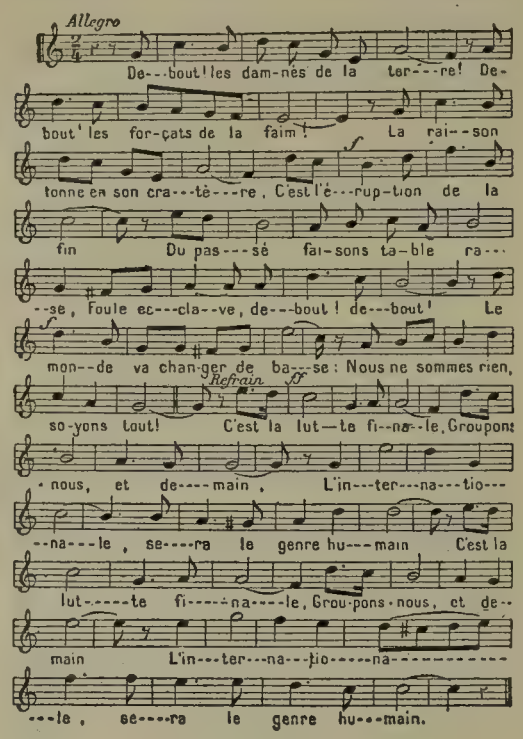

L'Internationale.

internationalement [*tèr-na-si-o, man*] adv. D'une façon internationale.

internationalisme [*tèr-na-si-o-na-lis-me*] n. m. Pénétration réciproque résultant des relations internationales. Opinion de ceux qui préconisent une alliance internationale des classes sociales, aux dépens de l'idée de patrie.

internationaliste [*tèr-na-si-o-na-lis-te*] n. Personne qui préconise l'internationalisme.

internationalité [*tèr-na-si*] n. f. Etat, caractère de ce qui est international.

interne [*tèr-ne*] adj. (lat. *internus*). Qui est au dedans : *les parois internes d'un vase*. Dont le siège est au dedans du corps : *maladie interne. Géom. Angle interne*, angle formé par une sécante entre deux parallèles. (V. ALTERNE.) N. Elève logé et nourri dans l'établissement. *Méd. Interne des hôpitaux*, étudiant en médecine qui a subi avec succès les épreuves du concours de l'internat. (V. INTERNAT.) *Sens interne*, terme qui désigne la conscience, en philosophie. ANT. **Externe.**



Interne des hôpitaux.

interné, e [*tèr*] adj. et n. Se dit d'une personne enfermée dans un lieu dont elle ne peut sortir : *un aliéné interné ; les internés politiques.*

internement [*tèr-ne-man*] n. m. Action d'interner : *solliciter l'internement d'un aliéné.*

— ENCYCL. *Dr.* L'internement a été une mesure de surveillance politique, édictée sous Napoléon III, par la loi du 27 février 1858, dite « loi de sûreté générale ». Abandonné à la décision du ministre de l'intérieur, l'internement était prononcé contre les suspects politiques. L'interné, confiné dans l'enceinte d'une ville, ne pouvait, sans autorisation ministérielle, s'en éloigner un seul jour ; en cas de contravention, il était appréhendé au corps, et s'exposait à être expulsé du territoire français.

L'internement est pratiqué en France à l'égard des étrangers qui viennent chercher un refuge sur son territoire, après avoir pris part, chez eux, à une guerre civile. Cette mesure a été appliquée aux Espagnols ayant participé aux insurrections carlistes.

interner [*tèr-né*] v. a. (de *interne*). Fixer une résidence à quelqu'un que l'on regarde comme dangereux : *le Second Empire interna à Lambessa de nombreux républicains.* Enfermer dans un asile : *interner un aliéné.* Importer : *interner des marchandises.* (Peu us. en ce sens.)

internissable [*tèr-ni-sa-ble*] adj. Qu'il est impossible de ternir : *éclat internissable.*

internodal, e [*tèr*] adj. *Bot.* Se dit de l'espace situé entre les nœuds d'une tige de graminée.

internonce [*tèr*] n. m. (de *inter*, et *nonce*). Envoyé du pape dans une cour étrangère, à défaut de nonce.

internonciature [*tèr*] n. f. Office d'internonce.

inter nos, mots lat. signif. : *Entre nous : Inter nos, ce n'est pas son esprit qui l'a fait arriver là.*

internucléaire [*tèr, klé-è-re*] adj. *Anat.* Qui est situé entre les noyaux.

interocéanique [*tè-ro-sé*] adj. Qui est entre les deux océans : *le canal interocéanique de Panama.* Qui s'étend par delà l'un et l'autre océans.

interoculaire [*tè-ro-ku-lè-re*] adj. (du lat. *inter*, entre, et *oculus*, œil). Qui est placé entre les deux yeux : *espace interoculaire.*

interopposition [*tè-ro-po-zi-si-on*] n. f. Situation d'objets entrelacés et opposés.

interosseux, euse [*tè-ro-seû, eu-ze*] adj. Qui est situé entre les os.

interpariétal, e, aux [*tèr*] adj. *Anat.* Qui est placé entre les pariétaux.

interpellant, e [*tèr-pè-lan*] n. Personne qui fait une interpellation.

interpellateur, trice [*tèr-pè-la*] n. Personne qui interpelle.

interpellation [*tèr-pè-la-si-on*] n. f. Action d'interpeller. Demande d'explication adressée à un ministre par un membre du Parlement, et sanctionnée par un ordre du jour. Sommation faite par un juge, un notaire, un huissier, d'avoir à dire, à faire quelque chose.

— ENCYCL. *Dr. parl.* Conséquence de la responsabilité ministérielle au regard des parlements, le droit d'interpellation n'a d'autres limites que la Constitution. La demande d'interpellation doit être écrite, et son objet mentionné. Le président en donne lecture à l'Assemblée, qui en fixe la date de discussion, après avoir pris l'avis du gouvernement. Cette discussion ne peut être ajournée au delà d'un mois, sauf en matière de politique extérieure, où l'ajournement indéfini peut être prononcé. Le ministre interpellé peut ne pas répondre. A la différence de la *question*, l'interpellation doit être sanctionnée par un ordre du jour.

interpeller [*tèr-pè-lé*] v. a. (du lat. *interpellare*, interrompre). Adresser la parole pour demander quelque chose. Sommer (un ministre) de s'expliquer sur un fait. *Dr.* Sommer.

interpétiolaire [*tèr-pé-si-o-lè-re*] adj. Qui naît entre deux feuilles opposées.

interplanétaire [*tèr, tè-re*] adj. Qui est entre les planètes : *espace interplanétaire.*

inter pocula, loc. lat. signif. : *Au milieu des coupes*, et qui correspond à la locution française : *le verre en main.*

interpolaire [*tèr-po-lè-re*] adj. Qui est entre les pôles d'une pile : *circuit interpolaire.*

interpolateur, trice [*tèr*] n. et adj. Qui interpole.

interpolation [*tèr, si-on*] n. f. Action d'interpoler. Ce qui a été interpolé : *les interpolations sont très nombreuses dans les textes anciens. Math.* Construction d'une formule empirique propre à représenter exactement les résultats d'expériences faites, et à donner approximativement ceux qui correspondraient aux cas intermédiaires non observés directement.

interpoler [*tèr-po-lé*] v. a. (du lat. *interpolare*, modifier). Introduire dans un ouvrage des passages, des chapitres entiers, qui n'appartiennent pas à la pièce originale : *interpoler une glose dans le contexte. Math.* Faire l'interpolation.

interponctuation [*tèr-ponk-tu-a-si-on*] n. f. Suite de points intercalés dans le discours, pour marquer notamment une réticence ou une suppression dans le texte.

interposement [*tèr-po-ze-man*] n. m. Action d'interposer. (On dit mieux INTERPOSITION.)

interposer [*tèr-po-zé*] v. a. Placer entre : *interposer une lumière entre deux écrans. Fig.* Faire intervenir : *interposer son autorité. Personne interposée*, v. INTERPOSITION. **S'interposer** v. pr. Se poser, se placer entre. Intervenir comme médiateur : *s'interposer entre deux adversaires.*

interpositif, ive [*tèr-po-zi*] adj. *Bot. Cloisons interpositives*, cloisons qui naissent de deux feuilles opposées.

interposition [*tèr-po-zi-si-on*] n. f. Situation d'un corps entre deux autres. *Fig.* Intervention d'une autorité supérieure. *Dr. Interposition de personnes*, se dit lorsqu'une personne prête son nom à une autre, pour lui faciliter des avantages qu'elle ne pourrait pas obtenir directement : *l'interposition, dûment prouvée, annule les avantages concédés.*

— ENCYCL. *Dr.* Toute disposition au profit d'incapable est nulle, si elle est reconnue avoir été faite sous le nom de personnes interposées. Sont « réputés personnes interposées les pères et mères, les enfants et les descendants, et l'époux de la personne incapable ».

interprétable [*tèr*] adj. Qui peut être interprété : *convention aisément interprétable.*

interprétariat [*tèr-pré-ta-ri-a*] n. m. Carrière, fonction des interprètes. V. JEUNES DE LANGUE.

interprétateur, trice [*tèr*] n. et adj. Qui interprète.

interprétatif, ive [*tèr*] adj. Qui explique : *déclaration interprétative d'un traité.*

interprétation [*tèr, si-on*] n. f. Action d'interpréter, explication : *interprétation d'un songe.* Traduction, commentaire critique : *interprétation audacieuse.* Façon dont une œuvre dramatique ou musicale est jouée : *l'interprétation fait souvent le succès d'une pièce.*

interprétativement [*tèr, man*] adv. D'une manière interprétative. (Peu us.)

interprète [*tèr*] n. (lat. *interpres, etis*). Personne qui rend les mots d'une langue par les mots d'une autre langue : *étrangers qui ne peuvent s'entendre sans le secours d'un interprète.* Qui est chargé de déclarer, de faire connaître les volontés, les intentions d'un autre : *soyez mon interprète auprès de...* Qui interprète une œuvre théâtrale, artistique. Qui commente et explique : *les interprètes de la Bible. Interprète juré*, nommé par les cours ou tribunaux pour traduire les pièces versées aux débats.

— ENCYCL. *Milit.* Au cours de la Grande Guerre, les différents Etats durent faire appel à ceux de leurs soldats qui étaient versés dans la connaissance des langues étrangères, pour les détacher auprès des formations alliées, au service des prisonniers de guerre, etc. L'insigne des interprètes dans l'armée française était une branche d'olivier ; dans l'armée anglaise, une face de sphinx.

interpréter [*tèr-pré-té*] v. a. (lat. *interpretari*. — Se conj. comme *accélérer.*) Expliquer ce qui est obscur : *interpréter une loi.* Traduire d'une langue en une autre : *interpréter un discours de bienvenue.* Deviner, tirer d'une chose quelque induction, quelque présage : *interpréter un songe. Fig.* Prendre en bonne ou en mauvaise part : *mal interpréter les intentions de quelqu'un.* Traduire la pensée d'un artiste : *graveur qui interprète bien un tableau. Interpréter les racines d'une équation*, trouver dans quelles conditions certaines racines d'une équation qui ne constituent pas une solution pour le problème considéré ont été introduites par les calculs.

interradial, e, aux [*tèr*] adj. Qui est entre les rayons.

interrègne [*tèr-rè-gne*] n. m. Intervalle pendant lequel un Etat monarchique est sans chef suprême. *Le grand interrègne*, période de l'histoire d'Allemagne qui va de 1250 à 1273, et qui est caractérisée par l'impuissance des empereurs.

interrogant [*tè-ro-ghan*], **e** adj. Qui a la manie d'interroger. N. et adj. m. *Typogr.* Point d'interrogation : *un interrogant.*

interrogat [*tè-ro-gha*] n. m. Ensemble des questions adressées en justice à l'une des parties.

interrogateur, trice [*tè-ro-gha*] adj. et n. Qui interroge : *jeter un regard interrogateur.* Examinateur : *répondre aux questions des interrogateurs.*

interrogatif, ive [*tè-ro-gha*] adj. *Gram.* Qui marque interrogation : *point interrogatif.*

interrogation [*tè-ro-gha-si-on*] n. f. Question, demande : *interrogation indiscrète. Point d'interrogation*, qui marque l'interrogation (?).

— Encycl. *Gram.* On appelle *interrogation indirecte* une proposition subordonnée qui commence par un pronom ou un adverbe interrogatif : *dites-moi* qui *est venu ; je ne sais* où *il est.*

interrogativement [*tè-ro-gha, man*] adv. Par interrogation. (Peu us.)

interrogatoire [*tè-ro-gha*] n. m. Questions qu'un magistrat adresse à un accusé, et réponses de celui-ci : *interrogatoire serré.* Procès-verbal où sont consignées ces questions et ces réponses : *l'accusé signe son interrogatoire.*

— Encycl. *Proc. civ. Interrogatoire sur faits et articles.* On nomme ainsi l'interrogatoire ayant pour objet d'obtenir d'une partie des aveux sur les faits qui ont donné lieu à une contestation. L'interrogatoire sur faits et articles constitue, avec la comparution personnelle des parties, les deux modes d'instruction prévus par le Code de procédure civile pour obtenir un aveu. V. INSTRUCTION.

Ce mode d'instruction peut être ordonné en tout état de cause par jugement du tribunal. Une des parties est interrogée par le juge à l'audience ou en chambre du conseil, hors la présence de l'autre.

interroger [*tè-ro-jé*] v. a. (lat. *interrogare ;* de *inter*, entre, et *rogare*, demander, prier. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *il interrogea, nous interrogeons*). Questionner avec autorité : *interroger un inculpé, un candidat. Fig.* Consulter, examiner : *interroger l'histoire.*

interroi [*tèr-roi*] n. m. (lat. *interrex*). Magistrat romain chargé d'exercer sous la république une magistrature, en attendant l'installation d'un nouvel élu : *l'interroi était tiré au sort parmi les sénateurs.*

interrompre [*tè-ron-pre*] v. a. (lat. *interrumpere*). Rompre la contituité d'une chose : *interrompre un courant électrique.* Couper la parole à quelqu'un. *Sans vous interrompre*, formule de politesse par laquelle on s'excuse de couper la parole à quelqu'un. *Propos interrompu*, discours sans suite ; jeu de société où l'on tient des propos de ce genre. *Bot.* Se dit de certains corps, dont les parties sont entrecoupées d'espaces vides : *épi interrompu.* **S'interrompre** v. pr. S'arrêter momentanément. Cesser de faire ce qu'on faisait.

interrupteur, trice [*tèr-rup*] adj. et n. Qui interrompt : *des murmures interrupteurs ; faire taire les interrupteurs.* N. m. Appareil qui a pour fonction d'interrompre un courant électrique.

— Encycl. *Physiq.* Le plus simple des interrupteurs est le bouton de sonnerie électrique, qui comprend une pièce métallique fixe et, en regard, une autre pièce métallique mobile tenue écartée de la première par un ressort, mais pouvant être amenée à son contact quand on appuie sur un bouton qui fait fléchir le ressort. Pour les bobines de Ruhmkorff on utilise des interrupteurs puissants, dont les types sont l'interrupteur Ducretet, dans lequel la rupture se fait au moyen d'un électro-aimant, et l'interrupteur Wehnelt, fondé sur la décomposition gazeuse d'un électrolyte, chaque bulle de gaz dégagée sur une électrode produisant une interruption.

interruptif, ive [*tèr-rup*] adj. Qui produit l'interruption : *acte interruptif de prescription.*

interruption [*tèr-rup-si-on*] n. f. (lat. *interruptio*). Action d'interrompre. Etat de ce qui est interrompu : *interruption de travaux.* Bruit, exclamation, paroles prononcées pour interrompre : *une véhémente interruption. Rhét.* Suspension, réticence.

interscapulaire [*tèr-ska-pu-lè-re*] adj. Qui est situé entre les deux épaules.

interscapulum [*tèr-ska-pu-lom'*] n. m. Région située entre les deux omoplates ou scapulums.

interscolaire [*tèr-sko-lè-re*] adj. Se dit de ce qui a rapport à plusieurs écoles prises ensemble.

intersécance [*tèr*] n. f. (du lat. *inter*, entre, et *secare*, couper). Composition ornementale dans laquelle un motif décoratif se produit régulièrement parmi d'autres motifs, mais non d'une façon alternative.

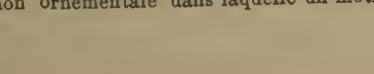

Intersécance.

intersécant [*tèr-sé-kan*], **e** adj. Qui produit l'intersécance.

intersecté [*tèr-sèk-té*], **e** adj. *Archit.* Entrelacé, entre-croisé : *arcatures intersectées. Géom.* Coupé : *ligne intersectée.*

intersection [*tèr-sèk-si-on*] n. f. (lat. *intersectio*). *Géom.* Lieu des points où deux lignes, deux plans, deux solides se coupent : *point d'intersection.*



Arcatures intersectées.

intersession [*tèr-sè-si-on*] n. f. Temps qui s'écoule entre deux sessions d'une assemblée.

intersigne [*tèr*] n. m. Lien mystérieux établi entre deux faits qui se produisent simultanément souvent à une grande distance l'un de l'autre, et dont l'un est considéré comme le signe, le pronostic de l'autre.

intersocial, e, aux [*tèr*] adj. Se dit de la partie du droit international qui découle des conventions diplomatiques ayant pour objet les lois d'ordre social.

interstellaire [*tèrs-tèl-lè-re*] adj. *Astr.* Qui est situé entre les étoiles : *espaces interstellaires.*

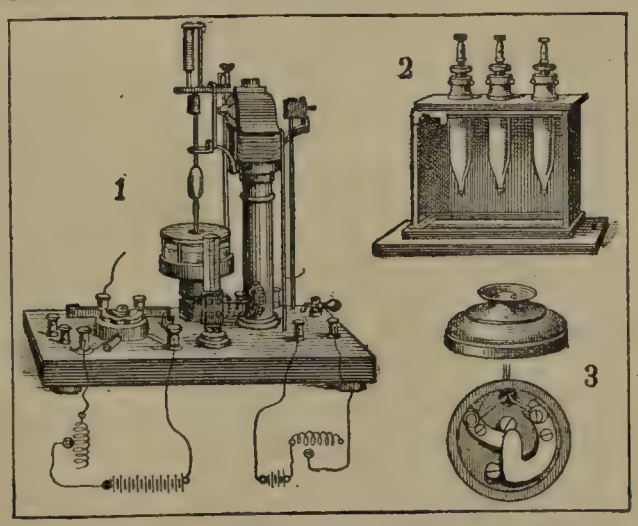

1. Interrupteur Ducretet ; 2. Interrupteur Wehnelt ; 3. Interrupteur (bouton de sonnerie).

interstice [*tèrs-ti-se*] n. m. (lat. *interstitium ;* de *inter*, entre, et *stare*, se tenir). Petit intervalle entre les parties d'un tout : *les interstices des muscles, d'un plancher.* Intervalle de temps.

interstitiel, elle [*tèrs-ti-si-èl, è-le*] adj. *Méd.* Qui est dans les interstices d'un tissu. Qui concerne le tissu conjonctif d'un organe par opposition à ses parties nobles : *néphrite interstitielle.*

intertidal, e, aux [*tèr-ti*] adj. Se dit des côtes ou de la zone qui ne se découvrent qu'aux grandes marées.

intertrachélien [*tèr-tra-ké-li-in*] adj. m. *Anat.* Se dit des muscles situés entre les vertèbres du cou.

intertransversaire [*tèr-trans-vèr-sè-re*] adj. *Anat.* Qui est situé entre les apophyses transverses des vertèbres.

intertrigineux, euse [*tèr-tri-ji-neû, eu-ze*] adj. Qui se rapproche de l'intertrigo.

intertrigo [*tèr*] n. m. (mot lat.). *Méd.* Erythème cutané, produit par le frottement répété de la peau.

— Encycl. L'intertrigo se rencontre chez les enfants, les gens obsèses et, en général, chez les personnes qui prennent peu de soins de propreté, dans le pli de l'aine, au cou, au ventre, au scrotum, etc. Le meilleur traitement est la propreté rigoureuse du corps. Lorsque l'érythème paraît, on pratique des lotions répétées à l'eau bouillie, et l'on poudre avec de l'amidon, à sec.

intertropical, e, aux [*tèr*] adj. Qui se rencontre entre les tropiques : *climat intertropical.*

interutriculaire [*tè-ru-tri-ku-lè-re*] adj. Situé entre les utricules. Qui se multiplie par développement de nouvelles utricules entre les anciennes.

inter utrumque tene, medio tutissimus ibis, mots lat. signif. : *Reste entre les deux, au milieu tu chemineras en sûreté.* Vers d'Ovide (*Métam.* II, 137). C'est le conseil par lequel le Soleil, confiant à regret son char à Phaéton, son fils, termine la recommandation qu'il vient de lui faire de n'approcher trop ni du ciel ni de la terre.

intervallaire [*tèr-val-lè-re*] adj. Situé dans l'intervalle qui sépare deux objets.

intervalle [*tèr-va-le*] n. m. (lat. *intervallum*). Espace entre deux points, deux objets : *l'intervalle entre deux murs.* Espace entre deux époques : *l'intervalle entre deux règnes. Fig.* Différence, inégalité : *entre dire et faire, l'intervalle est grand. Musiq.* Distance qui sépare un son d'un autre, soit au grave, soit à l'aigu : *intervalle de seconde, de tierce,* etc. *Par intervalles* loc. adv., de temps à autre.

— Encycl. *Mus.* Les intervalles sont dits *simples* quand ils se trouvent renfermés dans l'étendue d'une octave ; il y en a de sept sortes : seconde (*do-ré*), tierce (*do-mi*), quarte (*do-fa*), quinte (*do-sol*), sixte (*do-la*), septième (*do-si*), octave (*do-do*). L'intervalle qui dépasse l'étendue d'une octave est un intervalle *redoublé* ou *composé* ; tels sont les intervalles de neuvièmes, de dixièmes, de onzièmes, de

Tableau de la composition et des renversements des intervalles.

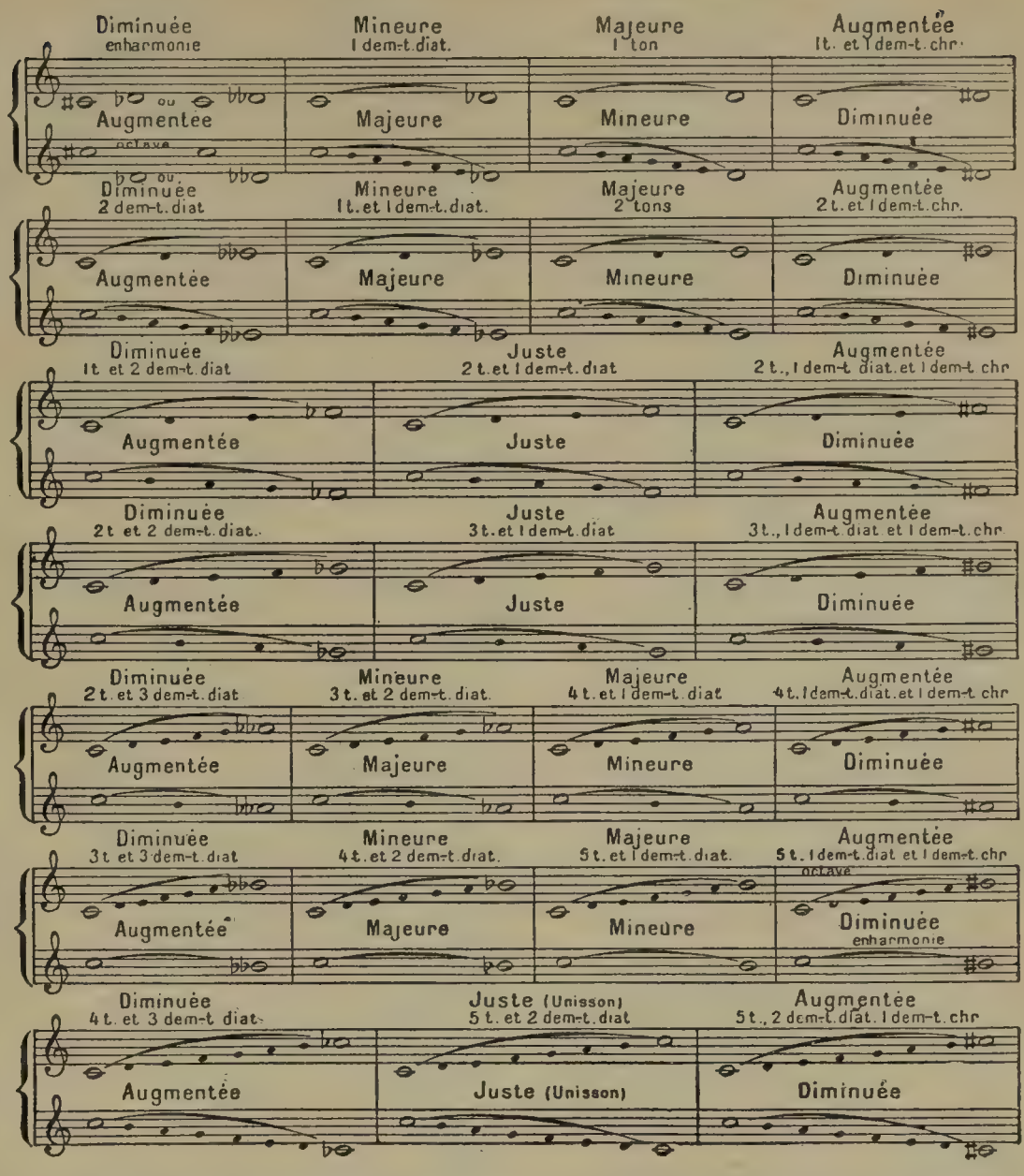

douzièmes, etc. Les intervalles de même nom ne sont pas toujours égaux entre eux ; il y a plusieurs espèces de secondes, de tierces, de quartes, etc. Pour les distinguer, on les a qualifiés de : *mineurs, majeurs, justes, diminués, augmentés.*

On entend par *renversement d'un intervalle* la transposition du son supérieur ou aigu à une octave plus bas, ou bien celle du son inférieur ou grave à une octave plus haut (V. RENVERSEMENT).

Deux notes entendues simultanément forment un *intervalle harmonique.* Il y a des intervalles consonants et des intervalles dissonants. Les intervalles consonants sont la tierce majeure ou mineure, la quinte juste, la sixte majeure ou mineure et l'octave juste ; les intervalles dissonants sont la seconde majeure ou augmentée, la quarte et la quinte augmentées ou diminuées, la sixte augmentée, la septième, etc. La quarte tient de l'un et de l'autre genre. (V. CONSONANT, DISSONANT.) Par le renversement (v. ce mot) tout intervalle majeur devient mineur ; tout intervalle augmenté devient diminué, et vice versa ; tout intervalle juste reste juste étant renversé. V. DEGRÉ.

intervenant [*tèr-ve-nan*], **e** adj. et n. Qui intervient dans un procès : *se faire recevoir comme partie intervenante au procès.*

intervenir [*tèr*] v. n. (lat. *intervenire.* — Se conj. comme *venir*, et prend toujours l'auxil. *être.*) Prendre part volontairement : *intervenir dans un conflit.* Se rendre médiateur, interposer son autorité : *intervenir dans une querelle. Dr.* Se rendre partie. Se produire incidemment (à la forme personnelle ou la forme impersonnelle) : *il intervint un jugement* ou *un jugement est intervenu.*

interventeur, trice [*tèr-van*] adj. Qui a rapport à l'intervention : *système interventeur.* Substantiv. Personne qui intervient.

interventif, ive [*tèr-van*] adj. Qui a rapport à l'intervention.

intervention [*tèr-van-si-on*] n. f. (lat. *interventio*). Action d'intervenir dans une affaire, un procès, etc. *Méd.* Traitement actif, opération : *intervention chirurgicale.*

— ENCYCL. *Proc. civ.* La faculté d'intervention est réservée en appel à tous ceux qui seraient recevables à former une tierce opposition contre le jugement ; devant le tribunal civil, elle appartient à toute personne qui justifie d'un intérêt même éventuel dans le débat. L'intervention est dite alors *volontaire*, par opposition à l'*intervention forcée*, qui a lieu lorsqu'une des parties engagées dans une instance y appelle un tiers qui aurait le droit d'attaquer, par voie de la tierce opposition, le jugement à intervenir.

Devant les tribunaux civils, l'intervention doit être formée par requête. En matière commerciale, en justice de paix ou devant les arbitres, elle a lieu par exploit d'ajournement, et le délai doit être, à peine de nullité, d'un jour au moins. Le droit d'intervention est admis soit devant le conseil de préfecture, soit devant le conseil d'État. En matière criminelle, il appartient expressément à la partie civile.

interversibilité [*tèr-vèr*] n. f. *Math.* Possibilité d'être interverti : *l'interversibilité des facteurs d'un produit.*

interversion [*tèr-vèr*] n. f. (lat. *interversio*). Dérangement, renversement d'ordre : *l'interversion des facteurs d'une multiplication ne change pas le produit. Dr.* Changement survenu dans le titre d'un détenteur précaire, et qui permet à la prescription de courir à son profit. V. PRESCRIPTION.

intervertase [*zé*] n. f. Syn. de SUCRASE.

intervertébral, e, aux [*tèr-vèr*] adj. Qui est placé entre les vertèbres.

interverti [*tèr-vèr*] adj. *Chim.* Se dit du sucre incristallisable produit par l'invertine mise dans le sucre de canne, et dont le pouvoir rotatoire présente un signe contraire à celui du sucre primitif. V. SUCRE. (On dit aussi SUCRE INVERTI.)

intervertir [*tèr-vèr*] v. a. (du lat. *inter*, entre, et *vertere*, tourner). Déranger l'ordre : *intervertir les rôles.* V. SUCRE.

intervertissement [*tèr-vèr-ti-se-man*] n. m. Action d'intervertir.

intervertisseur, euse [*tèr-vèr-ti-seur, eu-ze*] adj. Personne qui intervertit.

interview [*tèr-vi-ou*] n. f. ou m. (mot. angl., correspondant au français *entrevue*). Visite à une personne en vue pour l'interroger sur ses actes, ses idées, etc. : *solliciter, prendre une* ou *un interview.*

interviewer [*tèr-vi-ou-vé*] v. a. Soumettre à une interview : *interviewer quelqu'un.*

interviewer [*tèr-vi-ou-veur*] n. m. (mot angl.). Celui qui fait l'action d'interviewer.

intestable [*tès-ta-ble*] adj. Qui ne peut tester : *le mineur est intestable.*

intestat [*tès-ta*] adj. et n. (du lat. *intestatus*, qui n'a pas testé). Qui n'a pas fait de testament : *mourir intestat. Ab intestat* loc. prép. (du lat. *ab*, de, et de *intestat*) : *hériter* ou *héritier ab intestat*, de quelqu'un mort intestat.

intestin [*tès-tin*] n. m. (lat. *intestinum ;* de *intestinus*, intérieur). *Anat.* Viscère abdominal, allant de l'estomac à l'anus. V. DIGESTION.



Intestins : 1. Duodénum ; 2. Jéjuno-iléon ; 3. Cæcum ; 4. Appendice ; 5. Côlon ascendant ; 6. Côlon transverse ; 7. Côlon descendant ; 8. S iliaque.

— ENCYCL. L'intestin commence au niveau de la valvule pylorique de l'estomac et finit à l'anus. On le divise en deux parties, suivant son diamètre : l'*intestin grêle* et le *gros intestin.*

L'intestin grêle est un canal musculo-membraneux, dont la longueur varie suivant le genre d'alimentation : très long chez les herbivores, il est court chez les carnivores. Chez l'homme, qui a une alimentation mixte, il a 6 à 8 mètres de long et 2 à 3 centimètres de diamètre. On le divise en deux parties : le *duodénum* et le *jéjuno-iléon.*

Le gros intestin fait suite à l'intestin grêle, dont il est séparé par la valvulve iléo-cæcale. Il a 1m,40 à 1m,70 de longueur, avec 6 à 7 centimètres de diamètre. Il se divise en *cæcum, côlon* et *rectum.*



Segment de gros intestin : 1, 2, 3. Les trois bandes musculaires du gros intestin.

— *Physiol.* C'est dans l'intestin que se fait l'absorption la plus active des aliments, par les villosités de la muqueuse intestinale.

— *Pathol.* L'intestin est le siège de diverses maladies : *entérites, typhoïde*, etc. Il peut donner lieu à de la diarrhée ou à la constipation, et il est le siège d'hémorragies.

intestin [*tès-tin*], **e** adj. (du lat. *intestinus*, intérieur). Qui est à l'intérieur du corps : *chaleur intestine.* Qui se passe dans un corps social, ou dans l'âme : *les divisions intestines de la France pendant la Révolution.*

intestinal, e, aux [*tès-ti*] adj. Qui appartient aux intestins : *canal intestinal. Vers intestinaux*, animaux parasites (cestodes, nématodes, trématodes), que l'on trouve dans l'intestin de l'homme et des animaux.

intimation [*si-on*] n. f. Action d'intimer. Sommation. Signification juridique.

intime adj. (lat. *intimus*, superlatif de *interior*, intérieur). Intérieur et profond ; qui fait l'essence d'une chose : *nature intime d'un être.* Qui existe au fond de l'âme : *conviction intime.* Qui a, et pour qui l'on a une affection très forte : *ami intime. Secrétaire intime*, qui a toute la confiance de son chef. *Sens intime*, sentiment de ce qui se passe au dedans de nous. N. : *c'est mon intime*, mon ami le plus cher.

intimé, e adj. et n. Cité en justice, particulièrement en appel : *entendre la défense de l'intimé ; déclarer le défendeur bien intimé.*

Intimé (*l'*), un des personnages des *Plaideurs*, comédie de Racine. C'est lui qui plaide si comiquement en faveur du chien Citron, accusé du meurtre d'un chapon du Maine. V. PLAIDEURS.

Intimes (*Nos*), comédie en quatre actes, en prose, par Victorien Sardou ; satire amusante de quelques types bourgeois égoïstes, hypocrites et ridicules (1861).

intimement [*man*] adv. Intérieurement. Profondément : *intimement persuadé ; intimement unis.*

intimer [*mé*] v. a. (du lat. *intimare*, introduire, notifier). Signifier avec autorité : *intimer un ordre. Dr.* Signifier légalement. Appeler en justice, assigner devant une juridiction supérieure.

intimidable adj. Que l'on peut intimider.

intimidant [*dan*], **e** adj. Qui intimide : *regard intimidant.*

intimidateur, trice adj. Propre à intimider : *discours intimidateurs ; mesures intimidatrices.*

intimidation [*si-on*] n. f. Action d'intimider. Son résultat : *céder à l'intimidation.*

intimider [*dé*] v. a. (du préf. *in*, et de *timide*). Donner de la crainte, de l'appréhension. ANT. **Encourager.**

intimiste [*mis-te*] n. et adj. Se dit des poètes et de la doctrine poétique qui se proposent d'exprimer les sentiments les plus intimes de l'âme ; se dit des peintres qui peignent des scènes d'intérieur.

intimité n. f. Qualité de ce qui est intime, essentiel. Liaison intime : *vivre dans l'intimité des grands ; l'intimité trahit les défauts de chacun.*

intinction [*tink-si-on*] n. f. (du lat. *intinctus*, trempé dans). Mélange que fait le prêtre, avant la communion, d'une fraction de l'hostie avec le vin consacré.

intine n. f. *Bot.* Couche interne de la membrane du grain de pollen.

intirable adj. Que l'on ne peut tirer.

intisy [*zi*] n. m. Espèce d'euphorbiacées de Madagascar.

— ENCYCL. L'intisy est un petit arbre de 3 à 6 mètres de haut, qui est d'une grande importance économique. Il fournit une des meilleures qualités de caoutchouc de Madagascar. Sa racine forme une série de gros tubercules, qui constituent des réserves d'eau, et que non seulement les animaux, mais les indigènes mêmes recherchent pour se désaltérer.

intitulation [*si-on*] n. f. Action d'intituler.

intitulé n. m. Titre d'un livre, d'un chapitre, etc. Formule en tête d'une loi, d'un jugement, d'un acte : *l'intitulé d'un acte. Intitulé d'inventaire*, partie de l'inventaire où se trouvent indiqués les noms, professions et demeures des ayants droit et requérants.

intituler [*lé*] v. a. (lat. *intitulare ;* de *in*, sur, et *titulus*, titre). Donner un titre à un ouvrage d'esprit quelconque. *Dr.* Mettre une formule en tête de. **S'intituler** v. pr. Se donner le titre de : *les Capétiens s'intitulaient rois très chrétiens.*

intolérabilité n. f. Caractère de ce qui est intolérable : *l'intolérabilité des prétentions d'un fat.*

intolérable adj. (lat. *intolerabilis*). Qu'on ne peut tolérer, souffrir : *douleur intolérable. Par ext.* Difficile à supporter, importun : *familiarités intolérables.* ANT. **Tolérable.**

intolérablement [*man*] adv. D'une manière intolérable. ANT. **Tolérablement.**

intolérablement [*ra-man*] adv. Avec intolérance.

intolérance n. f. Défaut de tolérance. Haine, violence contre ceux avec lesquels on diffère d'opinion, de croyance : *l'intolérance de Philippe II souleva les Pays-Bas.* ANT. **Tolérance.**

intolérant [*ran*], **e** adj. et n. (préf. *in*, et *tolérant*). Qui manque de tolérance, qui ne peut souffrir les opinions, les croyances d'autrui, quand elles sont contraires aux siennes : *Marie Tudor fut très intolérante.* ANT. **Tolérant.**

intolérantisme [*tis-me*] n. m. Sentiment, manière de voir des intolérants. ANT. **Tolérantisme.**

intoléré, e adj. Qui n'est pas toléré : *cérémonies intolérées.* ANT. **Toléré.**

intonation [*si-on*] n. f. (lat. *intonare*). Action ou manière d'émettre un son musical : *l'intonation fausse est celle par laquelle une note est émise trop haut ou trop bas.* Dans le plain-chant, ton propre du morceau : *psaume dont l'intonation est de tel ton.* Dans le chant ecclésiastique, sorte d'introduction que chante le prêtre au début de l'antienne, du psaume, etc. Ton qu'on prend en parlant, en lisant : *varier ses intonations.*

intondu, e adj. Qui n'est pas tondu. ANT. **Tondu.**

intorsion n. f. *Hist. nat.* Enroulement de dehors en dedans.

intouchable adj. Qui ne peut être touché : *argent intouchable.*

intoxicant [*tok-si-kan*], **e** adj. Qui produit l'empoisonnement : *gaz intoxicant.*

intoxication [*tok-si-ka-si-on*] n. f. Introduction d'un poison dans l'organisme : *l'asphyxie par l'oxyde de carbone est une intoxication.* (V. OXYCARBONISME.) Empoisonnement : *intoxication saturnine.*

intoxiquer [*tok-si-ké*] v. a. (lat. *intoxicare*). Empoisonner, imprégner de substances toxiques.

intra prép. lat. signif. *Dans l'intérieur de*, qui entre dans la composition d'un certain nombre de mots français. ANT. **Extra.**

intracé, e adj. Qui n'est pas tracé : *chemin intracé.*

intracellulaire [*sè-lu-lè-re*] adj. Qui se passe à l'intérieur d'une cellule.

intracérébral, e, aux adj. Qui est dans l'intérieur du cerveau.

intracranien, enne [*ni-in, è-ne*] adj. Qui est ou se passe dans l'intérieur du crâne.

intradermique [*dèr-mi-ke*] adj. Situé dans l'intérieur de la peau.

intradermo-réaction n. f. Réaction provoquée par une injection dans l'intérieur du derme, par opposition à la réaction (cuti-réaction) que donne une scarification de la peau. (Ces termes s'emploient principalement dans la tuberculinisation des animaux.)

intrados [*do*] n. m. (du lat. *intra*, du dedans, et de *dos*). Partie intérieure et concave d'une voûte, par opposition à EXTRADOS.

intraduisible [*zi-ble*] adj. Qu'on ne peut traduire : *texte intraduisible.* ANT. **Traduisible.**

intraduit [*du-i*], **e** adj. Qui n'a pas été traduit : *ouvrage intraduit.*

intraitable [*trè*] adj. Avec qui l'on ne peut traiter, et, *par ext.*, d'un commerce difficile, inaccessible au raisonnement, à la conciliation : *créancier intraitable.* Qu'on ne peut traiter. ANT. **Traitable.**

intralobulaire [*lè-re*] adj. *Anat.* Qui est à l'intérieur d'un lobule du foie.

intramarginal, e, aux adj. Qui est placé en dedans de la marge.

intramédullaire [*du-lè-re*] adj. Qui est au dedans de la moelle.

intramoléculaire [*lè-re*] adj. Qui est au dedans des molécules.

intra-muros [*ross*] loc. adv. formée de deux mots latins signif. *en dedans des murs, dans l'intérieur de la ville.* Adjectiv. : *quartiers intra-muros.*

intramusculaire [*mus-ku-lè-re*] adj. Qui est situé dans l'intérieur d'un muscle : *injection intramusculaire.*

intransférable [*trans-fé*] adj. Qui ne peut être transféré.

intransigeance [*zi-jan-se*] n. f. Caractère de ce qui est intransigeant.

intransigeant [*zi-jan*], **e** adj. et n. Qui ne transige pas, qui ne fait aucune concession : *parti politique intransigeant.* ANT. **Conciliant, accommodant.**

intransitif, ive [*zi*] adj. (préf. *in*, et *transitif*. *Gram.* Se dit des verbes, appelés aussi *neutres*, qui expriment un état ou une action applicable uniquement au sujet, sans porter en outre sur un complément d'objet, comme *nager, venir, dîner*, etc. ANT. **Transitif, actif.**

intransitivement [*zi, man*] adv. D'une manière intransitive. ANT. **Transitivement.**

intransmissibilité [*trans-mi-si*] n. f. Qualité de ce qui est intransmissible. ANT. **Transmissibilité.**

intransmissible [*trans-mi-si-ble*] adj. Qui ne peut se transmettre. (Peu us.) ANT. **Transmissible.**

intransmuable [*trans-mu*] adj. Qui ne peut être transmué. (On dit aussi INTRANSMUTABLE.) ANT. **Transmuable** ou **transmutable.**

intransparence [*trans-pa-ran-se*] n. f. Défaut de transparence. ANT. **Transparence.**

intransparent [*trans-pa-ran*], **e** adj. Qui n'est pas transparent. ANT. **Transparent.**

intransportable [*trans-por*] adj. Qui ne peut être transporté. ANT. **Transportable.**

intrant [*tran*] n. m. (du lat. *intrans, tis*, qui entre). Délégué choisi par chacune des quatre nations de l'ancienne université de Paris, pour l'élection d'un recteur.

intraoculaire [*lè-re*] adj. Qui est situé dans l'intérieur de l'œil.

intrapelvien, enne [*pèl-vi-in, è-ne*] adj. Qui est situé dans l'intérieur du bassin.

intrapétiolaire [*si-o-lè-re*] adj. *Bot.* Qui est situé à l'intérieur du pétiole.

intrapulmonaire [*nè-re*] adj. Qui est ou se passe dans l'intérieur du poumon.

intrarachidien, enne [*di-in, è-ne*] adj. *Anat.* Qui est situé à l'intérieur du rachis.

intrathoracique adj. Qui est dans la cavité du thorax.

intratropical, e, aux adj. Syn. de INTERTROPICAL.

intra-utérin, e adj. Qui est dans l'intérieur de l'utérus.

intravasculaire [*vas-ku-lè-re*] adj. Qui est à l'intérieur des vaisseaux.

intraveineux, euse [*vè-neû, eu-ze*] adj. Qui est ou se fait à l'intérieur des veines : *injection intraveineuse.*

intraversable [*vèr*] adj. Que l'on ne peut traverser : *déserts intraversables.* ANT. **Traversable.**

intravertébral, e, aux [*vèr*] adj. Qui concerne l'intérieur du canal vertébral ou des vertèbres.

in-trente-deux [*tran-te-deû*] n. m. et adj. invar. Format d'un livre dont les feuilles sont pliées en 32 feuillets formant 64 pages. Volume de ce format.

in-trente-six n. m. et adj. invar. Format d'un livre dont les feuilles sont pliées en 36 feuillets formant 72 pages. Volume de ce format.

intrépide adj. (du préf. *in*, et du lat. *trepidus*, tremblant). Qui ne craint point le péril ; brave, valeureux, courageux : *Ney était un intrépide soldat. Fig.* Ardent, entreprenant, tenace : *buveur, solliciteur intrépide.* N. *Fam.* : *c'est un intrépide.* ANT. **Lâche.**

intrépidement [*man*] adv. D'une manière intrépide. ANT. **Lâchement.**

intrépidité n. f. (de *intrépide*). Courage, fermeté inébranlable dans le péril : *combattre avec intrépidité.* ANT. **Lâcheté.**

intrication [*si-on*] n. f. (du lat. *intricatus*, enchevêtré). *Hist. nat.* Enchevêtrement.

intrigailler [*gha, ll* mll., *é*] v. n. S'occuper d'intrigues mesquines.

intrigailleur, euse [*gha, ll* mll., *eur, eu-ze*] n. Personne qui intrigaille.

intrigant [*ghan*], **e** adj. (ital. *intrigante*). Qui se mêle d'intrigues : *homme, caractère intrigant.* N. : *la récompense due au mérite est souvent accordée à l'intrigant.*

intrigue [*tri-ghe*] n. f. (lat. *intrigo*). Pratique secrète qu'on emploie pour faire réussir ou échouer une affaire : *Richelieu déjoua les intrigues des grands.* Différents incidents qui forment le nœud d'un roman, d'une pièce de théâtre : *l'intrigue des dernières pièces de Corneille est souvent embarrassée et obscure.* Commerce secret de galanterie : *avoir une intrigue.*

intriguer [*ghé*] v. n. (ital. *intrigare* ; du lat. *intricare*, embarrasser). Se livrer à des intrigues : *intriguer continuellement.* V. a. Embarrasser. (Vx.) Mettre en souci, en curiosité : *le merveilleux nous intrigue.*

intrigueur, euse [*gheur, eu-ze*] n. Personne qui se livre à des intrigues.

intrinsèque [*sè-ke*] adj. (du lat. *intrinsecus*, intérieurement). Qui est au dedans d'une chose, qui lui est propre et essentiel : *mérite intrinsèque d'un homme. Valeur intrinsèque*, celle qu'ont les objets par eux-mêmes, indépendamment de toute convention : *le platine a une grande valeur intrinsèque.* (En parlant des objets d'orfèvrerie, leur valeur par rapport au poids, abstraction faite du travail artistique.) ANT. **Extrinsèque.**

intrinsèquement [*ke-man*] adv. D'une manière intrinsèque.

intriquer [*ké*] v. n. Forme de *intriguer*, au début du XVIIe siècle.

intro, préfixe latin, signifiant *dedans, en dedans.*

introducteur, trice [*duk*] n. Qui introduit : *l'introducteur des ambassadeurs.* Qui introduit en un endroit une chose qui y était inconnue : *Désiré Bois est l'introducteur en France du crosne. Introducteur des ambassadeurs*, fonctionnaire du ministère des affaires étrangères chargé de présenter les ambassadeurs en audience solennelle, et qui, comme chef du protocole, règle les préséances dans les cérémonies auxquelles assiste le personnel diplomatique, ou le chef de l'Etat.

introductif, ive [*duk*] adj. *Dr.* Qui sert de commencement à une procédure : *requête introductive d'instance.*

introduction [*duk-si-on*] n. f. (lat. *introductio*). Action d'introduire une personne : *introduction d'un ambassadeur à la cour.* Action de faire entrer une chose : *l'introduction d'une sonde dans une plaie.* Ce qui sert de préparation à une étude. Discours préliminaire en tête d'un ouvrage. *Lettre d'introduction*, lettre qui facilite à une personne l'accès auprès d'une personne à qui elle est adressée. *Dr. Introduction d'instance*, formalités nécessaires pour évoquer une affaire devant une juridiction. *Mus.* Fragment symphonique plus ou moins développé, sans coupe particulière, qui, dans les œuvres lyriques, précède le lever du rideau et s'enchaîne avec le premier morceau : *l'introduction a, dans beaucoup d'opéras, remplacé l'ouverture.* Fragment musical de quelques mesures destiné à préparer le premier motif d'une symphonie, d'une sonate, etc., ou simplement d'un morceau de danse : *introduction de polka, de valse.*

Introduction à la Vie dévote, par saint François de Sales (1609) ; recueil de conseils d'abord adressés à Mme de Charmoisy (Philothée). L'auteur s'efforce de faire connaître les règles de la piété à tous ceux qui désirent la pratiquer tout en restant dans le monde. Le langage en est fleuri et séduisant, autant que la doctrine en est solide.

introductoire [*duk*] adj. Qui a rapport à l'introduction. Qui sert d'introduction : *forme introductoire.*

introduire v. a. (lat. *introducere*. — Se conj. comme *conduire.*) Faire entrer quelqu'un : *il l'introduisit dans le cabinet du ministre.* Faire entrer une chose dans une autre : *introduire la sonde dans une plaie. Fig.* Faire adopter : *introduire une mode. Dr. Introduire une instance*, commencer les formalités requises pour évoquer un procès civil. **S'introduire** v. pr. Entrer, pénétrer : *voleurs qui s'introduisent dans une maison.* Se faire recevoir, pénétrer : *s'introduire dans les salons ; il est difficile d'empêcher les abus de s'introduire dans l'administration.* ANT. **Expulser, chasser.**

introït [*tro-it*] n. m. (du lat. *introitus*, entrée). Prières que récite le prêtre ou que chante le chœur, au commencement de la messe.

intromission [*mi-si-on*] n. f. (du lat. *intromissum*, supin de *intromittere*, introduire dans). Action par laquelle un corps est introduit dans un autre.

intrôner [*né*] v. a. Mettre sur le trône. (Rare.)

intronisation [*za-si-on*] n. f. Action d'introniser : *l'intronisation d'un évêque.*

introniser [*zé*] v. a. (du gr. *enthronizein*, mettre sur le trône). Installer un évêque sur son siège épiscopal, un roi sur son trône, etc. : *introniser une nouvelle dynastie. Fig.* Etablir : *introniser une mode.* **S'introniser** v. pr. S'introduire, acquérir de l'ascendant, du pouvoir.

introrse adj. (lat. *introrsum*, en dedans). *Bot.* Se dit d'une anthère dont les fentes de déhiscence sont tournées du côté de l'intérieur de la fleur. ANT. **Extrorse.**

introrsion n. f. *Bot.* Action de se tourner en dedans.

introspectif [*tros-pèk-tif*], **ive** adj. Qui examine l'intérieur : *psychologie introspective.*

introspection [*tros-pèk-si-on*] n. f. (du préf. *intro*, et du lat. *aspicere*, regarder). Etude de l'âme par elle-même, qui est, pour l'école spiritualiste, le procédé nécessaire de l'information psychologique : *la méthode d'introspection a été critiquée par A. Comte.*

introuvable adj. Qu'on ne peut trouver : *le merle blanc est presque introuvable. Chambre introuvable*, v. CHAMBRE. ANT. **Trouvable.**

introuvé, e adj. Qui n'a pas été trouvé. ANT. **Trouvé.**

intrus, e [*tru, u-ze*] adj. et n. (lat. *intrusus* ; de *in*, dans, et *trudere*, pousser). Celui qui s'introduit dans un lieu, dans une charge, dans une dignité ecclésiastique sans avoir qualité pour y être admis.

intrusif [*zif*], **ive** adj. Qui a le caractère de l'intrusion.

intrusion [*zi-on*] n. f. (de *intrus*). Action de s'introduire, contre le droit ou la forme.

intuitif, ive adj. Que l'on a par intuition. N. Personne dont l'intuition est la qualité maîtresse : *un intuitif.*

intuition [*si-on*] n. f. (lat. *intuitio* ; de *in*, dans, et *tueri*, voir). Connaissance claire, droite, immédiate, de vérités qui, pour être saisies par l'esprit, n'ont pas besoin de l'intermédiaire du raisonnement : *la conscience morale est l'intuition du bien. Par ext.* Pressentiment : *avoir l'intuition de son avenir.*

— ENCYCL. *Phil.* L'intuition est un mode de connaissance immédiate, sans recours à l'expérience ni au raisonnement. Elle a principalement son origine dans le sentiment. La *connaissance intuitive* ou *à priori* s'oppose à la *connaissance discursive* ou obtenue par un raisonnement. La philosophie de Bergson accorde une place importante à *l'intuition.*

intuitionniste [*si-o-nis-te*] adj. et n. Partisan d'un système où l'intuition joue un rôle important.

intuitivement [*man*] adv. Par intuition.

intuitivisme [*vis-me*] n. m. Pratique assidue de l'intuition ; faculté propre aux intuitifs.

intumescence [*mès-san-se*] n. f. (de *intumescent*). Action par laquelle une chose s'enfle.

intumescent [*mès-san*], **e** adj. (lat. *intumescens*). Qui commence à se gonfler : *chairs intumescentes.*

intus et in cute, mots lat. signif. : *intérieurement et sous la peau.* Fragment d'un vers de Perse (*Satires*, III, 30) disant à son contradicteur : « Je te connais à fond et sous la peau » : *se scruter au fond du cœur, intus et in cute.*

intussusception [*tus-sus-sèp-si-on*] n. f. (lat. *intus*, dedans, et *suscipere*, recevoir). Introduction, dans un corps organisé, d'un suc, d'une substance qui sert à son accroissement : *les animaux et les plantes s'accroissent par intussusception.* ANT. **Juxtaposition.**

inulase [*la-ze*] n. f. Diastase qui transforme l'inuline en lévulose.

inulées [*lé*] n. f. pl. Tribu de composées ayant pour type le genre aunée (*inula*). S. une *inulée.*

inuline n. f. *Chim.* Corps composé, voisin de l'amidon, que l'on trouve dans diverses plantes (topinambour, dahlia, etc.).

— ENCYCL. L'inuline se présente sous forme d'une poudre blanche, de densité 1,35, soluble dans l'eau bouillante ; on peut la retirer du rhizome de l'aunée et de diverses autres composées (topinambour, dahlia, etc.).

inurbanité n. f. Manque d'urbanité.

inusable [*za-ble*] adj. Qui ne peut s'user : *tissu, vêtement inusable.* ANT. **Usable.**

inusé [*zé*], **e** adj. Qui n'est point usé. ANT. **Usé.**

inusité, e [*zi*] adj. Qui n'est pas usité : *accueillir quelqu'un avec une bienveillance inusitée.* ANT. **Usité.**

inutile adj. (lat. *inutilis*). Qui n'est pas utile : *un homme inutile à la société.* Vain, infructueux : *faire une démarche inutile.* ANT. **Utile.**

inutilement [*man*] adv. D'une manière inutile. ANT. **Utilement.**

inutilisable [*za-ble*] adj. Qu'il est impossible d'utiliser : *machine inutilisable.* ANT. **Utilisable.**

inutilisé [*zé*], **e** adj. Qu'on n'utilise point. ANT. **Utilisé.**

inutiliser [*zé*] v. a. Rendre inutile : *inutiliser une bouche à feu en l'enclouant.* ANT. **Utiliser.**

inutilité n. f. Manque d'utilité : *reconnaître l'inutilité d'un effort.* Pl. Choses inutiles : *discours rempli d'inutilités.* ANT. **Utilité.**

in utroque jure, mots lat. signif. : *en l'un et l'autre droit.* En droit civil et en droit canon : *un docteur in utroque jure.* (On dit aussi par abréviation *in utroque.*)

invagination [*si-on*] n. f. (du préf. *in*, et du lat. *vagina*, gaine). *Chir.* Reploiement d'une lame de tissu à l'intérieur des autres tissus : *l'invagination de l'intestin cause son occlusion.*

invaginer [*né*] v. a. Joindre par l'invagination.

invaincu, e [*vin*] adj. Qui n'a jamais été vaincu : *héros invaincu.* ANT. **Vaincu.**

invalidable adj. Qui doit ou peut être invalidé.

invalidation [*si-on*] n. f. Action d'invalider : *prononcer l'invalidation d'une élection.* Son résultat. ANT. **Validation.**

invalide adj. (du lat. *invalidus*). Infirme, qui ne peut travailler : *vieillard invalide. Fig.* Qui n'a pas les conditions requises par la loi : *acte, mariage invalide.* N. m. Soldat que l'âge ou les blessures ont rendu incapable de servir, et qui est nourri aux frais de l'Etat à l'hôtel des Invalides. (V. MUTILÉ.) N. m. pl. *Les Invalides*, hospice pour les militaires invalides. *Etablissement des Invalides de la marine*, établissement ressortissant au ministère de la marine et qui a en particulier dans ses attributions le paiement des pensions dites *demi-solde* aux anciens inscrits maritimes. ANT. **Valide.**

— ENCYCL. *Invalides de la marine. Admin.* L'établissement des Invalides de la marine administre quatre caisses, distinctes les unes des autres, savoir :

1° La *Caisse des prises*, instituée pour recevoir en dépôt et conserver jusqu'au moment de la liquidation les produits des captures faites sur l'ennemi et sur les pirates. Ces produits, après payement des frais de vente et autres, sont répartis entre les équipages des bâtiments capteurs et la Caisse des invalides de la marine.

2° La *Caisse des gens de mer*, chargée de recueillir, pour les faire parvenir au domicile des ayants droit : 1° les sommes acquises aux gens de mer non présents au moment de la liquidation de leurs créances ; 2° le montant des successions des per-



INVALIDES : 1. Sous Louis XV ; 2. Sous le premier Empire ; 3. Sous le second Empire ; 4. Sous la troisième République.

sonnes décédées en cours de voyage maritime ; 3° le produit de la solde, celui de la vente des effets ou les effets eux-mêmes, conservés dans l'intérêt des familles, laissés par les agents de tout grade du département de la marine qui meurent dans nos possessions d'outre-mer ; 4° enfin, les produits de la vente des débris ou des marchandises provenant d'échouements ou de naufrages de navires appartenant à des nationaux ou à des étrangers.

3° La *Caisse des invalides* proprement dite, qui a principalement pour mission de payer : 1° des pensions dites *demi-soldes ;* 2° des gratifications renou-



Dôme des Invalides.

velables ; 3° des secours ; 4° la distribution des revenus provenant de donations et de legs faits à l'établissement des Invalides, etc.

Les pensions dites *demi-soldes* sont accordées aux marins réunissant vingt-cinq années soit de service pour le compte de l'Etat, soit de navigation sur les bâtiments de commerce. Des pensions dites « dérivées » sont accordées aux veuves de demi-soldiers ou de marins décédés en possession de droit à la demi-solde.

4° La *Caisse de prévoyance des marins*, créée au profit des marins français contre les risques et accidents de leur profession.

Il y a un trésorier général de l'établissement des Invalides de la marine à Paris, et des trésoriers particuliers dans chacun des ports où il est jugé utile d'en établir.

Invalides (*Hôtel des*), célèbre monument, situé à Paris, boulevard et esplanade du même nom. C'est Louis XIV qui, à l'instigation de Louvois, ordonna, en 1670 la fondation, à l'extrémité du faubourg Saint-Germain, d'un hôtel royal pour le logement, la subsistance et l'entretien des soldats invalides. Le monument fut entrepris sur les plans de Libéral

Bruant, que plus tard Jules Hardouin-Mansard modifia pour agrandir l'église, couronnée par un dôme, dont la flèche s'élève à 110 mètres de haut. En 1840, le monument reçut les cendres de Napoléon Ier, qui furent déposées dans un sarcophage de porphyre, placé sous le dôme dans une crypte circulaire, d'après le plan de l'architecte Visconti. L'hôtel des Invalides est le siège du musée d'artillerie, du musée de l'armée, et, depuis 1898, du gouvernement militaire de Paris.

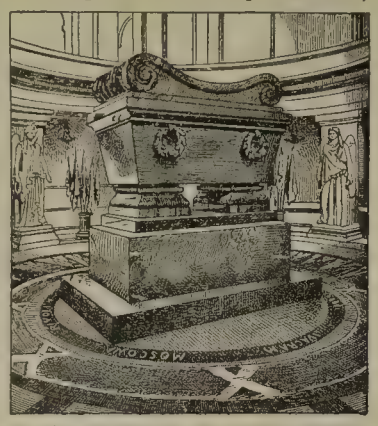

Tombeau de Napoléon Ier, aux Invalides.

invalidement [*man*] adv. D'une manière invalide, nulle : *un homme interdit ne peut traiter de ses intérêts qu'invalidement.* ANT. **Validement.**

invalider [*dé*] v. a. Déclarer nul : *invalider un testament, l'élection d'un député.* ANT. **Valider.**

invalidité n. f. (de *invalide*). Manque de validité : *invalidité d'un contrat, d'un mandat.* ANT. **Validité.**

invar n. m. (abrév. de *invariable*). Acier au nickel (64 acier, 36 nickel), caractérisé par une dilatation infiniment petite, et que l'on utilise pour la construction des spirales de chronomètres, des pendules, etc.

invariabilité n. f. Etat de ce qui est invariable. ANT. **Variabilité.**

invariable adj. Qui ne change point : *l'ordre invariable des saisons.* Immuable : *homme invariable dans ses idées. Gram.* Se dit des mots dont la terminaison ne subit aucun changement : *les adverbes sont invariables.* ANT. **Variable.**

invariablement [*man*] adv. D'une manière invariable ; toujours, immanquablement. ANT. **Variablement.**

invariant [*ri-an*] n. m. *Math.* Fonction des coefficients ou quantités dépendant des coefficients et des variables d'une fonction algébrique, qui ne changent pas quand on passe d'un système d'axes à un autre.

invasif [*zif*], **ive** adj. Qui consiste, qui sert à envahir : *système invasif ; guerre invasive.*

invasion [*zi-on*] n. f. (lat. *invasio ;* de *in*, dans, et *vadere*, aller). Irruption faite dans un pays à main armée : *les invasions barbares détruisirent l'empire romain.* Troupes qui envahissent. *Fig.* Entrée ou diffusion soudaine : *l'invasion des idées nouvelles. Méd.* Irruption d'une maladie dans une contrée. Début d'une maladie.

— ENCYCL. *Invasion des barbares.* En réalité, le mouvement qui précipitait les barbares (v. ce mot) et particulièrement les tribus germaniques contre l'empire romain commence avec l'expédition des Cimbres et des Teutons (113 av. J.-C.), à grand'peine exterminés en partie par Marius près d'Aix, puis dans les plaines de Verceil. Les guerres de César contre Arioviste et les Suèves, d'Auguste contre les Germains, de Trajan contre les Daces, de Marc-Aurèle contre les Marcomans, etc., furent le prélude des grandes luttes postérieures. Au IIIe siècle, les Francs passent le Rhin (256), puis les Burgondes et les Vandales brûlent soixante-dix villes en Gaule avant d'être repoussés par Aurélien et Probus. En 310, Constantin arrête les Francs, qui, sous Constance, s'établissent dans la Belgique.

En 407, commencent les grandes invasions. D'innombrables tribus germaines dévastent la Gaule. Les Alains, les Suèves et les Vandales pénètrent en Espagne, les Alamans s'établissent entre le Rhin et la Saône, les Burgondes dans la vallée du Rhône.

En 412, Ataulphe, roi des Wisigoths après Alaric, s'empare de la Gaule méridionale, puis passe en Espagne comme auxiliaire de l'Empire contre les autres barbares, et reçoit d'Honorius la souveraineté de l'Aquitaine et de Toulouse.

En 438, les Francs, conduits par Clodion, s'emparent, malgré Aétius, des pays entre le Rhin et la Somme. Ils concourent d'ailleurs, en 451, à repousser, dans les champs Catalauniques, la terrible invasion des Huns d'Attila, puis, après Clovis, dominent sur la totalité de la Gaule.

D'autre part, des peuples gothiques s'étaient établis les uns en Espagne, les autres dans la Dacie, la Mésie, la Thrace, et sur les rives du Danube. En Espagne, les Wisigoths fondèrent un empire qui ne tomba qu'au VIIe siècle, sous les coups des Arabes. En Afrique, les Vandales, sous la conduite de Genséric, avaient également, après de terribles dévastations, fondé un royaume, que Bélisaire, général de Justinien, détruisit en 533. En Italie, enfin, Odoacre, roi des Hérules, avait en 476 renversé l'empire d'Occident, et Théodoric, roi des Ostrogoths, y avait fondé bientôt après (488) une nouvelle monarchie barbare, renversée par Narsès en 554, et remplacée par la domination lombarde.

Les invasions barbares furent de beaucoup facilitées par la mollesse des mœurs de la Gaule et de l'Italie sous la domination des derniers empereurs romains. Elles eurent pour résultat principal de retarder de plusieurs siècles l'épanouissement de la civilisation. V. BARBARES.

invectif, ive [*vèk*] adj. Qui a le caractère de l'invective (VX) : *Alain Chartier a écrit un quadrilogue invectif.*

invective [*vèk*] n. f. (lat. *invectiva* [s.-ent. *oratio*] ; de *invehere*, supin *invectum*, se déchaîner contre). Parole amère et violente ; expression injurieuse ; apostrophe véhémente : *les invectives de Cicéron contre Antoine causèrent la mort du grand orateur.*

invectiver [*vèk-ti-vé*] v. n. Dire des invectives : *invectiver contre les mœurs du siècle.* V. a. *Fam.* : *invectiver quelqu'un.* (Cette tournure est moins correcte que la précédente.)

invendable [*van*] adj. Qu'on ne peut vendre : *marchandise invendable.* ANT. **Vendable.**

invendu, e [*van*] adj. Qui n'a pas été vendu. ANT. **Vendu.**

invengé, e [*van*] adj. Qui n'a point été vengé.

inventaire [*van-tè-re*] n. m. (lat. *inventarium*). Etat, dénombrement par écrit et par articles des biens, meubles, titres, papiers d'une personne : *faire l'inventaire d'une succession.* Evaluation des marchandises en magasin et des diverses valeurs, afin de constater les profits et pertes, et d'établir le bilan : *le commerçant est tenu de faire, au moins une fois l'an, son inventaire. Bénéfice d'inventaire*, faculté qu'a un héritier de ne payer les dettes d'une succession que jusqu'à concurrence de la valeur des biens qu'il doit recueillir. *Fig. Par ou sous bénéfice d'inventaire*, dans le cas où l'on y trouverait son compte.

— ENCYCL. *Dr.* L'inventaire est un acte conservatoire, que la loi prescrit formellement en matière de succession, dans le délai de trois mois et quarante jours : 1° lorsqu'il y a des héritiers mineurs, interdits ou absents ; 2° en cas d'acceptation sous bénéfice d'inventaire ; 3° de succession irrégulière ; 4° de succession vacante ; 5° d'envoi en possession des biens d'un absent ; 6° de nomination d'un exécuteur testamentaire ; 7° de substitution universelle ou à titre universel ; 8° de décès d'un des époux communs en biens ; 9° de prorogation de délai à la femme survivante pour prendre parti.

L'inventaire est encore obligatoire : en cas de tutelle pour les biens du mineur, dans les dix jours de la nomination du tuteur ; d'interdiction pour les biens de l'interdit, d'usufruit, de faillite pour les biens du failli, dans les trois jours de la nomination du syndic.

Aux termes de l'article 6 du Code de commerce, le commerçant est tenu de dresser sous seing privé, tous les ans, son inventaire ; sinon, il s'expose, en cas de faillite, aux peines de la banqueroute frauduleuse.

inventer [*van-té*] v. a. (du lat. *invenire*, trouver). Imaginer le premier quelque chose de nouveau : *Niepce inventa l'héliographie.* Créer par la force de son imagination : *inventer un expédient.* Imaginer une chose qu'on donne comme réelle : *inventer une fausseté.*

inventeur, trice [*van*] n. (lat. *inventor, trix*). Qui invente : *Edison est l'inventeur du phonographe.* Qui découvre : *inventeur de trésors ; inventeur d'épaves.*

inventif, ive [*van*] adj. Qui a le génie, le talent d'inventer : *esprit inventif.*

invention [*van-si-on*] n. f. (lat. *inventio*). Faculté, action d'inventer : *l'invention du paratonnerre est due à Franklin.* Chose inventée, fiction : *les inventions des poètes.* Mensonge inventé pour tromper : *des inventions absurdes.* Découverte, surtout en parlant de certaines reliques : *l'invention de la croix. Rhét.* Choix des arguments et des idées dont on peut faire usage pour traiter un sujet. *Mus.* Nom donné par J. S. Bach et autres compositeurs du même temps à des fantaisies ou impromptus destinées à exprimer un sentiment passager : *invention à deux voix.*

— ENCYCL. *Direction des inventions.* Ce service, créé pendant la Grande Guerre, par décret du 13 novembre 1915, est rattaché au ministère de l'armement. Il devint, le 14 décembre 1916, le sous-secrétariat des inventions, puis le sous-secrétariat des inventions, des études et des expériences techniques, et avait sous son autorité directe l'ensemble des services techniques du ministère de l'armement. Le sous-secrétariat fut ensuite rattaché au ministère de la guerre. Le 20 novembre 1917, ce sous-secrétariat était supprimé, et les services rattachés au ministère de l'armement. Enfin, la loi votée par la Chambre le 10 juillet 1919 a créé un *Office national des recherches scientifiques, industrielles et agricoles et des inventions*, rattaché au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

Invention (*De l'*), traité didactique de Cicéron, composé vers 70 av. J.-C., œuvre de jeunesse, dont nous ne possédons que les deux premiers livres.

inventorier [*van-to-ri-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Faire inventaire de : *inventorier une succession.*

invérifiable adj. Qui ne peut être vérifié : *assertion invérifiable.* ANT. **Vérifiable.**

invérifié, e adj. Qui n'a pas été vérifié.

Inverness, ch.-l. du comté homonyme (Ecosse septentrionale), à l'issue du canal Calédonien, dans le golfe de Murray ; 22.300 h. — Le comté à 87.000 h.

inversable [*vèr*] adj. Qui ne peut verser : *voiture inversable.* ANT. **Versable.**

inverse [*vèr-se*] adj. (du lat. *inversus*, renversé). Qui va dans un sens opposé à la direction actuelle ou naturelle des choses : *les objets apparaissent dans l'eau dans un sens inverse.* Dont les termes sont dans un ordre renversé : *proposition, construction inverse. Raison inverse*, rapport dont un terme croît quand et comme l'autre décroît. *Math. Nombres inverses*, se dit de deux nombres qui ont pour produit l'unité ; si l'un est A, l'autre est $\frac{1}{A}$. *Opérations inverses*, deux opérations telles que, lorsqu'une grandeur les a subies successivement, elle revient à son état primitif. *Figures inverses*, deux figures dont l'une est déduite de l'autre par inversion. (V. VECTEURS *réciproques.*) N. m. Le contraire : *faire l'inverse.*

inversement [*vèr-se-man*] adv. D'une manière inverse : *quantités inversement proportionnelles.*

inverser [*vèr-sé*] v. n. Changer le sens d'un courant électrique qui prend une direction inverse.

inverseur [*vèr*] n. m. Appareil servant à inverser le sens d'un courant électrique : *les principaux inverseurs sont : l'inverseur à mercure et l'inverseur à manette.* Adjectiv. *Levier inverseur*, pièce qui, dans la télégraphie électrique, sert à déplacer la roue des types et à changer la série des caractères imprimés.



Inverseur à manette.

inversible [*vèr-si-ble*] adj. *Bot.* Se dit des feuilles susceptibles de s'appliquer face à face l'une contre l'autre par leur partie supérieure, quand on les dirige vers le sommet de la tige.

inversif, ive [*vèr*] adj. *Gram.* Qui a rapport à l'inversion : *construction inversive.*

inversion [*vèr*] n. f. (lat. *invertio*). *Gram.* Figure de construction, où l'on donne aux mots un autre ordre que l'ordre direct : *l'interrogation se marque par l'inversion du sujet et du verbe, ex. : Où est-il ?* (L'inversion est aussi appelée HYPERBATE.) *Chim.* Tranformation du sucre non fermentescible (saccharose) en sucres fermentescibles (glucose, lévulose), sous l'influence de l'invertine ou sucrase. *Méd.* Déviation d'un organe de sa position naturelle. *Inversion sexuelle*, état d'un individu, homme ou femme, qui n'éprouve d'affinité sexuelle que pour une personne de son propre sexe. *Math.* V. VECTEURS *réciproques. Milit.* et *mar.* Disposition de troupes ou des unités d'une escadre dans un ordre inverse de l'ordre primitivement adopté.

invertase n. f. SYN. de SUCRASE.

invertébré, e [*vèr*] adj. et n. Se dit des animaux qui n'ont point de colonne vertébrale, comme les insectes, les crustacés, etc. ANT. **Vertébré.**

inverti, e [*vèr*] adj. *Chim.* Syn. de INTERVERTI, en parlant du sucre. N. Personne qui éprouve des passions pour une personne du même sexe.

invertine n. f. Syn. de SUCRASE.

invertir [*vèr*] v. a. (lat. *invertere*). Renverser symétriquement : *invertir le sens d'un courant électrique ; les miroirs invertissent les objets.* Disposer en inversion : *invertir des troupes.*

investigateur, trice [*vès-ti-gha*] n. (lat. *investigator, trix ;* de *in*, sur, et *vestigium*, trace). Qui fait sur un objet des recherches suivies. Adjectiv. : *jeter des regards investigateurs.*

investigation [*vès-ti-gha-si-on*] n. f. (lat. *investigatio*). Recherche sur un objet : *poursuivre ses investigations.*

investir [*vès-tir*] v. a. (lat. *investire ;* de *in*, dans, et *vestire*, vêtir). Mettre, avec de certaines formalités, en possession d'un pouvoir, d'une autorité quelconque : *investir quelqu'un d'un fief. Fig.* : *investir quelqu'un de sa confiance*, se fier à lui entièrement. Environner de troupes une place de guerre : *Cesar investit Alésia. Anglic.* Placer (des fonds).

investison [*vès-ti-zon*] n. f. Nom donné par les ouvriers mineurs à la masse minérale servant de limite commune à des concessions contiguës.

investissement [*vès-ti-se-man*] n. m. Action d'investir une place.

investiture [*vès-ti*] n. f. Mise en possession d'un fief, d'une dignité ecclésiastique.

investitures (*querelle des*), lutte entre les papes et les empereurs d'Allemagne au sujet de la collation des titres ecclésiastiques, de 1074 à 1122. Elle fut vive surtout sous le règne du pape Grégoire VII et de l'empereur Henri IV, et aboutit (Concordat de Worms, 1122) au principe de la séparation des deux pouvoirs, l'investiture temporelle relevant du roi seul, et l'investiture spirituelle du pape seul. (V. CANOSSA.)

invétéré, O adj. (de *invétérer*). Fortifié par le temps, enraciné : *mal invétéré ; scélérat invétéré.*

invétérer [*ré*] **(s')** v. pr. (lat. *inveterare ;* de *in*, dans, et *vetus, eris*, vieux. — Se conj. comme *accélérer.*) Devenir ancien et difficile à guérir. V. n. (et à l'infinitif seulement) : *laisser invétérer une mauvaise habitude.*

inviable adj. Qui n'est pas viable. ANT. **Viable.**

invigilance n. f. Défaut de vigilance. ANT. **Vigilance.**

invigilant [*lan*], **e** adj. Qui n'est pas vigilant : *gardien invigilant.* ANT. **Vigilant.**

invigoration [*si-on*] n. f. (du préf. *in*, et du lat. *vigor*, vigueur). *Physiol.* Dernier développement des tissus, qui complète leur vigueur.

invination [*si-on*] n. f. (du préf. *in*, et du lat. *vinum*, vin). Fait par lequel, suivant certains hérétiques, le vin consacré deviendrait le sang de Jésus-Christ, tout en gardant la substance du vin.

invincibilité n. f. Caractère de ce qui est invincible.

invincible adj. (lat. *invincibilis*). Qu'on ne saurait vaincre : *une armée invincible. Fig.* Que l'on ne peut détruire : *argument invincible.* Que l'on ne peut maîtriser : *sommeil invincible. Théol. Ignorance invincible*, ignorance de ceux à qui manquent les moyens d'atteindre la vérité.

invinciblement [*man*] adv. D'une manière invincible.

in-vingt-quatre [*in-vint'-ka-tre*] n. m. et adj. invar. Se dit d'une feuille d'impression formant 24 feuillets ou 48 pages, et du format obtenu avec cette feuille.

in vino veritas, mots lat. signif. : *La vérité dans le vin*, c'est-à-dire : L'homme est expansif quand il a bu du vin ; la vérité, qu'il ne dirait pas à jeun, lui échappe alors.

inviolabilité n. f. Qualité de ce qui est inviolable : *les députés jouissent de l'inviolabilité pendant les sessions parlementaires, hors le cas de flagrant délit.* ANT. **Violabilité.**

— ENCYCL. *Dr.* L'inviolabilité des représentants du peuple, décrétée dès le 23 juin 1789 par l'Assemblée nationale, a été inscrite dans les articles 13 et 14 de la loi constitutionnelle de 1875. Le Code pénal punit de la dégradation civique les magistrats qui y porteraient atteinte.

Quant à l'inviolabilité des lieux où délibèrent le Sénat et la Chambre, elle est protégée par l'attribution à leurs présidents du droit de requérir la force armée et toutes les autorités dont ils jugent le concours nécessaire.

L'inviolabilité est, avec l'exterritorialité, le privilège des agents diplomatiques. Elle s'applique à leur personne et à tout ce qui assure l'exercice régulier de leurs fonctions : correspondance, archives, valise, etc.

inviolable adj. (lat. *inviolabilis*). Qu'on ne doit jamais violer, enfreindre : *serment inviolable.* Que la Constitution met à l'abri de toute action violente, de toute poursuite : *la personne des ambassadeurs est inviolable.* ANT. **Violable.**

inviolablement [*man*] adv. D'une manière inviolable : *secret inviolablement gardé.*

inviolé, e adj. Qui n'a pas été violé, outragé, enfreint : *sanctuaire inviolé; loi inviolée.*

inviscant [*vis-kan*], **e** adj. Qui invisque : *le mucilage est inviscant.*

inviscation [*vis-ka-si-on*] n. f. Action d'invisquer.

invisibilité [*zi*] n. f. Etat de ce qui est invisible. ANT. **Visibilité.**

invisible [*zi-ble*] adj. Qui échappe à la vue par sa nature, sa petitesse ou sa distance : *le plus grand nombre des étoiles est invisible à l'œil nu.* Qui se dérobe et ne veut pas être vu : *un ministre invisible.* ANT. **Visible.**

invisiblement [*zi-ble-man*] adv. D'une manière invisible. ANT. **Visiblement.**

invisquer [*vis-ké*] v. a. (lat. *inviscare*). Engluer, enduire d'une matière grasse, visqueuse.

invita Minerva, mots lat. signif. : *En dépit de Minerve. Ecrire en dépit de Minerve, rimer malgré Minerve.* Expression d'Horace. (*Art poétique*, 385.) Se dit d'un auteur sans talent, sans inspiration, qui s'obstine à vouloir écrire *quand même.*

invitant [*tan*], **e** adj. Séduisant, engageant.

invitatif, ive adj. Qui invite : *proclamation invitative à la paix.*

invitation [*si-on*] n. f. (lat. *invitatio*). Action d'inviter : *accepter, refuser une invitation.* Exhortation, incitation : *les invitations des partis.*

invitatoire adj. (lat. *invitatorius*). *Liturg.* Adj. *Antienne invitatoire*, antienne qui se chante à matines, avec le *Venite, exultemus. Lettre invitatoire*, lettre que le pape adresse aux évêques, pour les inviter à venir à Rome, le jour anniversaire de son élévation au trône pontifical. N. f. Lettre invitatoire.

invite n. f. Carte que l'on joue pour indiquer les éléments de son jeu à son partenaire. *Fig.* Ce qui invite à faire quelque chose.

invité, e n. Qui a reçu une invitation.

invitement [*man*] n. m. Action d'inviter. (Vx.)

inviter [*té*] v. a. (lat. *invitare*). Convier, prier de se trouver quelque part, d'assister à : *inviter des amis à dîner. Fig.* Engager, exciter : *le crépuscule invite à la rêverie.* V. n. *Jeu.* Faire une invite. **S'inviter** v. pr. *Fam.* Se rendre, se trouver quelque part sans y avoir été convié : *le parasite s'invite partout.* Se faire réciproquement des invitations.

inviteur n. m. Celui qui invite.

in vitium ducit culpæ fuga, mots lat. signif. : *La crainte d'un défaut fait tomber dans un vice.* Pensée d'Horace (*Art poétique*, 31), à propos des lois de l'esthétique. Boileau a dit presque dans le même sens :

Souvent, la peur d'un mal nous conduit dans un pire.

in vitro, mots lat. signif. : *Dans le verre.* Expression désignant toute réaction physiologique qui se fait en dehors de l'organisme (dans des tubes, des éprouvettes, etc.) : *constatations faites in vitro.*

in vivo, mots lat. signif. : *Dans l'être vivant.* Expression désignant toute réaction physiologique qui se fait dans l'organisme : *expérimentation in vivo.*

invocabit (*Dimanche de l'*), premier dimanche de carême (parce que l'introït commence par ce mot).

invocateur adj. et n. m. Qui invoque ; enchanteur, sorcier. (Vx.)

invocation [*si-on*] n. f. (lat. *invocatio*). Action d'invoquer : *l'invocation des saints.* Prière que le poète adresse à une divinité, au début d'un ouvrage. *Liturg.* Dédicace, protection : *église sous l'invocation de la Vierge.*

invocatoire adj. Qui appartient à l'invocation : *forme invocatoire.*

involontaire [*tè-re*] adj. Fait sans le consentement de la volonté : *erreur involontaire.* ANT. **Volontaire.**

involontairement [*tè-re-man*] adv. Sans le vouloir. ANT. **Volontairement.**

involucelle [*sè-le*] n. m. Petit involucre.

involucellé [*sè-lé*], **e** adj. Qui est muni d'un involucelle : *ombellule involucellée.*

involucral, e, aux adj. Qui naît sur l'involucre : *épines involucrales.*

involucre n. m. (du lat. *involucrum*, enveloppe). *Bot.* Ensemble de bractées, d'organes foliacés rapprochés autour de la base d'une fleur ou d'une fiorescence, spécialement d'une ombelle ou d'un capitule.



I, involucre.

involucré, e adj. *Bot.* Qui est pourvu d'un involucre : *fleurs involucrées.*

involuté, e adj. *Bot.* Roulé en dedans.

involutif, ive adj. (du lat. *involutus*, enroulé). *Bot.* Se dit des feuilles qui se roulent de dehors en dedans.

involution [*si-on*] n. f. (lat. *involutio*). Assemblage d'embarras, de difficultés. *Bot.* Etat d'un organe involuté. *Biol.* Syn. de INVAGINATION. *Méd. Involution utérine*, phénomène par lequel l'utérus, après l'accouchement, reprend peu à peu son volume normal.

— ENCYCL. *Math.* On dit que six points A, B, C, A', B', C', en ligne droite, sont en involution, lorsqu'on peut les grouper en trois couples, de façon que l'on ait la relation :

$$\frac{C\,A \times C\,A'}{C\,B \times C\,B'} = \frac{C'\,A \times C'\,A'}{C'\,B \times C'\,B'}$$

involvant [*van*], **e** adj. (lat. *involvens*). *Hist. nat.* Qui enveloppe et protège : *calice involvant.*

invoquer [*ké*] v. a. (lat. *invocare ;* de *in*, dans, et *vocare*, appeler). Appeler à son aide, à son secours : *invoquer les saints, sa muse. Fig.* Citer en sa faveur : *invoquer un témoignage.*

invraisemblable [*vrè-san*] adj. Qui n'est pas vraisemblable : *les premiers événements de l'histoire romaine, tels que les raconte Tite-Live, sont invraisemblables.* N. m. Ce qui est invraisemblable. ANT. **Vraisemblable.**

invraisemblablement [*vrè-san, man*] adv. D'une manière invraisemblable. ANT. **Vraisemblablement.**

invraisemblance [*vrè-san*] n. f. Défaut de vraisemblance : *souligner l'invraisemblance d'un récit.* ANT. **Vraisemblance.**

invulnérabilité n. f. Qualité de ce qui est invulnérable. ANT. **Vulnérabilité.**

invulnérable adj. (lat. *invulnerabilis ;* préf. *in*, et *vulnus, eris*, blessure). Qui ne peut être blessé : *Achille, raconte la Fable, était invulnérable, sauf au talon.* ANT. **Vulnérable.**

invulnérablement [*man*] adv. De manière à être invulnérable. (Peu us.)

Inzinzac, comm. du Morbihan, arr. et à 16 kil. de Lorient, près du Blavet ; 4.870 h. Distillerie.

Io, fille d'Inachos et prêtresse de Junon, séduite par Jupiter, qui la visitait sous la forme d'un nuage. Elle fut transformée en génisse par Junon, qui voulait la soustraire aux poursuites de son époux, et qui la fit garder par Argus ; Mercure la délivra en tuant Argus, mais Junon attacha à ses flancs un taon. Pour en fuir les piqûres incessantes, Io parcourut, dans une course vagabonde, une partie de la Grèce, de la Scythie, etc., et vint aborder en Egypte, où Jupiter lui rendit la forme humaine. (*Mythol.*)

— *Iconogr.* La plus belle image qui ait été faite d'Io est due au Corrège (musée de Vienne). V. p. 1167.

Citons aussi le tableau de J.-B. Regnault : *Io enlevée par Jupiter ;* celui de David Teniers le Vieux : *Jupiter priant Junon de rendre à Io sa forme primitive ;* celui de Verdier, au grand Trianon : *Io métamorphosée en vache.*

iodalbumine n. f. Albumine iodée.

iodargyrite n. f. Iodure naturel d'argent. Syn. IODARGYRE, IODITE, IODYRITE.

iodate n. m. Sel de l'acide iodique.

iode n. m. (du gr. *iodès*, violet). Corps simple, d'un gris bleuâtre, de densité 4,94, volatil à une température peu élevée.

— ENCYCL. L'iode tache la peau en jaune ; il fond à 113°, et bout à 185° ; il émet des vapeurs violettes, de densité 8,7, même à la température ordinaire. Son symbole chimique est I ; il est monovalent. Il est soluble dans l'eau, dans l'éther, l'alcool ; sa solution dans l'alcool à 90° (1/13 de son poids d'iode) constitue la *teinture d'iode.* Il donne avec l'oxygène et l'eau plusieurs composés : l'*acide hypoiodeux* IOH, l'*anhydride iodique* I^2O, l'*acide iodique* IO^3H et l'*acide periodique* IO^4H ; il donne avec l'hydrogène l'*acide iodhydrique* HI. Il se combine aux métaux en donnant des iodures. L'iode existe à l'état naturel dans l'eau de mer, qui en renferme environ 2.2 milligrammes par litre ; il se trouve également dans de nombreuses eaux minéralisées, dans les végétaux marins, etc. On l'extrait des cendres de varech, des eaux-mères des nitrates de soude, etc. L'iodure d'argent est employé en photographie ; on emploie l'iode en médecine comme révulsif, sous la forme de teinture d'iode ou de coton iodé ; c'est aussi un bon antiseptique. On l'utilise pour faire avorter un furoncle, une engelure au début. Dans certains cas, on l'utilise pour provoquer une inflammation curative, en l'injectant dans les kystes ou les trajets fistuleux.

L'iode peut provoquer certains accidents par intoxication. V. IODISME.

Conservation de la teinture d'iode. On conserve toutes ses qualités à la teinture d'iode : 1° en tenant le flacon hermétiquement clos ; 2° en plaçant le flacon en pleine lumière, au lieu de le maintenir dans l'obscurité, qui altérerait la teinture beaucoup plus rapidement que la lumière vive.

Employer de préférence de la teinture récente, au lieu de la teinture vieille, qui s'est partiellement transformée en acide iodhydrique. On reconnaît que la teinture est ancienne lorsque, en agitant le flacon, il se forme un peu d'écume à la surface du liquide.

iodé, e adj. Qui contient de l'iode : *eau iodée.*

ioder [*dé*] v. a. Couvrir ou mêler d'iode : *ioder une plaque de photographie.*

iodhydrate [*di*] n. m. Sel de l'acide iodhydrique. (Ce terme s'applique surtout aux composés organiques : *iodhydrate de morphine.*) — Pour les composés minéraux, on dit IODURE.

iodhydrines n. f. pl. Classe d'alcools polyatomiques, dans lesquels l'iode est substitué à un groupement alcool : *le glycol* $C^3H^6(OH)^2$ *a pour monoiodhydrine* $C^3H^4(OH)I$. S. une *iodhydrine.*

iodhydrique adj. m. Se dit d'un acide HI formé par la combinaison d'iode et d'hydrogène, et qui se présente sous forme de gaz incolore, d'odeur suffocante, de densité 4,37 ; il bout à — 36° et fond à — 51° ; il est très soluble dans l'eau.

iodifère adj. Qui contient de l'iode : *sel iodifère.*

iodique adj. m. Se dit de l'anhydride I^2O et de l'acide IO^3H, résultant de l'oxydation de l'iode.

iodisme [*dis-me*] n. m. Intoxication produite par l'abus de l'iode ou de ses dérivés.

— ENCYCL. C'est principalement l'emploi de l'iodure de potassium ou de l'iodoforme à l'intérieur qui détermine les accidents de l'iodisme. Il y a d'abord de la céphalalgie frontale, du larmoiement, du coryza avec écoulement séreux, de l'irritation de la gorge, de la salivation, etc. Puis on observe des éruptions cutanées, de l'œdème, des éblouissements, des bourdonnements, etc.

Dans les cas graves, on a recours aux vomitifs et au lavage de l'estomac ; généralement, il suffit de pratiquer des ingestions d'eau albumineuse, et des inhalations de nitrite d'amyle ; enfin, le plus souvent, il suffit de cesser d'absorber le médicament.

iodite n. f. Syn. de IODARGYRITE.

iodobromite n. f. Mélange naturel de chlorure, bromure et iodure d'argent.

iodoforme n. m. Composé CHI^3, que l'on obtient en faisant agir l'iode sur l'alcool, en présence du carbonate de potassium, ou bien en traitant l'acétone par l'iodure et l'hypochlorite de potassium : *l'odeur de l'iodoforme est tenace et désagréable.* (Il est employé surtout comme antiseptique.)

— ENCYCL. L'iodoforme a été surtout utilisé au début de la période chirurgicale d'antisepsie. On recouvrait alors largement toutes les plaies avec de la poudre d'iodoforme. Depuis l'asepsie, son emploi est devenu très rare, surtout après la découverte de certains dérivés comme le diiodoforme, l'iodol, etc., qui jouissent des mêmes propriétés désinfectantes, et n'ont pas son odeur insupportable.

iodoformé, e adj. Qui contient de l'iodoforme : *gaz iodoformé.*

iodol n. m. Composé que l'on obtient en traitant le pyrrol potassé par l'iode, et qui est un succédané de l'iodoforme. Syn. de TÉTRAIODOPYRROL.

iodo-organique adj. S'applique aux composés médicamenteux qui présentent l'iode en association avec des corps organiques : huiles, peptones, etc.

iodophtisie [*fti-zi*] n. f. Cachexie produite par l'abus de l'iode et des iodures. V. IODISME.

iodothérapie [*pi*] n. f. Traitement médical par l'iode.

iodothyrine n. f. Albumine iodée extraite de la glande thyroïde et employée en médecine dans le traitement du goître.

iodure n. m. Composé résultant de la combinaison de l'iode avec un corps simple : *l'iodure de potassium est d'un usage assez fréquent en thérapeutique.*

— ENCYCL. Les iodures métalliques sont les sels de l'acide iodhydrique. La thérapeutique en utilise un grand nombre, parmi lesquels les iodures alcalins (iodure de potassium, de sodium, d'ammonium, de strontium) sont les plus usités.

Tous ces iodures sont administrés en potions, solutions ou sirops. L'iodure de potassium s'emploie à la dose de 0 gr. 20 à 1 gramme par 24 heures, et, dans certains cas, on ordonne jusqu'à 8 à 10 grammes. Il est utilisé dans toutes les scléroses, et s'associe fréquemment au mercure dans le traitement de la syphilis. Les iodures donnent fréquemment de l'iodisme ; aussi a-t-on tendance actuellement à les remplacer par les iodo-organiques ou par d'autres formes médicamenteuses.

On utilise l'iodure de plomb pour faire des pommades résolutives. Les iodures de mercure sont ordonnés dans la syphilis.

ioduré, e adj. Qui contient un iodure : *sirop ioduré.* Couvert d'une couche d'iodure : *plaque photographique iodurée.*

iodyrite n. f. Syn. de IODARGYRITE.

Iolas ou **Iolaos,** fils d'Iphiklès et neveu d'Héraklès, qu'il assista dans ses travaux et à l'heure de sa mort.

Iolcos [*koss*], v. de Thessalie, d'où partirent les Argonautes pour la conquête de la Toison d'or.

Iole, fille d'Eurytos, roi d'Œchalie, enlevée et épousée par Héraclès. C'est à l'occasion de ce mariage que Déjanire envoya au héros la tunique de Nessus.

iolite n. f. Variété bleu foncé de cordiérite.

ion n. m. *Chim.* Chacune des parties provenant de la dissociation d'un électrolyte en solution aqueuse.

— ENCYCL. Un électrolyte en solution aqueuse se dissocie, ainsi que l'a montré S. Arrhénius. Les ions qui résultent de cette dissociation sont électrisés lorsqu'on plonge les deux pôles d'une source électrique dans la solution. L'anode chargée positivement attire les ions chargés négativement (anions) et repousse les ions positifs (cations) ; la cathode agit de la même façon mais inversement. Quand un ion négatif se trouve en présence de l'anode, il passe à l'état neutre et se libère ; il en est de même pour les ions positifs en présence de la cathode.

Dans les gaz, sous l'influence de certaines radiations (*rayon X, radium*, etc.), quelques molécules sont également dissociées. V. ÉLECTRON.

Ion, petit-fils d'Hellen, fils d'Apollon et de Créuse, ancêtre mythique des Ioniens.

Ion, tragédie d'Euripide, qui a pour principal personnage le héros précédent. L'intérêt de la pièce est dans la description poétique du temple de Delphes et de la vie sacerdotale. Racine s'en est inspiré dans *Athalie.*

Ion, poète tragique et historien athénien, né à Chio (Ve s. av. J.-C.). Ses pièces, dont il ne reste que des fragments, avaient plus d'élégance que de vigueur.

ionène n. m. Carbure $C^{13}H^{18}$, liquide incolore de densité 0,93, obtenu par l'action de l'acide iodhydrique sur l'ionone.

Ionie [*ni*], pays de l'ancienne Asie Mineure, sur la côte de la mer Egée, entre les golfes actuels de Smyrne et de Mendelia. Elle tira son nom de la tribu des Ioniens, qui, chassée de la Grèce par les Doriens, alla coloniser la côte et les îles d'Asie. Douze grandes cités y représentaient la puissance ionienne : *Milet, Samos, Ephèse, Colophon, Chios, Myon, Priène, Lébédos, Téos, Clazomènes, Erythrées, Phocée.* (Hab. Ioniens.) Ils ont fondé de nombreuses colonies dans la mer Noire, dans la Grande-Grèce, etc. A partir du VIIe siècle, l'Ionie a subi la domination des rois de Lydie, puis celle des rois de Perse, ensuite l'hégémonie d'Athènes et celle de Sparte, pour retomber sous le joug des Perses. Les Ioniens, les mieux doués, les plus intelligents et les plus hardis des Grecs, ont tenu la première place dans l'histoire de la civilisation, des lettres et des arts.

Ionien, enne [*ni-in, è-ne*], nom des habitants de l'Ionie : *les Ioniens.* Adjectiv. De l'Ionie : *les villes ioniennes. Dialecte ionien*, un des principaux dialectes de la langue grecque, qu'on parlait dans l'Ionie. *Philosophie ionienne*, école de philosophie grecque, qui s'est attachée à ramener toutes choses à un principe unique : l'eau pour Thalès, l'infini pour Anaximandre, l'air pour Anaximène.

— ENCYCL. Les dialectes ioniens se distinguent des autres dialectes grecs par leur douceur, la rareté des aspirations, la fréquence des rencontres de voyelles, la substitution de l'*é* ouvert long à l'*a* long primitif. Les principaux sont le dialecte *homérique*, le *néo-ionien* d'Asie Mineure (Hérodote, Hippocrate), l'*ionien des îles*, l'*attique*, qui rétablit l'*a* long primitif après *r, i, e, u.*

Ionienne (MER), partie de la Méditerranée, qui s'étend entre l'Italie et la Grèce.

Ioniennes (ÎLES), groupe d'îles situées dans la mer de ce nom, rendues à la Grèce par l'Angleterre en 1864. Pop. 250.000 h. Les principales sont : *Corfou, Leucade, Zante, Céphalonie, Théaki* (Ithaque), etc.

ionique adj. De l'Ionie. *Ordre ionique*, un des cinq ordres d'architecture, caractérisé surtout par un chapiteau orné de deux volutes latérales : *colonne ionique, chapiteau ionique.* V. COLONNE, ORDRE.

ionisation [*za-si-on*] n. f. Dissociation en ions par le courant électrique. Développement de la conductibilité d'un gaz, sous l'influence d'actions provoquant la formation d'ions (*radiations ultra-violettes, pointe électrisée, gaz issus d'une flamme*, etc.),

ionisé adj. m. Se dit d'un gaz chargé d'ions.

ionone n. f. Substance chimique à odeur de violette très prononcée, et, pour cette raison, très employée en parfumerie. (On l'obtient en partant de la pseudo-ionone, qui résulte de la condensation du citral avec l'acétone.)

io non so lettere, mots ital. signif. : *Je ne connais pas les lettres, Je ne sais pas lire.* Réponse plaisante du pape Jules II à Michel-Ange qui, faisant la statue de ce pontife, lui demandait s'il fallait lui mettre un livre entre les mains : « Mets-moi dans la main une épée, répondit le pape : *je ne sais pas lire* ».

Iophon, poète tragique athénien, fils et successeur de Sophocle (ve s. av. J.-C.) ; on n'a de lui que des fragments.

Ios [*i-oss*], ou **Nio,** une des Cyclades, entre Naxos et Santorin ; 10.000 hab. Commerce de raisins secs.

iota n. m. Neuvième lettre de l'alphabet grec, dont la figure correspond à notre *i*. *Fig. Il n'y manque pas un iota,* il n'y manque rien.

iotacisme [*sis-me*] n. m. (de *iota*). Emploi fréquent du son ou de la lettre *i* dans une langue : *l'iotacisme est commun dans le grec moderne.*

Iotunheim, dans la mythologie scandinave, pays des géants.

Ioug, riv. de Russie (gouv. de Vologda), une des branches mères de la Dvina du Nord ; 439 kil.

iouler [*lé*] v. n. Chanter à la manière tyrolienne, avec des coups de gosier rapides. Syn. JODLER.



Iourte.

iourte n. f. Hutte des Lapons et des Samoyèdes.

Iowa, un des Etats unis de l'Amérique du Nord ; 2.358.000 h. Capit. *Des Moines* ; 68.000 h. Immense production de céréales.

ipécacuana ou **ipécacuanha** et, par abrév., **ipéca** n. m. Racine vomitive, fournie par diverses rubiacées (céphélis) de l'Amérique du Sud, dont la principale est l'ipécacuana.



Ipécacuana : 1. Annelé ; 2. Strié ; 3. Ondulé.

— ENCYCL. L'ipéca nous arrive de l'Amérique du Sud sous forme de racines brunâtres, grosses comme une plume d'oie. L'écorce est seule employée. L'ipéca doit son activité à un alcaloïde, l'*émétine*. Il entre dans de nombreuses préparations : on en fait une poudre (dose vomitive, 1 gramme à 1 gr. 50), un sirop, un extrait, un infusé, une teinture, etc.

ipécacuanate n. m. Sel de l'acide ipécacuanique.

ipécacuanique adj. Se dit d'un acide extrait de racines d'ipécacuana.

Ipek ou **Petch,** ville de Yougoslavie (Monténégro), non loin d'une source du Drin ; 14.000 hab. Cette ville de l'ancien vilayet de Kossovo, qui fut naguère le siège des patriarches serbes, a été occupée par les Autrichiens, après la retraite de l'armée serbe, le 7 décembre 1915. Les Franco-Serbes y sont rentrés le 13 octobre 1918, après la signature de l'armistice avec la Bulgarie (30 sept.).

Iphicrate, général athénien. Il imagina un armement nouveau, créa les peltastes et fut vainqueur des Spartiates en 390 ; m. en exil, en Thrace, vers 353 av. J.-C.

Iphigénie, fille d'Agamemnon et de Clytemnestre. Son père, chef des Grecs assemblés contre Troie, ayant voulu, sur les conseils de Calchas, la sacrifier à Diane afin d'obtenir la protection des dieux, qui retenaient par des vents contraires la flotte hellène dans le port d'Aulis, la déesse substitua à Iphigénie une génisse, et emmena la jeune fille en Tauride, où elle devint sa prêtresse. Là, elle était obligée d'immoler à la déesse tous les étrangers surpris dans ce pays. Dans un de ces étrangers elle reconnut un jour son frère Oreste. Elle s'enfuit avec lui, emportant l'idole d'Artémis.

Iphigénie (*Sacrifice d'*). De nombreux tableaux ont été faits sur ce sujet ; citons ceux de Ch. de La Fosse (Louvre), de Tiepolo (musée des Offices, à Florence) [v. p. 1168], Giaquinto Corrado (Madrid), etc.

Iphigénie à Aulis, tragédie posthume d'Euripide, dont le sujet est le sacrifice d'Iphigénie ; un des chefs-d'œuvre de ce poète, remarquable par la vérité des sentiments et des caractères (405 av. J.-C.).

Iphigénie en Aulide, tragédie de Rotrou, calquée sur l'œuvre d'Euripide (1640).

Iphigénie en Aulide, tragédie en cinq actes et en vers, de Racine, proclamée par Voltaire un des chefs-d'œuvre de la scène française. Racine y imite Euripide, mais il invente le personnage d'Eriphile, vierge éprise d'Achille, et dont la mort sauve Iphigénie (1674).

Iphigénie en Aulide, tragédie-opéra en trois actes, paroles du bailli du Rollet, musique de Gluck (1774), le premier des grands chefs-d'œuvre que le compositeur ait donnés en France. Parmi les plus belles pages, il faut citer : l'ouverture, le chant d'Agamemnon : *Au faîte des grandeurs,* l'air de Clytemnestre : *Par un père cruel à la mort condamnée,* le récit : *J'entends retentir dans mon sein,* et le quatuor : *Puissante déité.*

Iphigénie en Tauride, tragédie d'Euripide, qui a pour sujet la fuite d'Iphigénie avec Oreste (fin ve s. av. J.-C.).

Iphigénie en Tauride, tragédie lyrique en quatre actes, paroles de Guillard, musique de Gluck (1779) ; musique d'une pureté et d'un charme inexprimables. Parmi les morceaux les plus célèbres, citons : l'air de Pylade : *Unis dès la plus tendre enfance,* les deux airs d'Iphigénie : *Oh ! malheureuse Iphigénie* et *Je t'implore et je tremble,* et le chœur des prêtresses : *Chaste fille de Latone.*

Iphigénie en Tauride, tragédie en prose, de Gœthe, chef-d'œuvre de style et de poésie. Gœthe modifie la donnée d'Euripide en substituant aux faits extérieurs les luttes de l'âme (1786).

iphis [*fiss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères de la famille des élatéridés, propre à Madagascar. Genre de crustacés décapodes brachyures, comprenant des crabes des mers chaudes.

ipomée [*mé*] n. f. Genre de convolvulacées, comprenant des plantes herbacées ou ligneuses des régions chaudes et tempérées du globe. (Le genre comprend une centaine d'espèces, parmi lesquelles le *jalap officinal*, la *patate douce*, le *volubilis des jardins*, le *turbith* sont les plus communes.)

ipréau n. m. V. YPRÉAU.

ips [*ipss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, comprenant plusieurs espèces répandues sur l'hémisphère boréal : *les ips vivent aux dépens de divers xylophages sous les écorces des arbres.*

Ipsamboul. *Géogr.* V. IBSAMBOUL.

ispo facto, mots lat. signif. : *par le fait même* : *celui qui frappe un prêtre est excommunié ipso facto.*

Ipsus [*suss*], bourg de l'ancienne Phrygie, où fut livrée une grande bataille entre les généraux d'Alexandre le Grand (301 av. J.-C.). Antigone y fut vaincu et tué par Séleucus et Lysimaque.

Ipswich [*ouitch'*], v. d'Angleterre, ch.-l. du comté de Suffolk, près de l'Orwell ; 74.000 h. Toiles ; chantiers de construction.

Iquique, v. maritime du Chili, ch.-l. de la prov. de Tarapaca ; 45.000 h. Salpêtre, guano.

Iquitos ou **Yquitos,** v. du Pérou, ch.-l. de la prov. du Bas-Amazone, sur le Marañon ; 15.000 h. Très importante station fluviale.

Ir, symbole chimique de l'*iridium*.

Ira, forteresse de l'ancienne Messénie, sur la montagne du même nom. Les Messéniens y soutinrent contre les Spartiates un siège de onze années (682 à 671 av. J.-C.).

iradé n. m. (de l'ar. *iradet*, volonté). Rescrit donné par le sultan de Constantinople.

ira furor brevis est, mots lat. signif. : *la colère est une courte folie.* Maxime d'Horace (*Epîtres*, I, 2, 62) ; la colère, comme toute passion violente, est une aliénation momentanée.

iragno [*gn* mll.] n. m. *Pêch.* Nom provençal de la vive.

iragnon [*gn* mll.] n. m. Nom bordelais d'un filet à prendre les oiseaux, semblable au filet de pêche dit *araignée*.

Irâk-Adjemi, province centrale de la Perse ; v. pr. *Téhéran* et *Ispahan* ; 1 million d'habitants.

Irâk-Arabi, région de l'Asie, comprenant toute la vallée inférieure du Tigre et de l'Euphrate, entre la Mésopotamie et le golfe Persique, le désert Arabique et la Perse. C'est l'ancienne Chaldée ou Babylonie. En 1921, Fayçal, élu souverain des territoires de mandat anglais, se proclama « roi de l'Irâk-Arabi ».

Iran, nom donné au vaste plateau, accidenté de hautes montagnes, qui s'étend, en Asie, entre l'Indus, le Tigre, la Caspienne et le golfe Persique. L'Arménie, la Perse, l'Afghanistan et le Béloutchistan y sont compris. Plus spécialement, on a donné à la Perse le nom d'*Iran*.

Iranien, enne [*ni-in, è-ne*], personne née dans l'Iran, ou qui habite ce pays : les *Iraniens*. Adjectiv. : *les peuples iraniens. Langues iraniennes*, nom sous lequel on désigne les langues parlées dans l'Iran.

— ENCYCL. *Ethnol.* On donne le nom d'*Iraniens* à l'ensemble des populations blanches qui vivent en Asie sur le plateau de l'Iran et constituent une branche importante de la famille européenne (Persans, Afghans, partie des Kurdes, Mèdes, Arméniens), et qui sont de même origine que les Aryens émigrés dans l'Inde.

— *Linguist.* Dans l'histoire de l'iranien, on distingue trois périodes : 1° la période ancienne est représentée par le *vieux perse* (inscriptions achéménides) et l'*avestique*, appelé aussi *zend* ou *vieux bactrien*, dans lequel est écrit l'Avesta ; 2° la période moyenne est représentée par le *pehlvi* ou *parthique*, dérivé du vieux perse ; 3° la période moderne est représentée par le *persan* et ses dialectes, le *kurde*, l'*ossète*, l'*afghan* ou *pachtou*, le *béloutchi* et les dialectes du Pamir.

iranisant [*zan*] n. m. Savant qui étudie la langue, la civilisation des anciens Perses.

Iraouaddy ou **Iraouaddi,** fleuve de l'Indochine, né dans les monts Langtang, prolongement oriental de l'Himalaya. Il arrose la Birmanie, passe à Bhamo et se jette dans l'océan Indien par un vaste delta ; 2.000 kil.

irascibilité [*ras-si*] n. f. Disposition à s'irriter. ANT. **Douceur, amabilité.**

irascible [*ras-si-ble*] adj. (lat. *irascibilis ;* de *irasci*, se mettre en colère). Prompt à se mettre en colère : *caractère irascible.* ANT. **Calme, doux.**

Irbit [*bit'*], v. de Russie (gouv. de Perm), sur la Nitza ; 20.000 h. Forges ; mines.

ire n. f. (lat. *ira*). *Poét.* et *vx.* Colère.

Ireland (John), prélat américain, né à Burnchurch (Irlande) en 1838, m. en 1918, archevêque de Saint-Paul, dans l'Etat de Minnesota (Etats-Unis). Il a préconisé la conciliation des doctrines de l'Eglise avec les tendances du siècle.

irène n. m. Carbure $C^{15}H^{12}$, qui se trouve dans l'irone.

Irène (sainte), vierge et martyre au VIIe siècle, en Portugal, où son culte est très en honneur. Fête le 20 octobre.

Irène, impératrice de Byzance à deux reprises (780-790 et 792-802), née à Athènes vers 752, morte à Lesbos en 803, femme de Léon IV et mère de Constantin VI, à qui elle fit crever les yeux. Elle est célèbre par ses malheurs, et par son dévouement à la foi orthodoxe. Renversée en 802 par une révolution de palais, elle fut exilée à Lesbos, où elle fut réduite à filer le lin pour vivre. Mise par l'Eglise grecque au rang des saintes. Fête le 15 août.

Irène, tragédie de Voltaire, en cinq actes et en vers, la dernière qu'il ait écrite, et dont la représentation fut l'occasion pour lui d'une ovation enthousiaste (1778).

Irène Ducas, impératrice de Byzance, née vers 1066, m. après 1118. Elle exerça une grande influence sur son mari, Alexis Ier Comnène ; mais, ayant échoué dans ses vues ambitieuses, elle se retira dans un monastère.

irénée [*né*] n. f. (du gr. *eirenê*, paix). *Hist. gr.* Fonctions des rois de Sparte, en temps de paix.

Irénée (saint), né probablement à Smyrne vers 125, évêque de Lyon, successeur de saint Pothin, martyr vers 200 ; auteur d'un *Traité contre les hérésies*. Il est, au point de vue de la pensée chrétienne, le trait d'union entre l'Orient et l'Occident. Fête le 28 juin.

irétol n. m. Produit de dédoublement de l'iridine.

Ireton [pr. angl. *a-i-reton'*] (Henry), général anglais, né dans le comté de Nottingham, m. à Limerick (1611-1651) ; gendre de Cromwell, un des adversaires les plus acharnés de Charles Ier.



T. de Iriarte.

Iriarte (Juan de), érudit et latiniste espagnol, né à Puerto de La Cruz d'Orotava (Ténériffe), m. à Madrid (1702-1771).

Iriarte (Tomas de), littérateur espagnol, né à Puerto de La Cruz d'Orotava (Ténériffe), m. à Madrid (1750-1791) ; auteur d'ingénieuses et spirituelles *Fables littéraires*.

iriartée [*té*] n. f. Genre de palmiers de la tribu des arécinées, des régions tropicales de l'Amérique du Sud.



Iriartée.

irichromatine [*kro*] n. f. Mixture (solution benzénique de bitume de Judée) permettant la coloration par irisation du papier, des étoffes, de la soie, etc.

iridacées [*sé*] ou **iridées** [*dé*] n. f. pl. Famille de plantes monocotylédones, dont le type est l'iris, et qui comprend aussi le safran, le colchique, le glaïeul, etc. S. une *iridacée* ou *iridée*.

iridectomie [*dèk-to-mi*] n. f. (de *iris*, et du gr. *ektomê*, excision). *Méd.* Excision d'une partie de l'iris, pour produire une pupille artificielle.

— ENCYCL. On fait au niveau du limbe sclérocornéen une incision par laquelle, au moyen d'une pince, on entraîne au dehors une portion de l'iris, que l'on sectionne. L'iridectomie se pratique dans trois cas : 1° dans un but optique (s'il existe une occlusion pupillaire ou des opacités cornéennes) ; 2° dans un but antiphlogistique, contre l'iritis à répétition ; 3° contre l'*hypertonie*. Quelquefois, on la pratique pour l'extraction de la cataracte.

iridectomique [*dèk-to-mi-ke*] adj. Qui a rapport à l'iridectomie.

iridées n. f. pl. V. IRIDACÉES.

iridescent [*dès-san*], **e** adj. Dont les reflets imitent les couleurs de l'iris.

iridié, e adj. Se dit d'un métal auquel l'iridium est allié : *le platine iridié est très peu fusible.*

iridien, enne [*di-in, è-ne*] adj. Qui appartient à l'iris.

iridine n. f. Glucoside que l'on trouve dans la racine d'iris de Florence et qui, chauffé avec de la soude, donne l'irétol, l'acide iridique et de l'acide formique.

iridique adj. Se dit d'un acide tiré de l'iridine.

iridium [*di-om'*] n. m. (du lat. *iris*, arc-en-ciel, à cause de la couleur des dissolutions). Métal contenu dans certains minerais de platine.

— ENCYCL. L'iridium est un métal blanc, très dur, cassant ; il fond à 2.360° ; sa densité est 22,4 à 17°, son poids atomique est 191,6, son symbole chimique Ir ; il ne s'oxyde à l'air qu'à la température du rouge sombre. On l'extrait surtout des osmiures d'iridium, que l'on trouve avec le minerai de platine.

L'iridium est surtout employé, dans la proportion de 5 à 20 p. 100, pour préparer des alliages de platine et d'iridium. Les alliages de platine iridié sont malléables, et peuvent être forgés tant que la teneur en iridium ne dépasse pas 10 p. 100 ; au delà, ils sont durs et difficiles à travailler. Ils servent à fabriquer les pointes des plumes en or, et les tenons pour fixer les dents artificielles. Les étalons du mètre et du kilogramme internationaux sont en platine iridié. L'oxyde d'iridium a été employé comme colorant noir en céramique.

iridochoroïdite [*ko*] n. f. Inflammation simultanée de l'iris et de la choroïde.

iridodialyse [*li-ze*] n. f. Arrachement de l'iris du corps ciliaire, dû généralement à un traumatisme.

iridol n. m. Composé obtenu par distillation de l'acide iridique.

iridoscope [*dos-ko-pe*] n. m. (de *iris*, et du gr. *skopein*, examiner). Instrument dont on se sert pour examiner l'intérieur de l'œil et qui est formé d'une coquille opaque percée d'un trou très petit.

iridosmine [*dos-mi-ne*] n. f. Osmiure naturel d'iridium, qu'on emploie dans la fabrication des pointes de stylographe.

irien, enne [*in, è-ne*] adj. Qui appartient à l'iris.

irigénine n. f. Composé obtenu en traitant l'iridine par l'acide sulfurique et l'alcool.

Irigny, comm. du Rhône, arr. et à 4 kil. de Lyon, sur le Rhône ; 1.550 h. Ch. de f. P.-L.-M.

iris [*riss*] n. m. (du n. d'une déesse de la Fable). *Poét.* Arc-en-ciel. Couleurs imitant celles de l'arc-en-ciel. *Anat.* Membrane circulaire rétractile, située entre la cornée et la face antérieure du cristallin : *l'iris donne la couleur particulière aux yeux de chaque individu.* (V. ŒIL.) *Bot.* Genre type de la famille des *iridacées*, comprenant des herbes rhizomateuses, à fleurs odorantes et ornementales : *les rhizomes de certaines espèces d'iris sont employés en parfumerie.* Poudre de senteur, faite de la racine d'iris. *Pierre d'iris*, pierre qui offre les couleurs de l'arc-en-ciel. *Diaphragme iris*, V. DIAPHRAGME.


Iris.

— ENCYCL. *Anat.* L'iris, situé entre la cornée et la face antérieure du cristallin, divise cet espace en deux parties : la chambre antérieure, et la chambre postérieure. Les mouvements de la pupille règlent la quantité de lumière qui doit entrer dans l'œil. Le nerf moteur oculaire commun, par son action sur le sphincter irien, engendre la contraction de la pupille. Quant à sa dilatation, elle est sous la dépendance du sympathique.

— *Bot.* Les iris sont des herbes rhizomateuses, à tige simple ou peu ramifiée, à feuilles engainantes, à fleurs grandes, ornementales, odorantes, de l'Europe, du nord de l'Afrique et de l'Amérique du Nord. On en connaît une centaine d'espèces, parmi lesquelles : l'*iris des marais*, à fleurs jaunes, l'*iris d'Allemagne* (flambes), à fleurs bleues ; l'*iris fétide*, à fleurs jaune pâle et à odeur désagréable. Les rhizomes de plusieurs espèces, et en particulier de l'*iris de Florence*, à fleurs blanches, sont employés en parfumerie. On les cultive aux environs de Florence et dans les départements du Var, du Gard et de l'Ain.

Iris [*riss*], messagère des dieux, changée par Junon en arc-en-ciel. On la représente avec des ailes aux épaules et quelquefois aux brodequins, un caducée et parfois un message à la main. (*Myth. Poét. Echarpe d'Iris*, arc-en-ciel.)

irisable [*za-ble*] adj. Susceptible de prendre l'irisation : *les verres irisables ne sont pas de bonne qualité.*

irisage [*za-je*] n. m. Action d'iriser. Son résultat.

irisation [*za-si-on*] n. f. (de *iris*, arc-en-ciel). Propriété dont jouissent certains corps de refléter des rayons colorés comme l'arc-en-ciel. Reflets ainsi produits.

irisé [*zé*], **e** adj. Se dit de ce qui a les couleurs de l'arc-en-ciel : *verre irisé.*

iriser [*zé*] v. a. Faire apparaître l'irisation, donner les couleurs de l'arc-en-ciel : *la lumière irise les lentilles qui ne sont pas achromatiques.* **S'iriser** v. pr. Se revêtir des couleurs de l'arc-en-ciel : *le verre s'irise par un long séjour dans la terre.*


Iris.

iritis [*tiss*] n. m. *Méd.* Inflammation de l'iris.

— ENCYCL. Les deux principales causes de l'iritis sont la syphilis et le rhumatisme. Il peut être dû aussi aux maladies infectieuses, à la tuberculose, au diabète, à l'albuminurie. L'iritis est aigu ou chronique : l'iritis aigu se caractérise par des douleurs, de la diminution de l'acuité visuelle, le changement de couleur de l'iris, etc. ; l'iritis chronique succède, en général, à l'état aigu.

Le traitement consiste en révulsions aux tempes, instillation d'atropine sous les paupières, application de compresses chaudes et humides.

Irkoutsk, v. de la Sibérie orientale, sur l'Angara, ancien ch.-l. de gouvernement ; 130.000 h. Grand commerce de thé et de pelleteries. Irkoutsk a été de 1917 à 1920 le théâtre de nombreux troubles. Occupée par les bolcheviks, prise en 1918 par les Tchécoslovaques combattant pour le compte des Alliés, reprise par les bolcheviks un peu plus tard, le général Semenof y a été nommé en 1920 commandant des troupes opposées aux bolcheviks.

Irlandais, e [*dè, è-ze*] n. Habitant ou originaire de l'Irlande : *les Irlandais.* Adjectiv. : *mœurs irlandaises.* N. m. La langue de ce pays.

— ENCYCL. L'irlandais forme, avec l'*erse* d'Ecosse et le *mannois* (île du Man), le rameau gaélique des langues celtiques. C'est en irlandais que nous ont été conservés le plus grand nombre de documents sur les Celtes ; mais ces documents ne remontent qu'au VIIe siècle de notre ère, et ne doivent être utilisés, par analogie, qu'avec une grande circonspection en ce qui concerne les Celtes primitifs.

Irlande, une des îles Britanniques, limitée par le canal du Nord au N.-E., le canal Saint-George au S.-E., et l'océan Atlantique sur les autres points ; 4.390.000 h. (*Irlandais*).

Terre granitique, marécageuse, parfois boisée, sous un climat égal et brumeux, réchauffé par le Gulf-Stream. De petits massifs montagneux (plateau d'Antrim, monts de Connemara) y dominent une plaine centrale arrosée de nombreux cours d'eau, dont le principal est le Shannon. Magnifiques pâturages, richesses minérales, mais peu d'industrie, sauf dans l'Ulster : industries mécaniques, fabrication de toiles, tanneries, etc. L'Irlande, peuplée primitivement par les Celtes et convertie au christianisme pendant le moyen âge, fut conquise par Henri II, roi d'Angleterre, au XIIe siècle et soumise petit à petit dans les siècles suivants. L'Angleterre, ayant embrassé le protestantisme, persécuta, surtout au temps de Cromwell, les Irlandais catholiques et les soumit aux plus choquantes iniquités. La plus grande partie des terres fut confisquée au profit des grands seigneurs anglais, qui exploitèrent avec la plus grande dureté leurs fermiers ou tenanciers. Lors de la Révolution française, l'Irlande chercha à tirer parti de l'hostilité existant entre la République et le cabinet de Londres ; elle n'y put réussir, et en 1800 l'*acte d'Union*, voté par le Parlement britannique, aggrava la situation déjà si misérable des vaincus. Les Irlandais n'ont cessé de protester contre le joug dont ils souffrent ; grâce à O'Connell, à Parnell et à Gladstone, ils ont obtenu quelques concessions, surtout en ce qui concerne le régime foncier, mais ils réclament aujourd'hui un Parlement national, et une large autonomie ou *home rule*, que leur refuse le parti libéral unioniste. De là des luttes nouvelles, qui ont atteint une acuité extrême depuis la Grande Guerre. les soldats irlandais qui ont pris part à la lutte ayant été sacrifiés par les Anglais, et quelques patriotes irlandais ayant pactisé avec l'Allemagne et ayant été punis en conséquence. Depuis la paix, les aspirations irlandaises ont été formulées avec une énergie toujours croissante. Un semblant d'autonomie accordé par le Government of Ireland Act de 1920 (deux Parlements, l'un pour le Nord, l'autre pour le Sud du pays), les Sinn Feins opposent la République irlandaise, qu'ils dotent d'une Constitution élaborée par eux, et en appellent aux nations libres du monde. De là, et en aussi des sympathies témoignées à l'Irlande par les Etats-Unis, résulte pour le gouvernement anglais un énervement qui se traduit par l'établissement du régime de *coercion*, auquel répond aussitôt le terrorisme des Sinn Feins. C'est alors une véritable guerre, marquée par l'état de siège, des meurtres, des assassinats, des incendies, des fusillades, des exécutions, et aussi par le martyre et la mort volontaire du lord-maire de Cork, Mac Swiney. Finalement, la résistance obstinée des Irlandais a obligé Lloyd George à entrer en conversation avec de Valera, le « président de la République irlandaise ». Après de longues discussions, l'Angleterre reconnut l'Irlande comme Etat libre, sous le régime des autres dominions (Canada, Australie, etc.), le 6 décembre 1921.


Armes de l'Irlande.

Irlande (MER D'), nom donné au bras de mer formé par l'Atlantique entre la Grande-Bretagne et l'Irlande, et communiquant avec l'Océan : au N., par le canal du Nord, au S., par le canal Saint George.

Irlande (Nouvelle-). V. NOUVELLE-IRLANDE.

Irles, comm. de la Somme, arr. et à 29 kil. de Péronne, au-dessus de l'Ancre ; 245 hab. (en 1914). Conquis par les Anglais le 10 mars 1917, Irles a été repris par les Allemands en mars 1918, puis reconquis par les Britanniques le 24 août suivant. Complètement détruit.

Irmak, mot arabe, signif. *fleuve*, qui entre dans la composition des noms de différents fleuves d'Asie Mineure et d'Anatolie, dont les principaux sont le *Kizil-Irmak* et le *Iékil-Irmak.*

Irmino, divinité des anciens Saxons, qui lui avaient élevé une statue (*Irminsul*) sur la montagne d'Eresberg, sous les traits d'Arminius.

Irminon, abbé de Saint-Germain-des-Prés de 812 à 817, célèbre par son *Polyptique*, état des biens et revenus de son monastère, document précieux pour l'histoire de l'économie rurale et sociale au IXe siècle, publié par Benjamin Guérard.

Irminsul. V. IRMINO.

Irodouer, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 13 kil. de Montfort; 1.760 h.

Iroise (CANAL DES IROIS OU IRLANDAIS, ou), passage entre les îles de Sein et d'Ouessant. Dangereux et nombreux écueils.

Iron duke (*Duc de fer*), surnom donné au duc de Wellington, pour exprimer son endurance et sa ténacité, et aussi son excessive brusquerie.

irone n. f. Principe odorant de la racine d'iris.

ironie [*nî*] n. f. (du gr. *eirôneia*, interrogation). Raillerie, sorte de sarcasme qui consiste à dire le contraire de ce qu'on veut faire entendre. *Fig.* Contraste fortuit qui ressemble à une moquerie insultante : *ironie du sort. Ironie socratique*, sorte d'enseignement par interrogations, familier à Socrate. *Typogr. Point d'ironie*, signe particulier, proposé par Alcanter de Brahm, pour indiquer au lecteur les passages, les phrases ironiques d'un ouvrage, d'un article.



Point d'ironie.

ironique adj. Où il y a de l'ironie : *discours, sourire, geste ironique.* Qui emploie l'ironie : *l'esprit ironique est rarement aimable.*

ironiquement [*ke-man*] adv. Par ironie.

ironiser [*zé*] v. a. Tourner en dérision. V. n. Faire de l'ironie, railler finement en feignant de faire l'éloge.

ironisme [*nis-me*] n. m. Disposition à faire de l'ironie.

ironiste [*nis-te*] n. Qui parle ou qui écrit avec ironie : *Swift est un admirable ironiste.*

Ironsides (*Côtes de fer*), nom donné en 1644-1645 aux cavaliers de Cromwell, et par suite à toute son armée.



Iroquois.

Iroquois [*koi*], nom général donné par les Européens à six groupes d'Indiens Peaux-Rouges établis au S.-E. des lacs Erié et Ontario. Les Iroquois, belliqueux et intelligents, s'adonnaient à l'agriculture, fabriquaient des armes, etc. Depuis la guerre de l'Indépendance, leur nombre a décru sous l'action de l'alcoolisme. On en compte encore environ 12.000.

Iroquois, e adj. Qui se rapporte aux Iroquois. N. m. Langue parlée par les Iroquois. *Fam.* Langage défectueux ou inintelligible. *Fig.* N. Personne qui a des habitudes bizarres : *quel iroquois !*

Iros, personnage de l'*Odyssée*, mendiant d'Ithaque, qui, ayant provoqué Ulysse, déguisé en vagabond, est vaincu par lui.

irraccommodable [*ir-ra-ko-mo*] adj. Qui ne peut pas être raccommodé. ANT. **Raccommodable.**

irrachetable [*ir-ra*] adj. Qu'on ne peut racheter. ANT. **Rachetable.**

irracheté [*ir-ra*], **e** adj. Qui n'a pas été racheté.

irracontable [*ir-ra*] adj. Qui ne peut être raconté : *anecdote irracontable.* ANT. **Racontable.**

irradiant [*ir-ra-di-an*], **e** adj. Se dit de la couronne de la calathide des plantes de la famille des composées, lorsque les fleurs qui la constituent ne sont pas plus longues que celles du disque.

irradiateur, trice [*ir-ra*] adj. Qui lance des rayons.

irradiation [*ir-ra-di-a-si-on*] n. f. (de *irradier*). Emission de rayons lumineux. *Physiq.* Expansion de lumière qui environne les astres et les fait paraître plus grands qu'ils ne sont. Mouvement qui se propage en s'éloignant d'un centre. Disposition rayonnante de certains vaisseaux.

— ENCYCL. Les phénomènes d'irradiation sont dus à l'action de la lumière blanche sur notre rétine. Ils constituent les illusions d'optique, et on les corrige, en astronomie, par l'emploi des lunettes.

irradier [*ir-ra-di-é*] v. n. (lat. *irradiare ;* de *radius*, rayon. — Se conj. comme *prier.*) Se séparer en rayons, se développer d'un point quelconque vers les parties environnantes. **S'irradier** v. pr. Même sens.

irraisonnable [*ir-rè-zo-na-ble*] adj. Qui n'est pas doué de raison : *les animaux sont irraisonnables.* ANT. **Raisonnable.**

irraisonnablement [*ir-rè-zo-na-ble-man*] adv. D'une manière irraisonnable. (Peu us.) ANT. **Raisonnablement.**

irraisonné [*ir-rè-zo-né*], **e** adj. Qui n'est pas raisonné : *passion irraisonnée.* ANT. **Raisonné.**

irramenable [*ir-ra*] adj. Qui ne peut être ramené. ANT. **Ramenable.**

irrassasiable [*ir-ra-sa-zi-a-ble*] adj. Qu'il est impossible de rassasier. (Peu us.)

irrassasié [*i-ra-sa-zi-é*], **e** adj. Qui n'est pas rassasié : *faim irrasasiée.* ANT. **Rassasié.**

irratifiable [*ir-ra-ti*] adj. Qui ne peut être ratifié : *clause irratifiable.*

irrationalité [*ir-ra-si*] n. f. Caractère de ce qui est irrationnel. ANT. **Rationalité.**

irrationnel, elle [*ir-ra-si-o-nèl, è-le*] adj. Contraire à la raison : *conduite irrationnelle ; une logique irrationnelle. Math.* Se dit des quantités qui n'ont aucune mesure commune avec l'unité, comme les racines des nombres qui ne sont pas des carrés parfaits. *L'irrationnel* n. m. : *tomber dans l'irrationnel.* ANT. **Rationnel.**

irrationnellement [*si-o-nè-le-man*] adv. D'une manière irrationnelle. ANT. **Rationnellement.**

irréalisable [*ir-ré-a-li-za-ble*] adj. Qui ne peut se réaliser : *projet irréalisable.* ANT. **Réalisable.**

irréalisme [*lis-me*] n. m. Défaut d'esprit qui consiste à n'avoir pas le sens du réel. ANT. **Réalisme.**

irrecevabilité [*ir-re*] n. f. Qualité de ce qui n'est pas recevable : *l'irrecevabilité d'une demande.* ANT. **Recevabillté.**

irrecevable [*ir-re*] adj. Qui n'est pas recevable. Qui ne peut être accepté : *déclarer irrecevables des conclusions tardives.* ANT. **Recevable.**

irrecherchable [*ir-re-chèr*] adj. Que l'on ne peut rechercher, poursuivre.

irréciprocité [*ir-ré*] n. f. Refus d'accepter la réciprocité.

irrécitable [*ir-ré*] adj. Qui ne peut être récité.

irrécompensable [*ir-ré-kon-pan*] adj. Qui ne peut être compensé. (Vx.) Qu'on ne saurait assez récompenser.

irréconciliabilité [*ir-ré*] n. f. Etat de personnes irréconciliables.

irréconciliable [*ir-ré*] adj. Qui ne peut se réconcilier : *ennemi irréconciliable.* ANT. **Réconciliable.**

irréconciliablement [*ir-ré, man*] adv. D'une manière irréconciliable.

irréconcilié, e [*ir-ré*] adj. Qui n'est point réconcilié.

irrécouvrable [*ir-ré*] adj. Qui ne peut être recouvré : *créance irrécouvrable.* ANT. **Recouvrable.**

irrectifiable [*ir-rèk*] adj. Qui ne peut être rectifié. ANT. **Rectifiable.**

irrécupérable [*ir-ré*] adj. Qui ne peut être récupéré. ANT. **Récupérable.**

irrécusable [*ir-ré-ku-za-ble*] adj. Qui ne peut être récusé : *témoignage irrécusable.* ANT. **Récusable.**

irrécusablement [*ir-ré-ku-za-ble-man*] adv. D'une manière irrécusable.

irrédentisme [*ir-ré-dan-tis-me*] n. m. (de l'ital. *irredento*, irrédimé). Doctrine suivant laquelle l'Italie doit comprendre au delà de ses frontières actuelles tous les pays qui, s'y rattachant par la langue et les mœurs, en sont séparés par la politique. (Les pays qui constituaient avant la Grande Guerre l'*Italia irredenta*, l'Italie *non rachetée* de la domination étrangère, étaient l'Istrie, le Tessin, le Trentin, Malte, la Corse.)

irrédentiste [*ir-ré-dan-tis-te*] adj. et n. Partisan de l'irrédentisme : *politique irrédentiste.*

irrédimé, e [*ir-ré*] adj. Non racheté.

irréductibilité [*ir-ré-duk*] n. f. Qualité de ce qui est irréductible. ANT. **Réductibilité.**

irréductible [*ir-ré-duk*] adj. Qui ne peut être réduit : *souscription irréductible.* Qui ne peut être amené à une forme plus simple : *fraction irréductible. Chir.* Qui ne peut être remis en sa place normale : *luxation irréductible.* ANT. **Réductible.**

irréduit [*ir-ré-du-i*], **e** adj. Qui n'a pas été réduit : *luxation irréduite.* ANT. **Réduit.**

irréel, elle [*ir-ré-èl, è-le*] adj. Qui n'est pas réel. *Gram. Mode irréel*, ou *irréel* n. m. Qui exprime une action ou un état contraires à la réalité (comme dans la phrase : *Si j'étais riche, je voyagerais*).

irréligible [*ir-ré*] adj. Qui n'est pas rééligible : *député irréligible.* ANT. **Rééligible.**

irréfléchi, e [*ir-ré*] adj. Qui ne réfléchit pas : *homme irréfléchi.* Qui n'est point réfléchi : *action irréfléchie.* ANT. **Réfléchi.**

irréflexion [*ir-ré-flèk-si-on*] n. f. Défaut de réflexion, étourderie. ANT. **Réflexion.**

irréformabilité [*ir-ré*] n. f. Caractère de ce qui est irréformable.

irréformable [*ir-ré*] adj. Qui ne peut être réformé : *arrêt irréformable.* ANT. **Réformable.**

irréfragabilité [*ir-ré*] n. f. Caractère de ce qui est irréfragable : *l'irréfragabilité d'un témoignage.*

irréfragable [*ir-ré*] adj. (lat. *irrefragabilis*). Qu'on ne peut récuser : *autorité irréfragable.*

irréfragablement [*ir-ré, man*] adv. D'une manière irréfragable.

irréfrangible [*ir-ré*] adj. Qui n'est pas réfrangible : *rayons irréfrangibles.* ANT. **Réfrangible.**

irréfrénable [*ir-ré*] adj. Qui ne peut être réfréné : *passion irréfrénable.*

irréfutabilité [*ir-ré*] n. f. Caractère de ce qui est irréfutable : *l'irréfutabilité des oracles.*

irréfutable [*ir-ré*] adj. Qui ne peut être réfuté : *témoignage irréfutable.* ANT. **Réfutable.**

irréfutablement [*ir-ré, man*] adv. D'une manière irréfutable. (Peu us.)

irréfuté, e [*ir-ré*] adj. Qui n'a pas été réfuté. ANT. **Réfuté.**

irrégénérable [*ir-ré*] adj. Qui ne peut être régénéré.

irrégularité [*ir-ré*] n. f. Manque de régularité, au prop. et au fig. : *l'irrégularité d'un bâtiment, de la conduite.* Chose faite régulièrement : *dénoncer les irrégularités d'une gestion administrative.* ANT. **Régularité.**

irrégulier [*ir-ré-ghu-li-é*], **ère** adj. Qui n'est pas régulier, symétrique : *polygone irrégulier, des traits irréguliers.* Qui agit d'une façon capricieuse : *employé irrégulier.* Non conforme aux règles de la morale : *mener une conduite irrégulière. Gram.* Se dit des mots dont la déclinaison ou la conjugaison s'écartent du type auquel ces mots appartiennent : *noms irréguliers, verbes irréguliers. Pouls irrégulier*, celui dont les pulsations ne sont pas uniformes. *Art milit.* Se dit des partisans qui, lors d'une guerre, se constituent en troupes pour venir en aide à l'armée régulière. (Dans ce sens, ce mot est aussi n. m.) ANT. **Régulier.**

irrégulièrement [*ir-ré-ghu, man*] adv. D'une façon irrégulière. ANT. **Régulièrement.**

irréitérable [*ir-ré*] adj. Qui ne peut être réitéré. ANT. **Réitérable.**

irrelatif, ive [*ir-re*] adj. Qui n'est pas relatif. ANT. **Relatif.**

irréligieusement [*ir-ré, ze-man*] adv. Avec irréligion. ANT. **Religieusement.**

irréligieux, euse [*ir-ré-li-ji-eû, eu-ze*] adj. Qui n'a pas de religion : *homme irréligieux.* Contraire à la religion : *discours irréligieux.* ANT. **Religieux.**

irréligion [*ir-ré-li-on*] n. f. Manque de religion.

irréligiosité [*ir-ré, zi-té*] n. f. Caractère irréligieux. ANT. **Religiosité.**

irremboursable [*ir-ran*] adj. Qui ne peut ou ne doit pas être remboursé. ANT. **Remboursable.**

irrémédiable [*ir-ré*] adj. A quoi l'on ne peut remédier : *l'expédition de Sicile fut pour les Athéniens un désastre irrémédiable. Fig.* Que l'on ne peut réparer. ANT. **Remédiable.**

irrémédiablement [*ir-ré, man*] adv. Sans recours, sans remède : *malade irrémédiablement perdu.*

irrémissibilité [*ir-ré-mi-si*] n. f. Etat, caractère de ce qui est irrémissible. ANT. **Rémissibilité.**

irrémissible [*ir-ré-mi-si-ble*] adj. Qui ne mérite point de pardon : *faute irrémissible.* ANT. **Rémissible.**

irrémissiblement [*ir-ré-mi-si-ble-man*] adv. Sans rémission, sans miséricorde.

irrémission [*ir-ré-mi-si-on*] n. f. Défaut de rémission, de pardon. ANT. **Rémission.**

irrémittent [*ir-ré-mi-tan*], **e** adj. Qui ne donne pas de relâche. ANT. **Rémittent.**

irrémunérable [*ir-ré*] adj. Qui ne peut être rémunéré, récompensé.

irrémunéré, e [*ir-ré*] adj. Qui n'est point, qui n'a point été rémunéré, récompensé : *services irrémunérés.*

irremplaçable [*ir-ran*] adj. Qui ne peut être remplacé. ANT. **Remplaçable.**

irréparabilité [*ir-ré*] n. f. Caractère de ce qui est irréparable. (Peu us.)

irréparable [*ir-ré*] adj. Qui ne peut être réparé : *la mort de Turenne fut une perte irréparable.* N. m. Ce qui est irréparable. ANT. **Réparable.**

Irréparable (*l'*), roman de P. Bourget (1884). Cette œuvre, qui est plutôt une longue nouvelle qu'un roman, a pour sujet la séduction d'une jeune fille du monde par un viveur.

irréparablement [*ir-ré, man*] adv. D'une manière irréparable.

irréparé, e [*ir-ré*] adj. Qui n'a pas été réparé.

irrepassable [*ir-re-pas-sa-ble*] adj. Qu'on ne peut pas passer de nouveau.

irréplicable [*ir-ré*] adj. A quoi l'on ne peut répliquer : *arguments irréplicables.*

irrépréhensibilité [*ir-ré-pré-an*] n. f. Qualité de ce qui est irréprébensible.

irrépréhensible [*ir-ré-pré-an*] adj. Qu'on ne saurait blâmer, où il n'y a rien à reprendre : *conduite absolument irrépréhensible.* ANT. **Répréhensible.**

irrépréhensiblement [*ir-ré-pré-an, man*] adv. D'une manière irrépréhensible.

irreprésentable [*ir-re-pré-zan*] adj. Qui ne peut être représenté. ANT. **Représentable.**

irrépressible [*ir-ré-pré-si-ble*] adj. Qu'on ne peut réprimer : *force irrépressible.* ANT. **Répressible.**

irréprimable [*ir-ré*] adj. Qu'il est impossible de réprimer. ANT. **Réprimable.**

irréprochabilité [*ir-ré*] n. f. Qualité de ce qui est irréprochable.

irréprochable [*ir-ré*] adj. Qui ne mérite point de reproche : *écolier irréprochable.* En quoi il n'y a aucun défaut : *travail irréprochable.* ANT. **Reprochable.**

irréprochablement [*ir-ré, man*] adv. D'une manière irréprochable.

irréproductif, ive [*ir-ré*] adj. Qui n'amène pas une nouvelle production. ANT. **Reproductif.**

irrésistance [*ir-ré-zis-tan-se*] n. f. Défaut de résistance. ANT. **Résistance.**

irrésistibilité [*ir-ré-zis-ti*] n. f. Qualité de ce qui est irrésistible. (Peu us.)

irrésistible [*ir-ré-zis-ti-ble*] adj. A quoi on ne peut résister : *la force irrésistible des torrents.*

irrésistiblement [*ir-ré-zis-ti-ble-man*] adv. D'une manière irrésistible.

irrésolu [*ir-ré-zo-lu*], **e** adj. Qui n'a pas reçu de solution : *problème irrésolu.* Qui prend difficilement une résolution : *caractère irrésolu.* ANT. **Résolu.**

irrésoluble [*ir-ré-zo-lu-ble*] adj. Syn. peu us. de INSOLUBLE. Qui ne peut être réduit en parties : *nébuleuse irrésoluble.* ANT. **Résoluble.**

irrésolument [*ir-ré-zo-lu-man*] adv. D'une manière irrésolue. ANT. **Résolument.**

irrésolution [*ir-ré-zo-lu-si-on*] n. f. Incertitude, état de celui qui demeure irrésolu : *l'irrésolution de Grouchy causa le désastre de Waterloo.* ANT. **Résolution.**

irrespect [*ir-rès-pè*] n. m. Manque de respect. ANT. **Respect.**

irrespectueusement [*ir-rès-pèk, ze-man*] adv. D'une manière irrespectueuse. ANT. **Respectueusement.**

irrespectueux, euse [*ir-rès-pèk-tu-eû, eu-ze*] adj. Qui manque au respect, qui blesse le respect : *propos irrespectueux.* ANT. **Respectueux.**

irrespirabilité [*ir-rès-pi*] n. f. Nature de ce qui est irrespirable : *l'irrespirabilité d'un gaz.*

irrespirable [*ir-rès-pi*] adj. Qui ne peut servir à la respiration : *l'oxyde de carbone rend l'air irrespirable.* ANT. **Respirable.**

irresponsabilité [*ir-rès-pon*] n. f. Etat de celui qui n'est pas responsable : *plaider l'irresponsabilité d'un accusé.* ANT. **Responsabilité.**

irresponsable [*ir-rès-pon*] adj. Qui n'est pas responsable de ses actes : *les alcooliques sont souvent irresponsables.* ANT. **Responsable.**

irresponsablement [*ir-rès-pon, man*] adv. D'une manière irresponsable. (Peu us.)

irrétorquable [*ir-ré-tor-ka-ble*] adj. Qui ne peut être rétorqué. ANT. **Rétorquable.**

irrétractable [*ir-ré*] adj. Qui ne peut être rétracté : *un aveu irrétractable.* ANT. **Rétractable.**

irrétrécissable [*ir-ré-tré-si-sa-ble*] adj. Qui ne peut être rétréci : *étoffe irrétrécissable au lavage.*

irréussite [*ir-ré-u-si-te*] n. f. Insuccès. ANT. **Réussite.**

irréveillable [*ir-ré-vè, ll* mll.] adj. Qu'on ne peut réveiller.

irrévélable [*ir-ré*] adj. Qui ne peut être révélé.

irrévéremment [*ir-ré-vé-ra-man*] adv. Avec irrévérence. (Peu us.) ANT. **Révéremment.**

irrévérence [*ir-ré-vé-ran-se*] n. f. Manque de respect. Parole, action irrévérencieuse.

irrévérencieusement [*ir-ré-vé-ran-si-euze-man*] adv. Avec irrévérence : *il ne faut jamais traiter irrévérencieusement les vieillards.* ANT. **Révérencieusement.**

irrévérencieux, euse [*ir-ré-vé-ran-si-eû, eu-ze*] adj. Qui manque de respect : *remarque irrévérencieuse.* ANT. **Respectueux, révérencieux.**

irrévérent, e adj. Syn. de IRRÉVÉRENCIEUX.

irréversible [*ir-ré-vèr*] adj. *Autom.* Qui ne peut être renversé : *direction irréversible.* ANT. **Réversible.**

irrévocabilité [*ir-ré*] n. f. Etat de ce qui est irrévocable. ANT. **Révocabilité.**

irrévocable [*ir-ré*] adj. Qui ne peut être révoqué : *donation irrévocable.* Qui ne peut être rappelé, ramené : *le temps irrévocable.* ANT. **Révocable.**

irrévocablement [*ir-ré, man*] adv. D'une manière irrévocable : *date irrévocablement fixée.*

irrévoqué [*ir-ré-vo-ké*], **e** adj. Qui n'a pas été révoqué.

irrigable [*ir-ri-gha-ble*] adj. Qui peut être irrigué : *vallée facilement irrigable.*

irrigateur [*ir-ri-gha*] n. m. (de *irriguer*). Sorte de pompe portative, pour arroser les cours, les gazons, etc. *Méd.* Instrument servant à donner des lavements et des injections dans diverses cavités de l'organisme.


Irrigateur.

— ENCYCL. *Hyg.* On se servait jadis d'appareils avec des pistons, des ressorts, etc., difficiles à entretenir propres. Actuellement, l injecteur ou *bock*, par sa facilité à être maintenu aseptique, doit remplacer tous les irrigateurs.

irrigation [*ir-ri-gha-sion*] n. f. (lat. *irrigatio ;* de *irrigare*, arroser). Arrosement des prés, des terres, à l'aide de rigoles ou de saignées : *les canaux d'irrigation établis par les Arabes fertilisent encore l'Andalousie. Méd.* Action d'arroser une partie malade.

— ENCYCL. *Agric.* L'irrigation a pour but de remédier à la sécheresse, et d'enrichir le sol par l'apport de limon.

L'eau une fois recueillie (par forage de puits artésiens, captage de sources, dérivation de cours d'eau, création de réservoirs, etc., la distribution peut s'en faire par les systèmes suivants : *par déversement* (on coupe le sol de rigoles horizontales, d'où l'eau se déverse sur le plan incliné situé au-dessous) ; *par planches* (on dispose le sol en gradins successifs, la surface de chacun étant irriguée par déversement) ; *par ados* (le terrain est préparé en planches à deux pentes ; les rigoles versantes sont creusées au sommet des ados, la rigole d'égouttement à l'intersection des ados) ; *par submersion* (l'eau séjourne à la surface des terres un temps plus ou moins long ; on l'y retient par des bourrelets de terre) ; *par infiltration* (l'eau séjourne dans les rigoles, et par imbibition gagne les intervalles).

Dans le midi de la France, toutes les cultures sont irriguées ; toutefois, les plantes des prairies, les tubercules et racines (la betterave notamment), le maïs, le chanvre, le lin, le houblon, le tabac et la vigne sont particulièrement sensibles aux effets de l'irrigation. Les prairies naturelles gagnent considérablement à être irrigués.

— *Dr.* Tout propriétaire qui veut se servir pour l'irrigation de ses propriétés des eaux naturelles ou artificielles dont il a le droit de disposer peut obtenir la faculté d'appuyer sur la propriété du riverain opposé les ouvrages d'art nécessaires à sa prise d'eau, à la charge d'une juste et préalable indemnité. Sont exceptés de cette servitude les bâtiments, cours et jardins attenant aux habitations.

Les propriétaires des fonds inférieurs doivent recevoir les eaux qui s'écouleront des terrains arrosés, sauf l'idemnité qui pourra leur être due. Sont également exceptés de cette servitude les maisons, cours, jardins, parcs et enclos attenant aux habitations. La faculté de passage sur les fonds intermédiaires peut être accordée au propriétaire d'un terrain submergé en tout ou en partie, à l'effet de procurer aux eaux nuisibles leur écoulement.

Le riverain sur le fonds duquel l'appui est réclamé peut toujours demander l'usage commun du barrage, en contribuant pour moitié aux frais d'établissement et d'entretien ; aucune indemnité n'est respectivement due dans ce cas, et celle qui aurait été payée devra être restituée. Lorsque cet usage commun n'est réclamé qu'après le commencement ou la confection des travaux, celui qui le demande doit supporter seul l'excédent de dépense auquel donnent lieu les changements à faire au barrage pour le rendre propre à l'irrigation des deux rives.

irrigatoire [*ir-ri-gha*] adj. Qui sert à l'irrigation : *appareil irrigatoire.*

irriguer [*ir-ri-ghé*] v. a. (lat. *irrigare*). Arroser, en parlant des prairies, des terres.

irrision [*ir-ri-zi-on*] n. f. (lat. *irrisio*). Action de se rire de : *l'irrision des vieilles choses.*

irritabilisme [*ir-ri, lis-me*] n. m. Système fondé sur l'hypothèse de l'irritabilité.

irritabiliste [*ir-ri, lis-te*] n. et adj. Partisan de l'irritabilisme.

irritabilité [*ir-ri*] n. f. Etat de ce qui est irritable. *Biol.* Propriété de tout élément anatomique, de réagir sous l'influence des excitations extérieures.

irritable [*ir-ri*] adj. Qui s'irrite aisément : *caractère irritable.* Qui est vivement affecté par les impressions reçues : *nerfs irritables. Biol.* Qui est doué d'irritabilité.

irritament [*ir-ri-ta-man*] n. m. Ce qui irrite ; irritation. (Vx.)

irritant [*ir-ri-tan*], **e** adj. (de *irriter*). Qui met en colère : *reproches irritants.* Qui détermine une irritation : *sels irritants.* N. m. Substance irritante, médicament irritant : *employer, proscrire les irritants.* ANT. **Calmant, adoucissant.**

— ENCYCL. *Méd.* On donne le nom de médicaments *irritants* à ceux qui changent rapidement l'état des milieux internes de l'organisme : la potasse, la soude, le borax, la chaux, l'ammoniaque, l'acide sulfurique, le nitrate d'argent, le chlorure de zinc, la moutarde, les cantharides, les euphorbiacées, la térébenthine, etc. Les vésications, les cautères rentrent dans la médication irritante.

irritant [*ir-ri-tan*], **e** adj. (du lat. *irritus*, vain, nul). *Dr. anc.* Qui annule : *clause irritante. Dr. can. Décret irritant*, clauses insérées dans une bulle, et dont l'inaccomplissement annule la grâce accordée.

irritatif, ive [*ir-ri*] adj. *Méd.* Qui produit l'irritation. (Peu us.)

irritation [*ir-ri-ta-si-on*] n. f. Colère persistante : *être en proie à une vive irritation.* Action de ce qui irrite les organes, les nerfs, etc. : *irritation de la gorge.* Etat qui résulte de cette action.

irriter [*ir-ri-té*] v. a. (lat. *irritare*). Mettre en colère : *irriter un taureau. Fig.* Augmenter, exciter : *irriter les désirs. Méd.* Causer de la douleur dans un organe : *cela irrite l'estomac.* **S'irriter**, v. pr. Se fâcher, se mettre en colère. ANT. **Calmer, apaiser.**

irrorateur [*ir-ro*] n. m. Fontaine de compression à parfumer les appartements, inventée par Brillat-Savarin.

irroration [*ir-ro-ra-si-on*] n. f. (lat. *irroratio ;* de *ros, roris*, rosée). Action d'exposer à la rosée ou à un arrosement par goutelettes, sous forme de rosée : *bain par irroration.*

irrorer [*ir-ro-ré*] v. a. (lat. *irrorare ;* du préf. *ir*, et du lat. *rorare*, pleuvoir). Action de répandre en rosée, en goutelettes.

irruption [*ir-rup-si-on*] n. f. (du lat. *irruptio ;* de *irrumpere*, entrer brusquement). Entrée soudaine des ennemis dans un pays : *Charlemagne arrêta pour toujours l'irruption des barbares.* Brusque entrée en général : *invités qui font irruption dans un salon. Par ext.* Débordement de la mer, d'un fleuve.

Irtych, riv. de Sibérie, affl. de l'Obi ; 3.712 kil.

Irun, v. d'Espagne (prov. de Guipuzcoa) ; sur la Bidassoa ; 10.000 h. Source ferrugineuse ; mines de fer.

Irvillac, comm. du Finistère, arr. et à 24 kil. de Brest ; 2.290 h.

Irvine, v. d'Ecosse (comté d'Ayr), près de la Clyde ; 10.000 h.

Irving [*vin'gh*] (Washington), écrivain américain, né à New-York, m. à Sunnyside (1783-1859) ; auteur d'ouvrages historiques, d'esquisses, nouvelles, etc., d'une haute valeur. Son œuvre principale est le *Livre d'esquisses*, plein de charmantes descriptions. Citons encore : *Histoire de Christophe Colomb, Contes de l'Alhambra.*


Washington Irving.

Irving (John Henry BRODRIBB, dit **Sir Henry**), célèbre acteur anglais, né à Keinton, interprète admirable des drames de Shakespeare (1838-1905). — Son fils, *Henry*, né à Londres, m. à Cumberland (1870-1919), a été aussi un acteur de mérite.

irvingianisme [*nis-me*] ou **irvingisme** [*jis-me*] n. m. Secte religieuse anglaise, fondée par Edouard Irving.

irvingie [*jî*] n. f. Genre de plantes de la famille des simarubées, des régions chaudes du globe, dont les fruits renferment une substance oléagineuse appelée *beurre de dika* au Gabon, *beurre de cáycây* en Cochinchine.


Sir Henry Irving.

Isaac, patriarche des Hébreux, fils d'Abraham et de Sara. D'après la Bible, il fut, sur l'ordre de Dieu, exposé à la mort par son père ; un ange le sauva, sur le bûcher même. (V. ABRAHAM.) Il eut, de sa cousine Rébecca, deux fils jumeaux, Esaü et Jacob. Parvenu à une vieillesse avancée et devenu aveugle, il voulut assurer à son fils aîné Esaü, avec sa bénédiction, l'héritage des promesses divines ; mais une ruse de Rébecca détourna sur Jacob la bénédiction.

— *Bx-arts.* Le sujet d'*Isaac bénissant Jacob*, qu'on intitule parfois *la Bénédiction d'Isaac*, a été traité par Rembrandt, G. Flinck (Amsterdam) [V. p. 1168], Ribera (Madrid), etc.


Irvingie : *a*, fleur.

Isaac (saint), moine d'Orient, m. vers 380 ; zélé défenseur de l'orthodoxie. Fête le 14 janvier.

Isaac Ier, Comnène, empereur d'Orient de 1057 à 1059. Il s'efforça énergiquement de restaurer l'armée et les finances byzantines ; mais, désespérant de triompher des mécontentements qu'il sentait croître autour de lui, il abdiqua en faveur de son ami Constantin X Ducas, et se retira au couvent de Stoudion, où il mourut en 1061 ; — ISAAC II, *l'Ange*, empereur byzantin en 1185. Caractère lâche et dépensier, il écrasa le peuple d'impôts. Son frère Alexis le détrôna en 1195, et le fit aveugler ; mais, à l'appel d'Alexis, fils d'Isaac, les croisés rétablirent celui-ci sur le trône en 1203. Il régna six mois encore, et fut renversé par Alexis Ducas (1204.)

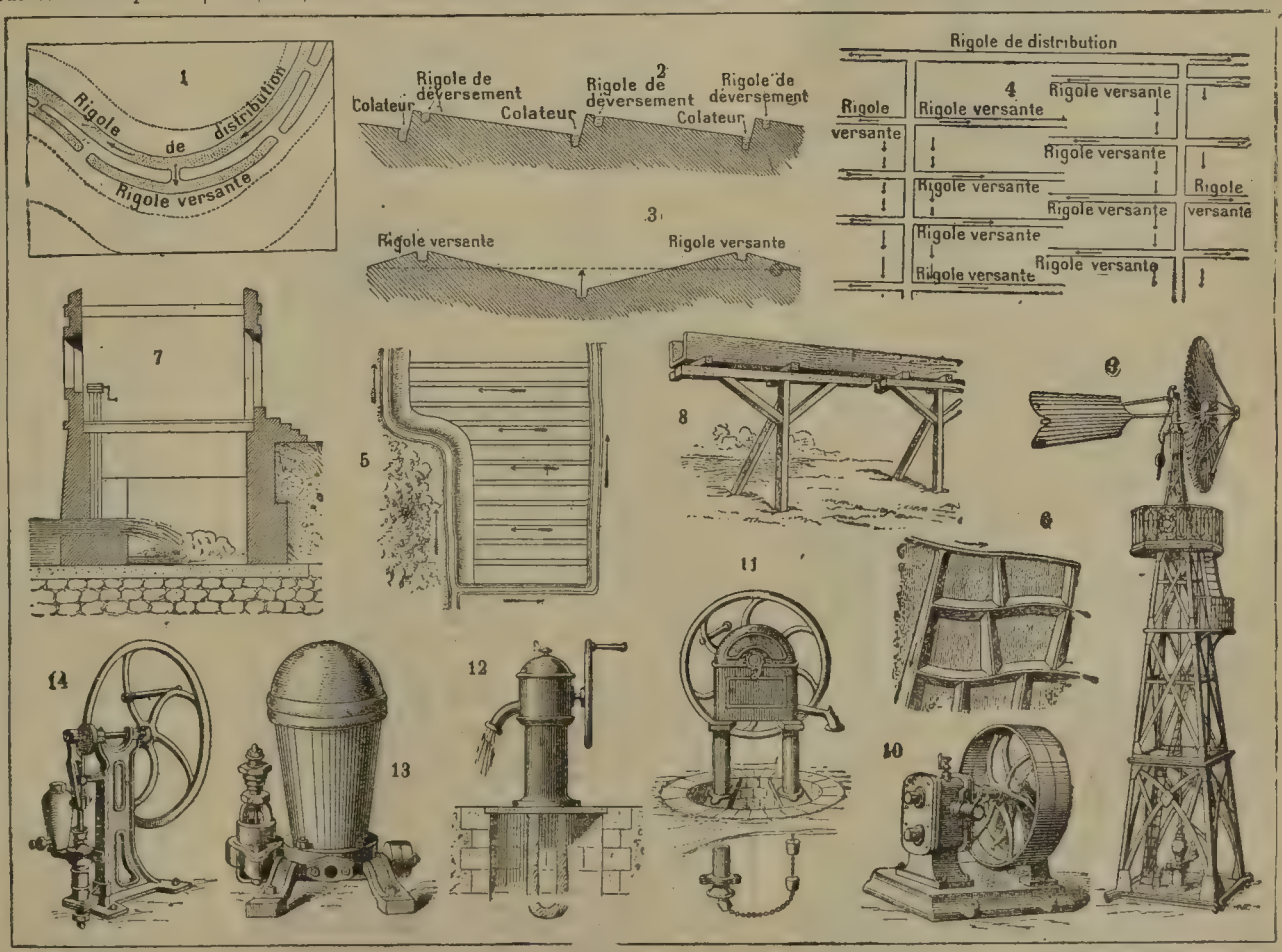

IRRIGATION : 1. Par déversement ; 2. Par demi-planches superposées ; 3. Par ados ; 4. Par rigoles sur terrain de moyenne pente ; 5. Par infiltration ; 6. Par submersion ; 7. Coupe d'une vanne de prise ; 8. Bâche de conduite en bois. Machines élévatoires d'eau ; 9. Pompe à moteur éolien ; 10. Pompe rotative ; 11. Pompe à chapelet ; 12. Pompe à sangle ; 13. Bélier hydraulique ; 14. Pompe à volant.

Isabeau [*bô*] **de Bavière,** reine de France, née en Bavière, m. à Paris (1371-1435). Fille d'Etienne II, duc de Bavière, elle épousa Charles VI et fut plusieurs fois régente pendant la folie de son mari, mais elle se fit haïr rapidement pour son avarice, sa frivolité et le dérèglement de ses mœurs. Après l'assassinat de Louis d'Orléans, elle s'appuya sur les Bourguignons, et prit parti contre son fils le dauphin Charles. Le meurtre de Jean sans Peur la jeta dans les bras des Anglais. Sur les conseils de Philippe de Bourgogne, elle donna le royaume de France au roi d'Angleterre Henri V, ainsi que la main de sa fille Catherine (traité de Troyes, 1420). Elle mourut méprisée de tous les partis.


Sceau d'Isabeau de Bavière.

isabelle [*i-za-bè-le*] adj. (du n. de l'archiduchesse *Isabelle d'Autriche*, fille de Philippe II, dont le mari l'archiduc Albert assiégeait Ostende, et qui fit vœu, dit-on, de ne pas changer de chemise avant la prise de la ville ; celle-ci eut lieu après plus de trois ans, et le nom de la princesse serait resté à la couleur que sa chemise avait prise dans cet intervalle. (On a rapporté quelquefois, mais à tort, cette anecdote à Isabelle la Catholique.) D'une couleur café au lait. *Cheval isabelle*, de couleur isabelle avec les crins et les extrémités noirs. N. m. Couleur isabelle : *drap d'un isabelle presque blanc.* Cheval de couleur isabelle : *monter un superbe isabelle.*


Isabelle la Catholique.

Isabelle. V. à ELISABETH, pour les personnages qui ne figurent pas ici.

Isabelle ou **Élisabeth** (sainte), sœur de saint Louis, fondatrice du monastère de Longchamp (1224-1270). Fête le 6 septembre.

Isabelle de France, fille de Philippe le Bel ; m. au château de Hertford (1292-1358). Elle épousa Edouard II, roi d'Angleterre, qu'avec l'aide de son amant Mortimer elle fit déposer et mettre à mort. Le règne d'Isabelle, qui dura jusqu'en 1329, fut marqué par d'effroyables exécutions. Son fils Edouard III la fit enfermer dans un château, et fit pendre Mortimer.


Ordre d'Isabelle-la-Catholique.

Isabelle de France, seconde fille de Charles VI, née à Paris, m. à Blois (1382-1409), femme de Richard II, roi d'Angleterre, puis de Charles d'Orléans. Elle mourut en mettant au monde une fille qui fut Jeanne d'Orléans.

Isabelle Ire, la Catholique, reine de Castille, née à Madrigal, m. à Medina del Campo (1451-1504). Son mariage avec Ferdinand d'Aragon réunit sous le même sceptre les couronnes d'Aragon et de Castille, et facilita la réalisation de l'unité espagnole, qui fut complétée par la chute du royaume maure de Grenade en 1492. Elle gouverna avec énergie et habileté, favorisa l'Inquisition, et soutint constamment son ministre Ximénès. Elle donna à Christophe Colomb les ressources nécessaires pour découvrir le Nouveau monde. Isabelle est regardée comme le plus grand souverain de l'Espagne et le plus national. V. FERDINAND.


Isabelle II, d'Espagne.

— *Iconogr. Isabelle la Catholique dictant son testament*, tableau d'Edouard Rosalès. Sur son lit de mort, Isabelle dicte ses dernières volontés. Œuvre remarquable à tous les points de vue, (V. p. 1168).

Isabelle-la-Catholique (*ordre royal d'*), ordre espagnol institué par Ferdinand VII le 24 mars 1815, pour récompenser les sujets espagnols ayant rendu des services dans les colonies d'Amérique ; mais, depuis le 26 juillet 1847, il récompense tous les genres de services rendus à la couronne, et peut être décernée aux étrangers. Quatre classes ; le ruban est blanc moiré avec bordure jaune.

Isabelle II (Marie-Louise), fille de Ferdinand VII et de Marie-Christine de Naples, née à Madrid, m. à Paris (1830-1904), reine d'Espagne en 1833. Bonne, mais peu instruite, elle fut mariée à un prince sans valeur, François d'Assise ; elle laissa Narvacz et O'Donnell gouverner sous son nom ; elle fut détrônée en 1868 par la guerre civile.


Ordre militaire d'Isabelle II.

Isabelle II (*ordre militaire d'*), ordre espagnol créé par Ferdinand VII le 19 juin 1833 pour récompenser les services rendus par les armées de terre et de mer. Trois classes ; le ruban est bleu ciel moiré ; le bijou est une croix, d'or pour les officiers, d'argent pour les sous-officiers et soldats.

Isabelle d'Autriche (Claire-Eugénie), fille de Philippe II et d'Elisabeth de Valois, née au Bois de Ségovie, m. à Bruxelles (1566-1633). Elle épousa son cousin l'archiduc Albert d'Autriche, prit Ostende mais essaya inutilement de pacifier les Pays-Bas. V. ISABELLE adj.

Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne, née à Evora (1397-1472). Fille de Jean Ier, roi de Portugal, elle épousa Philippe le Bon, qui institua à cette occasion l'ordre de la Toison d'or. Diplomate habile, elle participa au congrès d'Arras, et tint une cour très brillante. Elle fut mère de Charles le Téméraire.

Isabelle (*ordre de* **Sainte-**), ordre portugais, institué le 25 avril 1804 et dont la reine de Portugal est grande maîtresse. Il est réservé à 26 dames qui s'engagent à visiter chaque semaine l'hôpital des orphelins. La décoration se porte suspendue à une écharpe rose à liserés blancs.


Ordre de Sainte-Isabelle.

Isabelle de Lorraine, reine de Sicile, femme de René d'Anjou ; m. à Launay, près de Saumur (1410-1453).

Isabelle, type de la comédie italienne, créé à Paris par une actrice, Isabelle Andreini, et qui se confondit depuis avec l'emploi des amoureuses. On donne encore le nom d'Isabelle à un type de soubrette mystifiant les amoureux, dupant les vieillards ; c'était surtout un rôle à travestissement, qui subsista longtemps au Théâtre-Italien de Paris et sur les scènes de la foire.


Isabelle (coméd.).

Isabey (Jean-Baptiste), peintre miniaturiste français, né à Nancy, m. à Paris (1767-1855). Il fut le peintre favori et inimitable des Incroyables et de la société impériale. — Son fils, EUGÈNE-LOUIS-GABRIEL, né à Paris, m. à Lagny (1804-1886), peintre d'histoire (*l'Embarquement de Ruyter et William de Witt*), de genre et de paysage, et très habile lithographe.

Isabey et sa Fille (*Portraits d'*), tableau de Gérard, au musée du Louvre (V. p. 1167).

isadelphe [*dèl-fe*] adj. (du gr. *isos*, égal, et *adelphos*, frère). *Térat.* Se dit des monstres doubles chez lesquels les deux individus sont également développés. *Bot.* Qui a ses étamines réunies en deux faisceaux égaux.

isadelphie [*dèl-fî*] n. f. *Bot.* Etat des fleurs isadelphes.

isagogique [*ji-ke*] n. f. (du gr. *eisagôgê*, introduction). Partie d'une science qui en est comme l'introduction.


Isabey.

Isaïe ou **Esaïe,** conseiller du roi d'Israël Ézéchias, le premier des quatre grands prophètes juifs, né vers 774, m. vers 690 av. J.-C. Témoin de la ruine du royaume d'Israël, il s'efforça de reculer celle de Juda en combattant l'idolâtrie. Condamné à mort par le roi Manassé, il fut scié entre deux planches. Il est l'auteur du *Livre d'Isaïe*, remarquable par la vigueur du style et l'éclat de la poésie.

isalgue [*zal-ghe*] n. f. *Blas.* Fleur fantastique en forme de cinq trèfles, à queues allongées, dont les bouts traversent un croissant renversé.

Isambert [*i-zan-bèr*] (François-André), jurisconsulte et homme politique français, né à Aunay, m. à Paris (1792-1857) ; auteur d'un Recueil des anciennes lois françaises de 420 à 1789. — Son fils GUSTAVE-FRANÇOIS, né à Châteaudun, m. à Paris (1841-1902), fut journaliste et député en son pays natal.

isambrun [*zan*] n. m. Etoffe de laine qui servait autrefois à faire des vêtements d'hommes.

isamique [*za-mi-ke*] adj. Se dit d'un acide dérivé de l'isatine.

isanémone n. f. (du gr. *isos*, égal, et *anemos*, vent). Courbe tracée sur une carte en tous les points de laquelle le vent a la même vitesse moyenne pendant une saison.


Isard.

isanthe [*zan-te*] adj. (du gr. *isos*, égal, et *anthos*, fleur). *Bot.* Dont toutes les fleurs se ressemblent.

Isar, riv. d'Allemagne, née dans le Tyrol. Elle arrose Munich, et se jette dans le Danube (r. dr.) cours ; 350 kil.

isard [*i-zar*] n. m. Nom du chamois, dans les Pyrénées. (Cependant, l'isard pyrénéen est plus petit que le chamois commun, et il a le poil plus roux.)

isaria, isarie [*za-rî*] ou **isaire** [*zè-re*] n. m. Genre de champignons hyphomycètes.

— ENCYCL. Les isarias sont caractérisés par un pédicelle formé de filaments parallèles donnant naissance à de petites spores arrondies ; certaines espèces (*isaria densa*, par ex.) vivent et se développent sur les insectes et leurs larves, propriété qu'on a tenté de mettre à profit pour la destruction des vers blancs.

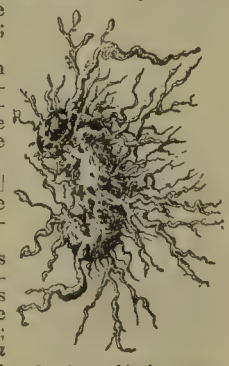
Isaria se développant sur un ver blanc.

isaster [*zas-tèr*] n. m. Genre d'oursins irréguliers, comprenant des formes fossiles dans le crétacé moyen et supérieur. (Les isasters sont des oursins assez grands, ovales, dépourvus de fascioles.)


Isaster.

isatine [*za*] n. f. Produit d'oxydation de l'indigotine ($C^8H^7O^2Az$), qui se présente en cristaux jaunâtres solubles dans l'eau.

isatique adj. Se dit d'un acide obtenu par hydratation de l'isatine.

isatis [*i-za-tiss*] n. m. Espèce du genre renard (*vulpes*).

— ENCYCL. L'isatis (*vulpes lagopus*) fournit une fourrure très estimée, qui, en été, est d'une couleur grisâtre ou bleu violacé (renard bleu), et qui est blanche dans la livrée d'hiver (renard blanc). Répandu des montagnes de la Norvège au Spitzberg et dans l'Amérique du Sud, l'isatis vit de cadavres et de poissons. (V. pl. FOURRURES.)


Isatis.

isatis [*za-tiss*] n. m. *Bot.* Nom scientifique du pastel.

isatocyanine n. f. Composé extrait des feuilles d'une variété de pastel.

Isaure [*i-zô-re*] (Clémence), dame toulousaine, qui aurait vécu au XVe siècle et aurait fondé les *Jeux floraux*. La critique moderne a démontré la fausseté de cette légende : Clémence Isaure n'a pas existé. Les capitouls, en inventant ce personnage, auraient voulu soustraire au contrôle du Parlement des biens censés légués à la ville de Toulouse par cette prétendue testatrice. Depuis des siècles (1513), l'académie des Jeux floraux fait prononcer l'éloge de Clémence Isaure le 3 mai de chaque année. V. JEUX FLORAUX.

Isaurie [*zô-rî*], ancienne contrée de l'Asie Mineure, en Pisidie, dans les montagnes du Taurus. Séleucie fut sa ville principale. (Hab. *Isauriens.*)

Isaurien, enne [*zô-ri-in, è-ne*], né en Isaurie, ou qui habitait ce pays : *les Isauriens.* Adjectiv. : *prince isaurien. Hist.* Nom généralement donné à la dynastie byzantine fondée par Léon III, et qui occupa le trône de Constantinople de 717 à 802.

isaurique [*zô-ri-ke*] adj. Qui appartient à l'Isaurie ; originaire d'Isaurie : *légende isaurique.*

isba [*is*] n. f. Habitation construite entièrement en rondins de sapin, et qui est particulière aux paysans de la Russie du Nord, de la Sibérie. — L'isba consiste généralement en une maisonnette contiguë à une cour à demi-couverte.


Isba.

Isbarta, v. de la Turquie d'Asie (prov. de Konieh), sur l'Aléosa ; 20.000 h. Vignobles.

Isbergues, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 22 kil. de Bethune, près de la Lys canalisée et du canal d'Aire à La Bassée ; 3.040 h. Ch. de f. N. Houille, fonderies, aciéries.

Isboseth, fils de Saül. Après deux ans de règne, il fut trahi par Abner, et tué par Rochab et Baana, que David punit de mort.

Iscariote, surnom donné à l'apôtre Judas, qui était né à Iscarioth. N. m. *Fig.* Traître.

Iscarioth, village de la Palestine, à l'E. de Samarie, patrie de l'apôtre Judas.

ischémie [*is-ké-mî*] n. f. (du gr. *iskhein*, arrêter, et *haima*, sang). *Méd.* Suppression de la circulation du sang dans certaines parties.

ischémier [*is-ké-mi-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Pratiquer une ischémie ; la provoquer.

ischémique [*is-ké-mi-ke*] adj. Qui se rapporte à l'ischémie : *accident ischémique.*

ischémiser [*is-ké-mi-zé*] v. a. Syn. de ISCHÉMIER.

ischémon ou **ischème** [*is-kè*] n. m. Genre de graminées, comprenant des herbes annuelles dont on connaît quelques espèces habitant les régions tempérées du globe.

Ischia [*is-ki-a*], île volcanique d'Italie, à l'entrée du golfe de Naples. Vignobles. — La comm. d'Ischia a 6.600 h. (*Ischiotes*), et l'île 25.000 h. Dévastée par le tremblement de terre du 28 juillet 1883, qui fit plus de 4.000 victimes.

ischiagre n. f. Syn. de SCIATIQUE.

ischial [*is-ki-al*], **e, aux** adj. Qui a rapport à l'ischion.

ischialgie [*is-ki-al-jî*] n. f. (de *ischion*, et du gr. *algos*, douleur). *Pathol.* Douleur à la hanche.

ischiaque [*is-ki-a-ke*] adj. *Anat.* Qui appartient à la hanche ou à la région voisine : *veines ischiaques.*

ischiatique [*is-ki-a*] adj. Qui appartient à l'ischion : *artère, tubérosité ischiatique.*

ischio-caverneux [*is-ki*] adj. et n. m. Se dit d'un petit muscle qui concourt à l'érection chez l'homme et la femme.

ischio-coccygien [*is-ki*] adj. et n. m. Se dit d'un muscle de la fosse ischio-rectale.

ischion [*is-ki-on*] n. m. (mot gr.). *Anat.* Un des trois os qui forment l'os coxal, dans lequel la cuisse est emboîtée.

ischiopodite [*is-ki*] n. m. Troisième article, à partir du corps, des membres des crustacés.

ischio-pubien, enne adj. Qui a rapport au pubis et à l'ischion : *échancrure ischio-pubienne.*

ischio-pubistomie n. f. *Méd.* Opération qui consiste à sectionner le pubis et l'ischion afin d'augmenter le diamètre d'un bassin irrégulier et de permettre à l'accouchement de se faire.

Ischl, v. d'Autriche (Haute-Autriche), au confluent de la Traun et de l'*Ischl* ; 10.000 h. Ville d'eau fréquentée.

ischnogaster [*isk-no-ghas-tèr*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères comprenant des guêpes des Indes orientales remarquables par leur corps mince et fluet.

ischurétique [*is-ku*] adj. *Méd.* Relatif à l'ischurie : *remèdes ischurétiques.*

ischurie [*is-ku-rî*] n. f. (du gr. *iskhein*, retenir, et *ouron*, urine). Rétention d'urine ; impossibilité d'uriner : *ischurie rénale, vésicale, urétrale.*

Isé ou **Ishé,** prov. du Japon, sur le golfe du même nom, dans l'île de Nippon ; 625.000 h. Les temples shinto d'Isé sont les plus célèbres du Japon.

Isée [*i-zé*], orateur grec, né à Chalcis. Il tint à Athènes une école de déclamation, où il eut pour élève Démosthène (IVe s. av. J.-C.).

Iseghem, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Roulers), sur le Mandel ; 13.730 h. Filatures ; toiles, dentelles.

Iselin (Henri-Frédéric), statuaire français, né à Clairegoutte (Haute-Saône), m. à Paris (1826-1905). Il se fit une spécialité du portrait sculptural, et donna de remarquables bustes en marbre.

Isengrin (du germ. *isan*, fer, et *grim*, masque), nom du loup dans le *Roman de Renart.*

Iseo (LAC D') ou **de Sebino,** lac d'Italie, en Lombardie, traversé par l'Oglio, affl. du Pô. Tire son nom de la petite ville d'*Iseo*, sur ses bords ; 2.500 h.

Iseran, massif et col des Alpes Grées. Le col (2.679 m.) fait communiquer les vallées de l'Arc et de l'Isère.

Isère, riv. de France, née près de la frontière italienne ; elle traverse la Maurienne et le Grésivaudan, arrose Moûtiers, Grenoble, et se jette dans le Rhône (riv. g.) ; cours 290 kil., dont 217 navigables, malgré le régime assez violent de la rivière.

Isère (DÉPART. DE L'), dép. formé par divers pays du Dauphiné ; préf. *Grenoble ;* s.-préf. *Saint-Marcellin, La Tour-du-Pin, Vienne ;* 4 arr., 45 cant., 564 comm., 555.910 h. (*Isérois* ou *Iserans*). 14e région militaire ; cour d'appel et évêché à Grenoble. Ce dép. doit son nom à la rivière qui le baigne. Culture des céréales, mûriers ; élevage. Richesses minérales considérables (or, argent, fer, plomb, cuivre, houille, marbre, ardoise). Industrie active : papeterie, tanneries, draps, métallurgie.



isérine n. f. Oxyde naturel de fer et de titane.

Iserlohn, v. de Prusse (Westphalie), sur la Baar ; 29.600 h. Gisements de fer et de zinc.

Isernia, v. d'Italie (Molise, prov. de Campo-Basso), près du Volturne ; 9.200 h. Eaux minérales.

isernore [*zèr*] n. m. Marbre gris cendré, bleuâtre et spathique, que l'on trouve dans le département de l'Ain.

isertie [*zèr-tî*] n. f. Genre de rubiacées de l'Amérique tropicale.

Iseult ou **Yseult** ou **Isolde,** héroïne du cycle de la Table Ronde. V. TRISTAN.

is fecit cui prodest, mots lat. signif. : *Celui-là a fait à qui la chose faite profite.* Le coupable est presque toujours celui à qui le délit ou le crime profite. On ne doit se servir qu'avec circonspection de ce vieil axiome de droit.

isiaque [*i-zi-a-ke*] adj. Qui a rapport à Isis : *les mystères isiaques.* N. m. Prêtre d'Isis.

Isidore (saint), martyr au IIIe siècle. Il fut précipité dans un puits, dans l'île de Chio, sous le règne de l'empereur Gallus. Fête le 14 mai, dans l'Eglise grecque, et le 15 mai, dans l'Eglise latine.

Isidore d'Alexandrie, philosophe néoplatonicien de la fin du Ve siècle apr. J.-C., chef de l'école d'Athènes après Marinus. Fête le 15 janvier.

Ishii (Kikujiro, vicomte), homme d'État japonais, né à Chiba en 1866 ; il a été ministre des affaires étrangères au Japon et ambassadeur à Paris.

Isidore de Péluse (saint), né et m. à Péluse, où il dirigeait un monastère (370-450). Il fut un des hommes les plus savants de son temps. Ses *Lettres* (en grec) ont été conservées. Fête le 4 février.

Isidore de Séville (saint), né à Carthagène, évêque de Séville, savant prélat du moyen âge (560-636). Il donna à l'Eglise d'Espagne son organisation définitive. Auteur des *Etymologies,* du traité *Des différences ou de la propriété des mots.* Fête le 4 avril.

Isigny, ch.-l. de c. (Calvados), arr. et à 23 kil. de Bayeux, sur l'Aure, affl. de la Vire ; 2.550 h. Ch. de f. Et. Beurre renommé. Petit port de cabotage. — Le cant. a 26 comm., et 13.120 h.

Isigny, ch.-l. de c. (Manche), arr. et à 20 kil. de Mortain ; 320 h. Ch. de f. Et. — Le cant. a 11 comm., et 4.800 h.

isinglass n. m. (m. angl., tiré du hollandais *huizen*, esturgeon, et *blas*, vessie). Colle de poisson. *Isinglass végétal,* nom donné, en Angleterre, à la *gélose,* employée à la fabrication de la baudruche.

Isis [*i-ziss*], déesse des Egyptiens, qui l'appelaient *Saît* ou *Tsît,* sœur et femme d'Osiris, mère d'Orus. Après avoir été à l'origine une déesse purement locale, vénérée dans le delta du Nil, elle fut agrégée à une sorte de trinité avec Osiris et Horus. Déesse de la médecine, du mariage, de la culture du blé, etc., elle personnifie la première civilisation égyptienne. Aux temps gréco-romains, son culte se répandit en Grèce, en Italie, en Gaule, en Bretagne. Elle est alors considérée comme le principe femelle de la génération, la nature. Son sanctuaire de Philæ compta des adorateurs jusque sous le règne de Justinien.


Isis.

Isis, tragédie lyrique en cinq actes et un prologue, de Quinault, musique de Lulli (1677) ; l'une des meilleures œuvres des deux auteurs.

Iskander-bey (comte ILLINSKI), général d'origine polonaise, né en Bessarabie, m. à Constantinople (1814-1864). Il servit en Algérie contre Abd-el-Kader. En 1848, il combattit dans les rangs des insurgés hongrois, puis se distingua en Crimée, au service des Ottomans, en 1854-1855.

Iskelib ou **Eskilub,** v. de la Turquie d'Asie (prov. de Kastamouni), non loin de l'Ak-Tchaï ; 10.000 h. Tanneries, moulins.

Isla de La Torre y Rajo (Jose Francisco), écrivain et jésuite espagnol, né à Védanes, m. à Bologne (1703-1781) ; auteur de l'ingénieux roman satirique *Fray Gerundio de Campazas.*

islam [*is-lam'*] n. m. (mot ar. signif. *résignation*). Religion et civilisation des musulmans. Ensemble des pays qui pratiquent cette religion et cette civilisation ; le monde musulman.

islamique [*is-la*] adj. Qui appartient à l'islam, à l'islamisme : *la civilisation islamique.*

islamisme [*is-la-mis-me*] n. m. Mahométisme. (On dit aussi ISLAM et MAHOMÉTISME.)

— ENCYCL. L'Arabie fut le berceau de l'islamisme ; le Coran, œuvre de Mahomet, fut son point de départ. Après la mort du prophète, il s'étendit en Asie et sur les rivages de la Méditerranée, des bords de l'Indus aux rivages de l'Atlantique. Théocratique avec les quatre premiers califes orthodoxes, l'islam devient une monarchie militaire avec les Ommiades de Damas et les Abbassides de Bagdad ; mais la constitution de dynasties locales en Perse (Saffarides, Bouïdes, Ghaznévides, Seldjoukides) détruit peu à peu la puissance du califat, qui disparaît en 1242. Chacun des pays musulmans vit désormais indépendamment, tandis que l'islam s'étend peu à peu à l'ouest et au sud, sur les confins de la Chine, dans l'Inde, dans l'Afrique centrale. A l'occident, la bataille de Poitiers, gagnée par Charles-Martel, avait arrêté dès 732 les progrès des musulmans ; mais ceux-ci ne furent expulsés d'Espagne qu'au XVe siècle, tandis que se fondait le puissant empire turc de Constantinople. Depuis ce temps, le domaine de l'Islam est resté à peu près stationnaire, offrant les obstacles les plus redoutables, surtout en Afrique, aux progrès de la colonisation européenne.

C'est pour mieux comprendre le texte sacré que les premiers croyants fondèrent la grammaire ; c'est du Coran que sortit la jurisprudence ; c'est enfin dans le Coran que les institutions politiques et sociales trouvèrent le point d'appui de leur développement.

L'organisation de l'Etat musulman était la suivante : au sommet de la hiérarchie, un *calife,* chef des Croyants, ayant droit de vie et de mort sur ses sujets, juge suprême dans les questions de dogme ; au-dessous, des ministres (dont le premier avait le titre de *vizir*), des *ommâl* pour représenter le chef des Croyants dans les provinces, des généraux chargés de le défendre contre les infidèles, des *câdis* pour assurer le bon fonctionnement de la justice, des *imâns* chargés de réciter à la mosquée les cinq prières quotidiennes.

Le droit musulman a une base essentiellement religieuse. Les codes s'occupent de la purification, de la prière légale, des funérailles, de la dime et de l'aumône, du jeûne légal, du pèlerinage à La Mecque, des transactions commerciales, des successions, du mariage et du divorce, de la foi, des délits, de la justice, du pouvoir temporel et spirituel, des rapports du sujet avec son souverain, etc. Il y a donc, dans ces livres, à la fois des matières civiles et religieuses ; celles-ci pénètrent les premières et les expliquent.

Le monde musulman a eu ses lexicographes, ses grammairiens, ses poètes, ses historiens, ses voyageurs, ses géographes, ses astronomes, ses mathématiciens, ses artistes ; seules, les sciences physiques, chimiques et naturelles y demeurèrent sans représentants dignes d'être remarqués.

islamite [*is-la*] n. et adj. Partisan de l'islamisme. Mahométan.

Islandais, e [*is-lan-dè, è-ze*], habitant ou originaire de l'Islande : *les Islandais.* Dans les ports de Bretagne, nom familier des marins qui vont à la pêche de la morue. N. m. La langue islandaise. Adjectiv. : *population islandaise.*



— Encycl. L'islandais forme avec le norvégien, le suédois et le danois le groupe *nordique* ou septentrional des langues germaniques. A l'*ancien islandais* ou *vieux-norrois* antérieur à la Réforme appartiennent les inscriptions runiques et les Eddas. L'islandais ou norrois moderne n'a pas modifié profondément la physionomie de cette ancienne langue.

Islande, grande île de l'Europe, dans l'océan Glacial arctique ; 104.785 kil. car. ; 78.500 h. (*Islandais*). Cap. *Reykjavik*. Sol volcanique, accidenté ; côtes escarpées et très découpées. Climat humide et très brumeux, peu d'agriculture. Gisements de spath, cuivre, plomb. Volcans (Oroefa, Oskjadja, Hékla) et geysers. Aux environs, pêcheries importantes. — Unie à la Norvège depuis 1261, passée avec elle sous le sceptre du Danemark en 1537, elle y resta en 1814 en vertu du traité de Kiel, qui stipula l'abandon de la Norvège à la Suède. Elle a joui depuis lors d'une autonomie complète, et constitue depuis 1918 un royaume autonome obéissant au même souverain que le Danemark.

Islay, île de la côte occidentale de l'Ecosse, une des Hébrides ; 6.300 h. Distilleries.

Isle [*îl*], riv. de France, qui naît sur les bas plateaux du Limousin, arrose Périgueux, reçoit la Dronne et se jette dans la Dordogne (riv. dr.), à Libourne ; cours 235 kil. Navigable depuis Périgueux.

Isle-Adam (L') [*îl-la-dan*], ch.-l. de c. (Seine-et-Oise), arr. et à 19 kil. de Pontoise, sur l'Oise ; 3.790 h. (*Islois*). Ch. de f. N. Patrie de Villiers de l'Isle-Adam. Grande forêt. — Le cant. a 17 comm., et 21.940 h.

Isle-aux-Moines, comm. du Morbihan, arr. et à 13 kil. de Vannes, dans une île du golfe du Morbihan ; 1.180 h. Bains de mer.

Isle-en-Dodon (L') [*îl-lan*], ch.-l. de c. (Haute-Garonne), arr. et à 40 kil. de Saint-Gaudens, sur la Save ; 2.250 hab. (*Islois*). Ch. de f. — Le cant. a 23 comm., et 9.510 h.

Isle-Jourdain (L') [*îl-le-jour-din*], ch.-l. de c. (Gers), arr. et à 22 kil. de Lombez, sur la Save ; 3.890 h. (*Islois*). Ch. de f. M. Chevaux, bestiaux, volailles, céréales. Patrie de saint Bertrand de Comminges, du prédicateur Anselme. — Le cant. a 16 comm., et 9.340 h.

Isle-Jourdain (L'), ch.-l. de c. (Vienne), arr. et à 32 kil. de Montmorillon, sur la Vienne ; 1.120 h. (*Islois*). Ch. de f. O. — Le cant. a 10 comm., et 11.800 h.

Isle-sur-la-Sorgue (L') [*îl-le*], ch.-l. de c. (Vaucluse), arr. et à 22 kil. d'Avignon ; 6.460 h. (*Islois*). Ch. de f. P.-L.-M. Filatures ; carrières ; primeurs. — Le cant. a 9 comm., et 14.180 h.

Isle-sur-le-Doubs (L') [*îl-le, dou*], ch.-l. de c. (Doubs), arr. et à 26 kil. de Baume-les-Dames, sur le Doubs et le canal du Rhône au Rhin ; 2.580 h. (*Islois*). Ch. de f. P.-L.-M. Forges, tréfileries. — Le cant. a 24 comm., et 7.940 h.

Isle-sur-Serein (L') [*îl-le, rin*], ch.-l. de c. (Yonne), arr. et à 15 kil. d'Avallon, sur le *Serein* ; 850 h. (*Islois*). Ch. de f. P.-L.-M. Carrières. — Le cant. a 14 comm., et 5.770 h.

Islettes (Les), comm. de la Meuse, arr. et à 35 kil. de Verdun, sur la Biesme, affl. de l'Aisne, dans un des défilés de l'Argonne ; 1.600 h. Ch. de f. E.

Isleworth, v. d'Angleterre (Middlesex), sur la Tamise ; 27.900 h. Pépinières.

Isly [*is-li*], riv. de l'Afrique du Nord, à l'ouest de l'Algérie, affl. de la Tafna, sous le nom d'oued Mouïlah ; sur ses bords, le maréchal Bugeaud, avec 10.000 hommes, vainquit les Marocains, en nombre quatre fois supérieur, le 14 août 1844, et mérita le titre de *duc d'Isly*.

Ismaël, personnage biblique, fils d'Abrahám et de la servante Agar, ancêtre des Ismaélites ou Arabes. V. Agar. Il épousa une Egyptienne, dont il eut douze fils. Ses descendants s'établirent entre l'Egypte et le golfe Persique. Un grand nombre de tribus prétendaient descendre d'Ismaël, et Mahomet l'a placé en tête de sa généalogie.

Ismaël, tableau de Cazin, 1880, au musée du Luxembourg. Dans un paysage désert et aride, le petit Ismaël, mourant de soif, se presse contre sa mère Agar. (V. p. 1168.)

ismaéliens ou **ismaïliens** n. m. pl. Nom d'une secte de l'hétérodoxie musulmane. V. Assassins.

Ismaélites ou **Ismaïlites,** les Arabes, descendants d'Ismaël.

Ismaïl ou **Smil,** v. de Roumanie (Bessarabie), sur le Danube ; 33.000 h. Port actif ; commerce de céréales, exportation de cuirs et de laines.

Ismaïl Ier, roi de Perse, fondateur de la dynastie des Séfévis ou Sévis (1485-1523) ; — Ismaïl II, roi de Perse, de la dynastie des Séfévis, m. en 1577, probablement empoisonné.

Ismaïl-pacha, né au Caire (1838-1895), khédive d'Egypte de 1863 à 1879, fils d'Ibrahim-pacha. Sous son règne eut lieu le percement de l'isthme de Suez. Les puissances l'obligèrent à abdiquer, en raison de sa mauvaise administration financière (1879), et il mourut près de Constantinople.

Ismaïlia, v. d'Egypte, au centre de l'isthme de Suez, sur le lac Timsah et le canal de Suez ; 11.500 h.


Isnard.

Ismen, enchanteur sarrasin, personnage de la *Jérusalem délivrée*.

Ismène, fille d'Œdipe et de Jocaste, sœur d'Antigone, dont elle partagea le supplice. (*Myth.*)

Ismid ou **Iskimid,** v. de la Turquie d'Asie (prov. de Constantinople), sur la mer de Marmara ; 20.000 h. Soie. Arsenal maritime. C'est l'ancienne *Nicomédie*.

Isnard [*is-nar*] (Maximin), conventionnel girondin, né et m. à Grasse (1755-1825), un des Cinq-Cents ; il rentra dans la vie privée au 18-Brumaire, et se rallia successivement à l'Empire et à la Restauration.

iso (du gr. *isos*, égal), préfixe signifiant *égalité*, qui entre dans la composition d'un grand nombre de mots techniques ou scientifiques.

isoamygdaline n. f. Composé isomère de l'amygdaline, que l'on obtient en traitant cette dernière par l'eau de baryte.

isoaxique [*ak-si-ke*] adj. Qui a des axes égaux entre eux : *type isoaxique*.

isobare ou **isobarique** [*i-zo*] adj. (du préf. *iso*, et du gr. *baros*, pesanteur). *Physiq.* D'égale pression atmosphérique. *Lignes isobares*, lignes de points de la terre où la pression est la même à un instant déterminé. (On dit aussi quelquef. isobarométrique.) N. f. Chacune de ces lignes.

isobarométrique [*i-zo*] adj. Syn. de isobare.

isobase adj. *Géol. Courbe isobase*, courbe réunissant tous les points ou les argiles se trouvent aujourd'hui à la même altitude. N. f. : *une isobase*.

isobathe adj. D'égale profondeur. *Courbe isobathe*, courbe reliant les points situés à égale profondeur, dans les cartes de navigation. N. f. Courbe isobathe.

isocarde [*i-zo*] n. m. Genre de mollusques lamellibranches, à coquille renflée, communs en France sur les côtes de l'Atlantique.

isocarpé, e [*i-zo*] adj. Se dit des plantes chez lesquelles les divisions du fruit et celles du périanthe sont en nombre égal.


Triangle isocèle.

isocèle ou **isoscèle** [*i-zo-sè-le*] adj. (du préf. *iso*, et du gr. *skelos*, jambe). *Géom.* Qui deux côtés égaux : *triangle isocèle ; trapèze isocèle*.

isocélie [*i-zo-sé-lî*] ou **isocélisme** [*i-zo-sé-lis-me*] n. f. Caractère du triangle isocèle.

isocère [*i-zo*] n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, petits, ovales et allongés, de couleur rousse ou lie de vin, comprenant trois espèces propres à l'Espagne et à l'Algérie.

isochimène [*i-so-ki*] adj. (du préf. *iso*, et du gr. *cheimainein*, être froid). Qui a la même température moyenne en hiver : *les lignes isochimènes*. N. f. Chacune de ces lignes.

isochromatique [*i-zo-kro*] adj. (du préf. *iso*, et du gr. *khrôma*, couleur). Dont la teinte est uniforme.

isochromie n. f. Syn. de lithochromie.

isochrone [*i-zo-kro-ne*] ou **isochronique** adj. (du préf. *iso*, et du gr. *khronos*, temps). *Mécan.* Qui s'exécute dans des temps égaux : *les oscillations isochrones* ou *isochroniques du pendule*.

isochroniquement [*i-zo-kro-ni-ke-man*] adv. D'une manière isochrone ou isochronique.

isochronisation [*i-zo-kro-ni-za-si-on*] n. f. Action d'isochroniser.

isochroniser [*i-zo-kro-ni-zé*] v. a. *Mécan.* Rendre isochrone.

isochronisme [*i-zo-kro-nis-me*] n. m. Qualité de ce qui est isochrone : *l'isochronisme des mouvements du pendule*.

isoclase n. m. Phosphate naturel hydraté de calcium. Syn. isoclasite.

isoclasite n. m. Syn. isoclase.

isoclinal, e, aux [*i-zo*] adj. *Géol.* Se dit des plis anticlinaux ou synclinaux qu'un effort latéral a rejetés de côté, de façon à donner à l'ensemble une allure oblique.

isocline [*i-zo*] adj. (du préf. *iso*, et du gr. *klinê*, pente). *Physiq.* Qui a la même inclinaison. (On dit aussi isoclinique.) *Lignes isoclines*, lignes de points de la terre où l'inclinaison de l'aiguille aimantée est la même. N. f. Chacune de ces lignes.

isocole [*zo*] adj. *Gram.* Se dit d'une période dont tous les membres ont la même longueur : *période isocole*.

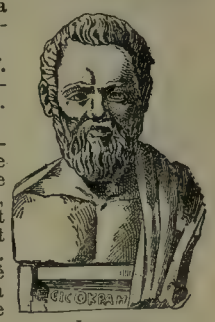
Isocrate.

isocorie [*ri*] n. f. (du préf. *iso*, égal, et du gr. *korê*, pupille). Egalité des deux pupilles. Ant. **Anisocorie.**

Isocrate, orateur athénien. Il professa l'éloquence à Athènes, prêcha l'union de tous les Grecs contre la Perse, ne reculant même pas devant l'alliance de la Macédoine, dont il ne sentait pas les dangers. Les événements lui ayant donné un cruel démenti, il se laissa mourir de faim après la bataille de Chéronée, pour ne pas survivre à l'asservissement de la Grèce (436-338 av. J.-C.). On lui doit, entre autres discours, un magnifique *Panégyrique* d'Athènes, et une harangue *Sur la paix*.

isodactyle [*i-zo*] adj. (du préf. *iso*, et du gr. *daktulos*, doigt). *Zool.* Dont les doigts sont égaux.

isodonte [*i-zo*] n. m. Genre de mollusques lamellibranches, comprenant des formes fossiles dans le jurassique. Adj. Dont les dents sont égales ou semblables entre elles.

isodynamie [*i-zo,mî*] n. f. (du préf. *iso*, et du gr. *dunamis*, force). Qualité de certains aliments qu'on peut substituer les uns aux autres dans la ration alimentaire, car ils donnent la même force organique.

isodynamique ou **isodyname** [*i-zo*] adj. *Physiq.* Se dit des aliments qui jouissent de la propriété d'isodynamie. *Ligne isodynamique*, ligne qui contient les points de la terre où la force magnétique est la même.

isoédrique [*i-zo*] adj. (du préf. *iso*, et du gr. *edra*, face). *Minér.* Dont les facettes sont semblables : *chaux carbonatée isoédrique*.

isoète [*i-zo*] n. m. Genre de cryptogames vasculaires, qui habitent le bord des lacs du Jura et des Vosges.


Isoète : *a*, fleur avec un sporange.

isoétées [*i-zo-é-té*] n. f. pl. Famille de plantes, dont le type est le genre *isoète*. S. une *isoétée*.

isoeugénol n. m. Isomère de l'eugénol, employé dans la préparation de la vanilline synthétique, et servant en parfumerie comme œillet artificiel.

isogame adj. (du préf. *iso*, et du gr. *gamos*, mariage). Se dit des végétaux inférieurs chez lesquels les éléments reproducteurs qui s'unissent pour produire l'œuf sont tous deux semblables.

isogamie [*i-zo-gha-mî*] n. f. Propriété de certains végétaux inférieurs, d'être isogames.

isogéotherme [*i-zo*] adj. (du préf. *iso*, et du gr. *gê*, terre, et *thermos*, chaleur). Se dit des points de l'intérieur de l'écorce terrestre, qui sont à la même température.

isoglosse adj. (du préf. *iso*, et du gr. *glôssa*, langue). Se dit des lieux qui, situés sur le même domaine linguistique, présentent un ou plusieurs phénomènes grammaticaux identiques et dus aux mêmes causes. N. f. Ligne fictive, joignant les points isoglosses.

isogone [*i-zo*] adj. (du préf. *iso*, et du gr. *gônia*, angle). A angles égaux. *Ligne isogone*, lieu des points du globe ayant même déclinaison.

isogonique [*i-zo*] adj. (du préf. *iso*, et du gr. *gônia*, angle). Qui décrit des angles égaux. *Ligne isogonique*, syn. de ligne isogone.

isographie [*i-zo-gra-fî*] n. f. (du préf. *iso*, et du gr. *graphê*, inscription). Fac-similé, reproduction exacte de l'écriture d'une personne. (Peu us.)

isohypse [*i-zo*] adj. (du préf. *iso*, et du gr. *hupsos*, hauteur). Qui est de même altitude.

isoire [*zoi-re*] n. f. Pièce de bois du train d'une voiture, sur laquelle repose le ressort.

isolable [*i-zo*] adj. Qui peut être isolé : *corps isolable*.

Isolaccio, comm. de Corse, arr. et à 80 kil. de Corte ; 1.680 h.

isolant [*i-zo-lan*], **e** adj. Qui ne conduit pas l'électricité : *support isolant. Langues isolantes*, celles dont les phrases sont formées de mots invariables, ordinairement monosyllabiques, et où les rapports grammaticaux ne sont marqués que par la place des termes : *le chinois, l'annamite, le siamois, le birman et le tibétain sont des langues isolantes.* N. m. : *le verre, la résine sont des isolants.*

— Encycl. *Physiq.* Les isolants sont des corps dont la résistance électrique est assez grande pour qu'on puisse les utiliser comme des non-conducteurs. Quand on s'en sert comme milieu séparant deux conducteurs non isolés, on appelle l'isolant *diélectrique*, et le système constitué par les deux conducteurs et le diélectrique intermédiaire constitue un *condensateur*. Parmi les isolants employés citons : le verre, le mica, la porcelaine, la gutta-percha, le soufre, la résine, le caoutchouc, etc.

isolateur, trice [*i-zo*] adj. Se dit des substances ayant la propriété d'isoler. N. m. Appareil



Isolateurs : 1. D'entrée de poste ; 2. A cloche simple ; 3. A cloche double ; 4. A crochet ; 5. A tête d'escargot ; 6. A tête fendue.

servant à isoler les corps qu'on veut charger d'électricité ou les fils métalliques destinés à conduire le courant. V. ISOLOIR.

— Encycl. Les isolateurs sont généralement en porcelaine émaillée ; la surface doit être bien lisse, sans fissures, afin qu'elle se lave et se sèche rapidement sans retenir l'humidité, qui diminue son pouvoir. Ils prennent des formes très diverses.

isolatif, ive adj. Syn. de ISOLANT.

isolation [*i-zo-la-si-on*] n. f. Action d'isoler le corps que l'on veut électriser. (Peu us.) Syn. de ISOLEMENT.

Isolde, forme allemande de ISEULT.

isolé, e [*i-zo*] adj. (de l'ital. *isolato*, qui est comme une île). Séparé : *maison isolée.* Peu fréquenté : *site isolé.* Individuel, pris à part : *un cas isolé.* Hors de contact avec un corps bon conducteur de l'électricité.

isolement [*i-zo-le-man*] n. m. Etat d'une personne isolée : *vivre dans l'isolement. Phys.* Séparation opérée entre un corps qu'on électrise, et les corps environnants. *Archit.* Vide entre deux parties d'une même construction. *Splendide isolement* (*Splendid isolation*), attitude longtemps observée par l'Angleterre dans le monde, en raison de sa situation insulaire.

isolément [*i-zo-lé-man*] adv. D'une manière isolée ; individuellement, séparément : *agir isolément.*

isoler [*i-zo-lé*] v. a. (de *isolé* adj.). Séparer des objets environnants : *isoler un monument.* Mettre à l'écart des autres hommes : *isoler un malade. Fig.* Abstraire, considérer à part : *isoler un phénomène. Chim.* Dégager de ses combinaisons. *Physiq.* Oter au corps qu'on électrise tout contact avec ceux qui pourraient lui enlever son électricité. **S'isoler** v. pr. Etre isolé, séparé : *il y a des corps simples qui s'isolent difficilement.* Se séparer des autres hommes ; se placer dans l'isolement.

isologue [*i-zo-lo-ghe*] adj. (du préf. *iso*, et du gr. *logos*, discours). *Chim.* Se dit des corps ayant une composition analogue.

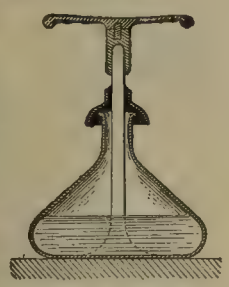

Isoloir de Mascart.

isoloir [*i-zo*] n. m. Support non conducteur. Tabouret de bois à pieds de verre, sur lequel on met les corps qu'on veut électriser. (On dit aussi ISOLATEUR, TABOURET ISOLANT.) Cabine où l'électeur rédige son bulletin de vote.

isomère [*i-zo*] adj. (du préf. *iso*, et du gr. *meros*, partie). *Chim.* Se dit de substances qui, tout en possédant la même composition (éléments et proportions), sont douées de propriétés différentes : *substance isomère.* Substantiv. : *un isomère.*

isomérie [*i-zo-mé-rî*] n. f. Caractère des corps isomères.

— Encycl. L'isomérie s'explique par le groupement différent des éléments au sein de la molécule ; l'aldéhyde et l'acétone, de formule C^3H^6O, sont isomères, leur structure étant (CH^3-CH^2-COH) pour la première et $(CH^3-CO-CH^3)$ pour la seconde. Les éléments pouvant se comparer aux pierres d'un édifice, leur assemblage est susceptible d'une infinité de combinaisons.

isomérique [*i-zo*] adj. Qui appartient à l'isomérie, qui en a le caractère : *constitution isomérique.*

isomérisme [*i-zo-mé-ris-me*] n. m. Condition des corps isomères.

isométrique [*i-zo*] adj. (du préf. *iso*, et du gr. *metron*, mesure.) *Minér.* Dont les dimensions sont égales : *cristaux isométriques. Perspective isométrique*, celle dans laquelle les axes de comparaison sont égaux. *Métr.* Qui a la même mesure : *vers isométriques.*

isomorphe [*i-zo*] adj. (du préf. *iso*, et du gr. *morphê*, forme). Qui affecte la même forme. *Minér.* Qui cristallise dans le même système : *cristaux isomorphes ; substances isomorphes.*

isomorphie [*fî*] n. f. Syn. de ISOMORPHISME.

isomorphisme [*i-zo-mor-fis-me*] n. m. Etat des corps isomorphes. (On dit aussi ISOMORPHIE.)

— Encycl. Les corps isomorphes non seulement cristallisent dans le même système, mais jouissent en outre de la *propriété de pouvoir se remplacer en toute proportion dans un même cristal.* Ainsi, quand deux corps sont isomorphes, on peut porter un cristal de l'un dans une dissolution de l'autre ; le cristal continue à grossir sans modification de formes : tels sont les différents aluns. Enfin, deux corps isomorphes doivent avoir la même formule chimique de constitution.

ison [*zon*] n. m. (du gr. *isos*, égal). *Mus. anc.* Chant ou psalmodie qui ne roule que sur deux sons et ne forme, par conséquent, qu'un seul intervalle. Se dit d'une tenue sur laquelle le chanteur doit régler son chant.

isonandre [*i-zo*] n. m. *Bot.* Genre de sapotacées de l'Inde et de la Malaisie, dont plusieurs donnent de la gutta-percha.

isonèphe adj. (du préf. *iso*, et du gr. *nephos*, nuage). Se dit d'une courbe qui réunit les points ayant même nébulosité.

isonitrosopropane n. m. V. ACÉTONÈME.

isonome [*i-zo*] adj. (du préf. *iso*, et du gr. *nomos*, loi). *Cristaux isonomes*, ceux qui ont des décroissements égaux, tant sur les bords que sur les angles.

isonomie [*i-zo-no-mî*] n. f. (de *isonome*). Etat de ceux qui sont gouvernés par les mêmes lois. Conformité dans le mode de cristallisation.

Isonzo, fl. d'Italie, qui naît dans le massif alpestre du Terglou, arrose Gorizia, Gradisca, et se jette dans la mer Adriatique au fond du golfe de Trieste ; 180 kilom. Les bords de l'Isonzo, dont toute la vallée était encore autrichienne en 1914, ont été pendant la Grande Guerre le théâtre de nombreuses batailles entre Autrichiens, puis Austro-Allemands d'une part et Italiens d'autre part. Dès l'entrée en guerre de l'Italie (24 mai 1915), les soldats de Cadorna ont franchi le fleuve près de son embouchure, enlevé Gradisca et Montefalcone, pris (au N. de Gorizia) le monte Nero et Plava. Se heurtant alors devant Gorizia à la véritable ligne de défense autrichienne, ils ont dirigé contre cette ville une série d'offensives qui aboutirent à sa prise par le duc d'Aoste le 9 août 1916. Un an plus tard, du 19 au 23 août 1917, la « onzième bataille de l'Isonzo » donna aux Italiens de Cadorna tout l'ensemble de la première position autrichienne sur le Carso (plateau de Bainsizza). Mais, tôt après, l'éboulement de Caporetto-Tolmino (24 oct. 1917) fit perdre aux Italiens la ligne de l'Isonzo, sur laquelle nos alliés ne revinrent qu'après leur victoire de Vittorio-Veneto, au début de novembre 1918.

isopérimètre [*i-zo*] adj. et n. m. (du préf. *iso*, et de *périmètre*). Se dit des figures dont les périmètres sont égaux : *polygones isopérimètres. Méthodes des isopérimètres*, l'une des méthodes qui permettent de calculer le nombre π.

isopétale [*i-zo*] adj. (du préf. *iso*, et de *pétale*). *Bot.* Dont les pétales sont égaux : *fleurs isopétales.*

isophylle adj. (du préf. *iso*, et du gr. *phullon*, feuille). *Bot.* Qui a des feuilles semblables.

isopode [*i-zo*] adj. (du préf. *iso*, et du gr. *pous, podos*, pied). *Hist. nat.* Dont les pattes sont toutes semblables. N. m. pl. Ordre de crustacés possédant ce caractère, et qui comprend les cloportes, idotées, et formes voisines.

isopolitie [*i-zo, tî*] n. f. (du préf. *iso*, et du gr. *politeia*, gouvernement). Egalité des droits politiques.

isoprène n. m. Hydrocarbure obtenu dans la distillation sèche du caoutchouc.

isopropylique adj. Se dit de certains composés en C^3, isomères avec les composés propyliques.

isopurpurique adj. Se dit d'un acide dérivé de l'acide picrique et employé comme colorant industriel (rose, grenat) pour les étoffes.

isopyre [*i-zo*] n. m. Genre de renonculacées, comprenant des plantes herbacées, annuelles, à fleurs petites, blanchâtres, qui croissent dans les climats tempérés. *Min.* Variété impure d'opale.

isopyroïne n. f. Alcaloïde qui se trouve dans les racines d'une variété d'isopyre..

Isore, géant légendaire du XIIIe siècle, qui serait venu mettre le siège devant Paris, et aurait été tué par Guillaume d'Orange, sur le plateau de Montsouris, actuellement quartier de Paris : la rue de la Tombe-*Issoire* (XIVe arrond.) rappelle, dit-on, cette légende.

isoscèle adj. V. ISOCÈLE.

isosphérique [*i-zos-fé*] adj. Qui se rapporte à des sphères égales. Qui suppose des sphères égales.

isosporé [*i-zos-po-ré*], **e** adj. (du préf. *iso*, et de *spore*). Se dit des cryptogames vasculaires qui possèdent des spores d'une seule sorte, comme les fougères, les prêles, les lycopodes.



Isothécion : *a*, fruit.

isostatique [*i-zos-ta*] adj. *Mécan.* Se dit des points où l'équilibre est égal.

isostique [*i-zos-ti-ke*] adj. (du préf. *iso*, et du gr. *stikhos*). Se dit de la disposition des radicelles quand elles se forment exactement en face de faisceaux ligneux de la racine mère.

isosyllabique [*i-zo-sil*] adj. (du préf. *iso*, et de *syllabique*). Qui a le même nombre de syllabes.

isothécion [*i-zo*] n. m. Genre de pleurocarpées, comprenant des mousses à tige grêle, vivant sur les rochers, la terre humide, dans les régions tempérées : *l'isothécion est commun en France.*

isothérapie [*pî*] n. f. (du préf. *iso*, et du gr. *therapeia*, traitement). *Méd.* Méthode thérapeutique qui, comptant sur les égalités de puissance, d'action, de force, met en jeu les moyens d'amener les éléments, les hommes, les animaux, les végétaux, en un mot les causes qui ont fait la maladie, à faire la guérison.

isothère [*i-zo*] adj. (du préf. *iso*, et du gr. *theros*, été). *Physiq.* Qui a la même température moyenne en été.

isotherme [*i-zo-tèr-me*] adj. (du préf. *iso*, et du gr. *thermos*, chaleur). Qui a la même température moyenne : *régions isothermes.* N. f. Ligne passant par tous les lieux de la terre qui ont la même température moyenne.

isothermique [*i-zo-tèr*] adj. *Ligne isothermique*, celle dont tous les points ont la même température.

isothermiquement [*i-zo-tèr-mi-ke-man*] adv. En conservant la même chaleur.

isotonie [*i-zo-to-nî*] n. f. (du préf. *iso*, et du gr. *tonos*, tension). Equilibre moléculaire de deux solutions séparées par une membrane organique, et qui ont le même pouvoir osmotique.

isotonique [*i-zo*] adj. Qui a le même pouvoir osmotique). *Sérum isotonique*, nom donné au sérum artificiel dont la concentration moléculaire est égale à celle du sérum humain ou animal.

isotope [*i-zo*] adj. (du préf. *iso*, et du gr. *topos*, lieu). Se dit de composés chimiquement identiques, mais présentant des poids atomiques différents.

isotrope [*i-zo*] adj. (du préf. *iso*, et du gr. *trepein*, tourner). *Physiq.* Qui présente les mêmes propriétés physiques dans toutes les directions.

isotropie [*i-zo-tro-pî*] n. f. Distribution homogène des propriétés de l'œuf dans toutes les directions. Qualité d'un corps ou d'un milieu isotrope.

— Encycl. La question de l'isotropie a eu comme point de départ l'ancienne théorie de la *préformation*, qui disait que l'œuf contient une image réduite de l'animal qui doit en sortir. Dans ces conditions, la partie qui contenait les pieds était différente de celle qui contenait la tête, et l'œuf n'était pas isotrope.

Ispagnac, comm. de la Lozère, arr. et à 10 kil. de Florac, à l'entrée des gorges du Tarn ; 1.680 h.

Ispahan ou **Isfahan,** v. de la Perse, dont elle fut longtemps la capitale ; 80.000 h. Ch.-l. de la prov. de l'Irak-Adjémi. De son ancienne splendeur, elle a gardé de curieux monuments (la Grande-Place, la Mosquée du Roi). Son commerce est demeuré considérable. Tapis, cotonnades, velours, opium. Pendant la Grande Guerre, Ispahan a été occupée par les Russes en 1915 et, en 1917, par des forces mixtes que commandait sir Percy Sikes.

is pater est, quem nuptiæ demonstrant, mots lat. signif. : *Celui-là est le père, que le mariage légal désigne.* Principe de droit romain, reproduit par notre code : L'enfant conçu pendant le mariage est réputé avoir pour père le mari.

ispravnik n. m. Fonctionnaire russe, placé à la tête de la police d'un district.

Israël (mot hébreu signif. : *fort contre Dieu*). Surnom donné à Jacob après sa lutte contre un ange. Un des noms du peuple juif, descendant de Jacob.

Israël (ROYAUME D'), un des deux royaumes qui se formèrent en Palestine après la mort de Salomon, et qui comprenait dix tribus. (L'autre était celui de Juda.) Il avait pour capitale Samarie. Il dura 244 ans, de 962 à 718 av. J.-C. V. PALESTINE.

Israël (*Histoire du peuple d'*), par E. Renan (5 vol. [1887-1893]). L'auteur a cherché à reconstituer l'histoire politique et sociale du peuple juif, à l'aide d'hypothèses hardies et ingénieuses. C'est un admirable monument, d'un art subtil et raffiné.



Israëls.

israélite [*is-ra*] adj. et n. Hébreu, juif.

Israélites, descendants de Jacob ou *Israël*, appelés aussi Juifs ou Hébreux.

israélitisme [*is-ra, tis-me*] n. m. Ensemble des idées religieuses du peuple juif.

Israëls (Joseph), peintre hollandais, né à Groningue, m. à La Haye (1824-1911). Il excelle dans la peinture des pauvres gens et des milieux populaires (*Retour des champs, Marchand de bric-à-brac*).

Issachar [*kar*], l'un des douze fils de Jacob, qui donna son nom à l'une des douze tribus. (*Bible.*)

issant [*i-san*], **e** adj. (part. prés. de l'anc. v. *issir*, sortir). *Blas.* Se dit de figures d'animaux dont on ne voit que la partie supérieure du corps en haut de l'écu, ou sortant d'un édifice et qu'on ne voit qu'à demi.

Issarlès, comm. de l'Ardèche, arr. et à 78 kil. de Largentière, non loin de la Loire ; 1.720 h. Lac remarquable. Source alcaline.



Isse.

isse [*i-se*] ou **issus** [*i-suss*] n. m. Genre d'insectes hémiptères homoptères, de la famille des fulgoridés. (Ce sont de petits insectes sauteurs, à ailes larges, à pattes robustes et épineuses, ordinairement jaunes, bruns et verdâtres, communs en France ; ils vivent sur le chêne.)

Issé, comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 12 kil. de Châteaubriant, sur le Don, affl. de la Vilaine ; 2.370 h. Ch. de f. Et.

Issenheim, comm. du Haut-Rhin, arr. de Guebwiller ; 1.947 h. Ch. de f.

issero n. m. Vent du sud-est, dans le Midi.

Isserpent, comm. de l'Allier, arr. et à 12 kil. de Lapalisse, au-dessus du Morgon ; 1.320 h. Ch. de f.

Issigeac [*jak*], ch.-l. de c. (Dordogne), arr. et à 18 kil. de Bergerac, sur la Banège, affl. du Drot ; 800 h. Ch. de f. Orl. Vignobles. — Le cant. a 20 comm., et 6.360 h.

Issik-Koul, grand lac de l'Asie centrale (Turkestan russe) ; 5.780 kil. carr.

issir v. n. (du lat. *exire*, même sens). Sortir. (Vx.)

Issoire, ch.-l. d'arr. (Puy-de-Dôme), sur la Couze, affl. de l'Allier ; ch. de f. P.-L.-M., à 48 kil. de Clermont ; 5.660 h. (*Issoriens*). Commerce important de denrées agricoles. Eglise Saint-Paul, type classique du roman d'Auvergne. Patrie du chancelier Duprat. — L'arr. a 9 cant., 117 comm., 80.260 h. ; le cant. a 16 comm., et 12.850 h.



Armes d'Issoire.

issois [*i-soi*] n. m Variété de chien domestique, appelé plus souvent *chien d'Artois.* (C'est un triple métis, qui vient du doguin et du roquet.)

Issoudun, ch.-l. d'arr. (Indre), sur la Théols, s.-affl. du Cher ; ch. de f. Orl., à 28 kil. de Châteauroux ; 13.710 h. (*Issoldunois* ou *Issoudunois*). Pierre lithographique. Filature, tanneries. — L'arr. a 4 cant., 49 cant., 48.430 h. ; le cant. Nord a 11 comm., et 14.110 h. ; le cant. Sud a 14 comm., et 15.690 h.



Armes d'Issoudun.

issu [*i-su*], **e** adj. (part. pass. de l'anc. v. *issir*). Sorti, venu, descendu, tirant son origine : *les Valois étaient issus d'un fils de saint Louis. Cousins issus de germains*, enfants de deux cousins germains. *Fig.* Qui provient, résulte de : *que de vices sont issus de l'oisiveté !*

issue [*i-sû*] n. f. (de *issu*). Lieu par où l'on sort : *garder toutes les issues. Fig.* Moyen de sortir d'embarras : *se ménager une issue.* Evénement final, résultat : *issue d'un combat. A l'issue de*, loc. prép., au sortir de. N. f. pl. Ce qui reste des moutures, après la séparation de la farine. Abatis et entrailles des animaux de boucherie.

Is-sur-Tille [*ll* mll.], ch.-l. de c. (Côte-d'Or), arr. de Dijon ; 1.810 h. Ch. de f. P.-L.-M. et E. Filature, fer. Carrières. — Le cant. a 23 comm., et 8.020 h.

Issus [*i-suss*], anc. ville de l'Asie Mineure (Cilicie), au fond du golfe Issique, où Darius Codoman fut vaincu par Alexandre le Grand en 333 av. J.-C., et où Septime-Sévère battit Pescennius Niger en 194 apr. J.-C.

Issus (*la Bataille d'*), mosaïque antique (musée de Naples), qui permet, mieux que les fresques, d'apprécier jusqu'où les peintres grecs avaient poussé l'art de la peinture ; le dessin, la couleur, la composition, tout est remarquable. Cette mosaïque a été trouvée à Pompéi.



La Bataille d'Issus, mosaïque de Pompéi.

Issy-les-Moulineaux [*nô*], comm. du dép. de la Seine, arr. de Sceaux, sur la Seine ; 23.200 h. (*Ississois*). Ch. de f. Et. Carrières de *blanc de Meudon ;* distillerie ; couleurs. Séminaire célèbre, sur l'emplacement d'un château de Marguerite de Valois. Vaste terrain de manœuvre, utilisé pour l'aviation.

Issy-l'Evêque, ch.-l. de c. (Saône-et-Loire), arr. et à 46 kil. d'Autun ; 2.070 h. Ch. de f. Commerce de bestiaux. — Le cant. a 7 comm., et 6.280 h.

Istalif, v. d'Afghanistan, sur les flancs du Paghmân oriental ; 18.000 h.

Istamboul. V. CONSTANTINOPLE.

Ister [*is-tèr*], nom ancien du DANUBE.

isthme [*is-me*] n. m. (gr. *isthmos*). Langue de terre, resserrée entre deux mers et réunissant deux terres : *l'isthme de Panama réunit les deux Amériques.*

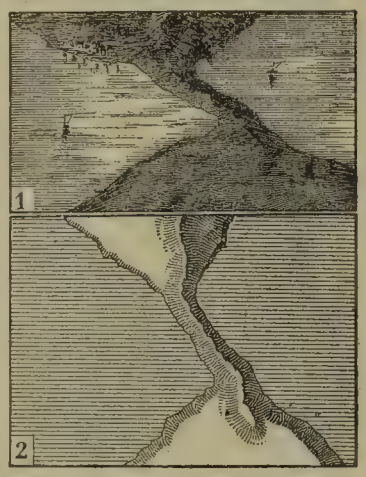

Isthme : 1. Élévation ; 2. Représenté sur une carte géographique.

— ENCYCL. Le mode de formation des isthmes est variable selon les régions. Tantôt, il faut rapporter à l'érosion des eaux marines le rétrécissement de ces seuils terrestres, destinés alors à disparaître pour faire place à des détroits (Gibraltar, pas de Calais) ; tantôt, ils sont dus à des fractures inachevées et se rencontrent surtout alors dans les régions tourmentées par le volcanisme et les séismes (isthme de Kra, isthmes de Corinthe, de Panama, etc.).

isthmien, enne adj. Syn. peu us. de ISTHMIQUE.

isthmique [*is-mi-ke*] adj. Qui appartient à un isthme.

Isthmiques [*jeux*], jeux solennels de la Grèce, qui se célébraient tous les deux ans à l'isthme de Corinthe en l'honneur de Poseidon (Neptune).

Isthmiques, odes de Pindare, consacrées aux vainqueurs des jeux isthmiques.

Istib ou **Chtiplié,** v. de Macédoine, sur un affluent du Vardar ; 12.000 h.

Istip, Istib ou **Stip,** ville de Yougoslavie, en Macédoine serbe, sur le plateau de l'Ovce Polje ou « plaine des brebis », près du confluent de la Bregalnica et de l'Otina ; 21.000 hab. Important centre de routes ; très vieille ville.

Istoldat, positions occupées par les Turcs en Mésopotamie, aux environs de Samarra, et qui ont été enlevées par les Anglo-Hindous du général Maude avec celles de Chart-el-Adhim et de Samarra le 23 avril 1917.

Istres, ch.-l. de c. (Bouches-du-Rhône), arr. et à 45 kil. d'Aix, sur l'étang de Berre ; 3.680 h. (*Istrens*, au fém. *Istrenques.*) Salines ; soude. Ch. de f. P.-L.-M. — Le cant. a 4 comm., et 7.640 h.

Istrie, pays d'Italie, presqu'île triangulaire, au sol calcaire, baigné par l'Adriatique, qui y forme le golfe de Quarnero ; 345.000 h. (*Istriens*). V. princ. : *Trieste, Pola.*

Istrien, enne [*is-tri-in, è-ne*], habitant ou originaire de l'Istrie : *les Istriens.* Adjectiv. : *les grottes istriennes.*

Isvolski (Alexandre-Pavlovitch), homme politique russe, né à Moscou, m. à Paris (1856-1919). Ministre des affaires étrangères en 1906, il rapprocha la Russie du Japon, de l'Angleterre et de l'Italie ; ambassadeur à Paris (1910-1917), il resserra l'alliance avec la France.

itacisme [*sis-me*] n. m. Système d'après lequel l'êta (η), en grec, se prononce comme un *i* (*ita*) : *l'itacisme est en usage chez les Grecs modernes.*

itaciste [*sis-te*] n. et adj. Se dit d'un partisan de l'itacisme.

itaconique adj. Se dit d'une acide obtenu par distillation sèche de l'acide citrique.

ita diis placuit, mots lat. signif. : *Ainsi il a plu aux dieux.* Locution que l'on emploie dans le sens de : La chose est faite, accomplie, il n'y a plus à y revenir.

ita est, mots lat. signif : *Il en est ainsi.* Formule de visa, mise anciennement sur les grosses, pour certifier leur conformité avec la minute.

itague [*ta-ghe*] n. f. Cordage fixé par une de ses extrémités à un objet quelconque, et par l'autre à un palan servant à soulever cet objet.

Italia fara da se, mots ital. signif. *l'Italie fera par elle-même.* C'est-à-dire : L'Italie n'a besoin de personne. Dicton favori des Italiens, à l'époque où l'unité de l'Italie était en voie de formation.

Italia irredenta, mots lat. signif. *l'Italie non rachetée.* Expression par laquelle les Italiens désignent les pays de mœurs et de langue italiennes qui sont séparés politiquement de l'Italie (Istrie, Tessin, région de Nice, Corse, Malte).

Italiam... Italiam... (*L'Italie..., l'Italie*), mots qui se trouvent trois fois répétés dans le passage où Virgile (*Enéide*, III, 523), dépeint le bonheur des Troyens conduits par Enée, lorsqu'ils découvrent les rivages de l'Italie, but de leurs courses.

italianisant [*zan*], **e** adj. et n. Qui italianise.

italianisation [*za-si-on*] n. f. Action d'italianiser.

italianiser [*zé*] v. a. Donner des habitudes, des sentiments italiens. Donner une forme, une terminaison italienne. V. n. Affecter des manières d'être ou de parler italiennes.

italianisme [*nis-me*] n. m. Manière de parler, propre à la langue italienne. Goût des choses italiennes : *la Renaissance mit l'italianisme à la mode.*

Italie, Etat de l'Europe méridionale, cap. *Rome.*

I. GÉOGRAPHIE. L'Italie a la forme d'une botte, dont la pointe, opposée à la Sicile, serait tournée vers le détroit de Messine. C'est une vaste péninsule bornée au N. par les Alpes, qui la séparent de la France, de la Suisse, de l'Autriche et de la Yougoslavie ; à l'E. par ce dernier Etat, les mers Adriatique et Ionienne ; au S. et à l'O. par la Méditerranée.

Elle est arrosée par divers fleuves. Le plus important de beaucoup est le Pô, dont la fertile vallée forme, au pied des Alpes, la Lombardie. Il faut citer encore l'Adige, descendu des Alpes, et, dans le corps même de la péninsule, l'Arno et le Tibre. Ses principaux lacs sont : les lacs Majeur, de Côme, d'Iseo, de Garde, de Trasimène ou de Pérouse, de Bolsena. Plusieurs péninsules considérables, celles d'Istrie, du mont Gargan, des Pouilles et de la Calabre et de nombreux caps découpent ses côtes, le long desquelles sont des îles parfois importantes (la Sicile, la Sardaigne, l'île d'Elbe, Ischia, etc.). Les montagnes qui forment le relief de la péninsule sont les Alpes, au N., et les Apennins, qui la sillonnent du N. au S. Ces montagnes la divisent en trois versants principaux : Méditerranée, Adriatique et mer Ionienne. D'une façon générale, l'Italie se trouve partagée entre deux régions absolument dissemblables : le Nord, partie continentale, comprend une grande plaine horizontale, la plaine du Pô et de Vénétie, entourée par les Alpes et l'Apennin, et le Sud, constitué par un grand soulèvement bordé de plaines. Le Nord est de beaucoup la région la plus riche : céréales, riz, industrie des plus actives au pied des Alpes. Dans le Sud, les pâturages, les vignobles, l'olivier, les carrières et les mines (fer, soufre, marbre, etc.) forment la richesse principale du pays. La superficie est de 311.000 kil. carr. ; la population de 38.700.000 h. (*Italiens*). Le climat est chaud et relativement sec, surtout dans le Midi.

L'Italie est une monarchie constitutionnelle. Le pouvoir exécutif appartient au roi et à ses ministres, le pouvoir législatif à deux Chambres. Le royaume est divisé en 69 provinces.

En dehors de Rome, l'Italie possède plusieurs villes de très grande importance : Gênes, Turin, Milan, Venise dans la partie continentale du royaume, Florence et Naples dans la péninsule et Palerme en Sicile. Il faut y ajouter les ports nouvellement acquis de Trieste et de Fiume.

Depuis la fin du XIXe siècle, l'Italie a travaillé à se constituer un empire colonial. L'Erythrée, la Somalie italienne et la Tripolitaine (Libye), enfin Rhodes constituent cet empire, qu'ont arrondi récemment des accords passés avec la France et l'Angleterre, investies de mandats sur les colonies allemandes. La superficie de cet empire italien d'outre-mer est d'environ 1.592.000 kilom. carrés, et la population de 1.625.000 hab.

II. HISTOIRE. L'histoire de l'Italie se confond avec l'histoire même de l'Europe (v. ce mot) jusqu'en 395. A cette époque, lors du partage de l'empire par Théodose, l'Occident, dans lequel était enclavée l'Italie, échut à Honorius. Survinrent les invasions barbares : Odoacre se proclama roi de la péninsule en 476, après avoir mis fin à l'empire d'Occident en détrônant Romulus Augustule, le dernier empereur. En 493, Théodoric conquit avec ses Ostrogoths toute l'Italie, mais, à sa mort, la décadence du vaste empire qu'il avait fondé fut rapide. A la domination des Goths succéda celle des empereurs de Byzance, qui se firent représenter en Italie par un exarque siégeant à Ravenne. Dès 568, les Lombards, conduits par Alboïn, envahirent la péninsule et la partagèrent en un certain nombre de duchés, partage qui prépara le régime de la féodalité en Italie. Ce pays comptait alors trois capitales : Pavie, siège de la domination lombarde ; Ravenne, siège de l'exarchat byzantin ; Rome, résidence des papes. Au VIIIe siècle, grâce à la protection des souverains carolingiens, se constituait l'Etat pontifical. Au XIIe siècle, les papes et les villes lombardes s'unirent contre l'Allemagne, mais lorsque les guelfes eurent triomphé des gibelins, l'Italie, délivrée des empereurs, demeura en proie aux rivalités locales. Florence, Pise, Lucques, Gênes, Venise, républiques puissantes, dominaient en Lombardie. Au S., le royaume de Naples était disputé entre Français, Aragonais et Allemands. Au XVe et au XVIe siècle, pendant les *guerres d'Italie*, la péninsule servit de champ de bataille aux Français, aux Espagnols, aux Allemands ; finalement, la France, au traité de Cateau-Cambrésis, renonça à ses prétentions au delà des Alpes, et les Espagnols, héritiers de Charles-Quint en Italie, restèrent les maîtres, et cela pendant deux siècles. Les efforts des princes étrangers imposés à l'Italie par les traités d'Utrecht (1713), de Rastadt (1714), de Vienne (1738), etc.), ne purent lui donner ce qui lui manquait : l'unité. Cependant, il se formait dans le nord de l'Italie une domination plus puissante que les autres, celle des ducs puis des rois de Savoie, qui étendaient peu à peu leur autorité sur le Piémont, la Lombardie et la Sardaigne. Les guerres de la Révolution, pendant lesquelles Bonaparte dirigea dans l'Italie du Nord deux admirables cam-



Armoiries de l'Italie.



Soldats italiens : 1. Cavaliers ; 2. Infanterie (soldat) ; 3. Bersaglier ; 4. Alpin ; 5. Officier ; 6. Sapeur.

pagnes, aboutirent, en 1797, à la fondation de la république Cisalpine, qui devint en 1806 le royaume d'Italie, mais les traités de 1815 rendirent la Lombardie à l'Autriche, qui, malgré des tentatives d'insurrection nationale, poursuivies en 1848 et 1849 avec l'appui des rois de Sardaigne, conserva cette conquête jusqu'à ce que Napoléon III la lui enleva en 1859, à la suite d'une courte guerre, pour la donner au roi de Sardaigne. Cette date marque le début d'une nouvelle période pour l'Italie, dont l'unité, préparée par Cavour, presque réalisée par la conquête du royaume de Naples et de l'Etat pontifical par Garibaldi, fut définitivement achevée en 1870 par Victor-Emmanuel, dont les armées occupèrent Rome. Depuis cette date, l'Italie n'a cessé de développer ses ressources économiques et militaires, malgré une tentative malheureuse de colonisation en Abyssinie. Elle est entrée dans la Triple Alliance, mais le souci de ses intérêts commerciaux l'a de nouveau poussée à se rapprocher de la France, qui l'a laissée maîtresse d'agir en Tripolitaine pendant la guerre italo-turque (1911-1912) et lui a de plus d'une manière, avant 1914, manifesté son amitié.

Lorsque la Grande Guerre s'est déchaînée, l'Italie a commencé par proclamer sa neutralité. Après avoir hésité pendant près d'un an, elle est enfin

ITALIE

ITALIE

Chemin de fer ——

Échelle

0 50 100 k



LA PLAINE LOMBARDO VÉNITIENNE

Echelle: 0 25 50 Kil.



ITALIE
SOUS LA
RÉPUBLIQUE ROMAINE
IIe SIÈCLE AV. J.CHRIST



ITALIE EN 1494

ART ITALIEN : 1. Frise romane, à Lucques (XIIe s.); 2. Grille, à Prato (XVe s.); 3. Chapiteau florentin; 4. Pilastre de Saint-Marc (VIe s.); 5. Ronde d'enfants, par L. della Robbia, cath. de Florence; 6. Ambon de bronze, par Donatello, Saint-Laurent, à Florence; 7. L'enfant emmailloté, par A. della Robbia, aux Enfants Trouvés de Florence; 8. Médaille, par V. Pisanello; 9. Vase de pharmacie (XIVe s.); 10. Santa-Maria-del-Fiore, Florence (XVe s.); 11. Le Palais-Vieux, Florence (XIIIe s.); 12. Madone, par A. Rossellino (musée de Florence); 13. Anneau de bronze, Sienne; 14. Faïence d'Urbino (XVIe s.); 15. Violon sculpté, galerie d'Este, à Modène; 16. Lanterne du palais Strozzi, à Florence; 17. Clef (XVIe s.); 18. Frise, par Raphaël (XVIe s.); 19. Fonts baptismaux, Parme (XIIIe s.); 20. La Pièta, par Michel-Ange (Vatican); 21. Le pont des Soupirs; 22. Bague (XVIe s.); 23. Epée attribuée à Cellini; 24 et 25. Aiguière et gourde en verre de Murano (XVIe s.); 26. Buste en bois, à Venise (XVe s.); 27. Chaire de Saint-Jean, à Pistoie; 28. La Cà d'Oro, Venise (XIVe s.); 29. Demi-armure milanaise (XVIe s.), Louvre; 30. Cour du palais Borghèse, à Rome (XVIIe s.).

entrée dans la lutte en 1915 (23 mai) et a combattu d'abord contre les seuls Autrichiens, puis contre les Austro-Allemands, s'efforçant sous les ordres, d'abord de Cadorna, puis de Diaz, de conquérir les parties irrédentistes de la contrée. Elle y avait en partie réussi, soit dans le Trentin et dans le pays des Dolomites, soit sur les bords de l'Isonzo (à Gorizia), lorsque le désastre de Caporetto a fait perdre à l'Italie toutes ses conquêtes et livré la Vénétie à l'invasion étrangère. Bientôt arrêtés, les Austro-Allemands ont été refoulés, après la victoire de Vittorio Veneto, sur le territoire austro-hongrois. La paix de Saint-Germain-en-Laye a donné le Trentin, Gorizia et Trieste à la couronne d'Italie et (en 1920) Fiume, occupée pendant un temps par d'Annunzio et par ses volontaires, a été incorporée au royaume.

Depuis lors, l'Italie a travaillé à panser les maux de la Grande Guerre et à maintenir la paix en Europe. Elle a envoyé, comme la France et l'Angleterre, des troupes dans la Haute-Silésie, a cédé le Dodécanèse à la Grèce et retiré ses soldats de l'Anatolie. Avec les autres Grands Alliés, elle s'efforce d'affermir la paix dans l'Europe centrale et de la rétablir dans le Levant.

— *Langue.* L'italien est un rameau de la branche italique des langues indo-européennes. Il est dérivé pour une notable partie du latin populaire, le latin classique ayant fourni le reste avec quelques radi-

A	B	C	D	E	F	G
a	*bi*	*tchi*	*di*	*è*	*èffé*	*dgi*
H	**I**	**J**	**L**	**M**	**N**	**O**
acca	*i*	*i long*	*èllé*	*èmmé*	*ènné*	*o*
P	**Q**	**R**	**S**	**T**	**U**	**V**	**Z**
pi	*cou*	*èrré*	*èsse*	*ti*	*ou*	*vi*	*dzeta*

caux gothiques ou lombards. Sa formation commence avant le XIe siècle, et s'achève au XIVe. L'italien n'a pas de voyelles muettes, ni de voyelles composées; c'est une langue sonore, harmonieuse et cadencée. L'italien possède un grand nombre de dialectes : le vénitien et le napolitain sont les deux principaux.

— *Littér.* Bornée d'abord à l'imitation provençale et française, l'Italie ne produit pas d'œuvre littéraire en langue nationale avant le XIIIe siècle, époque où la poésie italienne apparaît dans les œuvres lyriques de l'empereur Frédéric II, de son fils Enzio, de Pierre des Vignes, Guittone d'Arezzo, Cino da Pistoia, Dante da Majano, Jacopone da Todi, Guido Cavalcanti, et la prose avec des chroniqueurs comme Dino Compagni, avec les recueils de contes comme le *Novellino*. Le XIVe siècle est pour l'Italie un grand siècle littéraire, puisqu'il compte trois noms illustres : Dante, l'auteur de la grandiose trilogie qui forme la *Divine Comédie;* Pétrarque, le poète élégant des *Sonnets* et des *Triomphes;* Boccace, qui donne dans son *Décameron* le modèle de la prose italienne. A ces maîtres, on peut joindre : les poètes Fazzio degli Uberti, Cecco d'Ascoli, Francesco da Barberino, les chroniqueurs Gino Capponi et les deux Villani, saint François d'Assise, l'auteur des exquis *Fioretti*, l'écrivain ascétique sainte Catherine de Sienne, les conteurs Sacchetti et Giovanni Fiorentino. Le XVe est un siècle d'érudits et d'humanistes, qui écrivent en latin (Pontanus, Sannazar, le Pogge, Marsile Ficin, Pic de La Mirandole, etc.); mais c'est en italien que Laurent de Médicis compose ses poésies lyriques, Ange Politien ses *Stances*, Pulci son épopée comique *Morgante*, Savonarole ses sermons, Sannazar son *Arcadie*, et que se constitue la *Comedia dell' arte* ou comédie improvisée. Au XVIe siècle, la littérature italienne arrive à la perfection de la forme. La poésie épique est représentée par Bojardo, l'Arioste, le chantre fécond du *Roland Furieux*, Berni, le Tasse, le poète harmonieux de la *Jérusalem délivrée;* la poésie didactique par Ruccellaï, Alamanni, Tansillo; la poésie lyrique par Bembo, Vittoria Colonna, l'Arétin, le sculpteur Michel-Ange, Chiabrera. Le théâtre antique est imité de près dans les tragédies de Trissino et de l'Arétin, les comédies du cardinal Bibbiena, de l'Arioste, de Machiavel, l'Arétin, Piccolomini, Bentivoglio, et du Ruzzante. Le Tasse (*l'Aminte*) et Guarini (le *Pastor fido*) cultivent la comédie pastorale. Les grands prosateurs du siècle sont l'écrivain politique Machiavel, l'historien Guichardin, B. Castiglione l'auteur du *Courtisan*, les conteurs Luigi da Porta, Bandello, Firenzuola, Strapparola, Grazzini, les artistes Léonard de Vinci, Benvenuto Cellini et Vassari, le précieux biographe. Le XVIIe siècle est littérairement un siècle de décadence; il voit pourtant les poètes Marini, Filicaïa, Tassoni, Bracciolini, Salvator Rosa, les historiens Sarpi et Davila; mais les meilleurs écrivains de ce temps furent les savants comme Galilée et Torricelli. Au XVIIIe siècle, la tragédie se renouvelle avec Gravina, Maffei, Martelli, Conti, Bianchi, Alfieri. Apostolo Zeno et Métastase composent des drames lyriques, Goldoni inaugure la comédie de mœurs, Gozzi la comédie d'intrigue et la comédie *fiabesque* (féerique). Citons les historiens et érudits : Muratori, Tiraboschi, Vico. L'influence française se révèle chez les philosophes Algarotti, Bettinelli, Cecarotti, les Verri, Beccaria, Filangieri; à la fin du siècle paraît un véritable poète, Parini. Au XIXe siècle, les poètes Monti et Ugo Foscolo (celui-ci également prosateur) sont encore des classiques; puis bientôt apparaissent les chefs du mouvement romantique, qui sont mêlés de près au mouvement de l'indépendance : le poète Berchet, Silvio Pellico, l'auteur de *mes Prisons*, Manzoni, le maître du roman historique dans *les Fiancés*, Massimo d'Azeglio, Grossi, Guerrazzi, le grand lyrique pessimiste Leopardi. Par réaction contre le romantisme s'est formée l'école païenne de Carducci et de ses disciples, S. Ferrari, Guido Mazzoni, G. Pascoli. Citons encore les poètes A. Graf, G. d'Annunzio, Salvatore di Giacomo. Parmi les prosateurs se distinguent les historiens ou érudits Botta, Balbo, Gioberti, Cesare Cantu, Rossi, Ascoli, De Sanctis, D'Ancona, De Gubernatis, P. Villari, Rajna, les romanciers Giovanni Verga, fondateur du vérisme, Fogazzaro, d'Annunzio, L. Capuana, Matilde Serao, Grazzia Deledda, le conteur et polygraphe De Amicis; les auteurs dramatiques Giacosa et G. Rovetta.

— *Archit.* Au début de l'ère chrétienne, les basiliques païennes furent appropriées aux nécessités du culte. C'est seulement au VIe siècle que l'architecture byzantine pénètre sur certains points de l'Italie. Du XIe au XIIIe siècle, l'architecture romane se révèle à Pise, à Assise, à Modène, à Parme, à Milan, etc. Au XIIIe siècle, le style gothique entre en lutte avec les traditions romano-byzantines. Mais la forme ogivale n'est adoptée que sur la façade des édifices; à l'intérieur, la voûte romane subsiste.

Avec la Renaissance, c'en est fait de l'architecture gothique. Brunelleschi applique sévèrement les ordres antiques. Bramante inaugure une période nouvelle pour la Renaissance. L'ampleur et la sobriété du style caractérisent ses œuvres, en particulier le plan de Saint-Pierre. Peruzzi, San Gallo furent d'habiles continuateurs de Bramante. Michel-Ange, à qui revient l'honneur de la coupole de Saint-Pierre, Raphaël, Jules Romain, Vignole, Serlio, Palladio, Fra Giocondo, Alessi, Vasari, Sansovino, Giacomo della Porta, etc. emplissent le XVIe siècle de leur gloire. Au XVIIe siècle, le déclin se manifeste avec rapidité par l'étrangeté, l'absence de goût, la prodigalité des ornements. Le XVIIIe et le XIXe siècle ne marquent pas un relèvement sensible de l'architecture. Bornons-nous à nommer Ivara ou Juvara, Salvi, Vantitelli, Servandoni.

— *Sculpt.* Les sculptures de la période romano-byzantine sont d'une exécution sommaire. Nicolas de Pise, le premier, a eu souci de remonter aux sources antiques. Jean de Pise lui succède. Andrea de Pise sculpte les deux portes du baptistère de Florence. La plupart de ces maîtres sont architectes, sculpteurs et peintres. C'est ce qui explique la tendance générale à ne voir dans la sculpture et la peinture qu'un décor des édifices. L'art statuaire ne sera pratiqué d'une manière indépendante qu'au XVIe siècle. Florence est le centre d'activité le plus remarquable au XVe siècle. Ghiberti s'y inspire de la nature plus que des Anciens. Il forme : Desiderio de Settignano. Andrea Verrocchio. Verrocchio sera le maître de Michel-Ange et de Léonard de Vinci. Leopardo, Michelozzi, Luca et Andrea della Robbia, Civitali, Mino da Fiesole, Modanino, etc. appartiennent aussi au XVe siècle. Michel-Ange domine l'école, au siècle suivant. Sansovino fonde une école brillante à Venise; Cellini, Ammanati, Jean Bologne, Francavilla, Merliano da Nola, San Gallo, Lombardi, etc. peuplent Florence, Pérouse, Naples, Orvieto, Lorette de travaux appréciés.

Bernin remplit le XVIIe siècle de sa renommée, mais il tombe dans le pittoresque à outrance, et ses continuateurs au XVIIIe siècle, l'Algarde, Maderno, Rossi, Rusconi, Foggini, sont des artisans de décadence.

Une sorte de relèvement se manifeste au début du XIXe siècle avec Canova, épris de l'antique, et avec Bartolini. Vers le milieu du siècle, l'art fait place au métier. Vers 1878, la sculpture italienne se ressaisit. Barzaghi, Calvi, Belliazzi, Civiletti, et principalement Monteverde donnèrent le signal d'un réveil. Ferrari (Ettore), Gemito, Danielli, Maccagnani, Pereda et Sodini (Dante), Bazzaro, Nono, Salvini, Biondi, Alberti, Apolloni, Astorri, Balzico, d'Orsi, Gallori, Mme Lancello-Croce, Rosso, Bistolfi, Cifariello, Trentacoste, Troubetzkoy, Calandra, etc. marquent une régénération sérieuse de la sculpture moderne, par l'étude approfondie de la nature.

— *Peint.* Cimabue est l'ancêtre de la peinture en Italie (XIIIe s.). Il rompit avec les traditions byzantines. Mais c'est avec Giotto (1266-1337), son élève, que commence une transformation des types auxquels vont recourir les peintres. Ses disciples ou ses continuateurs sont : Cavallini, le Giottino, Taddeo et Agnolo Gaddi, Buffalmacco, etc. C'est Andrea Orcagna qui occupe le premier rang par ses fresques au Campo-Santo de Pise. Bernardo Orcagna son frère, Simone di Martino, Lippo Memmi, Duccio di Buoninsegna, Pietro et Ambrogio Lorenzetti, etc. travaillent avec éclat au XIVe siècle.

Le siècle suivant s'ouvre avec Fra Angelico da Fiesole, peintre d'une exquise candeur et d'une foi touchante. Son disciple Benozzo Gozzoli est, avec Masaccio, le précurseur de la Renaissance. Uccello, Dello, Castagno, Fra Filippo Lippi, Verrocchio, Pollajuolo-Botticelli, Ghirlandajo, Mantegna, Gentile et Giovanni Bellini, Vivarini, Gentile da Fabriano, le Pérugin, Luca Signorelli, le Sodoma, etc. assurent le renom de l'école au XVe siècle.

Au XVIe siècle, l'âge d'or de la peinture, les chefs de l'école sont, par ordre de naissance, Léonard de Vinci, Michel-Ange, Raphaël, Fra Bartolommeo, Andrea del Sarto, Corrège, Titien, Giorgione. A Léonard se rattachent Andrea Solario, Gaudenzio Ferrari, Bernardino Luini. Les suivants de Michel-Ange sont Sebastiano del Piombo, Daniele da Volterra, Vasari, Salviati, le Bronzino, Allori, le Rosso. Raphaël est l'éducateur de Jules Romain, Penni dit « le Fattore », Caldara dit « le Caravage », le Garofalo, Perino del Vaga, etc. Corrège aura pour imitateur le Parmesan. Des innombrables disciples de Titien, les deux plus illustres sont le Tintoret et Véronèse.

Vers la fin du XVIe siècle, les Carraches dominent l'école; à leur suite viennent le Dominiquin, le Guerchin, Schidone, Lanfranco, le Guide, l'Albane, etc. Avec ces maîtres, nous sommes au milieu du XVIIe siècle, et la décadence s'accentue d'une façon rapide. Au siècle suivant pourtant, Solimena, Tiepolo, Canaletto, Guardi, Battoni méritent d'être nommés.

Plus pauvre encore est l'école, pendant la première moitié du XIXe siècle (Appiani, Hayez, Camuccini, Benvenuti, etc.). Dans la seconde moitié du siècle, on peut signaler les noms de Fontanesi, Ussi de Florence, Gastaldi, Miola, Busi, Gordigiani, Pio Joris, de Nittis, Massini, Pasini et Pagliano, Castiglione, Galli, Fontana, Boldini, Silvio Rotta, Bazzaro (Leonardo), Carcano, Ciardi, Maccari, Morbelli, Sartorio, Segantini, G. Previati, Balestrieri, Joris, Michetti, Morelli, E. Tito. V. FLORENTIN, ROMAIN, VÉNITIEN.

— *Grav.* La gravure sur bois, en Italie, date de l'application de la typographie. Au XVIe siècle, la plupart des maîtres gravent certaines de leurs compositions. On attribue à Hugo da Carpi la découverte de la gravure en camaïeu, à Maso Finiguerra la découverte de la gravure sur cuivre. Marc-Antoine Raimondi, disciple de Raphaël, est un merveilleux interprète des œuvres du maître. Augustin Vénitien, Marc de Ravenne, Caraglio, Bonasone constituent la lignée de Marc-Antoine.

Le Parmesan a porté l'eau-forte à un rare degré de perfection. Véronèse, Primatice, Baroche, Farinati, Palma, Fontana de Vérone, Giacomo Franco, Cesare Vecelli, Mazza, Camoccio, etc. s'adonnent avec éclat à ce mode de gravure.

Au XVIIe siècle, les Carraches fixent à Bologne le centre de productions de l'eau-forte. Au XVIIIe siècle, les graveurs ne laissent après eux que des œuvres sans style. Les Tiepolo, Canaletto, Cunego, Volpatto, Porporati, Piranesi, Longhi et Raphaël Morghen font toutefois exception. Au XIXe siècle, deux noms sont à retenir : ceux de Calamatta et de Mercury.

— *Mus.* C'est par l'église que les premières manifestations musicales se produisirent en Italie. Saint Ambroise régla le mode d'exécution des chants religieux. Plus tard, au VIe siècle, saint Grégoire le Grand compléta son œuvre et organisa l'*Antiphonaire*. Plus tard, au XIe siècle, c'est au moine Guido d'Arezzo qu'on doit une méthode rationnelle d'enseignement de la musique.

A partir de ce moment jusqu'aux approches de la Renaissance, l'Italie compte peu de musiciens nationaux. C'est le temps où les grands contrapontistes de l'école franco-belge visitèrent l'Italie, et y firent souche d'élèves : Jean Tinctor, Adrien Willaert, Claude Goudimel. Grâce à leurs leçons, surgirent une foule de musiciens remarquables, dont le plus grand est Palestrina, le réformateur de la musique religieuse. L'oratorio commença de fleurir grâce à saint Philippe de Néri.

C'est à Florence qu'un petit cénacle de gentilshommes amateurs, de poètes, de savants, d'artistes, conçut la pensée d'unir les instruments aux voix dans des espèces d'actions scéniques rudimentaires, d'abord à un seul, puis à plusieurs personnages. C'est l'origine de l'opéra. Monteverde perfectionna le système musical, en y introduisant l'harmonie dissonante, et par conséquent, la modulation.

Après lui, Francesco Cavalli, son élève, dans l'espace de trente années, de 1639 à 1669, ne fit pas représenter moins de trente-huit opéras. Venise, alors, comptait six théâtres. Ce n'est qu'en 1668 que Naples vit s'ouvrir sa première scène lyrique, en 1778 que Milan inaugura le théâtre de la Scala.

Gregorio Allegri, l'organiste Frescobaldi, le P. Martini, Jean-Paul Colonna, Carissimi et plus tard Porpora se distinguaient dans le genre de l'oratorio, et surtout de la cantate, qui peu à peu s'était substituée au madrigal. Quant à la grande école italienne de violon fondée par Arcangelo Corelli, elle fut illustrée par Geminiani, Locatelli, Lorenzo et Giambattista Somis. C'est aussi à cette époque que l'art de la lutherie prenait tout son essor avec les Amati, les Maggini, les Guarneri, les Bergonzi, les Montagnana et Antonio Stradivari.

De Venise, l'opéra alla s'installer à Naples, d'où il rayonna sur toute l'Italie d'abord, sur l'Europe ensuite. Pendant tout le XVIIIe siècle, l'histoire de la musique en Italie se concentre tout entière dans les exploits de la grande école napolitaine, dont Alessandro Scarlatti doit être considéré comme le chef et l'initiateur. C'est des conservatoires de Naples que sortent Gaetano Greco, Durante, Pergolèse, Duni, Gizzi, Jommelli, Paisiello, Piccinni, Porpora, Fenaroli, Guglielmi, Sacchini, Cimarosa, Leo, Tritto, Sala, Mandanici, Zingarelli, Manfroce, et plus tard Carlo Conti, Mercadante, Bellini.

Dans le reste de l'Italie, on peut citer à la grande époque les compositeurs dramatiques Caldara, Galuppi, Rinaldo de Capoue, Francesco Conti, Marcello de Padoue, Nasolini, Ciampi, Gazzaniga, Storace, Gnecco, Sarti, Mengozzi, et surtout Salieri, et, parmi les compositeurs religieux et les organistes, Benedetto Marcello, le P. Mattei, Pitoni, etc.; les violonistes Viotti et Paganini. Nous trouvons, au commencement du XIXe siècle : Valentino Fioravanti, Paër, qui se partage entre la France et l'Italie, Pavesi, les frères Giuseppe et Luigi Mosca, Carlo Coccia, puis deux grands maîtres à qui la France devait donner la gloire : Cherubini et Spontini. Puis vint le plus grand des derniers grands Italiens, Rossini. Presque en même temps, brillaient Bellini et Donizetti.

Autour d'eux on ne voit surgir que de pâles imitateurs : Raimondi, Morlacchi, Carafa, Vaccaj, Coppola, Pacini, Mercadante, les deux frères Luigi et Frederico Ricci. Verdi est le dernier représentant de cet art.

L'école musicale italienne n'est plus aujourd'hui qu'un souvenir en dépit de Mascagni, de Leoncavallo, de Puccini, de Giordano, d'Alberto Franchetti, et de don Lorenzo Perosi, qui s'efforce de renouveler le genre de l'oratorio.

— *Marche royale italienne.* Il n'existe pas, à proprement parler, d'hymne national italien, avec paroles. Une *Marche royale*, composée en l'honneur de la maison de Savoie par Galleotti, en tient la place dans les cérémonies officielles.

Italie (*Histoire d'*), par Guichardin (1561). C'est le récit impartial, et en quelque sorte indifférent, des événements dont l'Italie fut le théâtre de 1490 à 1534.

Italie (*Voyage en*), par H. Taine (1866). Très belles descriptions, dans un style éclatant et concis, parfois un peu tendu.

Italie (*guerres d'*). On comprend sous le nom de *guerres d'Italie* l'ensemble des expéditions et des conflits dont l'Italie a été l'enjeu et le plus souvent le théâtre de 1494 à 1559, et dont les acteurs principaux ont été la France, l'Espagne et l'Empire. La richesse de l'Italie, les querelles intestines des petits Etats et des villes qui se partageaient son sol expliquent les convoitises de l'étranger, ainsi que la durée et la complication de la lutte, dans laquelle on distingue trois périodes :

1° De 1494 à 1521, la France, gouvernée par le chevaleresque Charles VIII, fait valoir sur le royaume de Naples les droits de la maison d'Anjou. Une rapide conquête (1495) livre aux armées françaises le sud de l'Italie; mais bientôt une coalition générale de l'Autriche, de l'Angleterre, de Venise et de l'Aragon oblige Charles VIII à abandonner son éphémère conquête, et il doit, à la bataille de Fornoue, se frayer un sanglant passage vers la France. Louis XII ajoute un objet nouveau à la lutte, en revendiquant sur le Milanais les droits de Valentine Visconti, duchesse d'Orléans; mais il a peine à se défendre contre Ferdinand d'Aragon (batailles de Seminara et de Cerignola), et contre le pape Jules II, qui, après s'être servi de lui pour battre les Véni-

tiens à Agnadel (1509), se retourne contre la France, et noue contre elle la Sainte-Ligue avec l'Autriche, l'Angleterre et l'Aragon. Malgré la victoire de Ravenne, il doit, après l'échec de Guinegatte, abandonner ses conquêtes, aux traités d'Orléans et de Londres (1514). Seule, la mort de Jules II permet au nouveau roi de France, François Ier, de reconquérir le Milanais à la journée de Marignan (1515).

2° De 1521 à 1529, la lutte prend la forme d'un duel entre François Ier et Charles-Quint, dont la redoutable puissance territoriale, enserrant de tous côtés la France, tend à la monarchie universelle. En 1522, la défaite de La Bicoque coûte le Milanais à François Ier. Celui-ci n'a pas su s'assurer, à l'entrevue du camp du Drap d'or, l'alliance de Henri VIII d'Angleterre, ni retenir sur la pente de la trahison le connétable de Bourbon. Lui-même est défait et pris à Pavie (1525), et réduit, après un an de captivité, à signer le désastreux traité de Madrid, bientôt désavoué. Mais, en 1529, Charles-Quint, inquiet des progrès de la Réforme, signe avec la France la trêve de Cambrai, qui laisse la Bourgogne à François Ier, et l'Italie à l'Empire.

3° Pendant la troisième période, la lutte s'étend. François Ier cherche partout des alliés : les protestants coalisés à Smalkalde, la Suède, le sultan Soliman, dont l'intervention sur le Danube oblige l'empereur, après un échec en Provence en 1537, à signer la trêve de Nice (1538), qui dure six ans. En 1544, la reprise des hostilités est marquée par la victoire française de Cérisoles, et terminée par les traités de Crespy et d'Ardres. Après la mort de François Ier (1547), Charles-Quint continue la lutte avec son fils Henri II ; mais, découragé par son échec devant Metz, il signe la trêve de Vaucelles (1556). Enfin, la vaine tentative d'invasion de Philippe II et la reprise de Calais par le duc de Guise amènent le traité de Cateau-Cambrésis (1559), où la France, renonçant à l'Italie, moins Pignerol, gardait Calais et les Trois-Evêchés. C'était un mince résultat pour de si longs efforts. Par ailleurs, la France avait trouvé

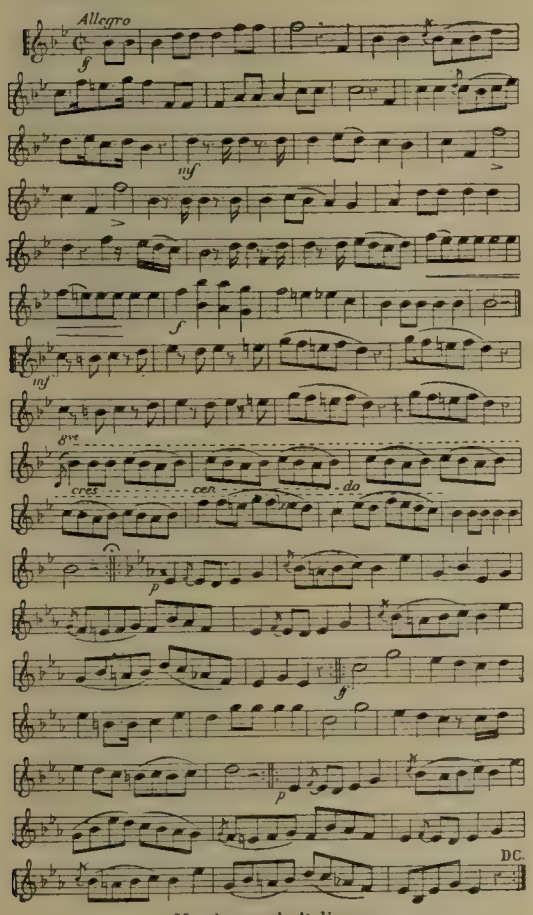

Marche royale italienne.

en Italie l'exemple d'un mouvement intellectuel et artistique dont elle allait largement profiter, mais qui entrava de plus de deux siècles le mouvement de la tradition française. V. RENAISSANCE.

Italie (*campagne d'*) [1796]. Ce fut la première des grandes campagnes de Bonaparte qui, à la tête d'une quarantaine de mille hommes, mal vêtus, mal nourris, eut pour mission de retenir en Italie les forces autrichiennes de Beaulieu, campées dans la vallée de la Bormida, et l'armée sarde de Colli. Le jeune général réussit à séparer les deux adversaires, battant à Montenotte le corps de Beaulieu, puis à Mondovi les troupes sardes. L'armistice de Cherasco signé avec la Sardaigne, Bonaparte poursuivait Beaulieu vers le Tyrol, entrait à Milan, puis investissait Mantoue. A quatre reprises, les Autrichiens essayèrent de débloquer la ville. Une première tentative, conduite par Wurmser, échouait aux combats de Lonato et de Castiglione. La seconde, dans laquelle Wurmser essaye à nouveau de se frayer un passage par la vallée de la Brenta, aboutit aux échecs de Primolano et de Bassano. Enfin deux tentatives malheureuses d'Alvinzi (combats d'Arcole et de Rivoli) amènent la reddition de la place. Bonaparte, s'enfonçant dans le Tyrol, arrivait jusqu'à Leoben, où étaient signés (18 avr. 1797) les préliminaires de la paix de Campo-Formio. Cette campagne avait coûté à l'Autriche quatre de ses meilleures armées, plus de 80.000 prisonniers et de 400 canons.

Italie (*campagne d'*) [1800]. Les forces autrichiennes étaient représentées en Italie, au début de la campagne de 1800, par l'armée du vieux maréchal Mélas, que retenait devant Gênes l'héroïque résistance de Masséna. Bonaparte, se concentrant très habilement à l'entrée du Valais, réussissait à force d'audace à franchir, du 10 au 20 mai, le col du Grand-Saint-Bernard, dépassait le fort de Bard, entrait à Milan, puis marchait sur Plaisance, attaquant ainsi sur sa ligne de retraite l'armée de Mélas, dont Lannes écrasait un corps avancé au combat de Montebello. Le 10 juin, Bonaparte se heurtait, à Marengo, aux forces autrichiennes, et, après un très pénible combat, les écrasait grâce à l'appui de la division Desaix, amenée en toute hâte par son chef. Coupé du Tyrol, Mélas devait, par la convention d'Alexandrie, restituer Gênes, et se retirer au delà du Mincio. Cette courte et décisive campagne est la plus parfaite peut-être que Napoléon ait dirigée.

Italie (*guerre d'*) [1859]. Entreprise par Napoléon III contre l'Autriche, elle eut pour résultat, sinon pour objet, l'affranchissement de la nation italienne, et son unification sous la dynastie de Savoie. L'entrevue de Plombières (sept. 1858) avait décidé de l'alliance franco-italienne. Provoquée par les armements du Piémont, la guerre fut déclarée dès la fin d'avril 1859 par l'Autriche, dont les troupes envahirent ce pays. Les hostilités devaient être courtes. Concentrée dans la plaine d'Alexandrie, l'armée française dégageait aux combats de Montebello et de Palestro le Piémont envahi. Puis, tandis que s'insurgeaient sur la gauche des Autrichiens la Toscane et les Légations, ainsi que Parme et Modène, Napoléon III franchissait en face d'eux le Tessin, résistait assez longtemps près de Buffalora pour permettre à Mac-Mahon de remporter à Magenta un succès sanglant mais décisif. Milan était occupé, après le combat de Melegnano. Enfin, la ligne du Mincio était conquise à la journée de Solférino.

Cependant, ces succès français alarmaient le patriotisme allemand. La Prusse, se croyant menacée, mobilisait. Devant ces menaces de complications, Napoléon III crut devoir signer avec l'Autriche les préliminaires de la paix de Villafranca, qui posa les bases du traité de Zurich. Quelques mois après, la France trouvait le bénéfice de son intervention dans la cession, d'ailleurs approuvée par le vote presque unanime des habitants, de Nice et de la Savoie.


Médaille d'Italie.

Italie (*médaille d'*), décoration commémorative accordée par décret du 11 août 1859 à tous les marins et militaires ayant pris part à la campagne d'Italie. Ruban rouge à six raies verticales blanches.

Italie (la *Jeune*), association fondée en 1831, à Marseille, par Mazzini, avec Bianco et Santi, pour assurer l'indépendance et l'unité de l'Italie sous le régime républicain.

Italien, enne [*li-in, è-ne*], habitant ou originaire de l'Italie : *les Italiens*. Adjectiv. : *coutumes italiennes*. N. m. Langue italienne. Guide extérieure dans les voitures légères à deux chevaux. N. m. pl. Théâtre italien de Paris : *aller aux Italiens*.

— ENCYCL. *Linguist.* V. ITALIE.

Italienne à Alger (*l'*), opéra bouffe, poème d'Arelli, musique de Rossini (1813) ; partition d'une gaieté franche et vive. Le trio Papataci est classique.

Italiens [*li-in*] (*théâtre des*), ancien théâtre de Paris. V. THÉÂTRE ITALIEN.

Italiotes, nom général qu'on donne aux populations primitives de l'Italie centrale : Latins, Ombriens, Samnites, etc.

italique adj. Qui a rapport à l'Italie ancienne : *les langues italiques*. N. m. et adj. *Impr.* Caractère d'imprimerie un peu incliné vers la droite, comme l'écriture ordinaire, et inventé en Italie par Alde Manuce : *un bel italique ; des caractères italiques*.

— ENCYCL. Les langues italiques, parlées pendant la période romaine dans l'Italie centrale, étaient le latin et ses dialectes : le groupe ombrien-samnite, comprenant l'ombrien et l'osque ou samnite, le sabellien.

Italique (*école*), nom donné à l'école de Pythagore, qui enseigna longtemps en Italie.

italiqué [*ké*], **e** adj. Imprimé en caractères italiques.

italisme [*lis-me*] n. m. V. ITALIANISME.

Italus ou **Italos.** *Myth.* Roi grec qui passait pour avoir donné son nom à l'Italie.

I-Tchang, v. de la Chine (Hou-Pé), sur le Yang-tsé-Kiang ; 40.000 h. Important commerce de cotonnades, opium ; port fluvial ouvert aux Européens.

Itéa, petit port de Grèce, sur la côte septentrionale du golfe de Corinthe, au pied du Parnasse ou Parnès. Le port d'Amphissa, capitale du nome de Phocide-et-Phthiotide, a été une base navale pour les Alliés pendant la Grande Guerre.

ite et docete, mots lat. signif. : *Allez et enseignez*. Mots de l'Evangile selon saint Matthieu [XXVIII, 19] que Jésus, prenant congé de ses disciples, leur adresse pour leur ordonner d'aller porter la bonne nouvelle chez tous les peuples et les baptiser au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Iteghem, comm. de Belgique (Anvers, arr. de Malines), sur la Grande Nèthe ; 2.450 h. Huile.

item [*tèm'*] adv. (m. lat.). En outre, de plus. (S'emploie surtout dans les comptes, les énumérations.) N. m. invar. : *il y a dans ce compte trop d'item*.

ite missa est, mots lat. signif. : *Allez, la messe est dite*. Formule liturgique de la messe, qui précède la bénédiction finale donnée par le célébrant. Moment où ces paroles sont prononcées : *sortir à l'ite missa est*.

Itenberg, plateau de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Roulers), enlevé par les Français le 14 octobre 1918, au début de la bataille de Roulers, qui fait partie de la deuxième bataille de Belgique (28 sept.-11 nov.).

itératif, ive adj. (du lat. *iterum*, derechef). Fait ou répété plusieurs fois : *sommation itérative*.

itération [*si-on*] n. f. (de *itératif*). Action de répéter, de faire de nouveau. (Peu us.)

itérativement [*man*] adv. (de *itération*). Pour la seconde, troisième, quatrième fois.

itérer v. a. Syn. aujourd'hui inusité de RÉITÉRER.

ithaginis [*ta-ji-niss*] n.m. Genre d'oiseaux gallinacés très répandus dans l'Inde, et qui ont l'aspect et les mœurs des francolins.

Ithaque, une des îles Ioniennes, aujourd'hui *Thiaki* ou *Théaki*. D'après les poèmes homériques, Ulysse y régnait quand il partit pour le siège de Troie. Après la prise de la ville, il voulut revenir près de Pénélope ; mais Neptune, irrité, le tint errant pendant dix ans sur les flots, lui présentant constamment, par une sorte de mirage, l'image de sa chère Ithaque qui s'éloignait au moment où il espérait y aborder. (V. *Odyssée*.) On compare à Ithaque une chose ardemment désirée, que l'on poursuit, et qui échappe au moment où l'on se croit sur le point de la saisir.

Ithome (MONT), mont fortifié, situé en Messénie. Il fut longtemps le siège de la résistance que les Messéniens opposèrent aux Lacédémoniens. Il fut pris par ces derniers en 723.

ithos [*i-toss*] n. m. (du gr. *êthos*, morale). Ancien terme désignant la partie de la rhétorique qui traite des mœurs, par opposition à *pathos*, qui traite des passions.

ithyphalle n. m. (du gr. *ithus*, droit, et *phallos*, pénis). *Antiq. gr.* Phallus en érection, qu'on portait aux fêtes de Dionysos.

ithyphallique adj. Qui a rapport à l'ithyphalle : *figure ithyphallique*.

itinéraire [*rè-re*] adj. (du lat. *iter, ineris*, chemin). Qui concerne les chemins. *Mesures itinéraires*, qui servent à indiquer la distance d'un lieu à un autre. N. m. Route à suivre dans un voyage. Livre, ouvrage dans lequel un voyageur fait le récit de ses aventures : *l'Itinéraire de Paris à Jérusalem*.

Itinéraire de la Grèce, par Pausanias, ouvrage d'un érudit et d'un artiste, le répertoire archéologique le plus utile que l'antiquité nous ait laissé.

Itinéraire de Paris à Jérusalem, ouvrage de Chateaubriand, où il a réuni les impressions d'un voyage qu'il avait entrepris (1806), en Grèce et en Judée, pour rassembler les matériaux des *Martyrs*. Les grands souvenirs de l'antiquité y revivent à chaque instant. Les paysages d'Orient y sont peints avec puissance (1811).

itinérant [*ran*], **e** adj. (du lat. *itinerare*, voyager). Se dit (notamment chez les méthodistes anglais) des prédicateurs qui vont de ville en ville. Qui s'occupe des itinéraires : *commission itinérante*.

Ito Hirobumi (marquis), homme d'Etat et amiral japonais, né vers 1840, assassiné à Kharbine (Mandchourie) en 1909. Il commanda en chef les forces navales engagées contre la Chine (1895) ; plusieurs fois président du conseil.

Iton, riv. de France, née dans le Perche. Elle arrose Evreux, s'infiltre un moment dans les failles de la craie, et se jette dans l'Eure (riv. g.) ; cours 118 kil.

itou adv. (anc. fr. *itel*, du lat. *hic talis*). *Pop.* Aussi, de même, également : *et moi itou*.

itrol n. m. Citrate d'argent utilisé en solution aqueuse (1 p. 4.000) pour désinfecter les instruments chirurgicaux.

Ittre, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Nivelles) ; 1.850 h. Papeterie, filatures.

Iturbide (don Agostin), général mexicain, né à Valladolid (Mexique) en 1783. Il se fit proclamer empereur en 1821, mais dut abdiquer en 1823. Revenu au Mexique pour reconquérir son trône, il fut fusillé à Padilla en 1824.

Iturée, pays de l'ancienne Asie, au N.-E. de la Palestine. (Hab. *Ituréens*.)

Itys, fils de Térée, roi de Thrace, et de Procné, qui le tua pour venger sa sœur Philomèle, outragée par Térée, et le servit dans un festin à son mari. Itys fut changé en rossignol.

Itzehoe, v. de Prusse (Holstein), sur la Stor ; 16.200 h. Raffinerie, ciment.

iulacé, e adj. *Bot.* Qui a la forme d'un chaton, qui croît sur les chatons.

iule n. m. (gr. *ioulos*). *Bot.* Chaton de certaines fleurs.

iule n. m. Genre de myriapodes, comprenant de nombreuses espèces réparties sur tout le globe.

— ENCYCL. Les iules sont des animaux allongés, cylindriques, à pattes courtes, qui vivent dans les végétaux pourris ; au repos, ils se tiennent roulés en spirale et exsudent quand on les inquiète une liqueur acide et nauséabonde. Les espèces françaises ne dépassent guère cinq ou six centimètres, mais celles des pays chauds atteignent le double.


Iule des sables.

Iule, autre nom d'Ascagne, fils d'Enée, dont la famille Julia, à Rome, prétendait descendre.

iulidés n. m. pl. Famille de myriapodes chilognathes, dont le genre *iule* est le type. S. un *iulidé*.

iuliflore adj. Dont les fleurs sont groupées en chatons.

iuliforme adj. *Bot.* Qui a la forme d'un chaton.

ivaarite n. f. Grenat titanifère.

Ivan Ier, grand-duc de toutes les Russies de 1328 à 1341, qui choisit Moscou pour sa capitale ; — IVAN II, son fils, grand-duc de 1353 à 1359. Il fut le père de Dimitri Donskoï ; — IVAN III, grand-duc de Russie, surnommé *le Bon* : il ruina la domination tatare, et régna de 1462 à 1505 ; — IVAN IV, *le Terrible*, prit le premier le titre de tsar, fit la conquête de la Sibérie, et mérita le surnom de « *Grand rassembleur de la terre russe* ». Mais il est surtout connu en Russie par les violences qu'il exerça sur ses sujets et sur sa famille : il assomma à coups de bâton plusieurs de ses femmes, et tua d'un coup d'épée l'un de ses fils, ce qui lui valut son surnom de *Terrible*. Il régna de 1533 à 1584 ; — IVAN V, tsar de 1682 à 1689, régna d'abord avec Pierre le Grand. Il est le père de l'impératrice Anna Ivanovna ; — IVAN VI, tsar en 1740, détrôné par Elisabeth, et mis à mort sous le règne de Catherine II, en 1764.

Ivanhoe, roman historique de Walter Scott, une des plus brillantes compositions du romancier, où est mise en lumière la rivalité entre Saxons et Normands, qui a suivi la conquête de l'Angleterre par Guillaume le Conquérant (1820).

Ivanovo-Vosenensk, v. de Russie (gouv. de Vladimir), sur l'Ouvod ; 75.600 h. Tissage de cotonnades et de toiles.

ive n. f. Genre de composées, comprenant des herbes vivaces ou annuelles, très voisines des armoises ; on en connaît dix espèces américaines. Nom vulgaire d'une germandrée appelée aussi *petit if* ou *ivette*, et qui croît dans les jachères, les lieux incultes secs et pierreux des régions tempérées. (Elle exhale une odeur aromatique, résineuse ; on l'a fort vantée comme astringente, apéritive, tonique, céphalique, emménagogue.)



Ive : *a*, fleuron ; *b*, fleur mâle ; *c*, fleur femelle.

iveteau [*tô*] n. m. *Dialect.* Petit if.

Iviza. V. IBIZA.

Ivoi (Paul DELEUTRE, dit *Paul* d'), littérateur français, né et m. à Paris (1856-1915) ; auteur de romans d'aventures pour la jeunesse : *les Cinq sous de Lavarède, le Sergent Simplet, le Docteur Mystère. Jean Fanfare*, etc.

ivoire n. m. (lat. *eburneum*, adj. de *ebur, oris*). Substance osseuse, qui constitue les défenses de l'éléphant et de quelques autres animaux, notamment les dents de l'hippopotame, ainsi que la corne du rhinocéros. Objets sculptés, fabriqués en ivoire : *le Louvre possède d'admirables ivoires. Fam. Taquiner l'ivoire*, jouer du piano ; jouer au billard. *Fig.* Blancheur comparable à celle de l'ivoire : *l'ivoire du cou. Ivoire végétal*, substance intérieure de la semence d'un arbrisseau du Pérou, le *phytéléphas à gros fruits. Noir d'ivoire*, poudre noire très brillante, fabriquée avec du charbon d'ivoire et d'os de pieds de moutons calcinés.

— ENCYCL. Le commerce distingue plusieurs sortes d'ivoire suivant la provenance du produit ; la qualité la plus estimée est l'*ivoire de Siam* : c'est le plus lourd, le plus fin, et le plus blanc ; vient ensuite l'*ivoire du Gabon* ou *de Guinée* (qui blanchit en vieillissant), l'*ivoire du Cap*, d'un blond mat, mais qui jaunit à la longue, enfin l'*ivoire fossile de Sibérie*, qui est généralement fendu naturellement, et moins estimé que les précédents. On comprend d'ailleurs sous la dénomination d'*ivoire*, et bien que le produit fourni par les défenses de l'éléphant soit le plus employé, la matière fournie par les dents de l'hippopotame, les défenses du morse et du mammouth, les cornes de narval et de rhinocéros. L'*ivoire vert* provient des animaux récemment tués ; l'*ivoire mort*, des éléphants morts depuis longtemps.

La marqueterie, la tabletterie font un grand usage de l'ivoire ; on en confectionne toutes sortes d'objets : billes de billard, statuettes et objets de piété, christs, chapelets, puis coffrets, peignes, etc. Les sculpteurs l'emploient aussi, soit seul soit associé au marbre, à l'argent, à l'or, au bronze, etc. Dans l'antiquité, l'ivoire était d'un emploi courant : les Egyptiens et les Assyriens l'utilisèrent à l'ornementation de leurs demeures, en fabriquèrent de multiples ustensiles et meubles ; les Phéniciens apprirent aux Grecs à le travailler, et déjà à cette époque on savait allier l'ivoire à l'or (statues chryséléphantines). Plus tard, les Romains en firent, à leur tour, grand usage, pour décorer leurs temples, leurs palais, leurs meubles, etc. Le moyen âge nous a laissé des dyptiques, triptyques, retables, reliquaires, calices, crosses, bénitiers en ivoire sculpté, d'un admirable travail. Les Japonais se sont acquis une juste renommée dans la sculpture des petits objets en ivoire (*netzkés*), qui encore aujourd'hui sont très recherchés des collectionneurs.

— *Econ. dom.* Pour blanchir l'ivoire jauni, on le brosse avec de la pierre ponce calcinée et délayée dans l'eau, puis on renferme l'objet encore humide sous une cloche de verre que l'on expose quelque temps au soleil.

Ivoire (CÔTE D'). V. CÔTE D'IVOIRE.

ivoirerie [*rî*] n. f. Art du sculpteur en ivoire. Commerce de l'ivoire. Objets d'ivoire.

ivoirier [*ri-é*] n. et adj. m. Ouvrier qui sculpte, façonne l'ivoire.

ivoirin, e adj. Qui est d'ivoire, ou semblable à l'ivoire : *l'éclat ivoirin.*

ivorine n. f. Sorte d'ivoire artificiel, formé de collodion, camphre, essence, alcool méthylique et d'une substance grasse.

Ivory (James), mathématicien anglais, né à Dundee (Ecosse), m. à Londres (1765-1842). On lui doit de remarquables travaux de géométrie.

Ivoy-le-Pré, comm. du Cher, arr. et à 33 kil. de Sancerre, près de la Sauldre ; 2.200 h. Ch. de f. O.

ivraie [*vrè*] n. f. (lat. *ebriaca*, ivre [à cause de la vertu enivrante de cette herbe]). Genre de graminées, dont une espèce se mélange aux céréales et y cause de grands ravages. *Fig.* Chose mauvaise, qui se mêle aux bonnes et leur nuit. *Séparer le bon grain de l'ivraie*, séparer les bons des méchants, le bien du mal. (Expression empruntée à l'Evangile.)

— ENCYCL. Les ivraies (*lolium*), assez voisines des triticums, sont des plantes annuelles ou vivaces des régions tempérées. L'ivraie proprement dite (*lolium temulentum*) passe pour vénéneuse ; elle est difficile à extirper, parce que ses graines peuvent garder longtemps en terre leur pouvoir germinatif ; elle est surtout nuisible aux céréales quand elle croît près d'elle en abondance. Le ray-grass ou *fausse ivraie* est très employé pour la confection des gazons, et constitue un excellent fourrage.



Ivraie.

ivre adj. (lat. *ebrius*). Qui a le cerveau troublé par les fumées du vin, d'une liqueur alcoolique : *tituber comme un homme ivre. Fig.* Troublé par les passions : *ivre de joie, d'orgueil. Ivre mort. ivre morte*, ivre au point d'avoir perdu toute connaissance.

Ivrée, v. d'Italie (prov. de Turin), sur la Doire Baltée, à l'issue d'un des défilés les plus fréquentés des Alpes, la vallée d'Aoste ; 11.000 h. Vins, soie.

ivresse [*vrè-se*] n. f. Ensemble des désordres, surtout cérébraux, déterminés par l'abus de certaines substances toxiques et particulièrement de l'alcool : *les fumées de l'ivresse. Fig.* Transport : *l'ivresse de la joie.* Enthousiasme : *l'ivresse poétique.*

— ENCYCL. Toutes les substances qui intoxiquent le système nerveux peuvent déterminer des phénomènes d'*ivresse*, c'est-à-dire des troubles de la coordination et de l'accommodation nerveuse, avec vertiges, céphalalgie, hallucination.

La plus connue est l'ivresse alcoolique (v. ALCOOLISME), produite par l'ingestion de boissons fermentées et de spiritueux ; mais il y a aussi l'ivresse par l'absinthe (*absinthisme*), par l'éther (*éthérisme*), par la cocaïne (*cocaïnisme*), par l'opium (*thébaïsme*), par le hachisch, par le tabac, la quinine, etc.

— *Dr.* La loi du 23 janvier 1873 a édicté des dispositions tendant à réprimer l'ivresse publique et à combattre les progrès de l'alcoolisme. Elle punit d'une amende de 1 franc à 5 francs inclusivement ceux qui sont trouvés en état d'ivresse manifeste dans les rues, chemins, places, cafés, cabarets ou autres lieux publics. En cas de récidive dans les douze mois qui ont suivi la deuxième condamnation, l'inculpés et traduit devant le tribunal de police correctionnelle, et puni d'un emprisonnement de six jours à un mois et d'une amende de 16 à 300 francs.

Quiconque ayant été condamné en police correctionnelle pour ivresse, depuis moins d'un an, se sera de nouveau rendu coupable du même délit, pourra être condamné au double du maximum des peines.

Toute personne qui aura été condamnée deux fois en police correctionnelle pour délit d'ivresse manifeste est déclarée par le second jugement incapable d'exercer les droits suivants : 1° de vote et d'élection ; 2° d'éligibilité ; 3° d'être appelée ou nommée aux fonctions de juré ou autres fonctions publiques ou aux emplois de l'administration, ou d'exercer ces fonctions ou emplois ; 4° de port d'armes pendant deux ans, à partir du jour où la condamnation sera devenue irrévocable.

ivrogne n. m. et adj. (rad. *ivre*, avec la finale *ogne*). Qui s'enivre souvent. Adjectiv. : *homme ivrogne.*

Ivrognes (*les*), tableau de Brauwer ; scène bachique, traitée avec humour. (V. p. 1168.)

ivrogner [*gné*] v. n. Se livrer à l'ivrognerie : *ivrogner dans les cabarets.* **S'ivrogner** v. pr. *Pop.* S'adonner à l'ivrognerie, s'enivrer.

ivrognerie [*rî*] n. f. (de *ivrogne*). Habitude de s'enivrer.

— ENCYCL. On confond en général l'ivrognerie avec l'alcoolisme : l'ivrogne ne s'enivre qu'avec du vin ; l'ivresse ainsi causée par le vin (du vin naturel, exempt de toute sophistication) est courte, bavarde, exhilarante. Il y a peu de troubles moteurs, pas de délire, pas de dépression consécutive, et les vomissements qui peuvent survenir sont déterminés plus par la quantité du liquide que par sa toxicité. Certains vins agissent par leurs éthers (bourgogne), et donnent à l'ivresse qu'ils provoquent certains caractères passagers de l'ivresse éthérique. L'hérédité des ivrognes de vin pur n'est pas toujours frappée, et l'on voit des générations de vignerons se succéder sans tare d'aucune sorte. Au contraire, l'alcoolisme des villes, et l'absinthisme sont toujours funestes pour la descendance.

ivrognesse [*gnè-se*] n. f. Femme qui a l'habitude de s'enivrer. Adjectiv. : *femme ivrognesse.*

Ivry-la-Bataille, comm. du dép. de l'Eure, arr. et à 36 kil. d'Evreux, sur l'Eure ; 1.140 h. (*Ivryens*). Ch. de f. Et. Henri IV y vainquit Mayenne et les Ligueurs en 1590. C'est avant la bataille d'Ivry que Henri IV prononça la harangue célèbre à ses troupes : « Si vous perdez vos enseignes, ralliez-vous à mon panache blanc, vous le trouverez toujours au chemin de l'honneur et de la victoire ».

Ivry (*bataille d'*) et *la Clémence de Henri IV après la victoire*, plafond du Louvre, exécuté par Steuben ; peinture solide et vigoureuse, dessin remarquable. (V. p. 1167.)

Ivry-sur-Seine, ch.-l. de c. de la Seine, arr. de Sceaux ; 44.000 h. (*Ivryens*). Ch. de f. Orl. Industries nombreuses et variées ; usines électriques ; hospice d'incurables.

Iwill (Marie-Joseph-Léon CLAVET, dit), peintre français, né à Paris en 1850, auteur de paysages d'une manière délicate, fondue et brillante.

Iwuy, comm. du Nord, arr. et à 9 kil. de Cambrai, sur l'Escaut ; 3.940 h. Ch. de f. N. Brosserie, clouterie, distillerie.

ixa n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, comprenant quelques espèces des mers chaudes : *les ixas sont des petits animaux à pattes cylindriques, courtes et fines.*


Ixia.

ixale n. m. Genre de batraciens ou amphibiens anoures, comprenant plusieurs espèces de l'Inde et de la Malaisie : *les ixales sont de petites rainettes rousses ou jaunes, marbrées de brun.*

Ixelles [*ik-sè-le*], un des faubourgs de Bruxelles ; 73.000 h.

ixeutique [*ik-seu-tik*] n. f. Art de prendre les oiseaux à la glu.

ixia [*ik-si-a*] ou **ixie** [*ik-si*] n. f. Genre d'iridées bulbeuses, originaires de l'Afrique australe, et cultivées dans les jardins d'Europe pour leurs belles fleurs.

Ixion [*ik-si-on*], héros thessalien, roi des Lapithes, auquel Jupiter avait accordé un asile dans l'Olympe. Ayant manqué de respect à Junon, il fut précipité par le maître des dieux dans les enfers et condamné à être attaché à une roue enflammée, qui devait tourner éternellement. Ixion fut l'ancêtre des Centaures. (*Myth.*)

ixionolite n. f. Tantalite stannifère.

ixode [*ik-so-de*] n. m. Genre d'acariens terrestres, parasites sur les vertébrés, dont ils sucent le sang, en s'en gorgeant de telle façon que leur abdomen devient dix fois plus volumineux qu'à l'état normal et ressemble à une graine luisante. (L'ixode ou *tique* ou *ricin des chiens*, comme aussi les autres espèces, se tient sur les plantes basses en attendant le passage des animaux.)

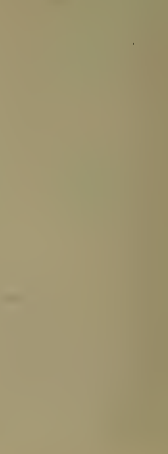
Ixode.

ixodidés n. m. Famille d'acariens, dont quelques espèces, comme les argas, sont susceptibles de piquer l'homme et de lui transmettre ainsi des infections. S. un *ixodidé.*

ixomètre n. m. Appareil permettant d'étudier la consistance des huiles.

ixora [*ik-so*] n. f. Genre de rubiacées ornementales, qui croissent dans les régions tropicales.

ixos [*ik-sos*] n. m. Oiseau passereau dentirostre, de taille moyenne et roussâtre, qui vit en Chine, en Indochine et dans la Malaisie.

Ixtlan, v. du Mexique (Etat d'Oajaca) ; 26.000 h.

Izé, comm. de la Mayenne, arr. et à 25 kil. de Mayenne ; 1.300 h. Granit.

Izé, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 10 kil. de Vitré ; 2.100 h. Fer, métallurgie.

Izeaux, comm. de l'Isère, arr. et à 29 kil. de Saint-Marcellin ; 1.740 h. Ch. de f. P.-L.-M.

ized [*zèd*] n. m. Chacun des esprits aériens qui jouent un rôle considérable dans les doctrines dualistes de la Perse.

Izel, comm. de Belgique (Luxembourg, arr. de Virton), sur la Semois ; 1.880 h. Carrières.

izémien, enne [*mi-in, è-ne*] adj. (du gr. *izema*, action d'aller au fond). Se dit quelquefois des terrains de sédiment.

Izernore, ch.-l. de c. (Ain), arr. et à 10 kil. de Nantua, sur l'Anconnans ; 900 h. Scieries, commerce de bois ; restes gallo-romains. — Le cant. a 14 comm. et 3.990 h.

Izieux, comm. de la Loire, arr. et à 11 kil. de Saint-Etienne, sur le Gier ; 7.400 h. Mine de houille ; fabriques de lacets ; blanchisseries de coton.

Izon, comm. de la Gironde, arr. et à 14 kil. de Libourne, sur le ruisseau de Canteranne ; 1.400 h. (*Izonnais*). Vignobles.

Izoulet-Loubatière (Jean-Bernard-Joachim), sociologue français, né à Miramont-Quercy en 1858, professeur au Collège de France, auteur d'un livre original sur *la Cité moderne*, où il cherche à résoudre le problème de l'équilibre, dans l'Etat, de l'élite et de la foule.



J

J [*ji* ou *je*] n. m. Dixième lettre de l'alphabet et la septième des consonnes : *un J majuscule ; un j minuscule.* Graphiquement, la lettre J n'est qu'une variante de l'I, dont l'emploi s'est spécialisé à désigner l'I consonne et à le distinguer de l'I voyelle.

Abréviation des prénoms *Jean, Joseph, Jacques, Jules*, etc.

jà adv. (lat. *jam*). Déjà, maintenant. Certes. (Vx.)

Jabach (Everhard), célèbre collectionneur, né à Cologne vers 1610, naturalisé français, m. à Paris en 1695. Son admirable collection de tableaux, achetée par Louis XIV, forma le premier noyau du musée de peinture du Louvre.

Jabalon, rivière de l'Espagne centrale (prov. de Ciudad-Real). Elle naît dans la sierra Morena, et se perd dans le Guadiana ; cours 155 kil.

Jabalpour. *Géogr.* V. DJABALPOUR.

Jabbeke, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Bruges) ; 2.170 h.

Jabesh [*bèch*] ou **Jabès** [*bèss*], v. de Palestine, dans le pays de Galaad. Assiégée par les Ammonites, elle fut délivrée par Saül.

jabiru n. m. Genre d'oiseaux échassiers, voisin des cigognes.

— ENCYCL. Les jabirus sont de grandes cigognes à bec très fort, vivant dans les marais. On en connaît quatre espèces, des régions chaudes ; le *jabiru du Sénégal* atteint la hauteur d'un homme.


Jabiru.

jable n. m. Partie de la douve d'un tonneau, qui dépasse le fond en dehors. Rainure qu'on fait aux extrémités des douves des tonneaux, pour y enchâsser le fond.

jabler [*blé*] v. a. Faire le jable des douves d'un tonneau.

Jablochkov ou **Jablochkof,** physicien russe, né à Serdobsk, m. à Saratov (1847-1894). Il s'est signalé par ses travaux sur la lumière électrique. On lui doit, notamment, l'invention des crayons en charbon aggloméré, dits *bougies Jablochkov*.

jabloir n. m. **jabloire** ou **jablière** n. f. Outil de tonnelier, sorte de couteau servant à faire le jable des douves des tonneaux.

Jabloir : 1. Ensemble ; 2, 3. Fers.

Jablonica ou **Jablonitza,** village de Pologne (Galicie, distr. de Nadvorna), près du Pruth ; 1.200 hab. Il donne son nom à un col, appelé parfois aussi *passe de Delatyn*, du nom de la petite ville de Galicie située plus au N., au pied des Karpathes, sur le Pruth. Par le col de Jablonica, haut de 1.000 m., passe le ch. de f. de Kolomea à Maramaros-Sziget. Cette porte stratégique de la Hongrie a été très disputée pendant la Grande Guerre : occupée par les Russes au début de février 1915, elle fut reprise en mai par les Autrichiens de l'armée Pflanzer, puis abandonnée par eux aux Russes, qui s'avancèrent alors jusqu'à l'entrée de la Hongrie, et finalement reconquise par les Autrichiens à la fin de 1916, lors de la campagne des Austro-Allemands contre la Roumanie.

Jablonski (Paul-Ernest), théologien et orientaliste allemand, né à Berlin, m. à Francfort-sur-l'Oder (1693-1757).

jaborandi n. m. Remède sudorifique et sialagogue, utilisé aussi à l'extérieur dans le traitement des alopécies. (Il provient de la tige et des feuilles du *pilocarpus primatifolius* [fam. des rutacées], et a comme principe actif la pilocarpine.)


J, jabot (poule domestique).

jabot [*bo*] n. m. Poche formée par un renflement de l'œsophage, chez les oiseaux. Renflement analogue, dans le tube digestif des insectes. Dilatation anormale de l'œsophage chez l'homme, le cheval. Mousseline, dentelle attachée comme ornement à l'ouverture d'une chemise d'homme. *Pop.* Estomac. *Se remplir le jabot*, bien manger. *Fam. Faire jabot*, se rengorger.


Jabot (1730).

— ENCYCL. *Zool.* C'est dans le jabot que les aliments ingérés subissent un premier ramollissement, avant de passer dans le ventricule succenturié. Le jabot est développé surtout chez les oiseaux de proie, les gallinacés, les pigeons et les grimpeurs.

Le jabot des insectes est un renflement qui se trouve entre l'œsophage et le gésier.

jabotage n. m. Bavardage.

jaboter [*té*] v. n. et a. *Pop.* Parler sans cesse ; jaser, jacasser. Dire des bagatelles.

jaboteur, euse [*eu-ze*] n. *Pop.* Celui, celle qui jabote.

jabotière n. f. Mousseline pour faire des jabots. Variété d'oie sauvage, dite aussi *oie moscovite, oie de Sibérie, de Guinée*.

jaca n. m. *Bot.* Syn. de JAQUIER.

Jaca, v. d'Espagne (Aragon, prov. de Huesca), sur l'Aragon ; 4.500 h. C'est l'ancienne capitale du royaume de Sobrarbe. Commerce de bétail.

jacamar n. m. Genre d'oiseaux passereaux lévirostres, à livrée bronzée ou vert métallique, dont on connaît de nombreuses espèces de l'Amérique tropicale.


Jacana.

jacana n. m. Genre d'oiseaux échassiers, comprenant des oiseaux sveltes, élégants, à livrée brillante, à ongles extraordinairement longs, dont on connaît dix espèces, qui habitent les marais des régions chaudes.

jacapucayo [*ka-io*] n. m. Nom vulgaire du *lecythis ollaria*, de la famille des myrtacées, qui habite l'Amérique tropicale et dont le fruit, gros comme une tête d'enfant, vulgairement nommé *marmite de singe*, contient de grosses graines oléagineuses comestibles.



Jacapucayo : *a*, fruit.

jacaranda n. m. Genre de plantes bignoniacées. — Encycl. Les jacarandas ont des feuilles qui rappellent un peu celles des mimosées ; leurs fleurs sont violettes ou bleues. On en connaît trente espèces, de l'Amérique tropicale. La *jacaranda mimosæfolia* fournit un bois très recherché de l'ébénisterie et improprement appelé *palissandre*. Le fruit renferme une pulpe alimentaire.


Jacaranda.

jacarandine n. f. Composé colorant jaune, qui se trouve dans une espèce de jacaranda.

jacare n. m. Nom vulgaire d'une espèce de caïman de l'Amérique du Sud.

jacasse [*ka-se*] n. f. (de *Jacques*, n. pr.). Nom vulgaire de la pie. Femme qui parle beaucoup.

jacasser [*ka-sé*] v. n. (de *jacasse*). Crier, en parlant de la pie. *Par ext.* Bavarder, jaser.

jacasserie [*ka-se-rî*] n. f. Bavardage.

jacasseur, euse [*ka-seur, eu-ze*] n. *Fam.* Bavard.

Jaccoud [*kou*] (François-Sigismond), médecin français, né à Genève, m. à Paris (1830-1913) ; secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine,

jacée [*sé*] n. f. Sorte de centaurée. Nom donné à plusieurs espèces de lychnis ou de violettes.

jacent [*san*], **e** adj. (lat. *jacens*). Se dit d'une succession vacante : *hérédité jacente*. Se dit des biens, d'une succession dont personne ne revendique la propriété : *biens jacents*.

jachère n. f. (bas lat. *gascaria ;* de *jacere*, se reposer). Etat d'une terre labourable, qu'on laisse sans la faire produire de récolte : *une terre, un champ en jachère ; une jachère improductive*. Cette terre elle-même.

— Encycl. La jachère, pendant la durée de laquelle la terre reçoit diverses façons (labour, scarifiages, hersages), a pour but de purger un sol des mauvaises herbes et de lui permettre d'acquérir, en s'ameublissant et en s'aérant, l'état le plus favorable à l'accomplissement des transformations de toutes sortes qui en renouvellent la fertilité. Pendant ce repos, il puise une notable quantité d'azote dans l'air, ses réserves de matières organiques se minéralisent et deviennent assimilables.

La jachère est dite *absolue, complète* ou *annuelle* (on dit aussi *morte* ou improductive) quand sa durée est d'une année entière ; la demi-jachère dure de deux à huit mois ; celle d'hiver vient après les céréales, et précède les plantes sarclées ; celle d'été précède les plantations de colza ou les semailles d'automne.

Dans la culture intensive, alors que la terre est abondamment fumée et intelligemment nettoyée, on substitue à la jachère, qui a l'inconvénient de laisser le sol improductif, des cultures de légumineuses (jachère verte), qu'on enfouit en vert.

jachérer [*ré*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) Opérer un premier labour des terres restées en jachère.

jacinthe n. f. (lat. *hyacinthus*). Genre de liliacées. Nom vulgaire de diverses autres plantes. (La *jacinthe des bois* appartient au genre *endymion ;* d'autres, aux genres *muscari, scille*, etc.) La fleur de chacune de ces plantes. Pierre précieuse. Syn. de hyacinthe.


Jacinthe.

— Encycl. *Bot.* Les jacinthes sont des herbes bulbeuses, à feuilles radicales plus ou moins allongées, dont la hampe florale porte une grappe de fleurs d'un parfum pénétrant. Ce sont des plantes d'ornement, dont on connaît une trentaine d'espèces, originaires du Midi et de l'Orient, et qui, par les soins des horticulteurs, ont donné naissance à d'innombrables variétés plus ou moins précoces, dont les fleurs sont de teintes très variées.

jack n. m. Appareil de filature, différent de la mule-jenny.

jack ou **union-jack** n. m. Pavillon anglais, qui se compose d'une série de bandes de couleurs diverses, formée par la réunion des trois croix de Saint-George (Angleterre), de Saint-André (Ecosse) et de Saint-Patrick (Irlande). V. les planches pavillons.

jack ou **jack-knife** n. m. (mot angl. signif. *couteau de poche*). Commutateur à cheville, employé dans les bureaux téléphoniques pour établir la communication entre deux abonnés.

Jack, roman de mœurs, d'Alphonse Daudet ; œuvre vibrante de pitié attendrie. C'est l'histoire d'un enfant naturel, inconsciemment délaissé par sa mère, et qui finit par mourir à l'hôpital de consomption et de désespoir (1876).


A. Jackson.

Jackson (Andrew), homme d'Etat américain, né à Waxsaw (Caroline du Sud), m. près de Nashville (1767-1845), président des Etats-Unis en 1829 et 1837. Son administration fut habile et énergique. Elle détermina un nouveau classement des partis : les jacksoniens ou démocrates et les wighs.

jacksonie [*nî*] n. f. Genre de légumineuses papilionacées. (On en connaît trente espèces australiennes, dont quelques-unes sont cultivées dans les serres des régions tempérées.)

jacksonien, enne [*jak-so-ni-in, è-ne*] adj. *Epilepsie jacksonienne*, épilepsie limitée à un groupe musculaire, sans perte de connaissance, et due à des lésions de l'écorce cérébrale.

Jacksonville, v. des Etats-Unis (Floride), sur le Saint-John ; 79.000 h.

jaco n. m. V. jacquot.

Jacob, patriarche hébreu, fils d'Isaac et de Rébecca, père de douze fils, qui ont fondé les douze tribus d'Israël. Il dépouilla par ruse son frère Esaü de son droit d'aînesse, après le lui avoir acheté au prix d'un plat de lentilles. Obligé de fuir devant la colère de celui-ci, il résolut de se réfugier chez son oncle Laban. Comme il s'y rendait, il arriva dans un lieu désert ; il s'endormit et vit une échelle dont le pied s'appuyait sur la terre et dont le haut touchait au ciel. Des anges montaient et descendaient le long de cette échelle et, en même temps, Dieu prédisait à Jacob que sa postérité serait nombreuse comme les grains de poussière de la terre. Il servit sept années Laban pour obtenir de lui sa seconde fille, Rachel ; mais Laban lui donna sa fille aînée, Lia. Il dut le servir encore sept années pour obtenir Rachel. Au bout de quatorze ans, il revint en Chanaan et, chemin faisant, il eut à soutenir, contre un ange, un combat dont il sortit vainqueur ; il reçut alors le nom d'*Israël*. Il finit ses jours en Egypte, où son fils Joseph était devenu ministre du pharaon. (*Bible.*) — En littérature, les allusions à l'échelle de Jacob sont fréquentes, et son combat contre l'esprit céleste sert à exprimer, dans l'ordre moral, une lutte opiniâtre, où le courage et la constance finissent par triompher des obstacles.

— *Iconogr.* Trois fresques de Benozzo Gozzoli au Campo Santo de Pise et quatre fresques de Raphaël dans les Loges du Vatican se rapportent à l'histoire de Jacob, qui a en outre fourni les sujets de nombreux tableaux : *l'Echelle de Jacob*, par Lanfranc, Murillo, Ferd. Bol ; *la Lutte de Jacob avec l'ange*, superbe composition de Delacroix, à l'église Saint-Sulpice de Paris (V. p. 1247) ; *Jacob et Rachel*, par le Giorgione, Cl. Lorrain, Ary Scheffer ; *la Rencontre de Jacob et d'Esaü*, par Rubens, Rembrandt ; etc.

Jacob (le Bibliophile). V. Lacroix (*Paul*).

jacobée [*bé*] n. f. Espèce de seneçon, qu'on appelle aussi *herbe de Saint-Jacques*.

Jacobi (Jean-Georges), littérateur et poète allemand, ami de Gœthe, né à Dusseldorf (1740-1814). On lui doit de remarquables *Essais poétiques*.

Jacobi (Frédéric-Henri), frère du précédent, philosophe spiritualiste allemand, né à Dusseldorf (1743-1819). Il essaya de compléter par la foi le système spinoziste et place dans le sentiment la source du bien et du beau.

Jacobi (Charles-Gustave-Jacob), mathématicien allemand, né à Potsdam, m. à Berlin (1804-1851) ; auteur de travaux de premier ordre sur les fonctions elliptiques.

jacobin, e n. Nom donné autrefois en France à des religieux et religieuses de la règle de saint Dominique, dont le premier couvent était placé sous le vocable de saint Jacques. N. m. Membre d'une association politique pendant la Révolution française (v. art. suiv.) : *les jacobins se signalèrent par leur ardeur révolutionnaire*. Dans la polémique courante, partisan autoritaire et violent de la démocratie, par opposition aux libéraux. N. f. Nom vulgaire de la corneille mantelée, et des colibris du genre *heliotrix*.

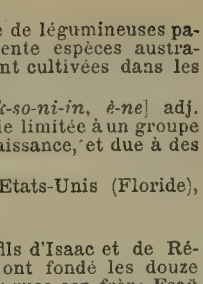
Insigne des jacobins.

Jacobins (*club des*), fameux club révolutionnaire, qui tenait ses séances dans l'ancien couvent des jacobins, à Paris (emplacement de l'actuel marché Saint-Honoré). Les jacobins furent parmi les plus exaltés des révolutionnaires et soutinrent jusqu'au bout le comité de

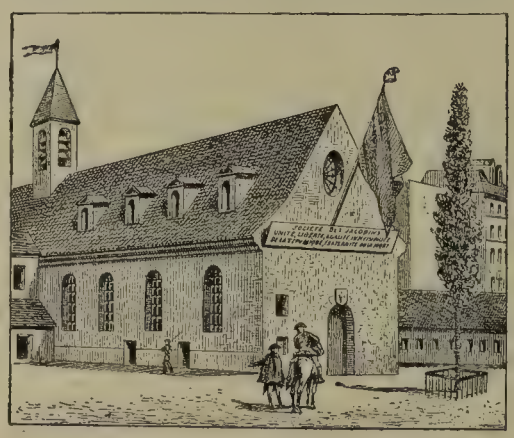
Le Club des jacobins et l'arbre de la Liberté, d'après une gravure du temps.

Salut public et Robespierre. Supprimée en 1794 après le 9-Thermidor, restaurée sous diverses formes, mais impuissante désormais, la société des jacobins fut définitivement dissoute en 1799.

jacobinière n. f. Par mépris, club des jacobins ; réunion de violents démocrates.

jacobiniser [*zé*] v. n. Adopter les opinions des jacobins. V. a. Amener à partager les opinions des jacobins.

jacobinisme [*nis-me*] n. m. Doctrine des jacobins. *Par ext.* (et dans la langue politique courante), opinion démocratique avancée, par opposition au *libéralisme*.

jacobite n. m. (de *Jacobus*, forme lat. de *Jacques*). Membre d'une secte monophysite de Syrie et de Mésopotamie, fondée au IVe siècle par Jacques Baradée, évêque d'Edesse. *Hist.* Partisan de Jacques II et des Stuarts. Adj. : *soulèvement jacobite*.

— Encycl. *Hist.* On donna, en Angleterre, le nom de *jacobites*, après la révolution de 1688, aux légitimistes partisans de Jacques II et de la maison des Stuarts, qui s'opposaient à la maison de Hanovre. Les principales tentatives jacobites furent celle de Jacques II en Irlande, qui s'acheva par la défaite de la Boyne (1689), celle du comte de Mar et de Jacques III en Ecosse, qui finit par le désastre de Sheriffmuir ; enfin, en 1746, celle du prétendant Charles-Edouard, qui échoua à la journée de Culloden.

Jacobites (*les*), drame historique en cinq actes et en vers, de Fr. Coppée (1885). C'est un épisode du soulèvement de 1746. (V. art. précéd. Le pathétique des situations valut à ce drame un vif succès.

Jacobs (Chrétien-Frédéric-Guillaume), philologue allemand, né et m. à Gotha (1764-1847) ; auteur de belles *Recherches de littérature ancienne* et d'une édition célèbre de l'*Anthologie grecque*.

jacobsite n. f. Spinelle de fer, manganèse et magnésium.

jacobus [*buss*] n. m. (mot lat.). Ancienne monnaie d'or d'Angleterre, frappée sous Jacques Ier et valant une guinée environ.

jaçoit que loc. conj. (de *jà, soit*, et *que*). Bien que, quoique. (Vx.)

Jacolliot (Louis), écrivain français, né à Charolles, m. à Saint-Thibault-les-Vignes (1837-1890). On lui doit d'attrayants romans d'aventures et de voyages : *les Mangeurs de feu, les Coureurs de jungles, les Ravageurs de la mer*, etc.

Jacometti (Pietro Paolo), sculpteur, architecte et peintre italien, né à Recanati (1580-1655).

jaconas [*na*] n. m. Etoffe de coton, fine, légère, intermédiaire entre la mousseline et la percale.

Jacopone da Todi (Jacopo Benedetti), ascète et poète italien, né à Todi, m. à Collazone (1230-1306) ; auteur de strophes d'un mysticisme enflammé et aussi de poésies satiriques contre Célestin V et contre Boniface VIII, qui le fit jeter en prison ; auteur présumé du *Stabat Mater*.


Jacotot.

Jacotot [*to*] (Jean-Joseph), instituteur français, né à Dijon, m. à Paris (1770-1840). Il créa la méthode d'*enseignement universel*, dite aussi *méthode Jacotot*, qui consiste principalement dans l'enseignement mutuel sans le secours du maître.

Jacquand [*ja-kan*] (Claudius), peintre d'histoire français, né à Lyon, m. à Paris (1805-1878). Citons de lui : *Thomas Morus, Cinq-Mars et de Thou*, etc.

jacquard [*ja-kar*] n. m. Métier à tisser, inventé par Jacquard.

— Encycl. *Techn.* Le jacquard permet de fabriquer des tissus impossibles à obtenir avec le métier ordinaire. Avec le jacquard, on a la levée automatique des lisses dès fils de la chaîne.

Dans ce métier, les lisses munies de fils ayant la même fonction sont réunies et reliées à une corde, l'*arcade*, et l'on fait passer chacune d'elles dans un trou correspondant de la *planche d'arcade*, pour l'attacher ensuite, après l'avoir enfilée dans une autre traverse percée de trous, la *planche à collets*, à une aiguille verticale. Chacune de ces aiguilles est, à sa partie supérieure, accrochée à une lame un peu inclinée, de sorte que le moindre effort transversal la décroche. Ces aiguilles ont, en outre, à leur partie inférieure, des crochets permettant de soulever la lisse qui doit manœuvrer les fils pairs ou impairs aux endroits n'ayant pas de dessins.

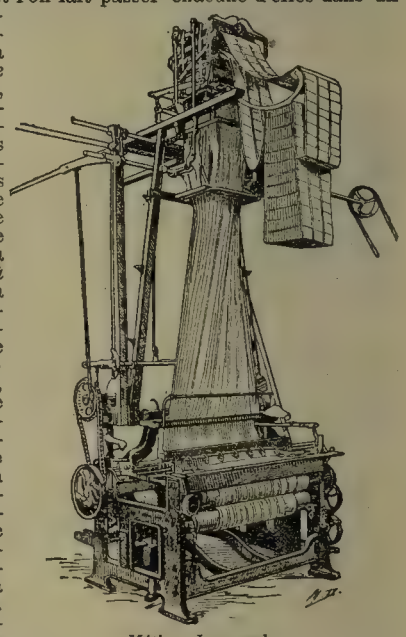
Métier Jacquard.

Chacune des aiguilles verticales passe dans une sorte d'œil que portent d'autres aiguilles horizontales leur correspondant une à une et qui se terminent à l'une de leurs extrémités par un ressort à boudin poussant les autres bouts contre des cartons perforés. Ces cartons s'enroulent en formant une chaîne sans fin autour d'un prisme cubique tournant sur lui-même et entraînant progressivement les cartons. L'ensemble des trous des cartons constitue le dessin du tissu que transmettent à la chaîne et à la trame, par l'entraînement des lisses, les aiguilles solidaires les unes des autres.


Jacquard.

Jacquard [*kar*] (Joseph-Marie), mécanicien français, né à Lyon, m. à Oullins (1752-1834) ; inven-

teur de la machine à tisser qui porte son nom, une des plus belles applications de la mécanique industrielle. Son invention fut d'abord mal accueillie par les ouvriers ; plus tard, il refusa obstinément de la vendre à l'étranger.

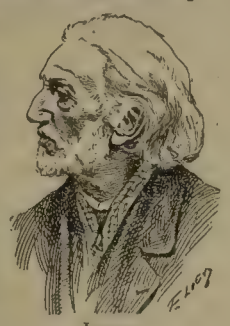
Jacque.

jacquardé, e [*ja-kar*] adj. Auquel on applique le système Jacquard. Étoffe fabriquée à l'aide du métier Jacquard.

Jacque (Charles), peintre et graveur français, né et m. à Paris (1813-1894) ; auteur de peintures et d'excellentes eaux-fortes, dont les sujets sont pris en général dans la vie des champs, dans la basse-cour ou parmi les troupeaux.

Jacqueline, comtesse de Hainaut, de Hollande et de Zélande, née à La Haye, m. à Teilingen (1401-1436). Elle abandonna en 1428 ses Etats au duc de Bourgogne.

Jacquemart [*ja-ke-mar*] (Jules-Ferdinand), graveur français, né à Paris, m. à Nice (1837-1880).

Jacquemart (Henri-Alfred), sculpteur animalier, né et m. à Paris (1824-1895).

Jacquemart-André (*musée*), à Paris, boulevard Haussmann, nº 158 ; légué à l'Institut en 1912, en même temps que le domaine de Chaalis, par Mme Edouard André, née Jacquemart, peintre distingué (1840-1912). Il contient, entre autres belles œuvres, la fresque de Tiepolo : *Contarini recevant Henri III à Mira ; l'Ambassade d'Hippolyte*, de Vittore Carpaccio ; *le Début du modèle*, de Fragonard, etc.


Mme Jacquemart-André.

Jacqueminot (Jean-Ignace), comte **de Ham,** homme politique français, né à Naives-devant-Bar (Lorraine), m. à Paris (1745-1813). — Son fils, Jean-François, né à Nancy (1787-1865), général français, se distingua sous l'Empire et la monarchie de Juillet, où il fut lieutenant général. Il a donné son nom à une des plus belles roses.

Jacquemont [*ja-ke-mon*] (Victor), voyageur et naturaliste français, né à Paris, m. à Bombay (1801-1832) ; célèbre surtout par l'exploration qu'il a faite de l'Inde anglaise et du Tibet, et par les lettres intéressantes qu'il écrivit pendant ses voyages.


Jacquemont.

jacquère [*jakère*] n. m. Cépage à raisin blanc, de la Savoie et de l'Isère.

jacquerie [*ja-ke-ri*] (de *Jacques*, sobriquet du paysan français). N. f. Association et révolte des paysans français contre les nobles, pendant la captivité du roi Jean. *Par ext.* Soulèvement des classes pauvres contre les classes riches : *une terrible jacquerie dévasta les provinces baltiques en 1905.*

— Encycl. La jacquerie fut le soulèvement des paysans ou *Jacques* de l'Ile-de-France contre l'oppression des seigneurs et des gens de guerre français, anglais et navarrais. Elle éclata le 28 mai 1358, jour de la Fête-Dieu, à la suite des misères de l'invasion anglaise pendant la captivité du roi Jean. La misère des Jacques était extrême, et les Grandes Compagnies, non contentes de les dépouiller, brûlaient leurs cabanes.

De l'Ile-de-France, la révolte se propagea dans la direction du Nord et de l'Est. Armés de couteaux et de bâtons ferrés, les Jacques se jetèrent sur les châteaux, dont ils massacrèrent les habitants, et auxquels ils mirent le feu, comme on avait mis le feu à leurs chaumières. Dans plusieurs villes, la bourgeoisie se joignit aux paysans, dont l'insurrection coïncidait avec la tentative révolutionnaire d'Etienne Marcel. Celui-ci envoya au secours des Jacques un contingent, sous la conduite de Jean Vaillant, prévôt des monnaies.

Etourdie d'abord et consternée, la noblesse se ravisa bientôt : Anglais, Navarrais et Français s'unirent pour venir à bout des Jacques, que Charles de Navarre écrasa près de Meaux (1358). On les massacra sans pitié, on brûla leurs villages, on mit l'Ile-de-France à feu et à sang. Le chef des Jacques, un paysan de Mello, nommé Guillaume Cale ou Karle, venu en parlementaire au camp du roi de Navarre, fut décapité avec ses compagnons, après avoir été couronné d'un trépied de fer rougi au feu.

Le mot de *jacquerie*, un peu détourné de son véritable sens historique, sert à caractériser toute révolte où les exécutions sanglantes et arbitraires jouent le principal rôle, et, par extension, toute tentative d'affranchissement dans l'industrie, les arts, etc., par des moyens prompts et violents.

jacquerotte [*ja-ke-ro-te*] ou **jacquerette** [*ja-ke-rè-te*] n. f. Nom vulgaire de la gesse tubéreuse.

Jacques [*ja-ke*], sobriquet du paysan français. (V. Jacques Bonhomme.) Membre de la jacquerie. *Pop.* Imbécile : *quel Jacques ! Faire le Jacques*, faire le niais. *Maître Jacques*, personnage de l'*Avare*, de Molière, à la fois cocher et cuisinier d'Harpagon, type du factotum qu'on emploie à toutes les besognes.

Jacques [*ja-ke*] (saint), dit *le Majeur*, fils de Zébédée, frère de saint Jean l'Evangéliste, un des douze apôtres ; martyr à Jérusalem en l'an 44. D'après le témoignage de saint Jérôme, il aurait évangélisé l'Espagne. Ses reliques, vénérées à Compostelle (Galice), devinrent le but d'un pèlerinage célèbre. Fête le 25 juillet.

Jacques (saint), dit *le Mineur*, fils de Cléophas, un des douze apôtres, que la tradition regarde comme le premier évêque de Jérusalem ; lapidé en 62 par ordre du sanhédrin. Fête le 1er mai.

Jacques (*tour Saint-*), à Paris, charmant spécimen de l'architecture gothique de la dernière époque (achevée en 1522). Elle faisait jadis partie de l'église Saint-Jacques-de-la-Boucherie, détruite pendant la Révolution. Haute de 54 mètres, elle a dans sa partie supérieure un observatoire météorologique municipal.


Tour Saint-Jacques.

Jacques (saint), évêque de Nisibe, un des plus grands docteurs de l'Eglise syriaque (270-350). Fête le 15 juillet.

Jacques ou **Jayme Ier, le Conquérant,** né à Montpellier, m. à Játiva, roi d'Aragon de 1213 à 1276. Il conquit les Baléares, ainsi que les royaumes de Valence et de Murcie. — Jacques II, roi d'Aragon de 1291 à 1327, fondateur de l'université de Lérida.

Jacques Ier (Stuart), roi d'Ecosse de 1423 à 1437 ; — Jacques II, fils du précédent, roi d'Ecosse de 1437 à 1460 ; — Jacques III, fils du précédent, roi d'Ecosse de 1460 à 1488 ; — Jacques IV, fils du précédent, roi d'Ecosse de 1488 à 1513 ; — Jacques V, fils du précédent et de Marie Tudor, roi d'Ecosse de 1513 à 1542, se signala par la fidélité de son alliance avec la France, et fut le père de Marie Stuart ; — Jacques VI, v. Jacques Ier (de Grande-Bretagne).

Jacques Ier (*Jacques VI d'Ecosse*), fils de Marie Stuart et de Henri Stuart, lord Darnley, né à Edimbourg en 1566, roi d'Ecosse en 1567, roi de Grande-Bretagne de 1603 à 1625 ; se signala par son autoritarisme religieux et ses persécutions contre les dissidents anglais ; il se laissa dominer par son favori Buckingham ; — Jacques II, fils de Charles Ier et de Henriette de France, né à Londres en 1633, m. à Saint-Germain-en-Laye en 1702 ; roi d'Angleterre en 1685, à la mort de son frère Charles II. Prince autoritaire et violent, il s'aliéna le sentiment national anglais par sa conversion au catholicisme et son alliance avec Louis XIV ; détrôné par Guillaume de Nassau, prince d'Orange, en 1688, il finit sa vie en France, où Louis XIV l'avait magnifiquement accueilli. — Son fils, Jacques Stuart ou Jacques III, dit *le Prétendant* ou *le Chevalier de Saint-George*, né à Londres, m. à Albano (1688-1766), fit plusieurs tentatives malheureuses pour recouvrer le trône. Louis XIV dut l'abandonner après le traité d'Utrecht, et le prétendant quitta la France (1713). Il eut pour fils Charles-Edouard. (V. ce nom.)

Jacques II d'Angleterre.

Jacques, dit *le Maître de Hongrie*, aventurier et chef des pastoureaux, né en Hongrie, m. près de Bourges en 1254.

Jacques (Jules-Marie-Alphonse, baron), général belge, né en 1858. Pendant la Grande Guerre, il a commandé sur l'Yser la « division de fer » belge.

Jacques Bonhomme, nom sous lequel on désigne quelquefois le paysan français, quand on veut lui attacher une idée de servage et presque d'avilissement, d'individu taillable et corvéable à merci. Ce nom vient de ce que les paysans portaient une *jaque*, autrefois *jacque*.

Jacques le Fataliste et son maître, célèbre roman de Diderot, écrit en 1774, publié seulement en 1796. Œuvre étrange, imparfaite, mais avec des passages remarquables, où Diderot s'est moqué du fatalisme. Le récit que Jacques fait de ses amours est sans cesse interrompu par d'autres récits, parmi lesquels il faut signaler la jolie histoire du marquis des Arcis et de la marquise de La Pommeraye.


Ordre de Saint-Jacques-de-l'Epée (Espagne).

Jacques de Vitry, prélat, historien et prédicateur français, né vers 1178, m. à Rome en 1240. Il prêcha la croisade contre les albigeois et prit part à la 5e croisade. Ses sermons, et surtout ses lettres, forment de précieuses études de mœurs.

Jacques de Voragine (le bienheureux), hagiographe italien, dominicain, archevêque de Gênes, né à Voragine, près de Gênes (1230-1298) ; auteur de la *Légende dorée*. V. Légende dorée.

Jacques-de-l'Epée (*ordre de Saint-*) ou *de Santiago*, le plus célèbre des ordres militaires de Castille, fondé et approuvé par le pape en 1175. Il a été modifié par Alphonse XIII en 1907. Les chevaliers, soumis au vœu de « chasteté conjugale », portent un manteau blanc brodé d'une croix rouge en forme d'épée. La décoration, qui se porte en sautoir, est suspendue à un ruban rouge.


Ordre de Saint-Jacques-de-l'Epée (Portugal).

En 1725, l'ordre de Saint-Jacques-de-l'Epée fut établi au Portugal. Sécularisé depuis 1789 et modifié en 1862, il est devenu l'ordre de Saint-Jacques du mérite scientifique, littéraire et artistique. Quatre classes ; le ruban est violet.

En 1843, l'ordre de Saint-Jacques-de-l'Epée fut institué au Brésil, comprenant trois classes ; le ruban est violet, avec un liséré vert sur chaque bord.


Ordre de Saint-Jacques-de-l'Epée (Brésil).

jacquet [*ja-kè*] n. m. Jeu de hasard et de combinaison, qui se joue à l'aide de pions (dames) que l'on dispose sur les flèches d'une boîte à deux compartiments. La boîte elle-même : *un jacquet en marqueterie. Zool.* Nom vulgaire de l'écureuil.

— Encycl. *Jeu.* Le jacquet est un jeu de trictrac simplifié. Le joueur pose ses quinze dames à gauche de son adversaire sur le premier rang. Le jeu consiste à les conduire, d'après le nombre des points des dés, dans l'une des six cases à droite, après avoir fait le tour du jeu. Les dames s'en extraient selon l'ordre dans lequel elles se trouvent. Avant tout, la première dame, le *courrier* ou le *postillon*, doit faire le tour et rentrer dans l'une des six cases du compartiment de droite ; les autres sont alors mises en marche.

Les doubles comptent quadruple, et se jouent quatre fois. Le jeu consiste à bloquer les dames adverses en leur bouchant les cases libres, sauf une,

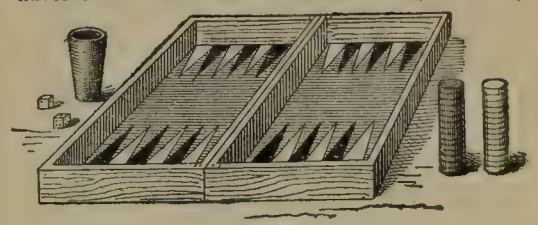
Jacquet.

qui sert pour le passage tant qu'on n'a pas une ou deux dames de retour, suivant la convention, sur la dernière case du compartiment de droite. Celui des deux joueurs qui, le premier, sort toutes ses dames du dernier compartiment, a gagné.

Jacquet (Jules), graveur français, né et m. à Paris (1841-1913). Il a gravé d'après A. Carrache, le Titien, Millet, Meissonier, etc. — Son frère, Achille, né à Courbevoie, m. à Paris (1848-1908), membre de l'Institut, a gravé d'après Bouguereau, Cabanel, etc.

Jacquet-Droz (Pierre), mécanicien suisse, né à La Chaux-de-Fonds ; m. à Bienne (1721-1790). Il imagina un pendule compensateur. — Son fils, Henri-Louis, né à La Chaux-de-Fonds, m. à Naples (1752-1791), habile mécanicien, construisit des automates.

jacquez [*ja-kèz*] n. m. Cépage américain à fruit noir, qui a été employé dans la reconstitution des vignobles français comme producteur direct et comme porte-greffe : *le jacquez a été peu à peu abandonné parce que sa résistance au phylloxéra n'est pas suffisante, et qu'en outre il est sujet au mildiou.*

jacquier n. m. *Bot.* Syn. de jaquier.

Jacquin (baron Nicolas-Joseph), botaniste hollandais, né à Leyde, m. à Vienne (Autriche) [1727-1817].

jacquinie [*ja-ki-ni*] n. f. Genre de primulacées, comprenant des arbrisseaux de l'Amérique tropicale. (On en connaît six espèces, cultivées dans les serres chaudes.)

jacquot [*ja-ko*] ou **jacot** [*ko*] n. m. Nom vulgaire du perroquet gris de l'Afrique occidentale, que l'on donne aussi à d'autres perroquets : *as-tu déjeuné, jacquot ?*

Jacquot (Georges), statuaire français, né à Nancy, m. à Paris (1794-1874). On lui doit des bas-reliefs de l'arc de triomphe de l'Etoile et des cariatides au Louvre.

jactance [*jak*] n. f. (lat. *jactantia*). Hardiesse à se vanter, à exprimer la haute opinion qu'on a de soi-même : *parler avec jactance.* Vanterie, paroles emphatiques de quelqu'un qui agit ainsi : *railler les jactances d'un orgueilleux.*

jactancieux, euse [*jak-tan-si-eû, eu-ze*] adj. Qui a ou qui exprime de la jactance.

jactation [*jak-ta-si-on*] n. f. (du lat. *jactare*, lancer fréquemment). Trouble nerveux qui se traduit par des gestes désordonnés. (Peu us.)

jacter [*jak-té*] v. n. *Arg.* Parler, et partic., Parler avec aplomb. V. a. Raconter : *jacter un boniment.*

jaculation [*si-on*] n. f. *Antiq.* Exercice du javelot, de l'arc, etc.

jaculatoire adj. (du lat. *jaculari*, lancer). Se dit d'une fontaine dont l'eau s'échappe en un ou plusieurs jets. *Oraison jaculatoire*, se dit d'une prière courte et fervente.

jadaïque adj. Qui a rapport, qui ressemble au jade : *pierre jadaïque.*

Jadar (le), rivière de la Yougoslavie (Serbie), sortie du mont Tser et confluant avec la Drina sur sa rive droite, en amont de Lechnitsa. On donne le nom de *bataille du Jadar* (ou *du Tser*) à la bataille livrée du 16 au 25 août 1914 entre Serbes et Austro-Hongrois dans la région délimitée par la Save, la Drina et le Jadar ; ce fut une victoire pour les Serbes du voïvode Putnik.

Jaddus [*duss*] ou **Jeddoa,** grand prêtre des Juifs, au temps d'Alexandre, qu'il aurait, dit la tradition, reçu au temple de Jérusalem.

jade n. m. Pierre fort dure, d'une couleur verdâtre ou olivâtre, qui est un silicate naturel d'alumine et de chaux : *le jade est employé en Chine et dans les Indes orientales pour faire des objets d'art. Jade de Saussure*, v. saussurite.

jadéite n. f. Silicate naturel d'alumine et de soude avec de la chaux, de la magnésie et du protoxyde de fer, que l'on trouve en Birmanie et en Chine, et qui sert à faire des statuettes et des objets d'art dit de *jade*.

jadien, enne [*di-in, è-ne*] adj. Qui est de la nature du jade, qui en contient.

Jadin (Louis-Godefroi), peintre français, né et m. à Paris (1805-1882). Il se distingua surtout dans les sujets de chasse.

jadis [*diss*] adv. (du lat. *jam*, déjà, et *diu*, longtemps). Autrefois : *jadis, régnait un prince.* Adjectiv. D'autrefois : *au temps jadis.*

jadot [*do*] n. m. Instrument en fer, à l'aide duquel les boulangers donnent aux pains la forme d'une couronne.

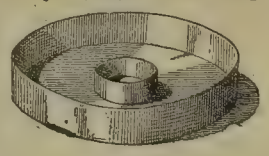

Jadot.

Jaen [*ja-èn'*], v. d'Espagne (Andalousie), ch.-l. de la prov. de Jaen, sur le Guadalbullon ; 31.000 h. Ce fut, au moyen âge, le ch.-l. d'un des petits royaumes qui se partagèrent la péninsule. — La prov. a 565.000 h.

Jaffa (l'anc. *Joppé*), v. et port de la Palestine de mandat britannique, sur la Méditerranée ; 50.000 hab. Commerce d'étoffes, soieries, pétroles, peaux. Port de Jérusalem, à laquelle la relie un chemin de fer de 87 kilom. Prise par Bonaparte en 1799, par l'armée britannique du général Allenby le 17 novembre 1917, onze jours après la chute de Gaza.

Jaffa (*les Pestiférés de*), tableau de Gros (Louvre). Bonaparte, accompagné des généraux Berthier et Bessières, visite un hôpital de pestiférés à Jaffa (1804). Tableau remarquable par la couleur, l'expression et la composition. (V. p. 1247.)

Jaffé (Philippe), historien allemand, né à Schwerzenz, m. à Wittenberg (1819-1870). Il s'est occupé avec la plus grande distinction de travaux d'histoire religieuse.

jaffet [*ja-fè*] n. m. Crochet servant à abaisser les branches, quand on fait la cueillette des fruits.

Jagellon, famille lituanienne, qui a fourni des souverains à la Pologne et à la Hongrie, du XIVe au XVIe siècle. Elle est issue de Ladislas *Jagellon.*

Jagersfontein, v. de l'Union sud-africaine (Etat libre d'Orange) ; 9.500 h. Importante mine de diamant.

Jagow (Gottlieb **von**), homme politique allemand, né en 1863 à Berlin ; ministre des affaires étrangères de 1913 à 1916.

jaguar [*ghou-ar*] n. m. (brésil. *janouara*). Espèce de léopard à taches ocellées, de l'Amérique du Sud : *le jaguar grimpe facilement sur les arbres.*

— Encycl. Le jaguar est le plus grand des léopards ; il atteint presque la taille du tigre, mais est



Jaguar.

plus mince, plus bas sur pattes. Sa livrée, fauve orangé en dessus, a des taches annulaires noires. C'est une bête féroce, puissante et dangereuse, nocturne, qui vit dans les forêts, les fourrés, les hautes herbes, grimpe facilement sur les arbres et attaque l'homme et les animaux. Le jaguar demeure dangereux, même en captivité.

jaguarondi ou **jaguarundi** [*ghou-a*] n. m. Espèce de chat sauvage des forêts de l'Amérique tropicale, à livrée ordinairement rousse uniforme.



Jaguarondi.

jagude [*ghu-de*] n. f. Pêche de la sole, qui se pratique dans le bassin d'Arcachon, et s'exécute au moyen d'un *manet* tendu à demeure dans un chenal, ou d'un filet sédentaire, comme le tramail.

Jahde (golfe de), golfe de la mer du Nord, sur la côte nord-ouest de l'Allemagne. Napoléon avait entrepris d'y créer un port militaire fortifié.

Jahel ou **Jaël,** femme juive. Sisara, général des Chananéens, vaincu par Barac, chef des Israélites, se réfugia dans la tente de Jahel et, exténué de fatigue, s'y endormit. Jahel, profitant de son sommeil, le tua en lui enfonçant un clou dans la tempe. (*Juges*, IV, 17-22.)

Jahn (Frédéric-Louis), patriote allemand, né à Lanz, m. à Freybourg-sur-l'Unstrut (1778-1852). Il contribua au soulèvement de l'Allemagne contre la domination française en 1813.

Jahn (Otto), philologue et historien allemand, né à Kiel, m. à Gœttingue (1813-1869). Ses *Etudes archéologiques*, ses éditions de Juvénal, d'Ovide, etc., sont des œuvres de grand mérite.

J'ai du bon tabac, chanson attribuée à l'abbé de L'Attaignant, et dont l'air bien rythmé est très populaire.

jaïet ou **jayet** n. m. V. jais.

jaillir [*ja, ll* mll., *ir*] v. n. Sortir impétueusement, en parlant des liquides, et quelquefois aussi de la lumière : *de nombreux geysers jaillissent en Islande. Fig.* Se dégager vivement : *du choc des idées jaillit la lumière.*

jaillissant [*ja, ll* mll., *i-san*], e adj. Qui jaillit : *eaux jaillissantes.*

jaillissement [*ja, ll* mll., *i-se-man*] n. m. Action de jaillir : *le jaillissement d'une source.*

Jaime (Ernest), auteur dramatique français, né vers 1802, m. à Versailles en 1884 ; a écrit en collaboration des vaudevilles et des drames. — Son fils, Adolphe, auteur dramatique, né à Paris en 1824, a écrit, seul ou en collaboration, un grand nombre de vaudevilles, de drames et d'opérettes : *la Timbale d'argent, le Petit Faust, Mam'zelle Crénom*, etc.

Jaime (Jean-Charles-Alphonse-Philippe, don), prince de Bourbon, fils de don Carlos, duc de Madrid, né à Vevey (Suisse) en 1870. Il prit du service dans l'armée russe, se distingua dans la campagne de Chine et devint, en 1909, chef du parti carliste.

jaïn, jaïna, jaïnisme. V. djaïn, djaïna, etc.

Jaïr ou **Jaïre,** Juif de Capharnaüm, dont Jésus ressuscita la fille (*Bible*).

jais [*jè*] n. m. (gr. *gagatès*). Substance bitumineuse, solide, d'un noir luisant, qui est une variété de lignite. *Noir comme du jais*, très noir. Syn. jayet.

— Encycl. Le jais se trouve, en France, dans l'Aude, les Bouches-du-Rhône, les Pyrénées ; en Prusse, en Saxe, en Espagne. On le taille en facettes, comme les pierres précieuses et par des procédés analogues. Le jais véritable, dont la cassure est conchoïdale, brûle et s'enflamme comme du charbon de terre ; le jais faux, qui n'est que du verre teint en noir, se ramollit, mais ne brûle pas. On emploie le jais pour la parure de deuil, et il entre aussi comme garniture dans certaines passementeries. Le département français de l'Aude possède des usines où l'on travaille le jais.

Jakobény, v. de la Roumanie septentrionale (Bukovine), sur la Bistritza, affluent du Sereth ; 2.500 hab. Sources minérales. Les collines de ce nom, situées à la frontière moldave, au sud de Kimpolung, ont été conquises par les Russes sur les Autrichiens le 31 janvier 1917.

Jakow ou **Djakova,** v. de la Yougoslavie (Monténégro), aux frontières d'Albanie, sur un affluent du haut Drin Blanc ; 15.000 h. environ. Cette ville fut prise par les Bulgares le 3 décembre 1915, au cours de leur invasion de la Serbie et des pays voisins à la poursuite des Serbes ; reprise par les Serbes en octobre 1918, pendant les opérations que menèrent les deux armées serbes en octobre-novembre 1918.

Jal (Augustin), érudit français, né à Lyon, m. à Vernon (1795-1873) ; auteur d'un précieux *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, d'une *Archéologie nautique*, d'un *Glossaire nautique.*

Jalabert [*bèr*] (Charles-François), peintre portraitiste français, né et m. à Nîmes (1819-1901).

jalabre n. m. Variété de coq de bruyère, qui habite spécialement les Alpes.

jalage n. m. (de *jale*). Droit en vertu duquel le seigneur prélevait un certain nombre de pintes sur chaque pièce de vin vendue au détail dans sa seigneurie.

jalap [*lap*] n. m. (de *Jalapa*, localité mexicaine.) Genre de convolvulacées, de l'Amérique septentrionale.



Jalap : *a*, racine ; *b*, jalap du commerce.

— Encycl. Le jalap, dont la racine tubéreuse, noirâtre extérieurement, jaune à l'intérieur, fournit une résine purgative, doit être employé avec prudence. Sa teinture est appelée ordinairement *eau-de vie allemande.* Le *faux jalap* est une belle-de-nuit.

Jalapa ou **Xalapa,** v. du Mexique oriental (prov. de Vera-Cruz) ; 24.800 h. Jalapa jouit d'un climat excellent et est entourée de jardins magnifiques. C'est la *Cité des fleurs* des Mexicains.

jalapine n. f. Glucoside résineux, extrait des racines de scamonée et de jalap et employé en thérapeutique comme purgatif.

jale n. f. Sorte de grande jatte ou de baquet.

jalée [*lé*] n. f. Ce que peut contenir une jale.

jaleo [*hra-lé-o*] n. m. Danse populaire d'Espagne :

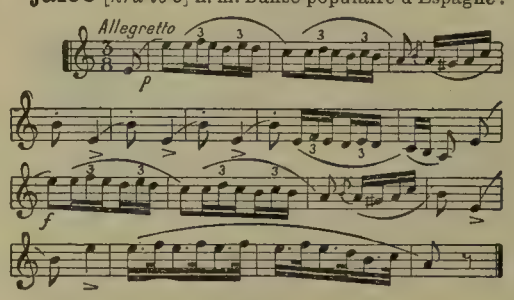

Jaleo.

le jaleo de Xérès est surtout fameux. Air sur lequel s'exécute cette danse.

— Encycl. Le jaleo est exécuté par une femme seule, sur un rythme à trois-huit, de mouvement modéré, ce qui ne nuit en rien à son caractère vif et voluptueux.

jâler [*lé*] v. a. *Dialect.* Lancer : *jâler des billes.*

jalet [*lè*] n. m. Petit caillou rond, qu'on lançait avec une arbalète : *arbalète à jalet.*

jaleuse [*leu-ze*] n. f. Avant la Révolution, nom de quarante femmes chargées de mesurer les grains et les farines qui se vendaient à Paris.

Jaley [*lè*] (Jean-Louis-Nicolas), statuaire français, né à Paris, m. à Neuilly (1802-1866). Citons, parmi ses œuvres, d'une forme élégante et gracieuse : *la Prière, Gloria in excelsis*, etc.

Jalhay, comm. de Belgique (Liége, arr. de Verviers) ; 2.170 h.

Jaligny, ch.-l. de c. (Allier), arr. et à 30 kil. de La Palisse, sur la Bèbre ; 1.040 h. Ch. de f. Marbres. — Le cant. a 12 comm., et 11.110 h.

Jalisco ou **Xalisco,** un des Etats du Mexique ; 1.220.000 h. Ch.-l. *Guadalajara.*

Jallais, comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 17 kil. de Cholet, sur l'Esvre ; 2.630 h. Lingerie.

jalle [*ja-le*] n. f. Couche de cailloux agglomérés, qui se trouve sous la terre végétale dans certaines parties de la Gironde. Nom donné aux petits ruisseaux nés dans les landes du département de la Gironde et qui vont se jeter dans l'estuaire de la Gironde à travers le Médoc.

Jallieu, comm. de l'Isère, arr. et à 15 kil. de La Tour-du-Pin, sur la Bourbre ; 4.480 h. Brasserie.

jallot n. m. V. jalot.

Jalomitza, rivière roumaine, descendue des Alpes de Transylvanie, qui conflue avec le Danube (rive gauche) après avoir arrosé la plaine de Valachie et reçu la Prahova ; longueur du cours, 250 kilom. Pendant la Grande Guerre, la ligne de défense constituée par cette rivière fut abandonnée, le 15 décembre 1916, par les Russo-Roumains, qui se retirèrent sur le Buceu, après que les Bulgaro-Allemands de Mackensen eurent forcé le passage de la Jalomitza à Ursuceni (12 déc.). — Le département roumain de la Jalomitza est peuplé de 243.000 h. Capit. *Calarès.*

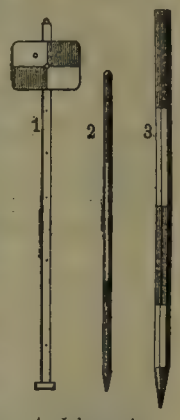

1. Jalon-mire ; 2. Jalon en fer ; 3. Jalon en bois.

jalon n. m. Bâton, baguette, verge de fer, qu'on plante en terre pour prendre des alignements. *Fig.* Premier pas, dans une voie quelconque.

jalonnement [*lo-ne-man*] n. m. Action, manière de jalonner : *le jalonnement du terrain.*

jalonner [*lo-né*] v. n. Planter des jalons de distance en distance pour indiquer un tracé. Placer des jalonneurs. V. a. : *jalonner une allée, un terrain.*

jalonneur [*lo-neur*] n. m. Homme chargé de jalonner. Soldat placé sur un point, en guise de jalon, pour déterminer un alignement.

jalot ou **jallot** [*ja-lo*] n. m. Baquet dans lequel on coule le suif fondu et clarifié.

jalousement [*ze-man*] adv. Avec jalousie.

jalouser [*zé*] v. a. Porter envie à, être jaloux de : *Moreau jalousait Bonaparte.* **Se jalouser** v. pr. Etre jaloux l'un de l'autre.

jalousie [*zî*] n. f. (de *jaloux*). Chagrin de voir posséder par un autre un bien qu'on voudrait pour soi : *la jalousie que causait aux Romains la possession par Carthage de la Sicile fut l'origine des guerres puniques.* Sentiment d'envie qu'excite la gloire, la prospérité d'un concurrent : *jalousie de métier.* Amour inquiet d'une personne qui craint qu'on ne lui en préfère une autre. *Constr.* Treillis de bois, sorte de contrevent à travers lequel on voit sans être vu.

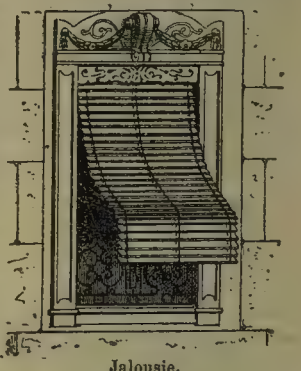

Jalousie.

Jalousie du barbouillé (*la*), canevas d'une farce à l'italienne, attribué à Molière, mais dont l'authenticité est discutable.

jaloux, ouse [*lou, ou-ze*] adj. (lat. *zelosus* ; du gr. *zêlos*, envie ardente). Qui a de la jalousie ; envieux : *être jaloux du bonheur d'autrui.* Qui éprouve des soupçons au sujet de la fidélité de la personne aimée : *un mari jaloux.* Qui marque ces soupçons : *transports jaloux. Fig.* Très attaché à : *jaloux de sa liberté.* Très désireux : *jaloux de plaire.* Substantiv. : *un jaloux.*

Jaloux (Edmond), écrivain français, né à Marseille en 1878, auteur de romans d'une psychologie discrète et fine : *Le reste est silence, Fumées dans la campagne, l'Incertaine.*

jalpaïte n. f. (de *Jalpa*, n. d'une ville du Mexique). Sulfure naturel d'argent et de fer, qui renferme plus de 70 p. 100 d'argent.

Jaluit, petit groupe de l'archipel des Marshall, en Micronésie. A été colonisé par l'Allemagne, puis conquis par le Japon en septembre 1914, et est aujourd'hui placé sous le mandat japonais.

Jamaïque (la), une des grandes Antilles anglaises, dans la mer des Antilles ; 817.600 h. (*Jamaïquains*). Ch.-l. *Kingston.* Pays montagneux. Climat pluvieux, torride. Canne à sucre, cacao, café, tabac, bananes, etc.

jamais [*mè*] adv. (de *ja*, et *mais*, dans le sens de *plus*). En aucun temps : *on n'a jamais vu la semaine des quatre jeudis.* A une époque quelconque : *si jamais je le revois. A jamais, pour jamais* loc. adv., toujours, pour toujours. Substantiv. *Fam. Au grand jamais*, en aucun temps, si lointain soit-il, ou quoi qu'il arrive. Prov. : **Mieux vaut tard que jamais,** il est encore bon de faire ce que l'on a trop longtemps différé.

jambage [*jan*] n. m. (de *jambe*). Ligne droite des lettres *m, n, u*, etc. *Maçonn.* Chaîne de maçonnerie qui soutient l'édifice, et sur laquelle on pose les grosses poutres. Montant vertical d'une baie de porte ou de fenêtre. *Jambage de cheminée*, maçonnerie verticale, qui s'élève jusqu'à hauteur du manteau d'une cheminée. *Féod. Droit de jambage*, droit de certains seigneurs de poser leur jambe dans le lit nuptial de leurs vassales, comme représentation symbolique du droit de cuissage.

jambart [*jan-bar*] n. m. *Armur.* Syn. de jambière.



jambe [*janbe*] n. f. (lat. pop. *gamba*). Partie des membres inférieurs, comprise entre le genou et le pied : *le squelette de la jambe est formé du tibia et du péroné.* (V. la planche HOMME.) Le membre inférieur tout entier. *Gras de la jambe*, mollet. *A mi-jambe*, jusqu'au milieu de la jambe. *Passer la jambe à quelqu'un*, lui donner un croc-en-jambe. *Donner des jambes*, augmenter la vélocité : *la peur paralyse ou donne des jambes. Jouer des jambes, prendre ses jambes à son cou*, s'enfuir au plus vite. *Courir à toutes jambes*, très vite. *Faire la belle jambe*, étaler avec complaisance ses avantages physiques. *Fam. Cela vous fait une belle jambe*, cela vous avance bien. *Par-dessous la jambe*, sans se donner beaucoup de mal, ou avec mépris. *Pop. Jambes en manche de veste*, torses. *Faire jambe de vin*, boire beaucoup. *S'en aller sur une jambe*, ne boire qu'un seul verre. *Pop. Tenir la jambe à quelqu'un*, l'importuner. *La jambe!* exclamation marquant l'impatience. *Jambe de bois*, morceau de bois façonné, qui tient lieu de jambe. *Jambe artificielle, articulée*, appareil orthopédique articulé qui remplace la jambe de bois. *Jambe d'une maille*, fil qui forme un des côtés de la maille. *Jambe de chien*, nœud destiné à raccourcir un cordage qui n'a pas à courir dans une poulie. *Jambe de force*, chacune des pièces de bois inclinées posées vers les extrémités d'une poutre pour la décharger en diminuant sa portée. *Constr.* Pilier ou chaîne en pierre de taille, que l'on intercale dans un mur construit avec des matériaux de faible dimension, afin de rendre ce mur plus résistant.

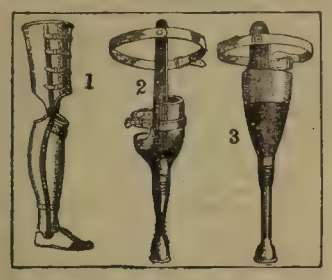

Jambes articulées : 1. Pour amputation au niveau du genou ; 2. Pour amputation au-dessous du genou ; 3. Pour amputation à mi-cuisse.


Jambe de chien (mar.).

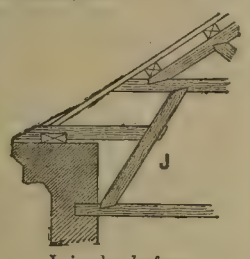

J, jambe de force.

— ENCYCL. *Zool.* En principe, la jambe s'étend de la cuisse au tarse ; mais, chez certains animaux, comme le cheval, le terme désigne le membre tout entier, de l'épaule au pied. — *Anat.* La jambe s'étend du genou au pied ; son squelette est formé du tibia et du péroné : les muscles qui la composent sont au nombre de quatorze ; les nerfs sont les branches du saphène interne, le tibial antérieur et le musculocutané ; les artères sont la tibiale antérieure et la tibiale postérieure ; les veines accompagnent les artères, mais la jambe est enveloppée par un *fascia superficialis*, dans lequel cheminent les veines saphènes. (V. HOMME.) — *Pathol.* La jambe peut être atteinte de plaies, fractures, mais on y distingue plus particulièrement la périostite, l'ostéomyélite, les varices, les ulcères variqueux et la gangrène sèche.

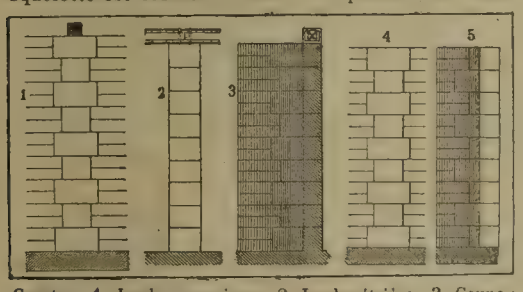

Constr. : 1. Jambe parpaigne ; 2. Jambe étrière ; 3. Coupe ; 4. Jambe boutisse ; 5. Coupe.

jambé, e [*jan*] adj. Qui a les jambes d'une façon définie : *être mal, bien jambé.*

jambelet [*jan-be-lè*] n. m. Bijou pour la jambe, comme le bracelet est pour le bras.

Jambes, comm. de Belgique (prov. et arr. de Namur), sur la Meuse ; 5.510 h. Verreries.

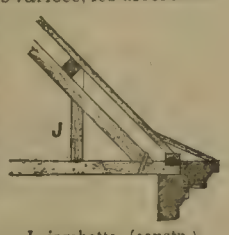

J, jambette (constr.).

jambette [*jan-bè-te*] n. f. Petite jambe. Croc-en-jambe : *donner la jambette à quelqu'un.* Petit couteau de poche, dont la lame se replie dans le manche. *Agric.* Pièce de la charrue, qui relie la haie au sep. *Constr.* Pièce de bois verticale pour soutenir une partie de la charpente.

jambier [*jan-bi-é*], **ère** adj. *Anat.* Qui appartient à la jambe : *muscles jambiers.* Substantiv. : *le jambier postérieur.* N. m. Morceau de bois courbe,

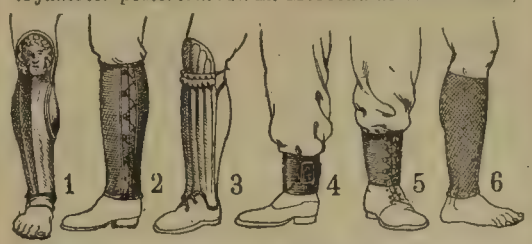

Jambières : 1. Romaine ; 2. De chasseur ou de cavalier ; 3. De joueur de hockey ; 4. De cycliste ; 5. De l'infanterie ; 6. Orthopédique.

qui sert à tenir écartées les jambes de derrière d'une bête abattue, pendant que le boucher l'habille. Courroie que le couvreur ou le peintre s'attache aux jambes pour monter le long de la corde à nœuds. N. f. Sorte de guêtre enveloppant les jambes. Partie de l'armure qui protégeait la jambe. (V. la planche ARMURE.)

jambin [*jan*] n. m. Petite nasse employée dans les étangs du littoral méditerranéen.

jamble [*jan-ble*] n. f. Nom vulgaire des *patelles.*

Jamblique, philosophe grec de l'école néo-platonicienne. Il professa à Alexandrie (IVe s.).

Jamblique [*jan*], romancier grec, né en Syrie, (IIe s. de notre ère), auteur des *Babyloniques* ou *les Amours de Rhodanès et de Sinonis*, roman tissu d'extraordinaires aventures.


Jambon.

jambon [*jan*] n. m. (de *jambe*). Cuisse ou épaule salée ou fumée du cochon ou du sanglier : *les jambons de Bayonne, d'York, de Mayence, de Prague sont fort estimés. Pop.* Cuisse. Guitare, mandoline.

Jambons (*foire aux*), une des plus anciennes foires de Paris, qui s'est tenue successivement sur le parvis Notre-Dame, le quai des Grands-Augustins, au faubourg Saint-Martin, sur le boulevard Bourdon, et finalement boulevard Richard-Lenoir, où elle a lieu tous les ans, du dimanche des Rameaux au jeudi suivant.

Jambon (Marcel), peintre décorateur français, né à Barbezieux, m. à Paris (1841-1908). On lui doit de nombreux et remarquables décors d'opéras.


Jambonneaux.

jambonneau [*jan-bo-nô*] n. m. Partie de la jambe du porc, située au-dessous du genou. Nom vulgaire de certains coquillages. *Pop.* Guitare, mandoline : *râcler du jambonneau. Pop.* Crâne. *Ne plus avoir de chapelure sur le jambonneau*, être chauve.

jambosier [*jan-bo-zi-é*] n. m. Espèce de myrtacées de l'Inde, du genre eugénier.

— ENCYCL. Le jambosier (*jambosa vulgaris* ou *eugenia jambos*) est un petit arbre à grandes fleurs, originaire de l'Inde, mais que l'on cultive en Provence et en Algérie, pour ses fruits rafraîchissants, vulgairement *jamerose, jambolin, jambose, prune de Malabar.*


Jambosier.

jambot [*jan-bo*] n. m. Dans les mines du pays wallon, enfant qui aide les mineurs dans leur travail au front d'abatage.

jambul [*jan*] n. m. Espèce d'eugénier, dont on emploie l'écorce, le suc et les feuilles dans la dysenterie, et les graines contre le diabète.

jamerosier [*zi-é*] n. m. *Bot.* Syn. de JAMBOSIER.

James [*djèms'*] (Henri), philosophe américain, né à Albany, m. à Cambridge (1811-1882) ; son principal ouvrage est : *le Christianisme et la Logique de la création.* — Son fils WILLIAM, né à New-York en 1842, m. en 1910, fut un psychologue pénétrant et ingénieux, un défenseur de la philosophie pragmatique, porté à évaluer la valeur de chaque idée non au point de vue de l'intelligence pure, mais par la valeur utile de son efficacité dans le perfectionnement moral de l'homme ; auteur des *Principes de psychologie*, de l'*Expérience religieuse*, etc. — HENRY, frère de William, né à New-York, m. à Londres (1843-1916), naturalisé Anglais, est un romancier très original, qui a écrit de pénétrantes études analytiques (*l'Américain*, etc.).

Jameson (George), peintre écossais, surnommé *le Van Dyck de l'Ecosse*, né à Alberdeen, m. à Edimbourg (1587-1644) ; a exécuté des portraits et des tableaux historiques.

Jameson (Leander Starr), médecin et agent politique anglais, né à Edimbourg, m. à Londres (1853-1917). Devenu l'un des collaborateurs les plus actifs de Cecil Rhodes, le *Napoléon du Cap*, administrateur de la Chartered Company (exploitation des mines de diamant), il envahit le Transvaal d'accord avec son chef, mais ce raid échoua, et il fut fait prisonnier par les Boers. Il est de ceux qui contribuèrent à préparer l'annexion des républiques sud-africaines.

jamesonite n. f. Sulfure naturel de plomb et d'antimoine.

Jamestown [pr. angl. *djèms-ta-oun'*] ou **Saint-James,** ch.-l. de l'île de Sainte-Hélène, sur la côte nord-ouest ; 2.500 h.

jam fætet, m. lat. sign. : *Il sent déjà mauvais*, paroles de l'Evangile (S. Jean, XI, 39). C'est Marthe, la sœur de Lazare, qui les prononce, lorsque Jésus, faisant lever la pierre du tombeau, se dispose à ressusciter le cadavre.

Jamiano, localité d'Italie (prov. de Gorizia), sur le plateau du Carso, entre le Vipacco et l'Adriatique, au N. du massif côtier de la Hermada. Les Italiens y vainquirent les Autrichiens (15-23 mai 1917), et cette victoire leur donna les villages de Boscomalo, Jamiano et Medeazza, et les amena sur les premières pentes de la Hermada, d'où ils furent chassés un peu plus tard par l' « éboulement de Caporetto ».

Jamin (Jules-Célestin), physicien français, né à Termes (Ardennes), m. à Paris (1818-1886) ; membre (1868) de l'Académie des sciences. On lui doit d'excellentes études sur la constitution des aimants.

Jammes (Francis), poète et romancier français, né à Tournay en 1868 ; auteur de contes et de poésies : *De l'angélus de l'aube à l'angélus du soir, le Deuil des primevères, les Géorgiques chrétiennes*, etc., d'une naïveté recherchée, et d'un sentiment de la nature très personnel.

Jamoigne, comm. de Belgique (Luxembourg, arr. de Virton) ; 1.230 h.

jam proximus ardet Ucalegon, mots lat. signif. : *Déjà brûle le palais d'Ucalégon, voisin du nôtre.* Exclamation d'Énée (Virgile, *Enéide*, II, 311), lorsque, arraché au sommeil, il s'aperçoit que Troie est en flammes. Ces mots s'emploient pour marquer l'imminence d'un danger.

Jamyn (Amadis), poète français de la Pléiade, né à Chaource (Aube) [1538-1585]. Il fut le disciple préféré de Ronsard ; son style est naturel, élégant et distingué.

jan n. m. Au trictrac, chacune des deux tables de jeu. Tout accident par lequel on peut gagner ou perdre des points à ce jeu. Nom vulgaire de l'*ajonc.*

Janaillat, comm. de la Creuse, arr. et à 15 kil. de Bourganeuf ; 1.510 h. Kaolin.

jance n. f. Sauce épicée, composée d'amandes, de gingembre, de vin ou de verjus.

Jandrin-Jandrenouille, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Nivelles) ; 1.230 h.

Jane Eyre, roman anglais de Mrs. Currer Bell (Charlotte BRONTÉ) [1847] ; livre attachant, malgré son romanesque un peu trop sombre. C'est en partie une autobiographie.

Janet [*nè*] (Paul), philosophe français, né et m. à Paris (1823-1899). Professeur à la Sorbonne, sa philosophie repose sur une conception métaphysique spiritualiste et sur une morale intellectualiste (*les Causes finales, la Morale*, etc.). — Son fils PAUL, né à Paris en 1863, physicien français, à qui l'on doit de remarquables travaux sur l'électricité. — Son neveu,

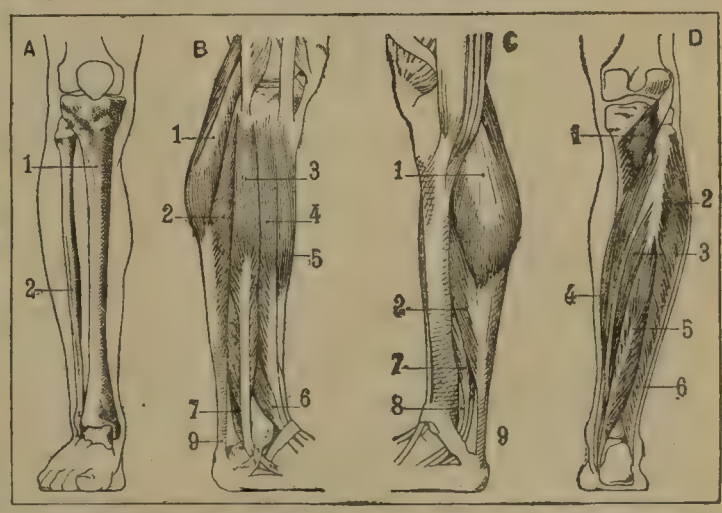

JAMBE : A, *Face antérieure* (os) : 1. Tibia ; 2. Péroné. — B, *Face externe.* — C, *Face interne* (muscles superficiels) : 1. Jumeau ; 2. Soléaire ; 3. Long péronier ; 4. Extenseur commun ; 5. Jambier antérieur ; 6. Péronier antérieur ; 7. Long fléchisseur commun ; 8. Jambier postérieur ; 9. Tendon d'Achille. — D, *Face postérieure* (muscles profonds) : 1. Poplité ; 2. Long péronier ; 3. Jambier postérieur ; 4. Long fléchisseur commun ; 5. Fléchisseur du gros orteil ; 6. Court péronier.

PIERRE, né à Paris en 1859, professeur au Collège de France, a écrit des travaux estimés sur la psychologie expérimentale et pathologique (*l'Automatisme psychologique*, *les Névroses*). Membre de l'Académie des sciences morales (1913).



P. Janet.

Janet-Lange (Antoine-Louis), peintre et illustrateur français, né et m. à Paris (1816-1872) ; doué d'une grande facilité.

jangada n. f. Radeau formé de bois très léger, en usage sur les rivières et les côtes de l'Amérique du Sud.

Janicule (MONT), l'une des sept collines de Rome, sur la rive droite du Tibre. Il est aujourd'hui en partie converti en une belle promenade bordée de villas.

janie [*nî*] n. f. Genre d'algues chlorophycées, à fronde filiforme très fragile.

Janin (Jules), critique dramatique et romancier français, d'une verve étincelante, né à Saint-Etienne, m. à Paris (1804-1874). Citons de lui : *Contes fantastiques*, *la Religieuse de Toulouse*, *l'Ane mort et la Femme guillotinée*, *Histoire de la littérature dramatique*, etc.



J. Janin.

Janina ou **Ianina,** v. de la Grèce, au N. de l'Epire (en Basse-Albanie), sur le beau *lac de Janina* ; 25.000 h. Commerce de tissus et de céréales. Ville conquise par les Grecs sur les Turcs après un long siège (12 nov. 1912-5 mars 1913), et annexée ensuite à la Grèce. C'est l'antique *Dodone*, et la résidence du célèbre pacha Ali de Tepelen. Elle fut le chef-lieu d'une province turque, et est celui d'un district grec (245.000 h.). Janina fut occupée pendant un temps par les Alliés, pendant la Grande Guerre.

Janina (LAC DE), petit lac de Grèce (Epire), 10 kil. de longueur. Ses déversoirs, en partie souterrains, l'Achéron, le Cocyte, etc., sont devenus dans la mythologie grecque les fleuves des Enfers.

janissaire [*ni-sè-re*] n. m. (du turc *ieni*, nouveau, et *tcheri*, milice). Autrefois, soldat de l'infanterie turque, garde du sultan.

— ENCYCL. Cette milice d'élite, créée au XIVe siècle, se rendit bientôt redoutable par son insubordination, faisant ou défaisant à son gré les sultans. Le sultan était considéré comme le père nourricier des janissaires, dont les grades étaient empruntés aux fonctions de la cuisine ; une marmite était leur drapeau. A l'occasion d'une insurrection que les janissaires excitèrent en 1826, Mahmoud II prononça la dissolution de cette garde dangereuse. Ils furent massacrés pour la plupart sur une place de Constantinople. La milice des janissaires est souvent comparée à la *garde prétorienne* sous l'empire, aux *strélitz* en Russie et aux *mameluks* en Egypte.



Janissaires (XVIIe s.) ; 1, 2. Soldats ; 3. Agha.

Jan-Mayen, île de l'océan Glacial du Nord, au N.-O. de l'Islande ; à la Norvège. Terre improductive, habitée par les oiseaux de mer.

Jannequin (Clément), compositeur français du XVIe siècle, auteur de messes, psaumes, inventions (*la Bataille de Marignan*, *le Chant des oiseaux*, etc.).

jannière [*ja-ni-è-re*] n. f. Lieu planté de jan ou d'ajonc.

Janot [*no*], type comique, personnifiant la bêtise piteuse et grotesque, et qui est resté populaire ; sa façon de parler elle-même (*janotisme*) est comique par les inversions qu'il fait à tort et à travers (*mettez votre chapeau sur votre tête à trois cornes*). Il y a aussi *le couteau de Janot*, dont le manche et la lame ont été successivement renouvelés et qui, pour lui, est toujours le même couteau.

janoterie [*rî*] n. f. Niaiserie, simplicité extrême.

janotisme [*tis-me*] n. m. Construction vicieuse de la phrase produisant, par l'interversion des membres, des amphibologies ridicules. (Ex. : *Aller chercher une oie chez le pâtissier qu'on a fait rôtir.*)

jansénisme [*nis-me*] n. m. Doctrine de Jansénius sur la grâce et la prédestination : *le jansénisme fut défendu par les théologiens de Port-Royal.*

— ENCYCL. Le jansénisme apparut, comme doctrine, en 1640, avec le livre intitulé *Augustinus*, où Jansénius déclarait reproduire les vrais sentiments de saint Augustin sur la grâce : à savoir que la volonté de l'homme, depuis la chute, n'est jamais vraiment libre intérieurement, car elle est soumise soit à la concupiscence, soit à la grâce, et que la grâce de salut n'est accordée qu'aux seuls élus, car Jésus-Christ n'est mort que pour eux. Cette doctrine était contraire à celle que professe l'Eglise catholique. En 1649, Nicolas Cornet soumit à l'examen de la faculté de théologie de la Sorbonne cinq propositions qu'il avait extraites de l'*Augustinus*, ouvrage déjà condamné par Urbain VIII en 1642. La Sorbonne censura les propositions ; le pape Innocent X les condamna par la bulle *Cum occasione* (1653). Les jansénistes, conduits par Antoine Arnauld, tout en



Janvier (mois de Janus), composition d'Eugène Grasset.

reconnaissant *en droit* que les propositions étaient condamnables, nièrent qu'elles se trouvassent *en fait* dans l'*Augustinus*. Les jansénistes étaient soutenus par le Parlement et par les solitaires de Port-Royal, hommes remarquables par leurs vertus et leur talent. Après une foule d'incidents, dont la publication des *Lettres provinciales* de Pascal fut un des principaux, la lutte s'apaisa, quand tous les jansénistes consentirent à signer le formulaire de foi imposé par le pape Alexandre VII. Ce fut la *paix de l'Eglise* ou de Clément IX (1669).

Mais la lutte se ralluma au début du XVIIIe siècle et devint plus ardente encore en 1713, sous le règne du pape Clément XI, dont la bulle *Unigenitus* censura le *Nouveau Testament avec des réflexions morales* du P. Quesnel. Quatre évêques appelèrent de la bulle au prochain concile et furent imités par un grand nombre de jansénistes, qui dès lors prirent le nom d'*appelants*. L'agitation causée par le refus des sacrements aux appelants et entretenue par la résistance du Parlement dura pendant la plus grande partie du XVIIIe siècle. Les scandales des *convulsionnaires* autour de la tombe du diacre Pâris firent du tort au jansénisme. Toutefois, son influence persista ; il conserva en France quelques adhérents jusque dans le XIXe siècle. Aujourd'hui encore, il forme en Hollande une petite Eglise, composée d'un archevêque résidant à Utrecht et de deux évêques, dont l'un siège à Deventer, l'autre à Haarlem.



Jansénius.

janséniste [*nis-te*] adj. Qui appartient au jansénisme. Se dit d'une reliure pleine, sans ornement. N. m. Partisan du jansénisme : *Pascal partageait les idées des jansénistes.*

Jansénius [*uss*] (Cornélius JANSEN, dit), théologien hollandais, évêque d'Ypres, né près de Leerdam, m. à Ypres (1585-1638). Son principal ouvrage, l'*Augustinus*, dans lequel il exposait à son point de vue les doctrines de saint Augustin sur la grâce, le libre arbitre et la prédestination, donna lieu à la doctrine dite *jansénisme*.

Janson (Paul), homme politique belge, né à Herstall, m. à Bruxelles (1840-1913). Il fut l'un des chefs du parti libéral.

Janssen [*ian'-sen*] (Jean), historien catholique allemand, né à Xanthen, m. à Francfort (1829-1891). Son ouvrage le plus remarquable est une *Histoire du peuple allemand depuis le moyen âge*, hostile à l'esprit de la Réforme.

Janssen (Jules), physicien et astronome français, né à Paris, m. à Meudon (1824-1907) ; membre de l'Académie des sciences, et directeur de l'observatoire de Meudon. On lui doit l'invention du *compas aéronautique* et de nombreux travaux d'astronomie, d'analyse spectrale, etc. En 1891, il fit, malgré son grand âge, l'ascension du Mont-Blanc, pour y étudier l'installation d'un observatoire.



Jules Janssen.

Janssens [*ian'-sèn's*] (Abraham), peintre flamand, né à Anvers (1575-1632). Ses toiles (*l'Adoration des mages*, *la Vierge soutenant le corps de son fils*, etc.) sont d'un riche coloris.

jante n. f. Partie circulaire, de bois ou de métal, qui forme la périphérie d'une roue de voiture, de cycle, etc., et sur laquelle on fixe différents accessoires, en vue du travail à effectuer : *jante amovible*, *jante démontable*. V. ROUE.

janthine n. f. Genre de mollusques gastéropodes de haute mer, à coquille très mince et d'une couleur violette ou verdâtre qui les rend presque invisibles dans l'eau.

jantier [*ti-é*] n. m. ou **jantière** n. f. Instrument pour assembler les jantes et les roues.

jantille [*ll* mll., *e*] n. f. Chacune des aubes de la roue d'un moulin à eau. Syn. de PALETTE.

jantiller [*ll* mll., *é*] v. a. Garnir de jantilles.

janual, e, aux adj. Qui a rapport à Janus. N. m. Gâteau que l'on offrait à Janus, au mois de janvier.

januales n. f. pl. Fêtes en l honneur de Janus.

janus [*nuss*] n. m. Genre de mollusques gastéropodes, comprenant des animaux nus, allongés et ovales, avec des tentacules feuilletés, qui vivent dans les mers d'Europe.

Janus [*nuss*], divinité romaine. Janus aurait été le plus ancien roi du Latium. Ayant accueilli favorablement Saturne chassé du ciel, le dieu, reconnaissant, doua Janus d'une sagacité si merveilleuse que l'avenir aussi bien que le passé étaient toujours présents à ses yeux. Cette double faculté a conduit à le représenter avec deux visages, et l'on fait souvent allusion à ce privilège du dieu. A Rome, le temple de Janus n'était fermé que lorsque la république était en paix, ce qui n'arriva que neuf fois en mille ans.

janvier [*vi-é*] n. m. (lat. *januarius*). Premier mois de l'année, qui tire son nom de Janus, roi du Latium, à qui ce mois était consacré : *une ordonnance de 1564 fixa le commencement de l'année au 1er janvier.*

— ENCYCL. *Agric.* Durant ce mois, les travaux du dehors sont à peu près suspendus, mais les agriculteurs profitent de ce répit pour mettre en état leurs instruments aratoires et outils, visiter les clôtures, recharger les chemins, nettoyer les fosses, établir ou restaurer les drainages. On peut cependant effectuer quelques labours et défrichements, transporter les fumiers et composts, et, si le temps le permet, faire des semailles précoces. Dans les vignes, on pratique les labours de déchaussement, on creuse les provins, on aiguise et sulfate les échalas. Au jardin, on taille les arbres fruitiers en espaliers si la température est douce, on nettoie les écorces ; on défonce le potager et l'on y transporte les fumiers et composts ; on sème sur couches des légumes hâtifs (carotte, chicorée frisée, laitue, radis, aubergine, concombre, céleri, chou) ; on récolte encore mâche, épinards, persil, poireaux, choux de Bruxelles, scorsonère, etc.

Janvier [*vi-é*] (saint), évêque de Bénévent, né vers 250, martyr en 305 ; il est resté le patron de la ville de Naples, où l'on conserve une fiole de son sang coagulé, lequel se liquéfierait, dit la légende, le jour de la fête du saint, et aussi dans les circonstances jugées graves pour la ville. Fête le 19 septembre.



Bonhomme Janvier.

Janvier (*Bonhomme*), personnage de la légende enfantine, sorte de saint Nicolas qui apporte aux enfants des joujoux au premier de l'an.

Janvier (*édit de*), édit en date du 17 janvier 1562, par lequel Catherine de Médicis accorda aux protestants certaines concessions, notamment l'autorisation de célébrer leur culte hors des villes, de jour et sans armes.

Janvier de la Motte (Eugène), administrateur et homme politique français sous le second Empire, né à Angers, m. à Paris (1823-1884). — Son fils, AMBROISE, né à Angers, m. à Paris (1852-1905), auteur dramatique spirituel et audacieux, a fait jouer *Marraine*, *Francine*, *le Prestige*, etc.

Janvier (Marie-Albert, **le Père**), dominicain français, né à Saint-Méen (Ille-et-Vilaine), en 1860 ; s'est distingué comme prédicateur dans la chaire de Notre-Dame de Paris.



Le P. Janvier.

Janville, ch.-l. de c. (Eure-et-Loir), arr. et à 40 kil. de Chartres ; 1.280 h. (*Janvillois*). Ch. de f. Et. Patrie de Colardeau. — Le cant. a 22 comm., et 10.700 h.

Janzé, ch.-l. de c. (Ille-et-Vilaine), arr. et à 20 kil. de Rennes ; 4.480 h. (*Janzéens*). Ch. de f. Et. Clouterie, corderie, tannerie. — Le cant. a 6 comm., et 12.210 h.

Japet [*pè*], un des Titans, fils d'Ouranos et de Gæa, frère de Kronos, père de Prométhée, Atlas, Epiméthée, Ménétios ; considéré comme l'ancêtre de la race grecque, et aussi de tous les hommes.

Japhet [*fèt*], troisième fils de Noé, après Sem et Cham. Il reçut en partage l'Europe et l'Asie Mineure, et fut le père de la race blanche. (*Bible.*)

japhétique adj. Qui a rapport à Japhet ou à ses descendants : *le rameau japhétique.*

japon n. m. Porcelaine du Japon. Bois employé pour teindre les textiles en rouge. Syn. de SAPAN ou SAPPAN.

Japon ou **Nippon,** empire insulaire de l'Asie orientale, composé naguère des quatre grandes terres de l'archipel du Japon : *Yéso*, *Nippon*, *Sikok* et *Kiou-Siou*, et de leurs petites dépendances (îles Riou-Kiou, îles Bonin-Sima). Il y ajoute aujourd'hui

JAPON


GOLFE D'OSAKA
Misinomiya
Amagasaki
Vodo G.
Vakinohama
Koba Saki
Dezouno Hana
Kobé
Hiogo
Wada Misaki
Aji Gava Goutsi
Citadelle
OSAKA
Kisou Gava
Soumiyosi
Yamato G.
Sakai Kô
Sakai
IZOUMI
Routes
Chemins de fer
Echelle
0 5 10 k.
PROVCE DE L'AMOUR
SIBERIE
Onda
Gorin
L. Bolen Odsal
Moungdan
Malmyschsk
Houngara
Mohokto
Troïtzk
Sarapoulsk
Khabarovsk
PROVINCE MARITIME
Dormidontova
Semonovsk
Khor
Botskhi
Nor
Lontskhakorsk
Mt Baross 2560
Bokrovsk
Bikin
Mt Holaïa 1577
Mts Tkhaskhinitza
Iman
Krasnoiarsk
Oussouri
Mt Sebougar
Tasov
Mourcen
L. Khanka
Mts de Tartarie
Sikhota Alin
Manche de Tartarie
Mt Tiare 1500
SAKHALIN (KARAGOUTO)
Saim
Tchikmenev
Bde de la Patience
C. de la Patience
Ousouro
Setsoutorou
Koussounaï
Baranovsk
Naïboutsi
Mabuka
Korsakoff
Bde d'Aniva
Mouravieff
C. Aniva
C. Crillon
Détt de la Pérouse
Soya
Wakkanai
Tombetsou
Esasi
Risiri
Tésiro
Youbetsou
Simbets
Mt Tokatsi 1982
Tomamai
Horotomari
YÉSO
Koumasiri
Sibetsou
Atoya
Toman
Mororan
Bde des Volcans
C. Okamoui
Otarou
Simbetsou
Sapporo
Ivanai
Sarou
Tokatsi
Kousiro
C. Yérimo
Okousiri
Kaminokouni
Hakodaté
Détt de Tsougarou
Irikoutsi
Minato
Kami Outetsou
Aomori
Hirosaki
Hatsinohe
Noda
Nosiro
Ganyou S.
Morioka
Mijako
Tsoutsisaki
Akita
Kourosavasiri
Kokote
Sakata
Mogami
Mt Komagatac 3000
Iwaizoumi
Iwinomaki
Mouratami
Yamagata
Aikava
Nihigata
Sado Sa
Yonesa
Nakamoura
Takosima
Adsouma Y.
Kasivasaki
Taïra
Nikko
Asama
Outsounomiya
Takamatsou
Takasaki
Mito
Oki Sa
HONDO
Kanazava
Foukoui
Takayama
Ontake 3000
Bde de Tsouroua
Nouyori
Gifou
Fousi Ye 3750
Yokohama
Siraham
Sakoura
Tsosi
Tsiba
Matsouyé
Sakai
Miyatsou
Kidsouki
Gotsou
Oyama 1702
Kioto
Osaka
Hamada
Hagi
Hirosima
Simonoseki
Tsou-Sima
Détt de Broughton
Détt de Corée
Archipel de Corée
Tche djou
Mt Auckland 2000
I. Quelpaert
Détt de Karatsou
Sasebô
Goto Sa
Foukouyé Sa
Nagasaki
Kokoura
Souvo Nada
Fukuoka
Nokats
Kourouma
Sako
Koumamoto
Ityosi
Miyasaki
Kadsiki
Igitsiminato
Kagosima
Kiri sima Y. 1672
Yamagava
Satano mi saki
Détt de Van Diemen
Akaogo
Tanega Sa
Imou
Yakou Sa
Koutsino Sa
Sitsi
Ile
Détt de Linschoten
SIKOK
Ouradzima
Isa Saki
KIOU-SIOU
Omine Y. 1882
Osima
Sakihama
Kamitsou Sa
Sitsi-To
Myake Sa
Ile
Légende
Capitale d'État
Villes importantes
Ports ouverts aux étrangers
Chemins de fer
Limites d'États
id. de Gdes Provinces
Villes fortifiées
Échelle
0 100 200 300 400 500 K
EMPIRE DU JAPON
MONGOLIE
Bolortski
Havarya
Boldyn soumo
Da la tchao
Sin tchoui
Imen pd
Tching gour
Kouang tcheng tséou
Houhou tchit ail
Sia cheng tsé
Khingan
Cherou
Choifa
Nang tchor
Siao ta tse
Ching mai toun
Tiéling
Moukden
Liao ho
Liao yang
Hai tcheng
Kouang Ho
Niou tchouang
Liao toung
Yakangdi
Sia kou chai
Kou tch.
Oui tjiou
Baie de Pt Arthur (J)
Talny
Tchak Do
Corée
Tchi nam po
Pieng yang
Gen san
Port Lazareff
G. de Broughton
Poung tchœn
Tchang djou
Hoïyang 1830
Kœ sœng
Keum kang san
Tchang yœn
Hai djou
Wei haï wei
(A)
Young tchg
Tsing haï ouei
CHINE
Arch! du Prce Impérial
SEOUL
Yang yang
Matsou Sa
Tchemoulpo
Yuœn djou
Sam tchœk
Asan
I. Aminto
Kong djou
An dong
Piong haï
Koun san
Hieng haï
Taïkiu
Tchen djou
Masampo
Fousan
Ha tsong
Mok po
Ke-dje-to
MER JAUNE
Ningouta
Omoso
Gaihe
Houng tchoung
Choifa
Hei ho
Ban tse Tchg
Tchang po chan
Tourmen Oula
Keng hœng
Mou san
Sam sou
To dsi dsi
Kap san
Kil tjiou
Tang tchœng
Hieng foung 2470
Siong tchin
Pouk tchœng
Ham hœng
Ko sœng
Pieng yang
Hoang tcheng
Tchosan
Va lou Ks.
Liao toung
Gin
Khingan
MANDCHOURIE
CHINING
Tchang pé chan
Tchang kia keou
Tchang tou
Tchang ling
Tchang tchun
Tchang ling tsé
Tchang tchun
Tchang ling tsé
Tchang tchun
Tchang ling tsé



ART JAPONAIS · 1. Brûle-parfum en forme de canard (XVIIe s.); 2, 3. Gardes de sabres; 4. Dessus de boîte, laque noire et or; 5. Bol en poterie de Satsuma (XVIIIe s.); 6. Estampe de Sharaku (1790); 7. Porte-bouquet en bronze (XVIIe s.); 8. Dessin de Kôrin, maître du XVIIe siècle; 9. Vase terre cuite; 10. Estampe d'Outamaro (1753-1806) : Yamuba allaitant Kintoki (personnages légendaires); 11. Statuette laquée polychrome; 12. Masque de Komati âgée; 13. Tori; 14. Peigne bois, ivoire et laque d'or; 15. Masque de rieur, chef-d'œuvre de Démé-Jioman; 16, 17. Netzkès; 18. Fers de flèches; 19. Pont et vue du Fuji-Yama; 20. Boîte à médecines, laque; 21. Lanterne en bronze du temple de la Shiba, à Tokio; 22. Bouddha bois doré; 23. Temple en Yamato, pagode du Yakushiji; 24. Poterie décorée d'Awata (XVIIIe s.); 25. Détail de sculpture d'un temple à Nikko; 26. Arbre nain : pin âgé de 120 ans; 27. Bois sculpté : Shoki, le chasseur de démons.

de nombreuses et importantes possessions insulaires et continentales : Formose, le sud de Sakhaline, les Kouriles, la Corée, une partie du Kouan-Toung. Capit. *Tokio*.

— Encycl. *Géographie*. Les côtes de l'archipel du Japon sont découpées ; le sol, montagneux et volcanique, est sur les côtes et dans la vallée d'une réelle fertilité. Le cratère du Fusi-Yama (3.743 m.) est un des points culminants du pays. Les rivières sont courtes et torrentielles.

L'archipel du Japon possède des mines d'or, d'argent, de fer, de cuivre. La soierie, la papeterie, l'ébénisterie y sont de florissantes industries. La végétation, sous un climat doux et chaud, est luxuriante ; la faune, assez riche. — Le pouvoir suprême appartient à un *mikado* (empereur), assisté de ministres, d'un parlement divisé en deux chambres : la *Chambre des pairs* et la *Chambre des représentants*. L'empire, y compris Formose et le sud de Sakhaline, est divisé en districts (*ken*) et en provinces. La superficie du Japon insulaire (Kouriles, Riou-Kiou et Bonin-Sima comprises) est de 382.400 kil. carr. ; population, 56.000.000 d'h. ; avec les acquisitions récentes et les colonies, la superficie est de 763.800 kil.carr. ; la population est de 77.800.000 âmes (*Japonais*).



Armoiries du Japon.

— *Histoire*. Les chroniques nationales ne permettent pas de reconstituer l'histoire authentique du Japon avant le XIIe siècle. A ce moment, un certain Yoritomo obtint la dignité de *shogoun* (généralissime), et, cette dignité étant devenue héréditaire, il s'établit entre les shogouns et les mikados ou empereurs une rivalité qui aboutit à un départ d'attributions : le mikado ne fut plus qu'un souverain spirituel, et le pouvoir temporel passa tout entier aux mains du *shogoun*, appelé *taïkoun* par les Européens. Le Japon fut évangélisé au XVIe siècle par saint François Xavier, mais la religion dominante est restée le shintoïsme. En 1868, les *daïmios* (seigneurs) se révoltèrent contre le *shogoun*, qui dut désormais se soumettre au *mikado*. Ce fut le point de départ d'une véritable transformation du Japon. C'est l'ère du *Meidji* (époque éclairée). Très favorables aux idées occidentales, les Japonais se sont efforcés depuis d'introduire la civilisation occidentale dans leur pays. Ils ont créé une armée et une flotte qui peuvent rivaliser avec les meilleures d'Europe ; ils ont battu la Chine en 1894, et annexé la grande île de Formose. En 1904, ils se sont heurtés à la Russie, dont ils ont triomphé en Mandchourie ; cette victoire leur a donné, en octobre 1905, Port-Arthur, le protectorat de la Corée, et une partie de l'île Sakhaline.

Depuis ce moment, le Japon a consolidé sa domination sur la Corée (qu'il a annexée en 1910 malgré les protestations des Coréens) et développé sa puissance économique et sa force militaire. Il l'a prouvé en 1914, quand il a pris part à la Grande Guerre à côté de son alliée l'Angleterre et des autres puissances de l'Entente ; il a très vite conquis les colonies allemandes de la Micronésie et le port de



Soldats japonais : 1. Cavalerie ; 2. Cavalerie de la garde ; 3. Matelot ; 4. Officier d'infanterie ; 5. Infanterie (tenue d'été) ; 6. Infanterie (tenue d'hiver).

guerre de Tsin-Tao (Kiao-Tchéou). Puis il a profité de la guerre pour accroître encore son essor économique, et des événements de Chine pour réaliser ses desseins ambitieux. Non content de garder les colonies allemandes de la Micronésie et Kiao-Tchéou, et d'asseoir son influence sur le Chan-Toung chinois, il a mis la main sur la partie septentrionale de Sakhaline et sur certains points de la Sibérie orientale comme Nikolaievsk. Mais il doit lutter contre la résistance obstinée des Coréens, qui revendiquent leur indépendance, et des Chinois, qui réclament le retour du Chan-Toung et de Kiao-Tchéou à la République chinoise. D'autre part, les Etats-Unis, inquiets du rôle joué par les Japonais dans les pays américains riverains du Pacifique, comme aux îles Sandwich et aux Philippines, sont entrés avec le Japon dans des conflits diplomatiques qui ne sont pas encore apaisés.

Deux religions, l'une indigène, nationale et officielle, le *shintoïsme*, ou culte des ancêtres, et l'autre d'importation étrangère, mais qui a conquis les deux tiers de la population, le *bouddhisme*, vivent côte à côte au Japon.

La langue parlée au Japon, harmonieuse et sonore, est polysyllabique, et susceptible de flexions grammaticales. Elle repose sur une grammaire et un vocabulaire bien différents de la langue écrite qui



Types japonais : 1. Vieil intellectuel ; 2. Artisan : fabricant de lanternes et de parapluies ; 3. Pèlerin ; 4. Prêtre bouddhiste ; 5. Prêtre shinto ; 6, 7. Geishas jouant du koto et du shamisen ; 8, 9. Acteur et actrice en costumes de théâtre ; 10. Femme de l'aristocratie ; 11. Type de femme du peuple ; 12. Costume d'hiver ; 13. Komori (gardienne d'enfant) ; 14. Paysan coiffé du kasa et vêtu du mino ; 15, 16. Costume de ville, classe bourgeoise ; 17. Noble de l'ancien régime, en costume de cour ; 18. Aïno.

présente de sérieuses difficultés. Les Japonais ont une écriture propre, essentiellement syllabique, distincte des caractères idéographiques de la Chine qu'ils ont employés toutefois concurremment ; ils possèdent deux syllabaires : le *kata-kana*, dans lequel les caractères ne sont point réunis les uns aux autres, et le *kira-kana*, qui constitue l'écriture japonaise proprement dite et dont tous les caractères se lient entre eux de différentes manières. Ils écrivent de droite à gauche et de haut en bas.

— *Littérature*. La littérature japonaise est très riche, mais elle est encore mal connue en Europe. On y distingue cinq périodes : 1° des origines au VIIIe siècle : c'est une époque de poésie ; 2° du VIIIe au XIIe siècle : époque classique, caractérisée par une prose abondante ; 3° du XIIIe au XVIIe siècle : époque marquée par l'introduction d'un grand nombre de mots chinois, et par la naissance d'une littérature bouddhique ; 4° de l'époque des Tokougawa jusqu'à la révolution de 1868 : époque de littérature populaire ; 5° enfin, l'époque contemporaine, caractérisée par les influences occidentales.

— *Beaux-Arts*. V. Japonais.

— *Chant national japonais*. L'hymne national japonais a été composé au lendemain de la restauration du pouvoir des mikados, par un comité qui

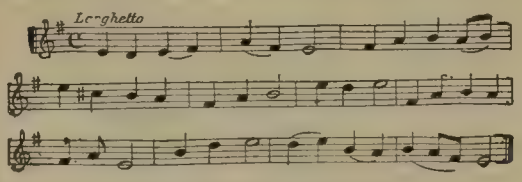

Air national japonais.

s'est efforcé d'y introduire les thèmes les plus connus des chansons nationales, en y adaptant des paroles propres à exalter dans le peuple le dévouement a nouveau régime.

Japon (mer du), mer dépendant de l'océan Pacifique, limitée par la Sibérie et l'archipel japonais d'une part, et la Corée de l'autre. Elle communique avec la mer de Chine par le détroit de Corée, que l'île de Tsou-Shima partage en deux bras de mer. A cet endroit fut détruite par les Japonais, en 1905, la flotte russe de l'amiral Rojestvensky.

Japonais, e [*nè, è-ze*], habitant ou originaire du Japon : *les Japonais*. Adj. : *l'art japonais excelle dans la miniature*. N. m. Langue parlée au Japon.

— Encycl. Le nom de Japonais a un double sens et désigne tantôt les habitants de tout l'empire du Soleil levant, tantôt ceux qui sont originaires du seul archipel du Japon. Parmi les Japonais proprement dits, qui sont tous de petite taille et de race jaune, on distingue deux types nettement différents : L'un, l'aristocratique, a la tête allongée, le visage ovale, le nez aquilin, l'œil ouvert et bien fendu, le front haut ; l'autre, le plébéien, a au contraire la tête en trapèze, le front bas, les yeux bridés, et le nez écrasé. Le teint est aussi plus blanc chez le premier, brun olivâtre chez le second. Tous les Japonais sont très travailleurs, très actifs, très courageux : ils sont intelligents, doués de grandes qualités d'imitation et d'assimilation, et ont su se plier très vite à la civilisation européenne, que les hautes classes ont parfaitement adoptée.

— *Art japonais*. Né des influences combinées de la Chine antique, de l'Inde par le bouddhisme, et de la vieille Perse, l'art japonais est un art infiniment varié et vivace, d'une profonde intensité d'expression. Les Japonais, les premiers décorateurs du monde, ont subordonné d'une manière constante leur art aux habitudes nationales. On trouve les traces d'un art antérieur à l'ère chrétienne ; mais c'est vers le VIIe siècle que se discerne la personnalité japonaise. Du VIIe au Xe siècle, s'étend une époque de premier apogée. Au XIIIe siècle, surgit un art héroïque et guerrier. Mais c'est au XVe siècle, avec la dynastie des Ashikaga, que les artistes japonais atteignent un degré de perfection qui ne sera pas dépassé. Pendant les XVIe, XVIIe, XVIIIe siècles, l'art ne fait que se transformer dans le sens de l'élégance. La peinture, les kakémonos, les laques, les poteries émaillées, les porcelaines, les sculptures en bois ou en ivoire, les bronzes, les broderies, les estampes, telles sont les principales productions de cet art charmant. Parmi les principaux peintres et auteurs d'estampes japonais, nous citerons : Motonobou, Mitsounobou, Sesshiu, Tanyu, Mitsouoki, Kôrin, Okiou, Sosen, Soukenobou, Shiounshô, Toyokouni, Outamaro Hokousaï le plus grand dessinateur japonais, Hokkei, Yosaï, Hiroshigé, etc.



Japyx.

japonerie [*ri*] ou **japonaiserie** n. f. Objet d'art venant du Japon : *magasin de japoneries*.

japonisant [*zan*] n. m. Celui qui étudie la langue japonaise.

japonisme [*nis-me*] n. m. Prédilection pour les produits artistiques japonais.

japoniste [*nis-te*] n. Celui qui recherche les objets d'art japonais.

japonner (*po-né*) v. a. Donner une nouvelle cuisson aux porcelaines, afin de leur procurer l'apparence de la porcelaine du Japon.

japonologue [*lo-ghe*] n. m. Celui qui connaît, étudie la langue japonaise ou l'histoire du Japon.

jappage [*ja-pa-je*] n. m. Cri de certains animaux, approchant du jappement du chien.

jappant [*ja-pan*], **e** adj. Qui jappe.

jappe n. m. *Pop.* Caquet, bavardage.

jappement [*ja-pe-man*] n. m. Action de japper : *les jappements d'un petit chien*.

japper [*ja-pé*] v. n. Aboyer, principalement en parlant des petits chiens.

jappeur, euse [*ja-peur, eu-ze*] adj. et n. Qui a l'habitude de japper.



Jaque à armer (XIIIe s.).

japyx [*piks*] n. m. Genre d'insectes orthoptères, comprenant quelques espèces réparties sur le globe : *les japyx sont lucifuges et vivent sous les pierres dans les lieux chauds et arides*.

jaque [*ja-ke*] n. m. Fruit du jaquier.

jaque [*ja-ke*] n. m. (peut-être de *Jacques*). Espèce de justaucorps ordinairement muni de manches, habillant le torse et les cuisses jusqu'aux genoux, et qui fut en usage jusqu'au moyen âge.

jaqueline [*ke*] n. f. Cruche de grès, à large ventre, dont on se sert dans le Nord.

jaquemart [*ke-mar*] n. m. (du n. pr. *Jacques*, et de *mart* pour : *marteau*). Figure de métal, représentant un homme armé qui frappe les heures avec un marteau sur la cloche d'une horloge. Jouet d'enfant, formé de deux personnages frappant alternativement sur une enclume placée devant eux.

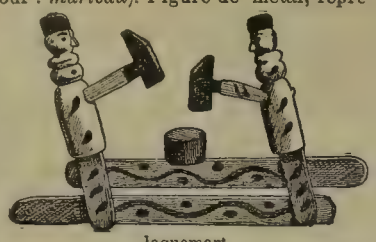
Jaquemart.

Jacques-Dalcroze (Emile), compositeur suisse, né en 1866 à Vienne (Autriche); a fait apprécier ses mélodies, ses chansons, et ses méthodes de danse et de gymnastique rythmique.

jaquet [*kè*] n. m. Nom vulgaire de la petite bécassine que l'on appelle également *bécassine sourde*.

jaquette [*kè-te*] n. f. (de *jaque*). Vêtement d'homme, qui descend jusqu'aux genoux. Vêtement de femme, ajusté à la taille, et qui se porte par-dessus le corsage. Robe que portent les petits garçons.


1. Jaquette de paysan (XIVe s.); 2. Jaquette (XVe s.); 3, 4. Jaquettes modernes (homme et dame).

jaquier ou **jacquier** [*ki-é*] n. m. Espèce du genre *artocarpe*, dite aussi *arbre à pain*, cultivée à la Réunion, aux Antilles, à la Guyane et au Brésil. V. ARTOCARPE.


Jaquier : fruit et fleur.

Jaquotot [*ko-to*] (Mme Marie-Victoire), peintre sur porcelaine, née à Paris, m. à Toulouse (1778-1855). Elle a exécuté notamment quelques remarquables copies d'œuvres de Raphaël.

jar ou **jars** [*jar*] n. m. (abrév. de *jargon*). *Fam. Entendre le jar*, être fort habile. *Pop.* Argot. *Arg. Dévider le jar* ou *jars*, parler l'argot.

jararaca n. m. (m. indigène). Nom vulgaire d'un serpent très venimeux de l'Amérique du Sud, voisin des trigonocéphales, et dont le nom scientifique est *bothrops Brasiliensis*.


Jarbière.

jaraude n. f. *Bot.* Syn. de JAROSSE.

jarbière ou **jarrière** [*ja-ri*] n. f. Outil du boisselier.

jard [*jar*] ou **jar** n. m. Sable caillouteux dans le lit des rivières.

jard n. m. *Techn.* Syn. de JARRE.

Jard, comm. de la Vendée, arr. et à 21 kil. des Sables-d'Olonne, au bord de l'Océan; 1.320 h. Plage de galets, encombrée de grosses pierres.

jarde n. f. (ital. *giarda*). Tumeur calleuse, en dehors du jarret d'un cheval. (On dit aussi JARDON n. m.)

— ENCYCL. C'est sur les jarrets étroits que la jarde apparaît le plus souvent; elle se localise à la partie postérieure inférieure et extérieure de l'articulation, et intéresse la tête du métatarsien et les tendons; elle peut occasionner une boiterie. On la traite par l'application de pommades fondantes à base de biiodure de mercure, ou bien l'on a recours aux pointes de feu pénétrantes; de toute façon, le repos de l'animal est nécessaire.

jardin n. m. (anc. franç. *jard*, d'orig. germ.). Lieu, ordinairement enclos, où l'on cultive des fleurs (*parterre*), des légumes (*potager*), des arbres (*fruitier* ou *verger*), etc. : *Le Nôtre a dessiné les jardins de Versailles. Fig.* Pays fertile : *la Touraine est le jardin de la France. Jardin d'hiver*, sorte de serre en fer ouvragé et en verre. *Fam. Jeter des pierres dans le jardin de quelqu'un*, s'attaquer à lui, le critiquer, etc. *Faire d'une chose comme des choux de son jardin*, en disposer comme si l'on en était le maître. *Mar.* Partie extérieure aux bastingages, reliant les demi-tourelles du pont. *Théât.* Côté de la scène, qui est à la droite de l'acteur. (L'autre côté se nomme *cour*.) *Pédag. Jardins d'enfants*, v. KINDERGARTEN.


Jardin d'hiver.

— ENCYCL. Le *jardin d'agrément* a existé de toute antiquité, et les jardins suspendus de Babylone, l'une des sept merveilles du monde, ont prouvé de quels soins et de quel art il pouvait être l'objet. L'Egypte posséda ses jardins de plaisance, la Grèce et Rome eurent aussi des jardins splendides, où l'if et le buis taillés cachaient de petits temples et des pavillons de repos. Aujourd'hui, on distingue les *jardins à la française*, qui relèvent surtout de l'architecture, et se composent de vastes parterres, de terrasses, de quinconces, et de bassins symétriquement disposés en terrain plat; ils atteignirent à la perfection avec Le Nôtre (Versailles, Chantilly, etc. en sont des types remarquables); puis les *jardins anglais*, composés de pelouses, d'eau courante et de bouquets d'arbres disposés sans symétrie apparente sur un terrain vallonné, mais en réservant cependant des échappées de perspectives entre les massifs. Parfois aussi, les deux styles sont combinés, la maison étant entourée de plates-bandes, allées et parterres à la française, les massifs d'arbres et les pelouses vallonnées étant réservés pour les lointains.

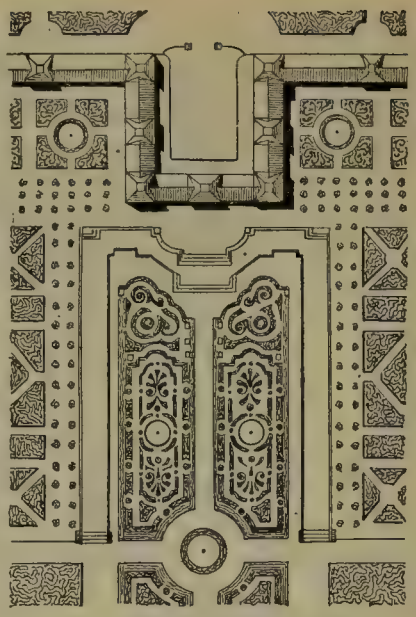
Jardin à la française, d'après Lenôtre.


Jardin à l'anglaise : OV, OV', fuites de perspective.

Le *jardin fruitier* est ordinairement entouré de murs recoupés de murs plus petits et sur lesquels on dispose les espaliers et contre-espaliers; on y cultive les espèces délicates et qui redoutent le plein vent. Les jardins dans lesquels les arbres fruitiers croissent en plein vent sont des *vergers*.

Le *potager* doit être exposé au midi, ou, à défaut, à l'est; la terre doit en être très meuble, très riche; on doit avoir à proximité une prise d'eau, qui permette des arrosages abondants. Le potager est divisé en carrés qu'on subdivise en planches (rectangles d'environ 2 mètres de large séparés par des sentiers de 0m,30); on peut le clore de haies, ou de treillages en fil de fer.

Jardin d'amour (*le*), chef-d'œuvre de Rubens (musée du Prado, à Madrid). Dans un jardin tout en fleur, de belles dames, fort décolletées, et de jeunes hommes vêtus avec élégance conversent amoureusement. Rubens y a mis en scène sa femme, lui-même, ses principaux disciples et leurs épouses.

Jardin de Bérénice (*le*), roman de Maurice Barrès (1891), essai de psychologie pénétrante et de subtile idéologie.

Jardin des racines grecques (*le*), livre scolaire dû à Lancelot, solitaire de Port-Royal (1657). Le Maistre de Sacy mit sous forme de vers mnémoniques les racines recueillies par Lancelot.

Jardin des Roses (*le*). V. GULISTAN.

Jardins (*les*), poème sur l'horticulture, de Delille; œuvre harmonieuse et brillante, mais froide (1782).

jardinage n. m. Art de cultiver les jardins : *entendre parfaitement le jardinage*. Terrain en jardin. Plantes potagères cultivées dans les jardins : *une voiture de jardinage*. Mode d'exploitation des futaies, qui consiste à enlever çà et là, outre les arbres les plus vieux et les bois dépérissants, quelques sujets en pleine croissance. Tache dans le diamant.

jardinatoire adj. *Sylvic. Coupe jardinatoire*, coupe des bois d'une forêt, d'après la méthode du jardinage.

jardinement [*man*] n. m. Action de jardiner.

jardiner [*né*] v. n. Travailler à un jardin.

jardinet [*nè*] n. m. Petit jardin.

jardineux, euse [*neû, eu-ze*] adj. Se dit d'une pierre fine qui offre des pointes opaques.

jardinier [*ni-é*], **ère** n. Qui fait son état de cultiver les jardins. *Jardinier fleuriste*, celui qui s'occupe spécialement de la culture des fleurs. *Jardinier maraîcher*, celui qui s'occupe de la culture des légumes. Nom vulgaire du bruant ortolan. Adj. Qui a rapport aux jardins : *culture jardinière*. Loc. prov. : *Faire comme le chien du jardinier*, ne pas vouloir qu'un autre jouisse d'une chose dont cependant on ne veut pas jouir soi-même. (Le chien du jardinier défend ses légumes bien qu'il n'en mange pas.)

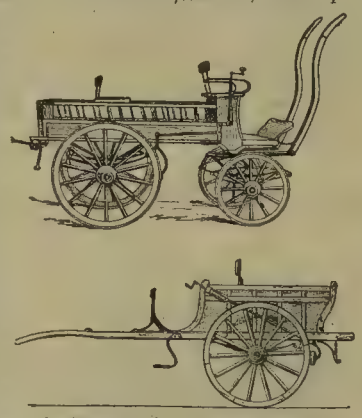
Jardinière : 1. A quatre roues; 2. A deux roues.

jardinière n. f. Meuble d'ornement, qui supporte une caisse où l'on cultive des fleurs. Surtout de table en métal ou en céramique, dans lequel on place des fleurs. Mets composé de flageolets, petits pois, haricots verts, carottes et navets. Nom vulgaire du carabe doré et de la courtilière. Voiture à deux ou à quatre roues, couverte ou découverte, employée surtout par les maraîchers pour le transport des légumes.


Jardinière.

jardiniste [*nis-te*] n. m. Artiste qui dessine des jardins. (Peu us.)

jardon n. m. *Art vétér.* V. JARDE.

jargauder [*ghô-dé*] v. n. Couvrir la femelle, en parlant du jars, mâle de l'oie domestique.

Jargeau [*jô*], ch.-l. de c. (Loiret), arr. et à 17 kil. d'Orléans, sur la Loire; 2.280 h. Ch. de f. Orl. Chaux, plâtre. Victoire de Jeanne d'Arc sur les Anglais (1429). — Le cant. a 9 comm., et 9.510 h.

jargon [*ghon*] n. m. Langage corrompu, et, abusivement, langue étrangère qu'on n'entend pas. Langage particulier à certains milieux : *La Bruyère a reproché à Molière d'avoir abusé du jargon*. Cri du jars, mâle de l'oie.

jargon [*ghon*] n. m. (de l'ital. *giargone*). Espèce de diamant jaune, d'une valeur inférieure. Petite pierre d'Auvergne, qu'on faisait jadis passer pour une hyacinthe.

jargonaphasie [*jar-gho-na-fa-zî*] n. f. (de *jargon*, et du gr. *a* priv., et *phasis*, parole). Trouble du langage, voisin de l'aphasie et où le sujet énonce des syllabes et des mots qui n'ont aucun sens.

jargonner [*gho-né*] v. n. Parler un jargon. Crier comme le jars : *le jars jargonne*.

jargonnesque [*gho-nès-ke*] adj. Qui tient du jargon.

jargonneur, euse [*gho-neur, eu-ze*] n. Celui, celle qui jargonne.

jarl n. m. V. IARL.

jarlot n. m. *Mar.* Syn. de RÂBLURE.

Jarnac [*nak*], ch.-l. de c. (Charente), arr. et à 14 kil. de Cognac, sur la Charente; 4.890 h. (*Jarnacais*). Ch. de f. Et. Eaux-de-vie renommées. Victoire des catholiques commandés par le duc d'Anjou (Henri III), sur les protestants commandés par le prince de Condé (1569). — Le cant. a 14 comm., et 12.430 h.

Jarnac (Guy CHABOT, baron **de**), capitaine français. Il était capitaine d'une compagnie d'ordonnance. Il tua La Châtaigneraie en duel, en 1547, par un coup imprévu, d'ailleurs loyal, en lui tranchant le jarret d'un revers d'épée; d'où est venue l'expression *coup de Jarnac*, qui sert à désigner, dans tout ordre d'idées, un coup décisif, et surtout inattendu, porté à un adversaire. Il devint gouverneur de La Rochelle, et mourut après 1572.

Jarnages, ch.-l. de c. (Creuse), arr. et à 19 kil. de Boussac; 710 h. (*Jarnageois*). — Le cant. a 12 comm., et 7.780 h.

jarni interj. (corrupt. de *je renie*). Espèce de juron jadis très usité. On disait *jarnibleu* ou *jarnidieu* pour : *je renie Dieu*.

jarnicoton interj. V. COTON (*le Père*).

jarnidieu interj. Sorte de juron. V. JARNI et COTON (*le Père*).

jarosite [*zi*] n. f. Sulfate ferrico-potassique naturel.

Jaroslau ou **Iaroslaw,** v. de Pologne (Galicie), sur le San, affluent droit de la Vistule; 25.000 h. Ch. de f. de Lwow (Lemberg) à Cracovie. Fabriques de toiles et de draps; foires. Ch.-l. de district. Pendant la Grande Guerre, Jaroslau fut prise par les Russes le 21 septembre 1914 après leur victoire de Lemberg (12 sept.), reprise par les Autrichiens le 11 octobre suivant, reconquise quelques jours après (23 oct.) par les Russes vainqueurs à nouveau, et enfin abandonnée par eux aux Austro-Allemands de Mackensen (14 mai 1915) après que celui-ci eut forcé le passage du San.

jarosse [*ro-se*] ou **jarousse** [*rou-se*] n. f. Nom vulgaire de la *gesse chiche*. V. GESSE.

jarre [*ja-re*] n. f. (ar. *djarra*). Grand vase de grès pour conserver l'eau. *Jarre électrique*, nom donné à de grandes bouteilles de Leyde, dont on utilise un certain nombre pour former des *batteries*.


Jarre.

jarre [*ja-re*] n. m. Poil long, blanchâtre, dur et grossier, qui se trouve mêlé à la toison des moutons de race commune. (On écrit aussi JARD, JARS.)

jarré [*ja-ré*], **e** ou **jarreux, euse** [*ja-reû, eu-ze*] adj. Qui contient du jarre : *toison jarrée*.

jarrebosse [*ja-re-bo-se*] n. f. Corde garnie d'un crampon, qui sert à accrocher l'anneau de l'ancre lorsqu'on la sort de l'eau.

jarret [*ja-rè*] n. m. (du celt. *garr*, jambe). Partie de la jambe située derrière l'articulation du genou. V. HOMME. Endroit où se plie la jambe de derrière des quadrupèdes. Coude formé par la jonction de deux tuyaux. Défaut consistant dans une saillie qui rompt la régularité d'une courbe dans une figure, une voûte, etc.

— ENCYCL. *Art vétér.* Chez le cheval, le jarret est la région du membre postérieur qui est comprise entre la jambe et le canon, le calcanéum et la partie

du tendon d'Achille qui s'y insère, c'est-à-dire qu'il a pour base l'articulation tibio-tarsienne, le tarse et l'articulation tarso-métatarsienne. C'est une région très complexe. Pour être beau, le jarret doit être large et sec, non empâté, formant par ses deux os, tibia et calcanéum, un angle fermé de 45°. Cette région peut être le siège de plusieurs affections : jarde, courbe, éparvin, vessigon, etc. Le jarret doit satisfaire à certaines conditions d'aplomb. (V. la planche CHEVAL.)

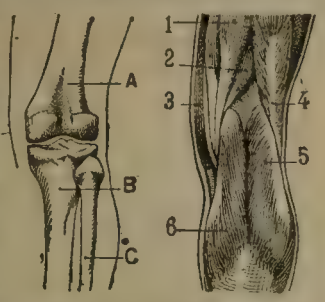

Jarret de l'homme : 1. Demi-tendineux ; 2. Demi-membraneux ; 3. Couturier ; 4. Biceps ; 5. Jumeau externe ; 6. Jumeau interne. — A, fémur ; B, tibia ; C, péroné.

— *Anat. hum.* Le mot *jarret* désigne la région du creux poplité, partie postérieure de l'articulation fémoro-tibiale ; en cet endroit, la peau est fine, glabre, et présente quelques plis transversaux ; elle est assez extensible.

Le jarret est souvent le siège de kystes, de phlegmons et d'anévrismes.

jarreté, e [*ja-re*] adj. Se dit d'un quadrupède qui a les jambes de derrière tournées en dedans. Dont la surface présente un jarret.

jarretelle [*ja-re-tè-le*] n. f. Ruban, caoutchouc, lien, etc., qui d'un côté s'accroche au corset des femmes, ou à une ceinture spéciale, et de l'autre se termine par une petite pince qui saisit le bas pour le maintenir bien tendu. Ruban de caoutchouc pour soutenir les chaussettes d'hommes.

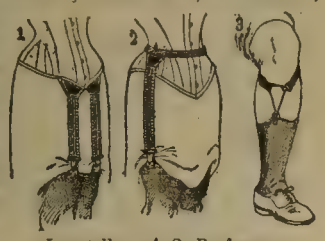

Jarretelles : 1, 2. De femme ; 3. D'homme.

jarreter [*ja-re-té*] v. a. Mettre des jarretières à : *jarreter un enfant. Jarreter une branche*, la dépouiller de ses ramilles pour ne laisser que la terminale. V. n. Avoir les jambes de derrière crochues, en parlant d'un cheval. Former un jarret en parlant de l'intrados d'une voûte, d'une pièce de bois courbe, etc.

jarretier [*ja-re-ti-é*], **ère** adj. Se dit d'un cheval dont les jambes de derrière sont crochues et semblent se toucher à la hauteur des jarrets.

jarretière [*ja-re*] n. f. (de *jarret*). Ruban, tissu élastique qui sert à maintenir les bas. Cordage employé dans l'artillerie. Amarrage de forme particulière employé dans la marine. Ordre de chevalerie, en Angleterre. Dartre qui affecte parfois la jambe. Nom vulgaire des poissons du genre lépidope.

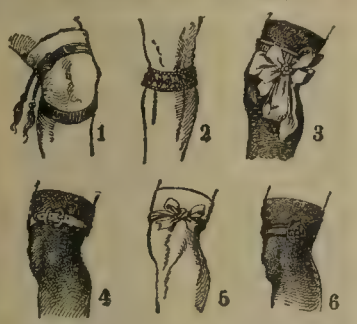

Jarretières : 1. De femme (XIVe s.) ; 2. D'homme (XVe s.) ; 3. De femme, dite « duchesse » (XVIIIe s.) ; 4. A boucle ; 5. Nouée, dite « de la mariée » ; 6. En caoutchouc.

Jarretière (*ordre de la*), ordre de chevalerie, institué en Angleterre par Edouard III en 1348. Il aurait pour origine le fait suivant : la comtesse de Salisbury ayant laissé tomber la jarretière bleue de sa jambe gauche, le roi s'empressa de la ramasser et de la rendre à la comtesse. Les courtisans qui assistaient à cette scène souriaient d'une façon quelque peu railleuse et blessante pour la comtesse : « *Honni soit qui mal y pense !* », dit le roi, en ajoutant que les railleurs seraient très heureux d'obtenir pareil ruban ; et il fonda l'ordre de la Jarretière, qui fut placé sous l'égide de saint Georges. Henri VIII en réforma les statuts en 1552. L'ordre comprend vingt-cinq chevaliers, appartenant à la haute noblesse britannique. Le roi d'Angleterre, grand maître de l'ordre, le prince de Galles et les princes régnants qui sont appelés à en faire partie ne sont pas compris dans ce nombre de vingt-cinq. Chaque chevalier, qui a sa stalle dans la chapelle de Saint-Georges, à Windsor, porte un costume spécial (manteau de velours bleu doublé de blanc avec croix brodée sur le côté gauche, capuchon en velours cramoisi, chapeau rond de velours vert avec aigrette de plume d'autruche et de héron), et la jarretière attachée au-dessous du genou gauche. Cette jarretière est un ruban de velours bleu avec bordure d'or et la devise : *Honi soit qui mal y pense!* Ils portent en outre sur le côté gauche de la poitrine une plaque d'argent ou étoile à huit pointes, représentant la croix de saint Georges et entourée de la jarretière, puis un collier d'or composé de vingt-six pièces en forme de jarretières émaillées d'azur, auquel est suspendue l'image de saint Georges terrassant le dragon. Enfin, un ruban bleu foncé porté en écharpe de droite à gauche se termine par un bijou d'or en forme de jarretière portant la devise de l'ordre et entourant l'image de saint Georges.


Ordre de la Jarretière.

jarreux, euse [*ja-reû, eu-ze*] adj. Se dit d'une toison, d'une laine qui contient du jarre.

Jarrie (La), ch.-l. de c. (Charente-Inférieure), arr. et à 11 kil. de La Rochelle ; 780 h. Ch. de f. Et. — Le cant. a 14 comm., et 8.000 h.

jarrissade [*ja-ri-sa-de*] n. f. Clairière dans un bois.

jarron [*ja-ron*] n. m. Petite jarre.

Jarrow [*ra-ou*], v. d'Angleterre (Durham), sur la Tyne ; 33.700 h. Fonderie de cuivre ; fabrique de papier ; construction de bateaux.

Jarry (Alfred), littérateur français, né à Laval, m. à Paris (1873-1907) ; auteur de la pièce *Ubu roi*, satire énorme et caricaturale de la bourgeoisie.

jars [*jar*] n. m. Mâle de l'oie. *Arg.* V. JAR.

Jars, comm. du Cher, arr. et à 8 kil. de Sancerre, près de la Grande Sauldre ; 1.630 h. Ch. de f. Filature, tuilerie.

jarsette [*zè-te*] n. f. Petit héron au plumage blanchâtre.

jarube n. m. *Bot.* Nom vulgaire des cécropies.


Jaseran (XIVe s.).

Jaruco, v. de l'île de Cuba (prov. de la Havane), sur le *rio Jaruco* ; 15.000 h.

Jarville, comm. de Meurthe-et-Moselle, arr. et à 3 kil. de Nancy, sur le canal de la Marne au Rhin ; 3.720 hab. (*Jarvillois*). Ch. de f. E. Sel ; hauts fourneaux.

Jarzé, comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 10 kil. de Baugé ; 1.680 h. (*Jarzéens*). Bestiaux.

jas [*jâ*] n. m. (mot provenç.). *Mar.* Pièce, de bois ou de fer, perpendiculaire à la verge de l'ancre.

jasement [*ze-man*] n. m. Action de jaser.

jaser [*zé*] v. n. Causer, babiller : *jaser de son prochain à tort et à travers. Par ext.* Critiquer, médire : *on jase les uns des autres.* Trahir ses secrets : *faire jaser quelqu'un.* Piailler, jacasser, en parlant des oiseaux parleurs, tels que la pie, le perroquet. *Arg.* Prier. (On en a dérivé *jasante*, prière, et *jaseur*, prêtre.)


Jaseran (collier) [XVIe s.].

jaseran ou **jaseron** [*ze*] n. m. (de *Al-Djezair*, n. ar. d'Alger). Chemise de mailles, haubert. Chaîne d'or à mailles très fines, pour suspendre au cou des croix, des médaillons, etc.

jaserie [*ze-ri*] n. f. *Fam.* Babil, caquet, bavardage.

jaseur, euse [*zeur, eu-ze*] adj. et n. Causeur, babillard, qui aime à jaser.

jaseur [*zeur*] n. m. Genre de passereaux dentirostres, comprenant quatre espèces de l'hémisphère nord, dont une apparaît quelquefois en France : *les jaseurs habitent les grandes forêts de conifères et de bouleaux.*

jasione [*zi-o-ne*] n. f. Genre de campanulacées, comprenant des plantes grêles à fleurs bleu clair, dont on connaît douze espèces d'Europe. (La *jasione montana*, à fleurs bleues, est la fausse scabieuse de France.)



Jasione : *a*, fleur.

jasmiflorine n. f. Glucoside extrait d'une espèce de jasmin.

jasmin [*jas-min*] n. m. (ar. *yasemin*). Genre d'oléacées, comprenant des arbustes ornementaux, à fleurs odoriférantes : *le jasmin est originaire de l'Asie centrale.* La fleur même. Le parfum qu'on en tire. Nom souvent donné aux valets de comédie.

— ENCYCL. Les jasmins sont des arbrisseaux rameux, à fleurs grandes, de couleur blanche, jaune ou rouge, souvent odorantes, solitaires ou groupées en cymes. On cultive le *jasmin commun* ou *blanc*, le *jasmin jaune* ou *d'Italie*, le *jasmin jonquille*, le *jasmin d'Espagne*, etc. Sa culture occupe de grands espaces dans le midi de la France (Cannes, Grasse, Antibes).



Jasmin : *a*, coupe de la fleur.

Jasmin (Jacques Boé, dit), poète gascon, né et m. à Agen (1798-1864), dit *le perruquier poète.* Il a réuni ses meilleures œuvres patoises, qui valent surtout par la grâce et la fantaisie, sous ce titre : *las Papillotos* (les Papillotes).


Jasmin.

jasminées [*jas-mi-né*] n. f. pl. Tribu des oléacées, ayant pour type le *jasmin*. S. une *jasminée.*

jasmone n. f. Cétone qui se trouve dans l'essence de jasmin.

Jason, fils d'Eson, roi d'Iolcos ; il fut élevé sur le Pélion par le centaure Chiron. Parvenu à l'âge viril, il alla trouver son oncle Pélias, qui avait usurpé le pouvoir, et fit valoir ses titres à la royauté. Pélias promit de céder son royaume si Jason rapportait de la Colchide la Toison d'or. Jason organisa l'expédition dite *des Argonautes*, et sortit vainqueur de redoutables épreuves, grâce à l'amour de la magicienne Médée, qu'il épousa. S'étant retiré à Corinthe, il la répudia pour épouser Créuse, fille de Sisyphe. Médée s'en vengea en faisant périr Sisyphe, Créuse, et les deux enfants qu'elle-même avait eus de Jason. Celui-ci finit par recouvrer le trône d'Iolcos. Suivant une autre tradition, il serait mort errant et misérable. (*Myth.*) — Le nom de Jason, associé à la conquête de la Toison d'or, est souvent rappelé comme synonyme d'aventurier hardi et heureux.


Jason, dit *le Cincinnatus* (Louvre).

Jason d'Argos, historien grec du IIe siècle ap. Jésus-Christ ; auteur d'une *Histoire d'Alexandre* et d'une histoire de la Grèce, sous le titre d'*Archaiologa.*

jaspagate [*jas-pa-gha-te*] n. f. Pierre composée de jaspe et d'agate.

jaspage [*jas-pa-je*] n. m. Imitation du jaspe au moyen de couleurs, sur une tranche de livre, ou production de jaspures sur un livre, une boiserie, un mur, etc.

jaspe [*jas-pe*] n. m. (gr. et lat. *iaspis*). Pierre dure et opaque de la nature de l'agate, colorée par bandes ou par taches. *Jaspe sanguin*, variété de calcédoine verte, avec des points rouges. *Techn.* Couleur dont le relieur marbre la tranche ou la couverture d'un livre.

— ENCYCL. *Minér.* Le jaspe est un silex impur, qui, selon les matières qu'il contient, est rouge, jaune, vert, etc. ; la *pierre de touche* des bijoutiers est un jaspe noir.

jasper [*jas-pé*] v. a. Bigarrer de diverses couleurs pour imiter le jaspe : *jasper une boiserie.* Semer la tranche ou le plat d'un livre de petites taches de couleur : *jasper la tranche d'un volume.*

jasperon [*jas-pe*] n. m. Très gros bouillon entier, servant pour les bordures de passementerie.

jaspin [*spin*] v. n. *Arg.* Bavardage.

jaspiner [*jas-pi-né*] ou **jaspiller** [*jas-pi, ll* mll., *é*] v. n. *Arg.* Causer, bavarder. *Jaspiner bigorne*, parler argot. (De ces deux mots, on a fait *jaspinage* ou *jaspillage*, *jaspinement* ou *jaspillement*, *jaspineur* ou *jaspilleur.*)

jaspique [*jas-pi-ke*] adj. Qui est formé de jaspe.

jaspoïde [*jas-po-i-de*] adj. Qui ressemble au jaspe.

jaspure [*jas-pu-re*] n. f. Action de jasper la tranche ou la couverture d'un livre. Résultat de cette action. Coloration spéciale donnée aux armes, par suite de la trempe.

jasse [*ja-se*] n. f. Sorte de hangar à tous vents, où les bestiaux se reposent pendant les chaleurs du jour.

jasse n. m. Genre d'insectes hémiptères divisés en nombreuses familles, et dont l'espèce type est une petite cicadelle de France (*jassus atomarius*).

jasserie [*ja-se-ri*] n. f. Vacherie d'Auvergne, où se fabrique le fromage appelé *fourme.*

Jassy. *Géogr.* V. IASSY.

Jasz-Bényery, v. de Hongrie, sur la Zagya ; 26.500 h.

Jativa, v. d'Espagne (prov. de Valence), sur la Montesa ; 12.700 h. Soie.

jatropha n. f. Genre d'euphorbiacées, appelé communément *purghère*, *médicinier*. (V. ce mot.)


Jatte.

jatte [*ja-te*] n. f. (lat. *gabata*). Espèce de vase rond et sans rebords. Son contenu : *une jatte de lait*: *Suif en jattes*, suif qu'on laisse figer dans des jattes.

jattée [*ja-té*] n. f. Le contenu d'une jatte.

jaube [*jô-be*] n. f. Nom vulgaire de l'ajonc, en Gascogne.

Jaubert (François, comte), homme politique français, né à Condom, m. à Paris (1758-1822) ; il fut membre du Tribunat (1802) et l'un des rédacteurs du Code civil.

Jaubert [*jô-bèr*] (Amédée de), savant orientaliste français, né à Aix-en-Provence, m. à Gillevoisin (S.-et-O.) (1779-1847). Il voyagea en Arménie et en Perse, et fut directeur de l'Ecole des langues orientales.

Jauche, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Nivelles) ; 1.510 h. Tuileries.

Jaucourt [*jô-kour*] (Louis, chevalier de), savant français, un des collaborateurs de l'*Encyclopédie*, né à Paris, m. à Compiègne (1704-1779) ; auteur d'une *Histoire de Leibniz* ; il s'occupa surtout de physiologie, de botanique, et aussi d'histoire.

Jaucourt (Arnail-François, marquis de), homme politique français, né à Paris, m. à Presles (1757-1852). Il servit successivement la Révolution et l'Empire, la Restauration et la monarchie de Juillet.

Jau-Dignac-et-Loirac, comm. de la Gironde, arr. et à 17 kil. de Lesparre ; 1.630 h. Marais salants. Vins estimés.

Jauer, v. d'Allemagne (Prusse), sur la Wutende Neisse ; 13.300 h. Tissus.

Jauffret (Gaspar), prélat français, né à La Roque-brussanne (Var), m. à Paris en 1823. Il fonda à Paris, en 1791, les *Annales de la religion et du sentiment*, pour lutter contre la constitution civile du clergé.

jauge [*jô-je*] n. f. Capacité que doit avoir un vaisseau fait pour mesurer une liquéur ou des grains : *ce boisseau n'a pas la jauge.* Baguette graduée servant à mesurer la capacité des futailles. Futaille servant d'étalon pour ajuster et échantillonner les autres. Nom de plusieurs intruments qui servent à mesurer des diamètres, des capacités, des volumes. Barre de fer servant à mouvoir une enclume ou une autre forte masse de fer. *Agric.* Tranchée dans la

quelle on dispose les jeunes plants côte à côte, quand leur mise en place définitive ne peut s'opérer immédiatement. Distance laissée entre la terre déplacée par le labour et celle qui va l'être : *plus la jauge est large et profonde, meilleur est le labour. Mar.* Syn. de JAUGEAGE. *Robinet de jauge*, nom donné aux robinets qui, sur un générateur de vapeur, sont placés les uns au-dessus des autres et sont destinés à renseigner sur la hauteur du liquide, quand les niveaux d'eau viennent à manquer.

— ENCYCL. *Métrol.* Les jauges sont constituées par un ruban ou une tringle en bois ou en fer. Sur la jauge à ruban l'on a tracé, l'une à côté de l'autre, et de manière que les zéros correspondent, deux échelles divisées l'une en centimètres pour mesurer les longueurs, l'autre en parties égales chacune à 3 cm. 1416, de sorte que, lorsqu'on enroule la jauge sur une circonférence, la première échelle donne sa longueur, la seconde son diamètre. La jauge constituée par une règle de bois ou de fer sert surtout au jaugeage des tonneaux.

jaugeage [*jô-ja-je*] n. m. Action de jauger. Droit que perçoivent les jaugeurs. *Mar.* Détermination du volume ou de la capacité d'un navire, servant de base au payement des droits, taxes et primes.

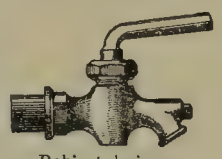

Robinet de jauge.

— ENCYCL. *Métrol.* Le jaugeage des cours d'eau ou des conduites d'eau qui ont un débit constant a pour but de faire connaître la dépense, ou le volume écoulé par seconde.

Les règles du jeaugeage pour un navire ne sont pas complètement les mêmes pour tous les pays ; cependant, le système de jeaugeage anglais, dit *système Moorsom*, est généralement adopté aujourd'hui, et sert de base aux mesures. L'unité de jauge est la tonne de 100 pieds cubes anglais, soit 2 m³ 83 ; on l'appelle *tonneau de jauge*. V. TONNAGE.

Pour le jaugeage des tonneaux, on emploie un certain nombre de formules ; la suivante est la plus connue :

$$V = \frac{1}{4}\pi\left[d + (D - d) \times 0{,}56\right]^2 \times H,$$

V représentant le volume du tonneau, *d* le diamètre des fonds, D le diamètre au centre du tonneau (déterminé à l'aide d'une jauge en tenant compte de l'épaisseur des douves), H étant la longueur du tonneau. Les employés d'octroi utilisent une jauge dite *diagonale*, règle carrée de fer que l'on introduit par la bonde de façon que son extrémité repose dans l'angle formé par les douves et le fond : une graduation indiquée sur la règle donne immédiatement la capacité du tonneau.

jauger [*jô-jé*] v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *je jaugeai, nous jaugeons.*) Mesurer la capacité d'un tonneau, d'un navire, d'un obus, etc. : *jauger une barrique. Mar.* Avoir un tirant d'eau : *bateau qui jauge 2 mètres. Fig.* Apprécier : *jauger un homme.*

jaugeur [*jô-jeur*] n. m. Homme dont l'emploi est de jauger. Ouvrier qui manie l'enclume ou une autre forte masse de fer avec la jauge. Appareil à jauger.

Jaujac, comm. de l'Ardèche, arr. et à 18 kil. de Largentière, sur l'Alignon ; 1.770 h. Houille, plomb. Sources alcalines.

Jaulgonne, comm. de l'Aisne, arr. et à 12 kil. de Château-Thierry, sur la Marne ; 508 hab. (en 1914). Ch. de f. E. Attaquée par les Allemands le 28 mai 1918, Jaulgonne fut conservée par les Français jusqu'au 15 juillet et reprise par eux dès le 21 du même mois. A beaucoup souffert des combats de 1918.

Jaunay-Clan, comm. de la Vienne, arr. et à 10 kil. de Poitiers, sur le Clain ; 2.150 h. (*Jaunaysiens*). Minoterie, scierie, vinaigrerie.

jaumière [*jô*] n. f. *Mar.* Ouverture pratiquée dans la voûte d'un vaisseau, pour le passage de la tête du gouvernail. (On dit aussi TROU DE JAUMIÈRE.)

jaunâtre [*jô*] adj. Qui tire sur le jaune.

jaune [*jô-ne*] adj. (lat. *galbinus*). Qui est de la couleur placée, dans le spectre solaire, entre le vert et l'orange : *l'écorce du citron est jaune. Pop. Etre peint en jaune*, être trompé par sa femme. *Toile jaune*, grosse toile de ménage qui n'a pas été blanchie. *Race jaune* ou *mongole*, race humaine de l'Asie orientale, qui offre la coloration jaune de la peau. (V. HOMME.) *Fièvre jaune*, affection gastro-intestinale infectieuse et très grave, qui rend la peau jaune. N. m. Couleur jaune : *étoffe d'un jaune clair.* Matière qui sert à teindre ou à colorier en jaune : *jaune de Mars, de Naples, de Cassel, de chrome*, etc. *Jaune d'œuf*, partie centrale de l'œuf des oiseaux, qui est colorée en jaune : *le jaune d'œuf contient une forte proportion de lécithine.* Adv. Avec une couleur jaune. *Fig. Rire jaune*, rire d'une manière contrainte. PROV. : **Le jaune est le fard des brunes,** des ajustements, une parure de couleur jaune augmentent l'éclat du teint des brunes. N. m. pl. *Les Jaunes*, primitivement syndicats ouvriers opposés aux syndicats révolutionnaires dits *Rouges. Par ext.* Se dit des ouvriers rebelles aux grèves et aux tendances révolutionnaires.

— ENCYCL. *Fièvre jaune.* La fièvre jaune ou *typhus d'Amérique*, ou *vomito negro* espagnol, est une maladie infectieuse endémique dans le golfe du Mexique, épidémique sur les autres rivages de l'Amérique du Sud, et transmise à l'homme par un moustique (*stegomyia calopus*).

Trois à six jours après la contagion, la maladie débute par un frisson, une douleur rachidienne (*coup de barre*), puis surviennent la céphalalgie, la douleur des globes oculaires, de la constipation, du délire. La température dépasse 40°, mais descend assez rapidement au-dessous de 39°. Il y a des nausées, des vomissements noir de suie (hémorragiques), etc., et en somme un véritable état typhoïde. Le pronostic est toujours grave. Le traitement est mal connu ; il faut faire l'antisepsie intestinale, et combattre la constipation. La fièvre jaune doit être déclarée par le médecin ; les navires où cette maladie a été constatée doivent être désinfectés, et les passagers soumis à la quarantaine. Les Américains, par des mesures scientifiques et rigoureuses, sont parvenus à faire disparaître la fièvre jaune de la Havane.

— *Teint.* L'industrie teinturière fait usage d'un grand nombre de jaunes, pour la plupart minéraux. Nous citerons, parmi ceux-ci : le jaune fourni par l'*iodure de plomb*, le *jaune de cadmium*, l'*or mussif* ou *bisulfure d'étain* ; le *jaune de Mars*, mélange d'hydrate de peroxyde de fer et d'alumine ; les diverses ocres *jaunes*, le *jaune d'urane*, le *jaune de Naples* ; le *jaune minéral* ou *de Paris, de Turner, de Cassel, de Vérone*, qui est un oxychlorure de plomb ; le *jaune d'antimoine*, les différents chromates de plomb ou de zinc, l'*acide picrique* ; le *jaune indien naturel* ou *purrhée, purre, piury, pioury*, matière colorante venant de l'Inde ou de la Chine, et qui est constituée par le dépôt de l'urine des vaches qui ont mangé des feuilles de manguier, etc.

Certains végétaux donnent des teintures jaunes ; telles sont : le *quercitron*, le *mûrier jaune*, le *fustel* ou *fustet* ; la *tige*, l'*écorce* et les *baies de nerprun* ; les *fleurs de safran*, de *genêt*, de *fenugrec*, de *carthame*, de *camomille*, de *sarriette*, etc., et en général les fleurs jaunes, les bois du marronnier, du châtaignier, du thuya, du peuplier ; les *racines d'épine-vinette* et de *curcuma*, la *carotte*, etc.

Jaune (FLEUVE). *Géogr.* V. HOANG-HO.

Jaune (MER), mer comprise entre la Chine à l'O., la Mandchourie au N., la Corée à l'E.

jauneau [*jô-nô*] n. m. *Bot.* Nom vulgaire de la *ficaire.*

jaunelet [*jô-ne-lè*] n. m. *Bot.* Nom vulgaire de la *girolle* ou *chanterelle.*

jaunement [*jô-ne-man*] adv. D'une manière jaune.

jaunet, ette [*jô-nè, è-te*] adj. Un peu jaune. N. m. *Pop.* Pièce d'or. *Jaunet d'eau*, nénuphar jaune.

jaunêtre [*jô*] n. m. *Bot.* Nom vulgaire de la *gaude.*

jauneur [*jô*] n. f. Couleur jaune ; état de ce qui est jaune. (Vx.)

jaunir [*jô*] v. a. Rendre jaune, teindre en jaune ; *le soleil jaunit les moissons.* V. n. Devenir jaune : *dans l'ictère, la peau jaunit.*

jaunissage [*jô-ni-sa-je*] n. m. Opération qui, dans la dorure en détrempe, consiste à appliquer une couleur jaune dans tous les endroits où l'ouvrier doreur ne pourrait introduire des feuilles d'or.



Amiral Jauréguiberry.

jaunissant [*jô-ni-san*], **e** adj. Qui jaunit : *les moissons jaunissantes.*

jaunisse [*jô-ni-se*] n. f. Maladie du foie, dans laquelle la peau prend une teinte jaune caractéristique. Syn. de ICTÈRE.

jaunissement [*jô-ni-se-man*] n. m. Action de rendre ou de devenir jaune.

Jauréguiberry (Jean-Bernard), vice-amiral français, né à Bayonne, m. à Paris (1815-1887). Il commanda brillamment un corps de l'armée de la Loire pendant la guerre franco-allemande, fut en 1879 ministre de la marine, et devint la même année sénateur inamovible.



Amiral Jaurès.

Jaurégui y Aguilar (don Juan), peintre et poète espagnol, né à Séville, m. à Madrid (1570-1640). Un de ses chefs-d'œuvre est le portrait de Cervantes.

Jaurès [*rèss*] (Benjamin), vice-amiral français, né et m. à Paris (1823-1889). Il se distingua sous les ordres de Chanzy à l'armée de la Loire. Sénateur inamovible, ambassadeur à Madrid et à Saint-Pétersbourg, il reçut en 1889 le portefeuille de la marine.



Jean Jaurès.

Jaurès [*rèss*] (Jean), neveu du précédent, homme politique, né à Castres, assassiné à Paris (1859-1914) ; orateur brillant et enflammé, un des chefs du parti socialiste français. Il joua un rôle important lors des grèves de Carmaux et des polémiques de l'affaire Dreyfus. D'abord partisan de l'entrée des socialistes dans le gouvernement, il fut amené, par discipline de parti, à défendre des idées qu'il avait primitivement désapprouvées. Il fut tué d'un coup de revolver par un exalté, R. Villain, au moment de la déclaration de guerre.

Java, île de la Malaisie, dans l'archipel de la Sonde ; 34.157.000 h. (*Javanais*). Colonie hollandaise ; capit. *Batavia* ; sol montagneux, nombreux volcans (dont beaucoup encore en activité) ; climat tropical ; sol souvent très fertile ; exportations considérables de café, de sucre et d'épices. On y trouve de nombreux animaux : les singes, le buffle, le rhinocéros, de nombreux reptiles, le léopard, et surtout le tigre et le crocodile, qui font de nombreuses victimes.

Java (MER DE), formée par l'océan Indien au N. de Java et au S. de Bornéo.

Java (*haricot de*), variété vénéneuse de haricot de Lima (*phaseolus lunatus*), qu'on appelle aussi *pois de Java* ou *pois amer*, et qui renferme de l'acide cyanhydrique.

Javal (Louis-Emile), ophtalmologiste français, né et m. à Paris (1839-1907). On lui doit de remarquables travaux sur la correction de la vision, et sur l'éducation des aveugles. Lui-même avait, d'ailleurs, de bonne heure perdu la vue.

Javan, fils de Japhet. Les Livres saints désignent souvent les Grecs par le nom de *Javan*, qui semble avoir une étroite parenté avec Ion (*Iaon*) origine du nom des Ioniens.

Javanais, e [*nè, è-ze*], habitant ou originaire de Java : *les danses bayadères sont fort en vogue chez les Javanais.* Adjectiv. : *le sol javanais est très fertile.* N. m. Langue parlée à Java : *le javanais appartient au groupe malais des langues maléopolynésiennes. Fam.* Langage, plaisamment conventionnel, inventé vers 1875, et qui consistait à intercaler dans les mots les syllabes *va* ou *av* (*bonjour* devenait *bavonjavour*), de manière à ne pas être compris de ceux qui n'étaient pas initiés.



Danseuses javanaises.

Javari, rivière de l'Amérique du Sud, affluent de l'Amazone, servant de frontière sur presque tout son cours entre le Brésil et le Pérou ; cours 1.000 kil. environ.

javart [*var*] n. m. Tumeur au bas de la jambe du cheval, du bœuf.

— ENCYCL. On distingue en hippiatrie trois sortes de javart : le *javart cutané* ou *javart encorné*, le *javart tendineux* et le *javart cartilagineux.* Le premier désigne de véritables furoncles siégeant à l'extrémité inférieure des jambes des chevaux communs, et souvent causés par le travail sur des terrains boueux et sales. On les guérit par des lavages au moyen d'antiseptiques et l'application de compresses des mêmes produits.

Le *javart tendineux*, qui affecte les tendons, succède généralement au javart cutané. Il se traduit par une tuméfaction persistante, une plaie fistuleuse donnant issue à un pus fétide. Il évolue lentement, et produit de la bouleture. Le traitement consiste en débridement des fistules, curetage des parties nécrosées, et antisepsie de la plaie. L'indisponibilité de la bête dure longtemps.

Le *javart cartilagineux*, dont le pronostic est plus grave, et qui a pour siège le cartilage de la troisième phalange du pied, résulte le plus souvent de contusions qui ont provoqué une carie de ce cartilage et la formation d'une fistule qui vient s'ouvrir au bord supérieur de la paroi cornée des talons. Il se traite soit par des injections escarotiques faites dans la fistule (liqueur de Villatte), soit par une opération chirurgicale. C'est toujours une affection grave.

javeau [*vô*] n. m. Ile formée de sable et de limon par un débordement d'eau.

Javel (eau de) ou moins correctement **javelle** n. f. (de *Javel*, n. d'un anc. village de la banlieue de Paris, auj. incorporé dans le XVe arrond.). Mélange d'hypochlorite de potasse, de chlorure de potassium et d'eau, utilisé comme détersif et décolorant : *l'eau de Javel joue un grand rôle dans les blanchisseries.*

javelage n. m. Action, manière de javeler. Prix que l'on paye aux javeleurs. Dessiccation complète d'une plante à l'air libre, dans les champs.

— Encycl. *Agric.* Au moment où l'on fauche les céréales, la maturation n'est pas achevée ; s'il en était autrement, les épis, sous les coups de la faux ou de la faucheuse, laisseraient échapper leurs graines. Mais on laisse la maturation se terminer une fois les tiges réunies en javelles, ou bien en les dressant en moyettes. Quand le temps est pluvieux ou même incertain, le javelage n'est pas à recommander, car il entraîne des frais (il faut souvent retourner les tiges javelées) ; en outre, paille et grains se salissent, et ceux-ci tendent même à germer. La mise en moyettes est donc préférable.

javelage n. m. *Teintur.* Action de passer à l'eau de Javel.

javelé, e adj. *Avoines javelées*, celles dont le grain est devenu noir et pesant par la pluie qui les a mouillées pendant qu'elles étaient en javelles.

javeler [*lé*] v. a. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *je javelle.*) Mettre en javelles. V. n. Se dit du blé mis en javelles, qui prend la couleur jaune.

javeler [*lé*] v. a. *Teint.* Passer le tissu, la toile dans un bain d'eau de Javel.

javeleur, euse [*eu-ze*] n. et adj. Celui, celle qui met les moissons en javelles. Râteau adapté aux moissonneuses-javeleuses, qui sert à rabattre les tiges pour faciliter le fauchage, puis à faire glisser la javelle hors de l'appareil.

javeline n. f. (de *javelle*). Espèce de dard long et mince : *les lances des dragons sont de véritables javelines.*

javeline n. f. (de *javelle*). Petite javelle.

javelle [*vè-le*] n. f. Se dit des poignées de céréales coupées qui demeurent couchées sur le sillon, jusqu'à ce qu'on les lie en gerbes. Petit fagot de sarments.

javellisation n. f. Stérilisation de l'eau ordinaire à l'aide de l'eau de Javel.

— Encycl. On indique pour la stérilisation complète de l'eau l'emploi de 0mms 8, de chlore actif par litre d'eau, ce qui correspondant à 1 litre d'eau de Javel à 30° chlorométriques pour 100 m³ d'eau à purifier.



Javelots.

javelot [*lô*] n. m. Espèce de dard, arme de trait, qu'on lançait à la main ou avec une machine : *le javelot était l'arme favorite des Romains.*

javelotte n. f. *Techn.* Syn. de javotte.

Javerlhac-et-La Chapelle-Saint-Robert, comm. de la Dordogne, arr. et à 11 kil. de Nontron, sur le Bandiat ; 1.300 h. Ch. de f. Orl. Fer. Colonie agricole.

Javie (La), ch.-l. de c. (Basses-Alpes), arr. et à 15 kil. de Digne ; 420 h. Prunes. — Le cant. a 10 comm. et 2.050 h.

Javols, comm. de la Lozère, arr. et à 24 kil. de Marvejols, sur le Triboulin ; 1.040 h. Sources thermales. Ce fut la capitale du Gévaudan.

javotte [*vo-te*] n. f. *Pop.* Femme bavarde, babillarde. Masse de fer coulé, dans laquelle s'encastre l'enclume d'une grosse forge.

javotter [*vo-té*] v. n. *Pop.* Bavarder.

Javron, comm. de la Mayenne, arr. et à 20 kil. de Mayenne ; 2.000 h. Ch. de f. Et. Clouterie.

Jay [*jè*] (Antoine), littérateur français, né à Guitres, m. à Chaberville (1770-1854). Brillant journaliste de l'opposition libérale. Membre de l'Académie française.

jayet [*ja-iè*] n. m. Syn. de jais.

jayotype n. m. (de *Jayot*, nom de l'inventeur, et de *type*). Cercle de bois gradué dont les chapeliers se servent pour prendre la mesure des têtes.

jazequené, e adj. *Archéol.* Garni d'anneaux d'acier : *la jaque à armer, revêtue d'anneaux, de mailles d'acier, était jazequenée.* (Ce terme, usité au moyen âge, s'appliquait à l'habillement de l'homme comme à celui du cheval.)



Jaque jazequenée (XIIIe s.).

jazz n. m. Danse d'origine américaine, introduite en Europe en 1918. Musique qui accompagne cette danse.

jazz-band n. m. Orchestre d'origine américaine, caractérisé par l'adjonction d'objets hétéroclites sur lesquels on frappe, de trompes d'automobile, de sifflets, etc.

J.-C. Abréviation de Jésus-Christ.

je (du lat. *ego*), pron. pers. de la première personne, des deux genres et du singulier. Substantiv. : *un je ne sais quoi*, chose qu'on ne saurait définir.

jé n. m. Sonde en rotin, pour nettoyer les tuyaux engorgés.

Jean [*jan*], nom propre d'homme, qui entre dans plusieurs locutions : *ce n'est que de la Saint-Jean*, ce n'est rien en comparaison [d'une autre chose]. *Mal de la Saint-Jean*, nom vulgaire de l'épilepsie. V. Gros-Jean, herbes.

Jean l'Evangéliste (saint), fils de Zébédée, l'un des douze apôtres, disciple bien-aimé du Sauveur, auteur d'un des quatre Evangiles et de l'Apocalypse. Il prêcha la foi aux Parthes, fit un séjour célèbre à l'île de Pathmos, et mourut à Ephèse. L'aigle est l'attribut de saint Jean. Fête le 27 décembre. En outre, le 6 mai, l'Eglise catholique célèbre le souvenir de son martyre sous Domitien, devant la Porte Latine à Rome. Saint Jean devant la Porte Latine est le patron des notaires, libraires, typographes, relieurs, papetiers.

Jean ou **Jean-Baptiste** [*jan-ba-tis-te*] (saint), dit *le Précurseur*, fils de Zacharie et d'Elisabeth. Il donna le baptême à Jésus-Christ, sur les bords du Jourdain, et le désigna au peuple comme le Messie. Mandé à la cour d'Hérode Antipas, tétrarque de Galilée, il reprocha à ce prince les scandales de sa vie, et fut enfermé dans la forteresse de Machérus. Sur les sollicitations de Salomé, fille d'Hérodiade son épouse, Hérode fit décapiter son prisonnier, dont la tête fut apportée sur un plat à Salomé, l'an 31. Fête de sa nativité le 24 juin ; commémoration de sa mort le 21 août. La Décollation de saint Jean-Baptiste est la fête des couteliers.



Saint Jean-Baptiste enfant, d'après Murillo.

— *Icon.* Les scènes de la vie du Précurseur se retrouvent généralement dans les baptistères, toujours érigés sous son vocable. On peut citer en outre les statues de Donatello et de Mino da Fiesole (Offices), de P. Dubois (Luxembourg), de Rodin (Luxembourg), et parmi les peintures : *la Naissance de saint Jean*, par Fra Angelico (Offices), le Tintoret (Ermitage) ; *Saint Jean enfant*, par Pinturicchio (Sienne), Murillo (Madrid), Paul Baudry (v. p. 1247) ; la *Prédication de saint Jean*, par Breughel le Vieux (Bâle), Memling, Rembrandt, etc.



Saint Jean-Baptiste, d'après Paul Dubois.

Jean (*ordre de* **Saint-**) **ou de Malte,** ordre de chevalerie prussien, fondé en 1852 par le roi Frédéric-Guillaume IV ; quatre classes ; la décoration est suspendue à un ruban noir moiré. V. aussi Malte.



Ordre de Saint-Jean.

Jean Chrysostome (saint), l'un des Pères de l'Eglise, patriarche de Constantinople, célèbre par son éloquence qui lui mérita le surnom de *Bouche d'or*, né à Antioche, m. près de Comane dans le Pont. Sa parole ardente flagellait les dérèglements de la cour, et ceux même de l'Eglise. Il sauva par son éloquence l'eunuque Eutrope, que menaçait la colère du peuple. Il fut en butte aux persécutions de l'impératrice Eudoxie, dont il avait dénoncé l'inconduite, et mourut en exil (347-407). Il a laissé d'admirables homélies. Fête le 27 janvier.



Saint Jean Chrysostome.

Jean Climaque (saint), surnommé *le Scolastique*, docteur de l'Eglise, disciple de saint Grégoire de Nazianze, m. vers 606 au couvent du Mont-Sinaï, dont il était abbé ; auteur de l'*Echelle* (en grec *Klimax*). Fête le 30 mars.

Jean Damascène (saint), docteur de l'Eglise grecque, né à Damas, m. après 754. Il combattit l'hérésie iconoclaste, et est l'auteur de *la Source de la connaissance.* Fête le 6 mai.



Saint Jean l'Evangéliste, d'après le Pérugin.

Jean de Matha (saint), fondateur de l'ordre des trinitaires, voués au rachat des chrétiens captifs des musulmans, né près de Barcelonnette, m. à Rome (1160-1213). Fête le 8 février.

Jean de Dieu (saint), fondateur de l'ordre de la Charité, qui porte son nom, (les *Frères de Saint-Jean-de-Dieu*), né à Montemor-o-Novo, en Portugal, m. à Grenade (1495-1550). Fête le 8 mars.



Frère de Saint-Jean-de-Dieu.

Jean de Dieu (*Frères de Saint-*). V. charité.

Jean de la Croix (saint). V. Croix.

Jean Ier (saint), né en Toscane, m. à Ravenne, pape de 523 à 526. Emprisonné par ordre de Théodoric, il mourut dans sa prison. Fête le 27 mai. — Jean II (*Mercure*), pape de 532 à 535. Il condamna les nestoriens, et fut le premier pape qui changea de nom à son avènement ; — Jean III, pape de 559 à 573 ; — Jean IV, né à Zara, pape de 640 à 642 ; — Jean V, né en Syrie, pape en 685, m. la même année ; — Jean VI, pape de 701 à 705 ; — Jean VII, pape de 705 à 707. Il éleva à Rome l'église de Sainte-Marie-l'Ancienne ; — Jean VIII, pape de 872 à 882. Il couronna empereurs Louis le Bègue et Charles le Gros, et il excommunia Photius ; — Jean IX, né à Tibur, bénédictin, pape de 898 à 900 ; — Jean X, né à Rome, pape de 914 à 928. Il remporta en personne une victoire sur les Sarrasins, en 915. Une émeute ayant éclaté, à l'instigation de la duchesse de Toscane Marozia, il fut fait prisonnier, et mis à mort ; — Jean XI, pape de 931 à 936. Il était le fils naturel de Marozia, qui le tint captif pendant la plus grande partie de son pontificat. Son frère Albéric le fit jeter en prison, où il mourut ; — Jean XII, fils d'Albéric, frère de Jean XI, pape de 956 à 964. Tous les vices et tous les crimes lui ont été justement reprochés ; il mourut assassiné ; — Jean XIII, né à Rome, pape de 965 à 972. Il travailla avec ardeur au rétablissement de la discipline ecclésiastique en Italie ; — Jean XIV, pape de 983 à 984. Fait prisonnier par les partisans de l'antipape Boniface VII, il mourut de faim au château Saint-Ange ; — Jean XV, pape en 985, durant quatre mois ; — Jean XVI, né à Rome, pape de 985 à 996 ; — Jean XVII, pape en 1003 ; — Jean XVIII, pape de 1003 à 1009 ; — Jean XIX, pape de 1024 à 1033. Il protégea le moine Gui d'Arezzo ; — Jean XX, antipape en 1044 ; — Jean XXI (*Pierre Juliani*), né à Lisbonne, pape de 1276 à 1277. Il mérita par sa science le nom de *Clerc universel.* Il mourut des suites de blessures causées par la chute d'un plafond. — Jean XXII (*Jacques d'Euse*), né à Cahors, pape de 1316 à 1334. Il résida à Avignon, et apporta à cette ville de nombreux embellissements ; — Jean XXIII (*Balthazar Cossa*), né à Naples, pape en 1410, déposé en 1415 par le concile de Constance ; il mourut à Florence, en 1419.

Jean Ier, *Tzimiscès*, empereur grec de 969 à 976. Brillant général, il monta sur le trône après avoir assassiné l'empereur Nicéphore ; il fut lui-même empoisonné ; il avait triomphé des Russes et des musulmans ; — Jean II, *Comnène*, empereur grec de 1118 à 1143, fils d'Alexis Ier. Il se montra brave, énergique et bienveillant. Il fut heureux dans ses guerres, et mourut d'un accident de chasse ; — Jean III, *Vatatzas*, empereur grec de Nicée de 1222 à 1254. Il reconstitua l'empire grec détruit par les Croisés en 1204 ; — Jean IV, *Lascaris*, empereur de Nicée de 1258 à 1261. Michel Paléologue le fit aveugler et emprisonner ; — Jean V, *Paléologue*, empereur d'Orient de 1341 à 1376, et de 1379 à 1391 ; dut subir les insolences de Bajazet, et raser les travaux qu'il avait fait exécuter pour défendre Constantinople ; — Jean VI, *Cantacuzène*, empereur à Byzance de 1341 à 1355 ; s'imposa comme collègue de Jean V Paléologue, et appela les Turcs à son aide ; il dut enfin abdiquer, et entrer dans un cloître ; — Jean VII, empereur de Byzance en 1390 ; — Jean VIII, *Paléologue*, empereur grec de 1425 à 1448 ; vaincu par les Turcs, il vit son empire réduit à néant.



Médaille de Jean VIII Paléologue.

Jean de Luxembourg, roi de Bohême, fils de l'empereur Henri VII, né en 1296, tué en 1346, dans les rangs français, à la bataille de Crécy, où il avait, malgré sa cécité, vaillamment combattu. Il avait longtemps soutenu, en Allemagne, Louis de Bavière contre Frédéric d'Autriche, et pris une part décisive à la bataille de Mühldorf.

Jean sans Terre, né en 1167, roi d'Angleterre de 1199 à 1216, quatrième fils de Henri II et d'Eléonore d'Aquitaine. Son nom lui vint de ce que, quand il était enfant, son père avait partagé tous ses domaines entre ses aînés. C'était un prince sensuel, fourbe et cruel. Pendant sa jeunesse, il entra en rébellion contre son père, avec l'appui du roi de France Philippe Auguste. A la mort de son frère Richard Cœur de Lion, il assassina son neveu Arthur de Bretagne pour s'emparer de la couronne (1203). Cité par Philippe Auguste à comparaître devant la cour de France, il fit défaut ; il fut alors déclaré déchu de ses fiefs français (Maine, Normandie, etc.), qu'il essaya vainement de reprendre. Sa condamnation paraît antérieure à l'assassinat de Jean, ou alors il y aurait eu deux condamnations successives, et c'est une question de savoir s'il fut jugé par la cour du roi ou par une cour des pairs créée tout exprès. Ses alliés, au nombre desquels était l'empereur d'Allemagne Othon, furent battus à Bouvines, et il fut lui-même défait à La Roche-aux-Moines. A son retour en Angleterre, il dut accorder aux barons et à la bourgeoisie la *Grande charte* des

libertés anglaises (1167-1216). Il mourut de la dysenterie, à Newark.

Jean (*le Roi*), drame de Shakespeare (vers 1595), où il met surtout en valeur le caractère sombre et cruel de Jean sans Terre, la gentillesse de sa victime Arthur de Bretagne, la douleur de Constance, mère du jeune duc.

Jean sans Peur, duc de Bourgogne, fils de Philippe le Hardi et petit-fils de Jean le Bon, né à Dijon. Prince énergique et violent, tenace, robuste et sans scrupules, il entra, à peine monté sur le trône ducal (1404), en lutte avec Louis, duc d'Orléans, qu'il fit assassiner en 1407. Chef du parti des Bourguignons, soutenu par les Cabochiens, il s'appuya également sur les Anglais et s'empara de Paris, après Azincourt, grâce à la trahison de Perrinet Leclerc. Il fit régner dans la capitale un régime de terreur. A quelque temps de là, Jean sans Peur, s'apercevant qu'il était dupé par les Anglais, se prêta à des tentatives de rapprochement avec le Dauphin (Charles VII), mais il fut assassiné sur le pont de Montereau, par quelques conseillers du Dauphin, à la tête desquels se trouvait Tanneguy du Chatel, en 1419. Son fils, Philippe le Bon, lui succéda.


Jean sans Peur.

Jean Ier, né en 1350, roi d'Aragon de 1387 à 1395. Il reconquit, en 1391, la Sardaigne révoltée. Il mourut d'une chute de cheval ; — JEAN II, né en 1397, roi de Navarre en 1425, d'Aragon en 1458, m. en 1479. Il réussit, après de grands efforts, à soumettre la Catalogne, et maria son fils, Ferdinand, à Isabelle, héritière de la Castille.

Jean Ier, roi de Castille, né à Epéla (1358-1390), fils et successeur de Henri II, fut en guerre avec le Portugal et l'Angleterre ; — JEAN II, roi de Castille, né en 1405, m. en 1454, fils et successeur de Henri III, vainquit les Maures. Il se laissa gouverner par son favori D. Alvaro de Luna, le fit décapiter et le regretta.

Jean Ier le Posthume, roi de France, fils de Louis X le Hutin et de Clémence de Hongrie, qui le mit au jour cinq mois et demi après la mort de son père ; il ne vécut que cinq jours (1316) ; — **Jean II,** dit *le Bon*, c'est-à-dire *le Brave*, roi de France de 1350 à 1364, fils de Philippe VI de Valois, à qui il succéda, et de Jeanne de Bourgogne. Les premiers temps de son règne furent signalés par ses démêlés avec Charles le Mauvais, roi de Navarre, et par de grands embarras financiers, qui rendirent nécessaires plusieurs convocations d'états généraux. En 1356, les hostilités recommencèrent entre la France et l'Angleterre. Vaincu à Maupertuis, près de Poitiers (1356), par le prince Noir, et fait prisonnier, il fut emmené captif à Londres. Pendant sa captivité eut lieu, à Paris, la tentative révolutionnaire d'Etienne Marcel, et éclata la *Jacquerie*. Après avoir signé le désastreux traité de Brétigny (1360), il revint en France laissant un de ses fils en ôtage. Le jeune prince s'étant évadé, Jean se constitua de nouveau prisonnier. C'est dans cette occasion qu'il formula la belle maxime si souvent rappelée et quelquefois parodiée : « Si la bonne foi était bannie du reste de la terre, elle devrait se retrouver dans le cœur et dans la bouche des rois ». Son retour arracha à Edouard III un cri d'admiration ; mais il faut ajouter que la captivité qu'il subissait à Londres était des plus agréables. Jean II mourut en 1364 ; il eut pour successeur son fils Charles V. Il fonda la deuxième maison de Bourgogne, en donnant cette province en apanage à son quatrième fils, Philippe le Hardi, qui avait combattu à ses côtés à Poitiers.


Jean le Bon.

Jean Ier, roi de Portugal de 1385 à 1433, fils naturel de Pierre le Cruel. Il battit à plusieurs reprises les Espagnols et dota le Portugal d'une législation ; — JEAN II, roi de Portugal de 1481 à 1495. Sous son règne, Barthélemy Diaz découvrit le cap de Bonne-Espérance ; — JEAN III, roi de Portugal de 1521 à 1557. Les entreprises de Vasco de Gama donnèrent à son règne un éclat exceptionnel ; — JEAN IV, d'abord duc de Bragance, puis roi de Portugal de 1640 à 1650. Elevé au pouvoir par une conspiration aristocratique, il accomplit d'heureuses réformes intérieures, et enleva le Brésil aux Hollandais ; — JEAN V, roi de Portugal de 1706 à 1750. Il signa avec les Anglais le traité de Methuen, et fut battu par les Français à Almanza et à Villaviciosa ; — JEAN VI, d'abord régent de Portugal pendant la démence de sa mère, doña Maria, vit le royaume envahi par les Français en 1807, partit alors pour le Brésil, et revint en 1821. Il inaugura au Portugal le régime constitutionnel ; m. en 1826.

Jean (DEDJAH KHASSAÏ, dit), négus d'Abyssinie, né vers 1832, mort en 1889. Il lutta avec succès contre les Italiens.

Jean d'Arras, prosateur français du XIVe siècle, auteur du célèbre *Roman de Mélusine*, écrit vers 1390.

Jean Bon Saint-André (André), conventionnel français, né à Montauban, m. à Mayence (1749-1813). Membre du comité de Salut public, envoyé en mission aux armées en 1794, il se signala sous le premier Empire comme administrateur des départements français du Rhin.

Jean-Christophe, vaste composition romanesque en 10 volumes, par Romain Rolland (1904-1912), qui a pour sujet la vie tourmentée d'un musicien de génie. Œuvre touffue mais pleine de vie, et singulièrement attachante.

Jean des Entommeures (*Frère*), personnage du *Gargantua* et du *Pantagruel* de Rabelais, qui défend l'abbaye de Seuillé contre les habitants de Lerné. C'est pour ce moine joyeux et belliqueux, que Gargantua fit bâtir l'abbaye de Thélème.

Jean de Leyde (Johann BOCKHOLD, dit), né à La Haye vers 1509, chef des anabaptistes de Munster. Il fit régner dans cette ville une odieuse tyrannie, mais, fait prisonnier par les troupes de l'évêque, il périt dans d'horribles tortures en 1536.

Jean de Meung (Jean CLOPINEL, dit), écrivain français, né vers 1250, m. avant 1305, auteur de la seconde partie du *Roman de la Rose* et du *Testament*. Il paraît avoir été attaché au service de plusieurs princes de son temps, peut-être de Philippe le Bel.

Jean de Nivelle, opéra-comique en trois actes, paroles d'Edmond Gondinet et Philippe Gille, musique de Léo Delibes (1880). Le livret, de mince intérêt, repose sur les amours de Jean de Nivelle avec la jolie paysanne Arlette. La partition contient de jolies pages.

Jean de Paris, dominicain et docteur de l'Université de Paris, né à Paris, m. à Bordeaux (1240-1306). Il prit avec éclat le parti de Philippe le Bel contre Boniface VIII.

Jean de Paris. V. JEHAN.

Jean de Paris, opéra-comique en deux actes, paroles de Saint-Just, musique de Boieldieu (1812) ; le sujet en est tiré du vieux roman *Jehan de Paris ;* la partition en est élégante et gracieuse (l'air : *C'est la princesse de Navarre ;* la cavatine : *Quel plaisir d'être en voyage ;* la romance ; *Le troubadour fier de son doux servage ;* etc.).

Jean de Parme (le bienheureux), né à Parme, m. à Camerino (1209-1289), général des frères mineurs, qu'il s'attacha à ramener à la stricte observation de la règle ; le chapitre général le déposa en 1256, comme coupable d'avoir favorisé le parti des Spirituels, et le remplaça par saint Bonaventure. Il fut réhabilité en 1777.

Jean de Prague, évêque d'Olmutz, et cardinal, célèbre par ses luttes contre les hussites (1360-1430).

Jean de Salisbury, philosophe scolastique anglais, né à Salisbury, m. à Chartres (1110-1180) ; auteur du *Policraticus* et du *Metalogicus*, ami de Thomas Becket.

Jean de Thommeray, comédie en cinq actes, en prose, tirée par Emile Augier d'une nouvelle de Jules Sandeau, œuvre forte et pathétique (1873). Entraîné dans des aventures fâcheuses par l'amour d'une coquette, Jean de Thommeray se réhabilite en prenant place dans le régiment de mobiles bretons que commande son père.

Jean d'Udine, peintre italien, né à Udine, m. à Rome (1494-1564). Il excella dans la peinture des fleurs et des animaux.

Jean, duc d'Alençon, né à Argentan, m. à Paris (1409-1476). Il seconda d'abord Jeanne d'Arc dans sa lutte contre les Anglais, puis il fut un des chefs de la Praguerie, et plus tard l'adversaire de Louis XI, qui le tint longtemps prisonnier.

jeanfesse n. m. *Fam.* Adoucissement du mot JEAN-FOUTRE.

jean-foutre n. m. invar. *Pop.* Terme injurieux et grossier qui s'adresse aux individus coupables de lâcheté morale, de bêtise, d'indélicatesse, d'ingratitude, etc.

jean-jean n. m. invar. *Fam.* Niais, nigaud.

jean-le-blanc n. m. invar. Espèce de circaète.

Jean-Louis, célèbre maître d'armes français, né à Saint-Domingue, m. à Montpellier (1785-1865). Il a été considéré comme un des créateurs de la nouvelle escrime française au XIXe siècle.

Jeanne (*la Papesse*), personnage féminin qui, d'après une légende longtemps accréditée mais aujourd'hui universellement rejetée, aurait occupé, à une date d'ailleurs mal fixée, le trône pontifical. L'imagination populaire broda autour de ce nom tout un roman, dont l'origine remonte vraisemblablement à l'influence qu'exercèrent au Xe siècle sur les élections pontificales les princesses toscanes Théodora et Marozia.

Jeanne, reine de France, fille de Guillaume XIII d'Auvergne, née vers 1326, m. en 1360. Elle épousa d'abord Philippe de Bourgogne, qui la laissa veuve vers 1348, puis le roi Jean le Bon.

Jeanne Ire [*ja-ne*], reine de Naples de 1343 à 1382. Elle eut une existence des plus agitées, se maria quatre fois, et fut mise à mort par ordre de son cousin Charles de Durazzo, qui s'était emparé du royaume de Naples ; — JEANNE II, reine de Naples de 1414 à 1435, célèbre par ses désordres et par ses luttes contre Alphonse, roi d'Aragon.


Jeanne d'Albret.

Jeanne d'Albret, reine de Navarre, femme d'Antoine de Bourbon et mère de Henri IV, née et m. à Paris (1528-1572). D'un caractère à la fois viril et tendre, elle gouverna habilement ses Etats, et fit épouser à son fils Marguerite de France. Venue à Paris, pour les noces de son fils, elle fut prise de fièvre, et mourut deux jours après. Cette mort presque subite, due à une maladie de poitrine, donna lieu à une légende d'empoisonnement.

Jeanne d'Aragon, dame napolitaine, femme d'Ascanio Colonna, célèbre par sa beauté. Raphaël a peint son portrait.

Jeanne d'Arc. V. ARC.

Jeanne de Bourbon, reine de France, née à Vincennes, m. à Paris (1338-1378), femme de Charles V, qui l'appelait « le soleil de son royaume ».

Jeanne de Bourgogne, reine de France, épouse de Philippe V, m. à Roye en 1325. Elle fut impliquée avec ses belles-sœurs, Marguerite et Blanche de Bourgogne, dans un procès d'adultère, et quelque temps emprisonnée. V. NESLE (*tour de*).

Jeanne de Flandre, duchesse de Bretagne, épouse de Jean IV, duc de Bretagne et comte de Montfort. Elle disputa le duché de Bretagne à Jeanne de Penthièvre, ce qui fit donner le nom de *guerre des Deux Jeannes* à la guerre de la succession de Bretagne.

Jeanne de France, duchesse d'Orléans, fille de Louis XI, née en 1464, m. à Bourges en 1505. Charmante, mais contrefaite. Louis XI l'imposa comme femme à Louis d'Orléans, qui, devenu roi sous le nom de Louis XII, s'empressa de faire annuler son mariage. Jeanne vécut comme une sainte et fonda l'ordre des annonciades de Bourges.

Jeanne de Navarre, reine de France, née à Bar-sur-Seine, m. au château de Vincennes (1273-1305), femme de Philippe le Bel, sur qui elle exerça une grande influence.


Jeanne la Folle.

Jeanne de Penthièvre, nièce de Jean III, duc de Bretagne, fille du comte de Penthièvre et femme de Charles de Blois. Elle fit valoir par les armes ses droits à la succession de Bretagne contre Jean IV, son oncle, époux de Jeanne de Flandre ; mais, en 1365, elle dut y renoncer par le traité de Guérande.

Jeanne la Folle, reine de Castille de 1504 à 1555, fille de Ferdinand et d'Isabelle, épouse de l'archiduc d'Autriche Philippe le Beau, et mère de Charles-Quint, née à Tolède, m. à Tordesillas (1479-1555). Après la mort inopinée de son mari, la douleur troubla sa raison, et elle promena pendant de longues semaines, de ville en ville, le cadavre de Philippe le Beau. Elle passa la fin de sa vie dans une réclusion presque complète.


Jeanne Seymour.

Jeanne Seymour, reine d'Angleterre (vers 1509-1537), troisième femme de Henri VIII, qui paraît l'avoir aimée plus que ses autres femmes. Elle mourut des suites de couches, après avoir donné le jour à un fils, qui fut Edouard VI.

jeanneton [*ja*] n. f. *Pop.* Servante d'auberge, de mœurs peu farouches.

jeannette [*ja-nè-te*] n. f. (du n. pr.). Petite croix d'or suspendue au cou, comme en portent les paysannes. Planchette de bois montée sur pied, et utilisée par les repasseuses.


A, croix jeannette.

Jeannin [*ja-nin*] (Pierre), dit *le Président Jeannin*, magistrat français, né à Autun, m. à Paris (1540-1623), ministre sous Henri IV ; il signa l'alliance entre la France et la Hollande (1608), et obligea l'Espagne à reconnaître l'indépendance des Provinces-Unies. On a publié ses négociations.

Jeannot [*ja-nô*]. V. JANOT.

Jeannot et Colin, titre d'un conte charmant où Voltaire met en contraste l'instabilité de la fortune et les avantages d'une éducation solide (1674). — De ce conte, Florian a tiré une comédie en prose (1780), et Etienne un livret d'opéra-comique en trois actes, sur lequel Nicolo a écrit une des plus aimables partitions (1814).

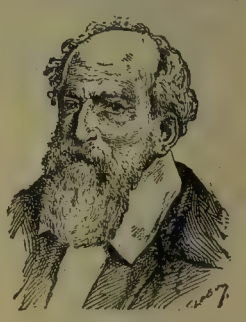
P. Jeannin.

Jeanron [*jan*] (Philippe-Auguste), peintre paysagiste français, né à Boulogne-sur-Mer, m. à Comborn (Corrèze) [1809-1877]. Citons de lui : *le Port abandonné d'Ambleteuse, l'Attente*, etc.

Jeanroy (Alfred), professeur français, né à Mangiennes (Meuse), en 1859 ; s'est consacré à la littérature du moyen âge : *les Origines de la poésie lyrique en France*, etc. Membre de l'Acad. des Inscr. (1922).

Jeaurat (Etienne), peintre français, né à Vermentois, m. à Versailles (1699-1789) ; auteur de tableaux de genre vifs et spirituels : *la Couturière, l'Accouchée*, etc.

Jeaurat (Edme-Sébastien), astronome français, né et m. à Paris (1725-1803). Membre de l'Académie des sciences.

Jeberos, Jibaros. V. JIVAROS.

Jébuséens [*zé-in*] ou **Jébusiens** [*zi-in*], peuple de Chanaan soumis par David.

Jéchonias. V. JOACHIM.

Jecker (Jean-Baptiste), banquier suisse, né à Porrentruy, fusillé par la Commune en 1871. L'intervention du duc de Morny dans les spéculations financières de Jecker au Mexique fut l'occasion de la malheureuse expédition que le second Empire fit dans ce pays.

jécoraire [*rè-re*] adj. (du lat. *jecur, oris*, foie). *Méd.* Se dit d'une veine de la main droite, qu'on supposait autref. en rapport avec le foie.


Jefferson.

jécoral, e, aux adj. *Méd.* Syn. de HÉPATIQUE.

jectisses [*jèk-ti-se*] ou **jetisses** [*ti-se*] adj. f. pl. (de *jeter*). Se dit des terres remuées ou rapportées. *Maçonn. Pierres jectisses*, qui peuvent se poser à la main dans toutes sortes de constructions.

jefferisite n. f. Sorte de mica hydraté.

Jefferson [*son*] (Thomas), troisième président des Etats-Unis, né à Shadwell, m. à Monticello (1743-1826). Ambassadeur

à Paris, président de 1801 à 1809, il fut l'un des créateurs et le chef du parti républicain.

Jefferson, branche du Missouri. V. Missouri.

jeffersonnie [*jé-fèr-so-ni*] n. f. Genre de berbéridées, originaires de l'Amérique septentrionale et cultivées en Europe pour leurs feuilles glabres à deux segments ovales et opposés.

Jeffreys (George, lord), grand chancelier d'Angleterre sous Charles II et Jacques II, né à Acton en 1648, m. à la Tour de Londres, après l'avènement de Guillaume d'Orange, en 1689. Il se fit détester pour la cruauté et l'iniquité de ses condamnations pendant les *Assises sanglantes*.

Jegun, ch.-l. de c. (Gers), arr. et à 17 kil. d'Auch, près de l'Oustère ; 1.300 h. Ch. de f. M. — Le cant. a 12 comm., et 4.930 h.

Jehan de Paris, roman en prose du xvᵉ siècle, d'un auteur inconnu, dans lequel un jeune prince français se moque fort d'un vieux roi d'Angleterre, son rival, et, semant l'or sur son passage, conquiert la main d'une infante d'Espagne.

Jehan de Saintré (*Histoire du Petit*) **et de la Dame des Belles Cousines,** roman du xvᵉ siècle, par Antoine de La Salle (1517), glorification d'un chevalier modèle, avec des parties de description réaliste et d'ironie satirique.

Jehay-Bodegnée, comm. de Belgique (Liége, arr. de Huy), près de la Meuse ; 1.380 h.

Jéhovah, nom par excellence de Dieu, dans la langue hébraïque. (Les exégètes protestants et rationalistes préfèrent la forme Jahveh.)

jéhovisme [*vis-me*] n. m. Culte de Jéhovah.

jéhoviste [*vis-te*] adj. Qualification donnée par certains exégètes aux parties de l'Ecriture où Dieu est appelé Jéhovah, tandis qu'ailleurs il est appelé Elohim.

Jéhu, officier de Joram. Il assassina ce dernier, Okhosias de Juda, Jézabel, toute la famille d'Omri, et fut reconnu roi d'Israël en 843 av. J.-C. Il mourut en 815, après un règne désastreux.

Jéhu (*compagnie de*), bandes d'égorgeurs royalistes, qui exercèrent de sanglantes représailles contre les républicains, après le 9-Thermidor.

jéhuiste [*u-is-te*] n. m. Membre de la compagnie de Jéhu.

jéjuno-iléon ou **jéjuno-iléum** [*é-om'*] n. m. Partie de l'intestin grêle, qui s'étend du duodénum au gros intestin.

— Encycl. Rien ne distingue l'iléum du jéjunum ; aussi doit-on étudier ensemble ces deux parties, séparées à tort. Le jéjuno-iléon remplit la plus grande partie de l'abdomen ; continuant le duodénum, il finit à la valvule iléo-cæcale, après de multiples circonvolutions. Sa longueur est de 6 à 8 mètres et son diamètre de 25 à 30 millimètres. C'est au commencement de cet intestin que débouchent le canal pancréatique et le canal cholédoque. Le *jéjuno-iléon*, maintenu en place par le *mésentère*, se divise en quatre tuniques : séreuse, musculeuse, celluleuse et muqueuse. La dernière, la plus interne, forme des saillies parsemées de *villosités* et de follicules souvent réunis (plaques de Peyer). Les villosités contiennent de nombreux chylifères, qui se jettent dans les ganglions mésentériques et la citerne de Pecquet.

jéjunostomie [*sto-mi*] n. f. (de *jéjunum*, et du gr. *stoma*, bouche). Opération chirurgicale qui consiste à créer une bouche sur le jéjunum, dans le cas où la gastro-entérostomie est impossible.

jéjunum [*nom'*] n. m. (du lat. *jejunum*, même sens). *Anat.* Partie de l'intestin grêle, qui fait suite au duodénum et précède l'iléum.

Jéliotte ou **Jelyotte** (Pierre), chanteur français, né à Lasseube, m. à Estos (1711-1782). Il créa à l'Opéra les premiers rôles des œuvres de Rameau, Mondonville, etc. Il possédait une admirable voix de haute-contre.

Jellachich (Joseph, comte de), ban de Croatie et général autrichien, né à Petervarad, m. à Agram (1801-1859) ; célèbre par sa lutte contre les Hongrois.

Jellicoe (sir John Rushworth) vicomte **de Scapa**, amiral anglais, né en 1859 à Southampton. Commandant en chef des flottes britanniques en 1914, il livra la bataille navale du Jutland (mai 1916).

jemblet [*jan-blè*] n. m. Partie du moule du fondeur en fer.

Jemelle, comm. de Belgique (Namur, arr. de Dinant) ; 2.100 h.

Jemeppe [*mè-pe*], v. de Belgique (prov. et arr. de Liége), sur la Meuse ; 11.000 h. Houille, forges. — Comm. de la prov. et de l'arr. de Namur, sur l'Ormeau ; 3.680 h. Charbonnages.



E. Jenner.

Jemmapes, v. de Belgique (Hainaut, arr. de Mons) ; 13.700 h. Houille, forges. Le 5 novembre 1792, victoire de Dumouriez sur les Autrichiens, commandés par Clairfayt et Beaulieu. (L'annuaire officiel écrit *Jemappes*.)

jenkinsite [*jan*] n. f. Variété de serpentine.

Jenner [*nèr*] (Edouard), médecin anglais, qui découvrit la vaccine ; né et m. à Berkeley (1749-1823). On lui doit de nombreux ouvrages sur la vaccination.

jennérien, enne [*jé-né-ri-in, è-ne*] adj. Se dit du vaccin, de la vaccination inaugurée par Jenner.

jenny [*jè-ni*] n. f. (n. pr. angl.). Machine à filer le coton, inventée par Highs, perfectionnée par Hargraves, Arkwright, Crompton, qui en fit la mull-jenny.

Jenny l'Ouvrière, drame de P. Decourcelle et Jules Barbier (1850). C'est l'histoire émouvante d'une jeune fille sur laquelle fondent tous les malheurs, qui est déshonorée par un jeune banquier, puis réhabilitée par son séducteur. Les auteurs du drame y avaient intercalé une romance populaire, paroles d'Emile Barateau, musique d'Etienne Arnaud, datant de février 1848 et qui est restée célèbre. (On fait souvent allusion au *jardin de Jenny l'Ouvrière*, qui consiste en quelques pots de fleurs disposés sur sa fenêtre.)

Jephté, l'un des Juges d'Israël (xiiᵉ s. av. J.-C.). Avant d'attaquer les Ammonites, il fit le vœu imprudent d'offrir à Dieu, en holocauste, la première personne qui viendrait le saluer après sa victoire. Ce fut sa fille unique qui accourut la première au-devant de lui, et le malheureux père dut accomplir son vœu.

jéquirity [*ku-i*] n. m. Graine de l'*abrus à chapelet* (légumineuse), de la grosseur d'un grain de poivre, d'une couleur rouge, avec une extrémité noire, et dont la décoction est employée contre la conjonctivite chronique.

jéréméiewite n. f. Borate naturel d'alumine et de fer.

jérémiade n. f. Plainte fréquente et importune : *perdre son temps en d'inutiles jérémiades* (par allusion aux *Lamentations* de Jérémie, l'un des quatre grands prophètes, qui y prédit la ruine de Jérusalem, la captivité de Babylone et déplore éloquemment les malheurs de sa patrie).

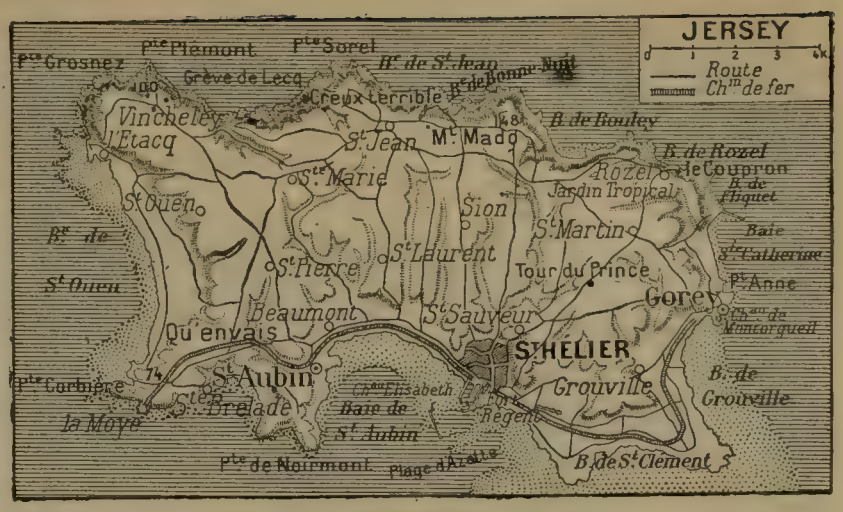

Ile de Jersey.

Jérémie, l'un des quatre grands prophètes, né vers 650, m. vers 590 av. J.-C. Il ne cessa de conseiller aux Juifs la soumission envers les rois de Babylone. D'après une tradition chrétienne, il aurait été martyrisé par les Juifs, irrités de ses reproches. On a de lui le livre des *Prophéties*, suivi des cinq *Lamentations*, admirables élégies sur la ruine de Jérusalem, que l'Eglise catholique a introduites dans la liturgie de la semaine sainte.

jerez ou **xérès** [*ké-rèss*] n. m. Vin récolté aux environs de Jerez (prov. de Cadix).

— Encycl. Le jerez est un vin blanc dont il existe différentes qualités : le *sherry* (nom anglais du jerez), sec et alcoolisé, très prisé des Anglais ; le *manzanilla*, plus léger et plus aromatique ; enfin, le *pajarete* (du nom du village où il est récolté), analogue aux malvoisies. Conservé quelques années en bouteille, le jerez, et en particulier le manzanilla, acquiert une saveur délicate : c'est alors l'*amontillado*, de couleur ambrée, qui, à la longue, devient liquoreux et très capiteux.

Jerez ou **Xérès de la Frontera,** v. d'Espagne (Andalousie, prov. de Cadix) ; 62.600 h. Alcazar et murailles anciennes du temps des Maures. Les Arabes y vainquirent, en 711, Roderic, le dernier roi des Wisigoths d'Espagne. Grand commerce et préparation de vins.

Jéricho [*ko*], v. de Syrie, de mandat britannique, en Palestine, auj. *Er-Richa*, à 23 kil. de Jérusalem, sur un affl. du Jourdain, la première que rencontrèrent les Hébreux à leur entrée dans la Terre promise. Elle était fermée de hautes murailles. Par l'ordre de Dieu, Josué fit faire à son armée le tour de la ville pendant sept jours. L'arche d'alliance était portée en grande pompe et précédée de sept prêtres qui sonnaient de la trompette ; tout le peuple suivait en silence. Le septième jour, on fit sept fois le tour de la ville, et tout le peuple, sur l'ordre de Josué, jeta un grand cri ; à l'instant même, les murailles tombèrent avec fracas. (*Bible.*) — En littérature, on fait allusion aux *murailles de Jéricho* pour désigner un échafaudage de difficultés qui s'écroule tout d'un coup comme par enchantement.



Rose de Jéricho : *a*, rameau ; *b*, fleur.

Jéricho a été prise le 21 février 1918 par les troupes du général Allenby, après un combat heureux de ses soldats contre les Turco-Allemands, aux environs de la ville, du 27 au 30 décembre 1917.

Jéricho (rose de) n. f. Petite espèce de crucifères, de Syrie et de Palestine.

— Encycl. Dès que les graines de la rose de Jéricho sont mûres, elle se dessèche ; mais, transportée sur un sol humide, elle s'étale de nouveau, s'ouvre et s'épanouit.

jéroboam [*bo-am'*] n. m. Grosse bouteille de Champagne, contenant environ quatre litres.

Jéroboam [*bo-am'*] **Ier,** fondateur et premier roi du royaume d'Israël, d'environ 960 à 930 av. J.-C. ; — Jéroboam II, roi d'Israël de 826 à 773 av. J.-C. Il persista dans la conduite impie de ses prédécesseurs et battit les Syriens.

Jérôme (saint), Père de l'Eglise latine, né à Stridona (Dalmatie) vers 331, m. à Bethléem en 420 ; apologiste vigoureux et violent, à qui l'on doit la traduction de la Bible en langue latine, appelée *Vulgate ;* de nombreux traités d'exégèse et d'histoire ecclésiastique et des *Lettres*, peinture fidèle de son temps. Son style clair, vigoureux, tombe parfois dans l'enflure. Fête le 30 septembre.



Jérôme de Prague.

— *Icon.* La figure de saint Jérôme a inspiré de nombreuses œuvres d'art : la *Communion de saint Jérôme*, de Carrache et du Dominiquin, plusieurs tableaux de Ribera, sept estampes d'A. Dürer, *Saint Jérôme dans le désert* de Van Dyck les *Saint Jérôme* de Henner et de Benner. (V. p. 1247.)

Jérôme de Prague, disciple de Jean Hus, né à Prague vers 1374, m. à Constance en 1416, condamné par le concile de Constance à être brûlé vif. Il mourut avec un admirable courage. Comme une vieille femme s'approchait de son bûcher pour y ajouter un fagot, il prononça les mots restés célèbres : « *Sancta simplicitas !* »

Jerome (Jérome Klapka), écrivain humoristique anglais, né à Walsab en 1859, auteur des *Pensées oisives d'un oisif*, de *Trois hommes dans un bateau*, ouvrage extrêmement comique, etc.

Jérôme Paturot à la recherche d'une position sociale, roman satirique et critique spirituelle des mœurs de la société française sous la monarchie de Juillet, par Louis Reybaud (1842). — Jérôme Paturot est le type de ces personnages ignorants qui se croient propres à tout, mais ne sont bons à rien. On doit au même auteur *Jérôme Paturot à la recherche de la meilleure des républiques* (1848).

Jérôme Coignard (*les Opinions de*), par Anatole France (1893), où l'auteur, par d'ingénieuses transpositions, fait exprimer à un abbé du xviiiᵉ siècle ses opinions sur les événements d'aujourd'hui.

Jerrold (Douglas), auteur dramatique et essayiste anglais, né et m. à Londres (1803-1857).

jersey [*jèr-zé*] n. m. (de l'île de Jersey, où l'on fabriqua primitivement le genre de lainage fin employé à ce vêtement). Sorte de corsage en laine maillée, qui moule exactement le buste. Tissu avec lequel est fait ce vêtement.

Jersey [*zé*], la plus grande des îles anglo-normandes ; 116 kil., carr. ; 52.000 h. (*Jersiais*). Capit. *Saint-Hélier*. Climat très doux, attiédi par le Gulf-Stream. Minerai de fer et de manganèse. Pêche. Magnifique bétail (*jersiais*).

Jersey-City, v. des Etats-Unis (New-Jersey), sur le fleuve Hudson, dans l'agglomération new-yorkaise ; 312.000 h.

jersiais, e [*jer-zi-è, è-ze*] adj. *Race jersiaise*, nom donné à une race de bovins que l'on élève dans les îles anglo-normandes et en particulier à Jersey.

— Encycl. Les vaches jersiaises, obtenues par croisement entre individus de la race irlandaise et de la race germanique, sont très appréciées des Anglais et des Américains, qui les appellent *alderney* (nom anglais d'Aurigny) ; on les rencontre de plus en plus en France. Elles sont bonnes laitières et excellentes beurrières, mais les vaches de Normandie et de Bretagne possèdent les mêmes qualités et sont d'un prix moins élevé. La robe est fauve, à extrémités noires.

Jérusalem [*lèm*], ville de la Syrie, de mandat britannique, capitale de la Palestine, sur le plateau de Juda, reliée au port de Jaffa par un chemin de fer de 87 kil. ; 115.000 h. (*Hiérosolymites* ou *Hiérosolymitains*). Cette ville sainte des juifs et des chrétiens fut aussi la capitale de la Palestine dans l'antiquité. Salomon y fit bâtir un superbe temple. La ville fut prise par Pompée (63 av. J.-C.) et par Titus, qui la détruisit (70 apr. J.-C.) ; relevée de ses ruines, elle fut occupée par les Arabes en 637, reprise par les croisés en 1099 et resta jusqu'en 1187 la capitale du *royaume de Jérusalem*. Saladin la reprit alors et, sauf de courtes périodes, elle resta aux mains des Turcs Seldjoukides. De nombreux touristes et pèlerins s'y rendent chaque année, pour visiter les lieux illustrés par la Passion du Christ (*Lieux saints*). Jérusalem se divise en quartiers : 1° des *chrétiens* ou *Francs* au N.-O., renfermant le Saint-Sépulcre ; 2° des Arméniens au S.-O. ; 3° des musulmans au N.-E., renfermant la mosquée d'Omar ; 4° des juifs au S.-E., sur la montagne de Sion. *Fig.* Dans le style mystique, Eglise catholique. *La Jérusalem nouvelle*, *la Jérusalem céleste*, le ciel, le séjour des élus.

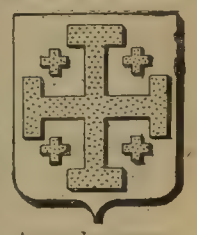

Armes du royaume de Jérusalem.

Prise par les Alliés, commandés par Allenby, le 9 décembre 1917. Cette conquête a été consolidée et complétée par celle de Béthel, le 30 décembre.

Jérusalem (royaume de), fondé en 1099 par les croisés au profit de Godefroy de Bouillon. Cet Etat, exclusivement féodal, peu discipliné, fut détruit en 1187 par Saladin ; mais le titre royal subsista et, jusqu'en 1291, les chrétiens possédèrent des fragments de leur conquête en Palestine.

Jérusalem (*conciles de*). Il y eut, à Jérusalem, dès l'an 33, deux assemblées que l'on pouvait appeler *conciles*. Dans la première, Mathias fut choisi et associé aux onze apôtres pour remplacer Judas ; dans la seconde, on désigna sept diacres. Mais la plus célèbre de ces assemblées eut lieu en 50 ou 52, pour décider de l'attitude à tenir à l'égard des judéo-chrétiens.

Jérusalem délivrée (*la*), poème épique en vingt chants, par le Tasse, publié en 1575. Il a pour sujet la croisade de Godefroy de Bouillon et la conquête du Saint-Sépulcre sur les infidèles. Ses héros, surtout ses héroïnes (Clorinde, Herminie, Armide), sont des caractères bien tracés. Des épisodes gracieux et

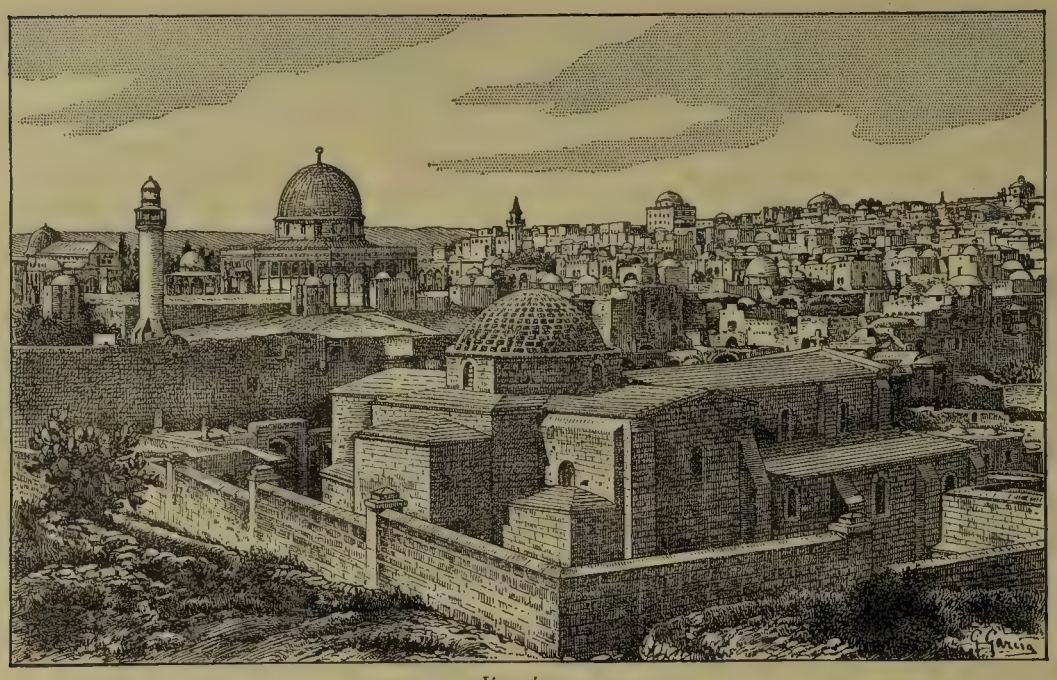

Jérusalem.

charmants (Olinde et Sophronie, Herminie chez les bergers, Renaud dans les jardins d'Armide, etc.), une langue belle et harmonieuse font le mérite de cette épopée.

jerzeau [*jèr-zô*] n. m. Nom vulgaire de la gesse et de la vesce.

jesse [*jè-se*] n. f. *Ichtyol.* Nom vulgaire de l'*ide mélanote*. V. IDE.

Jessé (ARBRE DE). V. ARBRE.

jésuate [*zu-a-te*] n. (de *Jésus*). Membre d'un ordre de religieux (exactement *clercs réguliers de Saint-Jérôme*), fondé en Italie en 1363 par saint Jean Columbini et François de Mino, supprimé en 1668. Membre d'un ordre de religieuses fondé à la même époque, dans le même pays.



Jésuates (religieuse et religieux) de Saint-Jérôme.

jésuite [*zu-i-te*] n. m. (de *Jésus*). Membre de la *Société de Jésus*. *Jésuite de robe courte*, laïque affilié à la Société de Jésus. *Par dénigr.* Personne hypocrite, astucieuse, par allusion aux restrictions mentales attribuées aux jésuites. Adj. Qui a rapport aux jésuites, qui est affilié à leur ordre, qui partage leurs doctrines : *le parti jésuite*.

— ENCYCL. L'ordre des jésuites ou Compagnie de Jésus fut fondé par Ignace de Loyola en 1534, pour la conversion des hérétiques, et le service de la religion. Les jésuites, ordre beaucoup plus militant que contemplatif, ajoutent aux trois vœux monastiques ordinaires le vœu d'obéissance au pape. Très solidement hiérarchisés, ils se partagent en *novices*, *coadjuteurs spirituels*, *profès*, et sont gouvernés par un *général*. L'ordre, fortement discipliné, devint de bonne heure très puissant. En France, où il fut appelé par le roi Henri II et où il fonda, à Paris, le célèbre collège de Clermont (aujourd'hui lycée Louis-le-Grand), il eut pour adversaires le Parlement et l'Université. La part prise à la Ligue par ses membres détermina Henri IV à les chasser de France ; mais il les rappela dès 1603. Leur ordre exerça sous Louis XIV une influence considérable, et contribua à la ruine de Port-Royal. Expulsés du Portugal en 1759, ils le furent de France en 1762. Un moment supprimé par Clément XIV en 1773, l'ordre avait été rétabli par Pie VII en 1814. Rentrés en France en 1865, ils furent expulsés en 1880 ; la loi de 1901 leur refusa le droit de former des associations en France. La Compagnie compte des saints : Ignace de Loyola, François Xavier, François Borgia, François Régis, Louis de Gonzague, et des hommes célèbres comme Suarez, Bourdaloue, Pétau, Boscovitch, Jouvancy, Brumoy, de Ravignan, Secchi, etc.



Jésuites : 1. Au XVIIe siècle ; 2 et 3. Costumes actuels.

Jésuites (*Constitution des*), livre célèbre, code organique de la Compagnie de Jésus, rédigé par le fondateur de cet ordre, Ignace de Loyola (1540).

jésuitesse [*zu-i-tè-se*] n. f. Religieuse d'une communauté qui a existé en Italie et en France.

jésuitière [*zu-i*] n. f. *Fam.* et *par dénigr.* Maison de jésuites.

jésuitique [*zu-i*] adj. (de *jésuite*). *Fam.* Hypocrite, astucieux : *douceur jésuitique*.

jésuitiquement [*zu-i-ti-ke-man*] adv. D'une manière jésuitique. *Fam.* et *par dénigr.* D'une manière pleine d'équivoque : *répondre jésuitiquement*.

jésuitiser [*zu-i-ti-zé*] v. n. Avoir une conduite fourbe, un langage dissimulé.

jésuitisme [*zu-i-tis-me*] n. m. Système moral, social, religieux des jésuites. *Par dénigr.* Astuce, hypocrisie.

jésus [*zu*] n. m. (de *Jésus*, n. pr.) Représentation du Christ enfant : *un jésus de cire*. Adjectiv. *Papier jésus*, format de papier (env. 0m,72 sur 0m,55). (On dit aussi du *jésus*.)

Jésus, fils de Syrach, auteur d'un des livres de l'Ancien Testament : l'*Ecclésiastique* (IIIe s. av. J.-C.).

Jésus [*zu*] ou **Jésus-Christ** (*Jésus*, en hébreu *Jeschouang*, c'est-à-dire *Jéhovah sauveur*, nom



Jésus apaisant la tempête, tableau de Dietrich.

propre couramment usité chez les Juifs, et *Christ*, du grec *Khristos*, qui signifie *oint* et par lequel les Septante ont traduit l'hébreu *Maschiach* [Messie]), le fils de Dieu d'après les Evangiles, et le Messie prédit par les prophètes. Il naquit en l'an 749 de Rome (bien que le calcul fait au VIe siècle par le moine Denys, et sur lequel repose la chronologie de l'ère chrétienne, ait placé à tort sa naissance en l'an 754), à Bethléem, de la Vierge Marie, rejeton elle-même de la race royale de David. Mort sur la croix en 33 de l'ère moderne.

Selon les Evangiles, la crèche qui servit de berceau à Jésus fut visitée par des mages de l'Orient. Menacé dès sa naissance par la tyrannie ombrageuse d'Hérode qui redoutait ce que les mages avaient nommé sa royauté, il échappa au massacre, fut emmené en Egypte par sa famille, rentra en Judée après la mort d'Hérode, et s'établit à Nazareth, en Galilée, où il passa sa jeunesse, travaillant dans l'atelier de Joseph, son père nourricier. Il avait environ trente ans quand il commença à prêcher l'évangile ou « bonne nouvelle », en Galilée d'abord, aux environs du lac de Génésareth, et à Jérusalem, où il fut en butte à l'hostilité croissante des pharisiens. La résurrection de Lazare déchaîna contre lui tous ses ennemis. Un de ses apôtres, Judas, le trahit pour trente pièces d'argent. Après avoir célébré la Cène et institué l'Eucharistie, il comparut devant le grand prêtre des Juifs, Caïphe, puis devant la justice romaine, représentée par Ponce-Pilate. Condamné par le premier, abandonné par le second, abreuvé d'outrages par le peuple, il monta au Calvaire, où il mourut crucifié entre deux larrons. Mis au tombeau par les saintes femmes, il en sortit, ressuscité, trois jours après, et, au bout de quarante jours, s'éleva au ciel, tandis que les apôtres partaient à la conquête du monde. Tel est le récit des Evangiles, dont les critiques rationalistes du XIXe siècle, notamment Strauss et Renan, ont donné différentes interprétations.

— *Iconogr.* Les diverses phases de la vie de Jésus ont été bien souvent reproduites par les peintres. Parmi les tableaux les plus célèbres, citons : *Jésus au milieu des docteurs*, de Paul Véronèse (Madrid) ; *l'Enfant Jésus berger*, de Murillo (Madrid) ; *Jésus parmi les docteurs*, d'Ingres (v. p. 1247) ; *Jésus au milieu des docteurs*, tableau de Félix Barrias ; *Jésus guérissant les malades*, de Jouvenet (Louvre) ; *Jésus et Pierre marchant sur les eaux*, de Salvator Rosa (Munich) ; *Jésus tenté par le démon*, d'Ary Scheffer (Louvre) [v. p. 1247] ; *Jésus apaisant la tempête*, tableau de Dietrich ; *Entrée de Jésus à Jérusalem*, peinture de H. Flandrin ; *Jésus chassant les vendeurs du temple*, de Jordaens (Louvre) [v. p. 1247] ; etc.

Jésus (*Vie de*), par le Dr Frédéric Strauss, traduite en français par Littré (1839). Strauss propose



L'Enfant Jésus berger, tableau de Murillo.

des faits évangéliques une interprétation *mythique*, les considérant comme travestis de bonne foi par le travail secret de l'imagination populaire ; d'ailleurs, il voit en Jésus « la plus haute expression de l'humanité dans la conscience qu'elle prend de Dieu ».

Jésus (*Vie de*), par E. Renan (1863). L'auteur se place au point de vue rationaliste, et rejette tout surnaturel. Après une description du milieu inquiet où vécut Jésus, il raconte son enfance et son éducation parmi ses frères et sœurs. La vie publique de Jésus est divisée en trois périodes : la prédication du royaume de Dieu ; l'« idylle de Galilée », ou époque des plus nobles enseignements moraux ; enfin, la sombre surexcitation des derniers mois. Pour Renan, les Evangiles n'ont qu'une valeur historique douteuse, quoiqu'ils reproduisent fidèlement l'enseignement du Maître, « sublime personne qu'il est permis d'appeler divine en ce sens que Jésus est l'individu qui a fait faire à son espèce le plus grand pas vers le divin ». V. ORIGINES DU CHRISTIANISME.



Fille de Jésus.

Jésus (*frères* et *sœurs de l'Enfant-*), congrégation fondée à Paris en 1678 par le P. Nicolas Barré de l'ordre des Minimes, et comprenant des personnes des deux sexes, qui se consacrent à l'enseignement gratuit des garçons et des filles.

Jésus (*filles de*), congrégation fondée dans le dio-



Jésus au milieu des docteurs, tableau de Barrias.

cèse de Cahors en 1820, et ayant pour but le soin des malades et l'éducation chrétienne.

jet [*jè*] n. m. (de *jeter*). Action de jeter : *le jet d'une pierre.* Mouvement imprimé à un corps en le jetant. Emission de rayons, d'un fluide : *ouvrier brûlé par un jet de vapeur. Jet de pierre*, distance égale à l'espace parcouru par une pierre qu'un homme lance de toute sa force. *Arme de jet*, arme propre à être lancée, ou à lancer des projectiles. *Jet à la mer*, avarie commune consistant à jeter à la mer tout ou partie de la cargaison. Action de faire couler la matière en fusion dans le moule. Canal d'évent dans un moule. Excédent de métal dans la fonte des caractères d'imprimerie. *Fig.* Expansion soudaine : *un jet de verve. Premier jet*, ébauche, esquisse. *Du premier jet*, du premier coup, sans qu'il ait été nécessaire d'y revenir. *D'un seul jet*, se dit d'une chose conçue avec sûreté, sans tâtonnement : *pièce de vers d'un seul jet. Jet d'eau*, eau qui s'élance d'un tuyau. Traverse inférieure du châssis d'une fenêtre curviligne à l'extérieur, de manière à faciliter l'écoulement de l'eau. *Jet de lumière*, rayon de lumière qui paraît subitement. *Bot.* Poussée d'un végétal, droite et vigoureuse. Jonc ou rotin pour déboucher les tuyaux. *Jet d'abeilles*, nouvel essaim qui sort de la ruche.



Entrée de Jésus à Jérusalem, tableau de H. Flandrin.

— Encycl. *Dr. Jet à la mer.* Le jet à la mer ne doit se faire qu'après délibération entre le capitaine et l'équipage ; c'est le jet régulier, et l'on dresse aussitôt un procès-verbal, qui est transcrit sur le livre de bord et affirmé par le capitaine au premier port où aborde le navire. Quand le capitaine agit de sa propre initiative, c'est le jet irrégulier, qui n'en est pas moins une avarie commune. La répartition des pertes causées par cette opération porte le nom de *contribution.*



Jet d'eau.

jetage [*ta-je*] n. m. Action de jeter. *Path.* Ecoulement abondant et épais par les narines. *Art vétér.* Sécrétion mucopurulente, qui s'écoule du nez de certains animaux atteints de la morve, de la gourme, etc.

— Encycl. *Art vétér.* Le jetage est une sécrétion mucopurulente qui découle du nez d'un animal atteint de certaines affections de la muqueuse nasale ; c'est ainsi que le jetage est provoqué chez le cheval par la morve, la gourme, la pneumonie, etc. ; chez le chien, par la gourme, la pneumonie ; chez le bœuf, par la péripneumonie. Chez le mouton, le jetage peut provenir d'une affection des voies respiratoires, mais souvent aussi il est occasionné par la présence de larves de l'œstre (*œstrus ovis*), qui évoluent dans les cavités nasales. Cette affection disparaît en même temps que la maladie qui l'engendre, si celle-ci est curable.

jeté n. m. Mouvement de danse sans valeur propre, mais qui fait partie du coupé.

jetée [*té*] n. f. Chaussée qui s'avance dans la mer, ou dans un cours d'eau, pour protéger un port contre la violence des lames, ou pour diriger un



Jetée.

courant : *un môle se trouve ordinairement à la tête d'une jetée.* Amas de pierres, gravier, etc., jetés dans la longueur d'un chemin pour le rendre praticable.

jeter [*té*] v. a. (lat. *jactare.* — Prend deux *t* devant une syllabe muette : *je jetterai.*) Lancer : *jeter une pierre.* Pousser avec violence : *navire que les vents jettent sur un écueil.* Rendre : *abcès qui jette du pus.* Proférer : *jeter un cri.* Se débarrasser : *jeter des fruits gâtés.* Renverser : *jeter un enfant par terre. Fig.* Produire des bourgeons : *la vigne commence à jeter. Jeter l'ancre*, la faire tomber dans la mer pour arrêter le navire. *Jeter les fondements d'un édifice*, les établir. *Jeter un pont sur une rivière*, l'y construire. *Jeter quelqu'un dans l'embarras*, l'y mettre. *Jeter un coup d'œil*, regarder. *Jeter l'épouvante*, remplir de terreur. *Jeter les yeux sur quelqu'un*, faire choix de lui pour un poste de confiance. *Jeter de la poudre aux yeux*, éblouir, surprendre par de faux brillants. *Jeter à la figure, à la face, au nez*, reprocher. *Jeter à la tête* peut signifier aussi offrir avec une insistance déplacée : *père qui vous jette sa fille à la tête. Jeter de profondes racines*, s'enraciner profondément (au prop. et au fig.). *Jeter en moule*, fondre, mouler. (V. bonnet, cognée, gourme, huile, etc.) **Se jeter** v. pr. Se précipiter, se lancer, se porter vers. *Se jeter dans les bras de quelqu'un*, y chercher un appui. *Se jeter dans un parti*, l'embrasser. Se perdre, en parlant d'une rivière : *la Saône se jette dans le Rhône à Lyon.*

jeteur, euse [*eu-ze*] n. Celui, celle qui jette : *jeteur de sort.*

Jethro ou **Raguel,** beau-père de Moïse, qui garda ses troupeaux pendant de longues années.

jetisses adj. f. pl. *Agric.* V. jectisses.

jeton n. m. (de *jeter*). Pièce plate, ronde ou rectangulaire, en ivoire ou en métal, pour marquer ou payer au jeu. *Jeton de présence*, pièce de métal que l'on remet à chaque membre présent de certaines compagnies et qui lui sert à toucher une somme déterminée, en rémunération de son dérangement. *Loc. fam. Etre faux comme un jeton*, avoir un caractère faux (parce que le jeton imite souvent une pièce de monnaie). Petite règle d'acier, qui sert à vérifier la régularité des caractères d'imprimerie.

jetonnier [*to-ni-é*] n. m. *Fam.* Académicien assidu aux séances (à cause des jetons de présence).

jettatore [*djèt-ta-to-ré*] n. m. (mot napolitain). Sorcier, jeteur de sort, en Italie. Pl. des *jettatori.*

jettatura [*djèt-ta-tou-ra*] (mot napolitain) ou **jettature** [*jèt-ta*] n. f. Mauvais œil ; sorcellerie. Action de jeter un sort, en Italie.

Jette, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles) ; 12.880 h. Fait partie de l'agglomération bruxelloise.

jette-feu n. m. Appareil qui fait pivoter les grilles des foyers de locomotives, de façon à faire tomber au besoin le charbon enflammé dans le cendrier.

jettice adj. f. *Laine jettice*, laine de rebut.

jeu n. m. (lat. *jocus*). Divertissement, récréation : *les jeux des enfants.* Récréation fondée sur différentes combinaisons de calcul ou de hasard : *le jeu des échecs est connu depuis la plus haute antiquité.* Divertissement où l'on risque de l'argent : *avoir la passion du jeu. Jeu de hasard*, où le hasard seul amène les résultats, sans que le calcul y soit pour rien : *le loto familial est un jeu de hasard.* Règle du jeu : *jouer le jeu.* Enjeu : *jouer gros jeu. Jeux de bourse*, toute espèce d'agiotage sur les fonds publics, les valeurs, les marchandises, etc. Ce qui sert à jouer à certains jeux : *acheter un jeu de dames, un jeu de cartes.* Lieu où l'on se livre à un certain divertissement : *un jeu de boule ombragé.* Manière de toucher les instruments : *jeu brillant.* Manière de jouer d'un acteur : *jeu noble. Jeu de scène*, mimique, entrées, sorties, etc. *Vieux jeu*, suranné (par allus. au jeu des vieux acteurs, que l'on trouve démodé). Maniement d'une arme blanche ; façon de faire des armes : *escrimeur qui a un jeu dangereux.* Plaisanterie ; chose peu sérieuse ou peu sincère : *les invectives politiques ne sont qu'un jeu.* Caprice, vicissitudes : *les jeux du hasard.* Fonctionnement régulier : *le jeu d'une pompe*, et *fig.*, *le jeu des institutions.* Facilité de se mouvoir : *donner du jeu à une porte.* Défaut de serrage, entre deux pièces frottantes : *pédalier qui a du jeu.* Série complète : *un jeu d'avirons, de voiles. Jeu de mots*, allusion fondée sur la ressemblance des mots. *Jeu d'esprit*, divertissement, œuvre qui exerce la sagacité, l'esprit. *Petits jeux, jeux innocents, jeux de société*, jeux qui consistent surtout en dialogues et devinettes, et où l'on impose des pénitences à ceux qui, ayant commis une faute, ont dû donner un gage. *Ce n'est qu'un jeu d'enfant*, une chose facile. *Se faire un jeu de*, faire facilement. *Se piquer au jeu*, s'opiniâtrer. *Fig.* Ne pas se laisser décourager par les obstacles. *Ce n'est qu'un jeu pour lui*, il le fait facilement. *Mettre quelqu'un en jeu*, le mêler dans une affaire. *Jouer gros jeu*, risquer beaucoup, au pr. et au fig. *Avoir beau jeu*, être dans des conditions favorables. *Cela n'est pas de jeu*, ce n'est pas dans les règles. *A deux de jeu*, être à deux dans des conditions de lutte égales. *Maison de jeu*, établissement public où l'on joue de l'argent. *Jeux d'orgue*, rangée de tuyaux de même espèce, formant une suite chromatique de sons. *Jeu d'eau*, formes diverses qu'on fait prendre à un jet d'eau, en changeant les ajutages ; nom donné à ces ajutages. *Pêch.* Ligne de fond munie de plusieurs hameçons disposés de diverses façons. *Turf. Faire le jeu*, se dit d'un cheval qui, dès le début d'une course, mène un train rapide (le plus souvent pour obliger ses adversaires à épuiser leurs forces et permettre à un cheval associé de les battre sur le fond). *Jeu.* Au tennis, Quatrième point gagné ; point gagné après un avantage. *A deux de jeux*, se dit lorsque les deux camps gagnant chacun cinq jeux sont à égalité. *Avantage de jeux*, sixième jeu gagné par le joueur étant deux de jeux. *Fig. Faire le jeu de ses adversaires*, agir, sans le vouloir, au mieux de leurs intérêts. Pl. Divinités allégoriques, qui présidaient à la joie (dans ce sens, prend une majuscule) : *les Jeux et les Ris. Les jeux de Mars*, la guerre. *Jeux de la nature*, combinaisons naturelles qui ont quelque chose de bizarre : *les stalactites et les stalagmites sont des jeux de la nature.* Prov. : **Le jeu ne** ou **n'en vaut pas la chandelle,** le résultat ne vaut pas le mal qu'on se donne pour l'obtenir. **Jeu de main, jeu de vilain,** il n'y a que les gens mal élevés qui jouent à se frapper, qui se donnent des coups en jouant. Allus. litt. :

... Ce sont là jeux de prince,

hémistiche de la fable de La Fontaine : *le Jardinier et son seigneur* (IV, 4). Ces mots *jeux de prince* désignent les fantaisies, souvent cruelles, que se permettent les forts aux dépens des faibles.

— Encycl. *Dr.* La loi n'accorde aucune action au gagnant contre le perdant pour une dette de jeu (cartes, billard, quilles, etc.) ou pour le payement d'un pari. Cependant, dans aucun cas, le perdant ne peut répéter ce qu'il a volontairement payé, à moins qu'il n'y ait eu, de la part du gagnant, vol, supercherie ou escroquerie.

Le jeu et le pari sont des contrats aléatoires. La fin de non-recevoir opposée à l'action pour dette de jeu s'appelle *exception de jeu.* Elle ne peut être invoquée en matière d'opérations de bourse.

Le fonctionnement des jeux de hasard dans les établissements et dans les lieux publics est interdit par les articles 410 et 475 du Code pénal, qui édictent, suivant le cas, des peines correctionnelles ou de simple police contre les délinquants. Par dérogation à ces dispositions, la loi du 15 juin 1907 a autorisé les cercles et casinos des stations balnéaires ou thermales à ouvrir des salles de jeu pendant la « saison des étrangers ».

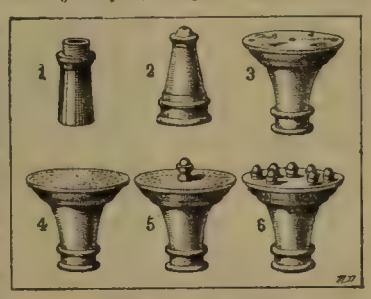

Jeux d'eau (tubulures).

Jeu de la feuillée, poème dramatique d'Adam de La Halle, représenté à Arras en 1262, où l'auteur se moque des ridicules de ses concitoyens. C'est une des productions les plus originales de l'ancien théâtre français.

Jeu de l'Amour et du Hasard, comédie de Marivaux, en trois actes et en prose, une de ses œuvres les plus délicates et les plus fines dans leur vérité (1730). Afin de pouvoir observer son fiancé sans être connue de lui, Sylvie change d'habit et de rôle avec sa femme de chambre, Lisette ; de son côté, Dorante, dans le même but, prend la livrée de son valet Pasquin. Le faux valet et la fausse soubrette s'éprennent l'un de l'autre. Dorante avoue son subterfuge à Sylvie qui, alors, met son amour-propre à se faire épouser comme femme de chambre. Elle y réussit.

Jeu de Paume (*serment du*), serment que prêtèrent dans la salle du Jeu de Paume, à Versailles, le 20 juin 1789, les députés du tiers état, de ne pas se séparer avant d'avoir donné une Constitution à la France, bien que le roi Louis XVI leur eût refusé la salle habituelle de leurs délibérations. C'est le sujet d'un célèbre tableau inachevé de David (Louvre), (v. p. 1248), dont L.-O. Merson a exécuté une copie en camaïeu dans la salle du Jeu de Paume, à Versailles.

Jeu de Robin et Marion, pastorale dramatique d'Adam de La Halle, bluette agréable et spirituelle. C'est dans cette pièce que, pour la première fois en France, la musique profane fait son apparition sur la scène. Elle est le premier des opéras-comiques français (vers 1283).

Jeu du prince des sots, par Gringore, trilogie dramatique, composée d'une farce, d'une sotie et d'une moralité, et représentée aux Halles de Paris devant le roi en 1511. L'auteur y défend avec esprit et à-propos la politique de Louis XII contre le pape Jules II.

Jeux floraux, académie toulousaine qui distribue chaque année des prix de poésie. Elle fut fondée par des troubadours en 1323, et on lui donnait alors le nom de *Collège de la gaie science.* On y distribuait aux meilleures pièces de vers en langue d'oc des prix

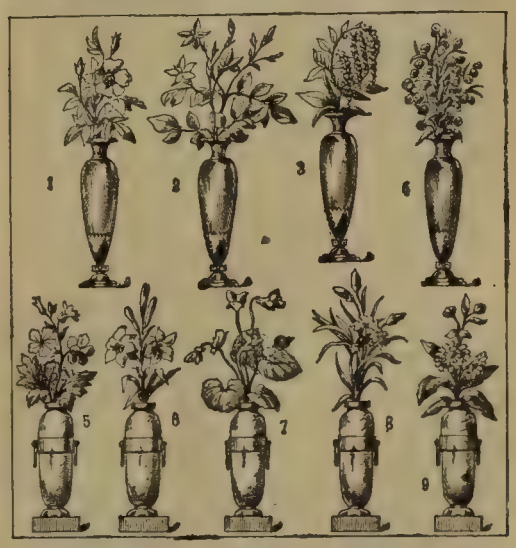

Prix des jeux floraux : 1. Eglantine ; 2. Jasmin ; 3. Amarante ; 4. Immortelle ; 5. Primevère ; 6. Lis ; 7. Violette ; 8. Œillet ; 9. Souci.

consistant en différentes fleurs d'or et d'argent, telles que la violette, l'églantine, l'amarante ; d'où le nom de *Jeux floraux.* Vers 1500, la tradition veut qu'une dame de Toulouse, Clémence Isaure, célèbre par sa beauté et son esprit, ait donné un nouvel éclat à cette académie, à l'avenir de laquelle elle aurait consacré une partie de sa fortune. La critique moderne a démontré la fausseté de cette légende. (V. Isaure.) En tout cas, les jeux furent réorganisés en 1694 et, à partir de ce moment, le français y fut seul admis.

L'Académie des Jeux floraux, supprimée en 1790, fut rétablie en 1806. C'est la plus ancienne société littéraire de l'Europe. — Un tableau de Jean-Paul Laurens (1912) représente: *la Première Séance des Jeux floraux.*

jeudi n. m. (du lat. *Jovis dies*, jour de Jupiter). Cinquième jour de la semaine. *Jeudi gras*, jeudi de la semaine sainte. *Pop. Semaine des quatre jeudis*, temps qui n'arrivera jamais.

Jeumont, comm. du Nord, arr. et à 29 kil. d'Avesnes, sur la Sambre canalisée ; 5.140 h. Ch. de f. N. Terre réfractaire, briqueteries ; manufactures de glaces et verreries ; forges. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

jeun [*jun*] **(à)** loc. adv. (du lat. *jejunus*, qui est à jeun). *Etre à jeun*, n'avoir rien mangé ou bu de la journée. ALLUS. HIST. : **J'en appelle à Philippe à jeun.** Un jour que Philippe de Macédoine sortait d'un long festin, une pauvre femme vint à son tribunal implorer la réparation d'une injustice. Elle fut condamnée. « *J'en appelle*, s'écria-t-elle vivement. — Et à qui ? demanda le roi. — *A Philippe à jeun* », répondit-elle. Le roi, frappé de cette courageuse réponse, recouvra son sang-froid, examina de nouveau l'affaire et revint sur son jugement.

jeune adj. (lat. *juvenis*). Qui n'est guère avancé en âge : *Mozart mourut encore jeune.* Qui a encore la vigueur et l'agrément de la jeunesse : *des traits jeunes.* Qui n'a point l'esprit mûri : *pour croire à certaines promesses, il faut être bien jeune.* Cadet : *X... jeune et Cie.* Récent, en parlant des choses : *une jeune République.* Qui convient à la jeunesse : *le blanc, le rose, le bleu pâle sont des couleurs jeunes.* Qui n'a pas encore acquis ses qualités : *un vin jeune. Jeune personne*, fille nubile mais peu âgée. *Jeunes gens*, jeunes hommes et jeunes filles. *Fam. Faire le jeune homme*, s'amuser. *Pop. Avoir son petit jeune homme*, être un peu gris. N. m. Personne jeune : *que de jeunes les vieillards pleurent !* Animal non encore adulte : *le soin des jeunes occupe longtemps les femelles. Théât. Jeune premier, jeune première*, artiste qui joue les rôles d'amoureux, d'élégants. *Jeunes de langues*, élèves entretenus par le département des affaires étrangères, en vue de l'interprétariat. *Dr. Jeunes détenus*, mineurs des deux sexes détenus à raison d'infractions ou par voie de correction paternelle. (V. DÉTENU.) ANT. **Vieux.**



Jeune fille pleurant son oiseau mort, tableau de Greuze.

— *Iconogr. Jeune fille portant le sabre de son père*, tableau de Mme Chaudet (1817) [v. p. 1248] ; *Portrait de jeune fille*, par H. Flandrin, au musée du Louvre (v. p. 1248) ; *Jeune fille pleurant son oiseau mort*, tableau de Greuze (1765). Comme dans la *Cruche cassée*, comme dans la *Fille confuse* ou *Malheur imprévu*, l'artiste met en scène un accident naturel, et même vulgaire, mais qu'il poétise ou rend équivoque en lui prêtant de trop aimables sous-entendus.

Jeune Sibérienne (*la*), anecdote romanesque de Xavier de Maistre (1835). C'est l'histoire touchante d'une jeune fille qui partit de Sibérie, seule, à pied, pour aller à Saint-Pétersbourg demander au tsar la grâce de ses parents injustement exilés. Elle mena à bien son noble pèlerinage. Récit pur et d'une moralité élevée.

Jeune-Allemagne (la), nom donné : 1° au mouvement né en Allemagne vers 1830 de l'opposition politique au courant réactionnaire qui suivit les événements de 1815, ainsi que de l'opposition littéraire aux théories romantiques (Heine, Gutzkow, etc.) ; 2° au mouvement qui, vers 1884, a été une lutte contre l'autorité des règles littéraires et des conventions sociales (Sudermann, Hauptmann, etc.).

Jeune-France, nom donné vers 1830 à un groupe d'écrivains qui, exagérant les théories de l'école romantique, se firent remarquer par leurs excentricités. Th. Gautier, qui avait fait partie de ce groupe, s'en est finement moqué dans son volume : *les Jeune-France* (1833). Avec lui, il faut rappeler Gérard de Nerval, Célestin Nanteuil, Jehan Du Seigneur, Petrus Borel, Dondey-Dupré, Jules Vabre.

Jeune-Italie, association fondée par Mazzini, en 1831, pour assurer l'unité et l'indépendance italiennes sous le régime républicain. Elle disparut après les événements de 1859.

jeune-turc, turque adj. Relatif à la Jeune-Turquie : *parti jeune-turc.* Subst. : *un Jeune-Turc.*

Jeune-Turquie, parti politique turc, dont le programme consiste à introduire dans le pays les institutions politiques et parlementaires de l'Europe occidentale, en les adaptant à la civilisation ottomane et à la religion musulmane.

jeûne n. m. (de *jeûner*). Toute abstinence d'aliments, mais particulièrement par esprit de mortification ; le temps pendant lequel on jeûne : *le jeûne du Carême, du Ramadan. Jeûne eucharistique*, chez les catholiques, abstention d'aliments qui précède la réception de l'eucharistie. *Fig.* Privation d'une chose quelconque : *un effroyable jeûne de divertissements.*

— ENCYCL. *Méd.* Le jeûne est une inanition généralement méthodique, une alimentation insuffisante.

Les aliments sont indispensables à notre vie, parce qu'ils permettent à l'organisme de réparer ses pertes incessantes. Le jeûne prolongé conduit rapidement à un état de *misère physiologique*, dans laquelle la résistance vitale diminuée facilite les infections. Dans certaines maladies, vésanies et surtout hystérie, le jeûne peut être longtemps prolongé.

On peut se demander quelle est la durée de survie assurée à un jeûneur pratiquant le jeûne total, absolu. Qu'ils soient soumis volontairement à ce régime d'abstention, ou qu'ils le subissent accidentellement (naufragés, ensevelis, malades), les jeûneurs peuvent résister un temps plus ou moins long, suivant la richesse de leurs réserves nutritives (glucose, glycogène), temps que l'on évalue à une moyenne de 20 à 25 jours ; mais certains jeûneurs célèbres ont dépassé largement ce chiffre : les uns, on pourrait dire «professionnels du jeûne», comme Succi (30 jours), Tanner (40 j.), Merlatti (50 j.), sont revenus progressivement à l'alimentation normale après leur expérience ; d'autres, fermement décidés à la « grève de la faim », tel, récemment, le lord-maire de Cork, Mac Sweeney, reculèrent jusqu'à 74 jours l'issue fatale.

— *Rel.* La pratique du jeûne se retrouve dans presque toutes les religions. Les musulmans, pendant le mois du Ramadan, s'abstiennent de toute nourriture solide ou liquide, du lever au coucher du soleil. Dans l'Eglise grecque, le jeûne est prescrit le mercredi et le samedi de chaque semaine, et s'observe également 40 jours avant Noël, 40 jours avant Pâques, de la Trinité à la Saint-Pierre, du 1er au 16 août. Dans l'Eglise catholique, les jours de jeûne sont les quarante jours du Carême, sauf les dimanches, les quatre-temps et les Vigiles ou veilles de certaines fêtes. Les protestants, à l'exception des anglicans, ont rejeté les jeûnes établis par l'Eglise.

jeunement [*man*] adv. *Fam.* En jeune homme. (Peu us.) *Véner. Dix cors jeunement*, cerf qui a atteint sa dixième année et dont les bois ont à eux deux dix andouillers. Sonnerie de trompe.

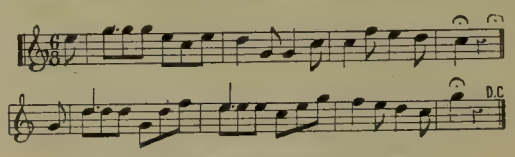

Le Dix cors jeunement (sonnerie de trompe).

jeûner [*nè*] v. a. (lat. *jejunare*). S'abstenir d'aliments : *les serpents jeûnent parfois six mois de suite.* Observer le jeûne prescrit par l'Eglise : *on jeûne la veille de certaines grandes fêtes. Fig. Jeûner de*, s'abstenir ou être privé de certaines jouissances.

jeunesse [*nè-se*] n. f. (de *jeune*). Partie de la vie de l'homme entre l'enfance et l'âge viril : *chez les Grecs, Hébé était la déesse de la jeunesse ; les illusions de la jeunesse.* Etat, conduite d'une personne jeune : *jeunesse orageuse.* Ensemble des personnes jeunes : *l'éducation de la jeunesse.* Premiers temps des choses : *la jeunesse du monde. Fig.* Vigueur, fraîcheur des sentiments : *la jeunesse du cœur. Jeunesse dorée*, nom sous lequel on désigna à la fin de la Convention et sous le Directoire les muscadins, les incroyables, les merveilleuses. *Par ext.* Toute jeunesse élégante. Loc. adv. *De jeunesse*, dès la jeunesse. PROV. **Il faut que jeunesse se passe,** les fautes dues à la légèreté de la jeunesse doivent être jugées avec indulgence. **Si jeunesse savait, si vieillesse pouvait,** les jeunes gens manquent d'expérience et les vieillards de force. **Jeunesse revient de loin,** la force de l'âge fait triompher de terribles maladies, et *au fig.*, les jeunes gens peuvent revenir au bien après les plus grands écarts. ANT. **Vieillesse.**



La Jeunesse, par Chapu.

Jeunesse (*la*), sculpture de marbre, par Chapu (1875), décorant le monument érigé, à l'École des beaux-arts, à Paris, en l'honneur de Henri Regnault et des autres élèves de cette Ecole tués pendant la guerre de 1870-1871.

jeunet, ette [*nè, è-te*] adj. *Fam.* Très jeune.

jeûneur, euse [*eu-ze*] n. Qui jeûne.

Jevons [*vonss*] (William Stanley), philosophe et économiste anglais, de l'écol libre-échangiste (1835-1882).

Jézabel, femme d'Achab, roi d'Israël, et mère d'Athalie (IXe s. av. J.-C.). Elle fit périr Naboth, pauvre cultivateur, pour s'emparer de son domaine, et favorisa le culte de Baal. Jéhu, chargé par le prophète Elisée d'accomplir les vengeances divines, fit jeter Jézabel par une fenêtre du palais, et le corps de la reine, traîné jusque dans la vigne de Naboth, y fut dévoré par des chiens (*Bible*). En littérature, on fait quelquefois allusion à la fin tragique de cette reine impie. C'est elle qui figure si dramatiquement dans le fameux songe d'Athalie, de la tragédie de ce nom, de Racine :



Jharal.

Ma mère Jézabel devant moi s'est montrée.
. . . . . .
Son ombre vers mon lit a paru se baisser,
Et moi, je lui tendais les bras pour l'embrasser ;
Mais je n'ai plus trouvé qu'un horrible mélange
D'os et de chairs meurtris et traînés dans la fange,
Des lambeaux pleins de sang et des membres affreux
Que des chiens dévorants se disputaient entre eux.

Jezraël, anc. v. de Palestine, tribu d'Issachar. Ce fut la capitale des Etats d'Achab et de Jézabel.

jharal n. m. Genre de mammifères ruminants, famille des ovidés, comprenant de grandes chèvres à longues cornes, dont on connaît trois espèces asiatiques, qui habitent les hautes montagnes.

Jhering [*ié-rin'gh*] (Rudolf de), jurisconsulte allemand, né à Aurich, m. à Gœttingue (1818-1892) ; un des juristes les plus originaux de la seconde moitié du XIXe siècle, auteur d'une *Histoire du développement du droit humain.*

J. H. S. Abréviation du latin *Jesus hominum salvator.* (S'écrit aussi *I. H. S.*)

ji adv. *Arg.* Oui.

Jiménès ou **Ximénès** (Roderic), cardinal et historien espagnol, m. en 1247 ; auteur d'une *Histoire d'Espagne*, d'une *Histoire des Ostrogoths*, d'une *Histoire de Rome*, d'une *Histoire des Arabes*, etc.

Jiménès ou **Ximénès** (Francisco), cordelier, cardinal et homme d'Etat espagnol, né à Torre-Laguna (Castille), m. à Tolède (1436-1517). Ses études brillantes et l'austérité de sa vie le mirent vite au premier plan. Nommé en 1507 grand inquisiteur par Ferdinand le Catholique, il commença l'affranchissement du trône en opposant les villes aux seigneurs et en donnant aux communes le droit de lever et d'entretenir des troupes. Il fut un grand homme politique ; mais il cimenta les assises de l'unité monarchique par trop de sang humain. Charles-Quint, dont il assura l'avènement, le congédia.



Cardinal F. Jiménès.

jingo n. m. Surnom donné, en Angleterre, en 1877, aux partisans de la guerre immédiate contre la Russie, et devenu synonyme anglais de CHAUVIN. Il provenait du refrain d'une chanson de café-concert, qui était lui-même un juron familier (*by Jingo*, par saint Gingoulf). Pl. des *jingoes.*

jingoïsme [*gho-is-me*] n. m. Opinion des jingoes.

jingoïste [*gho-is-te*] adj. Qui a rapport au jingoïsme. N. Syn. de JINGO.

Jirasek (Aloïs), écrivain tchèque, né à Hronoven 1851. Ses romans historiques évoquent le passé historique de la Bohême (*Viek, Chez nous, les Ténèbres*, etc.).

Jitomir, v. de Russie, ch.-l. de la Volhynie, sur le Teterav ; 96.000 h. Bois, céréales.

Jiu (le), rivière de Roumanie, née sur le versant septentrional des Alpes de Transylvanie. Elle arrose la plaine de Valachie avant de confluer avec le Danube sur sa rive gauche. Cours de 300 kil. environ. C'est en remontant le Jiu qu'une armée roumaine a pénétré en Transylvanie, en septembre 1916.

jiu-jitsu [*jit'-su*] n. m. (m. japon. signif. *art de la souplesse*). Méthode japonaise comprenant à la fois un système d'entraînement physique et un art de se défendre sans armes. V. LUTTE.

jiu-jitsuan ou **jiu-jitsuiste** [*jit'-su-is-te*] n. Personne qui pratique le jiu-jitsu.

Jivaros, Jeberos ou **Givaros,** Indiens de l'Amérique du Sud, qui vivent sur les flancs de la Cordillère.

Joab, neveu et général de David. Il assassina son rival, le général Abner, et réprima la révolte d'Absalon, qu'il tua de sa propre main. Au moment de mourir, David, qui ne lui pardonna pas ce crime, recommanda à son fils Salomon de le faire périr. Joab fut assassiné dans le temple, au pied de l'autel, en 1014 av. J.-C.

Joachaz [*kaz*], roi d'Israël de 848 à 832 av. J.-C., fils de Jéhu.

Joachaz, roi de Juda en 609 av. J.-C. Fils de Josias, il fut détrôné par le pharaon Nékao.

Joachim [*chin*], roi de Juda, frère et successeur du précédent (fin VIe s. av. J.-C.). Il essaya inutilement de secouer le joug des Chaldéens.

Joachim, nom que prit en montant sur le trône, vers 598 av. J.-C., le dernier roi de Juda, Jéchonias, fils du précédent. Nabuchodonosor l'emmena prisonnier à Babylone, après s'être emparé de Jérusalem.

Joachim (saint), époux de sainte Anne et père de la Vierge Marie. Il n'est pas nommé dans l'Evangile. Son culte est fondé sur d'antiques traditions. Fête le 9 septembre.

Joachim (Joseph), violoniste hongrois, né à Kittsce, près de Presbourg, m. à Berlin (1831-1907), directeur du Conservatoire de Berlin.

Joachim de Fiore, moine cistercien et théologien mystique, né à Celico (Calabre) vers 1145, m. à Fiore en 1202. Il enseignait l'approche d'un nouveau règne du Saint-Esprit et d'une révolution morale qui purifierait l'Eglise. Après sa mort, ses disciples compromirent son nom. Son principal ouvrage est un *Commentaire* de l'Apocalypse.

joachimisme [*chi-mis-me*] n. m. Doctrine des joachimites.

joachimite n. m. Disciple de Joachim de Fiore.

Joachimsthal, v. de Tchécoslovaquie (Bohême), sur un sous-affl. de l'Elbe ; 5.730 h. Gisements métallifères (*pechblende*) [en tchèque **Jachymov**].

Joad ou **Joïadah,** grand prêtre des Juifs. Il éleva secrètement le jeune Joas, soustrait à la fureur d'Athalie, et le fit proclamer roi après avoir fait assassiner cette reine (IXe s. av. J.-C.). C'est le sujet de la tragédie de Racine, *Athalie.*

joaillerie [*jo-a, ll* mll., *e-ri*] n. f. (de *joyau*). Art, commerce du joaillier. Articles que vend le joaillier : *la joaillerie parisienne est renommée pour son bon goût.*

joaillier [*jo-a, ll* mll., *é*], **ère** n. et adj. Qui travaille en joyaux, en pierreries ; qui en vend.

Joanne (Adolphe), géographe français, né à Dijon, m. à Paris (1813-1881) ; auteur de *Guides* très répandus et d'un *Dictionnaire géographique et administratif de la France.*

joannite [*jo-an'-ni-te*] n. m. (du lat. *Joannes*, Jean), nom donné aux partisans de saint Jean Chrysostome. Secte qui confère le baptême au nom de saint Jean-Baptiste.

Joas, fils et successeur de Joachaz, roi d'Israël (VIe s. av. J.-C.). Il vainquit Amasias et pilla le temple de Jérusalem.

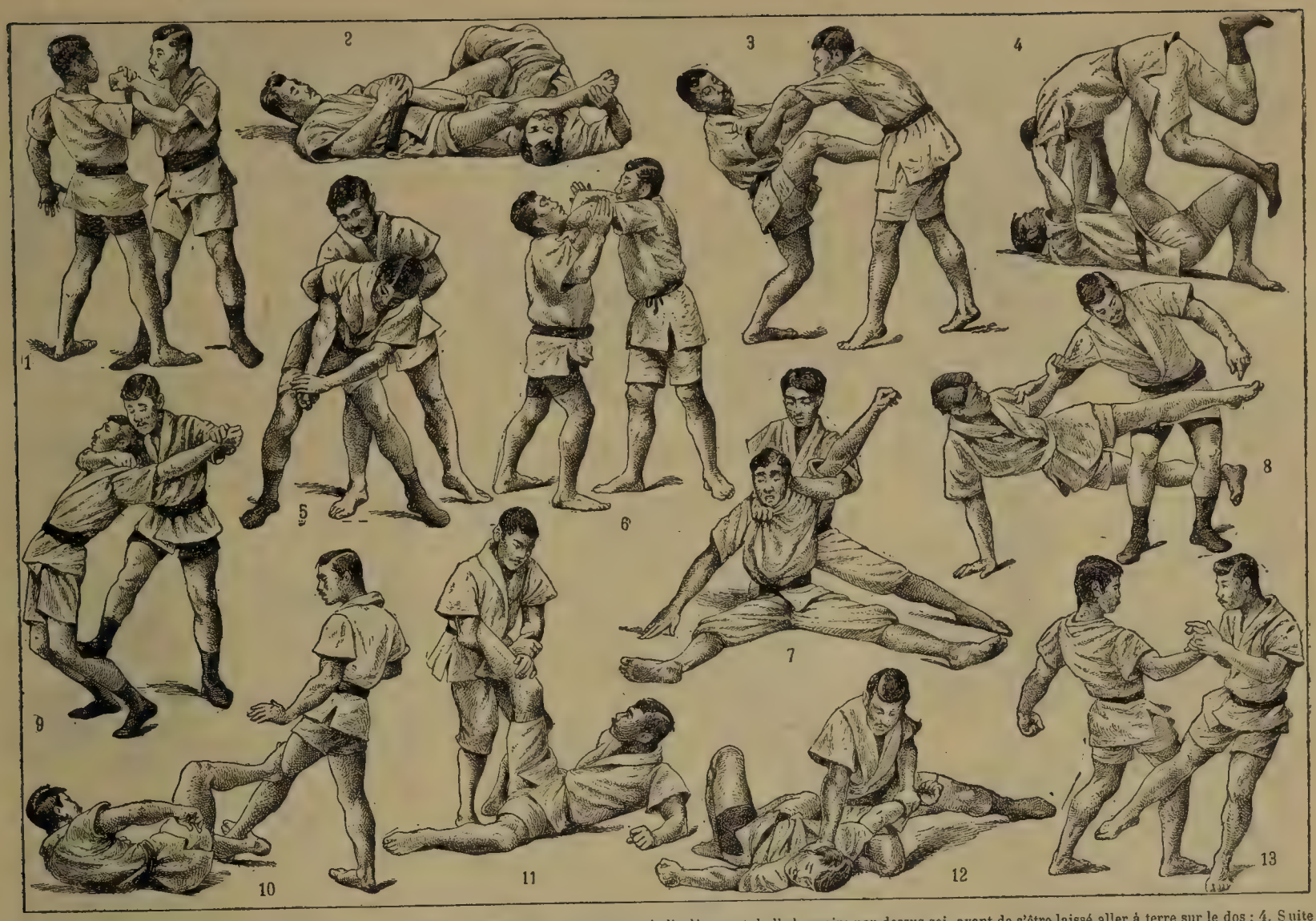

Jiu-jitsu : 1. *Armlock* ou clef au bras, debout ; 2. Armlock, à terre ; 3. Premier temps de l'enlèvement de l'adversaire par-dessus soi, avant de s'être laissé aller à terre sur le dos ; 4. Suite du coup ; 5. Armlock, debout ; 6. Pour parer une prise au cou ; 7. Armlock et, en même temps, pression de l'avant-bras, près de l'oreille ; 8. Un « coup de ciseaux » ; 9. Saisie d'un poing, clef à la gorge, et, en même temps, coup sur le jarret ; 10. Un adversaire à terre essaye de briser la jambe de l'autre ; 11. Une prise de jambe ; 12. Bras pris à faux sur le genou et, en même temps, pression du pouce sur le lobe de l'oreille et action des doigts sur le cou de l'adversaire ; 13. Flexion du poignet et, en même temps, coup sur le jarret.

Joas [*ass*], fils d'Ochozias, roi de Juda après la mort de sa grand'mère Athalie. Il fut placé tout jeune sur le trône par le grand prêtre Joad. Plus tard, il fit tuer le grand prêtre Zacharie, fils de Joad, et fut assassiné après un règne de quarante années (IXe s. av. J.-C.). C'est l'Eliacin de Racine. V. Eliacin.

Joathan, fils d'Osias, roi de Juda de 752 à 737 av. J.-C. Il délivra son royaume de la suzeraineté d'Israël et releva les murailles de Jérusalem.

job n. m. (abrév. de *jobard*). Sot, niais, imbécile. *Pop. Monter le job à quelqu'un*, le tromper. *Se monter le job*, s'illusionner.

Job, comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 9 kil. d'Ambert ; 2.100 h. Eaux minérales, utilisées comme eaux de table.

Job, patriarche célèbre par sa piété et sa résignation, connu par le Livre biblique qui porte son nom. C'était un des hommes les plus riches et les plus puissants du pays de Hus, en Idumée, et le Seigneur se glorifiait de la vertu de son serviteur Job. Satan obtint du Très-Haut de mettre cette vertu à l'épreuve, et Job se vit bientôt accablé de maux, de souffrances et privé de toutes ses richesses. Assis sur un fumier, tourmenté par sa femme, raillé par ses amis, il n'en continua pas moins à bénir la main qui le frappait, disant : « Dieu me l'a donné, Dieu me l'a ôté, que le nom du Seigneur soit béni ! » Il mérita ainsi que le Seigneur lui rendit plus qu'il ne lui avait enlevé (XVe s. av. J.-C.). Le *Livre de Job* est l'un des chefs-d'œuvre de la littérature hébraïque. — Le fumier de Job, sa résignation, les invectives de sa femme, la moquerie de ses amis, sa pauvreté ont passé dans la langue et donnent lieu à de fréquentes allusions. On rappelle souvent aussi le *cheval de Job*, allusion à une magnifique description de ce compagnon de l'homme. — Bonnat a représenté Job misérable, décharné et souffrant, accroupi sur son fumier, mais bénissant la main de Dieu, qui l'a frappé. (V. p. 1261.)

Job et d'Uranie (*Sonnets de*), sonnets célèbres dans l'histoire littéraire du XVIIe siècle et qui ont partagé la société précieuse entre les deux camps des *jobelins* et des *uranistes*. Le *Sonnet d'Uranie* était l'œuvre de Voiture, et le *Sonnet de Job* l'œuvre de Benserade.

Job (Jacques-Marie-Gaston Onfroy de Bréville, dit), dessinateur et caricaturiste français, né à Barle-Duc en 1858. Il a illustré avec originalité et fantaisie un grand nombre d'albums pour les enfants.

jobard [*bar*] n. et adj. m. (du vx franç. *jobe*, même sens). *Fam.* Crédule à l'excès, niais, naïf ; qui se laisse duper facilement.

jobarder [*dé*] v. a. (de *jobard*). *Fam.* Duper en se moquant : *prétendez-vous me jobarder ?*

jobarderie [*rî*] n. f. Crédulité, bêtise de jobard. Paroles d'un jobard.

jobardeur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui jobarde.

Jobbé-Duval (Armand-Marie-Félix), peintre français, né à Carhaix, m. à Paris (1821-1889) ; auteur de *l'Evanouissement de la Vierge*, *le Jeune Malade*, *l'Oaristys*, etc.

jobelin n. m. Sot, nigaud. Partisan du fameux *Sonnet de Job*. V. Job.

jober [*bé*] v. a. Railler, moquer. V. n. Se faire moquer, plaisanter maladroitement.

jobet [*bè*] n. m. Fil de fer qui tient la matrice du moule, dans les fonderies.

joc [*jok*] n. m. *Techn.* Etat de repos du moulin : *mettre le moulin à joc.*

jocasse [*ka-se*] n. f. Nom vulgaire de la grosse grive, appelée aussi *litorne*.

Jocaste, femme de Laïus, roi de Thèbes. Mère d'Œdipe, elle épousa ce dernier sans savoir qu'il fût son fils, et elle en eut Etéocle, Polynice, Antigone et Ismène. Après la révélation de l'inceste, elle se pendit de désespoir. (*Myth.*)

Jocelyn [*lin*], poème de Lamartine (1836). C'est le journal et la confession d'un pauvre curé de campagne, Jocelyn, qui sacrifie à un devoir religieux un amour ardent et pur. Grand et noble poème, plein de vie, de passion et d'élévation morale, avec d'amples descriptions de la nature et des épisodes de toute beauté. — De ce poème Armand Silvestre et Victor Capoul ont tiré un livret d'opéra en quatre actes, musique de Benjamin Godard (1888), dont on cite souvent la berceuse.

Jochmus (Auguste-Jacques), général et homme d'Etat allemand, né à Hambourg, m. à Bamberg (1808-1881). Il servit successivement en Grèce, où il fut ministre de la guerre du roi Othon, en Espagne, pour le compte de la reine Christine, en Syrie, pour le compte des Turcs.

jochrome [*kro-me*] n. f. Genre de solanées, comprenant des arbrisseaux originaires de l'Amérique méridionale et cultivés en Europe pour leurs grandes fleurs bleues, pourpres ou violettes.

jocketan n. m. Carbonate naturel impur de manganèse.

jockey [*jo-kè*] n. m. (m. angl.). Professionnel dont le métier est de monter les chevaux de course :



Jockeys.

le jockey porte les couleurs du propriétaire pour lequel il monte. Domestique qui conduit la voiture en postillon, ou qui monte derrière. Sellette munie de tringles, auxquelles on attache les rênes, et que l'on emploie pour dresser les chevaux. Pl. des *jockeys*.

jockey-club [*jo-kè-kleub'*] n. m. (m. angl. signif. *club des jockeys*). Association formée pour l'amélioration de la race chevaline et qui s'occupe spécialement de l'organisation des courses de chevaux.

— Encycl. A l'imitation du Jockey-Club anglais, créé au milieu du XVIIIe siècle, le Jockey-Club français fut fondé en 1833.

jocko [*jo-ko*] n. m. Un des noms de l'*orang-outan*. *Pop.* Boulanger. *Pain jocko*, pain long.

joconde n. m. (de *Joconde*, nom d'un personnage du *Roland furieux* de l'Arioste). Galant séducteur. (Peu us.)

Joconde, nouvelle racontée par l'Arioste au XXVIIIe chant de son *Roland furieux*, et mise en vers par La Fontaine dans un de ses *Contes*. Cette plaisante histoire a pour objet de montrer qu'il est impossible de prévenir les tromperies des femmes.

Joconde ou **les Coureurs d'aventures,** opéra-comique en trois actes, paroles d'Etienne, musique de Nicolo (1814). Le livret est tiré de la nouvelle précédente. La partition est abondante, colorée, élégante. On y signale l'air de Joconde : *J'ai longtemps parcouru le monde ;* la romance : *Et l'on revient toujours à ses premiers amours ;* etc.



Jocrisse.

Joconde (*la*), chef-d'œuvre de Léonard de Vinci (Louvre). C'est le portrait de la belle Monna Lisa, femme du Florentin Francesco del Giocondo. Léonard de Vinci travailla, dit-on, quatre années à ce panneau, vers l'an 1500, sans l'avoir fini à son gré, et François Ier l'acheta 12.000 livres. Devant le mystérieux sourire de cette Joconde, devant son regard chargé d'une indéchiffrable pensée, on demeure inquiet et comme troublé. Il en existe plusieurs répétitions. (V. p. 1248.)

jocosité [*ko-si*] n. f. (du lat. *jocosus*, joyeux). Joie, gaieté, esprit badin.

jocrisse [*kri-se*] n. m. (de *Jocrisse*, nom d'un personnage de théâtre). Benêt qui se laisse duper. Valet niais, maladroit et ridicule.



Jodelet.

Jocrisse, personnage de nos anciennes farces, qu'on retrouve encore dans les parades de saltimbanques. Jocrisse est le niais par excellence, crédule et naïf à l'excès, le jouet de ses compagnons.

jocrisserie [*kri-se-rî*] n. f. Niaiserie, maladresse.

jocrissiade [*kri-si*] n. f. Farce ou autre composition littéraire, mettant en scène la niaiserie et la maladresse d'un jocrisse.

Jodelet [*lè*] (Julien Bedeau, dit), acteur comique français (1590-1660). Il fit longtemps partie de la

troupe de l'hôtel de Bourgogne, et interpréta les *Précieuses ridicules* de Molière. On doit à Scarron une comédie intitulée *Jodelet* ou *le Maître valet* (1645), imitée de l'espagnol et écrite pour cet acteur.

Jodelle (Etienne), poète dramatique français, membre de la Pléiade (1532-1573). Il fit représenter devant Henri II la première tragédie régulière de la scène française, *Cléopâtre captive*, œuvre imitée, trop servilement, des anciens, suivie d'un autre succès tragique : *Didon se sacrifiant*. On lui doit aussi la première comédie, *Eugène* ou *la Rencontre*.


E. Jodelle.

jodler [*lé*] v. n. (allem. *jodeln*). Chanter à la manière des montagnards suisses ou tyroliens, qui vocalisent sans paroles, en passant sans transition de la voix de poitrine à la voix de tête.

Jodoigne, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Nivelles), sur la Grande Geete ; 4.530 h. Filatures, papiers peints.

Joël, un des douze petits prophètes, contemporain de Jérémie (VIIIe s. av. J.-C.).

Joffre (Joseph-Jacques-Césaire), maréchal de France, né à Rivesaltes en 1852. Sorti de l'arme du génie, il était en 1914 chef d'état-major de l'armée, et avait préparé le plan de mobilisation avec une précision extrême. Général en chef des armées françaises, il gagne la célèbre bataille de la Marne, puis dirige contre les Allemands une guerre d'usure. Remplacé comme généralissime, en décembre 1916, par le général Nivelle, il fut nommé maréchal de France. Membre de l'Académie française en 1918.


Mal Joffre.

jogueney [*ghe-nè*] n. m. Outil en bois dont se sert le tisseur pour élever la cristelle dans la confection des lices.

Johannesburg [*io-ha-nès-bourgh*], v. principale du Transvaal, au milieu du célèbre district minier du Witwatersrand ; 237.000 h.

johannique [*a-ni-ke*] adj. Qui appartient à saint Jean l'Evangéliste.

Johannisberg [*io-ha-nis-bèrgh'*], village de la province de Hesse-Nassau (Prusse), sur les collines du Rheingau ; 1.400 h. Vin renommé.

johannisme [*jo-a-nis-me*] n. m. Nom qu'on donne parfois à la théologie mystique et contemplative de l'Evangile de saint Jean.

johannite [*jo-a-ni-te*] n. m. (du lat. *Johannes*, Jean). Membre d'une secte chrétienne orientale qui baptise au nom de saint Jean-Baptiste.

johannite [*jo-a-ni-te*] n. f. *Minér.* Sulfate hydraté naturel de calcium et d'uranium.

Johannot [*no*] (CHARLES, ALFRED et TONY), peintres et graveurs français : le premier, né à Offenbach (Hesse), m. à Paris (1783-1825) ; le second, né à Offenbach, m. à Mannheim (1800-1837), et le troisième, né à Offenbach, m. à Paris (1803-1852). Tony a inauguré le genre des illustrations dans le texte, où il s'est distingué par sa délicatesse et sa légèreté (*Molière*, *le Diable boiteux*, *Don Quichotte*).

John (Eugénie), dite **E. Marlitt,** femme de lettres allemande, née et m. à Arnstadt (1825-1887). Elle a publié des romans intéressants, qui ont été traduits en français : *Barbe-Bleue* (1860), *la Comtesse Gisèle* (1869), *la Seconde femme* (1875).

John Bull. V. BULL.

johnite n. f. *Minér.* Syn. de TURQUOISE.

johnius [*jo-ni-uss*] n. m. Sous-genre de corbs, comprenant des espèces des régions chaudes du globe. (Ces poissons d'eau douce et d'estuaire sont verdâtres, à taches brunes, et très estimés sur les marchés du Bengale et du Coromandel.)

Johnson [*djon'-son'*] (Samuel), littérateur anglais, né à Lichfield, m. à Londres (1706-1784) ; auteur d'un excellent *Dictionnaire de la langue anglaise*, et surtout des *Vies des poètes anglais*. Il exerça une véritable dictature littéraire.

Johnson (Andrew), président des Etats-Unis en 1865, après l'assassinat de Lincoln, caractère autoritaire et violent, né à Raleigh, m. à Caster-County (1808-1875).

johnstonotite n. f. Variété naturelle de grenat jaune.

johur n. m. Cimeterre hindou à petite garde étroite, à longue lame courbe.

Joïadah, v. JOAD.

joie [*joî*] n. f. (du lat. *gaudium*). Mouvement vif et agréable, que l'âme ressent dans la possession d'un bien réel ou imaginaire : *la joie du triomphe*. Gaieté : *une joie bruyante*. Objet ou personne qui cause cette satisfaction : *enfant qui est la joie de ses parents*. *Fille de joie*, prostituée. *Feu de joie*, feu qu'on allume dans les réjouissances publiques. *S'en donner à cœur joie*, jouir largement, pleinement d'une chose. Pl. Plaisirs, jouissances : *saint Augustin s'éloigna des joies du monde*. ANT. **Tristesse, chagrin. Peine, affliction.**

Joie fait peur (*la*), comédie en un acte, fondée sur le retour inopiné parmi les siens d'un jeune officier de marine qu'on croit mort ; pièce simple et pathétique, par Mme Emile de Girardin (1854).

Joie de vivre (*la*), roman, par Em. Zola (1884), où l'auteur oppose à la vie manquée d'un homme dépourvu d'énergie l'optimisme vigoureux de sa sœur qui a l'amour de la vie.

joignant [*gnan*], **e** adj. Contigu, tout voisin, attenant, adjacent : *maison joignante à la mienne*.

joignant [*gnan*] prép. Près, tout proche : *maison joignant l'église*.

Joigneaux [*gnô*] (Pierre), agronome et homme politique français, né à Ruffey-lès-Beaune, m. à Bois-Colombes (1815-1892). Républicain militant, il dut s'exiler au lendemain du Deux-Décembre. Il a collaboré à de nombreux journaux et revues agricoles.

joigneur n. m. Celui qui assemble les morceaux qui forment une chaussure.

Joigny, ch.-l. d'arr. (Yonne), sur l'Yonne. Ch. de f. P.-L.-M. ; à 23 kil. d'Auxerre ; 6.170 h. (*Joviniens*). Vignobles. — L'arr. a 9 cant., 108 comm., 78.840 h. ; le cant. a 18 comm., et 16.420 h.


Armes de Joigny.

joindre v. a. (lat. *jungere*. — Se conj. comme *craindre*.) Approcher deux choses de manière qu'elles se touchent : *joindre deux morceaux de bois en les collant*. Servir à réunir : *rue qui joint deux avenues*. Etre contigu à : *échoppe qui joint une église*. Ajouter : *joindre l'intérêt au capital*. Allier : *joindre l'utile à l'agréable*. Unir par les liens de l'affection. Rattraper : *joindre quelqu'un*. *Joindre les mains*, unir les mains par la paume, et en entre-croisant les doigts. *Joindre les deux bouts de l'année*, *joindre les deux bouts*, arriver péniblement à faire les frais d'une entreprise, de son ménage, etc. V. n. Etre en contact : *ces fenêtres ne joignent pas bien*. ANT. **Disjoindre.**

joinquée [*ké*] n. f. *Econ. rur.* Syn. de JONCHÉE.

joint [*join*], **e** adj. Uni, lié, qui adhère, qui est en contact : *sauter à pieds joints*. *Ci-joint*, ajouté, réuni à ceci. ANT. **Disjoint.**

— ENCYCL. *Gram.* Les adjectifs *joint* et *inclus*, dans *ci-joint*, *ci-inclus*, sont invariables : 1° au commencement d'une phrase : *ci-joint votre lettre*, *ci-inclus la copie* ; 2° dans une phrase, si le nom qui suit n'est précédé ni de l'article ni d'un adjectif déterminatif : *vous trouverez ci-joint quittance ; vous avez ci-inclus copie de la lettre*. Dans tous les autres cas, ils s'accordent : *les pièces ci-jointes ; vous avez ci-incluse la copie de la lettre*.

joint [*join*] n. m. (subst. particip. de *joindre*). Articulation, endroit où deux os se joignent : *le joint de l'épaule*. Espace qui existe entre deux pierres contiguës, dans un ouvrage de maçonnerie : *remplir les joints avec du mortier*, *du plâtre*, etc. *Mécan.* Endroit où se joignent deux tuyaux, deux tubes. Articulations de deux pièces. Appareils de fermeture employés dans les machines à vapeur. *Joint brisé* ou *universel*, ou *de Cardan*, articulation entre deux arbres, permettant la transmission du mouvement sous un angle quelconque. *Joints flexibles*, système de construction qui consiste dans l'assemblage des joints par des simples tôles qui jouent le rôle de ressorts. *Géol.* Cassure peu étendue. *Fig.* et *fam. Trouver le joint*, la meilleure manière de prendre une affaire.

jointe n. f. Paturon du cheval. Organsin employé pour renouer les fils de soie brisés. N. f. pl. Planches assemblées à languettes et à rainures pour former un plancher ou une cloison.

jointé, e adj. Se dit d'un cheval qui a le paturon fait d'une certaine façon, toujours exprimée par une épithète précédant le mot *jointé*. Ex. : *court-jointé*, *long-jointé*, *bas-jointé*. (V. la planche CHEVAL.)

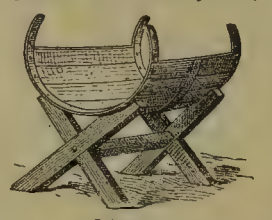
Jointeur.

jointée [*té*] n. f. Ce que les deux mains rapprochées peuvent contenir : *une jointée d'avoine*.

jointement [*man*] n. m. Action de joindre, de former un joint.

jointeur n. m. Outil servant à joindre les douves d'un tonneau.

jointif, ive adj. Qui est en contact par les bords : *lattes jointives*. N. f. Cloison faite de planches jointives, non assemblées.

jointivement [*man*] adv. D'une manière jointive : *dalles posées jointivement*.

jointoiement [*toi-man*] n. m. Action de jointoyer.

jointout [*tou*] n. m. Varlope à joue.

jointoyer [*toi-ié*] v. a. (Se conj. comme *aboyer*.) Remplir les joints d'une maçonnerie avec du mortier liquide.

jointoyeur [*toi-ieur*] n. m. Ouvrier qui jointoie. Adjectiv. : *ouvrier jointoyeur*.

joint stock banks (m. angl.) n. m. pl. En Angleterre, banque de dépôts par actions, à responsabilité limitée.

jointure n. f. Joint, endroit où deux objets se rejoignent, sont en contact : *la jointure de deux pierres*, *des pièces d'une armure*. Endroit où les os se joignent, articulation : *la jointure du genou*.

Joinville (Jean, sire **de**), chroniqueur français, né à Joinville (Haute-Marne) [1224-1317] ; sénéchal de Champagne, conseiller de Louis IX, qu'il accompagna en Egypte, et avec qui il vécut, pendant quelques années, dans l'intimité la plus étroite. Il a écrit l'histoire de saint Louis avec beaucoup de bonhomie et d'agrément. V. MÉMOIRES.

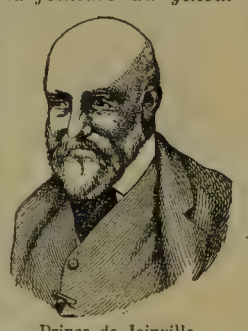
Prince de Joinville.

Joinville (François-Ferdinand D'ORLÉANS, prince **de**), né à Neuilly-sur-Seine, m. à Paris (1818-1900), troisième fils du roi Louis-Philippe. Il ramena en France, en 1840, les restes de Napoléon, et commanda en 1844 la flotte française qui bombarda Mogador.


Joinville offrant le manuscrit de l'Histoire de saint Louis au roi Louis X le Hutin (d'après une miniature du XIVe siècle).

Joinville, ch.-l. de c. (Haute-Marne), arr. et à 18 kil. de Wassy, sur la Marne ; 3.680 h. (*Joinvillais*). Ch. de f. E. Château bâti par Claude de Lorraine. — Le cant. a 15 comm., et 8.020 h.

Joinville-le-Pont [*pon*], comm. du dép. de la Seine, arr. et à 18 kil. de Sceaux, sur la Marne ; 8.350 h. (*Joinvillais*). Ch. de f. E. Ecole militaire de gymnastique et d'escrime (v. ÉCOLE).

Jokai (Maurice), romancier et publiciste hongrois, né à Komarom, m. à Budapest (1825-1904). On lui doit des romans (*un Nabab magyar*, *Karpathy Zoltan*, *la Femme aux yeux perçants*, *la Rose jaune*, etc.), des nouvelles, des drames, des poésies, etc., où il a fait revivre les héros nationaux de la Hongrie.


M. Jokai.

joli, e adj. Agréable à voir, beau, gentil : *un joli bébé*. Agréablement tourné, imaginé : *de jolis vers*. *Par ext.* Avantageux, considérable : *un joli revenu*. Piquant, amusant : *un joli tour*. *Ironiq.* S'emploie pour exprimer toutes les idées contraires : *une jolie canaille ; jouer un joli tour à son père*. *Fam. Joli à croquer*, très joli. N. m. Ce qui est joli : *le joli plaît*, *le beau ravit*. Ce qui est piquant, plaisant : *le plus joli*, *c'est que...* *Ironiq. C'est du joli !* c'est mal. ANT. **Laid, vilain.**

Jolie Fille de Perth (*la*), roman de Walter Scott (1828) ; peinture des mœurs guerrières de l'Ecosse au XIVe siècle, histoire de deux amoureux persécutés et qui finissent par être réunis. — De ce roman, Saint-Georges et Jules Adenis ont tiré un livret d'opéra-comique en quatre actes et cinq tableaux ; partition agréable, mais inégale, de G. Bizet (1867).

Jolie Parfumeuse (*la*), opérette en trois actes, paroles de Crémieux et Ernest Blum, musique d'Offenbach (1873). C'est un chassé-croisé d'amourettes entre un financier et une danseuse d'une part, de l'autre une jolie parfumeuse et un bachelier ; musique fort agréable, et pleine de verve.

Jolie Persane (*la*), opérette bouffe en trois actes, livret de Leterrier et Vanloo, musique de Ch. Lecoq (1879) ; livret plein de quiproquos et d'une fantaisie folle, musique mélodieuse et bien rythmée, où l'on trouve des chansons pleines de verve, une brillante valse chantée, un joli quatuor, etc.

joliade n. f. Sous la Fronde, assassinat simulé. (Le président Joli feignit que la cour avait voulu le faire assassiner.)

jolier [*li-é*] v. n. (Se conj. comme *prier*.) Faire le joli. (Vx.)

joliesse [*li-è-se*] n. f. Caractère de ce qui est joli.

joliet, ette [*li-è, è-te*] adj. Assez joli, mignon.

Joliet, v. des Etats-Unis (Illinois), sur la rivière des Plaines ; 38.500 h. Carrières.

joliette [*li-è-te*] n. f. Planche à polir, couverte de potée d'étain.

joliment [*man*] adv. Bien, d'une manière agréable, spirituelle : *les épigrammes de Voltaire sont joliment tournées*. S'emploie souvent ironiquement : *il est joliment arrangé*. *Fam.* Beaucoup, très : *être joliment content*. ANT. **Laidement, vilainement.**

joliveté n. f. Jolie petite babiole. Propos gentil : *les jolivetés des enfants*. (Peu us.)

Jolliet (Louis), explorateur et cartographe français, né à Québec en 1645, m. dans l'estuaire du Saint-Laurent en 1700. Il a découvert le Saint-Laurent avant Cavelier de La Salle (1674), et exploré la côte méridionale du Labrador.

Joly (Gui), chroniqueur français du XVIIe siècle, auteur de *Mémoires historiques* de 1648 à 1665.

Joly de Fleury (Guillaume-François), magistrat français, né à Paris (1675-1756), successeur de d'Aguesseau comme procureur général.

Joly (Henry), philosophe français, né à Auxerre, m. à Seignelay (1839-1925) ; membre de l'Académie des sciences morales en 1903 ; auteur de la *Psychologie comparée*, etc.


H. Jomini.

jomarin n. m. Nom vulgaire de l'*ajonc*.

jombarde [*jon*] n. f. Sorte de flûte à trois trous.

Jomini (Henri, baron), général français, auteur de traités de tactique militaire très estimés, né à Payerne (Suisse), m. à Paris (1779-1869). Il passa en 1812 au service de la Russie. On lui doit une précieuse *Histoire critique et militaire des campagnes de la Révolution*.

Jommelli (Nicolas), compositeur italien, surnommé *le Gluck de l'Italie*, né à Aversa, m. à Naples (1714-1774) ; auteur de l'oratorio *Gioas* et de plus de quarante opéras (*Mérope*, *Sémiramis*, *Démophoon*, *Didon abandonnée*, *Armide*, etc.). Il fut quinze ans maître de chapelle de la cour à Stuttgart et subit profondément l'influence de la musique allemande.


N. Jommelli.

Jona, comm. de Suisse (cant. de Saint-Gall) ; 2.530 h. Tissage de coton, filature de soie ; agriculture.

Jonas [*nass*], un des douze petits prophètes, qui, d'après la Bible, fut chargé par Dieu d'aller à Ninive prêcher la pénitence en son nom. Jonas résista à l'appel divin et s'embarqua à Jaffa sur un navire phénicien. Jeté dans les flots par l'équipage, il fut avalé par une baleine, qui, au bout de trois jours, le rejeta sur le rivage. Repentant, Jonas se rendit aussitôt à Ninive et réussit dans sa mission (IXe s. av. J.-C.).

— *Iconogr.* Le sujet de *Jonas rejeté par la baleine* a été souvent représenté. Citons la peinture murale d'Hippolyte Flandrin (église Saint-Germain-des-Prés, à Paris).


Jonas, tableau de H. Flandrin.

Jonas (Emile), compositeur français, né à Paris, m. à Saint-Germain-en-Laye (1827-1905) ; auteur d'opérettes qui eurent du succès : *le Canard à trois becs*, *Javotte*, *Job et son chien*, etc.

jonathan n. m. Jeu d'importation américaine, qui se joue sur un parallélogramme divisé en seize cases de dimensions inégales.

Jonathan (jeu).

— Encycl. Le jonathan se joue en 150 points. Les joueurs, tout en jouant chacun pour soi, ou encore divisés en camps, se servent de palets qu'ils lancent. Le jeu est constitué par un rectangle divisé en seize compartiments de dimensions inégales. A tour de rôle, les joueurs lancent le palet qu'ils ont en main, et marquent le nombre de points qu'indique la case où le palet s'arrête. Tout palet touchant une ligne ne compte pas.

Jonathan, sobriquet donné au peuple des Etats-Unis. Ce nom viendrait, dit-on, de Jonathan Trumbull, gouverneur du Connecticut, ami et conseiller de Washington. V. Sam (*Oncle*).

Jonathas [*tass*] ou **Jonathan,** fils de Saül, tué à la bataille de Gelboé. Ami fidèle de David, il fut pleuré par lui dans un chant célèbre.

jonc [*jon*] n. m. (lat. *juncus*). Genre de *joncacées*, à tiges droites et flexibles, qui croît dans l'eau et dans les lieux humides. Canne faite d'une tige de rotang ou *jonc d'Inde*. *Fig.* *Etre droit comme un jonc*, avoir la taille très droite. Bague sans chaton, dont le cercle est partout de même grosseur


Jonc : *a*, fleur ; *b*, fruit.

— Encycl. *Bot.* Les joncs sont des herbes généralement vivaces, à tige cespiteuse ou à rhizome rampant, à feuilles linéaires ou cylindriques. Ils croissent dans les marais et les lieux humides, ou dans les sables maritimes des régions froides et tempérées. En France, on en compte un trentaine d'espèces, dont les plus connues sont le *jonc commun*, le *jonc glauque* ou *jonc des jardiniers*, le *jonc aigu*. Les joncs qui ont des tiges longues et flexibles sont employés dans l'industrie pour faire des liens, des nattes, des corbeilles, des chapeaux, le jonçage des chaises ordinaires. Comme plante fourragère, le jonc est sans aucune valeur, et il faut le détruire dans les prairies basses, car il entrave la croissance des autres plantes.

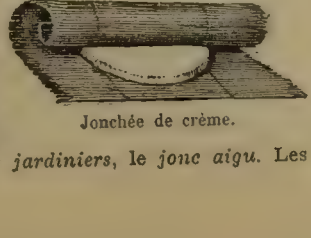
Jonchée de crème.

On désigne improprement sous le nom de *joncs* des plantes très différentes : *linaigrette*, *phragmite*, *roseau*, *rotang*, *scirpe*, etc. V. ces mots.

joncacées [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes monocotylédones, ayant pour type le *jonc*. S. une *joncacée*.

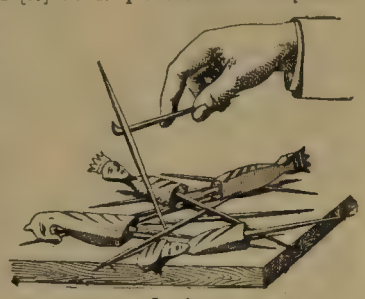
Jonchets.

jonçage n. m. Action de joncer.

joncé, e adj. Qui a rapport, qui ressemble au jonc.

joncer [*sé*] v. a. (Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *il jonça, nous jonçons.*) Garnir en jonc (des chaises). Frotter (des peaux) avec une tresse de jonc.

jonchaie [*ché*] n. f. Lieu où croissent des joncs.

jonchée [*ché*] n. f. Fleurs, branchages, dont on jonche les rues un jour de cérémonie. Quantité d'objets qui jonchent le sol. Petit fromage de crème ou de lait caillé, fabriqué dans un panier de jonc.

jonchement [*man*] n. m. Action de joncher.

joncher [*ché*] v. a. (de *jonc*). Couvrir de débris de végétaux : *joncher la terre de fleurs ; des feuilles mortes jonchent le sol.* *Au fig.* : *joncher la terre de cadavres.*

jonchère n. f. Lieu couvert de joncs. (Syn. de jonchaie.) Touffe de jonc sur pied.

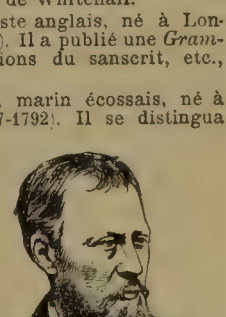
V. de Joncières.

Jonchère (La), comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 28 kil. de Limoges ; 1.340 h. Ch. de f. Orl. Kaolin.

jonchets [*ché*] n. m. pl. (de *joncher*). Petits bâtons d'ivoire, de bois, d'os, etc., fort menus, que l'on jette en grand nombre sur une table, pour s'exercer ensuite à les enlever un à un avec un crochet, sans imprimer le moindre mouvement aux bâtons voisins.

Inigo Jones.

joncheur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui jonche.

joncier [*si-é*] n. m. Nom vulgaire du genêt d'Espagne.

Joncières (Frédéric-Ludger Rossignol de), dit *Victorin Joncières*, compositeur français, né et m. à Paris (1838-1903). Musicien distingué et original, il a écrit les opéras : *Dimitri*, *le Chevalier Jean*, *la Reine Berthe*, *Lancelot*, etc.

jonciforme adj. *Bot.* Qui a la forme d'un jonc.

Jonckbloet (Willem), érudit et critique hollandais, né à La Haye, m. à Wiesbaden (1817-1885) ; auteur d'ouvrages sur la littérature et l'histoire de son pays.


P. Jones.

jonction [*jonk-si-on*] n. f. (lat. *junctio* ; de *jungere*, joindre). Réunion : *la jonction de deux rivières.* Point de jonction, endroit où deux choses se joignent. Ant. **Disjonction.**

jondelle ou **judelle** [*dè-le*] n. f. Nom vulgaire de la *foulque* ou poule d'eau.

Jones (Inigo), architecte anglais d'origine espagnole, né et m. à Smithfield (1572-1651), surnommé *le Palladio anglais*. Il rapporta d'Italie de nombreux dessins. Il a construit dans le style de la renaissance italienne le *Banqueting Hall* de Whitehall.

Jones (William), indianiste anglais, né à Londres, m. à Calcutta (1746-1794). Il a publié une *Grammaire persane*, des traductions du sanscrit, etc., encore estimées.

Jones (Paul John, dit), marin écossais, né à Arbigland, m. à Paris (1747-1792). Il se distingua comme amiral de la flotte américaine pendant la guerre de l'Indépendance, servit ensuite en Russie, et mourut de misère à Paris. Il est le héros du *Capitaine Paul*, d'Alexandre Dumas.

Jongkind.

Jonesco (Take), homme politique roumain, né à Ploesti, m. à Rome (1858-1922) ; partisan de l'alliance avec l'Entente, ministre de la justice en 1917, et vice-président du conseil, ministre des affaires étrangères, en 1920.

Jongkind (Johan Barthold), peintre et graveur hollandais, né à Latrop, m. à La Côte-Saint-André (Isère) [1819-1891], peintre de marines et de paysages, un des maîtres et initiateurs de l'impressionnisme.

jongler [*glé*] v. n. (de *jongleur*). Lancer en l'air, les uns après les autres, divers objets que l'on relance à mesure qu'on les reçoit. Faire des tours d'adresse, de passe-passe. *Fig.* : *jongler avec les difficultés.*

jonglerie [*rî*] n. f. (de *jongler*). Tour d'adresse ou de passe-passe. *Fig.* Hypocrisie, charlatanisme.

jongleur n. m. (lat. *joculator*). Au moyen âge, ménestrel qui récitait lui-même ses vers, en s'accompagnant de quelque instrument. (V. ménestrel.) Qui jongle, qui exerce la profession de bateleur, d'escamoteur, de charlatan.

— Encycl. *Hist. littér.* Les jongleurs étaient, au moyen âge, des musiciens, chanteurs et bateleurs ambulants. Ils chantaient, en s'accompagnant d'un instrument de musique (ordinairement la vielle), des poésies épiques et lyriques (chansons de geste), et


Jongleurs (XIIIe s.).


Jongleur (bateleur).

plus tard ils récitèrent des poésies badines (fableaux) ou même des contes en prose : comme les mimes romains, ils étaient aussi acrobates, montreurs de bêtes savantes. Quelques-uns étaient sédentaires, mais la plupart allaient égayer les fêtes et les tournois. Parmi les jongleurs, les uns récitaient les poésies d'autrui, les autres avaient acquis assez d'instruction pour en composer eux-mêmes. Ces derniers eurent bien vite richesse et considération, tandis que les autres virent leur profession s'avilir de plus en plus. Il existait aussi des « jongleresses », dont le métier était très décrié.

Jongleur de Notre-Dame (*le*), « miracle » en trois actes, poème de Maurice Léna d'après un conte d'Anatole France, inspiré d'une *légende* du moyen âge ; musique de Massenet (1904). Le jongleur Jean s'est fait moine. Il ne sait que son métier, et c'est en jongleur qu'il honore la reine des cieux. Il chante son répertoire, et danse devant la statue de la Vierge. Le prieur veut faire saisir le sacrilège, mais la statue de la Vierge a souri et tendu la main à son bizarre adorateur. Jean meurt au pied de l'autel, de la mort des élus. De l'agréable partition citons : *l'Alleluia du vin*, *la Légende de la sauge*, etc.


Jonnart.

jonkheer [*yon'-khèr*] n. m. Titre de noblesse en Hollande (chevalier).

Jönköping, v. de la Suède méridionale, à la pointe sud du lac Vetter ; 28.700 h. Exportation d'allumettes, bois, brosses.

Jonnart (Charles), homme politique français, né à Flèchin en 1857 ; gouverneur général de l'Algérie en 1900. Haut commissaire de la République à Athènes en juin 1917, il exigea l'abdication de Constantin. En 1921, il fut nommé ambassadeur de France près le Vatican. Elu à l'Académie française en 1923.

jonque [*jon-ke*] n. f. (mot chin.). Bateau à voile en usage en Chine et au Japon : *les jonques tiennent admirablement la mer.*

— Encycl. Les jonques les plus puissantes sont celles que l'on trouve en Chine et au Japon. Elles peuvent jauger jusqu'à 400 tonnes. Leurs formes rappellent les anciennes nefs de Christophe Colomb. La carène est plate et lourde, de formes très arrondies à l'avant et à l'arrière. Cet arrière est surmonté d'un château, où loge une partie du personnel. La mâture comprend trois mâts. Les voiles sont rectangulaires, et souvent renforcées par des lattes de bambou. Ces vaisseaux sont incapables de louvoyer ; ils font cependant de longs voyages aux Indes hollandaises, et à Singapore.


Jonque chinoise.

jonquille [*ki*, *ll* mll., *e*] n. f. (esp. *junquillo* ; de *junco*, jonc). Plante du genre narcisse, dont les feuilles rappellent celles des joncs : *la jonquille est cultivée aux environs de Grasse, comme plante à parfum.* Sa fleur. N. m. Couleur secondaire, blanc et jaune. Adjectiv. : *ruban jonquille.*

Jonson ou **Johnson** (Benjamin) ou **Ben Jonson,** un des meilleurs poètes dramatiques de l'Angleterre, ami de Shakespeare, né à Westminster (1572 ou 1573-1637). Sa tragédie de *Séjan* est une œuvre remarquable ; il a composé des comédies des masques.


Jonson.

Jonzac [*zak*], ch.-l. d'arr. (Charente-Inférieure), sur la Seugne ; 3.210 h. (*Jonzacais*). Ch. de f. Et., à 110 kil. de La Rochelle. Vins, eau-de-vie. — L'arrond. a 7 cant., 120 comm., et 67.410 h. ; le cant. a 20 comm., et 10.180 h.



Armes de Jonzac.

Joppé, anc. v. de la Palestine ; auj. *Jaffa*.

Joram [*ram*], fils d'Achab, roi d'Israël, successeur de son frère Ochosias. Jéhu souleva l'armée contre lui, et le tua, ainsi que tous les siens (IXe s. av. J.-C.).

Joram [*ram*], roi de Juda, époux d'Athalie, successeur de son père Josaphat. Il fut malheureux dans ses luttes contre les Edomites et les Philistins (IXe s. av. J.-C.).

Jorat [*ra*], plissement montagneux de la Suisse, s'étendant sur un plateau, dans le canton de Vaud, entre les Alpes vaudoises et fribourgeoises, entre les lacs de Genève et de Neuchâtel. Le point culminant de ces collines boisées est le mont Pèlerin (1.084 m. au-dessus de Vevey).



Jordaens.

Jordaens [*danss*] (Jacob), peintre flamand, né et m. à Anvers (1593-1678). Ses tableaux brillent par la composition, l'éclat du coloris, et une entente parfaite du clair-obscur. Citons, parmi ses chefs-d'œuvre : *le Concert de famille* (Louvre), *le Roi de la fève*, *l'Enfance de Bacchus*, *Fécondité*.

Jordan (Camille), écrivain et homme politique français, né à Lyon, m. à Paris (1771-1821). Il fut, sous la Restauration, l'un des premiers doctrinaires.

Jordan (Camille), petit-fils du précédent, mathématicien français, né à Lyon, m. à Paris (1838-1922). Membre de l'Académie des sciences (1881) ; auteur de travaux sur les intégrales abéliennes, la géométrie à *n* dimensions, etc.

Jordan (Wilhelm), poète et littérateur allemand, né à Insterburg, m. à Francfort-sur-le-Mein (1819-1904) ; auteur de poèmes épiques où il a fait revivre la légende des *Nibelungen*.

J'ordonne (*Monsieur*, *Madame*, *Mademoiselle*), *Fam.* Qualification donnée aux personnes qui aiment à donner des ordres impérieux et fréquents.

Joret (Charles), érudit et linguiste français, né à Formigny, m. à Paris (1829-1914), auteur de savants travaux : *les Plantes dans l'antiquité et au moyen âge*.

Jörgensen (Jens Johannes), écrivain et poète danois, né à Svenborg en 1866. Converti au catholicisme il a écrit : *Saint François d'Assise*, *Pèlerinages franciscains*, etc.

Jornandès [*dèss*] ou mieux **Jordanès,** évêque et historien goth du VIe siècle. Il a écrit en latin, sous le titre d'*Origine et histoire des Gètes*, des compilations utiles à consulter pour les traditions gothiques.

Josabeth ou **Josaba,** fille de Joram, roi de Juda, et femme du grand prêtre Joad. Elle figure dans la tragédie de Racine *Athalie*.

Josaphat [*fat'*], un des plus pieux rois de Juda. Il régna de 904 à 889 av. J.-C., et vainquit les Moabites, les Ammonites et les Arabes dans la célèbre vallée à laquelle il donna son nom.

Josaphat (VALLÉE DE) [du nom du roi ci-dessus], vallée entre Jérusalem et le mont des Oliviers, arrosée par le Cédron. Le mot hébreu *Josaphat* veut dire *Jugement de Dieu*. C'est là, suivant l'interprétation abusivement donnée à la prophétie de Joël, que les morts doivent se trouver rassemblés, au jour du jugement dernier.

Joscelin, dit *le Roux*, évêque de Soissons en 1152, philosophe adversaire d'Abélard.

joséite n. f. Sulfotellurure naturel de bismuth.

Joseph [*zèf*] adj. m. Se dit d'une sorte de papier mince et transparent (inventé par *Joseph* Montgolfier). *Coton Joseph*, sorte de coton filé.

Joseph [*zèf*], patriarche hébreu, fils de Jacob et de Rachel, dont il était l'enfant préféré. Son histoire est racontée dans la *Genèse*. Joseph, vendu par ses frères, fut conduit en Egypte et revendu à Putiphar, intendant de la maison royale. La femme de ce dernier calomnia le jeune Israélite qu'elle n'avait pu séduire, et obligea son mari à le jeter en prison. Il y rencontra l'échanson et le panetier du pharaon, à qui il prédit l'avenir : heureux pour le premier, malheureux pour le second. Rentré en grâce, l'échanson se rappela son ancien compagnon de captivité, et le présenta à la cour. Joseph calma les angoisses du pharaon en lui montrant, dans deux songes qui l'avaient épouvanté, l'annonce de sept années d'abondance que devaient suivre sept années de stérilité. Le prince le combla d'honneurs, et lui confia l'administration de toute l'Egypte. Les prédictions de Joseph se réalisèrent. Quand les années de disette arrivèrent, les fils de Jacob se rendirent en Egypte pour y acheter du blé : ils y retrouvèrent leur frère, et, de retour en Chanaan, ils racontèrent à leur père la gloire de Joseph, et le ramenèrent avec eux en Egypte, où le pharaon l'établit dans le pays de Gessen avec toute sa famille. Joseph eut deux fils, Ephraïm et Manassé, qui devinrent les chefs de deux tribus d'Israël. ALLUS. LITTÉR. : **Le manteau de Joseph.** La femme de Putiphar, ayant conçu pour Joseph une passion criminelle, essaya de le séduire. Elle alla jusqu'à le saisir un jour par son manteau, et l'attirer auprès d'elle. Pour lui échapper, Joseph abandonna son manteau et prit la fuite. On fait souvent de piquantes allusions au *manteau de Joseph*.

— *Iconogr.* L'histoire de Joseph a été représentée dans des tableaux innombrables. Parmi les principaux, citons : *Joseph vendu par ses frères*, fresque de Raphaël (Loges), peinture d'H. Flandrin (Saint-Germain-des-Prés, Paris) ; tableau de Decamps, tableau de Moya, au musée du Prado, à Madrid (v. p. 1248) ; *Joseph et la femme de Putiphar*, fresque de Raphaël (Loges), et tableau de Marc Nattier (Louvre) ; *Joseph expliquant les songes*, de Ribera (Louvre) ; *Joseph reconnu par ses frères*, de Coypel (Marseille) ; etc.



Joseph vendu par ses frères, tableau de H. Flandrin.

Joseph, opéra en trois actes de Méhul, paroles d'Alex. Duval (1807) ; livret tiré de l'histoire biblique de Joseph ; musique d'une forme ample, d'une couleur intense et d'une incomparable poésie (1807). On y remarque l'ouverture, l'air de Joseph : *Vainement Pharaon dans sa magnificence*, la romance : *A peine au sortir de l'enfance*, etc.

Joseph (saint), époux de la sainte Vierge, père nourricier de Jésus-Christ. Il exerçait le métier de charpentier. Saint Joseph a été déclaré par Pie IX, en 1870, le patron de l'Église universelle. Il est spécialement le patron des charpentiers. Fête le 19 mars.

— *Iconogr.* Saint Joseph est représenté souvent tenant à la main un bâton fleuri. Cette tradition artistique vient de la légende que voici : la Vierge Marie étant en âge d'être fiancée, plusieurs prétendants se présentèrent. Il fut convenu que celui-là serait l'élu, dont le bâton, déposé avec les autres en un lieu sûr, fleurirait miraculeusement. Ce fut le bâton de Joseph qui fleurit. Saint Joseph est presque toujours représenté avec la Vierge et Jésus enfant. Parmi les plus célèbres tableaux où il figure seul, citons celui du Guerchin. (V. p. 1248.)

Joseph (*prêtres*, *missionnaires* et *religieuses de* **Saint-**), vocable sous lequel ont été fondées plusieurs congrégations d'hommes et de femmes : *prêtres de Saint-Joseph* (institués en 1620 à Rome) ; *missionnaires de Saint-Joseph* ou *créténistes* (institués en 1643 à Lyon) ; *frères de Saint-Joseph* (1835) ; *sœurs hospitalières de Saint-Joseph* (une congrégation fondée à Bordeaux en 1638, une autre à La Flèche en 1643) ; *sœurs de Saint-Joseph du Puy*, dites aussi *du Bon Pasteur* (instituées en 1650 au Puy) ; *sœurs de Saint-Joseph de Cluny* (instituées à Chalon-sur-Saône en 1807) ; *sœurs de Saint-Joseph de Bourg* (instituées à Belley en 1824) ; etc.



Sœur hospitalière de Saint-Joseph.



Sœur de Saint-Joseph de Cluny.

Joseph d'Arimathie, disciple de Jésus-Christ. Il détacha de la croix le corps du Christ, avec Nicodème, et le déposa dans le sépulcre.



Le Père Joseph.

Joseph (François LE CLERC DU TREMBLAY, dit *le Père*), capucin, confident et conseiller écouté de Richelieu, surnommé *l'Eminence grise*, né à Paris, m. à Rueil (1577-1638). Il négocia en 1630 le traité de Ratisbonne. Il avait fondé en 1606 l'ordre des *Filles du Calvaire*.

Joseph Ier, roi de Portugal de 1750 à 1777. Paresseux et léger, il laissa le marquis de Pombal gouverner en son nom. Frappé d'apoplexie en 1774, il languit jusqu'à sa mort.

Joseph Ier, fils aîné de l'empereur Léopold Ier, né et m. à Vienne (1678-1711), empereur d'Allemagne depuis 1705. Il continua contre Louis XIV la guerre de la succession d'Espagne pour soutenir son frère Charles, qui voulait arracher l'Espagne à Philippe d'Anjou ; — JOSEPH II, né et m. à Vienne (1741-1790), fils aîné de François Ier et de Marie-Thérèse, empereur d'Allemagne à partir de 1765. Esprit agité, volontaire, hardi, mais désordonné, favorable aux idées philosophiques du XVIIIe siècle, il tenta dans ses Etats des réformes prématurées, qui échouèrent, et même provoquèrent l'insurrection des Pays-Bas. V. JOSÉPHISME.



Joseph II d'Allemagne.

Joseph (LE ROI), Joseph Bonaparte, qui régna successivement à Naples et à Madrid. V. BONAPARTE.

Joseph, archiduc autrichien, né à Alcsuth en 1872. Commandant d'armée en Russie et en Italie en 1915-1918, fut un moment régent de Hongrie en 1919.

Joseph-Ferdinand, archiduc autrichien, né à Salzbourg en 1872. Commanda en 1914 la 4e armée autrichienne ; en 1916, il fut battu près de Loutsk par les Russes.

Joseph Prudhomme. V. PRUDHOMME.

Josèphe (Flavius), historien juif, né à Jérusalem (vers 37-vers 100). Prisonnier des Romains, il prédit l'empire à Vespasien, et passa au service des vainqueurs. Auteur de la *Guerre juive* et des *Antiquités judaïques*.

Joséphine (Marie-Josèphe-Rose TASCHER DE LA PAGERIE), née à la Martinique en 1763. Elle épousa en 1779 le vicomte de Beauharnais, mort sur l'échafaud en 1794, puis le général Bonaparte en 1796. Elle devint impératrice en 1804, montra de réelles qualités de charme et de bonté, non sans avoir au début de son mariage donné, par sa légèreté et son luxe excessif, quelque peu prise à la critique. Napoléon, n'ayant pas d'enfant d'elle, divorça en 1809. Joséphine mourut en 1814, à la Malmaison.



Joséphine.

On remarque au Louvre un beau portrait de *Joséphine à la Malmaison*, peint par Prud'hon. (V. p. 1265.)

Joséphine vendue par ses sœurs, opérette-bouffe en trois actes, paroles de Paul Ferrier et Fabrice Carré, musique de Victor Roger (1886). C'est une contre-partie burlesque et amusante de la légende biblique de Joseph vendu par ses frères. La musique est gracieuse et aimable.

joséphinite n. f. Alliage naturel de nickel et de fer.

josephino [*jo-zé-fi-no*] ou **afrancesado** [*sé-za*] n. m. Nom sous lequel on désignait, en Espagne, les citoyens qui, en 1808, reconnurent Joseph Bonaparte comme roi. (Des josephinos [*noss*], les uns suivirent Joseph en France après sa chute, les autres furent persécutés ou bannis par le gouvernement absolutiste de Ferdinand VII.)

joséphisme [*fis-me*] n. m. Système imaginé par Joseph II pour subordonner l'Eglise à l'Etat.

Josépin ou **Joseppin** (Giuseppe CESARI, dit LE CHEVALIER D'ARPINO ou *le*), peintre italien, né à Arpino, m. à Rome (1560-1640). Il a trouvé dans la peinture religieuse ses meilleures inspirations : *l'Ascension*, *Gloire de la Vierge*.



Josépin.

josépins n. m. pl. (du n. de *Joseph*, époux de Marie). Membres d'une secte vaudoise qui s'abstenaient des plaisirs charnels et n'admettaient qu'un mariage spirituel. (On dit aussi JOSÉPHITES.)

Josias [*zi-ass*], fils et successeur d'Amon, roi de Juda de 641 à 610 av. J.-C. Vaincu par Néchao, pharaon d'Egypte, il mourut à Jérusalem des suites de blessures reçues dans un combat.

Josika (Nicolas), romancier hongrois, né à Torda, m. à Dresde (1794-1865) ; créateur du roman historique magyar (*le Dernier Bathori*, etc.).

Josnes, comm. de Loir-et-Cher, arr. et à 27 kil. de Blois ; 1.200 h.

Josse (*Monsieur*), personnage de l'*Amour médecin* de Molière, et dont les écrivains rappellent fréquemment le nom dans cette phrase restée célèbre : *Vous êtes orfèvre, monsieur Josse*, pour rappeler à un homme qu'il a un intérêt direct au succès des choses dont il fait une pompeuse apologie.

Josselin, ch.-l. de c. (Morbihan), arr. et à 15 kil. de Ploërmel, sur l'Oust et le canal de Nantes à Brest ; 2.250 h. (*Josselinais*). Ch. de f. du Morbihan. Beau château, ancienne forteresse dont le capitaine, Beaumanoir, fut le chef des Français au combat des Trente, livré sur la lande voisine de Mi-Voie. Marguerite de Rohan, femme du connétable de Clisson, défendit ce château assiégé par le duc de Bretagne.

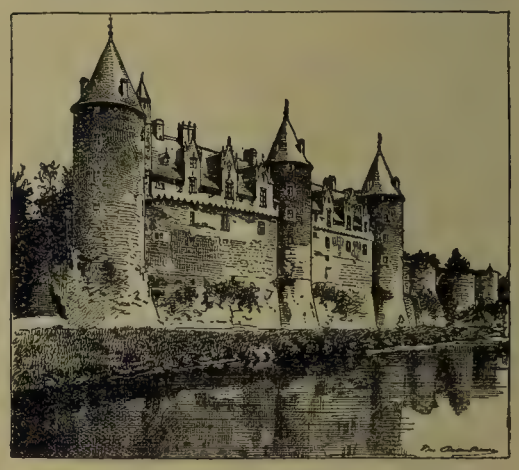

Château de Josselin.

Josué, chef des Hébreux après Moïse. Il franchit miraculeusement le Jourdain, s'empara de même de Jéricho, et conquit la terre de Chanaan. C'est lui qui, d'après la Bible, combattit contre Adonisédech, roi de Jérusalem, et ordonna au soleil de s'arrêter, pour lui permettre d'achever sa victoire de Gabaon. Le *Livre de Josué* raconte la conquête et le partage de la Palestine.

jota [*hro-ta*] n. m. Lettre espagnole qui a la forme du *j* français, mais qui représente une aspiration forte et gutturale, pouvant se figurer à peu près par *hr*.

jota [*hro-ta*] n. f. *Chorégr.* Danse populaire espagnole fort ancienne : *la jota aragonnaise*.

— Encycl. La jota s'écrit à trois-quatre ou à trois-huit. D'un caractère très spécial, surtout en Aragon, où elle est l'objet d'une sorte de culte de la part de ses habitants, elle est dansée sur un mouvement allégro, et ordinairement exécutée par trois personnes, qu'accompagnent deux chanteurs. Elle est de toutes les fêtes populaires, et parfois même se mêle aux fêtes religieuses.

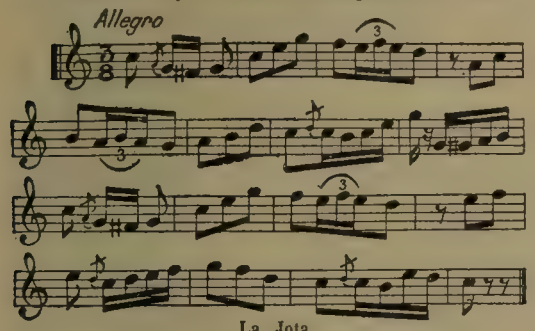

La Jota.

jote ou **jotte** n. f. Nom vulgaire de la bette ou poirée et de la moutarde des champs.

jotte n. f. *Mar. anc.* Joue d'un vaisseau.

jottereau [*jo-te-rô*] n. m. *Mar.* Nom des pièces de bois fixées au mât et sur lesquelles reposent les élongis de la hune, ou des pièces de bois qui soutiennent la guibre.

Jotunheim. V. Iotunheim.

jouable adj. Qui peut être joué : *pièce difficilement jouable.*

jouail n. m. *Mar.* Syn. de jas.

jouailler [*a, ll* mll., *é*] v. n. *Fam.* Jouer petit jeu. Mal jouer d'un instrument.

jouaillon [*a, ll* mll., *on*] n. m. *Pop.* Celui qui jouaille.

joualle n. f. Vigne plantée selon le mode dit *à joualles* ou *en joualles*. (Les vignes sont plantées à joualles quand, à un certain nombre de ceps : deux, trois, quatre ou cinq, succèdent des intervalles plus ou moins larges, correspondant à deux, trois, quatre, cinq billons de terre, sur lesquels on cultive des céréales, légumes, etc.)


Joubarbe.

Jouan ou **Juan** (golfe), sur la côte sud-ouest du dép. des Alpes-Maritimes, à l'E. d'Antibes. Napoléon y débarqua au retour de l'île d'Elbe (1815). Au moyen âge, célèbre abbaye fondée en 634.

Jouarre, comm. de Seine-et-Marne, arr. et à 18 kil. de Meaux ; 2.210 h. Carrières de pierre meulière. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.


Joseph Joubert.

Jouars-Pont-Chartrain, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 22 kil. de Rambouillet ; 1.370 h. Château construit sous Louis XIV.

jouatte ou **jouate** n. f. Nom donné, dans le Midi, à un joug destiné à l'accouplement des bœufs qu'on attelle à une charrue destinée à passer dans des cultures en lignes.

joubarbe n. f. (des m. lat. *Jovis barba*, barbe de Jupiter). Genre de crassulacées.

— Encycl. Les joubarbes (*sempervivum*) sont des plantes grasses, souvent acaules, à feuilles charnues, groupées en épaisses rosettes, dont on connaît une cinquantaine d'espèces de l'Europe centrale et méridionale, de l'Himalaya, etc. La plus connue est la *joubarbe des toits*, artichaut bâtard, barbajou, herbe aux cors, qui porte des fleurs en cymes d'un rose pâle. Les joubarbes sont ornementales.


B. Joubert.

Joubert [*bèr*] (Joseph), moraliste français, né à Montignac, m. à Paris (1754-1824), ami de Fontanes et de Chateaubriand. On lui doit les *Pensées*, d'une grande finesse d'observation, et d'une forme un peu précieuse.


Général P.-J. Joubert.

Joubert (Barthélemy), général français, né à Pont-de-Vaux, tué à la bataille de Novi (1769-1799). Il s'était particulièrement distingué sous les ordres de Bonaparte, pendant la campagne d'Italie de 1796.

Joubert (Pietrus Jacobus), général transvaalien, né à Cango (Natal), m. à Pretoria (1831-1900). Il se distingua en 1881 et en 1899 contre les Anglais. C'était un politique probe, un chef d'armée plein d'humanité.

Joubert (Jules-François), physicien français, né à Tours en 1834 ; a collaboré aux travaux de Pasteur sur la génération spontanée ; surtout connu par ses travaux sur l'électricité, en particulier sur les courants alternatifs.

Joubert (André), littérateur français, né à Angers (1843-1891). Auteur de curieuses études d'histoire locale (*Invasions anglaises en Anjou aux XIVe et XVe siècles ; un Mignon de la cour de Henri III. Louis de Clermont, sieur de Bussy d'Amboise*, etc.).

Joubin (Louis), naturaliste français, né à Epinal en 1861. Professeur de zoologie au Muséum d'histoire naturelle et à l'Institut océanographique. Il a participé à de nombreuses expéditions scientifiques. Membre de l'Académie des sciences (1921).


Les Joueurs de boules, tableau de Meissonier.

joue [*joû*] n. f. (du lat. *gabata*, jatte). Chacune des deux régions latérales du visage : *embrasser un enfant sur les deux joues*. Partie latérale de la tête d'un animal. Partie renflée de chaque côté de l'avant d'un navire. Parois latérales d'un coussinet de chemin de fer. Epaisseur des bois de chaque côté d'une mortaise. Face latérale d'une solive considérée par l'entrevous. *Mettre, coucher en joue*, viser avec une arme à feu. *Au fig.* viser : *coucher en joue une dot. Joue !* pour *En joue !* commandement préparatoire pour faire placer les soldats le fusil dans la direction du but.

— Encycl. *Anat.* La région de la joue s'étend entre le nez et l'oreille ; elle est limitée par l'arcade zygomatique en haut, et par le bout inférieur de la mâchoire en bas. La peau de la joue, fine chez la femme, est recouverte en partie de barbe chez l'homme.

Les plaies de la joue sont communes ; le seul danger qu'elles présentent est la section du *canal de Sténon*, qui peut déterminer la formation d'une fistule.

Les tumeurs de la joue proviennent le plus souvent d'une lésion inflammatoire des os sous-jacents.

jouée [*jou-é*] n. f. (de *joue*). Epaisseur du mur dans l'ouverture d'une porte, d'une fenêtre, etc. Face latérale triangulaire d'une lucarne. Etoffe qui remplit l'espace vide entre le siège et les bras d'un fauteuil et d'un canapé.

jouée n. f. (de *jouer*). Jeu d'une porte, d'une fenêtre. (Vx.)

Joué-lès-Tours, comm. d'Indre-et-Loire, arr. et à 5 kil. de Tours, entre l'Indre et la Loire ; 2.600 h. Ch. de f. Et. Fer, vignobles.

jouelle [*è-le*] n. f. Sorte de joug sur lequel on attache la vigne : *mettre la vigne sur jouelle* ou *en jouelle*.

jouer [*jou-é*] v. n. (lat. *jocare ;* de *jocus*, jeu). Se récréer, se divertir : *les enfants aiment à jouer. Par anal.* S'agiter ou scintiller, en parlant des choses : *le vent joue dans le feuillage ; le soleil joue sur les flots.* Se livrer à des jeux intéressés, à des jeux de hasard : *jouer aux cartes.* Tirer des sons d'un instrument de musique : *jouer du violon. Fig.* Traiter sans respect, sans ménagements : *il ne faut pas jouer avec sa santé.* Se mouvoir, fonctionner aisément : *clef qui joue bien dans la serrure. Fam.* Concorder : *le bordereau récapitulatif et les pièces jouent.* Ne plus joindre exactement : *boiserie qui a joué.* Se dit de jets d'eau que l'on fait fonctionner en vue de certains effets d'agrément : *les grandes eaux joueront dimanche.* Se servir adroitement, rapidement, vigoureusement de : *jouer de l'épée, jouer des jambes, jouer des coudes. La brise joue*, elle varie sans cesse de direction et d'intensité. *Jouer de malheur*, échouer plusieurs fois de suite accidentellement dans un projet. *Jouer sur les mots*, équivoquer. *Jouer à la Bourse*, acheter ou vendre à terme, n'ayant en vue que les différences à recevoir ou à payer. *Faire jouer une mine*, y mettre le feu. V. a. Faire une partie de jeu : *jouer la belle.* Mettre comme enjeu : *jouer une fortune sur un seul coup de cartes.* Jeter : *jouer une carte.* Exécuter un morceau de musique : *jouer une valse. Fig.* Exposer, hasarder : *jouer sa vie.* Représenter un personnage : *jouer le rôle d'Athalie.* Représenter une pièce de théâtre : *jouer la tragédie.* Tromper : *Scapin joue Géronte.* Simuler : *jouer la surprise.* Imiter : *étoffe qui joue la soie.* **Se jouer** v. pr. S'amuser, folâtrer : *se jouer sur l'herbe. Fig. Se jouer des lois*, les mépriser. *Se jouer de quelqu'un*, le railler adroitement, le tromper. *Se jouer à quelqu'un*, l'attaquer. Prov. : **Qui a joué jouera,** la passion du jeu est incurable. Allus. hist. et littér. : **Le premier président ne veut pas qu'on le joue,** phrase amphibologique attribuée à Molière. La deuxième représentation du *Tartufe* allait avoir lieu, quand arriva une interdiction du premier président Lamoignon. Molière, alors, aurait dit à l'assemblée : « Messieurs, nous allions vous donner le *Tartufe*, mais monsieur... », etc.

jouereau [*jou-rô*] n. m. Celui qui joue petit jeu, ou qui joue mal. (Vx.)

Joué-sur-Erdre, comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 36 kil. d'Ancenis ; 2.760 h. Forges.

jouet [*jou-è*] n. m. Ce qui sert à amuser un enfant : *les poupées sont les jouets préférés des fillettes. Fig.* Personne dont on se moque : *être le jouet de tous.* Ce qui est abandonné à l'action d'une force : *être le jouet des vents, de la fortune.*

Jouet-sur-l'Aubois, comm. du Cher, arr. et à 64 kil. de Saint-Amand ; 2.060 h. Ch. de f. Chaux, tréflerie.

jouette [*jou-è-te*] n. f. Trou peu profond que le lapin creuse comme en se jouant.

joueur, euse [*eu-ze*] n. Qui joue, qui folâtre : *le jeune chat est un joueur gracieux.* Qui a la passion du jeu : *les joueurs parviennent rarement à se corriger.* Personne qui joue, qui se sert d'un instrument : *un joueur de gobelets. Beau joueur*, qui risque de grosses sommes et reste impassible dans la perte ou le gain. *Mauvais joueur*, qui s'irrite de la perte. *Rude joueur*, joueur hardi, habile, etc. *Fig.* Personne qui mène énergiquement, habilement une affaire. Adjectiv. Qui aime à s'amuser : *un enfant joueur.* Qui aime à jouer de l'argent : *avoir un fils joueur.* Prov. : **La balle cherche le joueur** ou **La balle au joueur** ou **Au bon joueur la balle,** les bonnes occasions se présentent surtout à ceux qui savent en profiter.

Joueur (*le*), comédie de caractère en cinq actes et en vers, une des meilleures de Regnard (1696). Valère aime Angélique ; mais, quand il est favorisé par le jeu, il oublie ses amours. Angélique finit par se lasser, et elle accorde sa main à Dorante, le propre oncle de Valère.

Joueur de flûte (*la Répétition du*), tableau de Gustave Boulanger (Salon de 1861 ; musée de Versailles). Le peintre a représenté la répétition de la pièce d'Emile Augier *le Joueur de flûte* dans l'atrium de la maison antique du prince Napoléon. Le personnage barbu, assis, qui tient un manuscrit, est Emile Augier ; celui qui est à demi couché sur un lit est l'acteur Got ; la femme debout entre eux est Madeleine Brohant. Au fond, Théophile Gautier converse avec Augustine Brohant. Curieuse adaptation de personnages modernes à une reconstitution des mœurs antiques. (V. p. 1261.)

Joueur de violon (*le*), tableau remarquable de Raphaël; palais Sciarra, à Rome. (V. p. 1248.)

Joueurs de boules (*les*), tableau de Meissonier (1855) ; personnages d'une taille minuscule exécutés avec une remarquable finesse.

Joueuse d'osselets (*la*), statue antique, au Louvre ; — statue antique, au musée de Berlin.

joufflu [*jou-flu*], **e** adj. (de *joue*). Qui a de grosses joues, pleines et rebondies : *un bébé joufflu.*

Jouffroy d'Abbans [*froi-da-banss*] (Claude-François, marquis de), né à Roche-sur-Rognon (Haute-Marne), m. à Paris (1751-1832) ; il conçut le premier, en 1776, l'idée d'appliquer la vapeur à la navigation.


Th. Jouffroy.

Jouffroy (Théodore), philosophe spiritualiste français, né aux Pontets (Doubs), m. à Paris (1796-1842). Il fit connaître en France la philosophie écossaise. Ses *Mélanges philosophiques* contiennent des pages remarquables.

joug [*jough*] n. m. (lat. *jugum*). Pièce de bois qu'on place par-dessus la tête des bœufs, pour les atteler. *Fig.* Domination : *le joug romain pesa lourdement sur la Grande-Bretagne.* Contrainte : *le joug des lois, du devoir.* Pique, placée horizontalement sur deux autres fichées en terre, et sous laquelle on faisait passer les ennemis vaincus : *Pontius Herennius fit passer une légion romaine sous le joug.* Fléau d'une balance. Bâton servant à tordre certains cordages.


A, Joug.

— Encycl. *Agric.* **Le joug** est une pièce de bois volumineuse mais légère, préparée de telle façon que sa partie inférieure puisse s'adapter sur la tête d'un bœuf. C'est là le *joug simple* ou *jouguet ;* mais, pour les animaux appariés, on fait usage d'un *joug double.* On dispose le joug, par l'intermédiaire d'un coussin, sur le front ou sur la nuque des animaux (suivant les habitudes régionales), et on le fixe par des courroies et des lanières de cuir à la base des cornes. En son milieu, il est percé d'un trou pour recevoir l'extrémité du timon de la charrette, que


Vaincus passant sous le joug.

l'on fixe à l'aide d'une cheville, ou bien il porte un anneau auquel on accroche la chaine d'attelage du véhicule. Parfois, la partie médiane du joug (augmenté alors de longueur), au lieu d'un seul est percée de plusieurs trous, ce qui permet de rapprocher la cheville de l'animal le plus vigoureux. Rigide pour les bêtes de même taille, le joug double peut être articulé quand on accouple deux bœufs de taille différente. Le joug simple laisse à chaque bœuf son indépendance, mais beaucoup de cultivateurs préfèrent cependant le joug double. Qu'il soit simple ou double, le joug constitue l'attelage le plus économique ; aussi est-il fort employé. En certaines régions (midi de la France par exemple), on l'applique même aux chevaux ; il est alors constitué par des traverses fixées aux colliers des deux animaux.

Jougne, comm. du Doubs, arr. et à 19 kil. de Pontarlier ; 1.100 h. Ch. de f. P.-L.-M. Station estivale. Forges.

jouguet [*ghè*] n. m. Joug simple, servant soit à habituer les bouvillons à l'attelage, soit à atteler des bœufs très différents de taille.

jouière n. f. (de *joue*). Chacun des murs d'aplomb avancés dans l'eau, qui retiennent les berges d'une écluse, et reçoivent les coulisses des vannes.

jouir v. n. (du lat. *gaudere*, éprouver de la joie). Avoir un usage avantageux, tirer avantage ou agrément : *jouir d'une grande fortune.* Se réjouir, être satisfait : *jouir de la surprise de quelqu'un.* Etre en possession de : *jouir de l'estime publique.* Eprouver un plaisir très vif. *Jouir de son reste,* profiter de quelques avantages que l'on va perdre.

jouissance [*i-san-se*] n. f. (de *jouir*). Libre usage, possession d'une chose : *avoir la pleine jouissance de ses droits.* Joie de l'âme, vif plaisir des sens. Epoque à partir de laquelle on a droit aux intérêts ou dividendes d'une valeur. *Action de jouissance,* action dont le capital remboursé ne comporte plus qu'une part dans les dividendes. Usufruit, action de percevoir les fruits d'une terre, de toucher les intérêts d'une rente, les dividendes d'une action. *Jouissance légale,* droit qui appartient au père ou au conjoint survivant, de jouir des biens appartenant à leurs enfants n'ayant pas dix-huit ans révolus et non émancipés. V. PUISSANCE *paternelle.*

— ENCYCL. La jouissance d'un droit, aptitude légale à l'acquisition de ce droit, s'oppose à l'*exercice* ou faculté de mettre en œuvre cette aptitude. Ainsi, l'exercice des droits dont les mineurs ont la jouissance est généralement délégué à un mandataire.

jouissant [*i-san*], **e** adj. *Dr.* Qui jouit, qui a l'usage, la jouissance d'une chose ou d'un droit.

jouisseur, euse [*i-seur, eu-ze*] n. Personne qui ne cherche qu'à se procurer des jouissances.

joujou n. m. (de *jouer*). *Fam.* Petit jouet d'enfant. *Faire joujou,* jouer. *Fig.* Objet petit et mignon. Objet sans valeur sérieuse, mais qui amuse. Objet dont on se sert habituellement : *les télescopes, ces joujoux des savants.*


Joukovsky.

Joukovsky (Vasili), poète russe, né près de Mitschensko, m. à Baden-Baden (1783-1852) ; auteur du poème : *le Chantre dans le camp des guerriers russes.* Ses vers sont d'une forme harmonieuse, mais révèlent une sensibilité excessive. Il suggéra au tsar Alexandre II, dont il fut le précepteur, la libération des serfs.

joule n. m. (du n. du physicien *Joule*). *Physiq.* Unité de travail équivalant à 10^7 ergs par seconde (abrév. J.) : *le cheval-vapeur équivaut à 736 joules.*

Joule (James PRESCOTT), physicien anglais, né à Salford, m. à Sale, près de Manchester (1818-1889). On lui doit d'importants travaux sur la théorie mécanique de la chaleur. Membre correspondant de l'Académie des sciences.

Joule (*lois de*), lois thermiques énoncées par Joule, relativement aux courants électriques : 1° *La quantité de chaleur dégagée dans l'unité de temps par le passage d'un courant électrique dans un conducteur est proportionnelle à la résistance de ce conducteur ;* 2° *Elle est proportionnelle au carré de l'intensité du courant.*

joupan n. m. Mot slave, qui veut dire Chef d'un district (*joupa*). *Grand joupan,* titre des anciens souverains serbes.

Jouques, comm. des Bouches-du-Rhône, arr. et à 24 kil. d'Aix ; 1.220 h. Ch. de f. S.

jour n. m. (du lat. *diurnus, diurne*). Clarté, lumière du soleil : *pièce où le jour entre à peine.* Clarté quelconque : *le gaz donne un jour blafard.* Temps pendant lequel le soleil éclaire l'horizon : *le jour appartient à l'action.* Espace de temps réglé par la rotation de la terre sur elle-même : *l'année dure trois cent soixante-cinq jours un quart.* Espace de vingt-quatre heures : *être absent deux jours.* Époque, circonstance : *le jour où la liberté régnera.* Époque actuelle : *les hommes du jour.* La vie : *sauver les jours de quelqu'un.* Manière dont les objets sont éclairés, et au *fig.*, présentés : *montrer une chose sous un jour favorable.* Ouverture par où vient la lumière : *pratiquer des jours à un appartement.* (On appelle *jour de souffrance* une baie qui s'ouvre soit avec le consentement du propriétaire voisin, soit même sans ce consentement s'il s'agit d'un mur non mitoyen, à condition qu'elle soit garnie, extérieurement, d'une grille et d'un châssis dormant.)

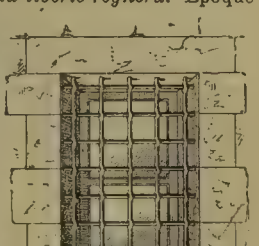
Jour de souffrance.

Jour où une dame reçoit : *changer son jour. Grand jour,* lumière crue, éclatante ; au *fig.*, publicité. *Les beaux jours,* le printemps, l'été ; la jeunesse, la prospérité. *Jours critiques,* époque des menstrues. *Fig.* Eclaircissements, clarté : *jeter du jour sur une question.* Apparence sous laquelle s'offre une chose. *Mettre un ouvrage au jour,* le publier. *Se faire jour,* passer à travers. *Ravir le jour,* la vie. *Donner le jour,* la naissance. *Percé à jour,* de part en part ; au *fig.*, deviné, pénétré : *secret percé à jour. A jour,* au courant : *comptable dont les livres sont à jour. Vivre au jour le jour,* jouir du présent sans se mettre en peine de l'avenir. *Beauté d'un jour,* qui passe rapidement. *Faux jour,* lumière qui trompe la vue (au prop. et au fig.). *Demi-jour,* faible clarté. *Plein de jours,* qui a vécu longtemps. *De nos jours,* dans le temps où nous vivons. *Au premier jour,* très prochainement. Loc. adv. : *Un jour, un beau jour,* à une certaine époque. *D'un jour à l'autre,* graduellement : *malade qui s'affaiblit d'un jour à l'autre. Du jour au lendemain,* en peu de temps. *Par jour,* dans chaque jour. *A jour,* en laissant passer la lumière. *De tous les jours,* dont on se sert tous les jours. Loc. interj. : *Jour de Dieu,* juron de Charles VIII. Loc. prov. : *Demain il fera jour,* attendons à demain. *Les jours se suivent et ne se ressemblent pas,* les circonstances varient avec le temps. *A chaque moment sa peine,* les soucis, les maux du présent sont assez nombreux pour que l'on ne s'afflige pas de ceux qui viendront ou ne viendront pas. PROV. :

A la Sainte-Luce,
Les jours croissent du saut d'une puce,

les jours commencent à allonger à la Sainte-Luce (23 déc.). *Jour férié,* V. FÉRIÉ. ANT. **Nuit.**

— ENCYCL. *Astron.* Le temps qui s'écoule entre deux passages consécutifs du soleil au méridien, c'est-à-dire entre deux *midis vrais,* est appelé *jour vrai* ou *jour astronomique,* ou encore *jour solaire ;* sa durée est d'enivron quatre minutes plus grande que le *jour sidéral* (temps qui s'écoule entre deux passages supérieurs consécutifs d'une étoile au méridien).

La durée du jour solaire n'est d'ailleurs pas constante, de sorte que pour déterminer la durée du *jour moyen* nous sommes obligés d'imaginer un soleil fictif, parcourant l'équateur d'un mouvement uniforme, pendant que le soleil réel parcourt l'écliptique. En admettant que ces deux soleils partent au même instant de l'équinoxe de printemps, il sera *midi moyen* toutes les fois que le soleil fictif passera par le méridien. C'est ce soleil fictif qui détermine notre *jour moyen* ou *jour civil,* qui vaut exactement 1 jour 3 m. 56 s., 54 de temps sidéral, et qui commence à minuit.

La différence de temps entre le midi moyen et le midi vrai est déterminée par une équation que l'on appelle *équation du temps.*

La plupart des peuples font commencer le jour à minuit, et le partagent en deux périodes de douze heures. Les astronomes et les navigateurs comptent le jour de vingt-quatre heures en vingt-quatre heures, de midi au midi suivant ; le passage du soleil au méridien, facile à établir, sert de vérification. Certaines administrations en France, et surtout à l'étranger, ont adopté ce dernier mode de distribution du temps en comptant 0 heure à minuit, 12 heures à midi, etc., jusqu'à 23 heures. V. HEURE.

— *Dr. Jours et vues.* V. VUE. *Jours fériés.* V. FÊTE.

Jour et la Nuit (*le*), opérette en trois actes, paroles de Leterrier et Vanloo, musique de Ch. Lecocq (1881) ; livret gai, alerte, amusant ; partition fine, fraîche et charmante.

Jourdain [*din*], fleuve de la Syrie-Palestine. Il sort de l'Anti-Liban, traverse le lac de Tibériade et se jette dans la mer Morte ; cours 215 kil. Le Jourdain joue un grand rôle dans l'histoire du christianisme ; c'est dans ses eaux que Jésus-Christ fut baptisé par saint Jean-Baptiste. Les accords de 1916 et le traité franco-britannique de 1920 ont partagé le Jourdain, dont les sources demeurent en Syrie de mandat français, tandis que la majeure partie de son cours, en aval du lac de Tibériade, est en Syrie de mandat anglais. Le Jourdain y sépare la Palestine (sur sa rive droite) des plateaux plus orientaux de la Transjordanie.

Jourdain (Joseph), explorateur français, né à Saint-Baussant (Meurthe-et-Moselle), m. à Murtin-Bogny (Ardennes) [1761-1840]. Il fit partie de l'expédition envoyée à la recherche de La Pérouse et, au péril de sa vie, sauva d'une perte certaine, dans le naufrage de l'*Hougly,* les documents qui en contiennent la relation.

Jourdain (Charles BRÉCHILLET), philosophe français, né et m. à Paris (1817-1886). Ses principaux ouvrages sont : *la Philosophie de saint Thomas d'Aquin* et une *Histoire de l'Université de Paris* au XVIIe et au XVIIIe siècle.

Jourdain (Calixte-Raphaël-*Frantz*), architecte et critique d'art, né à Anvers en 1847, naturalisé Français, auteur d'un monument à La Fontaine ; — Son fils FRANCIS, né à Paris en 1876, peintre et graveur, s'est occupé d'art décoratif ; fondateur du Salon d'automne.

Jourdain (*Monsieur*), principal personnage du *Bourgeois gentilhomme,* comédie de Molière. C'est la mise en relief des travers d'un marchand enrichi, sot et ridicule, qui voudrait faire oublier son ancien état, et qui, pour acquérir les manières d'un véritable gentilhomme, prend des leçons de toute sorte, se fait duper par tout le monde, et se prête bénévolement aux mystifications les plus grotesques. M. Jourdain est très étonné d'apprendre par son professeur de philosophie que, depuis quarante ans qu'il parle, *il fait de la prose sans le savoir.* Ce type si plaisant donne lieu à de fréquentes allusions.


Maréchal J.-B. Jourdan.

Jourdan (Mathieu JOUVE), dit *Jourdan Coupe-Tête,* un des plus féroces terroristes de la Provence, né à Saint-Just, m. sur l'échafaud à Paris (1749-1794).

Jourdan (Jean-Baptiste), maréchal de France, né à Limoges, m. à Paris (1762-1833) ; vainqueur à Fleurus (1794), puis à Altenkirchen et à Stockach ; ministre des affaires étrangères, puis gouverneur de l'hôtel des Invalides sous Louis-Philippe.

jourd'hui ou **jourd'huy** n. m. Jour actuel. (Usité dans l'expression de palais : *ce jourd'huy.*)

journade n. f. Saye à longues manches, qui se portait, à la fin du XVe siècle, par-dessus les armes.

journal n. m. (du lat. *diurnalis,* journalier). Ecrit où l'on relate les faits jour par jour : *tenir le journal de sa vie.* Publication périodique qui donne des nouvelles politiques, littéraires, scientifiques, etc. : *la « Gazette de France » de Théophraste Renaudot fut le premier en date des journaux français. Journal du bord,* registre sur lequel on inscrit les événements intéressant la marine. Ancienne mesure indiquant la quantité de terrain qu'un homme pouvait labourer dans un jour. Registre sur lequel un marchand écrit jour par jour tout ce qui a rapport à son commerce. (On dit aussi LIVRE-JOURNAL.)


Journade (XVIe s.).

— ENCYCL. C'est de Venise, où le journal existait déjà à l'état rudimentaire, que Théophraste Renaudot rapporta l'idée de la première gazette. Cette gazette eut pour collaborateurs Richelieu et Louis XIII. En 1762, la *Gazette* prit le nom de *Gazette de France* et devint le journal officiel. Avant la Révolution, outre certains périodiques s'occupant d'érudition et de littérature, quelques journaux politiques se publiaient à Paris, tels que le *Journal de Paris,* véritable ancêtre de la presse quotidienne. Toutefois, c'est de la prise de la Bastille que date véritablement le journal tel que nous le comprenons aujourd'hui. Alors, parurent une foule de feuilles de tous les partis. Le Directoire, le Consulat et l'Empire supprimèrent un grand nombre de journaux : en 1810, six seulement subsistaient : le *Moniteur,* le *Journal de Paris,* les *Débats* (devenu *Journal de l'Empire*), la *Gazette de France,* le *Publiciste* et le *Mercure.* Sous le gouvernement de Louis-Philippe, Emile de Girardin, avec sa *Presse,* fait du journal un organe d'affaires, en mettant à la portée de la spéculation la publicité sous toutes ses formes : annonces, réclames, faits divers et même articles tendancieux. C'est lui qui ajoute au journal l'attrait du roman-feuilleton, en même temps qu'il abaisse le prix de l'abonnement. La République de 1848 voit paraître un nombre énorme de journaux. Sous l'Empire, toute une presse fleurit, exclusivement littéraire et mondaine, dont le *Figaro* est le prototype. Pendant le siège de Paris et la Commune, en 1870-1871, une foule de feuilles, violentes le plus souvent, se montrent, pour disparaître aussitôt. Avec la troisième République et la liberté de la presse (1881), les journaux se sont particulièrement multipliés, aussi bien en province qu'à Paris.

Nous citerons, parmi les journaux parisiens : *l'Action française, l'Autorité, la Croix, les Débats, l'Echo de Paris, l'Eclair, Excelsior, le Figaro, le Gaulois, le Gil Blas, l'Humanité, l'Information, l'Intransigeant, le Journal, le Journal officiel, la Lanterne, la Liberté, la Libre Parole, le Matin, l'Œuvre, le Petit Journal, le Petit Parisien, la Petite République, la Presse, la République française, le Siècle, le Soir, le Temps, la Victoire,* etc. Parmi les journaux de province : *la Dépêche de Toulouse, la Petite Gironde, la Gironde, le Petit Marseillais, le Petit Var, le Petit Provençal, le Lyon républicain, le Progrès de Lyon, le Progrès du Nord.* La presse, qui a pris aussi un grand développement à l'étranger, est représentée en Allemagne par : le *Berliner Tageblatt,* la *Gazette de Cologne,* la *Gazette de Francfort ;* en Angleterre par : le *Times,* le *Daily Mail,* le *Daily News,* le *Daily Telegraph,* le *Standard ;* en Autriche, par la *Nouvelle Presse libre ;* en Belgique, par l'*Indépendance belge ;* en Suisse, par le *Journal de Genève,* la *Gazette de Lausanne,* le *Bund ;* en Espagne, par l'*Imparcial,* la *Epoca ;* en Italie, par le *Corriere della sera,* le *Secolo,* le *Popolo romano,* la *Tribuna,* la *Stampa ;* en Russie, par les *Novosti,* les *Novoié Vremia,* le *Journal* et la *Gazette de Saint-Pétersbourg,* la *Pravda,* l'*Isvestia ;* aux Etats-Unis, par le *World,* le *New York Herald,* l'*American,* l'*Evening Journal,* le *New York Times ;* en Argentine, par la *Prensa ;* au Brésil, par le *Jornal do Commercio ;* etc.

Journal (*le*), feuille quotidienne fondée à Paris en 1891 par F. Xau et qui dut son succès à son caractère à la fois politique et littéraire.

Journal de Pierre de l'Estoile, recueil impartial de renseignements originaux sur les règnes de Henri III et de Henri IV (1574-1611).

Journal de la cour de Louis XIV ou *Mémoires du marquis de Dangeau,* mémoires volumineux et pleins d'intérêt sur la vie de la cour pendant le règne de Louis XIV (de 1684 à 1720).

Journal officiel, publication officielle, qui a succédé, en 1868, au *Moniteur universel.* Exploité en régie, sous le contrôle du ministère de l'intérieur, le *Journal officiel* publie, chaque jour, les lois, décrets, actes, documents administratifs émanant du gouvernement, des renseignements économiques, etc., ainsi que le compte rendu *in extenso* des débats des deux Chambres. Une édition spéciale du *Journal officiel* est envoyée obligatoirement, pour être affichée, à toutes les communes non chefs-lieux de canton.

Journal des savants, recueil littéraire, fondé à Paris en 1665 par D. de Sallo, conseiller au Parlement, la première publication de ce genre que l'Europe ait possédée. Il cessa de paraître de 1792 à 1816. Rédigé par les membres de l'Institut et imprimé à l'Imprimerie nationale, ce journal publie un grand nombre de travaux d'érudition et de comptes rendus critiques de premier ordre. A partir de 1902, la publication du *Journal des savants,* abandonnée par l'Etat, fut continuée aux frais de l'Institut.

Journal historique et anecdotique du règne de Louis XV, par l'avocat Barbier, mémoires pleins de renseignements utiles et intéressants de 1718 à 1763.

journaleux [*leû*] n. m. *Par dénigr.* Mauvais journaliste. Rédacteur d'une feuille insignifiante.

journalier [*li-é*], **ère** adj. (lat. *diurnalis*). Qui a lieu, qui se renouvelle chaque jour : *les besoins journaliers. Fig.* Incertain, changeant, inégal : *le sort des armes est journalier.* (Vx.) N. m. Homme qui travaille à la journée.



Les Pestiférés de Jaffa (Gros), v. p. 1226.



Jésus tenté par le Démon (A. Scheffer), v. p. 1238.



Saint Jean-Baptiste (P. Baudry), v. p. 1235.



Jésus parmi les docteurs (Ingres), v. p. 1238



Saint Jérôme (Henner), v. p. 1237.



Lutte de Jacob et de l'Ange (Delacroix), v. p. 1224.



Jésus chassant les vendeurs du Temple (Jordaens), v. p. 1238.



St-Joseph (Le Guerchin), v. p. 1244.



Jeune fille (Flandrin), v. p. 1240.



Jeune fille (Chaudet), v. p. 1240.



Joueur de violon (Raphal), v. p. 1245.



Le Serment du Jeu de Paume (David), v. p 1239.



La Joconde (Léonard de Vinci), v. p. 1241.



Joseph vendu par ses frères (Moya), v. p. 1244.

journaliser [*zé*] v. n. *Fam.* Écrire dans les journaux ; faire un journal.

journalisme [*lis-me*] n. m. Etat du journaliste. Moyen d'action des journalistes. Ensemble des journaux ou des journalistes : *le journalisme se développe chaque jour.*

journaliste [*lis-te*] n. m. Qui écrit dans un journal : *About fut un merveilleux journaliste.*

journalistique [*lis-ti-ke*] adj. De journal : *style journalistique.*

journée [*né*] n. f. (lat. pop. *diurnata*). Espace de temps qui s'écoule depuis le lever jusqu'au coucher du soleil. Salaire d'un ouvrier pour le travail d'un jour. Ce travail même. Chemin que l'on parcourt ordinairement en un jour. Jour marqué par quelque événement, en particulier par une bataille : *la journée de Valmy ; une chaude journée. Les Trois Journées*, les 27, 28 et 29 juillet 1830. *Journée de huit heures*, durée de la journée de travail dans l'industrie et le commerce, fixée par la loi du 23 avril 1919. (Cette loi stipule que le travail effectif ne peut excéder soit huit heures par jour, soit quarante-huit heures par semaine.)

journel n. m. Syn. de JOURNAL.

journellement [*nè-le-man*] adv. Tous les jours. D'une façon continue, très fréquente : *cela se voit journellement.*

Journet, comm. de la Vienne, arr. et à 8 kil. de Montmorillon ; 1.210 h. Ch. de f. Orl.

journoyer [*noi-ié*] v. n. (Se conj. comme *aboyer.*) *Pop.* Passer la journée à ne rien faire.

joute n. f. (subst. verb. de *jouter*). Combat courtois à cheval, d'homme à homme, avec la lance. *Par anal.* Combat d'animaux. *Joute sur l'eau, joute lyonnaise*, divertissement où deux hommes, debout



Joute sur l'eau.

chacun sur l'arrière d'un batelet, cherchent à se faire tomber à l'eau en se poussant avec une longue perche. *Fig.* Lutte, rivalité quelconque : *joute oratoire.*

— ENCYCL. L'origine des joutes est aussi ancienne que celle des tournois ; mais leur réglementation ne remonte guère au delà du XIIe siècle. Toujours



La Fontaine de Jouvence, d'après Ehrmann.

un seul champion courait contre un autre, soit à carrière libre, soit le long d'une barrière qui séparait les deux adversaires à hauteur de la ceinture. Le jouteur galopait, ayant toujours sur sa gauche la barrière, au-dessus de laquelle il dirigeait un peu obliquement sa lance pour atteindre son adversaire, autant que possible à la région scapulaire,

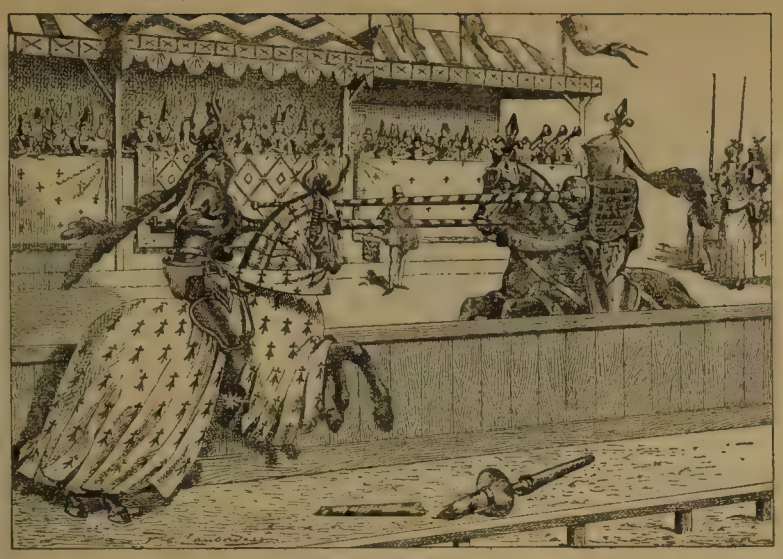

Joute, au XVIe siècle.

pour le désarmer. Les joutes demeurèrent en honneur jusqu'au XVIIe siècle, notamment en Allemagne. Il semble qu'en France on y ait renoncé presque complètement vers la seconde moitié du XVIe siècle. Les carrousels, moins dangereux, remplacèrent, au XVIIe siècle, les joutes du moyen âge et du XVIe siècle. Les joutes nautiques sont toujours pratiquées.

jouter [*té*] v. n. (du lat. pop. *juxtare*, joindre). Lutter à la lance et à cheval, ou avec une perche sur un bateau. *Fig.* Disputer à quelqu'un un succès.

jouteur n. m. Qui joute. Qui disputait le prix de la joute. Qui dispute un succès quelconque : *combattre un rude jouteur.*

joûtir v. n. Se dit des fruits qui, cueillis avant la maturité complète, achèvent de mûrir dans un lieu chaud : *mettre joûtir des nèfles.*

Jouvancy ou **Jouvency** (Joseph), jésuite et humaniste français, né à Paris, m. à Rome (1643-1717) ; auteur de nombreuses éditions d'auteurs latins et de l'*Appendix de diis et heroibus poeticis.*

jouvence [*van-se*] n. f. (lat. *juventa*). Jeunesse. (Vx.)

Jouvence [*van-se*], nymphe que Jupiter métamorphosa en une fontaine aux eaux de laquelle il donna la vertu de rajeunir ceux qui viendraient s'y baigner (*Myth.*). (La légende subit au moyen âge diverses transformations. Lors de la découverte de l'Amérique, on disait que la fontaine merveilleuse devait se trouver dans la contrée nouvelle ; et c'est en cherchant cette source magique qu'un navigateur espagnol aurait découvert la Floride.) *Eau de Jouvence*, locution par laquelle on désigne une source symbolique dont les eaux donnent la jeunesse à ceux qui en usent.

— *Iconogr.* La *Fontaine de Jouvence* a souvent été traitée par les peintres. Parmi les tableaux les plus connus, nous citerons celui de Ehrmann, remarquable par le dessin et la composition (1873). V. FONTAINE.

jouvenceau [*van-sô*] n. m. (bas lat. *juvenculus*). *Fam.* Adolescent.

jouvencelle [*van-sè-le*] n. f. (bas lat. *juvencella*). Jeune fille.

Jouvenel (Henry de), journaliste et homme politique français, né à Paris en 1876, rédacteur en chef du « Matin », sénateur de la Corrèze. V. COLETTE.

Jouvenet [*nè*] (Jean), peintre d'histoire français, né à Rouen, m. à Paris (1644-1717). Ses œuvres (*Jésus guérissant un paralytique, la Pêche miraculeuse*, etc.) valent par l'élégance de la composition et la vigueur du coloris.



Jouvenet.

joux [*jou*] n. f. Terme géographique tiré du bas lat. *juria*, et qui désigne dans les Alpes et le Jura une forêt. (Les mots *Jura, Jorat, Jorasses*, ont la même origine.)

Joux (VALLÉE DE), vallée du Jura franco-suisse, entre le Risoux et le mont Tendre ; c'est la haute vallée de l'Orbe. Cette rivière, qui prend sa source en France (départ. du Jura), grossit le lac des Rousses, puis entre en Suisse et forme le *lac de Joux* et le lac Brenet, avant de s'engouffrer dans plusieurs entonnoirs pour ressortir à 219 mètres en dessous, dans la vallée de Vallorbe.

Joux [*jou*] (FORT DE), forteresse de la frontière française, près de Pontarlier, commandant, avec le fort du Larmont, les routes et les voies ferrées vers Neuchâtel et Lausanne. Mirabeau et Toussaint Louverture y furent enfermés.

jouxte [*jouks-te*] prép. (lat. *juxta*). Proche, près de : *jouxte le château.* Conformément à : *jouxte la copie.* (Vx.)

jouxter [*jouks-té*] v. a. (de *jouxte*). Être situé à côté de, avoisiner.

Jouy, comm. de l'Aisne, arr. et à 18 kil. de Soissons, sur un affluent de l'Aisne ; 170 h. en 1914. Progrès des Français au N. de l'Aisne le 19 septembre 1918, pendant la poussée vers la position Hindenburg. Entièrement détruite.

Jouy (Victor-Joseph ETIENNE, dit de), littérateur français, né à Jouy, près de Versailles, m. à Saint-Germain-en-Laye (1764-1846). On lui doit de nombreux livrets d'opéra, des drames, des comédies, etc. Il fut notamment le librettiste de la *Vestale* et de *Guillaume Tell.*



De Jouy.

Jouy (*toiles de*). Toiles imprimées analogues à celles qui se fabriquaient jadis à Jouy-en-Josas, dans les ateliers d'Oberkampf.

Jouy-en-Josas, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 7 kil. de Versailles, sur la Bièvre ; 1.410 h. Ch. de f. Orl. et de la Grande-Ceinture. Pépinières.

Jouy-le-Châtel, comm. de Seine-et-Marne, arr. et à 18 kil. de Provins ; 1.510 h. Ch. de f. E. Imprimerie.

Jouy-sur-Morin, comm. de Seine-et-Marne, arr. et à 16 kil. de Coulommiers, sur le Grand-Morin ; 1.680 h. Ch. de f. E. Papeterie de la Banque de France.

Jove (Paolo GIOVO, dit *Paul*), historien latin moderne, né à Côme, m. à Florence (1483-1552), auteur d'*Histoires* (*Historiæ sui temporis*), écrites avec sincérité et talent.

Jovellanos ou mieux **Jove Llanos** [*rho-vé-liâ-nos*] (Gaspard Melchior de), publiciste et homme d'Etat espagnol, né à Gijon, m. à La Vega (1744-1815). On lui doit une tragédie (*el Pelayo*), une comédie (*el Delicuente honrado*), des poésies lyriques et des opuscules politiques.

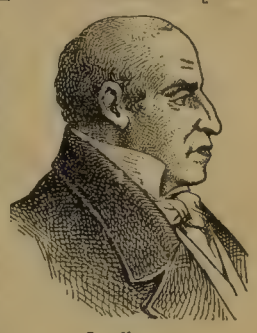

Jovellanos.

jovial, e, als ou **aux** adj. (ital. *gioviale ;* du lat. *jovialis*, relatif à Jupiter, né sous la planète Jupiter). Gai, joyeux : *un compagnon jovial.* Inspiré par la gaieté : *propos jovial.* Qui exprime la gaieté : *figure joviale.* (La plupart des grammairiens donnent le pluriel *jovials*, mais cet emploi est rare.) ANT. **Triste, sombre.**

jovialement [*man*] adv. D'une manière joviale. ANT. **Tristement.**

jovialité n. f. Humeur joviale, disposition à la gaieté. ANT. **Tristesse, chagrin.**

jovien, enne [*vi-in, è-ne*] adj. (du lat. *Jovis*, génit. de *Jupiter*, et du gr. *lambanein*, prendre). Relatif à la planète Jupiter.

Jovien [*vi-in*], empereur romain de 363 à 364, né en Pannonie. Il rendit la paix à l'Eglise, que Julien l'Apostat venait de persécuter.

jovilabe n. m. (du lat. *Jovis*, génit. de *Jupiter*, et du gr. *lambanein*, prendre). Instrument utilisé autrefois pour trouver les situations respectives apparentes des satellites de Jupiter : *le jovilabe a été remplacé par l'équatorial.*

Jovin, noble Gaulois, proclamé empereur en 411, et tué en 412.

jovinianiste [*nis-te*] ou **jovinien** [*ni-in*] n. m. Membre d'une secte fondée par l'hérésiarque Jovinien, moine milanais du IVe siècle, qui niait les bonnes œuvres.

joyau [*joi-iô*] n. m. (de *jouer*). Objet de matière précieuse, qui sert à la parure. *Par ext.* Objet d'un grand prix.

— ENCYCL. *Cout. anc.* Les joyaux ou ***joels*** étaient des prix distribués dans les réunions littéraires, les concours de tirs à l'arc et à l'arbalète. Ces joyaux, conservés par les *serments* ou *corporations* auxquelles appartenaient les vainqueurs, étaient ensuite exposés et promenés dans les occasions solennelles.



Joyau de corporation (XVIe s.).

Joyeuse, ch.-l. de c. (Ardèche), arr. et à 12 kil.



Joyeux ébats, d'après Paul Chabas.

de Largentière, au-dessus de la Baume, affl. de l'Ardèche ; 1.960 h. (*Joyeusains*). Soieries. — Le cant. a 17 comm., et 12.810 h.

Joyeuse [*joi-ieu-ze*] (Anne, duc **de**), favori de Henri III, amiral de France, assassiné après la bataille de Coutras, qu'il venait de perdre (1561-1587) ; — JOYEUSE (François **de**), cardinal français, frère du précédent, sacra Louis XIII à Reims (1562-1615) ; — JOYEUSE (Henri **de**), frère des précédents, d'abord comte DU BOUCHAGE, capucin, puis chef ligueur, maréchal de France, et de nouveau capucin (1567-1608).

Joyeuse, nom de l'épée de Charlemagne.

joyeusement [*joi-ieu-ze-man*] adv. Avec joie, dans la joie : *passer joyeusement sa jeunesse.* ANT. **Tristement.**

joyeuseté [*joi-ieu-ze-té*] n. f. *Fam.* Plaisanterie, mot pour rire.

joyeux, euse [*joi-ieû, eu-ze*] adj. (de *joie*). Qui a de la joie : *un enfant joyeux.* Qui respire ou qui inspire de la joie : *visage joyeux ; mine joyeuse.* N. m. *Arg.* Surnom donné aux soldats des bataillons d'Afrique. ANT. **Triste.**

Joyeux ébats, tableau de Paul Chabas (1899, au musée de Nantes). Dans l'eau d'une rivière baignée de soleil, d'espiègles jeunes filles se livrent à mille folies. Cette peinture, agréable et hardie, respire la santé et la joie de vivre.

Joyeuses Commères de Windsor (*les*), comédie en cinq actes, de Shakespeare, dont Falstaff est le ridicule héros. Mrs. Ford et Mrs. Page, deux riches bourgeoises qu'il courtise, se font un jeu de le mystifier. Pièce un peu grossière, mais très gaie, et à peu près unique en son genre dans l'œuvre de Shakespeare (vers 1600).

Jozé ou **José da Silva** (Antonio), auteur dramatique portugais, né à Rio de Janeiro, brûlé vif à Lisbonne par ordre de l'Inquisition (1705-1739).

Juan d'Autriche (DON), né à Ratisbonne, m. à Namur (1547-1578), fils naturel de Charles-Quint et d'une bourgeoise de Ratisbonne. Gouverneur des Pays-Bas, il accepta la *pacification de Gand*, mais mourut de la peste avant d'avoir relevé les affaires de l'Espagne. Il avait gagné sur les Turcs la bataille de Lépante.


Don Juan d'Autriche.

Juan d'Autriche (*Don*), ou *la Vocation*, comédie en cinq actes et en prose, de Casimir Delavigne, pleine de verve, qui a pour sujet une rivalité d'amour entre don Juan d'Autriche et le roi Philippe II, son frère (1835).

Juan d'Autriché (DON), fils naturel de Philippe IV, roi d'Espagne, et de la comédienne Maria Calderon, né et m. à Madrid (1629-1679). Il fut premier ministre de Charles II.

Juan (*don*). V. DON JUAN.

Juan-de-Nova, petite île française du canal de Mozambique, annexée en 1897.


Benito Juarez.

Juan-Fernandez [*dèz'*] (ILES), archipel du Pacifique, à l'O. du Chili, théâtre des aventures du matelot anglais A. Seldkirk, qui y séjourna de 1704 à 1709, et qui a servi de type au *Robinson Crusoé.*

juanulloa n. m. Genre de solanées, originaires de l'Amérique centrale et cultivées dans les serres d'Europe comme ornementales.

Juarez [*rèz'*] (Benito), président de la république Mexicaine, né à San Pablo Guelatao, m. à Mexico (1806-1872). Il fut, avec ses partisans les *juaristes*, l'âme de la résistance nationale contre l'empire de Maximilien, et, appuyé par les États-Unis, il obtint l'évacuation du Mexique par la France. Il imprima ensuite une vigoureuse impulsion au développement économique du pays.

Juba Ier, roi de Numidie, du parti de Pompée ; battu par César à Thapsus, m. en 42 av. J.-C. — Son fils, JUBA II, roi de Maurétanie, m. en 18. Il fit de l'Afrique du Nord un centre brillant de civilisation. Il écrivit en grec des ouvrages d'histoire.

Jubal, personnage biblique antérieur au déluge, fils de Lamech, et descendant de Caïn. La *Genèse* le présente comme « le père de ceux qui jouent de la cithare et autres instruments ».

Jubaland, partie N.-O. du Kenia (Afrique-Orientale anglaise), séparée par le fleuve Juba de la Somalie italienne.

jubarte n. f. Grande baleine des mers arctiques (*baleine à bec, poisson de Jupiter*).

jubat [*ba*] n. m. Brise de mer, qui souffle souvent le jour et cesse la nuit.

jube n. f. (lat. *juba*). Crinière ; crête de serpent ; cimier d'un casque. (Vx.)

jubé n. m. (du lat. *jube*, ordonne, premier mot d'une prière : *Jube, Domine, benedicere*, qu'on chantait au jubé, avant la lecture des leçons). Tribune en forme de galerie entre la nef et le chœur, dans certaines églises : *le jubé avait remplacé l'ambon des basiliques grecques.* Loc. prov. : *Venir à jubé,* se soumettre malgré soi.

— ENCYCL. Le jubé appartient à la primitive Eglise ; il a succédé à l'ambon des basiliques grecques et latines, sans en conserver l'aspect. Le jubé est une galerie surélevée, entre le chœur et la nef principale : il forme une sorte de tribune transversale, du haut de laquelle se faisait autrefois la lecture de l'épître et de l'évangile. L'usage des ambons et des jubés cessa vers le XVIIe siècle, où l'on adopta la chaire à prêcher. Le jubé de la cathédrale d'Albi est le plus beau de l'école gothique et le plus grand qu'il y ait en France ; on peut encore remarquer celui de Saint-Etienne-du-Mont, à Paris, qui date de la Renaissance, ainsi que celui de la Madeleine, à Troyes (commencement du XVIe siècle).


Jubéa.

jubéa n. m. Genre de palmiers.

— ENCYCL. Le *jubea spectabilis*, qui représente la famille des palmiers au Chili, habite la chaîne des Andes, à une altitude d'environ 1.200 mètres. Son stipe atteint parfois plus de 20 mètres ; son fruit contient une graine à albumen comestible, dont le goût rappelle celui de la noix de coco. On emploie quelquefois comme plantes ornementales de jeunes jubéas en pots ou en caisses.

jubilaire [*lè-re*] adj. Qui a rapport au jubilé : *année jubilaire. Par ext.* Qui a cinquante ans de profession ou d'exercice : *docteur jubilaire.* (On dit aussi JUBILÉ.)

jubilant [*lan*], **e** adj. Qui est dans la jubilation.

jubilate [*té*] n. m. (en lat. : *livrez-vous à la joie*). *Liturg.* Le troisième dimanche après Pâques, parce que l'introït de la messe de ce jour commence par ce mot.

jubilation [*si-on*] n. f. *Fam.* Réjouissance, joie vive et expansive.

jubilé n. m. (de l'hébr. *iobel*, corne de bélier : instrument qui servait à annoncer l'année sainte). Selon la loi de Moïse, solennité publique célébrée tous les cinquante ans, où chacun rentrait dans son héritage et où les dettes étaient abolies, les esclaves rendus à la liberté. Chez les catholiques, indulgence plénière et générale accordée par le pape en certaines occasions, et signalée par de grandes fêtes. Ensemble des pratiques par lesquelles on mérite cette grâce : *faire, gagner son jubilé. Par ext.* Cinquantième année de mariage, d'exercice d'une fonction, etc. : *évêque qui célèbre son jubilé sacerdotal.*

— ENCYCL. D'après la loi de Moïse (*Lévitique*, XXV et XXVII), chaque cinquantième année, appelée année de rémission, était spécialement consacrée à Dieu ; pendant toute sa durée, les esclaves devaient être affranchis, et les fonds de terre aliénés retournaient à leurs propriétaires primitifs ou à ceux qui les représentaient. Dans l'Eglise catholique, le jubilé est une indulgence plénière et extraordinaire, que le pape accorde pendant une année, appelée *année sainte*, à tous ceux qui remplissent certaines conditions, dont les principales sont : 1° la visite de certaines églises ; 2° la confession et la communion ; 3° la récitation de prières spécialement ordonnées. L'ouverture de l'année sainte se fait, à Rome, avec une grande solennité. Le jubilé est d'abord célébré à Rome pendant un an, et c'est l'année suivante qu'il est étendu au reste de l'Eglise. Outre les jubilés ordinaires, les papes ont coutume d'en accorder d'autres, appelés *extraordinaires*, et qui ne sont, le plus souvent, accordés que pour un ou plusieurs mois.

jubilé, e adj. Qui a exercé pendant cinquante ans la même profession. (Rare.) Syn. de JUBILAIRE.

jubiler [*lé*] v. n. (lat. *jubilare*). *Fam.* Eprouver une joie très vive.

Jubinal (Achille), érudit français, né et m. à Paris (1810-1875) ; auteur de *Jongleurs et Trouvères*, des *Mystères du XVe siècle.*

jubis [*bi*] n. m. Raisin de Provence, séché en grappes.

Juby (CAP), cap de la côte occidentale d'Afrique, sur l'Atlantique, à l'extrémité sud-ouest du Maroc.

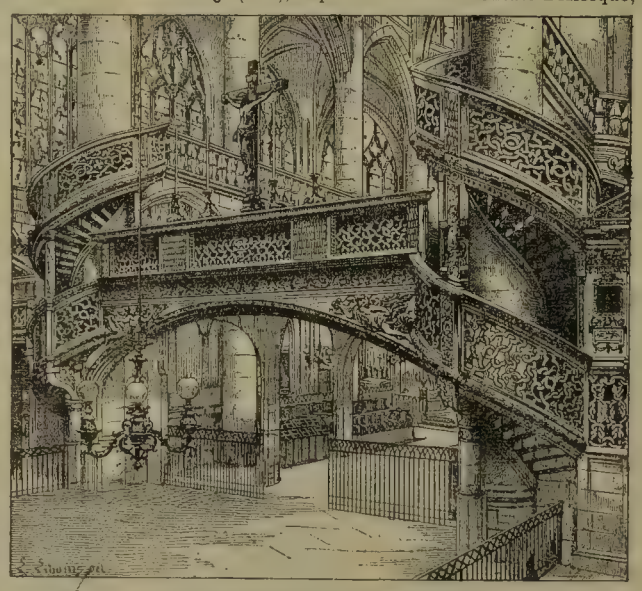
Jubé de Saint-Etienne-du-Mont, à Paris.

juc [*juk*] n. m. Juchoir. (Vx.)

Jucar ou **Xucar,** fleuve de l'Espagne orientale, né non loin du Tage. Il traverse le plateau de la Manche, et finit au sud de la plaine de Valence ; 500 kil.

juché, e adj. *Manèg.* Bouleté. Syn. de JOINTÉ.

juchée [*ché*] n. f. Lieu où se perchent les faisans.

jucher [*ché*] v. n. Se dit des poules et de quelques oiseaux qui se mettent sur une branche, sur une perche, pour dormir. *Fig.* Loger très haut : *jucher au sixième étage.* V. a. Placer très haut. **Se jucher** v. pr. Se percher : *les poules se juchent à l'entrée de la nuit.*

juchoir n. m. Perche ou bâton préparé pour faire jucher des oiseaux de basse-cour. Endroit d'une ferme, disposé pour que la volaille y juche. Sorte d'étagère placée à une certaine hauteur du mur, près de la pâture quotidienne, et sur laquelle on installe, sans qu'ils puissent en descendre, les lapins destinés à l'engraissement. Syn. de PERCHOIR.



Juchoirs : 1. A dindons ; 2. A poules ; 3. A engraisser les lapins.

Juda, quatrième fils de Jacob et de Lia ; c'est lui qui conseilla à ses frères de vendre Joseph aux Madianites, au lieu de le tuer. La Bible en fait l'ancêtre de la tribu de Juda.

Juda, la plus nombreuse des douze tribus du peuple d'Israël, au sud de la Palestine, et groupée autour de Jérusalem.

Juda (ROYAUME DE), formé des tribus de Juda et de Benjamin à la mort de Salomon, avec Jérusalem pour capitale, et détruit par Nabuchodonosor. Ses rois se montrèrent en général plus fidèles que les rois d'Israël au culte de Jéhovah (962-587 av. J.-C.).

judaïque [*da-i-ke*] adj. (du lat. *judæus*, juif). Qui appartient aux juifs : *la loi judaïque.* Qui s'attache mesquinement à la lettre en négligeant l'esprit, comme le faisaient les pharisiens juifs : *interprétation judaïque.*

judaïquement [*da-i-ke-man*] adv. D'une manière judaïque : *appliquer judaïquement une loi.*

judaïsant [*da-i-zan*], **e** adj. Qui judaïse : *chrétien judaïsant.*

judaïser [*da-i-zé*] v. n. Pratiquer les cérémonies judaïques. Interpréter d'une manière judaïque.

judaïsme [*da-is-me*] n. m. Religion des Juifs : *la dispersion des Juifs n'a guère entamé le judaïsme.*

Judaïte ou **Judéen, enne** [*dé-in, è-ne*], habitant ou originaire du royaume de Juda : *les Judaïtes* ou *Judéens.* Adjectiv. : *histoire judaïte.*

judas [*da*] n. m. Traître. Petite ouverture à un plancher, à une porte, pour voir ce qui se passe de l'autre côté.


Judas.

Judas [*da*], surnommé **Iscariote** parce qu'il était né à Scarioth, celui des douze apôtres qui trahit à prix d'argent Jésus-Christ et dont le nom est passé dans la langue pour désigner un traître. Il promit aux princes des prêtres de leur livrer Jésus moyennant trente deniers d'argent. Le soir du jeudi saint, il vint saluer Jésus dans le jardin des Oliviers, et lui donna un baiser. C'était le signal convenu pour l'arrestation du Christ. Après la condamnation, raconte l'Evangile, Judas alla jeter au Temple les trente deniers qu'il avait reçus, et se pendit. *Baiser de Judas*, baiser de traître, caresses trompeuses.

Judas Macchabée. V. MACCHABÉE.

Jude (saint), l'un des douze apôtres, frère de Jacques le Mineur et cousin de Jésus. Il prêcha l'évangile sur les bords du Tigre et de l'Euphrate, ainsi qu'à Edesse. Fête le 28 octobre.

Judée, pays des Juifs, comprenant la partie de la Palestine entre la mer Morte et la Méditerranée ou, plus généralement, la Palestine tout entière. (Hab. *Juifs.*)

Judée (ARBRE DE). V. GAINIER.

judelle n. f. *Chass.* Syn. de JONDELLE.

judéo-allemand adj. et n. m. Se dit d'un idiome hybride dont se servirent, à partir de la seconde moitié du XIVe siècle, les descendants de juifs expulsés d'Allemagne. (On l'appelle aussi YIDDISH et quelquef. YDDOSH.)

— ENCYCL. L'élément essentiel de cette langue est l'allemand, mais les mots hébreux et les hébraïsmes y abondent. On y rencontre encore des formes allemandes archaïques ou surannées, des mots latins, italiens, français, etc., à demi germanisés. Le judéo-allemand est usité chez les juifs d'origine allemande établis dans beaucoup de pays (Russie, Hongrie, Yougoslavie, Amérique). Il est même devenu une langue littéraire dans la première moitié du XVIe siècle, et il se publie encore dans cette langue plusieurs journaux et revues.

judéo-chrétien, enne [*kré-ti-in, è-ne*] adj. Qui appartient au judéo-christianisme.

judéo-christianisme n. m. Doctrine professée dans les premiers temps du christianisme et d'après laquelle l'initiation au judaïsme était nécessaire pour entrer dans l'Eglise de Jésus-Christ : *saint Paul combattit le judéo-christianisme.*

— ENCYCL. Fidèles à l'exemple que leur avait donné Jésus pendant sa vie, les apôtres, qui étaient tous juifs et circoncis, continuèrent à fréquenter le temple de Jérusalem, même après la Pentecôte, et à observer les prescriptions de la loi. Cependant, à mesure que les païens commençaient à entrer dans l'Eglise, on se demandait s'il fallait imposer l'obli-

ation de la loi de Moïse aux nouveaux chrétiens qui n'étaient pas d'origine juive. Les apôtres et les anciens se réunirent à Jérusalem, et décidèrent que l'observation de la loi n'était pas obligatoire pour les païens convertis. Alors, surgit une question plus haute : la loi de Moïse était-elle abrogée par la venue et la mort du Messie ? Saint Paul affirma que Jésus-Christ avait aboli la loi pour remplacer son règne par celui de la grâce. Beaucoup de judéo-chrétiens furent blessés de cette décision ; la prise de Jérusalem diminua le nombre des judéo-chrétiens. Seule, une minorité contribua à entretenir un foyer d'opposition dont l'influence se fit sentir dans plusieurs hérésies.

Judic (Anna-Marie-Louise DAMIENS, dame), actrice française, née à Semur, m. au golfe Jouan (1850-1911). Elle a excellé dans les rôles d'ingénue déniaisée, et fut l'étoile des petites opérettes.

judica n. m. (en lat. *jugez*). Le dimanche de la Passion, parce que l'introït commence par le mot *Judica*.

Judicaël Ier, roi des Bretons, m. en 658. Le peuple breton a vénéré sa mémoire comme celle d'un saint.

judicatif, ive adj. *Gramm.* Se dit quelquefois pour *indicatif*. Substantiv. : *le judicatif*.

judication [*si-on*] n. f. (lat. *judicatio*). *Philos.* Action de former un jugement. (Peu us.)

judicatoire n. m. *Dr. anc.* Jugement. Objet décidé par jugement.

judicatum solvi, mots lat. signif. : *Que ce qui est jugé soit payé.* Usité seulement dans l'expression : *Caution judicatum solvi*, caution exigée, en principe, d'un étranger demandeur dans une instance en France contre un Français, pour assurer le payement des frais du procès.

judicature n. f. (du lat. *judicaturus*, devant juger). Etat, charge de juge : *acheter une charge de judicature*. Fonction de juge en Israël : *la judicature de Jephté*.

judiciaire [*si-è-re*] adj. (lat. *judiciarius*). Qui est relatif à la justice : *les débats judiciaires sont en général publics*. Fait par autorité de justice : *vente judiciaire*. *Acte judiciaire*, acte fait en présence du juge et sous sa surveillance. *Astrologie*



Un duel judiciaire, composition d'Eugène Grasset.

judiciaire, partie de l'astrologie qui prédit l'avenir des individus par l'observation des astres. (V. MAISON.) *Combat, duel judiciaire*, combat ordonné ou autorisé par les juges au moyen âge, et où les contestants soutenaient leur droit en se battant l'un contre l'autre. N. f. Faculté d'apprécier, bon sens : *avoir une bonne judiciaire*.

— ENCYCL. *Hist. Duel judiciaire.* A l'époque barbare, on qualifiait le duel judiciaire de *jugement de Dieu*. Il fut surtout en vigueur du Xe au XIIe siècle. Les hommes libres et les nobles seuls étaient admis à se justifier d'une accusation par un duel, ou à provoquer leur adversaire. L'Eglise et les rois s'efforcèrent de faire cesser cet usage. Les conciles l'interdirent. Saint Louis, puis Philippe le Bel, le prohibèrent, et le duel, en tant que preuve judiciaire, disparut peu à peu.

judiciairement [*è-re-man*] adv. En forme judiciaire ; par un acte de la justice.

judiciel, elle [*si-èl, è-le*] adj. Qui appartient à la justice.

judicieusement [*ze-man*] adv. D'une manière judicieuse ; *répondre judicieusement à une question*.

judicieux, euse [*eû, eu-ze*] adj. (du lat. *judicium*, jugement). Qui a le jugement bon : *auteur judicieux*. Qui annonce un jugement sain : *remarque judicieuse*.

Judith, héroïne juive, qui coupa la tête à Holopherne, général de Nabuchodonosor. C'était une veuve de Béthulie. Comme Holopherne assiégeait la ville, elle alla le trouver dans son camp, le captiva par sa beauté, accepta de s'asseoir à sa table et, quand elle le vit assoupi par l'ivresse, lui coupa la tête, et rentra à Béthulie pendant la nuit. Le lendemain, les Juifs suspendirent à leurs murs la tête sanglante d'Holopherne, et les Assyriens, terrifiés, levèrent le siège, après avoir éprouvé une sanglante défaite. Le *Livre de Judith* est inscrit parmi les livres deutéro-canoniques de l'Ancien Testament.

Judith et Holopherne, chef-d'œuvre de Bronzino (palais Pitti [Florence]) : l'héroïne est représentée tenant la tête d'Holopherne ; — tableau d'H. Vernet, au Louvre (v. p. 1262) ; — groupe de Donatello à Florence, tableau de Cazin.

Judith de Bavière, deuxième femme de Louis le Débonnaire (808-843). Très belle, mais intrigante et cruelle, elle employa tous ses efforts à assurer un royaume à son fils, le futur Charles le Chauve ; d'où une série de troubles et de guerres civiles, au cours desquelles Louis le Débonnaire dut abdiquer (833), fut rétabli (834), et procéda à un nouveau partage de l'Empire (assemblée de Crémieu, 835).

Judith (Julie BERNARD, Mme BERNARD-DEROSNE, dite), actrice française, née et m. à Paris (1827-1912). Elle reprit avec succès plusieurs rôles de Rachel. Ses *Mémoires* sont très attachants.

juène n. m. *Ichtyol.* V. CUEVESNE.

jugal, e, aux adj. (du lat. *jugum*, joug). Qui a rapport à la joue : *os jugaux*. (On dit aussi ZYGOMATIQUE.)

juge n. m. (lat. *judex ;* de *jus*, le droit, et *dicere*, dire). Magistrat chargé de rendre la justice : *les héliastes étaient les juges publics d'Athènes*. Personne prise pour arbitre, dans une contestation quelconque : *prendre un voisin pour juge*. *Le souverain juge*, Dieu. Qui apprécie le mérite de quelque chose : *être bon juge en matière de goût*. *Etre juge et partie*, juger dans sa propre cause. *Juge de paix*, magistrat amovible, chargé de juger, seul et sans frais, les différends de peu d'importance, et de concilier les parties. *Juge d'instruction*, magistrat chargé de rechercher les crimes et délits, de faire arrêter les prévenus, de recueillir les preuves relatives à la cause. *Juge suppléant*, celui qui est chargé de remplacer certains juges en cas d'empêchement. *Juge consulaire*, nom donné encore aujourd'hui aux juges des tribunaux de commerce. *Autref. Juge d'armes*, magistrat qui était chargé de résoudre toutes les questions relatives aux titres de noblesse et aux armoiries. *Juge de camp*, celui qui décidait les cas douteux, dans une joute ou un tournoi. ALLUS. LITTÉR. :



Juge de camp (XVe s.).

Oui, si nous n'avions pas des juges à Berlin,

vers d'Andrieux dans le *Meunier Sans-Souci*. (C'est la réplique du meunier au roi Frédéric qui le menace de prendre son moulin, puisqu'il ne veut pas le lui vendre. Ces mots : *il y a des juges à Berlin* s'emploient depuis lors, quand la force prétend l'emporter sur le droit.)

— ENCYCL. *Proc.* Chaque tribunal de première instance se compose, suivant son importance, de trois à quinze juges (y compris le président et autant de vice-présidents qu'il y a de chambres, moins une) et de juges suppléants. Juges et juges suppléants sont nommés par le chef de l'Etat, et sont inamovibles.

Chaque tribunal de commerce se compose, suivant son importance, de trois à quinze juges (dont un président) et de juges suppléants, dont les fonctions sont purement honorifiques et temporaires. Ils sont nommés, pour deux ans, à l'élection, par les commerçants.

Les *juges suppléants* sont de véritables magistrats ayant presque les mêmes prérogatives que les titulaires.

Règlement de juges. On appelle « règlement de juges » la décision par laquelle une autorité judiciaire supérieure détermine lequel de deux ou plusieurs tribunaux qui lui sont subordonnés devra connaître d'une cause dont ils ont été simultanément saisis, aussi bien dans le cas où deux tribunaux, par exemple, se déclarent incompétents, que dans celui où ils veulent tous deux retenir l'affaire.

Juge-commissaire. Le président commet les magistrats pour les ordres et les contributions quand il n'y a pas de juge spécial. Le tribunal commet un de ses membres pour les enquêtes, les descentes sur les lieux, les interrogatoires sur faits et articles. Lorsqu'un juge est chargé de diriger une enquête, on l'appelle souvent, dans le langage du palais, *juge enquêteur ;* quand il est chargé de procéder à une expropriation pour cause d'utilité publique, il prend le nom de *magistrat directeur du jury*. Dans les faillites, il y a un *juge-commissaire*.

Le *juge-commissaire* ne rend pas de jugements, à proprement parler : il rend des ordonnances, qui sont plutôt des actes de procédure.

Juge de paix. V. JUSTICE DE PAIX.

Juge d'instruction. Le juge d'instruction est un juge du tribunal d'arrondissement, qui, en dehors de ses fonctions ordinaires de juge, est spécialement chargé des fonctions de l'instruction en matière pénale. Pris parmi les juges titulaires ou parmi les juges suppléants, il est nommé pour trois ans, par décret du président de la République, et il peut être, sans décret nouveau, indéfiniment maintenu dans ses fonctions. Il ne peut concourir au jugement des affaires qu'il a instruites, et cela à peine de nullité. V. INSTRUCTION.

Juges d'Israël, chefs suprêmes des Hébreux, depuis la mort de Josué jusqu'à l'institution de la royauté par Samuel au profit de Saül. Les juges gérèrent le pouvoir à des intervalles irréguliers ; ce furent des chefs militaires qui eurent surtout pour mission de délivrer le pays de la domination étrangère. On admet en général dix-sept juges d'Israël : Othoniel, Aod, Samgar, Jahel, Débora, Barac, Gédéon, Abimélech, Thola, Jaïr, Jephté, Abézan, Ahalon, Abdon, Samson, Héli et Samuel.

Juges (*Livre des*), un des livres canoniques de la Bible, contenant l'histoire des chefs ainsi nommés (Aod, Débora, Barac, Gédéon, Jephté, Samson).

jugé n. m. Ce qui est jugé, apprécié. (S'emploie surtout dans les locutions : *bien-jugé* et *mal-jugé*. [V. ces mots.]) *Tirer au jugé* (*au juger*), V. JUGER.

jugeable [*ja-ble*] adj. Qui peut être mis en jugement, décidé par un jugement : *procès difficilement jugeable*.

jugement [*man*] n. m. (de *juger*). Faculté de l'entendement qui compare et qui juge : *avoir le jugement droit*. Acte de l'entendement qui affirme la convenance ou la disconvenance de deux idées ; opinion, sentiment : *nous nous en rapportons à votre jugement*. Faculté de bien juger : *faire preuve de jugement*. *Jugement téméraire*, opinion défavorable exprimée légèrement, sans preuves. *Dr.* Action de juger. Décision, sentence émanée d'un tribunal : *jugement contradictoire, par défaut*, etc. (V. partie encycl.) *Mettre en jugement*, soumettre à la sentence des tribunaux. *En jugement*, séance tenante : *un délit commis à l'audience se condamne en jugement*. *Hist. Jugement de Dieu* (v. l'art. suiv.), épreuves extraordinaires, comme le duel, l'épreuve du feu, etc., auxquelles on recourait autrefois lorsque les preuves matérielles manquaient. *Relig. Jugement dernier*, jugement solennel d'après lequel Dieu, suivant la religion catholique, doit prononcer, à la fin du monde, sur le sort de tous les hommes. ALLUS. HIST. V. SALOMON.

— ENCYCL. *Philos.* Le jugement est l'acte essentiel de l'intelligence. Penser, c'est juger. Tout jugement réel et explicite se formule nécessairement par une proposition. Au point de vue de la quantité, les jugements sont dits *universels* lorsque le sujet est pris dans toute son extension (*les mammifères sont vertébrés*), particuliers (*quelques mammifères sont carnivores*) ou *singuliers* (*Néron fut cruel*) dans le cas contraire. Au point de vue de la qualité, les jugements sont *affirmatifs* ou *négatifs*. Au point de vue de la modalité, ils sont *nécessaires* (*tout triangle a trois côtés*) ou *contingents* (lorsque le rapport peut ne pas exister : *il pleut*). Au point de vue de la relation, les jugements sont *catégoriques, hypothétiques* ou *disjonctifs*. Kant a introduit dans la classification des jugements une nouvelle distinction : celle des jugements *analytiques* (jugements dans lesquels l'attribut appartient nécessairement au sujet : *le tout est plus grand que la partie*) et des jugements *synthétiques* (où l'attribut ajoute quelque chose au sujet : *les corps sont pesants*).

— *Théol.* L'Eglise catholique fonde le dogme du jugement dernier sur les textes du Nouveau Testament. (S. Matthieu.) Le fils de l'homme, ressuscité et glorifié, placera les bons à sa droite, les méchants à sa gauche : les premiers iront à la vie, les seconds à la mort éternelle. La résurrection générale de tous les morts, ainsi que des catastrophes, précéderont le jugement dernier. Une interprétation d'un passage du prophète Joël a donné naissance à une opinion qui n'a jamais reçu l'approbation de l'Eglise : on pensait que le jugement dernier devait avoir lieu dans la vallée de Josaphat, située près de Jérusalem.

L'Eglise grecque a toujours cru au jugement dernier. Les communions protestantes qui ne sont pas devenues rationalistes ont également conservé le dogme du jugement dernier.

— *Dr.* On nomme *arrêts* les décisions des cours d'appel, de la Cour des comptes, de la Cour de cassation et du conseil d'Etat ; *arrêtés*, les jugements des conseils de préfecture ; *sentences*, les décisions rendues par les juges de paix ou les arbitres.

Les jugements se divisent en jugements *avant faire droit*, et jugements *définitifs*. Les premiers ne terminent pas le litige, mais ont simplement pour objet soit d'en préparer la solution, soit de pourvoir dans l'entre-temps à quelque mesure urgente. On en distingue trois espèces : 1° les jugements dits *provisoires* ou *par provision*, lesquels, sans toucher au fond du litige, qui demeure réservé, statuent sur un incident qui ne peut souffrir de retard (par exemple, une femme plaide en divorce contre son mari ; le jugement qui lui accorde une subvention alimentaire, en attendant la solution définitive du débat, est un jugement provisoire) ; 2° les jugements *préparatoires*, qui accélèrent l'instruction (ainsi, le tribunal ordonne une communication de pièces) ; 3° les jugements *interlocutoires*, qui préjugent juridiquement l'issue du débat dont la solution ne dépend plus que d'un point de fait qui reste à vérifier.

Les jugements *définitifs* portent décision sur le fonds, et dispositions accessoires d'exécution. On les divise d'abord en *contradictoires* et *par défaut*. Les premiers sont rendus sur les conclusions prises à l'audience par toutes les parties en cause. Les seconds interviennent sur les conclusions d'une seule partie, en l'absence et sans contradiction de la part de l'autre, qui n'a pas comparu, quoique régulièrement assignée.

Les voies de recours contre les jugements par défaut sont l'*opposition*, qui doit être portée devant le même tribunal, et l'*appel*, déféré à un tribunal supérieur. V. APPEL, OPPOSITION.

Les jugements *en premier ressort* sont ceux sur lesquels, à raison de l'importance du litige, le tribunal saisi ne statue qu'au premier degré de juridiction, et sauf l'appel qui peut être interjeté par la partie condamnée. Les jugements *en dernier ressort*, au contraire, ne sont pas susceptibles d'appel.

Le jugement doit, à peine de nullité, contenir le *dispositif* de la décision, et en exprimer les *motifs*.

L'exposé sommaire du point de fait et des conclusions des parties est la matière d'un acte de procédure qu'on appelle les *qualités* du jugement, et qui est rédigé par l'avoué du gagnant.

On appelle *expédition* la copie du jugement contenant les *qualités*, *motifs*, *dispositif* et *noms des juges*, et *grosse* la copie du jugement contenant, en outre, la formule exécutoire.

La signification du jugement doit être toujours faite à l'*avoué* et, en cas de condamnation, à la *partie*.

L'exécution peut être *volontaire* ou *forcée*. Cette dernière est confiée aux huissiers, qui peuvent recourir à la force publique ; elle se poursuit, à l'aide de la grosse du jugement, ordinairement sur les biens, par la voie des saisies. Un commandement doit précéder de vingt-quatre heures la saisie mobilière, et de trente jours la saisie immobilière.

Les principaux effets des jugements sont : 1° donner un titre authentique et exécutoire ; 2° assurer hypothèque judiciaire sur tous les biens du perdant ; 3° opérer une novation du titre, qui n'est plus pres-

criptible que par trente ans ; 4° créer la présomption de chose jugée entre les parties.

Voies de recours. Les voies de recours contre les jugements se divisent en voies de *rétractation* et en voies de *réformation.*

Les voies de rétractation sont l'opposition aux jugements par défaut (v. OPPOSITION), la requête civile (v. REQUÊTE CIVILE) et la tierce opposition devant la même juridiction. V. OPPOSITION.

Les voies de réformation sont l'appel (v. APPEL), la tierce opposition devant un tribunal supérieur et la prise à partie (v. PRISE À PARTIE). Il y a enfin le pourvoi en cassation. V. CASSATION.

L'opposition et l'appel sont les *voies ordinaires* de recours ; les autres sont dites *voies extraordinaires.*

L'appel est *suspensif*, car on ignore quel sera l'arrêt de la cour ; mais, en cas d'urgence, l'exécution du jugement a lieu provisoirement, malgré l'appel.

Jugement de Dieu. On appelait autrefois *jugement de Dieu* ou *ordalies* les épreuves auxquelles on avait recours pour s'assurer de l'innocence ou de la culpabilité d'un accusé, lorsque les preuves matérielles manquaient. Ces épreuves consistaient à plonger le bras dans un vase d'eau bouillante, ou à prendre avec la main une barre de fer rouge, ou bien encore à tenir les bras élevés en croix. Ceux qui restaient le plus longtemps dans ces positions avaient gain de cause. Saint Louis, en n'admettant plus que les preuves par témoins, abolit ces épreuves barbares, ainsi que les combats judiciaires, dans lesquels, de deux adversaires, le vainqueur était proclamé innocent ; et, dès lors, disparurent ces sortes de jugements, où la raison et l'équité étaient obligées de céder au caprice du hasard, ou à la fraude.

Jugement dernier (*le*), fresque de Giotto (Padoue) ; — de Michel-Ange (Vatican) ; — tableau de Rogier Van der Weyden (hôpital de Beaune (Côte-d'Or)) ; — triptyque de Memling (Dantzig) ; — tableau de Lucas de Leyde (Leyde) ; — de Jean Cousin (Louvre) ; — de Rubens (Munich), etc.

Jugement de Pâris (*le*), tableau de Rubens, à la National Gallery ; — du même, galerie de Dresde ; — de Van der Werf, même galerie. V. PÂRIS.

Jugement de Salomon (*le*), tableau de Gaspard de Craver (musée de Gand) ; — de Poussin, au Louvre. V. SALOMON.

Jugement du prix de l'arc (*le*), chef-d'œuvre de Barthélemi Van der Helst (musée d'Amsterdam, 1657). Ce tableau représente, assis autour d'une table, les arbitres de la confrérie (*Gilde*) des arbalétriers d'Amsterdam. Toile d'un admirable mélange de sentiment délicat de la nature, de perfection des détails et d'harmonie générale. (V. p. 1262.)

jugeoline [*jo*] n. f. Nom vulgaire de diverses plantes (sésames, digitale des Indes, etc.).

jugeote [*jo-te*] n. f. *Fam.* Jugement, bon sens.

juger [*jé*] v. a. (lat. *judicare.* — Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *il jugea, nous jugeons.*) Décider une affaire, un différend, en qualité de juge : *la Cour de cassation juge sans appel les vices de forme.* Décider l'affaire, le procès de quelqu'un : *juger un criminel.* Régler en qualité d'arbitre : *juger un coup.* Apercevoir entre deux idées un rapport de convenance ou de disconvenance. Énoncer une opinion sur une personne ou sur une chose : *mal juger quelqu'un.* Estimer, croire, trouver : *dire ce que l'on juge la vérité.* Être d'avis : *juger nécessaire de.* S'imaginer : *jugez combien je fus surpris.* V. n. *Juger de*, décider de.

juger [*jé*] n. m. L'action de juger. *Au juger*, d'après ce qu'on estime devoir être de telle ou telle manière. *Tirer au juger* (ou *au jugé*), dans la direction où l'on suppose que se trouve le gibier.



Juglar.

jugerie [*je-ri*] n. f. *Dr. anc.* Ressort, juridiction.

jugeur, euse [*eu-ze*] n. Personne qui juge légèrement sans les connaissances nécessaires.

juglandacées [*sé*] ou **juglandées** [*dé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones apétales, dont le type est le genre *noyer* (*juglans*). S. une *juglandacée* ou *juglandée.*

juglandine n. f. Composé extrait du brou de noix.

Juglar (Clément), médecin et économiste français, né et m. à Paris (1819-1905) ; auteur de travaux remarquables sur les crises commerciales. Membre de l'Académie des sciences morales en 1892.



A, jugulaire.

Jugon, ch.-l. de c. (Côtes-du-Nord), arr. et à 22 kil. de Dinan, sur l'Arguenon ; 530 h. (*Jugonais*). Ch. de f. Et. — Le cant. a 8 comm., et 11.050 h.

jugoslave adj. et n. (Dans ce dernier cas, prend la majuscule : un *Jugoslave.*) V. YOUGOSLAVE.

jugulaire [*lè-re*] adj. (du lat. *jugulum*, gorge). Qui concerne la gorge : *veine, glande jugulaire.* N. f. La veine jugulaire. Courroie ou bande qui passe sous le menton et maintient le casque, le shako, le képi, etc.

jugulateur n. m. Celui qui jugule.

juguler [*lé*] v. a. (lat. *jugulare*). Égorger. *Fig.* Ennuyer, tourmenter à l'excès. Pressurer. Étouffer, empêcher de se développer : *juguler une entreprise.*



Jugurtha.

Jugurtha, roi de Numidie, neveu de Micipsa. Il obtint de Rome, après avoir séduit les sénateurs à prix d'or, la plus forte partie des États de son oncle, et assassina bientôt son cousin Hiempsal. Appelé à Rome pour se justifier de ce forfait, il osa s'y présenter, et s'écria, en quittant la ville : « Ville à vendre, tu périrais bientôt si tu trouvais un acheteur ! » Mais il ne tarda pas à être vaincu par les Romains, orna le triomphe de Marius, et mourut en prison (vers 154-165 av. J.-C.).



Juillet (mois de Jupiter), composition d'Eugène Grasset.

Jugurtha (*Histoire de la guerre de*), par Salluste ; composition remarquable par la vigueur du style, la verve du récit et la vérité des portraits, où l'auteur joint à ses habituelles qualités de moraliste et de psychologue une connaissance personnelle des lieux et des peuples.

juida n. m. Genre de passereaux dentirostres, renfermant de jolis oiseaux d'Afrique, noir bronzé, appelés vulgairement *merles du Sénégal.*

Juif, ive (lat. *Judæus ;* de *Judæa*, Judée), nom donné dès l'époque gréco-romaine aux descendants d'Abraham, qui s'appelaient eux-mêmes *Hébreux* ou *Israélites.* N. m. Qui professe la religion judaïque (en ce sens, s'écrit avec une minuscule) : *il existe beaucoup de juifs en Pologne. Par dénigr.* Usurier. Adj. : *la nation juive. Chronol. Année juive*, année lunaire de 534 jours, composée de 12 mois alternativement de 29 jours et de 30. (Les 11 jours restants se compensaient par un mois intercalaire de 30 jours nommé *adar* [second], et que l'on ajoutait tous les trois ans ou quelquefois plus tôt.)

— ENCYCL. Pour l'histoire ancienne, voir ISRAËL, PALESTINE, etc. Après la répression de la révolte des Juifs par Adrien (135), la nation juive se dispersa en Babylonie (où se créèrent de célèbres académies théologiques) et dans le monde romain. Les empereurs chrétiens soumirent les Juifs à une législation exceptionnelle. En France, les rois capétiens les persécutèrent et les dépouillèrent fréquemment, soit dans un but fiscal, soit par piété ; l'Eglise n'admettait pas le prêt à intérêt, opération à laquelle ils se livraient et qu'ils monopolisèrent jusqu'à ce que les Lombards et les Cahorsins vinssent leur faire concurrence. Les colonies juives parvinrent néanmoins, un peu partout, à un état de prospérité incontestable. L'Assemblée constituante leur reconnut les droits civils et civiques ; mais, dans certains Etats, les Juifs sont soumis à un régime particulier. L'*antisémitisme* les considère comme réfractaires à toute assimilation, comme des étrangers formant, au milieu des régnicoles, un bloc solidaire et dommageable à l'activité nationale : de là, une propagande qui s'est traduite par des actes de violence condamnés par les partis libéraux.

L'entrée de la Turquie dans la Grande Guerre et la nécessité de protéger l'Egypte contre les attaques des Turco-Allemands ont d'abord amené les Anglais à l'idée de reconstituer un califat arabe, puis à celle de faire d'une Palestine placée sous leur protectorat un foyer ou *home* juif. Préconisée par lord Balfour, acceptée avec enthousiasme par beaucoup d'Anglais et d'Américains, cette idée a été enregistrée dans les accords diplomatiques depuis 1916. L'Angleterre travaille à la réaliser sur les plateaux de la Cisjordanie, sous la direction de sir Herbert Samuel, au grand mécontentement des nombreux chrétiens et musulmans de la contrée.

Juif errant. Le juif errant est un symbole du peuple juif condamné, depuis tant de siècles, à errer loin de son pays. On raconte que Jésus, portant sa croix et pliant sous le faix, voulut se reposer devant la porte du Juif Ahasvérus qui le chassa brutalement, et que, pour punir celui-ci, le Seigneur lui dit : « Tu seras errant sur la terre jusqu'à ce que je vienne. » Aussitôt, le Juif se mit à marcher ; depuis, poussé par une force irrésistible, il erre continuellement, sans pouvoir trouver un lieu de repos. La légende du *Juif errant*, qui s'est surtout répandue à partir du XVIIe siècle, apparaît déjà formée au XIIIe siècle et semble se rattacher plus anciennement encore à celle de ce Malc ou Marc qui, d'après les récits post-évangéliques, aurait frappé le Christ. Le Juif errant apparaît successivement sous les noms de CARTAPHILUS, BUTTADEUS ou BOUTEDIEU, AHASVÉRUS, LAQUEDEM.

Juif errant (*le*), roman d'Eugène Sue (1846), histoire d'un héritage que les jésuites, incarnés en Rodin, disputent à la famille Rennepont, issue du *Juif errant.* Ce roman, où ne manquent pas les incohérences, est intéressant par les caractères des personnages et le pathétique des aventures ; c'est, avec les *Mystères de Paris*, du même auteur, un des premiers romans-feuilletons. E. Sue en tira un drame qui fut joué avec grand succès à l'Ambigu (1849).

Juif polonais (*le*), drame en trois actes et cinq tableaux, d'Erckmann-Chatrian (1869). Mathis a tué un juif polonais pour lui voler son argent ; maire et aubergiste dans un village d'Alsace, il possède la considération de tous, mais il meurt dans un rêve, tué par le remords. Cain et Gheusi en ont tiré le livret d'un conte lyrique en trois actes et six tableaux ; musique d'Erlanger (1900).

Juigné-sur-Sarthe, comm. de la Sarthe, arr. et à 31 kil. de La Flèche ; 1.180 h. Ch. de f. Et.

Juillac [*ll* mll., *ak*], ch.-l. de c. (Corrèze), arr. et à 30 kil. de Brive ; 2.510 h. Tramways de la Corrèze. Bestiaux. — Le cant. a 10 comm., et 10.530 h.

juillet [*ju, ll* mll., *è*] n. m. (lat. *julius*). Septième mois de l'année, ainsi nommé de *Jules* César, qui était né dans ce mois : *le 14-Juillet est la fête nationale de la France.*

— ENCYCL. *Agric.* En juillet s'achève la fauchaison, et commence la moisson. On continue les labours, hersage et roulage des terres qu'on veut ensemencer en colza et navette ; on irrigue les prairies, et l'on fume les jachères. Il convient également de biner les cultures sarclées (carottes, betteraves), et de butter les pommes de terre, les topinambours et le maïs ; on herse et bine les navets semés en juin, et l'on sème les mélanges de plantes fourragères hâtives destinées à être données en vert, ou enfouies. Aux vignes, on continue les traitements contre les maladies cryptogamiques, on taille en vert les rameaux (rognage), et l'on effectue encore un binage ; on dégage les raisins pour qu'ils reçoivent la lumière et la chaleur solaires. Au verger, on rogne les arbres fruitiers, on effeuille le pêcher pour favoriser la maturation. Au potager, on sème la chicorée, la raiponce, les navets, les radis, les choux ; on plante les céleris et les choux-fleurs d'automne, les romaines et poireaux d'hiver ; on taille les aubergines, melons, tomates. Enfin, au jardin d'agrément, on récolte les graines, on marcotte les œillets, et surtout on entretient par des arrosages abondants l'aspect des corbeilles fleuries.

Juillet (*édit de*), édit rendu le 11 juillet 1561 et qui fixa la jurisprudence à l'égard des protestants.

Juillet 1789 (*journée du 14*), première insurrection des Parisiens pendant la Révolution, provoquée par Camille Desmoulins, et qui eut pour résultat la prise de la Bastille.

Juillet 1830 (*révolution* ou *journées de*), insurrection des Parisiens contre Charles X. Elle fut provoquée par les *ordonnances* impolitiques que le ministre Polignac avait sollicitées, et aboutit, après deux jours de lutte dans Paris, à l'exil de la branche aînée des Bourbons, et à l'avènement de Louis-Philippe qui succéda à Charles X.

Juillet (*monarchie de*), nom donné au gouvernement de Louis-Philippe, issu de la révolution de juillet 1830.

Juillet (*décorations de*), créées par une loi du 13 décembre pour perpétuer le souvenir de la révolution de 1830, et pour accorder un signe de distinction aux citoyens qui s'étaient signalés dans les Trois glorieuses (27, 28, 29 juillet 1830). Il y avait une croix et une médaille, mais le ruban était le même pour les deux décorations : bleu, avec liséré rouge.



Croix de Juillet.



Médaille de Juillet.

Juillet (*colonne de*), sur la place de la Bastille, à Paris. Colonne en bronze, de 50 mètres de hauteur, élevée en commémoration de la révolution de juillet 1830. Une statue en bronze doré, représentant le génie de la *Liberté*, la surmonte. V. COLONNE.

Juillet 1840 (*traité du 15*), traité qui termina le conflit turco-égyptien, signé sous la pression de l'Angleterre, de la Russie et de la Prusse. Il ne laissait à Méhémet Ali, malgré ses victoires, que l'Egypte et la possession viagère du pachalik de Saint-Jean-d'Acre. Il faillit déchaîner la guerre entre les puissances signataires et la France, qui avait été tenue à l'écart des négociations.

Juilly [*ll* mll.], comm. de Seine-et-Marne, arr. et à 18 kil. de Meaux ; 910 h. (*Juliaciens*). Ch. de f. N. Collège célèbre, fondé en 1638 par les oratoriens, et qui renferme le tombeau du cardinal de Bérulle.

juin n. m. (lat. *junius*, le mois consacré à Junon). Sixième mois de l'année.

— ENCYCL. *Agric.* Juin est l'époque de la fenaison et, en certaines régions, le commencement de la moisson. On butte les maïs et les pommes de terre, on bine et éclaircit les pavots, les betteraves, les féveroles ; on sarcle les céréales, repique les choux, le tabac ; on pratique les labours, hersages, fumures et écobuage des landes ; on enfouit les engrais verts, et l'on commence les ensemencements du sarrasin et du navet ; on récolte encore le colza et la navette d'hiver. Aux vignes, c'est le moment où l'on pratique l'ébourgeonnement et l'épamprage, où se font les labours et binages légers ; on traite la vigne pour le mildiou, le black-rot, l'oïdium ; on détruit les chenilles de pyrale et l'altise, on accole les rameaux, et l'on effectue le pincement. Au verger, on éclaircit les arbres fruitiers, on taille en vert ; on enlève les coulants au fraisier, et l'on commence à récolter cerises et fraises hâtives. Au potager, on continue les semis (chicorée, scarole, choux-fleurs, choux-raves, cerfeuil, pois) ; on ne plante que le soir, et l'on couvre de paillis les terres nouvellement ensemencées. On récolte de nombreux fruits et légumes. Au jardin d'agrément, on taille en vert les arbres et arbustes d'ornement, on forme des massifs, et l'on

fait des semis de roses trémières, très vivaces, campanules, violettes, etc. On greffe en écusson rosiers et lilas ; les plantes de serre tempérée peuvent être mises à l'air libre.

Juin 1832 (*insurrection des 5 et 6*), émeute qui eut lieu à Paris, pendant le règne de Louis-Philippe, à la suite des funérailles du général Lamarque. Elle fut rapidement réprimée, après la prise du cloître Saint-Merri, dernier refuge des insurgés.

Juin 1848 (*journées de*), insurrection qui ensanglanta Paris pendant quatre jours, à la suite du licenciement de 120.000 ouvriers des ateliers nationaux. Elle fut réprimée par le général Cavaignac, investi de pouvoirs dictatoriaux par l'Assemblée, après une terrible guerre de rues, dans laquelle périrent l'archevêque de Paris, Mgr Affre, ainsi que les généraux Bréa, Duvivier, etc., et elle motiva presque immédiatement une réaction conservatrice.

Juive (*la*), opéra en cinq actes, d'Halévy, paroles de Scribe ; livret très dramatique (1835). La juive Rachel, fille d'Eléazar, aime le prince chrétien Léopold ; mais, apprenant qu'il est marié, elle le dénonce comme étant son amant. Comme tel, il mérite la mort. Elle est condamnée elle-même à périr, par le cardinal Brogni, et, lorsqu'elle est mise à mort, Eléazar révèle à Brogni qu'il vient de faire tuer sa propre fille. La musique, émouvante et très scénique de cet opéra, en fait un des chefs-d'œuvre de notre scène lyrique. Parmi les principaux morceaux, signalons le *Te Deum*, la scène de la Pâque : *Dieu, que ma voix tremblante ;* l'air de Rachel : *Il va venir !* ; l'air d'Eléazar : *Rachel, quand du Seigneur ;* etc.

juivaillon [*va, ll* mll., *on*] n. f. Juif, en mauvaise part : *les juivaillons de la Bourse.*

juiverie [*ri*] n. f. Quartier d'une ville, habité par les juifs. *Fam.* et *par dénigr.*, ensemble des juifs ; boutique d'usurier. Rapacité sordide.

jujube n. f. (lat. *zizyphus ;* gr. *zizuphon*). Fruit du jujubier. N. m. Suc, pâte extraits de la jujube : *le jujube est bon pour la toux.*

— Encycl. Les jujubes, appelés aussi *chicourlis* et *guindauliers*, renferment une pulpe jaunâtre ayant une saveur douce analogue à celle des fruits cuits, et un noyau à deux loges dont l'une contient une graine huileuse. La jujube est un des fruits pectoraux ; on en fait la pâte de jujube ; consommée fraîche ou desséchée, la jujube, par la gomme qu'elle contient, jouit de propriétés émollientes.


Jujubier : *a*, fleur ; *b*, coupe du fruit.

jujubier [*bi-é*] n. m. Genre de rhamnacées.

— Encycl. Les jujubiers (*zizyphus*) sont des arbustes ou arbres épineux, à feuilles alternes, dont connaît cinq espèces, des régions tropicales de l'Asie et de l'Amérique. Le *jujubier commun*, originaire de Syrie, acclimaté dans le bassin méditerranéen, est cultivé dans le midi de la France. Il donne des fruits comestibles (jujubes), et son bois, rouge, est susceptible d'un beau poli.

Le *jujubier des lotophages*, de Tunisie, est probablement le « lotus » des auteurs grecs. Le *jujubier épine du Christ* est une des espèces auxquelles on a pensé que pouvaient appartenir les rameaux épineux qui servirent à faire la couronne du Christ.

Jujurieux, comm. de l'Ain, arr. et à 31 kil. de Nantua ; 2.710 h. Ch. de f. Carrières ; soieries.

jule ou **jules** n. m. En Italie, notamment à Rome, monnaie dont la valeur était de 30 centimes avant l'adoption du système décimal.

julep [*lèp*] n. m. (ar. *djoulab*). Ancien nom des potions. Aujourd'hui, excipient d'eau et de gomme, auquel on mêle un médicament actif : *prendre un julep.*

— Encycl. Le Codex indique trois formules de juleps : *julep gommeux*, qui sert d'excipient pour les poudres insolubles (gomme arabique 10, sirop simple 30, eau de fleur d'oranger 10, eau distillée 100), *julep simple* (sirop simple 30, eau de fleur d'oranger 20, eau distillée 100), et enfin *julep calmant* (sirop d'opium 10, sirop de fleur d'oranger 20, eau distillée de tilleul 120).

jules n. m. *Arg. milit.* Baquet de propreté. Vase de nuit. *Pincer* ou *tirer l'oreille à jules, passer la jambe à jules*, porter le baquet à la fosse où il doit être vidé.

Jules Ier (saint), né et m. à Rome, pape de 337 à 352. Fête le 12 avril ; — Jules II (*Julien de La Rovère*), né près de Vérone vers 1442, m. à Rome, pape de 1503 à 1513. Dès son avènement, il affirma sa ferme volonté de restaurer la puissance politique des papes en Italie ; il travailla à l'accomplissement de ce dessein avec toute l'ardeur de sa belliqueuse nature et toute la puissance de son génie. Il eut, avec tous les vices communs à l'Italie de son temps, les qualités d'un très grand homme d'Etat. Il prit part aux guerres d'Italie en organisant contre les Français la Ligue de Cambrai, puis la Sainte Ligue. Il protégea les artistes, notamment Bramante, Michel-Ange et Raphaël, et entreprit la construction de la basilique de Saint-Pierre ; — Jules III (*del Monte*), né à Rome en 1487, pape de 1550 à 1555. Il s'allia à Charles-Quint contre Henri II. Il autorisa les jésuites à fonder à Rome leurs deux grands établissements d'instruction : le Collège romain et le Collège germanique.

Jules II (*Portrait du pape*), tableau de Raphaël, musée des Offices (Florence) ; tête intelligente, énergique, mais dont le regard a une fixité sinistre ; — de Giovanni Massone (Louvre). [V. p. 1262.]

Jules Romain, v. Romain.

Julia (gens), illustre famille de Rome, à laquelle appartenait Jules César et qui prétendait descendre d'Iule ou Ascagne, fils d'Enée, et par conséquent de Vénus.

Julia Domna, impératrice romaine, née à Emèse vers 158 ; femme de Septime-Sévère, douée de toutes les qualités du corps et de l'esprit ; elle s'entoura d'hommes de lettres et de philosophes. Après le meurtre de son fils Caracalla par Macrin, elle se laissa mourir de faim.


Julia Domna.

Julia Mammæa, mère de Septime-Sévère. Elle se montra favorable aux chrétiens, mais se rendit odieuse par son avarice, et fut massacrée, avec son fils, par ses soldats révoltés (125 apr. J.-C.).


Julia Mammæa.

Julianshaab, établissement colonial danois du Groenland méridional ; 5.000 h.

Julie, fille de Jules César et de Cornélie et femme de Pompée, m. en 54 av. J.-C. Elle mourut de saisissement, en voyant rapporter des comices le manteau sanglant de son mari, qu'elle crut mort.

Julie, fille d'Auguste et de Scribonia, célèbre par sa beauté et le dérèglement de ses mœurs. Elle épousa successivement Marcellus, Agrippa et Tibère. Ce dernier, honteux des débordements de sa femme, l'exila et la réduisit à mourir de faim (39 av. J.-C.-44 apr. J.-C.).

Julie, fille de la précédente et d'Agrippa, née en 18 av. J.-C., m. en 28 apr. J.-C. Elle eut d'aussi mauvaises mœurs que sa mère, et fut sans doute la cause du bannissement d'Ovide, qui l'a chantée sous le nom de Corinne. Auguste la relégua dans l'île de Trémère, sur la côte d'Apulie, où elle mourut.


Julie (fille d'Auguste).

Julie, fille de Titus et de Marcia Furnilla, née vers 65. Domitien s'éprit d'elle, fit périr son mari Flavius Sabinus et l'installa au palais impérial sous le nom d'*Augusta*. Elle mourut des suites d'un avortement, et Domitien la mit au rang des divinités.

Julie (sainte), vierge, née à Carthage, et martyre en Corse en 439. Fête le 22 mai.

Julie (Amélie Rigard, en religion sœur), née à Landremont, m. à Nancy, (1854-1925). Sœur hospitalière de Saint-Charles de Nancy, et infirmière à l'hospice-ambulance de Gerbéviller, elle s'est distinguée au cours de la Grande Guerre (1915), par son héroïsme et son dévouement, qui lui valurent la croix de la Légion d'honneur.


Sœur Julie.

Julie (*la Guirlande de*). V. Guirlande de Julie (*la*).

Julie ou *la Nouvelle Héloïse*, célèbre roman épistolaire de J.-J. Rousseau (1761). Julie d'Etanges se laisse séduire par son précepteur Saint-Preux. Mais les deux amants sont séparés, et Julie est contrainte d'épouser M. de Wolmar. Régénérée par le mariage, elle devient une épouse et une mère sans reproche. Wolmar fait revenir Saint-Preux dans son foyer. Julie et Saint Preux luttent contre les souvenirs du passé. Julie est délivrée à temps, par la mort, d'un rôle impossible à soutenir. Ce roman est plein d'une sentimentalité romanesque et passionnée, et révèle un amour très vif de la nature.

Julien (saint), né à Vienne, en Dauphiné. Il servit dans les armées romaines, et souffrit le martyre à Brioude. L'église de Saint-Julien-le-Pauvre, à Paris, lui est dédiée. Fête le 28 août. — Archevêque de Tolède, né et m. dans cette ville (620-690). Il présida quatre conciles importants et composa en latin plusieurs ouvrages, entre autres : *Histoire des guerres du roi Wamba* et *Vie de saint Ildefonse*. Fête le 8 mars.

Julien l'Hospitalier (saint), saint vénéré surtout en Espagne et en Sicile. On ne sait ni dans quel pays ni à quelle époque il a vécu. Fête le 29 janvier.


Juin (mois de Junon), composition d'Eugène Grasset.

— La *Légende de saint Julien l'Hospitalier* est le titre d'un conte célèbre de Flaubert (1877).

Julien (*l'Hospitalité de saint*), chef-d'œuvre du Bronzino, au palais Pitti (Florence) ; composition, dessin, lumière, coloris, tout est parfait dans ce tableau.

Julien-le-Pauvre (église **Saint-**), une des plus anciennes églises de Paris (XIIe s.), dédiée à saint Julien de Brioude et affectée actuellement au culte grec-uni.

Julien [*li-in*] **l'Apostat,** neveu de Constantin, empereur romain, né en 331 apr. J.-C. ; il régna de 361 à 363. Il avait été élevé dans la religion chrétienne, qu'il renia, d'où son surnom, et fit de vains efforts pour rétablir le paganisme en l'alliant à la philosophie néo-platonicienne, relevant les temples, interdisant l'enseignement aux chrétiens organisant le clergé païen, et des œuvres de charité païennes. Blessé mortellement dans une guerre contre Sapor, roi de Perse, il mourut paisiblement suivant les uns et, suivant d'autres, il recueillit dans sa main le sang qui jaillissait de sa blessure et le lança avec rage contre le ciel en s'écriant : « Tu as vaincu, Galiléen ! » Il a laissé des *Lettres*, des traités philosophiques, etc.


Julien empereur. (Cluny.)

Julien empereur, statue antique, en marbre dur, de Julien l'Apostat ; œuvre plein de vie et de caractère (*Thermes* contigus au musée de Cluny, à Paris).

julien, enne [*li-in, è-ne*] adj. (du lat. *Julius*, Jules). *Ere julienne*, qui date de la réforme du calendrier par Jules César. *Année julienne*, de 365 jours et six heures. (V. calendrier.)

Julien (comte), gouverneur de l'Andalousie sous le roi wisigoth Rodrigue. Suivant d'anciennes légendes, poussé par un sentiment de vengeance, il ouvrit, en 711, aux Maures l'entrée de l'Espagne. Les historiens modernes voient en lui un gouverneur de Ceuta.

Julien (Pierre), statuaire français, né à Saint-Paulien (Haute-Loire), m. à Paris (1731-1804). Le *Gladiateur mourant* et la *Baigneuse* sont ses meilleures œuvres.

Julien (Noël, dit *Stanislas*), sinologue français, né à Orléans, m. à Paris (1799-1873). Son œuvre capitale est l'*Histoire de la vie d'Hiouen-Tshang et de ses voyages dans l'Inde.*

julienne [*li-è-ne*] n. f. Genre de crucifères, comprenant des herbes indigènes, cultivées comme ornementales : *la julienne sert à faire des bordures. Cuis.* Potage fait avec plusieurs sortes d'herbes et de légumes.

— Encycl. *Bot.* Les juliennes (*hesperis*) sont des herbes bisannuelles ou vivaces, dont on connaît une vingtaine d'espèces, habitant l'Europe et l'Asie. On cultive comme ornementales : la *julienne des jardins*, indigène dans les bois de France (souche de nombreuses variétés) et la *julienne* ou *giroflée de Mahon*, à fleurs roses et violettes.

— *Cuis.* On coupe en fragments minces et allongés des carottes, raves, poireaux, haricots verts, un peu de céleri-rave et de cœur de chou ; on ajoute quelques petits pois, et l'on fait revenir le tout au beurre à feu doux pendant 25 minutes ; on mouille avec du bon bouillon, et on laisse cuire doucement ; la cuisson à peu près terminée, on ajoute une poignée d'oseille et un cœur de laitue émincé très fin.


Julienne : *a*, fruit.

Juliennes (Alpes), partie des Alpes orientales s'étendant entre l'Autriche et l'Italie. Elles rappellent le souvenir de Jules César, qui y aurait fait construire une route pour pénétrer en Illyrie.

Julier (col du), col des Alpes des Grisons (Suisse), à 2.287 m. d'altitude, faisant communiquer l'Oberhalbstein et la Haute-Engadine.

Juliers [*li-é*], v. d'Allemagne (Prusse-Rhénane), autrefois capit. d'un duché de même nom ; 5.500 h. Sucrerie, papeterie.

Juliette, personnage de *Roméo et Juliette*, tragédie de Shakespeare. V. Roméo.

Jullian (Camille), historien français, professeur au Collège de France, né à Marseille en 1859 ; auteur de *Gallia*, de *Vercingétorix*, d'une *Histoire de Bordeaux*, d'une grande *Histoire des Gaulois*. Membre de l'Académie des inscriptions en 1908.



C. Jullian.

Jullien (Jean-Lucien-*Adolphe*), littérateur, musicographe et critique musical français, né à Paris en 1845 ; auteur de *Berlioz*, *Richard Wagner*, *Musiciens d'aujourd'hui*, etc.

Jullien (Jean), auteur et critique dramatique français, né à Lyon, m. à Ville-d'Avray (1854-1919). Il a donné au théâtre les pièces : *la Poigne*, *les Plumes du geai*, *le Maître*, *la Mer*, etc. Il professait qu' « une pièce est une *tranche de vie* mise en scène avec art ».

julodis [*diss*] n. m. Genre de coléoptères de la famille des buprestidés, comprenant de gros buprestes bronzés ou vert doré, des régions chaudes du globe. (Une espèce habite la France.)

jumart [*mar*] n. m. (provenç. *gemarre*). Animal légendaire, qui serait soit le produit du taureau et de la jument ou l'ânesse, soit le produit de la vache et du cheval ou de l'âne. (On trouve aussi la forme JUMARE.)

jumeau, elle [*mo, è-le*] adj. (lat. *gemellus*). Se dit de deux ou de plusieurs enfants nés d'un même accouchement : *frères jumeaux ; sœurs jumelles ;* de deux muscles du mollet et de deux muscles de la région fessière ; de deux fruits joints ensemble ; de deux objets semblables ou semblablement disposés : *lits jumeaux*. Substantiv. Personnes nées d'un même accouchement : *mettre au monde trois jumelles*.

Jumeaux [*mô*], ch.-l. de c. (Puy-de-Dôme), arr. et à 16 kil. d'Issoire, sur l'Allier ; 1.060 h. Baryte. — Le cant. a 11 comm., et 9.410 h.

jumelage n. m. Action de jumeler.

jumelé, e adj. Consolidé par des jumelles : *mât jumelé*. Disposé par couples : *fenêtres jumelées*. (On dit mieux GÉMINÉ.) *Colonne jumelée*, colonne

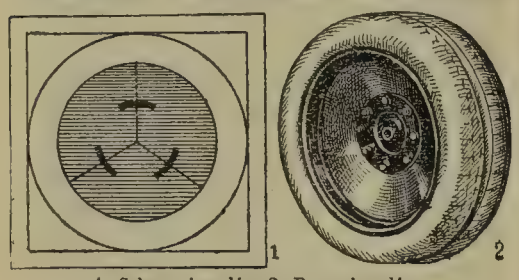

1. Colonne jumelée ; 2. Roues jumelées.

dont le fût est formé de trois morceaux de pierre posés en délit et retenus par le bas avec des goujons, et par le haut avec des crampons. V. GÉMINÉ. *Roues jumelées*, roues arrière de certains véhicules automobiles, constituées par deux bandages juxtaposés de même diamètre et pourvus chacun d'un pneumatique indépendant. (On jumelle les roues arrière à cause de l'effort qu'elles ont à fournir.)

jumeler [*lé*] v. a. (de *jumelé*. — Prend deux *l* devant une syllabe muette : *je jumelle*.) Accoupler longitudinalement des pièces de bois, des canons dans une tourelle, etc. *Mar.* Renforcer en ajustant une jumelle.

jumelle [*mè-le*] n. f. (de *jumeau*). Fille née avec un autre enfant, d'un même accouchement. Ancienne pièce d'artillerie, ayant une culasse et deux bouches. Réunion de deux montants ou poteaux du bocard. *Mar.* Pièce de bois appliquée sur une autre pour la conserver ou fortifier. Double lorgnette pour le théâtre, la campagne, etc. : *jumelle marine*. *Jumelle à prismes*, jumelles dans lesquelles est intercalée une combinaison de prismes qui augmentent le grossissement, par rapport aux jumelles ordinaires ou jumelles de Galilée. Rangée de pavés qui forment la moitié du ruisseau du côté de la chaussée. *Jumelle-goniomètre*, appareil permettant de mesurer les angles et les distances. N. f. pl. *Carross.* Ensemble formé de *huit* que traversent des boulons, pour le support des ressorts de voitures. Outil de mouleur, servant à régulariser les noyaux dans un moulage. Petites lames fixées à l'extrémité d'un ressort de voiture. Pièces de bois ou de métal semblables, qui entrent dans la composition d'une machine. *Blas.* Nom de deux filets parallèles, séparés par un intervalle égal à la largeur. (V. la planche BLASON.)



Jumelles : 1. De théâtre ; 2. De marine.

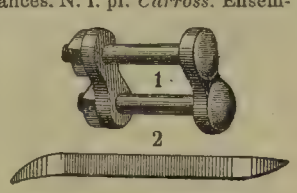

Jumelles : 1. De carrosserie ; 2. De mouleur.

Jumelles [*mè-le*], comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 12 kil. de Baugé ; 1.410 h. Ch. de f. Orl.

Jumelles d'Ornes (Les), collines de la Meuse, hautes l'une de 310 et l'autre de 307 m., en avant des Hauts-de-Meuse et au sud-ouest de la forêt de Spincourt, dominant la plaine de la Woëvre. Occupées par les Allemands dès septembre 1914, elles marquent avec Consenvoye le point terminal d'où est partie, sur la rive droite de la Meuse, l'attaque centrale contre Verdun, le 21 février 1916.

Jumellière (La), comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 21 kil. de Cholet ; 1.360 h. Ch. de f. Et.

jument [*man*] n. f. (du lat. *jumentum*, bête de somme). Femelle du cheval : *le croisement de la jument et de l'âne donne le mulet*. Machine à gaufrer, mue par un cheval, avec laquelle se fabriquait la monnaie avant l'invention du balancier. PROV. et LOC. PROV. : **Jamais coup de pied de jument ne fit mal à un cheval**, les hommes tiennent pour galanteries les tapes, les coups que leur donnent les femmes. **Avoir reçu un coup de pied de jument,** avoir une maladie vénérienne. ALLUS. LITTÉR. : **Jument de Roland,** jument du célèbre paladin, qui, suivant l'expression plaisante de l'Arioste, n'avait d'autre défaut que celui d'être morte.

jumentaire [*man-tè-re*] adj. Qui est de la nature des bêtes de somme. (Peu us.)

jumenterie [*man-te-rî*] n. f. (de *jument*). Haras destiné à la production des étalons.

jumentés [*man*] n. m. pl. Ancien nom du groupe de mammifères périssodactyles, répondant aux équidés actuels. S. un *jumenté*.

jumenteux, euse [*man-teû, eu-ze*] adj. (du lat. *jumentum*, bête de somme). *Méd.* Se dit d'une urine trouble et chargée, comme celle du cheval.

Jumet [*mè*], v. de Belgique (Hainaut, arr. de Charleroi) ; 28.000 h. Houille, métallurgie, verrerie.

Jumièges, comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 27 kil. de Rouen, sur la Seine ; 1.010 h. Ruines d'une abbaye de bénédictins, de date mérovingienne, qui disparut à la Révolution. (V. ÉNERVÉS.)

Jumilhac (dom Pierre-Benoît **de**), musicien français et bénédictin de la congregation de Saint-Maur, né au château de Saint-Jean-de-Ligoure (Limousin), m. à Paris (1611-1682) ; auteur d'un ouvrage célèbre, plein de recherches curieuses, sur : *la Science et la pratique du plain-chant* (1673).

Jumilhac-le-Grand [*lh* mll., *ak*], ch.-l. de c. (Dordogne), arr. et à 43 kil. de Nontron, sur l'Isle naissante ; 3.230 h. Kaolin ; métallurgie. — Le cant. a 7 comm., et 11.330 h.

jumper [*djum-peur*] n. m. (m. angl. signif. *sauteur*). *Turf.* Cheval qui saute les obstacles.

juncus [*jon-kus*] n. m. Nom latin du jonc.

Juneau, petite ville des Etats unis d'Amérique, en Alaska, au fond d'un fiord de la côte continentale, sur le Pacifique ; 3.500 h. *Juneau* a remplacé *Sitka* comme capitale de l'Alaska.

Jung ou **Iung** (Henri-Félix-Théodore), général français, né et m. à Paris (1833-1896) ; auteur de plusieurs ouvrages, entre autres de *Bonaparte et son temps*.

jungermanniacées [*jun-jèr-ma-ni-a-sé*] n. f. pl. Famille d'hépatiques, caractérisées par un sporange pédicellé s'ouvrant en quatre valves, et contenant des élatères. S. une *jungermanniacée*.

jungermannie [*jun-jèr-ma-nî*] n. f. Genre type de la famille des *jungermanniacées*, comprenant de petites plantes rampantes, communes dans les lieux frais et humides des pays tempérés.



Jungermannie.

Jungfleisch (Emile-Clément), chimiste français, né et m. à Paris (1839-1916) ; auteur de travaux sur les dérivés chlorés de la benzine, sur la lévulose et le sucre interverti, etc. Membre de l'Académie des sciences en 1909.

Jungfrau [all. *ioun'gh'-frau*] (la), c'est-à-dire *la Vierge*, sommet des Alpes Bernoises, au-dessus des gorges de la Lutschine Blanche ; 4.181 m. Un chemin de fer électrique à crémaillère, partant de la Petite Scheidegg, sur la ligne de chemin de fer de la Wengernalp, monte par les stations de Rothstock (2.530 m.), Eigerwand (2.867 m.), Eismeer (3.156 m.), vers le sommet.

jungle [*jon-gle*] n. f. (sanscr. *djangala*). Nom donné, dans l'Inde, à de vastes espaces couverts d'arbres, de hautes herbes, peuplés de fauves, de serpents, etc. : *les jungles sont souvent marécageuses et insalubres*.

Jungle (*Premier* et *Deuxième Livre de la*), pittoresques tableaux de la vie animale dans les forêts de l'Inde, avec une arrière-pensée satirique, par Rudyard Kipling (1894).

Junia (GENS), illustre famille plébéienne de Rome, d'où sortirent Marcus Junius Brutus et Decimus Junius Brutus Albinus, meurtriers de César.

Junimea [*mé-a*] (m. roumain signif. *la Jeunesse*). Société littéraire qui se constitua à Iassy (Modalvie) vers 1867, et qui forma plus tard un groupe politique dans le royaume de Roumanie.

junimiste [*mis-te*] adj. et n. Membre de la Junimea.

junior adj. (m. lat. signif. *plus jeune*). Puîné, cadet : *Laurent junior*. *Sport.* Se dit des concurrents les plus jeunes (généralement âgés de moins de 16 ans). *Canot.* Se dit des rameurs qui ont gagné trois premiers prix comme débutants, avant le 1er janvier de l'année où ils concourent.

junipène n. m. Essence de genièvre.

juniperus [*pé-russ*] n. m. Nom latin du genévrier.

Junius (*Lettres de*). V. LETTRES.

Juniville, ch.-l. de c. (Ardennes), arr. et à 14 kil. de Rethel, sur la Retourne ; 1.980 h. Ch. de f. dép. En grande partie détruit au cours de la Grande Guerre. — Le cant. a 13 comm., et 5.280 h.

junker [*ioun-kèr*] n. m. (contract. de l'allem. *junger herr*, jeune noble). Nom donné, en Allemagne, aux fils des gentilshommes terriens, quand ils entrent au service en qualité de simple soldat. (Se dit aussi des gentilshommes terriens.)

Junon, divinité latine identifiée avec la Héra grecque, épouse de Jupiter, fille de Saturne et de Rhéa, reine du ciel, déesse des phénomènes célestes et du mariage. Les poètes la représentent comme hautaine, jalouse et vindicative.

— *Iconogr.* Parmi les tableaux les plus célèbres représentant Junon, citons : *Junon confiant à Argus la garde d'Io*, de Jordaens ; — *Junon transportant les yeux d'Argus sur la queue du paon*, de Rubens, du Poussin ; — *Junon allaitant Hercule*, du Tintoret, de Rubens, à Madrid (V. p. 1262) ; — *Junon, Iris et Flore* de Jean Lemoyne, au Louvre (V. p. 1261) ; etc.



1. Junon Barberini ; 2. Junon voilée ; 3. Junon Ludovisi.

Junot [*nô*] (Andoche), duc D'ABRANTÈS, général français, né à Bussy-le-Grand (Côte-d'Or), m. à Montbard (1771-1813). Secrétaire de Bonaparte au siège de Toulon, il dut à sa bravoure le surnom de *Sergent la Tempête*. Aide de camp de Bonaparte pendant la première campagne d'Italie, il fit partie de l'expédition d'Egypte, et prit Lisbonne en 1807. Bon soldat, mais général incapable, il fut relégué par Napoléon dans le gouvernement des provinces illyriennes ; il en conçut un chagrin qui ébranla sa raison. S'étant rendu à Montbard pour se rétablir, il s'y suicida en se jetant par la fenêtre, dans un accès de fièvre chaude. V. ABRANTÈS.



Junot.

junte [*jon-te*] n. f. (de l'espagn. *junta*, réunion). Nom donné, en Espagne et en Portugal, à divers conseils délibérants et exécutifs : *de nombreuses juntes insurrectionnelles furent créées en Espagne, pendant l'occupation française*.

— ENCYCL. Les juntes sont des commissions perpétuelles ou temporaires, revêtues ou non d'un caractère officiel, et créées en vue de répondre à tel ou tel besoin politique. C'est ainsi que Philippe II et ses successeurs réunirent des juntes pour aviser aux moyens de réformer l'Etat. Pendant l'insurrection de 1821, il exista par toute l'Espagne de nombreuses juntes insurrectionnelles. Ce régime, très favorable à l'autonomie régionale, a reparu notamment aux jours des époques troublées de 1840 à 1873.

Junte (les) [*Junta* ou *Giunta*], illustre famille d'imprimeurs vénitiens du XVIe siècle, originaire de Florence. En 1480, LUC ANTONIO alla fonder à Venise une maison d'éditions qui dura jusqu'au XVIIIe siècle. — Son frère FILIPPO, resté à Florence, à l'enseigne du *Lys rouge*, fut protégé par Léon X, et acquit une grande renommée par ses éditions de classiques grecs et latins (*éditions juntines*). Sa maison dura jusqu'au XVIIe siècle. — Une troisième branche s'établit à Lyon, avec leur neveu JACQUES-FRANÇOIS.

jupe n. f. (ar. *djoubba*). Vêtement de dessus, des femmes, qui descend de la ceinture aux pieds ou à



A. Jupon (XVe s.). ; B. Jupe (XVe s.). ; C. Jupe moderne ; D. Jupon moderne ; E. Jupe de cycliste.

mi-jambes. Partie d'un vêtement d'homme, qui prend de la taille jusqu'à mi-jambes : *la jupe d'une redingote*.

jupier [*pi-é*], **ère** adj. et n. Se dit du tailleur, de la couturière qui a pour spécialité la jupe de femme.

Jupille, comm. de Belgique (prov. et arr. de Liège), sur la Meuse ; 6.200 h. Fabrique d'armes, papeterie, chaudronnerie.

Jupilles, comm. de la Sarthe, arr. et à 35 kil. de Saint-Calais ; 1.260 h. Saboterie.

Jupin, synonyme familier de JUPITER.

Jupiter [*tèr*], principale divinité des Romains, identifiée de bonne heure avec le **Zeus** [*zeuss*] des Grecs : le père et le maître des dieux. Fils de Saturne (ou *Kronos*) et de Rhéa, époux de Junon (*Héra*), il résidait dans l'éther ou sur l'Olympe, au milieu des autres dieux. Il présidait à tous les phénomènes célestes : saisons, nuages, tempêtes, foudre, etc. Quand il fut né, Rhéa, pour le soustraire à Kronos, qui, craignant d'être détrôné par un de ses fils, avait pris l'habitude de les dévorer à leur naissance, le cacha en Crète, où il fut nourri par des chèvres. Devenu grand, il détrôna Kronos, vainquit les Titans et les Géants qu'il précipita dans le Tartare, donna à son frère Neptune la mer, à son autre frère Pluton l'enfer, et garda pour lui le ciel et la terre. Il eut une

foule d'aventures galantes, aussi bien au ciel que sur la terre, et fut le père de nombreux dieux, demi-dieux, héros, ce qui amena bien des querelles avec Héra. Ses attributs ordinaires sont : l'aigle, la foudre,



1. Jupiter Verospi (Vatican) ; 2. Jupiter (buste, Naples) ; 3. Jupiter (peinture d'un vase grec)

le sceptre. Ils lui valurent des surnoms nombreux : *Jupiter Tonnant*, *Jupiter Férétrien*, etc. — Dans le style familier, on dit *Jupin*.

Jupiter Olympien, statue antique de Phidias, à Olympie, regardée comme le chef-d'œuvre de la sculpture chez les anciens. L'une des sept merveilles du monde.

Jupiter et Antiope, chef-d'œuvre du Corrège (Rome) ; — tableau du Titien (musée de Munich) ; — même tableau au Louvre (v. VÉNUS DEL PARDO) ; — de Raphaël (Rome) ; — de Poussin, à la National Gallery.

Jupiter et Thétis, tableau d'Ingres, au musée d'Aix. (V. p. 126.)

Jupiter, planète du système solaire, qui est placée entre Pallas et Saturne. Jupiter est la plus grosse des planètes, et la plus brillante après Vénus ; son diamètre est de plus de onze fois celui de la terre ; elle est environ cinq fois et demie plus éloignée du soleil que la terre ; ses années valent à peu près douze des nôtres, et ses jours sont de 9 h. 55 minutes.

Cette planète possède neuf satellites : les quatre premiers ont été découverts par Galilée en 1610 ; ils sont très visibles, même avec un faible grossissement. Les autres ont été découverts photographiquement. Ces satellites sont assujettis à des éclipses, comme la lune ; d'ailleurs, le cône d'ombre projeté par Jupiter s'étend très loin. C'est le retard apporté à la perception de ces éclipses, par un accroissement connu de la distance qui nous sépare du phénomène, qui a permis à Rœmer, en 1676, de calculer approximativement la vitesse de la lumière.



Jupiter (planète).

jupitérien, enne [*ri-in, è-ne*] adj. Qui tient de Jupiter. Qui a un caractère impérieux, des façons altières.

jupon n. m. (de *jupe*). Jupe de dessous, plus courte que celle de dessus. (V. JUPE.) *Fam.* Femme ou fille : *courir le jupon.*

juponner [*po-né*] v. a. Revêtir d'un jupon : *juponner une danseuse.*

juponnier [*po-ni-é*] n. m. *Pop.* Homme qui court après les femmes.

Jura, grand système montagneux de l'Europe, développant en arc de cercle sur les territoires de la France, de la Suisse et de l'Allemagne, ses chaînes parallèles, depuis le confluent du Rhône et du Guiers jusqu'aux sources du Main. Sur ses 650 kilomètres de longueur (en ligne droite), on distingue le *Jura franco-suisse* ou *Jura français*, qui domine le plateau suisse et sépare les deux pays, puis le *Jura suisse*, que traverse le Doubs à Sainte-Ursanne et qui se poursuit jusqu'à la chute du Rhin à Laufen. De l'autre côté de ce fleuve, se succèdent le *Jura souabe*, que franchit le Danube, et le *Jura franconien*, depuis les sources de la Vagst et celles de la Wörnitz jusqu'à celles du Main.

Jura français, chaîne de montagnes entre la France et la Suisse ; longueur 300 kil. Elle est disposée en arc de cercle, et ses chaînons calcaires parallèles, fortement plissés, sont séparés par des *vals* et coupés de *cluses* profondes. La partie comprise entre le *col de Saint-Cergues* et la *Dent de Vaulion* s'appelle *Noirmont*. Les cimes les plus élevées sont : le *Reculet* (1.720 m.), le *Grand Crédo* (1.624 m.), le *Crêt de la Neige* (1.723 m.), le mont *Tendre* (1.680 m.), la *Dôle* (1.678 m.), le *Chasseron* (1.620 m.).

Jura (DÉP. DU), département formé par la Franche-Comté ; préf. *Lons-le-Saunier* ; s.-préf. *Dôle*, *Poligny*, *Saint-Claude* ; 4 arr., 32 cant., 585 comm. ; 252.700 h. (*Jurassiens*). 7e région militaire ; cour d'appel de Besançon, évêché à Saint-Claude. Ce département doit son nom à la chaîne du Jura. L'élevage, les fromageries, l'agriculture, les vignobles, l'industrie horlogère, la métallurgie sont ses ressources principales.

Jura Bernois, région située à l'ouest et au pied des monts Jura, appartenant au canton de Berne, et comprenant les districts de Délémont, Porrentruy, Moutiers, Bienne.

jurable adj. Pour lequel était dû le serment de fidélité : *fief jurable.* (Vx.)

jurade n. f. *Féod.* Corps des jurats.

jurançon n. m. Vin récolté à Jurançon et dans les communes voisines. Cépage blanc des Basses-Pyrénées, qui, en dépit de son nom, n'entre pas dans la fabrication des vins de Jurançon.

— ENCYCL. Le jurançon, rouge ou blanc, est un vin corsé, alcoolique, et qui prend en vieillissant un goût analogue à celui du madère ; il est obtenu par le mélange, dans la cuve, de divers cépages.

La légende veut que le grand-père de Henri IV lui ait fait boire un peu de jurançon quelques minutes après sa naissance, et qu'il lui ait frotté les lèvres d'une gousse d'ail. Fier de ce que l'enfant subissait sans sourciller cette double épreuve, l'heureux grand-père s'écria : « Tu es un vrai Béarnais ! »

Jurançon, comm. des Basses-Pyrénées, arr. et à 1 kil. de Pau, sur la rivière du Nis ; 2.920 h. Ch. de f. Minoterie, scierie hydraulique.

jurande n. f. (de *jurer*). Nom donné, sous l'ancien régime, à la fonction de ceux que les corps de métiers choisissaient pour veiller à leurs intérêts. (Les jurandes, une première fois abolies sous Turgot, disparurent définitivement en 1791.) V. CORPORATION.

Juranville (Clarisse), institutrice française, née et m. à Mardié, près d'Orléans (1826-1906) ; auteur d'ouvrages classiques, remarquables par leurs qualités pédagogiques.

jurare in verba magistri, mots lat. signif. : *Jurer sur les paroles du maître.* Allusion d'Horace (*Epîtres*, I, 1, 14) à ces disciples trop respectueux pour qui l'autorité d'un philosophe qu'ils ont pris pour maître suffit.

Jurassien, enne [*ra-si-in, è-ne*], originaire ou habitant du Jura : *les Jurassiens.* Adjectiv. : *les montagnards jurassiens.*

jurassique [*ra-si-ke*] adj. *Géol.* Se dit des terrains secondaires dont le Jura est en grande partie constitué. N. m. Le terrain jurassique.

— ENCYCL. *Géol.* Le système jurassique est une des trois grandes divisions de la période secondaire. Il doit son nom à l'importance des formations de cet âge dans le Jura. Ces formations, généralement calcaires, reposent le plus souvent sur un étage de marnes liasiques, qui forment le jurassique inférieur. Le système jurassique est caractérisé par l'apparition des premiers mammifères, et par le développement des crocodiliens et des chéloniens. On y constate une première tendance à l'établissement de climats différenciés.

— *Econ. rur.* Les animaux de la *race jurassique* de Sanson (v. BŒUF) que l'on trouve en Suisse, en France, en Allemagne, en Autriche, sont remarquables par leur aptitude à l'engraissement. Ils sont plus communément désignés aujourd'hui sous le nom de *race tachetée de l'Est* ou *bétail tacheté de la Suisse et du Jura.* Les races ou sous-races montbéliarde, comtoise, gessienne, d'Abondance, bernoise, fribourgeoise, etc., appartiennent à ce type.

jurat [*ra*] n. m. (du lat. *juratus*, qui a fait serment). Nom de certains magistrats municipaux, dans plusieurs villes du midi de la France, sous l'ancien régime : *les jurats de Bordeaux.*

juratoire adj. *Dr. Caution juratoire*, serment, fait en justice, de représenter sa personne ou un objet.

juré, e adj. (de *jurer*). Qui a prêté serment : *expert juré.* Qui a une supériorité en son genre : *un maître juré filou. Fig.* Déclaré d'une manière formelle, irrémédiable : *être ennemi juré du travail.*

juré n. m. Chacun des citoyens appelés à rendre un verdict sur la culpabilité des accusés : *les jurés sont avant tout juges du fait.* Membre d'un jury en général. (V. COUR D'ASSISES.)



jurée [*ré*] n. f. *Féod.* Serment. Droit de justice. Enquête judiciaire. Commune. Encan. (Vx.)

jure et facto, mots lat. signif. : *de droit et de fait* : *Henri IV ne fut roi jure et facto qu'après son entrée solennelle dans Paris.*

jurement [*man*] n. m. (de *jurer*). Serment fait sans nécessité. Blasphème : *proférer des jurements.*

jurer [*ré*] v. a. (lat. *jurare;* de *jus, juris,* le droit). Prendre à témoin la Divinité ou une autorité que l'on juge sacrée : *Dieu en vain tu ne jureras. Jurer ses grands dieux,* faire de vives protestations. Promettre par serment : *jurer la paix.* V. n. Prononcer un serment : *lever la main pour jurer.* Blasphémer, prononcer des jurons : *cocher, matelot qui jure continuellement.* Faire disparate : *le vert jure avec le bleu.* PROV. : **Il ne faut jurer de rien,** on ne peut répondre de ce qui arrivera. V. IL.

jureur n. m. Celui qui fait un serment. Celui qui blasphème par habitude. (Peu us.)

juridicier [*si-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Rendre la justice. (Peu us.)

juridiction [*dik-si-on*] n. f. (lat. *jurisdictio ;* de *jus, juris,* le droit, et *dicere,* dire). Pouvoir, droit de juger. Ressort ou étendue de territoire où le juge exerce ce pouvoir : *la juridiction de la Cour de cassation s'étend sur toute la France.* Corps de judicature. *Degré de juridiction,* chacun des tribunaux devant lesquels une affaire peut être successivement portée. Pouvoir attribué à des fonctionnaires de prononcer un jugement sur des litiges relatifs à l'application des lois (juridiction *contentieuse*), et aussi d'accomplir certains actes qui ne supposent aucune contestation (juridiction *non contentieuse,* dite encore *gracieuse* ou *volontaire*).

— ENCYCL. Le principe de la séparation des pouvoirs, qui forme, depuis 1789, la base du droit public français, et celui de la séparation des autorités administratives et judiciaires, qui en est la conséquence, ont nécessité la création de tribunaux administratifs : conseil d'Etat, Cour des comptes, conseils de préfecture, conseils spéciaux de l'instruction publique, conseils de revision.

Parmi les actes de juridiction gracieuse, on peut citer les actes de tutelle en matière judiciaire et les demandes en remise d'impôts directs en matière administrative.

Au point de vue pénal, on distingue : 1° des *juridictions d'instruction* (juge d'instruction, chambres des mises en accusation) ; 2° des *juridictions de jugement* (tribunaux de simple police, tribunaux correctionnels. cours d'assises, Cour de cassation) ; 3° des *juridictions d'exception* (conseils de guerre, tribunaux maritimes, etc.). V. JUSTICE.


Jurien de La Gravière.

juridictionnel, elle [*dik-si-o-nèl, è-le*] adj. Relatif à la juridiction. (Peu us.)

juridique adj. (lat. *juridicus*). Qui se fait en justice. Qui est dans les formes judiciaires : *acte juridique.*

juridiquement [*ke-man*] adv. D'une manière juridique : *arrêt juridiquement motivé.*

Jurien de La Gravière (Jean-Pierre-Edmond), marin et écrivain français, né à Brest, m. à Paris (1812-1892) ; auteur de travaux remarquables sur l'histoire de la marine. Il entra en 1888 à l'Académie française.


P. Jurieu.

Jurieu (Pierre), théologien protestant français, né à Mer, m. à Rotterdam (1637-1713), célèbre par ses polémiques avec Bossuet, avec Arnauld, avec Bayle, et par sa haine contre Louis XIV.

jurisconsulte [*ris-kon*] n. m. (lat. *jurisconsultus ;* de *jus, juris,* le droit, et *consulere,* consulter). Qui est versé dans la science des lois et fait profession de donner son avis sur des questions de droit : *Cujas fut un grand jurisconsulte.*

jurisprudence [*ris-pru-dan-se*] n. f. (lat. *jurisprudentia ;* de *jus, juris,* le droit, et *prudentia,* connaissance). Science du droit. Manière dont les tribunaux jugent habituellement sur tel ou tel point : *la jurisprudence supplée souvent au silence de la loi.*

— ENCYCL. Les lois ne pouvant prévoir tous les cas possibles, les tribunaux doivent, par leur jurisprudence, régler ceux qui n'ont pas été prévus ou qui donnent lieu à discussions, sous peine de déni de justice. Dans de pareils cas, les décisions prises par les tribunaux ou la Cour de cassation ne les lient pas pour les affaires identiques qui se présenteront dans l'avenir ; mais, en fait, les juges évitent de contredire les décisions antérieures, surtout celles de la Cour de cassation.


La Jurisprudence, peinture de Raphaël, au Vatican.

La jurisprudence est le complément nécessaire de la loi. Elle est consignée dans les recueils périodiques de Dalloz, Sirey, etc. ; des « Pandectes françaises », du « Bulletin de la Cour de cassation », etc.

Jurisprudence (*la*), fresque de Raphaël (aux *Chambres* du Vatican).

jurisprudent [*ris, dan*] n. m. *Fam.* Légiste, jurisconsulte.

jurisprudentiel, elle [*ju-ris-pru-dan-si-èl, è-le*] adj. Qui résulte de la jurisprudence : *solution jurisprudentielle.*

juriste [*ris-te*] n. m. (du lat. *jus, juris,* le droit). Qui écrit sur des matières de droit.

Jurjura. *Géogr.* V. DJURDJURA.

juro, mot lat. signif. : *Je le jure.* Mot qui rappelle une scène du *Malade imaginaire,* de Molière, dans laquelle Argan, reçu docteur, prête serment, et, à chaque promesse saugrenue que lui demande le président, répond solennellement : *Juro.*

juron n. m. Façon particulière de jurer. Toute espèce de jurement. Dans le Jura, vent de l'est, appelé aussi MONTAINE.

Juruá, rivière importante de l'Amérique du Sud (Pérou et Brésil), affluent de droite du fleuve des Amazones. Elle naît au pied des dernières collines des Andes péruviennes, et se dirige vers l'Amazone à travers l'immense forêt vierge qui couvre le Pérou amazonien, le département fédéral brésilien du Haut-Juruá (ch.-l. *Cruzeiro do Sul ;* 6.000 h.) et l'Etat d'Amazonas. Plus de 3.000 kilom. de cours.

jury n. m. (m. angl. dérivé de l'anc. franç. *jurée*). Corps de jurés. Ensemble de tous les citoyens qui peuvent être jurés : *dresser la liste du jury ; l'institution du jury date de 1791.* Commission chargée d'un examen particulier : *le jury de l'Exposition universelle. Jury criminel,* nom donné à une commission de citoyens qui, en cour d'assises, siège à côté des magistrats, avec la mission de prononcer la culpabilité ou la non-culpabilité de l'accusé. (V. COUR D'ASSISES.) *Jury d'expropriation,* nom donné à une commission de citoyens qui prononce sur les indemnités à allouer en cas d'expropriation pour cause d'utilité publique. V. EXPROPRIATION.

jus [*ju*] n. m. (mot lat. signif. *sauce*). Suc tiré d'une chose par pression, coction ou autre préparation : *jus de citron, jus d'herbes, jus de pommes. Absol.* Jus de viande : *des épinards au jus. Poét.* ou *fam. Jus de la treille, de la vigne, etc.,* le vin. *Pop. Jus de bâton,* coups. *Jus de coude,* travail, effort énergique. *Jus de chapeau, de chique,* mauvais café. *Jus de réglisse,* nègre. *Avoir du jus,* être élégant. *Arg. milit.* Café.

— ENCYCL. *Cuis.* Le jus destiné à donner de la couleur et du goût aux potages et ragoûts est obtenu par la cuisson, dans du bouillon, de jambon, lard, tranches de bœuf, os de veau, oignons, carottes, persil, ciboule, thym, laurier, clous de girofle et champignons. On sale peu. Après cinq ou six heures de cuisson, on passe au tamis. On prépare de la même manière le jus pour les sauces blanches, mais en remplaçant le bœuf et le jambon par des carcasses et des abatis de volaille et de la rouelle de veau. Le jus maigre est obtenu en remplaçant la viande par des morceaux de carpe, brochet et tanche, qu'on laisse cuire pendant deux heures.

jusant [*zan*] n. m. (du lat. *jusum,* en bas). Reflux de la marée : *courant de jusant.*

jusée [*zé*] n. f. Liqueur acide qui sert dans les tanneries, et que l'on obtient par macération du tan.

jus est ars boni et æqui, mots lat. signif. : *le droit est l'art du bien et du juste.* Telle est l'élégante définition du droit, donnée par le Digeste.

jus et norma loquendi, mots lat. signif. : *la loi et la règle du langage.* Horace dit dans son *Art poétique* (72) que c'est l'usage qui décide en maître et règle les lois du langage.

jus gentium, mots lat. signif. : *droit des gens.* Chez les Romains, droit appliqué aux étrangers. Aujourd'hui, le droit international.

jus privatum, mots lat. signif. : *droit privé.* Droit des particuliers entre eux, droit civil.

jus publicum, mots lat. signif. : *droit public.* Droit commun à l'universalité des citoyens envisagés chez un seul peuple, dans leurs rapports avec l'Etat ; droit politique.


Jusquiame : *a,* fruit.

jusque [*jus-ke*] prép. (lat. pop. *de usque*). Marque un terme au delà duquel on ne passe pas. *Jusqu'à ce que* (et *Pop. Jusqu'à tant que*) loc. conj. Jusqu'au moment où. — L'*e* de *jusque* s'élide devant une voyelle. S'écrit aussi quelquefois avec un *s* à la fin, dans le même cas : *jusques à quand ?*

jusquiame [*jus-ki*] n. f. (gr. *huoskuamos,* fève de porc). Genre de solanées de la région méditerranéenne, narcotiques et vénéneuses.

— ENCYCL. Les jusquiames sont des herbes dressées et rudes, dont on connaît une dizaine d'espèces méditerranéennes.

La *jusquiane noire,* dite aussi *herbe* ou *mort aux poules* ou *hennebon,* est commune sur les décombres.

La *jusquiame blanche* a des fleurs d'un jaune pâle et verdâtre. Ce sont des plantes vénéneuses, renfermant un alcaloïde dit *hyoscyamine ;* la jusquiame noire est employée en médecine comme narcotique et calmant.

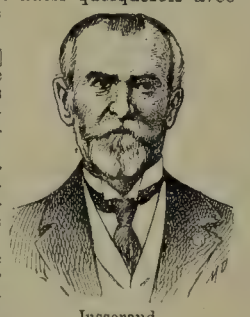
Jusserand.

Jussac, comm. du Cantal, arr. et à 6 kil. d'Aurillac, au-dessus de l'Authre ; 1.340 h.

Jusserand (Jean-Adrien-Antoine-Jules), littérateur et diplomate français, né à Lyon en 1855. Ambassadeur de France à Washington depuis 1902, il a contribué, notamment pendant la Grande Guerre, à resserrer entre la France et l'Amérique les anciens liens, et à amener finalement l'Amérique aux côtés de l'Entente. On lui doit de remarquables études sur la littérature anglaise (*Histoire littéraire du peuple anglais,* etc.).


Jussiée.

Jussey, ch.-l. de c. (Haute-Saône), arr. et à 35 kil. de Vesoul, sur l'Amance ; 2.640 h. Ch. de f. E. Fer. — Le cant. a 22 comm., et 11.360 h.

jussiée [*ju-si-é*] n. f. Genre d'œnothéracées, comprenant une quarantaine d'espèces aquatiques des régions tropicales. (On les cultive pour leurs fleurs jaunes ou blanches.)

Jussieu (Antoine de), botaniste français, né à Lyon, m. à Paris (1686-1758) ; — BERNARD, frère du précédent, célèbre botaniste français, né à Lyon, m. à Paris (1699-1777). Il est l'auteur d'une méthode naturelle de classification des plantes, que son neveu Antoine-Laurent fit adopter ; — JOSEPH, frère du précédent, botaniste, né à Lyon, m. à Paris (1704-1779) ; — ANTOINE-LAURENT, neveu des précédents et, comme eux, célèbre botaniste, né à Lyon, m. à Paris (1748-1836). Il est l'auteur du système naturel de classification des plantes, qui fit abandonner la méthode de Linné. Membre de l'Académie des sciences ; — ADRIEN, fils du précédent, botaniste non moins illustre que ses devanciers, né à Paris (1797-1853). Il succéda à son père dans la chaire qu'occupait celui-ci au Muséum. Membre de l'Académie des sciences (1831).


Bernard de Jussieu.

jussion [*ju-si-on*] n. f. (lat. *jussio*). Injonction adressée par le roi au Parlement, cour souveraine, d'avoir à enregistrer un édit. (Quand la cour n'obtempérait pas à cette injonction, il lui était envoyé des *lettres itératives de jussion,* et, en cas de nouveau refus, le roi faisait procéder à l'enregistrement de l'acte dans un lit de justice.)

Jussy, comm. de l'Aisne, arr. et à 17 kil. de Saint-Quentin, sur le canal de Crozat ; 1.310 h. (en 1914). Ch. de f. N. Carrières. Pris par les Français le 21 mars 1917, Jussy a été attaqué par les Allemands le 23 mars, et défendu avec succès par les Britanniques. Presque complètement détruit.

Just (saint), martyrisé à l'âge de treize ans, à Alcala-de-Hénarès, vers le IVe siècle. Fête le 6 août.

Just (*Martyre de saint*), tableau de Rubens, musée de Bordeaux.

Just ou **Juste** (les BETTI, dits), famille de sculpteurs originaire des environs de Florence, et venue en Touraine à la suite des guerres d'Italie : ANTOINE **Just** (1479-1519) ; — JEAN **Just,** né en 1485, le plus remarquable, qui sculpta le *mausolée de Louis XII* à Saint-Denis ; — JUST **de Just,** fils d'Antoine (1505-1558), qui a pris une part importante aux travaux de Gaillon.

justæ nuptiæ, mots lat. signif. : *justes noces.* Mots par lesquels les Romains désignaient le mariage légal.

justaucorps [*jus-tô-kor*] n. m. (de *juste, au,* et *corps*). Espèce de pourpoint serré à la taille, muni de basques et de manches, et qui fut en usage surtout au XVIIe siècle.


1. Justaucorps (XVIIe s.) ; 2. Justaucorps de femme (1650).

juste [*juste*] adj. (lat. *justus ;* de *jus,* le droit). Qui juge et agit selon l'équité : *Louis XIII fut surnommé le Juste.* Conforme à la justice, au droit, à la raison : *sentence juste.* Qui a le caractère de la justesse et du bon sens : *pensée juste.* Fondé, légitime : *juste orgueil.* Qui apprécie bien : *coup d'œil juste.* Qui est exact : *balance juste.* Etroit : *habit juste. Se tenir dans un juste milieu, garder un juste milieu,* se tenir également éloigné de deux extrêmes contraires. (V. JUSTE-MILIEU.) N. m. L'homme qui conforme sa conduite à la morale, à la justice. Celui qui est en état de grâce devant Dieu. Ce qui est juste : *notion du juste et de l'injuste. Le Juste,* dans les livres saints, le Messie. N. f. Justaucorps. Flacon de table, en étain, en argent, ou même en or, muni d'un couvercle et de deux anses, et qui fut, du XIIIe au XVe siècle, une mesure de capacité pour le vin et la bière, pouvant contenir exactement trois chopines. Adv. Avec justesse : *viser, chanter juste.* Précisément : *c'est juste ce que vous voulez.* A l'étroit : *être chaussé juste.* A l'heure fixée mais au dernier moment : *arriver juste.* Loc. adv. : *Au juste,* exactement. *Fam. Comme de juste,* comme cela se doit. ALLUS. LITTÉR. et HIST. V. ARISTIDE, JUSTUM ET TENACEM et PER FAS ET NEFAS. ANT. **Injuste.**

Juste (Théodore), historien belge, né et m. à Bruxelles (1818-1888). On lui doit d'excellents ouvrages sur l'histoire des Pays-Bas au temps de la domination espagnole.

Justel (Christophe), érudit et canoniste protestant, né à Paris (1580-1649). Il était le secrétaire de Henri IV, au moment de son assassinat.

justelette [*jus-te-lè-te*] n. f. Flacon de table plus petit que la juste.

justement [*jus-te-man*] adv. Avec justice : *trancher justement un différend.* Avec raison, vérité : *comme on l'a dit justement.* Précisément : *voilà justement ce qu'il nous faut.* ANT. **Injustement.**

juste-milieu n. m. Méthode de gouvernement, qui consiste à se tenir également éloigné des partis extrêmes. Partisan de cette méthode : *c'est un juste-milieu.* Nom donné particulièrement au gouvernement de Louis-Philippe qui, dans un discours de 1831, disait : « Quant à la politique intérieure, nous chercherons à nous tenir dans un *juste milieu* ». Adjectiv. : *député juste-milieu.*

justesse [*jus-tè-se*] n. f. (de *juste*). Qualité de ce qui est exactement adapté, approprié : *la justesse d'une vis pour un écrou ; la justesse d'une balance.* Qualité qui fait apprécier ou exécuter d'une façon exacte : *la justesse de l'oreille, du tir. Fig.* Exactitude, vérité, raison : *la justesse d'une observation. Turf. Gagner de justesse,* se dit d'un cheval qui devance de très peu son principal adversaire, et seulement dans les dernières foulées : « sur le poteau ».

justice [*jus-ti-se*] n. f. (lat. *justitia ;* de *jus*, le droit). Vertu qui fait que l'on respecte le droit d'autrui, et que l'on rend à chacun ce qui lui appartient : *la justice n'est pas toujours facile à pratiquer.* Bon droit, vérité : *ne vous fiez pas uniquement à la justice de votre cause. En bonne justice,* selon ce qui est de droit. Action ou pouvoir de prononcer sur les droits de chacun, de punir ou de récompenser : *la justice divine.* Exécution capitale. (Vx.) Action de reconnaître les droits de quelqu'un : *demander justice. Haute justice,* celle qui donnait aux seigneurs le droit de prononcer des peines capitales. *Basse justice,* celle qui ne s'appliquait qu'à des affaires de peu d'importance. Juridiction : *justice civile, criminelle.* Ensemble des tribunaux, des magistrats : *la justice française.* Personnification de la justice considérée comme divinité (en ce sens, prend une majuscule). *Faire justice à quelqu'un,* réparer le tort qui lui a été fait. *Faire justice de quelqu'un,* le traiter comme il le mérite. *Faire justice d'une chose,* la supprimer ; la signaler telle qu'elle est. *Se faire justice,* se venger soi-même ; se condamner et se punir soi-même. *Bois de justice,* la charpente de l'échafaud. *Descente de justice,* v. la partie encycl. ALLUS. HIST. : **Justice immanente,** paroles célèbres de Gambetta (discours de Cherbourg, 9 août 1880). Le tribun y fait allusion, à propos du rapt de l'Alsace et de la Lorraine par les Allemands, à une justice réparatrice, immanquable et nécessaire. ALLUS. LITTÉR. V. PEDE PŒNA CLAUDO. ANT. **Injustice.**

— ENCYCL. *Dr.* L'administration de la *justice* est confiée au ministre de la justice, qui est en même temps garde des sceaux, et, à ce titre, veille à la garde du sceau de l'Etat, l'appose sur les lois, traités, actes de chancellerie, et conserve les originaux des lois.

L'organisation judiciaire date, dans ses lignes générales, d'une loi des 16-24 août 1790, modifiée par celle du 30 août 1883. En principe, la justice émane du chef de l'Etat, et est rendue en son nom ; mais ceux qui la rendent sont inamovibles, et ainsi ils sont indépendants du gouvernement.

Les corps constitués pour exercer le pouvoir judiciaire portent le nom général de *tribunaux.* Ceux-ci se divisent en tribunaux *ordinaires* (tribunaux d'arrondissement et cours d'appel) et tribunaux *spéciaux* ou *d'exception* (justices de paix, tribunaux de commerce, conseils de prud'hommes), suivant que leur compétence est générale ou spéciale. On les divise encore en *tribunaux de première instance* et *cours d'appel,* suivant qu'ils jugent en premier ou en deuxième ressort. Chaque tribunal exerce la justice sur une certaine partie du territoire appelée *ressort.*

Les circonscriptions judiciaires correspondent à peu près aux circonscriptions administratives. Ainsi, il y a : une justice de paix par canton, un tribunal de première instance par arrondissement, une cour d'appel pour un ou plusieurs départements, une Cour de cassation pour toute la France. Quant aux tribunaux de commerce, il y en a seulement dans les villes commerçantes, et des conseils de prud'hommes jugent, dans les villes manufacturières, les différends entre patrons et ouvriers.

En dehors et au-dessus des divers tribunaux, la Cour de cassation a pour fonction de veiller à l'application des lois et des formes de procédure : elle juge non pas les affaires, mais les jugements. V. COUR.

Il y a, enfin, des tribunaux administratifs : conseil d'Etat, Cour des comptes, conseils de préfecture, etc.

La magistrature se divise en *magistrature assise* (magistrats *du siège,* chargés du jugement) et la *magistrature debout* (membres du ministère public ou des parquets). Seule, la magistrature assise est inamovible.

Le principe de l'inamovibilité, sur lequel repose notre organisation judiciaire, est une garantie d'indépendance.

Sont inamovibles les conseillers à la Cour de cassation, à la Cour des comptes et aux cours d'appel, les juges des tribunaux de première instance ; mais sont amovibles les juges de paix, les membres des parquets, les membres des tribunaux de commerce et des conseils de prud'hommes.

Les magistrats sont présentés à la nomination du chef de l'Etat par le ministre de la justice. L'âge (de vingt-deux à trente ans) varie suivant les fonctions.

Avant d'être installés, les magistrats de tout ordre sont tenus de prêter serment.

La Cour de cassation constitue le conseil supérieur de la magistrature.

Les organes directs de la justice sont les juges ; mais auprès d'eux se placent : d'une part, les membres du ministère public, qui requièrent, au nom de l'Etat ou de la société, les décisions de la justice ; d'autre part, les avocats, chargés de présenter, en les développant, les moyens des parties ; enfin, des officiers ministériels (huissiers, avoués, greffiers), qui, revêtus d'un caractère public, ont mission d'assister soit les juges, soit les parties.

En matière criminelle, on distingue, selon la gravité de l'acte punissable, les *contraventions,* les *délits* et les *crimes,* qui sont respectivement de la compétence des tribunaux de simple police, des tribunaux correctionnels et des cours d'assises.

Le *tribunal de simple police,* c'est la justice de paix jugeant les contraventions. Le *tribunal correctionnel,* c'est le *tribunal d'arrondissement* statuant sur les délits. Les crimes sont déférés aux *cours d'assises.*

Déni de justice. V. DÉNI.

Haute cour de justice. V. SÉNAT.

Maison de justice. V. PRISON.

Descente de justice. On distingue : 1° la descente sur lieux en matière civile, c'est-à-dire le transport d'un juge, soit d'office, soit sur réquisition d'un tribunal ou des parties, en vue de recueillir sur place des renseignements utiles à la cause. La partie requérante doit consigner au greffe les frais de transport ; 2° la descente sur lieux en matière pénale, effectuée soit par le juge d'instruction accompagné du procureur de la République, soit par ce dernier magistrat seul en cas de flagrant délit. Elle a pour objet le transport de la justice sur les lieux pour s'éclairer, notamment en reconstituant la scène du crime.

Justice de paix. Il y a une justice de paix par canton, et le tribunal est composé d'un seul juge, qui a pour auxiliaires deux juges suppléants, et qui est assisté d'un greffier. Les juges de paix sont nommés par décret et révoqués de même, car ils ne jouissent pas du privilège de l'inamovibilité. Ils doivent, ainsi que leurs suppléants, être Français, âgés de trente ans, jouir de leurs droits civils et politiques.

Les suppléants ne reçoivent aucun traitement ; le second suppléant n'exerce ses fonctions qu'à défaut du premier.

A Paris, il y a une justice de paix par arrondissement.

La justice de paix forme le premier degré de la hiérarchie judiciaire.

En matière civile, les juges de paix ont une triple mission : 1° comme *conciliateurs* avant tout, ils cherchent à arranger à l'amiable tous les différends qui prennent naissance dans leurs cantons respectifs ; 2° comme *juges,* ils statuent sur les affaires de leur compétence ; 3° enfin, en vertu d'attributions *extrajudiciaires,* ils convoquent et président les conseils de famille, délivrent des actes de notoriété, etc. En matière pénale, ils sont juges de simple police et officiers de police judiciaire.

Le juge de paix agit comme conciliateur, tant dans les affaires de la compétence du tribunal de première instance (*grande conciliation*) que dans celles de sa compétence propre (*petite conciliation.*)

Toutes les causes civiles sont en principe soumises au préliminaire de conciliation.

Le délai de convocation est de *trois jours francs* entre le jour de la citation et celui de la comparution ; une citation remise le 1er convoquera donc pour le 5 au plus tôt.

La citation permet aux parties qui ne se concilient pas de porter leur demande devant les tribunaux.

Les procès de la compétence des juges de paix sont soumis à la *petite conciliation,* en dehors de l'audience. Dans ce cas, la partie demanderesse fait parvenir à son adversaire un *avertissement* sur papier timbré, écrit par le greffier, et expédié par la poste. Le juge de paix délivre un permis de citer, s'il n'y a pas conciliation ou si le défendeur fait défaut.

La petite conciliation est appelée aussi *conciliation sur avertissement,* et la grande, *conciliation sur citation.*

Devant les justices de paix il n'y a pas de ministère public, ni de constitution d'avoué. Les parties comparaissent en personne ou par mandataire.

La loi donne aux juges de paix la connaissance de toutes les actions purement personnelles ou mobilières ; elle fixe de 100 francs à 300 francs en dernier ressort et de 200 francs à 600 francs en premier ressort la valeur des demandes sur lesquelles ces magistrats sont appelés à statuer : c'est leur compétence *ordinaire.* Les affaires qui rentrent dans leur compétence *extraordinaire* se divisent en trois classes : 1° pour les unes (par exemple, contestations entre hôteliers et voyageurs), ils prononcent sans appel jusqu'à la valeur de 300 francs et à charge d'appel jusqu'à 1.500 francs ; 2° pour les autres (baux à loyer, etc.), ils connaissent sans appel jusqu'à la valeur de 300 francs, et à charge d'appel à quelque valeur que la demande puisse s'élever ; 3° pour d'autres, enfin, ils ne statuent jamais qu'à charge d'appel (par exemple, demandes de pension alimentaire, actions possessoires).

Des lois spéciales ont étendu à quelques autres matières la juridiction des juges de paix (contestations en matière de douanes, etc.).

Les parties peuvent convenir de « proroger », c'est-à-dire d'étendre volontairement la compétence du juge de paix. La prorogation de compétence a pour but : de donner au juge le droit de statuer en dernier ressort là où il ne devrait statuer qu'à charge d'appel.

Le juge de paix qui, lorsqu'il rend des jugements, fait acte de juridiction contentieuse, a en outre des attributions qui ne supposent l'existence d'aucun différend, d'aucun litige : il fait alors acte de juridiction gracieuse.

Les fonctions *extrajudiciaires* des juges de paix sont nombreuses. Elles consistent notamment : à convoquer et présider les conseils de famille, pour tout ce qui concerne les mineurs et les interdits ; à faire l'apposition et la levée des scellés, soit après décès, soit en cas de faillite ou de liquidation judiciaire ; à dresser les actes d'adoption, de tutelle officieuse et d'émancipation ; à délivrer des certificats de vie et de propriété et des actes de notoriété.

Le juge de paix, comme officier de police judiciaire, est chargé dans son canton de la recherche des délits et des actes d'instruction criminelle, comme auxiliaire du procureur de la République. Il est en outre chargé exclusivement de juger les contraventions de police dans sa circonscription cantonale (*tribunal de simple police*), et il est assisté en ce cas d'un commissaire de police faisant les fonctions de ministère public.

Les personnes citées en justice de paix peuvent se présenter elles-mêmes ou bien se faire représenter par un avocat régulièrement inscrit, un avoué ou un mandataire porteur d'une procuration spéciale sur papier timbré, et enregistrée.

— *Dr. milit. Tribunaux militaires.* Les tribunaux chargés de juger les délits et crimes militaires portent le nom de *conseils de guerre* ; ils sont composés d'officiers. Dans certains cas déterminés, les jugements des conseils de guerre peuvent être déférés en appel à un tribunal supérieur dit *conseil de revision.*

La justice militaire pour l'armée de mer est rendue par des *conseils de guerre,* un *conseil de revision,* et des *conseils de justice.* Les deux premières de ces juridictions siègent soit à terre, soit à bord. Permanentes dans le premier cas, elles ne sont constituées à bord que pour des affaires déterminées. Les conseils de justice siègent à bord, et sont toujours temporaires.

En temps de paix, la Cour de cassation est juge d'appel des décisions des tribunaux militaires et maritimes siégeant à l'intérieur du territoire.

Justice (*Palais de*), à Paris, situé dans l'île de la Cité. Il servit longtemps de château fort et de palais royal. Robert le Pieux le fit reconstruire presque en entier. Saint Louis y fit ajouter par l'architecte Pierre de Montereau des constructions considérables. De cette époque datent la Sainte-Chapelle, les tours rondes de la Conciergerie et la grande salle voûtée dite *cuisine de Saint-Louis.* Charles V commença à délaisser cette demeure royale pour l'hôtel Saint-Paul. Le Parlement y était installé depuis Philippe le Bel. Louis XII fit construire la Cour des comptes. Détruit en grande partie par un incendie en 1618, le Palais fut reconstruit par Jacques Debrosse. Les incendies de 1737, 1776, 1871 furent l'occasion de nouvelles constructions (bâtiments de la cour de Mai, de la cour de la Sainte-Chapelle, parties voisines de la tour de l'Horloge, façade sur la place Dauphine).



Palais de Justice (Paris).

Justice (*la*), poème philosophique de Sully Prudhomme, d'un style énergique et sobre et d'une inspiration élevée (1878).

Justice (la), fresque de Raphaël, aux *Chambres* du Vatican.

Justice de Trajan (*la*), tableau de Delacroix, au musée de Rouen ; peinture du dessin le plus énergique, de l'exécution la plus fougueuse, du coloris le plus hardi.

Justice et la Vengeance divine poursuivant le Crime (*la*), chef-d'œuvre de Prud'hon (Louvre), magnifique allégorie, d'une poésie lugubre et saisissante. (V. p. 1261.)

justiciabilité [*jus-ti-si-a*] n. f. Etat, condition de justiciable.

justiciable [*jus-ti*] adj. et n. Qui doit répondre devant certains juges : *les ministres sont justiciables de la Haute Cour.*

justicie [*jus-ti-si*] n. f. Genre d'acanthacées. — ENCYCL. Les justicies (*justicia*) ou carmantines sont des arbustes élégants ou plantes herbacées, à tige cylindrique ou anguleuse, originaires des régions chaudes, mais cultivées en Europe (serre chaude ou tempérée). Plusieurs espèces de justicies ont des propriétés médicinales.



Justicie.

justicier [*jus-ti-si-é*] adj. et n. m. Qui avait droit de rendre la justice sur ses terres : *seigneur haut justicier.* Qui aime à faire régner la justice : *saint Louis fut un roi justicier.*

justicier [*jus-ti-si-é*] v. a. (Se conj. comme *prier.*) Punir en exécution de sentence ou d'arrêt : *justicier un criminel.*

justifiable [*jus-ti*] adj. Qui peut être justifié. ANT. **Injustifiable.**

justifiablement [*jus-ti, man*] adv. D'une manière justifiable.

justifiant [*jus-ti-fi-an*], **e** adj. *Théol.* Qui rend juste intérieurement : *grâce justifiante.*

justificateur, trice [*jus-ti*] adj. Qui tend à justifier : *témoignage justificateur.* N. m. *Fond. typogr.* Ouvrier qui justifie les caractères d'imprimerie ; instrument dont il se sert.



La Justice, peinture de Raphaël, au Vatican.

justificatif, ive [*jus-ti*] adj. Qui sert à justifier quelqu'un, ou à prouver quelque chose : *mémoire justificatif*.

justification [*jus-ti, si-on*] n. f. (lat. *justificatio*). Action de justifier, de se justifier : *écouter la justification de quelqu'un*. Preuve d'une chose, d'un acte : *la justification d'un fait*. Acte par lequel l'homme passant du péché à l'état de grâce devient digne de la vie éternelle. *Impr.* Longueur des lignes d'impression comprises entre les marges.

justifier [*jus-ti-fi-é*] v. a. (lat. *justificare ;* de *justus*, juste, et *facere*, faire. — Se conj. comme *prier*.) Démontrer, prouver l'innocence : *avocat qui a justifié son client. Fig.* Légitimer : *le mérite seul justifie l'ambition*. Donner la preuve : *justifier un acte. Théol.* Rendre juste. *Typogr.* Mettre à la longueur admise pour les lignes. V. n. *Justifier de*, donner la preuve de. **Se justifier** v. pr. Prouver son innocence. Etre justifié.

justifieur [*jus-ti*] n. m. *Typogr.* Principale partie du coupoir.

justin (mot bret., tiré du français *ajuster*). N. m. Corsage ajusté des Bretonnes.

Justin le Martyr (saint), philosophe et apologiste chrétien, né à Naplouse, martyrisé à Rome vers 165, auteur des deux *Apologies de la religion chrétienne*. Fête le 13 avril.

Justin, historien latin de l'époque des Antonins (IIe s.), qui, dans ses *Histoires philippiques*, a abrégé l'*Histoire universelle* de Trogue-Pompée.



Justinien, d'après la mosaïque de Saint-Vital, à Ravenne.

Justin Ier, empereur d'Orient de 518 à 527. Paysan illyrien, il avança dans l'armée et s'empara du trône à la mort d'Anastase. Il rétablit un moment l'union avec Rome. Oncle de Justinien. — JUSTIN II, neveu et successeur de Justinien, empereur d'Orient de 565 à 578.

Justine (sainte), née à Antioche, martyrisée à Nicomédie (Ismid) vers 304, par ordre de Dioclétien. Fête le 7 octobre.

Justine de Padoue (sainte) ; elle subit le martyre sous Dioclétien. Fête le 26 septembre.

Justine, impératrice romaine, épouse de Valentinien Ier ; m. à Thessalonique en 388.

Justinien [*ni-in*] **Ier,** né en Dardanie d'une famille de paysans illyriens, empereur d'Orient de 527 à 565. Il profita de la fortune de son oncle Justin Ier, qui l'associa à l'empire. Servi par les généraux Bélisaire et Narsès, il triompha de la sédition Nika, combattit les Vandales et les Perses, conquit l'Afrique et l'Italie ; il fit compiler le *Digeste*, les *Institutes*, les *Novelles* et les *Codes* et construisit d'admirables monuments ; entre autres, Sainte-Sophie de Constantinople. La législation de Justinien a exercé dans le monde une longue influence, et ses institutions administratives ont été le point de départ de la réforme des thèmes. Justinien épousa une ancienne comédienne, Théodora. — JUSTINIEN II, empereur d'Orient en 685, exerça un pouvoir tyrannique ; détrôné par Léonce en 695, rétabli en 705, assassiné en 711.

justitium [*jus-ti-si-om*] n. m. (mot lat.). *Antiq. rom.* Clôture des tribunaux par suite de vacances régulières, à l'occasion d'un deuil public, etc.

justum et tenacem propositi virum, mots lat. signif. : *l'homme juste et ferme en son dessein*. Commencement d'une ode (III, 3, 1), où Horace développe cette idée que le monde se briserait sans émouvoir l'homme juste et ferme. V. IMPAVIDUM.

jute n. m. (sanscr. *juta*). Nom vulgaire de la corète capsulaire (*corchorus capsularis*). Matière textile fournie par les fibres de cette plante.

— ENCYCL. Le jute, *pitt* ou *patt*, est une grande herbe de la famille des tiliacées, voisine des tilleuls, originaire de l'Inde et cultivée en Chine et en Indochine.

On le sème en mai, et on le coupe en septembre, avant la maturité des fruits. Les tiges sont mises à rouir, et l'on sépare facilement alors les fibres. La matière textile est utilisée depuis la plus haute antiquité ; elle prend bien la couleur.

juter [*té*] v. n. Rendre du jus : *rôti qui jute. Arg.* Baver d'étonnement.

Jutes, peuple de la famille gothique, qui habitait la Chersonèse Cimbrique et a donné son nom au Jutland.

juteux, euse [*teû, eu-ze*] adj. Qui a beaucoup de jus : *bifteck juteux. Pop.* Elégant ; excellent. N. m. *Arg. milit.* Adjudant.

Jutland, presqu'île du Danemark, au N. du Slesvig. (Hab. *Jutlandais.*)

Jutland (*bataille navale du*). La bataille navale du Jutland, livrée le 31 mai 1916 entre la flotte allemande de von Hipper et les navires anglais de Beatty, a été la seule bataille navale importante de la Grande Guerre. Elle a eu lieu dans la mer du Nord, à l'ouest du Jutland, à la hauteur du Limfjord. Elle a d'abord été tenue pour une victoire britannique, mais semble bien avoir été pour la marine anglaise moins heureuse qu'on ne l'avait cru d'abord. Néanmoins, depuis lors, la flotte allemande n'a plus essayé de sortir de ses ports pour se mesurer avec les escadres britanniques.

Juturne, nymphe romaine, protectrice des eaux, qui fut aimée de Jupiter. Une petite source située sur le Forum, près des temples de Castor et de Vesta, lui était dédiée. Le monument de la fontaine Juturne a été retrouvé, et l'eau y surgit encore.

juveignerie [*vè-gne-ri*] n. f. (du lat. *junior*, plus jeune). *Dr. anc.* Rang de naissance d'un frère puîné.

juveigneur [*vè-gneur*] n. m. *Dr. anc.* Frère puîné ayant un apanage.

Juvénal (Decimus Junius Juvenalis), poète satirique latin, né à Aquinum (Apulie) vers 42, m. vers 125. Les quatorze *Satires* qu'on possède de lui sont pleines d'énergie et d'indignation contre les vices de Rome, qu'il se complaît à raconter, à flétrir, non sans quelque déclamation.



Juvénal des Ursins.

Juvénal ou **Jouvenel des Ursins** (Jean Ier), magistrat français, prévôt des marchands en 1388, né à Troyes, m. à Poitiers (1360-1431). En 1408, il fit donner la régence du royaume à Isabeau de Bavière. — Son fils, JEAN II, magistrat, prélat et historien français, archevêque de Reims, né à Paris, m. à Reims (1388-1473), auteur d'une *Chronique de Charles VI*, revisa le procès de Jeanne d'Arc. — GUILLAUME, frère de Jean II, né et m. à Paris (1400-1472), fut chancelier de France sous Louis XI.

juvénalesque [*lès-ke*] adj. Qui imite Juvénal, qui ressemble à Juvénal.

juvénat [*na*] n. m. (du lat. *juvenis*, homme jeune). Stage en usage chez certains religieux, dans lequel on revoit ses études classiques pour se préparer au professorat.

Juvencus, poète latin chrétien du temps de Constantin, né en Espagne, imitateur du style de Virgile.

juvénile adj. (lat. *juvenilis ;* de *juvenis*, jeune). Qui tient à la jeunesse : *calmez cette ardeur juvénile*. ANT. **Sénile.**

juvénilement [*man*] adv. D'une manière juvénile. (Peu us.)

juvenilia [*vé*] n. m. pl. (mot lat. signif. *choses de jeunesse*). Titre donné souvent à des poésies écrites dans le jeune âge de l'auteur. (Les plus connues sont les *Juvenilia* de Th. de Bèze [1548].)

juvénilisme [*lis-me*] n. m. (de *juvénile*). *Pathol.* Ensemble des caractères de retard que présentent souvent, à l'âge normal de la puberté, les descendants de tuberculeux, d'arthritiques, etc.

juvénilité n. f. Caractère de ce qui est juvénile. (Peu us.) ANT. **Sénilité.**

Juventa, déesse de la jeunesse, chez les Romains.

Juvigné, comm. de la Mayenne, arr. et à 26 kil. de Laval ; 2.460 h.

Juvigny, ch.-l. de c. (Manche), arr. et à 9 kil. de Mortain, entre la Sée et la Sélune ; 750 h. (*Juvignasiens*). — Le cant. a 9 comm., et 4.840 h.

Juvigny, comm. de l'Aisne, arr. et à 10 kil. de Soissons ; 368 h. (en 1914). Ch. de f. Attaquée par l'armée Mangin pendant la deuxième bataille de Noyon, du 17 au 29 août 1918, elle fut prise par elle le 31 suivant. Presque entièrement détruite.

Juvigny-sous-Andaine, ch.-l. de c. (Orne), arr. et à 12 kil. de Domfront, sur l'Andainette ; 1.360 h. (*Juvignasiens*). Ch. de f. Et. — Le cant. a 13 comm., et 8.810 h.

Juvincourt-et-Damary, comm. de l'Aisne, arr. et à 25 kil. de Laon, sur la Miette, affluent de l'Aisne, en Champagne Pouilleuse ; 568 h. (en 1914). Juvincourt a été le théâtre de nombreux engagements pendant la deuxième bataille de l'Aisne, puis en novembre 1917 et en mars 1918. A moitié détruit.

Juvisy-sur-Orge, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 12 kil. de Corbeil, non loin de la Seine ; 4.250 h. Ch. de f. Grande-Ceinture, Orl. et P.-L.-M. Pépinières. Parc dessiné par Lenôtre. Pont des Belles-Fontaines.

Juxon [*juks-onn'*] (William), prélat anglais, né à Chiches (1582-1663), évêque de Londres ; c'est à lui que Charles Ier adressa ses dernières recommandations et le fameux « *Remember !* » (*Souvenez-vous !*). A la Restauration, il devint archevêque de Cantorbéry.

juxta-courant n. m. *Physiq.* Nom donné parfois au courant induit ordinaire, par opposition à *extra-courant*.

juxtalinéaire [*juks-ta, è-re*] adj. (du lat. *juxta*, à côté, et *linea*, ligne). Se dit d'une traduction où le texte et la version occupent deux colonnes contiguës (une ligne de celle-ci correspondant à une ligne de celui-là).

juxtaposer [*juks-ta-po-zé*] v. a. (du lat. *juxta*, à côté, et de *poser*). Poser à côté d'une autre chose.

juxtaposition [*juks-ta-po-zi-si-on*] n. f. Situation d'une chose à côté d'une autre, sans rien qui les sépare. Mode d'accroissement dans les corps inorganiques, qui consiste dans l'application successive de nouvelles molécules sur le noyau primitif.

juxtatropical [*juks-ta, kal*] **e, aux** adj. Qui est dans le voisinage des tropiques.

juzal n. m. Nom vulgaire de l'*éléphantiasis*.

Juzennecourt [*kour*], ch.-l. de c. (Haute-Marne), arr. et à 16 kil. de Chaumont ; 270 h. (*Juzennecourtois*). — Le cant. a 24 comm., et 4.380 h.

jyngipicus [*jin-ji, kuss*] n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, famille des picidés, comprenant des épeiches ou petits pics bariolés de gris, de blanc et de noir, avec le ventre fauve clair grivelé de brun, et qui habitent l'Asie septentrionale.

J





K [*ka* ou *ke*] n. m. Onzième lettre de l'alphabet et la huitième des consonnes : *un* K *majuscule ; un* k *minuscule. Paléogr.* Considéré comme signe graphique, le K représentait la gutturale dure, tandis que le C avait primitivement la valeur de notre G. Lorsque, vers le IIIe siècle av. J.-C., le G fut inventé pour représenter le son doux, C prit le son dur, et le K fut supplanté et éliminé. Il ne subsiste guère dans les langues latines que pour exprimer les mots d'origine étrangère. Au contraire, les langues germaniques en font largement usage. Comme signe graphique, le K subit de nombreuses modifications, suivant que le caractère est de l'anglaise, de la ronde, de la bâtarde, de la coulée, ou du romain, de l'italique, de la normande, de l'égyptienne, etc.

ÉCRITURES MODERNES

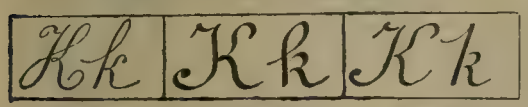

Anglaise | Ronde | Bâtarde

— *Numism.* K désignait l'hôtel des monnaies de Bordeaux.

K, symbole chimique du *potassium* (kalium).

ka, nom égyptien du double. (V. DOUBLE.)

Kaaba. V. CAABA.

Kaalund (Hans Wilhelm), poète danois, né à Copenhague (1818-1885)) ; auteur de *Fables et poésies mêlées*, de *Fables* pour enfants, de drames romantiques ou lyriques : *la Walkyrie Gœndul*, *Fulvia*, etc.

Kaarta, pays de l'Afrique-Occidentale française (Sénégal), sur la rive dr. du Sénégal ; 300.000 h. environ. Conquis par le colonel Archinard en 1890-1891. Ch.-l. *Nioro.*

kabak n. m. En Russie, lieu public où l'on vend du vin, des liqueurs, etc.

Kabardien, enne [*di-in, è-ne*], population du Caucase, appartenant au groupe tcherkesse et en grande majorité musulmane.

kabary n. m. A Madagascar, assemblée populaire, où une tribu discute les décisions à prendre.

kabin n. m. Somme d'argent que, chez les mahométans, le mari est tenu de payer à la femme qu'il répudie.

Kablé (Jacques), homme politique alsacien, né à Brumath, m. à Strasbourg (1830-1887). Député de Strasbourg au Reichstag, il fut un des plus énergiques protestataires contre le traité de Francfort.

Kaboul ou **Caboul,** capit. de l'Afghanistan, sur la *rivière de Kaboul*, affl. de l'Indus ; 80.000 h. Forte citadelle, plusieurs fois occupée par les Anglais. Bazars. Commerce de soieries, étoffes, fruits.

Kabr-Ibrahim ou **El-Khalîl** (l'ancienne *Hébron*), v. de Palestine, sur un plateau qui sépare la Méditerranée de la mer Morte ; 13.000 h. Vignobles ; cotonnades.

kabyle n. m. Grand châle commun, à petites fleurs détachées, sur un fond tissé en armure, sergé de quatre en quatre.

Kabyle, habitant ou originaire de Kabylie : *les Kabyles.* N. m. Langue parlée en Kabylie. Adjectiv. : *coutumes kabyles.*

Kabylie, partie de l'Algérie à l'E. d'Alger, dans les dép. d'Alger et de Constantine. Elle se divise en *Grande Kabylie* et *Petite Kabylie* ou *Kabylie des Babors.* Le Djurdjura entoure comme une haute muraille la Grande Kabylie, région agricole, fertile



Kabyles.

et bien arrosée. Les principaux cours d'eau sont : l'Isser, le Sahel et le Sebaou. Les habitants, *Kabyles*, sédentaires et agriculteurs, très laborieux, sont de race berbère. Leur langue, bien qu'écrite en caractères arabes, est restée berbère.

La Kabylie fut conquise en 1857 par le maréchal Randon. Les Kabyles se sont soulevés plusieurs fois contre la domination française et ont été domptés définitivement par l'expédition de 1871.

Kâchan, v. de Perse (Irak-Adjemi), au centre du plateau de l'Iran ; 45.000 h. Soieries. Tapis.

Kachanik. *Géogr.* V. KAJANIK.

kache n. m. Mets polonais, fait avec de l'orge mondée, que l'on cuit dans du lait et à laquelle on ajoute des œufs frais battus et de la crème aigre pour cuire ensuite.

Kachgar, v. du Turkestan chinois, sur le *Kachgar-Daria ;* 50.000 h. Commerce important.

Kachoubes, groupe slave de la plaine allemande, établi sur la rive gauche de la basse Vistule et rattaché par les ethnographes soit aux Polonais, soit aux Slaves de Poméranie. Le traité de Versailles (juin 1919) en a fait pour partie des Polonais. N. m. Langue voisine du polonais, parlée par ce peuple.

Kacim, région de l'Arabie centrale, entre l'Hedjaz et le djebel Chomer.

kadia n. m. Textile extrait d'une espèce du genre sida, que les Hindous emploient pour tisser certaines étoffes.

Kadi-Keuï, v. de la Turquie d'Asie, près de l'entrée du Bosphore ; 26.000 h. C'est l'antique *Chalcédoine.*

kadin ou **kadine** n. f. (turc *kadun*). En Turquie, dame, femme d'un rang élevé.

Kadjars, dynastie turcomane, qui occupe le trône de Perse depuis 1786 et dont le premier représentant fut Aga Mohammed Kadjar.

kadosch, kadoche ou **cadoche** n. m. (hébr. *kadash*, sacré). Haut grade de la franc-maçonnerie du rit écossais ancien.

kadsura n. m. (m. japonais). Genre d'arbrisseaux sarmenteux de Java et du Japon, à fleurs d'un blanc jaunâtre et à baies rouges : *les dames japonaises emploient l'infusion de kadsura pour dégraisser leurs cheveux.*



Kadsura : *a*, fruit.

kæmpférie [*kèmpfé-ri*] n. f. Genre de zingibéracées, comprenant des herbes à rhizomes tuberculeux, qui vivent dans l'Afrique et l'Asie tropicales. Une espèce, la *kæmpferia rotunda*, fournit à la pharmacie la racine de zédoaire.

Kæstner (Abraham Gotthelf), mathématicien et littérateur allemand, né à Leipzig, m. à Gœttingue (1719-1800), un des plus remarquables vulgarisateurs de l'Allemagne.

kafal n. m. Résine d'Abyssinie, provenant d'un baumier.

Kaffa. *Géogr.* V. CAFFA.

Kaffa, prov. d'Ethiopie, au S. du Choa. Le caféier y pousse à l'état sauvage.

Kâfiristan, pays situé dans la vallée de l'Hindou-Kouch, au N.-E. de l'Afghanistan ; 200.000 h. Sol montagneux ; céréales, forêts.

Kâfirs (en arab. *Infidèles*). Nom donné par les musulmans à une peuplade aryenne, les Siahpoch, habitants du Kâfiristan.

kagne [*gn* mll.] n. f. Pâte d'Italie, faite avec la plus belle farine de froment.

Kagosima, v. et port du Japon, dans l'île de Kiou-Siou ; 80.000 h. Faïences, porcelaines.

Kahn (Gustave), poète français, né à Metz en 1859, auteur des *Palais nomades*. Il se rattache à l'école symboliste et fut un des premiers à publier des vers libres.

kaïffa n. m. Préparation alimentaire provenant de l'Orient, qui sert à faire des potages.

Kaï-Foung, v. de la Chine centrale, ch.-l. du Ho-Nan ; 150.000 h. environ. Ancienne capitale de l'Empire, de 1280 à 1405.

kail [*kèl'*] n. m. Espèce de chou d'Ecosse.

kaïmac [*mak*] n. m. Sorte de sorbet turc.

Kaïmaktchalan, montagne de la Grèce septentrionale, à l'extrémité occidentale du Nidje Planina (monts de Moglena) ; haute de 1.000 m. Le Kaïmaktchalan donne, avec Florina, son nom à une bataille de la Grande Guerre, qui a eu lieu sur les Balkans au début de la contre-offensive alliée, en septembre 1916 ; Français, Serbes et Russes y ont pris part, depuis le 12 septembre. Tandis que les Français s'emparent de Florina dès le 18, les Serbes rejettent les Bulgares au delà du Brod, puis enlèvent non sans peine le Kaïmaktchalan, défendu désespérément par leurs adversaires (le 30). Ainsi ont-ils commencé à reconquérir une parcelle de leur pays, d'où ils avaient été chassés depuis leur retraite de 1915 en Albanie.

Kain, comm. de Belgique (Hainaut, arr. de Tournai), près de l'Escaut ; 3.540 h.

Kaïnardji. V. KOUTCHOUK-KAÏNARDJI.

kaïnite [*ka-ï*] n. f. Sel double hydraté naturel de chlorure de potassium et sulfate de magnésie, que l'on trouve en abondance dans les formations salines de Stassfurt : *la kaïnite est très employée comme engrais potassique.*

kaïnosite n. f. Silicate naturel hydraté de calcium, d'erbium et d'yttrium.

Kaïnsk, v. de la Russie d'Asie (gouv. de Tomsk), sur l'Om, affl. de l'Irtych ; 10.000 h. Station du Transsibérien.

Kainz (Joseph), acteur autrichien, né et m. à Vienne (1857-1910), interprète d'Ibsen, Sudermann, Hauptmann.

Kairouan, v. de Tunisie ; 30.000 h. (*Kairouannais*). Etoffes, sellerie. Beaux édifices religieux. Occupée par les Français en 1881.

Kaisarièh, v. de la Turquie d'Asie (Anatolie), sur un affl. du Kara-Sou, au pied du mont Argée ; 60.000 h. Peaux, tissus, tapis. C'est l'ancienne Césarée (*Cæsarea*).

kaiser [pr. all. *ka-ï-zèr*] n. m. Mot allemand signifiant *empereur*.

kaiserlick [*kè-zèr-lik*] n. m. (de l'allem. *kaiserlich*, impérial). Nom donné, pendant la Révolution française, aux soldats de l'empereur d'Allemagne, appelés aussi *Impériaux*.

Kaisersberg ou **Kaysersberg,** ch.-l. de c. du Haut-Rhin, sur la Weiss ; 2.710 h. Vignoble ; filatures. — Le cant. a 13 comm., et 15.600 h.

Kaiserslautern, v. d'Allemagne (Bavière rhénane), près de la *Lauter ;* 53.000 h. Draperie, bonneterie, tannerie. Combats entre les Français et les Prussiens, en 1793 et 1794.

Kajanik ou **Kachanik,** v. de la Yougoslavie, sur le Lepénaz, affl. g. du Vardar. — Elle donne son nom à un défilé qui, entre Kara-Dagh et Tchar-Dagh, conduit au plateau de Kossovo. Ce défilé a joué un rôle important dans la Grande Guerre : c'est après en avoir forcé le passage, le 15 novembre 1915, que les Bulgares pénétrèrent d'Uskub dans les plaines de Kossovo, et, par Mitronitza et Pristina, marchèrent sur Prisrend ; par là, à son tour, à la suite du combat de Kajanik où elle battit les Austro-Hongrois (oct. 1918), l'armée française d'Orient (Français, Italiens, Grecs) pénétra dans la Serbie centrale, et la libéra de la domination autrichienne.

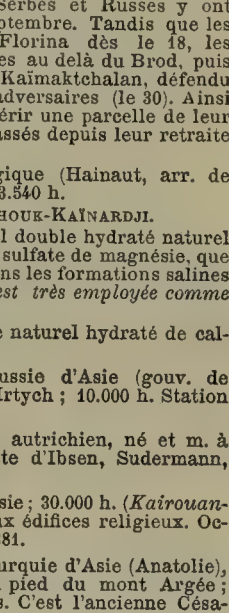
Kakémono.

kakatoès [*to-ès*] n. m. *Ornith.* V. CACATOIS.

kakémono n. m. (mot jap. signif. *chose suspendue*). Nom donné aux peintures japonaises, montées sur toile ou sur papier, que l'on suspend verticalement dans les appartements et qui peuvent se rouler autour d'un bâton. Pl. des *kakémonos*.

kakerlak ou **kakerlat** [*lâ*] n. m. Nom vulgaire des blattes, insectes nommés aussi *cancrelats*, *cafards*.

kakerlaque [*kèr-la-ke*] n. m. Nom donné aux albinos, assez nombreux parmi les Malais de l'île de Java.

kakerlaquisme [*kèr-la-kis-me*] n. m. Etat des albinos à Java.

kaki n. m. Fruit d'une ébénacée, le *diospyros kaki* ou *plaqueminier* : *les kakis, à maturité, renferment une pulpe molle et sucrée.*

kaki adj. (angl. *khaki ;* du persan *khaki*, poussiéreux, de *khak*, poussière). Se dit d'une couleur d'un brun jaunâtre, peu voyante et peu salissante, utilisée surtout pour les vêtements d'usage, de chasse ou de campagne. Dans les uniformes militaires français, la couleur kaki est en principe réservée aux troupes coloniales. Elle est la couleur réglementaire dans les armées anglaise et américaine.

kakochnick n. m. (m. russe). Coiffure en forme de diadème, que portent les femmes russes.


A, Kakochnick.

kala-azar n. m. (m. hindou). Maladie spéciale aux pays chauds, et due à un protozoaire (*leishmania*), apporté dans l'économie par les piqûres d'insectes (puces, punaises).

— ENCYCL. Le kala-azar ou leishmaniose, qui se manifeste surtout aux Indes, en Egypte, en Tunisie, etc., attaque de préférence les individus jeunes, les enfants. Le parasite évolue dans le système digestif, passe dans le liquide lymphatique, puis dans le sang, dont il détruit les globules rouges : les symptômes principaux sont la fièvre, une grosse rate et des troubles intestinaux. La terminaison de la maladie est presque toujours fatale. On prévient le kala-azar par une propreté rigoureuse, la destruction des parasites qui fréquentent alternativement l'homme et le chien, celui-ci étant incriminé comme véhicule des leishmanies.

Kalabaka ou **Stagous,** v. de Grèce (prov. de Trikala), non loin du Salemvria ; 5.600 h. Pelleteries. Aux environs, célèbres couvents des *Météores*.

kaladana n. m. Genre d'euphorbiacées, très communes sur les montagnes de l'Inde, qui donnent une graine de la grosseur d'une lentille, noirâtre, douce, puis âcre, d'où l'on retire une huile et une résine purgative.

Kalahari (DÉSERT DE), entre le lac Ngami et le fleuve Orange (Afrique méridionale). C'est une haute plaine déprimée, couverte d'une végétation buissonneuse ou *bosjeveld*, et habitée par les Betchouanas et les Bakalaharis.

kalaï n. m. Fortin, palanque fortifiée, en Turquie.

Kalamata, v. et port de Grèce (Messénie), sur le Nedon ; 17.000 h. Beaux jardins ; huiles, figues, cocons.

kalanchoé [*ko-é*] n. m. *Bot.* Genre de crassulacées des régions tropicales du globe, cultivées parfois en Europe, en serre chaude.

Kalb (Jean, baron **de**), général français, né en Alsace, m. aux Etats-Unis (1732-1780) ; il prit une part brillante à tous les événements de la guerre de l'Indépendance en Amérique, et fut tué au combat de Clermont.

Kalckreuth (Frédéric-Adolphe, comte **de**), feld-maréchal prussien, né à Sotterhausen, m. à Berlin (1727-1818). Il se distingua pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire.

Kalédine (Alexis-Maximovitch), général russe (1861-1918). Cosaque d'origine, il remplaça Broussilof à la tête de la 8e armée, et participa brillamment à l'offensive de 1916, notamment par la victoire de Loutsk. Élu hetman des Cosaques en 1917, il lutta contre les bolcheviks, et, vaincu, se suicida.


Kalédine.

Kaleh-Soultanieh, Tchanak-Kalessi ou **Dardanelles,** v. de la Turquie d'Asie, sur le *détroit des Dardanelles ;* 17.000 h. Port actif. Aux environs, mines.

kaléidoscope [*dos-ko-pe*] n. m. (du gr. *kalos*, beau, *eidos*, image, et *skopein*, voir). Cylindre opaque, dans la longueur duquel sont disposés plusieurs miroirs de manière que de petits objets colorés placés dans le tube y produisent des dessins variés et symétriques. *Fig.* Ce qui embellit : *le kaléidoscope de la jeunesse, de l'espérance.*

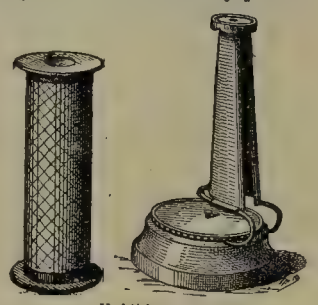
Kaléidoscopes.

— ENCYCL. Le kaléidoscope le plus simple est composé de deux miroirs plans formant entre eux un angle de 45°, ou de trois miroirs inclinés à 60°, renfermés dans un tube en carton ou en métal. Ce tube est fermé aux deux extrémités par des disques de verre, dont l'un sert d'oculaire, tandis que l'autre retient les fragments colorés au fond de l'appareil, tout en laissant passer la lumière. Ces fragments mobiles de verre, de métal, etc., se groupent à l'intersection des miroirs, et leur groupement répété en images symétriques offre à l'œil un ensemble régulier, agréable, et d'ailleurs variable à l'infini. Les dessinateurs industriels se servent souvent du kaléidoscope pour trouver des motifs d'ornement.

kaléidoscopique [*dos-ko-pi-ke*] adj. Qui se rapporte au kaléidoscope.

Kalevala (*le*), épopée finnoise, composée par Loennrot de fragments recueillis de 1834 à 1847 chez les paysans finlandais. Dans cette épopée sont racontés les exploits des trois héros du pays de Kaleva : le chantre Waïnamoïnen, le forgeron Ilmarinen, et Lemminkaïnen, qui se disputent la conquête d'une jeune fille du pays de Pohjola. Ils vont ensuite à la recherche du *Sampo*, le moulin magique.

Kalgan, v. de la Chine (Pétchili), sur le tracé de la Grande Muraille ; 70.000 h. environ. Aux environs, mines de houille.

Kalgoorlie, v. d'Australie (Westralie ou Australie-Occidentale), en plein plateau désertique intérieur ; 13.500 h. Rattachée par voie ferrée à Perth et à la côte de la mer des Indes, cette ville est née de la découverte de vastes champs aurifères.

kalgoorlite n. f. Tellurure naturel de mercure, or et argent.

Kalgouiev, île russe de l'océan Glacial arctique, au N. de la Russie. Chasse des oiseaux de mer et des animaux à fourrure.

kali n. m. (m. arabe). Plante de la famille des salsolacées à feuilles épineuses, et qui croît dans l'Europe méridionale. Nom arabe de la soude, passé dans la langue allemande.

Kali. *Myth. ind.* Déesse indienne. V. CALI.

kalicine n. f. Carbonate hydraté naturel de potassium.

Kalidasa ou **Calidasa,** poète sanscrit d'époque mal connue (peut-être VIe s. apr. J.-C.), auteur de *Çakountala*, drame gracieux, qui est sans doute l'œuvre la plus parfaite de la littérature hindoue ; de comédies, d'épopées, etc.

kalinite n. f. *Min.* Syn. de ALUN DE POTASSIUM.

kaliophilite n. f. Silicate naturel d'aluminium et de potassium.

kalioun n. m. Pipe turque, à eau.

kalisme [*lis-me*] n. m. (ar. *kali*, soude, potasse). Ensemble des accidents toxiques causés par la potasse.

Kalisz ou **Kalusz,** v. de Pologne, sur la Prosna, près de la frontière de Prusse ; 40.000 h. Cuirs, draps, lainages. En 1813, l'empereur de Russie et le roi de Prusse y conclurent un traité d'alliance contre Napoléon. — Kalisz a été très disputée pendant la Grande Guerre : prise par les Allemands à la fin de 1914, elle a été perdue par eux pendant les offensives de 1916, puis reprise, et abandonnée à l'Allemagne par le traité de Brest-Litovsk de 1918, avant de faire partie, en 1919, de l'Etat polonais. Kalisz a beaucoup souffert de la guerre.

Kalkbrenner, nom de deux musiciens allemands : CHRÉTIEN, né à Minden, m. à Paris (1755-1806), auteur d'opéras et d'une médiocre *Histoire de la musique*, et FRÉDÉRIC-GUILLAUME, son fils, né à Cassel, m. à Paris (1784-1849), pianiste distingué, auteur d'une célèbre *Méthode de piano*.

kalmie [*mî*] n. f. ou **kalmia** n. m. (de *Kalm*, voyageur et naturaliste suédois [1775-1779]). Genre d'éricacées ornementales.


Kalmie.

— ENCYCL. Les kalmies sont des arbrisseaux vénéneux de l'Amérique du Nord et de Cuba, voisins des rhododendrons. On en connaît cinq espèces, recherchées comme plantes d'ornement pour l'élégance de leurs corolles blanches ou roses.

Kalmouks, peuple bouddhiste de la Mongolie, dont la plus grande partie est tributaire de la Russie, les autres étant sujets de la Chine. Les Kalmouks, de taille au-dessous de la moyenne, ont la peau d'un brun jaunâtre, la barbe rare, les pommettes saillantes et les yeux bridés. Ils sont presque exclusivement pasteurs et nomades. Leur dialecte (*éleuth*) appartient à la famille mongole.

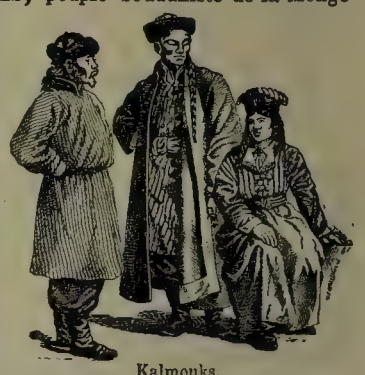
Kalmouks.

Kalnoky (Gustave **de**), homme d'Etat autrichien, né à Lettowitz, m. à Brünn (1832-1898). Ministre des affaires étrangères en 1881, il contribua à resserrer l'alliance austro-allemande conclue en 1879 par le ministre hongrois Andrassy.


Kalnoky.

kalouga [*gha*] n. m. Bonbon russe préparé avec de la crème et du sucre en poudre, cuit à feu doux et mis à refroidir sur un marbre huilé.

Kalouga, v. de la Russie, ch.-l. du *gouv. de Kalouga*, sur l'Oka ; 40.000 h. Tanneries, fourrures.

kalpak n. m. V. COLBACK.

Kaltbrunn, comm. de Suisse (cant. de Saint-Gall) ; 1.700 h. Agriculture.

Kâma et **Kâma-Déva.** Dans la mythologie hindoue, dieu de l'amour et du désir, le plus ancien des dieux, selon les Brahmanas. Il a pour épouse *Râti*, déesse de la volupté. Il est représenté sous les traits d'un adolescent armé d'un arc et de flèches dont le fer est remplacé par une fleur de lotus.

kama n. m. Grand poignard circassien, à large lame et sans garde.


Kama.

Kama (la), riv. de la Russie orientale, née dans les monts Ouvalli, affl. du Volga (r. g.) ; arrose Perm ; cours 1.280 k. Voie commerciale importante.

Kamakoura, v. du Japon (île de Nippon ; sur la côte sud-est de l'île), aux environs de Yokohama ; 10.000 h. Ancienne capitale des Shogouns, abandonnée pour Yédo en 1333, mais conservant de nombreux monuments qui attestent son ancienne importance. Ville très visitée par les étrangers.



Junon, Iris et Flore (J. Lemoyne), v. p. 1254.



Jupiter et Thétis (Ingres), v. p. 1255.



La Justice et la Vengeance divine poursuivant le crime (Prud'hon), v. p. 1257.



L'Impératrice Joséphine (Prud'hon), v. p. 1244.



Répétition du Joueur de flûte (G. Boulanger), v. p. 1245.



Job (Bonnat), v. p. 1241.



Jugement du prix de l'arc (Van der Helst), v. p. 1252.



Judith et Holopherne (H. Vernet), v. p. 1251.



Le pape Jules II (Raphaël), v. p. 1253.



Junon allaitant Hercule (Rubens), v. p. 1254.



La Kermesse flamande (Rubens), v. p. 1266.

kamala n. m. Plante des Indes, de la famille des euphorbiacées, dont les graines sont employées comme ténifuge et pour la teinture des soies.

kamarézite n. f. Sulfate hydraté naturel de cuivre.

Kâma-soûtra, traité des règles de l'amour, écrit en sanscrit, vers le commencement de notre ère, par le sage Vatsyâyana.

Kamehameha, nom d'une dynastie souveraine de l'archipel Hawaï, qui commença de régner en 1784. Elle compte cinq rois de ce nom : le dernier, Kamehameha V, m. en 1872, fonda, en 1865, l'ordre qui porte son nom.

Kamenetz-Podolsk, v. de la Russie, ch.-l. du gouv. de Podolie ; 36.000 h.

kamerad [*kâm'-râd'*] n. m. Mot allem. signif. *camarade*, crié par les soldats allemands lorsqu'ils se rendaient. *Fam. Faire kamerad*, se rendre, s'avouer vaincu.

kami n. m. (m. japon. signif. *en haut*). Nom générique de divinités nationales, au Japon. Titre de noblesse japonais.

Kamia (MONTS), chaîne de montagnes de la péninsule des Balkans, en Albanie, au sud-est du lac d'Okhrida, entre les territoires drainés par le Devol ou Devoli et le Skumbi ; point culminant : 2.150 m. Deux combats livrés, pendant la Grande Guerre, sur le front de Macédoine, portent le nom de Kamia : le premier, celui de Kamia-Est, a eu lieu en septembre 1917, au cours des opérations de Pogradec ; le second, celui de Kamia-Ouest, se passa neuf mois plus tard (en juin 1918), pendant les opérations d'Albanie.


Kamichi.

kamichi n.m. Genre d'oiseaux échassiers.

— ENCYCL. Les kamichis (*palamedea*) sont de grands et beaux oiseaux atteignant 80 centimètres de haut, à pattes longues, à ailes armées de deux éperons en avant, à tête munie d'une lanière cornée. Ils vivent au bord des eaux, dans les forêts de l'Amérique.

Kampen [*kan-pèn*], v. forte de la Hollande (prov. d'Over-Yssel), sur l'Yssel ; 19.600 h. Port de pêche.

kampong [*kan-pongh*] n. m. A Java et en Indochine, petite agglomération d'habitants.

Kamtchadale, habitant du Kamtchatka.

Kamtchatka, péninsule montagneuse de la Sibérie orientale, entre les mers de Behring et d'Okhotsk ; 10.000 h. (*Kamtchadales*). Ce pays, très riche en ressources minières (or, pétrole), est l'objet des convoitises du Japon et des Etats-Unis.

kan ou **khan** n. m. Prince, commandant tartare ou persan : *le kan de Boukhara.*

kan n. m. Marché public, en Orient. Lieu préparé pour le repos des caravanes.

Kana. *Géogr.* V. CANA.

Kanagava, v. du Japon (île de Nippon), sur la baie et en face de Yokohama, dont elle constitue un faubourg ; 10.000 h. Ch.-l. de la province ou *ken de Kanagava*. Le traité de Kanagava du 31 mars 1854, signé avec le commodore américain Perry, a ouvert le Japon au commerce européen ; il marque le début des événements qui ont conduit le Japon à s'européaniser et à entrer dans l'ère du *Medji* (progrès).

Kanara ou **Canara,** région de l'Inde anglaise, sur la côte occidentale du Deccan, entre la mer d'Oman et la crête des Ghâtes ; 1.600.000 h. Le Kanara est divisé en deux districts : le Kanara-Nord, ch.-l. *Carvar*, et le Kunara-Sud, ch.-l. *Mangalore*. Riz, canne à sucre, safran, poivre, épices, etc.

Kanaris (Constantin). V. CANARIS.

kanaster [*nas-tèr*] n. m. Panier de jonc ou de canne, dans lequel on envoie le tabac d'Amérique.

kanat ou **khanat** [*na*] n. m. Charge, fonction, juridiction d'un kan. Pays soumis à cette juridiction.

Kanazava ou **Isikava,** v. du Japon (Nippon), sur l'Asano-Gava ; 130.000 h. Cité manufacturière : porcelaines, étoffes.

kancelstein n. f. Grossulaire de couleur brunâtre.

Kandahar, v. de l'Afghanistan central, sur un plateau élevé, près de l'Arghanbad ; 50.000 h. Soie, tapis, armes, fruits. Citadelle où fut assiégé, en 1880, le général anglais Primrose, que délivra le général Roberts, depuis *comte de Kandahar*.


Kandjar.

kandjar ou **candjiar** n. m. (m. arabe). Poignard oriental, qui est un long coutelas étroit et à grand pommeau. (On écrit aussi KANDJIAR, KANGIAR OU HANDJAR.)

Kânem [*nèm*], pays de l'Afrique-Occidentale française, territoire militaire du Tchad, sur les rives N. et N.-E. du Tchad, à la frontière N.-E. du Bornou (Nigérie britannique). Cap. *Mao*. Ses habitants sont les *Kanembous*.

Kang-Hi, empereur de la Chine, le deuxième de la dynastie des Tsing (1654-1722), reçut à sa cour les missionnaires jésuites de Louis XV, autorisa le culte chrétien, et ouvrit son royaume aux sciences européennes.

kangourou ou **kanguroo** [*rou*] n. m. Terme général sous lequel on comprend habituellement tous les mammifères marsupiaux de la famille des macropodidés : *kangourous* proprement dits, *halmatures*, *thylogales* et *pétrogales*.

— ENCYCL. Les kangourous sont les plus grands des marsupiaux. Dressé sur ses pattes, le kangourou géant atteint 2 mètres de haut. On connaît six espèces de kangourous, toutes propres à l'Australie. Ce sont de puissants animaux, dont la tête, avec ses vastes oreilles, rappelle celle d'un petit âne. Les membres antérieurs, très petits, ne servent pas à la locomotion ; mais les postérieurs, énormes, permettent à l'animal de faire des sauts de plusieurs mètres ; la queue, longue et épaisse, agit à la manière d'un ressort. Les kangourous vivent en troupes nombreuses, sous la garde d'un vieux mâle ; au moindre


Kangourou.

danger, les petits se cachent dans la poche ventrale de leur mère.

Kanh-Hoa ou **Kha-Trang,** v. d'Annam, au S. de Hué, non loin de la côte ; 6.000 h.

Kanin, presqu'île de la Russie septentrionale (gouv. d'Arkhangelsk), sur la mer Blanche. Cuivre.

Kanli-Déré, petite rivière de la péninsule des Balkans, dans la partie méridionale de la presqu'île de Gallipoli, la plus occidentale des sources du Kérévès-Déré. Elle a donné son nom à un combat livré entre Français et Turcs les 27-28 avril 1915, pendant la bataille de Sedd-ul-Bahr, au début des opérations des Dardanelles.

kanne n. f. Mesure de capacité employée en Suède, Danemark et Allemagne, et dont la valeur varie de 1 à 2 litres suivant les régions.

Kannstadt. *Géogr.* V. CANNSTADT.

Kanô, v. du Soudan central (colonie angl. du Niger) ; 100.000 h. Grand commerce ; cotonnades.

kanoun n. m. Droit fixe perçu en Tunisie sur chaque pied d'olivier et de dattier, principalement dans le centre et le sud.

Kansas [*zass*] (le), riv. des Etats-Unis, affl. du Missouri (r. dr.), baigne Topeka, Lawrence ; cours environ 1.000 kil.

Kansas, un des Etats unis de l'Amérique du Nord ; 1.690.000 h. Cap. *Topeka*. Agriculture développée ; houille, plomb.

Kansas-City, v. du Missouri (Etats-Unis), sur le Missouri ; 305.000 h. Métallurgie ; minoteries.

Kan-Sou, prov. de Chine, près du Turkestan russe ; 10.500.000 h. Ch.-l. *Lan-Tchéou*. Riche végétation ; céréales, légumes, tabac, etc. En 1920, un tremblement de terre désola cette province.

Kant [*kant'*] (Emmanuel), célèbre philosophe allemand, né et m. à Kœnigsberg (1724-1804), auteur de la *Critique de la raison pure*, de la *Critique de la raison pratique*, et de la *Critique du jugement*, œuvres philosophiques capitales. Il faut encore citer son *Histoire universelle de la nature et théorie du ciel*, et surtout sa *Métaphysique des mœurs*. Pour que la science soit universelle et nécessaire, il faut, selon Kant, qu'une connaissance *à priori* des objets de l'expérience soit possible. Il faut admettre que ce sont les choses qui acceptent les lois de l'esprit. Les choses sont connues comme *phénomènes* en tant qu'elles rentrent dans les *intuitions* de la *sensibilité* (espace et temps) et les *catégories de l'entendement* et qu'elles subissent les lois régulatrices de la raison. En tant que *noumènes* ou choses en soi, elles sont inconnaissables pour la sensibilité de l'entendement ; mais elles sont connues du point de vue pratique, par la raison. Ainsi Kant reconstitue la certitude au moyen de la raison pratique, de la loi du devoir, et, atteignant ainsi le monde de la réalité en soi, conclut à l'existence de Dieu et à l'immortalité de l'âme.


Kant.

kantien, enne [*ti-in, è-ne*] adj. Qui a rapport à la philosophie de Kant.

kantisme [*tis-me*] n. m. Doctrine philosophique de Kant, fondée à la fin du XVIIIe siècle.

kantiste [*tis-te*] n. Partisan de la philosophie de Kant.

kanya (BEURRE DE) n. m. Matière grasse, fournie par le pentadesme de la Côte occidentale d'Afrique, et avec laquelle on peut fabriquer du savon de bonne qualité.

kaolin n. m. (m. chinois). Argile réfractaire, blanche et friable, qui entre dans la composition de la porcelaine : *le kaolin résulte de l'altération du feldspath des granits.* (On écrit aussi CAOLIN.) Syn. TERRE À PORCELAINE, KAOLINITE.

kaolinique adj. Qui tient du kaolin.

kaolinisation [*za-si-on*] n. f. Transformation en kaolin du feldspath des roches cristallisées.

kaoliniser [*zé*] v. a. Transformer en kaolin.

kaolinite n. f. *Minér.* Syn. de KAOLIN.

Kapila, sage mythique de l'Inde, fondateur de la philosophie sankhia.

Kapilavastou, capitale du royaume des Çakyas, et ville natale du Bouddha Çakya-Mouni. Les ruines en furent retrouvées en 1895.

kapok n. m. V. CAPOC.

Kapouas ou **Kapoeas,** fl. de l'Insulinde, dans la partie néerlandaise de Bornéo, qui se jette dans la mer de Chine méridionale, après un cours de 600 kil. dans la partie occidentale de l'île. — Un autre fleuve *Kapouas* arrose la partie méridionale de Bornéo (Indes néerlandaises), et se jette dans la mer de Java après un cours de 400 kilomètres.

Kapourtala, principauté de l'Inde anglaise (Pendjab) ; 268.000 h. Cap. *Kapourtala*.

kapout (prononc. fig. de l'allem. *kaput*, dérivé du lat. *caput*, tête ; mot conventionnel signif. *tué, cassé, ruiné*, etc.). *Kamerad, pas kapout !* cri des Allemands qui, en se rendant, demandaient la vie sauve.

kappa [*ka-pa*] n. m. Dixième lettre de l'alphabet grec, correspondant au *k* ou au *c* dur français.

Kara (MER DE), formée par l'océan Glacial arctique, entre la Nouvelle-Zemble et le continent. Elle tire son nom de son principal tributaire, la petite rivière *Kara*.

Kara (DÉTROIT DE), formé par l'océan Glacial arctique, entre la Nouvelle-Zemble et l'île de Vaïgatch.

Karabagh (c.-à-d. *le Jardin noir*), région très fertile de l'Asie russe (Transcaucasie), entre le Kour et l'Aras ; 250.000 h.

karabe n. m. Petit bâtiment grec du moyen âge.

Kara-Boghaz, golfe peu profond, et en voie de desséchement, sur la côte est de la mer Caspienne.

Karafouto, partie méridionale et japonaise de l'île de Sakhaline, limitée au N. par le 50e N. ; 34.069 kil. carr. ; 57.200 h. Le gouverneur réside à Toyohara. Occupée par le Japon en 1905. Forêts, houille, pêcheries.

karagan n. m. Espèce de petit renard asiatique, variété du *corsac*.

Karageorges. *Biogr.* V. CZERNY.

Karageorgevitch [*jor-je*], nom de la dynastie régnante de Serbie. Elle eut pour fondateur *Georges Petrovitch*, dit *le Noir* (en serbe CZERNY, en turc KARA), né à Vichewatz en 1766, qui, après avoir dirigé l'insurrection contre les Turcs (1804), fut élu chef de la nation et périt assassiné à Adzagna en 1817. — Le fils de Czerny, ALEXANDRE **Karageorgevitch** (1806-1885), fut prince de Serbie de 1842 à 1858. — Son fils PIERRE devint roi de Serbie en 1903 ; il est mort à Belgrade, le 16 août 1921. V. PIERRE Ier.

Karaïskakis (Georges), héros de l'indépendance grecque, né à Agrapha, m. près d'Athènes (1782-1827).

karaïte n. m. V. CARAÏTE.

Karakoroum ou **Karakoram,** chaîne de montagnes granitiques du centre de l'Asie, à l'O. du plateau du Tibet. Grands glaciers sur le versant sud.

Karakoul, Karakul ou **Caracul,** v. de Boukharie (Russie d'Asie), 25.000 h. Vastes entrepôts, commerce de fourrures, tapis, et de toutes sortes de marchandises, avec la Perse, l'Afghanistan et la Russie.

karakul n. m. *Hist. nat.* V. CARACUL.

karali n. m. Mot d'origine slave, qui signifie *roi* ou *chef*. (On dit aussi KRAL.)

Karamanie, pays de l'Asie Mineure méridionale. Au XVIe siècle, elle forma une principauté turque, avec *Laranda* (auj. *Karaman*, 7.500 h.) pour capitale.

Karamzin (Nicolas), historien russe, né dans le gouvernement d'Orenbourg, m. à Petrograd (1765-1826) ; auteur d'une remarquable *Histoire de Russie*.


Karamzin.

Karangolak, un des sommets principaux de l'Asie centrale, près du Pamir ; 7.300 m.

Kara-Ourgane, localité de l'Arménie, au N. de l'Araxe. Victoire des Russes sur les Turcs qui avaient envahi le territoire du Caucase, le 17 janvier 1915.

Kara-Sou (c.-à-d. *Rivière Noire*), nom que portent de nombreuses rivières des Balkans méridionaux, de l'Asie Mineure, de l'Asie centrale, etc. La principale de ces rivières est la *Strouma* des Bulgares.

Karasou-Bazar, v. de la Russie méridionale, en Crimée ; 15.000 h. Tanneries.

karatas, caratas [*tass*] ou **karata** n. m. Genre de broméliacées de l'Amérique centrale, voisines des ananas, et dont le fruit est appelé *citron de terre*, à cause de sa saveur et de la particularité qu'il a de mûrir sous terre. Une espèce de la Guyane, vulgairement appelée *bois de mèche*, fournit une moelle dite *tol*, qu'on utilise à la façon de l'amadou.


Karatas : *a*, coupe de la fleur.

Karatchî ou **Kurrachee,** v. maritime de l'Inde anglaise (présid. de Bombay), sur une baie de la mer d'Oman ; 152.000 h. Commerce important de coton et céréales.

Karavanken (MONTS DES), ou **monts des Carvates** (*des Croates*), section des Alpes orientales s'étendant entre Drave et Save, depuis le col de Tarvis jusqu'en Styrie. Muraille étroite et escarpée, atteignant 2.339 mètres à son point culminant, le Stou-Verch.

Karavelov (Petko), homme politique bulgare, né à Kalofer, m. à Sofia (1840-1903). Il fut un des principaux adversaires de Stamboulov. — Son frère LIOUBEN (1837-1879) passe pour le créateur de la littérature bulgare moderne.

karbau, karabau ou **kérabau** [*bô*] n. m. Variété du buffle de l'Inde, répandue en Malaisie.

— Encycl. Le karbau est un buffle de très grande taille, à cornes immenses, aplaties en lame de sabre, et qui n'est qu'une variété du grand arni de l'Asie continentale.


Karbau.

Karczag, v. de Hongrie, comitat de Iazygie, dans l'Alföld ; 23.000 h. Centre d'un district agricole.

Kardec (Hippolyte-Léon-Denizard Rivail, plus connu sous le pseudonyme de **Allan**), écrivain spirite français, né à Lyon, m. à Paris (1803-1869) ; auteur du *Livre des esprits* et du *Livre des médiums*. Ses doctrines furent appelées *kardécismes*, et ses partisans *kardécistes*.

karélinite n. f. Oxysulfure naturel de bismuth.

Karens, Karains ou **Karyans,** population de l'Indochine, particulièrement nombreuse en Birmanie. (Les Karens pratiquent le bouddhisme.)

kari n. m. *Art culin.* V. cari.

Karikal, v. de l'Hindoustan, port sur la côte de Coromandel ; à la France ; 57.000 h. (*Karikalais*). Tissus de coton, mousselines.

karité ou **carité** (beurre de). Matière grasse fournie par les graines d'une sapotacée de l'Afrique tropicale, le *butyrospermum*. Syn. beurre de Galam. (V. Galam).

Karlfeldt (Erik-Axel), poète suédois, né à Folkarnd (Dalécarlie) en 1864. Ses vers (*Chansons de Fridolin*, etc.) sont pleins de sève rurale, de joie de vivre, d'amour de la campagne dalécarlienne.

Karlovo, v. de la Bulgarie (Roumélie orientale, dép. de Philippopoli) ; 5.500 h. Eaux thermales ferrugineuses.

Karlowitz. *Géogr.* V. Carlowitz.

Karlskvona. *Géogr.* V. Carlscvona.

Karlstadt. *Géogr.* V. Carlstadt.

Karlstein (en tchèque **Karlav Tyn**), château de Bohême, construit au XIVe siècle par l'empereur Charles IV. On en attribue les plans à l'architecte français Mathias d'Arras.

karmatique adj. Se dit d'une variété de l'écriture arabe, moins anguleuse que le koufique des deux premiers siècles de l'hégire.

Karnak. *Géogr.* V. Carnac.

Karnatic [*tik*] ou **Carnatic,** partie de la présidence de Madras, située le long de la côte de Coromandel.

Karolyi (comte Michel), homme politique hongrois né à Budapest en 1875. Chargé en 1918 de former un ministère, il abandonna la cause royale, prit la direction de la révolution hongroise et négocia l'armistice. Président de la République hongroise du 12 janvier au 20 mars 1919, il céda la place aux bolcheviks dirigés par Bela Kun.

Karolyi.

Karoun (le), rivière de la Perse méridionale, tributaire du Chatt-el-Arab en aval de Bassora. Ce fleuve du Khouzistan se jetait jadis directement dans le golfe Persique.

Karpathes ou **Carpathes,** chaîne de montagnes de l'Europe centrale, au-dessus des plaines de la Hongrie et du plateau de Transylvanie. Elles commencent non loin de Vienne, au-dessus de Presbourg, et aboutissent aux Portes de Fer sur le Danube ; 1.450 kil. de longueur. Les principaux sommets sont le Tatra (2.663 m.), le Pietross (2.305 m.), le Negoï (2.536 m.). Des Karpathes descendent la Theiss, l'Aluta, le Sereth, le Pruth. Pendant la Grande Guerre, les Karpathes ont été franchies à plusieurs reprises par les Russes, lors de leurs poussées offensives en Galicie ; par les cols de Doukla, d'Oujak, de Stryj, etc., ils ont pénétré en Hongrie, soit en 1915, soit en 1916. De même aussi, en 1916, la partie méridionale des Karpathes (Alpes de Transylvanie) a livré passage aux troupes roumaines qui ont pénétré en Transylvanie par les cols de Vulkan, de la Tour-Rouge et de Prédéal, puis aux troupes austro-allemandes qui ont envahi la Valachie.

karpathique adj. Des Karpathes : *les populations karpathiques.*

Karpout ou **Kharpout,** v. de l'Asie antérieure, sur le plateau arménien que parcourt le Mourad-Tchaï ou Euphrate oriental dans la partie supérieure de son cours ; 30.000 h. Commerce de coton, de vins et d'huile, avant la Grande Guerre. Des massacres d'Arméniens ont eu lieu en 1895 à Kharpout, qui est chef-lieu de la province de *Mamouret-ul-Aziz* et de district.

Karr (Jean-Baptiste-*Alphonse*), littérateur français, né à Paris, m. à Saint-Raphaël (1808-1890). Le plus connu de ses romans est *Sous les tilleuls* (1832). Mais c'est dans les petits pamphlets mensuels *les Guêpes*, par lui publiés pendant plus de dix ans, depuis 1839, qu'il dépensa le plus de son esprit brillant et de sa verve satirique.


Alphonse Karr.

Kars ou **Cars,** v. forte de la Turquie, en Arménie, sur l'Ar-pa-tchaï ; 21.000 h. Turque de 1546 à 1878, russe jusqu'en 1918, puis arménienne entre 1918 et 1920, Kars est redevenue turque par le traité d'Alexandropol (2 déc. 1920). Elle avait été prise auparavant par les Russes en 1828, 1855 et 1878, et par les Turcs en 1918 et en 1920.

Karst (le). *Géogr.* V. Carso.

karsténite n. f. Syn. de anydrite.

karyokinèse n. f. *Biol.* V. caryocinèse.

Karystos, v. maritime de la Grèce (Eubée) ; 3.000 h. Ville très ancienne, renommée autrefois pour ses marbres verts et son amiante ; miel.

kasbah n. f. V. casbah.

Kaschau, Kassa, Cassovie, en tchèque **Kosice** [pr. *ko-si-tché*], v. de la Tchécoslovaquie, sur le Hernad, affl. du Danube ; 40.000 h.

Kasr-Saïd, village de Tunisie, où fut signé, en 1881, le traité établissant le protectorat de la France sur la Tunisie.

Kassaï. *Géogr.* V. Cassaï.

Kastamouni, v. de la Turquie d'Asie (Anatolie), ch.-l. du vilayet du même nom ; 26.000 h. Tanneries. Commerce de chanvre, coton, peaux, bois, céréales. — Le vilayet a 960.000 h.

kaste n. f. Faux plancher, échafaudage que l'on établit dans une galerie de mines pour soutenir les déblais, ou pour élever les mineurs à la hauteur de l'attaque.

Kastner (Charles-Guillaume-Dieudonné), chimiste allemand, né à Greifenberg, m. à Erlangen (1783-1857) ; auteur de remarquables travaux de chimie industrielle.

Kastner (Georges-Eugène-Frédéric), physicien français, né à Strasbourg, m. à Bonn (1852-1882) ; inventeur du pyrophone, orgue dont les tuyaux sont mis en vibration par des jets de gaz enflammé.

Kastoria, v. et lac de Grèce (Macédoine occidentale, prov. de Salonique), dans le pays drainé par la source de la Vistritza. La ville (8.000 hab.) est située sur la côte ouest du lac, dont les eaux vont se jeter dans la Vistritza.

kata-kana n. f. Ecriture japonaise, formée de fragments de caractères chinois d'un emploi analogue à celui de nos italiques. (L'écriture courante s'appelle *hira-kana.*)

Katia, lieudit de l'Egypte du N.-E., dans le désert qui sépare l'Egypte de la Palestine, à l'est du canal de Suez. Par deux fois, les Anglais y ont été attaqués par les Turcs en 1916, alors qu'ils conduisaient leur voie ferrée vers la Palestine ; les 24-25 avril, ils les ont rejetés sur l'oasis d'Abd. Ils en ont été également victorieux en août, dans une seconde rencontre.


Prince Katsura.

Katif ou **El-Katif,** v. de l'Arabie orientale, port sur le golfe de Bahreïn ; 6.000 h. Commerce de dattes ; cuivre travaillé.

Katkof (Michel), publiciste russe, né à Moscou, m. à Znamenskœ (1818-1887) ; l'un des apôtres les plus ardents du panslavisme, sous Alexandre II. Il fut longtemps directeur de la « Gazette de Moscou », où il préconisa l'alliance française.


Angelica Kauffmann.

katran n. m. Racine du statice à larges feuilles, qu'on emploie en Russie au tannage des peaux.

Katrine (loch) ou **Cateran,** lac d'Ecosse, près du lac Lomond ; donne naissance au Teith, l'une des branches mères du Forth.

Katsura (prince Taro), homme d'Etat japonais, né dans l'île de Kiou-Siou, m. à Tokio (1848-1913). Président du conseil de 1901 à 1906 et de 1908 à 1911 ; conservateur à l'intérieur, il fut au pouvoir pendant la guerre avec la Russie, puis ménagea au dehors un rapprochement avec elle.

kattah n. m. Brosse rude pour le pansage des chevaux. (L'usage en vient des Arabes.)


Kaulbach.

Kattak, v. de l'Hindoustan (Bengale), sur la Mahanadi inférieure] ; 51.000 h. Riz, tissus.

Kattegat. *Géogr.* V. Cattégat.

Kattyavar, région de l'Inde anglaise, entre la mer d'Oman, le golfe de Cambaye, le golfe de Katch et le Rann ; coton, laine, fer. Elle est partagée en 128 petits Etats.

Kauffmann [*ka-ouf*] (Angelica), femme peintre suisse, née à Coire, m. à Rome (1741-1807). On lui doit de remarquables portraits, d'une touche légère et d'un coloris brillant. Le meilleur est celui de la duchesse de Brunswick.

Kaulbach [*ka-oul*] (Guillaume **von**), peintre allemand, né à Arolsen, m. à Munich (1805-1874), artiste vigoureux et d'une grande vérité d'expression. Citons de lui : *la Maison des fous, la Bataille des Huns, la Tour de Babel*, etc.


Prince de Kaunitz.

Kaulbars (Alexandre, baron), général russe, né à Petrograd, en 1844. Il explora l'Asie centrale. Pendant la guerre russo-japonaise, il commanda la 2e armée en Mandchourie.

Kaunitz (Venceslas-Antoine, prince de), homme d'Etat autrichien sous Charles VI et Marie-Thérèse, né et m. à Vienne (1711-1794). Il signa le traité d'Aix-la-Chapelle (1748) et s'allia avec la France pendant la guerre de Sept ans.

Kautsky (Karl-Johannes), socialiste indépendant allemand, né à Prague en 1854, disciple de Karl Marx. Après la révolution de 1918, il publia les documents de la chancellerie allemande relatifs à l'origine de la guerre, et conclut qu'elle avait été déclenchée par le mensonge et la perfidie du gouvernement impérial allemand.

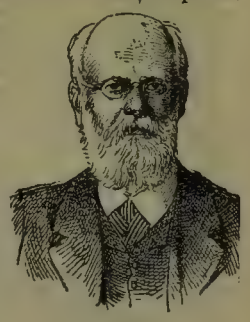
Kautsky.

kava ou **kawa** n. m. Espèce de poivrier de la Polynésie. Boisson enivrante que les Polynésiens fabriquent avec la racine de cette plante : la *kava* (n. f.).

Kavala. *Géogr.* V. Cavalla.

kawcher [*ka-ou-ché*], **ère** adj. V. kawcher.

kawi n. m. Ancienne langue littéraire de Java.

kayac [*ka-iak*] ou **kajac** n. m. Bateau de


Kayac.

pêche du Groenland, fait en peau de phoque, et qu'on manœuvre à la pagaie.

Kayes [*ka-ï*], ch.-l. de cercle du Haut-Sénégal-Niger (Afrique-Occidentale française), sur le Sénégal ; 8.000 h. Ch. de f. vers Thiès et vers le Niger. Fondé en 1881 par Borgnis-Desbordes.

Kaysersberg. *Géogr.* V. Kaisersberg.

Kazalinsk, v. de l'Asie russe (Turkestan), sur le lac Daria ; 7.000 h. Grand marché.

Kazan ou, mieux, **Kazagne,** v. de la Russie d'Europe, ch.-l. de gouv. sur la *Kasanka* ; 195.000 h. Tanneries, cuirs ouvrés. — Le gouv. a 2.900.000 h.

Kazanlik ou **Kézanlik,** v. de Bulgarie (Roumélie-Orientale), sur le Ketchi-Déré ; 12.000 h. Commerce d'essence de rose.

Kazbek, montagne du Caucase central ; 5.043 m. Vastes glaciers.

Kazbin ou **Kazvin,** v. de la Perse (Irâk-Adjemi) ; 40.000 h. Etoffes de soie. Ville occupée temporairement par les Anglais en 1918.

kchatriya n. m. Membre de la seconde des castes de l'Inde, celle des guerriers ou nobles. (Les kchatriyas viennent après les brahmanes et avant les vaïcyas.)


Kean.

Kean [*kin'*] (Edmond), acteur anglais, né à Londres, m. à Richmond (1787-1833). Il fut l'interprète inoubliable des drames de Shakespeare ; mais, d'une prodigalité sans frein, il gaspilla follement et honteusement des sommes immenses. Il mourut usé par les excès, alcoolique et misérable.

Kean ou *Désordre et Génie*, comédie en cinq actes et en prose d'Alexandre Dumas père ; œuvre médiocrement écrite, mais amusante, et qui met en relief la psychologie du comédien romantique (1836).


Keats.

Kearny, v. des Etats unis d'Amérique (New-Jersey), sur le Passaic ; 22.000 hab.

Keats (John), poète anglais, né à Finsbury, m. à Rome (1795-1821) ; auteur d'*Endymion*, d'*Hypérion*, de sonnets, d'odes célèbres (*Sur une urne grecque, Ode au rossignol, la Veille de Sainte-Agnès*), qui, inspirées par l'imitation de l'idéal hellénique, comptent parmi les œuvres les plus parfaites de la poésie anglaise.

Kebao, île montagneuse de l'Indochine française (Tonkin). Houille.

kèbe n. m. Sorte de feutre bordé, pour tapis de pied ou pour tentures de portes, qui est fabriqué à Brousse.

kébir, mot arabe signifiant *grand*, et qui entre dans de nombreux mots géographiques.

Keble (John), poète et théologien anglais, né à Fairford, m. à Bournemouth (1792-1866), connu pour ses poésies religieuses et pour la part qu'il prit au mouvement d'Oxford.

kébroc n. m. *Arg. milit.* Képi. Syn. képroque, kébour, képlard, kepçon.

Kecskemet, v. de la Hongrie centrale (comitat de Pest) ; 67.000 h. Vignobles.

Kedah, petite principauté de l'Indochine méridionale, sur la côte ouest de la péninsule de Malacca ; 250.000 h. Capit. *Alor Star*. Naguère placée sous la dépendance du Siam, et passée depuis 1909 sous la suzeraineté britannique.

keel [*kil'*] n. f. Mesure de poids usitée en Angleterre, dans les mines de charbon, et qui vaut environ 21 tonnes métriques.

Keeling (îles), petit archipel de la mer des Indes, très au large de la côte de l'Australie-Occidentale, et bien au S. de Sumatra. Il porte le nom de son découvreur, le capitaine anglais Keeling (1609), et aussi celui d'*îles des Cocos*.

keepsake [*kip-sé-ke*] n. m. (m. angl. signif. *souvenir d'amitié*). Livre-album, illustré de vignettes et gravures, destiné à être offert en cadeau et comme souvenir, à Noël, au jour de l'an, ou à l'occasion d'une fête.

Keerbergen, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Louvain), sur la Dyle ; 2.660 h.

Keewatin, anc. district du Dominion canadien, taillé dans les anciens Territoires de la baie d'Hudson, et démembré aujourd'hui entre l'Ontario, le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest.

kef, mot arabe signifiant *rocher*, et qui entre dans la composition d'un certain nombre de noms géographiques.

Kef (Le), v. de Tunisie, sur la route de Tunis à Alger ; 6.500 h. Ch.-l. de contrôle civil. Ancienne colonie phénicienne (*Sicca Veneria*).



Pont de Kehl.

kéfir ou **képhir** n. m. Boisson gazeuze fermentée, d'une saveur aigrelette, que fabriquent les montagnards du Caucase. — Encycl. On obtient cette boisson en faisant fermenter du petit-lait, qu'on ensemence à l'aide de *grains de kéfir*, boulettes jaunâtres d'odeur caséeuse et qui sont formées par l'association d'une bactérie (*dispora Caucasica*) et d'une levure (*saccharomyces kefir*) ; il se produit de la peptone, provenant de la caséine du petit-lait, et de l'acide lactique. Le kéfir ne se conserve que peu de jours ; il est employé en médecine dans les maladies de l'estomac principalement, comme plus facile à digérer, dans beaucoup de cas, que le lait.

Kehl, v. du grand-duché de Bade, en face de Strasbourg ; 8.700 h. Tapisseries, toiles métalliques. Pont célèbre, de 235 mètres, sur le Rhin. Tête de pont occupée par les Français en 1919.

Keighley [*kis-lé*], v. d'Angleterre, comté d'York (West-Riding) ; 43.500 hab. Ville industrielle.

keilhauite n. f. *Chim.* Syn. de YTTROTITANITE.

Keiser [*zèr*] (Rheinhard), compositeur allemand, né à Teuchern, m. à Hambourg (1674-1737). Il écrivit de nombreux opéras, d'une grande facilité d'inspiration.

Keith (George, dit **le comte Marishal**), officier écossais, né vers 1693, m. à Potsdam en 1778 ; servit dans les troupes jacobites, puis passa au service de Frédéric II, roi de Prusse, qui le nomma gouverneur de Neuchâtel. Il fut lié avec Rousseau. — Son frère, JAMES, né près de Peterhead, mortellement blessé à Hochkirchen (1696-1758), se distingua à Lobositz, Rossbach, Olmütz, au service de Frédéric II. Il fut membre de l'Académie des sciences de Paris.

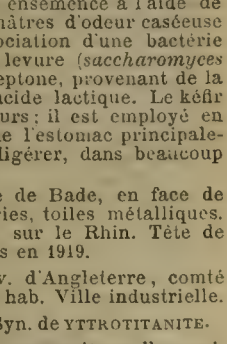

Kékulé.

Keith [*kèt*] (George), amiral anglais, né près de Stirling, m. à Tulliallam (1746-1823). Il obligea Masséna à capituler dans Gênes, en 1806.

Kékulé (Frédéric-Auguste), chimiste allemand, né à Darmstadt, m. à Bonn (1829-1896). Il est surtout connu pour son hypothèse sur la constitution de la benzine, à laquelle il attribue une formule hexagonale permettant d'expliquer l'existence de trois dérivés bisubstitués ; cette formule est dite : *hexagone de Kékulé.*

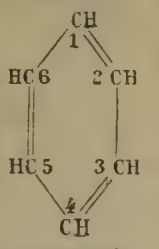

Hexagone de Kékulé.

Kélat [*la*], v. du nord-est du Béloutchistan, capit. du *kanat de Kélat*, placé sous le protectorat anglais ; 14.000 h. Beaux jardins.

Kelbia (LAC), lac de la Tunisie centrale, d'environ 100 kilom. carr., entre Sousse et Kaivouah. Peu profond, il est presque à sec en été, et l'hiver écoule son trop plein à la mer.

kélek [*lèk*] n. m. Sorte de radeau formé avec



Kélek.

des outres surmontées de traverses formant plancher et en usage chez les Arabes.

kelène n. m. Anesthésique local, qui n'est autre que du chlorure d'éthyle.

Keller (Christophe). V. CELLARIUS.

Keller (Jacques) [en lat. **Cellarius**], théologien allemand de l'ordre des jésuites, né à Seckingen, m. à Munich (1560-1631).

Keller (Jean-Jacques), né à Zurich, m. à Colmar (1635-1700), et son frère JEAN-BALTHAZAR, né à Zurich, m. à Paris (1638-1702), habiles fondeurs, auxquels on doit la plupart des statues en bronze placées dans les jardins de Versailles.

Keller (Godefroy), romancier suisse, né à Glatsfelden, m. à Zurich (1819-1890) ; a écrit des vers et des recueils de nouvelles pleines d'humour (*les Gens de Seldwyla*, etc.).

Kellermann (François-Christophe), DUC DE VALMY, maréchal de France, né à Strasbourg (1735-1820). Vainqueur à Valmy, aux côtés de Dumouriez (1792), il commanda successivement les armées de la Moselle et des Alpes ; — Son fils, FRANÇOIS-ETIENNE, général de cavalerie, né à Metz (1770-1825), se couvrit de gloire à Marengo et, plus tard, à Lützen et à Waterloo ; — FRANÇOIS-EDMOND, fils du précédent, homme politique, né à Paris (1802-1868).



Kellermann.

Kellgren (Johan Henrik), poète suédois, né à Floby, m. à Stockholm (1751-1795) ; auteur de gracieuses poésies et de livrets d'opéra, partisan de Voltaire et du goût français.

kélotome n. m. *Méd.* Syn. de CÉLOTOME.

kélotomie n. f. *Chir.* Syn. de CÉLOTOMIE.

kelp n. m. (m. angl.). Nom donné aux amas d'algues flottantes, parfois considérables, que l'on rencontre dans les mers australes.

kelt n. m. Saumon capturé peu après le frai.

Ke-Lung ou **Ké-Loung,** port japonais du nort-est de l'île Formose ; 5.000 h. Houille, soufre, pétrole.

Kelvin (lord). V. THOMSON (William).

Kemal (Namik), poète et écrivain turc, né à Gallipoli, m. à Chio (1840-1888) ; auteur de poésies d'un lyrisme brûlant, de drames, de romans, d'articles de journaux, etc.

Kemal-pacha (Mustapha), général turc, né à Salonique vers 1881 ; gagna la bataille d'Anafarta, qui obligea les Alliés à évacuer les Dardanelles au début de 1916. Après la défaite turque et le traité de Sèvres, il institua à Angora un centre de résistance et un gouvernement nationaliste dont il prit la tête.



Mustapha Kemal.

kemaliste n. et adj. Partisan de Kemal-pacha.

Kemble, famille d'acteurs anglais : JOHN PHILIPP, né à Preston, m. à Lausanne (1757-1823) ; — Son frère CHARLES, né à Brecknock, m. à Londres (1775-1854) ; — Leur sœur SARAH, plus connue sous le nom de *Mrs. Siddons ;* etc.

Kemmel, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. d'Ypres) ; 1.550 h. Toiles. Au cours de la Grande Guerre, le village et le château de Kemmel ont été complètement détruits.

Kemmel (MONT), hauteur de Belgique, en Flandre-Occidentale, au S.-O. du *village de Kemmel*, point culminant des monts de Flandre, et placé en avant et à l'E. de cette petite chaîne. Ses deux mamelons s'élèvent : le *Petit Kemmel* à 132 m., et le *Kemmel* même à 151 m. Le Kemmel a vu, en 1918, de nombreux et sanglants combats. Arrivés au pied du mont le 18 avril, pendant la 3e bataille des Flandres, les Allemands s'en emparèrent le 25, malgré la belle défense du 30e régiment français d'infanterie, et s'y maintinrent, malgré toutes les attaques faites les jours suivants pour le reprendre. Réoccupé par les Anglais le 31 août, après que les Allemands l'eurent évacué la veille, au début de la poussée vers la position Hindenburg (29 août-20 sept.).

Kemp (TERRE DE), terre polaire antarctique, au sud de la mer des Indes, à l'E. de la terre Enderby. Kemp y atterrit en 1883.

Kempis (Thomas HEMERKEN, dit a), écrivain mystique allemand, né à Kempen, m. au couvent de Sainte-Agnès (1379-1471), auquel on a attribué parfois l'*Imitation de Jésus-Christ*.

Kempten, comm. de Suisse (cant. de Zurich) ; 1.560 h. Tissage de coton et de soie ; broderie.

Kemseke, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Saint-Nicolas) ; 2.050 h.

ken [*kèn*] n. m. Division administrative au Japon, correspondant à peu près au département français.

Kenali, localité de la Yougoslavie (Macédoine serbe), sur un affluent droit de la Cerna. Station du chemin de fer de Salonique à Monastir, et à 16 kilom. de cette ville. Les Bulgares, maîtres de Monastir, y construisirent de puissantes lignes défensives dont les Français s'emparèrent au cours de la « manœuvre de Monastir », pendant la bataille de la Cerna-Monastir, le 15 novembre 1916.

Kènèh, v. d'Egypte, sur le Nil ; 20.000 h.

Kenia, nom donné par les Anglais, en 1920, à l'ensemble de leurs possessions de l'Afrique-Orientale anglaise, quand ils en ont fait une « colonie de la couronne ». V. AFRIQUE-ORIENTALE ANGLAISE.

Kenia, montagne volcanique de l'Afrique-Orientale anglaise, à l'E. du lac Victoria ; alt. 5.200 m.

Kenilworth, v. d'Angleterre (Warwick) ; 4.700 h. Belles ruines d'un château du XIIe siècle où Walter Scott a placé le théâtre d'un de ses romans : *le Château de Kenilworth.*

kennédie [*ké-né-dî*] n. f. Genre de légumineuses, originaires d'Australie, à grandes fleurs rouges ou violacées, et que l'on cultive dans les jardins européens : *la kennédie rouge atteint jusqu'à dix mètres.*



Kennédie.

kennel-book [*kèn'-l'-bouk'*] n. m. (en angl., *livre de chenil*). Livre sur lequel on inscrit la date de naissance des chiens de certaines races, et les noms de leurs père et mère.

Kenneth, nom de trois rois d'Ecosse, le premier de 834 à 860, le second de 971 à 995, le troisième de 997 à 1005. Ce dernier publia un recueil de lois.

kénomère adj. (du gr. *kenos*, vide, et *meros*, partie). *Corps kénomères*, corps isomères par kénomérie.

kénomérie [*ri*] n. f. Cas particulier de l'isomérie, qui se produit par l'élimination d'éléments différents ou identiques, aux dépens de composés distincts.

kénophobie [*fo-bî*] n. f. (du gr. *kenos*, vide, et *phobos*, peur). Peur maladive des espaces vides.

Kénous ou **Kennous,** nom que se donnent les Nubiens, au voisinage de la cataracte d'Assouan. — Un *Kenou* ou *Kennou.*

Kensington, paroisse d'Angleterre, devenue un quartier de Londres. — Les *jardins de Kensington* continuent Hyde Park à l'ouest. Le *palais de Kensington*, ancienne résidence royale, a été construit en partie par Wren, sous Guillaume III. Le *musée de South Kensington*, construit en 1851, renferme des galeries d'art décoratif, de peinture, de sculpture, et d'instruments scientifiques.

Kent [*kèn't*] (ROYAUME DE), le plus ancien royaume de l'heptarchie anglo-saxonne ; cap. *Cantorbéry.*

Kent, comté maritime du sud-est de l'Angleterre ; 1.046.000 h. Ch.-l. *Maidstone.* Un des premiers du Royaume-Uni pour l'agriculture et l'élevage (blé, houblon ; belle race ovine).

Kent (Edouard-Augustin, duc **de**), quatrième fils du roi d'Angleterre George III (1767-1820). Général, gouverneur de Gibraltar, il avait épousé la princesse Victoria-Marie-Louise de Saxe-Cobourg-Saalfeld, dont il eut une fille, qui fut la reine Victoria.

Kent (*Incendie du*), tableau de T. Gudin (1827, Louvre) ; toile colorée, pleine d'audace, représentant le grand navire anglais brûlant au milieu de l'océan houleux.

kentia [*kin-ti-a*] n. m. Genre d'arécinées, comprenant des palmiers à feuilles pinnatiséquées, dont on connaît trois espèces d'Australie, cultivées en Europe comme plantes d'appartement. V. PALMIER.

kentomanie [*nî*] n. f. (du gr. *kentein*, piquer, et *mania*, manie). Manie de la piqûre, qui s'ajoute chez quelques toxicomanes (morphinomanes) à la passion pour leur poison favori.

kentrophylle [*kin-tro-fi-le*] n. m. Genre de composées d'Europe, comprenant de gros chardons à fleurs jaunes : *le kentrophylle, appelé encore* chardon bénit et carthame laineux, *est employé en médecine comme sudorifique.*



Kentrophylle : *a*, fleur.

Kentucky (le), affl. de l'Ohio (riv. g.) [Etats-Unis], qui naît au versant ouest des Alleghanys, et baigne Frankfort ; 375 kil.

Kentucky, un des Etats unis de l'Amérique du Nord ; 2.408.000 h. Capit. *Frankfort.* Forêts. Mines de houille, de fer. Pétrole. Grande production de tabac.

Keokuk, v. des Etats unis d'Amérique (Iowa), au confluent du Mississipi et de la rivière Des Moines ; 15.200 h. Tête de la navigation du Mississipi jusqu'au golfe du Mexique. Ch.-l. du comté de Lee (avec Fort-Madison).



Képi : 1. En 1830 ; 2. En 1860 ; 3. (Mou), en 1905 : 4. (Rigide), en 1912.

Kep, v. du Tonkin, sur la voie ferrée de Hanoï à Langson ; 4.000 h. Prise en 1884 par le général de Négrier.

képi n. m. (de l'allem. *kappe*, bonnet). Coiffure militaire légère, munie d'une visière. Coiffure de même forme, que portent certains collégiens, et que portaient naguère les lycéens. V. KÉBROC, etc.

Kepler [*plèr*] (Jean), illustre astronome allemand, né à Weil (Wurtemberg), m. à Ratisbonne (1571-1630). Il s'adonna de bonne heure à l'étude

des mathématiques, et les cultiva toute sa vie en dépit d'infortunes de toutes sortes. Il fut un moment le collaborateur de Tycho-Brahé et l'astronome de l'empereur Rodolphe II. Sa singulière existence explique le bizarre mélange des traits géniaux et des folles élucubrations astrologiques dont ses ouvrages sont remplis. Il eut du moins la gloire de donner une très belle théorie de la planète Mars et d'énoncer les lois dites *lois de Képler*, d'où Newton sut dégager le grand principe de l'attraction universelle : 1° les orbites planétaires sont des ellipses dont le soleil occupe un des foyers ; 2° les aires décrites par les rayons vecteurs qui joignent le centre du soleil au centre de la planète sont proportionnelles aux temps employés à les décrire ; 3° les carrés des temps des révolutions planétaires sont proportionnels aux cubes des grands axes de leurs orbites. Son principal ouvrage est l'*Astronomie nouvelle*, parue en 1609.


Képler (J.).

képlérien, enne [*ri-in, è-ne*] adj. Qui appartient à Képler : *hypothèses képlériennes.*

Keppel (Auguste), amiral anglais (1725-1786). Il ne put obtenir l'avantage sur le comte d'Orvilliers, à Ouessant, en 1779. Traduit devant une cour martiale, il fut acquitté.

ker, mot breton signifiant *lieu, maison*, et qui entre dans la composition d'un grand nombre de noms bretons.

kérabau n. m. *Zool.* V. KARBAU.

Kérak, v. de la Syrie de mandat anglais, en Transjordanie, sur le plateau de Moab, à l'est de la mer Morte et à la lisière du désert qui va des confins orientaux du pays de Moab à la Mésopotamie ; de 8.000 à 20.000 hab. *Karak, Kérak* ou *le Krak de la Pierre du Désert*, dressé à 1.000 mètres sur une haute colline, commande la surface du fertile plateau de Moab, la vieille route des caravanes de Damas à Akaba et la voie ferrée de l'Hedjaz. Elle fut dans l'antiquité la capitale du royaume de Moab, et au temps des croisades celle de la seigneurie d'outre-Jourdain. Prise par les soldats du général Allenby, le 7 avril 1918.

Keralio (Louis-Félix GUYNEMENT, chevalier **de**), érudit français, né à Rennes, m. à Grosley (1731-1793). On lui doit de belles recherches sur les peuples du Nord.

kéraphylleux, euse [*fi-leû, eu-ze*] adj. (du gr. *keras*, corne, et *phullon*, feuille). *Art vétér.* Se dit du tissu corné de la paroi du sabot du cheval, qui forme à sa face interne de nombreuses lames verticales.

kéraphyllocèle [*fi-lo*] n. m. (de *kéraphylleux*, et du gr. *kêlê*, tumeur). Tumeur du tissu kéraphylleux.

kérargyre n. m. Syn. de CÉRARGYRITE.

Kérasunde, Kérasonde ou **Kirezun,** v. de la Turquie d'Asie, port actif de la mer Noire ; 8.000 h.

kératectomie [*tèk-to-mî*] n. f. (du gr. *keras, atos*, corne, et *ektomê*, amputation). Excision chirurgicale de la cornée.

kératine n. f. (du gr. *keras, atos*, corne). Substance fondamentale des productions tégumentaires et cornées (cheveux, poils, laine, ongles, sabots, cornes, plumes, etc.).

kératinique adj. Se dit des substances du groupe de la kératine : *la fibroïne, la spongine, etc., sont des composés kératiniques.*

kératinisation [*za-si-on*] n. f. Formation de la kératine.

— ENCYCL. La kératine apparaît au cours du fonctionnement des cellules épithéliales ; elle provient du noyau cellulaire et se solidifie en envahissant peu à peu tout le corps de la cellule.

kératinisé [*zé*], **e** adj. Qui devient semblable à la corne. Qui se transforme en corne. *Pilules kératinisées*, pilules enrobées dans une substance analogue à la kératine, de façon à n'être attaquées que dans l'intestin et à traverser intactes l'estomac.

kératite n. f. (du gr. *keras, atos*, corne). Inflammation de la cornée de l'œil.

— ENCYCL. Les kératites se divisent en deux classes : *suppuratives* et *non suppuratives*. La kératite suppurée revêt plusieurs formes : l'*ulcère cornéen*, avec perte de substance superficielle ; l'*abcès cornéen*, qui a lieu dans l'épaisseur de la cornée, etc. La kératite non suppurée est superficielle ou profonde : superficielle, elle s'accompagne souvent de vésicules, auxquelles succèdent des opacités permanentes ; profonde, elle est caractérisée par des opacités diffuses et est due presque toujours à la syphilis. Le traitement local consiste en instillations d'atropine, en applications de compresses chaudes et d'une pommade à l'oxyde jaune de mercure.

kératocèle n. f. (du gr. *keras, atos*, corne, et *kêlê*, tumeur). *Méd.* Hernie d'une membrane interne de l'œil, à travers les couches superficielles de la cornée.

kératocône n. m. (du gr. *keras, atos*, corne, et de *cône*). Déformation en cône de la cornée transparente.

kératodermie [*dèr-mî*] n. f. (du gr. *keras, atos*, corne, et *derma*, peau). Affection cutanée, caractérisée par un épaississement de la couche cornée de l'épiderme.

kératogène adj. (du gr. *keras, atos*, corne, et *gennân*, engendrer). Qui produit la corne.

kératoglobe n. m. Distension pathologique de la cornée.

kératoïde adj. (du gr. *keras, atos*, corne, et *eidos*, forme). Qui a les apparences de la corne.

kératolyse [*li-ze*] n. f. (du gr. *keras, atos*, corne, et *lusis*, dissolution). Dégénérescence de la kératine, particulièrement dans le cours des métamorphoses des animaux.

kératolytique adj. Qui concerne la kératolyse.

kératomalacie [*sî*] n. f. (du gr. *keras, atos*, corne, et *malakia*, mollesse). Ramollissement de la cornée, qui s'observe dans l'enfance à la suite de troubles de la nutrition générale.

kératomycose n. f. (du gr. *keras, atos*, corne, et *mukês*, champignon). Infection de la cornée, déterminant la formation d'ulcères, et due à un champignon pathogène.

kératonyxis [*nik-siss*] n. f. (du gr. *keras, atos*, corne, et *nuxis*, action de piquer). Méthode d'opération de la cataracte, qui consiste à ponctionner avec une aiguille le cristallin, pour faciliter sa résorption.

kératophyte n. m. (du gr. *keras, atos*, corne, et *phuton*, plante). Polype transparent, ayant l'aspect d'une substance cornée.

kératoplastie [*plas-tî*] n. f. (du gr. *keras, atos*, corne, et *plastos*, forme). Autoplastie de la cornée.

kératoplastique [*plas-ti-ke*] adj. Qui appartient à la kératoplastie. — Qui durcit la peau.

kératose [*tô-ze*] n. f. (du gr. *keras, atos*, corne). Epaississement de l'épiderme : *les cors sont des kératoses.*

— ENCYCL. Les kératoses sans hypertrophie des papilles sont dues à la compression exercée pendant longtemps sur un même point de la peau. Le résultat est la formation d'une callosité, d'un durillon, d'un cor, etc. Ces callosités peuvent devenir très douloureuses. On les traite par le ramollissement et le grattage, parfois aussi par l'extirpation.

Les verrues sont également des kératoses cutanées, mais se différencient des kératoses simples par une hypertrophie des papilles dermiques.

kératome n. m. (du gr. *keras, atos*, corne, et *tomê*, section). Petit couteau employé pour sectionner la cornée.

kératomie [*mî*] n. f. (de *kératome*). *Chir.* Incision de la cornée transparente.

Kératry (Auguste-Hilarion, comte **de**), écrivain et homme politique français, pair de France, né à Rennes, m. à Port-Marly (1769-1859). Il prit une part active à la révolution de Juillet. — Son fils EMILE, né et m. à Paris (1832-1904), écrivain et homme politique, fut préfet de police au 4-Septembre 1870.


Comte A. de Kératry.

kéraunographie [*rô, fî*] n. f. (du gr. *keraunos*, foudre, et *graphein*, écrire). Etude de empreintes particulières que l'on trouve souvent sur les corps frappés de la foudre, et qui sont l'image des objets voisins.

kéraunographique [*rô*] adj. Qui se rapporte à la kéraunographie.

Kerbéla, v. de l'Irak-Arabi (Mésopotamie), non loin de l'Euphrate ; 65.000 h. Sanctuaire des musulmans chiites ; tombeau de Hoseïn, petit-fils de Mahomet. Occupée par les Anglais en 1917-1918.

Kerensky (Alexis-Féodorovitch), homme politique russe, né en 1881 à Simbirsk, membre du parti socialiste, devenu après la révolution de 1917 ministre de la justice, ministre de la guerre, puis en septembre chef du pouvoir exécutif et généralissime ; renversé par les bolcheviks (nov. 1917).


Kerensky.

kères n. f. pl. (gr. *kêres ;* de *kêr*, destin). Démons de la mythologie grecque, qui président à toute mort violente, surtout dans les batailles. S. une *kère.*

Kérévès-Déré, petite rivière de la péninsule des Balkans, dans la partie méridionale de la presqu'île de Gallipoli, se jetant dans les Dardanelles près d'Eski-Hissarlik. Ce ruisseau a été le théâtre de nombreux combats entre Français et Turcs, au cours de la période des « opérations des Dardanelles », en 1915. Il a vu le combat d'Eski-Hissarlik pendant la bataille de Sedd-ul-Bahr (25-avril-4 mai) ; il a donné avec Krithia son nom à la bataille de Krithia-Kérévès-Déré, du 5 mai au 13 juillet. Alors, cinq combats ont été successivement livrés sur ses bords : les 6-7-8 mai, le 4 juin, le 21 juin, le 30 juin et les 12-13 juillet. C'est au cours du quatrième de ces combats que le général Gouraud, blessé, dut abandonner le commandement des troupes françaises du corps expéditionnaire d'Orient au général Bailloud. Pendant la bataille de Suvla (6-8 août), les Français ont livré le 6e combat du Kérévès-Déré, pour retenir devant eux de nombreuses troupes turques et faciliter ainsi le débarquement et l'attaque des troupes anglaises dans la région de Suvla.

Kerferès [*rèss*] ou mieux **Snofrou,** roi égyptien de la IIe dynastie.

Kergomard (Pauline RECLUS, dame **Duplessis-**), femme de lettres française, née à Bordeaux en 1838. Elle s'est particulièrement vouée à l'organisation des écoles maternelles.

Kergorlay [*lè*] (Louis, comte **de**), homme politique français, né et m. à Paris (1769-1856). Légitimiste irréductible, il fit, après 1830, une guerre acharnée au gouvernement de Juillet.

Kerguélen (ILES), groupes d'îles françaises de l'océan Indien, à égale distance du sud de l'Afrique et de l'Australie, découvertes par le navigateur Kerguélen, en 1772, et fréquentées seulement par les baleiniers des mers australes. La principale s'appelle *île Kerguélen* ou *de la Désolation.*

Kerguélen-Trémarec [*ghé-lèn, rèk*] (Yves-Joseph **de**), navigateur français, né en Bretagne (1734-1797). Il découvrit en 1772 les *îles Kerguélen.*

kérion n. m. Sorte de trichophytie purulente du cuir chevelu.

kérite n. f. Composé de caoutchouc vulcanisé et de substances grasses, destiné à remplacer la gutta-percha.

kérithérapie [*pî*] n. f. (du gr. *keras, atos*, corne, et *thérapie*, traitement). Emploi des paraffines pures ou composées, en applications, dans un but thérapeutique.

Kerity, comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 40 kil. de Saint-Brieuc, sur la baie de Paimpol ; 2.870 h. Bains de mer.

Kerjean (CHÂTEAU DE), beau type de manoir rural, construit de 1553 à 1590 par *Louis de Kerjean* à Saint-Vougay (Finistère). Acquis par l'Etat en 1912.

Kerkena ou **Kerkennah,** petit archipel de la côte tunisienne, à l'entrée du golfe de Gabès ; 10.000 h. Pêcheries de poulpes, d'éponges.

Kerkouk, v. de l'Asie antérieure (Mésopotamie, vilayet de Mossoul), sur le Kaza-Tchaï, sous-affluent du Tigre ; 30.000 h. Prise par les Anglo-Indiens sur les Turcs, le 29 octobre 1918.

Kerkxken, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. d'Alost) ; 2.000 h.

Kerlouan, comm. du Finistère, arr. et à 35 kil. de Brest, au bord de la Manche ; 2.930 h. (*Kerlouanais*). Pêche.

Kerman, v. de la Perse méridionale, ch.-l. de la *prov. de Kerman* ; 50.000 h. Important centre commercial.

Kermânchâh, capit. du Kurdistan persan, ville forte ; 40.000 h. Tapis. La ville a été occupée par les Britanniques en 1918.

kermès [*kèr-mèss*] n. m. (ar. *kirmiz*). *Zool.* Genre d'insectes hémiptères analogues aux cochenilles, et qui vivent, dans la région méditerranéenne, sur le chêne-kermès. Substance tinctoriale obtenue en séchant ces insectes au soleil et qui procure une belle teinture écarlate. [On donne communément le nom de *kermès* à de nombreux hémiptères phytophages (*aspidiotus, diaspis*, etc.) qui vivent sur les arbres fruitiers (oranger, figuier, poirier, etc.).]



k, Kermès sur une branche de chêne-kermès.

Pharm. Médicament expectorant, formé d'un mélange de sulfure d'antimoine hydraté, d'antimonite de sodium, avec un peu de sulfure de potassium. *Minér. Kermès minéral*, V. KERMÉSITE.

— ENCYCL. *Zool.* Les kermès sont des cochenilles globuleuses ; les mâles, beaucoup plus petits que les femelles, sont ailés et habitent dans un petit sac soyeux. Le *kermès des teinturiers* est rouge et vit dans la région méditerranéenne, sur le chêne garrouille. On récoltait jadis les kermès en grande quantité, car, séchés et traités par un acide, ils servaient à faire une excellente teinture écarlate.

— *Pharm.* Le *kermès médicinal* s'emploie à petites doses comme expectorant (5 à 20 centigr.) ; à haute dose, il est vomitif.

kermésite n. f. Oxysulfure naturel d'antimoine. Syn. de KERMÈS MINÉRAL ACTIF.

kermesse [*ker-mè-se*] n. f. (du mot flam. *kerkmisse*, signif. *messe de l'église*). Nom, en Hollande et dans les Pays-Bas, des fêtes paroissiales, des foires annuelles célébrées avec de grandes réjouissances : *Teniers est le peintre des kermesses.*

Kermesse flamande (*la*) ou *la Fête villageoise*, tableaux de Teniers, au Louvre et aux musées de Dresde, d'Amsterdam, de Madrid, etc. Teniers y a déployé un grand talent d'observation, un esprit charmant et de précieuses qualités d'exécution ; — chef-d'œuvre de Rubens, au Louvre, d'une exécution pleine de vie et de verve et d'un coloris brillant (V. p. 1262.)

Kern (Jean-Conrad), diplomate suisse, né à Berligen, m. à Zurich (1808-1888). Il fut longtemps ministre plénipotentiaire à **Paris.**

Kerner (Justin), poète allemand, né à Ludwigsbourg, m. à Weinsberg (1786-1862), le plus romantique des lyriques de l'école souabe.

kernère n. f. Genre de crucifères voisines des cochléarias, qui habite les montagnes de l'Europe centrale et méridionale.

kernet [*kèr-nè*] n. m. Conduit d'aérage dans les mines. Syn. ROGON.

Kernével, comm. du Finistère, arr. et à 22 kil. de Kimperlé ; 2.640 h. Ch. de f.

Kernig (SIGNE DE), symptôme consistant dans l'impossibilité de provoquer l'extension complète des membres inférieurs chez le malade assis sur son lit, et caractéristique des affections méningées.

Kerns, comm. de Suisse (cant. d'Unterwalden) ; 2.390 h. Agriculture, élève de bétail ; industrie laitière ; séjour d'été.

kérosène n. m. Huile d'éclairage obtenue par distillation des huiles brutes de pétrole.


Duchesse de Kéroual.

Kéroual ou **Kérouralle** (Louise-Renée DE PENANCOËT **de**), Bretonne du pays de Léon, née près de Brest, m. à Paris (1649-1734). Demoiselle d'honneur de Henriette d'Angleterre, elle devint duchesse de Portsmouth et favorite de Charles II d'Angleterre. Elle servit la politique française, ce qui la fit détester des Anglais.

Kéroul (Henri QUEYROUL, dit), auteur dramatique et romancier français, né à Corte (Corse),

m. à Paris (1857-1921). Il a donné au théâtre : *l'Oncle Célestin, le Voyage de Berluron, le Billet de logement, Cousin-Cousine*, etc.

kerrie [*kè-ri*] n. f. Genre de rosacées, à fleurs d'un jaune d'or, dont l'espèce type est cultivée en France dans les jardins, sous le nom de *spirée du Japon*.



Kerrie du Japon.

Kerry, comté d'Irlande (prov. de Munster) ; 200.000 h. Ch.-l. *Tralee*. C'est la pittoresque *Suisse irlandaise*. Elève de bétail estimé.

Kersaint [*sin*] (Guy-François DE COETNEMPREN, comte **de**), marin français, né au château de Kersaint (Finistère). Il périt avec son bâtiment à la bataille de Quiberon (1707-1759) ; — Son fils, ARMAND-GUI-SIMON, vice-amiral et conventionnel, né à Paris, m. sur l'échafaud (1742-1793).

Kersbeeke-Miscom, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Louvain) ; 1.309 h. Dentelles.

Kertch, v. de Russie, en Ukraine (Crimée), sur le *détroit de Kertch* ou *d'Iénikaleh ;* 56.000 h. Pelleteries ; caviar. Nombreux souvenirs archéologiques.

Kervignac, comm. du Morbihan, arr. et à 21 kil. de Lorient ; 2.660 h.

Kervyn de Lettenhove (Joseph), homme politique et érudit belge, né à Saint-Michel, m. à Bruxelles (1817-1891) ; auteur d'une excellente *Histoire de Flandre* et éditeur de Froissart.

Kerzers (en franç. **Chiètres**), comm. de Suisse (cant. de Fribourg) ; 1.300 h. Elève de bétail ; vignes, arbres fruitiers ; horlogerie.

Keskastel, comm. du Bas-Rhin, arr. de Saverne ; 1.325 h. Ch. de f.

Kessel, comm. de Belgique (Anvers, arr. de Malines), sur la Grande Nèthe ; 2.670 h. Tissages.

Kessel-Loo, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Louvain), près de la Dyle ; 8.800 h.

Kesselsdorf, bourg d'Allemagne (Saxe) ; 800 h. Victoire des Prussiens de Léopold de Dessau, lieutenant de Frédéric II, sur les Saxons, alliés de Marie-Thérèse (15 déc. 1745).



Ketch.

ketch [*kètch*] n. m. Côtre à tapecu, gréant deux focs, et dont le mât de l'arrière est sur l'avant du gouvernail.

kétché n. m. Bonnet de feutre des janissaires.



Ketché.

ketmie [*kèt'-mi*] n. f. Genre de malvacées.

— ENCYCL. Les ketmies (*hibiscus*) sont des plantes herbacées ou arborescentes, dont on connaît de nombreuses espèces, qui croissent dans les régions chaudes des deux hémisphères. Un grand nombre sont utiles. Citons : la *ketmie à chanvre*, cultivée dans l'Inde, et qui fournit des fibres textiles ; le *gombo*, originaire de l'Inde, mais cultivé en Orient, en Amérique et en France, pour ses fruits comestibles ; la *ketmie musquée*, *abelmoschus* ou *ambrette*, que l'on cultive en Egypte et aux Antilles et dont les graines fournissent le musc végétal. Certaines ketmies sont cultivées comme plantes d'ornement (*ketmie de Syrie, ketmie rose de Chine*, etc.).



Ketmie.

Ketteler (Guillaume-Emmanuel, baron **de**), évêque de Mayence, né à Harkotten, m. à Burghausen (1811-1877) ; adversaire de la suprématie impériale et initiateur du socialisme chrétien.

Kettering, v. d'Angleterre (comté de Northampton) ; 32.000 h. Fabriques de chaussures, instruments agricoles. Filatures de laine.

kétupa n. m. Genre d'oiseaux rapaces, comprenant de grands hiboux à longues aigrettes rejetées en arrière, dont on connaît quatre espèces de l'Asie méridionale.

keulnaar ou **keulsche** (c.-à-d. de *Cologne*), ou **sammereus** [*mé-ré-us*] (c.-à-d. *de Sambre*) n. m. Bateau long, gréant deux mâts à rabattement, et dont le gouvernail est très large. (Il navigue sur le Rhin, l'Escaut et la Sambre.)



Keulnaar.

keuper [*pèr*] n. m. *Géol.* Nom ancien du *trias supérieur*.

keupérien, enne [*ri-in, è-ne*] ou **keuprique** adj. *Géol.* Qui se rattache au keuper : *l'étage keupérien*.

Kew, paroisse d'Angleterre (comté de Surrey), sur la rive droite de la Tamise. Château royal ; observatoire et riche jardin botanique.

Key (Ellen), femme de lettres suédoise, née à Sundsholm en 1849. Elle s'est consacrée à défendre la cause des ouvriers et l'émancipation de la femme.

Keyem, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Dixmude) ; 1.310 h.

Keyes (sir Roger John BROWNLOW), amiral anglais, né en 1872 ; conduisit l'audacieux raid naval sur Zeebrugge et Ostende, le 23 avril 1918.

Keys de Floride ou **Cayes,** longue chaîne d'îles et de récifs de corail, se développant en arc de cercle au long des côtes de la Floride méridionale, sur une étendue de 350 kilom. Une partie de ces îlots très bas, vrais bouquets de verdure, est rattachée au continent par le chemin de fer des Florides, qui se prolonge jusqu'à *Key-West*.

Keyser [*ka-i-sèr*] (Nicaise **de**), peintre belge, né à Sandvliet (Brabant), m. à Anvers (1813-1887). Son dessin est hardi, mais correct, et son coloris agréable. Son chef-d'œuvre est la *Bataille de Wœringen*.

Key-West, v. des Etats unis d'Amérique (Floride), dans l'îlot du même nom, qui fait partie de l'archipel des *Keys de Floride* ou *Cayes ;* 22.000 h. Point terminus du Chemin de fer des Florides. Port militaire et de commerce, point de départ des lignes de navigation vers Cuba (La Havane).

Khabarovka ou **Khabarovsk,** v. de la Sibérie orientale, ch.-l. de la province du Littoral ou Primorskaia, au confluent de l'Amour et de l'Oussouri ; 15.000 h. Entrepôt commercial.

Khadidja, première femme de Mahomet et mère de Fatima, née vers 563, m. en 628 ; mise par Mahomet au nombre des quatre saintes de l'islam.

Khaïber (PASSE DE), défilé qui fait communiquer l'Inde et l'Afghanistan ; 1.011 m. d'altitude. Les Anglais le possèdent depuis 1879.

khaki adj. V. KAKI.

Khaled ou **Caled,** conquérant arabe, m. à Homs (582-642). Il fut lieutenant de Mahomet et occupa l'Irak et la Syrie.

Khalkhas, fraction septentrionale du peuple mongol, habitant la partie de la Mongolie qui de son nom est appelée *Khalkha*, et principalement le pays drainé par la haute Selenga. *Ourga* est la principale agglomération des Khalkhas, non loin de la résidence du chef de leur religion, le lama appelé « Kou-toukhta ». Sur leur territoire se trouvent les ruines de *Karakoroum*, la capitale de Gengis-Khan.

khamitique adj. Syn. de CHAMITIQUE.

khamsin ou **chamsin** [*kam'-sin*] n. m. (m. égypt., qui veut dire *cinquante*). Vent du sud, chaud et sec, qui souffle sur l'Egypte pendant une période de cinquante jours, à l'époque de l'inondation du Nil.

khan, khanat. V. KAN, KANAT.

Khanikin, bourg de l'Asie antérieure, en Irak-Arabi (Mésopotamie), à la frontière de Perse, sur un sous-affluent du Tigre par la Dyala ; 4.000 à 5.000 hab. Occupé par les Russes du général Baratoff le 1er avril 1916, à la suite d'une offensive victorieuse contre les bandes persanes soulevées par l'Allemagne, afin de rejoindre à Bagdad l'armée anglaise du général Townshend.

khantchin n. m. Eau-de-vie chinoise, faite avec du grain de millet, douée de propriétés enivrantes très puissantes, et caractérisée par une saveur et une odeur très particulières.

Kharbine, v. de l'Asie russe (Sibérie orientale, Transbaïkalie), près du Soungari ; 30.000 h. Nœud important de chemins de fer vers Vladivostok et Port-Arthur.

Kharism ou **Khowaresm,** partie du Turkestan située entre le lac d'Aral et la mer Caspienne. (Hab. *Kharismiens.*) De 994 à 1231, le Kharism forma un Etat, qui fut détruit par Gengis-Khan.

Kharkof, v. du sud-ouest de la Russie, ch.-l. du gouv. homonyme, sur l'Oudaï ; 258.000 h. Blés, lainages, peaux, poisson frais. — Le gouv. a 3.452.000 h.

kharouba n. f. Association de familles kabyles.

Khartoum, capit. du Soudan, au confluent du Nil Blanc et du Nil Bleu ; 32.000 h. Gordon y fut tué par les Soudanais, après un siège célèbre (1885) ; mais la ville fut reprise par les Anglo-Egyptiens de Kitchener en 1898. La ville a deux faubourgs : *Omdurman*, la ville indigène, et *Halfaya*, la ville commerciale.

Khatmandou, v. de l'Inde septentrionale, capit. du Népaul ; 80.000 h.

khaya n. m. Genre de plantes méliacées, comprenant de beaux arbres de 30 à 35 mètres de haut, qui croissent au Sénégal et dont le bois est connu sous le nom d'*acajou du Sénégal* ou *bois de Mahagoni*.

Khazars, peuple qu'on suppose apparenté aux Scythes et qui habitait jadis au N. de la mer Caspienne. Les *Khazars* furent, au moyen âge, maîtres d'une partie de la Perse et de l'Arménie, ainsi que de la Crimée.

khédivat [*va*] ou **khédiviat** [*vi-a*] n. m. Dignité de khédive. Temps pendant lequel elle s'exerce.

khédive n. m. (pers. *khidiw*, prince). Titre du vice-roi d'Egypte (depuis 1867).

khédivial ou **khédival, e, aux** adj. Qui dépend du khédive ; qui est placé sous sa protection : *résidence khédiviale*.

khédivien, enne [*vi-in, è-ne*] adj. Qui se rapporte au khédive, à son pouvoir, à son gouvernement : *les prérogatives khédiviennes*.

khedma [*kèd'*] n. f. Taxe perçue par les gendarmes indigènes, en Tunisie, sur les délinquants qu'ils sont chargés d'arrêter et les débiteurs dont ils recouvrent la dette.

Kherson, v. forte de Russie, ch.-l. de gouv., sur le Dniéper ; 98.000 h. Céréales, cuirs, pelleteries. — Le gouv. a 3.806.000 h.

Khevsoures, population du Caucase, appartenant à la race géorgienne, d'humeur assez batailleuse. Sa religion est un mélange de paganisme et de croyances musulmanes et bibliques.

Khiva, v. du Turkestan, capit. de la *Khivie* ou *kanat de Khiva ;* 30.000 h. Sous le protectorat de la Russie. Vergers, fabrication de tapis de soie.

Khmer, ère [*kmèr*], ancienne population du Cambodge : *les Khmers*. Adjectiv. Qui a rapport aux Khmers : *antiquités khmères*.

— ENCYCL. Ancêtres directs des Cambodgiens, les Khmers fondèrent au moyen âge un empire puissant, qui ne déclina qu'à la fin du XVIIe siècle, sous



Ruines khmères : tour d'angle et tour centrale à l'étage supérieur du temple d'Angkor-Vat.

l'action des Annamites et des Siamois. Leur civilisation a subi l'influence de l'Inde brahmanique, comme le montrent les ruines d'Angkor-Thom.

Khnopff (Fernand), peintre et sculpteur belge, né près de Termonde, m. à Bruxelles (1858-1921) ; dessinateur et coloriste très pur, qui excelle à rendre le type féminin (*l'Aile bleue, l'Encens*, etc.).

Khodjend ou **Hodjent,** v. de la Russie d'Asie (anc. capitale du Turkestan), sur le Syr-Daria et le chemin de fer transcaspien ; 30.000 h.

Khokand [*kan*], v. du Turkestan russe, sur le Kara-Sou, affl. du Syr-Daria, et sur le chemin de fer transcaspien ; 118.000 h. Bijoux, coutellerie.

khôl n. m. V. KOHOL.

Khomiakov (Alexis Stepanovitch), poète russe, né à Moscou (1804-1860), lyrique slavophile.

Khoraçan ou **Khorassan,** prov. du N.-E. de la Perse ; 1 million d'h. Cap. *Meched*. Coton, grains.

Khorsabad, v. de la Turquie d'Asie, près de

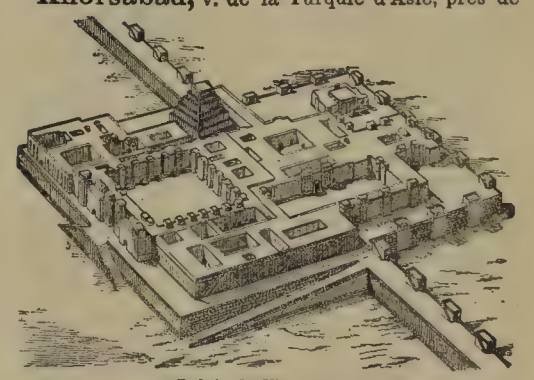

Palais de Khorsabad.

Mossoul. Ruines assyriennes de la cité bâtie par le célèbre roi d'Assyrie Sargon II.

Khosrou Ier, Anoushirvan (le *Khosroès* des Grecs), souverain sassanide de la Perse, m. en 579 ; il lutta pendant de longues années contre l'empereur d'Orient Justinien. — KHOSROU II, fils d'Ormazd (ou *Hormisdas*), m. en 628, conquit un moment la Syrie, l'Egypte et l'Asie Mineure, puis fut battu par Héraclius.

khotba n. f. Chez les musulmans, prière solennelle faite dans les mosquées à l'office du vendredi.

khoullé n. m. Nom d'une mesure de capacité usitée par les indigènes pour l'huile, en Algérie, et valant 16 lit., 66.

Khouzistan ou **Arabistan,** prov. du sud-ouest de la Perse ; capit. *Chouster*.

Khroumirie ou **Kroumirie,** pays habité par les Khroumirs.

Khroumirs ou **Kroumirs** [*mir*], tribus pillardes de la frontière algéro-tunisienne, dans la région montagneuse dite *Khroumirie*. Leurs méfaits décidèrent la France à entreprendre, en 1881, l'expédition de Tunisie.



Khroumirs.

Kiakhta, v. de la Sibérie orientale (Transbaïkalie), sur la rivière homonyme ; 6.000 h. Commerce actif de thé, soie.

khiang n. m. Sorte d'hémione, qui habite les régions centrales de l'Asie.

Kiang-Si, prov. du sud-est de la Chine ; 14.500.000 h. Capit. *Nan-Tchang*.

Kiang-Sou, prov. marit. de la Chine orientale ; 15.380.000 h. Capit. *Nan-King*.

Kiao-Tchéou, v. et baie de la république chinoise (prov. du Chan-Toung), cédées à bail à l'Allemagne en 1897. Celle-ci en a fait un port de guerre et de commerce et un arsenal considérables. Pris par les Japonais au début de la Grande Guerre (7 nov. 1914), administré et développé par eux jusqu'en 1919 et conservé par eux après la paix de Versailles de juin 1919, malgré les protestations de la Chine.

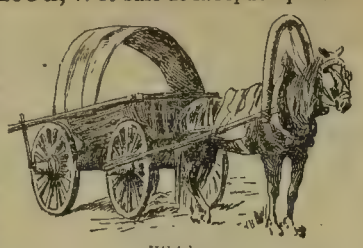
Kibitka.

kibitka n. f. Chariot russe, long et couvert. Tente, en feutre, des peuples nomades, surtout dans la Boukharie.


Kibitka.

kibla ou **kiblèh** (point vers lequel on se tourne) n. m. Chez les musulmans, point qui indique la position géographique du temple de La Mecque, vers lequel doivent se tourner les fidèles pour prier.

Kiburg, comm. de Suisse (cant. de Zurich); 400 h. Beau château féodal.

kiche n. f. (de l'allem. *kuche*, gâteau). Pâtisserie alsacienne, faite avec un feuilletage renfermant une crème parfumée.

Kichinev, en roum. **Chisinau,** v. de Roumanie, capit. de la Bessarabie, sur le Byk; 118.000 h. Commerce de fruits, vins. Industrie active.

Kidd (Benjamin), sociologue anglais, né en 1858, m. à Croydon en 1916; auteur de l'*Evolution sociale*, *Principes de la civilisation occidentale ;* défenseur d'un évolutionnisme qui fait place à l'idée religieuse.

kieff, kiehf ou **kief** [*ki-èf*] n. m. Le repos absolu, chez les Orientaux.

Kiel, v. d'Allemagne (Holstein) ; 211.600 h. Port militaire sur la Baltique. Grains, beurre. C'est à Kiel que, le 30 octobre 1918, débuta la révolution en Allemagne, par une mutinerie de marins.

Kiel (CANAL DE), canal qui va de Kiel à l'embouchure de l'Elbe et fait communiquer la Baltique avec la mer du Nord. En vertu du traité de Versailles de juin 1949, le canal de Kiel est ouvert aux navires de guerre et de commerce de toutes les nations qui sont en paix avec l'Allemagne.

Kielce, v. de Pologne et ch.-l. du gouvernement de ce nom ; 25.000 h.

Kieldrecht, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Saint-Nicolas) ; 3.520 h. Dentelles.

Kielland ou **Kjelland** (Alexandre LANGE), romancier norvégien, né à Stavanger, m. à Bergen (1849-1906), un des représentants du naturalisme et de l'individualisme en Norvège.

Kientzheim, comm. d'Alsace (Haut-Rhin), arrond. et à 8 kil. de Ribeauvillé ; 900 h. Vins estimés.

Kiepert [*ki-pèrt'*] (Henri), géographe allemand, né et m. à Berlin (1818-1899). On lui doit des travaux de géographie historique.

Kierkegaard (Sœren Aabye), philosophe et théologien danois, né et m. à Copenhague (1813-1855), qui a eu sur ses contemporains, en particulier sur Ibsen, une grande influence.

Kiersy-sur-Oise. V. QUIERZY.

kieselguhr n. m. (mot allem. ; de *kiesel*, caillou, et *guhr*, décomposition). Tripoli siliceux, servant à la préparation de la dynamite.

kiésérite [*zé*] n. f. Sulfate naturel de magnésie.

Kiev, v. de la Russie d'Europe (Ukraine), ch.-l. de gouv., sur la rive droite du Dniéper ; 610.000 h. Ville sainte ; église Sainte-Sophie, couvent Petchersk. Université. Commerce de céréales. Durant la Grande Guerre, Kiev a fréquemment changé de maîtres. Occupée par les Allemands en 1914-1917, puis, à la suite de la révolution russe, par les bolcheviks ; reprise par Petlioura, plus tard (mai 1920) par les Polonais, elle est retombée aux mains des bolcheviks.

kif ou **kiff** n. m. Au Maroc, poudre de feuilles de chanvre indien, mélangée au tabac que l'on fume.

kif-kif (express. arabe). *Très fam. C'est kif-kif*, c'est la même chose.

kikajon n. m. Sorte de kiosque, dans la Suisse romande.

kiki n. m. *Arg.* Le gosier, la gorge : *serrer le kiki à quelqu'un.*

Kilchberg, comm. de Suisse (cant. de Zurich), sur le bord du lac de Zurich ; 1.950 h. Menuiseries mécaniques, tissage du coton, construction de bateaux. — Comm. du cant. de Saint-Gall ; 5.030 h. Agriculture, élève de bétail, industrie laitière, broderies.

Kildare, v. d'Irlande, ch.-l. du *comté de Kildare* (Leinster) ; 3.600 h. — Le comté a 66.000 h.

Kilia, v. de Roumanie (Bessarabie), sur la branche nord du delta du Danube, appelée aussi *branche de Kilia ;* 12.000 h.

Kilian [saint), évêque irlandais du VIIe siècle, qui évangélisa la Franconie, où il fut martyrisé en 689. Fête le 8 juillet.


W. Kilian.

Kilian (Wilfrid), géologue français, né à Schiltigheim (Bas-Rhin) en 1862. Doyen de la Faculté des sciences de Grenoble, membre non résident de l'Académie des sciences (1919). On lui doit de remarquables travaux sur les Alpes françaises.

kiliare n. m. (du gr. *khilioi*, mille, et de *are*). Mesure de superficie valant mille ares. (Peu us.)

Kilidj-Arslan, sultan seldjoukide du pays de Roum, m. en 1107. Il fut battu par Godefroi de Bouillon à Dorylée en 1097.

Kilimandjaro ou **Kilima-N'Djaro,** massif montagneux de l'Afrique, à l'O. de Zanzibar (altit. 6.000 m.).

Kilkenny, v. d'Irlande, ch.-l. du *comté de Kilkenny* (Leinster) ; 11.000 hab. — Le comté a 75.000 h.

kilkis [*kiss*] n. m. (m. russe). Petit poisson qui se prépare comme la sardine, et dont la ville de Revel a la spécialité : *canapé de kilkis.*

Killarney, v. d'Irlande (Kerry), près du lac homonyme ; 8.200 h. Toiles ; cuivre.

Kilmaine (Charles-Joseph), général irlandais au service de la France, né à Dublin, m. à Paris (1754-1799) ; se distingua à Jemmapes et en Italie.

Kilmarnock, v. d'Ecosse (comté d'Ayr), sur un tributaire du golfe de la Clyde ; 37.000 h. Usines.

kilo (du gr. *khilioi*, mille), préfixe qui, placé devant l'unité métrique, la multiplie par mille. (Abrév. k.). N. m. Abrév. du mot *kilogramme.* Pl. des *kilos.*

kiloampère n. m. Mille ampères. (Abrév. k*A.*).

kilocoulomb n. m. Mille coulombs. (Abrév. k*C.*).

kilogramme [*gra-me*] ou, par abrév., **kilo** n. m. Unité de masse. Masse équivalant à celle du prototype international, en platine irridié, qui est déposé au Pavillon de Breteuil, à Sèvres : *la masse du kilogramme est supérieure d'environ 27 milligrammes à celle de 1 dm³ d'eau à son maximum de densité.* (Abrév. k*g.*).

kilogramme-poids. Mille *gramme-poids.* V. MESURE.

kilogrammètre [*gram'-mè-tre*] n. m. Unité de mesure de travail, équivalant au travail produit par un kilogramme-force dont le point d'application se déplace de 1 mètre dans la direction de la force : *le kilogrammètre vaut 981 × 10⁵ ergs.*

kilojoule n. m. Unité de travail dans le système M. T. S. ; c'est le travail produit par 1 sthène dont le point d'application se déplace de 1 mètre dans la direction de la force. (Abrév. k*J.*) V. MESURE.

kilolitre n. m. Mesure de capacité valant mille litres, c'est-à-dire un mètre cube. (Peu us.)

kilométrage n. m. Action de kilométrer. Mesure par kilomètres.

kilomètre n. m. Mesure itinéraire de mille mètres (abrév. k*m.*) : *la lieue française vaut quatre kilomètres. Kilomètre carré*, un million de mètres carrés (Abrév. k*m².*) *Kilomètre cube*, un milliard de mètres cubes. (Abrév. k*m³.*)

kilométrer [*tré*] v. a. (Se conj. comme *accélérer.*) Marquer les distances kilométriques : *kilométrer une route.*

kilométrique adj. Qui a rapport au kilomètre : *prix de revient kilométrique d'une voie ferrée.*

kilométriquement [*ke-man*] adv. Par kilomètre.

kilosthène n. m. Unité de force équivalant à mille sthènes. (Abrév. k*sn.*)


A, kilt.

kilotaje n. m. Fraude d'importation, qui consiste à déclarer un lot de colis d'un poids total inférieur au poids réel et à les grouper de telle sorte qu'à la douane la vérification par épreuves n'accuse pas un excédent supérieur à la tolérance de 5 p. 100.

kilowatt n. m. Unité de puissance qui vaut mille watts (abrév. k*w.*) : *le kilowatt correspond à mille joules par seconde.* V. MESURE.

kilowatt-heure n. m. Travail exécuté pendant 1 heure par une machine dont la puissance est de 1 kilowatt.


Kimono.

kilsérite n. f. Sulfate hydraté naturel de magnésie.

kilt n. m. Jupon court des montagnards écossais.

Kimberley, v. de la colonie anglaise du Cap, dans le Griqualand ; 50.000 h. Gisements diamantifères. En 1899-1900, pendant cent vingt jours, cette ville fut assiégée par les Boers sans succès.

Kimberley, district de l'Australie, en Australie Occidentale, arrosé par le fleuve Fitzroy.

kimméridgien, enne [*kim'-mé-rid-ji-in, è-ne*] adj. *Géol.* Se dit des terrains du jurassique supérieur. N. m. : *le kimméridgien.*

kimono n. m. Longue tunique portée au Japon par les deux sexes. (Elle se croise par devant, et est maintenue au milieu par une large ceinture.) *Par ext.* Vêtement de femme, sans couture aux emmanchures, et rappelant cette forme.

Kimpolung ou **Campu Lungu,** v. de la Roumanie (Valachie), dans la vallée montagneuse d'un affluent de l'Argésu, au pied des Alpes de Transylvanie ; 10.000 h. Cette ville de la Bukovine autrichienne fut prise par les Russes en 1915, puis évacuée ; elle a été attribuée à la Roumanie en 1919.

kina n. m. Syn. de QUINQUINA.

kinase [*na-ze*] n. f. (du gr. *kinein*, mouvoir). Ferment du suc intestinal, qui augmente l'action des autres ferments organiques. (C'est une diastase qui se détruit à 70° C.)

kindergarten [*kin'-dèr'-gar'-tèn'*] n. m. (en allem. *jardin d'enfants*). Nom donné par Frœbel à l'institution qu'il fonda en Allemagne, à Blankenburg, vers 1840, en vue de transformer l'enseignement de l'école enfantine.

— ENCYCL. Dans la théorie pédagogique de Frœbel, l'enfant est une plante, l'école est le jardin symbolique où se cultive cette plante. Comme moyen d'éducation, Frœbel préconisait les jeux d'ensemble, sorte de gymnastique modérée, accompagnée de chants. Les jouets, appelés aussi *dons de Frœbel*, consistaient en six balles de diverses couleurs, une boule ou sphère, des cubes divisés en huit ou vingt-sept cubes, ou en huit briques, ou encore en deux ou quatre prismes triangulaires. A l'aide de ce matériel, les enfants reproduisaient et inventaient des constructions variées. Signalons encore les exercices de pliage, de découpage et de tressage du papier, le moulage de l'argile, etc.

kinésie [*zi*] n. f. (du gr. *kinèsis*, mouvement). Faculté motrice, faculté que possède l'âme de commander aux mouvements des membres.

kinésimétrie [*zi-mé-trî*] n. f. (du gr. *kinèsis*, mouvement, et *metron*, mesure). Art ou manière de mesurer le mouvement.

kinésimétrique [*zi-mé-tri-ke*] adj. Qui se rapporte à la kinésimétrie : *méthode kinésimétrique.*

kinésithérapie [*zi, pî*] n. f. V. CINÉSITHÉRAPIE.

kinétographe n. m. (du gr. *kinètos*, mû, et *graphein*, écrire). Sorte de cinématographe.

kinétoscope [*tos-ko-pe*] n. m. (du gr. *kinètos*, mû, et *skopein*, examiner). Appareil construit par Edison en 1894 pour la reconstitution photographique du mouvement par vision directe, et non par projection, comme cela a lieu avec le cinématographe.

king [*kin'gh'*] n. m. Nom commun de tous les livres des philosophes chinois. *Spécialem.* Les livres sacrés réunis par Confucius.

King, comté d'Irlande (Leinster) ; 70.000 h. Capit. *Tullamore.*

king-charles n. m. invar. (abrév. de l'expres. angl. *king Charles spaniel*, épagneul du roi Charles). Petit chien du groupe des épagneuls.


King-charles.

Kinglake (Alexandre-William), écrivain anglais, né à Taunton, m. à Londres (1809-1891) ; auteur de *Eothen*, impressions d'Orient, d'une histoire de Crimée.

Kingsley (Charles), romancier anglais, né à Holne, m. à Eversley (1819-1875) ; auteur de *Hypatia, Westward Ho!* etc. Il fut un des promoteurs du mouvement socialiste chrétien.

Kingston [*ton'*], capit. de la Jamaïque ; 60.000 h. Port sur la côte méridionale de l'île. Dévastée par un tremblement de terre en 1906.

Kingston, v. des Etats unis d'Amérique (Etat de New-York), sur le fleuve côtier Hudson ; 26.900 h. Centre commercial et industriel.

Kingston, v. du Dominion canadien (Canada, prov. d'Ontario), sur le Saint-Laurent, à la sortie du lac Ontario ; 18.900 h. Evêchés catholique et anglican ; ville industrielle, port fluvial. Ch.-l. du comté de Frontenac.

Kingston-on-Thames, v. d'Angleterre (Surrey), sur la Tamise ; 38.000 h. Ville très ancienne.

Kingstown, v. d'Irlande (prov. d'Ulster, comté de Dublin), sur la baie de Dublin (mer d'Irlande) ; 17.400 h. Un des avant-ports de Dublin. Autrefois Dunleary.

Kingstown ou **Kingston,** v. des petites Antilles, capit. de l'île anglaise de Saint-Vincent, sur la mer des Antilles ; 4.300 h. Détruite en 1780 par un cyclone.


Kinkajou.

kinjal n. m. Poignard à lame droite des Cosaques.

kinkajou ou **kincajou** n. m. Genre de mammifères carnivores, famille des procyonidés. (Ce genre comprend des animaux allongés, à longue queue prenante, de la taille d'un chat ; ils vivent dans les forêts de l'Amérique du Sud. et se nourrissent de fruits, de miel, d'œufs, etc.)

Kinkel (Jean-Gottfried), poète et homme politique allem., né à Oberkassel, m. à Zurich (1815-1882). Il fut mêlé, en 1848, au mouvement révolutionnaire.

kino n. m. Suc astringent, fourni par certaines plantes et qui colore la salive en rouge : *le kino du commerce provient de la côte de Malabar.*

Kintchindjinga, un des sommets des monts Himalaya ; 8.480 m.

Kintzheim, comm. du Bas-Rhin, arrond. de Sélestat ; 1.343 h.

kiosque [*os-ke*] n. m. (du turc *kiouchk*, belvédère). Pavillon dans le goût oriental, qui décore les terrasses ou les jardins. Dans les grandes villes, se



Kiosques : 1. De jardin ; 2. De musique ; 3. De marchand de journaux.

dit d'édicules établis pour la vente des journaux, des fleurs, etc. *Mar.* Construction élevée sur les passerelles, pour mettre à l'abri le commandant, les cartes, le compas, etc. Sur les cuirassés, pavillon où se place le commandant pendant le combat.

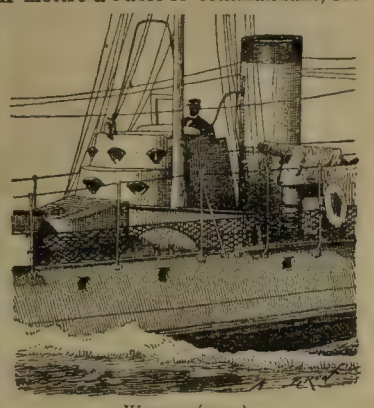
Kiosque (mar.).

Kiôto ou **Kyoto,** autref. **Myako,** v. du Japon, dans l'île de Nippon, sur le Kamo-Gava ; 539.000 h. Capitale de l'empire jusqu'en 1868. Tissages de soie ; bronzes, laques, émaux, faïences et porcelaines.

Kiou-Kiang, v. de la Chine orientale (prov. de Kiang-Si), sur le fleuve Bleu ; 36.000 h.

Kioung-Tchéou, port ouvert de l'île Haïnan ; 59.000 h. Sucre, draps, noix de bétel.

Kiou-Siou, l'une des quatre grandes îles de l'archipel du Japon ; 7.980.000 h. V. pr. *Kagosima, Koumamoto.*

Kipling (Rudyard), écrivain et poète anglais, né à Bombay en 1865. On lui doit des romans (*la Lumière qui s'éteint, les Livres de la jungle*, etc.), des nouvelles remarquables par la perfection de la forme et la vigueur du style. Ses poésies (*Ballades de la chambrée, les Sept mers*), souvent empreintes d'une familiarité brutale, sont en revanche l'expression lyrique la plus forte du patriotisme anglo-saxon.


Kipling.

kipper n.m. (m. angl.). Saumon ou hareng ouvert, légèrement salé et fumé.

Kiprensky (Oreste Adamovitch SCHWALBÉ, dit), peintre russe, né à Niéjine, m. à Rome (1783-1836) ; auteur de la *Jeune jardinière* et de brillants portraits (*Alexandre Ier, Pouchkine*).

kir n. m. *Géol.* Nom par lequel on désigne une terre imbibée de goudron.

Kirchberg, comm. de Suisse (cant. de Berne), sur l'Emme ; 1.730 h. Agriculture, fromagerie.

Kircher (Athanase), jésuite et physicien allemand, né à Geisa, m. à Rome (1601-1680), auquel on doit toutes sortes d'idées et d'inventions curieuses.

Kirchhoff (Gustave-Robert), physicien, né à Kœnigsberg, m. à Berlin (1824-1887). Il a attaché son nom à la découverte de l'analyse spectrale, en collaboration avec Bunsen.

Kirchhoff (*lois de*), lois relatives aux courants électriques, énoncées par Kirchhoff, et qui sont des conséquences de la loi d'Ohm :

1° Si plusieurs conducteurs aboutissent à un même point, la somme algébrique des intensités des courants sur chacun d'eux, comptées à partir de ce point, est nulle ;

2° Lorsque plusieurs forces électromotrices agissent en différents points d'un circuit, la force électromotrice totale autour du circuit est égale à la somme des résistances de ses positions individuelles, multipliées chacune par l'intensité du courant qui les traverse.

Kirchoff (Adolphe), philologue allemand, né et m. à Berlin (1826-1908) ; s'est particulièrement distingué dans l'épigraphie grecque.

Kirghiz, peuple de race tartare, entre l'Oural et l'Irtych.

— ENCYCL. Les Kirghiz, de taille moyenne, robustes, à peau brune, vivent en tribus, généralement nomades, dans l'immense *steppe des Kirghiz.*


Kirghiz.

Kiriju, v. du Japon, dans l'île de Hondo ; 52.000 h. Ville industrielle.

Kirin, province de Mandchourie, peuplée de 5.000.000 d'h. Cap. *Kirin*, sur le Soungari ; 100.000 h.

Kirkcaldy, v. d'Ecosse (comté de Fife), sur le golfe de Forth ; 45.000 h. Port.

Kirkcudbright, v. d'Ecosse, ch.-l. du comté homonyme, sur le Dee ; 2.200 h.

Kirk-Kilissé, v. de Turquie, à 54 kilom. d'Andrinople ; 17.000 h. Victoire des Bulgares sur les Turcs, en 1912.

kirsch ou **kirsch-wasser** [*kirch-va-sèr*] n. m. (all. *kirsch*, cerise, et *wasser*, eau). Eau-de-vie extraite des cerises et des merises.

— ENCYCL. Le kirsch est fabriqué surtout avec le fruit du merisier (très abondant dans la Forêt-Noire et les Vosges) ; il possède une odeur caractéristique, due à la présence d'une faible quantité d'acide cyanhydrique. Les merises sont d'abord mises à fermenter, puis on les soumet à la chaudière, en les plaçant dans un panier métallique pour éviter que les fruits ne s'attachent au fond de cette dernière et n'y brûlent en communiquant un mauvais goût à l'eau-de-vie. Celle qui est obtenue de premier jet doit être rectifiée.

Kisfaludy (Alexandre), poète hongrois, né et m. à Sümeg (1772-1884). Il est le premier des grands lyriques magyars (*Himby, Contes poétiques*). — Son frère CHARLES, né à Teth, m. à Pest (1788-1830), a créé la comédie hongroise (*les Prétendants, les Conjurés*, etc.), et écrit de beaux vers patriotiques (*Mohacs*, etc.).

Kiss (Auguste), sculpteur allemand, né à Paprotzen, m. à Berlin (1802-1865). On lui doit le fameux groupe colossal : *Amazone attaquée par un tigre.*

Kisselef (Paul Dimitrievitch, comte **de**), général et diplomate russe, né à Moscou, m. à Paris (1788-1863).

Kissling (Richard), sculpteur suisse, né à Wolwil, m. à Zurich (1848-1919), auteur de la statue de *Guillaume Tell* à Altorf.

Kistemaekers (Henry), romancier et auteur dramatique, né à Floreffe (Belgique) en 1872, naturalisé Français. Au théâtre, il a donné des pièces vigoureuses : *la Blessure, l'Instinct, la Flambée.*


Kistie.

kistie [*kis-ti*] n. m. Chaland à voiles, à formes étranges, naviguant sur le Gange. (Il a une cabane sur le pont, et grée une voile carrée faite de nattes cousues ensemble.)

Kita, poste français de l'A.-O. F. (Haut-Sénégal et Niger), sur le haut Sénégal, fondé par Gallieni, alors capitaine, en 1880.

kitai [*tè*] n. m. Espèce de damas, dont les femmes sibériennes se font des voiles.


Kitaïbélie.

kitaïbélie [*ta-i-bé-lî*] n. f. Genre de malvacées, à corolle blanche et tordue, comprenant de grandes plantes qui croissent sur les bords du Danube, et qui se sont acclimatées en France, notamment dans les bois des environs de Paris.

Kitchener (lord Horatio Herbert), comte KITCHENER DE KHARTOUM, field-marshall anglais, né à Bally-Longford en 1850, m. en mer sur la côte des Orcades en 1916. En Egypte, il battit les mahdistes, et prit Khartoum. Il termina victorieusement la guerre du Transvaal, fut nommé en 1902 commandant en chef de l'armée des Indes, puis résident général en Egypte ; enfin, choisi comme ministre de la guerre au début de la Grande Guerre, il organisa l'armée anglaise, de 1914 à 1916.


Kitchener.

kitool n. m. Matière textile, fournie par les feuilles d'une espèce de palmier, le *caryota ureno*, de Malabar.

Kivou (LAC), lac de l'Afrique équatoriale (Congobelge), entre les lacs Edouard et Tanganyika, dans un district volcanique.

Kizil-Irmak (le), l'ancien *Halys*, fl. d'Asie Mineure. Il a sa source dans l'Anti-Taurus, et se jette dans la mer Noire ; 900 kil.

Kizil-Kolat, village de l'Asie antérieure (Mésopotamie), dans les gorges de la Diala, affluent du Tigre, où Russes et Anglais se sont un moment donné la main pendant la Grande Guerre, le 2 avril 1917.

Kizil-Koum, désert de l'Asie centrale, dans le Turkestan russe, entre Syr et Amou-Daria, à l'est de la mer d'Aral.

Kjernef (Hafdan), compositeur norvégien, né en 1818, m. à Christiana en 1868 ; auteur de mélodies d'une inspiration poétique.

kjœke n. m. Petit traîneau norvégien, qui a donné son nom à un sport d'hiver en Scandinavie.

kjœkken-mœdding n. m. (en danois, *fumier de cuisine*). Amas de débris et d'ustensiles de cuisine d'anciens peuples de l'âge de pierre.

Kjœlen ou **Kiœlen** (MONTS), étroit plateau septentrional de la Scandinavie, qui domine les fjords norvégiens.

klabber [*bèr*] n. m. Nom donné, en Irlande, à des êtres surnaturels dont la superstition populaire peuple les campagnes. (Les *klabbers* descendent la nuit quand il n'y a pas de lune, pénètrent dans les habitations par les cheminées, et rallument, en signe de protection, les foyers éteints.)

Klaczko (Julien), poète et publiciste polonais, né à Vilna, m. à Cracovie (1828-1906) ; auteur de remarquables études d'histoire diplomatique.

Kladno, v. de Tchécoslovaquie (Bohême) ; 19.000 h. Ville manufacturière.

Klagenfurth [*ghèn'*], v. d'Autriche, ch.-l. de la Carinthie sur la Glau, prise par Masséna en 1797 ; 29.000 h.

Klapka (Georges), général hongrois, né à Temesvar, m. à Budapest (1820-1892). Il se distingua pendant l'insurrection hongroise de 1849, et défendit vaillamment Komarom.

Klaproth (Martin-Henri), chimiste allemand, né à Wernigerode, m. à Berlin (1743-1817). Il découvrit le zircone, le titane et l'urane. — HENRI-JULES **de Klaproth,** orientaliste, fils du précédent, né à Berlin, m. à Paris (1783-1835), a étudié particulièrement l'ethnographie et la linguistique du Caucase.

klaprothite n. f. Sulfure naturel de cuivre et de bismuth.

Klausenbourg [*zèn*]. V. KOLOSZVAR.

klavais [*vè*] n. m. Nom donné par les mineurs aux filons qui coupent les lits de houille, et remplissent généralement les failles.

klaxon [*kla-kson*] n. m. Marque particulière désignant un avertisseur électrique, à son éclatant pour automobile.

kléban n. m. Sorte de long poignard, en usage dans les îles de la Sonde.

Kléber [*bèr*] (Jean-Baptiste), célèbre général de la Révolution, né à Strasbourg, m. au Caire (1753-1800). Fils d'un maçon, et engagé volontaire en 1792, il assista au siège de Mayence, commanda en Vendée, se distingua à Fleurus, puis en Egypte, où il eut le commandement de l'armée après le départ de Bonaparte. Il écrasa les Turcs à Héliopolis, étouffa la révolte au Caire, et tomba sous le poignard d'un fanatique mameluk, nommé Suleyman.


Kléber.

klecksographie [*klèk, fi*] n. f. (de l'allem. *klecks*, pâté d'encre, et du gr. *graphê*, action d'écrire. Mot créé par le poète allemand Justin Kerner). Art de faire des dessins avec des pâtés d'encre.

Kleinhunigen, comm. de Suisse (cant. de Bâle-ville), tout près de la frontière allemande ; 1.580 h. Scieries ; objets en ciment. Produits chimiques.

Kleist [*kla-ist'*] (Ewald Christian **de**), poète allemand, né à Zeblin, m. à Francfort-sur-l'Oder des suites des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Kimersdorf (1715-1759) ; auteur du poème descriptif *le Printemps*, d'odes, d'hymnes, etc.

Kleist (Henri **de**), poète et auteur dramatique allemand né à Francfort-sur-l'Oder, m. par suicide à Potsdam (1777-1811). Caractère exalté, ombrageux, il eut une existence difficile. Ses principaux ouvrages sont : le roman *Michel Kohlhaas*, la comédie *la Cruche cassée*, le drame *la Bataille d'Hermann.*

Klenze (Léo **de**), architecte allemand, né à Hildesheim, m. à Munich (1784-1864), édifia la Glyptothèque et la Pinacothèque de Munich, le Palais royal et la fameuse Walhalla.

Klephtes. V. ARMATOLES.

klepper [*klè-pèr*] n. m. Race de chevaux russes, particuliers à l'île d'Œsel, et dont on fait remonter l'origine aux croisades.

kleptomane n. V. CLEPTOMANE.

kleptomanie n. f. V. CLEPTOMANIE.

klik ou **clic** n. m. Claquement de langue que les Hottentots, les Bosjesmans, les Cafres, etc., font entendre en parlant.

Klinger (Frédéric-Maximilien **de**), poète allemand, né à Francfort-sur-le-Mein, m. à Dorpat (1752-1831) ; auteur de nombreux drames, dont le plus fameux : *Ouragan et Emportement*, a donné son nom à la période de crise que la littérature allemande a traversée à la fin du XVIIIe siècle (*Sturm und Drang*).

Klinger (Max), peintre, graveur et sculpteur allemand, né à Plagwitz, près de Leipzig, m. à Gross-Iena (1857-1920). Il a, particulièrement dans son œuvre gravé, manifesté un symbolisme philosophique assez étrange. A signé, en 1914, le Manifeste des Intellectuels allemands.

Klingsor, magicien qui paraît dans le *Parzifal* de Wolfram d'Eschenbach, dans la *Guerre de la Wartbourg*, dans le *Parsifal* de Wagner.

klipper [*kli-pèr*] n.m. *Mar.* V. CLIPPER.

Klondike, et fautivement **Klondyke,** région de l'Alaska (territoire du Yukon), rude et froide, mais où la population va sans cesse croissant à cause de l'or qu'on y rencontre. V. pr. *Dawson-City.*

Klopstock (Friedrich Gottlieb), poète allemand, né à Quedlimbourg (Saxe prussienne), m. à Hambourg (1724-1803). Sa vie entière est dans le grand poème qu'il passa trente ans à édifier (*la Messiade*), et où il chante la venue du Messie. Mais c'est surtout dans ses *Odes*, d'une expression noble et magnifique, qu'il a fait œuvre de créateur.


Klopstock.

Klostercamp. V. CLOSTERCAMP.

Kloster-Neuburg, v. d'Autriche, sur le Danube, aux environs de Vienne ; 14.800 h.

Kloten, comm. de Suisse (cant. de Zurich) ; 1.360 h. Agriculture ; torderie de soie.

Kluck (Alexander **von**), général allemand, né à Munster, en 1846. En 1914, il commandait la 1re armée allemande, qui était à l'aile droite des troupes d'invasion. Elle traversa la Belgique, la France du Nord, et, arrivant sur Paris, s'infléchit vers le S.-E., mouvement qui favorisa l'offensive française, et amorça la victoire de la Marne.


Klugie.

klugie [*ji*] n. f. Genre de gesnériacées, à fleurs bleues disposées en grappes terminales pendantes, de l'Amérique et de l'Océanie.

kmet n. m. Mot qui, dans les pays slaves, désigne un personnage considérable, un chef de famille, d'association, un maire.

knauffite n. f. Vanadate hydraté naturel de cuivre et de chaux.

Knaus (Louis), peintre de genre et portraitiste allemand, né à Wiesbaden (Nassau), m. à Berlin (1829-1910). Ses scènes de mœurs (*la Cinquantaine, Fête d'enfants*, etc.) sont pleines d'une vie et d'un humour charmants.


Knaus.

Kneipp (Sébastien), prêtre et guérisseur bavarois, né à Stefansried, m. à Wœrishofen (1821-1897). Il a recommandé les pratiques de l'hydrothérapie.

Kneller (sir Godfrey), peintre allemand, qui a vécu surtout en Angleterre; né à Lubeck, m. à Londres (1646-1723); a peint, en qualité de peintre de la cour, les portraits de Charles II, Jacques II, Guillaume III, Louis XIV.

Knesselaere, v. de Belgique (Flandre-Orientale, arr. de Gand); 4.360 h. Dentelles, toiles.

kniaz n. m. Mot russe qui veut dire *prince*, et existe aussi en serbe sous la forme *knez*.

Kniaziewicz (Charles), général polonais, né près de Mitau, m. à Paris (1762-1842). Il se signala au service de la France en 1798-1800 et en 1812. Il représenta la Pologne à Paris lors de l'insurrection de 1830-1831.

knickerbockers [*ni-keur-bo-keur*] n. m. pl. (m. angl., dérivé du nom propre *Knickerbocker*, personnage inventé par Washington Irving pour représenter le type des Hollandais de New-York). Culottes courtes, flottantes, mais serrées au genou.

Knocke, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arr. de Bruges), près de la mer du Nord; 2.040 h. Station balnéaire.

knock-out [*nok-aout'*] n. m. (m. angl.). *Boxe.* Coup décisif, qui met hors de combat (lorsque l'adversaire reste 10 secondes à terre sans pouvoir se relever). Adjectiv. Mis hors de combat. (Dans ce dernier sens, on dit plus exactement *knocked out* [*noked-aout'*].)

Knoller (Martin de), peintre allemand, né à Steinach, m. à Milan (1725-1804); auteur de fresques à sujets religieux (*l'Ascension de la Vierge*, etc.).

Knolles (Robert), capitaine anglais, un des adversaires de Du Guesclin, m. à Sculthorpe (1317-1407). Il figura au combat des Trente, et se distingua à la bataille d'Auray.

knoppern [*kno-pèrn'*] n. m. Galle produite sur la cupule du gland de chêne rouvre par la piqûre d'un cynips et qui sert au tannage des cuirs.

knout [*knout'*] n. m. (m. russe). Supplice du fouet, en Russie. Fouet composé de lanières de cuir terminées par des boules de métal, et avec lequel on inflige ce supplice.

Knowles (James Sheridan), auteur dramatique irlandais, né à Cork, m. à Torquay (1784-1862); auteur de tragédies (*Caius Gracchus, Virginius*, etc.) et de drames fort applaudis.


Knox.

Know-nothing [*nô-no-sin'gh'*] (m. angl. signif. *ne connaître rien*), nom d'un parti fondé aux Etats-Unis pendant la guerre de l'Indépendance et qui voulait réserver le droit de citoyen aux seuls individus nés en Amérique ou d'un père américain.

Knox [*knoks*] (John), réformateur écossais, fondateur du presbytérianisme, né à Gifford, m. à Edimbourg (1505-1572). Plusieurs fois exilé, brûlé plusieurs fois en effigie, il fit établir le premier Covenant en 1557, et obtint en 1560 la reconnaissance de la Réforme par le parlement d'Ecosse.

knoxvillite n. f. Sulfate naturel de chrome, fer et aluminium.

Knut, rois de Danemark. V. CANUT.

Knutange, comm. de la Moselle, arr. de Thionville; 5.611 h. Ch. de f.

koa n. m. Bois des îles Sandwich, employé aux mêmes usages que l'acajou, dont il a la couleur et la finesse de grain.


Koala.

koala n. m. Genre de mammifères marsupiaux grimpeurs, dont on connaît une seule espèce australienne, comprenant de gros phalangers gris, qui ressemblent à de petits ours.

kob ou **kobus** [*buss*] n. m. Genre d'antilopes, comprenant des animaux de grande taille, à cornes en lyre, dont le type est le *kob singsing*, de l'Afrique du Sud, qui habite les forêts marécageuses, d'où le nom que lui donnent les Boers : *waterbock*.


Kob.

Kobé, v. du Japon (île de Houdo), sur la Mer intérieure et la baie d'Osaka; 500.000 h. Port d'Osaka; grande ville industrielle.

kobez [*bez*] n. m. Espèce de faucon, petit, gris, cendré et brun, à pattes rouges, propre à l'Europe centrale et orientale.


Kobez.

kobold [*bold'*] n. m. En Allemagne, lutin, esprit familier, souvent considéré comme gardien des métaux précieux dans la terre.

Koch (Christophe-Guillaume de), publiciste français, né à Bouxviller, m. à Strasbourg (1737-1813). Il fut l'homme de son temps le plus versé dans les questions de droit public.

Koch (Robert), médecin et microbiologiste allemand, né à Klausthal (Hanovre), m. à Baden-Baden (1843-1910). Il a publié de remarquables recherches sur la tuberculose, dont il a découvert et réussi à cultiver l'agent microbien.

Koch (BACILLE DE), nom donné au bacille de la tuberculose.

Kochanowski (Jean), poète polonais, né à Sycynna, m. à Lublin (1530-1584). Son chef-d'œuvre est un recueil d'élégies, *les Thrènes*.


Robert Koch.


Paul de Kock.

Kocharski. *Biogr.* V. KUCHARSKI.

Kock (Charles-*Paul* de), fécond romancier français, né et m. à Paris (1794-1871). Ses romans sont de folles anecdotes, d'amusantes peintures de la vie des grisettes et des petits bourgeois, pleines de verve, mais d'une gaieté un peu grosse : *Gustave le mauvais sujet, la Pucelle de Belleville, Monsieur Dupont, Mon voisin Raymond, Une drôle de maison*, etc. — Son fils HENRI, romancier et auteur dramatique, né à Paris, m. à Limeil (1819-1892); il n'eut pas la gaieté prime-sautière et cette bonhomie malicieuse qui ont fait la popularité de son père.

kodak n. m. Appareil photographique portatif, inventé en 1888 par l'Américain Georges Eastman,

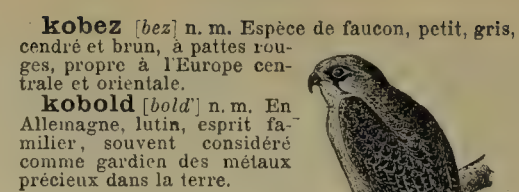

Kodak : 1. Fermé; 2. Ouvert.

et dans lequel les plaques sensibles en verre sont remplacées par un rouleau de gélatine (pellicule), grâce auquel l'appareil peut être chargé en plein jour.

Kodama (vicomte), maréchal japonais, m. à Tokio (1852-1906). Il se distingua dans la guerre sino-japonaise de 1894-1895, fut ministre de la guerre, puis, pendant la guerre avec la Russie, chef d'état-major général de l'armée de Mandchourie.

Kodok, nom donné, en 1904, par le sirdar de l'armée égyptienne, sir Reginald Wingate, à l'ancienne ville soudanienne de *Fachoda*.

kodzouka n. m. Nom de petits couteaux qui sont engagés sur les côtés des fourreaux des sabres japonais.

Kœberger (Venceslaws), architecte et peintre flamand, né à Anvers, m. à Bruxelles (1550-1610); a construit l'église Notre-Dame-de-Montaigu, à Bruxelles, et a laissé de nombreux tableaux.

Koelkeberg, comm. de Belgique (Brabant, arr. de Bruxelles); 11.970 h. Cuirs et toiles cirées.

Kœlliken, comm. de Suisse (cant. d'Argovie); 2.020 h. Agriculture, industrie laitière. Tissage de rubans de coton.

kœlreutérie [*keul-reu-té-ri*] n. f. (du nom du botaniste allemand *Kœlreuter*, 1733-1806). Genre de sapindacées, comprenant des arbres originaires de la Chine, à fleurs jaunes, à beau feuillage.

Kœnig [*keu-nigh*] (Samuel), mathématicien allemand, ami de Voltaire et adversaire de Maupertuis, né à Buedingen, m. à Zuilestein (1712-1757).

Kœnig (Frédéric), mécanicien allemand, né à Eisleben, m. à Oberzell (1775-1833); inventeur de la presse mécanique.


Kœnigs.

Kœniggrætz, v. de la Tchécoslovaquie (Bohême), au confluent de l'Adler et de l'Elbe; 8.000 h. Ancienne place forte, près de laquelle se livra la bataille de Sadowa (tchèque **Kralove Hradec**).

Kœniginhof, v. de la Tchécoslovaquie (Bohême), sur l'Elbe; 9.000 h. Le 29 juin 1866, les Autrichiens y furent battus par les Prussiens (tchèque **Kralove Dvor**).

Kœnigs (Paul-Xavier-Gabriel), mathématicien français, né à Toulouse en 1858; membre de l'Académie des sciences en 1918. On lui doit de très remarquables travaux de mécanique.

Kœnigsberg [*keu-nighs-bèrgh*], v. de la Prusse-Orientale; 246.000 h. Port sur le Prégel. Université célèbre. Puissante place forte. Château, cathédrale gothique (XIIIe s.). Commerce de produits agricoles, chevaux, ambre jaune. Patrie de Kant, de Bitaubé. Soult s'en empara en 1807.

Kœnigsek (Lothaire-Joseph-Georges, comte de), feld-maréchal autrichien (1673-1751). Il fut vaincu par les Français à Guastalla, et partagea le commandement de l'armée anglo-hollandaise avec le duc de Cumberland, dans la campagne de Fontenoy.

Kœnigshoffen, bourg du Bas-Rhin, comm. et à 3 kil. de Strasbourg; 7.808 h.

Kœnigshütte [*keu-nighs-hu-te*], v. de Pologne (Haute-Silésie); 78.600 h. Fonderies, forges.

Kœnigsmacker, comm. de la Moselle, arr. de Thionville; 1.277 h. Ch. de f.

Kœnigsmark (Jean-Christophe, comte de), un des généraux de Gustave-Adolphe, né à Kœtzlin, m. à Stockholm (1600-1663).

Kœnigsmark (Philippe-Christophe, comte de), officier suédois, né à Stade, m. à Hanovre (1665-1694), connu par sa passion pour Sophie-Dorothée, femme de l'électeur de Hanovre George (plus tard George Ier, roi d'Angleterre). Ce dernier le fit assassiner.

Kœnigsmark (Marie-Aurore, comtesse de), née à Stade vers 1668, m. à Quedlimbourg en 1728, sœur du précédent; favorite du roi de Pologne Auguste II, dont elle eut un fils, qui devint le célèbre Maurice de Saxe.

Kœnigstuhl (en allem. *Siège du roi*), sommet des collines du Kraichgau, près de Heidelberg (grand-duché de Bade), sur la rive gauche du Neckar; 568 m. d'alt. C'était là qu'en plein air les antiques électeurs d'Allemagne choisissaient, entre eux, l'empereur.

Kœniz, comm. de Suisse (cant. de Berne); 6.890 h., disséminés en de nombreux villages. Commerce de bois, scieries.

Kœpping (Charles), graveur allemand, né à Dresde, m. à Berlin (1848-1914).

Kœrner (Théodore), poète allemand, né à Dresde, tué à Gadebusch pendant la campagne de 1813 (1791-1813). Il a composé des drames et un recueil lyrique : *Lyre et Epée*, qui respire le patriotisme avec la haine de l'étranger.

Kœrting (Gustave), romaniste allemand, né à Dresde en 1845, auteur de savants travaux sur l'ancien français (*Encyclopédie et Méthodologie de philologie romane, Lexique latin-roman*).

Koeslin. *Géogr.* V. COESLIN.

Kœvess von Kœvesshaza (Hermann), feld-maréchal austro-hongrois, né en Hongrie en 1854; commanda en Galicie, en Serbie et au Monténégro, de 1915 à 1918. Fait maréchal en 1917, il remplaça Conrad von Hœtzendorff disgracié, en juillet 1918, et, le 2 novembre 1918, Charles Ier lui confia le commandement suprême. Ce fut lui qui signa les conditions d'armistice imposées par les Alliés.


Koff.

koff n. m. Bâtiment hollandais, qui porte un grand mât et un mât de misaine, avec des voiles inférieures à baleston et des huniers comme voiles supérieures.

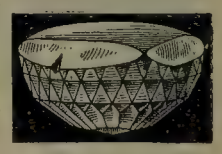
Koh-i-Noor.

kogia [*ji-a*] n. m. Sorte de cachalot propre au Grand Océan.

Koh-i-Noor (mot ind. signif. *Montagne de lumière*). Diamant célèbre qui, après avoir appartenu au Grand Mogol, puis au roi de Lahore, fait aujourd'hui partie des diamants de la couronne d'Angleterre. Il est évalué à une cinquantaine de millions.

kohlarien, enne [*ri-in, è-ne*] adj. V. KOLARIEN.

kohol, koheul ou **khôl** n. m. Substance noirâtre dont les Orientaux frottent leurs sourcils et leurs paupières.

— ENCYCL. Le kohol est une poudre onctueuse, provenant de la carbonisation incomplète de diverses substances grasses, additionnées ou non d'essences parfumées. On applique le kohol avec une petite tige de bois préalablement humectée; il donne aux yeux de l'éclat et de la langueur.


Kokiou.

kokiou n. m. Violon japonais, dont la caisse sonore est formée d'un cadre de bois recouvert de parchemin sur les deux faces.

kol n. m. Grand filet ressemblant à une senne de mer, que les Hollandais traînent à la remorque pour prendre les morues.

kola ou **cola** n. m. Genre de malvacées de l'Afrique tropicale. N. f. Noix de kola : *mâcher de la kola fraîche*.

— ENCYCL. Les kolas habitent l'Afrique tropicale, où ils sont représentés par une douzaine d'espèces. Les graines de *kola acuminata*, arbre ayant le port du châtaignier, sont connues sous le nom de *noix de kola*; elles ont un pouvoir excitant supérieur à celui du café et du thé. Leurs propriétés proviennent de la *kolanine* et du *rouge de kola*, mélange d'alcaloïdes (caféine, théobromine) qui agissent sur le

système musculaire. On utilise en thérapeutique une *poudre*, une *alcoolature*, une *teinture*, un *extrait alcoolique*, un *vin*, un *saccharure*, employés comme antidéperditeurs.


Kola : *a*, fruit ; *b*, noix de kola.

Kola (PRESQU'ÎLE DE), péninsule de la Russie septentrionale, dans la province d'Arkhangelsk ; à peu près déserte, couverte de toundras.

kolanine n. f. Combinaison naturelle des alcaloïdes de la noix de kola.

Kolapour, Etat indigène de l'empire anglais des Indes, dans la présidence de Bombay et le bassin de la Krichna ; 833.000 h. Capit. *Kolapour ;* 48.000 h.

kolarien, enne [*ri-in, è-ne*] adj. (angl. *kolarian ;* de *Kol*, nom d'une tribu de l'Inde). Terme qui sert à désigner l'élément le plus primitif de la population de l'Hindoustan. *Langues kolariennes*, se dit de langues agglutinantes, d'origine inconnue, parlées dans l'Inde par environ deux millions d'individus (tribus des Santhals, des Karwars, des Hos, des Bhounjias, des Korwas, des Bhils, des Menas).

kolatier [*ti-é*] n. m. Nom donné quelquefois à l'arbre qui produit la noix de kola.

kolatine n. f. Composé phénolique, extrait des noix de kola fraîches.

Kolbe (Adolphe-Guillaume-Hermann), chimiste allemand, né à Helliehausen, près de Gœttingue, m. à Leipzig (1818-1884). On lui doit la découverte de la transformation de l'acide phénique en coralline.

Kolberg, v. d'Allemagne (Prusse, Poméranie), près de la Baltique ; 25.000 h. Place forte.

Kolding, v. et port de Danemark, dans le Jutland, sur le Petit-Belt ; 14.200 h. Bataille entre les Danois et les insurgés du Slesvig-Holstein en 1849.

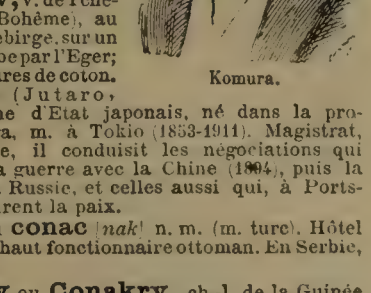
Koleh.

Koléa, v. d'Algérie (dép. et arr. d'Alger), près de la mer ; 6.460 h. Vignobles.

koleh [*lè*] n. m. Bateau léger et rapide, en usage dans l'archipel malais. (Mesurant de 9 à 16 mètres de long, il servait surtout aux pirates de ces régions.)

kolinski n. m. Fourrure de putois ou de loutre de Sibérie.

Kollin [*lin'*] ou **Neu-Kolin,** v. de la Tchécoslovaquie (Bohême), sur l'Elbe ; 13.000 h. Sucreries. Le maréchal autrichien Daun y vainquit Frédéric II, le 18 juin 1757, pendant la guerre de Sept ans.

Kolomea ou **Colomea,** v. de Pologne (Galicie orientale), sur le Pruth ; 41.000 h., juifs pour moitié. Nœud de chemins de fer. Prise par les Russes en septembre 1914, reprise par les Autrichiens en février 1915, Kolomea est retombée au pouvoir des Russes pendant la grande offensive de Broussiloff de juin 1916, pour redevenir autrichienne en juillet 1917.

Koloszvar (en allem. **Klausenburg**), auj. **Cluj,** v. de Roumanie (Transylvanie) ; 60.000 h. Patrie de Mathias Corvin.

Koltchak (Alexis-Vasilievitch), amiral russe, né en 1874. Commanda, pendant la Grande Guerre, la flotte de la mer Noire jusqu'en 1917, et lutta en Sibérie contre les bolcheviks en 1918 et 1919 ; fusillé à Irkoutsk en 1920.

Koltzov-Massalsky. V. DORA D'ISTRIA.

Kolubara, riv. de la Yougoslavie (Serbie), sortie des collines de Valiévo, et confluant dans la Save à Obrénovatz. Sur ses bords fut livrée, au début de la Grande Guerre, entre les Serbes de Putnik et les Austro-Hongrois de Potiorek, une bataille que gagnèrent les Serbes et qui eut pour résultat l'évacuation de la Serbie envahie, et de Belgrade, par les vaincus (19 nov.-8 déc. 1914). Cette bataille porte aussi les noms de bataille du mont Suvobor, de Roudnik ou de Valiévo.

Komans. V. COMANS.

Komarom [*rom'*], **Komorn,** en tchèque **Komarno,** v. de la Tchécoslovaquie, sur le Danube ; 20.000 h. Bois, céréales.

kommandantur [*ko-man, tour*] n. f. (m. allem.) V. COMMANDANTURE.

kômos ou **cômos** [*moss*] n. m. Fête dorienne, accompagnée de danses et de chants, en l'honneur d'un vainqueur.

Komotau, en tchèque **Chomutov,** v. de Tchécoslovaquie (Bohême), au pied de l'Erzgebirge, sur un affluent de l'Elbe par l'Eger ; 19.500 h. Filatures de coton.


Komura.

Komura (Jutaro, comte), homme d'Etat japonais, né dans la province de Huga, m. à Tokio (1853-1911). Magistrat, puis diplomate, il conduisit les négociations qui précédèrent la guerre avec la Chine (1894), puis la guerre avec la Russie, et celles aussi qui, à Portsmouth, rétablirent la paix.

konak ou **conac** [*nak'*] n. m. (m. turc). Hôtel ou palais d'un haut fonctionnaire ottoman. En Serbie, palais du roi.

Konakry ou **Conakry,** ch.-l. de la Guinée française (gouv. de l'Afrique-Occidentale française), dans l'île de la Tumba ; 7.000 h. Factoreries. Commerce de caoutchouc, café, arachides.

Kong (MONTS DE), chaîne de l'Afrique, qui sépare de la Guinée le haut bassin du Niger.

Kong, v. et prov. de l'Afrique-Occidentale française (Côte d'Ivoire), au nord de cette colonie. — La province a 47.000 h.

Kong ou **Koung** (prince), homme d'Etat chinois (1832-1898), frère de l'empereur Hien-Foung ; a dirigé les affaires de la Chine depuis 1860 jusqu'au moment où l'influence de Li-Hung-Tchang est devenue prépondérante.


Prince Kong.

koniaku n. m. Plante japonaise, appartenant à la famille des aroïdées. (Ses tubercules possèdent une saveur âcre et brûlante ; mais, traités par l'eau de chaux, ils sont consommés comme légumes, ou utilisés pour la fabrication d'une sorte de vermicelle et d'une colle à papier.)

Konièh [*ni-è*] ou **Koniah** et **Konia,** v. de la Turquie d'Asie (Anatolie) ; 45.000 h. Etoffes. C'est l'antique *Iconium*.

Koning (Pierre), tisserand brugeois, né vers 1240, qui joua un rôle important dans le soulèvement des communes de Flandre, et qui conduisit les milices de Bruges sur le champ de bataille de Courtrai.

Koningshoyckt, comm. de Belgique (Anvers, arr. de Malines) ; 2.650 h. Tisseranderies.

Konotop, v. de l'Ukraine (gouv. de Tchernigov), sur l'Iézoutch, affluent du Sem (bassin du Dniéper) ; 28.000 h. Ch.-l. d'un district agricole très fécond en céréales.

Kontchiniens, ennes [*ni-in, è-ne*] ou **Loucheux, euses** [*cheu, euze*] tribu, indienne chamaniste de l'Amérique du Nord, établie sur le cours inférieur du fleuve Mackenzie, à l'ouest du lac du Grand-Ours. Adjectiv. : *tribu kontchinienne ou loucheuse*. Un *Kontchinien ;* un *Loucheux*. (Les *Kontchiniens*, qui se donnent à eux-mêmes le nom de *Déné-Dindjié*, ont les traits bien plus réguliers et le teint plus clair que les Peaux-Rouges. Chasseurs, ils échangent des fourrures avec les Européens. La polygamie est en usage chez eux, et les femmes y sont bien traitées.)

Konzas, tribu de Peaux-Rouges, vivant dans l'Amérique du Nord, entre le Mississipi et les montagnes Rocheuses. Un, une *Konza*.

koona ou **kooma** [*kou*] n. f. Feuille d'échite, dont les sauvages se servent pour empoisonner leurs flèches.

Kootenay, riv. du Canada, principal tributaire de la Columbia, originaire des montagnes Rocheuses ; arrose la Colombie britannique et le territoire d'Idaho (Etats-Unis), traverse le *lac Kootenay* et le lac Flatbow (500 kil.).

kop [*kop'*] n. m. Nom du litre, dans les Pays-Bas.

Kop-Dagh, chaîne de montagnes de l'Arménie (prov. d'Erzeroum), qui domine le cours du Kara-Sou ou Euphrate supérieur. C'est le *Paryadres* des anciens. Le point le plus élevé atteint 3.300 m.

kopeck [*pèk*] n. m. V. COPECK.

Köpenick [*keu*], v. d'Allemagne (Prusse, Brandebourg), dans une île, au confluent de la Dahme et de la Sprée ; 31.000 h. — On fait quelquefois allusion au « capitaine de Köpenick » : en octobre 1906, un imposteur nommé Wilhelm Vogt, cordonnier, et ancien repris de justice, se présenta, revêtu d'un uniforme de capitaine de la garde, dans le bureau du bourgmestre de Köpenik, l'arrêta, et l'envoya à Berlin sous l'escorte de deux grenadiers, puis s'empara de la caisse municipale. Il ne fut arrêté qu'une semaine plus tard.

Kopitar (Barthélemi), philologue slave, né à Repnie (Carniole) en 1780, m. à Vienne en 1844. Son influence a été décisive sur le développement de la philologie slave : *Grammaire des dialectes slaves de la Carniole, de la Carinthie et de la Styrie* (1808), *Glagolita Clozianus* (1838), etc.

kopje n. m. Nom donné dans l'Afrique australe, et en particulier au Transvaal, aux éminences, collines et autres croupes du pays.

Kopp (Joseph-Eutyche), historien suisse, né à Beromünster, m. à Lucerne (1793-1866) ; il a laissé : *Documents pour servir à l'histoire des ligues suisses*, où il conteste l'authenticité de l'histoire de Guillaume Tell. *Histoire des ligues suisses*, qui va de Rodolphe de Habsbourg jusqu'en 1322, et lui aurait coûté vingt années de travail.


Cardinal Kopp.

Kopp (Emile), manufacturier français, né à Wasselonne (Bas-Rhin), m. à Zurich (1817-1875) ; a découvert le phosphore amorphe ou phosphore rouge. Il est, en outre, parvenu à préparer industriellement la purpurine et l'alizarine, qu'il extrayait de la garance.

Kopp (Georges), cardinal et homme politique allemand, né à Duderstadt (Hanovre), m. à Troppau (1837-1914). Il prit une large part à la politique sociale, d'accord avec le pape Léon XIII, Bismarck et les empereurs allemands Guillaume Ier et Guillaume II. Il négocia avec Bismarck plusieurs compromis, qui mirent fin au Kulturkampf.

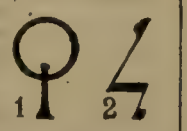
Koppa : 1. Lettre ; 2. Chiffre.

koppa n. m. Ancienne lettre de l'alphabet grec, dérivée du *qoh* phénicien, et qui, disparue de l'alphabet classique, était conservée comme signe de numération valant 90.

Koppigen, comm. de Suisse (cant. de Berne), sur l'Œsch, tributaire de l'Aar ; 1.100 h. Fromagerie, manufacture de tabacs et de cigares.

koppite n. f. Niobate naturel de calcium, cérium, sodium, potassium, etc.

Koproli. *Biogr.* V. KUPRULI.

Köprulu [*keu*]. *Géogr.* V. VÉLÈS.

kora ou **cora** n. f. Double harpe montée sur une calebasse, en usage chez les Mandingues (Sénégal), et dans toute la Guinée.

Koran n. m. V. CORAN.

Kordofan, contrée du Soudan anglo-égyptien, à l'O. du Nil Blanc. Le Kordofan est un vaste plateau couvert de sables ; région aride, où, seule, la vie pastorale nomade est possible. Les herbes de la savane servent à nourrir des chameaux, des moutons, des chèvres, des bœufs à bosse, et aussi des chevaux. Ce pays est également un territoire de chasse, où l'on trouve l'éléphant, la girafe, diverses antilopes, l'autruche et le lion. Les bords du Nil et les oasis échappent à la stérilité générale, et l'on y voit de belles cultures de palmiers, de savane, de coton, etc. La population est très clairsemée. Le Kordofan a été conquis en 1900 par les Anglo-Egyptiens.


Kora.

Koréischites ou **Koraïchites,** tribu ou famille de l'Arabie ancienne, qui prétendait descendre en ligne directe d'Ismaël, fils d'Abraham. Un, une *Koréischite*. Adjectiv. : *race koréischite* ou *koraïchite*. (Au VIe siècle de notre ère, cette tribu avait acquis, dans l'Hedjaz et la région de La Mecque, une certaine prépondérance. Elle était chargée de la garde de la Kaaba. Mahomet, qui dut, au commencement de son apostolat, soutenir contre elle de longues luttes, en faisait partie, de même que sa femme Khadidja ; c'est dans le dialecte koréischite que fut écrit le Coran. Aujourd'hui, les Khatanides du Maghreb et de l'Hadramaout prétendent être les représentants directs des anciens *Koréischites*.

Koriaks, aques [*ri-ak', a-ke*], peuplade du nord-est de la Sibérie, qui vit entre le fleuve Anadyr et le Kamtchatka. Un *Koriak*, une *Koriaque*. Adject. : *race koriaque*. N. m. Langue parlée par les Koriaks, apparentée à celle des Tchouktches (groupe de langues hyperboréennes) : *s'exprimer en koriak*. (Les *Koriaks*, qui se donnent à eux-mêmes le nom de *Toumougoutou* (hommes errants), sont de petite taille, de teint brun, avec une face large. Ils sont, pour la plupart, pasteurs et nomades et possèdent d'énormes troupeaux de rennes, quelques bœufs et quelques chevaux. Doux et inoffensifs, ils ont en majorité adopté le christianisme.)

korite n. f. Silicate hydraté naturel, voisin de la palagonite.

Koritza ou **Gortcha,** v. de la péninsule des Balkans (Macédoine hellénique), non loin de la frontière d'Albanie, sur un petit tributaire du lac Malik ; 10.000 h. — Pendant la Grande Guerre, de 1916 à février 1919, le *Territoire de Koritza* constitua une petite république, que protégea l'armée française de Salonique, et qui fut unie à la Grèce au début de 1919, avec le reste de l'Epire grecque.

Korn (Arthur), physicien allemand, né à Breslau en 1870. A imaginé un procédé de transmission télégraphique des images photographiques (téléphotographie).

Korna ou **Kourna,** bourg de l'Asie antérieure (Irâk-Arabi) au confluent du Tigre et de l'Euphrate. Défaites des Turcs par les Anglais, du 4 au 8 décembre 1914, puis en avril 1915, au début de la marche en avant du général Townshend.

Kornelisz ou **Cornelisz** (Jacob), peintre hollandais, né à Oostsanen, m. à Amsterdam (vers 1480-vers 1550). Ses meilleures toiles ont été détruites pendant les guerres de religion, mais il a gravé lui-même sur bois plusieurs de ses peintures ; notamment, la *Passion de Notre-Seigneur*. — Son frère, Ruys **Kornelisz**, était un peintre d'un certain mérite. — Son fils, DIRCK JACOB (1497-1567), exécuta plusieurs tableaux d'histoire, et quelques portraits, placés à l'hôtel de ville d'Amsterdam.

körnélite [*keu*] n. f. Silicate hydraté naturel de fer.

Korner (Antoine), chevalier DE MARILAUN, botaniste autrichien, né à Mautern (Basse-Autriche) en 1831, m. à Vienne en 1898. Professeur d'histoire naturelle à l'université d'Innsbrück, il contribua à la connaissance de la flore alpine.

Kornilov (Lavr Georgievitch), général russe, né à Oustkamenogorsk (Sibérie), tué au combat d'Ekaterinodar (1870-1918). En 1914, il se distingua à la tête de la 48e division d'infanterie. Commandant de la 8e armée, il fut vainqueur dans le secteur de Stanislau. Commandant du front sud-occidental, puis généralissime, il fut destitué par Kerensky. Il combattit les bolcheviks, à la tête d'un corps de Cosaques.


Kornilov.

Korolenko (Vladimir-Galaktionovitch), écrivain russe, né à Jitomir, m. à Poltava (1853-1921) ; auteur de nouvelles pénétrées à la fois de mélancolie et d'enthousiasme moral (*le Rêve de Makar, le Musicien aveugle, la Forêt murmure*, etc.).

Körös [*keu-reuss*], rivière de Hongrie, qui est la réunion de trois autres rivières (*Körös Noir, Körös Blanc, Körös Rapide*), nées en Roumanie ; elle baigne la Puszta hongroise, et se perd dans la Tisza, après un cours de 350 kilomètres.

Korovine (Constantin), peintre russe, né à Moscou en 1861. Il s'inspira de l'art populaire russe, et aussi de l'exemple des impressionnistes français. En dehors de peintures comme *Apprêts de fête* et

A la fenêtre, Korovine s'est révélé comme un original peintre de décors. — Son frère, SERGE, est un bon peintre de la vie populaire russe.

korrigan, e n. Nom, dans les traditions populaires de la Bretagne, d'esprits malfaisants, nains hideux ou fées.

Korrigane (*la*), ballet fantastique en deux actes, scénario de François Coppée, chorégraphie de Louis Mérante, musique de Ch.-M. Widor (1880) ; sujet tiré des légendes des korrigans, et qui tient naturellement à la féerie ; musique fine et gracieuse.

Korsakof (Alexandre-Michel), surnommé **Rimski,** général russe, m. à Petrograd (1753-1840). Il fut écrasé par Masséna à Zurich, en 1799.

Kortekert (CABARET), lieudit de la Belgique, en Flandre-Occidentale, non loin du village de Bixschoote, sur la route de Steenstraete à Langemarck. Très disputé entre les belligérants pendant la bataille d'Ypres de 1914, il fut repris par les Français le 31 juillet 1917, en même temps que Bixschoote, lors de la deuxième bataille des Flandres.

Korybut Wisnowiecki (Michel), roi de Pologne de 1669 à 1673. Il fut élu après l'abdication de Jean-Casimir. Sans génie, sans courage, il livra la Pologne aux intrigues de cour et aux luttes intestines. Ses ennemis allaient profiter de cette anarchie, lorsque Sobieski apparut, qui délivra sa patrie en gagnant la bataille de Choczim (1673), et en faisant annuler le traité honteux que le roi venait de signer au profit des Turcs. Wisnowiecki mourut le jour même de cette victoire, et fut remplacé par Sobieski.

korynite n. f. Substance minérale, résultant du mélange de ullmannite et disomose.

korzec [*zèk'*] ou **korschetz** [*chètz'*] n. m. Mesure de capacité en Pologne (Galicie), etc., valant de 120 litres environ à 128 litres.

Korzeniowski (Joseph), auteur dramatique polonais, né à Brody (Galicie), m. à Dresde (1797-1863). Parmi ses œuvres dramatiques, il faut citer : *les Montagnards des Carpathes* (1843), drame populaire ; *les Juifs* (1843), comédie qui eut le plus grand succès, etc. On peut lui reprocher de viser trop à l'effet.

Koschwitz (Edouard), linguiste allemand, né à Breslau, m. à Kœnigsberg (1851-1904) ; connu par ses travaux sur la langue française.

Kosciuszko (Thadée), général polonais, né à Siechnowice, m. à Soleure (1746-1817). Il prit part à des insurrections contre la Russie, fut nommé dictateur par ses concitoyens en 1794. Il lutta bravement et d'abord victorieusement ; mais, écrasé par les forces supérieures de la Russie et de la Prusse, il fut laissé pour mort sur le champ de bataille de Maciejowice. Fait prisonnier par les Russes, il fut remis en liberté par le tsar Paul Ier, et passa le reste de sa vie en dehors de toute agitation.


Kosciuszko.

Kosciuzko (MONT), montagne de la région nord-ouest des monts Warragong ou Alpes australiennes, et point culminant du système ; 2.189 m. d'altitude.

koséine n. f. Composé que l'on extrait des fleurs de kousso ou cousso. Syn. KOSSINE, KOUSSINE.

Kosel ou **Cosel,** v. d'Allemagne (Haute-Silésie), sur l'Oder, au point terminus de la navigation sur ce fleuve canalisé ; 7.300 h. Moulins, raffineries de pétrole, etc. Jusqu'en 1874, Kosel a été place forte. Ch.-l. de cercle.

Kosice [*ko-chi-tsé*]. *Géogr.* V. KASCHAU.

Kosiki, opérette en trois actes, paroles de William Busnach et Armand Liorat, musique de Charles Lecocq (1876) ; la pièce est une fantaisie japonaise amusante et gaie ; la musique en est gracieuse et légère.

Koskinen (Yrjô), historien finlandais, né à Vasa, m. à Helsingsford (1830-1903). Son véritable nom était Georg Zachris FORSMANN. Il a joué un rôle important dans la politique finlandaise, et a publié en finnois : *la Guerre des massues* (1877), *Histoire du peuple finnois* (1881-1882), *Récits de l'histoire du moyen âge* (1865-1867), etc.

kossine n. f. *Chim.* V. KOSÉINE.

Kossovo (PLATEAU OU PLAINE DE), appelé aussi **champ des Merles,** plateau de la Yougoslavie (Serbie), haut de 500 à 600 m., et arrosé par les têtes de l'Ibar, affluent de la Morava serbe. La « plaine » de Kossovo est fertile, et produit des céréales, du tabac et des fruits. C'est un des cantons du pays les plus célèbres dans l'histoire nationale serbe. Mourad Ier y défit le roi Lazare en 1389, et Mourad II le Hongrois Jean Hunyade en 1448. Les Serbes y remportèrent en octobre 1913, pendant la première guerre des Balkans, plusieurs victoires sur les Turcs, et là, pendant la Grande Guerre, commença l'agonie de l'armée serbe. De là aussi, après une héroïque résistance contre les Austro-Allemands de Mackensen et les Bulgares, les Serbes enveloppés au Nord, à l'Est et au Sud se décidèrent (fin nov. 1915) à opérer leur lamentable retraite vers les bords de la mer Adriatique, à travers l'Albanie. — Sous la domination turque, le nom de *Kossovo* avait été donné à une province ou vilayet de l'empire ottoman.


Kossuth.

Kossuth (Louis), patriote hongrois, né à Monok, m. à Turin (1802-1894). Elu député du comitat de Pest, il fut bientôt le chef du parti populaire, et il incarna le soulèvement national qui devait faire de la Hongrie féodale un pays constitutionnel ; mais, après l'issue fatale de la révolution, il s'expatria. Son corps fut ramené à Budapest, où il eut des obsèques nationales. — Son fils, FRANÇOIS, né et m. à Budapest (1841-1914), chef du *parti de l'Indépendance* au parlement hongrois.

Kostomarof (Nikolaï Ivanovitch), poète et historien russe, né à Ostrogosch (gouv. de Voronèje), m. à Petrograd (1817-1885). Il fonda à Kiev une société secrète, la *Confrérie des Saints-Cyrille-et-Méthode*, pour la libération des serfs. Interné ensuite à Saratof (1847), il ne fut amnistié qu'après la mort de Nicolas Ier. Parmi ses ouvrages, où la critique fait parfois défaut, on peut citer : *la Révolte de Stenko-Razin* (1858), *les Républiques de la Russie du Nord* (1865), *Mazeppa* (1882).

Kostroma ou **Costroma,** v. de la Russie centrale, anc. ch.-l. du *gouv. de Kostroma*, sur le Volga ; 42.000 h.

Kosturino, localité de Bulgarie, à la frontière de la Macédoine hellénique, au pied septentrional du mont Belasica, qui sépare le lac de Doiran de la Stroumitza. Combat en octobre 1915, au cours des opérations sur le Vardar, peu après qu'eut débuté la lutte des Alliés contre les Bulgares sur le front de Salonique.

Kotah, v. de l'empire anglais des Indes, dans le Radjpoutana (Inde centrale), sur le Tchambal, affluent de la Djemna : 52.000 h. Capitale de la *principauté de Kotah* ; 639.000 h.

kotchubéa [*kot'-chu*] n. m. Genre de rubiacées, comprenant des arbres à feuilles oblongues, opposées, à fleurs dioïques. (Les fleurs mâles des kotchubéas sont très belles, et disposées en cymes corymbiformes. On en connaît quelques espèces, de l'Amérique tropicale.)


Kotek.

kotek [*tèk'*] n. m. Tambour à main de Java. (Il sert à accompagner les chants des indigènes musulmans dans leurs cérémonies religieuses : processions, mariages, enterrements, etc.)

Kotka, port de Finlande (district de Viborg), dans une petite île voisine de la côte nord du golfe de Finlande. Important commerce de bois de charpente.

koto (m. japonais) n. m. Instrument de musique de l'espèce des psaltérions, composé de treize cordes tendues sur deux chevalets fixes et mesurant près de deux mètres de longueur. (C'est le piano japonais.)

Kotoko, région du Soudan central, une des provinces du Bornou, comprise entre le lac Tchad au N. et le Chari à l'O. et au S. Région de basses plaines argileuses, fonds encore humides d'un lac Tchad plus étendu, mais d'une merveilleuse fertilité, produisant le sorgho, le coton, le maïs, l'indigo, la pastèque, etc. Population de nègres kotokos et makaris, généralement agriculteurs ou pêcheurs, et musulmans. Capit., bien déchue, *Afadé*. Villages principaux : Ngala, Goulféi et Kousseri.

Kotokou, empereur du Japon, qui régna de 645 à 654 de notre ère. Il est célèbre par les réformes qu'il apporta dans l'administration provinciale, et par la création des huit ministères au-dessus desquels il plaça un conseil supérieur, composé d'un premier ministre (*dajo-daï-jin*), d'un ministre de gauche (*u-daï-jin*), et d'un ministre de droite (*sadaï-jin*).

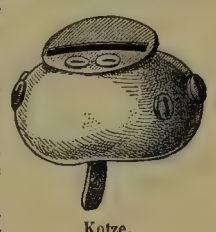
Kotze.

Kotonou, v. de la Guinée septentrionale (Dahomey). Port sur l'Atlantique ; 4.000 h.

köttigite [*keu*] n. f. Arséniate hydraté naturel de zinc avec oxyde de cobalt.

kotze n. m. (m. chinois). Appareil que les Chinois attachent à la queue des pigeons, et dont le sifflement pendant le vol éloigne, paraît-il, les oiseaux de proie.

Kotzebue (Auguste-Frédéric-Ferdinand de), littérateur allemand, né à Weimar, m. à Mannheim (1761-1819) ; auteur du drame *Misanthropie et Repentir*, et de la comédie *Petite ville allemande*. Il fut l'adversaire du romantisme, publia une série d'attaques furieuses contre Napoléon, et, devenu l'agent secret du tsar Alexandre Ier, il attaqua avec véhémence toutes les idées libérales. Ses dénonciations soulevèrent des haines terribles, et un jeune exalté, l'étudiant Sand, le poignarda. — Son fils OTTO, né à Revel, servit dans la marine russe, et fit un voyage d'exploration dans les mers arctiques (1787-1846). — PAUL, *comte de Kotzebue*, frère d'Otto, général russe, né à Berlin (1801-1884), se distingua au Caucase et en Crimée ; il fut gouverneur général de Pologne.


Kotzebue.

kou n. m. Tambour chinois, garni de clochettes.

koua n. m. Apocynée dont le suc sert, dit-on, à empoisonner les flèches, chez les Mandingues.

Kouala-Lumpour, v. de l'Indochine méridionale, dans la presqu'île malaise, sur le fleuve Klang ; 60.000 h. C'est la capitale de l'*Etat de Salangor*, et la ville la plus importante des Etats malais, le grand entrepôt des mines d'étain avoisinantes.


Kou.

kouan n. m. L'un des noms désignant en Chine les temples de la religion taoïste.

Kouang-Binh, Quang-Binh ou **Dong-Hoï,** v. de l'Indochine française (Annam) ; ch.-l. de la prov. de *Kouang-Binh*, sur l'estuaire de Sao-Bun (golfe du Tonkin) : fortifications. Route mandarine du Tonkin en Cochinchine. — La *province de Kouang-Binh* a environ 350.000 h. ; plateau élevé, couvert de forêts ; la partie est forme une région littorale cultivée ; 1.000 h. environ.

Kouang-Nam ou **Quang-Nam,** v. de l'Indochine française (Cochinchine), ch.-l. de la *prov. de Kouang-Nam*, sur le *Kouang-Nam*, affluent du Faï-Fo ; 5.000 h. environ. — La prov. a 800.000 h. environ. Houillères, culture du riz, gisement aurifère.

Kouang-Ngaï ou **Quang-Ngaï,** v. de l'Indochine française (Annam), située sur le Daï, petit fleuve côtier ; 2.000 h. Ch.-l. de la *prov. de Kouang-Ngaï*. — La province se compose d'une plaine littorale bien cultivée (riz), et de hauteurs couvertes de forêts ; 500.000 h.


Kouang-Sou.

Kouang-Si, prov. de la Chine méridionale ; 6.200.000 h. Capit. *Koué-Lung*.

Kouang-Sou, empereur de Chine, né et m. à Pékin (1872-1908). Il a régné sous la tutelle de sa tante l'impératrice Tsou Hsi, dont la xénophobie amena en 1884 le conflit du Tonkin, et en 1900 le soulèvement des Boxers.

Kouang-Tchéou-Wan, territoire de la prov. chinoise du Kouang-Toung, sur la mer de Chine, à l'est de la presqu'île de Lei-Tchéou. Cédé à bail à la France par la Chine, pour 99 ans, depuis le 22 avril 1898. Popul. de 189.000 chinois.

Kouang-Toung, prov. du sud de la Chine ; elle a, avec l'île de Haï-Nan, 28.000.000 d'h. Riz, chanvre, canne à sucre ; mines ; nombreuses industries. Capit. *Canton*.

Kouang-Trî ou **Quang-Trî,** v. de l'Indochine française (Annam), ch.-l. de la *prov. de Kouang-Trî*, sur le Da-Hâm ; citadelle, et greniers à riz ; les environs produisent du coton. — La province se réduit à une bande littorale, longue de 76 kil. ; 350.000 h.

Kouang-Tsong, empereur de la Chine, de la dynastie des Song, né en 1149 de notre ère, m. en 1200. Il succéda à son père Hiao-Tsong, qui avait abdiqué en sa faveur en 1190. Il se laissa dominer par sa femme, l'impératrice Li-chi. En 1194, les grands de la cour le forcèrent d'abdiquer.

Kouang-Yen ou **Quang-Yen,** v. de l'Indochine française (Tonkin) ; ch.-l. de la *prov. de Kouang-Yen*, sur le Song-Chang, branche du delta de Si-Kiang, et rivière très profonde, dans une excellente situation ; 2.100 h. La citadelle de Kouang-Yen fut occupée par les Français en 1883. — La province est peuplée de 30.000 h. ; sol très montagneux. La côte, très découpée, se creuse pour former la baie d'Halong (excellent mouillage de Port-Courbet), et se borde des îles de Kébao, de la Table, Rousse, de Cac-Ba ; exploitation des houilles de Kébao ; salines ; la principale culture est le riz.

Kouan-Han-King, auteur dramatique chinois, né à Kiaï-Tchéou, dans la province de Chan-Si, sous la dynastie des Youen (XIIIe s. de notre ère). La plus célèbre de ses pièces a pour titre : *Téou-Ngo-youèn* (*le Ressentiment de Téou-Ngo*) ; traduite par Bazin.

Kouanon, dieu japonais, personnification de la compassion et de la charité ; figure dominante du bouddhisme tantrique.

Kouan-ti ou **Kouan-yu,** célèbre guerrier et homme d'Etat chinois (161-219). Il est demeuré le modèle de l'habileté et des vertus militaires, pour les Chinois, qui lui ont conféré la déification. Kouan-ti est à la fois dieu de la guerre, patron des marchands, et protecteur des lettrés.

Kouban, républ. de la Ciscaucasie, dont le territoire est constitué par la *vallée du fleuve Kouban ;* près de 2.000.000 d'h., Cosaques surtout. Capit. *Iékatérinodar*. Cette ancienne province de l'empire russe s'est séparée en novembre 1918 de la Russie des Soviets, pour constituer un Etat indépendant, soumis en 1920 par les bolcheviks.

Kouban (le), fl. de la Russie méridionale, tributaire de la mer Noire et de la mer d'Azof ; cours 800 kil.

Koubango ou **Coubango.** *Géogr.* V. OKAVANGO.

koubba ou **koubbèh** [*koub-bè*] n. m. (m. arabe). Monument africain élevé sur la tombe ou en souvenir d'un personnage vénéré.


Koubba.

— ENCYCL. Le koubba (Maghreb, surtout) est de forme cubique, et surmonté d'un dôme demi-sphérique quelquefois orné d'un croissant. Il ne dépasse guère 4 mètres de côté. Les Français donnent au koubba le nom impropre de *marabout*.

Kouei-Ling, v. de la Chine, capitale du Kouang-Si, sur le Kou-Kiang, affl. du Si-Kiang ; 80.000 h.

Kouei-Tchéou, prov. de la Chine méridionale ; 9.267.000 h. Capit. *Kouei-Yang*.

Kouei-Yang, v. de la Chine, capitale du Kouei-Tchéou ; 100.000 h.

Kouen-Loun, chaîne de montagnes de l'Asie, entre le Tibet et le désert de Gobi. Un grand nombre de ses pics dépassent 6.000 mètres, et même plusieurs 7.000 mètres d'altitude.

Koué-Lung, v. de la Chine méridionale, capitale du Kouang-Si ; 80.000 h.

Kouhistan ou **Kohistan** (c.-à-d. *pays montagneux*), nom de plusieurs régions d'Asie, qui font partie d'Etats différents : 1° dans la Perse (prov. de Khoraçan), massif montagneux, entouré de déserts,

et dont les vallées sont à 1.000 mètres d'altitude ; — 2° dans l'Afghanistan, ce sont les hautes vallées de l'Hindou-Koh, à l'est de Caboul, arrosées par les rivières qui forment la Pandjchir, tributaire de l'Indus ; altitude de 2.000 à 5.000 mètres. (Les *Kuhistani*, d'humeur batailleuse, sont estimés au nombre de 200.000) ; — 3° dans la région montagneuse, habitée par des tribus indépendantes et mal connues, et qui sépare de l'Afghanistan la haute vallée de l'Indus ; — 4° dans l'empire anglais de l'Inde (prov. du Sindh). C'est le bassin pauvre et peu habité du Hab, tributaire de la mer d'Oman ; — 5° dans le Béloutchistan, région qui confine au territoire afghan, au nord de Kélat.

koufique, coufique ou **cufique** adj. Se dit de l'ancienne écriture arabe.

Koufra, groupe d'oasis du désert Libyque, au sud du plateau de Barka, relevant politiquement de l'Egypte ; 9.000 h. environ. Palmeraies.

kouka n. m. Insigne de la dignité d'hospodar.

Kouka ou **Kouko,** v. de la Nigritie anglaise, ancienne capitale du Bornou (Soudan central), non loin du lac Tchad ; 50.000 h.

Koukou-Nor, lac de l'Asie centrale, entre la Chine, la Mongolie, le Tibet ; à 3.200 m. d'alt.

koukri n. m. Coutelas court et massif, en usage au Tibet.



Koukri.

koul n. m. (m. turc signif. *esclave*). En Turquie, corps de garde, patrouille. Effectif des troupes de terre et de mer.

Kouldja, v. de la république Chinoise, dans la Dzoungarie, sur l'Ili ; 12.000 h. Centre commercial important.

koulibiac [*bi-ak*] n. m. Pâté russe, qui se fait ordinairement au saumon, et quelquefois aux choux.

Koulikoro, poste militaire de l'A.-O. F. (Haut-Sénégal et Niger), sur le Niger. Station de canonnières.

koulitch n. m. En Russie, espèce de gâteau de pâte fermentée (farine de froment, sel, levain, beurre, œufs, raisins de Malaga et deCorinthe).

Koum ou **Kôm,** v. de la Perse (Irâk-Adjemi), sur l'Annabar ; 20.000 h. Commerce actif. Sanctuaire et pèlerinage des Chiites.

Koumamoto, v. du Japon (Kiou-Siou) ; 61.000 h.

Koumanovo, v. de la Yougoslavie (Serbie), sur la Gomela, sous-affl. du Vardar, et le chemin de fer de Belgrade à Salonique, 12.500 h. Victoire des Serbes sur les Turcs dans la première guerre balkanique (23 oct. 1912). Pendant la Grande Guerre, elle fut prise par les Bulgares le 20 octobre 1915, et reprise par les Serbes le 30 septembre 1918. Ch.-l. de département.

koumis ou **koumys** [*miss*] n. m. Boisson fermentée, que les peuplades nomades de l'Asie préparent avec du lait de jument.

— Encycl. Pour préparer le koumis, on met le lait dans un vase de bois qu'on expose dans un endroit chaud. Au bout de vingt-quatre heures, le lait est aigri ; on mélange la masse à l'aide d'un bâton ; après un nouveau repos de vingt-quatre heures on recommence, et l'on transvase dans un vaisseau haut et étroit. (Le koumis est une boisson légèrement aigre, et douée de propriétés enivrantes.)

Koum-Kalé, nom d'une localité et d'un cap de l'Asie antérieure, sur la côte ouest de l'Anatolie, à l'estuaire du Mendéré-Sou (le *Simois* d'Homère) qui se jette dans la Méditerranée à l'entrée méridionale des Dardanelles. La ville a 1.000 h. Combat livré aux Turcs par les Français, les 25-26 avril 1915, au début de la bataille de Sedd-ul-Bahr (avril-mai 1915), pour permettre aux Anglais de débarquer sur la péninsule de Gallipoli.

kouna n. f. Nom générique désignant les peaux de martre, de zibeline, d'écureuil, etc., que, primitivement, les Russes employaient comme monnaie courante.

Koundouz, pays montagneux du Turkestan septentrional, arrosé par l'Ak-Seraï ou *Koundouz*, affl. de l'Amou-Daria, et peuplé d'environ 400.000 h. Il est vassal de l'Afghanistan, et a la petite ville de *Koundouz* pour capitale ; 2.000 h.

Koupalo, fête populaire, d'origine païenne, qui se célèbre en Russie au solstice d'été.

Kour ou **Koura** (le), fl. de Russie, tributaire de la Caspienne. Il baigne Souram, Gori et Tiflis ; cours 1.050 kil.

Kourdes ou **Kurdes,** nom donné aux populations du Kourdistan. Adjectiv. : *tribu kourde* ou *kurde*.

— Encycl. Les Kourdes sont de race blanche, et ont la physionomie de rudes montagnards. Après avoir été pendant un siècle sujets de la Perse, ils se



Kourdes.

révoltèrent, et se soumirent en majorité à la Turquie (XVIIIe s.). Ils se divisent en nombreuses tribus, parmi lesquelles il en est qui se livrent à l'agriculture. Les autres font de l'élevage, et vivent sous des tentes ; leur occupation favorite est le pillage à main armée.

Kourdistan ou **Kurdistan,** pays d'Asie, compris partie dans la Turquie, partie dans la Perse. (Hab. *Kourdes* ou *Kurdes*.)

Koures, peuple finnois apparenté aux Livoniens et aux Esthoniens. (Ils ont laissé leur nom à la Courlande). Un, une *Koure*. Adjectiv. : *race koure*.

Kourg, Kourgh ou **Courg,** prov. de l'Inde ; 173.000 h. Ch.-l. *Merkara*.

Kourgan, v. de la Russie d'Asie (gouvernem. de Tobolsk) ; 9.000 h.

kourgane n. m. En Russie, sépulture ancienne en forme de tumulus. (On rencontre les kourganes depuis la vallée du Dniéper jusqu'à celle du Velga, et depuis Petrograd jusqu'à la mer Noire et la mer Caspienne. Les plus anciens appartiennent à des populations de race persane.)

Kouriles (îles), archipel japonais d'Asie ; longue chaîne d'îles montagneuses et volcaniques, de 1.200 kilom. allant du Kamtchatka à l'île Yéso ; 4.800 hab. (*Kouriliens* : *Aïnos* et *Giliaks*).

Kouropatkine (Alexis-Nicolaïevitch), général russe, né et mort dans le gouv. de Pskov (1848-1925). Il a commandé en chef l'armée russe de Mandchourie, pendant la campagne de 1904-1905. Pendant la Grande Guerre, il commanda un corps d'armée du Nord, puis fut nommé gouverneur du Turkestan. Après la révolution russe, il accepta un poste de conseiller technique dans l'armée rouge.



Kouropatkine.

Kouro-Sivo (c-à-d. *Fleuve Noir*), courant chaud du Pacifique, qui, né aux environs des tropiques, baigne les côtes est du Japon.

Kourou, fl. de la Guyane française. Il naît dans les montagnes de Plomb, et se jette dans l'Atlantique par une embouchure ensablée, de passage difficile. (C'est sur les bords du Kourou que fut tenté, en 1763, un essai malheureux de colonisation dont le souvenir a longtemps pesé sur les destinées de la colonie. Des huit ou dix mille colons, pour la plus grande partie alsaciens, que les encouragements de Choiseul avaient attirés vers la Guyane, il ne restait plus, en 1765, que quelques centaines de malheureux qui durent se réfugier vers la Guyane anglaise ou vers Sinnamary.)

kourouche n. m. Monnaie d'argent turque, qui valait 0 fr. 225.

Kour-Singh, prince hindou, né vers la fin du XVIIIe siècle, pendant la conquête de l'Hindoustan par les Anglais qu'il combattit dans toutes les révoltes fomentées contre la Compagnie des Indes. Vers 1840, il fit sa soumission ; mais il fit ensuite cause commune avec le célèbre rajah de Cawnpoore, Nana-Saïb, lors de l'insurrection de 1857, et il fut l'un des derniers à déposer les armes. Il a publié, en 1850, de curieux mémoires sur sa vie.

Koursk, v. de la Russie (Ukraine), anc. ch.-l. du gouv. homonyme, sur la Koura ; 52.000 h. Filatures, tanneries, commerce de pelleteries. — Le gouvernement a 327.000 h.

kourtchi n. m. Corps de cavalerie, composé de nobles, et qui servait de gardes aux rois de Perse de la dynastie des Séfévis.

kourtka ou **kurtka** n. m. Mot polonais, diminutif de *kurta* [*kour-ta*], qui signifie « habit court ». (Il servit à désigner, sous le premier empire, l'habit à plastron et à basques courtes des lanciers polonais, puis celui que portèrent les lanciers français.)

Koush, personnage biblique, fils de Cham, et petit-fils de Noé (*Bible*).

Koushites (de *Koush*, n. pr.), nom que portent, dans la Bible, les habitants de l'Egypte méridionale, de l'Ethiopie et de l'Arabie du Sud. — Les ethnologues désignent sous ce nom de *Koushites* un groupe comprenant les Egyptiens, les Baraberas de la basse Nubie, les Abyssins, etc.

kousser [*kou-sèr*] n. m. Instrument de musique japonais, à cordes pincées. (Le corps sonore est



Kousser.

octogonal. L'instrument est monté de quatre cordes, et le manche est divisé par quatorze sillets.)

koussine [*kou-si-ne*]. *Chim.* V. koseine.

Koussouri, v. de l'Afrique-Equatoriale Française (Territoire du Tchad). Prise d'assaut (1900) par le commandant Lamy, qui fut tué bientôt après aux environs, dans un combat contre Rabah.

koustar [*kouss*] n. m. (mot russe). Paysan russe qui se livre à diverses sortes d'industries (charronnage, menuiserie, vannerie, tissage) durant les longs loisirs forcés de l'hiver. Pl. des *koustari*.

Kout ou **Kout-el-Amara** et **Kut-el-Amara,** v. de l'Asie antérieure (Mésopotamie), sur le Tigre. Victoire du général Townshend sur les Turcs les 26-28 septembre 1915 ; après son échec de Ctésiphon, ce même général s'y enferma et dut se rendre après un siège de 143 jours (3 déc. 1915-29 avr. 1916), sans avoir pu être délivré. Le général Maude la reprit le 23 février 1917, après une série d'opérations militaires qui commencèrent dès le milieu de décembre 1916.

Koutaieh, Kutaieh ou **Kutaiah** et **Kutahia,** v. de la Turquie d'Asie (Anatolie, Khodavendikiar), sur le *Koutaieh-Sou* ; 30.000 h. Grande fabrication de tapis. Défaite des Turcs par les Egyptiens d'Ibrahim (1832).

Koutaïs [*ta-iss*], v. de la république de Géorgie, au N.-O. de Tiflis, sur le fleuve Rion ; 32.400 h. Métallurgie, houille.

Koutchouk-Kaïnardji, village de Bulgarie, où fut signé en 1774 un traité célèbre entre la Turquie et la Russie qui y trouvait d'importants avantages du côté de la mer Noire.

Koutno, v. de Pologne, sur l'Ochnia, affluent de la Vistule ; 12.000 hab. Sucreries. Ch.-l. de district du gouv. de Varsovie.

Koutouzof (Michel), général russe, né et m. à Bunzlau, en Silésie (1745-1813). Il fit les campagnes de Pologne, de Turquie et de Crimée sous Catherine II, fut envoyé au secours des Autrichiens à Austerlitz. Pendant la campagne de Russie, il fut vainqueur à Krasnoïé, mais fut vaincu à la Moskova.



Koutouzof.

kouttar n. m. Forte dague hindoue à lame large, à poignée disposée en étrier.

Koutzo-Valaques. V. Roumain.

Kouznetzk, v. de la Russie d'Asie (gouv. de Tomsk), sur le Tom ; 21.000 h.

Kovalevska (Sonia Corvin-Krukovski, Mme), mathématicienne russe, née à Moscou, m. à Stockholm (1850-1891). On lui doit des mémoires sur les équations aux différentielles partielles, sur les intégrales abéliennes, etc. Elle a écrit des romans, et d'intéressants souvenirs.



Kouttars.

Kovalevsky (Maxime), sociologue russe, né à Kharkov, m. à Petrograd (1851-1916). Il étudia surtout les rapports de la structure économique des sociétés avec leur régime politique. Auteur des *Origines de la démocratie*, etc.

Koveit ou **Koweit,** v. de l'Arabie septentrionale, port actif sur le Khâr-Abdilla, baie du golfe Persique ; 25.000 h. Salines, constructions navales.

Kovel, v. de Pologne (Volhynie), sur la Turia, affluent du Pripet ; 18.000 h. Nœud de voies ferrées. Elève du bétail. Prise par les Austro-Allemands le 3 septembre 1915 ; ne put être délivrée par Broussiloff, au cours de sa fougueuse offensive de 1916. Ch.-l. de district.



Mme Kovalevska.

Kovno, v. de Lituanie ; 90.000 h., sur le Niémen ; anc. ch.-l. d'un gouv. de l'empire russe. Les Français s'en emparèrent en 1812, et les Autrichiens en 1915 pendant la Grande Guerre. Céréales, pelleteries, poteries.

Kovrov, v. de Russie (gouv. de Wladimir), sur la Kliazma ; 15.000 h. Industrie active.

Kozeluch (Jean-Antoine), compositeur (chèque, né à Volvary, m. à Prague (1738-1814) ; il a laissé un grand nombre de compositions religieuses, et deux opéras. — Son cousin, Léopold-Antoine, né à Volvary, m. à Vienne (1752-1818), a écrit un nombre considérable d'œuvres musicales diverses, et plusieurs opéras.

Koziebrodzki (comte Ladislas), romancier et auteur dramatique polonais, né à Koledzielowka (Galicie) [1839-1891]. On cite, parmi ses romans : *les Noces interrompues* (1858), *la Belle-mère*, *la Barcarolle*, *la Veuve* (1868), et parmi ses drames et comédies : *Sur un chemin glissant* (1868), *les Gants pour le bal* (1869) ; *le Comte Moriano* (1870) ; etc.

Koziowa ou **Kadiowkak,** bourg de Pologne (Galicie), sur le versant septentrional des Karpathes, au pied du col de Strij. Combats heureux pour les Russes, contre les Autrichiens, à la fin de leur marche vers la Hongrie, en février-avril 1915.

Kozloff, v. de la Russie des Soviets (gouv. de Tambov), sur la Voronèje, affluent du Don ; 40.000 hab. Ville industrielle. Ch.-l. de district.

Kozlowski (Michel), sculpteur russe, né et m. à Petrograd (1740-1803). On lui doit quelques statues colossales d'un bel effet : *Souvarov*, etc.

Kozlowski (Joseph), compositeur polonais, né à Varsovie, m. à Petrograd (1757-1831) ; il a écrit un grand nombre de chœurs, de cantates, de chansons, et une messe de *Requiem*.

Kozmian (Gaëtan), homme d'Etat et poète polonais, né à Galenzon en 1771, m. en 1856. Ministre de l'intérieur (1815). Il est le chef de l'école classique ; ses *Odes*, son poème sur *Etienne Czarnicki* et surtout ses *Géorgiques de la Pologne* sont fort appréciés. On a aussi de lui de curieux *Mémoires*, qui vont de 1780 à 1855.

Kra, isthme montagneux unissant à l'Indochine la presqu'île de Malacca. On a formé le projet de le percer par un canal.

kraak n. m. Bateau de transport, en Hollande, à un mât gréant une voile sur corne, et deux focs.

kraâl n. m. Village, chez les Hottentots. Syn. de corral.

krabs ou **kreps** [*krèpss*] n. m. Jeu de dés d'origine anglaise, interdit en France. On écrit aussi crabs.

krach [*krak*] n. m. (m. allem.). Débâcle financière : *le système de Law finit par un formidable krach*.

Kræmer (Anders Robert, baron de), écrivain suédois, né à Stockholm en 1825, membre de la Chambre haute ; auteur de recueils de vers : *la Nature du Nord* ; de récits de voyages : *Fruits du Midi*, *Diamants dans la houille*, *un Hiver en Orient*.

Krafft (Adam), sculpteur allemand, né à Nuremberg, m. à Schwabach (vers 1450-1507). Ses œuvres sont d'une grande énergie d'expression, et d'une exécution large et magistrale.

Krafft (Pierre), peintre allemand, né à Hanau, m. à Vienne (1780-1856). Il a peint : *Bélisaire*, son chef-d'œuvre ; *Œdipe et Antigone*, *la Bataille de Leipzig*, *Manfred*.

Krafft-Ebing (Richard, baron de), médecin allemand, né à Mannheim, m. près de Graetz (1840-1902) ; connu par ses travaux sur la pathologie nerveuse : *Psychopathie sexuelle*, etc.

Kraft (Jens Edvard), érudit norvégien, né à Christianssand (1784-1853) ; auteur de : *Lexique général de la littérature danoise, norvégienne, irlan-*

daise (1818-1919) ; *Description topographique et statistique du royaume de Norvège* (1820-1835).

Kragouïevatz ou **Kraguïevac,** v. de la Yougoslavie, sur la Lopenitza, tributaire de la Morava ; 19.000 h. Arsenal ; fonderie de canons, manufacture d'armes. Occupée par les Austro-Allemands de 1915 à 1918, et reprise par les Serbes en 1918.

Krains (Hubert), romancier belge, né à Waleffe en 1862, auteur de *Pain noir*, *Figures du pays*.

Krajova. *Géogr.* V. CRAÏOVA.

Krakatoa, petite île de la Malaisie hollandaise, dans le détroit de la Sonde, entre Java et Sumatra. Partiellement détruite en 1883 par l'explosion du volcan Perbuatan, qui la réduisit au tiers, effondrant toute la région nord dans un gouffre marin de 300 mètres, et soulevant une vague de 30 mètres qui engloutit, sur la côte ouest, quarante localités avec 20.000 personnes.

krake n. m. Sorte de câblière, qui sert aux Norvégiens pour la pêche au saumon.

kraken n. m. *Légende.* V. CRAKEN.

Krakus Ier, souverain légendaire de la Pologne, qui aurait succédé à la dynastie de Lech, vers la fin du VIIe siècle. On lui attribue la fondation de Cracovie. Il aurait été enterré à Mogila, sous un grand tertre.

Krakus II, roi de Pologne, fils du précédent. Il vivait au commencement du VIIIe siècle, et fut assassiné à la chasse par son frère, Lech ou Leszek, qui fut déposé et banni. Sa sœur, Wanda, lui succéda. A la mort de cette héroïne, que l'on a comparée à Sémiramis, la race de Krakus se trouva éteinte, et la Pologne fut replacée sous la domination des douze palatins.

Kraliévitch (Marko), fils du roi serbe Voukachine, m. en 1394. Il ne put recueillir l'héritage paternel. Chassé de Serbie, il se mit, avec deux de ses frères, à la solde des Turcs, qui lui donnèrent quelques territoires. Il fut tué dans une bataille contre les troupes ottomanes. La poésie populaire, en Serbie, en Roumanie et en Bulgarie, a fait de ce personnage son héros favori, Marko Kraliévitch devant se réveiller lorsque le moment sera venu de rejeter les Turcs en Asie.

Kraliévo, v. de la Yougoslavie (Serbie), sur l'Ibar, près de son confluent avec la Morava serbe ; 10.000 hab. (en 1914). Cette ville, située au centre d'un district agricole, fut prise par les Autrichiens en novembre 1915, et reprise par les Serbes en octobre 1918 ; elle a beaucoup souffert de la Grande Guerre.

Kralovo-Polie ou **Kœnigsfeld,** v. de Tchécoslovaquie (Moravie) ; 10.500 h.

Kramar [pron. *Kramarche*] (Charles), homme politique tchèque, né en 1860. Persécuté par le gouvernement autrichien, il devint après la Grande Guerre, président du conseil de la Tchécoslovaquie (1918-1919).

kramérie [*ri*] n. f. Genre de polygalacées, comprenant les arbustes rameux de l'Amérique du Sud, dont une espèce fournit la racine de *ratanhia*, douée de propriétés toniques et astringentes.



Kramérie : *a*, fleur ; *b*, fruit.

kramérique adj. Se dit d'un acide retiré de la racine du ratanhia.

Krantz (Jean-Baptiste-Sébastien), ingénieur et homme politique français, né à Arches (Vosges), m. à Paris (1817-1899). Il construisit le palais de l'Exposition universelle de 1867, à Paris, et devint sénateur inamovible en 1876. — JULES-FRANÇOIS-EMILE, vice-amiral français, cousin du précédent, né à Arches, m. près de Toulon (1821-1914), fut ministre de la marine de 1888 à 1889. — CHARLES-CAMILLE-JULIEN, homme politique français, neveu du sénateur Krantz, né à Dinozé (Vosges) en 1848, fut ministre des travaux publics en 1898, et ministre de la guerre en 1899.

Krapf (Jean-Louis), missionnaire et voyageur allemand (1810-1881), qui a exploré l'Afrique orientale de 1848 à 1852 avec Rebmann.


Krasicki.

Krapina (GROTTES DE). Gisement préhistorique découvert en Croatie en 1902.

krarupisation n. f. (de *Krarup*, ingénieur danois). Procédé qui consiste, dans la téléphonie à grande distance, à entourer autour des fils de cuivre qui constituent le circuit un fil de fer doux oxydé.

Krasicki (Ignace), littérateur polonais, né à Dubiecko, m. à Berlin (1735-1801), surnommé *le Voltaire de la Pologne*. Ses livres (*la Souriade*, *la Monomachie*, etc.) valent par une philanthropie chaleureuse, et aussi par la vivacité et le mordant du style.


Krasinski.

Krasinski (Sigismond-Napoléon), poète polonais, né et m. à Paris (1812-1859) ; auteur de la *Comédie infernale*, de l'*Aube*, des *Pommes de l'avenir*, ouvrages pleins de rêves généreux sur l'avenir de la Pologne.

Krasnik, v. de Pologne (gouv. de Lublin), sur un petit affluent droit de la Vistule ; 8.000 hab. Les environs de cette ville furent le théâtre de durs combats entre les Autrichiens de l'archiduc Joseph-Ferdinand et les Russes, en juillet 1915, et la ville elle-même fut prise et reprise.

Krasnoïarsk, v. de la Russie d'Asie, ch.-l. du gouv. d'Iénisséisk, sur l'Iénisséi ; 27.000 h. Prise par les Japonais en 1918, pendant leur expédition sibérienne contre les bolchevistes russes.

Krasnoié-Sélo, v. de Russie, non loin de Petrograd ; 3.000 h. Ancienne résidence impériale.

Krasnovodsk, v. de la Russie d'Asie, ch.-l. de la prov. Transcaspienne, sur la rive orientale de la Caspienne qui forme à cet endroit le golfe de Balkan ; 15.000 h.

Krassine (Léonide Borisovitch), bolcheviste russe, né en Sibérie en 1870 ; fut un des négociateurs du traité de Brest-Litovsk. Ministre du commerce et de l'industrie du gouvernement bolcheviste, il fut envoyé en Angleterre en 1920 et en 1921, et conclut en mars 1921 un arrangement commercial avec le gouvernement anglais.

Kraszewski (Joseph-Ignace), romancier polonais, né à Varsovie, m. à Genève (1812-1887). Auteur d'innombrables romans historiques ou de mœurs familiales : *Iermola*, *Sans cœur*, etc.

Kratké (Louis-Charles), peintre et graveur français, né à Paris en 1848. On lui doit, comme peintre depuis 1868, *un Bureau de diligences sous le Directoire*, etc. Il a gravé depuis 1883, et d'après Th. Rousseau, Bonnat, J. Breton, Fortuny, Millet, Corot, Constable.


Kraszewski.

kraton n. m. Résidence d'un chef indigène, à Java.

Krauchtal, comm. de Suisse (cant. de Berne) ; 2.120 h. Agriculture, fromagerie.

Kraus (François Xavier), théologien et archéologue catholique allemand, né à Trèves, m. à San Remo (1840-1901), auteur de : *Manuel d'histoire ecclésiastique*, *Roma sotterranea*.

Krause (Karl Christan Friedrich), philosophe allemand, né à Tisenberg, m. à Munich (1781-1832), essaya dans son système (*panenthéisme*) de concilier le *théisme* et le *panthéisme*.

Krauss (Marie-Gabrielle), cantatrice dramatique autrichienne, née à Vienne, m. à Paris (1842-1906). Elle brilla sur les grandes scènes de l'Europe, notamment à l'Opéra de Paris où elle fit admirer sa puissance dramatique.

Krautgersheim, comm. du Bas-Rhin, arr. d'Erstein ; 1.381 h.

Kray [*kra-i*] (Paul, baron de), général autrichien, né à Kesmarck (Hongrie), m. à Pest (1735-1804). Il fut vaincu par Moreau pendant la campagne d'Allemagne de 1800.

Krebs (Arthur-Constantin), officier et ingénieur français, né en 1850, fut le collaborateur du colonel Renard à l'école d'aérostation de Chalais, et se consacra ensuite à l'industrie.

Kreider ou **Kheider (Le),** centre militaire d'Algérie, (dép. Oran), dans le chott El-Chergui. Beaux jardins.

Kreil (Charles), astronome autrichien, né à Ried, m. à Vienne (1798-1862) ; directeur de l'observatoire de Prague, il a publié des *Tables historiques et théoriques des comètes*, et des *Observations sur le mouvement de la libration de la lune* (1836), des *Considérations sur l'influence de la lune sur l'état de notre atmosphère* (1841) et des *Etudes géographiques et magnétiques*.

Kreisler (Fritz), violoniste autrichien, né à Vienne en 1875.

Kremenetz, v. de Pologne (Volhynie), non loin de l'Ikva ; 18.000 h. Prise aux Russes par les Allemands en 1915, après un dur combat.

Krementchoug, v. de l'Ukraine (gouv. de Poltava), sur le Dniéper ; 60.000 h. Cuirs, machines. Port fluvial actif.

Kremer (Pierre), peintre belge, né à Anvers en 1801. Il a exécuté de nombreux tableaux d'histoire et de genre : *Jean Steen auprès de Marie Herkulens*, *le Peintre Adrien Brouwer faisant ses adieux à la famille de son maître Joseph Van Craesbeck*, etc.

kremersite n. f. Combinaison d'un sesquichlorure de fer avec des chlorures de potassium et d'ammonium : *la kremersite forme des octaèdres réguliers d'un rouge de rubis dans la lave du Vésuve.*

kremlin [*krèm'*] n. m. Enceinte murée, chez les Slaves.

Kremlin (le), forteresse de Moscou, ancienne résidence des tsars, où se trouvent un grand nombre de monuments, de cathédrales, de palais, et la fameuse cloche de 6 mètres de hauteur et 18 mètres de circonférence, pesant 165 000 kilogrammes. De forme presque triangulaire, dominant la rive gauche de la Moskova, le Kremlin est entouré d'un mur haut de 12 mètres et long de 2.200 mètres.


Le Kremlin, à Moscou.

Kremlin-Bicêtre, comm. de la Seine ; 13.020 h. C'est sur le territoire de cette commune qu'est situé l'*asile de Bicêtre*. V. ce mot.

Kremnica ou **Körmözcbanya,** v. de Tchécoslovaquie, sur un affluent du Gran ; 9.200 h. Mines d'or et d'argent. Ancienne *Kremnitz*.

Kremsier, v. de la Tchécoslovaquie (Moravie), sur la March ; 16.500 hab. Ch.-l. de district.

krennérite n. f. Tellurure naturel d'or et d'argent.

Kreubé (Charles-Frédéric), compositeur français, né à Lunéville, m. près de Saint-Denis (1777-1846). Il devint chef d'orchestre de l'Opéra-Comique (1809-1828). On lui doit un certain nombre d'opéras-comiques : *le Forgeron de Bassora*, *le Coq de village*, *Jenny la Bouquetière* avec Pradher, *le Mariage à l'anglaise*, etc.

Kreutzberger (Frédéric-Guillaume), ingénieur français, né à Guebwiller (Haut-Rhin) en 1822. Il fonda à Puteaux un atelier spécial pour l'industrie des armes. Il a réintégré en France et perfectionné le fraisage, autrefois deviné par Vaucanson. — Son frère, CHARLES, dessinateur français, né à Guebwiller, m. à Paris (1829-1904), a collaboré à un grand nombre de périodiques illustrés, auxquels il a donné des œuvres traitées avec une habileté remarquable.

kreutzer [*tsèr*] n. m. (m. allem. ; de *kreutz*, croix). Ancienne monnaie allemande, qui valait environ 4 centimes. Ancienne monnaie autrichienne, qui valait 2 cent. et demi.

Kreutzer [*tsèr*] (Rodolphe), violoniste et compositeur français, né à Versailles, m. à Genève (1766-1831). On lui doit de nombreux opéras-ballets et une remarquable *Méthode de violon*.


Kreutzer.

Kreuzlingen, comm. de Suisse (cant. de Thurgovie), sur le lac de Constance ; 4.260 h. Fabriques de meubles, savonnerie, tissage de toile.

Kreuznach, v. d'Allemagne (Prusse, prov. du Rhin) ; 25.000 h. Eaux salines.

Krevo, v. de Lituanie (gouv. de Vilna), à la frontière sud-est du pays, tout près de la Russie des Soviets. De là partit, les 21-22 juillet 1917, la dernière offensive des Russes contre les Allemands.

Krichna (*le Noir*), dieu hindou, représenté comme la huitième incarnation de Vichnou. Il est le dieu principal de l'Inde actuelle.


Krichna enfant.

Krichnagar, v. de l'empire anglais des Indes (Bengale, prov. de Calcutta), sur un bras du Gange ; 23.500 hab. Place de commerce du delta du Gange. Ch.-l. de district.

kriegspiel [*krigh-ch'pil*] n. m. (mot allem. signif. *jeu de la guerre*). Exercices tactiques et stratégiques exécutés sur la carte, avec des cubes colorés représentant les troupes.

Kriens, comm. de Suisse (cant. de Lucerne), au pied du Pilate ; 5.950 h. Industrie métallurgique ; fabrique de pâtes alimentaires.

Krilov (Ivan). V. KRYLOV.

Krimhilde ou **Kriemhild,** dans l'épopée des *Nibelungen*, sœur de Gunther, et femme de Siegfried. Après le meurtre de Siegfried par Hagen, Krimhilde devient la femme d'Etzel (Attila) mais venge la mort de Siegfried en faisant périr Gunther et Hagen. Elle est mise à mort par Hildebrand.

Krithia, village de la presqu'île des Balkans, à l'extrémité méridionale de la péninsule de Gallipoli, qu'il commande du haut de la colline sur laquelle il est situé. Des trois batailles qui furent livrées aux Turcs par les Anglo-Français pendant les opérations des Dardanelles d'avril 1915-janvier 1916, la seconde est celle de Krithia-Kérévès-Déré (5 mai-13 juillet 1915), qui avait pour but la possession des hauteurs de Krithia et du pic de l'Arbre ou Atchi-Baba (216 m.). Tandis que les Français, après le combat de Kanli-Déré (v. ce mot), ont livré successivement cinq combats sur les rives du Kérévès-Déré, les Anglais du général Ian Hamilton ont essayé d'enlever Krithia. Les « Anzacs » se sont spécialement distingués dans cette dure bataille, comme aussi dans les petits engagements qui se sont succédé par la suite jusqu'en décembre 1915 dans cette partie du front de Gallipoli.

Krivolak, localité de la Yougoslavie (Vieille-Serbie), sur le Vardar et le chemin de fer de Salonique, en amont du défilé de Demir-Kapou. Avec Gradsko, elle a donné son nom à des combats qui ont eu lieu, en octobre et novembre 1915, entre Français et Bulgares, au cours des opérations du Vardar et de la retraite sur Salonique. Krivolak fut évacuée le 7 décembre 1915 par les Français, qui se retirèrent plus au sud, à Demir-Kapou.

Krnov ou **Jagerndorf,** v. de la Tchécoslovaquie (Silésie), dans la vallée de l'Oppa ; 16.700 h. Ville industrielle.

Krobatin (Alexandre, baron de), feld-maréchal autrichien, né en 1849. Ministre commun de la guerre d'Autriche-Hongrie (1912-1917). Commanda une armée

sur le front italien, et fut créé maréchal à la suite du passage du Tagliamento.

krönnkite [*kreun-ki-te*] n. f. Sulfate naturel de cuivre et de sodium.

krona n. f. (mot suéd. signif. *couronne*). Monnaie d'argent suédoise, valant 1 fr. 37.

Kronenberg, v. d'Allemagne (Prusse-Rhénane), près de la Wupper ; 18.800 hab. Ville industrielle du groupe d'Elberfeld.

Kronos ou **Cronos,** divinité hellénique, fils d'Ouranos et de Gæa, père de Zeus. Les Romains l'identifièrent avec Saturne.

kronprinz [pr. all. *krôn'-prin'ts*] n. m. (de l'allem. *krone*, couronne, et *prinz*, prince). Titre donné au prince héritier allemand. — Spécialem. : *le Kronprinz*, Frédéric-Guillaume, fils de Guillaume II.

Kronstadt. *Géogr.* V. Brasso.

Kronstadt. *Géogr.* V. Cronstadt.

kropatscheck [*tchèk*] n. m. Nom du fusil modèle 1878, premier fusil à répétition, adopté quelque temps en France. Il avait été imaginé par le chevalier autrichien *Kropatschek*, commandant l'Ecole des cadets d'artillerie à Vienne.

Kropotkine (Pierre Alexievitch, prince), révolutionnaire russe, né à Moscou, m. près de cette ville (1842-1921), affilié à l'Internationale, théoricien impitoyable de l'anarchie : *Paroles d'un révolté*, *la Conquête du pain*, *la Grande révolution*, *l'Anarchie*.



Kropotkine.

krotophone n. m. (du gr. *krotos*, bruit, et *phônê*, voix). Sorte de téléphone qui reproduit la parole humaine par l'entremise de petits crépitements.

Krotoszyn ou **Krotoschin,** v. de Pologne (Posnanie) ; 13.000 hab. Ville manufacturière.

krou n. m. Mesure de capacité, équivalant à 30 litres environ, et dont on fait usage au Grand-Bassam et au Dabou, pour le commerce de l'huile de palme.

krouffe n. m. *Mines.* Nom donné aux roches qui coupent les lits de houille. On dit aussi crain.

Kroujevatz, v. de la Yougoslavie (Serbie), sur un affluent de la Morava de l'ouest ; environ 9.000 h. Cette capitale de la Serbie du haut moyen âge a beaucoup souffert de la Grande Guerre ; prise par les Autrichiens les 6-7 novembre 1915, reprise par les Alliés en octobre 1918 au cours des opérations des armées serbes.

Kroujévo ou **Kricevo,** v. de la Yougoslavie (Vieille-Serbie), dans la boucle de la Cerna ; 10.000 h. Prise par les Bulgares le 20 novembre 1915, et reprise par les Alliés le 25 septembre 1918, pendant la manœuvre d'Uskub.

Kroumirs. V. Khroumirs.

Krous ou **Kroumen,** nègres de la côte de Libéria, appartenant au groupe mandingue.

Kroyer (Peter Severin), peintre, aquarelliste et graveur danois, né à Copenhague, m. à Skagen (1855-1909) ; élève de Bonnat ; auteur de tableaux, paysages, portraits, traités avec beaucoup de talent.



Bne de Krüdener.

Krüdener [*kru,nèr*] (Mme Juliana de Wietenghoff, baronne **de**), mystique russe, née à Riga, m. à Karasou-Bazar (1764-1824). Elle fut un moment l'inspiratrice du tsar Alexandre Ier, qu'elle inclina vers la Sainte-Alliance. Elle est l'auteur du roman autobiographique de *Valérie*.

Krug (Wilhelm Traugott), philosophe et littérateur allemand, né à Radis, près de Wittemberg, m. à Leipzig (1770-1842). Disciple de Kant, il s'est efforcé de concilier l'idéalisme transcendantal de son maître avec les doctrines réalistes.

Krug (Edouard), peintre français, né à Drubec (Calvados), m. à Paris (1829-1901). Il s'adonna à la peinture religieuse et au portrait : *la Communion de Jeanne d'Arc* (1864), *la Mort de saint Clair* (1880), *le Miracle de saint Denis* (1894).

Krüger [*kru-jèr*] (Paul), président de la république Sud-Africaine (aujourd'hui colonie anglaise), né à Rastenburg (Colonie du Cap), m. à Clarens (Suisse) (1825-1904). Il dirigea avec une indomptable ténacité la résistance dernière des Boers contre les Anglais.



Krüger.

Krügersdorf, v. de l'Union sud-africaine (Transvaal) ; 54.000 hab. C'est la principale ville de l'ouest du *Rand*. Mines d'or. Prise par les Anglais le 13 juin 1900, pendant la guerre anglo-boer.

krugite [*ji-te*] n. f. *Minér.* Variété de polyhalite.

Krukowiecki (Jean, comte), général polonais, né vers 1770, m. à Varsovie en 1850. Il servit en Italie comme aide de camp de Wurmser (1796), passa dans l'armée française, et devint général de brigade. En 1830-1831, il fut nommé président du gouvernement insurrectionnel ; mais, le 7 septembre 1831, il signa l'acte de reddition de Varsovie.

Krumbacher (Charles), historien allemand, né à Kurnach (Bavière), m. à Munich (1856-1909) ; auteur de travaux érudits sur la littérature byzantine : *Histoire de la littérature byzantine depuis Justinien jusqu'à la chute de l'Empire romain d'Orient*.

Krummacher (Frédéric-Adolphe), écrivain allemand, né à Tecklembourg, m. à Brême (1767-1824) ; auteur de *Paraboles* devenues classiques.

Krummenau, comm. de Suisse (cant. de Saint-Gall), sur la Thur ; 1.420 h. Elève de bétail, agriculture.

krumper n. m. Nom donné, dans l'armée allemande, à des chevaux réformés mais utilisables pour certains services, et dont chaque escadron ou batterie entretient trois ou quatre sur ses économies de fourrage.

Krupp [*krup*] (Frédéric), industriel allemand (1787-1826), fondateur d'une dynastie de métallurgistes. — Son fils Alfred, industriel allemand, né et m. à Essen (1812-1887), et à qui est dû le développement des usines d'Essen ; fabricant des canons d'acier qui portent son nom. — Il eut pour successeur son fils Frédéric-Alfred (1854-1902), qui eut pour héritière Bertha **Krupp,** mariée à Gustave de Bohlen et Halbach. V. Bertha.

Kruse (Christian *ou* Karten), historien allemand (1733-1827). Son ouvrage capital est son *Atlas et tables pour donner un aperçu sur l'histoire de tous les Etats européens*. — Son fils. Friedrich Karl Hermann (1790-1866), professeur à Halle puis à Dorpat, a laissé des *Archives d'histoire, de géographie ancienne et d'archéologie*, et une *Description de l'ancienne Grèce*.

Kruseman (Cornelis), peintre hollandais, né à Amsterdam (1797-1857). Il se distingue par une recherche constante de la forme. Son œuvre la plus remarquable est la *Prédication de saint Jean-Baptiste*, de dimension colossale. On l'avait surnommé *le Kruseman italien*, pour le distinguer de son cousin Jean-Adam **Kruseman,** né à Haarlem, m. à La Haye (1804-1862), qui a donné aussi des tableaux de genre et d'histoire et des portraits appréciés : *Elisée et la Sunamite*, *la Jeune fille au repos*, *la Méridienne*, etc.

Krusenstern (Adam-Jean), navigateur russe, né à Haggud en 1770, m. en 1846. Il a exploré notamment les parages du détroit de Behring.

Krylov (Ivan), fabuliste russe, né dans le gouvernement d'Orenbourg, m. à Petrograd (1768-1844) ; auteur de trois cents fables d'une inspiration nationale.



Krylov.

kryptolite n. f. Substance minérale résultant de l'altération de la prismatine.

krypton n. m. (du gr. *kruptos*, caché). *Chim.* Gaz de l'atmosphère, découvert en 1898 par Ramsay et Travers. (Symb. chim. Kr.)

— Encycl. On extrait ce gaz de l'air liquide, en distillant celui-ci par fractionnement. C'est un gaz de poids atomique 82,92, qui se liquéfie à — 151°,7 ; il se solidifie en une neige fusible à — 169°. L'atmosphère en contient environ un demi-millionième.

ksar n. m. Mot berbère signifiant *lieu fortifié*, et qui entre dans un grand nombre de noms de localités de l'Algérie. Pl. des *ksour*.

Ksar-el-Kébir, v. du Maroc septentrional, dans la zone espagnole ; 25.000 h. Autre nom d'*Alcazar-Quivir*. V. ce mot.

ksei n. m. Espèce de gui à baies rouges, qui croît au Japon sur les arbres résineux.

ksour n. m. pl. V. ksar.

ktêma eis aei, mots gr. signif. : *un bien pour toujours*. Expression de Thucydide (*Guerre du Péloponèse*, I, 22). L'historien, caractérisant son œuvre, dit qu'il a composé non pas un discours d'apparat destiné à des auditeurs d'un moment, mais un monument durable.

Kuban. *Géogr.* V. Kouban.

Kubelik (Jan), violoniste tchèque, né à Michle, près de Prague, en 1880.

Kubus ou **Koubous,** ou **Orang-Koubous,** peuplade sauvage de Sumatra, chassée par les Javanais dans l'intérieur de Sumatra. Un, une *Kubu* ou *Koubou*, ou *Orang-Koubou*.

Kucharski, Kocharski ou **Kokarski** (P.), peintre polonais du XVIIIe siècle, connu surtout par le portrait qu'il fit du Dauphin (Louis XVII), puis de Marie-Antoinette au Temple.

Kuching ou **Sarawak,** v. de l'île de Bornéo, capitale du *Sarawak*, sur le fleuve du même nom ; 30.000 h. environ.

ku-dzu [*kou-dzou*] n. m. Plante légumineuse du Japon.

— Encycl. Le ku-dzu (*pueraria Thumbergiana*) est une plante vivace, très vigoureuse, à sarments volubiles et rampants, qui peuvent atteindre de 8 à 10 mètres de long. Les feuilles servent à l'alimentation du bétail ; des tiges bouillies et rouies, on retire une filasse se tissant en toile légère et solide ; les racines fournissent une fécule excellente.

Kuenen (Abraham), exégète hollandais, né à Haarlem, m. à Leyde (1828-1891), recteur de l'Université de Leyde, auteur de travaux critiques sur le *Pantateuque*, la *Religion des Hébreux*, etc.

kuerelle [*ku-rè-le*] n. f. Grès schisteux, mêlé à la houille, dans les mines d'Anzin.

kufen n. m. (mot allem. signif. *cuve*). Ancienne mesure de capacité pour la bière, en Allemagne et en Hollande, et variant d'un peu plus de 4 à 9 hectolitres.

Kufferath (Maurice), musicographe belge, né et m. à Bruxelles (1852-1919). Directeur du théâtre de la Monnaie. Il a publié : *Richard Wagner et la 9e symphonie de Beethoven* (1875), *Hector Berlioz et Robert Schumann* (1879), *Musiciens et Philosophes : Tolstoï, Schopenhauer, Nietzsche, Wagner* (1899).

Kufstein, v. d'Autriche (Tyrol), sur l'Inn ; 4.000 h. Chaux. Station d'été fréquentée.

Kügelgen (Gérard **de**), peintre allemand, né à Bacharach, assassiné près de Dresde (1772-1820). Il décora divers palais de Petrograd ; ses tableaux se distinguent par une composition heureuse et un chaud coloris. — Son frère jumeau, Charles-Ferdinand, né à Bacharach (1772-1832), fut peintre de la cour de l'empereur de Russie.

kugelhof [*kou-ghel-of*] n. m. *Cuis.* V. gougelhof.

Kuhlau (Frédéric), musicien allemand, né à Ulzen, m. à Copenhague (1786-1832) ; connu par ses sonatines.

Kuhlmann (Charles-Frédéric), chimiste et industriel français, né à Colmar, m. à Lille (1803-1881). On lui doit de nombreux travaux relatifs aux applications de la chimie, et de belles recherches sur la force cristallogénique de 1864 à 1865. — Son fils, Jules-Frédéric, né à Lille en 1841, m. en 1881 ; collabora, en 1863, à la découverte du thallium.

Kuhlmann (Richard **de**), diplomate allemand, né à Constantinople en 1873, secrétaire d'Etat des affaires étrangères en 1917-1918 ; prit une part importante dans les négociations des traités de Brest-Litovsk et de Bucarest.

Kuhn (Adalbert), linguiste et mythologue allemand, né à Kœnigsberg, m. à Berlin (1812-1881). Il s'est fait connaître par ses travaux de grammaire comparée et de mythologie indo-européenne.

kuitra n. f. Sorte de guitare à quatre cordes doubles, en usage chez les Arabes. (Elle est à coquille de luth, et non à fond plat. Le haut du manche en est légèrement renversé, comme celui de la mandore.)

Ku-klux-klan, association secrète qui se forma dans les Etats du Sud des Etats-unis d'Amérique, à la suite de la guerre civile de 1860-1865, pour lutter contre l'influence des noirs.

kuldéen [*dé-in*] n. m. Nom donné à des ecclésiastiques écossais du IXe siècle.

Kulm (en polon. **Chelmo**). *Géogr.* V. Culm.

Kulm, comm. de Suisse (cant. d'Argovie) : *Ober-Kulm* a 1.330 h. ; *Unter-Kulm*, 1.450 h. Agriculture ; industrie laitière ; fabrique de cigares.

Kulmbach, v. d'Allemagne (Bavière, cercle de Haute-Franconie), sur le Main Blanc ; 10.700 hab. Manufactures de textiles. Ch.-l. de district.

Kulmsee, v. de Pologne (Cujavie), sur le *lac de Kulm* ; 10.600 hab. Evêché jusqu'en 1824.

Külpe (Oswald), philosophe allemand, né à Caudau (Courlande) (1862-1915), auteur du *Fondement de la Psychologie*, *Philosophie du temps présent*.

kultur [*koul-tour*] n. f. Mot allemand signifiant « *civilisation* » : *les procédés des Allemands au cours de la Grande Guerre ont donné une saveur particulière au mot « kultur »*.

Kulturkampf ou **Culturkampf** [*koul-tour-kam'pf*] (c.-à-d. *lutte pour la civilisation*), nom donné à la guerre religieuse faite par Bismarck au haut clergé catholique, au moyen de lois dont les principales, rendues en mai 1873, sont connues sous le nom de *lois de mai*. Le Kulturkampf prit fin par des concessions réciproques, après l'avènement du pape Léon XIII, en 1878, et désormais le parti catholique, sous la direction de Windthorst, joua un rôle considérable au Reichstag.

Kumanovo ou **Kumunova,** v. de la Yougoslavie (Serbie), à 36 kil. d'Uskub. Victoire des Serbes sur les Turcs (1912).

Kum-Kalé. *Géogr.* et *Hist.* V. Koum-Kalé.

kummel [*ku-mèl*] n. m. (allem. *kümmal*, cumin). Liqueur alcoolique aromatisée avec du cumin, et fabriquée surtout en Allemagne et en Russie.

Kunckel (Jean), chimiste allemand, né à Hutten, m. à Stockholm (vers 1638-vers 1702) ; auteur de l'*Art de la Verrerie* et du *Laboratoire de Chimie*.



J. Kunckel.

Kunckel d'Herculais (Philippe-Alexandre-Jules), entomologiste français, né à Paris en 1843 ; a publié d'intéressants travaux sur les insectes.

kunda n. m. Epée ou estramaçon à garde vaste et fermée, de moins en moins portée chez les Hindous. (Le *kunda de rajah*, suivant l'expression consacrée, est une forte épée à lame large, terminée en pointe arrondie ou en museau de brochet. Il se portait, tout engainé, à la main ; à cheval, on l'attachait au pommeau de la selle.)

Kundt (Auguste), physicien allemand, né à Schwerin, m. près de Lubeck (1839-1894), connu par ses recherches sur la vitesse du son dans les gaz, et sur la dispersion de la lumière.

Kunersdorf, v. d'Allemagne (Prusse), près de l'Oder ; 813 h. Défaite de Frédéric II par les Austro-Russes, le 12 août 1759.

Kunst (Cornelisz), peintre hollandais, né et m. à Leyde (1493-1544). Sa *Descente de croix*, au musée de Leyde, est une composition savante, pittoresque et expressive. — Son frère Cornelisz, dit *le Cuisinier*, né à Leyde vers 1495, m. en Angleterre vers 1550, éprouva de grandes difficultés à se faire connaître et eut, un instant, recours à la profession de cuisinier, puis il revint à la peinture. On voit, à Leyde, plusieurs de ses peintures à la détrempe.

Kuopio, prov. lacustre de la Finlande intérieure, peuplée de 353.000 h. Ce pays d'élevage et de pêche a pour capit. *Kuopio*, sur le lac Kallavesi ; 18.000 h.

Kupetzki ou **Kupeczky** (Jean), peintre tchèque, né à Jezineck, près de Presbourg, m. à Nuremberg (1667-1740). Il séjourna à Venise, Rome, Vienne, et se fixa à Nuremberg. Il a peint des tableaux d'histoire, et surtout des portraits.

kupferblende n. f. Arséniosulfure naturel de cuivre, fer et zinc.

kupfernickel n. m. *Chim.* V. nickéline.

Kuppfer (Théodore **de**), météorologiste russe, né à Mitau, m. à Petrograd (1799-1865). Il explora l'Oural. Il a laissé : *Manuel de cristallonomie* (1831), *Sur l'élasticité des métaux* (1859), etc.

Kupruli ou **Koproli,** famille d'origine albanaise, dont cinq membres furent, de 1656 à 1710, vizirs de l'Empire ottoman. Ce sont : Mohammed **Kupruli,** né à Kopri, m. à Andrinople (1585-1661). D'abord marmiton au sérail, il devint grand écuyer.

puis la sultane validèh le nomma grand vizir, et le chargea de gouverner l'empire durant la minorité de son fils Mohammed IV (1656). Il fonda l'indépendance presque complète des vizirs, et releva la situation militaire et pécuniaire de l'empire ; — Fazil Ahmed **Kupruli Oglou,** fils du précédent (1626-1691). Il succéda à son père dans les fonctions de grand vizir. Il ne remporta que des succès dans les guerres de Hongrie, de Pologne, et dans la campagne de Crète, mais il fut battu à Saint-Gothard par Montecucolli (1664) et à Choczim par Jean Sobieski (1673). Il favorisa les savants et fonda une riche bibliothèque, qui s'est conservée jusqu'à nos jours ; — Mustapha **Kupruli,** frère du précédent, surnommé *le Vertueux*, m. en 1691. Il gouverna sagement l'empire et fit avec succès une campagne en Hongrie ; il fut tué à Szalankamen, dans une bataille contre les Impériaux ; — Amoudja Zadèh Hussein **Kupruli,** m. en 1702. Il négocia la paix de Karlovitz, et il chercha à relever le niveau moral de l'empire en fondant des écoles et en faisant disparaître les barrières qui séparaient les chrétiens des musulmans ; mais, violemment combattu dans ses projets par le mufti, il se démit de sa charge, et mourut peu après ; — Noman **Kupruli,** fils de Kupruli Mustapha, m. en 1710. Le sultan Ahmed III lui confia le grand vizirat en 1710, après avoir destitué le vizir Ali-pacha, qui ne pouvait se débarrasser du roi de Suède Charles XII. Kupruli Noman se laissa entraîner dans une guerre avec la Russie, et fut destitué au bout de deux mois.

Kurdes. *Ethnol.* V. Kourdes.

Kurdistan. *Géogr.* V. Kourdistan.

Kure, port du Japon (île de Hondo), sur la mer Intérieure ; 100.000 hab. Station navale. Aux environs, académie navale du Japon.

kurhaus [*kour-haouss*] n. m. (en allem. *maison de cure*). Dans les villes d'eaux allemandes, établissement où les baigneurs vont boire les eaux.

Kurisches Haff, lagune de la mer Baltique, sur la côte de la Prusse-Orientale, entre Memel et Kœnigsberg. Communique avec la Baltique par un étroit canal voisin de Memel.

kurnez n. m. pl. (du lat. *cruciatus*, croisé). Nom donné aux paysans hongrois révoltés contre la noblesse en 1513. (Les paysans s'étaient armés comme pour marcher contre les Turcs, mais ils se retournèrent contre leurs maîtres. Ils furent vaincus, et leur chef, Dorza, périt dans les plus affreux supplices. Le nom des *kurnez* revient plus d'une fois dans l'histoire de la Hongrie. Il correspond à celui de *Jacques Bonhomme* en France.)


Kuroki.

Kuroki Tamemoto (baron), général japonais, né en 1844, m. à Tokio en 1923. Un des plus énergiques commandants d'armée japonais pendant la guerre de 1904-1905 en Mandchourie. Il remporta la victoire du Yalou.

Kurpinski (Charles-Casimir), compositeur polonais, né à Wloszakowice, m. à Varsovie (1785-1857) ; auteur de plusieurs opéras : *Kalmora, Czaromysl, Jean Kochanwoski*, etc.

Kurrachee. *Géogr.* V. Karatchî.

kursaal n. m. (en allem. *salle de cure*). Dans les villes d'eaux, salle publique de réunion, de conversation, pour les baigneurs.

Kurschner (Conrad), réformateur suisse, surnommé Pellican, né à Rouffach (Haut-Rhin), m. à Zurich (1478-1556). Gagné aux idées de Luther, il prêcha la réforme aux Bâlois et fut appelé par Zwingle à Zurich en 1556.

kurtchis [*chiss*] n. m. Chez les Persans, corps de cavalerie composé de l'ancienne noblesse.

Kurth (Godefroy), historien catholique belge, né à Arlon, m. à Assche (1847-1916), auteur des *Origines de la civilisation moderne*, *Clovis*, *Histoire poétique des Mérovingiens*, etc.

Kusmanek de Burgneustætten (Hermann Rudolf), général autrichien, né en 1860 ; il défendit Przemysl contre les Russes, mais il dut rendre cette ville le 22 mars 1915.

Kusnacht, comm. de Suisse (cant. de Zurich), sur le bord du lac de Zurich ; 3.400 h. Vignoble, tissus de soie, teinturerie.

Kussnacht, comm. de Suisse (cant. de Schwyz), sur le lac des Quatre-Cantons ; tourisme, jolie situation ; 1.360 h. Agriculture et élève de bétail ; verrerie, tannerie, distillerie. Restes d'un château qu'on dit avoir été habité par le bailli Gessler, et à quelque distance duquel se trouve une *chapelle de Tell*.

kustelite n. f. *Minér.* Argent aurifère.

Kustendil, v. de Bulgarie, sur un petit affluent de la Strouma, ch.-l. de district ; 13.000 h. Sources thermales sulfureuses. — Archevêché grec orthodoxe.

Kustenland [*kus-tèn-lan'd*], anc. pays d'Autriche, qui comprenait Trieste et son territoire, Goritz (Gorizia) et l'Istrie.

Kutahia. *Géogr.* V. Koutaieh, Kutaiah, etc.

Kut-el-Amara. *Géogr.* V. Kout-el-Amara.

kutsch n. m. (du nom de l'inventeur). Réglette imaginée pour faciliter la mesure des distances sur la carte de France d'état-major au 1/80.000e.

Kuttigen, comm. de Suisse (cant. d'Argovie) ; 1.500 h. Viticulture, plâtre et ciment.


Kuyper.

Kutusov. V. Koutouzof.

Kuyper (Abraham), homme politique hollandais, né à Maasluis (1837-1920), chef du parti conservateur calviniste ; premier ministre de 1901 à 1905.

Kvicala [*kvi-tcha-la*] (Jan), philologue et homme politique tchèque, né à Mnichovo Hradiste (Bohême), m. à Potstyn (1834-1908), professeur à l'université de Prague. On lui doit d'excellents travaux sur Virgile, Sophocle, Euripide.

kwas ou **kvas** [*kou-ass*] n. m. (m. russe). Boisson enivrante en usage surtout chez les moujiks ou paysans russes, et qu'on obtient en versant de l'eau chaude sur de l'orge moulue ou de la farine d'orge, puis en laissant fermenter le tout.

Kyaxarès. *Hist.* V. Cyaxare.

kybistétère ou **kybistère** [*bis*] n. m. (gr. *kubistêtèr* ; de *kubistân*, faire la culbute). *Antiq. gr.* Faiseur de tours, sauteur, plongeur.

Kyd (Thomas), poète dramatique anglais, né probablement à Londres vers 1560, m. à Londres en 1595. Il fut un des prédécesseurs immédiats de Shakespeare. Auteur de : *Pompée le Grand et Cornélie* (1593), de la *Tragédie espagnole* ou *Jérôme est encore fou* (1592), son chef-d'œuvre, qui semble avoir inspiré à Shakespeare certaines parties de son *Hamlet*. On attribue aussi à Kyd *Solyman et Perseda* (1592).

kylix [*ki-liks*] n. f. (m. gr.). *Antiq. gr.* Coupe très évasée à deux anses avec un pied très léger, ou même sans pied.

kyllopodie [*dî*] n. f. (du gr. *kullos*, courbé, et *pous*, *podos*, pied). Difformité des pieds bots.

kymatologie [*ji*] n. f. (du gr. *kuma*, flot, et *logos*, discours). Chapitre de la géographie physique relatif à l'observation des vagues de l'eau, des rides du sable ou de la neige, etc.

kymographion [*fi-on*] n. m. (du gr. *kuma*, flot, et *graphein*, écrire). *Physiol.* Syn. de hémodynamomètre.

kymrique [*kim'*] ou **cymrique** [*sim'*] adj. Se dit d'un des principaux dialectes de la langue celtique, parlé dans le pays de Galles. N. m. : *le kymrique* ou *cymrique*.

Kymris [*riss*] ou **Belges,** peuple de race celtique, établi au temps de César entre la Seine, la Marne, les monts Faucilles, le Rhin et l'Océan.

Kyosai Shofu, peintre et dessinateur japonais, né à Koga (1831-1889). Il excella dans la caricature.

kyphonisme [*fo-nis*] n. m. (du gr. *kuphôn*, carcan). *Antiq. gr.* Supplice du carcan, qui consistait à exposer au soleil le patient nu, le corps enduit de miel, attaché contre une pièce de bois recourbée.

kyriale [*lé*] n. m. (m. lat.). Livre liturgique contenant le *Kyrie* et tout l'ordinaire de la messe. (Le *propre* de la messe se trouve dans le *graduel*.)

kyrie ou **kyrie eleison** [*ki-ri-é, é-lé-i-sonn*] n. m. (gr. *Kurie*, Seigneur ; *eleêson*, aie pitié). Invocation que l'on fait au commencement de la messe. Musique composée sur les paroles.

kyrielle [*ri-è-le*] n. f. (du gr. *Kurie*, Seigneur, premier mot d'une litanie). Longue suite de choses fâcheuses et ennuyeuses : *une kyrielle d'injures*.

kyriologie [*ji*] n. f. (du gr. *kurios*, propre, et *logos*, discours). *Philol.* Usage d'expressions propres et non d'expressions figurées.

kyriologique adj. Qui a rapport à la kyriologie.

kyrosite n. f. Variété de marcasite avec arsenic et cuivre.

kyste [*kis-te*] n. m. (du gr. *kustis*, vessie). Espèce de tumeur dont le contenu est liquide ou semi-liquide : *on traite les kystes par l'extirpation chirurgicale*.

— Encycl. Les kystes ont une origine, une localisation et un contenu fort variables. Certains kystes spéciaux ont une origine parasitaire ; les *kystes hydatiques* du foie, de la rate, etc., sont dus au développement chez l'homme du *ténia* du bœuf ou du chien.

D'autres kystes, dits *congénitaux*, sont dus à un accident du développement ; ils contiennent du mucus, des productions dermiques, des cheveux et des dents. Enfin, les kystes non congénitaux proviennent de la distension continue d'un appareil glandulaire ou d'une poche synoviale : tels sont les kystes sébacés du cuir chevelu (loupes), les kystes salivaires (grenouillette), les kystes synoviaux, etc.

Les kystes déterminent des accidents, par la compression qu'ils exercent sur les organes voisins. Le kyste de l'ovaire peut prendre des dimensions extraordinaires. Le traitement est en général l'extirpation chirurgicale.

kysteux, euse [*kis-teû, eu-ze*] ou mieux **kystique** [*kis-ti-ke*] adj. De la nature du kyste. Qui concerne le kyste : *tumeur kystique*.

kystitomie [*kis-ti-to-mî*] n. f. (de *kyste*, et du gr. *tomê*, section). Opération qui consiste, pour extraire le cristallin, à inciser sa capsule.

kystotome n. m. *Chir.* Syn. de cystotome.

kystotomie [*mî*] n. f. *Chir.* Syn. de cystotomie.

K

CLASSEMENT

DES CARTES ET DES PLANCHES EN COULEURS

CONTENUES DANS LE TOME PREMIER

	Pages
AFRIQUE (carte)	29
AFRIQUE DU NORD (carte)	31
ALGÉRIE (carte)	53
ALLEMAGNE (carte)	57
AMÉRIQUE (carte)	71
ARTHROPODES (planche)	135
ASIE (carte)	141
BELGIQUE (carte)	223
BLASON (planche)	249
BOIS (2 planches)	258-259
CANADA (carte)	339
CAVALERIE (planche)	379
CHAMPIGNONS (planche)	399
CHINE (carte)	441
CIEL (carte)	453
COSTUMES (2 planches)	538-539
DÉCORATIONS (planche)	609
DOMESTIQUES (ANIMAUX) [planche]	669
ESPAGNE (carte)	791
ÉTATS-UNIS (carte)	803
EUROPE (carte)	815
FLEURS (planche)	887
FOURRURES (planche)	915
FRANCE (3 cartes)	922-923, 925
FRUITS (planche)	945
GRANDE-BRETAGNE (carte)	1027
GRÈCE (carte)	1035
GUERRE (GRANDE) [1 carte, 1 planche]	1052-1053, 1055
HOMME (planche)	1121
INDOCHINE (carte)	1179
INFANTERIE (planche)	1185
INSECTES (planche)	1193
ITALIE (carte)	1217
JAPON (carte)	1229

CLASSEMENT

DES 54 PLANCHES PHOTOGRAPHIQUES (300 CHEFS-D'ŒUVRE DES MUSÉES)

CONTENUES DANS LE TOME PREMIER

	Pages
Abraham (Le Sacrifice d'), *Rembrandt*	17
Abreuvoir (L'), *H. Berghem*	17
Accordée du village (L'), *Greuze*	17
Adieux de Napoléon à la Garde impériale (Les), *Horace Vernet*	17
Adoration des Bergers (L'), *Ribéra*	17
Adoration des Mages (L'), *Luini*	17
Agneau mystique (L'), *Van Eyck*	18
Alchimiste (L'), *D. Teniers*	18
Alma (Bataille de l'), *Pils*	18
Amazones (Combat des), *Rubens*	77
Amour et Psyché, *Gérard*	18
Anatomie (La Leçon d'), *Rembrandt*	77
Andromaque (La Douleur d'), *L. David*	77
Ange gardien (L'), *Le Dominiquin*	77
Angélus (L'), *J.-F. Millet*	77
Anne, la Vierge et l'Enfant Jésus (Sainte), *Léonard de Vinci*	78
Annonciation (L'), *Lorenzo di Credi*	78
Antiope endormie, *Le Corrège*	77
Antoine et Cléopâtre, *Tiepolo*	78
Apparition de la Vierge à saint Bernard, *Murillo*	78
Appel des dernières victimes de la Terreur (L'), *Muller*	119
Arbelles (Bataille d'), *Le Brun*	119
Arc (Entrée de Jeanne d') dans Orléans, *Scherrer*	119
Arc (Jeanne d') au sacre de Charles VII, *Lenepveu*	119
Aragon (Jeanne d'), *Raphaël*	120
Arcadie (Les Bergers d'), *N. Poussin*	78
Archers de Saint-Adrien (Réunion des Officiers et des), *Franz Hals*	120
Argus et Mercure, *Rubens*	120
Armide et Renaud, *N. Poussin*	120
Ascension (L'), *Ecole de Ferrare*	120
Assomption (L'), ou la Conception immaculée de la Vierge, *Murillo*	120
Atala (Les Funérailles d'), *Girodet*	165
Atalante et d'Hippomène (La Course d'), *Le Guide*	165
Atelier d'Horace Vernet (L'), *Horace Vernet*	166
Athalie chassée du temple, *Ant. Coypel*	165
Attila repoussé par saint Léon, *Raphaël*	165
Augustin et sainte Monique (Saint), *Ary Scheffer*	165
Aurore (L'), *Le Guide*	166
Austerlitz (Bataille d'), *Gérard*	166
Aveugles de Jéricho (Les), *N. Poussin*	166
Bac (Le Passage du), *Nic. Berghem*	216
Bacchus, *Léonard de Vinci*	215
Bacchus et Ariane, *Ant. Coypel*	215
Baiser de Judas (Le), *Ary Scheffer*	215
Bambochade, *David Teniers*	216
Banquet de la Garde civique, *Van der Helst*	216
Baptême de Clovis, *J. Blanc*	216
Baptême de la Ligne (Le), *F. Biard*	215
Baptême du Christ, *P. Véronèse*	215
Bara (Mort de), *Weerts*	216
Barque de Dante (La), *Eug. Delacroix*	215
Bayard défendant le pont du Garigliano, *Ch. de Larivière*	216
Bélisaire demandant l'aumône, *L. David*	282
Belle Jardinière (La), *Raphaël*	281
Bénédicité (Le), *Brion*	281
Bénédicité (Le), *Chardin*	281
Bénédiction des blés (La), *Jules Breton*	281
Bergère avec son troupeau (La), *F. Millet*	282
Bergère endormie (La), *Fr. Boucher*	282
Bergerie (Intérieur de), *Ch. Jacque*	282
Blessés (Les Deux), *Protais*	281
Bœufs allant au labour (Les), *Troyon*	281
Bois sacré cher aux Muses et aux Arts (Le), *Puvis de Chavannes*	307
Bonaparte franchissant les Alpes, *Paul Delaroche*	307
Bouvines (Bataille de), *Horace Vernet*	282
Bréda (La Reddition de) ou Les Lances, *Vélasquez*	308
Brigue des votes (La), *Hogarth*	307
Brumaire (Le 18-), *Fr. Bouchot*	307
Bruno (Mort de saint), *Lesueur*	307
Brutus condamnant ses fils à mort, *Lethière*	308
Bulles de savon (Les), *Chaplin*	308
But (Le) ou la Cible d'amour, *Fr. Boucher*	308
Buveurs (Les), *Vélasquez*	308
Caïn, *Cormon*	359
Calvaire (Le), *Mantegna*	359
Camp du Drap d'or (Le), *Debay*	360
Cana (Les Noces de), *P. Véronèse*	359
Cartouches (Les Dernières), *A. de Neuville*	360
Castiglione (B.), *Raphaël*	359
Castor et Pollux, *Rubens*	360
Catherine (Mariage de sainte), *P. Véronèse*	359
Cécile (Sainte), *Carlo Dolci*	429
Cécile (Le Corps de sainte) transporté dans les Catacombes, *Bouguereau*	429
Cenci (Béatrix), *Le Guide*	360
Cène (La), *Léonard de Vinci*	360
Centenier de Capharnaüm (Le), *P. Véronèse*	429
Cerfs (Combat de), *G. Courbet*	430
Charité (La), *Andrea del Sarto*	430
Charlatan (Le), *Gérard Dov*	430
Charlemagne (Couronnement de), *Henri Lévy*	430
Charles Ier, *Van Dyck*	429
Charles-Quint et François Ier à Saint-Denis, *Gros*	430
Chasseur de la Garde (Le), *Gérivault*	429
Christ en croix (Le), *Rubens*	475
Christ mort (Le), *Holbein*	475
Christ portant sa croix (Le), *Raphaël*	475
Christophe Colomb (Réception de) par la cour d'Espagne, *T. Robert-Fleury*	476
Chute des Anges rebelles (La), *Le Brun*	475
Clichy (Combat à la barrière de), *H. Vernet*	430
Communion de saint Jérôme, *Le Dominiquin*	476
Conception (La), *Tiepolo*	526
Concert champêtre, *Le Giorgione*	525
Confidence (La), *Meissonier*	475

1. Les tableaux, planches et cartes monochromes ou en noir sont beaucoup trop nombreux pour être énumérés ici. On les trouvera à leur ordre alphabétique.

	Pages
Consultation (La), *Jan Van Steen.*	479
Constantin victorieux de Maxence, *Raphaël.*	476
Constantine (Prise de), *Horace Vernet.*	476
Contrat de mariage (Le), *Hogarth.*	525
Conversion de saint Paul (La), *Murillo.*	525
Coqs (Combat de), *Gérome.*	475
Corday et Marat (Charlotte), *P. Baudry*	526
Corinne au cap Misène, *Gérard.*	525
Corinthe (Le Dernier jour de), *T. Robert-Fleury*	525
Couronnement de la Vierge (Le), *Fra Angelico*	526
Croisés à Constantinople (Entrée des), *Eug. Delacroix.*	587
Cromwell ouvrant le cercueil de Charles Ier, *P. Delaroche.*	526
Cruche cassée (La), *Greuze.*	526
Crucifiement de saint André (Le), *Murillo.*	526
Crucifiement de saint Pierre, *Le Guide.*	587
Cuirassier blessé (Le), *Géricault.*	587
Cuisine des Anges (La) ou le Miracle de saint Diégo, *Murillo*	587
Curée (La) ou la Mort de César, *Rochegrosse.*	429
Cythère (L'Embarquement pour), *Watteau.*	587
Danaé, *Le Titien.*	588
Danse champêtre, *Lancret.*	588
Danseuse au bouquet (La), *E. Degas.*	631
Dante et Béatrix, *Holiday.*	631
Daphnis et Chloé, *Gérard*	588
Darius (La Famille ou la Tente de), *Le Brun.*	588
David jouant de la harpe devant Saül, *Carle Vanloo*	588
Décaméron (Le), *Winterhalter.*	631
Dédale et Icare, *Vien.*	631
Déjanire (Enlèvement de), *Le Guide.*	631
Déluge universel (Le) ou l'Hiver, *Nic. Poussin.*	632
Denain (Bataille de), *Alaux.*	632
Denier de César (Le), *Le Titien.*	632
Denis (Martyre de saint), *Bonnat.*	631
Dentellière (La), *Metsu.*	683
Départ des pêcheurs de l'Adriatique, *Léopold Robert.*	632
Descente de croix (La), *Rubens.*	683
Diane (Le Bain de), *Fr. Boucher.*	632
Didon apercevant dans le temple Enée et Achate, *Ant. Coypel.*	684
Diogène jetant son écuelle, *Nic. Poussin.*	684
Diseuse de bonne aventure (La), *Le Caravage*	683
Dispute du saint sacrement (La), *Raphaël.*	683
Don Juan (La Barque de), *Eug. Delacroix*	684
Don Quichotte et Sancho, *Decamps.*	684
Du Guesclin (Mort de), *Brenet.*	684
Ecce homo, *Le Guerchin.*	733
Echo et Narcisse, *Nic. Poussin.*	733
Ecole d'Athènes, *Raphaël.*	733
Ecole turque (Sortie de l'), *Decamps.*	733
Edouard (Les Enfants d'), *P Delaroche.*	767
Education d'Achille, « Antique »	734
Eléazar préfère la mort au crime de violer la loi, *Gros*	733
Elévation de la Croix, *Le Brun.*	734
Eliézer et Rébecca, *Nic. Poussin*	734
Elisabeth (La Mort d'), *P. Delaroche.*	734
Elisabeth guérissant les teigneux (sainte), *Murillo*	734
Emmaüs (Les Pèlerins d'), *Rembrandt.*	767
Emmurés de Carcassonne (Les), *Jean-Paul Laurens.*	768
Endymion (Le Sommeil d'), *Girodet*	768
Enée portant son père Anchise, *Carle Vanloo.*	767
Enée racontant à Didon les malheurs de Troie, *Guérin*	767
Enervés de Jumièges (Les), *Luminais.*	768
Enfant prodigue (Le Retour de l'), *Bonifacio Veneziano*	767
Enghien (La Mort du duc d'), *Jean-Paul Laurens*	734
Enrôlements volontaires en 1792 (Les), *Vinchon.*	831
Ensevelissement du Christ, *Quentin Metsys.*	767
Enterrement d'Ornans (L'), *G. Courbet.*	768
Entrée de Henri IV à Paris (L'), *Gérard.*	768
Epines (Le Couronnement d'), *Van Dyck.*	767
Esclaves (Le Marchand d'), *V. Giraud.*	832
Essling (La Bataille d'), *Carle Vernet.*	832
Etats généraux (Réunion des) dans la salle des Menus plaisirs, à Versailles, *Couder.*	831
Etienne (Le Martyre de saint), *Mariani.*	832
Europe (Enlèvement d'), *P. Véronèse.*	831
Evangélistes (Les Quatre), *Jordaens.*	768
Excommunication du roi Robert (L'), *Jean-Paul Laurens*	831
Exilés de Tibère (Les), *Barrias.*	832
Eylau (La Bataille d'), *Gros*	832
Famille (La sainte), *Raphaël.*	857
Famille paysanne, *Le Nain.*	858
Fantasia (La), *Eug. Delacroix.*	857
Faucheurs (Les), *Henri Martin.*	858
Faucon (La Chasse au), *Fromentin.*	858
Faust et Marguerite (Rencontre de), *J. Tissot.*	857
Fécondité (La), *Jordaëns.*	858
Femme au manchon (La), *Mme Vigée-Lebrun.*	857
Femme hydropique (La), *Gérard Dov.*	857
Femmes d'Alger dans leur appartement, *Eug. Delacroix*	875
Femmes souliotes (Les), *Ary Scheffer.*	857
Fenaison en Auvergne (La), *Rosa Bonheur.*	858
Fête au village (La), *Teniers le Jeune*	875
Fils puni (Le), *Greuze*	875
Flagellation de Jésus (La), *Venusti.*	876
Fleurus (Bataille de), *Mauzaisse.*	875
Flore, *Le Titien.*	858
Flore (Le Triomphe de), *Callet.*	876
Foi (La), *Vouet.*	875
Foix (Mort de Gaston de), *Ary Scheffer.*	953
Fontaine d'amour (La), *Le Titien*	954
Fontaine de Jouvence (La), *Cesare Detti.*	954
Fontenoy (Bataille de), *Horace Vernet.*	876
Forêt (La), *Ruysdaël.*	953
Forges de Vulcain (Les) ou Apollon chez Vulcain, *Vélasquez.*	876
Fornarina (La), *Raphaël.*	876
Fortune et l'Enfant (La), *P. Baudry.*	953
Fourment (Hélène), *Rubens.*	953
François Ier, *Le Titien.*	953
François d'Assise bénit sa ville natale (Saint), *Benouville.*	954
François d'Assise recevant les stigmates (Saint), *Giotto*	954
Friedland (Bataille de), *Horace Vernet*	953
Fugitifs (Les), *Léon Glaize.*	954
Fuite en Egypte (La), *Rubens.*	954
Fumeur (Le), *D. Teniers*	954
Galatée (Le Triomphe de), *Raphaël.*	979
Galilée devant le Saint-Office, *T. Robert-Fleury*	979
Garde-chasse (Le), *Troyon*	979
Gâteau des Rois (Le), *Greuze*	979
Geneviève (Enfance de sainte), *Puvis de Chavannes*	979
Geneviève (La Mort de sainte), *Puvis de Chavannes*	980
Georges combattant le Dragon (Saint), *Carpaccio*	980
Gilles, *Watteau*	979
Girondins conduits à l'échafaud (Les), *Piloty.*	980
Glaneuses (Les), *Fr. Millet.*	1005
Glaneuses (Le Rappel des), *Jules Breton*	980
Goûter de l'Automne (Le), *Fr. Boucher.*	1005
Gouvernante (La), *Chardin.*	1005
Grâces (Les Trois), *H. Regnault.*	1005
Granique (Le Passage du), *Le Brun.*	1005
Grenadier (Le), *Charlet.*	1006
Grey (La Mort de Jane), *P. Delaroche.*	1005
Gué (Le), *J.-B. Corot.*	1006
Gué (Le), *La Touche*	1006
Guêpier (Le), *Bouguereau*	1006
Guide (Le), *Meissonier*	1006
Guise (L'Assassinat du duc de), *P. Delaroche.*	1006
Halte de cavaliers arabes, *Eug. Fromentin.*	1097
Halte de chasse (Une), *Carle Vanloo.*	1097
Hamlet, *Eug. Delacroix.*	1097
Hélène (L'Enlèvement d'), *Le Guide.*	1097
Héliodore chassé du temple, *Eug. Delacroix.*	1097
Henri III et le Duc de Guise, *Comte.*	1097
Henri IV, *Porbus.*	1098
Henri IV (Naissance de), *E. Deveria.*	1098
Herculanum, *Hector Leroux.*	1097
Hercule tuant l'Hydre, *Le Guide.*	1149
Hespérides (Le Jardin des), *F. Leighton.*	1149
Hippocrate refusant les présents d'Artaxerxès, *Girodet.*	1098
Hiver (L'), *Puvis de Chavannes.*	1149
Homère (Apothéose d'), *Ingres.*	1098
Horaces (Le Serment des), *L. David.*	1149
Hubert (Saint), *Breughel le Vieux*	1149
Huningue (Reddition de), *Ed. Bataille.*	1149
Huns (Les), *Checa.*	1149
Hus (Jean) devant le Concile de Constance, *Brozik.*	1098
Idylle. « Ma sœur n'y est pas », *Harpon*	1150
Iéna (Bataille d'), *Horace Vernet.*	1150
Illusions perdues (Les), *Ch. Gleyre.*	1167
Incendie du bourg (L'), *Raphaël.*	1150
Innocent X (Le pape), *Vélasquez.*	1150
Innocents (Le Massacre des), *Rubens.*	1150
Inondation de Saint-Cloud (L'), *Huet.*	1167
Inspiration du poète (L'), *Nic. Poussin.*	1168
Intérieur de bergerie, *Ch. Jacque.*	1167
Intérieur d'une cuisine, *Drollino*	1167
Interdit (L'), *Jean-Paul Laurens.*	1168
Io, *Le Corrège.*	1167
Iphigénie (Le Sacrifice d'), *Tiepolo.*	1168
Isaac bénissant Jacob, *Flink.*	1168
Isabelle dictant son testament, *E. Rosalès.*	1168
Isabey et sa Fille, *Gérard.*	1167
Ismaël, *Cazin*	1168
Ivrognes (Les), *Brauwer.*	1168
Ivry (Bataille d'), *Stauben.*	1167
Jacob et de l'Ange (Lutte de), *Eug. Delacroix.*	1247
Jaffa (Les Pestiférés de), *Gros.*	1247
Jean-Baptiste (Saint), *Paul Baudry*	1247
Jérôme (Saint), *Benner.*	1247
Jésus chassant les vendeurs du Temple, *Jordaëns*	1247
Jésus parmi les docteurs, *Ingres.*	1247
Jésus tenté par le démon, *Ary Scheffer.*	1247
Jeu de paume (Le Serment du), *L. David.*	1248
Jeune fille, *H. Flandrin.*	1248
Jeune fille portant le sabre de son père, *J. Chaudet*	1248
Job, *Bonnat*	1261
Joconde (La), *Léonard de Vinci.*	1248
Joseph (Saint), *Le Guerchin.*	1248
Joseph vendu par ses frères, *Moya.*	1248
Joséphine (L'Impératrice), *Prud'hon.*	1261
Joueur de flûte (Répétition du), *G. Boulanger.*	1261
Joueur de violon (Le), *Raphaël*	1248
Judith et Holopherne, *Horace Vernet*	1262
Jugement du Prix de l'Arc, *Van der Helst*	1262
Jules II (Le pape), *Raphaël.*	1262
Junon allaitant Hercule, *Rubens.*	1262
Junon, Isis et Flore, *J. Lemoyne.*	1261
Jupiter et Thétis, *Ingres.*	1261
Justice et la Vengeance divine poursuivant le Crime (La), *Prud'hon.*	1261
Kermesse flamande (La), *Rubens.*	1262

Imp. LAROUSSE, 1 à 9, rue d'Arcueil, Montrouge (Seine).